Ex
Libris
R. J.
Duéard

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M^r. ***.

Tantùm series junctùraque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TOME QUINZIEME.

SEN = TCH

A NEUFCHASTEL,

CHEZ SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.

SEN, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) meſure de diſtance dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. Quatre *ſen* font le jod, & vingt-cinq jods la roe-neug, c'eſt-à-dire la lieue ſiamoiſe, qui contient un peu moins que deux mille de nos toiſes. (*D. J.*)

SENA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer Britannique près de la côte des Oſiſmiens. Pomponius Méla, *liv. III. ch. vj.* dit que les Gaulois avoient dans cette île un oracle célebre. On n'y voit aujourd'hui rien de remarquable. Elle eſt à l'oppoſite de la ville de Breſt.

2°. Fleuve d'Italie dans l'Umbrie, entre le *Metaurus* & le *Miſus*. Silius Italicus, *lib. VIII. v. 456.* après avoir nommé quelques fleuves, dit :

Et Clanis, & Rubico, & Senonum de nomine Sena.

C'eſt ainſi qu'il faut lire ; car il eſt queſtion dans cet endroit de fleuves & non de villes ; encore moins cela regarde-t-il la ville de *Senna* en Toſcane. Lucain, *lib. II. v. 406.* écrit *Senna :*

Et junctus Sapis Iſauro
Sennaque, & *Hadriacas qui verberat auſtidus undas.*

Cluvier dit que c'eſt aujourd'hui le Céſano, qui coule quatre milles au-deſſus de Sinigaglia ; car le fleuve qui arroſe *Sena*, Gallica ou Senogallia eſt appellé *Miſus* dans la table de Peutinger, & à-préſent *Miſa* par quelques-uns, quoiqu'on le nomme aſſez communément *Nigola*.

3°. *Sena-Gallica*, ville d'Italie dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv. III. c. j.* la donne aux peuples *Senones*, de qui elle tiroit ſon nom.

4°. *Sena-Julia*, ville d'Italie dans l'Etrurie, à l'orient d'été de *Volaterræ* ; c'eſt aujourd'hui la ville de Sienne. (*D. J.*)

SENABRIA, LAC, (*Géog. mod.*) ou lac *Sanabria* ; lac d'Eſpagne au royaume de Léon, au midi d'Aſtorga. Sa longueur eſt d'une lieue, & ſa largeur de demi-lieue. Il eſt formé par la riviere de Tera, & appartient à des moines. (*D. J.*)

SENACULE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſenaculum* ; lieu où ſe tenoit le ſénat de Rome. Il y avoit trois *ſénacules*, ou trois endroits où ce corps illuſtre s'aſſembloit ; l'un entre le capitole & le forum, un autre à la porte Capène, & le troiſieme près du temple de Bellone dans le cirque Flaminien. L'empereur Héliogabale fit bâtir un lieu pour l'aſſemblée des dames, & ce lieu fut appellé *ſenaculum matronarum*. (*D. J.*)

SÉNAGE, ſ. m. (*impôt de France.*) droit qui ſe paye en quelques lieux de Bretagne, particulierement à Nantes ſur le poiſſon de mer frais venant de la mer, entrant & paſſant le trepas de S. Nazaire, à commencer depuis le premier jour de carême juſqu'à la vigile de Pâques. (*D. J.*)

SÉNAT ROMAIN, (*Gouvern. de Rome.*) temple de ſainteté, de majeſté, de ſageſſe, la tête de la république, l'autel des nations alliées de Rome, l'eſpoir & le réfuge de tous les autres peuples ; c'eſt Cicéron qui donne cette belle définition du *ſénat* dans ſon oraiſon pour Milon. Voici ſes propres paroles : *templum ſanctitatis, amplitudinis, mentis, conſiliique publici Romani, caput orbis, ara ſociorum, portuſque omnium gentium.*

Tel étoit en effet ce corps reſpectable dans ſon inſtitution, & ſous les beaux jours de la république. Nous allons indiquer quelle fut ſon origine, ſa conſtitution, ſa juriſdiction, ſa puiſſance, les lieux où il s'aſſembloit, le tems & la durée de ſes aſſemblées.

Les citoyens qui compoſoient le *ſénat* ſe nommoient *ſénateurs* ; nous détaillerons, ſous ce mot, leur nombre, leurs devoirs, leur état, leur rang, leurs honneurs & leur dignité.

Les délibérations, ou les decrets qu'ils rendoient, s'appelloient *ſénatus-conſultes*. *Voyez* SÉNATUS-CONSULTE.

Le *ſénat* comprenoit la nobleſſe & le ſacerdoce ; il comprenoit la nobleſſe, & Tacite l'appelle *ſeminarium omnium dignitatum*, quoique la plûpart des queſteurs & des tribuns qui y étoient admis, à raiſon de la magiſtrature qu'ils avoient exercée, étoient ſouvent tirés des familles plébéiennes. Le *ſénat* comprenoit auſſi le ſacerdoce ; c'eſt-à-dire que quoique les miniſtres de la religion ne fuſſent pas membres de ce corps, à l'exception du flamine Dial, ils pouvoient être ſénateurs & devenir pontifes, augures & flamines. Ils ajoutoient dans ce cas à leurs titres le caractere de ſénateurs.

L'opinion commune eſt que ſous les rois de Rome, l'élection & le choix de tous les ſénateurs, dépendoit uniquement de la volonté du prince, ſans que le peuple eût droit d'y prendre part directement ou indirectement ; que les conſuls qui ſuccéderent au pouvoir des rois, eurent la même prérogative juſqu'à la création des cenſeurs qui depuis jouirent du droit particulier de nommer les membres du *ſénat*, ou de les priver de ce rang. M. Middleton penſe au contraire que les rois, les conſuls, les cenſeurs agiſſoient dans cette affaire en qualité de miniſtres, & ſubordonnément à la volonté ſuprême du peuple, en qui le pouvoir abſolu de créer les ſénateurs a toujours réſidé. Nous croyons auſſi cette opinion la plus vraiſſemblable, parce qu'elle eſt fondée ſur l'autorité de Denis d'Halicarnaſſe, qui s'eſt donné la peine d'écrire pour l'inſtruction des étrangers, & d'expliquer en antiquaire exact, ainſi qu'en hiſtorien fidele, le gouvernement civil de Rome & l'origine de ſes lois.

Ce célebre auteur nous aſſure que quand Romulus eut formé le projet de compoſer un *ſénat* qui devoit être de cent ſénateurs, il ſe reſerva ſeulement l'élection du premier ou du préſident de l'aſſemblée, & qu'il laiſſa l'élection des autres au peuple, puiſqu'elle ſe fit par les ſuffrages, & de l'avis des tribus & des curies.

Le même Denis nous apprend que depuis l'alliance faite entre Romulus & Tatius roi des Sabins, le nombre des ſénateurs fut doublé par l'addition de cent nouveaux membres que l'on prit des familles des Sabins, & que le peuple les choiſit dans l'ancienne & même forme.

Lorſque ſous le regne de Tullus Hoſtilius la ville d'Albe fut démolie, quelques-unes des familles de cette cité furent également inſcrites dans le *ſénat* ; Tite-Live en compte ſix ; mais ce qu'il y a de plus probable, & que l'on doit ſuppoſer, c'eſt qu'il n'entra dans le *ſénat* que le nombre d'albains néceſſaire pour remplir les places vacantes, afin que ce corps fût complet, & qu'il ſe trouvât fixé à 200 perſonnes, ce qui ne fut point fait ſans le conſentement du *ſénat* & du peuple.

La derniere augmentation du *ſénat*, ſous le regne des rois, fut faite par Tarquin l'ancien. Il ajouta cent nouveaux membres à ce corps, & il les tira des familles plébéiennes. Il porta le nombre des ſénateurs juſqu'à 300, au rapport de Tite-Live : ce prince en agit ainſi dans les vues d'un intérêt particulier, &

pour s'assurer une faction puissante dans la personne des nouveaux sénateurs ses créatures.

Depuis l'expulsion des rois jusqu'à l'établissement de la censure, c'est-à-dire pendant un intervalle de plus de 60 ans, nous ignorons de quelle maniere on rempliſſoit les places vacantes des sénateurs; mais s'il est vrai que le *sénat* commença dès-lors à être renouvellé par les magistrats annuels, qui vers ce même tems furent choisis par le peuple, c'est qu'il y avoit deux questeurs pris dans les familles patriciennes, cinq tribuns du peuple, & deux édiles plébéiens, qui en vertu de leurs charges, eurent l'entrée du *sénat*, & compléterent les places qui vaquoient ordinairement dans ce corps.

Dans le cas des vuides extraordinaires occasionnés par les malheurs de la guerre du dehors, les dissentions domestiques ou autres accidens, le *sénat* avoit besoin d'une augmentation plus considérable que celle qu'il pouvoit tirer des magistratures publiques. Or pour remplir les places vacantes dans de tels cas, il est vraisemblable que les consuls choisissoient dans l'ordre équestre un certain nombre de citoyens d'une probité reconnue qu'ils proposoient au peuple dans les assemblées générales, pour en faire l'élection, ou pour l'approuver; & le peuple de son côté, pour autoriser la liste qu'on lui présentoit, donnoit à ceux qui y étoient nommés, le rang & le titre de sénateurs à vie.

Lorsque la censure fut établie, l'an de Rome 311, pour soulager les consuls du poids de leur administration, & pour examiner les mœurs de tous les citoyens, plusieurs sénateurs furent chassés du *sénat* par les censeurs, presque toujours pour des raisons justes; quelquefois cependant par un esprit d'envie, ou par un motif de vengeance: mais dans des circonstances de cette espece, on avoit toujours la liberté d'appeller de ce jugement à celui du peuple; de sorte que le pouvoir des censeurs, à proprement parler, n'étoit pas celui de faire des sénateurs, ou de les priver de leur rang, mais seulement d'inscrire ceux que le peuple avoit choisis de veiller sur leur conduite, & de censurer leurs défauts, objets sur lesquels ils avoient reçu du peuple une juriſdiction expresse. Cet usage de censurer les mœurs paroît fondé sur une ancienne maxime de la politique romaine, qui exigeoit que le *sénat* fût exempt de toute tache, & que les membres de ce corps donnassent un exemple de bonnes mœurs à tous les autres ordres de l'état.

Après avoir parlé de la création du *sénat* & de la maniere d'en remplir les places vacantes, il faut faire connoître le pouvoir & la juriſdiction de cet illustre corps. Les anciens auteurs qui ont traité des actions publiques, s'accordent tous à dire que le *sénat* donnoit son attache ou decrétoit, & que le peuple ordonnoit ou commandoit tel ou tel acte. Ainsi puisque rien de ce qui regardoit le gouvernement ne pouvoit être porté devant le peuple avant qu'il n'eût été examiné par le *sénat*: dans plusieurs autres occasions où la célérité & le secret étoient requis, & lorsque les déciſions de ce corps étoient si justes & si prudentes, que le consentement du peuple pouvoit se présumer; dans ces occasions, dis-je, le *sénat* ne prenoit pas le soin de convoquer le peuple, de peur de le déranger de ses affaires particulieres en le rassemblant inutilement; & ce qui dans les premiers tems n'avoit eu lieu que pour des affaires de peu de conséquence, fut observé dans les suites lors des affaires les plus sérieuses & les plus importantes. Le *sénat* acquit donc ainsi une juriſdiction particuliere, & la connoissance de quelques matieres à l'exclusion du peuple, dont le pouvoir absolu s'étendoit sur-tout, suivant les lois & la constitution du gouvernement; par exemple:

1°. Le *sénat* prit pour lui l'inspection & la surintendance de la religion, de sorte qu'on ne pouvoit admettre quelque nouvelle divinité, ni leur ériger d'autel, ni consulter les livres sibyllins sans l'ordre exprès du *sénat*.

2°. L'une des prérogatives de ce corps fut de fixer le nombre & la condition des provinces étrangeres, qui tous les ans étoient assignées aux magistrats; c'étoit à lui de déclarer quelles de ces provinces étoient les consulaires, & quelles étoient les prétoriennes.

3°. Le *sénat* avoit entre ses mains la distribution du tréſor public. Il ordonnoit toutes les dépenses du gouvernement; il assignoit les appointemens des généraux, déterminoit le nombre de leurs lieutenans, de leurs troupes, des fournitures, des munitions & des vêtemens de l'armée. Il pouvoit, à sa volonté, confirmer ou casser les ordonnances des généraux, & prendre au tréſor l'argent nécessaire pour les triomphes qu'il avoit accordés; en un mot, le *sénat* avoit l'autorité dans toutes les affaires militaires.

4°. Il nommoit les ambassadeurs que Rome envoyoit, & fourniſſoit les secours nécessaires aux peuples indigens. Il ordonnoit la maniere dont on devoit recevoir & renvoyer les miniſtres étrangers, & rédigeoit ce qu'on devoit leur dire ou leur répondre, de sorte que pendant l'absence des consuls la république parut toujours gouvernée par le *sénat*. Il pouvoit, au bout de l'an, prolonger le commandement aux consuls, & le donner à d'autres. Tiberius Gracchus voulant diminuer l'autorité du *sénat*, fit passer la loi que dans la suite le *sénat* ne pourroit pas permettre que personne gouvernât plus d'un an une province consulaire. Mais il semble que les Gracches augmenterent par ce moyen plutôt qu'ils ne diminuerent l'autorité du *sénat*, puisque par la loi *sempronia*, dont parle Cicéron, Caïus Gracchus statua que le gouvernement des provinces seroit toujours donné annuellement par le *sénat*.

5°. Il avoit le droit d'ordonner des prieres publiques, des actions de graces aux dieux pour les victoires obtenues, ainsi que le droit de conférer l'honneur de l'ovation ou du triomphe, avec le titre d'*empereur* aux généraux victorieux.

6°. Une de ses affaires & de ses soins étoit d'examiner les délits publics, de rechercher les félonies ou les trahisons, tant à Rome que dans les autres parties de l'Italie, de juger les contestations entre les alliés & les villes dépendantes. Cependant quand il s'agiſſoit de juger des crimes capitaux, le *sénat* ne se croyoit pas le seul juge. En effet, lors du sacrilege de Clodius, quand les mysteres de la bonne déesse furent profanés, les consuls demanderent la jonction du peuple pour décider de cette affaire; & il fut déterminé par un senatus-consulte que Clodius ne pouvoit être jugé que par les tribus assemblées.

7°. Il exerçoit non-seulement le pouvoir d'interpréter les lois, mais encore de les abroger, & de dispenser les citoyens de les suivre.

8°. Dans le cas des dissentions civiles, des tumultes dangereux de l'intérieur de Rome, & dans toutes les affaires très-importantes, le *sénat* pouvoit accorder aux consuls un pouvoir illimité pour le gouvernement de la république, par cette formule que César appelle la derniere ressource de l'état, *que les consuls eussent soin qu'il n'arrivât aucun dommage à la république*. Ces paroles donnoient une telle autorité aux consuls, qu'ils étoient en droit de lever des troupes comme bon leur sembleroit, faire la guerre, & forcer les sénateurs & le peuple; ce qu'ils ne pouvoient pas exécuter, au rapport de Saluste, sans la formule expresse dont nous venons de parler.

9°. Le *sénat* étoit le maître de proroger, ou de renvoyer les assemblées du peuple, d'accorder le titre de roi à quelque prince, ou à ceux qu'il lui plaisoit

de favoriſer. C'étoit à ce corps de déférer les actions de graces ou les éloges à ceux qui les avoient mérités ; le pardon & la récompenſe aux ennemis, ou à ceux qui avoient découvert quelque trahiſon ; il avoit le droit de déclarer quelqu'un ennemi de la patrie, & de preſcrire un changement général d'habits dans le cas de quelque danger, ou de quelque malheur preſſant.

10°. Tels étoient les principaux chefs dans leſquels le *ſénat* avoit conſtamment exercé une juriſdiction particuliere à l'exception du peuple. Ce n'étoit pas en conſéquence de quelque loi expreſſe ; mais en ſe conformant aux coutumes & aux anciens uſages qui avoient eu lieu dès les premiers tems ; & comme on éprouvoit, par une longue expérience, que c'étoit la maniere la plus utile de régler les affaires publiques, & la plus convenable pour maintenir la tranquillité & le bonheur des citoyens, cette juriſdiction fut, du conſentement tacite du peuple, laiſſée entre les mains du *ſénat*, bien plus comme une choſe de convenance que de droit. Ainſi, dans l'objet du bien public, cet uſage fut plutôt approuvé & toléré qu'il ne fut accordé.

Mais toutes les fois qu'un tribun entreprenant, ou que quelque magiſtrat factieux mécontent d'obtenir ſelon l'uſage les dignités de la république, que le *ſénat* étoit diſpoſé à lui accorder, ſe déterminoit à recourir à l'autorité du peuple, pour obtenir quelque diſtinction particuliere ; dans ce cas, le peuple excité par les intrigues & l'artifice de ces hommes factieux qui ſe déclaroient leurs chefs, cherchoit à reprendre les différentes parties de cette juriſdiction dont j'ai parlé, & qui avoit toujours été adminiſtrée par le *ſénat*. Depuis que cette méthode avoit été employée avec ſuccès dans quelques cas, elle devint inſenſiblement le recours de tous ceux qui, pour ſatisfaire leur ambition, affectoient un caractere de popularité. Elle fut portée ſi loin à la fin, que le *ſénat* fut dépouillé de tout ſon pouvoir & de toute l'influence qu'il avoit dans les affaires publiques.

Paſſons à la convocation & aux lieux d'aſſemblées du *ſénat*.

Le *ſénat* étoit toujours convoqué par le dictateur lorſqu'on le créoit dans quelque conjoncture critique ; mais dans tous les autres cas, le droit de convoquer le *ſénat* appartenoit aux conſuls, ſuprêmes magiſtrats de la république. Dans leur abſence, ce droit étoit dévolu, ſelon les lois, aux magiſtrats ſubordonnés, tels que les préteurs & les tribuns. Il eſt vrai que ces derniers ſe croyoient fondés à convoquer le *ſénat* dans quelque tems que ce fût, & lorſque les intérêts du peuple le requéroient ; mais malgré cette prétention, par reſpect pour l'autorité conſulaire, on ne convoqua jamais de cette maniere le *ſénat*, que lorſque les conſuls étoient abſens ; à moins que ce ne fût dans des affaires d'importance & dans des cas imprévus, où il falloit prendre une prompte détermination. Enfin, lorſque les décemvirs, les entre-rois ou les triumvirs furent établis pour gouverner la république, ce n'étoit qu'à eux qu'il appartenoit de convoquer le *ſénat*, comme Aulugelle le rapporte après Varron.

Dans les premiers tems de Rome, lorſque l'enceinte de la ville étoit peu conſidérable, les ſénateurs étoient appellés perſonnellement par un appariteur, ou par un courier, quelquefois par un crieur public, quand les affaires exigeoient une expédition immédiate. Mais dans les tems poſtérieurs, on les convoquoit d'ordinaire par le moyen d'un édit qui aſſignoit le tems & le lieu de l'aſſemblée, & que l'on publioit quelques jours auparavant, afin que la connoiſſance & la notoriété en fuſſent publiques. Ces édits n'avoient communément lieu que pour ceux qui réſidoient à Rome, ou qui en étoient peu éloignés. Cependant quand il s'agiſſoit de traiter quelque affaire extraordinaire, il paroît qu'ils étoient auſſi publiés dans les autres villes d'Italie. Si quelque ſénateur refuſoit ou négligeoit d'obéir à l'appel, le conſul l'obligeoit de donner des ſûretés pour le payement d'une certaine ſomme, au cas que les raiſons de ſon abſence ne fuſſent point reçues. Mais dès que les ſénateurs étoient parvenus à l'âge de ſoixante ans, ils n'étoient plus aſſujettis à cette peine, & ils n'étoient plus obligés de ſe rendre dans les aſſemblées, que lorſqu'ils le vouloient bien.

Dans les anciens tems, au rapport de Valérius, les ſénateurs étoient ſi occupés du bien public, que ſans attendre un édit, ils étoient dans l'habitude de ſe raſſembler d'eux-mêmes ſous un certain portique près le palais du *ſénat*, d'où ils pouvoient s'y rendre promptement, dès que le conſul étoit arrivé. Ils croyoient à peine digne d'éloge leur attention à s'acquitter des devoirs de leur état & de leurs obligations envers la patrie, ſi ce n'étoit volontairement & de leur propre gré, & s'ils attendoient le commandement d'autrui, ou l'intimation qui leur en ſeroit faite. Mais où s'aſſembloient ils ?

Les anciens Romains, pleins de religion & de vertu, avoient coutume d'aſſembler le *ſénat* dans un lieu ſacré dédié aux auſpices, afin que la préſence de la divinité ſervît à faire rentrer en eux-mêmes ceux qui ſongeroient à s'écarter des regles de la probité. Romulus le convoquoit hors de la ville dans le temple de Vulcain, & Hoſtilius dans la curie Hoſtilie. Nous liſons, dans les anciens auteurs, qu'après l'expulſion des rois, le *ſénat* s'aſſembloit tantôt dans les temples de Jupiter, d'Apollon, de Mars, de Bellone, de Caſtor, de la Concorde, de la Vertu, de la Fidélité, & tantôt dans les curies Hoſtilienne & Pompéienne, dans leſquelles les augures avoient fait bâtir des temples pour cet effet. Tous ces temples formoient les lieux d'aſſemblée du *ſénat*. *Voyez* TEMPLES *des aſſemblées du ſénat*.

Il y avoit des tems marqués pour aſſembler le *ſénat*, ſavoir les calendes, les nones & les ides, excepté les jours des comices, pendant leſquels on traitoit avec le peuple. Dans ces jours là, la loi Papia défendoit d'aſſembler le *ſénat*, afin que les ſénateurs ne fuſſent point diſtraits dans leurs ſuffrages ; mais ſuivant la loi Gabinia, les ſénateurs devoient s'aſſembler pendant tout le mois de février pour répondre aux gouverneurs de provinces & recevoir les ambaſſadeurs. Lorſque le *ſénat* s'aſſembloit dans les jours fixes marqués ci-deſſus, on l'appelloit le vrai *ſénat* ; lorſqu'il s'aſſembloit hors de ce tems-là, & extraordinairement pour traiter de quelque affaire de conſéquence & inopinée, on le nommoit *ſénat* convoqué ; & il l'étoit alors par le premier magiſtrat. De-là cette diſtinction de *ſénat* ordinaire & de *ſénat* convoqué, que nous liſons dans Capitolain, cité par Gordianus.

Le *ſénat*, ſelon l'uſage, s'aſſembloit toujours le premier de Janvier, pour l'inauguration des nouveaux conſuls, qui prenoient alors poſſeſſion de leurs charges. Il s'aſſembloit auſſi quelques autres jours du même mois, ſelon les anciens auteurs, & il n'y avoit d'exceptés, qu'un ou deux jours de ce mois juſqu'au quinzieme. La derniere partie de Janvier étoit probablement deſtinée pour les aſſemblées du peuple ; le mois de Février étoit reſervé tout entier par l'ancien uſage au *ſénat*, pour donner audience aux ambaſſadeurs étrangers ; mais dans tous ces mois généralement, il y avoit trois jours qui paroiſſent avoir été deſtinés d'une façon plus particuliere aux aſſemblées du *ſénat*. Ces trois jours étoient les calendes, les nones & les ides ; c'eſt ce qu'on préjuge des fréquentes aſſemblées tenues dans ces jours, & qui ſont rapportées dans l'hiſtoire ; mais dans la ſuite

des tems Auguſte ordonna, par une loi, que le *ſénat* ne pût régulierement s'aſſembler que deux jours du mois, les calendes & les ides.

On n'aſſembloit que très-rarement le *ſénat* pendant les fêtes publiques, deſtinées à des jeux, & conſacrées aux pompes de la religion, telles que les ſaturnales, que l'on célébroit dans le mois de Décembre, & qui duroient pluſieurs jours conſécutifs. Cicéron, lorſqu'il rapporte les diſputes élevées dans le *ſénat* en préſence de deux cens ſénateurs, appelle l'aſſemblée tenue dans cette occaſion, une aſſemblée plus nombreuſe qu'il n'auroit cru qu'elle dût l'être, lorſque les jours ſaints étoient déja commencés.

Le *ſénat*, dans ſes jours d'aſſemblée, ne mettoit ſur le tapis aucune affaire avant le jour, & ne la terminoit point après le coucher du ſoleil. Toute affaire propoſée & conclue avant ou après ce tems, étoit nulle & ſujette à caſſation, & celui qui l'avoit propoſée étoit ſoumis à la cenſure; de ſorte que ce fut une regle ſtable, qu'on ne propoſât aucune affaire dans le *ſénat* après la quatrieme heure de l'après-dînée; ce qui fait que Cicéron cenſure certains décrets prononcés par Antoine dans ſon conſulat, comme rendus trop avant dans la nuit, & qui par cette raiſon n'avoient aucune autorité.

On voit cependant un exemple d'une aſſemblée du *ſénat* tenue à minuit, l'an de Rome 290, à cauſe de l'arrivée d'un exprès envoyé par l'un des conſuls, pour informer le *ſénat* qu'il ſe trouvoit aſſiégé par les Eques & les Volſques, dont les forces étoient ſupérieures, & qu'il riſquoit de périr avec toute ſon armée, ſi on ne lui envoyoit un prompt ſecours; ce qui lui fut accordé tout de ſuite par un decret. C'eſt Denis d'Halicarnaſſe, *l. IX. c. lxiij.* qui le dit.

Le *ſénat* étant aſſemblé, le lecteur ſera ſans doute bien aiſe de ſavoir la méthode que cette compagnie célebre obſervoit dans ſes délibérations.

Il faut d'abord ſe repréſenter qu'à la tête du *ſénat* étoient placés le dictateur & les conſuls dans des ſieges diſtingués, élevés, ainſi que nous le croyons, de quelques degrés au-deſſus des autres bancs. Par égard pour la dignité de ces premiers magiſtrats, lorſqu'ils entroient dans la curie, tous les ſénateurs étoient dans l'uſage de ſe lever de leurs ſieges. Le préteur Décius ayant manqué à ce devoir, un jour que le conſul Scaurus paſſoit près de lui, ce conſul le punit d'avoir mépriſé ſa dignité, & ordonna qu'on ne plaideroit plus à ſon tribunal.

Manuce croit que les magiſtrats inférieurs étoient placés à côté les uns des autres, au-deſſous des ſieges des conſuls, chacun ſuivant ſon rang; les préteurs, les cenſeurs, les édiles, les tribuns & les queſteurs.

Il eſt toujours vrai que les ſénateurs ſur leurs ſieges, gardoient entr'eux un ordre de préſéance, pris de la dignité de la magiſtrature qu'ils avoient auparavant remplie. Lorſque Cicéron en parle, il iudique cet ordre. C'étoit auſſi celui que gardoient les magiſtrats en ſe plaçant, & lorſqu'il s'agiſſoit de propoſer leur opinion, chacun dans ſon rang & à ſon tour.

Quelques ſavans conjecturent que les édiles, les tribuns & les queſteurs, étoient aſſis ſur des bancs ſéparés; avec cette différence, que ceux des magiſtrats curules étoient un peu plus élevés que les autres. Il ſemble que Juvenal indique cette différence dans ſa *ſatire jx. 52.* contre celui qui veut faire voir qu'il a une dignité curule. Ces bancs étoient en quelque ſorte ſemblables à nos petites chaiſes ſans doſſier. Suétone, dans ſa vie de Claude, *c. xxiij.* dit que quand cet empereur avoit quelque grande affaire à propoſer au *ſénat*, il s'aſſeyoit ſur un banc des tribuns, placé entre les chaires curules des deux conſuls. Mais il falloit auſſi qu'il y eût d'autres bancs longs, de maniere que pluſieurs ſénateurs pouvoient s'y placer; car Cicéron rapporte, dans ſes *épit. famil. iij. 9.* que Pompée appelloit les déciſions du *ſénat*, le *jugement des longs bancs*, pour le diſtinguer des tribunaux particuliers de juſtice.

Indépendamment de la diverſité des bancs, & des places aſſignées à chaque ordre de ſénateurs, l'un des membres de ce corps auguſte étoit toujours diſtingué des autres par le titre de prince du *ſénat*. Cette diſtinction, qui avoit commencé ſous les rois, eut lieu dans tous les tems de la république. On voulut conſerver cette premiere forme établie par le fondateur de Rome, qui s'étoit reſervé en propre le choix & la nomination du principal ſénateur, qui, dans ſon abſence & dans celle des rois, devoit préſider dans cette aſſemblée; le titre de prince du *ſénat* étoit dans les regles, & par voix de conſéquence donné à celui dont le nom étoit placé le premier dans la liſte de ce corps, toutes les fois que les cenſeurs la renouvelloient. On eut attention de le donner toujours à un ſénateur conſulaire, qui avoit été revêtu de la dignité de cenſeur. On choiſiſſoit l'un de ceux que ſa probité & ſa ſageſſe rendoient recommandable; & ce titre étoit tellement reſpecté, que celui qui l'avoit porté étoit appellé de ce nom par préférence à celui de quelque autre dignité que ce fût, dont il ſe ſeroit trouvé revêtu. Il n'y avoit cependant aucun droit lucratif attaché à ce titre, & il ne donnoit d'autre avantage, qu'une autorité qui ſembloit naturellement annoncer un mérite ſupérieur dans la perſonne de ceux qui en étoient honorés. Mais *voyez* PRINCE DU SÉNAT.

Le *ſénat* étant aſſemblé, les conſuls ou les magiſtrats qui en avoient fait la convocation par leur autorité, prenoient avant tout les auſpices, & après avoir rempli les devoirs ordinaires de la religion par des ſacrifices & des prieres, ils étoient dans l'uſage de déclarer le motif de la convocation de cette aſſemblée, & de propoſer les matieres des délibérations de ce jour. Par préférence à tout, on expédioit d'abord & ſans délai les affaires de la religion & qui concernoient le culte des dieux. Lorſque le conſul avoit ſoumis à l'examen quelque point, on le diſcutoit; s'il étoit queſtion de rendre un decret, il diſoit ſon opinion à cet égard, & parloit auſſi long-tems qu'il le vouloit; il demandoit enſuite les opinions des autres ſénateurs, en les appellant par leurs noms, & ſuivant l'ordre dans lequel ils étoient placés; il commençoit par les ſénateurs conſulaires, & continuoit par les prétoriens.

Originairement on étoit dans l'uſage d'interroger le prince du *ſénat* le premier; mais bientôt on ne ſe conduiſit plus ainſi, & cette politeſſe fut accordée à quelque vieux ſénateur conſulaire, diſtingué par ſes vertus, juſqu'aux derniers tems de la république, que s'introduiſit la coutume fixe de donner cette marque de reſpect à ſes parens, à ſes amis particuliers, ou à ceux que l'on croyoit vraiſſemblablement d'un avis conforme à ſes propres vues & à ſes ſentimens ſur la queſtion propoſée.

Quelque ordre que les conſuls obſervaſſent, en demandant les opinions le premier de Janvier, ils le gardoient pendant tout le reſte de l'année. C. Céſar, à la vérité, ſe mit au-deſſus de cette regle & en changea l'uſage; car quoiqu'il eût au commencement de ſon conſulat interrogé Craſſus le premier, cependant ayant marié ſa fille à Pompée, dans le cours de cette magiſtrature, il donna cette marque de prééminence à ſon gendre; politeſſe dont il fit enſuite excuſe au *ſénat*.

Cet honneur d'être interrogé d'une maniere extraordinaire, & par préférence à tous les autres ſénateurs du même rang, quoique d'âge & de nobleſſe plus ancienne, paroît ne s'être étendu qu'à quatre ou cinq perſonnages conſulaires. Tous les autres ſé-

nateurs étoient interrogés suivant l'ancienneté de leur âge ; cette méthode étoit généralement observée pendant l'année, jusqu'à l'élection des consuls suivans, qui se faisoit d'ordinaire vers le mois d'Août. De ce moment jusqu'au premier Janvier, en conséquence d'un usage constamment suivi, on demandoit aux consuls désignés leurs avis, avant de le demander aux autres sénateurs.

Comme ils étoient sollicités de parler suivant leur rang, il n'étoit aussi permis à personne de le faire avant son tour, à l'exception des magistrats, qui semblent avoir eu le droit de parler dans toutes les occasions, & toutes les fois qu'ils le croyoient nécessaire; c'est par cette raison sans doute qu'ils n'étoient pas interrogés en particulier par le consul. Cicéron dit, à la vérité, que dans certaines occasions il fut interrogé le premier de tous les sénateurs privés ; ce qui veut dire que quelqu'un des magistrats avoit été interrogé avant lui ; mais alors ils l'étoient par le tribun du peuple qui avoit convoqué l'assemblée, & qui donnoit naturellement cette préférence aux magistrats supérieurs qui s'y trouvoient présens. Mais on ne trouve point qu'un consul interrogeât d'abord quelqu'autre qu'un sénateur consulaire, ou les consuls désignés.

Quoique chaque sénateur fût obligé de dire son avis, lorsque le consul le lui demandoit, il n'étoit cependant pas restreint à la seule question qui se discutoit alors ; il pouvoit passer à quelqu'autre matiere, la traiter aussi longuement qu'il vouloit ; & quoiqu'il pût dire librement son avis, lorsque c'étoit son tour, le *sénat* ne s'occupoit point à le réfuter, & ne traitoit pas cette question épisodique, à moins que quelqu'un des magistrats ne la proposât dans la même assemblée. Ils avoient seuls le privilege de demander qu'on opinât sur quelque question, ainsi que le droit de renvoyer celle qui se traitoit. Toutes les fois qu'un sénateur donnoit son avis, il se levoit de son siege, & demeuroit debout jusqu'à ce qu'il eût achevé de parler ; mais quand il ne faisoit que se ranger à l'avis des autres, il demeuroit à sa place.

Les magistrats, dans la même séance, avoient la liberté de proposer des avis différens, & de traiter différentes questions dans le *sénat*. Si par hasard on vouloit remettre sur le tapis quelque affaire d'importance, & que les consuls eussent négligé de la proposer, ou qu'ils fussent éloignés de le faire, l'usage étoit que le *sénat*, par certaine acclamation, & qui devenoit générale, excitoit à la proposer ; & lorsqu'ils refusoient de le faire, les autres magistrats avoient ce droit, même malgré eux.

Si quelque opinion proposée à l'assemblée du *sénat* renfermoit différens chefs, dont les uns pouvoient être approuvés & les autres rejettés, c'étoit encore l'usage de demander qu'elle fût divisée ; quelquefois d'un accord unanime, & par un cri général de l'assemblée exprimé par ces mots, *divide, divide ;* ou si dans la discussion des affaires il y avoit eu différens avis, si chacun de ces avis avoit été appuyé par un nombre considérable de sénateurs, le consul, sur la fin, étoit dans l'usage de les rappeller tous, pour que le *sénat* traitât séparément chacune de ces opinions ; mais en même tems ce magistrat préféroit, selon qu'il lui paroissoit convenable, l'opinion la plus favorable à la sienne ; il supprimoit alors, ou ne parloit pas de celle qu'il désapprouvoit. Dans le cas toutefois où il ne paroissoit ni difficulté ni opposition, on rendoit le decret sans demander & sans donner les avis à cet égard.

Quand une question avoit été décidée par le scrutin, on séparoit les parties opposées dans les différens côtés de la curie ou lieu d'assemblée ; ce que le consul ou magistrat qui présidoit en son absence, faisoit de cette maniere : « Que ceux qui sont de tel » avis, passent de ce côté ; & que ceux qui pensent » différemment, passent de celui-ci ». L'avis que le plus grand nombre de sénateurs approuvoit s'exprimoit dans un decret qui d'ordinaire étoit conçu dans les termes dictés par le premier de ceux qui avoient traité la question, ou par le principal orateur en faveur de cette opinion ; lequel, après avoir dit tout ce qu'il croyoit propre à la rendre agréable au *sénat*, terminoit son discours dans la forme du decret qu'il vouloit obtenir. Ce decret qu'on nommoit *sénatusconsulte*, étoit toujours souscrit par un nombre considérable de sénateurs, en témoignage de leur approbation particuliere. *Voyez* SÉNATUSCONSULTE.

La république ayant été opprimée par Jules-César, il formoit tout seul les sénatusconsultes, & les souscrivoit du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. Le *sénat* se vit sans fonctions, sans crédit & sans gloire. Ensuite sous le regne des empereurs, ce même *sénat*, jadis si respectable, tomba dans la servitude la plus basse. Il porta l'adulation jusqu'à encenser les folies de Caligula, & jusqu'à décerner des honneurs excessifs à Pallas affranchi de Claude. Pline le jeune parlant de l'état de ce corps immédiatement avant le regne de Trajan, avoue qu'il étoit toujours muet ; parce qu'on ne pouvoit y dire sans péril ce qu'on pensoit & sans infamie ce qu'on ne pensoit pas. Mais j'ai cru devoir me borner à crayonner l'histoire du *sénat* dans le tems de ses beaux jours ; le lecteur peut consulter les savans qui ont le mieux approfondi cette matiere, Manuce, Sigonius, Hotman, Zamoléus, & récemment MM. Midleton & Chapman, dans de petits ouvrages pleins de goût, de recherches & de précision. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉNAT DES CINQ CENS, (*Hist. d'Athènes.*) *sénat* d'Athènes, lorsque cette ville eut été divisée en dix tribus. On élisoit tous les ans dans chaque tribu cinquante hommes qui tous ensemble composoient le *sénat des cinq cens*. Ce fut Solon qui l'institua, & qui établit que chaque tribu auroit tour-à-tour la préséance dans l'assemblée, & la céderoit successivement à la suivante. Ce *sénat* étoit composé de prytanes, de proëdres & d'un épistate. *Voyez* ÉPISTATE, PROEDRE & PRYTANE. (*D. J.*)

SÉNAT DES QUATRE CENS, (*Hist. d'Athènes.*) ancien *sénat* d'Athènes, lorsque cette ville n'étoit divisée qu'en quatre tribus. On élisoit dans chaque tribu cent hommes qui tous ensemble composoient le *sénat des quatre cens*. Ce *sénat* dura jusqu'à Solon qui institua le *sénat* des cinq cens dont nous avons parlé. (*D. J.*)

SÉNAT DE VENISE, (*Hist. de Venise.*) *Voyez* PRÉGADI. (*D. J.*)

SÉNATEUR ROMAIN, (*Gouvernem. de Rome.*) membre du sénat de Rome, c'est-à-dire, de ce corps auguste qui étoit l'appui, le défenseur & le conservateur perpétuel de la république. On est avide de savoir quel étoit le nombre des membres d'un corps qui tenoit dans ses mains les rênes d'un si puissant empire, qui régloit toutes les affaires avec les étrangers, & qui dans son lustre présidoit à toute la terre. On demande à quel âge on pouvoit devenir *sénateur*, quelle qualité de biens ils devoient avoir aux termes de la loi, quels étoient leurs devoirs, les honneurs de leur charge, & leurs privileges ; tâchons de satisfaire à toutes ces questions curieuses.

Quant au nombre des *sénateurs*, l'opinion générale est qu'il fut borné à 300, depuis le tems des rois jusqu'à celui des Gracques ; mais on ne doit pas prendre cette fixation à la rigueur, parce que quelquefois ce nombre peut avoir été moindre ; & dans le cas d'une grande diminution imprévue, on completoit de nouveau les places vacantes par une promotion extraordinaire. Ainsi, comme le nombre

des magistrats augmentoit dans les nouvelles conquêtes de la république, & dans les accroissemens qu'elle faisoit à son domaine, de même le nombre des *sénateurs* a dû varier; & par plusieurs accidens, exposée à des vuides. Le dictateur Silla, lorsque ce corps se trouva comme épuisé par les proscriptions & les guerres civiles, créa 300 membres en une seule fois. Il les prit de l'ordre équestre. Cette augmentation fit probablement monter le nombre entier des *sénateurs* à environ 500. Il paroît que le sénat s'est maintenu dans cet état jusqu'à la ruine de la liberté par Caïus César; puisque Cicéron dans un récit qu'il fait d'une affaire particuliere, dit à Atticus, que 415 *sénateurs* y avoient assisté, ce qu'il appelle le *plein sénat*.

Les anciens auteurs nous indiquent clairement qu'il étoit nécessaire d'avoir un certain âge pour être *sénateur*, quoiqu'aucun d'eux ne nous ait précisément marqué quel devoit être cet âge. Il fut fixé par les lois sous le regne de Servius Tullius, à 17 ans pour entrer dans le service militaire; & chaque citoyen, au rapport de Polybe, étoit obligé de servir dix ans dans les guerres, avant que de pouvoir prétendre à aucune magistrature civile. Ce qui sert à déterminer l'âge auquel on pouvoit demander la questure ou le premier grade des honneurs, c'est-à-dire l'âge de 28 ans; or comme cette magistrature donnoit entrée dans le sénat, la plus grande partie des savans paroît avoir fixé l'obtention du rang de *sénateur* à l'âge de 28 ans.

A la vérité quelques écrivains, d'après l'autorité de Dion Cassius, ont pensé que l'âge d'admission dans ce corps étoit de 25 ans; ne faisant pas attention que Dion ne rapporte ce fait que comme une regle proposée à Auguste par son favori Mécène; mais à en juger par l'usage de la république en ces derniers tems, l'âge pour être questeur, ainsi que pour être *sénateur*, étoit de 30 ans accomplis, parce que Cicéron qui déclare dans quelques-unes de ses oraisons, qu'il avoit obtenu les honneurs de la république, sans avoir essuyé aucun refus, chacun de ces honneurs dans l'âge requis par la loi, n'obtint en effet la questure qu'à 30 ans passés; & lorsque Pompée fut créé consul d'une maniere extraordinaire à l'âge de 36 ans, sans avoir passé par les grades inférieurs, Cicéron observe à cet égard qu'il fut élevé à la plus haute magistrature, avant que les lois lui permissent d'obtenir les moins considérables; ce qui regarde l'édilité qui étoit le premier emploi, appellé proprement *magistrature*, & qui ne pouvoit être obtenu qu'après un intervalle de cinq ans entre cette charge & la questure.

Mais l'opinion que nous adoptons, semble confirmée par la disposition de certaines lois, que donnerent en divers tems les gouverneurs de Rome aux nations étrangeres, sur les reglemens de leurs petits sénats. Par exemple, lorsque les Halaisins, peuples de la Sicile, eurent de grandes contestations entr'eux sur l'élection des *sénateurs*, ils requirent le sénat de Rome de les diriger à cet égard; & le préteur Caïus Claudius leur envoya des lois & des réglemens convenables. L'un de ces réglemens étoit, que l'on ne pût devenir *sénateur* avant l'âge de 30 ans, & qu'on ne reçût personne qui exerçât quelque métier, ou qui n'eût une certaine quantité de biens. Scipion prescrivit les mêmes lois au peuple d'Agrigente.

Enfin, Pline fait mention d'une loi donnée en pareille occasion aux Bythiniens par Pompée le grand. Cette loi défendoit la réception dans le sénat avant l'âge de 30 ans: elle ordonnoit de plus, que tous ceux qui avoient exercé une magistrature, fussent conséquemment admis dans ce corps. Ces divers réglemens indiquent d'une maniere assez claire la source dont ils étoient émanés, & prouvent que le magistrat romain avoit naturellement donné aux autres peuples les usages établis dans la république.

Cicéron prétend que les lois pour régler l'âge des magistrats, n'étoient pas bien anciennes; qu'on les fit pour mettre un frein à l'ambition demesurée des nobles, & rendre tous les citoyens égaux dans la recherche des honneurs; & Tite-Live nous apprend que L. Villius, tribun du peuple, fut le premier qui les introduisit, l'an de Rome 573, ce qui lui fit donner le surnom d'*annaire*. Mais bien du tems avant cette époque, on trouve que ces lois & ces usages avoient lieu à Rome, dans l'enfance même de la république. Par exemple, lorsque les tribuns furent institués, les consuls déclarerent dans le sénat, que dans peu de tems ils corrigeroient la pétulance des jeunes nobles, au moyen d'une loi qu'ils avoient préparée pour régler l'âge des *sénateurs*.

Il y avoit une autre qualité requise, & regardée comme nécessaire à un *sénateur*. On exigeoit un fonds de biens considérable pour le maintien de cette dignité, & cette quantité de biens étoit établie par les lois. Mais on ne trouve en aucun endroit le tems de cet établissement, ni à quelle somme ces biens devoient monter. Suétone est le premier des auteurs qui en ait parlé, & qui nous apprend que la quotité des biens étoit fixée à 800 sesterces avant le regne d'Auguste; ce qui suivant le calcul de la monnoie angloise, monte de six à sept mille liv. Cette somme, ainsi que quelques auteurs l'ont prétendu, ne devoit pas être regardée comme une rente annuelle, mais comme le fonds des biens d'un *sénateur*, fonds réel, appartenant en lui en propre & estimé ou évalué par les censeurs. Cette quantité de biens paroîtra peut-être trop peu considérable, & on ne la trouvera pas proportionnée au rang & à la dignité d'un *sénateur* romain. Mais on doit faire attention que c'étoit la moindre quantité de biens qu'on pût avoir pour parvenir à ce grade. En effet, lorsqu'il arrivoit que les *sénateurs* possédoient moins que cette somme, ils perdoient leur place dans le sénat.

D'ailleurs, quelque peu considérable que paroisse aujourd'hui cette proportion de biens, il est certain qu'elle suffisoit pour maintenir un *sénateur* convenablement à son rang, sans qu'il fût forcé de s'occuper de quelque profession vile & lucrative, qui lui étoit interdite par la loi. Mais la constitution en elle-même ne paroît pas avoir été bien ancienne, ce qu'on peut aisément se persuader, puisque dans les premiers tems, le principaux magistrats étoient tirés de la charrue. Corn. Rufinus, qui avoit été dictateur & deux fois consul, fut chassé du sénat l'an de Rome 433, par le censeur C. Fabricius, parce qu'on trouva dans sa maison des vases d'argent du poids de dix livres. On ne donnoit donc pas alors dans l'élection d'un *sénateur*, la préférence à la quantité des biens. Nous voyons en effet Pline se plaindre de la vicissitude des tems, & déplorer le changement qui s'étoit introduit dans le choix des *sénateurs*, des juges & des magistrats qu'on élisoit, selon le calcul de leurs biens, époque à laquelle on commença de n'avoir plus d'égard au vrai mérite.

Cicéron dans une de ses lettres écrites lors de l'administration de C. César, rend un témoignage assuré de la quotité des biens que devoit avoir un *sénateur*; il prie un de ses amis, qui avoit alors du crédit, d'empêcher que certaines terres ne soient enlevées par les soldats à Curtius, qui sans ses biens ne pourroit conserver le rang de *sénateur*, auquel César l'avoit lui-même élevé.

Ce n'étoit pas assez aux *sénateurs* d'avoir une certaine quotité de biens; il falloit encore qu'ils donnassent un exemple de bonnes mœurs à tous les ordres de l'état; mais indépendamment de cette régularité

de mœurs qu'on exigeoit d'eux, Cicéron nous parle encore des devoirs auxquels ils étoient assujettis; l'un de ces devoirs, étoit l'obligation d'être assidu. La liberté qu'ils avoient d'aller à la campagne, dans les intervalles d'une assemblée à l'autre, ayant dégénéré en abus, les consuls leur défendirent dans plusieurs circonstances de s'absenter de Rome plus de trois à la fois, & de s'éloigner de maniere qu'ils ne pussent revenir dans le jour. Le second devoir consistoit à ne parler qu'à son tour. La troisieme regle de discipline étoit de ne pas étendre son avis au-delà des bornes; mais cette regle eut souvent ses exceptions. Au reste, un *sénateur* perdoit son état lorsqu'il se dégradoit lui-même, en montant sur le théâtre, ou en descendant dans l'arene.

Il arrivoit aussi que les illustres membres d'un conseil suprême, qui tenoit dans ses mains les renes d'un aussi puissant empire, qui regloit toutes les affaires avec les étrangers, & qui dans son lustre présidoit à toute la terre, étoit regardé partout, avec la plus grande distinction. Nous voyons en effet, que plusieurs d'entr'eux avoient sous leur protection particuliere, des rois, des villes & des nations.

Cicéron rendant compte des avantages d'un *sénateur* sur les membres des autres ordres de la république, dit qu'il avoit l'autorité & l'état dans Rome, le nom & la faveur chez l'étranger. Il jouissoit du privilege de prendre place dans les assemblées des sénats des provinces alliées à la république. Quelle est la ville, ajoute Cicéron, dans les parties les plus éloignées de la terre, quelque puissante & quelque libre qu'elle soit, quelque rudesse & quelque barbarie qu'elle puisse avoir; quel est le roi qui ne se fasse un plaisir d'accueillir & de bien traiter chez lui un *sénateur* du peuple romain?

Parmi les membres de cet ordre seulement, on choisissoit tous les ambassadeurs, & ceux qu'on employoit dans les états étrangers; & lorsqu'ils avoient quelque motif particulier de voyager au dehors, même pour leurs propres intérêts, ils obtenoient du sénat le privilege d'une légation libre. Ce privilege leur donnoit le droit d'être traités partout avec les honneurs dûs à un ambassadeur, & d'être fournis pendant leur route d'une certaine quantité de vivres, & de choses qui pouvoient leur être nécessaires, ainsi qu'à leurs gens. De plus, pendant tout le tems qu'ils résidoient dans les provinces de la république, les gouverneurs de ces provinces étoient dans l'usage de leur donner les licteurs qui les précédoient. S'ils avoient quelque procès, ou quelque discussion d'intérêt dans ces provinces, il paroît qu'ils jouissoient du droit de demander leur renvoi à Rome.

Il n'étoient pas moins distingués des autres citoyens dans cette capitale, par des privileges & des honneurs particuliers; puisque dans les fêtes & les jeux publics ils avoient des places qui leur étoient assignées dans le lieu le plus commode & le plus honorable. Lorsqu'on offroit des sacrifices à Jupiter, ils jouissoient seuls du droit de donner des fêtes publiques dans le capitole, revêtus de leurs habits de cérémonie, ou des habits propres aux charges qu'ils avoient exercées.

Ils étoient d'ailleurs distingués des autres citoyens par les ornemens de leurs habits ordinaires, ainsi que par leur tunique, par la matiere, & la forme de leurs souliers, dont les anciens auteurs rendent compte. L'ornement de leur tunique étoit le laticlave. *Voyez* LATICLAVE.

La forme de leurs souliers étoit particuliere, & différente de celle des autres citoyens. Ciceron parlant d'un certain Afinius, qui, dans le désordre général causé par la mort de César, s'étoit introduit dans le sénat, dit que voyant la cour ouverte, il changea de chaussure, & devint tout d'un trait *sénateur*; cette différence consistoit dans la couleur, dans la forme, & dans l'ornement de ces souliers. Leur couleur étoit noire, tandis que ceux des autres citoyens n'avoient pas une couleur particuliere, & qu'elle dépendoit de leur fantaisie. La forme en étoit en quelque sorte semblable à nos brodequins. Ils remontoient jusqu'au milieu de la jambe, ainsi qu'on le voit dans quelques statues antiques, & dans des bas-reliefs, & ils étoient ornés de la figure d'une demi-lune, cousue & attachée sur la partie de devant, près la cheville du pié.

Plutarque dans ses questions romaines, donne diverses raisons de cette figure emblématique. Mais d'autres auteurs disent que cela n'avoit aucun rapport avec la lune, quoiqu'il parût que la figure le dénotât, mais qu'elle servoit seulement à exprimer la lettre C, comme un signe numératif, & comme la lettre initiale du mot *centum*, nombre fixe des *sénateurs* dans leur premiere institution par Romulus.

La toge & la robe d'un *sénateur* ordinaire, ne différoient point de celle des autres citoyens; mais les consuls, les préteurs, les édiles, les tribuns, *&c.* portoient toujours dans l'année de leur magistrature, la prétexte, qui étoit une robe bordée d'une bande de pourpre; & c'est aussi l'habit que tout le reste du sénat qui avoit déja rempli les grandes charges, portoit aux fêtes & aux solemnités.

Dans les commencemens de la république, les *sénateurs* n'osoient quitter en aucun lieu les marques distinctives de leur rang; mais dans la suite on se négligea sur ces bienséances respectables. C'est à cette époque qu'il faut rapporter le trait satyrique de Juvenal contre les *sénateurs* de son tems: il dit qu'ils aiment à paroître tous nuds en plein sénat, parce que la folie est moins honteuse que la mollesse. Le luxe vint encore au secours de l'indécence, & l'aimable simplicité des premiers romains fut entierement bannie; nous laisserons-là le tableau de ces *sénateurs* efféminés, plus immodestes que les courtisanes: nous nous sommes proposé de ne présenter aux yeux des lecteurs que l'histoire d'un corps auguste, digne de nous être transmise, lorsque ce corps au comble de sa gloire & de son pouvoir, étoit également vertueux & libre dans ses délibérations. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉNATEUR PÉDAIRE, (*Hist. rom.*) ce nom fut donné aux chevaliers qui entrerent dans le sénat, pour les distinguer des *sénateurs* d'un rang supérieur, qui suivant les commentaires de Gabius Bazius, avoient le privilege de venir au sénat en voiture. Pline, *hist. nat. l. VII. c. xliij.* nous apprend que cet honneur singulier fut accordé à Métellus, qui avoit perdu la vue pour sauver d'une incendie le palladium déposé au temple de Vesta. Les *sénateurs pédaires* furent ainsi nommés, parce qu'ils ne parloient point, & qu'ils exprimoient leurs suffrages, s'il y avoit une division dans l'assemblée, en passant du côté de ceux dont ils approuvoient l'avis. Ainsi pour faire allusion à cet usage, qui semble toutefois avoir entierement cessé dans les derniers tems de la république, cette partie du sénat qui ne disoit pas son avis, fut toujours qualifiée du nom de *pédaire*. Il est aisé de le voir dans le rapport que fait Ciceron à Atticus, de certaines disputes, & d'un decret du sénat à cet égard; il dit que cela fut fait par le concours général des *pédaires*, quoique contre l'autorité des consulaires. (*D. J.*)

SENATEURS DE POLOGNE, (*Hist. moderne.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne les grands du royaume qui forment un corps de 128 personnes, destiné à mettre des bornes à l'autorité royale & empêcher le monarque d'empiéter sur les droits de ses sujets. On distingue les *sénateurs* en *grands* & en *petits*. Les grands *sénateurs* sont, 1°. vingt-trois palatins ou way-

wodes, c'eſt-à-dire, *gouverneurs de provinces*; 2°. les trois caſtellans de Cracovie, de Vilna, & de Froki; 3°. le ſtaroſte de Samogitie. Les 29 autres *ſénateurs* s'appellent *petits ſénateurs*, quoique l'on compte parmi eux des archevêques, des évêques & d'autres perſonnes éminentes par leurs dignités & leur naiſſance.

Ce ſont les *ſénateurs* qui forment en Pologne l'aſſemblée, que l'on nomme *ſenatus-conſilium*.

SÉNATEUR DE SUEDE, (*Hiſt. de Suede.*) les *ſénateurs de Suede* ſont des perſonnes de qualité & de mérite, qui aident ſa majeſté ſuédoiſe à gouverner le royaume, & de qui le roi prend l'agrément, pour toutes les grandes affaires qu'il ſouhaite d'entreprendre. Entre les *ſénateurs*, il y en a cinq qui ſont tuteurs du prince pendant ſa minorité, & à qui dans les réſolutions des dietes, on a donné le titre de *gouverneurs du royaume*. Mais en général les *ſénateurs* ſont appellés les *ſénateurs du roi & du royaume*. Leur nombre fut autrefois fixé à 12, enſuite à 24, & maintenant il s'étend à 40. Leurs charges ne ſont ni vénales, ni héréditaires; quand on leur parle, ou qu'on leur écrit, on les traite d'*excellence*. (*D. J.*)

SENATUS CONSILIUM, (*Hiſt. mod.*) on déſigne ſous ce nom en Pologne l'aſſemblée des ſénateurs du royaume, dans laquelle, au défaut de la diete, on délibere ſur les affaires de l'état.

SÉNATUS-CONSULTE ROMAIN, (*Gouver. de Rome.*) *ſenatus-conſultum*; decret, délibération, arrêt du ſénat romain ſur quelque queſtion, quelque point de droit, quelque fait, ou quelque réglement concernant l'état. Voyons comment ſe formoient ces decrets, & quelle en étoit la force.

Un decret du ſénat étoit toujours ſouſcrit & atteſté par un nombre conſidérable de ſénateurs, qui avoient voulu intervenir à tout ce qui avoit été fait pour y ajouter leurs noms, comme un témoignage de l'approbation particuliere qu'ils donnoient à cette affaire, ainſi que du reſpect pour la perſonne, par l'autorité, ou en faveur de qui ce decret avoit été rendu.

Ces ſouſcriptions ou ſignatures étoient appellées les autorités des *ſénatus-conſultes*, & telle étoit leur forme, *in ſenatu fuerunt* CCCLXXXLLL. on mettoit les noms des ſénateurs, celui de la tribu dont ils étoient. *Voyez* le decret du ſénat rapporté dans ſa véritable forme dans une lettre de Célius à Cicéron, alors proconſul de Cilicie.

Lorſque l'on découvroit que le ſénat étoit diſpoſé à rendre un decret, il dépendoit de quelqu'un des tribuns du peuple d'interpoſer ſon autorité, & de renverſer d'un ſeul mot tout ce qui avoit été réſolu par la ſimple oppoſition, ſans en rendre aucun raiſon. La loi générale de ces interventions, étoit que chaque magiſtrat eût le pouvoir de s'oppoſer aux actes de ſon collegue, ou des magiſtrats qui lui étoient ſubordonnés. Les tribuns avoient encore la prérogative de s'oppoſer aux actes des autres magiſtrats, quoique perſonne ne fût en droit de contredire les leurs.

Mais dans tous les cas où les déterminations du ſénat étoient renverſées par la ſimple oppoſition d'un tribun, ce dont on trouve des exemples ſans nombre, ſi le ſénat étoit unanime dans ſes ſuffrages, & qu'il fût diſpoſé à rendre le decret, on ſe ſervoit d'une formule ordinaire, & le decret changeoit de nom; il étoit appellé l'*autorité du ſénat*.

On le mettoit alors dans les regiſtres de ce corps, quoiqu'il ne ſervît qu'à rendre témoignage de la façon de penſer du ſénat ſur cette queſtion particuliere, & à faire retomber ſur le tribun qui l'avoit empêche la haine de l'oppoſition faite à un acte avantageux. Ainſi pour tenir chaque magiſtrat éloigné d'une conduite factieuſe dans des affaires d'importance, ceux qui étoient d'avis de rendre le decret, y ajoutoient que ſi quelqu'un ſongeoit à s'y oppoſer, on le regarderoit comme ayant travaillé contre les intérêts de la république.

Cette clauſe néanmoins ſervoit rarement à mettre un frein à l'entrepriſe des tribuns, accoutumés à faire leur oppoſition avec la même liberté que dans les occaſions les plus indifférentes. Les ſénateurs les moins conſidérables, les factieux & les chefs de parti, avoient encore différens moyens d'empêcher ou de renvoyer un decret ſous pluſieurs prétextes & par les obſtacles qu'ils y mettoient. Tantôt par des ſcrupules en matiere de religion, ils ſuppoſoient que les augures n'étoient pas favorables, & qu'ils n'avoient pas été pris légitimement, ce qui étant confirmé par les augures, retardoit l'affaire pour quelques jours; tantôt ils inſiſtoient ſur quelque prétendu paſſage des livres ſibyllins, qu'il falloit alors conſulter, & qu'ils interprétoient ſelon leurs vues.

Ainſi, dans une conteſtation qui s'éleva ſur la propoſition faite de remettre le roi Ptolomée ſur le trône d'Egypte, le tribun Caton qui s'y oppoſoit, rapporta quelques vers des livres ſibyllins, qui avertiſſoient de ne rétablir ſur ſon trône aucun roi d'Egypte avec une armée, ce qui fit qu'on décida dans cette occaſion qu'il étoit dangereux de donner à ce roi une armée pour rentrer dans ſon royaume.

Mais la méthode la plus ordinaire d'empêcher la déciſion d'une affaire, étoit celle d'employer le jour entier à parler deux ou trois heures de ſuite, de façon qu'il ne reſtât pas aſſez de tems ce jour-là. On trouve dans les anciens auteurs des exemples de cette conduite; & lorſque quelqu'un des magiſtrats les plus ſéditieux abuſoit trop ouvertement de ce droit contre le penchant général de l'aſſemblée, les ſénateurs étoient alors ſi impatiens, qu'ils lui impoſoient ſilence, pour ainſi dire, par la force; & ils le troubloient de telle maniere par leurs clameurs, leurs huées, & leurs ſifflemens, qu'ils l'obligeoient à ſe déſiſter.

Il eſt probable que les lois exigeoient la préſence d'un certain nombre de ſénateurs pour rendre un acte légitime, & donner de la force à un decret, puiſqu'on s'oppoſe quelquefois aux conſuls pour avoir pourſuivis des decrets ſubreptices ſecrétement dans une aſſemblée qui n'étoit pas aſſez nombreuſe; & nous y voyons que le ſénat avoit renvoyé quelques affaires, lorſqu'il ne s'étoit pas trouvé un nombre ſuffiſant de ſénateurs pour la décider. Ainſi, lorſque dans une aſſemblée qui étoit imparfaite, un des ſénateurs avoit deſſein d'empêcher le jugement de quelque affaire, il intimoit le conſul de compter le ſénat, en lui adreſſant ces mots, *numera ſenatum*, comptez les ſénateurs.

On ne voit à la vérité dans aucun des anciens auteurs qu'il fallût un nombre déterminé de ſénateurs, ſi ce n'eſt dans un ou deux cas particuliers. Par exemple, lorſque les bacchanales furent défendues à Rome, on ordonna que perſonne n'osât les célebrer ſans une permiſſion particuliere accordée à cet effet par le ſénat, compoſé au-moins de cent ſénateurs; & peut-être dans ce tems, étoit-ce le nombre juſte & requis dans tous les cas, & lorſque le ſénat n'étoit compoſé que de trois cens perſonnes? Le *ſenatus-conſulte* dont nous parlons fut fait dans le temple de Bellone, l'an 568 de Rome, ſous le conſulat de Poſthumius, & de Q. Marius Philippus. Ce *ſénatus-conſulte* eſt en ancienne langue oſque. On le trouvera rapporté en entier dans l'*hiſtoire de la juriſprudence romaine*, par M. Terraſſon.

Environ un ſiecle après, lorſque le nombre des ſénateurs augmenta, & fut porté juſqu'à 500, Caius Cornélius, tribun du peuple, donna lieu à l'établiſſement d'une loi, qui ôtoit au ſénat le pouvoir d'abſoudre qui que ce fût de l'obligation des lois, ſi 200 ſénateurs au-moins n'avoient été préſens au decret d'exemption.

d'exemption. Ce Cornélius voulut rétablir la jurisprudence des premiers tems de la république, suivant laquelle le sénat n'accordoit point de dispense, où la clause de la faire agréer au peuple ne fût insérée. Cette clause, qui n'étoit plus que de style, négligée même depuis quelque-tems dans les dispenses, dont un très-petit nombre de sénateurs s'étoient rendus les maîtres, déplaisoit au sénat. Il fut cependant forcé après une pénible résistance, l'an 688, sous le consulat de L. C. Calpurnius Piso, d'accueillir cette loi dans les comices. On fit en même tems défenses à celui qui auroit obtenu la dispense, de s'opposer à ce qui en seroit ordonné par le peuple, lorsque le decret d'exemption lui seroit rapporté.

Après tout, il est assez difficile de décider quel nombre de sénateurs étoit requis pour porter un *senatus-consulte*. Les anciens auteurs ne nous en apprennent rien exactement, & par conséquent nous ne faisons que deviner. Denys d'Halicarnasse a écrit qu'Auguste voyant que les sénateurs étoient en petit nombre, régla qu'on pouvoit porter des *senatus-consultes*, quoiqu'il n'y eût pas 400 sénateurs présens. Anciennement, dit Prudence, il n'étoit pas permis de porter de *senatus-consultes* qu'il n'y eût 300 peres conscrits du même sentiment; mais ce passage paroît plutôt se rapporter au nombre des avis qu'au nombre des sénateurs. Il est cependant certain qu'il y avoit un nombre fixe de sénateurs nécessaires pour les *senatus-consultes*; car, comme je l'ai remarqué, tout sénateur qui vouloit empêcher de porter de *senatus-consultes*, pouvoit dire au consul, *comptez les sénateurs*.

Les decrets du sénat étoient d'ordinaire lus & publiés dès qu'ils avoient été rendus, & l'on en déposoit toujours une copie authentique dans le trésor public, qui étoit au capitole, au lieu où l'on voit à présent le palais du conservateur.

Sans ce préalable, on ne les regardoit pas comme des decrets valides, & rendus selon la forme des lois: lorsque l'affaire dont on traitoit dans le jour étoit finie, le consul ou quelqu'autre magistrat, qui avoit convoqué l'assemblée, étoit dans l'usage de la séparer, & de la rompre par ces paroles, *peres conscrits*, il n'est plus besoin de vous retenir ici, ou bien il n'y a plus rien ici qui vous retienne.

Il est encore bien difficile de dire précisément quelle étoit la force des decrets du sénat. Il est certain qu'ils n'étoient pas regardés comme des lois; mais il paroît qu'originairement, ils avoient été rendus dans l'objet de préparer la loi dont ils étoient comme le fonds & la base principale. Ils avoient une espece de force & d'autorité provisionnelle, jusqu'à ce que le peuple eût fait une loi selon les formes prescrites & ordinaires; car dans tous les siecles de la république on ne fit jamais aucune loi sans le consentement général du peuple.

Les decrets du *sénat* regardoient principalement la partie exécutrice du gouvernement, la destination des provinces à leurs magistrats, la quotité des appointemens des généraux. Ils portoient aussi sur le nombre des soldats qu'on leur donnoit à commander; sur toutes les affaires imprévues, & de hasard, sur lesquelles on n'avoit fait aucun réglement, & qui en requéroient un; de sorte que l'autorité de la plûpart de ces decrets, n'étoit que passagere & momentanée; qu'ils n'avoient ni force ni vigueur, si ce n'est dans les occasions particulieres, & pour lesquelles ils avoient été faits. Mais quoiqu'en rigueur ils n'eussent point force de loi, ils étoient cependant regardés comme obligatoires, & l'on y obéissoit.

Tous les ordres des citoyens s'y soumettoient, jusqu'à ce qu'ils eussent été annullés par quelqu'autre décret, ou renversé par l'établissement de quelque loi. Il est vrai que le respect qu'on avoit pour eux, étoit plutôt la suite d'un usage reçu, & venoit plus de l'estime générale des citoyens pour l'autorité de ce conseil suprême, que de quelque obligation prise de la forme du gouvernement, puisque dans les tems les plus reculés, lorsqu'il naissoit quelque difficulté sur un decret particulier, nous trouvons que les consuls auxquels l'exécution en étoit confiée, & qui ne vouloient pas leur donner force de loi, se fondoient sur ce qu'ils étoient faits par leurs prédécesseurs, & donnoient pour raison que les decrets du *sénat* ne devoient avoir lieu qu'une année seulement, & pendant la durée de la magistrature de ceux qui les avoient rendus.

Cicéron dans un cas pareil, lorsqu'il plaidoit la cause d'un de ses cliens qu'il défendoit sur le mépris qu'il avoit marqué pour un decret du *sénat*, déclara que ce decret ne devoit avoir aucun effet, parce qu'il n'avoit jamais été porté au peuple pour lui donner l'autorité d'une loi. Dans ces deux cas, quoique le consul & Cicéron ne dissent rien qui ne fût asserant, & qui ne convînt à la nature de la cause, ils le disoient cependant, peut-être plus par nécessité, & à raison de l'intérêt particulier qu'ils y avoient, qu'ils ne l'auroient fait dans d'autres circonstances; les consuls le faisoient pour éviter l'exécution d'un acte qui ne leur plaisoit pas; & Cicéron pour la défense d'un client qui se trouvoit dans le plus grand danger.

Mais véritablement dans toutes les occasions, les magistrats principaux, soit de Rome, soit du dehors, paroissent avoir eu plus ou moins de respect pour les decrets du *sénat*, selon qu'ils étoient plus ou moins avantageux à leur intérêt particulier; à leur penchant ou au parti qu'ils avoient embrassé dans la république. Dans les derniers tems, lorsque le pouvoir suprême usurpé par quelqu'un de ces chefs, eut surmonté tous les obstacles, & eut mis à l'écart toutes sortes de coutumes & de lois, dont le maintien & la conservation pouvoit nuire à leurs vues ambitieuses, nous trouvons que les decrets du *sénat* étoient traités avec beaucoup de mépris par eux & par leurs créatures, tandis qu'ils avoient à leurs ordres une populace subordonnée, aussi corrompue que prompte à leur accorder tout ce qu'ils demandoient, jusqu'à la ruine entiere de la liberté publique. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉNATUS-CONSULTE *secret*, (*Hist. rom.*) *senatus-consultum tacitum*. C'étoit une délibération secrette, à laquelle les anciens sénateurs seulement étoient d'ordinaire appellés dans les premiers tems de la république.

C. Capitolinus nous apprend que cet usage émanoit de la nécessité publique, lorsque dans quelques dangers pressans de la part des ennemis, le sénat se trouvoit forcé de prendre de prompts expédiens, qu'il falloit employer avant que de les divulguer, & qu'on vouloit tenir cachés à ses meilleurs amis. Dans ces sortes d'occasions, le sénat formoit un decret tacite. Pour y parvenir, l'on excluoit alors de l'assemblée les greffiers; & les sénateurs se chargeoient eux-mêmes de leur emploi, afin que rien ne transpirât au-dehors. On voit dans les tems les plus reculés de la république divers exemples de ces assemblées secrettes, où n'assistoient, & ne pouvoient être admis que les vieux sénateurs. Ces assemblées convoquées par les consuls, se tenoient dans leurs propres maisons, ce dont les tribuns faisoient de grandes plaintes. *Voyez* Denys d'Halicarnasse, *l. X. c. xxxx, l. XI. c. lv.* &c. (*D. J.*)

SÉNATUS-CONSULTE MACÉDONIEN, (*Histoire rom.*) c'étoit un *senatus-consulte*, par lequel il étoit ordonné que toute action fût déniée à celui qui prêteroit de l'argent à un fils en puissance de pere. Ce *senatus-consulte* n'est point reçu en pays coutumier,

& les enfans de famille se peuvent valablement obliger pour prêt d'argent, s'ils sont majeurs; & s'ils sont mineurs, ils peuvent recourir au bénéfice de restitutions. (*D. J.*)

SÉNATUS-CONSULTE VELLÉIEN, (*Droit coutum.*) c'est par ce *sénatus-consulte* que les femmes ne peuvent pas s'obliger valablement pour d'autres; en sorte que si elles se sont chargées de quelque obligation contractée par une autre personne, comme servant de caution ou autrement, elles ne peuvent être valablement poursuivies, pour raison de telles obligations. Ce *sénatus-consulte* a été long-tems observé dans toute la France; mais sous Henri IV. par un édit du mois d'Août 1606, sa disposition fut abrogée; cependant on l'a conservée en Normandie, où le cautionnement des femmes est nul de droit. (*D. J.*)

SENAU, s. m. (*Marine.*) barque longue, dont les Flamans se servent pour la course, & qui ne portte que vingt-cinq hommes.

SEND, (*Géogr. mod.*) ce terme des géographes orientaux, désigne le pays qui est au-deçà de l'occident, & au-delà à l'orient du fleuve Indus. Ils disent que le pays de *Send* a à l'orient celui de Hend, qui est la partie des Indes de deçà & de delà le Gange. Ils le bornent à l'occident par les provinces de Kerman, Makeran, & de Segestan. Ses limites du côté du septentrion sont le Touran ou Turquestan, que nos géographes nomment *Indo-scythia*. Enfin la mer de Perse le borne en forme de golphe au midi.

SENDO, s. m. (*Physique & hist. nat.*) ce mot signifie *serpent* dans la langue des Abyssins; ils s'en servent pour désigner un vent impétueux qui souffle en de certains tems avec une telle violence, qu'il arrache les arbres, renverse les édifices, & quelquefois même souleve & fait tourner en l'air les quartiers de roches qu'il rencontre. On prétend que l'on distingue à l'œil ce vent qui rase la terre, & forme des ondulations semblables à celles d'un grand serpent.

SENDOMIR *ou* SANDOMIR, DE PALATINAT, (*Géogr. mod.*) palatinat de la petite Pologne. Il est borné au nord par ceux de Rava, de Mazovie, & de Lencizca, au midi & au couchant par celui de Cracovie, à l'orient par ceux de Lublin & de Russie. Il y a des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, & de fer. Les fruits qu'on y recueille, sont excellens. Ce palatinat prend le nom de sa capitale, & est divisé en huit territoires. (*D. J.*)

SENDOMIR *ou* SANDOMIR, (*Géogr. mod.*) ville de Pologne, capitale du palatinat du même nom, à l'embouchure du San dans la Vistule, & à vingt-huit lieues au levant de Cracovie. C'est une ville fortifiée, & le siege du tribunal de la province; les jésuites y ont un college. Les Suedois prirent cette ville en 1655, & la réduisirent presque en cendres. *Long.* 49, 30. *latit.* 50, 24. (*D. J.*)

SENÉ, *sena*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur est composée ordinairement de cinq pétales disposés en rond. Le pistil de cette fleur devient dans la suite une silique presque plate, courbe & composée de deux membranes, entre lesquelles on trouve des semences qui ressemblent à des pepins de raisins, & qui sont séparées les unes des autres par de petites cloisons. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SÉNÉ, (*Mat. méd.*) On trouve sous ce nom dans les boutiques de petites feuilles seches assez épaisses, fermes, pointues en forme de lance, d'un verd jaunâtre, qui ont une odeur legere & qui n'est point désagréable, d'un goût un peu âcre, amer & *nauseabond*.

On nous apporte deux sortes de *séné*; savoir celui d'Alexandrie, ou *séné* de Seyde ou de la palte, ainsi appellé du nom d'un impôt que le grand-seigneur a mis sur cette feuille; & celui qui s'appelle *séné* de Tripoly. Outre ces deux sortes de *séné*, on trouve encore le *séné* de Mocha, & le *séné* d'Italie. Ces deux dernieres especes se trouvent beaucoup plus rarement dans les boutiques, & elles sont bien moins efficaces que les deux précédentes.

Le *séné* d'Alexandrie est celui qu'on doit préférer, & qu'on doit choisir récent, odorant, doux au touché, dont les feuilles sont entieres & ne sont point tachées.

Les fruits du *séné* sont aussi en usage en Médecine; ce sont des gousses oblongues, recourbées, lisses, applaties, d'un verd roussâtre ou noirâtre, qui contiennent des semences presque semblables aux pepins de raisin, & qui sont applaties, pâles ou noirâtres: c'est ce qu'on appelle dans les boutiques *follicules de séné*.

Les anciens médecins grecs & latins n'ont point connu le *séné*; l'usage de cette plante est dû aux Arabes. Serapion est le premier qui l'ait fait connoître, & après lui Mesué. Parmi les nouveaux grecs, Actuarius est le premier qui en ait fait mention, & qui en ait exposé les vertus. *Extrait* de Geoffroi, *Mat. med.*

Les feuilles de *séné* contiennent, selon M. Cartheuser, une huile essentielle, mais en très-petite quantité, & une huile qu'il appelle *crassius unguinosum*, & qui est de l'espece des huiles végétales que nous avons appellées *beurre* ou *huile* séparable par la décoction. *Voyez à l'article* HUILE.

Cet auteur a retiré environ sept grains de cette matiere d'une once de feuilles de *séné*. Ces feuilles contiennent aussi une partie odorante proprement dite; car, selon le même chimiste, elles donnent une eau distillée d'une saveur & d'une odeur nauséeuse.

Il paroît que la vertu principale du *séné* dépend de cette partie volatile; car non-seulement son goût & son odeur annoncent des propriétés médicinales, mais il est encore observé que le *séné* est dépouillé en très-grande partie de sa vertu, lorsqu'il a été soumis à une longue ébullition. Ceci est assez conforme à l'opinion la plus répandue; car on a coutume de ne donner le *séné* qu'en infusion, ou d'en employer une plus grande dose lorsqu'on veut le faire bouillir, & cela précisément dans la vûe de ménager cette partie mobile, ou de la compenser. M. Cartheuser dit que la partie du *séné* qu'il appelle *gommeuse*, c'est-à-dire la partie fixe qu'on en retire par le menstrue aqueux, est plûtôt diurétique que purgative, & que la partie résineuse qu'on en sépare par l'esprit-de-vin, cause de vives tranchées, mais ne purge point; ce qui confirme le sentiment commun que nous avons embrassé. Au reste M. Cartheuser compte encore parmi les principes médicamenteux d'une infusion de *séné*, son huile essentielle & son huile *onguineuse* ou *butyreuse*; mais que ces principes possedent ou non une vertu semblable à celle de l'infusion du *séné*; il est sûr qu'ils ne contribuent en rien à l'efficacité de cette infusion, puisque cette infusion ne les contient pas. Tout ce que nous venons de dire des feuilles de *séné*; convient aussi très-vraisemblablement aux follicules.

Les feuilles & les follicules de *séné* fournissent un purgatif très-efficace, quoique son action ne soit point violente: l'une ou l'autre de ces matieres fait la base des potions purgatives le plus communément usitées. On les ordonne dans ces potions depuis un gros jusqu'à demi-once. On emploie aussi quelquefois le *séné* en substance & en poudre, mais seulement ou du-moins presque uniquement dans les électuaires officinaux; car on l'emploie bien quelquefois sous cette forme dans des remedes solides magistraux, mais très-rarement.

Le *séné* cause souvent des tranchées: on croit que cet accident est moins à craindre si on a soin de le

monder exactement des quelques ou pellicules des feuilles ; on a taché d'ailleurs de corriger ce mauvais effet en mêlant avec le *séné* diverses subitances aromatiques, fortifiantes ou carminatives, comme le gingembre, le nard, l'anis, le fenouil, la coriandre, *&c.* On la fait infuser encore dans la décoction des fruits secs & sucrés, tels que les raisins secs, les figues, les jujubes, les dattes, *&c.* ou de quelques racines sucrées ou mucilagineuses, comme celles du polypode, de réglisse, de guimauve, tant pour châtrer sa trop grande activité, que pour masquer son mauvais goût. *Voyez* CORRECTIF.

Certains sels, soit alkalis, soit neutres, tels que le sel de tartre, le nitre, le sel végétal, le sel de seignette, le tartre vitriolé, *&c.* dissous d'avance dans la liqueur destinée à tirer l'infusion du *séné*, sont regardés comme favorisant l'action menstruelle de cette liqueur, & comme corrigeant le principe du *séné* dont elle se charge. Ces deux effets de ces sels sont également peu constatés.

Dans un *mémoire de l'académie royale des Sciences, année 1701*, par M. Marchand, il est rapporté que les feuilles de la séné-pâture donnent [illegible] en poudre égale avec le *séné* & [illegible], en corrigeoient le mauvais goût d'une manière singulière ; cette espece de correction est cependant absolument hors d'usage.

C'est au contraire une pratique très-commune de mêler aux infusions de *séné* du jus de citron : cette infusion, destinée à être prise en plusieurs verres, & qui porte alors le nom de *tisane royale*, est ordinairement chargée d'une bonne quantité de jus de citrons.

Il est observé que le *séné* est dangereux dans les maladies inflammatoires exquises, & sur-tout dans les hémorrhagies. Il est donc prudent de ne pas employer ce purgatif dans ces cas. On pense communément que les follicules de *séné* sont beaucoup plus foibles que les feuilles ; & comme la plûpart des malades, & sur-tout dans les grandes villes, se font une espece de gloire d'être foibles & délicats, tout le monde veut être purgé avec des follicules ; il feroit même malhonnête d'ordonner des feuilles de *séné* aux personnes d'un certain rang. Il y a peu d'inconvénient à se prêter à leur fantaisie sur ce point : les follicules sont réellement un peu moins actives que les feuilles, mais la différence n'est pas très-grande. Au reste les Médecins ont été divisés sur ce problème, *savoir s'il falloit toujours préférer les feuilles de* séné, *ou bien les follicules.*

Les follicules ont eu des partisans d'un grand nom, tels que Sérapion, Mesué, Actuarius, Fernel, *&c.* Geoffroi dit que tous les médecins de son tems étoient décidés pour les feuilles : le tour des follicules est revenu depuis.

Le *séné* entre dans le sirop de pommes composé, dans celui de roses pâles composé ; l'extrait panchymagogue, le lénitif, le *catholicum*, la confection hamech, les pilules *fine quibus*, la poudre purgative contre la goutte, *&c.* (*b*)

SÉNÉCHAL, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) *seniscalcus*, *senescalcus*, *senescallus dapifer*, est un officier dont les fonctions ont été différentes selon les tems.

Il paroît que dans l'origine c'étoit le plus ancien officier d'une maison, lequel en avoit le gouvernement.

Il y en avoit non-seulement chez les rois & les grands, mais même chez les particuliers.

Mais on distinguoit deux sortes de *sénéchaux*, les petits ou communs, & les grands.

Les premiers étoient ceux qui avoient l'intendance de la maison de quelque particulier.

Les grands *sénéchaux* étoient ceux qui étoient chez les princes, ils avoient l'intendance de leur maison en général, & singulierement de leur table ; ce qui leur fit donner le titre de *dapifer*, qui répond à ce que l'on appelle aujourd'hui *grand maître de la maison* chez les princes, ou *maître d'hôtel* chez les autres seigneurs : mais les grands *sénéchaux* ne portoient les plats que dans les grandes cérémonies, comme au couronnement du roi, ou aux cours plénieres ; & hors ces cas, cette fonction étoit laissée [illegible].

Le grand *sénéchal* ne portoit même que le premier plat ; & l'on voit en plusieurs occasions qu'il servoit à cheval : l'intendance qu'ils avoient de la maison du prince comprenoit l'administration des finances, ce qui les rendoit comptables.

Ils avoient en outre le commandement des armées, & c'étoient eux qui portoient à l'armée & dans les combats la banniere du roi, ce qui rendoit cette [illegible] fort considérable.

Sous la premiere race de nos rois, les *sénéchaux* étoient du nombre des grands du royaume ; ils assistoient aux plaids du roi, & souscrivoient les chartes qu'il donnoit. On trouve des exemples qu'il y en [illegible] en même tems.

Il y en avoit aussi sous la seconde & la troisieme race de nos rois. Ils sont nommés dans les actes après le comte ou maire du palais, & avant tous les autres grands officiers.

La dignité de *maire du palais* ayant été éteinte, celle de grand-*sénéchal* de France prit la place. Ce grand *sénéchal* avoit sous lui un autre *sénéchal*, qu'on appelloit simplement *sénéchal de France*. Le dernier qui remplit la place de *grand-sénéchal* fut Thibaut dit le Bon, comte de Blois & de Chartres sous Louis VII. il mourut en 1191.

Toutes les chartes données par nos rois jusqu'en 1191 font mention qu'il n'y avoit point de grand sénéchal, *dapifero nullo*, comme si cette charge n'eût pas encore été éteinte, mais seulement vacante ; quoi qu'il en soit, celle de grand-maître de la maison du roi paroît lui avoir succédé.

Enfin l'une des principales fonctions du grand-*sénéchal* étoit celle de rendre la justice aux sujets du prince, & en cette qualité il étoit prépose au-dessus de tous les autres juges.

Les souverains qui possédoient les provinces de droit écrit avoient chacun leur *sénéchal* ; celui d'Aquitaine avoit sous lui trois sous-sénéchaux, qui étoient ceux de Saintonge, de Quercy & du Limosin.

Lorsque ces provinces ont été réunies à la couronne, leur premier officier de justice a conservé le titre de *sénéchal* ; au-lieu que dans les pays de coutume nos rois ont établi des baillifs, dont la fonction répond à celle de *sénéchal*.

Quelques-uns prétendent que les *sénéchaux* de province & les baillis n'étoient au commencement que de simples commissaires que le roi envoyoit dans les provinces, pour voir si la justice étoit bien rendue par les prevôts, vicomtes & viguiers. Quoi qu'il en soit, sous la troisieme race ils étoient érigés en titre d'*office* ; & depuis Louis XI. n'étant plus révocables, ils travaillerent à se rendre héréditaires.

Ils ont toujours été officiers d'épée, & ont, comme les baillis d'épée, le commandement des armes ; mais on ne leur a laissé que la conduite du ban & de l'arriere-ban, on leur a aussi ôté le maniement des finances, on leur a aussi donné des lieutenans de robe longue, pour rendre la justice en leur nom. Ils choisissoient eux-mêmes ces lieutenans jusqu'en 1491 ; présentement il ne leur reste plus de même qu'aux baillis, que la séance à l'audience & l'honneur que les sentences & contrats passés sous le scel de la sénéchaussée sont intitulés de leur nom.

Les comtes d'Anjou, les ducs de Normandie &

d'Aquitaine, & autres grands seigneurs, ont aussi eu leurs *sénéchaux* ; cette place étoit même héréditaire dans certaines familles nobles. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troisieme race*, l'*édit de Cremieu*, celui de Crepy, Joly, Loyseau, le *glossaire* de Ducange, & les *mots* BAILLIS, BAILLIAGE. (*A*)

SÉNÉCHAL AU DUC, (*Hist. mod.*) c'étoit un grand officier créé par les ducs de Normandie, qui jugeoit les affaires pendant la cessation de l'échiquier. Il revoyoit les jugemens rendus par les baillis, & pouvoit les réformer. Il avoit soin de maintenir l'exercice de la justice & des lois par toute la province de Normandie. Par les lettres qui rendirent l'échiquier fixe & perpétuel sous Louis XII. en 1499, il est porté qu'arrivant le décès du grand-*sénéchal* de Brezé, cette charge demeureroit éteinte, & que sa juridiction seroit abolie. *Supp. de* Moréri, *tome II.*

SÉNÉCHAL D'ANGLETERRE, (*Hist. d'Angleterre.*) le grand-*sénéchal d'Angleterre* étoit autrefois le premier officier de la couronne ; mais cette charge fut supprimée par Henri IV. parce qu'il en trouva l'autorité trop dangereuse. Aujourd'hui l'on en crée un nouveau ou quand il faut couronner le roi, ou quand il s'agit de juger un pair du royaume accusé de crime capital. (*D. J.*)

SÉNÉCHAUSSÉE, s. m. (*Jurisprud.*) est la juridiction du sénéchal, l'étendue de cette juridiction.

Il y a des *sénéchaussées* royales & des *sénéchaussées* seigneuriales : ces deux sortes de *sénéchaussées* sont réglées comme les bailliages. *Voyez* BAILLIAGE. (*A*)

SÉNÉCHAUX, (*Hist. mod.*) en France officiers qui avoient autrefois une très-grande autorité, puisqu'elle s'étendoit sur les lois, les armes & les finances. Les ducs s'étant emparés du pouvoir d'administrer la justice, & ne voulant pas l'exercer en personne, établirent des officiers pour la rendre en leur nom & sous leur autorité : ils les appelloient *baillis* en certains lieux, & en d'autres *sénéchaux*. Mais lorsque les rois de la troisieme race commencerent à réunir à la couronne les villes qui en avoient été démembrées, particulierement du tems de Hugues Capet, ils attribuerent aux juges ordinaires, c'est-à-dire aux baillis & aux *sénéchaux* la connoissance des cas royaux & des causes d'appel du territoire des comtes. Sous la seconde race, c'étoient des commissaires ou *missi dominici*, que les vieux historiens appellent *messagers*, qui jugeoient ces causes d'appel dévolues au roi. Ainsi ces baillis & *sénéchaux*, sous la troisieme race, furent revêtus non-seulement du pouvoir des commissaires royaux ou *missi dominici*, mais ils succéderent en quelque sorte à toute l'autorité des ducs & des comtes, enforte qu'ils avoient l'administration de la justice, des armes & des finances. Ils jugeoient en dernier ressort, ce qui a duré jusqu'au tems où le parlement fut rendu sédentaire sous Philippe le Bel. Avant cela, on ne remarque aucun arrêt rendu sur des appellations des jugemens prononcés par les baillis ou *sénéchaux* : mais toutes les charges étant devenues perpétuelles par l'ordonnance de Louis XI. les baillis & *sénéchaux* non-contens de n'être plus révocables, tâcherent encore de devenir héréditaires. C'est pourquoi les rois appréhendant qu'ils n'usurpassent l'autorité souveraine, comme avoient fait les ducs & les comtes, leur ôterent d'abord le maniement des finances, & ensuite le commandement des armes en établissant des gouverneurs. On leur laissa seulement la conduite de l'arriere-ban, pour marque de leur ancien pouvoir. Il ne leur reste que la simple séance à l'audience, & l'honneur que les sentences & contrats sont intitulés en leur nom. Lorsque le sénéchal est présent, son lieutenant prononce, *monsieur dit*, & lorsqu'il est absent, *nous disons*. La plûpart des sénéchaussées ont été réunies successivement à la couronne. Les premiers rois de la troisieme race n'avoient même conservé sous ce titre que Paris, la Beauce, la Sologne, la Picardie, & une partie de la Bourgogne. Le sénéchal de Bourdeaux est grand-sénéchal de Guyenne. La Provence est divisée en neuf *sénéchaussées* sous un grand-sénéchal. Il y a un sénéchal particulier dans chaque sénéchaussée. François de Roye, *in tract. de missi dominici* ; Piganiol de la Force, *nouv. descrip. de la France* ; *supplém.* de Moréri, *tome II.*

SENEÇON, s. m. *senecio*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en fleurons profondément découpés, portés sur un embryon, & soutenus par un calice d'une seule feuille, qui est d'abord cylindrique & découpé en plusieurs parties, & qui prend ensuite une forme conique. L'embryon devient dans la suite une semence garnie d'une aigrette ; alors le calice est communément replié en-dessous. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les quatre especes de ce genre de plante, la petite est connue de tout le monde ; c'est le *senecio minor vulgaris C. B. P. 131. I. R. H. 456.* en anglois, *the common small groundsel*.

Cette plante a une petite racine fibrée, blanchâtre ; elle pousse même une ou plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, cannelées, creuses en-dedans, quelquefois rougeâtres, rameuses, velues dans de certains endroits exposés au soleil, chargées de feuilles oblongues d'un verd obscur, découpées, dentelées, rangées alternativement, attachées par une base assez large sans queues, & terminées par une pointe obtuse. Les sommités de la tige & des rameaux portent des fleurs en bouquets, composées chacune de plusieurs fleurons jaunes, disposés en étoile, & soutenues par un calice d'une seule piece, avec cinq petites étamines à sommets cylindriques dans leur milieu. Après que leurs fleurs sont tombées, il leur succede plusieurs graines ovales, couronnées d'aigrettes longues, qui forment toutes ensemble une tête blanche.

Cette plante croît par-tout dans les champs, le long des chemins, dans les vignes, dans les jardins, aux endroits sablonneux & exposés au soleil ; elle se reproduit continuellement, & reste verte toute l'année : elle fleurit dans toutes les saisons, même en hiver, & est déja vieille au printems. (*D. J.*)

SENEÇON, (*Mat. méd.*) cette plante est fort peu usitée intérieurement ; plusieurs auteurs assûrent pourtant que sa décoction purge légerement, & même qu'elle fait vomir. Mais encore un coup, le *seneçon* est absolument inusité pour l'intérieur.

Son usage le plus ordinaire est d'entrer, & même assez mal-à-propos, dans la décoction pour les clisteres appellés *émolliens* ; car le *seneçon* ne peut pas être proprement appellé *émollient*. *Voyez* EMOLLIENT.

On le fait entrer aussi quelquefois dans les cataplasmes résolutifs & maturatifs ; mais il possede la vertu résolutive dans un degré assez foible. (*b*)

SENÉE, adj. (*Gram. & Littér.*) rime *senée*, terme de l'ancienne poésie françoise ; c'est une sorte d'acrostiche, où tous les mots commencent par une même lettre, *ardeur*, *amour*, *adorable*, *angelique*. *Diction. de Trévoux.*

SENEF *ou* SENEFFE, (*Géog. mod.*) village des Pays-bas dans le Brabant, à deux petites lieues de Nivelle vers le midi. Ce village est célebre par la bataille qui s'y donna le 11 Août 1674, entre M. le prince de Condé & le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre. Cette bataille fut affreuse, ou plutôt ce fut l'assemblage de plusieurs grands combats. On rapporte qu'il y eut environ 27000 corps d'enterrés dans un espace de deux lieues. Les François se vanterent de la victoire, parce que le champ de bataille leur resta ; mais les alliés prirent dans cette campa-

gne depuis le jour de la bataille, Dinan, Grave & Huy. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, LE ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) ou royaume de *Sénéga*; royaume d'Afrique dans la haute Guinée, le long du fleuve *Sénégal*, où il s'étend l'espace d'environ 40 lieues. Son roi tributaire d'un autre, s'appelle *brac*, mot qui veut dire, *roi des rois*; mais ce souverain n'est qu'un misérable, qui le plus souvent n'a pas de mil à manger, & qui pille les villages de son domaine, escorté par une centaine de coquins qui sont ses gardes. Ses sujets ne valent pas mieux; ils se volent réciproquement, & tâchent de se vendre les uns les autres aux Européens qui font commerce d'esclaves sur leurs côtes. Leurs maisons, comme celle de leur roi, sont de paille & d'entrelacemens de palmier, sans portes, ni fenêtres, & n'ayant qu'un trou pour ouverture. Le bas de ces chaumieres est un plancher de sable, où l'on enfonce à mi-jambe. Leurs lits sont faits de quantité de petits bâtons joints ensemble par deux cordes, à-peu-près comme une claie. Quant aux productions de ce pays & aux autres détails qui le regardent, je renvoie le lecteur à l'*histoire naturelle du Sénégal*, *par* M. Adançon; elle est imprimée à Paris, *in*-4°. 2 vol. avec *fig.* (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *île*, (*Géog. mod.*) autrement *île de Saint-Louis* par les François; petite île d'Afrique, à l'embouchure de la riviere de *Sénégal*, à deux lieues au-dessous de la grande île de Bifeche, & environ à trois quarts de lieue au-dessus de l'Islet aux Anglois. Les François y bâtirent un fort dans le dernier siecle, & c'étoit-là le principal comptoir de la compagnie dite du *Sénégal*. Cette petite île qui n'a pas une lieue de circuit, est à 15 d. 57. de latitude septentrionale, au milieu de la riviere de *Sénégal*. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *riviere de*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique. Elle prend sa source dans le milieu de la Nigritie, coule vers le couchant, forme à son embouchure la petite île de *Sénégal*, & vient se rendre dans l'Océan, après un cours de trois à quatre cens lieues. Cette grande riviere sépare les Maures ou bazanés d'avec les Negres; de façon que d'un côté du fleuve ce sont des maures jaunâtres, & de l'autre, des hommes parfaitement noirs; les premiers sont errans & libres; les Negres sont sédentaires, & ont des rois qui les font esclaves. Les Maures sont petits, maigres, d'un esprit fin & délié: les Negres sont grands, gras, sans génie. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *gomme du*, (*Hist. des drogues exot.*) gomme entierement semblable à la gomme arabique. On l'appelle *gomme du Sénégal*, parce qu'on l'apporte de la province des Negres, située sur le bord du fleuve *Sénégal*. On en trouve présentement une grande quantité dans les boutiques, & en plus grands morceaux que la gomme arabique; mais on ne sait pas de quel arbre elle découle, à moins que ce ne soit de quelque espece d'acacia. On en vend souvent des morceaux blancs & transparens, pour la véritable gomme arabique; on ne peut les en distinguer en aucune maniere; & ces gommes ne paroissent point différentes pour les vertus & les qualités. Les Negres se nourrissent souvent de cette gomme dissoute & bouillie avec du lait. *Geoffroy*. (*D. J.*)

SENÉKA, LE, (*Botan. exot.*) on l'appelle en anglois *the rattle-snake-root*, racine de serpent à sonnettes; c'est la racine de polygala de Virginie, dont on doit la connoissance à M. Teinnint, médecin écossois.

Au commencement de 1738, l'académie des Sciences de Paris reçut une lettre de ce médecin, par laquelle il lui faisoit part de ses observations à la côte de Virginie sur l'usage de la racine d'une plante nommée *sénéka*, ou *seroka* dans le pays, & qu'il avoit, disoit-il, employée avec beaucoup de succès pour la guérison des maladies inflammatoires de la poitrine. M. Teinnint joignit à sa lettre le dessein de la plante, & environ une demi-once de cette racine qu'il avoit si heureusement mis en usage, tantôt en substance à la dose de trente-cinq grains (ce qu'il répétoit plusieurs jours de suite), tantôt en infusion à la dose de trois onces bouillies dans deux pintes d'eau, dont il donnoit au malade trois cueillerées par jour.

Gronovius & Miller nomment la plante, *polygala virginiana*, *foliis alternis*, *integerrimis*, *racemo terminatrice erecto*, Gron. flor. virg. *polygala virginiana*, *foliis oblongis*, *floribus in thyrso candidis*, *radice alexipharmacâ*, Miller. Sa racine est vivace, longue d'un demi-empan ou d'un empan, de la grosseur environ du petit doigt, plus ou moins, selon que la plante est plus ou moins avancée, tortueuse, partagée en plusieurs branches garnies de fibres latérales, & d'un côté saillantes, qui s'étendent dans toute sa longueur; elle est jaunâtre en-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre, un peu amer, & le germe est aromatique.

Les tiges qui en partent, sont nombreuses; les unes droites, & les autres couchées sur terre, menues, jaunâtres, simples, sans branches, cylindriques, lisses, foibles, & d'environ un pié de longueur. Ces tiges sont chargées de feuilles ovales, pointues, alternes, longues d'environ un pouce, lisses, entieres; elles deviennent plus grandes à mesure qu'elles approchent du sommet, & paroissent n'avoir point de queue. Les mêmes tiges sont terminées par un petit épi de fleurs, clair-semées, semblables à celles du polygala ordinaire, mais plus petites, alternes, & sans pédicules. On distingue la racine du *sénéka* par une côte membraneuse, saillante, qui regne d'un seul côté dans toute sa longueur.

M. Teinnint dans son essai *on the pleurefy*, attribue à cette racine non-seulement les qualités diaphorétiques, mais encore la vertu de résoudre le sang visqueux, ténace & inflammatoire, celle de purger, & d'exciter quelquefois le vomissement; il ajoute que les Indiens la regardent comme un puissant remede contre le venin du serpent à sonnettes.

M. Orry, contrôleur général, ayant fait venir en France une quantité considérable de cette racine, la fit distribuer à quelques médecins de Paris, qui enchantés de la nouveauté, en rendirent un compte si favorable, que l'historien de l'académie des Sciences appuyé de leur témoignage, mit le *sénéka* au rang des spécifiques du nouveau monde; mais cette gloire qu'on lui attribuoit d'opérer des merveilles dans l'hydropisie & les maladies inflammatoires de la poitrine, s'est évanouie. Tous les exemples rapportés par M. Bouvard, un des grands partisans de ce remede, annoncent d'autant moins ses vertus dans les maladies chroniques, qu'il avoue lui-même que de cinq hydropiques auxquels il a donné le *polygala de Virginie*, il n'y en a pas un seul qui ait été guéri radicalement. Elle n'a pas été plus efficace dans les maladies inflammatoires de la poitrine. Le médecin écossois parle du *polygala* de Virginie comme purgeant légerement; & le médecin françois prétend qu'il purge très-abondamment.

Dans cette contrariété d'avis, il faut que les expériences de l'un ou de l'autre médecin mal faites nous aient également été données pour des vérités. Enfin ce nouveau remede a de grands inconvéniens; il ne peut être employé à cause de son activité, qu'avec beaucoup de circonspection, sans quoi, il ne manqueroit pas de causer plusieurs désordres dans la machine, de l'aveu de ses protecteurs; la chaleur brûlante qu'il fait sentir à la région de l'estomac, lorsqu'on s'en sert en bol, prouve qu'il possede une âcreté corrosive, & par conséquent dangereuse, même dans les premieres voies; c'en est assez pour

sentir la fausseté des bruits prématurés prodiguées en 1744 à cette racine de l'Amérique. (*D. J.*)

SENEMBI, s. m. (*Hist. nat.*) nom d'un lézard de l'Amérique, long d'environ quatre piés, & large d'un demi-pié; il est écaillé, d'un beau verd, marqueté de taches blanches & noirâtres; il a la tête longue d'environ deux doigts, les yeux grands, vifs, noirs, le museau & la langue gros; les dents petites & noires; on trouve dans sa tête de petites pierres, & surtout une grosse dans son estomac; il a le cou gros & long; il a tant de vie qu'il remue après qu'on l'a dépouillé de sa peau, & qu'on lui a coupé la tête; on use des pierres qu'on trouve dans sa tête, contre la gravelle & le calcul de la vessie & des reins.

SÉNESTRÉ, adj. (*terme de Blason.*) il se dit d'une piece de l'écu qui est accompagnée à gauche ou à *senestre* de quelqu'autre. La ville de Narbonne porte de gueules à la croix patriarchale d'or, *senestrée* d'une clé d'argent. (*D. J.*)

SENESTROCHERE, (*terme de Blason.*) il se dit de la figure d'un bras gauche qu'on représente sur l'écu, & qui est opposé à dextrochere, qui se dit du bras droit. (*D. J.*)

SENEVÉ, s. m. (*Jardinage.*) plante qui produit une graine appellée assez communément la *graine de moutarde*, parce qu'elle entre effectivement dans la composition de la moutarde.

Il y a trois sortes de *senevé*, savoir le *senevé* sauvage, celui des jardins, & une troisieme sorte qui tient des deux autres. Le *senevé* des deux dernieres especes se seme; celui qui vient dans les jardins, porte une graine noire qui entre dans la composition de la moutarde.

Il n'est pas permis aux marchands grenetiers de faire venir, ni d'exposer en vente du *senevé*, à moins qu'il n'ait été visité par les jurés vinaigriers, & ne peuvent même en acheter que quand les Vinaigriers en sont fournis. *Voyez* MOUTARDE & VINAIGRIER.

SENIA, (*Géog. anc.*) ville de la Liburnie, dans l'Illyrie. Ptolomée, *l. II. c. xvj.* la marque sur la côte, entre Velcena & Lopcica. C'est aujourd'hui la ville de Ségna. (*D. J.*)

SÉNEZ *ou* SÉNES, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *Senicum*, *Senitense fanum urbs*, &c. petite ville, ou plutôt méchante bourgade de France, en Provence, située dans un terrein froid & stérile, entre des montagnes, avec un évêché à quatre lieues de Digne, à égale distance de Castellane, & à quatorze d'Ambrun. L'evêché de Sénez n'est connu que depuis le vj. siecle; il est suffragant d'Ambrun, & vaut environ douze mille livres de rente. La modicité de son revenu a fait qu'on a parlé quelquefois de l'unir à celui de Vence; mais est-il nécessaire que tous les évêchés soient riches & considérables. *Long.* de *Senez* 24. *18. latit.* 43. 54. (*D. J.*)

SENGLONS, s. m. *terme de galere*, pieces de bois qu'on met à l'intrade de proue & l'aisiade de poupe, d'un côté & d'autre, & à même distance.

SEN-KI, s. m. (*Médecine.*) maladie particuliere au Japon, & si commune dans ce pays, qu'il n'y a presque personne qui n'en ait ressenti les atteintes; Le siege de cette maladie est dans les muscles & dans les intestins du bas-ventre; elle y cause des tiraillemens & des douleurs insupportables, surtout dans les aines & dans les parties voisines, où souvent il se forme des tumeurs & des abscès. Ce mal cruel est causé par l'usage immodéré du saki qui est une biere très-forte faite avec le ris.

SENLIS, (*Géog. mod.*) par les Romains *Augustomagus*, *Augustomagum*, *Atrebatum civitas*; ville de l'île de France, sur la petite riviere de Nonnette, à deux lieues de Chantilly, & à dix de Paris. Il y a dans cette ville six paroisses, bailliage, prevôté royale, présidial, élection, grenier à sel, maréchaussée & capitainerie de chasse. Cette ville est reglée en partie par la coutume de son nom, qui fut rédigée en l'an 1530, & en partie par la coutume du Vexin françois. Le château où le présidial tient ses séances, a été bâti par S. Louis, & quelques enfans de France y ont été élevés.

L'évêché de *Senlis* est suffragant de Rheims, & a été établi, à ce qu'on dit, vers le milieu du iij. siecle. Le chapitre de la cathédrale est composé de trois dignités & de vingt-quatre canonicats; ce chapitre a le privilege de *committimus*, par lettres patentes du mois de Janvier 1550, regîstrées au parlement le 20 Mai 1560.

Senlis est aujourd'hui un gouvernement particulier de l'île de France. Elle étoit autrefois de la seconde Belgique, & les Romains qui l'ont bâtie, lui attribuerent un territoire. Hugues Capet étoit le propriétaire de cette ville, lorsqu'il fut élu roi. *Long.* suivant Cassini, *19. 36. 30. lat. 49. 12. 26.*

Goulart (Simon), un des plus infatigables écrivains d'entre les Protestans, étoit natif de *Senlis*, & fut ministre à Genève. Peu de gens ont exercé cet emploi aussi long-tems que lui, car il succéda à Calvin l'an 1564, mourut l'an 1628, âgé de 86 ans, & il avoit prêché sept jours avant sa mort. Il étoit tellement auteur de tout ce qu'il faisoit en matiere de librairie, qu'Henri III. désirant connoître l'auteur qui se déguisa sous le nom de *Stephanus Junius Brutus*, pour débiter sa doctrine républicaine, envoya un homme exprès à Simon Goulart, afin de s'en informer; mais Goulart qui savoit en effet tout le mystère, n'eut garde de le découvrir.

La Croix du Maine vous indiquera plusieurs traductions françoises composées par notre senlisien. Ajoutez-y la version de toutes les œuvres de Sénèque, & les méditations historiques de Camérarius.

Scaliger estimoit beaucoup les ouvrages de M. Goulart. Son Cyprien est si bien & si joliment travaillé, dit-il, que je l'ai lu tout d'une haleine. Quand il ne mettoit pas son nom à un livre, il le désignoit par ces trois lettres initiales *S. G. S.* qui vouloient dire, *Simon Goulart senlisien.* C'est à cette marque que le P. Labbe croit, avec raison, l'avoir reconnu pour l'auteur des notes marginales, & des sommaires qui accompagnent les annales de Nicetas Choniates, dans l'édition de Genève 1593.

Pajot (François), plus connu sous le nom du poëte *Liniere*, étoit surnommé de son tems l'*athée de Senlis.* Il étoit bien fait de sa personne, & né avec d'agréables qualités. Il avoit de l'esprit, de la vivacité & du talent pour la poésie aisée; mais satyrique, libertin, débauché. Il acheva de se gâter par sa crapule. Il ne réussissoit pas mal à des couplets satyriques, & sur-tout à des chansons impies, ce qui fit que Despréaux lui dit un jour, *qu'il n'avoit de l'esprit que contre Dieu.*

Madame Deshoulieres, qui prend quelquefois le parti des mauvais poëtes, s'est efforcée autant qu'elle l'a pu, de justifier Liniere du reproche d'irréligion & de libertinage, quoiqu'il eût entrepris une critique abominable du nouveau Testament. Voici les propres vers de cette dame.

On le croit indévot, mais, quoique l'on en die,
Je crois qu'au fond il n'est pas impie.
Quoiqu'il raille plusieurs articles de foi,
Je crois qu'il est autant catholique que moi....

Ce dernier vers ne donneroit pas une haute idée de la catholicité de la belle muse françoise; mais Liniere lui-même n'en avoue pas tant dans son propre portrait, où il s'explique ainsi sur les sentimens qu'il avoit de la religion.

La lecture a rendu mon esprit assez fort
Contre toutes les peurs que l'on a de la mort;

Et ma religion n'a rien qui m'embarraſſe;
Je me ris du ſcrupule, & je hais la grimace, &c.

Il mourut en 1704, âgé de 76 ans. On voit de lui diverſes pieces dans les volumes de poéſies choiſies, imprimées chez Serci. Il en court auſſi beaucoup de manuſcrites. (*D. J.*)

SENNAR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nubie au midi, borné à l'oueſt par celui de Sudan. Ce royaume, autrefois tributaire de l'empereur des Abyſſins, eſt aujourd'hui dépendant du roi de Fungi. Les peuples de cet état ont le viſage noir, les levres épaiſſes & le nez écraſé. Les femmes riches ſont couvertes d'une toile de coton. Leurs cheveux ſont treſſés, & chargés comme leurs bras, leurs jambes & leurs oreilles, d'anneaux d'argent, de cuivre, de laiton, ou de verre de diverſes couleurs; mais les pauvres filles n'ont rien de tout cela, & n'ont pour vêtement qu'une petite piece de toile, depuis la ceinture juſqu'aux genoux. Les enfans vont tout nus. La chauſſure des hommes & des femmes conſiſte en une ſimple ſemelle attachée aux piés avec des courroies ou des cordons. Les chaleurs du pays ſont inſupportables depuis le mois de Janvier juſqu'à la fin d'Avril; elles ſont ſuivies de pluies abondantes qui durent trois mois, & qui infectent l'air. Les habitans vivent de pain fait d'une graine appellée *dora*. Leurs maiſons ſont de terre, baſſes & couvertes de feuillages. Le palais de leur roi eſt entouré de murs de briques cuites au ſoleil. Ce prince eſt vétu d'une robe de ſoie, & ceint d'une eſpece d'écharpe de toile de coton. Il a ſur la tête un turban blanc, & paroît toujours en public ayant le viſage couvert d'une gaze de ſoie. On tire du royaume de *Sennar* des dents d'éléphant, du tamarin, de la poudre d'or & des eſclaves. Sa capitale, ou plutôt la ſeule ville de ce pays s'appelle *Sennar*. *Voyez en l'article.* (*D. J.*)

SENNAR, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, capitale du royaume de même nom, ſur une hauteur, au couchant & près du Nil. Ses maiſons n'ont qu'un étage & ſont mal bâties; celles des fauxbourgs ne ſont que de méchantes cabanes faites de cannes: mais la ſituation de la ville eſt très-favorable, & tous les vivres y ſont à grand marché. *Long.* 50. 24. *latit.* ſeptentrionale, ſuivant les obſervations du P. Brevedent, 13. 4. (*D. J.*)

SENNE, (*Pêche.*) *Voyez* SEINE & SEINETTE.

SENNE, LA, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-bas. Elle prend ſa ſource dans le Hainaut, entre le Roeulx & Soigues, coule à Soigueis, à Halle, à Bruxelles, à Vilvorden, à Heſſein, & de-là elle va ſe perdre dans la Dyle, à une grande lieue au-deſſus de Malines. (*D. J.*)

SENONES, (*Géog. anc.*) 1°. Peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnoiſe, vers l'embouchure de l'Yonne. Ptolomée, *lib. II. c. viij.* nomme leur capitale *Agedicum* ou *Agendicum*, aujourd'hui *Provins*.

2°. Peuples d'Italie dans la Gaule Ciſpadane, ſur le bord de la mer Adriatique. Ces peuples gaulois d'origine, ne s'étoient point aviſés de paſſer les Alpes, aux quatre premieres migrations des Gaulois ſous Bellovèſe. Ils n'y penſerent qu'environ 200 ans après, à la ſollicitation d'Aruns qui vouloit ſe venger de Lucumon. Celui-ci parmi tous les peuples de la Gaule Celtique, choiſit les *Sénonois*, peut-être parce que leur pays étoit moins épuiſé d'hommes; puiſque les *Sénonois* n'avoient point ſuivi Bellovèſe. Il leur vanta l'abondance dont ils jouiroient en Italie, & leur fit goûter du vin qu'il en avoit apporté. Les *Sénonois* ſe déterminerent à le ſuivre, & leur armée fut très-nombreuſe.

Après avoir paſſé les Alpes, ils n'attaquerent point les Celtes, mais allerent ſe jetter ſur l'Umbrie, qui n'avoit encore été que peu entamée. Ils s'y établirent, ſelon Polybe & Tite-Live, depuis l'Uteus juſqu'à l'Æſis, & depuis la mer Adriatique juſque vers l'Apennin. Ils mirent environ ſix ans à cet établiſſement. Au bout de ce tems, & de l'année de Rome 362, Aruns les conduiſit devant Cluſium, pour aſſiéger cette place, où ſa femme & ſon raviſſeur s'étoient enfermés. Les Romains inquiets du voiſinage de ces peuples, offrirent de terminer le différend à l'amiable par leur médiation; cette médiation fut rejettée.

Les ambaſſadeurs romains, de pacificateurs étant alors devenus ennemis, les *Senonois* qui s'en apperçurent, en envoyerent demander juſtice à la république; & comme elle refuſa de leur donner la ſatisfaction qu'ils exigeoient, ils marcherent droit à Rome. Ils défirent, chemin faiſant, l'armée romaine & entrerent quelques jours après dans Rome, qu'ils pillerent & reduiſirent en cendres, à l'exception du capitole qu'ils tenterent inutilement d'emporter; & dont la réſiſtance facilita aux Romains le moyen de chaſſer à la fin leurs ennemis.

Environ 100 ans après cette grande expédition, les *Sénonois* furent, ſelon Strabon, *lib. V.* exterminés par les Romains; mais Polybe, *lib. II.* plus exact dans cet endroit que Strabon, dit qu'ils furent chaſſés du pays qu'ils occupoient, par M. Curius Dentatus, conſul avec P. Cornelius Rufinus, l'an de Rome 463.

Ce ne fut que 7 ans après, à ce que nous apprennent Polybe, Denis d'Halicarnaſſe & Florus, que les *Sénonois* furent exterminés par le conſul Dolabella. Ils furent alors tellement anéantis, qu'à peine reſta-t-il dans l'Italie quelques veſtiges de cette nation que la priſe de Rome avoit ſi fort diſtinguée. Dès le conſulat de M. Curius Dentatus, ils avoient perdu la plus grande partie de leur pays, depuis l'Æſis juſqu'au Rubicon, & les Romains avoient envoyé une colonie à *Sena gallica*, aujourd'hui *Sinigaglia*. Ils occupoient le reſte du pays depuis le Rubicon juſqu'à l'Uteus, lorſque P. Cornelius Dolabella les défit ſur les bords du lac de Vadimon en Etrurie. (*D. J.*)

SENONOIS LE, (*Géogr. mod.*) pays de France le long de la riviere d'Yonne, faiſant partie du grand gouvernement de Champagne. Il eſt très-difficile d'en déterminer les bornes; ceux qui ſont les plus éclairés ſur cette matiere, par la connoiſſance qu'ils ont du pays dans lequel ils demeurent, ne donnant rien ſur quoi on puiſſe ſatisfaire la curioſité du lecteur. Ce fut en partie la demeure des anciens *Sénones*, peuples puiſſans de la Gaule Celtique, dont Céſar dans ſes commentaires, fait un grand éloge en diſant: *civitas imprimis firma, & magnæ inter Gallos autoritatis.* Il faut remarquer que *civitas*, dans Céſar, ſe prend très-ſouvent pour le peuple dépendant d'un pays. Ainſi les *Senones* au jugement de Céſar, avoient une valeur qui les accréditoit beaucoup parmi les Gaulois.

Les *Sénonois* étoient néanmoins *in fide Æduorum*; ce qu'il faut entendre d'une eſpece de ligue offenſive & défenſive qui étoit entre ces peuples. Mais l'ancienne étendue eſt impénétrable; il faut ſe contenter de celle de nos jours, qui ne va pas d'un côté juſqu'à Joigny, & de l'autre va beaucoup au-delà.

Pour éviter le fabuleux, il eſt bon de ne pas pouſſer plus loin les bornes de ce pays. Les Séquaniens & les *Sénonois* étoient deux peuples diſtingués; & pour peu qu'on liſe Florus avec attention, on verra qu'il ne confond point ces deux peuples. Cet hiſtorien dit d'une maniere fort claire, que les *Sénonois* étoient des peuples de la Gaule, qui étoient venus s'établir entre les Alpes & le Pô. Ainſi une colonie des *Sénonois*, ou les *Sénonois* domiciliés, doivent encore être diſtingués. Voici comme s'explique Florus, *l. I. c. xiij. Hi, id eſt Senones galli, quondam ab ulti-*

mis terrarum orbis, & cingente omnia Oceano, ingenti agmine profecti, quum jam media vastassent, positis inter Alpes & Padum sedibus, ne his quidem contenti, per Italiam vagabantur. Florus dans un autre endroit assure que cette colonie fut entierement détruite par la valeur des Romains. (*D. J.*)

SENS, f. m. (*Gramm.*) ce mot est souvent synonyme de *signification* & *d'acception*; & quand on n'a qu'à indiquer d'une maniere vague & indéfinie la représentation dont les mots sont chargés, on peut se servir indifféremment de l'un ou de l'autre de ces trois termes. Mais il y a bien des circonstances où le choix n'en est pas indifférent, parce qu'ils sont distingués l'un de l'autre par des idées accessoires qu'il ne faut pas confondre, si l'on veut donner au langage grammatical le mérite de la justesse, dont on ne sauroit faire assez de cas. Il est donc important d'examiner les différences de ces synonymes; je commencerai par les deux mots *signification* & *acception*, & je passerai ensuite au détail des différens *sens* que le grammairien peut envisager dans les mots ou dans les phrases.

Chaque mot a d'abord une *signification* primitive & fondamentale, qui lui vient de la décision constante de l'usage, & qui doit être le principal objet à déterminer dans un dictionnaire, ainsi que dans la traduction littérale d'une langue en une autre; mais quelquefois le mot est pris avec abstraction de l'objet qu'il représente, pour n'être considéré que dans les élémens matériels dont il peut être composé, ou pour être rapporté à la classe de mots à laquelle il appartient: si l'on dit, par exemple, qu'un *rudiment* est un livre qui contient les élémens de la langue latine, choisis avec sagesse, disposés avec intelligence, énoncés avec clarté, c'est faire connoître la *signification* primitive & fondamentale du mot; mais si l'on dit que *rudiment* est un mot de trois syllabes, ou un nom du genre masculin, c'est prendre alors le mot avec abstraction de toute *signification* déterminée, quoiqu'on ne puisse le considérer comme mot sans lui en supposer une. Ces deux diverses manieres d'envisager la *signification* primitive d'un mot, en sont des *acceptions* différentes, parce que le mot est pris, *accipitur*, ou pour lui-même ou pour ce dont il est le signe. Si la *signification* primitive du mot y est directement & déterminément envisagée, le mot est pris dans une *acception formelle*; telle est l'*acception* du mot *rudiment* dans le premier exemple: si la *signification* primitive du mot n'y est point envisagée déterminément, qu'elle n'y soit que supposée, que l'on en fasse abstraction, & que l'attention ne soit fixée immédiatement que sur le matériel du mot, il est pris alors dans une *ACCEPTION matérielle*; telle est l'*acception* du mot *rudiment* dans le second exemple.

En m'expliquant, *article* MOT, sur ce qui concerne la *signification* primitive des mots, j'y ai distingué la *signification* objective, & la *signification* formelle; ce que je rappelle, afin de faire observer la différence qu'il y a entre la *signification* & l'*acception* formelle. La *signification* objective, c'est l'idée fondamentale qui est l'objet individuel de la *signification* du mot, & qui peut être représentée par des mots de différentes especes; la *signification* formelle, c'est la maniere particuliere dont le mot présente à l'esprit l'objet dont il est le signe, laquelle est commune à tous les mots de la même espece, & ne peut convenir à ceux des autres especes: la *signification* objective & la *signification* formelle, constituent la *signification* primitive & totale du mot. Or, il s'agit toujours de cette *signification* totale dans l'*acception*, soit formelle, soit matérielle du mot, selon que cette *signification* totale y est envisagée déterminément, ou que l'on en fait abstraction pour ne s'occuper déterminément que du matériel du mot.

Mais la *signification* objective est elle-même sujette à différentes *acceptions*, parce que le même mot matériel peut être destiné par l'usage à être, selon la diversité des occurrences, le signe primitif de diverses idées fondamentales. Par exemple, le mot françois *coin* exprime quelquefois une sorte de fruit, *malum cydonium*; d'autres fois un angle, *angulus*; tantôt un instrument méchanique pour fendre, *cuneus*; & tantôt un autre instrument destiné à marquer les médailles & la monnoie, *typus*: ce sont autant d'*acceptions* différentes du mot *coin*, parce qu'il est fondamentalement le signe primitif de chacun de ces objets, que l'on ne désigne dans notre langue par aucun autre nom. Chacune de ces *acceptions* est formelle, puisqu'on y envisage directement la *signification* primitive du mot; mais on peut les nommer *distinctives*, puisqu'on y distingue l'une des *significations* primitives que l'usage a attachées au mot, de toutes les autres dont il est susceptible. Il ne laisse pas d'y avoir dans notre langue, & apparemment dans toutes les autres, bien des mots susceptibles de plusieurs *acceptions* distinctives: mais il n'en résulte aucune équivoque, parce que les circonstances fixent assez l'*acception* précise qui y convient, & que l'usage n'a mis dans ce cas aucun des mots qui sont fréquemment nécessaires dans le discours. Voici, par exemple, quatre phrases différentes: *l'ESPRIT est essentiellement indivisible; la lettre tue & l'ESPRIT vivifie; reprenez vos ESPRITS; ce fœtus a été conservé dans l'ESPRIT-de-vin*: le mot *esprit* y a quatre *acceptions* distinctives qui se présentent sans équivoque à quiconque sait la langue françoise, & que, par cette raison même, je me dispenserai d'indiquer plus amplement. *Voyez* ESPRIT.

Outre toutes les *acceptions* dont on vient de parler, les mots qui ont une *signification* générale, comme les noms *appellatifs*, les *adjectifs* & les *verbes*, sont encore susceptibles d'une autre espece d'*acceptions* que l'on peut nommer *déterminatives*.

Les *acceptions* déterminatives des noms *appellatifs* dépendent de la maniere dont ils sont employés, & qui fait qu'ils présentent à l'esprit ou l'idée abstraite de la nature commune qui constitue leur *signification* primitive, ou la totalité des individus en qui se trouve cette nature, ou seulement une partie indéfinie de ces individus; ou enfin un ou plusieurs de ces individus précisément déterminés: selon ces différens aspects, l'*acception* est ou *spécifique* ou *universelle*, ou *particuliere* ou *singuliere*. Ainsi quand on dit, *agir en HOMME*, on prend le nom *homme* dans une *acception* spécifique, puisqu'on n'envisage que l'idée de la nature humaine; si l'on dit, *tous les HOMMES sont avides de bonheur*, le même nom *homme* a une *acception* universelle, parce qu'il désigne tous les individus de l'espece humaine; *quelques HOMMES ont l'ame élevée*, ici le nom *homme* est pris dans une *acception* particuliere, parce qu'on n'indique qu'une partie indéfinie de la totalité des individus de l'espece; *cet HOMME* (en parlant de César) *avoit un génie supérieur; ces douze HOMMES* (en parlant des Apôtres) *n'avoient par eux-mêmes rien de ce qui peut assurer le succès d'un projet aussi vaste que l'établissement du Christianisme*: le nom *homme* dans ces deux exemples a une *acception* singuliere, parce qu'il sert à déterminer précisément, dans l'une des phrases, un individu, & dans l'autre douze individus de l'espece humaine. On peut voir au *mot* NOM, *art.* 2. §. 1. *n.* 3. les différens moyens de modifier ainsi l'étendue des noms appellatifs.

Plusieurs adjectifs, des verbes & des adverbes sont également susceptibles de différentes *acceptions* déterminatives, qui sont toujours indiquées par les complémens qui les accompagnent, & dont l'effet est de restraindre la *signification* primitive & fondamentale

mentale de ces mots : *un homme SAVANT, un homme SAVANT en grammaire, un homme très-SAVANT, un homme plus SAVANT qu'un autre ;* voilà l'adjectif *savant* pris sous quatre *acceptions* différentes, en conservant toujours la même *signification*. Il en seroit de même des adverbes & des verbes, selon qu'ils auroient tel ou tel complément, ou qu'ils n'en auroient point. *Voyez* RÉGIME.

Il paroît évidemment par tout ce qui vient d'être dit, que toutes les especes d'*acceptions*, dont les mots en général & les différentes sortes de mots en particulier peuvent être susceptibles, ne sont que différens aspects de la *signification* primitive & fondamentale : qu'elle est supposée, mais qu'on en fait abstraction dans l'*acception* matérielle : qu'elle est choisie entre plusieurs dans les *acceptions* distinctives : qu'elle est déterminée à la simple désignation de la nature commune dans l'*acception* spécifique ; à celle de tous les individus de l'espece dans l'*acception* universelle ; à l'indication d'une partie indéfinie des individus de l'espece dans l'*acception* particuliere ; & à celle d'un ou de plusieurs de ces individus précisément déterminés dans l'*acception* singuliere : en un mot, la *signification* primitive est toujours l'objet immédiat des diverses *acceptions*.

1. *SENS propre*, *SENS figuré*. Il n'en est pas ainsi à l'égard des différens *sens* dont un mot est susceptible : la *signification* primitive en est plutôt le fondement que l'objet, si ce n'est lorsque le mot est employé pour signifier ce pour quoi il a été d'abord établi par l'usage, sous quelqu'une des *acceptions* qui viennent d'être détaillées ; on dit alors que le mot est employé dans le *SENS propre*, comme quand on dit, *le feu brûle, la lumiere nous éclaire, la clarté du jour* ; car tous ces mots conservent dans ces phrases leur *signification* primitive sans aucune altération, c'est pourquoi ils sont dans le *sens propre*.

« Mais, dit M. du Marsais, *Trop. Part. I. art. vj.* » quand un mot est pris dans un autre *sens*, il paroît » alors, pour ainsi dire, sous une forme empruntée, » sous une figure qui n'est pas sa figure naturelle, » c'est-à-dire celle qu'il a eue d'abord ; alors on dit » que ce mot est dans un *SENS figuré*, quel que puisse être le nom que l'on donne ensuite à cette figure particuliere : par exemple, *le FEU de vos yeux, le FEU de l'imagination, la LUMIERE de l'esprit, la CLARTÉ d'un discours*.... La liaison, » continue ce grammairien, *ibid. art. vij.* §. 1. qu'il » y a entre les idées accessoires, je veux dire, entre les idées qui ont rapport les unes aux autres, » est la source & le principe de divers *sens* figurés » que l'on donne aux mots. Les objets qui font sur » nous des impressions, sont toujours accompagnés » de différentes circonstances qui nous frappent, & » par lesquelles nous désignons souvent, ou les objets mêmes qu'elles n'ont fait qu'accompagner, ou » ceux dont elles nous rappellent le souvenir... Souvent les idées accessoires, désignant les objets avec » plus de circonstances que ne feroient les noms propres de ces objets, les peignent ou avec plus d'énergie ou avec plus d'agrément. De-là le signe » pour la chose signifiée, la cause pour l'effet, la partie pour le tout, l'antécédent pour le conséquent » & les autres tropes, *voyez* TROPE. Comme l'une » de ces idées ne sauroit être réveillée sans exciter » l'autre, il arrive que l'expression figurée est aussi » facilement entendue que si l'on se servoit du mot » propre ; elle est même ordinairement plus vive & » plus agréable quand elle est employée à-propos, » parce qu'elle réveille plus d'une image ; elle attache ou amuse l'imagination, & donne aisément à » deviner à l'esprit.

» Il n'y a peut-être point de mot, dit-il ailleurs, » §. 4. qui ne se prenne en quelque *sens* figuré, » c'est-à-dire, éloigné de sa *signification* propre & » primitive. Les mots les plus communs, & qui re» viennent souvent dans le discours, sont ceux qui » sont pris le plus fréquemment dans un *sens* figuré, » & qui ont un plus grand nombre de ces sortes de » *sens* : tels sont *corps, ame, tête, couleur, avoir, » faire*, &c.

» Un mot ne conserve pas dans la traduction tous » les *sens* figurés qu'il a dans la langue originale : » chaque langue a des expressions figurées qui lui » sont particulieres, soit parce que ces expressions » sont tirées de certains usages établis dans un pays, » & inconnus dans un autre ; soit par quelqu'autre » raison purement arbitraire.... Nous disons *porter » envie*, ce qui ne seroit pas entendu en latin par *ferre » invidiam* ; au contraire, *morem gerere alicui*, est » une façon de parler latine, qui ne seroit pas entendue en françois ; si on se contentoit de la rendre mot-à-mot, & que l'on traduisît, *porter la coutume à quelqu'un*, au-lieu de dire, faire voir à quelqu'un qu'on se conforme à son goût, à sa maniere » de vivre, être complaisant, lui obéir..... ainsi » quand il s'agit de traduire en une autre langue quelque expression figurée, le traducteur trouve souvent que sa langue n'adopte point la figure de la » langue originale ; alors il doit avoir recours à quelqu'autre expression figurée de sa propre langue, » qui réponde, s'il est possible, à celle de son auteur. Le but de ces sortes de traductions n'est que » de faire entendre la pensée d'un auteur ; ainsi on » doit alors s'attacher à la pensée & non à la lettre, » & parler comme l'auteur lui-même auroit parlé, si » la langue dans laquelle on le traduit, avoit été sa » langue naturelle ; mais quand il s'agit de faire entendre une langue étrangere, on doit alors traduire littéralement, afin de faire comprendre le tour » original de cette langue.

» Nos dictionnaires, §. 5. n'ont point assez remarqué ces différences, je veux dire, les divers *sens* » que l'on donne par figure à un même mot dans une » même langue, & les différentes *significations* que » celui qui traduit est obligé de donner à un même » mot ou à une même expression, pour faire entendre la pensée de son auteur. Ce sont deux idees » fort différentes que nos dictionnaires confondent ; » ce qui les rend moins utiles & souvent nuisibles » aux commençans. Je vais faire entendre ma pensée » par cet exemple.

» *Porter* se rend en latin dans le *sens* propre par » *ferre* : mais quand nous disons *porter envie, porter » la parole, se porter bien ou mal*, &c. on ne se sert » plus de *ferre* pour rendre ces façons de parler en » latin ; la langue latine a ses expressions particulieres pour les exprimer ; *porter* ou *ferre* ne sont plus » alors dans l'imagination de celui qui parle latin : » ainsi quand on considere *porter*, tout seul & séparé » des autres mots qui lui donnent un *sens* figuré, on » manqueroit d'exactitude dans les dictionnaires fran» çois-latins, si l'on disoit d'abord simplement, que » *porter* se rend en latin par *ferre, invidere, alloqui, » valere*, &c.

» Pourquoi donc tombe-t-on dans la même faute » dans les dictionnaires latin-françois, quand il s'agit de traduire un mot latin ? Pourquoi joint-on » à la *signification* propre d'un mot, quelqu'autre » signification figurée, qu'il n'a jamais tout seul en » latin ? La figure n'est que dans notre françois, » parce que nous nous servons d'une autre image, » & par conséquent de mots tout différens. (*Voyez* » le dictionnaire latin-françois, imprimé sous le nom » de R. P. Tachart, en 1727, & quelqu'autres dictionnaires nouveaux.) *Mittere*, par exemple, signifie, y dit-on, *envoyer, retenir, arrêter, écrire* ; » n'est-ce pas comme si l'on disoit dans le diction-

» naire françois-latin, que *porter* se rend en latin par » *ferre*, *invidere*, *alloqui*, *valere* ? jamais *mittere* » n'a eu la *signification* de *retenir*, *d'arrêter*, *d'écrire*, » dans l'imagination d'un homme qui parloit latin. » Quand Térence a dit, (*Adelph. III. ij. 37.*) *lacry-* » *mas mitte*, & (*Hec. V. iij. 14.*) *missam iram faciet ;* » *mittere* avoit toujours dans son esprit la significa- » tion d'*envoyer : envoyez* loin de vous vos larmes, » votre colere, comme on renvoie tout ce dont on » veut se défaire : que si en ces occasions nous disons » plutôt, *retenez vos larmes, retenez votre colere*, c'est » que pour exprimer ce *sens*, nous avons recours à » une métaphore prise de l'action que l'on fait quand » on retient un cheval avec le frein, ou quand » on empêche qu'une chose ne tombe ou ne s'é- » chappe : ainsi il faut toujours distinguer deux » sortes de traductions. (*voyez* TRADUCTION, VER- » SION, *syn.*) Quand on ne traduit que pour faire » entendre la pensée d'un auteur, on doit rendre, s'il » est possible, figure par figure, sans s'attacher à tra- » duire littéralement ; mais quand il s'agit de donner » l'intelligence d'une langue, ce qui est le but des » dictionnaires, on doit traduire littéralement, afin » de faire entendre le *sens* figuré qui est en usage dans » cette langue à l'égard d'un certain mot ; autrement » c'est tout confondre.

» Je voudrois donc que nos dictionnaires don- » nassent d'abord à un mot latin la *signification* pro- » pre que ce mot avoit dans l'imagination des au- » teurs latins : qu'ensuite ils ajoutassent les divers » *sens* figurés que les latins donnoient à ce mot ; mais » quand il arrive qu'un mot joint à un autre, forme » une expression figurée, un *sens*, une pensée que » nous rendons en notre langue par une image diffé- » rente de celle qui étoit en usage en latin ; alors je » voudrois distinguer : 1°. si l'explication littérale » qu'on a déja donnée du mot latin, suffit pour faire » entendre à la lettre l'expression figurée, ou la pen- » sée littérale du latin ; en ce cas, je me contente- » rois de rendre la pensée à notre maniere ; par » exemple, *mittere*, envoyer ; *mitte iram*, retenez » votre colere ; *mittere epistolam alicui*, écrire une » lettre à quelqu'un. 2°. Mais lorsque la façon de » parler latine, est trop éloignée de la françoise, » & que la lettre n'en peut pas être aisément enten- » due, les dictionnaires devroient l'expliquer d'a- » bord littéralement, & ensuite ajouter la phrase » françoise qui répond à la latine ; par exemple, *la-* » *terem crudum lavare*, laver une brique crue, c'est- » à-dire, perdre son tems & sa peine, perdre son » latin ; qui laveroit une brique avant qu'elle fût » cuite, ne feroit que de la boue, & perdroit la » brique ; on ne doit pas conclure de cet exemple, » que jamais *lavare* ait signifié en latin, *perdre* ; ni » *later*, *tems* ou *peine*.

II. *SENS déterminé*, *SENS indéterminé*. Quoique cha- que mot ait nécessairement dans le discours une *signification* fixe, & une *acception* déterminée, il il peut néanmoins avoir un *sens* indéterminé, en ce qu'il peut encore laisser dans l'esprit quelque incertitude sur la détermination précise & indivi- duelle des sujets dont on parle, des objets que l'on désigne.

Que l'on dise, par exemple, *des* HOMMES *ont cru que les animaux sont de pures machines ; un* HOMME *d'une naissance incertaine, jetta les premiers fonde- mens de la capitale du monde :* le nom *homme*, qui a dans ces deux exemples une *signification* fixe, qui y est pris sous une *acception* formelle & déter- minative, y conserve encore un *sens* indéterminé, parce que la détermination individuelle des sujets qu'il y désigne, n'y est pas assez complette ; il peut y avoir encore de l'incertitude sur cette dé- termination totale, pour ceux dumoins qui igno- reroient l'histoire du cartésianisme & celle de Ro- me ; ce qui prouve que la lumiere de ceux qui ne resteroient point indécis à cet égard, après avoir entendu ces deux propositions, ne leur viendroit d'ailleurs que du *sens* même du mot *homme*.

Mais si l'on dit, *les* CARTESIENS *ont cru que les ani- maux sont de pures machines ;* ROMULUS *jetta les pre- miers fondemens de la capitale du monde* : ces deux pro- positions ne laissent plus aucune incertitude sur la dé- termination individuelle des *hommes* dont il y est question ; le *sens* en est totalement déterminé.

III. *SENS actif*, *SENS passif*. Un mot est employé dans un *sens* actif, quand le sujet auquel il se rapporte, est envisagé comme le principe de l'action énoncée par ce mot ; il est employé dans le *sens* passif, quand le sujet auquel il a rapport, est considéré comme le terme de l'impression produite par l'action que ce mot énonce : par exemple les mots *aide* & *secours* sont pris dans un *sens* actif, quand on dit, *mon* AIDE, ou *mon* SECOURS *vous est inutile ;* car c'est comme si l'on disoit, *l'*AIDE, ou *le* SECOURS *que je vous donne- rois, vous est inutile :* mais ces mêmes mots sont dans un *sens* passif, si l'on dit, *accourez à mon* AIDE, *venez à mon* SECOURS ; car ces mots marquent alors l'*aide* ou le *secours* que l'on me donnera, dont je suis le terme & non pas le principe. (*Voyez* Vaugelas, *Rem. 541.*) *Cet enfant* SE GATE, pour dire qu'il tache ses hardes, est une phrase où les deux mots *se gâte*, ont le *sens* actif, parce que l'*enfant* auquel ils se rapportent, est envisagé comme principe de l'action de *gâter : cette robe* SE GATE, est une autre phrase où les deux mêmes mots ont le *sens* passif, parce que la *robe* à laquelle ils ont rapport, est considerée comme le terme de l'impression produite par l'action de *gâter*. *Voyez* PASSIF.

« Simon, dans l'Andrienne, (*I. ij. 17.*) rappelle à » Sosie les bienfaits dont il l'a comblé : *me remettre* » *ainsi vos bienfaits devant les yeux*, lui dit Sosie, » *c'est me reprocher que je les ai oubliés ;* (isthæc com- » memoratio quasi exprobratio est IMMEMORIS be- » neficii.) Les interprètes, d'accord entr'eux pour le » fond de la pensée, ne le font pas pour le *sens* d'*im-* » *memoris :* se doit-il prendre dans un *sens* actif, ou » dans un *sens* passif ? Mad^e. Dacier dit que ce mot » peut être expliqué des deux manieres : *exprobratio* » *mei* IMMEMORIS, & alors *immemoris* est actif ; ou » bien, *exprobratio beneficii* IMMEMORIS, le reproche » d'un bienfait oublié, & alors *immemoris* est passif. » Selon cette explication, quand *immemor* veut dire » *celui qui oublie*, il est pris dans un *sens* actif ; au- » lieu que quand il signifie *ce qui est oublié*, il est » dans un *sens* passif, du moins par rapport à notre » maniere de traduire littéralement. » (*Voyez* M. du Marsais, *Trop. part. III. art. iij.*) Ciceron a dit, dans le *sens* actif, *adeonè* IMMEMOR *rerum à me gesta- rum esse videor ;* & Tacite a dit bien décidément dans le *sens* passif, *immemor beneficium*. C'est la même cho- se du mot opposé *memor*. Plaute l'emploie dans le *sens* actif, quand il dit *fac sis promissi* MEMOR ; (Pseud.) & *MEMOREM mones*, (Capt.) au contraire, Horace l'emploie dans le *sens* passif, lorsqu'il dit :

Impressit MEMOREM *dente labris notam.*
I. Od. 13.

M. du Marsais, (*Loc. cit.*) tire de ce double *sens* de ces mots, une conséquence que je ne crois point juste ; c'est qu'en latin ils seroient dans un sens neu- tre. Il me semble que cet habile grammairien oublie ici la *signification* du mot de *neutre*, c'est-à-dire, se- lon lui-même, ni actif ni passif : or on ne peut pas dire qu'un mot qui peut se prendre alternativement dans un *sens* actif & dans un *sens* passif, ait un *sens* neutre, de même qu'on ne peut pas dire qu'un nom comme *finis*, tantôt masculin & tantôt féminin, soit

du genre neutre. Il faut dire que dans telle phraſe, le mot a un *ſens* actif ; dans telle autre, un *ſens* paſſif, & qu'en lui-même il eſt ſuſceptible des deux *ſens*, (*utriuſque* & non pas *neutrius.*) C'eſt peut-être alors qu'il faut dire que le *ſens* en eſt par lui-même indéterminé, & qu'il devient déterminé par l'uſage que l'on en fait.

D'après les notions que j'ai données du *ſens* actif & du *ſens* paſſif, ſi l'on vouloit reconnoître un *ſens* neutre, il faudroit l'attribuer à un mot eſſentiellement actif, dont le ſujet ne ſeroit enviſagé ni comme principe, ni comme terme de l'action énoncée par ce mot : or cela eſt abſolument impoſſible, parce que tout ſujet auquel ſe rapporte une action, en eſt néceſſairement le principe ou le terme.

Une des cauſes qui a jetté M. du Marſais dans cette mépriſe, c'eſt qu'il a confondu *ſens* & *ſignification* ; ce qui eſt pourtant fort différent : tout mot pris dans une *acception* formelle, a une *ſignification* active, ou paſſive, ou neutre, ſelon qu'il exprime une action, une paſſion, ou quelque choſe qui n'eſt ni action, ni paſſion ; mais il a cette *ſignification* par lui-même, & indépendamment des circonſtances des phraſes : au lieu que les mots ſuſceptibles du *ſens* actif, ou du *ſens* paſſif, ne le ſont qu'en vertu des circonſtances de la phraſe, hors de-là, ils ſont indéterminés à cet égard.

IV. *SENS abſolu*, *SENS relatif.* J'en ai parlé ailleurs, & je n'ai rien à en dire de plus. *V.* RELATIF, *art. II.*

V. *SENS collectif*, *SENS diſtributif.* Ceci ne peut regarder que les mots pris dans une *acception* univerſelle : or il faut diſtinguer deux ſortes d'univerſalité, l'une métaphyſique, & l'autre morale. L'univerſalité eſt métaphyſique quand elle eſt ſans exception, comme *tout* HOMME *eſt mortel.* L'univerſalité eſt morale, quand elle eſt ſuſceptible de quelques exceptions, comme *tout* VIEILLARD *loue le tems paſſé.* C'eſt donc à l'égard des mots pris dans une *acception* univerſelle, qu'il y a *ſens* collectif, ou *ſens* diſtributif. Ils ſont dans un *ſens* collectif, quand ils énoncent la totalité des individus, ſimplement comme totalité : ils ſont dans un *ſens* diſtributif, quand on y enviſage chacun des individus ſéparément. Par exemple, quand on dit en France que *les* ÉVEQUES *jugent infailliblement en matiere de foi*, le nom *évêques* y eſt pris ſeulement dans le *ſens* collectif, parce que la propoſition n'eſt vraie que du corps épiſcopal, & non pas de chaque évêque en particulier, ce qui eſt le *ſens* diſtributif. Lorſque l'univerſalité eſt morale, il n'y a de même que le *ſens* collectif qui puiſſe être regardé comme vrai ; le *ſens* diſtributif y eſt néceſſairement faux à cauſe des exceptions : ainſi dans cette propoſition, *tout* VIEILLARD *loue le tems paſſé*, il n'y a de vrai que le *ſens* collectif, parce que cela eſt aſſez généralement vrai, *ut plurimùm* ; le *ſens* diſtributif en eſt faux, parce qu'il ſe trouve des vieillards équitables qui ne louent que ce qui mérite d'être loué. Lorſque l'univerſalité eſt métaphyſique, & qu'elle n'indique pas individuellement la totalité, il y a vérité dans le *ſens* collectif & dans le *ſens* diſtributif, parce que l'énoncé eſt vrai de tous & de chacun des individus ; comme *tout* HOMME *eſt mortel.*

VI. *SENS compoſé*, *SENS diviſé.* Je vais tranſcrire ici ce qu'en a dit M. du Marſais, *Trop. part. III. art. viij.*

« Quand l'évangile dit, *Mat. xj. 5.* les AVEUGLES *voyent*, *les* BOITEUX *marchent*, ces termes, » *les aveugles*, *les boiteux*, ſe prennent en cette occaſion dans le *ſens* diviſé ; c'eſt-à-dire, que ce mot » *aveugles* ſe dit là de ceux qui étoient aveugles & » qui ne le ſont plus ; ils ſont diviſés, pour ainſi » dire, de leur aveuglement ; car les aveugles, en » tant qu'aveugles (ce qui ſeroit le *ſens* compoſé), » ne voyent pas.

» L'évangile, *Mat. xxvj. 6.* parle d'un certain » *Simon appellé le lépreux*, parce qu'il l'avoit été ; » c'eſt le *ſens* diviſé.

» Ainſi quand S. Paul a dit, *I. Cor. vj. 9.* que *les* » IDOLATRES *n'entreront point dans le royaume des* » *cieux*, il a parlé des *idolâtres* dans le *ſens* compoſé, » c'eſt-à-dire, de ceux qui demeureront dans l'idolâtrie. Les idolâtres, en tant qu'idolâtres, n'entreront pas dans le royaume des cieux ; c'eſt le *ſens* » compoſé : mais les idolâtres qui auront quitté l'idolâtrie, & qui auront fait pénitence, entreront » dans le royaume des cieux ; c'eſt le *ſens* diviſé.

» Apelle ayant expoſé, ſelon ſa coutume, un tableau à la critique du public, un cordonnier cenſura la chauſſure d'une figure de ce tableau : Apelle » réforma ce que le cordonnier avoit blâmé. Mais le » lendemain le cordonnier ayant trouvé à redire à » une jambe, Apelle lui dit qu'un cordonnier ne » devoit juger que de la chauſſure ; d'où eſt venu le » proverbe, *ne ſutor ultrà crepidam*, ſuppléez *judicet.* » La récuſation qu'Apelle fit de ce cordonnier, étoit » plus piquante que raiſonnable : un cordonnier, en » tant que cordonnier, ne doit juger que de ce qui » eſt de ſon métier ; mais ſi ce cordonnier a d'autres » lumieres, il ne doit point être récuſé, par cela ſeul » qu'il eſt cordonnier : en tant que cordonnier, (ce » qui eſt le *ſens* compoſé), il juge ſi un ſoulier eſt bien » fait & bien peint ; & en tant qu'il a des connoiſſances ſupérieures à ſon métier, il eſt juge compétent » ſur d'autres points ; il juge alors dans le *ſens* diviſé, par rapport à ſon métier de cordonnier.

» Ovide parlant du ſacrifice d'Iphigénie, *Met. xij.* » 29. dit que l'*intérêt public triompha de la tendreſſe* » *paternelle*, [& que] *le roi vainquit le* pere : *poſt-* » *quam pietatem publica cauſa*, *rex que patrem vicit.* » Ces dernieres paroles ſont dans un *ſens* diviſé. » Agamemnon ſe regardant comme roi, étouffe les » ſentimens qu'il reſſent comme pere.

» Dans le *ſens* compoſé, un mot conſerve ſa *ſignification* à tous égards, & cette *ſignification* entre » dans la compoſition du *ſens* de toute la phraſe : au » lieu que dans le *ſens* diviſé, ce n'eſt qu'en un cer» tain *ſens*, & avec reſtriction, qu'un mot conſerve » ſon ancienne *ſignification* ».

VII. *SENS littéral*, *SENS ſpirituel.* C'eſt encore M. du Marſais qui va parler. *Ibid. art. ix.*

« Le *ſens* littéral eſt celui que les mots excitent » d'abord dans l'eſprit de ceux qui entendent une » langue ; c'eſt le *ſens* qui ſe préſente naturellement » à l'eſprit. Entendre une expreſſion littéralement, » c'eſt la prendre au pié de la lettre. *Quæ dicta ſunt* » *ſecundùm litteram accipere*, *id eſt*, *non aliter intel-* » *ligere quàm littera ſonat* ; *Aug. Gen. ad. litt. lib.* » *VIII. c. ij. tom. III.* C'eſt le *ſens* que les paroles » ſignifient immédiatement, *is quem verba immediatè* » *ſignificant.*

» Le *ſens* ſpirituel eſt celui que le *ſens* littéral renferme ; il eſt enté, pour ainſi dire, ſur le *ſens* littéral ; c'eſt celui que les choſes ſignifiées par le » *ſens* littéral font naître dans l'eſprit. Ainſi dans les » paraboles, dans les fables, dans les allégories, il » y a d'abord un *ſens* littéral : on dit, par exemple, qu'un loup & un agneau vinrent boire à un » même ruiſſeau ; que le loup ayant cherché querelle » à l'agneau, il le dévora. Si vous vous attachez ſimplement à la lettre, vous ne verrez dans ces paroles qu'une ſimple avanture arrivée à deux animaux : mais cette narration a un autre objet, on a » deſſein de vous faire voir que les foibles ſont quelquefois opprimés par ceux qui ſont plus puiſſans : » & voilà le *ſens* ſpirituel, qui eſt toujours fondé ſur » le *ſens* littéral ».

§. 1. *Diviſion du* SENS *littéral.* « Le *ſens* littéral » eſt donc de deux ſortes.

1. » Il y a un *ſens* littéral *rigoureux ;* c'eſt le *ſens* » propre d'un mot, c'eſt la lettre priſe à la rigueur, » *ſtrictè.*

2. » La ſeconde eſpece de *ſens* littéral, c'eſt celui » que les expreſſions figurées dont nous avons parlé, » préſentent naturellement à l'eſprit de ceux qui en- » tendent bien une langue ; c'eſt un *ſens* littéral *fi-* » *guré :* par exemple, quand on dit d'un politique, » qu'*il ſeme à propos la diviſion entre ſes propres* » *ennemis*, *ſemer* ne ſe doit pas entendre à la rigueur » ſelon le *ſens* propre, & de la même maniere qu'on » dit *ſemer du blé :* mais ce mot ne laiſſe pas d'avoir » un *ſens* littéral, qui eſt un *ſens* figuré qui ſe pré- » ſente naturellement à l'eſprit. La lettre ne doit pas » toujours être priſe à la rigueur ; elle tue, dit ſaint » Paul, *II. Cor. iij. 6.* On ne doit point exclure » toute *ſignification* métaphorique & figurée. Il faut » bien ſe garder, dit S. Auguſtin, *de doctr. chriſt.* » *l. III. c. v. tom. III.* Paris, 1685, de prendre à » la lettre une façon de parler figurée ; & c'eſt à cela » qu'il faut appliquer ce paſſage de S. Paul, *la lettre* » *tue, & l'eſprit donne la vie. In principio cavendum* » *eſt ne figuratam locutionem ad litteram accipias ; &* » *ad hoc enim pertinet quod ait apoſtolus*, littera oc- » cidit, ſpiritus autem vivificat.

» Il faut s'attacher au *ſens* que les mots excitent » naturellement dans notre eſprit, quand nous ne » ſommes point prévenus & que nous ſommes dans » l'état tranquille de la raiſon : voilà le véritable *ſens* » littéral figuré ; c'eſt celui-là qu'il faut donner aux » lois, aux canons, aux textes des coutumes, & » même à l'Ecriture-ſainte.

» Quand J. C. a dit, *Luc. ix. 62. celui qui met la* » *main à la charrue & qui regarde derriere lui, n'eſt* » *point propre pour le royaume de Dieu*, on voit » bien qu'il n'a pas voulu dire qu'un laboureur qui » en travaillant tourne quelquefois la tête, n'eſt pas » propre pour le ciel ; le vrai *ſens* que ces paroles » préſentent naturellement à l'eſprit, c'eſt que ceux » qui ont commencé à mener une vie chrétienne & » à être les diſciples de Jeſus-Chriſt, ne doivent pas » changer de conduite ni de doctrine, s'ils veulent » être ſauvés : c'eſt donc là un *ſens* littéral figuré. Il » en eſt de même des autres paſſages de l'évangile, » où Jeſus-Chriſt dit, *Mat. v. 39*, de préſenter la » joue gauche à celui qui nous a frappé ſur la droite, » &, *ib. 29. 30.* de s'arracher la main ou l'œil qui » eſt un ſujet de ſcandale : il faut entendre ces paro- » les de la même maniere qu'on entend toutes les » expreſſions métaphoriques & figurées ; ce ne ſeroit » pas leur donner leur vrai *ſens*, que de les entendre » ſelon le *ſens* littéral pris à la rigueur ; elles doi- » vent être entendues ſelon la ſeconde ſorte de *ſens* » littéral, qui réduit toutes ces façons de parler fi- » gurées à leur juſte valeur, c'eſt-à-dire, au *ſens* » qu'elles avoient dans l'eſprit de celui qui a parlé, » & qu'elles excitent dans l'eſprit de ceux qui enten- » dent la langue où l'expreſſion figurée eſt autoriſée » par l'uſage. *Lorſque nous donnons au blé le nom de* » Cérès, dit Cicéron, *de nat. deor. lib. III. n°. 41.* » *à lin. xvj. & au vin le nom de* Bacchus, *nous nous* » *ſervons d'une façon de parler uſitée en notre langue*, » *& perſonne n'eſt aſſez dépourvu de* ſens *pour prendre* » *ces paroles à la rigueur de la lettre.* . . .

» Il y a ſouvent dans le langage des hommes un » *ſens* littéral qui eſt caché, & que les circonſtances » des choſes découvrent : ainſi il arrive ſouvent que » la même propoſition a un tel *ſens* dans la bouche » ou dans les écrits d'un certain homme, & qu'elle » en a un autre dans les diſcours & dans les ouvrages » d'un autre homme ; mais il ne faut pas légerement » donner des *ſens* déſavantageux aux paroles de ceux » qui ne penſent pas en tout comme nous ; il faut » que ces *ſens* cachés ſoient ſi facilement développés » par les circonſtances, qu'un homme de bon *ſens* » qui n'eſt pas prévenu ne puiſſe pas s'y méprendre. » Nos préventions nous rendent toujours injuſtes, » & nous font ſouvent prêter aux autres des ſenti- » mens qu'ils déteſtent auſſi ſincerement que nous » les déteſtons.

» Au reſte, je viens d'obſerver que le *ſens* littéral » figuré eſt celui que les paroles excitent naturelle- » ment dans l'eſprit de ceux qui entendent la langue » où l'expreſſion figurée eſt autoriſée par l'uſage : ainſi » pour bien entendre le véritable *ſens* littéral d'un au- » teur, il ne ſuffit pas d'entendre les mots particuliers » dont ils s'eſt ſervi, il faut encore bien entendre les fa- » çons de parler uſitées dans le langage de cet auteur ; » ſans quoi, ou l'on n'entendra point le paſſage, ou » l'on tombera dans des *contre-ſens.* En françois, » *donner parole*, veut dire *promettre ;* en latin, *verba* » *dare*, ſignifie *tromper : pœnas dare alicui*, ne veut » pas dire *donner de la peine à quelqu'un*, lui faire de la » peine, il veut dire au contraire, *être puni par* » *quelqu'un*, lui donner la ſatisfaction qu'il exige de » nous, lui donner notre ſupplice en payement, » comme on paye une amende. Quand Properce dit » à Cinthie, *dabis mihi perfida pœnas*, *II. eleg. v. 3.* » il ne veut pas dire, *perfide, vous m'allez cauſer bien* » *des tourmens*, il lui dit au contraire, qu'il la fera » repentir de ſa perfidie. *Perfide, vous me le paye-* » *rez :* voilà peut-être ce qui répond le plus exacte- » ment au *dabis mihi pœnas* de Properce.

» Il n'eſt pas poſſible d'entendre le *ſens* littéral de » l'Ecriture ſainte, ſi l'on n'a aucune connoiſſance » des hébraïſmes & des helléniſmes, c'eſt-à-dire, des » façons de parler de la langue hébraïque & de la » langue grecque. Lorſque les interpretes traduiſent » à la rigueur de la lettre, ils rendent les mots & » non le véritable *ſens.* De-là vient qu'il y a, par » exemple, dans les pſeaumes, pluſieurs verſets qui » ne ſont pas intelligibles en latin. *Montes Dei, pſ.* » *35*, ne veut pas dire des *montagnes conſacrées à* » *Dieu*, mais *de hautes montagnes* ». *Voyez* IDIO-TISME & SUPERLATIF.

» Dans le nouveau Teſtament même il y a pluſieurs » paſſages qui ne ſauroient être entendus, ſans la » connoiſſance des idiotiſmes, c'eſt-à-dire, des fa- » çons de parler des auteurs originaux. Le mot hé- » breu qui répond au mot latin *verbum*, ſe prend or- » dinairement en hébreu pour *choſe* ſignifiée par la » parole ; c'eſt le mot générique qui répond à *nego-* » *tium* ou *res* des Latins. *Tranſeamus uſque Bethleem*, » *& videamus hoc* VERBUM *quod factum eſt. Luc ij.* » *15.* Paſſons juſqu'à Bethléem, & voyons ce qui y » eſt arrivé. Ainſi lorſqu'au troiſieme verſet, du cha- » pitre 8 du Deutéronome, il eſt dit (*Deus*) *dedit* » *tibi cibum manna quod ignorabas tu & patres tui*, » *ut oſtenderet tibi quod non in ſolo pane vivat homo*, » *ſed in omni verbo quod egreditur de ore Dei.* Vous » voyez que *in omni verbo.* ſignifie *in omni re*, c'eſt- » à-dire, *de tout ce que Dieu dit*, ou *veut qui ſerve de* » *nourriture.* C'eſt dans ce même *ſens* que Jeſus- » Chriſt a cité ce paſſage : le démon lui propoſoit de » changer les pierres en pain ; il n'eſt pas néceſſaire » de faire ce changement, répond Jeſus-Chriſt, *car* » *l'homme ne vit pas ſeulement de pain, il ſe nourrit* » *encore de tout ce qui plaît à Dieu de lui donner pour* » *nourriture, de tout ce que Dieu dit qui ſervira de* » *nourriture. Mat. iv. 4.* Voilà le *ſens* littéral ; celui » qu'on donne communément à ces paroles, n'eſt » qu'un *ſens* moral ».

§. 2. *Diviſion du* SENS *ſpirituel.* « Le *ſens* ſpiri- » tuel eſt auſſi de pluſieurs ſortes. 1. Le SENS *moral.* » 2. Le SENS *allégorique.* 3. Le SENS *anagogique.*

1. SENS *moral.* » Le *ſens* moral eſt une interpré-

» tation selon laquelle on tire quelque instruction » pour les mœurs. On tire un *sens* moral des histoi- » res, des fables, *&c.* Il n'y a rien de si profane dont » on ne puisse tirer des moralités, ni rien de si sé- » rieux qu'on ne puisse tourner en burlesque. Telle » est la liaison que les idées ont les unes avec les au- » tres : le moindre rapport réveille une idée de mo- » ralité dans un homme dont le goût est tourné du » côté de la morale ; & au contraire celui dont l'i- » magination aime le burlesque, trouve du burles- » que par-tout.

» Thomas Walleis, jacobin anglois, fit impri- » mer vers la fin du XV. siecle, à l'usage des prédi- » cateurs, une explication morale des métamor- » phoses d'Ovide. Nous avons le Virgile travesti de » Scaron. Ovide n'avoit point pensé à la morale que » Walleis lui prête, & Virgile n'a jamais eu les idées » burlesques que Scaron a trouvées dans son Enéide. » Il n'en est pas de même des fables morales ; leurs » auteurs mêmes nous en découvrent les moralités ; » elles sont tirées du texte comme une conséquence » est tirée de son principe.

2. *SENS allégorique.* » Le *sens* allégorique se tire » d'un discours, qui, à le prendre dans son *sens* pro- » pre, signifie toute autre chose : c'est une histoire » qui est l'image d'une autre histoire, ou de quel- » qu'autre pensée. *Voyez* ALLÉGORIE.

» L'esprit humain a bien de la peine à demeurer » indéterminé sur les causes dont il voit ou dont il » ressent les effets ; ainsi lorsqu'il ne connoît pas les » causes, il en imagine & le voilà satisfait. Les payens » imaginerent d'abord des causes frivoles de la plû- » part des effets naturels : l'amour fut l'effet d'une » divinité particuliere : Prométhée vola le feu du » ciel : Cérès inventa le blé, Bacchus le vin, *&c.* » Les recherches exactes sont trop pénibles, & ne » sont pas à la portée de tout le monde. Quoi qu'il » en soit, *le vulgaire superstitieux*, dit le P. Sanadon, » *poésies d'Hor. t. I. pag. 504, fut la dupe des vi-* » *sionnaires* qui inventerent toutes ces fables.

» Dans la suite, quand les payens commencerent » à se policer & à faire des réflexions sur ces histoires » fabuleuses, il se trouva parmi eux des mystiques, » qui en envelopperent les absurdités sous le voile des » allégories & des *sens* figurés, auxquels les premiers » auteurs de ces fables n'avoient jamais pensé.

» Il y a des pieces allégoriques en prose & en vers : » les auteurs de ces ouvrages ont prétendu qu'on leur » donnât un *sens* allégorique ; mais dans les histoires, » & dans les autres ouvrages dans lesquels il ne pa- » roît pas que l'auteur ait songé à l'allégorie, il est » inutile d'y en chercher. Il faut que les histoires dont » on tire ensuite les allégories, ayent été composées » dans la vue de l'allégorie ; autrement les explica- » tions allégoriques qu'on leur donne ne prouvent » rien, & ne sont que des explications arbitraires » dont il est libre à chacun de s'amuser comme il lui » plaît, pourvu qu'on n'en tire pas des conséquen- » ces dangereuses.

» Quelques auteurs, *Indiculus historico-chronolo-* » *gicus*, *in fabri thesauro*, ont trouvé une image des » révolutions arrivées à la langue latine, dans la sta- » tue que Nabuchodonosor vit en songe ; *Dan. ij.* » *31.* ils trouvent dans ce songe une allegorie de ce » qui devoit arriver à la langue latine.

» Cette statue étoit extraordinairement grande ; » la langue latine n'étoit-elle pas répandue presque » par-tout ?

» La tête de cette statue étoit d'or, c'est le siecle » d'or de la langue latine ; c'est le tems de Térence, » de César, de Cicéron, de Virgile ; en un mot, c'est » le siecle d'Auguste.

» La poitrine & les bras de la statue étoient d'ar- » gent ; c'est le siecle d'argent de la langue latine ; » c'est depuis la mort d'Auguste jusqu'à la mort de » l'empereur Trajan, c'est-à-dire jusqu'environ cent » ans après Auguste.

» Le ventre & les cuisses de la statue étoient d'ai- » rain ; c'est le siecle d'airain de la langue latine, » qui comprend depuis la mort de Trajan, jusqu'à la » prise de Rome par les Goths, en 410.

» Les jambes de la statue étoient de fer, & les piés » partie de fer & partie de terre ; c'est le siecle de fer » de la langue latine, pendant lequel les différentes » incursions des barbares plongerent les hommes » dans une extrême ignorance ; à-peine la langue la- » tine se conserva-t-elle dans le langage de l'Eglise.

» Enfin une pierre abattit la statue ; c'est la langue » latine qui cessa d'être une langue vivante.

» C'est ainsi qu'on rapporte tout aux idées dont on » est préoccupé.

» Les *sens* allégoriques ont été autrefois fort à la mo- » de, & ils le sont encore en orient ; on en trouve it par- » tout jusque dans les nombres. Métrodore de Lamp- » saque, au rapport de Tatien, avoit tourné Homere » tout entier en allégories. On aime mieux aujour- » d'hui la réalité du *sens* littéral. Les explications mys- » tiques de l'Ecriture-sainte qui ne sont point fixées » par les apôtres, ni établies clairement par la revé- » lation, sont sujettes à des illusions qui menent au » fanatisme. *Voyez* Huet, *Origenianor. lib. II. quæst.* » *13. pag. 171.* & le livre intitulé, *Traité du sens lit-* » *téral & du sens mystique, selon la doctrine des peres.*

3. *SENS anagogique.* « Le *sens* anagogique n'est guere » en usage que lorsqu'il s'agit de différens *sens* de l'E- » criture-sainte. Ce mot *anagogique* vient du grec » ἀναγωγὴ, qui veut dire *élévation* : ἀνὰ, dans la » composition des mots, signifie souvent *au-dessus*, » *en-haut*, ἀγωγὴ veut dire *conduite* ; de ἄγω, *je con-* » *duis* : ainsi le *sens* anagogique de l'Ecriture-sainte est » un *sens* mystique qui éleve l'esprit aux objets célés- » tes & divins de la vie éternelle dont les saints jouis- » sent dans le ciel.

» Le *sens* littéral est le fondement des autres *sens* » de l'Ecriture-sainte. Si les explications qu'on en » donne ont rapport aux mœurs, c'est le *sens* moral.

» Si les explications des passages de l'ancien Testa- » ment regardent l'Eglise & les mysteres de notre re- » ligion par analogie ou ressemblance, c'est le *sens* al- » légorique ; ainsi le sacrifice de l'agneau pascal, le » serpent d'airain élevé dans le desert, étoient autant » de figures du sacrifice de la croix.

» Enfin lorsque ces explications regardent l'Eglise » triomphante & la vie des bienheureux dans le ciel, » c'est le *sens* anagogique ; c'est ainsi que le sabbat des » Juifs est regardé comme l'image du repos éternel » des bienheureux. Ces différens *sens* qui ne sont » point le *sens* littéral, ni le *sens* moral, s'appellent » aussi en général *SENS tropologique*, c'est-à-dire *sens* » *figuré*. Mais, comme je l'ai déja remarqué, il faut » suivre dans le *sens* allégorique & dans le *sens* anago- » gique ce que la révélation nous en apprend, & s'ap- » pliquer sur-tout à l'intelligence du *sens* littéral, qui » est la regle infaillible de ce que nous devons croire » & pratiquer pour être sauvés ».

VIII. *SENS adapté.* C'est encore M. du Marsais qui va nous instruire, *Ib. art. x.*

« Quelquefois on se sert des paroles de l'Ecriture- » sainte ou de quelque auteur profane, pour en faire » une application particuliere qui convient au sujet » dont on veut parler, mais qui n'est pas le *sens* na- » turel & littéral de l'auteur dont on les emprunte ; » c'est ce qu'on appelle *sensus accommodatitius*, *sens* » adapté.

» Dans les panégyriques des saints & dans les orai- » sons funebres, le texte du discours est pris ordinai- » rement dans le *sens* dont nous parlons. M. Fléchier, » dans son oraison funebre de M. de Turenne, ap-

» plique à son héros ce qui est dit dans l'Ecriture à » l'occasion de Judas Machabée qui fut tué dans une » bataille.

» Le pere le Jeune de l'oratoire, fameux missionnaire, s'appelloit *Jean ;* il étoit devenu aveugle : » il fut nommé pour prêcher le carême à Marseille » aux Acoules ; voici le texte de son premier sermon: » *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes ;* » *non erat ille lux, sed ut testimoniom perhiberet de lumine*, Joan. *j. 6.* On voit qu'il faisoit allusion à son » nom & à son aveuglement.

» Il y a quelques passages des auteurs profanes qui » sont comme passés en proverbes, & auxquels on » donne communément un *sens* détourné, qui n'est » pas précisément le même *sens* que celui qu'ils ont » dans l'auteur d'où ils sont tirés ; en voici des exemples :

1. » Quand on veut animer un jeune homme à » faire parade de ce qu'il sait, ou blâmer un savant » de ce qu'il se tient dans l'obscurité, on lui dit ce » vers de Perse, *sat.* j. 27. *Scire tuum nihil est, nisi te* » *scire hoc sciat alter.* Toute votre science n'est rien, si » les autres ne savent pas combien vous êtes savant. » La pensée de Perse est pourtant de blâmer ceux qui » n'étudient qne pour faire ensuite parade de ce qu'ils » savent :

En pallor, seniumque : o mores ! usque adeone
Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter ?

» Il y a une interrogation & une surprise dans le » texte, & l'on cite le vers dans un sens absolu.

2. » On dit d'un homme qui parle avec emphase, » d'un style ampoulé & recherché, que

Projicit ampullas & sesquipedalia verba :

» il jette, il fait sortir de sa bouche des paroles enflées & des mots d'un pié & demi. Cependant ce » vers a un *sens* tout contraire dans Horace, *Art poët.* » 97. La tragédie, dit ce poëte, ne s'exprime pas » toujours d'un style pompeux & élevé : Télephe & » Pélée, tous deux pauvres, tous deux chassés de » leurs pays, ne doivent pas recourir à des termes » enflés, ni se servir de grands mots : il faut qu'ils » fassent parler leur douleur d'un style simple & na» turel, s'ils veulent nous toucher, & que nous nous » intéressions à leur mauvaise fortune ; ainsi *projicit*, dans Horace, veut dire *il rejette.*

Et tragicus plerumque dolet sermone pedestri
Telephus & Peleus, cum pauper & exul uterque
Projicit ampullas & sesquipedalia verba,
Si curat cor spectantis tetigisse querelâ.

» M. Boileau, *Art poétiq. ch. III.* nous donne le » même précepte :

Que devant Troie en flamme, Hécube desolee
Ne vienne pas pousser une plainte ampoulée.

» Cette remarque, qui se trouve dans la plûpart » des commentateurs d'Horace, ne devoit point » échapper aux auteurs des dictionnaires sur le mot » *projicere.*

3. » Souvent pour excuser les fautes d'un habile » homme, on cite ce mot d'Horace, *Art poét.* 359. » *Quandoque bonus dormitat Homerus* ; comme si » Horace avoit voulu dire que le bon Homere s'endort quelquefois. Mais *quandoque* est là pour *quan*» *documque*, (toutes les fois que) ; & *bonus* est pris » en bonne part. Je suis fâché, dit Horace, toutes » les fois que je m'apperçois qu'Homere, cet excellent poëte, s'endort, se néglige, ne se soutient » pas.

Indignor quandoque bonus dormitat Homerus.

» M. Danet s'est trompé dans l'explication qu'il » donne de ce passage dans son dictionnaire latin» françois sur ce mot *quandoque.*

4. » Enfin pour s'excuser quand on est tombé dans » quelque faute, on cite ce vers de Térence, *Heaut.* » *I. j. 25.*

Homo sum, humani nihil à me alienum puto,

» comme si Térence avoit voulu dire, *je suis homme,* » *je ne suis point exempt des foiblesses de l'humanité ;* ce » n'est pas là le *sens* de Térence. Chrémès, touché de » l'affliction où il voit Ménédème son voisin, vient lui » demander quelle peut être la cause de son chagrin, » & des peines qu'il se donne : Ménédème lui dit » brusquement, qu'il faut qu'il ait bien du loisir pour » venir se mêler des affaires d'autrui. *Je suis homme,* » répond tranquillement Chrémès ; *rien de tout ce qui* » *regarde les autres hommes n'est étranger pour moi, je* » *m'intéresse à tout ce qui regarde mon prochain.*

» On doit s'étonner, dit madame Dacier, que ce » vers ait été si mal entendu, après ce que Cicéron en » a dit dans le premier livre des Offices.

» Voici les paroles de Cicéron, *I. Offic. n. 29.* » *à lin. IX. Est enim difficilis cura rerum alienarum,* » *quanquam Terentianus ille Chremes humani nihil à se* » *alienum putat.* J'ajouterai un passage de Séneque, » qui est un commentaire encore plus clair de ces paroles de Térence. Séneque ce philosophe payen, explique dans une de ses lettres comment les hommes » doivent honorer la majesté des dieux : il dit que ce » n'est qu'en croyant à eux, en pratiquant de bonnes œuvres, & en tâchant de les imiter dans leurs » perfections, qu'on peut leur rendre un culte agréable ; il parle ensuite de ce que les hommes se doivent les uns aux autres. Nous devons tous nous » regarder, dit-il, comme étant les membres d'un » grand corps ; la nature nous a tirés de la même source, & par-là nous a tous faits parens les uns des » autres ; c'est elle qui a établi l'équité & la justice. » Selon l'institution de la nature, on est plus à plaindre » quand on nuit aux autres, que quand on en reçoit » du dommage. La nature nous a donné des mains » pour nous aider les uns les autres ; ainsi ayons tou» jours dans la bouche & dans le cœur ce vers de Térence ; *je suis homme, rien de tout ce qui regarde les* » *hommes n'est étranger pour moi* ».

Membra sumus corporis magni, natura nos cognatos edidit, cùm ex iisdem & in idem gigneret. Hæc nobis amorem indidit mutuum & sociabiles fecit ; illa æquum justumque composuit : ex illius constitutione miserius est nocere quam lædi ; & illius imperio paratæ sunt ad juvandum manus. Iste versus & in pectore & in ore sit, Homo sum, humani nihil à me alienum puto. *Habeamus in commune, quod nati sumus*, Sénec. *ep. xcv.*

« Il est vrai en général que les citations & les ap» plications doivent être justes autant qu'il est possible, puisqu'autrement elles ne prouvent rien, & » ne servent qu'à montrer une fausse érudition : mais » il y auroit du rigorisme à condamner tout *sens* » adapté.

» Il y a bien de la différence entre rapporter un » passage comme une autorité qui prouve, ou simplement comme des paroles connues, auxquelles » on donne un *sens* nouveau qui convient au sujet » dont on veut parler : dans le premier cas, il faut conserver le *sens* de l'auteur ; mais dans le second cas, » les passages auxquels on donne un *sens* différent de » celui qu'ils ont dans leur auteur, sont regardés » comme autant de parodies, & comme une sorte » de jeu dont il est souvent permis de faire usage ».

IX. *Sens louche, Sens équivoque.* Le *sens* louche naît plutôt de la disposition particulière des mots qui entrent dans une phrase, que de ce que les termes en sont équivoques en soi. Ainsi ce seroit plutôt la phrase qui devroit être appellée *louche*, si l'on vouloit s'en tenir au *sens* littéral de la métaphore : « car, dit M.

» du Marſais, *Trop. part. III. art. vj.* comme les perſonnes louches paroiſſent regarder d'un côté pendant qu'elles regardent d'un autre, de même dans » les conſtructions louches, les mots ſemblent avoir » un certain rapport pendant qu'ils en ont un autre»: par conſéquent c'eſt la phraſe même qui a le vice d'être louche; & comme les objets vus par les perſonnes louches ne ſont point louches pour cela, mais ſeulement incertains à l'égard des autres, de même le *ſens* louche ne peut pas être regardé proprement comme louche, il n'eſt qu'incertain pour ceux qui entendent ou qui liſent la phraſe. Si donc on donne le nom de *ſens* louche à celui qui réſulte d'une diſpoſition louche de la phraſe, c'eſt par métonymie que l'on tranſporte à la choſe ſignifiée le nom métaphorique donné d'abord au ſigne. Voici un exemple de conſtruction & de *ſens* louche, pris par M. du Marſais, dans cette chanſon ſi connue d'un de nos meilleurs opéra :

Tu ſais charmer,
Tu ſais déſarmer
Le dieu de la guerre :
Le dieu du tonnerre
Se laiſſe enflammer.

« *Le dieu du tonnerre*, dit notre grammairien, paroît » d'abord être le terme de l'action de *charmer* & de » *déſarmer*, auſſi bien que *le dieu de la guerre :* cependant quand on continue à lire, on voit aiſément » que *le dieu du tonnerre* eſt le nominatif ou le ſujet » de *ſe laiſſe enflammer* ».

Voici un autre exemple cité par Vaugelas, *Rem. 119.* « *Germanicus*, (en parlant d'Alexandre) *a égalé » ſa vertu, & ſon bonheur n'a jamais eu de pareil* .... » On appelle cela, dit il, une *conſtruction louche*, par» ce qu'elle ſemble regarder d'un côté, & elle regarde de l'autre ». On voit que ce puriſte célebre fait tomber en effet la qualification de *louche* ſur la conſtruction plutôt que ſur le *ſens* de la phraſe, conformément à ce que j'ai remarqué. « Je ſais bien, ajoute-t-il en parlant de ce vice d'élocution, & j'adopte volontiers ſa remarque : » je ſais bien qu'il y » aura aſſez de gens qui nommeront ceci un ſcrupule » & non pas une faute, parce que la lecture de toute » la période fait entendre le *ſens*, & ne permet d'en » douter; mais toujours ils ne peuvent pas nier que » le lecteur & l'auditeur n'y ſoient trompés d'abord, » & quoiqu'ils ne le ſoient pas long tems, il eſt cer» tain qu'ils ne ſont pas bien-aiſes de l'avoir été, & » que naturellement on n'aime pas à ſe méprendre : » enfin c'eſt une imperfection qu'il faut éviter, pour » petite qu'elle ſoit, s'il eſt vrai qu'il faille toujours » faire les choſes de la façon la plus parfaite qu'il ſe » peut, ſur-tout lorſqu'en matiere de langage il s'agit » de la clarté de l'expreſſion ».

Le *ſens* louche naît donc de l'incertitude de la relation grammaticale de quelqu'un des mots qui compoſent la phraſe. Mais que faut-il entendre par un *ſens* équivoque, & quelle en eſt l'origine ? Car ces deux expreſſions ne ſont pas identiques, quoique M. du Marſais ſemble les avoir confondues (*loc. cit.*) Le *ſens* équivoque me paroît venir ſur-tout de l'indétermination eſſentielle à certains mots, lorſqu'ils ſont employés de maniere que l'application actuelle n'en eſt pas fixée avec aſſez de préciſion. Tels ſont les adjectifs conjonctifs *qui* & *que*, & l'adverbe conjonctif *donc ;* parce que n'ayant par eux-mêmes ni nombre ni genre déterminé, la relation en devient néceſſairement douteuſe, pour le peu qu'ils ne tiennent pas immédiatement à leur antécédent. Tels ſont nos pronoms de la troiſieme perſonne ; *il, lui, elle, la, le, les, ils, eux, elles, leur ;* parce que tous les objets dont on parle étant de la troiſieme perſonne, il doit y avoir incertitude ſur la relation de ces mots, dès qu'il y a dans le même diſcours pluſieurs noms du même genre & du même nombre, ſi l'on n'a ſoin de rendre cette relation bien ſenſible par quelques-uns de ces moyens qui ne manquent guere à ceux qui ſavent écrire. Tels ſont enfin les adjectifs poſſeſſifs de la troiſieme perſonne, *ſon, ſa, ſes, leur, leurs ;* & les purs adjectifs poſſeſſifs de la même perſonne, *ſien, ſienne, ſiens, ſiennes ;* parce que la troiſieme perſonne déterminée à laquelle ils doivent ſe rapporter, peut être incertaine à leur égard comme à l'égard des pronoms perſonnels, & pour la même raiſon.

Je ne citerai point ici une longue ſuite d'exemples ; je renverrai ceux qui en deſirent, à la *remarque 547* de Vaugelas, où ils en trouveront de toutes les eſpeces avec les correctifs qui y conviennent ; mais je finirai par deux obſervations.

La premiere, c'eſt que phraſe *louche* & phraſe *équivoque*, ſont des expreſſions, comme je l'ai déja remarqué, ſynonymes ſi l'on veut, mais non pas identiques ; elles énoncent le même défaut de netteté, mais elles en indiquent des ſources différentes. Phraſe *amphibologique*, eſt une expreſſion plus générale, qui comprend ſous ſoi les deux premieres, comme le genre comprend les eſpeces ; elle indique encore le même défaut de netteté, mais ſans en aſſigner la cauſe. Ainſi, *les impreſſions qu'il prit depuis, qu'il tâcha de communiquer aux ſiens*, &c. c'eſt une phraſe *louche*, parce qu'il ſemble d'abord qu'on veuille dire, *depuis le tems qu'il tâcha*, au lieu que *depuis* eſt employé abſolument, & qu'on a voulu dire, *leſquelles il tâcha ;* incertitude que l'on auroit levée par un & avant *qu'il tâchât. Liſias promit à ſon pere de n'abandonner jamais ſes amis*, c'eſt une phraſe *équivoque*, parce qu'on ne ſait s'il s'agit des amis de Lyſias, ou de ceux de ſon pere : toutes deux ſont *amphibologiques*.

La ſeconde remarque, c'eſt que M. du Marſais n'a pas dû citer comme une phraſe amphibologique, ce vers de la premiere édition du Cid. (*III. 6.*)

L'amour n'eſt qu'un plaiſir, & l'honneur un devoir.

La conſtruction de cette phraſe met néceſſairement de niveau *l'amour* & *l'honneur*, & préſente l'un & l'autre comme également mépriſables : en un mot, elle a le même *ſens* que celle-ci.

L'amour n'eſt qu'un plaiſir, l'honneur n'eſt qu'un devoir.

Il eſt certain que ce n'étoit pas l'intention de Corneille, & M. du Marſais en convient ; mais la ſeule choſe qui s'enſuive de-là, c'eſt que ce grand poëte a fait un *contre-ſens*, & non pas une *amphibologie ;* & l'académie a exprimé le vrai *ſens* de l'auteur, quand elle a dit :

L'amour n'eſt qu'un plaiſir, l'honneur eſt un devoir.

Il faut donc prendre garde encore de confondre *amphibologie* & *contre-ſens :* l'*amphibologie* eſt dans une phraſe qui peut également ſervir à énoncer pluſieurs *ſens* différens, & que rien de ce qui la conſtitue, ne détermine à l'un plutôt qu'à l'autre : le *contre-ſens* eſt dans une phraſe qui ne peut avoir qu'un *ſens*, mais qui auroit dû être conſtruite de maniere à en avoir un autre. *Voyez* CONTRE-SENS.

Réſumons. La *ſignification* eſt l'idée totale dont un mot eſt le ſigne primitif par la déciſion unanime de l'uſage.

L'*acception* eſt un aſpect particulier ſous lequel la *ſignification* primitive eſt enviſagée dans une phraſe.

Le *ſens* eſt une autre *ſignification* différente de la primitive, qui eſt entée, pour ainſi dire, ſur cette premiere, qui lui eſt ou analogue ou acceſſoire, &

qui eſt moins indiquée par le mot même que par ſa combinaiſon avec les autres qui conſtituent la phraſe. C'eſt pourquoi l'on dit également le *ſens* d'un mot, & le *ſens* d'une phraſe; au lieu qu'on ne dit pas de même la *ſignification* ou l'*acception* d'une phraſe. (*B. E. R. M.*)

SENS, (*Métaphyſique.*) *ſens* eſt une faculté de l'ame, par laquelle elle apperçoit les objets extérieurs, moyennant quelque action ou impreſſion faite en certaines parties du corps, que l'on appelle *les organes des ſens*, qui communiquent cette impreſſion au cerveau.

Quelques-uns prennent le mot *ſens* dans une plus grande étendue; ils le définiſſent une faculté par laquelle l'ame apperçoit les idées ou les images des objets, ſoit qu'elles lui viennent de dehors, par l'impreſſion des objets mêmes, ſoit qu'elles ſoient occaſionnées par quelque action de l'ame ſur elle-même.

En conſidérant ſous ce point de vûe le mot *ſens*, on en doit diſtinguer de deux eſpeces, d'extérieurs & d'intérieurs; qui correſpondent aux deux différentes manieres dont les images des objets que nous appercevons, ſont occaſionnées & préſentées à l'eſprit, ſoit immédiatement du dehors, c'eſt-à-dire, par les cinq *ſens* extérieurs, l'ouie, la vûe, le goût, le tact, & l'odorat; ſoit immédiatement du dedans, c'eſt-à-dire, par les *ſens* internes, tels que l'imagination, la mémoire, l'attention, &c. auxquelles on peut joindre la faim, la ſoif, la douleur, *&c.*

Les *ſens* extérieurs ſont des moyens par leſquels l'ame a la perception ou prend connoiſſance des objets extérieurs. Ces moyens peuvent être conſidérés tant du côté de l'eſprit, que du côté du corps. Les moyens du côté de l'eſprit ſont toujours les mêmes: c'eſt toujours la même faculté par laquelle on voit, on entend. Les moyens du côté du corps ſont auſſi différens, que les différens objets qu'il nous importe d'appercevoir. De-là ces différens organes du ſentiment; chacun deſquels eſt conſtitué de maniere à donner à l'ame quelque repréſentation & quelque avertiſſement de l'état des choſes extérieures, de leur proximité, de leur convenance, de leur diſconvenance, & de leurs autres qualités: & de plus à donner des avis différens, ſuivant le degré, l'éloignement, ou la proximité du danger ou de l'avantage; & c'eſt de-là que viennent les différentes fonctions de ces organes, comme d'entendre, de voir, de ſentir ou flairer, de goûter, de toucher.

Un excellent auteur moderne nous donne une notion du *ſens* très-ingénieuſe; ſelon ſes principes, on doit définir le *ſens* une puiſſance d'appercevoir, ou une puiſſance de recevoir des idées. En quelques occaſions, au lieu de puiſſance, il aime mieux l'appeller une détermination de l'eſprit à recevoir des idées; il appelle *ſenſations*, les idées qui ſont ainſi apperçues, ou qui s'élevent dans l'eſprit.

Les *ſens* extérieurs ſont par conſéquent des puiſſances de recevoir des idées, à la préſence des objets extérieurs. En ces occaſions on trouve que l'ame eſt purement paſſive, & qu'elle n'a point directement la puiſſance de prévenir la perception ou l'idée, & de la changer ou de la varier à la réception, pendant tout le tems que le corps continue d'être en état de recevoir les impreſſions des objets extérieurs.

Quand deux perceptions ſont entierement différentes l'une de l'autre, ou qu'elles ne ſe conviennent que ſous l'idée générale de ſenſation, on déſigne par différens *ſens* la puiſſance qu'a l'ame de recevoir ces différentes perceptions. Ainſi la vue & l'ouie dénotent différentes puiſſances de recevoir les idées de couleurs & de ſons; & quoique les couleurs comme les ſons, ayent entre elles de très-grandes différences; néanmoins il y a beaucoup plus de rapport entre les couleurs les plus oppoſées, qu'entre une couleur & un ſon: & c'eſt pourquoi l'on regarde les couleurs comme des perceptions qui appartiennent à un même *ſens*; tous les *ſens* ſemblent avoir des organes diſtingués, excepté celui du toucher, qui eſt répandu plus ou moins par tout le corps.

Les *ſens* intérieurs ſont des puiſſances ou des déterminations de l'eſprit, qui ſe repoſe ſur certaines idées qui ſe préſentent à nous, lorſque nous appercevons les objets par les *ſens* extérieurs. Il y en a de deux eſpeces différentes, qui ſont diſtinguées par les différens objets de plaiſir, c'eſt-à-dire, par les formes agréables ou belles des objets naturels, & par des actions belles.

En réfléchiſſant ſur nos *ſens* extérieurs, nous voyons évidemment que nos perceptions de plaiſir & de douleur, ne dépendent pas directement de notre volonté. Les objets ne nous plaiſent pas comme nous le ſouhaiterions: il y a des objets, dont la préſence nous eſt néceſſairement agréable; & d'autres qui nous déplaiſent malgré nous: & nous ne pouvons, par notre propre volonté, recevoir du plaiſir & éloigner le mal, qu'en nous procurant la premiere eſpece d'objets, & qu'en nous mettant à couvert de la derniere. Par la conſtitution même de notre nature, l'un eſt occaſion du plaiſir, & l'autre du mal-être. En effet, nos perceptions ſenſitives nous affectent bien ou mal, immédiatement, & ſans que nous ayons aucune connoiſſance du ſujet de ce bien ou de ce mal, de la maniere dont cela ſe fait ſentir, & des occaſions qui le font naître, ſans voir l'utilité ou les inconvéniens, dont l'uſage de ces objets peut être la cauſe dans la ſuite. La connoiſſance la plus parfaite de ces choſes ne changeroit pas le plaiſir ou la douleur de la ſenſation; quoique cela pût donner un plaiſir qui ſe fait ſentir à la raiſon, très-diſtinct du plaiſir ſenſible, ou que cela pût cauſer une joie diſtincte, par la conſidération d'un avantage que l'on pourroit attendre de l'objet, ou exciter un ſentiment d'averſion, par l'appréhenſion du mal.

Il n'y a preſque point d'objet, dont notre ame s'occupe, qui ne ſoit une occaſion de bien ou de mal-être: ainſi nous nous trouverons agréablement affectés d'une forme réguliere, d'une piece d'architecture ou de peinture, d'un morceau de muſique; & nous ſentons intérieurement que ce plaiſir nous vient naturellement de la contemplation de l'idée qui eſt alors préſente à notre eſprit, avec toutes ſes circonſtances; quoique quelques-unes de ces idées ne renferment rien en elles de ce que nous appellons *perception ſenſible*; & dans celles qui le renferment, le plaiſir vient de quelque uniformité, ordre, arrangement ou imitation, & non pas des ſimples idées de couleur, de ſon.

Il paroît qu'il s'enſuit de-là, que, quand l'inſtruction, l'éducation, ou quelque préjugé, nous fait naître des deſirs ou des répugnances par rapport à un objet; ce deſir ou cette averſion ſont fondés ſur l'opinion de quelque perfection ou de quelque défaut, que nous imaginons dans ces qualités. Par conſéquent, ſi quelqu'un privé du *ſens* de la vue, eſt affecté du deſir de beauté, ce deſir doit naître de ce qu'il ſent quelque régularité dans la figure, quelque grace dans la voix, quelque douceur, quelque molleſſe, ou quelques autres qualités, qui ne ſont perceptibles que par les *ſens* différens de la vue, ſans aucun rapport aux idées de couleur.

Le ſeul plaiſir de ſentiment, que nos philoſophes ſemblent conſidérer, eſt celui qui accompagne les ſimples idées de ſenſation. Mais il y a un très-grand nombre de ſentimens agréables, dans ces idées complexes des objets, auxquels nous donnons les noms de *beaux* & d'*harmonieux*; que l'on appelle ces idées de beauté & d'harmonie, des perceptions des *ſens* extérieurs

extérieurs de la vue & de l'ouie, ou non, cela n'y fait rien : on devroit plutôt les appeller un *sens interne*, ou un *sentiment intérieur*, ne fût-ce seulement que pour les distinguer des autres sensations de la vue & de l'ouie, que l'on peut avoir sans aucune perception de beauté & d'harmonie.

Ici se présente une question, savoir, si les *sens* sont pour nous une regle de vérité. Cela dépend de la maniere dont nous les envisageons. Quand nous voulons donner aux autres la plus grande preuve qu'ils attendent de nous touchant la vérité d'une chose, nous disons que nous l'avons vue de nos yeux; & si l'on suppose que nous l'avons vue en effet, on ne peut manquer d'y ajouter foi; le témoignage des *sens* est donc par cet endroit une premiere vérité, puisqu'alors il tient lieu de premier principe, sans qu'on remonte, ou qu'on pense vouloir remonter plus haut: c'est de quoi tous conviennent unanimement. D'un autre côté, tous conviennent aussi que les *sens* sont trompeurs; & l'expérience ne permet pas d'en douter. Cependant si nous sommes certains d'une chose dès-là que nous l'avons vue, comment le *sens* de la vue peut-il nous tromper; & s'il peut nous tromper, comment sommes-nous certains d'une chose pour l'avoir vue?

La réponse ordinaire à cette difficulté, c'est que notre vue & nos *sens* nous peuvent tromper, quand ils ne sont pas exercés avec les conditions requises; savoir que l'organe soit bien disposé, & que l'objet soit dans une juste distance. Mais ce n'est rien dire là. En effet, à quoi sert de marquer pour des regles qui justifient le témoignage de nos *sens*, des conditions que nous ne saurions nous-mêmes justifier, pour savoir quand elles se rencontrent? Quelle regle infaillible me donne-t-on pour juger que l'organe de ma vue, de mon ouie, de mon odorat, est actuellement bien disposé? Nos organes ne nous donnent une certitude parfaite que quand ils sont parfaitement formés; mais ils ne le sont que pour des tempéramens parfaits; & comme ceux-ci sont tres-rares, il s'ensuit qu'il n'est presque aucun de nos organes qui ne soit défectueux par quelque endroit.

Cependant quelque évidente que cette conclusion paroisse, elle ne détruit point une autre vérité, savoir que l'on est certain de ce que l'on voit. Cette contrariété montre qu'on a laissé ici quelque chose à démêler, puisqu'une maxime sensée ne sauroit être contraire à une maxime sensée. Pour développer la chose, examinons en quoi nos *sens* ne sont point regle de vérité, & en quoi ils le sont.

1°. Nos sens ne nous apprennent point en quoi consiste cette disposition des corps appellée *qualité*, qui fait telle impression sur moi. J'apperçois evidemment qu'il se trouve dans un tel corps une disposition qui cause en moi le sentiment de chaleur & de pesanteur; mais cette disposition, dans ce qu'elle est en elle-même, échappe ordinairement à mes *sens*, & souvent même à ma raison. J'entrevois qu'avec certain arrangement & certain mouvement dans les plus petites parties de ce corps, il se trouve de la convenance entre ce corps & l'impression qu'il fait sur moi. Ainsi je conjecture que la faculté qu'a le soleil d'exciter en moi un sentiment de lumiere, consiste dans certain mouvement ou impulsion de petits corps au-travers des pores de l'air vers la rétine de mon œil; mais c'est cette faculté même, où mes yeux ne voyent goutte, & où ma raison ne voit guere davantage.

2°. Les *sens* ne nous rendent aucun témoignage d'un nombre infini de dispositions même antérieures qui se trouvent dans les objets, & qui surpassent la sagacité de notre vue, de notre ouie, de notre odorat. La chose se vérifie manifestement par les microscopes; ils nous ont fait découvrir dans l'objet de la vue une infinité de dispositions extérieures, qui marquent une égale différence dans les parties intérieures, & qui forment autant de différentes qualités. Des microscopes plus parfaits nous feroient découvrir d'autres dispositions, dont nous n'avons ni la perception ni l'idée.

3°. Les *sens* ne nous apprennent point l'impression précise qui se fait par leur canal en d'autres hommes que nous. Ces effets dépendent de la disposition de nos organes, laquelle est à-peu-près aussi différente dans les hommes que leurs tempéramens ou leurs visages; une même qualité extérieure doit faire aussi différentes impressions de sensation en différens hommes : c'est ce que l'on voit tous les jours. La même liqueur cause dans moi une sensation desagréable, & dans une autre une sensation agréable; je ne puis donc m'assurer que tel corps fasse précisément sur tout autre que moi, l'impression qu'il fait sur moi-même. Je ne puis savoir aussi si ce qui est couleur blanche pour moi, n'est point du rouge pour un autre que pour moi.

4°. La raison & l'expérience nous apprenant que les corps sont dans un mouvement ou changement continuel, quoique souvent imperceptible dans leurs plus petites parties, nous ne pouvons juger sûrement qu'un corps d'un jour à l'autre ait précisément la même qualité, ou la même disposition à faire l'impression qu'il faisoit auparavant sur nous; de son côté il lui arrive de l'altération, & il m'en arrive du mien. Je pourrai bien m'appercevoir du changement d'impression, mais de savoir à quoi il faut l'attribuer, si c'est à l'objet ou à moi, c'est ce que je ne puis faire par le seul témoignage de l'organe de mes *sens*.

5°. Nous ne pouvons juger par les *sens* ni de la grandeur absolue des corps, ni de leur mouvement absolu. La raison en est bien claire. Comme nos yeux ne sont point disposés de la même façon, nous ne devons pas avoir la même idée sensible de l'étendue d'un corps. Nous devons considérer que nos yeux ne sont que des lunettes naturelles, que leurs humeurs font le même effet que les verres dans les lunettes, & que selon la situation qu'ils gardent entr'eux, & selon la figure du cryſtallin & de son éloignement de la rétine, nous voyons les objets différemment; de sorte qu'on ne peut pas assurer qu'il y ait au monde deux hommes qui les voyent précisément de la même grandeur, ou composés de semblables parties, puisqu'on ne peut pas assurer que leurs yeux soient tout-à-fait semblables. Une conséquence aussi naturelle, c'est que nous ne pouvons connoître la grandeur véritable ou absolue des mouvemens du corps, mais seulement le rapport que ces mouvemens ont les uns avec les autres. Il est constant que nous ne saurions juger de la grandeur d'un mouvement d'un corps que par la longueur de l'espace que ce même corps a parcouru. Ainsi puisque nos yeux ne nous font point voir la véritable longueur de l'espace parcouru, il s'ensuit qu'ils ne peuvent pas nous faire connoître la véritable grandeur du mouvement.

Voyons maintenant ce qui peut nous tenir lieu de premieres vérités dans le témoignage de nos *sens*. On peut réduire principalement à trois chefs les premieres vérités dont nos *sens* nous instruisent. 1°. Ils rapportent toujours tres-fidelement ce qui leur paroit. 2°. Ce qui leur paroit est presque toujours conforme à la vérité dans les choses qu'il importe aux hommes en général de savoir, à moins qu'il ne s'offre quelque sujet raisonnable d'en douter. 3°. On peut discerner aisément quand le témoignage des *sens* est douteux, par les réflexions que nous marquerons.

1°. Les *sens* rapportent toujours fidellement ce qui leur paroit; la chose est manifeste, puisque ce sont des facultés naturelles qui agissent par l'impression nécessaire des objets, à laquelle le rapport des *sens*

eſt toujours conforme. L'œil placé ſur un vaiſſeau qui avance avec rapidité, rapporte qu'il lui paroît que le rivage avance du côté oppoſé; c'eſt ce qui lui doit paroître: car dans les circonſtances l'œil reçoit les mêmes impreſſions que ſi le rivage & le vaiſſeau avançoient chacun d'un côté oppoſé, comme l'enſeignent & les obſervations de la Phyſique, & les regles de l'Optique. A prendre la choſe de ce biais, jamais les *ſens* ne nous trompent; c'eſt nous qui nous trompons par notre imprudence, ſur leur rapport fidele. Leur fidélité ne conſiſte pas à avertir l'ame de ce qui eſt, mais de ce qui leur paroît; c'eſt à elle de démêler ce qui en eſt.

2°. Ce qui paroît à nos *ſens* eſt preſque toujours conforme à la vérité, dans les conjonctures où il s'agit de la conduite & des beſoins ordinaires de la vie. Ainſi, par rapport à la nourriture, les *ſens* nous font ſuffiſamment diſcerner les beſoins qui y ſont d'uſage: enſorte que plus une choſe nous eſt ſalutaire, plus auſſi eſt grand ordinairement le nombre des ſenſations différentes qui nous aident à la diſcerner; & ce que nous ne diſcernons pas avec leur ſecours, c'eſt ce qui n'appartient plus à nos beſoins, mais à notre curioſité.

3°. Le temoignage des *ſens* eſt infaillible, quand il n'eſt contredit dans nous ni par notre propre raiſon, ni par un témoignage précédent des mêmes *ſens*, ni par un témoignage actuel d'un autre de nos *ſens*, ni par le témoignage des *ſens* des autres hommes.

1°. Quand notre raiſon, inſtruite d'ailleurs par certains faits & certaines réflexions, nous fait juger manifeſtement le contraire de ce qui paroît à nos *ſens*, leur témoignage n'eſt nullement en ce point regle de vérité. Ainſi, bien que le ſoleil ne paroiſſe large que de deux piés, & les étoiles d'un pouce de diametre, la raiſon inſtruite d'ailleurs par des faits inconteſtables, & par des connoiſſances évidentes, nous apprend que ces aſtres ſont infiniment plus grands qu'ils ne nous paroiſſent.

2°. Quand ce qui paroît actuellement à nos *ſens* eſt contraire à ce qui leur a autrefois paru; car on a ſujet alors de juger ou que l'objet n'eſt pas à portée, ou qu'il s'eſt fait quelque changement ſoit dans l'objet même, ſoit dans notre organe: en ces occaſions on doit prendre le parti de ne point juger, plûtôt que de juger rien de faux.

L'uſage & l'expérience ſervent à diſcerner le témoignage des *ſens*. Un enfant qui apperçoit ſon image ſur le bord de l'eau ou dans un miroir, la prend pour un autre enfant qui eſt dans l'eau ou au-dedans du miroir; mais l'expérience lui ayant fait porter la main dans l'eau ou ſur le miroir, il réforme bientôt le *ſens* de la vûe par celui du toucher, & il ſe convainc avec le tems qu'il n'y a point d'enfant à l'endroit où il croyoit le voir. Il arrive encore à un indien dans le pays duquel il ne gele point, de prendre d'abord en ces pays-ci un morceau de glace pour une pierre; mais l'expérience lui ayant fait voir le morceau de glace qui ſe fond en eau, il réforme auſſi-tôt le *ſens* du toucher par la vûe.

La troiſieme regle eſt quand ce qui paroît à nos *ſens* eſt contraire à ce qui paroît aux *ſens* des autres hommes, que nous avons ſujet de croire auſſi-bien organiſés que nous. Si mes yeux me font un rapport contraire à celui des yeux de tous les autres, je dois croire que c'eſt moi plûtôt qui ſuis en particulier trompé, que non pas eux tous en général: autrement ce ſeroit la nature qui meneroit au faux le plus grand nombre des hommes; ce qu'on ne peut juger raiſonnablement. *Voyez logique* du P. Buffier, à l'*article* des *premieres vérités*.

Quelques philoſophes, continue le même auteur que nous venons de citer, ſe ſont occupés à montrer que nos yeux nous portent continuellement à l'erreur, parce que leur rapport eſt ordinairement faux ſur la véritable grandeur; mais je demanderois volontiers à ces philoſophes ſi les yeux nous ont été donnés pour nous faire abſolument juger de la grandeur des objets? Qui ne ſait que ſon objet propre & particulier ſont les couleurs? Il eſt vrai que par accident, ſelon les angles différens que font ſur la rétine les rayons de la lumiere, l'eſprit prend occaſion de former un jugement de conjectures touchant la diſtance & la grandeur des objets; mais ce jugement n'eſt pas plus du *ſens* de la vûe, que du *ſens* de l'ouie. Ce dernier, par ſon organe, ne laiſſe pas auſſi de rendre témoignage, comme par accident, à la grandeur & à la diſtance des corps ſonores, puiſqu'ils cauſent dans l'air de plus fortes ou de plus foibles ondulations, dont l'oreille eſt plus ou moins frappée. Seroit-on bien fondé pour cela à démontrer les erreurs des *ſens*, parce que l'oreille ne nous fait pas juger fort juſte de la grandeur & de la diſtance des objets? il me ſemble que non; parce qu'en ces occaſions l'oreille ne fait point la fonction particuliere de l'organe & du *ſens* de l'ouie, mais ſupplée comme par accident à la fonction du toucher, auquel il appartient proprement d'appercevoir la grandeur & la diſtance des objets.

C'eſt de quoi l'uſage univerſel peut nous convaincre. On a établi pour les vraies meſures de la grandeur, les pouces, les piés, les palmes, les coudées, qui ſont les parties du corps humain. Bien que l'organe du toucher ſoit répandu dans toutes les parties du corps, il réſide néanmoins plus ſenſiblement dans la main; c'eſt à elle qu'il appartient proprement de meſurer au juſte la grandeur, en meſurant par ſon étendue propre la grandeur de l'objet auquel elle eſt appliquée. A moins donc que le rapport des yeux ſur la grandeur ne ſoit vérifié par la main, le rapport des yeux ſur la grandeur doit paſſer pour ſuſpect: cependant le *ſens* de la vûe n'en eſt pas plus trompeur, ni ſa fonction plus imparfaite; parce que d'elle-même & par l'inſtitution directe de la nature, elle ne s'étend qu'au diſcernement des couleurs, & ſeulement par accident au diſcernement de la diſtance & de la grandeur des objets.

Mais à quoi bon citer ici l'exemple de la mouche, dont les petits yeux verroient les objets d'une grandeur toute autre que ne feroient les yeux d'un éléphant! Qu'en peut-on conclure? Si la mouche & l'éléphant avoient de l'intelligence, ils n'auroient pour cela ni l'un ni l'autre une idée fauſſe de la grandeur; car toute grandeur étant relative, ils jugeroient chacun de la grandeur des objets ſur leur propre étendue, dont ils auroient le ſentiment: ils pourroient ſe dire, cet objet eſt tant de fois plus ou moins étendu que mon corps, ou que telle partie de mon corps; & en cela, malgré la différence de leurs yeux, leur jugement ſur la grandeur ſeroit toujours également vrai de côté & d'autre.

C'eſt auſſi ce qui arrive à l'égard des hommes; quelque différente impreſſion que l'étendue des objets faſſe ſur leurs yeux, les uns & les autres ont une idée également juſte de la grandeur des objets; parce qu'ils la meſurent chacun de leur côté, au ſentiment qu'ils ont de leur propre étendue.

On peut dire de nos *ſens* ce que l'on dit de la raiſon. Car de même qu'elle ne peut nous tromper, lorſqu'elle eſt bien dirigée, c'eſt-à-dire, qu'elle ſuit la lumiere naturelle que Dieu lui a donnée, qu'elle ne marche qu'à la lueur de l'évidence, & qu'elle s'arrête là où les idées viennent à lui manquer: ainſi les *ſens* ne peuvent nous tromper, lorſqu'ils agiſſent de concert, qu'ils ſe prêtent des ſecours mutuels, & qu'ils s'aident ſur-tout de l'expérience. C'eſt elle ſur-tout qui nous prémunit contre bien des erreurs, que les *ſens* ſeuls occaſionneroient. Ce n'eſt que par un

long uſage, que nous apprenons à juger des diſtances par la vue ; & cela en examinant par le tact les corps que nous voyons, & en obſervant ces corps placés à différentes diſtances & de différentes manieres, pendant que nous ſavons que ces corps n'éprouvent aucun changement.

Tous les hommes ont appris cet art, dès leur premiere enfance ; ils ſont continuellement obligés de faire attention à la diſtance des objets ; & ils apprennent inſenſiblement à en juger, & dans la ſuite, ils ſe perſuadent, que ce qui eſt l'effet d'un long exercice, eſt un don de la nature. La maniere dont ſe fait la viſion, prouve bien que la faculté de juger des objets que nous voyons, eſt un art, qu'on apprend par l'uſage & par l'expérience. S'il reſte quelque doute ſur ce point, il ſera bientôt détruit par l'exemple d'un jeune homme d'environ quatorze ans, qui né aveugle, vit la lumiere pour la premiere fois. Voici l'hiſtoire telle qu'elle eſt rapportée par M. de Voltaire.

« En 1729, M. Chiſelden, un de ces fameux » chirurgiens qui joignent l'adreſſe de la main aux » plus grandes lumieres de l'eſprit, ayant imaginé » qu'on pouvoit donner la vue à un aveugle né, en » lui abaiſſant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il » ſoupçonnoit formées dans ſes yeux preſqu'au mo- » ment de ſa naiſſance, il propoſa l'opération. L'a- » veugle eut de la peine à y conſentir. Il ne conce- » voit pas trop que le *ſens* de la vue pût beaucoup » augmenter ſes plaiſirs. Sans l'envie qu'on lui inſpira » d'apprendre à lire & à écrire, il n'eût point deſiré » de voir. Quoi qu'il en ſoit, l'opération en fut faite » & réuſſit. Le jeune homme d'environ 14 ans, vit » la lumiere pour la premiere fois. Son expérience » confirma tout ce que Loke & Barclai avoient ſi » bien prévu. Il ne diſtingua de long-tems ni gran- » deurs, ni diſtances, ni ſituations, ni même figu- » res. Un objet d'un pouce mis devant ſon œil, & » qui lui cachoit une maiſon, lui paroiſſoit auſſi » grand que la maiſon. Tout ce qu'il voyoit, lui ſem- » bloit d'abord être ſur ſes yeux, & les toucher com- » me les objets du tact touchent la peau. Il ne pou- » voit diſtinguer ce qu'il avoit jugé rond à l'aide de » ſes mains, d'avec ce qu'il avoit jugé angulaire, ni » diſcerner avec ſes yeux, ſi ce que ſes mains » avoient ſenti être en haut ou en bas, étoit en » effet en haut ou en bas. Il étoit ſi loin de connoître » les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par la » vue que ſa maiſon étoit plus grande que ſa cham- » bre, il ne concevoit pas comment la vue pouvoit » donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux » mois d'expérience, qu'il put appercevoir que les » tableaux repréſentoient des corps ſolides ; & lorſ- » qu'après ce long tatonnement d'un *ſens* nouveau » en lui, il eut ſenti que des corps & non des ſurfa- » ces ſeules, étoient peints dans les tableaux ; il y » porta la main, & fut étonné de ne point trouver » avec ſes mains ces corps ſolides, dont il commen- » çoit à appercevoir les repréſentations. Il deman- » doit quel étoit le trompeur, du *ſens* du toucher, » ou du *ſens* de la vue. »

Si au témoignage des *ſens*, nous ajoutons l'analogie, nous y trouverons une nouvelle preuve de la vérité des choſes. L'analogie a pour fondement ce principe extrêmement ſimple, *que l'univers eſt gouverné par des lois générales & conſtantes*. C'eſt en vertu de ce raiſonnement que nous admettons la regle ſuivante, *que des effets ſemblables ont les mêmes cauſes*.

L'utilité de l'analogie conſiſte en ce qu'elle nous épargne mille diſcuſſions inutiles, que nous ſerions obligés de répéter ſur chaque corps en particulier. Il ſuffit que nous ſachions que tout eſt gouverné par des lois générales & conſtantes, pour être bien fondés à croire, que les corps qui nous paroiſſent ſemblables ont les mêmes propriétés, que les fruits d'un même arbre ont le même goût, *&c.* La certitude qui accompagne l'analogie retombe ſur les *ſens* mêmes, qui lui prêtent tous les raiſonnemens qu'elle déduit.

En parlant de la connoiſſance, nous avons dit, que ſans le ſecours des *ſens*, les hommes ne pourroient acquérir aucune connoiſſance des choſes corporelles ; mais nous avons en même tems obſervé, que les ſeuls *ſens* ne leur ſuffiſoient pas, n'y ayant point d'homme au monde qui puiſſe examiner par lui-même toutes les choſes qui lui ſont néceſſaires à la vie ; que, par conſéquent, dans un nombre infini d'occaſions, ils avoient beſoin de s'inſtruire les uns les autres, & de s'en rapporter à leurs obſervations mutuelles ; qu'autrement ils ne pourroient tirer aucune utilité de la plûpart des choſes que Dieu leur a accordées. D'où nous avons conclu, que Dieu a voulu que le témoignage, quand il ſeroit revêtu de certaines conditions, fût auſſi une marque de la vérité. Or, ſi le témoignage dans certaines circonſtances eſt infaillible, les *ſens* doivent l'être auſſi, puiſque le témoignage eſt fondé ſur les *ſens*. Ainſi prouver que le témoignage des hommes en certaines circonſtances, eſt une regle ſûre de vérité, c'eſt prouver la même choſe par rapport aux *ſens*, ſur leſquels il eſt néceſſairement appuyé.

SENS COMMUN ; par le *ſens commun* on entend la diſpoſition que la nature a miſe dans tous les hommes, ou manifeſtement dans la plûpart d'entr'eux, pour leur faire porter, quand ils ont atteint l'uſage de la raiſon, un jugement commun & uniforme, ſur des objets différens du ſentiment intime de leur propre perception ; jugement qui n'eſt point la conſéquence d'aucun principe antérieur. Si l'on veut des exemples de jugemens qui ſe vérifient principalement par la regle & par la force du *ſens commun*, on peut, ce ſemble, citer les ſuivans.

1°. *Il y a d'autres êtres, & d'autres hommes que moi au monde.*

2°. *Il y a quelque choſe qui s'appelle* vérité, ſageſſe, prudence ; *& c'eſt quelque choſe qui n'eſt pas purement arbitraire.*

3°. *Il ſe trouve dans moi quelque choſe que j'appelle* intelligence, *& quelque choſe qui n'eſt point intelligence & qu'on appelle* corps.

4°. *Tous les hommes ne ſont point d'accord à me tromper, & à m'en faire accroire.*

5°. *Ce qui n'eſt point intelligence ne ſauroit produire tous les effets de l'intelligence, ni des parcelles de matiere remuées au haſard former un ouvrage d'un ordre & d'un mouvement régulier, tel qu'un horloge.*

Tous ces jugemens, qui nous ſont dictés par le *ſens commun*, ſont des regles de vérité auſſi réelles & auſſi ſûres que la regle tirée du ſentiment intime de notre propre perception ; non pas qu'elle emporte notre eſprit avec la même vivacité de clarté, mais avec la même néceſſité de conſentement. Comme il m'eſt impoſſible de juger que je ne penſe pas, lorſque je penſe actuellement ; il m'eſt également impoſſible de juger ſérieuſement que je ſois le ſeul être au monde ; que tous les hommes ont conſpiré à me tromper dans tout ce qu'ils diſent ; qu'un ouvrage de l'induſtrie humaine, tel qu'un horloge qui montre régulierement les heures, eſt le pur effet du haſard.

Cependant il faut avouer qu'entre le genre des premieres vérités tirées du ſentiment intime ; & tout autre genre de premieres vérités, il ſe trouve une différence ; c'eſt qu'à l'égard du premier on ne peut imaginer qu'il ſoit ſuſceptible d'aucune ombre de doute ; & qu'à l'égard des autres, on peut alléguer qu'ils n'ont pas une évidence du genre ſuprême d'évidence. Mais il faut ſe ſouvenir que ces premieres vérités qui ne ſont pas du premier genre, ne tombant que ſur des objets hors de nous, elles ne peuvent

faire une impreſſion auſſi vive ſur nous, que celles dont l'objet eſt en nous-mêmes : de ſorte que pour nier les premieres, il faudroit être hors de ſoi ; & pour nier les autres, il ne faut qu'être hors de la raiſon.

C'eſt une maxime parmi les ſages, direz-vous, & comme une premiere vérité dans la morale, que *la vérité n'eſt point pour la multitude*. Ainſi il ne paroît pas judicieux d'établir une regle de vérité ſur ce qui eſt jugé vrai par le plus grand nombre. Donc le *ſens commun* n'eſt point une regle infaillible de la vérité.

Je réponds qu'une vérité préciſe & métaphyſique ne ſe meſure pas à des maximes communes, dont la vérité eſt toujours ſujette à différentes exceptions : témoin la maxime qui avance, que *la voix du peuple eſt la voix de Dieu*. Il s'en faut bien qu'elle ſoit univerſellement vraie ; bien qu'elle ſe vérifie à-peu-près auſſi ſouvent que celle qu'on voudroit objecter, que la *vérité n'eſt point pour la multitude*. Dans le ſujet même dont il s'agit, touchant les premiers principes, cette derniere maxime doit paſſer abſolument pour être fauſſe. En effet, ſi les premieres vérités n'étoient répandues dans l'eſprit de tous les hommes, il ſeroit impoſſible de les faire convenir de rien, puiſqu'ils auroient des principes différens ſur toutes ſortes de ſujets. Lors donc qu'il eſt vrai de dire que la *vérité n'eſt point pour la multitude*, on entend une ſorte de vérité, qui, pour être apperçue, ſuppoſe une attention, une capacité & une expérience particulieres, prérogatives qui ne ſont pas pour la multitude. Mais eſt-il queſtion de premiere vérité, tous ſont philoſophes à cet égard. Le philoſophe contemplatif avec tous ſes raiſonnemens n'eſt pas plus parfaitement convaincu qu'il exiſte & qu'il penſe, que l'eſprit le plus médiocre & le plus ſimple. Dans les choſes où il faut des connoiſſances acquiſes par le raiſonnement, & des réflexions particulieres, qui ſuppoſent certaines expériences que tous ne ſont pas capables de faire, un philoſophe eſt plus croyable qu'un autre homme : mais dans une choſe d'une expérience manifeſte, & d'un ſentiment commun à tous les hommes, tous à cet égard deviennent philoſophes : de ſorte que dans les premiers principes de la nature & du *ſens commun*, un philoſophe oppoſé au reſte du genre humain, eſt un philoſophe oppoſé à cent mille autres philoſophes ; parce qu'ils ſont auſſi bien que lui inſtruits des premiers principes de nos ſentimens communs. Je dis plus ; l'ordinaire des hommes eſt plus croyable en certaines choſes que pluſieurs philoſophes ; parce que ceux-là n'ont point cherché à forcer ou à défigurer les ſentimens & les jugemens, que la nature inſpire univerſellement à tous les hommes.

Le ſentiment commun des hommes en général, dit-on, eſt que le ſoleil n'a pas plus de deux piés de diametre. On répond qu'il n'eſt pas vrai que le ſentiment commun de ceux qui ſont à portée de juger de la grandeur du ſoleil, ſoit qu'il n'a que deux ou trois piés de diametre. Le peuple le plus groſſier s'en rapporte ſur ce point au commun, ou à la totalité des philoſophes ou des aſtronomes, plutôt qu'au témoignage de ſes propres yeux. Auſſi n'a-t-on jamais vu de gens, même parmi le peuple, ſoutenir ſérieuſement qu'on avoit tort de croire le ſoleil plus grand qu'un globe de quatre piés. En effet, s'il s'étoit jamais trouvé quelqu'un aſſez peu éclairé pour conteſter là-deſſus, la conteſtation auroit pu ceſſer au moment même, avec le ſecours de l'expérience ; faiſant regarder au contrediſant un objet ordinaire, qui, à proportion de ſon éloignement, paroît aux yeux incomparablement moins grand, que quand on s'en approche. Ainſi les hommes les plus ſtupides ſont perſuadés que leurs propres yeux les trompent ſur la vraie étendue des objets. Ce jugement n'eſt donc pas un ſentiment de la nature, puiſqu'au contraire il eſt univerſellement démenti par le ſentiment le plus pur de la nature raiſonnable, qui eſt celui de la réflexion.

SENS MORAL, (*Moral.*) nom donné par le ſavant Hutcheſon à cette faculté de notre ame, qui diſcerne promptement en certains cas le bien & le mal moral par une ſorte de ſenſation & par goût, indépendamment du raiſonnement & de la réflexion.

C'eſt-là ce que les autres moraliſtes appellent *inſtinct moral*, ſentiment, eſpece de penchant ou d'inclination naturelle qui nous porte à approuver certaines choſes comme bonnes ou louables, & à en condamner d'autres comme mauvaiſes & blâmables, indépendamment de toute réflexion.

C'eſt ainſi, qu'à la vue d'un homme qui ſouffre, nous avons d'abord un ſentiment de compaſſion, qui nous fait trouver beau & agréable de le ſecourir. Le premier mouvement, en recevant un bienfait, eſt d'en ſavoir gré, & d'en remercier notre bienfaiteur. Le premier & le plus pur mouvement d'un homme envers un autre, en faiſant abſtraction de toute raiſon particuliere de haine ou de crainte qu'il pourroit avoir, eſt un ſentiment de bienveillance, comme envers ſon ſemblable, avec qui la conformité de nature & de beſoins lient. On voit de même que, ſans aucun raiſonnement, un homme groſſier ſe récrie ſur une perfidie comme ſur une action noire & injuſte qui le bleſſe. Au contraire, tenir ſa parole, reconnoître un bienfait, rendre à chacun ce qui lui eſt dû, ſoulager ceux qui ſouffrent, ce ſont-là autant d'actions qu'on ne peut s'empêcher d'approuver & d'eſtimer, comme étant juſtes, bonnes, honnêtes & utiles au genre humain. De-là vient que l'eſprit ſe plaît à voir & à entendre de pareils traits d'équité, de bonne-foi, d'humanité & de bénéficence ; le cœur en eſt touché, attendri. En les liſant dans l'hiſtoire on les admire, & on loue le bonheur d'un ſiecle, d'une nation, d'une famille où de ſi beaux exemples ſe rencontrent. Mais pour les exemples du crime, on ne peut ni les voir, ni en entendre parler ſans mépris & ſans indignation.

Si l'on demande d'où vient ce mouvement du cœur, qui le porte à aimer certaines actions, & à en déteſter d'autres ſans raiſonnement & ſans examen, je ne puis dire autre choſe, ſinon que ce mouvement vient de l'auteur de notre être, qui nous a faits de cette maniere, & qui a voulu que notre nature fût telle, que la différence du bien ou du mal moral nous affectât en certains cas, ainſi que le fait celle du mal phyſique. C'eſt donc là une ſorte d'inſtinct, comme la nature nous en a donné pluſieurs autres, afin de nous déterminer plus vite & plus fortement là où la réflexion ſeroit trop lente. C'eſt ainſi que nous ſommes avertis par un ſentiment intérieure de nos beſoins corporels, pour nous porter à faire promptement & machinalement tout ce que demande notre conſervation. Tel eſt auſſi cet inſtinct qui nous attache à la vie, & ce deſir d'être heureux, qui eſt le grand mobile de nos actions. Telle eſt encore la tendreſſe preſqu'aveugle, mais très-néceſſaire, des peres & des meres pour leurs enfans. Les beſoins preſſans & indiſpenſables demandoient que l'homme fût conduit par la voie du ſentiment, toujours plus vif & plus prompt que n'eſt le raiſonnement.

Dieu donc a jugé à propos d'employer auſſi cette voie à l'égard de la conduite morale de l'homme, & cela en imprimant en nous un ſentiment ou un goût de vertu & de juſtice, qui décide de nos premiers mouvemens, & qui ſupplée heureuſement chez la plûpart des hommes au défaut de réflexion ; car combien de gens incapables de réfléchir, & qui ſont remplis de ce ſentiment de juſtice ! Il étoit bien

utile que le Créateur nous donnât un discernement du bien & du mal, avec l'amour de l'un & l'aversion de l'autre par une sorte de faculté prompte & vive, qui n'eût pas besoin d'attendre les spéculations de l'esprit ; & c'est-là ce que le docteur Hutcheson a nommé judicieusement *sens moral. Princip. du droit naturel.* (*D. J.*)

SENS DE L'ÉCRITURE, (*Théolog.*) est la signification que présentent ou que renferment les paroles de l'Écriture sainte.

On peut distinguer cinq *sens* dans l'Ecriture ; 1°. le *sens* grammatical ; 2°. le *sens* littéral ou historique ; 3°. le *sens* allégoriqué ou figuré ; 4°. le *sens* anagogique ; 5°. le *sens* tropologique ou moral.

I. Le *sens* grammatical est celui que les termes du texte présentent à l'esprit, suivant la propre signification des termes. Ainsi quand on dit que Dieu se repent, qu'il se met en colere, qu'il monte, qu'il descend, qu'il a les yeux ouverts & les oreilles attentives, *&c.* Le *sens* grammatical conduiroit à croire que Dieu seroit corporel & sujet aux mêmes infirmités que nous, mais comme la foi nous apprend qu'il n'a aucune de nos foiblesses & de nos imperfections, & que la raison même le dicte, on n'en demeure jamais au *sens* grammatical, & l'on pense avec fondement que les auteurs sacrés n'ont employé ces expressions que pour se proportionner à la foiblesse de notre intelligence.

II. Le *sens* littéral & historique est celui qui s'attache à l'histoire, au fait, au *sens* que le récit & les termes de l'Ecriture présentent d'abord à l'esprit. Ainsi, quand on dit qu'Abraham épousa Agar, qu'il la renvoya ensuite, qu'Isaac naquit de Sara, qu'il reçut la circoncision, *&c.* tous ces faits pris dans le *sens* historique & littéral ne disent autre chose sinon ce qui est exprimé dans l'histoire, le mariage d'Abraham avec Agar, la répudiation de celle-ci, la naissance d'Isaac & sa circoncision.

III. Le *sens* allégorique & figuré est celui qui recherche ce qui est caché sous les termes ou sous l'événement dont il est parlé dans l'histoire. Ainsi le mariage d'Abraham avec Agar, qui fut ensuite répudiée & chassée à cause de son insolence & de celle de son fils, est une figure de la synagogue qui n'a été qu'une esclave, & qui a été reprouvée à cause de son ingratitude & de son infidélité. Sara est la figure de l'Eglise, & Isaac la figure du peuple choisi.

IV. Le *sens* anagogique ou de convenance, est celui qui rapporte quelques expressions de l'Ecriture à la vie éternelle, à la béatitude, à cause de la conformité ou proportion entre les termes dont on se sert pour exprimer ce qui se passe en ce monde, & ce qui arrivera dans le ciel. Par exemple, à l'occasion du sabbat ou du repos qui étoit recommandé au peuple de Dieu, on parle du repos dont les saints jouissent dans le ciel. A l'occasion de l'entrée des Israélites dans la terre promise, on traite de l'entrée des élus dans la terre des vivans, *&c.*

V. Le *sens* moral ou tropologique est celui qui tire des moralités ou des réflexions pour la conduite de la vie & pour la réforme des mœurs, de ce qui est dit & raconté historiquement ou littéralement dans l'Ecriture. Par exemple, à l'occasion de ces paroles du Deutéronome, ch. xxv. vers. 4. *Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le grain*, S. Paul dit dans sa premiere épitre aux Cotinthiens, *ch. ix. vers. 10.* qu'il faut fournir aux prédicateurs & à ceux qui nous instruisent de quoi se nourrir & s'entretenir.

Le *sens* littéral a pour objet les faits de l'histoire ; l'allégorique, ce que nous croyons, ou les mysteres de notre foi ; l'anagogique, la béatitude & ce qui y a rapport ; le tropologique, le réglement de nos mœurs : ce qu'on a compris dans ces deux vers :

Littera gesta docet : quid credas allegoria ;
Moralis quid agas, quo tendas anagogia.

On peut remarquer les cinq *sens* dons nous venons de parler dans le seul mot *Jérusalem ;* selon le *sens* grammatical il signifie *union de paix ;* selon le littéral, une ville *capitale de Judée ;* selon l'allégorique, l'*église militante ;* selon l'anagogique, l'*église triomphante ;* selon le moral, l'*ame fidele*, dont Jerusalem est une espece de figure. *Voyez* ALLÉGORIE, ANAGOGIQUE, LITTERAL, FIGURÉ, MYSTIQUE, *&c.*

Tous les théologiens conviennent qu'on ne peut tirer d'argumens directs & concluans en matiere de religion que du seul *sens* littéral. Jamais, dit S. Jerome, les paraboles & le *sens* douteux des énigmes, c'est-à-dire, des allégories que chacun imagine à son gré, ne peuvent servir pour établir les dogmes ; & S. Augustin dans son épitre à Vincent le donatiste, reconnoit qu'on ne peut se fonder sur une simple allégorie, à moins qu'on n'ait des témoignages clairs pour expliquer ceux qui sont obscurs. D'ailleurs, comme chacun peut imaginer des *sens* mystiques, selon sa pénétration ou sa piété, chacun par la même raison a droit de les rejetter ou d'en imaginer de contraires. Il faut cependant observer que dès qu'un *sens* mystique est autorisé par l'église ou par le concert unanime des pers, ou qu'il suit naturellement du texte, & que l'Ecriture même le favorise, on en peut tirer des preuves & des raisonnemens solides. Mais le plus sur en matiere de controverse est de s'attacher au *sens* littéral, parce qu'il est fort aisé d'abuser du *sens* allégorique.

SENS EXTERNES, (*Physiol.*) organes corporels, sur lequels les objets exterieurs causent les différentes especes de sensations, que nous appellons le *toucher*, le *goût*, l'*odorat*, l'*ouïe*, la *vûe*, &c. L'auteur de l'*histoire naturelle de l'homme* vous expliquera mieux que moi comment ces différentes especes de sensations parviennent à l'ame. Elles lui sont transmises, nous dit-il, par les nerfs qui forment le jeu de toutes les parties & l'action de tous les membres. Ce sont eux qui sont l'organe immédiat du sentiment qui se diversifie & change, pour ainsi dire, de nature, suivant leur différente disposition ; ensorte que, selon leur nombre, leur finesse, leur arrangement, leur qualité, ils portent à l'ame des especes différentes de manieres de sentir qu'on a distinguées par le nom de *sensations*, qui semblent n'avoir rien de semblable entr'elles.

Cependant si l'on fait attention que tous ces *sens externes* ont un sujet commun, & qu'ils ne sont que des membranes nerveuses, différemment étendues, disposées & placées ; que les nerfs sont l'organe général du sentiment ; que, dans le corps animal, nul autre corps que les nerfs n'a cette propriété de produire le sentiment, on sera porté à croire que les *sens* ayant tous un principe commun, & n'étant que des formes variées de la même substance, n'étant en un mot que des nerfs différemment ordonnés & disposés, les sensations qui en résultent ne sont pas aussi essentiellement différentes entr'elles qu'elle le paroissent.

L'œil doit être regardé comme une expansion du nerf optique, ou plutôt l'œil lui-même n'est que l'épanouissement d'un faisceau de nerfs, qui étant exposé à l'extérieur plus qu'aucun autre nerf, est aussi celui qui a le sentiment le plus vif & le plus délicat ; il sera donc ébranlé par les plus petites parties de la matiere telles que sont celles de la lumiere, & il nous donnera par conséquent une sensation de toutes les substances les plus éloignées, pourvu qu'elles soient capables de produire ou de réfléchir ces petites particules de matiere.

L'oreille qui n'est pas un organe aussi extérieur

que l'œil, & dans lequel il n'y a pas un auſſi grand épanouiſſement de nerf, n'aura pas le même degré de ſenſibilité, & ne pourra pas être affectée par des parties de matieres auſſi petites que celles de la lumiere; mais elle le ſera par des parties plus groſſes qui ſont celles qui forment le ſon, & nous donnera encore une ſenſation des choſes éloignées, qui pourront mettre en mouvement ces parties de matieres. Comme elles ſont beaucoup plus groſſes que celles de la lumiere & qu'elles ont moins de viteſſe, elles ne pourront s'étendre qu'à de petites diſtances, & par conſéquent l'oreille ne nous donnera la ſenſation que de choſes beaucoup moins éloignées que celles dont l'œil nous donne la ſenſation.

La membrane qui eſt le ſiege de l'odorat étant encore moins fournie de nerfs que celle qui fait le ſiege de l'ouïe, elle ne nous donnera la ſenſation que des parties de matiere qui ſont plus groſſes & moins éloignées, telles que ſont les particules odorantes des corps qui ſont probablement celles de l'huile eſſentielle, qui s'en exhale & ſurnage, pour ainſi dire, dans l'air.

Comme les nerfs ſont encore en moindre quantité & plus groſſiers ſur le palais & ſur la langue, les particules odorantes ne ſont pas aſſez fortes pour ébranler cet organe; il faut que les parties huileuſes & ſalines ſe détachent des autres corps, & s'arrêtent ſur la langue pour produire la ſenſation qu'on appelle le *goût*, & qui differe principalement de l'odorat, parce que ce dernier *ſens* nous donne la ſenſation des choſes à une certaine diſtance, & que le goût ne peut la donner que par une eſpece de contact, qui s'opere au moyen de la fonte de certaines parties de matieres, telles que les ſels, les huiles, *&c.*

Enfin, comme les nerfs ſont le plus diviſés qu'il eſt poſſible & qu'ils ſont très-légerement parſemés dans la peau, aucune partie auſſi petite que celles qui forment la lumiere, les ſons, les odeurs, les ſaveurs, ne pourra les ébranler, ni les affecter d'une maniere ſenſible, & il faudra de très-groſſes parties de matiere, c'eſt-à-dire des corps ſolides, pour qu'ils puiſſent en être affectés. Auſſi le ſens du toucher ne nous donne aucune ſenſation des choſes éloignées, mais ſeulement de celles dont le contact eſt immédiat.

Il paroît donc que la différence qui eſt entre nos *ſens* vient de la poſition plus ou moins extérieure des nerfs, de leur vêtement, de leur exilité, de leur quantité plus ou moins grande, de leur épanouiſſement dans les différentes parties qui conſtituent les organes. C'eſt par cette raiſon qu'un nerf ébranlé par un coup, ou découvert par une bleſſure, nous donne ſouvent la ſenſation de la lumiere, ſans que l'œil y ait part; comme on a ſouvent auſſi par la même cauſe des tintemens & des ſenſations des ſons, quoique l'oreille ne ſoit affectée par rien d'extérieur.

Lorſque les petites particules de la matiere lumineuſe & ſonore ſe trouvent réunies en très-grande quantité, elles forment une eſpece de corps ſolide qui produit différentes eſpeces de ſenſations, leſquelles ne paroiſſent avoir aucun rapport avec les premieres; car toutes les fois que les parties qui compoſent la lumiere ſont en très-grande quantité, elles affectent non-ſeulement les yeux, mais auſſi toutes les parties nerveuſes de la peau; & elles produiſent dans l'œil la ſenſation de la lumiere; & dans le reſte du corps, la ſenſation de la chaleur qui eſt une autre eſpece de ſentiment différent du premier, quoiqu'il ſoit produit par la même cauſe.

La chaleur n'eſt donc que le toucher de la lumiere qui agit comme corps ſolide, ou comme une maſſe de matiere en mouvement; on reconnoît évidemment l'action de cette maſſe en mouvement, lorſqu'on expoſe les matieres légeres au foyer d'un bon miroir ardent; l'action de la lumiere réunie leur communique, avant même que de les échauffer, un mouvement qui les pouſſe & les déplace; la chaleur agit donc comme agiſſent les corps ſolides ſur les autres corps, puiſqu'elle eſt capable de les déplacer en communiquant un mouvement d'impulſion.

De même lorſque les parties ſonores ſe trouvent réunies en très-grande quantité, elles produiſent une ſecouſſe & un ébranlement très-ſenſible; & cet ébranlement eſt fort différent de l'action du ſon ſur l'oreille. Une violente exploſion, un grand coup de tonnerre ébranle les maiſons, nous frappe & communique une eſpece de tremblement à tous les corps voiſins; c'eſt par cette action des parties ſonores qu'une corde en vibration en fait remuer une autre, & c'eſt par ce toucher du ſon que nous ſentons nous-mêmes, lorſque le bruit eſt violent, une eſpece de trémouſſement fort différent de la ſenſation du ſon par l'oreille, quoiqu'il dépende de la même cauſe.

Toute la différence qui ſe trouve dans nos ſenſations ne vient donc que du nombre plus ou moins grand, & de la poſition plus ou moins extérieure des nerfs. C'eſt pourquoi nous ne jugeons des choſes que d'après l'impreſſion que les objets font ſur eux; & comme cette impreſſion varie avec nos diſpoſitions, les *ſens* nous en impoſent néceſſairement: les plus importans ne font ſouvent que de légeres impreſſions; & pour notre malheur, le méchaniſme de tout le mouvement de la machine dépend de ces reſſorts délicats qui nous échappent.

Cependant les *ſens* nous étoient abſolument néceſſaires, & pour notre être & pour notre bien-être: ce ſont, dit M. le Cat, autant de ſentinelles qui nous avertiſſent de nos beſoins & qui veillent à notre conſervation. Au milieu des corps utiles & nuiſibles qui nous environnent, ce ſont autant de portes qui nous ſont ouvertes pour communiquer avec les autres êtres, & pour jouir du monde où nous ſommes placés. Ils ont enfanté des arts ſans nombre pour ſatisfaire leurs délices, & ſe garantir des impreſſions fâcheuſes. On a tâché dans cet ouvrage de développer avec briéveté le méchaniſme & des arts & des *ſens*; peut-être même trouvera-t-on qu'on s'y eſt trop étendu; mais quand cela ſeroit vrai, comment réſiſter au torrent des choſes curieuſes qui s'offrent en foule ſur leur compte; & combien n'en a-t-on pas ſupprimé avec quelque regret? Car enfin les arts ſont précieux, & les *ſens* offrent le ſujet le plus intéreſſant de la phyſique, puiſque ce ſont nos moyens de commerce avec le reſte de l'univers.

Ce commerce entre l'univers & nous ſe fait toujours par une matiere qui affecte quelque organe. Depuis le toucher juſqu'à la vûe, cette matiere eſt de plus en plus ſubtile, de plus en plus répandue loin de nous, & par-là de plus en plus capable d'étendre les bornes de notre commerce. Des corps, des liqueurs, des vapeurs, de l'air, de la lumiere, voilà la gradation de ſes correſpondances; & les *ſens* par leſquels elles ſe font nos interpretes & nos gazettiers. Plus leurs nouvelles viennent de loin, plus il faut s'en défier. Le toucher qui eſt le plus borné des *ſens* eſt auſſi le plus ſûr de tous; le goût & l'odorat le ſont encore aſſez, mais l'ouïe commence à nous tromper très-ſouvent; pour la vûe, elle eſt ſujette à tant d'erreurs, que l'induſtrie des hommes, qui ſait tirer avantage de tout, en a compoſé un art d'en impoſer aux yeux; art admirable, & pouſſé ſi loin par les peintres, que nous y aurions peut-être perdu à avoir des *ſens* moins trompeurs. Mais que dire des conjectures dans leſquelles ils nous entraînent? Par exemple, la lumiere, fluide particulier qui rend les corps viſibles, nous fait conjecturer un au-

tre fluide qui les rend peſans, un autre qui les rend électriques, ou qui fait tourner la bouſſole au nord, &c. Tant de ſuppoſitions prouvent aſſez que ce que les *ſens* nous montrent, eſt encore tout ce que nous ſavons de mieux.

Qu'on juge par-là des bornes étroites & du peu de certitude de nos connoiſſances, qui conſiſtent à voir une partie des choſes par des organes infideles & à deviner le reſte. D'où vient, direz-vous, cette nature ſi bonne, ſi libérale, ne nous a-t-elle pas donné des *ſens* pour toutes ces choſes que nous ſommes contraints de deviner, par exemple, pour ce fluide qui remue la bouſſole, pour celui qui donne la vie aux plantes & aux animaux ? C'étoit le plus court moyen de nous rendre ſavans ſur tous ces phénomenes qui deviennent ſans cela des énigmes : car enfin les cinq eſpeces de matieres qui ſont comme députées vers nous, des états du monde matériel ne peuvent nous en donner qu'une vaine ébauche ; imaginons un ſouverain qui n'auroit d'autre idée de tous les peuples que celles que lui donneroient un françois, un perſan, un égyptien, un créole, un chinois, qui tous cinq ſeroient ſourds & muets ; c'eſt ainſi tout au-moins que ſont toutes ces eſpeces de matieres. En vain la phyſique moderne fait ſes derniers efforts pour interroger ces députés ; quand on ſuppoſeroit qu'ils diront un jour tout ce qu'ils ſont eux-mêmes, il n'y a pas d'apparence qu'ils diſent jamais ce que ſont les autres peuples de matiere dont ils ne ſont pas.

Le créateur n'a pas voulu nous donner un plus grand nombre de *ſens* ou des *ſens* plus parfaits, pour nous faire connoître ces autres peuples de matiere, ni d'autres modifications dans ceux-mêmes que nous connoiſſons. Il nous a refuſé des ailes, il a fixé la médiocrité de la vûe qui n'apperçoit que les ſeules ſurfaces des corps. Mais de plus grandes facultés euſſent été inutiles pour notre bonheur & pour tout le ſyſtême du monde. Accuſerons-nous le ciel d'être cruel envers nous & envers nous ſeuls ?

Le bonheur de l'homme, dit Pope, (qui emprunte pour le peindre, le langage des dieux) le bonheur de l'homme, ſi l'orgueil ne nous empêchoit point de l'avouer, n'eſt pas de penſer ou d'agir au-delà de l'homme même, d'avoir des puiſſances de corps & d'eſprit, au-delà de ce qui convient à ſa nature & à ſon état. Pourquoi l'homme n'a-t-il point un œil microſcopique ? C'eſt par cette raiſon bien ſimple, que l'homme n'eſt point une mouche. Et quel en ſeroit l'uſage, ſi l'homme pouvoit conſidérer un ciron, & que ſa vue ne pût s'étendre juſqu'aux cieux ? Quel ſeroit celui d'un toucher plus délicat, ſi trop ſenſible, & toujours tremblant, les douleurs & les agonies s'introduiſoient par chaque pore ? D'un odorat plus vif, ſi les parties volatiles d'une roſe, par leurs vibrations dans le cerveau, nous faiſoient mourir de peines aromatiques ? D'une oreille plus fine, ſi la nature ſe faiſoit toujours entendre avec un bruit de tonnere, & qu'on ſe trouvât étourdi par la muſique de ſes ſpheres roulantes ? O combien nous regreterions alors que le ciel nous eût privé du doux bruit des zéphirs & du murmure des ruiſſeaux ! Qui peut ne pas reconnoître la bonté & la ſageſſe de la Providence, également & dans ce qu'elle donne, & dans ce qu'elle refuſe ?

Regardons pareillement les ſenſations qui affligent ou qui enchantent l'ame comme de vrais préſens du ciel. Les ſenſations triſtes avertiſſent l'homme de ſe mettre en garde contre l'ennemi qui menace le corps de ſa perte. Les ſenſations agréables l'invitent à la conſervation de ſon individu & de ſon eſpece.

Peut-être que des *ſens* plus multipliés que les nôtres, ſe fuſſent embarraſſés, ou que l'avide curioſité qu'ils nous euſſent inſpiré, nous eût procuré plus d'inquiétude que de plaiſir. En un mot, le bon uſage de ceux que nous avons, ſuffit à notre félicité. Jouiſſons donc, comme il convient, des *ſens* dont la nature a bien voulu nous gratifier : ceux de l'ouïe & de la vue me ſemblent être les plus délicats & les plus chaſtes de tous. Les plaiſirs qui les remuent, ſont les plus innocens ; & les arts à qui nous devons ces plaiſirs, méritent une place diſtinguée parmi les arts libéraux, comme étant des plus ingénieux, puiſqu'on y emploie toute la ſubtilité des combinaiſons mathématiques. La peinture reveille l'imagination & fixe la mémoire ; la muſique agite le cœur, & ſouleve les paſſions. Elles font paſſer les plaiſirs dans l'ame : l'une par les yeux, l'autre par l'oreille. On diroit même que les pierreries ont un charme ſingulier, dont la mode ſe ſert pour fixer la curioſité. Il le faut bien ; car ſans cet éclat impérieux, notre folie auroit des bornes, du moins celles que l'inconſtance a ſoin de mettre à tous nos goûts. Eſt-ce que ces étincelles pures qui petillent au ſein du diamant, ſeroient une eſpece de collyre pour la vue ? Les luſtres & les glaces ſeroient à ce prix une merveilleuſe invention, & peut-être ces choſes ont-elles avec nous une douce ſympathie, dont nous ſentons l'effet ſans le deviner ? Les plaiſirs des autres *ſens* peuvent être plus vifs, mais je les crois moins dignes de l'homme. Ils s'émouſſent, ils ſe blaſent, quand on les irrite ; & quand on en abuſe, ils laiſſent dans la vieilleſſe un triſte repentir ou de fâcheuſes infirmités. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENS INTERNES, (*Phyſiol.*) actions de l'ame ou de l'intellect, auxquelles il eſt excité par la perception des idées.

Les ſeules voies par où les connoiſſances arrivent dans l'entendement humain, les ſeuls paſſages, comme dit Loke, par leſquels la lumiere entre dans cette chambre obſcure, ſont les *ſens* externes & internes.

Les *ſens internes* ſont les paſſions, l'attention, l'imagination & la mémoire. Telle eſt l'énumération ordinaire, & à mon avis, peu exacte, qu'on fait des *ſens internes* ; mais ce n'eſt pas ici le lieu de la rectifier ; nous ne traitons qu'en phyſiologiſte, & ſeulement ce qu'il convient au médecin de connoître, pour entendre, expliquer, & guérir, s'il eſt poſſible, les fâcheuſes affections du cerveau.

Il ſemble que les perceptions de notre intellect naiſſent de la différence des nerfs affectés, de la différente ſtructure de l'organe du ſentiment, des différentes parties de la moëlle du cerveau d'où les nerfs prennent leur origine, & du cours différent des eſprits animaux. Nous ſommes tellement formés, qu'à l'occaſion des divers états de l'ame il ſe fait dans le corps des mouvemens muſculaires, une circulation ou une ſtagnation d'humeurs, de ſang & des eſprits.

Les mouvemens muſculaires dépendent de l'influx du ſuc nerveux que le cerveau porte dans les muſcles ; la partie du cerveau du *ſenſorium commune*, où les eſprits animaux ſe trouvent raſſemblés, eſt peut-être la moëlle du cerveau dans la tête. Cette partie a différens territoires, dont chacun a ſon nerf & ſa loge pour les idées ; le nerf optique donne l'idée des couleurs ; l'olfactif, des odeurs ; les nerfs moteurs, ceux des mouvemens. Une goutte de liquide, ſang ou autre, épanchée ſur l'organe des nerfs, produit l'apoplexie. Dès-lors plus d'idées ſimples ni acceſſoires, plus de mémoire, plus de paſſion, plus de *ſens internes*, plus de mouvemens muſculaires, ſi ce n'eſt dans le cœur où ils ſont paſſés. Qu'on ne craigne point qu'il ſoit trop humiliant pour l'amour propre, de ſavoir que l'eſprit eſt d'une nature ſi corporelle ? Comme les femmes ſont vaines de leur beautés, les beaux eſprits ſeront toujours vains du bel-eſprit, & les philoſophes ne ſe montreront jamais aſſez philoſophes, pour éviter cet écueil univerſel.

Les passions sont des affections fortes qui impriment des traces si profondes dans le cerveau, que toute l'économie en est bouleversée, & ne connoit plus les lois de la raison. C'est un état violent qui nous entraîne vers son objet. Les passions supposent 1°. la représentation de la chose qui est hors de nous: 2°. l'idée qui en résulte & qui l'accompagne, fait naître l'affection de l'ame: 3°. le mouvement des esprits ou leur suspension en marque les effets. Le siege des affections de l'ame est dans le *sensorium commune*. Un sommeil profond sans rêves doit donc assoupir, comme il arrive, toute passion. Un homme en apoplexie ou en léthargie n'a ni joie ni tristesse, ni amour ni haine. Après avoir passé deux jours dans cet état, il ressuscite, & n'a pas senti la peine de mourir. Les médecins entendent un peu l'effet des passions sur les liquides & les solides du corps humain. Ils expliquent assez bien leur méchanisme sur la machine par l'accélération ou le retardement dans le mouvement du suc nerveux qui agit ensuite sur le sang, ensorte que le cours du sang réglé par celui des esprits s'augmente & se retarde avec lui. Que n'ont-ils le secret du remede!

Chaque passion a son langage. Dans la colere, cette courte fureur, suivant la définition d'Horace, tous les mouvemens augmentent, celui de la circulation du sang, du pouls, de la respiration; le corps devient chaud, rouge, tremblant, tenté tout-à-coup de déposer quelque sécrétion qui l'irrite. De-là ces inflammations, ces hémorrhagies, ces plaies r'ouvertes, ces diarrhées, ces ictères, dont parlent les observations.

Dans la terreur, cette passion, qui en ébranlant toute la machine, la met quelquefois en garde pour sa propre défense, & quelquefois hors d'état d'y pourvoir, naissent la palpitation, la pâleur, le froid subit, le tremblement, la paralysie, l'épilepsie, le changement de couleur des cheveux, la mort subite. Dans la peur, diminutif de la terreur, la transpiration diminuée dispose le corps à recevoir les miasmes contagieux, produit la pâleur, le relâchement des sphincters & les excrétions.

Dans le chagrin, tous les mouvemens vitaux & animaux sont retardés, les humeurs croupissent, & produisent des obstructions, la mélancolie, la jaunisse, & autres semblables maladies. De grands chagrins n'ont que trop souvent causé la mort.

En rapportant tous ces effets à leurs causes, on trouvera que dans les passions dont on vient de parler, & dans toutes les autres, dont le détail nous meneroit trop loin, les nerfs doivent nécessairement agir sur le sang, & produire du dérangement dans l'économie animale. Les nerfs qui tiennent les arteres comme dans des filets, excitent dans la colere & la joie, la circulation du sang artériel, en animant le ressort des arteres; le fluide nerveux coule aussi plus promptement; toutes les fibres ont plus de tension; la vitesse du pouls & de la respiration croissent; la rougeur, l'augmentation de chaleur & de force en résultent. Les parties extérieures se resserrent dans la terreur; de sorte que les vaisseaux comprimés font refluer le sang vers l'intérieur, & dans les grands vaisseaux du cœur & du poumon; d'où naissent la palpitation, la pâleur, le froid des extrémités, *&c.* La tristesse suspend le cours des esprits, resserre & comprime les filets nerveux. Or où ne trouve-t-on pas de ces filets? Fideles compagnons de la carotide interne, de l'artere temporale, de la grande méningienne, de la vertébrale, de la souclaviere, des brachiales, de la céliaque, de la mésentérique, des arteres qui sortent du bassin, ils sont partout capables d'être lésés, & suivant leur lésion, de produire différens maux.

La pudeur, cette honte honnête, qui répand sur le visage le rouge qu'on a nommé le *vermillon de la vertu*, est une espece de petite crainte qui resserre la veine temporale, là où elle est environnée des rameaux de la portion dure; & par leur action, elle retient, fixe & arrête le sang au visage. Il est donc vrai que les médecins éclairés de la connoissance du corps humain peuvent se former une théorie des passions par leurs effets.

L'attention est l'impression des objets qui frappent le *sensorium commune*, au moyen des esprits animaux qui s'y portent en abondance. L'attention s'explique par le même méchanisme que les passions; son effet est de produire une idée distincte, vive & durable.

Quand les fibres du cerveau extrêmement tendues (comme on s'imaginoit les voir au-travers de la phisionomie du p. Malebranche, lorsqu'il écoutoit), ont mis une barriere qui ôte tout commerce entre l'objet choisi & les idées indiscretes qui s'empressent à le troubler; il en résulte la plus claire, la plus lumineuse perception qui soit possible: c'est en ce sens que l'attention est la mere des sciences, & le meilleur moyen pour les acquérir.

Nous ne pensons qu'à une seule chose à la fois dans le même tems; ensuite une autre idée succede à la premiere avec une viteſſe prodigieuse, quoique différente, en diverses personnes & sujets. La nouvelle idée qui se présente à l'ame, en est apperçue, si elle succede, lorsque la premiere a disparu. D'où vient donc la promptitude de ceux qui résolvent si vite les problèmes les plus composés? De la facilité avec laquelle leur mémoire retient comme vraie la proposition la plus proche de celle qui expose le problème; ainsi tandis qu'ils pensent à la onzieme proposition, par exemple, ils ne s'inquietent plus de la vérité de la dixieme; & ils regardent comme un axiome les choses précédentes démontrées auparavant, & dont ils ont un recueil clair dans la tête.

C'est ainsi qu'un habile médecin voit d'un coup d'œil, les symptomes, les causes de la maladie, les remedes & le pronostic. C'est par cette vigueur des organes du cerveau, qu'Archimede ayant découvert tout-à-coup dans le bain que la couronne d'or du roi Hiéron n'étoit pas entierement composée de ce métal, s'écria de joie: *je l'ai trouvé*. Heureux ceux qui ont reçu de la nature cette prompte facilité de combiner une foule d'idées & de propositions, qu'un cerveau borné ne pourroit concevoir qu'avec le tems, avec beaucoup de peine, & seulement l'une après l'autre! Faut-il qu'entre deux êtres semblables, Newton & son secrétaire, l'un ne soit qu'un homme du commun, & l'autre paroisse d'une organisation presque angélique? L'éducation seule fait-elle les frais d'une diversité si frappante? Non sans doute!

L'attention profonde & trop suivie détruit la force des fibres, cause des maux de tête par le resserrement des membranes du cerveau, un dessèchement dans le sang & les esprits, & finalement une imagination dépravée. Voyons donc ce que c'est que l'imagination.

L'imagination est la représentation d'un objet absent par des images tracées dans le cerveau. C'est une perception née d'une idée que des causes internes ont produites, semblables à quelques-unes de celles que les causes externes ont coutume de faire naître. Haller raconte qu'ayant la fievre, il voyoit, les yeux fermés, de terribles incendies, & le monde tomber en ruine; il dit qu'il n'étoit pas la dupe de ces sortes d'illusions, qu'il dissipoit d'ailleurs en ouvrant les yeux, & que ses *sens* externes lui découvroient l'erreur de ses *sens internes*. Son imagination étoit alors échauffée par des phantômes, c'est-à-dire, que les nerfs agités dans leur origine augmentoient la force de la circulation du sang dans le cerveau. Paschal épuisé d'étude & de méditation, voyoit toujours,

toujours, étant au lit, un précipice de feu dont il falloit le garantir par quelque rempart. C'étoit-là une sorte de vertige de l'espece de celui de Haller ayant la fievre. Le sang agité, épanché, ou prêt à l'être, donne lieu à de tels spectres. Galien, jeune encore, se fit un grand honneur à Rome, pour avoir prédit dans une pareille circonstance, une hémorrhagie salutaire.

Quand l'ame ne peut se détromper par les *sens* externes, de la non-existence des phantômes que les *sens internes* lui présentent, comme étoit celui qui croyoit avoir un nez de verre; ceux qui se persuadent être obligés de suivre tel régiment, dans l'idée qu'ils y ont été engagés, & autres chimeres: c'est dans ce cas une espece de manie, mal qui demande des remedes, & qui y cede quelquefois. Quiconque jettera les yeux sur les tristes effets du dérangement de l'imagination, comprendra combien elle est corporelle, & combien est étroite la liaison qu'il y a entre les mouvemens vitaux & les mouvemens animaux.

La mémoire, qui est le souvenir des choses qui ont fait des traces dans le cerveau, est un quatrieme *sens interne*, si dépendant des organes du corps, qu'elle se fortifie, & s'affoiblit, selon les changemens qui arrivent à la machine. Ni la conversation, ni la connoissance des choses, ni le sentiment interne de notre propre existence ne peuvent résider en nous sans la mémoire. Wepfer parle d'un malade qui avoit perdu les idées des choses; il prenoit le manche pour le creux de la cueillere; il en a vu un autre qui ne pouvoit jamais finir sa phrase, parce qu'il perdoit d'abord la mémoire du commencement de son idée. Il donne l'histoire d'un troisieme, qui voyant les lettres, ne pouvoit plus les épeler.

Un homme qui perdroit toute mémoire, ne feroit pas même un être pensant; car peut on penser sans elle? Cela ne répugne point aux phénomenes des maladies dans lesquelles nous voyons les malades faire plusieurs actions, dont ils n'ont aucune réminiscence, lorsqu'ils sont rétablis; or ces actions que l'ame fait sans connoissance, sans jugement, doivent être rangées parmi les mouvemens automatiques qui se trouvent partout pour conserver la machine. M. Jean le Clerc si connu dans la république des lettres, & frere de M. Daniel le Clerc non moins célebre par son *histoire de la Médecine*, a écrit que la fievre suffisoit pour bouleverser toutes les traces des images dans le cerveau, & causer un oubli universel; il a été lui-même un triste exemple de cette vérité; après une petite fievre de deux ou trois jours, il tomba dans l'oubli total de tout ce qu'il avoit jamais fait & su; l'enfance & l'imbécillité succéderent; le savant ne fut plus qu'un objet de pitié!

Thucidide raconte que dans la peste d'Afrique, plusieurs personnes perdirent entierement la mémoire. Mais tous les jours la perte de cette faculté n'est-elle pas dépendante du sommeil, du vin, de l'apoplexie, de la chaleur excessive? Et puis, elle se rétablit avec le tems par des remedes convenables. Enfin l'hydrocéphale, la mollesse aqueuse du cerveau, toutes dégénérations de cette partie, une chûte, un ulcere trop tôt fermé, ces causes & plusieurs autres, font perdre la mémoire, suivant l'observation de tous les auteurs. Cependant puisqu'elle revient aussi méchaniquement qu'elle se dissipe, elle appartient donc au corps, elle est donc presque corporelle. Mais alors quelle place infiniment petite, tient la mémoire dans le *sensorium commune*? Cette exilité infinie effrayera l'imagination de ceux qui calculeront les millions de mots, de faits, de dates, de choses différentes, existantes dans le cerveau de ces hommes dont parle Baillet, si fameux par leur mémoire, & qui sembloient ne rien oublier. Tant de choses résidoient donc dans la moële du cerveau de ces gens-là, & ne l'occupoient pas même toute entiere? Que cette faculté est immense, & que son domicile est réellement borné!

On fait bien des questions insolubles sur les *sens internes*; en voici quelques-unes qu'il semble qu'on peut résoudre.

Pourquoi les signes corporels qui n'ont rien que d'arbitraire, affectent-ils, changent-ils si fort les idées? Il falloit à l'homme un grand nombre de termes pour exprimer la foule de ses idées; ces termes qui sont arbitraires, deviennent tellement familiers par l'habitude où l'on est de les prononcer, qu'on ne se souvient pas davantage le plus souvent des idées mêmes des choses, que des termes qui sont des caracteres expressifs de ces idées; & les mots & ces idées sont si intimement liés ensemble, que l'idée ne revient point sans son expression, ni le mot sans l'idée. D'ailleurs, en pensant nous sommes moins occupés des mots que des choses, parce qu'il en coûte à l'imagination pour trouver des idées complexes, au lieu que les mots simples & faciles, se présentent d'eux-mêmes.

D'où vient que l'attention, l'imagination suspendent l'action des *sens* externes & les mouvemens du corps? Parce qu'alors rien ne distrayant les *sens* externes, l'imagination en est plus vive & la mémoire plus heureuse. Ceux qui sont devenus aveugles, sont fort propres à combiner à la fois un grand nombre d'idées.

Pourquoi est-on si foible lorsqu'on a trop long-tems, ou fortement exercé les *sens internes*? Parce qu'il s'est fait une très-grande consommation des esprits du cerveau; & par la même raison, toutes les parties du corps humain trop long-tems tendues, se fatiguent.

Pourquoi les alimens, les boissons, les médicamens, les poisons, les passions, le repos, le mouvement, l'air, le chaud, le froid, l'habitude, pourquoi, dis-je, toutes ces choses ont-elles tant de pouvoir sur tous les *sens*? Parce qu'ils dépendent du bon état, ou du mauvais état des organes du corps. Tout le justifie, l'éducation, les mœurs, les lois, les climats, les breuvages, les maladies, les aveux de foiblesses & de passions qu'on fait aux médecins & aux confesseurs, les remedes, les poisons, *&c.* Tout indique l'empire de ce corps terrestre; tout confirme l'esclavage, l'obscurcissement de cette ame qui devroit lui commander.

Est-ce là ce rayon de l'essence suprême
Que l'on nous peint si lumineux?
Est-ce là cet esprit survivant à lui-même?

Hélas! on ne reconoît plus sa spiritualité au milieu du tumulte des appétits corporels, du feu des passions, du dérangement de l'économie animale. Quel flambeau pour nous conduire, que celui qui s'éteint à chaque pas! (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENS (LE BON), GOUT (LE BON), (*Belles-Lettres.*) le *bon sens* & le *bon goût*, ne sont qu'une même chose, à les considérer du côté de la faculté. Le *bon sens* est une certaine droiture d'ame qui voit le vrai, le juste & s'y attache; le *bon goût* est cette même droiture, par laquelle l'ame voit le bon & l'approuve. La différence de ces deux choses ne se tient que du côté des objets. On restraint ordinairement le *bon sens* aux choses plus sensibles, & le *bon goût* à des objets plus fins & plus relevés. Ainsi le *bon goût*, pris dans cette idée, n'est autre chose que le *bon sens*, raffiné & exercé sur des objets délicats & relevés; & le *bon sens* n'est que le *bon goût*, restraint aux objets plus sensibles & plus matériels. Le vrai est l'objet du goût, aussi-bien que le bon; & l'esprit a son goût, aussi-bien que le cœur. (*D. J.*)

SENS, (*Géogr. mod.*) en latin *Agendicum*, *Agetineum*, *Agenniacum*; ville de France en Champagne, capitale du Sénonois, au confluent de l'Yonne & de la Vanne, à 12 lieues au nord d'Auxerre, à 13 au couchant de Troyes, & à 25 au sud-est de Paris.

Cette ville autrefois capitale du peuple Sénonois, fort peuplée & connue des Romains, est aujourd'hui assez chétive, & contient à peine dans toute son étendue six mille habitans. Ils ne purent arrêter les progrès des conquêtes de César dans les Gaules, & se trouverent mal de leur révolte contre ce général; mais l'empereur Julien n'étant encore que césar, soutint avec succès un siege dans cette ville contre les Germains. Toutes les antiquités de *Sens* se bornent aujourd'hui à quelques monnoies de Charlemagne & de sa postérité, qui ont été battues à *Sens*.

Vers l'an 940 elle étoit au pouvoir de Hugues le grand, duc de France. En 1015 le roi Robert prit cette ville, & la réunit à la couronne. L'archevêché de *Sens* fut érigé, selon M. de Marca, vers l'an 380; son archevêque prend le titre de *primat des Gaules*, mais la primatie est demeurée provisionnellement à l'archevêque de Lyon. Celui de *Sens* n'a pour suffragans actuels que les évêques de Troyes, d'Auxerre & de Nevers; il avoit encore autrefois les évêques de Paris, de Chartres, de Meaux & d'Orléans. Son archevêché vaut au moins 70000 livres de revenu, & son diocèse est d'une grande étendue; car il renferme suivant le pouillé, 766 cures, tant séculieres que régulieres; 26 abbayes, tant d'hommes que de filles; & 11 chapitres, sans compter celui de la métropole, dont l'église a quelques privileges particuliers.

Le chapitre de *Sens* a une bibliotheque qui renferme quelques manuscrits, & entr'autres l'original de l'ancien office des Fous, tel qu'il se chantoit autrefois dans l'église de *Sens*. C'est un *in-folio* long & étroit, écrit en lettres assez menues, & couvert d'ivoire sculpté: on y voit des bacchanales & autres folies de l'ancienne fête des Fous représentés grossierement; on y lit au commencement une prose rimée au sujet de l'âne, qu'on fêtoit aussi dans quelques diocèses. Le reste de l'office est composé de prieres de l'église, confondues les unes dans les autres, pour répondre au titre de la fête des Fous. *Voyez* FÊTE DES FOUS.

Entre plusieurs conciles tenus à *Sens*, le plus célebre est le premier, de l'an 1140. Le roi Louis le jeune y assista, & S. Bernard, ennemi d'Abailard, fit condamner dans ce concile ce fameux docteur, qui n'avoit aucun tort dans sa doctrine, & qui appella de sa condamnation au pape.

Sens est le siege d'un présidial, d'une élection & d'un bailliage. Il y a dans cette ville deux abbayes de bénédictins, un college, un séminaire dirigé par les PP. de la mission, & plusieurs couvens. La situation de *Sens* seroit très-propre pour le commerce, & cependant il ne s'y en fait presque aucun. *Long.* suivant Cassini, 20. 45. 30. *lat.* 48. 11.

Malingre (Claude), né à *Sens* dans le xvij. siecle, publia sur l'histoire de France, un grand nombre d'ouvrages qui ne sont point estimés, & qui ne l'ont jamais été. Le premier qu'il mit au jour en 1635, est une *Histoire des dignités honoraires de France*, & c'est le seul de ses livres qui ait une certaine utilité, parce qu'il a eu soin de citer ses garans. Il est mort entre les années 1652 & 1655.

Loiseau (Charles), son compatriote, est un des plus habiles jurisconsultes de la France, & a donné plusieurs ouvrages excellens sur des matieres de droit. Il est mort à Paris, en 1627, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

SENSAL, adj. (*Comm.*) qu'on écrit plus ordinairement *censal*.

C'est ainsi qu'on appelle en Provence, en quelques endroits d'Italie, & dans les Echelles du Levant, ce qu'on nomme ailleurs *un courtier*. *Voyez* CENSAL & COURTIER.

Tout le commerce de Livourne se fait par la voie des *sensaux*, dont les journaux font foi en justice. Ils sont tous italiens ou juifs, & paient au grand duc une taxe, plus ou moins forte, à proportion des affaires qu'ils ont faites pendant le cours de l'année. *Dict. de Comm.*

SENSATIONS, f. f. (*Métaphysiq.*) les *sensations* sont des impressions qui s'excitent en nous à l'occasion des objets extérieurs. Les philosophes modernes sont bien revenus de l'erreur grossiere qui revêtoit autrefois les objets qui sont hors de nous des diverses *sensations* que nous éprouvons à leur présence. Toute *sensation* est une perception qui ne sauroit se trouver ailleurs que dans un esprit, c'est-à-dire, dans une substance qui se sent elle-même, & qui ne peut agir ou pâtir sans s'en appercevoir immédiatement. Nos philosophes vont plus loin; ils vous font très-bien remarquer que cette espece de perception que l'on nomme *sensation*, est très-différente d'un côté de celle qu'on nomme idée, d'autre côté des actes de la volonté & des passions. Les passions sont bien des perceptions confuses qui ne représentent aucun objet; mais ces perceptions se terminant à l'ame même qui les produit, l'ame ne les rapporte qu'à elle-même, elle ne s'apperçoit alors que d'elle-même, comme étant affectée de différentes manieres, telles que sont la joie, la tristesse, le desir, la haine & l'amour. Les *sensations* au contraire que l'ame éprouve en soi, elle les rapporte à l'action de quelque cause extérieure, & d'ordinaire elles amenent avec elles l'idée de quelque objet. Les *sensations* sont aussi très-distinguées des idées.

1°. Nos idées sont claires; elles nous représentent distinctement quelque objet qui n'est pas nous: au contraire, nos *sensations* sont obscures; elles ne nous montrent distinctement aucun objet, quoiqu'elles attirent notre ame comme hors d'elle-même; car toutes les fois que nous avons quelque *sensation*, il nous paroît que quelque cause extérieure agit sur notre ame.

2°. Nous sommes maîtres de l'attention que nous donnons à nos idées; nous appellons celle-ci, nous renvoyons celle-là; nous la rappellons, & nous la faisons demeurer tant qu'il nous plaît; nous lui donnons tel degré d'attention que bon nous semble: nous disposons de toutes avec un empire aussi souverain, qu'un curieux dispose des tableaux de son cabinet. Il n'en va pas ainsi de nos *sensations*; l'attention que nous leur donnons est involontaire, nous sommes forcés de la leur donner: notre ame s'y applique, tantôt plus, tantôt moins, selon que la *sensation* elle-même est ou foible ou vive.

3°. Les pures idées n'emportent aucune *sensation*, pas même celles qui nous représentent les corps; mais les *sensations* ont toujours un certain rapport à l'idée du corps; elles sont inséparables des objets corporels, & l'on convient généralement qu'elles naissent à l'occasion de quelque mouvement des corps, & en particulier de celui que les corps extérieurs communiquent au nôtre.

4°. Nos idées sont simples, ou se peuvent réduire à des perceptions simples; car comme ce sont des perceptions claires qui nous offrent distinctement quelqu'objet qui n'est pas nous, nous pouvons les décomposer jusqu'à ce que nous venions à la perception d'un objet simple & unique, qui est comme un point que nous appercevons tout entier d'une seule vue. Nos *sensations* au contraire sont confuses; & c'est ce qui fait conjecturer, que ce ne sont pas des perceptions simples, quoi qu'en dise le célebre Locke. Ce qui aide à la conjecture, c'est que nous

éprouvons tous les jours des *ſenſations* qui nous paroiſſent ſimples dans le moment même, mais que nous découvrons enſuite ne l'être nullement. On ſait, par les ingénieuſes expériences que le fameux chevalier Newton a faites avec le priſme, qu'il n'y a que cinq couleurs primitives. Cependant, du différent mélange de ces cinq couleurs, il ſe forme cette diverſité infinie de couleurs que l'on admire dans les ouvrages de la nature, & dans ceux des Peintres, ſes imitateurs & ſes rivaux, quoique leur pinceau le plus ingénieux ne puiſſe jamais l'égaler. A cette variété de couleurs, de teintes, de nuances, répondent autant de *ſenſations* diſtinctes, que nous prendrions pour *ſenſations* ſimples, auſſi bien que celles du rouge & du verd, ſi les expériences de Neuton ne démontroient que ce ſont des perceptions compoſées de celles des cinq couleurs originales. Il en eſt de même des tons dans la muſique. Deux ou pluſieurs tons de certaine eſpece venant à frapper en même tems l'oreille, produiſent un accord : une oreille fine apperçoit à la fois ces tons différens, ſans les bien diſtinguer ; ils s'y uniſſent & s'y fondent l'un dans l'autre ; ce n'eſt proprement aucun de ces deux tons qu'elle entend ; c'eſt un mélange agréable qui ſe fait des deux, d'où réſulte une troiſieme *ſenſation*, qui s'appelle *accord*, *ſymphonie* : un homme qui n'auroit jamais ouï ces tons ſéparément, prendroit la *ſenſation* que fait naître leur accord pour une ſimple perception. Elle ne le ſeroit pourtant pas plus que la couleur violette, qui réſulte du rouge & du bleu mélangés ſur une ſurface par petites portions égales. Toute *ſenſation*, celle du ton, par exemple, ou de la lumiere en général, quelque ſimple, quelque indiviſible qu'elle nous paroiſſe, eſt un compoſé d'idées, eſt un aſſemblage ou amas de petites perceptions qui ſuivent dans notre ame ſi rapidement, & dont chacune s'y arrête ſi peu, ou qui s'y préſentent à la fois en ſi grand nombre, que l'ame ne pouvant les diſtinguer l'une de l'autre, n'a de ce compoſé qu'une ſeule perception très-confuſe, par égard aux petites parties ou perceptions qui forment ce compoſé ; mais d'autre côté, très-claire, en ce que l'ame la diſtingue nettement de toute autre ſuite ou aſſemblage de perceptions ; d'où vient que chaque *ſenſation* confuſe, à la regarder en elle-même, devient très-claire, ſi vous l'oppoſez à une *ſenſation* différente. Si ces perceptions ne ſe ſuccédoient pas ſi rapidement l'un à l'autre, ſi elles ne s'offroient pas à la fois en ſi grand nombre, ſi l'ordre dans lequel elles s'offrent & ſe ſuccedent ne dépendoit pas de celui des mouvemens extérieurs, s'il étoit au pouvoir de l'ame de le changer ; ſi tout cela étoit, les *ſenſations* ne ſeroient plus que de pures idées, qui repréſenteroient divers ordres de mouvement. L'ame ſe les repréſente bien, mais en petit, mais dans une rapidité & une abondance qui le confond, qui l'empêche de démêler une idée d'avec l'autre, quoiqu'elle ſoit vivement frappée du tout enſemble, & qu'elle diſtingue très-nettement telle ſuite de mouvemens d'avec telle autre ſuite, tel ordre, tel amas de perceptions d'avec tel autre ordre & tel autre amas.

Outre cette premiere queſtion, où l'on agite ſi les *ſenſations* ſont des idées, on en peut former pluſieurs autres, tant cette matiere devient féconde, quand on la creuſe de plus en plus.

1°. Les impreſſions que notre ame reçoit à l'occaſion des objets ſenſibles, ſont-elles arbitraires ? Il paroît clairement que non, dès qu'il y a une analogie entre nos *ſenſations* & les mouvemens qui les cauſent, & dès que ces mouvemens ſont, non la ſimple occaſion, mais l'objet même de ces perceptions confuſes. Elle paroîtra cette analogie, ſi d'un côté nous comparons ces *ſenſations* entr'elles, & ſi d'autre côté nous comparons entr'eux les organes de ces *ſenſations*, & l'impreſſion qui ſe fait ſur ces différens organes. La vue eſt quelque choſe de plus délicat & de plus habile que l'ouïe ; l'ouïe a viſiblement un pareil avantage ſur l'odorat & ſur le goût ; & ces deux derniers genres de *ſenſation* l'emportent par le même endroit ſur celui du toucher. On obſerve les mêmes différences entre les organes de nos ſens, pour la compoſition de ces organes, pour la délicateſſe des nerfs, pour la ſubtilité & la viteſſe des mouvemens, pour la groſſeur des corps extérieurs qui affectent immédiatement ces organes. L'impreſſion corporelle ſur les organes des ſens, n'eſt qu'un tact plus ou moins ſubtil & délicat, à proportion de la nature des organes qui en doivent être affectés. Celui qui fait la viſion eſt le plus léger de tous : le bruit & le ſon nous touchent moins délicatement que la lumiere & les couleurs ; l'odeur & la ſaveur encore moins délicatement que le ſon ; le froid & le chaud, & les autres qualités tactiles, ſont l'impreſſion la plus forte & la plus rude. Dans tous, il ne faut que différens degrés de la même ſorte de mouvement, pour faire paſſer l'ame du plaiſir à la douleur ; preuve que le plaiſir & la douleur, ce qu'il y a d'agréable & de déſagréable dans nos *ſenſations*, eſt parfaitement analogue aux mouvemens qui les produiſent, ou, pour mieux dire, que nos *ſenſations* ne ſont que la perception confuſe de ces divers mouvemens. D'ailleurs, à comparer nos *ſenſations* entre elles, on y découvre des rapports & des différences qui marquent une analogie parfaite avec les mouvemens qui les produiſent, & avec les organes qui reçoivent ces mouvemens. Par exemple, l'odorat & le goût s'avoiſinent beaucoup, & tiennent aſſez de l'un & de l'autre. L'analogie qui ſe remarque entre les ſens & les couleurs eſt beaucoup plus ſenſible. Il faut à préſent venir aux autres queſtions, & entrer de plus en plus dans la nature des *ſenſations*.

Pourquoi, dit-on, l'ame rapporte-t-elle ſes *ſenſations* à quelque cauſe extérieure ? Pourquoi ces *ſenſations* ſont-elles inſéparables de l'idée de certains objets ? Pourquoi nous impriment-elles ſi fortement ces idées, & nous font-elles regarder ces objets, comme exiſtans hors de nous ? Bien plus, pourquoi regardons-nous ces objets non-ſeulement comme la cauſe, mais comme le ſujet de ces *ſenſations* ? D'où vient enfin que la *ſenſation* eſt ſi mêlée avec l'idée de l'objet même, que quoique l'objet ſoit diſtingué de notre ame, & que la *ſenſation* n'en ſoit point diſtinguée, il eſt extrêmement difficile, ou même impoſſible à notre ame, de détacher la *ſenſation* d'avec l'idée de cet objet ; ce qui a principalement lieu dans la viſion. On ne ſauroit preſque pas plus s'empêcher, quand on voit un cercle rouge, d'attribuer au cercle la rougeur qui eſt notre propre *ſenſation*, que de lui attribuer la rondeur, qui eſt la propriété du cercle même. Tant de queſtions à éclaircir touchant les *ſenſations*, prouvent aſſez combien cette matiere eſt épineuſe. Voici à-peu-près ce qu'on y peut répondre de plus raiſonnable.

Les *ſenſations* ſont ſortir l'ame hors d'elle-même, en lui donnant l'idée confuſe d'une cauſe extérieure qui agit ſur elle, parce que les *ſenſations* ſont des perceptions involontaires ; l'ame en tant qu'elle ſent eſt paſſive, elle eſt le ſujet d'une action ; il y a donc hors d'elle un agent. Quel ſera cet agent ? Il eſt raiſonnable de le concevoir proportionné à ſon action, & de croire qu'à différens effets répondent de différentes cauſes ; que les *ſenſations* ſont produites par des cauſes auſſi diverſes entre elles, que le ſont les *ſenſations* même. Sur ce principe, la cauſe de la lumiere doit être autre que la cauſe du feu ; celle qui excite en moi la *ſenſation* du jaune, doit n'être pas la même que celle qui me donne la *ſenſation* du violet,

Nos *ſenſations* étant des perceptions repréſentatives d'une infinité de petits mouvemens indiſcernables, il eſt naturel qu'elles amenent avec elles l'idée claire ou confuſe du corps dont celle du mouvement eſt inſéparable, & que nous regardions la matiere en tant qu'agitée par ces divins mouvemens, comme la cauſe univerſelle de nos *ſenſations*, en même tems qu'elle en eſt l'objet.

Une autre conſéquence qui n'eſt pas moins naturelle, c'eſt qu'il arrive de-là que nos *ſenſations* ſont la preuve la plus convaincante que nous ayons de l'exiſtence de la matiere. C'eſt par elles que Dieu nous avertit de notre exiſtence; car quoique Dieu ſoit la cauſe univerſelle & immédiate qui agit ſur notre ame, ſur laquelle, quand on y penſe, on voit bien que la matiere ne peut agir réellement & phyſiquement; quoiqu'il ſuffiſe des ſeules *ſenſations* que nous recevons à chaque moment, pour démontrer qu'il y a hors de nous un eſprit dont le pouvoir eſt infini; cependant la raiſon pour laquelle cet eſprit tout-puiſſant aſſujettit notre ame à cette ſuite ſi variée, mais ſi réglée, de perceptions confuſes, qui n'ont que des mouvemens pour objet, cette raiſon ne peut être priſe d'ailleurs, que de ces mouvemens mêmes, qui arrivent en effet dans la matiere actuellement exiſtante; & le but de l'eſprit infini, qui n'agit jamais au haſard, ne peut être autre, que de nous manifeſter l'exiſtence de cette matiere avec ces divers mouvemens. Il n'y a point de voie plus propre pour nous inſtruire de ce fait. L'idée ſeule de la matiere, nous découvriroit bien ſa nature, mais ne nous apprendroit jamais ſon exiſtance, puiſqu'il ne lui eſt point eſſentiel d'exiſter. Mais l'application involontaire de notre ame à cette idée, revêtue de celle d'une infinité de modifications & de mouvemens ſucceſſifs, qui ſont arbitraires & accidentels à cette idée, nous conduit infailliblement à croire qu'elle exiſte avec toutes ſes diverſes modifications. L'ame conduite par le créateur dans cette ſuite réglée de perceptions, eſt convaincue qu'il doit y avoir un monde matériel hors d'elle, qui ſoit le fondement, la cauſe exemplaire de cet ordre, & avec lequel ces perceptions ayent un rapport de vérité. Ainſi, quoique dans l'immenſe variété d'objets que les ſens préſentent à notre eſprit, Dieu ſeul agiſſe ſur notre eſprit, chaque objet ſenſible avec toutes ſes proprietés, peut paſſer pour la cauſe de la *ſenſation* que nous en avons, parce qu'il eſt la raiſon ſuffiſante de cette perception, & le fondement de ſa vérité.

Si vous m'en demandez la raiſon, je vous répondrai que c'eſt,

1°. Parce que nous éprouvons dans mille occaſions qu'il y a des *ſenſations* qui entrent par force dans notre ame, tandis qu'il y en a d'autres dont nous diſpoſons librement, ſoit en les rappellant, ſoit en les écartant, ſelon qu'il nous en prend envie. Si à midi je tourne les yeux vers le ſoleil, je ne ſaurois éviter de recevoir les idées que la lumiere du ſoleil produit alors en moi: au lieu que ſi je ferme les yeux, ou que je ſois dans une chambre obſcure, je peux rappeller dans mon eſprit quand je veux les idées de la lumiere ou du ſoleil, que des *ſenſations* précédentes avoient placées dans ma mémoire; & que je peux quitter ces idées, quand je veux, pour me fixer à l'odeur d'une roſe, ou au goût du ſucre. Il eſt évident que cette diverſité de voies par leſquelles nos *ſenſations* s'introduiſent dans l'ame, ſuppoſe que les unes ſont produites en nous par la vive impreſſion des objets extérieurs, impreſſion qui nous maîtriſe, qui nous prévient, & qui nous guide de gré ou de force; & les autres par le ſimple ſouvenir des impreſſions qu'on a déja reſſenties. Outre cela il n'y a perſonne, qui ne ſente en elle-même la différence qui ſe trouve entre contempler le ſoleil, ſelon qu'il en a l'idée dans ſa mémoire, & le regarder actuellement: deux choſes, dont la perception eſt ſi diſtincte dans l'eſprit, que peu de ſes idées ſont plus diſtinctes les unes des autres. Il reconnoît donc certainement qu'elle ne ſont pas toutes deux un effet de ſa mémoire, ou des productions de ſon eſprit, ou de pures fantaiſies formées en lui-même; mais que la vue du ſoleil eſt produite par une cauſe.

2°. Parce qu'il eſt évident que ceux qui ſont deſtitués des organes d'un certain ſens, ne peuvent jamais faire que les idées qui appartiennent à ce ſens, ſoient actuellement produites dans leur eſprit. C'eſt une vérité ſi manifeſte, qu'on ne peut la révoquer en doute; & par conſéquent, nous ne pouvons douter que ces perceptions ne nous viennent dans l'eſprit par les organes de ce ſens, & non par aucune autre voie: il eſt viſible que les organes ne les produiſent pas; car ſi cela étoit, les yeux d'un homme produiroient des couleurs dans les ténebres, & ſon nez ſentiroit des roſes en hiver. Mais nous ne voyons pas que perſonne acquiere le goût des *ananas*, avant qu'il aille aux Indes où ſe trouve cet excellent fruit, & qu'il en goûte actuellement.

3°. Parce que le ſentiment du plaiſir & de la douleur nous affecte bien autrement, que le ſimple ſouvenir de l'un & de l'autre. Nos *ſenſations* nous donnent une certitude évidente de quelque choſe de plus, que d'une ſimple perception intime: & ce plus eſt une modification, laquelle, outre une particuliere vivacité de ſentiment, nous exprime l'idée d'un être qui exiſte actuellement hors de nous, & que nous appellons corps. Si le plaiſir ou la douleur n'étoient pas occaſionnés par des objets extétieurs, le retour des mêmes idées devroit toujours être accompagné des mêmes *ſenſations*. Or cependant cela n'arrive point; nous nous reſſouvenons de la douleur que cauſent la faim, la ſoif, & le mal de tête, ſans en reſſentir aucune incommodité; nous penſons aux plaiſirs que nous avons goûtés, ſans être pénétrés ni remplis par des ſentimens délicieux.

4°. Parce que nos ſens, en pluſieurs cas, ſe rendent témoignage l'un à l'autre de la vérité de leurs rapports touchant l'exiſtence des choſes ſenſibles qui ſont hors de nous. Celui qui voit le feu, peut le ſentir; & s'il doute que ce ne ſoit autre choſe qu'une ſimple imagination, il peut s'en convaincre en mettant dans le feu ſa propre main, qui certainement ne pourroit jamais reſſentir une douleur ſi violente à l'occaſion d'une pure idée ou d'un ſimple fantôme; à-moins que cette douleur ne ſoit elle-même une imagination, qu'il ne pourroit pourtant pas rappeller dans ſon eſprit, en ſe repréſentant l'idée de la brûlure après qu'elle a été guérie.

Ainſi, en écrivant ceci, je vois que je puis changer les apparences du papier, & en traçant des lettres, dire d'avance quelle nouvelle idée il préſentera à l'eſprit dans le moment ſuivant, par le moyen de quelques traits que j'y ferai avec la plume: mais j'aurai beau imaginer ces traits, ils ne paroîtront point, ſi ma main demeure en repos, ou ſi je ferme les yeux, en remuant ma main: & ces caracteres une fois tracés ſur le papier, je ne puis plus éviter de les voir tels qu'ils ſont, c'eſt à-dire, d'avoir les idées de telles & telles lettres que j'ai formées. D'où il s'enſuit viſiblement que ce n'eſt pas un jeu de mon imagination, puiſque je trouve que les caracteres qui ont été tracés ſelon la fantaiſie de mon eſprit, ne dépendent plus de cette fantaiſie, & ne ceſſent pas d'être, dès que je viens à me figurer qu'ils ne ſont plus; mais qu'au contraire ils continuent d'affecter mes ſens conſtamment & régulièrement, ſelon la figure que je leur ai donnée. Si vous ajoutez à cela, que la vûe de ces caracteres fera prononcer à un autre homme les mêmes ſons que je m'étois propoſé

de leur faire signifier, on ne pourra douter que ces mots que j'écris, n'existent réellement hors de moi, puisqu'ils produisent cette longue suite de sons réguliers dont mes oreilles sont actuellement frappées, lesquels ne sauroient être un effet de mon imagination, & que ma mémoire ne pourroit jamais retenir dans cet ordre.

5°. Parce que s'il n'y a point de corps, je ne conçois pas pourquoi ayant songé dans le tems que j'appelle *veille*, que quelqu'un est mort, jamais il ne m'arrivera plus de songer qu'il est vivant, que je m'entretiens & que je mange avec lui, pendant tout le tems que je veillerai, & que je ferai en mon bon sens. Je ne comprends pas aussi, pourquoi ayant commencé à songer que je voyage, mon égarement enfantera de nouveaux chemins, de nouvelles villes, de nouveaux hôtes, de nouvelles maisons; pourquoi je ne croirai jamais me trouver dans le lieu d'où il semble que je sois parti. Je ne sai pas mieux comment il se peut faire qu'en croyant lire un poëme épique, des tragédies & des comédies, je fasse des vers excellens, & que je produise une infinité de belles pensées, moi dont l'esprit est si stérile & si grossier dans tous les autres tems. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il dépend de moi de renouveller toutes ces merveilles, quand il me plaira. Que mon esprit soit bien disposé ou non, il n'en pensera pas moins bien, pourvu qu'il s'imagine lire dans un livre. Cette imagination est toute sa ressource, tout son talent. A la faveur de cette illusion, je lirai tour-à tour Pascal, Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, Moliere, *&c.* en un mot, tous les plus beaux génies, soit anciens, soit modernes, qui ne doivent être pour moi que des hommes chimériques, supposé que je sois le seul être au monde, & qu'il n'y ait point de corps. Les traités de paix, les guerres qu'ils terminent, le feu, les remparts, les armes, les blessures; chimeres que tout cela. Tous les soins qu'on se donne pour s'avancer dans la connoissance des métaux, des plantes & du corps humain; tout cela ne nous fera faire des progrès que dans le pays des idées. Il n'y a ni fibres, ni sucs, ni fermentations, ni graines, ni animaux, ni couteaux pour les disséquer, ni microscope pour les voir; mais moyennant l'idée d'un microscope, il naîtra en moi des idées d'arrangemens merveilleux dans de petites parties idéales.

Je ne nie pourtant pas qu'il ne puisse y avoir des hommes, qui dans leurs sombres méditations, se sont tellement affoiblis l'esprit par des abstractions continuelles, &, si je l'ose dire, tellement alambiqué le cerveau par des possibilités métaphysiques, qu'ils doutent effectivement s'il y a des corps. Tout ce que l'on peut dire de ces contemplatifs, c'est qu'à force de réfléxions ils ont perdu le sens commun, méconnoissant une premiere vérité dictée par le sentiment de la nature, & qui se trouve justifiée par le concert unanime de tous les hommes.

Il est vrai qu'on peut former des difficultés sur l'existence de la matiere; mais ces difficultés montrent seulement les bornes de l'esprit humain avec la foiblesse de notre imagination. Combien nous propose-t-on de raisonnemens qui confondent les nôtres, & qui cependant ne sont & ne doivent faire aucune impression sur le sens commun? parce que ce sont des illusions, dont nous pouvons bien appercevoir la fausseté par un sentiment irreprochable de la nature; mais non pas toujours la démontrer par une exacte analyse de nos pensées. Rien n'est plus ridicule que la vaine confiance de certains esprits qui se prévalent de ce que nous ne pouvons rien répondre à des objections, où nous devons être persuadés, si nous sommes sensés, que nous ne pouvons rien comprendre.

N'est-il pas bien surprenant que notre esprit se perde dans l'idée de l'infini? Un homme tel qu'a Bayle, auroit prouvé à qui l'eût voulu écouter, que la vue des objets terrestres étoit impossible. Mais ses difficultés n'auroient pas éteint le jour; & l'on n'en eût pas moins fait usage du spectacle de la nature, parce que les raisonnemens doivent céder à la lumiere. Les deux ou trois tours que fit dans l'auditoire Diogène le cynique, réfutent mieux les vaines subtilités qu'on peut opposer au mouvement, que toutes sortes de raisonnemens.

Il est assez plaisant de voir des philosophes faire tous leurs efforts pour nier l'action qui leur communique, ou qui imprime régulièrement en eux la vue de la nature, & douter de l'existence des lignes & des angles sur lesquels ils operent tous les jours.

En admettant une fois l'existence des corps comme une suite naturelle de nos différentes *sensations*, on conçoit pourquoi, bien loin qu'aucune *sensation* soit seule & séparée de toute idée, nous avons tant de peine à distinguer l'idée d'avec la *sensation* d'un objet; jusques-là, que par une espece de contradiction, nous revêtons l'objet même, de la perception dont il est la cause, en appellant le soleil *lumineux*, & regardant l'émail d'un parterre, comme une chose qui appartient au parterre plutôt qu'à notre ame; quoique nous ne supposions point dans les fleurs de ce parterre une perception semblable à celle que nous en avons. Voici le mystere. La couleur n'est qu'une maniere d'appercevoir les fleurs; c'est une modification de l'idée que nous en avons, en tant que cette idée appartient à notre ame. L'idée de l'objet n'est pas l'objet même. L'idée que j'ai d'un cercle n'est pas ce cercle, puisque ce cercle n'est point une maniere d'être de mon ame. Si donc la couleur sous laquelle je vois ce cercle, est aussi une perception ou maniere d'être de mon ame, la couleur appartient à mon ame, entant qu'elle apperçoit ce cercle, & non au cercle apperçu. D'où vient donc que j'attribue la rougeur au cercle aussi bien que la rondeur, n'y auroit-il pas dans ce cercle quelque chose, en vertu de quoi je ne le vois qu'avec une *sensation* de couleur, & de la couleur rouge, plutôt que de la couleur violette? Oui sans doute, & c'est une certaine modification de mouvement imprimé sur mon œil, laquelle ce cercle a la vertu de produire, parce que sa superficie ne renvoye à mon œil que les rayons propres à y produire des secousses, dont la perception confuse est ce qu'on appelle *rouge*. J'ai donc à-la-fois idée & *sensation* du cercle.

Par l'idée claire & distincte, je vois le cercle étendu & rond, & je lui attribue ce que j'y vois clairement, l'étendue & la rondeur. Par la *sensation* j'apperçois confusément une multitude & une suite de petits mouvemens que je ne puis discerner, qui me réveillent l'idée claire du cercle, mais qui me le montrent agissant sur moi d'une certaine maniere. Tout cela est vrai; mais voici l'erreur: dans l'idée claire du cercle je distingue le cercle de la perception que j'en ai; mais dans la perception confuse des petits mouvemens du nerf optique, causés par les rayons lumineux que le cercle a réfléchis, comme je ne vois point d'objet distinct, je ne puis aisément distinguer cet objet, c'est-à-dire cette suite rapide de petites secousses, d'avec la perception que j'en ai: je confonds aussitôt ma perception avec son objet; & comme cet objet confus, c'est-à-dire cette suite de petits mouvemens tient à l'objet principal, que j'ai raison de supposer hors de moi comme cause de ces petits mouvemens, j'attache aussi la perception confuse que j'en ai à cet objet principal, & je le revêts, pour ainsi dire, du sentiment de couleur qui est dans mon ame, en regardant ce sentiment de couleur comme une propriété non de mon ame, mais de cet objet. Ainsi,

au lieu que je devrois dire le rouge eſt en moi une maniere d'appercevoir le cercle, je dis, le rouge eſt une maniere d'être du cercle apperçu. Les couleurs ſont un enduit dont nous couvrons les objets corporels; & comme les corps ſont le ſoutien de ces petits mouvemens qui nous manifeſtent leur exiſtence, nous regardons ces mêmes corps comme le ſoutien de la perception confuſe que nous avons de ces mouvemens, ne pouvant, comme cela arrive toujours dans les perceptions confuſes, ſéparer l'objet d'avec la perception.

La remarque que nous venons de faire ſur l'erreur de notre jugement, par rapport aux perceptions confuſes, nous aide à comprendre pourquoi l'ame ayant une telle *ſenſation* de ſon propre corps, ſe confond avec lui, & lui attribue ſes propres *ſenſations*. C'eſt que d'un côté elle a l'idée claire de ſon corps, & le diſtingue aiſément d'elle-même; d'autre côté elle a un amas de perceptions indiſtinctes qui ont pour objet l'économie générale des mouvemens qui ſe paſſent dans toutes les parties de ce corps, de-là vient qu'elle attribue au corps dont elle a en gros l'idée diſtincte, ces mêmes perceptions confuſes, & croit que le corps ſe ſent lui-même, tandis que c'eſt elle qui ſent le corps. Delà vient qu'elle s'imagine que l'oreille entend, que l'œil voit, que le doigt ſouffre la douleur d'une piqûre, tandis que c'eſt l'ame elle-même, entant qu'attentive aux mouvemens du corps, qui fait tout cela.

Pour les objets extérieurs, l'ame n'a avec eux qu'une union médiate, qui la garantit plus ou moins de l'erreur, mais qui ne l'en ſauve pas tout-à-fait. Elle les diſcerne d'avec elle-meme, parce qu'elle les regarde comme les cauſes des divers changemens qui lui arrivent; cependant elle ſe confond encore avec eux à quelques égards, en leur attribuant ſes *ſenſations* de couleur, de ſon, de chaleur, comme leurs propriétés inhérentes, par la même raiſon qui la faiſoit ſe confondre elle-même avec ſon corps, en diſant bonnement, c'eſt mon œil qui voit les couleurs, c'eſt mon oreille qui entend les ſons, *&c.*

Mais d'où vient qu'il arrive que parmi nos *ſenſations* diverſes, nous attribuons les unes aux objets extérieurs, d'autres à nous-mêmes, & que par rapport à quelques-unes nous ſommes indécis, ne ſachant trop qu'en croire, lorſque nous n'en jugeons que par les ſens? Le P. Mallebranche diſtingue trois ſortes de *ſenſations*; les unes fortes & vives, les autres foibles & languiſſantes, & enfin des moyennes entre les unes & les autres. Les *ſenſations* fortes & vives ſont celles qui étonnent l'eſprit & qui le réveillent avec quelque force, par ce qu'elles lui ſont fort agréables ou fort incommodes; or l'ame ne peut s'empêcher de reconnoître que de telles *ſenſations* lui appartiennent en quelque façon. Ainſi elle juge que le froid & le chaud ne ſont pas ſeulement dans la glace & dans le feu, mais qu'ils ſont auſſi dans ſes propres mains. Pour les *ſenſations* foibles, qui touchent fort peu l'ame, nous ne croyons pas qu'elles nous appartiennent, ni qu'elles ſoient dans notre propre corps, mais ſeulement dans les objets que nous en revêtons. La raiſon pour laquelle nous ne voyons point d'abord que les couleurs, les odeurs, les ſaveurs, & toutes les autres *ſenſations*, ſont des modifications de notre ame, c'eſt que nous n'en avons point d'idée claire de cette ame. Cette ignorance fait que nous ne ſavons point par une ſimple vûe, mais par le ſeul raiſonnement, ſi la lumiere, les couleurs, les ſons, les odeurs, ſont ou ne ſont pas des modifications de notre ame. Mais pour les *ſenſations* vives, nous jugeons facilement qu'elles ſont en nous, à cauſe que nous ſentons bien qu'elles nous touchent, & que nous n'avons pas beſoin de les connoître par leurs idées pour ſavoir qu'elles nous appartiennent. Pour les *ſenſations* mitoyennes, qui touchent ame médiocrement, comme une grande lumiere, un ſon violent, l'ame s'y trouve fort embarraſſée.

Si vous demandez à ce pere pourquoi cette inſtitution du créateur, il vous répondra que les fortes *ſenſations* étant capables de nuire à nos membres, il eſt à-propos que nous ſoyons avertis quand ils en ſont attaqués, afin d'empêcher qu'ils n'en ſoient offenſés; mais il n'en eſt pas de même des couleurs, qui ne peuvent d'ordinaire bleſſer le fond de l'œil où elles ſe raſſemblent, & par conſéquent il nous eſt inutile de ſavoir qu'elles y ſont peintes. Ces couleurs ne nous ſont néceſſaires que pour connoître plus diſtinctement les objets, & c'eſt pour cela que nos ſens nous portent à les attribuer ſeulement aux objets. Ainſi les jugemens, conclut-il, auxquels les impreſſions de nos ſens nous portent, ſont très-juſtes, ſi on les conſidere par rapport à la conſervation du corps; mais tout-à-fait biſarres & très-éloignés de la vérité, ſi on les conſidere par rapport à ce que les corps ſont en eux-mêmes.

SENSÉ, adj. (*Gram.*) qui a l'eſprit droit & juſte, de l'expérience, du jugement, & qui eſt peu ſujet à ſe tromper, ſoit qu'il parle, ſoit qu'il agiſſe. Si ce mot s'applique à une choſe, cette choſe ſuppoſera toutes les qualités que nous venons d'attribuer à la perſonne. On dit un homme *ſenſé*. L'autorité d'un homme *ſenſé* eſt en certains cas de fait de plus grand poids que celle de vingt hommes d'eſprit. On dit une réponſe *ſenſée*.

SENSET, LE, *ou* LA SANSSE, (*Géog. mod.*) petite riviere des Pays-bas; elle prend ſa ſource en Artois, auprès du village de Boilioux, & ſe perd à Bouchain dans l'Eſcaut. (*D. J.*)

SENSIBILITÉ, SENTIMENT, (*Médecine*) la faculté de ſentir, le principe ſenſitif, ou le ſentiment même des parties, la baſe & l'agent conſervateur de la vie, l'animalité par excellence, le plus beau, le plus ſingulier phénomène de la nature, *&c.*

La *ſenſibilité* eſt dans le corps vivant, une propriété qu'ont certaines parties de percevoir les impreſſions des objets externes, & de produire en conſéquence des mouvemens proportionnés au degré d'intenſité de cette perception.

La premiere de ces actions eſt ce qu'on appelle le *ſentiment*, *ſenſatio*, *ſenſus*, à l'égard duquel la *ſenſibilité* n'eſt qu'une faculté, une puiſſance reduite en acte, *potentia in actum redacta*, comme on parle dans les écoles: or le *ſentiment* ſe définit une fonction de l'animal, qui le conſtitue tel, & diſtinct, par-là, des êtres inanimés; il conſiſte eſſentiellement dans une intelligence purement animale, qui diſcerne l'utile ou le nuiſible, des objets phyſiques.

La ſeconde action ou la *mobilité*, n'eſt que l'expreſſion muette de ce même *ſentiment*, c'eſt-à-dire, l'impulſion qui nous porte vers ces objets, ou nous en éloigne: ainſi l'araignée ſe contracte toute en elle-même; les limaçons retirent ſoudainement leurs cornes, lorſqu'ils ſe ſentent piqués ou bleſſés; au contraire ces mêmes animaux ſe dilatent, s'épanouiſſent, pour ainſi dire, ſe dreſſent, *eriguntur*, à l'approche des objets qu'ils reconnoiſſent leur être utiles, ou qui flattent agréablement leur *ſenſibilité*. C'eſt dans ce double rapport d'actions ſi étroitement liées entr'elles, que l'imagination peut ſeule les ſuivre ou les diſtinguer, que la *ſenſibilité* doit être conſiderée, & ſes phénomènes eſtimés.

Les anciens philoſophes & médecins ont parlé de la *ſenſibilité* comme d'un objet qui leur étoit familier, & qui ſembloit fait pour leur génie, c'eſt toujours à un principe ſentant & ſe mouvant en ſoi, aux facultés de l'ame animale ou corporelle, que ſont livrées dans la plûpart de leurs écrits, toutes les fonctions du corps animal. Les différentes ſectes ont employé à déſigner ce principe, des expreſſions conformes à leur enthouſiaſme, ou à leur maniere de philoſopher; tels ſont les mots ὁρμὴ ἡ, *impetus*, *appetitio*, de l'an-

cienne académie ; ὁρμὴν, *impetum faciens*, d'Hippocrate ; ὁρμὴ ἀφροδίσιον, *incitatio libidinis* d'Aristote ; *anima sensitiva*, *vis abdita*, *natura*, &c. de quelques autres ; à quoi reviennent le *strictum* & *laxum* des méthodiques, le mouvement tonique, le mouvement fibrillaire, le spasme, la *contractilité*, l'*irritabilité* des modernes, &c. qu'on retrouve à chaque instant dans les ouvrages de Wepfer, Baglivi, Stahl, & autres solidistes.

La premiere notion dans l'animal ; la seule qui vraissemblablement soit commune aux especes de tous les genres, l'unique peut-être dans un très-grand nombre, porte sur la sensation intime & radicale de son existence, sur l'impression de cette activité, de ce principe impulsif inséparable de la vie, & qui dans chaque individu est la source de tous les mouvemens qui conspirent à la durée de l'être & à sa conservation. C'est sur des vues aussi précieuses à l'animal, qu'est fondée la *sensibilité*, ainsi que Zénon l'a reconnu, & que ses disciples le repetent dans plusieurs endroits de leur doctrine.

Les animaux, le moins animaux qu'il est possible, s'il est permis de qualifier ainsi les polypes, & quelques autres qu'on a laissé sur la ligne de séparation des deux regnes animal & végétal, donnent, comme l'ont remarqué plusieurs observateurs, les plus grands signes de *sensibilité* ; on a même trouvé que cette propriété étoit poussée dans le polype, jusqu'à le faire paroître sensible aux impressions de la lumiere ; ces circonstances suffiroient sans doute pour ranger décidément les zoophites du côté des animaux, s'il n'y avoit eu de tout tems des philosophes, qui, frappés de la maniere d'être d'une plante, par exemple la sensitive, & celle d'exister d'un animal, auroient prétendu reculer les bornes de la *sensibilité*, en y renfermant les végétaux eux-mêmes ; ensorte que l'animal le plus parfait, & la plante la plus vile, donneroient dans ce cas, les deux extrêmes de la *sensibilité* ; la *sensibilité* ou le *sentiment* seroit donc encore une faculté commune à tous les corps organisés ?

Après l'idée que nous venons de tracer de la *sensibilité* & de l'étendue de son domaine, il paroît à propos d'examiner quelle est son essence ou sa nature. La nature ou l'essence de la *sensibilité*, a toujours été un des points curieux & des plus agités de son histoire ; les anciens ne concevant pas que deux contraires comme l'ame & le corps, pussent être joints autrement que par un milieu, imaginerent ce milieu de plusieurs façons ; ainsi les Platoniciens voulurent que ce fût un *je ne sais quoi*, qu'ils appelloient *esprit* ; les Péripatéticiens, une *forme* ; Dicéarque, Pythagore, & quelques autres, établissoient des harmonies, des tempéramens, qui rendoient le corps susceptible de *sentiment* & d'activité, &c. à toutes ces hypothèses on peut joindre celle des esprits animaux, naturels, vitaux, &c. si accrédités dans les écoles, les démons qu'un auteur moderne (le P. Bougeant) transforme en ame des bêtes, &c. hypothèses qui, comme on voit, ne présentent à l'esprit que des notions abstraites, & auxquelles nous ne croyons pas, par cette raison, qu'on doive du-tout s'arrêter.

Le système de l'ame du monde, en donnant plus de surface, & plus de liberté aux idées spéculatives, nous a fourni sur le principe sensitif, des choses bien plus positives & plus satisfaisantes, qu'on ne peut que regretter de trouver à côté des dogmes les plus dangereux. Les Stoïciens assuroient donc que ce principe étoit de feu ; Démocrite, Héraclite, Epicure, Diogène Laërce, Lucrece, & tout le reste des atomistes, parmi lesquels on peut ranger les partisans des semences, n'ont pas une opinion différente. Hippocrate & Galien pensent tout de même. *Voyez* sur-tout Hippocrate, *de carnibus & de ratione victus*, *lib. I.* le *spiritus intus alit*, &c. de Virgile. Le témoignage des livres sacrés & d'un pere de l'église (S. Augustin), sont encore autant d'autorités qui militent pour la matérialité ou substance ignée de l'ame sensitive. Enfin Némésius, & quelques autres plus modernes, tels que Fernel, Heurnius, Honoré Fabri, le fameux chancelier Bacon, Vanhelmont, Gassendi, Willis, &c. ont adopté la même idée ; mais les trois derniers méritent des distinctions sur tous les autres, en ce qu'ils ont fixé les principes vagues des stoïciens & des atomistes, par des méthodes très-ingénieuses, dont ils ont fondé, chacun en particulier, un corps de doctrine. Vanhelmont sur-tout, & Willis, ont traité cette matiere d'une façon très-intéressante pour nous, en la considérant dans toutes ses relations avec la médecine & la philosophie.

L'ame sensitive est donc, suivant ces deux auteurs, une lumiere ou une flamme vitale : quoique Willis désigne plus particulierement sous ce dernier nom la portion de l'ame sensitive qui réside dans le sang, elle n'est pas proprement la vie, mais elle en est l'attribut, comme la lumiere ou l'éclat est l'attribut de la flamme ; ils s'accordent d'ailleurs à dire que cette ame réside dans la substance la plus intime de nos parties ; & qu'elle y est comme l'écorce, la *filique* de l'ame raisonnable ; ils déduisent de leurs théories des conséquences très-avantageuses à l'explication des phénomènes de l'économie animale, sur lesquelles les bornes d'un article de dictionnaire, ne nous permettent pas de nous étendre. Tout cela mérite d'être lu dans les auteurs mêmes. *Voyez* Vanhelmont, *passim*, & principalement *de lithyasi* ; & Willis, *de animâ brutorum*.

Il faut néanmoins convenir que Vanhelmont a repandu par intervalle dans son système, des idées bien singulieres ; & pour nous en tenir à celles qu'il a sur l'origine de cette ame sensitive, il prétend qu'avant le peché d'Adam, l'homme n'avoit point d'ame sensitive, *ante lapsum Adæ autem, non erat anima sensitiva in homine, de sede animæ, pag. 178.* L'ame sensitive est entrée avec la mort dans le corps de l'homme ; auparavant l'ame raisonnable & immortelle étoit seule chargée des fonctions de la vie, & elle avoit à ses gages l'*archée*, qui depuis est passé au service de l'ame sensitive ; c'est pourquoi nous étions immortels, & les ténebres de l'instinct ou de l'ame des brutes, n'avoient point encore obscurci nos facultés intellectuelles, *neque intellectum belluinæ tenebræ adhuc occuparant*, (*ibidem.*) Ensuite pour représenter de quelle maniere l'homme, après le péché, fut doué de l'ame sensitive, il dit que cette ame fut produite dans l'homme, comme le feu est tiré du caillou, *tanquam à silice ignis*, (*pag. 189. de duumviratu*). Voila sans doute une philosophie qui ne sauroit plaire à bien du monde ; mais tel est ce constraste frappant dans l'enthousiasme de ce grand homme, que tantôt il offre à son lecteur le spectacle lumineux de mille créations nouvelles, tantôt il disparoît dans l'obscurité des hypothèses les plus hasardées & les plus puériles.

S'il faut se décider sur ces matieres par le nombre & le poids des autorités, on sera porté à croire que la *sensibilité* ou l'ame sensitive est substantielle & non-simplement formelle à l'animal ; cela posé, & en n'adoptant ces opinions qu'à titre de théories lumineuses, & à quelques égards même sublimes, il est à présumer que cette substance est un composé d'atomes subtils & légers comme ceux du feu, ou même qui seront tout de feu, non de ce feu grossier & destructeur, appellé *feu élémentaire*, mais une émanation d'un principe plus sublime, ou le feu intelligent, *intelligens*, des stoïciens.

Ces atomes ainsi animés, comme ceux de Démocrite, s'insinueront dans la texture de certaines parties du corps disposées à les admettre, ensorte qu'on pourroit se représenter l'assemblage distributif de ces

atomes, comme un tout figuré ou modelé ſur l'enſemble de ces mêmes parties : « Par-là, dit Bayle, » on eſt à l'abri de l'objection foudroyante de Ga» lien, lorſqu'il interprete ces paroles d'Hippocra» te, *ſi unum eſſet homo, non doleret, quia non foret » undè doleret.* » *Voyez* diction. de Bayle, *vol. II. art.* Epicure.

Du reſte, on ſe recriera peut-être ſur l'idée de cette figure que nous affections, d'après Willis, à l'ame ſenſitive ; mais ce ne ſera, ſi l'on veut, qu'une métaphore qui paroît en quelque façon juſtifiée par ce qui ſe manifeſte du principe ſenſitif dans les paſſions. C'eſt en effet le relief de cette ame qui ſemble varier celui du corps ſous des caracteres relatifs aux affections qu'elle éprouve ; ſouvent même ces caracteres reſtent repréſentés ſur certaines parties, quelques momens après la mort ; ce qui rend preſque applicables à des êtres réels, les expreſſions figurées des hiſtoriens & des poëtes, comme par exemple, le *relictæ in vultibus minæ* de Florus, *lib. I.* & le *e morto anco minaccia*, du Taſſe, *&c.*

De tout ce que nous venons de dire il ſuit, qu'on peut regarder le *ſentiment* dans les animaux, comme une paſſion phyſique ou de la matiere, ſans qu'il ſoit beſoin, pour rendre raiſon des ſpaſmes affreux que peut cauſer un *ſtimulus* même leger, de recourir à l'ame ſpirituelle qui juge, ou qui eſtime les ſenſations, comme le prétend Stahl. Vid. *Theor. ver. tom. II. capit. de ſenſibilitate.* On connoit cette hiſtoire de Galien ; ce grand homme racconte qu'étant tombé dangereuſement malade, & entendant que deux aſſiſtans de ſes amis s'entretenoient de quelque mauvais ſignequ'ils venoient de reconnoître en lui, il s'écria qu'on y prît bien garde, qu'il étoit menacé du délire, & demanda qu'on lui fît des remedes en conſéquence ; cet exemple eſt remarquable, il n'en eſt point qui établiſſe mieux la diſtinction des deux ames dans l'homme, ſavoir la raiſonnable, & la ſenſitive, & les différentes fonctions de chacune ; l'ame ſenſitive de Galien malade, eſt occupée du mal qu'elle reſſent dans ſes organes, & de tout le danger qui menace le corps, elle en eſt troublée, ce trouble, cette affection ſe manifeſte au dehors par des *palpations* involontaires ; l'ame raiſonnable paroît au contraire indifférente à cet état de paſſion du corps, ou de l'ame ſenſitive, elle attend qu'on l'en avertiſſe, *&c.* Galien remarque même que tel étoit dans ces momens, l'état aſſuré de ſon ame, que ſa raiſon n'avoit rien perdu de ſon aſſiette ordinaire, *ut rationalis facultas non vacillaret.* Vid. *de locis affectis, lib. IV. cap. ij. Charter, tom. II.* On ſent les conſéquences qui réſultent de ce que nous venons de rapporter, contre les prétentions trop abſolues des ſtahliens.

Ainſi le plaiſir & la douleur ſeront, en fait de ſenſation, comme les *données* ou les deux ſenſations élémentaires dont le mode, le ton, s'il eſt permis de le dire, eſt originairement conçû dans l'ame ſenſitive ; ce ſera la baſe ou la gamme de toutes les autres ſenſations qu'on pourroit appeller *ſecondaires*, & dont l'ordre, la ſérie exiſte néceſſairement dans des relations infinies, tirées de l'habitude des individus ou de la variété des eſpeces.

C'eſt donc une condition inſéparable de l'état d'animal, que celle de percevoir ou de ſentir *matériellement*, comme on dit, ou dans ſa ſubſtance. L'ame raiſonnable peut ſans doute ajouter à ces ſenſations par des circonſtances morales ; mais encore une fois ces circonſtances n'appartiennent point à l'animal conſidéré comme tel, & il eſt même probable qu'elles n'ont point lieu chez pluſieurs.

Reſtera toujours cette différence notable entre l'homme & la brute, que dans le premier la *ſenſibilité* ou *l'animalité* eſt dirigée ou modérée par un principe ſpirituel & immortel qui eſt l'ame de l'homme, & que dans la brute elle tient à un être moins parfait & périſſable appellé *inſtinct* ou *ame des bêtes. Voyez* AME. Les payens eux-mêmes ont reconnu cette diſtinction bienfaiſante, qu'il a plû au Créateur d'établir en faveur de l'homme ; *beſtiis autem ſenſum & motum dedit, & cum quodam appetitu acceſſum ad res ſalutares, à peſtiferis receſſum, homini hoc amplius quod addidit rationem qua regerentur animi appetitus qui tùm remitterentur, tum continerentur.* C'eſt dans ces termes que Cicéron en parle d'après les Stoïciens. *Voyez de natura deorum, lib. II. §. 34.*

Juſqu'ici, nous ne nous ſommes occupés de la *ſenſibilité*, que comme d'un objet purement métaphyſique, ou en ne la prenant que du côté ſpéculatif. Voyons maintenant ce que l'obſervation nous apprend de ſon influx ſur l'économie animale, & parcourons-en pour cet effet, les principaux phénomenes.

Senſibilité dans l'embryon. Il paroît en réſumant un grand nombre d'expériences, que l'embryon ſaiſi dans ce point de petiteſſe où l'imagination eſt obligée de ſuppléer à la foibleſſe des ſens ; il paroît, dis-je, que l'embryon ne repréſente dans cet état, qu'un cylindre nerveux d'une tenuité preſqu'infinie, nageant ou ſe mouvant dans un fluide muqueux. Or ce cylindre eſt déja ſenſible, puiſqu'il ſe meut & ſe contracte par l'effet des ſtimulans. *Voyez* Harvée, *exercitat. 57.*

S'il eſt permis de ſe livrer aux conjectures dans des matieres d'une ſi grande obſcurité, apparemment que la premiere étincelle de l'ame ſenſitive aura pénétré les premiers atômes de ce cylindre dans l'inſtant précis de ſon *animation*, ou même aura porté dans cette matiere le caractere d'*animalité* requis pour que l'ame raiſonnable puiſſe s'y unir ; ce qui revient au ſentiment de Willis, qui croit que cette particule ignée préexiſte dans le cylindre.

Ce cylindre qu'on pourroit dès-lors appeller indifféremment *fibre animale* ou *atome animal*, doué de l'ame ſpirituelle dans l'homme, s'accroît de plus en plus, en s'appropriant les molécules du fluide qui l'environne ; il ſe couvre d'aſperités & jette de toutes parts de petits rameaux dont il trace les délinéamens des parties, conformément au type imprimé par le Créateur. Enfin tous les organes ſe développent ſous l'activité des rejettons de ce premier & unique nerf, qui travaillent de différentes façons le *mucus* de ſa nature très-*ductile* pour s'en conſtruire, comme autant de domiciles.

Cependant la maſſe du principe ſenſitif ou de l'ame ſenſitive identifiée avec l'atome animal, augmente en proportion de la maſſe de ce dernier qu'elle anime ; il en émane de tous côtés comme autant de filets *ſenſitifs*, d'irradiations qui ſuivent les rameaux nerveux dans le développement des parties : d'où il eſt clair que la combinaiſon de toutes ces émanations de l'ame ſenſitive répandues avec les rameaux nerveux dans les organes, doit y établir autant de centres de *ſenſibilité* dont l'influx ſera plus ou moins étendu relativement au département de l'organe, plus ou moins vif, ſuivant la diſpoſition des parties nerveuſes de cet organe, laquelle peut varier par beaucoup de circonſtances.

Le cœur ſera vraiſſemblablement un de ces premiers centres ou foyers, qui une fois mis en jeu, continuera d'attirer ou de rejetter par ſon activité, l'humeur qui y aborde ; de-là mille petits ruiſſeaux qui, comme autant de colonnes liquides dirigées par quelques filamens nerveux, & ſuivant les réſiſtances, ſe répandront par tout le corps pour former le ſyſtême vaſculaire, & ſe mouleront en allant & venant ſans ceſſe par les mêmes endroits, des canaux dans le tiſſu muqueux.

Mais tout ce qui ne vient pas originairement du

cylindre

cylindre nerveux ou n'eſt pas de ſa nature, ne pouvant être diſpoſé pour admettre la *ſenſibilité*, ſe convertit en un organe général & paſſif appellé *tiſſu cellulaire* ou *corps muqueux*, dont le principal uſage eſt de contenir les ſucs aqueux du corps, de renforcer les productions de la fibre animale, ou d'en modifier la *ſenſibilité*, &c.

Voilà à-peu-près tout ce qu'on peut préſumer de la *ſenſibilité* dans l'état de ſimple ébauche où ſe trouve l'embryon; ce tableau, tout imparfait qu'il eſt, ne laiſſe pourtant pas que de renfermer des vérités très-importantes qu'on peut ſe repréſenter par autant de corollaires.

1°. On voit que la *ſenſibilité* ou l'ame ſenſitive eſt une avec la vie de l'animal, qu'elle naît avec elle, & eſt inhérente à la ſubſtance du nerf ou des parties nerveuſes, à l'excluſion de toutes les autres ſubſtances du corps.

2°. Que le nerf doit compoſer eſſentiellement l'animal en tant qu'être ſenſible ou vivant: car ce que nous avons appellé *tiſſu cellulaire* n'appartient pas plus à l'animal proprement dit, que la terre n'appartient à la plante qui y vegete; ce n'eſt-là que l'écorce, l'enveloppe de l'animal, la terre dans laquelle la plante nerveuſe ſe plaît à vivre; enſorte que l'homme phyſique n'eſt à cet égard que le ſquelete nerveux, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, animé de la *ſenſibilité* & plongé ou niché dans différens tas de matiere muqueuſe, plus ou moins compacte, ſuivant la nature des organes; ce qui revient à-peu-près à la comparaiſon qu'Iſaac fait de l'homme à un arbre renverſé dont le cerveau eſt la racine, *ex libris Galeno adſcriptis, pag. 45.*

3°. Les nerfs formant & la baſe & l'eſſence de tous les organes, il eſt clair que toute partie du corps doit être douée plus ou moins de ſentiment, ou de *ſenſibilité*, de mouvement ou de *mobilité*. Les ſeules parties purement muqueuſes ſont inſenſibles & immobiles, ou du moins n'ont-elles qu'un ſentiment & un mouvement empruntés du nerf; car leur diſpoſition au deſſéchement & à l'adhérence propre à tous les corps muqueux, ne doit pas être confondue avec la faculté animale ou vitale propre au nerf, *&c.*

Cette *ſenſibilité* générale des parties eſt d'une vérité conſtante en Médecine. Hippocrate avoit déja remarqué que toutes les parties de l'animal étoient animées, *animantur animalium omnes partes. Elles ont*, dit Montagne, *des paſſions propres qui les éveillent & les endorment.* Voyez *Eſſais, lib. I. c. xx.* Lucrece s'en explique plus poſitivement encore dans ſon poëme.

Senſus jungitur omnis
Viſceribus, nervis, venis quæcumque videmus,
Mollia mortali conſiſtere corpore creta,
Lib. I. de rerum nat.

4°. L'activité de l'ame ſenſitive étant une propriété inſéparable de cette ame, & comme ſon *archée*, & la *ſenſibilité* ſe meſurant elle-même ſur la diſpoſition des parties nerveuſes, combien n'en doit-il pas réſulter de modifications ou de nuances de *ſenſibilité* & de *mobilité*, conſéquemment au plus ou au moins de corps muqueux qu'il peut y avoir dans une partie, & aux autres variétés de l'organiſation? De-là peuvent ſe déduire les différens goûts & appétits des nerfs, ainſi que leurs différens uſages; pourquoi, par exemple, le ſon qui frappe les nerfs de l'oreille y cauſe un ſentiment qu'il ne ſauroit produire ſur l'œil, & que la lumiere fait ſur celui-ci une ſenſation qu'elle ne ſauroit faire ſur l'autre? Pourquoi de même l'eſtomac ne peut ſupporter le tartre émétique qui ne fait rien ſur l'œil, tandis que l'huile qui eſt inſupportable aux parties ſenſibles de ce dernier organe, ne fait aucune impreſſion ſur l'eſtomac? Enfin, pourquoi tel organe eſt plus mobile que ſenſible, tel autre au contraire plus ſenſible que mobile, *&c.* toutes ces différences dérivant naturellement de cette ſpécification d'organiſation, il eſt donc bien inutile de créer des nerfs de pluſieurs ſortes, comme le font ceux qui d'après Eraſiſtrate, en veulent pour le ſentiment, & d'autres pour le mouvement, ſans penſer que le même nerf réunit néceſſairement les deux propriétés, & qu'elles ſont encore une fois abſolument dépendantes & inſéparables l'une de l'autre.

Senſibilité dans le fœtus. L'embryon ayant acquis toutes ſes formes au point de donner l'enſemble ou la figure entiere de l'animal, le fœtus en un mot, renferme dans ſes parties l'appareil économique de la vie ou de la *ſenſibilité*; il vit par conſéquent, néanmoins cette vie du fœtus ne peut guere être qu'empruntée dès qu'il lui manque pluſieurs circonſtances qu'il ne ſauroit trouver que hors du ventre de la mere, pour exercer toutes les branches de la *ſenſibilité*. Il n'y aura donc que quelques centres, comme le cœur & certains autres organes prépoſés à la nutrition & à l'accroiſſement du fœtus, qui, aidés de l'impreſſion de la vie de la mere, exerceront actuellement le ſentiment. Tout le reſte de la *ſenſibilité* attendra que l'animal jouiſſe de la lumiere pour ſe développer ſous l'impreſſion des agens externes, & établir le concours des fonctions d'où dépend la vie générale, ou la vie proprement dite. *Voyez* ce qu'en dit l'illuſtre auteur de l'*idée de l'homme phyſique & moral.*

Senſibilité dans l'état naturel de l'homme, ou par rapport à la Phyſiologie. Dans le tems marqué par la nature, le fœtus éprouve l'effet puiſſant d'une *ſenſibilité* étrangere qui le met au jour. Il eſt d'abord frappé du nouvel air qui l'environne, & on ſent quelles révolutions doit éprouver la *ſenſibilité* pour que la convenance ou le rapport des températures s'établiſſe entre elle & ce fluide.

Cette premiere impreſſion de l'air excite ſur-tout la flamme vitale dans les poumons, comme par une eſpece de ventilation; cette action ſe communique à pluſieurs autres centres dont les forces & l'activité ſe déployant, tout s'anime, tout ſe meut dans ce nouvel homme, & la *ſenſibilité* jouiſſant de preſque tous ſes droits, ouvre le cercle des phénomenes de la vie.

1°. La diſpoſition & la ſituation favorables des organes influant ſur leur *ſenſibilité*, il arrive qu'il y en a qui doivent paroître avoir différens mouvemens & ſentimens, & plus ou moins de mouvement & de ſentiment, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins à portée des impreſſions externes. Voilà le fondement & l'origine des cinq ſens qui radicalement ſe réduiſent à un, c'eſt-à-dire le *tact*.

2°. Mais comme, ainſi que nous l'avons remarqué plus haut en parlant de la formation, il ſe trouve dans le corps différens centres ou foyers de *ſenſibilité* qu'on pourroit évaluer par une plus grande ou une moindre combinaiſon de filamens nerveux ou de ſubſtance nerveuſe, & peut-être encore par la circonſtance d'avoir été les premiers jouiſſans de la *ſenſibilité*, il ſuit que les principaux de ces centres doivent abſorber à eux ſeuls preſque toute l'activité de l'ame ſenſitive. Tels ſont, ſuivant des obſervations aiſées à faire, la tête, le cœur ou la région précordiale, l'eſtomac ou la région épigaſtique, où reviennent très-bien les diviſions que les anciens avoient faites des fonctions en *animales*, *vitales* & *naturelles*, leſquelles ſe ſoutiennent réciproquement les unes les autres, en ſe volant ou ſe prêtant mutuellement de leur activité; ce qui paroît viſiblement dans le ſommeil. Ces trois fameux centres ſeront donc comme le triumvirat ou le

trépié de la vie, & cette circulation d'activité établira la marche des fonctions qui, suivant Hippocrate même, *abeunt in circulum.*

Ainsi, pour nous en tenir aux principales de ces fonctions, qu'on peut regarder comme les modeles de toutes les autres, la digestion, ou ce qu'elle a d'animal ou de propre au corps vivant, dépend de la *sensibilité* singuliere de l'estomac, de son appétit particulier au moyen duquel il desire & retient les alimens qui lui plaisent, & cette *sensibilité* qui veille sans cesse s'oppose en même tems ou du-moins se refuse à ce que l'estomac se rempliſſe au-delà de ce qu'il faut, *&c.*

Nous verrons également les secrétions & les excrétions dépendre de cette *sensibilité* qui augmente le ressort de chaque organe sécrétoire, y occasionne une sorte de spasme ou d'érection qui constitue l'essence de ces deux fonctions, de même que le goût ou l'appétit particulier des nerfs de l'organe constitue le choix qu'il fait des humeurs sécrétoires. *Voyez* ce que nous en disons au *mot* SECRÉTIONS.

Les effets de la *sensibilité* se manifestent encore mieux par l'histoire du flux menstruel chez les femmes; ces évacuations, on a beau dire, ne sauroient s'expliquer méchaniquement, & il faut toujours avoir recours à la prodigieuse *sensibilité* de l'utérus, à ce centre qui se reveille & s'assoupit périodiquement, & dont tout le monde connoît le grand influx sur l'économie animale.

La fonction du cœur & du syſtême vasculaire est également dûe à l'activité de ce principe sensitif, qui en se portant tantôt plus vers les parties qui font comme l'écorce du corps, & tantôt plus vers celles qui en font le centre, établit entre elles un antagoniſme qui explique tout le jeu de la circulation. Vous trouverez qu'il en est de même de la respiration, c'est-à-dire, que son méchaniſme consiſte dans l'action alternative des parties sensibles de ces organes, principalement dans celle du diaphragme, qu'Hippocrate & de bonnes observations mettent avec le cœur au nombre des parties eminemment sensibles: *cor imprimis & diaphragma sentiunt*, dit ce pere de la Médecine, *de morbo sacro, sect. iij. pag. 309.* *Voyez* encore l'*idée de l'homme physique & moral.*

Les opérations de l'ame ne tiennent pas moins à la *sensibilité.* Le plaisir, le chagrin, toutes les passions semblent se peindre dans le centre remarquable formé dans la région épigaſtrique par quantité de plexus nerveux; & certes il n'est point de combinaiſon difficile, d'attention bien forte, point d'effort de mémoire, qu'au préalable l'estomac & tout le centre épigaſtrique ne soient comme preſſés d'un sentiment de mal-aise qui dénote l'action de ces organes. C'est une affaire de sentiment pour qui veut l'observer.

Ainsi dans le plaisir, l'ame sensitive agréablement émue dans le principal de ses centres, semble vouloir s'élargir, s'amplifier pour présenter plus de surface à la perception. Cette *intumescence*, s'il est permis de le dire, de l'ame sensible, répand dans toutes les parties le sentiment agréable d'un surcroit d'existence; tous les organes montés au ton de cette sensation, s'embellissent, & l'animal, entraîné par la douce violence faite aux bornes ordinaires de son être, ne veut plus, ne sait plus que sentir, *&c.*

Dans le chagrin au contraire, ou dans la triſteſſe, l'ame sensitive se retire de plus en plus vers le noyau du corps dont elle laisse languir les fonctions; mais si la passion va jusqu'à la terreur, c'est alors une irruption soudaine de l'ame vers ce noyau où vous diriez qu'elle se comprime tant qu'elle peut pour se garantir des perceptions: bientôt cependant revenue à elle-même, elle se débande en portant à la circonférence du corps les humeurs qu'elle y avoit concentrées avec elle, & si quelque partie qui, durant sa retraite, n'avoit point l'exercice du sentiment, a été offensée, elle ne manque pas de reconnoître le dommage, & de se jetter avec une plus ou moins grande quantité d'humeurs & de force dans cette partie pour le réparer, *&c.* Or cette collection d'humeurs, de forces & de *sensibilité*, ne peut se faire sans douleur; & il y a même tout lieu de penſer qu'elle en est la cause matérielle.

La théorie des centres de l'ame sensitive & des transports de son activité, facilite encore l'explication de beaucoup d'autres phénomenes, comme par exemple, celle des tempéramens qui, suivant nos principes, peuvent être regardés comme le résultat des modifications imprimées à certains organes par un surcroit de *sensibilité* & d'action habitué à ces organes; enfin celle des différentes habitudes des individus, dont nous aurons occasion de parler dans la suite de cet article, & qui ne sont pas assurément un objet à négliger dans l'étude de l'économie animale, *&c.*

Il faut donc considérer la *sensibilité* dans l'état naturel de l'homme comme un être qui ne cherche, qui ne respire que sentiment & mouvement, dont la nature est la même dans tous les sujets; mais dont les effets varient conſéquemment à la disposition ou à l'indisposition des organes, à qui seule on doit imputer les *ataxies* apparentes de l'exercice de cette ame sensible; c'est en même tems, comme nous l'avons vu, par les transports de son activité d'un organe à l'autre, qu'elle se procure les différentes sensations, & détermine les différens appétits qui constituent & aiguillonnent notre existence; en quoi se trouve confirmée cette vérité de tous les siecles, savoir, que *vivre, c'est* proprement *sentir.*

Sensibilité dans l'état contre nature, ou par rapport à la Pathologie. La *sensibilité*, suivant tout ce que nous venons d'exposer, étant distribuée par doses à toutes les parties organiques du corps, chaque organe sent ou vit à sa maniere, & le concours ou la somme de ces vies particulieres fait la vie en général, de même que l'harmonie, la symmétrie & l'arrangement de ces petites vies fait la santé.

Mais lorſque cette distribution & cette action économique de la *sensibilité* se trouvent dérangées à un certain point par l'indisposition des nerfs ou des parties organiques, ce dérangement est l'état qu'on appelle *de maladie*, ou la maladie même, laquelle se borne pour l'ordinaire à ce dérangement, sans y supposer la destruction du principe sensitif.

Néanmoins cette destruction arrive quelquefois lorſque l'intensité des causes nuisibles venant à éloigner ou à suspendre trop long-tems la présence ou l'exercice de la *sensibilité* dans une partie, cette partie vient à se corrompre physiquement, comme dans la gangrene; ainsi par le progrès de cette corruption, la maladie amene la mort, qui consiſte dans un changement du corps animal en corps physique. Voilà donc pourquoi l'animal meurt, c'est qu'il cesse d'avoir dans la contexture de ses parties la disposition qui y fixoit ou entretenoit la flamme sensitive qui en faisoit un être vivant; voilà pourquoi les parties des animaux morts de mort violente posſedent pendant quelque tems un reste de vie ou de *sensibilité*, parce que les filamens nerveux de ces parties n'ont pas encore reçu le coup mortel que leur porte seulement le commencement de corruption physique ou de putréfaction qui est directement opposée à la vie.

Ce phénomene de la palpitation des chairs & des viſceres observé de tous les tems, apperçu même par les bouchers, est également attribué à un reste du feu sensitif par de très-grands & très-anciens philoſophes. *Voyez* Cicéron, *de natura deorum.* C'est-là cette prétendue divinité que cherchoient dans les entrailles des animaux les haruſpices des anciens, & dont

les volontés étoient annoncées par une variété singuliere dans les mouvemens des fibres.

Maintenant ce fond de vie ou de *senſibilité* donné à chaque individu, ce foyer général qui cherche toujours à s'étendre & à durer juſqu'à la mort naturelle, c'eſt la *nature*, mot ſacré en Médecine, & qu'on comprend mieux qu'on ne peut l'expliquer.

La nature donc priſe comme nous la prenons, tend toujours à la ſanté, ou bien la doſe ou la quantité de *senſibilité* une fois donnée au nerf, tend toujours à ſe répandre dans les différentes parties de ce nerf; c'eſt ce qu'on remarque évidemment dans les phénomenes du ſommeil; on voit donc que le ſommeil qui ſuſpend la plûpart des fonctions par le tranſport de toute l'activité de l'ame ſenſitive dans quelques centres, ſe détruit inſenſiblement de lui-même en reſtituant aux parties le ſurcroît de *senſibilité* qu'avoient reçu ces autres : mais ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'il met un certain tems à ſe diſpoſer, à durer, & à ſe détruire. Il en eſt de même dans toutes les maladies qui ont leurs tems, leur marche & leurs périodes qu'il faut reſpecter, comme autant de pas ſacrés que fait la nature vers le mieux être, ou le rétabliſſement de l'individu, *&c.*

Des maladies, ou des anomalies dans l'exercice de la ſenſibilité. Les unes dépendent des impreſſions vicieuſes des *concepts morbifiques*, pour employer l'expreſſion de Vanhelmont, reçus originairement par les ſubſtances animées du principe ſenſitif, & qu'on doit ſoupçonner dans les individus mal conſtitués; ce ſont les maladies néceſſaires, & qu'on ne peut pas plus ôter, qu'on ne peut remettre un bras lorſqu'il a été emporté.

D'autres maladies ſont les ſuites preſque néceſſaires de la marche de la vie, les phénomenes des différens âges qu'Hippocrate avoit déja obſervés, qu'il faut laiſſer s'uſer à meſure que l'individu ſe renforce, & qu'on ne peut pas plus guérir qu'on ne peut d'un vieillard faire un enfant, ou d'un enfant faire un vieillard. Ce ſont les efforts de l'ame ſenſitive qui travaille à développer ou à établir quelque centre; Vanhelmont eût dû allumer quelque foyer néceſſaire pour équilibrer les différens départemens actifs de l'ame ſenſitive, & completer l'enſemble des vies qui forme la vie générale de l'animal. Tel eſt, par exemple, ce fameux centre dont le développement conſtitue la puberté, développement qui eſt quelquefois annoncé par des révolutions effrayantes dans la machine.

Enfin il y a des maladies accidentelles, paſſageres, fondées ſur la préſence ou l'action de quelque cauſe qui indiſpoſe le nerf ou l'organe, & interrompt l'activité de l'ame ſenſitive dans ſa marche. Ce ſont les maladies qui ſont du domaine de l'art, à condition que leurs cauſes ſoient amovibles, ou puiſſent être emportées par des remedes appropriés.

Les parties ſenſibles du corps pouvant, au moyen de la propriété du ſentiment, diſcerner plus ou moins les différentes qualités de la cauſe des maladies, ce diſcernement en varie les phénomenes; mais il eſt des maladies d'autant plus funeſtes, que leur type particulier eſt de ne pas en avoir, du-moins de régulier, de marcher à la faveur d'un calme trompeur; la raiſon en eſt qu'elles ſont d'ordinaire occaſionnées par des eſpeces de miaſmes ou êtres morbifiques, *entia morboſa*, qui frappent d'engourdiſſement & de ſtupeur les parties ſenſibles, & enchaînent l'exercice de la *ſenſibilité* dans quelques-uns de ſes principaux diſtricts. L'effet de l'opium nous donne un exemple de ces maladies. Communément cependant, telle eſt la qualité de la cauſe morbifique qu'elle ſollicite la *ſenſibilité* de la fibre animale dont les ſecouſſes, les efforts, l'accélération des mouvemens ſont ce qu'on appelle la *fievre*.

Qu'eſt-ce donc que la fievre? un élan, un ſurſaut général de l'ame ſenſitive qui agite violemment les nerfs & les parties nerveuſes, & s'irrite toute entiere par une ſenſation fauſſe ou contraire aux ſenſations ordinaires; c'eſt-là cette diſconvenance, ce dérangement dans la diſpoſition des principes dont parle Lucrece, & qui fait que les humeurs n'ont plus un goût qui ſe rapporte au ſentiment naturel des parties, ni les parties un ton convenable à l'élaboration ordinaire des humeurs:

Quippe ubi cui febris, bili ſuperante, coorta eſt,
Aut aliâ ratione aliqua eſt vis excita morbi,
Perturbatur ibi totum jam corpus, & omnes
Commutantur ibi poſituræ principiorum:
Fit priùs ad ſenſum ut quæ corpora conveniebant
Nunc non conveniant; & cætera ſint magis aptâ
Quæ penetrata queunt ſenſum progignere acerbum.
lib. IV. de rer. natur.

Ainſi dans la fievre humorale, la fibre animale ſe fronce ſous l'action de cette cauſe irritante, ſes productions ſe hériſſent, s'il eſt permis de le dire, ainſi que les pattes d'un inſecte qu'on inquiette; cependant toute la *ſenſibilité* ſemble ſe jetter avec ſes forces ſur les fonctions vitales, c'eſt-à-dire ſur le cœur & le ſyſtême vaſculaire, & négliger entierement les autres fonctions; les humeurs ſont entraînées de la circonférence au centre, à-peu-près comme nous l'avons vu arriver dans la terreur; le corps pâlit & friſonne, & cet état violent dure juſqu'à ce que par l'abord d'un fluide ſain qui eſt le produit de cette commotion générale, le fluide de l'*æther* ſoit inviſqué au point de ne plus cauſer la même ſenſation aux parties nerveuſes; d'où vient que pour lors ces parties ſe relâchent, *&c.* & comme le plus ſouvent cette cauſe réſide dans les premieres voies ou aux environs, on ſent juſqu'où peuvent aller quelquefois les ſpaſmes, les conſtrictions des productions nerveuſes de ce fameux centre, dont les ſuites trop ordinaires ſont le reflux du ſang dans certaines parties, des engorgemens de viſceres, des ſtaſes d'humeurs, *&c.* ſources funeſtes de tant de maladies.

Il en eſt de même de la fievre qu'on appelle *nerveuſe*. C'eſt toujours l'irritation de l'ame ſenſitive, un ſpaſme des organes qui en reſſerre toutes les voies excrétoires, & qui peut être occaſionné, ou par une cauſe matérielle qui a pénétré fort avant dans la ſubſtance de ces organes, & qui y adhere opiniâtrement, ou par une indiſpoſition vicieuſe que l'habitude, & les paſſions même, ſont capables de donner aux nerfs, *&c.*

On voit dans cette légere image de toutes les fievres & de toutes les maladies, que la *ſenſibilité* eſt toujours le même principe qui agit dans ce cas, comme il agit dans la ſanté, c'eſt-à-dire, relativement aux diſpoſitions des parties organiques; mais ce qui mérite une conſidération particuliere, on a dû s'appercevoir que ce principe s'irritant plus ou moins, & augmentant ſes forces ſuivant les réſiſtances & les variations qu'éprouve dans ſes qualités la cauſe morbifique, il n'eſt pas poſſible de vouloir adapter les lois méchaniques à de pareils phénomenes.

En continuant d'après cette conſidération, & ſe rappellant ce que nous avons dit des trois tems marqués dans le ſommeil, on trouvera qu'il arrive dans le cours de la maladie aux parties ſenſibles autant d'époques remarquables qui ſont les phaſes des maladies, ſavoir l'*irritation*, dont nous avons déja parlé, la *coction* & l'*excrétion*.

La coction eſt donc encore l'ouvrage de la *ſenſibilité*, du moins en partie. C'eſt elle qui diſpoſe les nerfs de maniere à les faire contribuer à ce travail des humeurs qu'on pourroit aſſez bien comparer à la maturation des fruits.

Les crises ou l'excrétion ne sont aussi qu'un appareil extraordinaire de toute l'ame sensitive prête à livrer combat, comme le disent les anciens, ou bien les efforts brusques & redoublés de toutes les parties sensibles, pour le rétablissement de l'exercice œconomique de la *sensibilité*, & l'expulsion des matieres qui l'embarrassent ou qui lui sont nuisibles. Ces trois phases, ces trois états, vous les trouverez dans toutes les maladies, & le médecin sage n'a rien de mieux à faire qu'à observer ces trois tems, & à détourner les accidens qui les empêchent de s'écouler. Pour cet effet on ne sauroit trop étudier la séméiotique des anciens, & les connoissances non moins utiles que peut fournir la doctrine des modernes sur le pouls. *Voyez* POULS.

Nous ne pouvons ici que donner des généralités; l'inflammation qu'est-elle autre chose qu'un nouveau centre de *sensibilité* qui s'établit autour de quelque obstacle contre lequel il semble que l'ame sensitive dresse ou érige les vaisseaux de la partie, qui admettent alors plus de sang, en même tems que la vibration des fibrilles nerveuses rayonne l'obstacle? Or cet obstacle c'est le noyau inflammatoire qu'accompagnent la douleur, la tension, la tumeur, la rougeur, *&c.* Telle est l'*épine* de Vanhelmont, image simple qui rend la nature, & qui par-là mérite d'être le modele de toutes les théories de ce genre. *Voyez* INFLAMMATION.

L'irritation des parties sensibles explique également les causes des bonnes & des mauvaises suppurations. Il est tout naturel de penser qu'une partie irritée jusqu'à un certain point ne sauroit bien préparer les sucs qui y abordent, puisqu'elle n'est plus au ton naturel de la vie, & que ces sucs de plus en plus viciés par l'état des solides, ajoutent encore à cette irritation; mais une fois ce ton restitué à la partie, son action sur les humeurs est telle qu'elles en deviennent de plus en plus douces & assimilables à sa substance: ce qui produit insensiblement la cicatrice, *&c.*

Enfin, quant à ce qui regarde les médicamens, on est prévenu sans doute que le goût, la disposition particuliere, & l'irritation des organes en conséquence de leur *sensibilité*, doit en spécifier les vertus & diriger les effets: ce qui renferme l'explication de ce qu'on appelle *la vertu élective des remedes*, c'est-à-dire, pourquoi, par exemple, les cantharides affectent constamment les voies urinaires, l'émétique affecte l'estomac, *&c.*

La théorie des centres, de leurs départemens & de la circulation des forces de l'ame sensitive, donne en même tems la raison qui fait qu'un médicament à peine avalé emporte sur le champ un mal de tête, *&c.* Elle explique encore les admirables effets des vésicatoires, des ustions, des synapismes, des ventouses & autres semblables remedes si vantés par les vrais maîtres de l'art, dont toute l'action consiste à établir des centres artificiels dans la partie sur laquelle on les applique, & d'y attirer une dérivation salutaire de *sensibilité*, de forces & d'humeurs.

Consultez sur tout ceci les différens ouvrages de M. Bordeu, médecin des facultés de Montpellier & de Paris.

Il résulte de l'idée que nous venons de donner de l'œconomie animale, que tout étant borné dans le corps à l'activité de cette ame sensible, tant dans l'état de santé que dans l'état de maladie, & la marche de toutes les fonctions, soit dans l'état naturel, soit dans l'état de maladie, étant marquée par des tems & des périodes qui doivent nécessairement avoir leurs cours, & qu'on ne peut changer, il en résulte, dis-je, que les secours qu'on a à espérer des remedes, se réduisent à bien peude chose. Il n'est que trop vrai en effet que la plupart des remedes ne tiennent pas ce que des enthousiastes leur font promettre; quoiqu'en fait de médicamens, il faut avouer qu'il s'en trouve qui maniés par un médecin habile, & combinés avec une diette convenable, font quelquefois des merveilles; mais ces remedes sont en très-petit nombre; & quant à la saignée, on peut ajouter, 1°. que dans beaucoup de maladies aiguës la matiere morbifique résidant dans le tissu spongieux ou cellulaire des parties, les saignées dont l'indication est le plus ordinairement fondée chez les modernes sur la théorie de la circulation, ne sauroient entrer dans le traitement de ces maladies; 2°. le corps animal étant un composé de solides & de fluides, qui sont les uns à l'égard des autres dans une réciprocité absolue de besoins & d'utilité, on peut en inférer que des saignées multipliées dans une maladie doivent être aux fluides ce que la mutilation est aux solides. En vain prétendroit-on justifier l'abus de ce remede par des théories & des exemples, en imaginant même d'avoir à combattre dans les humeurs une dépravation qui équivaudroit à l'état de gangrene dans les parties solides d'un membre; l'on ne voit pas à quoi serviroient quelques poëlettes de sang, le vice gangreneux étant supposé infecter toute la masse des fluides. Ce n'est pas cependant que la saignée ne produise d'admirables effets, lorsqu'elle est placée à-propos, par exemple, au commencement des maladies aigues ou dans le tems d'irritation, suivant la pratique des anciens, dans la suppression des regles & d'autres hémorrhagies habituelles, dans certaines douleurs vives, dans une chaleur, une lourdeur excessive du corps, *&c.* Mais dans tous ces cas même il n'est permis d'user de ce remede que très-modérément, *parcâ manu*, à titre d'adjuvant, *adjuvans*, & jamais à titre de curatif, comme lorsqu'on applique des émolliens sur un abscès pour en aider la maturation, qu'on fait des scarifications à une partie, qu'on emploie les vésicatoires, *&c. Car le corps est le même à l'intérieur qu'à l'extérieur.* *Voyez* là-dessus un excellent ouvrage intitulé, *les abus de la saignée démontrés*, &c.

Effets particuliers de la sensibilité. Nous croyons avoir suffisamment établi l'influx admirable du principe sentitif dans les trois états de la vie, de la santé & de la maladie. Il est pourtant encore des dispositions ou affections nerveuses singulieres qui, comme autant de bisarreries dans la sensibilité, augmentent son histoire de quelques autres phénomenes.

Ces dispositions ou affections nerveuses tenant, suivant nos principes, à des *concepts* dans l'ame sensitive, nous en reconnoissons, comme dans l'histoire des maladies, d'originaires & d'accidentels, qui peuvent se rapporter plus ou moins aux trois états dont nous venons de parler. On doit placer parmi les premiers quelques antipathies, sympathies, & autres incommodités dont il n'est pas toujours prudent d'entreprendre la curation, étant identifiées avec la vie, & comme autant de constitutions irrégulieres. Ainsi Pline rapporte d'après Valere Maxime, que le poëte Antipater sidonien avoit la fievre chaque année, le jour de sa naissance. *Voyez hist. natur. lib. VII. pag.* 407. Schenckius fournit de pareils exemples dans le livre VI. de ses *observat. médic.* On a vu des personnes qui ont eu habituellement la fievre durant toute leur vie, & qui n'ont pas laissé que de parvenir à une vieillesse très-avancée; tel a été l'illustre Mecène.

Quant aux *concepts* accidentels, il y en a qu'on peut regarder comme de fortes habitudes nerveuses dégénérées en tempéramens, & qu'il faut traiter avec la même circonspection que les premiers. D'autres sont dûs aux impressions fâcheuses de quelque maladie grave qui a été mal jugée, ou interrompue dans sa marche, ou reconnoissent pour cause quelqu'autre accident: ceux-ci admettent le plus souvent

les ſecours de l'art. Kaw Boërhaave raconte » qu'un » vieillard nommé *Monroo*, par une ſympathie con- » tractée depuis l'enfance, ne pouvoit regarder per- » ſonne dont il ne fût obligé d'imiter tous les mou- » vemens corporels; ce pantomime ſingulier portoit » l'imitation juſqu'à rendre ſcrupuleuſement les plus » légers mouvemens des yeux, des levres, des » mains, des piés, *&c.* Il ſe couvroit & ſe découvroit » la tête, ſuivant qu'il le voyoit faire aux autres, » avec une liberté & une facilité ſurprenantes; lorſ- » qu'on eſſayoit de lui ôter l'uſage d'une main, tan- » dis qu'il geſticuloit de l'autre, il ſe débattoit avec » des efforts extraordinaires, & la raiſon qu'il en » donnoit, c'eſt qu'il y étoit forcé par la douleur » qu'il reſſentoit au cerveau & au cœur. Enfin ce » pauvre homme, en conſéquence de ſon incom- » modité, n'alloit jamais dans les rues que les yeux » bandés; & lorſqu'il lui arrivoit de s'entretenir » avec ſes amis, c'étoit en obſervant la précaution » de leur tourner le dos. *Voyez* Kaw Boërhaave *de imputum faciente, ſeu enormon Hippocrat. pag. 345.* On peut conſulter ſur les autres affections accidentelles tous les livres de pratique. *Voyez* encore le *ſynop. medic. de Allez, tom. I. page 12*, où il eſt parlé d'un théologien nommé *Bulgin*, au territoire de Sommerſet, lequel fut attaqué à l'âge de 34 ans, d'une fievre intermittente quotidienne qui lui dura tout le reſte de ſa vie, c'eſt-à-dire, 60 ans encore, n'étant mort qu'à l'âge de 94. Locke fait encore mention dans ſon ouvrage admirable ſur l'entendement humain, *d'un homme qui ayant été parfaitement guéri de la rage par une opération extrêmement ſenſible, ſe reconnut obligé toute ſa vie à celui qui lui avoit rendu ce ſervice, qu'il regardoit comme le plus grand qu'il pût jamais recevoir; mais malgré tout ce que la reconnoiſſance & la raiſon pouvoient lui ſuggérer, il ne put jamais ſouffrir la vue de l'opérateur; ſon image lui rappelloit toujours l'idée de l'extrême douleur qu'il avoit endurée par ſes mains, idée qu'il ne lui étoit pas poſſible de ſupporter, tant elle faiſoit de violentes impreſſions ſur ſon eſprit;* nous dirons, nous, *ſur ſon ame ſenſitive. Voyez* Locke, *pag.*

Qui ne ſait combien les charmes de la muſique ſont puiſſans ſur certains ſujets? Qui ne connoit pas l'effet de la beauté ſur l'ame ſenſitive? Enfin qui ne s'eſt pas quelquefois ſenti épris de prédilection ou d'intérêt, à la ſimple vue, pour une perſonne plutôt que pour une autre qui avoit plus de droits, ſuivant la raiſon, à nos ſentimens? Tout cela eſt une diſpoſition dans les organes, une affaire de goût dans l'ame ſenſitive qui s'affecte de telle ou telle maniere, ſans qu'on s'en doute: ce ſont-là les *nœuds ſecrets* qui nous lient, qui nous entraînent vers les objets, & que les Péripatéticiens n'avoient pas tant de tort de mettre au rang de leurs qualités occultes.

Les habitudes particulieres à certains organes ou diſtricts de la *ſenſibilité* offrent encore des variétés remarquables; telle perſonne, par exemple, ne ſauroit paſſer l'heure accoutumée des repas, ſans reſſentir tous les tourmens de la faim; tel autre s'endort & ſe réveille conſtamment à la même heure tous les jours; les ſécrétions & excrétions ſe font dans certains tempéramens régulierement dans le même ordre, *&c.* & certes il y auroit beaucoup de danger pour ces perſonnes ainſi *coutumieres*, à s'écarter de ces habitudes qui ſont devenues chez elle une ſeconde nature, ſuivant l'axiome vulgaire. Les tems des paroximes dans certaines maladies ſont également ſubordonnés aux mêmes lois d'habitude de la part de la *ſenſibilité*; nous croyons inutile d'en rapporter des exemples.

Mais ſi ces habitudes conſtantes ſont communément des déterminations invincibles pour l'exercice de la *ſenſibilité* dans les organes; il eſt auſſi des cas où par la raiſon des contraires ces habitudes anéantiſſent abſolument cet exercice dans ces mêmes organes. Un chevalier romain (Julius Viator) datoit l'abſtinence dans laquelle il vivoit, de toute boiſſon, d'une maladie chronique dans le traitement de laquelle les médecins lui avoient interdit entierement le boire.

Cette habitude des organes va plus loin encore, puiſqu'elle ſe proroge au-delà de la vie; on a vu des viperes à qui on avoit coupé la tête & enlevé les entrailles, on a vu, dis-je, ces troncs de viperes aller ſe cacher ſous un amas de pierres où l'animal avoit coutume de ſe réfugier. *Voyez Perault, eſſai phyſ.* Boyle rapporte *que les mouches s'accouplent & font des œufs, après qu'on leur a coupé la tête.* Rien de ſi commun que des exemples de cette nature.

De-là peut être encore ce mouvement animal toujours fondé ſur l'habitude de notre *ſenſibilité*, renouvellée par ſon inſtinct en préſence d'un objet qui nous eſt cher, & qu'un changement dans les traits déguiſe à nos habitudes intellectuelles; telle eſt la ſituation d'une mere tendre en préſence d'un fils qu'elle ne reconnoit pas encore, & vers lequel cependant ſon ame ſenſitive ſemble vouloir s'envoler: ſituation qu'on attribue d'ordinaire à ce qu'on appelle la *force du ſang.* Ainſi Mérope, après avoir interrogé le jeune inconnu qu'on lui a amené, s'écrie:

. . . . Hélas! tandis qu'il m'a parlé,
Sa voix m'attendriſſoit, tout mon cœur s'eſt troublé.
Creſfonte . . . ó ciel! . . . j'ai cru . . . que j'en rougis de honte!
Oui j'ai cru démêler quelques traits de Creſfonte.

Act. II. ſcen. II.

La théorie des convulſions, des ſpaſmes, *&c.* ne préſente pas moins de ſingularités dont l'explication découle naturellement de la même ſource, c'eſt-à-dire, des affections des parties nerveuſes, en conſéquence de leur *ſenſibilité*, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à des deſſéchemens & aridités des nerfs, ou à des *ſtimulus* cauſés par des acrimonies. Car enfin, ſi le premier cas avoit lieu, un vieillard, ainſi que l'obſerve Vauhelmont, devroit être tout racourci par un ſpaſme continuel. Voyez *de lithiaſ.* Et dans le ſecond, c'eſt-à-dire, dans le ſyſtême des acrimonies, tous les viſceres devroient s'en reſſentir; les plus délicats ſur-tout, ou les plus mols; comme le cerveau, ſeroient anéantis de ſpaſmes ou de *contractures*; mais au contraire on voit bien ſouvent que ces ſpaſmes n'affectent qu'un ſeul organe, ou partie même de cet organe: ainſi dans quelques angines on remarque qu'il n'y a qu'un côté de la gorge de pris; dans les hydropiſies, ou les ictheres commençans, avant même qu'il y ait le moindre ſigne d'épanchement dans le bas-ventre, il arrive quelquefois de *ces tractures* dans un ſeul côté du ventre, & en conſéquence des duretés de ce même côté, ſouvent encore il s'eſt vu œdemes de tout le côté droit du corps, occaſionnés par une affection au foie. Les paralyſies, quelles ſingularités n'offrent-elles pas en ce genre? *Il ſemble que le corps ſoit diviſé naturellement en deux parties qui ſe rencontrent ou ſe joignent dans le milieu ou dans l'axe.* Voyez *Bordeu, recherches ſur le pouls.* Il arrive encore que la *ſenſibilité* plus ou moins *agacée* dans certains endroits des productions nerveuſes que dans d'autres, peut faire çà & là, dans le même organe, de petits points de conſtriction qui laiſſeront entr'eux des eſpaces, ſi vous voulez, comme des mailles; ces particularités ſe rencontrent plus ordinairement dans l'eſtomac; on a également vu ſur des pleurétiques la plevre détachée en certains endroits de la ſurface des côtes; ſans doute que ces décolemens de la plevre ſe trouvoient dans les points qui répondent aux fibrilles nerveuſes diſtribuées dans

cette toile celluleuse. Stahl parle encore de quelques spasmes qui se bornent à la cage de la poitrine, &c. Mais, ce qui n'est pas moins digne de notre attention, il se trouve de ces spasmes particuliers qui sont périodiques. Hoffman remarque avec étonnement, que dans quelques coliques néphretiques, la cause de la douleur, c'est-à-dire le calcul, étant continuellement présente dans les reins, ces coliques ne reprennent dans la plûpart des calculeux que par intervalles, comme si la *sensibilité* abandonnoit & reprenoit alternativement certaines parties. Nous disions donc bien que chaque organe a sa vie, ses goûts & ses passions qui lui sont propres, indépendamment de tout ce qui peut lui revenir de son *consensus* avec les autres organes, *propria vivit quadra*; il peut donc se faire une *contracture* particuliere & spontanée dans une partie, par les seules facultés de cette partie, qui s'irritera sous une cause que nous ne spécifions point, mais qui sera vraisemblablement de la nature de celles qui produisent des sensations désagréables, ou tout simplement l'habitude.

Néanmoins il n'est pas toujours besoin d'un sentiment contre nature, ou de douleur dans une partie, pour la faire contracter; il lui suffit d'un léger malaise, ou d'un instant de disposition singuliere dans ses nerfs: par exemple, le *scrotum* ne se contracte-t-il pas sans douleur? & n'en est-il pas de même des intestins, qui, semblables à un animal logé dans un autre animal, se jettent d'un côté & d'autre du bas-ventre avec de grands mouvemens, & même avec une espece de rugissement?

Les passions peuvent encore être les causes occasionnelles de ces spasmes particuliers; & si l'on considere les différens organes qui concourent à former le centre épigastrique, les gros vaisseaux qui s'y trouvent, & dont les tuniques sont presque toutes nerveuses, il sera aisé de se représenter les accidens qui peuvent résulter des fréquentes secousses portées à ce centre; car vraisemblablement il est de ces organes, qui à raison de leur plus grande *sensibilité*, doivent retenir les impressions *spastiques* plus long-tems que les autres, ou chez lesquels ces impressions doivent comme se résoudre & s'incorporer, s'il est permis d'ainsi parler, avec la substance nerveuse d'où l'on est conduit naturellement à reconnoître la cause de beaucoup de maladies chroniques, des tumeurs, & entr'autres du flux hémorrhoïdal, sur lequel Stahl nous a laissé de si belles choses en théorie & en pratique. *Voyez* Sthal, *théor. pathol. sect. II. pag. 161 & seq. Voyez* encore *le mot* HÉMORRHOÏDES.

Ici revient ce que nous avons dit de la circulation ou des transports des forces du principe sensitif, qui se cantonnent quelquefois dans un centre, en absorbant la somme d'activité des autres centres qui correspondent à celui-ci; ce qui peut même se faire par un acte de volonté, comme on le raconte du colonel Townshend, chez qui le mouvement du cœur étoit presqu'arbitraire, comme il l'est dans quelques animaux. *Vid. lister de cochleis & limacibus, pag. 38.*

C'est ainsi qu'un homme absorbé dans une profonde méditation, ne vit, pour ainsi dire, que de la tête; tel étoit le cas d'Archimede, lorsque le soldat de Marcellus lui donna le coup de la mort; celui de François Viete dans les deux jours qu'il passa, sans s'appercevoir, à l'explication d'une lettre écrite en chiffres; & vraisemblablement encore celui de beaucoup de personnes qui se trouvent dans des états contre nature, tels que les mélancholiques, les maniaques, certains fous, *&c.* qui paroissent plus ou moins insensibles. C'est cé que Vanhelmont a très-bien observé, *contigit namque*, dit-il, *ſi forſitan ſpiritus iſte* (c'est-à-dire, *anima ſenſitiva*), *ob profundas ſpeculationes vel inſaniam occupetur, quod corpus dolorem non ſentiat, famem, frigora, ſitim. de lythiaſi, cap. ix. pag. 62.* Il rapporte à ce sujet, dans le même chapitre, l'exemple d'un malfaiteur, qui éluda plusieurs fois les tourmens de la question, en avalant, quelques instans avant de la subir, un morceau d'ail, & buvant par-dessus un coup d'eau-de-vie; mais enfin sa petite provision étant consumée, le malheureux fut obligé d'avouer ses crimes par le sentiment des tortures.

Tous ces phénomenes rentrent, comme on voit, dans la théorie que nous avons d'abord établie sur les centres & leur influx; théorie qui, outre les exemples extraordinaires déja rapportés, est confirmée journellement sous nos yeux par ce qui arrive aux épileptiques, aux goutteux, *&c.* dont les paroxysmes paroissent constamment déterminés par une émotion préalable dans quelque centre.

De la même théorie peuvent se déduire les sensations que rapportent les personnes mutilées au membre qu'elles n'ont plus; car un centre quelconque portant vraisemblablement en lui comme l'empreinte ou l'*archetipe* en racourci de tout son département, il est à présumer que l'irradiation sensitive destinée au membre amputé, se renouvelle quelquefois par l'habitude ou autres accidens, & produit la sensation affectée à l'existence du membre. On expliquera également, par ces principes, les causes de la régénération des os; on trouvera toujours que c'est dans un de ces centres qu'il faut chercher l'agent *plastique*, qui est le même & dans la formation des os, & dans leur régénération.

Nous avons vu que la terreur étoit capable d'éclipser, pour quelque tems, la *sensibilité*; il faut en dire autant d'une douleur extraordinaire, qui en cela ne differe point des extases procurées par la joie & par le plaisir; les excès étant les points par où se touchent tous les contraires, ces grandes joies & ces grandes douleurs peuvent également aller jusqu'à la destruction de la *sensibilité*, c'est-à-dire, jusqu'à la mort: cela s'est vu plus d'une fois.

La *sensibilité* peut se trouver bien souvent si fort *exaltée* dans certains sujets chatouilleux, qu'on ne sauroit même les menacer de les approcher sans les jetter dans des convulsions. Mais rien qui manifeste tant ces variétés & excès négatifs & positifs de l'ame sensible, que la plûpart des maladies, telles que la rage, le *chorea ſancti viti*, certaines manies, les suites de la morsure ou de la piquûre de certains animaux, comme la vipere, le tarentule, les effets de quelques remedes ou poisons, *&c.* la lepre, les différentes especes d'apoplexie, de paralysie, *&c.* les affections vaporeuses, le *pica*, le *malacia*, &c. En voilà déja trop sur cette matiere.

Senſibilité dans les différens âges, les différens ſexes, &c. L'homme est sans contredit l'animal qui doit posséder la *sensibilité* au plus haut degré. Il peut en effet passer pour le chef-d'œuvre des ames sensitives ou animales, par l'arrangement merveilleux de ses parties & la prodigieuse quantité de nerfs qui entrent dans leur construction. Disposé par la nature à la connoissance des choses dont le concours fait ce qu'on appelle *éducation*, il est étonnant avec quelle facilité ses organes se plient sous les habitudes de l'instruction & des exemples; au contraire il faut des soins infinis, des peines extrêmes pour faire sur les organes d'une brute une impression assez profonde pour lui inculquer les documens les plus faciles; cependant on a des exemples d'une sagacité merveilleuse dans quelques animaux, comme le chien, le singe, *&c.* & même quelques poissons, comme les *murenes* si cheres, à ce qu'on prétend, aux Romains, par la circonstance de reconnoître la voix de leurs maîtres, *&c.*

Parmi les hommes, les enfans, & après eux les personnes du sexe, sont ceux qui sont le plus émi-

tiemment sensibles, ce qui est une suite de la souplesse, la fraîcheur & la ténuité des lames du tissu muqueux, toujours plus compacte dans les adultes, & parmi ces derniers plus dans les hommes que dans les femmes. Cet excès de *sensibilité* des enfans sur les adultes, explique les causes des fréquentes convulsions & spasmes qui les agitent à la moindre maladie, à la moindre passion. De célebres praticiens ont très-bien observé que cet excès même chez les enfans, en les rendant plus souvent malades, les garantissoit de beaucoup d'autres plus graves maladies qui affectent les adultes, parce que chez ces derniers les voies qui menent à la *sensibilité* étant moins faciles ou plus longues, la cause du mal avoit plus de tems pour s'établir ou se fortifier.

Quant aux femmes, leur constitution approche beaucoup, comme on sait, de celle des enfans; les passions sont chez elles extrêmement plus vives en général que chez les hommes. Leur grande *sensibilité*, dont un des principaux centres est l'utérus, les jette aussi dans des maladies que la nature sembloit avoir affecté uniquement aux femmes, mais dont le luxe & la molleſſe ont fait présent aux hommes: je veux parler des *vapeurs*.

Enfin, comme l'enfance est le premier terme de la *sensibilité* dans l'homme, de même l'âge adulte en peut passer pour le moyen; d'où les effets de la flamme sensitive vont en diminuant sous la quantité de mucus qui empâte les nerfs, & qui devient de jour en jour plus compacte, jusqu'à la vieilleſſe qui est la derniere époque de cette flamme sensitive qui luit à peine dans les organes les plus essentiels à la vie. Ainsi, par la raison des contraires, le vieillard se rapproche de plus en plus de l'état imparfait par où a commencé son être; rien n'est en même tems si vrai, comme le dit Macrobe, savoir que dans les animaux, l'usage de l'ame s'affoiblit à mesure que le corps devient plus dense. *In animalibus hebescit usus animæ densitate corporis.* Macrob. *in somn.* Cicer. *lib. I. cap. xjv.* Voilà encore pourquoi le tissu muqueux étant en moindre quantité & densité dans quelques personnes maigres, elles sont si *sensibles*, & qu'au contraire celles qui ont les lames de ce tissu bien serrées & bien battues, sont ce qu'on appelle *dures*, *robustes*, &c. Les lames du tissu cellulaire du lion, par exemple, sont presque tendineuses, suivant l'observation de M. d'Aubenton.

Sensibilité par rapport aux qualités de l'air & à l'impression de quelques autres corps externes. L'air est à l'égard de la *sensibilité* comme un médicament dont elle distingue & évalue les bonnes & les mauvaises qualités à l'avantage ou au préjudice du corps. *V.* AIR.

Il semble que les méthodiques soient partis de ce principe dans l'attention extrême qu'ils avoient à ménager les impressions de l'air, *&c.* à leurs malades conformément à la nature des maladies. Le docteur Arbuthnot a fort bien remarqué que cette considération doit nécessairement entrer dans le traitement des fievres aiguës: en effet on sent combien les parties sensibles occupées entre les effets de la maladie, & l'action continuelle de l'air, peuvent être utilement ou défavorablement émues par l'impression de ce fluide. L'air chaud ou froid, par exemple, de quelle influence n'est-il pas sur l'opération des remedes, en évaporant, ou en concentrant l'activité de l'ame sensible?

L'observation apprend que l'air natal est quelquefois un très-grand remede; mais il peut se faire aussi qu'il produise des révolutions funestes, lorsqu'on vient à le respirer après une longue absence. Ces réconciliations de l'air natal avec la *sensibilité* individuelle, sont pour elle une épreuve pareille à celle de la naissance, & dont les parties nerveuses d'une personne âgée ne s'accommodent pas aisément.

C'est une tradition fort ancienne & fort répandue dans nos provinces méridionales, que l'air vif est aussi funeste aux personnes attaquées de la poitrine, que l'air gras leur est salutaire; la raison physique qu'on en donne n'est rien moins que satisfaisante: car il paroît que les phthisiques sont pour le moins en aussi grand nombre à Paris, où l'air passe pour être fort gras, que dans les contrées du royaume où l'air est très-vif. Il faut croire que le moral, dans les grandes villes où la tyrannie des passions est portée à l'excès, influe encore plus que l'air sur cette indisposition des parties *sensibles* qui produit *in recessu* un vice spécial dans les poumons.

On dit encore assez communément que les plaies de la tête sont plus dangereuses à Paris qu'à Montpellier, & que les plaies des jambes sont réciproquement plus dangereuses dans cette derniere ville que dans la capitale. Nous doutons fort que les personnes de l'art qui sont pour l'affirmative, ayent là-dessus devers elles une raison suffisante d'expérience. Cette question qui, en 1749, lors de la dispute d'une chaire vacante à Montpellier, fut donnée à traiter par MM. les professeurs de cette faculté à un des contendans, n'a pas même été décidée dans les theses de celui-ci. Quoi qu'il en soit, on pourroit concevoir que l'action de la *sensibilité* produisît des effets également mauvais & sur les plaies des organes continuellement enveloppés d'un air épais, froid & humide, qui concentre la transpiration de la tête, occasionne de fréquentes céphalalgies, *&c.* & sur des plaies d'un autre organe exposé aux influences d'un air vif & en quelques endroits salé, aux exhalaisons d'un terroir sec, aride & brûlant une partie de l'année, qui doivent causer un relâchement, une raréfaction singuliere à la substance des parties les plus à portée des impressions du sol, sur-tout chez les paysans ou le bas peuple qui va dans ces provinces les jambes nues la moitié de l'année. On pourroit donc présumer que ces différentes impressions de l'air sont autant de préparations funestes pour ces organes, indépendamment des raisons tirées de la différence des climats, du régime de vivre, *&c.* qui influent tant, comme on sait, sur le bon état de quelques principaux centres de la *sensibilité*, dont l'action influe tant, à son tour, sur les plaies.

Il est des auteurs qui prétendent que les émanations que peuvent fournir les corps des personnes fraîches & vigoureuses, des jeunes nourrices, par exemple, qu'on fait coucher avec d'autres personnes exténuées de maladies, ou absolument épuisées d'excès ou de vieilleſſe; que ces émanations, dis-je, produisent sur ces derniers sujets des effets admirables: les médecins de David se servirent de ce moyen pour réchauffer la vieilleſſe du prophete roi, & Foreſtus, auteur respectable, rapporte qu'un jeune homme qui étoit dans le dernier degré du marasme, fut parfaitement guéri par le même remede. Si ces faits sont vrais, c'est une nouvelle acquisition au domaine de la *sensibilité*. La modification que peut imprimer à l'atmosphere animale du vieillard ou du malade, la chaleur exhalée du corps sain, est perçue par l'ame sensitive. Or il faut se rappeller que cette perception suppose une augmentation, une direction plus expresse, suivant Stahl, du ton ou des forces des nerfs, laquelle aidée vraisemblablement encore, dans le cas présent, de tout ce que l'imagination peut prêter aux sens, comme cela est observé à l'article lait, *voyez* LAIT, occasionnera un changement favorable dans l'économie animale.

Du reste, cette théorie nous paroît préférable à celle de l'insinuation des corpuscules delités *tenuissima exhalantia* à-travers le corps du malade. En effet, de quelle utilité pourroient être des corpuscules qui ne sont que les débris, *ramenta*, ou les parties usées de

nos humeurs, & qui par conséquent ne sont plus propres à notre substance ? D'ailleurs ne voit-on pas que sans admettre de ces insinuations, la température de l'air produit seule des effets pareils à ceux de certains poisons sur les animaux ! On en a une preuve convainquante dans les symptomes observés sur le chien, que le docteur Boërhaave exposa à la chaleur d'une raffinerie de sucre, & dans ce qui arrive aux animaux qu'on soumet aux expériences de la machine du vuide.

Dans les endroits où il y a des mines, des volcans, *&c.* dans le voisinage des marais, des camps, des hôpitaux, des grottes, comme celle du chien, au royaume de Naples, qui exhalent des mouphetes, *&c.* l'air ne peut que faire des impressions funestes sur le corps, ou plutôt sur les organes de la *sensibilité*. L'événement des prisons de *Newgate* à Londres, est encore tout récent. L'explication de ces phénomenes & de tant d'autres sur lesquels il ne nous est pas possible de nous étendre, va d'elle même, pour peu qu'on veuille suivre la chaîne de nos principes.

Toutes les parties du corps qui vivent d'une dose de *sensibilité*, doivent participer en proportion du goût ou de l'instinct que nous reconnoissons dans l'ame sensitive, c'est une vérité déja établie ; mais cette propriété se manifestera toujours mieux dans les parties où la *sensibilité* se trouve sans cesse irritée par l'indisposition ou la maladie de ces mêmes parties. Voilà pourquoi le poumon des asthmatiques, l'œil d'un ophtalmique, *&c.* discernent si bien les bonnes ou les mauvaises qualités de l'air, sur-tout s'il est chargé de vapeurs acres ou humides.

La peau, cette toile nerveuse qui forme un organe général, & dont l'action contrebalance celle des organes intérieurs, la peau est encore éminemment douée de cet instinct ; Harvée appuyé de quelques expériences qu'il hasarda sur lui-même, s'explique positivement sur ce point. *Quin caro etiam ipsa*, dit-il, *venenatum à non venenato facilè distinguit, ideoque constringit sese & densatur, unde tumores, phlegmonodes excitantur ut videre est in ictibus apum, culicis, aranei*, &c. *exercitatio 57. pag. 259.* Vanhelmont avoit déja parlé de ce discernement de l'ame sensitive, qu'il appelle en quelques endroits *internam thymosim facultatis sensitivæ*. Voyez le chap. ix *de lythiasi*, qu'Harvée semble avoir copié en quelques endroits.

En combinant toutes ces propriétés de la peau ou de sa *sensibilité* si étroitement liée à celle des autres organes, on voit d'un coup d'œil en quoi consiste l'action des topiques, par ex. de l'opium & de quelques poisons appliqués extérieurement ; celle des parties volatiles de quelques purgatifs, par lesquelles il s'est vu des personnes réellement purgées, celle sur-tout du mercure employé en frictions que nous croyons bien moins estimée par l'introduction de ce minéral dans le torrent des humeurs, que par son passage à-travers le tissu cellulaire dont il désobstrue & élargit les cellules de l'une à l'autre, en étendant ses feuillets, & par les petits étranglemens ou *stimulus* qu'il cause aux vaisseaux capillaires, ou à leurs fibrilles nerveuses, d'où naît une petite fievre depuratoire. *Voyez* là-dessus une dissertation *sur l'usage des eaux de Bareges, & du mercure pour les écrouelles*, &c. qui a remporté un prix à l'académie royale de Chirurgie en 1752, par M. de Bordeu. On verra sur quoi sont fondés les succès merveilleux des bains, sur-tout des froids dans les fievres ardentes, que quelques malades entraînés par le seul instinct de la *sensibilité*, se sont procuré si avantageusement ; enfin les bons effets de toutes les ressources de la gymnastique qui consistent à renouveller, à varier agréablement, ou à multiplier l'énergie de la *sensibilité*, & dont les anciens tiroient un si grand parti. Mais, nous le répétons, il ne faut jamais perdre de vue les dispositions particulieres où peuvent se trouver les parties sensibles en conséquence de l'habitude, ou de quelqu'autre circonstance, & qui font autant d'exceptions à la regle générale. Telle est l'observation de M. Spon, médecin de Lyon, rapportée dans le journal des savans du mois de Janvier 1684, au sujet d'une fille qui ne pouvoit vivre que dans l'hôtel-dieu, & qui ne manquoit jamais d'être attaquée de la fievre, lorsqu'elle se retiroit à la ville, & qu'elle respiroit un air plus pur. Il croît en Pensilvanie un arbre empoisonné, que les Anglois nomment *poisontree*, dont le maniment, ou la vapeur apportée par le vent, cause des accidens étranges à certaines personnes, & ne fait rien sur d'autres. On voit bien souvent des maladies contagieuses attaquer les personnes qui s'observent le plus, tandis que celles qui approchent sans ménagement des malades, n'en reçoivent aucune incommodité. Il est quelquefois arrivé, au rapport de Kirker *de peste, sect. II. cap. iij. pag. 139*, que la peste n'a gagné que les riches ou les nobles, & a épargné le bas peuple ou les pauvres. On ne finiroit pas de rapporter de pareils exemples.

Sensibilité par rapport aux influences des astres. Les plus célebres médecins, tant anciens que modernes, se sont occupés de l'influence des astres sur le corps humain. On sait tout ce qu'Hippocrate en a dit dans ses ouvrages, notamment dans celui *de aëre, locis & aquis* qui n'est pas supposé. *Voyez* encore ce que Gallien a écrit sur cette matiere, *liv. III. proreticor.* Il est tout simple en effet, en consultant l'action des différentes planettes sur la nôtre, par ex. le flux & le reflux des eaux de la mer, l'altération que reçoivent certaines plantes du lever & du coucher des astres, *&c.* d'imaginer les changemens que de pareilles causes peuvent apporter à notre frêle machine, qu'on sait d'ailleurs être si sensible.

Les différens poids de l'atmosphere qui varient sous les différens aspects des astres, donnent la raison de plusieurs phénomenes extraordinaires qu'on remarque dans le corps humain. La surface du corps d'un adulte supporte ordinairement, suivant des calculs très-bien faits, un poids d'environ 35 mille livres. La totalité de ce poids correspond, à-peu-près, au degré 28 de l'ascension du mercure dans le barometre; ce rapport ainsi établi, on observe que la variation d'une ligne au barometre, à compter de cette gradation fixe du mercure, en est une de cent livres & au-delà, dans le plus ou dans le moins, pour le corps humain. Ces variations sont ordinairement plus sensibles vers le tems des équinoxes & des solstices, & par conséquent leurs effets sur l'ame sensitive plus remarquables. On n'a, pour se convaincre de cette vérité, qu'à jetter les yeux sur l'histoire ancienne & moderne des épidémies. L'écoulement des menstrues dans les femmes, beaucoup d'autres évacuations encore, soit périodiques, soit critiques, tout cela est plus ou moins soumis à l'influence des astres sur les corps sublunaires. Les livres sont pleins de faits singuliers, dans lesquels cette cause céleste intervient toujours pour quelque chose ; c'est ainsi qu'on prétend avoir vu des personnes être privées de la parole durant le jour, & ne la recouvrer que le soir. L'observation de Baillou au sujet de la dame *de Varades*, est connue de tout le monde ; de même que celle que rapporte le docteur Rich Mead, d'un enfant qui habitoit sur les bords de la Tamise, & qui étoit attaqué de convulsions, dont les paroxismes étoient reglés sur le flux & le reflux de la mer. Charles Pison avoit déja vu un cas à-peu-près semblable, *hist. nat. lib. I. pag. 24.* Maurice Hoffman parle d'une jeune fille épileptique âgée de 14 ans, dont le ventre croissoit & décroissoit conformément aux différentes phases de la lune. *Voyez observ. 161. miscell. cur. dec. II. ann. 6.*

6. Ceux qui se plaisent au merveilleux de ce genre, pourront consulter les auteurs que nous avons cités, en outre la dissertation de Fred. Hoffman *de syderum influxu in corpora humana*, & celle de M. Sauvages, célebre professeur en médecine de la faculté de Montpellier, qui a pour titre : *de astrorum influxu in hominem, Monspelii 1757*. Ils trouveront dans tous ces ouvrages de quoi se satisfaire. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES.

L'action des corps célestes sur l'ame sensitive, se manifeste sur-tout dans les maladies aiguës, ainsi que nous l'apprenons de tous les bons observateurs ; ils nous recommandent encore de faire la plus grande attention aux changemens des tems, des saisons, *&c.* l'effet de beaucoup de remedes étant subordonné à ces influences qui décident ordinairement de la plus grande ou de la moindre *sensibilité* des organes. *Præcipuè vero maximæ anni, temporum mutationes observandæ sunt, ut nequè medicamentum purgans lubenter exhibeamus, nequè partes circà ventrem uramus aut secemus antè dies decem, aut etiam plures.* Hippocrate, *foes. de aere, locis & aquis, pag. 288. §. 10.* Il seroit bien à desirer que la plûpart des médecins voulussent méditer sur ce passage du pere de la médecine ; ils verroient qu'il n'est pas indifférent de savoir placer un médicament dans un tems plutôt que dans un autre, de le suspendre ou de le supprimer, même tout-à-fait, dans quelques circonstances ; mais cette science est le fruit de l'observation, & l'observation est dure, rebutante. Des connoissances purement traditionnelles, une routine qui formule toujours, qui court toujours, qui n'exige qu'un peu d'habitude ou de mémoire, tout cela doit naturellement paroître préférable, parce qu'il est plus commode ; d'où il arrive que les larges avenues de cette médecine suffisent à peine à la foule qui s'y jette, que toutes sortes de gens viennent s'y confondre, tandis au contraire qu'on distingue à peine quelques génies choisis dans les sentiers pénibles qui menent au sanctuaire de l'art.

Les variations des vents tiennent de trop près à l'action des astres, pour ne pas mériter les mêmes considérations, quant à la *sensibilité*. Hippocrate prétend que dans les changemens des vents les enfans sont très-sujets à l'épilepsie. *Voyez lib. VI. & lib. II. épidem.* Les impressions des vents du nord & du sud sur l'ame sensitive, ont cela de commun avec les influences des saisons, qu'elles sont spécifiées par les maladies que chacun de ces vents occasionne en particulier. L'instinct sensitif va même jusqu'à s'appercevoir du changement prochain d'un vent en un autre vent ; de sorte qu'il y a beaucoup de malades ou de personnes à incommodités, qui à cet égard pourroient passer pour d'excellens barometres. Enfin, l'ame sensitive de certains animaux n'est pas exempte, non plus que celle des hommes, des effets de ces variations : Virgile nous apprend que les corbeaux, par exemple, en sont notablement affectés. *Voyez le livre I. des Georgiques.*

Verùm ubi tempestas & cœli mobilis humor
Mutavere vices & Jupiter humidus austri
Densat, erant quæ rara modò & quæ densa relaxat,
Vertuntur species animorum, pectora & motus,
Nunc alios, alios dum nubila ventus agebat.

Tels sont en général les effets de l'influx des astres sur l'ame sensible, & dont l'observation avoit porté les anciens à soumettre divers organes à différentes planetes. Leurs prétentions à cet égard étoient assûrément outrées : mais nous leur opposons le même excès dans notre indifférence sur des matieres les plus faites pour exciter notre zele par la gloire & l'avantage qui en reviendroient à l'art.

Sensibilité par rapport aux climats. Cette matiere est tellement liée aux précédentes, que nous aurions dû les confondre ensemble, sans la crainte de déroger à l'ordre que nous avons suivi dès le commencement ; il n'est pas douteux que les climats n'influent pour beaucoup sur la *sensibilité*. Les différentes températures dans un même climat variant la disposition & le tissu de nos parties, quelle prodigieuse différence ne doit-il pas y avoir dans les effets de la *sensibilité* par rapport aux individus d'un climat, comparés à ceux d'un autre climat ? *Voyez* CLIMAT, *Médecine.* C'est en ce sens qu'on pourroit compter des nuances de *sensibilité*, comme on en compte de la couleur des peuples depuis le nord jusqu'à la ligne ; en sorte qu'un habitant de ces dernieres contrées, comparé avec un lapon, donnera presque une idée des contrastes en *sensibilité* : mais en évaluant ainsi les tempéramens de *sensibilité* par les différentes latitudes, on n'en doit jamais séparer l'idée physique d'avec l'idée morale ; car nous croyons pouvoir nous dispenser d'observer ici, vu la publicité du livre immortel de l'*Esprit des lois*, combien les usages, les coutumes des pays, *&c.* méritent de considérations dans l'estimation des facultés sensitives. Il est encore plus important de ne pas perdre de vue cette activité originale de l'ame sensible, qui est la même dans tous les individus d'une même espece, & qui ne sauroit éprouver des variétés que dans ses organes ; un observateur exact aura tôt ou tard occasion de s'en convaincre. C'est ainsi qu'Hippocrate a observé que les crises avoient lieu dans l'île de Thase, qui est voisine de la Thrace, aussi-bien que dans l'île de Cos ; deux îles dont les climats sont tout différens ; & des observations modernes ont enfin constaté que les crises étoient à-peu-près les mêmes dans tous les climats ; Il en est, dit Hippocrate (car les vues supérieures de ce grand homme se sont portées sur tout) ; il en est des constitutions des individus, comme de la nature du sol qu'ils habitent ; les animaux, les plantes, & quelques autres productions de la terre, ont donc à cet égard une entiere conformité de sort entre eux ; cela n'a pas besoin de preuves.

On peut encore juger de cette influence des climats sur les effets de la *sensibilité*, par les affections corporelles qu'on éprouve dans des pays d'une température différente de la natale. Il se trouve, par exemple, des montagnards qui ne sauroient habiter des villes situées dans des plaines ; dans quelques-uns même un pareil séjour développe le germe de beaucoup de maladies, comme les écrouelles, que l'air de la montagne retenoit dans un état d'inertie. Il faut ajouter que les mœurs & la qualité des alimens, qui sont autant de créatures des climats, peuvent contribuer encore à ce développement. Ceci analysé & suivi, donnera la raison des maladies endémiques, de la différence des vertus dans les mêmes remedes, & de plusieurs autres objets de cette nature, sur lesquels on ne doit pas s'attendre à trouver ici un plus long détail.

Nous nous sommes trop étendus sur cette matiere, pour passer tous silence un système qu'on peut regarder comme une branche égarée de l'ame sensitive, qui cherche à se rejoindre à son tronc, dont réellement elle ne peut pas plus être séparée, que l'effet ne peut l'être de la cause. Nous voulons parler du nouveau système de l'*irritabilité*, sur lequel la réputation méritée de son auteur (M. le baron de Haller), ses talens continuellement employés à des travaux utiles pour l'art, demandent que nous entrions dans quelques discussions qui mettent le lecteur à portée d'asseoir un jugement sur ce système.

Pour cet effet, nous allons voir ce que cette *irritabilité*, qu'il seroit peut-être mieux d'appeller de son ancien nom d'*irritation*, ainsi que nous l'avons observé à l'*article* SECRÉTION (*Voyez ce mot*) ; nous allons voir, dis-je, ce qu'elle a d'essentiel en soi, pour en autoriser les réflexions qu'elle nous don-

nera lieu de faire, en la considérant dans le nouveau syſteme.

L'*irritabilité* n'eſt autre choſe que la *mobilité* ou *contractilité* dont il a été queſtion au commencement de cet article, & que nous avons dit être une des deux actions comprises dans l'exercice de la *ſenſibilité*; c'eſt toujours l'expreſſion du ſentiment; mais une expreſſion violente, attendu qu'elle eſt le produit de la *ſenſibilité* violemment irritée par des *ſtimulus*; auſſi eſt-elle quelquefois déſignée ſous le nom même de *ſtimulus* chez les Phiſiologiſtes, ou ſous celui de *fibre motrice*, *&c.* On ne ſauroit douter qu'elle n'ait été connue de tous les tems: les plus anciens poëtes, à commencer par Homere (*Voyez le VIII. livre de l'Odyſſée*), parlent en pluſieurs endroits de leurs ouvrages, de chairs palpitantes, de membres à-demi animés, *ſemi-animis artus.... Eliſi trepident ſub dentibus artus*, fait dire Ovide au géant Polyphème. *Voyez les Métamorphoſes.* Or qui pourroit méconnoître la *contractilité* ou l'*irritabilité* moderne à cette palpitation, à ce tremblotement de chairs, ſous des dents qui les déchirent? Nous avons vu que de très-grands philoſophes avoient même été juſqu'à expliquer la cauſe de cette palpitation par un reſte de flâme ſenſitive ou de feu vital. Cicéron, d'après Cléanthes le ſtoïcien, l'avance poſitivement du cœur fraîchement arraché de la poitrine d'un animal. *Voyez de natur. deor. lib. II.* Pline dit encore à l'occaſion des inſectes, *nihil invitis, niſi admodum paucis inteſtinum impletum; itaque diviſſis præcipua vivacitas & partium palpitatio, quia quæcunque eſt ratio vitalis, illa non certis ineſt membris, ſed toto in corpore. Natur. hiſtor. lib. XI.* Il eſt à préſumer que l'uſage des ſacrifices avoit appris aux anciens tout ce qu'on peut raiſonnablement ſavoir ſur cette matiere. Le couteau égaré du victimaire en bleſſant quelque organe conſidérable, devoit ſouvent y produire des mouvemens extraordinaires qui n'échappoient ſans doute point à des perſonnes ſi intéreſſées à les obſerver. Les philoſophes & médecins de ces premiers tems avoient conçu, d'après ces phénomenes, les grandes idées qu'ils nous ont tranſmiſes ſur le principe qui anime les corps: mais ils ne croyoient pas (leur philoſophie étoit en ce point au niveau de leur ame, dont on ne ceſſera d'admirer l'élévation), ils ne croyoient pas qu'on dût employer le manuel des expériences à creuſer plus avant dans les myſteres les plus profonds de la nature. Les Chinois chez qui les découvertes les plus nouvelles pour nous ont des dates ſi anciennes, obſervent dans l'acupuncture des regles & des précautions qui ne permettent pas de douter qu'ils n'ayent acquis depuis long-tems beaucoup de lumieres ſur les effets de la *ſenſibilité* des parties; il paroît même que les plus grandes vues de leur pratique s'y rapportent directement: « A la Chine on pique au ventre dans » les ſuffocations de la matrice, dans les coliques, » dans la dyſſenterie, *&c.* On y pique une femme » enceinte, lorſque le fœtus ſe mouvant avec trop » de violence, avant que le tems de l'accouchement » ſoit venu, cauſe à la mere des douleurs ſi exceſſi- » ves, qu'elle eſt en danger de ſa vie: en ce cas, on » y pique même le fœtus, afin qu'étant effrayé par » cette ponction, il ceſſe de ſe remuer, *&c.* ». *Wilhelmi ten Rhine, M. d' trans-iſalano da ventrienſis mantiſſa ſchematica de acupunctura.* Enfin, dans le dernier ſiecle, quelques modernes déterminés ou par une ſimple curioſité d'érudition, ou par des vues plus particulieres, ſe ſont exercés à appliquer divers *ſtimulans* à différentes parties du corps, & ont approprié les phénomenes de cette irritation factice à des théories. Tel a été un Vanhelmont, dont les paroles à ce ſujet méritent d'être rapportées: *animadverti*, dit-il, *nimirùm ſedulò contracturam in uno quoque propè modum dolore; adeò ut oblato lædente occaſionali, ſtatim pars læva velut per crumpum contracta, corrugataque dolorem manifeſtet ſuum.* Voyez *de lithiaſi, cap. ix. p. 66.* Tels ont été Harvée, *voyez à l'article* SECRÉTION, Swammerdam, Gliſſon, Peyer; *voyez* Bohnius, Baglivi, & autres, dont il eſt fait mention dans les obſervations du docteur Robert Whitt, ſur l'*irritabilité*, *page 263*.

Après tout ce que nous venons d'expoſer, il eſt évident 1°. que l'*irritabilité* en ce qu'elle a de réel & d'eſſentiel, étoit connue des anciens; 2°. qu'il faut dater de plus d'un ſiecle les premiers travaux qui ont concouru à la fondation de la méthode ſyſtématique qu'on nous préſente aujourd'hui. Tout lecteur impartial en jugera ſans doute de même, & il eſt bien étonnant que M. Tiſſot, d'ailleurs ſi louable par l'attachement qu'il témoigne pour le célebre M. de Haller, veuille nous perſuader que *c'eſt véritablement M. de Haller qui a découvert & mis dans tout ſon jour l'irritabilité*, p. 11. du diſcours préliminaire à la traduction des *mémoires ſur l'irritabilité & la ſenſibilité.*

Il paroit donc qu'on ne peut trouver à M. de Haller des droits ſur l'*irritabilité*, que dans la partie ſyſtématique dont, à la vérité, il a exceſſivement étendu & défriché en beaucoup d'endroits, le terrein déja manié avec économie par Gliſſon & quelques autres. Si c'eſt-là une propriété que M. Tiſſot reclame en faveur de ſon illuſtre maître, nous convenons qu'on ne ſauroit la lui refuſer. Les limites reſpectives ainſi reglées, parcourons cette nouvelle édition, s'il eſt permis de le dire, du territoire ſyſtématique de l'irritabilité, que nous venons reconnoître appartenir à M. de Haller.

M. de Haller établit d'abord ſa théorie ſur un appareil effrayant de ſes propres expériences & de celles de quelques-uns de ſes diſciples. Conduit, comme il l'annonce lui-même, par l'envie de contribuer à l'utilité du genre humain, il n'eſt point d'inſtrument de douleur, point de *ſtimulus* qu'il n'ait employé à varier les tourmens d'un nombre infini d'animaux qui ont été fournis à ſes recherches, pour en arracher des preuves en faveur de la vérité. Il réſulte des travaux de cet homme célebre une diviſion des parties du corps en parties *ſenſibles*, inſenſibles, irritables, irritables, & en parties qu'on pourroit appeller *mixtes*, c'eſt-à-dire, qui ſont tout-à-la-fois ſenſibles & irritables. Son traducteur, M. Tiſſot, a même porté ſes ſoins pour la commodité du lecteur, juſqu'à dreſſer une table dans laquelle chaque partie du corps humain eſt rangée d'après l'une des propriétés énoncées dont on a fait autant de claſſes; ainſi, par exemple, le cerveau, les nerfs, les muſcles, *&c.* ſont dans la claſſe des *ſenſibles*; les membranes tant celles qui enveloppent les viſceres, que celles des articulations, la dure-mere, les ligamens, le périoſte, *&c.* dans la claſſe des inſenſibles; le diaphragme, l'eſtomac, les inteſtins, *&c.* dans celle des irritables; les nerfs, l'épiderme, les arteres, les veines, le tiſſu cellulaire dans les irritables; enfin dans la claſſe des mixtes, on trouve un peu de tout, c'eſt-à-dire, les parties qui ont des nerfs, des fibres muſculeuſes, le cœur, le canal alimentaire, *&c.* Ce petit précis doit nous ſuffire pour découvrir manifeſtement les uſurpations faites ſur l'ame ſenſitive par l'irritabilité dont M. de Haller prétend faire un être abſolument diſtinct & indépendant.

Nous ne penſons pas devoir employer de nouvelles raiſons à réfuter le paradoxe de M. Haller: après celle que nous avons donné de l'indiviſibilité de ces deux effets de l'ame ſenſible, il eſt aſſurément tout naturel de penſer que les agens employés à irriter une partie, n'étant, par leur action, que cauſe occaſionelle de ſa mobilité, il faut néceſſairement que cette action ſoit perçue ou ſentie par la partie, & qui plus eſt, appropriée au ſentiment de cette même partie; & quelle autre puiſſance animale que la *ſenſibilité* pourra être le juge des corps ſenſibles appliqués

à un corps vivant ? Le tact qu'eſt-il, ſinon le ſatellite univerſel de l'ame ſenſitive ? Il ſemble que cela n'a pas beſoin d'une plus grande démonſtration. *Voyez* encore l'*exercitation 57* d'Harwée.

Quant au plus ou au moins de ſenſibilité que M. de Haller a reconnu dans les différens organes, c'eſt, avons-nous dit, une ſuite néceſſaire de leur organiſation qui eſt comme ſpécifiée dans chacun d'eux par une quantité de tiſſu cellulaire, & la maniere dont ce tiſſu y eſt employé, par leur *conſenſus* avec les organes voiſins, par leur ſituation, & une multitude infinie d'autres circonſtances qu'on peut ſe repréſenter. Du reſte, on doit ſe rappeller que tous ces organes ſont eſſentiellement formés par les nerfs; & à l'égard des membranes, elles ſont pour la plûpart ou d'une ſubſtance toute nerveuſe, ou animée en quelques endroits par des rameaux nerveux plus ou moins clairſemés, qui s'étendent dans le tiſſu même de la membrane, ou qui rampent ſur ſes vaiſſeaux; nous en avons pour preuve l'inflammation qui y ſurvient quelquefois. Les membranes du fœtus que M. de Haller donne pour irritables ſur la ſimple autorité de Lups, reçoivent vraiſſemblablement des nerfs du cordon ombilical, ainſi que le ſoupçonne M. Whitt.

Une erreur non moins conſidérable encore, & contre laquelle nous croyons qu'on ne ſauroit être aſſez prévenu, c'eſt la faculté irritable que M. de Haller accorde au tiſſu cellulaire, enſorte que ce qu'il y a de vraiment actif dans le corps humain, eſt confondu avec ce qu'il y a de paſſif. Nous avons aſſez clairement expoſé, en parlant de la formation, ce qui eſt purement phyſique d'avec ce qui eſt animal dans le corps, pour faire ſentir l'inconvenient qu'il y auroit à ne pas diſtinguer ces deux choſes, lorſqu'on expoſe les parties des animaux à l'action des acides, ou de tel autre agent. Encore une fois, tout ce qui eſt ſuſceptible d'irritation eſt dépendant du principe vital ou ſenſitif. Or on ne ſauroit reconnoître dans le tiſſu cellulaire qu'une diſpoſition au deſſéchement, & à l'adhérence qui lui eſt commune avec tous les corps muqueux, & un mouvement emprunté de l'action des parties ſenſibles, *&c.* ainſi, placer dans une claſſe de propriétes le nerf au même rang que le tiſſu cellulaire, c'eſt y placer l'être à côté du néant. Toutes ces raiſons s'oppoſent encore d'elles-mêmes à ce que le ſigne de l'irritabilité ſoit dans le gluten de nos parties, ainſi que le prétend M. de Haller : il y a plus; ce ſavant auteur ſemble ſe contredire lui-même dans cette prétention; car toutes nos parties étant liées par ce gluten, toutes devroient être ſuſceptibles d'irritabilité, comme le remarque M. Whitt; cependant dans le ſyſtême de M. de Haller, la plûpart ſont privées de cette faculté.

C'eſt en vain qu'on voudroit argumenter des expériences de M. de Haller pour défendre ſon ſyſtême. Cet appareil impoſant de faits, quelqu'exacts, quelque vrais qu'ils puiſſent être, ne ſauroit ſubſiſter, pour peu qu'on faſſe d'attention à la variété des diſpoſitions dont l'ame ſenſitive eſt ſi fort ſuſceptible, & qui doit néceſſairement entraîner celle des produits dans les mêmes procédés & les mêmes circonſtances appliquées aux individus d'une même eſpece. Voilà la ſource de cette contradiction qui ſe trouve entre les expériences de M. de Haller, & les mêmes expériences répétées par MM. Bianchi, Lorri, Lecat, Regis, Robert Whitt, Tandon, habile anatomiſte de Montpellier, & quelques autres. Auſſi ces conſidérations n'ont-elles point échappé à M. Whitt; il en a tiré autant d'argumens victorieux contre M. de Haller. *Voyez* les *obſervations ſur la ſenſibilité & l'irritabilité*, &c. *à l'occaſion du mémoire de M. de Haller;* & ce qu'il y a de plus heureux, lorſqu'on a des adverſaires de la plus grande réputation à combattre, Hippocrate lui a fourni les premieres & les plus fortes armes dans cet aphoriſme; ſavoir, que de deux douleurs dans différens endroits du corps ſa plus forte l'emporte ſur la moindre: *duobus dolloribus ſimul obortis, non in eodem loco, vehementior obſcurat alterum. Aphoriſ. lib. II. n°. 46.* Cette maxime eſt confirmée par l'expérience journaliere. Une piquure qui cauſe une douleur vive fait ceſſer le hoquet, *&c.* on ne doit donc pas s'étonner, dit M. Whitt, « qu'après la ſe-» ction des parties plus *ſenſibles*, les animaux qu'ou-» vroit M. de Haller ne donnaſſent aucun ſigne de » douleur, quand il bleſſoit des parties qui l'étoient » moins.

Lorſqu'on bleſſera le cœur à un chien après avoir ouvert la poitrine, l'irritation de ce viſcere ſera toujours moindre, par la plus grande douleur qu'aura d'abord excitée cette ouverture. D'ailleurs, ne ſeroit-il pas néceſſaire, comme on la déja dit, pour bien conſtater l'irritation du cœur, d'appliquer les *ſtimulus* dans l'intérieur même des ventricules? Et en ce cas, pourroit-on compter ſur le réſultat d'une expérience qui paroît ſuſceptible de tant d'inconvéniens? La théorie des centres & des tranſports de l'activité de l'ame *ſenſible*, nous a fourni pluſieurs autres exemples du riſque qu'il y a de s'en impoſer à ſoi-même dans les épreuves ſur les animaux; tel eſt celui du malfaiteur dont nous avons parlé d'après Vanhelmont; l'obſervation d'Hoffman ſur le retour périodique des coliques néphrétiques, *&c.* Bianchi a remarqué dans ſes *vivi-ſections* l'abſence & le retour de la ſenſibilité, dans l'intervalle de quelques momens, ſur une même partie, *&c.* La crainte dont les animaux ſont ſuſceptibles auſſi-bien que les hommes, influe ſingulierement ſur l'exercice de la ſenſibilité, comme nous l'avons vu. Mais juſqu'où n'iront pas les effets de cette paſſion ſous les couteaux d'un diſſecteur? *Voyez de contractilitate & ſenſibilit. theſes aliquot. D. D. Franciſco de Bordeu, Monſpelii, &c.*

On doit faire encore la plus grande attention au *conſenſus* de la peau avec les parties internes, & à celui de tous les organes entr'eux; par exemple, ſi après avoir irrité les parties de la région épigaſtrique, vous portez le *ſtimulus* ſur une extrémité, ou ſur une partie quelconque qui peut être du département de ce centre, la *ſenſibilité* que la premiere irritation aura, pour ainſi dire, toute tranſportée dans ce foyer général, ne ſauroit ſe trouver en aſſez grande activité dans la partie que vous irritez en ſecond lieu, pour répondre aux agens que vous y employez. Autre exemple du *conſenſus*; dans l'ouverture d'un chien vivant, après avoir fait pluſieurs inciſions au diaphragme, on a vu le meſentere ſuivre les mouvemens des lambeaux de ce muſcle, & s'élever en forme de gerbe, en entraînant le reſte des inteſtins qui n'étoient pas ſortis par l'ouverture. *Voyez l'idée de l'homme phyſique & moral, p. 205.* Combien d'obſervateurs ont vainement tenté d'irriter le meſentere faute de cette attention au *conſenſus* de la partie avec le diaphragme? *&c.* L'antagoniſme des périoſtes interne & externe entre eux & avec la peau, les prolongemens, les connexions de la dure-mere avec les tégumens de la tête & de certains endroits de la face, *&c.* ne ſont-ils pas d'une conſidération eſſentielle dans les expériences qui ſe font dans la vue de reconnoître la *ſenſibilité* de ces parties? Ajoutez à ces raiſons l'impreſſion de l'air externe ſur une partie miſe entierement à nud, ſuivant la méthode que preſcrit M. de Haller, *page 108* de ſon mémoire, l'altération graduelle qu'elle éprouve dans la diſſection par le progrès de la ſolution de continuité, *&c.* la différence qu'il doit y avoir entre la *ſenſibilité* des animaux & celle de l'homme, il ſe trouvera qu'il n'y a pas moyen de poſer aucun principe ſur de pareilles expériences.

L'ulcere fait plus encore ſur une partie que les

bleſſures ou les déchirures récentes ; il eſt certain que les humeurs viciées d'une vieille plaie ou d'une vieille tumeur, conſidérées dans les diverſes eſpeces de dépravation qu'elles peuvent avoir, altéreront conſidérablement l'organiſation d'un tendon ou de tel autre organe, & des parties adjacentes comme la peau, le périoſte, &c. dont le bon état de chacun contribue, ainſi qu'il eſt bien aiſé de le penſer, à l'exercice de l'ame ſenſitive. C'eſt comme un poiſon qui détruit ſourdement le tiſſu organique qui conſtituoit dans ces parties leur aptitude à la *ſenſibilité* ; cette altération peut encore moins ſe révoquer en doute lorſqu'il y a eu précédemment des eſcharres. Il n'eſt donc pas étonnant que le tendon ne ſe ſoit pas trouvé ſenſible dans quelques obſervations qu'on a communiquées à M. de Haller, ou dans celles qu'il peut avoir fait lui-même ; & que MM. Zimm & Mekel aient trouvé la dure-mere inſenſible dans un homme à qui la carie avoit ouvert le crâne.

Nous ne ſaurions ſuivre plus loin M. de Haller dans le détail de ſon ſyſtême ; M. Whitt l'a fait pour nous dans l'ouvrage dont nous avons parlé, & dont nous ne pouvons ici que recommander la lecture. En attendant, ce petit nombre de réflexions pourra faire connoître combien les expériences les mieux faites ſont inſuffiſantes pour avancer dans la connoiſſance d'une matiere, dont les objets délicats ſe dénaturent ou diſparoiſſent ſous la main qui cherche à les travailler ; c'eſt-là un caractere de réprobation attaché à toutes les tentatives humaines de ce genre ; parvenu après de grands efforts aux objets qui paroiſſent toucher le plus immédiatement la nature, l'obſervateur le plus heureux ſe trouve n'avoir que quelques pouces de terrein au-deſſus des autres, avantage qui ne peut lui ſervir qu'à découvrir une plus grande diſtance du point où il eſt à celui où il ſe flatoit d'être, & qu'il doit déſeſpérer de pouvoir jamais atteindre. « Combien de choſes, diſoit Séneque, ſe meuvent » dans les ombres d'un ſecret impénétrable, & dont » la connoiſſance nous ſera éternellement dérobée ? *L. annæi Senecæ, natur. quæſt. lib. VII.* Il faut donc nous contenter de quelques formes fugitives que la nature, comme un Prothée qu'on ne ſauroit forcer, veut bien de tems en tems ſe laiſſer ſurprendre ; & celui-là aura vraiment attrapé le but qui réuſſira à le mieux ſaiſir. *Article de M. FOUQUET, docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*

SENSIBILITÉ, (*Morale.*) diſpoſition tendre & délicate de l'ame, qui la rend facile à être émue, à être touchée.

La *ſenſibilité* d'ame, dit très-bien l'auteur *des mœurs*, donne une ſorte de ſagacité ſur les choſes honnêtes, & va plus loin que la pénétration de l'eſprit ſeul. Les ames ſenſibles peuvent par vivacité tomber dans des fautes que les hommes à procédés ne commettroient pas ; mais elles l'emportent de beaucoup par la quantité des biens qu'elles produiſent. Les ames *ſenſibles* ont plus d'exiſtence que les autres : les biens & les maux ſe multiplient à leur égard. La réflexion peut faire l'homme de probité ; mais la *ſenſibilité* fait l'homme vertueux. La *ſenſibilité* eſt la mere de l'humanité, de la généroſité ; elle ſert le mérite, ſecourt l'eſprit, & entraîne la perſuaſion à ſa ſuite. (*D. J.*)

SENSIBLE, adj. *Voyez les articles* SENS, SENSATION, *&* SENSIBILITÉ.

SENSIBLE, *en Muſique*, *voyez* ACCORD, NOTE SENSIBLE. (*S*)

SENSIBLE A L'ÉPERON, (*Maréchall.*) ſe dit d'un cheval qui y obéit pour peu qu'il le ſente.

SENSIBLE, *l'arbre*, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, dont le nom vient de ce que ſon fruit commence à ſauter pour peu qu'on y touche. Il eſt ſurprenant que Gautier Schouten ſoit le ſeul voyageur qui ait parlé d'un phénomene ſi ſingulier, ce qui tenteroit de croire que cet arbre eſt fabuleux.

SENSILES, ſ. f. pl. (*Marine.*) nom que l'on donne en France aux galeres ordinaires, à la différence des plus groſſes appellées *galeres extraordinaires.* (*D. J.*)

SENSITIVE, (*Botan.*) plante fort connue par la propriété qu'elle a de donner des ſignes de ſenſibilité, & pour ainſi dire de vie quand on la touche. On rapporte qu'un philoſophe de Malabar eſt devenu fou à examiner les ſingularités de cette plante, & à en rechercher la cauſe. Je ne ſache pas que cet accident ſoit arrivé à aucun de nos phyſiciens de l'Europe ; ils ſont ſi accoutumés à ces ſortes de phénomenes, difficiles à expliquer, qu'après tout celui-ci ne ſera jamais pour eux qu'un feuillet de plus à ajouter à un grand livre. Tandis que nos dames ont la curioſité d'aller voir cette merveille végétale dans les jardins où elle ſe trouve, les botaniſtes qui la cultivent la caractériſent de la maniere ſuivante.

Ses caracteres. Ses fleurs, ramaſſées en têtes, ſont monopétales, faites en forme d'entonnoir, ordinairement munies d'un grand nombre d'étamines dans le centre. Sa ſilique eſt ou ſimple, à deux panneaux, & remplie de ſemences oblongues ; ou compoſée de pluſieurs parties unies par des nœuds tranſverſes, dont chacun contient une ſemence arrondie. Ses feuilles ont un mouvement de ſyſtole & de diaſtole. Elle s'appelle en latin *mimoſa*, *frutex ſenſibilis herba viva.* On en compte cinq eſpeces, qu'on cultive communément. Les anciens les nommoient *plantæ æſchynomenæ.* Décrivons ici l'eſpece ordinaire.

Deſcription de la ſenſitive *ordinaire.* Elle pouſſe pluſieurs tiges ou rameaux, la plûpart rampans & inclinés vers terre, chargés de feuilles longuettes, polies, étroites à-peu-près comme celles des lentilles, rangées de côté & d'autre en ordre ou par paires ſur une côte, ſe rapprochant l'une de l'autre quand on les touche, comme ſi elles avoient de la ſenſation. Il ſort des aiſſeles des feuilles, des pédicules qui ſoutiennent chacun un bouquet de fleurs fait en forme d'entonnoir, incarnates, agréables à la vûe, pouſſant de leurs fonds une touffe d'étamines, & une ſilique à deux panneaux, qui renferme ordinairement des ſemences oblongues & plates. Sa racine eſt petite.

Cette plante merveilleuſe méritoit un traité à part par la ſingularité de ſes phénomenes. Hook en Angleterre les a le premier examinés avec beaucoup d'attention ; mais ſon examen au lieu d'empêcher MM. du Fay & du Hamel d'en faire en France une étude particuliere, les y a invités. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1736.*

Pluſieurs plantes ; telles que les acacias, les caſſes, les caſſies, ont la même diſpoſition de feuilles par paires ſur une côte, comme à la *ſenſitive* ; elles ferment auſſi leurs feuilles le ſoir, & les r'ouvrent le matin, comme la *ſenſitive* fait les ſiennes. Ce n'eſt pas ce mouvement périodique qui fait le merveilleux de la *ſenſitive*, il lui eſt commun avec d'autres plantes ; c'eſt ce même mouvement entant qu'il n'eſt point périodique & naturel, mais accidentel en quelque ſorte, parce qu'on n'a qu'à toucher la *ſenſitive* pour lui faire fermer ſes feuilles, qu'elle r'ouvre enſuite naturellement. C'eſt-là ce qui lui eſt particulier, & qui lui a fait donner le nom de *mimoſa*, imitatrice, d'un animal qu'on auroit incommodé ou effrayé en le touchant. Mais ce mouvement eſt beaucoup plus conſidérable que nous ne diſons encore ; & il a un grand nombre de circonſtances dignes d'attention. Voici donc les principaux faits qui attachent nos regards ſur cette plante.

Obſervations détaillées qui la concernent. 1. Il eſt difficile de toucher une feuille d'une *ſenſitive* vigoureuſe & bien ſaine, ſi légerement & ſi délicatement, qu'elle ne le ſente pas & ne ſe ferme : ſa plus groſſe nervure étant priſe pour ſon milieu, c'eſt ſur ce milieu, comme ſur une charniere, que les deux moitiés

se meuvent en s'approchant l'une de l'autre, jusqu'à ce qu'elles se soient appliquées l'une contre l'autre exactement. Si l'attouchement a été un peu fort, la feuille opposée & de la même paire, en fait autant par une espece de sympathie.

2. Quand une feuille se ferme, non-seulement ses deux moitiés vont l'une vers l'autre, mais en même tems le pédicule de la feuille va vers la côte feuillée d'où il sort, fait avec elle un moindre angle qu'il ne faisoit auparavant, & s'en rapproche plus ou moins. Le mouvement total de la feuille est donc composé de celui-là & du sien propre.

3. Si l'attouchement a été plus fort, toutes les feuilles de la même côte s'en ressentent & se ferment. A un plus grand degré de force, la côte elle-même s'en ressent, & se ferme à sa maniere, c'est-à-dire se rapproche du rameau d'où elle sort. Et enfin la force de l'attouchement peut être telle, qu'aux mouvemens précédens s'ajoutera encore celui par lequel les rameaux se rapprochent de la grosse branche d'où ils sortent, & toute la plante paroîtra se vouloir réduire en un faisceau long & étroit, & s'y réduira jusqu'à un certain point.

4. Le mouvement qui fait le plus grand effet, est une espece de secousse.

5. Trois des mouvemens de la plante se font sur autant d'articulations sensibles; le premier sur l'articulation du pédicule de la feuille avec la côte feuillée; le second sur l'articulation de cette côte avec son rameau; le troisieme sur celle du rameau avec sa grosse branche; un quatrieme mouvement, le premier de tous, celui par lequel la feuille se plie & se ferme, doit se faire aussi sur une espece d'articulation qui sera au milieu de la feuille, mais sans être aussi sensible que les autres.

6. Ces mouvemens sont indépendans les uns des autres, & si indépendans, que quoiqu'il semble que quand un rameau se plie ou se ferme, à plus forte raison ses feuilles se plieront & se fermeront. Il est cependant possible de toucher le rameau si délicatement, que lui seul recevra une impression de mouvement; mais il faut de plus que le rameau en se pliant n'aille pas porter ses feuilles contre quelqu'autre partie de la plante, car dès qu'elles en seroient touchées elles s'en ressentiroient.

7. Des feuilles entierement fanées & jaunes, ou plûtôt blanches & prêtes à mourir, conservent encore leur sensibilité, ce qui confirme qu'elle réside principalement dans les articulations.

8. Le vent & la pluie font fermer la *sensitive*, par l'agitation qu'ils lui causent; une pluie douce & fine n'y fait rien.

9. Les parties de la plante qui ont reçu du mouvement, & qui se sont fermées chacune à sa maniere, se r'ouvrent ensuite d'elles-mêmes, & se rétablissent dans leur premier état. Le tems nécessaire pour ce rétablissement est inégal, suivant différentes circonstances, la vigueur de la plante, la saison, l'heure du jour: quelquefois il faut 30 minutes, quelquefois moins de 10. L'ordre dans lequel se fait le rétablissement, varie aussi; quelquefois il commence par les feuilles ou les côtes feuillées, quelquefois par les rameaux, bien entendu qu'alors toute la plante a été en mouvement.

10. Si l'on veut se faire une idée, quoique fort vague & fort superficielle, de la cause des mouvemens que nous avons décrits, il paroîtra qu'ils s'exécutent sur des especes de charnieres très-déliées, qui communiquent ensemble par des petites cordes extrêmement fines, qui les tirent & les font jouer dès qu'elles sont suffisamment ébranlées; & ce qui le confirme assez, c'est que des feuilles fanées & prêtes à mourir, sont encore sensibles; elles n'ont plus de suc nourricier, plus de parenchime, plus de chair, mais elles ont conservé leur charpente solide, ce petit appareil, & cette disposition particuliere des cordages qui fait tout le jeu.

11. Ces mouvemens que nous avons appellés *accidentels*, parce qu'ils peuvent être imprimés à la plante par une cause étrangere visible, ne laissent pas d'être naturels aussi, comme nous l'avons dit d'abord; ils accompagnent celui par lequel elle se ferme naturellement le soir, & se r'ouvre le matin, mais ils sont ordinairement plus foibles que quand ils sont accidentels. La cause étrangere peut être dès qu'elle le veut, & est presque toujours plus forte que la cause naturelle.

Nous allons rapporter maintenant les principales circonstances du mouvement total naturel de la *sensitive*.

12. Il a été dit dans l'*histoire de l'académie des Sciences*, *année 1729*, que dans un lieu obscur & d'une température assez uniforme, la *sensitive* ne laisse pas d'avoir le mouvement périodique de se fermer le soir, & de se r'ouvrir le matin. Cela n'est pas conforme aux observations de MM. du Fay & du Hamel. Un pot de *sensitive* étant porté au mois d'Août dans une cave plus obscure, & d'une température plus égale que le lieu des observations de 1739, la plante se ferma à la vérité, mais ce fut, selon toutes apparences, par le mouvement du transport, elle se r'ouvrit le lendemain au bout de 24 heures à-peu-près, & demeura près de trois jours continuellement ouverte, quoiqu'un peu moins que dans son état naturel. Elle fut rapportée à l'air libre, où elle se tint encore ouverte pendant la premiere nuit qu'elle y passa, après quoi elle se remit dans sa regle ordinaire, sans avoir été aucunement affoiblie par le tems de ce dérèglement forcé, sans avoir été pendant tout ce tems-là que très-peu moins sensible.

13. De cette expérience, qui n'a pas été la seule, il suit que ce n'est pas la clarté du jour qui ouvre la *sensitive*, ni l'obscurité de la nuit qui la ferme: ce ne sont pas non plus le chaud & le froid alternatifs du jour & de la nuit; elle se ferme pendant des nuits plus chaudes que les jours où elle avoit été ouverte. Dans un lieu qu'on aura fort échauffé, & où le thermometre apporté de dehors hausse très-promptement & d'un grand nombre de degrés, elle ne s'en ferme pas plus tard qu'elle n'eût fait à l'air libre, peut-être même plûtôt: d'où l'on pourroit soupçonner que c'est le grand & soudain changement de température d'air qui agit sur elle; & ce qui aideroit à le croire, c'est que si on leve une cloche de verre, où elle étoit bien exposée au soleil & bien échauffée, elle se ferme presque dans le moment à un air moins chaud.

14. Cependant il faut que le chaud & le froid contribuent de quelque chose par eux-mêmes à son mouvement alternatif; elle est certainement moins sensible, plus paresseuse en hiver qu'en été; elle se ressent de l'hiver même dans de bonnes serres, où elle fait ses fonctions avec moins de vivacité.

15. Le grand chaud, celui de midi des jours bien ardens, lui fait presque le même effet que le froid; elle se ferme ordinairement un peu. Le bon tems pour l'observer est sur les neuf heures du matin d'un jour bien chaud, & le soleil étant un peu couvert.

16. Un rameau coupé & détaché de la plante, continue encore à se fermer, soit quand on le touche, soit à l'approche de la nuit; il se r'ouvre ensuite. Il a quelque analogie avec ces parties d'animaux retranchées qui se meuvent encore. Il conservera plus long-tems sa vie, s'il trempe dans l'eau par un bout.

17. La nuit lorsque la *sensitive* est fermée, & qu'il n'y a que ses feuilles qui le soient, si on les touche, les côtes feuillées & les rameaux se ferment, se plient comme ils eussent fait pendant le jour, & quelquefois avec plus de force.

18. Il n'importe avec quel corps on touche la plante, il y a dans les articulations des feuilles un petit endroit, reconnoissable à sa couleur blanchâtre, où

il paroît que réside sa plus grande sensibilité.

19. La *sensitive* plongée dans l'eau, ferme ses feuilles & par l'attouchement, & par le froid de l'eau. Ensuite elle les rouvre, & si en cet état on les touche, elles se referment, comme elles eussent fait à l'air; mais non pas avec tant de vivacité. Il en va de même des rameaux. Du jour au lendemain la plante se rétablit dans le même état que si elle n'avoit pas été tirée de son élément naturel.

20. Si on brûle ou avec une bougie, ou avec un miroir ardent, ou avec une pince chaude, l'extrémité d'une feuille, elle se ferme aussitôt, & dans le même moment son oppofée; après quoi toute la côte feuillée, & les autres côtes, même le rameau, & même les autres rameaux de la branche en font autant, si l'impression de la brûlure a été assez forte, & selon qu'elle l'a été plus ou moins: cela marque une communication, une correspondance bien fine & bien étroite entre les parties de la plante. On pourroit croire que la chaleur les a toutes frappées; mais on peut faire enforte qu'elle ne frappe que l'extrémité de la feuille brûlée: on fera passer l'action du feu par un petit trou étroit d'une plaque soudé, qui en garantira tout le reste de la plante, & l'effet sera presque entierement le même.

21. Une goutte d'eau-forte étant mise sur une feuille, assez adroitement pour ne la pas ébranler, la *sensitive* ne s'en apperçoit point, jusqu'à ce que l'eau-forte ait commencé à ronger la feuille; alors toutes celles du rameau se ferment. La vapeur du soufre brûlant fait dans le moment cet effet sur un grand nombre de feuilles, selon qu'elles y sont plus ou moins expofées. La plante ne paroît pas avoir souffert de cette expérience. Une bouteille d'esprit de vitriol très-sulphureux & très-volatil, placée sous une branche, n'a causé aucun mouvement. Il n'y en a eu non plus aucune altération à la plante, quand les feuilles ont été frottées d'esprit de vin; ni même quand elles l'ont été d'huile d'amande douce, quoique cette huile agisse si fortement sur plusieurs plantes, qu'elle les fait périr.

22. Un rameau dont on avoit coupé, mais avec la dextérité requise, les trois quarts du diametre, ne laissa pas de faire sur le champ son jeu ordinaire: il se plia, ses feuilles se fermerent & puis se rouvrirent, & il conserva dans la suite toute sa sensibilité. Il est pourtant difficile de concevoir qu'une si grande blessure ne lui ait point fait de mal.

23. Lorsqu'on coupe une grosse branche de *sensitive*, avec un canif tranchant & bien poli, la lame reste teinte d'une tache rouge qui s'en va facilement à l'eau, & qui est âcre sur la langue. Cette liqueur blanchit en séchant, & s'épaissit en forme de mucilage. M. Hook rapporte que si l'on arrache une branche de *sensitive* lorsque les feuilles sont fermées, il ne sort point de liqueur par la partie arrachée; mais que si on l'arrache adroitement sans faire fermer les feuilles, il en sort une goutte. MM. du Fay & du Hamel ont fait cette expérience avec soin; mais il leur a paru que la goutte de liqueur sortoit toujours, soit que les feuilles fussent ouvertes ou fermées lorsque l'on coupe ou que l'on arrache la branche; cependant ce qui est arrivé dans le cas rapporté par M. Hook, dépend peut-être de quelque autre circonstance, comme de la grosseur de la branche, ou du plus ou moins de vigueur de la plante; d'ailleurs cette expérience n'est pas facile à exécuter, parce qu'il faut user de beaucoup de précautions, pour couper ou arracher une branche sans faire fermer les feuilles.

24. La vapeur de l'eau bouillante dirigée sous les bouts des feuilles, fait le même effet que si on les brûloit, ou si on les coupoit; mais son effet s'étend sur toutes les feuilles voisines, & elles sont engourdies pendant plusieurs heures, & même ne se rouvrent pas entierement du reste de la journée.

25. La transpiration de la plante empêchée ou diminuée par une cloche de verre, dont elle sera couverte, ne nuit point à son mouvement périodique.

26. Il est troublé, déreglé par le vuide de la machine pneumatique, mais non pas anéanti; a plante tombe en langueur, comme toute autre y tomberoit.

Explications imaginées de ses phénomènes. Tels sont les faits résultans des observations faites en France sur la *sensitive*: on a tenté de les expliquer sans les connoître, & cela n'est ni rare ni nouveau.

M. Parent dit que ce sont des mouvemens convulsifs; il imagine qu'il y a dans cette plante un fluide très-subtil comme des esprits, que l'impression reçue de dehors agite plus qu'à l'ordinaire, & détermine à couler plus abondamment dans certains canaux. Mais cette idée n'approfondit rien, & n'est qu'un jeu d'esprit.

Miller a recours à la structure des fibres, des nerfs, des valvules & des pores de la plante. Son explication plaît, parce qu'elle paroît méchanique; cependant dans l'exposition, elle est si confuse & si chargée d'autres suppositions, que je n'ai pas le courage de les détailler. D'ailleurs il est certain que toutes les explications ne peuvent être qu'imparfaites & fausses, si elles ne sont auparavant appuyées sur la connoissance des faits & des expériences multipliées. MM. Hook, du Fay & du Hamel, ont montré l'exemple; ils se sont attachés à l'observation des phénomènes de la *sensitive*; mais il y en a peut-être d'autres aussi importantes qui leur ont échappé, & qui nous sont encore inconnus. Enfin quand on les connoîtra tous, les expliquera-t-on?

De la culture de cette plante. En attendant l'événement, cette plante par sa singularité mérite, plus qu'aucune autre, d'être cultivée dans les jardins des curieux; & voici la méthode de s'y prendre, avec des remarques particulieres sur la plupart de ses especes.

Les *sensitives* se multiplient toutes de graines, qui doivent être semées sur couche de bonne heure au printems; & quand elles ont poussé, être transplantées dans de petits pots remplis de bonne terre légere. On plongera ces pots dans un lit chaud préparé, & l'on aura soin d'arroser & d'abrier les plantes, jusqu'à ce qu'elles aient pris racine. Alors on les arrosera plus souvent, & l'on leur donnera de l'air à proportion de la chaleur de la saison. On observera toujours de leur conserver une bonne chaleur, & de couvrir les verres tous les soirs avec des nattes, ce qui contribuera fort à l'accroissement de ces plantes.

De cette maniere dans l'espace d'un mois, leurs racines rempliront les pots; c'est pourquoi il faudra les transplanter dans de plus grands, en faisant sortir les plantes par secousses des petits pots où elles étoient, avec la terre qui se trouvera attachée à leurs racines. On continuera de les tenir dans un lit chaud, de les arroter, & de leur donner de l'air à proportion que la saison deviendra plus chaude; mais il ne faut pas les exposer trop long-tems à l'air, parce qu'il détruiroit leur qualité sensitive.

La premiere des especes dont nous avons parlé, étant ainsi soignée, croîtra dans le terme d'une saison, à 8 ou 9 piés de haut, & produira abondance de fleurs; mais sa graine vient rarement en maturité, excepté que l'automne ne soit chaude; & comme cette espece est plus délicate que les autres, on a de la peine à la conserver pendant l'hiver.

La seconde espece, *mimosa humilis, spinosa, frutescens*, est beaucoup plus petite, s'élevant rarement au-dessus de deux piés de haut; mais elle est épineuse, & pousse plusieurs rameaux. Elle subsiste 2 ou 3 ans, si on la tient dans une bonne serre, & produit coutumierement des graines chaque année: c'est la plus commune dans les jardins de France & d'Angleterre, la plus facile à conserver, & la plus abondante en graines.

La troiſieme eſpece, *mimoſa ſpinis horridiuſcula*; a des feuilles larges & eſt armée d'épines pointues; elle s'éleve à la hauteur de 5 ou 6 piés, pouſſe des tiges très-déliées. Elle graine rarement dans nos pays.

La quatrieme eſpece, *mimoſa latifolia*, paroît etre de toutes la plus ſenſible. Elle reſſemble à la troiſieme, excepté qu'elle eſt plus droite, qu'elle a moins d'épines & qu'elle produit des fleurs d'une couleur différente. On apporte ſouvent de ſa graine en Angleterre de l'île des Barbades, d'où l'on juge que c'eſt l'eſpece la plus commune de tout ce pays-là.

La cinquieme eſpece, *mimoſa ſpuria, italica dicta*; n'eſt cultivée dans les jardins que pour l'amour de la variété, car elle eſt moins eſtimée que les autres, parce qu'elle n'a aucun mouvement de contraction quand on la touche.

On croyoit autrefois que ces plantes étoient annuelles, parce qu'elles périſſoient à l'approche de l'hiver; mais depuis l'invention des lits de tan & des ſerres, la plupart de ces eſpeces ſe conſervent fort bien deux ou trois ans, & produiſent des ſemences.

La ſerre dans laquelle on mettra ces plantes en hiver, doit être graduée à la chaleur des ananas; on les arroſera fréquemment, mais en petite quantité d'une eau un peu tiede. On aura encore ſoin d'émonder toutes les feuilles flétries, qui ne feroient que ſervir de nid aux inſectes, & porter préjudice.

Si l'on manque de ſerres pour conſerver ces plantes pendant l'hiver, il faut en élever chaque année de graine, & les tenir dans un lit chaud, où elles ſubſiſteront juſqu'au froid de l'automne; ainſi que divers particuliers le pratiquent.

Des ſenſitives *étrangeres.* Ce ſont là les *ſenſitives* les plus communes qu'on cultive en Europe. Il y en a beaucoup d'autres eſpeces dans les Indes orientales & en Amérique, que nous ne connoiſſons point. Les voyageurs diſent qu'à Toqué près de Panama, on en trouve ces champs couverts.

Chriſtophle de la Coſte (*Chriſtophorus à Coſta*), décrit dans ſon *Traité des drogues d'Amérique*, une eſpece de *ſenſitive* rampante, qui s'appuie ſur les arbriſſeaux & ſur les murailles voiſines; ſa tige eſt menue, preſque ronde, d'une belle couleur verte, parſemée par intervalles de petites épines piquantes; ſes feuilles d'en-haut reſſemblent à celles de la fougere femelle, & ont l'odeur & le goût de la réglisſe; ſa racine eſt longue. Cette *ſenſitive* croît dans les jardins, aux lieux humides & pierreux.

On parle d'une autre eſpece de *ſenſitive* des Indes orientales beaucoup plus curieuſe, & que les Malabares appellent *todda-vaddi*. Elle eſt auſſi ſenſible au toucher que les mimoſes qui le ſont le plus; mais au lieu que toutes les autres ferment leurs feuilles en-deſſus, c'eſt-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en-deſſous. Si lorſqu'elles ſont dans leur poſition orbiculaire, on les releve un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles ſe ferment auſſi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du ſoleil; & il ſemble que la plante ſe prépare à dormir: auſſi eſt-elle appellée tantôt *dormeuſe*, tantôt *chaſte*. Mais outre ces noms qui lui conviennent aſſez, on lui a donné quantité de vertus imaginaires; & il n'étoit guere poſſible que des peuples ignorans s'en diſpenſaſſent.

Les vertus médicinales de la ſenſitive *ſont imaginaires.* Quelques-uns même de nos médecins, par l'admiration qu'ils portoient à notre *ſenſitive*, lui ont attribué les qualités de calmer la toux, d'éclaircir la voix, de mitiger les douleurs des reins; que ne lui donnoient-ils plutôt la vertu de conſolider les plaies, d'arrêter les hémorrhagies, de guérir les convulſions? Chimeres pour chimeres, ces dernieres étoient plus attrayantes, & plus analogues aux phénomenes de la mimoſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENSORIUM, ſ. m. le ſiége du ſens commun. C'eſt cet endroit ou cette partie où l'on ſuppoſe que l'ame ſenſible réſide le plus immédiatement. *Voyez* AME & SENS.

On ſuppoſe que le ſiége du ſens commun doit être cette partie du cerveau où les nerfs de tous les organes du ſentiment viennent aboutir. On tombe d'accord généralement que c'eſt vers le commencement de la moëlle alongée. Deſcartes prétend que ce ſiége eſt dans le conarion ou glande pinéale. *Voyez* CONARION.

M. Newton repréſente le *ſenſorium* des animaux comme une place à laquelle viennent ſe rendre les eſpeces ſenſibles des choſes, apportées par les nerfs & le cerveau, afin que l'ame les puiſſe appercevoir par leur préſence immédiate. Les organes du ſentiment ne ſont pas capables de faire appercevoir à l'ame les eſpeces des choſes dans ſon *ſenſorium*; ils ne peuvent ſervir qu'à les y apporter. *Voyez* SENS & ORGANE.

Ce grand homme regarde l'univers comme le *ſenſorium* de la divinité. *Voyez* DIEU, UNIVERS, NATURE, *&c.*

SENSOULTE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Mexique & de la nouvelle Eſpagne. Il eſt à-peu-près de la groſſeur d'une grive. Son plumage eſt fort éclatant; il eſt d'un gris-cendré très-luiſant; orné de taches blanches, fort régulieres ſur les ailes & ſur la queue; ſon chant eſt très-agréable, comme l'annonce ſon nom indien qui ſignifie *cinq cens voix.*

SENSUALITÉ, ſ. f. (*Morale.*) La plupart des objets qui flattent ſi fort nos ſens, nous enchantent moins par eux-mêmes, que par la bizarrerie des couleurs que leur prête l'imagination; mais le dégoût eſt ſi près de la jouiſſance! c'eſt une fleur dont le parfum s'évapore, & dont l'éclat s'éteint ſous la main qui la cueille. (*D. J.*)

SENTENCE, (*Art orat.*) le mot de *ſententia* chez les anciens latins, ſignifioit tout ce que l'on a dans l'ame, tout ce que l'on penſe: outre qu'il eſt pris le plus ſouvent en ce ſens dans les orateurs, nous voyons encore des reſtes de cette premiere ſignification dans l'uſage ordinaire; car ſi nous affirmons quelque choſe avec ſerment, ou ſi nous félicitons quelqu'un d'un heureux ſuccès, nous employons ce terme en latin *ex animi ſententiâ*, pour marquer que nous parlons ſincèrement & ſelon notre penſée. Cependant le mot de *ſenſa* étoit auſſi employé aſſez communément dans le même ſens. Pour celui de *ſenſus*, je croi qu'il étoit uniquement affecté au corps; mais l'uſage a changé. Les conceptions de l'eſprit ſont préſentement appellées *ſenſus*; & nous avons donné le nom de *ſententiæ* à ces penſées ingénieuſes & brillantes que l'on affecte particulierement de placer à la fin d'une période par un goût particulier à notre ſiecle. Autrefois on en étoit moins curieux; aujourd'hui on s'y livre avec excès & ſans bornes. C'eſt pourquoi je croi devoir en diſtinguer les différentes eſpeces, & dire quelque choſe de l'uſage qu'on en peut faire.

Les penſées brillantes ou ſolides les plus connues de l'antiquité, ſont celles que les Grecs & les Latins appellent proprement des *ſentences.* Encore que le mot de *ſententia* ſoit un nom générique, il convient néanmoins plus particulierement à celles-ci; parce qu'elles ſont regardées comme autant de conſeils, ou pour mieux dire, comme autant d'arrêts en fait de mœurs. Je définis donc une *ſentence*, une penſée morale qui eſt univerſellement vraie & louable, même hors du ſujet auquel on l'applique. Tantôt elle ſe rapporte ſeulement à une choſe, com

me celle-ci: « Rien ne gagne tant les cœurs que » la bonté ». Et tantôt à une perſonne, comme cette autre de Domitius Afer: « Un prince qui veut tout » connoître, eſt dans la néceſſité de pardonner bien » des choſes ».

Quelques-uns ont dit que la *ſentence* étoit une partie de l'enthymème; d'autres que c'étoit le commencement ou le couronnement & la fin de l'épicherème, ce qui eſt vrai quelquefois, mais non pas toujours. Sans m'arrêter à ces minuties, je diſtingue trois ſortes de *ſentences;* les unes ſimples, comme celle que j'ai rapporté la premiere; les autres qui contiennent la raiſon de ce qu'elles diſent, comme celle-ci, « Dans toutes les querelles, le plus fort, » encore qu'il ſoit l'offenſé, paroît toujours l'offenſeur, par cette raiſon même qu'il eſt le plus fort ». Les autres doubles ou compoſées, comme: » la complaiſance nous fait des amis, & la franchiſe des » ennemis.

Il y a des auteurs qui en comptent juſqu'à dix ſortes, ſur ce principe qu'on peut les énoncer par interrogation, par comparaiſon, par admiration, par ſimilitude, *&c.* Mais en ſuivant ce principe, il en faudroit admettre un nombre encore plus conſidérable, puiſque toutes les figures peuvent ſervir à les exprimer. Un genre des plus remarquables, eſt celui qui naît de la diverſité de deux choſes, par exemple: » la mort n'eſt point un mal, mais les approches de » la mort ſont fâcheuſes ». Quelquefois on énonce une *ſentence* d'une maniere ſimple & directe, comme: « l'avare manque autant de ce qu'il a que de ce qu'il » n'a pas »; & quelquefois par une figure, ce qui lui donne encore plus de force. Par exemple, quand je dis: » Eſt-ce donc un ſi grand mal que de mourir? On ſent bien que cette penſée eſt plus forte, que ſi je diſois tout ſimplement: « la mort n'eſt point un » mal.

Il en eſt de même quand une penſée vague & générale devient propre & particuliere par l'application que l'on en fait. Ainſi, au lieu de dire en général: « Il eſt plus aiſé de perdre un homme que de le » ſauver ». Médée s'exprime plus vivement dans *Ovide*, en diſant:

Moi qui l'ai pu ſauver, je ne le pourrai perdre?

Cicéron applique ces ſortes de penſées à la perſonne, par un tour encore plus régulier, quand il dit: « Pouvoir ſauver des malheureux, comme vous » le pouvez, c'eſt ce qu'il y a, Céſar, & de plus » grand dans le haut degré d'élevation où vous êtes, » & de meilleur parmi les excellentes qualités que » nous admirons en vous »; car il attribue à la perſonne de Céſar ce qui ſemble appartenir aux choſes.

Quant à l'uſage de ces eſpeces de *ſentences*, ce qu'il y faut obſerver, c'eſt qu'elles ne ſoient ni trop fréquentes, ni viſiblement fauſſes, comme il arrive quand on s'imagine pouvoir les employer indifféremment par-tout; ou quand on regarde comme indubitable tout ce qui paroît favoriſer notre cauſe. C'eſt enfin, de prendre garde ſi elles ont bonne grace dans notre bouche; car il ne convient pas à tout le monde de parler par *ſentences*. Il faut que l'importance des choſes ſoit ſoutenue de l'autorité de la perſonne. Toutes ces judicieuſes réflexions ſont de Quintilien.

Cicéron dans ſon *dialogue des orateurs*, a auſſi donné pluſieurs regles ſur les *ſentences*. Il ſeroit trop long de les répéter; outre qu'en général, il eſt établi que les plus courtes *ſentences* plaiſent le plus; cependant celle-ci, quoique longue, a paru à des critiques digne d'être propoſée pour exemple: Lucain s'arrête dans la rapidité de ſa narration ſur l'erreur des Gaulois qui croyoient que les ames ne ſortoient d'un corps, que pour rentrer dans un autre, & dit, ſelon la traduction de M. de Brebeuf:

Officieux menſonge, agréable impoſture!
La frayeur de la mort, des frayeurs la plus dure,
N'a jamais fait pâlir ces fieres nations
Qui trouvent leur repos dans leurs illuſions;
De-là naît dans leur cœur cette bouillante envie,
D'affronter une mort qui donne une autre vie,
De braver les périls, de chercher les combats,
Où l'on ſe voit renaître au milieu des trépas.

(*D. J.*)

SENTENCE, (*Poéſie épiq.*) Voici quelques regles à obſerver ſur les *ſentences* dans l'épopée. Il faut les placer dans la bouche des acteurs pour faire plus d'impreſſion. Elles doivent être clair-ſemées, & telles qu'elles paroiſſent naître indiſpenſablement de la ſituation. Il faut qu'elles ſoient courtes, générales & intéreſſantes pour les mœurs. Elles doivent être courtes, ſans quoi elles dégénerent en traité de morale, & ſont languiſſantes. Elles doivent être générales, parce que ſans cela, elles ne ſont pas inſtructives, & n'ont de vérité & d'application que dans des cas particuliers. Elles doivent intéreſſer les mœurs; ce qui exclud toutes les regles, toutes les maximes qui concernent les ſciences & les arts. Enfin, il faut que la *ſentence* convienne dans la bouche de celui qui la débite, & ſoit conforme à ſon caractere. L'Arioſte a ſur-tout péché dans ſes *ſentences* morales, qu'il fait débiter à-tort & à travers par ſon héros. (*D. J.*)

SENTENCE, (*Littérat.*) les Grecs avoient grand ſoin de faire apprendre à leurs enfans les *ſentences* des poëtes, & cette coutume étoit fort ancienne dans la Grece. Céſar aſſure que la même choſe ſe pratiquoit dans les Gaules. Les jeunes gens tiroient de cette ſorte d'étude, trois avantages conſidérables, elle exerçoit la mémoire, ornoit l'eſprit, & formoit le cœur; ce dernier avantage étoit celui qu'on avoit principalement en vue; on vouloit inſpirer de bonne heure à la jeuneſſe, la haine du vice, & l'amour de la vertu; rien n'étoit plus propre à produire cet effet, que les *ſentences* repandues dans les ouvrages des poëtes Grecs. C'eſt une vérité dont on conviendra, pour peu que l'on connoiſſe les écrits de Sophocle, d'Euripide, de Ménandre, d'Ariſtophane, de Pindare, d'Héſiode, & d'Homere. Je ne crains point de dire que dans les *ſentences* dont ces beaux génies ont embelli leurs poëmes, les ſouverains & les ſujets, les peres & les enfans, les maîtres & les ſerviteurs, les riches & les pauvres, & généralement tous les états de la vie, peuvent trouver de quoi s'inſtruire de leurs devoirs.

Quelques poëtes avoient fait auſſi des ouvrages purement gnomiques, c'eſt-à-dire, entierement tiſſus de *ſentences*. Tels étoient le poeme moral de Théognis, les inſtructions de Phocylide, les vers d'or qu'on attribue communément à Pithagore, *&c.*

On ſait que les anciens rhéteurs entendoient par *ſentence*, une maxime qui renferme quelque vérité morale, & qu'ils en diſtinguoient de pluſieurs ſortes. Aphtone remarque qu'il y a des *ſentences* qui exhortent, d'autres qui détournent, & d'autres qui ne font ſimplement qu'expoſer une vérité; il y en a, continue-t-il, de ſimples, de compoſées, de vraiſſemblables, de vraies, d'hyperboliques; en voici quelques exemples uniquement tirés des poëtes, car il ne s'agit pas ici des rhéteurs.

Sentence qui exhorte. « Il eſt bon d'engager un hôte » à demeurer avec nous, par la bonne réception, » & lui laiſſer pourtant ſa liberté ſur ſon départ. » *Odiſſ. O.*

Sentence qui détourne. » Il ne faut pas qu'un homme » d'état paſſe les nuits entieres à dormir. » *Iliad. B.*

Sentence & expoſition d'une vérité. « Il faut des fonds » pour la guerre, ſans quoi tous les projets, les me-

» ſures,

» sures, & les précautions, deviennent inutiles. » *Olynt. 3.*

Sentence simple. « Le meilleur de tous les présages » c'est de combattre pour la patrie ». *Iliad. Δ.*

Sentence composée. « Le pouvoir souverain ne peut » être partagé : qu'il n'y ait qu'un maître & qu'un » roi ». *Iliad. B.*

Sentence vraisemblable. « On est tel que ceux qu'on » fréquente ». *Euripide.*

Sentence vraie. « Nul homme ne peut être parfaitement heureux dans cette vie ». *Hésiode.*

Sentence hyperbolique. « La terre ne produit rien » de plus foible que l'homme ». *Odyss. H.*

Cette division qu'on a fait des *sentences*, n'est point exacte ; mais on a eu raison de faire lire les poëtes de mérite à la jeunesse. Nous avons soin, dit Solon à Anacharsis, d'éveiller d'abord l'esprit des jeunes gens, par l'étude de la géométrie, après leur avoir appris à lire & à écrire, & nous l'adoucissons par la musique ; ensuite nous les portons à l'amour de la vertu par la lecture des poëtes, où voyant les paroles & les actions des grands personnages, le desir de leur ressembler échauffe leur ame : car la poésie a des charmes particuliers qui attachent l'esprit, & qui impriment les belles choses dans la mémoire & dans le cœur. (*D. J.*)

SENTENCE, (*Jurisprud.*) est le jugement que rend un juge non-souverain, sur une cause, instance, ou procès.

Le juge prononce la *sentence*, le greffier la rédige par écrit, & en délivre des expéditions aux parties.

Une *sentence* d'audience n'a que deux parties, savoir les qualités & le dispositif ; celle de rapport a de plus le vû de pieces qui est entre les qualités & le dispositif. *Voyez* DISPOSITIF & QUALITÉ.

L'appel d'une *sentence* en suspend l'exécution, à moins qu'elle ne soit exécutoire par provision, auquel cas le juge supérieur peut, s'il y a lieu, accorder des défenses d'exécuter la *sentence*. *Voyez* APPEL, DÉFENSE, EXÉCUTION PROVISOIRE.

Sentence arbitrale, est celle qui est rendue par un ou plusieurs arbitres. *Voyez* ARBITRE.

Sentence d'audience, est celle que le juge rend sur une cause, & qu'il prononce à l'audience.

Sentence contradictoire, est celle qui est rendue sur la plaidoirie respective des parties, ou de leurs défenseurs.

Sentence par défaut, est celle qui est donnée contre une partie qui ne comparoit point, ou qui refuse de défendre, ou qui ne se présente pas pour plaider.

Sentence définitive, est celle qui décide le fond des contestations.

Sentence sur déliberé, est celle qui est rendue sur une affaire d'audience, après que le juge en a déliberé.

Sentence par forclusion, *Voyez* FORCLUSION.

Sentence interlocutoire, est celle qui avant faire droit sur le fond, ordonne quelque chose de préalable.

Sentence au premier ou au second chef de l'édit, est celle qui est rendue dans un présidial, & qui juge une cause dont l'objet n'excede pas le premier ou le second chef de l'édit des présidiaux. *Voyez* PRÉSIDIAL, EDIT DES PRÉSIDIAUX.

Sentence préparatoire, est celle qui ordonne quelques instructions, avant d'en venir au fond, comme de satisfaire à des exceptions, de fournir des défenses, *&c.*

Sentence préfidiale, est celle qui est rendue par un préfidial, & singulierement celle qui y est rendue au second chef de l'édit des présidiaux ; on l'appelle ainsi pour la distinguer de celle qui est rendue au premier chef, où le préfidial prononce par jugement dernier.

Sentence provisoire, est celle qui ordonne quelque chose qui doit s'exécuter par provision.

Sentence de rapport, est celle qui est rendue sur une instruction par écrit, & sur le rapport qu'un des juges en fait en présence des autres. *Voyez* APPOINTEMENT, PROCÈS ; RAPPORTEUR. (*A*)

SENTENE, s. f. (*Commerce de fils.*) c'est l'endroit par où l'on commence à dévider un écheveau ; ce qui fait la *sentene*, sont les deux bouts de fil liés ensemble & tortillés sur l'écheveau. (*D. J.*)

SENTENTIEUX, adj. (*Gram.*) qui est plein de sentences. Il se dit des personnes & des choses ; c'est un homme *sententieux* ; le trait est *sententieux* ; le ton *sententieux* est la cognée de la conversation.

SENTEUR, s. f. (*Gram.*) synonyme à *odeur* ; mais *odeur* se peut prendre en bonne & en mauvaise part, au lieu qu'il me semble que *senteur* se prend toujours en bonne ; quand on dit des *senteurs*, on sous-entend *bonnes* ; de même lorsqu'on dit des eaux de *senteur*.

SENTICE, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine : Tite-Live, qui en parle, *l. IV. c. ult.* donne à la ville d'Héraclée, qui y étoit située, le surnom de *Sentice*. César, *civ. l. III.* & Pline, *l. IV. c. x.* écrivent *Sintica* : les habitans de cette contrée sont les *Sinti*, Σιντοι, de Thucydide, *l. II. p. 169.* (*D. J.*)

SENTIERS, s. m. pl. (*Jardin.*) Ce sont, dans les parterres, de petits chemins paralleles, qui en divisent les compartimens, & qui ont ordinairement la largeur de la moitié des platebandes.

On appelle aussi *sentiers*, des petits chemins droits ou obliques, qui séparent des héritages à la campagne. (*D. J.*)

SENTII, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise ; Ptolomée, *l. II. c. x.* leur donne la ville de Dinia, qu'il marque dans les terres. Ce sont les habitans du diocèse de Die. (*D. J.*)

SENTIMENT, AVIS, OPINION, (*Synonym.*) il y a un sens général, qui rend ces mots synonymes, lorsqu'il est question de conseiller ou de juger ; mais le premier a plus de rapport à la délibération, on dit son *sentiment* ; le second en a davantage à la décision, on donne son *avis* ; le troisieme en a un particulier à la formalité de judicature, on va aux *opinions*.

Le *sentiment* emporte toujours dans son idée celle de sincérité, c'est-à-dire une conformité avec ce qu'on croit intérieurement. L'*avis* ne suppose pas rigoureusement cette sincérité, il n'est precisément qu'un témoignage en faveur d'un parti. L'*opinion* renferme l'idée d'un suffrage donné en concours de pluralité de voix.

Il peut y avoir des occasions où un juge soit obligé de donner son *avis* contre son *sentiment*, & de se conformer aux *opinions* de sa compagnie. *Girard.* (*D. J.*)

SENTIMENT INTIME, (*Métaphysiq.*) Le *sentiment intime* que chacun de nous a de sa propre existence, & de ce qu'il éprouve en lui-même, c'est la premiere source & le premier principe de toute vérité dont nous soyons susceptibles. Il n'en est point de plus immédiat, pour nous convaincre que l'objet de notre pensée existe aussi réellement que notre pensée même, puisque cet objet & notre pensée, & le *sentiment intime* que nous en avons, ne sont réellement que nous mêmes qui pensons, qui existons, & qui en avons le *sentiment*. Tout ce qu'on voudroit dire, afin de prouver ce point ou de l'éclaircir davantage, ne feroit que l'obscurcir : de même que si l'on vouloit trouver quelque chose de plus clair que la lumiere, & aller au-delà, on ne trouveroit plus que ténebres.

Il faut nécessairement demeurer à cette premiere regle qui se discerne par elle-même dans le plus grand jour, & qui pour cette raison s'appelle *évidence* au suprême degré. Les sceptiques auroient beau objec-

ter qu'ils doutent s'ils existent : ce seroit perdre le tems que de s'amuser à leur faire sentir leur folie, & de leur dire que s'ils doutent de tout, il est donc vrai qu'ils existent, puisqu'on ne peut douter sans exister. Il sera toujours en leur pouvoir de se retrancher dans un verbiage ridicule, & où il seroit également ridicule d'entreprendre de les forcer.

Quoiqu'on ne donne pas de nos jours dans un pyrrhonisme si universel, & de là si extravagant, puisqu'il va jusqu'à éteindre toutes les lumieres de la raison, & à nier l'existence du *sentiment intime* qui nous pénetre, on peut dire néanmoins qu'on ne s'est jamais plus approché de leur opinion. Certains philosophes de notre tems n'ont excepté du doute universel, dans lequel ils ont fait périr toutes leurs connoissances, que cette premiere regle ou source de vérité qui se tire de notre *sentiment intime ;* ils n'ont pas daigné reconnoitre ni admettre d'autres genres de vérité & d'évidence. Ainsi quand on leur demande s'il est évidemment certain qu'il y ait des corps, & que nous en recevions les impressions, ils répondent nettement que non, & que nous n'avons là-dessus aucune certitude évidente, puisque nous n'avons point ces connoissances par le *sentiment intime* de notre propre expérience, ni par aucune conséquence nécessaire qui en soit tirée. C'est ce qu'un philosophe anglois n'a point fait difficulté de publier.

D'ailleurs on ne peut soupçonner quelle autre certitude évidente admettroient ces philosophes. Seroit ce le témoignage des sens, la révélation divine, l'autorité humaine? Seroit-ce enfin l'impression immédiate de Dieu sur nous? Le témoignage des sens étant corporel, il ne sauroit être admis parmi ceux qui par avance n'admettent pas l'existence des corps. La révélation divine & l'autorité humaine ne font encore impression sur nous que par le témoignage des sens ; c'est-à-dire, ou de nos yeux qui ont vu les miracles du Tout-puissant, ou de nos oreilles qui ont entendu les discours des hommes qui nous parlent de la part de Dieu. Enfin l'impression immédiate de Dieu suppose un Dieu, & un être différent de moi. Mais si le *sentiment intime* de ce qui se passe en moi est la seule chose évidente, tout ce qui ne sera pas formellement ce *sentiment intime*, ne sera point évident pour moi.

De ce principe, que le *sentiment intime* est la seule regle de vérité, il s'ensuit 1°. que nous n'avons nulle certitude évidente de l'existence des corps, pas même du nôtre propre ; car enfin un esprit, une ame telle que la nôtre, ressent bien l'impression que le corps, & le sien en particulier, font sur elle ; mais comme au fond son corps est très-distingué de cette impression, & que d'ailleurs cette impression pourroit absolument se faire éprouver dans notre ame sans l'existence des corps, il s'ensuit aussi que notre *sentiment intime* ne nous donne aucune conviction de l'existence d'aucun corps.

2°. Une autre conséquence tout aussi naturelle, est que nous n'avons nulle certitude évidente de ce qu'hier il nous arriva ou ne nous arriva pas, ni même si nous existions ou nous n'existions pas. Car selon cet absurde système, je ne puis avoir d'évidence que par une perception intime qui est toujours actuelle. Or actuellement j'ai bien la perception du souvenir de ce qui m'arriva hier ; mais ce souvenir n'est qu'une perception intime de ce que je pense présentement, c'est-à-dire, d'une pensée actuelle, laquelle n'est pas la même chose que ce qui se passa hier, & qui n'est plus aujourd'hui. Par la même raison, je serai encore moins certain si je ne suis pas en ce monde depuis deux ou trois mille ans. Qui m'empêchera de pousser cette réflexion jusqu'à l'éternité même, puisque nous pourrions avoir toujours existé, sans que nous nous en ressouvenions? Que si on nous représente que nous avons été produits, nous pourrons répondre que nous n'en avons point de certitude évidente. Car avoir été produit est une chose passée, & n'est pas la perception ni le *sentiment intime* de ce qui se passe actuellement en nous. Je n'ai que la perception actuelle de la pensée, par laquelle je crois avoir existé avant le moment où je me trouve présentement.

3°. Enfin, une autre conséquence aussi légitime que les précédentes, est que nous n'avons nulle certitude qu'il existe au monde d'autres êtres que chacun de nous. Nous avons bien une perception intime des impressions reçues en nous, dont nous attribuons l'occasion à des esprits & à des intelligences qu'on suppose exister hors de nous ; mais cette perception intime ne portant conviction que d'elle-même, & étant toute intérieure, elle ne nous donne aucune certitude évidente d'un être qui soit hors de nous. En effet, selon cette belle philosophie, l'ame n'est point évidemment certaine, si elle n'est pas de telle nature, qu'elle éprouve par elle-même & par sa seule constitution, les impressions dont elle attribue la cause à des êtres qui existent hors d'elle. Elle n'a donc pas de certitude évidente qu'il y ait hors d'elle aucun esprit, ni aucun être quel qu'il soit ; elle n'a donc point d'évidence qu'elle n'existe pas de toute éternité, ou même qu'elle ne soit pas l'unique être qui existe au monde. Après une conséquence aussi singuliere, ce n'est pas la peine d'indiquer toutes les autres qui se présenteroient en foule, pour montrer que je n'ai nulle évidence, si je veille actuellement, ou si je dors ; si j'ai la liberté d'agir ou de ne pas agir, de vouloir ou de ne pas vouloir, *&c.* Toutes ces conséquences sautent aux yeux d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de les marquer plus au long.

Puisque les conséquences qui s'ensuivent nécessairement de ce principe, savoir que le *sentiment intime* de notre propre perception est l unique regle de vérité, sont si bisarres, si ridicules & si absurdes, il faut nécessairement qu'il soit lui-même bisarre, ridicule & absurde, puisqu'il est démontré que les conséquences ne sont qu'une même chose avec le principe. *Voyez* EVIDENCE & SENS COMMUN.

SENTIMENS, *en Poésie*, & particulierement dans le poëme dramatique, sont les pensées qu'expriment les différens personnages, soit que ces pensées ayent rapport à des matieres d'opinion, de passion, d'affaires ou de quelque chose semblable. *Voyez* PENSÉE.

Les mœurs forment l'action tragique, & les *sentimens* l'exposent, en découvrant ses causes, ses motifs, *&c.* Les *sentimens* sont aux mœurs ce que les mœurs sont à la fable. *Voyez* MŒURS.

Dans les *sentimens*, il faut avoir égard à la nature & à la probabilité. Un furieux, par exemple, doit parler comme un furieux, un amant comme un amant, & un héros comme un héros. Les *sentimens* servent beaucoup à soutenir les caracteres. *Voyez* CARACTERE, DICTION, HÉROS, *&c.*

SENTIMENT D'ÉPÉE, SENTIR L'ÉPÉE, (*Escrime.*) on dit d'un escrimeur qu'il a le *sentiment* délicat ; lorsqu'en touchant l'épée de l'ennemi avec la sienne, il connoit son attaque & la position des épées.

Le *sentiment d'épée* doit être tel qu'il ne fatigue pas le bras de l'ennemi, & qu'il ne le contraigne pas de dégager. Mais il doit être assez sensible pour s'appercevoir si l'ennemi quitte l'épée, s'il fait un coulement d'épée, ou s'il force l'épee. *Voyez* ENGAGEMENT.

SENTIMENT, (*Vénerie.*) lorsqu'un chien reçoit le vent de la voie, on dit qu'il a du *sentiment.*

SENTIN, s. m. (*Gram. & Mythol.*) dieu qui présidoit à tout ce qui avoit le sentiment. On l'invoquoit

aux couches des femmes, afin qu'il donnât des sens bien disposés à l'enfant.

SENTINE, s. f. (*Marine.*) terme du levant qui signifie ou l'anguillere ou l'eau puante & croupie qui s'y corrompt. *Voyez* ANGUILLERE.

SENTINE, s. f. (*Charpenter. navale.*) sorte de grand bateau ou chaland, dont on se sert en Bretagne pour la voiture des sels sur la riviere de Loire. (*D. J.*)

SENTINELLE, s. f. *terme de Guerre*, c'est un soldat tiré d'un corps-de-garde d'infanterie, qu'on place en quelque poste pour découvrir les ennemis, pour prévenir les surprises, & pour arrêter ceux qui veulent passer sans ordre, & sans se faire connoître.

Ce mot est moderne; il n'y a pas long-tems que l'on disoit *être aux écoutes*, pour signifier ce que l'on dit à présent, *être en sentinelle*. Menage dérive ce mot *à sentiendo*, du verbe *appercevoir*.

Sentinelle perdue, soldat qu'on place dans un poste dangereux & presque desespéré. On appelle aussi *enfans perdus*, des soldats qu'on expose dans une bataille à la premiere fureur de l'ennemi. *Voyez* ENFANS PERDUS.

La *sentinelle* appelle, crie ou arrête par un *qui vive? qui va-là? demeure-là. Chambers.*

On appelle *consigne* les ordres qu'on donne à la *sentinelle*. La *sentinelle* doit rester à son poste, quoi qu'il puisse arriver, à moins qu'elle n'en soit relevée par son officier. Pendant la durée de son service ou de sa faction, sa personne est en quelque façon regardée comme sacrée; elle peut arrêter & empêcher de passer quelque officier que ce soit, sans pouvoir être maltraitée ou punie qu'après avoir été relevée, c'est-à-dire, qu'il ait été mis un autre soldat à sa place. (*Q*)

SENTINELLE, (*Marine.*) *voyez* HUNE.

SENTINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'état de l'Eglise. Elle sort de l'Apennin, au duché d'Urbin, & se joint ensuite au Jano; alors toutes deux perdent leur nom, & ne coulent plus que dans un seul lit appellé *Fiumesino*. (*D. J.*)

SENTINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Umbrie, selon Strabon, *l. V. p.* 227, & Ptolomée, *l. III. c. j.* C'est aujourd'hui *Sentina*. (*D. J.*)

SENTIR, v. act. & neut. *voyez les articles* SENS, SENSATION, SENSIBILITÉ, SENTIMENT.

SENTIR, (*Maréchal.*) faire *sentir* les éperons à son cheval, c'est en appuyer un coup. *Faire sentir les gras des jambes*, c'est les approcher du cheval pour qu'il obéisse. *Sentir son cheval dans la main*, c'est le tenir de la main & des jarrets, de façon qu'on en soit le maître pour tout ce qu'on veut entreprendre sur lui.

S'EN VA CHIENS, (*Vénerie.*) c'est une expression dont se servent les piqueurs pour se faire entendre des chiens qui chassent; voici encore d'autres termes qui signifient la même chose, *il vala, chiens coutrevaux, chiens;* le piqueur doit les prononcer les uns après les autres & suivant sa discrétion.

SENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Irlande: son embouchure est marquée par Ptolomée, *l. II. c. ij.* sur la côte occidentale de l'île, entre les embouchures de l'Ausoba & du Dur: ce fleuve qui est appellé *Scena*; par Orose, *l. I. c. ij.* est le plus grand fleuve de l'île, & se nomme à présent le *Schannon*. (*D. J.*)

SEP, s. m. *terme de Vigneron;* c'est le tronc de la vigne, qui porte & jette le sarment qu'on taille tous les ans. On voit des *seps* bien plus gros les uns que les autres, ce qui provient souvent de l'espece de raisin qu'il apporte; car, par exemple, un *sep* de bourdelais, de muscat, de raisin de damas, devient plus gros qu'un *sep* de mélier ou pineau, noir & blanc, & ainsi de plusieurs autres, dont on fait des plants de vigne. Il y a toujours à espérer du profit d'un jeune *sep*, au lieu qu'un vieux n'est propre qu'à brûler & à donner de bonnes cendres pour la lessive. (*D. J.*)

SEP DE DRISSE, *vu* BLOC D'ISSUS, (*Marine.*) grosse piece de bois quarrée, qui est entaillée avec un barrot du premier pont, & un barot du second pont, qu'elle excede d'environ quatre piés, posée derriere un mât, & au bout de laquelle il y a quatre poulies sur un même essieu, sur quoi passent les grandes *drisses*. On distingue deux grands *seps de drisse*: celui du grand mât qui sert à la grande vergue, & celui de misaine qui sert à la vergue de misaine. Les autres *seps de drisse* sont attachés aux grands, & on en fait usage pour mettre les mâts de hune hauts, par le moyen des guindéresses, & pour manœuvrer les drisses des huniers. *Voyez* MARINE, *Pl. IV. fig. 1.* le grand *sep de drisse*, cotté 96. & celui de *misaine*, cotté 97.

Dans les flûtes, on ne met point de *seps de drisse*, mais des poulies ou des rouets contre le bord, & des taquets contre le mât; & dans les autres bâtimens, comme les tialques, les damelopres, les semales, *&c.* on fait usage d'un bloc appellé petit *sep de drisse*, qu'on met en plusieurs endroits sur les bordages, & sur-tout à l'avant & sur la couverte, dans la tête duquel passe une cheville de bois fort longue, qui déborde de chaque côté & où l'on amarre les manœuvres.

SÉPARATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsque l'on met une personne ou une chose à part d'avec une autre.

Il y a trois sortes de *séparations*, deux qui regardent les personnes mariées, l'une que l'on appelle *séparation* de biens, l'autre *séparation* de corps; la troisieme est la *séparation* des biens de l'héritier d'avec ceux du défunt.

Séparation des biens, est lorsque deux conjoints ont chacun leurs biens à part & divis.

Quelquefois les conjoints sont séparés de biens par contrat de mariage, ce qui arrive lorsqu'ils stipulent que la femme jouira à part & divis de ses biens; dans ce cas on autorise la femme à toucher ses revenus, & ordinairement elle paye pension à son mari.

On ne doit pas confondre une femme non commune en biens avec une femme séparée de biens par contrat de mariage; la premiere est seulement exclue de demander communauté dans les biens acquis par son mari, du reste elle n'a pas l'administration de ses biens à moins qu'elle ne soit séparée.

Les *séparations* volontaires, soit des biens seulement consenties depuis le mariage, & les *séparations* de corps & de biens, quoiqu'autorisées par quelques coutumes, ne sont point permises dans nos mœurs. De telles *séparations* par rapport aux biens sont ordinairement frauduleuses; les *séparations* volontaires de corps sont de plus contre les bonnes mœurs. Toute *séparation* de corps & de biens, ou même de biens seulement depuis le mariage, doit être ordonnée par justice & en connoissance de cause.

La *séparation de biens* ne peut être demandée que par la femme, en cas de dissipation de son mari. Elle n'est pourtant pas obligée d'attendre que le mari ait dissipé tout son bien, & encore moins la dot de la femme, la *séparation* seroit alors un remede inutile; il suffit que le mari soit dissipateur, *& que vergat ad inopiam*, que la dot soit en péril: *l. XXIV. ff. solut. matrim. lib. XXIX. cod. de jure dotium. l. I. cod. de curat. furios.*

Si la femme qui demande sa *séparation* est commune en biens avec son mari, il faut qu'elle renonce à la communauté, autrement l'acceptation qu'elle en feroit feroit présumer qu'il n'y a pas eu de dissipation de la part du mari.

Le défaut de renonciation à la communauté ne seroit pourtant pas un moyen de nullité dans une sen-

tence de *séparation*, mais faute d'avoir renoncé, la femme demeureroit commune.

La femme qui demande la *séparation* doit d'abord se faire autoriser par justice, à l'effet de poursuivre sa *séparation*.

La demande en *séparation* doit être formée devant le juge laïc; le juge d'église ne peut en connoître, s'agissant d'un intérêt purement temporel.

Quand il y a des créanciers, il est à-propos de les mettre en cause pour voir déclarer commune avec eux la sentence qui ordonnera la *séparation*, afin qu'ils ne puissent pas la débattre comme collusoire.

L'effet de la *séparation* ordonnée par justice, est que la femme peut seule sans l'autorisation de son mari, faire tous actes d'administration & même ester en jugement; mais elle ne peut sans une autorisation spéciale de son mari, ou par justice à son refus, faire aucun acte qui emporte aliénation.

La *séparation* pour être valable doit être exécutée, c'est-à-dire qu'il faut qu'il soit fait inventaire & un procès-verbal de vente des meubles du mari.

Cependant, si les meubles étoient saisis par des créanciers, la *séparation* seroit censée exécutée à l'égard de la femme, par la restitution de ses propres ou autres actes qui prouvent qu'il n'y a pas eu de fraudes telles qu'une saisie-réelle, *&c.*

La *séparation* de biens peut être ordonnée en cas de démence du mari, quoiqu'il n'y ait point de dissipation de sa part.

Séparation de corps & d'habitation ou *séparation à thoro*, est un jugement qui ordonne que deux conjoints par mariage auront à l'avenir chacun leur habitation séparée.

Chez les Grecs & les Romains, lorsqu'il y avoit quelque cause pour laquelle les conjoints ne pouvoient plus demeurer ensemble, il y avoit la voie du divorce qui dans certains tems & dans certains cas étoit ouverte à la femme comme au mari, dans d'autres au mari seulement.

L'effet du divorce étoit d'opérer absolument la dissolution du mariage, tellement qu'il étoit libre à chacun des conjoints de se remarier.

Le divorce étoit encore autorisé en certains cas du tems de Justinien; mais parmi nous l'on tient, suivant le droit canon, que le mariage est un lien indissoluble, lequel étant une fois valablement contracté ne peut plus être dissous, *quoad fœdus & vinculum*; & quoique les auteurs latins qui parlent des *séparations* de corps & d'habitation se servent souvent du terme *divortium* en parlant de ces sortes de *séparations*, cela ne doit pas s'entendre du divorce proprement dit, lequel n'est point admis parmi nous, *quoad fœdus & vinculum*, mais seulement *quoad thorum & habitationem*.

Il y a en effet une différence essentielle entre le divorce & la *séparation de corps*, en ce que celle-ci ne dissout pas le mariage.

Cette espece de *séparation* ne s'ordonne que pour cause de sévices & de mauvais traitemens de la part du mari envers sa femme.

Il n'y a guere que la femme qui demande d'être séparée de corps & de biens, parce qu'étant sous la puissance de son mari, elle ne peut régulierement le quitter sans y être autorisée par justice.

Il y a cependant quelques exemples que des maris ont demandé d'être séparés de leurs femmes à cause de leur violence ou autres déportemens, mais ces exemples sont rares & ne sont pas dans les vrais principes; la femme qui se conduit mal envers son mari ne doit pas pour cela être délivrée de sa puissance, le mari peut faire ordonner que sa femme sera renfermée dans un couvent.

La *séparation de corps* ne doit être ordonnée que pour des causes graves; ainsi la diversité d'humeur, & même les petites altercations qui peuvent survenir entre mari & femme ne sont pas des causes suffisantes de *séparation*.

Les causes pour lesquelles la femme peut demander sa *séparation* sont:

1°. Les sévices & mauvais traitemens, mais il faut qu'ils soient considérables; *cap. xiij. extr. de restitut. spoliat.* Des injures ni des menaces ne sont pas ordinairement une cause suffisante; cependant entre personnes d'une condition relevée, les juges pourroient y avoir plus d'égard, parce que pour ces sortes de personnes, des injures sont aussi sensibles que des mauvais traitemens pour des gens ordinaires.

2°. Si le mari est convaincu d'avoir attenté à la vie de sa femme.

3°. S'il vit dans la débauche, & qu'il y ait du danger pour sa femme.

4°. S'il accuse sa femme d'adultere, ou autres faits graves contre l'honneur, & qu'il y succombe.

5°. La folie & la fureur du mari, lorsqu'elles donnent lieu d'appréhender pour la vie de la femme.

6°. S'il a conçu contre sa femme une haine capitale.

L'honneur du mariage exige que la demande en *séparation* ne se poursuive que par la voie civile, & non par la voie extraordinaire, à moins que ce ne fût pour une cause capitale, comme si le mari avoit voulu faire assassiner sa femme.

Tous les auteurs conviennent que le juge d'église est compétent pour connoître de la demande en *séparation* de corps, pourvu qu'il n'y ait aucun intérêt temporel mêlé dans la contestation; mais comme on ne manque point de demander en même tems la *séparation* de biens, comme une suite nécessaire de la *séparation* de corps, on porte ordinairement ces sortes de demandes devant le juge laïc.

La *séparation* ne doit être ordonnée que sur des preuves suffisantes, soit par écrit, s'il y en a, ou résultant d'une enquête ou information.

Lorsque la femme a obtenu sa *séparation*, le mari ne peut l'obliger de retourner avec lui, quelques offres qu'il fasse de la traiter maritalement.

Lorsqu'au contraire la femme est déboutée de sa demande, on la condamne à retourner avec son mari, auquel on enjoint de la traiter maritalement; mais en ce cas on permet, quand les juges n'adoptent pas la demande en séparation, à la femme de se retirer pendant un certain tems dans un couvent où son mari a la liberté de la voir, afin que les esprits irrités aient le tems de se calmer.

La *séparation* de corps & de biens exclud les conjoints de pouvoir se succéder en vertu du titre *unde vir & uxor;* ce droit de succession réciproque n'ayant été accordé que pour honorer en la personne du survivant la mémoire d'un mariage bien concordant.

Si les mari & femme qui ont été séparés de corps & de bien se remettent ensemble, l'effet de la *séparation* cesse même pour les biens, & toutes choses sont rétablies au même état qu'elles étoient auparavant la *séparation*. *Voyez* les *lois ecclésiastiques* de d'Héricourt. Le *traité de la juridict. ecclésiast.* de Ducasse, & les *mots* CONJOINTS, DIVORCE, DISSOLUTION, MARIAGE.

Séparation de biens d'une succession, est un jugement qui ordonne que les biens de l'héritier seront séparés de ceux du défunt.

Cette *séparation* a lieu lorsque l'on craint que les biens du défunt ou de l'héritier ne soient pas suffisans pour payer les créanciers de l'un & de l'autre.

Suivant le droit romain, il n'étoit permis qu'aux créanciers du défunt de la demander, afin d'être payés

ſur ſes biens par préférence aux créanciers de l'héritier, ſoit qu'ils fuſſent antérieurs ou poſtérieurs en date.

Mais en France les créanciers de l'héritier peuvent auſſi demander la *ſéparation* des biens de leur débiteur d'avec ceux du défunt, pourvu que l'héritier n'ait pas encore reconnu la dette, ou que le titre n'ait pas été déclaré exécutoire contre lui.

Cette *ſéparation* chez les Romains devoit être demandée dans les cinq ans; mais parmi nous l'action dure trente ans. *Voyez* au ff. le *tit. de ſéparat.* & Cujac. *ibid.* & *leg. penult. cod. de heredit. act.* Bouvot, le Prêtre, Boniface, Loyſel, Bacquet, Henrys. (*A*)

SÉPARATION, (*Chimie.*) Il eſt dit à l'*article* CHIMIE, *p. 417, col. premiere*, que la chimie s'occupe des *ſéparations* & des unions des principes conſtituans des corps; que les deux grands changemens effectués par les opérations chimiques, ſont la ſéparation & l'union des principes; que la *ſéparation* chimique eſt encore connue dans l'art ſous les noms *d'analyſe*, de *compoſition*, *corruption*, *ſolution*, *deſtruction*, *diacreſe*, ou plutôt *diacriſe*; que de ces noms les plus uſités parmi les chimiſtes, les françois ſont ceux d'*analyſe* & de *décompoſition*.

Quoique les affections des corps aggrégés n'appartiennent pas proprement à la chimie; & qu'ainſi ſtrictement parlant elle ne s'occupe que de celle des corps unis chimiquement; cependant, comme pluſieurs de ſes opérations ont pour objet au-moins ſecondaire, préparatoire, intermédiaire, *&c.* la diſgrégation ou *ſéparation* des corps aggrégés, la diviſion méthodique des opérations chimiques qui appartiennent à la *ſéparation*, doit ſe faire en celles qui décompoſent des corps unis chimiquement, & celles qui ne ſéparent que les parties des corps aggrégés. Auſſi avons-nous admis cette diviſion. *Voyez l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Les deux inſtrumens généraux de la *ſéparation* chimique proprement dite ſont le feu & la précipitation. *Voyez* FEU, *Chimie*, & PRÉCIPITATION, *Chimie*; c'eſt pourquoi il eſt dit dans ce dernier article que toutes les opérations de l'analyſe menſtruelle (or, *analyſe* eſt ſynonyme à *ſéparation*) ſont des précipitations.

Les *ſéparations* diſgrégatives s'operent, & par les inſtrumens chimiques proprement dits, ſavoir, le feu & les menſtrues, & par divers inſtrumens méchaniques, des limes, des rapes, des mortiers, *&c.* *Voyez l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES. (*b*)

SÉPARATION ou *départ par la voie ſeche*, (*Métallurgie, Chimie & Arts.*) c'eſt une opération par laquelle on cherche à ſéparer une petite quantité d'or mêlée dans un grand volume d'argent, de maniere que l'or ſe précipite au fond du creuſet & ſe dégage par ſon propre poids de l'argent que l'on réduit en ſcories par l'action du feu.

On a vu dans l'*article* DÉPART la maniere dont l'or, qui eſt uni avec de l'argent, s'en ſéparoit à l'aide des diſſolvans humides. *V.* DÉPART, INQUART, QUARTATION, *&c.* Nous allons faire voir dans cet article comment cette ſéparation s'opere par la voie ſeche, c'eſt-à-dire, à l'aide du feu.

Un grand nombre de livres ſont remplis de méthodes & de recettes pour faire la *ſéparation* par la voie ſeche: mais lorſqu'on vient à vérifier ces procédés, on trouve que la plûpart ſont fautifs ou inintelligibles. Parmi ceux que l'on a eu occaſion de connoître, on n'en a point trouvé de mieux décrits que celui que M. de Juſti, célebre chimiſte allemand, a inſéré dans ſes *œuvres chimiques*, publiées en allemand en 1760: on a donc cru devoir le rapporter ici en entier, il ſervira à faire connoître le progrès que cette opération pénible a fait juſqu'à préſent.

La matiere qui contribue le plus à la *ſéparation* de l'argent d'avec l'or eſt le ſoufre; cette ſubſtance s'unit avec l'argent qu'elle attaque, ſans avoir la moindre action ſur l'or, qui par-là ſe dégage de l'argent, & forme un régule à part au fond du creuſet. Lorſque cette *ſéparation* ſe fait en grand, on n'obtient jamais un régule ou culot d'or pur, & l'on eſt très content lorſque la maſſe réguline eſt compoſée de trois parties d'argent contre une partie d'or. Cela vient, ſuivant M. de Juſti, de ce que pour ménager les creuſets, on en tire le métal fondu avec des cuilleres, ou bien on le vuide dans des cônes ou des creuſets pointus, ce qui ne peut guere ſe faire aſſez promptement pour qu'une portion du métal né ſe refroidiſſe pas, alors la matiere n'eſt point aſſez fluide, & l'or en coulant entraîne avec lui une portion conſidérable de l'argent. Voici un procédé par lequel M. de Juſti aſſure avoir obtenu l'or en une maſſe réguline aſſez pure; il prit un demi-marc d'argent qui contenoit de l'or, il le mit en grenaille, & après en avoir fait l'eſſai avec exactitude par la coupelle & par l'eau-forte, il trouva que la maſſe d'argent tenoit quatre grains d'or. Il mit cet argent en grenaille en cémentation avec du ſoufre dans un creuſet couvert & bien lutté; & lorſque l'argent eut été bien pénétré par le ſoufre, il en fit la précipitation, en y mettant du flux noir, du fiel de verre, de la limaille de fer & de la litharge. Après que le tout fut entré parfaitement en fuſion, il laiſſa refroidir le creuſet. Alors il caſſa le creuſet, & il trouva au fond de la maſſe d'argent, un petit bouton ou culot d'or, qui avoit la couleur de l'or qui eſt allié avec de l'argent; ſa petiteſſe empêchoit qu'on ne pût le ſéparer parfaitement de l'argent, néanmoins M. de Juſti, en ſe donnant beaucoup de peine, en détacha $3\frac{1}{4}$ grains, il en étoit reſté environ un demi-grain uni avec l'argent. A l'eſſai, il trouva que cet or étoit à 20 karats. Ayant réitéré cette expérience, il eut le même ſuccès. Ce ſavant chimiſte ne doute pas que cette expérience ne réuſsît encore mieux en grand, & il croit que ceux qui s'occupent du travail de la *ſéparation* ou du départ par la voie ſeche dans les monnoies, feroient mieux de ne point tant regarder à la dépenſe du creuſet qu'il faudroit briſer, qu'à ce qu'il en coute pour multiplier les *ſéparations* afin de faire enſorte que les régules contiennent trois parties d'argent contre une partie d'or, pour en faire enſuite le départ avec l'eau-forte. En effet, il paroît que l'on épargneroit beaucoup de charbon & les frais de l'eau-forte en ſuivant le procédé qui a été rapporté, ce qui ſeroit profitable, ſurtout ſi l'on peut ſe procurer des creuſets à un prix raiſonnable. D'ailleurs, on n'auroit qu'à purifier l'or; qu'on a dit être à 20 karats, en le faiſant fondre avec l'antimoine.

On ſuit deux routes principales pour opérer la précipitation dans la *ſéparation* par la voie ſeche. Les uns ſe ſervent du flux noir, & d'autres ſels ou ſubſtances alkalines, telles que le fiel de verre, pour ſervir de précipitant; d'autres rejettent cette méthode, & ſe ſervent du fer pour cette précipitation. Il y a à Leipſick deux familles qui depuis pluſieurs années ſont en poſſeſſion du ſecret de faire la *ſéparation* ou le départ par la voie ſeche, elles ſe ſervent de deux méthodes différentes. La premiere de ces familles, qui eſt celle de Pfanenſchmidt, ſe ſert principalement du fer pour la précipitation, ſans employer de fondans alkalins. La ſeconde famille, qui eſt celle de Stole, ſe ſert de fondans alkalins pour la même opération. Ces deux méthodes ſont connues en Allemagne ſous le nom des deux familles qui les exercent.

M. de Juſti examine laquelle de ces deux méthodes mérite d'être préférée. Pour cet effet, il faut faire attention à deux choſes; 1°. à ce qui rend l'opération plus facile; 2°. à ce qui la rend moins couteuſe. Il n'eſt pas douteux que les alkalis fixes, tels

que le flux noir, la potaſſe & le fiel de verre ſont les ſubſtances les plus propres à ſe combiner avec le ſoufre ; elles ſurpaſſent même le fer dans cette propriété, qui pourtant eſt de toutes les ſubſtances métalliques celle qui a le plus de diſpoſition à s'unir avec le ſoufre. Ainſi, en joignant le fer avec ces ſubſtances alkalines, il n'eſt pas douteux que la précipitation ſe fera plus promptement & plus parfaitement, & les matieres ſalines en nageant à la ſurface des métaux en fuſion doivent empêcher, que le ſoufre pouſſé par l'action du feu, n'entraîne & ne volatiliſe avec lui un grand nombre de molécules d'argent. D'où l'on voit que les fondans alkalins ont leur avantage ; mais d'un autre côté, on ne peut ſe diſſimuler qu'ils n'aient auſſi leurs inconvéniens. D'abord ils endommagent conſidérablement les creuſets, & les mettent hors d'état de ſervir davantage, ce qui augmente les frais dans une opération où l'économie fait tout le profit. De plus, tout le monde ſait que les ſels alkalis combinés avec le ſoufre forment ce qu'on appelle l'*hepar* ou le *foie de ſoufre*, qui, à la vérité, facilite la fuſion des métaux, mais qui diſſout en même tems l'or & l'argent de maniere qu'il eſt impoſſible de leur rendre leur forme métallique, du moins ſans des peines & des dépenſes conſidérables ; d'ailleurs ce foie de ſoufre rend ces métaux aigres & caſſans, de ſorte qu'il faut recourir à des fuſions réitérées avec le ſel ammoniac, le nitre, le borax, *&c.* pour dégager ces métaux de la mauvaiſe qualité qu'ils ont contractée ; toutes ces choſes augmentent la dépenſe, & font qu'une portion de l'argent ſe perd, vu que l'on ne retrouve point exactement celui qui s'eſt converti en ſcories. M. de Juſti a trouvé par des expériences que le flux noir & le fiel de verre, ſurtout quand ces deux fondans ſont combinés, produiſoient dans le feu une plus grande quantité de foie de ſoufre que l'on ne pourroit l'imaginer. Outre cela le flux noir, à cauſe du nitre qui y entre, ne laiſſe pas d'augmenter la dépenſe, ſurtout ſi l'on travaille en grand ; d'ailleurs il attire très-rapidement l'humidité de l'air, ce qui peut cauſer beaucoup d'inconvéniens dans l'opération.

D'après toutes ces conſidérations, M. de Juſti donne la préférence à l'opération dans laquelle on emploie le fer au lieu de ſubſtances alkalines, vu que ce métal eſt à très-bon marché, qu'il a une très-grande diſpoſition à abſorber le ſoufre, & que par ſon moyen on n'eſt point expoſé à perdre une portion de l'argent. Cependant il eſt à-propos d'y joindre un peu de fiel de verre, qui eſt une ſubſtance peu couteuſe ; elle facilitera la fuſion, empêchera le ſoufre de diſſiper ou d'entraîner avec lui une portion de l'argent, favoriſera la formation des ſcories, & s'il ſe forme du foie de ſoufre, ce ne ſera qu'en très-petite quantité.

Si l'on a une certaine quantité d'argent contenant de l'or, dont on veuille faire la *ſéparation* par la voie ſéche, il ſera à propos d'en faire l'eſſai avec beaucoup d'exactitude par la coupelle ou par l'eau-forte, pour ſavoir combien le marc d'argent contient d'or. *Voyez d'article* ESSAI. Pour cet effet il faudra commencer par mettre cet argent en grenaille très-fine, ce qui ſe fait en le faiſant fondre, & en le verſant doucement dans un vaiſſeau rempli d'eau, que l'on agitera ſans interruption avec des petites branches de bouleau, alors on en fera l'eſſai. Il eſt important que l'argent ſoit réduit en une grenaille très-fine comme de la dragée, ou tout au plus comme des lentilles, parce que l'on n'aura pas beſoin d'y joindre une auſſi grande quantité de ſoufre pour l'opération ſubſéquente, c'eſt-à-dire pour la *ſéparation* ou le départ par la voie ſéche. En effet, pour qu'elle ſe faſſe exactement, il faut que tout l'argent ſoit parfaitement pénétré par le ſoufre ; ſans cela, ce métal tombe au fond du creuſet, & l'on obtient des maſſes métalliques trop grandes pour pouvoir en bien faire le départ par l'eau-forte, & l'on ſera dans le cas de recommencer la *ſéparation*.

Pour mêler l'argent en grenaille avec le ſoufre, on mouillera cette grenaille avec de l'eau, on y joindra du ſoufre en poudre fine, on roulera le tout avec la main, de maniere que chaque grain d'argent ait une petite croute de ſoufre ; ſi l'argent eſt parfaitement pur, il ſera à propos avant que de le mêler avec le ſoufre, d'en mettre à part autant de demi onces, que l'on a de marcs dont on veut faire le départ ou la *ſéparation*.

Lorſque l'argent en grenaille a été mêlé avec du ſoufre, on le met dans un creuſet que l'on remplira preſqu'entierement ; on le couvrira d'un couvercle, & l'on aura ſoin de bien luter les jointures, de peur que l'action du feu ne faſſe partir une grande quantité de ſoufre qui n'aura pas produit ſon effet, & qui n'aura point intimement pénétré l'argent. On donnera d'abord un feu très-doux, on placera le creuſet ſur un ſupport, & on fera un feu circulaire, qui approche peu à peu du creuſet, & on le laiſſera échauffer juſqu'à ce qu'on voye une flamme légere de ſoufre ſortir par les jointures, alors la diſſolution de l'argent par le ſoufre ſera faite.

Pendant cette opération on préparera le fourneau à vent. On fera bien de pratiquer dans le cendrier un creux ou une foſſe de terre glaiſe que l'on tiendra bien nette, afin que ſi le creuſet venoit à ſe fendre, le métal fondu ne vînt point à ſe perdre.

Alors on ôtera le couvercle du creuſet, qui contient l'argent combiné avec le ſoufre ; & ſi l'argent ne contient point de cuivre, ce qui eſt aſſez rare, on y mettra la demi-once d'argent qui, comme on l'a dit, aura été retenue ſur chaque marc. On couvrira le creuſet d'un couvercle, dans lequel on aura fait un trou ; par lequel on paſſera un fil de fer aſſez fort ; on placera le creuſet au fourneau à vent ; on l'entourera de charbons auſſi également qu'il ſera poſſible, après quoi on remplira entierement le fourneau, & l'on mettra des charbons ardens par le haut, afin que le feu s'allume de haut en bas. Lorſque le mélange ſera entré parfaitement en fuſion, ce qui arrivera très-promptement, & ce dont on pourra s'aſſurer au moyen du fil de fer qui traverſe le couvercle du creuſet, on ôtera ce couvercle, afin d'achever l'opération à l'aide du précipitant qui ſuit, que l'on tiendra tout prêt pour s'en ſervir au beſoin.

C'eſt un mélange compoſé de deux parties de limaille de fer non rouillé, d'une partie de litharge, d'une partie de fiel de verre, & d'une partie de ſel marin fondu. Ce mélange eſt celui dont on peut ſe ſervir avec le plus de ſuccès dans la premiere & la ſeconde fuſion de l'argent combiné avec le ſoufre ; mais dans la troiſieme & quatrieme fuſion & dans les ſuivantes, il ſera à-propos d'y ajouter encore deux parties de plomb en grenaille.

Dans la premiere fonte on employera autant de demi-onces du mélange que l'on aura de marcs d'argent, dont on voudra faire la *ſéparation* ou le départ. On ne mettra pourtant le mélange que peu-à-peu, en le répandant ſur le métal fondu, de maniere qu'il en couvre la ſurface, & à chaque fois on remuera le tout avec le fil de fer qui traverſe le couvercle.

Durant cette opération, on donnera toujours un feu violent, afin que le mélange entre parfaitement en fuſion ; pour cet effet on fera bien de recouvrir le creuſet, & de fortifier le feu à chaque fois que l'on aura mis de la compoſition précipitante ; il faudra auſſi avoir ſoin que les charbons chauffent également le creuſet qui pourroit ſe fendre, ſi l'on mettoit auprès de lui un trop grand nombre de charbons non allumés, ce qui arrive, ſur-tout lorſque les creuſets ſont grands.

Si l'on vouloit faire en une seule fois la *séparation* de l'or, & le mettre en un bouton ou culot, il faudra doubler la quantité du mélange qui sert à précipiter, & peut-être qu'alors on ne pourroit se dispenser d'employer le flux noir dans ce mélange. Mais si l'on veut faire cette opération à l'ordinaire, on mettra autant de demi-onces de la matiere précipitante que l'on aura de marcs à séparer. On laissera le mélange en fusion pendant dix minutes, après quoi on le versera dans un cône bien échauffé; ou si le creuset étoit trop grand, on y puiseroit une portion de la matiere fondue, jusqu'à ce qu'on puisse le remuer avec facilité.

M. de Justi assure que le mélange qui a été indiqué pour servir à la précipitation, procure un avantage considérable, qui est la facilité de séparer la partie réguline ou le culot qui est tombé au fond du creuset, d'avec l'argent qui est encore combiné avec le soufre, au lieu qu'il n'en est pas de même, lorsqu'on emploie le flux noir & le plomb en grenaille dès le commencement de l'opération; car alors il n'y a d'autre moyen pour séparer le culot, que de faire refondre le tout de nouveau, & alors on retire le culot avec une pincette, parce qu'il n'entre point en fusion si promptement que l'argent uni avec le soufre.

On est obligé de réitérer la précipitation quatre à cinq fois, & même plus, si l'on veut séparer parfaitement l'or, & récouvrer l'argent qui est uni avec le soufre; pour cet effet, on remet le creuset dans le fourneau; à chaque fois qu'on a vuidé la partie métallique dans le cône, on en détache les scories, c'est-à-dire, l'argent pénétré de soufre, que l'on remet de nouveau à fondre dans le creuset, & l'on en fait la précipitation de la maniere qui a été indiquée, excepté que pour la troisieme & la quatrieme fois qu'on précipitera, on joindra deux parties de plomb au précipitant, comme on l'a déja dit. Car si l'opération a été faite avec soin, il faudra que tout l'or se trouve dans le premier & le second culot, ou tout au moins dans le troisieme culot. Les précipitations subséquentes ne se font que pour recouvrer l'argent qui est uni au soufre, & qui est en scories.

Cependant on ne peut guere retirer tout l'argent qui étoit passé dans ces scories, qui contiendront toujours un marc d'argent par quintal, quelque habile que soit celui qui opere; le seul moyen d'en tirer parti, c'est de porter ces scories aux fonderies où l'on tire l'argent de ses mines. Ceux qui s'occupent du départ ou de la *séparation*, rassemblent ces scories ou crasses; ils les portent aux fonderies, les joignent avec du plomb & des fondans convenables, les font passer au fourneau de fonte, & passent le tout à la coupelle: ce qui leur procure souvent un profit assez honnête.

Quant aux différens culots que l'on a obtenus par la *séparation*, on les met en grenaille chacun séparément, & l'on en fait l'essai par la coupelle & par l'eau-forte, pour savoir la quantité d'or que chacun contient. L'on trouvera communément qu'en suivant le procédé qui a été indiqué, la plus grande partie de l'or sera dans le premier ou le second culot, on n'en trouvera dans le troisieme & les suivans, que lorsque l'opération aura été mal faite. On passera à la grande coupelle ou sur le têt les culots qui contiennent un quart d'or, & alors on en fera le départ ou la quartation avec de bonne eau-forte, & l'on fera fondre la poudre d'or qui sera tombée au fond de ce dissolvant. A l'égard des culots qui tiennent beaucoup moins qu'un quart de leur poids d'or, on les joindra à de nouvel argent tenant or pour un nouveau travail. On rafine sur le têt les autres culots qui ne contiennent point une portion sensible d'or, & on en fait des lingots ou des banes avec l'argent en poudre que donne l'eau-forte précipitée. Si le départ ou la *séparation* a été faite avec soin, le marc de cet argent ne doit point contenir au-delà d'un dixieme de grain d'or, car jamais par la voie séche on ne parvient à séparer totalement l'or d'avec l'argent. *Voyez les œuvres chimiques de M.* de Justi, *tome I.* (—)

SÉPARATION, s. f. *dans l'économie animale*, action par laquelle différentes liqueurs se séparent de la masse du sang.

La *séparation* des liqueurs dans des arteres plus petites differe de la sécrétion en ce qu'elle ne s'opere que dans un rameau d'artere qui devient une seconde fois conique convergente, & se continue dans sa propre veine; au lieu que dans la sécrétion c'est un conduit semblable à une veine, & qui ne reporte point la liqueur à la masse. *Voyez* SÉCRÉTION.

SÉPARATION *en Architecture*, est ce qui divise ou sépare une chambre ou un appartement d'avec un autre.

SÉPARATISTE, s. m. (*Hist. eccléf.*) secte de religion en Angleterre, ou plûtôt nom commun à toutes les sectes qui ont établi des églises séparées par opposition à la religion anglicane qui est la seule autorisée par la loi. *Voyez* DISSENTANS NON CONFORMISTES.

Aujourd'hui le mot *séparatiſtes*, parmi les Anglois, signifie plutôt une *collection de sectes*, telles que les Presbytériens, les Puritains, les Quakres, *&c.* qu'une secte particuliere. Mais vers leur commencement ils convinrent entr'eux qu'ils seroient tous désignés par un même nom. Leur division en Presbytériens, Indépendans, Anabaptistes, *&c.* est tout-à-fait moderne. *Voyez* PRESBYTÉRIENS, INDÉPENDANS, *&c.*

Hornius, dans son histoire ecclésiastique d'Angleterre, dit que les Séparatistes sont ceux qui sous Edouard VI. Elisabeth, & Jacques I. refuserent de se conformer à l'église anglicane, & qui furent premierement appellés *Puritains*, ensuite *Séparatiſs* & enfin *non-conformiſtes*. *Voyez* PURITAINS.

Bolton fut le premier chef des *Séparatiſtes*; mais il quitta ensuite le parti qu'il avoit lui-même formé. Robert Brown lui succéda, & de-là les *Séparatiſtes* prirent le nom de *Browniſtes* qu'ils ont retenu longtems, quoique Brown eût abandonné lui-même la secte, & eût, à l'imitation de Bolton, abjuré ses erreurs. *Voyez* BROWNISTES.

A Brown succéda Barrow qui fut pendu à l'instigation des évêques. Les *Séparatiſtes* eurent ensuite pour chef Johnson, qui éleva une église à Amsterdam; mais celle ci se divisa en plusieurs sectes dont l'une eut pour chef le frere même de Johnson: celui-ci l'excommunia, & en fut excommunié à son tour. Aussi-tôt après, un cinquieme nommé *Smiks* érigea une semblable église à Leyde; mais elle se réduisit presque à rien après sa mort, & le séparatisme semblioit éteint, lorsque Robinson parut & le releva. Il adoucit les dogmes de Brown, il remit entre les *Séparatiſtes* la bonne intelligence; mais il ne put jamais réunir toutes les sectes. Une partie tient encore aujourd'hui pour les opinions rigides de leur ancien maître Brown, & une autre suit Robinson.

Les premiers ont retenu le nom de *Séparatiſtes*, & les derniers ont pris celui de *ſemi-Séparatiſtes*; mais enfin ils ont dégénéré en *Indépendans*; & c'est le nom ordinaire qu'on leur donne tant en Angleterre que dans les colonies angloises.

Hornius fait mention d'une autre classe de *Séparatiſtes* qu'il appelle *ſeſqui-Séparatiſtes*, c'est-à-dire, *Séparatiſtes & demi*. Quelques-uns prétendent que c'est une secte particuliere; mais d'autres soutiennent qu'elle n'est pas différente des *ſemi-Séparatiſtes*; car ils disent que ces derniers, sous prétexte de tenir un milieu entre les Browniſtes & les Anglicans, allerent beaucoup plus loin que les Browniſtes même,

& sous le nom de *demi-Séparatistes*, dégénérerent en *Séparatistes* & demi.

SEPARER, v. act. (*Gram.*) diviser, disjoindre, écarter, éloigner, distinguer; on a *séparé* la terre en autant de portions qu'il y avoit d'enfans; il faut *séparer* les choses de ce mélange, le bon grain du mauvais; on *sépare* la tête du corps, d'un coup de sabre; l'homme se *sépare* de la femme adultere; ils se sont *séparés* avec beaucoup de douleur; la Seine se *sépare* en deux en cet endroit; les Alpes *séparent* la France de l'Italie; les protestans sont *séparés* de notre communion.

SÉPARER *les guêtes*, (*terme de Vénerie*,) c'est distribuer par billets aux veneurs, & aux valets de limiers, une forêt, ou plusieurs buissons, par cantons, pour aller au bois détourner les bêtes. (*D. J.*)

SEPAYES, SIPAYES, *ou* SEPOYS, (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom, dans l'Indostan, des soldats indiens, qui sont entretenus & disciplinés à la maniere des troupes européennes. Les *sépayes* font usage des armes à feu, & sont d'assez bons soldats, lorsqu'ils sont commandés par des européens.

SÉPEAU, s. m. (*Outil de monnoie.*) c'est un tronc ou souche de bois, sur lequel les ouvriers, quand ils fabriquent les monnoies, posent leur tas ou leur pile, pour les frapper & marquer. (*D. J.*)

SEPÉE, s. f. (*terme de Laboureur.*) c'est une touffe de plusieurs arbres qui ont poussé d'un même tronc ou racine. Il faut avoir soin d'arracher d'un pré les aulnes qui viennent au *sépée*, car en peu de tems ils occuperoient une partie du pré. (*D. J.*)

SÉPHARITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) secte de mahométans, dont le nom vient de *séphar*, qui signifie, *qualité*, *attribut*, *forme*. Ils admettent en Dieu des attributs de bonté, de puissance, d'éternité, *&c.* Ils croient même que Dieu a une figure visible comme l'homme, & disent que cette figure est composée de parties corporelles & spirituelles, & que les organes de son corps ne sont point sujets à la corruption, ni à aucune altération. Ce système paroît copié d'après celui des anciens *antropomorphites*; ceux d'entre les mahométans qui leur sont le plus opposés, se nomment *moatazalites*. *Voyez* MOATAZALITES. Ricaut, *de l'emp. ottom.*

SÉPHIROTHS, s. f. pl. (*Théolog.*) terme hébreu qui signifie les *splendeurs*, & qui est fort en usage dans la cabale. *Voyez* CABALE.

Les cabalistes donnent le nom de *séphiroths* à la partie la plus secrette de leur science: c'est le plus haut degré de la théologie contemplative des juifs modernes; ils comptent dix *sephiroths* que l'on représente quelquefois dans dix cercles différens, enfermés l'un dans l'autre, & quelquefois sous la figure d'un arbre, à-peu-près comme on représente dans les écoles l'arbre de Porphyre, pour faire connoître les différentes catégories de l'être. *Voy.* CATÉGORIE.

Les dix *séphiroths* sont 1. la couronne: 2. la sagesse: 3. l'intelligence: 4. la force ou la sévérité: 5. la miséricorde ou la magnificence: 6. la beauté: 7. la victoire ou l'éternité: 8. la gloire: 9. le fondement: 10. le royaume. Ce sont les perfections & les attributs de l'essence divine, lesquels sont liés inséparablement entre eux, & de l'assemblage desquels, selon les cabalistes, dépend la création, la conservation, & la conduite de l'univers.

Ils ont imaginé des canaux par où les influences d'une *splendeur* se communiquent à l'autre. Le monde, disoit Siméon Jochaid, le premier de tous les cabalistes, ne pouvoit pas être conduit par la *miséricorde* seule, & par la colomne de la *grace*; c'est pourquoi Dieu a été obligé d'y ajouter la colomne de la *force* ou de la *sévérité*, qui fait le jugement. Il étoit encore nécessaire de concilier ces deux colomnes, & de mettre toutes choses dans une proportion & dans un ordre naturel, c'est pourquoi l'on met au milieu, la colomne de la *beauté*, qui accorde la justice avec la miséricorde, & met l'ordre sans lequel il est impossible que l'univers subsiste; de la *miséricorde* qui pardonne les péchés, sort un canal qui va à la *victoire* ou à l'*éternité*; enfin les canaux qui sortent de la miséricorde & de la force, & qui vont aboutir à la beauté, sont chargés d'un grand nombre d'anges; il y en a trente-cinq sur le canal de la *miséricorde*, qui recompensent les saints, & un pareil nombre sur celui de la *force*, qui châtient les pécheurs.

Le rabbin Schabté compare les *séphiroths* ou splendeurs, à un arbre dans lequel on distingue la racine, le germe, & les branches; ces trois choses forment l'arbre, & la seule différence qu'on y remarque, est que la racine est cachée, pendant que le tronc & les branches se produisent au-dehors; le germe porte sa vertu dans les branches qui fructifient; mais au fond le germe & les branches tiennent à la racine, & forment ensemble un seul & même arbre. Il en est de même des splendeurs ou *séphiroths*, selon ce cabaliste; la *couronne* est la racine cachée impénétrable; les trois esprits, ou *séphiroths*, sont le germe de l'arbre; les sept autres sont les branches unies au germe, sans pouvoir en être séparées: car celui qui les sépare, fait comme un homme qui arracheroit les branches de l'arbre, qui couperoit le tronc, & lui ôteroit la nourriture après l'avoir séparé de sa racine. La *couronne* est la racine qui unit toutes les splendeurs, qui verse ses influences sur elles, elles sont comprises dans son sein & dans sa vertu.

Il faut aussi remarquer la liaison qu'ils mettent entre ces splendeurs, & celles qu'ils leur attribuent, avec les créatures qui composent l'univers; à chaque *séphiroth* on attache un nom de Dieu, un des principaux anges, une des planetes, un membre du corps humain, un des commandemens de la loi; & de-là dépend l'harmonie de l'univers. D'ailleurs une de ces choses fait penser à l'autre, & sert de degré pour parvenir à la connoissance la plus sublime; enfin on apprend par-là l'influence que les splendeurs ou *séphiroths* ont sur les anges, sur les planetes, les astres, & les parties du corps humain. Voici ces relations.

Relations des sephiroths, *avec les noms de Dieu, les anges, les planetes*, &c.

Dix *sephiroths*.	Dix noms de Dieu.	Dix membres de l'homme archétype, ou dix ordres d'arcanges.	Dix planetes, ou membres de l'homme celeste.	Dix membres de l'homme terrestre.	Dix commandemens de la loi.
La couronne.	Je suis celui qui suis.	Haiot hakk-odes, *ou* les séraphins.	Le ciel empyrée.	Le cerveau.	Tu n'auras point d'autre Dieu.
La sagesse.	Jah, l'*essence*.	Orphanim, *ou* les chérubins.	Le premier mobile.	Le poumon.	Tu ne te feras point d'image taillée.
L'intelligence.	Jehovah.	Avâlim, *ou* les thrônes.	Le firmament.	Le cœur.	Tu ne prendras point le nom du seigneur en vain.
La magnificence.	Dieu créateur.	Haschemalim, *ou* les dominations.	Saturne.	L'estomac.	Tu sanctifieras le jour du repos.
La force.	Dieu puissant.	Seraphim, *ou* les vertus.	Jupiter.	Le foie.	Honore ton pere & ta mere.
La beauté.	Dieu fort.	Melachim, *ou* les puissances.	Mars.	Le fiel.	Tu ne tueras point.
La victoire.	Dieu des armées.	Elohim, *ou* les Principautés.	Le soleil.	La rate.	Tu ne paillarderas point.
La gloire.	Le seigneur des armees.	Ben-elohim, *ou* les arcanges.	Vénus.	Les reins.	Tu ne déroberas point.
Le fondement.	Le tout-puissant.	Cherubin, *ou* les anges.	Mercure.	Les parties nobles de l'homme.	Tu ne diras point faux témoignage.
Le royaume.	Le seigneur-adonai.	Ischim, *ou* les ames.	La lune.	La matrice.	Tu ne convoiteras point.

Un savant qui a beaucoup étudié les mysteres de la cabale, croit que les *sephiroths* ne sont que des nombres qui ont relation aux dix doigts de la main; d'autres, comme le P. Kircher, croient y trouver le mystere de la Trinité; mais il est superflu d'y chercher d'autres mysteres que ceux que les cabalistes y trouvent; il faut leur abandonner leurs mystérieux secrets, & ne pas perdre le tems à vouloir les approfondir. Mori *epist. in cabal. tom. II. pag. 53.* Kircher, *œdip. ægiptiac.* Gymnas, *hieroglyph. classf. 4. c. ix. tom. II.* Basnage, *hist. des juifs, tom. IV. liv. VI. c. v. n° 7 & 8. & tom. VI. liv. IX. c. xj.* Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. III. pag. 525. & suiv.*

SEPHORIS, (*Géog. anc.*) ville de la tribu de Zabulon, capitale de la Galilée, à dix ou douze milles de Tibériade. Elle porta dans la suite le nom de *Diocésarée*. Il est singulier que les auteurs sacrés n'en disent mot, & que Josephe en parle très-souvent. Aujourd'hui cette ville est comblée de ruines, & dans le territoire des environs, qui est fertile en pâturage, on n'y voit qu'une vingtaine de pauvres chaumieres. (*D. J.*)

SEPIA, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans l'Arcadie, à la gauche du mont Géronte, près du lieu nommé *Tricrène*. On tient, dit Pausanias, *liv. VIII. c. xvj.* qu'Epythus, fils d'Elatus, mourut sur cette montagne, de la piquure d'un serpent, & qu'il y fut enterré, parce qu'on ne put transporter son corps plus loin. Les Arcadiens disoient que cette montagne engendroit des serpens fort venimeux, mais qu'ils y étoient rares, parce que la montagne étant couverte de neige une bonne partie de l'année, s'ils sortoient de leurs trous, ils périssoient dans la neige, & s'ils se cachoient, la rigueur du froid & le manque de nourriture les faisoient mourir sous terre. Pausanias ajoute: comme je savois qu'Homere, en parlant des Arcadiens, a fait mention du tombeau d'Epythus, je le considérai avec soin; c'est un petit tertre, environné d'une balustrade de pierre, qui tourne tout-à-l'entour; & je crois qu'Homere ne l'a tant vanté, que parce qu'il n'en avoit point vû de plus beau. (*D. J.*)

SEPIAS, (*Géog. anc.*) promontoire de la Thessalie, dans la Magnésie, à l'entrée du golfe Pélasgique. Diodore de Sicile, *liv. VII.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* parlent de ce promontoire. (*D. J.*)

SEPS, s. m. (*Hist. nat.*) espece de lézard, ou plutôt animal qui tient le milieu entre le serpent & le lézard, parce qu'il ressemble par la forme du corps à un serpent, & qu'il a quatre petites pattes très-peu apparentes. On trouve le *seps* dans la Toscane; il est petit, rond, & couvert d'écailles; il a sur le dos des lignes noires longitudinales & paralleles entre elles; les oreilles & les yeux sont petits, & la queue est terminée en pointe; les pattes de devant sont situées fort près de la tête, & celles de derriere contre l'anus; les écailles ont une figure rhomboïde; le ventre est d'un blanc mêlé d'un peu de bleu. Cet animal est vivipare; Columna rapporte qu'il a tiré du corps d'un *seps* femelle, quinze petits, tout vivans & enveloppés dans une membrane comme les petits de la vipère. Ald. *de lacertis, pag. 628.*

SEPT, (*Arithmétiq.*) nombre impair composé de six & un, qui en chifre arabe s'écrit ainsi, 7; en chifre romain, de cette maniere, VII; & en chifre françois de compte, de cette sorte, bij. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SEPT, (*Critiq. sacrée.*) ce nombre étoit très-cher aux Juifs, qui le regardoient superstitieusement comme un nombre mystérieux, à cause du sabbat qui

revenoit le septieme jour, de la septieme année consacrée au repos de la terre, & des *sept* semaines de *sept* années qui formoient leur jubilé; de-là vient que pour s'accommoder à leurs préjugés, le nombre *sept* se rencontre si souvent dans l'Ecriture; *sept* églises, *sept* chandeliers, *sept* branches au chandelier d'or, *sept* lampes, *sept* étoiles, *sept* sceaux, *sept* anges, *sept* trompettes, *sept* phioles, *sept* têtes de dragon, *sept* diadèmes qu'elles portent. Ainsi le nombre *sept* est choisi par préférence pour tout autre nombre indéterminé. En voici de nouveaux exemples. Cela vous est plus avantageux que d'avoir *sept fils*, Ruth, *iv. 15.* c'est-à-dire, plusieurs fils. Le paresseux croit être plus habile que *sept hommes* qui parleroient par sentences, *prov. xxvj. 16.* c'est-à-dire que plusieurs personnes éclairées.

En conséquence, ce nombre étoit consacré aux cérémonies de la religion: les amis de Job offrirent un sacrifice de *sept* veaux & de *sept* béliers; David, dans la solemnité de la translation de l'arche, crut qu'un pareil sacrifice seroit le plus agréable qu'il pût offrir au seigneur; Abraham lui en avoit donné l'exemple, en faisant présent à Abimélec de *sept* brebis pour être immolées en holocauste sur l'autel, à la face duquel il avoit contracté alliance avec ce prince.

Remarquez aussi que ce nombre *sept* étoit affecté chez les payens, tant à l'égard des autels que des victimes qui devoient être immolées; c'étoit une espece de rit, tiré de l'art magique, suivant lequel le nombre *sept* étoit un nombre mystérieux, consacré aux *sept* planetes, & qui avoit la vertu, à ce que prétendoient les magiciens, d'en tirer les génies, pour les faire descendre sur la terre. (*D. J.*)

SEPTA, (*Hist. anc.*) c'étoit anciennement un enclos, ou un endroit fermé de barrieres ou de balustrades faites de planches, par où l'on passoit pour donner sa voix dans les assemblées des Romains, qui se tenoient dans le champ de Mars, comme l'atteste Servius, cité par Rosin, *liv. VI. des antiq. rom.* On nommoit encore ces enclos, *ovilia. Voyez* OVILIA.

SEPTAINE, s. f. (*Jurisprud.*) c'est la banlieue, le finage, ou territoire dépendant d'une ville; ce terme vient *a sceptis*, comme qui diroit une enceinte; il est trouvé dans quelques anciennes chartes, & singulierement dans le procès verbal de la coutume de Berri, où la banlieue de Bourges est ainsi nommée. *Voyez* la coutume de Berri, le *glossar.* de M. de Lauriere, & les *mots* BANLIEUE, BANNIE, QUINTE, DÉTROIT, DISTRICT, TERRITOIRE. (*A*)

SEPTANTE, (*Arithmétiq.*) nombre pair, composé de soixante & dix, ou de sept dixaines, ou de cinq fois quatorze, ou de quatorze fois cinq, ou de dix fois sept; ainsi que sept soit multiplié par dix, ou que dix le soit par sept, ou quatorze par cinq, ou cinq par quatorze, le produit sera toujours *septante.* On dit plus ordinairement soixante-&-dix; *septante*, ou soixante-&-dix, en chifre commun ou arabe, s'écrit de cette maniere, 70; en chiffre romain de cette sorte, LXX; & en chiffre françois, lxx. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SEPTANTE, *version des* (*Critiq. sacrée.*) traduction greque des livres de Moïse, dont les juifs n'entendoient plus la langue originale; comme cette version fut faite à l'usage des synagogues d'Egypte, qu'elle est la premiere & la plus célebre de toutes, il importe d'en discourir avec l'étendue qu'elle mérite.

Le livre le plus ancien qui en parle, porte le nom d'*Aristée*, & est parvenu jusqu'à nous. Le dessein de cet ouvrage est uniquement d'en donner l'histoire, & dans cet événement, l'auteur Aristée y est qualifié d'officier aux gardes de Ptolomée Philadelphe. Voici un court extrait de sa relation.

Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, ayant fort à cœur la belle bibliothèque qu'il formoit à Alexandrie, & qu'il rempliſſoit de toutes sortes de livres, donna la direction de cette affaire à un illustre athénien, qu'il avoit à sa cour, Démétrius de Phalere, qu'il chargea de lui tirer de tous les endroits du monde, tout ce qu'il pouvoit y avoir de curieux en fait de livres. Démétrius, en s'acquitant de cette commission, apprit que les Juifs avoient un livre qui contenoit les lois de Moïse; il en avertit le roi: ce prince ayant consenti d'en faire venir une copie de Jérusalem, avec des gens qui le traduisissent en grec, ordonna à Démétrius de lui dresser un mémoire sur cette affaire, & d'en écrire au souverain sacrificateur.

Aristée, l'auteur prétendu de cette histoire des *septante* interprètes, Sosibius de Tarente, & André, tous trois gens de qualité de la cour de Ptolomée, & amis de la nation juive, prirent cette occasion de demander au roi la grace de ceux de cette nation qui avoient été mis en esclavage par Ptolomée, & emmenés en Egypte; le roi accorda leur demande. Ensuite Démétrius lui remit un mémoire, pour obtenir des juifs le livre de la loi de Moïse, qu'il souhaitoit. Selon le plan de ce mémoire, le roi demandoit à Eléazar, souverain sacrificateur à Jérusalem, le livre de Moïse, & six personnes de chaque tribu pour le traduire en grec.

Aristée & André furent les porteurs de cette lettre, avec des présens immenses qui leur obtinrent toutes sortes d'honneurs à leur arrivée à Jérusalem. Ils revinrent à Alexandrie munis d'une bonne copie de la loi de Moïse écrite en lettres d'or, & accompagnés de six anciens de chaque tribu, c'est-à-dire 72 interprètes, pour la traduire en grec.

Le roi ayant vu ces 72 députés, en fut très-satisfait, leur fit présent de 3 talents à chacun, & les envoya à l'île de Pharos, près d'Alexandrie, pour exécuter commodément leur entreprise. Démétrius les y conduisit par l'Heptastadium qui joignoit cette île au continent, & les logea dans une maison qu'on leur avoit préparée. Ils se mirent aussi-tôt à travailler à leur version; & quand une période étoit faite, après qu'elle avoit passé dans une conférence générale, Démétrius l'écrivoit. L'ouvrage fut achevé en 72 jours. Il fut lu & approuvé en présence du roi, qui fit encore présent à chaque traducteur de trois habits magnifiques, de deux talens en or, d'une coupe d'or d'un talent, & puis les renvoya dans leur pays. Voilà le précis de la relation d'Aristée.

Aristobule, juif d'Alexandrie, & philosophe péripatéticien, est le second qui parle de cette version des *septante.* Il vivoit vers la CLXXXVIII. année de l'ere des contracts, c'est-à-dire CXXV. ans avant Jesus-Christ; car on trouve une lettre que lui écrivirent dans ce tems-là les juifs de Jérusalem & de Judée, comme cela paroît par le *II. liv. des Macchabées.* On dit que cet Aristobule avoit composé un commentaire sur les cinq livres de Moyse, & qu'il l'avoit dédié au roi Ptolomée Philométor, dont il avoit été précepteur; & c'est-là qu'on prétend qu'il parloit de cette version faite sous la direction de Démétrius de Phalère, par ordre exprès de Ptolomée Philadelphe roi d'Egypte. Ce livre est perdu; tout ce qui nous en reste sont quelques fragmens qu'en citent Eusèbe & Clément Alexandrin.

Après Aristobule vient Philon, autre juif d'Alexandrie, qui vivoit du tems de Notre-Seigneur; car peu après sa crucifixion, il fut député par les juifs d'Alexandrie à Caïus César empereur romain. Dans la relation qu'il donne de la version des *septante*, on trouve les mêmes choses que dans celle d'Aristée: il y brode seulement quelques nouveaux traits, pour en pouvoir conclure que les traducteurs étoient des hommes inspirés par l'esprit de Dieu.

Joſephe qui a écrit ſes antiquités judaïques vers la fin du premier ſiecle, s'accorde pareillement avec Ariſtée ; & ce qu'il en dit, *antiq. jud. xij.* 2. n'eſt qu'un abrégé de cet auteur. Seulement dans Joſephe le prix de la rédemption des juifs eſt différent de celui d'Ariſtée ; car au-lieu qu'Ariſtée dit vingt drachmes par tête, & la ſomme totale ſix cens ſoixante talens, Joſephe met cent vingt drachmes par tête, & fait monter la ſomme totale à quatre cens ſoixante talens ; dans tout le reſte ils s'accordent enſemble.

Après Joſephe, le premier qui parle de la verſion des *ſeptante*, & de la maniere dont elle ſe fit, eſt Juſtin martyr, qui vivoit vers le milieu du ſecond ſiecle, environ cent ans après Philon. Il avoit été à Alexandrie, & s'étoit informé de ce fait aux juifs du pays. Il nous dit ce qu'il avoit appris d'eux, & ce qui étoit reçu conſtamment parmi eux pour véritable ; & ce qu'il en dit prouve qu'on avoit encore enchéri ſur ce que Philon avoit écrit de la conformité miraculeuſe des traductions ; on y avoit ajouté des cellules différentes, dont chaque traducteur en avoit une où il étoit renfermé, & où il avoit fait à part ſa traduction particuliere de tout l'ouvrage ; & que quand on vint à comparer ces traductions les unes avec les autres, il ne s'y trouva pas un ſeul mot de différence. Ce bon pere prend tout cela pour argent comptant.

Irénée, Clément Alexandrin, S. Hilaire, S. Auguſtin, Cyrille de Jéruſalem, Philaſtre de Breſſe, & le gros des peres qui ont vécu depuis Juſtin, ont tous ces cellules, & l'accord merveilleux de toutes les verſions. Quelques modernes défendent avec la même chaleur cette hiſtoire, & ne peuvent conſentir à laiſſer tomber un miracle qui confirmeroit ſi bien la divinité de la ſainte-Ecriture contre tous les contrediſans. C'eſt dommage qu'on y oppoſe des objections ſans réplique.

Du tems d'Epiphane, qui fut évêque de Salamine en Chypre l'an 368, des fauſſes traditions avoient encore corrompu davantage cette hiſtoire ; en effet, la maniere dont il la conte eſt différente de celle de Juſtin, auſſi-bien que de celle d'Ariſtée ; & cependant il appelle Ariſtée à témoin des faits même qu'il rapporte autrement que lui : ce qui prouve que de ſon tems il y avoit un autre Ariſtée, & que celui que nous avons aujourd'hui eſt le même qu'avoient Joſephe & Euſebe.

Après cette relation hiſtorique de la verſion des *ſeptante*, il faut dire ce que nous penſons ſur cette matiere.

I. On ne peut pas douter qu'il ne ſe ſoit fait une traduction greque des livres ſacrés hébreux du tems des Ptolomées en Egypte ; nous avons encore cette traduction ; & c'eſt la même qu'on avoit du tems de Notre-Seigneur, puiſque preſque tous les paſſages que les écrivains ſacrés du nouveau Teſtament citent du vieux dans l'original grec, ſe trouvent mot-à-mot dans cette verſion. L'on ne peut pas douter non plus, vu la paſſion qu'ont eu les princes de la race des Ptolomées de remplir leur bibliotheque d'Alexandrie de toutes ſortes de livres, paſſion dont tous les hiſtoriens de ce tems-là parlent, on ne peut douter, dis-je, que cette traduction n'y ait été miſe dès qu'elle fut faite.

II. Le livre qui porte le nom d'*Ariſtée*, qui eſt le fondement de tout ce qu'on a débité ſur la maniere dont ſe fit cette traduction par les 72 anciens, envoyés exprès de Jéruſalem à Alexandrie, du tems de Ptolomée Philadelphe, eſt une fiction manifeſte inventée pour accréditer cette verſion. Les Juifs, depuis leur retour de la captivité de Babylone juſqu'au tems de Notre-Seigneur, donnoient extrêmement dans les romans de religion, comme cela paroît par leurs livres apocryphes qui ſe ſont conſervés juſqu'à nous. Le livre que nous avons encore ſous le nom d'Ariſtée, eſt un de ces romans écrit par un juif helléniſte ; & c'eſt une choſe évidente par pluſieurs raiſons.

1.° Quoique l'auteur de ce livre ſe diſe payen grec, il parle partout en juif ; & dès qu'il s'agit de Dieu ou de la religion des Juifs, il en parle dans des termes qui ne conviennent qu'à un juif, & fait parler de la même maniere Ptolomée, Démétrius, André, Sozibius, & les autres perſonnages qu'il introduit ſur la ſcene.

2°. Il fait faire une dépenſe prodigieuſe à Ptolomée pour avoir cette verſion. Il lui en coute pour racheter les captifs, 660 talens : en vaſes d'argent envoyés au temple, 70 talens : en vaſes d'or, 50 : & en pierreries pour ces vaſes, cinq fois la valeur de l'or ; c'eſt-à-dire 250 talens : en ſacrifices & autres articles pour l'uſage du temple, 100 talens. Il fait préſent outre cela à chacun des 72 députés, de 3 talens d'argent à leur arrivée, c'eſt-à-dire en tout, de 216 talens ; & quand il les congédie, de 2 talens d'or à chacun, & d'une coupe d'or du poids d'un talent. Tout cela mis enſemble, donne la ſomme de 1046 talens d'argent, & 1600 talens d'or, qui réduite en monnoie d'Angleterre, fait 1918537 liv. ſterlings 10 ſchellings, en comptant le talent ſur le pié de celui d'Athènes, comme le docteur Bernard en a réglé la valeur. Si on prenoit les talens pour des talens d'Alexandrie, où étoit la ſcene, ce ſeroit bien pis encore, car ce ſeroit le double.

Si l'on ajoute à cette largeſſe pluſieurs autres menus préſens qu'Ariſtée fait faire par ce prince aux députés, outre les frais de leur voyage & de leur dépenſe pendant leur ſéjour en Egypte, il ſe trouvera que Ptolomée, pour avoir le livre de Moïſe en grec, aura dépenſé plus de deux millions ſterlings, c'eſt-à-dire à peu-près vingt fois autant que la bibliotheque alexandrine pouvoit valoir. Comment imaginer que Ptolomée ait fait cette prodigieuſe dépenſe pour un ouvrage, dont ni lui, ni ſa cour ne devoient pas certainement être fort curieux.

3°. Les queſtions qu'on propoſe aux 72 députés, & leurs réponſes, n'ont pas moins l'air d'un roman. L'envoi des anciens de Jéruſalem à Alexandrie pour cette traduction, & qu'on tira ſix à ſix de chaque tribu, ſont l'invention d'un juif, qui a en vue le ſanhédrin, & le nombre des douze tribus d'Iſraël ; mais il n'y a pas même apparence qu'il y eut alors dans toute la Judée ſix hommes qui euſſent les qualités qu'on leur donne pour cet ouvrage, & qui entendiſſent aſſez de grec pour le faire. Ce n'eſt pas tout ; il falloit également entendre l'hébreu qui étoit la langue de l'original : or l'hébreu alors n'étoit plus leur langue, car depuis le retour de la Chaldée, c'étoit le chaldéen.

4°. Il y a dans le récit d'Ariſtée pluſieurs autres faits qu'on ne ſauroit ajuſter avec l'hiſtoire de ce tems-là. En particulier, ce Démétrius de Phalere qu'Ariſtée repréſente comme le favori de Philadelphe, loin d'être en faveur à la cour de ce prince, avoit encouru ſa diſgrace, pour avoir voulu détourner ſon pere de lui mettre la couronne ſur la tête ; & d'abord après la mort du pere qui l'avoit protégé, on mit Démétrius en priſon où il mourut peu de tems après, comme le dit Diogène de Laërce. Mais ceux qui ſeront curieux d'approfondir davantage la fable d'Ariſtée, peuvent lire ce qu'en ont écrit MM. Dupin, Simon, & ſur-tout le docteur Hody dans ſon ſavant ouvrage *de Bibliorum verſionibus græc.*

III. Ariſtobule ne mérite pas de nous arrêter longtems, parce que ſon récit eſt tiré d'Ariſtée dont le roman avoit déja la vogue parmi les juifs d'Alexan-

drie. Ce que le *II. liv.* des *Macchab. j. x.* rapporte de cet Ariſtobule qui étoit précepteur de Ptolomée, l'an 188 de l'ere des contrats, eſt contre toute apparence. C'étoit Ptolomée Phyſcon qui régnoit alors; & l'an 188 de l'ere des contrats eſt la 21 de ſon regne, & la 56 apres la mort de ſon pere. Il falloit donc qu'il eût près de ſoixante ans pour le moins; & l'on n'a pas de précepteur à cet âge.

On dit encore que cet Ariſtobule avoit écrit un commentaire ſur les cinq livres de Moïſe, & qu'il l'avoit dédié à Ptolomée Philometor; mais tout fait ſoupçonner que ce commentaire étoit l'ouvrage de quelque juif helléniſte, compoſé long-tems après la date qu'il porte; & ce qui fortifie ce ſoupçon, c'eſt que Clément Alexandrin eſt le premier qui en parle, & Euſebe le dernier. Cette obſervation prouve toujours que ce commentaire, quel qu'il fût, n'a pas duré longtems.

IV. Quant à Philon, ſes additions à l'hiſtoire d'Ariſtée ſont tirées des traditions reçues de ſon tems parmi les juifs d'Alexandrie. Le principal & l'acceſſoire viennent de la même ſource, c'eſt-à dire que l'un & l'autre étoit inventé pour faire valoir la religion judaïque, pour la faire reſpecter aux étrangers, & attirer à cette verſion une vénération & une autorité particuliere du commun de leurs propres gens. Quand cela eut une fois paſſé, il ne fut pas difficile d'introduire la ſolemnité d'un anniverſaire pour en faire la commémoration, telle que Philon l'a vue pratiquer de ſon tems.

V. Il paroît que la différence du prix de la rançon des Juifs qui ſe trouve entre Joſephe & Ariſtée, eſt viſiblement une faute, ou de l'auteur ou des copiſtes; car la ſomme totale ne s'accorde pas avec ce qui réſulte des ſommes particulieres. Le nombre des juifs rachetés, dit Joſephe, fut 120 mille, à 20 drachmes par tête, comme Ariſtée le raconte, c'eſt juſtement 400 talens qui eſt la même ſomme d'Ariſtée; mais Joſephe dit que la rançon étoit de 120 drachmes par tête, c'eſt-à-dire ſix fois autant, & cependant ſa ſomme totale ne va qu'à 460 talens. Il y a donc erreur dans les nombres; ou il faut que la rançon ſoit plus petite, ou il faut que la ſomme ſoit plus groſſe.

VI. Pour ce qui eſt de Juſtin, martyr, & des autres peres qui l'ont ſuivi, ils ſe ſont perſuadé trop aiſément ce qu'ils ſouhaitoient qui fût vrai; car, que ſoixante & douze perſonnes renfermées dans des cellules différentes pour faire une traduction de l'Écriture, ſe rencontrent ſans aucune communication à traduire tous mot pour mot de la même maniere, ce ſeroit un miracle qui prouveroit inconteſtablement, non ſeulement l'autorité de la verſion, mais la vérité de l'écriture du vieux Teſtament; & les chrétiens d'alors s'intéreſſoient également à ces deux choſes, auſſi bien que les Juifs.

Juſtin martyr donc trouvant à Alexandrie cette tradition reçue, y donna toute ſa croyance, & s'en ſervit même contre les Payens pour défendre la religion qu'il profeſſoit. Enſuite Irénée & les autres peres de l'Égliſe goûterent à leur tour la même idée ſi flatteuſe. Mais pour ſe convaincre du peu de fonds que mérite l'autorité de Juſtin martyr dans cette affaire, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur les erreurs de ſa narration. Selon lui, Ptolomée envoye demander à Hérode le livre de la loi. Juſtin ne ſongeoit pas que non ſeulement Ptolomée Philadelphe dont il vouloit parler, mais tous les autres Ptolomées ſes ſucceſſeurs, étoient morts avant qu'Hérode parvînt à la couronne en Judée. Cette bévue n'accrédite pas le reſte de ſon récit.

Ajoutons que ce pere de l'Égliſe étoit fort crédule; & que quand il eut embraſſé le chriſtianiſme, il ſe laiſſa trop emporter à ſon zele pour la religion, & donna trop aiſément dans tout ce qui lui paroiſſoit la favoriſer. En voici un exemple bien ſenſible. Étant à Rome, il y rencontre une ſtatue conſacrée à Sémon Sancus, un ancien demi-dieu des Sabins. Il s'imagine auſſitôt qu'elle eſt dédiée à Simon Magus ou le magicien; & ſans autre fondement que cette viſion, il reproche au peuple romain de s'être fait un dieu d'un impoſteur. La même facilité lui fit ajouter foi aux diſcours des juifs d'Alexandrie, qui en lui montrant les ruines de quelques vieilles maiſons de l'île de Pharos, l'aſſurerent que c'étoient les maſures des cellules des *ſeptante*.

VII. La relation qu'Épiphane donne de cette verſion, eſt ſi différente de toutes les autres, qu'elle ſemble tirée d'une autre hiſtoire que de celle où avoient puiſé Joſephe & Euſebe. Apparemment que quelque chrétien, depuis Juſtin martyr, avoit ramaſſé tout ce qu'il avoit pu rencontrer ſur cette matiere, & en avoit compoſé le nouvel Ariſtée d'Epiphane, d'où il a tiré ce qu'il en dit. Il eſt du-moins bien ſûr que l'Ariſtée d'Épiphane a paru après le tems de l'auteur prétendu de cette piece; car la ſeconde lettre qu'Épiphane en cite, comme écrite par Ptolomée Philadelphe à Éléazar, commence par cette maxime: » Un tréſor caché, & une ſource bouchée, de quel » uſage peuvent-ils être »? Cette ſentence eſt viſiblement tirée du livre de l'Eccléſiaſtique, *ch. xx. 30.* & *ch. xlj. 14.* qui ne fut publié par le fils de Sirach que vers l'an 132 avant Jéſus-Chriſt, & 115 ans après la mort de Ptolomée Philadelphe, par l'ordre duquel, ſelon cet auteur, la *verſion des ſeptante* s'eſt faite.

Enfin, le détail qu'on vient de lire, prouve, je crois, ſuffiſamment que tout ce qu'Ariſtée, Philon, Juſtin martyr, Epiphane, & ceux qui les ont ſuivis, ont débité ſur la verſion des *ſeptante*, eſt une pure fable, qui n'a d'autre fondement, ſinon que ſous le regne de Ptolomée Philadelppe, il ſe fit une verſion de la loi de Moïſe en grec, par les juifs d'Alexandrie.

VIII. Pour le mieux comprendre, il faut obſerver, que quand Alexandre bâtit Alexandrie, il y attira quantité de juifs. Ptolomée Soter ayant fait auſſi ſa capitale de cette ville, apporta tous ſes ſoins à l'augmenter; en conſéquence il y attira encore un grand nombre d'autres Juifs, en leur accordant les mêmes privileges qu'aux Macédoniens & aux Grecs; de ſorte qu'ils faiſoient une partie très-conſidérable des habitans de cette grande ville. Le commerce continuel qu'ils avoient avec les citoyens du lieu, les obligea bientôt à apprendre la langue dominante qui étoit le grec, & à la parler communément. Il leur arriva dans cette occaſion, ce qui leur étoit déja arrivé dans une autre pareille à Babylone; je veux dire, d'oublier leur langue, & de prendre inſenſiblement celle du pays. N'entendant donc plus l'hébreu, où on avoit accoutumé de lire encore premierement le texte; ni le chaldéen, où l'on en donnoit l'explication dans les ſynagogues, ils en firent une verſion grecque pour eux-mêmes. Voilà la véritable raiſon qui produiſit cette verſion grecque, à qui le roman d'Ariſtée a fait donner le ſurnom des *ſeptante*.

D'abord on ne traduiſit en grec que la loi, c'eſt-à-dire les cinq livres de Moïſe. Enſuite du tems d'Antiochus Epiphane, ceux d'Alexandrie, qui pour lors ſe conformoient à tous les uſages de la Judée & de Jéruſalem pour le ſpirituel, traduiſirent en grec les prophètes. Enfin, des particuliers traduiſirent le reſte pour leur uſage domeſtique, enſorte que la verſion à qui l'on donne le nom des *ſeptante*, ſe trouva complette; & cette verſion fut celle dont ſe ſervirent les juifs helléniſtes dans tous les endroits de leur diſperſion où l'on parloit grec.

1°. Qu'il n'y eut que la loi de traduite en grec

du tems de Ptolomée Philadelphe, c'eſt un fait clairement marqué dans tous les auteurs qui ont commencé à parler de cette verſion : dans Ariſtée, Ariſtobule, Philon & Joſephe, cela eſt dit expreſſément. 2°. Que ce fut à Alexandrie que ſe fit cette verſion; la dialecte d'Alexandrie qui y regne par-tout, en eſt une preuve ſuffiſante. 3°. Qu'elle fut faite à pluſieurs repriſes, & par des perſonnes différentes. La différence du ſtyle des différens livres, la différente maniere dont on y trouve les mots hébreux & les mêmes phraſes traduites, enfin le ſoin qu'il paroît que l'on a apporté à la traduction de certains livres, & la négligence qui ſe voit dans quelques-autres, ou plutôt l'exactitude de quelques-unes de ces traductions, & le manque d'exactitude des autres, en ſont une démonſtration ſans réplique.

IX. La paſſion qu'avoit Ptolomée Philadelphe, de remplir ſa belle bibliotheque de toutes ſortes de livres, ne permet pas de douter que, dès que cette verſion fut faite à Alexandrie, on n'y en mît un exemplaire qui y demeura juſqu'à ce que ce riche magaſin des ſciences fut conſumé par un incendie que Jules Céſar occaſionna. Mais il falloit que cet exemplaire fût bien négligé; puiſque pas un des auteurs grecs qui ſont parvenus juſqu'à nous, ni les anciens auteurs latins, n'en a jamais dit le moindre mot.

La curioſité pour cette verſion grecque de l'Ecriture, ſe borna à la ſeule nation juive; ils s'en ſervoient en public dans les ſynagogues, pour y lire les leçons réglées par leurs canons; & ſans doute qu'ils en avoient auſſi des copies en particulier dans leurs familles : mais juſqu'au tems du nouveau Teſtament, il ne paroît point qu'ils les montraſſent aux étrangers. Quand l'évangile ſe fut étendu à toutes les nations, alors cette verſion s'étendit avec lui partout où l'on entendoit la langue grecque; elle ne fut plus renfermée entre les juifs helléniſtes, elle fut entre les mains de tous ceux qui en eurent envie, & les copies ſe multiplierent. Auſſi voit-on, quelque tems après Notre-Seigneur, que les payens commencent à connoître le vieux Teſtament; au lieu qu'avant le chriſtianiſme, très-peu, ou plutôt pas un d'eux, ne l'avoit connu.

X. A meſure que la religion chrétienne ſe répandit, cette verſion greque des *ſeptante* fut auſſi plus recherchée & plus eſtimée. Les évangéliſtes & les apôtres qui ont écrit les livres du nouveau Teſtament, la citent; les peres de la primitive Egliſe la citent auſſi. Toutes les égliſes greques s'en ſervoient; & juſqu'à S. Jérôme, les latines n'avoient qu'une traduction faite ſur cette verſion. Tous les commentaires prenoient cette verſion pour le texte, & y ajuſtoient leurs explications. Et quand d'autres nations ſe convertiſſoient & embraſſoient la religion chrétienne, pour avoir l'Ecriture en leur langue, les verſions ſe faiſoient ſur celle des *ſeptante*; comme l'illyrienne, la gothique, l'arabique, l'éthiopique, l'arménienne & la ſyriaque.

XI. Cependant à meſure que la verſion des *ſeptante* gagnoit du crédit parmi les Chrétiens, elle en perdoit parmi les Juifs. Comme ils ſe trouvoient preſſés par divers paſſages de cette traduction que les Chrétiens faiſoient valoir contre eux, ils ſongerent à s'en procurer une nouvelle qui leur fût plus favorable. Aquila, juif proſélite, exécuta le premier cette beſogne. Peu de tems après Aquila, il ſe fit deux autres verſions greques du vieux Teſtament, l'une par Théodotion, & l'autre par Symmachus, comme nous le dirons plus au long au *mot* VERSIONS GREQUES.

C'eſt aſſez de remarquer ici qu'Origene raſſembla dans ſes héxaples les trois dernieres verſions dont nous venons de parler, conjointement avec celle des *ſeptante*. Pamphile & Euſebe ayant découvert vers la fin du iij. ſiecle l'héxaple d'Origene dans la bibliotheque de Céſarée, tirerent de cet ouvrage quelques copies de la verſion des *ſeptante*, & les communiquerent aux égliſes de ces quartiers-là, qui la reçurent généralement depuis Antioche juſqu'en Egypte.

Il ſe fit à-peu-près dans le même tems deux autres éditions des *ſeptante*; la premiere par Lucien, prêtre de l'égliſe d'Antioche, qui fut trouvée après ſa mort à Nicomédie en Bithynie. Ce fut cette édition que reçurent dans la ſuite toutes les égliſes, depuis Conſtantinople juſqu'à Antioche. L'autre fut faite par Héſychius, évêque d'Egypte, & fut reçue d'abord à Alexandrie, & enſuite dans toutes les égliſes d'Egypte. Ces deux correcteurs entendoient l'hébreu; & avoient fait par-là pluſieurs corrections à la verſion.

Les auteurs de ces trois éditions des *ſeptante* ſouffrirent tous trois le martyre dans la dixieme perſécution; cet événement donna une ſi grande réputation à leurs éditions, que toute l'égliſe greque s'en ſervit, de l'une dans un endroit, & de l'autre dans un autre. Les égliſes d'Antioche & de Conſtantinople, & toutes celles d'entre deux, prirent celle de Lucien. Celles d'entre Antioche & l'Egypte, celle de Pamphile, & en Egypte celle d'Héſychius. C'eſt ce qui fait dire à S. Jérôme qu'elles partageoient le monde en trois; parce que de ſon tems aucune égliſe greque ne ſe ſervoit d'aucune autre que d'une de ces trois, qu'elle regardoit comme une copie authentique du vieux Teſtament. Ces trois éditions, à en juger par les copies manuſcrites qui en reſtent encore, ne différoient en rien de conſidérable, pourvu qu'on ne mette pas en ligne de compte les fautes des copiſtes.

De la même maniere que les anciens avoient trois éditions principales des *ſeptante*, il eſt arrivé que les modernes en ont auſſi trois principales depuis l'impreſſion, dont toutes les autres ne ſont que des copies. La premiere eſt celle du cardinal Ximenès, imprimée à Complute, ou Alcala de Henarès en Eſpagne; la ſeconde celle d'Aldus à Veniſe, & la troiſieme celle du pape Sixte V. à Rome.

Celle du cardinal Ximenès eſt imprimée l'an 1615 dans ſa polyglotte, connue ſous le nom de *bible de Complute*, qui contient 1°. le texte hébreu; 2°. la paraphraſe chaldaïque d'Onkélos ſur le Pentateuque; 3°. la verſion des *ſeptante* du vieux Teſtament, & l'original grec du nouveau, & 4°. la verſion de l'un & de l'autre. Ce furent les théologiens de l'univerſité d'Alcala, & quelques autres qui préparerent les matériaux pour l'impreſſion; mais comme c'étoit le cardinal Ximenès qui en avoit fait le plan, qui les dirigeoit, & qui en faiſoit toute la dépenſe, cette polyglotte a retenu ſon nom. Le deſſein qu'on s'eſt propoſé dans cette édition des *ſeptante* ayant été de choiſir dans tous les exemplaires qu'on avoit la leçon qui approchoit le plus de l'hébreu, il ſe trouve que ce qu'ils ont donné eſt plutôt une nouvelle verſion greque, que les anciens *ſeptante*, ou la verſion qui ſous ce nom a été d'un ſi grand uſage aux peres de la primitive Egliſe. C'eſt ſur cette édition des *ſeptante* que ſont faites celles des polyglottes d'Anvers & de Paris, dont la premiere parut l'an 1672, & l'autre l'an 1645. Celle de Commelin, imprimée à Heidelberg avec le commentaire de Vatable, l'an 1699, eſt auſſi faite ſur cette édition.

II. L'édition d'Aldus à Veniſe eſt de 1578. Ce fut André Aſulanus, beau-pere de l'imprimeur, qui en prépara la copie par la collection de pluſieurs anciens manuſcrits. C'eſt de celle-ci que ſont venues toutes les éditions d'Allemagne, à la reſerve de celle d'Heidelberg dont nous venons de parler.

III. Mais l'édition de Rome eſt préférée aux deux

autres par tous les savans, quoique Vossius l'ait condamnée comme la plus mauvaise. Le cardinal de Montalte, qui parvint ensuite au pontificat, l'avoit commencée. Comme il portoit le nom de Sixte V. quand elle parut l'an 1687, cette édition est aussi connue sous ce même nom. Il commença par recommander cet ouvrage à Grégoire XIII. en lui représentant que c'étoit ce qu'ordonnoit un decret du concile de Trente; & son avis ayant été suivi, on en chargea Antoine Caraffe, savant homme, d'une famille illustre d'Italie, qui fut fait ensuite cardinal & bibliothécaire du pape. Avec l'assistance de quelques savans qui travailloient sous lui, il acheva cette édition.

On suivit presque en tout un ancien manuscrit de la bibliotheque du Vatican, qui étoit tout en lettres capitales sans accens, sans points & sans distinction de chapitres ni de versets. On le croit du tems de S. Jérôme. Seulement là où il manquoit quelques feuilles, on fut obligé d'avoir recours à d'autres manuscrits, dont les principaux furent, un de Venise de la bibliotheque du cardinal Bessarion, & un autre qu'ils firent venir de la Calabre, qui étoit si conforme à celui du Vatican, qu'on croit que l'un est une copie de l'autre, ou que tous deux ont été faits sur le même original.

L'année suivante on publia à Rome une version latine de cette édition, avec les notes de Flaminius Nobilius. Morin les imprima toutes deux ensemble à Paris l'an 1628. C'est sur cette édition qu'ont été faites toutes celles des *septante* qu'on a imprimées en Angleterre. Celle de Londres *in-8°.* de 1653, celle de la polyglotte de Walton de 1657, & celle de Cambridge de 1665, où est la savante préface de l'évêque Péarson, & qui nous donne bien plus fidelement l'édition de Rome, que celle de 1653, quoique toutes deux s'en écartent en quelque chose.

Mais le plus ancien & le meilleur manuscrit des *septante*, au jugement de ceux qui l'ont examiné avec beaucoup de soin, c'est l'alexandrin qui est dans la bibliotheque du roi d'Angleterre à S. James. Il est tout en lettres capitales, sans distinction de chapitres, de versets, ni de mots. Ce fut un présent fait à Charles I. par Cyrille Luçar, alors patriarche de Constantinople; il l'avoit été auparavant d'Alexandrie: quand il quitta ce patriarchat pour celui de Constantinople, il y emporta ce manuscrit, & l'envoya ensuite à Londres par le chevalier Thomas Roe, ambassadeur d'Angleterre à la Porte, & y mit cette apostille qui nous apprend l'histoire de ce manuscrit.

Liber iste Scripturæ sacræ n. & v. Testamenti, prout ex traditione habemus, est scriptus manu Theclæ nobilis fœminæ ægyptiæ, ante mille & trecentos annos circiter, paulo post concilium Nicænum. Nomen Theclæ in fine libri erat exaratum; sed extincto Christianismo in Ægypto à Mahometanis, & libri una Christianorum in similem sunt redacti conditionem; extinctum enim est Theclæ nomen & laceratum; sed memoria & traditio recens observat.

Cyrillus, patriarcha constantinopolitanus.

C'est-à-dire: « Ce livre qui contient l'Ecriture » sainte du vieux & du nouveau Testament, selon que » nous l'apprend la tradition, est écrit de la propre » main de Thécla, femme de qualité d'Egypte, qui » vivoit il y a près de treize cens ans, un peu après » le concile de Nicée. Le nom de Thécla étoit écrit » à la fin; mais la religion chrétienne ayant été abolie » par les Mahométans en Egypte, les livres des Chré- » tiens eurent le même sort. Le nom de Thécla a donc » été déchiré, mais la mémoire ne s'en est pas per- » due, & la tradition s'en est très-bien conservée ».

Cyrille, patriarche de Constantinople.

Le docteur Grave, savant prussien, qui a demeuré plusieurs années en Angleterre, avoit entrepris de donner une édition de cette copie, & la reine Anne lui faisoit même une pension pour cette besogne; il en avoit déja publié deux tomes quand la mort l'empêcha de mettre au jour les deux autres qui devoient achever l'ouvrage. Si quelque habile homme vouloit bien donner ce reste au public, & y prendre autant de soin que ce docteur, nous aurions une quatrieme édition des *septante*, qui seroit assurément approuvée, & regardée désormais comme la meilleure de toutes; celle de Lambert Bos n'est cependant pas méprisable.

Voilà ce que l'histoire nous met en droit de dire de cette ancienne version du vieux Testament, & des éditions anciennes & modernes qui s'en sont faites. Si quelqu'un est curieux de voir les disputes & les remarques de critique que cette matiere a causées, & ce qu'en ont écrit les savans, il peut consulter *Usserii syntagma de græcâ LXX. interpretum versione. Morini exercitationes biblicæ I. pars*, & la préface qu'il a mise au-devant de son édition des LXX. Wower, *de græca & latina Bibliorum interpretatione*; les Prolégomenes de la polyglotte de Walton, *ch. jx.* Vossius, *de LXX. int.* l'histoire critique du vieux Testament de Simon; l'histoire du canon du vieux Testament de Dupin; les Prolégomenes de Grave, mis au-devant des deux parties des LXX. qu'il a données; & surtout le savant livre du docteur Hody, *de Biblior. version græc.* car c'est lui qui a le plus approfondi cette matiere, & qui l'a le mieux traitée de tous ceux qui en ont écrit. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SEPT-DORS *ou* MAILLE DE SEPT DOIGTS, *terme de pêche*, sorte de filet dont on se sert à l'embouchure de la Loire pour faire la pêche des saumons & des aloses. Cette pêche commence ordinairement en Février, & dure jusqu'à la fin de Juin. Quelquefois celle du saumon commence à la fin de Décembre. Ce filet est un de ceux qui sont tramaillés, *voyez* TRAMAIL, & est le même que l'on nomme *alosiere* dans la riviere de Seine. La nappe du flue ou rets de ces trameaux est de trois sortes; la premiere sorte 2 pouces 5 lignes, la seconde 2 pouces 4 lignes, & la troisieme 2 pouces 3 lignes. Les hamaux ou hamails, que les pêcheurs nomment *gardes*, sont aussi de deux sortes; les plus grands ont 11 pouces en quarré, & les moindres seulement 10 pouces 9 lignes.

SEPTEMBRE, (*calendrier des Romains.*) ce mois, le septieme de l'année romaine, & le neuvieme de la nôtre, étoit sous la protection de Vulcain. On le trouve personnifié sous la figure d'un homme presque nud, ayant seulement sur l'épaule une espece de manteau qui flotte au gré des vents. Il tient de la main gauche un lézard attaché par une jambe à une ficelle. Ce lézard suspendu en l'air, se débat autant qu'il peut. Aux piés de l'homme sont deux cuves ou vases préparés pour la vendange, comme le marquent les quatre vers d'Ausone, dont voici le sens: « *Septembre* cueille les grappes, c'est en ce mois que » les fruits tombent. Il se divertit à tenir en l'air un » lézard attaché par le pié, qui se démene d'une ma- » niere agréable ». Les fêtes de ce mois étoient les 3 les dionysiaques ou les vendanges, le 4 les jeux romains pendant 8 jours, le 15 les grands jeux *circenses* voués pendant cinq jours, le 20 la naissance de Romulus, le 30 les méditrinales. (*D. J.*)

SEPTEM-COLLES, (*Littér.*) c'est ainsi que les auteurs latins nomment par excellence les sept monticules ou collines que Rome renfermoit dans son enceinte. Virgile dit:

Septem *quæ una sibi muro circumdedit arces.*

Ces sept anciennes collines de Rome, sont le mont Quirinal, le mont Viminal, le mont Capitolin, le mont Esquilin, le mont Palatin, le mont Cælius & le mont Aventin; on en ajouta ensuite cinq autres; savoir, *collis Hortulorum*, *mons Cicerius*, *mons te-*

ſtaceus, le Vatican & le Janicule. De ces douze collines, les deux dernieres ſont ſéparées des autres par le Tibre. (*D. J.*)

SEPTEMPEDA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum, ſelon Strabon, *l. V. p. 241.* Frontin, qui en fait une colonie romaine, ne lui donne que le titre d'*Oppidum*. On voit par une ancienne inſcription recueillie par Gruter, *p. 308. n°. 3.* que *Septempeda* étoit un municipe: *Flam. Peron. Municip. J. Septemp.* & dans une inſcription rapportée à la *page 284, n°. 4.* on lit: *Ordo Septempedanorum*. On veut que ce ſoit aujourd'hui San-Severino. (*D. J.*)

SEPTEM-FRATRES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Afrique, dans la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* la nomme *Heptadelphus mons*, & la place ſur la côte ſeptentrionale, entre *Exiliſſa* & *Abyla*. On lui donna le nom de Sept-Freres, *Septem-fratres*, à cauſe qu'elle s'éleve en ſept ſommets qui paroiſſent de même figure. Cette montagne domine ſur le détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

SEPTEMVIRI, epulonum, (*Littérat.*) c'eſt-à-dire les ſept maîtres des feſtins; c'étoit ſept prêtres nommés ainſi, ou ſimplement *epulones*, & qui étoient établis à Rome pour régler & arranger les feſtiſternes, ou feſtins publics que l'on donnoit aux dieux dans des occaſions importantes. *Voyez* EPULONS. (*D. J.*)

SEPTENAIRE, adj. (*Gramm.*) qui eſt au nombre de ſept. On dit le nombre *ſeptenaire* des planetes.

SEPTENAIRE, *ou* REGENT SEPTENAIRE, (*Juriſpr.*) eſt celui qui a profeſſé pendant ſept ans dans l'univerſité de Paris.

Les *régens ſeptenaires* ont pour les bénéfices un privilege qui conſiſte en ce qu'ils ſont préférés dans les mois de rigueur à tous les gradués nommés, excepté aux docteurs en Théologie, leſquels concourent avec eux.

Pour jouir de ce privilege, les *régens ſeptenaires* doivent avoir leur *quinquennium*.

En cas de concurrence entre pluſieurs profeſſeurs *ſeptenaires* de différentes facultés, le plus ancien gradué eſt préféré.

Ceux qui ont été principaux d'un college célebre & de plein exercice pendant ſept années entieres, & ſans interruption, ont le même privilege.

Le privilege des *ſeptenaires* a lieu contre tous les gradués, même des autres univerſités, & pour des bénéfices même ſitués hors du diocèſe de Paris.

Du reſte, comme ce privilege eſt contre le droit commun, il ne reçoit point d'extenſion; il a cependant lieu dans les univerſités de Caën & de Reims. *Voyez* les *ſtatuts de l'univerſité* de Paris, la *pratique* de Rebuffe, le *traité des bénéfices* de Drapier, la *déclaration du 26 Janvier 1680.* (*A*)

SEPTENTRION, ſ. m. *en Aſtronomie*, c'eſt proprement une conſtellation du nord, que l'on appelle plus ordinairement *urſa minor*, ou *la petite ourſe*. *Voyez* OURSE.

Septentrion, en Coſmographie, ſignifie la même choſe que *nord*, ainſi appellé de l'ancienne conſtellation *ſeptentrion*. L'étoile polaire eſt une étoile de cette conſtellation. *Voyez* NORD, POLAIRE, *&c.*

Delà eſt venu le mot ſeptentrional, *ſeptentrionalis*, pour déſigner tout ce qui a rapport au nord. Comme les ſignes ſeptentrionaux, les paralleles ſeptentrionaux, *&c.* ſont les ſignes & les paralleles qui ſont du côté de l'équateur vers le nord, cette dénomination vient de ce que l'on diviſe la terre en deux hémiſpheres, terminés par l'équateur; celui qui eſt du côté du *ſeptentrion* s'appelle *hémiſphere ſeptentrional*, & l'autre *hémiſphere méridional*: or tout ce qui ſe trouve dans l'un de ces deux hémiſpheres, conſerve la dénomination. Ainſi on dit que la latitude *ſeptentrionale* d'un lieu eſt à 48°. pour dire que ce lieu ſe trouve dans l'hémiſphere ſeptentrional, & eſt éloigné de 48 degrés de l'équateur, & ainſi du reſte, *&c.* (*O*)

SEPTENTRION, (*Antiq. rom.*) en latin *ſeptentrio*; c'étoit le nom ou le ſobriquet que l'on donnoit à une certaine eſpece de mimes ou danſeurs. M. de Caylus a fait graver d'après un bronze antique, la repréſentation de ces ſortes de gens, dont les geſtes & l'attitude paroiſſent très-comiques. Les eſpeces de caſtagnettes qu'il tient aux mains, ne reſſemblent point du tout aux nôtres; elles ſervoient apparemment à marquer la meſure, & appuyoient les mouvemens d'une danſe qui de ſa nature devoit être ridicule. Ce mime eſt nud, il n'a qu'une écharpe autour des hanches, & elle eſt renouée ſur le côté. La chauſſure n'eſt qu'un ſimple chauſſon qui paroît n'avoir point de couture: la pointe au-deſſus du talon remonte aſſez haut, & le devant ſe rabat ſur les cordons qui le tiennent en état. La dénomination de *ſeptentrion* donnée par les Romains aux mimes ou danſeurs ainſi vêtus, eſt employée dans pluſieurs inſcriptions, nommément à Antibes, où M. de Caylus a copié la ſuivante, *D. M. Pueri* ſeptentrionis *Annor.* XII. *Qui Antipollin Theatre Biduo ſaltavit & placuit. Antiq.* de M. de Caylus, *tom. II.* (*D. J.*)

SEPTENTRION, *le*, (*Géog. mod.*) l'un des quatre points cardinaux. C'eſt celui qui répond ſur l'horiſon au pole boréal, & par lequel paſſe le méridien. Ce mot déſigne en Géographie la partie du ciel & celle du globe de la terre qui eſt oppoſée au midi, & qui ſe trouve entre l'équateur & le pole. On a donné à cette partie le nom de *ſeptentrion*, & celui de *ſeptentrional* à tout ce qui eſt tourné de ce côté-là, parce que les anciens y remarquerent ſept étoiles qu'ils nommerent *ſeptem triones*. C'eſt la même conſtellation que les Aſtronomes appellent la *petite ourſe*, & le peuple *le chariot de ſaint Jacques*. Comme les mots *nord* & *ſeptentrion* ſont ſynonymes, *Voyez* NORD. (*D. J.*)

SEPTENTRIONAL, adj. qui eſt du ſeptentrion. Ainſi l'on dit le pole, un ſigne, un parallele, un vent, un quadran, *&c. ſeptentrional*; l'Amérique *ſeptentrionale*, les nations *ſeptentrionales*.

SEPTEREE, ſ. f. (*Gramm.*) qui contient un eſpace de terre d'environ un arpent, ou un ſeptier de ſemence.

SEPTÉRIE, (*Antiq. greq.*) σπτηρίον; fête que les habitans de Delphes célébroient tous les neuf ans en mémoire du combat & de la victoire d'Apollon contre le ſerpent Python. La tradition diſoit que le combat d'Apollon contre Python s'étoit paſſé à Delphes; que le monſtre ayant été bleſſé, s'enfuit par le chemin qu'on appelloit *ſacré*, juſques dans la vallée de Tempé; qu'Apollon l'y pourſuivit, & qu'il le trouva mort & même enterré. Aix, fils du monſtre, lui avoit rendu ce dernier devoir. Mais voici quelle étoit la cérémonie de la fête.

On dreſſoit une cabane de feuillages dans la nef du temple d'Apollon, qui repréſentoit la ſombre demeure de Python. On venoit en ſilence y donner aſſaut par la porte qu'on appelloit *dolonie*: on y amenoit après cela un jeune garçon ayant pere & mere, qui mettoit le feu dans la cabane avec une torche ardente: on renverſoit la table par terre, & puis chacun s'enfuyoit par les portes du temple. Le jeune garçon ſortoit de la contrée; & après avoir erré en divers lieux où il étoit réduit en ſervitude, il arrivoit enfin à la vallée de Tempé, où il étoit purifié avec beaucoup de cérémonies. (*D. J.*)

SEPTICOLLIS, (*Géog. anc.*) nom que l'on donna anciennement à la ville de Rome. Romulus qui d'abord n'avoit environné de murs & de foſſés que le mont Palatin, y ajouta le mont Tarpeien lorſque Titus-Tatius & les ſabins de ſa ſuite, eurent pris le parti de ſe faire citoyens de Rome. Numa étendit encore la ville, & y joignit le mot Quirinal, où l'on

avoit dreſſé un temple à Romulus, ſous le nom de *Quirinus*. Tullus Hoſtilius, quand il eut tranſporté à Rome les Albains, après avoir détruit Albe, enferma le mont Cœlius dans l'enceinte de Rome. Sous Ancus Marcius le mont Janicule, ſitué au-delà du Tibre, fut joint à la ville par un pont de bois. A la vérité le premier Tarquin s'étoit contenté de conſtruire de belles pierres, au moins en partie, les murs de Rome, ſans faire d'augmentation à ſon enceinte. Pour Servius Tullius, non content d'achever l'ouvrage que ſon prédéceſſeur avoit commencé, il fit enclore le mont Eſquilin & le mont Viminal dans les nouveaux murs qu'il érigea. Ainſi Rome commença pour lors à porter le nom fameux de *Septicollis*, qui veut dire une ville compoſée de ſept collines. (*D. J.*)

SEPTIEME, (*Arithmét.*) partie d'un tout diviſé en ſept parties égales. En matiere de fractions, un *ſeptieme* ſe marque ainſi $\frac{1}{7}$, & deux, trois ou quatre *ſeptiemes*, &c. $\frac{2}{7}$, $\frac{3}{7}$, $\frac{4}{7}$. (*D. J.*)

SEPTIEME, *en Muſique*, eſt un intervalle diſſonant, que les Grecs appellent *heptacordon*, parce qu'il eſt formé de ſept ſons, c'eſt-à-dire, de ſix degrés diatoniques : il y en a de quatre ſortes.

La premiere, eſt la *ſeptieme* diminuée ; elle eſt compoſée de trois tons & de trois ſemi-tons majeurs, comme de l'*ut* dièſe au *fi* bémol ; ſon rapport eſt de 75 à 128.

La ſeconde, eſt la *ſeptieme* mineure ; elle eſt compoſée de quatre tons, & de deux ſemi-tons majeurs, comme de *mi* à *ré*, & chromatiquement de dix ſemi-tons : ſon rapport eſt de 5 à 9.

La troiſieme, eſt la *ſeptieme* majeure, compoſée de cinq tons & un ſemi-ton majeur ; de ſorte qu'il ne faut plus qu'un ſemi-ton majeur pour achever l'octave : comme d'*ut* à *ſi* ; & chromatiquement d'onze ſemi-tons ; ſon rapport eſt de 8 à 15.

La quatrieme, eſt la *ſeptieme* ſuperflue ; elle eſt compoſée de cinq tons, un ſemi-ton majeur & un ſemi-ton mineur, comme du *ſi* bémol au *la* dièſe ; de ſorte qu'il ne lui manque qu'un comma pour faire un octave ; ſon rapport eſt de 81 à 160 ; mais cette derniere eſpece n'eſt point uſitée en la Muſique, ſi ce n'eſt dans quelque tranſition enharmonique.

Il y a trois accords de *ſeptieme*.

Le premier eſt fondamental, & porte ſimplement le nom de *ſeptieme* : mais quand la tierce eſt majeure & la *ſeptieme* mineure, il s'appelle *accord ſenſible* ou *dominant* ; il ſe compoſe de la tierce, de la quinte, de la *ſeptieme*, & de l'octave.

Le ſecond eſt encore fondamental, & s'appelle *accord de ſeptieme* diminuée ; il eſt compoſé de la tierce mineure, de la fauſſe quinte, & de la *ſeptieme* diminuée dont il prend le nom, c'eſt-à-dire, de trois tierces mineures conſécutives ; & c'eſt le ſeul accord qui ſoit ainſi formé d'intervalles égaux ; il ne ſe fait que ſur la note ſenſible. *Voyez* ENHARMONIQUE. (*S*)

M. Rameau dérive cet accord de l'accord de dominante tonique, & de celui de ſous-dominante dans le mode mineur, en cette ſorte ; ſoient les accords *mi ſol* ♯ *ſi ré*, & *ré fa la ſi* de dominante tonique & de ſous-dominante dans le mode mineur de *la* ; M. Rameau joint ces deux accords, en retranchant 1°. *mi* dont le *ſol* ♯ eſt cenſé tenir la place ; 2°. *la* qui eſt cenſé continu dans *ré*. *Voyez* ACCORD & FONDAMENTAL. *Voyez auſſi mes élémens de Muſique.* (*O*)

Le troiſieme s'appelle *accord de ſeptieme ſuperflue* ; c'eſt un accord par ſuppoſition, formé par l'accord dominant, au-deſſous duquel la baſſe fait entendre la tonique.

Il y a encore un accord de *ſeptieme* & ſixte, qui n'eſt qu'un renverſement de l'accord de neuvieme ; il ne ſe pratique guere que dans les points d'orgue, à cauſe de ſa dureté. *Voyez* ACCORDS, CADENCE, DISSONANCE. (*S*)

SEPTIER, ſ. m. (*Meſure de liquides.*) cette meſure eſt différente ſuivant les lieux, ou l'eſpece des choſes meſurées ; elle fait en pluſieurs lieux de la France la chopine, & la moitié d'une pinte en fait de vin, d'eau-de-vie, &c. (*D. J.*)

SEPTIER, (*Jauge.*) ce mot en fait de jauge, s'entend d'une certaine quantité ou meſure de liqueur, qui eſt la valeur de huit pintes de Paris. Le muid de vin doit contenir trente-ſix *ſeptiers* ; le demi-muid ou feuillette, dix-huit *ſeptiers* ; le quart de muid, neuf *ſeptiers* ; & le demi-quart ou huitieme de muid, quatre *ſeptiers* & demi. *Savary.* (*D. J.*)

SEPTIER, (*Meſure de ſél.*) le *ſeptier* pris pour meſure de ſel, eſt compoſé de pluſieurs autres meſures ; il contient quatre minots ou ſeize boiſſeaux, & les douze *ſeptiers* font le muid : le ſel ainſi que les grains, ſe meſurent ras. *Savary.* (*D. J.*)

SEPTIER, (*Meſure ſeche.*) certaine meſure de grains, comme froment, ſeigle, orge, &c. de légumes, comme pois, lentilles, féves, &c. de graines, comme millet, navette, chenevi, &c. de farine, de châtaignes, de noix, & d'autres ſemblables marchandiſes. Cette meſure qui eſt différente ſuivant les lieux, n'eſt pas un vaiſſeau qui ſerve à meſurer toutes ces ſortes de choſes, mais une eſtimation de pluſieurs autres meſures, telles que peuvent être le minot, le boiſſeau, &c.

A Paris le *ſeptier* ſe diviſe en deux mines ; la mine en deux minots, le minot en trois boiſſeaux ; le boiſſeau en quatre quarts ou ſeize litrons, & le litron contient ſuivant quelques-uns, trente-ſix pouces cubiques ; les douze *ſeptiers* font un muid ; le *ſeptier* d'avoine eſt double de celui de froment ; en ſorte qu'il eſt compoſé de vingt-quatre boiſſeaux, ou deux mines ; chaque mine de douze boiſſeaux, quoique le muid ne ſoit que de douze *ſeptiers*. Les grains, les graines, les légumes, & la farine, ſe doivent meſurer ras, ſans rien laiſſer ſur le bord de la meſure ; c'eſt-à-dire, que la meſure étant ſuffiſamment pleine, elle doit être raſée ou radée avec une radoire, inſtrument de bois deſtiné pour cela. Les châtaignes, les noix, & autres ſemblables fruits ſecs, doivent être auſſi meſurés ras ; mais la meſure ne doit être raſée ſimplement qu'avec la main. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

SEPT ISLES LES, (*Géog. mod.*) petites îles de France, à deux lieues de la côte ſeptentrionale de la Bretagne, & à cinq de la ville de Tréguier. Ces îles ſont au nombre de ſept ; ce ſont celles que les anciens appelloient *Siadæ* & *Byadetæ*. *Long. 14. 28. latit. 48. 43.* (*D. J.*)

SEPTIMANCA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne : l'itinéraire d'Antonin la place ſur la route d'Emerita à Sarragoſſe, entre *Amallobrica* & *Nivaria*, à vingt-quatre milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond ; Merula & d'autres, croyent que c'eſt préſentement *Semanca.* (*D. J.*)

SEPTIMANIE, (*Géog. mod.*) Sidoine donne le nom de *Septimanie* à ſept cités, dont Euric roi des Viſigoths s'empara. Ce prince auſſi célebre par les cruautés qu'il exerça contre les Catholiques, que par ſes intrigues & par ſes conquêtes, ſoumit d'abord, ſans coup férir, une partie de l'Aquitaine, & forma un gouvernement particulier de ſept cités, qu'il occupa dans cette province.

La *Septimanie*, ainſi nommée des ſept villes qui étoient ſous la métropole de Narbonne, comprenoit alors, outre le ſiége du métropolitain, les diocèſes de Beſiers, de Maguelone, aujourd'hui Montpellier, de Nîmes, d'Agde, de Lodeve, de Carcaſſonne, & d'Elne, aujourd'hui Perpignan ; car, afin de remplir le nombre de ſept diocèſes, d'où la province tiroit ſon nom, les Goths érigerent ces deux dernieres villes en évêchés, & les ſubſtituerent à la place

de

de Toulouſe & d'Uſès, qu'ils avoient perdues en 507. après la bataille de Vouillé, environ à trois lieues de Poitiers.

Ce changement eſt atteſté par les ſouſcriptions du concile tenu à Narbonne en 589, ſous le regne de Rocarede, & par celles de pluſieurs conciles d'Eſpagne, auxquels aſſiſterent, comme ſujets des Goths, le métropolitain, & les ſept ſuffragans qu'on vient de nommer. Les ſouſcriptions du concile aſſemblé à Orléans en 511, prouvent qu'au tems de la mort de Clovis, la monarchie françoiſe n'étoit plus bornée que par la *Septimanie* & par le royaume de Bourgogne.

La *Septimanie* fut ſoumiſe aux Goths tant que leur domination ſubſiſta au-delà des Pyrénées; mais la révolution qui dépouilla leur roi Roderic de toute l'Eſpagne, leur fit perdre en même tems ce qu'ils poſſédoient dans les Gaules. Les Sarraſins, miniſtres du reſſentiment d'un ſeul particulier, détruiſirent tout-à-la-fois en 714, & l'empire des Goths, & la nation même preſque entiere.

L'entrée de la France leur étant ainſi devenue libre, ils l'inonderent ſouvent d'armées formidables, & pénetrerent par l'Aquitaine juſqu'au centre du royaume. Charles Martel gouvernoit alors les François en qualité de maire du palais; il réprima les incurſions des Sarraſins, & arrêta leurs progrès, par la victoire qu'il remporta ſur eux en 732 entre Tours & Poitiers. Cependant cette défaite, qui avoit couté la vie à leur chef Abdérame, & qui auroit épuiſé un peuple moins nombreux, ne les ayant pas empêchés de paſſer le Rhône; Charles les força après un long ſiége de ſortir d'Avignon, que le duc Maurontus leur avoit livré. Il les pourſuivit encore en *Septimanie*, & reprit enfin ſur eux en 737, toutes les villes qui avoient autrefois appartenu aux Goths, à la réſerve de Narbonne qui leur reſta. Cette place ne fut réduite qu'en 752, depuis la proclamation de Pepin. (*D. J.*)

SEPTIMIANE PORTE, *Septimiana porta*, (*Topogr. de l'anc. Rome.*) porte de Rome entre le Tibre & le Janicule; elle fut ainſi nommée de Septimus Severus, ſelon Spartian; cet empereur l'anoblit encore en y faiſant conſtruire des bains pour le public. (*D. J.*)

SEPTIMINICIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre: elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route d'*Aſſuræ* à *Thenæ*, entre *Madaſſuma* & *Tablata*, à vingt-cinq milles du premier de ces lieux, & à vingt milles du ſecond; c'étoit un ſiége épiſcopal. (*D. J.*)

SEPTIMONTIUM, (*Antiq. rom.*) fête des ſept montagnes de Rome, qu'on célébra au mois de Décembre, après que la ſeptieme montagne fut enfermée dans la ville; on offroit aux dieux ce jour-là ſept ſacrifices en ſept différens endroits, mais non pas conſtamment ſur ces montagnes; ce même jour les empereurs faiſoient des libéralités au peuple. (*D. J.*)

SEPTIQUE, ſ. m. & adj. *terme de Chirurgie, concernant la matiere médicale externe*, remede topique qui corrode les chairs. C'eſt un eſcharotique putréfiant, tel que la pierre à cautere, le beurre d'antimoine. Le mot *ſeptique* eſt grec; il ſignifie *putréfiant*, qui a la vertu de diſſoudre & de faire corrompre; du verbe σήπω, *putrefacio*, je fais pourrir. *Voyez* CAUSTIQUE, ESCHAROTIQUE.

M. Pringle, de la ſociété royale de Londres, & médecin des armées britanniques, a donné à la ſuite de ſes obſervations ſur les maladies des armées dans les camps & dans les garniſons, des mémoires excellens, lus à la ſociété royale, ſur les ſubſtances *ſeptiques* & anti-*ſeptiques*. Ses expériences prouvent qu'il y a beaucoup plus de ſubſtances qui réſiſtent à la putréfaction, qu'il n'y en a qui la favoriſent: l'eau de chaux & le quinquina ſont d'excellens anti-*ſeptiques*, au point que des morceaux de chair à demi-pourrie, mis en macération dans une infuſion de quinquina, ont rendu à cette chair ſon premier état. *Voyez* QUINQUINA, GANGRENE. (*Y*)

SEPTIZONE, ſ. m. (*Architect.*) nom du mauſolée de la famille des Antonins, qui ſelon Aurélius Victor, fut élevé dans la dixieme région de la ville de Rome. C'étoit un grand bâtiment iſolé, avec ſept étages de colonnes, dont le plan étoit quarré: au-deſſus étoient d'autres étages qui faiſoient une large retraite; ce qui donnoit une figure pyramidale à ce bâtiment terminé par la ſtatue de Septime Severe, qui l'avoit fait conſtruire. Ce mauſolée fut appellé *ſeptizone*, du latin *ſeptem*, & ζονæ, c'eſt-à-dire à ſept ceintures ou rangs de colonnes.

Les hiſtoriens font encore mention d'un autre *ſeptizone* plus ancien que celui de Septime Sévere, & près des thermes d'Antonin. (*D. J.*)

SEPTUAGENAIRE, adj. & ſ. m. qui a atteint l'âge de ſoixante & dix ans: on ne peut ni faire mettre, ni retenir en priſon un *ſeptuagénaire* pour dette civile.

SEPTUAGÉSIME, (*Théolog.*) terme de calendrier qui ſignifie le troiſieme dimanche avant le carême. Ce dimanche & les deux ſuivans qu'on nomme *ſexagéſime* & *quinquagéſime*, l'Egliſe exhorte ſes enfans à la pénitence, pour les préparer à la mortification du carême qu'elle va bientôt commencer.

Quelques-uns croient que la *ſeptuagéſime* a pris ſon nom de ce qu'elle eſt environ 70 jours avant Pâques, & que le pape Téleſphore fixa à ce jour le commencement du careme. *Voyez* CARÊME.

En Angleterre, les lois du roi Canut ordonnoient que les tribunaux ſeroient fermés, & l'exercice de la juſtice ſeroit ſuſpendu depuis la *ſeptuagéſime* juſqu'à *quindena Paſchæ*, c'eſt-à-dire la *quinzaine de Pâques*.

Le droit canon défend la célébration des mariages, depuis la *ſeptuagéſime* juſqu'après les octaves de Pâques; mais aujourd'hui cette défenſe ne commence qu'au mercredi des Cendres.

SEPTUMANI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *lib. III. ch. iv.* Comme il leur donne la ville *Bliteræ* ou *Bilteræ*, on voit que ce ſont les habitans du diocèſe de Béziers. Pomponius Mela, *lib. II. ch. v.* écrit auſſi *Septumani*. Le pays de ces peuples eſt appellé *Septimania*, par Sidonius Apollinaris, par Eginhart & par Aimoin; & ce nom lui avoit été donné à cauſe que la ſeptieme légion y avoit eu ſes quartiers. (*D. J.*)

SEPTUM LUCIDUM, (*Anat.*) ou *cloiſon tranſparente*; elle ſépare les deux ventricules ſupérieurs du cerveau; elle eſt ainſi appellée à cauſe de ſa tranſparence. *Voyez* CERVEAU.

SÉPULCHRALE, COLONNE, (*Archit.*) c'étoit anciennement une colonne élevée ſur un ſépulchre ou tombeau, avec une épitaphe gravée ſur ſon fuſt. Il y en avoit de grandes qui ſervoient aux tombeaux des perſonnes de diſtinction, & de petites pour ceux du commun; celles-ci étoient appellées par les Latins *ſtetæ* & *cippi*. On donne aujourd'hui le nom de *colonne ſépulchrale* à toutes les colonnes qui portent des croix dans les cimetieres, ou qui ſervent d'ornement aux mauſolées. (*D. J.*)

SÉPULCHRAUX, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques qui nioient la deſcente de J. C. aux enfers quant à l'ame, & diſoient qu'il n'y étoit deſcendu que quant au corps, donnant au mot *enfer*, le nom de *ſépulchre*.

SÉPULCHRE, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt.*) *ſepulchrum*; tombeau ordinaire deſtiné à enfermer les morts, ou les os & les cendres des corps morts, lorſ-

que l'usage étoit de les brûler. *Voyez* SEPULCHRUM.

Les *sépulchres* magnifiques, ou pour mieux dire les tombeaux des princes, des grands, des riches de la terre, se nommoient *pyramides*, *mausolées*, *monumens*, *cénotaphes*, *voûtes sépulchrales*, *&c.* mais les pauvres citoyens n'avoient que des *sépulchres* de peu de montre; on les appelloit en latin suivant leur forme ou leur usage, *columellæ*, *mensæ*, *labella*, *labra*, *arcæ*, *columbaria*.

Les *columellæ* étoient de petites colonnes semblables à des bouquets ou troncs de pierre que les Latins appellent *cippi*, avec cette différence que les colonnes étoient arrondies, & leurs troncs quarrés ou de quelque figure irréguliere. Properce en parle ainsi:

I puer, & citus hæc aliquâ præpone columnâ,
Et dominum exquisiti dic habitare tui.

On fait que les exquilies étoient certains lieux hors de la ville, où l'on exécutoit à mort les criminels, & où les pauvres étoient enterrés:

Hoc miseræ plebi stabat commune sepulchrum.
Horat. *lib. I. sat. viij.*

Les tables, *mensæ*, étoient des pierres quadrangulaires plus longues que larges, assises sur une petite tombe, soit à fleur de terre, soit sur quatre bouquets de pierre élevés d'environ 2 ou 3 piés; & comme le verbe *ponere* étoit de commun usage pour signifier *mettre*, *poser*, les Latins disoient *ponere mensam*, pour désigner la structure, la position ou l'assiette des tombes des morts. L'inscription suivante qui se trouve à Milan, & que Gruter a recueillie, 850, 6, pourra servir d'exemple.

M. M.

Miniciæ Rufinæ
Innocentissimæ fœminæ
Quæ. Vixit. Annis. xxij.
Mense. Uno. Dieb. xxxiiij
Minicia. Domitia. Sorori
Posuit. Mensam contrà
Votum.

Labellum ou *labrum*, étoit une pierre creusée en forme de bassin de fontaine; ces bassins étoient les uns ronds, les autres ovales & les autres quarrés; mais ces derniers s'appelloient proprement *arcæ* ou *arculæ*, parce qu'ils ressembloient aux coffres, excepté que leurs quatre côtés ne tomboient pas à-plomb, & qu'ils étoient ordinairement portés sur quatre piés de lion, ou de quelqu'autre bête.

Les mots *cupæ*, *dolia*, *massæ*, *ollæ*, *urnæ*, *ampullæ*, *phialæ*, *thecæ*, *laminæ*, & quelques autres semblables, ne signifient point des *sépulchres* entiers, mais des vaisseaux de différente forme ou matiere, dans lesquels on mettoit les os ou les cendres des corps brûlés.

Columbaria, étoient des niches où on pouvoit placer deux ou trois urnes pleines de cendres, sur lesquelles urnes on gravoit une petite épitaphe.

Agène Urbique parle de quelques endroits des fauxbourgs de Rome, où l'on voyoit quantité de *sépulchres* de petites gens & d'esclaves; tel étoit le lieu nommé *culinæ*; tel étoit encore le lieu nommé *sestertium*, où étoient enterrés les corps des personnes que les empereurs faisoient mourir.

Quand on lisoit sur les inscriptions d'un *sépulchre*, *tacito nomine*, ces mots vouloient dire que les personnes à qui ce *sépulcre* étoit destiné, avoient été déclarées infames, & enterrées à l'écart par la permission du magistrat. (*D. J.*)

SÉPULCHRE *de la sainte Vierge*, (*Hist. eccléf.*) on ignore le lieu de ce sacré monument; & l'on ne sait pas même où la Ste Vierge a fini ses jours. Les apôtres seuls qui pouvoient en être instruits, ont eu grand soin de ne pas divulguer ce secret. Ainsi toutes les traditions qui ont couru dans le monde sur ce monument, & sur le lieu de la mort de la Ste Vierge, sont également incertaines. Ainsi quand l'on soutint dans le concile d'Ephèse, tenu en 431, que la Ste Vierge y étoit morte & qu'elle y avoit son tombeau, ce sentiment ne put prévaloir contre l'opinion de ceux qui montroient le tombeau de la mere de notre Sauveur à Jérusalem. On a soutenu depuis qu'il étoit dans la vallée même de Josaphat; d'autres ont prétendu le voir au pié de la montagne des Oliviers; & dans chacun de ces deux endroits on en a donné des descriptions si différentes, qu'elles ne peuvent convenir au même tombeau. (*D. J.*)

SÉPULCHRE *des Juifs*, (*Critiq. sacrée.*) en grec ταφος; les Hébreux creusoient ordinairement leurs tombeaux dans les rocs, comme il paroît par Is. *xxij. 16.* C'est pour cette raison qu'Abraham acheta une double caverne, pour en faire son *sépulchre*. Genèse, *xlix. 30.* Lorsque leurs tombeaux étoient en plein champ, ils mettoient une pierre taillée par-dessus, pour avertir qu'il y avoit dessous un *sépulchre*, afin que les passans ne se souillassent point en y touchant. Le Sauveur fait allusion à cette coutume, quand il compare les Pharisiens à des *sépulchres cachés*, sur lesquels en passant sans le savoir, on contracte une souillure involontaire. Luc, *xj. 44.* Les Juifs enduisoient aussi de chaux leurs *sépulchres*, pour qu'on les apperçût mieux; & tous les ans le 15 d'Adar, on les reblanchissoit. C'est pourquoi J. C. compare encore les Pharisiens hypocrites, qui couvroient leurs vices d'un bel extérieur, à des *sépulchres blanchis*.

Habiter dans les sépulchres, c'est dormir auprès des tombeaux, pour consulter les devins, à la maniere de ceux d'entre les Gentils qui couchoient près des *sépulchres* sur des peaux de bêtes, afin d'apprendre en songe ce qui devoit leur arriver. Isaïe, *xxxv. 4.* reproche aux Juifs cette pratique superstitieuse.

Sépulchre se prend au figuré dans l'Ecriture; 1°. pour la mort. Il ne me reste que le *sépulchre*, dit Job, *xvij. 1.* c'est-à-dire je n'attens plus que la mort dans mon affliction. 2°. pour l'excès de la misere. Ezéchiel, *ch. xxxvij. 12.* promet aux Juifs que Dieu les retirera de leurs *sépulchres*, c'est-à-dire de leur dure captivité. 3°. pour une chose pernicieuse; c'est dans ce sens que S. Paul dit aux Romains, *iij. 13.* le gosier des méchans est comme un *sépulchre* ouvert, dont sortent des paroles nuisibles au salut. Enfin laisser une ame dans le *sépulchre*, dans la *mort* ou dans l'*enfer*, est une expression hébraïque qui désigne une seule & même chose. (*D. J.*)

SÉPULCHRE, SAINT, (*Ordre milit.*) nom d'un ordre militaire établi dans la Palestine. La plupart des écrivains en attribuent la fondation à Godefroi de Bouillon; mais c'est une idée chimérique. Les chevaliers du *saint sépulchre* ne s'éleverent que sur les ruines de chanoines réguliers ainsi nommés; ce fut Alexandre VI. qui institua l'ordre militaire de ce nom, dont il prit la qualité de grand-maître. Clément VII. en 1525, accorda de vive voix au gardien des religieux de S. François en Terre-Sainte, le pouvoir de faire de ces chevaliers. Paul V. sous Louis XIII. confirma la réunion de l'ordre du *saint sépulchre*, à celui de S. Jean de Jérusalem. (*D. J.*)

SEPULTURA, *SEPULCHRUM*, *MONUMENTUM*, (*Antiq. rom.*) il y a de la différence entre ces trois mots, considérés dans leur signification propre. Sépulchre marque en général tout lieu de *sépulture*, selon le jurisconsulte dans la loi 3. *de sepulchro violato.* Toutefois à prendre ce terme à la rigueur, tel a *sépulture* qui n'a point de *sepulchre*; car

le mot *ſépulture* déſigne non ſeulement tout lieu où les corps ſont enſevelis, mais même les cérémonies de l'enſeveliſſement. Les Payens ne s'inquiétoient pas du ſépulchre, mais beaucoup de la *ſépulture*; parce qu'ils croyoient que l'ame de celui dont le corps étoit privé de *ſépulture*, reſtoit errante, & ne pouvoit être admiſe au rang des autres dans les champs éliſées.

Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta
Tranſportare prius, quàm ſedibus oſſa quierunt.
Ænéid. *I. 6.*

Voilà d'où vient l'inſtante priere que le pauvre Palinure fait à Enée, de vouloir à ſon tour, enterrer ſon corps, qui étoit encore porté ſur les flots près du port de Vélies, depuis l'heure de ſon nauffrage.

Mais quant au ſépulchre, il n'étoit réputé ni néceſſaire, ni utile; achetoit un ſépulchre qui vouloit, car il ne conſiſtoit qu'en une maſſe de maçonnerie faite au-deſſus, ou au-devant de la *ſépulture*. Et même de ce genre d'ouvrage les Germains avoient cette opinion, que cela ne ſervoit que de fardeau inutile aux corps des défunts. Mais ils penſoient que la *ſépulture* étoit louable en elle-même, agréable aux défunts, & pleine de conſolation aux vivans. Ce que nous avons appris de Tacite, qui dit que *ſepulchrum Ceſpes erigit: monumentorum arduum & operoſum honorem, uti gravem defunctis, aſpernantur Germani.*

A conſidérer enſuite les mots *ſépulchre* & *monument*, il y a cette différence, que le *monument* indique toute ſorte d'édifice pour tranſmettre à la poſtérité la mémoire de quelque choſe; *monumentum eſt quod memoriæ ſervandæ gratiâ exiſtit.* Que ſi dans ce monument on met le corps d'un homme mort, de ſimple *monument* qu'il étoit, il devient vrai ſépulchre, tombeau, & ſe revêt de la nature des lieux ſaints & religieux. Que ſi l'édifice eſt fait à la gloire d'un défunt, & que ſon corps n'y ſoit pas mis en *ſépulture*, on le nomme un *ſépulchre vuide*, que les Grecs appellent κενοταφιον. Telle eſt l'idée qu'en donne la loi 42, *de religioſis & ſumptibus funerum.* De-là vient que pluſieurs hommes illuſtres de l'antiquité avoient pluſieurs *monumens*, dont un ſeul portoit le nom de *tombeau*. C'eſt ce que Denis d'Halicarnaſſe rapporte au ſujet d'Enée. (*D. J.*)

SEPULTURE, (*Droit naturel.*) on entend en général par *ſépulture* dans le droit naturel, les derniers devoirs rendus aux morts, ſoit qu'on enterre leurs corps, ſoit qu'on les brûle; car tout dépend ici de la coutume qui détermine la maniere d'honorer la mémoire du défunt.

Le droit de *ſépulture* eſt fondé ſur la loi de l'humanité, & en quelque façon même ſur la juſtice. Il eſt de l'humanité de ne pas laiſſer des cadavres humains pourrir, ou livrés en proie aux bêtes. C'eſt un ſpectacle affreux aux vivans; & il leur en proviendroit un dommage réel par l'infection de l'air. Ainſi les perſonnes les plus indifférentes ſont obligées par cette ſeule raiſon de donner elles-mêmes la *ſépulture* aux morts, lorſqu'il n'y a point de gens, de parens ou d'amis à portée de leur rendre ce dernier devoir. Que ſi l'on empêche les parens ou les amis de s'enacquitter, on leur fait une injure. On augmente la douleur qu'ils reſſentent de la perte d'une perſonne qui leur étoit chere, on leur ôte la conſolation de lui rendre ce qu'ils regardent comme un devoir. C'eſt ſur ce pié-là que la choſe a été enviſagée de tout tems parmi les nations qui n'ont pas été plongées dans la barbarie. C'eſt auſſi en partie là-deſſus que ſont fondées les lois qui privent de la *ſépulture* ceux qui ont commis de très-grands crimes; car elles ſe propoſent autant de rendre chacun ſoigneux de détourner de tels crimes ſes enfans, ſes parens, ſes amis, que d'intimider le criminel.

Mais en refuſant la *ſépulture* à quelqu'un, ne violet-on point en quelque maniere envers lui l'humanité & la juſtice? M. Thomaſius & quelques autres ne le croient pas, parce que le mort ne ſent point l'outrage qu'on fait à ſon cadavre; cependant ce n'eſt pas toujours aſſez pour être léſé, de ſentir l'offenſe que l'on nous fait; on fait du tort à un inſenſé, quoiqu'il ne comprenne par le préjudice qu'on lui cauſe. Après tout les raiſons qui ſe tirent de l'injure faite aux vivans, ſuffiſent pour en inférer, que la *ſépulture* refuſée malicieuſement, fournit un juſte ſujet de vengeance aux parens ou amis du défunt, & que les lois même de la guerre ne s'étendent pas juſqu'à refuſer la *ſépulture* aux morts de l'armée ennemie; c'étoit là du moins l'idée de Platon, & à ſon autorité on peut ajouter celles que Grotius cite en aſſez grand nombre, *l. II. c. xix.* (*D. J.*)

SÉPULTURE, (*Antiq. greque & rom.*) le ſoin de la *ſépulture* eſt du droit naturel & du droit des gens. Tous les peuples peuples ſe ſont accordés à penſer ainſi, & l'antiquité a regardé la *ſépulture* des morts comme un devoir inviolable, dont on ne pouvoit ſe diſpenſer ſans encourir la vengeance des dieux.

Dans l'Iliade d'Homere, Priam obtient une ſuſpenſion d'armes pour enterrer les morts de part & d'autre. Jupiter envoie Apollon pour procurer la *ſépulture* à Sarpedon. Iris eſt dépêchée des dieux pour engager Achille à rendre ce devoir à Patrocle, & Thétis lui promet d'empêcher que ce corps ne ſe corrompe, au cas qu'on le laiſſe une année entiere ſans *ſépulture*. Homere ſe fonde ici ſur la coutume des Egyptiens qui refuſoient la *ſépulture* au défunt, s'il avoit mal vécu. Ce refus faiſoit qu'on ne permettoit pas de tranſporter le corps des impies au-delà du fleuve près duquel étoient les *ſépultures* des juſtes. De-là venoit l'idée que la privation de la *ſépulture* fermoit à une ame les champs éliſiens, & la couvroit d'infamie.

Je me ſers ici du mot de *ſépulture* pour les tems même d'Homere, où l'on brûloit les corps, d'autant qu'il reſtoit toujours des os ou des cendres du cadavre qu'on mettoit en terre enfermés dans des urnes.

L'uſage de brûler les corps eut de la peine à s'établir chez les Romains, parce que Numa Pompilius défendit qu'on brûlât le ſien; cette coutume devint cependant générale ſur la fin de la république; mais elle ſe perdit au commencement du regne des empereurs chrétiens, & s'abolit entierement ſous Gratien.

Perſonne, & même les criminels ne pouvoient être privés de la *ſépulture* parmi les juifs. Joſephe, *antiq. judaiq. l. IV. c. vj.* dit que Moïſe avoit commandé qu'on donnât la *ſépulture* à tous ceux qu'on condamneroit à mort pour leurs crimes. Nous voyons que les Romains étoient aſſez dans le même uſage, car Pilate permit qu'on détachât le corps de J. C. & qu'on le mît dans le ſépulchre, quoiqu'il l'eût fait mourir comme criminel de léſe-majeſté. Les empereurs Dioclétien & Maximien marquerent par un de leurs reſcripts, qu'ils n'empêcheroient pas qu'on donnât la *ſépulture* à ceux qu'on avoit ſupplicies.

Au commencement de la républipue, tous les Romains avoient leur *ſépulture* dans la ville, mais la loi des douze tables le défendit pour éviter l'infection que les corps enterrés pouvoient cauſer dans un climat auſſi chaud que l'Italie. La république n'accorda le droit de *ſépulture* dans Rome qu'aux veſtales, & à un petit nombre de particuliers qui avoient rendu des ſervices conſidérables à l'état. Les Claudiens eurent le privilege de conſerver leur *ſépulture* ſous le capitole. Le peuple romain accorda de même par une ordonnance expreſſe à Valérius Publicola & à ſes deſcendans, l'honneur de la *ſépulture* dans la ville. Plutar-

que écrit néanmoins que de ſon tems, ceux de cette race ſe contentoient, lorſque quelqu'un d'eux mouroit, de mettre une torche ardente ſur le tombeau de famille, qu'ils retiroient auſſitôt, pour montrer qu'ils avoient ce privilege, mais qu'ils s'en déportoient en faiſant enterrer leurs parens dans la contrée de Vélie.

Adrien mit une amende de quatre pieces d'or contre les contrevenans, & étendit cette peine aux magiſtrats qui l'auroient permis. Il voulut encore, pour me ſervir des termes du juriſconſulte Ulpien, que le lieu de la *ſépulture* fût confiſqué & profané, & qu'on exhumât le corps ou les cendres de celui qu'on y auroit enſeveli. Cette ordonnance fut renouvellée par Dioclétien & Maximien, l'an 290 de l'ere chrétienne.

Des lois ſi formelles obligerent les Romains d'établir leur tombeaux hors de l'enceinte de Rome, & les élever ſur les grands chemins les plus fréquentés, comme ſur la voie appienne, la voie flaminienne, la voie latine, où l'on voyoit les ſépuchres des Collatins, des Scipions, des Serviliens; des Marcellus, *&c.* objets propres à porter les paſſans à l'imitation des grands hommes qui étoient couchés dans ces tombeaux, & dont les noms étoient gravés ſur chacun. (*D. J.*)

SÉPULTURE *des Chinois*, (*Hiſt. de la Chine.*) les *ſépultures* de ce peuple ſont hors des villes, & autant qu'on le peut ſur des hauteurs; ſouvent on y plante des pins & des cyprès. Juſqu'à environ deux lieues de chaque ville, on trouve des villages, des hameaux, des maiſons diſperſées çà & là, & diverſifiées de boſquets & de petites collines couvertes d'arbres, & fermées de murailles. Ce ſont autant de *ſépultures* différentes, leſquelles forment un point de vue qui n'eſt point déſagréable.

La plupart des *ſépulchres* chinois ſont bien blanchis, & faits en forme de fer à cheval. On écrit le nom de la famille ſur la principale pierre. Les pauvres ſe contentent de couvrir le cercueil de chaume, ou de terre élevée de cinq à ſix piés, en forme de pyramide; pluſieurs enferment le cercueil dans une petite loge de brique, repréſentant un tombeau.

Pour ce qui eſt des grands & des mandarins, leurs *ſépultures* ſont d'une aſſez belle ſtructure. Ils conſtruiſent une voute dans laquelle ils renferment le cercueil: ils forment au-deſſus une élevation de terre battue, haute d'environ douze piés & de huit ou de dix pouces de diametre, qui a à-peu-près la figure d'un chapeau; ils couvrent cette terre de chaux & de ſable, dont ils font un maſtic, afin que l'eau ne puiſſe pas y pénétrer; ils plantent tout-autour avec ſymmétrie des arbres de différentes eſpeces. Vis-à-vis eſt une longue & grande table de marbre blanc & poli, ſur laquelle eſt une caſſolette, deux vaſes & deux candelabres auſſi de marbre. De part & d'autre, on range en pluſieurs files des figures d'officiers, d'eunuques, de ſoldats, de lions, de chevaux ſellés, de chameaux, de tortues, & d'autres animaux en différentes attitudes, qui marquent du reſpect & de la douleur, autant que leurs artiſtes ſont capables d'exprimer les paſſions; vous trouverez les détails de leurs funérailles au *mot* FUNÉRAILLES *des chinois*. (*D. J.*)

SÉPULTURE, (*Critiq. ſacrée.*) les Juifs avoient grand ſoin d'enſevelir les morts, & tenoient à deshonneur d'être privés de la *ſépulture*; auſſi étoit-ce chez eux un office de charité que ce dernier ſoin, comme on le voit par Tobie, qui s'en faiſoit un devoir, malgré les défenſes de Sennachérib, & quoiqu'il courût riſque de la vie en oſant enterrer les corps des iſraélites qu'on expoſoit aux bêtes.

Jérémie, *ch. viij. 1.* menace les grands, les prêtres, & les faux prophetes qui ont adoré les idoles, de faire jetter leurs os hors de leurs *ſépultures*, comme le fumier qu'on jette ſur la terre. Le même prophete, *ch. xxij. 19.* prédit que Johakim, roi de Juda, qui ſe plongeoit dans toutes ſortes de crimes, ſeroit jetté à la voirie.

Les Juifs cependant n'avoient point de lieu déterminé pour la *ſépulture* des morts; pluſieurs de leurs tombeaux étoient faits dans le roc; d'autres étoient dans les villes, à la campagne, ſur les chemins, dans les jardins. Les tombeaux des rois de Juda étoient creuſés ſous la montagne du temple, comme l'inſinue Ezéchiel, quand il dit, *ch. xliij. 7.* qu'à l'avenir la montagne ſainte ne ſera plus fouillée par les cadavres des rois. Le tombeau que Joſeph d'Arimathie avoit préparé pour lui-même, & qu'il deſtina pour le corps du Sauveur, étoit dans ſon jardin. Saül fut enterré ſous un arbre, & Moïſe, Aaron, Eléazar, Joſué, le furent dans des montagnes.

Maimonides, il eſt vrai, fait mention du cercueil où les Juifs mettoient les morts, avant que de les dépoſer en terre; mais il parle plutôt de la maniere dont les juifs diſperſés enſeveliſſoient leurs morts, que de celle qui étoit en uſage parmi eux, lorſqu'ils habitoient leur propre pays. On croit donc que du tems de J. C. après avoir préparé les corps, avant que de les mettre dans le ſépulchre, ils les poſoient liés de bandes & enveloppés d'un linceul, ſur de petits lits, & les plaçoient ainſi dans les grottes qui étoient leurs ſépulchres. Les raiſons qu'on a d'en juger ainſi, ſont 1°. que dans l'hiſtoire de la *ſépulture* & de la réſurrection de J. C. il n'eſt fait aucune mention de cercueil. Il n'y eſt parlé que du linceul & des bandes de toile, dont le corps du Sauveur fut enveloppé. 2°. La même choſe paroît dans l'hiſtoire de la réſurrection de Lazare. S'il avoit été enfermé dans un cercueil, J. C. ne pouvoit lui dire, *Lazare, ſors dehors*. Il auroit fallu ouvrir le cercueil auparavant, comme il fallut ôter la pierre qui fermoit l'entrée du ſépulchre, afin que Lazare en pût ſortir; ou il faudroit ſuppoſer un miracle que J. C. n'a point voulu faire, parce qu'il n'en fait point de ſuperflu; c'eſt pour cela qu'il fait ôter la pierre, avant de commander à Lazare de ſortir. 3°. Dans l'hiſtoire de la réſurrection du fils de la veuve de Nain, Jéſus s'approche du mort, & lui dit: *jeune homme, levez-vous*: comment auroit-il pu ſe lever, s'il eût été enfermé dans un cercueil?

Quoi qu'il en ſoit, auſſitôt que quelqu'un chez les Juifs étoit mort, ſes parens & ſes amis, pour marquer leur douleur de ſa perte, déchiroient leurs habits, ſe frappoient la poitrine, & mettoient de la cendre ſur leurs têtes. La pompe funebre étoit accompagnée de joueurs de flutes, d'hommes & de femmes gagées pour pleurer. *Voyez* PLEUREURS & PLEUREUSES.

SÉPULTURE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt le lieu où ſont les tombeaux d'une famille, comme étoit la chapelle des Valois à S. Denis en France.

Les mahometans ſont curieux de *ſépultures* qu'ils bâtiſſent en forme de petites chapelles d'une architecture fort délicate. Ils appellent *tarbes*, celles des fondateurs des moſquées qui en ſont proches. *Davilier.* (*D. J.*)

SEPULVÉDA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, au ſud-oueſt & près de Ségovie, ſur la petite riviere de Duraton. On l'appelloit anciennement *Sepulvega*, dont on a fait *Sepulveda*. Villeneuve prétend que c'eſt la *Segortia lata* de Ptolomée, *l. II. c. vj.* (*D. J.*).

SEQUANA, (*Geogr. anc.*) nom latin de la riviere de Seine. Céſar & Ptolomée diſent *Sequana*, Strabon *Sequanus*, & Etienne le géographe *Secoanus*. Cette riviere, ſelon Céſar, *de Bel. Gal. l. I.* faiſoit avec la Marne, la ſéparation entre les Gaulois & les Belges. (*D. J.*)

SÉQUANIENS, f. m. pl. (*Hiſt. ancienne.*) peuple de la Gaule, qui, du tems des Romains, habitoit le pays connu aujourd'hui ſous le nom de la *Franche-Comté*.

SÉQUANOIS, LES, (*Géog. anc.*) *Sequani*, peuples de l'ancienne Gaule; du tems de Céſar, ils faiſoient partie de la Celtique: mais Auguſte les mit ſous la Belgique, ce qui paroît par les deſcriptions de Ptolomée & de Pline. Céſar dit encore, que le mont Jura les ſéparoit des Helvétiens: d'un autre côté, les bornes de leur pays s'étendoient juſqu'au Rhein, à ce que prétend Strabon, *l. IV.*

On peut dire que le Rhein bornoit originairement le pays des *Séquanois*, avant que les Germains les euſſent éloignés des bords de ce fleuve; car on voit qu'Arioviſte leur enleva la troiſieme & la meilleure portion de leur pays, & ſans doute celle qui étoit la plus voiſine du Rhein.

Ammien Marcellin, *liv. XV. c. xxvij.* étend auſſi les *Séquaniens* juſqu'à ce fleuve; mais il ſuivoit l'uſage de ſon tems: il y avoit une province appellée *Maxima Sequanorum*, & dans laquelle on comprenoit non-ſeulement les *Sequani*, mais encore les *Helvetii* & les *Rauraci*.

Enfin, le pays de *Sequaniens*, ſelon Tacite, étoit d'un autre côté limitrophe de celui des *Ædui*, *voyez* M. Dunod dans ſon *Hiſtoire des Sequanois & de la province Sequanoiſe*. Cet ouvrage eſt imprimé à Dijon en 1735. 2. *vol. in-4°.* (*D. J.*)

SEQUELLE, DIXME DE, (*Droit d'égliſe.*) on appelle dixme de *ſequelle* une certaine dixme qui ſe perçoit en Bourgogne, parce que le curé qui la leve ſuit le laboureur qui va cultiver des terres hors ſa dixmerie. Les dixmes perſonnelles ne ſont point reçues en France, cependant les dixmes de *ſequelle* approchent fort de leur nature, dit Fevret. (*D. J.*)

SÉQUENCE, ſ. f. *terme de jeu de l'Ambigu*; la *ſéquence* eſt une ſuite de trois cartes de la même couleur, comme cinq, ſix & ſept. La *ſéquence* emporte le point & ſes primes, & fait gagner trois jettons de chaque joueur, outre ce qui eſt au jeu; la plus haute en points va devant la plus baſſe.

SÉQUENCE, *au jeu de ma Commere accommodez-moi*, ſe dit de trois cartes qui ſont dans leur ordre naturel, ne laiſſant aucun intervalle à remplir entre une carte & celle qui lui eſt inférieure en valeur, comme roi, dame & valet, dame, valet & dix, *&c.* La *ſéquence* de ce jeu ne differe de la tierce du piquet, qu'en ce qu'il faut que celle-ci ſoit en même couleur, & en même eſpece, & que la *ſéquence* peut être de trois couleurs & de trois eſpeces différentes, pourvû qu'elle aille de ſuite.

SÉQUENCE, *au jeu du Hoc*, ce ſont trois cartes d'un même couleur qui ſe ſuivent. La *ſequence* de quatre vaut mieux que celle de trois, celle de cinq, que celle de quatre & ainſi des autres. Et quand les cartes ſont égales en nombre, la plus haute gagne; dame, valet & dix, & la plus forte *ſéquence* ſimple; as, deux & trois la moindre de toutes. *Voyez* SÉQUENCE SIMPLE.

SÉQUENCE SIMPLE, *au jeu du Hoc*, c'eſt une *ſéquence* qui n'eſt compoſée que de trois cartes ſeulement.

SÉQUENCE, *au jeu de Commerce*, ſe dit de l'aſſemblage ſuivi de trois cartes de même couleur, que l'on appelle *tierce* au jeu de piquet; comme as, roi, dame; roi, dame, valet; dame, valet & dix, *&c.* La plus haute ayant toujours la préférence.

SÉQUESTRATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſpr.*) eſt l'action de mettre des revenus ou autres choſes en ſequeſtre.

On entend auſſi quelquefois par ce terme l'action de détourner des deniers, des papiers ou autres choſes, pour en ôter la connoiſſance & ſe les approprier. *Voyez ci-après* SEQUESTRE.

SEQUESTRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt une perſonne préposée pour recevoir & garder comme en dépôt des deniers, revenus & autres choſes qui ſont en litige, juſqu'à ce que la juſtice ait décidé à qui les choſes ſéquestrées doivent appartenir.

Le *ſequeſtre* differe du gardien ou commiſſaire, en ce que celui-ci eſt établi à une ſaiſie, au lieu que le *ſequeſtre* eſt établi à des biens & revenus, quoique non ſaiſis.

Les nominations de *ſequeſtre* ſe font ordinairement en juſtice, ſur la demande des parties ou d'office par le juge lorſqu'il y a lieu.

Les parties peuvent néanmoins convenir entr'elles d'un *ſequeſtre* à l'amiable.

Le juge ne peut nommer pour *ſequeſtre* aucun de ſes parens & alliés, juſqu'au degré de couſins-germains inclusivement, à peine de nullité & d'amende, même de répondre en ſon nom des dommages & intérêts en cas d'inſolvabilité du *ſequeſtre*.

Le *ſequeſtre* doit prêter ſerment devant le juge.

Quand les choſes ſequeſtrées conſiſtent en quelque jouiſſance, le *ſequeſtre* doit faire procéder au bail judiciaire, au cas qu'il n'y en eût pas de conventionnel ou qu'il eût été fait en fraude & à vil prix.

Le devoir du *ſequeſtre* en général, eſt d'adminiſtrer les biens & revenus dont il eſt chargé, comme un bon pere de famille, & de rendre compte de ſa commiſſion à qui par juſtice ſera ordonné. *Voyez* COMMISSAIRE, DÉPÔT, GARDIEN, *& l'ord. de 1661. tit. 19.* (*A*)

SÉQUIN, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie d'or qui ſe bat à Veniſe, au titre de vingt-trois karats, trois quarts. Il s'en fabrique auſſi dans les états du grand-ſeigneur, particuliérement au Caire, que de-là on appelle *ſequins de Turquie* ou *shérifs* ou *ſultanins*. On appelle à Conſtantinople *ſequins hongres*, des ducats d'or qui ſe fabriquent en Allemagne à divers coins. La valeur de ces *ſequins* n'eſt pas tout-à-fait ſemblable, ceux de Turquie & d'Allemagne valent un quinzieme moins que le vénitien. Aux indes orientales, le *ſequin* vénitien s'y prend pour quatre roupies ſix peſſas, c'eſt-à-dire pour 10 liv. 4 ſ. de France; & le *ſequin* de Turquie ſeulement pour quatre roupies juſtes, ce qui eſt 4 ſols moins que l'autre. (*D. J.*)

SER, ſ. m. (*Poids étranger.*) poids dont on uſe aux Indes orientales, particuliérement dans les états du grand-mogol, ainſi que l'on fait en France & ailleurs de la livre. Il y a de deux ſortes de *ſer*, l'un qui eſt employé à peſer les denrées & choſes propres à la vie, & l'autre dont on ſe ſert pour peſer les marchandiſes qui entrent dans le négoce. Le premier eſt de ſeize onces, poids de marc, qui eſt égal à une livre de Paris, & le deuxieme n'eſt que de douze onces, auſſi poids de marc, qui font les trois quarts de la livre de Paris; enſorte que ce dernier *ſer* differe d'un quart du premier. (*D. J.*)

SERA, (*Géog. anc.*) ville métropole de la Sérique, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. xvj.* Le nom moderne eſt *Cambalech*, ſelon Niger, & Sinduſu, ſelon Mercator. (*D. J.*)

SERACH, ſ. m. *terme de relation*; c'eſt ainſi qu'on appelle l'officier qui tient l'étrier du caia des janiſſaires en charge, l'accompagne partout à cheval, & lui ſert comme d'aide de camp. Au bout d'un certain tems, il obtient le titre de *chous*, & enfin devient lui-même caia des janiſſaires, ſous le commandement de l'aga du corps. Pocock. *Hiſtoire d'Egypte.* (*D. J.*)

SERAI *ou* SERAY, *terme de relation*; ce mot ſignifie une *maiſon*, mais une maiſon grande & ample, un palais. C'eſt le nom du palais du grand-ſeigneur, qu'on appelle mal-à-propos *ſerail*, car il s'écrit *ſerai* en turc; mais l'uſage l'a emporté. Les palais des bachas & des autres grands de la Porte prennent auſſi

ce nom ; c'eſt encore celui qu'on donne à ces hôtelleries publiques, où vont loger les caravanes ; car on les appelle *caravanſerai* ou *carvan-ſerai*. Quelques-uns écrivent ce nom par un *k* ; d'autres, comme Thevenot, dans ſon voyage des Indes, écrivent *quervan-ſerai* ; un uſage vicieux a prévalu, & décidé pour *ſerrail*, lorſqu'il s'agit d'un palais des ſouverains orientaux, & ſur tout de ceux où leurs femmes ſont enfermées. *Voyez* SERRAIL. (*D. J.*)

SERAI, *ou* SARAI, *ou* SULTAN-SARAI, *ou* BACHA-SERAI, (*Géogr. mod.*) ville du Capchac, ſur le Volga, où le kan faiſoit ſa réſidence ; mais les Ruſſes ont ruiné en 1736 cette ville, ou plutôt ce palais. *Long. 81. lat. 52.* (*D. J.*)

SERAN, ſ. m. (*Tiſſerand.*) outil à préparer les chanvres, les lins, les orties, & autres plantes dont les tiges ſont pleines de filamens, pour les mettre en état d'être filées.

Les *ſerans* ſont des ais en forme de grandes cardes, armés de dents de gros fils-de-fer, à-travers deſquels on fait paſſer ces plantes, après qu'elles ont été auparavant groſſierement concaſſées avec un inſtrument de bois. Ces deux apprêts qui les réduiſent en filaſſes & en état d'être filées au rouet ou au fuſeau, ne ſe donnent que lorſqu'au ſortir de l'eau où elles ont été rouies, on les a bien fait ſécher au ſoleil. (*D. J.*)

SERAN, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Michaille, vers le grand abergement, court dans le Valromey, & ſe perd dans le Rhône, au-deſſous de Rochefort, à ſept ou huit lieues de ſon origine. (*D. J.*)

SERANCER, v. act. (*Tiſſeran-ſerie.*) c'eſt faire paſſer les chanvres, lins, orties & autres matieres propres à être filées par les ſerans. Les chanvres *ſerancés*, ce ſont les chanvres qui ont reçu cet apprêt, & qui ſont réduits en filaſſe. Les dents du ſeran doivent être plus ou moins ſerrées, ſelon la fineſſe dont on veut que ſoit le chanvre.

On a ordinairement pluſieurs ſerans de différente grandeur. Quand on veut *ſerancer*, on les attache au bout d'une table, ſur un eſcabeau, ou autre uſtenſile de ménage ; le principal eſt qu'ils ſoient fermes ; on paſſe le chanvre pluſieurs fois à-travers de ces pointes de fer ; & quand il eſt bien peigné, bien propre & bien clair, on le met en botte pour le vendre à meſure qu'on en *ſerance* ; ou bien on le file, ſoit à grand rouet, à la quenouille, ou au fuſeau, ſuivant les différens uſages auxquels on le deſtine. (*D. J.*)

SERANCOLIN, MARBRE, (*Litholog.*) le marbre *ſerancolin* eſt un marbre iſabelle & rouge, ou couleur d'agathe des Pyrénées. La carriere d'où on le tire eſt dans la vallée d'Or, proche de *Serancolin*, dans l'évêché de S. Bertrand. L'on a été long-tems que l'on ne pouvoit avoir de ce marbre que par morceaux ; mais depuis que le ſieur Miſſon a trouvé le ſecret de ſcier le marbre dans le roc avec des ſcies qui tournent à volonté, on peut avoir toutes ſortes de marbres par grandes pieces. (*D. J.*)

SERANDIB, (*Géogr. mod.*) nom arabe de la plus fameuſe île de l'Océan oriental. Le ſchérif Al-edriſſi lui donne 80 parafanges de longueur, & autant de largeur ; & le géographe perſien la met fort proche de la côte des Indes, entre l'équateur & le premier climat. Tout cela nous indique que cette île eſt la même que celle de Ceylan. (*D. J.*)

SÉRAPÉON, ſ. m. (*antiq. d'Egypte.*) temple fameux d'Alexandrie, ainſi nommé parce qu'on y avoit dépoſé la ſtatue du dieu Sérapis.

Ruſin qui étoit à Alexandrie lorſqu'il ſubſiſtoit encore, nous en a fait la deſcription. C'eſt un lieu élevé, dit-il, non par la nature, mais de main d'homme. Il eſt, pour ainſi dire, ſuſpendu en l'air. Ce vaſte bâtiment eſt quarré, & ſoutenu ſur des voûtes depuis le rez-de-chauſſée juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé au plain-pié du temple, auquel on monte par plus de cent degrés. Ces voûtes ſont partagées en pluſieurs appartemens ſéparés les uns des autres, qui ſervent à différens miniſteres ſecrets. Sur ces voûtes en-dehors ſont de grandes ſalles pour conférer, des refectoires, & la maiſon où demeurent ceux qui ont la garde du temple. En-dedans régnoient des portiques qui compoſoient une eſpece de cloître au-tour de ce bâtiment quarré. C'étoit au milieu de ce cloître que s'élevoit le temple de Sérapis orné de colonnes, & dont les murs étoient de marbre.

Ptolomée, fils de Lagus, l'avoit fait bâtir, ſelon Tacite, dans un lieu où il y avoit eu long-tems auparavant une chapelle conſacrée à Sérapis & à Iſis, ſur une petite éminence dans le quartier nommé *Rhacotis*, dont il faiſoit le plus bel ornement.

Théophile, patriarche d'Alexandrie, ayant pris la réſolution de ruiner abſolument le paganiſme dans la capitale de l'Egypte, fit tout ce qu'il put pour obtenir des ordres afin de mettre en exécution ſon deſſein. Il obtint en effet de l'empereur Théodoſe en 390, un édit qui lui permettoit de démolir tous les temples.

L'expédition de Théophile ſe fit avec tout le zele deſtructeur dont il étoit capable, & il n'étoit pas petit. Les choſes ne ſe paſſerent pas ſans tumulte ; les payens, au rapport des auteurs eccléſiaſtiques, outrés de ce qu'on vouloit abolir leur ancienne religion, ſe retirerent dans le *Sérapéon*, comme dans une citadelle ; de-là ils ſe défendirent, & ſoutinrent les attaques des chrétiens. Quelques philoſophes s'étoient mêlés dans cette émeute en faveur de leurs compatriotes ; mais Théophile appuyé du préfet d'Alexandrie & du commandant des troupes, ayant eu l'avantage, un grand nombre de ſavans du paganiſme cruellement perſécutés, furent obligés de prendre la fuite, & de ſe diſperſer dans pluſieurs villes de l'empire. On nomme entre autres le philoſophe Olympus & les grammairiens Ammonius & Helladius. Ce magnifique temple de Sérapis fut détruit de fond en combe, & quelque tems après on bâtit à ſa place une égliſe à laquelle on donna le nom de l'empereur Arcadius.

Ce temple avoit une bibliotheque qui devint très-célebre, & qui n'étoit cependant qu'un ſupplément de la bibliotheque d'Alexandrie, auſſi l'appelloit-on ſa fille ; mais avec le tems cette fille devint belle & grande ; elle échappa aux flammes qui conſumerent celle d'Alexandrie. On croit que ce fut dans le *Sérapéon* que Cléopatre mit les deux cens mille volumes de celle de Pergame, dont Marc-Antoine lui fit préſent. Cette addition & d'autres que les conjonctures amenerent, rendirent la bibliotheque du *Sérapéon* plus nombreuſe que celle dont elle tiroit ſa naiſſance. Pillée plus d'une fois pendant les révolutions de l'empire romain, elle ſe rétablit toujours de ſes pertes. En un mot, elle a ſubſiſté ouvrant ſes tréſors aux curieux juſqu'au vij. ſiecle, qu'elle eut enfin le même ſort que ſa mere, & qu'elle fut brûlée par les Sarraſins quand ils prirent Alexandrie l'an de J. C. 642. (*D. J.*)

SÉRAPHINS, ſ. m. pl. (*Théolog.*) anges du premier ordre de la premiere hiérarchie. *Voyez* ANGES & HIÉRARCHIE.

Ce mot vient de l'hébreu *ſaraph*, brûler ou enflammer ; & l'on croit que ces eſprits céleſtes ſont ainſi nommés de l'amour divin qui les conſume, parce que de tous les anges ils ſont les plus près du trône de l'Eternel. Iſaïe, *ch. vj.* les dépeint comme des anges qui étoient au-deſſus du trône du Seigneur, & qui avoient ſix aîles ; deux dont ils voiloient leur face, deux dont ils couvroient leurs piés, & deux avec leſquelles ils voloient C'eſt le ſeul endroit de l'Ecriture où il ſoit fait mention des *ſéraphins* pris en ce ſens ;

car ailleurs *séraphins*, dans l'hébreu, ſe prend pour les fondeurs & les orfévres ; & dans les Nombres, *l. XXI.* le nom de *séraphin* ou *saraphin* eſt donné aux ſerpens ailés qui firent mourir les Iſraélites dans le déſert.

SÉRAPHIQUE, adj. ce qui appartient aux ſéraphins, ou ce qui les imite. Boyle a compoſé un traité de l'*amour ſéraphique*, c'eſt-à-dire de l'*amour de Dieu*. On donne dans les écoles le titre de *docteur ſéraphique* à S. Bonaventure, à cauſe de ſa ferveur & de ſon extrême piété.

S. François d'Aſſiſe eſt appellé le *pere ſéraphique*, en mémoire ou en honneur d'une viſion qu'il eut ſur le mont Alverne, où, après un jeûne de quarante jours & d'autres grandes auſtérités, étant en extaſe, il vit un ſéraphin qui deſcendit rapidement du ciel ſur lui, & lui imprima aux mains, aux piés & au côté des ſtigmates qui repréſentoient les plaies que les cloux & la lance firent au corps de Jeſus-Chriſt lorſqu'on le crucifia. *Voyez* STIGMATES.

SERAPIDIS INSULA, (*Géog. anc.*) île ſur la côte de l'Arabie heureuſe, dans le golfe Sachalite, ſelon Ptolomée, *liv. VI. ch. vij.* Elle étoit remarquable par un temple, & étoit voiſine des ſept îles qui étoient auſſi dans ce même golfe. Arrien, *p. 19.* & Oxon, dans ſon Périple de la mer Erythrée, met environ deux mille ſtades entre elle & le continent ; il lui donne environ 200 ſtades de largeur. « Il y a, » dit-il, trois villages dont les habitans ſont les prê- » tres des Ichtyophages. Ils parlent arabe, & cou- » vrent avec des feuilles ce que la pudeur ne per- » met pas de montrer. Cette île a quantité d'excellen- » tes tortues. Les habitans de Cané ont coutume d'y » aller avec de chaloupes & des barques ». Ramuſio croit que c'eſt aujourd'hui l'île nommée *Mazira*. (*D. J.*)

SÉRAPIS, *ou* SARAPIS (*Mythol. Médaill. Inſcript. Monum. Pierres gravées & Littérat.*) c'étoit un grand dieu des Egyptiens, connu, ſelon toute apparence, par ce peuple, long tems avant les Ptolémées, ſelon l'opinion de M. Cuper, qui nous paroît la plus vraiſſemblable. Tacite, *hiſt. liv. IV. ch. lxxxiij.* le prétend auſſi. Les Egyptiens, dit-il, nation ſuperſtitieuſe, révéroient *Sérapis* plus qu'aucun autre divinité: Serapin *dedita gens ſuperſtitionibus ſuper alios colit.*

Ce n'étoit pas ſeulement le dieu tutélaire de toute l'Egypte en général, pluſieurs des principales villes de ce royaume l'avoient choiſi pour leur patron particulier, & le firent graver ſur leurs monnoies en cette qualité ; mais entre toutes ces villes, aucune ne lui rendit des honneurs plus ſolemnels & plus ſurprenans que celle d'Alexandrie. *Alexandria civitas quæ conditorem Alexandrum macedonem gloriatur*, Serapin *atque Iſin cultu penè attonitæ venerationis obſervat*, dit Macrobe, *liv. I. Saturn.*

On l'y adoroit, ſelon Tacite, comme une eſpece de divinité univerſelle qui repréſentoit Eſculape, Oſiris, Jupiter, Pluton : *deum ipſum multi Æſculapium quod medeatur ægris corporibus, quidam Oſirin antiquiſſimum illis gentibus numen, plerique Jovem, ut rerum omnium potentem, plurimi ditem patrem inſignibus quæ in ipſo manifeſta aut per ambages conjectant.* On le prenoit auſſi pour Jupiter Ammon, pour le Soleil, ſelon Macrobe, & pour Neptune. Le buſte de *Sérapis*, au revers d'Antonin Pie, nous le montre, dans Seguin, ſous preſque tous ces différens rapports; le boiſſeau ſur la tête, la couronne rayonnée, les cornes de bélier, la corne d'abondance devant lui, & derriere lui un ſceptre à trois pointes entortillé d'un ſerpent, même avec la cuiraſſe, comme le dieu Mars.

On s'étoit auſſi formé de *Sérapis* une idée comme d'un dieu unique, qui comprenoit les attributs de toutes les autres divinités ; ce qui donna lieu aux payens de publier que les Chrétiens & les Juifs, qui ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Dieu, adoroient *Sérapis* ; c'eſt ce qu'aſſure l'empereur Hadrien dans une lettre à Severianus, rapportée dans Vopiſcus d'après Flegon : *illi*, dit-il, *qui* Serapin *colunt chriſtiani ſunt, & qui ſe Chriſti epiſcopos dicunt, unus illis Deus eſt ; hunc Chriſtiani, hunc Judæi, hunc omnes venerantur, & gentes.*

C'eſt à cette divinité qu'étoit conſacré le ſuperbe temple d'Alexandrie, dans lequel on transféra la ſtatue de ce dieu, que les habitans de Sinope poſſédoient, & qu'ils adoroient ſous le nom de *Jupiter Sérapis*, *Plutus* ou *Pluton*.

Il eſt très-ſingulier que les Alexandrins qui avoient cette divinité chez eux pour ainſi dire, puiſqu'elle étoit la premiere divinité de toute l'Egypte, ſe ſoient aviſés de l'aller chercher au-delà des mers, & dans une ville auſſi éloignée d'Alexandrie que l'étoit Sinope, & d'adorer Jupiter-*Sérapis*, divinité égyptienne, ſous le titre d'un dieu étranger, ſavoir ſous celui de Ζεὺς Σινωπίτης, *Jupiter de Sinope.* Tacite, Plutarque & Euſtathe nous en diſent la raiſon, dont le détail ſeroit trop long à raconter autrement que par l'extrait ſuivant.

Entre pluſieurs temples des plus magnifiques dont Ptolemée Soter, fils de Lagus, avoit orné la nouvelle ville d'Alexandrie, qu'il avoit choiſie pour la capitale de ſon royaume, il en avoit fait bâtir un beaucoup plus ſuperbe qu'aucun autre, & tout éclatant d'or. Comme il étoit en ſuſpens à quel dieu il devoit le dédier, un génie d'une beauté charmante, & d'une taille au-deſſus de l'humaine, lui étant apparu en ſonge, lui conſeilla de faire venir ſa ſtatue du Pont, après quoi il diſparut en s'élevant dans les airs environné de flammes.

Ce prince ayant raconté ſa viſion à Timothée, ſavant athénien, de la race des Eumolpides, il apprit de lui que près de Sinope, ville de Pont, étoit un vieux temple conſacré à Jupiter-Plutus ; dont la ſtatue étoit ſingulierement reſpectée par les habitans de cette contrée. Sur cet avis, Ptolemée envoya Timothée en ambaſſade à Scydrothemis roi de Sinope, pour le prier, en lui offrant en même tems de riches préſens, de vouloir bien lui accorder ce dieu.

Scydrothemis fit d'abord de grandes difficultés, & cependant retint Timothée à ſa cour le plus long tems qu'il put, en l'amuſant toujours de belles promeſſes. Mais enfin au bout de trois ans, le dieu ſe déclara de lui-même, & ſe rendit de ſon temple ſur le vaiſſeau de l'ambaſſadeur, qui auſſi-tôt ayant mis à la voile, arriva, par un miracle encore plus inoui, en trois jours dans Alexandrie.

Cette divinité y fut reçue avec toutes les marques poſſibles de vénération ; & à l'inſtant Ptolemée la fit mettre dans le temple qu'il lui avoit deſtiné, avec d'autant plus de pompe, qu'il reconnut que c'étoit le portrait même qui lui étoit apparu, & que c'étoit auſſi l'image de Jupiter-*Sérapis*, qui étoit adoré en Egypte pour le dieu Pluton. C'eſt ce même dieu qu'Athénée nomme le *Jupiter égyptien*, & Martial le *Jupiter pharius*, comme étant la divinité du Nil.

Scis quoties Pharii madeat Jove fuſca ſyene.

Tacite rapporte que Jupiter-*Sérapis* étoit encore en vénération de ſon tems dans Alexandrie ; qu'on s'adreſſoit à lui comme à un oracle, & que Veſpaſien étant venu dans cette ville, ſe renferma dans le temple de ce dieu pour le conſulter ſur les affaires de l'empire. On publia même que ce prince avoit opéré quelques miracles par la puiſſance de *Sérapis* ; & l'on eut grand ſoin de ſemer ces faux bruits parmi le peuple, tant pour y accréditer davantage le culte de cette divinité, que pour rendre la majeſté impériale

toujours plus respectable aux Egyptiens.

Les Athéniens qui avoient reçu la connoissance de l'Egypte par Cécrops & Erechthée, deux de leurs rois qui étoient de ce pays-là, reçurent en même tems le culte d'Isis & de *Sérapis*, qu'ils établirent dans la Thrace & sur les côtes du Pont-Euxin, où ils furent puissans pendant un assez long espace de tems, & où ils fonderent tant de célebres colonies.

Quand même les historiens se tairoient sur ce point, quantité de médailles nous apprennent que Jupiter-Plutus ou *Sérapis*, fut la divinité tutélaire de plusieurs villes considérables des environs de cette mer, sur-tout de la Thrace & de la Mœsie inférieure; les médailles de Marcianopole, d'Odesse & de Dionysiopole en rendent témoignage.

Les médailles nous disent encore que ce dieu ne fut pas moins révéré dans l'Arabie, la Phénicie & la Syrie, qu'en Asie, en Thrace & dans la basse Mœsie; c'est ce dont nous assurent les médailles de Bostra, de Ptolémaïs, de Césarée, de Palestine, d'Ælia capitolina, d'Antioche de Syrie, où il eut même un temple fameux.

La ville de Sinope en particulier avoit pu recevoir le culte de *Sérapis*, si ce n'est immédiatement des habitans des provinces voisines, qui le tenoient des Syriens & des Phéniciens, chez qui il étoit passé de l'Egypte, au-moins des Colches, colonie égyptienne, avec qui Sinope étoit en relation de commerce, ou bien même des Milésiens dont cette ville étoit colonie.

Ce ne fut point sans de grandes raisons que les Sinopiens prirent Jupiter-Plutus, c'est-à-dire *Sérapis*, pour leur divinité tutélaire; car outre que plusieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter-même, & non pas Apollon qui transporta de Grece en Asie Sinope, fondatrice de la ville de ce nom, les Sinopiens étoient aussi persuadés que c'étoit à Jupiter-Plutus, dieu des mines, qu'ils etoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faisoient sur toutes les côtes de la mer Noire, d'une quantité prodigieuse de fer qu'ils tiroient des mines de leur contrée & des pays voisins; raison pour laquelle vraisemblablement Pomponius Mélanomme les Sinopiens *chalibes*, c'est-à-dire *forgerons* ou *marchands de fer*.

Le culte de *Sérapis* passa de la Grece chez les Romains, qui lui éleverent un temple dans le cirque de Flaminius, & établirent des fêtes en son honneur en différens tems de l'année. Une multitude presque innombrable fréquentoit le temple de ce dieu; de jeunes gens entr'autres y couroient en foule, pour obtenir de lui, comme une faveur signalée, qu'il leur fît trouver des personnes faciles qui eussent la complaisance de se livrer à leur passion. Un nombre presqu'infini de malades & d'infirmes alloient lui demander leur guérison, ou plutôt se persuader qu'ils l'avoient reçue. Enfin les maux qu'occasionna le culte de *Sérapis*, obligea les empereurs de l'abolir dans Rome, & Théodose détruisit son temple à Alexandrie.

Cette divinité figuroit Jupiter qui commande au ciel & à la terre, & le dieu Plutus ou Pluton qui préside aux enfers & à tous les lieux souterreins, sur-tout aux mines, & par conséquent aux richesses puisqu'on les en tire; c'est à cause de ces deux différens rapports qu'on présente ce dieu sur les médailles, tantôt avec une aigle sur sa main droite, ainsi qu'on le voit au revers d'une médaille de Mithridate V. pere de Mithridate Eupator, & d'une autre médaille de Caracalla, où *Sérapis* paroit à-demi couché sur un *triclinium*, espece de canapé; tantôt avec le cerbère à ses piés, ainsi qu'il est si souvent gravé sur les médailles de plusieurs villes d'Asie, de Thrace & de Grece: par exemple sur celle de Pergame, de Laodicée, de Sidé de Pamphilie, de Nysa en Carie, d'Amasie dans le Pont, où se voit dans le champ de la médaille une étoile, pour marquer la puissance de ce dieu dans les cieux; des Callatiens dans la Thrace, des Pénéates en Arcadie, & même des Marcianopolitains dans la basse Mœsie.

Sérapis tel qu'il est gravé sur une médaille de Gordien Pie, expliquée dans les *mémoires de littérature*, a un boisseau, ou un panier sur la tête, à la maniere des divinités d'Egypte; type qui signifie non-seulement que l'abondance & tous les biens venoient des dieux, mais aussi que c'étoit eux qui mesuroient, c'est-à-dire qui régloient tout sur la terre selon leur volonté. On donne particulierement ce symbole à *Sérapis*, comme inventeur de l'agriculture: il lui convient encore comme dieu des richesses, pour marquer qu'elles procurent aux hommes tous les besoins de la vie; d'où vient que les anciens mettoient quelquefois une corne d'abondance à la main, comme il paroit sur quelques médailles.

Ce dieu, dont le caractere est de ne faire que du bien, n'a point dans la medaille de Gordien Pie, la foudre à la main, ainsi que le porte le plus souvent Jupiter, comme divinité terrible; mais il tient dans sa main gauche *hastam puram*, sceptre qui étant émoussé par le haut sans fer aigu, à la différence des lances ordinaires, désigne que la bonté & la clémence sont le propre des dieux.

La main droite de la figure du dieu, & ses regards levés vers le ciel, semblent attester qu'il ne commande pas moins aux cieux que sur la terre, & aux enfers. C'est aussi l'attitude qu'a ce dieu sur plusieurs médailles des villes de l'Egypte, de Syrie, d'Asie & de Thrace. On le voit ainsi sur les médailles de Busiris, de Cabase, de Ménélas, d'Oxyrinche, de Prosope, de Narcolis, de Cop os & d'autres villes d'Egypte; si ce n'est que cette divinité porte souvent sur la main droite l'animal, ou autre symbole de la ville dont elle est la patrone; par exemple un lion, un cerf, un ibis, le lotus, une palme & autres types.

Sérapis a la même attitude sur les médailles d'Amasie, de Tomes, & d'Anchiale dans le Pont, de Nicée, de Ciane en Bithynie, de Mida en Phrygie, de Césarée la Germanique en Syrie, de Césarée de Cappadoce, ayant le mont Argée sur la main droite; de Perinthe, de Sardis, de Bizuenne, de Callasie, de Mesembrie dans la Thrace, *&c.*

Mais le symbole le plus commun, & le plus universellement employé dans les médailles, images, statues, & pierres gravées de *Sérapis*, est le boisseau ou panier appellé en latin *calathus*, qu'il porte sur sa tête; la forme n'en est pas la même par-tout; quelquefois ce panier est également large dans toute sa hauteur; ailleurs on le voit évasé par le haut, ici élevé, là plat, d'autresfois orné dans son contour de branches feuillées, le plus souvent tout uni; dans d'autres, tressé en maniere de jonc; ou enfin entouré de plusieurs bandes horisontales, & terminé par une espece de rebord, saillant dans sa partie supérieure.

Le muid se trouve sur la tête de quelques divinités égyptiennes, & en particulier sur celle d'Isis; mais on peut dire que c'est proprement l'attribut de *Sérapis*; ceux qui regardent ce dieu comme étant le soleil, prétendent que le boisseau mis au haut de sa tête, marque la prodigieuse élévation de cet astre; d'autres, que cette divinité conduit tout avec poids & mesure; quelques-uns enfin, en considérant *Sérapis* comme l'inventeur de l'agriculture. Il n'est pas possible de suivre tous ces détails; les autres attributs de *Sérapis*, sont le cerbere, les rayons, le serpent, le bâton, les cornes de belier, le trident, la corne d'abondance, l'ibis, le vaisseau, le papillon, l'aigle, le cerf, & le phalle. On ne s'attend pas sans doute

doute qu'on établisse les raisons qui ont fait donner à cette divinité tous ces différens attributs ; mais on peut lire les *Mémoires de littérat. tom. X. in-4°.* les auteurs de l'art numismatique ; Spanheim en particulier ; & finalement une dissertation sur le dieu *Sérapis*, imprimée récemment à Amsterdam, *in-12.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉRAPOULE, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire russien, dans la province de Permie, & la plus méridionale, sur une petite riviere qui, un peu au-dessous, se joint au Kama. (*D. J.*)

SERASKIER, *ou* SARESKER, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs donnent à leur généraux, ou à ceux qui commandent en chef leur armée ; ils leur donnent aussi le nom de *bachbog*, chef ou général. On choisit le *séraskier* parmi les bachas à deux ou trois queues ; mais si le *séraskier* n'a que l'honneur des deux queues, on ne souffre point de bacha à trois queues dans son armée, parce que ce seroit à lui que le commandement appartiendroit. Un *séraskier* n'est tenu que de communiquer ses plans aux autres officiers généraux, mais il n'est point obligé de suivre leur avis, & son pouvoir est arbitraire ; il cesse aussitôt que la campagne est finie. Le bacha de Silistrie porte toujours le titre de *séraskier*, parce qu'il est obligé de veiller à la sûreté des frontieres, du côté de la Pologne. *Voyez* Cantemir, *hist. ottom.*

SERAY-AGASI, (*Hist. turque.*) c'est le quatrieme aga du serrail ; il ne sort jamais de Constantinople, & est appellé pour cette raison *séray-agasi*, l'aga du serrail. Il fait l'office des trois autres aga, pendant qu'ils sont absens, c'est-à-dire, du capi-aga, du khaznedar-bachi, & du kilerdgi-bachi. *du Loir.* (*D. J.*)

SERBAJÉE, s. m. (*terme de relation.*) nom qu'on donne à un capitaine de cavalerie qui est au service du grand seigneur. Pocock, *descript. d'Egypte, p. 176.* (*D. J.*)

SERBETES, ou *SERBETIS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie césarienſe, dans Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Villeneuve croit que c'est le serdabala de Pline. Le nom moderne est *Miron*, selon Castalo, & *Hued-Icer*, selon Marmol. (*D. J.*)

SERBOCAL, s. m. (*Fileur d'or.*) c'est parmi les fileurs d'or un petit cylindre de verre, sur lequel passe l'ouvrage, afin qu'il ne coupe point le bois du rouet.

SERCHIO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Italie ; elle prend sa source au mont Apennin, dans l'état de Modène, arrose Luques dans son cours, & se jette dans la mer de Toscane, environ à six milles au-dessus de l'Arno. Le *Serchio* est l'*Æsaris*, l'*Anser*, ou l'*Auser* des latins. (*D. J.*)

SERDAR, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le titre qu'on donne à un général de la Moldavie, qui est chargé de défendre les frontieres contre les incursions des Cosaques & des Tartares.

SERDEN-GIECHDI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à une milice qui n'est point sur un pié fixe, mais qui est levée ou cassée au gré du sultan. Ce mot signifie *homme qui mépriſe la vie.* Dans les expéditions difficiles, le sultan ordonne la levée d'un certain nombre de ces soldats, à qui on donne dix aspres par jour ; les janissaires eux-mêmes s'y enrôlent, pour augmenter leur paye. Ces soldats combattent avec une férocité & une valeur à toute épreuve, & ceux qui échappent, ne peuvent être forcés à servir une seconde fois dans le même poste ; quand ils sont estropiés, ils ont une pension viagere de dix aspres par jour, & on leur donne le titre d'*oturak*, ou sédentaire. *Voyez* Cantemir, *hist. ottom.*

SÉRÉGIPPE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, au Brésil ; elle prend sa source dans le gouvernement de *Sérégippe*, qu'elle arrose, & va se jetter dans la mer du Nord. (*D. J.*)

SÉRÉGIPPE DEL REY, ou *S. Chriſtophe*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Brésil ; capitale du gouvernement de même nom, sur la rive septentrionale du Vazabaris, à onze lieues de Rio-Réal. Le gouvernement de *Sérégippe* est entre Rio-Réal, au midi, & la riviere de S. François au nord. (*D. J.*)

SEREIN, (*Phyſique & Médecine.*) on appelle communément *serein*, l'humidité dont l'air est chargé, principalement en été, & après les jours les plus *sereins*, quelques heures après le coucher du soleil, lorsque le vent est au midi, & qu'on n'estime communément que par un sentiment de froid qu'éprouvent ceux qui y sont exposés. Le *serein* n'est autre chose que la rosée du soir, ou la rosée commençante, qui n'est pas devenue encore sensible par l'accroissement qu'elle reçoit pendant la nuit ; & qui est parvenue à son complément peu de tems après le lever du soleil ; c'est une erreur populaire que l'opinion qui fait regarder le *serein* comme une émanation séche, plus nuisible que la rosée proprement dite. *Voy.* ROSÉE, *Chimie & Médecine.* (*b*)

SÉRÉNA LA (*Géog. mod.*) Ville de l'Amérique méridionale, au Chili, dans l'évêché de Sant-Jago. Cette ville qui est la premiere du gouvernement de Chili, & la plus proche du Pérou, fut bâtie par le gouverneur du Chili, Petro de Valdivia, l'an 1544. Il lui donna le nom de *Séréna* sa patrie ; mais les Espagnols l'ont appellé depuis *Coquimbo*, du nom de la vallée dans laquelle elle est bâtie. C'est une grande villace, dont les rues sont larges, longues & tirées au cordeau, mais dans chacune desquelles on trouve à peine six maisons ; & quelles maisons encore ? Elles sont toutes basses, étroites, & couvertes de feuilles de palmier ; elles ont toutes un grand jardin, où l'on cueille tous les fruits d'Europe & du pays, qui sont d'un goût merveilleux, & dans une abondance étonnante.

Il passe au nord de la ville, une belle riviere, qui prend sa source dans les hautes montagnes des Andes ; elle arrose la vallée, qui est toute remplie de bestiaux qui y paissent pêle-mêle, sans qu'on en prenne aucun soin.

Le port de la *Séréna* est sous le 30e deg. de latitude méridionale, dans une baie fort étendue, & située environ à deux lieues de la ville. C'est dans ce port, aussi grand que commode, que l'on décharge les navires.

Comme la riviere qui fertilise la vallée, passe aussi dans la ville, elle y apporte abondamment du vin, du blé, des fruits, de la viande, & du poisson ; cette ville ne manque pas de couvents, il y en a de cordeliers, de dominicains, de peres de la merci, de jésuites, *&c.*

Ce pays étoit autrefois fort peuplé, il est à présent presque désert ; les Espagnols, dans le tems de leurs conquêtes, & depuis, par les travaux des mines d'or & de cuivre, ont tellement détruit tous les habitans de cette contrée, que les mines d'or & de cuivre qui s'y trouvent, ont été abandonnées, faute de monde pour y travailler.

Longitude de la *Séréna*, suivant le P. Feuillée, *306. 24. 15. latit. 29. 54. 10.* elle est de *73. 35. 45.* plus occidentale que l'observatoire de Paris. (*D. J.*)

SÉRENADE, s. f. espece de concert qui se donne de nuit sous les fenêtres de quelqu'un ; il n'est composé ordinairement que de musique instrumentale ; quelquefois on y ajoute des voix. On appelle aussi *sérénades* les pieces que l'on compose, ou qu'on joue dans ces occasions. La mode des *sérénades* est passée depuis long-tems, & ne dure plus que parmi le peuple. Ce mot, italien d'origine, vient sans doute de *sereno*, le serein ; & par métonymie, le *soir.* (*S*)

SÉRÉNISSIME, adj. (*Hist. mod.*) titre d'hon-

neur ; dérivé du mot *sérénité*, qu'on employoit autrefois pour les rois mêmes, & la France n'en donnoit point d'autre aux rois du nord ; mais depuis que le nom de *majesté* est devenu commun à tous les souverains rois, le titre de *sérénissime* est resté aux souverains qui ne sont pas têtes couronnées ; aux républiques de Venise & de Gènes, aux princes du sang de France qu'on traite d'*altesse sérénissime*, excepté M. le dauphin, pour qui ce titre ne paroît point assez convenable.

SÉRÉNITÉ DE L'AME, (*Morale.*) vertu morale, qui a sa source dans l'innocence & le tempérament ; vive sans être emportée, sérieuse sans être grave, avec elle habite la paix, avec elle habite la sûreté ; heureux celui qui la conserve, & dont toutes ses passions sont en harmonie au milieu d'un monde enflammé de vices !

Il faut se munir de bonne heure contre les malignes influences de son climat & de son tempérament, en s'accoutumant à faire toutes les réflexions qui peuvent donner de la *sérénité* à l'esprit, & le mettre en état de soutenir avec courage, les petits maux & les revers de la fortune qui sont communs à tous les hommes. Celui qui possede cette heureuse disposition, n'a point l'imagination troublée, ni le jugement prévenu ; il est toujours le même, soit qu'il se trouve seul ou en compagnie ; affable envers tout le monde, il excite les mêmes dispositions dans tous ceux qui l'approchent ; le cœur s'épanouit en sa présence, & ne peut qu'avoir de l'estime & de l'amitié pour celui dont il reçoit de si douces influences. J'envisage enfin cet état comme une reconnoissance habituelle envers l'auteur de la nature ; la gaieté du printems, le chant des oiseaux, la verdure des prés, la fraîcheur des bois, raniment la *sérénité ;* la lecture & le commerce d'un tendre ami, y répandent de nouveaux charmes ; en un mot, c'est le souverain bien de la vie que Zénon a cherché sans le trouver. (*D. J.*)

SÉRÉNITÉ, (*Hist. mod.*) titre d'honneur qui a été pris autrefois par les rois de France, & même par les évêques. Nos rois de la premiere & de la seconde race, en parlant d'eux-mêmes, disoient, *notre sérénité, serenitas nostra ;* & on voit qu'Adalard, évêque de Clermont, s'appliquoit la même qualité ; le pape & le sacré college, écrivant à l'empereur, aux rois, au doge de Venise, leur donnent le titre de *séréniſſime Cæsar*, ou *rex*, ou *princeps ;* le doge de Venise prend particulierement ce titre de *sérénité ;* le roi de Pologne le donne aux électeurs, quand il leur écrit ; & l'empereur, lorsqu'il traite avec eux, les qualifie de *sérénité électorale*, & les princes de l'empire de *sérénité ducale ;* les plénipotentiaires françois, à Munster, le refuserent à l'électeur de Brandebourg, sur ce que le mot de *sérénité* n'étoit pas françois, & que le roi ne l'accordoit à personne ; les princes allemands estimoient autrefois plus ce titre que celui d'*altesse*, mais l'usage a enfin prévalu en faveur de ce dernier, & l'on qualifie sur-tout les électeurs, d'*altesse électorale.*

SERENUS, (*Mythol.*) épithète donnée à Jupiter, comme au dieu qui regle le tems serein, la pluie, & les saisons. (*D. J.*)

SÉREQUE, s. m. (*Botan.*) nom vulgaire qu'on a donné à l'espece de genêt appellé *genista tinctoria frutescens, incana* ; par C. B. P. *Voyez* GENET. (*D. J.*)

SERES LES, (*Géog. anc.*) *Seræ*, les *Sères* occupoient ce que nous appellons *la Chine septentrionale*, & quelque partie de la grande Tartarie orientale. Ptolomée est le seul des anciens qui ait le mieux parlé de leur pays, quoiqu'avec plusieurs erreurs ; les autres auteurs en font des peuples d'Ethiopie. Horace, *l. I. od. 12*, les joint aux Indiens.

Subjectos orientis oræ
Seras & Indos.

Lucain les place vers les sources du Nil. Héliodore, *l. IX.* les compte entre les Blémies. Pomponius Mela les met au centre des Scythes & des Indiens, au lieu de les placer à l'extrémité.

Pausanias, après avoir fort bien décrit les vers-à-soie, se trompe sur les *Sères* qui les élevoient, & les place dans la partie la plus reculée de la mer Rouge.

Ainsi tout ce que les anciens ont su de vrai touchant les *Sères*, c'est qu'ils sont les premiers qui aient imaginé de travailler la soie. C'est d'eux qu'elle est venue aux Perses, & des Perses aux Grecs & aux Italiens. La premiere étoffe qu'on en ait vu en Europe, fut après la conquête de la Perse par Alexandre ; & c'étoit encore de ce pays-là que les Romains la tiroient, quand leur empire fut devenu floriſſant. *Voyez* SOIE. (*D. J.*)

SERET, LE, (*Géog. mod.*) *Sereth*, ou *Moldawa*, riviere de la Turquie en Europe. Elle a sa source dans la Transilvanie, passe dans la Moldavie, où elle arrose Soczowa & Targorod ; entrant ensuite dans la Valaquie, elle y reçoit le Missovo & le Bardalach ; enfin elle se va jetter dans le Danube, un peu au-dessous d'Aniopoli. (*D. J.*)

SEREUX, adj. (*Gram. & Méd.*) il se dit du sang & des humeurs, lorsqu'ils sont délayés d'eau. Ainsi *séreux* est presque synonyme d'*aqueux*.

SERF, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) du latin *servus*, est une personne assujettie à certains droits & devoirs serviles envers son seigneur. L'état des *serfs* est mitoyen entre celui de la liberté & l'esclavage.

Chez les Romains il y avoit des esclaves qui étoient dans une dépendance absolue de leur maître.

Il y en avoit aussi de semblables en France sous la premiere & la seconde race de nos rois.

Mais ces servitudes personnelles furent abolies peu-à-peu sous la seconde race de nos rois, ou du moins elles furent mitigées ; & comme il y avoit chez les Romains certains esclaves qui étoient attachés à la culture d'un fond particulier, & que l'on appelloit *adscriptitios seu addictos glebæ*, lesquels cultivoient le fond à leur volonté, moyennant qu'ils rendoient à leur maître, tous les ans, une certaine quantité de blé & autres fruits ; de même aussi en France la plûpart des habitans de la campagne étoient *serfs*, c'est-à-dire attachés à certains fonds dont ils ne pouvoient être séparés.

Les bâtards & les aubains étoient *serfs* du roi.

Vers le commencement de la troisieme race nos rois affranchirent plusieurs communautés d'habitans, auxquelles ils donnerent des chartes de commune ou permission de s'assembler. Louis hutin & Philippe le bel affranchirent tous les *serfs* de leur domaine, moyennant finance.

Le roi donnoit quelquefois à certains *serfs* en particulier, des lettres par lesquelles ils étoient réputés bourgeois du roi, & cessoient d'être *serfs*.

Les seigneurs donnoient aussi de semblables terres à leurs *serfs*, au moyen desquelles ils étoient réputés bourgeois de ces seigneurs.

Cependant plusieurs seigneurs ne consentirent point à l'affranchissement de leurs *serfs* ; de sorte qu'il est resté des vestiges de cette espece de servitude dans les provinces régies par le droit écrit & dans quelques-unes de nos coutumes, telles que Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois & quelques autres.

L'usage de ces différentes provinces & coutumes n'est pas uniforme par rapport aux *serfs*.

Dans quelques pays les hommes sont *serfs* de corps, c'est-à-dire, que leur personne même est

ſerve, indépendamment de leurs biens ; ils ne peuvent ſe délivrer de la ſervitude, même en abandonnant tout à leur ſeigneur, lequel peut les révendiquer en tous lieux ; c'eſt pourquoi on les appelle *ſerfs de corps & de pourſuite*.

En d'autres pays les *ſerfs* ne ſont réputés tels qu'à cauſe des héritages qu'ils tiennent du ſeigneur à cette condition : ces ſortes de *ſerfs* ſont ceux que l'on appelle *mainmortables* ou *mortaillables*.

Les *ſerfs* deviennent tels en pluſieurs manieres, ſavoir 1°. par la naiſſance, l'enfant né dans un lieu mainmortable ſuit la condition du pere ; 2°. par convention, lorſqu'un homme franc va demeurer en lieu de mainmorte, & y prend un mein ou tenement ; 3°. par le domicile annal en un lieu mainmortable, & le payement qu'une perſonne franche fait au ſeigneur des droits dûs au ſeigneur par ſes mainmortables ; 4°. par le mariage à l'égard des femmes ; car lorſqu'une femme franche ſe marie à un homme *ſerf* & de mainmorte, pendant la vie de ſon mari elle eſt réputée de même condition que lui.

Les droits que les ſeigneurs ont ſur leurs *ſerfs*, ſont différens, ſelon les pays ; ils dépendent de la coutume ou uſage du lieu, & des titres des ſeigneurs ; c'eſt pourquoi l'on ne parlera ici que de ceux qui ſont les plus ordinaires ; encore ne ſe trouvent-ils pas toujours réunis en faveur du ſeigneur.

Un des premiers effets de cette eſpece de ſervitude eſt que le *ſerf* ne peut entrer dans l'état de cléricature ſans le conſentement de ſon ſeigneur.

Par rapport aux femmes, le ſeigneur a le droit de formariage qui conſiſte en ce que le ſeigneur prend les héritages que la femme, ſerve de corps, a dans le lieu de la mainmorte, lorſqu'elle va ſe marier ailleurs.

Les héritages aſſis en un lieu de mainmorte ſont réputés de même condition que les autres, s'il n'y a titre ou uſance au contraire.

Les *ſerfs* ne peuvent vendre & aliéner leurs héritages mainmortables qu'aux gens de la ſeigneurie & de même condition, & non à des perſonnes franches ni d'une autre ſeigneurie, ſi ce n'eſt du conſentement du ſeigneur, ou qu'il y ait uſance ou parcours.

Ils ne peuvent pareillement diſpoſer de leurs biens meubles & héritages par teſtament ni ordonnance de derniere volonté, ſans le conſentement de leur ſeigneur. *Vivunt liberi, moriuntur ut* ſervi.

Quant aux ſucceſſions, les *ſerfs* mainmortables ne ſe ſuccedent les uns aux autres qu'au cas qu'ils demeurent enſemble, & ſoient en communauté de biens, & à défaut de parens communs, le ſeigneur ſuccede à ſon mainmortable.

La communion ou communauté une fois rompue entre les *ſerfs* mainmortables, ils ne peuvent plus ſe réunir ſans le conſentement de leur ſeigneur.

Si le *ſerf* s'abſente, le ſeigneur peut pourvoir à la culture de ſes héritages, afin que les droits ſoient payés ; mais le mainmortable peut réclamer l'héritage, pourvu qu'il vienne dans les dix ans.

Quelque favorable que ſoit la liberté, le *ſerf* ne peut preſcrire la franchiſe & la liberté contre ſon ſeigneur par quelque laps de tems que ce ſoit.

Le témoignage des *ſerfs* mainmortables n'eſt pas reçu pour leurs ſeigneurs. *Voyez les coutumes* d'Auvergne, Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois, Berry, Vitri, la Marche, & les commentateurs, le *gloſſ.* de du Cange au mot *ſervus*, celui de Lauriere au mot *ſerf*, & les *mots* CORVÉE, ESCLAVE, MAINMORTE, MAINMORTABLE, MORTAILLE, MORTAILLABLE, SERVITUDE. (*A*)

SERF ABONNÉ, eſt celui qui a compoſé de la taille avec ſon ſeigneur, & n'eſt pas taillable à volonté ; il eſt parlé de ces ſortes de *ſerfs* dans les coutumes locales d'Azay le Feron, de Buzançois, de Bauche, de Saint-Genou & de Mézieres en Touraine, & de Saint-Cyran en Brenne.

SERF BÉNÉFICIAL *ou* BÉNÉFICIER, étoit un *ſerf* attaché à la glebe dans une terre qui avoit été donnée à titre de bénéfice ou fief : ces ſortes de *ſerfs* paſſoient au nouveau bénéficier ou feudataire avec l'héritage. *Voyez* BÉNÉFICE, FIEF, & le *gloſſaire* de du Cange au mot *ſervi beneficiarii*.

SERF CASÉ, *ſervus caſatus*, étoit celui qui étoit attaché à une caſe ou héritage. *Voyez* le *gloſſ.* de du Cange, au mot *caſatus* & *ſervi caſati*.

SERF DE CORPS ET DE POURSUITE, eſt celui qui eſt perſonnellement *ſerf* & en ſa perſonne, indépendamment d'aucun héritage, & que le ſeigneur peut réclamer & pourſuivre en quelque endroit qu'il aille. *Voyez l'article 116 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.*

SERF COUTUMIER, *ou réputé tel*, dans la coutume de la Marche, quiconque doit à ſon ſeigneur par chacun an, à cauſe d'aucun héritage, argent à trois tailles payable à trois termes, avoine & geline. *Voyez la diſſertation* de M. de Lauriere *ſur le tenement, ch. iv.* & ſon *gloſſaire* au mot *ſerf*.

SERF DE DÉVOTION, étoit un ſeigneur ou autre qui, quoiqu'il ne fût pas *ſerf* d'une égliſe, cependant par un motif d'humilité & de dévotion ſe déclaroit *ſerf* d'une telle égliſe, & donnoit tout ſon bien à Dieu & aux ſaints & ſaintes que l'on y révéroit. *Voyez le mercure d'Août 1750, p. 92.*

SERF DE DOUZE DENIERS, de *ſix deniers*, de *quatre deniers*, étoient des gens de condition ſervile qui payoient à leur ſeigneur une eſpece de taille annuelle ou capitation de douze deniers, ſix deniers, plus ou moins. *Voyez la coutume de Bourbonnois, art. 189 & 204*, le *gloſſaire* de du Cange, au mot *capital* & au mot *ſervus*.

SERF ECCLÉSIASTIQUE, n'étoit pas un eccléſiaſtique qui fût *ſerf*, mais un laïc qui étoit attaché à une manſe eccléſiaſtique : ce qui eſt de ſingulier, c'eſt que ces ſortes de *ſerfs* étoient fort improprement nommés ; car ils n'étoient pas de même condition que les autres ; tous nos monumens prouvent au contraire que cet état donnoit la liberté à celui qui étoit de condition ſervile ; & quelques-uns penſent que c'eſt de-là que les vrais *ſerfs* étoient obligés d'avoir le conſentement de leur ſeigneur pour entrer dans la cléricature. *Voyez* le *gloſſaire* de du Cange au mot *ſervi* eccléſiaſtiques, & le *traité* de M. Bouquet, avocat, *tom. I. p. 45*.

SERF FISCAL *ou* SERF FISCALIN *ou* FISCALIN ſimplement, *fiſcalinus*, étoit autrefois en France un *ſerf* attaché à l'exploitation du fiſc ou domaine du roi. Il en eſt parlé dans pluſieurs endroits de la loi des Lombards, dans Aymoin, Marculphe, Grégoire de Tours.

SERF FONCIER, eſt celui qui ne peut changer de demeure au préjudice de ſon ſeigneur, dont il eſt homme de corps & de ſuite ; il en eſt parlé dans un titre de Thibaut, comte palatin de Champagne & de Brie, roi de Navarre, du mois de Mai de l'an 1329. *Voyez* le *traité de la nobleſſe* par de la Roque, *chap. xiij*.

SERF DE FORMARIAGE, eſt celui qui ne peut ſe marier à une perſonne franche, ni même à une perſonne mainmortable d'autre lieu que celui de ſon domicile, ſans la permiſſion de ſon ſeigneur. *Voyez* FORMARIAGE, MAINMORTABLE & MAINMORTE.

SERF FRANC A LA MORT, eſt celui qui eſt taillé haut & bas par ſon ſeigneur, ſans être néanmoins mainmortable, de maniere qu'après ſa mort ſes héritiers lui ſuccedent. *Voyez l'article 125* des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.

SERFS GERMANIQUES ; on a nommé de ce nom ceux dont la coutume étoit venue des peuples de la Germanie, & dont l'état étoit reglé de même : quel-

ques-uns tiennent que nos *ſerfs* de France ont été établis à l'inſtar des *ſerfs germaniques*; d'autres croyent qu'ils viennent des Romains, ce qui eſt plus vraiſſemblable. *Voyez* les *notes* de Bannelier *ſur Davot, t. I. p. 103.*

SERF DE GLEBE, étoit celui qui étoit attaché à la glebe, c'eſt-à-dire à un fonds pour le cultiver.

Ils étoient de deux ſortes; les uns appellés *adſcripti glebæ*, les autres *addicti glebæ*.

Les premiers étoient des eſpeces de fermiers qui cultivoient la terre pour leur compte, moyennant une rétribution qu'ils en rendoient au propriétaire pendant leur bail.

Les ſeconds, *addicti glebæ*, étoient de vrais *ſerfs*, qui cultivoient la terre pour le ſeigneur ou propriétaire, & demeuroient attachés pour toujours à cette glebe. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange au mot *aſcriptitii*, & au mot *ſervi*.

SERF DE MAIN-MORTE *ou* MAIN-MORTABLE, eſt celui qui eſt ſujet aux lois de la main-morte envers ſon ſeigneur. *Voyez* MAIN-MORTABLE, MAIN-MORTE & SERVITUDE.

SERF A LA MORT, eſt celui qui étant originairement main-mortable, & ayant quitté le lieu de la main-morte ſans le congé du ſeigneur, pour aller demeurer en un lieu franc & non mortaillable, vit comme franc, & eſt *ſerf* à ſa mort, parce qu'après ſon décès, ſon ſeigneur originaire vient réclamer ſa ſucceſſion. *Voyez l'article 124* des *anciennes coutumes du duché de Bourgogne.*

SERF PISSENÉ, *quaſi pejoratus*; on appelle ainſi en Nivernois les bâtards des *ſerfs*; c'eſt ainſi que M. de Lauriere explique ce terme en ſon *gloſſaire*.

SERF DE POURSUITE, eſt celui que le ſeigneur peut ſuivre & réclamer en quelque lieu qu'il aille; c'eſt la même choſe que *ſerf* de corps. *Voyez l'article 116* des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.

SERF DE QUATRE DENIERS, *voyez ci-devant* SERF DE DOUZE DENIERS, *&c.*

SERF-SERVAGE *ou* SERVAGIER, eſt celui qui eſt *ſerf* de ſon chef & de ſa tête, & doit chacun an quatre deniers au ſeigneur pour rançon de ſon chef. Le ſeigneur peut, quand il lui plaît, prendre tous les biens de ce *ſerf*, mettre ſa perſonne en ôtage, le vendre & aliéner: quand ce *ſerf* n'a point de quoi manger, le ſeigneur eſt tenu de lui en donner. *Voyez l'article 119* des anciennes coutumes du duché de Bourgogne, & *l'article* SERF DE QUATRE DENIERS.

SERF TESTAMENTAL, étoit celui que l'on avoit loué par un pacte particulier, le mot *teſtament* ſignifiant dans cette occaſion *écrit*. *Voyez* le *gloſſaire* latin de Ducange au mot *ſervus*.

SERF A LA VIE, eſt celui qui vit comme *ſerf*, & qui meurt franc, lequel étant taillé haut & bas par ſon ſeigneur, n'eſt pas main-mortable, & après ſon décès ſes héritiers lui ſuccedent. *Voyez l'article 123* des anciennes coutumes du duché de Bourgogne, & ci-devant l'*article* SERF FRANC A LA MORT, & *ci-après* SERF A LA VIE ET A LA MORT.

SERF A LA VIE ET A LA MORT *ou* A VIE ET A MORT, eſt celui qui étant originairement main-mortable & taillable, vit & meurt comme *ſerf*. Voyez *l'article 123* des anciennes coutumes du duché de Bourgogne. (*A*)

SERFO *ou* SERPHO, (*Géog. mod.*) comme Tournefort l'écrit, île de l'Archipel. *Voyez* SERPHO. (*D. J.*)

SERFOUETTE, ſ. f. *terme de Jardinier*; c'eſt un petit outil de fer renverſé, qui a deux branches pointues d'un côté, & n'en a point de l'autre, lequel étant emmanché d'un manche d'environ quatre pies de long, ſert à mouver la terre, à donner un petit labour autour des laitues, des chicorées & des autres plantes. (*D. J.*)

SERFOUIR *ou* SERFOUETTER, *terme de Jardinier*; c'eſt mouver la terre avec la ſerfouette, donner un petit labour avec ſa ſerfouette autour de quelques plantes potageres, comme pois, chicorées, laitues, &c. (*D. J.*)

SERGE, *dans le Commerce*, eſt une étoffe de laine piquée ou croiſée, manufacturée ſur le métier à quatre marches ou pédales, de la même maniere que l'on fabrique les ratines & autres étoffes.

La bonté des *ſerges* ſe connoît à la croiſure, & celle des draps à la filure. *Voyez* DRAP.

Il y a des *ſerges* de différentes eſpeces, qui prennent leur nom de leurs différentes qualités, ou des endroits dans leſquels on les fabrique. Celle qui a le plus de réputation, eſt la *ſerge* de Londres; elle eſt maintenant très-eſtimée dans les pays étrangers, particulierement en France, où l'on a établi avec beaucoup de ſuccès une manufacture de cette eſpece ſous le titre de *ſerge façon de Londres*.

Manufacture de ſerge *de Londres*. Quant à la laine, on choiſit la plus longue pour la chaîne, & la plus courte pour la trame: avant que de faire uſage de l'une & de l'autre, on doit premierement la dégraiſſer, en la mettant dans une chaudiere de liqueur, un peu plus que tiede, compoſée de trois quarts d'eau bien nette, & un quart d'urine; après qu'on l'y a laiſſée aſſez long-temps pour s'y diſſoudre, & avoir ôté la graiſſe, *&c.* on la remue bruſquement avec un bâton; on l'ôte enſuite de la liqueur; on la laiſſe égouter, & après l'avoir lavée dans de l'eau courante, & ſechée à l'ombre; on la bat avec des bâtons ſur un ratelier de bois, pour en chaſſer l'ordure & la plus groſſe pouſſiere. Après quoi on l'épluche bien proprement avec les mains. Quand elle eſt ainſi prépatée, on la graiſſe ou on l'imbibe d'huile d'olive, & l'on peigne avec de grands peignes la partie la plus longue, deſtinée à la chaîne; on la fait chauffer dans un petit fourneau pour cet uſage pour la dégraiſſer une ſeconde fois, ou pour lui ôter ſon huile; on la met dans de l'eau de ſavon très-chaude; après l'en avoir retirée, on la tord, on la ſeche & on la file au rouet. Quant à la laine la plus courte, dont on veut faire trame, on la carde ſeulement ſur le genou, avec de petites cardes très-fines; on la file enſuite au rouet ſans en ôter l'huile. Remarquez que le fil deſtiné à la chaîne doit être toujours beaucoup plus fin & plus retors que celui de la trame.

Quand la laine eſt filée, tant celle qui eſt pour la chaîne que celle qui eſt pour la trame, & que l'on a mis le fil en écheveaux, la laine deſtinée à la trame eſt miſe ſur des eſpolins (à moins qu'elle n'ait été filée deſſus) proportionnés à la cavité ou à l'œil de la navette; & ſa laine, qui eſt pour la chaîne, eſt dévidée ſur une eſpece de bobines de bois, afin de la préparer à être employée: quand elle eſt montée, on lui donne de la conſiſtance, c'eſt-à-dire, qu'on la rend ferme moyennant une eſpece de colle, dont celle qui eſt réputée la meilleure, eſt faite de coupures de parchemin: quand elle eſt ſeche, on la met ſur le métier.

Quand elle eſt montée ſur le métier, l'ouvrier élevant & abaiſſant les fils (que l'on paſſe à-travers une canne ou un réſeau), par le moyen de quatre pédales, ſituées dans la partie inférieure du métier, qu'il fait agir tranſverſalement, également & alternativement l'une après l'autre, avec ſes piés, à proportion que les fils ſont élevés & abaiſſés, il jette la navette à-travers d'un côté à l'autre; & à chaque fois qu'il jette la navette, & que le fil de la trame eſt croiſé entre les fils de la chaîne, il le frappe avec le chaſſis, auquel eſt attachée la canne, à-travers les dents de laquelle les fils de la chaîne ſont placés, & il répete ce coup deux ou trois fois, ou même plus,

jusqu'à ce qu'il juge que la croisure de la *serge* est suffisamment serrée ; & ainsi de suite, jusqu'à ce que la chaine soit entierement remplie de la trame.

Aussitôt que l'on a ôté la *serge* de dessus le métier, on la porte chez le foulon, qui la foule ou qui l'écure dans l'auge ou le baquet de son moulin, avec une espece de terre grasse qui sert à cet usage, dont on a eu soin d'abord d'ôter les pierres & les ordures. Après qu'on l'a écurée pendant trois ou quatre heures, on ôte la terre à foulon, en lavant la *serge* avec de l'eau nette, que l'on met petit-à-petit dans l'auge, d'où on la retire quand elle est entierement nettoyée de la terre ; ensuite avec une espece de pinces de fer, on arrache tous les nœuds, les bouts, les pailles, *&c.* qui s'attachent sur la surface de la *serge* des deux côtés : après cela on la reporte dans l'auge à foulon, où on la repasse avec de l'eau de savon un peu plus que tiede, pendant environ deux heures : on la lave alors jusqu'à ce que l'eau vienne parfaitement claire, & qu'il n'y ait plus aucune apparence de savon : après quoi on l'ôte de l'auge, on arrache les nœuds, *&c.* on la met à des crocs ou crochets, afin qu'elle seche ; en prenant bien garde à mesure qu'elle seche, de l'étendre en long & en large, jusqu'à ce qu'elle ait ses justes dimensions ; quand elle est bien seche, on l'ôte des crochets, on la teint, on la tord, & enfin on la presse. *Voyez* TEINTURE, PRESSE, TENTE.

Serge, étoffe de soie. Cette étoffe est un tissu dont le grain se fait obliquement au moyen du remettage & de l'armure ; elle se fait avec une seule chaîne & la trame dont on met le nombre de bouts proportionné à la force dont on la veut. Cette étoffe a toujours à Lyon 11 vingt-quatriemes d'aune. *Voyez* ETOFFE DE SOIE.

Les *serges* sont un diminutif du satin, *voyez* SATIN. Elles ont six lisses & six marches ; chaque marche fait lever & baisser trois lisses. Voici l'armure d'une *serge* à six lisses.

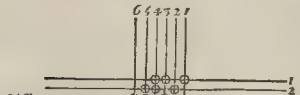

Les fils sont passés dans ces lisses dessous & dessus la marche, de façon que la même lisse qui fait lever le fil, le baisse aussi. Toutes les étoffes unies sont passées de même ; ce qui ne peut avoir lieu aux étoffes façonnées. Les fils ainsi disposés, ne pourroient être levés par la tire, arrêtés qu'ils seroient par la lisse.

On donne le nom de *petites serges* à celles qui n'ont que 50 à 60 portées ; de *moyennes* à celles qui en ont depuis 70 jusqu'à 80 ; & de *fortes*, celles auxquelles on en donne de 110 à 120.

Armure d'une serge à quatre lisses.

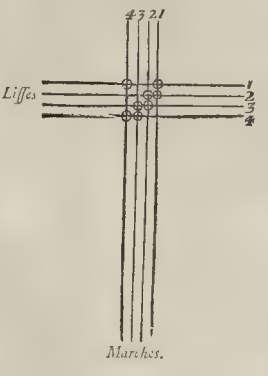

SERGEANTE, *serjania*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée le plus souvent de quatre pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit qui est divisé en trois capsules, ou qui a trois têtes : chaque tête renferme une semence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

SERGEANTIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) On dit *tenir en sergeantie*, & *tenir en grande* ou *petite sergeantie*. Tenir en grande *sergeantie*, c'est tenir du roi, pour faire service en personne, comme porter sa banniere, sa lance, son épée, à son couronnement, même son ost, être son maréchal, *&c.* Tenir en petite *sergeantie*, c'est tenir une terre du roi, à condition de lui donner chaque année quelque chose d'usage en guerre, comme un arc, une épée, une lance, des éperons, un cheval, des gantelets, *&c.*

SERGENT, s. m. (*Gram. & Jurispr.*) est un officier établi pour faire toutes sortes d'exploits judiciaires & extrajudiciaires, & pour mettre à exécution les jugemens & mandemens de justice.

Pasquier & Ménage ont avec raison repris Cujas d'avoir voulu dériver ce mot de *cæsarianus*, ainsi qu'il fait sur la loi *cæsarianis* 3. au code *de jur. fisc.*

Ce terme vient du latin *serviens*, qui signifie *servant*, parce que les *sergens* sont en effet les ministres de la justice, & qu'ils exécutent ses ordres & mandemens.

Du latin *serviens* on a fait par corruption *servjens* & en françois *servjens*, *serjens*, *sergent*. On trouve quelquefois écrit *serregens* ; ce qui a fait croire à quelques-uns que ce terme venoit de ce que les *sergens* faisoient serrer les files des gens de guerre ; d'autres ont cru que cela venoit de ce que les *sergens* serrent les gens, c'est-à-dire, emprisonnent ceux qui sont condamnés par corps ou decretés ; mais c'est par corruption que l'on a écrit *serregens* pour *sergens*, & la véritable étymologie de *sergent* vient, comme on l'a dit, du latin *serviens*, & de ce que les *sergens* sont les ministres de la justice.

Présentement presque tous les *sergens* se sont attribué le titre d'*huissier-sergent* ou d'*huissier* simplement, quoique le titre d'*huissier* ne convienne véritablement qu'à ceux d'entre les *sergens* qui sont préposés à la garde de l'huis ou porte de l'auditoire.

Le titre de *serviens* ou *sergent* leur étoit commun anciennement avec tous les nobles qui servoient à la guerre sous les chevaliers. *Armiger*, *scutarius* ou *serviens* étoient termes synonymes ; les écuyers étoient appellés *servientes*, parce qu'ils servoient les

chevaliers, portoient leur écu : & comme anciennement il falloit être chevalier pour rendre la justice, il ne faut pas s'étonner si ceux qui exécutoient les mandemens de justice, furent appellés *servientes* de même que les écuyers ; d'autant mieux qu'il y avoit des *sergens* de l'épée ou du plaid de l'épée qui étoient établis singulierement pour exécuter par les armes les mandemens de justice. Ces sortes de *sergens* faisoient alors ce que font aujourd'hui les archers. Ils étoient quelquefois prépofés à la garde des châteaux qui n'étoient pas sur la frontiere, & alloient en guerre sous les châtelains, comme on voit dans l'ancienne chronique de Flandre, *ch. xij. xv. xlvij. lxxviij. lxxxxj. lxxxxix. xc.* & au *liv. I.* de Froissart, *ch. xix.*

Le service des écuyers étoit néanmoins différent de celui des *sergens* de justice. Et quoique les *sergens* tant à pié qu'à cheval, ayent été armés, & ayent eu solde pour le service militaire, leur service & leur rang étoit moindre que celui des écuyers ; c'est pourquoi les *sergens* ou massiers du roi furent appellés *sergens d'armes*, pour les distinguer des *sergens* ordinaires, & parce qu'ils étoient pour la garde du corps du roi ; ils pouvoient pourtant aussi faire sergenterie partout le royaume, c'est-à-dire exploiter. Mais Charles V. en 1376 leur défendit de mettre à exécution les mandemens de justice qui étoient adressés à tous *sergens* en général : le service des armes & celui de la justice étant deux choses distinctes.

Il y avoit deux sortes de *sergens* pour la justice : les uns royaux : les autres pour les justices seigneuriales.

Le nombre des uns & des autres étoit devenu si excessif, & ils s'étoient rendus tellement à charge au peuple, qu'on les appelloit *mangeurs*, parce qu'ils vivoient à discrétion chez ceux chez lesquels on les avoit mis en garnison. Le peuple demanda en 1351 que le nombre de ces officiers fût réduit ; & en conséquence le roi Jean ordonna qu'il n'y en auroit plus que quatre dans les endroits où il y en avoit vingt, & ainsi des autres endroits à proportion.

Au commencement, les salaires des *sergens*, quand ils alloient en campagne, se payoient par journées, & non pas par exploits. Les *sergens* à cheval n'avoient que 3 sols par jour ; & les *sergens* à pié 18 deniers ; les uns ni les autres ne pouvoient prendre davantage, quelque grand nombre d'ajournemens qu'ils donnassent dans différentes affaires & pour différentes parties ; leur salaire fut depuis augmenté, & néanmoins encore réglé à tant par jour.

Ils ne pouvoient autrefois exploiter, sans être revêtus de leurs manteaux bigarrés, & sans avoir à la main leur verge ou bâton dont ils touchoient légérement ceux contre lesquels ils faisoient quelque exploit. Ce bâton étoit semé de fleurs-de-lis peintes. Leur casaque ou habit appellé dans les ordonnances *arnesium*, étoit chargé des armes du roi ou autre seigneur, de l'autorité duquel ils étoient commis dans les villes. Les *sergens* royaux portoient sur leurs casaques les armes du roi en-haut, & celles de la ville en-bas.

Une des obligations des *sergens* étoit de prêter main-forte à justice, & d'aller au secours de ceux qui crioient à l'aide.

Les *sergens* sont encore regardés comme le bras de la justice ; c'est pourquoi François prémier, averti d'un excès, quoique leger, fait à un simple *sergent*, porta le bras en écharpe, à ce que content nos annales, disant qu'on l'avoit blessé à son bras droit.

Il n'est pas permis en effet d'excéder les *sergens* faisant leurs fonctions.

Anciennement les assignations ne se donnoient que verbalement ; c'est pourquoi les *sergens* n'avoient pas besoin alors d'être lettrés. Ils certifioient les juges des ajournemens qu'ils avoient donnés pour comparoître devant eux.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 leur défendit de faire aucuns ajournemens sans commission du juge, ce qui n'est plus observé ; c'est pourquoi l'on dit communément que les huissiers ont leurs commissions dans leurs manches.

Ils étoient autrefois obligés de se faire assister de deux records ; ce qui ne s'observe plus depuis l'édit du contrôle, sinon en certains exploits de rigueur. *Voyez* EXPLOIT, HUISSIER, RECORD. (*A*)

SERGENS *des aides*, *tailles* & *gabelles*, étoient ceux qui étoient destinés à faire les exploits nécessaires pour le recouvrement des aides ou droits du roi qui étoient anciennement tous compris sous le nom général d'*aides*, & auxquels on ajouta depuis les tailles & gabelles pour lesquelles ces *sergens* faisoient aussi les poursuites nécessaires. Les *sergens* des aides sont les mêmes, que l'on a depuis appellés *huissiers des tailles*. *Voyez* au *mot* HUISSIER, & au *mot* TAILLE. Les *sergens* ou huissiers des élections, & ceux des greniers à sel ont succédé à ceux des aides & gabelles.

SERGENT APPARITEUR. On donnoit autrefois aux *sergens* le titre d'*appariteur*, ou de *sergent* indifféremment, & quelquefois tous les deux ensemble, comme termes synonymes. En effet, dans une ordonnance du mois d'Octobre 1358, ils sont appellés *servientes* seu *apparitores*.

Présentement, par le terme de *sergent appariteur*, on entend ordinairement celui qui fait les fonctions d'appariteur ou huissier dans une officialité ou autre tribunal ecclésiastique. *Voyez ci-devant* le *mot* APPARITEUR, & le *glossaire* de Ducange, au mot *Apparitor*.

SERGENS ARCHERS, *ou plutôt* ARCHERS SERGENS EXTRAORDINAIRES ; il y en avoit douze au châtelet de Paris. *Voyez* la *déclarat. du 18 Avril 1555*, Blanchard, *pag. 732*.

SERGENS D'ARMES étoient les massiers que le roi avoit pour la garde de son corps. Philippe Auguste les institua pour la garde de sa personne : ils étoient gentilshommes ; & à la bataille de Bouvines, où ils combattirent vaillamment, ils firent vœu, en cas de victoire, de faire bâtir une église en l'honneur de sainte Catherine ; & saint Louis, à leur priere, fonda l'église de sainte Catherine-du-Val-des-Ecoliers, possédée à-présent par les chanoines réguliers de sainte Génevieve.

Quoiqu'ils fussent gens de guerre, ils étoient aussi officiers de justice, & pouvoient en certains cas venir à la chambre des comptes avec des armes ; ils pouvoient faire l'office de sergenterie dans tout le royaume, c'est qu'ils avoient la faculté d'exploiter par-tout ; ils étoient gagés du roi, & exempts de toutes tailles & subsides ; ils n'avoient d'autres juges que le roi & son connétable, même en défendant ; leur office étoit à vie, à moins qu'ils ne fussent destitués pour forfaiture ; tellement que la mort du roi ne leur faisoit pas perdre leur office, comme cela avoit lieu pour tous les autres officiers. On leur donnoit ordinairement la garde des châteaux qui étoient sur la frontiere, sans qu'ils eussent d'autres gages que ceux attachés à leur masse. Ceux qui demeuroient près du roi, prenoient leurs gages, robes & manteaux pour le tems qu'ils avoient servi en l'hôtel ; ils furent ensuite assignés sur le trésor. Par une ordonnance de Philippe VI. de l'an 1342, une autre ordonnance de l'an 1285, pour l'hôtel du roi & de la reine, titre *de fourriere*, porte « *item*, sergens d'armes 30, lesquels » seront à court sans plus, deux huissiers d'armes & 8 » autres sergens avec, & mangeront à court, & porte- » ront toujours leur carquois plein de carreaux, & ne » se pourront partir de court sans congé ». Philippe VI.

en fixa le nombre à 100 en 1342. Charles V. étant régent du royaume, les réduisit au nombre de six en 1359, & leur défendit de tenir ensemble deux offices; il leur défendit aussi en 1376, de mettre à exécution les mandemens de justice adressés à tous *sergens* en général, autre étant le service des armes & celui de la justice. On trouve aussi au registre *olim* un arrêt du 12 Septembre qui casse des lettres de Bertrand du Guesclin, connétable, ou de son lieutenant, par lesquelles il prétendoit avoir droit de juridiction sur les servans d'armes.

SERGENT BAILLAGER est celui qui sert près d'un bailliage, qui a droit d'instrumenter dans le ressort d'icelui. *Voyez* Imbert, *p.* 4. & Boucheul *sur Poitou*, *tome II. p.* 722, *n°.* 9.

SERGENT BATONNIER. On donna ce nom aux *sergens* qui portoient des bâtons ou verges, dont ils touchoient ceux contre lesquels ils faisoient quelque exploit. Bouthillier fait mention d'un *sergent bâtonnier* de la ville de Tournay; il en est aussi parlé dans la coutume de Valenciennes, *article* 3. 8. 10 & 11.

SERGENT BLAVIER est celui des habitans d'une paroisse qui est établi pour la garde des blés & autres grains. C'est la même chose que *messier* ou *sergent* messilier, *messium custos*. La coutume d'Auxerre l'appelle *sergent blavier*.

SERGENS CHATELAINS; il y en a en Poitou, & dans quelques autres provinces de France, des *sergens* héréditaires qui sont appellés *châtelains* ou *sergens châtelains*, & qui tiennent leurs offices en fief. Loyseau, en son *traité des offices*, *liv. II. ch. ij. n°.* 60, tient que c'étoient jadis les gardes & concierges des châteaux; & en effet, suivant des ordonnances des 18 & 28 Juillet, & 16 Novembre 1318, on voit que la garde des châteaux étoit donnée à des *sergens* d'armes, qui étoient obligés de les garder sans autres gages que ceux de leur masse.

SERGENT AU CHATELET ou *du châtelet*, est un *sergent* établi pour faire le service au châtelet de Paris, & pour exploiter dans l'étendue de cette juridiction, suivant le pouvoir qui lui est attribué.

Il y a au châtelet quatre sortes de *sergens*; savoir

Les six *sergens* ou huissiers fieffés.

Les douze *sergens* de la douzaine.

Les *sergens* à cheval.

Et les *sergens* à verge ou à pié.

Les *sergens fieffés* paroissent être les plus anciens de tous, & les premiers *sergens* établis pour le service du châtelet; ils furent surnommés *fieffés*, parce que leur office fut érigé en fief du tems que l'on inféoda la plûpart des offices. La déclaration du mois de Juin 1544, confirmative de leurs privileges, dit que les quatre *sergens fieffés* du châtelet ont été créés de très-grande ancienneté.

Du tems de la ligue, il en fut créé un cinquieme, & depuis encore un autre; de sorte qu'ils sont présentement au nombre de six.

Ces six offices sont présentement du corps des huissiers-commissaires-priseurs vendeurs de biens meubles; ils ont toujours eu le privilege d'exploiter sans demander *permission*, *placet*, *visa ni pareatis*.

Mais ils n'avoient autrefois le pouvoir d'exploiter que dans la ville, faubourgs, banlieue, prévôté & vicomté de Paris. François I. par sa déclaration du mois de Juin 1544, en les confirmant dans tous leurs droits & privileges, leur accorda en outre d'exercer leurs offices par tout le royaume, & d'y faire tous exploits de justice, & exécuter tous jugemens & mandemens, tant du roi que des chancelleries, parlemens, & autres juges quelconques.

Les plus anciens après les *huissiers* fieffés, sont les *sergens de la douzaine*, ainsi appellés, parce qu'ils sont seulement au nombre de douze. Ils furent institués par saint Louis, qui les tira du corps des *sergens* à verge, & leur donna 18 livres 5 sols parisis de gages. Ils portoient sur leurs habits douze petites bandes de soie blanche, rouge & verte.

La premiere fois qu'il en soit parlé, est en 1288, ainsi que le remarque M. Brusselles.

Ils étoient, comme on vient de le dire, du corps des *sergens* à verge ou à pié. En effet, l'ordonnance de Philippe le Bel, du mois de Novembre 1302, portant réglement pour les officiers du châtelet, dit qu'il y aura 80 *sergens* à pié, & les douze de la douzaine, & non plus; que chacun donnera de plege ou caution 20 livres, & aura armures suffisantes pour soi, qui seront examinées par le prevôt de Paris, & par deux autres personnes qui sont nommées.

Cette même ordonnance porte, *article* 8. que les *sergens de la douzaine* seront ôtés à-présent, & que le prevôt, selon ce qu'il verra que nécessité sera, fera garder la ville, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

On voit par-là que ces *sergens de la douzaine* étoient destinés pour la garde de la ville: cet article au reste semble se contredire avec l'*article* 2; aussi M. de Lauriere remarque-t-il qu'il n'est pas dans le registre du trésor des chartes.

Le même prince, par son ordonnance du 12 Juin 1309, confirmative de celle qu'avoient faite Guillaume de Haugest, trésorier, & Pierre le Feron, garde de la prevôté de Paris, touchant les officiers & les *sergens* du châtelet, dit qu'il y aura 90 *sergens* à pié, dans le nombre desquels douze *sergens de la douzaine* seront pris & élus comme il plaira au prevôt de Paris qui sera pour lors en place, & que ces douze *sergens* seront changés tous les deux mois.

On voit par-là que ces *sergens de la douzaine* étoient dès-lors à la nomination du prevôt de Paris, & comme sa garde ordinaire, qu'il choisissoit par détachement dans le corps des *sergens* à pié.

François I. par des lettres de 1529, ordonna qu'ils porteroient un hocqueton argenté à une salamandre, qui étoit lors sa devise, & une hallebarde, pour accompagner le prevôt de Paris. Il leur donna les mêmes franchises & privileges qu'aux archers de ville, & accorda au sieur de Villebert, lors prevôt de Paris, la nomination de ces gardes; ce qui fut confirmé par une déclaration du 27 Décembre 1551. Les prevôts de Paris jouissent encore de ce droit, & les *sergens de la douzaine* leur doivent une certaine somme à chaque mutation de prevôt, mais ils prennent des provisions du roi.

Ces mêmes gardes ont une barriere qui est le lieu certain de leur assemblée, afin qu'en toutes occasions & quand il plaît au prevôt de Paris, il puisse leur envoyer ses ordres, soit pour le suivre, soit pour la facilité des autres fonctions de leur charge. Cette barriere étoit anciennement rue des Ecrivains, proche le grand châtelet, où les prevôts de Paris ont toujours demeuré jusqu'au regne de Charles VIII. Présentement elle est adossée contre l'église saint Jacques de la Boucherie. Les armes de M. Seguier, prevôt de Paris sont au-dessus, ce qui fait présumer qu'elle a été construite de son tems.

Girard, dans ses observations sur le *traité des offices* de Joly, *titre des sergens de la douzaine*, dit qu'outre les treize-vingt *sergens* à verge, il y en a une petite troupe que l'on appelle les *sergens de la douzaine*, qui ne sont que douze, qui ont leur confrairie distincte & séparée des autres, que cela vient de ce qu'au prevôt de Paris appartient la force des armes, comme premier chef militaire de la ville de Paris, pour la manutention de laquelle il avoit été par nos rois ordonné qu'il y auroit douze personnes comme domestiques du prevôt de Paris, qui lui feroient perpétuelle assistance; que pour cette cause ils sont pourvus de leurs offices par le roi sur la nomination du

prevôt de Paris ; que par leur inſtitution ils doivent porter le hocqueton & la hallebarde, comme archers de ville ; qu'auſſi ſont-ils gagés & ſalariés de 25 livres tournois pour l'entretien de leur hocqueton, que le prevôt de Paris eſt tenu de leur donner lorſqu'ils ſont pourvus & reçus.

Le même auteur ajoute que ces *ſergens* ſont toutes ſortes d'exploits dans la ville, faubourgs & banlieue de Paris, comme les *ſergens* à verge du châtelet, ſans qu'ils ſoient tenus de faire aucun ſervice au châtelet, ni aſſiſter les juges ni les commiſſaires lorſqu'ils exercent leurs charges, non plus que les *ſergens* fieffés du châtelet ; qu'ils ne reconnoiſſent que le prevôt de Paris, lequel ils ſont tenus d'aſſiſter avec leurs hocquetons & hallebardes lorſqu'il va au châtelet tenir le ſiége, & aux cérémonies publiques.

Qu'aux pompes funebres des rois, il y en a quatre ſeulement qui accompagnent le prevôt de Paris avec des robes de deuil qui leur ſont données comme aux autres officiers du roi.

Enfin Girard remarque que ces officiers ne pouvoient faire priſées ni ventes, & qu'ils n'étoient point reçus à payer le droit annuel, non plus que les commençaux de la maiſon du roi.

Les *ſergens* de la douzaine obtinrent d'Henry II. des lettres-patentes en forme d'édit, du mois de Mai 1558, portant que les *ſergens* de la douzaine pourroient faire tous exploits & informations, non-ſeulement en la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, mais auſſi par toute la ville, prevôté, & vicomté de Paris, & anciens reſſorts d'icelle, ainſi que faiſoient & avoient accoutumé de faire les autres *ſergens* à verge fieffés, & autres, ſans qu'ils fuſſent tenus de demander aſſiſtance, placet, viſa, ni pareatis.

Mais les *ſergens* à verge & à cheval, ayant formé oppoſition à l'entérinement deſdites lettres, les huiſſiers de la douzaine furent déboutés de l'effet d'icelles, par arrêt du premier Juillet 1560.

Les *ſergens* de la douzaine obtinrent encore le 7 Octobre 1575, des lettres en forme de déclaration, portant qu'ils jouiroient de pareil pouvoir & priviléges que les 1120 *ſergens* à verge, priſeurs, vendeurs au châtelet, prévôté & vicomté de Paris, unis en un ſeul corps avec 40 autres *ſergens* à verge, priſeurs vendeurs audit châtelet.

Mais les *ſergens* à verge s'étant encore oppoſés à l'entérinement de ces lettres, par arrêt du 6 Juin 1587, les *ſergens* de la douzaine furent déboutés de l'effet de ces lettres, avec défenſes à eux de faire aucune priſée ou vente de biens meubles en la ville, banlieue, prevôté & vicomté de Paris, de faire aucuns exploits ou actes de juſtice hors la ville & banlieue, à peine de nullité, & de s'entremettre d'aller aux barrieres avec les *ſergens* à verge, ni de ſe qualifier de *ſergens à verge, du nombre de la douzaine au châtelet, prevôté & vicomté de Paris, priſeurs & vendeurs de biens*, mais ſeulement *ſergens de la douzaine du châtelet de Paris*.

Ils ont néanmoins été maintenus dans le droit de faire les mêmes fonctions que les *ſergens* à cheval & à verge du châtelet, par deux arrêts du conſeil des 29 Mars & 12 Juin 1677.

Les *ſergens à cheval* du châtelet de Paris ont été inſtitués pour faire leur ſervice à cheval dans la prevôté & vicomté de Paris, pour tenir la campagne ſûre, & pour exploiter dans l'étendue de la prevôté & vicomté, mais hors la banlieue qui forme les limites du diſtrict des *ſergens* à pié ou à verge.

On ignore quel étoit d'abord le nombre des *ſergens* du châtelet, ſoit à cheval ou à pié ; on trouve ſeulement que Philippe-le-Bel, par ſon ordonnance du mois de Novembre 1302, fixa le nombre de ces *ſergens à cheval* à 80 ; qu'en 1309, il fut réduit à 60 ; qu'en 1321, Philippe-le-Long les remit à 98. Le nombre total des *ſergens* du châtelet étoit néanmoins accru juſqu'à 700 ; mais en 1327, Philippe de Valois réduiſit les *ſergens à cheval* à 80. Le nombre en étant depuis beaucoup augmenté, Charles V. par édit du 8 Juin 1369, les réduiſit à 220.

Chacun d'eux devoit donner caution juſqu'à la ſomme de 100 livres de bien, & loyalement ſergenter ; ils devoient avoir un bon cheval à eux, & des armes ſuffiſantes, leſquelles devoient être examinées par le prevôt de Paris, & deux autres perſonnes à ce commis.

Philippe-le-Bel reçut en 1309, plaintes de la part du peuple ſur la grande multitude & oppreſſions des *ſergens à cheval* & à pié du châtelet de Paris, pour les grandes extorſions qu'ils faiſoient ; à quoi il pourvut par ſon ordonnance du 20 Avril de ladite année.

Il diminua, comme on l'a dit, le nombre des *ſergens*, & ordonna que tous *ſergens* de cheval & de pié, ſeroient demeurans en la ville de Paris, & que nul n'iroit hors la ville ſans impétrer commandement du prevôt de Paris, ou de ſon lieutenant, ou des auditeurs.

La journée de ces *ſergens* fut reglée à 6 ſols pariſis.

Les *ſergens à cheval* & à pié étoient alors la ſeule garde qu'il y eut le jour dans Paris ; c'eſt pourquoi cette ordonnance porte que toutes les fois que l'on criera *à la juſtice le roi*, qu'ils viendront tous ſans délai, & que quand le roi viendra à Paris ou s'en ira, ils s'approcheront du prevôt de Paris pour faire ce qui leur ſera commandé ; que toutes les fois qu'il y aura feu en la ville, ou quelque aſſemblée commune, ils s'aſſembleront devers le prevôt ; & que ſi quelqu'un empêche le droit du roi, ils le feront ſavoir au prevôt ou à ſon lieutenant.

Philippe-le-Long, par ſon ordonnance de 1321, dit que d'ancienneté il avoit toujours été accoutumé que les *ſergens à cheval* ne devoient point ſergenter dans la banlieue de Paris, ni ceux de pié hors la banlieue ; ſinon en cas de néceſſité, il ordonna que cet ordre ancien ſeroit obſervé.

Suivant l'édit de leur création du 8 Juin 1369, & les lettres-patentes & ordonnances rendues en leur faveur au mois d'Août 1492, Décembre 1543, 20 Novembre 1566, Mai 1582, Juin 1603, 13 Juin 1617 & 1644, confirmés tant par arrêts du conſeil privé, que du parlement, des 4 Mars 1600, 10 Mai 1603, 24 Avril 1621, 4 Mars & 17 Avril 1622, de l'année 1648, 2 Janvier 1665, & autres poſtérieurs, ils ont non-ſeulement la faculté d'exploiter dans toute l'étendue du royaume, mais encore celle de mettre à exécution toutes ſentences, jugemens, arrêts, & autres actes, de quelques juges qu'ils ſoient émanés, & de faire leur réſidence où bon leur ſemble ; de mettre le ſcel du châtelet à exécution excluſivement à tous autres huiſſiers, & de faire dans toutes les villes & lieux du royaume les ventes de meubles, à l'exception de la ville de Paris, où il y a des huiſſiers-priſeurs en titre.

Ils ont leurs cauſes commiſes au châtelet, tant en matiere civile que criminelle.

Les derniers édits ont attribué aux *ſergens à cheval* le titre d'*huiſſiers-ſergens à cheval*.

L'édit du mois de Février 1705, avoit ordonné qu'ils ne feroient qu'une ſeule & même communauté avec les *ſergens* à verge ; mais par une déclaration du mois de Novembre ſuivant, les deux communautés ont été ſéparées comme elles l'étoient précédemment.

Les *ſergens à verge* ou *à pié*, qu'on appelle préſentement *huiſſiers-ſergens à verge*, étoient dans l'origine les ſeuls qui faiſoient le ſervice dans le tribunal & dans la ville, fauxbourgs, & banlieue.

Ils étoient obligés de demeurer dans la ville, & être

être toujours prêts à s'assembler auprès du prevôt ; mais il ne leur étoit pas permis d'aller deux ensemble.

Ils se tenoient ordinairement appuyés sur la barriere qui étoit au-devant du châtelet, pour être prêts au premier ordre du juge ou requisitoire des parties; dans la suite on leur construisit en différens quartiers de Paris, différens corps-de-garde qui conserverent le nom de *barrieres des sergens*.

Le nombre de ces *sergens* qui étoit devenu excessif, fut réduit en 1321 à 133; en 1327 à 120; depuis il fut augmenté jusqu'à onze-vingt ou 220.

Anciennement ils ne pouvoient exploiter hors de la banlieue de Paris; en 1543, on donna à 85 d'entre eux le pouvoir d'exploiter dans toute la prevôté & vicomté; & en 1550, on leur accorda à tous le même pouvoir; & enfin on leur a donné à tous le pouvoir d'exploiter par tout le royaume, comme les *huissiers à cheval*.

Ils faisoient autrefois les prisées de meubles, mais présentement elles se font par les huissiers-priseurs, qui ont été tirés de leur corps. (*A*)

SERGENS DES CHEFS-SEIGNEURS, étoient ceux qui étoient commis par des seigneurs à la justice desquels ressortissoit quelque justice inférieure; ils ne pouvoient faire aucune dénonciation dans les justices des seigneurs inférieurs; de même qu'il n'étoit pas permis à ceux des justices inférieures d'en faire dans les justices des chefs-seigneurs, ainsi qu'il est dit dans une ordonnance de saint Louis, de l'an 1268 ou 1269.

SERGENT CHEVALIER, est un titre que prenoient autrefois les *sergens* à cheval, ce qui venoit sans doute de ce que dans les anciennes ordonnances ces sortes de *sergens* sont nommés *equites servientes*; quelques-uns d'entre eux prennent encore abusivement ce titre de *chevalier*, mais en justice lorsqu'on y fait attention, on leur défend de prendre cette qualité.

SERGENS A CHEVAL, sont des *sergens* institués pour faire leur service à cheval. L'objet de leur institution a été qu'il y eût des *sergens* en état d'exécuter les mandemens de justice, dans les lieux les plus éloignés, ce que ne pouvoient faire les *sergens* à pié, ou du moins aussi promptement. *Voyez* ce qui est dit ci-devant des *sergens à cheval* à l'*article* des SERGENS DU CHATELET.

SERGENS CHEVAUCHEURS étoient des gardes des eaux & forêts, créés par édit du mois d'Août 1572, pour visiter à cheval les forêts du roi. Plusieurs furent supprimés par édit du mois d'Avril 1667; le reste fut supprimé en vertu de l'ordonnance de 1669, *tit.* 20. *art.* 3. & en leur place on établit d'autres gardes à cheval, sous le titre de *gardes généraux*.

SERGENS COLLECTEURS, on donna d'abord ce nom à certains *sergens* royaux, qui furent institués dans les paroisses par l'édit du 23 Octobre 1581, pour exploiter & faire les contraintes à la requête des collecteurs, fermiers & autres commis & députés à la recette des aides, tailles & autres droits du roi. Ces *sergens* étoient comme on voit, les mêmes que ceux qu'on appelloit *sergens des aides, tailles & gabelles*.

On a depuis donné le nom de *sergent collecteur*, à l'officier qui dans chaque maîtrise des eaux & forêts ou grurie, est chargé de la collecte ou recette des amendes qui sont prononcées au profit du roi, pour raison des délits commis en matiere d'eaux & forêts. Ils doivent avoir un rôle & y emmager ce qu'ils reçoivent; & en donner quittance; & faute par eux de poursuivre, ils sont garans de leur négligence. *Voyez* l'ordonnance de 1669, *tit.* 3. *art.* 24, *tit.* 4. *art.* 3. 9; & *tit.* 6. *art.* 6.

SERGENT CRIEUR JURÉ, ou *proclamateur public*, c'est un *sergent* établi dans chaque bailliage ou sénéchaussée royale, pour faire les annonces & proclamations publiques; assisté d'un ou deux jurés trompettes. Il y avoit au châtelet de Paris, un de ces *sergent crieur juré*, qui a été incorporé & uni au corps des *sergens* à verge. Il y a pourtant encore dans ce siege un crieur juré. Il y a eu de semblables offices de *sergens crieurs proclamateurs* généraux, créés dans chaque bailliage. On trouve dans Joly, l'édit de création pour Angers, du mois de Février 1581.

SERGENT CRIEUR JURÉ; est celui qui est établi pour faire les cris & proclamations publiques.

Il y a au châtelet de Paris un *sergent crieur juré*, & un trompette juré, à l'instar desquels il y en a eu d'établis ès villes où il y a bailliages & sénéchaussées.

Le *sergent crieur* du châtelet de Paris, est incorporé & uni au corps des *sergens* à verge.

Henri III. en créa dans chaque siege royal de la province d'Anjou, par édit du mois de Février 1581. *Voyez* Joly.

SERGENS DANGEREUX; ainsi appellés parce qu'ils furent institués par édit d'Henri II. de l'an 1552, pour conserver le droit du roi dans les forêts où le roi a droit de tiers & danger, c'est-à-dire droit de dixieme, ou dans lesquels il a simplement droit de danger. Ils furent révoqués par ordonnance de Charles VII. de l'an 1413, *art.* 238; par celle de Charles IX. en 1563; & par l'ordonnance 1669.

SERGENS DE LA DOUZAINE, *voyez* ce qui en est dit ci-devant à l'*article* des SERGENS DU CHATELET DE PARIS.

SERGENT DE L'ÉPÉE *ou* DU PLAIT DE L'ÉPÉE; *ad placitum enses*; c'étoient ceux qui exécutoient par la force, & même par les armes, les mandemens de justice, suivant le *chap.* v. de l'ancienne coutume de Normandie: voici quel étoit l'office de ces *sergens*. « Sous les vicomtes, dit cette coutume, sont les *sergens de l'épée*, qui doivent tenir les vûes; & faire » les semonces & les commandemens des assises, & » faire tenir ce qui y est jugé, & délivrer par droit » les namps qui sont prins, & doivent avoir onze » deniers par chacune vûe qui est soutenue, & aussi » de chacun namps qu'ils délivrent, & pour ce sont- » ils appellés *sergens de l'épée*; car ils doivent justi- » cier vertueusement à l'épée & aux armes tous les » malfaiteurs, & tous ceux qui sont diffamés d'au- » cun crime & les fuitifs; & pour ce furent-ils éta- » blis principalement, afin que ceux qui sont paisi- » bles, soient par eux tenus en paix, & les malfai- » teurs fussent punis par la roideur de justice, & par » eux doivent être accomplis les offices de droit. » Les bédeaux, dit ce même texte, sont mendres » *sergens*, qui doivent prendre les namps, & faire » les offices qui ne sont pas si honnêtes, & les men- » dres semonces ». On voit par-là que les *sergens de l'épée* avoient sous eux d'autres *sergens*. L'ordonnance du 20 Avril 1309, dit que les *sergens du plait de l'épée* donneront plege suffisant pour eux & pour leurs sous-*sergens*, de loyaument sergenter & répondre de leurs faits. La charte aux Normans, porte que nul *sergent de l'épée* ne pourra faire exercer son office par un autre sous peine de le perdre; dans d'autres lettres, datées du 22 Juillet 1315, où le *sergent de l'épée* est nommé *serviens noster spade*, il est dit qu'il ne pourra louer son office à personne. *Voyez* le *glossaire* de M. de Lauriere, au mot *sergent*.

SERGENS EXTRAORDINAIRES *des lieutenans criminels*, étoient des *sergens* qui furent établis outre les *sergens* ordinaires du tribunal, pour faire le service auprès du lieutenant criminel, & faire tous exploits en matiere criminelle seulement. Ils furent institués par Henri II. en 1552. Ces offices ont depuis été supprimés & réunis aux autres offices de *sergens* & huissiers ordinaires.

SERGENT FERMIER étoit celui qui tenoit à ferme un office de sergenterie; ce qui fut défendu par les

ordonnances : il en eſt parlé dans la coutume de Bretagne, *art. 674.*

SERGENT FÉODÉ eſt la même choſe que *ſergent* fieffé ; on dit préſentement *ſergent fieffé. Voyez* ce qui eſt dit ci-après au *mot* SERGENT FIEFFÉ.

SERGENT FÉODÉ, FIEFFÉ *ou* DU FIEF, ou comme on diſoit autrefois SERGENT, eſt celui qui tient l'office de ſergenterie en fief. Ces *ſergens* étoient ſujets à certains devoirs pour raiſon de leur fief. Il en eſt parlé dans un titre de l'évêché de Paris, de l'an 1222 ; dans une autre charte, de l'an 1230 ; dans Matthieu Paris, à l'an 1256 ; dans les aſſiſes de Jéruſalem, *ch. cxc.* comme auſſi dans un arrêt de la Chandeleur, de l'an 1269 ; & dans un autre du parlement de la Pentecôte, de l'an 1273. Il y a encore en pluſieurs endroits de ces *ſergens feodes* ou *fieffés*. Le *ſergent feodé* ou *fieffé* a dans certains lieux charge & pouvoir de faire les exploits néceſſaires, pour la recherche & conſervation des droits féodaux du ſeigneur. Il reçoit les cens, rentes, coutumes, & autres devoirs du ſeigneur. Il a même en quelques lieux, comme à Senlis, quelque juriſdiction, & peut commettre trois ſous-*ſergens*, deux à cheval & un à verge, qui ſont inſtitués par le bailli, & révocables à volonté. A Dun-le-roi en Berri, & en quelques autres lieux, cet office eſt héréditaire, & tenu en hommage du roi. Au châtelet de Paris il y a quatre offices de *ſergens fieffés*. *Voyez* SERGENS DU CHATELET.

Voyez la coutume de Senlis, *art. 87* ; les arrêts du parlement de Paris, du 16 Juillet 1351, 3 Juin 1391 ; les ordonnances de l'échiquier de Normandie, de l'an 1426 ; l'*ancienne coutume de Normandie*, *ch. xv. art. 121* ; le *ſtyle du châtelet de Paris & d'Orléans*, *in fine* ; l'auteur du *grand coutumier*, *lib. I. ch. ij* ; la coutume de Bretagne, *art. 21* ; l'ordonnance de Charles VI. de l'an 1413 ; Joly, *des offices de France*, *tom. II. lib. III. tit. 35* ; Brodeau, *ſur Paris*, *art. 1. n°. 14.*

SERGENS DES FOIRES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE, étoient ceux qui étoient établis par le juge conſervateur de ces foires, pour exécuter ſes mandemens, & les actes paſſés ſous le ſcel de ces foires. Le nombre en étoit ſi exceſſif, que Philippe le Long, par des lettres du mois de Juin 1317, les réduiſit à 140, 120 à cheval & 20 à pié.

SERGENT FORESTIER eſt celui qui eſt prépoſé à la garde des bois & forêts du roi ; ces ſortes de *ſergens* ſont préſentement appellés *ſergens à garde*. *Voyez* SERGENT A GARDE.

SERGENT FRANC eſt un garde que certains ſeigneurs ont pour la conſervation de leurs bois, ou pour la priſe & la garde des beſtiaux trouvés en délit. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere. (*A*)

SERGENT A GARDE, ce ſont ceux qui ſont prépoſés à la garde des forêts du roi ; ils ne peuvent faire aucuns exploits que pour le fait des eaux & forêts, & chaſſes de ſa majeſté.

Ces offices ſont fort anciens. Suivant l'ordonnance de Philippe le Long, de l'an 1318, ils n'étoient mis & inſtitués qu'à la délibération du grand-conſeil, dans les endroits où ils étoient jugés néceſſaires. Depuis, par édit d'Août 1526, & autres édits poſtérieurs, il en fut établi en divers lieux pour la garde & conſervation des forêts du roi. Les maîtres des eaux & forêts ne laiſſoient pas d'en établir où ils jugeoient à propos, à l'exemple des baillis & ſénéchaux ; mais ce droit leur fut ôté par l'*article 45.* de l'ordonnance de 1549, & il n'y a que le roi qui les puiſſe inſtituer ; mais ils peuvent être deſtitués par les grands-maîtres, leſquels peuvent commettre en leur lieu, en cas de prévarication.

On ne doit en recevoir aucun que ſur information de vie & mœurs, & par témoins adminiſtrés par le procureur du roi ; & ils doivent ſavoir lire & écrire.

Ils doivent être aſſidus en leurs gardes, & ne s'en abſenter que pour cauſe de maladie ou autre excuſe légitime, en demandant permiſſion au maître particulier & procureur du roi, qui ſubſtituent en leur place.

Ils ſont obligés d'avoir chacun un regiſtre coté & paraphé du maître & procureur du roi, pour y inſcrire leurs procès-verbaux de viſite, rapports, exploits & tous autres actes, enſemble l'extrait de la vente ordinaire & extraordinaire, & l'état, tour, qualité & valeur des arbres chablis ou encroués, & généralement tout ce qu'ils font en vertu de leur miniſtere.

Leurs procès-verbaux doivent être jugés ſommairement, par les officiers à la prochaine audience.

Ils ſignent les procès-verbaux des gardes marteaux, leſquels doivent les appeller à leurs viſites.

Le nombre des *ſergens à garde* eſt diviſé en deux parties, qui comparoiſſent alternativement à l'audience de la maîtriſe ou grurie, même aux aſſiſes, pour les informer de l'état de leurs gardes, y préſenter, affirmer & faire enregiſtrer leurs rapports, ſur leſquels les juges peuvent condamner à des peines pécuniaires, quoiqu'il n'y ait aucune autre preuve ni information ; pourvû que les parties accuſées ne propoſent pas de cauſe ſuffiſante de récuſation.

L'ordonnance les rend reſponſables de délits commis en leur garde, faute d'en avoir fait leur rapport, & de l'avoir mis au greffe deux jours au plus tard après le délit commis, ou faute de nommer dans leur rapport les délinquans, & d'avoir marqué le lieu du délit & les autres circonſtances.

Tout ce qui concerne les fonctions de ces *ſergens à garde* eſt expliqué ſous les *tit. 3. 4. 6. 7. 10. 11. 15. 17. 18. 19. 21. 23. 25. 27. 30. 31. & 32.* de l'ordonnance des eaux & forêts.

SERGENT GARDE-PÊCHE, eſt un *ſergent* des eaux & forêts, établi dans une maîtriſe ou grurie, pour veiller à la conſervation des eaux & pêches ſur les fleuves & rivieres dans l'étendue de ſon diſtrict. Ces *ſergens* ſont pour les eaux & la pêche, ce que les *ſergens* à garde ſont pour les bois. *Voyez* les *tit. 12. & 31.* de l'ordonnance de 1669.

SERGENT-GARDIEN, étoit celui qui étoit chargé de veiller à la conſervation de quelque lieu qui étoit ſous la ſauve-garde du roi. Tous les lieux qui étoient ſous la ſauve-garde royale avoient des ſergens royaux pour gardiens particuliers ; on peut voir à ce ſujet les différentes lettres de ſauve-garde qui ſont rapportées dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race.

SERGENS DE GARNISON, dans les anciennes ordonnances ſont ceux que l'on établit en garniſon chez les parties ſaiſies, pour les contraindre de payer.

SERGENS GÉNÉRAUX, étoient des *ſergens* royaux qui avoient le pouvoir d'inſtrumenter, non pas ſeulement dans le diſtrict d'une juſtice royale, mais dans toute l'étendue d'une province ; il y en avoit en Normandie qui furent ſupprimés par une ordonnance du roi Jean, du 5 Avril 1350.

SERGENT A LOI, *ſerviens ad legem*, eſt un titre uſité en Angleterre, pour exprimer un grade que l'on acquiert en juriſprudence & qui eſt le ſeul grade connu en ce genre, les titres de *bachelier*, de *licencier* & de *docteur*, n'y étant point uſités.

Ce titre ſe confere avec beaucoup de ſolemnité & de dépenſe ; c'eſt un degré pour monter au plus hautes dignités : pour l'acquérir, il faut avoir étudié les lois au moins pendant ſeize ans ; ce ſont proprement des docteurs en droit qui exercent la profeſſion d'avocat & de juriſconſulte, avec de certaines diſtinctions au-deſſus des ſimples avocats.

Il y a ordinairement en Angleterre, ſix *ſergens* du roi *à loi* & deux en Irlande. Il y a d'autres *ſergens à loi* communs ; il y en a ordinairement vingt en An-

gleterre, & deux en Irlande; il peut y en avoir davantage.

Les *sergens* du roi peuvent pour toutes personnes autres que le roi.

Les *sergens* communs peuvent travailler contre tous. *Voyez* le *glossaire* de Ducange au mot *servientes ad legem*.

SERGENS LOUVETIERS, c'étoient des *sergens* des forêts du roi, établis singuliérement pour donner la chasse aux loups, & pour faire devant les maîtres & gruyers leur rapport des prises qu'ils auroient faites; il en est encore parlé dans le réglement des eaux & forêts du mois de Mai 1502, *art.* 32.

SERGENT MAITRE, est la même chose que *gruyer* ou *verdier*. Selon Saint-Yon, dans son *traité des Eaux & Forêts*, gruyer, forestier, verdier, segrayer, châtelain, concierge, *sergent maître*, maître garde, n'est qu'un même office, ayant même fonction, pouvoir, juridiction & connoissance premiere des délits qui se commettent ès forêts jusqu'à 60 sols, appellé diversement selon les lieux, en quoi Ragneau s'est mépris dans son indice sur le mot *verdier*, où il suppose que le verdier est en plus grande charge que le *sergent maître*, & aussi qu'il connoit des amendes coutumiers; car il ne connoît que des amendes légales jusqu'à 60 sols, c'est-à-dire de celles qui sont taxées par les ordonnances, lesquelles amendes légales Ragneau a apparemment entendu par le termes de *coutumiers*. *Voyez* la note de M. de Lauriere *sur le tom. I. des Ordonnances, p.* 464.

SERGENT MAITRE *ou* SERGENT GARDE DES MÉTIERS. *Voyez* ci-après *l'article* SERGENS DES MÉTIERS.

SERGENT A MASSE, *serviens ad clavam*, c'est le titre que prenoient & que prennent encore certains huissiers, qui dans leur institution portoient des *masses*; il en est parlé dans la coutume du Hainault, qui les appelle *sergens à masse d'argent* au bailliage d'Amiens. Il y a huit *sergens à masse* à la justice civile.

SERGENT MESSIER *ou* SERGENT MESSILIER, *messium custos*, est un des habitans d'une paroisse qui est commis par le juge pour la garde des moissons; on les appelle ailleurs *sergens blaviers*.

SERGENT DES MÉTIERS, étoient ceux qui avoient la garde & inspection sur les personnes d'un certain état & métier; on les appelloit aussi *sergens & gardes* ou *sergens maîtres* d'un tel métier; il est parlé dans une ordonnance du mois de Mai 1360, des *sergens & maîtres* de la draperie, ou *sergens & gardes* de ce métier; c'est de-là que les gardes & jurés des communautés d'arts & métiers tirent leur origine.

SERGENS DE L'ORDONNANCE DES FOIRES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE. *Voyez* SERGENS DES FOIRES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE.

SERGENT DE LA PAIX, dans la coutume de Valenciennes, *art.* 138. sont les *sergens* des juridictions ordinaires; ils sont ainsi appellés, parce que dans le pays l'auditoire du juge dont ils sont les ministres est appellé *maison de paix*.

SERGENT DU PARLOIR AUX BOURGEOIS, étoient ceux qui exécutoient les mandemens ou commissions du bureau de la ville de Paris appellé anciennement le *parloüer aux bourgeois*; ces *sergens* jouissoient des mêmes privileges que les archers & arbalestriers de la ville de Paris, excepté seulement pour les fortifications & réparations de la ville pour l'arriere-ban & pour la rançon du roi. *Voyez* l'Ordonn. de Louis XI. du mois de Novembre 1465.

SERGENT DU PETIT SCEL DE MONTPELLIER, étoient ceux qui servoient près la cour *du petit scel de Montpellier*; ils étoient obligés de comparoître en personne à Montpellier tous les ans le jour de la S. Louis, il en est parlé dans l'Ordonnance de Charles VIII. du 28 Décembre 1490.

SERGENT A PIÉ *ou* A VERGE, est celui qui par son institution doit faire le service à pié, soit auprès du juge, soit dans l'étendue de la juridiction, à la différence des *sergens* à cheval qui ont été institués pour faire le service à cheval. *Voyez* ce qui est dit ci-devant des *sergent à verge* à l'*article* des SERGENS DU CHATELET DE PARIS.

SERGENT DU PLAIT DE L'ÉPÉE, *seu ad placitum ensis*, étoit la même chose que sergent de l'épée. *Voyez ci-devant* SERGENT DE L'ÉPÉE.

SERGENT PRAIRIER, est un des habitans d'une paroisse qui est commis par la justice à la garde des prés.

SERGENT PREVÔTAIRE, en la coutume de Mehun-sur-Eure, en Berry, est le *sergent* du prevôt.

SERGENT DE QUERELLE; on donnoit autrefois ce nom au *sergent* qui faisoit les actes dans les cas de duels, on l'appelloit ainsi par opposition au titre de *sergent de la paix* ou *de paix*, que l'on donnoit à ceux qui faisoient le service de *sergens* dans le tribunal, ou qui faisoient les autres exploits en matiere contentieuse.

Dans la coutume de Normandie, *art.* 63. le *sergent de la querelle* est le *sergent* ordinaire de l'action ou du lieu où le différent des parties est pendant. *Voyez* Berault *sur cet article*.

SERGENS ROUTIERS *ou* TRAVERSIERS, étoient des gardes des eaux & forêts, créés par l'*article* 21. de l'édit de Janvier 1583, dont les fonctions étoient de brosser & traverser les forêts, routes & chemins d'icelles; plusieurs furent supprimés par édit du mois d'Avril 1667, le reste fut supprimé par l'ordonnance de 1669, *tit.* 10. *art.* 3. & en leur place on établit des gardes généraux à cheval. *Voyez* SERGENS CHEVAUCHEURS, SERGENS A GARDE, SERGENS TRAVERSIERS, MAÎTRES SERGENS.

SERGENT DU ROI *ou* SERGENT ROYAL, est celui qui a été institué par le roi. Les vieux praticiens disent que *sergent à roi est pair à comte*, ce qui vient de ce qu'anciennement un pair ne pouvoit être assigné que par ses pairs; de sorte qu'un comte ne pouvoit être semons ou ajourné que par un autre comte: mais comme dans la suite on se relâcha de ce cérémonial & que les pairs furent assignés par un simple huissier royal, ainsi que cela fut pratiqué en 1470 à l'égard du duc de Bourgogne accusé de crime d'état; cette nouvelle forme de procéder fit dire que *sergent à roi* ou *du roi*, étoit pair à comte. *Voyez* Loisel en ses *institutes, tit. des personnes, n.* 31.

SERGENT ROYAL, est celui qui tient ses provisions du roi: l'institution des *sergens royaux* est presque aussi ancienne que la monarchie; au commencement ils étoient choisis par les baillifs ou les sénechaux, ce qui devoit se faire en pleine assise.

Les baillifs & sénechaux pouvoient aussi les destituer, quoiqu'ils eussent des lettres du roi: ils étoient responsables des sujets qu'ils avoient nommés aux places vacantes.

Les *sergens royaux* avoient néanmoins dès-lors des provisions du roi, pour lesquelles ils payoient au roi un droit: Philippe le Long & Charles le Bel leur firent payer une finance, & le roi ordonna que le nombre en seroit fixé.

Ils étoient obligés de donner caution, & d'exercer leur office en personne, s'ils le louoient à un autre, ils s'exposoient à le perdre, ils avoient cependant des substituts, car si le roi donnoit une sergenterie à quelqu'un qui ne vouloit pas l'exercer, son substitut ne devoit être reçu que comme les *sergens*, avec le conseil de 10 ou 12 personnes, & en donnant caution, quand même celui dont ils rempliffoient la place, en auroit donné une.

Ils ne pouvoient ajourner sans ordre des juges, ni

faire aucune exécution en des lieux éloignés sans commission.

Pour ce qui est de leur district, ils ne pouvoient sergenter généralement dans tout un bailliage ; mais chacun d'eux seulement dans une châtellenie ou prévôté.

Eux seuls avoient droit de faire toutes exécutions pour les dettes du roi ; mais ils ne pouvoient pas contraindre les sujets des seigneurs à les faire porteurs de leurs lettres, sous prétexte qu'elles étoient passées sous le scel royal.

Ils pouvoient être arrêtés par ordre des seigneurs, s'ils alloient faire de nuit des exécutions dans leurs justices.

Il leur étoit défendu en général d'exercer leur office dans les terres des seigneurs qui avoient haute & basse justice, sinon dans le cas du ressort ou dans les autres cas qui appartiennent au roi, suivant le droit & la coutume, & alors ils ne pouvoient exploiter sans un mandement du juge royal, dans lequel fût contenu le cas royal.

Il ne leur étoit pas non plus permis d'établir leur domicile dans les terres des seigneurs haut justiciers ou des prélats, à moins qu'ils n'y fussent nés, ou qu'ils n'y fussent mariés : ils ne pouvoient même en ces deux cas y faire aucune fonction de leur office, même dans les cas de ressort, & dans les cas royaux; & ils étoient soumis à la juridiction tant spirituelle que temporelle des prélats & des seigneurs, en tout ce qui ne concernoit pas la fonction de leur office.

Outre les *sergens* des justices royales, il y avoit encore d'autres *sergens* pour le service du roi ; chaque receveur des deniers du roi pouvoit avoir deux *sergens* à ses ordres ; s'il en avoit besoin d'un plus grand nombre, il devoit se servir de ceux du bailliage. C'est probablement là l'origine des *sergens* ou huissiers des tailles. Louis Hutin permit aussi au collecteur des décimes dans la province de Reims de créer des *sergens* & de les révoquer. (*A*)

SERGENT SEIGNEURIAL *ou* SUBALTERNE est un *sergent* non royal commis par un seigneur pour exploiter dans sa justice. *Voyez* SERGENT ROYAL.

SERGENT, *simple*, cette qualité est donnée par les anciennes ordonnances aux *sergens* des forêts, pour les distinguer des maîtres *sergens*, qui étoient la même chose que les verdiers ou châtelains. *Voyez* l'ordonnance de Philippe de Valois du 29 Mai 1346.

SERGENT, *sous-*, étoient des *sergens* inférieurs, qui étoient commis par un sergent fieffé. *Voyez ci-devant* SERGENT FIEFFÉ.

SERGENT DES TAILLES, *voyez ci-devant* au *mot* HUISSIER DES TAILLES *&* SERGENT DES AIDES, TAILLES *&* GABELLES.

SERGENT TRAVERSIER, *voyez ci-devant* SERGENT ROUTIER.

SERGENT A VERGE, est un *sergent* qui fait le service à pié : on a donné à ces *sergens* le surnom de *sergens à verge*, parce que dans leur institution ils étoient obligés de porter une verge ou bâton semé de fleurs-de-lis, pour marque de l'autorité de justice en vertu de laquelle ils agissent. Ils touchoient de cette verge ou baguette ceux contre lesquels ils faisoient quelque exploit. *Voyez* ce qui est dit ci-devant des *sergens à verge* à l'*article* des SERGENS DU CHASTELET. (*A*)

SERGENT, c'est *dans l'art militaire*, un soldat qui a passé par les degrés d'anspessade & de caporal, & dont les principales fonctions sont de veiller à ce que les soldats fassent leur service, & à leur apprendre le maniment des armes.

Le *sergent* est un bas officier dans les compagnies d'infanterie, comme le maréchal de-logis l'est dans celles de cavalerie.

Les *sergens* tiennent un rôle du nom des soldats & de leurs logemens. Ils doivent les visiter le soir & le matin, surtout après que la retraite est battue, afin de connoître ceux qui sont libertins ou débauchés, & de les faire chatier. Ce sont eux qui posent le corps-de-garde & les sentinelles dans les endroits qu'on a marqués. Ils vont prendre l'ordre du major de la place tous les soirs. Ils s'assemblent en rond autour de lui dans la place d'armes, & ils ont le chapeau bas. Le major donne le mot à l'oreille au plus ancien, qui est à sa droite. Celui-ci le dit de même au suivant ; ainsi ce mot fait le tour du cercle, & revient au major, qui connoît par-là si tous l'ont retenu. *Voyez* MOT.

Lorsqu'une compagnie est en marche, les *sergens* sont sur les ailes pour faire dresser les rangs & les files, & pour empêcher que les soldats ne s'écartent. Ce sont eux qui reçoivent les vivres & les munitions des compagnies, qu'ils donnent ensuite aux caporaux, lesquels en font la répartition à leurs escouades.

Le capitaine choisit parmi les *sergens* celui qui est le plus entendu & le plus fidele, & il le charge du prêt. *Voyez* PRÊT. (*Q*)

SERGENS D'ARMES, dit en latin, *servientes armorum*, furent une garde instituée par Philippe Auguste pour la conservation de sa personne.

Ce prince forma cette garde à l'occasion du vieux de la Montagne, petit prince dans l'Asie vers la Terre-sainte, fameux par les entreprises que faisoient ses sujets sur la vie des princes à qui il en vouloit.

Les armes des *sergens d'armes* étoient, outre la masse d'armes, l'arc & les fleches. Ils avoient aussi des lances. Cette garde, qui étoit d'abord assez nombreuse, fut diminuée par Philippe de Valois, & cassée par Charles V. pendant la prison du roi Jean son pere. Daniel, *hist. de la milice françoise*. (*Q*)

SERGENT DE BATAILLE, c'étoit un officier d'un grade inférieur à celui de maréchal de bataille ; mais dont les fonctions approchoient de celles des inspecteurs.

Le pere Daniel croit que la charge de *sergent de bataille* a cessé depuis la paix des Pyrénées, & que les fonctions de ces sortes d'officiers varioient selon la volonté des princes.

Il y a dans les troupes d'Allemagne & d'Espagne des *sergens généraux de bataille*, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, qui ont en quelque façon dans leur district le même commandement que les maréchaux-de-camp dans nos armées. (*Q*)

SERGENT EN LOI, (*Hist. mod. d'Angleterre.*) *serviens ad legem* ; les *sergens en loi*, sont des docteurs en droit civil, au-dessus des docteurs en droit ordinaire. Ils ne plaident qu'à la cour des communs plaidoyers ; & le roi en choisit ordinairement deux ou trois, qui font l'office de ses avocats, & qui parlent pour lui, principalement dans les procès criminels, où il s'agit de trahison. (*D. J.*)

SERGENS DANGEREUX, (*Eaux & Forêts.*) officiers des forêts qui furent institués par édit de Henri II. l'an 1552, pour conserver le droit du roi dans les bois où le prince a tiers & danger, ou simplement danger ; mais ils ont été supprimés par Charles IX. en 1563. Il y avoit encore autrefois dans les forêts des *sergens* traversiers & des surgardes-routiers, au lieu desquels on a établi de simples gardes. (*D. J.*)

SERGENT, s. m. (*Outil.*) c'est un instrument de menuiserie, dont se servent aussi quelques autres ouvriers en bois.

Le *sergent* est une espece de barre de fer quarrée longue à volonté, recourbée en crochet par un des bouts : le long de cette barre monte & descend un autre crochet mobile aussi de fer, qu'on appelle *la main du sergent*. On se sert de cet instrument pour te-

nir & joindre les pieces & planches de bois, lorſqu'on les veut coller enſemble, ou pour faire revenir la beſogne, c'eſt-à-dire, en approcher & preſſer les parties les unes près des autres, quand on veut les cheviller. Les tonneliers ont auſſi une eſpece de *ſergent*, pour faire entrer les derniers cerceaux ſur le peigne des futailles; ils l'appellent plus communément *tirtoire*. *Savary*. (*D. J.*)

SERGENTERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'office de *ſergent*; il y eut anciennement des ſeigneurs qui donnerent en fief ces offices de *ſergens*, ſoit avec quelques terres annexées, ſoit l'office ſimplement ſans terre: ces ſergenteries ainſi données en fief furent appellées *ſergenteries fieffées*. Les quatre plus anciens *ſergens* du châtelet ont encore de ces *ſergenteries* fieffées; il y en a auſſi en pluſieurs autres lieux. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, celle de Bretagne, *art.* 674 & 677, le *gloſſ.* de M. de Lauriere, & le *mot* SERGENT. (*A*)

SERGER, *ou* SERGIER, ſ. m. (*Sergerie.*) c'eſt un ouvrier, un marchand qui fabrique ou qui vend des ſerges; il n'y a pas de provinces en France où il y ait tant de *ſerges* qu'en Picardie. *Savary*. (*D. J.*)

SERGERIE, ſ. f. (*Manufacture de ſergers.*) ce mot ſe dit tant de la manufacture des ſerges, que du commerce qui s'en fait. La province de Picardie eſt une de celles de France où il ſe fabrique le plus de *ſergerie*. (*D. J.*)

SERGETTE, ſ. f. (*Sergerie.*) petite ſerge, étroite, mince, & légere; on met au nombre des *ſergettes*, les cadis qui n'ont qu'une demi-aune moins un douze de large, & les ſerges de Crevecœur, Policourt, Chartres, & autres ſemblables, dont la largeur n'eſt que de demi-aune; la *ſergette* eſt encore une eſpece de droguet croiſé & drapé, qui ſe fait en quelques lieux du Poitou. *Savari*. (*D. J.*)

SERGETTE, ſ. f. *terme de manufacture*, c'eſt une ſerge légere & fine, que les bénédictins reformés portent au-lieu de chemiſe; outre les habillemens marqués par la regle, les moines de Cluni portoient autrefois des robes fourrées de mouton, des bottines de feutre pour la nuit, des *ſergettes*, & des caleçons. (*D. J.*)

SERGETTERIE, ſ. f. (*Manufact. & Corporation*) on appelle ainſi à Bauvais, ville de Picardie, non-ſeulement la manufacture des ſerges, ou l'ouvrage des tiſſerans & ſergers qui les fabriquent, mais encore le corps & la communauté des maîtres qui en font profeſſion. *Savary*. (*D. J.*)

SERGIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Euphrateuſe, à cent vingt-ſix ſtades de Sura, du côté du nord, ſelon Procope, qui dit qu'il y avoit une égliſe de S. Serge, & que Juſtinien fortifia cette ville ſi bien, que Coſroès, roi des Perſes, l'ayant attaquée, fut obligé d'en lever le ſiege. (*D. J.*)

SERGNA *ou* SERGNI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Moliſe; elle étoit épiſcopale dès l'an 402, ſous la métropole de Capoue. On la connoiſſoit alors ſous ſon ancien nom d'*Æſernia* ou *Iſernia*. (*D. J.*)

SERIAD TERRE DE, (*Géog. anc.*) Marſham a entendu l'Egypte, par la terre de *Sériad*; ſelon Dodwel & Selden, on doit à la canicule le nom du *Nil*; ce fleuve eſt appellé *Siris* dans les auteurs profanes, d'où dérive Σειριος, que les latins écrivent *ſirius*, & qui eſt le nom de la canicule, dont le lever a tant de rapport avec l'accroiſſement du Nil; mais de même qu'Heſiode déſigne cette étoile, par l'expreſſion Σειριος αστηρ, de même auſſi il eſt vraiſſemblable que les anciens ont déſigné l'Egypte par les termes Σειριαδα, ou Σειριαδιην γην, terre de *Sériad*, terre ſériadique, terre où coule le fleuve Siris. C'eſt ainſi qu'ils ont appellé le même pays *Ægyptus*, du nom ſous lequel Homere a connu le Nil. (*D. J.*)

SERJANIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, ainſi nommée par le P. Plumier, en mémoire du P. Serjent, minime. Sa fleur eſt en roſe, compoſée de quatre ou cinq feuilles placées circulairement; du milieu du calice il part un piſtil qui dégénere enſuite en un fruit, qui a trois cellules, trois ailes, & dont chaque cellule contient une ſemence ronde. Le P. Plumier en compte trois eſpeces; le docteur Guillaume Houſton a trouvé ces plantes à la Veracruz & à Campêche, où elles s'élevent à une grande hauteur; elles croiſſent dans le voiſinage des arbres, qui ſervent à les ſoutenir, car elles ont des vrilles avec leſquelles elles s'attachent à tout ce qui les environne. (*D. J.*)

SERICH, ſ. m. *terme de relation*, nom d'une graine que les Coptes d'Egypte mettent dans leurs mets; ils la pulvériſent, & en tirent de l'huile par expreſſion. On peut avoir cette huile toujours fraîche, & on fait du marc de petits gâteaux applatis. Les Coptes mangent leur pain trempé dans cette huile, avec des oignons crus, & ils rompent leurs gâteaux en petits morceaux qu'ils trempent dans du ſyrop de ſucre. Pocock, *deſcript. d'Egypte*, *pag.* 183. (*D. J.*)

SERIE *ou* SUITE, ſ. f. *en Algebre*, ſe dit d'un ordre ou d'une progreſſion de quantité, qui croiſſent, ou décroiſſent ſuivant quelque loi: lorſque la *ſuite* ou la *ſerie* va toujours en approchant de plus en plus de quelque quantité finie, & que par conſéquent les termes de cette *ſerie*, ou les quantités dont elle eſt compoſée, vont toujours en diminuant, on l'appelle une *ſuite convergente*, & ſi on la continue à l'infini, elle devient enfin égale à cette quantité. *Voyez* CONVERGENTE, *&c.*

Ainſi $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{64}$, *&c.* forment une *ſuite* qui s'approche toujours de la quantité 1, & qui lui devient enfin égale, quand cette ſuite eſt continuée à l'infini. *Voyez* APPROXIMATION, *&c.*

La théorie & l'uſage des *ſuites* infinies, a été cultivée de nos jours avec beaucoup de ſuccès; on croit communément que l'invention en eſt due à Nicolas Mercator de Holſtein, qui paroît néanmoins en avoir pris la premiere idée de l'arithmétique des infinis de Wallis; on fait uſage des *ſuites* principalement pour la quadrature des courbes, parce que cette quadrature dépend ſouvent de l'expreſſion de ceſtaines quantités qui ne peuvent être repréſentées par aucun nombre précis & déterminé; tel eſt le rapport du diametre d'un cercle à ſa circonférence, & c'eſt un très-grand avantage de pouvoir exprimer ces quantités par une *ſuite*, laquelle, étant continuée à l'infini, exprime la valeur de la quantité requiſe. *Voyez* QUADRATURE, *&c.*

Nature, origine & uſage des ſuites infinies Quoique l'arithmétique nous donne des expreſſions très-complettes & très-intelligibles pour tous les nombres rationnels, elle eſt néanmoins très défectueuſe, quant aux nombres irrationnels, qui ſont en quantité infiniment plus grande que les rationnels; il y a, par exemple, une infinité de termes irrationnels, entre 1 & 2: or que l'on propoſe de trouver un nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, exprimé en termes rationnels, qui ſont les ſeuls que l'on conçoit clairement, la racine de 2 ne préſentant certainement qu'une idée très-obſcure, il eſt certain qu'on pourra toujours approcher de plus en plus de la juſte valeur de la quantité cherchée, mais ſans jamais y arriver; ainſi, pour le nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, ou pour la racine quarrée de 2, ſi l'on met d'abord 1, il eſt évident que l'on n'a pas mis aſſez; que l'on y ajoute $\frac{1}{2}$, on a mis trop: car le quarré de $1+\frac{1}{2}$, eſt plus grand que 2; ſi de $1+\frac{1}{2}$, l'on ôte $\frac{1}{8}$, on trouve ra que l'on a retranché trop, & ſi l'on y remet $\frac{1}{16}$, le tout ſera trop grand: ainſi, ſans jamais arriver à la juſte valeur de la quan-

rité cherchée, on en approchera cependant toujours de plus en plus. Les nombres que l'on vient de trouver ainſi, & ceux que l'on peut trouver de la même maniere à l'infini, étant diſpoſés dans leur ordre naturel, font ce que l'on appelle une *ſerie*, ou une *ſuite infinie :* ainſi la *ſerie* $1 + \frac{1}{2} - \frac{1}{8} + \frac{1}{16}$ *&c.* continuée à l'infini, exprime la valeur de la racine quarrée de 2; quelquefois les *ſuites* ne procedent pas par des additions & des ſouſtractions alternatives, mais par de ſimples additions ou par une infinité de ſouſtractions; dans toutes les *ſuites infinies* dont tous les termes pris enſemble ne doivent être égaux qu'à une grandeur finie, il eſt viſible que leurs termes doivent aller toujours en décroiſſant; il eſt bon même, autant qu'il eſt poſſible, qu'elles ſoient telles que l'on en puiſſe prendre ſeulement un certain nombre des premiers termes, pour la grandeur cherchée, & négliger tout le reſte.

Mais ce ne ſont pas ſeulement les nombres irrationnels que l'on peut exprimer en termes rationnels, par des *ſuites infinies;* les nombres rationnels eux-mêmes, ſont ſuſceptibles d'une ſemblable expreſſion; 1, par exemple, eſt égal à la *ſuite* $\frac{1}{1}, \frac{1}{2}, \frac{1}{3}$, *&c;* mais il y a cette différence, qu'au lieu que les nombres irrationnels ne peuvent être exprimés en nombre rationnels que par ces *ſuites*, les nombres rationnels n'ont pas beſoin de cette expreſſion.

Parmi les *ſuites infinies*, il y en a quelques-unes dont les termes ne ſont qu'une ſomme finie; telle eſt la progreſſion géométrique $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$, *&c.* & en général toutes les progreſſions géométriques décroiſſantes: dans d'autres *ſuites*, les termes ſont une ſomme infinie; telle eſt la progreſſion harmonique $\frac{1}{1}, \frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \frac{1}{5}$, *&c. Voyez* HARMONIQUE. Ce n'eſt pas qu'il y ait plus de termes dans la progreſſion harmonique, que dans la géométrique, quoique cette derniere n'ait point de terme qui ne ſoit dans la premiere, & qu'il lui en manque pluſieurs que cette premiere contient; une pareille différence rendroit ſeulement les deux ſommes infinies, inégales; & celle de la progreſſion harmonique, ſeroit la plus grande: la raiſon en eſt plus profonde; de la diviſibilité de l'étendue à l'infini, il ſuit que toute quantité finie, par exemple un pié, eſt compoſée pour ainſi dire, de fini & d'infini: de fini, entant que c'eſt un pié; d'infini, entant qu'il contient une infinité de parties, dans leſquelles il peut être diviſé: ſi ces parties infinies ſont conçues comme ſéparées l'une de l'autre, elles formeront une *ſuite* infinie, & néanmoins leur ſomme ne ſera qu'un pié: or c'eſt ce qui arrive dans la *ſuite* géométrique $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$, *&c.* décroiſſante: car il eſt évident que ſi vous prenez d'abord $\frac{1}{2}$ pié, enſuite $\frac{1}{4}$ ou la moitié de ce qui reſte, c'eſt-à-dire $\frac{1}{4}$ de pié; & puis $\frac{1}{8}$, ou la moitié du reſte, c'eſt-à-dire, $\frac{1}{8}$ de pié, vous pouvez opérer ſans fin, en prenant toujours de nouvelles moitiés décroiſſantes, qui, toutes enſemble ne ſont qu'un pié. Quand on dit même que toutes ces parties priſes enſemble font un pié, il ne faut pas prendre cette expreſſion à la rigueur, car elles ne feroient un pié que dans la ſuppoſition que l'on eût pris tous les termes de la *ſuite*, & cela ne ſe peut, puiſque la *ſuite* eſt infinie; mais on peut prendre tant de termes de la *ſuite* qu'on veut, plus on en prendra, plus on approchera de la valeur d'un pié, & quoiqu'on n'ait jamais le pié exactement, on pourra en approcher auſſi près qu'on voudra: ainſi cette *ſuite* n'a pas proprement un pié pour la ſomme, car une *ſuite infinie* n'a point de ſomme proprement dite, puiſque ſa ſomme varie ſelon qu'on en prend plus ou moins de termes, & qu'on ne peut jamais les prendre tous; mais ce qu'on appelle la *ſomme d'une ſuite*, c'eſt la limite de la ſomme de ſes différens termes, c'eſt-à-dire une quantité dont on approche auſſi près qu'on veut, en prenant toujours dans la *ſuite* un nombre de termes de plus en plus grand. Nous croyons devoir faire cette remarque en paſſant, pour fixer l'idée nette du mot de *ſomme d'une ſuite.* Revenons à préſent à notre *ſuite* $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$.

Dans cet exemple nous ne prenons pas ſeulement les parties qui étoient dans le tout, diſtinguées l'une de l'autre, mais nous prenons tout ce qui y étoit; c'eſt pourquoi il arrive que leur ſomme redonne préciſément le tout ou la quantité entiere; mais ſi nous prenons la progreſſion géométrique $\frac{1}{3}, \frac{1}{9}, \frac{1}{27}$, *&c.* c'eſt-à-dire, que nous prenions d'abord $\frac{1}{3}$ de pié, & que du reſte l'on en prenne $\frac{1}{9}$, & que de ce dernier reſte l'on prenne encore $\frac{1}{27}$ de pié, *&c.* il eſt vrai que nous ne prendrions que les parties qui ſont diſtinctes l'une de l'autre dans le pié; mais nous ne prendrions pas toutes les parties qui y ſont contenues, puiſque nous n'y prenons que tous les tiers, qui ſont plus petits que les moitiés; par conſéquent, tous ces tiers qui décroiſſent, quoiqu'en nombre infini, ne pourroient faire le tout; & il eſt même démontré qu'ils ne feroient que la moitié d'un pié; pareillement tous les quarts, qui décroiſſent à l'infini, ne donneroient qu'un tiers pour ſomme totale, & tous les centiemes ne feroient qu'un quatre-vingt dix-neuvieme; ainſi, non-ſeulement la ſomme des termes d'une *ſuite* géométrique, dont les termes décroiſſent à l'infini, n'eſt pas toujours une quantité finie; elle peut même être plus petite qu'une quantité finie quelconque: car nous venons de voir comment on peut former une *ſuite* de quantités qui ne ſoient égales qu'à $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}$, & on peut de même en former qui ne ſoient égales qu'à $\frac{1}{1}, \frac{1}{6}$, *&c.* $\frac{1}{100}, \frac{1}{1000}, \frac{1}{10000}$, *&c.* & ainſi à l'infini.

Si une ſuite infinie décroiſſante exprime des parties qui ne puiſſent pas ſubſiſter dans un tout ſéparément les unes des autres, mais qui ſoient telles que pour exprimer leur valeur, il ſoit néceſſaire de ſuppoſer la même quantité priſe pluſieurs fois dans le même tout; alors la ſomme de ces parties ſera plus grande que le tout ſuppoſé, & même pourra être infiniment plus grande, c'eſt-à-dire, que la ſomme ſera infinie, ſi la même quantité eſt priſe une infinité de fois. Ainſi dans la progreſſion harmonique $\frac{1}{1}, \frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}$, *&c.* ſi nous prenons $\frac{1}{2}$ pié ou 6 pouces, enſuite $\frac{1}{3}$ de pié ou 4 pouces, il eſt évident que nous ne pouvons plus prendre $\frac{1}{4}$ de pié ou trois pouces, ſans prendre 1 pouce au-deſſus de ce qui reſte dans le pié. Puis donc que le tout eſt déja épuiſé par la ſomme des trois premiers termes, l'on ne ſauroit plus ajouter à ces trois termes les termes ſuivans, ſans prendre quelque choſe qui a déjà été pris; & puiſque ces termes ſont infinis en nombre, il eſt très-poſſible que la même quantité finie puiſſe être répétée un nombre infini de fois: ce qui rendra infinie la ſomme de la ſuite.

Nous diſons *poſſible;* car, quoique de deux *ſuites infinies*, l'une puiſſe faire une ſomme finie, & l'autre une ſomme infinie, il peut ſe trouver une *ſuite* où les termes finis ayant épuiſé le tout, les termes ſuivans, quoiqu'infinis en nombre, ne feront qu'une ſomme finie.

De plus il eſt néceſſaire de faire deux remarques ſur les *ſéries* en général. 1°. Il y a quelques *ſuites* dans leſquelles, après un certain nombre de termes, tous les autres termes, quoiqu'infinis en nombre, deviennent chacun égaux à zéro. Il eſt évident que la ſomme de ces *ſuites* eſt une ſomme finie, & qu'on peut aiſément la trouver. Soit, par exemple, la ſuite $a + ma^2 + m.m-1a^3 + m.m-1.m-2a^4 + m.m-1.m-2.m-3.a^5$, *&c.* il eſt évident que ſi on fait, par exemple, $m = 3$, cette *ſuite* ſe terminera au 4e. terme. Car tous les autres devant être multipliés par $m - 3$ qui eſt $= 0$ à cauſe de $m = 3$, ces termes ſeront néceſſairement chacun égaux à zéro,

ces *suites* n'ayant qu'une apparence d'infinité.

2°. Que la même grandeur peut être exprimée par différentes *suites*, qu'elle peut l'être par une *suite* dont la somme est déterminable, & par une autre, dont on ne sauroit trouver la somme.

La géométrie n'est pas sujette, dans l'expression des grandeurs, à autant de difficultés que l'arithmétique : on y exprime exactement en lignes les nombres irrationnels, & l'on n'a point besoin d'y recourir aux *suites infinies*. Ainsi l'on sait que la diagonale d'un quarré, dont le côté est 1, exprime la racine quarrée de 2. Mais en quelques autres cas, la géométrie elle-même n'est pas exempte de ces inconvéniens, parce qu'il y a quelques lignes droites que l'on ne peut exprimer autrement que par une *suite* infinie de lignes plus petites, dont la somme ne peut être déterminée : de cette espece sont les lignes droites égales à des courbes non rectifiables ; en cherchant, par exemple, une ligne droite égale à la circonférence d'un cercle, on trouve que le diametre étant supposé 1, la ligne cherchée sera $\frac{4}{1} - \frac{4}{3} + \frac{4}{5} - \frac{4}{7} + \frac{4}{9}$, &c. *Voyez* RECTIFICATION.

Quant à l'invention d'une *suite infinie*, qui exprime des quantités cherchées, Mercator, le premier inventeur de cette méthode, se sert pour cet effet de la division. Mais M. Newton & M. Leibnitz ont porté cette théorie plus loin ; le premier, en trouvant ses *suites* par l'extraction des racines ; & le second, par une autre *suite* présupposée.

Pour trouver, par le moyen de la division, une *suite* qui soit l'expression d'une quantité cherchée. Supposons qu'on demande une *suite* qui exprime le quotient de b divisé par $a + c$, divisez le dividende par le diviseur, comme dans l'algebre ordinaire, en continuant la division, jusqu'à ce que le quotient fasse voir l'ordre de la progression, ou la loi suivant laquelle les termes vont à l'infini ; observant toujours les regles de la soustraction, de la multiplication, de la division, par rapport au changement des signes. Quand vous aurez poussé cette opération jusqu'à un certain point, vous trouverez que le quotient est $\frac{b}{a} - \frac{bc}{a^2} + \frac{bc^2}{a^3} - \frac{bc^3}{a^4}$, &c. à l'infini. Ces quatre ou cinq termes étant ainsi trouvés, vous reconnoîtrez facilement que le quotient consiste en une *suite* infinie de fractions. Les numérateurs de ces fractions sont les puissances de c, dont les exposans sont moindres d'une unité que le nombre qui marque la place que ces termes occupent, & les dénominateurs sont les puissances de a, dont les exposans sont égaux au nombre qui marque la place de ces termes : par exemple, dans le troisieme terme, la puissance de c est du second degré dans le numérateur ; & la puissance de a est du troisieme degré dans le dénominateur.

Par conséquent 1°. si $b = 1$ & $a = 1$, en substituant ces valeurs, nous aurons le quotient ci-dessus $= 1 - c + c^2 - c^3$, &c. à l'infini : c'est pourquoi $\frac{1}{1+c} = 1 - c + c^2 - c^3$, &c. à l'infini.

2°. Donc si les termes qui sont au quotient décroissent continuellement, la suite donnera un quotient aussi près du vrai qu'il est possible. Par exemple, si $b = 1$, $c = 1$, $a = 2$, ces valeurs étant substituées dans la *suite* générale, & la division étant faite comme dans l'exemple général ci-dessus, on trouvera $\frac{1}{2} = \frac{1}{2+1} = \frac{1}{2} - \frac{1}{4} + \frac{1}{8} - \frac{1}{16} + \frac{1}{32} - \frac{1}{64} + \frac{1}{128}$, &c. Supposons maintenant que la *série* ou la suite s'arrête au quatrieme terme, la somme de cette *suite* sera au-dessous de la véritable ; mais il ne s'en faudra pas $\frac{1}{32}$. Si elle s'arrête au sixieme terme, elle sera encore en-dessous, mais moins que de $\frac{1}{128}$: c'est pourquoi plus on poussera la *série* ou la *suite*, plus aussi on approchera de la véritable somme, sans pourtant jamais y arriver.

De la même maniere, on trouve que $\frac{1}{4} = \frac{1}{3+1} = \frac{1}{3} - \frac{1}{9} + \frac{1}{27} - \frac{1}{81} + \frac{1}{243}$, &c. à l'infini... ; $\frac{1}{5} = \frac{1}{4+1} = \frac{1}{4} - \frac{1}{16} + \frac{1}{64} - \frac{1}{256}$, &c. à l'infini.... $\frac{1}{6} = \frac{1}{5+1} = \frac{1}{5} - \frac{1}{25} + \frac{1}{125} - \frac{1}{625}$, &c. à l'infini. Ce qui donne une loi constante, suivant laquelle toutes les fractions, dont le numérateur est l'unité, peuvent être exprimées par des *suites* infinies ; ces *suites* étant toutes des progressions géométriques, qui décroissent en telle maniere que le numérateur est toujours l'unité, & que le dénominateur du premier terme, qui est aussi l'exposant du rapport, est moindre d'une unité que le dénominateur de la fraction que l'on a proposé de réduire en *suite*.

Si les termes du quotient croissent continuellement, la *série* s'éloigne d'autant plus du quotient, qu'elle est poussée plus loin ; & elle ne peut jamais devenir égale au quotient, à moins qu'on ne limite ce quotient, & qu'on ne lui ajoute le dernier resté avec son propre signe. Par exemple, supposons $\frac{1}{3} = \frac{1}{1+2}$; on trouvera que le quotient $= 1 - 2 + 4 - 8 + 16 - 64 + 128$, &c. prenons le premier terme 1, il excede $-\frac{1}{3}$ de $\frac{2}{3}$; deux termes, c'est-à-dire $1 - 2$, feront plus petits de $\frac{2}{3}$; trois termes seront trop grands de $\frac{8}{3}$; quatre termes seront trop petits que $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{3}$, &c. Si l'on suppose que la *série* ou la *suite* se termine au terme -8 ; alors on aura $\frac{1}{1+2} = 1 - 2 + 4 - 8 + \frac{16}{3}$; mais $1 - 2 + 4 - 8 = -5 = -\frac{15}{3}$: ainsi $\frac{1}{1+2} = \frac{16}{3} - \frac{15}{3} = \frac{1}{3}$.

Mais, dira-t-on, qu'exprime donc alors une pareille suite ? car par la nature de l'opération, elle doit être égale à la quantité ou fraction proposée ; & cependant elle s'en éloigne continuellement. Un auteur nommé *Guido Ubaldus*, dans son traité *de quadratura circuli & hyperbolæ*, a poussé ce raisonnement plus loin, & en a tiré une conséquence fort singuliere. Ayant pris la suite $\frac{1}{2} = \frac{1}{1+1}$, & ayant fait la division il a trouvé au quotient $1 - 1 + 1 - 1 + 1 - 1$; &c. qui à l'infini ne peut jamais donner que 1 ou 0 ; sçavoir 1, si on prend un nombre impair de termes ; & 0, si on prend un nombre pair. D'où cet auteur a conclu que la fraction $\frac{1}{2}$ pouvoit devenir 1 par une certaine opération, & que 0 pouvoit être aussi égal à $\frac{1}{2}$, & que par conséquent la création étoit possible, puisqu'avec moins on pouvoit faire plus.

L'erreur de cet auteur venoit de n'avoir pas remarqué que la suite $1 - 1 + 1 - 1$, &c. & en général $1 - c + c^2 - c^3$ &c. n'exprimoit point exactement la valeur de la fraction $\frac{1}{1+c}$. Car supposons qu'on ait poussé le quotient de la division jusqu'à cinq termes ; comme la division ne se fait jamais exactement, il y a toujours un reste ; soit ce reste r ; & pour avoir le quotient exact, il faut, comme dans la division ordinaire, ajoûter ce reste r divisé par le diviseur $1 + c$, à la partie déjà trouvée du quotient.

Ainsi supposons que la *série* générale soit terminée à $-c^3$, on aura $\frac{1}{1+c} = 1 - c + c^2 - c^3 + \frac{c^4}{1+c} = \frac{1 + c - c^2 + c^3 + c^4}{1+c} - \frac{c^3 - c^4 - c^4}{1+c} = \frac{1}{1+c}$. Par conséquent la valeur exacte de $\frac{1}{2} = \frac{1}{1+1}$ est $1 - 1 + 1 - 1 + \frac{1}{1+1}$; & cette valeur se trouve toujours égale à $\frac{1}{2}$, & non pas zéro à 1. *Voyez* dans les *Mémoires de l'académ. de 1715.* un écrit de M. Varignon, où cette difficulté est éclaircie avec beaucoup de soin.

Pour s'instruire à fond de la matiere des *suites*, on peut consulter le traité de M. Jacques Bernoulli, intitulé *Tractatus de seriebus infinitis, earumque summâ finitâ*, imprimé à Basle en 1714, à la suite de l'*Ars conjectandi* du même auteur ; le septieme livre de l'*Analyse démontrée* du P. Reyneau ; l'ouvrage de M. Newton, intitulé *Analysis per æquationes numero terminorum infinitas* ; enfin le traité de M. Stirling, *de summatione serierum* ; & celui de M. Moivre, qui a

pour titre *Miscellanea analytica de seriebus & quadraturis*. On joindra à ces ouvrages la lecture d'un grand nombre de mémoires sur cette matiere, composés par MM. Euler, Bernoulli, *&c. &c.* imprimés dans les volumes des académies de Pétersbourg & de Berlin.

Pour extraire les racines d'une *suite* infinie, *voyez* EXTRACTION DES RACINES.

Retour des séries ou des suites. Voyez *l'article* RETOUR.

Dans la doctrine des *séries*, on appelle *fraction continue*, une fraction de cette espece à l'infini

$$\cfrac{a}{b+\cfrac{c}{d+\cfrac{e}{f+\cfrac{g}{h+\&c.}}}}$$

M. Euler a donné, dans les *Mémoires de l'académie de Pétersbourg*, des recherches sur ces sortes de fractions.

Interpolation des séries ou suites. Elle consiste à insérer dans une suite de grandeurs qui suivent une certaine loi, un ou plusieurs termes qui s'y conforment autant qu'il est possible. Cette méthode est à-peu-près la même que celle de faire passer une courbe du genre parabolique, partant des points qu'on voudra. Par exemple, si on a quatre points d'une courbe assez près les uns des autres, & qu'on veuille connoître à-peu-près les autres points intermédiaires; on prendra un axe à volonté, & on menera des 4 points donnés les ordonnées a, b, c, d, qui ont pour abscisses e, f, g, h. On supposera ensuite que l'ordonnée de la courbe soit en général $A + Bx + Cx^2 + Ex^3$; & on fera

$$\begin{aligned} A + Be + Ce^2 + Ee^3 &= a,\\ A + Bf + Cf^2 + Ef^3 &= b,\\ A + Bg + Cg^2 + Eg^3 &= c,\\ A + Bh + Ch^2 + Eh^3 &= d. \end{aligned}$$

ce qui fera connoître les quantités A, B, C, D; & par ce moyen on aura les ordonnées de la courbe parabolique, pour une abscisse quelconque x. Or ces ordonnées ne différeront pas beaucoup de celles qu'on cherche. *Voyez* les *Mémoires de l'académie de Pétersbourg, tome II. page 180.* (*O*)

SÉRIEUX, adj. (*Gram.*) terme relatif à l'habitude du corps & au caractere de l'esprit. L'homme *sérieux* est grave dans son maintien & dans son discours; il imprime du respect; on se compose comme lui, pour en approcher; le *sérieux* & la gravité conviennent assez aux magistrats. Le *sérieux* s'oppose au frivole; il n'y a point d'affaire si *sérieuse* qui puisse fixer la légéreté de certains hommes. Il s'oppose aussi à la plaisanterie: ce n'est point en plaisantant que je vous parle; ce que je vous dis est *sérieux*.

SÉRIGNAN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le bas-Languedoc, au diocèse de Beziers; c'est un siege particulier de l'amirauté. (*D. J.*)

SERIN, CÉRISIN, CEDRIN, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *serinus*, oiseau dont on connoit deux especes; l'une vient des îles Canaries situées dans la mer Atlantique, & l'autre se trouve en Stirie: ce dernier a le dos un peu roux, & le milieu de chaque plume est noir, comme dans la bergeronnette jaune; la tête du mâle a une couleur jaune plus foncée que celle de la femelle; le croupion est d'un beau verd jaunâtre, & la poitrine a une couleur jaune mêlée d'un peu de verd; le ventre est blanc; les côtés du corps ont des taches noires & oblongues; la queue est noire, à l'exception des bords extérieurs de chaque plume qui sont verds; les grandes plumes des ailes ont les mêmes couleurs que celles de la queue; les plumes du second rang sont blanchâtres à l'extrémité, & les petites ont une couleur verdâtre; le bec est pointu & plus court & plus fort que celui du tarin; la piece supérieure déborde un peu l'inférieure; les piés sont bruns, & les ongles ont une couleur noire. Willughby. *Ornit. Voyez* OISEAU.

Le *serin* des Canaries auquel on a donné le nom de *Canari*, varie ici beaucoup pour la couleur, comme tous les oiseaux domestiques; il est trop connu pour en donner une description. On peut voir dans le traité de M. Hervieux sur les *serins* de Canarie, la façon de les élever, de les multiplier, & de les guérir des maladies auxquelles ils sont sujets.

SERIN, LE, (*Géog. mod.*) ou *le Serain*, petite riviere de France. Elle prend sa source dans la Bourgogne, au diocèse d'Autun, vers les confins du bailliage de Saulieu, & va se rendre dans l'Yonne, entre Auxerre & Joigny. (*D. J.*)

SERIN, s. m. (*Tisseranderie.*) instrument de bois avec des especes de dents de fer, dont on se sert en quelques lieux pour séparer la filasse de chanvre, de la plus grosse chenevotte qui y reste, après que le chanvre a été broyé. Cet instrument s'appelle encore *écoussoir*, & dans d'autres endroits, *échanvroir*. (*D. J.*)

SERINCER, v. n. (*Tisseranderie.*) c'est se servir du serin, pour séparer la chenevotte de la filasse. (*D. J.*)

SERINETTE, s. f. (*Lutherie.*) petit orgue de Barbarie, aujourd'hui en usage pour apprendre aux serins à chanter plusieurs airs; elle sonne l'unisson du larigot de l'orgue. *Voyez* ORGUE, LARIGOT & FLAGEOLET.

L'orgue de Barbarie, & par conséquent la *serinette* qui n'en differe qu'en grandeur, est composée de deux soufflets, ou d'un soufflet double, d'un sommier ou laye, où le vent des soufflets est conduit par un tuyau ou porte-vent d'un clavier à quillottes, c'est-à-dire, qui fait ouvrir les soupapes en soulant, & d'un cilyndre noté qui fait agir les touches. Le mouvement est communiqué à cette machine par le moyen d'une manivelle qui fait tourner une visse sans fin BD. La tige de cette visse a une cheville excentrique C, laquelle répond vis-à-vis des soufflets, & communique avec l'inférieur par le moyen d'une bride de fer Cm, qui entoure par son extrémité supérieure la cheville C, & qui est attachée par son extrémité inférieure M: au moyen d'une cheville à la queue, entaillée en fourchette qui est à la table inférieure du soufflet de dessous M, lorsque l'on tourne la manivelle, à cause de l'excentricité de la cheville C, à laquelle la bride qui communique au soufflet inférieur est attachée; cette bride CM hausse & baisse à chaque tour de manivelle: ce qui fait de même hausser & baisser la table inférieure du soufflet, qui aspire & chasse par ce moyen l'air extérieur dans la laye, d'où il passe aux tuyaux, lorsque les pilotes des touches ouvrent les soupapes. L'extrémité D de la tige BD qui est tournée en visse sans fin engrene dans une roue dentée d, qui est appliquée à une des extrémités du cilyndre qui tourne sur lui-même de la quantité d'une dent à chaque tour de la manivelle AB; ensorte qu'il y a autant de coups de soufflets que de dents à la roue D, qui peut en avoir cent.

Cet instrument a ordinairement une 8e. d'étendue; ainsi il doit avoir 13 tuyaux & 13 touches à son clavier qui est composé d'une barre de bois DE, à laquelle les touches sont attachés par-dessous, au moyen d'un double crochet de fer fait en forme d'U, lequel est passé dans un trou de la touche, & dont les pointes entrent dans la barre, ensorte que les touches qui sont attachées par leur milieu puissent se mouvoir librement. A l'extrémité des touches qui regardent les tuyaux, est un pilote ab attaché à la touche par un petit morceau de peau de mouton qui est lié autour du pilote & collé sur la touche. A la partie inférieure b du pilote est une pointe de fil de fer qui traverse le sommier, & porte sur la soupape qu'elle

qu'elle ouvre en poussant de haut-en-bas. *Voyez* SOUPAPE, SOMMIER DE POSITIF, auquel celui-ci ressemble, avec cette seule différence que la laye, *voyez* LAYE, est ici en dessous; au lieu qu'au sommier du positif elle est en-dessus; du reste les soupapes, leurs ressorts & les pilotes sont disposées de même. L'extrémité antérieure des touches a des pointes *cccc* qui portent sur les notes des cilyndres; ensorte que lorsque l'on tourne le cilyndre, & que les notes dont il est entouré, se présentent aux pointes des touches, elles font lever ces dernieres, & par conséquent baisser la pilote qui est attachée à l'autre extrémité de la touche, laquelle ouvre la soupape qui laisse passer le vent aux tuyaux. *Voyez* la description du cylindre noté à l'*article* CARILLON.

Le soufflet double *M m* est comprimé en en-bas, afin de chasser l'air qu'il contient dans la laye, lorsque le soufflet inférieur aspire par les deux ressorts de fil de fer élastiques *S S*. Ce soufflet a aussi une soupape *T* qui s'ouvre de dedans en-dehors: cette soupape est tenue fermée par le ressort de fil de fer *V*, & elle ne s'ouvre que lorsque l'air contenu dans les soufflets est condensé jusqu'à un certain point, passé lequel, si elle ne s'ouvroit pas, le soufflet seroit en danger de crever: ce qui ne manqueroit pas d'arriver, lorsque l'on tourne rapidement la manivelle; mais au moyen de cette soupape, cet accident n'est point à craindre.

Au reste il ne faut nulle science pour jouer de cet instrument; la seule attention qu'il faut avoir est de tourner la manivelle d'un mouvement égal & proportionné à celui des airs qui sont notés sur le cylindre, lesquels s'exécutent aussi facilement à 2, 3, 4 ou 5 parties qu'à une seule. *Voyez* CARILLON & la *figure de la* serinette, *Pl. de Lutherie.*

SERINGUE, ARBRE, (*Botan. exot.*) c'est ainsi que cet arbre de la Guiane est nommé par les portugais du Para, *pao de xiringa*, c'est-à-dire, bois de *seringue*. Les habitans de la province d'Esmeraldas, au nord-est de Quito, l'appellent *hhévé*, & les Maïnas le nomment *caoutchoue* du nom de la résine singuliere qu'on en tire. *Voyez* RÉSINE CAOUTCHOUE.

Cet arbre est fort haut & très-droit; il n'a qu'une petite tête, & nulles autres branches dans sa longueur; les plus gros ont environ deux piés de diametre; on ne voit aucune de ses racines hors de terre. Sa feuille est assez semblable à celle du manioc; elle est composée de plusieurs feuilles sur une même queue; les plus grandes qui sont au centre, ont environ trois pouces de long sur trois quarts de pouce de large; elles sont d'un verd clair en-dessus, & d'un verd plus pâle en-dessous. Son fruit est triangulaire, à-peu-près semblable à celui du *palma Christi*, mais beaucoup plus gros; il renferme trois semences oblongues, brunes, dans chacune desquelles on trouve une amande.

Ces amandes étant pilées & bouillies dans l'eau, donnent une huile épaisse en forme de graisse, de laquelle les Indiens se servent au lieu de beurre pour préparer leurs alimens. Le bois de l'arbre est léger & liant; & comme il vient très-droit & très-haut, il peut servir utilement à faire de petits mâts d'une piece, ou des meches pour les gros mâts.

Pour en tirer le suc laiteux ou la résine, on lave le pié de l'arbre, & on y fait ensuite plusieurs entailles qui doivent pénétrer toute l'écorce: ces entailles se placent les unes au-dessus des autres, & au-dessous de la plus basse on mastique une feuille de balisier ou quelqu'autre semblable, qui sert de gouttiere pour conduire le suc laiteux dans un vase placé pour le recevoir.

Pour employer ce suc, on en enduit des moules préparés pour cela, & aussitôt que cet enduit y est appliqué, on l'expose à la fumée épaisse d'un feu qu'on allume à cet effet, prenant garde surtout que la flamme ne l'atteigne: ce qui feroit bouillonner la résine, & formeroit des petits trous dans le vase qu'on en veut faire. Dès qu'on voit que l'enduit a pris une couleur jaune, & que le doigt ne s'y attache plus, on retire la piece, & on y met une seconde couche qu'on traite de même, & on en ajoute jusqu'à ce qu'elle ait l'épaisseur qu'on veut lui donner; alors, avant de la dessécher entierement, on y imprime avec des moules de bois taillés pour cela, tous les ornemens qu'on juge à-propos d'y ajouter.

Si le vaisseau qu'on veut faire de cette résine, doit avoir une embouchure étroite, comme, par exemple, une bouteille, on fait le moule avec de la terre grasse; & quand la résine est desséchée, on le casse en pressant la bouteille, & on y introduit de l'eau pour délayer les morceaux du moule, & les faire sortir par les goulots.

En étendant cette résine sur de la toile, on la peut substituer aux toiles goudronnées, desquelles on fait des prelarts, des manches de pompe, des habits de plongeur, des outres, des sacs pour renfermer du biscuit en voyage; mais tout ce qu'on voudra faire de cette résine, doit être fait sur le lieu même où sont les arbres, parce que le suc laiteux se desseche & s'épaissit très-promptement, lorsqu'il est tiré de l'arbre: ce sera un objet de commerce exclusif pour la colonie qui possede cette espece de petit trésor.

Les ouvrages faits avec le caoutchoue sont sujets, lorsqu'ils sont récens, à s'attacher les uns aux autres, surtout si le soleil donne dessus; mais en frottant l'enduit frais avec du blanc d'Espagne, de la cendre, ou même de la poussiere, on prévient cette adhérence incommode, & on fait par le même moyen, prendre sur le champ à l'ouvrage une couleur brune, qu'il ne pourroit acquérir qu'à la longue.

Tous les sucs laiteux tirés de quelques autres arbres du Para peuvent servir à-peu-près au même usage que celui de l'arbre *seringue*; mais le suc de ce dernier surpasse tellement les autres, tant par son élasticité que par la propriété de s'attacher plus intimement aux corps sur lesquels on l'applique, qu'on lui a donné la préférence, & que les Portugais n'en emploient point d'autre.

On parvient à dissoudre la résine caoutchoue, en la mêlant avec l'huile de noix, & la laissant longtems en digestion à un feu de sable fort doux. *Hist. de l'acad. des Scienc. année 1751.* (*D. J.*)

SERINGUE, s. f. (*Chirurg.*) cylindre creux avec un piston garni à sa tête de filasse, de feutre ou de castor, bien uni & graissé, pour en remplir exactement la capacité, glisser facilement dedans, & pousser quelque liqueur dans une cavité, ou en pomper les matieres purulentes. Il y a des *seringues* qui contiennent une chopine ou seize onces de liquide; d'autres pour injecter les plaies, les ulceres, les fistules, l'uréthre, la vessie, le vagin, la poitrine; par conséquent il faut en avoir de différentes grandeurs. Celles qui servent à faire des injections dans la vessie, dans la poitrine & dans les grands abscès, sont ordinairement longues de quatre pouces & demi, sur un pouce neuf lignes de diametre, *fig. 4. Pl. XXXI.* On en a de plus petites par degrés, à proportion des cavités qu'on veut injecter. La plûpart de ces *seringues* sont d'étain; leurs siphons ou canules qui s'adaptent à l'extrémité antérieure du cylindre, sont plus ou moins longs, gros ou menus, droits ou recourbés, suivant le besoin. Quelques-unes ont le bout fait en poire, percé de petits trous, afin que la liqueur en sorte comme d'un arrosoir; tel est celui qu'on emploie pour le vagin, *fig. 6 & 7.* Les petites *seringues* n'ont pour siphon qu'un petit tuyau pyramidal, soudé ou monté à vis au milieu de l'extrémité antérieure du cylindre, *fig. 8 & 9.* Le piston de toutes les *seringues*, excepté de celles

à lavement, est terminé postérieurement par un anneau dans lequel on le passe pour appuyer dessus, & faire sortir la liqueur, pendant qu'on tient le corps de la *seringue* avec les autres doigts. On fait aussi des *seringues* de cuivre, assez grandes pour injecter les vaisseaux dans les préparations anatomiques. Les oculistes se servent d'une petite *seringue* d'argent, appellée *seringue oculaire*, pour injecter les points lacrymaux. *Voyez fig. 10. Pl. XXIII.* Elle est longue d'environ deux pouces. Son diametre a quatre lignes; son siphon long de dix lignes & demie s'adapte sur la *seringue* par le moyen d'une vis qui s'ajuste dans un écrou. L'extrémité antérieure de ce siphon donne naissance à un petit tuyau d'environ trois lignes de longueur, qui est si fin, qu'à peine apperçoit-on l'ouverture qui est au bout. Enfin l'on a inventé une espece de *seringue* pour injecter l'oreille par la trompe d'Eustache. Son corps est assez semblable à celui des autres petites *seringues*; mais son siphon est un canal de cuir long de trois piés & demi, sur trois lignes de diametre. A ce canal terminé en vis on ajoute encore un siphon auxiliaire long de six grands pouces, sur trois ou quatre lignes de diametre, fait d'étain, fort courbé & recourbé à contre sens vers son extrémité, qui est terminée par un mamelon alongé, applani par-dessus, & dont la figure imite en quelque maniere celle d'un pigeon. Au bout de ce mamelon est un bouton haut de deux lignes, percé sur son sommet d'un petit trou. C'est ce bouton qui doit s'adapter à l'entrée de la trompe d'Eustache dans le fond de la bouche, derriere la cloison du nez. Deux choses particulieres à cette *seringue*, c'est 1°. une soupape de cuivre garnie de cuir, appliquée sur la tête du cylindre, couverte d'un petit chapiteau d'étain sur lequel s'ajuste le siphon par le moyen d'un écrou d'étain qui y est lié, & qui reçoit une vis percée qui se trouve sur le sommet du chapiteau. Cette soupape en s'élevant permet à la liqueur de la *seringue* de passer dans le canal de cuir, & en refuse le retour en s'abaissant. 2°. C'est une pompe d'étain composée d'un tuyau long d'environ six pouces, sur trois lignes de diametre, dont l'extrémité postérieure est évasée en mamelon, montée sur un petit reservoir de neuf lignes de large vers sa base, & sur une culasse quarrée large de huit lignes, haute de quatre. Toutes ces pieces se montent à vis. La culasse est percée d'un trou large de quatre lignes, bouchée par une cheville de bois aussi percée d'un trou, dont le diametre est d'environ une ligne & demie. Sur le sommet de cette cheville est attachée une soupape de cuivre garnie de cuir, qui permet à la liqueur qui entre par la culasse & le trou de la cheville, de passer dans le tuyau de la pompe & dans la *seringue*, & qui en empêche le retour. La pompe se termine antérieurement par une vis percée qui s'engage dans l'écrou d'un petit canal pyramidal situé horisontalement à côté de la tête du corps de la *seringue*. C'est par cette pompe posée dans un grand pot d'eau tiede qu'on charge la *seringue*. En la faisant jouer l'eau entre par ce tuyau dans le cylindre, parcourt toute la machine, s'insinue dans la trompe d'Eustache, & sort par le nez & par la bouche. *Voyez* le *traité des instrumens de Chirurgie* par M. Garangeot, seconde édition, où il est marqué que le sieur Guyot, maître des postes de Versailles, a inventé cette *seringue* pour son utilité particuliere, & a été entierement guéri d'une surdité de cinq ans, par le moyen de plusieurs injections d'eau chaude qu'il fit avec cette machine.

Le mot de *seringue* vient du grec σῦριγξ, *syrinx*, *fistula*, flûte, ou tout corps cylindrique creux.

On peut aussi se servir d'une *seringue* avec des siphons particuliers pour sucer les plaies sans se servir de la bouche. *Voyez* SUCCION.

Dans quelques pays étrangers, & sur-tout en Hollande, au-lieu de *seringue* on se sert d'une vessie préparée, comme on voit, *fig. 11. Pl. VII.* Le défaut où on peut se trouver de l'instrument convenable à faire des injections dans une partie, peut être réparé par l'usage de la vessie. On noue d'abord au-dessus de la canule en *a*; on la remplit de la liqueur; on la noue ensuite en *b*; on ôte le lien *a*; & par la pression des mains, on fait sortir la liqueur par le tube. Hippocrate a décrit cette maniere d'injecter. Nos *seringues* sont d'une invention moderne. (*Y*)

SERIO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle prend sa source dans le Bergamasc, aux confins de la Valteline, & se jette dans l'Ada, un peu au-dessus de Picighitone. (*D. J.*)

SERIPHIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs monopétales, qui ne sont à proprement parler que des demi-fleurons réunis qui forment deux têtes alongées, & composées d'écailles inégales; ces têtes sont placées le long des branches, & renferment des semences nues & adhérentes à la couche. *Pontederæ differt. Voyez* PLANTE.

SERIPHUS, (*Géog. anc.*) Σῖφος, île de l'Archipel, & l'une des Cyclades. Elle est fort connue des anciens. Tacite, *annal. lib. IV. cap. xxj.* la nomme *saxum Seriphium*. Elle n'étoit pourtant pas déserte; car Hérodote dit que les Sériphiens & les Syhmiens furent presque les seuls des insulaires qui prirent le parti des Grecs contre Xercès. Ovide, *Metamorph. l. V. v. 241.* a fait mention de cette île en ces termes:

Inde cavâ circundata nube Seriphon
Deserit à dextrâ Cythico, Gyaroque relictis.

Ses montagnes sont si rudes & si escarpées, que les poëtes ont feint que Persée par le secours de la tête de Méduse, avoit changé en pierres jusqu'aux habitans du pays. Le nom de *sériphe* signifie *pierreuse*, & de-là vient que cette île est appellée *saxum Seriphium*.

Les Romains regardoient *Sériphos* comme un lieu propre à faire mourir de chagrin les malheureux & les scélérats mêmes. Auguste y relégua l'orateur Cassius Severus, que dix-sept ans d'exil en Crete n'avoient pu corriger de ses médisances, & qui vieillit dans cette île: *in saxo Seriphio consenuit*, dit Tacite. Vastilia femme de Labéon, convaincue d'adultere, y fut aussi reléguée; & Stratonicus trouvoit le séjour de cette île si insupportable, qu'il demanda un jour à son hôte quel étoit le crime que l'on punissoit d'exil chez eux; c'est la mauvaise foi, dit l'hôte. Hé que ne fais-tu donc quelque fourberie insigne, repliqua Stratonicus, pour te tirer de ce misérable lieu.

Pline, Elien & Théophraste assurent que les grenouilles étoient muettes dans *Sériphos*, & qu'elles recouvroient leur voix si on les transportoit ailleurs. Théophraste rapporte la cause de ce silence à la froideur de l'eau du lieu. Il faut que la race de ces grenouilles muettes se soit perdue, dit plaisamment M. de Tournefort, car le plus grand plaisir que nous eumes dans cette île, ajoute-t-il, fut d'entendre crier les grenouilles dans les marais au-tour du port. Hermolaus Barbarus a rétabli l'endroit de Pline où ce fait est rapporté; il prétend que dans les anciens exemplaires on lisoit des *cigales* pour des *grenouilles*.

C'est dans *Sériphos* que Polydecte a régné. Le nom moderne de cette île est *Serpho*. *Voyez* SERPHO. (*D. J.*)

SÉRIQUE, LA, (*Géog. anc.*) *Serica* ou *Serum regio*, contrée de l'Asie, fameuse chez les anciens, & qu'ils n'ont point connue. Pomponius Méla lui-même, *l. I. c. ij.* la place au milieu de l'orient, au-lieu de la mettre à l'extrémité.

Ptolomée, *liv. VI. c. xvj.* est celui des anciens géographes qui en a le mieux parlé. Il la borne au nord & à l'orient par des terres inconnues; au midi

par une partie de l'Inde, au-delà du Gange, & à l'occident par la Scythie, au-delà de l'Imaüs; ce qui répond à-peu-près à la partie septentrionale de la Chine, ou au Cathay; car il est vraisemblable, par la carte chinoise, faite en caracteres chinois, que la province de Quantong qui fournit la soie, & qui est dans la partie septentrionale de l'empire, est proprement la *Sérique* des anciens.

Il est vrai que Ptolomée distingue la *Sérique* du pays des Sines, qui doit être la Chine d'aujourd'hui; mais il est fort possible que du tems de Ptolomée, on ne donnât le nom de *pays des Sines* qu'à la partie méridionale de la Chine; & en effet, il met au 35 degré de *latitude* les limites de sa *Sérique* & de son pays des Sines qui est plus méridional; & c'est à ce même degré, à 15 minutes près, que sont par les observations modernes, les limites de la province de Quantong & de celle de Nankin, qui sans difficulté étoit enfermée dans le pays des Sines.

Il est bon de remarquer que Ptolomée nous avertit lui-même, que c'est vers le 36 degré de *latitude*, ou vers le parallele de Rodes, que l'on avoit de son tems le plus d'observations. Il est aisé d'en voir la raison par les navigations qui se faisoient alors, & elle avoit lieu pour les navigations mêmes qu'on entreprenoit dans les mers d'orient, plus fréquentées vers ce même parallele, à cause des marchandises qu'on y alloit chercher. On doit donc se fier à Ptolomée sur la position des confins de la *Sérique* & du pays des Sines, & par conséquent rendre la *Sérique* à la Chine septentrionale.

Cependant toutes les cartes mettent la *Sérique* dans la Scythie; mais il y a grande apparence que c'est une faute, Ptolomée ne l'y met pas; d'ailleurs la *Sérique* doit produire de la soie, & il n'en vient point aujourd'hui dans la Scythie des anciens, qui est notre Tartarie.

Il est vrai que quand Ptolomée est hors du 35 ou 36 degré, & dans le pays des Sines, on ne trouve aucune exactitude dans sa géographie; apparemment parce que les navigateurs ne connoissoient encore de son tems que les lieux où se vendoit la soie. Il place la capitale des Sines au 3 degré de *latitude* méridionale; mais par les observations modernes il n'y a aucune partie de la Chine qui soit plus proche de l'équateur que de 18 degrés. Il résulte donc que Ptolomée a mieux connu la Chine septentrionale que la méridionale, laquelle il a étendue excessivement au-delà de ses bornes. (*D. J.*)

SERIR-ALDHEHEB, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le *trone d'or*; nom persan du pays qui s'étend entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne, dans lequel pays est située la ville de Derbend. On a nommé cette contrée le *Trône d'or*, parce que Nouschirvan, roi de Perse, accorda au gouverneur qu'il établit sur cette frontiere le privilege de s'asseoir sur un trône d'or, en conséquence de l'importance du poste qu'il lui confioit. (*D. J.*)

SERJR-EL-LAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse. *Long.* 63. 15. *lat.* 45. 15.

SERKASS, (*Géog. mod.*) ville de Perse, que les géographes du pays placent à *85. 30. de longitude*, sous les *32. 50. de latitude.*

SERKE, (*Géog. mod.*) ville d'Ethiopie, au milieu des montagnes dans un beau vallon, au pié duquel coule un ruisseau qui sépare l'Ethiopie du royaume de Sennar. (*D. J.*)

SERMANRAI, (*Géog. mod.*) ville de l'Irac arabique, qui est l'Assyrie ou la Chaldée. Les tables arabiques la placent sur la rive orientale du Tigre, à *72. 30. de longitude*, & à *34. de latitude* septentrionale dans le quatrieme climat.

SERMEGHON, (*Géog. mod.*) ville de Perse. Les géographes du pays la mettent à *87. 37. de longitude*, sous les *37. 32. de latitude.* (*D. J.*)

SERMENT, JUREMENT, (*Synon.*) Le *serment* se fait proprement pour confirmer la sincérité d'une promesse; le *jurement* pour confirmer la vérité d'un témoignage.

Le mot de *serment* est plus d'usage pour exprimer l'action de jurer en public, & d'une maniere solemnelle. Celui de *jurement* exprime quelquefois de l'emportement entre particuliers. Le *serment* du prince ne l'engage point contre les lois ni contre les intérêts de son état. Les fréquens *juremens* ne rendent pas le menteur plus digne d'être cru.

Enfin le mot *serment* est d'un usage beaucoup plus étendu que celui de *jurement*, car il se prend au figuré pour toutes sortes de protestations qu'on fait dans le commerce du monde. Balsac dit en ce sens, que Jupiter rit également des *sermens* des amans & des rois. (*D. J.*)

SERMENT, VŒU, (*Religion, Morale.*) ce ne sont point deux termes synonymes, & la différence qui se trouve entre ces deux actes religieux, mérite d'être exposée.

Tout *serment*, proprement ainsi nommé, se rapporte principalement & directement à quelque homme auquel on le fait. C'est à l'homme qu'on s'engage par-là: on prend seulement Dieu à témoin de ce à quoi on s'engage, & l'on se soumet aux effets de sa vengeance, si l'on vient à violer la promesse qu'on a faite, supposé que l'engagement par lui-même n'ait rien que le rendit illicite ou nul, s'il eût été contracté sans l'interposition du *serment*.

Mais le *vœu* est un engagement où l'on entre directement envers Dieu, & un engagement volontaire, par lequel on s'impose à soi-même de son pur mouvement, la nécessité de faire certaines choses, auxquelles sans cela on n'auroit pas été tenu, au moins précisément, & déterminément; car si l'on y étoit déja indispensablement obligé, il n'est pas besoin de s'y engager: le *vœu* ne fait alors que rendre l'obligation plus forte, & la violation du devoir plus criminelle, comme le manque de foi, accompagné de parjure, en devient plus odieux, & plus digne de punition, même de la part des hommes.

Comme le *serment* est un lien accessoire qui suppose toujours la validité de l'engagement auquel on l'ajoute, pour rendre les hommes envers qui l'on s'engage plus certains de notre bonne-foi; dès-là qu'il ne s'y trouve aucun vice qui rende cet engagement nul ou illicite, cela suffit pour être assuré que Dieu veut bien être pris à témoin de l'accomplissement de la promesse, parce qu'on sait certainement que l'obligation de tenir sa parole, est fondée sur une des maximes évidentes de la loi naturelle, dont il est l'auteur.

Mais quand il s'agit d'un *vœu*, par lequel on s'engage directement envers Dieu à certaines choses, auxquelles on n'étoit point obligé d'ailleurs, la nature de ces choses n'ayant rien par elle-même qui nous rende certains qu'il veut bien accepter l'engagement; il faut, ou qu'il nous donne à connoître sa volonté par quelque voie extraordinaire, ou que l'on ait là-dessus des présomptions très-raisonnables, fondées sur ce qui convient aux perfections de cet être souverain. On ne peut s'imaginer, sans lui faire outrage, qu'il se prête à nos desirs, toutes les fois qu'il nous prendra envie de contracter avec lui, & de gêner inutilement notre liberté: ce seroit supposer qu'il retire quelqu'avantage de ces engagemens volontaires, qui doivent être toujours des devoirs indispensables.

Le docteur Cumberland prétend qu'on se forme une nouvelle obligation après le *serment* dans les engagemens qu'on prend; mais cette nouvelle obligation n'empêche pas que la validité du *serment* n'ait une liaison nécessaire avec la validité de l'engage-

ment, pour la confirmation duquel on le prête. La premiere & la principale raison, pourquoi celui qui manque à la parole donnée avec *ferment*, mérite d'être puni, c'est parce qu'il a violé ses engagemens; le parjure le rend seulement plus coupable, & digne d'une plus rigoureuse punition. Quoiqu'il peche alors, & contre cette loi naturelle qui ordonne de tenir ce que l'on a promis, & contre celle qui défend d'invoquer le nom de Dieu témérairement, cela ne change point la nature des obligations qui naissent de-là, en tant que jointes ensemble, de telle maniere que la violation de ce qui se rapporte à Dieu, suppose ici nécessairement une infraction de l'autre qui regarde les hommes, auxquels on s'engage en prenant Dieu à témoin. On ne le prend à témoin, que pour confirmer l'engagement où l'on entre envers ceux à qui l'on jure; & si l'on a lieu de croire qu'il veut bien se rendre garant de l'engagement & vengeur de son infraction, c'est uniquement, parce que l'engagement n'a rien en lui-même qui le rende ou illicite, ou invalide. *Traité des lois naturelles.* (*D. J.*)

SERMENT, s. m. (*Littérat.*) attestation religieuse de la vérité, de quelque affirmation, engagement, promesse, *&c.* Mais nous ne voulons pas ici considérer le *ferment* en théologien, en jurisconsulte, ni en moraliste; nous en voulons parler en simple littérateur, & d'une façon très-concise. On trouvera dans les *mém. des insc.* des détails étendus sur le même sujet, & dans le même plan, car cette matiere envisagée de cette maniere, présente quantité de choses agréables, curieuses & solides; c'est l'histoire de tous les peuples.

L'usage des *fermens* fut ignoré des premiers hommes. La bonne-foi regnoit parmi eux, & ils étoient fideles à exécuter leurs engagemens. Ils vivoient ensemble sans soupçon, sans défiance. Ils se croyoient réciproquement sur leur parole, & ne savoient ce que c'étoit, ni que de faire des *fermens*, ni de les violer. Dans ces premiers jours du monde naissant, dit Juvenal, les Grecs n'étoient pas toujours prêts à jurer, & si nous en croyons M. Despréaux.

Le Normand même alors ignoroit le parjure.

Mais sitôt que l'intérêt personnel eut divisé les hommes, ils employerent pour se tromper la fraude & l'artifice. Ils se virent donc réduits à la triste nécessité de se précautionner les uns contre les autres. Les promesses, les protestations étoient des liens trop foibles; on tâcha de leur donner de la force en les marquant du sceau de la religion, & l'on crut que ceux qui ne craignoient pas d'être infideles, craindroient peut-être d'être impies. La discorde, fille de la nuit, dit Hesiode, enfanta les mensonges, les discours ambigus & captieux, & enfin le *ferment*, si funeste à tout mortel qui le viole. Obligés d'avoir recours à une caution étrangere, les hommes crurent la devoir chercher dans un être plus parfait. Ensuite plongés dans l'idolâtrie, le *ferment* prit autant de formes différentes que la divinité.

Les Perses attestoient le soleil pour vengeur de l'infraction de leurs promesses. Ce même *ferment* prit faveur chez les Grecs & les Romains: témoins ce beau vers d'Homere.

Ἥλιος ὃς πάντ' ἐφορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις.

Je vous atteste, soleil, vous qui voyez & qui entendez tout.

Virgile a imité la même idée dans le iv. de l'Eneïde. « Soleil qui éclairez par vos rayons tout ce qui » se passe sur la terre. . . . »

Sol qui terrarum flammis opera omnia luſtras,

& dans le xij. livre.

Eſto nunc ſol teſtis, &c.

Les Scythes usoient aussi d'un *ferment*, qui avoit je ne sai quoi de noble & de fier, & qui répondoit assez bien au caractere un peu féroce de cette nation. Ils juroient par l'air & par le cimeterre, les deux principales de leurs divinités; l'air comme étant le principe de la vie, & le cimeterre comme étant l'une des causes les plus ordinaires de la mort.

Enfin les Grecs & les Romains attestoient leurs dieux, qui la plûpart leur étoient communs, mais sur-tout les deux divinités qui présidoient le plus particulierement aux *fermens* que les autres, je veux dire la déesse *Fides* & le dieu *Fidius*.

Les contrées, les villes, & les particuliers avoient certains *fermens* dont ils usoient davantage, selon la différence de leur état, de leurs engagemens, de leur goût, ou des dispositions de leur cœur. Ainsi les vestales juroient par la déesse à qui elles étoient consacrées.

Les hommes qui avoient créé des dieux à leur image, leur prêterent aussi les mêmes foiblesses, & les crurent comme eux dans la nécessité de donner par des *fermens* une garantie à leur parole. Tout le monde sait que les dieux juroient par le styx. Jupiter établit des peines très-severes contre quiconque des dieux, oseroit violer un *ferment* si respectable.

Nous avons vu que la bonne-foi eut besoin pour se soutenir d'emprunter le secours des *fermens*. Il fallut que les *fermens* à leur tour, pour se conserver dans quelque force, eussent recours à certaines cérémonies extérieures. Les hommes esclaves de leurs sens, voulurent qu'on les frappât par des images sensibles, & à la honte de leur raison: l'appareil fit souvent plus d'impression sur eux que le *ferment* même.

L'usage le plus ancien, & peut-être le plus naturel & le plus simple, c'étoit de lever la main en faisant *ferment*. Du-moins ce fut en cette sorte que se fit le premier *ferment* dont nous ayons connoissance. J'en leverai la main devant le Seigneur le Dieu très-haut, dit Abraham. Mais les hommes ne se contentant pas de cette grande simplicité, ceux qui pour leur état étoient distingués des autres, voulurent jusques dans cette cérémonie, faire paroître des symboles & des instrumens de leurs dignités, ou de leurs professions. Ainsi les rois leverent leur sceptre en haut, les généraux d'armées leurs lances ou leurs pavois, les soldats leurs épées, dont quelquefois aussi ils s'appliquoient la pointe sur la gorge, selon le témoignage de Marcellin.

On crut encore devoir y faire entrer les choses sacrées. On établit qu'on jureroit dans les temples, on fit plus, on obligea ceux qui juroient à toucher les autels. Souvent aussi en jurant, on immoloit des victimes, on faisoit des libations, & l'on joignoit à cela des formules convenables au reste de la pompe. Quelquefois encore pour rendre cet appareil plus terrible, ceux qui s'engageoient par des *fermens*, trempoient leurs mains dans le sang & dans les entrailles des victimes.

Mais outre ces cérémonies, qui étoient presque communes à toutes les nations, il y en avoit de particulieres à chaque peuple, toutes différentes selon la différence de leur religion, ou de leurs caracteres. On voit dans l'Ecriture qu'Abraham fait toucher sa cuisse par Eliezer dont il exigeoit le *ferment*. Jacob mourant, prescrit la même formalité à Joseph: sur quoi l'historien Josephe dit simplement, que cette coutume étoit générale chez les Hébreux, qui selon les rabbins juroient de la sorte pour honorer la circoncision.

Les Scytes accompagnoient leurs *fermens* de pratiques tout-à-fait conformes à leur génie; lorsque nous voulons, dit l'un d'eux dans Lucien, nous jurer solemnellement une amitié mutuelle, nous nous piquons le bout du doigt, & nous en recevons le sang

dans une coupe ; chacun y trempe la pointe de son épée, & la portant à sa bouche, suce cette liqueur précieuse : c'est parmi nous la plus grande marque qu'on puisse se donner d'un attachement inviolable, & le témoignage le plus infaillible où l'on est de répandre l'un pour l'autre jusqu'à la derniere goutte de son sang.

Souvent les Grecs pour confirmer leurs *sermens*, jettoient dans la mer une masse de fer ardente, & ils s'obligeoient de garder leur parole jusqu'à ce que cette masse revînt d'elle-même sur l'eau ; c'est ce que pratiquerent les Phocéens, lorsque désolés par des actes continuels d'hostilités, ils abandonnerent leur ville, & s'engagerent à n'y jamais retourner. Les Romains se contenterent du plus simple *serment*. Polybe nous assure que de son tems les *sermens* ne pouvoient donner de la confiance pour un grec, au lieu qu'un romain en étoit pour ainsi dire enchaîné. Agésilas cependant pensoit en romain ; car voyant que les Barbares ne se faisoient point scrupule d'enfraindre la religion des *sermens* : bon, bon, s'écria-t-il, ces infracteurs nous donnent des dieux pour alliés & pour seconds.

Quelques-uns ne se bornerent pas à de simples cérémonies convenables, ou ridicules, ils en inventerent de folles & de barbares. Il y avoit un pays dans la Sicile, où l'on étoit obligé d'écrire son *serment* sur de l'écorce, & de le jetter dans l'eau ; s'il surnageoit, il passoit pour vrai ; s'il alloit à fond, on le réputoit faux, & le prétendu parjure étoit brûlé. Le scholiaste de Sophocle nous assure que dans plusieurs endroits de la Grece, on obligeoit ceux qui juroient de tenir du feu avec la main, ou de marcher les piés nuds sur un fer chaud ; superstitions qui se conserverent long-tems au milieu même du christianisme.

La morale de quelques anciens sur le *serment* étoit très-sévere. Aucune raison ne pouvoit dégager celui qui avoit contracté cet engagement, non pas même la surprise, ni l'infidélité d'autrui, ni le dommage causé par l'observation du *serment*. Ils étoient obligés de l'exécuter à la rigueur ; mais cette regle n'étoit pas universelle, & plusieurs payens s'en affranchirent sans scrupule.

Dans toutes les occasions importantes, les anciens se servoient du *serment* au-dehors & au-dedans de l'état ; c'est à-dire, soit pour sceller avec les étrangers des alliances, des treves, des traités de paix ; soit au-dedans, pour engager tous les citoyens à concourir unanimement au bien de la cause commune.

Les infracteurs des *sermens* étoient regardés comme des hommes détestables, & les peines établies contr'eux, n'alloient pas moins qu'à l'infamie & à la mort. Il sembloit pourtant qu'il y eût une sorte d'exception & de privilege en faveur de quelques personnes, comme les orateurs, les poëtes, & les amans.

Voilà en peu de mots le précis de ce qui concerne les *sermens* ou usage parmi les anciens. Là, comme dans la plûpart des institutions humaines, on peut remarquer un mélange surprenant de sagesse & de folie, de vérité & de mensonge : tout ce que la religion a de plus vénérable & de plus auguste confondu avec tout ce que la superstition a de plus vil & de plus méprisable. Tableau fidele de l'homme qui se peint dans tous ses ouvrages, & qui n'est lui-même, à le bien prendre, qu'un composé monstrueux de lumiere & de ténebres, de grandeur & de misere. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SERMENT *des soldats*, (*Art milit. des Romains.*) ce qui concerne le *serment* que les armées romaines prêtoient à leurs généraux, est un des points les plus obscurs de l'antiquité. Nous avons dans Aulu-Gelle un passage très-singulier d'un auteur nommé Cincius. On voit par ce passage, qu'anciennement les citoyens à mesure qu'on les enrôloit pour le service, juroient que ni dans le camp, ni dans l'espace de dix milles à la ronde, ils ne voleroient rien chaque jour qui excédât la valeur d'une piece d'argent ; & que s'il leur tomboit entre les mains quelqu'effet d'un plus grand prix, ils le rapporteroient fidelement au général, excepté certains effets spécifiés dans la formule du *serment*.

Lorsque tous les noms étoient inscrits, on fixoit le jour de l'assemblée générale, & tous faisoient un second *serment*, par lequel ils s'engageoient de se trouver au rendez-vous, s'ils n'étoient retenus par des empêchemens légitimes, qui sont aussi spécifiés. Il est hors de doute que ce second *serment* renfermoit la promesse de ne point quitter l'armée sans permission du général. Aulu-Gelle ne rapporte point les termes de cette promesse, mais Tite-Live nous les a conservés. Le consul Quintius Cincinnatus traversé par les tribuns du peuple dans son dessein de faire la guerre aux Volsques, déclare qu'il n'a pas besoin d'un nouvel enrôlement, puisque tous les Romains ont promis à Publius Valerius, auquel il vient d'être subrogé, qu'ils s'assembleroient aux ordres du consul, & ne se retireroient qu'avec sa permission.

Selon Tite-Live, jusqu'au tems de la seconde guerre punique, on n'exigea d'autre *serment* des soldats que celui de joindre l'armée à jour marqué, & de ne point se retirer sans congé. Il faut ajouter le *serment* de ne point voler dans le camp ; quoique cet historien n'en parle pas, il est d'ailleurs suffisamment attesté. Mais lorsque les soldats étoient assemblés & partagés en bandes de dix & de cent, ceux qui formoient chaque bande se juroient volontairement les uns aux autres de ne point fuir, & de ne point sortir de leur rang, sinon pour reprendre leur javelot, pour en aller chercher un autre, pour frapper l'ennemi, pour sauver un citoyen.

L'an de Rome 538, quelques mois avant la bataille de Cannes, dans un tems critique où l'on croyoit ne pouvoir trop s'assurer du courage des armées, les tribuns de chaque légion commencerent à faire prêter juridiquement, & par autorité publique, le *serment* que les soldats avoient coutume de faire entr'eux. Il est à croire qu'on leur fit aussi promettre de nouveau ce qu'ils venoient de promettre en s'enrôlant, & qu'alors ou dans la suite, on grossit la formule de quelques détails que l'on jugea nécessaires.

Quoi qu'il en soit, à la tête de la légion, un soldat choisi par les tribuns, prononçoit la formule du *serment* ; on appelloit ensuite chaque légionnaire par son nom : il s'avançoit, & disoit simplement : *je promets la même chose*, *idem in me* (suppl. *recipio*). La formule de ce nouveau *serment* n'est rapportée nulle part, & peut-être qu'il n'y en avoit point de déterminée. Mais en combinant divers endroits de Polybe, de Denis d'Halicarnasse, de Tite-Live, & de Tacite, on trouve qu'elle se réduisoit en substance à ce qui suit : « Je » jure d'obéir à un tel (on exprimoit le nom géné» ral), d'exécuter ses ordres de tout mon pouvoir, » de le suivre quelque part qu'il me conduise, de ne » jamais abandonner les drapeaux, de ne point pren» dre la fuite, de ne point sortir de mon rang ; je » promets aussi d'être fidele au sénat & au peuple » romain, & de ne rien faire au préjudice de la fi» delité qui leur est dûe ». Cette derniere clause fut peut-être insérée depuis que l'on s'apperçut que les généraux s'attachoient trop les soldats.

Voilà ce qu'on appelloit *jurare in verba imperatoris* : expressions qui signifient à la lettre, jurer que l'on regardera comme une loi toutes les paroles du général, & non pas comme quelques-uns se l'imaginent, répeter la formule que prononçoit le général. Ce n'étoit point lui qui la prononçoit : à ne consulter que

les apparences, il semble qu'il n'exigeoit point le *ſerment* des légions, & que c'étoient les tribuns & les ſoldats qui, de leur propre mouvement, s'empreſſoient de lui donner cette aſſurance autentique de zèle & de ſoumiſſion à toutes ſes volontés.

Les armées prêterent *ſerment* aux empereurs, comme elles avoient fait aux généraux. On juroit *in verba Tiberii Cæſaris*, comme l'on avoit fait autrefois juré *in verba P. Scipionis*. Mais il faut remarquer,

1°. Que ſous les empereurs, la preſtation du *ſerment* ſe renouvelloit chaque année le jour des calendes de Janvier. Ce *ſerment* annuel doit être regardé comme un veſtige d'antiquité. Dans l'origine, le commandement des armées appartenoit aux conſuls & aux préteurs, & par conſéquent le général étoit annuel auſſi-bien que le conſulat & la préture. On ne ſauroit prouver que la coutume de renouveller le *ſerment*, fût plus ancienne que les empereurs : cependant je croirois volontiers qu'elle s'étoit introduite avec l'abus de continuer les généraux. Il eſt rarement arrivé que les romains ſe ſoient écartés d'un uſage ancien, ſans lui rendre en même tems hommage par une formalité. Sous les empereurs on répetoit encore le *ſerment* aux jours anniverſaires de leur naiſſance & de leur avénement à l'empire ; mais on le renouvelloit avec plus de ſolemnité de cinq en cinq ans, à compter du premier jour auquel ils avoient commencé de regner.

Auguſte n'ayant jamais accepté l'empire que pour cinq ans ou pour dix, lors même que la dignité impériale fut devenue perpétuelle, ſes ſucceſſeurs à la fin de chaque cinquième & de chaque dixieme année de leur regne, ſolemniſoient une fête, comme s'ils euſſent pris de nouveau poſſeſſion du généralat en vertu d'une nouvelle élection. La premiere fois que l'on prêtoit le *ſerment*, & toutes les fois qu'on le renouvelloit ſurtout aux fêtes des quinquennales & des décennales, les empereurs donnoient à chaque ſoldat une petite ſomme d'argent. Les anciens généraux n'avoient rien fait de ſemblable.

Du tems d'Auguſte, de Tibere, & même de Caligula, on ne connoiſſoit point encore ces libéralités toujours onéreuſes, ſouvent funeſtes à l'état, qui prirent depuis le nom de *donativum*, & dans le bas empire celui d'*auguſtalicum*. Elles dûrent leur origine à la timidité de Claude, qui le premier de tous les Céſars, ſuivant l'expreſſion de Suétone, acheta la fidélité des ſoldats. Ces gratifications devinrent des dettes ; & malheur au prince qui ne les eût pas payées, il auroit été bientôt détrôné. Les ſoldats en recevant leur ſolde, à plus forte raiſon lorſqu'on leur faiſoit des largeſſes, juroient de préférer à tout le ſalut de l'empereur. On ſe ſervoit peut-être dans ces occaſions d'une formule particuliere.

2°. Il y a une autre différence à obſerver entre le *ſerment* que l'on avoit fait aux généraux, & celui que l'on faiſoit aux empereurs. Tacite, au premier livre de ſon hiſtoire, raconte que les légions de la haute Germanie, le jour même des calendes de Janvier, au lieu de prêter *ſerment* à Galba, ſelon le coutume, mirent en pieces ſes images ; mais que craignant de paroître ſe révolter contre l'empire, elles jurerent obéiſſance au ſénat & au peuple, à qui depuis longtems, dit l'hiſtorien, on ne prêtoit plus *ſerment*. *Ipſo calendarum Januariarum die dirumpunt imagines Galbæ.... ac ne reverentiam imperii exuere viderentur, in S. P. Q. R. obliterata jam nomina, ſacramenta advocabant.* Ce paſſage prouve qu'autrefois en prêtant au général le *ſerment* de fidélité, l'armée le prêtoit nommément à la nation, & confirme ce qui ſe trouve dans le dixieme livre de Denis d'Halicarnaſſe, que les ſoldats juroient de ne rien faire au préjudice du peuple romain.

Le même texte prouve auſſi que dès l'an 68 de l'ere chrétienne, il y avoit long-tems que les choſes étoient changées à cet égard, & que l'on ne prêtoit plus le *ſerment* qu'à l'empereur. Mais il n'eſt pas aiſé de fixer l'époque de ce changement, il eſt antérieur à Néron & même à Claude, puiſque dès le tems de Galba il étoit déja fort ancien, *S. P. Q. R. obliterata jam nomina*. Suppoſé que Caius l'eût introduit, l'horreur que l'on avoit de ce tyran l'auroit fait abolir aprés ſa mort. Tibere & Auguſte ne paroiſſent pas en avoir été les auteurs. Ainſi il faut croire que nous devons remonter juſqu'au tems de Jules-Céſar.

Le ſénat & le peuple ayant accumulé ſur ſa tête tous les titres, tous les privileges, tous les honneurs humains & divins, on déclara le généralat héréditaire pour ſes deſcendans, ſoit par la nature, ſoit par l'adoption. Il eſt vraiſſemblable que les armées reconnurent ſolemnellement Jules-Céſar pour général perpétuel, & lui prêterent *ſerment* de nouveau. Les tribuns qui le firent prêter, ſupprimerent ſans doute le nom du ſénat & du peuple, bien aſſurés de faire leur cour à un deſpote qui ne gardoit plus de meſures avec la nation.

Rien n'empêche de croire que dès le tems d'Auguſte la formule n'ait été celle-là même que rapporte Vegece, & de laquelle on ſe ſervoit ſous Valentinien II. en exceptant pourtant la différence qu'avoit introduite le changement de religion. Les ſoldats, dit cet auteur, jurent au nom de Dieu, du Chriſt & de l'Eſprit, & par la majeſté de l'empereur.... d'exécuter en braves gens tout ce que l'empereur leur commandera ; de ne jamais deſerter, & de ſacrifier leur vie, s'il le faut, pour la république romaine. *Jurant autem per Deum & per Chriſtum, & per Spiritum ſanctum, & per majeſtatem imperatoris.... omnia ſe ſtrenue facturos quæ præceperit imperator ; numquam deſerturos militiam ; nec mortem recuſaturos pro romanâ republicâ.* Ces mots, *pro romanâ republicâ*, étoient une eſpece d'équivalent qu'on avoit ſubſtitué à ceux du *ſénat & du peuple*, qui y étoient auparavant.

Il n'eſt pas douteux que pendant les vingt mois qui s'écoulerent depuis la mort du dictateur juſqu'à la ligue des triumvirs, le nom du ſénat & du peuple n'ait été rétabli dans le *ſerment* ; mais on doit croire auſſi que ſous le triumvirat il fut retranché pour toujours. Lorſque le jeune Céſar ayant réuni toute la puiſſance de ſes collegues, ſe fit contraindre d'accepter l'empire, les officiers exigerent le *ſerment* ſelon la formule nouvelle. Auguſte ne fit pas ſemblant de s'en appercevoir, perſonne n'oſa s'en plaindre ; & d'ailleurs dans les tranſports d'admiration & d'idolâtrie qu'avoit excité dans tous les cœurs ſon abdication prétendue, les Romains étoient plus diſpoſés à le forcer de recevoir ce qu'il refuſoit, qu'à lui conteſter ce qu'il vouloit bien recevoir. Ajoutez à cela que peut-être la formule n'avoit jamais été fixe, & que les tribuns étoient maîtres de choiſir les termes. C'eſt ainſi, ſelon toute apparence que s'établit ce nouveau *ſerment*, ſans aucune attache de l'autorité publique, ſans ordre de l'empereur, ſans decret de la nation, ſans qu'elle renonçât à ſes droits.

Enfin, pour donner au lecteur une idée nette des *ſermens militaires* des Romains, il doit ſavoir que ſous la république il y avoit trois ſortes d'engagemens pour les troupes. Le premier s'appelloit *ſacramentum* ; c'étoit celui par lequel chaque ſoldat prêtoit *ſerment* en particulier entre les mains de ſon général, & promettoit de le ſuivre par-tout où ſes ordres le conduiroient, ſans jamais l'abandonner, ſous quelque prétexte que ce pût être, juſqu'à ce qu'il eût été licentié.

La ſeconde eſpece d'engagement militaire s'appelloit *conjuratio* ; c'eſt-à-dire que dans les troubles imprévus, ou qu'à l'approche ſubit de l'ennemi, cas qui demandoit un prompt ſecours, & qui ne laiſſoit pas le

tems d'exiger le *ferment* de chaque soldat en particulier, le consul montoit au capitole, & de-là levant deux étendards, l'un de couleur de rose pour l'infanterie, l'autre bleu pour la cavalerie, il s'écrioit : *Quiconque veut le salut de la république, qu'il me suive.* Les Romains alors se rangeoient sous le drapeau, tous juroient ensemble d'être fideles, & s'obligeoient au service que la république attendoit d'eux.

Le troisieme engagement se faisoit lorsque les magistrats dépêchoient en divers lieux des hommes de choix, avec pouvoir de lever des troupes pour les besoins de la république. Cette troisieme maniere de s'engager s'appelloit *evocatio.*

Outre le *ferment* qu'on prêtoit dans ces trois manieres de s'engager, les tribuns exigeoient le *ferment* particulier de tous les soldats de ne rien prendre pour eux, mais de porter tout ce qu'ils trouveroient, à la tente du général.

Plutarque nous apprend qu'il n'étoit permis à aucun soldat de tuer ou de frapper l'ennemi avant qne d'avoir fait le *ferment militaire*, ou après avoir obtenu son congé. (*D. J.*)

SERMENT, (*Gramm. & Jurisprud.*) est une invocation que l'on fait de quelque chose de saint, pour attester d'une maniere plus forte ce que l'on dit, ou pour s'obliger plus efficacement d'observer quelque chose.

Les plus anciens exemples que l'on trouve de *ferments*, sont ceux d'Abraham au roi de Sodome, & au roi Abimelech, celui d'Eliefer à Abraham, & celui de Jacob à Laban.

Le *ferment* devroit être une cérémonie superflue, si tous les hommes étoient bien persuadés que l'on ne doit jamais s'écarter de la vérité ni de son devoir; mais comme on a malheureusement reconnu qu'il n'y en a que trop qui s'en écartent, on a introduit l'appareil du *ferment*, dans la vûe de contenir par-là ceux qui seroient disposés à s'oublier.

Anciennement en France on employoit en toute occasion la formalité du *ferment*, comme dans les contrats & autres affaires civiles.

Au concile de Clermont en 1095, il fut ordonné que tout homme au-dessus de douze ans jureroit de garder les articles donnés aux gens de guerre par l'archevêque de Bourges entre les mains de son évêque, & que l'on ne seroit reçu à la foi d'aucun fief sans renouveller son *ferment*. C'est ainsi que les juges d'église commencerent à s'attribuer la connoissance de toutes sortes d'affaires temporelles, même entre les laïques, sous prétexte que la foi du *ferment* avoit été violée.

En quelques endroits les nobles prétendoient n'être point assujettis à la formalité du *ferment* comme les roturiers, & que leur parole suffisoit. On en trouve un exemple au terrier de Chassagne, où Gilles d'Arlos reconnut en 1358 une vigne, promettant de bonne foi, & sans faire aucun *ferment*, suivant (est-il dit) la coutume des nobles, de déclarer les sens & servis lorsqu'il verroit le contrat qu'il n'avoit pas.

Présentement toutes personnes sont obligées de prêter *ferment* quand le cas y échet, excepté le roi, qui prête *ferment* à son sacre.

La reine ne prête pas non plus de *ferment* en justice. Lorsque la reine femme de Charles VII. fut interrogée par le chancelier Juvenal des Ursins, pour l'information que l'on fit sur les calomnies répandues contre la dauphine qui venoit de mourir; elle ne fit point de *ferment*.

Lorsque les princes du sang sont dans le cas de prêter *ferment* en justice, c'est-à-dire de faire une affirmation, ils la font en l'hôtel du juge.

Les évêques jouissent aussi de cette prérogative.

Le *ferment* est ou déféré d'office par le juge, ou déféré par la partie, & ordonné par le juge *Voyez* SERMENT SUPPLÉTIF, & SERMENT DÉVISOIRE.

On prête aussi *ferment* de dire vérité, avant de subir interrogatoire. *Voyez* INTERROGATOIRE.

Lorsqu'on est reçu dans un office ou fonction publique, on prête *ferment*. *Voyez* OFFICE, RÉCEPTION.

La forme de prêter le *ferment* pour les laïcs, est de lever la main droite, laquelle doit être nue & non gantée. Une personne étant incommodée de la main droite, on lui fit lever la main gauche. Les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, mettent la main *ad pectus.*

Lorsque celui qui doit faire une affirmation est incommodé ou absent, ou qu'il est retenu par quelque autre empêchement, il peut donner procuration à un tiers d'affirmer pour lui. *Voyez* AFFIRMATION. *Voyez* au digeste le *titre de jure-jurando*; Despeisses, *tome II. p. 527 & suiv.* (*A*)

SERMENT D'ALLEGEANGE est un *ferment* usité en Angleterre, par lequel on condamne & on abjure l'opinion de ceux qui admettent une puissance supérieure au roi, de quelque nature qu'elle soit. *Hist. des révolut. d'Anglet. tome III. liv. II. p. 409.*

SERMENT PAR L'AME. Louis VIII. jura en 1209 une convention par l'âme de son pere vivant, pour lequel il stipuloit. *Lettres hist. sur le parlement, tome II. p. 100.*

SERMENT DE CALOMNIE, *juramentum calumniæ*, étoit un *ferment* que les plaideurs prêtoient chez les romains, pour attester à la justice qu'ils agissoient de bonne foi, & qu'ils croyoient être bien fondés l'un dans sa demande, l'autre dans sa défense.

Celui qui refusoit de prêter *ferment*, perdoit sa cause.

Ce *ferment* a été reçu par le droit canonique, comme on le voit, *liv. II. des decrets, tit. vij.*

Il s'étoit en conséquence introduit dans le royaume, & il y a quelques anciennes ordonnances qui prescrivent tant au demandeur qu'au défendeur, de le faire sur les saints évangiles.

Mais il y a long-tems que l'usage en est aboli; on a craint sans doute que cette formalité ne fît faire beaucoup de parjures.

La seule chose qui soit restée de cet usage, est le *ferment* que les avocats & procureurs prêtent à leur réception, & qu'ils réiterent chaque année, même dans quelques tribunaux, deux fois l'an : on le leur faisoit autrefois prêter au commencement de chaque cause; mais comme cela prenoit trop de tems, on s'est contenté de leur faire prêter ce *ferment* à leur réception, & à chaque rentrée du siége. *Voyez* au *digeste, liv. XII. titre ij. liv. XXII. titre iij. liv. XXV. §. 3. & liv. XXXIX. titre j; liv. V. §. 4. & titre ij; liv. XIII. §. 3 & 13.*

SERMENT CORPOREL. On appelloit ainsi celui qui se fait dans la foi & hommage simple par le vassal en levant la main, à la différence de celui que le vassal lige fait en touchant les évangiles. *Voyez* les *articles 137 & 138* de la coutume d'Anjou; & les *148, 149 & 150* de la coutume du Maine.

SERMENT DÉCISOIRE est celui qui est prêté en justice après avoir été déféré par une partie à l'autre.

On l'appelle *décisoire*, parce qu'il décide la contestation sans retour. Celui auquel sa partie adverse défere le *ferment*, est constitué juge dans sa propre cause.

Ce *ferment* a tant de force, qu'après qu'il est prêté on n'est plus recevable à faire retracter le jugement qui a été rendu en conséquence.

On peut seulement révoquer le consentement que l'on a donné pour déférer le *ferment*, les choses étant encore entieres.

Pour ce qui est du *ferment* déféré d'office par le

juge à l'une des parties, l'autre eſt toujours recevable à faire preuve du contraire.

Le *ſerment déciſoire* ne peut être demandé au débiteur qui oppoſe la fin de non-recevoir réſultante du laps de cinq ans, pour les arrérages de rente conſtituée. *Voyez* les lois 2. 34 & 40, *ff. de jure jurando*; Lepreſtre, Cambolas, Dufail, Henrys.

SERMENT DÉFÉRÉ, eſt celui qu'une partie eſt autoriſée à faire par ordonnance du juge, ſoit du conſentement de la partie, ou que le juge l'ordonne de ſon propre mouvement. Au premier cas, c'eſt-à-dire, quand une partie le défere à l'autre, on l'appelle *ſerment de victoire*. *Voyez ci-devant* SERMENT DE VICTOIRE.

SERMENT SUR LES ÉVANGILES, eſt celui que l'on prête, la main poſée ſur le livre des évangiles, pour marquer que l'on jure par la parole de Dieu contenue dans ce livre. Préſentement on ne fait pas jurer ſur le livre entier des évangiles, mais ſeulement ſur l'évangile de Saint-Jean, qui ſe dit à la fin de la meſſe.

SERMENT DE FIDÉLITÉ, eſt un *ſerment* ſolemnel que le ſujet fait à ſon prince ou le vaſſal à ſon ſeigneur, par lequel il s'oblige de lui être toujours fidele.

Nos rois ont droit de l'exiger de tous leurs ſujets. On l'exigeoit autrefois au commencement de chaque regne. La confiance légitime que nos rois ont en leurs peuples fait qu'ils n'ont conſervé cet uſage que pour leurs vaſſaux & pour ceux des ſeigneurs, & auſſi à l'égard des évêques, leſquels doivent prêter ce *ſerment*, à leur avénement au ſiége épiſcopal, ſoit comme étant vaſſaux de la couronne, ſoit à cauſe qu'ils acquierent une juriſdiction ſpirituelle dont on craint qu'ils n'abuſent.

Le *ſerment de fidélité* dû par les vaſſaux à leur ſeigneur, eſt ſimple ou lige.

Le ſimple eſt celui qui ſe fait pour les fiefs ſimples & non liges.

Le lige eſt celui qui ſe fait pour les fiefs liges. *Voyez* FIEF LIGE, SIMPLE, & FOI ET HOMMAGE.

Les ſerfs & gens de main-morte prêtent auſſi le *ſerment de fidélité* à leurs ſeigneurs.

Le *ſerment de fidélité* des évêques eſt en ces termes: « Je jure le très-ſaint & ſacré nom de Dieu, ſire, & » promets à votre majeſté, que je lui ſerai tant que » je vivrai, fidele ſujet & ſerviteur, & que je procurerai ſon ſervice & le bien de ſon état de tout » mon pouvoir; que je ne me trouverai en aucun » conſeil, deſſein ni entrepriſe au préjudice d'iceux; » & s'il en vient quelque choſe à ma connoiſſance, » je le ferai ſavoir à votre majeſté. Ainſi me ſoit » Dieu en aide & ſes ſaints évangiles.

Les évêques ſont obligés de prendre des lettres du roi pour cette preſtation de *ſerment*, & de les faire regiſtrer en la chambre des comptes. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *ſerment*, & les *mots brevet de ſerment de fidélité*, EVÊQUE, RÉGALE.

SERMENT A JUSTICE, c'eſt le *ſerment* qu'un officier public a prêté en juſtice. On dit qu'il a *ſerment à juſtice*, pour ſignifier que ſes actes ſont foi juſqu'à inſcription de faux.

SERMENT *IN LITEM*, ſeu *jus-jurandum in litem*, eſt celui qui eſt déferé à une partie par le juge ſur l'eſtimation d'une choſe, pour la reſtitution de laquelle il y a procès lorſque les autres preuves manquent, & ſur-tout lorſqu'il y a eu fraude de la part du défendeur, & qu'il a ſupprimé les actes qui auroient ſervi de preuve.

Ce *ſerment* a lieu principalement dans les contrats de bonne foi, comme dans le commodat, le dépôt, la reſtitution de la dot, le compte de tutelle, le partage de la communauté.

On joint ordinairement cette preuve à celle de la commune renommée.

Mais on ne laiſſe point à la partie la liberté d'évaluer à ſon gré la choſe dont il s'agit: le juge y met d'abord lui-même une valeur ſur laquelle il défere enſuite le *ſerment*. *Voyez* au digeſte le titre *de in litem jurando*.

SERMENT LITIS-DÉCISOIRE, *voyez ci-devant* SERMENT DÉCISOIRE.

SERMENT LA MAIN MISE AU PIZ, ſignifioit en langage ancien, le *ſerment* qui ſe prête par les eccléſiaſtiques, la main miſe *ad pectus*, ſur la poitrine.

SERMENT EN PLAIDS, *jus-jurandum in litem*, c'eſt le *ſerment* déciſoire, ou le *ſerment in litem*, *voyez* Collet, ſur les *ſtatuts de Savoye pour la province de Breſſe*, *p. 187. col. 1.* *Voyez* SERMENT DÉCISOIRE, SERMENT DÉFERÉ PAR LE JUGE, SERMENT SUPPLÉTIF, SERMENT *IN LITEM*.

SERMENT RÉFERÉ, eſt lorſqu'une partie, à laquelle ſon adverſaire ou le juge a déferé le *ſerment*, refuſe de le faire, & offre elle-même de s'en rapporter au *ſerment* de ſon adverſaire.

SERMENT SUR DES RELIQUES; c'étoit autrefois la coutume de jurer ſur les reliques des Saints, & ſingulierement ſur le tombeau des martyrs, d'où eſt encore reſtée la coutume obſervée dans l'égliſe de Paris, que les licentiés de l'univerſité vont prêter le *ſerment* ſur l'autel de Saint-Denis.

Anciennement, quand on vouloit éluder ſon *ſerment*, on le prêtoit ſur un reliquaire vuide, comme s'il étoit permis de ſe jouer ainſi de la religion du *ſerment*.

SERMENT SUPPLÉTIF, eſt celui qui eſt déferé par le juge, pour ſervir de ſupplément aux autres preuves qui ne ſont pas aſſez fortes, comme quand on décharge une partie, en affirmant par elle quelque fait; ou qu'on adjuge au demandeur ſes concluſions, en affirmant de même par lui quelque fait. *Voyez* AFFIRMATION & SERMENT DÉFERÉ.

SERMENT DE SUPRÉMATIE, eſt un *ſerment* uſité en Angleterre, par lequel on reconnoît que le roi eſt chef de l'égliſe dans ſes états. *Hiſt. des révolut. d'Angl. tom. III. liv. XI. p. 409.*

SERMENT DU TEST, ainſi appellé, comme par abreviation du latin *teſtimonii*, eſt un *ſerment* uſité en Angleterre, par lequel on atteſte la religion que l'on profeſſe.

Il fut ajouté en 1672 aux *ſermens* d'allegeance & de ſuprématie. Il ne conſiſtoit alors qu'à abjurer la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans l'euchariſtie: on y a depuis ajouté une abjuration de l'invocation des ſaints, du ſacrifice de la meſſe, & une renonciation au parti du prétendant. Perſonne ne peut avoir aucun emploi d'égliſe, de robe, ou d'épée, qu'il n'ait prêté ce *ſerment*. *Hiſt. des révolut. d'Angl. tom. III. liv. II. p. 409.*

SERMENT PAR LA TÊTE & LES CHEVEUX DE DIEU, étoit très-commun chez les Romains: il fut défendu par Juſtinien. *Voyez* la *diſſertat.* de M. Maſſieu *ſur les* ſermens. *Mémoires de l'académ. des Inſcript. tom. I. p. 279.*

SERMENT VILAIN. On appelloit ainſi anciennement les juremens de ceux qui prenoient à témoin quelque choſe deshonnête, ou qui blaſphémoient le ſaint nom de Dieu. *Voyez* les *ordonnances de la troiſieme race*, *tom. II.* (*A*)

SERMENTÉ, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe diſoit dans l'ancien ſtyle, pour exprimer quelqu'un qui avoit ſerment à juſtice. *Voyez* JURÉ & SERMENT. (*A*)

SERMIONE, (*Géog. mod.*) en latin *Sermio* ou *Sirmio*, bourg d'Italie dans l'état de Veniſe, au Véronèſe, ſur une petite preſqu'île, près du lac de Garde. C'eſt cet endroit que Catulle a chanté, & dans lequel il avoit établi ſa retraite. *Voyez* SERMIO, *Géog. anc.* (*D. J.*)

SERMOLOGUE,

SERMOLOGUE, s. m. (*Hist. eccléſ.*) nom qu'on donnoit anciennement à un livre eccléſiaſtique ou recueil de ſermons & homélies des papes ou d'autres perſonnages éminens en ſcience & en piété, & qu'on liſoit autrefois aux fêtes des confeſſeurs, de la Touſſaints, de la purification, & tous les jours depuis Noël juſqu'à l'octave de l'Épiphanie. *Voyez* HOMÉLIE.

SERMON, ſ. m. (*Gram.*) diſcours chrétien prononcé en chaire, dans une égliſe, pour inſtruire & édifier les fideles.

SERMON DE J. C. (*Critique ſacrée.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le diſcours que J. C. tint ſur la montagne à ſes apôtres, & qui ſe trouve dans S. Matthieu, *chap. v. vj. vij.* Il importe de nous étendre plus que de coutume ſur ce diſcours de notre Seigneur, parce qu'il renferme pluſieurs préceptes qui paroiſſent impraticables, à cauſe des conſéquences qui en réſultent néceſſairement. Par exemple, J. C. dit: « Ne » réſiſtez point à celui qui vous fait du mal; au con» traire ſi quelqu'un vous frappe à la joue droite, » préſentez-lui auſſi l'autre joue », *chap. v. v. 39.* C'eſt interdire la défenſe, qui eſt du droit naturel de tous les hommes, ſans quoi ils ne ſauroient ſe conſerver. De même: « Si quelqu'un vous veut faire un » procès pour avoir votre robe, laiſſez-lui auſſi vo» tre manteau ». Qu'on pratique ce précepte, & les gens de bien ſeront expoſés à toutes les injures des méchans; on les frappera, & on ſe moquera de leur patience, qui les expoſera à de nouvelles injures, & au mépris. On les dépouillera de leur bien, & on les réduira eux & les leurs à la mendicité. Encore: » Ne vous amaſſez point des tréſors ſur la terre, où » les vers & la rouille les conſument, *chap. vj. v.* » *19* ». Eſt-il donc défendu à un chrétien de profiter des bénédictions du ciel, de l'héritage de ſes ancêtres, & du ſuccès de ſon travail? Ne peut-il rien amaſſer pour l'avenir, ni prévenir les revers de l'adverſité? Faudra-t-il qu'il vive au jour la journée, pendant qu'il peut très-innocemment ſe mettre à l'abri de la diſette, & amaſſer de quoi ſubſiſter, lorſque l'âge ou la maladie le mettront hors d'état de travailler? J. C. dit de même: « Ne vous mettez point en peine de » ce qui regarde votre vie, de ce que vous mange» rez, de ce que vous boirez, & à l'égard de votre » corps de quoi vous vous habillerez, *chap. v. v. 25* ». Sur quoi le ſeigneur propoſe à ſes diſciples, l'exemple des oiſeaux de l'air, qui ne ſement ni ne moiſſonnent, & qui n'amaſſent rien dans les greniers: & celui des lis des campagnes, qui ne travaillent ni ne filent, & que Dieu prend ſoin de vêtir. Il defend auſſi d'avoir aucun ſouci pour le lendemain, parce que le lendemain aura ſoin de ce qui le regarde, *ibid. v. 31. 33.* Il veut enfin que ſes diſciples demandent les choſes qui leur ſont néceſſaires, aſſures que Dieu les leur donnera, *chap. vij. v. 7. & ſuiv.*

Pour accorder ces préceptes de J. C. avec la prudence & la juſtice, les interpretes ont cherché des explications; ils ont limité les expreſſions générales du Sauveur; ils y ont appoſé des conditions. Quelques-uns ont cru que l'évangéliſte avoit obmis quelques paroles de J. C. qui auroient ſervi à entendre ſes commandemens, & à prévenir les mauvaiſes conſéquences qui en réſulteroient, ſi les Chrétiens les obſervoient à la rigueur; d'autres ont imaginé des conſeils évangéliques, c'eſt-à-dire, des conſeils de perfection, qu'on n'eſt pas obligé de pratiquer pour être ſauvé; mais qui donnent à ceux qui les obſervent, un mérite ſupérieur aux autres, & des degrés de gloire dans le ciel. C'eſt une mauvaiſe défaite: tout eſt précepte, commandement; & ſi bien commandement, que notre Seigneur finit ſon *ſermon* ſur la montagne, par la comparaiſon d'un homme prudent, qui bâtit ſa maiſon ſur le roc; c'eſt celui qui obſerve les commandemens qu'il vient de donner; & d'un homme inſenſé qui bâtit ſa maiſon ſur le ſable, *chap. vij. v. 24. & ſuiv.*

Cependant, comme on convient que ſi les Chrétiens vouloient obſerver pluſieurs de ces commandemens de J. C. la ſociété ſeroit bien-tôt renverſée; les gens de bien en proie à la violence des méchans; le fidele expoſé à mourir de faim, parce qu'il n'auroit rien épargné dans ſa proſpérité, pour ſe nourrir & ſe vêtir dans l'adverſité: en un mot, tout le monde avoue que les préceptes de N. S. ne ſont pas incompatibles avec la ſûreté & la tranquillité publiques: voilà ce qui a obligé les interpretes à recourir à des reſtrictions, à des modifications, à des paroles ſous-entendues; mais tout cela n'eſt pas néceſſaire, & nous paroît trop recherché: un légiſlateur qui donne des préceptes, doit s'expliquer clairement; les paradoxes ne conviennent point dans les lois; chacun y apporteroit des reſtrictions & des modifications à ſon gré.

Ce qui a jetté les interpretes dans l'erreur, c'eſt qu'ils ont cru que les préceptes du Seigneur dans ces trois chapitres, regardoient tous les Chrétiens; au lieu qu'ils devoient prendre garde, qu'encore qu'il y en ait beaucoup qui ſoient communs à tous les Chrétiens, il y en a beaucoup d'autres qui ſont particuliers aux apôtres du Seigneur, & qui leur ont été donnés pour l'exercice du miniſtere dont ils furent revêtus. C'eſt ce que l'on verra, ſi l'on fait attention au récit de S. Luc, qui rapporte en abrégé le *ſermon de J. C.* ſur la montagne. Conſultons-le; cet évangéliſte nous raconte, *chap. vj. v. 12. & ſuivans*, que J. C. ayant paſſé la nuit en prieres ſur une montagne, lorſqu'il fut jour, appella ſes diſciples, c'eſt-à-dire, tous ceux qui faiſoient profeſſion de croire en lui; & qu'alors il en choiſit douze, qu'il nomma *ſes apôtres.* Après cela il deſcendit dans la plaine avec ceux qu'il venoit de ſe choiſir, & guérit un grand nombre de malades. Enſuite il monta ſur le penchant de la montagne, s'y aſſit, & ſes diſciples s'approcherent de lui, *Matth. c. v. v. 1.* Ce ſont donc ici les diſciples auxquels il avoit conféré l'apoſtolat: *alors jettant les yeux ſur eux, il leur dit;* ce ſont les paroles de S. Luc, *chap. vj. v. 20.* C'eſt donc à eux qu'il s'adreſſe, & non en général à toute la troupe, qui étoit au-bas de la montagne. Il vient de leur confier une charge; il leur donne ſes inſtructions; rien de plus clair & de plus ſimple.

Il ne faut après cela que conſidérer divers endroits du *ſermon de J. C.* pour voir que c'eſt à ſes apôtres qu'il parle: « Vous êtes le ſel de la terre, vous êtes » la lumiere du monde, la ville aſſiſe ſur une monta» gne, *Matth. c. v. v. 13. 14* ». Tout cela convient, non en général aux chrétiens, mais aux apôtres de J. C. deſtinés par leur miniſtere à préſerver le monde du vice, & à prévenir les jugemens de Dieu ſur les hommes, en procurant la converſion des pécheurs. Ils étoient la lumiere du monde par la prédication de l'Evangile; ils étoient la ville aſſiſe ſur une montagne, pour ſervir de modele & de ſpectacle à l'univers; ils étoient la lampe qui devoit éclairer tous ceux qui ſont dans la maiſon, ſavoir dans l'Egliſe de Dieu. Il les avertit qu'il n'eſt point venu abolir la loi ou les prophetes, mais les accomplir, *ibid. v. 19.* C'eſt une inſtruction dont ils avoient grand beſoin dans leur miniſtere. Il leur parle des peines & des récompenſes, non-ſeulement de ceux qui auront obſervé ou violé la loi, ce qui ne regarde que les particuliers; mais auſſi de ceux qui auront enſeigné aux hommes à la violer, ou à l'obſerver, *ibid.*

Le Seigneur dit encore à ſes mêmes diſciples: « Cherchez premierement le royaume de Dieu & ſa » juſtice, & les autres choſes vous ſeront accordées » par-deſſus, *ibid. chap. vj. v. 33* ». On peut donner

à ces paroles un sens qui se rapporte à tous les Chrétiens en général, je l'avoue ; mais le vrai sens convient aux apôtres du Sauveur : cherchez à établir le royaume de Dieu & sa justice ; c'étoit à eux à établir le royaume de Dieu, dont ils étoient les ministres.

« Ne donnez point les choses saintes aux chiens, & » ne jettez point vos perles devant les pourceaux, » de peur qu'ils ne les foulent aux piés, & que se » tournant contre vous, ils ne vous déchirent, *ibid.* » *chap. vij. v. 6* ». Cela regarde évidemment les seuls apôtres, appellés à prêcher l'Evangile, & à qui J. C. donne ce précepte de prudence.

On voit donc clairement dans S. Luc, que le *sermon du Seigneur*, s'adresse aux apôtres, & non à la troupe ; en voici de nouvelles preuves. Après leur avoir prédit les persécutions qu'ils souffriront à cause de lui, il ajoute : « Réjouissez vous alors, & soyez » transportés de joie, parce qu'une grande récom- » pense vous est assurée dans le ciel : car c'est ainsi » que leurs peres ont traité les prophetes, *Luc, vj.* » *v. 23* ». J. C. parle donc à ses apôtres, & les avertit des persécutions qu'ils auront à souffrir, comme les prophetes en ont essuyé. De même encore, il employe la comparaison suivante : « Un aveugle » peut-il conduire un autre aveugle ? ne tomberont- » ils pas tous deux dans la fosse ? *ibid. v. 39* ». Ce propos regarde les seuls apôtres, appellés par leur ministere à conduire les autres hommes.

Dès qu'on a posé ce principe, que le *sermon de notre Seigneur* s'adresse à ses apôtres, il n'y a plus aucune difficulté. Tous les préceptes qui semblent choquer la prudence, la justice, ruiner la sûreté publique, & jetter le trouble dans la société ; tous ces préceptes, dis-je, sont très-justes, & n'ont plus besoin de limitation, ni de restriction. Les apôtres de J. C. occupés de leurs fonctions, ne doivent point s'amasser des trésors sur la terre. Il falloit sur toutes choses qu'ils se gardassent d'avarice ; ce défaut seul pouvant détruire tout le fruit de leur ministere. Ce sont eux que Dieu nourrira comme les oiseaux du ciel, qu'il vétira comme les lis des champs ; ce sont eux qui à l'exemple de leur maître, au ministere duquel ils ont succédé, doivent quand on leur frappe sur une joue, présenter aussi l'autre, c'est-à-dire, user de la plus grande modération. Ils seront les victimes du monde, mais la foi chrétienne dont ils sont les ministres, ne peut s'établir autrement que par la patience ; ce sont eux qui ne doivent être en aucun souci du lendemain, parce que Dieu s'est chargé immédiatement de pourvoir à tous leurs besoins. Ce fut aussi pour cela que le Seigneur après les avoir choisis, les envoya, & leur défendit de faire aucune provision pour le voyage, parce que l'ouvrier est digne de son salaire, *Luc, c. ix. v. 3. & suivant, Matth. c. x. v. 1. & suivant.*

Il ne faut pas cependant conclure de-là, que tous les préceptes des *chap. v. vj. & vij. de S. Matthieu*, ne regardent que les apôtres ; car ces saints hommes ont deux caracteres, celui de fideles, & celui d'apôtres de J. C. le Seigneur leur donne des commandemens qui leur conviennent en ces deux qualités, & d'autres qui ne sont relatifs qu'à leur qualité d'apôtres & à leur ministere. Beausobre, *remarques critiques.* (*D. J.*)

SERMONAIRE, s. m. (*Gram.*) auteur qui a composé & publié des sermons. Fléchier, Bossuet, Massillon, Cheminais, Bourdaloue, sont nos plus grands *sermonaires.*

SERMONETA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie dans la campagne de Rome, à 4 milles au midi oriental de Segni, & environ à 6 milles au midi d'Agnani. Cette bourgade a titre de *duché*, & toute sa campagne est ce que les anciens appelloient *Palus-Pomptine.* Pline dit que de son tems on y voyoit cinq villes ; à peine y voit-on aujourd'hui cinq fermes. (*D. J.*)

SERMYLIA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine dans la Chalcidie, près du mont Athos. Hérodote, *l. VII. c. cxxiij.* place cette ville sur le golfe Toronée. (*D. J.*)

SERONGE, s. f. (*Commerce.*) espece de toiles peintes qui se fabriquent dans la ville de l'Indostan de ce nom. Pendant la saison des pluies qui durent quatre mois, les ouvriers impriment leurs toiles ; quand la pluie a cessé & qu'elle a troublé l'eau de la riviere qui passe à *Seronge*, ils y lavent les toiles qu'ils ont imprimées ; cette eau trouble a la vertu de faire tenir les couleurs, & de leur donner plus de vivacité ; de sorte que plus on les lave dans la suite, plus elles deviennent belles, au-lieu que les couleurs des autres toiles peintes des Indes ne sont pas si vives, & qu'elles s'effacent en les lavant plusieurs fois. On fait à *Seronge* une sorte de toile peinte qui est si fine, que l'on voit la chair au-travers quand elle est sur le corps : il n'en vient point en Europe, elles sont toutes retenues pour le serrail & la cour du mogol ; les sultanes & les femmes de condition en font faire des chemises & des robes d'été pour leur usage, & la volupté des hommes y trouve leur compte.

SERONGE, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans les états du mogol, sur la route de Surate à Agra. Elle est grande & peuplée. Ils'y fabrique des toiles qu'on appelle *chiises*, dont tout le même peuple de Perse & de Turquie est habillé ; mais on fait aussi dans cette ville une sorte de toile si fine, que quand elle est sur le corps, on le voit comme s'il étoit à nud. Il n'est pas permis aux marchands de transporter cette fine toile hors de la ville. Elle est destinée pour le serrail du grand-mogol & pour les principaux de sa cour. (*D. J.*)

SÉROSITÉ, s. f. (*Médec.*) les Médecins entendent par *sérosité* cette humeur qui est mêlée avec le sang, & chargée d'un grand nombre de particules salines & mucilagineuses, dont la secrétion & l'évacuation se fait par une multitude prodigieuse de couloirs & d'émonctoires, d'où il suit que la *sérosité* est d'une consistance plus ou moins épaisse & variable, tant par rapport à la couleur que par rapport au goût. Il ne faut pas confondre la *sérosité* avec la lymphe. Cette derniere est une liqueur transparente, insipide, pure, dont la partie la plus subtile compose le fluide qui circule dans le cerveau, dans la moëlle spinale, & peut-être dans les nerfs. (*D. J.*)

SEROU, LE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France. Elle a sa source en Rouergue, & se jette dans l'Avéiron, au-dessous de Milhars en Albigeois. (*D. J.*)

SERPA, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie, que l'itinéraire d'Antonin marque entre *Ebora* & *Fines*, à 13 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du second sur l'Anas ; il y a des savans qui prétendent que cette ville subsiste encore aujourd'hui, & que c'est la *Serpa*, ville de Portugal dans l'Alentejo, au midi de Moura ; mais comme l'ancienne *Serpa* étoit sur l'Anas, il en résulte qu'elle étoit différente de la *Serpa* moderne, située à une lieue de la Guadiana qui est l'Anas des anciens, ou du-moins la *Serpa* moderne n'est pas située précisément dans le même lieu que l'ancienne. (*D. J.*)

SERPA, (*Géog. mod.*) ville de Portugal dans l'Alentejo, aux confins de l'Andalousie, sur une hauteur remplie de rochers, à une lieue de Guadiana, à 30 au sud-est de Lisbonne, & à 10 des confins de l'Andalousie. Elle est fortifiée, & on y tient une bonne garnison. *Long. 10. 15. latit. 37. 55.* (*D. J.*)

SERPE, s. f. (*Outil d'ouvriers.*) instrument de

fer plat & tranchant en forme de grand & large couteau qui a le bout courbé en croissant, & une poignée de bois ; c'est après la coignée un des principaux outils des bucherons. Les Jardiniers s'en servent aussi pour émonder les arbres ; les Plombiers ont pareillement des *serpes* pour divers de leurs ouvrages ; les Vanniers particulierement, ceux qu'on nomme *cloturiers* & *mandriers* se servent de la *serpe*, pour appointer les plus gros morceaux de châtaigniers & autres bois dont ils font les montans de leurs ouvrages. Les petits bois & les osiers s'appointent avec le couteau à travailler.

Pour forger une *serpe* à deux biseaux, le forgeron met un morceau d'acier entre deux morceaux d'une barre de fer, & soude. Lorsque le tout est bien corroyé, il donne à sa *serpe* la figure qu'il juge à propos. La *serpe* a un biseau d'acier comme la doloire. (*D. J.*)

SERPENT, s. m. *serpens*, (*Hist. nat.*) animal qui n'a point de piés, & qui rampe. *Voyez* REPTILE. On divise les *serpens* en deux classes ; la premiere contient ceux dont la morsure n'est pas venimeuse, & que l'on nomme *couleuvres* ; ils font des œufs qu'ils déposent dans des endroits chauds, & il en sort au bout d'un certain tems de petits *serpens*, *voyez* COULEUVRE, & *la fig. 3. de la Pl. XVI.* où on a représenté un petit *serpent* dans son œuf. Les *serpens* de la seconde classe sont appellés *viperes* ; leur morsure est très-dangereuse ordinairement, même elle cause la mort, si on n'y apporte un prompt remede ; ils font leurs petits tout vivans. *Voyez* VIPERE. Il y a peu d'endroits où il n'y ait des *serpens*, ils aiment le chaud, & ils sont en plus grand nombre dans les pays méridionaux que dans les septentrionaux ; ils varient beaucoup pour la grandeur & la couleur. Dapper, *hist. de l'Amérique*, fait mention d'un *serpent* que l'on trouve au Bréfil, & qui a vingt-quatre piés de longueur ; & *Chrétien Mentzelius* dit qu'il y en a dans les Indes orientales qui dévorent & qui avalent un bufle tout entier. Les auteurs qui ont écrit sur les *serpens* se sont contredits les uns les autres dans la plûpart de leurs descriptions, de façon qu'il est très-difficile de déterminer les différentes especes de ces animaux.

SERPENT AMPHISBENE, on a donné ce nom aux *serpens* dont la queue est aussi grosse que la tête ; on prétend qu'ils marchent en avant & en arriere comme les écrevisses, c'est pourquoi on les appelle aussi *doubles-marcheurs*.

SERPENT *des îles Antilles*, dans le nombre des îles Antilles, les seules îles de la Martinique & de Sainte-Alousie nourrissent dans leurs forêts & sur leurs montagnes une multitude de *serpens* venimeux dont la morsure est mortelle. Ce reptile tient de la nature des vivipares ; la femelle produisant à-la-fois jusqu'à soixante & quatre-vingt petits ; on rencontre des *serpens* de huit à dix piés de longueur sur quatre pouces de diametre & même plus, couverts sur le dos d'une peau écaillée de couleur grise ou noire marquetée, quelquefois verdâtre ou d'un jaune-brun ; le dessous du ventre est toujours plus pâle & presque blanc, couvert d'écailles plus grandes que celles du dos ; leur tête, qui est de forme triangulaire, un peu arrondie sur les angles, paroît comme écrasée, ils ont les yeux petits, vifs, la gueule demesurément fendue & garnie de petites dents ; sur les côtés de la mâchoire supérieure sont deux longs crocs un peu courbes, fort pointus, creux à leur naissance, mobiles dans l'alvéole, & percés d'un petit trou latéral au-dessus de la gencive, qui, dans cette partie, paroît gonflée, renfermant une vessicule remplie d'un venin du plus funeste à ceux qui ont le malheur d'en éprouver les effets, principalement si la piquure rencontre une veine ou une artere, on ne doit point alors espérer de remede.

Les *serpens* s'élancent avec une extrême rapidité, ils piquent de leurs crocs les parties qu'ils touchent, & y feringuent leur venin au moyen du petit trou latéral dont on a parlé. Le parti le plus convenable dans ces occasions est de se faire une forte ligature à sept ou huit doigts au-dessus de l'endroit piqué, & de prendre promptement un bon coup d'eau-de-vie, ou, à son défaut, d'avaler de l'urine toute chaude ; si on a tué l'animal, il est à-propos d'en écraser la tête & de l'appliquer sur le mal, ayant grande attention de ne pas rester en place, mais de courir très-vite, chercher du secours avant que l'enflure & l'assoupissement dont on est pris ayent fait des progrès. Quoique dans un pays chaud, on fait toujours du feu auprès du malade, on le couvre bien, & on l'agite un peu pour l'empêcher de dormir au-moins pendant vingt-quatre heures ; la soif qui le tourmente ne doit point être étanchée par de l'eau fraîche qui seroit pernicieuse ; il ne faut pas non plus qu'il prenne de nourriture, mais on lui fait avaler une forte dose de thériaque délayée dans de l'eau-de-vie, & on opere sur la blessure en y faisant des scarifications, & y appliquant les ventouses à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'on juge qu'il ne reste plus de venin ; alors on met sur la plaie un cataplasme composé d'ail pilé dans un mortier de bois, avec une sorte d'herbe appellée *mal-nommée*, quelques autres plantes connues dans le pays & un peu de poudre de tête serpent. Avant d'appliquer ces drogues, on en exprime le suc pour le faire boire au malade, lequel, au bout de trois ou quatre jours, doit être hors de danger.

Les negres playes, médecins ou sorciers, font usage de la succion au-lieu de ventouses, ayant soin de se rincer la bouche à chaque fois avec de l'eau-de-vie ; ils appliquent ensuite sur la blessure plusieurs simples & drogues, dont ils se réservent la connoissance ; c'est un secret qu'on n'a jamais pu tirer d'eux.

Comme l'espece de *serpent*, dont on vient de parler, n'est autre chose qu'une très-grosse vipere, on pourroit sans doute avec succès faire usage du remede que M. de Jussieu a employé si heureusement sur un homme qui, en herborisant, fut piqué au bras par un de ces animaux. Ce remede consiste à faire prendre au malade dix à douze gouttes d'eau-de-luce dans du vin, le bien couvrir ensuite, & répéter ce traitement de demi-heure en demi-heure, jusqu'à ce que les sueurs abondantes ayant emporté la cause du mal.

La chair du *serpent* étant rôtie sur le gril & accommodée comme celle de l'anguille est très-bonne au goût, mais il n'en faut pas faire un long usage, l'expérience ayant appris qu'elle subtilisoit trop le sang.

Les *serpens* changent de peau tous les ans ; ils se nourrissent de rats sauvages, de volailles, de grenouilles & d'insectes ; ils s'endorment aussi-tôt qu'ils sont repus, jusqu'à ce que ce qu'ils ont avalé se soit entierement corrompu & consommé, car ces animaux n'ont pas une autre façon de digérer.

Serpent tête de chien. Cette espece se trouve communément dans l'île de la Dominique ; sa longueur est d'environ huit à neuf piés, & sa grosseur est plus forte que le bras ; il a la tête ramassée, ayant quelque rapport à celle d'un chien ; sa gueule est fendue, bien garnie de dents, sans crocs ni venin. La peau de ce *serpent* est couverte de petites écailles grises & comme argentées sur les flancs ; le dos étant varié de grandes marques noires bordées de jaune, & le dessous du ventre, dont les écailles sont presque aussi larges que l'ongle & fort minces, tire sur la couleur de nâcre de perle. La graisse des tête-de-chiens est estimée un souverain remede contre les rhumatismes ; on prétend qu'étant appliquée un peu chaude, elle appaise les douleurs de la goutte ; la

façon la plus ordinaire de s'en ſervir eſt de la mêler avec partie égale d'eau-de-vie ou de tafia.

SERPENT AVEUGLE. *Voyez* ORVET.

SERPENT CORNU, CERASTE. Ce *ſerpent* a ſur la mâchoire ſupérieure une corne dure & pointue, d'où lui vient le nom de *ſerpent cornu*. Seba donne la deſcription & la figure de pluſieurs eſpeces de ces *ſerpens*.

SERPENT ESCULAPE. Ce *ſerpent* eſt très-commun en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, en Pologne, en Aſie, en Afrique & en Amérique. Ruiſch dit que la face ſupérieure de ce *ſerpent* eſt d'un verd tirant ſur la couleur de poireau, à l'exception du dos qui a une couleur noirâtre : la face inférieure eſt d'un blanc verdâtre. Seba donne la deſcription de ſept eſpeces de *ſerpens eſculapes*.

SERPENT A LUNETTE, *ou* SERPENT COURONNÉ. (*Pl. XVI. fig. 4.*) Il eſt ainſi nommé parce qu'il a ſur la tête une tache dont la figure reſſemble beaucoup à celle d'une paire de lunettes à mettre ſur le nez. On trouve ce *ſerpent* dans l'Amérique méridionale, au Pérou, à Siam, aux grandes Indes, *&c.* Seba donne la deſcription & la figure de pluſieurs eſpeces de *ſerpens à lunettes*, qui different les uns des autres par la grandeur & la couleur.

SERPENT A SONNETTES, *boicininga, vipera caudiſona.* (*Pl. XVI. fig. 2.*) On a donné le nom de *ſerpent à ſonnettes* à ce reptile, parce qu'il a l'extrémité de la queue compoſée de pluſieurs anneaux larges & mobiles, qui en frottant les uns contre les autres, font un bruit ſemblable à une ſorte de cliquetis, ou au ſon d'une ſonnette félée. La morſure de ce *ſerpent* paſſe pour très-venimeuſe. Seba donne la deſcription & la figure de pluſieurs eſpeces de *ſerpens à ſonnettes* qui different par la grandeur & par les couleurs. On en trouve en Amérique, dans les Indes orientales & dans les Indes occidentales. Il eſt fait mention, dans les tranſactions philoſophiques, d'un *ſerpent à ſonnettes* qui avoit près de cinq pieds & demi de longueur : c'eſt le plus grand de tous ceux dont les auteurs ont parlé.

SERPENT MARIN, poiſſon de mer auquel on a donné ce nom, parce qu'il a beaucoup de reſſemblance avec le *ſerpent*. Il devient long de trois ou quatre coudées ; il a ſe corps plus rond que celui de l'anguille ; la tête reſſemble à celle du congre ; la mâchoire ſupérieure eſt plus longue que l'inférieure, & elles ſont garnies de dents toutes les deux comme celles de la murene ; il y a auſſi des dents au palais, mais en petit nombre. La couleur de ce poiſſon eſt jaune en entier, à l'exception du ventre & du bec qui ſont cendrés. Il a deux petites nageoires auprès des ouies ; les yeux ont une couleur jaune. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. XIV. chap. vj.*

Le même auteur fait mention, au *chap vij.* du livre déja cité, d'une autre eſpece de *ſerpent marin* rouge, dont les côtés ſont traverſés par des lignes qui s'étendent depuis le dos juſqu'au ventre. Ce poiſſon a ſur le dos une nageoire & une autre ſur le ventre, qui s'étendent toutes les deux juſqu'à la queue ; elles ſont compoſées de deux petits poils très-minces & tous ſéparés les uns des autres. Il y a un trait ſur les côtés du corps depuis la tête juſqu'à la queue qui eſt terminée par une nageoire. *Voyez* POISSON.

SERPENT VOLANT. Seba donne la deſcription de deux eſpeces de *ſerpens volans* ; comme il ne parle pas de leurs ailes, c'eſt ſans doute des eſpeces d'acontias qui ſe tiennent ſur les arbres, & qui s'élancent ſur ceux qui paſſent deſſous avec une impétuoſité ſi grande, qu'on croiroit qu'ils volent. *Voyez* ACONTIAS. Cependant Veſpucius aſſure avoir vu des *ſerpens* qui avoient des ailes, & Artus dit qu'il y a à la Côte d'or des *ſerpens* ailés qui volent aſſez bien pour prendre des oiſeaux en l'air. *Voyez* DRAGON.

SERPENT, *rampement du*, (*Phyſiq.*) j'ai déja parlé, au *mot* RAMPEMENT, de ce mouvement progreſſif des *ſerpens* ; mais je ne puis m'empêcher d'ajouter encore deux lignes ſur la juſteſſe & l'exactitude preſque géometrique qui ſe rencontre dans les mouvemens ſinueux que les *ſerpens* font en rampant. Les écailles annullaires qui les aſſiſtent dans cette action, ſont d'une ſtructure très-ſinguliere. Sur le ventre, elles ſont ſituées en travers, & dans un ordre contraire à celles du dos & du reſte du corps : non-ſeulement depuis la tête juſqu'à la queue, chaque écaille ſupérieure déborde ſur l'inférieure, mais les bords ſortent en dehors ; enſorte que chaque écaille étant tirée en arriere, ou dreſſée en quelque maniere par ſon muſcle, le bord extérieur s'éloigne un peu du corps, & ſert comme de pié pour appuyer le corps ſur la terre, pour l'avancer, & pour faciliter ſon mouvement ſerpentin.

Il eſt aiſé de découvrir cette ſtructure dans la dépouille, ou ſur le ventre d'un *ſerpent*, quel qu'il ſoit. Mais ce n'eſt pas tout, il y a encore ici une autre méchanique admirable, c'eſt que chaque écaille a ſon muſcle particulier, dont une extrémité eſt attachée au milieu de l'écaille ſuivante. Le docteur Tyſon a découvert cette méchanique dans le *ſerpent* à ſonnettes ; & ſelon les apparences, elle exiſte de même dans les autres *ſerpens*, ou du moins dans les gros *ſerpens* des Indes orientales & occidentales. (*D. J.*)

SERPENS, *pierres de*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux coquilles foſſiles pétrifiées, connues ſous le nom de *cornes d'ammon*.

SERPENS, *langues de*, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne quelquefois aux dents de poiſſons pétrifiées. *Voyez* GLOSSOPETRES.

SERPENT-FÉTICHE, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) les negres d'Afrique prennent pour objet de leur culte le premier objet, ſoit animé, ſoit inanimé, qu'ils rencontrent en ſortant de chez eux pour exécuter quelque entrepriſe ; tantôt c'eſt un chien, un chat, un inſecte, un reptile ; tantôt c'eſt une pierre, ou un arbre, *&c.* Lorſque les negres ont fait choix d'une divinité qu'ils nomment *fétiche*, ils lui font une offrande, & font vœu de continuer à lui rendre un culte, s'il les favoriſe dans le projet qu'ils méditent ; lorſqu'ils réuſſiſſent, ils attribuent leur ſuccès à la divinité dont ils font choix ; ſi au contraire l'entrepriſe manque, le *fétiche* eſt oublié ; de cette maniere ces peuples font & défont leurs divinités à volonté. Ces ſuperſtitions ſi groſſieres, n'empêchent point ces negres d'avoir des idées aſſez juſtes d'un être ſuprême, qu'ils regardent comme le ſouverain du ciel & de la terre ; ils lui attribuent la juſtice, la bonté, l'omniſcience ; c'eſt un eſprit qui réſide dans les cieux & qui gouverne l'univers ; malgré cela leurs hommages ſont réſervés pour les *fétiches* dont nous avons parlé.

C'eſt ſur-tout un *ſerpent* qui eſt la divinité la plus révérée des negres de la côte de Juidah ; ils l'invoquent dans les tems de ſéchereſſe, dans les calamités publiques, dans la guerre, *&c.* On lui offre alors de l'argent, des pieces d'étoffes de ſoie, des marchandiſes précieuſes, des beſtiaux vivans & des mêts délicieux ; toutes ces offrandes tournent au profit des prêtres. Le *ſerpent* qui eſt l'objet de ce culte eſt très-familier ; ſa peau eſt de la plus grande beauté par la variété de ſes couleurs. Il n'eſt point venimeux, mais eſt d'une eſpece qui fait la guerre aux autres & qui les détruit efficacement ; il eſt même facile de les diſtinguer par leur forme & leurs couleurs. Le reſpect que l'on a pour le grand *ſerpent-fétiche*, s'étend à tous les ſerpens de ſon eſpece. Un

capitaine anglois fut massacré impitoyablement, parce que les matelots de son équipage avoient eu le malheur de tuer un de ces *serpens* qui étoit venu se loger dans leur magasin. Comme les cochons se nourrissoient de *serpens*, on a pris le parti d'en détruire l'espece, de peur qu'ils ne continuassent à manger les divinités favorites de la nation. Le grand *serpent-fétiche*, que les negres croient immortel, a un temple magnifique, des prêtres auxquels la crédulité des souverains a fait accorder des terres & des revenus considérables: de plus tous les ans on consacre à ce dieu un certain nombre de vierges choisies destinées à ses plaisirs, ou plutôt à ceux de ses ministres. Ces imposteurs sont parvenus à persuader au peuple qu'il est un tems dans l'année pendant lequel les *serpens* saisissent toutes les jeunes filles qui leur plaisent, & les jettent dans une espece de délire qui suit leurs embrassemens; les parens de ces filles, pour les faire guérir de cette frénésie, les mettent dans des hôpitaux sous la direction des prêtres, qui travaillent à leur cure, & qui se font payer un prix considérable à titre de pension; de cette maniere ils savent se faire payer même des plaisirs qu'ils se procurent. Ces pensions & les présens qui les accompagnent, font un produit immense, que les prêtres font pourtant obligés de partager avec le souverain. Les filles qui ont été guéries dans ces sortes d'hôpitaux, sont obligées de garder un secret inviolable sur les choses qu'elles y ont vues; la moindre indiscrétion seroit punie de mort. Cependant on nous dit que les prêtres imposteurs parviennent à fasciner tellement ces victimes de leur brutalité, que quelques-unes croyent réellement avoir été honorées des embrassemens du grand *serpent-fétiche*. Bosman raconte que la fille d'un roi fut obligée de subir les mêmes épreuves que les autres. Rien ne seroit plus dangereux que de révoquer en doute la probité des prêtres & la certitude des amours de leurs dieux. Ces prêtres se nomment *féticheres*; ils ont un chef ou souverain pontife qui n'est pas moins révéré que le roi, & dont le pouvoir balance souvent celui du monarque. Son autorité est fondée sur l'opinion du vulgaire, qui croit que ce pontife converse familierement avec le dieu, & est l'interprete de ses volontés. Les *fétiches* ont une infinité de moyens pour s'engraisser de la substance des peuples qui gémissent sous leurs cruelles extorsions; ils font le commerce, ont un grand nombre d'esclaves pour cultiver leurs terres; & la noblesse, qui s'apperçoit souvent de leur manege, est accablée de leur crédit, & gémit en silence des impostures de ces misérables.

Le grand *serpent-fétiche* a aussi des prêtresses, appellées *betas*, qui se consacrent à son service; les anciennes en choisissent tous les ans un certain nombre parmi les belles filles du pays. Pour cet effet, armées de bâtons, elles vont courir dans les villes, elles saisissent toutes les jeunes filles qu'elles rencontrent dans les rues; & secondées des prêtres, elles assomment quiconque voudroit leur opposer de la résistance. Les jeunes captives sont conduites au séjour des prêtresses, qui leur impriment la marque du grand *serpent*. On leur apprend à chanter des hymnes en son honneur, à former des danses autour de lui, enfin à faire valoir leurs charmes, dont elles partagent les revenus avec les vieilles prêtresses qui les instruisent. Cela n'empêche point que l'on n'ait pour elles la plus profonde vénération.

SERPENT, *en terme d'Astronomie*, est une constellation de l'hémisphere boréal, qu'on appelle plus particulierement *serpent ophiuchus*.

Les étoiles de la constellation du *serpent*, sont au nombre de 17 dans le catalogue de Ptolomée, de 19 dans celui de Tycho, & de 59 dans celui de Flamsteed. *Chambers.* (*O*)

SERPENT D'AIRAIN. (*Hist. jud.*) figure d'airain qui représentoit un *saraph*, ou *serpent volant*, & que Moïse fit mettre au-dessus d'une pique, assurant que tous ceux qui le regarderoient seroient guéris de la morsure des *serpens* ailés qui désolerent les Israélites dans le desert, comme il est rapporté dans le livre des *Nombres*, *chap. xxj. v. 9.*

Jesus-Christ, dans S. Jean, *ch. iij. v. 4.* nous avertit que ce *serpent* ainsi élevé, étoit une figure de sa passion & de son crucifiement: *sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet Filium hominis.* Ce *serpent d'airain* fut conservé parmi les Israélites jusqu'au regne d'Ezéchias, qui ayant appris qu'on lui rendoit un culte superstitieux, le fit mettre en pieces, & lui donna par dérision le nom de *nohestan*. *Voyez* NOHESTAN.

Marsham s'est imaginé que le *serpent d'airain* étoit une espece de talisman, c'est-à-dire de ces pieces de métal qui sont fondues & gravées sous certaines constellations, d'où elles tirent une vertu extraordinaire pour guérir certaines maladies. Les uns attribuent ces effets au démon, d'autres à la nature du métal, d'autres aux influences des constellations. Marsham pense donc que ce *serpent d'airain* élevé par Moïse, guérissoit les hébreux mordus des serpens, de la même maniere que les talismans guérissent certaines maladies, par la proportion qui se rencontre entre les métaux dont ils sont composés, ou les influences des astres sous lesquels ils sont formés, & la maladie dont on dit qu'ils guérissent; mais c'est attaquer un miracle par des suppositions chimériques, puisque rien n'est plus incertain que ces prétendues qualités qu'on attribue aux talismans. *Voyez* TALISMAN.

Buxtorf le fils au contraire dans son histoire du *serpent d'airain*, croit que cette figure devoit naturellement augmenter le mal des blessés au-lieu de le guérir, en leur retraçant l'image des monstres qui les avoient si cruellement déchirés, & que Dieu fit éclater doublement sa puissance en guérissant par un moyen qui devoit produire un effet contraire. Mais il est aussi inutile de grossir ce miracle qu'il est téméraire de le réduire à un effet purement naturel.

On prétend montrer à Milan, dans l'église de S. Ambroise, un *serpent d'airain* qu'on dit être le même que celui de Moïse. L'Ecriture raconte trop positivement la destruction de ce dernier par Ezéchias, pour qu'on ajoute foi à la tradition populaire des Milanois. Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. page 542 & 543.*

SERPENT, *dans l'Ecriture*, se prend aussi pour le *démon*. Le *serpent* invisible qui tenta Eve par l'organe du *serpent* sensible, étoit le démon, comme l'Ecriture & tous les commentateurs le remarquent. Quelques-uns expliquent aussi du démon ce que dit Job du *serpent tortueux*, *chap. xxvj. v. 13.* S. Jean, dans l'*Apocalypse*, *ch. xij. v. 9 & 14.* marque clairement que le *serpent* ancien est le démon & satan: *draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus & satanas, & seducit universum orbem.* Les Juifs appellent aussi le démon l'*ancien serpent*.

SERPENT, (*Mythol.*) cet animal est un symbole ordinaire du soleil. Dans quelques monumens il se mord la queue, faisant un cercle de son corps, pour marquer le cours ordinaire de cet astre. Dans les figures de Mithras, il environne quelquefois Mithras à plusieurs tours, pour figurer le cours annuel du soleil sur l'écliptique, qui se fait en ligne spirale.

Le *serpent* étoit aussi le symbole de la Médecine, & des dieux qui y président, comme d'Apollon, d'Esculape. Mais Pausanias nous dit que quoique les *serpens* en général soient consacrés à ce dernier dieu, cette prérogative appartient sur-tout à une espece particuliere dont la couleur tire sur le jaune; ceux-là ne font point de mal aux hommes, & l'Epidaurie est le

pays où il s'en trouve davantage. Le *ſerpent* d'Epidaure qui fut tranſporté à Rome pour Eſculape, étoit de cette eſpece. C'étoit peut-être auſſi de ces ſortes de *ſerpens* dont les bacchantes entortilloient leurs tyrſes, ou les paniers myſtiques des orgyes, & qui ne laiſſoient pas d'inſpirer tant de crainte aux ſpectateurs.

Les Egyptiens ne ſe contentoient pas de mêler le *ſerpent* avec leurs divinités; les dieux-mêmes étoient ſouvent repréſentés chez eux, n'ayant que leur tête propre avec le corps & la queue du *ſerpent*. Tel étoit pour l'ordinaire Sérapis, qu'on reconnoît dans les monumens, à ſa tête couronnée du boiſſeau, mais dont tout le corps n'eſt qu'un *ſerpent* à pluſieurs tours. Apis ſe voit auſſi avec une tête de taureau, ayant le corps & la queue de *ſerpent* retrouſſée à l'extrémité.

Les génies ont été quelquefois repréſentés ſous la figure d'un *ſerpent*. Deux *ſerpens* attelés tiroient le char de Triptolème, lorſque Cérès l'envoya parcourir le monde pour apprendre aux hommes à ſemer le blé. Quelques poëtes ont imaginé que les *ſerpens* étoient nés du ſang des Titans, & d'autres en attribuent l'origine au ſang de Python ou de Typhon. (*D. J.*)

SERPENT, (*Luther.*) inſtrument de muſique à vent que l'on embouche par le moyen d'un bocal. Cet inſtrument eſt du genre des cornets, & leur ſert à tous de baſſe. Il forme l'uniſſon du baſſon de hautbois ou de huit piés. *Voyez la table du rapport de l'étendue des inſtrumens de Muſique.* Cet inſtrument, ainſi nommé à cauſe de ſa figure ployée comme les ſerpens reptiles, eſt compoſé de deux pieces de bois de noyer ou autre propre à cela, que l'on creuſe après avoir tracé le contour *B C D E F G* en demi-cylindre concave, leſquelles on colle enſuite l'une deſſus l'autre, & qu'on réduit enſuite par-dehors avec des rapes à bois à environ une ligne ou ligne & demie au plus d'épaiſſeur; puis on le couvre d'un cuir mince ou de chagrin pour le conſerver. Avant de mettre le cuir, on met ſous les plis, dans la partie concave, du nerf de bœuf battu pour le renforcer en cet endroit, & l'empêcher de rompre lorſqu'on le prend par la partie *B C*. *Voyez la fig. Pl. de Luth.* Cet inſtrument a ſix trous notés, 1 2 3 4 5 6, par le moyen deſquels & du vent que l'on inſpire par le bocal *A B*, on lui donne l'étendue d'une dix-ſeptieme.

Le bocal *A B* s'emboîte dans une frette de cuivre ou d'argent, ſelon que le col du bocal eſt de l'un ou l'autre métal. Ce col eſt recourbé, comme on voit dans la *figure*, pour préſenter plus facilement le bocal (lequel on emboîte dans le col) à la bouche de celui qui joue de cet inſtrument. Le bocal eſt une petite cuvette ou hémiſphere concave, laquelle eſt ordinairement d'ivoire; au milieu de cette cuvette, qui peut avoir 1 ½ pouce de diametre, eſt un petit trou qui communique par le collet *a fig. ſuiv.* dans le col de métal du *ſerpent* dans lequel il entre.

Pour jouer de cet inſtrument, il faut le prendre des deux mains, en ſorte que les trois doigts, *index*, *medius* & annulaire de la main gauche bouchent les trous 1 2 3, le pouce de cette main étant placé à l'oppoſite des trous, pour pouvoir avec les autres doigts tenir l'inſtrument en état. Les trois mêmes doigts de la main droite ſervent à boucher les trous 4 5 6, vis-à-vis deſquels le pouce de cette main eſt placé pour la même raiſon.

Après avoir poſé les doigts ſur les trous, on préſente le bocal à la bouche, & on l'applique ſur les levres, en ſorte que l'air que l'on inſpire dans le *ſerpent* ne puiſſe trouver aucun paſſage entre les bords du bocal & les levres, mais qu'il ſoit contraint de paſſer dans le corps de l'inſtrument; pour cela on mouille avec la langue les bords du bocal, qui s'applique mieux par ce moyen ſur les levres pour faire les tons graves ſur cet inſtrument, particuliérement ceux qui ſe font tous les trous bouchés. Il faut bien ménager le vent, & ſouffler également; pour les autres tons où il y a quelques trous de débouchés, ils ſont plus faciles à faire: il s'en trouve cependant quelques-uns qui ont le même doigté, leſquels par conſéquent ne different que par les différens degrés de vîteſſe du vent qui anime l'inſtrument; tels ſont la plûpart des dièſes, des tons naturels, que l'on peut faire cependant en ne débouchant que la moitié du trou ſupérieur, ou en croiſant les doigts, c'eſt-à-dire en débouchant le trou de la note ſupérieure, & en bouchant celui de l'inférieure de la note dont on veut faire le dièſes. *Voyez la tablature ſuivante*, où les notes de muſique ſont voir quelle partie & quelle étendue forme le *ſerpent*. *Voyez* auſſi la *table du rapport de l'étendue des inſtrumens*. Les zéros noirs & blancs qui ſont au-deſſous des notes, leſquelles correſpondent aux trous du *ſerpent*, font voir quels trous il faut tenir ouverts ou fermés pour faire les tons des notes qui ſont au-deſſus.

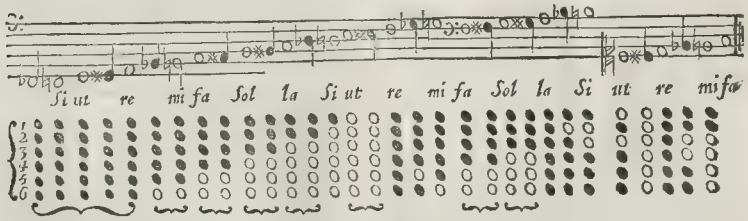

SERPENTAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *dracunculus*, genre de plante, qui reſſemble au pié de veau, par les fleurs & par les fruits, & dont les feuilles ſont découpées profondément en pluſieurs pieces. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Cette plante eſt le *dracunculus polyphyllus* de C. B. P. 195. & de Tourn. *I. R. H.* 160. *dracunculus major*, *vulgaris*, Ray, *hiſt.* Sa racine eſt plongée profondément dans la terre, elle eſt blanche, vivace, arrondie, de la groſſeur d'une pomme, ſemblable à

une bulbe, garnie de plusieurs fibres, capillaires, blanches, couverte d'une écorce jaunâtre, d'une saveur brûlante. Il vient ordinairement à ses côtés plusieurs petites bulbes par lesquelles elle se multiplie; sa tige est unique, droite, de la grosseur d'un pouce & plus, haute d'une à deux coudées, cylindrique, lisse, panachée de taches de différentes couleurs, comme la peau des serpens, & composée de gaînes.

Ses feuilles sont portées sur des queues fongueuses, & longues de neuf pouces, elles sont partagées en six, sept, ou un plus grand nombre de segmens en maniere de main, étroits, lisses, & luisans; du milieu des feuilles s'éleve une tige, grosse à peine comme le doigt, dont le sommet est occupé par une gaîne d'un pié de longueur, verte en-dehors, purpurine en-dedans, d'une odeur fort puante: cette gaîne étant ouverte, forme une fleur d'une seule piece, irréguliere, de la figure d'une oreille de lievre; de son sein sort un pistil noirâtre, long, gros, pointu, accompagné à la base de plusieurs sommets, & de plusieurs embryons, qui se changent en des baies presque sphériques, succulentes, disposées en grappes vertes d'abord, ensuite rouges, brulantes, & piquantes; ces baies contiennent une ou deux graines arrondies, un peu dures, & en quelque façon ridées. La *serpentaire* vient dans les pays chauds, & est cultivée dans les jardins des apothicaires. (*D. J.*)

SERPENTAIRE, (*Mat. méd.*) les racines & les feuilles de cette plante, ont les mêmes vertus que celles du pié-de-veau; de sorte qu'on peut substituer ces deux plantes l'une à l'autre. Cependant Simon Pauli avertit que le pié-de-veau est plus doux que la *serpentaire*; c'est pourquoi il faut préférer cette derniere plante, lorsqu'on veut détorger un peu plus fortement; c'est pour cette même raison qu'on l'emploie plus fréquemment à l'extérieur. Géoffroi, *mat. med.* La racine de *serpentaire* entre dans l'emplâtre *diabotanum*.

SERPENTAIRE *de Virginie*, (*Botan. exot.*) racine, autrement nommée viperine de Virginie, *serpentaria virginiana*, *colubrina virginiana*, *offic.* C'est une racine fibreuse, menue, légere, brune en-dehors, jaunâtre en-dedans, d'une odeur agréable, aromatique, approchant de l'odeur de la zédoaire, d'un goût un peu âcre & amer. On nous l'apporte de la Virginie.

Il faut choisir celle qui est récente, aromatique, pure, & non mêlée avec d'autres racines. Quelques-uns confondent cette plante avec la racine du cabaret de Virginie; mais le coup d'œil les distingue facilement, puisque les racines de ce cabaret sont noires; il s'appelle *asarum virginianum*, *pistolochiæ foliis subrotundis*, *cyclaminis more maculatis*.

Thomas Johnson, qui a corrigé l'histoire de Gérard, assure que c'est la racine d'une plante appellée *aristolochia*, *seu pistolochia altera*, *semper virens*; Mais Rai qui avoit dit la même chose, d'après Johnson, dans son premier tome de l'*histoire des plantes*, paroît en douter dans le second volume: & enfin dans le troisieme, il prouve que cette plante est différente de la pistoloche de Crete de Clusius; Plukenet assure que l'on nous apporte de Virginie, les racines de trois plantes, sous le nom de *serpentaire de Virginie*.

La premiere se nomme *aristolochia polyrrhizon*, *articulatis foliis*, *virginiana*, Pluk.

Cette racine est un paquet de fibres & de chevelus attachés à une tête, de laquelle s'éleve une tige haute de neuf pouces, garnie de quelques feuilles en forme de cœur, & portée chacune sur une petite queue; ces feuilles, en naissant, sont pliées par le milieu, ont la figure d'une oreille, & une longue pointe à leur extrémité supérieure; les fleurs naissent du bas de la tige, sur de longs pédicules; elles sont longues, creuses, droites, comme celles des aristoloches; portées sur un embryon, qui devient un petit fruit à cinq angles, lequel renferme de petites graines semblables aux pepins de raisins.

La seconde *serpentaire* se nomme *aristolochia violæ fructicosæ*, *foliis virginianæ*, *cujus radix serpentaria dicitur*. C'est une racine composée de fibres très-menues, & blanche, de laquelle s'éleve une tige, le plus souvent seule, grêle, garnie de peu de feuilles, placées sans ordre, larges d'environ un pouce, fermes, taillées en forme de cœur à leur base, & terminées par le haut en une pointe aiguë; chaque feuille est soutenue sur une queue d'un pouce de longueur; les fleurs naissent vers le bas de la tige; les graines sont petites, & semblables à celles que contient la figue.

La troisieme *serpentaire* est appellée *aristolochia pistolochia*, *caule nodoso*, *seu serpentaria*, *virginiana*, D. Banister, c'est la véritable espece de *serpentaire*.

Cette racine n'est qu'un composé de petites fibres, de couleur jaune, d'une odeur, & d'un goût aromatique; elle pousse une ou deux tiges, lisses, ou du moins très-peu velues, cylindriques, souvent droites; elles ne sont ni quadrangulaires, ni couchées vers la terre, ni grimpantes comme les sarmens; les feuilles naissent sur la tige alternativement, & sont placées sur chaque nœud; elles sont minces, longues, pointues, taillées en maniere de cœur vers la queue, un peu velues en-dessus, rudes en-dessous, saillantes aux côtés, un peu gluantes, & s'attachent aux doigts; les fleurs sortent près de la terre, elles sont seules, ou au nombre de deux; leur talon qui est large, arrondis en forme de bonnet, soutient un pavillon ouvert dans le centre, lequel est de couleur pourpre foncé; le reste de la fleur est d'un jaune sale; le fruit est à six angles, en forme de poire, & a environ un pouce de diametre lorsqu'il est parvenu à sa maturité. Cette plante n'est pas toujours verte, car lorsque les semences sont mûres, les feuilles & les tiges se fanent & se dessechent. (*D. J.*)

SERPENTAIRE *de Virginie*, (*Mat. méd.*) *viperine de Virginie*, ou *pistoloche de Virginie*; la racine de *serpentaire de Virginie* nous est apportée seche de l'Amérique, & principalement de la Virginie; elle a une saveur âcre, amere & camphrée, & une odeur aromatique camphrée.

M. Cartheuser assure qu'on n'en retire point d'huile essentielle, excepté qu'on n'en distille une très-grande quantité d'une seule fois; cet auteur a retiré d'une once de ces racines, environ deux gros d'extrait, par le menstrue aqueux, & environ un gros de matiere résineuse, par l'application de l'esprit de-vin; ce dernier principe lui a paru plus actif que le premier, l'un & l'autre retiennent assez la saveur propre de la plante, & le dernier retient de plus une partie de son parfum.

Cette racine est singulierement estimée par les habitans de la Virginie, parce qu'ils la regardent comme un remede souverain contre la morsure du serpent très-venimeux, appellé *boccininga*; elle passe aussi pour guérir de la morsure des chiens enragés, pour prévenir & même guérir l'hydrophobie.

Elle est comptée en Europe, parmi les remedes diaphorétiques, diurétiques, carminatifs, fortifians, & vermifuges; & parmi les alexipharmaques, & les hystériques les plus puissans; & même M. Cartheuser avertit de l'employer avec beaucoup de circonspection: dans les cas où il feroit dangereux de trop échauffer, exciter, irriter, on doit la donner en infusion dans du vin, depuis un scrupule jusqu'à un gros; & on peut la faire entrer en substance dans les poudres composées, & dans les électuaires ma-

gistraux ; la dose de la teinture est depuis dix jusqu'à quarante gouttes ; tous ces remedes sont recommandés dans la peste, les fievres malignes, la petite vérole, & autres maladies éruptives, la fausse esquinancie, l'apoplexie féreuse, la paralysie, les fievres quartes intermitentes rebelles, la passion hystérique, la suppression des regles, la morsure des animaux vénéneux, *&c.*

La racine de *serpentaire de Virginie* entre dans l'eau thériacale, l'eau générale, & l'*orvietanum præstantius* de la pharmacopée de Paris ; l'extrait de cette racine entre dans la thériaque céleste. (*b*)

SERPENTAIRE, s. m. est le nom qu'on donne dans l'*astronomie* à une constellation de l'hémisphere boréal, appellée aussi *ophiucus*, & anciennement *Esculapius*. *Voyez* CONSTELLATION.

Les étoiles de cette constellation sont au nombre de 29, dans le catalogue de Ptolomée ; de 25, dans celui de Ticho, & de 69 dans le catalogue de Flamstead. *Chambers.* (*O*)

SERPENTE, (*Papeterie.*) espece de papier qui prend son nom du serpent dont il est marqué ; il est du nombre des petites sortes de papier ; son usage ordinaire est pour faire des éventails. (*D. J.*)

SERPENTEAU, s. m. (*Artifice.*) les artificiers appellent ainsi de petites fusées volantes sans baguettes, qui au lieu d'aller droit en haut, montent obliquement, & descendent en tournoyant çà & là, & comme en serpentant sans s'élever bien haut.

On se sert de la composition des fusées volantes pour les faire ; à l'égard de leur construction, il faut prendre des baguettes de fer, rouler dessus deux cartes à jouer l'une sur l'autre, qui seront couvertes d'un papier, ensorte que ce papier paroisse toujours dessus, & que les cartes soient au-dedans ; il sera nécessaire de mouiller un peu ces cartes, pour les rendre plus maniables ; mais il faut ne les employer que seches ; on collera avec de la colle faite de farine & d'eau, ce papier dans toute sa longueur, pour l'arrêter.

On prend la culotte du moule, que l'on fait entrer par un des bouts du *serpenteau*, & en cet endroit on l'étrangle avec de la ficelle à paulmier, que l'on graisse d'un peu de savon, & quand il a été étranglé, vous le liez avec un peu de fil.

On rapporte ensuite un autre moule *N* par dessus ce *serpenteau*, qui par ce moyen se trouve enfermé dedans ; on le charge de la composition marquée cidessus, avec un tuyau de plume, & d'abord on y en fait entrer jusque environ au milieu du *serpenteau* ; on refoule la composition avec la même baguette de fer, sur laquelle le *serpenteau* a été roulé, & l'on frappe dessus avec quelque palette ou léger maillet.

Lorsque ce *serpenteau* est chargé à moitié, l'on y fait entrer un grain de vesse, & l'on acheve de le charger avec de la poudre grenée, jusqu'à une distance du bout, pour y pouvoir mettre un petit tampon de papier mâché, que l'on frappe par-dessus avec la baguette de fer ; ce papier étant entré, & laissant un petit espace vuide au-dessus de lui, on étrangle le *serpenteau* dans cet endroit, & on le lie avec un bout de fil, comme on l'a fait de l'autre côté, avec cette différence que ce bout-ci est tout fermé, & que l'autre a conservé l'ouverture qui y a été faite par l'aiguille ou broche qu'on a fait entrer dedans ; on remplit ensuite ce vuide d'un peu d'amorce que l'on fait avec de la poudre écrasée & paitrie avec de l'eau.

On donne encore le nom de *serpenteau*, à un cercle de fer muni de petites grenades chargées, & de pointes aiguës, qu'on jette sur une breche.

SERPENTEMENT, s. m. (*Géom.*) partie d'une courbe qui va en serpentant.

Le caractere du *serpentement* est que la courbe peut être coupée en 4 points, par une même ligne droite ; ainsi les *serpentemens* ne peuvent se trouver que dans les lignes du quatrieme ordre. *Voyez* COURBE & EQUATION.

On appelle *serpentement* infiniment petit, celui où on peut imaginer une ordonnée, qui étant supposée touchante de la courbe, y ait 4 valeurs égales, ou davantage ; par exemple le courbe qui a pour équation $y = \sqrt[4]{x}$ a un *serpentement* infiniment petit à son origine, puisque si on transporte l'origine à une distance $= a$, en conservant toujours les x, on aura en faisant $y = z - a$, l'équation $\overline{z-a}^4 = x$, qui donne lorsque $x = 0$, quatre valeurs de z, toute égales à a.

C'est pourquoi un point d'un courbe sera un *serpentement* infiniment petit, si en transportant l'origine en ce point, & rendant les nouvelles ordonnées u paralleles à la tangente en ce même point, on a en ce point $u^4 = Az^3$, 3 étant un nombre impair quelconque < 4.

Si on avoit $u^5 = Az^3$, le point de *serpentement* seroit avec inflexion, si on avoit $u^6 = Az^3$, le point de *serpentement* seroit double ; si $u^7 = Az^3$, il seroit double avec inflexion, & ainsi de suite. *Voyez* le *traité des courbes* de M. Cramer. (*O*)

SERPENTER, v. n. (*Gram.*) c'est se mouvoir d'une maniere tortueuse, comme le serpent. *Voyez* SERPENTEMENT.

SERPENTER, *terme de Manege*, c'est conduire un cheval en serpentant, & tracer une piste tournée en ondes. Le mot *serpenter* a été substitué à celui de serpéger, qui n'est plus en usage. (*D. J.*)

SERPENTIN, s. m. (*Chimie.*) long canal en zig-zag interposé entre la cucurbite & le récipient dans le grand alembic à esprit-de-vin, & à rectifications. Cet appareil distilatoire n'est presque plus employé par les artistes modernes, & il est en effet d'un usage fort incommode & assez inutile, du moins pour les opérations communes qu'on avoit coutume d'y exécuter, la distillation de l'esprit-de-vin par exemple, *voyez* DISTILLATION & ESPRIT-DE-VIN, sous le *mot* VIN.

On donne aussi le nom de *serpentin* à une espece de réfrigerant. *Voyez* RÉFRIGERANT. (*b*)

SERPENTIN, *terme de l'Art militaire* ; c'est proprement le chien du mousquet ou la partie de la platine qui tient la meche, avec laquelle on met le feu au mousquet. *Voyez* CHIEN.

SERPENTIN, s. m. *terme de relation* ; c'est un hamac de coton dans lequel les gens riches se font porter au Brésil. Ces hamacs de coton s'appellent *serpentins* ; & ce nom leur vient peut-être de ce qu'ils sont faits sur le modele de ceux dans lesquels les sauvages dorment, après les avoir suspendus entre deux arbres, pour éviter les serpens. (*D. J.*)

SERPENTINE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) *ophites*, *serpentinum marmor*, *marmor zoeblicense*. Pierre du genre de celles qu'on appelle *ollaires*, qui est ordinairement verte ou grise, remplie de taches noires ou blanches ; elle est douce au toucher, peu dure & facile à tailler ; M. Pott la met au nombre des pierres argilleuses, à cause de la propriété qu'elle a de se durcir dans le feu, & de ne point faire effervescence avec les acides. Par ces qualités la *serpentine* differe essentiellement du marbre, & l'on voit que c'est à tort que quelques naturalistes l'ont mise dans ce genre ; peut-être qu'ils ont été trompés par des marbres dont la couleur pouvoit être la même que celle de quelques *serpentines*. Son nom lui vient de ce qu'elle ressemble à la peau d'un serpent.

La *serpentine* se trouve sur-tout à Zoeblitz en Misnie ; voilà pourquoi on l'a quelquefois nommée *marmor zoeblicense*. La facilité avec laquelle cette pierre se taille fait qu'on en forme une infinité de vaisseaux,

de

de boîtes, d'écritoires, *&c.* que l'on transporte fort loin.

On a été autrefois dans le préjugé de croire que la *serpentine* avoit la vertu de déceler les poisons; mais il ne faudroit conseiller à personne d'en faire l'expérience.

On voit par ce qui précede, que cette pierre, à l'exception des couleurs & des accidens, ne differe en rien de la pierre de lard & des autres pierres ollaires. *Voyez* OLLAIRES.

SERPENTINE, (*Maréchal.*) langue *serpentine*. *Voyez* LANGUE.

SERPER, *terme de Galere*; c'est lever l'ancre.

SERPERASTRUM, (*Littérat.*) sorte d'écliſſe de bois que les Romains attachoient aux jambes des enfans pour les redresser. Cicéron appelle figurément *ſeperaſtra* les officiers d'une cohorte romaine, chargés de rétablir l'ordre dans la province, comme les écliſſes redressoient les jambes cagneuſes. (*D. J.*)

SERPETTE, ſ. f. (*Outil d'Agricult.*) petite ſerpe qui ſert aux vignerons & aux jardiniers à tailler, à enter les arbres & à faire les vignes.

Pour tailler les arbres, ſoit branches, ſoit racines, on a néceſſairement beſoin de deux bons outils; ſavoir, d'une *ſerpette* & d'une ſcie. La *ſerpette* ſert à couper tout d'un coup le bois qui eſt jeune & vif, tendre, bien placé, & d'une groſſeur médiocre, ſi bien qu'il ne faut jamais employer la *ſerpette* à l'endroit où ſon tranchant s'émouſſeroit auſſi-tôt, & où la ſcie feroit mieux qu'elle. Quelques *ſerpettes* ſont trop courtes, eu égard à leur longueur, & d'autres ne le ſont pas aſſez. Il faut qu'elles tiennent un juſte milieu.

La matiere doit être d'un bon acier & bien trempé; de ſorte que le tranchant ne ſe rebrouſſe, ne s'égraine ou ne s'ébreche pas aiſément. Il faut qu'elles ſoient bien affilées, ſouvent nettoyées de la craſſe qui s'y attache en travaillant, & qu'elles ſoient autant de fois repaſſées qu'on s'apperçoit que le tranchant ne coupe pas bien, c'eſt-à-dire qu'elles ne paſſent pas aiſément à proportion de l'effort qu'on fait.

Quand on a beaucoup d'arbres à tailler, il eſt beſoin d'avoir beaucoup de *ſerpettes* pour en changer ſouvent. Il faut encore que l'alumelle de ces *ſerpettes* ſoit de médiocre grandeur, c'eſt-à-dire qu'elle ne ſoit que d'environ deux pouces, juſqu'à l'endroit où la courbure du dos commence; & enſuite toute la courbure, juſqu'à l'extrémité de la pointe, doit encore avoir deux pouces; enſorte que le tour du dehors ne ſoit que de quatre pouces en tout. Le manche doit tirer plus au quarré qu'au rond, & le bois de cerf y eſt très-propre. Il faut que ce manche ſoit d'une groſſeur raiſonnable pour que la main ſoit pleine, & qu'elle le puiſſe tenir bien ferme, ſans qu'il tourne ou qu'il lui échappe en faiſant effort; une groſſeur de deux pouces & huit lignes, ou tout au plus de trois pouces, eſt celle qu'il faut pour l'uſage d'un homme qui ſe plaît à tailler toutes ſortes d'arbres, & c'eſt une des plus utiles occupations de la campagne; c'étoit celle du grec dont parle Aulugelle:

Un ſage aſſez ſemblable au vieillard de Virgile,
Homme égalant les rois, homme approchant des dieux
Et comme ces derniers, ſatisfait & tranquille.
Son bonheur conſiſtoit aux beautés d'un jardin.
Un Scythe l'y trouva, qui la ſerpe à la main,
De ſes arbres à fruit retranchoit l'inutile,
Ebranchoit, émondoit, étoit ceci, cela,
Corrigeant par-tout la nature,
Exceſſive à payer ſes ſoins avec uſure. (*D. J.*)

SERPHO *ou* SERFO *ou* SERFOU, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, connue des anciens Grecs & Romains, ſous le nom de *ſeriphos* & *ſeriphus*. *Voyez* SERIPHUS.

Les François nomment cette île *Sériphe*; les Anglois, *Serfanto*; & les Italiens, *Serfino*. Le périple de Scylax & Strabon, la mettent au nombre des Cyclades; mais Etienne le géographe la compte entre les Sporades; elle eſt ſituée à 36 degrés, 56 de *lat.* ſeptentrionale, à 20 lieues nord-oueſt de Naxie, à 30 de la côte orientale de la Morée, & à 12 milles N. O. de Siphantho. Pline ne donne que 12 milles de circuit à cette île, quoiqu'elle en ait plus de 36.

Son port l'a rendu recommandable, même du tems de la belle Grece; cependant il ne faut pas chercher des antiquités dans *Serpho*: cette île n'a jamais été ni puiſſante, ni magnifique; c'eſt un petit pays dont les montagnes ſont rudes & eſcarpées, couvertes de pierres & de rochers, & l'on y trouve encore ceux qui ont donné lieu à la fable de Perſée. Séneque parle de cette île, comme d'une île inculte, & le Scholiaſte d'Ariſtophane la qualifie de très-chétive.

Il y a beaucoup d'apparence que les mines de fer & d'aimant de cette île, n'étoient pas connues dans ce tems-là; car on n'auroit pas manqué d'en attribuer la production au pouvoir de la Gorgone; cependant ces mines ſont à fleur de terre, & les pluies les découvrent tous les jours. La mine de fer y eſt étoilée en pluſieurs endroits, comme le régule d'antimoine étoilé. Celles d'aimant y ſont fort abondantes; mais pour en avoir de bons morceaux, il faudroit creuſer profondément, ce qui eſt très-difficile dans un pays où parmi tant de fer, à peine trouve-t-on des outils propres à arracher les oignons qu'ils cultivent parmi leurs rochers dans de petits fonds humides; ces oignons ſont fort doux, au lieu que les oignons de Siphanto ſont auſſi âcres que ceux de Provence.

Enfin, les habitans de *Serpho* ſont ſi glorieux d'avoir de ſi bons oignons, & ils les trouvent ſi délicieux, qu'ils ne s'aviſent pas de prendre les perdrix qui mangent la moitié de leurs grains & de leurs raiſins. Il n'y a dans cette île qu'un bourg qui porte le même nom, & un méchant hameau appellé *Sqn-Nicolo*.

Le bourg eſt autour d'une roche affreuſe à 3 milles du port, & ce port qui eſt d'une grande beauté ne ſert de retraite qu'à des vaiſſeaux dévoyés dans une violente tempête, qui viennent s'y mettre à couvert de la fureur des vagues; car les habitans de l'île ſont auſſi fainéans & auſſi mépriſables que leurs ancêtres. Ils ſont pauvres, groſſiers, parlent un grec fort corrompu, & le prononcent d'une maniere niaiſe & riſible. Ils ne recueillent qu'un peu d'orge & de vin, ne forment dans toute l'île qu'environ mille perſonnes, qui payent huit cens écus de taille réelle & de capitation.

L'île eſt gouvernée pour le ſpirituel par un vicaire de l'évêque de Siphanto. Les meilleures terres appartiennent aux moines de S. Michel, dont le couvent eſt au nord, à deux lieues du bourg, & habité par des caloyers ſous la direction d'un abbé. Nous remarquerons en paſſant, que quoiqu'en France on comprenne tous les moines grecs ſous le nom de *caloyers*, il n'en eſt pas de même en Grece; il n'y a que les freres qui s'appellent ainſi, car pour ceux qui ſont prêtres, ils ſe nomment *Iéromonaches*.

M. de Tournefort étant à *Serpho*, dit qu'après les mines d'aimant, la plus belle choſe qu'il y ait dans cette île en fait d'hiſtoire naturelle, eſt une eſpece d'œillet, dont le tronc vient en arbriſſeau dans les fentes de ces horribles rochers qui ſont au-deſſus du bourg; c'eſt le *caryophyllus græcus, arboreus, leucoii folio peramaro*. Corol. *I. R. H.* 23. (*D. J.*)

SERPIGO, ſ. m. *en Médecine*, c'eſt une eſpece de herpes, appellée vulgairement *dartre*. *Voyez* HERPES & DARTRE.

Cette maladie consiste en un grand nombre de très-petites pustules, qui s'élevent très-près les unes des autres; quelquefois en forme circulaire, en causant des démangeaisons & des douleurs très-grandes; elles ne viennent jamais à suppuration, & on ne les guérit qu'avec beaucoup de difficulté; car après qu'elles ont paru entierement dissipées, elles reparoissent fort souvent en différens tems de l'année. Le peuple les frotte ordinairement avec de l'encre; mais quand la maladie est fixée, il faut premierement employer quelques remedes généraux. *Voyez* LICHEN, IMPETIGO, *&c.*

SERPILLER, v. n. (*Jardinage.*) terme fort usité dans le jardinage; c'est couper des deux côtés jusqu'au maître-brin, des palissades trop épaisses, qui sans ce soin déchoieroient bientôt de leur beauté. Il est vrai que cette opération les dégarnit la premiere année; mais elles poussent si vigoureusement de tous côtés, qu'elles en sont plus belles la seconde année.

SERPILLIERE, s. f. (*Emballage.*) sorte de grosse toile que quelques marchands font pendre aux auvents de leurs boutiques, pour ôter une partie du jour, afin d'empêcher qu'on ne découvre facilement les défectuosités qui se rencontrent sur leurs marchandises. Ce mot se dit encore d'une sorte de très-grosse toile de fort bas prix, dont les marchands & les Emballeurs se servent pour emballer leurs marchandises. La plupart des marchands qui vont aux foires, renvoient chez eux les *serpillieres* qui ont servi aux emballages des marchandises qu'ils ont vendues. On se sert aussi de *serpillieres* pour faire des torchons. *Savary.* (*D. J.*)

SERPOLET, s. m. *serpillum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante qui ne differe du thym qu'en ce que ses tiges sont plus basses, moins dures & moins ligneuses. Tournefort, *inst. rei. herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante si bien nommé par les Anglois, *the mother of thyme*, plaît beaucoup par son odeur agréable, & par ses jolies fleurs. Tournefort en compte douze especes; mais je m'arrêterai à la plus estimée dans la Médecine: c'est le petit *serpolet*, *serpillum vulgare minus*, *inst. rei herb. 197.* Sa racine est menue, ligneuse, vivace, brune, garnie de fibres capillaires. Elle pousse plusieurs petites tiges, quarrées, dures, rougeâtres & basses; les unes s'élevent droites à la hauteur de la main; les autres serpentent & s'attachent çà & là à la surface de la terre par des fibres déliées, d'où lui vient son nom, tant en grec qu'en latin. Ses feuilles sont petites, vertes, un peu plus larges que celles du thym, arrondies, nerveuses, d'un goût âcre & aromatique. Ses fleurs naissent aux sommets des tiges, petites, disposées en maniere de tête, de couleur ordinairement purpurine, quelquefois blanche; chacune d'elles est un tuyau découpé par le haut en deux levres, & soutenu par un calice fait en cornet. Lorsque ces fleurs sont tombées, il leur succede de petites semences presque rondes, renfermées dans une capsule, qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux incultes, montagneux, secs, rudes, sablonneux, pierreux; dans les champs; dans les pâturages; en un mot presque par-tout. Elle fleurit au mois de Mai. Elle répand une odeur agréable, & a un goût aromatique. (*D. J.*)

SERPOLET, (*Mat. méd.*) *serpolet* citroné & petit *serpolet*; on emploie indifféremment ces deux plantes. Elles ont les vertus & les usages communs de la plupart des plantes à fleurs labiées de Tournefort, qui sont aromatiques & chargées d'huile essentielle. Le *serpolet* a sur-tout la plus grande analogie avec la marjolaine, le basilic, l'origan & le thym. Ces plantes constituent dans cette classe, relativement à leur composition naturelle & à leurs vertus médicinales, une division spécifiée par une douceur singuliere dans leurs principes actifs, un degré d'énergie moyen ou tempéré. *Voyez* MARJOLAINE & THYM.

SERRŒ *ou* SERROŒ, (*Géog. mod.*) ville de la seconde Macédoine, dans l'exarchat de ce nom, sur la mer Blanche, vers l'embouchure du Stromone. Elle étoit évêché dans le v. siecle, & archevêché honoraire dans le ix. (*D. J.*)

SERRAGE *ou* SERRES *du vaisseau. Voyez* VAIGRES.

SERRAIL, (*Archit. turque.*) palais destiné à renfermer les sultanes & les esclaves de l'empereur turc & persan. Les seigneurs de ces deux empires ont aussi des *serrails* proportionnés à leurs facultés & à leur puissance; mais il ne s'agira dans cet article que du *serrail* de Constantinople, nommé *padischa-serai*, palais de l'empereur; *serai* d'où nous avons fait le mot *serrail*, veut dire *palais*, & *padischa*, *empereur*.

Ce palais est à gauche tout à l'entrée du port, & occupe la place de l'ancienne ville de Byzance, sur la pointe de la presqu'île de Thrace, où est précisément le Bosphore. Le *serrail* qui est l'ouvrage de Mahomet II. a près de trois milles de circuit; c'est une espece de triangle, dont le côté tenant à la ville est le plus grand, celui qui est mouillé par les eaux du Bosphore est à l'est, & l'autre qui forme l'entrée du port est au nord: les appartemens sont sur la hauteur de la colline, & les jardins sur le bas jusqu'à la mer.

Quelque grande que soit cette enceinte, les dehors du palais n'ont rien de rare; & s'il faut juger de la beauté des jardins par les cyprès que l'on y découvre, l'on conviendra qu'ils ne sont pas mieux entendus que ceux des particuliers. On affecte de planter dans le *serrail* des arbres toujours verds, pour dérober aux habitans de Galata & des autres lieux voisins, la vûe des sultanes qui s'y promenent.

Quoiqu'on ne voie que les dehors du *serrail*, il est à présumer que l'intérieur de ce palais n'a rien de ce que nous appellons *superbe & magnifique*; parce que les Turcs ne savent guere ce que c'est que *magnificence* en bâtimens, & ne suivent aucune regle de bonne architecture. S'ils ont fait de belles mosquées, c'est qu'ils avoient un beau modele devant leurs yeux, qui étoit l'église de Ste Sophie; encore ne faudroit-il pas suivre un pareil modele pour bâtir des palais suivant les regles de la bonne architecture. On s'apperçoit aisément en voyant les grands combles des kiosques ou pavillons turcs, que l'on commence à s'éloigner d'Italie, & à s'approcher de la Perse & même de la Chine.

Les appartemens du *serrail* ont été faits en différens tems, & suivant le caprice des princes & des sultanes; ainsi ce fameux palais est un assemblage de plusieurs corps de logis, entassés souvent les uns sur les autres, & séparés en quelques endroits. On ne doute pas que les appartemens ne soient spacieux & richement meublés. Leurs plus beaux ornemens ne consistent ni en tableaux, ni en statues; ce sont des peintures à la turque, parquetées d'or & d'azur, entremêlées de fleurs, de payfages, de culs-de-lampes, & de cartouches chargés de sentences arabes, comme dans les maisons des particuliers de Constantinople.

Les bassins de marbre, les bains, les fontaines jaillissantes, font les délices des Orientaux, qui les placent aux premiers étages, sans craindre de trop charger le plancher. C'étoit aussi le goût des Sarrasins & des Maures, comme il paroît par leurs anciens palais, & sur-tout par celui de l'Alhambra qui est à Grenade en Espagne, où l'on montre encore comme un prodige d'architecture, le pavé de la salle des Lions, qui est fait de plaques de marbre plus grandes que celles des tombes de nos églises.

S'il y a quelques beaux morceaux dans le *serrail*,

ce ſont des pieces que les ambaſſadeurs des princes y ont fait apporter, comme des glaces de France & de Veniſe, des tapis de Perſe, des vaſes d'Orient. On dit que la plupart des pavillons y ſont ſoutenus par des arcades, au-deſſous deſquelles ſont les logemens des officiers qui ſervent les ſultanes. Ces dames occupent les deſſus, qui ſont ordinairement terminés en dômes couverts de plomb, ou en pointes chargées de croiſſans dorés; les balcons, les galeries, les cabinets, les belvederes, ſont les endroits les plus agréables de ces appartemens. Enfin à tout prendre de la maniere qu'on dépeint ce palais, il ne laiſſe pas de répondre à la grandeur de ſon maître; mais pour en faire un bel édifice, il faudroit le mettre à-bas, & ſe ſervir des matériaux pour en bâtir un autre ſur un nouveau modele.

L'entrée principale du *ſerrail*, eſt un gros pavillon à huit croiſées ouvertes au-deſſus de la porte; une grande entrée qui eſt ſur la porte même, quatre plus petites à gauche ſur la même ligne, & autant de même grandeur à droite. Cette porte dont l'empire ottoman a pris le nom, eſt fort haute, ſimple, ceintrée en demi-cercle, avec une inſcription arabe ſous le ceintre; & deux niches, une de chaque côté, creuſées dans l'épaiſſeur du mur.

Elle reſſemble plutôt à un corps-de-garde, qu'à l'entrée du palais d'un des plus grands princes du monde: c'eſt pourtant Mahomet II. qui la fit bâtir; & pour marquer que c'eſt une maiſon royale, le comble du pavillon de l'entrée eſt relevé de deux tourillons: 50 capigis ou portiers, ſont commandés pour la garde de cette porte; mais ils n'ont ordinairement pour arme qu'une baguette à la main.

On entre d'abord dans une grande cour, beaucoup plus longue que large; à droite ſont les infirmeries, à gauche les logemens des azancoglans, c'eſt-à-dire des perſonnes deſtinées aux charges les plus viles du *ſerrail*; la cour des azancoglans renferme les chantiers pour le bois qui ſe brûle dans le palais; on y en met tous les ans quarante mille voies, & chaque voie eſt une charretée que deux buſles ont peine à tirer.

Tout le monde peut entrer dans la premiere cour du *ſerrail*; les domeſtiques & les eſclaves des pachas & des agas qui ont affaire à la cour, y reſtent pour attendre leurs maîtres, & prendre ſoin de leurs chevaux: mais on y entendroit pour ainſi dire voler une mouche; & ſi quelqu'un y rompoit le ſilence par un ton de voix un peu trop élevé, ou qu'il parût manquer de reſpect pour la maiſon du prince, il ſeroit bâtonné ſur le champ par les officiers qui font la ronde: il ſemble même que les chevaux connoiſſent où ils ſont, & ſans doute ils ſont dreſſés à y marcher plus doucement que dans les rues.

Les infirmeries ſont deſtinées pour les malades de la maiſon; on les y conduit dans de petits chariots fermés, & tirés par deux hommes. Quand la cour eſt à Conſtantinople, le premier médecin & le premier chirurgien y font leurs viſites tous les jours, & l'on aſſure que l'on y prend grand ſoin des malades: on dit même qu'il y en a pluſieurs qui ne ſont pas trop incommodés, & qui n'y vont que pour s'y repoſer & pour y boire du vin; l'uſage de cette liqueur, défendue ſévérement partout ailleurs, eſt toléré dans les infirmeries, pourvû que l'eunuque qui eſt à la porte, ne ſurprenne pas ceux qui le portent; car en ce cas, le vin eſt répandu par terre, & les porteurs ſont condamnés à deux ou trois cens coups de bâton.

De la premiere cour on paſſe à la ſeconde; ſon entrée eſt auſſi gardée par 50 capigis. Cette cour eſt quarrée, d'environ 300 pas de diametre, mais plus belle & plus agréable que la premiere; les chemins en ſont pavés, & les allées bien entretenues; tout le reſte eſt en gazon fort propre, dont la verdure n'eſt interrompue que par des fontaines qui en entretiennent la fraicheur.

Le tréſor du grand-ſeigneur, & la petite écurie ſont à gauche, & l'on y montre une fontaine où l'on faiſoit autrefois couper la tête aux pachas condamnés à mort; les offices & les cuiſines ſont à droite, embellies de leurs dômes, mais ſans cheminées: on y allume le feu dans le milieu, & la fumée paſſe par des trous dont les dômes ſont percés. La premiere de ces cuiſines eſt deſtinée pour le grand-ſeigneur; la ſeconde pour la premiere ſultane, & la troiſieme pour les autres ſultanes; la quatrieme pour le capiaga ou commandant des portes; dans la cinquieme on prépare à manger pour les miniſtres qui ſe trouvent au divan; la ſixieme eſt pour les pages du grand-ſeigneur, que l'on nomme *ichoglans*; la ſeptieme eſt pour les officiers du *ſerrail*; la huitieme pour les femmes & les filles qui ſervent dans ce palais; la neuvieme pour tous ceux qui ſont obligés de ſe trouver dans la cour du divan les jours de juſtice. On n'y apprête guere de gibier; mais outre les quarante mille bœufs que l'on y conſomme tous les ans, frais ou ſalés, les pourvoyeurs doivent fournir tous les jours 200 moutons; 100 agneaux ou chevreaux, ſuivant les ſaiſons; 10 veaux; 200 poules; 200 paires de poulets; 100 paires de pigeons; 50 oiſons. Voilà pour nourrir bien du monde.

Tout à l'entour de la cour regne une galerie aſſez baſſe, couverte de plomb & ſoutenue par des colonnes de marbre. Il n'y a que le grand-ſeigneur qui entre à cheval dans cette cour; c'eſt pour cela que la petite écurie s'y trouve, mais il n'y a de place que pour environ 30 chevaux; on ſerre les harnois dans des ſalles qui ſont au-deſſus, & ce ſont les plus riches harnois du monde, par la broderie & les pierres précieuſes dont ils ſont relevés.

La grande écurie dans laquelle on entretient environ mille chevaux pour les officiers du grand-ſeigneur, eſt du côté de la mer ſur le Boſphore. Les jours que les ambaſſadeurs ſont reçus à l'audience, les janiſſaires proprement vétus ſe rangent à droite ſous la galerie. La ſalle où ſe tient le divan, c'eſt-à-dire où l'on rend la juſtice, eſt à gauche tout au fond de cette cour; à droite eſt une porte par où l'on entre dans l'intérieur du *ſerrail*: le paſſage n'en eſt permis qu'aux perſonnes mandées.

Pour la ſalle du conſeil ou divan, elle eſt grande, mais baſſe, couverte de plomb, lambriſſée & dorée aſſez ſimplement à la moreſque. On n'y voit qu'un grand tapis étendu ſur l'eſtrade, où ſe mettent les officiers qui compoſent le conſeil; c'eſt-là que le grand-viſir, aſſiſté de ſes conſeillers, juge ſans appel de toutes les cauſes civiles & criminelles: le caimacan tient ſa place en ſon abſence, & l'on y donne à manger aux ambaſſadeurs le jour de leur audience. Voilà tout ce qu'il eſt libre aux étrangers de voir dans le *ſerrail*; pour pénétrer plus avant la curioſité coûteroit trop cher.

Les dehors de ce palais du côté du port, n'ont rien de remarquable que le kioſc ou pavillon, qui eſt vis-à-vis de Galata; ce pavillon eſt ſoutenu par douze colonnes de marbre; il eſt lambriſſé, peint à la perſienne & richement meublé. Le grand-ſeigneur y vient quelquefois pour avoir le plaiſir de remarquer ce qui ſe paſſe dans le port, ou pour s'embarquer lorſqu'il veut ſe promener ſur le canal.

Le pavillon qui eſt du côté du Boſphore, eſt plus élevé que celui du port, & il eſt bâti ſur des arcades qui ſoutiennent trois ſalons terminés par des dômes dorés. Le prince s'y vient divertir avec ſes femmes & ſes muets: tous ces quais ſont couverts d'artillerie, mais ſans affuts; la plûpart des canons ſont braqués à fleur d'eau; le plus gros qui eſt celui qui obligea,

dit-on, Babylone à ſe rendre à ſultan Mourat, eſt par diſtinction dans une loge particuliere. Cette artillerie fait grand plaiſir aux Mahométans; car on la tire pour les avertir que le carême eſt fini, & qu'il ne faut plus jeûner: on la décharge auſſi les jours de réjouiſſance, & pour les conquêtes des ſultans ou de leurs généraux.

Telle eſt la deſcription qu'a donné Tournefort du *ſerrail* & de ſes dépendances. La pareſſe aſiatique rend de tels palais des lieux de délices pour tous les hommes de la cour du prince; des gens qui ne craignent que le travail, peuvent trouver leur bonheur dans des lieux où l'on n'a rien à faire. Mais quels peuvent être les plaiſirs & les amuſemens des femmes du ſultan, qui ſont à jamais enfermées dans ces ſortes de priſons? On eſt diſpenſé d'en rien ſavoir, puiſque ces dames ne tombent pas plus ſous les ſens d'aucun étranger, que ſi elles étoient des eſprits purs. Ces beautés rares de Mengrélie & de Georgie ne ſont faites que pour amuſer le ſultan, & pour faire enrager les eunuques. Tous les gouverneurs des provinces font à l'envi préſent au grand-ſeigneur, des plus belles perſonnes de l'empire, non-ſeulement pour lui plaire, mais pour tâcher de ſe faire des créatures dans le palais, qui puiſſent les avancer. Ce n'eſt point la naiſſance qui regle les prérogatives des filles que leur ſort conduit dans le *ſerrail*, c'eſt leur beauté, au goût du grand-ſeigneur, qui peut faire leur fortune. Ainſi la fille d'un berger peut devenir ſultane favorite, & l'emporter ſur cent autres que le ſultan juge à-propos de négliger.

Après ſa mort les femmes qu'il a daigné honorer de ſes careſſes, & les filles majeures paſſent dans le vieux *ſerrail* de Conſtantinople où elles ſechent de langueur. Le vieux *ſerrail* qui eſt proche de la moſquée du ſultan Bajazet, fut bâti par Mahomet II. On y confine ces pauvres femmes ou filles pour y pleurer tout à loiſir la mort du prince ou celle de leurs enfans, que le nouveau ſultan fait quelquefois étrangler. Ce ſeroit un crime de pleurer dans le *ſerrail* où loge l'empereur; au contraire chacun s'empreſſe d'y témoigner de la joie pour ſon avénement à l'empire. Les plus jeunes filles ſont quelquefois réſervées pour lui, ou mariées à des pachas qui les recherchent, au refus du ſultan. Quoi qu'il en ſoit, comme c'eſt un crime de voir celles qui reſtent dans le palais, il ne faut point compter ſur tout ce qu'on en a écrit; quand même on pourroit trouver le moyen d'y entrer un ſeul inſtant, qui eſt ce qui voudroit mourir pour un coup d'œil ſi mal employé? Tout ce qu'on peut penſer de mieux, c'eſt de regarder les ſultanes favorites comme les moins malheureuſes eſclaves qui ſoient au monde. Mais de combien la liberté eſt-elle préférable à un ſi foible bonheur! (*D. J.*)

SERRAIN, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Arabie heureuſe, ſur le bord de la mer. Elle eſt éloignée de la Mecque de quatre journées. (*D. J.*)

SERRAN, SERRANT, SERRATAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *hiuticula*, poiſſon de la haute mer, qui reſſemble au loup marin par la forme du corps & par l'ouverture de la bouche. *Voyez* LOUP MARIN. Le *ſerran* a la machoire inférieure plus longue & plus avancée que la ſupérieure, les dents pointues & les yeux petits; il reſſemble au tourd par les nageoires, par la queue, par les aiguillons & par les ouies. *Voyez* TOURD. Le dos eſt en partie rouge, & en partie noir; il y a ſur les côtés du corps des traits roux qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue; la nageoire de la queue eſt rouſſâtre, & la queue a des taches rouſſes. Le *ſerran* ſe nourrit de poiſſon; ſa chair eſt un peu plus dure que celle de la perche. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *1. part. liv. VI. ch. ix.* *Voyez* POISSON.

SERRANA *ou* SERRANO, (*Géog. mod.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, dans la mer du Nord, entre la Jamaique & les côtes de Nicaragna. Elle eſt déſerte, n'ayant pas un ſeul arbre, pas un brin d'herbe, pas la moindre ſource d'eau douce. Son circuit eſt d'environ deux lieues. (*D. J.*)

SERRANT, *voyez* VERDIERE.

SERRATA, ſ. f. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques auteurs romains à la plante que les Gaulois nommoient, ſelon Pline, *betonica*, mais qui paroit cependant être la même que notre ſarriette. Il y avoit une autre plante appellée *ſerrata*, que Pline dit être la *germandrée* des Grecs; je crois qu'il ſe trompe. (*D. J.*)

SERRATAN, *voyez* SERRANT.

SERRAVALLE *ou* SARRAVALLE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, au Tréviſan, à deux milles nord-eſt de Cénéda. *Long.* 29. *51. latit.* 46. *1.*

Il y a un gros bourg de même nom dans le duché de Milan, aux confins du Tortonnèſe & de l'état de Gènes, près de la petite riviere de Scrivia. Ce bourg donne ſon nom à un petit territoire qui eſt comme enclavé dans l'état de Gènes. (*D. J.*)

SERRE, ſ. f. (*Economie ruſt.*) couvert pour mettre certaines plantes pendant l'hiver; c'eſt une eſpece de ſalle de trois, quatre ou cinq toiſes de largeur ſur une longueur proportionnée au rez-de-chauſſée d'un jardin, expoſée pour le mieux au midi, bien percée pour en recevoir le ſoleil, & cloſe de portes & chaſſis doubles, dans leſquelles on ſerre les arbriſſeaux, les orangers, les fleurs & les fruits, qui ne peuvent pas ſouffrir la rigueur de l'hiver.

Il y a beaucoup d'art & d'intelligence dans la conſtruction des *ſerres*, & pluſieurs jardiniers, faute d'en être inſtruits, en ont ſouvent éprouvé du dommage, comme, par exemple, ſi les perſonnes qui ont bâti des *ſerres* pour conſerver des plantes en hiver, n'ont pas eu ſoin d'y donner accès au ſoleil par des fenêtres diſpoſées de façon que les rayons puiſſent parvenir juſqu'au fond; ſans quoi, toutes choſes d'ailleurs égales, il ſe trouve une humidité froide qui venant à tomber ſur les plantes, fait périr preſque toutes les plus tendres. Il faut donc que ces *ſerres* expoſées directement au midi ſoient conſtruites de maniere qu'elles aient des vitrages bien tranſparens, & qui s'étendent, s'il eſt poſſible, juſqu'au pavé, en faiſant avec la perpendiculaire un angle de 14 degrés 30′. Enſuite le plafond doit être bâti de ſorte que dans le pays où l'élévation du pole eſt de 52 degrés $\frac{1}{2}$, il faſſe avec la ligne horiſontale tirée du haut des fenêtres vers la paroi oppoſée, un angle de 20 degrés 30′.

Le détail de la bonne conſtruction des *ſerres* nous conduiroit trop loin, & demanderoit des figures en nombre. Il faut en prendre des modeles ſur celles de Hollande & d'Angleterre; car notre nation n'eſt pas encore aſſez éclairée ſur ces ſortes de bâtimens conſacrés à l'avancement de la Botanique; nous aimons mieux des avenues éloignées, & des champs ſtériles. *Voyez les Pl. d'Agricult.* (*D. J.*)

SERRE, (*Géog. mod.*) nom d'une riviere & de deux bourgs de France, que nos géographes appellent *petites villes.*

La riviere coule en Champagne, prend ſa ſource dans la Thiérache, & ſe jette dans l'Oiſe à la Fere.

Les deux bourgs ſont dans le Dauphiné: l'un à quatre lieues de Saint-Marcellin, élection de Romans; l'autre eſt dans les montagnes, à cinq lieues de Siſteron. (*D. J.*)

SERRE, (*Fonderie.*) terme de fondeurs des menus ouvrages; c'eſt une des deux ſortes de preſſes dont ces ouvriers ſe ſervent pour ſerrer, & preſſer l'une contre l'autre les deux parties de leurs moules. (*D. J.*)

SERRE, f. f. (*Sucrerie.*) coin long & plat de fer & de buis, dont on ſe ſert pour arrêter les rouleaux ou cylindres de bois, dont on remplit les tambours de fer des moulins à ſucre. (*D. J.*)

SERRE, f. f. (*terme de Vigneron.*) preſſurage du marc de raiſin au preſſoir. Ce mot énergique ne devroit pas reſter confiné dans les provinces qui produiſent du vin blanc.

Pour faire ce vin blanc, on commence par jetter les raiſins ſur le preſſoir ſans les fouler dans la cuve. Après avoir donné proprement la premiere *ſerre*, on releve les raiſins qui ſe ſont écartés de la maſſe, & on donne la ſeconde *ſerre*; enſuite avec une grande pelle tranchante ou taille quarrément les extrémités de la maſſe des raiſins, on rejette par-deſſus tout ce qui a été taillé des côtés, & on donne la troiſieme *ſerre* qu'on appelle pour cette raiſon la *premiere taille*. (*D. J.*)

SERRES, *terme de Fauconnerie*, ce ſont les ongles & les griffes d'un oiſeau de proie.

SERRÉ CHEVAL, (*Manege.*) on nomme *cheval ſerré* un cheval qui s'étrécit, & ne s'étend pas aſſez d'une main à l'autre, qui ne prend pas aſſez de terrein. Quelquefois un cheval marche trop large, & quelquefois trop *ſerré*. *Serrer la demi-volte*, c'eſt faire revenir le cheval ſur le même terrein où il a commencé la demi-volte. *Ecole de cavalerie.* (*D. J.*)

SERRE-BAUQUIERES, f. m. (*Marine.*) ce ſont de longues pieces de bois, ſur leſquelles le bout des baux eſt paſſé, & qui regnent autour du vaiſſeau. *Voyez* MARINE, *Planche IV. fig. 1. Serre-bauquieres* du premier pont cotté 68. *Serre-bauquieres* du ſecond pont cotté 118.

SERRE-BOSSE, (*Marine*) groſſe corde amarrée, ou aux boſſeurs, ou auprès d'eux, qui ſaiſit la boſſe de l'ancre, quand on la retire du vaiſſeau, & qu'on la tient amarrée ſur l'épaule du vaiſſeau.

SERRE-DE-MAT, (*Marine.*) *voyez* ÉTAMBRAIE.

SERRE-FEU, *en terme d'Orfevre*, eſt un morceau de fer ou de terre à creuſet de différentes grandeurs, mais communément de 6 à 9 pouces de haut. Il fait un demi-cercle un peu alongé qui renferme la caſe, & qui s'appuie contre le jambage de la forge. *Voyez* FORGE. Il faut que le *ſerre-feu* ſurpaſſe le couvercle du creuſet, de quelque choſe en hauteur.

Il y a des trous au *ſerre-feu* pour laiſſer la liberté de ſouffler avec le ſoufflet à main. Il ne ſert qu'à retenir le charbon autour du creuſet. *Voyez les fig. & les Pl. d'Orfév.*

SERRE-FILE, c'eſt le dernier homme d'une file de fantaſſins ou de cavaliers. *Voyez* FILE & ÉVOLUTION. (*Q*)

SERRE-GOUTTIERES, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois poſées ſur les bouts des baux, qui donnent contre les alonges & les alonges de revers, ou contre les aiguillettes quand il y en a; & qui faiſant le tour du vaiſſeau, lui ſervent de liaiſon. Elles ſont jointes avec les ceintes, les baux & les barrots, avec des chevilles de fer. *Voyez* MARINE, *Pl. V. fig. 1.* Les *ſerres-gouttieres* du premier pont, cotés 75, & les *ſerres-gouttieres* du ſecond pont, cotés 122.

SERRE-LA-FILE, (*Marine.*) c'eſt faire approcher les vaiſſeaux les uns des autres, quand ils ſont en ligne.

SERRE-LIONNE LA, (*Géogr. mod.*) nom corrompu, que donnent les François à une grande riviere d'Afrique en Guinée; cette riviere eſt avec raiſon nommée par les Eſpagnols & les Portugais, *rio di Sierra-Lione*, riviere des montagnes des lions, parce qu'elle tire ſa ſource des hautes montagnes d'Afrique, où ſe trouvent quantité de lions; ainſi *Voyez* SIERRA-LIONE, *rio di.* (*Géogr. mod.*) (*D. J.*)

SERRE-PAPIERS, (*Menuiſerie.*) c'eſt une ſorte de tablette diviſée en pluſieurs compartimens, qui ſe met ordinairement au bout d'un bureau, & où l'on arrange des papiers. (*D. J.*)

SERREMENT, ſ. m. (*Gram.*) ſenſations ſur les parties intérieures, ſemblables à celle du ſerrer ſur les parties extérieures; c'eſt en ce ſens qu'on dit un *ſerrement* de cœur, un *ſerrement* d'eſtomac, un *ſerrement* d'ame.

SERRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt preſſer fortement en embraſſant, en liant, & en faiſant effort pour diminuer le volume. C'eſt auſſi renfermer. On *ſerre* un nœud; on ſe *ſerre* les uns contre les autres; on eſt trop *ſerré* à table; *ſerrer* la meſure, s'eſt s'avancer ſur ſon ennemi; il eſt *ſerré* de pres; voilà une étoffe bien *ſerrée*, il y a des alimens qui *ſerrent* le ventre; *ſerrez* ſoigneuſement ce que vous ne voudrez pas perdre; *ſerrer* les orangers, c'eſt les mettre dans la ſerre; il ſe prend auſſi au figuré; un raiſonneur *ſerré*; un ſtyle *ſerré*; l'ame *ſerrée*.

SERRER LES VOILES, (*Marine.*) c'eſt porter peu de voiles.

SERRER DE VOILES. (*Marine.*) *Voyez* FERLER.

SERRER LE VENT, (*Marine.*) *Voyez* PINCER.

SERRER, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval qui ſe retrécit, & ne s'étend pas aſſez à une main ou à l'autre, qui ne prend pas aſſez de terrein. Un cheval marche quelquefois trop large, & quelquefois trop *ſerré*.

Lorſqu'un cheval ſe *ſerre* trop, il faut pour l'élargir l'arrêter de la rêne de dedans; c'eſt-à-dire, porter en dehors, & le chaſſer en avant ſur des lignes droites avec le gras des jambes. Il faut auſſi non-ſeulement, *ſerrer* en tournant un cheval qui marche trop large, mais encore le tenir ſujet; & s'il ſe *ſerre* trop, il faut l'aider du gras des jambes, le pincer même s'il ne répond pas, & appuyer enſuite le talon du dehors.

Serrer la demi-volte, c'eſt faire revenir le cheval ſur la même piſte où il a commencé la demi-volte.

SERRER LA MESURE, *terme d'eſcrime*, c'eſt faire un petit pas en avant. *Voyez* ENTRER EN MESURE.

SERRES *ou* CERES, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Macédoine au territoire de Jamboli, dans les terres, près de Tricala, avec un archevêché. Quelques ſavans prennent cette ville pour l'Apollonie en Mygdonie de Pline & de Ptolomée, & cette conjecture paroît fort plauſible. *Long.* 40, 18. *Latit.* 40, 45. (*D. J.*)

SERRETTE, SERATULE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom vulgaire d'une eſpece de jacée, nommée par Tournefort, *jacea nemorenſis quæ ſerratula vulgò, I. R. H.* 444. C'eſt la *rapontiocoides nemoroſa* de Vaillant; *act. Acad. par.* 1718.

Sa racine eſt fibrée, vivace, d'un goût un peu amer; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, droites, fermes, cannelées, glabres, ou ſans poil, rougeâtres, & diviſées vers leurs ſommités en pluſieurs rameaux, garnies de feuilles découpées, comme celles de la ſcabieuſe ordinaire, & différentes de celles d'en bas, qui ſont oblongues, larges, plus grandes que celles de la bétoine, entieres, dentelées en leurs bords, liſſes, & d'un verd brun; ſes fleurs naiſſent aux ſommets des branches en maniere de petites têtes, oblongues, écailleuſes, qui forment chacune un bouquet de fleurons ordinairement pupurins, quelquefois blancs, évaſés par le haut, & découpés en lanieres, comme dans les autres eſpeces de jacée, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à ſommets cylindriques. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences un peu ovales, & couronnées chacune d'une aigrette. Cette plante croît dans les bois, dans les prés, aux lieux ſombres & humides;

elle fleurit en Juin, & eſt de quelque uſage aux teinturiers. (*D. J.*)

SERRETTE, ſ. f. (*Teinture.*) cette plante ſert aux Teinturiers pour teindre en jaune ; elle ne fait pas une ſi belle couleur que la gaude, & conſéquemment il ne faudroit l'employer que pour les verds, pour les feuilles mortes, & autres couleurs compoſées où entre le jaune ; elle peut auſſi ſervir pour les jaunes des couvertures de laine les plus groſſieres, & des étoffes d'un très-bas prix. (*D. J.*)

SERRION, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de litiere ou de voiture d'une grande magnificence, dans laquelle le roi de Pégu ſe fait porter les jours de cérémonies, lorſqu'il paroît en public. Cette voiture eſt une eſpece de bâtiment ou de maiſon carrée, couverte par le haut, & ouverte par les côtés ; elle eſt revêtue de lames d'or, & garnie de rubis & de ſaphirs, elle eſt portée par 16 ou 18 hommes.

SERROIR, ſ. m. *en terme de Vergettier*, c'eſt un cylindre de bois autour duquel on entortille la ficelle qui eſt engagée dans le pli de la ſoie, pour la mieux ſerrer.

SERROT *ou* SAROT, *terme d'Oiſeleur*, c'eſt un bâton long d'un pié, qui tient ou ſerre une machine qui ſert à prendre des oiſeaux.

SERRUM *ou* SERHIUM, (*Géog. anc.*) promontoire & montagne de Thrace, ſur la mer Egée. Hérodote, *l. VII*, nous apprend que la ville Zona étoit ſituée ſur ce promontoire. Pomponius Mela, *l. II*, *c.* 2. Pline, *l. IV*, *c.* 11. & Appien, *l. IV*, parlent auſſi de ce promotoire. Il paroit qu'il étoit ſur la côte des Doriques, & qu'il formoit l'embouchure de l'Hébrus, du côté de l'occident. (*D. J.*)

SERRURE, ſ. f. (*Serrur.*) ſorte de machine de fer, de cuivre ou de bois, qui s'ouvre avec une clé, & qu'on applique à une porte, une armoire, *&c.* pour les fermer. Les pieces dont elle eſt compoſée ſont un péne qui la ferme, un reſſort qui le fait agir, un foncet qui couvre ce reſſort, un canon qui conduit la clé, & pluſieurs autres pieces renfermées dans ſa cloiſon, avec une entrée ou écuſſon au-dehors. Anciennement les *ſerrures* s'attachoient en-dehors ; & il y a encore des endroits où les ouvriers en ſerrurerie ſont obligés d'en faire de ſemblables pour leur chef-d'œuvre, quand ils ſe font paſſer maîtres. Il y a pluſieurs ſortes de *ſerrures*, que nous allons définir dans des articles ſéparés.

Serrure à boſſe. Serrure qui ſert pour les portes des caves. On la noircit à la corne, pour la garantir de la rouille.

Serrures à clanches, *ſerrure* qu'on met aux grandes portes des maiſons, & qui ſont ordinairement compoſées d'un grand pêne dormant à deux tours, avec un reſſort double par derriere.

Serrure à deux fermetures, *ſerrure* qui ſe ferme par deux endroits dans le bord du palaſtre.

Serrure à houſſette. C'eſt une *ſerrure* qui eſt ordinairement pour les coffres ſimples, qui ſe ferme à la chûte du couvercle, & qui s'ouvre avec un demi-tour à droite.

Serrure à pêne dormant, *ſerrure* qui ne ſe ferme & s'ouvre qu'avec la clé.

Serrure à reſſort, *ſerrure* qui ſe ferme en tirant la porte, & qui s'ouvre par le dehors avec un demi-tour de clé, & en-dedans avec un bouton qui ſe tire avec la main.

Serrure à un pêne en bord, *ſerrure* où le pêne eſt plié en équerre par le bout, & recourbé en demi-rond, pour faire place au reſſort.

Serrure bénarde, *ſerrure* qui s'ouvre de deux côtés. Elle eſt garnie d'une, de deux ou de trois planches fendues qui paſſent par la clé.

Serrure treffiliere, *ſerrure* qui ne s'ouvre que d'un côté. *V. l'art.* SERRURERIE. *& les Pl. de cet art.* (*D. J.*)

SERRURES *de la Grece moderne*, (*Hiſt. des Arts.*) il n'y a preſque dant toute la Grece que des *ſerrures* de bois ; voici quelle en eſt la fabrique. Ils font un trou à la porte, à-peu-près comme celui de nos *ſerrures*, & attachent par-derriere vis-à-vis du trou, & proche de la gâche deux petits morceaux de bois percés, que nos menuiſiers appellent des *tourillons*. Ces deux petites pieces de bois en ſoutiennent une autre qui a des dents, & qui coule en liberté par le trou des tourillons pour entrer dans la gâche, & pour en ſortir. Nos artiſans appellent cette petite piece une *crémillere*. Chaque habitant porte ſur ſoi un crochet, tantôt de fer, tantôt de bois, & le paſſe par le trou de la *ſerrure*, afin de lui faire attraper une des dents de la petite crémillere qui, par ce moyen, joue en liberté dans la gâche, ſelon que le crochet la conduit pour ouvrir ou fermer la porte ; s'ils n'étoient honnêtes gens, il leur ſeroit aiſé de ſe voler les uns les autres, & il ne faudroit pas de ces *ſerrures* chez les Magnotes.

Remarquons en paſſant, que les *ſerrures* dont ſe ſervoient ordinairement les anciens Romains, n'étoient point appliquées aux portes comme les nôtres, mais elles reſſembloient aſſez aux *ſerrures* des Grecs modernes ; & pour ouvrir la porte, on agitoit une cremillere qui entroit dans la gâche ; d'où vient qu'Ovide dit *excute ſorte peſtem*. (*D. J.*)

SERRURERIE, ſ. f. (*Architect.*) l'art de connoître le fer & de le travailler. La principale partie convient à l'art de bâtir ; la ſeconde forme un art particulier ſur lequel nous renvoyons aux principes d'architecture, de ſculpture, *&c.* de M. de Felibien ; & nous ajouterons ſeulement, qu'on peut à préſent exécuter toutes ſortes d'ouvrages de *ſerrurerie* pour l'ornement des égliſes, des palais, des jardins & des maiſons ; on a, pour ſe modeler à cet égard, un grand ouvrage donné au public par Louis Fordrin, ſerrurier des bâtimens du roi : cet ouvrage, gravé en tailles-douces, en 1724, *in-folio*, forme d'Atlas, eſt intitulé *nouveau livre de Serrurerie ;* les tailles-douces, au nombre de cinquante, ſont d'une grande beauté. (*D. J.*)

SERRURIER, ſ. m. (*Corps de jurande.*) artiſan qui travaille à divers ouvrages de fer, & particulierement en ferrures, d'où il a été appellé *ſerrurier*. Il y a à Paris une communauté de maîtres *ſerruriers*, dont les anciens ſtatuts ſont du mois de Novembre 1411, ſous le regne dn Charles VI. Les principaux outils qui ſervent à la ſerrurerie & à la forge des *ſerruriers*, ſont le ſoufflet, l'auge de pierre pour mettre l'eau de la forge, l'archet ou arſon avec ſes forets, & les boîtes ; l'écouvette, les bigornes, les broches rondes ou carrées, les burins de diverſes ſortes, les bruniſſoirs, les clouieres, les chaſſes carrées, rondes, & demi-rondes ; les limes de toutes eſpeces depuis les gros carreaux juſqu'aux carrelettes ; les coins à fendre, les chevalets pour forer, & pour blanchir les calibres ; les crochets, les ciſelets, les ciſeaux à divers uſages & de diverſes formes, les compas, les enclumes, l'équerre, les étaux, les échopes, l'établi, les étampes, la fourchette, les fraiſes, les filieres ; pluſieurs ſortes de gratoires, quantité de marteaux, divers mandrins pour percer à chaud, faire les yeux des marteaux, & autres outils ; ou pour former & reſſerrer les trous quand ils ſont percés ; les poinçons ronds, carrés, plats ; les perçoires auſſi de toutes figures & à divers ouvrages ; la palette à foret, les tiſonniers, les rifloirs, le rochoir, le rabot, le repouſſoir, le tranchet, & la tranche ; pluſieurs tenailles de fer, droites, crochues, rondes, & d'autres ſeulement de bois ; les taſſaux, les taraux le tourne-à-gauche, le villebrequin & les valets. Outre ce grand nombre d'outils, & quelques autres de

moindre conséquence, les *ferratiers* se servent aussi de quelques outils de menuisier & de tailleur de pierre, pour entailler la pierre & le bois, lorsqu'ils veulent mettre leurs ouvrages en place. *Savary.* (*D. J.*)

SERSE, s. f. (*Marine.*) modele ou gabant pour la construction d'un vaisseau. *Voyez* GABANT.

SERSELLY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume d'Alger, dans la province de Ténez, avec un port & une citadelle, à neuf lieues d'Alger. On prend cette ville pour l'ancienne *Rusubricari* ou *Rusicibar.* (*D. J.*)

SERSER, (*Géog. mod.*) ville de l'Irac, à 3 lieues de Bagdad, entre cette ville & celle de Consa, sur un ruisseau qui se décharge dans l'Euphrate. C'est le premier gîte où vont les pélerins de la Mecque, en partant de Bagdad. (*D. J.*)

SERSIFI, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante que les botanistes nomment *tragopogon. Voyez* TRAGOPOGON, *Botan.* (*D. J.*)

SERSUKERS, s. m. pl. (*Comm. des Indes orientales.*) étoffes des Indes soie & coton, rayées de soie, & travaillées à-peu-près comme la mousseline; la longueur des pieces est de sept, de neuf, de treize, & de seize aunes, sur deux tiers, trois-quarts & sept huitiemes de large. *Savary.* (*D. J.*)

SERTE, LE, (*Metteur-en-œuvre.*) terme dont les orfévres, bijoutiers, & principalement les metteurs-en-œuvre, se servent pour exprimer l'enchâssement des pierres, diamans, ou autres objets, qui ne font corps avec la piece que par le moyen d'une place qu'on leur y a creusée, & où on les retient par le moyen d'une sertissure, ou bord d'or ou d'argent rabattu sur eux qui les y enclavent. *Voyez* SERTIR & SERTISSURE.

SERTIR, *en terme de Metteur-en-œuvre*, est rabattre sur les pierres un rebord qu'on a fait à l'extrémité d'une piece pour les y retenir. Ces rebords, appellés *sertissures*, s'arrêtent d'abord avec une échope à arreter, pour empêcher la pierre de chanceler sur sa portée, puis se resserrent & s'appliquent plus étroitement sur elle avec le poinçon à sertir, & le marteau à sertir. *Voyez* MARTEAU A SERTIR, ARRÊTER, & ÉCHOPE A ARRÊTER.

Cette opération a deux avantages, de retenir la pierre sans qu'elle puisse s'échaper, & de fermer toute entrée aux choses qui pourroient nuire à la pierre, soit en ternissant son éclat, soit autrement. Lorsqu'une piece est bien sertie, l'humidité même ne doit point y pénétrer.

SERTISSURE, s. f. *terme de Lapidaire*, maniere dont une pierre est sertie ou montée. On a été très-long-tems à produire la *sertissure* d'une pierre dans le métal. On pouvoit fondre, forger un anneau, le réparer même à la lime, sans savoir cependant établir les pierres dans les métaux, rabattre des parties fines & déliées qu'il falloit détacher, & réserver sur la place, pour fixer & assurer solidement une pierre, en un mot, ce qu'on appelle la *sertir*. On évitoit tous ces détails, qui paroissent de peu de conséquence à nos artistes éclairés par l'habitude & la réflexion, & qui étoient très-difficiles alors, parce qu'on perçoit la pierre avec le même instrument qui servoit à la graver, & qu'on la passoit ensuite dans une ganse. Telle étoit la méthode des anciens, qui ne connoissoient, ou ne pratiquoient pas notre façon légere de *sertir*. (*D. J.*)

SERTISSURE A GRIFFES, (*Metteur-en-œuvre.*) on peut distinguer deux sortes de *sertissures à griffe*, celle des ouvrages à griffe, où la pierre enchâssée repose sur une bâte à laquelle on a soudé des pointes qui se rabattent sur la pierre, & forment tout son lieu; ces sortes d'ouvrages sont peu solides, le moindre effort peut rompre ces pointes; & la pierre n'étant retenue que par elle, s'échape & se perd; aussi ne monte-t-on de cette façon, que des pierres fausses & de peu de valeur. Les *sertissures* ordinaires sont celles auxquelles, outre la *sertissure* qui enveloppe la pierre de toutes parts, on a réservé sur l'épaisseur même de la *sertissure* de petites épaisseurs qui se terminent en pointe d'un côté, en courbe de l'autre, & servent à assurer de plus en plus la solidité du serti des pierres: cette façon de sertir est la plus usitée, s'emploie pour les pierres du plus grand prix & est la plus solide.

SERTISSURE A BISEAU CREUX, (*Metteur-en-œuvre.*) c'est la façon la plus ordinaire de sertir & monter en bagues ou cachets, les cornalines, jaspes, agathes, *&c.*

Pour former cette *sertissure*, on coupe avec l'onglette tranchante, sur le milieu du plat de la *sertissure* un filet; on frappe avec le poinçon entre les deux épaisseurs séparées par ce filet pour rabattre l'épaisseur intérieure sur la pierre, & serrer la matiere contre la pierre, quand elle est suffisamment serrée, avec une onglette ronde; & en la penchant du côté de la pierre, on enleve toutes les inégalités formées par le poinçon sur cette épaisseur qui forme la *sertissure* de la pierre, le biseau se découvre à la hauteur du feuillet, & l'on forme un creux tout-à-l'entour, qui lui a fait donner le nom de biseau creux; quelquefois on forme sur le dehors de l'épaisseur extérieure des ornemens contournés, qui lui ont fait donner le nom de *biseau creux à contour.*

SERTISSURE A FEUILLES, on appelle de ce nom les *sertissures* sur l'épaisseur extérieure desquelles, en place de griffes, on forme des feuillages, qui n'ont de forme décidée que le goût de l'artiste.

SERTISSURE A FILET, (*Metteur-en-œuvre.*) c'est une sorte de *sertissure* que l'on emploie volontiers dans la monture des boucles à pierre, & quelquefois dans d'autres ouvrages; on opere, pour former cette *sertissure*, comme dans celle à biseau creux; elle consiste en ce qu'on réserve à l'entour de l'ouvrage un bord uni & élevé; la *sertissure* de la pierre, comme dans la *sertissure* à biseau creux, est prise sur le plat de l'épaisseur, & rabattue en-dedans; cette espece de *sertissure* a l'avantage, quand elle est bien faite, d'être plus solide, sur-tout pour les boucles, dont l'extérieur est souvent exposé à être heurté, en ce qu'elle garantit la *sertissure* qui se trouve à côté par le bord réservé, & la pierre elle-même, dont les vivarêtes se trouvent plus éloignées du bord, & à couvert par une espece de petit mur.

SERTULARIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante marine, qui renferme, selon le système de Linnæus, les corallines de Tournefort, & les opontivides de Boerhaave: le caractere générique de ce genre de plante est d'être composé de parties attachées ensemble, comme sont des perles dans les colliers de femmes. (*D. J.*)

SERVAGE, s. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui signifioit autrefois *esclavage* & *servitude*; on eût pu le conserver pour enrichir la langue, du moins pour désigner l'état de celui qui sert un maître; mais l'usage en a autrement décidé, il l'a banni & de la prose & de la poésie. (*D. J.*)

SERVAN, (*Géog. mod.*) petite ville de la province de Ségestan. Son terroir est fertile en fruits, en dattes & en pins; ce qui est rare dans cette province. Les géographes du pays la mettent à *79. 15.* de *longit.* sous les *32. 10.* de *lat.* (*D. J.*)

SERVANT, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est sujet envers quelqu'un, ou qui sert à quelque chose.

Le fief *servant* est le fief du vassal relativement au fief du seigneur dont il releve, qu'on appelle le *fief dominant. Voyez* FIEF DOMINANT & FIEF SERVANT

On appelle piece *fervant* à conviction, celle qui eſt propre à confondre l'accuſé.

Une requête *fervant* d'avertiſſement, de griefs, de cauſes & moyens d'appel, de contredits ou de ſalvations, eſt celle qui eſt faite & employée pour en tenir lieu. (*A*)

SERVANS D'ARMES, (*Hiſtoire mod.*) freres ou chevaliers du troiſieme rang dans l'ordre de Malte. Les freres *ſervans* portent l'épée, & combattent comme les chevaliers; mais il n'eſt pas néceſſaire qu'ils prouvent la même nobleſſe que ceux-ci. Quoiqu'ils ſoient gentilshommes, ils ne peuvent être reçus dans le premier rang ſi leur nobleſſe ne va juſqu'au biſaïeul & au-delà de cent ans tant du côté paternel que du côté maternel. Il y a dans toutes les langues des commanderies affectées aux chevaliers *ſervans*. *Voyez* MALTE.

SERVANTE, ſ. f. (*Econ. dom.*) fille ou femme qui ſert dans une maiſon.

SERVANTIA, *voyez* POLE.

SERVANTOIS, ſ. m. (*Poéſie.*) nom qu'on donnoit dans le tems des premiers romanciers à des pieces amoureuſes, & quelquefois ſatyriques. (*D. J.*)

SERVE, ſ. f. (*Poiſſonerie.*) lieu où l'on conſerve le poiſſon; c'eſt ce qu'on appelle autrement *gardoir*. En pluſieurs endroits du royaume on ſe ſert du premier terme; & l'on met cette différence entre *ſerve* & *gardoir*, que *ſerve* ſe dit du lieu où l'on conſerve le poiſſon pour le prendre à meſure qu'on en a beſoin, & que *gardoir* ne ſe dit que d'un endroit où l'on met le poiſſon au ſortir de l'étang pour le faire dégorger. (*D. J.*)

SERVESTAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. *Long.* ſelon Tavernier, *78. 15. lat. 29. 15.*

SERVETISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) diſciples ou ſectateure de Michel Servet, chef des Antitrinitaires ou nouveaux Ariens de ces derniers tems. *Voyez* ANTITRINITAIRE.

On ne peut pas dire exactement que Servet de ſon vivant ait eu des diſciples, ayant été brûlé à Genève avec ſes livres en 1553, avant que l'on eût donné le tems à ſes dogmes de prendre racine. Mais on donne le nom de *Servetiſtes* aux Antitrinitaires modernes, parce qu'ils marchent ſur les traces de Servet.

Sixte de Sienne donne le nom de *Servetiſtes* aux Anabaptiſtes, & il paroît qu'il emploie indifféremment ces deux qualifications. Auſſi la doctrine des anciens Anabaptiſtes de Suiſſe étoit-elle conforme à celle de Servet. *Voyez* ANABAPTISTE.

Comme les livres que Servet a écrits contre le myſtere de la Trinité ſont fort rares, ſes véritables ſentimens ſont très-peu connus. M. Simon qui en avoit un exemplaire de la premiere édition faite en 1531, en parle fort au long dans ſon hiſtoire critique du vieux Teſtament. Quoique Servet employe contre la Trinité un grand nombre des mêmes argumens par leſquels les Ariens attaquoient ce myſtere, il proteſte néanmoins qu'il eſt fort éloigné de leurs erreurs. Il eſt oppoſé en quelques choſes aux Sociniens, & déclare que ſes opinions n'ont rien de commun avec celles de Paul de Samoſate; mais Sandius, dans ſa *Bibliotheque des écrivains antitrinitaires*, fait voir le contraire. Au reſte, il ne paroît pas que cet héréſiarque ait eu aucun ſyſtême de religion fixe & régulier, au-moins dans la premiere édition de ſon livre contre la Trinité, publiée en 1531, ſous le titre *de Trinitatis erroribus, libri ſeptem, per* Michaëlem Servetum, *alias Reves, ab Arragoniâ hiſpanum*. L'année ſuivante il publia ſes dialogues ſur la Trinité, avec d'autres traités ſous ce titre: *Dialogorum de Trinitate libri duo, de juſtitia regni Chriſti, capitula quatuor, per* Michaëlem Servetum, *alias Reves, ab Arragoniâ hiſpanum, anno 1532*. Dans la préface de ce dernier ouvrage, il declare lui-même qu'il eſt peu content du premier, & qu'il va le retoucher. C'eſt ce qu'il exécuta, & en conſéquence il fit paroître un ouvrage beaucoup plus ample contre le myſtere de la Trinité, qui fut imprimé à Vienne en Dauphiné en 1553. Mais le peuple de Genève s'étant ſaiſi des exemplaires de ce livre les brûla, & il n'y en eut que deux ou trois qui échapperent à la recherche rigoureuſe qu'en fit faire Calvin; un de ceux-là fut gardé à Basle, & eſt à-préſent dans la bibliotheque du college à Dublin.

Ce dernier ouvrage de Servet eſt intitulé, le rétabliſſement du Chriſtianiſme, *Chriſtianiſmi reſtitutio*, & eſt diviſé en ſix parties; la premiere contient ſept livres de la Trinité; la ſeconde trois livres *de fide & juſtitiâ regni Chriſti, legis juſtitiam ſuperantis, & de charitate*; la troiſieme eſt diviſée en quatre livres, & traite *de regeneratione ac manducatione ſuperná & regno Antichriſti*; la quatrieme ne contient que trente lettres écrites à Jean Calvin; la cinquieme renferme ſoixante marques du regne de l'Antechriſt, & parle de ſa manifeſtation comme déja préſente; enfin la ſixieme a pour titre: *de myſteriis Trinitatis ex veterum diſciplinâ, ad Philipp. Melanchr. & ejus collegas apologia*. On en trouve deux exemplaires à Paris, un imparfait dans la bibliotheque du roi, & l'autre entier étoit dans la bibliotheque de M. Colbert.

Les erreurs de Servet ſont en très-grand nombre; car après avoir donné dans les opinions des Luthériens, des Sacramentaires & des Anabaptiſtes, il renouvella dans les livres dont nous venons de parler, les héréſies de Paul de Samoſate, de Sabellius, d'Arius, de Photin & de quelques autres: car il dit » que ceux-là ſont athées qui n'ont point d'au-» tre Dieu qu'un aſſemblage de divinités, qu'un Dieu » par connotation ou par accident, & non pas un » Dieu ſouverain, grand, abſolu; qui font conſiſter » l'eſſence divine dans trois Perſonnes réellement diſ-» tinctes & ſubſiſtantes dans cette eſſence. Qu'il eſt » bien vrai qu'on peut reconnoître une diſtinction » perſonnelle dans la Trinité, mais qu'il faut convenir » que cette diſtinction n'eſt qu'extérieure; que le » Verbe n'a été dès le commencement qu'une raiſon » idéale, qui repréſentoit l'homme futur, & que » dans ce verbe ou raiſon idéale il y avoit Jéſus-» Chriſt, ſon image, ſa perſonne, ſon viſage & ſa » force humaine; qu'il n'y a point de différence réel-» le entre le Verbe & le Saint-Eſprit; qu'il n'y a ja-» mais eu en Dieu de véritable & réelle génération » & inſpiration; que le Chriſt eſt le Fils de Dieu, » parce qu'il a été engendré dans le ſein d'une vierge » par l'opération du Saint-Eſprit, & parce que Dieu » l'a engendré de ſa ſubſtance; & que le Verbe de » Dieu deſcendant du ciel eſt maintenant la chair de » Jeſus-Chriſt, en telle ſorte que ſa chair eſt la chair » du ciel, que le corps de Jeſus-Chriſt eſt le corps » de la divinité, que la chair eſt toute divine, qu'-» elle eſt la chair de Dieu, qu'elle eſt céleſte & en-» gendrée de la ſubſtance de Dieu. Il ſe raille de la » diſtinction des Perſonnes, & prétend qu'il n'y a eu » qu'une image ou une face perſonnelle, & que cette » image étoit la perſonne de Jeſus-Chriſt en Dieu, & » qui a été communiquée aux anges; que le Saint-» Eſprit eſt deſcendu dans les ames des apôtres com-» me le Verbe eſt deſcendu dans la chair de Jeſus-» Chriſt. Après avoir dit beaucoup d'impiétés ſur la » ſubſtance de l'ame, il conclut qu'elle eſt de Dieu & » de ſa ſubſtance; que Dieu a mis dans l'ame une » ſpiration créée avec ſa divinité, & que par une » même ſpiration, l'ame eſt ſubſtantiellement unie » avec Dieu dans une même lumiere par le moyen » du Saint-Eſprit; que le baptême des enfans eſt in-» utile, & qu'il eſt d'une invention humaine; qu'on » ne commet point de péché avant l'âge de vingt ans; » que l'ame ſe rend mortelle par le péché », & beaucoup d'autres erreurs qu'on peut voir dans la *bibliotheque*

theque des Antitrinitaires de Sandius, *page 9 & 10. Contin. de l'hiſt. eccléſ.* de M. Fleury, *tom. XXX. liv. CXLIX. n°. 90.*

Quant à la perſonne de Servet, Lubienski & d'autres Antitrinitaires nous le repréſentent comme un homme qui ſouffrît la mort fort conſtamment, & qui prononça un diſcours au peuple aſſemblé à ſon ſupplice. M. Simon a prétendu que cette harangue étoit ſuppoſée; & Calvin rapporte que quand on lui eut lû la ſentence qui le condamnoit à être brûlé vif, tantôt il paroiſſoit interdit & ſans mouvement, tantôt il pouſſoit de grands ſoupirs, & quelquefois il faiſoit des lamentations comme un inſenſé, & crioit à la maniere des Eſpagnols, *miſéricorde, miſéricorde.* Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne retracta point ſes erreurs.

Lubienski a encore voulu faire paſſer cet héréſiarque pour un homme très-ſavant dans les lettres humaines, & qui avoit une profonde connoiſſance de l'Ecriture; M. Simon aſſure au contraire qu'il s'exprimoit très-mal en latin, & que ce qu'il cite d'hébreu & de grec prouve qu'il ne ſavoit preſque rien de ces deux langues.

Une partie des ouvrages de Servet a été traduite en flamand, & l'on trouve aiſément en Hollande ſes livres de la Trinité en cette langue. Simon, *réponſ. à quelques théologiens d'Hollande.*

SERVICE, ſ. m. (*Gram.*) culte extérieur qu'on rend à Dieu. Le *ſervice* divin. Office qu'on célebre pour les morts. Vous êtes invité à l'enterrement & au *ſervice* de M. T. On ſe conſacre au *ſervice* de Dieu, lorſqu'on embraſſe la profeſſion eccléſiaſtique ou religieuſe; au *ſervice* de l'état, lorſqu'on ſe charge de quelque fonction pénible du miniſtere. Entrer au *ſervice*, c'eſt embraſſer l'art militaire. Le *ſervice* d'une maiſon, c'eſt tout ce qui appartient à l'économie domeſtique. *Service* ſe prend auſſi pour *condition*; un domeſtique eſt hors de condition, de *ſervice*. Il s'étend à accorder les marques gratuites de la bienfaiſance; il m'a rendu de grands *ſervices*. Il y a des circonſtances où l'amour & l'amitié ne voyent aucun *ſervice* trop bas. Il y a des états dont le devoir s'appelle *ſervice*; le *ſervice* d'un chevalier de Malte; *ſervice* de cheval; *ſervice* de compagnon; *ſervice* de corps. Il eſt quelquefois ſynonyme à *uſage*; j'en ai tiré bien du *ſervice*; il m'a long-tems ſervi. On dit auſſi un *ſervice* d'or, d'argent, pour tous les uſtenſiles de table faits de ce métal; un *ſervice* de linge, pour les linges deſtinés à la table; on a ſervi à quatre ou cinq *ſervices*, pour un certain nombre de plats qu'on ſert, & auxquels d'autres ſuccedent. On n'eſt pas bien *ſervi* dans cette auberge, ce qu'il faut entendre & des mets & des domeſtiques. Etre de *ſervice* à la tranchée; être de *ſervice* chez le roi, c'eſt exercer ſes fonctions chez le roi, c'eſt être commandé à la tranchée. *Servir* à la paume, c'eſt envoyer le premier la balle. Il y a le côté du *ſervice.*

SERVICE DIVIN, (*Critiq. ſacr.*) le *ſervice divin* chez les premiers chrétiens, conſiſtoit dans la priere, la lecture des livres ſacrés, & la participation à l'Euchariſtie. Il finiſſoit, ſelon que S. Paul le recommande *aux Romains, ch. xvj. 16.* par un ſaint baiſer, témoignage d'une communion fraternelle; ce n'eſt pas dans ce baiſer, dit néanmoins Clément d'Alexandrie, que conſiſte la charité, mais dans l'affection du cœur; à-préſent, continue-t-il, on ne fait que troubler les égliſes par les baiſers mutuels, *Pædag. lib. III. cap. xlxviij. Voyez* dans le grec le reſte du paſſage. Il ſe mêloit déja de la corruption dans les ſaints baiſers. Je finis par remarquer que tout le *ſervice divin* ſe nommoit en un ſeul mot *ſacrifice* dès le tems de Tertullien. (*D. J.*)

SERVICE MILITAIRE, c'eſt le ſervice que les troupes font à la guerre. Ce *ſervice* peut être fait par des nationaux ou par des étrangers. *Voyez* ſur ce ſujet les ouvrages pour & contre les *ſervices militaires étrangers, conſidérés du côté du droit & de la morale, tant par rapport aux ſouverains qui les autoriſent ou les permettent, qu'aux particuliers qui s'y engagent; publiés pour mettre le public en état de juger ſainement de l'uſage des peuples anciens & modernes à cet égard, & en particulier de celui des Suiſſes*, par Loys de Bochat, *profeſſeur en droit & en hiſtoire à Lauſanne*, en trois tomes, *in-8°.*

Les différentes queſtions que M. de Bochat examine dans cet ouvrage ſont très-curieuſes & très-importantes.

Il s'agit de ſavoir:

1°. « S'il eſt permis à quelque homme que ce ſoit » de ſe louer indifféremment à un prince étranger » pour porter les armes, ſans s'embarraſſer de la juſtice ou de l'injuſtice des guerres que ce prince peut » avoir.

2°. Si un prince ou un ſouverain quelconque peut » vendre à un autre ſouverain les régimens, ou promettre de lui en fournir.

3°. » Si un ſouverain peut permettre que ſur ſes » terres un autre ſouverain leve des troupes, tout » cela ſans s'embarraſſer de leur deſtination que d'une » maniere politique & indifférente à la juſtice ou à » l'injuſtice des armes; & en cas que cela ſe puiſſe » faire pour un, ſi cela peut en même tems ſe faire » pour pluſieurs ».

Il eſt aiſé de s'appercevoir que ces différentes queſtions ſont fort intéreſſantes. Nous n'entrerons cependant dans aucun détail ſur ce ſujet, parce qu'il ſeroit difficile de le faire ſans lui donner beaucoup d'étendue, nous nous contentons donc de renvoyer à l'ouvrage de M. de Bochat, ou au vingt & un & vingt-deux volumes de la *bibliotheque raiſonnée*, où l'on trouve un extrait de cet ouvrage, qui peut en donner des idées aſſez exactes.

Il y a eu dans tous les tems des pays dont les peuples fourniſſoient indifféremment des troupes à ceux qui vouloient les payer. « Les Gaulois, dit M. le » chevalier de Folard, faiſoient métier d'aller tuer » les autres pour de l'argent, & de s'entretuer quelquefois comme bons compatriotes, parce qu'ils ſe » vendoient indifféremment aux deux partis; de ſorte » que les mêmes drapeaux ſe trouvoient ſouvent » oppoſés les uns contre les autres. Cela ſembloit » fort barbare & fort inhumain, continue le ſavant » commentateur de Polybe, comme s'il n'étoit pas » libre à chacun d'aller exercer ſon métier par-tout » où il trouvera de l'avantage. On reprochoit la même choſe aux Etoliens. Polybe & Tite-Live ſe fâchent bien fort contre cette conduite. Philippe de » Macédoine, ſi célebre par ſa guerre contre les Romains, traitant de la paix avec Q. Flaminius, reprocha à un préteur des Etoliens ſon infidélité, & » l'avarice de ſa nation, qui n'avoit nulle honte de » fournir des troupes à une puiſſance, & d'en envoyer à ſon ennemi. Les Gefates (que M. de Folard croit être les peuples du Languedoc, ou des » provinces méridionales des Gaules) faiſoient plus » que cela, car ils ſuivoient indifféremment toutes les » puiſſances qui vouloient d'eux. On pouvoit comparer leurs princes, dit toujours M. de Folard, à des » marchands de bœufs & de moutons, qui après les » avoir vendus, les envoient à différentes boucheries pour être égorgés. Il y a bien des états aujourd'hui qui font le même métier ». *Comm. ſur Polybe, Q. III. pag. 235.* (*q*)

SERVICE, (*Art culin. des Rom.*) *ferculum.*: nos officiers de bouche ont nommé *ſervice* les plats qu'on met tout-enſemble ſur la table pour la couvrir; & ils ont établi des repas à trois, à quatre & à cinq *ſervices*; mais il s'agit ici d'indiquer quelle étoit la diſtribution des *ſervices* ſur les tables des Romains,

& non pas ſur les nôtres. La voici donc en peu de mots.

Après la diſtribution des coupes, on *ſervoit* les viandes, non pas toujours chaque plat ſéparément, comme le marque ce vers d'Horace :

Adſertur ſquillas inter muræna natantes
In patinâ porrectâ.
Lib. II. ſatyr. viij. verſ. 42.

Et cet autre :

. . . . . *tum pectore aduſto,*
Vidimus & merulas poni, & ſine clune palumbes.

Mais ſouvent pluſieurs plats enſemble étoient *ſervis* ſur une table portative, à l'occaſion de ce vers de Virgile.

Poſtquam exempta fames epulis, menſæque remotæ.
Æneid. lib. II. verſ. 220.

Servius aſſure qu'on apportoit les tables toutes garnies : *Quia apud antiquos menſas apponebant pro diſcis.* Athénée eſt conforme à Servius. Tel étoit le premier *ſervice*; enſuite les *ſervices* ſe multiplioient; & quoiqu'on retînt toujours les mêmes expreſſions de premier & ſecond *ſervice*, *primæ & ſecundæ menſæ*, pour tout le ſouper, ces deux *ſervices* ſe ſubdiviſoient en pluſieurs autres.

Le premier comprenoit les entrées qui conſiſtoient en œufs, en laitues & en vins miellés, ſuivant le précepte :

. . . . . *vacuis committere venis*
Nihil niſi lene decet.

Après cela venoient les viandes ſolides, les ragoûts, les grillades; le ſecond *ſervice* comprenoit les fruits crus, cuits & confits, les tartes & les autres friandiſes que les Grecs appellent μελιτωκτα, & les Latins *dulciaria* & *bellaria*.

La table de l'empereur Pertinax n'étoit ordinairement que de trois *ſervices*, quelque nombreuſe que fût la compagnie; au lieu que celle de l'empereur Eliogabale alloit quelquefois juſqu'à vingt-deux; & à la fin de chaque *ſervice*, on lavoit ſes mains, comme ſi l'on eût fini le repas : car l'uſage étoit de les laver auſſi-bien à la fin qu'au commencement. *Exhibuit aliquandò tale convivium, ut haberet vigenti-duo* fercula *ingentium epularum; & per ſingula lavarent*, dit Capitolin. (*D. J.*)

SERVICE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt le tranſport des matériaux du chantier au pié du bâtiment qu'on éleve, & de cet endroit ſur le tas. Ainſi, plus l'édifice eſt haut, plus le *ſervice* en eſt long & difficile lorſqu'on l'acheve. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

SERVIE, LA, (*Géogr. mod.*) province de la Turquie européenne, bornée au nord par le Danube, au midi par l'Albanie & la Macédoine, au levant par la Bulgarie, & au couchant par la Boſnie. Elle peut avoir 76 lieues du levant au couchant, & 38 du midi au nord. Cette province que les Turcs appellent *Serpilati*, faiſoit anciennement partie de la Moëſie, de l'Illyrie & de la Pannonie. Elle appartint, lors de la décadence de l'empire romain, aux peuples ſerviens venus de la Sarmatie aſiatique; & elle eut dans la ſuite ſes deſpotes particuliers, dont quelques-uns ont dépendu des rois de Hongrie. Le dernier eut le malheur d'être pris dans une bataille où ſon armée fut taillée en pieces par Amurat premier dans le quatorzieme ſiecle : alors la *Servie* tomba ſous la puiſſance des Turcs; cependant Bellegrade, la capitale, ne devint leur conquête que ſous Soliman II. qui s'en rendit maître en 1521. Toute la *Servie* eſt aujourd'hui dépeuplée, ſans culture & ſans argent. On y compte à peine un millier de chrétiens, ſous un archevêque latin que les Turcs tolerent. (*D. J.*)

SERVIENS, (*Géog. mod.*) ou *Raſciens*, peuples que les latins du moyen âge ont appellé *Serbi*, *Servi*, *Zirvi*, & les Arabes *Serf* ou *Sirf*. Ces peuples habitent maintenant dans la Moëſie ſupérieure, au pays des anciens Triballes; ils ſont venus des Paluſméotides. Ils ont pénétré autrefois dans la Luſace & dans la Miſnie, & firent des entrepriſes juſque dans la Thrace; mais ils furent battus par Amurat premier, ſultan des Turcs, l'an 767 de l'hégire. (*D. J.*)

SERVIETTE, ſ. f. (*Chirurg.*) eſpece de bandage fait avec une ſerviette pliée en trois doubles ſuivant ſa longueur, & roulée par les deux bouts. On l'applique autour du corps ſur l'appareil; on en attache les deux bouts par-devant, & on la ſoutient avec le ſcapulaire. Ce bandage s'emploie aux maladies de la poitrine & du bas-ventre. (*D. J.*)

SERVIETTE, (*Toilerie.*) linge de table qu'on met ſur chaque couvert, pour manger proprement, s'eſſuyer les mains, & couvrir ſes habits. Douze *ſerviettes* & une grande nappe font ce qu'on appelle un *ſervice de table*. (*D. J.*)

SERVIETTE, (*Littérat.*) Les Romains nommoient une *ſerviette* mappa; *mantile* étoit la *nappe*. Une choſe qui paroîtra fort biſarre, c'eſt que long-tems après le ſiecle d'Auguſte, ce n'étoit point encore la mode que l'on fournît des *ſerviettes* aux conviés, ils en apportoient de chez eux. Catulle ſe plaint d'un certain *Aſinius*, qui lui avoit emporté la ſienne; & le menace de le diffamer par ſes vers, s'il ne la lui renvoye promptement :

Murricine Aſini *manu ſiniſtrâ*
Non belle uteris in joco atque vino.
Tollis lintea negligentiorum.

Et plus bas :

Quare aut hendecaſyllabos trecentos
Expecta, aut mihi linteum remitte.

Martial dit à-peu-près la même choſe d'Hermogene, homme connu pour de pareils tours d'adreſſe. « Perſonne des conviés, dit-il, n'avoit apporté de » *ſerviettes*, parce que chacun craignoit les ongles » crochus d'Hermogene : Hermogene ne s'en re» tourna pas pour cela les mains vuides; il trouva le » ſecret d'emporter la *nappe*.

Attulerat mappam *nemo, dùm furta timentur :*
Mantile *è menſa ſuſtulit Hermogenes.*
(*D. J.*)

SERVILE, adj. (*Gram.*) qui appartient à quelque fonction ou qualité vile & baſſe. Cet emploi eſt *ſervile*. Il a l'ame *ſervile*. Il traduit d'une maniere *ſervile*. *Voyez* SERF & SERVITUDE.

SERVIR, v. act. *voyez* l'*article* SERVICE.

SERVIR; (*Gramm.*) c'eſt porter honneur, reſpect. Il faut *ſervir* Dieu. C'eſt faire quelque fonction ſubalterne; il *ſervoit* à l'autel avec édification; il *ſervoit* à table. C'eſt embraſſer une profeſſion pénible, mais utile à l'état; il *ſert* le roi dans ſes armées, dans la robe. C'eſt obliger, ſecourir, aider; on *ſert* ſes amis de ſa bourſe, de ſon conſeil, de ſon crédit. C'eſt être réduit à la condition de domeſtique ou d'eſclave; combien de tems avez-vous *ſervi* dans cette maiſon? pour quoi en êtes-vous ſorti? avez-vous une atteſtation de bon *ſervice?* C'eſt pourvoir une table de mets; ſa table eſt toujours bien *ſervie*. C'eſt offrir un mets; *ſervez*-moi de ce plat. C'eſt au trictrac, à la paume, & à d'autres jeux, jouer le premier coup. C'eſt remplir une fonction à laquelle on n'étoit pas deſtiné, par intérêt, par attachement ou par quelqu'autre motif; il m'a *ſervi* de guide dans cette route penible; il m'a *ſervi* de garde dans cette maladie, C'eſt indiquer l'uſage d'une choſe; je me

fers du compas & de la regle ; je me *fervis*, pour le convaincre, alternativement de l'expérience & de la raiſon, *&c.*

SERVIS, ſ. m. (*Juriſpr.*) du latin *ſervire* dont on a fait dans la baſſe latinité *ſervitia*, pour dire *ſervices*, & par corruption *ſervis*, ſont les devoirs dont le cenſitaire emphytéote eſt tenu envers le ſeigneur, à cauſe de l'héritage qui lui a été donné à cette condition.

Ce terme de *ſervis* eſt uſité, ſurtout dans les provinces régies par le droit écrit. Il eſt ſynonyme de *cens* ; ſi ce n'eſt que l'on veuille dire que le cens eſt cette modique redevance qui ſe paye en argent, *in recognitionem dominii*, & que les *ſervis* ſont les autres devoirs & preſtations dûs au ſeigneur ſur le même héritage, ſoit en grains, volailles & autres choſes.

On joint ordinairement les termes de *cens* & *ſervis* : en demandant le payement de l'un, on ne manque point de demander le payement des autres.

Les arrérages des *ſervis* ſe preſcrivent comme ceux du cens, par 30 ans ou par 50 ans, ſuivant l'uſage des différentes provinces. *Voyez* BORDELAGE, CENS, CENSIVE, DEVOIR, PRESCRIPTION, PRESTATION. (*A*)

SERVITE, ſ. m. (*Ordre monaſtique.*) Les *Servites* ſont un ordre de religieux ſuivans la regle de Saint-Auguſtin, & qui s'attachent au ſervice de la Vierge. Le premier auteur de cet ordre fut Bonfilio Monaldi, marchand de Florence, qui ayant quitté le négoce avec ſix autres de ſa profeſſion, ſe retira en 1223 au mont Sénaire à deux lieues de Florence. En 1239 ils reçurent de l'évêque la regle de Saint-Auguſtin. Enſuite Bonfilio fut nommé général, & mourut en odeur de ſainteté le premier Janvier 1261. Le concile de Latran approuva l'ordre des *ſervites*, & les papes lui ont accordé beaucoup de graces. Il n'eſt point établi en France ; mais Fra-Paolo, vénitien, qui étoit religieux *ſervite*, en a relevé la gloire en Italie, où l'on voit auſſi des religieuſes *ſervites*, ainſi nommées, parce qu'elles obſervent la regle des religieux du même nom. (*D. J.*)

SERVITEUR, ſ. m. (*Morale.*) Les noms de maîtres & de *ſerviteurs* ſont auſſi anciens que l'hiſtoire, & ne ſont donnés qu'à ceux qui ſont de condition & de fortune différente ; car un homme libre ſe rend *ſerviteur* d'un autre, en lui vendant pour un certain tems ſon ſervice, moyennant un certain ſalaire. Or, quoique cela le mette communément dans la famille de ſon maître, & l'oblige à ſe ſoumettre à ſa diſcipline & aux occupations de ſa maiſon, il ne donne pourtant de pouvoir au maître ſur ſon *ſerviteur* que pendant le tems qui eſt marqué dans le contrat ou le traité fait entr'eux. Les *ſerviteurs* mêmes, que nous appellons *eſclaves*, ne ſont ſoumis à la domination abſolue & au pouvoir arbitraire de leurs maîtres que par infraction de toutes les lois de la nature. (*D. J.*)

SERVITEUR, (*Théologie.*) terme qui, dans l'Ecriture-ſainte, ſe prend en divers ſens.

1°. La ſignification la plus commune emporte avec ſoi l'idée d'eſclave : car anciennement chez les Hébreux & les peuples voiſins, la plûpart des *ſerviteurs* étoient eſclaves, c'eſt-à-dire, abſolument aſſujettis à leur maître, qui avoit droit de diſpoſer de leurs perſonnes, de leurs corps, de leurs biens, & même de leur vie dans certains cas.

Les Hébreux avoient de deux ſortes de *ſerviteurs* ou d'eſclaves, comme il paroît par le Lévitique, *c. xxv. v. 44. & ſeq.* Les uns étoient ou étrangers ou achetés, ou pris à la guerre, & leurs maîtres les gardoient, les échangeoient ou les vendoient, en un mot en diſpoſoient comme de leurs biens. Les autres étoient des eſclaves hébreux qui vendoient leur liberté, preſſés par l'indigence, ou qui étoient vendus pour leurs dettes, ou étoient livrés pour être eſclaves par leurs parens, dans les cas de leur néceſſité. Ces ſortes d'eſclaves hébreux ne demeuroient en eſclavage que juſqu'à l'année du jubilé. Alors ils pouvoient rentrer en liberté, ſans que le maître pût les retenir malgré eux. Que s'ils reſtoient volontairement chez leur maître, on les amenoit devant les juges, ils y faiſoient leur déclaration qu'ils renonçoient pour cette fois au privilege de la loi ; on leur perçoit l'oreille avec une alêne, en les appliquant au montant de la porte de leur maître ; & dès-lors ils ne pouvoient plus recouvrer leur liberté, ſi ce n'eſt en l'année du jubilé qui ſe célebroit au bout de 49 ans.

2°. *Serviteur* ſe prend auſſi pour marquer un homme attaché au ſervice d'un autre par choix & librement, par inclination : comme Joſué étoit *ſerviteur* de Moïſe, Eliſée d'Elie, Giezi d'Eliſée, S. Pierre, S. André & les autres de Jeſus-Chriſt.

3°. *Serviteur* ſe met ſouvent pour les ſujets d'un prince. Les *ſerviteurs* de Pharaon, les *ſerviteurs* de Saül & ceux de David ſont leurs ſujets en général, ou leurs officiers & leurs domeſtiques en particulier. De même auſſi les Philiſtins, les Syriens & pluſieurs autres peuples ſont appellés dans l'Ecriture *ſerviteurs* de David, parce que ce prince les avoit ſoumis & qu'ils lui payoient tribut.

4°. Les *ſerviteurs* de Dieu, les *ſerviteurs* du Seigneur ſont les prêtres, les prophetes, ceux qui font profeſſion d'une piété particuliere. On donne ſouvent à Moïſe le nom d'*homme de Dieu*, de *ſerviteur de Dieu* par excellence ; & S. Paul prend auſſi lui-même cette qualité.

On ſe donne quelquefois à ſoi-même, dit M. de Voltaire, des titres fort humbles, pourvu que l'on en reçoive des autres de fort élevés. Le pape s'appelle lui-même *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*. Un bon prêtre du Holſtein écrivit un jour à Pie IV. *à Pie IV. ſerviteur des ſerviteurs de Dieu.* Il alla enſuite à Rome ſolliciter ſon affaire, & l'inquiſition le fit mettre en priſon pour lui apprendre à écrire.

5°. Dans l'Ecriture, *ſerviteurs* ou *eſclaves*, oppoſés à *libres* & aux enfans des promeſſes, marque les Juifs par oppoſition aux chrétiens. Les Juifs n'étoient que les eſclaves figurés par Agar & par Iſmaël ; les chrétiens ſont les enfans de la liberté figurés par Sara & par Iſaac, comme S. Paul l'établit dans ſes épîtres, & ſur-tout dans celle aux Galates. Calmet, *Dictionn. de la Bibl. tom. III. pag. 545.*

SERVITEURS, ſ. m. pl. (*terme de comm. de Chirurg.*) on appelle *ſerviteurs* ou *garçons*, chez les maîtres chirurgiens de Paris, ceux qu'on nomme compagnons chez les maîtres de communautés des arts & métiers. Les garçons ou *ſerviteurs* peuvent aſpirer à la maîtriſe, & être admis à faire le grand chef-d'œuvre quand ils ont ſervi ſix ans conſécutifs chez un des maîtres, ou ſept ans chez pluſieurs. (*D. J.*)

SERVITEUR, *en terme de Raffinerie*, ſont des ouvriers loués à l'année, qui ſont ſous les ordres du contre-maître, & doivent lui obéir ſans replique. Il faut que ce ſoit des hommes forts & robuſtes, pour ſupporter les grandes fatigues d'une raffinerie. C'eſt pour cela qu'on les nourrit ſans leur épargner ni pain, ni vin, ni bonne chere. Ils s'engagent pour un an. On ne peut les renvoyer qu'après ce terme, à moins que ce ne ſoit pour cauſe de baſſeſſe ou d'infidélité.

SERVITUDE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) en général eſt l'état d'une perſonne ou d'un héritage qui eſt aſſujetti à certains devoirs ou ſervices envers une autre perſonne, ou envers un autre héritage.

Quelquefois par le terme de *ſervitude*, on entend le droit d'exiger ces ſortes de ſervices & de devoirs ; quelquefois au contraire on entend par *ſervitude*, l'o-

bligation de les rendre, ce qui fait diſtinguer les *ſervitudes* en actives & paſſives.

Il y a deux ſortes de *ſervitudes*, ſoit actives ou paſſives, les unes perſonnelles, les autres réelles.

Les *ſervitudes* perſonnelles ſont auſſi de deux ſortes.

L'une eſt celle qui met une perſonne dans une dépendance ſervile d'une autre.

L'autre eſpece de *ſervitude* perſonnelle, eſt celle qui eſt impoſée ſur des fonds pour l'uſage de quelques perſonnes, tels que l'uſufruit, l'uſage & l'habitation.

Souvent auſſi l'on qualifie ces ſortes de *ſervitudes* de mixtes, parce qu'elles ſont parties perſonnelles & parties réelles, étant dûes à une perſonne ſur un héritage.

Les *ſervitudes* réelles ſont celles qui aſſujettiſſent un héritage à certaines choſes envers un autre héritage.

On diſtingue deux ſortes de *ſervitudes* réelles, ſavoir celles qu'on appelle *urbaines*, & les *ſervitudes* rurales ou ruſtiques qui ſont impoſées ſur les héritages des champs.

Voyez au ff. & au code les titres *de ſervitutibus*, les traités de Coras, de Cœpola, de Davezan & de Gamar; les commentateurs des coutumes ſur le *titre des ſervitudes*, & les ſubdiviſions qui ſuivent. (*A*)

SERVITUDE ACTIVE eſt celle que quelqu'un a droit d'excercer ſur un autre ou ſur ſon héritage; la même *ſervitude* qui eſt active pour l'un eſt paſſive à l'égard de l'autre. *Voyez* SERVITUDE PASSIVE. (*A*)

SERVITUDE APPARENTE, eſt celle qui ſe manifeſte continuellement d'elle-même, comme un chemin pratiqué au-travers d'un champ, l'égoût d'un toit qui tombe ſur un héritage voiſin, des vues droites qui portent ſur un héritage, & il n'eſt pas beſoin de s'oppoſer au decret pour la conſervation des *ſervitudes apparentes*, à la différence des *ſervitudes* latentes qui ſont purgées par le decret lorſque l'on ne s'y oppoſe pas. *Voyez* DECRET & SERVITUDE LATENTE. (*A*)

SERVITUDE DE BOIS, (*Coutume de Béarn.*) droit en Béarn de prendre & de couper du bois dans une forêt avec le talh & le dalh; *ſervitude de dent*, c'eſt le droit de faire paître ſon troupeau; *ſervitude de jaſilha*, c'eſt le droit de le faire coucher ſur une terre pendant deux nuits pour le faire repoſer; *ſervitude de pexe*, c'eſt le droit de le faire paître. *Trévoux.* (*D. J.*)

SERVITUDE CACHÉE. *Voyez ci-après* SERVITUDE LATENTE.

SERVITUDE CONTINUE, eſt celle dont l'uſage eſt continuel, comme des vues ſubſiſtantes ſur l'héritage voiſin, à la différence des *ſervitudes* dont on n'uſe que de tems à autre, comme un droit de paſſage.

SERVITUDE DES HÉRITAGES DES CHAMPS. *Voy.* SERVITUDES RUSTIQUES.

SERVITUDE DES HÉRITAGES DE VILLE. *Voyez* SERVITUDE URBAINE.

SERVITUDE LATENTE, eſt celle qui n'eſt annoncée par aucune marque extérieure, comme le droit de paſſage que quelqu'un a dans un champ.

SERVITUDE MIXTE, eſt celle qui tient de la perſonnelle & de la réelle, comme l'uſufruit qui eſt dû ſur un fonds. *Voyez* USUFRUIT.

SERVITUDE NATURELLE, eſt celle qui eſt dans l'ordre même de la nature, comme l'écoulement des eaux qui viennent du fond ſupérieur ſur le fond inférieur.

SERVITUDE NÉCESSAIRE, eſt celle qui eſt dûe ſans autre titre que celui de la néceſſité, comme le paſſage pour aller à un héritage qui eſt enclavé de toutes parts dans des héritages appartenans à autrui: la regle en ce cas eſt que l'on donne le paſſage par l'endroit le moins dommageable. *Voyez* SERVITUDE NATURELLE.

SERVITUDE OCCULTE *ou* CACHÉE, eſt la même choſe que *ſervitude* latente. *Voyez* SERVITUDE LATENTE.

SERVITUDE PASSIVE, eſt celle qu'une perſonne ou un héritage doit à une autre perſonne ou héritage; la *ſervitude* paſſive eſt oppoſée à la *ſervitude* active.

SERVITUDE PATENTE. *Voyez* SERVITUDE APPARENTE.

SERVITUDE PERSONNELLE, eſt l'état d'une perſonne qui eſt l'eſclave d'une autre. *Voyez* ESCLAVE & SERF.

SERVITUDE PRÉDIALE, ainſi nommée du latin *prædium*, qui ſignifie *héritage*, eſt celle qui eſt impoſée ſur un héritage en faveur de quelqu'un ou d'un autre. *Voyez* SERVITUDE RÉELLE, URBAINE & RUSTIQUE.

SERVITUDE RÉCIPROQUE, eſt lorſque deux perſonnes ont chacune un droit pareil à exercer l'une ſur l'autre, ſoit ſur leur perſonne ou ſur leur héritage.

SERVITUDE RÉELLE, eſt un ſervice dû par un héritage à un autre héritage.

De ces ſortes de *ſervitudes* quelques-unes ſont naturelles, comme l'écoulement des eaux du fond ſupérieur ſur le fond inférieur; d'autres néceſſaires, comme le paſſage qui eſt dit pour aller à un héritage qui eſt entouré de tous côtés d'héritages appartenans à autrui; d'autres ſont établies par convention; d'autres enfin par la poſſeſſion dans les pays, où les *ſervitudes* peuvent s'acquerir ſans titre.

Il ne peut y avoir de *ſervitude* proprement dite, qu'entre deux héritages, appartenans à différens propriétaires; car il eſt de maxime que *nemini res ſua ſervit.*

Les *ſervitudes réelles* ſont urbaines ou ruſtiques, on en trouvera l'explication ci-après.

Suivant le Droit romain, les *ſervitudes* s'acquierent par la *quaſi* tradition qui ſe fait par l'uſage qu'en fait le propriétaire du fonds dominant, la tolérance du propriétaire du fonds ſervant, lorſqu'il y a eu poſſeſſion de bonne foi avec titre pendant dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens.

On peut auſſi acquérir une *ſervitude* par l'ordonnance du juge, lorſque partageant des biens communs à pluſieurs perſonnes, il ordonne que l'héritage de l'un ſera ſujet à certains devoirs envers l'autre.

Il eſt encore permis à un teſtateur d'établir une *ſervitude* ſur un de ſes héritages, au profit d'un autre.

Dans la plûpart des pays coutumiers, il eſt de maxime, que nulle ſervitude ſans titre; la coutume de Paris rejette même la poſſeſſion de cent ans.

Les *ſervitudes* s'éteignent par pluſieurs moyens.

Le premier eſt la confuſion qui ſe fait de la propriété des deux héritages, lorſqu'ils ſe trouvent réunis en une même main.

Le ſecond eſt le non uſage pendant le tems déterminé par les lois, qui eſt, ſuivant le Droit romain, dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens; en pays coutumier il faut trente ans, entre âgés & non privilegiés; Paris, *art. 186.*

Le troiſieme, eſt la renonciation à la *ſervitude.*

Le quatrieme, eſt la réſolution du droit de celui qui l'avoit conſtituée.

Le cinquieme, eſt la perte de l'héritage qui doit la *ſervitude.*

Le ſixieme, enfin, eſt lorſque le cas de ceſſation, prévû par le titre, eſt arrivé. *Voyez* au digeſte, *de ſervitut.* & le titre *quemadmod. ſervitut. amitt.*

SERVITUDE RURALE, *voyez ci-après* SERVITUDE RUSTIQUE.

SERVITUDE RUSTIQUE, ou des héritages des champs, eſt celle qui eſt dûe à un héritage, autre que

ceux qui sont destinés pour l'habitation du pere de famille, quand même cet héritage seroit situé dans une ville.

Les principales *servitudes* de cette espece chez les Romains étoient celles appellées, *iter*, *actus*, *via*.

La *servitude* appellée *iter*, revenoit à ce que nous appellons *droit de passage* pour les gens de pié; *actus* droit de passage pour les bêtes de somme, & *via* le passage pour les chariots & autres voitures.

Les autres *servitudes* sont *aquæ ductus*, c'est-à-dire de faire passer de l'eau par l'héritage d'autrui; *aquæ haustus*, le droit d'y puiser de l'eau; *pecoris ad aquam appulsus*, le droit d'abreuver ses bestiaux dans l'eau du voisin; *pascendi pecoris*, droit de pacage; *calcis coquendæ*, de faire cuire sa chaux dans le fonds d'autrui; *arenæ fodiendæ*, de tirer du sable sur le voisin; *cretæ fodiendæ*, d'y tirer de la craie ou marne; *eximendi lapidis*, d'en tirer de la pierre. Voyez *ff. de servit. præd. rustic.*

SERVITUDE URBAINE, est celle qui est dûe à un bâtiment destiné pour l'habitation du pere de famille, quand même ce bâtiment seroit situé aux champs.

On en distingue ordinairement huit.

La premiere, qu'on appelle *servitus oneris ferendi*, oblige celui qui la doit de porter les charges d'un autre.

La seconde appellée *ligni immittendi*, c'est le droit de poser ses poutres dans le mur voisin.

La troisieme, *ligni projiciendi*, est le droit d'avancer son bâtiment sur l'héritage voisin, comme sont les saillies & avances, les balcons.

La quatrieme, *stillicidii recipiendi vel non recipiendi*, est l'obligation de recevoir l'eau du toît du voisin, ou au contraire l'exemption de la recevoir.

La cinquieme, *fluminis recipiendi vel non*, c'est par l'eau qui tombe du toît voisin, mais rassemblée dans une gouttiere.

La sixieme, *jus altiùs non tollendi*, consiste à empêcher le voisin d'élever son bâtiment au-delà d'une certaine hauteur.

La septieme est, *jus prospectus* ou *ne luminibus officiatur*, c'est le droit d'empêcher le voisin de rien faire qui puisse nuire aux vûes de l'héritage dominant.

La huitieme appellée, *servitus luminum*, est le droit d'avoir des jours sur le voisin. *Voyez* au ff. le tit. *de servit. prædior. urban.*

SERVIVI, (*Jurisprud.*) terme latin qui s'est conservé long-tems dans l'usage des chancelleries, pour exprimer l'attestation que chaque officier de chancellerie devoit donner à l'audiencier du tems qu'il avoit servi, soit au conseil, soit au parlement, à la chancellerie du palais ou ailleurs. Ces sortes d'attestations furent ainsi appellées, parce qu'étant autrefois rédigées en latin comme tous les actes de justice, elles commençoient par ce mot *servivi*. Voyez le *sciendum* de la chancellerie. (*A*)

SERUM, s. m. (*Gram.*) la partie aqueuse, claire & transparente, du sang, du lait, des humeurs animales.

SERUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. j.* place l'embouchure de ce fleuve sur le grand golfe, au midi d'Aganagara. Il ajoute que ce fleuve se formoit de deux sources, qui étoient dans le mont Semanthinus. Mercator croit que le nom moderne est *Coromaran*. (*D. J.*)

SERVUS à pedibus meis, (*Littérat.*) c'étoit le nom qu'on donnoit à l'esclave dont on se servoit pour les messages & pour porter les lettres, du tems de la république des Romains; car il n'y avoit point alors de commodité réglée pour les faire tenir par des postes: aussi n'avons-nous point de terme qui réponde exactement aux mots latins *servus à pedibus meis*: celui de *valet de pié*, qui semble les exprimer, n'en donneroit pas une idée assez juste. *Mongault.* (*D. J.*)

SERY, *voyez* MUSARAIGNE.

SESAC, (*Mythol. orientale.*) divinité des Babyloniens, à ce que pensent la plûpart des critiques sacrés. Ils ont cru trouver dans Jérémie le nom de ce dieu. Voici les paroles du prophete, *ch. xxv. v. 15.* « Ainsi a dit le seigneur: prends de ma main la coupe du vin de ma fureur, & fais-en boire à toutes les nations . . . & le roi *Sesac* en boira avec eux; » puis il ajoute dans un autre endroit: « comment a été prise *Sesac*? Comment Babylone est-elle devenue l'étonnement de toutes les nations? »

Les interpretes qui conviennent que dans ces deux passages, *Sesac* désigne également le roi & la ville de Babylone, sont persuadés que ce *Sesac* étoit une des divinités des Babyloniens, & que Jérémie a prétendu désigner la ville même par le nom de cette divinité; mais cette opinion est purement conjecturale. (*D. J.*)

SÉSAME, s. m. (*Botan.*) suivant Linnœus, le calice de ce genre de plante est monopétale, divisé en cinq segmens: la fleur est aussi monopétale, en forme de cloche, & découpée en cinq parties dont l'une est beaucoup plus longue que les autres; les étamines sont quatre filets plus courts que la fleur; leurs bossettes sont oblongues, droites & pointues; le germe du pistil est ovale & rude; le stile est un filet; le stigma est en forme de lance, divisé en deux; le fruit est une capsule oblongue à quatre loges qui contiennent quantité de semences ovoïdes. *Linnæi gen. plant. p. 293.*

Tournefort met cette plante parmi les digitales, & l'appellent *digitalis orientalis sesamum dicta*, *I. R. H.* 164. Sa racine est annuelle; son calice part des ailes des fleurs, presque sans pellicules; il est petit, & divisé en cinq segmens longs & foibles; sa fleur est monopétale; son ovaire est en silique, tétragonal, oblong, divisé en quatre cellules, pleines de semences qu'on peut manger. Elles sont modérément humectantes, émollientes, parégoriques, visqueuses, grasses, & par conséquent emplastiques.

Les Egyptiens se servent beaucoup de *sésame*, tant en alimens qu'en remede, parce qu'il croît promptement, & qu'il précede les autres fruits après les inondations du Nil; il récompense bien ceux qui le cultivent de leurs travaux par la quantité de siliques qu'il donne. Parkinson prétend que le *sésame* croît de lui-même aux Indes orientales, mais qu'on le cultive en Egypte, en Syrie, en Grece, en Crete & en Sicile. Les Arabes usent fréquemment dans leurs mets de l'huile exprimée de la graine de *sésame*. Il est vraisemblable que notre *sésame* n'est point celui des anciens; car les vertus que Dioscoride lui attribue, ne conviennent point au nôtre. (*D. J.*)

SÉSAMOIDE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *sésamoides*, genre de plante dont la fleur ressemble à celle du réseda. *Voyez* RÉSEDA. Le fruit a différente forme, selon les diverses especes; tantôt il est composé de plusieurs petites cornes qui sont remplies chacune par une semence qui a la figure d'un rein; dans d'autres especes il ressemble par sa forme à une étoile, & il est divisé en plusieurs capsules. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SÉSAMOIDE, adj. *en Anatomie*, nom de quelques petits os qui ressemblent à la semence d'une plante de ce nom.

Les vrais os *sésamoïdes* sont au nombre de deux, & on les observe dans le pouce tant de la main que du pié. C'est à ces os que les fléchisseurs du pouce sur le métacarpe sont attachés, & outre cela l'abducteur du pouce dans le pié. On remarque encore différens autres os *sésamoïdes* dans les autres articulations des doigts, mais ils ne se trouvent pas constamment.

Ces petits osselets se trouvent pour l'ordinaire dans les ligamens capsulaires de l'articulation des doigts à des orteils de plusieurs adultes ; leur figure & leur grosseur varient infiniment ; quelquefois ils sont gros comme des grains de moutarde, & quelquefois comme de gros pois. Les phalanges mêmes ne sont pas les seules parties où l'on trouve les os *sésamoïdes* : on en rencontre quelquefois sur les conduits du fémur, à la partie inférieure du péroné, sur l'os du talon, *&c.*

On comprendra sans peine la cause de ce jeu de la nature, quand on ne regardera pas ces osselets comme des pieces séparées, mais comme une portion de la capsule ligamenteuse qui s'est ossifiée.

Il est certain que ces petits os ne sont autre chose que les ligamens des articulations, ou de forts tendons de muscles, ou l'un & l'autre devenus osseux par la violente compression qu'ils éprouvent dans les endroits où ils sont placés. En voici la preuve.

1°. On ne rencontre pas les os *sésamoïdes* dans tous les sujets ; on les trouve ordinairement cartilagineux. Ils ne sont communément bien ossifiés que dans les sujets robustes & vieux.

2°. Ils sont placés sur la partie la plus élevée de la tête des os du métatarse & des phalanges qui soutiennent les tendons des fléchisseurs : ce qui justifie que la compression des ligamens est la cause de cette ossification.

3°. Les os *sésamoïdes* au commencement des muscles gastrocnémiens, ne sont évidemment composés que de fibres tendineuses.

4°. Les mêmes os à la premiere phalange du gros orteil, ne sont aussi visiblement que la continuation de la substance des ligamens & des tendons des muscles de cette partie ; & celui qui est quelquefois double à la seconde phalange du même orteil, est une partie du ligament circulaire.

5°. Enfin ces osselets doubles sous les tendons fendus du sublime, prouvent encore cette vérité.

Finissons par trois remarques de M. Winslow.

1°. Dans tous les sujets où les tendons & les ligamens ont beaucoup de fermeté, où l'action des muscles est forte, & la compression violente, il y a lieu de s'attendre à trouver de ces os.

3°. Toutes choses égales d'ailleurs, plus le sujet est âgé, plus on trouvera de ces os, & plus ils seront gros.

3°. Plus le sujet a fatigué ces extrémités inférieures ou supérieures, plus aussi, toutes choses égales d'ailleurs, ces os seront gros & nombreux.

Mais quand M. Winslow ne craint point d'ajouter que ces osselets augmentent la force des muscles, en facilitent le jeu, & font que les orteils, lorsqu'on marche, supportent mieux le poids de toute la masse du corps ; je ne reconnois plus le physicien qui venoit tout-à-l'heure de parler raison & méchanique ; je n'y vois qu'un homme qui découvre les prérogatives de la nature dans sa dégénération même, qui préfere pour la force & la flexibilité des organes, la vieillesse à la jeunesse, & qui compte apparemment le mérite des saisons par l'hiver. (*D. J.*)

SESBAM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs polypétales, papilionacées & en forme de grappe ; les embryons sortent de la partie intérieure de la fleur, & deviennent dans la suite des siliques oblongues & divisées en plusieurs nœuds ; elles renferment des semences rondes. Ajoutez au caractere de ce genre que les feuilles naissent par paires. Pontederæ *anthologia*. *Voyez* PLANTE.

SESBAN, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de la grosseur du myrte. Ses branches sont tendres, herbacées, & d'un verd-d'eau tant-soit-peu rougeâtre ; ses fleurs sont de couleur de safran, assez semblables à celles de l'anagyris, & pendent en touffes. Il naît de ses fleurs des longues siliques, telles que celles du fœnu-grec, & qui contiennent des semences pareilles. Vesslingius a remarqué que le nombre des cellules de chaque silique varie selon le nombre des graines, & que le tronc de l'arbrisseau est armé d'épines rares & courtes. (*D. J.*)

SESCHAN, (*Géog. mod.*) anciennement *Buge*, *Byces* & *Byce* ; grand lac de la petite Tartarie en Europe. Il sépare la Tartarie des Nogais, de la Crimée, & se décharge dans la mer de Zabache par un canal fort court, n'étant séparé du golphe de Nigropoly que par un isthme de demi-lieue, sur lequel la ville de Précop est située. (*D. J.*)

SESELI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, suivant Linnœus. Le calice qui enveloppe la fleur, est à peine remarquable ; la couronne de la fleur est généralement uniforme ; la fleur est à cinq pétales à-peu-près égaux, & taillés en forme de cœur ; les étamines sont cinq filets qui finissent en pointes aiguës ; les bossettes des étamines sont simples ; le germe du pistil est placé sous l'enveloppe de la fleur ; les stiles sont recourbés ; les stigma sont obtus ; le fruit est ovale, petit, cannelé, & séparable en deux portions. Les graines sont au nombre de deux, de forme ovoide, convexe d'un côté, & applaties de l'autre. Il paroît de cette description que Tournefort s'est trompé en rapportant les diverses especes de *seseli* au genre de plante qu'on nomme *fenouil*. (*D. J.*)

SESELI COMMUN, (*Botan.*) c'est un des noms qu'on donne vulgairement à la livêche, en latin *ligusticum*. *Voyez* LIVÊCHE, *Botan.* (*D. J.*)

SESELI DE CANDIE, (*Botan.*) nom vulgaire d'une des especes du genre de plante, que Tournefort appelle *tordylium*. *Voyez* TORDYLIUM, *Botanique*. (*D. J.*)

SESELI DE MARSEILLE, (*Botan.*) plante nommée par Tournefort, *fœniculum tortuosum*, & par les autres Botanistes, *seseli massilienſe* ; sa tige s'éleve à la hauteur d'environ un pié & demi, & est remplie de moëlle blanche. Elle porte en ses sommités des ombelles, qui soutiennent de petites fleurs à cinq pétales, disposées en rose, de couleur blanche, & quelquefois purpurine. Après la chute de la fleur, son calice devient un fruit composé de deux graines oblongues, striées, arrondies d'une part, & applaties de l'autre ; elles sont d'un gris pâle, d'une odeur aromatique, & d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur forte & agréable. Elle croît aux lieux sablonneux dans les pays chauds, comme en Languedoc, en Provence, & aux environs de Marseille. (*D. J.*)

SESELI DE MARSEILLE (*Mat. méd.*) la semence est la seule partie de cette plante qui soit d'usage en médecine. Elle est comptée parmi les semences carminatives. Elle est fort analogue avec celles des autres plantes ombelliferes usuelles, telles que le fenouil, l'anis, le cumin, *&c.* Aussi est-ce presque toujours avec ces dernieres semences qu'on l'emploie, & très-rarement seule. Son usage est fort rare pour les prescriptions magistrales. On l'emploie davantage dans les compositions officinales : elle entre, par exemple, dans la thériaque, le mithridat, l'eau générale, & la poudre *de calibe* de la pharmacopée de Paris. (*b*)

SESIA (LA), *ou* LA SESSIA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, dans le Milanez. Elle prend sa source dans les Alpes, aux confins du Valais, traverse la vallée de son nom, & se décharge dans le Pô, au-dessous de Casal. (*D. J.*)

SESQUI, est une particule souvent employée par les anciens musiciens, dans la composition des mots servant à exprimer différentes especes de mesures.

Ils appelloient donc *sesqui-alteres*, les mesures, dont la principale note valoit une moitié en sus de

plus que sa valeur naturelle ; c'est-à-dire, trois des notes dont elle n'auroit valu autrement que deux ; ce qui avoit lieu dans toutes les mesures triples, soit les majeures, où la breve même sans point valoit trois semi-breves : soit les mineures, où la semi-breve valoit trois minimes.

Ils appelloient encore *sesqui octave*, le triple marqué par ce signe C $\frac{3}{8}$.

Double *sequi-quarte*, le triple marqué C_4^3. & ainsi des autres.

Sesqui-diton ou *hemi-diton* dans la musique grecque, est l'intervalle d'une tierce-majeure diminuée d'un semi-ton, c'est-à-dire, une tierce-mineure. *Voyez* TIERCE. (*S*)

SESQUI-ALTERE, *en Géométrie, & en Arithmétique*, c'est un rapport entre deux lignes, deux nombres, *&c.* dans lequel une de ces grandeurs contient l'autre une fois & une demi-fois. *Voyez* RAISON.

Ainsi les nombres 9 & 6, sont entre eux en raison *sesqui-altere* ; car 9 contient 6 une fois & une demi-fois : tels sont aussi les nombres 30 & 20. (*E*)

SESQUI DOUBLE, adj. (*Géom. Mathém.*) on dit qu'une raison est *sesqui-doublée*, quand le plus grand de ses deux termes contient le plus petit deux fois & une demi-fois ; telle est la raison de 15 à 6, de 50 à 20, *&c. Voyez* RAISON. (*E*)

SESQUI-QUADRAT, adj. (*Astron.*) aspect *sesqui-quadrat*, est un aspect ou position des planetes, où elles sont éloignées l'une de l'autre de 4 signes & demi, ou 135 degrés, c'est-à-dire, 90 + 45. *Voyez* ASPECT. (*E*)

SESQUI-TIERCE, (*Géométrie.*) on dit qu'une quantité est en raison *sesqui-tierce* d'une autre quantité, quand la premiere contient la deuxieme une fois & un tiers de fois ; telle est la raison de 8 à 6, ou de 4 à 3. (*E*)

SESSA *ou* SEZZA, (*Geogr. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à cinq milles de Carinola, & à vingt-deux de Capoue, près du Gariglan, avec titre de duché, & un évêché suffragant de Capoue. Si cette bourgade est l'ancienne *Suessa-Aruncа*, elle a bien perdu de son lustre, & l'on ne peut plus dire d'elle ce qu'en disoit Cicéron, *lautissimum oppidum*, car c'est un lieu misérable, malgré tous ses titres. *Long. 31, 35. latit. 58*, 30.

Corradini (Pierre-Marcelin), savant cardinal, naquit à *Sessa*, & donna une histoire de cette ville en latin ; mais il s'acquit une toute autre gloire par son bel ouvrage intitulé : *vetus latium profanum & sacrum*, *2 vol. in-fol.* Il mourut à Rome en 1743, à 83 ans. (*D. J.*)

SESSE, s. f. (*terme de relation.*) c'est une bande ou écharpe de toile, dont les Orientaux entourent le bonnet de leur turban, & qui leur ceint la tête. Les émirs, ou descendans de Mahomet, ont droit de porter seuls le turban avec la *sesse* de laine verte. L'habit des femmes de Samos, au rapport de Tournefort, consiste en un doliman à la turque, avec une coëffe rouge, bordée d'une *sesse* jaune ou blanche qui leur tombe sur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus souvent sont partagés en deux tresses, au bout desquelles pend quelquefois un trousseau de petites plaques de cuivre blanches, ou d'argent bas. (*D. J.*)

SESSION, s. f. (*Gram.*) il est dit pour séance, la *session* de tel concile ; cette affaire a été renvoyée à la *session* suivante du parlement.

SESSITES, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule Transpadane. Pline, *l. III, c. xvj*, le compte au nombre des fleuves considérables qui se jette dans le Pô. Leander le nomme *Seuza*. (*D. J.*)

SESTAKOF *ou* SESTANOS, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Russien, dans la province de Viarka, sur la rive droite de la Viarka. *Long. 69. latit. 58, 30.* (*D. J.*)

SESTE, s. f. (*Mesure seche.*) on s'en sert à Siam pour les grains, graines & légumes seches. Il faut quarante sacs pour faire le *seste*, & quarante *sestes* pour le cohi ; ensorte qu'évaluant le *seste* sur le pié de cent catis, ou cent vingt-cinq livres, poids de marc, le sac pese environ trois livres un peu plus, & le cohi cent vingt livres, *Savary*. (*D. J.*)

SESTERAGE, s. m. (*Gram. Jurisp.*) tributs que quelques seigneurs levoient autrefois sur chaque septier de bled.

SESTERCE, s. m. (*Monnoie romaine.*) le *sesterce* étoit une petite piece d'argent, qui valoit le quart du denier ou deux as & demi. Cette marque *H. S.* signifie *dipondium cum semisse*, & *sestertius* est la même chose que *semissertius*.

Les Romains comptoient par *sestertii* & par *sestertia*, car on ne trouve jamais *sestertium* au singulier, parce qu'on disoit *mille sestertii*, & non pas *unum sestertium*.

Les *sestertia*, qui étoient une monnoie de compte comme le talent, valoient autant de milliers de ces petites pieces d'argent, nommées *sestertii*, qu'il y avoit d'unité dans le nombre. Ainsi *sestertia X.* ou *sestertium decem* supplée *millia*, c'étoit dix mille petits *sesterces*.

Ce n'est que par le sujet qui est traité qu'on peut reconnoître s'il s'agit de grands ou de petits *sesterces*, les uns & les autres s'exprimant par cette marque *H. S.* le *sestertius*, parce qu'il valoit deux as & demi, & le *sestertium*, parce qu'il valoit deux livres & demie d'argent.

M. de S. Réal s'est persuadé que les Romains ne se servoient de cette marque *H. S.* que pour les petits *sesterces*, & que pour les grands ils écrivoient tout-au-long *sistertia*, au-lieu que les copistes avoient écrit en abrégé les uns & les autres. Mais cette opinion nous paroît sans fondement ; l'uniformité qui se trouve dans les manuscrits fait voir que cette maniere de marquer les grands *sesterces* ne vient point des copistes. Il y a même un endroit dans Suétone qui prouve décisivement que les Romains écrivoient en abrégé les grands *sesterces*, aussi-bien que les petits ; c'est dans la vie de Galba, *cap. VI.*

Quand on trouve *sestertium decies numeratum esse* dans Cicéron, c'est une syllepse de nombre, où *numeratum*, qui se rapporte à *negotium*, est pour *numerata*, qui se devroit dire, comme il est même en quelques éditions, parce que l'on suppose *centena millia*. De même, *an accepto centies sestertium fecerit*, dans Velleius Paterculus pour *acceptis centies centenis millibus sestertium*. De même encore, *trapezitæ mille drachmarum sunt redditæ*, pour *res mille drachmarum est reddita*, Plaut.

Or comme les anciens ont dit, *decies sestertium* ou *decies centena millia sestertium*, ils ont dit aussi *decies æris* pour *decies centena millia æris*.

Souvent le mot de *sestertium* est omis dans les auteurs par une figure nommée *ellipse*, comme fait Suétone dans la vie de César, *promissumque jus annulorum cùm millibus CCCC distulit* ; & le même dans la vie de Vespasien, *primus è fisco latinis, græcis, rhetoribus annua centena constituit*, c'est-à-dire, *centena millia sestertium*.

Selon l'opinion de M. Gassendi, l'as romain valoit neuf deniers de notre monnoie, (l'once d'argent étant estimée sur le pié de soixante-dix sols), le denier romain valoit dix as, c'est-à-dire huit sols de notre monnoie, & le petit *sesterce*, nommé en latin *sestertius*, valoit, suivant ce calcul, deux sols ; le grand *sesterce*, qui en comprenoit mille petits, valoit environ cent & une livres dix-sept sols ; aujourd'hui que l'once d'argent est estimée sur le pié de six livres &

le marc sur le pié de cinquante livres, le *sesterce* vaudroit un peu moins de quatre sols, & les mille environ cent quatre-vingt-sept livres; il est aisé de faire cette évaluation en tous tems d'après la valeur fixée de l'once d'argent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SESTERTIUM, (*Topogr. de Rome.*) lieu de Rome, situé à deux milles & demi de la porte Esquiline; ce lieu étoit ainsi nommé, dit Juste-Lipse, *quòd semi tertio ab urbe milliari distabat.* C'étoit l'endroit où l'on jettoit les cadavres de ceux que les empereurs faisoient mourir; & ce fut dans ce même endroit, dit Plutarque, qu'on jetta la tête de Galba, après qu'on l'eut assassiné & qu'on lui en fait toutes sortes d'outrages. (*D. J.*)

SESTIARIA EXTREMA, (*Géog. anc.*) promontoire d'Afrique dans la Mauritanie-Tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* le marque sur la côte de la Méditerranée, entre *Tæniolonga* & *Ryssadirum.* Il y avoit sur ce promontoire une ville que Castald nomme *Galba.* (*D. J.*)

SESTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans l'Umbrie. Leur ville étoit un municipe, à la source de l'Isaurus ou Pisaurus. Ce municipe étoit célebre, comme le témoignent diverses inscriptions anciennes. (*D. J.*)

SESTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans les terres de l'Œnotrie. Gabriel Barri croit que c'est aujourd'hui *Saracena.* (*D. J.*)

SESTO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, sur la gauche du Tésin, à l'endroit où il sort du lac Majeur. Elle a titre de *duché*, possédé par la maison de Spinola. (*D. J.*)

SESTOLA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le duché de Modene, & le chef-lieu du Friguano. Il y a un gouverneur & une garnison. (*D. J.*)

SESTRI, (*Géog mod.*) petite ville d'Italie dans l'état de Genes, à 30 milles de cette capitale. C'est la résidence de l'évêque de Bruguano. On la nomme *Sestri di Levante*, & quelques-uns la prennent pour la *Sesta Tigulionum* de Pline. *Long.* 27. 2. *latit.* 44. 33.

Sestri, surnommée *di Ponente*, pour la distinguer de la précédente, est une autre petite ville de l'état de Genes, mais qui n'est qu'à 6 milles à l'ouest de la capitale. On a cru que c'étoit l'ancienne *Tigulia.* *Long.* 26. 33. *latit.* 44. 27. (*D. J.*)

SESTUS ou SESTOS, (*Geog. anc.*) ville du Chersonnèse de Thrace, sur la côte de l'Hellespont, & au milieu de cette côte, vis-à-vis de la ville d'Abydos. L'espace entre ces deux villes est de 7 à 8 stades. *Sestos* est à jamais célebre par les amours d'Héro & de Léandre, dont je parlerai au *mot* TOUR DE LÉANDRE; & c'est de-là qu'elle est appellée Σηστίας Ηρω, *Sestias Hero*, par Musée, qui un peu auparavant dit: *Sestus erant & Abydus, è regione positæ, propè mare, vicinæ oppida.*

Thucydide, *l. VIII. p. 588.* en parlant de Strombichide, remarque que ce chef des Athéniens étant venu à Abydus, & ne pouvant engager les habitans à se rendre ni les réduire par la force, navigea vers le rivage opposé, & mit une garnison dans *Sestus* pour être maître de l'Hellespont. Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* place aussi ces deux villes à l'opposite l'une de l'autre: *Est Abydo objacens* Sestos, *Leandri amore nobiles.* Le nom national étoit *Sestius*, selon Etienne le géographe, & nous avons une médaille de Gordien avec ce mot.

Il y a, dit Procope, *Ædif. l. IV. c. x.* à l'opposite d'Abydos une ville fort ancienne, nommée *Sestos*, qui est commandée par une colline, & qui n'avoit autrefois ni fortifications, ni murailles. L'empereur Justinien y a fait bâtir une citadelle qui est de très-difficile accès, & qui passe pour imprenable.

Les Geographes croient ordinairement que les châteaux des Dardanelles sont bâtis sur les ruines de *Sestos* & d'Abydos; mais ils se trompent manifestement, car les châteaux sont vis-à-vis l'un de l'autre, au-lieu que ces deux villes étoient situées bien différemment: *Sestos* étoit si avancée vers la Propontide, que Strabon, qui compte avec Hérodote 875 pas d'Abydos à la côte voisine, en compte 3750 du port de cette ville à celui de *Sestos.*

Léandre devoit être bien vigoureux pour faire ce trajet à la nage, quand il vouloit voir Héro sa maîtresse; aussi l'a-t-on représenté sur des médailles de Caracalla & d'Alexandre Sévere, précédé par un cupidon qui voloit le flambeau à la main pour le guider; flambeau qui ne lui étoit pas d'un moindre secours, que le fanal que sa maîtresse prenoit soin d'allumer sur le haut de la tour où elle l'attendoit: il falloit être un héros & tout des plus robustes pour faire l'amour de cette maniere.

Il vaut donc mieux s'en tenir à ce que dit Strabon pour la situation de *Sestos* & d'Abydos; d'ailleurs on ne trouve aucuns restes d'antiquité autour des châteaux, & l'endroit le plus étroit du canal est à trois milles plus loin sur la côte de Maita en Europe: on voit encore des fondemens & des masures considérables sur la côte d'Asie, où Abydos étoit placée.

Xerxès, dont le pere avoit fait brûler cette ville, de peur que les Scythes n'en profitassent pour entrer dans l'Asie mineure, choisit avec raison ce détroit pour faire passer son armée en Grece; car Strabon assure que le trajet sur lequel il fit jetter un pont, n'avoit que sept stades, c'est-à-dire qu'environ un mille de largeur. (*D. J.*)

SESUVII, (*Géog. anc.*) cité maritime de la Gaule celtique dans l'Armorique, selon César, *Bel. Gal. l. II. c. xxiv.* qui la nomme avec celle des peuples *Veniti*, *Unelli*, *Osismii*, *Curiosolitæ*, *Aulerci* & *Rhedones.* Nicolas Samson observe dans ses remarques sur l'ancienne Gaule que le nom *Sesuvii* est fort corrompu chez les anciens, ce qu'il prouve par plusieurs passages, qui montrant que *Essui* & *Sesuvii* (le pays de Séez) ne sont qu'un même peuple dont les noms ont été altérés. (*D. J.*)

SETÆUM, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Italie dans la Calabre, aux environs de la ville de Sybaris. Gabriel Barri croit que S. Mauro, évêché de la Calabre, redevenu simple village, étoit dans le voisinage de ce petit pays. (*D. J.*)

SETANTIORUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ce port sur la côte occidentale de l'île entre les golfes Moricambe & Belisama. Camden croit que c'est le lac appellé *Winander-mer.* (*D. J.*)

SETE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la basse-Ethiopie, au royaume de Louango, à seize lieues de Majambre. Elle produit du gros & du petit millet, du vin de palme & du bois-rouge, dont les habitans trafiquent. (*D. J.*)

SETEIA ÆSTUARIUM, (*Géog. anc.*) golfe de la Grande-Bretagne; il est placé par Ptolomée, *l. II. c. iij.* sur la côte occidentale de l'île, entre le golfe Belisama & l'embouchure du fleuve Tisobis. C'est présentement *Dee-mouth*, ou l'embouchure de la Dée, selon Cambden. (*D. J.*)

SETHREITES-NOMUS, (*Géog. anc.*) ou *Sethroïtes*, comme lisent Pline & Etienne le géographe, nome d'Egypte, l'un des dix du Delta. Sethrum ou Sethron en étoit la capitale. (*D. J.*)

SETIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie dans le Latium, aujourd'hui *Sezza.* C'étoit, selon Tite-Live, *l. VII.* une colonie romaine voisine de celle de Norba. *Pivernates Norbam atque* Setiam *finitimas colonias romanas, incursione subitâ, depopulati sunt.* Il dit, *l. XXVI. c. xviij.* que c'étoit un municipe, & il le place sur la voie Appienne: *Consul per Appiæ municipia,*

cipia, quæque propter eam viam sunt, Setiam *foram*, *Lavinium præmisit*. Cette ville étoit située sur le haut d'une montagne, ce qui a fait que Martial lui a donné l'épithete de *pendula*. Le même poëte dit dans un autre endroit, *l. X. epigr. 64* :

Nec quæ paludes delicata pomptinas
Ex arce clivi spectat uva Setini.

On recueilloit beaucoup de vin dans le territoire de *Setia* : Silius Italicus fait l'éloge de ce vin.

At quos ipsius mensis sepostia Bacci
Setia, *& incelebri miserunt valla velitræ*.

Les habitans de *Setia* étoient appellés *Setini*, & la ville elle-même se trouve nommée *Setina colonia* dans une inscription rapportée par M. Spon, *page 179. Patrono. Fabrum Coloniæ Setinæ*.

Cette ville conserve son ancien nom; elle est située sur une montagne, dans la campagne de Rome, entre Sermonette & Piperno. Mais aujourd'hui son terroir a changé de nature; il ne produit presque rien du tout. L'on remarque parmi les bois dont ses montagnes sont présentement couvertes, beaucoup de ces plantes appellées *ficus indica*; il y en a qui s'élevent jusqu'à la hauteur de trente piés, & qui font un tronc de la grosseur d'un homme. Les lauriers & les myrthes y sont communément dans les haies, & on commence à trouver assez fréquemment les oranges en pleine terre. Proche de *Setia*, au village de Casenove, on rencontre un fort grand marais, sur lequel on peut s'embarquer pour aller à Terracina.

2°. *Setia* est encore le nom d'une ville d'Espagne, dans la Bétique, que Ptolomée, *l. II. c. iv*, place dans les terres, & qu'il donne aux Turdules.

3°. *Setia*, ville de l'Espagne tarragonnoise, située dans les terres & chez les Vascones, selon Ptolomée, *l. II. c. vj*.

Valerius Flaccus, poëte latin, étoit natif de *Setia* dans le Latium, & selon d'autres, de Padoue. Quoi qu'il en soit, ce poëte, qui fleurissoit sous l'empire de Domitien, vers l'an 71 de Jesus-Christ, eut beaucoup de part à l'amitié de Martial, & ne fut pas fort accommodé des biens de la fortune. Son poëme des Argonautes en huit livres, demeura imparfait; & Quintilien regrete ce malheur pour les Lettres. (*D. J.*)

SETIE, (*Marine.*) *voyez* SEITIE.

SÉTHIENS, *ou* SÉTHINIENS, s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) hérétiques sortis de Valentin, ainsi appellés du nom de *Seth*. Ils enseignoient que deux anges ayant créé l'un Caïn, & l'autre Abel, & celui-ci ayant été tué, la grande vertu qui étoit au-dessus des autres vertus, avoit voulu que Seth fût conçu comme une pure semence; mais qu'enfin les deux premiers anges s'étant mêlés les uns avec les autres, la grande vertu avoit envoyé le déluge pour ruiner la mauvaise engeance qui en étoit venue; que toutefois il s'en étoit glissé quelque partie dans l'arche, d'où la malice s'étoit répandue dans le monde. Ces hérétiques composerent plusieurs livres sous le nom de Seth & des autres patriarches. Quant à Jesus-Christ, ils se persuadoient ou qu'il etoit Seth, ou qu'il tenoit sa place. Tertullien, *de præscr. c. xlvij*; Saint Irénée, *l. I. c. vij. & seq.* Saint Epiphane, *hær. 31*; Baronius, *A. C. 145*; Sixte de Sienne, *l. II. biblioth.* Godeau, *hist. eccléf.* &c.

SÉTHIM, (*Critiq. sacrée.*) sorte de bois précieux dont Moïse se servit pour construire l'arche, les autels, la table, le tabernacle même, & plusieurs autres choses qui y servoient. Ce bois se trouvoit dans les deserts d'Arabie, mais nous ne le connoissons point; & les septante ont traduit le mot hébreu *séthim* par le terme général de *bois incorruptible*. (*D. J.*)

SETIER, s. m. *terme de relation*; c'est le nom que les Francs donnent à des barques turques, avec lesquelles ils font le commerce de proche en proche. (*D. J.*)

SETINE, s. f. *terme de laboureur*, mesure de prés dans le pays de Bugei & de Gex; c'est l'étendue de pré que six hommes peuvent faucher en un jour. On estime la *setine* au pays de Gex douze charretées de foin de vingt quintaux, qui font vingt-quatre méaux du pays de Bresse. A Genève la *setine* ou *seterée* est autant de pré qu'un homme en peut faucher en un jour. (*D. J.*)

SETINUM, (*Botan.*) nom donné par quelques-uns à la Meleze, & par quelques autres à l'agaric de Dioscoride. (*D. J.*)

SETIOLER, *terme de Jardinage*. Ce terme se dit des plantes qui, pour être trop pressées dans leurs planches, montent plus haut qu'elles ne devroient, ce qui les rend foibles & menues. Le même mot se dit aussi des branches qui sont dans le milieu des arbres trop touffus. (*D. J.*)

SETON, s. m. *terme de Chirurgie*, bandelette de linge qui sert à entretenir la communication entre deux plaies.

Ce mot vient du latin *seta*, parce que l'on se servoit anciennement de crins de cheval pour la même intention.

Fabrice d'Aquapendente employoit un cordon de soie. J'ai vu plusieurs chirurgiens qui se servoient de ces meches de coton qu'on met dans les lampes; mais on doit préférer une petite bande de toile, parce que le linge convient mieux aux plaies. On a soin d'effiler cette bandelette sur les bords, pour qu'elle passe plus facilement, & qu'elle s'applique plus mollement aux parois de la plaie.

Le *seton* est d'un grand secours pour porter les médicamens tout le long du trajet d'une plaie contuse qui a une entrée & une sortie, comme cela arrive ordinairement dans les plaies d'armes à feu. Quelques praticiens objectent que le *seton* est un corps étranger qu'on entretient dans la plaie, & qu'ainsi l'usage doit en être proscrit; mais on ne peut lui refuser d'avoir de grandes utilités; il empêche que les entrées & les issues des plaies se referment avant le milieu; il sert à porter les remedes convenables dans toute leur profondeur, & à conduire aisément au dehors les matieres nuisibles. Si le *seton* a quelquefois produit des accidens que l'on a vu cesser par la suppression qu'on en a faite, c'est que la plaie n'étoit point assez débridée, ou que le *seton* tiré d'un mauvais sens, accrochoit quelque esquille, laquelle en picotant les parties extrêmement sensibles, excitoit des douleurs cruelles, comme je l'ai remarqué plusieurs fois. Lorsque le *seton* est à l'aise dans la plaie, il ne produit aucun mauvais effet, il procure au contraire de très-grands avantages. Lorsque la plaie est mondifiée, on ôte le *seton*, & alors elle se guérit fort aisément, s'il n'y a aucun obstacle d'ailleurs.

Pour poser le *seton* au-travers de la plaie, il faut avoir une aiguille destinée à cet usage. *Voyez* AIGUILLE.

Le *seton* doit être fort long, parce qu'à chaque pansement il faut retirer ce qui est dans la plaie, & en faire suivre une autre partie, que l'on aura couverte d'onguent dans toute l'étendue qui doit occuper la longueur de la plaie. On coupe ensuite ce qui en est sorti, & qui est couvert de pus. Quand tout le *seton* est usé, & que l'on a encore besoin de s'en servir, il ne faut pas en passer un nouveau avec l'aiguille, mais on l'attachera au bout de celui qui finit, en observant autant qu'il est possible de faire entrer le *seton* par le côté supérieur de la plaie, & de le faire sortir par celui qui en est l'égoût.

Quand on supprime le *seton*, on met assez ordinairement de la charpie brute sur toute la longueur de

l'endroit sous lequel le *seton* a passé, & par-dessus une compresse assez épaisse. En rapprochant par ce moyen les parois du sinus, on procure une prompte réunion.

SETON, *opération de Chirurgie* par laquelle on perce d'un seul coup la peau en deux endroits, avec un instrument convenable, pour passer une bandelette de linge d'une ouverture à l'autre, afin de procurer une fontanelle, ou ulcere dans une partie saine. *Voyez* FONTANELLE. Le *seton* se pratique le plus ordinairement à la nuque.

Il y a bien des auteurs qui ne sont point partisans de cette opération. On fait contre elle des objections qui lui sont particulieres ou communes avec les cauteres. Plusieurs personnes, fort éclairées d'ailleurs, ne croyent pas qu'un trou fait à la peau & à la graisse puisse servir d'égoût aux humeurs vitiées qui produisent des maladies habituelles; telles que les maux de tête invétérés, les ophthalmies opiniâtres, *&c.* Cette opinion est contredite par un grand nombre de faits qui assurent l'utilité de ces sortes d'évacuations; elles peuvent même servir de préservatif: on a l'expérience que les personnes qui portent des cauteres ne sont point attaquées de la peste. *Voyez* Ambroise Paré & autres auteurs, qui rapportent des observations positives à ce sujet.

Les raisons particulieres qu'on trouve dans les livres contre l'opération du *seton*, ont pour fondement la méthode cruelle dont on la pratiquoit. Les anciens pinçoient la peau avec des tenailles percées, & passoient un fer ardent au-travers de ces ouvertures pour percer la peau.

Pour faire cette opération par une méthode plus simple & moins douloureuse, le chirurgien pince la peau & la graisse longitudinalement avec les pouces & les doigts indicateurs des deux mains; il fait prendre par un aide le pli de peau qu'il pinçoit de la main droite, & de cette main il perce la peau avec un petit bistouri à deux tranchans; après avoir retiré son instrument, il passe la bandelette par le moyen de l'aiguille à *seton*, & on panse les deux petites plaies avec de la charpie, une compresse, & quelques tours de bande. On peut avoir un bistouri avec une ouverture ou œil vers la pointe: par ce moyen on passera la bandelette en même tems qu'on fait les incisions.

La suite des pansemens est la même que nous l'avons décrite *au mot* SETON, *piece d'appareil*.

Cette espece de fontanelle a sur le cautere les avantages d'être faite dans le moment: la suppuration y est établie dès le second jour; & dans l'application du cautere, il faut attendre la chûte de l'escarre, qui ne se fait souvent qu'au bout de douze ou quinze jours. L'ulcere produit par le *seton* est tellement soumis à la volonté du chirurgien, qu'on l'entretient tant de tems qu'on le desire, & qu'on le guérit de même dès qu'on le souhaite, en ôtant la bandelette. L'ulcere qu'on a fait avec le cautere, se guérit quelquefois malgré qu'on en ait; & souvent on desireroit le guérir sans pouvoir y réussir, du-moins aussi promptement que le *seton*; dans ce dernier cas la guérison est une affaire de vingt-quatre heures, & l'ulcere du cautere doit être mondifié, détergé & cicatrisé, ce qui demande un tems plus long. (*Y*)

SE-TSE, *ou* TSE-TSE, (*Hist. nat. Botan.*) espece de figues, qui ne croissent qu'à la Chine, & sur-tout dans les provinces de Chan-tong & de Yun-nan. Ces figues ont un parfum délicieux; l'arbre qui les produit est de la grandeur d'un noyer, dont les feuilles sont d'un très beau verd d'abord, mais ensuite elles deviennent d'un rouge très-vif. Le fruit est de la grosseur d'une pomme médiocre; il jaunit à mesure qu'il mûrit. Lorsqu'on fait sécher ces figues, elles se couvrent à l'extérieur d'un enduit semblable à du sucre.

SETTE, *ou* SETE, (*Géog. mod.*) cap de France dans le bas Languedoc, sur la côte de la mer, au midi du lac de Maguelone & de la bourgade de Frontignan. Louis XIV. y fit construire un port qui est pour les galeres & les petits bâtimens. C'est-là que commence le canal de Languedoc, qui va se terminer dans la Garonne à Toulouse. *Long.* suivant Cassini, prise au fanal de cette ville, *21. 13. latit. 43. 24. 40.* (*D. J.*)

SETTENIL, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Septenilium*, petite ville d'Espagne, dans le royaume de Grenade, sur un rocher, au couchant de Munda, & vers les confins de l'Andalousie. La plûpart des maisons sont taillées dans le roc; le terrein des environs ne produit que des pâturages. (*D. J.*)

SETTIA, (*Géog. mod.*) province de l'île de Candie, du côté de l'occident, dans l'endroit que l'on appelle *Isthene*; cette province est très-petite, n'ayant qu'environ douze milles d'étendue, & pour chef-lieu une petite ville de son nom. (*D. J.*)

SETTIA, (*Géog. mod.*) ville de l'île de Candie, & le chef-lieu de la petite province de même nom; elle est située au septentrion sur le bord de la mer; son château qui étoit assez considérable, a été détruit par les Vénitiens en 1651, & n'a point été rétabli par les Turcs depuis que l'île de Candie a passé dans leurs mains. (*D. J.*)

SÉTUBAL, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadoure, au midi du Tage, vers l'embouchure du Zadaor, à 10 lieues au sud-est de Lisbonne.

Sétubal a été bâtie des ruines de l'ancienne *Cetobriga*, qui étoit un peu plus avant au couchant, & dans laquelle Jupiter Ammon avoit un temple. On a eu soin de la fortifier, & de la fermer de murailles. Elle est située au bout d'une plaine de deux lieues de longueur, extrêmement fertile en grain, en vin, & en fruits. Au couchant de cette ville, la terre fait un promontoire avancé dans la mer, qui présente deux cornes, l'une au nord du côté du Tage, & l'autre au midi du côté de l'océan; ce dernier promontoire est le *promontorium Barbarium* des anciens, & le cap de Espichel des modernes.

Sétubal s'étoit accrue par la commodité de son port, par la fertilité de son terroir, par la richesse de sa pêche, & par la fécondité de ses salines. Enfin, son commerce florissant avoit rendu depuis deux siecles cette ville considérable, lorsqu'elle a été détruite par ce terrible tremblement de terre, du premier Novembre 1755, qui a si prodigieusement endommagé Lisbonne. *Long. 8. 45. latit. 38. 22.* (*D. J.*)

SETUNDUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie, sous l'Egypte, le long du Nil, selon Pline, *l. VI. c. xxx.* (*D. J.*)

SETZ, (*Géogr. mod.*) par M. de l'île *Scezin*, ville de la basse-Hongrie, dans le comté de Barauyvar, à la droite du Danube, entre Bude & Peterwaradin. (*D. J.*)

SEVA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de l'île de Madagascar; ses feuilles sont d'un verd foncé par-dessus; elles sont blanches & cotonneuses par-dessous, & de la grandeur de celles d'un amandier; elles sont astringentes & peuvent servir de remede contre le flux de sang.

SEVA, (*Antiq. rom.*) couteau dont on se servoit dans les sacrifices pour égorger les victimes. (*D. J.*)

SEUDRE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Saintonge; elle se jette dans la mer près de Marennes, & vis-à-vis la pointe méridionale de l'île d'Oleron. Au reste, la *Seudre* est plutôt un bras de mer qu'une riviere, puisqu'elle n'est navigable que par le secours des marées; ses environs en tirent de grands avantages, parce qu'elle donne entrée quatre lieues avant dans les terres à des vaisseaux de deux

cens tonneaux. Le cardinal de Richelieu projettoit de faire conduire un canal de l'extrémité de la *Seudre* jusqu'à la Gironde ; mais l'idée de ce projet utile eſt morte avec lui. (*D. J.*)

SÉVE, (*Botan.*) humeur aqueuſe qui ſe trouve dans le corps des plantes, & qui les nourrit.

Nous ne connoiſſons point encore la cauſe de l'élévation de la *ſéve* dans les plantes : cette cauſe réfideroit-elle dans quelque mouvement analogue au mouvement périſtaltique des inteſtins? L'action d'un air plus ou moins chaud ſur la lame élaſtique des trachées, ſeroit-elle le principe de ce mouvement? La roideur que le deſſéchement produit dans les parties élaſtiques & ligneuſes, s'oppoſeroit-elle à ce mouvement?

Quelques phyſiciens ont imaginé que la *ſéve* circuloit dans les plantes comme le ſang circule dans les animaux ; mais les expériences de M. Hales ont démontré la fauſſeté de cette opinion ; auſſi n'admet-il dans la *ſéve* qu'une ſorte de balancement. Les judicieuſes réflexions ſur leſquelles il établit ſon hypothèſe, méritent d'être lues dans l'ouvrage même ; je ne ferai que les indiquer ici.

Les plantes reçoivent & tranſpirent en tems égal beaucoup plus que les grands animaux ; les plantes ſont dans un état de perpétuelle ſuccion ; elles prennent ſans ceſſe de la nourriture pendant le jour par leurs racines, pendant la nuit par leurs feuilles ; les animaux au contraire ne prennent de la nourriture que par intervalle. La digeſtion de cette nourriture ne s'opéreroit point ou s'opéreroit mal, ſi de nouvelles nourritures ne ſuccédoient ſans interruption. La méchanique qui exécute la nutrition des plantes, paroît donc devoir différer beaucoup de celle qui exécute la nutrition des animaux qui nous ſont les plus connus.

La nutrition des plantes ſemble devoir ſe faire d'une maniere plus ſimple, exiger moins de préparations que celle des grands animaux ; c'eſt ce qu'indique encore l'inſpection des organes.

Les plantes n'ont point de parties qui répondent par leur ſtructure ou par leur jeu, à celles qui operent la circulation du ſang dans les grands animaux. Elles n'ont ni cœur, ni arteres, ni veines ; leur ſtructure eſt très-ſimple & très-uniforme ; les fibres ligneuſes, les utricules, les vaſes propres, les trachées, compoſent le ſyſtème entier de leurs viſceres ; & ces viſceres ſont répandus univerſellement dans tout le corps de la plante : on les retrouve juſque dans les moindres parties. Les vaiſſeaux ſéveux n'ont point de valvules deſtinées à favoriſer l'aſcenſion de la *ſéve*, & à empêcher la rétrogradation. Quand ces valvules échapperoient au microſcope, l'expérience en démontreroit la fauſſeté ; puiſque les plantes que l'on plonge dans l'eau, ou qu'on met en terre par leur extrémité ſupérieure, ne laiſſent pas de végéter.

Il eſt ſi vrai que la *ſéve* monte & deſcend librement par les mêmes vaiſſeaux, que ſi après avoir coupé dans la belle ſaiſon, une des groſſes branches d'un arbre, on adapte au tronçon un tube de verre qui contienne du mercure, on verra la *ſéve* élever le mercure pendant le jour, & le laiſſer tomber à l'approche de la nuit. On parviendra de cette façon à meſurer la force de la *ſéve* par l'élévation du mercure, & à comparer cette force dans différens ſujets. Toutes choſes d'ailleurs égales, les variations du mercure ſeront d'autant plus conſiderables, que le jour ſera plus chaud, & la nuit plus fraîche. La marche de la *ſéve* dans la belle ſaiſon, reſſemble donc aſſez à celle de la liqueur d'un thermometre : l'une & l'autre dépendent également des alternatives du chaud & du frais.

Enfin, les divers phénomenes botaniques qu'on a regardés comme de fortes preuves de la circulation de la *ſéve*, ne la ſuppoſent point néceſſairement. Tous ces phénomenes s'expliquent de la maniere la plus heureuſe par un principe fort ſimple, fondé ſur l'obſervation ; c'eſt qu'il y a une étroite communication entre toutes les parties d'une plante ; elles ſont toutes les unes à l'égard des autres, dans un état de ſuccion : la nourriture que prend une de ces parties, ſe tranſmet aux autres ; les feuilles ſe nourriſſent réciproquement ; la racine pompe le ſuc de la tige ; la tige pompe le ſuc de la racine. Ainſi, du commerce mutuel qui eſt entre le ſujet & la greffe, réſulte cette communication réciproque de leurs bonnes ou de leurs mauvaiſes qualités, qu'on allegue en preuve de la circulation. Le ſuc nourricier paſſe alternativement du ſujet dans la greffe, & de la greffe dans le ſujet. Certainement les plantes n'ont point d'eſtomac, d'inteſtins, d'arteres, ni de veines ; mais il ſe peut que la *ſéve* monte par le bois, & deſcende par l'écorce. Une partie du ſuc nourricier qui s'éleve par les fibres ligneuſes, peut paſſer par les feuilles dans l'écorce, de-là dans la racine. Une autre partie de ce ſuc retourneroit par les mêmes vaiſſeaux vers la racine ; d'où elle repaſſeroit encore dans la tige ; c'eſt du-moins la conjecture de M. Bonnet ; & malheureuſement toutes les conjectures en ce genre, ne ſont que de pures dépenſes d'eſprit. (*D. J.*)

SÉVE, (*Géog. mod.*) village de France près de Paris, & fameux par le paſſage de la riviere de Seine, qu'on y traverſe ſur un pont de bois de vingt & une arches, qui embraſſe les deux bras de la riviere. M. Perrault de l'académie royale des Sciences, avoit projetté un pont de bois d'une ſeule arche, de trente toiſes de diametre, qu'il propoſa de faire conſtruire. Le trait de l'arche eſt une portion de cercle ferme & ſolide. Il auroit été compoſé de dix-ſept aſſemblages de pieces de bois, qui poſés en coupe l'un contre l'autre, ſe devoient ſoutenir en l'air par la force de leur figure, plus aiſément que n'auroient fait des pierres de taille, qui ont beaucoup de peſanteur. Cette ingénieuſe invention auroit eu l'avantage de ne point incommoder la navigation : ce pont n'auroit jamais été endommagé par les glaces & par les grandes eaux, & on auroit pu le rétablir ſans que le paſſage en eût été empêché. (*D. J.*)

SEVE, (*terme de marchand de vin.*) ce mot ſe dit d'une qualité ou d'une certaine ſaveur que le ſep de vigne a communiqué à la grappe, & la grappe au vin, ce qui le rend agréable à boire : c'eſt une petite verdeur qui ſe tourne en force dans la maturité du vin. Les gourmets font grand état de celui qui a de la *ſéve* ; mais il y a autant de différentes *ſéves* qu'il y a de différens vins. (*D. J.*)

SEVENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la Hollande, à trois lieues de Breda, & à deux de Willemſtad. (*D. J.*)

SEVEND LE, (*Géog. mod.*) riviere qui coule entre celle de Terk & celle de Coi, en Derbend. Elle ſe décharge dans la mer Caſpienne, ſelon M. Petit de la Croix. (*D. J.*)

SEVENNES LES, (*Géog. mod.*) la meilleure ortographe eſt *Cevennes* ; montagnes de France, au bas-Languedoc. Elles regnent dans les diocèſes d'Alais, d'Uzès, de Mende & d'une partie du Vivarais. Céſar, dans ſes commentaires, appelle cette chaîne de montagnes, *mons Cebenna*, & dit qu'elle ſépare les Hélviens des Auvergnats, parce qu'en ce tems-là les peuples du Gevaudan & du Velay, (qui ſont ſéparés du Vivarais par les *Cévennes*) étoient dans la dépendance des Auvergnats. Les poëtes latins appellent indifféremment ces montagnes, *Cebenna* ou *Cebennæ*, mais Strabon & Ptolomée écrivent *Cemmeni*. Les *Cévennes* ſont de difficile accès, & ont été cependant très-peuplées par le grand

nombre de Calviniſtes qui s'y retirerent dans les derniers ſiecles, comme dans un lieu de retraite. (*D. J.*)

SEVER SAINT, (*Géog. mod.*) ou *Saint-Sever-Cap*, pour le diſtinguer de *Saint-Sever* de Ruſtan. *Saint-Sever-Cap* eſt une petite ville de France, dans la Gaſcogne, au diocèſe d'Aire, ſur l'Adour, à 6 lieues au nord-oueſt d'Aire, & à 155 de Paris. Il y a une ſénéchauſſée du reſſort d'Acqs, & une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, fondée l'an 993. *Long.* 17. 44. *latit.* 43. 40.

Saint-Sever de Ruſtan, eſt une autre petite ville de France dans le Bigorre, au diocèſe d'Auch, & à deux lieues de Tarbes, ſur l'Arros, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, unie à la congrégation de Saint Maur. *Long.* 17. 37. *latit.* 43. 8.

D. Martianay, bénédictin de la congrégation de Saint Maur, naquit à *Saint-Sever-Cap* en 1647, & mourut à Paris en 1717. Il a donné une nouvelle édition des œuvres de Saint Jérôme, & un grand nombre d'autres ouvrages, dans leſquels il regne plus d'érudition que de jugement & de ſaine critique. Sa vie de Magdelaine du Saint Sacrement, qu'il mit au jour à Paris en 1711, eſt auſſi ridicule qu'aucune de celles qui ſe trouvent dans les légendes. (*D. J.*)

SEVERAC LE CHATEL, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France, dans le Rouergue, élection de Milhaud; cette bourgade eſt aujourd'hui toute dépeuplée. (*D. J.*)

SEVERAK, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie en Aſie, ſur la route d'Alep à Tauris, par Diarbékir & Van. (*D. J.*)

SEVERE, adj. (*Gram.*) obſervateur ſcrupuleux des lois. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Il eſt juge *ſevere*; il a le goût *ſevere*.

SÉVÉRIE, (*Géog. mod.*) province de l'empire Ruſſien, dans la Moſcovie, avec titre de duché; c'eſt une province remplie de forêts; la partie méridionale en a une ſeule, qui eſt longue de vingt-quatre lieues d'Allemagne, & la partie ſeptentrionale n'eſt pas moins couverte de bois. La *ſévérie* eſt bornée au nord par les duchés de Smolensko & de Moſcou, au midi par le pays des Coſaques, au levant par le même pays & la principauté de Vorotink, & au couchant par le duché de Czernigove. Ses principales rivieres ſont la Dubiecza, la Dezna & la Nezin. Sigiſmond III. s'empara de cette province en 1611. Le czar Alexis la recouvra en 1654; & depuis ce tems-là, elle eſt reſtée à l'empire de Ruſſie, comme faiſant partie du duché de Smolensko. Novogrodek en eſt la capitale. (*D. J.*)

SEVERINO SAN, (*Géog. mod.*) il y a deux villes de ce nom en Italie, dans le royaume de Naples. La premiere eſt entre des collines, à ſix milles de Tolentin, à ſeize de Macerata, & à douze de Camerino. Elle a été bâtie en 1198, près des ruines de l'ancienne Septempeda, que les Goths avoient détruite en 543. Son évêché eſt ſuffragant de Fermo, & a été érigé par Sixte V. en 1586. *Long.* 30. 54. *latit.* 43. 10.

La ſeconde *San-Severino* eſt dans la principauté citérieure, au nord de la ville de Salerne, près de la riviere de Sarno. Elle appartient au prince d'Avellino de la maiſon Caraccioli. (*D. J.*)

SÉVÉRITÉ, RIGUEUR, (*Synonym.*) la *ſévérité* ſe trouve principalement dans la maniere de penſer & de juger; elle condamne facilement & n'excuſe pas. La *rigueur* ſe trouve particulierement dans la maniere de punir; elle n'adoucit pas la peine & ne pardonne rien.

Les faux dévots n'ont de *ſévérité* que pour autrui; prêts à tout blâmer, ils ne ceſſent de s'applaudir eux-mêmes. La *rigueur* ne paroît bonne que dans les occaſions où l'exemple ſeroit de la plus grande conſéquence: par-tout ailleurs on doit avoir beaucoup d'égard à la foibleſſe humaine.

L'uſage a conſacré les mots *rigueur* & *ſévérité* à de certaines choſes particulieres. On dit la *ſévérité* des mœurs, la *rigueur* de la raiſon. La *ſévérité* des femmes, ſelon l'auteur des maximes, eſt un ajuſtement & un fard qu'elles ajoutent à leur beauté. Dans ce ſens, le mot *rigueurs* au pluriel répond à celui de *ſévérité*. Il s'emploie fort bien en poéſie pour les deſtins. Brébeuf a dit:

L'une & l'autre fortune a d'égales rigueurs,
Et l'affront des vaincus eſt un crime aux vainqueurs.

(*D. J.*)

SEVERO SAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, à vingt-quatre milles au couchant de Manfrédonia. Son évêché, auquel on a uni celui de Civitare, releve du ſaint ſiege. *Long.* 32. 56. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

SÉVERONDE, ſ. f. (*Charpenter.*) c'eſt la ſaillie d'un toit ſur la rue, ou ſi l'on veut, le bas de la couverture d'une maiſon. On dit auſſi *ſubgronde*. (*D. J.*)

SEVERUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Sabine, Virgile en parle au *VII. livre de l'Enéide*, *vers* 713.

Qui tetricæ horrentes rupes, montemque Severum,
Caſperiamque colunt.

Severus, dit Feſtus, eſt le nom propre de cette montagne, qui ſelon Léander, conſerve encore cet ancien nom, car il veut qu'on la nomme *monte-Severo*. (*D. J.*)

SÉVICES, (*Juriſprud.*) du latin *ſævitia*, eſt un terme uſité au palais, pour exprimer les traitemens inhumains que l'on fait ſouffrir à quelqu'un.

On joint ordinairement enſemble les termes de *ſevices* & *mauvais traitemens*, quoique celui de *ſévices* ſoit le plus fort.

Pour ordonner la ſéparation de corps entre mari & femme, il faut qu'il y ait des *ſévices* de la part du mari; ces *ſévices* ſe meſurent à la qualité des perſonnes, à leur éducation, & à leur maniere ordinaire de vivre; entre gens de baſſe condition, il faut des faits plus graves qu'entre gens qui ont plus de ſentimens & de délicateſſe. *Voyez* SÉPARATION. (*A*)

SEVIE, ſ. f. (*Marine*) ſorte de petit bâtiment flamand.

SEUIL, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la partie inférieure d'une porte, ou la pierre qui eſt entre ſes tableaux; elle ne différe du pas qu'en ce qu'elle eſt arraſée d'après le mur. Le *ſeuil* a quelquefois une feuillure pour recevoir le battement de la porte mobile. (*D. J.*)

SEUIL *d'écluſe*, (*Archit. hydraul.*) piece de bois qui étant poſée de travers, entre deux poteaux au fond de l'eau, ſert à appuyer par le bas, la porte ou les aiguilles d'une écluſe, ou d'un pertuis.

Seuil de pont-levis, groſſe piece de bois avec feuillure, arrêtée au bord de la contr'eſcarpe d'un foſſé, pour recevoir le battement d'un pont-levis, quand on l'abbaiſſe. On l'appelle auſſi *ſommier*. (*D. J.*)

SÉVILLE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, capitale de l'Andalouſie, ſur la rive gauche du Guadalquivir, à 16 lieues au nord oueſt de Grenade, & à 88 au ſud-oueſt de Madrid.

Elle eſt une des premieres, des plus belles, & des plus conſidérables villes d'Eſpagne, à tous égards; elle porte le titre de cité royale, & de capitale d'un beau royaume; elle tient le premier rang dans l'égliſe des vaſtes états eſpagnols, par la dignité de métropole dont ſa cathédrale eſt revêtue; le commerce y fleurit par ſa ſituation ſur le Guadalquivir,

près de la mer ; les flotes des Indes viennent y apporter l'or & l'argent du nouveau monde, & on y convertit ces métaux en monnoie.

Elle eſt ſituée dans une belle & vaſte plaine à perte de vue, qui lui donne ſes fruits & les riches toiſons de ſes brebis. Un aqueduc de ſix lieues de long, ouvrage des Maures qui ſubſiſte encore, fournit de l'eau à tous ſes habitans.

Elle eſt de figure ronde, ceinte de hautes murailles flanquées de tours, avec des barbacanes, & fermées de douze portes. On diſtingue entre ſes fauxbourgs, celui de Triana, ſitué à l'autre bord du fleuve, où on paſſe de la ville ſur un pont de bateaux. *Long.* ſuivant Caſſini, *11. 21. 30. latit. 37. 30.*

Séville portoit dans l'antiquité le nom d'*Hiſpalis* : les Maures, qui n'ont point de *p*, ont fait *Isbilia*, & de-là eſt venu par corruption le nom *Sévilla* ; comme c'eſt de nos jours une des plus riches ville d'Eſpagne, c'étoit auſſi la plus opulente ville des Maures ; Ferdinand III. roi de Caſtille & de Léon, en fit la conquête en 1248. & elle ne retourna plus à ſes anciens maîtres. La mort qui termina la vie de ce prince quatre ans après, mit fin à ſes brillans exploits.

Les maiſons de cette ville ſont toujours conſtruites à la moreſque, & mieux bâties que celles de Grenade & de Cordoue ; mais les rues ſont étroites & tournantes. Les égliſes y ſont fort riches ; la cathédrale eſt en particulier la plus belle égliſe, & la plus régulierement bâtie qui ſoit dans toute l'Eſpagne ; ſa voute, extrémement élevée, eſt ſoutenue de chaque côté, par deux rangs de piliers ; elle eſt longue de 175 pas, & large de 80. Son clocher eſt d'une hauteur extraordinaire, bâti tout entier de briques, percé de grandes fenêtres, qui donnent du jour à la montée ; il eſt compoſé de trois tours l'une ſur l'autre, avec des galeries & des balcons ; l'eſcalier a la montée ſi douce, qu'on peut la parcourir en mule & à cheval, juſqu'au plus haut, d'où l'on découvre toute la ville & la campagne.

L'archevêque de *Séville*, dont le ſiege eſt fort ancien, a pris quelquefois le titre de primat d'Eſpagne ; on prétend que ce prélat a plus de cent mille ducats de revenu ; la fabrique de l'égliſe en a trente mille, & quarante chanoines ont chacun trente mille réaux.

La plûpart des autres égliſes de *Séville* ſont belles, & particulierement celles qu'on voit dans quelques maiſons religieuſes ; on y compte 85 bénéfices, & plus de trois mille chapelles ; l'égliſe de S. Salvador, qui ſervoit autrefois de moſquée aux Maures, eſt par conſéquent bâtie à la moreſque, c'eſt-à-dire qu'elle eſt faite en arcades, ſoutenues par des piliers qui forment pluſieurs portiques.

L'univerſité de *Séville* a été fondée en 1531. par Roderique Fernandez de Santaella, ſavant eſpagnol de ſon tems ; enſuite les rois d'Eſpagne lui ont accordé les mêmes privileges qu'à celle de Salamanque, d'Alcala, & de Valladolid ; elle a toujours pour patron quelque grand ſeigneur eſpagnol, qui pour cela ne la fait pas fleurir davantage.

Au midi de la ville, près de l'égliſe cathédrale, eſt le palais royal, nommé *alcaçar*, bâti en partie à l'antique par les Maures, & en partie à la moderne par le roi D. Pedro, ſurnommé *le cruel* ; mais l'antique eſt infiniment plus beau que le moderne. On donne à ce palais un mille d'étendue ; il eſt flanqué de tours, qui ſont faites de groſſes pierres taillées en quarré.

La bourſe où les marchands s'aſſemblent, eſt derriere l'égliſe cathédrale ; elle eſt faite en quarré, d'ordre toſcan, & compoſée de quatre corps de logis : chaque façade a deux cens piés de longueur avec trois portes & dix-neuf fenêtres à chaque étage : elle a deux étages, dont l'un ſert pour les conſuls ; les appartemens ſont de grandes ſalles lambriſſées, où les marchands traitent enſemble des affaires du commerce ; ce bâtiment, commencé en 1584, & qui n'a été fini que ſoixante ans après, a couté prodigieuſement, puiſque l'achat de l'emplacement ſeul, fut payé ſoixante & cinq mille ducats.

A l'entrée du fauxbourg nommé *Triana*, eſt le cours, où toute la ville va prendre le frais en été ; il eſt fait comme un jeu de mail double, partagé en deux allées de grands arbres, avec de petits foſſés pleins d'eau.

La boucherie, par une plus ſage politique que celle de Paris, eſt hors de la ville ; mais par une délicateſſe de luxe, également cruelle & effrénée, on prend ſoin avant que d'égorger les bœufs, de les faire combattre contre les dogues, afin que leur chair en ſoit plus tendre.

En rentrant dans la ville par le pont de bateaux, on voit à l'entrée du port, qui eſt ſpatieux, le long du bord du Guadalquivir, une grande place nommée l'*Aréual*, la maiſon de l'or, où l'on décharge les effets, & où l'on met l'or & l'argent qui viennent des Indes. Cette maiſon a un grand nombre d'officiers qui tiennent regiſtre de toutes les marchandiſes qui arrivent du Nouveau-monde, ou qu'on y porte.

On compte plus de cent hôpitaux dans *Séville*, la plûpart richement dotés ; il y en a un où l'on donne à chaque malade ſes mets particuliers, ſelon l'ordonnance des médecins ; les gentilshommes, les étudians de l'univerſité, y ſont reçus, & ont les uns & les autres, des chambres ſéparées ; c'eſt une fort belle inſtitution.

Enfin *Seville* eſt une ville d'Eſpagne des plus dignes de la curioſité des voyageurs ; elle eſt moins peuplée que Madrid, mais plus grande & plus riche ; auſſi fournit-elle ſeule au roi un million d'or par an. Le pays dans lequel elle eſt ſituée, eſt extrémement fertile en vin, en blé, en huile, & généralement en tout ce que la terre produit pour les beſoins, ou pour les délices de la vie. Le Guadalquivir lui fournit du poiſſon, & la marée qui remonte deux lieues au-deſſus de *Séville*, y jette entr'autres, quantité d'aloſes & d'eſturgeons ; cependant tout ce beau pays, & la ville même, peuvent être regardés comme déſerts, en comparaiſon du tems des Maures ; on en ſera bien convaincu ſi l'on lit l'hiſtoire d'Eſpagne, ſous le regne du roi Ferdinand.

Le commerce des Indes & de l'Afrique, fait qu'on ſe ſert beaucoup à *Séville* d'eſclaves qui ſont marqués au nés, ou à la joue ; on les vend & on les achete à prix d'argent, comme des bêtes, & on les fait travailler de même, ſans que le chriſtianiſme qu'ils embraſſent, ſerve à rendre leur ſort plus heureux.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails ſur *Séville*, parce qu'on peut s'en inſtruire dans pluſieurs ouvrages traduits en françois ; mais il faut que je parle de quelques hommes célebres dans les lettres, dont elle a été la patrie.

Avenzoar (Abu Merwan Abdalmalck Ebn Zohr), célebre médecin arabe, qui floriſſoit dans le xij ſiecle ; Léon l'afriquain place ſa mort à 92 ans, dans l'année 564 de l'hégire, qui tombe à l'an 1167-8. de J. C. Né dans la médecine, & d'une famille de médecin, il eut pour maître Averroës, & exerça ſon art avec beaucoup de gloire dans *Seville* ſa patrie. Il rejetta les vaines ſuperſtitions des aſtrologues, ſuivit principalement Galien dans ſa théorie, & a cependant inſéré dans ſes écrits des choſes particulieres, dont il parle d'après ſa propre expérience. Son ouvrage intitulé, *Tayſſir filmadaouat waltadbir*, qui contient des regles pour le regime & la diete dans la plûpart des maladies, a été traduit en hébreu l'an de J. C. 1280. & de l'hébreu en latin, par Paravicius.

Alcaſar (Louis de), jéſuite, a fait un ouvrage ſur l'apocalypſe, qui paſſe pour un des meilleurs des catholiques romains ; il eſt intitulé, *Veſtigatio arcani*

ſenſûs in Apocalypſi, & il a été imprimé pluſieurs fois de ſuite, ſavoir à Anvers en 1604, 1611, & 1619. & à Lyon, en 1616, *in-fol.* L'auteur prétend que l'apocalypſe eſt accomplie juſqu'au vingtieme chapitre, & ne fait aucune difficulté d'abandonner dans ſon explication, les peres de l'égliſe. Il mourut dans ſa patrie en 1613, âgé de 60 ans.

Antonio (Nicolas), chevalier de l'ordre de S. Jacques, & chanoine de *Séville*, a fait honneur à ſon pays, par ſa bibliothèque des écrivains eſpagnols, qu'il mit au jour à Rome en 1672, en 2 vol. *in-fol.* Elle a été réimprimée dans la même ville, en 1696, au frais du cardinal d'Aguirre; c'eſt un très-bon livre en ſon genre, avec une préface pleine de jugement. L'auteur mourut en 1684, à 67 ans. On lui doit encore un livre d'érudition: *De exilio, ſive de pœnâ exulii, exulumque conditione, & juribus*, Antuerpiæ 1659, *in-fol.*

Caſas (Barthelemi de las), évêque de Chiapa, ſuivit à 19 ans ſon pere, qui paſſa en Amérique avec Colomb, en 1493. Il employa cinquante ans ſans ſuccès à tâcher de perſuader aux Eſpagnols qu'ils devoient traiter les Indiens avec douceur, avec deſintéreſſement, & leur montrer l'exemple des vertus. De retour en Eſpagne, en 1551, à cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté, il ſe démit de ſon évêché, & mourut à Madrid en 1566, à 92 ans. On a de lui une relation intéreſſante, de la deſtruction des Indes par les barbaries des Eſpagnols. Cette relation parut à *Séville* en eſpagnol, en 1552; en latin à Francfort, en 1598; en italien à Veniſe, en 1643; & en françois à Paris, en 1697. C'eſt un ouvrage qui reſpire la bonté du cœur, la vertu, & la vraie piété; on a encore de ce digne & ſavant homme, un livre latin, curieux & rare, imprimé à Tubinge en 1625, ſur cette queſtion: « ſi les rois ou les princes peuvent » en conſcience, par quelque droit ou quelque titre, aliéner leurs ſujets de la couronne, & les » ſoumettre à la domination de quelqu'autre ſeigneur » particulier ». *Voyez* ſur ce ſujet la *Bibl. eccléſ.* de M. Dupin, xvj ſiecle.

Cervantes Saavedra (Miguel de), auteur de don Quichotte, naquit à *Seville*, en 1549, ſelon Nicolas Antonio. Il avoit tant de paſſion pour s'inſtruire, qu'il dit: « je ſuis curieux juſqu'à ramaſſer les moindres morceaux de papier par les rues». Mais il fit ſon étude particuliere des ouvrages d'eſprit, tant en vers qu'en proſe, & ſur-tout de ceux des auteurs eſpagnols & italiens. On voit qu'il étoit fort verſé en ce qui a du rapport à cette ſorte de livres, par le plaiſant & curieux inventaire de la bibliotheque de don Quichotte, par les fréquentes alluſions aux romans, par le jugement fin qu'il porte de tant de poëtes, & par ſon *voyage du parnaſſe*.

Il paſſa en Italie pour prendre le parti des armes, & ſervit pluſieurs années ſous Marc-Antoine Colonne. Il ſe trouva à la bataille de Lépante, en 1571, & y perdit la main gauche d'un coup d'arquebuſe; ou du moins en fut-il ſi fort eſtropié, qu'il ne put plus s'en ſervir. Peu de tems après, il fut pris par les Maures, & mené à Alger, où il demeura plus de 5 ans priſonnier. De retour en Eſpagne, il compoſa pluſieurs comédies, qui eurent une approbation générale, tant parce qu'elles étoient ſupérieures à celles qu'on avoit vues juſqu'alors, qu'à cauſe des décorations, qui étoient toutes de ſon invention, & qui parurent très-bien entendues. Les principales de ſes comédies, étoient *les coutumes d'Alger*, *Numancia*, & *la bataille navale*. Cervantes traita le premier & le dernier de ces ſujets en témoin oculaire. Il fit auſſi quelques tragédies qu'on applaudit.

En 1584 il publia ſa *Galatée*, qui fut très-accueilli. Il prouva par cet ouvrage la beauté de ſon eſprit dans l'invention, la fertilité de ſon imagination dans la variété des deſcriptions, ſon adreſſe à dénouer les intrigues, & ſon habileté dans le choix des expreſſions propres au ſujet qu'il traitoit. On eſtima ſur-tout la modeſtie avec laquelle il parloit de l'amour. On ne critiqua que la multiplicité des épiſodes, qui quoiqu'amenés avec beaucoup d'art, empêchent de ſuivre le fil de la narration, & l'interrompent trop ſouvent par de nouveaux incidens. Cervantes ſentit bien lui-même ce défaut, & il en fait preſque l'aveu, quand il introduit le curé Pérez, gradué à Siguenza, & maître Nicolas le Barbier, diſant: « Celui-là que voilà tout-auprès du recueil » de chanſon de Lopès de Moldonado, comment » s'appelle-t-il, dit le curé? C'eſt la *Galatée* de Michel de Cervantes, répondit maître Nicolas. Il y » a long-tems que cet auteur eſt de mes meilleurs » amis, reprit le curé, & je ſai qu'il eſt plus mal» heureux encore que poëte. Son livre a de l'inven» tion; il promet aſſez, mais il n'acheve rien. Il » faut attendre la ſeconde partie qu'il fait eſpérer; » peut-être qu'il réuſſira mieux, & qu'il méritera » qu'on faſſe grace à la premiere: compere gardez» la». La ſeconde partie, quoique ſouvent promiſe, n'a jamais paru.

Ce joli paſſage eſt, comme on ſait, dans don Quichotte, ouvrage incomparable par la beauté du ſtyle, par la juſteſſe de l'eſprit, la fineſſe du goût, la délicateſſe des penſées, le choix des incidens, & la plaiſanterie fine qui y regne d'un bout à l'autre. Don Quichotte nous offre en ſa perſonne un fou vraiment héros, qui s'imaginant que quantité de choſes qu'il voit, reſſemblent aux avantures qu'il a lues, s'engage à des entrepriſes glorieuſes dans ſon opinion, & folles dans celles des autres. On voit en même tems ce même héros-chevalier, raiſonner fort ſagement quand il n'eſt pas dans ſes accès de folie. La ſimplicité de Sancho Pança eſt d'un comique qui n'ennuie perſonne. Il parle toujours comme il doit parler, & agit toujours conſéquemment.

Pour que l'hiſtoire d'un chevalier errant ne fatiguât pas le lecteur par la répétition tédieuſe d'avantures d'une même eſpece, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, s'il n'avoit été queſtion que de rencontres extravagantes; Cervantes a fait entrer dans ſon roman divers épiſodes, dont les incidens ſont toujours nouveaux & vraiſſemblables. Tous ces épiſodes, hormis deux, ſavoir, *l'hiſtoire de l'eſclave*, & la nouvelle du *curieux impertinent*, ſont enchâſſés dans la fable même, ce qui eſt un grand art. Le ſtyle eſt approprié au caractere des perſonnages & des ſujets. Il eſt pur, doux, naturel, juſte & ſi correct, qu'il y a peu d'auteurs eſpagnols qui puiſſent aller du pair avec Cervantes à cet égard. Il en a pouſſé ſi loin l'étude, qu'il emploie de vieux mots pour mieux exprimer de vieilles choſes. Enfin, les raiſonnemens ſont pleins d'eſprit, le nœud eſt habilement caché, & le dénouement heureux.

La premiere partie de don Quichotte parut à Madrid en 1605, *in-4°.* & eſt dédiée au duc de Bejar, de la protection duquel l'auteur ſe félicite dans des vers qu'il attribue à Urgande la déconnue, & qui ſont à la tête du livre. La ſeconde partie de l'ouvrage ne parut qu'en 1615. Le débit du livre fut tel, qu'avant que l'auteur eût donné cette ſeconde partie, il fait dire au bachelier Samſon Caraſco: « A l'heure » qu'il eſt, je crois qu'on en a imprimé plus de douze » mille à Lisbonne, à Barcelonne & à Valence, & » je ne fais point de doute qu'on ne le traduiſe en » toutes ſortes de langues». Cette prédiction s'eſt ſi bien vérifiée, qu'il faudroit un volume pour entrer dans le détail de ſes différentes éditions & traductions. Tous les plus célebres artiſtes, peintres, graveurs, ſculpteurs, deſſinateurs en tapiſſeries de haute & baſſe-liſſe, ont travaillé à l'envi à repréſenter les

avantures de don Quichotte, & c'eſt ce que nous avons de plus amuſant.

Dès que cet ouvrage parut en Eſpagne, on lui fit un accueil qui n'avoit point eu d'exemple; car il fut univerſel, chez les grands, le militaire, & les gens de lettres. Un jour que Philippe III. étoit ſur un balcon du palais de Madrid, il apperçut un étudiant ſur le bord du Mançanarès, qui, en liſant, quittoit de tems en tems ſa lecture, & ſe frappoit le front avec des marques extraordinaires de plaiſir: « cet homme » eſt fou, dit le roi aux courtiſans qui étoient auprès » de lui, ou bien il lit don Quichotte. Le prince avoit raiſon, c'étoit effectivement là le livre que l'étudiant liſoit avec tant de joie.

En 1614, Cervantes fit imprimer ſon *voyage du Parnaſſe*, qui n'eſt point un éloge des poëtes eſpagnols de ſon tems, mais une ſatyre ingénieuſe, comme celle de Céſar Caporali, qui porte le même titre, en eſt une des poëtes italiens.

En 1615 il publia quelques comédies & farces nouvelles, les unes en vers, les autres en proſe. Il y joignit une préface très-curieuſe ſur l'origine & les progrès du dramatique eſpagnol; cependant les comédiens ne jouerent point les nouvelles pieces de l'auteur, & c'eſt lui même qui nous l'apprend avec ſa naïveté ordinaire.

« Il y a, dit-il, quelques années qu'étant revenu » à mes anciens amuſemens, & m'imaginant que les » choſes étoient encore ſur le même pié, que du » tems que mon nom faiſoit du bruit; je me mis de » nouveau à compoſer quelques pieces pour le théâ» tre; mais les oiſeaux étoient dénichés; je veux » dire, que je ne trouvai plus de comédiens qui me » les demandaſſent. Je les condamnai donc à demeu» rer dans l'obſcurité. Dans le même tems, un li» braire m'aſſura qu'il me les auroit achetées, ſi un » célebre comédien ne lui avoit dit, que l'on pou» voit eſpérer que ma proſe réuſſiroit, mais non pas » mes vers. Alors, je me dis à moi-même, ou je » ſuis bien déchu, ou les tems ſont devenus meil» leurs, quoique cela ſoit contraire au ſentiment » commun, ſelon lequel on fait toujours l'éloge des » tems paſſés. Je revis cependant mes comédies, » & je n'en trouvai aucune aſſez mauvaiſe, pour » qu'elle ne pût appeller de la déciſion de ce comédien, » au jugement d'autres acteurs moins difficiles. Dans » cette idée, je les donnai à un libraire qui les im» prima. Il m'en offrit une ſomme raiſonnable, & » je pris ſon argent. Je ſouhaiterois qu'elles fuſſent » excellentes; du moins j'eſpere qu'elles ſeront paſ» ſables. Vous verrez bien-tôt, cher lecteur, ce que » c'eſt; ſi vous y trouvez du bon, & que vous ren» contriez mon comédien de mauvaiſe humeur, » priez-le de ma part de n'être pas ſi prompt à faire » injure aux gens; qu'il examine murement mes » pieces, il n'y trouvera ni ridicule, ni pauvreté; » leur défauts ſont cachés; la verſification eſt ſorta» ble au comique; & le langage convient aux per» ſonnages qui y paroiſſent. Si tout cela ne le con» tente pas, je lui recommande une piece à laquelle » je travaille, intitulée *l'abus de juger ſur l'étiquette*, » qui, ſi je ne me trompe, ne peut manquer de » plaire. En attendant, Dieu lui donne la ſanté, & » à moi de la patience.

Il ſe divertit encore à compoſer quelques hiſtoiriettes, qu'il publia ſous le titre de *novelas exemplares*, & qu'il dédia au ſeigneur de Lemos. « Votre excel» lence, lui marque-t-il, ſaura que je lui envoie » douze contes; quoique je ne ſois pas dans le goût » d'en débiter, néanmoins, j'oſerois les mettre au » nombre des meilleurs, ſi ce n'étoit pas mon ou» vrage ».

Il parle ainſi dans ſa préface: « Je vous avertis, » gratieux lecteur, que vous ne trouverez rien ici, » dont on puiſſe abuſer; j'intitule mes nouvelles, » *exemplaires*, parce que, ſi vous y prenez garde, » il n'en eſt aucune qui n'offre quelque exemple » utile. J'ai eu deſſein d'amuſer ſans danger, & les » amuſemens innocens ſont, à coup ſûr, légitimes. » On ne peut pas toujours être occupé de la priere, » de la méditation, ou des affaires: il faut des tems » de récréation pour délaſſer l'eſprit, & réparer ſes » forces; c'eſt dans cette vue qu'on a des bois, des » fontaines & des jardins cultivés. La lecture que je » vous offre, ne peut exciter de paſſion criminelle. » Il ne convient pas à un homme de mon âge, qui » touche à ſa ſoixante-quatrieme année, de badiner » avec l'autre vie.

» Comme j'ai fait cet ouvrage par goût, je n'ai » rien négligé pour le mettre en état de plaire, & » j'ai quelque gloire à dire, que je ſuis le premier » qui aie écrit des contes originaux en eſpagnol; ils » ſont tous tirés de mon fonds, & il n'en eſt aucun » imité ni puiſé dans d'autres écrivains. Mon imagi» nation les a enfantés, ma plume les a mis ſur le » papier, & l'impreſſion va les faire croître ».

Il y avoit long-tems que Cervantes s'occupoit à un autre livre d'imagination, intitulé les *travaux de Perſile & Sigiſmonde*, qu'il finit immédiatement avant ſa mort, arrivée en 1616. Il étoit alors attaqué d'une maladie qui ne l'empêcha pas d'écrire ce roman, & les petites anecdotes qui s'y rapportoient. Comme nous n'avons point d'autre hiſtorien que lui-même, & qu'il raconte tout avec grace: voyons ce qu'il nous dit à ce ſujet. Il s'exprime en ces termes.

» Il arriva, mon cher lecteur, que comme je ve» nois avec deux de mes amis de la fameuſe ville » d'Eſquivias, je dis *fameuſe* par mille endroits; » premierement par ſes familles illuſtres; en ſecond » lieu, par ſes excellens vins, & ainſi du reſte; j'en» tendis quelqu'un galoper derriere nous, comme » pour nous attraper, à ce qu'il me paroiſſoit; & ce » cavalier ne nous permit pas d'en douter, nous » ayant crié de n'aller pas ſi vîte. Nous l'attendîmes » donc, & nous vîmes approcher monté ſur une » ânesſe un étudiant gris (j'entends qu'il étoit tout » habillé de gris): il avoit des botines ſemblables à » celles que portent les moiſſonneurs, pour empê» cher le blé de leur piquer les jambes; des ſouliers » ronds, une épée & un collet noir, que le mouve» ment de ſa monture faiſoit ſouvent tourner de côté » & d'autre, quelque peine qu'il ſe donnât à le met» tre droit. Vos ſeigneuries, nous dit-il, vont ap» paremment ſolliciter quelque emploi ou bénéfice » à la cour; ſans doute que ſon éminence eſt à To» lede, ou du moins le roi, puiſque vous allez ſi vî» te. Franchement j'ai eu bien de la peine à vous » atteindre, quoique mon âne ait plus d'une fois paſſé » pour un bon coureur. A ce diſcours un de mes » compagnons répondit; le cheval du ſeigneur Cer» vantes en eſt la cauſe, c'eſt un drôle qui n'aime » pas à aller doucement.

» A peine mon homme eut-il entendu le nom de » Cervantes, qu'il ſauta à bas de ſa monture, en » faiſant tomber ſon couſſin d'un côté, & ſon porte» manteau de l'autre (car il avoit tout cet équipage » avec lui); il vint à moi, & me prenant par la » main gauche; oui, oui, dit-il, c'eſt ici le fameux, » le divertiſſant écrivain, le favori des muſes! Me » voyant complimenter ſi magnifiquement, je jugeai » qu'il y auroit de l'impoliteſſe à ne pas lui témoi» gner quelque reconnoiſſance de ſes louanges; je » l'embraſſai (& lui fis tourner ſon collet par mon » accolade), & je l'aſſurai qu'il étoit dans la même » erreur ſur mon ſujet, que d'autres perſonnes, qui » me vouloient du bien. Je ſuis, lui dis-je, Cervan» tes, il eſt vrai, mais non le favori des muſes, ni » rien de tout ce que vous m'avez dit de beau. Ayez

» donc la bonté, mon cher monſieur, de remonter » ſur votre bête, & continuons notre voyage, en » nous tenant compagnie. Mon étudiant bien élevé, » obéit.

» Nous rallentîmes notre pas, & nous marchâmes » bien doucement enſemble. On parla de mon mal, » & mon homme me prononça bien-tôt mon arrêt, » en me diſant que j'avois gagné une hydropiſie, & » que toute l'eau de la mer, fût-elle douce, ne pour- » roit me déſalterer. C'eſt pourquoi, ſeigneur, Cer- » vantes, ajoute-t-il, vous devez vous abſtenir de » boire, mais n'oubliez pas de manger; cela ſeul » vous guérira ſans la moindre médecine. D'autres » m'en ont dit autant, lui répliquai-je, mais je ne » puis m'empêcher de boire, tout comme ſi je n'é- » tois né que pour boire. Ma vie tend à ſa fin, & » par l'examen journalier de mon pouls, je trouve » que Dimanche prochain, au plus tard, il achevera » ſa beſogne, & moi ma courſe. Vous êtes arrivé » encore à point pour me connoître, mais je n'au- » rai pas le tems de vous prouver combien je ſuis » ſenſible à vos obligeans procédés.

» En diſcourant ainſi, nous gagnâmes le pont de » Tolede, que j'enfilai, comme lui celui de Ségo- » vie. Ce qu'on dira de mon avanture, c'eſt l'affaire » de la renommée; mes amis peuvent avoir envie » de la raconter, & j'en aurai une plus grande de » l'entendre. Je retournai ſur mes pas, pour embraſ- » ſer encore une fois mon étudiant, & il en fit au- » tant de ſon côté. Enſuite il donna des deux à ſa » monture, & me laiſſa auſſi malade ſur mon cheval, » qu'il étoit mal monté ſur ſon ânesſe, au ſujet de » laquelle ma plume vouloit faire encore quelque » plaiſanterie: mais adieu mes bons amis; car je m'en » vais mourir; & j'eſpere de vous revoir avant qu'il » ſoit long-tems dans l'autre monde, auſſi heureux » que vous le pouvez déſirer ».

Voilà donc Cervantes ſur le bord du tombeau. L'hydropiſie augmenta, & ſon mal épuiſa ſes forces. Mais plus ſon corps s'affoibliſſoit, plus il s'attachoit à fortifier ſon eſprit. Ayant reçu l'Extrême-Onction, il attendit la mort avec tranquillité; & ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ou d'écrire quelque choſe de plaiſant, à meſure que des idées riantes lui en venoit dans l'eſprit. En effet, après avoir reçu les ſacremens le 18 Avril 1616, il dicta le lendemain la *dédicace* de ſes *travaux de Perſile & Sigiſmonde*, adreſſée, comme je l'ai dit, au comte de Lémos, & conçue en ces termes:

« Il y a une vieille balade, qui étoit jadis fort en » vogue, & qui commençoit, *avec un pié ſur l'étrier*. » Je ſouhaiterois qu'elle ne convînt pas ſi parfaite- » ment à cette épître, car je puis dire à-peu-près de » même, *avec un pié ſur l'étrier*. En partant pour les » ſombres régions, je prends le courage d'écrire » cette épître, & je ſalue monſeigneur avec ce der- » nier ſoupir. Hier on me donna l'Extrême-Onction, » & aujourd'hui j'écris ceci. Le tems eſt court, le » mal croît, l'eſpérance diminue; cependant il me » ſemble que je voudrois vivre un peu plus long- » tems, moins pour l'amour de la vie, que pour » avoir encore une fois le plaiſir de voir votre ex- » cellence ſaine & ſauve en Eſpagne, & il ne ſeroit » point impoſſible que ce plaiſir ne me rendît la ſanté. » Mais s'il eſt arrêté que je doive mourir, la volonté » du ciel ſoit faite; cependant votre excellence me » permettra de l'informer de mes déſirs, & de l'aſſu- » rer qu'elle a en moi un ſerviteur ſi zélé, qu'il iroit » même au-delà du trépas pour vous ſervir, ſi ſon » pouvoir égaloit la ſincérité de ſes ſentimens.

» Je n'ai pas laiſſé que de me réjouir prophétique- » ment du retour de votre grandeur en Eſpagne; » mon cœur s'épanouiſſoit de joie, quand je me re- » préſentois tout le monde vous montrant du doigt, » & criant: voilà le comte de Lémos! Mes eſprits » ſe raniment, en voyant mes eſpérances accom- » plies, & vos grandes qualités juſtifier les idées que » j'en avois conçues. Il reſte encore chez moi quel- » ques lueurs de la meche du *jardin*; & ſi par un » heureux haſard, ou plutôt par un miracle, le ciel » me conſervoit la vie, votre excellence verra la » *ſeconde partie* de la Galatée, que je lui conſacrois. » Agréez mes vœux pour votre conſervation, *&c.* » A Madrid, le 19 Avril 1616 ».

Il finit ſes jours peu de tems après, & ne vit point l'impreſſion de ſon livre, dont le privilege fut accordé le 24 Septembre 1616, à Catherine de Salazar ſa veuve. L'*hiſtoire de Perſile & Sigiſmonde*, & les contes ou *novelas examplares*, ont été traduits en françois, & ne ſont pas inconnus aux gens qui aiment ces ſortes de productions. La vie de l'auteur a été donnée par don Grégorio Mayans Eſiſcar, bibliothécaire du roi d'Eſpagne. Elle eſt à la tête de l'édition eſpagnole de don Quichotte, imprimée à Londres en 1738, *in-4°*.

J'ai dit, au commencement de cet article, ſur l'autorité de Nicolas Antonio, que Cervantes naquit à *Séville*; cependant l'auteur de ſa vie, que je viens de citer, eſtime qu'il étoit né à Madrid, & il appuie ſon ſentiment ſur ce que Cervantes s'adreſſe à cette ville, en prenant congé d'elle dans ſon *voyage du Parnaſſe*, en ces termes:

« Me tournant enſuite vers ma pauvre cabane, » adieu, lui dis-je, & toi, Madrid, adieu; adieu » Fontaines, Prado, & vous campagnes où coule le » nectar & degoûte l'ambroiſie; adieu aimables & » douces ſociétés, où les malheureux oublient pour » un tems leurs peines. Adieu charmant & romaneſ- » que ſéjour, où deux géans qui avoient entrepris » d'eſcalader le ciel, frappés de la foudre, maudiſſent » leur chûte, & ſont renfermés dans les ſombres pri- » ſons de la terre. Adieu théâtres, dont nous avons » banni le ſens commun, pour y faire régner la bouf- » fonnerie. Adieu belle & vaſte promenade de Saint- » Philippe, où l'on diſcute les intérêts des puiſſan- » ces, où les nouvelles ſe débitent, & ſont l'uni- » que ſujet des converſations, où l'on examine ſi le » croiſſant brille ou pâlit, ſi le lion ailé (Veniſe) » triomphe ou ſuccombe. Adieu pâle famine; je » quitte aujourd'hui *mon pays*, pour éviter le triſte » ſort de mourir à ta porte, ſi je demeurois plus long- » tems ici ».

Nicolas Antonio répond que par ces mots *mon pays*, on peut entendre toute l'Eſpagne; que d'ailleurs, 1°. ce qui ſemble favoriſer ſon opinion, c'eſt que Cervantes dit, dans la préface de ſes comédies, qu'étant petit garçon il avoit vu à *Séville* Lupus de Rueda, un des plus célebres comiques eſpagnols. 2°. Que les ſurnoms que porte Cervantes, ſont ceux de familles illuſtres de *Séville*, & non de Madrid.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que Cervantes étoit bien mal logé à Madrid; c'eſt ce qui paroît par la maniere dont il finit ſa relation du voyage du Parnaſſe. *Plein de ſouci*, dit-il, *je cherchai mon ancienne obſcure retraite*. Il n'avoit pas à ſa mort dans cette ville un meilleur domicile. On admiroit ſes ouvrages, & perſonne ne lui donna du pain; il mourut dans l'indigence, à la honte de ſa nation; mais ſon nom ne mourra jamais.

J'ai trop amuſé les gens qui goûtent les écrits de cet aimable écrivain, pour leur faire des excuſes ſur la longueur de ſon article, & je plains ceux qui n'aiment pas à la folie l'auteur de don Quichotte. Mais je paſſe à deux ou trois autres hommes de lettres nés à *Séville*, & je ſerai très-court ſur leur compte.

Fox de Morzillo (Sébaſtien), en latin *Sebaſtianus Foxus Morzillus*, eſt du nombre des enfans devenus

venus célebres par leur génie & par leurs études. Il naquit en 1628. Philippe II. nomma pour précepteur de Dom Carlos, Morzillus, qui étoit alors à Louvain; il s'embarqua dans les Pays-Bas pour être plutôt auprès du jeune prince. Il fit naufrage, & périt à la fleur de sa vie. Il a publié avant l'âge de 25 ans, 1°. un commentaire latin *in Platonis Timæum.* 2°. *De conscribendâ historiâ, libellus.* 3°. *De regno, & regis institutione, libri tres*, &c.

Monardès (Nicolas), médecin, florissoit au xvj. siecle, & mourut en 1578. Il se fit une grande réputation par la pratique de son art, & par les ouvrages qu'il mit au jour. 1°. *De secandâ venâ in pleuritide*, Hispali, 1539, *in-4°.* 2°. *De rosis, malis citris, aurantiis, & limoniis*, Antuerpiæ, 1565, *in-4°.* 3°. *De las drogas de las Indias*, à Séville, 1574, *in-4°.* Ce dernier livre a été traduit en anglois & en françois par Antoine Colin.

Pineda (Jean), théologien, entra dans la société des jésuites en 1572, & mourut en 1637 âgé de 80 ans. Ses commentaires latins sur Job & sur l'Ecclésiaste, forment quatre volumes *in-fol.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SÉVILLE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, vers le bout occidental de l'île de la Jamaïque, assez près de la mer, avec un port. *Long.* 299. 38. *latit.* 18. 42. (*D. J.*)

SEUILLETS, s. m. (*Marine.*) ce sont des planches qui sont posées sur les parties inférieures & supérieures du sabord, qui couvrent l'épaisseur du bordage, & qui empêchent de pourrir les membres du vaisseau en y entrant. On appelle *hauteur de seuillets*, la partie du côté du vaisseau comprise entre le pont & les sabords.

SÉVIR, v. n. (*Gram.*) punir, châtier; la cour *sévit* contre les gens de robe subalternes qui font mal leur devoir.

SÉVIR, s. m. (*Antiq. rom.*) nom d'un officier chez les Romains. Il y avoit deux sortes de *sévirs*: les premiers étoient des décurions des six décuries des chevaliers romains. Les seconds étoient les principaux officiers des colonies, auxquels on accordoit même le titre d'*Augustales*. Le trimalcion de Pétrone est titré de *sévir* Auguste, au pié du trophée que lui érigea Cinnamus son trésorier. (*D. J.*).

SEULAGE, s. m. (*Commerce.*) terme normand qui signifie *magasinage*. *Voyez* MAGASINAGE.

SEULE, s. f. signifie en Normandie *magasin*. *Voyez* MAGASIN.

SEULLON, s. m. (*Droit coutum.*) le *seullon*, *seillon* ou *sillon* de terre, a quatre piés de largeur, & cent vingt piés de longueur. *Trevoux.* (*D. J.*)

SEUMARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Ibérie. Strabon, *l. XI. p. 501.* dit qu'elle étoit bâtie sur un rocher au bord de l'Aragus, à seize stades de la ville Harmozica. (*D. J.*)

SEURE *ou* SEURRE, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Surregium*; petite ville de France dans la Bourgogne, sur le bord de la Saone & du diocèse de Besançon. Il y a des augustins, des capucins, deux couvens de religieuses & un college. Elle est la douzieme qui députe aux états de Bourgogne. (*D. J.*)

SEURE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France en Poitou. Elle commence à porter bateau à Niort, & se jette dans la mer au-dessous de Marans. On appelle communément cette riviere *Seure niortoise*, pour la distinguer de la *Seure nantoise*, laquelle tombe dans la Loire près de Nantes. (*D. J.*)

SEVRER, v. act. (*Gramm.*) c'est ôter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice, & le faire passer à une nourriture plus solide.

SEVRER, (*Jardinage.*) on dit *sevrer* un arbre, une marcotte quand on la sépare du tronc d'où elle part, & qu'elle a pris racine dans la terre. C'est ainsi que l'on éleve les ifs, les tilleuls, les coignassiers, les orangers en partie, & les autres arbres de fleur, la charmille & la vigne.

SEURETÉ, s. f. (*Commer.*) assurance, précaution que ceux qui négocient & contractent ensemble, ont coutume de prendre, & doivent prendre pour n'être point trompés. La parole, ou au plus l'écrit des hommes, devroit être, & est en effet, la plus grande sureté des honnêtes gens; mais la malice & la chicane de la plupart, obligent souvent de prendre d'autres précautions, même avec ceux qui ont le plus de réputation de probité, & c'est ce qu'on appelle prendre ses *seuretés*. Le cautionnement, le nantissement, les gages, les endossemens, les souscriptions, &c. sont autant de *seuretés* que l'on peut prendre suivant le caractere des gens avec qui l'on traite, ou des affaires dont il s'agit. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SEUSNE, s. f. (*Pêcherie.*) on nomme *seusne* en Bretagne, un grand filet ou espece de senne, dont se servent les équipages des vaisseaux qui vont à la pêche de la morue, pour prendre le petit poisson dont on fait l'hameçon des lignes avec lesquelles on pêche la morue. Chaque bâtiment a ordinairement trois *seusnes*. *Voyez* SEINE. (*D. J.*)

SEUVO-MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Scandinavie, Pline, *lib. IV. c. xiij.* en fait une montagne immense, égale aux monts Riphées. Tous les Géographes s'accordent à dire que Pline désigne par-là, cette grande chaine de montagnes qui s'étend en forme de croissant, depuis l'extrémité septentrionale de la Scandinavie, & vient finir au promontoire Cimbrique, après avoir traversé toute cette grande peninsule. Cette montagne est connue aujourd'hui sous différens noms; une partie entr'autres est appellée *Skars*; on donne à une autre le nom de *Suia*, & à une troisieme celui de *Doffrafiel*. (*D. J.*)

SEX, (*Géog. anc.*) *EX*, *SEXI* ou *SEXTI*, car ce mot s'écrit différemment, ville de l'Espagne bétique. Pline, *lib. III. c. j.* donne à cette ville le surnom de *Firmum Julium*; & les habitans sont appellés *Exitani*, par Strabon. On croit que c'est présentement *Velez-Malaga*. (*D. J.*)

SEXAGENAIRE, s. m. & f. (*Gram.*) qui a atteint l'âge de 60 ans. Il y a des casuistes qui dispensent les *sexagenaires* du jeûne. Ce n'est pas l'âge, mais la nécessité, qui dispensent des lois. La loi Pappia Pappea défend le mariage aux *sexagénaires*.

SEXAGENE, s. f. (*Gram.*) la sixieme partie du zodiaque; le *sexagene* est donc de 60 degrés, & comprend deux signes.

SEXAGENARIUM de ponte deficere, (*Hist. Rom.*) priver un vieillard sexagenaire (c'est à-dire qui a 60 ans), du droit de donner son suffrage dans les élections à Rome; parce que le peuple passoit sur une espece de petit pont, pour aller jetter sa ballote dans l'urne pour élire les magistrats, & on rejettoit les vieillards qui avoient 60 ans, au cas que quelqu'un de cet âge se présentât. (*D. J.*)

SEXAGÉSIMALE, adj. (*Arithmét.*) les fractions *sexagésimales* sont des fractions dont les dénominateurs procedent en raison sexagécuple; par exemple, une prime ou une minute $= \frac{1}{60}$, une seconde $= \frac{1}{3600}$, une tierce $= \frac{1}{216000}$. *Voyez* DEGRÉ, MINUTE, &c.

Autrefois on ne se servoit que des fractions *sexagésimales* dans les opérations astronomiques, & on s'en sert encore dans bien des cas, *voyez* LOGISTIQUE. Cependant l'arithmétique décimale est aujourd'hui fort en usage, même dans les calculs astronomiques.

Dans ces fractions, qu'on nomme aussi *fractions astronomiques*, le dénominateur étant toujours 60, ou un multiple de 60, on le sousentend ordinairement, & on n'écrit que le numérateur qu'on met plus

bas. Ainſi quand on voit 4°. 59′. 32″. 50‴. 16⁗. il faut lire 4 degrés, 59 minutes, 32 ſecondes d'un degré, ou 60 parties d'une minute, 50 tierces, 16 quartes, &c. *Voyez* FRACTION. *Chambers.* (*E*)

SEXAGÉSIME, ſ. f. *terme de calendrier eccléſiaſtique*; c'eſt le ſecond dimanche avant le carême, ou celui qui précede le dimanche gras. On l'appelle ainſi parce qu'il tombe à peu près 60 jours avant Pâques, du latin *ſexagenarius*, *ſoixantaine*.

La *ſexagéſime* eſt le dimanche qui ſuit la ſeptuagéſime, & qui précede la quinquagéſime. *Voyez* SEPTUAGÉSIME & QUINQUAGÉSIME.

SEXANGLE, adj. (*Géom.*) ſe dit d'une figure qui a ſix angles. Ce mot n'eſt employé que par quelques anciens auteurs.

SEXAVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Perſe, toute entourée de vaſtes deſerts, à cinq journées de Com, ſur la route de Tauris à Iſpahan, en paſſant par Zangan, Sultanie & autres lieux. Ses caravanſerais ſont commodes, & leur nombre ſupplée au défaut de leur grandeur. (*D. J.*)

SEXE, LE, (*Morale.*) le *ſexe* abſolument parlant, ou plutôt le *beau-ſexe*, eſt l'épithete qu'on donne aux femmes, & qu'on ne peut leur ôter, puiſqu'elles ſont le principal ornement du monde. Qu'elles joignent à ce titre mérité, tout ce qui eſt propre à leur état, la pudeur, la retenue, la douceur, la compaſſion & les vertus des ames tendres: la muſique, la danſe, l'art de nuancer les couleurs ſur la toile, ſont les amuſemens qui leur conviennent; mais la culture de leur eſprit eſt encore plus importante & plus eſſentielle. Quelle autre qu'elle heureuſe fécondité perpétue les amours & les graces; que la ſociété leur doive ſa politeſſe & ſes goûts les plus délicats; qu'elles faſſent les plus cheres délices du citoyen paiſible; que par une prudence ſoumiſe & une habileté modeſte, adroite & ſans art, elles excitent à la vertu, raniment le ſentiment du bonheur, & adouciſſent tous les travaux de la vie humaine: telle eſt la gloire, tel eſt le pouvoir du *beau-ſexe*. (*D. J.*)

SEXTANT, ſ. m. *en Mathématique*, ſignifie la ſixieme partie d'un cercle, ou un arc qui comprend 60 degrés. *Voyez* ARC & DEGRÉ.

On ſe ſert plus particulierement du mot *ſextant*, pour ſignifier un inſtrument d'aſtronomie qui reſſemble à un quart de cercle, excepté que ſon étendue ne comprend que 60 degrés.

L'uſage & l'application du *ſextant* eſt le même que celui du quart de cercle. *Voyez* QUART DE CERCLE.

SEXTANS, ſ. m. (*Poids & meſur. rom.*) le *ſextans* peſoit deux onces, ou ſeize drachmes poids de Troie. Les Romains diviſoient l'as qui étoit la livre d'airain, en douze onces; l'once étoit dite *uncia*, du mot *unum*; & les deux onces *ſextans*, *ſexta pars aſſis*, la *ſixieme partie de l'as* ou de la *livre*. En fait de meſure, le *ſextans* contenoit ſemblablement deux onces de liqueur.

Sextantes, Caliſte, duos infunde Falerni.

« Verſez-moi, mon cher Caliſte, deux doigts de ce » vin de Falerne ». (*D. J.*)

SEXTARIUS, (*Meſur. rom.*) le *ſextarius* (ſeptier) des latins étoit une petite meſure de liquides, qui contenoit à peu près trois demi-ſeptiers de Paris. C'étoit la meſure d'Auguſte pour le vin, quand il vouloit boire un peu plus qu'à ſon ordinaire. On l'appelloit *ſextarius*, parce qu'il faiſoit la ſixieme partie du *congius*. Il tenoit douze cyathes, & notre pinte de Paris en tient ſeize. (*D. J.*)

SEXTE, ſ. f. *terme de Breviaire*; c'eſt le nom qu'on donne à une des petites heures ou heures canoniales qui ſont partie de l'office divin. *Voyez* HEURES.

On l'appelle ainſi, parce que chez les anciens on la récitoit vers la ſixieme heure du jour, qui, ſelon leur maniere de compter, répondoit à l'heure de midi; & les écrivains eccléſiaſtiques diſent qu'elle fut inſtituée pour honorer la mémoire de l'heure où Jeſus-Chriſt fut mis en croix: c'eſt ainſi que porte la gloſe *chap. x. de celebrat miſſar. Sexta cruci nectit.* S. Baſile, *regul. major. quæſt.* 37. dit que les chrétiens chantoient ou récitoient à cette heure le pſeaume 91. priant Dieu qu'il les délivrât du démon du midi, δαιμονιου μεσημβρινου, qui eſt le pſeaume que nous chantons aujourd'hui à complies. Il n'ajoute pas quels étoient les autres pſeaumes, mais nous pouvons aſſurer ſur la foi de Caſſien, qu'il y en avoit encore deux autres, & que probablement ils étoient relatifs à la mort de Jeſus-Chriſt & à ſon ſacrifice. Bingham, *orig. Eccleſ. tom. V. lib. XIII. c. ix. §. 12.*

Aujourd'hui parmi les catholiques, *ſexte* eſt compoſée du *Deus in adjutorium*, de trois pſeaumes ſous une ſeule antienne, d'un capitule, d'un répons bref avec ſon verſet, & d'une oraiſon tirée du propre du tems, ou du propre des SS. ou du commun.

SEXTE, (*Juriſpr.*) eſt la collection des décrétales, faites par ordre du pape Boniface VIII. on l'appelle *ſexte*, parce qu'elle eſt intitulée, *liber ſextus decretalium*, comme ſi c'étoit un ſixieme livre des décrétales qui ont été recueillies par Gregoire IX, en cinq livres; cependant cette collection de Boniface VIII, contient elle-même cinq livres; la maniere de citer cette collection eſt de dire *in ſexto.*

Cette collection comprend les conſtitutions des papes, publiées depuis celle de Gregoire IX; ſavoir, celles du même Gregoire, d'Innocent IV. Alexandre IV. Urbain IV. Gregoire X. Nicolas III Clément IV. & Boniface VIII. par l'ordre duquel cette compilation fut faite.

Boniface VIII. employa à ce travail Guillaume de Mandegot, archevêque d'Embrun; Berenger de Frédol, évêque de Beziers; & Richard de Sienne, qu'il nomma depuis cardinal en 1298; ce livre fut publié le 3 Mars à la fin de l'an 1298, c'eſt-à-dire en 1299 avant Pâque.

Le *ſexte* ne fut point reçu en France, & il n'eſt permis ni de l'enſeigner dans les écoles, ni de le citer au barreau, à cauſe des démêlés qu'il y eut entre Boniface VIII. & Philippe le Bel.

On a joint à la ſuite du texte & dans le même volume, les clementines & les extravagantes de Jean XXII. & les extravagantes communes. *Voyez* DROIT CANON, DECRET, DECRÉTALES.

SEXTELAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) appellé auſſi *ſeſterage* ou *ſtelage*, eſt un terme formé par corruption de celui de *ſextierage*, appellé dans la baſſe latinité *ſextariaticum*; c'eſt ce qui ſe prend ſur un ſextier ou ſeptier de grain au profit du ſeigneur, pour le meſurage des grains qui ſe vendent dans ſon marché.

Ce droit dépend des titres & de la poſſeſſion, *voyez* le *gloſſ.* de Ducange au mot *ſextariaticum*, & celui de Lauriere au mot *ſextelage*; le *traité des Fiefs*, de Guyon, *chapitre unique du Droit de* ſextelage, & *les* mots MITAGE, PINTAGE. (*A*)

SEXTERÉE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) c'eſt dans la coutume de Troye & Rheims, une eſpace de terre contenant huit boiſſelées.

SEXTIL, adj. (*Aſtronom.*) eſt la poſition ou l'aſpect de deux planetes, lorſqu'elles ſont éloignées l'une de l'autre de la ſixieme partie du zodiaque, c'eſt-à-dire de 60 degrés, ou de la diſtance de deux ſignes. On le déſigne par cette marque (*). *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEXTILE, (*Calend. des Rom.*) ce mois étoit le ſixieme à commencer par le mois de Mars, ſelon l'ancien uſage, & ce nom lui reſta, depuis même qu'on eut ajouté Janvier & Février aux mois de l'inſtitution de Romulus. On lui donna enſuite le nom

d'Auguſte ; *menſis Auguſtus*, comme on avoit donné au mois précédent, le nom de *Jules-Céſar*, en l'appellant *menſis Julius*. (*D. J.*)

SEXTULA, (*Poids & Monn. rom.*) nom chez les Romains, qui déſignoit la ſixieme partie de l'once. On ſait que l'as romain valoit une livre, & ſe diviſoit en douze onces ; on appelloit *ſextans*, la ſixieme partie de l'as, c'eſt-à-dire deux onces. *Quadrans*, la quatrieme partie, c'eſt-à-dire trois onces ; *triens*, la troiſieme partie, c'eſt-à-dire quatre onces ; *quincunx*, cinq onces ; *ſemis* ou *ſeminis*, la moitié de l'as, c'eſt-à-dire ſix onces ; *ſeptunx*, ſept onces ; *bes*, huit onces ; *dodrans*, neuf onces ; *dextans*, dix onces ; *deunx*, onze onces : j'ignore les *mots* des parties de l'once, mais on ſait que *ſextula* étoit la ſixieme partie de l'once. (*D. J.*)

SEXTULE, ſ. m. (*Comm.*) petit poids dont ſe ſervent les Apoticaires, pour peſer les drogues qu'ils compoſent ou débitent ; il peſe un ſcrupule plus que la dragme ou le gros. *Voyez* DRAGME, GROS, SCRUPULE. *Dictionn. de Commerce.*

SEXTUMVIR AUGUSTAL, (*Antiq. Rom.*) on ſait que ce fut Tibere qui inſtitua la ſociété des prêtres appellés *ſodales Auguſtales*, en l'honneur d'Auguſte mis au nombre des dieux, pour lui offrir des ſacrifices dans les temples, qu'il lui avoit fait élever. Ils ne furent pas ſeulement établis à Rome ; les principales villes des Gaules en eurent auſſi, & ſur-tout celle de Lyon, où étoit ce temple fameux, conſacré à la mémoire d'Auguſte par ſoixante nations qui y avoient placé chacune leur ſtatue avec leurs ſymboles, pour juſtifier à la poſtérité qu'elles avoient toutes contribué à ſon embelliſſement. Il y avoit cette différence entre les *ſextumvirs auguſtaux*, établis à Rome, & ceux des autres villes, qu'ils n'étoient que ſix dans les provinces, & que les premiers étoient plus diſtingués & en plus grand nombre. Ils étoient vingt-cinq à Rome, dont vingt-un furent tirés au ſort entre les principaux de la ville ; les quatre autres furent Tibere lui-même, Druſus, Germanicus & Claude. Néron, & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs le furent auſſi dans la ſuite ; mais à meſure que l'on s'éloigna du ſiecle d'Auguſte, l'ordre des *ſextumvirs auguſtaux* s'avint & s'anéantit également par-tout. (*D. J.*)

SEXTUPLE, adj. *en Muſique ;* eſt le nom que pluſieurs ont donné mal-à-propos aux meſures à deux tems, compoſées de ſix notes égales, trois pour chaque tems ; ces ſortes de meſures ont été appellées encore plus mal-à-propos par quelques françois, *meſures à ſix tems*.

On peut compter cinq eſpeces de ces meſures *ſextuples*, c'eſt-à-dire autant qu'il y a de différentes valeurs de notes depuis celle qui eſt compoſée de ſix rondes, appellée en France *triple de ſix pour un*, & qui s'exprime par ce chiffre $\frac{6}{1}$, juſqu'à celle appellée *triple de 6 pour 16*, qui eſt compoſée de ſix doubles croches ſeulement, & ſe marque ainſi $\frac{6}{16}$. La plûpart de ces diſtinctions ſont abolies aujourd'hui, & elles ſont en effet aſſez inutiles, puiſque toutes ces différentes figures de notes ſont moins des meſures différentes, que des modifications de mouvement du vîte au lent dans la même eſpece de meſure ; ce qui ſe marque encore mieux avec un ſeul mot écrit à la tête de l'air, qu'avec tout ce fracas de chiffres & de notes qui ne ſervent qu'à embrouiller un art déja aſſez difficile en ſoi. *Voyez* TRIPLE, TEMS, MESURE, VALEUR DES NOTES, *&c.* (*S*)

SEYA *ou* SEA, (*Géog. mod.*) en latin *Sena*, petite ville de Portugal, dans la province de Beïra, au pié du mont Herminio, entre cette montagne & le Mondego, dont les ſommets ſont toujours couverts de neige. (*D. J.*)

SEYAH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpeces de moines turcs ; ils ont des monaſteres, mais lorſqu'ils en ſont une fois ſortis, ils n'y rentrent plus, & paſſent le reſte de leur vie à courir de côté & d'autre avec les vagabonds. En leur donnant leur congé, leurs ſupérieurs les taxent à une ſomme d'argent, ou à une certaine quantité de proviſions qu'ils ſont obligés d'envoyer au couvent, faute dequoi l'entrée leur en eſt fermée. Lorſqu'un *ſeyah* arrive dans une ville, il va au marché ou dans la rue qui eſt auprès de la grande moſquée, là il crie de toute ſa force, *ô dieu, envoyez-moi cinq mille écus, ou malédiction ſur vous*, &c. Après avoir reçû les aumônes des ames charitables, le moine mendiant va faire le même métier dans un autre endroit, & vit toujours errant juſqu'à ce qu'il ait amaſſé la ſomme à laquelle il a été taxé. Il y a chez les Indiens & dans les états du grand-mogol une grande quantité de ces pieux fainéans, qui viennent ſouvent infeſter les états du grand-ſeigneur, à qui ils ſont ſi fort à charge, qu'un viſir fit dire au grand-mogol qui avoit fait des offres de ſervices au ſultan, que *la plus grande faveur que ſa majeſté Indienne pût faire à ſon maître, étoit d'empêcher que les religieux mendians de ſes états n'entraſſent ſur ceux de ſa hautaſſe.* Voyez Cantemir, *Hiſt. Ottomane.*

SEYMAR-BASSY, ſ. m. (*Hiſt. Turq.*) premier lieutenant des janiſſaires, il commande en l'abſence de celui qu'on appelle *ſeymen-ſy*. Lorſque l'empereur eſt en campagne, il prend le titre de ſon lieutenant à Conſtantinople, il peut mettre ſon propre cachet ſur les ordres qu'il donne : enfin, il a le maniement de toutes les affaires des janiſſaires. *Dict.or.* (*D. J.*)

SEYNE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Sedena*, petite ville de France, dans la haute-Provence, chef-lieu d'une viguerie de même nom, ſur une petite riviere qui ſe jette dans la Durance. (*D. J.*)

SEYSSEL, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bugey, ſur le Rhône, qui la diviſe en deux parties, & qui en ce lieu commence à être navigable ; on y décharge le ſel qui vient du pays pour le tranſporter en Savoie. *Longit. 23. 31. latit. 48. 44.*

Seyſſel (Claude de) ſavant du ſeizieme ſiecle, prit le nom de cette ville dans laquelle il étoit né ; il profeſſa le Droit à Turin, devint maître des requêtes, conſeiller de Louis XII. évêque de Marſeille, & finalement archevêque de Turin, où il finit ſes jours en 1520. Il a publié pluſieurs traductions & ouvrages de différens genres. Son *hiſtoire de Louis XII.* a été réimprimée pluſieurs fois. *Sa grande Monarchie de France*, traduite en latin, par Sleidan, fit du bruit. Il y ſoutint une opinion fort extraordinaire pour un maître des requêtes, & pour un évêque ; c'eſt que le roi eſt dépendant du parlement. (*D. J.*)

SEYTA, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) idole fameuſe adorée par les Lapons. Ce dieu eſt une pierre qui n'a aucune forme déterminée, non-plus que ſa femme & ſes enfans qui ne ſont autre choſe que des maſſes de pierre informes, auxquelles les Lapons font des ſacrifices, & qu'ils frottent avec le ſang & la graiſſe des victimes, qui ſont communément des rennes. Le haſard ou l'art ont donné à la partie ſupérieure de quelques-unes de ces pierres une forme dans laquelle on a cru trouver la reſſemblance de chapeaux. Le lieu où ſont placées les idoles eſt à l'endroit où le lac de Tornotreſch forme une riviere & une cataracte.

SESANNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Brie, au diocèſe de Troyes, frontiere de la Champagne, à 25 lieues au ſud eſt de Paris, dans une plaine entourée de collines du côté de la Brie ; & ſur une petite riviere qui n'a point de nom. *Sézanne* étoit fondée avant la fin du vj. ſiecle, & ſujette alors à Hugues, ſeigneur de Breques. Elle a été jointe au domaine du comté de Troyes, & finalement réunie à la couronne avec la Champagne. En 1632 elle fut réduite en cendres par un incendie, & rétablie quel-

que tems après ; mais elle eſt retombée dans un grand délabrement. (*D. J.*)

S F

SFACCHIA, (*Géog. mod.*) ou *monti Sfacchioſi*, montagnes de l'île de Candie, au territoire de la Canée, vers le midi. Ces montagnes s'étendent vers la petite ville de *Caſtel-Sfacchia* habitée par les Sfachiotes.

SFETIGRADO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans l'Albanie, ſur les confins de la Macédoine, à 20 lieues au ſud-eſt de Croye. Amurath II. prit cette ville d'aſſaut, dans le xv. ſiecle, & elle eſt reſtée aux Turcs. Ils la nomment *Suirgice*. (*D. J.*)

S G

SGRAFITTO, ſ. m. (*Peinture.*) terme italien qui déſigne une eſpece de peinture à freſque, que nous appellons *maniere égratignée*. *Voyez* ÉGRATIGNÉE, *maniere*, *Peint.* (*D. J.*)

S H

SHAFTSBURY, (*Géog. mod.*) en latin *Septonia*, grand & beau bourg à marché d'Angleterre, dans Dorſet-shire, ſur une colline, près des frontieres de Wilt-shire, entre les forêts de Craneborne & de Gillingham, à trois milles de la derniere, proche la Stoure. On y jouit d'une fort belle vue, & ſes maiſons au nombre de cinq cens, ſont toutes bâties de pierres de taille. *Shaftsbury* a le titre de comté; mais c'étoit dans ſon origine une place beaucoup plus conſidérable qu'elle ne l'eſt aujourd'hui ; car elle avoit juſqu'à dix égliſes paroiſſiales dans ſon enceinte. Alfred la fonda en 880, & la nomma *Sheaftesbyrig*, du mot ſaxon *sheaft*, qui veut dire une *pyramide*. Le roi Canut y eſt mort, & y eſt enterré. *Long.* 17. 36. *lat.* 51. 40. Mais la *longitude*, ſuivant Street, eſt 19. 0'. 11". *latit.* 52. 48. (*D. J.*)

SHAGRI-COTTAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui eſt, dit-on, une eſpece de cornouiller ; il produit un fruit très-agréable & très-rafraîchiſſant qui ſe mange avec du ſucre. Le ſuc des feuilles paſſe pour un bon remede contre la diarrhée & le flux hépatique ; ces mêmes feuilles en décoction ſont un excellent gargariſme.

SHAKRI, *ou* CHAKRI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dans le royaume de Siam on déſigne ſous ce nom un des premiers magiſtrats de l'état qui eſt chargé de la police de l'intérieur. Toutes les affaires des provinces ſe portent devant lui, & les gouverneurs ſont obligés de lui rendre compte & de recevoir ſes ordres ; c'eſt lui qui eſt le préſident du conſeil d'état.

SHANON, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande. Elle prend ſa ſource dans un lac du comté de Létrim, ſépare la Connacie de la Momonie, court enſuite à Limmerik, & ſe jette enfin dans l'Océan.

SHAPINS, (*Géogr. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, vis-à-vis la partie orientale de Mainland. Elle eſt longue de ſix milles, large de trois. Elle a une égliſe paroiſſiale, & un aſſez bon port.

SHAPOUR, (*Géog. mod.*) ou *Shapor*, ville de l'Inde, dans les états du grand-mogol, au royaume de Berar. Quelques uns imaginent que c'eſt la ville de *Sora* de Ptolomée en-deçà du Gange, à laquelle cet auteur donne le titre d'*Arcati regis*. (*D. J.*)

SHARVAKKA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de bramines, ou de prêtres indiens qui ont des ſentimens très-peu orthodoxes & conformes à ceux des Epicuriens. Ils ne croient point l'immortalité de l'ame, ni la vie à venir, & ils exigent de leurs adverſaires des preuves ſenſibles & poſitives que l'on ne peut point trouver dans une fauſſe religion ; malgré cela, on dit que les *Sharvakkas* menent une vie très-exemplaire.

SHASTER, *ou* CHASTER, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſup.*) c'eſt le nom que les idolâtres de l'Indoſtan donnent à un livre dont l'autorité eſt très-reſpectée parmi eux, qui contient tous les dogmes de la religion des brames, toutes les cérémonies de leur culte, & qui eſt deſtiné à ſervir de commentaire au livre appellé *vedam*, qui eſt le fondement de leur croyance, & il étoit fait dans la vue de prévenir les diſputes qui pouvoient s'élever au ſujet de ce livre ; mais il n'a point produit cet effet, parce qu'il n'eſt guere poſſible d'empêcher les diſputes entre les différentes ſectes d'une religion abſurde par elle-même. On le nomme *shaſter*, *shaſtrum*, ou *jaſtra*, ce qui ſignifie *ſcience* ou *ſyſtême* : auſſi donne-t-on ce même nom à pluſieurs autres ouvrages, ſur-tout ſur la philoſophie & ſur l'aſtronomie, qui n'ont d'ailleurs aucun rapport avec la religion des Indiens. Il n'eſt permis qu'aux bramines & aux *rajahs* ou *princes* de l'Inde de lire le vedam, *voyez* VEDAM ; mais les prêtres des Banians, appellés *shuderers*, peuvent lire le *shaſter* : quant au peuple, il ne lui eſt permis de lire que le livre appellé *puran* ou *pouran*, qui eſt un commentaire du *shaſter* ; ainſi il ne leur eſt permis de puiſer les dogmes de ſa religion que de la troiſieme main.

Le *shaſter* eſt diviſé en trois parties, dont la premiere contient la morale des bramines ; la ſeconde contient les rites & les cérémonies de leur religion, & la troiſieme diviſe les Indiens en différentes tribus ou claſſes, & preſcrit à chacune les devoirs qu'elle doit obſerver.

Les principaux préceptes de morale contenus dans la premiere partie du *shaſter* ſont 1°. de ne point tuer aucun animal vivant, parce que les animaux ont, ſelon les Indiens, une ame auſſi-bien que les hommes ; 2°. de ne point prêter l'oreille au mal, & de ne point parler mal ſoi-même ; de ne point boire du vin, de ne point manger de viande, de ne point toucher à rien d'impur ; 3°. d'obſerver les fêtes preſcrites, de faire des prieres & de ſe laver ; 4°. de ne point mentir, & de ne point tromper dans le commerce ; 5°. de faire des aumônes ſuivant ſes facultés ; 6°. de ne point opprimer, ni faire violence aux autres ; 7°. de célébrer les fêtes ſolemnelles, d'obſerver les jeûnes, de ſe retrancher quelques heures de ſommeil pour être plus diſpoſé à prier ; 8°. de ne point voler, ni frauder perſonne de ce qui lui appartient.

La ſeconde partie du *shaſter* a pour objet les cérémonies : elles conſiſtent 1°. à ſe baigner ſouvent dans les rivieres. En y entrant, les Banians commencent par ſe frotter tout le corps avec de la boue ou du limon, après quoi ils s'enfoncent plus avant dans l'eau, & ſe tournent vers le ſoleil ; alors un bramine ou prêtre adreſſe une priere à Dieu pour le prier de purifier l'ame de ſes ſouillures ; les Banians ſe plongent quelquefois dans la riviere, & ils croient par-là avoir obtenu le pardon de tous leurs péchés ; 2°. les Banians ſe frottent le front d'une couleur rouge, qui eſt le ſigne qu'ils ſont partie du peuple de Dieu ; 3°. il leur eſt ordonné de faire des offrandes, des prieres ſous des arbres deſtinés à ces uſages ſacrés, & qu'ils doivent tenir en grande vénération ; 4°. de faire des prieres dans les temples, de faire des offrandes aux pagodes ou idoles, de chanter des hymnes, & de faire des proceſſions, *&c.* 5°. de faire des pélerinages à des rivieres éloignées, & ſur-tout au Gange, afin de s'y laver, & de faire des offrandes ; 6°. d'adreſſer leurs vœux à des ſaints qui ont chacun des départemens particuliers ; 7°. il leur eſt ordonné de rendre hommage à Dieu, à la vue de la premiere de ſes créatures qui s'offre à leurs yeux après le lever du

soleil ; de rendre leurs respects au soleil & à la lune, qui sont les deux yeux de la divinité ; de respecter pareillement les animaux qui sont regardés comme plus purs que les autres, tels que la vache, le buffle, &c. parce que les ames des hommes passent dans ces animaux : c'est pour cela que les Banians frottent leurs maisons avec leur fiente, dans l'idée de les sanctifier par ce moyen.

La troisieme partie du *shaster* établit une distinction entre les hommes, & les divise en quatre tribus ou classes : la premiere est celle des bramines, ou prêtres chargés de l'instruction du peuple ; la seconde est celle des kutteris ou nobles, dont la fonction est de commander aux hommes ; la troisieme est celle des shudderis, ou des marchands, qui procurent aux autres leurs besoins à l'aide du trafic ; la quatrieme classe est celle des vises, ou artisans. Chacun est obligé de demeurer dans la classe ou tribu dans laquelle il est né, & de s'en tenir aux occupations qui lui sont assignées par le *shaster*.

Suivant les bramines, le *shaster* fut donné par Dieu lui-même à Brama, qui par son ordre le remit aux bramines de son tems pour en communiquer le contenu aux peuples de l'Indostan, qui en conséquence se diviserent en quatre tribus qui subsistent parmi eux jusqu'à ce jour.

SHEAD'S-TINNEMOUTH *ou* TINMOUTH-CASTLE, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre dans le Northumberland. C'est une place forte à l'embouchure de la Tyne, qui lui donne son nom. Du tems des Saxons, on l'appelloit *Tunna-Ceaster*, & les ancien l'avoient nommée *Tunnocellum*. Elle est défendue par un château fortifié, situé sur un rocher battu de la mer, & inaccessible de deux côtés. Les Romains y tenoient une escadre pour s'opposer aux descentes des pirates, & pour faire des courses sur l'ennemi en cas de besoin. (*D. J.*)

SHEAFIELD, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre dans Yorck-Shire, sur le Derby, au-dessus de Rotherham. Toutes les maisons de ce bourg sont bâties en brique & en pierres de taille. Il s'y fait un grand trafic de blé, & les meilleurs couteaux d'Angleterre. (*D. J.*)

SHEBAN, (*Géog. mod.*) ville & forteresse de l'Arabie-heureuse dans le pays d'Hadramont, à 11 stations ou 60 parasanges de Sanaa. Cette ville porte aussi le nom d'*Hadramont*. (*D. J.*)

SHECTEA *ou* CHECTEA, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une secte des bramines ou prêtres indiens, qui croient contre toutes les autres que *Ramon*, *Brama*, *Vistnou* & *Ruddiren* sont des êtres subordonnés à *Sheeli* ou *Cheeli* de qui seul ils ont dérivé leur pouvoir, & qu'ils regardent comme le créateur & le modérateur de l'univers. Ces sectaires, qui sont des déistes, n'admettent point l'autorité du *vedam* ou livre sacré ; de plus, ils refusent de croire les choses qui ne tombent point sous leur sens, par conséquent ils ne croient aucuns mysteres. Les Indiens les regardent comme des hérétiques dangereux, qui ne méritent que d'être exterminés.

SHEFFORD, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre en Bedfordshire. (*D. J.*)

SHEIK, s. m. *terme de relation*, nom de celui qui a le soin des mosquées en Egypte, & dont la charge répond à celle des imans à Constantinople. Ils sont plus ou moins de *sheiks* dans chaque mosquée, selon sa grandeur & ses revenus. Dans les grandes mosquées, il y en a un qui est le chef & n'a rien à faire ; mais dans les petites mosquées, tous les *sheiks* ont soin d'ouvrir le temple, d'appeller pour les prieres, & de défiler ensemble pour faire leurs courtes dévotions. Pocock, *description d'Egypte*, *p.* 171. (*D. J.*)

SHEIK-BELLET, *terme de relation*, nom d'un officier turc en Egypte, qui est le chef de la ville & qui est placé par le pasha. Son emploi est d'avoir soin qu'il n'arrive aucune innovation qui puisse préjudicier à la Porte ; mais toute son autorité dépend uniquement de son crédit ; car le gouvernement d'Egypte est de telle nature, que souvent ceux à qui l'on confere les moindres postes ont cependant la plus grande influence, & qu'un caya des janissaires ou des arabes trouve le secret par ses intrigues de gouverner malgré le pacha même. Pocock, *description d'Egypte*, *p.* 15. (*D. J.*)

SHELF, s. m. (*Minéralog.*) est ce que les mineurs, particulierement dans les mines d'étain, appellent *la terre-glaise* : ils entendent par-là une surface imaginaire de la terre, que la secousse des eaux du déluge n'a jamais pu ébranler : ils prétendent que toutes les veines de plomb & autres minéraux étoient paralleles à cette couche de terre ; que cependant depuis le déluge les unes se sont élevées & les autres renfoncées.

Par *shelf*, ils entendent cette surface dure ou enveloppe de la terre qu'on rencontre sous la terre franche, & qui est ordinairement de l'épaisseur d'un pié ; car ils supposent que depuis le déluge la terre a acquis une nouvelle enveloppe de terre végétable, ou qui est telle qu'elle a été formée par la corruption des végétables & des animaux. *Voyez* DÉLUGE, STRATA, FOSSILE, MINE, *&c.*

SHEPEY, (*Géog. mod.*) île d'Angleterre, formée par deux branches de la riviere de Medway, dont l'une coule à l'occident & l'autre à l'orient. Cette île peut avoir environ 20 milles de tour. Son terroir est fertile & abondant en pâturages. On y voit deux ou trois bons villages outre Queenisborough, gros bourg, accompagné d'un château, bâti dans le IV. siecle par Edouard III. On croit que *Shepey* est la *Toliapis* de Ptolomée, *l. II. c. iij.* (*D. J.*)

SHEQUE, s. m. (*Hist. anc.*) les Arabes nomment *sheques* les chefs de leurs tribus. Les anciens Grecs les appelloient *phylarques*, ce fut un de ces *sheques* ou phylarques arabes qui, semblables à Sinnon, eut l'adresse de faire goûter à Crassus un plan de guerre contre les Parthes, dont le but étoit la perte de ce général, & il réussit dans son projet. Les anciens ne s'accordent point sur le véritable nom de ce fourbe si célebre dans l'histoire romaine ; Dion Cassius le nomme *Abgarus*, Plutarque *Ariamnes*, Florus *Mazeres* & Appien *Acbarus*. Quoi qu'il en soit, l'armée fut taillée en pieces ; Crassus périt dans des marais pleins de fondrieres, & sa défaite fut le plus terrible échec que les Romains eussent essuyé depuis la bataille de Cannes ; on leur tua vingt mille hommes, & il y en eut dix mille de pris. Artabaze reçut la tête de Crassus au milieu d'un festin de noces ; & la joie fut telle à cette vûe, qu'on versa de l'or fondu dans la bouche de cette tête, pour se moquer de la soif insatiable que ce romain avoit toujours eu de ce métal. Dion Cassius, *l. II. c. l.* Florus, *l. III. c. ij.* (*D. J.*)

SHERARDIA, s. f. (*Botan.*) nom donné par M. Vaillant à un genre de plante, en mémoire de Guillaume de Shérad le plus fameux botaniste de son siecle.

La fleur de ce genre de plante est labiée, & n'a qu'un pétale divisé en cinq parties par les bords ; la levre supérieure en contient deux, & l'inférieure trois ; son ovaire qui est placé au fond du calice dégénere en une capsule seche qui contient deux semences oblongues. L'on peut ajouter que ses feuilles naissent deux à deux, & opposées : Miller en compte treize especes. (*D. J.*)

SHERBURN, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre, dans Dorsetshire, vers le nord de la vallée nommée *White-hart*. Ce bourg a été autre-

fois ville épiſcopale, dont Adelme fut le premier évêque en 703 ; cet évêché fut uni dans le xj. ſiecle à celui de Salisbury, & y fut transféré : mais le bourg de *Sherburn* demeura aux evêques. (*D. J.*)

SHERIF, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt en Angleterre, un magiſtrat dont le pouvoir s'étend ſur toute une province, & dont le principal devoir eſt de faire exécuter les ſentences des juges, de choiſir les jurés, *&c.* C'eſt, pour ainſi dire, le grand prevôt de la province. Les *sherifs* étoient autrefois choiſis par le peuple : aujourd'hui c'eſt le ſouverain qui les nomme en cette maniere. Les juges préſentent ſix perſonnes de chaque province, chevaliers ou écuyers riches ; de ces ſix le conſeil d'état en choiſit trois ; & parmi ces derniers le roi donne ſon agrément à celui qu'il veut. Ils étoient auſſi anciennement pluſieurs années de ſuite en charge : préſentement on les change tous les ans ; il n'y a que celui de Weſtmorland dont la dignité ſoit héréditaire dans la famille du comte de Tanet. Les *sherifs* ont deux ſortes de cours. La premiere ſe tient tous les mois par le *sherif* ou ſon ſubſtitut qu'on appelle *under sherif* ou *ſous-sherif*, qui juge les cauſes de la province au-deſſous de 40 ſchelings. L'autre cour ſe tient deux fois l'année ; un mois après Pâques, & un mois après la Saint-Michel. On y fait la recherche de toute offenſe criminelle contre le droit coutumier, hors les cas exceptés par acte du parlement. Les pairs du royaume & tous ceux qui ont droit de tenir de ſemblables cours, ſont exempts de la juriſdiction de celle-ci. C'eſt encore un des devoirs du *sherif* de rendre à la tréſorerie toutes les taxes publiques, les amendes & les ſaiſies qui ſe ſont faites dans les provinces, ou d'en diſpoſer ſuivant les ordres du roi. Quand les juges ſont leurs tournées dans les provinces, le *sherif* doit prendre ſoin qu'ils ſoient bien reçus & bien gardés tout le tems qu'ils ſont dans la province dont il eſt *ſherif*. A Londres ſeulement il y a deux *sherifs* qui portent tous deux le titre de *sherif de Londres* & *de Middleſex* province où Londres eſt ſituée. Dans chaque province, le *sherif* a un ſubſtitut qui fait preſque toutes les affaires, & dont l'emploi eſt fixe. *Etat de la grande Bretagne ſous George II. tome II. page 188.*

SHETTI *ou* CHETTI, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau des Indes orientales qui produit des baies. Sa racine pilée & priſe dans de l'eau froide, appaiſe l'ardeur des fievres chaudes, arrête les crachemens de ſang. Le *bem-shetti* eſt un arbriſſeau de la même eſpece, mais dont le fruit eſt plus farineux & plus doux que celui du premier.

SHIITES *ou* CHIITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) Depuis environ onze ſiecles, les Mahometans ſont partagés en deux ſectes principales qui ont l'une pour l'autre toute la haine dont les diſputes de religion puiſſent rendre les hommes capables. Les partiſans de l'une de ces ſectes s'appellent *Sonnites*, parce qu'ils admettent l'autorité des traditions mahométanes contenues dans la *Sonna*. *Voyez* cet *article*. Les Sonnites donnent à leurs adverſaires le nom de *Shiites*, par où ils déſignent des *héréſiques*, des *ſectaires*, des *gens abominables*, nom que ceux-ci retorquent libéralement à leurs adverſaires.

Les *Shiites* ſe ſoudiviſent, dit-on, en ſoixante & douze ſectes qui enchériſſent les unes ſur les autres pour leurs extravagances. C'eſt Ali, gendre de Mahomet, & ſon quatrieme ſucceſſeur ou calife, qui eſt l'objet de leur querelle avec les Sonnites & les Karejites. Ils prétendent qu'Abubecr, Omar & Otman, qui ont ſuccédé immédiatement à Mahomet, n'étoient que des uſurpateurs ; & que la ſouveraineté & le pontificat des Muſulmans appartenoit de droit à Ali & à ſa famille. Non contens de ces prétentions, quelques *Shiites* ſoutiennent qu'Ali étoit au-deſſus de la condition humaine ; que Dieu s'eſt manifeſté par lui ; qu'il a parlé par ſa bouche. Ils le préférent à Mahomet lui-même. D'autres, plus mitigés, les mettent ſur la même ligne, & diſent qu'*ils ſe reſſemblent auſſi parfaitement que deux corbeaux :* ceux-ci s'appellent *Gobarites*, c'eſt-à-dire, *partiſans de la ſecte des corbeaux*. Quoiqu'Ali ait été aſſaſſiné, il y a des *shiites* qui ſoutiennent ſa divinité : ils attendent ſon ſecond avénement à la fin du monde, ce qui ne les empêche point d'aller faire leurs dévotions à Cufa où eſt ſon tombeau. Le reſpect des *Shiites* pour Ali eſt ſi grand, que toutes les fois qu'ils le nomment, ils ajoutent *que Dieu glorifie ſa face*. Le ſurnom qu'ils lui donnent eſt celui de *lion de Dieu*. Les *Shiites* n'admettent point la *ſonna* : ils traitent de menſonges & de rêveries les traditions contenues dans ce livre. *Voyez* SONNA.

Tels ſont les motifs de la haine implacable qui diviſe les Sonnites & les *Shiites*. Ces querelles qui ont fait couler des flots de ſang, ſubſiſtent encore dans toute leur force entre les Turcs qui ſont Sonnites, & les Perſans qui ſont *Shiites*, ainſi que les Tartares-usbecs & quelques princes mahométans de l'Indoſtan.

SHINN, (*Géog. mod.*) lac d'Ecoſſe dans la province de Sutherland au ſud-oueſt : c'eſt le plus conſidérable des lacs de cette province : on lui donne douze milles de longueur ; mais il eſt ſingulierement étroit, & ſe décharge par une riviere qui prend ſon nom. (*D. J.*)

SHIPHAVEN *ou* SHEPHAVEN, (*Géog. mod.*) petit golfe d'Irlande dans le comté de Dunghall, ſur la côte ſeptentrionale, au couchant du lac de Swilie, dont il n'eſt ſéparé que par un petit cap. (*D. J.*)

SHIP-MONEY, (*Hiſt. d'Angl.*) Ce mot ſignifie *argent de vaiſſeau*, ou pour les vaiſſeaux. C'eſt une taxe qui avoit été anciennement impoſée ſur les ports, les villes, *&c.* pour ſervir à la conſtruction des vaiſſeaux. Charles premier renouvella cette taxe de ſa propre autorité en 1640 ; mais elle fut abolie par le parlement le 7 d'Août 1641, comme contraire aux lois du royaume, à la propriété des ſujets, aux réſolutions du parlement & à la requête de droit. (*D. J.*)

SHOGGLE, (*Géog. mod.*) ville de Syrie au bord de l'Oronte, qu'on y paſſe ſur un grand pont. Le vizir Cuperli y a fondé un beau kan pour la ſubſiſtance des voyageurs & des pauvres. (*D. J.*)

SHOKANADEN, ſ. m. (*Hiſt. mod. Superſtit.*) divinité adorée dans le royaume de Maduré, ſur la côte de Coromandel, & qui a un temple très-ſomptueux à Maduré capitale du pays. Dans les jours de ſolemnité, on porte ce dieu ſur un char d'une grandeur ſi prodigieuſe, qu'il faut, dit-on, quatre mille hommes pour le traîner. L'idole pendant la proceſſion eſt ſervie par plus de quatre cens prêtres qui ſont portés ſur la même voiture, ſous laquelle quelques indiens ſe font écraſer par dévotion.

SHREWSBURY *ou* SHROPSHIRE, (*Géog. mod.*) en latin *ſalopienſis comitatus*, province d'Angleterre. Elle eſt bornée au nord par Cheſter-shire, au midi par la riviere de Temde, à l'orient par les comtés de Worceſter & de Stafford, & à l'occident par les provinces de Denbigh & de Montgommeri qui ſont du comté de Galles.

On donne à la province de *Shrewsbury* trente-cinq milles de longueur, vingt-cinq de largeur, & cent trente-cinq de circuit. Elle contient environ huit cens quatre-vingt-dix mille arpens de terre. On la partage en quinze hundreds, ou quartiers. Il s'y trouve une ville capitale qui porte ſon nom, & quinze gros bourgs à marché, & cent ſoixante-dix égliſes paroiſſiales. Cinq de ſes places ont droit de députer au parlement d'Angleterre ; Shrewsbury,

Bishop's-Castle, Bridgenorth, Ludlow & Wenlock.

Elle est arrosée de plusieurs rivieres. La Saverne la traverse par le milieu, & la Temde en mouille les parties méridionales de l'orient à l'occident. Deux peuples habitoient autrefois cette contrée; les Cornaviens possédoient la partie qui est au nord-nord-est de la Savérne, & les Ordoviens avoient l'autre partie.

Enfin, depuis deux siecles cette province a produit tant de savans illustres, que j'en dois nommer quelques-uns: & pour plus de commodité, je les rassemblerai sous le mot de *Shropshire*, sous lequel est plus connue la province de *Shrewsbury*. (*D. J.*)

SHREWSBURY (*Géog. mod.*) ou SALOP, en latin *Salopia*, ville d'Angleterre, capitale de la province du même nom, avec titre de duché. Elle s'appelle autrement *Shrowsbury*, du saxon *Shrobbes-burg*. Les Gallois la nomment *Pengwern*, à cause d'un bois d'aube qui étoit dans son voisinage.

Cette ville est l'une des plus belles, des plus peuplées, des plus riches & des plus marchandes du royaume. Elle est située sur une colline, dans une presqu'île que forme la Saverne, à 150 milles de Londres. Elle est ceinte de bonnes murailles, & partagée en belles & larges rues, qui composent cinq grandes paroisses. Deux ponts de pierre, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident, servent à entrer dans la ville.

Le voisinage du pays de Galles contribue beaucoup à rendre cette ville florissante. Ses habitans sont en partie anglois, en partie gallois; & comme ils entendent également les deux langues, leur ville devient le bureau du commerce de tout le pays de Galles. Les manufactures y regnent, & leurs frises se débitent dans les autres provinces du royaume. Le lord Charles Talbot, auparavant comte de *Shrewsbury*, reçut le titre de duc du roi Guillaume, avec la dignité de secrétaire d'état. *Long.* 14. 48. *lat* 54. 44. (*D. J.*)

SHROPSHIRE, (*Géog. mod.*) *Salopienses comitatus*; province d'Angleterre, autrement nommée *Shrewsburg*, & dont nous avons fait l'article; mais je me suis proposé de parler ici des grands personnages qu'elle a produits dans les sciences; il importe aux gens de lettres de les connoître.

Baxter (Richard), fameux théologien non-conformiste, devint un des chapelains ordinaires de Charles II. & refusa l'évêché de Hereford. Il mourut en 1691, dans un âge avancé. C'étoit un homme qui auroit tenu son rang parmi les plus savans de son siecle, s'il ne se fût pas mêlé de trop de choses, & en particulier, de répandre la métaphysique sur toutes sortes de sujets. Il mit au jour plus de cent livres, qui n'ont point passé à la postérité, quoiqu'ils soient écrits d'un style touchant & pathétique; mais dans ce grand nombre d'ouvrages, il attaque toutes les sectes & tous les partis; ce qui lui fait honneur néanmoins, c'est que l'âge changea la maniere dont il jugeoit des hommes, il devint tolérant sur la fin de ses jours; il se convainquit de l'injustice qu'il y a à exercer des actes d'inhumanité, sous prétexte de faire du bien aux hommes, & de maintenir le bon ordre dans l'église; enfin, il apprit à désapprouver les doctrines corrompues, plutôt qu'à damner ceux qui les professent.

Son neveu & son héritier, *Baxter* (Guillaume), se montra un excellent grammairien, & un fort habile critique. Il mourut en 1723, âgé de 73 ans; il étoit très-versé dans la mythologie, & entendoit fort bien la plûpart des langues de l'Occident & du Nord. Ses écrits lui ont acquis beaucoup de réputation dans la république des lettres; il publia en 1719, son *Glossarium antiquitatum britannicarum*, dont il a paru une seconde édition en 1733, *in-8°.* avec des augmentations. Son *Glossarium antiquitatum romanarum*, a été donné depuis sa mort, à Londres, en 1726, *in-8°.* Cet ouvrage est rempli d'érudition grammaticale. Son édition d'Anacréon a été effacée par celle de M. Pauw, imprimée à Utrecht en 1732, *in-4°.* mais dans laquelle l'auteur n'auroit pas dû traiter avec tant de mépris, les notes de Baxter, & celles de Barnes, sur l'aimable poëte de Téos.

Brooke (Robert), premier juge de la cour des plaidoyers-communs, sous le regne de la reine Marie, se rendit par son savoir, un des premiers jurisconsultes de son tems; & mourut comblé d'estime en 1551. Il est auteur de divers ouvrages de droit, & entr'autres de celui qui a pour titre, le grand abregé, *La graunde abridgement*; c'est un extrait alphabétique de matieres choisies du droit de la Grande-Bretagne: il s'en est fait plusieurs éditions, principalement à Londres, savoir en 1573, 1576, 1586, &c. & parmi ces éditions, les plus anciennes sont estimées les meilleures, comme il arrive ordinairement aux recueils de ce genre.

Gataker (Thomas), descendoit d'une ancienne & bonne famille de *Shropshire*; il naquit en 1574. & se montra par son érudition, un des savans anglois du dernier siecle; il mourut en 1654, âgé de 80 ans. c'étoit un homme d'une lecture prodigieuse, & d'un jugement exact en matiere de critique; ses œuvres ont été recueillies, & imprimées à Utrecht en 1698, *in-fol.*

Son discours de la *nature & de l'usage du sort*, est le meilleur que nous ayons sur cette matiere: il y prouve avec raison, 1°. qu'il y a autant de superstition à un homme de penser que certaines choses déplaisent à Dieu, qui ne lui sont réellement point désagréables, que de supposer que la créature a un pouvoir qu'elle n'a réellement point. 2°. que plusieurs personnes, vraiment pieuses, ont joué, & jouent communément, par délassement & sans cupidité, à des jeux de hasard; & que d'autres gens du même ordre, se sont trouvés & se trouvent exposés à divers inconvéniens, en refusant par scrupule, d'y jouer, lorsqu'ils y sont sollicités par les personnes avec lesquelles ils vivent en relation ou avec lesquelles ils ont des ménagemens à garder. 3°. que les raisons sur lesquelles on condamne ces jeux, ont été cause de l'irrésolution de bien des gens, par rapport à l'usage nécessaire du sort dans les affaires sérieuses, & de la vie civile; par exemple, lorsque dans des marchés communs entr'eux, & d'autres cas semblables, ils ont été contraints d'y avoir recours, & se sont trouvés dans l'incertitude s'ils le pouvoient légitimement, ou non.

Sa dissertation latine, *de novi Testamenti stylo*, est une piece curieuse; il y prouve qu'il est fort incertain quelles langues sont des meres langues, mais qu'en tout cas, il est sûr que la latine n'est pas de ce nombre, puisqu'elle a beaucoup de termes de la langue sabine & toscane, & qu'elle tire principalement son origine de la greque, & sur-tout de la dialecte éolienne; & il cite là-dessus Dionys Halicar. *Antiq. rom. lib. I.* Eustath. *in Œdyss. lib. I.* Quintilian. *Instit. lib. I. cap. v. & vj.* Varro, *de ling. lat. lib. IV. & IX.* Suidas, *in voce Naba.* Julius Scaliger, *de plant. lib. I.* Joseph Scaliger, *in Festum.* Dan. Heinsius, *de satyr. Horat.* Hugo Grotius, *de satisfact. christi, cap. viij.* Jo. Neursius, *in nantissa ad luxum romanum, c. xij.* Vossius, *in præfat. ad lib. de vitiis sermonis.* Laur. Ramirez, *Pentecontarch. cap. vj.* Conrad. Geiner, *in Mithridate*; & Seron Mesigerus, *in præfat. Polyglot.*

Pour le prouver, il remarque que si nous prenons quelque auteur latin, nous y trouverons peu de lignes, où il n'y ait divers mots dont l'origine ne soit visiblement greque; il donne pour exemple, les cinq premiers vers de la premiere églogue de Virgile:

nous rapporterons ici les deux premiers.

Tityre, tu patulæ recubans ſub tegmine fagi,
Sylveſtrem tenui muſam meditaris avenâ.

Il n'y a rien à dire du mot *Tityrus*, parce que c'eſt un nom propre; *tu* eſt *doricum*, το. *patulus*, *à pateo* πέτω, *recubo*, *cubo*, κυβω πτε; *ſub*, ut ὑπὸ ſuper. στεγω, *tego*, & inde *tegmen* φηγος, dorice φαγος, *fagus*; ὑλη, *ſylva*, *ſylveſtris*. Τεινω, *tendo*, *extendo*; μισω, *muſa*; μελετω, *meditor*; ἀνὶς ſiccus, aridus; ἀνὴ ἀνία, anima ſicca; ab ἀναινω, *exſicco*, ἀναιδία; unde ab aridi-tate, vox latina, avena.

Hyde (Thomas), ſavant d'une habileté extraordinaire dans les langues orientales, naquit en 1636, & mourut en 1706. Profeſſeur en arabe à Oxford, à la place du docteur Edmond Pocock. Il prouva ſa ſcience par ſon travail ſur la polyglotte de Walton; il corrigea non-ſeulement l'arabe, le ſyriaque, & le ſamaritain, mais il mit le Pentateuque perſan en état de paroître. Ce Pentateuque avoit été imprimé à Conſtantinople en caracteres hébraïques, M. Hyde le tranſcrivit en caracteres perſans; ce que le ſavant archevêque Uſſer croyoit impoſſible, à pouvoir même être exécuté par un perſan naturel, parce qu'une lettre hébraïque répond ſouvent à pluſieurs lettres perſanes, de ſorte qu'il eſt difficile de démêler laquelle il faut prendre. Il traduiſit auſſi ce Pentateuque en latin.

En 1665, il publia une verſion latine des obſervations d'Ulugbeig, ſur la longitude & la latitude des étoiles fixes, avec des notes; il a joint à cet ouvrage les tables de la déclinaiſon & de l'aſcenſion des étoiles fixes, de Mohamedes Tizinus.

En 1674, il mit au jour le catalogue des livres imprimés de la bibliothèque bodléienne. En 1677, il publia les quatre évangiles & actes des apôtres, en langue malaiſe, & en caracteres européens. En 1691, il donna, *itinera mundi*, *ſeu coſmographia Abrahami Perſiſol*, *cum verſione & notis*. En 1694, il publia à Oxford in-8°. *de ludis orientalibus*, *libri duo*. Enfin, ſon grand & beau traité de la religion des anciens Perſes, *hiſtoria religionis veterum Perſarum*, *eorumque magorum*, parut à Oxford, en 1700, *in*-4°. c'eſt un ouvrage où regne la plus profonde érudition.

M. Wood nous a donné la liſte d'une trentaine d'autres ouvrages très-curieux, que le ſavant Hyde ſe propoſoit de publier, s'il vivoit aſſez de tems pour les finir, ayant déja travaillé à tous; c'eſt un tréſor que poſſe de l'univerſité d'Oxford.

Littleton (Edouard), garde du grand ſceau d'Angleterre, ſous le regne de Charles I. naquit dans la comté de *Shrop*, en 1589; fut nommé chevalier par le roi en 1635, garde du grand ſceau en 1639, & la même année pair d'Angleterre. Il nous reſte de lui des diſcours ſur la liberté des ſujets, & la prérogative du ſouverain; ils ont été imprimés à Londres, en 1628 & 1667, *in-fol.* On les trouve auſſi dans les collections de Rushworth. C'étoit, dit milord Clarendon, un homme de cœur, qui s'acquit une grande réputation par la profeſſion des lois & du droit coutumier, de ſorte qu'il étoit regardé comme le plus ſavant dans les antiquités de ce genre; & dans les cours ſupérieures, il parut toujours avec éclat.

Littleton, (Adam) philologiſte habile, & ſavant grammairien, naquit dans *Shropſhire* en 1627, & mourut en 1694. Le dictionnaire latin & anglois, qu'il a mis au jour, en 1678, *in*-4°. lui a fait beaucoup d'honneur; on l'emploie dans les écoles, & on le réimprime perpétuellement; cependant le dictionnaire de Cambridge mérite la préférence, à cauſe des autorités dont les mots ſont appuyés; mais le docteur Littleton, outre ſon dictionnaire latin, a publié pluſieurs autres ouvrages, ſoit en belles-lettres, ſoit en théologie; il entendoit même les langues orientales, & dépenſa la plus grande partie de ſon bien pour ſe procurer des livres & des manuſcrits en ce genre.

Maynwaring (Arthur), écrivain politique du dernier ſiecle, naquit en 1668, & mourut en 1712. Il eſt auteur de pluſieurs brochures pleines d'eſprit ſur les affaires politiques, & entr'autres, de la feuille hebdomadaire intitulée le *Mélange*. Il aima ſur la fin de ſes jours, avec la plus forte paſſion, la célebre actrice mademoiſelle Oldfield, & la fit ſon exécutrice teſtamentaire; elle fut ſans contredit redevable à ſes inſtructions, d'être devenue ſi excellente comédienne; car comme il n'y avoit perſonne qui entendit mieux que lui l'action du théatre, il n'y avoit auſſi perſonne qui fût plus charmé d'y voir exceller mademoiſelle Oldfield.

Whitchcot (Benjamin), naquit dans le comté de *Shrop*, en 1609, & mourut chez ſon ami le docteur Cudworth. Ses ſermons choiſis parurent à Londres, en 1698, *in-8°*. avec une préface du comte de Shaftesbury, auteur des *Caractériſticks*: c'eſt une choſe bien ſinguliere de voir un homme ſi célebre, & ſi peu croyant, éditeur de ſermons! mais en même-tems ſa préface eſt ſi belle, & ſi peu connue des étrangers, qu'ils nous ſauront gré d'en trouver ici un aſſez grand extrait.

Milord Shaftesbury obſerve d'abord, que quand on fait réflexion ſur la nature de la prédication, que l'on conſidere l'excellence de cet établiſſement, le cas qu'on en a toujours fait dans le chriſtianiſme, le grand nombre de ſaints hommes mis à part pour cette grande œuvre, à qui l'on accorde tous les avantages poſſibles, pour avancer les grandes vérités de la révélation, & pour inſpirer aux hommes du reſpect pour la religion; quand on fait attention à la ſolemnité des aſſemblées religieuſes, à la préſence reſpectable & à l'autorité de l'orateur chrétien, il y a peut-être lieu de s'étonner qu'on ne lui voit pas produire de plus grands & de plus heureux effets dans le monde; on doit néanmoins reconnoître que cette inſtitution eſt un ſi puiſſant appui de notre religion, que s'il n'y avoit point d'aſſemblées publiques, ni de miniſtres autoriſés, il n'y auroit, en fort peu de tems, non-ſeulement plus de chriſtianiſme, mais de vertus; puiſque nonobſtant tous les ſecours de la prédication, & les appuis qu'elle fournit à la vertu, il s'en faut de beaucoup que les mœurs ſoient reformées, & que les hommes ſoient devenus meilleurs.

Mais quelque raiſon que nous ayons de penſer toujours reſpectueuſement de cette inſtitution, & des bons effets qu'elle produit ſur les hommes; quelque avantageuſe que ſoit l'idée que nous pouvons avoir du travail de ceux à qui le miniſtere de la parole eſt commis, il ſemble néanmoins qu'il n'eſt pas impoſſible qu'il n'y ait quelque choſe de défectueux, & que le peu de ſuccès ne doit pas être uniquement attribué à la malice, à la corruption, à la ſtupidité des auditeurs, ou des lecteurs.

On a vû que dans quelques pays, & parmi certain ordre de chrétiens, le miniſtere de la parole n'a pas été entierement conſacré aux choſes ſpirituelles; mais qu'une grande partie de ces divines exhortations, a eu quelque choſe de commun avec les affaires d'état. De quelque utilité que cela ait pu être aux hommes, ou à la paix du chriſtianiſme, il faut avouer que la prédication en elle-même doit être d'autant moins propre à produire une heureuſe révolution dans les mœurs, à proportion qu'elle a ſervi à produire des révolutions d'état, ou à appuyer d'autres intérêts que ceux du royaume de Jeſus-Chriſt. Nous ne trouvons pas non plus, que depuis que la politique & les myſteres de la religion ont été unis enſemble, l'une ni l'autre en aient tiré beaucoup d'avantages; du moins n'a-t-il jamais paru que la théologie

soit devenue meilleure par la politique, ou que la politique ait été épurée par la théologie.

Entre les auteurs qui ont été zélés pour cette malheureuse alliance, & qui ont voulu faire un système de politique chrétienne, on nomme le fameux Hobbes, lequel, soit qu'il ait rendu quelque service au gouvernement civil, ou non, a du moins fait bien du mal aux mœurs; & si les autres parties de la philosophie lui ont quelque obligation, la morale ne lui en a aucunement. Il est vrai que tout ce qu'il y a eu de grands théologiens dans l'église anglicane, l'ont attaqué avec beaucoup de zèle & d'érudition, mais si l'on avoit travaillé avec le même soin à corriger ses principes de morale, qu'on a eu à réfuter quelques autres de ses erreurs, cela eût peut-être été d'un plus grand service à la religion pour l'essentiel. Je nomme ce philosophe, parce qu'en faisant l'énumération des passions qui tiennent les hommes unis en société, & les engagent à avoir quelque commerce ensemble, il oublie de parler de la douceur, de l'amitié, de la sociabilité, de l'affection naturelle, & des autres dispositions de cet ordre; je dis qu'*il oublie*, parce qu'il est difficile de concevoir qu'il y ait un homme assez méchant, pour n'avoir jamais éprouvé par expérience, aucun de ces sentimens, & pour pouvoir en conclure qu'ils ne se rencontrent point dans les autres.

A toutes les passions & à toutes les bonnes dispositions, cet auteur a substitué une seule passion dominante, savoir la crainte qui ne laisse subsister qu'un desir immodéré d'ajouter pouvoir à pouvoir, desir qui, selon lui, ne s'éteint que par la mort; il accorde aux hommes moins de bon naturel qu'aux bêtes feroces.

Si le poison de ces principes contraires à la saine morale ne s'étoit pas répandu au-delà de ce qu'on peut s'imaginer, surtout dans le tems que le docteur Whicheot vivoit, peut-être que lorsqu'il s'agissoit des intérêts de la vertu, aurions-nous entendu moins parler de terreur & de châtimens, & davantage de rectitude morale & de bon naturel. Du moins n'auroit-on pas pris l'habitude d'exclure le bon naturel, & de rabaisser la vertu, qu'on attribue au seul tempérament. Au contraire, les défenseurs de la religion se feroient fait une affaire de plaider en faveur de ces bonnes dispositions, & de faire voir combien elles sont profondément enracinées dans la nature humaine, au lieu de prendre le contrépié, & d'avoir bâti sur leurs ruines; car certaines gens s'y prenoient ainsi pour prouver la vérité de la religion chrétienne.

On établissoit la révélation en déprimant les principes fondés dans la nature de l'homme, & l'on faisoit consister la force de la religion dans la foiblesse de ces principes; comme si un bon naturel & la religion étoient ennemis: chose si peu connue parmi les payens mêmes, que la piété par laquelle ils désignoient la religion (comme le nom le plus honorable qu'ils pouvoient lui donner), consistoit en grande partie en de bonnes dispositions naturelles; & qu'on entendoit par-là non-seulement l'adoration & le culte de la divinité, mais l'affection des parens pour leurs enfans, celle des enfans pour la patrie, & en général celle de tous les hommes les uns pour les autres, dans leurs différentes relations.

On a eu raison de reprocher à quelques sectes chrétiennes que leur religion paroissoit opposée au bon naturel, & n'être fondée que sur la domination, sur l'amour propre & sur la haine, toutes dispositions qu'il n'est pas aisé de concilier avec l'esprit de l'évangile. Mais on peut dire certainement de l'église anglicane, autant & plus que d'aucune autre au monde, que ce n'est pas là son esprit, & que c'est par des traits totalement opposés que cette église se fait connoître, plus que toutes les autres, pour vraiment & dignement chrétienne.

Wycherley (Guillaume), un des plus célebres poëtes comiques, naquit vers l'an 1640. Il étudia quelques tems à Oxford, quitta l'université sans avoir pris aucun degré, & se fit recevoir dans la société des jurisconsultes de Middle-Temple. Mais comme ce tems-là étoit celui du regne des plaisirs & de l'esprit, Wycherley qui avoit de l'esprit & du goût pour les plaisirs, abandonna promptement l'étude seche des lois, pour des occupations plus agréables & plus à la mode. Il composa sa premiere piece de théâtre intitulée *l'amour dans un bois*, représenté en 1672 avec un grand succès. Ce début favorable lui procura la connoissance de tous les beaux esprits de la cour & de la ville, & en particulier celle de la duchesse de Cleveland, qu'il fit d'une façon assez singuliere.

Un jour que Wicherley alloit en caroisse du côté de S. James, il rencontra près de Pall-Mall, la duchesse dans sa voiture, qui mettant la tête hors de la portiere, lui cria tout haut: « vous, Wycherley, » vous êtes un fils de putain; » & en même tems elle se cacha, & se mit à rire de toute sa force. Wycherley fut d'abord un peu surpris de ce compliment; mais il comprit bientôt qu'il faisoit allusion à un endroit de sa comédie, où il dit: « quand les parens » sont esclaves, leurs enfans suivent leur destinée; » les beaux génies ont toujours des p . . . pour » meres. »

Comme dans les premiers momens de la surprise de Wycherley les caroisses avoient continué leur route, il se trouvoit déja assez éloigné; mais notre poëte revenu de son étonnement ordonna à son cocher de fouetter ses chevaux, & d'atteindre le caroisse de la duchesse.

Dès qu'il l'eut atteint: « Madame, lui dit-il, vous » m'avez donné un nom qui appartient généralement » aux gens heureux. Votre grandeur voudroit-elle » se trouver ce soir à la comédie de Wycherley. Eh » bien, reprit-elle, si je m'y trouve, que lui arri- » vera-t-il d'heureux? C'est, répondit le poëte, que » j'aurai l'honneur de vous y faire ma cour, quoi- » qu'en même tems je manque à une belle personne, » qui m'a donné rendez-vous ailleurs. Quoi, dit la » duchesse, vous avez l'infidélité de manquer à une » belle femme qui vous a favorisé à ce point, pour » une autre qui ne l'a point fait, & qui n'y songe » pas? Oui, reprit Wycherley, dès que celle qui ne » m'a point favorisé, est la plus belle des deux; » mais quiconque, continua-t-il, demeurera consi- » tamment attaché à votre grandeur, jusqu'à ce » qu'il en ait trouvé une plus belle, est sûr de mou- » rir votre captif. » La duchesse de Cleveland rougit, & ordonna à son cocher d'avancer.

Comme elle étoit dans la fleur de la jeunesse, spirituelle, & la plus grande beauté qu'il y eût en Angleterre, elle fut sensible à un compliment aussi galant. Pour couper court, elle vint à la comedie du poëte, elle se plaça comme de coutume au premier rang, dans la loge du roi. Wycherley se mit directement au-dessous d'elle, & l'entretint pendant tout le cours de la piece. Tel a été le commencement d'un commerce, qui fit dans la suite beaucoup de bruit.

Mais le plus étrange, c'est que ce fut ce commerce même, qui mit Wycherley dans les bonnes graces du duc de Buckingham, lequel passionnément épris de cette dame, en étoit mal-traité, & se persuada que Wycherley étoit heureux. Enfin, le duc ne recueillit aucun fruit de ses longues assiduités auprès de la duchesse, soit qu'elle fût retenue par la proximité du parentage qu'il y avoit entr'eux, (car elle étoit sa cousine germaine), soit qu'elle craignit qu'une intrigue avec un homme de ce rang, sur qui tout le

monde avoit les yeux, ne pût demeurer cachée au roi; en un mot, quelle qu'en fut la raison, elle refusa de recevoir plus long-tems ses visites, & s'obstina si fort dans son refus, que l'indignation, la rage, & le mépris, succéderent à l'amour dans le cœur du duc, qui résolut de perdre sa parente.

Cette résolution prise, il la fit observer de si près, qu'il sçut bien-tôt qui étoient ceux qu'il pourroit regarder comme ses rivaux. Lorsqu'il en fut instruit, il eut soin de les nommer ouvertement, & le poëte ne fut pas oublié, pour faire encore plus de tort à la duchesse dans l'esprit du public. Wycherley apprenant de bonne-heure cette tâcheuse nouvelle, craignit extrêmement qu'elle ne vînt aux oreilles du roi. Pour prévenir ce malheur, il pria instamment Wilmot, comte de Rochester, & le chevalier Charles Sidley, de représenter au duc, le tort extrême qu'il feroit à un homme qui n'avoit pas l'honneur d'être connu de lui, qui le respectoit, & qui ne l'avoit jamais offensé. A peine ces MM. eurent commencé à en toucher quelque chose au duc, qu'il s'écria « qu'il ne blâmoit point Wycherley, mais sa cousine». Cependant, reprirent-ils, en le faisant soupçonner d'une pareille intrigue, vous le perdrez infailliblement; c'est-à-dire, que votre grandeur travaille injustement à ruiner de fond en comble un homme de mérite.

Enfin ces MM. s'étendirent si fort sur les belles qualités de Wycherley, & sur les charmes de sa conversation, que le duc de Buckingham amoureux des avantages de l'esprit, permit qu'on lui présentât Wycherley, & il le retint à souper. Il fut si charmé de lui, qu'il s'écria dans son transport, « *ma cousine a » raison;* » & depuis ce moment, il fit de Wycherley son ami, & le combla de bienfaits. Comme il étoit grand écuyer du roi, & colonel d'un des premiers régimens de la couronne, il nomma Wycherley un des sous-écuyers, & capitaine-lieutenant de sa compagnie, dont il lui céda tous les appointemens; ces deux objets faisoient au moins trente-six mille livres de rente de notre monnoie, & faufilerent agréablement Wycherley avec la noblesse de la cour & de la ville.

Il continua de travailler pour le théâtre. On avoit déja joué son misantrope (*plain-dealer*) en 1678, & en 1683, on représenta sur le théâtre royal, sa femme de campagne, *the country-wife*. Cet homme qui passoit sa vie dans le plus grand monde, dit M. de Voltaire, en connoissoit parfaitement les vices, & les peignoit du pinceau le plus ferme & des couleurs les plus vraies. Dans son misantrope qu'il a imité de Moliere, il est certain que ses traits ont moins de finesse & de bienséance, mais ils sont plus forts & plus hardis; la piece angloise est plus intéressante, & l'intrigue plus ingénieuse. Sa *femme de campagne*, est encore tirée de l'école des femmes de Moliere. Cette piece angloise n'est pas assurément l'école des bonnes mœurs, mais c'est l'école de l'esprit, & du bon comique.

Le roi Charles II, donna à Wycherley de grandes marques de sa faveur. Il lui rendit visite dans une maladie, & lui conseilla d'aller passer l'hiver à Montpellier, conseil qu'il accompagna d'un présent de cinq cent livres sterling, pour le défrayer. Il perdit néanmoins dans la suite les bonnes graces du roi par son mariage avec la comtesse de Drogheda, qui le fit maître de tout son bien; mais après la mort de cette dame, la donation lui fut contestée, enlevée; Wycherley ruiné, fut arrêté par les créanciers, & mis en prison où il demeura sept ans, & n'en fut tiré que par la générosité de Jacques II, qui au sortir d'une représentation du *plain-dealer*, ordonna sur le champ de payer de sa bourse, les dettes de l'auteur.

Il prit le parti de disposer du douaire de sa premiere, en épousant une jeune personne, qui lui apporta quinze cens livres sterling, dont une portion servit à ses pressans besoins; mais il mourut en 1715, onze jours après la célébration de ses noces. On avoit publié à Londres en 1704 un volume de ses poésies mêlées, qui n'ont pas été reçues aussi favorablement du public, que ses pieces de théatre.

Mylord Lansdowne a peint Wycherley avec beaucoup d'esprit & de vérité. Ceux, dit-il, qui sans connoître Wycherley autrement que par ses ouvrages, voudront en juger, seront portés à croire que la variété des images & des caracteres, la profonde connoissance de la nature, les observations fines de l'humeur, des manieres, & des passions des personnes de tout rang & de toute condition; en un mot, cette exacte peinture de la nature humaine, que l'on voit dans ses productions, jointe à beaucoup d'esprit & de force d'expression, que tout cela ensemble, dis-je, ne peut avoir été que le fruit d'une application, & d'un travail extraordinaire; tandis que dans le fond, nous devons le plaisir & l'avantage qu'il nous a procuré, à sa grande facilité. S'il lui en avoit couté pour écrire, je suis bien trompé s'il ne s'en seroit pas épargné la peine. Ce qu'il a fait, auroit été difficile pour un autre; mais la naïsue ordinaire, qu'un homme ne pouvoit lever, servoit de canne à Hercule.

L'âcreté de ses satyres pourroit vous jetter dans une autre erreur, & vous faire penser que c'étoit un homme malin. Mais ce que le lord Rochester dit du lord Dorset, peut lui être appliqué; « c'étoit » le meilleur homme avec la muse la plus maligne. » Tout piquant & censeur sévere qu'il paroît dans ses écrits, il étoit du caractere le plus doux & le plus humain, obligeant tout le monde, & ne voulant de mal à personne; il n'attaque le vice que comme un ennemi public; sensible à la plaie, il est contraint de la sonder; ou tel qu'un conquérant généreux, il s'afflige de la nécessité d'user des voies de rigueur.

Le roi Charles II qui étoit lui-même homme d'esprit, se faisoit souvent un plaisir de passer ses heures de loisir avec Wycherley, comme Auguste avec Horace, & il eut même des vues fort avantageuses sur lui; mais malheureusement l'amour vint à la traverse, l'amant l'emporta sur le courtisan, l'ambition fut la victime de l'amour, la passion dominante des plus belles ames. . . . . Il y a des personnes qui critiquent sa versification. Il est certain qu'elle n'est pas nombreuse; mais un diamant brute n'en est pas moins un diamant. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SHUDDERERS *ou* CHUDERERS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la partie orientale du Malabare les prêtres du second ordre, c'est-à-dire, inférieurs aux bramines, qui font la fonction de desservir les temples ou pagodes de la tribu des Indiens idolâtres, appellés *shudderi*, qui est celle des marchands ou banians. Il ne leur est point permis de lire le *vedam* ou livre de la loi, mais ils enseignent à leur tribu le *shaster*, qui est le commentaire du vedam. Ils ont le privilege de porter au col la figure obscene, appellée *lingam*. *Voyez* cet *article*, & le mot RUDDIREN.

SI

SI *ou* KAKI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbre du Japon, nommé *figuier des jardins*; il a les feuilles du poirier, & son fruit est d'un goût très-agréable. L'arbre est fort laid; ses branches sont tortueuses & en petit nombre; son écorce, qui est brune ou noire dans sa jeunesse, devient blanche & raboteuse en vieillissant; ses feuilles, dont le pédicule est court, ressemblent en couleur & en figure à celles du poirier, mais sont plus longues, ovales, plates & cotonneuses par-dessous. Ses fleurs sortent de

l'aiſſelle des feuilles, au mois de Mai & de Juin. Elles ſont en forme de tuyau, de la groſſeur d'un pois, un peu jaunes, environnées d'un calice divité en pluſieurs pieces, avec un piſtil court & pluſieurs étamines. Le fruit eſt de la groſſeur & de la figure d'une pomme, blanchâtre en-dehors; ſa chair de couleur rouſſe, tendre & d'un goût de miel. Ses ſemences reſſemblent à celles de la courge, & ſont rangées en étoiles au milieu du fruit.

SI, *en muſique*, eſt une des ſept ſyllabes dont on ſe ſert en France pour ſolfier les notes. Guy Aretin, en compoſant ſa gamme, n'inventa que ſix de ces ſyllabes, quoique la gamme fût formée de ſept notes: ce qui fit que pour nommer la ſeptieme, il falloit à chaque inſtant changer les noms des autres notes, & les ſolfier de diverſes manieres; embarras que nous n'avons plus depuis l'invention du *ſi*.

Broſſard & pluſieurs autres auteurs attribuent l'invention du *ſi* à un nommé le Maire, entre le milieu & la fin du dernier ſiecle; d'autres en font honneur à un certain Vander-Putten; d'autres enfin remontent juſqu'à Jean de Muris, vers l'an 1330.

Il eſt très-aiſé de prouver que l'invention du *ſi* eſt de beaucoup poſtérieure à Jean de Muris, dans les ouvrages duquel on ne voit rien de ſemblable. A l'égard de Vander-Putten, je n'en puis rien dire, parce que je ne le connois point. Reſte le Maire, en faveur duquel les voix paroiſſent ſe réunir aujourd'hui.

Si l'invention conſiſte à avoir introduit dans la pratique l'uſage de cette ſyllabe *ſi*, je ne vois pas beaucoup de raiſons pour lui en refuſer l'honneur. Mais ſi le véritable inventeur eſt celui qui a vu le premier la néceſſité d'une ſeptieme ſyllabe & qui en a ajouté une en conſéquence, il ne faut pas avoir fait beaucoup de recherches en muſique, pour voir que le *Maire* ne mérite nullement ce titre. Car on trouve, dans pluſieurs endroits des ouvrages du pere Merſenne, la néceſſité de cette ſeptieme ſyllabe pour éviter les nuances, & il témoigne que pluſieurs avoient inventé ou mis en pratique une ſeptieme ſyllabe à-peu-près dans le même tems, & entr'autres le ſieur Gilles Grandjean, maître écrivain de Sens; mais que les uns nommoient cette ſyllabe *ci*, les autres *di*, les autres *ni*, les autres *ſi*, les autres *za*; & avant même le P. Marſenne, on trouve dans un ouvrage de Banchieri, moine olivetan, imprimé en 1614, & intitulé *cartella di muſica*, l'addition de la même ſeptieme ſyllabe; il l'appelle *bi* par béquarre, & *ba* par bémol, & il aſſure que cette addition avoit été fort approuvée à Rome; de ſorte que toute la prétendue invention de *le Maire* conſiſte, tout au plus, à avoir prononcé *ſi* au lieu de prononcer *bi* ou *ba*, *ni* ou *di*; & voilà avec quoi un homme eſt immortaliſé.

SIAGBANDAR, ſ. m. (*Comm. de Perſe.*) nom qu'on donne en Perſe au receveur des droits d'entrée & de ſortie qui ſe payent ſur les marchandiſes dans toute l'étendue du royaume; c'eſt une eſpece de fermier général. (*D. J.*)

SIAGUL, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la marque ſur le bord de la mer, entre Néapolis Colonia & Aphrodiſium. On croit que c'eſt aujourd'hui Suze en Barbarie, au royaume de Tunis. *Long.* ſuivant Ptolomée, *36. latit. 32. 20.* (*D. J.*)

SIAHCOUCH, (*Géog. mod.*) ou *Siah-Kuk*, ou *Siahcouch*, mot perſan, qui veut dire *montagne noire*, mais qui cependant n'eſt pas adapté à de ſeules montagnes. En effet, quoiqu'on nomme en langue perſane *Siahcouch* une chaîne de montagnes qui s'etend depuis le deſert du Khoraſſan juſqu'au pays de Ghilan qui eſt ſur la mer Caſpienne, *Siah-couch* eſt auſſi le nom d'une île de la mer Noire, à l'embouchure du Douna, qui eſt le Tanaïs ou le Boryſthène.

SIAKA, RELIGION DE, (*Hiſt. mod. ſuperſtion.*) cette religion qui s'eſt établie au Japon, a pour fondateur *Siaka* ou *Xaca*, qui eſt auſſi nommé *Budſdo*, & ſa religion *Budſdoïſme*. On croit que le *buds* ou le *ſiaka* des Japonois, eſt le même que le *foë* des Chinois, & que le *viſnou*, le *buda* ou *putza* des Indiens, le *ſommonacodum* des Siamois; car il paroît certain que cette religion eſt venue originairement des Indes au Japon, où l'on profeſſoit auparavant la ſeule religion du *ſintos*. *Voyez* SINTOS. Les Budsdoïſtes diſent que *Siaka* naquit environ douze cens ans avant l'ere chrétienne; que ſon pere étoit un roi; que ſon fils quitta le palais de ſon pere, abandonna ſa femme & ſon fils, pour embraſſer une vie pénitente & ſolitaire, & pour ſe livrer à la contemplation des choſes céleſtes. Le fruit de ſes méditations fut de pénétrer la profondeur des myſteres les plus ſublimes, tels que la nature du ciel & de l'enfer; l'état des ames après la mort; leur tranſmigration; le chemin de l'éternelle félicité, & beaucoup d'autres choſes fort au-deſſus de la portée du commun des hommes. *Siaka* eut un grand nombre de diſciples; ſe ſentant proche de ſa fin, il leur déclara que pendant toute ſa vie, il avoit enveloppé la vérité ſous le voile des métaphores, & qu'il étoit enfin tems de leur révéler un important myſtere. *Il n'y a*, leur dit-il, *rien de réel dans le monde, que le néant & le vuide: c'eſt le premier principe de toutes choſes; ne cherchez rien au-delà, & ne mettez point ailleurs votre confiance.* Après cet aveu impie, *Siaka* mourut à l'âge de ſoixante-dix neuf ans; ſes diſciples diviſerent en conſéquence ſa loi en deux parties; l'une extérieure, que l'on enſeigne au peuple; l'autre intérieure, que l'on ne communique qu'à un petit nombre de proſélites. Cette derniere conſiſte à établir le vuide & le néant, pour le principe & la fin de toutes choſes. Ils prétendent que les élémens, les hommes, & généralement toutes les créatures ſont formées de ce vuide, & y rentrent après un certain tems par la diſſolution des parties; qu'ainſi il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'univers, laquelle ſe diverſifie dans les êtres particuliers, & reçoit pour un tems différentes modifications, quoiqu'au fond elle ſoit toujours la même: à-peu-près comme l'eau eſt toujours eſſentiellement de l'eau, quoiqu'elle prenne la figure de la neige, de la pluie, de la grêle ou de la glace.

Quant à la religion extérieure du *budſdoïſme*, les principaux points de ſa doctrine ſont, 1°. que les ames des hommes & des animaux ſont immortelles; qu'elles ſont originairement de la même ſubſtance, & qu'elles ne different que ſelon les différens corps qu'elles animent. 2°. Que les ames des hommes ſéparées du corps ſont récompenſées ou punies dans une autre vie. 3°. Que le ſéjour des bienheureux s'appelle *gokurakf*; les hommes y jouiſſent d'un bonheur proportionné à leur mérite. Amida eſt le chef de ces demeures céleſtes; ce n'eſt que par ſa médiation que l'on peut obtenir la rémiſſion de ſes péchés, & une place dans le ciel, ce qui fait qu'Amida eſt l'objet du culte des ſectateurs de *Siaka*. 4°. Cette religion admet un lieu appellé *dſigokf*, où les méchans ſont tourmentés ſuivant le nombre & la qualité de leurs crimes. Jemma eſt le juge ſouverain de ces lieux; il a devant lui un grand miroir, dans lequel il voit tous les crimes des réprouvés. Leurs tourmens ne durent qu'un certain tems, au bout duquel les ames malheureuſes ſont renvoyées dans le monde pour animer les corps des animaux impurs, dont les vices s'accordent avec ceux dont ces ames s'étoient ſouillées; de ces corps, elles paſſent ſucceſſivement dans ceux des animaux plus nobles, juſqu'à ce qu'elles puiſſent rentrer dans des corps humains, où elles peuvent mériter ou démériter ſur nouveaux frais.

5°. La loi de *Siaka* défend de tuer aucunes créa-

tures vivantes, de voler, de commettre l'adultere, de mentir, de faire uſage de liqueurs fortes. Cette loi preſcrit, outre cela, des devoirs très-gênans, & une mortification continuelle du corps & de l'eſprit. Les bonzes ou moines de cette religion puniſſent avec la derniere ſévérité, & de la maniere la plus cruelle, les moindres fautes de ceux qui ſont ſoumis à leur direction; ces moines ſont de deux eſpeces, les uns appellés *genguis*, & les autres appellés *goguis*. Ils menent une vie extraordinairement pénitente, & leur figure a quelque choſe de hideux: le peuple les croit des ſaints, & n'oſe réſiſter à leurs ordres, quelques barbares qu'ils puiſſent être, & lors même que leur exécution doit être ſuivie de la mort. Ces bonzes ſont paſſer les pellerins qui viſitent les temples de *Siaka* par les épreuves les plus cruelles, pour les forcer de confeſſer leurs crimes avant que de les admettre à rendre leurs hommages à ce dieu.

Cette religion a ſes martyrs, qui ſe donnent une mort volontaire, dans la vue de ſe rendre agréables à leurs dieux. On voit, le long des côtes de la mer, des barques remplies de fanatiques, qui après s'être attachés une pierre au col, ſe précipitent dans le fond de la mer. D'autres ſe renferment dans des cavernes qu'ils font murer, & s'y laiſſent mourir de faim. D'autres ſe précipitent dans les abymes brûlans des volcans. Quelques-uns ſe font écraſer ſous les roues des chariots ſur leſquels on porte en proceſſion Amida & les autres dieux de leur religion; ces ſcenes ſe renouvellent chaque jour, & les prétendus martyrs deviennent eux-mêmes les objets de la vénération & du culte du peuple.

Il y a pluſieurs fêtes ſolemnelles que célebrent les ſectateurs de la religion de *Siaka*. La principale eſt celle que l'on appelle *la fête de l'homme*. L'on y porte en proceſſion la ſtatue du dieu *Siaka* ſur un brancard, celle de ſa maîtreſſe paroît enſuite; cette derniere rencontre comme par haſard la ſtatue de ſa femme légitime: alors ceux qui portent celle-ci ſe mettent à courir de côté & d'autre, & tâchent d'exprimer par leurs actions le chagrin que la rencontre d'une rivale préférée cauſe à cette épouſe infortunée; ce chagrin ſe communique au peuple, qui communément ſe met à fondre en larmes. On s'approche confuſément des brancards comme pour prendre parti entre le dieu, ſa femme & ſa maîtreſſe, & au bout de quelque tems, chacun ſe retire paiſiblement chez ſoi, après avoir remis les divinités dans leurs temples. Ces idolâtres ont une autre fête ſinguliere, qui ſemble faite pour décider, les armes à la main, la préſéance que méritent les dieux. Des cavaliers armés de pié en cap, échauffés par l'ivreſſe, portent ſur le dos les dieux dont chacun d'eux s'eſt fait le champion; ils ſe livrent des combats qui ne ſont rien moins que des jeux, & le champ de bataille finit par ſe couvrir de morts; cette fête ſert de prétexte à ceux qui ont à venger des injures perſonnelles, & ſouvent la cauſe des dieux fait place à l'animoſité des hommes.

La religion de *Siaka* a un ſouverain pontife, appellé *fiako*, des évêques que l'on nomme *tundes*, & des moines ou bonzes appellés *xenxus* & *xodoxins*. Voyez *ces différens articles*.

SIAKO, *ou* XACO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne au Japon au ſouverain pontife du Budsdoiſme, ou de la religion de Siaka. Il eſt regardé par ceux de la ſecte comme le vicaire du grand Budsdo ou Siaka. *Voyez l'article qui précede*. Le *fiako* a un pouvoir abſolu ſur tous les miniſtres de ſa religion; c'eſt lui qui conſacre les tundes, dont la dignité répond à celle de nos évêques, mais ils ſont nommés par le cubo ou empereur ſéculier. Il eſt le chef ſuprême de tous les ordres monaſtiques du Budsdoiſme; il décide toutes les queſtions qui s'élevent au ſujet des livres ſacrés, & ſes jugemens ſont regardés comme infaillibles. Le *fiako* a, ſuivant le P. Charlevoix, le droit de canoniſer les ſaints, & de leur décerner un culte religieux. On lui attribue le pouvoir d'abréger les peines du purgatoire, & même celui de tirer les ames de l'enfer pour les placer en paradis.

SIALAGOGUES, *ou* SALIVANS, adj. (*Médec.*) ce ſont des remedes qui donnent un mouvement violent aux liqueurs limphatiques & ſalivaires, & les font ſortir par la bouche; mais quoique le regne végétal fourniſſe beaucoup de remedes qui excitent la ſalive, cependant le plus efficace eſt le mercure; c'eſt auſſi pour cela que l'on emploie le mercure, lorſqu'on veut procurer ſûrement & copieuſement la ſalive.

SIALOGRAPHIE, ſ. f. *dans l'économie* animale, la partie qui traite de la ſalive. Ce mot eſt compoſé du grec σιαλον, ou σιαλος, *ſalive*, & γραφω, *j'écris*.

Schurig, médecin à Dreſde, nous a donné un livre *in-4°*. ſous le titre de *ſyalographie*, imprimé à Dreſde en 1723.

De Nuck, un ouvrage *in-8°*. ſous le même titre, imprimé à Leyde en 1690 & en 1722.

SIAM, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) royaume d'Aſie, dans les Indes orientales. Ce royaume eſt appellé, par ceux du pays, *Muan-Thai*, c'eſt-à-dire, *la terre de Thai*. Les Malays & les Péguans l'appellent *Tſiam*, d'où vient le nom européen *Siam*. Il s'étend depuis environ le ſeptieme degré de *latitude ſeptentrionale*, juſqu'au dix-neuvieme. Vers le milieu où la ville capitale eſt ſituée, il eſt à 14 degrés 18 minutes de *latitude ſeptentrionale*, & à 120 degrés de *longitude*.

Il eſt borné à l'orient par les royaumes de Tunquin, Cochinchine & Camboia; au midi par la mer, & par le pays de Malacca, dont le roi de *Siam* poſſede Ligor, Tanaſſeri, & quelques autres petites provinces; à l'oueſt par le royaume de Pégu, & au nord par celui de Laos.

Sa longueur, qui ſe prend du ſeptentrion au midi, eſt à-peu-près de cent lieues, dans les endroits où elle n'eſt point occupée par les états voiſins. Sa largeur eſt d'environ cent lieues dans ſa plus grande etendue, & d'environ vingt lieues dans ſa plus petite. A conſiderer ſa grandeur, il n'eſt guere peuplé, excepté le long de la riviere. La quantité de peaux de dains & de buffes que les marchands en tirent tous les ans, fait aſſez voir qu'il contient de grandes forêts & de vaſtes deſerts; il faut encore remarquer qu'on ne tue ces animaux que dans le voiſinage, parce que les tigres & les marais ne permettent pas aux chaſſeurs de pénétrer un peu avant dans les bois.

Ce royaume renferme douze grandes provinces, dont chacune eſt gouvernée par un oja, ou prince, en qualité de lieutenant de roi, qui a ſous lui pluſieurs opera ou officiers inférieurs. Il y a auſſi à la cour un oja pour chaque province, qui en ménage les affaires & veille ſur la conduite du lieutenant-général de la province.

Les Siamois parlent deux ſortes de langues, la vulgaire qui eſt toute ſimple, en monoſſyllabes, & ſans conjugaiſon ni déclinaiſon; & une autre qu'on appelle langue *bali*, enrichie d'inflexion de mots comme les langues européennes. Les termes de religion & de juſtice, les noms de charge, & tous les ornemens de la langue vulgaire, ſont empruntés de la bali; & il ſemble de-là, que quelque colonie étrangere ſe ſoit habituée autrefois au pays de *Siam*. Mais c'eſt un raiſonnement que l'on pourroit faire de la plûpart des contrées des Indes, qui ont ordinairement deux langues.

On prétend que les lois des Siamois leur viennent du pays de Laos; & c'eſt ſans doute parce qu'il y a

de la conformité entre les lois de Laos & celles de *Siam*, comme il y en a entre leurs religions. Cela ne prouve pas que l'un de ces royaumes ait donné sa religion & ses lois à l'autre, puisque tous les deux peuvent les avoir puisées dans une source commune. Quoi qu'il en soit, on veut à *Siam* que ce soit Laos qui leur ait donné ses lois, & même des rois : on veut à Laos, que leurs rois, & la plûpart de leurs lois viennent de *Siam*.

La figure des Siamois est indienne : leur teint est mêlé de rouge & de brun, leur nez court & arrondi par le bout, les os du haut de leur joue gros & élevés, leurs yeux fendus un peu en-haut ; leurs oreilles plus grandes que les nôtres ; en un mot, ils ont tous les traits de la physionomie indienne & chinoise, leur contenance naturellement accroupie, comme celle des singes, dont ils ont beaucoup de manieres, entr'autres une passion extraordinaire pour les enfans.

Leur religion est la même que celle des brahmans, qui, pendant plusieurs siecles, a été la religion des peuples qui habitent depuis le fleuve Indus jusqu'aux extrémités de l'orient, si on excepte la cour du grand-mogol, & les grandes villes de son empire, aussi bien que Sumatra, Java, Celebres, & les autres îles voisines, où le mahométisme a fait de si grands progrès, qu'il semble l'emporter sur elle. Ce paganisme universel (qu'il faut distinguer de la religion des anciens persans, qui adoroient le soleil, laquelle est aujourd'hui presque éteinte) : ce paganisme, dis-je, quoique divisé en plusieurs sectes & opinions, selon les différentes coutumes, langues, & interprétations de ceux qui les professent, n'a pourtant qu'une seule & même origine.

Les Siamois représentent dans leurs temples le premier instituteur de leur religion sous la figure d'un négre d'une grandeur prodigieuse, qui est assis, & qui a les cheveux frisés, & la peau noire, mais dorée, comme par respect. On voit à ses côtés deux de ses principaux disciples ; & devant & autour de lui le reste de ses apôtres, tous de la même couleur, & la plûpart dans la même posture. Ils croyent, selon la doctrine des Brahmans, que la divinité habitoit en lui, & que cela paroît par sa doctrine, par sa maniere de vivre, & par ses prophéties.

Ils disent aussi que Wistnou, par où ils entendent la Divinité, après avoir pris différentes formes, pendant plusieurs milliers d'années, & visité le monde huit fois, parut la neuvieme sous la personne d'un négre, qu'ils appellent *Sammana-Kutama* (c'est dans nos écrivains françois Sammana Codom). Ce dieu, selon eux, a revêtu dans le Gange seul cinq cens cinquante fois la forme humaine. Cette idée leur est commune avec tout le peuple de l'Inde sur la métamorphose de leurs dieux. Cette idée leur est encore commune avec les anciens Egyptiens, les Grecs & les Romains. « Une erreur si ridicule & si étendue, » comme le dit M. de Voltaire, vient pourtant d'un » sentiment raisonnable, qui est au fond de tous les » cœurs. On sent naturellement sa dépendance d'un » être suprême, & l'erreur se joignant à la vérité, a » fait regarder les dieux dans presque toute la terre, » comme des seigneurs qui venoient quelquefois visiter & réformer leurs domaines.

Les principes de la morale des Siamois sont tous négatifs, & à-peu-près les mêmes que dans la plûpart des contrées des Indes. Ne rien tuer. Ne rien dérober. Ne point boire de liqueur qui enivre. Ne point exténuer ses forces par la fatigue. Ils suivent exactement ce dernier précepte, persuadés que la félicité suprême consiste à n'être point obligés d'animer une machine, & de faire agir un corps. Dans ces pays où la chaleur excessive énerve & accable, le repos est si délicieux, & le mouvement si pénible, que ce système de métaphysique paroît naturel. A *Siam*, la possession d'un éléphant fait la gloire & l'honneur de son maître.

Leurs ecclésiastiques menent une vie retirée & austere : car ils aspirent dans ce monde à un état de perfection agréable au ciel, & suivi de grandes récompenses, en domptant leurs passions, & mortifiant leurs desirs. Ils ne se marient point tant qu'ils sont dans l'état ecclésiastique, mais vivent ensemble dans des monasteres près des temples. Ils vont presque nuds, n'ayant qu'un morceau de drap d'un jaune-brun autour de leur ceinture, & un autre morceau qui pend de dessus l'épaule gauche en plusieurs petits plis, & qu'ils déploient lorsqu'il pleut pour s'en couvrir les épaules & la partie supérieure du corps. Ils ne couvrent jamais la tête, qui est rasée de près, & portent à la main un éventail de feuilles de palmier, ou de coupeaux de bois.

Il y a plusieurs rangs & plusieurs degrés différens d'ecclésiastiques siamois. Les plus jeunes prennent un nom qui revient à celui de *frere* ; & à l'âge de 20 ans, ils en prennent un autre qui répond à celui de *pere*. Les Péguans les appellent *talapoi* ; & comme ce nom a été premierement connu des étrangers, ils le donnent à l'heure qu'il est indifféremment à tous les prêtres & ecclésiastiques de la religion qui regne à Pégu, Siam, Camboia, Aracan, Parma, Laos, Tonquin, & la Cochinchine.

Les peres siamois vivent en société dans une ou plusieurs maisons faites comme des monasteres, près de certains temples. Chacun de ces couvens est gouverné par un chef qu'ils nomment *sompan*. Tous les couvens de chaque province, sont soumis à un sompan en chef ; & ceux-ci de même que tout le clergé du royaume, sont sous la juridiction du prah-fankara, comme qui diroit le grand pontife. Ce primat souverain demeure à Judia (*Siam*), & son autorité est si grande, que le roi lui-même est obligé de s'incliner devant lui.

Chacun peut se faire moine, s'il a assez de crédit pour cela. Il y a même des hommes mariés qui quittent leur femme, & se mettent dans un monastere. Les voilà moines, & jouissant du privilege de ne pouvoir pas être punis par le bras séculier. Le roi lui-même, lorsqu'ils sont coupables de quelque crime capital, se contente de les bannir dans une île déserte, où il exile aussi ses mandarins & ses ministres d'état, quand il les disgracie.

Ces mêmes ecclésiastiques ont établi plusieurs fêtes annuelles qu'on célebre toujours ; une, par exemple, au commencement de l'année ; une, lorsque le roi va faire des offrandes dans un temple de Napathat, en caroſſe tiré par des hommes : une autre quand ce prince va par eau faire ses dévotions dans un temple situé au-dessous de *Siam* ; & suivant l'opinion du petit peuple, pour couper les eaux, qui dans ce tems-là, sont dans leur plus grande hauteur, & leur commander de se retirer. On compte parmi les fêtes annuelles des Siamois, celles du lavement des éléphans qui se fait deux fois l'année, & ces deux jours-là, on lave la tête de ces animaux avec beaucoup de cérémonie. Les Siamois célebrent aussi le premier & le quinzieme jour de chaque mois, qui sont les jours de la nouvelle & de la pleine lune.

Ils commencent leur année le premier jour de la lune de Novembre ou de Décembre, suivant de certaines regles. Leur époque commence à la mort de leur grand dieu Sammona-Khodum ; ensorte qu'en 1670, ils comptoient 2304 ans. Ils ont, comme les Chinois, un cycle de 60 ans, quoiqu'il n'y ait que douze de ces années-là qui aient des noms particuliers, & qui étant répétés cinq fois font le cycle entier.

Donnons pour les curieux le nom des 12 années sia-

moises en françois; 1. l'année de la souris; 2. l'année de la vache; 3. l'année du tigre; 4. l'année du lievre; 5. l'année du grand serpent; 6. l'année du petit serpent; 7. l'année du cheval; 8. l'année du bélier; 9. l'année du singe; 10. l'année du poulet; 11. l'année du chien; 12. l'année du pourceau.

L'année est divisée chez ce peuple en douze mois, qui sont lunaires, de 29 & de 30 jours alternativement. Chaque troisieme année ils ont treize mois, un des douze étant répété deux fois. Le premier mois a 29 jours; le second 30; le troisieme encore 29; & ils se suivent ainsi alternativement: de sorte que l'année entiere est composée de 354 jours, & chaque troisieme année de 384. A l'égard des jours du mois, ils en comptent quinze depuis la nouvelle lune jusqu'à la pleine lune, après quoi ils commencent à compter par un, & continuent jusqu'à la lune suivante. De-là vient que quelques-uns de leurs mois ont 30 jours, & d'autres 29. Leurs semaines sont composées de 7 jours. Le dimanche est comme nous dirions en françois le jour du soleil; le lundi, le jour de la lune; le mardi, le jour du travail; le mercredi, le jour de l'assemblée; le jeudi, le jour de la main; le vendredi, le jour du repos; le samedi, le jour attractif; parce qu'il attire une nouvelle semaine.

Les deux premiers de leurs mois, qui répondent à-peu-près à nos mois de Décembre & de Janvier, sont tout leur hiver; le troisieme, quatrieme & cinquieme, leur petit été, & les sept ou huit autres leur grand été. Leur hiver est sec, & leur été pluvieux: sans cette merveille, la zone torride seroit sans doute inhabitable; ainsi pendant l'hiver, le soleil étant au midi de la ligne, ou vers le pole antartique, les vents de nord regnent toujours, & temperent l'air jusqu'à le rafraîchir sensiblement. Pendant l'été, lorsque le soleil est au nord de la ligne, & à plomb sur la tête des Siamois, les vents de midi qui soufflent toujours, y causent des pluies continuelles, ou du moins font que le tems y est toujours tourné à la pluie. C'est cette regle éternelle des vens qui fait que les vaisseaux ne peuvent presque arriver à la barre de *Siam* pendant les six mois des vents de nord, & qu'ils ne peuvent presque en sortir pendant les six mois de vents de midi.

Voici maintenant ce qui regarde la monnoie de ce royaume. Le tsiam, que les étrangers appellent *catti*, s'entend de l'argent, & pese deux livres & demie ou vingt thails, ou cinquante richedalers, c'est-à-dire, qu'il a deux fois la valeur d'un catti, comme il a cours à Batavia, & dans le Japon. On ne frappe point de thails dans ce royaume, mais il y vaut quatre maas, ou trente sols de Hollande. Chaque maas vaut deux fuangs; chaque fuang vaut deux siampais; un siampai vaut deux puininis; un puinini contient un nombre incertain de cauris. Les cauris different beaucoup en valeur, car pour un fuand, on en peut acheter depuis 500 jusqu'à 800. On en apporte une grande quantité des îles Maldives. Toute la monnoie d'argent de *Siam* est faite des écus de Hollande, que l'on bat en Hollande exprès, & que la compagnie hollandoise des Indes orientales, y transporte sur le pié d'environ quatre florins l'écu.

Il me reste à parler des productions du royaume de *Siam*, de la vie des Siamois, de leurs mariages, de leurs tribunaux, de leurs rois, des grands & petits officiers de la couronne, *&c.* mais le détail que j'en ferai sera fort court.

Ce royaume est riche en mines, & la grande quantité d'idoles de fonte qu'on y voit, justifie qu'on a mieux su les exploiter anciennement qu'aujourd'hui. L'or dont la superstition a orné leurs idoles presque sans nombre, les lambris & les combles de leurs temples, prouvent aussi la richesse de ces mines. On en trouve aussi quelques-unes de fer, qu'on fait fondre & non forger. Aussi les Siamois n'ont que des ancres de bois pour leurs galeres, auxquelles ils attachent des pierres, pour les faire couler à fond. Ils n'ont ni épingles, ni aiguilles, ni clous, ni ciseaux, ni serrures, & n'emploient par conséquent pas un clou à bâtir leurs maisons, quoiqu'elles soient toutes de bois: leurs fermetures sont des cadenas qui leur viennent du Japon, dont les uns sont de fer, & fort bons, & les autres de cuivre très-mauvais.

Les Siamois ont des bois propres à construire des vaisseaux, parce que leurs arbres viennent si droits, si gros, & si hauts, qu'un seul suffit à faire un bateau, ou balon, comme disent les Portugais, de 10 à 15 toises de longueur; ils creusent l'arbre, & en élargissent la capacité; ils relevent les côtés par un bordage d'une planche de même longueur; ensuite ils attachent aux deux bouts une proue & une poupe fort haute, un peu recourbée en-dehors, qu'ils ornent de sculpture & de dorure; mais comme ils n'ont point de chanvre, leurs cordages sont d'une écorce verte qui est sur le cocotier, & leurs voiles sont de nates de gros joncs.

Ils ont aussi du bois propre à bâtir des maisons, à la menuiserie & à la sculpture. Il y en a de légers, de fort pesans, d'aisés à fendre, & d'autre qui ne se fend point. On appelle ce dernier *bois-marie* en Europe, & c'est le meilleur de tous pour les coudes de navire; celui qui est dur & pesant, se nomme *bois de fer*, & est assez connu dans les îles de l'Amérique.

On ne trouve presque aucun de nos arbres de l'Europe, ni de nos plantes dans le pays de *Siam*; il n'y a point d'oignons, d'ails, de grosses raves, de persil, d'oseille, *&c.* Les roses n'y ont point d'odeur; mais à la place de nos arbres, de nos plantes, & de nos fleurs, qui sont inconnues aux Siamois, ils en ont d'autres particulieres que nous ne connoissons point. Tel est, par exemple, leur arbre tapoo. C'est une espece de figuier de la grandeur d'un hêtre, touffu, qui a l'écorce unie & grise, & les feuilles rondes, à longue pointe; il porte un fruit rond, insipide, & qui n'est bon que pour les chauves-souris. Tous les Siamois regardent cet arbre comme sacré, & agréable aux dieux, parce que leur grand saint Sammana-Khodum prenoit plaisir à s'asseoir dessous; & c'est pour cela qu'ils aiment à le planter auprès des temples, lorsque le terroir & le climat le permettent.

Ils attribuent la même sainteté à un autre figuier, dont les branches se courbant vers la terre, y prennent racine, & forment de nouveaux troncs; de sorte qu'il acquiert un fort grand contour. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier-cerise, excepté qu'elles sont plus grandes, & il porte un fruit comme l'espece de figuier dont nous venons de parler.

Un autre arbre fort extraordinaire, qu'on trouve dans le royaume de Siam, est l'arbre aux nids d'oiseaux. Il est de la grandeur d'un pommier; son tronc & ses grosses branches touffues, sont pleines d'excroissances raboteuses, de différentes grosseurs & figures, & sont chargées de feuilles étroites. A l'extrémité des petites branches pendent plusieurs nids d'oiseaux, faits d'herbes séches, & de quelqu'autre matiere, travaillés avec beaucoup d'art, & de la forme d'une bourse longue, qui va en s'étrécissant par le haut. L'ouverture des nids est tournée au nord-oueſt, de sorte qu'ils sont à couvert du vent du midi & de la pluie. Kæmpfer a compté plus de cinquante de ces nids sur un seul arbre, & n'en a jamais vu sur aucun autre. Les oiseaux sont d'un brun jaunâtre, & ressemblent aux serins de Canarie, mais ils n'ont qu'un cri approchant de celui des moineaux.

Les terres du pays de *Siam*, sont purement argil-

leuſes, à peine y trouve-t-on un caillou. Les lieux élevés ſont arides & brûlés du ſoleil; l'inondation annuelle de la campagne, produit ſeule l'abondance de la récolte du riz. Les pâturages ſont groſſiers; auſſi n'y a-t-il dans le pays ni chevaux, ni mulets, & tout ſe réduit aux bœufs & aux éléphans. La chaſſe des derniers eſt permiſe, mais on n'y va que pour les prendre, & jamais pour les tuer. On voit toujours un éléphant de garde au palais du roi tout enharnaché & prêt à monter. A l'endroit où il eſt mis de garde, il y a un échaffaud qui eſt à plein pié de l'appartement du roi, afin que ſans ſortir le prince puiſſe monter tout-de-ſuite ſur ſon éléphant.

L'eau pure eſt la boiſſon ordinaire des Siamois; mais comme c'eſt de l'eau de riviere chargée de bourbe, on la met dans de grands vaſes pour la laiſſer repoſer & filtrer pendant un certain eſpace de tems. Ils boivent auſſi de deux liqueurs qu'ils appellent *tari* & *neri*. Le tari ſe tire par inciſion d'une eſpece de cocotier ſauvage; le neri ſe tire de même de l'arequier, ſorte d'arbre dont le frût ſe nomme *areque*. Ils boivent encore des eaux-de-vie de riz, qu'ils éclairciſſent avec de la chaux.

Leur dépenſe en habits, en logement & en ameublemens n'eſt pas couteuſe. D'abord ils ne s'habillent point: ils vont nuds piés & nue tête, & s'entourent ſeulement les reins d'une piece de toile peinte qu'on appelle *pagne*. Leurs maiſons les plus belles ſont de bois, & à un ſeul étage. La plûpart de leurs lits ne conſiſtent qu'en une natte de jonc. Les tables ſont ſans piés, ſans napes, ni ſerviettes, ni cueilleres, ni fourchettes, ni couteaux. Point d'autres ſieges que des nattes de jonc. Leur vaiſſelle eſt de porcelaine groſſiere, ou d'argille. Le bois ſimple ou verniſſé leur fournit tout le reſte. Leur nourriture ordinaire eſt le riz & le poiſſon. La mer leur donne auſſi de petites tortues & des écreviſſes. Les ſauterelles, les lézards, & la plûpart des inſectes, ne déplaiſent point à leur goût. Leurs ſauſſes ſont faites avec un peu d'eau, de ſel, de petites herbes, & un peu d'épices, que leur fourniſſent les Hollandois.

Les formalités de leurs mariages ſont aſſez ſimples; mais à cauſe de la chaleur du climat, on a coutume de marier les filles & les garçons fort jeunes, de ſorte que les filles ont ſouvent des enfans à l'âge de douze ans. Les hommes peuvent avoir pluſieurs femmes, dans le nombre deſquelles il y a en a toujours une qui eſt la principale de toutes. Le divorce y eſt commun; en ce cas le mari rend à ſa femme principale ſa dot; & ils partagent leurs enfans également, ſi leur nombre eſt pair; s'il eſt impair, la femme en a un de plus que le mari. Pour les autres femmes & leurs enfans, le mari a la puiſſance de les vendre. Après le divorce, le pere & la mere peuvent auſſi vendre les enfans qui leur ſont échus en partage.

Il y a des tribunaux de judicature pour juger tous les différens des particuliers; mais il n'y a dans chaque tribunal qu'un ſeul officier qui ait voix délibérative; tous les autres n'ont que voix conſultative, ſelon l'uſage de la Chine, & autres états voiſins. Les gouverneurs des villes ſont les chefs des tribunaux. Dans les procès délicats, on admet la preuve du feu, de l'eau, &. des vomitifs. La peine du vol eſt la condamnation au double ou au triple; mais on étend la peine du vol ſur toute la poſſeſſion injuſte en matiere réelle: de ſorte que lorſqu'on eſt évincé d'un héritage par procès, on rend non-ſeulement l'héritage à la partie, mais on en paye encore le prix, moitié aux juges, moitié à la partie. Quand il peut y avoir peine de mort, la déciſion en eſt reſervée au roi ſeul, qui quelquefois ſeulement accorde à des juges extraordinaires qu'il envoie dans les provinces, le pouvoir d'infliger une peine capitale.

Le roi eſt entierement deſpote; tout le peuple ſans diſtinction lui appartient. La ſeule différence qu'il y a des eſclaves du roi à ſes ſujets de condition libre, c'eſt que ceux-là ſont toujours occupés à des travaux perſonnels, & ſont nourris; au lieu que ceux-ci ne lui doivent de travail que ſix mois de l'année, & ſe nourriſſent eux-mêmes. Généralement tout le peuple eſt une milice enrôlée; mais comme ce prince n'emploie jamais tous ſes ſujets dans ſon armée, & que rarement il met une armée en campagne, il occupe à tel travail qu'il lui plaît pendant ſix mois de l'année, ceux de ſes ſujets qu'il n'emploie pas à la guerre.

Les Siamois ſont peut-être le peuple le moins porté & le plus inhabile à l'art militaire. Si les Péguans, leurs voiſins, entrent d'un côté ſur leurs terres, ils entrent dans celles du Pégu, & les deux parties emmenent des villages entiers en captivité. De ſiéges, ils n'en ont jamais fait; & quand ils prennent quelques places, c'eſt toujours par la faim ou par la trahiſon. Ils ſont encore plus foibles ſur mer que ſur terre: à peine le roi a-t-il cinq ou ſix petits vaiſſeaux, qui ne peuvent ſervir que pour porter des marchandiſes. Ses galeres ne ſont que de médiocres bâteaux à un pont, avec des rames fort courtes qui atteignent à peine à l'eau, & des ancres de bois.

Les finances du roi conſiſtent en droits de douane ſur les marchandiſes qui arrivent dans ſes états, & en un droit annuel ſur toutes les terres labourables, & ſur tous les fruits qui ſe recueillent; il a outre cela des terres qu'il fait cultiver par ſes ſujets; il a les amendes & confiſcations; enfin il gagne beaucoup dans le commerce qu'il fait ſeul & excluſivement ſur la plûpart des choſes rares qu'on vend enſuite à ſon profit.

Les anciennes lois de *Siam* ordonnent qu'après la mort du roi, ſon frere ſuccédera à la couronne; & après la mort du frere, ou s'il n'y a point de frere, ſon fils aîné. Mais ces lois ont été ſi ſouvent violées, & la ſucceſſion a été ſi fort dérangée, qu'à-préſent lorſque le roi vient à mourir, celui de la famille royale qui eſt le plus puiſſant, s'empare de la couronne; de ſorte qu'il arrive rarement que le plus proche & véritable héritier monte ſur le trône, ou ſoit en état de s'y maintenir.

Le roi de *Siam* a pluſieurs grands officiers; ſavoir 1. un officier qui a la direction des cours criminelles & des confiſcations; c'eſt une place de grande confiance. 2. Un grand chancelier, qui a la direction des affaires étrangeres. 3. Un grand chambellan, qui a la ſurintendance des palais du roi. 4. Le premier juge. 5. Le receveur général des revenus de la couronne. 6. Un grand écuyer qui a l'inſpection des éléphans & de leurs équipages. 7. Un grand maître de la maiſon, qui a ſous ſon intendance tous les domeſtiques du roi, & les ballons de ſa majeſté.

Il y a pluſieurs autres officiers de la cour d'un rang inférieur, comme le chef des malagans, celui des mores, le receveur des douanes, *&c.*

Les Siamois n'ont point de nom de famille héréditaire, ils reçoivent les noms qu'ils portent de leurs maîtres & de leurs ſupérieurs. Les premiers de l'état portent le nom de leurs charges; mais nul officier n'a de gages; il a ſeulement le logement, & quelquefois de petits préſens du prince, comme quelques terres labourables, qui reviennent encore au roi avec l'office après la mort de l'officier. Ainſi le ſeul gain des offices conſiſte dans les concuſſions & les préſens des particuliers, ce qui eſt ſi commun que les moindres officiers en font aux plus grands à titre de reſpect, mais en réalité pour en être protégés. Le miniſtere eſt orageux dans ce pays-là, tant par l'inconſtance naturelle du prince, que parce que les voies ſont ouvertes à tout le monde pour lui porter ſes plaintes.

Un ambaſſadeur n'eſt dans ce royaume, comme dans tout l'Orient, qu'un meſſager des rois; il ne re-

préſente point ſon maître ; il eſt arrêté à l'entrée du royaume, juſqu'à ce que le roi ſoit informé de ſon arrivée. On le conduit d'abord à l'audience, & il ne peut reſter dans la capitale après l'audience de congé.

La fameuſe ambaſſade de *Siam* en France dans le dernier ſiecle, nous a valu les relations de ce royaume, compoſées par le P. Tachard, par l'abbé de Choiſy, par MM. de Liſle, Gervaiſe, de Chaumont, & de la Loubere ; mais outre que toutes ces relations ſe contrediſent, elles n'ont pas le mérite de celle de Kœmpfer, qui d'ailleurs eſt poſtérieure à tous les voyageurs que je viens de nommer. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SIAM, (*Géog. mod.*) capitale du royaume de *Siam*, & la réſidence du roi. Cette capitale eſt appellée par les Siamois *Mcũang-Syouthia*, & par les Chinois *Juchia* & *Judia. Long.* ſuivant Caſſini, Lieutaud, & Deſplaces, *118. 21 30* ; ſuivant le P. Noël, *118. 6. 30. Latit.* ſuivant les uns & les autres, *14, 18*.

Cette ville eſt renommée dans toutes les Indes, quoique très-moderne, n'ayant pas aujourd'hui plus de trois ſiecles d'antiquité. Elle étoit auparavant dans le lieu où eſt préſentement Bankok, ſur le bord occidental de la grande riviere Meuan ; mais on l'a démolie pour la rebâtir où elle eſt à-préſent, dans une île baſſe formée par cette riviere. Cette île a la forme de la plante du pié, le talon tourné à l'oueſt, & environ deux milles d'Allemagne de circuit. Elle eſt ſituée dans un pays tout-à-fait plat, autant que la vûe peut s'étendre, ſur un terrein bas, coupé par pluſieurs canaux qui viennent de la riviere, & qui forment tout autant de petites îles quarrées ; de ſorte qu'on ne ſauroit aller fort loin ſans bateau. Elle eſt environnée d'une muraille de briques, qui doit être aujourd'hui tombée en ruine, ſi on ne l'a pas rétablie.

Pluſieurs grands canaux qui viennent de la riviere, traverſent la ville, & ſont aſſez profonds pour porter les plus grands bateaux, & les faire aborder auprès des principales maiſons. Les rues ſont en droite ligne le long des canaux, mais la plûpart ſont fort étroites ; d'ailleurs elles ſont toutes ſales & malpropres, il y en a même qui ſont inondées en haute marée. A conſidérer la grandeur de cette ville, elle eſt aſſez dépeuplée, ſur-tout du côté de l'oueſt & du ſud, où l'on voit de grands eſpaces vuides, & qui ne ſont point cultivés.

Le roi a trois palais dans cette ville, dont le plus remarquable eſt dans le milieu de la ville même. Ce palais eſt un grand quarré, diviſé en pluſieurs bâtimens qui, ſuivant l'architecture chinoiſe, ſont ornés de pluſieurs toits l'un ſur l'autre, & de pluſieurs frontiſpices, dont une partie eſt dorée. Dans l'enceinte du palais, auſſi-bien qu'au dehors, il y a de longues écuries où l'on voit une centaine d'éléphans rangés de ſuite, & magnifiquement harnachés ; mais il n'y a qu'une ſeule ouverture pour entrer dans le palais ; & quoiqu'elle ſoit extrêmement ſale, perſonne n'y paſſe qu'à pié : & pour éviter toute ſurpriſe, il eſt défendu à tous les bâtimens qui remontent la riviere, de s'approcher des murs du palais royal qu'à une certaine diſtance.

On voit aux portes & aux autres avenues de ce palais, une foule de gens nuds, dont la peau baſanée eſt peinte de figures noires bigarrées, comme les images du ſaint-ſépulchre à Jéruſalem. Quelques-uns ne ſont marqués ainſi qu'aux bras, mais les autres le ſont par tout le corps, juſqu'à la ceinture, qu'il couvrent d'un morceau de drap, ſuivant la coutume générale du pays. On leur donne le nom portugais de *éracos-pintados*, ou *bras peints*. Ce ſont-là les gardes du roi, ſes portiers & ſes bateliers. Pour toutes armes, ils ont des bâtons gros & courts, & ne ſont que roder autour du palais comme des vagabonds.

Dans les autres parties de la ville il y a un quartier qui eſt deſtiné aux étrangers, où demeurent les Chinois, les Maures & les Indouſtans : c'eſt un quartier très-peuplé, où il ſe fait un grand commerce, parce que tous les vaiſſeaux y abordent. Les maiſons de ces étrangers ſont en quelques endroits toutes bâties de pierre, mais elles ſont fort petites, n'ayant que huit pas de longueur, quatre de largeur, & deux étages, quoiqu'elles n'aient pas plus de deux braſſes & demie de hauteur. Elles ſont couvertes de tuiles plates, & ont de grandes portes ſans aucune proportion.

Le quartier des naturels du pays, eſt, comme on peut bien le penſer, le plus grand de tous ; il eſt habité par quantité d'artiſans, rempli de boutiques des deux côtés, & de grandes places pour les marchés, qui ſe tiennent tous les jours ſoir & matin. Les maiſons des gens du commun qui y demeurent, ne ſont que de miſérables cabanes bâties de bambou, & couvertes de branches & de feuilles de palmier qui croiſſent dans les marais. Les boutiques ſont baſſes & mal entendues, mais elles ſont aſſez bien ſituées en lignes droites paralleles aux rues.

Les mandarins ou miniſtres d'état, & les courtiſans, demeurent dans les quartiers voiſins des palais du roi ; leurs maiſons, quoique bâties de pierre & de chaux, ſont aſſez chétives ; les appartemens ne ſont ni propres ni garnis, & les cours ſont fort ſales.

Les canaux de *Siam* ont donné lieu à un grand nombre de ponts, dont la plûpart ſont faits de bois, & peu ſolides. Ceux qu'on a bâtis ſur le grand canal ſont de pierre ou de brique, avec des baluſtrades de même ; mais comme il n'y a dans cette ville ni chariots ni charretes, tous les ponts ſont fort étroits : les plus beaux ont 60 ou 80 pas de long, & ſont fort hauts au milieu.

Comme tout le pays de *Siam* fourmille de prêtres & de moines, cette ville en particulier eſt pleine de temples, dont les cours aboutiſſent régulierement au niveau des rues, & ſont remplies de pyramides & de colonnes de différentes figures, & dorées. Ces temples ne ſont pas ſi grands que nos égliſes, mais ils les ſurpaſſent en magnificence extérieure, comme par le grand nombre de leurs toits, par leurs frontiſpices dorés, leurs eſcaliers avancés, leurs pyramides, colonnes, piliers, & autres embelliſſemens. Le dedans eſt orné de pluſieurs ſtatues de grandeur naturelle, ou même plus grandes, artiſtement faites d'un mélange de plâtre, de réſine & de poil, auquel on donne d'abord un vernis noir, & que l'on dore enſuite. Elles ſont placées en pluſieurs rangs dans un lieu éminent, où eſt l'autel.

Dans quelques temples elles ſont rangées le long des murailles, aſſiſes les jambes croiſées, toutes nues, excepté au milieu du corps, où elles ſont ceintes d'un morceau de drap jaune foncé ; elles ont auſſi depuis l'épaule gauche juſqu'au nombril, une autre piece de drap de la même couleur entortillée. Leurs oreilles ſont fendues, & ſi longues, qu'elles deſcendent ſur les épaules. Leurs cheveux ſont friſés & noués ſur la tête en deux nœuds, de ſorte qu'on ne peut pas diſtinguer ſi c'eſt un bonnet ou quelque autre eſpece d'ornement. La main droite eſt poſée ſur le genou droit, & la gauche ſur le giron. A la place d'honneur, qui eſt le milieu, il y a une idole qui excede de beaucoup la grandeur d'un homme, aſſiſe dans la même poſture ſous un dais. Elle repréſente leur apôtre, ou le fondateur de leur religion, leur Sammona-Khodum.

Ce Khodum a des ſtatues d'une grandeur monſtrueuſe dans quelques temples. Kœmpfer a vu une de ces idoles aſſiſe ſur un lieu élevé, dont la proportion étoit telle qu'elle auroit étant droite, cent vingt piés de long. Ces ſortes d'idoles ſont dans la même poſture où Khodum & ſes diſciples ſe mettoient

toient lorſqu'ils étoient dans leurs méditations religieuſes. Les prêtres ſes ſectateurs, ſont encore obligés par leurs regles de s'aſſeoir tous les jours en certain tems pour l'exercice de leur dévotion. Ils portent auſſi le même habit; ils vont la tête nue & raſée; & pour ſe garantir du ſoleil, ils ſe couvrent le viſage d'un éventail fait de bois & de feuilles de palmier.

Les maiſons des moines ſont près des temples, & elles ſont aſſez chétives; mais à un des côtés ils ont leur école publique. Cette école eſt une grande ſalle où l'on monte par quelques degrés: & au lieu de fenêtres il y a pluſieurs petites lucarnes, pour donner de l'air aux étudians pendant les leçons; cette ſalle eſt diviſée en pluſieurs bancs. Au milieu eſt une eſtrade ſur laquelle il y a un pupitre ouvragé & doré; un vieux prêtre y vient à certaines heures lire d'une voix lente & diſtincte ſes leçons aux jeunes étudians. Lorſqu'il prononce certain mot, ſes auditeurs mettent leurs mains ſur leur front; mais en général ils ne brillent pas par leur dévotion; car pendant les leçons les uns coupent du pinang, d'autres le mettent en poudre; d'autres mêlent du mercure avec du jus de quelque herbe, & d'autres s'amuſent à autre choſe.

Près du pupitre, ou dans un autre endroit de la ſalle, on voit l'idole d'Amida, ſe tenant debout ſur la fleur tarate, *ſuba ægyptia*, ou *nymphæa magna*: ils croyent qu'il intercede pour les ames des morts. Autour de la ſalle pendent des fleurs & des couronnes de papier, des banderolles, & d'autres ornemens dorés, attachés à des bâtons de bambou, qu'ils portent dans les convois funebres. On remarque encore devant le pupitre une machine en forme de table, faite de bambou jointe groſſierement enſemble, & tendue de pieces de drap jaune, dont les prêtres ſe couvrent la ceinture. Cette table eſt ordinairement jonchée de fleurs, & quelquefois couverte de plats pleins de riz, de pinang, de piſang, de poiſſon ſec, de limon, mangoſtangs, & autres fruits du pays, qui ſont des offrandes & des préſens qu'on fait aux moines du couvent.

Il y a pluſieurs villages autour de *Siam*: dans quelques-uns les vaiſſeaux y ſervent de maiſons, & contiennent chacun deux ou trois familles. Ils conduiſent ces maiſons flottantes dans tous les endroits où l'on tient des foires, pour y vendre leurs marchandiſes. Dans les villages ſitués en terre-ferme, les maiſons ſont communément bâties de bambous, de roſeaux, & de planches. Quelques-unes de celles qui cotoyent la riviere, ſont élevées ſur des piliers de la hauteur d'une braſſe, afin que les eaux qui inondent le pays pendant quelques mois, puiſſent paſſer librement deſſous. Chaque maiſon a un degré ou une échelle, pour deſcendre à terre quand les eaux ſe ſont retirées; & un bateau pour aller aux environs lorſqu'elles ſont hautes.

C'eſt ſur les éminences que ſont bâtis hors de la ville pluſieurs temples, couvents, tous les cimetieres où l'on enterre les morts, & les cours où l'on brûle leurs os, & où l'on éleve de magnifiques pyramides.

Entre ces pyramides élevées proche de *Siam*, il y en a une fameuſe, à une lieue au nord-oueſt de la ville. Elle eſt d'une ſtructure maſſive, mais haute de plus de vingt braſſes, & placée dans un quarré fermé d'une muraille baſſe. Cet édifice a deux pieces poſées l'une ſur l'autre; la piece de deſſous eſt quarrée; chaque côté a cent quinze pas de long, & s'éleve juſqu'à la hauteur de plus de douze braſſes. Il y a quatre étages bâtis l'un ſur l'autre, & le plus haut s'étréciſſant, laiſſe ſur le ſommet de celui qui eſt immédiatement deſſous un eſpace vuide pour marcher tout au tour; chaque étage eſt embelli de corniche. La ſeconde piece de la pyramide eſt poſée ſur la ſurface de la premiere qui eſt quarrée; chaque côté ayant trente-ſix pas de long. Le piédeſtal de cette ſeconde piece eſt octangulaire, & monte enſuite en forme de clocher. Sur le haut il y a pluſieurs colonnes qui ſoutiennent un tas de globes qui s'élevent en pointe, c'eſt-à-dire, dont les diametres diminuent à proportion de la hauteur; le tout finit par une aiguille fort longue & fort déliée. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SIAM, *maladie de*, (*Médecine.*) ce n'eſt point, comme on le penſe communément, une maladie particuliere qui ait un caractere propre, & qu'on n'obſerve qu'à *Siam*, dans les Indes, & dans les îles d'Amérique. Nous n'en trouvons la deſcription dans aucun des auteurs qui ont voyagé dans ces contrées, ni dans les ouvrages des médecins qui ont traité de la médecine de ces peuples; tels que Cleyer, Barchuſen, Proſper Alpin, *&c.* Nous ſavons ſeulement par le témoignage de différentes perſonnes inſtruites qui ont reſté long-tems au Cap & à la Martinique, qu'on y donne le nom de *maladie de Siam*, à certaines eſpeces de fievres continues, ardentes, qui attaquent les nouveaux débarqués dans ces pays, & qui outre les ſymptomes ordinaires, ſont accompagnées d'hémorrhagies plus ou moins abondantes par différentes parties du corps. Ces ſymptomes ſont plus fréquens pendant les chaleurs brûlantes de l'été que dans les autres ſaiſons, & plus familiers à ceux qui ſont d'un tempérament vif, bilieux, pléthorique. Du reſte, il ne paroît pas que ces fievres qu'on appelle *maladie de Siam*, ſoient plus dangereuſes que les autres; ou ſi elles le ſont, ce n'eſt que par accident, moins à cauſe des hémorrhagies qui ſont excitées, qu'à cauſe de l'incommodité ou des autres mauvais effets de la chaleur exceſſive de la ſaiſon. Il n'eſt pas rare de voir en France des fievres ardentes pendant les étés très-chauds, auxquelles on pourroit donner la même dénomination; car on y apperçoit les mêmes ſymptomes; rien n'eſt ſi ordinaire que d'obſerver pendant leur cours ou à la fin, des hémorrhagies abondantes, ſouvent critiques & ſalutaires.

On n'a dans les îles d'autre attention particuliere pour la *maladie de Siam*, que d'inſiſter un peu plus ſur les ſaignées, ſur les anti-phlogiſtiques, ſur les ptiſanes nitreuſes, émulſionnées, ſur les boiſſons acides; en un mot, ſur les rafraîchiſſans, remedes qui paroiſſent très-bien indiqués par le caractere de la maladie, l'état du malade & de la ſaiſon, & dont un ſuccès ſoutenu conſtate l'efficacité. (*m*)

SIAMBIS, (*Géog. anc.*) île que Pline, *l. IV. c. xvj.* met au nombre de celles qui ſont ſur la côte de la Bretagne. Camden croit que c'eſt l'île *Sena* de Pomponius Méla, & dit qu'on la nomme à préſent *Sayn*. *Voyez* SAYN, *île de*. (*D. J.*)

SIAMOISE, ſ. f. (*Soyerie & Cotonnerie.*) étoffe mêlée de ſoie & de coton qu'on a vue la premiere fois en France, lorſque les ambaſſadeurs du roi de Siam y vinrent ſous le regne de Louis XIV. Les *ſiamoiſes* de fil & de coton ont été plus heureuſes; il s'en fait toujours un aſſez grand commerce. Les unes ſont à grandes, & les autres à petites raies de diverſes couleurs; leur largeur eſt de demi-aune, ou de près d'une aune: quelques-unes ſe ſavonnent. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

SIAMPART, ſ. m. (*Marine.*) petit bâtiment de la Chine qui a une voile, deux, quatre, ou ſix rames, & qui peut porter vingt-cinq à trente hommes. Il navige terre à terre, & va très-vîte.

SIAN, (*Géog. mod.*) petit état d'Afrique, dans la baſſe Ethiopie, au voiſinage de ceux de Chélicie & d'Ampaza: il eſt gouverné par un ſeigneur mahométan. (*D. J.*)

SIARA, (*Géog. mod.*) capitainerie de l'Amériv

que méridionale, dans le Bréſil, ſur la côte ſeptentrionale, entre celle de Maragnan, & celle de Rio-Grande; les Portugais y ont deux forteresſes. Les ſauvages de cette côte ſont grands & laids de viſage; ils ont les cheveux longs, les oreilles percées, pendantes preſque ſur les épaules, & la peau teinte en noir, excepté depuis les yeux juſqu'à la bouche. *Long.* 338. *latit. mérid.* 3. 15. (*D. J.*)

SIARE, ſ. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans des îles Maldives donnent à un lieu qui eſt conſacré au roi des vents. Il n'y a preſque aucune de leurs îles où ils n'ayent un *ſiare*, dans lequel ceux qui ſont échappés de quelque danger ſur mer, vont faire leurs offrandes. Ces offrandes conſiſtent en de petits bateaux chargés de fleurs & d'herbes odoriférantes. On brûle ces herbes & ces fleurs à l'honneur du roi des vents, & on jette les petits bateaux dans la mer après y avoir mis le feu. Tous leurs navires ſont dédiés aux rois des vents & de la mer. (*D.J.*)

SIATUTANDA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie. Ptolomée, *liv. II. ch. x.* la marque dans le climat le plus ſeptentrional. Ceux qui veulent que ce ſoit *Sideburen*, dans la province de Groningue, n'ont rien qui puiſſe appuyer cette poſition.

SIBA, (*Géog. mod.*) province de l'empire du Mogol. Elle eſt bornée au nord par celle de Nagracut, au midi par celles de Gor & de Jamba, au levant par le grand Tibet, & au couchant par la province de Pengap. On voit dans ſa partie ſeptentrionale le lac d'où ſort le Gange, & dans ſa partie méridionale ſe trouve la ville & le petit royaume de Sirinagar.

SIBA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la grande Tartarie, & qui s'appelloit autrefois *Altui*. Elle a ſa ſource dans les montagnes d'une branche du Caucaſe, à 43d de *latitude*, au ſud des ſources de la Jéniſéa, & elle ſe perd vers le nord de deſerts du Goby. Ses bords ſont habités par les Monugales de l'oueſt, qui ont un petit kan pour chef. (*D. J.*)

SIBDA, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, Pline, *l. V. c. xxjx.* dit que ce fut une des ſix villes qu'Alexandre le grand mit dans la dépendance de la ville d'Halicarnaſſe.

SIBERENA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Etienne le géographe la donne aux Anotriens. On a des médailles anciennes avec ce mot Σιβηρήνη, Gabriel Barri dit que le vulgaire ignorant la nomme préſentement *S. Severina*; cependant elle s'appelloit déja de la ſorte dès le tems de Conſtantin Porphirogenete. (*D. J.*)

SIBÉRIE, (*Géog mod.*) contrée de l'empire ruſſien; elle comprend la partie la plus ſeptentrionale de cet empire, & même de l'Aſie. Elle eſt bornée à l'orient par la mer du Japon, au midi par la grande Tartarie, à l'occident par la Ruſſie, dont elle eſt ſéparée par le commencement du mont Caucaſe, & au ſeptentrion par la mer Glaciale; ainſi la *Sibérie* peut avoir huit cens lieues dans ſa plus grande étendue d'occident en orient, & trois cens lieues du midi au nord.

Comme ce grand pays eſt ſitué entre le 50 & le 70d de *latitude*, le froid y doit être très-piquant dans les parties ſeptentrionales; mais voici une autre cauſe qui augmente le froid juſques dans les cantons méridionaux. La *Sibérie* n'eſt, à proprement parler, qu'une large vallée ouverte aux vents de nord qui la traverſent ſans obſtacle depuis la nouvelle Zemble juſqu'au ſommet du Paiaſſemnoï; or cette expoſition y rend le froid plus exceſſif que dans des pays ſeptentrionaux, tels que la Suede, mais que des montagnes mettent à l'abri du nord.

Cette contrée produit les plus riches fourures; & c'eſt ce qui ſervit à en faire la découverte en 1563. Ce fut ſous Ivan Baſilides, qu'un particulier des environs d'Arcangel, nommé *Anika*, riche pour ſon état & pour ſon pays, remarqua que des hommes d'une figure extraordinaire, vêtus d'une maniere juſqu'alors inconnue dans ce canton, & parlant une langue que perſonne n'entendoit, deſcendoient tous les ans une riviere qui tombe dans la Dwina, & venoient apporter au marché des martres & des renards noirs, qu'ils troquoient pour des clous & des morceaux de verre, comme les premiers ſauvages de l'Amérique donnoient leur or aux Eſpagnols; il les fit ſuivre par ſes enfans & par ſes valets juſque dans leur pays; c'étoient des Samojedes.

Les domeſtiques d'Anika étant de retour, rendirent compte à leur maître de l'état du pays qu'ils avoient vu, & de la facilité de gagner des richeſſes immenſes en portant aux habitans des marchandiſes de peu de valeur contre leurs belles pelleteries. Anika profita de cet avis, & fit ſi bien qu'en peu d'années ſes gens, ſes parens & ſes amis ſe trouverent enrichis par ce nouveau trafic.

Les *Aniciens*, c'eſt ainſi qu'on les nomma, ſe voyant comblés de bien, & craignant les révolutions de la fortune, ſongerent, pour ſe maintenir, à ſe procurer un appui dans la perſonne du premier miniſtre. On les écouta favorablement, & peu de tems après l'empereur de Ruſſie fut reconnu par tous les Samojedes pour leur ſouverain.

On éleva des forteresſes le long de la riviere d'Oby, on y mit des garniſons, & on nomma un gouverneur général de tout le pays. On continue d'y envoyer des colonies de ruſſes, de tartares, de polonois. On y condamne même comme à un exil, des voleurs, des miſérables & autres gens qui ſont l'écume des hommes. Enfin des priſonniers de guerre ſuédois du premier mérite y ont été relégués par le czar Pierre.

C'eſt là qu'on a bâti Tobolski, devenue capitale de cette vaſte contrée, & le ſéjour du vice-roi. Tous ceux qui doivent des tributs en pelleterie les portent dans cette ville; & quand ces tributs ſont recueillis, on les envoie à Moſcou ſous une bonne eſcorte.

La *Sibérie* eſt occupée par trois ſortes d'habitans; ſavoir, 1°. par des peuples payens, qui ſont les anciens habitans du pays; 2°. par des tartares mahométans, qui ſont ceux ſur leſquels les Ruſſes l'ont conquiſe; 3°. par les ruſſes qui en ſont à-preſent les maîtres.

Les peuples payens qui habitent la *Sibérie* ſe diviſent en pluſieurs nations, dont les principales ſont les Voguluzes & les Samojedes, qui habitent, les uns entre l'Oby & la Lena vers la mer Glaciale, & les autres ſur la côte ſeptentrionale de la Ruſſie. Les Oſtiaques habitent vers le 60 degré de latitude. Les Tingoëſes, ou Toungonſes, occupent une grande partie de la *Sibérie* orientale, & ſont diviſés en pluſieurs branches. La plûpart de ces peuples n'ont point d'habitation fixe; ils vivent ſous des hutes, ils demeurent pendant l'hiver dans les forêts, cherchant leur nourriture à la chaſſe, & dans l'été ils vont gagner les bords des rivieres pour s'entretenir de la pêche. Les peaux des poiſſons ſont leur habillement d'été, & les peaux des élans & des rennes leur ſervent au même uſage en hyver. Un arc, une fleche, un couteau, une hache avec une marmite ſont toutes leurs richeſſes. Les râclures d'un certain bois leur tiennent lieu de lit de plume pour ſe coucher; les rennes & les chiens leur ſervent de chevaux pour tirer leurs traîneaux ſur la neige. La religion de ces différens peuples conſiſte en quelque honneur qu'ils rendent au ſoleil, à la lune & à leurs idoles.

Les tartares mahométans ſont la ſeconde partie des habitans de la *Sibérie*. Ils occupent un grand nombre de villages le long de l'Irtis & de la Tobol, & ils ont le libre exercice de leur religion. Leurs principaux chefs ſont des murſes.

Les ruſſes qui ſont la troiſieme eſpece d'habitans

actuels de la *Sibérie*, sont venus s'y établir depuis que ce pays est sous l'obéissance de la Russie, & leur nombre s'est accru en peu de tems.

La partie septentrionale de la *Sibérie* ne produit aucune sorte de grains ni de fruit, en sorte qu'elle est tout-à-fait inculte; mais la partie méridionale n'a besoin que d'être cultivée pour produire les choses nécessaires à la vie. Les pâturages y sont excellens, & les rivieres fourmillent de poisson.

C'est uniquement dans la *Sibérie* & les provinces qui en dépendent, qu'on trouve les renards noirs & les zibelines, de même que les gloutons; les plus belles peaux d'hermines & de loups-cerviers en viennent pareillement. On y trouve aussi des castors en abondance, & ceux de Camizchatka entr'autres sont d'une grandeur extraordinaire. Comme toutes ces pelleteries sont fort précieuses, il n'est permis à qui que ce soit d'en faire négoce; mais les habitans du pays qui en ont sont obligés de les porter aux commis du trésor, qui les doivent payer à un certain prix réglé.

La *Sibérie* est aujourd'hui partagée en autant de gouvernemens qu'il y a de villes; chaque ville a son vaiwode sous les ordres du vice-gouverneur-général, qui est un poste également honorable & profitable. La monnoie de Russie est la seule qui ait cours dans ce continent, mais elle y est fort rare, & tout le négoce s'y fait en échange, faute d'argent. Le gouvernement spirituel de la *Sibérie* est confié à un métropolitan du culte grec, tel qu'il est reçu en Russie, & ce prélat réside à Toboloskoy.

Qui croiroit que cette contrée a été long-tems le séjour de ces mêmes Huns qui ont tout ravagé jusqu'à Rome, sous Attila, & que ces Huns venoient du nord de la Chine? Les Tartares usbecs ont succédé aux Huns, & les Russes aux Usbecs. On s'est disputé ces contrées sauvages, ainsi qu'on s'est exterminé pour les plus fertiles.

La *Sibérie* fut autrefois plus peuplée qu'elle ne l'est, sur-tout vers le midi; on en juge par des tombeaux & par des ruines. Toute cette partie du monde, depuis le soixantieme degré ou environ, jusqu'aux montagnes éternellement glacées qui bornent les mers du nord, ne ressemble en rien aux régions de la zone tempérée; ce ne sont ni les mêmes plantes, ni les mêmes animaux sur la terre, ni les mêmes poissons dans les lacs & les rivieres. Il seroit curieux d'en avoir des descriptions par un naturaliste, & ce sera le fruit du progrès des sciences en Russie. Gmelin a déja ouvert cette carrriere sur les plantes de cette froide contrée, par sa *flora Siberica*, *Petropoli 1750*, en deux *vol. in-4°. avec fig.* Quant à la description géographique de la *Sibérie*, on l'a mise au jour à Nuremberg en 1730, *in-fol.* Les curieux peuvent la consulter. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SIBOLE, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede de la nouvelle Espagne, dont on ne nous apprend rien sinon qu'il est de la grandeur d'une vache, & que l'on estime beaucoup sa peau par la douceur de son poil.

SIBUZATES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique, que César, *Bell. gall. liv. III.* met au nombre de ceux qui se soumirent à Crassus. On ne les connoît point.

SIBYLLE, s. f. (*Divinat. des Grecs & des Rom.*) femme inspirée de l'esprit prophétique, & qui étoit douée du don de prédire l'avenir.

La premiere femme qui s'avisa de prononcer des oracles à Delphes, s'appelloit *Sibylla*. Elle eut pour pere Jupiter au rapport de Pausanias, & pour mere Lamia fille de Neptune; & elle vivoit fort long-tems avant le siege de Troie. De-là toutes les femmes qui se distinguerent par le même talent, furent appellées *sibylles*. Y a-t-il eu des *sibylles* dans le paganisme, & quel étoit leur nombre? Sur quel fondement les anciens ont-ils imaginé qu'elles avoient le don de prophétie? Comment annonçoient-elles leurs oracles? Enfin quel culte leur a-t-on rendu?

Varron, cité par Lactance, dérivoit le nom de *sibylle* de deux termes éoliens ou doriens; il le croyoit synonyme du mot *théoboulé*, conseil divin; σιος, pour θεὸς, *dieu*; & βυλὴ pour βουλὴ, *conseil*. Cette étymologie est confirmée par la signification que plusieurs écrivains grecs donnent au mot *sybilla*. Diodore, *lib. IV.* qui l'explique par *enthousiaste*, dit que le mot σιβυλλαινὶν, *sibyllisser*, signifie à la lettre la même chose que ἐνθουσιάζειν, *être saisi par l'esprit divin*. Strabon rend aussi le mot de *sibylla* par celui d'ἐνθέους, & Arrien, cité par Eustathe, assuroit que les *sibylles* avoient reçu ce nom, parce qu'elles portoient un dieu au-dedans d'elles-mêmes. Les descriptions que Virgile & Ovide font de la *sibylle* de Cumes rendant ses oracles, nous apprennent ce qu'on entendoit par cette *théophorie*.

Nier qu'il y ait eu plusieurs *sibylles*, seroit renverser tous les témoignages de l'antiquité. Platon, *in Phædo & in Theage*, à l'occasion de cette sorte de fureur dont quelques personnes sont saisies, & qui les met en état d'annoncer l'avenir, fait mention de la Pythie, des prêtresses de Dodone & de la *sibylle*. Diodore de Sicile dit que Daphné fille de Tirésias, n'étoit pas moins savante que son pere dans l'art de la divination; & qu'après avoir été transportée à Delphes, elle écrivit un grand nombre d'oracles. Comme cette fille, ajoute-t-il, étoit souvent épriſe d'une fureur divine en rendant ses réponses, on lui donna le nom de *sibylle*. Strabon, *lib. XIV.* fait mention de la *sibylle* Erythrée, & d'une autre nommée *Athénaïs*, qui selon lui vivoit du tems d'Alexandre. Il prétend encore dans un autre endroit, *lib. XVI.* qu'il y en avoit eu une plus ancienne. Pausanias, *in Phoc.* parle fort au long de la *sibylle* Erophyle qui vivoit avant le siege de Troie. Le même auteur décrit le rocher où elle rendoit ses oracles, & en cite quelques-uns. Aristote, en philosophe éclairé, examinant dans ses problemes, *Probl. 30 n°. 1.* en quoi consiste l'enthousiasme qui saisissoit les devins inspirés, nomme Bacis & la *sibylle*, & range cet enthousiasme parmi les genres de délire ou de folie.

Il est donc certain qu'il y a eu en différens tems, & dans des lieux différens, des femmes qui se sont données pour avoir le don de prédire l'avenir, & qui ont porté le nom de *sibylles*. Aux témoignages que j'ai déja cités pour preuve, je pourrois joindre celui de Varron, celui de Cicéron, celui de Virgile qui dit des choses si curieuses sur la *sibylle* de Cumes, ceux de Pline, de Solim, du philosophe Hermias, de Procope, d'Agathias, de Jamblique, d'Ammian Marcellin, de Justin & d'une infinité d'autres.

Mais si les anciens ont établi l'existence de pareilles femmes, ils ne s'accordent ni sur le nombre, ni sur la patrie, ni sur le nom des différentes *sibylles*. Le problème n'étoit pas encore résolu au tems de Tacite; & tout ce que les critiques ont débité à ce sujet, n'en a pas rendu la solution plus aisée. En donnant, comme faisoit Héraclite cité par Plutarque, une durée de mille ans à la vie de la *sibylle*, on pourroit concilier les différentes opinions; & c'étoit probablement le parti qu'avoit pris Ovide. Il suppose qu'au tems d'Enée, la *sibylle* de Cumes avoit déja vécu 700 ans, & qu'elle devoit encore vivre pendant trois siecles. Dans cette supposition, la *sibylle* ayant pu habiter successivement divers pays, & se rendre célebre dans différentes générations; elle avoit pu porter les différens noms de *Daphné*, d'*Erophile*, de *Démophile*, &c. Au reste, comme la *sibylle* ne nous peut intéresser, qu'autant que son histoire se trouvera liée avec celle de l'esprit humain en général, ou avec celle

le d'une nation particuliere : la discussion de ces détails nous doit être assez indifférente. Il nous suffit de savoir que par le nom de *sibylle*, on désignoit des femmes qui sans être prêtresses, & sans être attachées à un oracle particulier, annonçoient l'avenir & se disoient inspirées. Différens pays & différens siecles avoient eu leurs *sibylles* ; on conservoit les prédictions qui portoient leurs noms, & l'on en formoit des recueils.

Le plus grand embarras où se sont trouvés les anciens, c'est d'expliquer par quel heureux privilege il s'est trouvé des *sibylles* qui avoient le don de prédire l'avenir. Les Platoniciens en ont attribué la cause à l'union intime que la créature parvenue à un certain degré de perfection, pouvoit avoir avec la divinité. D'autres rapportoient cette vertu divinatrice des *sibylles*, aux vapeurs & aux exhalaisons des cavernes qu'elles habitoient. D'autres encore attribuoient l'esprit prophétique des *sibylles* à leur humeur sombre & mélancolique, ou à quelque maladie singuliere. S. Jérome a soutenu que ce don étoit en elles la récompense de leur chasteté ; mais il y en a du moins une très-célebre qui se vante d'avoir eu un grand nombre d'amans, sans avoir été mariée :

Mille mihi lecti, connubia nulla fuere.

Il eût été plus court & plus sensé à S. Jérome, & aux autres PP. de l'Eglise, de nier l'esprit prophétique des *sibylles*, & de dire qu'à force de proférer des prédictions à l'aventure, elles ont pu rencontrer quelquefois ; sur-tout à l'aide d'un commentaire favorable, par lequel on ajustoit des paroles dites au hasard, à des faits qu'elles n'avoient jamais pu prévoir.

Le singulier, c'est qu'on recueillit leurs prédictions après l'événement, & qu'on les mit en vers, quoiqu'il n'y ait pas la moindre apparence qu'elles aient jamais prophétisé de cette maniere ; outre qu'elles ont vécu dans des tems différens, & dans des pays éloignés les uns des autres. Cependant il se trouva une collection de leurs prophéties du tems de Tarquin le Superbe, & ce fut une vieille femme qui lui fit présent de ce recueil en neuf livres, qu'on nomma *livres sibyllins*, & qu'il déposa dans un souterrein du temple de Junon au Capitole. *Voyez-en* toute l'histoire au *mot* SIBYLLINS LIVRES, (*Antiq. rom.*)

Quant aux autres vers sibyllins rédigés en huit livres, & qui sont visiblement un ouvrage du ij. siecle de J. C. *voyez* SIBYLLINS LIVRES (*Hist. eccléf.*) Cette nouvelle collection est le fruit de la pieuse fraude de quelques chrétiens platoniciens, plus zélés qu'habiles ; ils crurent en la composant, prêter des armes à la religion chrétienne, & mettre ceux qui la défendoient en état de combattre le Paganisme avec le plus grand avantage : comme si la vérité avoit besoin du mensonge pour triompher de l'erreur.

Enfin il y a eu trois collections de vers sibyllins, sans parler de celles que pouvoient avoir quelques particuliers. La premiere, achetée par Tarquin, contenoit trois livres ; la seconde fut compilée après l'incendie du capitole, mais on ignore combien de livres elle contenoit ; la troisieme est celle que nous avons en huit livres, & dans laquelle il n'est pas douteux que l'auteur n'ait insére plusieurs prédictions de la seconde.

Mais pour revenir aux *sibylles* de l'antiquité, il est trop curieux de connoître la maniere dont elles prophétisoient pour n'en pas rendre compte au lecteur. Comme la Pythie de Delphes rendoit quelquefois ses oracles de vive voix, la fameuse *sibylle* de Cumes en Italie, rendoit aussi quelquefois les siens de la même maniere ; c'est Virgile, soigneux observateur du costume, qui nous l'apprend. *Helenus* dit à Enée, en lui conseillant de consulter cette *sibylle* quand il seroit arrivé en Italie, de la prier de ne point écrire ses prédictions sur des feuilles d'arbres, mais de les lui apprendre d'une autre façon : ce qu'Enée exécute à la lettre lorsqu'il va la consulter.

Foliis tantum ne carmina manda,
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis,
Ipsa canas, oro.

Eneïd. *lib. VI. vers. 74.*

La Pythie, après avoir demeuré quelque tems sur le trépié, entroit en fureur, & dans le transport qui l'agitoit elle rendoit ses oracles ; la *sibylle* étoit saisie des mêmes fureurs lorsqu'elle débitoit ses prédictions.

Subito non vultus, non color unus,
Non comptæ mansére comæ, sed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tument, majorque videri ;
Nec mortale sonans, afflata est numine quando
Jam propiore dei. *Ibid. v. 48.*

C'est-là que Rousseau a puisé ces vives idées.

Ou tel que d'Apollon le ministre terrible,
Impatient du dieu dont le souffle invincible,
Agite tous ses sens,
Le regard furieux, la tête échevelée,
Du temple fait mugir la demeure ébranlée
Par ses cris impuissans.

Des prêtres établis à Delphes avoient soin de recueillir ce que la Pythie prononçoit dans sa fureur, & le mettoient en vers. Il y a bien de l'apparence qu'on faisoit à peu près de même des réponses de la *sibylle*, puisque toutes celles que l'antiquité nous a transmises sont aussi en vers.

On sait que les oracles se rendoient de différentes autres manieres, ou en songes, ou dans des billets cachetés, &c. La *sibylle* de Cumes annonçoit les siens d'une façon singuliere, dont Virgile nous a instruits. Elle les écrivoit sur des feuilles d'arbres qu'elle arrangeoit à l'entrée de sa caverne, & il falloit être assez habile & assez prompt pour prendre ces feuilles dans le même ordre où elle les avoit laissées ; car si le vent, ou quelqu'autre accident les avoit dérangées, tout étoit perdu, & on étoit obligé de s'en retourner sans espérer d'autre réponse.

Rupe sub imâ
Fata canit, foliisque notas & nomina mandat.
Quæcumque in foliis descripsit carmina virgo,
Digerit in numerum, atque antro seclusa relinquit.
Illa manent immota locis, neque ab ordine cedunt.
Verùm eadem verso tenuis cum cardine ventus
Impulit, & teneras turbavit janua frondes,
Numquam deinde cavo volitantia prendere saxo,
Nec revocare situs, aut jungere carmina curat.
Inconsulti abeunt, sedemque odére sibyllæ.

Eneïd. *lib. III. vers 443.*

« Au fond d'une grotte, près du port de Cumes, » est la *sibylle* qui annonce aux humains les secrets » de l'avenir ; elle écrit ses oracles sur des feuilles » volantes, qu'elle arrange dans sa caverne, où ils » restent dans l'ordre qu'il lui a plu de leur donner. » Mais il arrive quelquefois que le vent, lorsqu'on » en ouvre la porte, dérange les feuilles ; la *sibylle* » dédaigne alors de rassembler ces feuilles éparses » dans sa caverne, & néglige de rétablir l'ordre des » vers ».

Virgile a suivi l'ancienne tradition qu'on trouve dans Varron, & que Servius a confirmée. Au reste, rien n'étoit plus célebre en Italie que l'antre où cette *sibylle* avoit rendu ses oracles. Aristote en parle comme d'un lieu très-curieux ; & Virgile en fait une description magnifique. La religion avoit consacré cette caverne, on en avoit fait un temple.

Les Romains avoient presque pour les *sibylles* el-

les-mêmes, autant de respect que pour leurs oracles; s'ils ne les regarderent pas comme des divinités, ils les crurent au moins d'une nature qui tenoit le milieu entre les dieux & les hommes. Lactance prétend que la Tiburtine étoit honorée comme une déesse à Rome. M. Spon rapporte que près du lieu que les gens du pays disent être l'antre de la *sibylle* Tiburtine, on voit les ruines d'un petit temple qu'on croit lui avoir été consacré. On peut remarquer ici que les habitans de Gergis dans la petite Phrygie, avoient coutume de représenter sur leurs médailles la *sibylle* qui étoit née dans cette ville, comme étant leur grande divinité.

Pour terminer cet article, je n'ajouterai qu'un mot du tombeau & de l'épitaphe de la *sibylle* Erythrée, la plus célebre de toutes. Dans ses vers, dit Pausanias, elle se fait tantôt femme, tantôt sœur, & tantôt fille d'Apollon. Elle passa une bonne partie de sa vie à Samos, ensuite elle vint à Claros, puis à Délos, & de-là à Delphes où elle rendoit ses oracles sur une roche. Elle finit ses jours dans la Troade; son tombeau, continue-t-il, subsiste encore dans le bois sacré d'Apollon Smintheus, avec une épitaphe en vers élégiaques, gravés sur une colonne, & dont voici le sens. Je suis cette fameuse *sibylle* qu'Apollon voulut avoir pour interprete de ses oracles; autrefois vierge éloquente, maintenant muette sous ce marbre, & condamnée à un silence éternel. Cependant par la faveur du dieu, toute morte que je suis, je jouis de la douce société de Mercure & des nymphes mes compagnes.

Ceux qui seront curieux d'approfondir davantage l'histoire des *sibylles*, peuvent parcourir les savantes dissertations de Gallæus: *six Gallæi dissertationes de sibyllis*, Amst. 1688, *in-4°*. Le traité qu'en a fait M. Petit médecin de Paris, *Pet. Petiti de sibyllâ tractatus*, Lips. 1686, *in-8°*. L'ouvrage de Th. Hyde, *de religione Persarum*. Van Dale, *de oraculis Ethnicorum*, & Lactance qui nous a conservé sur les *sibylles* l'ancienne tradition, qu'il dit avoir puisée dans les écrits de Varron. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SIBYLLE *de Delphes*, (*Antiquit. grecq.*) prophétesse qui prononçoit des oracles. Diodore de Sicile, Denis d'Halycarnasse, Plutarque & Pausanias, nous la représentent comme une femme vagabonde, qui alloit de contrée en contrée débiter ses prédictions. Elle étoit en même tems la *sibylle* de Delphes, d'Erythrée, de Babylone, de Cumes & de beaucoup d'autres endroits. Plusieurs peuples se disputoient l'honneur de l'avoir pour concitoyenne. Elle-même dans un de ses oracles, que nous avons encore, se dit fille d'un pere mortel, & d'une mere immortelle. Il ne faut pourtant pas la confondre avec la Pythie, puisqu'elle prophétisoit sans le secours des exhalaisons qui sortoient de l'antre de Delphes, & qu'elle n'a jamais monté sur le sacré trépié. D'ailleurs, la vraie Pythie ne sortoit jamais du temple d'Apollon, dès qu'une fois elle avoit été consacrée à ce dieu; la *sibylle* au contraire, étoit étrangere, & toujours errante. *Voyez* PYTHIE. (*D. J.*)

SIBYLLINS, LIVRES, (*Hist. rom.*) anciens livres d'oracles & de prédictions extrêmement accrédités chez les Romains. Ils furent apportés à Tarquin le Superbe, ou, selon Pline, à Tarquin l'ancien, par une vieille mystérieuse qui disparut comme une ombre; on la crut sibylle elle-même. On assembla les augures, on enferma les livres dans le temple de Jupiter au capitole; on créa des pontifes pour les garder; on ne douta point que les destinées de Rome n'y fussent écrites. Ces livres prophétiques périrent cependant dans l'incendie du capitole l'an 671 de Rome, sous la dictature de Sylla; mais on se hâta de réparer cette perte. On en recueillit d'autres dans la ville d'Erithrée & ailleurs; on les rédigea par extraits. Auguste les renferma dans des coffres dorés, & les mit sous la base du temple d'Apollon Palatin qu'il venoit de bâtir. Ils y demeurerent jusqu'au tems d'Honorius en 405 de J. C. & cet empereur, dit-on, donna des ordres à Stilicon de les jetter dans le feu. Traçons en détail toute cette histoire d'après les écrits de M. Freret, & faisons-la précéder de ses réflexions intéressantes sur cette maladie incurable de l'esprit humain, qui, toujours avide de connoître l'avenir, change sans cesse d'objets, ou déguise sous une forme nouvelle les anciens objets qu'on veut lui arracher. Croyons que l'histoire des erreurs qui semblent les plus décriées, peut encore ne pas être aujourd'hui des recherches de pure curiosité.

Dans tous les siecles & dans tous les pays, les hommes ont été également avides de connoître l'avenir; & cette curiosité doit être regardée comme le principe de presque toutes les pratiques superstitieuses qui ont défiguré la religion primitive chez les peuples policés, aussi-bien que chez les nations sauvages.

Les différentes especes de divination que le hasard avoit fait imaginer, & qu'adopta la superstition, consistoient d'abord dans une interprétation conjecturale de certains événemens qui par eux-mêmes ne méritoient le plus souvent aucune attention; mais qu'on étoit convenu de prendre pour autant de signes de la volonté des dieux. On commença probablement par l'observation des phénomenes célestes, dont les hommes furent toujours très-vivement frappés; mais la rareté de ces phénomenes fit chercher d'autres signes qui se présentoient plus fréquemment, ou même que l'on pût faire paroître au besoin. Ces signes furent le chant & le vol de certains oiseaux; l'éclat & le mouvement de la flamme qui consumoit les choses offertes aux dieux; l'état où se trouvoient les entrailles des victimes; les paroles prononcées sans dessein, que le hasard faisoit entendre; enfin, les objets qui se présentoient dans le sommeil à ceux qui par certains sacrifices ou par d'autres cérémonies, s'étoient préparés à recevoir ces songes prophétiques.

Les Grecs furent pendant plusieurs siecles sans connoître d'autres moyens que ceux-là de s'instruire de la volonté des dieux; & chez les Romains, si on en excepte quelques cas singuliers, cette divination conjecturale fut toujours la seule que le gouvernement autorisa; on en avoit même fait un art qui avoit ses regles & ses principes.

Dans les occasions importantes c'étoit par ces regles que se conduisoient les hommes les plus sensés & les plus courageux; la raison subjuguée dès l'enfance par le préjugé religieux, ne se croyoit point en droit d'examiner un système adopté par le corps de la nation. Si quelquefois séduite par cette nouvelle philosophie, dont Tite-Live fait gloire de s'être garanti, elle entreprenoit de se révolter, bientôt la force de l'exemple, & le respect pour les anciennes opinions la contraignoient de rentrer sous le joug. En voulez-vous un exemple bien singulier? le voici.

Jules César ne peut être accusé ni de petitesse d'esprit, ni de manque de courage, & on ne le soupçonnera pas d'avoir été superstitieux; cependant, ce même Jules César ayant une fois versé en voiture, n'y montoit plus sans réciter certaines paroles, qu'on croyoit avoir la vertu de prévenir cette espece d'accident. Pline qui nous rapporte le fait, *liv. XXVII. chap. ij.* assure que de son tems, presque tout le monde se servoit de cette même formule, & il en appelle la conscience de ses lecteurs à témoin.

Du tems d'Homere & d'Hesiode, on ne connoissoit point encore les oracles parlans, ou du-moins

ils avoient fort peu de célébrité ; j'appelle *oracles parlans*, ceux où l'on prétendoit que la divinité consultée de vive voix, répondoit de la même maniere par l'organe d'un prêtre, ou d'une prêtresse qu'elle inspiroit. L'oracle de Delphes qui fut le premier des oracles parlans, ne répondoit qu'un seul jour dans l'année, le septieme du mois busios, usage qui subsista même assez long-tems : ainsi on imagina pour la commodité de ceux qui vouloient connoître l'avenir, de dresser des recueils d'oracles ou de prédictions écrites, que pouvoient consulter les curieux qui n'avoient pas le loisir d'attendre. Ces prédictions, conçues en termes vagues & ambigus, comme ceux des oracles parlans, étoient expliquées par des devins particuliers, qu'on nommoit *chresmologues*, ou interpretes d'oracles.

On trouve dans les anciens écrivains trois différens recueils de cette espece, celui de Musée, celui de Bacis, & celui de la Sibylle. Quoique ce dernier ait été beaucoup plus célébre chez les Romains que chez les Grecs, on voit néanmoins par les ouvrages de ces derniers, qu'ils ne laissoient pas d'en faire usage. Il falloit même que ces prédictions fussent très-connues aux Athéniens, puisque le poëte Aristophane en fait le sujet de ses plaisanteries dans deux des comédies qui nous restent de lui.

Différens pays, & différens siecles avoient eu leurs sibylles : on conservoit à Rome avec le plus grand soin les prédictions de celle de Cumes, & on les consultoit avec appareil dans les occasions importantes ; cependant les écrivains de cette ville, Pline, *l. XIII. c. xiij*, & Denis d'Halicarnasse, *l. I, c. iv.* ne sont d'accord sur le nombre des livres qui composoient ce recueil, ni sur le roi auquel il fut présenté. Ils s'accordent seulement à dire que Tarquin, soit le premier, soit le second de ceux qui ont porté ce nom, fit enfermer ce recueil dans un coffre de pierre, qu'il le déposa dans un souterrain du temple de Junon au capitole, & qu'il commit à la garde de ces vers qu'on prétendoit contenir le destin de Rome, deux magistrats sous le titre de *duumviri sacris faciundis*, auxquels il étoit défendu de les communiquer, & à qui même il n'étoit permis de les consulter que par l'ordre du roi, & dans la suite par celui du sénat. Cette charge étoit une espece de sacerdoce ou de magistrature sacrée, qui jouissoit de plusieurs exemptions, & qui duroit autant que la vie.

Quand les plébéiens eurent été admis à partager les emplois avec les patriciens, l'an 366 avant J. C. on augmenta le nombre de ces interpretes des destinées de la nation, comme les appelle P. Decius dans Tite-Live, *fatorum populi Romani interpretes*. On les porta jusqu'à dix, dont cinq seulement étoient patriciens, & alors on les nomma *décemvirs*. Dans la suite, ce nombre fut encore accru de cinq personnes, & on les appella *quindécemvirs*. L'époque précise de ce dernier changement, n'est pas connue ; mais comme une lettre de Célius à Cicéron, *épist. famil. l. VIII, c. iv*, nous apprend que le quindécimvirat est plus ancien que la dictature de Jules César, on peut conjecturer que le changement s'étoit fait sous Sylla.

Ces magistrats que Cicéron nommoit tantôt *sibyllinorum interpretes* tantôt, *sibyllini sacerdotes*, ne pouvoient consulter les *livres sibyllins* sans un ordre exprès du sénat, & de-là vient l'expression si souvent répétée dans Tite-Live *libros adire jussi sunt*. Ces quindécimvirs étant les seuls à qui la lecture de ces livres fut permise, leur rapport étoit reçu sans examen, & le sénat ordonnoit en conséquence, ce qu'il croyoit convenable de faire. Cette consultation ne se faisoit que lorsqu'il s'agissoit de rassurer les esprits allarmés, par la nouvelle de quelques présages fâcheux, ou par la vue d'un danger dont la république sembloit être ménacée : *ad deponendas potius quàm ad suscipiendas religiones*, dit Cicéron ; & afin de connoître ce qu'on devoit faire pour appaiser les dieux irrités, & pour détourner l'effet de leurs menaces, comme l'observent Varron & Tite-Live.

La réponse des *livres sibyllins* étoit communément, que pour se rendre la divinité favorable, il falloit instituer une nouvelle fête, ajouter de nouvelles cérémonies aux anciennes, immoler telles ou telles victimes, *&c.* Quelquefois mêmes les prêtres *sibyllins* jugeoient, qu'on ne pouvoit détourner l'effet du courroux céleste que par des sacrifices barbares, & immolant des victimes humaines. Nous en trouvons un exemple dans les deux premieres guerres puniques, les années 227 & 217 avant J. C.

Les décemvirs ayant vu dans les *livres sibyllins* que des Gaulois & des Grecs s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, on imagina que, pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vif dans la place, un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainsi possession de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montre que les principes de l'art divinatoire admettoient ces sortes d'accommodemens avec la destinée.

Le recueil des *vers sibyllins* déposé par l'un des Tarquins dans le capitole, périt comme on l'a vu au tems de la guerre sociale, dans l'embrasement de ce temple en 671. Mais on se hâta de remédier à la perte qu'on venoit de faire, & dès l'an 76 avant J. C. le sénat sur la proposition des consuls Octavius & Curion, chargea trois députés d'aller chercher dans la ville d'Erithrée, ce qu'on y conservoit des anciennes prédictions de la sibylle. Varron & Feneſtella cités par Lactance, ne parlent que d'Erithrée ; mais Denis d'Halicarnasse & Tacite ajoutent les villes grecques de la Sicile & de l'Italie.

Tacite qui devoit être instruit de l'histoire des *livres sibyllins*, puisqu'il étoit du corps des quindecimvirs, dit qu'après le retour des députés, on chargea les prêtres *sibyllins* de faire l'examen des différens morceaux qu'on avoit rapportés ; & Varron assuroit selon Denis d'Halicarnasse, que la regle qu'ils avoient suivie, étoit de rejetter comme faux tous ceux qui n'étoient pas assujettis à la méthode acrostiche. Nous indiquerons dans la suite quelle étoit cette méthode.

Auguste étant devenu souverain pontife, après la mort de Lepidus, ordonna une recherche de tous les écrits prophétiques, soit grecs, soit latins, qui se trouvoient entre les mains des particuliers, & dont les mécontens pouvoient abuser pour troubler la nouvelle domination. Ces livres remis au préteur, montoient à deux mille volumes qui furent brûlés ; & l'on ne conserva que les *vers sibyllins*, dont on fit même une nouvellle révision.

Comme l'exemplaire écrit au tems de Sylla commençoit à s'altérer, Auguste chargea encore les quindecimvirs d'en faire une copie de leur propre main, & sans laisser voir ce livre à ceux qui n'étoient pas de leur corps. On croit que, pour donner un air plus antique & plus vénérable à leur copie, ils l'écrivirent sur ces toiles préparées qui composoient les anciens *libri lintei*, avant qu'on connût dans l'occident l'usage du papier d'Egypte, & avant qu'on eût découvert à Pergame l'art de préparer le parchemin, *carta Pergamena*.

Cet exemplaire des *vers sibyllins* fut enfermé dans deux coffrets dorés, & placés dans la base de la *statue* d'Apollon Palatin, pour n'en être tiré que dans les cas extraordinaires.

Il seroit inutile de suivre les différentes consultations de ces livres, marquées dans l'histoire romaine ; mais nous croyons devoir nous arrêter sur celle

qui se fit par l'ordre d'Aurélien, au mois de Décembre de l'an 270 de J. C. parce que le récit en est extrêmement circonstancié dans Vopiscus.

Les Marcomans ayant traversé le Danube, & forcé les passages des Alpes, étoient entrés dans l'Italie, ravageoient les pays situés au nord du Pô, & menaçoient même la ville de Rome, dont un mouvement mal-entendu de l'armée romaine, leur avoit ouvert le chemin. A la vue du péril où se trouvoit l'empire, Aurélien naturellement superstitieux, écrivit aux pontifes, pour leur ordonner de consulter les *livres sibyllins*. Il falloit pour la forme un decret du sénat; ainsi le préteur proposa dans l'assemblée le réquisitoire des pontifes, & rendit compte de la lettre du prince. Vopiscus nous donne un précis de la délibération, qu'il commence en ces termes: *prætor urbanus dixit, referimus ad vos, patres conscripti, pontificum suggestionem, & principis litteras quibus jubetur ut inspiciantur fatales libri*, &c. Le decret du sénat rapporté ensuite, ordonne aux pontifes *sibyllins* de se purifier, de se revêtir des habits sacrés, de monter au temple, d'en renouveller les branches de laurier, d'ouvrir les livres avec des mains sanctifiées, d'y chercher la destinée de l'empire, & d'exécuter ce que ces livres ordonneront. Voici les termes dans lesquels Vopiscus rapporte l'exécution du decret: *itum est ad templum, inspecti libri, prodiit versus, lustrata urbs, cantata carmina, amburbium celebratum, ambarvalia promissa, atque ita solemnitas quæ jubebatur expleta est.*

La lettre de l'empereur aux pontifes, qu'il appelle *patres sancti*, finit par des offres de contribuer aux frais des sacrifices, & de fournir les victimes que les dieux demanderont, même s'il le faut des captifs de toutes les nations, *cujuslibet genus captivos, quælibet animalia regia.* Cette offre montre que, malgré les édits des empereurs, on croyoit, comme je l'ai dit, les sacrifices humains permis dans les occasions extraordinaires, & qu'Aurélien ne pensoit pas que les dieux se contenteroient de cantiques & de processions.

Sa lettre aux pontifes commence d'une façon singuliere, il marque qu'il est surpris qu'on balance si long-tems à consulter les *livres sibyllins*. Il semble, ajoute-t-il, que vous ayez cru délibérer dans une église de chrétiens, & non dans le temple de tous les dieux: *perindè quasi in christianorum ecclesiâ, non in templo deorum omnium tractaretis.* Ce qui augmente la singularité & l'expression de l'empereur, c'est qu'il est prouvé par les ouvrages de S. Justin, de Théophile d'Antioche, de Clément d'Alexandrie, & d'Origene, que depuis près de six vingt ans, les chrétiens citoient, au tems d'Aurélien, les ouvrages de la sibylle, & que quelques-uns d'entr'eux la traitoient de prophétesse.

Les *livres sibyllins* ne furent point ôtés du temple d'Apollon Palatin par les premiers empereurs chrétiens. Ils y étoient encore au tems Julien qui les fit consulter en 363 sur son expédition contre les Perses; mais au mois de Mars de cette année, le feu ayant consumé le temple d'Apollon, on eut beaucoup de peine à sauver ces livres, qu'on plaça sans doute dans quelqu'autre lieu religieux: car Claudien nous apprend qu'on les consulta quarante ans après sous Honorius, lors de la premiere invasion de l'Italie, par Alaric en 403. Ce poëte parle encore de ces vers dans son poëme sur le second consulat de Stilicon en 405.

Il faut conclure de-là, que si, comme le dit Rutilius Numatianus, Stilicon fit jetter ces livres au feu, ce fut au plutôt dans les années 406, ou 407. Au reste, comme ce poëte, zélateur ardent de l'ancienne religion, accuse en même tems Stilicon d'avoir appellé les barbares, & d'avoir détruit les *vers sibyllins*, dans la vue de causer la ruine de l'empire, en lui enlevant le gage de sa durée éternelle; peut-être la seconde de ces deux accusations n'est-elle pas mieux fondée que la premiere.

Après avoir donné cette espece d'histoire des *livres sibyllins*, qui renferme tout ce qu'on en sait d'assuré, je dois ajouter quelques remarques sur ce qu'ils contenoient. Ce que Tite-Live & Denis d'Halicarnasse nous racontent touchant les diverses consultations qu'on en faisoit, donne lieu de penser, qu'on ne publioit point le texte même des prédictions, mais seulement la substance de ce qu'on prétendoit y avoir trouvé; c'est-à-dire, le détail des nouvelles pratiques religieuses ordonnées par la sibylle pour appaiser les dieux. Comme il ne nous reste aucun des historiens antérieurs à la perte du premier recueil des *vers sibyllins*, il faut nous contenter de ce qu'en disent Denis & Tite-Live; & nous devons même regarder comme supposé le long fragment des *vers sibyllins*, rapporté par Zozime, à l'occasion des jeux séculaires.

Ces vers qui devoient être tirés de l'ancien recueil, ne sont point dans la forme acrostiche; ils contiennent le nom de Rome, du Tibre, de l'Italie, *&c.* & prescrivent les cérémonies qui devoient accompagner les jeux séculaires dans un détail qui démontre la supposition.

Le second recueil compilé sous Sylla, nous est un peu mieux connu, & je vais rapporter ce que les anciens nous en apprennent. 1°. Varron cité par Lactance, assure que ce recueil contenoit d'abord mille vers au plus; & comme Auguste ordonna une seconde révision, qui en fit encore rejetter quelques-uns, ce nombre fut probablement diminué.

2°. Ce que disoit Varron cité par Denis d'Halicarnasse, qu'on avoit regardé comme supposés tous les vers qui interrompoient la suite des acrostiches, montre que cette forme regnoit d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

3°. Cicéron nous explique en quoi consistoit cette forme. Le recueil étoit partagé en diverses sections, & dans chacune, les lettres qui formoient le premier vers, se trouvoient répétés dans le même ordre au commencement des vers suivans; ensorte que l'assemblage de ces lettres initiales devenoit aussi la répétition du premier vers de la section: *acrostichus dicitur, cùm deinceps ex primis versûs litteris aliquid connectitur. . . . . In sibyllinis ex primo versu cujusque sententiæ primis litteris ultius sententiæ carmen omne prætextitur.*

4°. Les prédictions contenues dans ce recueil étoient toutes conçues en termes vagues & généraux, sans aucune désignation de tems ou de lieu; ensorte, dit Cicéron, qu'au moyen de l'obscurité dans laquelle l'auteur s'est habilement enveloppé, on peut appliquer la même prédiction à des événemens différens: *Callide, qui illa composuit, perfecit ut, quodcumque accidisset, prædictum videretur, hominum & temporum definitione sublatâ. Adhibuit etiam tatebram obscuritatis ut iidem versus alias in aliam rem posse accommodari viderentur.*

Dans le dialogue où Plutarque recherche pourquoi la Pythie ne répondoit plus en vers, Boéthius, un des interlocuteurs qui attaque vivement le surnaturel des oracles, observe dans les prédictions de Musée, de Bacis & de la Sibylle, les mêmes défauts que Cicéron avoit reprochés aux *vers sibyllins*. Ces auteurs de prédictions, dit Boéthius, ayant mêlé au hasard des mots & des phrases qui conviennent à des événemens de toute espece, les ont, pour ainsi dire, versés dans la mer d'un tems indéterminé: ainsi lors même que l'événement semble vérifier leurs prophéties, elles ne cessent pas d'être fausses, parce que c'est au hasard seul qu'elles doivent leur accomplissement.

Plutarque nous a conſervé dans la vie de Démoſthène, un de ces oracles qui couroient dans la Grece ſous le nom de la *Sibylle ;* c'eſt à l'occaſion de la défaite des Athéniens, près de Chéronée ; on étoit, dit Plutarque, dans une grande inquiétude avant la bataille, à cauſe d'un oracle dont tout le monde s'entretenoit : » Puiſſai-je, diſoit-il, m'éloigner de la » bataille du Thermodon, & devenir un aigle pour » contempler du haut des nues ce combat, où le vain» cu pleurera, & où le vainqueur trouvera ſa perte ». Il étoit bien difficile d'appliquer cet oracle à la défaite de Chéronée ; 1°. il falloit trouver un Thermodon auprès du champ de bataille ; & Plutarque qui étoit de Chéronée même, avoue qu'il n'a pu découvrir dans les environs de cette ville, ni ruiſſeaux, ni torrent de ce nom. 2°. Le vainqueur ne trouva point ſa perte à cette bataille, & même il n'y fut pas bleſſé.

Lorſqu'on examinera les prédictions des oracles les plus accrédités, celles de la Pythie, de Muſée, de Bacis, de la *ſibylle*, &c. rapportées dans les anciens, on trouvera toujours que Cicéron, *liv. II. n. 56. de divinat.* a raiſon de dire, que celles qui n'ont pas été faites après-coup, étoient obſcures & équivoques, & que ſi quelques-unes n'avoient pas été démenties par l'événement, c'étoient au haſard qu'elles le devoient.

Quelque abſurdes que fuſſent les conſéquences que les partiſans du ſurnaturel de la divination ſe trouvoient obligés de ſoutenir dans les controverſes philoſophiques, ils étoient excuſables juſqu'à un certain point. Le principe qu'ils défendoient, faiſoit chez eux une partie eſſentielle de la religion commune ; ce principe une fois admis, l'abſurdité des conſéquences ne devoit point arrêter des hommes religieux. Mais que dire de ces ruſés politiques, qui pour couvrir les deſſeins de leur ambition, forgeoient à leur gré des oracles *ſibyllins?* C'eſt ainſi que P. Lentulus Sura, un des chefs de la conjuration catilinaire n'eut point de honte de ſemer comme vraie, une prétendue prédiction des ſibylles, annonçant que trois Cornéliens jouiroient à Rome de la ſouveraine puiſſance.

Sylla & Cinna, tous deux de la famille Cornélienne, avoient déja vérifié une partie de la prédiction. Lentulus qui étoit de la même famille, répandit dans le public que l'oracle devoit avoir ſon accompliſſement dans ſa perſonne ; & peut-être eût-il réuſſi ſans l'heureuſe prévoyance de Cicéron, qui fit mentir l'oracle.

Pompée voulant rétablir Ptolomée Auletès dans ſon royaume d'Egypte, la faction qui étoit contraire à ce puiſſant citoyen, prit le parti d'inventer une prédiction ſibylline qui portoit, qu'au cas qu'un roi d'Egypte eût recours aux Romains, ils devoient l'aſſiſter de leur protection, ſans lui fournir de troupes. Cicéron qui ſoutenoit le parti de Pompée, ſavoit bien que l'oracle étoit ſuppoſé ; mais perſuadé qu'il étoit plus ſage de l'éluder que de le réfuter, il fit ordonner au proconſul d'Afrique, d'entrer en Egypte avec ſon armée, de conquérir ce pays, & d'en gratifier Ptolomée au nom des Romains.

Jules-Céſar s'étant emparé de l'autorité ſouveraine ſous le nom de *dictateur*, ſes partiſans qui cherchoient à lui faire déférer la qualité de roi, répandirent dans le public un nouvel oracle *ſibyllin*, ſelon lequel les Parthes ne pouvoient être aſſujettis que par un roi des Romains. Le peuple étoit déja déterminé à lui en accorder le titre, & le ſénat ſe trouvoit contraint d'en ſigner le decret, le jour même que Céſar fut aſſaſſiné.

Enfin cet abus de faire courir dans Rome & dans toute l'Italie des prédictions *ſibyllines*, alla ſi loin, que Tibere tremblant qu'on n'en répandît contre lui, défendit à qui que ce fût d'avoir aucun papier de prédictions *ſibyllines*, ordonnant à tous ceux qui en auroient de les porter dans le jour même au préteur : *ſimul commonefecit, Tiberius, quia multa vana ſub nomine celebri vulgabantur, ſanxiſſe Auguſtum, quem intrà diem ad prætorem urbanum deferrentur, neque habere privatim liceret.*

Ce qui cauſe mon étonnement, n'eſt pas de voir que les Romains cruſſent aux oracles des ſibylles, c'étoit un principe de leur religion, quelque ridicule qu'il fût en lui-même ; mais je ſuis toujours ſurpris que dans des tems éclairés, tel qu'étoit la fin du dernier ſiecle, la queſtion du ſurnaturel des oracles eût encore beſoin d'être traitée ſérieuſement, & qu'une opinion ſi folle & contredite par les faits mêmes ſur leſquels on la fondoit dans le paganiſme, ait trouvé de nos jours, pour ainſi dire, & dans le ſein du chriſtianiſme, des défenſeurs très-zélés. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

SIBYLLINS, LIVRES, (*Hiſt. eccléſ.*) l'ouvrage moderne qui nous eſt parvenu ſous ce nom, eſt une compilation informe de prophéties différentes, ſuppoſées la plûpart vers le premier ou le ſecond ſiecle du chriſtianiſme, par quelques-uns de ces hommes, qui joignant la fourberie au fanatiſme, ne font point ſcrupule d'appeller le menſonge & l'impoſture au ſecours de la vérité.

Les livres ou vers *ſibyllins* dont nous parlons, ſont encore remplis de choſes contre l'idolatrie & la corruption des mœurs des payens, mais on a eu ſoin pour accréditer ces prophéties, d'y inférer pluſieurs circonſtances véritables que fourniſſoient les anciennes hiſtoires qui ſubſiſtoient alors, & que la barbarie des ſiecles poſtérieurs a détruites. Il eſt auſſi fait mention dans ces vers, d'une comete que l'auteur annonce devoir préceder certains événemens qu'il prédit à-coup-ſûr, puiſqu'ils étoient arrivés ainſi que la comete, pluſieurs ſiecles avant lui ; mais on attend ſans doute de nous quelques détails de plus ſur cette collection des vers *ſibyllins*.

Elle eſt diviſée en huit livres, & a été imprimée pour la premiere fois en 1545 ſur des manuſcrits, & publiée pluſieurs fois depuis avec d'amples commentaires, ſurchargés d'une érudition ſouvent triviale, & preſque toujours étrangere au texte que ces commentaires éclairciſſent rarement. Les ouvrages compoſés pour & contre l'authenticité de ces livres *ſibyllins*, ſont en très-grand nombre, & quelques-uns même très-ſavans ; mais il y regne ſi peu d'ordre & de critique, & leurs auteurs étoient tellement dénués de tout eſprit philoſophique, qu'il ne reſteroit à ceux qui auroient eu le courage de les lire, que l'ennui & la fatigue de cette lecture.

Le ſavant Fabricius, dans le premier livre de ſa bibliotheque grecque, donne une eſpece d'analyſe de ces différens ouvrages, à laquelle il joint une notice aſſez détaillée des huit livres *ſibyllins*. On peut y avoir recours ; c'eſt aſſez de nous borner dans cet article à quelques obſervations générales ſur ces huit livres *ſibyllins* modernes.

1°. Il eſt viſible, qu'ils ne ſont autre choſe qu'une miſérable compilation informe de divers morceaux détachés, les uns dogmatiques, les autres ſuppoſés prophétiques, & ceux-ci toujours écrits depuis les événemens, & le plus ſouvent chargés de détails fabuleux ou du moins peu aſſurés.

2°. Il eſt encore certain que tous ces morceaux ſont écrits dans une vue abſolument différente de celle que s'étoient propoſée les auteurs des vers qui compoſoient le premier & le ſecond des deux recueils gardés à Rome. Les anciens vers *ſibyllins* preſcrivoient les ſacrifices, les cérémonies, & les fêtes par leſquelles les Romains pouvoient appaiſer le courroux des dieux qu'ils adoroient. Le recueil moderne eſt au contraire rempli de déclamations très-vives

contre le polythéïsme & contre l'idolâtrie ; & partout on y établit, ou du moins on y suppose l'unité de Dieu. Presque aucun de ces morceaux n'a pû sortir de la plume d'un payen ; quelques-uns peuvent avoir été faits par des Juifs, mais le plus grand nombre respire le christianisme ; il suffit de les lire pour s'en convaincre.

3°. Les prédictions des vers *sibyllins* conservés à Rome, & celles qui étoient répandues dans la Grece, dès le tems d'Aristophane & de Platon, étoient, comme l'observent Cicéron & Boëthus, des prédictions vagues, applicables à tous les tems & à tous les lieux ; elles se pouvoient ajuster avec des événemens opposés : *ut idem versus aliàs in aliam rem posse accomodari viderentur . . . . . ut, quodcumque accidisset, prædictum videretur.* Au contraire dans la nouvelle collection tout est si bien circonstancié, qu'on ne peut se méprendre aux faits que l'auteur avoit en vûe. S'il ne nomme pas toujours les villes, les pays & les peuples dont il veut parler, il les désigne si clairement qu'on ne sauroit les méconnoître, & le plus souvent il indique le tems où ces choses sont arrivées d'une maniere qui n'est point susceptible d'équivoque.

4°. Les anciens oracles *sibyllins* gardés à Rome étoient écrits de telle sorte qu'en réunissant les lettres initiales des vers qui composoient chaque article, on y retrouvoit le premier vers de ce même article. Le nouveau recueil n'offre aucun exemple de cette méthode, car l'acrostiche inséré dans le huitieme livre, & qui est emprunté d'un discours de l'empereur Constantin, est d'une espece différente. Il consiste en trente-quatre vers, dont les lettres initiales forment Ἰησους Χριστος Θεου υὸς σωτηρ σταυρος, mais ces mots ne se trouvent point dans le premier vers.

5°. Les nouveaux vers *sibyllins* contiennent des choses qui n'ont pu être écrites que par un homme instruit des dogmes du Christianisme, & des détails de l'histoire de Jesus-Christ rapportés par les évangélistes. L'auteur se dit même dans un endroit *enfant du Christ* : ailleurs il assûre que ce Christ est le fils du Très-haut, & il désigne son nom par le nombre 888, valeur numérale des lettres du mot Ἰησους dans l'alphabet grec.

6°. Quoique les morceaux qui forment ce recueil puissent avoir été composés en différens tems, celui auquel on a mis la derniere main à la compilation se trouve clairement indiqué dans le cinquieme & dans le huitieme livre. On fait dire à la sibylle que l'empire romain aura quinze rois : les quatorze premiers sont désignés par la valeur numérale de la premiere lettre de leur nom dans l'alphabet grec. Elle ajoute que le quinzieme, qui sera, dit-on, un homme à *tête blanche*, portera le nom d'une mer voisine de Rome : le quinzieme des empereurs romains est Hadrien, & le golfe adriatique est la mer dont il porte le nom. De ce prince, continue la sibylle, il en sortira trois autres qui régiront l'empire en même tems ; mais à la fin, un seul d'entr'eux en restera possesseur. Ces trois rejettons, κλαδοὶ, comme la sibylle les appelle, sont Antonin, Marc-Aurele & Lucius-Vérus, & elle fait allusion aux adoptions & aux associations qui les unirent. Marc-Aurele se trouva seul maître de l'empire à la mort de Lucius-Vérus, arrivée au commencement de l'an 169, & il le gouverna sans collegue l'an 177, qu'il s'associa son fils Commode. Comme il n'y a rien qui puisse avoir quelque rapport avec ce nouveau collegue de Marc-Aurele, il est visible que la compilation doit avoir été faite entre les années 169 & 177 de Jesus-Christ.

7°. On trouve encore un autre caractere chronologique, mais moins précis dans le huitieme livre. Il y est dit que la ville de Rome, Ῥώμη, subsistera pendant neuf cens quarante-huit ans seulement, suivant la valeur des lettres numérales de son nom, après quoi elle deviendra une ruine, ῥύμη. Cette destruction de Rome est annoncée dans presque tous les livres du recueil, mais sa date n'est marquée qu'en ce seul endroit. Nous lisons dans l'histoire de Dion, qu'au tems de Tibere il courut sur la durée de Rome une prédiction attribuée à la sibylle, où cette durée étoit fixée à neuf cens ans. Cet oracle attira l'attention de Tibere, & occasionna une nouvelle recherche des vers *sibyllins* conservés par les particuliers ; cependant on ne comptoit alors que l'an 772 de la fondation de Rome, & on ne devoit pas être fort alarmé. Cette réflexion de l'historien nous montre que l'addition de quarante-huit ans avoit été faite à dessein par quelqu'un qui écrivoit après l'an 900 de Rome, 148 de Jesus-Christ, mais avant l'an 196 : la valeur numérale des lettres du mot Ῥώμη étoit sans doute ce qui l'avoit déterminé à préférer le nombre de 948.

Josephe, dans ses *antiquités judaïques, liv. XX. chap. xvj.* composées depuis les livres de la guerre des juifs & vers la treizieme année de Domitien l'an 93 de l'ere vulgaire, cite un ouvrage de la sibylle où l'on parloit de la tour de Babel & de la confusion des langues, à-peu-près comme dans la Genèse ; si, dans le tems auquel écrivoit Josephe, cet ouvrage de la sibylle n'eût pas déja passé pour ancien, s'il n'eût pas été dans les mains des Grecs, l'historien juif ne l'auroit pas cité en confirmation du récit de Moïse. Il résulte de-là que les Chrétiens ne sont pas les premiers auteurs de la supposition des livres *sibyllins*. Josephe ne rapportant pas les paroles mêmes de la sibylle, nous ne sommes plus en état de vérifier si ce qui est dit de ce même événement dans notre collection étoit tiré de l'ouvrage que cite Josephe ; mais on est sûr que plusieurs des vers attribués à la sibylle dans l'exhortation qui se trouve parmi les œuvres de S. Justin, dans l'ouvrage de Théophile d'Antioche, dans Clément d'Alexandrie, & dans quelques autres peres, ne se lisent point dans notre recueil ; & comme la plûpart de ces vers ne portent aucun caractere de christianisme, il seroit possible qu'ils fussent l'ouvrage de quelque juif platonisant.

Lorsqu'on acheva sous M. Aurele la compilation des vers *sibyllins*, il y avoit déja quelque tems que les sibylles avoient acquis un certain crédit parmi les Chrétiens. Nous en avons la preuve dans deux passages de Celse, & dans les réponses que lui fait Origene. Celse qui écrivoit sous Hadrien & sous ses successeurs, parlant des différentes sectes qui partageoient les Chrétiens, supposoit une secte de *Sibyllistes* ; sur quoi Origene observe qu'à la vérité ceux d'entre les Chrétiens qui ne vouloient pas regarder la sibylle comme une prophétesse, désignoient par ce nom les partisans de l'opinion contraire ; mais qu'on n'avoit jamais connu de sectes particulieres des *Sibyllistes*. Celse reproche aux Chrétiens dans le second passage d'avoir corrompu le texte des vers *sibyllins*, desquels, leur dit-il, quelques-uns d'entre vous emploient les témoignages, ἤχρηταί τινες ὑμῶν ; & vous les avez corrompus, ajoute-t-il, pour y mettre des blasphèmes. Il entendoit par-là sans doute les invectives contre le polythéïsme & contre l'idolâtrie. Origene se contente de répondre au reproche, en défiant Celse de produire d'anciens exemplaires non-altérés.

Ces passages de Celse & d'Origene semblent prouver deux choses ; 1°. que l'authenticité de ces prédictions n'étoit point alors mise en question, & qu'elle étoit également supposée par les païens & par les Chrétiens ; 2°. que parmi ces derniers il y en avoit seulement quelques-uns, τινες, qui regardoient les sibylles comme des prophétesses, & que les autres chrétiens blâmant la simplicité de ces hommes crédules, leur donnoient l'épithete de *Sibyllistes*.

Plutarque qui vivoit preſque dans le même tems, appelle ainſi, dans la vie de Marius, les interpretes des prédictions de la ſibylle, ou les chreſmologues. Ceux qui ont avancé que les païens donnoient à tous les Chrétiens le nom de *Sibyllíſtes*, n'ont compris le vrai ſens ni du reproche de Celſe, ni de la réponſe d'Origene.

L'opinion favorable aux ſibylles qui, de l'aveu de Celſe, étoit d'abord celle d'un aſſez petit nombre de Chrétiens, devint peu-à-peu l'opinion commune. Les vers *ſibyllins* paroiſſant favorables au Chriſtianiſme, on les employoit dans les ouvrages de controverſe avec d'autant plus de confiance que les Païens eux-mêmes, qui reconnoiſſoient les ſibylles pour des femmes inſpirées, ſe retranchoient à dire que les Chrétiens avoient falſifié leurs écrits, queſtion de fait qui ne pouvoit être décidée que par une comparaiſon des différens manuſcrits, que très-peu de gens étoient en état de faire.

Les regles de la critique & même celles de la ſaine logique étoient alors peu connues, ou du-moins très-négligées : à cet égard, les plus célebres philoſophes du paganiſme n'avoient aucun avantage ſur le commun des auteurs chrétiens. Il ſuffira d'en citer pour exemple les dialogues & les traités dogmatiques de Plutarque, qui, malgré ce grand ſens dont on le loue, ne paroît jamais occupé que de la crainte d'omettre quelque choſe de tout ce qu'on peut dire de vrai & de faux ſur le ſujet qu'il traite. Ce même défaut regne dans les ouvrages de ceux qui ſont venus après lui. Celſe, Pauſanias, Philoſtrate, Porphyre, l'empereur Julien, en un mot, tous les auteurs païens n'ont ni plus de critique, ni plus de méthode que Plutarque. On les voit tous citer ſous le nom d'*Orphée*, de *Muſée*, d'*Eumolpe*, & des autres poëtes antérieurs à Homere, des ouvrages fabriqués par les nouveaux Platoniciens, & donner comme authentiques des oracles ſuppoſés par ces mêmes philoſophes, ou plutôt par les ſectateurs du nouveau Pythagoriſme, ou de la ſecte orphique, qui joignoit les dogmes égyptiens & chaldéens à quelques points de l'ancienne doctrine de Pythagore.

Comme les auteurs de ces oracles & de ces vers philoſophiques ſuppoſoient la ſpiritualité, l'infinité, la toute-puiſſance du Dieu ſuprême, que pluſieurs blâmoient le culte des intelligences inférieures, condamnoient les ſacrifices & faiſoient quelquefois alluſion à la Trinité platonicienne, parlant d'un *Pere*, d'un *Fils*, d'un *Eſprit*, les Chrétiens crurent qu'il leur étoit permis d'employer ces autorités dans la controverſe avec les païens, pour les battre par leurs propres armes. *Mémoires des Inſcriptions, t. XXIII.* (*D. J.*)

SICA, (*Armes des Romains.*) *ſica* étoit une petite épée courbée en forme de faulx, comme la portoient les Thraces. Le gloſſaire grec le dit *ſica*, θρακικον ξιφος ἐπικαμπες, *ſica*, épée thracienne fort courbée; c'eſt pourquoi Capitolin appelle *Maximinus* qui étoit en Thrace, *ſicilatum latronem.* (*D. J.*)

SICAIRE, ſ. m. (*Hiſt. juive.*) les Juifs de Céſarée pilloient, commettoient toutes ſortes de brigandages, & l'on donnoit le nom de *ſicaires* aux plus cruels d'entr'eux, à cauſe qu'ils portoient de courtes épées comme celles des Perſes, & courbées comme le poignard que les Romains nomment *ſica.* Ils ſe mêloient ordinairement dans les jours de fête avec le peuple qui ſe rendoit à Jéruſalem par dévotion, & en tuoient pluſieurs au retour. Ils attaquoient les villages de ceux qu'ils haïſſoient, les pilloient & y mettoient le feu. (*D. J.*)

SICAMBRES, (*Géogr. anc.*) *Sicambri*, peuples de la Germanie. Leur nom eſt différemment écrit dans les anciens auteurs. Céſar dit ordinairement *Sicambri*, quoique dans quelques manuſcrits on liſe *Sigambri.* Suétone, Florus, Horace, Martial, Sidonius Apollinaris & Claudien liſent aſſez généralement *Sicambri.* Strabon, Plutarque & Tacite diſent *Sugambri.*

On convient que ces peuples furent ainſi nommés du fleuve Sigus ou Segus, la Siga. Ils s'avancerent de-là vers le Rhin ; car du tems de Céſar ils étoient voiſins de ce fleuve, *Sicambri qui proximi ſunt Rheno.* Ils étendirent enſuite leurs limites juſqu'au Weſer. Ce fut un peuple puiſſant & nombreux, le plus conſidérable des Iſtévons, & qui paſſoit pour le plus belliqueux de la Germanie : on fait la réponſe fiere qu'ils firent à l'officier que Céſar leur avoit envoyé, pour leur demander qu'ils lui livraſſent la cavalerie des Uſipetes qui s'étoit retirée ſur leurs terres. Ils lui dirent que l'empire romain finiſſoit au Rhin, & qu'il n'avoit rien à voir dans la Germanie. Céſar outré de cette réponſe, fit faire un pont ſur ce fleuve. L'ouvrage fut achevé en dix jours. L'armée romaine marcha contre les *Sicambres*, qui ſe retirerent dans les bois, réſolus de s'y défendre s'ils y étoient attaqués. Céſar n'ayant oſé l'entreprendre, ſe contenta de ravager leurs terres, après quoi il repaſſa le Rhin, & fit rompre le pont qu'il y avoit fait conſtruire.

Les *Sicambres* paroiſſent avoir été partagés en trois nations ; celle des Uſipetes, celle des Taneteres & celle des Bructeres. Les Uſipetes ayant été chaſſés de leur pays par les Cattes, furent errans pendant quelque tems ; une partie paſſa dans les Gaules où elle fut défaite par Céſar ; ceux qui échapperent après le combat, s'étant joints aux autres, vinrent s'établir dans cette contrée des *Sicambres*, qui forme préſentement le comté de la Marck & une partie de la Weſtphalie. Ils furent ſubjugués par Druſus l'an 743 de Rome, & ne voulurent pas ſuivre les autres *Sicambres* dans la Gaule Belgique, les duchés de Guadnes & de Cleves.

Les Teneteres ayant été chaſſés de leur pays, comme les Uſipetes, par les mêmes ennemis, eurent la même deſtinée, & s'arrêterent avec eux dans le pays des *Sicambres*, qui leur en aſſignerent une aſſez grande étendue entre les Uſipetes, les Bructeres & les Ubiens, ce qui forme à-préſent une partie de la Weſtphalie & du duché de Berg, & quelque peu du côté de la Marck. Ils paſſoient pour les meilleurs cavaliers de la Germanie. C'étoit leur paſſion, & on remarque dans l'hiſtoire qu'ils aimoient tellement les chevaux, que l'aîné des enfans avoit le privilege de choiſir le cheval qui lui plaiſoit dans l'écurie de ſon pere. Les Sueves les chaſſerent de ce pays, ce qui les obligea de paſſer le Rhin, & de ſe réfugier parmi les Ménapiens.

Les Bructeres habiterent originairement entre les Angrivariens & les Chamaves. Ils étoient diviſés en grands & petits. Ceux-là occupoient partie de l'Over-Iſſel, & les évêchés de Munſter & de Paderborn. Les petits demeuroient vers la ſource de l'Ems, dans une partie de l'évêché de Paderborn & dans les comtés de Lippe & de Rieteberg. Ce pays avoit été habité auparavant par les Juhons.

Les Angrivariens & les Chamaves s'étant emparés des terres des Bructeres, ceux-ci vinrent occuper la contrée des *Sicambres*, qui s'étendoit le long de la riviere de Segus qui renferme aujourd'hui partie du duché de Berg, de l'archevêché de Treves & de la Vétéravie. *Segodunum*, qu'on prétend être Siegen, étoit leur demeure la plus remarquable.

Ces trois peuples auxquels d'autres ſe joignirent, quitterent le nom de *Sicambres* vers la décadence de l'empire romain, pour prendre celui de *Francs.* Ils occupoient alors tout ce qui étoit entre l'Océan & le Meyn ; & comme le pays étoit extraordinairement peuplé, une partie paſſa dans la Gaule Belgique, & y jetta les fondemens de la monarchie françoiſe ; les

autres demeurerent dans la Germanie, & furent distingués par le surnom de *Francs orientaux*; c'est d'eux qu'est dérivé le nom de *Franconie* qui étoit la France orientale, dont une partie a conservé le même nom de *Franconie*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SICAMOR, s. m. (*terme de Blason.*) c'est un cercceu ou cercle lie comme celui d'un tonneau. On voit des écus de sable à un *sicamor* d'or. (*D. J.*)

SICANDRO, île, (*Géog. mod.*) île imaginaire de la mer Egée; nous n'avons jamais su la trouver dans l'Archipel, dit Tournefort, ni même en apprendre aucune nouvelle: les nouveaux voyageurs n'ont pas été plus heureux. (*D. J.*)

SICANIENS, les, (*Géog. anc.*) *ou* les SICANES, *Sicani*, peuples de Sicile, qui en occupoient la partie occidentale. Ce peuple, suivant Thucydide, étoit originaire de l'Ibérie, & venu des bords du fleuve *Sicanus*, que les écrivains postérieurs ont appellé *Sicoris*, & que nous nommons *Segro*. Thucydide ne donne pas ceci comme une simple tradition, mais comme un fait inconteſtable. Ephorus au rapport de Strabon, & Philiſte de Syracuſe cité par Diodore de Sicile, tenoient le même langage dans leurs écrits. Il est vrai que le même Diodore se déclare pour le sentiment de Timée, qui regardoit les *Sicani* comme Autochthones: mais ni l'un ni l'autre n'ont fait réflexion que ce mot d'*autochthones* ne pouvoit se prendre au sens qu'ils lui donnent, que par ceux qui, selon le syſtême des mythologues grecs, croyoient les hommes sortis même du sein de la terre. Pour Strabon, il suppoſe avec Ephorus, l'origine ibérienne des *Sicani*.

Au tems de Thucydide & des autres écrivains allegués ci-deſſus, il étoit facile de vérifier le fait. Les Carthaginois employoient des troupes eſpagnoles dans leurs guerres contre les grecs de Sicile. Ces Eſpagnols pris dans les combats, & vendus comme eſclaves, se trouvoient mêlés avec les *Sicani*; & par ce mélange on connoiſſoit aiſément s'ils parloient des dialectes d'une même langue. Dans la guerre que Denis-le-tyran fit aux Carthaginois en 386, un grand nombre de *Sicani* se joignirent à ses troupes: peu après, un corps d'Eſpagnols mécontens des Carthaginois, quitta leur ſervice, & renforça l'armée ſyracuſaine. Philiſte qui tenoit un rang conſidérable à la cour de Denis, avoit sans doute profité de l'occaſion pour conſtater l'origine ibérienne des *Sicani*, en comparant leur langue & leurs coutumes avec celles des Eſpagnols qui ſervoient dans la même armée.

Thucydide dit que ces Ibériens, qu'il nomme *Sicani*, ne paſſerent en Sicile, que parce qu'ils avoient été chaſſés par les Liguriens de la contrée qu'ils habitoient auparavant. De ce paſſage il faut conclure avec M. Freret, que les *Sicani* avoient autrefois poſſédé le pays où les Liguriens ſe trouvoient au tems de Thucydide, c'eſt-à-dire, vers l'an 430 avant l'ere chrétienne. Or les Liguriens occupoient alors toute la côte de la mer, depuis les Pyrénées juſqu'aux Alpes, & depuis les Alpes juſqu'à l'embouchure de l'Arne. Scylax qui nous a donné une deſcription des bornes de la Méditerranée vers l'an 350, & ſous le regne de Philippe, pere d'Alexandre, diſtingue trois eſpeces de Liguriens: les Ibéroligyes, depuis les Pyrenées juſqu'au Rhône: les Celtoligyes, depuis le Rhône juſqu'aux Alpes: & les Ligyes ou Liguriens proprement dits, depuis les Alpes juſqu'à l'Arne. Les Liguriens étoient ſi anciennement établis entre le Rhône & les Alpes, que les Grecs crurent pouvoir faire mention d'eux dans les fables qu'ils débitoient ſur le voyage d'Hercule.

Obſervons encore avec M. Freret, que ſi le pays dont les Ibériens furent chaſſés, eût été en-deça des Alpes, ces peuples, loin de pouvoir pénétrer en Italie, auroient été contraints de ſe retirer à l'occident du Rhône. Ils ſe trouvoient donc alors établis au-delà des Alpes: & c'eſt de-là que s'avançant toujours de proche en proche juſqu'à l'extrémité de l'Italie, ils paſſerent enfin en Sicile. Le tems du paſſage des *Sicani* n'eſt pas fixé par Thucydide qui ſe contente de mettre cet événement avant la priſe de Troie, c'eſt-à-dire, dans ſa *chronologie*, avant l'an 1284; mais il paroît par les témoignages d'Hellanicus & de Philiſte, que les *Sicaniens* étoient déja poſſeſſeurs d'une partie de l'île en 1364.

Si l'on prenoit à la lettre pluſieurs expreſſions ſemées dans l'*Enéide*, on concluroit que les *Sicaniens* avoient conſervé des établiſſemens aux environs du Tybre; Virgile en parle ſouvent, & les nomme *veteres Sicani*. Mais peut-être, par une licence ordinaire aux poëtes, aura-t-il donné le nom de cet ancien peuple eſpagnol aux Sicules, nation très-différente, puiſqu'elle étoit illyrienne, & dont il reſtoit en effet quelques peuplades dans le Latium. *Mém. des inſcriptions, tome XVIII. Hiſt. pag. 80.* (*D. J.*)

SICANUS, *Géog. anc.*) 1°. fleuve d'Eſpagne, ſelon Thucydide. On croit que c'eſt le même que le SICORIS.

2°. Fleuve de Sicile: Etienne le géographe qui cite Apollodore, remarque que ce fleuve couloit près d'Agrigente, & que la contrée voiſine ſe nommoit *Sicania*. Héſichius fait mention d'une ville de Sicile appellée Σικάνη, & d'une contrée à laquelle il donne le nom de Σικανὸν. (*D. J.*)

SICCA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre ſelon les uns; & de la Numidie ſelon d'autres. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'Hippone royale à Carthage. Salluſte, *Jugurth. c. lvj.* Pline, *liv. V. ch. iij.* écrivent ſimplement *Sicca*. Mais Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* la *table* de Peutinger, & Procope, *liv. II. ch. xxiv.* y joignent le ſurnom de *veneria*. Ce dernier ajoute qu'elle étoit à trois journées de Carthage. *Sicca veneria* devint un ſiége épiſcopal: il ne faut pas la confondre avec *Sicca* ou *Siga* ville de la Mauritanie céſarienſe, & où Syphax avoit eu ſon palais. *Voyez* SIGA.

C'eſt à *Sicca* dans la Numidie, ou dans l'Afrique propre, que naquit *Arnobe* vers la fin du iij. ſiecle, & il y profeſſa la rhétorique, avant que d'embraſſer le Chriſtianiſme. Pour obtenir ſon admiſſion à l'Égliſe, il écrivit un *ouvrage contre les Gentils*: cet ouvrage dont il s'eſt fait pluſieurs éditions, contient ſept livres. L'auteur y employa toutes les fleurs de ſa rhétorique, & y débita beaucoup de littérature; mais comme il ſe hâta trop à compoſer ſon ouvrage, de-là vient que l'ordre & la belle économie n'y paroiſſent pas avec toute la juſteſſe qui ſeroit à deſirer. M. Dupin ajoute que le tour des penſées eſt d'un orateur, & que les termes ſont durs, mal-arrangés, peu polis, & quelquefois même peu latins.

Proclus (Eutychius), grammairien célebre du ſecond ſiecle, étoit auſſi natif de *Sicca*. Il fut nommé précepteur de l'empereur M. Antonin le philoſophe, & élevé par ce prince à la dignité de proconſul. Il mit au jour un livre (cité par Trébellius Pollion) ſur ce qu'il y avoit de plus curieux dans les pays étrangers: c'eſt dommage que ce livre ſoit perdu. (*D. J.*)

SICCITE, ſ. f. (*Gram.*) privation de toute humidité. Faites évaporer juſqu'à *ſiccité*, diſent les Chimiſtes; & plus l'évaporation ſera lente, plus les cryſtaux que vous aurez ſeront beaux & réguliers.

SICELIA-CÆSAREA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Mauritanie. Xiphilin nous apprend que c'étoit la patrie de l'empereur Macrin, gladiateur de ſon premier métier, puis notaire, intendant, avocat du fiſc, & enfin préfet du prétoire. Peu de tems après que Caracalla eut été tué par les

embuches de Macrin, les soldats desespérés d'avoir perdu un prince qui donnoit sans mesure, élurent Héliogabale: & Macrin fut tué dans une bataille à Archelaide en 218. (*D. J.*)

SICERA, (*Critiq. sacr.*) σικερα τὸ, mot grec employé par Saint Luc, *j. 15.* & qui signifie toute boisson enivrante outre le vin: ton fils, dit l'ange à Zacharie, ne boira point de vin ni de toute boisson qui peut enivrer, και οινον και σικερα ου μη πιη; c'étoit la loi des Réchabites & des Nazaréens. (*D. J.*)

SICHEM, SICHAR, NEAPOLIS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui NAPLOUSE, ville de la Samarie, située entre Guerizim & Heba, dans la vallée qui sépare ces deux villes, à quarante milles de Jérusalem. Depuis la ruine de Samarie par Salmanasar, *Sichem* fut la capitale des Samaritains, & elle l'étoit encore du tems d'Alexandre. Les Juifs l'appelloient par moquerie *Sichar*; & de-là vient qu'on la voit ainsi nommée dans l'évangile de Saint Jean, *iv. 5.* Ce terme signifie la *ville des ivrognes*, du mot hébreu *siccorim*, ivrognes. C'étoit dans le voisinage de *Sichem* qu'on enterra les os de Joseph que les Israélites apporterent avec eux d'Égypte; & dans le même endroit étoit le puits de Jacob, comme on l'appelloit, où Notre-Seigneur étoit assis, quand il eut avec la samaritaine la conversation que l'évangile rapporte.

Justin Martyr étoit de *Sichem*, non de la race des Samaritains, mais descendu des Grecs que Vespasien établit dans cette ville qu'il nomma *flavia Cæsarea*, en mémoire de son nom de *Flavius*. Il nous reste de Justin qui étoit grand platonicien, divers ouvrages. Les premieres éditions en ont été données par Robert Etienne en 1551 & 1571 en grec. Ensuite parut celle de Commelin en 1593 en grec & en latin: Morel la donna beaucoup plus belle en 1656, greque & latine. Enfin a paru celle de dom Prudent Marand, savant bénédictin, en 1742. *in-fol.* J'ai parlé de Saint Justin parmi les peres de l'Eglise. (*D. J.*)

SICHINO, (*Géog. mod.*) île de la mer Ægée, entre celles de Milo à l'occident & Amorgo, proche de Policandro; en latin *Sicinus* ou *Sicenus*. Elle n'a pas plus de cinq à six lieues de tour. Ce n'est proprement qu'une montagne, mais qui ne laisse pas de produire le meilleur froment de l'Archipel. Il n'y a que deux villages, qui sont sur le haut de cette montagne, & peuplés seulement de laboureurs & de paysans, qui ne vivent que du rapport de leurs terres. Comme il n'y a point de port un peu considérable dans l'île de *Sichino*, il n'y a aussi point de trafic. (*D. J.*)

SICHOR, *ou* SIHOR, (*Géog. anc.*) on imagine que c'est une ville dans la partie occidentale de la tribu d'Aser. Cet endroit ne doit pas être loin du Carmel. M. Reland conjecture que ce pourroit être la ville ou le fleuve des crocodiles, que Pline, *l. V. c. xix.* & Strabon mettent dans ce pays-là. Strabon, *l. XVI.* dit qu'elle est entre Ptolémaide & la Tour de Straton, ou Césarée de Palestine. L'hébreu lit *Sichor-Lebenath*; & l'on croit que Lebenath est le promontoire blanc, entre Ecdippe & Tyr, & que *Sichor* est un ruisseau de ce canton là. *Sichor* signifie *trouble*. (*D. J.*)

SICIGNANO, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, sur une montagne qu'on prend pour l'*alburnus mons* des anciens. (*D. J.*)

SICILE, (*Géog. mod.*) c'est la plus considérable par sa grandeur & sa fertilité des îles de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie. Elle n'est séparée de l'Italie que par le petit détroit de Messine, qui n'a que trois milles de large; au lieu que le plus court trajet de *Sicile* en Afrique est de quatre-vingt milles. Sa longueur, prise de l'est à l'ouest, est d'environ 180 milles d'Italie, & sa largeur du midi au nord de 130, d'autant qu'elle commence au cap Passaro, sous la hauteur de 35-15, & finit à 37-30 *de latitude.*

Sa forme est triangulaire, dont chaque angle fait une pointe ou un cap. Celui qui regarde l'Italie a été nommé par les anciens *Pelorus*, & aujourd'hui capo del Faro. Celui qui regarde la Morée, *Pachynum*, aujourd'hui capo Passaro; & celui qui regarde l'Afrique, *Lylibæum*, aujourd'hui capo di Dico.

La *Sicile* est divisée en trois provinces qu'on nomme *vallées*, dont l'une s'appelle *val di Demona*, l'autre *val di Noto*, & la troisieme *val di Mazara*. Le val de Demona contient les villes de Messine, Melazzo, Cefalu, Taormina qui sont maritimes, & quelques autres dans le pays. Le val de Noto a dans son enceinte les villes de Catania, Agosta, Syracusa, Noto, Lentini, Carlentini & autres. Le val de Mazara comprend les villes de Palerme, Mazara, Marsala, Trapano, Termini, Girgenti, Xaxa, Licate & autres.

Palerme, Messine & Catane sont les trois capitales du pays, chacune dans sa province. Les villes où il y a port de mer, sont Messine, Agosta, Syracusa, Trapani, Palerme & Malazzo; le climat de cette grande île est chaud, mais l'air y est pur, le printems y est continuel, & le terroir fertile. Le nombre des habitans de toute l'île montoit, par le dénombrement qui en fut fait dans le dernier siecle, à plus de neuf cens mille ames; mais on sait que ce nombre a beaucoup diminué depuis.

Les principales rivieres sont le Cantaro, l'*Alabus* ou *Onabola* des anciens, la Jarreta, anciennement *Symæthus*, selon quelques-uns: les rivieres de Patti & d'Oliviero, le Termini, l'Armiraglio, le Drago, la Terra-Nova, l'Abisso, *&c.*

Le Monte-Gibello, anciennement Ætna, moins redoutable que le Vésuve, est cependant renommé pour sa hauteur, ses forêts, sa neige perpétuelle, & le feu qu'il jette souvent avec force cendres. Le tour de cette montagne est d'environ soixante milles. Du levant au midi ce sont des vignes, & du couchant au nord des bois pleins de bêtes sauvages. Le mont Trapani, anciennement *Eryx*, est près de Palerme. Les autres montagnes de l'île sont moins connues dans l'histoire; mais toutes abondent en sources d'eau douce, & quelques-unes fournissent des bains d'eaux chaudes, tiedes & soufrées.

Le terroir de la *Sicile* est des meilleurs. Il produit abondamment du blé, du vin, de l'huile, du safran, du miel, de la cire, du coton & de la soie. La vallée de Noto est couverte de gras pâturages & de blés; & celle de Démone est fertile en bois & en arbres fruitiers. La mer fournit aussi beaucoup de poisson. Enfin la *Sicile* est heureusement située pour le commerce & la navigation.

On peut voir, à l'article *Sicilia* qui doit suivre celui-ci, les premiers peuples qui ont passé dans cette île & qui y ont dominé, jusqu'à ce que les Romains s'en soient rendus les maîtres. Dans la décadence de leur empire, cette île fut dévastée par Genseric, roi des Vandales, qui la soumit. Le trop malheureux Bélisaire, général de Justinien, la reconquit sur eux en 535; mais elle redevint la proie des Sarrazins d'Afrique dans le ix. siecle. Ils y établirent des gouverneurs, qui se nommoient *émirs*, & qui se maintinrent à Palerme jusqu'à l'an 1074, qu'ils en furent chassés par les Normands, qui avoient pour chefs Robert Guiscard & Roger son fils. Ce dernier fonda en 1139 un nouveau royaume en *Sicile*, qui fut ensuite exposé à bien des révolutions, par l'avidité des princes qui y prétendoient en vertu de leurs alliances.

Roger, vainqueur des musulmans dans cette île, & des chrétiens au royaume de Naples, baisa les piés du pape Urbain II. son prisonnier, & obtint de lui

l'inveſtiture de ſa conquête, & fit modérer la redevance à ſix cens ſquifates, monnoie qui vaut environ une piſtole. Le pape conſentit encore qu'il n'y eût jamais dans l'île de *Sicile*, ni légation, ni appellation au ſaint ſiege, que quand le roi le voudroit ainſi. C'eſt depuis ce tems-là que les rois de *Sicile*, ſeuls rois vaſſaux des papes, ſont eux-mêmes d'autres papes dans cette île.

Conſtance, fille de Roger, porta le royaume de Naples & de *Sicile* dans la maiſon de Souabe, par ſon mariage avec l'empereur Henri VI. en 1186. Après la mort de Conrard leur petit-fils, Mainfroy ſon frere bâtard, fut reconnu pour ſon héritier; mais Charles de France, comte d'Anjou & de Provence, s'étant fait inveſtir du royaume de Naples & de *Sicile* par le pape Clément IV. en 1265, tua Mainfroy l'année ſuivante, & fit couper la tête au fils de Conrard en 1269. Pierre III. roi d'Aragon, qui avoit épouſé Conſtance fille de Mainfroy, fit égorger tous les François en 1282, le jour de pâques au premier coup de ſon de vêpres, d'où ce maſſacre a été appellé depuis *les vêpres ſiciliennes*.

Cette affreuſe cataſtrophe envenima les fameuſes querelles des deux maiſons d'Anjou & d'Aragon, dont l'hiſtoire eſt ſi remplie. La derniere eut l'avantage, ſe maintint en poſſeſſion, & chaſſa les François qui n'ont pu depuis remettre le pié dans ces deux royaumes.

La *Sicile* eſt reſtée ſous la domination des Eſpagnols juſqu'à la paix d'Utrecht en 1713, que les alliés la donnerent au duc de Savoie qui y fut couronné la même année. Les Eſpagnols qui avoient été forcés à cette ceſſion, revinrent en *Sicile* en 1719, & l'envahirent preſqu'entierement; ils en furent cependant chaſſés par les Anglois. Le traité de Londres diſpoſa de la *Sicile* en faveur de l'empereur, qui céda en échange au duc de Savoie le royaume de Sardaigne, & promit les ſucceſſions de Toſcane, de Parme & de Plaiſance à l'infant Don Carlos. Enfin la guerre de 1733, ſuivie du traité de 1736, a mis ce dernier prince en poſſeſſion des royaumes de Naples & de *Sicile*, ſous le titre de *roi des deux Siciles*, ſavoir de la *Sicile* en deçà du Phare, & de la *Sicile* au-delà du même Phare.

Il gouverne cette île par un vice-roi, comme cela s'eſt pratiqué depuis la guerre de Meſſine, qui donna lieu à la deſtruction des lois & des privileges de toutes les villes. De-là vient que les peuples nombreux qui y étoient autrefois, ſe ſont fondus. Le plus grand commerce eſt un revenu d'environ cent mille écus que produiſent les permiſſions accordées à chaque particulier de manger du laitage & des œufs en carême. Le clergé ſéculier & monaſtique jouit du droit de franchiſe pour l'entrée de toutes ſortes de marchandiſes & de denrées de leurs biens; de là chaque famille a quelque eccléſiaſtique pour fils & pour proche parent, & ne paye rien: mais ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'un eccléſiaſtique qui n'eſt attaché par le ſang à aucune famille, vend ſon droit de franchiſe à ceux des ſéculiers qui n'ont point d'eccléſiaſtique pour parent. Toutes les égliſes & les chapelles du royaume, qui ſont en très-grand nombre dans chaque ville, & même à la campagne, jouiſſent d'un droit d'aſyle en faveur de tous les ſcélérats qui s'y retirent. Preſque toutes les charges de robe & d'épée ſe vendent, & l'on peut croire ſi d'ordinaire l'argent eſt préféré au mérite.

La ville de Palerme eſt la ſeule du royaume où l'on bat monnoie: encore y fabrique-t-on rarement des eſpeces d'or ou d'argent, faute de matiere, qui ſort toute du pays.

Abrégeons: la *Sicile* n'a plus rien aujourd'hui de conſidérable que ſes montagnes & ſon tribunal de l'inquiſition, qui a des commiſſaires avec cour & officiers dans tous les coins du royaume. Ceux qui poſſedent les charges & offices de l'inquiſition, jouiſſent, ainſi que leurs maiſons, des privileges qui y ſont attachés, ne reconnoiſſent point d'autre tribunal; & la multitude de ces charges & offices remplies par la nobleſſe, les riches & les bourgeois eſt ſi grande, qu'il ne faudroit pas d'autre cauſe pour ruiner entierement la monarchie de *Sicile*.

On ſait que pour comble de maux, cette île éprouva en 1693 un affreux tremblement de terre, qui porta partout la déſolation. Les villes de Catane, d'Agouſte, de Syracuſe, de Lentini, de Carlentini, de Modica, furent preſque détruites: un grand nombre de bourgs & de villages eſſuya la même cataſtrophe, & l'on compta près de quinze mille perſonnes qui périrent dans ce bouleverſement.

Tant de révolutions qu'a éprouvé la *Sicile*, rendent intéreſſante l'hiſtoire & la deſcription de cette île, & c'eſt ſur quoi les curieux peuvent conſulter l'un ou l'autre des ouvrages ſuivans.

Burigni, hiſtoire de *Sicile*, imprimée à la Haye en 1745, 2 vol. *in-4°*.

Fazelli, *de rebus Siculis*, Catanæ, 1749, 2 vol. *in fol.*

Deſcription de la *Sicile*, publiée en Italien par le marquis de Villa-Bianca. Cet ouvrage a paru en 1760. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICILE, MER DE, (*Géog. mod.*) la mer de *Sicile* eſt la partie de la mer Ionienne, qui eſt au midi de la Calabre, & qui baigne la côte orientale du royaume de *Sicile*. (*D. J.*)

SICILE, *tribunal de la monarchie de*, (*Hiſt. de Sicile.*) c'eſt ainſi qu'on nomme cette heureuſe juriſdiction eccléſiaſtique & temporelle, indépendante de la cour de Rome, dont jouiſſent les rois de *Sicile*. Il faut indiquer l'origine de ce beau privilege.

Dès que le comte Roger eut enlevé cette île aux Mahométans & aux Grecs, & que l'égliſe latine y fut établie, Urbain II. crut devoir y envoyer un légat pour y régler la hiérarchie; mais Roger refuſa ſi fortement & ſi conſtamment de recevoir ce légat dans le pays de ſa conquête, que le pape voulant ménager une famille de héros ſi neceſſaire à l'entrepriſe des croiſades, dont il étoit tout occupé, prit le parti d'accorder, la derniere année de ſa vie, en 1098, une bulle au comte Roger, par laquelle il révoqua ſon légat, & créa ce prince & tous ſes ſucceſſeurs, légats nés du ſaint ſiege en *Sicile*, leur attribuant tous les droits & toute l'autorité de cette dignité, qui étoit à la fois ſpirituelle & temporelle. Voilà ce fameux droit attaché à cette monarchie; droit que depuis les papes ont voulu anéantir, & que les rois de *Sicile* ont maintenu. Si cette prérogative, ajoute M. de Voltaire, eſt incompatible avec la hiérarchie chrétienne, il eſt évident qu'Urbain ne put la donner; ſi c'eſt un objet de diſcipline que la religion ne réprouve pas, il eſt également certain que chaque royaume eſt maître de ſe l'attribuer. Ce privilege au fond, n'eſt que le droit de Conſtantin & de tous les empereurs, de préſider à la police de leurs états; cependant il n'y a eu dans toute l'Europe catholique, qu'un gentilhomme qui ait ſu ſe procurer cette prérogative aux portes de Rome même. (*D. J.*)

SICILIA, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée, près de la côte d'Italie, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit auquel elle donnoit ſon nom, & qu'on appelle aujourd'hui le *phare de Meſſine*.

Elle eſt ſi voiſine de l'Italie, que pluſieurs des anciens ont cru qu'elle avoit été jointe au continent, & que quelques tremblemens de terre, ou l'effort des deux mers l'en avoient ſéparée: *Sicilia, ut ferunt, aliquando continens, & agro Bruttio adnexa*, dit Pom-

ponius Méla. Virgile, *Æneid. lib. III. v. 414.* se sert aussi de la même expression, *ferunt:*

Hæc loca vi quondam, & vastâ convulsa ruinâ,
Dissiluisse ferunt, quum protinus utraque tellus
Una foret. Venit medio vi Pontus, & undis
Hesperium siculo latus abscidit. Arvaque & urbes
Littore diductas angusto interluit æstu.

« *On dit* qu'autrefois l'Italie & la *Sicile* jointes » par un isthme, ne formoient qu'un même conti- » nent. Une violente tempête brisa l'isthme, sépara » les deux régions, & ouvrit aux flots un passage » étroit entre l'une & l'autre ».

Silius Italicus, *liv. XIV. v. 11.* assure si positivement que la *Sicile* a été anciennement jointe au continent, qu'on jureroit qu'il en a été témoin. Pline, *liv. III. ch. viij.* en parle sur le même ton que Silius Italicus : *Sicilia quondam Bruttio agro cohærens, mox interfuso mari avulsa.* Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette proximité étoit si grande, qu'on entendoit des deux côtés le chant des coqs & le cri des chiens. Pline donne quinze cens pas de largeur au détroit qui sépare l'Italie de la *Sicile*. Agathamere, *liv. I. ch. v.* dit que le trajet du promontoire *Pelorum* en Italie, étoit d'onze stades.

Cette île a été connue sous différens noms qui lui ont été donnés, ou à raison de sa situation, ou à cause des peuples qui l'ont habitée. Les noms les plus usités sont ceux de *Trinacria*, *Triquetra*, *Sicania*, *Sicilia*. Ce dernier nom a été employé par divers auteurs, entr'autres par Pline, *liv. III. chap. viij.* qui préféroit la *Sicile* à toutes les îles : *ante omnes insulas est claritate Sicilia.* Elle est appellée *Sicania* par Thucydide; & par plusieurs auteurs *Trinacria* ou *Triquetra*, à cause de sa figure triangulaire, ou à cause de ses trois principaux promontoires. Le nom *Trinacria* est cependant plus usité chez les poëtes que chez les historiens.

Les *Sicani*, peuples d'Espagne, en passant dans cette île, lui donnerent le nom de *Sicania*; & les *Siculi*, peuples d'Italie, en se retirant dans cette même île occasionnerent le nom de *Sicilia*. On compte aussi parmi ses anciens habitans, les Lestrigons, peuples d'Italie. Enfin il est certain que la *Sicile* a encore été peuplée en différens tems par diverses colonies grecques venues de Naxos, de Chalcidie, de Corinthe, & d'autres endroits. Les Carthaginois même occuperent la plus grande partie de l'île. Ce mélange de peuples a été cause qu'Apulée appelle les Siciliens *Trilingues*, parce qu'il se parloit trois différentes langues chez eux; savoir, la grecque, la carthaginoise & la langue latine. Ptolomée, *liv. III. c. iv.* a fait une description de la *Sicile* telle qu'elle étoit de son tems; on peut la consulter.

C'est assez pour moi de remarquer qu'aucun prince n'a eu l'île entiere sous son obéissance avant la domination des Romains, qui furent appellés par les Mammertins contre Hiéron roi de Syracuse, & les Carthaginois ses alliés. Après plusieurs combats, les Romains demeurerent maîtres de ce friand morceau, dont ils tirerent dans la suite de grands avantages. Ils firent de la *Sicile* le grenier de l'Italie. Cette île leur donna le moyen de former des armées navales, & de se rendre maîtres des mers Adriatique & Méditerranée.

D'un autre côté, les arts & les sciences fleurirent dans cette île sous l'autorité des tyrans qui la gouvernoient. Gorgias, sicilien, se distingua dans l'art oratoire, & fut le maître d'Isocrate. Il fleurissoit vers la 80e olympiade. Epicharme, son compatriote & son contemporain, se distingua par ses écrits sur la Philosophie. Dinolochus, sicilien, se montra un des premiers poëtes comiques. Timée, sicilien, qui florissoit au tems de Ptolomée Philadelphe, écrivit l'histoire de la *Sicile*, de l'Italie & de la Grece avec beaucoup d'éloquence, suivant le témoignage de Cicéron. Je tais les hommes illustres qui fleurirent à Syracuse, à Agrigente, à Panorme, *&c.* parce qu'on les nommera en parlant de leur patrie.

Pour ce qui regarde la *Sicile* moderne, *voyez* SICILE. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICILIBRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, à 29 milles de Carthage, entre *Unuca* & *Vallis*, à 7 milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du second. Cette ville étoit un siege épiscopal, dont l'évêque se nommoit *episcopus sicilibensis.*

SICILIENNE, *f. f. en Musique*; sorte de danse commune en Sicile, dont l'air est dans la mesure à $\frac{6}{4}$, ou à $\frac{6}{8}$; d'un mouvement beaucoup plus modéré que celui de la gigue, mais en même tems plus marqué.

SICILIQUE, *s. m.* (*Poids anc. & mod.*) *siliquum*; sorte de poids qui chez les anciens pesoit deux drachmes, ou six scrupules. Le *sicilique* des modernes, & dont les Apothicaires se servent, pese un sextule & deux scrupules. (*D. J.*)

SICIMINA & PAPINUS, (*Géog. anc.*) montagnes d'Italie, dans la Gaule cisp adane. Tite-Live, *liv. XLV. ch. xij.* en parlant de ces montagnes, fait entendre qu'elles étoient aux environs des champs appellés *Macri campi*, aujourd'hui *Valle di Montirone*, selon Léander.

SICINUS, (*Géog. anc.*) selon Ptolomée, *liv. III. c. xv. Sicenus*; selon Strabon, *l. X. p. 484.* & Pline, *l. IV. c. xij. Sycinus*; île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, à l'occident de l'île d'Ios. Le même Pline nous apprend qu'elle se nommoit auparavant *Onde*; ses habitans sont appellés *Sicinites* par Diogene Laërce.

S'il en faut croire les fables des poëtes, Thoas, roi de Lemnos, & fils de Bacchus, fut garanti par sa fille du malheur où tous les autres hommes de Lemnos qui furent massacrés par leurs femmes avoient été enveloppés. Il fut poussé dans l'île dont il est ici question, & il y épousa la nymphe Œnone ou Œnois, de laquelle il eut un fils appellé *Sicinus*, qui donna son nom à l'île. On la nommme aujourd'hui *Sichine* ou *Sicine*; mais elle est désignée dans les cartes marines sous le nom de *Zétine*, *Sétine*, ou *Sétin*. *Voyez* SICHINO. (*D. J.*)

SICKU, *s. m.* (*Hist. nat. Bot.*) c'est un poirier du Japon, qui porte un fruit d'une figure extraordinaire, & d'un goût agréable, semblable à celui de la poire de bergamotte. Ce fruit dont le pédicule est fort long, se divise d'abord comme en deux branches, ensuite en plusieurs autres, appofées les unes aux autres, plus grosses qu'un tuyau d'orge, tortueuses, & longues d'un demi-pouce, à l'extrémité desquelles sont suspendus à une petite queue, deux grains de la figure & de la grosseur d'un grain de poivre, divisés en trois lobes, qui contiennent chacun une semence assez semblable à celle du lin par sa couleur, son brillant & sa grosseur. Les feuilles de l'arbre sont ovales, pointues, d'un verd clair, & finement dentelées.

SICLE, *s. m.* (*Monnoie des Hébreux.*) monnoie d'argent des Juifs qui avoit cours dans leur pays dès le tems d'Abraham. *Gen. xxiij. 15.*

Les Hébreux avoient non-seulement des *sicles*, mais des demi-*sicles*, ou des *békas*. Le *sicle* pesoit environ trois shellings d'Angleterre. *Ezechiel, c. lxv. 12.* nous apprend qu'il y en avoit soixante à la mine. Le *sicle* des Hébreux contenoit quatre drachmes, de sorte que leur drachme devoit valoir neuf sous d'Angleterre. M. Brerewood ne l'estime que sept sous, & demi; mais selon l'évaluation du docteur Bernard, qui paroit avoir le mieux examiné ce sujet, en évaluant à neuf sous la drachme juive & attique, le béka ou le demi-*sicle* fait un shellin six sous, le *sicle* trois shellins, la mine neuf livres sterling, & le talent d'argent quatre cens cinquante livres sterling.

Il nous reſte encore pluſieurs *ſicles* juifs, avec l'inſcription, *Jeruſalem kedushah*, c'eſt-à-dire, *Jéruſalem la ſainte*. Cette monnoie ſe répandit chez les nations voiſines, ſur-tout depuis que la captivité de Babylone eût diſperſé ce peuple dans l'orient. *Voyez* à ce ſujet Lighfoot, & l'*apparat* de Walton à la tête de la bible polyglotte de Londres.

On lit dans le *II. l.* des Rois, *c. xjv. 26.* que la chevelure d'Abſalon, qu'on lui coupoit une fois l'an, peſoit deux cens *ſicles*; cette peſanteur ne doit pas étonner, parce qu'il s'agit ici du *ſicle* babylonien, qui étoit environ les deux tiers plus léger que le *ſicle* hébreu; car l'auteur qui a rédigé le livre *des Rois* vivoit à la fin de la captivité de Babylone, où les Juifs ne connoiſſoient que le poids babylonien. (*D. J.*)

SICLI *ou*, SICHILI, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans le val de Noto, à 3 lieues au ſud-oueſt de la ville de Noto, ſur le bord d'une petite riviere. *Long.* 32. 50. *lat.* 36. 52.

SICLIQUE, ſ. m. (*Comm.*) petit poids dont ſe ſervent les Apothicaires pour peſer leurs drogues. Il peſe un ſextule & deux ſcrupules. *Voyez Sextule & ſcrupule. Dict. de Comm.*

SICORIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Eſpagne. Il ſéparoit les Hergetes des Lacetani. Céſar, Pline, Dion Caſſius & Vibius Sequeſter en font mention; & il eſt à croire que c'eſt de ce fleuve que prétend parler Thucydide, *liv. VI.* lorſqu'il fait venir des bords du fleuve *Sicanus* en Eſpagne, les Sicaniens qui allerent s'établir en Sicile. Ce fleuve fut plus connu du tems de la guerre civile. Lucain, *liv. IV. v. 11.* le décrit ainſi en parlant de la ville Illerda bâtie ſur ſes rives:

Colle tumet modico, lenique excrevit in altum
Pingue ſolum tumulo: ſuper hunc fundata vetuſtâ
Surgit Ilerda manu; placidis prælabitur undis
Heſperios inter Sicoris *non ultimus amnes*,
Saxeus ingenti quem pons amplectitur arcu,
Hibernas paſſurus aquas.

Ce fleuve ſe nomme préſentement le *Segre*, & les Catalans l'appellent *Agna naval.* (*D. J.*)

SICUEDON, (*Lexic. médic.*) on entend par ce mot grec la fracture entiere & tranſverſale d'un os long faite avec égalité, comme lorſqu'on caſſe un concombre en deux. Cette fracture ne differe point de celle qu'on appelle *raphanédon*; *ſicuedon* σικύηδον veut dire, *en maniere de concombre*, de σικύος, *concombre.*

SICULES, ES, (*Géog. anc.*) peuples originaires des confins de la Dalmatie; ils vinrent apres les Liburnes s'établir en Italie. Ces *Sicules* formoient une nation nombreuſe qui s'empara d'une partie conſiderable du pays; ils peuplerent l'Ombrie du milieu, la Sabine, le Latium, & tous les cantons dont les peuples ont été connus depuis ſous le nom d'*Opiques*. En comparant quelques paſſages d'Hérodote, de Thucydide, de Platon & d'Ariſtote, on voit clairement que les noms de *Sicules* & d'*Opiques* étoient deux noms généraux qui comprenoient tout ce qui s'étend depuis le Tibre juſqu'à l'extrémité orientale de l'Italie, à l'exception de ce qu'en ont occupé les Liburnes. Ces deux noms généraux furent peu-à-peu abolis par les ligues particulieres des Sabins, des Latins, des Samnites, des Œnotri & des Itali, qui ſe formerent dans la ſuite. Les *Sicules* qui paſſerent en Sicile, ſont les ſeuls qui ayent conſervé leur ancien nom, que cette île a reçu d'eux. Nous avons la date préciſe de ce paſſage des *Sicules* dans l'île: Hellanicus de Lesbos, hiſtorien plus ancien que Thucydide, & même qu'Hérodote, donnoit pour époque à cet évenement la vingt-ſixieme année du ſacerdoce d'Alcyonée, prêtreſſe d'Argos: ce qui répond à l'an 80 environ avant la priſe de Troie, marqué par Philiſte, auteur ſicilien; c'eſt-à-dire à l'an 1364 avant l'ére chrétienne, ſelon la chronologie de Thucydide. (*D. J.*)

SICULIANO *ou* SICULIANA, (*Géog. anc.*) petite ville de l'île de Sicile, dans le val Mazzara, à la gauche de Fiume di Cani, environ à deux milles de la côte. C'eſt l'ancienne Cena, entre Agrigentum & Allava. (*D. J.*)

SICULOTÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Dalmatie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xvij.* & Pline, *liv. III. c. xxij.* Ce dernier dit qu'ils étoient partagés en 24 décuries.

SICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie, dans la Dalmatie, ſur la côte. Pline, *l. III. c. xxij.* dit que l'empereur Claude y envoya des ſoldats vétérans. Sophien veut que ce ſoit aujourd'hui *Sebenico.* (*D. J.*)

SICYNOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſicynoïdes*, genre de plante à fleurs monopétales, en forme de cloches ouvertes & profondement découpées. Les unes ſont ſtériles & n'ont point d'embryon; les autres ſont ſoutenués par un embryon, qui devient dans la ſuite un fruit ſemblable à une amande, charnu & hériſſé de pointes. Ordinairement ces fruits ſont réunis en maniere de tête, & renfermés chacun ſous une peau mince, une ſeule ſemence. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SICYONE, (*Géog. anc. & mod.*) ville du Péloponnèſe dans l'Achaie propre, & dans les terres, près de l'Aſopus. Cette ville autrefois puiſſante, & qui eut ſes propres rois, devint enſuite libre; & durant la guerre des républiques de la Grece, elle fut tantôt ſoumiſe aux Athéniens, tantôt aux Lacédémoniens. Juſtin dit, *liv. XIII. ch. v. Démoſthenes, Sicyona, Argos, & Corinthum, cæteraſque civitates eloquentiâ ſuâ, Athenienſibus junxit.* Quoique *Sicyone* fût dans l'Achaïe, comme le marque Pline, *l. IV. ch. v.* cependant elle ſe trouve avoir été compriſe dans l'Argolie.

Le royaume de *Sicyone* eſt le plus ancien royaume qui ait été dans la Grece. Son premier roi s'appelloit *Egialée*, & ſelon Euſebe, le commencement de ſon regne précéda de 74 ans la naiſſance d'Abraham. Le dernier roi, qui étoit le vingt-ſixieme, s'appelloit *Zeuxippus.* Après lui, la forme du gouvernement changea; les prêtres d'Apollon exercerent l'autorité ſouveraine pendant 30 ou 40 ans; & enfin les rois d'Argos & de Mycenes s'en emparerent. Ce royaume dura 962 ans; il finit lorſqu'Hélie étoit ſouverain ſacrificateur & juge des Juifs.

On célebroit à *Sicyone* de cinq en cinq ans des jeux pythiens en l'honneur d'Apollon, & on y donnoit pour prix des coupes d'argent. Les ouvriers de cette ville le diſputoient à ceux de Corynthe pour la perfection des ouvrages. Dipænus & Scyllis enrichirent *Sicyone* des plus belles ſtatues en marbre; ils formerent pluſieurs éleves, qui ſculpterent tant de figures de dieux, que les *Sicyoniens* en prêterent à leurs voiſins, qui n'en avoient point encore; mais le culte que les Sicyoniens rendoient à Bacchus, étoit trop honteux pour être agréé dans d'autres pays; car ils adoroient ce dieu ſous un nom ſi contraire à la décence, qu'il n'y a que des gens très-effrontés qui oſaſſent le proférer dans une converſation libre; du moins c'eſt ce qu'aſſure Clément d'Alexandrie, *admonit. ad gentes, p. 15.*

Le luxe étoit fort répandu à *Sicyone;* les ſouliers de cette ville paſſerent en proverbe; ils étoient ſi galans, qu'il n'étoit pas permis à un homme grave de les porter.

Mais au milieu de ce luxe, *Sicyone* donna la naiſſance à l'un des plus grands capitaines de l'antiquité; je veux parler d'Aratus, qui défit Nicoclès tyran de ſa patrie, s'empara de la cidadelle de Corinthe,

chaſſa le roi de Macédoine, & délivra la ville d'Argos de ſes uſurpateurs. Philippe II. roi de Macédoine, le fit empoiſonner, vers l'an 214 avant J. C. Il mourut à Egion, & ſon corps fut porté à *Sicyone*, où on lui éleva un monument qui ſubſiſtoit encore du tems de Pauſanias. Aratus avoit écrit l'hiſtoire des Achéens, qui s'eſt perdue, & dont Polybe fait un grand éloge.

Praſcilla, qui ſe rendit illuſtre par ſes poéſies lyriques, étoit auſſi de *Sicyone*. Elle vivoit en la 28e. olympiade, ſelon Euſebe. Suidas & Athénée la citent quelquefois. *Phylarque* naquit, ſelon quelques-uns, à *Sicyone*, & mit au jour pluſieurs ouvrages hiſtoriques, entr'autres une hiſtoire de l'expédition de Pyrrhus dans le Péloponneſe. Plutarque parle de cet auteur grec. Athénée & les ſcholiaſtes de Pindare, citent l'hiſtore de *Sicyone* donnée par Menechme, qui y étoit né, & qui floriſſoit du tems des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre. Si cette hiſtoire nous fût parvenue, nous ſerions inſtruits de mille choſes curieuſes que nous ignorons ſur le royaume de ce nom.

La ville de *Sicyone* a été ſouvent endommagée par des tremblemens de terre. Celle que l'on a rebâtie ſur ſon territoire, ſe nomme préſentement *Vaſilica*, ou *Baſilica*; elle appartient au turc; elle avoit encore quelque apparence, lorſque les Vénitiens étoient maîtres de la Morée; mais ce n'eſt plus à préſent qu'un monceau de ruines; ce monceau eſt ſitué ſur une montagne, à une lieue du golfe de Lépante, & la riviere Aſopus paſſe au-deſſous. *Voyez* SICYONIE. (*D. J.*)

SICYONE, (*Lexicog. medic.*) σικυώνη; ce mot dans les médecins grecs déſigne tantôt une *figue* ſauvage, tantôt la *coloquinte*, & tantôt une *ventouſe* conique, ouverte par ſon extrémité pointue. (*D. J.*)

SICYONIE, (*Géog. anc.*) *Sicyonia*, contrée du Péloponnèſe, dans l'Achaïe propre, & ſéparée du territoire de Corinthe par le fleuve Némée. Tite-Live, *l. XXIII. c. xv.* remarque qu'on la nomma d'abord *Micone*, & enſuite *Ægialée*: cette contrée avoit deux villes dans les terres; ſavoir, Phlius & Sicyone.

Les Sicyoniens, dit Pauſanias, veulent qu'Egialé, originaire de leur pays, en fût le premier roi; que ſous ſon regne, cette partie du Péloponnèſe, qui s'appelle encore aujourd'hui l'*Egiale*, prît ſa dénomination; que dans cette contrée, il bâtit en raſe campagne la ville d'Egialée, avec une citadelle, qui occupoit tout le terrein où ils ont à préſent un temple de Minerve.

Dans la ſuite des tems, Lamédon ayant fait épouſer ſa fille à Sicyon, né dans l'Attique, Sicyon acquit le royaume; ce fut ſous ſon règne que tout le pays changeant de nom fut appellé la *Sicyonie*, & que la ville qui s'appelloit autrefois *Egialée*, ſe nomme *Sicyone*.

Les *Sicyoniens* devinrent dans la ſuite Doriens, & commencerent à faire partie des états d'Argos. Ils ſont à préſent miſérables, ajoute Pauſanias, & fort différens de ce qu'ils étoient autrefois. D'en vouloir rechercher la cauſe, continue l'hiſtorien, c'eſt peut-être ce qu'il ne nous eſt pas permis: il vaut donc mieux ſe contenter de celle qu'Homere donne de la décadence de tant d'autres villes; *du puiſſant Jupiter la volonté ſuprême.* Ils étoient déja réduits à cet état de foibleſſe, lorſque par ſurcroit de malheur ils furent aſſiégés d'un tremblement de terre, qui fit de leur ville une ſolitude, & renverſa beaucoup de monumens & d'édifices publics, qui étoient d'une grande beauté. Le même accident ruina pluſieurs villes de la Carie & de la Lycie, & l'île de Rhodes en fut ébranlée.

Les Sicyoniens enterroient leurs illuſtres morts d'une maniere aſſez convenable; ils jettoient le corps dans une foſſe, & le couvroient de terre; ils conſtruiſoient un petit mur tout-à-l'entour; puis ils élevoient quatre colonnes qui ſoutenoient un toit fait en forme d'aile déployée & panchée; ils ne mettoient aucune inſcription ſur la ſépulture, mais en rendant les derniers devoirs au mort, ils l'appelloient ſeulement par ſon nom, ſans y ajouter celui de ſon pere, & tout-de-ſuite ils lui donnoient le dernier adieu.

Les Sicyoniens, continue Pauſanias, ont pluſieurs ſtatues, qu'ils renferment dans une eſpece de ſacriſtie: mais chaque année durant une certaine nuit, ils les tirent de ce lieu pour les porter dans le temple; ils allument des flambeaux afin d'éclairer la cérémonie, & chantent des hymnes compoſées en vieux langage. La ſtatue qu'ils nomment le *Bacchéus*, tient le premier rang à cette proceſſion; c'eſt une ſtatue qu'ils croyent avoir été conſacrée par Andromadas, fils de Philias; enſuite paroit le Lyſius, autre ſtatue que Phanès, diſent-ils, tranſporta de Thèbes à *Sicyone* par ordre de la Pithie; il eſt certain que Phanès vint à *Sicyone* en même tems qu'Ariſtomaque, fils de Cléodée: mais pour avoir négligé d'accomplir un certain oracle, il ne put rentrer dans le Péloponnèſe, auſſi-tôt qu'il ſe l'étoit propoſé.

En deſcendant du temple de Bacchus dans la place, on trouve à main droite le temple de Diane, ſurnommé *Limnea*. Ce temple eſt ſi vieux, qu'il n'a plus de toit. La ſtatue de la déeſſe y manque auſſi, & l'on ne ſait ſi elle a été tranſportée ailleurs, ou ſi elle a péri par quelqu'accident.

Dans la place, il y a un temple dédié à la Perſuaſion: & voici la raiſon que l'on en apporte. On dit qu'Apollon & Diane ayant tué Python, vinrent à Egialée pour ſe faire purifier; mais qu'on leur y fit une ſi grande frayeur, qu'ils furent obligés de paſſer en Crete, & d'avoir recours à Cramanor. En effet, on voit à *Sicyone* un endroit qu'on appelle encore aujourd'hui *la Peur*. On ajoute qu'auſſi-tôt la ville d'Egialée fut frappée de la peſte, & que les devins conſultés, répondirent que ce fléau ne ceſſeroit point, qu'Apollon & Diane n'euſſent été appaiſés: qu'en conſéquence de cet oracle, on envoya ſept jeunes garçons, & autant de jeunes filles, en habit de ſupplians, ſur le bord du fleuve Sythas; que le dieu & la déeſſe ſe laiſſerent fléchir à leurs prieres, & qu'ils voulurent bien revenir dans la citadelle de *Sicyone*. C'eſt la raiſon pourquoi l'on a conſacré ce temple à la Perſuaſion dans le lieu même où Apollon & Diane s'étoient arrêtés en rentrant dans la ville; & encore à préſent, ajoute Pauſanias, ils pratiquent la même cérémonie tous les ans; car le jour de la fête du dieu, ils envoyent des jeunes enfans ſur le bord du fleuve, & tirent du temple d'Apollon les ſtatues des deux divinités, pour les porter dans le temple de la Perſuaſion; & enſuite ils les portent où elles étoient.

Ce temple eſt dans la place, & l'on dit qu'anciennement Prætus l'avoit fait bâtir dans ce lieu, parce que ſes filles y avoient été guéries de leur frénéſie. L'on tient pour certain que Méléagre y ſuſpendit la lance dont il avoit percé le ſanglier de Calydon, & que la flute de Marſyas y fut auſſi conſacrée; car on dit qu'après le malheur qui arriva à ce Silene, ſa flute tomba dans le fleuve Marcias, que de-là elle paſſa dans le Méandre, & du Méandre dans l'Aſope, qui la jetta ſur le rivage, où un berger l'ayant ramaſſée, la conſacra à Apollon; mais toutes ces offrandes ont été brûlées avec l'ancien temple. Celui que j'ai vu, dit Pauſanias, & la ſtatue qui y eſt, ſont modernes; & c'eſt Pytoclès qui en a fait la conſécration.

Au milieu de la place publique, continue Pauſanias,

nias, il y a un Jupiter en bronze fait par Lyſippe, natif de *Sicyone* même, & auprès eſt une ſtatue de Diane toute dorée. Aux environs, l'on voit un Hercule en bronze du même Lyſippe, & un Mercure Agoreus. Dans le lieu d'exercice, près le marché, il y a un Hercule en marbre, ouvrage de Scopas. Toute l'enceinte de cette eſpece d'académie eſt deſtinée aux exercices qu'apprennent les jeunes gens; auſſi ne l'appelle-t-on point autrement que le *gymnaſe*. Au milieu eſt le temple d'Hercule; on y voit une ſtatue de bois d'un goût antique; celui qui l'a faite eſt Laphnès de Phlius, où Hercule eſt honoré d'un culte tout particulier.

Du temple d'Hercule on va à celui d'Eſculape; dans le parvis de celui-ci, on trouve à main gauche deux chapelles qui ſe joignent; dans l'une eſt la figure du Sommeil, mais il n'en reſte plus que la tête; l'autre eſt conſacrée à Apollon, & il n'y a que les prêtres du dieu qui aient permiſſion d'y entrer. Sous le portique qui eſt devant le temple, on conſerve un os de baleine d'une grandeur prodigieuſe. Derriere eſt la figure du Songe, & tout auprès, celle du Sommeil qui endort un lion. A l'entrée du temple, vous voyez d'un côté une ſtatue de Pan aſſis; de l'autre une Diane qui eſt debout.

Dans le temple, ce qui s'offre d'abord à vos yeux, c'eſt un Eſculape, mais ſans barbe; cette ſtatue eſt d'or & d'ivoire, & c'eſt un ouvrage de Calamis; le dieu tient d'une main un ſceptre, & de l'autre une pomme de pin. Les Sicyoniens diſent que ce dieu leur eſt venu d'Epidaure, ſous la forme d'un dragon, dans un char attelé de deux mulets, & conduit par Nicegora ſicyonienne. Pluſieurs autres ſtatues de grandeur médiocre ſont ſuſpendues à la voute; il y en a une entr'autres qui eſt aſſiſe ſur un dragon, & qui, ſi l'on les en croit, repréſente Ariſtodama, la mere d'Aratus, qui, ſelon eux, eut pour pere Eſculape: c'eſt tout ce que ce temple contient de remarquable.

Celui de Vénus n'en eſt pas loin; la premiere ſtatue eſt celle d'Antiope; car ils prétendent que les enfans d'Antiope étoient originaires de *Sicyone*; que pour cela leur mere vint s'y établir, & ſe regarda toujours comme liée de conſanguinité avec les Sicyoniens: perſonne au reſte n'entre dans le temple de Vénus, excepté une femme, qui en qualité de ſacriſtine, s'oblige à n'avoir aucun commerce avec ſon mari, & une jeune vierge qui en eſt la prêtreſſe, & dont le facerdoce ne dure qu'un an; ſa fonction eſt d'apporter les cuvettes & les vaſes néceſſaires au ſacrifice, d'où elle prend ſon nom. Les autres peuvent voir & adorer la déeſſe du ſeuil de la porte, mais ſans entrer plus avant. La déeſſe eſt aſſiſe; c'eſt Canachus de Sicyone qui a fait cette ſtatue, le même qui a fait l'Apollon Didyméen, pour la ville de Milet, & l'Apollon Iſménien pour celle de Thèbes. La Vénus eſt d'ivoire & d'or: elle a ſur la tête une eſpece de couronne terminée en pointe, qui repréſente le pole; elle tient d'une main un pavot, & de l'autre une pomme. Ils lui offrent en ſacrifice les cuiſſes de toutes ſortes de victimes, à la réſerve du porc, qui ne lui eſt pas agréable; les autres parties de la victime ſe brûlent avec du bois de genievre: mais pour les cuiſſes, on les fait rôtir avec des feuilles de Péderos. *Voyez* PEDEROS.

Vers la porte ſacrée de *Sicyone*, & tout-auprès de cette porte, l'on trouve, ajoute Pauſanias, un temple de Minerve, qui fut autrefois conſacré par Epopée, & qui, ſoit pour la grandeur, ſoit pour la magnificence, l'emportoit beaucoup ſur tous les édifices de ce ſiecle-là; mais le tems n'a épargné que ſa réputation, car ce temple a été brûlé par le feu du ciel, & l'on n'y voit qu'un autel que la foudre n'ait pas endommagé, & qui ſubſiſte dans le même état qu'il étoit du tems d'Epopée. Devant cet autel eſt la ſépulture du héros; auprès de ſon tombeau l'on a rangé les ſtatues de ces dieux, que l'on appelle *préſervateurs*, auxquels les Sicyoniens font des ſacrifices avec les mêmes cérémonies que les Grecs ont accoutumé de pratiquer pour détourner d'eux les maux qu'ils appréhendent. (*D. J.*)

SIDA-POU, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'un arbre qui croît au Malabar: il n'eſt remarquable que parce qu'il ne porte des fruits que quand il eſt extrêmement vieux. Ray, *hiſt. plant.* (*D. J.*)

SIDARISO, (*Géogr. mod.*) bourg de la Morée, dans la Zaconie, entre Miſitra & Malvaſia, à-peu-près à égale diſtance de l'un & de l'autre. On prend ce bourg pour l'ancienne *Geremia* de Pauſanias, ou *Gerania* de Pline. (*D. J.*)

SIDAYE, (*Géog. mod.*) M. Réland écrit *Sydaye*; ville des Indes; dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale de cette île, aſſez près de Touban, avec un port qui a dix braſſes de profondeur, fond de terre vaſeux. *Lat. mérid.* 6. 44. (*D. J.*)

SIDE, *ou* SIDA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure dans la Pamphylie, ſur le bord de la mer. Ptolomée, *l. V. c. v.* la marque immédiatement après l'embouchure de l'Eurymédonte; mais Strabon met un fleuve entre deux. Cependant comme il ne nomme point ce fleuve, il y a apparence qu'il n'étoit pas conſidérable. Il ajoute que *Side* étoit une colonie des Cuméens, & qu'on y voyoit un temple de Minerve. Le Périple de Scylax fait auſſi de *Side* une colonie des Cuméens, & lui donne un port. Ciceron, *l. III. epiſt. 6. ad Attic.* Tite-Live, *l. XXXVII. c. xxiij.* & Pauſanias, *l. VIII. c. xxviij.* parlent auſſi de cette ville; & le dernier remarque que le Mélas couloit aux environs. La ville de *Side* eſt aujourd'hui preſque toute ruinée, & ſes ruines ſe nomment *Scandalor*, ou *Canelohora*, ſelon Thevet. Niger dit *Chirifonda*.

Side eſt encore une ville du Péloponnèſe, ſelon Pauſanias, *l. III. c. xxij.* elle avoit, dit-on, pris ſon nom de Sida, une des filles de Danaüs.

Euſtathius, patriarche d'Antioche dans le iv. ſiecle, étoit de *Side* en Pamphylie. Sozomene fait un grand éloge de ſes ouvrages. L'égliſe grecque honore la mémoire le 20 Février, & la latine le 16 de Juillet. Sa diſſertation de la Pythoniſſe a été donnée en 1529 par Léon Allatius, & ce n'eſt pas un chef-d'œuvre de jugement & de critique. (*D. J.*)

SIDÉN, (*Géogr. anc.*) fameux étang de l'Inde. Pline, *l. XXXI. c. ij.* dit que Ctéſias rapporte que tout y va à fond, & que rien n'y ſurnage; c'eſt une pure fable. Cet étang eſt appellé *Silia* par Strabon, *Sulla* par Diodore de Sicile, & *Sila* par Arrien. Les habitans de ce quartier ſont nommés *Silæi*. (*D. J.*)

SIDENA, (*Géog. anc.*) nom d'une contrée du Pont de la Cappadoce, d'une ville de l'Aſie mineure dans la Lycie, & d'une ville de la Troade, ſur le Granique. Cette derniere étoit ruinée du tems de Strabon, *l. XIII. p. 587.* (*D. J.*)

SIDÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sideni*, peuples de la Germanie. Ils habitoient ſur l'Oder, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* On prétend que leur pays étoit dans le terrein de Stetin. (*D. J.*)

SIDERA, *ou* SIDRA, (*Géog. mod.*) petite île de l'Archipel, près de la côte de la Morée, entre les golfes de Napoli & d'Engia. Cette île a été bien connue des anciens ſous le nom de *Calauria*. Strabon lui donne trente ſtades, qui ſont à peine une lieue de circuit. Neptune y avoit un temple célebre, avec droit de réfuge, auquel les Macédoniens, maîtres de la Grece, n'oſerent jamais toucher; & ce fut en conſidération de ce temple, que l'île fut appellée *Poſidonia*. Diane y étoit auſſi revérée d'une maniere particuliere, d'où vint à la déeſſe l'épithete de Calau-

rienne. Enfin cette île eſt fameuſe par la mort de Démoſthène, qui s'y retira, comme dans un aſyle aſſuré que lui procuroit le temple de Neptune, contre les pourſuites d'Antipater. (*D. J.*)

SIDÉRATION, ſ. f. *terme de Chirurgie*, gangrene partaite. *Voyez* SPHACELE.

En *Médecine* le mot *ſideration* eſt pris pour la paralyſie. *Voyez* PARALYSIE.

SIDÉRÉAL, adj. (*Aſtronom.*) On appelle année *ſidéréale*, le tems de la révolution de la terre d'un point de ſon orbite au même point. Elle eſt diſtinguée de l'année *tropique*. *Voyez* AN.

SIDERITES, ſ. m. (*Phyſ.*) eſt un nom que quelques anciens auteurs donnent à la pierre d'aimant, *voyez* AIMANT.

SIDERITIS, ſ. f. (*Botan.*) Ce genre de plante s'appelle vulgairement en françois *crapaudine*, nom ſous lequel on la connoît ici. Tournefort en compte quatorze eſpeces, dont il ſuffira de décrire la plus commune, *ſideritis vulgaris, hirſuta. I. R. H. 191*; en anglois *the procumbent ironwort*.

Cette plante pouſſe des tiges à la hauteur de deux piés, quarrées, velues, jaunâtres; ſes feuilles ſont oppoſées l'une à l'autre le long des branches, oblongues, velues, crénelées en leurs bords, ridées, d'un goût aſtringent un peu âcre. Ses fleurs ſont en gueule, verticillées, ou diſpoſées en rayons & par étage, d'un blanc jaunâtre, marquetées de points rouges; chaque étage de ces fleurs eſt ſoutenu par des feuilles preſque rondes, coupées ſouvent en crêtes de coq, & différentes des autres feuilles qui naiſſent plus bas. Chaque fleur eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, & ſoutenue par un calice formé en cornette. Les graines qui ſuccedent aux fleurs ſont au nombre de quatre, oblongues, noires, enfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Cette plante a une odeur puante, croît aux lieux montagneux, & paſſe pour vulnéraire & deſſicative.

Les Botaniſtes n'ont point encore découvert les trois eſpeces de *ſiderites* mentionnées dans Dioſcoride. (*D. J.*)

SIDÉRO, CAP, (*Géog. mod.*) cap de l'île de Candie, ſur la côte orientale de l'île, au territoire de Sittia. Le long de ce cap la mer a 24 braſſes de profondeur, où l'on peut mouiller & ſe tenir à l'ancre en ſureté. (*D. J.*)

SIDEROCAPSA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Macédoine, au midi des ruines d'Emboli, au nord-oueſt de Bolina, & à quelque diſtance du golfe Contefſa. On la nommoit anciennement *Chryſites*, à cauſe de quelques mines d'or qu'elle renferme, & qui ne ſont pas encore épuiſées. *Long. 31. 20. latit. 40. 32.* (*D. J.*)

SIDÉROMANTIE, ſ. f. (*Divination.*) σιδηρομαντεία, eſpece de divination qui ſe faiſoit parmi le peuple avec un fer rouge, ſous lequel on plaçoit avec art un certain nombre de petites paillettes, & le devin annonçoit les événemens d'après les figures, les écarts, les étincelles que rendroient les petites paillettes en brûlant. Potter, *archæol. græc. l. II. c. xviij. tom. I. p. 333.* (*D. J.*)

SIDÉROXYLUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dans le ſyſtême de Linnæus, & qu'il caractériſe ainſi. Le calice eſt une petite enveloppe compoſée d'une ſeule feuille découpée en cinq quartiers, & qui ſubſiſte. La fleur eſt formée d'un ſeul pétale, diviſé en cinq ſegmens arrondis & concaves; à la baſe de chaque ſegment eſt une denticule pointue & courbée intérieurement; les étamines ſont cinq filets aigus & de la longueur de la fleur; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi, le ſtile eſt pointu, & a la longueur des étamines; le ſtigma eſt ſimple; le fruit eſt une baie rondelette ayant une ſeule loge; les grains ſont au nombre de quatre. *Linnæi, Gen. plant. p. 81.*

SIDETES, LES, (*Géog. anc.*) *Sidetæ*, peuples de l'Aſie mineure, dans la Pamphylie, ſelon Tite-Live, *l. XXXV. c. xlviij.* Ils prenoient leur nom de la ville *Sida*; ce ſont les *Sidetæ* d'Arrien. Il eſt fait mention de ces peuples ſur une médaille rapportée dans le tréſor de Goltzius; on y lit ce mot, Σιδήτων. (*D. J.*)

SIDIRUS, (*Géog. anc.*) lieu de l'Aſie mineure dans la Phrygie, au voiſinage de la ville de Trallis. C'étoit la patrie de Chéremon, qui, à ce que dit Agathias, *l. II.* engagea par ſes prieres l'empereur Auguſte à rétablir la ville de Trallis, qu'un tremblement de terre avoit renverſée. Du tems d'Agathias on voyoit à *Sidirus* un autel très-ancien, ſur lequel on avoit élevé autrefois la ſtatue de Cheremon; mais Agathias ajoute qu'il n'y vit point cette ſtatue. (*D. J.*)

SIDOL, (*Diete.*) eſpece de ſauce fort décriée par les voyageurs européens, mais qui eſt fort agréable pour les Indiens des royaumes de Pégu, de Siam & d'Arrakan. On dit que ce n'eſt autre choſe que le jus ou la ſaumure tirée du poiſſon qui eſt entré en putréfaction. Les habitans de ce pays mêlent cette ſauce, qui eſt extrêmement puante & dégoûtante, à tous leurs alimens. Les rois & les grands ſeigneurs aſſaiſonnent leurs mets avec une ſauce faite avec des crevettes pulvériſées, & mêlées avec du ſel & du poivre long.

SIDOLOUCUM, ou *SIDOLEUCUM*, (*Géog. anc.*) le nom moderne eſt *Saulieu*, ville de la Gaule lyonnoiſe, dans l'Auxois en Bourgogne. Elle eſt placée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de *Lugdunum* à *Geſſoriacum*, entre *Auguſtodunum* & *Albalone*, à vingt-ſept milles de la premiere de ces places, & à vingt-quatre milles de la ſeconde. (*D. J.*)

SIDOM, *ou* SIDOMI-NOTTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, qui par ſa feuille & ſes autres apparences, reſſemble à un prunier ſauvage; ſa fleur eſt rouge, à cinq pétales, avec un calice de figure conique, duquel il ſort avant la chûte des pétales, un fruit charnu.

SIDON, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie, dans la Syrie, à vingt-quatre milles de Sour (autrefois Tyr), à trente-cinq milles de Barut, & à cinquante de Damas. Il eſt quelquefois fait mention de cette ville dans l'Ecriture, comme dans Joſué, *xix. 28. Judic. I. xxxj. & iij. Reg. xvij. xxxj.* Elle a été fameuſe par ſon commerce.

Les principales divinités des Sidoniens étoient Baal & Aſtarte, ou le Soleil & la Lune, & les Hébreux ont ſouvent embraſſé leur idolâtrie, ſur-tout depuis qu'Achab roi d'Iſraël, eût épouſé Jeſabel fille d'Ethbaal, roi de *Sidon*. Alexandre ſubjugua les Sidoniens, prit la ville, & en donna le gouvernement à Abdolomine, qui étoit jardinier, mais de la famille royale de *Sidon*, comme nous le dirons à la fin de cet article.

Les anciens peuples de *Sidon* avoient du génie pour les arts méchaniques; ils étoient d'habiles tiſſerands, & d'excellens charpentiers. La ville de *Sidon* ſubſiſte encore ſous le nom de *Zaïde* ou *Seïde*.

Zénon, philoſophe épicurien, & qui ſoutint glorieuſement l'honneur de ſa ſecte, naquit à *Sidon*: il eut entre autres diſciples Cicéron, Cotta, & Pomponius Atticus; d'où l'on peut juger du tems auquel ce philoſophe vivoit. Cicéron ouït Zénon à Athènes l'an 674 de Rome, c'eſt-à-dire, la premiere année de la 175 olympiade. Nous avons perdu tous les écrits de Zénon, & entre autres l'ouvrage qu'il fit contre le foible des Mathématiques, & les obſcurités de cette ſcience. Gaſſendi diſoit à ce ſujet, que les Géometres ont établi leur empire dans le pays des abſtractions & des idées, & qu'ils s'y promenent tout à leur aiſe; mais que s'ils veulent deſcendre

dans le pays des réalités, ils trouvent bien-tôt une réſiſtance inſurmontable.

Au reſte, il faut ſe rappeller qu'il y a eu pluſieurs Zénon, & qu'ils ont tous été célebres dans leur genre. Le plus ancien & l'un des principaux philoſophes de l'antiquité, étoit Zénon d'Elée, diſciple de Parménides; il fleuriſſoit dans la 79 olympiade. Amoureux de la liberté, il entreprit de la procurer à ſa patrie opprimée par un tyran, nommé par les uns *Néarque*, & par d'autres *Démylus*; mais le projet de Zénon ayant été découvert, il ſouffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Le ſecond Zénon ſurnommé le *cynique*, fut le chef des Stoïciens; c'étoit un homme de la plus haute vertu: les Athéniens eurent tant de confiance dans ſa probité, qu'ils lui envoyoient tous les ſoirs les clés de leur ville. Le troiſieme écrivit ſur la Géographie. Le quatrieme fit l'hiſtoire des hauts faits de Pyrrhus en Italie & en Sicile, avec un abrégé de l'hiſtoire de Rome & de celle de Carthage. Le cinquieme étoit diſciple de Chryſippe. Le ſixieme profeſſoit la Médecine avec une grande gloire. Le ſeptieme étoit grammairien diſtingué. Le huitieme eſt celui qui nâquit à *Sidon*.

Quand cette ville ſe fut rendue à Alexandre le Grand, il dépoſa Straton qui avoit uſurpé la couronne, & s'informa s'il n'y avoit aucun des deſcendans de Cinyras en vie, pour le placer ſur le trône; on croyoit généralement que toute la famille royale étoit éteinte; mais enfin, quelques perſonnes plus éclairés nommerent Abdolonyme. Diodore de Sicile l'appelle *Ballonyme*, & Plutarque *Alynome*. Il ſubſiſtoit à la campagne de la culture des jardins; Alexandre l'envoya chercher ſur le champ, & lui ayant donné la couronne qui lui appartenoit par ſa naiſſance, il lui demanda de quelle maniere il avoit ſupporté ſa pauvreté. « Je ſouhaite, ſeigneur, répondit » Abdolonyme, de ſoutenir auſſi-bien le nouvel état » dont vous m'honorez: ces mains ont pourvu à » mes beſoins; je n'airien eu, & rien ne m'a manqué ». Alexandre touché de la beauté de cette réponſe, augmenta les états d'Abdolonyme, lui donna les biens de Straton, & y joignit de riches préſens de ſon butin ſur les Perſes.

Tous les Anglois ſavent par cœur les vers charmans de Cowley ſur la vie ruſtique, tirés de cette hiſtoire, rapportée dans Diodore de Sicile, *liv. XVII.* Quinte-Curce, *l. IV.* Juſtin, *l. XI. c. x.* & Plutarque, *de fortuna Alexandri.* Ils commencent ainſi:

Happy the man, whom bounteous Gods allow
With his own hands paternal grounds to plow! &c.

« Heureux, cent fois heureux, l'homme, qui loin » du tumulte, & exempt de crainte & d'eſpérance, » vit des fruits de ſon champ & de ſon jardin! Son » champ lui fournit ce dont la ſimple nature a be» ſoin; & ſon jardin lui offre libéralement par ſon » ombre & par ſes fruits, des plaiſirs innocens. Il » voit, ſans que cette vue altere ſa tranquillité, le » poids onéreux des grandeurs, ambitionné par des » inſenſés, & poſſédé par les méchans. . . . . C'eſt » ainſi que le ſage Obdolonyme paſſoit ſa vie, lorſ» que les envoyés d'un grand roi vinrent lui offrir » une couronne, & le trouverent occupé à cultiver » ſon jardin. Ce ne fut qu'à regret qu'il quitta ſa » campagne chérie, pour monter ſur le trône; il ne » put s'empêcher de s'arrêter ſouvent ſur la route, » de tourner ſouvent les yeux vers le ſéjour qu'il » abandonnoit, & on l'entendit plus d'une fois ré» péter: Hélas! je quitte un royaume bien plus propre » à rendre heureux, que celui que je vais poſſé» der! » (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, entre les Luti-Buri & les Cogni, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Ils habitoient donc entre l'Oder & la Viſtule. (*D. J.*)

SIDONIA, (*Géog. mod.*) & plus communément *Medina-Sidonia*, ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à ſept lieues du port Sainte-Marie. Elle a été autrefois le ſiége d'un évêché transféré à Cadix en 1264; & c'eſt ſeulement depuis ce tems-là, que Cadix a été reconnue pour ville épiſcopale. *Voyez* MEDINA-SIDONIA. *Géog. mod.* (*D. J.*)

SIDONIORUM INSULA, (*Géog. anc.*) île du golfe Perſique: Strabon, *l. XVI. p. 784.* dit que ce fut une colonie venue de cette île, qui fonda la ville de Sidon en Phénicie. Il ajoute qu'on diſputoit, ſi c'étoit des habitans de cette île dont Homere avoit voulu parler dans ce vers:

Αἰθιοπας δ' ικόμην καὶ Σιδονίους καὶ Ἐρεμβους.
Venit & ad Æthiopes, & Sidonios, & Erembos.

Ortélius croit que cette île eſt la *Sidodona* d'Arrien. (*D. J.*)

SIDRA, (*Géog. mod.*) grand golfe d'Afrique, ſur la côte de Barbarie, entre Tripoli & Barca. On l'appelloit anciennement *Syrtis magna*: ſon nom moderne lui vient de la petite île *Sidra* qui eſt au fond. On voit dans ce golfe les ſeches ou baſſes de Barbarie, qui ſont dangereuſes. (*D. J.*)

SIDRO, (*Géog. mod.*) cap de Grece, dans la Livadie, en latin *Cynoſura*, & *Doriſcum Promontorium.* Il eſt à l'embouchure de la riviere d'Aſopo, dans le golfe de Négrepont. (*D. J.*)

SIDRONA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie, dans la Liburnie: Ptolomée, *l. II. c. xvij.* l'a marquée dans les terres; le nom moderne eſt *Belas*, ſelon Niger.

SIDUS, (*Géog. anc.*) nom d'une bourgade du territoire de Carinthe dans la Mégaride, ſelon Pline, *l. IV. c. vij.* 2°. d'une bourgade de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, au voiſinage de Clazomene; 3°. d'un lieu de l'Aſie mineure, dans la Pamphylie.

SIDUSA, (*Géog. anc.*) île de l'Aſie mineure, Pline, *l. V. c. xxxj.* la place ſur la côte de l'Ionie: Thucydide, *l. VIII. p. 360.* fait auſſi mention de cette île; Etienne le géographe écrit *Sidiſſa*, & en fait une ville.

SIECLE, ſ. m. (*Chronolog.*) c'eſt dans la chronologie un eſpace de cent ans: les anciens poëtes diviſoient le tems en quatre ſiecles. Le premier, nommé le *ſiecle d'or*, déſigne l'innocence d'Adam & d'Eve dans le paradis terreſtre, où ils trouvoient ſans peine & ſans travail ce qui leur étoit néceſſaire. Le ſecond, appellé *ſiecle d'argent*, marque le fruit de leur péché, qui eſt le travail & les douleurs. Le troiſieme, dit le *ſiecle d'airain*, eſt pour le tems de la corruption des hommes juſque au déluge. Et le quatrieme, connu ſous le nom de *ſiecle de fer*, marque le tems de la guerre que les hommes ſe firent les uns aux autres, & les ſuites de leur diviſion. (*D. J.*)

SIECLES DES POETES, (*Mythol.*) ce ſont les quatre âges du monde, qui, ſelon les poëtes, ſuivirent la formation de l'homme. A l'âge d'or ſuccéderent l'âge d'argent, l'âge d'airain, & l'âge ou le ſiecle de fer. *Voyez-en* les *articles*, & joignez-y ce beau paſſage d'Héſiode. « Les habitans du ſiecle d'or, » dit ce poëte ingénieux, devinrent autant de bons » génies & d'anges tutélaires. Les hommes de l'âge » d'argent furent changés en génies ſouterrains bien» heureux, mais mortels, comme s'il pouvoit y avoir » de vrai bonheur ſans l'immortalité. Les hommes » du ſiecle d'airain ſont deſcendus aux enfers, & » morts ſans reſſource. Enfin ceux de l'âge héroïque, » ſont allés habiter les champs élifées, ou les îles » fortunées ſituées aux extrémités du monde ». (*D. J.*)

SIECLE DE FER, (*Mythol.*) les tems rapides & innocens, d'où les poëtes fabuleux ont tiré leur âge d'or, ont fait place au siecle de fer. Les premiers hommes goûtoient le nectar de la vie, nous en épuisons aujourd'hui la lie. Les esprits languissans n'ont plus cet accord & cette harmonie qui fait l'ame du bonheur; les passions ont franchi leurs barrieres; la raison à demi-éteinte, impuissante ou corrompue, ne s'oppose point à cet affreux desordre; la colere convulsive se répand en fureur, ou pâle & sombre, elle engendre la vengeance. La basse envie seche de la joie d'autrui; joie qu'elle hait, parce qu'il n'en fut jamais pour elle. La crainte découragée, se fait mille fantômes effrayans qui lui raviſſent toutes les ressources. L'amour même est l'amertume de l'ame; il n'est plus qu'une angoisse triste & languissante au fond du cœur; ou bien guidé par un sordide intérêt, il ne sent plus ce noble desir qui jamais ne se rassasie, & qui s'oubliant lui-même, met tout son bonheur à rendre heureux le cher objet de sa flamme. L'espérance flotte sans raison. La douleur, impatiente de la vie, se change en délire, passe les heures à pleurer, ou dans un silence d'accablement. Tous ces maux divers, & mille autres combinés de plusieurs d'entr'eux, provenant d'une vue toujours incertaine & changeante du bien & du mal, tourmentent l'esprit & l'agitent sans cesse. Tel est le principe de la vile partialité; nous voyons d'abord avec froideur & indifférence l'avantage de notre semblable; le dégoût & la sombre haine succedent & s'enveloppent de ruses, de lâches tromperies & de basses violences: tout sentiment sociable & réciproque s'éteint & se change en inhumanité qui pétrifie le cœur; & la nature déconcertée, semble se venger d'avoir perdu son cours.

Jadis le ciel s'en vengea par un déluge: un ébranlement universel sépara la voûte qui retenoit les eaux du firmament. Elles fondirent avec impétuosité; tout retentit du bruit de leur chûte, l'Océan n'eut plus de rivage, tout fut Océan; & les vagues agitées se rouloient avec fureur au-dessus des plus hautes montagnes, qui s'étoient formées du débris du globe.

Les saisons irritées depuis ont tyrannisé l'univers confondu. L'hiver piquant l'a couvert de neiges abondantes; les chaleurs impures de l'été ont corrompu l'air. Avant ce tems un printems continuel regnoit sur l'année entiere; les fleurs & les fruits ornoient à l'envi la même branche de leurs couleurs variées; l'air étoit pur & dans un calme perpétuel. Maintenant notre vie est le jouet des élémens qui passent du tems serein à l'obscurité, du chaud au froid, du sec à l'humide, concentrant une chaleur maligne, qui sans cesse affoiblit nos jours, & tranche leur cours par une fin prématurée. (*D. J.*)

SIECLES D'IGNORANCE, (*Hist. mod.*) les neuf, dix & onzieme *siecles* sont les vrais *siecles d'ignorance*. Elle étoit si profonde dans ces tems-là, qu'à peine les rois, les princes, les seigneurs, encore moins le peuple, savoient lire; ils connoissoient leurs possessions par l'usage, & n'avoient garde de les soutenir par des titres, parce qu'ils ignoroient la pratique de l'écriture; c'est ce qui faisoit que les mariages d'alors étoient si souvent déclarés nuls. Comme ces traités de mariage se concluoient aux portes des églises, & ne subsistoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été présens, on ne pouvoit se souvenir ni des alliances, ni des degrés de parenté, & les parens se marioient sans avoir de dispense. De-là tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique pour se séparer d'une femme légitime: de-là vient aussi le crédit que prirent alors les clercs ou ecclésiastiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les seuls qui eussent reçu quelque instruction. Dans tous les *siecles*, ce sont les habiles qui dominent sur les ignorans. (*D. J.*)

SIECLES, LES QUATRE, (*Arts & sciences.*) c'est ainsi qu'on nomme par excellence les *quatre siecles* célebres, dont les productions ont été admirées par la postérité. On sait que le mot de *siecle* se prend ici d'une maniere vague, pour signifier une durée de 60 ou 80 ans, plus ou moins.

Ces *quatre siecles* heureux, où les arts ont atteint une perfection à laquelle ils ne sont point parvenus dans les autres, sont celui qui commença dix années avant le regne de Philippe, pere d'Alexandre le grand; celui de Jules-César & d'Auguste; celui de Jules II. & de Léon X.; enfin celui de Louis XIV. Ce dernier a fini comme les autres, malgré les efforts qu'ont fait les causes morales & physiques pour soutenir les lettres & les arts au point d'élévation où ils avoient atteint rapidement. Ce tems ne se trouvera plus, dit M. de Voltaire, où un duc de la Rochefoucault, l'auteur des maximes, au sortir de la conversation d'un Pascal & d'un Arnauld, alloit au théâtre de Corneille. Ainsi disparoît le génie des arts & des sciences, jusqu'à ce que la révolution des *siecles* le vienne encore tirer une autre fois du tombeau, où il semble qu'il s'ensevelisse pour plusieurs générations, après s'être montré seulement durant quelques années. (*D. J.*)

SIECLE, (*Critiq. sacrée.*) ce mot, qui se prend ordinairement pour une espace de cent ans, ne se trouve point en ce sens dans l'Ecriture, mais il signifie *long-tems*. Les géans sont des hommes fameux depuis long-tems, *a sæculo*, *Gen. vj. 4.* L'Ecriture donne aussi le nom de *siecle*, au tems qui s'écouloit d'un jubilé à l'autre. Il le servira jusqu'au *siecle*, *Exod. xxj. 6.* c'est-à-dire jusqu'au jubilé prochain. L'esclave hébreu qui ne vouloit pas profiter du privilege de l'année sabbatique, demeuroit esclave jusqu'à l'autre année sabbatique. *Siecle* se prend encore pour toujours dans ce monde; ainsi *fœdus sæculi* est une alliance indissoluble, ou, comme nous disons, éternelle. Les *enfans du siecle*, οἱ υἱοὶ τοῦ αἰῶνος, désignent les hommes. *Luc. xvj. 8.* (*D. J.*)

SIEGBOURG, *ou* SIGEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Berg, sur la Sieg. (*D. J.*)

SIEGE, (*Scienc. étymolog.*) on sait qu'on entend par *siege*, une dignité, une juriſdiction, une place, un canton dépendant de quelque prélat; en voici l'étymologie & la filiation. Du mot grec ἕλλα, on a fait le mot latin *sella*, par l'affinité du sifflement entre *H* & *S*, & du mot *sella* on a fait le mot françois *siege*. Les hélies de Pindare, qu'Homere nomme *selles*, étoient le *siege*, le lieu de l'oracle. Le fertile canton, qu'Hésiode appelle *Hellopie*, étoit toutes les terres de la dépendance de ce même *siege*; & le fleuve *Selléis*, qui en prit le nom, y couloit; cette explication semble répandre la lumiere sur une infinité de passages obscurs. Enfin le christianisme, qui a consacré jusqu'aux termes de religion employés par les payens, & qui quelquefois même a été plus loin, appelle à son tour *sieges* les endroits où doivent résider les principaux de ses ministres, les lieux de leur juriſdiction; & en conséquence la premiere de toutes ces juriſdictions, est nommée le *saint siege*. Le pape a pris un titre magnifique, pour désigner son district; cependant il a donné lui-même ce titre à l'archevêché de Mayence. (*D. J.*)

SIEGE, s. m. (*Astron.*) est une étoile fixe de la seconde grandeur, qui se trouve dans la jointure de la jambe & de l'épaule gauche de la constellation, appellée *pégase*. *Voyez* PÉGASE. (*O*)

SIEGE, LE SAINT, (*Hist. eccles.*) le *saint siege* est proprement l'évêché de Rome, que l'église romaine est convenue de regarder comme le centre de son

unité ; mais si Rome étoit détruite ou devenoit hérétique, l'église conviendroit d'un autre centre d'unité, qu'on regarderoit toujours comme le *saint siege*, tant qu'on y conserveroit la foi de l'église. Ainsi ce n'est pas l'église qui doit se régler sur l'évêché où est le *saint siege* ; car il étoit autrefois à Antioche ; mais c'est cet évêché qui doit garder les dogmes & se conformer aux regles de l'église ; & ce n'est que tant qu'il conserve ces dogmes & qu'il garde ces regles, que l'église le regarde comme le centre de l'unité.

La cour de Rome est fort différente du *saint siege* ; quelquefois on entend simplement par ce mot, les officiers du pape ; c'est en ce sens que l'on dit se pourvoir en cour de Rome ; mais la cour de Rome dans un autre sens, c'est cet assemblage de courtisans attentifs à relever la grandeur & la puissance des papes, afin d'y trouver eux-mêmes de quoi se relever & s'enrichir ; c'est une foule de flatteurs, qui attribuent aux pontifes romains des perfections que Dieu seul possede, & qu'il n'a communiquées à aucun homme mortel ; ce sont enfin des gens qui n'oublient rien, pour changer l'humilité sainte & le désintéressement apostolique, en un intérêt condamnable & en une domination arbitraire. C'est de cette extravagante prétention, que sont venus tant d'abus & de désordres qui désolent l'église chrétienne & fortifient le schisme. (*D. J.*)

SIEGE, *dans l'Art militaire*, est le campement d'une armée autour d'une place à dessein de s'en emparer, soit par famine en faisant des retranchemens tout-au-tour, & empêchant tout convoi de s'y introduire, soit à force ouverte en combattant les fossés & faisant des attaques formelles. *Voyez* LIGNES, TRANCHÉE, APPROCHE.

Ce mot signifie à la lettre *demeure*, faisant allusion à ce que l'armée y fait sa demeure jusqu'à la réduction de la place.

Les *sieges* les plus célebres de l'antiquité sont ceux de Troye, de Tyr, d'Alexandie, de Numance, *&c.* & parmi les modernes, ceux d'Ostende, de Candie, de Grave, de Prague, *&c.*

Les *sieges* peuvent se diviser en plusieurs especes, suivant la nature des villes qu'on doit attaquer, & la méthode qu'on y employe.

Le premier est le *siege royal* ou le véritable *siege* ; c'est celui dans lequel on fait tous les travaux nécessaires pour s'emparer de la place, en chassant successivement l'ennemi de toutes les fortifications qui la défendent ; cette sorte de *siege* ne se fait qu'aux villes considérables & importantes, & c'est de ce *siege* qu'on entend parler ordinairement, lorsqu'on dit qu'une armée fait le *siege* d'une place.

Le *siege* qui ne demande point tous les travaux du *siege* royal se nomme simplement *attaque* ; c'est pourquoi, lorsqu'un corps de troupes est envoyé pour s'emparer d'un poste important, comme d'un château ou de quelqu'autre petit lieu occupé par l'ennemi ; on ne dit point qu'on en va faire le *siege*, mais l'attaque.

M. de Folard, dans son *Traité de l'attaque & de la défense des places des anciens*, blâme avec raison ceux qui confondent le *siege* avec le blocus ou le bombardement. Il attaque à ce sujet un officier d'artillerie, qui dans un mémoire donné à l'académie des Sciences, *sur la méthode de tirer les bombes avec succès*, ne met aucune différence entre un *siege* dans les formes & un bombardement. Cet officier réduit à vingt-cinq les défauts où l'on tombe dans le jet des bombes pour y remédier, *& les corrige autant que faire se peut : voici*, dit-il, *ce que j'ai pratiqué aux* sieges *de Nice, Alger, Gènes, Tripoli, Rose, Palamos, Barcelonne, Alicant, & nombre d'autres places que j'ai bombardées.* » Qui ne croiroit, en lisant cela, dit M. de Folard, » qu'Alger, Gènes & Tripoli, ont soutenu un *siege* » & ces *sieges* sont imaginaires, du moins de son tems. » Ces trois villes furent bombardées par mer, & per- » sonne ne mit pié à terre ; c'est donc improprement » qu'on se sert du terme de *siege*, lorsqu'il s'agit d'un » bombardement, confondant ainsi l'un avec l'autre.

La résolution des *sieges* est une affaire de cabinet, elle est une suite naturelle de la supériorité que l'on croit avoir sur ses ennemis : mais leur exécution étant une des plus sérieuses, des plus importantes & des plus difficiles parties de la guerre, elle demande aussi le plus de mesure & de circonspection ; leur succès dépend de plusieurs choses.

1°. Du secret sans lequel il est difficile de réussir.

2°. Des forces qu'on a sur pié pour attaquer les places des ennemis, & défendre les siennes.

3°. De la disposition des ennemis ; car s'ils sont réunis & aussi forts que celui qui veut les attaquer, ils peuvent empêcher le succès du *siege*.

4°. De l'état des magasins les plus à-portée des lieux sur lesquels on peut entreprendre.

5°. De la conjoncture des tems ; car tous ne sont pas propres aux *sieges*, & rien n'étant plus ruineux pour les armées que ceux d'hiver, on les doit éviter tant qu'on peut.

6°. Des fonds nécessaires à leur dépense ; car l'argent étant le nerf de la guerre, sans lui on ne sauroit réussir en rien.

Ce sont toutes mesures à prendre de longue-main, qui doivent être dirigées à loisir ; & après tout cela, quand on croit les avoir bien prises, souvent tout échappe ; car l'ennemi qui n'est jamais d'accord avec vous pourra vous interrompre.

1°. Parce qu'il sera aussi fort que vous, & qu'il vous observera de près.

2°. Parce qu'il aura aussi dessein d'entreprendre de son côté sur des places, dont la conservation vous importe plus, que la conquête de celles sur lesquelles vous pourriez entreprendre.

3°. Parce qu'il sera en état de courir sur votre pays & d'y porter la désolation, pendant que vous serez occupé au *siege* d'une place, dont la prise, qui peut être incertaine, ne vous dédommageroit pas des pertes que vous pourriez souffrir.

4°. Enfin, parce qu'il peut se mettre à-portée de vous combattre, avant que vous puissiez être établi devant la place que vous voulez attaquer.

Il faut bien peser toutes ces considérations avant que de se déterminer, & prendre toujours si bien son tems, que l'ennemi ne puisse vous tomber sur les bras avant votre établissement.

Dans l'un & l'autre cas le mieux est d'être le plus fort, & d'avoir deux armées quand on le peut ; savoir, une qui assiége, & l'autre qui observe. Celle qui assiége se renferme dans ses lignes, & celle qui observe ne fait que rôder & occuper les avenues par où l'ennemi peut se présenter ou prendre des postes, & s'y retrancher, ou le suivre s'il s'éloigne, en le côtoyant & se postant toujours entre lui & l'armée assiégeante, le plus avantageusement qu'il est possible.

L'armée d'observation est encore d'un grand secours à l'assiégeant dans le commencement du *siege*, parce qu'elle veille à sa conservation, peut le favoriser, escorter ses convois, lui fournir des fascines, & faire plusieurs autres corvées. Réciproquement l'armée assiégeante la peut renforcer dans le besoin, après les six ou sept premiers jours de tranchée, quand elle a bien pris ses avantages contre la place.

C'est encore une circonstance bien favorable de pouvoir attaquer avant que l'ennemi se puisse mettre en campagne avec toutes ses forces, ou dans l'arriere saison, après qu'une partie de ses troupes s'étant retirée, il n'est plus assez fort pour s'opposer aux entreprises. M. de Vauban, *Attaq. des places.*

Un des objets les plus importans, lorſqu'on entreprend un *ſiege* ; c'eſt de l'environner de maniere que l'ennemi ne puiſſe y faire entrer aucun ſecours. M. de Vendôme ayant aſſiégé Verue à la fin de l'année 1704, ſans couper abſolument la communication de cette place avec l'armée de M. le duc de Savoie ; la ville ſe défendit depuis le 14 Octobre de cette année juſqu'au 7 Avril de la ſuivante, & M. de Vendôme auroit été obligé d'en lever le *ſiege*, s'il n'étoit parvenu à couper la communication avec l'armée ennemi ; c'eſt ce qu'il fit la nuit du premier au ſecond de Mars.

Ayant fait après cela ſommer le gouverneur de ſe rendre, celui-ci lui répondit, qu'il comptoit n'être aſſiégé que du jour de l'interruption de la communication, quoiqu'il y eût déja près de cinq mois que M. de Vendôme fût devant la place.

Avant de former un *ſiege*, on doit évaluer à-peu-près la quantité de troupes & de munitions dont on aura beſoin pour la prendre ; cette évaluation eſt aſſez difficile, & nous n'avons aucun livre où elle ſoit traitée avec préciſion.

Ciran, l'un de nos plus anciens ingénieurs, ſuppoſe que l'armée aſſaillante doit être dix fois plus nombreuſe que la garniſon, & qu'ainſi il faut une armée de dix mille hommes pour attaquer une place dans laquelle il y en a mille ; mais ce rapport qui peut être aſſez exact dans cette ſuppoſition, pourvû qu'il n'y air point à craindre qu'il vienne une armée au ſecours de la place, ne ſeroit pas ſuffiſant dans une ville où il y auroit deux mille hommes, ſur-tout s'il falloit ſe circonveiller contre l'ennemi.

Ce rapport ſe trouvera donc trop petit dans pluſieurs cas, mais il ſera auſſi trop grand dans d'autres. Par exemple, on n'a pas beſoin d'une armée de deux cens mille hommes pour aſſiéger une place dans laquelle il y en a vingt mille ; c'eſt au général à déterminer par la grande connoiſſance qu'il doit avoir de la guerre, le nombre de troupes dont il a beſoin pour faire un *ſiege* quelconque, relativement à la grandeur de la place, à l'excellence de ſes ouvrages, au nombre & à la valeur de la garniſon qui y eſt renfermée.

Pour l'amas de munitions qu'on peut conſommer dans un *ſiege*, il faut regler d'abord quelle en ſera à-peu-près la durée, quelles ſeront les différentes batteries qu'il faudra élever, ce qu'elles pourront conſommer par jour, *&c.* on a des tables dans pluſieurs livres, notamment dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy, qui contiennent le détail des munitions de guerre menées à différens *ſieges* ; mais comme on n'y rend aucune raiſon de la quantité des choſes qu'elles contiennent, elles ne peuvent être d'un grand ſecours aux généraux. Cependant au défaut des préceptes, on joint ici quelques-uns de ces états pour donner une idée de la quantité de ces munitions qui ſe conſomment dans un *ſiege*.

Etat des pieces d'artillerie & munitions de guerre qui ont été menées devant Luxembourg, pour en faire le ſiege, en 1684.

		Munitions conſommées.
Pieces de fonte,		
de 33	7	} Il y en eut quelques-unes d'éventées.
de 24	33	
de 8	8	
de 4	12	
	60	
Affuts avec leurs avantrains		
de 33	12	4
de 24	46	2
de 8	8	
de 4	14	
Paires d'armes.	99	} Lanternes. 16 Refouloirs. 18 Ecouvillons. 20
Lanternes de rechange	20	
Chariots à porter canon.	19	
Charretes	125	10
Boulets,		
de 33	10620	6792
de 24	55274	30100
de 8	3800	
de 4	5000	618
Mortiers	15	
*Ce qui a été mené au ſiege de * * **		*Ce qui y a été conſommé.*
Mortiers	16	
Chariots à porter affuts à mortiers	16	2
Pluſieurs ſusbandes d'affuts à mortiers, avec leurs boulons.		Quelques ſusbandes.
Bombes	7092	5501
Fuſées à bombes	7300	5600
Pierriers montés	6	
Grenades	40304	20660
Fuſées à grenades	57000	40000
Poudre	953000	835300
Plomb	90800	59800
Meches	133600	67900
Sacs à terre	199049	109019
Mouſquets	2400	618
Hallebardes	200	90
Fuſils	100	100
Paires d'armes à l'épreuve	100	1
Pots à terre	100	13
Salpetre	534	384
Soufre	240	104
Une tonne de poix-réſine.		
Une tonne de poix-noire.		
Deux tonnes de gaudron.		
Mortiers de fontes, avec leurs pilons	2	
Chaudieres de fer	2	
Outils à pionniers	38809	18795
Haches	2310	1076
Serpes	6670	2120
Manches d'outils	3300	1800
Hottes	510	500
Brouetes	260	110
Outils à mineur	184	
A charpentier & à charron	210	74
Trois forges complettes, & un ſoufflet.		
Criks	6	3
Un équipage de pont de bateaux.		
Trois cens tonnes de cordages.		26
Et quelqu'autres cordages.		Et quelqu'autres cordages.
Chevres	5	Equipag. de chevres. 1
Madriers	750	567
Coins de mire	138	88
Leviers	41	41
Feuilles de fer noir	573	573
Feuilles de fer blanc	340	340
Eſſieu de bois	24	22
Peaux de moutons	115	115
Clous	6430	6430
Clous de cuivre	16	16
Fer en barre	945	845

Essieux de fer	4	4
Chevilles ouvrieres	3	
Lanternes à éclairer	4	4
Boëtes pour lanternes	24	24
Caissons	6	
Chariots à porter timballes	1	

*Menus achats faits pour le siege de ****		*Menus achats consommés au siege de ****
Vieux oing	650 l.	650 l.
Flambeaux de cire jaune,	100	47
Bougies de cire jaune	30 l.	42 l.
Bougies de cire blan.	40 l.	
Cire neuve	72 l.	22 l.
Chandelles	500 l.	500 l.
Aulnes de toile	50	50
Fil	6 l.	6 l.
Aiguilles	200	200
Grands sacs	32	32
Grandes lanternes sourdes	33	36
Petites lanternes sourdes	37	
Mesures de fer blanc	29	12
Barrils à bourses	24	19
Fournimens	20	20
Fil de laiton	27 l.	
Ficelle	40 l.	40 l.
Menu cordage	20 l.	
Etoupes	100 l.	40 l.
Romaine	1	
Peaux de moutons	100	100
Taule	16 l.	16 l.
Acier	50 l.	50 l.
Clous de cuivre	19	19
Rames de papier	2	
Rame de gros papier	1	tout entier.
Rame de pap. en quart.	1	
Tamis	2	
Balance	1	
Poids de marc d'une livre chacun	2	1
Poix grasse	100 l.	
Suif de mouton	50 l.	
Clous de toutes sortes	400 l.	400 l.
Plumes & encre.		
Une chapelle complette.		
Un coffre de médicamens.		
Un barril d'eau-de-vie.		

Etat des pieces d'artilleries & munitions de guerre, qui ont été menées devant Turin, en 1705, pour en faire le siege.		*Munitions usées & consommées à ce siege.*
Pieces,		
de 24	104	
de 16	6	
de 12	17	
de 8	10	
de 4, dont 13 longues, 4 de la nouvelle invention, & 6 à dos de mulet.	35	
Affuts,		
de 24	153	45
de 16	11	5
de 12	35	2
de 8	10	
de 4, dont 13 longues, 4 de la nouvelle invention, & 4 à dos de mulet,	21	7
Avantrains, dont 2 à dos de mulet,	180	
Charriots à corps de canon	90	
Chariots à ridelles	110	
Chariots à boulets	30	
Charetes	30	
Chevres garnies	8	
Trinqueballe	1	
Armes des pieces,		
de 24	126	40
de 26	10	4
de 12	20	6
de 8	12	3
de 4	40	8
Tirebourres	20	8
Boulets,		
de 24	89633	69237
de 16	26259	15900
de 12	21210	21000
de 8	3800	3500
de 4	8400	4000
Cartouches pour les troupes	278000	106000
Cartouches de fer blanc,		
de 16	150	150
de 12	40	40
de 8	50	50
de 4	60	60
Mortiers,		
de 12 pouces	39	
de 9 pouces	7	
de 6 pouces	13	
Affuts,		
de 12 pouces, dont 10 de fer coulé,	43	10
de 9 pouces	12	5
de 6 pouces	14	4
Bombes,		
de 12 pouces	13960	13849
de 9 pouces	5549	3782
de 6 pouces	5646	3314
Fusées à Bombes, de 12 pouces,	20000	13849
Fusées à bombes, de 9 pouces,	1000	3782
Fusées de 6 pouces	8000	3314
Grenades chargées	25541	23200
Grenad. non char.	21185	4500
Fusées à grenades, non chargées,	30000	4500
Balots de laine	224	224
Sacs à terre	174160	142260
Pierres à fusils	415200	90000
Outils à pionniers	56375	54742
Manches d'outils	24580	24580
Haches	2685	1892
Serpes	5230	1209
Outils à Mineurs.		
Piques à rocs	1000	800
Masses	150	100
Pinces	102	80
Pinces à pié de biche	30	30
Poinçons	300	200
Aiguilles	32	12
Ciseaux à grains d'orge	99	99
Tranches à grains d'orge	6	6
Outils à charpentiers & charrons, de toutes sortes,	316	216
Outils à forgeurs, de tou-		

tes fortes,	55	55
Outils à menuiſiers, de toutes ſortes,	43	30
Cordages.		
Prolonges doubles	86	30
Cables pour chevres	20	12
Prolonges ſimples	100	50
Paires de traits à canons	200	120
Paires de traits communs	42	30
Ballots de cordages, pour emballer	42	30
Menus cordages	3500 l.	2200 l.
Ficelles	500 l.	500 l.
Bois de remontage.		
Timons	200	
Limonniers	50	
Eſſieux	100	
Jantes	500	
Rais	800	
Roues de 24, ferrées,	20	20
Roues de 24, en blanc,	10	10
Roues de chariots, à corps de canon	30	30
Roues de chariots, à ridelles & à boulets,	10	10
Roues d'avantrains	10	8
Leviers	100	100
Coins de mire	800	500
Chapiteaux	300	300
Madriers à plate-forme	100	100
Planches de ſapin	500	500
Artifices.		
Souffre	2000 l.	1000 l.
Salpetre	2500 l.	2000 l.
Balles à feu	150	150
Faſcines goudronnées	100	100
Huile de térébenth.	50 l.	50 l.
Goudron	200 l.	200 l.
Caiſſes d'uſtenciles à bombardiers	1	1
Cire préparée pour coëffer les fuſées à bombes,	300 l.	300 l.
Cire jaune	100 l.	100 l.
Barrils de pulverin	2	2
Caiſſe de compoſition	1	1
Fer neuf en plat, quarré, & long,	5000 l.	3000 l.
Boëtes de fer de toutes ſortes	20000	12000
Vieux clous de toutes ſortes	10000	10000
Acier	400 l.	300 l.
Clous à rouage	10000	6000
Clous à flaſques	15000	10000
Clous de toutes ſortes	60000	30000
Clous picards	50000	20000
Clous de tonnelier	10000	8000
Clous à écouvillon	12000	9000
Clous de cuivre à lanterne	200 l.	200 l.
Meſures de fer blanc.		
de 10	200	200
de 8	100	100
de 6	80	80
de 4	150	150
de 3	100	100
de 2	150	150
de 1	80	80
de demi-livre	100	100
de deux onces	50	50
Entonnoirs de fer blanc	50	50
Fleau avec ſes plateaux	1	1
Poids de fonte de 25 liv.		
Poids de marc	4	
de 10 livres	1	
de 5 livres	1	
Soufflets	8	
Enclumes	8	
Fer de taules	288 l.	288 l.
Feuilles de cuivre, pour pontons,	9	9
Peaux de mouton, pour écouvillons,	210	210
Paniers d'oſier	200	200
Hottes d'oſier	300	300
Sacs à boulets	100	100
	Menus achats	*Menus achats conſommés.*
Bougies	1100 l.	1100 l.
Chandelles	800 l.	808 l.
Flambeaux	144 l.	144 l.
Vieux-oing	3100 l.	3100 l.
Torches à vent	400 l.	400 l.
Dix-huit caiſſes de lanternes à éclairer	570	570
Lunes triangulaires, quarrées, plates, & rondes,	116	116
Petites lunes	36	36
Etaux	4	4
Fil de fer	100 l.	100 l.
Fil de laiton	47 l.	47 l.
Scies à main	130	130
Grandes ſcies	3	3
Rapes	36	36
Feuilles de fer blanc	1200	1200
Cricks	5	5
Toile peinte pour mulets	100	100
Toile peinte pour la poudre	30	30
Couvertures de toile cirée	300	300
Poulies de fonte	32	12
Rames de papier à états, fin	5	5
Rames de papier commun à faire gargouches	52	52
Rames de papier à lettre	6	6
Plumes	200	200
Canifs	12	12
Vrilles	30	30
Aiguilles	500	500
Fil à coudre	20 l.	20 l.
Huile d'olive, pour les mineurs,	80 l.	80 l.
Coton	180 l.	120 l.
Lampes à éclairer	60	60
Poudre	1411200 l.	1176760 l.
Plomb	150900 l.	130507 l.
Meche	41800	18794

Comme dans le tems des ſieges pour leſquels on a dreſſé les états précédens, on ne faiſoit point uſage des obus, il n'y en eſt pas fait mention ; mais comme l'on s'en eſt ſervi avec ſuccès, au *ſiege* de Maeſtricht, en 1747, on ne doit point oublier d'en inférer dans le détail des munitions qui concernent les *ſieges*. *Voyez* ſur tout ce qui concerne ce ſujet, & le détail des *ſieges*, notre *traité d'artillerie*, & celui de l'*attaque des places*, ſeconde édition. (*Q*)

SIEGE *d'aiſance*, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la devanture & la lunette d'une aiſance.

SIEGE *d'une ſelle*, (*Manege.*) le *ſiege d'une ſelle* eſt

eſt l'endroit du haut de la ſelle où le cavalier eſt aſſis.

SIEGE, ſ. m. (*terme de Potier de terre.*) c'eſt une planche un peu penchée en-devant, placée derriere la roue, ſur laquelle s'aſſied l'ouvrier quand il veut tourner un vaſe, ou quelqu'autre ouvrage de poterie. Cette planche a des deux côtés deux pieces de bois qu'on nomme des *payens*, qui ſont fendues en hoches, de diſtance en diſtance pour lui ſervir comme de marche-pié. C'eſt ſur ces hoches que l'ouvrier met ſes piés lorſqu'il travaille, ce qui les lui tient fort écartés l'un de l'autre, pour qu'il ait plus de facilité à ſe ſervir du tournoir, avec lequel il donne le mouvement à ſa roue; les payens ſont mis en penchant auſſi-bien que la planche. *Savary.* (*D. J.*)

SIEGE, *voyez* GARDON.

SIEGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Wéteravie, ſur un ruiſſeau de même nom. Elle eſt chef-lieu d'une principauté qui appartient à une branche de la maiſon de Naſſau. *Long.* 23. 58. *lat.* 50. 42.

SIEGER, v. n. (*Gram.*) occuper le ſiege. On dit ce pape a *ſiégé* dix ans. Il *ſiégeoit* lorſque cette affaire a été jugée. *Siéger* ſe prend alors pour *préſider.*

SIENE, (*Géog. anc.*) *voyez* SYÉNÉ.

SIENNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la Toſcane, capitale du Siennois, à 9 milles de Monte-Pulciano, à 11 de Florence, à 18 de Pérouſe, & à 22 de Piſe.

Elle eſt grande & aſſez bien bâtie; ſa ſituation ſur une colline fait qu'on y reſpire un air pur, & qu'en même tems il faut toujours monter & deſcendre. Ses rues ſont propres & pavées de briques miſes de champ.

La cathédrale, quoique gothique, paſſe en total pour un bel édifice; elle eſt revêtue de marbre en-dedans & en-dehors; le pavé du chœur eſt de marbre blanc & noir, en maniere de moſaïque. Pluſieurs fontaines fourniſſent de l'eau dans tous les quartiers. Les couvens de religieux y ſont en grand nombre, & la plûpart ont des égliſes riches.

L'évêché de cette ville fut érigé en métropole en 1459; l'univerſité fut établie en 1387. Ce fut à *Sienne* que le pape Nicolas II. tint le concile qui décida que l'élection des pontifes de Rome n'appartiendroit qu'aux cardinaux. Il y a une citadelle pour la défenſe de cette ville, dont le territoire rapporte du blé, du vin & d'excellent fruit. *Long.* ſuivant Caſſini, 28. 31. 30. *lat.* 42. 22.

Pline appelle Sienne, *colonia Senenſis*, & Tacite, *colonia Senienſis.* Le nom de *Sena* lui eſt donné par Caton, par l'Itinéraire d'Antonin & par Ptolomée. Pluſieurs ſavans croient que les Gaulois ſénonois bâtirent cette ville pour leur repos. Quand les Romains en devinrent les maîtres, ils l'agrandirent afin d'y pouvoir loger leurs colonies.

Dans le démembrement de leur empire, *Sienne* imita les autres villes ſes voiſines qui s'érigerent en républiques. Enſuite il s'éleva dans ſon ſein des partis qui s'armerent les uns contre les autres. Petruccio florentin, profitant de la foibleſſe des Siennois, s'empara de leur ville par ſurpriſe, & la gouverna tyranniquement.

Après ſa mort, le peuple chaſſa ſes enfans, recouvra & conſerva pendant quelque tems ſa liberté, ſous la protection de l'empereur. Enfin *Sienne* fut ſoumiſe à Côme I. duc de Toſcane. Philippe II. roi d'Eſpagne, lui céda cette ville pour payement des ſommes qu'il lui devoit. Depuis lors, il ne lui eſt pas reſté la plus petite ombre de ſon ancienne ſouveraineté.

Mais quelques papes, & des gens de lettres des plus illuſtres y ont pris naiſſance; je dois d'autant moins oublier de les remémorer, qu'ils n'ont point laiſſé après eux de rejettons: cette ville eſt retombée dans la barbarie.

Je connois quatre papes nés à *Sienne*; Alexandre III. Pie III. Paul V. & Alexandre VII.

Un des hommes du monde qui, dans les tems groſſiers qu'on nomme *du moyen âge*, mérita le plus du genre humain, dit M. de Voltaire, eſt *Alexandre III.* élu pape en 1159, après la mort d'Adrien IV. Ce fut lui qui dans un concile abolit la ſervitude. C'eſt ce même pape qui triompha dans Veniſe par ſa ſageſſe de la violence de l'empereur Frédéric Barberouſſe, & qui força Henri II. roi d'Angleterre, de demander pardon à Dieu & aux hommes du meurtre de Thomas Becket; ce pape reſſuſcita les droits des peuples, réprima le crime dans les rois, & fut reſerver au ſiege pontifical de Rome le privilege de la canoniſation des ſaints. Après avoir gouverné ſagement l'Egliſe, il mourut comblé de gloire le 30 Août 1181.

Pie III. fils d'une ſœur du pape Pie II. ſuccéda à Alexandre VI. le 22 Septembre 1503. Il eſt loué dans les épîtres de Marſile Ficin, de Philelphe, de Sabellicus & de quelques autres gens de lettres, qui avoient conçu de grandes eſperances de ſon gouvernement; mais il mourut peu de jours après ſon exaltation d'une plaie à la jambe, avec ſoupçon d'avoir été empoiſonné.

Paul V. (Camille Borghèſe), originaire de *Sienne*, ſuccéda au pape Léon XI. Monté ſur le trône pontifical, il reprit les fameuſes congrégations *de auxiliis*, & défendit aux deux partis de ſe cenſurer. Enſuite il s'aviſa d'excommunier & d'interdire la république de Veniſe, pour avoir fait des lois qu'il jugeoit contraires aux libertés des eccléſiaſtiques; mais les Vénitiens armerent, & Paul V. leva l'interdit & l'excommunication. Depuis lors il s'appliqua à embellir Rome, & à raſſembler dans ſon palais les plus beaux ouvrages de peinture & de ſculpture. Il mourut en 1621, à 69 ans, & eut pour ſucceſſeur Grégoire XV.

Alexandre VII. de la famille des Chigi, né à *Sienne* en 1599, ſuccéda à Innocent X. en 1655. Une de ſes premieres démarches fut de renouveller les cenſures de ſon prédéceſſeur contre les cinq propoſitions de Janſénius. Il compoſa lui-même un nouveau formulaire qui fut reçu en France par une déclaration enregiſtrée, & par tous les évêques, excepté par quatre qui refuſerent de ſigner ce formulaire. Alexandre VII. nomma neuf évêques françois pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires, ce qui ne ſervit qu'à aigrir davantage les eſprits.

Louis XIV. & le pape étoient alors en bonne intelligence; l'inſulte faite au duc de Crequi en 1662 avoit été réparée par ſa ſainteté, & le roi lui avoit rendu la ville d'Avignon. Ce pontife mourut peu de tems après en 1667, âgé de 68 ans, & eut pour ſucceſſeur Clément IX.

On dit que dans le tems de ſa nonciature d'Allemagne, il avoit reſolu de quitter la religion romaine, & d'embraſſer la proteſtante; mais que la mort du comte Pompée ſon parent, qui fut empoiſonné en paſſant par Lyon, pour ſe retirer en Allemagne, après ſon abjuration, lui fit retarder l'exécution de ſon premier deſſein, & que ſon élévation au cardinalat lui inſpira de toutes autres vues. Il aimoit les belles-lettres; & quoiqu'il fût poëte médiocre, on a cependant imprimé au Louvre en 1656, un volume *in-fol.* de ſes poéſies, ſous le titre de *Philomathi muſæ juveniles.*

Je paſſe aux ſimples hommes de lettres nés à *Sienne*, & quelques-uns d'eux ont immortaliſé leur nom.

Bernardin de *Sienne* étoit cependant natif de Maſſa-Carera en 1383. mais on lui donna le ſurnom de *Sienne*, parce qu'il paſſa dans cette ville la plus grande partie de ſa vie. Ses prédications, ſes auſtérités, ſon humilité, ſon zele pour le ſoulagement des peſtiférés, lui acquirent une très-grande gloire. Il devint

vicaire général des freres de l'observance de S. François dans toute l'Italie ; il y réforma, ou établit de nouveau plus de trois cens monasteres, & refusa les évêchés de *Sienne*, de Ferrare & d'Urbin.

Pour animer davantage la dévotion des fideles, il fit faire un beau tableau, au milieu duquel étoit peint notre Sauveur entouré du soleil, & il obligeoit le peuple à adorer Jesus-Christ dans ce tableau. Cette conduite fut imitée par plusieurs moines du même ordre, qui exposoient le tableau en public dans les processions. Cependant quelques personnes sages n'approuvant point cette nouveauté, & craignant qu'on ne rendit plus d'honneur au tableau qu'à l'original, porterent l'affaire au tribunal de Martin V. Ce pape, après avoir fait là-dessus une consultation de prélats & de docteurs éclairés, défendit à Bernardin cette pratique comme dangereuse & superstitieuse, & Bernardin s'y conforma.

Il mourut à Aquila l'an 1444, dans la soixante-quatrieme année de son âge, & Nicolas V. l'a canonisé. Ses œuvres qui ne roulent que sur des sujets de dévotion, ont été imprimées à Vénise chez les Juntes en 1595, par les soins de Rodulphe, évêque de Sinigaglia, & à Paris l'an 1636 en *deux vol. in-fol.* par ceux du pere la Haye. Le style de S. Bernardin n'est ni pur, ni élevé ; mais dans le recueil donné sous son nom, les sermons qui sont véritablement de lui, contiennent une morale simple, dépouillée des fausses pensées & des jeux de mots de la plûpart des sermonaires d'Italie.

Catharin (Ambroise), célebre théologien du xvj. siecle, natif de *Sienne*, enseigna le droit dans plusieurs universités d'Italie, sous son nom de *Politus Lancellotus*. Il entra dans l'ordre de S. Dominique l'an 1515, à l'âge de 33 ans ; il prit alors le nom d'*Ambroise Catharin*, se donna tout entier à la Théologie, & se rendit bientôt célebre par ses écrits. Il parut avec éclat au concile de Trente en 1545, fut évêque de Minori en 1547, & archevêque de Conza en 1551. Il mourut subitement quelque tems après, & lorsqu'il touchoit au moment d'être nommé cardinal.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages, & avancé dans quelques-uns des sentimens libres & hardis, sans s'embarrasser s'il s'écartoit de ceux de S. Augustin, de S. Thomas & des autres théologiens. Il déclare dans un traité sur la Prédestination, que Dieu n'a point prédestiné les hommes par un decret immuable, mais que leur salut dépend du bon usage qu'ils font des graces que l'Etre suprême leur accorde. Il établit la chûte d'Adam dans le péché qu'il fit en mangeant du fruit défendu, qui est, dit-il, un péché en nous en tant que notre volonté est comprise dans la sienne. Il pense aussi que Jesus-Christ seroit venu sur la terre quand même Adam n'auroit pas péché. Il prétend que S. Jean l'évangéliste n'est point mort, mais qu'il a été enlevé au ciel comme Henoch & Elie. Dans son traité de la Résurrection, loin de damner les enfans morts sans baptême, il assure qu'ils jouissent d'une félicité convenable à leur état. Il soutient dans un autre ouvrage que ces paroles, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, ne sont qu'énonciatives, & que Jesus-Christ n'a point consacré en les prononçant.

Enfin il a défendu au concile de Trente un sentiment qui a présentement un grand nombre de sectateurs en sorbonne, savoir, que l'intention extérieure est suffisante dans le ministre qui administre les sacremens ; c'est-à-dire que le sacrement est valide, pourvu que celui qui l'administre fasse extérieurement les cérémonies requises, quoique intérieurement il puisse avoir la pensée de se mocquer du sacrement & des choses saintes.

Ferrari (Jean-Baptiste), jésuite de *Sienne*, mort en 1655, a donné au public un dictionnaire syriaque utile, imprimé à Rome en 1622, *in-fol.* sous le titre de *Nomenclator syriacus*. Il témoigne dans sa préface qu'il a été aidé par de savans maronites sur l'interprétation des termes les plus obscurs.

Ochino (Bernardino) fut un de ces ecclésiastiques d'Italie, qui sortirent de leur pays dans le xvj. siecle, pour embrasser la religion protestante. Ochin avoit été d'abord cordelier, puis capucin, & même général de ce dernier ordre. Les historiens du tems disent qu'il enchantoit ses auditeurs par la grace, la politesse, l'abondance, la douceur & la pureté de son style. Il quitta l'habit de capucin, embrassa le luthéranisme, & passa par Genève pour se rendre à Augsbourg. Il entreprit en 1547 le voyage d'Angleterre avec son ami Pierre martyr, d'où il fut appellé à Zurich en 1555 pour y être ministre de l'église italienne, qu'il desservit pendant huit ans.

Ses dialogues qu'on imprima, & qui sembloient contenir entr'autres erreurs l'approbation de la polygamie, irriterent les magistrats de Zurich, qui le chasserent de leur ville en 1563. Comme on ne voulut pas lui permettre de s'arrêter à Basle, seulement pendant l'hyver, il poursuivit tout de suite sa route en Pologne ; mais à peine y étoit-il arrivé, que le nonce Commendon l'obligea d'en sortir, en vertu d'un édit qu'il obtint contre tous les hérétiques étrangers. Ochin se rendit en Moravie, & mourut à Slaucow en 1564, âgé de 77 ans. La peste l'emporta, lui, ses deux filles & son fils.

La liste de ses écrits se trouve dans la bibliotheque des Antitrinitaires. Il publia en italien six volumes de sermons ; une exposition de l'épitre de S. Paul aux Romains, un commentaire sur l'épitre aux Galates ; un dialogue sur le purgatoire ; des apologues, *&c.* La plûpart de ces livres ont été traduits en latin ; mais les ouvrages de cet auteur qui ont fait le plus de bruit, & qu'il est difficile de trouver, sont ses *dialogues*, ses *labyrinthi* sur la prédestination & le franc-arbitre, & ses *sermons* sur la messe.

Ochin publia ses dialogues au nombre de trente en italien ; Castalion les mit en latin, & les fit imprimer à Basle en 1563. Le vingt-unieme de ses dialogues traite de la polygamie. Il n'est pas vrai cependant qu'il tâche d'y prouver qu'il est permis, & qu'il est même ordonné aux Chrétiens d'épouser autant de femmes qu'il leur plaît. Si vous lisez le commencement du dialogue *de polygamiâ*, vous verrez que l'état de la question est celui-ci : « Un homme qui souhaite des enfans, & qui est marié à une femme stérile, maladive, & avec laquelle il ne sauroit s'accorder, peut-il en épouser une autre, sans répudier la premiere » ? Ochin suppose qu'on le consulte sur un tel cas de conscience. Il prend le parti de la négative ; & après avoir mis dans la bouche de son consultant les raisons les plus favorables à la pluralité des femmes, & avoir répondu foiblement d'assez bonnes choses, il conclut par conseiller de recourir à la priere, & par assurer que si l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra. Il déclare enfin que si Dieu ne donne point la continence, on pourra suivre l'instinct que l'on connoîtra certainement venir de Dieu. Voila du pur fanatisme, mais il n'y a rien de plus.

M. Simon, dans son *hist. critiq. des comment. du N. T. c. lv.* parle fort pertinemment des dialogues d'Ochin, qui roulent sur la Trinité. Il reconnoît que l'auteur ne s'y déclare pas tout-à-fait unitaire ; il rapporte seulement les raisons de part & d'autre, en poussant fort loin les argumens des antitrinitaires, sous prétexte d'y répondre.

Les *labyrinthes* de cet écrivain, ont paru à Bayle l'ouvrage d'un homme qui avoit l'esprit net & pénétrant. Ochin, dit-il, y prouve avec force que ceux

qui soutiennent que l'homme agit librement, s'embarrassent dans quatre grandes difficultés, & que ceux qui tiennent que l'homme agit nécessairement, tombent dans quatre autres grands embarras; si bien qu'il forme huit labyrinthes, quatre contre le franc-arbitre, & quatre contre la nécessité. Il se tourne de tous les côtés imaginables pour tâcher de rencontrer une issue, & n'en trouvant point, il conclud à chaque fois par une priere ardente adressée à Dieu, afin d'être délivré de ces abîmes. Néanmoins dans la suite de l'ouvrage, il entreprend de fournir des ouvertures pour sortir de cette prison; mais il conclud que l'unique voie est de dire comme Socrate; *unum scio, quod nihil scio.* Il faut se taire, dit-il, & juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative, ni la négative sur des points de cette nature.

M. d'Aubigné discourt assez au long des sermons d'Ochin sur la messe. Cet italien, dit-il, vouloit premierement que le service fût en langage vulgaire, & qu'on en supprimât plusieurs ornemens, afin de pouvoir dire sur le reste que c'est la cêne du Seigneur qui s'est faite religieuse, *per parer piu sancta.* Ochin a donné douze sermons sur la messe. L'un porte pour titre *missæ tragœdia, ac primum quomodo concepta, nota, baptisata fuerit.* L'autre, *quomodo nutrita, educata, ornata, ditataque ad summam præstantiam pervenerit.* Cette maniere dramatique sent tout-à-fait le génie des Italiens, & ne respire point la dignité que demandent les mysteres.

Patricis (Francisco) siennois, évêque de Gaiete, florissoit dans le xv. siecle sous Sixte IV. & mourut en 1494. Il publia deux ouvrages, l'un *de regno & regis institutione lib. IX.* l'autre, *de reipublicæ institutione, lib. IX.* Ces deux traités firent du bruit; cependant ni l'un, ni l'autre ne sont estimés des connoisseurs, parce qu'il y regne plus de lecture que de jugement. Le premier a paru deux fois à Paris; savoir, en 1519 & en 1530, *in-folio.* Le second a été traduit en françois par le sieur de Mouchetierre, & imprimé à Paris en 1610 *in-8°.*

Les *Piccolomini* ont fait un grand honneur à *Sienne* leur patrie. Piccolomini (Alexandre), archevêque de Patras, florissoit dans le xv. siecle, & prouva par ses écrits l'étendue de sa science. Il publia des ouvrages sur la théorie des planetes, les étoiles fixes, les questions méchaniques, la philosophie, la morale, la rhétorique, & la poétique d'Aristote. Il se servit de sa langue maternelle dans la plûpart de ses ouvrages, & il passe pour être le premier qui en ait usé de la sorte en matiere de philosophie & d'érudition. Imperialis l'en blâme, mais avec noblesse: *Efferbuit mirè*, dit-il, *ingenium Alexandri Piccolominei senensis, in cogendo sub etruscis vexillis agmine scientiarum omnium, quo intentato aliàs fascinore, immortalem sibi pararet in Italicâ celebritate triumphum.* Le traité que Piccolomini mit au jour sur la réformation du calendrier, mérita les éloges des plus grands juges; mais son application à des ouvrages sérieux, ne l'empêcha point de s'amuser à la poésie, & à donner des pieces de théâtre: ses deux comédies l'*Alessandra*, & l'*Amor constante*, furent fort estimées. Il mourut à *Sienne*, en 1578, âgé de 70 ans.

M. de Thou étant en Italie, en 1573, l'alla voir avec Paul de Foix, embassadeur de Charles IX. Ils le trouverent tout occupé à l'étude, & plein de la consolation qu'il éprouvoit dans la lecture, au milieu des infirmités de la vieillesse, *multa* (dit de Thou) *de studiis suis disseruit, eorumque se demùm in eâ ætate dulcissimum fructum capere dixit, aliis oblectamentis deficientibus, quibus aliæ ætates innocenter, & citrà offensam gaudere possunt. Quod cùm diceret, non tam senectuti solatium quærere dicebatur, quàm adolescentes qui aderant, quâ humanitate erat ad desidiam vitandam, & Philosophiæ studia capessenda, exemplo suo cohortari.*

Piccolomini (François) de la même famille qu'Alexandre, s'attira l'admiration de toute l'Italie par la beauté de ses leçons philosophiques, qu'il donna pendant 53 ans avec la même réputation, à *Sienne*, à Maxerata, à Pérouse & à Padoue. Il mourut en 1604, âgé de 84 ans, sans jamais avoir eu besoin de lunettes. Ses funérailles témoignerent d'une façon singuliere l'estime que les Siennois lui portoient; car toute la ville prit le deuil le jour de son enterrement, & l'on ferma tous les tribunaux. Son ouvrage latin *de philosophia morali*, imprimé à Venise en 1583, lui fit beaucoup d'honneur. Le p. le Moine dans ses peintures morales, parle de cet ouvrage avec estime, & en critique aussi quelques endroits.

Sixte de *Sienne*, né juif à *Sienne*, se convertit au christianisme, embrassa l'ordre de S. Dominique, & mourut en 1566, à l'âge de 49 ans. Il mit au jour, en 1566, sa *bibliotheque sainte*, dans laquelle il expose la critique des livres de l'ancien Testament, & indique des moyens de les expliquer. Les catholiques & les protestans paroissent en général fort prévenus en faveur du mérite de cette bibliotheque, dont la meilleure édition est celle de Naples, en 1742, en deux volumes *in-fol.* Cependant, pour ne rien déguiser, c'est un ouvrage très-imparfait. L'auteur y juge communément en mal-habile homme de ceux dont il parle. Son érudition critique est fort chétive, ce qui ne doit pas surprendre; car *Sixte* ne savoit bien que l'hébreu, médiocrement le latin, & très-peu le grec.

Je ne connois point de famille plus illustre dans les lettres que celle des Socin, tous nés à *Sienne.* Ils se sont distingués dans la jurisprudence & dans la théologie, pendant deux siecles consécutifs, pere, fils, petits-fils, arriere-petits-fils, oncles & neveux.

Socin (Marianus) naquit à *Sienne*, en 1401, & mourut en 1467. Ce fut l'homme le plus universel de son siecle, & le premier jurisconsulte, au jugement d'Æneas Silvius, & de Pancirole, qui a donné sa vie. Le pape Pie II. le combla de marques de son estime.

Cet homme illustre eut cependant un fils qui le surpassa, j'entends *Socin* (Barthélemi), né à *Sienne*, en 1437. Sa réputation le fit appeller à Ferrare, à Boulogne & à Pise, au moyen d'une pension de mille ducats. Il mourut en 1507. On a imprimé à Venise ses consultations avec celles de son pere, en 1579, en quatre volumes *in-fol.*

Socin (Marianus) petits-fils du précédent, & non moins célebre, naquit à *Sienne* en 1482, & mourut en 1556. Il professa le droit comme son grand-pere, dans plusieurs universités d'Italie, succéda à Alciat, & Boulogne fut enfin le retenir par des pensions & des privileges extraordinaires. Il eut treize enfans, entre lesquels Lélius & Alexandre se distinguerent éminemment.

Socin (Lelius) le premier auteur de la secte socinienne, naquit à *Sienne*, l'an 1525. Il commença par étudier le droit, mais ayant encore plus de goût pour la Théologie, il apprit le grec, l'hébreu, l'arabe, & voyagea en France, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Allemagne & en Pologne. Il se fit connoître aux plus savans hommes de ce tems-là, & ne feignoit point de leur communiquer ses doutes, ou plutôt ses sentimens dans les matieres de religion. Sa famille qui les embrassa, fut obligée de se disperser. Camille son frere fut mis en prison. Quelques autres parens s'évaderent, & entr'autres son neveu Fauste. Lélius se rendit à Zurich, où il mourut, en 1562. Fauste recueillit ses papiers, & les fit valoir dans la suite.

Socin (Alexandre), pere de Fauste Socin, dont nous parlerons bien-tôt, mourut en 1541, à

Macerata, avec la réputation d'un docte jurisconsulte.

Socin (Fauste), fils d'Alexandre, & petit-fils de Marianus, naquit à *Sienne* en 1539. Il embrassa avidement, ainsi que tous ses parens, hommes & femmes, les opinions de Lélius son oncle. Aussi ce sauva-t-il de *Sienne* avec toute sa famille par la crainte de l'inquisition. Il revint cependant en Italie, où le grand-duc l'assura de sa protection, & lui donna des emplois honorables, qui l'empêcherent pendant 12 ans de se souvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettoit la derniere main au systême de théologie famosaténienne, que son oncle Lélius avoit ébauché. Enfin l'étude sérieuse de l'Ecriture l'emporta sur les délices de la cour, il s'en exila volontairement, & vint à Basle, où il séjourna trois ans, & composa son ouvrage *de Jesu-Christo Servatore*. Les disputes qu'il eut avec des théologiens protestans du pays, l'obligerent de se retirer en Pologne, en 1579, desirant d'entrer dans la communion des unitaires; cependant ses ennemis ameuterent contre lui la populace, qui pilla ses meubles, & quelques-uns de ses manuscrits, qu'il regretta extraordinairement, sur-tout son traité contre les athées. Il se réfugia dans la maison d'un gentilhomme polonois, chez lequel il mourut en 1604. Mais sa doctrine, loin de mourir avec lui, a pris tant de faveur, qu'elle regne & domine à présent d'une maniere invisible dans toutes les sectes chrétiennes.

Les beaux arts ont été accueillis des Siennois, en même tems que les sciences.

Lorenzetti (Ambroise), né à *Sienne* dans le xjv. siecle, & contemporain de Giotto, apprit de lui les secrets de la peinture. Mais poussant plus loin son génie, il se fit un genre particulier, & s'y distingua. Il fut le premier qui tenta de représenter en quelque sorte les vents, les pluies, les tempêtes, & ces tems nébuleux, dont les effets sont si piquans sur la toile.

Vannius (François), né à *Sienne* en 1563, mort à Rome en 1609, fit remarquer dans ses ouvrages un coloris vigoureux, joint à la touche gracieuse du Correge. Il mit en même tems beaucoup de correction dans ses desseins, & fut comblé de faveurs par le pape Alexandre VII. son tableau de Simon le magicien qu'on voit dans l'église de S. Pierre à Rome, passe pour son chef-d'œuvre. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SIENNE, *la*, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin, vers le midi du diocèse de Coutances. Elle a sa source dans la forêt de S. Sever, se grossit de plusieurs petits ruisseaux, & après avoir reçu la Sône, elle va se perdre dans la mer du Havre. (*D. J.*)

SIENNOIS, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans la Toscane. Elle est bornée au nord par le duché de Florence, au midi par la Méditerranée, au levant par le Perugin, l'Orviétano, & le duché de Castro, & au couchant par la mer de Toscane. On lui donne 65 milles du nord au sud, & presque autant du levant au couchant. Le *Siennois*, ainsi que sa capitale, a éprouvé bien des vicissitudes, avant que de jouir de la liberté, que les Espagnols lui enleverent vers le milieu du xvj. siecle, après quoi ils vendirent ce pays au grand duc Côme de Médicis. (*D. J.*)

SIEOUTSAI, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme à la Chine le premier grade des lettres; il répond à celui de nos bacheliers. Pour y être admis, il faut que les étudians aient subi un examen, qui consiste à composer un ouvrage sur une matiere qui leur a été donnée par un mandarin envoyé par la cour: lorsqu'ils ont réussi, ils obtiennent ce premier grade, & commencent à jouir de plusieurs privileges, comme de porter une robe bleue bordée de noir, & un oiseau d'argent sur leur bonnet. Ils sont soumis à un supérieur particulier, qui seul a droit de les punir; car dès-lors qu'ils sont admis, ils ne sont plus sujets à recevoir la bastonnade par ordre des magistrats ordinaires. Les *sieoutsai* sont obligés de subir un nouvel examen, qui ne se fait que tous les trois ans dans la capitale de chaque province, en présence des mandarins & de deux commissaires de la cour; ceux dont les ouvrages ont été approuvés, sont déclarés *kingin*. Voyez cet article.

SIER, *voyez* SCIER.

SIERIBON, (*Géogr. mod.*) c'est ainsi qu'écrit M. Reland, dans sa carte de Java, ville des Indes dans l'île de Java, sur la côte septentrionale, entre Teggal & Dermayaon, à environ 20 lieues de la ville de Mataran vers le nord; elle est capitale d'une province particuliere du même nom. (*D. J.*)

SIERRA, (*Géog. mod.*) terme que les Espagnols & les Portugais emploient pour signifier une montagne, ou un pays montagneux, dont les cimes de montagnes sont semblables aux dents d'une scie. Il y a de ces *sierras* dans plusieurs endroits de l'Espagne & du Portugal, mais surtout dans la Castille nouvelle, dans la Castille vieille, & au royaume de Grenade; les Espagnols ont aussi nommé *Sierra* une petite province dans la Castille nouvelle, parce qu'elle est un pays de montagnes vers sa partie méridionale.

Sierra de Balbanera, montagne d'Espagne dans la vieille Castille. Ces montagnes avec celles d'Yangas vers Rioia, sont le *Dicterius mons* des anciens.

Sierra de Guara, montagne de l'Espagne, qui est une branche des Pyrénées vers les confins du Roussillon & de la Catalogne.

Sierra de Jasquivel, autre branche des Pyrénées, qui environne du côté de terre la ville de Fontarabie.

Sierra de Molina, montagnes d'Espagne, au-dessous de Moncayo (*mons Caunus*). C'est dans ces montagnes que le Tage & le Guadalquivir prennent leur source.

Sierra de Morena, en latin, *montes Mariani*, montagne d'Espagne, qui commence à l'extrémité de la Castille nouvelle, qui sépare les royaumes d'Andalousie & de Grenade. Les avantures de don Quichote ont immortalisé le nom de cette montagne.

Sierra Nevada, est 1°. le nom d'une montagne d'Espagne au royaume de Grenade, qu'elle sépare de celui de Murcie. C'est 2°. le nom d'une montagne de l'Amérique septentrionale, dans la Castille d'or. Son étendue est d'environ 40 lieues. Ces deux montagnes sont surnommées *Nevada*, parce que leurs sommets sont toujours couverts de neiges.

Sierras de Cogollo, montagnes d'Espagne dans la Castille vieille, au sortir de Burgos; elles sont très-hautes & très-droites.

Sierras de Ronda, en latin, *mons Illipula*, montagnes d'Espagne au royaume de Grenade, le long des frontieres de l'Andalousie; elles n'offrent partout que roches, qui s'étendent au long & au large jusqu'à la mer.

Sierras de S. Andrien, montagnes d'Espagne dans le Guipuscoa; elles séparent la petite province d'Alava, de la Castille vieille.

Sierras d'Alcoba, montagne de Portugal, dans la province de Beyra. Toute la côte qui s'étend de Porto à Coimbre, est bornée à l'orient par une chaîne de ces hautes montagnes, qui s'étendent de l'une de ces villes à l'autre, & plus avant au midi pendant l'espace de douze lieues. La premiere chaîne de montagnes est le *Tapiæus mons* des anciens. Le chemin de Porto à Lisbonne est dans une longue plaine bornée par cette premiere chaîne de montagnes. En traversant cette plaine, on voit une campagne agréable, cultivée & peuplée. Elle est arrosée par des sources abon-

dantes qui sortent de ces montagnes, & forment diverses rivieres, dont les unes se jettent dans le Duero, d'autres dans le Vonga, & d'autres dans le Mondego. (*D. J.*)

SIERRA-LIONE, RIO DE, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, *riviere de la montagne des lions*, nom donné par les Espagnols & les Portugais à une grande riviere d'Afrique, dans la haute Guinée, à la côte de Malaguette, sous le 8°. degré 25 minutes de *latitude* septentrionale, & par les 359 degrés 40 minutes de *longitude*. Elle tire sa source de hautes montagnes peuplées de lions & d'autres animaux sauvages.

C'est une des plus considérables rivieres de l'Afrique, & son embouchure peut avoir trois à quatre lieues de largeur. Elle sépare deux royaumes; celui du nord nommé *Boulon*, & celui du sud appellé *Bouré*. Son lit renferme quantité d'îles, d'un excellent terroir, couvertes de palmiers & toutes bordées de mangles.

La riviere de *Sierra-lione*, porte aussi les noms de *Tagrin* & de *Mitouba* dans les relations de nos voyageurs. Il est bon d'être averti de ces noms différens, afin de ne pas faire en géographie trois rivieres d'une seule. (*D. J.*)

SIEUR, s. m. (*Hist. mod.*) est un titre d'honneur ou une qualité chez les François. Les Jurisconsultes s'en servent souvent dans les actes publics ou autres actes de cette espece. *Voyez* SIRE.

On dit, je plaide pour le *sieur un tel*, le *sieur abbé*, le *sieur marquis*, &c. *Voyez* MONSIEUR.

Le nom de *sieur* est un titre qu'un supérieur donne ordinairement à son inférieur dans les lettres ou autres écritures particulieres; comme *dites au* sieur *Hubert qu'il fasse*, &c.

Les auteurs l'emploient souvent dans ce sens, par modestie en parlant d'eux-mêmes; ainsi nous voyons à la tête de leurs livres: *Traduction du* sieur *Dablancourt*, *Œuvres du* sieur *Despreaux*, &c.

Sieur est aussi un terme qui signifie le *possesseur* d'une terre seigneuriale: comme *écuyer ou* sieur *d'un tel endroit*. *Voyez* SEIGNEUR & ÉCUYER.

SIEUREL, *voyez* SAUREL.

SIFAC, s. m. (*Hist. nat.*) espece de singe qui se trouve dans l'île de Madagascar; il est blanc; sa queue est blanche; il a deux petites taches sur les côtes & d'une grandeur médiocre. On trouve d'autres singes blancs, dont les queues sont blanches & mouchetées de noir: ils vont par troupes de quarante ou cinquante. Il y en a d'autres qui sont gris: ils ont le poil ras; mais jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiser.

SI-FAN, (*Géog. mod.*) vaste pays de la Tartarie asiatique. Dans la carte que les jésuites ont donnée du Tibet, le pays de *Si-Fan* est distinctement marqué comme borné à l'est par la province de Se-chuen au nord par le pays de Coconor, & à l'ouest par la riviere de Tsacho-Tsitsirhana.

Suivant cette position, le pays de *Si-fan* est entre 29 degrés 54 minutes & 33 degrés 40 minutes de *latitude*, & entre 12 degrés 30 minutes & 18 degrés 20 minutes de *longitude*, ouest de Pekin. Sa figure forme un triangle, dont la base qui est au nord, offre environ 300 milles de longueur; & les deux autres côtés qui font un angle au sud, sont chacun environ de 245 milles. C'est encore aujourd'hui ce qui reste aux *Si-fans* d'un domaine qui comprenoit tout le Tibet, & même quelques territoires de la Chine. On peut inférer de-là & de la conformité qui subsiste entre les langues du *Si-fan* & du Tibet, que les Chinois étendent le nom de *Si-fan* à toute cette région, & quelquefois à toutes les nations qui sont à l'ouest de l'empire de la Chine.

Suivant les apparences, c'est ce grand empire de *Si-fan*, comprenant tout l'espace qui est entre la Chine & l'Indoustan, avec toutes les vastes plaines & les deserts au nord & à l'ouest habités par les Tartares éluths, qui portoit autrefois le nom de *Tangut*, *Tanguth*, ou *Tankut*. On a d'autant moins sujet d'en douter, que la langue & les caracteres du Tibet, qui sont encore en usage dans le pays de *Si-fan*, conservent le nom de *langue* & de *caracteres de Tangut*.

Suivant les historiens chinois, l'année 1227 est l'époque de l'entiere ruine des *Si-fans*, après de longues guerres qu'ils ont eues avec les empereurs de la Chine. Leur état présent ne ressemble guere à celui où ils étoient anciennement; car ils n'ont pas une seule ville, au-lieu qu'autrefois ils formoient une nation nombreuse & puissante.

Les lamas qui les gouvernent, ne les inquiettent pas beaucoup, pourvu qu'ils leur rendent certains honneurs, & qu'ils payent exactement les droits de fo, ce qui va à très-peu de chose Ces droits semblent être des especes de dixmes religieuses. Les *Si-fans* ont toujours suivi la religion de Fo, & ont toujours choisi leurs ministres d'état & quelquefois leurs généraux parmi les lamas. Les livres & les caracteres de leurs chefs, sont ceux du Tibet. Quoique voisins des Chinois, leurs coutumes & leurs cérémonies ressemblent peu à celles de la Chine; par exemple, dans les visites que les *Si-fans* rendent à ceux qu'ils respectent, ils leur présentent un grand mouchoir blanc, de coton, ou de soie. Ils ont aussi quelques usages établis parmi les Tartares-kalks, & d'autres de ceux du Coconor.

Les *Si-fans* ne reconnoissent qu'à-demi l'autorité des mandarins chinois, & ne se hâtent guere de répondre à leurs citations: ces officiers n'osent même les traiter avec rigueur, ni entreprendre de les forcer à obéir; parce qu'il seroit impossible de les poursuivre dans l'intérieur de leurs affreuses montagnes dont le sommet est couvert de neige, même au mois de Juillet: d'ailleurs, la rhubarbe croissant en abondance dans leur pays, les Chinois les ménagent pour en tirer cette marchandise précieuse. (*D. J.*)

SIFANTO, (*Géog. mod*) île de l'Archipel. *Voyez* SIPHANTO. (*D. J.*)

SIFARBAHR, (*Géog. mod.*) nom d'une contrée de Perse, la plus méridionale de la province de Fars. Elle comprend quelques bourgades, quoique l'air y soit excessivement chaud. (*D. J.*)

SIFFLANTE, (*Gram.*) adj. f. On appelle ainsi, & avec raison, certaines articulations, qui font en effet une sorte de sifflement qui précede la voyelle. Il y en a quatre linguales: deux foibles & deux fortes, *z*, *s*, *j*, *ch*; deux labiales: l'une foible, & l'autre forte, *v*, *f*; & la gutturale *h*. *Voyez* LINGUALE.

SIFFLER, v. act. Imiter avec la bouche le bruit du sifflet. *Voyez* l'*article* SIFFLET; on produit ce bruit avec le sifflet même. Le merle *siffle*, le serpent *siffle*. On *siffle* un oiseau; on *siffle* à quelqu'un sa leçon.

SIFFLER *une piece*, (*Littérat.*) c'est la huer tout haut; c'est en marquer par des *sifflemens* les endroits dignes de mépris & de risée. L'usage de *siffler* aux représentations publiques, n'est pas d'institution moderne. Il est vraisemblable que cet usage commença presqu'aussi-tôt qu'il y eut de mauvais poëtes & de mauvais acteurs qui voulurent bien s'exposer aux décisions de tout un monde rassemblé dans un même lieu. Quoique nos modernes se piquent de la gloire de savoir juger sainement des pieces qui méritent leurs applaudissemens ou leurs *sifflets*; je ne sai si les Athéniens ne s'y entendoient pas encore mieux que nous. Comme ils l'emportoient sur tous les autres peuples de la Grece pour la finesse & la délicatesse du goût, ils étoient aussi les plus difficiles à satisfaire.

Lorſque dans les ſpectacles, quelqu'endroit n'étoit pas à leur gré, ils ne ſe contentoient pas de le *ſiffler* avec la bouche, pluſieurs, pour mieux ſe faire entendre, portoient avec eux des inſtrumens propres à ce deſſein. La plûpart même, autant qu'on en peut juger par quelques paſſages des anciens auteurs, employoient de ces *ſifflets* de berger, que Virgile nous décrit dans une de ſes *éclogues* :

Eſt mihi diſparibus ſeptem compacta cicutis
Fiſtula.

En effet, il y a toute apparence qu'ils uſoient de ces *ſifflets*, qui étoient compoſés de ſept différens tuyaux, & qui par cette raiſon, rendoient juſqu'à ſept ſons différens; en ſorte qu'ils caractériſoient le degré de leur critique par un ſon varié plus ou moins fort du *ſifflet*, rafinement de l'art dont nous n'avons pas encore imaginé les notes. Mais ſi les Athéniens *ſifloient* avec des tons gradués les mauvais endroits d'une piece ou le mauvais jeu d'un acteur, ils ſavoient applaudir avec la même intelligence, aux beaux, aux bons, aux excellens morceaux. Et comme pour exprimer le premier de ces deux uſages, ils employoient le mot συρίττειν; ainſi pour marquer le ſecond, ils avoient le terme ἐπισημαίνεσθαι.

Le docte Muret obſerve que les Grecs ſe ſervoient du même mot σύριγξ, pour ſignifier la *flute* des bergers, & le *ſifflet* des ſpectateurs; comme ils ſe ſervoient auſſi du mot σύριττειν, pour dire *jouer de la flute*, & *ſiffler* à un ſpectacle les endroits des pieces qui leur déplaiſoient. (*D. J.*)

SIFFLET, ſ. m. (*Gram.*) petit inſtrument de bois, d'os ou d'ivoire, qui a toutes les parties du bec de la flute, *voyez* FLUTE; mais qui eſt fort court, fermé par le bas & ſans trou, & qui ne rend qu'un ſeul ſon plus ou moins fort, ſelon la groſſeur du *ſifflet*.

SIFFLET *de Pan*, (*Luth. anc. & mod.*) c'eſt un aſſemblage de douze tuyaux placés les uns à côté des autres, qui vont en diminuant de longueur, & qui n'ont qu'un ton: ces tuyaux peuvent être de bois, de cuivre, de roſeau ou de fer. Ils rendent ſucceſſivement la gamme *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*. On a appellé cet inſtrument le *ſifflet de Pan*, parce qu'on le lui voit pendu au col, ou à la main, dans quelques ſtatues antiques. Ce *ſifflet* a paſſé du dieu Pan, à l'uſage des chaudronniers ambulans dans nos provinces, qui vont achetant la vieille vaiſſelle de cuivre, & châtrant les chiens & les chats.

SIFFLEUR, *voyez* BOUVREUIL.

SIGA, (*Géog. anc.*) nom d'un fleuve de la Mauritanie céſarienſe ſuivant Ptolomée. Ce fleuve eſt *Rio de Areſgol*, ſelon Ambroiſe Moralès.

Siga eſt auſſi le nom d'une autre petite ville de la Mauritanie céſarienſe, qui fut détruite par les Romains, ſelon Strabon, *liv. XVII. p. 830.* (*D. J.*)

SIGAH-GUSH, ſ. m. (*Zoolog.*) nom d'un animal de Perſe, qui ne paroît différer du lynx, que parce qu'il n'eſt point tacheté. Ses oreilles ont, comme celles de tous les lynx, un toupet noir de poils fins & veloutés au ſommet. (*D. J.*)

SIGALEON, *ou* SIGALION, (*Mythol. égypt.*) dieu du ſilence chez les Egyptiens.

On portoit ſa ſtatue dans les fêtes d'Iſis & de Sérapis; & on le repréſentoit dans leurs temples en forme d'un jeune homme qui ſe tenoit la bouche fermée avec un doigt ſur les lèvres.

Les Grecs adopterent ce dieu, & le nommerent *Harpocrate*.

Auſone eſt preſque le ſeul entre les Latins qui l'appelle *Sigaleon*, & il a forgé ce mot du grec σιγάω *je me tais*. (*D. J.*)

SI-GAN, (*Géog. mod.*) SI-GAN-FU, & par le pere le Comte, qui eſtropie tous les noms, SIGNAN-FOU, grande ville de la Chine, dans la province de Xenxi où elle a le rang de premiere métropole de la province. Elle eſt bâtie ſur le bord de la riviere de Guci, en forme d'amphithéâtre: ſes environs ſont agréables & fertiles. *Longitude*, ſuivant le pere Gaubil, *125. 3. 15. latit. 32. 6.*

Rien, ſelon les jéſuites, n'a rendu cette ville plus remarquable que la découverte qui s'y fit en 1625, d'une inſcription de pluſieurs pages, qui nous apprend que la religion chrétienne eſt entrée à la Chine en 631. On trouvera cette inſcription dans toutes les *relations* & dans le *dictionnaire* de la Martiniere. Ce n'eſt cependant autre choſe qu'une fraude pieuſe, une piece manifeſtement ſuppoſée, comme M. de la Croſe l'a prouvé ſans réplique. En vain les peres Magalhanès & le Comte établiſſent la venue de l'apôtre Saint Thomas à la Chine, M. Maigrot, évêque de Conon, & vicaire apoſtolique dans ce même royaume, reconnoît que les miſſionnaires ont pris pour l'apôtre Saint Thomas, un certain *Tamo*, ce ſont ſes propres termes, l'un des plus inſignes fripons qui ſoient jamais entrés à la Chine, & qui n'y vint qu'après l'an 582. (*D. J.*)

SIGE, LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource près de Sigen, & va ſe perdre dans le Rhin, à une lieue au-deſſus de Bonn. (*D. J.*)

SIGÉE, *Sigeum*, (*Géog. anc.*) promontoire, ville & port de l'Aſie mineure dans la Troade, immédiatement après la ville de Rhœteum. La ville de *Sigeum* étoit ruinée du tems de Strabon, *l. XIII. p. 595.* ce qui fait que peu d'auteurs en parlent. Pline, *l. V. c. xxx.* dit: *In promontorio quondam* Sigeum *oppidum.* Ptolomée, *l. V. c. ij.* marque le promontoire *Sigeum* entre l'embouchure du Scamandre & *Alexandria Troa.* On comptoit ſoixante ſtades de ce promontoire à celui de Rhœteum, en prenant le long du rivage. C'eſt aujourd'hui le cap *Janitzari.*

On y trouve un village, que les Grecs appellent *Troius.* Il contient trois cens feux ou environ. Tous les habitans ſont grecs, & vivent de la vente de leurs denrées, qui ſont des blés, des vins, des ſafrans, des melons & d'autres fruits. Tout y eſt à ſi grand marché, qu'on y a quinze poules pour une piaſtre, qui vaut un écu de notre monnoie. La douzaine d'œufs n'y coute qu'un ſol.

Ce fut à *Sigée*, ſi l'on en croit Cicéron & quelques auteurs anciens, qu'Alexandre, en voyant le tombeau d'Achille, s'écria: *Trop heureux héros, qu'Homere ait chanté tes exploits.* Cela eſt vrai, ajoute l'orateur romain; car ſans l'Iliade, Achille mouroit tout entier, & ſon nom ne lui ſurvivoit point. Cependant Pomponius-Mela, Pline & Solin placent ailleurs qu'à *Sigée* le tombeau d'Achille. La ville de *Sigée* a été autrefois épiſcopale: elle eſt aujourd'hui ruinée. (*D. J.*)

SIGINDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. Les Grecs & les Latins ont fort varié pour l'ortographe de ce mot. La plus commune eſt *Singidunum. Voyez* donc SINGIDUNUM. (*D. J.*)

SIGILLAIRES, SIGILLARITES, ſ. f. pl. (*Gram.*) nom d'une fête des anciens Romains. Elle étoit ainſi appellée des petits préſens, tels que des cachets, des anneaux, des gravures, des ſculptures qu'on s'envoyoit. Elle duroit quatre jours: elle étoit immédiatement après les ſaturnales qui en duroient trois, ce qui faiſoit enſemble ſept jours: & comme les ſaturnales commençoient le 14 avant les calendes de Janvier, c'eſt-à-dire le 19 de Décembre, les *ſigillaires* commençoient le 22, & duroient juſqu'au 25 incluſivement. On dit qu'elles furent inſtituées par Hercule, lorſque revenant d'Eſpagne, après avoir tué Geryon, il conduiſit ſes troupeaux en Italie, & qu'il en bâtit ſur le Tibre un pont à l'endroit où l'on conſ-

truisit depuis le pont *Sublicius*. D'autres en attribuent l'institution aux Pélagiens, qui imaginerent que par le mot de *téte* l'oracle ne leur demandoit pas des sacrifices d'hommes vivans, ni par celui de φῶς, des hommes, mais par le premier des statues, & par le second des lumieres; ils présenterent à Saturne des bougies, & à Pluton des figures humaines; de-là viennent & les *sigillaires* & les présens qui accompagnoient la célébration de cette fête.

SIGILLATEURS, s. m. pl. (*Littérat.*) c'étoient chez les Egyptiens les prêtres qui étoient chargés de marquer les victimes destinées aux sacrifices. Comme il falloit que l'animal fût entier, pur, & bien conditionné pour être sacrifié, il y avoit des prêtres destinés à examiner les animaux qu'on destinoit à être victime. Quand la bête se trouvoit propre aux autels, ils la marquoient, en lui attachant aux cornes de l'écorce de papyrus, & en imprimant leur cachet sur de la terre sigillée qu'ils lui appliquoient. Hérodote raconte qu'on punissoit de mort quiconque offroit une victime qui n'avoit pas été ainsi marquée. (*D. J.*)

SIGILLÉE, TERRE, *terra sigillata*, (*Hist. nat. Mat. médic.*) nom que l'on a donné à des terres bolaires, auxquelles on attribuoit de grandes vertus; on en formoit des petits gâteaux ronds, sur lesquels on imprimoit un sceau ou cachet, afin de certifier ceux qui les achetoient que la terre qu'on leur vendoit étoit réellement tirée de l'endroit qu'ils vouloient & n'étoit point contrefaite. La *terre sigillée* de Lemnos étoit regardée comme sacrée; suivant le rapport de M. Hill, les prêtres seuls avoient la permission d'y toucher, on la mêloit avec du sang de chêvre, après quoi on y imprimoit un cachet. Comme les prêtres aidoient à la former, on l'appelloit *terre sacrée*, γῆ ἱερά. *Voyez* les notes de M. Hill *sur Théophraste*, *p.* 179. Cette vénération subsiste encore actuellement, ce n'est qu'une fois dans l'année que l'on ouvre la carriere où se trouve cette terre, alors l'évêque à la tête de son clergé s'y rend en procession, on tire la terre avec des cérémonies, & on referme l'enceinte où elle se tire. Les Grecs font des présens de cette *terre sigillée* au sultan & aux grands officiers de l'empire, qui en font un très-grand cas, persuadés que cette terre est un antidote souverain contre toutes sortes de poisons. *Voyez l'article* LEMNOS, *terre de.*

Il est aisé de voir que les *terres sigillées* n'acquierent aucune vertu par le sceau qu'on leur imprime. Elles varient pour la couleur & pour la qualité, suivant les différens endroits où on les trouve; & il y a autant de terres que l'on appelle *sigillées*, qu'il y a de pays où l'on veut se donner la peine d'y imprimer un cachet. (—)

SIGISTAN, (*Géog. mod.*) province de Perse. *Voyez* SEGESTAN.

SIGIUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Gaule narbonnoise, sur la côte de la mer Méditerranée. Ptolomée écrit *Setius-mons*, & il est vraisemblable qu'il a raison, car cette montagne s'appelle présentement dans le pays *Lou cap de Sete.* (*D. J.*)

SIGLE, s. f. (*Littérat.*) on appelle *sigles* les lettres initiales que l'on employoit seules dans la maniere d'écrire en abrégé, lorsqu'on n'y exprimoit les mots que par des initiales. Ces lettres présentoient aux yeux du lecteur ou par l'arrangement qu'elles avoient entr'elles, ou par la place qu'elles tenoient dans le discours, une suite d'expressions connues, & n'étoient que rarement susceptibles de différentes interprétations; par exemple, tout le monde étoit convenu que cette espece de formule *S. P. Q. R.* signifioit *Senatus populusque Romanus.* (*D. J.*)

SIGMA, s. m. (*Antiq. rom.*) table en fer à cheval. Les Romains ayant négligé dans leurs tables l'usage de ce qu'ils appelloient *triclinium*, se servirent d'une table faite en forme de *sigma*, c'est-à-dire qui avoit la figure d'un fer à cheval, autour duquel étoit posé un lit plus ou moins grand, fait de même en demi-cercle, selon le diametre de la table.

Les places les plus honorables étoient celles qui se trouvoient aux deux extrémités du lit. C'étoit par l'intervalle du demi-cercle que l'on servoit les viandes. Ce lit étoit fait ordinairement pour six ou sept convives: *septem* figma *capit*, dit Martial.

Il avoit, selon Vossius, la figure d'un arc commun, & non celle de l'arc des Scythes qu'Athénée dit avoir ressemblé à la lettre capitale Σ. Fulvius Ursinus, dans son appendix au traité de Ciaconius de *triclinio*, nous apprend que les anciens s'asseyoient sur des coussins autour de cette table, & qu'ils étoient dans l'attitude de nos tailleurs.

Eliogabale, prince fort grossier dans le choix des plaisirs dont il égayoit ses repas, faisoit mettre un lit autour de la table, nommée *sigma*, & ce lit portoit aussi le même nom. Il faisoit placer sur ce lit aujourd'hui huit hommes chauves, demain huit goutteux, un autre jour huit grisons, d'autres fois huit hommes fort gras, qui étoient si pressés, qu'à peine pouvoient-ils porter la main à la bouche. Un autre de ses divertissemens étoit de faire faire le lit de table de cuir, de le remplir d'air au-lieu de laine; & dans le tems que ceux qui l'occupoient ne songeoient qu'à bien manger & à bien boire, il faisoit ouvrir secrétement un robinet qui étoit caché sous la courtepointe, le lit s'applatissoit, & ces pauvres gens tomboient sous la table. (*D. J.*)

SIGMOÏDES, VALVULES, (*Anatom.*) valvules au nombre de trois, situées à la naissance de l'aorte. Elles sont faites comme de petits capuchons, & disposées de maniere que quand le sang sort du cœur, il les applatit; & que s'il se présentoit pour y rentrer, il les rempliroit & les gonfleroit; ce qui fait qu'elles ne s'opposent point à sa sortie, mais seulement à son retour. La figure circulaire qu'elles ont quand elles s'enflent, ne permet pas qu'elles ferment exactement l'entrée du cœur, mais leur nombre fait qu'elles la ferment suffisamment, & qu'elles empêchent un reflux considérable & nuisible à la circulation. M. Litre a cru que dans une femme qu'il a ouverte, le défaut d'une des *valvules sigmoïdes* avoit été la cause de sa mort subite. (*D. J.*)

SIGNA, (*Art militaire des Romains.*) nom générique de différentes enseignes des Romains. Dans les unes, on portoit l'image du prince, & ceux qui les portoient s'appelloient *imaginiferi*: d'autres enseignes avoient une main étendue pour symbole de la concorde, & ces porte-enseignes se nommoient *signiferi*: dans quelques-unes étoit une aigle d'argent, qui faisoit nommer ceux qui la portoient *aquiliferi*, les porte-aigle. On voyoit dans d'autres un dragon à tête d'argent, & le reste du corps de tafetas que le vent agitoit comme un vrai dragon, & ces sortes de dragons étoient appellés *draconarii*. Enfin l'enseigne de l'empereur, nommée *labarum*, se portoit quand l'empereur étoit à l'armée; ceux qui portoient cette enseigne, se nommoient *labariferi*. Le *labarum* étoit une étoffe pourpre enrichie par le bout d'une frange d'or, & garnie de pierres précieuses. Toutes ces enseignes étoient soutenues sur une demi-pique, pointue par le bout du bas, afin qu'on la plantât aisément en terre. (*D. J.*)

SIGNAGE, s. m. (*Vitrer.*) dessein d'un compartiment de vitres, tracé en blanc sur le verre ou à la pierre noire, sur un ais blanchi pour faire les panneaux & les chef-d'œuvres de vitrerie. (*D. J.*)

SIGNAL, SIGNE, (*Gram. synon.*) le *signe* fait connoître; il est quelquefois naturel. Le *signal* avertit, il est toujours arbitraire.

Les mouvemens qui paroissent dans le visage sont ordinairement les *signes* de ce qui se passe dans le

cœur. Le coup de cloche eſt le *ſignal* qui appelle le chanoine à l'égliſe.

On s'explique par *ſignes* avec les muets ou les ſourds; & l'on convient d'un *ſignal* pour ſe faire entendre des gens éloignés. *Girard.* (*D. J.*)

SIGNAL *par le feu*, (*Littérature.*) les *ſignaux par le feu* ſe nommoient πυρσοὶ & φρυκτοὶ, & l'art de les donner s'appelloit πυροσφορία, φρυκτωρία.

Homere eſt le premier qui en ait fait mention. L'uſage en étoit déja ſi établi de ſon tems, qu'il en a employé la comparaiſon comme d'une choſe connue & propre à peindre dans l'eſprit de ſes lecteurs l'image de ce qu'il vouloit faire concevoir.

« Comme lorſqu'une ville aſſiſe au milieu de la » mer vient à être aſſiégée, on voit de loin durant » le jour, dit le poëte, des tourbillons de fumée » s'élever au milieu de la ville dans les airs, & pen- » dant la nuit on apperçoit d'épaiſſes colonnes de » feu s'élancer juſque dans les nues, & appeller de » chez les peuples voiſins un ſecours puiſſant contre » les efforts de l'ennemi, telle paroiſſoit la flamme » qui voltigeant autour de la tête d'Achille répan- » doit au loin ſon éclat..... »

Ce qu'Homere n'a fait qu'indiquer aſſez légerement, Eſchyle l'a marqué fort-au-long en pluſieurs endroits de ſa tragédie.

« Puiſſent enfin les dieux, s'écrie l'eſclave qui fait » le prologue de la piece, me délivrer de la pénible » fonction qui m'attache depuis ſi long-tems à ob- » ſerver le moment du *ſignal* dont on eſt convenu. » J'ai vu par pluſieurs révolutions ſe montrer & diſ- » paroître ces aſtres brillans qui amenent à la terre » les différentes ſaiſons; j'ai toujours attendu le flam- » beau qui doit parler à nos yeux, & nous appren- » dre la deſtruction de Troie..... que ces feux ſi » long-tems eſpérés viennent enfin me dégager. Je » vous ſalue, flambeau de la nuit, votre lumiere eſt » agréable comme celle du plus beau jour; quelles » fêtes vont éclater à l'occaſion de l'événement que » vous annoncez » !

A peine l'eſclave de Clytemneſtre a-t-il porté la nouvelle au palais, que la reine ſort pour en informer le peuple; & quand les vieillards qui compoſent le chœur demandent, quel eſt le meſſager aſſez vîte à la courſe pour avoir apporté ſitôt la premiere nouvelle de la priſe de Troie, Clytemneſtre leur répond en ces termes: « Nous en ſommes redevables » à Vulcain, l'éclat de ſes feux eſt parvenu juſqu'à » nous, un *ſignal* a fait allumer un autre *ſignal*. Aux » premiers feux apperçus ſur le mont Ida, les ſeconds » ont répondu de deſſus le ſommet de la montagne » conſacrée dans l'île de Lemnos à Mercure. L'éten- » due des eaux qui ſéparent cette île du mont Athos, » a été bientôt éclairée par les flammes, & la mon- » tagne de Jupiter auſſi-tôt après a été toute cou- » verte de feu: ſemblables aux rayons du ſoleil qui » ſe répandent ſur la terre, ces feux ont annoncé » la hauteur du mont Maciſte, ce que le Maciſte de- » voit publier, pour ainſi dire, juſque ſur les bords » de l'Euripe. Des gardes placées ſur le Méſape in- » acceſſible au ſommeil, fideles à des ordres rigou- » reux, ont fait paroître à leur tour des feux qui, tels » qu'une lune brillante, franchiſſant rapidement les » campagnes de l'Aſope, ont réveillé ſur le mont » Cythéron les *ſignaux* qui devoient en faire naître » d'autres encore plus loin. La garde chargée d'ob- » ſerver de deſſus cette derniere montagne n'a pas » tardé, malgré la diſtance, à reconnoître ces feux. » Elle a augmenté ceux qui devoient ſervir de ré- » ponſe. Les ténebres du lac Gorgopis ont été diſſi- » pées par ce nouvel éclat, & le mont Egiplanete, » frappé de cette lumiere, nous a avertis de ce qu'il » venoit d'apprendre. Mes ordres ont été ponctuel- » lement ſuivis; les gardes que j'avois diſpoſés ſur » l'Egiplanete ont à l'envi redoublé les feux, le » golfe & le promontoire Saronique ont vu ſe pro- » duire le jour que ma volonté faiſoit naître, & de » grandes traces de lumiere ſont arrivées juſque ſur » le mont Arachnéen: c'étoit le lieu le plus proche » d'Argos & du palais des Atrides. Ainſi a été appor- » tée l'importante nouvelle que je vous apprends. » Telles ont été les lois que j'avois établies pour une » juſte correſpondance entre ceux qui devoient ſe » ſuccéder dans la fonction de donner & de recevoir » les *ſignaux*.... Les Grecs à cette heure ſont maî- » tres de Troie ».

L'uſage des *ſignaux*, dont l'invention toute entiere étoit dûe aux Grecs, ſe perfectionna à meſure que ce peuple réfléchit ſur l'art de la guerre. Ces *ſignaux* y étoient ſouvent employés. De tout ce qui s'eſt inventé, dit Polybe, pour mettre à profit certaines occaſions qu'il eſt important de ne point laiſſer échapper, rien n'eſt plus utile que les *ſignaux par le feu*. Dès-lors ils ne furent plus un ſimple ſigne d'inſtitution pour apprendre ſeulement le gros d'un fait, on s'étudia à trouver comment on pourroit faire comprendre les différentes circonſtances de ce qui ſe paſſoit à un éloignement de trois ou quatre journées de ceux avec leſquels il auroit été à deſirer que l'on pût s'expliquer; en un mot, on parvint, comme Polybe l'aſſûre, à faire connoître des événemens que l'on n'avoit pas pu prévoir & qu'on pouvoit deviner.

Le même Polybe rend compte, d'une excellente méthode pour les *ſignaux par le feu*, qui avoit pour auteur Cléoxene, ou Démoclite, ſuivant quelques écrivains, & qu'il avoit perfectionnée lui-même. Elle conſiſtoit à faire lire peu-à-peu à un obſervateur ce qu'il étoit important d'apprendre. On ne montroit pas des mots ni des phraſes dont le bon ſens demeurât équivoque, ou ſujet à des difficultés, comme il arrivoit ſouvent dans la pratique d'Enée; mais après que toutes les lettres de l'alphabet avoient été rangées en quatre ou cinq colonnes, perpendiculairement les unes au-deſſus des autres.

1°. Celui qui devoit donner le *ſignal*, commençoit par déſigner le rang de la colonne où ſe devoit chercher la lettre que l'on vouloit indiquer. Il marquoit cette colonne par un, deux, trois flambeaux qui levoit toujours à gauche, ſuivant que la colonne étoit la premiere, la ſeconde ou la troiſieme, & ainſi du reſte.

2°. Aprés avoir fait connoître le rang de la colonne, & fixé l'attention de l'obſervateur à chercher où étoit la lettre; celui qui étoit chargé du *ſignal*, indiquoit la premiere lettre de la colonne par un flambeau, la ſeconde par deux, la troiſieme par trois, de ſorte que le nombre des flambeaux répondoit exactement au quantieme de la lettre d'une colonne, alors on écrivoit la lettre qui avoit été indiquée; & par ces opérations répétées pluſieurs fois, on parvenoit à former des ſyllables, des mots, & des phraſes qui préſentoient un ſens déterminé.

Celui qui donnoit le *ſignal* avoit encore un inſtrument géométrique garni de deux tuyaux, afin qu'il pût connoître par l'un la droite, & par l'autre la gauche de celui qui devoit lui répondre.

Le témoignage de Polybe, hiſtorien judicieux & exemt de ſoupçon de menſonge, ne nous laiſſe pas douter qu'on ne ſe ſervît avec ſuccès de la méthode qu'il a expliquée & perfectionnée; mais s'il étoit beſoin de fortifier ſon témoignage, la pratique des ſiecles qui ont ſuivi celui de Polybe, ſeroit une nouvelle preuve de la vérité de récit de cet hiſtorien.

Voici ce que dit Jules Africain des *ſignaux par le feu*, dans ſon livre intitulé Κεστοί. Cet auteur en traite dans un chapitre particulier. Il eſt vrai qu'il eſt aſſez difficile, par l'altération du texte de trouver un ſens

ſens net & ſuivi dans ce qu'il dit à ce ſujet, & les différentes leçons que l'on a tirées des manuſcrits, ne ſuffiſent pas encore pour le faire entendre. On va tâcher cependant de traduire la fin du chapitre, & l'on n'héſitera pas à y faire un ou deux changemens, qui feront aſſez juſtifiés par la clarté qu'ils feront naître dans l'explication de Jules Africain.

« Je m'étonne aſſez ſouvent, dit-il, de la facilité » que les *ſignaux* nous procurent d'écrire tout ce » que nous voulons; voici ce qui ſe pratique. On » choiſit d'abord des lieux propres à donner & à re- » cevoir les *ſignaux*. On y détermine le côté gau- » che, le côté droit, & l'entre-deux de ces côtés; » enſuite on diſtribue les lettres de l'alphabet, & on » en fait paſſer du côté gauche un certain nombre, » par exemple, celles qui ſont depuis l'*alpha* juſ- » qu'au *theta*; les ſuivantes, depuis l'*iota* juſqu'au *pi* » demeureront dans le milieu, & le reſte de l'alpha- » bet ſera tout entier du côté droit. Lorſqu'on veut » déſigner l'*alpha*, on n'allume qu'un *ſignal* du côté » gauche, deux ſi c'eſt le *beta*, trois ſi c'eſt le *gam-* » *ma*. Lorſque c'eſt l'*iota* qui doit être indiqué, on » leve un *ſignal* entre le côté gauche & le côté » droit; dans l'entre-deux du terrein où doivent » s'exécuter les opérations, on en leve trois ſi c'eſt » le *lambda*, & on fera la même choſe pour mar- » quer les lettres compriſes dans la troiſieme diſtri- » bution, ſans avoir aucun égard à la valeur numé- » rale des lettres; car par exemple, on n'ira point » lever cent ſignaux pour déſigner la lettre *rho*, parce » que dans les nombres le *rho* vaut cent. Il faudra » qu'il y ait un concert bien établi entre ceux qui » donnent, ou ceux qui reçoivent le *ſignal*, & qu'il » y ait des gens chargés d'écrire. Tel eſt le diſcours » de Jules Africain »

Il ne nous apprend rien de plus particulier, ſi ce n'eſt quelle étoit la matiere de ces *ſignaux*. « Il faut » avoir fait proviſion, dit-il, de bois ſec, de chau- » me, de branches d'arbres & de paille; ſi l'on en- » duit ces matieres de graiſſe, elles rendront beau- » coup de flamme, & une fumée épaiſſe que l'on » verra monter au ciel par tourbillon ».

Jules Africain nous aſſure que les Romains uſoient de *ſignaux*, tels qu'il les a expliqués; auſſi remar-t-on dans Tite-Live, dans Vegece, & dans la vie de Sertorius par Plutarque, quelques occaſions où les généraux romains avoient eû recours à ce moyen de ſe parler de fort loin les uns aux autres; mais il ſuffit de citer ces auteurs, ſans rapporter les faits dans un plus grand détail. *Mém. de littér. tome XIII.* (*D. J.*)

SIGNAUX, c'eſt *dans l'Art militaire* différentes manieres de faire connoître à une troupe ou une armée, les mouvemens qu'on veut lui faire exécuter, & à ceux qui ſont du même parti, ou de la même armée, le moyen de ſe reconnoître les uns & les autres.

Ces *ſignaux* ſont de trois ſortes. Les *vocaux* ainſi appellés de la voix humaine qui les forme; les *demi-vocaux* qui ſe font par le tambour, la trompette, le canon, *&c.* & les *muets* qui ſe font par les différens mouvemens des drapeaux & des étendars.

Il y a d'autres *ſignaux* muets qu'on fait mettre ſur les habits des ſoldats, pour qu'ils ſe reconnoiſſent dans la mêlée; par exemple, de la paille ou du papier au chapeau, la chemiſe par-deſſus l'habit dans les *camiſades*. *Voyez* CAMISADE.

Des corps ſéparés peuvent auſſi ſe reconnoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit. Une armée, par exemple, qui s'avance au ſecours d'une place aſſiégée, peut annoncer ſon arrivée par des feux allumés, lorſqu'elle occupe quelques endroits de la campagne, d'où ces feux peuvent être vus de la place.

« Toutes les évolutions & les mouvemens qui ſe » pratiquent parmi le fracas des armes, dit le ſa- » vant commentateur de Polybe, ne ſauroient être » commandées par la voix; on devroit les faire au » ſon du tambour, pourvu que les évolutions fuſſent » diſtinguées par les différens roulemens. Qu'on ne » me parle pas de l'exercice au ſon du tambour, tel » qu'on le fait aujourd'hui, il eſt trop ridicule, puiſque » les évolutions ne ſont pas diſtinguées. Je dis donc » que dans une affaire générale ou dans un combat, » le bruit des autres tambours, celui du canon, les » décharges continuelles de l'infanterie, & les cris » militaires, empêchent de diſtinguer les comman- » demens qui ne ſont pas les mêmes par-tout, à » cauſe des différens cas qui arrivent. Il me paroît » qu'il ſeroit mieux d'introduire deux corps de chaſſe » par régiment, dont les différens ſons diſtingueroient » les diverſes évolutions & les manœuvres qu'il fau- » droit faire, & auxquels il ſeroit bon d'accoutu- » mer les ſoldats à la maniere des anciens. Cet inſ- » trument eſt de tous, celui qui fait un plus beau » bruit de guerre, & qui me ſemble digne d'être mis » à un autre uſage, qu'à ſervir à animer les chiens ». *Traité de la colonne*, par M. le chevalier de Folard.

Les ennemis ſe ſervoient des *ſignaux* par le feu, pour s'avertir réciproquement des différens événemens qui arrivoient pendant la guerre, & même pour commencer le combat. « Ce ſignal de guerre » avoit précédé l'uſage des trompettes. Un prêtre » couronné de lauriers précédoit l'armée avec une » torche allumée à la main. Les ennemis l'épar- » gnoient preſque toujours dans la chaleur de la ba- » taille. De-là eſt venue l'ancienne façon prover- » biale d'exprimer une défaite complette. *Le porte-* » *flambeau même n'a pas été épargné.* De-là vient en- » core, avec aſſez de vraiſſemblance, l'uſage de re- » préſenter la diſcorde avec des torches ardentes. » *Théatre des Grecs, par le P. Brumoi, l. IV. in-12, p. 238.*

Polybe nous a laiſſé une digreſſion fort curieuſe ſur les *ſignaux* par le feu. On la trouve dans le ſixieme vol. du commentaire ſur cet auteur, par M. le chevalier de Folard, *p. 139.* M. Rollini a auſſi donné cette même digreſſion dans ſon *hiſtoire ancienne*, *p. 162*, du huitieme vol. de l'édition *in-12* de cet ouvrage. (*Q*)

SIGNAUX, (*Marine.*) ce ſont des inſtructions qu'on donne ſur mer par quelque marque diſtinctive. Il y a deux ſortes de *ſignaux*; des *ſignaux* généraux, & des *ſignaux* particuliers. Les premiers concernent les ordres de batailles, de marches, de mouillage & de route; les ſeconds les volontés du commandant pour tous les capitaines de chaque vaiſſeau en particulier, & réciproquement les avis que donnent au commandant les capitaines des vaiſſeaux. On ſe ſert pour cela le jour, de pavillons de diverſes couleurs, de flammes & de gaillardets; & la nuit de canons, de pierriers, de fuſées, & de fanaux ou feux. Dans un tems de brume, on fait uſage de trompettes, de la mouſqueterie, des pierriers & du canon, & on employe ces *ſignaux*, ſelon qu'on eſt convenu réciproquement; & de quelque maniere qu'on les faſſe, pourvu qu'ils ſoient clairs, faciles à diſtinguer & à exécuter, ils ſont toujours bons. Pour avoir cependant une idée de la maniere dont on ſe parle ſur mer, par ſignes, je vais rapporter un projet univerſel de *ſignaux*, que le P. Hôte a donné dans ſon art des armées navales, *p. 421*, & dont la plûpart ſont pratiqués ſur les vaiſſeaux. Je dois dire auparavant, que les *ſignaux* qui ſont reçus par-tout, c'eſt un baril d'eau pendu à l'extrémité de la vergue d'un vaiſſeau, lorſqu'on a beſoin de faire aiguade; & une hache attachée au même endroit, quand on veut faire du bois.

Pour revenir aux autres *ſignaux*, le P. Hôte les preſcrit dans l'ordre ſuivant.

SIGNAUX *de commandement pour le jour*, (*Marine.*) pour toute l'armée, on mettra un jacq ſur le bâton du grand mât. Pour chaque eſcadre, on mettra le pavillon de l'eſcadre. Pour chaque diviſion, on mettra une cornette de la couleur de l'eſcadre, au mât propre de la diviſion. Pour chaque vaiſſeau, on mettra une des cinq flammes les plus remarquables, à un des trois endroits les plus en vue du mât, où l'on aura mis le ſignal de la diviſion du vaiſſeau.

SIGNAUX *de commandement pour la nuit ou pour la brune*, (*Marine.*) pour toute l'armée, trois coups de canon précipités. Pour la premiere eſcadre, trois coups poſés; pour la ſeconde, deux; pour la troiſieme, un.

Signaux de partance. Pour ſe diſpoſer à partir, le petit hunier désbelé. Pour déſaffourcher, deux coups de canon précipités. Pour mettre à pic, deux coups de canon précipités en bordant l'artimon, avec un feu ſur le beaupré, ſi c'eſt la nuit.

Pour appareiller, le petit hunier hiſſé pendant le jour, & un feu au bâton d'enſeigne pendant la nuit.

SIGNAUX *pour les ordres*, (*Marine.*) *Pavillon à la vergue d'artimon. Ordre de bataille.* Stribort, blanc. Bas-bord, rouge.

Premier ordre de marche. Stribord, blanc & rouge. Bas-bord, blanc & bleu. Second ordre de marche, bleu. Troiſieme ordre de marche, blanc facié de rouge. Quatrieme ordre de marche, blanc facié de bleu. Cinquieme ordre de marche, rouge facié de blanc. Ordre de retraite, bleu facié de blanc.

SIGNAUX *pour les mouvemens de l'armée*, (*Marine.*) *Pavillon ſous le bâton du mât.* Forcer de voiles, blanc & rouge. Carguer des voiles, rouge & bleu. Arriver, écartelé, blanc & rouge. Venir au vent, écartelé, blanc & bleu. Courir vent arriere, écartelé, rouge & bleu; la nuit, deux feux au bâton d'enſeigne. Courir au plus près ſtribord, rayé, blanc & rouge; la nuit, deux feux à la vergue d'artimon. Bas-bord, rayé, blanc & bleu; la nuit, trois feux à la vergue d'artimon.

Courir vent large de deux rumbs. Stribord, blanc facié de rouge. Bas-bord, blanc facié de bleu.

De quatre rumbs. Stribord, rouge facié de blanc. Bas-bord, rouge facié de bleu.

De ſix rumbs. Stribord, bleu facié de blanc. Bas-bord, bleu facié de rouge.

De huit rumbs. Stribord, blanc bordé de rouge. Bas-bord, blanc bordé de bleu. Revirer par la contre-marche, rouge bordé de blanc; la nuit deux coups de canon précipités, & un poſé. Revirer tous enſemble, rouge bordé de bleu; la nuit un coup de canon, & deux précipités. Revirer vent arriere, blanc bordé de rouge; la nuit quatre coups de canon poſés.

SIGNAUX *de chaſſe & de combat*, (*Marine.*) *Pavillon de ſous le mât de miſſaine.* Se rallier, blanc & rouge. Donner chaſſe à une armée qui ſuit, blanc & bleu. Donner chaſſe à des vaiſſeaux qu'on veut reconnoître, rouge & bleu. Aller à l'abordage, blanc facié de rouge. Doubler les ennemis, blanc facié de bleu. Apprêter les brûlots, rouge facié de blanc. Envoyer les brûlots aux ennemis, rouge facié de bleu. Commencer le combat, trois coups précipités. Finir le combat, le général amene ſon pavillon & ſon enſeigne. Finir la chaſſe, le général amene ſon pavillon, avec un coup de canon.

Signaux de conſeils. Pavillon au bâton d'enſeigne. Conſeil des généraux, blanc & rouge. Conſeil des capitaines, blanc & bleu. Conſeil des commiſſaires, rouge & bleu.

Signaux de conſultation. Pavillon au bâton d'enſeigne. Demande. Pour combattre, blanc facié de rouge. Pour relâcher, blanc facié de bleu. Pour pourſuivre l'ennemi, rouge facié de blanc. Pour faire retraite, rouge facié de bleu. *Réponſe*, flamme blanche au même endroit, pour l'affirmative; & flamme rouge pour la négative.

SIGNAUX *pour faire venir à l'amiral. Flamme au bout de la vergue d'artimon.* (*Marine.*) à l'ordre, blanche; les chaloupes armées, rouge; les vaiſſeaux, bleu; le commandant du vaiſſeau, blanche & rouge.

Signaux de mouillage. Pour mouiller, deux coups de canon précipités, & deux poſés ou une enſeigne bleue.

Pour affourcher, une petite ancre, & une enſeigne blanche & bleue.

Pour déſaffourcher, une groſſe ancre & une enſeigne rouge & bleue.

Signaux des particuliers pour avertir le général : pavillon au beaupré & au bâton d'enſeigne. Quand on voit la terre, rayé blanc & rouge.

Quand on voit des vaiſſeaux étrangers, rouge.

Quand on voit une flotte, rayé blanc & bleu.

Quand on voit les ennemis, rayé rouge & bleu.

Quand on eſt pres du danger, écartelé blanc & rouge, avec un coup de canon.

Quand on veut parler au général, écartelé rouge & bleu; & ſi la choſe preſſe, un coup de canon.

Flamme au bâton d'enſeigne. Quand on a des malades, blanche.

Quand on fait eau, rouge.

Quand on n'a d'eau que pour peu de jours, bleue.

Quand on manque de bois, blanche & rouge.

Quand on manque de pain, blanche & bleue.

A tous ces *ſignaux*, le général répond de même, & alors les particuliers amenent & hiſſent leur *ſignal* autant de fois qu'il eſt néceſſaire pour exprimer le nombre des choſes dont il s'agit.

Tout ceci eſt fort bien imaginé; il y a cependant une petite difficulté, c'eſt que le mélange des couleurs eſt très-difficile à diſtinguer lorſque les vaiſſeaux ſont un peu éloignés. Pour remédier à cela, j'ai propoſé, dans l'idée de l'état d'armement des vaiſſeaux de France, de ſe fixer au rouge & au blanc; & j'ai avancé que de quarante pavillons ſeuls ou joints avec autant de flammes ſemblables, & mis en divers lieux, feroient plus de dix mille *ſignaux*, & ſerviroient par conſéquent à donner autant d'ordres différens, ſans compter quarante gaillardets, qui ſe multiplieroient tous ſeuls à plus de 120, en les changeant de place.

On peut employer ſur les galeres les mêmes *ſignaux*; & pour les placer, on doit choiſir la poupe & le deſſus du calut des arbres, qui ſont les endroits les plus viſibles.

SIGNAUX, (*Marine.*) ce ſont les noms & ſouſcriptions de ceux qu'on enrôle qui ſavent ſigner, ou leurs marques & traits informes qu'ils font avec la plume, quand ils ne ſavent pas écrire leur nom.

SIGNALEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) deſcription de la perſonne faite par tous ſes caracteres extérieurs, que l'on donne à un prevôt de maréchauſſée, à un ſergent, à un exempt, pour reconnoître l'homme & s'en ſaiſir. On donne le *ſignalement* d'un moine échappé de ſon couvent, d'une religieuſe fugitive, d'un criminel, d'un déſerteur. Quoique ces ſortes de deſcriptions ſoient très-imparfaites, cependant elles contiennent toujours quelque choſe de ſpécifique; & ceux à qui on les confie ont une ſi grande habitude à les rapporter aux perſonnes déſignées, que s'il leur arrive quelquefois de trouver de la reſſemblance entre un *ſignalement* & une autre perſonne que celle du *ſignalement*, il ne leur arrive jamais de rencontrer celle-ci, & de s'y méprendre. Avec un *ſignalement* un peu détaillé, ils prennent de tems en tems celui qu'il ne faut pas prendre, mais ils ne manquent jamais celui à qui l'on en veut, s'il ſe préſente à eux.

SIGNALER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt déſigner par un ſignalement.

SIGNALER, c'eſt rendre remarquable, prouver avec publicité, montrer dans des circonſtances difficiles quelque qualité rare en elle-même, ou commune en elle-même, mais rare par ſon intimité, ou le degré de force. Il a *ſignalé* ſon courage; il a pardevers lui des actions *ſignalées* de généroſité, d'humanité, de grandeur d'ame. Il ſe prend rarement en mauvaiſe part; cependant ſi l'on dit un avocat *ſignalé*, on dit auſſi un *ſignalé* fripon.

SIGNANDAIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) terme de pratique par lequel on entend quelqu'un qui ſait & peut ſigner, ou qui a ſigné. Dans les actes importans, tels que les teſtamens, donations, criées, il faut des témoins *ſignandaires*, c'eſt-à-dire qui ſignent effectivement les actes, & non de ceux qui déclarent qu'ils ne le ſavent ou ne peuvent ſigner. *Voyez* SIGNATURE & TÉMOIN. (*A*)

SIGNATURE, ſ. f. (*Botan.*) rapport ridicule des plantes entre leur figure & leurs effets. Ce ſyſtême extravaguant n'a que trop régné. (*D. J.*)

SIGNATURE, (*Juriſprud.*) eſt la ſouſcription d'un acte, ou l'appoſition du nom de quelqu'un au bas de cet acte, miſe de ſa propre main.

Anciennement du tems que l'uſage des lettres étoit fort négligé, on ne ſignoit point les actes; au lieu de *ſignature*, on mettoit ſon ſceau ou cachet.

Les notaires ſignoient bien leurs actes, mais ordinairement les parties ne ſignoient pas avec eux; c'eſt pourquoi l'ordonnance d'Orléans en 1560, *article 84*, leur enjoignit de faire ſigner les parties & les témoins inſtrumentaires. Ce qui fut renouvellé par l'ordonnance de Blois en 1579, *article 163*.

Il y a des actes ſous *ſignature* authentique, d'autres ſous *ſignature* privée ou ſous ſeing privé, ce qui eſt la même choſe.

La *ſignature* des parties, des témoins, & des officiers publics, dont les actes doivent être ſouſcrits, eſt ce qui donne la perfection à l'acte juſque là; & tant qu'il manque quelqu'une des *ſignatures* néceſſaires, l'acte eſt imparfait.

Dans les jugemens rendus à l'audience, c'eſt la prononciation qui en fixe la date; mais dans les procès par écrit, c'eſt la *ſignature* du juge ou du greffier. *Voyez* ACTE, JUGEMENT, NOTAIRE, SCEAU, SEING, TÉMOIN. (*A*)

SIGNATURE DE COUR DE ROME, eſt une réponſe du pape au bas d'une ſupplique, par laquelle il accorde à l'impétrant la grace ou le bénéfice qu'il lui demande.

En matiere de bénéfice, cette *ſignature* tient lieu de proviſions, excepté pour les bénéfices conſiſtoriaux ou chefs de communauté, pour leſquels une ſimple *ſignature* ne ſuffit pas, étant néceſſaire d'obtenir des bulles.

Sous le terme de *ſignature*, on entend non-ſeulement la *ſignature* proprement dite, mais auſſi la ſupplique ou acte au bas duquel elle eſt appoſée, lequel prend ſon nom de la *ſignature* qui eſt au bas.

La *ſignature* contient les clauſes, dérogations & diſpenſes, avec leſquelles la grace ou le bénéfice ſont accordés avec la commiſſion pour l'exécuter.

Toute *ſignature* ou réponſe a une ſupplique qui porte diſpenſe ou proviſion de dignité dans une cathédrale ou collégiale, prieurés conventuels, canonicats de cathédrale, doit être ſignée par le pape même, qui répond par ces mots *fiat ut petitur*; les autres *ſignatures* ſont données par un officier de la chancellerie romaine, appellé *préfet de la ſignature de grace*, qui répond la ſupplique en ces termes: *Conceſſum ut petitur, in præſentiâ D. N. papæ.*

La date de la *ſignature* ſe prend ordinairement du jour que la ſupplique a été miſe entre les mains du dataire, & non pas ſeulement du jour qu'elle a été répondue.

Il eſt d'uſage en France que les *ſignatures* originales de cour de Rome y ſont foi, pourvu qu'elles ſoient vérifiées par un certificat de deux expéditionnaires.

Ces *ſignatures* ſuffiſent pour prendre poſſeſſion des bénéfices ordinaires, pour leſquels il ne faut pas de bulles.

Il y a trois ſortes de *ſignatures*; l'une en forme gracieuſe, l'autre *in formâ dignum antiquâ*, la troiſieme *in formâ dignum noviſſimâ*, dont on trouvera l'explication ci-après. *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel. (*A*)

SIGNATURE AUTHENTIQUE, qu'on appelle auſſi *ſignature publique*, eſt celle qui eſt émanée d'un officier public, & qui fait foi en juſtice, ſans qu'il ſoit beſoin de la faire reconnoître. *Voyez* SIGNATURE PRIVÉE. (*A*)

SIGNATURE *in formâ dignum noviſſimâ*, eſt une ſeconde *ſignature* que le pape accorde par forme de lettre exécutoriale, faute par l'ordinaire d'exécuter dans les trente jours la commiſſion portée par la *ſignature*, le pape enjoint à ſon refus à l'ordinaire plus voiſin de l'exécuter. *Voyez* Caſtel.

SIGNATURE *in formâ dignum antiquâ*, eſt une *ſignature* de cour de Rome ainſi appellée, parce qu'elle commence par ces mots *dignum arbitramur*. C'eſt celle dont le pape uſe pour les cures & dignités, les canonicats des égliſes cathédrales, & pour les dévolus, dont il ne pourvoit l'impétrant que ſous la condition de ne pourvoir prendre poſſeſſion du bénéfice qu'après avoir obtenu le *viſa* de l'ordinaire dont il dépend. *Voyez* Caſtel.

SIGNATURE EN FORME GRACIEUSE, eſt une *ſignature* de cour de Rome qui s'expédie ſur une atteſtation de l'ordinaire; c'eſt pourquoi elle ne contient point de commiſſion de procéder préalablement à l'examen de l'impétrant, de maniere que celui-ci, en vertu de cette proviſion, peut ſe faire mettre en poſſeſſion *autoritate propriâ*, ſans aucun *viſa* de l'ordinaire.

SIGNATURE DE JUSTICE, eſt une *ſignature* de cour de Rome donnée ſur quelque matiere de juriſdiction contentieuſe, dans l'aſſemblée des officiers prépoſés pour cet effet, appellée auſſi la *ſignature de juſtice*; telles ſont les commiſſions, délégations, reſcrits, & autres actes qui ſont adreſſés aux tribunaux où ſe rend la juſtice. *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel, *tom. I. p. 10.* & le *mot* SIGNATURE DE GRACE.

SIGNATURE ORIGINALE, c'eſt celle qui eſt écrite de la main même de celui dont elle contient le nom, à la différence des *ſignatures* qui ſont copiées d'une main étrangere, & ſeulement par forme de mention des vraies *ſignatures*.

SIGNATURE PRIVÉE, eſt celle qui émane d'une perſonne privée, c'eſt-à-dire qui n'a point de caractere public.

Ces ſortes de *ſignatures* ne ſont point foi en juſtice, juſqu'à ce qu'elles y ſoient reconnues. *Voyez ci-après* SIGNATURE PUBLIQUE. (*A*)

SIGNATURE PUBLIQUE, *voyez ci-devant* SIGNATURE AUTHENTIQUE.

SIGNATURE, *terme d'Imprim.* c'eſt un ſigne ou une marque que l'on met au bas des pages au-deſſous de la derniere ligne, pour la facilité de la reliure, & pour faire connoître l'ordre des cahiers & des pages qui les compoſent. Les *ſignatures* ſe marquent avec des lettres initiales qui changent à chaque cahier. S'il y a plus de cahiers que l'alphabet n'a de lettres, on ajoute à l'initiale un caractere courant de même ſorte, c'eſt-à-dire un petit *a* à la ſuite d'un grand *A*, & ainſi de ſuite, ce qu'on redouble tant qu'il eſt néceſſaire. Pour indiquer l'ordre des feuilles qui compoſent cha-

que cahier, on ajoute après la lettre initiale quelques chiffres qui ne passent pas le milieu du cahier, & qui par leur nombre marquent le format de l'édition. (*D. J.*)

SIGNE, s. m. (*Métaphys.*) Le *signe* est tout ce qui est destiné à représenter une chose. Le *signe* enferme deux idées, l'une de la chose qui représente, l'autre de la chose représentée; & sa nature consiste à exciter la seconde par la premiere.

On peut faire diverses divisions des *signes*, mais nous nous contenterons ici de trois, qui sont de plus grande utilité.

Je distingue trois sortes de *signes*; 1°. les *signes* accidentels, ou les objets que quelques circonstances particulieres ont liés avec quelques-unes de nos idées, ensorte qu'ils sont propres à les réveiller: 2°. les *signes* naturels ou les cris que la nature a établis pour les sentimens de joie, de crainte, de douleur, &c. 3°. les *signes* d'institution, ou ceux que nous avons nous-mêmes choisis, & qui n'ont qu'un rapport arbitraire avec nos idées. Ces derniers *signes* sont nécessaires à l'homme, pour que l'exercice de son imagination soit en son pouvoir.

SIGNE *en Algebre* se dit des caracteres + & −, plus & moins, qu'on met au-devant des quantités algébriques. *Voyez* CARACTERE, ALGEBRE, &c.

Signes semblables, *voyez* SEMBLABLE.

Signe radical, c'est le *signe* √ qu'on met au-devant d'une quantité radicale. *Voyez* RADICAL & RACINE. (*O*)

SIGNE, *en Astronomie*, est la douzieme partie de l'écliptique ou du zodiaque, ou une portion de ce cercle qui contient trente degrés. *Voyez* ZODIAQUE.

Les anciens ont divisé le zodiaque en douze segmens nommés *signes*; en commençant par le point d'intersection de l'écliptique avec l'équinoxial, ces *signes* furent désignés par les douze constellations qui occupoient ces segmens du tems d'Hipparque. Mais depuis ce tems ces constellations ont tellement changé de place, par la précession de l'équinoxe, que le bélier est maintenant dans le taureau, le taureau dans les gemeaux, &c. *Voyez* PRÉCESSION, EQUINOXE, &c.

Voici les noms de ces douze *signes* & leur ordre: *aries*, *taurus*, *gemini*, *cancer*, *leo*, *virgo*, *libra*, *scorpio*, *sagittarius*, *capricornus*, *aquarius*, *pisces*; en françois, *le bélier*, *le taureau*, *les gemeaux*, *l'écrevisse* ou *le cancer*, *le lion*, *la vierge*, *la balance*, *le scorpion*, *le sagittaire*, *le capricorne*, *le verseau*, *les poissons*. On les peut voir avec leurs différentes étoiles, sous l'*article* qui leur est particulier, &c.

On distingue les *signes* par rapport à la saison de l'année où le soleil y séjourne, en *signes* de printems, d'été, d'automne & d'hiver. *Voyez* PRINTEMS, ETÉ, &c.

Les *signes* du printems sont *aries*, *taurus*, *gemini*, le bélier, le taureau, les gemeaux; ceux de l'été sont *cancer*, *leo*, *virgo*, l'écrevisse, le lion, la vierge; ceux d'automne sont *libra*, *scorpio*, *sagittarius*, la balance, le scorpion, le sagittaire; ceux d'hiver sont *capricornus*, *aquarius*, *pisces*, le capricorne, le verseau, les poissons.

Les *signes* du printems & ceux d'été sont aussi nommés *septentrionaux*; & ceux d'automne & d'hiver sont appellés *signes méridionaux*; parce que durant le printems & l'été, le soleil est sur l'hémisphere septentrional de la terre, que nous occupons; & pendant l'automne & l'hiver, il est sur l'hémisphere méridional. (*O*)

SIGNE, (*Médecine séméiotiq.*) on appelle de ce nom tout effet apparent, par le moyen duquel on parvient à la connoissance d'un effet plus caché, dérobé au témoignage des sens. Ainsi le phénomène ou symptome, peut devenir un *signe* lorsqu'on cesse de le considérer abstractivement, & qu'on s'en sert comme d'un flambeau pour percer dans l'intérieur obscur de l'homme sain ou malade. Le pouls est, par exemple, un phénomène qui frappe les sens dans l'économie animale; j'en ferai un *signe* si je remonte par son moyen à la connoissance du mouvement du sang & de la vie; si, quand je le trouve bien régulier, j'en conclus que le sujet est bien portant; ou quand, instruit par ses diverses irrégularités, je découvre différentes maladies. Toutes ces différentes modifications peuvent être autant de *signes* qui m'éclairent pour la connoissance de la santé ou des maladies. Il n'est point d'action, point d'effet sensible dans le corps humain, qui ne puisse fournir quelque *signe*. Les effets sont tous *signes* de leurs causes; mais tous les *signes* doivent être fondés sur l'observation souvent réitérée, afin que la correspondance, la relation entre le *signe* & la chose *signifiée*, soient solidement établies. C'est la difficulté de connoître & de fixer comme il faut ce rapport, qui a embarrassé les premiers séméiologistes, & qui doit leur avoir coûté un travail & un tems infinis. *Voyez* SÉMÉIOTIQUE. Combien d'observations n'a-t-il pas fallu pour décider & constater la valeur des divers *signes*, ou même d'un seul dans les différens sujets, les différentes maladies & les diverses circonstances? C'est à Hippocrate que la science des *signes* a le plus d'obligations: le premier séméioticien a été le plus grand; aucun médecin posterieur, quoique enrichi des trésors de cet illustre législateur de la médecine, n'a été au-dessus de lui; il s'en est même trouvé peu qui l'aient égalé, c'est-à-dire qui aient su mettre en usage tous les *signes* qu'il avoit établis.

On peut, à la faveur des *signes*, acquérir trois sortes de connoissances; ou remonter aux tems passés, & s'instruire par les effets présens de ceux qui ont précédé; ou dissiper l'obscurité répandue sur des objets présens; ou enfin porter un œil pénétrant sur les événemens futurs. On appelle *anamnestiques* tous les *signes* qui nous rappellent l'état dans lequel le corps s'est trouvé plus ou moins long-tems auparavant; de ce nombre sont les creux en différentes parties du corps, qui font connoître que la petite vérole a précédé; les cicatrices, *signes* des blessures passées, &c. Les seconds, qui nous éclairent sur l'état présent de la santé ou de la maladie, sont appellés *diagnostics*; ils sont extrêmement variés dans la maladie, pouvant avoir pour objet de déterminer le genre, l'espece, le caractere particulier, le siege, &c. de l'affection présente. Enfin on a donné le nom de *signes prognostics* à ceux qui mettent le médecin à portée de lire dans l'avenir, soit en santé ou en maladie; ces *signes* sont extrêmement étendus, difficiles à saisir & à bien évaluer; ils exigent une grande habitude à observer, beaucoup de travail & de pénétration: leur avantage compense bien au-delà toutes ces difficultés. *Voyez* ANAMNESTIQUE, DIAGNOSTIQUE, PROGNOSTIC, *& tous les articles particuliers de Séméiotique.*

Parmi les *signes*, il y en a qui sont communs à plusieurs maladies, & qu'on appelle *équivoques*; ils indiquent différentes choses, suivant les circonstances dans lesquelles ils se rencontrent. Telle est, par exemple, la limpidité de l'urine, qui dans les fievres aiguës annonce le délire; dans les coliques néphrétiques, le paroxysme prochain, de même que chez les personnes vaporeuses, & dans les fievres intermittentes; & quelquefois n'est qu'une suite & un *signe* d'abondantes boissons aqueuses.

D'autres *signes* sont plus distinctifs; on leur a donné le nom de *pathognomonique*, lorsqu'ils ont toujours la même *signification*, & qu'ils ne sauroient exister sans que cette seule chose *signifiée* n'existe aussi.

Telle eſt la viteſſe du pouls dans la fievre, l'excrétion de ſemence dans la gonorrhée, *&c.* Il eſt rare de trouver des maladies caractériſées par un ſeul *ſigne* pathognomonique ; la plupart ne ſont diſtinguées que par l'enſemble de pluſieurs *ſignes*, qui ne ſont pathognomoniques que lorſqu'ils ſont raſſemblés. Telle eſt la pleuréſie, qui eſt marquée par le concours d'un point de côté, d'une difficulté de reſpirer, de la toux & d'une fievre aiguë, *&c.* Le défaut d'un de ces *ſignes* rendroit le diagnoſtic incertain.

SIGNES *de Muſique*, ſont en général, tous les caracteres dont on ſe ſert pour noter la muſique. Mais ce mot s'entend plus communément des dièzes, bémols, béquarres, points, repriſes, pauſes, guidons, & généralement de tous ces petits caracteres détachés, qui ſont moins des notes véritables, que des modifications des notes & de la maniere de les chanter. *Voyez tous ces mots.* (*S*)

SIGNES *écriture par*, (*Littérat.*) l'écriture par *ſignes*, par caracteres, par notes, ou par abréviations, eſt une ſeule & même choſe. *Voyez* ABRÉVIATION, CARACTERE, NOTE, *&c.*

Nous nous contenterons de remarquer ici, que Plutarque, dans la *Vie de Caton d'Utique*, fait Cicéron inventeur de la maniere d'écrire avec des *ſignes*, à l'occaſion de la conſpiration de Catilina ; & qu'il paroît par une lettre du *livre XIII.* à Atticus, qu'il ſe ſervoit de cette maniere d'écrire, puiſqu'il y fait mention de ce qu'il écrivoit, *διὰ σημείων*, par *ſignes* : expreſſion qui fait voir que cet art étoit emprunté des Grecs. Dion Caſſius, dans le *LV. livre* de ſon hiſtoire, nous apprend que Mécène le communiqua au public par Aquila ſon affranchi. Il paroît auſſi par Suétone, que Céſar lui-même écrivoit avec des ſignes, *per notas.* Dans la vie de Galba, on trouve cette façon de parler : *Quia notata, non perſcripta, erat ſumma, ne hæc quidem accepit.* On trouve encore ſur ce ſujet, un paſſage remarquable dans le digeſte, *lib. XXIX. Lucius Titius miles, notario ſuo teſtamentum ſcribendum* notis *dictavit, & antequam litteris perſcriberetur, vitâ defunctus eſt.* Voici le portait que Manilius, dans le *IV. liv. de ſes Aſtronomiques*, fait d'un notaire :

Hic & ſcriptor erit velox, cui littera verbum eſt,
Quique notis *linguam ſuperet, curſimque loquentis*
Excipiat longas nova per compendia voces.

Baxter a du penchant à croire que cette maniere d'écrire étoit générale, avant qu'un muſicien eût inventé l'alphabet ; car Ariſtoxene, contemporain d'Ariſtote, dans ſon *traité de la Muſique*, fait de l'art d'écrire γραμματικὴ, une partie de la Muſique. Le même Baxter croit que les notes de Muſique, & les caracteres dont ſe ſervent les Médecins, ſont encore des reſtes de ces anciens caracteres ou *notæ* ; pour ne rien dire des *ſiglæ* romaines, ainſi nommées pour *ſingulæ*, qui n'étoient autre choſe qu'une ou deux lettres, pour exprimer tout un mot, & qui par conſéquent étoient plutôt des *abréviations*, que des *ſignes* ou des chiffres. Les ἱερὰ γράμματα des Egyptiens étoient des *ſignes* ſacrés, *notæ ſacræ*, empruntés des interpretes des ſonges. Artémidore appelle partout ces ſymboles ſacrés σημεῖα, terme qui dans l'Ecriture-ſainte marque auſſi des *prodiges. Quam ſcitè per* notas *nos certiores facit Jupiter*, dit Cicéron dans ſon traité *de divinatione.* On peut faire quelques conjectures ſur la figure de ces *ſignes*, par les noms qu'Apulée leur donne, les appellant *ignorabiles litteras, nodos, apices condenſos*, & par cette épigramme de Nicéarque.

Οὗτος μυρμήκων τρυπήματα λοξὰ καὶ ὀρθὰ,
Γράμματα τὼν λιβυκῶν, λοξία καὶ φρύγια.

D'où l'on peut conclure qu'on regardoit cette maniere d'écrire comme celle qui étoit généralement en uſage parmi les barbares, comme elle l'eſt encore aujourd'hui chez les Chinois. (*D. J.*)

SIGNER, v. act. (*Gramm.*) écrire ſon nom de ſa propre main au bas d'un acte, ſoit pardevant notaires, ſoit ſous ſeing-privé, pour l'approuver & conſentir de l'exécuter. *Voyez* SOUSCRIRE & SOUSSIGNER. *Diction de Comm.* Voyez *les articles* SIGNATURE.

SIGNER, (*Orfévrerie.*) c'eſt marquer l'argenterie & l'orfévrerie du poinçon. Chaque orfevre ou argentier, a ſon poinçon particulier ; & par les ordonnances il leur eſt enjoint de *ſigner* de leur poinçon toute la vaiſſelle & autres choſes qu'ils fabriquent. L'argenterie qui n'eſt point *ſignée* ſe vend toujours à plus bas prix que celle qui eſt marquée du poinçon de l'ouvrier ; car ce défaut fait connoître qu'elle n'eſt pas au titre preſcrit, & qu'il y a trop d'alliage. (*D. J.*)

SIGNER, *terme de Vitrier*, c'eſt marquer avec la drague, trempée dans du blanc broyé avec de l'eau de gomme, ou ſimplement avec de la craie, les endroits des pieces de verre que l'on veut couper avec le diamant. (*D. J.*)

SIGNET, ſ. m. *terme de Relieur*, ce qui ſert à marquer les endroits d'un livre d'uſage, qu'on veut trouver promptement. C'eſt une eſpece de bouton un peu orné, d'où pendent pluſieurs filets, ou rubans qu'on met dans un bréviaire, dans des heures, dans les bibles, *&c.* (*D. J.*)

SIGNET, *en terme d'Eguilletier*, eſt s'il faut ainſi parler, une touffe de pluſieurs petits rubans montés ſur une petite pelotte, & garnis à l'autre bout de ferrets en maniere d'anneaux, pour empêcher la ſoie de ſe défiler. *Voyez* FERRETS A EMBRASSER.

SIGNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, à quelques milles au nord de Norba. Tarquin le Superbe y envoya une colonie, comme nous le voyons dans Tite-Live, *lib. I. c. lv. Signiam, Circeſoſque colonos miſit, præſidia urbi futura terrâ marique.* Le même hiſtorien, *lib. II. c. xxj.* ajoute que cette colonie fut augmentée & renouvellée ſous les conſuls : *Signia colonia, quam rex Tarquinius deduxerat, ſuppleto numero colonorum, iterum deducta eſt.* Silius Italicus, *lib. VIII. vers* 379. reproche à cette ville la mauvaiſe qualité de ſon vin :

Spumans inimico Signia *muſto.*

Et Martial, *lib. XIII. épigram. cxvj.* ſpécifie la mauvaiſe qualité de ce vin :

Potabis liquidum Signina *morantia ventrem.*

Les habitans de cette ville ſont appellés *Signini* par Tite-Live, *lib. XXVII. c. x.* & par Pline, *lib. III. c. v.* Elle conſerve ſon ancien nom à quelque changement près, car on la nomme *Segni.*

Signia eſt encore une montagne de l'Aſie mineure dans la grande Phrygie. Pline, *l. V. c. xix.* dit que la ville d'Apamée étoit au pié de cette montagne. (*D. J.*)

SIGNIFICATIF, adj. (*Gram.*) qui caractériſe, qui marque, qui ne laiſſe aucun doute. Il s'eſt expliqué là-deſſus d'un ton & en des termes très-*ſignificatifs*, prenez-y garde.

SIGNIFICATIFS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom donné par quelques auteurs aux ſacramentaires, qui diſent que dans l'Euchariſtie il n'y a plus que le ſigne du corps de J. C. *Stranphinlus, Sandere.*

SIGNIFICATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) eſt un acte par lequel on notifie quelque choſe à une autre perſonne.

Les *ſignifications* ſont faites les unes par les huiſſiers & ſergens, d'autres ſe font de procureur à procureur.

On ſignifie à perſonne ou à domicile ; à perſonne,

quand on notifie à la perſonne même ce que l'on a à lui dire ; à domicile, lorſque l'huiſſier ſe tranſporte au domicile de la perſonne, pour y notifier ce dont il s'agit. *Voyez* AJOURNEMENT, EXPLOIT, HUISSIER, PROCUREUR, SERGENT. (*A*)

SIGNIFIER, v. act. (*Gramm.*) marquer, déſigner, être le ſigne. Que *ſignifie* ce propos, ce geſte, cette conduite ? Toutes ſes proteſtations ne *ſignifient* rien. Faites-lui *ſignifier* vos demandes. *Voyez l'article* SIGNIFICATION.

SIGNINUM OPUS, (*Archit. rom.*) c'eſt du ciment fait de chaux & de briques pilées. Ce mortier étoit ainſi appellé à cauſe du pays des Signiens, où ſe prenoient les meilleures briques pour le ciment. Vitruve entend quelquefois néanmoins par le *ſignium*, toute ſorte de mortier ; & en particulier, le mortier fait de chaux, de ſable & de gros cailloux mêlés enſemble, dont on formoit des citernes. (*D. J.*)

SIGTUNA, (*Géogr. mod.*) on écrit auſſi *Sictuna*, *Sigtunia*, *Sigtune* ; ville de Suede dans l'Uplande, ſur le bord du lac Maler, entre Upſal & Stockolm. Elle eſt très-ancienne, & Jean Magnus croit que Siggon V. roi de Suede, la fit bâtir pour oppoſer une barriere aux courſes des Finlandois, accoutumés à venir ravager la Suede.

SIGUENZA *ou* SIGUENÇA, (*Géog. mod.*) en latin *Seguntia* ; ancienne petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur une hauteur, au pié du mont Atiença, près du Hénarès. Elle eſt défendue par une enceinte de murailles, un château & un arſénal. Son évêché qui eſt ſuffragant de Tolede, vaut trente à quarante mille ducats de revenu. Son univerſité, aujourd'hui ſi miſérable, a été fondée en 1600, ſous le regne de Ferdinand V. *Long. 15. 14. latit. 41. 7.* (*D. J.*)

SIGUETTE, ſ. f. (*Manege.*) c'eſt un caveſſon, une eſpece de demi-cercle de fer creux & voûté, & avec des dents de fer comme celles d'une ſcie. Il eſt tourné en demi-cercle, & quelquefois compoſé de pluſieurs pieces qui ſe joignent par des charnieres. Il eſt monté d'une têtiere & de deux longes, & ſert à dompter les chevaux fougueux. Il y a une autre eſpece de *ſiguette*, qui eſt un fer rond & d'une ſeule piece, & qui eſt couſue ſous la muſerolle de la bride, pour qu'elle ne paroiſſe pas. On la fait agir par une martingale lorſque le cheval bat à la main.

SIGULONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II.* dit qu'ils habitoient dans la partie occidentale de la Cherſonnèſe cimbrique, au nord des Saxons. (*D. J.*)

SIHUN, SIHON, SIHOUN, (*Géog. mod.*) grand fleuve d'Aſie, qui ſépare la Tranſoxane du pays de Gété. Les Arabes appellent la province de *Marouaralnahar*, toute l'étendue de pays qui eſt compriſe entre les fleuves *Sihun* & *Gihun*. Le fleuve *Sihun* eſt le Jaxartes des anciens, & le fleuve Gihun, eſt le Bactrus ou l'Oxus. Le *Sihun*, ſuivant le P. Gaubil, prend ſa ſource ſous le 97. d. 13'. *de longitude*, & *au* 40. d. *de latitude*. (*D. J.*)

SIROGGI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon, dont l'écorce eſt raboteuſe, les feuilles longues de trois pouces, pointues aux deux extrémités, ſans découpures. Ses fleurs, placées ſur des pédicules diſpoſés en ombelle, ſont en grand nombre, petites & pentapétales. Ses baies, en hiver, après la chûte des feuilles, ſont d'un beau rouge, moins groſſes qu'un pois, d'une chaire blanche, pulpeuſe & amere. Ses graines ſont triangulaires & de la groſſeur de celles du carvi. On diſtingue au Japon un autre *ſjiroggi*, nommé vulgairement *namone*, petit arbre dont les feuilles ſont creuſes dans leur longueur, recourbées, & très-légerement dentelées à leur bord. Ses baies ſont à-peu-près de la groſſeur d'une ceriſe ; & ſes ſemences, qui ſont en petit nombre, de celle de la graine de cumin.

SIKI, (*Géog. mod.*) village de la Turquie, en Aſie, ſur la côte de la Propontide. Il eſt peu éloigné du golphe de Montaquia, & eſt appellé *Sequino* dans nos cartes. Mais *Siki* eſt ſon véritable nom, qu'il a pris de ſon terroir plein de figuiers ſauvages. On ſait que *ſiki* veut dire en grec une *figue*. Ce village eſt grand, & a une égliſe que les Grecs appellent *Agios ſtrategos* ; c'eſt auſſi le nom qu'ils donnent quelquefois à l'archange Saint Michel, comme qui diroit le *ſaint capitaine*. Près du rivage, on découvre une fontaine appellée *chriſtos*, à laquelle ils attribuent des miracles. Ils en nomment l'eau *agiaſina*, c'eſt-à-dire, *l'eau benite*. (*D. J.*)

SIKINO, (*Géog. mod.*) Σικινος, île de la mer Egée, entre celles de Milo & Amorgos, proche de Policandro, à huit milles de Nio. Elle a environ vingt milles de tour, & n'a point de port, ce n'eſt proprement qu'une montagne, mais qui ne laiſſe pas de produire le meilleur froment de l'Archipel.

Pline, Apollonius de Rhodes, ainſi qu'Etienne le géographe, aſſûrent qu'elle ſe nommoit anciennement *Œnoé*, l'île au vin, à cauſe de la fertilité de ſes vignobles ; ſur quoi le ſcholiaſte d'Apollonius remarque qu'elle prit le nom de *Sikinus*, d'un fils de Thoas, roi de Lemnos, ſeule perſonne de l'île qui ſe ſauva par l'adreſſe de ſa fille Hypſipyle, dans cette cruelle expédition où toutes les femmes égorgerent non-ſeulement leurs maris pendant la nuit, mais tous les garçons du pays, enragées de ce qu'ils leur préféroient les eſclaves qu'ils venoient de faire en Thrace. Thoas donc aborda dans l'île dont nous parlons, & fut très-bien reçu d'une nymphe qui lui fit part de ſes faveurs ; Sikinus en naquit, beau garçon, qui donna ſon nom au pays.

Sikino a été du domaine des ducs de Naxie ; il n'y a dans l'île qu'un bourg de même nom, & qui n'a guere plus de deux cens habitans qui ſont preſque tous grecs. *Long. 43. 26. latit. 36. 33.* (*D. J.*)

SIKKES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom ſous lequel les habitans du royaume d'Arrakan, ſitué dans la péninſule ultérieure de l'Inde, déſignent les miniſtres d'état & les principaux officiers du royaume.

SIKOKF *île*, (*Géog. mod.*) la troiſieme des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle eſt preſque quarrée ; & comme on l'a diviſée en quatre provinces, on l'a nommée *Sikokf*, c'eſt-à-dire, le pays des quatre provinces. (*D. J.*)

SIL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une eſpece d'ocre rouge ; ils en diſtinguoient trois eſpeces ; le *ſilatticum* étoit d'un rouge pourpre ; le *ſil*, *ſyricum* venoit de Syrie, étoit d'un rouge vif ; le *ſil*, *marmoroſum* ou marbré, qui avoit la dureté d'une pierre. Ils avoient auſſi le *ſil achaïcum*, dont nous n'avons point de deſcription. M. Hill croit que le *ſil atticum romanorum* dont il eſt parlé dans Vitruve, étoit un ſable rouge & brillant préparé, qu'il ne faut point confondre avec l'ocre attique dont on a parlé. *Voyez* Hill, *notes ſur Théophraſte*.

SIL, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie. Elle naît aux confins du Carduel, & après avoir traverſé la Circaſſie, elle ſe décharge dans la mer de Zabache. (*D. J.*)

SILA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans le Brutium, au nord de la ville de Rhegium, ſelon Strabon, *l. VI.* qui dit qu'on y recueilloit une ſorte de poix très-eſtimée, appellée de-là *pix Bruttia Sila*. Cette forêt occupoit une partie de l'Apennin, ce qui fait que Pline, *l. III. c. v.* la nomme *Apennini Silva*, Sila. Il décrit auſſi, *l. XVI. c. ij.* la poix que l'on recueilloit dans cette forêt. (*D. J.*)

SILAHDAR AGA, *ou* FELICTAR AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier du grand ſeigneur, tiré du corps

des Itch-oglans. C'eſt le porte épée du ſultan dans les cérémonies publiques. Le *ſilahdar* porte le cimeterre du grand ſeigneur & coupe les viandes à ſa table. Il eſt comme le grand maître de la maiſon de l'empereur & regle toute ſa cour. Son autorité s'étend auſſi ſur le reſte de l'empire d'une maniere particuliere. Les grands ne lui parlent qu'avec reſpect, & ne lui écrivent jamais ſans lui donner le titre de *muſahib*, c'eſt-à-dire, *conſeiller privé*, quoiqu'il ne le prenne point dans les actes. Sa place, qui lui permet d'approcher du ſultan, l'éleve quelquefois à la plus haute faveur. Guer. *mœurs des Turcs*, *tom. II.*

SILARO LE, *ou* SELO, en latin *Silarus*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, aux confins de la Baſilicate, & ſe jette dans le golphe de Salerne, à dix-huit milles de Salerne. (*D. J.*)

SILARUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, aux confins des Picentins & des Lucaniens. L'embouchure de ce fleuve faiſoit, ſelon Strabon, *l. VI.* la borne entre la côte de la mer Thyrrène & celle de la mer de Sicile. Pline, *l. III. c. v.* dit que le *Silarus* fait le commencement de la troiſieme région & du pays des Lucaniens & des Brutiens. Virgile, Ptolomée, Pline, Silius Italicus, & la table de Peutinger, diſent *Silarus fluvius*, ou *Silarum flumen*; mais Pomponius Mela dit *Silerus*, & Lucain, auſſi-bien que Vibius Sequeſter, écrivent *Siler*. Le nom moderne eſt *il Sale*. (*D. J.*)

SILAS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde. Arrien rapporte, d'après Mégaſthène, que ce fleuve ſortoit d'une fontaine de même nom, qu'il couloit par le pays des Siléens, & que ſes eaux étoient très-légeres. (*D. J.*)

SILATUM, ſ. m. (*Littérat.*) les anciens Romains nommoient ainſi la roquille de vin qu'ils prenoient le matin, parce qu'ils y faiſoient infuſer de la plante ſili, ou ſeſeli. C'eſt une vieille coutume de boire le matin quelque liqueur médicinale, plus ou moins forte. C'eſt ainſi que nous faiſons uſage de vin d'abſinthe, au lieu duquel les Indiens boivent du vin imprégné de gingembre. (*D. J.*)

SILAUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses feuilles ſont aſſez minces, courtes, & reſſemblent beaucoup à celles du fenouil; elles ſont ſeulement un peu plus larges. Ses ſemences ſont longues, ſilonnées, & garnies d'une eſpece de marge ou bord feuillu. Boerhaave en compte cinq eſpeces. (*D. J.*)

SILBERBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, vers les confins de la Boheme, dans les montagnes, près de quelques mines d'argent, qui ont occaſionné ſon nom. (*D. J.*)

SILBIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Japygie, ſelon Diodore de Sicile, qui dit que les Romains l'enleverent aux Samnites. Cette ville eſt appellée *Silvium* par d'autres auteurs. *Voyez* SILVIUM. (*D. J.*)

SILCESTER, (*Géog. mod.*) ville détruite d'Angleterre, au nord du comté de Southampton, où l'on voit ſes ruines. Elle fut fondée dans le IV. ſiecle par Conſtantin le jeune, fils de Conſtantin le grand. Les anciens l'appelloient *Vindonum*, & elle étoit la capitale des Ségontiens. Les Saxons la deſolerent en s'emparant du pays, & les Danois acheverent de la ruiner. Elle occupoit alors quatre-vingt acres de terre. On y a déterré quelques médailles, & l'on y trouve encore les traces ordinaires des villes autrefois habitées par les Romains, je veux dire, un chemin royal pavé, qui paſſant par des lieux aujourd'hui déſerts & jadis habités, cotoye les frontieres des comtés de Berk & de Wilt, & aboutit à la forêt de Chut, où l'on en voit les débris en quelques endroits. (*D. J.*)

SILE, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Egypte. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de Sérapium à Péluſe, entre *Thaubaſium* & *Magdalum*, à vingt-huit milles de la premiere de ces places, & à douze milles de la ſeconde. Il y a apparence que *Sile* eſt la même que *Selæ* de l'Auguſtamnique, & dont l'évêque nommé Alypius, aſſiſta au premier concile d'Ephèſe. On croit auſſi que c'eſt la même ville qui eſt nommée *Sella* dans les notices. (*D. J.*)

SILENCE, ſ. m. *terme relatif*, c'eſt l'oppoſé du bruit. Tout ce qui frappe l'organe de l'ouie, rompt le *ſilence*. On dit le *ſilence* des temples eſt auguſte, le *ſilence* de la nuit eſt doux, le *ſilence* des forêts inſpire une eſpece d'horreur, le *ſilence* de la nature eſt grand, le *ſilence* des cloîtres eſt trompeur.

SILENCE, (*Art orat.*) le *ſilence* fait le beau, le noble, le pathétique dans les penſées, parce qu'il eſt une image de la grandeur d'ame; par exemple le *ſilence* d'Ajax aux enfers dans l'Odyſſée, où Ulyſſe fait de baſſes ſoumiſſions à ce prince; mais Ajax ne daigne pas y répondre. Ce *ſilence* a je ne ſais quoi de plus grand que tout ce qu'il auroit pu dire. C'eſt ce que Virgile a fort bien imité dans le vj. livre de l'Enéide, où Didon aux enfers traite Enée de la même maniere qu'Ajax avoit fait Ulyſſe; auſſi inſenſible, auſſi froide qu'un rocher de Paros, elle s'éloigna ſans lui répondre, & d'un air irrité s'enfonça dans le bois.

Nec magis incepto vultum ſermone movetur,
Quàm ſi dura ſilex aut ſtet Marpeſia cautes,
Tandem proripuit ſeſe, atque inimica refugit;
Tu nemus umbriferum. v. 470.

2°. Il eſt une ſeconde ſorte de *ſilence*, qui a beaucoup de grandeur & de ſublimité de ſentiment en certain cas. Il conſiſte à ne pas daigner parler ſur un ſujet dont on ne pouvoit rien dire ſans riſquer, ou démontrer quelque apparence de baſſeſſe d'ame, ou de faire voir une élévation capable d'irriter les autres. Le premier Scipion l'africain, obligé de comparoître devant le peuple aſſemblé, pour ſe purger du crime de péculat dont les Tribuns l'accuſoient: Romains, dit-il, à pareil jour je vainquis Annibal, & ſoumis Carthage; allons-en rendre graces aux Dieux. En même tems il marche vers le capitole, & tout le peuple le ſuit. Scipion avoit le cœur trop grand pour faire le perſonnage d'accuſé; & il faut avouer que rien n'eſt plus héroique que le procédé d'un homme, qui fier de ſa vertu, dédaigne de ſe juſtifier, & ne veut point d'autre juge de ſa conſcience.

Dans la tragédie de Nicomede, ce prince, par les artifices d'Arſinoé ſa belle-mere, eſt ſoupçonné de tremper dans une conſpiration; Pruſias ſon pere, qui ne le ſouhaite pas coupable, le preſſe de ſe juſtifier, & lui dit:

Purge-toi d'un forfait ſi honteux & ſi bas.

l'ame de Nicomede ſe peint dans ſa réponſe vraiment ſublime:

Moi, ſeigneur, m'en purger! vous ne le croyez pas.

Je ne ſais ce qu'on doit le plus admirer dans la réponſe de Nicomede, ou de ce qu'il ne veut pas ſeulement ſe juſtifier, ou de ce qu'il eſt ſi sûr & ſi fier de ſon innocence, qu'il ne croit pas que ſon accuſateur en doute.

3°. Un ambaſſadeur d'Abdere, après avoir longtems harangué Agis, roi de Sparte, pour des demandes injuſtes, finit ſon diſcours, en lui diſant: ſeigneur, quelle réponſe rapporterai-je de votre part? Que je t'ai laiſſé dire tout ce que tu as voulu, & tant que tu as voulu, ſans te répondre un mot. Voilà un *taire-parlier* bien intelligible, dit Montagne.

4°. Mais je vais offrir un exemple de *ſilence* qui eſt bien digne de notre reſpect. Un pere de l'Egliſe nous donne une idée de la conſtance de Jeſus-Chriſt par

un fort beau trait de réponſe. Pour l'entendre, il faut ſe rappeller une circonſtance de la vie d'Epictete. Un jour, comme ſon maître lui donnoit de grands coups ſur une jambe, Epictète lui dit froidement: ſi vous continuez, vous caſſerez cette jambe; ſon maître irrité par ce ſang froid, lui caſſa la jambe: ne vous l'avois-je pas bien dit que vous caſſeriez cette jambe? Un philoſophe oppoſoit cette hiſtoire aux chrétiens, en diſant: votre Jeſus-Chriſt a-t-il rien fait d'auſſi beau à ſa mort? Oui, dit S. Juſtin, il s'eſt tû. (*D. J.*)

SILENCE, (*Crit. ſacrée.*) ce mot, outre ſa ſignification ordinaire, ſe prend au figuré dans l'Ecriture; 1°. pour la patience, le repos, la tranquillité: nous les conjurons de manger leur pain, en travaillant paiſiblement, *in ſilentio*, μετὰ ἡσυχίας, *II. Theſſ. iij. 12.* Ce terme 2°. déſigne la retraite, la ſéparation du grand monde: Eſther ne portoit pas ſes beaux habits dans le tems de ſa retraite; *in diebus ſilentii.* 3°. Il marque la ruine, *Dominus ſilere nos fecit, Jérem. viij. 14.* c'eſt-à-dire *le ſeigneur vous a ruiné.* (*D. J.*)

SILENCE *dieu du*, (*Mythol.*) Ammian Marcellin dit qu'on révéroit la divinité du ſilence, *ſilentii numen colitur.* Les Egyptiens l'appelloient *Sigation*; les Grecs, *Harpocrate*; & les Romains, *Angenora.* On repréſentoit cette divinité ayant le doigt ſur la bouche. (*D. J.*)

SILENCES, ſ. m. *en Muſique*, ſont différens ſignes répondans à toutes les différentes valeurs des notes; & qui, mis à la place de ces notes, marquent que tout le tems de leur valeur doit être paſſé en *ſilence.*

Quoiqu'il y ait dix valeurs de notes différentes, depuis la maxime, juſqu'à la quadruple croche, il n'y a cependant que neuf caracteres différens pour les *ſilences*, parce qu'il n'y en a point qui correſponde à la valeur de la maxime; mais pour en exprimer la durée, on double le bâton de quatre meſures, qui équivaut à la longue.

Ces divers *ſilences* ſont donc, le bâton de quatre meſures, qui vaut une longue; le bâton de deux meſures, qui vaut une breve, ou quarrée; la pauſe, qui vaut une ſemi-breve, ou ronde; la demi-pauſe, qui vaut une minime, ou blanche; le ſoupir, qui vaut une noire; le demi-ſoupir, qui vaut une croche; le quart de ſoupir, qui vaut une double croche; le demi-quart de ſoupir, qui vaut une triple croche; & enfin, le ſeizieme de ſoupir, qui vaut une quadruple croche. *Voyez dans les Pl. de Muſique* les figures de tous ces ſilences.

Il faut remarquer que le point n'a pas lieu parmi les *ſilences*, comme parmi les notes; car, quoiqu'une noire & un ſoupir ſoient d'égale valeur, on ne pourroit pas pointer le ſoupir, pour exprimer la valeur d'une noire pointée; mais il faut après le ſoupir écrire encore un demi-ſoupir; ce qui eſt aſſez mal entendu. (*S*)

SILENCIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) *ſilentiarius*; nom propre d'office parmi les eſclaves des Romains; ce nom & cet office n'a été établi que vers le tems de Salvien, comme l'a prouvé Pignorius. Mais les *ſilenciaires*, dans la cour des empereurs, étoient des gens attachés au ſervice de leur maiſon, & qui avoient un décurion à leur tête. Enfin le nom de *ſilenciaire* fut donné dans le bas empire, au ſecrétaire du cabinet de l'empereur; Charlemagne avoit un *ſilenciaire.* (*D. J.*)

SILENCIEUX, adj. (*Gram.*) qui garde le ſilence; une paſſion forte eſt ordinairement *ſilencieuſe*; les hommes *ſilencieux* profitent de tout ce qui ſe dit, & ils ſont redoutables pour ceux qui cachent au fond de leur ame, des choſes qu'ils ſeroient bien fâchés qu'on y devinât.

SILÈNE, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, décrit par Dillenius, dans ſon *Hort. elthethenſis, p. 309.* & que Linnæus caractériſe de la maniere ſuivante: Le calice particulier de la fleur, eſt liſſe, oblong, compoſé d'une ſeule feuille, découpée en cinq ſegmens ſur les bords; la fleur eſt à cinq pétales, dont les pointes ſont obtuſes & échancrées; le nectarium, ou la partie de la couronne de la fleur, eſt comme formée de quelques denticules; les étamines ſont dix filets qui vont en pointes aiguës; leurs boſſettes ſont oblongues; le germe du piſtil eſt cylindrique; les ſtyles, au nombre de trois, ou de cinq, ſont communément de la longueur des étamines; les ſtigma ſont toujours penchés du côté du ſoleil; le fruit eſt diviſé en autant de cellules qu'il y avoit de ſtiles; ces cellules contiennent un grand nombre de graines taillées en forme de rein. Linn. *gen. plant. p. 197.* (*D. J.*)

SILÈNE, (*Mythol.*) il étoit né de Mercure, ou de Pan, & d'une nymphe. Nennus, dans ſes *dionyſiaques*, le fait fils de la Terre, c'eſt-à-dire qu'il ignoroit ſon origine. *Silène*, dit Orphée, étoit fort agréable aux dieux, dans l'aſſemblée deſquels il ſe trouvoit fort ſouvent. Il fut chargé de l'enfance de Bacchus, & l'accompagna dans ſes voyages.

Tous les poëtes ſe ſont divertis à nous peindre la figure, le caractere & les mœurs de *Silène*; à les en croire, il étoit ventru, ayant la tête chauve, un gros nez retroufſé, & de longues oreilles pointues, étant tantôt monté ſur un âne, ſur lequel il a bien de la peine à ſe ſoutenir, & tantôt marchant appuyé ſur un thyrſe; c'eſt le compagnon, & le premier lieutenant de Bacchus; il raconte, dans le cyclope d'Euripide, qu'il combattit les géans, à la droite de ſon maître, tua Encélade, & en fit voir les dépouilles au dieu, pour preuve de ſa valeur; le voilà donc, malgré ſa figure burleſque, traveſti en grand capitaine.

Je ſais bien qu'il s'attribue le nectar & l'ambroiſie, comme s'il étoit un dieu céleſte; mais je ſais encore mieux par mes lectures, qu'il n'en aimoit pas moins la boiſſon des pauvres mortels, & qu'il s'en donna à cœur joie, à l'arrivée d'Ulyſſe dans l'antre du cyclope; perſonne n'ignore que les vignes ſont appellées ſes filles, & dans Pauſanias l'Ivrognerie même lui verſe du vin hors d'un gobelet.

Cependant Virgile, dans une de ſes plus belles éclogues (la ſixieme, que M. de Fontenelle n'a pas eu raiſon de critiquer), ne repréſente pas ſeulement *Silène* comme un ſuppôt de Bacchus, mais comme un chantre admirable, & qui dans ſa jeuneſſe avoit fait de bonnes études philoſophiques.

Deux bergers, dit le poëte, le trouverent un jour endormi au fond d'une grotte; il avoit, ſelon ſa coutume, les veines enflées du vin qu'il avoit bû la veille, ſa couronne de fleurs tombée de ſa tête, étoit auprès de lui, & un vaſe peſant, dont l'anſe étoit uſée, pendoit à ſa ceinture; le vieillard avoit ſouvent flatté les bergers de l'entendre chanter de belles choſes; ils ſe jettent ſur lui, & le lient avec des guirlandes; Eglé, la plus jolie de toutes les nymphes, Eglé ſurvient, & ſe joignant à eux, les encourage; & au moment où il commençoit à ouvrir les yeux, elle lui barbouille tout le viſage de jus de mûres; le bon *Silène* riant de ce badinage, leur dit, pourquoi me liez-vous mes enfans? laiſſez-moi libre; c'eſt pour vous, bergers, que je chanterai; je réſerve à la charmante Eglé une autre ſorte de recompenſe: à ces mots, il ſe met à commencer. Vous euſſiez vû auſſi-tôt les faunes & les bêtes farouches accourir autour de lui, & les chênes mêmes agiter leurs cimes en cadence; la lyre d'Apollon ne fit jamais tant de plaiſir ſur le ſommet du Parnaſſe; jamais Orphée, ſur les monts Rhodope & Iſmare, ne ſe fit tant admirer.

Le poëte lui fait ici débiter les principes de la philoſophie

loſophie d'Epicure, ſur la formation du monde. Il y joint beaucoup d'autres choſes ſi jolies, que les échos des vallées, frappés de ſes accords, les porterent juſqu'aux aſtres. Elien, de ſon côté, recite une converſation que *Silène* eut avec Midas ſur ce monde inconnu, dont Platon & quelques autres philoſophes ont tant parlé.

Voilà donc *Silène* qui, dans ſa figure groteſque, étoit tout enſemble buveur, capitaine, chantre & philoſophe. Après tout, Lucien paroît être celui qui en a fait le portrait le plus naïf, & c'eſt auſſi d'après ſon tableau que *Silène* eſt repréſenté dans les monumens antiques; entr'autres ſur une belle agathe, expliquée par Scaliger & par Caſaubon. (*D. J.*)

SILÈNES, (*Mythol.*) les plus conſidérables & les plus âgés d'entre les ſatyres, étoient nommés *Silènes*, au rapport des anciens hiſtoriens, qui les déſignent ſouvent au pluriel; mais il y en a un principal célebre dans la fable, & à qui les poëtes ont crû devoir donner pluſieurs qualités. *Voyez* SILÈNE, c'eſt ſon nom par excellence. (*D. J.*)

SILER, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par quelques botaniſtes qui ont écrit en latin, à la plante ſéſéli. *Voyez* SÉSÉLI.

Cependant le *ſiler* des auteurs romains déſigne une plante toute différente, je veux dire, un arbriſſeau qui vient dans les lieux marécageux, & qui porte des verges dures, coriaces, flexibles, & propres à toutes ſortes d'ouvrages de vanniers. Les poëtes en font ſouvent mention avec les épithètes de *molle* & *lentum*. Les critiques modernes qui croient que le *ſiler* des Romains, eſt notre ſouchet, ſe trompent, car quoiqu'il ſoit vrai que le ſouchet naiſſe dans les marais, ce n'eſt point un arbriſſeau; le *ſiler* des anciens eſt encore moins le ſaule, car ces deux arbuſtes ſont ſouvent nommés enſemble par les mêmes auteurs, comme étant des plantes différentes. Il faut néanmoins qu'elles ſe reſſemblent à divers égards. (*D. J.*)

SILÉSIE, (*Géogr. mod.*) en allemand, *Schleſien*, contrée d'Allemagne, avec titre de duché, l'un des plus grands de l'Europe. Elle eſt bornée au nord par le marquiſat de Brandebourg & par la Pologne; au midi, par la Moravie & par la Hongrie; au levant, par la Pologne encore; & au couchant, par la baſſe-Luſace & la Bohême.

Sa longueur eſt d'environ 60 milles germaniques, & ſa largeur 20. L'Oder la partage en *Siléſie* orientale, & *Siléſie* occidentale; ce duché eſt preſque tout environné de montagnes, d'où ſortent pluſieurs petites rivieres poiſſonneuſes, & qui après avoir fertiliſé le pays, ſe rendent dans l'Oder.

Il y a dans cette contrée pluſieurs groſſes villes outre Breſlaw ſa capitale; entre ces villes, les unes ſont remarquables par leur force, les autres par leur beauté; tout le pays eſt fertile en blé, en grandes forêts pleines de gibier, & en pâturages, où l'on nourrit plus de bétail qu'en aucun endroit d'Allemagne. On y trouve auſſi quelques mines, & l'Oder facilite le commerce de toutes ſes denrées.

La *Siléſie*, après avoir été poſſedée par les Quades & les Sarmates Lechides, reſta long-tems unie à la Pologne, en formant une eſpece de république qui avoit ſes privileges particuliers. Elle devint enſuite un fief mouvant de la couronne de Bohême, & a été poſſédée par la maiſon d'Autriche depuis l'an 1339, juſqu'en 1740; & c'eſt aſſurément un des meilleurs pays qu'elle ait eu ſous ſa domination.

Après la mort de l'empereur Charles VI, un jeune prince qui fera long-tems parler de lui par ſon génie ſupérieur, & par ſes grandes victoires, Fréderic II. roi de pruſſe, reclama ſes prétentions ſur une partie de ce pays, & par le traité conclu à Dreſde, le 25 Décembre 1745, l'impératrice reine de Hongrie & de Bohême; céda à ce prince la haute & baſſe *Siléſie* en toute ſouveraineté.

On a recueilli les écrivains de l'hiſtoire de ce pays, *Sileſiacarum rerum ſcriptores*; ils forment trois volumes *in-fol.* publiés à Leipſick en 1729.

D'autres ſavans ont donné l'hiſtoire naturelle de la *Siléſie*. Tels ſont Schwencfeld (Gaſparus); *Tritophæum. Sileſiæ, Ligniciæ 1603. in-4°.* Henneſeld, *Sileſiographia, Lipſiæ, 1704. 3 vol. in-4°.* Wolckmannus (Georg. Anton.), *Sileſia ſubterranea*, en allemand, Léipſick, 1720. *in-4°.* (*D. J.*)

SILEX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) ce mot qui eſt latin, a été adopté par les naturaliſtes françois, pour déſigner en général le caillou ou la pierre à fuſil, & particulierement la pierre à fuſil noire, qui ſe trouve par maſſes informes & détachées dans les couches de la craie. On a déja parlé de pluſieurs propriétés de cette pierre à l'*article* CAILLOU; l'on y a rapporté différens ſentimens ſur ſon origine & ſa formation; cependant on a cru faire plaiſir au lecteur en lui mettant ici ſous les yeux des obſervations plus récentes qui ont été faites ſur le *ſilex*; elles contribueront à jetter du jour ſur la nature de cette pierre importante, dont la terre ſert de baſe à l'agate, au jaſpe, au quartz & aux pierres précieuſes. *Voyez ces differens articles.*

Le *ſilex* eſt très-abondamment répandu dans preſque toutes les parties de notre globe; il ne forme jamais de couches ſuivies ou de bancs, comme la pierre calcaire, les ardoiſes, *&c.* mais il ſe trouve par maſſes de grandeurs inégales, détachées les unes des autres. C'eſt ſurtout dans les couches de craie que l'on rencontre une grande quantité de ces pierres; elles y ſont répandues par maſſes irrégulieres & de toutes ſortes de figures. Ces ſortes de *ſilex* ſont communément noirs à l'intérieur; à l'extérieur ils ſont comme enveloppés d'une croute blanche qui ſe diſtingue par ſa dureté de la craie qui les environne. Ces circonſtances ont fait conjecturer qu'il devoit y avoir de l'analogie entre la craie & le *ſilex* ou caillou; de-là quelques auteurs ont penſé que la craie n'étoit produite que par la décompoſition du caillou; d'autres au contraire ont regardé le caillou comme une production de la craie. Ces ſentimens ſont tous deux fondés ſur des raiſons ſpécieuſes; nous allons voir pour lequel il paroit plus naturel de ſe décider.

Le *ſilex* ou le caillou ne ſe diſſout point, lorſqu'on y verſe de l'acide, malgré cela ſi un fragment de *ſilex*, qui eſt communément tranchant & d'une couleur noirâtre à l'extérieur, demeure pendant long-tems expoſé aux injures de l'air, ſes angles tranchans s'émouſſent à la longue, & la partie noirâtre ſe recouvre d'une eſpece de peau blanche qui à la fin ne laiſſe plus paroître de noir. Cette expérience prouve d'une maniere inconteſtable que l'acide de l'air, qui n'eſt autre choſe que l'acide vitriolique, a agi ſur cette pierre; il faut croire que la nature aidée des tems, & ſachant donner à cet acide le degré d'activité qui lui eſt néceſſaire, vient à bout de cette diſſolution à laquelle le chimiſte ne peut parvenir en ſe ſervant des acides ordinaires, qui ſont des produits de l'art. Dans le *liquor ſilicum* on voit qu'il ſe fait une diſſolution de la partie du caillou qui avoit été combinée par la fuſion avec le ſel alkali fixe. *Voyez* LIQUOR SILICUM. Ces expériences prouvent que la nature & l'art peuvent venir à bout de diſſoudre le *ſilex*, & que cette pierre n'eſt point inattaquable par les diſſolvans, comme quelques auteurs l'ont prétendu.

Lorſque l'on conſidere attentivement le caillou, on y trouve des caracteres qui indiquent d'une maniere ſenſible que cette pierre dans ſon origine a dû être molle, & avoir un degré de fluidité. En effet on trouve ſouvent dans le ſein de la terre des coquilles dans l'intérieur deſquelles on rencontre des cailloux

de differentes couleurs qui s'y ſont moulées au point de prendre parfaitement les empreintes des coquilles les plus petites dans leſquelles le ſuc pierreux a coulé ; une infinité d'exemples empêchent de douter de cette vérité ; en effet on trouve des échinites ou ourſins , des turbinites, *&c.* qui paroiſſent entierement changés en *ſilex*. C'eſt auſſi de cette maniere qu'ont dû ſe former les morceaux de bois changés en agates & en cailloux que l'on rencontre ſouvent en terre; la matiere lapidifique qui produit le *ſilex* , a dû être dans une très-grande fluidité pour s'inſinuer & ſe mouler dans les fibres & canaux déliés , dont le bois eſt compoſé. *Voyez* PÉTRIFICATION.

Le tiſſu compacte & ſerré du *ſilex* , ainſi que les mamellons qui ſe trouvent fréquemment , ſoit à ſa ſurface, ſoit à ſon intérieur, nous conduiſent à croire que non-ſeulement la matiere dont cette pierre s'eſt formée a été fluide , mais encore qu'elle a été dans un état de viſcoſité ou d'une eſpece de gelée. Si la diſſolution eût été parfaite , c'eſt-à-dire ſi l'eau chargée de la matiere du caillou diſſoute , n'eût eu que le point de ſaturation , l'évaporation eût produit du cryſtal de roche , c'eſt-à-dire des colonnes exagones terminées par une pyramide pareillement exagone , figure qui eſt propre à la matiere *ſilicée*, lorſqu'elle eſt pure. Mais lorſque des ſubſtances terreuſes ou métalliques ſont venues accidentellement ſe joindre à la diſſolution , elles l'ont rendu opaque, colorée & viſqueuſe , & alors la cryſtalliſation n'a point pû ſe faire. C'eſt-là vraiſſemblablement la raiſon pourquoi les pierres de la nature du *ſilex* , qui ſont opaques ou fort chargées de couleur , forment preſque toujours des mamellons ; on en a des exemples dans les agates , les jaſpes , & l'on voit que ces pierres ont ſouvent à leur intérieur des cavités recouvertes de mamellons très-durs , & dont la couleur varie en raiſon des métaux qui ont coloré la matiere, lorſqu'elle étoit fluide ou en diſſolution ; au lieu que quelques cailloux ont à leur intérieur des cavités couvertes de cryſtaux clairs & tranſparens, qui ont toutes les qualités du cryſtal de roche.

Toutes ces conjectures prendront beaucoup de vraiſſemblance , ſi l'on y joint quelques expériences que M. Swab vient de publier dans le *tome XX.* des Mémoires de l'académie de Stockholm, année 1758 : le réſultat de ces expériences prouve , que les acides agiſſent ſur les verres formés par le mélange d'une terre calcaire quelconque ou de la chaux , avec de l'argille ou avec du caillou. On ſait que ces ſubſtances qui ſeules ne ſe fondent point , entrent en fuſion dès-lors qu'on vient à les mêler. Pour cet effet l'on n'a qu'à pulvériſer ce verre , verſer par-deſſus de l'acide vitriolique , de l'acide nitreux ou de l'acide marin, & mettre le tout en digeſtion dans un lieu chaud; dans cette expérience il ne ſe fait point d'effervеſcence , malgré cela on trouve que le diſſolvant que l'on a employé s'épaiſſit en vingt-quatre heures , & forme une matiere gélatineuſe & tranſparente comme de l'empoi , qui s'attache au vaiſſeau , au fond duquel eſt tombée une portion du verre pulvériſé qui ne s'eſt point diſſoute.

L'acide vitriolique combiné avec de la chaux ou avec une ſubſtance calcaire ſeule produit bien une eſpece de ſel , mais non pas une matiere gélatineuſe, comme celle dont il s'agit ici; pour produire cet effet, il faut que la chaux ou la terre calcaire ait été fondue , c'eſt-à-dire modifiée & élaborée par ſa combinaiſon avec de l'argille ou avec une pierre de la nature du *ſilex* ou du caillou.

Les différentes gelées que M. Swab a obtenues de cette maniere , ſe durciſſoient avec le tems & acquéroient la conſiſtence d'une pierre ; elles étoient communément caſſantes & remplies de gerſures ; elles ſe mettoient par éclats, comme du *ſilex* ou comme du verre ; elles conſervoient leur tranſparence , mais en ſe ſéchant elles prenoient une couleur plus foncée. Cette matiere gélatineuſe ſéchée attiroit fortement l'humidité de l'air , même après avoir été édulcorée ; mais en la faiſant rougir au feu , ce qui la remplit de fentes , elle n'attiroit plus d'humidité de l'air. Dans cet état , ni les acides , ni les alkalis n'attaquent plus cette matiere ſemblable à une pierre. Si on l'expoſe à un feu violent excité par un ſoufflet , en une demi-heure de tems ſa ſurface ſe couvre d'une eſpece d'enduit ou de vernis , mais elle n'entre point en une fuſion parfaite , elle devient tendre & grenue ou farineuſe dans la fracture , & reſſemble à de la pierre à chaux d'un grain fin qui a été calcinée , cependant elle n'a aucune de propriétés de la chaux.

Les expériences qui précedent ont été faites par M. Swab , dans la vûe de découvrir ; 1°. pourquoi certains verres étoient attaquables par les acides ; il a trouvé que ceux dans la compoſition deſquels on avoit fait entrer de la chaux ou quelque pierre calcaire , étoient toujours diſſouts par les acides & formoient de la gelée. 2°. Il a voulu découvrir , ſi ce ne ſeroit pas-là la voie dont la nature ſe ſerviroit dans le ſein de la terre , pour former des *ſilex* ou du caillou. Comme cette pierre ſe trouve communément dans des couches de craie , le célébre M. Linnæus a été le premier qui ait ſoupçonné que la craie pouvoit donner naiſſance au caillou ; M. Swab préſume que le caillou pourroit bien être produit par la combinaiſon d'un acide minéral , avec une terre calcaire modifiée & élaborée par la nature d'une façon particuliere , à laquelle il s'eſt joint quelque mélange étranger. Il eſt certain que les caracteres que préſente la gelée durcie dont on a parlé , ſon aſpect vitreux , ſon infuſibilité , ſon inſolubilité dans les acides annoncent une très-grande analogie entr'elle & le *ſilex* ou caillou. Quant aux différences qui ſont entre cette matiere & le *ſilex*, elles viennent du tems & de certaines circonſtances que la nature met dans ſes opérations , & que l'art ou ignore ou ne ſait point imiter. Cependant M. Swab croit que l'on pourroit parvenir à faire des *ſilex* ou cailloux artificiels qui auroient plus de ſolidité , qui n'attireroient point l'humidité de l'air ; en un mot, qui ſeroient plus ſemblables au *ſilex* naturel , ſi l'on tentoit de combiner la chaux avec des ſubſtances différentes de celles qu'il a employées , & cela dans des proportions variées ; comme ces expériences demandent du tems , il ſe promet de les ſuivre & de rendre compte à l'académie de Stockholm , dont il eſt membre, du ſuccès de ſes travaux. En attendant, il paroît que les expériences que M. Swab a faites ſont propres à jetter un grand jour ſur la connoiſſance des pierres en général ; elles pourroient faire préſumer qu'il n'y a qu'une terre primitive dans la nature , dont les différentes combinaiſons & élaborations produiſent toutes les variétés que nous voyons dans les pierres. *Voyez* PIERRES. (—)

SILGUEROS , ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Mexique & des autres provinces de la nouvelle Eſpagne , qui eſt de la groſſeur d'un moineau ; ſon plumage eſt blanc & noir.

SILIAN , (*Géogr. mod.*) grand lac de Suede dans la Dalécarlie ; ſes eaux ſont portées à la mer par la riviere de Dala.

SILICENSE FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne bétique. Hirtius, *de bell. Alex. c. lvij.* fait entendre que l'ancienne Ségovie de la Bétique étoit bâtie ſur le bord de ce fleuve ; ce qui fait juger que ce pourroit être le Xénil.

SILICERNE , ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſilicernium* ; feſtin funebre que l'on faiſoit chez les Romains aux vieillards décrépits auprès d'un tombeau , comme pour leur dire le dernier adieu ; de-là vient que Térence appelle ingénieuſement par métaphore *ſilicer-*

num un vieillard qui, courbé sous le poids des années, regarde tranquillement la pierre de la tombe où ses cendres doivent être renfermées. C'étoit une idée pleine de bon sens que celle du *siliceme ;* elle apprenoit aux hommes à moins redouter la crainte de la mort. (*D. J.*)

SILICI-CLASSITÆ, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie au voisinage de la Mésopotamie, selon Pline, *l. VI. c. xxvj.* qui les surnomme *Classitæ*, pour les distinguer des *Silici-montani*, qui habitoient les montagnes.

SILIGO, s. m. (*Littérat. Botan.*) ce mot signifie *le plus pur froment* ; & dans Celse, *la fleur du meilleur froment*. Quelques auteurs botanistes, comme Tragus, Brunsfeld & Lonicerus, ont cru que les anciens appelloient le seigle du nom de *siligo*, parce qu'ils ont lu dans Pline, *liv. XVIII. ch. x.* & autres écrivains, que le froment, *triticum*, se changeoit *in siliginem*, & que le *siligo* retournoit quelquefois en froment ordinaire. Leur erreur a donné lieu à celle de divers laboureurs qui imaginent que le froment se change en seigle, & le seigle en froment, ce qui est contraire à la vérité, ces deux grains donnant toujours la même espece de plante, plus ou moins belle ; aussi le *panis siligineus* des anciens ne signifie point du pain de seigle, ni du pain de froment dégénéré en seigle, mais tout au contraire du pain de pur & beau froment également blanc & léger. (*D. J.*)

SILIKHTAR, s. m. (*terme de relation.*) page d'une des chambres du grand-seigneur. Il est l'écuyer du grand-seigneur, porte son épée, & l'accompagne par-tout quand il sort du serrail.

SILINUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnese dans l'Elide ; il arrosoit le territoire de Scillunte. C'est le *Sellenus* de Xenophon, & le *Selinus* de Strabon.

SILIQUA, s. m. (*Mesure anc.*) κερατιον ; poids des anciens qui faisoit la troisieme partie d'une obole, ou ce qui revient au même, la sixieme partie d'un scrupule.

SILIQUASTRUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante connue en françois sous le nom de *gainier*. *Voyez* GAINIER.

SILIQUE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *siliqua*, terme synonyme à *gousse*.

La *silique* ou la *gousse* est le fruit des légumes & des plantes qui ont la fleur légumineuse. Il faut remarquer que la *silique* est ou simple, ou double, ou composée.

La *silique* simple est formée de deux lames convexes en-dehors, plates dans quelques espaces, collées par les bords l'une contre l'autre, & laissant entre ses lames appellées *cosses*, un espace occupé par les semences.

La *silique* double se forme aussi par deux lames, mais qui ne sont pas collées sur les bords, comme celles de la gousse simple ; ces deux lames se replient chacune en-dedans, & forment une cloison mitoyenne qui divise la *silique* dans sa longueur en deux loges remplies de semences.

La troisieme espece de *silique*, est composée de quelques pieces attachées bout-à-bout, & l'on trouve une semence dans chacune de ces pieces.

On voit aussi quelques *siliques* de plantes légumineuses qu'on prendroit d'abord pour *siliques* simples, parce qu'elles sont à deux cosses ; mais la différence consiste en ce que les cosses de celles-ci sont divisées en cellules par des cloisons posées au-travers, & ces cellules sont remplies par des semences.

J'ai dit ci-dessus que *gousse* & *silique* étoient synonymes dans notre langue, j'ajoute, avec M. de Tournefort, qu'il seroit à souhaiter qu'on fixât le nom de *gousse*, pour signifier les fruits des plantes qui ont les fleurs légumineuses, comme sont les pois, les feves, les astragales ; & qu'on n'employât celui de *silique*, que pour signifier les fruits qui sont à-peu-près de pareille structure, mais qui succedent à des fleurs qui ne sont pas légumineuses ; cependant on n'a point encore pu engager les botanistes à adopter cette distinction, & les deux mots sont restés entierement synonymes. (*D. J.*)

SILIQUE, s. f. (*Monnoie.*) ancienne petite monnoie d'Alexandrie, valant une quinzaine de sous de la nôtre. Il en est parlé dans l'histoire ecclésiastique de M. Fleury.

SILIS, (*Geog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le territoire de Venise. Pline, *liv. III. ch. xviij.* veut que ce fleuve prenne sa source dans les monts *Taurisani*. Ce fleuve, selon Cluvier, *Ital. antiq. lib. I. c. xviij.* retient son ancien nom ; car on le nomme présentement *Sile*. Il a sa source dans une plaine, au-dessus de Tarvise, qu'il partage en deux, & il y grossit son lit des eaux de plusieurs ruisseaux. (*D. J.*)

SILISTRIA, *ou* DORESTERO, (*Géog. mod.*) est latin *Durostorum ;* ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, près du Danube, vis-à-vis de l'embouchure du Missoro, à 80 lieues de Sophie, & à 69 au nord-est d'Andrinople. C'est le chef-lieu d'un gouvernement qui est fort étendu. Elle a pour sa défense une bonne citadelle. *Longit. 45. 15. lat. 42. 12.*

SILLAGE, *ou* L'EAU DU VAISSEAU, LANGUE, SEILLURE, OUAICHE, HOUACHE, TRACE NAVALE, s. m. & f. (*Marine.*) c'est la trace du cours du vaisseau ; & ce mot se prend souvent pour le cours & le chemin même Ou dit ce vaisseau suivoit le *sillage* de l'amiral. Je connois le *sillage* de notre vaisseau, & je sai par expérience qu'il fait trois lieues par heure de vent largue. Ces deux capitaines vantoient le *sillage* de leurs frégates, qui à la vérité étoient plus fines de voiles que les nôtres, mais en revanche notre équipage manœuvroit beaucoup mieux. *Voyez* SEILLURE. C'est lorsque le vaisseau avance beaucoup, *bon sillage*.

Doubler le *sillage* d'un vaisseau, c'est aller une fois aussi vîte que lui, ou faire une fois autant de chemin.

SILLE, s. m. (*Poés. greq.*) espece de poëme satyrique des Grecs. Les Grecs n'ont jamais rien eu d'approchant de la satyre romaine que leurs *silles*, qui étoient aussi des poëmes mordans, comme on peut encore le reconnoître par quelques fragmens qui nous restent des *silles* de Timon. Ils ressemblent si fort à la plûpart des traits des satyres d'Horace, qu'ils pourroient fort bien être appellés des *satyres*, de même que les satyres pourroient être appellées des *silles*. Il y a pourtant cette différence essentielle, que les *silles* des Grecs étoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des satyres des Romains ; car si l'on trouva quelquefois quelques parodies, on voit bien que ce n'est qu'en passant, & que le poëte n'a eu garde d'en abuser, & par conséquent la parodie ne fonde pas l'essence de la satyre romaine comme elle fonde l'essence des *silles* des Grecs. (*D. J.*)

SILLEBAR, (*Géog. mod.*) ville des Indes sur la côte occidentale de l'île de Sumatra, le long d'un golfe. Il croît dans ses environs beaucoup de poivre. *Lat.* méridionale *4. 30.*

SILLER, v. n. (*Marine.*) c'est cheminer, ou avancer en avant, en coupant l'eau & passant à-travers. On dit mettre un vaisseau dans la situation dans laquelle il peut mieux *siller*, c'est-à-dire en laquelle il peut mieux cheminer.

Vaisseau qui sille *bien*, c'est-à-dire qu'il fait bien du chemin, qu'il avance beaucoup, & fait bonne route.

Un vaisseau qui ne sille *pas bien*, c'est-à-dire qu'il chemine lentement, & avance peu.

SILLER, (*Maréchal.*) cheval qui *fille*, qui eſt *fillé*, eſt celui qui a les ſourcils blancs.

SILLER, *terme de Fauconnerie*, c'eſt coudre les paupieres d'un oiſeau de proie afin qu'il ne voye goutte, & qu'il ne ſe débatte pas ; ce qui ſe fait pour dreſſer les oiſeaux de proie, & voici comme il faut s'y prendre : Ayez une aiguille enfilée d'un fil fin ; faites tenir l'oiſeau par le bec, puis paſſez-lui cette aiguille à-travers la paupiere de l'œil droit à l'œil gauche, & moins près du bec afin qu'il voie devant. On doit avoir attention, en *fillant* les yeux d'un oiſeau, de prendre la pellicule qui couvre la paupiere, de paſſer l'aiguille à l'autre paupiere, & de tirer les deux bouts du fil, & on les attache ſur le bec coupant le fil près du nœud, & le tordant de maniere que les paupieres ſoient levées ſi haut que l'oiſeau ne puiſſe voir que devant lui.

SILLET, ſ. m. (*terme de Luthier.*) c'eſt un petit morceau de bois qui va tout le long du bout du manche d'un inſtrument à corde, & ſur lequel poſent les cordes de l'inſtrument.

SILLON, ſ. m. (*Agriculture.*) c'eſt une longue raie qu'on fait ſur la terre, quand on la laboure avec la charrue. La figure que le laboureur donne à ſon champ en le façonnant, doit être réglée ſuivant ce qui eſt plus avantageux pour la terre, & pour les bêtes qui labourent.

On ne doit jamais faire de *ſillons* trop longs, parce que les bêtes ont trop à tirer tout d'une traite ; les raies n'en ſont pas ſi étroites, & la terre n'en eſt pas ſi bien mêlée, ni figurée agréablement ; c'eſt pourquoi les curieux veulent qu'on ſépare leurs terres par quartiers, chacun de quarante perches de long tout au plus.

Quand on laboure ſur une colline, pour ſoulager les bêtes, & faire ſa beſogne plus aiſément, il faut travailler en travers horiſontalement à la colline, & non pas de haut-en-bas.

On laboure à plat uniment & également les terres, qui comme dans l'île de France, ont beſoin de l'arroſement des pluies. Au contraire on laboure en talus & en dos d'âne à *ſillons* hauts & élevés, les terres argilleuſes, les terres humides, & généralement toutes celles qui n'ont pas beſoin d'eau, ou qui ſont difficiles à ſe deſſécher. Ainſi dans la Brie & dans la petite Beauſſe, on laboure par planches, & on laiſſe d'eſpace en eſpace, un large *ſillon* en talus pour recevoir les eaux, & les porter dans des foſſés qui ſont pour cet effet aux deux côtés des terres.

Au ſurplus, on fait les *ſillons* plus ou moins larges, plus ou moins élevés, & les raies plus ou moins ſerrées dans certains pays que dans d'autres. On les fait pourtant en général beaucoup plus élevés, moins larges, & moins unis dans les terres humides & graſſes, que dans les terroirs ſecs ; & cela pour faciliter l'écoulement des eaux qui pénetrent difficilement dans ces terres, & pour empêcher qu'elles n'y croupiſſent.

Il y a des laboureurs qui ne font leurs *ſillons* que de quatorze à quinze pouces de largeur, ſur treize ou quatorze de hauteur ; quand on fait de ces *ſillons* étroits, il eſt bon de labourer du midi au nord, pour qu'ils ayent le ſoleil de deux côtés, & que les grains y mûriſſent également ; ſinon ceux du côté du midi mûriroient huit à dix jours avant les autres. Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir cette attention quand les *ſillons* ſont plats, larges, ſpacieux de huit, dix à douze piés, parce qu'ils ont le ſoleil de tous leurs côtés. Les terres fortes, qui boivent l'eau aſſez aiſément, peuvent être labourées en planches, larges de huit à dix piés, dont le milieu ſera pourtant un peu plus élevé que les deux extrémités, afin de faciliter l'écoulement des eaux les plus abondantes, parce que les blés, principalement le ſeigle, les craignent beaucoup ; elles battent la terre, & la font durcir, ſurtout quand elles ſont ſuivies de ſéchereſſe ; mais quand elles tombent doucement, elles fertiliſent beaucoup le terrein.

Il y en a une eſpece de terre ſi ſeche, que l'eau s'y imbibe auſſi-tôt qu'elle tombe : il lui faut de l'eau preſque tous les huit jours en été, pour qu'elle faſſe de belles productions. Quand on laboure de ces ſortes de terres, on n'y fait ni *ſillons* ni planches ; mais on met ces terres à uni à tous les remuemens qu'on y fait, & même après que le grain y eſt ſemé. Ce que les Laboureurs appellent *labourer à uni*, c'eſt relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de la terre d'un même côté ; de maniere que lorſqu'on a achevé de labourer le champ, il ne paroît aucun *ſillon*, ni aucune enrue qui eſt un *ſillon* fort large, & compoſé de pluſieurs raies élevées par la charrue ; on ſe ſert d'une charrue à tourne-oreille pour cette maniere de labourer, & on laboure ainſi principalement les terres pierreuſes, où on ne met ſouvent que de menus grains.

Il eſt aſſez d'uſage de donner le troiſieme labour aux terres, différemment des deux précédens, c'eſt-à-dire, en traverſant les premieres façons ; & ce labour eſt le meilleur qu'on puiſſe donner, parce qu'il ne laiſſe aucune ordure, & que toute la terre eſt également remuée. Cependant, il n'eſt bon que pour les pays ſecs, où l'eau s'imbibe promptement, & il ne vaut rien pour les terres qui ſont trop humides, ou qui retiennent long-tems de l'eau, à-moins que l'année ne ſoit extrêmement ſeche ; autrement les eaux qui ſurviendroient, & qui n'auroient aucun écoulement de deſſus cette terre ainſi traverſée, l'humecteroient ſi fort, qu'on n'en pourroit tirer aucun bon parti dans la ſuite. *Liger.* (*D. J.*)

SILLON, (*Conchyl.*) les Conchyliologiſtes appellent *ſillon* une cavité formée par l'élévation de deux ſtries, ou de deux côtés.

SILLON, *en Anatomie*, petite trace ſur les os formée par le battement des arteres lorſqu'ils ſont encore mols ; on obſerve pluſieurs de ces *ſillons* dans la face interne des os pariétaux. *Voyez* PARIÉTAL.

SILLON, *en Fortification*, eſt une eſpece de petit terreplein qu'on forme dans le milieu d'un foſſé extrêmement large, pour en diminuer la largeur ; il eſt couvert d'un parapet & comme la tenaille. *Voyez* FOSSÉ.

SILLON, (*Géog. mod.*) lac d'Irlande, dans l'Ultonie ; il ſépare la frontiere méridionale du comté de Cavan, de celle du comté de Weſt-Méath.

Le *ſillon* ſe nomme plus ordinairement *enveloppe*. *Voyez* ENVELOPPE. (*Q*)

SILLONS, (*Filage.*) ce ſont les diverſes élévations que forme le fil ſur la bobine du rouet en paſſant par les différentes diſtances de l'épinglier. Les *ſillons* des fileuſes ne doivent point être trop élevés, de peur que le fil ne s'éboule. *Savary.* (*D. J.*)

SILO, (*Géog. ſacrée.*) ville dans l'Acrabatène, éloignée de douze milles de Sichem, ſelon Euſebe, ou ſeulement de dix, ſelon ſaint Jérome. Ce dernier ajoute, qu'elle étoit entierement ruinée de ſon tems ; elle eſt célebre dans l'Ecriture. M. Réland imagine que c'eſt du nom de *Silo*, que Pauſanias a pris occaſion de dire, *l. VI. c. xxiv.* que Silenus compagnon de Bacchus, étoit enterré dans la Paleſtine. Mais comme Silene eſt repréſenté ſur des médailles de Sichem ou Néapolis, il ſemble que c'eſt plutôt à Sichem qu'à *Silo*, qu'on auroit crû voir le tombeau de ce demi-dieu du paganiſme ; mais Benjamin de Tolede dit que de ſon tems, on montroit à *Silo* le tombeau de Samuel. (*D. J.*)

SILOÉ, (*Hiſt. ſacrée.*) fontaine aux piés des murs de Jéruſalem ; ſon eau couloit dans la ville par un aquéduc, & formoit une piſcine d'eau qu'on croit

être la même que *Beth-Saïda*, ou *Bethsaïda*. *Isaïe*, viij. 6. parle de cette fontaine, & dit que ses eaux couloient doucement & sans bruit. Il est vraisemblable que cette fontaine est la même que celle de Rogel ou du Foulon de Josué, *viij. 16.* Quoi qu'il en soit, l'Ecriture nous apprend que le long de la piscine ou de l'aquéduc de *Siloé*, il y avoit une tour qui tomba & qui écrasa dix-huit hommes, *Luc. xiij. 4.* C'est aux eaux de cette fontaine que Jesus-Christ envoya l'aveugle né, au rapport de saint Jean, *ix. 7.* (*D. J.*)

SILPHIUM, s. m. (*Botan. anc.*) σιλφιον, racine de Libye, aux environs de Cyrène, dont on faisoit un cas tout particulier, tant à cause de ses propriétés médicinales, que par son usage dans les ragouts. Les naturels du pays l'appelloient d'abord *serphu*, ensuite *silphi*, d'où vint le mot grec σιλφιον. Les Latins nommerent *la serpitium*, le suc de la racine *silphium*.

Le suc ou la gomme de celle de Cyrene étoit tellement estimé, que les Romains déposoient dans le trésor public tout ce qu'ils en pouvoient acquérir; & Jules César ne manqua pas de s'en emparer dans le tems de sa dictature. Les Grecs appelloient aussi proverbialement tout ce qui étoit rare, Βατου σιλφιον, *silphium de Battus*, c'est-à-dire, *silphium* de Cyrene, colonie dont Battus étoit fondateur. Mais nous apprenons de Pline, que long-tems avant qu'il écrivit, la connoissance du *silphium* de Cyrène étoit perdue; les Romains tiroient alors leur *silphium*, ou le suc de cette plante d'Arménie, de Médie, & de Perse; celui de Cyrène étoit entierement inconnu à Rome.

Je sais que quelquelques savans & botanistes modernes, comme le docteur Bentley, MM. Evelin, Laurence, & Geoffroy, imaginent reconnoître le *silphium* de Cyrène dans notre *assa fœtida*; mais je crois qu'ils auroient bien de la peine à démontrer leur opinion; car sans parler des médailles qui leur sont contraires, & dont le docteur Mead a fait usage contre le docteur Bentley, il nous suffira de remarquer que Théophraste, Dioscoride, & l'ancien scholiaste d'Aristophane, donnent au *silphium* de Cyrène une odeur douce, odoriférante, & très-agréable; ce qui ne convient certainement pas à l'odeur fétide, forte, & desagréable de notre *assa fœtida*. (*D. J.*)

SILVA CIMINIA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie, dans la Toscane, au-delà de la ville de Pérouse, par rapport à Rome. Tite-Live, *l. IX. c. xxxvj. & xxxvij.* qui marque la situation de cette forêt, & qui la décrit, dit que sous le consulat de Q. Fabius, & de M. Marcius Rutilus, elle étoit aussi impénétrable & aussi affreuse que la forêt Hercinienne dans la Germanie, & qu'aucun marchand jusque-là n'avoit osé y passer. (*D. J.*)

SILVA HERCULI SACRA, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, entre le Weser & l'Elbe: Tacite l'appelle ainsi, parce qu'elle étoit, dit-il, consacrée à Hercule.

SILVAIN, s. m. ou mieux encore SYLVAIN, (*Mythol.*) *silvanus*; dieu champêtre des Romains, qui présidoit aux forêts, comme son nom l'indique; c'est un dieu dont l'origine est peu connue. Les uns le font fils de Saturne, & les autres de Faune; on ne sait pas même où il est né. Les Pélasges en porterent la connoissance de Grece en Italie.

Macrobe distingue trois *Silvains*; l'un étoit dieu domestique ou dieu lare, *Silvanus larium*; l'autre dieu champêtre, & c'étoit le même que Pan ou Faune; le troisieme dieu oriental, ou le dieu qui étoit le même que Mars, & celui-ci étoit proprement *Silvain*. Servius observe, que c'étoit-là l'opinion commune, mais que les philosophes disoient, que *Silvain* étoit le dieu de la matiere, qui est la masse & la lie des élémens; c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grossier dans le feu, dans l'air, dans l'eau & dans la terre.

On trouve *Silvain* représenté, tantôt avec les cornes & la moitié du corps de chevre, tantôt sous la forme humaine; les attributs de *Silvain* sont, la couronne grossierement faite de feuilles & de pommes de pin, un habit rustique qui lui descend jusqu'au genou, un chien auprès de lui, & des arbres à ses côtés, comme dieu des forêts.

Silvain en la forme de Pan, étoit figuré avec les cornes, les oreilles, & la partie inférieure du corps de chevre, tout nud, couronné de lierre, mais dont les cornes percent la couronne, portant de la main gauche une branche de pin, ou tenant des pommes de cet arbre, ce qui montre que le pin étoit l'arbre favori de ce dieu. Souvent au lieu de pin, c'est une branche de cyprès, à cause de la tendresse qu'il avoit pour le jeune *Cyparissus*, qui fut métamorphosé en cyprès; où, selon les Historiens, parce qu'il a le premier appris à cultiver cet arbre en Italie.

Une troisieme maniere ordinaire de représenter *Silvain*, c'est en forme d'herme, où l'on ne voit que la tête & la moitié du corps sans bras; le reste se termine en pilier, dont la grosseur diminue toujours jusqu'à la base.

Silvain fut extrêmement honoré en Italie, où l'on croyoit qu'il avoit pris naissance, & qu'il avoit regné utilement pour les hommes. Il avoit plusieurs temples à Rome, un dans les jardins du mont-Aventin, un autre dans la vallée du mont Viminal, & un troisieme sur le bord de la mer, d'où il étoit appellé *Litoraux*.

Ses prêtres formoient un des principaux colleges du faceticux romain, & nous en ferons un article à part; c'est assez d'observer ici, qu'il n'y avoit que des hommes qui pussent lui sacrifier. On lui faisoit des offrandes selon la saison, & selon le besoin que l'on avoit de son secours. Dans le tems de la moisson, on lui présentoit des épis, afin qu'il bénît les blés. En automne, on lui offroit des raisins, afin qu'il donnât de bonnes vendanges; & on lui donnoit du lait quand on le prioit d'avoir soin des troupeaux. Tout cela est marqué dans ces deux vers de Tibulle de l'*Elegie 5. du liv. I.* lorsqu'il parle des occupations que sa maîtresse auroit chez lui à la campagne.

Illa deo fetet agricolæ pro vitibus uvam,
Pro segete spicas, pro grege ferre dapem.

« Elle saura offrir au dieu champêtre des raisins » pour nos vignes, des épis pour nos moissons, & » du lait pour nos troupeaux ». D'abord on se contentoit de lui faire de ces simples offrandes, mais dans la suite, on lui immoloit encore un cochon. On paroît ses autels de branches de cyprès ou de pin, & c'est pour cela qu'on l'appelloit *Dendrophore*.

On faisoit peur aux enfans de *Silvain*, comme du loup; c'est à cause de l'inclination qu'ont tous les enfans à détruire & à rompre des branches d'arbres. Pour les en empêcher, on leur représentoit *Silvain* comme un dieu qui ne souffriroit pas impunément qu'on gâtât des choses qui lui étoient consacrées; mais pourquoi *Silvain* étoit-il la terreur des femmes en couches? Et pourquoi falloit-il implorer contre lui la protection d'autres divinités? C'est, dit-on, parce que *Silvain* étoit regardé comme impotent.

SILVAINS, (*Mythol.*) les *Silvains* étoient dans la Mythologie, certains dieux champêtres de peu d'importance, comme les Faunes, les Satyres, les Silenes, les Pans, les Egipans, *&c.* mais ils servoient tous aux poëtes à embellir leurs descriptions du payfage des campagnes. Ces dieux avoient des bocages particuliers, où les bergers & les troupeaux alloient chercher l'ombre pendant les ardeurs étouffantes de la canicule. (*D. J.*)

SILVAIN, COLLEGE DE, (*Antiq. rom.*) *collegium*

Silvani; c'eſt-à-dire *ſociété* ou *confrérie*, qu'on appelloit auſſi *ſodalitas*, *ſodalitium*. Entre les colleges ou confréries des Romains, il y en avoit de ſacrés, comme *collegium fratrum arvalium*, le college des freres arvales, qui ſacrifioient pour la fertilité des champs. Le *college de Silvain* à Rome, étoit auſſi du nombre des ſacrés & s'appelloit le *grand college*. Les corps de métier avoient auſſi leurs colleges & leurs aſſemblées qui ſe faiſoient en certains tems, & ces ſortes de colleges n'étoient point ſacrés.

La bibliothéque de S. Germain des prés poſſede un monument curieux; c'eſt une pierre trouvée à ce qu'on dit au bois de Vincennes tout-auprès de S. Maur. Le ſavant P. Dom Bernard de Montfaucon, en a fait préſent aux bénédictins de S. Germain. Cette pierre porte pour inſcription: *Collegium Silvani, reſtituerunt Marcus Aurelius, Auguſti libertus, Hilarus, & magnus Cryptarius, curatores*; c'eſt-à-dire que Marcus-Aurelius affranchi d'Auguſte, ſurnommé *Hilarius*, *& magnus Cryptarius*, curateurs, ont rétabli le *college de Silvain*. Le nom de Marcus-Aurelius que portoit l'affranchi d'Auguſte, marque qu'il étoit affranchi de Marc-Aurele, qui regna depuis l'an 160 de J. C. juſqu'à l'an 180; & que ce rétabliſſement du *college de Silvain* a été fait ſous cet empereur.

Ce college de *Silvain* près de Paris, ayant été rétabli du tems de Marc-Aurele, il falloit donc qu'il eût été fondé long-tems auparavant, & qu'il fût depuis tombé en décadence, ce qui porta les curateurs à le remettre à ſon premier état. Ce fut apparemment peu de tems après que les Gaules furent réduites ſous la puiſſance des Romains, que ce *college de Silvain* fut établi dans le bois de Vincennes, à l'imitation du grand college de Silvain de Rome; car les principales villes des Gaulois ſe conformoient à cette capitale du monde, dans leurs établiſſemens, leurs édifices, leurs temples, leurs colleges, *&c.* & ſi les précieux reſtes de l'antiquité n'étoient comme abîmés dans les grands décombres qui ont ſi fort hauſſé le terrein de Paris, nous y verrions vraiſſemblablement bien des choſes imitées de l'ancienne Rome.

Les temples & les autres lieux conſacrés à *Silvain*, étoient ordinairement dans les bois & dans les forêts. Selon M. Fabretti, on voit encore aujourd'hui dans un bois près de Rome, joignant la voie d'Oſtie, les mazures d'un temple avec l'inſcription, *Silvano ſancto*; ce culte qu'on lui rendoit dans les bois avoit rapport à ſon nom. Ce dieu ſe voit aſſez ſouvent repréſenté entre des arbres, tenant une ſerpe, & portant une branche de pin ou de cyprès; de-là vient qu'on l'appelloit *Dendrophore*.

Notre inſcription ne nous apprend touchant ce *college de Silvain*, que ce que je viens de dire; mais comme il a indubitablement été fondé, à l'exemple & ſur la forme du grand *college de Silvain* de Rome, cela m'engage à rapporter ici de ce grand college romain, ce que les marbres nous en apprennent, car les anciens auteurs n'en ont jamais parlé.

Ce grand college avoit été inconnu preſque juſqu'à nos jours. Ce fut M. Fabretti, fameux antiquaire, mort l'an 1700, qui, à la faveur de quelques inſcriptions antiques, en donna la connoiſſance au public. Ce college eſt toujours appellé dans ſes inſcriptions, *collegium magnum Silvani*, le grand college de Silvain. On gardoit dans ce grand college les dieux Lares & les images des empereurs. On ſavoit bien par le rapport de quelques auteurs, qu'on rendoit un culte aux dieux Lares & aux images des empereurs; mais il n'étoit dit nulle part, qu'on les gardât au grand *college de Silvain*.

Le nombre de ceux qui compoſoient ce grand college, alloit à plus de cent, ſelon une des inſcriptions qui rapporte tous leurs noms. Le chef de la confrérie étoit Caius Julius-Elpidephorus-Cyrinus, qui eſt appellé *patronus ſodalitii*, le patron de la confrérie. Après lui venoient ceux qu'on appelloit *immunes*, au nombre de ſix; ce nom paroit n'exprimer guere leur office & leurs prérogatives; mais d'autres inſcriptions nous apprennent que ces *immunes* avoient droit de ſacrifier dans les aſſemblées, & ce droit eſt qualifié dans une inſcription d'*immunitas*. Après ces *immunes* au nombre de ſix, venoient les *ſodales* ou *confreres*, qui ſont quatre-vingt-douze, diviſés par décuries: or il eſt à remarquer que ces décuries ne comprenoient pas ſeulement dix perſonnes, comme le nom ſemble le ſignifier, mais quatorze, quinze, & quelquefois ſeize; ce qui s'obſerve auſſi dans d'autres inſcriptions, où il eſt fait mention de colleges différens de celui dont nous parlons.

D'autres inſcriptions qui rapportent les noms des ſoldats romains, mettent en titre *centuria*, la centurie, & en nomment bien au-delà de cent ſur chacune.

Après les quatre-vingt-douze confreres, on voit dans un rang ſéparé les bas-officiers, qui y ſont appellés *biatores* au lieu de *viatores*; le *b* mis pour *v* conſonne ſe trouve ſi ſouvent dans les inſcriptions, qu'on ne s'y arrête plus. Ces *biatores* étoient deſtinés pour les commiſſions & pour les emplois les plus bas. Dans une autre inſcription, T. Flavius Myrtillus-Januarianus eſt appellé *ſcriba collegii magni*, ſcribe ou ſecrétaire du grand college.

Dans ce grand *college de Silvain* & dans les autres colleges, les confreres s'aſſembloient quelquefois pour ſacrifier; on y faiſoit des feſtins à toute la troupe. Ces colleges aſſiſtoient auſſi à la pompe ou proceſſion qui ſe faiſoit tous les ans, & où l'on portoit les images des dieux & des empereurs. Le grand *college de Silvain* deſtiné à garder ces images, y devoit tenir un rang conſidérable.

Les inſcriptions romaines qui nous ont donné la connoiſſance de ce grand *college de Silvain*, ne nous apprennent pas en quel lieu de la ville ſe faiſoient les aſſemblées, ni où étoit l'édifice où l'on gardoit les dieux Lares & les images des empereurs. Le lieu où s'aſſembloient ceux qui compoſoient le *college de Silvain* de Paris, étoit apparemment dans le bois de Vincennes, où a été trouvé ce monument, ou peut-être dans quelque lieu voiſin. L'inſcription ne dit autre choſe que ce que nous avons rapporté ci-deſſus; mais comme il avoit été fait à l'exemple de celui de Rome, ce que nous avons dit du college romain doit lui convenir. *Extrait du diſcours* de D. Bernard de Montfaucon, inſéré dans les *Mém. des Inſcript. tom. XX.* (*D. J.*)

SILVANECTES, & *SILVANECTUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique. Cette ville n'a point été connue des anciens, ou ſon nom eſt étrangement défiguré dans leurs livres. On ne ſait ſi ſes habitans ſont les Ulmanetes de Pline, *l. IV. c. 17.* ou les *Sumanectes* de Ptolomée.

La plûpart des géographes croyent qu'il eſt queſtion, dans cet endroit de Ptolomée, des peuples *ſilvanectes*. Ptolomée donne aux *Sumanecti* une ville nommée Ρατονάγον, qui pourroit être la même choſe que l'*Auguſtomagus* des anciens itinéraires, ſi l'on vient à convenir que les *Sumanectes* & les *Silvanectes* ſont le même peuple. Les mêmes itinéraires placent *Auguſtomagus* entre *Cæſaromagus* & *Sueſſiones*, ce qui montreroit que c'eſt la ville de Senlis d'aujourd'hui, qui eſt appellée *civitas Silvanectum* dans la notice des provinces des Gaules.

Dans celle des dignités de l'empire, on lit: *præfectus lætorum gentilium*, *Remos* & Silvanectas *Belgiæ ſecundæ*. L'on voit, par cette notice, que comme le nom des peuples *Remi* eſt donné à la ville de Rheims, de même le nom des peuples *Silvanectæ* eſt employé, ſelon l'uſage de ce tems-là, pour déſigner

la capitale *Augustomagus*, à-présent Senlis. Le roi Guntheram se plaignit à Grégoire de Tours, qui lui avoit été envoyé en ambassade, de ce qu'on lui retenoit sa part de la ville de Senlis : *pars mea de urbe* Silvanectensi *non redditur*.

M. de Valois croit que le nom de *Silvanectes* n'est point latin, mais gaulois, & que ce n'est que dans les notices de l'empire, qu'on trouve pour la premiere fois le nom de *civitas Silvanectum* pour Senlis, ainsi nommée de *silva*, parce qu'elle étoit au milieu des bois. (*D. J.*)

SILVE, s. f. (*Gram. & Littérat.*) piece de poésie faite d'enthousiasme, sans préparation, sans méditation, par fantaisie, par boutade, de chaleur d'imagination. Telles sont les *silves* de Stace.

SILVER-GROS, s. m. (*Monnoie.*) le *silver-gros*, c'est-à-dire, le *silver-gros* d'argent, est une monnoie de compte, dont les marchands de Breslau en Silésie se servent pour tenir leurs livres en écritures. Trente *silver-gros* font la richedaler. *Ricard.* (*D. J.*)

SILVES, *ou* SILVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans le royaume des Algarves, au nord-est de Lagos, un peu au-dessus du bord de la mer, & dans une campagne admirable; mais la ville n'en est ni plus peuplée ni plus riche. Aussi l'évêché qu'elle avoit a été transféré à Faro en 1590. *Long. 9. 8. latit. 37. 15.* (*D. J.*)

SILVESTRE, s. f. (*Teinture.*) graine rouge qui sert à la teinture. L'arbre qui la produit ne croît qu'aux Indes occidentales : la graine *silvestre* vient particulierement de Guatimala, la plus grande & la plus fertile province de la nouvelle Espagne.

SILVESTRERI, s. m. (*Hist. eccléf.*) religieux de la congrégation de Saint *Silvestre* Gozzolam, d'une famille noble d'Osmo dans la marche d'Ancone, & fondateur de cet ordre.

SILVINIACUM, ou *SILVINIACUS*, (*Géog. anc.*) grande bourgade de France, aux confins du Berry & de l'Auvergne, dont elle passoit pour être la borne; c'est présentement Souvigny, entre Bourbon-l'Archambaut & Moulins. (*D. J.*)

SILVIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route de Bénevent à Tarente. Strabon donne *Silvium* aux *Peutini*. Ses habitans sont nommés *Sylvini* par Pline, *l. III. c. xj. Silvium*, selon Holstein, étoit dans l'endroit où est à-présent il Gorgolione. (*D. J.*)

SILURES LES, (*Géog. anc.*) *Siluri*, peuples de la Grande Bretagne. Pline, *l. IV. c. xvj.* les étend jusqu'à la mer d'Hibernie. Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui écrit *Sylures*, ne leur donne que la ville *Bullæum*, aujourd'hui *Buelth*; mais selon l'itinéraire d'Antonin, ils devoient avoir encore *Ariconium*, *Isca Silarum*, *Burium Bovium*, & peut-être *Gobannium*. Le même itinéraire leur donne aussi *Venta Silurum*, & *Magnæ* ou *Magæ*.

Les *Silures* paroissent être venus de l'Espagne, en partie à cause de leur teint, qui étoit plus brun que celui des autres, de leurs cheveux courts & frisés, au lieu que les Bretons étoient naturellement blonds, & à cause de leurs mœurs qui étoient un peu différentes de celles des autres.

On sait d'ailleurs que les anciens Cantabres ou Biscayens, qui étoient fort appliqués à la navigation, envoyerent des colonies dans l'île d'Irlande, & l'on présume que les *Silures* étoient des descendans de ces Cantabres transplantés, qui avoient passé dans la grande île de Bretagne & s'y étoient établis.

Ostorius gagna sur eux une victoire décisive, dans laquelle il fit prisonnier leur roi, ses freres, ses enfans, & les envoya à Rome, se flattant d'obtenir l'honneur du triomphe. Caractacus ayant été conduit chargé de chaînes devant l'empereur, lui parla en ces termes, au rapport de Tacite.

« Si ma modération n'avoit été aussi grande que ma » naissance ou ma propre fortune, Rome me verroit » maintenant son allié & non son captif; & peut-être » n'auroit-elle pas refusé de mettre au rang de ses amis, » un prince qui commandoit à plusieurs peuples. » L'état donc où je me trouve aujourd'hui, n'est pas » moins indigne de moi qu'il est glorieux pour vous. » J'ai eu armes, chevaux, équipages, grandeur, reve- » nus, soldats & sujets. Ainsi ne trouvez point étran- » ge, si possédant toutes ces choses, qui font l'objet » de l'adoration des hommes, j'ai tâché de les défen- » dre avec courage. Puisque vous vouliez tout avoir, » il falloit bien, ou me conserver par les armes ce » que je possédois, ou me résoudre à tout perdre. » Si je m'étois soumis bassement & en lâche, votre » gloire & mon infortune seroient ensevelies dans un » silence éternel; mais après avoir rendu votre nom » fameux par ma défaite & par mes malheurs, si vous » me conservez la vie, celle de mes freres & de mes » enfans, nous serons dans le monde un exemple » mémorable, & qui ne périra jamais de votre clé- » mence & de votre générosité ».

L'empereur Claude, touché de ce discours plein de force & de vérité, accorda le pardon à Caractacus, & lui fit ôter à l'instant ses chaînes, ainsi qu'à ses freres & à ses enfans, & à tous les captifs de leur suite. Cependant il arriva, dans l'intervalle du voyage de Caractacus à Rome, que les *Silures* obtinrent quelques avantages contre Ostorius. Irrités de ce qu'on les menaçoit de les transporter dans un pays étranger, comme on l'avoit pratiqué à l'égard des Sicambres, ils ne songerent plus qu'à défendre unanimement leur liberté jusqu'à la mort. Bientôt après ils taillerent en pieces deux cohortes romaines, que l'avarice des chefs & le desir du pillage avoient fait engager trop avant dans leur pays. Ensuite ils tâcherent de porter tous les autres peuples à se soulever, en les gratifiant de la plus grande partie des dépouilles qu'ils avoient faites sur leurs ennemis. Ostorius mourut de déplaisir de se voir hors d'état de terminer cette guerre. Aulus Didius qui lui succéda s'y prit mieux, ou fut plus heureux. Il arrêta les progrès des armes des *Silures*, qui s'étoient déja jettés sur les frontieres de la province Romaine. Enfin ils perdirent insensiblement leurs avantages, & furent soumis par Frontinus. On voit par ce qui précede que la défaite totale des *Silures* est renvoyée fort au-delà du regne de Vespasien, tems auquel quelques auteurs l'ont fixée. Lorsqu'on lit l'histoire d'un peuple brave qui préfere la mort à la servitude, le cœur le plus lâche s'intéresse à son sort, & lui souhaite du succès. Alors on quitte le parti des Romains, & l'on s'enrôle parmi les honnêtes gens.

SILYS, (*Géog. anc.*) les Scythes, selon Pline, *l. VI. c. 15.* donnoient dans leur langue ce nom à deux fleuves différens : savoir à celui que les Latins appelloient *Tanaïs*, & qui faisoit la séparation de l'Europe & de l'Asie, & au *Jaxartes*, qui tombe dans la mer Hyrcanienne. Il ne faut donc pas s'étonner si les soldats d'Alexandre le grand, lorsqu'ils furent arrivés sur le bord du Jaxartes (*Arrian. l. IV. c. xv.*), donnerent à ce fleuve le nom de *Tanaïs*. D'ailleurs Arrien dit que le *Jaxartes*, ou ὁ Ῥαξάρτης, selon le grec, est aussi appellé *Tanaïs*; car il connoit deux fleuves de ce nom. Jornandès distingue pareillement deux Tanaïs, l'un qui vient des monts *Riphees*, & tombe dans les Palus méotides; l'autre qui prend sa source dans les monts *Chrinni*, & se perd dans la mer Caspienne. *Voyez* TANAÏS & JAXARTES. (*D. J.*)

SIMA, (*Archit. rom.*) la grande cimaise, il y a deux sortes de *cimaises*, l'une droite & l'autre renversée; c'est cette derniere qui est le *sima* des Latins, & que nous appellons *gueule* en françois. (*D. J.*)

SIMADIRI, (*Hist. de l'égl. greq.*) nom que les

Grecs modernes donnent à une planche longue de trois à quatre piés, large de cinq à six pouces, taillée en talus, & qui eſt d'uſage pour appeller le peuple à la priere ; elle ſert de cloche aux chrétiens grecs. Le caloyer ou le papas tient le *ſimadiri* d'une main à la porte de l'égliſe, & de l'autre il frappe deſſus à coups de maillet redoublés, ce qui fait un bruit qu'on entend d'aſſez loin. C'eſt, dit la Guilletiere, un plaiſir au jour de fête, de voir dans quelques endroits les enfans des papas battre le *ſimadiri* en muſique. (*D. J.*)

SIMÆTHUS, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée & Ovide : *Simetos* ſelon Vibius Sequeſter ; & *Symæthus* ſelon Strabon, Thucydide & Pline. C'eſt le nom d'un fleuve de Sicile, qui, à ce que croit Cluvier, faiſoit la borne entre les *Leontini* & le territoire de Catane. Ptolomée, *l. III. c. iv.* marque mal-à-propos l'embouchure de ce fleuve entre Catane & *Tauromentum* ; car Thucydide, *l. VI. p. 455.* met le fleuve *Symæthus* auprès du territoire, ou même dans le territoire des *Leontini*. Servius, *ad æneid. l. IX. v. 584.* dit que le fleuve *Symæthus* couloit aux environs de *Palica*, ce qui eſt confirmé par Vibius Sequeſter : or les *Leontini* & *Palica* étoient au midi de Catane, au lieu que *Tauromenium* étoit vers le nord. Le nom moderne, ſelon Fazel, eſt *Santo-Paulo ; Lazaretto* ſelon Léander, & *Jarretta* ſelon d'autres. (*D. J.*)

SIMAISE. *Voyez* CYMAISE.

SIMANCAS, (*Géog. mod.*) en latin *Septimanca*, petite ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, ſur le Douëro, à trois lieues au midi de Valladolid, avec un château fortifié. *Long. 13. 33. latit. 41. 45.* (*D. J.*)

SIMARE, ſ. f. (*habit des Romains.*) en latin *ſyrma*. *Voyez* SYMARE. Mais une *ſimare* d'eccléſiaſtique eſt une eſpece de robe de chambre, que les prélats mettent quelquefois par deſſus leur ſoutane. (*D. J.*)

SIMAROUBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) écorce d'un arbre inconnu juſqu'à préſent, qui croît dans la Guiane, & que les habitans ont appellée *ſimarouba*. Elle eſt d'un blanc jaunâtre, ſans odeur, d'un goût un peu amer, compoſée de fibres pliantes, attachée au bois blanc, léger & inſipide des racines, des ſouches & des troncs, deſquels on la ſépare aiſément.

Le *ſimarouba* eſt compoſé de gomme réſineuſe, d'un goût qui n'eſt pas déſagréable. Il fortifie l'eſtomac par ſa légere amertume. Il appaiſe les douleurs & les tranchées par ſes parties balſamiques & onctueuſes, qui ſe connoiſſent par la couleur laiteuſe que cette écorce donne à l'eau dans laquelle on la fait bouillir. Il arrête les hémorragies & les flux de ventre, par ſa vertu aſtringente & vulnéraire.

Cette écorce eſt arrivée pour la premiere fois dans nos ports l'an 1713. On l'avoit envoyée de Guiane, où elle eſt fort en uſage pour les flux de ventre diſſentériques.

Elle convient ſur-tout dans les flux de ventre ſéreux, bilieux, ſanguinolens & muqueux, où cependant il n'y a point de fievre ni de dérangement d'eſtomac ; pour lors le *ſimarouba* ſe donne avec grand ſuccès, ſoit en décoction juſqu'à deux drachmes dans deux livres d'eau, ſoit en poudre ratiſſée, à la doſe de demi-drachme, dont on fait deux ou trois boles avec du ſyrop de capillaire. Cette écorce a une excellente vertu antiſpaſmodique, ſtomachique, & légérement narcotique. *Voyez les mém. de l'acad. des ſcienc. ann. 1729 & 1732.* (*D. J.*)

SIMAU *ou* SIMAUM, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, près de la riviere de Sangari, à quatorze lieues de Nicée. (*D. J.*)

SIMBALATH, ſ. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicennes & autres arabes, au nard celtique, & non pas au nard indien, comme on le prétend communément ; car Avicenne dit que c'eſt le nard européen, *nardus romani orbis ;* & après en avoir parlé, il mentionne pluſieurs nards d'Aſie, qui ſont les nards indiens.

SIMAIRSKA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, au royaume d'Aſtracan, entre cette ville & Caſan, ſur le Wolga, au pays des Tartares nogais. *Long. 66. lat. 54. 5.*

SIMBLEAU, ſ. m. (*Archit.*) ou plutôt *cingleau*, par corruption du latin *cingulum*, un cordon ; c'eſt le cordeau qui ſert à tracer les arcs de cercle d'une étendue plus grande que les branches des plus grands compas ſoit à branches, ſoit à verges. Les meilleurs *ſimbleaux* ſont des chaînettes qui ne ſont pas ſujettes à s'allonger comme les cordes.

On appelle auſſi *ſimbleau* une perche immobile par un de ſes bouts, qui ſert à tracer un grand arc de cercle.

SIMBLOT, ſ. m. (*Manufact.*) c'eſt un aſſemblage de quantité de petites ficelles, qui ſont au côté droit du métier que le fabriquant a monté pour faire une étoffe figurée. Ces ficelles, qui paſſent ſur les poulies du caſſin, & qui répondent aux liſſes, ſont en nombre égal aux fils de la chaîne auxquels elles ſont attachés, enſorte que lorſque le tireur en tire quelqu'une, il s'éleve autant de fils, à-travers deſquels l'ouvrier peut paſſer ſon eſpoulin. Pour ſavoir quelles ficelles doivent ſe tirer, on y a lu auparavant le deſſein, c'eſt-à-dire, qu'on y a paſſé ſucceſſivement autant de petites cordes à nœuds coulans que le liſeur en a nommé. C'eſt cette lecture du deſſein qui eſt ce qu'il y a de plus curieux, & auſſi de plus difficile dans la monture de ces ſortes de métiers, & l'on a beſoin pour cela des plus habiles ouvriers, ſurtout ſi le deſſein eſt beaucoup chargé. *Dictionn. de Commerce.* (*D. J.*)

SIMBOR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante ſinguliere des Indes orientales, qui reſſemble aux cornes d'un élan. Elle croît ſur les bords de la mer ; au lieu de racine elle paroît ſortir d'une ſubſtance molaſſe & fongueuſe ; elle n'a pas beſoin d'être miſe en terre pour prendre, on n'a qu'à la placer ſur une pierre ou dans le creux d'un arbre où elle reçoive de l'humidité. Cette plante eſt toujours verte ; ſes feuilles reſſemblent à celles des lis blancs ; elles ſont viſqueuſes & d'un goût amer. On les regarde comme émollientes, réſolutives, laxatives, & propres à tuer les vers.

SIMBOR-MAGIANAM, (*Botan. exot.*) nom d'une plante des Indes, qui croît dans l'île de Java, près de la mer, & dans le royaume de Bantam. Il eſt ridicule à Bontius d'en parler, & de n'en avoir pas donné la deſcription. (*D. J.*)

SIMBRUINA STAGNA, (*Géog. anc.*) lacs d'Italie, dans le Latium. L'Anio, ſelon Pline, *l. III. c. xij.* traverſoit trois lacs fort agréables, dont il portoit les eaux dans le Tibre ; & ces lacs avoient donné le nom à un lieu appellé *Sublaqueum*. Ces mêmes lacs ſont les *Simbruina Stagna* de Tacite, Ann. *l. XIV. c. xxij.* qui dit que Néron étant aſſis à table près des étangs ſimbruins, dans un lieu nommé *Sublaqueum*, la foudre renverſa ſa table, & frappa ſes viandes. Il ajoute que cet accident arriva ſur les confins du Tibur.

SIMELIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſt un terme latin qui ſignifie un *médailler*, ou une *planche*, qui a pluſieurs petites cavités pour y arranger des médailles par ordre chronologique. *Voyez* MÉDAILLES & SUITE.

Ce mot eſt mal écrit ; ce devroit plutôt être *cimelium*, qui eſt formé du grec κειμηλιον, *curioſités* ou *cabinet* des choſes précieuſes. Nous diſons plus ordinairement un *médailler* qu'un *cimelium*.

SIM-

SIMENIE, (*Géog. anc.*) peuples de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* leur donne une ville nommée *Venta*. Il y en a qui croient que ces peuples sont les habitans de l'Hantshire; mais Camden soupçonne qu'il faut lire dans Ptolomée *Iceni*, au lieu de *Simeni*. (*D. J.*)

SIMIA, (*Chimie.*) c'est le nom que les Arabes modernes donnent à une partie de la chimie prise dans sa plus ample signification : car, selon les idées les plus communes parmi eux, la chimie proprement dite, ne s'exerce que sur les sucs & sur les essences des plantes, quoique, par extension, elle comprenne la préparation des métaux & des minéraux, qui sont particulierement l'objet de ce que les Arabes appellent *simia*. Cependant lorsqu'ils parlent de la chimie en général, & des merveilleux effets qu'elle produit, ils joignent toujours les mots de *kimia* & de *simia*, pour comprendre toutes les opérations que l'on fait par le moyen du feu, tant sur les métaux & les minéraux, que sur les animaux & les plantes.

Ils donnent aussi le nom de *simia* à un autre art, qui a pour objet les noms & les nombres, dont on tire une espece de divination, de la même maniere que des points & des lignes, par le moyen de la géomancie. Cette science des noms va bien loin, parce qu'elle comprend aussi celle des noms des esprits, & leur invocation; & dans le livre intitulé *kitab al anwar*, le livre des lumieres, on trouve 28 alphabets de la *simia* pour faire des talismans, afin d'attirer les esprits, & d'en tirer divers usages; de sorte qu'ils définissent cette science, l'art de connoître les esprits supérieurs, & de faire descendre jusqu'à nous leurs vertus, pour obtenir ce que nous desirons.

Le mot de *simia* vient des mots arabes *sam* & *samat*, qui signifient les *veines* d'or & d'argent qui se trouvent dans les mines. Les Arabes attribuent l'invention de la *simia* à Ammonius, & celle de la *kimia* ou chimie proprement dite, à Kirum ou Carum, c'est-à-dire à Chiron le centaure, précepteur d'Achile, qu'ils prétendent, selon M. d'Herbelot, n'être autre chose que le coré de Moïse. *Voyez* ses articles *Simia* & *Kimia*. (*D. J.*)

SIMILAIRE, NOMBRE, (*Arithmét.*) le *nombre similaire* est la même chose que le *nombre proportionnel*. Les nombres plans *similaires*, sont ceux qui font des rectangles proportionnels; par exemple, 6 multiplié par 2, & 12 multiplié par 4, dont l'un produit 12, & l'autre 48, sont des nombres *similaires*. Les nombres solides *similaires*, sont ceux qui font de parallelepipedes rectangles *similaires*. (*D. J.*)

SIMILAIRE, adj. (*Physique.*) *corps similaires* se dit de deux corps comparés l'un à l'autre, qui ont, ou qui sont censés avoir des particules de même espece & de même nature, comme deux monceaux d'or, deux monceaux de plomb, *&c.* au-contraire un monceau d'or & un monceau de plomb sont des corps *dissimilaires*.

Similaire se dit aussi en parlant d'un même corps, dont les parties sont aussi toutes de la même nature. On les appelle autrement *homogenes*; ainsi l'eau est un fluide homogene ou *similaire*. Au-contraire l'air, dont les parties n'ont pas toutes la même densité, est un fluide hétérogene & non similaire. *Voyez* HOMOGENE & HÉTÉROGENE. (*O*)

SIMILAIRE, *lumiere similaire*, selon M. Neuton, est celle dont les rayons sont également réfrangibles. Il l'appelle encore *lumiere simple & homogene*. Telle est, par exemple, la lumiere rouge primitive, qui est un faisceau de rayons tous également réfrangibles; au-contraire, la lumiere blanche est un composé de rayons de diverses couleurs, dont les réfrangibilités sont différentes. *Voyez* RAYON, REFRANGIBILITÉ, COULEUR, *&c.* (*O*)

SIMILAIRES, *en Anatomie*, sont les parties du corps qui au premier coup d'œil paroissent être composées de parties semblables ou de même contexture, nature & formation. *Voyez* PARTIE.

On en compte ordinairement de dix sortes; savoir, les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, les fibres, les nerfs, les arteres, les veines, la chair, & la peau : on peut les voir chacune sous son article particulier, *&c.*

Le docteur Grew remarque dans son *anatomie des plantes*, qu'elles ont pareillement leurs parties *similaires* & organiques. *Voyez* PLANTE.

SIMILE ou *A SIMILI*, (*Littérat.*) lieu commun en rhétorique, par lequel on tire des preuves ou des argumens de la convenance que deux ou plusieurs choses ont entre elles. Tel est cet argument du p. Bourdaloue sur la providence. « Le mondain croit » qu'un état ne peut être bien gouverné que par la » sagesse & le conseil d'un prince. Il croit qu'une » maison ne peut subsister sans la vigilance & l'é- » conomie d'un pere de famille. Il croit qu'un vais- » seau ne peut être bien conduit sans l'attention & » l'habileté d'un pilote : & quand il voit ce vaisseau » voguer en pleine mer, cette famille bien réglée, » ce royaume dans l'ordre & dans la paix, il conclut » sans hésiter, qu'il y a un esprit, une intelligence » qui y préside. Mais il prétend raisonner tout au- » trement à l'égard du monde entier; & il veut que » sans providence, sans prudence, sans intelligen- » ce, par un effet du hasard, ce grand & vaste uni- » vers se maintienne dans l'ordre merveilleux où » nous le voyons. N'est-ce pas aller contre ses pro- » pres lumieres & contredire sa raison ? *Carême de Bourdal. t. II. p. 309.*

SIMILITUDE *ou* RESSEMBLANCE, s. f. *en Métaphysique*, c'est l'identité des choses qui servent à distinguer les êtres entre eux. Les êtres ne peuvent être discernés que par certaines propriétés intrinseques; mais ces propriétés ne sauroient être connues & déterminées qu'en les comparant avec celles qui se trouvent dans d'autres êtres. Il n'y a que cette voie qui mette en état d'expliquer la différence de ces propriétés. Quand on n'y en remarque aucune, les objets sont censés parfaitement semblables. Levez le plan de deux édifices; si leur disposition & leurs dimensions sont absolument pareilles, ces deux plans sont les mêmes; & à moins que de les numéroter, vous ne saurez à quel édifice chacun d'eux se rapporte, ou plutôt il vous sera indifférent de le savoir.

La quantité peut différer ou être la même dans les choses semblables. Quand elle differe, on se sert de cette disproportion de choses semblables pour les distinguer.

L'identité de quantité fait ce qu'on appelle *égalité*, dont *voyez l'article*; & la *similitude* porte sur tout ce qui n'est pas quantité dans les êtres. Léibnitz qui a donné le premier une idée distincte de la *similitude*, définit les choses semblables : *ea quæ non possunt dignosci nisi per compræsentiam*. Mais ce terme de *compræsentia* aura quelque chose d'obscur & de trop resserré, si on le restreint à la présence des objets qui s'offrent à-la-fois à nos sens. Pour rendre l'expression de Léibnitz juste, & son idée véritable, il faut étendre la compréseence à la possibilité d'appliquer non-seulement les objets l'un sur l'autre, mais encore à celle de comparer successivement deux objets, l'un présent, & l'autre absent, à un troisieme, qui serve de mesure & de proportion commune.

Si deux ou plusieurs objets ressemblans sont présens à-la-fois, la place que chacun d'eux occupe, le distingue des autres. S'ils ne s'offrent pas aux sens en même tems, on procede à l'égard de ceux qui different en quantité, par la voie de comparaison à

quelque mesure qui s'applique successivement à l'objet présent, à l'objet absent. Sinon on a recours aux raisons extrinsèques, prises de divers tems & de divers lieux dans lesquels ces objets ont existé & existent.

Les choses entre lesquelles on ne peut saisir d'autres différences intrinsèques, que celle de la quantité, paroissent donc semblables, & ont la même essence, aussi-bien que les mêmes déterminations. La *similitude* n'a lieu qu'entre des êtres, qui appartiennent à la même espece, ou du moins au même genre, & elle ne s'étend pas au-delà des bornes de la notion commune, sous laquelle les choses semblables sont comprises. Une montre d'or, d'argent, de cuivre, sont semblables, entant que montres composées de rouages & de ressorts qui font aller l'aiguille sur le cadran des heures. Voilà leur notion commune, & leur ressemblance ne va pas plus loin. La matiere, la grosseur, le poids, la façon sont autant de choses qui peuvent varier. Il est vrai qu'à mesure qu'elles s'accordent, la *similitude* augmente jusqu'à ce qu'elle soit parfaite par le concours de toutes les choses qui servent à distinguer les êtres.

Or, il est manifeste qu'il ne sauroit y avoir une suite manifeste des causes; car la derniere cause augmenteroit la suite en produisant son effet.

Pour les mathématiciens, ils appellent *infini* tout ce qui surpasse le fini; c'est-à-dire, tout ce qui peut être exprimé ou mesuré en nombre. *Cet article est tiré des papiers de M.* Formey.

SIMILITUDE, s. f. *en Arithmétique, Géométrie*, &c. signifie la relation que deux choses *semblables* ont ensemble. *Voyez* SEMBLABLE.

SIMILITUDE, (*Rhetor.*) la *similitude* est une figure par laquelle on tâche de rendre une chose sensible par une autre toute différente.

Les rhéteurs s'en servent ou pour prouver, ou pour orner, ou pour rendre le discours plus clair & plus agréable. Quintilien, que je consulte comme un guide propre à nous conduire dans les ouvrages d'esprit, dit que les *similitudes* ont été inventées les unes pour servir de preuve des choses dont on traite, les autres pour éclaircir les matieres douteuses.

La premiere regle qu'il donne à ce sujet est de ne pas apporter pour éclaircissement une chose qui est peu connue; parce que ce qui doit éclairer & donner du jour à une chose, doit avoir plus de clarté que la chose même. C'est pourquoi, dit-il, laissons aux poëtes les comparaisons savantes & peu connues.

La seconde regle est que les *similitudes* ne doivent pas être triviales; car plus elles paroissent neuves, plus elles causent d'admiration.

La troisieme regle est que l'on ne doit point employer des choses fausses pour *similitudes*.

Quelquefois la *similitude* précede la chose, ou la chose précede la *similitude*; quelquefois aussi elle est libre & détachée: mais elle est plus agréable quand elle est jointe avec la chose dont elle est l'image, par un lien qui les embrasse toutes deux, & qui fait qu'elles se répondent réciproquement.

Une quatrieme regle que j'ajoute à celles de Quintilien, c'est que dans les *similitudes* l'esprit doit toujours gagner, & jamais perdre; car elles doivent toujours ajouter quelque chose, faire voir la chose plus grande, ou, s'il ne s'agit pas de grandeur, plus fine & plus délicate; mais il faut bien se donner de garde de montrer à l'ame un rapport dans le bas, car elle se le seroit caché, si elle l'avoit découvert.

La cinquieme regle, c'est que l'esprit doit réunir dans les *similitudes* tout ce qui peut frapper agréablement l'imagination; mais afin que la ressemblance dans les idées soit spirituelle, il faut que le rapport ne saute pas d'abord aux yeux, car il ne surprendroit point, & la surprise est de l'essence de l'esprit. Si l'on comparoit la blancheur d'un objet à celle du lait ou de la neige, il n'y auroit point d'esprit dans cette *similitude*, à-moins qu'on n'apperçût quelque rapport plus éloigné entre ces deux idées capable d'exciter la surprise. Lorsqu'un poëte nous dit que le sein de sa maîtresse est aussi blanc que la neige, il n'y a point d'esprit dans cette comparaison; mais lorsqu'il ajoute avec un soupir, qu'il est d'ailleurs aussi froid, voilà qui est spirituel. Tout le monde peut se rappeller des exemples de cette espece: ainsi la *similitude* doit frapper par quelque pensée nouvelle, fine, & qui cause une espece de surprise.

Entre tant de belles *similitudes* que j'ai lu dans les orateurs, & les poëtes anciens & modernes, je n'en citerai qu'une seule qui me charme par sa noble simplicité; c'est celle de M. Godeau dans sa paraphrase du premier pseaume de David:

Comme sur le bord des ruisseaux
Un grand arbre planté des mains de la nature,
Malgré le chaud brûlant conserve sa verdure,
Et de fruits tous les ans enrichit ses rameaux:
Ainsi cet homme heureux fleurira dans le monde;
Il ne trouvera rien qui trouble ses plaisirs,
Et qui constamment ne réponde
A ses nobles projets, à ses justes desirs.

Après avoir parlé de la *similitude* en rhéteur, il faut bien que j'en dise un mot comme philosophe: je crois donc dès que le langage fut devenu un art, l'apologue se réduisit à une simple *similitude*. On chercha à rendre par-là le discours plus concis & plus court. En effet, le sujet étant toujours présent, il n'étoit plus nécessaire d'en faire d'application formelle. Ces paroles de Jérémie, *chap. ij. 16.* qui tiennent le milieu entre l'apologue & la *similitude*, & qui par conséquent participent de la nature des deux, nous font connoître avec quelle facilité l'apologue s'est réduit à une *similitude*. « Le Seigneur t'a appelé un *olivier* verd, beau & bon: il le mettra au feu » avec grand bruit, & en brisera les branches ».

On peut ajouter que la *similitude* répond aux marques ou caracteres de l'écriture chinoise; & que comme ces marques ont produit la méthode abrégée des lettres alphabétiques, de même aussi pour rendre le discours plus coulant & plus élégant, la *similitude* a produit la métaphore, qui n'est autre chose qu'une *similitude* en petit; car les hommes étant aussi habitués qu'ils le sont aux objets matériels, ont toujours eu besoin d'images sensibles pour communiquer leurs idées abstraites.

Les degrés par lesquels la *similitude* s'est réduite en métaphore, sont faciles à remarquer par une personne qui se donnera la peine de lire attentivement les écrits des prophetes. Rien n'y est plus ordinaire que le langage entremêlé de *similitudes* & de métaphores. A peine quittent-ils la *similitude*, qu'ils reprennent la métaphore. Voilà donc les vicissitudes du langage, l'apologie se réduisit à la *similitude*, la *similitude* fit naître la métaphore; les orateurs les employerent pour l'ornement de leurs discours, & finirent par en abuser. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIMILOR, s. m. (*Métallurgie.*) on nomme ainsi à Paris le zink fondu avec le cuivre rouge, qui donne au cuivre une couleur jaune plus ou moins foncée, selon les différentes proportions du zink & du cuivre qu'on aura employé. (*D. J.*)

SIMIO *ou* SIMIOS, (*Géog. mod.*) par les anciens Grecs & Latins *Syme*, dont on peut voir l'article. *Simio* est une île de l'Archipel, entre celle de Rhodes & le cap Crio, à 4 ou 5 lieues de la premiere ouest-nord-ouest, à 3 au nord de l'île Lamonia, & à 2 au midi du continent de l'Anatolie. Porcachi & Boschino lui donnent 30 milles de circuit. Elle a deux ports,

dont le plus septentrional, fort large d'entrée, est le meilleur.

Cette île est habitée par des grecs qui sont dressés à plonger, & qui pêchent adroitement au fond de la mer une grande quantité d'éponges qui se trouvent dans les environs. On bâtit aussi à *Simo* de petites fustes fort jolies, de neuf bancs ou rames; ces frégates, qu'on appelle *simpequirs*, sont si légeres à la voile & à la rame que les corsaires ne les peuvent attraper, ensorte que les insulaires navigent continuellement pendant l'été d'un lieu à l'autre pour leur commerce. En hiver, ils reviennent dans leur rocher avec le gain qu'ils ont fait par leur trafic. Je dis *rocher*, parce que c'est ainsi que quelques géographes nomment cette île. Elle nourrit cependant grande quantité de chevres, & de plus elle produit de très-bon vin. Elle étoit même autrefois célebre par sa fertilité en blé & en grains. (*D. J.*)

SIMISO *ou* AMID, (*Géog. mod.*) par les anciens *Amisus*; ville de la Turquie asiatique dans l'Anatolie, sur le bord de la mer Noire, par les *54. 20. de longit.* & par les *40. 30. de latit.* (*D. J.*)

SIMMEREN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, à 10 lieues au couchant de Mayence; elle appartient à l'électeur Palatin. *Long. 25. 8. latit. 49. 54.* (*D. J.*)

SIMOIS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Asie mineure dans la petite Phrygie. Il prenoit sa source au mont Ida, & se jettoit dans le Xanthus, selon Pline, *l. V. c. xxx.* Virgile, *Æneid. l. V. v. 262.* donne au fleuve *Simoïs* l'épithete de *rapide*, parce que ce n'étoit proprement qu'un torrent,

Victor apud rapidum Simoenta sub Ilio alto.

Dans un autre endroit le même poëte dit que Vénus accoucha d'Enée sur le bord du *Simois*.

Tunc ille Æneus quem Dardanio Anchise
Alma Venus Phrygii genuit Simoentis *ad undam.*

2°. *Simoïs*, fleuve de l'île de Sicile. Strabon, *lib. XIII. p. 608.* rapporte que selon quelques-uns Enée étant arrivé à *Ægesta* ou *Segesta*, donna les noms de *Scamander* & de *Simois* ou *Simoeis* à deux fleuves qui couloient aux environs de cette ville. Le *Simois* couloit à la droite, & se joignoit au *Scamander* avant que ce fleuve mouillât la ville de *Segesta*.

3°. *Simoïs*, fleuve de l'Epire, selon Virgile, *Æneid. l. III. vers. 303.* qui lui donne l'épithete de *falsus*:

. . . . . *falsi* Simoentis *ad undam.*

De ces trois fleuves, le plus fameux est le *Simoïs* de la Troade ou de la petite Phrygie, qui, dans les écrits des poëtes, est presque toujours joint au Xanthe, parce qu'ils ont la même origine. Cependant, malgré leur célébrité, ces deux rivieres sont si peu larges, qu'elles tarissent souvent en été. Sortant & descendant l'une & l'autre du mont Ida, elles s'unissent au-dessous du lieu où étoit Troye, forment un grand marais, passent de nos jours par dessous un pont de bois appuyé sur quelques pilliers de pierre, & s'embouchent dans l'Hellespont (détroit des Dardanelles) environ une demi-lieue au-dessous du cap Gieanizzari, (autrefois nommé *le promontoire Sigée*), près du nouveau château d'Asie; j'entends le château neuf des Dardanelles bâti par Mahomet IV. à l'entrée du détroit, & dont il est une des portes. (*D. J.*)

SIMON, *voyez* DAUPHIN.

SIMONIAQUE, adj. & s. (*Gram.*) qui est coupable de simonie.

SIMONIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est le crime que commettent ceux qui trafiquent des choses sacrées ou bénéfices, comme en vendant les sacremens, la nomination & collation des bénéfices, l'entrée en religion.

Ce crime a été ainsi nommé de Simon le magicien, dont il est parlé dans les actes des apôtres, qui voulut acheter avec de l'argent la puissance de faire des miracles.

La *simonie* est mentale, conventionnelle ou réelle.

La premiere est celle qui est demeurée dans les bornes d'une simple pensée.

La seconde est celle qui a été convenue, sans être suivie de payement.

La troisieme est celle où le payement a suivi la convention, soit qu'il ait précédé, ou suivi ou accompagné la concession du bénéfice ou autre chose spirituelle.

La *simonie* réelle se commet aussi *à manu*, *ab obsequio*, & *à linguâ*; *à manu*, soit en donnant de l'argent ou autre chose temporelle, ou en remettant une dette; *ab obsequio*, en rendant des services temporels au collateur pour avoir un bénéfice; *à linguâ*, par la flatterie, la faveur & la recommandation.

Quoiqu'il soit défendu en général de rien exiger pour l'administration des sacremens & autres choses spirituelles, & pour la collation des bénéfices, néanmoins des lois ecclésiastiques & civiles autorisent les ministres de l'Eglise à recevoir pour leur subsistance certaines rétributions pour les messes, pour les mariages, sépultures, pour les provisions des bénéfices, *&c.*

Il est aussi permis à certaines communautés qui ne sont pas suffisamment fondées de recevoir des dots pour l'entrée en religion. *Voyez* DOT & RELIGIEUX.

La *simonie* se couvre de tant de détours, qu'il est souvent difficile de la prouver, d'autant même que l'on n'en admet pas la preuve par témoins, à-moins qu'il n'y en ait un commencement de preuve par écrit, mais elle n'en est pas moins criminelle.

Les conciles & les papes se sont toujours élevés contre les simoniaques; le chap. *cum detestabile* les déclare excommuniés *ipso facto*, de quelque qualité qu'ils soient, & tous ceux qui y ont eu part.

Ceux qui ont été ordonnés par *simonie*, sont déclarés suspens & interdits.

Les provisions des bénéfices obtenues par cette voie, sont nulles de plein droit; mais il n'y a que la *simonie* conventionnelle ou réelle *à manu*, qui donne lieu au dévolut.

Les simoniaques ne peuvent point s'aider de la possession triennale.

Les juges d'église connoissent de la *simonie* commise par les ecclésiastiques, mais les juges royaux sont seuls compétens pour procéder contre les laïques qui se trouvent coupables & participans de ce crime; de sorte que s'il s'en trouve quelques-uns d'impliqués avec des ecclésiastiques, l'official doit les renvoyer devant le juge royal, autrement il y auroit abus.

Les juges royaux peuvent néanmoins connoître de la *simonie* commise par un ecclésiastique, incidemment à une complainte.

Il n'y a que le pape qui puisse dispenser de la *simonie* volontaire; mais l'évêque peut dispenser de celle qui a été commise à l'insu du pourvû, après néanmoins que celui-ci a donné la démission pure & simple entre les mains de l'évêque.

Quand la *simonie* est occulte, il faut se pourvoir à la pénitencerie de Rome ou par-devers l'évêque; mais quand elle est volontaire & notoire, il faut se pourvoir à la daterie de Rome.

La dispense doit être adressée à l'évêque du lieu où est le bénéfice.

Quant aux fruits perçus, le confesseur en peut faire remise en tout ou partie, selon la dispense & la pauvreté du bénéficier.

Si celui-ci a ignoré la *simonie* commise par un tiers, sa desserte & sa bonne foi peuvent l'exempter de la

reſtitution, au-moins de la plus grande partie.

Mais dans quelque cas que ce ſoit, le pourvu par *ſimonie* doit faire une démiſſion pure & ſimple entre les mains du collateur ordinaire, ſauf à obtenir de nouvelles proviſions, ſi le collateur juge à-propos de lui en accorder.

On dit communément que la confidence eſt la fille de la *ſimonie*. *Voyez* CONFIDENCE. *Voyez* aux *decrétales* le titre *de ſimon.* le *traité* de M. de Launoy, Vaneſpen, Pontas, de Ste Beuve, d'Héricourt, Fuet, de la Combe, *& les mots* DOT, PENSION, PERMUTATION, HONORAIRES. (*A*)

SIMONIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques ſectateurs de Simon le magicien, & par conſéquent les plus anciens qui ayent paru dans l'Egliſe chrétienne.

Simon le magicien leur chef, ſamaritain de nation, ne reconnoiſſoit point Jeſus-Chriſt comme fils de Dieu, mais il le conſidéroit comme ſon rival, & prétendoit être lui-même le Chriſt. Il ne croyoit ni ſalut, ni réſurrection de la chair, mais une ſimple réſurrection de l'ame. Il enſeignoit qu'on ne devoit point ſe mettre en peine des bonnes œuvres; que toutes les actions étoient indifférentes par elles-mêmes, & que la diſtinction des bonnes & des mauvaiſes n'avoit été introduite que par les anges pour s'aſſujettir les hommes. Il rejettoit la loi donnée à Moiſe, & diſoit qu'il étoit venu l'abolir. Il attribuoit l'ancien Teſtament aux anges, & quoiqu'il ſe déclarât par-tout leur ennemi, il leur rendoit néanmoins un culte idolâtre, prétendant qu'on ne pouvoit être ſauvé ſans offrir au ſouverain Pere des ſacrifices abominables par le moyen des principautés qu'il plaçoit dans chaque ciel; & il leur offroit des ſacrifices, non pour obtenir d'eux quelqu'aſſiſtance, mais pour empêcher qu'ils ne s'oppoſaſſent aux hommes.

Ses ſectateurs profeſſoient tous ces dogmes monſtrueux, & pour la pratique, ils vivoient dans toute ſorte de débauches, qui ſurpaſſoient, ſelon Euſebe, tout ce qu'on pourroit en dire; en ſorte qu'ils avouoient dans leurs livres que ceux qui entendoient parler pour la premiere fois de leurs myſteres ſecrets étoient ſurpris d'étonnement & d'effroi. Outre l'impudicité, ils s'adonnoient à toute ſorte de magie; & quoiqu'au dehors ils fiſſent en quelque ſorte profeſſion du Chriſtianiſme, ils ne laiſſoient pas que d'adorer Simon & ſa concubine Helene, repréſentés ſous la figure de Jupiter & de Mars, & de leur offrir des victimes & des libations de vin. Ils regardoient même le culte commun des idoles comme une choſe indifférente; en ſorte que pour ne leur point offrir de l'encens, ils ne s'expoſoient pas au martyre comme les chrétiens; auſſi les payens les laiſſoient-ils en repos.

On croit que les apôtres S. Pierre, S. Paul & S. Jean ont ces hérétiques en vue dans pluſieurs endroits de leurs épîtres. Leur ſecte dura juſqu'au jv. ſiecle. S. Juſtin dit que de ſon tems, c'eſt-à-dire vers l'an 150 de Jeſus-Chriſt, tous les Samaritains reconnoiſſoient Simon pour le plus grand des dieux, & S. Clément d'Alexandrie ajoute qu'ils l'adoroient. S. Irénée aſſure qu'ils étoient en très-petit nombre; mais Euſebe & pluſieurs autres écrivains poſtérieurs en parlent comme d'une ſecte connue, & qui ſubſiſtoit encore au commencement du v. ſiecle. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SIMONTHORNA, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe Hongrie, au comté de Tolna, ſur la Sarwiza, à 2 lieues de Capoſwar, & à 3 de Tolna: elle eſt environnée d'un grand marais, avec un château. Cette ville fut priſe ſur les Turcs par le prince Louis de Bade en 1686. *Long.* 36. 49. *lat.* 46. 31.

SIMOODSUKE, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. Elle ſe diviſe en neuf diſtricts; c'eſt un aſſez bon pays, plutôt plat que montagneux, où il y a beaucoup de près & de champs qui produiſent abondamment de l'herbe & du gokokſ; le gokokſ eſt un terme générique qui comprend le riz, l'orge, le petit blé que nous appellons *froment* & les feves. (*D. J.*)

SIMOOSA, (*Géog. mod.*) autrement *Seosju*; une des quinze provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon. Elle eſt cenſée avoir trois journées de longueur du ſud au nord, & eſt diviſée en 12 diſtricts; c'eſt un pays montagneux, aſſez peu fertile, mais qui abonde en volaille & en beſtiaux.

SIMPELEN, LE, (*Géog. mod.*) & par les Italiens *monte-Sampione*, en latin *Sempronius mons*; montagne des Alpes, au confins des Suiſſes, du Valais & du Milanez; c'eſt cette montagne que l'on paſſe pour aller du Valais au duché de Milan. (*D. J.*)

SIMPLAIN, ſ. m. (*Hiſt. mil. anc.*) ſoldat romain, qui n'avoit que paye ſimple. On appelloit *duplain*, celui qui l'avoit double.

SIMPLE, adj. (*Gramm.*) qu'on regarde comme ſans compoſition, ſans mélange. Je gage le *ſimple* contre le double. Il a fait un raiſonnement très-*ſimple*, mais très-fort quand il a dit: il y a environ douze cens ans qu'on a la petite vérole par toute la terre, & qu'elle eſt obſervée par tous les médecins du monde, parmi leſquels il n'y en a preſque pas un qui aſſure l'avoir vue deux fois à la même perſonne; donc on n'a point deux fois la petite vérole. Je n'ai de lui qu'une *ſimple* promeſſe. C'eſt un *ſimple* ſoldat. C'eſt un homme *ſimple*. C'eſt un caractere *ſimple*. Le récit en eſt *ſimple*.

SIMPLE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt le nom générique ſous lequel on comprend toutes les plantes uſuelles en Médecine. Il connoît bien les *ſimples*. Celui qui ignore la vertu des *ſimples* n'eſt pas digne de faire la médecine. Le quinquina eſt un *ſimple* d'une vertu ſpécifique.

SIMPLE, adj. (*Métaphyſique.*) quand on regarde quelque choſe que ce ſoit comme *une*, & comme n'ayant point des parties différentes ou ſéparables l'une de l'autre, on l'appelle *ſimple*. En ce ſens-là il ne convient proprement qu'à un être intelligent d'être *ſimple*; ne concevant dans un tel être rien de ſéparable dans la ſubſtance, nous n'avons point auſſi l'idée qu'il puiſſe avoir des parties. Quelque peu de choſe qu'on ſuppoſe de ſéparable dans la ſubſtance d'un être intelligent, on la ſuppoſe en même tems capable d'être détruite toute entiere.

Si l'on prend le terme *ſimple* dans cette préciſion, il ne ſe trouvera rien dans les êtres matériels qui ſoit *ſimple*, non plus que rien qui ſoit parfaitement *un*. Tout corps peut toujours être tellement ſéparé, que ſa ſubſtance exiſtera encore dans les parties après leur ſéparation; ainſi l'une n'étoit pas l'autre, & le corps n'étoit pas *ſimple*.

Néanmoins on emploie ce terme à l'égard des corps, par analogie aux eſprits; on appelle *ſimple* un corps dans les parties duquel on n'apperçoit nulle différence communément ſenſible; ainſi l'on dit de l'eau que c'eſt un corps *ſimple*. Quelques-uns l'ont dit auſſi du feu, de l'or, de l'argent, & de ce que nous comprenons ſous le nom d'*élémens* ou de *métaux*.

Ce qui eſt oppoſé au *ſimple* eſt dit *compoſé*. Voyez *ſon article*.

SIMPLE, adj. *en Algebre*, une équation *ſimple* eſt celle où la quantité inconnue n'a qu'une dimenſion, comme $x = \frac{a+b}{2}$ *Voyez* EQUATION.

En arithmétique, la multiplication & la diviſion *ſimples* ſont des opérations où il n'entre point de grandeurs de différente eſpece; on les appelle ainſi pour les diſtinguer de la multiplication & de la diviſion compoſées, où il s'agit de calculer des grandeurs de

différente espece. *Voyez* MULTIPLICATION, DIVISION. (*E*)

SIMPLE *pacte*, (*Jurisprud.*) promesse, contrat, ou engagement qui n'est point motivé par rapport à la valeur reçue au tems du payement, *&c.* & qui ne donne point d'action en justice. *Voyez* CONTRAT, CONVENTION, PACTE, *&c.*

SIMPLE PROPRIÉTÉ, que les lois romaines appellent *une propriété*, est celle du propriétaire à qui le fond de l'héritage appartient, tandis qu'un autre en a l'usufruit. Elle est opposée à *pleine propriété*. *Voyez* PLEINE, USUFRUIT & PROPRIÉTÉ.

SIMPLE *appel*, *voyez* APPEL.

SIMPLE *garantie*, *voyez* GARANTIE.

SIMPLE *bénéfice*, *voyez* BÉNÉFICE.

SIMPLICITÉ, s. f. (*Gram.*) qualité qui donne à l'être le nom de *simple*. *Voyez les articles* SIMPLE.

SIMPLICITÉ, (*Art orat.*) la *simplicité* dans l'élocution, est une maniere de s'exprimer, pure, facile, naturelle, sans ornement, & où l'art ne paroît point; c'est assurément le caractere de Térence. La *simplicité* d'expression n'ôte rien à la grandeur des pensées, & peut renfermer sous un air négligé des beautés vraiment précieuses.

Heureux qui se nourrit du lait de ses brebis,
Et qui de leur toison voit filer ses habits;
Qui ne sait d'autre mer que la Marne ou la Seine;
Et croit que tout finit où finit son domaine.

Voilà une peinture simple & charmante de la tranquillité champêtre, parce que c'est l'expression naïve des choses par leurs effets.

La *simplicité* se trouve dans l'ode avec dignité.

Le Ciel qui doit le bien selon qu'on le mérite,
Si de ce grand oracle il ne t'eût assisté,
Par un autre présent n'eût jamais été quitte
Envers ta piété.

Cette stance de Malherbe dans son ode à Louis XIII. est d'une parfaite *simplicité*; les deux stances suivantes méritent encore d'être citées.

Le fameux Amphion dont la voix nompareille
Bâtissant une ville étonna l'univers,
Quelque bruit qu'il ait eu, n'a point fait de merveilles
Que ne fassent mes vers.

Par eux de tes hauts faits la terre sera pleine
Et les peuples du Nil qui les auront ouïs
Donneront de l'encens, comme ceux de la Seine,
Aux autels de Louis.

Le même poëte va me fournir un exemple plus parfait de *simplicité* admirable; c'est dans sa paraphrase du pseaume 145.

En vain pour satisfaire à nos lâches envies
Nous passons près des rois tout le tems de nos vies
A souffrir des mépris, à ployer les genoux;
Ce qu'ils peuvent n'est rien, ils sont ce que nous sommes;
Véritablement hommes,
Et meurent comme nous.

La *simplicité* noble est d'aussi bonne maison que la grandeur même; & comme elle vient du même principe de bon esprit, qui doute qu'elle ne se sente du lieu dont elle est sortie, & que par-tout où elle se rencontre elle ne conserve sa dignité, ses droits, ou pour le moins l'air & la mine de sa naissance?

Mais si cette *simplicité* noble retrace de grandes images, elle ne differe pas du sublime; Homère & Virgile sont des modeles de cette derniere *simplicité*.

Racine l'a bien connue, & j'en cite pour preuve ces vers d'Andromaque.

Ne vous souvient-il plus, seigneur, quel fut Hector?
Nos peuples affoiblis s'en souviennent encor!
Son nom seul fait trembler nos veuves & nos filles;
Et dans toute la Grece il n'est point de familles
Qui ne demandent compte à ce malheureux fils
D'un pere ou d'un époux qu'Hector leur a ravis.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIMPLIFIER, v. act. (*Gramm.*) rendre simple. On *simplifie* une question en écartant toutes les conditions inutiles. On *simplifie* un problème en le réduisant à un autre moins compliqué, ou en faisant dépendre sa solution d'une seule recherche. On *simplifie* une affaire, une phrase, *&c.*

SIMPLUDIAIRE, s. m. (*Antiq. rom.*) on donnoit chez les Romains ce nom à certains honneurs funèbres qu'on rendoit quelquefois aux morts. Festus dit que c'étoient les funérailles accompagnées de jeux dans lesquels on ne faisoit paroître que des danseurs, des sauteurs, des voltigeurs. Ces especes de funérailles étoient opposées à celles qu'on nommoit *indictives*, & dans lesquelles outre les danseurs & les sauteurs dont on a parlé, il y avoit des désulteurs qui sautoient d'un cheval sur un autre, & peut-être aussi voltigeoient sur des chevaux. *Voyez Rollin, Antiq. rom.*

SIMPULATRICES, s. f. pl. (*Littérat.*) mot tiré de *simpulum*, & que Festus donne aux vieilles femmes qui avoient soin de purifier les personnes qui les consultoient, pour avoir été troublées dans leur sommeil par des visions nocturnes & des songes effrayans. Pollux appelle ces femmes ἀποσμακτριαι. Elles prescrivoient ordinairement l'eau de mer pour purification, Θαλασσα καλυζει πασιτων ἐνυπνιων κακα, dit Euripide. Un mot d'Aristophane exprime toute cette cérémonie, δεινον ὄνειρον ἀποκλυζειν. (*D. J.*)

SIMPULE, s. m. (*Antiq. rom.*) *simpulum*; vase fait en forme de burette avec un long manche; les Romains se servoient de ce vase dans les libations qu'ils faisoient aux dieux. Pline, *liv. XXXV. c. xij.* nomme cette espece de vase *simpuvium*, & dit qu'il y en avoit de terre cuite.

SIMULACRE, (*Gramm. & Hist. de l'idolat.*) vieux mot consacré, qui signifie *idole*, *image*, *représentation*. Il en est si souvent parlé dans l'Ecriture-sainte, qu'il importe de rechercher la source de ce genre d'idolâtrie.

L'origine des *simulacres* vient de ce que les hommes se persuaderent que le soleil, la lune & les étoiles étoient la demeure d'autant d'intelligences qui animoient ces corps célestes, & en regloient tous les mouvemens. Comme les planetes étoient de tous ces corps célestes les plus proche de la terre, & celles qui avoient le plus d'influence sur elles, ils en firent le premier objet de leur culte. Telle a été l'origine de toute l'idolâtrie qui a eu cours dans le monde. On servit ces intelligences célestes par des tabernacles, des chapelles, des temples, ensuite par des images & des *simulacres*. C'est pourquoi lorsque les peuples firent leurs dévotions à quelqu'une d'elles, ils dirigeoient leur culte vers la planete dans laquelle ils supposoient qu'habitoit cette intelligence divine, objet de leurs adorations. Mais ces corps célestes se trouvant la plûpart du tems sous l'horison, ils ne savoient comment les invoquer dans leur absence.

Pour remédier à cet inconvénient, ils eurent recours aux statues dans lesquelles ils croyoient qu'après leur consécration, ces intelligences étoient aussi présentes par leurs influences, que dans les planetes; & que toutes les prieres qu'on leur adressoit avoient autant d'efficacité devant l'une que devant l'autre.

Tel fut le commencement de l'adoration des *simulacres*. On leur donna le nom des planetes qu'ils représentoient, qui sont les mêmes qu'elles ont aujourd'hui : de-là vient que nous trouvons Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Vénus & Diane placés au premier rang dans le polythéïsme des anciens ; c'étoient-là leurs grands dieux. Ensuite l'opinion s'étant établie que les ames des gens de bien, après leur séparation du corps, alloient habiter d'autres planetes, on déifia plusieurs de ceux qu'on crut tels, & le nombre des dieux s'augmenta dans les tems idolâtres.

L'adoration des *simulacres* commença dans la Chaldée ; se répandit dans tout l'orient, en Egypte, & chez les Grecs qui l'étendirent dans tout l'occident. Ceux qui suivoient ce culte dans les pays orientaux furent nommés *Sabéens* ; & la secte qui n'adoroit que Dieu par le feu, reçut le nom de *Mages*. Toute l'idolâtrie du monde se vit partagée entre ces deux sectes. *Voyez* MAGES & SABÉENS. (*D. J.*)

SIMULATION, s. f. (*Gram. & Jurispr.*) déguisement frauduleux introduit dans quelqu'acte judiciaire. La multitude des impôts de toute espece, auxquels les particuliers cherchent à se soustraire, donnent lieu à toutes sortes de *simulations*.

SIMULER, v. act. feindre, déguiser, tromper par des suppositions, des apparences ; c'est un vol que de frauder des créanciers légitimes par des obligations *simulées*, & celui qui s'y porte est coupable de recel.

SIMULTANÉE, adj. m. (*Gram.*) qui s'accomplissent ou s'exécutent en même tems : ces faits sont *simultanées* ; ces phénomes sont *simultanées* ; ces actions de la machine sont *simultanées*. Il se passe souvent dans la vie, dans la même maison, dans le même appartement des scenes *simultanées*. Pourquoi ne les rendroit-on pas sur le théatre ?

SIMYRA, (*Géogr. anc.*) ville de la Phénicie ; elle est marquée dans Ptolomée, *l. V, c. xv.* entre l'embouchure du fleuve *Eleutherus*, & *Orthosia*, ainsi que dans Pline, *l. V. c. xx*, & Pomponius Méla, *l. I. c. xij.* (*D. J.*)

SIN, (*Hist. nat. Botan.*) s. m. grand arbre du Japon, dont le bois est fort estimé pour en faire des coffres & d'autres ouvrages, parce qu'il est blanc, léger, à l'épreuve des vers & de la pourriture. Il rend une mauvaise odeur, lorsqu'il est plongé dans l'eau chaude ; ce qui l'a fait nommer aussi *ksa-maki*, ou *maki-fetide*.

SIN, (*Géogr. des Arabes.*) Les Arabes appellent ainsi la Chine, & les Latins ont nommé *Sinæ*, *Sinarum regio*, pays de la Chine ; les Persans disent *Tchin*. La Chine septentrionale est appellée par les Orientaux, le *Khoran*, ou le *Khatha*. (*D. J.*)

SINA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Margiane, d'une ville de la Cappadoce, d'une ville de la grande Arménie, & d'un lieu de l'île de Lesbos, selon Strabon. *l. IX.* (*D. J.*)

SINAÏ *ou* SINA, (*Géogr. anc.*) montagne de l'Arabie Pétrée, située dans une espece de péninsule, formée par les deux bras de la mer rouge, dont l'un s'étend vers le nord, & se nomme *le golfe de Colsum* ; aujourd'hui golfe de Suez ; l'autre s'avance vers l'orient, & s'appelle *le golfe Elatinique*, aujourd'hui d'Aïla ; elle est à 260 milles du Caire, & il faut dix à douze jours pour s'y rendre de cet endroit-là.

Le mont *Sinaï* est au levant de celui d'Oreb, sur lequel est le monastere de Sainte Catherine ; comme le mont Oreb est moins haut que celui de *Sinaï*, l'ombre de ce dernier le couvre au lever du soleil. Il est beaucoup parlé du mont *Sinaï* dans l'Ecriture, comme *Exod. c. xviij. vj 20. c. xxiv. v. 16. c. xxxj. v. xviij. c. xxxiv. v. 2 & 4. Levit. c. xxv. v. 1, c. xxvj. v. 4. 5.* &c.

Quoique Thomas de Pinedo, Berkelius, & quelques autres modernes, prétendent que le mont Casius, voisin de l'Egypte, n'est pas différent du mont *Sinaï* ; cependant s'il en faut croire les anciens géographes, & la plûpart des modernes, le mont Casius & le mont *Sinaï* sont deux montagnes différentes, & situées assez loin l'une de l'autre. Ils mettent le mont Casius fort proche de la mer, entre l'Egypte & la Palestine. A l'égard du mont *Sinaï*, ils le placent bien avant dans les terres, sur les confins de l'Idumée & de l'Arabie Pétrée.

Il est certain que le nom de Casius a été donné à plusieurs montagnes ; ainsi l'on pourroit croire que le mont *Sinaï* seroit celui à qui le nom de Casius auroit été donné en premier lieu ; que de-là ce même nom auroit passé à la montagne qui sépare la Palestine d'avec l'Egypte ; comme il y a apparence que de cette montagne, il est passé à celle de la Syrie antiochienne.

Nous avons le profil du mont *Sinaï* dans une estampe gravée par Jean-Baptiste Frontana ; & si on compare ce profil avec celui de la montagne que les médailles nous représentent, on trouvera peut-être qu'il y avoit beaucoup de ressemblance entre l'une & l'autre.

Quoi qu'il en soit, Greaves dans sa traduction d'Abulféda, nous apprend une particularité remarquable, dont les historiens n'ont point parlé ; c'est que le roc du mont *Sina* est d'une espece de très-beau marbre de plusieurs couleurs, d'un rouge mêlé de blanc & de noir, & que pendant plusieurs milles on y voit de grands rochers de ce marbre, dont sans doute les anciens ouvrages de l'Egypte ont été tirés, parce que toutes les autres carrieres & montagnes sont d'une espece de pierre de taille blanche, & non de marbre rouge marqueté de noir & de blanc, comme est le roc du mont *Sina*. (*D. J.*)

SINAHORIC, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar qui ressemble à l'aigremoine, & qui en a les propriétés.

SINANI *ou* MOUTARDE, (*Jardinage.*) *Voyez* MOUTARDE.

SINANO, (*Géogr. mod.*) autrement *Sinsju*, une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. C'est un pays très-froid, où le sel, le poisson, & le bétail sont rares. Il produit d'ailleurs une grande quantité de muriers, de soie, & de cannib, dont il y a plusieurs manufactures. On donne à cette province, cinq journées de longueur du sud au nord, & elle se divise en onze districts. (*D. J.*)

SINAPISME, s. m. médicament externe, âcre & chaud, composé ordinairement de semence de moutarde incorporée avec du vieux levain ; si le *sinapisme* étoit trop actif, il deviendroit vesicatoire. On ne s'en sert que pour rougir la peau, & attirer sur le lieu les humeurs nuisibles. On s'en servoit anciennement dans les maux de tête invétérés, & dans les longues fluxions. Il sert aujourd'hui à rappeller l'humeur de goutte sur une partie. *Voyez* RUBEFIANT. Des frictions préparatoires avec un linge chaud préparent à l'effet du *sinapisme* : ce mot vient de *sinapi*, moutarde. (*Y*)

SINARUM regio, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Asie, & la derniere que marque Ptolomée, *l. VII. c. iij.* du côté de l'orient. Il la borne au nord par la Sérique : à l'orient & au midi par des terres inconnues ; & à l'occident, partie par l'Inde d'au-delà le Gange, dont elle étoit séparée par une ligne tirée depuis le fond du grand golfe, jusqu'à la Sérique, partie par le grand golfe, & partie par le pays des Ichthyophages Ethiopiens, compris aussi sous le nom général de *Sinæ*, ainsi que les peuples *Sumatheni*, *Acadræ*, *Aspithræ*, & *Ambathæ*. (*D. J.*)

SINASPITRUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre

de plante, dont la fleur eſt preſqu'en croix compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique cylindrique, & compoſée de deux pieces qui renferme des ſemences ordinairement arrondies. *Inſt. rei herb. V.* PLANTE.

SINCERE, adj. (*Gram.*) qui eſt franc, & qui eſt incapable de toute diſſimulation dans le diſcours.

SINCERITÉ, ſ. f. (*Morale.*) La *ſincérité* n'eſt autre choſe que l'expreſſion de la vérité. L'honnêteté & la *ſincérité* dans les actions égarent les méchans, & leur font perdre la voie par laquelle ils peuvent arriver à leurs fins: parce que les méchans croient d'ordinaire qu'on ne fait rien ſans artifice.

La *ſincérité* eſt une ouverture de cœur. On la trouve en fort peu de gens; & celle que l'on voit d'ordinaire, n'eſt qu'une fine diſſimulation pour attirer la confiance des autres.

Si nos ames étoient de purs eſprits, dégagés des liens du corps; l'une liroit au fond de l'autre: les penſées ſeroient viſibles, on ſe les communiqueroit ſans le ſecours de la parole; & il ne ſeroit pas néceſſaire alors de faire un précepte de la *ſincérité*; c'eſt pour ſuppléer, autant qu'il en eſt beſoin, à ce commerce de penſées, dont nos corps gênent la liberté, que la nature nous a donné le talent de proférer des ſons articulés. La langue eſt un truchement, par le moyen duquel les ames s'entretiennent enſemble; elle eſt coupable, ſi elle les ſert infidelement, ainſi que le ſeroit un interprete impoſteur, qui trahiroit ſon miniſtere.

La loi naturelle qui veut que la vérité regne dans tous nos diſcours, n'a pas excepté les cas où notre *ſincérité* pourroit nous couter la vie. Mentir c'eſt offenſer la vertu, c'eſt donc auſſi bleſſer l'honneur: or on convient généralement que l'honneur eſt préférable à la vie; il en faut donc dire autant de la *ſincérité*.

Qu'on ne croie point ce ſentiment outré: il eſt plus général qu'on ne penſe. C'eſt un uſage preſque univerſel dans tous les tribunaux, de faire affirmer à un accuſé, avant de l'interroger, qu'il répondra conformément à la vérité, & cela même, lorſqu'il s'agit d'un crime capital. On lui fait donc l'honneur de ſuppoſer, qu'il pourra, quoique coupable du fait qu'on lui impute, être encore aſſez homme de bien, pour dépoſer contre lui-même, au riſque de perdre la vie, & & de la perdre ignominieuſement. Or le ſuppoſeroit-on, ſi l'on jugeoit que la loi naturelle le diſpenſât de le faire?

La morale de la plûpart des gens, en fait de *ſincérité*, n'eſt pas rigide: on ne ſe fait point une affaire de trahir la vérité par intérêt, ou pour ſe diſculper, ou pour excuſer un autre: on appelle ces menſonges *officieux*; on les fait pour avoir la paix, pour obliger quelqu'un, pour prévenir quelqu'accident. Miſérables prétextes qu'un mot ſeul va pulvériſer: il n'eſt jamais permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. La bonne intention ſert à juſtifier les actions indifférentes; mais n'autoriſe pas celles qui ſont déterminément mauvaiſes.

SINCÉRITÉ, FRANCHISE, NAÏVETÉ, INGÉNUITÉ, (*Synonym.*) La *ſincérité* empêche de parler autrement qu'on ne penſe, c'eſt une vertu. La *franchiſe* fait parler comme on penſe; c'eſt un effet du naturel. La *naïveté* fait dire librement ce qu'on penſe; cela vient quelquefois d'un défaut de réflexion. *L'ingénuité* fait avouer ce qu'on ſait, & ce qu'on ſent; c'eſt ſouvent une bétiſe.

Un homme *ſincere* ne veut point tromper. Un homme *franc* ne ſauroit diſſimuler. Un homme *naif* n'eſt guere propre à flatter. Un *ingénu* ne ſait rien cacher.

La *ſincérité* fait le plus grand mérite dans le commerce du cœur. La *franchiſe* facilite le commerce des affaires civiles. La *naïveté* fait ſouvent manquer à la politeſſe. L'*ingénuité* fait pécher contre la prudence.

Le *ſincere* eſt toujours eſtimable. Le *franc* plaît à tout le monde. Le *naif* offenſe quelquefois. L'*ingénu* ſe trahit.

Je n'ajouterai rien à ces remarques de l'auteur des ſynonymes françois, mais je renvoie pour les choſes aux *mots*, FRANCHISE, INGÉNUITÉ, NAÏVETÉ, SINCÉRITÉ. (*D. J.*)

SINCIPUT, ſ. m. (*Anatom.*) eſt la partie antérieure de la tête qui prend depuis le front juſqu'à la future coronale. *Voyez Pl. d'Anatomie. Voyez auſſi* BREGMA & CRANE.

SINDA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de l'Aſie mineure, dans la Piſidie; 2°. d'une ville de l'Inde au-delà du Gange; & 3°. d'une ville de la Sarmatie aſiatique, ſur le boſphore Cimmérien.

SINDE, (*Géog. mod.*) ou *Tata*, du nom de ſa capitale, province des Indes, dans les états du Mogol. Elle eſt bornée au nord par celle de Buckor, au midi par la mer, au levant par les provinces de Soret & de Jeſſelmere, & au couchant par la Perſe. Elle eſt traverſée par le Sinde du nord au midi. C'eſt un pays riche & fertile, où l'on fabrique quantité de belles toiles de coton. Le grand-mogol Akebar fit la conquête de ce pays, ainſi que de ceux de Cachimir & de Guzarate. Les peuples ſont mahométans. (*D. J.*)

SINDE, *le*, *ou* INDE, (*Géog. mod.*) en latin *Indus*, grande riviere des Indes dans les états du grand-mogol. Elle prend ſa ſource ſur les confins du petit Thibet, dans les montagnes qui ſéparent ce royaume de la province de Nagracut. Son cours eſt du nord-eſt au ſud-oueſt; après avoir traverſé pluſieurs pays, & s'être partagé en deux branches, qui ſont les bouches de l'Inde, il ſe jette dans la mer.

SINDI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie aſiatique comptés parmi ceux qui habitent le boſphore Cimmérien. Pomponius Mela les nomme *Sindones*, & les place au voiſinage des Palus Méotides.

SINDICUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sarmatie aſiatique, dans le boſphore Cimmérien, ſur la côte de la mer Caſpienne, ſelon Ptolomée, & le Périple de Scylax.

SINDIFIU, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Tartarie, au pays auquel elle donne ſon nom, ſur les confins de la Chine. (*D. J.*)

SINDON, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) terme latin qui ſignifie proprement un *linceul*, mais qu'on trouve employé dans l'Ecriture & dans les anciens, pour exprimer diverſes ſortes de vêtemens.

Les évangéliſtes s'en ſervent pour marquer le linge dans lequel Joſeph d'Arimathie enveloppa le corps de Jeſus-Chriſt après l'avoir embaumé, l'avoir entouré de bandelettes, & lui avoir mis un ſuaire autour de la tête. Les ſaints ſuaires qu'on montre en différens endroits, ne peuvent pas tous être le vrai *ſindon* qui enveloppa le corps de Jeſus-Chriſt.

Il eſt encore parlé de *ſindon* dans l'hiſtoire de Samſon, *Judic. XIV. xij.* 13. il promet aux jeunes hommes de ſa noce *trigenta ſindones & totidem tunicas*, s'ils pouvoient expliquer l'énigme qu'il leur propoſa. L'hébreu porte trente *ſidinim*, & trente habits de rechange. Les uns entendent par *ſedinim* ou *ſindonem*, la tunique qu'on mettoit immédiatement ſur la chair; & par des habits de rechange, des habits complets, une tunique & un manteau, car ces deux pieces faiſoient l'habit complet, ou ſimplement trente manteaux, qui avec trente tuniques formoient trente habits à changer.

La femme forte dont parle Salomon, *Prov. xxij.* 24. faiſoit des *ſindons* & des ceintures, qu'elle vendoit aux Phéniciens. Les filles de Jéruſalem portoient de ces *ſindons*, comme on le voit par Iſaïe, *chap. iij. verſ.* 23. C'étoit un habit propre aux Tyriens & aux

Phéniciens, & peut-être tiroit-il son nom de la ville de Sidon. Martial parlant à un de ses amis d'un vêtement qu'il lui envoie, l'assure qui est encore plus propre à garantir du mauvais tems que les *sindons* de Syrie.

Ridebis ventos hoc munere tectus & imbres
Nec sit in Syria sindone tectus eris.

Le jeune homme qui suivoit Jesus-Christ la nuit de sa passion, n'avoit sur lui qu'un sindon, *amictus sindone super nudo*. Ce pouvoit être une espece de manteau pour se garantir du froid. Calmet, *Dictionn. de la Bible.*

SINDON, *en Chirurgie*, est un petit morceau rond de toile, dont on se sert pour panser la plaie causée par le trépan. *Voyez* TRÉPANER.

La premiere chose qu'on fait ordinairement après l'opération du trépan, est de jetter quelques gouttes de baume blanc sur la dure mere, ensuite une cuillerée de miel rosat, qu'on a fait chauffer avec un peu de baume, on y met un *sindon* de fine toile de lin: cela s'applique immédiatement sur la dure mere; & cela étant plus grand que le trou qui est au crâne, on en fait entrer la circonférence entre le crâne & la membrane, avec un instrument nommé *meningophilax*, *voyez* MENINGOPHILAX; ensuite on y applique des plumasseaux de charpie, & par ce moyen le trou est tout-à-fait bouché.

SINDRIE-MAL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est une fleur qui croît dans les bois de l'île de Ceylan, & que sa singularité fait transplanter dans les jardins, où elle sert en quelque façon d'horloge. Elle est ou rouge ou blanche: on assure qu'elle s'ouvre tous les jours vers les quatre heures de l'après midi; elle demeure épanouie jusqu'au lendemain matin; alors elle se referme pour ne s'ouvrir qu'à quatre heures du soir.

SINDRIO *ou* AKAI-SINDJO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau du Japon qui a une coudée de hauteur; il pousse dès sa racine des branches garnies de feuilles & alternes; ses baies sont rondes, un peu applaties, moins grosses qu'un pois, de couleur incarnate, d'une chair molle & pleine de suc, avec un noyau de la couleur & de la grosseur d'une graine de coriandre.

SINES, (*Géogr. mod.*) port de mer en Portugal, sur la côte de l'Estramadure, au sud-oest de Saint-Jago de Cacem.

C'est dans ce petit port qu'est né au xv. siecle Vasco de Gama, amiral portugais, homme immortel par la découverte des Indes orientales, en tentant le passage du cap des Tempêtes, qu'il nomma le premier le *cap de bonne Espérance*, nom qui ne fut point trompeur.

Gama doubla la pointe de l'Afrique en 1497; & remontant par ces mers inconnues vers l'équateur, il n'avoit pas encore repassé le capricorne, qu'il trouva vers Sophala des peuples policés qui parloient arabe. De la hauteur des Canaries jusqu'à Sophala, les hommes, les animaux, les plantes, tout avoit paru d'une espece nouvelle. La surprise fut extrême de retrouver des hommes qui ressembloient à ceux du continent connu. Le mahométisme commençoit à pénétrer parmi eux; les musulmans en allant à l'orient de l'Afrique, & les chrétiens en remontant par l'occident, se rencontroient à une extrémité de la terre. Ayant enfin trouvé des pilotes mahométans à quatorze degrés de latitude méridionale, il aborda en 1498 dans les grandes Indes, au royaume de Calicut, après avoir reconnu plus de quinze cens lieues de côtes.

Ce voyage de Gama changea la face du commerce du monde, & en rendit maîtres les Portugais par l'Océan éthiopique, & par la mer Atlantique. En moins de cinquante ans ils formerent des établissemens très-considérables depuis les Moluques jusqu'au golfe Persique, dans une étendue de soixante degrés de longitude.

Gama revenu de son voyage en 1502, avec treize vaisseaux chargés de richesses incroyables, fut nommé viceroi des Indes par le roi Jean III. & mourut à Cochin le 24 Décembre 1525. Dom Etienne & dom Christophe de Gama ses fils, lui succéderent dans la même viceroyauté, & sont célebres dans l'histoire. (*D. J.*)

SINF, s. m. (*Mat. méd. des anc.*) terme employé par les anciens pour designer le bois d'aloës, *agallochum*; mais les Arabes ont fait de ce terme un adjectif, & ont nommé le bois d'aloës jaune *sinficum*, & le noirâtre *indicum*. Le mot *indicum* n'indique pas ici le lieu du pays, mais la couleur noirâtre, ce qui est assez commun dans les ouvrages des anciens.

SINGARA, (*Géog. anc.*) ville de la Mésopotamie, que Ptolomée, *l. V. c. xviij.* place sur le bord du Tibre. Etienne le géographe, Pline & Ammien Marcellin, connoissent aussi cette ville.

SINGE, s. m. *simius*, (*Hist. nat. Zoologie.*) Il y a grand nombre d'especes de *singes*. La plûpart de ces animaux ont plus de rapport avec l'homme que les autres quadrupedes, sur-tout pour les dents, les oreilles, les narines, *&c.* ils ont des cils dans les deux paupieres, & deux mamelles sur la poitrine. Les femelles ont pour la plûpart des menstrues comme les femmes. Les piés de devant ont beaucoup de rapport à la main de l'homme; les piés de derriere ont aussi la forme d'une main, car les quatre doigts sont plus longs que ceux du pié de devant, & le pouce est long, gros & fort écarté du premier doigt; aussi se servent-ils des piés de derriere comme de ceux de devant pour saisir & empoigner. Il y a des *singes* qui ont dans la mâchoire d'en-bas une poche ou sac de chaque côté où ils serrent les alimens qu'ils veulent garder. Voyez *synop. anim.* Rai, *mém. pour servir à l'hist. natur. des anim.* dressé par M. Perrault, *part. II.*

M. Brisson, *Regne anim.* a divisé les différentes especes de *singes* en cinq races.

Race premiere. Ceux qui n'ont point de queue, & qui ont le museau court.

Le *singe*. Il y a plusieurs especes de *singes*, qui ne different entr'elles que par la grandeur; elles ont beaucoup de rapport à l'homme par la face, les oreilles & les ongles. Les fesses sont nues; le poil de ces animaux est de couleur mêlée de verdâtre & de jaunâtre. On les trouve en Afrique.

L'homme des bois, *ourang outand bout*; cet animal est des Indes orientales; il ressemble plus à l'homme qu'aucune autre espece de *singe*; son poil est court & assez doux.

Le *singe* de Ceylan. La levre supérieure de ce *singe* est fendue comme celle d'un lievre; les ongles sont plats & arrondis, excepté celui de l'index des piés de derriere, qui est long, recourbé & aigu; le poil du dos a une couleur noirâtre, & celui du ventre, des bras & des piés, une couleur cendrée jaunâtre.

Race deuxieme. Les *singes* qui n'ont point de queue, & dont le museau est alongé: on leur a donné le nom de *cynocephales*.

Le *singe cynocephale*. Il ne differe du *singe* qu'en ce qu'il a le museau plus alongé. Il y a des cynocephales de différentes grandeurs: on les trouve en Afrique.

Le *singe cynocephale de Ceylan*. Il a les oreilles rondes, larges, transparentes, nues, & de couleur cendrée claire, les jambes longues & menues; elles n'ont que peu de poil: celui du corps a beaucoup de rapport à la laine; il est long, doux comme de la soie, de couleur rousâtre, plus foncée sur le dos du mâle que sur le ventre; & au contraire plus foncée sur le ventre de la femelle que sur le dos. L'ongle de l'index de chaque pié est long, recourbé & pointu; les autres sont plats & arrondis.

Race

Race troiſieme. Les *ſinges* qui ont une queue très-courte.

Le *babouin.* Il ſe trouve dans les déſerts de l'Inde; il eſt à-peu près de la grandeur d'un dogue, & il reſſemble à cet animal par la forme du muſeau; il a les feſſes nues & rouges, les jambes courtes, les ongles très-aigus, un peu recourbés, & la queue fort courte & relevée.

Race quatrieme. Les *ſinges* qui ont la queue longue & le muſeau court: on leur a donné le nom de *cercopithèques.*

Le *ſapajou brun.* La longueur de ce *ſinge* eſt de 13 pouces, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, qui eſt longue de 14 pouces & demi; cet animal la roule en ſpirale, & l'applique autour des corps auxquels il veut s'attacher ou ſe ſuſpendre. Le poil eſt noir ſur la tête, & de couleur brune plus foncée ſur le dos que ſur le ventre.

Le *ſapajou noir.* Ce *ſinge* reſſemble au précédent par la conformation de la queue; il eſt à-peu-près de la grandeur du renard; ſes poils ſont longs, brillans, & couchés les uns ſur les autres, noirs ſur tout le corps, excepté les piés & une partie de la queue, qui ont une couleur brune; le poil du menton & de la gorge eſt plus long que celui du corps. On trouve ce ſapajou au Bréſil.

Le *ſapajou cornu.* Il a quatorze pouces de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, qui eſt longue de quinze pouces, & conformée comme celle des deux ſapajoux précédens. Celui dont il s'agit a ſur la tête deux bouquets de poil en forme de cornes, d'où vient ſon nom de *ſapajou cornu.* Le ſommet de la tête, le milieu du dos, la queue, les jambes de derriere, & les quatre piés ſont noirs; les autres parties du corps ont une couleur brune; les ongles ſont longs & obtus.

Le *ſapajou à queue de renard.* Il n'a que ſix pouces de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, qui eſt longue de dix pouces; les poils du corps ſont longs & noirs, excepté la pointe qui eſt blanche; ceux de la gorge & du ventre ont une couleur blanche ſale; les poils de la face ſont très-courts & blanchâtres; ceux de la queue ſont très-longs & noirs; il n'y a que les ongles des pouces qui ſoient courts & arrondis. On trouve ce ſapajou dans la Guyane.

Le petit ſinge negre: il eſt noir; on les trouve au Bréſil.

Le ſinge de Guinée: les couleurs de ce *ſinge* reſſemblent preſqu'à celles du dos d'un lievre; il a la tête petite & la queue longue.

Le ſinge muſqué: il eſt ainſi nommé, parce qu'il a une odeur de muſc; ſon poil eſt long & de couleur blanche teinte de jaunâtre.

Le ſapajou jaune: il a ſept pouces & demi de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue d'un pié, & garnie de longs poils; les oreilles ſont rondes & couvertes de poils aſſez longs, & de couleur blanche ſale. Ce *ſapajou* a le poil très-fin & très-doux, de couleur blanchâtre ſur la partie inférieure du corps, de couleur mêlée de brun, de jaunâtre, & de blanchâtre ſur la partie ſupérieure, & de couleur jaune-rouſsâtre ſur les piés; le bout de la queue eſt noir, & le reſte a la même couleur que le deſſus du corps. Les ongles des pouces ſont courts & arrondis. On trouve cet animal à Ceylan & dans la Guyane; il y en a de la même eſpece à Cayenne; ils ſont appellés *ſinges de nuit.*

Le ſinge varié: il a onze pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue d'environ quinze pouces. Les oreilles ſont longues; la face eſt noire; le poil a une couleur mêlée de jaune & de noir ſur le deſſus de la tête & du côté, une couleur noire ſur la partie extérieure des jambes de devant & ſur les quatre piés, une couleur brune-noirâtre, mêlée d'une teinte de jaune & de roux ſur les jambes de derriere, & une couleur blanche ſur le deſſous du corps & ſur la partie intérieure des jambes. Les poils des joues & des côtés du cou ſont longs, blancs à leur origine, & mêlés de noir & de jaune ſur le reſte de leur longueur: il y a de chaque côté près de l'origine de la queue une petite tache blanche; les ongles des pouces ſont courts & arrondis.

Le tamarin: il ſe trouve au Bréſil. Le poil eſt aſſez long, & de couleur griſe, teinte de noir ſur le corps, de couleur noire mêlée de gris ſur le front, & de couleur rouſſe ſur la queue.

Le petit ſinge lion: on lui a donné ce nom, parce qu'on a trouvé quelque reſſemblance entre ſa tête & celle du lion. Il n'a qu'environ ſept pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de douze pouces & demi. Ce *ſinge* a de longs poils doux comme de la ſoie; ceux du corps ont une couleur blanche teinte de jaune; les poils qui entourent la face, ont une couleur rouſſe-foncée; ceux de la poitrine une couleur rouſſe-jaunâtre; ceux de la queue une couleur blanche-jaunâtre; & ceux des jambes de devant & des quatre piés une couleur rouſſe. Les ongles des pouces des piés de derriere ſont courts & arrondis: on trouve ce petit *ſinge* au Bréſil.

Le petit ſinge de Para: il n'a que ſept pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de douze pouces & demi. Sa face & ſes oreilles ſont d'une couleur rouge très-vive. Le poil du corps eſt long, doux comme de la ſoie, & d'un gris-blanc argenté; le poil de la queue a une couleur de marron; l'entrée eſt approchante du noir: les ongles des pouces des piés de derriere ſont larges, plats & arrondis.

Le ſinge à queue de rat: il a été ainſi nommé parce que ſa queue reſſemble à celle d'un rat. Elle eſt groſſe & longue à proportion du corps qui eſt très-petit. Ce *ſinge* a le nez court, les yeux enfoncés, la face blanchâtre & ridée, le bout du nez & le tour de la bouche noirs, les oreilles grandes & nues, & les ongles courts & applatis. La tête eſt ronde en-devant & couverte juſqu'à la racine du nez par des poils d'une couleur noire qui tire ſur le rouge: les poils du derriere de la tête qui eſt un peu alongé, ſont noirâtres. La peau eſt nue depuis le menton juſqu'au ventre & à la partie intérieure des cuiſſes. Le poil du dos a une couleur rouge moins foncée que celui du devant de la tête; la partie extérieure des cuiſſes, les piés & les reins, n'ont que peu de poil qui eſt d'un jaune-clair: cet animal ſe trouve en Amérique.

Le ſagoüin: il n'a que ſept pouces & demi de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de onze pouces & entourée d'anneaux alternativement bruns, noirâtres & gris-blancs. Tous les poils de cet animal ſont fins & doux: chacun de ceux du dos eſt en partie roux, en partie brun & en partie gris-blanc: le brun & le gris-blanc ſont diſpoſés de façon qu'ils forment des bandes tranſverſales. Les poils du deſſous du corps & des jambes ont auſſi du brun & du gris-blanc; la tête & la gorge ſont brunes: il y a une tache blanche au-deſſous du nez entre les yeux & de longs poils blancs autour des oreilles. Les ongles des pouces des piés de derriere ſont courts & arrondis: cet animal ſe trouve au Bréſil.

Le ſinge à queue de lion: il eſt ainſi nommé, parce que ſa queue eſt terminée par un bouquet de longs poils, & nue dans le reſte de ſa longueur comme celle du lion. Tout le corps a une couleur jaune,

teinte de brun, excepté la gorge & la poitrine qui sont blanches.

Le singe-lion : le nom de ce *singe* vient de ce qu'il a comme le lion de longs poils en forme de criniere sur le cou & sur la poitrine ; ces poils sont blanchâtres ; le museau brun.

Le singe verd : il a quinze pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à sa queue qui est longue de quatorze pouces. Le poil est de couleur mêlée de gris & de jaunâtre sur le dessus de la tête & du dos, de couleur grise sur la queue & sur les côtés & l'extérieur des jambes, de couleur blanche sur l'intérieur des jambes & sur la partie inférieure du corps : les joues ont de longs poils blancs : les poils sont courts & arrondis.

Le grand singe de la Cochinchine : il a environ deux piés de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue d'un pié neuf pouces. Les joues ont de longs poils d'un blanc jaunâtre ; il y a sur le cou un collier de couleur de marron pourpré ; la face, les jambes & les piés de derriere sont de la même couleur ; le dessous de la tête, le corps & les bras sont gris ; le front, le dessus des épaules, les cuisses & les piés de devant ont une couleur noire ; les avant-bras & la queue sont blancs ; il y a une tache blanche sur le dos près de la queue : les ongles des pouces sont courts & arrondis.

Le singe de Guinée à barbe jaunâtre : on trouve aussi ce *singe* au Bresil. Il a le museau bleuâtre, la plus grande partie du corps de couleur noirâtre mêlée d'une couleur d'ambre, le ventre de couleur grise-bleuâtre, les jambes & les piés noirs, & la queue d'un roux-jaunâtre depuis le milieu de sa longueur jusqu'à l'extrémité. Les joues & les oreilles ont une grande quantité de longs poils d'un blanc-jaunâtre.

Le singe rouge de Cayenne : il est très-gros & d'un rouge-bay foncé. Une conformation particuliere de l'os hioïde rend le son de sa voix effroyable lorsqu'il crie.

Le singe blanc à barbe noire.

Le singe noir à barbe blanche.

Le singe de Guinée à barbe blanche : on trouve aussi ce *singe* au Bresil. Il est de couleur brune avec de petits points blancs, excepté sur la poitrine & sur le ventre qui sont blancs en entier.

Le singe barbu : il est ainsi nommé, parce qu'il a une barbe longue d'environ six pouces. Son poil est court, lisse, luisant, & de couleur noire mêlée de brun, excepté sur la poitrine & sur la partie antérieure du ventre, où il est blanc.

Le singe barbu à queue de lion : ce *singe* a été ainsi nommé parce qu'il a une barbe blanche, longue de neuf pouces, & comme le lion, un bouquet de poil au bout de la queue. Les poils de la partie supérieure du corps ont une couleur noire, mêlée de brun ; ceux de la partie inférieure sont blancs & longs : les ongles different peu de ceux de l'homme.

Le singe noir d'Egypte : il a de longs poils autour de la face.

Le singe roux d'Egypte : il est de la taille d'un grand chat ; il a une chevelure blanche autour de la face qui est noire.

Le petit singe du Mexique : il a environ sept pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à l'origine de la queue qui est longue à peu-près d'un pié. La face est noire & nue jusqu'au-delà des oreilles ; le dessus du corps a une couleur mêlée de brun & de roux ; le dessous & les quatre piés sont blanchâtres ; la queue est en partie rousse & en partie noire : les ongles des pouces des piés de derriere sont larges, plats & arrondis.

Le belzebut : ce *singe* a quinze pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue de deux piés, terminée en pointe, & nue sur sa face inférieure, depuis les deux tiers de sa longueur jusqu'à l'extrémité : cette partie est revêtue d'une peau sillonnée comme celle de la plante des piés. Aussi cet animal se sert-il de sa queue comme d'une cinquieme jambe : il embrasse, il saisit, il empoigne, pour ainsi dire, avec l'extrémité de sa queue ce qu'il veut porter à sa bouche. La face de ce *singe*, les oreilles, la tête, la partie antérieure du dos, la partie extérieure du bras, de la cuisse & la jambe, l'avant-bras, les piés & la queue sont noirs ; la partie postérieure du dos est d'un brun-noirâtre ; les côtés sont roux ; la gorge, la poitrine, le ventre, la partie intérieure du bas de la cuisse & de la jambe sont d'un blanc-sale & jaunâtre : il n'y a que quatre doigts aux piés de devant.

Race cinquieme. Les *singes* qui ont la queue longue & le museau alongé : on leur a donné le nom de *cercopitheques cinocephales.*

Le cercopithe-cinocephale : il ne differe du *singe* qu'en ce qu'il a une queue & le museau alongé. Il y a des cercopitheques-cinocephales de différentes grandeurs : on les trouve en Afrique.

Le makaque : il a plus d'un pié de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui n'est longue que d'un pié, & courbée en arc. Le poil a les mêmes couleurs que celui du loup ; les narines sont fendues & élevées ; il n'y a point de poil sur les fesses : on trouve cet animal dans le royaume d'Angola & dans la Guyane.

Le magot ou tartarin : il est à peu-près de la grandeur d'un dogue ; il a le nez gros, nud, cannelé & de couleur violette ; les poils ont une couleur grise-blanchâtre ; ceux de la partie antérieure du corps sont très-longs : on trouve cet animal en Asie & en Afrique.

M. de la Condamine nous apprend, *Mém. de l'académie 1745*, que les *singes* sont le gibier le plus ordinaire & le plus du goût des indiens de l'Amazone. Quand ils ne sont pas chassés ni poursuivis, ils se laissent approcher de l'homme sans marquer de crainte. C'est à quoi les sauvages de l'Amazone reconnoissent quand ils vont à la découverte, si un pays est neuf, ou n'a pas été fréquenté par des hommes. Dans tout le cours de la navigation sur ce fleuve, on en voit un si grand nombre & tant d'especes différentes, que la seule énumération en seroit ennuyeuse. Il y en a d'aussi grands qu'un levrier, & d'autres aussi petits qu'un rat, non-seulement les sapajous y sont communs ; mais il y en a d'autres plus petits encore, difficiles à apprivoiser, dont le poil est long, lustré ordinairement de couleur marron, & quelquefois moucheté de fauve ; ils ont la queue deux fois aussi longue que le corps, la tête petite & quarrée, les oreilles pointues & saillantes comme les chats ; ceux-ci ne ressemblent point aux autres *singes*, ayant plutôt l'air & le port d'un petit lion. On les nomme *pinches* à Maynas, & *tamarins* à Cayenne.

Les anciens, *mém. de l'académie des Scienc.* ont décrit l'anatomie du *singe* ; mais il y faut joindre les *Remarques* de M. Hunauld qui sont dans les *mémoires* modernes de la même académie, *année 1735*. En général, on a montré depuis long-tems tant de curiosité pour la dissection du *singe*, qu'on a donné souvent & représenté des parties de cet animal, comme tirées de cadavres humains. Galien a montré l'exemple à ses successeurs ; & je crois que Vésale lui-même a fait une ou deux fois cette petite supercherie.

SINGE, s. m. (*Architect.*) machine composée de deux croix de S. André, avec un treuil à bras, ou à double manivelle, qui sert à enlever des fardeaux, à tirer la fouille d'un puits, & à y descendre le moilon & le mortier, pour le fonder. *Daviler.* (*D. J.*)

SINGE, s. m. *terme de Perspective*, c'est un instru-

ment de perſpective qui ſert à copier des tableaux, & à les réduire du grand au petit pié, ou du petit pié au grand, dans la proportion requiſe; mais le vrai mot eſt *pantographe*. *Voyez* PANTOGRAPHE. (*D. J.*)

SINGERIE DE TÉNIERS, (*Peint. Grav.*) on appelle la *ſingerie de Téniers*, tous les ſinges que ce peintre a repréſentés; les uns habillés en juges, les autres en prêtres, les autres en moines, *&c.* On voit dans la *ſingerie de Téniers*, tous les acteurs de la comédie italienne, en ſorte que c'eſt un ſinge qui eſt habillé en arlequin, un autre repréſente ſcaramouche, un autre, Colombine, *&c.* Les eſtampes qu'on en a gravées, s'appellent auſſi *ſingeries*. (*D. J.*)

SINGHILLOS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les *Jagas*, peuple anthropophage de l'intérieur de l'Afrique, donnent à leurs prêtres; ce ſont eux qui ſont chargés de conſulter les manes de leurs ancêtres, qui paroiſſent être les ſeuls dieux que ces peuples connoiſſent; les prêtres le font par des conjurations, accompagnées ordinairement de ſacrifices humains, que l'on fait en préſence des oſſemens des rois, conſervés pour cet effet après leur mort, dans des eſpeces de boëtes, ou de chaſſes portatives. Ces prêtres, dont l'empire eſt fondé ſur la cruauté & la ſuperſtition, perſuadent à leurs concitoyens que toutes les calamités qui leur arrivent, ſont des effets de la vengeance de leurs divinités irritées, & qui veulent être appaiſées par des hécatombes de victimes humaines; jamais le ſang humain ne coule aſſez abondamment au gré de ces cruaux miniſtres; les moindres ſouffles de vents, les tempêtes, les orages, en un mot les événemens les plus communs, annoncent la colere & les plaintes des ombres altérées de ſang; plus coupables en celà que les peuples aveugles & barbares qu'ils gouvernent, & qu'ils entretiennent par la terreur dans des pratiques révoltantes; c'eſt à leurs ſuggeſtions que ſont dues les cruautés que ces ſauvages exercent ſur tous leurs voiſins; ce ſont ces prêtres qui leur perſuadent que plus ils feront inhumains, plus ils plairont aux puiſſances inconnues, de qui ils croient dépendre. *Voyez l'article* JAGAS.

SINGIDAVA, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* le nom moderne eſt, à ce qu'on prétend, *Enyed*, & en allemand, *Engetyn*. (*D. J.*)

SINGIDUNUM, (*Géog. anc.*) ou *Singindunum*, ou *Sigendunum*, ville de la Pannonie, que l'itinéraire d'Antoine marque ſur la route d'Italie, en orient, en paſſant par le mont d'Or. Ptolomée met cette place au nombre des villes méditerranées de la haute Moeſie, car, comme Pline nous l'apprend, la Moeſie fut ajoutée à la Pannonie; *Singidunum* étoit ſituée à une petite diſtance de la Save. Holſtein juge que c'eſt à préſent Zinderin, dans la Servie.

Jovien (Flavius Claudius Jovianus) naquit à *Singidunum*, vers l'an 331, & fut proclamé empereur par l'armée romaine, en 363, après la mort de Julien. Il fit auſſitôt la paix avec les Perſes, par une négociation qu'ils tirerent exprès en longueur pour faire conſumer aux Romains ce qui leur reſtoit de vivres. Alors le nouvel empereur, preſſé de la faim, & dans la crainte aſſez bien fondée, que quelqu'autre, profitant de ſon abſence, ne prît auſſi le diadéme, conclut avec Sapor un traité apparemment néceſſaire, certainement honteux. Il céda par ce traité, les cinq provinces tranſtigritaines, avec la ville de Niſibe, qui étoit le boulevart de l'empire, en orient; ce même prince avoit généreuſement confeſſé la foi chrétienne, & perſévéra dans la même croyance; mais il ſe propoſa d'éteindre par la douceur, les ſchiſmes de l'égliſe. Son regne ne dura que ſept mois & vingt jours; il fut étouffé dans ſon lit, en 364, à l'âge de 33 ans, par la vapeur du charbon qu'on avoit allumé dans ſa chambre. M. l'abbé de la Bletterie a écrit la vie de ce prince, & nous y renvoyons le lecteur, parce qu'elle mérite d'être lue. (*D. J.*)

SINGITICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la Macédoine, dans la mer Egée, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xxxj.* Ce golfe entroit fort avant dans les terres, entre la Chalcidie & la Praxie, depuis le promontoire *Nymphæum*, juſqu'à *Ampelus extrema*.

SINGLER, v. n. (*Archit.*) c'eſt dans le toiſé, contourner avec le cordeau, le ceintre d'une voûte, les marches, la coquille d'un eſcalier, les montures d'une corniche, & toute autre partie qui ne peut être meſurée avec le pié & la toiſe. *Daviler.* (*D. J.*)

SINGLIOTS, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) ſont les deux foyers d'une ellipſe où l'on attache les bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu, qu'on appelle *le trait du jardinier*. *Voyez* ELLIPSE.

SINGO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie en Europe, dans la Macédoine, ſur la côte du golfe de Monte-Santo. Elle conſerve le nom de l'ancienne *Singus*, qui avoit donné le ſien au golfe *Singiticus ſinus*. (*D. J.*)

SINGO-FAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar, qui s'attache au tronc des arbres, & dont il ſort une grande feuille longue de deux ou trois piés, fort épaiſſe, & large de quatre doigts; les habitans écraſent cette feuille, après l'avoir chauffée au feu, & s'en frottent le tour des yeux, pour s'éclaircir la vue.

SINGOR, *ou* SINGORA, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, au royaume de Siam, ſur la côte orientale de la preſqu'île de Malaca, à l'embouchure d'une petite riviere, qui ſe jette dans le golfe de Patane. *Latit. 9. 48.* (*D. J.*)

SINGULARITÉ, (*Morale.*) on prend ordinairement ce mot en mauvaiſe part, pour déſigner une affectation de mœurs, d'opinions, de manieres d'agir, ou de s'habiller, contre l'uſage ordinaire; cependant il faut diſtinguer la *ſingularité* louable, de la vicieuſe.

1°. Tout homme de bon ſens tombera d'accord avec moi, que la *ſingularité* eſt digne de nos éloges, lorſque malgré la multitude qui s'y oppoſe, elle ſuit les maximes de la morale & de l'honneur; dans de ſemblables cas, il faut ſavoir que ce n'eſt pas la coutume, mais le devoir, qui eſt la regle de nos actions, & que ce qui doit diriger notre conduite, eſt la nature même des choſes: alors la *ſingularité* devient une vertu qui éleve un homme au-deſſus des autres, parce que c'eſt le caractere d'un eſprit foible, de vivre dans une oppoſition continuelle à ſes propres ſentimens, & de n'oſer paroître ce qu'on eſt ou ce qu'on doit être.

La *ſingularité* n'eſt donc vicieuſe que lorſqu'elle fait agir les hommes contre les lumieres de la raiſon, ou qu'elle les porte à ſe diſtinguer par quelques niaiſeries; comme je ne doute pas que tout le monde ne condamne les perſonnes qui ſe ſingulariſent par les mauvaiſes mœurs, le déſordre & l'impiété; je ne m'arrête qu'à ceux qui ſe rendent remarquables par la biſarrerie de leurs habits, de leurs manieres, de leurs diſcours, ou de telles autres choſes de peu d'importance dans la conduite de la vie civile; il eſt certain qu'à tous ces égards, on doit donner beaucoup à la coutume, & quoique l'on puiſſe avoir quelque ombre de raiſon, pour ne ſuivre pas la foule, on doit ſacrifier ſon humeur particuliere, & ſes opinions, aux uſages reçus du public.

Il faut donc s'y prêter, & ſe reſſouvenir qu'en ſuivant toujours le bon ſens même, on peut paroître ridicule dans l'eſprit de gens qui nous ſont beaucoup inférieurs, & ſe rendre moins propres à être utile aux autres, dans des affaires réellement importan-

tes ; au reſte, parmi nous, on voit très-peu de gens ſe ſingulariſer dans les modes, les uſages, & les opinions reçues ; mais combien n'en voit-on pas qui, de peur de ſe donner un ridicule, n'oſent ſe montrer ce qu'ils devroient être, & ce que la vertu leur preſcrit d'être ? (*D. J.*)

SINGULIER, RE, adj. (*Gram.*) ce terme eſt conſacré dans le langage grammatical, pour déſigner celui des nombres qui marque l'unité. *V.* NOMBRE.

Un même nom, avec la même ſignification, ne laiſſe pas très-ſouvent de recevoir des ſens fort différens, ſelon qu'il eſt employé au nombre *ſingulier*, ou au nombre pluriel. Par exemple, *donner la main*, c'eſt la preſenter à quelqu'un par politeſſe, pour l'aider à marcher, à deſcendre, à monter, &c. *donner les mains*, n'eſt plus qu'une expreſſion figurée, qui veut dire *conſentir* à une propoſition. Cette remarque eſt due à M. l'abbé d'Olivet, ſur ces vers de Racine, *Bajazet*, *I. iij. 8. 9.*

. . . . . *Savez-vous ſi demain*
Sa liberté, ſes jours ſeront en votre main.

Il me ſemble que de pareilles obſervations ſont fort propres à faire concevoir qu'il eſt néceſſaire d'apporter dans l'étude des langues, autre choſe que des oreilles, pour entendre ce qui ſe dit, ou des yeux pour lire ce qui eſt écrit : il y faut encore une attention ſcrupuleuſe ſur mille petites choſes qui échapperont aiſément à ceux qui ne ſavent point examiner, ou qui ſeront mal vues par ceux qui n'auront pas une certaine pénétration, un certain degré de juſteſſe dont on ſe croit toujours aſſez bien pourvu, & qui pourtant eſt bien rare.

L'uſage a autoriſé dans notre langue une maniere de parler qui mérite d'être remarquée : c'eſt celle où l'on emploie par ſynecdoque, le nombre pluriel, au lieu du nombre *ſingulier*, quand on adreſſe la parole à une ſeule perſonne : *Monſieur, vous m'avez ordonné ; je vous prie ; &c.* ce qui ſignifie littéralement en latin, *domine, juſſiſtis ; oro vos ;* la politeſſe françoiſe fait que l'on traite la perſonne à qui l'on parle, comme ſi elle en valoit pluſieurs : & c'eſt pour cela que l'on n'emploie que le *ſingulier*, quand on parle à une perſonne à qui l'on doit plus de franchiſe, ou moins d'égards ; on lui dit, *tu m'as demandé, je t'ordonne, ſur tes avis, &c.* cette derniere façon de parler s'appelle *tutoyer*, ou *tutayer ;* ainſi l'on ne tutaye que ceux avec qui l'on eſt très-familier, ou ceux pour qui l'on a peu d'égards. On trouve dans le patois de Verdun *dévouſer*, pour *tutayer ;* ce qui me feroit volontiers croire que c'eſt un ancien mot du langage national ; il en a tous les caracteres analogiques, & il eſt compoſé de la particule privative *dé*, & du pronom pluriel *vous*, comme pour dire *priver de l'honneur du vous*. Ce mot mériteroit de reſter dans la langue, & il devroit y rentrer en concurrence avec *tutayer :* tous deux ſignifieroient la même choſe, mais en indiquant des vues différentes ; par exemple, on *tutayeroit* par familiarité, ou par énergie, comme dans la poéſie ; on *dévouſeroit* par manque d'égards, ou par mépris.

Au reſte, il y a peu de langues modernes où l'urbanité n'ait donné lieu à quelque locution vraiment irréguliere à cet égard. Les Allemands diſent : *mein herr, ich bin ihr diener*, ce qui ſignifie littéralement en françois, *monſieur, je ſuis leur ſerviteur*, au lieu de *ton*, qui ſeul eſt régulier : ils diſent de même *ils*, au lieu de *tu ;* par exemple, *ſie bleiben immer ernſthaft*, c'eſt-à-dire, *ils demeurent toujours ſérieux*, au lieu de l'expreſſion réguliere, *tu es toujours ſérieux :* il y a donc dans le germaniſme, abus du nombre & de la perſonne. Les Italiens, outre notre maniere, ont encore leur *voſſignoria*, nom abſtrait de la troiſieme perſonne, qu'ils ſubſtituent à celui de la ſeconde. Les Eſpagnols ont également adopté notre maniere, pour les cas du moins où ils ne croyent pas devoir employer les noms abſtraits de diſtinction, ou le nom de pure politeſſe, *vueſtra merced*, ou *vueſa merced*, qu'ils indiquent communément dans l'écriture, par *v. m.* (*B. E. R. M.*)

SINGUS, ou *SINGOS*, (*Géog. anc.*) ville de le Macédoine, dans la Chalcidie. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* la marque ſur le golphe Singitique, aujourd'hui le golphe d'Athos. (*D. J.*)

SINGYLIA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, préſentement nommée *Antiquera ;* elle tiroit apparemment ſon nom du fleuve *Singulis*, aujourd'hui le Xénil, ſuivant l'opinion commune. (*D. J.*)

SINI, *ou* CONFUSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre ſauvage du Japon, de la grandeur du cerifier. Ses branches ſont tortueuſes : ſon écorce a l'odeur du camphre, & ſa feuille reſſemble à celle du nêflier ; mais ſes fleurs qui naiſſent à l'entrée du printems, ſont des eſpeces de tulipes ou de lys blancs. Leur piſtil eſt gros & de figure conique, environné d'un grand nombre d'étamines. Cet arbre eſt auſſi appellé *kobus* par les Japonois.

SINIGAGLIA, (*Géog. mod.*) en latin *Senogallia*, petite ville d'Italie, dans le duché d'Urbin, ſur la riviere Nigola, près de la mer, à 10 milles de Fano, à 22 de Péſaro & d'Ancone, & à 34 d'Urbin. Cette ville fut fondée par les Sénonois, & devint depuis colonie romaine. La riviere la diviſe en ville neuve & en ville vieille, toutes les deux dépeuplées. Ses fortifications & celles du château ne ſont pas abſolument mauvaiſes. Son terroir abonde en vin, & manque de bonne eau. Son évêché a été établi depuis le iv. ſiecle, & eſt ſuffragant d'Urbin. *Long. 30. 52. latit. 43. 40.* (*D. J.*)

SINISTRE, adj. (*Gram.*) fâcheux, malheureux, de mauvais augure. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un homme *ſiniſtre ;* un viſage *ſiniſtre ;* un ſonge *ſiniſtre ;* un ordre *ſiniſtre*.

SINISTRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques ainſi appellés de l'averſion qu'ils avoient priſe pour leur main gauche ; ils ne vouloient rien accepter ni donner de cette main-là. On les appelloit auſſi *novateurs ſabbatiens ;* il en eſt parlé dans le concile de Conſtantinople, *can. 7.*

SIN-KOO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre odoriférant du Japon, que Kaempfer prend pour l'aquila, ou bois d'aigle, eſpece d'aloë, & dont il croit que ce ſont les morceaux les plus réſineux, & par conſéquent ceux qui ont le plus d'odeur, auxquels on donne le nom de *calamba*. Son tronc, dit-il, eſt haut d'une coudée, droit, mince, d'un verd agreable, garni de feuilles dès le bas, couvert de poil, & ſe partageant en deux branches. Ses feuilles naiſſent une à une, éloignées d'un pouce entr'elles, ſemblables à celles du pêcher, d'un vert brillant & vif de chaque côté, ſans découpure ; mais avec un gros nerf qui regne au milieu ſur le dos, dans toute leur longueur, & qui couvre des deux côtés quantité de petits rameaux fins & preſque imperceptibles. Cette deſcription eſt d'autant plus curieuſe, qu'on n'avoit qu'une connoiſſance imparfaite de cet arbre. On ſavoit ſeulement, comme l'obſerve auſſi Kaempfer, qu'il ne ſe trouve que dans les endroits les plus reculés des bois & des montagnes. Suivant le rapport des Japonois & des Siamois, il n'acquiert l'odeur qui le rend ſi précieux, que lorſqu'il eſt tout-à-fait vieux.

SINNADE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, vers la ſource du Sarabat, à quinze lieues d'Apamis, du côté du nord. Elle étoit autrefois archiépiſcopale ; elle eſt aujourd'hui miſérable. (*D. J.*)

SINNING, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Quangtung, au département de

Quangcheu, premiere métropole de la province. *Latit.* 31. 47. (*D. J.*)

SINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle a ſa ſource dans la Baſilicate & dans l'Apennin, aux confins de la Calabre, & va ſe jetter dans le golphe de Tarente, près de la tour de Saint-Baſile. (*D. J.*)

SINOIS, (*Mythol.*) ſurnom de Pan, pris du nom de la nymphe Sinoë, qui, ſoit en particulier, ſoit de concert avec ſes compagnes, prit ſoin de l'éducation de ce dieu. (*D. J.*)

SINONIA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Thyrrène, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* & Pline, *l. III. c. vj.* On croit que c'eſt à-préſent l'île de Salone, aux environs de Gaëte. (*D. J.*)

SINOPE, *terre de*, (*Hiſt. nat. anc.*) terre rouge-brune de Natolie, qu'on ne connoît plus aujourd'hui.

Quand Voiture, dans ſes entretiens avec Coſtar, dit plaiſamment que les cordonniers ont été ainſi nommés parce qu'ils donnent des cors, il me rappelle l'étymologie ſériculeſe de Ménage, qui dérive *ſinople*, terme de blaſon, de la *terre de Sinope*, qu'il ſuppoſe verte, & qui étoit d'un rouge-brun. Les anciens ont bien fait mention de la terre verte de Scio qu'ils eſtimoient beaucoup, mais non pas de la terre verte de *Sinope*. Je ne ſais même ſi le mot *praſinus* dans Pline & dans Iſidore ſignifie la couleur verte, que nous appellons *ſinople*; mais cela ne nous fait rien.

La *terre de Sinope* étoit une eſpece de bol plus ou moins foncé en couleur rouge-brune, qu'on trouvoit aux environs de cette ville de la Natolie, qui en diſtribuoit à Rome une grande quantité pour divers arts; c'eſt pourquoi Strabon, Pline & Vitruve en ont beaucoup parlé.

Ce qui marque que cette terre n'étoit autre choſe que du bol, c'eſt que les auteurs que l'on vient de citer, aſſurent qu'il étoit auſſi beau que celui d'Eſpagne. Tout le monde ſait que l'on trouve un très-beau bol rouge-brun en pluſieurs endroits de ce royaume, où on l'appelle *almagra*; & ce bol d'Eſpagne, ſuivant les conjectures de Tournefort, qui devoit en être inſtruit, ayant voyagé dans le pays, eſt un ſafran de Mars naturel. L'on ne connoît plus aujourd'hui ſur les lieux, ni la terre verte de Scio, ni la rouge de *Sinope*, appellée *rubrica fabrilis* par Vitruve, Perſe & autres auteurs.

La terre ſinopique de nos jours, notre rubrique, eſt une terre rouge qui ſe trouve en Grece en Arménie, en Egypte, dans les îles de Majorque & de Minorque, en France, en Allemagne & Angleterre. Il y en a de pluſieurs eſpeces, de graiſſeuſes, de ſeches, de tendres, de dures, de tachées, *&c.* Elles ſervent aux ouvriers pour crayonner & tirer des lignes rouges.

C'eſt de cette terre que vient le nom de *rubrique*, qu'on donne au titre d'un livre de droit, parce que les titres en étoient autrefois écrits en lettres rouges. C'eſt la même origine de ce qu'on nomme *rubriques générales* dans l'office divin; & finalement puiſque j'en ſuis ſur les étymologies, c'eſt auſſi là celle du mot de *brique*, terre graſſe, rougeâtre, que nous cuiſons, après l'avoir façonnée en carreaux, & qui ſert à bâtir.

Les Anglois ſavent à merveille pulvériſer, tamiſer & réduire en pâte, avec une eau gommée, leur terre rouge, dont ils font des crayons qu'ils débitent dans le commerce; mais nous vanter la rubrique, & toute autre ſorte de terres, bols, craies, pierres de mine, *&c.* quelle qu'en ſoit la couleur, pour être utiles en médecine, en recommander les vertus vulnéraires intérieurement, c'eſt ſe moquer du monde, c'eſt aggréger ceux qui exercent l'art d'Eſculape, au corps des petits marchands de crayons, qui étalent à Londres ſur la bourſe, ou à Paris ſur le pont-neuf. (*D. J.*)

SINOPE, (*Géog. anc.*) ville de Paphlagonie, ſituée au 43e degré *de latitude* ſeptentrionale, ſur le bord méridional du Pont-Euxin, près d'une riviere du même nom, à quelques milles en deçà de l'Halys, fut une des villes des plus célebres & des plus anciennes du royaume de Pont, dont la Paphlagonie, province entre l'Halys & le Parthenius, faiſoit partie. Ovide *de Ponto*, *l. I.* dit:

Urbs antiqua fuit, Ponti celebrata Sinope.

J'ai lu, dans les mém. des inſc. *t. X. in-4°.* une excellente diſſertation ſur *Sinope*: en voici le précis.

Cette ville, au rapport de pluſieurs écrivains, doit ſa fondation à *Sinope*, une de ces amazones fameuſes qui habitoient le long des rivages du Thermodon, & que quelques auteurs prétendent avoir été une colonie des Amazones de Lybie, que Séſoſtris menoit avec lui dans ſes expéditions, & dont il laiſſa, dit-on, une partie ſur les bords de cette riviere, lorſqu'il paſſa dans ces contrées-là.

Mais d'autres écrivains croyent que *Sinope*, qui fonda en Aſie la ville de ſon nom, étoit grecque d'origine, & fille d'Aſope, petit prince établi à Thebes, ou plutôt à Phliaſie, où il étoit venu de l'Aſie d'auprès des rivages du Méandre: comme il avoit paſſé la mer pour ſe rendre en Grece, on en fit, en langage mythologique, un fils de l'Océan & de Téthis, ou de Neptune & de Cégluſe; & le fleuve Aſope, à qui il donna ſon nom, n'étoit autre, ſuivant le même ſtyle, que le Méandre même, qui ayant ſuivi Aſope ſous les eaux de la mer, étoit venu reparoître ſur les terres que ce prince avoit acquiſes près de la ville de Phliaſie, ou Phigalie.

Pauſanias fait mention d'un autre prince, nommé auſſi Aſope, le plus ancien des rois de Platée après Cytheron. Ce fut lui qui donna ſon nom à un autre fleuve appellé *Aſope*, qui couloit près de Thebes, & à l'Aſopie, canton des environs de cette ville.

En ce tems-là les dieux, c'eſt-à-dire, les princes ou ſeigneurs de quelque contrée, aimoient à ſe ſignaler par l'enlevement des jeunes perſonnes qui étoient en réputation de beauté. Aſope le phliaſien avoit, dit-on, vingt filles, entre leſquelles il s'en trouvoit quelques-unes dont le mérite & la beauté faiſoient beaucoup de bruit juſque dans les pays étrangers. Ce fut entre le jeunes ſeigneurs d'alors, à qui en enleveroit quelqu'une. Le petit ſouverain de l'île d'Oënone, qu'on qualifie du nom de Jupiter, ſe ſaiſit d'Egine, dont il eut Eacus, pere de Pelée, qui le fut d'Achille, & l'île d'Oënone fut depuis appellée *Egine*. Le ſeigneur d'une autre île, qu'on honora du nom de *Neptune*, parce qu'il avoit paſſé la mer, ſurprit Corcyre, qu'il emmena dans ſon île de Schérie, qu'on nomma dans la ſuite *Corcyre*, à-préſent *Corfou*. Un autre corſaire, qu'on titra auſſi du nom de *Neptune*, pour la même raiſon, s'accommoda de Salamine, qui donna ſon nom à l'île où il la tranſporta.

Mars, c'eſt-à-dire, quelque guerrier, ravit Harpinne, & un jeune aventurier venu du Levant, qu'on décora pour cette raiſon du nom d'*Apollon*, ſurprit *Sinope*, une des autres filles d'Aſope, qu'il tranſporta juſque dans une péninſule ou Cherſonnèſe de la côte méridionale du Pont-Euxin, qu'il lui céda, en lui laiſſant, dit-on, ſa virginité. Quelques auteurs prétendent au contraire, beaucoup plus vraiſſemblablement, qu'il l'épouſa, & qu'il en eut un fils nommé *Syrus*, qui donna ſon nom à la Syrie.

La ſituation du lieu où *Sinope* avoit été tranſplantée de la Grece, étoit trop charmante pour pouvoir ne s'y pas plaire. Cette princeſſe s'y fixa donc volontiers, & y jetta les fondemens de la ville de ſon

nom, qui devint dans la ſuite ſi fameuſe par ſes richeſſes, par le grand nombre de ſes habitans, par la beauté de ſes édifices, tant publics que particuliers, par ſa puiſſance ſur terre & ſur mer, & même par les grands hommes qu'elle a produits dans les arts & les ſciences, ainſi que Strabon & autres auteurs en rendent témoignage.

S'il y avoit quelque fonds à faire ſur ce qu'on raconte de l'origne de cette ville, elle auroit commencé vers le tems de l'expédition de Phryxus dans la Colchide, où il épouſa Chalciope, fille d'Œetes, roi du pays, une génération avant la conquête de la toiſon d'or par les Argonautes: car Aſope, pere de *Sinope*, étoit contemporain de Siſyphe, roi de Corinthe, & d'Atamas, roi de Thebes & pere de Phryſus, qui le fut d'Argus l'argonaute, à qui l'on attribue la conſtruction de la navire argo. *Sinope* étoit auſſi tante, par Egine ſa ſœur, d'Eacus, pere de Télamon l'argonaute & de Pélée. Que la ville de *Sinope* ait été fondée avant le voyage des Argonautes en Colchide, c'eſt ce que ſuppoſent Diodore de Sicile dans ſon hiſtoire, & Apollonius de Rhodes dans ſes argonautiques, puiſque l'un & l'autre auteur font paſſer les Argonautes par cette ville.

C'étoit auſſi une tradition conſtante chez les habitans de *Sinope*, qu'Antolyeus, fils de Mercure, c'eſt-à-dire, de quelque fameux négociant de ces tems-là, & oncle de Jaſon par ſa ſœur Polyphema, étoit venu s'établir dans cette ville à ſon retour de la campagne qu'il avoit faite ſous Hercule contre les Amazones du Thermodon. On va même juſqu'à dire que ce capitaine s'étant rendu maître de *Sinope*, en avoit chaſſé les habitans, & s'en étoit fait le fondateur, en y mettant une nouvelle colonie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Sinopiens lui déférerent les honneurs héroïques; qu'après Sérapis ou Jupiter, Plutus, Apollon & Minerve, ils le revérerent comme patron de leur ville, & qu'ils alloient le conſulter dans ſon temple comme un oracle.

C'eſt lui, peut-être, que repréſente une médaille de *Sinope*, citée par Spanheim, ſur laquelle ſe voit un buſte de héros le caſque en tête, & au revers une figure de femme voilée avec un caſque & un javelot à ſes piés, pour ſignifier, dit M. Spanheim, l'amazone *Sinope*, ſuivant l'opinion de quelques auteurs, qui veulent que l'on donna le nom d'*Amazone* à *Sinope* la grecque, parce qu'elle aborda de ſon pays chez les Amazones, par l'embouchure du Thermodon, d'où Apollon la mena dans la Cherſonnèſe du Pont-Euxin, où elle fonda *Sinope*.

Cette ville après avoir été très-floriſſante pendant pluſieurs ſiecles, fut preſque entierement ruinée ſous le regne d'Adrys, biſayeul de Créſus. Les Cimmériens ayant été chaſſés alors de leur pays par les Scythes, ſe ſauverent ſur la côte méridionale du Pont-Euxin, & ſe ſaiſirent de la péninſule de *Sinope*, & de pluſieurs autres villes de conſéquence de l'Aſie. Mais Halyatte, pere de Créſus, les ayant contraints depuis d'abandonner leurs conquêtes, ils furent auſſi obligés de quitter *Sinope*, qu'ils avoient preſque entierement détruite.

En ce tems-là, Milet, premiere ville de l'Ionie, & mere de plus de ſoixante & dix colonies, comme le dit Pline, ſe trouvant maîtreſſe de la Méditerranée & du Pont-Euxin, jettoit ſur leurs côtes des colonies grecques de toutes parts depuis le lieu appellé le *mur des Miléſiens* ſur les bords d'un des bras du Nil, juſqu'à Panticapée à l'entrée du Boſphore cimmérien.

Mais de toutes les colonies qu'ils fonderent, nulle ne fut plus célebre que celle de *Sinope*. Rien ne les engagea davantage, ſelon Strabon, à s'établir dans cette ville qu'ils trouverent preſque deſerte, que les charmes & les avantages de ſon aſſiette, placée à la pointe d'une péninſule qui commandoit à la mer de tous côtés; elle étoit preſque inacceſſible par mer à cauſe des rochers qui la bordoient juſqu'à l'entrée de ſes deux ports, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident des extrémités de ſon iſthme.

Comme cet iſthme auſſi n'avoit que deux ſtades de largeur, il étoit très-aiſé d'en défendre l'entrée du côté de terre; ce qui rendoit cette Cherſonnèſe d'un accès fort difficile à l'ennemi.

L'établiſſement des Miléſiens à *Sinope* ſe fit vraiſſemblablement vers le commencement du regne de Cyaxare, dans la 37e olympiade, où quelques chronologues placent la fondation de cette ville.

Elle reprit bien-tôt ſon premier éclat, & étoit très-illuſtre du tems du jeune Cyrus. Après ſa mort, les Grecs dans leur fameuſe retraite ſous Xénophon, ayant pris leur route par cette ville, y furent reçus très-favorablement. Outre toutes ſortes de rafraîchiſſemens dont ils pouvoient avoir beſoin, les habitans leur fournirent tous les bâtimens néceſſaires pour les conduire à Héraclée de Bithynie, où pluſieurs débarquerent, pour de-là continuer leur chemin par terre.

Strabon nous apprend que la ville de *Sinope* devint ſi puiſſante par mer & par terre, que non-ſeulement elle fut fondatrice de pluſieurs colonies conſidérables ſur la côte méridionale du Pont-Euxin, telles que Trébizonde, Ceraſus, Gotyore, Armene, & autres; mais qu'elle acquit l'empire de cette mer depuis la Colchide juſqu'aux îles Cyanées, près de l'entrée du boſphore de Thrace.

Ses flottes paſſerent même dans la Méditerranée, où elles rendirent, ſelon Strabon, de grands ſervices aux Grecs dans pluſieurs combats de mer. Cependant les Sinopiens, pour ſe ſoutenir contre les puiſſances qui les environnoient, & auxquelles ils cauſoient beaucoup d'ombrage, firent une alliance perpétuelle avec les Rhodiens, qui depuis que les Miléſiens eurent perdu la domination de la mer, s'y étoient rendus les plus redoutables.

Une alliance ſi avantageuſe contribua beaucoup à maintenir les Sinopiens contre leurs voiſins, ſurtout contre les rois de Pont qui en avoient conçu une jalouſie violente. La ville de *Sinope* étoit auſſi trop à leur bienſéance, pour qu'ils n'euſſent pas toujours le deſſein de l'envahir dès qu'il s'en préſenteroit une occaſion favorable.

Mithridate quatrieme du nom, & huitieme roi de Pont, imaginant l'avoir trouvée, fut le premier des ſouverains de ce royaume qui oſa attaquer les Sinopiens ouvertement. Leur ayant donc déclaré la guerre, il vint auſſi-tôt les aſſiéger, croyant les prendre au dépourvu. Mais comme ils eurent le tems d'envoyer des ambaſſadeurs aux Rhodiens, ils en reçurent un ſecours ſi prompt & ſi puiſſant, ainſi que le raconte Polybe, que Mithridate fut obligé de lever honteuſement le ſiége, après avoir perdu beaucoup de monde. Ceci arriva l'an des Seleucides 93, de Rome 534.

Mais trente-ſept ans après, Pharnace ſon fils & ſon ſucceſſeur, fut plus heureux; car étant venu aſſiéger *Sinope* par mer & par terre avec deux nombreuſes armées, lorſque les habitans s'en défioient le moins, il les força de ſe rendre, ſans qu'ils euſſent eu le tems de ſe reconnoître & d'être ſecourus des Rhodiens leurs alliés, qui furent inconſolables de la priſe de cette ville. Ils firent toutes les tentatives imaginables, mais inutilement auprès des Romains, pour leur perſuader de déclarer la guerre à Pharnace, qu'ils traitoient de perfide.

Sinope perdit ainſi ſa liberté l'an de Rome 571, après l'avoir conſervée glorieuſement pendant pluſieurs ſiecles contre toutes les forces des Medes, des Lydiens, des Perſes, des Macédoniens, & des pre-

miers souverains du royaume de Pont, puissance dont les états alloient, pour ainsi dire, jusqu'aux portes de cette ville. En effet, selon Hérodote, l'empire des Medes sous Cyaxare, s'étendoit jusqu'à l'Halys qui confinoit au territoire de *Sinope*, & Ptérie qui touchoit presque à l'isthme de la Chersonnèle de cette ville, étoit sous Créfus du royaume de Lydie; ce fut-là où ce prince, au rapport d'Hérodote, vint se poster à sa premiere campagne contre Cyrus; & c'est de-là qu'il ravageoit les terres des Syriens, c'est-à dire des Cappadociens, que les Grecs nommoient alors *Syriens*, dit encore cet historien.

Mithridate V. successeur de Pharnace son pere, ne se contenta pas seulement de réparer *Sinope* ruinée en partie dans le dernier siége; il en fit la capitale de son état, & le séjour le plus ordinaire de sa cour; mais il eut le malheur d'y être assassiné par ses confidens mêmes, & y fut enterré. Les Sinopiens, en reconnoissance des bienfaits qu'ils avoient reçus de ce prince, lui donnerent le titre d'*Evergete*, qu'ils firent graver sur leurs monnoies, où se lit βασιλεως μιθριδατ τον ευπατορ.

Sinope ayant donc été entierement rétablie par la libéralité de ce prince, reprit sa premiere splendeur; on y admiroit sur-tout la magnificence de ses portiques, celle de la place publique, de son gymnase ou académie, & de ses remparts. La beauté des fauxbourgs répondoit à celle de la ville; & les dehors embellis de jardins agréables, étoient des plus charmans. Aussi Etienne de Byzance nomme-t-il *Sinope* la ville la plus illustre du Pont, πολις διαφανεστατη τω Ποντω; titre qu'elle méritoit encore d'une maniere plus glorieuse, en mémoire des hommes de Lettres qui y avoient pris naissance, entre lesquels Strabon nomme Diogene le cynique, Timothée le philosophe, Diphile poëte comique, Bathon qui avoit écrit l'histoire de Perse.

Cette ville qui eut Minerve & Apollon pour patrons, doit avoir produit beaucoup d'autres savans, dont les ouvrages & les noms mêmes ne sont point arrivés jusqu'à nous, puisqu'Astérius évêque d'Amasée, témoigne que *Sinope*, ville ancienne, étoit très-féconde en grands hommes & en philosophes.

Mais entre tant de personnages célebres qui y prirent naissance, aucun ne l'a plus illustrée que Mithridate, sixieme du nom, dit *Eupator*, le fléau & la terreur des Romains, & que Cicéron dans son Lucullus, nomme avec raison le plus grand des rois après Alexandre: *regum post Alexandrum maximus.*

Ce prince que son goût pour les Arts & les Sciences, que sa mémoire prodigieuse qui lui faisoit entendre & parler vingt-deux langues usitées dans ses états, & que la vaste étendue de son génie à qui rien n'échappoit, doivent rendre recommandable, se plaisoit principalement à faire sa résidence à *Sinope* & à Amisse: il orna ces deux villes, & les remplit de tout ce qu'il put ramasser de plus rare & de plus précieux: *Sinope & Amisus domicilia regis Mithridatis omnibus rebus ornata & referta*, dit Cicéron, *pro Manilio.* Mais le malheur des guerres que ce prince eut à soutenir contre les Romains, qui de tous les peuples de la terre étoient les seuls capables de le vaincre, lui fit perdre cette ville & tous ses états; après néanmoins avoir gagné huit ou neuf batailles contre autant de généraux romains, avoir causé des pertes immenses à la république romaine, & après une résistance des plus opiniâtres pendant près de trente années, contre trois de ses plus fameux capitaines, Sylla, Lucullus, & Pompée.

Il y avoit déja soixante-huit ans que la ville de *Sinope* étoit au pouvoir des rois de Pont, lorsqu'elle passa sous celui des Romains. Ils n'avoient pû dompter entierement Mithridate dans les deux premieres guerres qu'ils eurent contre lui sous la conduite de Sylla & de Murena. Ce prince s'étoit toujours relevé de toutes ses pertes, encore plus redoutable que jamais; & la paix qu'il avoit conclue avec eux, lui fut des plus avantageuses; mais il succomba finalement dans la derniere guerre, & y périt.

Lucullus qui s'étoit déja distingué sous Sylla dans la premiere guerre contre ce prince, eut dans la troisieme le commandement des armées romaines. Il fut très-heureux, remporta des victoires contre Mithridate, le chassa de son royaume, & conquit la petite Arménie, avec le pays des Tibaréniens.

Après ces glorieux exploits, il retourna dans le Pont, où il lui restoit encore à prendre quelques-unes des principales villes, dont *Sinope* étoit la plus importante. Cette place, devant laquelle il se rendit en personne, auroit pû tenir long-tems contre toutes ses attaques: elle n'étoit pas seulement pourvue de toutes les munitions nécessaires pour une longue & vigoureuse défense, un grand nombre de pirates de Cilicie, gens déterminés, s'y étoient encore jettés; & de plus elle pouvoit recevoir des renforts continuels par mer, dont elle étoit la maîtresse.

Mais la division s'étant mise parmi les chefs, tous ces avantages devinrent inutiles; & pour surcroît de malheur, le feu ayant pris à la ville dans un tumulte, les Romains y donnerent un assaut général dans l'effroi de l'incendie, la prirent sans presqu'aucune résistance, & huit mille pirates qui ne purent gagner leurs vaisseaux, furent passés au fil de l'épée. Ce tragique événement arriva sur la fin de l'an de Rome 683, ou au commencement de l'année suivante 684.

La plûpart des habitans de *Sinope* n'ayant pu supporter l'insolence des pirates qui s'étoient jettés dans cette place pour la défendre, avoient été contrains de l'abandonner pendant le siége, & s'étoient retirés par mer où ils avoient pu. Lucullus étant maître de la ville, leur manda de revenir dans leurs maisons, dont il avoit eu grand soin de faire éteindre le feu, aussi-tôt que ses troupes furent entrées dans la ville.

Il remit aussitôt les habitans en possession de tous leurs biens, & par un excès de générosité, il leur accorda la liberté & le droit de vivre selon leurs lois, comme le rapporte Appien, graces dont il favorisa aussi les habitans d'Amise, autre ville capitale du Pont, & ancienne colonie des Athéniens, qu'Alexandre le grand, en considération de cette glorieuse origine, avoit aussi laissé en liberté.

Lucullus se signala encore à la prise de *Sinope* par son désintéressement, qui fut tel, qu'entre les richesses immenses & les pieces précieuses dont cette ville étoit remplie, il ne voulut retenir, dit Strabon, que la sphere de Billarus, célebre astronome, dont le nom cependant ne se trouve que dans cet auteur, & la statue d'Antolycus, du ciseau de Sthénis, fameux sculpteur.

Les Sinopiens regarderent cet événement comme un préfage de la renaissance de leur ville; & ce fut pour en conserver la mémoire à la postérité, qu'ils quitterent l'ere des rois de Pont, dont ils s'étoient servis depuis qu'ils étoient devenus leurs sujets, pour prendre celle de Lucullus, que l'on comptoit de l'an de Rome 684, qu'ils recouvrerent, pour ainsi dire, leur liberté.

Cependant à peine *Sinope* commençoit d'en jouir, qu'elle en fut dépouillée par Pharnace, qui enleva aux habitans une partie de leurs possessions. Ce prince, après la mort de Mithridate-Eupator, avoit obtenu de Pompée le royaume de Bosphore qu'avoit eu Macharès son frere. Mais il n'eut pas plutôt appris que la guerre s'étoit allumée entre Céfar & Pompée; que voulant profiter d'une si belle occasion de rentrer dans l'héritage de ses ancêtres, il se jetta sur le roya-

me de Pont, prit d'abord *Sinope*, qu'il pilla en partie, battit Domitien, général de l'armée romaine en Asie, & conquit en très-peu de tems, les états que son pere avoit possédés.

Mais toutes ses prospérités s'évanouirent presque en un instant. César, victorieux de ses ennemis, passe en diligence d'Alexandrie en Syrie, l'an de Rome 706, vole de-là dans le Pont, où il ne fait que paroître pour vaincre Pharnace, & tailler ses troupes en pieces à la fameuse journée de Zéla, lieu qui, plusieurs années auparavant avoit été si funeste aux Romains, par la victoire importante que Mithridate y avoit remportée contre Triarius, lieutenant de Lucullus; ainsi le nom romain fut vengé de l'affront qu'il avoit reçu en cet endroit, où César en monument de sa victoire, fit dresser un trophée, à l'opposite de celui que Mithridate y avoit fait élever à la honte des Romains.

Après le gain de cette bataille, tout céda au vainqueur; le royaume de Pont rentra sous l'obéissance de la république romaine, & Pharnace, qui s'étoit sauvé dans *Sinope* avec mille cavaliers seulement, fut obligé de rendre cette ville à Domitius Calvinus, lieutenant de César, & de s'enfuir par mer dans le Bosphore, où il n'eut pas plutôt mis pié à terre, qu'un des grands du pays, qui s'étoit soulevé contre lui, le fit perir, & s'empara du royaume.

Sinope étant ainsi tombée sous la puissance des Romains, n'eut pas moins à se louer de la générosité de César, que de celle de Lucullus: il fonda le premier dans leur ville une colonie romaine.

Ces colonies étoient autant de garnisons romaines répandues de toutes parts, pour retenir & affermir les nouveaux sujets dans l'obéissance, les accoutumer insensiblement à la domination romaine, & leur en faire goûter à la longue les lois & les coutumes. C'est ainsi encore qu'on récompense des travaux & des fatigues militaires du soldat vétéran, & une décharge de cette multitude prodigieuse de citoyens, dont Rome se trouvoit accablée.

On avoit soin de mettre ordinairement ces colonies dans les lieux les plus avantageux & les mieux situés de chaque contrée, surtout dans les villes capitales & dans les métropoles. De toutes les villes d'Asie, *Sinope*, tant à cause de sa situation, que de sa puissance sur mer, fut une de celles où il convenoit le plus de mettre une colonie, & de la rendre florissante.

M. Vaillant s'étoit persuadé trop légerement que Lucullus avoit fait le premier de *Sinope* une colonie romaine. Ce n'est pas ainsi qu'en ont écrit les anciens auteurs, que cet antiquaire cite lui-même. Strabon parlant de la prise de *Sinope* par Lucullus, dit seulement que ce général laissa à cette ville tout ce qui contribuoit à l'embellir, & qu'il se contenta de faire enlever la sphere de Billarus, & la statue d'Antolycus, ouvrage du fameux sculpteur Sthénis; c'est quelques lignes plus bas que ce géographe ajoute, que *Sinope* étoit, de son tems, colonie romaine, νυν δε και Ρωμαιων αποικιαν δεδεκται; de-là il est aisé de voir que cette colonie n'avoit pas été établie par Lucullus; car si ce fait eût été vrai, Strabon en auroit fait mention plus haut, en parlant du traitement que *Sinope* reçut de ce général. Appien dit seulement que Lucullus rendit à *Sinope* la liberté. Ainsi aucun des anciens auteurs ne dit que cette ville ait été faite colonie par Lucullus.

L'époque de *Sinope* marquée sur la médaille de Gordien-Pie, frappée à *Sinope*, & si bien expliquée par M. l'abbé de Fontenu, prend son commencement à l'an de Rome 684. L'époque marquée sur les médailles de M. Aurele & de Caracalla, commence à l'établissement de la colonie romaine par Jules-César, l'an de Rome 707. Cette double époque a été très-bien remarquée par M. Vaillant; elle se trouve aujourd'hui encore mieux confirmée par une médaille de Néron & d'Octavie, que le P. Froelich a fait graver, & par quelques autres dont on lui a communiqué la description.

Sinope ayant reçu tant de bienfaits de César, fit gloire de porter dans ses médailles le nom de colonie julienne, *colonia julia Sinope*. Auguste lui maintint apparemment ses franchises & ses privileges dans le voyage qu'il fit en Asie, l'an 12 de son empire, & de Rome 743, car elle joint la qualité d'Augusta avec celle de Julia dans quelques-unes de ses médailles; *colonia Julia Augusta Sinope* dans Vaillant, au revers de Caracalla; *colonia Augusta Sinope* dans Mezzabarbe, au revers de Gordien-Pie.

J'ai déjà peut-être remarqué à l'article SÉRAPIS, (& j'en parlerai plus au long au *mot* TEMPLE DE SÉRAPIS) que ce dieu des Egyptiens étoit celui de *Sinope*, & que ce ne fut pas sans de grandes raisons, que les Sinopiens prirent Jupiter Plutus, c'est-à-dire, Sérapis pour leur divinité tutélaire; car outre que plusieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter même, & non pas Apollon qui transporta de Grece en Asie *Sinope*, fondatrice de la ville de ce nom; les Sinopiens étoient aussi persuadés que c'étoit à Jupiter Plutus, dieu des mines, qu'ils étoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faisoient sur toutes les côtes de la mer Noire, d'une quantité prodigieuse de fer qu'ils tiroient des mines de leur contrée, & des pays voisins: raison pour laquelle vraisemblablement Pomponius Mela nomme les Sinopiens *chalybes*, c'est-à dire, comme l'explique Eustache sur Denys le géographe, *forgerons*, artisans, ou marchands en fer, & leur canton *Chalybie*, comme pour faire entendre que les habitans s'adonnoient sur-tout à la fabrique du fer, & qu'ils en tiroient leur principale richesse.

Outre le profit immense que le négoce du fer produisoit aux Sinopiens, ils en tiroient encore un très-considérable de la pêche du thon, qui se faisoit sur leur rivage, où en certain tems, selon Strabon, ce poisson se vendoit en quantité, raison pour laquelle ils le représentoient sur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poisson venoit des Palus-Méotides, d'où il passoit à Trébizonde & à Pharnacie, où s'en faisoit la premiere pêche; il alloit de-là le long de la côte de *Sinope* où s'en faisoit la seconde pêche, & traversoit ensuite jusqu'à Byzance, où s'en faisoit une troisieme pêche.

La terre de *Sinope* vantée par Dioscoride, Pline & Vitruve, étoit une espece de bol plus ou moins formé, que l'on trouvoit autrefois au voisinage de cette ville, & qu'on y apportoit, pour la distribuer à l'étranger; ce n'étoit au reste qu'un petit objet de commerce pour les Sinopiens: plusieurs autres villes de la Grece avoient des bols encore plus recherchés.

Voilà l'histoire complette de l'ancienne *Sinope*, en y comprenant même celle de son commerce. Je ferai un petit article de *Sinope* moderne, mais je ne puis terminer celui-ci, sans ajouter un mot du fameux Diogene, que j'ai déja nommé à la tête des hommes illustres dont cette ville a été la patrie.

Ce philosophe singulier, & bisarre dans ses manieres, mais vertueux dans ses principes, naquit à *Sinope*, dans la 91. olympiade, & mourut à Corinthe en allant aux jeux olympiques, la troisieme année de la 114 olympiade, âgé d'environ 90 ans, après avoir vécu dans l'étude de la morale, dans la tempérance, & le mépris des grandeurs du monde.

Il se soucioit peu d'être enterré, & cependant il le fut splendidement proche la porte de l'isthme du Péloponnèse; plusieurs villes de Grece se disputerent l'honneur de sa sépulture. Son tombeau, dont parle Pausanias, portoit un chien de marbre de Paros,

ros, avec une épitaphe. M. de Tournefort a vu cette épitaphe, qui eſt très-ſinguliere, ſur un ancien marbre à Veniſe, dans la cour de la maiſon d'Erizzo. Les habitans de *Sinope* lui dreſſerent auſſi des ſtatues de bronze.

Il me ſemble donc que ceux qui ne proferent aujourd'hui le nom de Diogene que pour le rendre ridicule, montrent bien peu de connoiſſance de la vie de l'antiquité. Les Athéniens en jugerent différemment, car ils honorerent toujours la pauvreté volontaire & ſon tonneau. Ils punirent ſévérement le jeune homme qui s'étoit aviſé de le lui rompre, & lui en donnerent un autre au nom de la république. Plutarque, Cicéron, Séneque, en un mot les premiers hommes de l'antiquité, n'ont parlé de Diogene qu'en termes pleins d'éloges, & l'on ne ſauroit guere s'empêcher de le lui refuſer, lorſqu'on enviſage philoſophiquement la grandeur de ſon ame.

Je ne m'étonne point qu'Alexandre ait admiré un homme de cette trempe. Ce prince, maître du monde, avoit vu venir à lui de toutes parts, les hommes d'états & les philoſophes pour lui faire la cour. Diogene fut le ſeul qui ne bougea de ſa place; il fallut que le conquérant d'Aſie allât trouver le ſage de *Sinope*. Dans cette viſite, il lui offrit des richeſſes, des honneurs, & ſa protection, & le ſage lui demanda pour toute faveur qu'il voulût bien ſe retirer un peu de ſon ſoleil, comme s'il eût voulu dire: ne m'ôtez point les biens de la nature, & je vous laiſſe ceux de la fortune. Alexandre comprit bien la vigueur d'une ame ſi haute, & ſe tournant vers les ſeigneurs de ſa cour: ſi je n'étois Alexandre, leur dit-il, je voudrois être Diogene; c'eſt-à dire, ſi je ne poſſédois tous les biens & tous les honneurs, je me tiendrois heureux de les mépriſer comme ce ſage.

Je n'ignore pas que ce ſeroit être ridicule de porter aujourd'hui une lanterne dans la même vue que le faiſoit Diogene, pour chercher un homme raiſonnable; mais l'homme qui donna naiſſance de cette idée, puiſqu'elle ne parut point extravagante au peuple d'Athènes. Il y a mille choſes ſemblables chez les anciens, dont on pourroit ſe moquer, ſi on les interprétoit à la rigueur; & ſelon les apparences, ce ne ſeroit pas avec fondement.

A l'égard du crime de fauſſe-monnoie, pour lequel il fut contraint de quitter ſa patrie, il eſt excuſé par ſes contemporains, ſur ce qu'il ne s'y porta que par l'avis de l'oracle d'Apollon; & s'il prit d'abord à la lettre la réponſe Delphique, ce ne fut que pour lui donner bientôt après une toute autre interprétation, en ſe ſervant d'une monnoie bien différente de celle qui avoit cours, ſi nous entendons par-là ſes maximes & ſon genre de vie.

Mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'eſt la ſagacité de ſon eſprit, ſes lumieres, & ſes connoiſſances. Le ſel de ſes bons mots, ſa fineſſe & la ſubtilité de ſes réparties, ont paſſé à la poſtérité. Si Ariſtipe, diſoit-il, ſavoit ſe contenter de légumes, il ne feroit pas ſans ceſſe ſa cour aux rois; & quoi qu'en diſe Horace, éternel adulateur d'Auguſte, & détracteur impitoyable du philoſophe de *Sinope*, qu'il n'appelle que le *mordant cynique*, je ne ſai pas trop ce qu'Ariſtipe auroit pu répondre à Diogene.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que nous ne liſons point la liſte des livres qu'il avoit compoſés, ſans regretter la perte de pluſieurs de ſes ouvrages. Il poſſédoit à un degré éminent le talent de la parole, & avoit une éloquence ſi perſuaſive, qu'elle ſubjuguoit tous les cœurs. C'eſt par cette raiſon qu'il acquit pluſieurs conquêtes, que nulle autre n'a faites dans le monde, leur rang ou leur fortune. Tels ont été Stilpon de Mégare, Onéſicrite & ſon fils, & Phocion, encore plus illuſtre qu'eux. Mais ſi vous voulez connoître plus particulierement Diogene & ſa ſecte, *voyez le mot* CYNIQUE, *hiſt. de la Philoſophie.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SINOPE, (*Géog. mod.*) ville de l'Aſie mineure, anciennement compriſe dans la Paphlagonie, comme nous l'avons dit dans l'*article* precedent. Elle étoit à 50 ſtades d'Armène, bâtie à l'entrée d'une preſqu'île, dont l'iſthme n'a que deux ſtades (environ deux cens toiſes de largeur), elle avoit un bon port de chaque côté.

L'ancienneté de cette ville remonte au tems fabuleux, au tems même des Argonautes. Elle reçut ſon luſtre des Miléſiens, qui y envoyerent une colonie, & avec le tems elle devint aſſez puiſſante pour fonder elle-même d'autres colonies ſur les côtes du Pont-Euxin; ſavoir à Céraſunte & à Trapéſunte. Les rois de Pont s'en emparerent, & Mithridate fit de *Sinope* la capitale de ſes états. Lucullus joignit *Sinope* aux conquêtes de la république; Jules-Céſar y envoya une colonie romaine, & Auguſte dans ſon voyage d'Aſie, lui confirma ſes franchiſes & ſes immunités.

Ses murailles étoient encore belles du tems de Strabon qui vivoit alors. Celles d'aujourd'hui ont été bâties ſous les derniers empereurs grecs; ſon château eſt entierement délabré. On ne trouve aucune inſcription dans la ville, ni dans les environs; mais on en voit quantité dans le cimetiere des Turcs, parmi des chapiteaux, baſes & piédeſtaux. Ce ſont les reſtes des débris du magnifique gymnaſe, du marché, & des portiques dont Strabon fait mention. Les eaux y ſont excellentes, & l'on cultive dans les campagnes voiſines, des oliviers d'une grandeur aſſez raiſonnable.

Charatice capitaine mahométan, ſurprit *Sinope* du tems d'Alexis Comnène, dans le deſſein d'enlever les tréſors que les empereurs grecs y avoient mis en dépôt; mais le ſultan lui manda par politique d'abandonner la place ſans y rien piller. Lorſque les croiſés ſe rendirent maîtres de Conſtantinople, *Sinope* reſta aux Comnènes, & fut une des villes de l'empire de Trébiſonde. Elle devint dans la ſuite une principauté indépendante, dont Mahomet II. fit la conquête en 1461, ſur Iſaac prince de *Sinope*; c'eſt ainſi que cette ville de l'Anatolie, qui a été épiſcopale dans le v. ſiecle, & qui n'eſt aujourd'hui qu'un bourg, a paſſé ſous la domination de la Porte ottomane.

Strabon qui ne négligeoit rien dans ſes deſcriptions, remarque que les côtes, depuis *Sinope* juſqu'en Bithynie, ſont couvertes d'arbres dont le bois eſt propre à faire des navires; que les campagnes ſont pleines d'oliviers, & que les menuiſiers de *Sinope* faiſoient de belles tables de bois d'érable & de noyer. Tout cela ſe pratique encore aujourd'hui, excepté qu'au-lieu de tables qui ne conviennent pas aux Turcs, ils emploient l'érable & le noyer à faire des ſophas, & à boiſer des appartemens. Ainſi ce n'eſt pas contre ce quartier de la mer Noire qu'Ovide a déclamé avec tant de véhémence, dans ſa troiſieme lettre écrite du Pont à Rufin. *Long.* 52. 54. *lat. ſept.* 42.

Aquila, auteur d'une verſion grecque de l'ancien Teſtament, étoit de *Sinope*. Il publia deux éditions de cette verſion; la premiere parut l'année 12 de l'empereur Adrien, la 128 de J. C. Dans la premiere, il ſe donna plus de liberté pour rendre le ſens de l'original, ſans s'attacher ſervilement aux mots, & ſans faire une verſion littérale. Mais dans la ſeconde, il traduiſit mot à mot, ſans en excepter même les termes qui ne peuvent être bien rendus en grec, particulierement la particule *eth*, qui lorſqu'elle déſigne ſeulement l'accuſatif en hébreu, n'a proprement aucune ſignification: cependant comme elle ſignifie ailleurs *avec*, Aquila la rendoit par la particule *σὺν*, ſans au-

cun égard au génie de la langue grecque.

S. Jérome porte de cette verſion des jugemens contradictoires; tantôt il la loue, & tantôt il la blâme. Dans un endroit il en parle d'une maniere défavorable, & ailleurs il dit qu'Aquila a rendu l'original mot à mot, avec tout le ſoin & toute la fidélité poſſible, & non trop ſcrupuleuſement comme quelques-uns le croient. Souvent il préfere cette verſion à celle des ſeptante, particulierement ſes *queſt. hebraic. in Geneſ.* Origene en parle toujours avec éloge. Il eſt vrai que pluſieurs autres anciens, comme Euſebe, ſe plaignent ſouvent de l'inexactitude d'Aquila en bien des paſſages.

Malgré toutes leurs plaintes, les ſavans regrettent la perte des traductions d'Aquila, qui ſe ſeroient certainement conſervées juſqu'à nous, ſi les anciens en avoient connu le véritable uſage. Elles méritoient ces traductions, qu'on les eût ſouvent fait copier aux frais communs des égliſes, & qu'on les eût miſes dans les bibliotheques publiques, pour les tranſmettre à la poſtérité; mais les copiſtes de ces tems-là étoient employés par des gens ignorans à copier un nombre infini de pieces inutiles, tandis qu'on négligeoit des ouvrages importans, qui ſont des pertes irréparables.

Ce fut la ſeconde verſion d'Aquila, retouchée par cet écrivain, que les juifs helléniſtes reçurent, & ils s'en ſervirent partout dans la ſuite, au lieu de celle des ſeptante. De-là vient qu'il eſt ſouvent parlé de cette verſion dans le talmud, & jamais de celle des ſeptante. Cependant les Talmudiſtes, jaloux contre les Helléniſtes, firent leurs efforts pour en dégoûter les peuples, & pour les ramener à l'hébreu. Cette affaire cauſa tant de bruit & de diviſions, que les empereurs furent obligés de s'en mêler.

Juſtinien en particulier, publia une ordonnance qui ſe trouve encore dans ſes nouvelles conſtitutions, portant permiſſion aux Juifs de lire l'Ecriture dans leurs ſynagogues, dans la verſion greque des ſeptante, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, ſelon les pays de leur demeure. Mais les docteurs juifs ayant reglé la choſe autrement, l'ordonnance de l'empereur ne ſervit de rien, ou de fort peu de choſe; car bientôt après les ſeptante & Aquila furent abandonnés: & depuis ce tems-là la lecture de l'Ecriture s'eſt toujours faite dans leurs aſſemblées en hébreu & en chaldéen, dont on ſe ſert même encore aujourd'hui dans quelques-unes de leurs ſynagogues, comme à Francfort. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SINOPE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la baſſe Normandie, au Cotentin. Elle ſort de pluſieurs ſources vers Famerville, & va tomber dans le havre de Quineville.

SINOPLE, ſ. m. *terme de Blaſon*; c'eſt ainſi qu'on appelle le vert ou la couleur praſine dans les armoiries. Cette couleur ſignifie ſelon les ſymboliſtes, *amour*, *jeuneſſe*, *beauté*, *réjouiſſance*, & ſur-tout *liberté*; d'où vient qu'on ſcelle en cire verte & en lacs de ſoie verte, les lettres de grace, d'abolition & de légitimation. L'origine du mot *ſinople* eſt inconnue; mais il ne faut pas la tirer de la terre de Sinope dans le Pont, car cette terre n'étoit point verte. On repréſente le *ſinople* en gravure, par des hachures qui prennent de l'angle dextre du chef, à l'angle ſéneſtre de la pointe. (*D. J.*)

SINSAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Japon, dont les feuilles diſpoſées en rond autour des petites branches, ſont longues d'environ trois pouces; épaiſſes, pointues, légérement ondées, ſans découpures à leur bord; d'un goût de ſagapenum, avec une chaleur mordicante. Ses fleurs ſont à quatre & cinq pétales, petites & rougeâtres. Ses baies ont la forme d'une poire, & la groſſeur de celles de l'aubépine, renfermant quatre ſemences blanches, fendues en deux, & ſemblables à celles de l'oranger.

SINSICH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers. *Voyez* ZINZICH.

SINTAGORA, (*Géogr. mod.*) ville de la preſqu'île de l'Inde, ſur la côte de Malabar, dans la partie ſeptentrionale du royaume de Canara, aux confins du royaume de Viſapour, près de l'embouchure de la riviere Aliga. (*D. J.*)

SINTIA, (*Geog. anc.*) ville de la Macédoine aux environs de la Thrace; le pays où elle étoit ſituée eſt nommé *Sintice* par Tite-Live & par Ptolomée. (*D. J.*)

SINTOS *ou* SINTOISME, ſ. m. (*Hiſt. mod. Culte religieux.*) c'eſt le nom que l'on donne à la religion idolâtre la plus anciennement établie au Japon. Elle conſiſte dans le culte que l'on rend à des héros déifiés, que les Japonois adorent ſous le nom de *cami* ou *kami*, ce qui ſignifie *eſprits immortels*. On leur éleve des temples dans leſquels on conſerve des épées, & d'autres armes antiques dont ces héros, devenus dieux, ſe ſervoient pour exterminer les monſtres & les ennemis de l'empire. Les *ſintoiſtes* ont la vénération la plus profonde pour les reliques de ces dieux, qu'ils regardent comme les génies tutélaires de la nation, ſes fondateurs & ſes premiers rois. L'hiſtoire de ces dieux fait la principale partie de la théologie du *ſintos*; elle eſt remplie d'événemens miraculeux, de géans vaincus, de dragons exterminés, & d'autres aventures extraordinaires, qui reſſemblent beaucoup à celles qui ſont contenues dans nos anciens livres de chevalerie. Le chef de la religion du *ſintos* & le ſouverain pontife, ſe nomme *mikaddo* ou *dairi*; il a ſeul le droit de placer les héros & les grands hommes de la nation au rang des dieux. On prétend qu'il deſcend lui-même des anciennes divinités du pays, qui ſe font un devoir de le viſiter une fois tous les ans.

La religion du *ſintos* n'admet point la métempſycoſe; cependant ſes ſectateurs s'abſtiennent de tuer ou de manger les animaux utiles aux hommes. Ils croient l'immortalité de l'ame, & un état futur de bonheur & de malheur. Ils ſont perſuadés que le diable anime le renard qu'ils appellent *ma*, c'eſt-à-dire *eſprit malin*, parce que cet animal cauſe de grands dommages à leurs pays.

Les principaux objets de la religion du *ſintos* ſe réduiſent à quatre chefs.

1°. Les cérémonies légales: elles conſiſtent à ne point ſe ſouiller de ſang; à s'abſtenir de manger de la chair; à ne point toucher aux corps morts; il n'eſt point permis de ſe préſenter aux temples lorſque l'on eſt impur; toute effuſion de ſang, même la plus involontaire, eſt regardée comme une grande ſouillure, & l'on démoliroit un temple ſi un ouvrier qui travailleroit à ſa conſtruction, venoit à ſe bleſſer juſqu'à répandre du ſang. La plus grande de toutes les impuretés, eſt celle que l'on contracte par la mort de ſes parens; la ſouillure augmente à proportion de la proximité du degré. Quelques caſuiſtes ajoutent que l'on peut contracter l'impureté des autres, ce qui arrive, ſoit en voyant, ſoit en entendant, ſoit en diſant des choſes impures & malhonnêtes. Les *ſintoïſtes* les plus rigides croient encore que c'eſt un crime, que de ſe préſenter aux dieux avec un eſprit inquiet & chagrin; ils diſent que *les prieres des malheureux doivent être des objets fâcheux pour des êtres qui jouiſſent de la ſuprême félicité.*

2°. La célébration des fêtes de religion eſt le ſecond objet du *ſintoïſme*. Ces fêtes s'appellent *rébi*, voyez *cet article*. Les principales ſe célebrent en l'honneur de Tenſio-dai-ſin, qui eſt le plus grand des dieux du *ſintoïſme*: les autres dieux ſont *Suwa*, *Fatzman*, *Morijaki*, *Sitios*, *Sitanno*, *Gotſutenno*, *Inari*,

Idſumo, *Jebiſu*, *Daikoku*, *Toſſi-toku*, *Fotsi* ou *Miroku*.

3°. Un des principaux points de la religion du *sintos* conſiſte à faire des pélerinages fréquens dans la province d'Iſjé, où ſont les temples conſacrés au plus grand de leurs dieux, les femmes ne s'exemptent point de ce devoir; mais les grands s'en diſpenſent & font faire ce pélerinage par des ſubſtituts. Lorſque les pélerins ont viſité les ſaints lieux d'Iſjé, on leur donne une boëte appellée *ofavai*, qu'ils ont en grande vénération. *Voyez* OFAVAI.

4°. La religion du *sintas* a des ſociétés & des confréries religieuſes, & ſes moines. *Voyez* JAMMABOS.

SINTRA *ou* CINTRA, (*Geog. mod.*) montagne de Portugal dans l'Eſtramadure, à 7 lieues de Liſbonne. La terre y forme un cap avancé, que les anciens ont nommé *promontorium Lunæ* ou *promontorium Oliſiponente*; c'eſt le *Tagrus* ou *Tagrum* de Varron, *rei ruſt. l. II. c. v.* Ce cap eſt un rameau de la montagne *Sintra*, autrefois nommée *mons Lunæ*. C'eſt une montagne qui, par ſon élévation, ſe préſente de fort loin aux vaiſſeaux qui raſent cette côte. A l'un des côtés de cette montagne eſt un gros bourg qui porte ſon nom. Au ſommet de la montagne, il y a un monaſtere d'une vûe charmante. D'un côté l'on voit l'Océan, de l'autre le Tage, & des deux côtés un payſage agréable de riches campagnes s'offre aux yeux. Au pié de la montagne *Sintra*, il y avoit anciennement un temple dédié au ſoleil & à la lune. (*D. J.*)

SINTZHEIM *ou* SINSHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, au petit pays Creigow, à 4 lieues d'Heidelberg, & à même diſtance d'Heilbron. Cette ville appartient à l'électeur Palatin, & les François la brûlerent avec quantité d'autres en 1689. *Long.* 27. 34. *latit.* 49. 15. (*D. J.*)

SINUESSE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le nouveau Latium, aux confins de la Campanie, au-delà du Liris, ſur le bord de la mer. Tite-Live, *l. X. c. xxj.* lui donne le titre de *colonie romaine*. La ville de Minturne, ſelon Strabon, *l. V.* étoit entre celles de *Formies* & de *Sinueſſa*. Pline, *l. III. c. v.* fait de *Sinueſſa* la derniere ville du Latium ajouté, & dit que quelques-uns l'avoient appellé *Sinope*; mais Tite-Live, *l. X. c. xxj.* fait entendre que *Sinueſſa* prit ce nom lorſque les Romains eurent envoyé une colonie dans un endroit où l'on croyoit qu'avoit été Sinope, ville greque: *placuit ut duæ coloniæ circà Viſcinum & Falernum agrum deducerentur; una ad oſtium Liris fluvii, quæ Minturna appellata; altera in ſalu Veſcino, Falernum contingente agrum, ubi Sinope dicitur græca urbs fuiſſe*; Sinueſſa *deindè ab colonis romanis appellata*. Les habitans de cette ville ſont appellés *Sinueſſani* ou *populus Sinueſſanus* par le même hiſtorien, & *Sinuiſani* dans une inſcription rapportée par Holſten, *p.* 224.

Il y avoit au voiſinage de cette ville des eaux minérales, qui en prenoient le nom d'*aquæ Sinueſſanæ*, & auxquelles on attribuoit la vertu de remédier à la ſtérilité des femmes, & de remettre l'eſprit aux hommes lorſqu'il étoit aliéné. C'étoit des bains d'eaux chaudes; ce qui a fait que Silius Italicus, *l. VIII. verſ.* 528. a donné à la ville de *Sinueſſa* l'épithete de *tepens*. Nous voyons dans Tacite, *l. XII. c. lxvj.* que l'empereur Claude uſa de ces bains.

On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de *Sinueſſa*, & elles conſervent le nom de la ville. Il y a près de Monte-Dracone quelques ruines d'édifices, de même que vers le bord de la mer où ſans doute étoient les grandes murailles du port. (*D. J.*)

SINUEUX, adj. (*Gram.*) qui ne ſuit pas la ligne droite. *Voyez* SINUOSITÉ.

SINUEUX, *en terme de Chirurgie*, ſe dit des ulceres étroits, profonds & tortueux. *Voyez* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUOSITÉ, ſ. f. (*Phyſ. & Géogr.*) ſuite de détours en formes d'arcs alternativement placés en ſens contraire.

C'eſt la *ſinuoſité* des côtes de la mer qui forme les baies, les ports, & ſervit de modele à Dédale pour faire ſon labyrinthe. *Voyez* BAIE, PORT, &c. *Voyez auſſi* LABYRINTHE.

SINUOSITÉ, ſ. f. (*Oſtéol.*) nom que les Anatomiſtes donnent à une cavité oblongue de l'os; cette cavité eſt faite en forme de gouttiere, ayant plus d'étendue dans ſa longueur que dans ſa largeur; telle eſt celle qui ſe remarque à la partie ſuperieure de l'humerus, &c. (*D. J.*)

SINUOSITÉ, *terme de Chirurgie & d'Anatomie*, tour & détour que fait un ulcere dans les chairs. *Voyez* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUS *ou* SINUS DROIT, *en Trigonometrie*, eſt une ligne droite tirée d'une extremité d'un arc perpendiculairement ſur le rayon qui paſſe par l'autre extrémité.

Le *ſinus* d'un arc eſt la moitié de la corde du double de cet arc. *Voyez* ARC.

Ainſi la ligne *A D*, *Pl. Trigonom. fig. 1.* qui eſt moitié de la corde *A B* du double de l'arc *A E B*, eſt le *ſinus droit*, ou ſimplement le *ſinus* de l'arc *A E*.

Le *ſinus total* eſt le *ſinus* du quart de cercle *H E*, ou de 90 degrés, c'eſt-à-dire le *ſinus total* eſt la même choſe que le rayon *H C*. *Voyez* RAYON.

Sinus verſe eſt une partie *E D* du *ſinus* total ou rayon, compriſe entre le *ſinus* droit *A D* & l'arc *A E*.

1°. Le *ſinus* droit *A D* étant perpendiculaire au rayon *E C*; tous les *ſinus* tirés ſur le même rayon, ſont paralleles les uns aux autres.

2°. Puiſque l'arc *A E* eſt la même meſure de l'angle *A C E*, & *A I* la meſure de l'angle contigu *A C I*, & le quart de cercle *H E* la meſure de l'angle droit; *A D* eſt auſſi le *ſinus* droit & *E D* le *ſinus* verſe des angles *A C E* & *A C I*, & le *ſinus* total eſt le *ſinus* de l'angle droit.

3°. Deux angles contigus, comme *A C E* & *A C I*, ont le même *ſinus*.

4°. Les *ſinus* des angles obtus ſont les mêmes que ceux de leur complément à deux angles droits.

5°. Tous les *ſinus* d'arcs ſemblables ont le même rapport à leurs rayons.

Le *ſinus* du complément ou le co-*ſinus* de l'arc *A E* eſt le *ſinus* de l'arc *A H*, qui eſt ſon complément à un quart de cercle. *Voyez* CO-SINUS.

Pareillement le co-*ſinus* de l'arc *A H* eſt le *ſinus* de l'arc *A E*.

Pour avoir en nombre la valeur des *ſinus*, &c. on prend le rayon pour l'unité, & on détermine la valeur des *ſinus*, des tangentes & des ſécantes en parties du rayon. Si nous apprenons par l'almageſt de Ptolomée, que les anciens diviſoient le rayon en ſoixante parties, qu'ils appelloient *degrés*, & par là ils déterminoient les cordes en minutes, ſecondes & tierces, c'eſt-à-dire en fractions ſexagéſimales du rayon, dont ils ſe ſervoient pareillement dans la réſolution des triangles (*Voyez* SEXAGÉSIMAL, DEGRÉ, *&c.*) les Arabes ſont, à ce qu'il paroît, les premiers qui ont fait uſage des *ſinus* ou demi-cordes. *Voyez* CORDES.

Regiomontanus diviſa d'abord, comme les anciens, le rayon en 60 degrés, & détermina les *ſinus* des différens degrés par leurs fractions décimales; mais dans la ſuite il trouva qu'il étoit bien plus commode de prendre le rayon pour l'unité, & ainſi il introduiſit dans la Trigonométrie la méthode dont on ſe ſert à-préſent.

Dans les tables communes des *ſinus* & des tangentes, on conçoit le rayon comme diviſé en 10000000

parties : on ne va jamais plus loin pour déterminer la quantité de ces *sinus* & de ces tangentes. Ainsi comme le côté d'un hexagone soutient la sixieme partie d'un cercle & est égal au rayon, de même aussi le *sinus* de 30°. est 5000000.

1°. Le *sinus* AD étant donné, trouver le *sinus* du complément : ôtez le quarré du *sinus* AD du quarré du rayon AC; le reste sera le quarré du *sinus* AG du complément : d'où tirant la racine quarrée, l'on a le *sinus* du complément ; par exemple, supposons AC, 10000000, & AD 5000000, on trouvera que AG *sinus* de 60°. est 8660254.

2°. Le *sinus* AD de l'arc AE étant donné, trouver le *sinus* de la moitié de l'arc ou la moitié de AE; trouvez la corde de l'arc AE, *voyez* CORDE, car la moitié de cette corde est son *sinus*. Ainsi supposons DC & AD connues, comme dans le problème précédent, nous trouverons que le *sinus* de la moitié de la corde AE ou le *sinus* de 15°. = 2588190.

3°. Le *sinus* DG de l'arc DF étant donné, trouver le *sinus* DE de l'arc double DB, *fig. 6.* Puisque les angles en E & en G sont des angles droits, & que l'angle B est commun à chaque triangle BCG & DEB, nous aurons $BC : CG :: BD : DE$; donc CG étant trouvé par le second problème, & BD étant double de DG, on peut trouver DE par la regle de proportion.

4°. Les *sinus* FG & DE, *fig. 7.* des arcs FA & DA, dont la différence DF est plus grande que 45 minutes, étant donnés, trouver un *sinus* intermédiaire quelconque, comme IL. Trouvez une quatrieme proportionnelle à la différence FD des arcs dont les *sinus* sont donnés, à la différence de l'arc IF dont on cherche le *sinus*, & à la différence DH des *sinus* donnés : ajoutez-la au plus petit *sinus* donné FG, la somme sera le *sinus* demandé.

5°. Trouver le *sinus* de 45 degrés ; soit HI, *fig. 1.* un quart de cercle, HCI sera un angle droit; par conséquent le triangle sera rectangle, donc $\overline{HI}^2 = \overline{HC}^2 + \overline{CI}^2 = 2\overline{HC}^2$. C'est pourquoi puisque HC *sinus* total est 10000000 ; si du quarré de $2\overline{HC}^2$, qui est 200000000000000, on extrait la racine quarrée 14142136 ; on aura la corde HI, dont la moitié 7071068 est le *sinus* demandé 45 degrés.

6°. Le *sinus* d'une minute ou de 60″. FG, *fig. 7.* étant donné, trouver le *sinus* d'une ou plusieurs secondes MN. Puisque les arcs AM & AF sont bien petits, AMF pourra être prise pour une ligne droite, sans qu'il y ait d'erreur sensible dans les fractions décimales du rayon dans lesquelles le *sinus* est exprimé, c'est-à-dire que les arcs AM & AF seront regardés comme proportionnels à leurs cordes ; c'est pourquoi puisque MN est parallele à FG, on aura $AF : FG :: AM : MN$; donc AF, FG & AM étant donné, on trouve aisément MN.

Construire un canon des *sinus*. Les *sinus* de 30°. 15°. 45°. & 36°. étant trouvés, (nous avons montré ci-dessus la maniere de trouver les trois premiers, &, à l'égard du quatrieme, c'est la moitié du côté du pentagone, *voyez* PENTAGONE), on peut de-là construire un canon de tous les *sinus* à chaque minute & à chaque seconde ; car avec le *sinus* de 36°. on trouve ceux de 18°. 9°. 4°. 30′. & 2°. 15′. par le second problème : ceux de 54°. 72°. 81°. 85°. 30′. & 87°. 45′. &c. par le premier problème ; d'ailleurs avec les *sinus* de 45°. on trouve le *sinus* de 22°. 30′. 11°. 15′. &c. Avec les *sinus* de 30°. & de 54°. on trouve le *sinus* de 12°. Avec le *sinus* de 12°. on trouve ceux de 6°. de 3°. de 1°. 30′. 35′. 78°. &c. Avec le *sinus* de 15°. on trouve le *sinus* de 7°. 30′. &c. jusqu'à ce qu'on ait 120 *sinus*, qui se suivent régulierement à 45′. près les uns des autres. On peut trouver les autres *sinus* intermédiaires par le cinquieme problème, & ainsi le canon sera complet.

Le *sinus* d'un arc étant donné, trouver la tangente & la sécante. *Voyez* TANGENTE & SÉCANTE.

Pour trouver le logarithme d'un *sinus* donné, *voyez* LOGARITHME.

Dans tous triangles, les côtés sont comme les *sinus* des angles opposés. *Voyez* TRIANGLE.

Le *sinus* BC, *fig. 9.* & le *sinus* verse AB étant donnés, trouver l'arc FC en degrés. Trouvez le demi-diametre AD, alors dans le triangle DBC, outre l'angle droit B, vous trouverez par les côtés BC & DC l'angle ADC, qui fait voir combien l'arc a de degrés ; le double de cet arc est l'arc FC. Ce problème est d'usage pour trouver le segment d'un cercle. *Voyez* SEGMENT.

Sinus artificiel signifie *logarithme* d'un *sinus*. *Voyez* LOGARITHME.

Ligne des sinus est une ligne sur le compas de proportion. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION, *&c. Chambers.* (*E*)

Formules des sinus. x étant le *sinus* d'un angle, & 1 le *sinus* total, $\sqrt{1-xx}$ est son co-*sinus* ; $\frac{1}{x}$, sa sécante ; $\frac{1}{\sqrt{1-xx}}$, sa co-sécante ; $\frac{x}{\sqrt{1-xx}}$, sa tangente.

De plus, si on nomme z un angle quelconque, on aura son *sinus* $= c\frac{\sqrt{-1}^{z\sqrt{-1}} - c^{-z\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$, & son co-*sinus* $c\frac{\sqrt{-1}^{z\sqrt{-1}} + c^{-z\sqrt{-1}}}{2}$. *Voyez* le *calcul intégral* de M. de Bougainville.

En général, *sin. d.* cos. $b = \frac{\sin. d+b}{2} + \frac{\sin. d-b}{2}$.

Sin. d. sin. $b = -\frac{1}{2}$ cos. $d+b+\frac{1}{2}$ cos. $d-b$.

Co-*sin. d* cos. b = cos. $\frac{d+b}{2}$ + cos. $\frac{d-b}{2}$.

Sin. $d+b$ = *sin. d* cos. b + *sin. b* cos. d.

Co-*sin.* $d+b$ = cos. d cos. b − *sin. b. sin. d.*

Courbe des sinus, est une courbe dans laquelle les abscisses représentent les arcs de cercle ; les ordonnées représentent les *sinus* de ces angles.

Donc si z représente les abscisses, on aura l'ordonnée $y = \sin. z = c\frac{\sqrt{-1}^{z\sqrt{-1}} - c^{-z\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$, ou bien $dz = \frac{dy}{\sqrt{1-yy}}$. Par ces formules, on trouvera aisément les propriétés de cette courbe, ses tangentes, sa quadrature, *&c.* (*O*)

SINUS, s. m. (*Osteolog.*) espece de cavité d'un os qui a plus d'étendue dans son fond que dans son entrée, c'est ce qu'on remarque à l'égard des *sinus* frontaux, des maxillaires, *&c.* (*D. J.*)

SINUS du cerveau, (*Anatom.*) Les *sinus du cerveau* sont des canaux veineux, plus amples & moins coniques, par rapport à leurs arteres correspondantes, que les anciens ne le font ordinairement, par rapport aux leurs. Dans ces *sinus*, se rassemble comme dans une espeçe d'entrepôt, le sang de différentes veines, pour être de-là distribué dans les véritables veines, qui doivent le rapporter au cœur.

Il y a quatre *sinus* principaux, le longitudinal supérieur, qui reçoit le sang de quelques parties externes de la tête & de la dure-mere, de la pie mere, & même de l'extérieur du cerveau ; deux *sinus* latéraux par rapport à lui, l'un droit & l'autre gauche, qui en reçoivent le sang ; & un quatrieme nommé *torcular* par les anciens, où se ramasse le sang qui revient du lacis choroïde, & par conséquent des ventricules du cerveau.

Tous les Anatomistes, excepté le célebre Morgagni, ont cru que le *sinus* longitudinal supérieur étant parvenu au derriere de la tête, sur la tente du cervelet, se partage & se fourche en deux autres canaux, qui sont les deux *sinus* latéraux, dont chacun reçoit une égale quantité de sang, & qu'à l'endroit de cette

bifurcation, le torcular verſe ſon ſang dans le confluent de ces trois *ſinus*.

Mais M. Garengeot, chirurgien, a communiqué à l'académie ſes obſervations, ſur ce ſujet, fort différentes de l'opinion commune. Eclairé par Morgagni, il a trouvé que comme le dit cet habile homme, la bifurcation prétendue du *ſinus* longitudinal ſupérieur, n'eſt proprement continu, qu'avec le latéral droit, qui reçoit la plus grande partie de ſa liqueur; & que la gauche reçoit principalement celle du torcular, qui ne ſe décharge que dans ce *ſinus* gauche, un peu après qu'il s'eſt ſéparé du longitudinal; & en effet, à l'égard de ce point, M. Garengeot remarque qu'il ne ſeroit pas poſſible que le torcular ſe déchargeât dans le confluent du longitudinal, & de ſes latéraux, parce qu'il y trouveroit une liqueur, dont le cours ſeroit contraire au cours de la ſienne. *Hiſt. de l'académie, année 1727.* (*D. J.*)

SINUS *en Chirurgie & en Anatomie*, eſt une petite cavité ou poche oblongue, qui ſe forme pour l'ordinaire à côté d'une bleſſure ou d'un ulcere, dans lequel le pus s'amaſſe.

Un *ſinus* eſt proprement une cavité dans le milieu d'une partie charnue, qui ſe forme par le croupiſſement ou la putréfaction du ſang ou des humeurs, & qui ſe fait à elle-même un paſſage.

Le *ſinus* fiſtuleux eſt une ulcération étroite & longue. Scutel obſerve que les *ſinus* profonds qui vont en bas, ſont difficiles à guérir; cependant ce chirurgien entreprend de guérir toutes ſortes de *ſinus* en une ſemaine, par les médicamens dont il fait la deſcription, *p. 338*, & avec un bandage bien collant. Il ajoute qu'il n'en vient jamais aux inciſions, que quand il s'apperçoit que tous les remedes de la pharmacie ſont impuiſſans; & que pour ouvrir le *ſinus*, il ne fait point uſage du biſtouri ou ſcapel trompeur, parce qu'il eſt bien plus ſujet à tromper l'opérateur que le malade.

La méthode de Scutel pour la guériſon des *ſinus* ſans opération, dépend plus de la compreſſion & du bandage expulſif que des médicamens. *Voyez* les mots COMPRESSION, COMPRESSE, EXPULSIF & FISTULE. (*Y*)

SIOMIO, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi qu'on nomme au Japon des ſeigneurs particuliers de certains diſtricts ou terres dont ils ſont propriétaires, & où ils rendent la juſtice au nom des empereurs du Japon. Ils ſont dans une telle dépendance de la cour, qu'il ne leur eſt pas permis de reſter plus de ſix mois dans leurs terres; ils ſont obligés de paſſer les ſix autres mois dans la ville de Jedo, où l'on retient toute l'année leurs enfans, qui répondent au ſouverain de la fidélité de leurs peres.

SION *ou* ZION, (*Géog.*) fameuſe montagne d'Aſie, dans la Judée, au midi & près de Jéruſalem, ſur laquelle fut bâti par Salomon le temple du Seigneur, ou pour mieux dire, il étoit ſur le mont Moria. David & les autres rois ſes ſucceſſeurs choiſirent leurs ſépultures ſur la montagne de *Sion*, mais on n'en voit aujourd'hui aucune trace. Ce mont même, dont la beauté eſt tant vantée dans l'Ecriture, eſt à préſent tellement difforme, qu'on ne devineroit jamais qu'il y eût eu deſſus une ville, & moins encore un château royal. Ce château détruit depuis tant de ſiecles, a été fort renommé chez les Hébreux, par la perte funeſte que David y fit de ſon innocence; car ce fut du haut de la terraſſe où il ſe promenoit, qu'il laiſſa échapper un regard inconſidéré ſur Bethſabée, femme d'Urie; & ce fut dans ce même endroit, que le prophete Nathan l'ayant repris de la part de Dieu de l'adultere qu'il avoit commis, il reconnut humblement ſon crime. La maiſon de Caïphe, qui étoit proche du mont *Sion*, eſt à préſent changée en une égliſe que les Arméniens deſſervent. Les Turcs ont fait une moſquée du ſaint cénacle. On peut lire le voyage de la Terre-ſainte par le P. Nau, ſur l'état actuel de la montagne de *Sion*. (*D. J.*)

SION *ou* SYON, (*Géog.*) en latin *Sedunum*, & en allemand *Sitten*, ville de Suiſſe, dans le Vallais, dont elle eſt capitale, ſur la petite riviere de Sitten, prés de la rive droite du Rhône, dans une belle plaine, à 20 lieues au levant de Geneve, à 12 au nord d'Aoſte.

Cette ville, l'ancienne demeure des Séduniens, eſt propre, & bien bâtie. Elle n'a point eu de ſiege épiſcopal qu'à la fin du ſixieme ſiecle. Son évêque qui eſt ſuffragant de Mouſtiers, prend ridiculement la qualité de prince de l'empire, quoiqu'il n'en ſoit plus membre, qu'il n'ait aucune ſéance aux dietes, & qu'il ne doive aucune obéiſſance à l'empereur & aux états de l'empire, jouiſſant de la franchiſe accordée au corps Helvétique, & autoriſée par le traité de Weſtphalie.

Il a d'autres grandes prérogatives. Il préſide aux états du pays avec une autorité, à-peu-près ſemblable à celle du doge de Veniſe. La monnoie ſe bat à ſon coin, ſous ſon nom, & à ſes armes. Il eſt élu par les ſuffrages communs des chanoines de la cathédrale & des députés des départemens. L'autorité ſouveraine eſt entre les mains de l'aſſemblée générale du pays, qui eſt compoſée d'un certain nombre de députés des ſept départemens.

Après l'évêque, celui qui tient le premier rang eſt le bailli du pays, nommé en allemand *Landshaultman*, c'eſt-à-dire, *capitaine du pays*. Il eſt juge abſolu des cauſes civiles qui ſe portent devant lui, & ſa charge dure deux ans. *Long. de Sion*, *24. 2. latit. 46. 8.* (*D. J.*)

SIOO, (*Géogr. mod.*) une des quinze provinces de la grande contrée du Sud-eſt de l'empire du Japon. Elle eſt très-conſidérable, puiſqu'on lui donne trois journées de longueur de tous côtés; c'eſt un pays médiocrement fertile, mais qui abonde en vers à ſoie, & conſéquemment en manufactures d'étoffes de ce genre; cette province a onze diſtricts. (*D. J.*)

SIOR, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, capitale du royaume de Coré, dans la province de Sengado, à une lieue d'une large riviere. *Long. 143. 38. latit. 37. 32.* (*D. J.*)

SIOUANNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales qui préſente un coup d'œil très-agréable. Il produit des baies & des fleurs en ombelles. Son fruit croît ſur les branches inférieures. On vante beaucoup l'efficacité de ſa racine contre le venin des ſerpens les plus dangereux.

SIOULÉ LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans l'Auvergne. Elle prend ſon nom d'un village nommé *Sioule* dans la généralité de Riom, & ſe perd dans l'Allier, à quatre lieues au-deſſus de Moulins. (*D. J.*)

SIOUNE, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tripoli, dans les montagnes de Derne. C'eſt une petite république, dont les habitans Negres & Arabes, ont pour tout bien des forêts de palmiers, qui avec un peu de laitage & d'orge, leur donnent à vivre. Ils ne payent aucun tribut, ſont libres, & contens. (*D. J.*)

SIOUTH *ou* SIUTH, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la haute-Egypte, au pié d'une montagne, & à demi-lieue du Nil, qu'on paſſe dans cet endroit ſur un pont de pierre, le ſeul qui ſoit ſur ce fleuve. Cette ville eſt une des plus grandes & des plus peuplées de l'Egypte. Il y a pluſieurs moſquées, & minarets. Le caſcief y réſide, & l'on y fabrique les toiles les mieux façonnées de toute l'Egypte. *Long. 49. 28. latit. 26. 52.* (*D. J.*)

SIPARIUM, ſ. m. (*Théatre des Rom.*) ſorte de voile qui ſe tiroit devant la ſcene, pendant que l'on

travailloit au changement du théatre, ou à changer a décoration. (*D. J.*)

SIPHÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Béotie. Elle étoit vers les confins de la Phocide, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xv.* Thucydide, *l. IV. p. 303.* la met ſur le bord de la mer, dans le golfe *Cirſæus*. Dans la dialecte dorique, au lieu de *Siphæ*, on diſoit Τιφαι ou Τιφα, & c'eſt ainſi que Pauſanias, *l. IX. c. xxxij.* écrit: ſi, dit-il, après être parti de Créuſis par mer, & après avoir paſſé Thisbé, vous reprenez la route le long de la côte, vous verrez ſur le bord de la mer une autre petite ville nommée *Tipha*. Hercule y a un temple, & ſa fête s'y célebre tous les ans comme à Thisbé. Les Thiphéens, ajoute-t-il, ſe vantent d'être de tous les peuples de la Béotie, ceux qui ont toujours le mieux entendu la marine. Ils diſent que Tiphis, à qui l'on confia la conduite du navire d'Argos, étoit de Tipha, & ils montrent hors de la ville un endroit où ils prétendent que ce navire aborda en revenant de Colchos. (*D. J.*)

SIPHANTO, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel connue des anciens ſous le nom de Siphnus. *Voyez* SIPHNUS.

Elle eſt à 36 milles de Milo, & ſous un très-beau ciel; l'air, les eaux, les fruits, le gibier, la volaille, tout y eſt excellent; les raiſins y ſont merveilleux, mais la terre qui les produit eſt trop forte, & les vins n'y ſont pas délicats. On y compte environ cinq mille ames, cinq villages, & quelques couvens. Le principal port de l'île eſt Faro, qui ſans doute a retenu ſon nom d'un ancien phare qui ſervoit à guider les vaiſſeaux. On voit dans Goltzius une médaille, où d'un côté eſt repréſentée une tour avec un homme placé au haut. De l'autre côté eſt la tête de quelque dieu, peut-être de Neptune.

Les mœurs des habitans de *Siphanto*, ne ſont point décriées comme celles de leurs ancêtres, hommes & femmes. Les dames même de *Siphanto* quand elles ſont à la campagne, couvrent pour n'être pas connues, leur viſage avec des bandes de linge qu'elles roulent ſi adroitement, qu'on ne voit que leur bouche, leur nez, & le blanc de leurs yeux. Certainement elles n'ont pas l'air conquérantes avec ce maſque, & reſſemblent plutôt à des mumies ambulantes: auſſi ſont-elles plus ſoigneuſes d'éviter les étrangers, que celles de Milo & de l'Argentiere n'ont d'empreſſement à les accueillir. Il y a un archevêque grec dans cette petite île. *Long. 42. 48. latit. 38.*

SIPHILIS, ſ. f. (*Médec.*) mot latin qu'on écrit différemment, parce qu'on en ſait moins l'étymologie que la ſignification. Guy Patin, dans ſa cent trente-deuxieme lettre, après avoir parlé du prince & de la princeſſe de C.... qui avoient la *ſiphilis*, dit que François I. gagna cette *ſiphilis*, & que le médecin le Coq en avertit Fernel pour qu'il le traitât.

SIPHNIENS, ſ. m. pl. (*Mythol.*) habitans de l'île de Siphnos, une des Cyclades. Ces peuples ayant découvert dans leur île une mine d'or, Apollon leur en fit demander la dixme pour la Pythie, leur promettant de la faire fructifier à leur profit. Les *Syphniens* firent donc bâtir un tréſor dans le temple de Delphes, & y dépoſerent la dixme que le dieu exigeoit; mais dans la ſuite par un eſprit d'avarice, dit l'hiſtorien, ils ceſſerent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit diſparoître. La capitale de l'île eſt aujourd'hui Siphanto, ſéjour agréable, ſous un beau ciel, & dans un air pur. (*D. J.*)

SIPHNIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui ſe trouvoit dans l'île de Siphnus dans la mer Egée; on en formoit des vaſes parce qu'elle ſe travailloit aiſément & ſoutenoit très-bien le feu. C'eſt une pierre de la nature de celle que nous appellons *pierres ollaires*.

SIPHNUS, (*Géog. anc.*) île que Strabon compte au nombre des Cyclades. Pomponius Méla, Pline & l'itinéraire d'Antonin écrivent *Siphnos*. Ptolomée, *liv. III. c. xv.* place dans cette île une ville à laquelle ils ſemblent donner le même nom.

Cette ville s'appelloit *Apollonia*, ſelon Etienne le géographe. Ptolomée marque l'île *Siphnos* preſque au milieu des îles Cyclades, & je ne crois pas qu'aucun autre qu'Etienne le géographe l'ait placée dans la mer de Crete. On l'appelloit anciennement *Meropia*, ſelon Pline; ſes habitans ſont nommés *Siphnii* dans Hérodote, *liv. VIII. c. xlvj.*

Les Siphniens tenoient leur tréſor dans un endroit du temple de Delphes, & voici la raiſon qu'en donne Pauſanias, *liv. X. c. xj.* Ils avoient, dit-il, des mines d'or dans leur île; Apollon leur demanda la dixme du produit de ces mines. Ils firent donc bâtir un tréſor dans le temple de Delphes, & y dépoſerent la dixme que le dieu exigeoit; mais dans la ſuite par un eſprit d'avarice, ils ceſſerent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit diſparoître.

Hérodote parle d'un autre malheur que les mines avoient attiré à cette île. Ceux parmi les Samiens qui avoient déclaré la guerre à Polycrate leur tyran, ſe voyant abandonnés par les Lacédémoniens, après la levée du ſiege de Samos, s'enfuirent à *Siphnos*, où ils demanderent à emprunter dix talens. *Siphnos* étoit alors la plus riche de toutes les îles, & l'on regardoit comme un grand tréſor la dixieme partie de l'or & de l'argent que l'on prenoit tous les ans ſur le rapport des mines pour envoyer au temple de Delphes. Cependant la propoſition des Samiens fut rejettée; mais ils ravagerent tout le pays, après avoir mis en fuite tous les habitans que l'on obligea de donner cent talens de rançon pour retirer leurs priſonniers. On prétend que la Pythoniſſe avoit prédit ce malheur; conſultée par ceux de *Siphnos* pour ſavoir ſi leurs richeſſes ſe ſoutiendroient long-tems, elle répondit qu'ils ſe donnaſſent bien de garde d'une ambaſſade rouge dans le tems que leur hôtel de ville & leur marché ſeroient tous blancs. Il ſemble que la prophétie s'accomplit à l'arrivée des Samiens, dont les vaiſſeaux étoient peints de rouge, ſuivant l'ancienne coutume des inſulaires, chez qui le bol eſt fort commun, & l'hôtel de la ville de *Siphnos*, de même que le marché, étoient revêtus de marbre blanc.

Théophraſte, Pline, Iſidore rapportent qu'on taillait à *Siphnos* avec le ciſeau des pots à feu d'une certaine pierre molle, leſquels pots devenoient noirs & très-durs après qu'on les avoit échaudés avec de l'huile bouillante. Cette terre n'étoit autre choſe que de la mine de plomb qui eſt commune dans cette île; mais *Siphnus* étoit encore plus célebre par ſes mines d'or & d'argent, dont il ne reſte pas aujourd'hui la moindre trace.

Les mœurs des habitans étoient fort décriées, au point qu'on diſoit en proverbe, *vivre à la ſiphnienne*, σιφνιαζειν, parole de ſiphnien, σιφνίος αρπαγων, pour dire de groſſes injures à quelqu'un, ainſi que nous l'apprennent Etienne le géographe, Heſychius & Suidas.

Nous n'avons que peu de médailles de *Siphnus*. Il y en avoit une dans le cabinet de M. Foucault, dont le type eſt une tête de Gordien Pie, & le revers une Pallas en caſque qui lance un javelot.

Cette île ſe nomme aujourd'hui *Siphanto*. On y trouve pour toute antiquité quelques tombeaux de marbre, qui ſervent communément d'auge pour y faire boire les animaux. (*D. J.*)

SIPHON, ſ. m. *voyez* SYPHON.

SIPHONANTHEMUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante établi par le docteur Amman. Le nom dérive des mots grecs σίφων, *un tuyau*, & ἄνθεμον, *une fleur*:

voici ſes caracteres. La fleur eſt compoſée d'un ſeul pétale qui forme un tuyau diviſé dans les bords en pluſieurs ſegmens. Le piſtil s'éleve du calice, & devient un fruit à quatre baies délicatement jointes enſemble ; il eſt diviſé en quatre loges, & contient pluſieurs graines rondelettes; les tiges de la plante ſont vertes & ſillonnées ; les feuilles ſont placées ſans ordre, preſſées les unes contre les autres, étroites, longues de trois pouces, & ſemblables à celles du ſaule ; elles ſont d'un verd foncé de chaque côté, & portées ſur des courtes queues. Des aîles des feuilles ſortent différens pédicules en maniere de ceux des fleurs umbelliferes ; chacun de ces pédicules eſt terminé par un calice d'une ſeule feuille, diviſée en cinq quartiers ; les fleurs ſortent de ce calice, qui forme un tuyau délié, long de deux ou trois pouces, d'un verd jaunâtre, & découpé à l'extrémité en quatre ſegmens ; au milieu des fleurs eſt le ſtile de couleur pourpre, crochu, environné de quatre étamines pourpres, qui ont chacune un ſommet brun, triangulaire. Dans les quatre cellules de la capſule eſt contenue une groſſe ſemence d'un jaune verdâtre. *Act. petropol. vol. VIII. p. 216.* (*D. J.*)

SIPONTE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, ſur la côte de la mer Adriatique, à l'embouchure du fleuve Garganus. Tite-Live & Pline écrivent *Sipontum* ; Pomponius Méla & l'itinéraire d'Antonin, *Sipuntum*, & les Grecs & quelques latins qui les ont ſuivis, diſent *Sipus*. *Sipunium*, dit Pomponius Méla, *vel, ut Graii dixere, Sipus*. Ptolomée & Etienne le géographe liſent Σιπους. Lucain, *l. V. v. 377.* décrit la ſituation de cette ville dans ces vers:

Quas recipit Salapina palus, & ſubdita Sipus
Montibus, Auſoniam quod torquent frugifer oram.
Dalmatico Boreæ, Calabroque obnoxius auſtro,
Appulus hadriacus exit Garganus in undas.

Silius Italicus fait le nom de cette ville indéclinable:

Et terram & littora Sipus.

Siponte fut, ſelon Tite-Live, *l. XXXIV. c. lxv.* & *l. XXXIX. c. xxiij.* une colonie romaine, qui dans la ſuite ſe trouvant affoiblie fut augmentée & renouvellée. Cette ville ſubſiſta juſqu'au tems de Manfrede, qui voyant que l'air y étoit mal ſain, à cauſe des marais voiſins, & qu'elle n'avoit pas un bon port, aſſigna aux habitans une place où fut bâtie la ville de Manfredonia. Le nom national eſt Σιπωντιες, ſelon Etienne le géographe, & *Sipontinus*, ſelon les Latins ; car on lit dans Cicéron, *Agrar. II. c. xxvij. in* Sipontinâ *ſicitate collocari*, & dans Frontin, *de Coloniis, ager Canuſinus.... Sipontinus. Ricordanus Maleſpina. Hiſt. Florent. cap. clxviij.*

Au bord de la mer, dit Léander, ſur un rocher eſcarpé, au pié du mont Gargan, on découvre les débris de l'ancienne ville de *Siponte*. Elle fut auſſi appellée *Sipa*. Strabon dit que Diomede la bâtit ; elle étoit à 150 ſtades, ou à 20 milles de Salapia. On n'y voit aujourd'hui que des ruines d'édifices, qui font cependant conjecturer que cette ville étoit grande & belle. (*D. J.*)

SIPTÉ, (*Géog. anc.*) Pauſanias dit qu'à Olympie, ville de l'Élide, il y avoit vers le milieu de l'Altis, ou Bois ſacré, ſous des platanes, un trophée érigé par les Eléens vainqueurs des Lacédémoniens ; qu'auprès de ce trophée on voyoit une ſtatue dédiée par ceux de Mende en Thrace, & que par une inſcription gravée ſur la cuiſſe du thrace, on apprenoit que ceux de Mende s'étant rendus maîtres de *Sipté*, en conſacrerent les dépouilles à Jupiter. *Sipté*, ajoute Pauſanias, étoit apparamment quelque ville ou quelque forteresſe de Thrace. (*D. J.*)

SIPYLE, (*Géog. anc.*) Σιπολος, en latin *Sipylum* ; ville de l'Aſie mineure ; & la capitale de la Méonie ; elle étoit bâtie au pié du mont *Sipyle*, ſelon Pline, *liv. V. c. xxjx.* qui dit qu'on l'appelloit auparavant *Tantalis* ; mais que de ſon tems ce n'étoit plus qu'un lac ou étang, cette ville ayant été abyſmée dans la terre. Strabon, *liv. I. pag. 58.* rapporte la même choſe. Il dit que *Sipyle*, qu'il ſurnomme *Idæa*, fut renverſée du tems de Tantale, & que les marais du voiſinage y formerent de grands lacs. Il ajoute dans le *liv. XII. p. 579.* qu'on ne doit pas regarder comme une fable ce qui étoit rapporté touchant le renverſement de *Sipyle*, puiſque de ſon tems la ville de Magnéſie avoit été pareillement engloutie.

Le mont Sipyle, *Sipylus*, fut appellé anciennement *Ceraunius*. Pauſanias, dans les Achaiques, *liv. II. c. xxiij.* confirme l'engloutiſſement de la ville de *Sipyle*, bâtie au pié de cette montagne. Il témoigne y avoir vu le tombeau de Tantale fils de Jupiter & de Pluton ; & c'eſt même, ajoute-t-il, un tombeau très-remarquable, ainſi que le trône de Pélops qui étoit au haut du mont *Sipyle*, immédiatement au-deſſus de la chapelle dédiée à la mere Plaſtène, qu'on régardoit pour la mere des dieux. Enfin il dit avoir vu des aigles blancs ſur cette montagne, près d'un marais nommé *le marais de Tantale*.

Tournefort qui a eu la curioſité, dans le dernier ſiecle, de viſiter le mont *Sipyle*, nous en a donné la deſcription ſuivante.

La grande plaine de Magnéſie, dit-il, eſt bornée au ſud par le mont *Sipylus* ; & cette montagne quoique fort étendue de l'eſt à l'oueſt, paroît beaucoup moins élevée que le mont Olympe. Le ſommet du *Sipylus* reſte au ſud-eſt de Magnéſie ; & le côté du nord eſt tout eſcarpé. Du haut de cette montagne la plaine paroît admirable, & l'on découvre avec plaiſir tout le cours de la riviere. Plutarque dit que le mont *Sipylus* s'appelloit *la montagne de la foudre*, parce qu'il y tonnoit plus ſouvent que ſur les autres qui ſont aux environs. C'eſt apparemment pour cela qu'on a frappé à Magnéſie des médailles de Marc-Aurele, du vieux Philippe, d'Herennia & d'Etruſcilla, dont les revers repréſentent Jupiter armé de la foudre.

La déeſſe Sipylène avoit pris ſon nom de cette montagne, ou, pour mieux dire, Cybele, la mere des dieux, avoit été nommée *Sibillène*, parce qu'on la révéroit d'une maniere particuliere dans le mont *Sipylus* ; ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'on voye tant de médailles de Magnéſie, au revers deſquelles cette déeſſe eſt repréſentée tantôt ſur le frontiſpice d'un temple à quatre colonnes, tantôt dans un char. On juroit même dans les affaires les plus importantes par la déeſſe du mont *Sipylus*, comme il paroît par ce précieux marbre d'Oxford, où eſt gravée la ligue de Smyrne & de Magnéſie, ſur le Méandre, en faveur du roi Séleucus Callinicus.

On ne peut être ſur le *Sipyle*, continue Tournefort, ſans ſe repréſenter, tantôt les grandes armées d'Agéſilaüs & de Triſſapherne, tantôt celles de Scipion & d'Antiochus, qui diſputoient l'empire d'Aſie dans les vaſtes campagnes qu'offre à la vue cette montagne. Pauſanias aſſure qu'Agéſilaüs battit l'armée des Perſes le long de l'Hermus ; & Diodore de Sicile rapporte que ce fameux général des Lacédémoniens, deſcendant du mont *Sipylus*, alla ravager les environs de Sardes.

Il eſt vraiſemblable que le mont *Sipyle* étoit autrefois fécond en métaux & en aimant ; il n'eſt donc pas étonnant que la ville *Sipylum*, ſituée au pié de cette montagne, ait été engloutie par des tremblemens de terre ; c'eſt un malheur aſſez ordinaire aux lieux qui abondent en mines métalliques, & ce malheur compenſe trop les richeſſes que les mines fourniſſent aux habitans. Si la fable, bien plus que la vé-

rite, n'avoit toujours flatté le goût des Grecs, le mont *Sipyle* auroit peut-être été plus fameux par l'aimant, que par le rocher de Niobé, d'où selon les poëtes, les eaux qui coulent sans cesse de cette montagne, sont les larmes que cette malheureuse mere verse encore après sa mort, pour la perte de ses enfans.

Pausanias étoit natif ou de *Sipyle*, capitale de la Néonie, ou de quelqu'autre ville voisine du mont *Sipyle*; il vivoit à Rome sous l'empereur Hadrien, & sous les Antonins; il mit au jour plus d'un ouvrage: car outre que Philostrate lui attribue des oraisons, Eustathe, Etienne de Byfance, & Suidas, le citent à l'occasion de quelques noms de villes ou de peuples, & nous donnent à entendre que non-seulement il avoit voyagé en Syrie, dans la Palestine, & dans toute l'Asie, mais qu'il en avoit publié une relation.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons de lui que le voyage historique de la Grece, ouvrage qui est écrit avec un détail, une exactitude, un fond d'érudition, que l'on ne trouve dans aucun autre voyageur, & qui peut, à bon titre, servir de modele. Nous le trouvons trop concis dans le style, mais c'est qu'écrivant pour les gens de son tems, qui étoient au fait de ce qu'il racontoit, il ne s'est pas cru obligé de s'expliquer plus au long. Son ouvrage est par-tout semé de réflexions utiles pour la conduite de la vie; s'il s'y trouve bien des choses auxquelles nous ne prenons point d'intérêt, c'est que le tems & la religion ont mis une grande différence entre notre façon de penser, & celle des anciens.

Son voyage est écrit avec une vérité qui ne sauroit être suspecte; l'auteur y rend compte de ce qu'il a vu dans la Grece; & à qui en rend il compte? Aux Romains, au milieu de qui il vivoit, dont la plûpart avoient été en Grece aussi-bien que lui, & qui auroient pu le démentir, s'il avoit avancé quelque fausseté.

En second lieu, c'est un voyage historique; on y remarque tout à la fois un voyageur curieux, & un écrivain profond, parfaitement instruit de tout ce qui regardoit les divers peuples dont il parle; il en possédoit la langue, c'étoit la sienne propre; il connoissoit leurs dieux, leur religion, leurs cérémonies, leurs lois, leurs coutumes, leurs mœurs; il avoit lû leurs poëtes, leurs historiens, leurs généalogistes, leurs géographes, en un mot leurs annales & leurs monumens les plus anciens; annales & monumens qui étoient alors subsistans, qu'il cite à chaque page, & que le tems nous a ravis. De-là, cette quantité prodigieuse de faits, d'événemens, de particularités, qui ne se trouvent plus que dans cet auteur, & qui le rendent précieux à tous ceux qui aiment l'étude des tems & de l'antiquité.

Enfin c'est le voyage de l'ancienne Grece, non de la Grece d'aujourd'hui, ou telle que Spon & Wheler l'ont décrite, pauvre, misérable, dépeuplée, gémissante dans une espece d'esclavage, & qui n'offre plus aux yeux du voyageur, que des ruines superbes, au milieu desquelles on la cherche sans la trouver; en un mot, l'image de la dévastation la plus affreuse, & l'exemple déplorable des vicissitudes d'ici bas. C'est de la Grece florissante que Pausanias nous donne la description; de la Grece, lorsqu'elle étoit le séjour des muses, le domicile des sciences, le centre du bon goût, le théâtre d'une infinité de merveilles, & pour tout dire, le pays le plus renommé de l'univers.

Il est vrai que Pausanias n'embrasse dans sa relation, qu'une partie de la Grece, & les villes que ses colonies occupoient dans l'Asie mineure; mais c'est aussi la partie la plus intéressante; il la divise en dix états, qui étoient autrefois indépendans les uns des autres, savoir, l'Attique, la Corinthie, l'Argolide, la Laconie, la Messenie, l'Elide, l'Arcadie, la Béotie, & la Phocide; c'est pourquoi chacun de ses livres donne la description de chacun de ces dix états de la Grece, à la reserve du cinquieme & du sixieme livre, qui tous deux ne traitent que de l'Elide, comme le second, lui seul, comprend Corinthe & Argos.

Il décrit exactement l'origine des peuples qu'il se propose de faire connoître, il nous instruit de leur gouvernement, de leurs guerres, de leurs colonies; il parcourt leurs villes & leurs bourgades, en rapportant ce qui lui a paru digne de curiosité. Si dans la discussion de quelques points d'histoire ou d'antiquité, il embrasse un sentiment plutôt qu'un autre, il cite toujours ses garans; & ses garans sont ordinairement les historiens & les poëtes les plus anciens, comme témoins des faits qu'il discute, ou plus proche de ceux qui en avoient été témoins. C'est par cette raison que la lecture de Pausanias fait tant de plaisir à ces savans, qui ont tous les siecles présens à l'esprit, & qui ne veulent rien ignorer de ce qu'il est possible de savoir. M. Fabricius a fait en leur faveur le détail des diverses éditions & traductions de Pausanias, afin qu'ils pussent choisir. Nous avons en françois celle de M. l'abbé Gedoyn, qui est excellente, & accompagnée de quelques cartes, & de courtes remarques, mais bonnes, & instructives. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SIPYLENE, (*Mythol.*) surnom de Cybele, pris de la ville de *Sipylum*, dans la Méonie, où cette déesse avoit un temple & un culte particulier. (*D. J.*)

SIR, (*Geog. mod.*) grande ville, & la capitale des Illyriens, selon Suidas. (*D. J.*)

SIRACI, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie, qui habitoient vers les monts Caucases, & sur les bords du Mermodas, suivant Strabon, *l. II. p.* 492.

SIRADIE, *palatinat de*, (*Géog. mod.*) palatinat de la grande Pologne. Il est borné au nord par le palatinat de Lencizca; à l'orient, par le palatinat de Sandomir; au midi, par le duché de Silésie; à l'occident, par le palatinat de Kalish. La riviere de Warta le divise en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale; il est gouverné par un palatin qui en prend le nom, ainsi que son chef-lieu. (*D. J.*)

SIRADIE, *ou* SIRATZ, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, capitale du palatinat du même nom, dans une belle plaine, sur les bords de la Warta, à 46 lieues au nord-oüest de Cracovie. Elle a pour sa défense un château; qui n'a pas empêché les Tartares de la piller en 1290; les Bohêmes la brûlerent en 1292; les chevaliers de l'ordre Teutonique en agirent de même en 1331; & en 1447, elle fut désolée par un nouvel incendie. *Long.* 37. 10. *lat.* 51. 32. (*D. J.*)

SIRÆ, (*Géog. anc.*) village du Péloponnese dans l'Arcadie, suivant Pausanias, *l. VIII. c. xxiij.* C'est aussi le nom d'un lieu de la Macédoine, dans la contrée Odomantique, selon Tite-Live, *l. XLV. c. iv.* (*D. J.*)

SIRAF, (*Géog. mod.*) c'étoit une ville maritime du Farsistan, sur le golphe de Perse, éloignée d'environ 60 lieues de Schiraz, capitale de la province. Cette ville fut long-tems fameuse par son trafic; car tous les vaisseaux arabes y abordoient, particulierement de Bassora, & les autres peuples indiens y apportoient aussi toutes sortes de marchandises de l'Inde; le commerce florissoit encore à *Siraf* au commencement du xiv. siecle; mais étant passé peu de tems après à Bander-Congo, & de-là à Ormuz, *Siraf* fut tellement abandonnée, que l'on auroit peine à trouver des vestiges d'une ville autrefois si brillante. (*D. J.*)

SIRA-MANGHITS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre aromatique de l'île de Madagascar, ses feuilles & son bois répandent une odeur semblable à celle du santal

fantal citrin ; l'écorce a l'odeur du girofle, & jette une réfine jaune ; on la regarde comme un ſpécifique pour les maux de cœur, & pour fortifier le foie.

SIRATICK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne le ſouverain d'une nation de négres d'Afrique, appellée *les-foulis* ; contre l'ordinaire des rois de ces climats, il gouverne avec la plus grande modération, ſes lois paroiſſent dictées par l'amour du bien public, & il n'eſt, pour ainſi dire, que l'organe de ſa nation ; cela n'empêche point que ſon autorité ne ſoit très-reſpectée & très-étendue ; les peuples ſe ſoumettent avec joie à des volontés qui tendent à leur bonheur. Le *ſiratick* a ſous lui un grand officier, qui eſt pour ainſi dire le lieutenant général du royaume, qui commande à d'autres officiers, ces derniers ſont tenus de fournir un certain contingent en cavalerie & en infanterie, ſur le premier ordre qu'on leur donne ; ils ſont payés ſur le prix qui réſulte de la vente des priſonniers de guerre, & de ceux qui refuſent de ſervir le roi ou la patrie ; ce droit eſt fondé ſur les lois primitives de l'état, qu'il n'eſt point permis au *ſiratick* de changer, quoiqu'il ouvre la porte à des oppreſſions ſans nombre. La dignité de *ſiratick* ne paſſe point aux enfans, mais aux freres du roi défunt, ou bien à leur défaut, au fils de ſa ſœur ; uſage qui eſt établi chez preſque tous les négres.

SIRBI, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie d'Aſie, dans l'Anatolie, ſur une riviere de même nom, qui, deux lieues au-deſſous, ſe jette dans la Méditerranée. *Sirbi* étoit autrefois, ſelon quelques ſavans, une ville épiſcopale, nommée *Xanthus*, ou *Xanthos*, dans la notice d'Hiéroclès ; en ce cas là, cette ville auroit eſſuyé bien des événemens différens juſqu'à ce jour. *Voyez* XANTHUS. (*D. J.*)

SIRBON LAC, (*Géog. anc.*) les anciens ont écrit *ſirbonis* & *ſerbonis* ; ce lac, connu des hiſtoriens & des anciens géographes, étoit entre la Paleſtine & l'Egypte, ſur la mer Méditerranée, aſſez près du mont Caſius. Diodore de Sicile, *l. I. c. xxx.* en parle ainſi : il y a, dit-il, au milieu de la Cœlo-Syrie & de l'Egypte, un lac fort étroit, & dont la longueur peut avoir deux cens ſtades ; on l'appelle *le lac Sirbon* ; il eſt très-profond & très-dangereux pour ceux qui ne le connoiſſent pas, parce qu'étant comme une bande d'eau entre deux rivages ſablonneux, les vents le tiennent preſque toujours couvert de ſable, de ſorte qu'il ne fait qu'une même ſurface avec la terre ferme, de laquelle il eſt impoſſible de le diſtinguer à l'œil ; il y a eû des capitaines qui y ont péri avec toute leur armée, faute de bien connoître le pays ; le ſable accumulé ſur cette eau bourbeuſe, ne cede d'abord que peu-à-peu, comme pour ſéduire les paſſans, qui continuent d'avancer, juſqu'à ce que s'appercevant de leur erreur, les ſecours qu'ils tâchent de ſe donner les uns aux autres, ne peuvent plus les ſauver. En effet, ce compoſé n'étant ni ſolide, ni liquide, on ne ſauroit nager dans une eau épaiſſie par le ſable, & par le limon dont elle eſt chargée : & l'on ne trouve nulle part un fond aſſez ferme pour appuyer le pié, ou pour s'élancer en haut ; tous les efforts qu'on peut faire ne ſervent qu'à attirer le ſable qui eſt ſur le rivage, & qui acheve d'accabler ceux qui ſont pris dans ce funeſte piege.

Strabon s'eſt aſſez groſſierement trompé ſur ce ſujet, ayant confondu le lac de *Sirbon*, avec le lac Aſphaltite, comme il eſt aiſé de le voir par la deſcription qu'il en fait, & par ce qu'il dit de ſon origine. *Géog. l. XVI. p. 1308. Amſt. 1707. in-fol.* Le lecteur peut conſulter ſur le lac *Sirbon*, Cellarius, *Géogr. ant. l. IV. c. j.* (*D. J.*)

SIRCK, (*Géog. mod.*) les François diſent & écrivent *Sirque* ; petite ville de Lorraine, aux confins du Luxembourg, ſur la rive gauche de la Moſelle, à trois lieues de Thionville, vers le couchant d'été. Elle a été cédée à la France par le traité de Vincennes, de l'an 1661, confirmé par celui de 1718. *Long. 23. 46. latit. 49. 24.* (*D. J.*)

SIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'au roi ſeul, & qui eſt comme une marque de ſouveraineté. Dans tous les placets, les demandes, les lettres, les diſcours, qui s'addreſſent au roi, on lui donne la qualité de *ſire*.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *herus*, maître ; en parlant au roi François premier, le nomme toujours *here*, maître ou *ſire* : d'autres le dérivent du grec κυριος, *ſeigneur* ; telle eſt l'opinion de Paſquier ; cet auteur ajoute que les anciens Francs donnoient le même titre à Dieu, en le nommant *beau ſire diex* ; d'autres font venir ce mot du ſyriaque, & ſoutiennent qu'on le donnoit d'abord aux marchands qui négocioient en Syrie. Ménage prétend qu'il vient de *ſenior*, ancien, d'où eſt venu *ſeigneur*, enſuite *ſeignor*, & *ſire*.

Anciennement on ſe ſervoit également du mot *ſire*, dans le même ſens que ſieur & ſeigneur, & on l'appliquoit aux barons, aux gentilhommes, & aux citoyens. *Voyez* SIEUR.

Le *ſire* de Joinville a écrit l'hiſtoire de S. Louis.

Il n'y avoit que certaines familles d'une nobleſſe diſtinguée, qui pouvoient prendre le nom de *ſire*, devant le nom de leur maiſon ; comme les *ſires de Coucy*, les *ſires de Beaujeu* ; mais lorſque le mot de *ſire* ſe trouve dans nos anciens auteurs, avec le nom de baptême, il ſignifie très-peu de choſe. Loyſeau dit que les barons de France, qui étoient barons des duchés ou comtés relevant de la couronne, pour ſe diſtinguer des barons inférieurs, s'appellerent *ſires*, comme *ſire* de Bourbon, *&c.* On donne auſſi au roi d'Angleterre le titre de *ſire*, ſoit en lui parlant, ſoit en lui écrivant. Dans le même royaume le titre de *ſir*, qui vient de *ſire*, eſt donné à toutes les perſonnes de diſtinction qui ſont au-deſſous des barons, & lorſqu'on parle d'un baronnet, ou d'un ſimple chevalier, on l'appelle toujours par ſon nom de baptême, joint à celui de *ſir*, comme *ſir* Philippe Sydney. Lorſque le roi d'Angleterre crée un ſimple chevalier, il le nomme par ſon nom de baptême, lui commande de ſe mettre à genoux ; & après lui avoir touché l'épaule gauche de ſon épée nue, il lui dit en anglois, *riſe ſir*, c'eſt-à-dire, *levez-vous chevalier*, & il le nomme. Miege, *état nouveau de la grande Bretagne*.

SIRENES, ſ. f. (*Mythol.*) ces monſtres demi-femmes & demi-oiſeaux, doivent leur naiſſance à la fable ; ce fut, dit-elle, trois filles du fleuve Achéloüs, & de la muſe Calliope. On les nomma *Parthénope*, *Leucoſie*, & *Ligée* ; & ſelon d'autres, *Aglaophénie*, *Thelxiépie*, & *Piſinoé*, noms qui roulent ſur la douceur de leur voix & le charme de leurs paroles ; mais les graces du chant, qui leur furent données en partage, les enorgueillirent juſqu'à oſer défier les déeſſes du Parnaſſe ; il leur en couta leurs aîles qui leur furent arrachées en punition de leur témérité ; elles ſe retirerent dans des îles déſertes, & proche de la côte de Sicile ou de Campanie ; de-là, elles attiroient ſur leurs écueils les paſſagers, par l'harmonie de leur voix, & leur donnoient enſuite la mort. Déſeſpérées de n'avoir pû ſurprendre dans leurs pieges Ulyſſe, ou Orphée, elles ſe précipiterent dans la mer, & ne furent plus entendues depuis. On tient qu'une d'elles donna le nom de *Parthénope* à la ville qui prit enſuite celui de *Naples*, & qu'une autre laiſſa celui de *Léucoſie* à une île de ces mers là.

Les *ſirènes* avoient la tête & le corps de femme juſqu'à la ceinture, & la forme d'oiſeau, de la ceintu-

re en bas ; ou tout le corps d'oiſeau, & la tête de femme ; car on les trouve repréſentées en ces deux manieres, & dans les mythologues, & ſur les anciens monumens ; l'une tient une lyre, l'autre deux flutes, & la troiſieme un rouleau pour chanter.

Ceux qui veulent moraliſer ſur cette fable des poëtes, diſent que les *ſirènes* n'étoient autre choſe que des courtiſanes, qui demeuroient ſur les bords de la mer de Sicile, & qui par les attraits de la volupté, ſéduiſoient les paſſans, & leur faiſoient oublier leur courſe ; ils ajoutent même que le nombre & le nom des trois *ſirènes*, a été inventé ſur la triple volupté des ſens, la muſique, le vin, & l'amour ; en conſéquence de cette idée, ils ont tiré l'étymologie de *ſirènes*, du mot grec σιρα, qui ſignifie *une chaine*, pour dire qu'il étoit comme impoſſible de ſe tirer de leurs liens, & de ſe détacher de leurs charmes invincibles. Strabon aſſure que les *ſirènes* eurent un temple près de Surrente. (*D. J.*)

SIRENUM PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire d'Italie, ſur la côte de la Lucanie, vis-à-vis de l'île Leucoſia, que la mer en a détachée, ſelon Pline, *l. II. c. lxxxviij.* (*D. J.*)

SIRÉNUSES LES, (*Géog. anc.*) *ſirenuſæ*, îles ſur la côte de la mer de Tyrrhène, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* Strabon, *l. V. p. 247.* nous marque plus préciſément la poſition de ces îles. Entre le promontoire de Minerve, & l'île de Caprée, il n'y a, dit-il, qu'un trajet : & quand vous avez tourné autour de ce promontoire, vous rencontrez des îles ſeules & pierreuſes, qu'on appelle *ſirenuſæ*, *ſirenes*, ou *ſirenides*. Dans un autre endroit, *l. V. p. 251.* il compte 260 ſtades, depuis les îles *ſirenuſæ*, juſqu'au fleuve Silarus ; il ſemble néanmoins donner ici le nom de *ſirenuſæ* au promontoire de Minerve, qui a pû être appellé de ce nom, à cauſe du voiſinage de ces îles, comme il avoit été nommé *Athæneum*, ou *promontoire de Minerve*, à cauſe d'un temple qu'Ulyſſe y avoit bâti à l'honneur de Minerve.

Ces mêmes îles ſont appellées *Sirenum petræ*, par Pomponius Mela, *l. II. c. iv.* & *Sirenum ſedes*, par Pline, *l. III. c. v.* Elles étoient au nombre de trois ; il y en a qui en comptent davantage ; le pere Coronelli, *Iſolario*, *p. 117.* en compte huit. Auprès de l'île de Procida, qui n'eſt pas éloignée de Pouzzoles, on voit, dit-il, huit petites îles qui ſont pleines de rochers, & déſertes ; elles ſont près l'une de l'autre : les anciens les appelloient *Sirénuſes*, ou les îles de Sirènes, parce que Parthénope, Ligée, & Léucoſie, trois fameuſes courtiſanes, les avoient habitées.

Ces femmes avoient toute la beauté, toutes les graces, & tous les agrémens imaginables ; leur voix étoit belle & mélodieuſe ; c'étoit auſſi par tous ces artifices, & ſur-tout par leurs chants, qu'elles charmoient ceux qui paſſoient près de là. Les nautonniers qui n'étoient pas aſſez ſur leurs gardes, ſe trouvoient tellement épris de curioſité, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de deſcendre dans cette île fatale, où, après des plaiſirs illicites, ils éprouvoient la derniere miſere. C'eſt pour cela que les poëtes ont feint qu'Ulyſſe devant paſſer auprès de ces écueils, avoit eu la ſage précaution de boucher avec de la cire, les oreilles de ſes compagnons, pour qu'ils n'entendiſſent point la voix de ces trompeuſes ſirènes. La fable ajoute qu'Ulyſſe lui-même, ſe lia au mât du navire, pour être inſenſible aux chants de ces dangereuſes bacchantes.

On dit que les anciens habitans de ces îles, avoient coutume d'adorer les ſirènes, & de leur offrir des ſacrifices ; & même on veut que du tems d'Ariſtote il y eût encore dans cet endroit, un temple dédié aux ſirènes. L'une de ces îles porte aujourd'hui le nom de *Galli* ou *Gallé* : elle eſt à cinq milles de l'île Caprée ; l'autre, qui eſt un peu au-delà du cap de la Minerve, n'a aucun nom ; & la troiſieme qui eſt auprès, s'appelle *San-Petro*. (*D. J.*)

SIRGIAN, *ou* SERDGIAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale du Kerman. Elle eſt arroſée par pluſieurs canaux, ce qui en rend le ſéjour gracieux. Les tables arabiques lui donnent pour *long.* 90. 20. *latit. ſeptent.* 29. 30. (*D. J.*)

SIRIASE, ſ. f. (*Médec.*) *ſiriaſis* ; nom d'une maladie à laquelle les enfans ſont ſujets. Elle conſiſte dans l'inflammation du cerveau, la fievre aiguë, la perte de l'appétit, l'excavation des yeux & le deſſéchement du corps ; il faut détruire la fievre, dont tous les autres ſymptomes tirent leur origine. (*D. J.*)

SIRICACHE. *Voyez* CRESSELLE.

SIRINAGAR, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans les états du grand-mogol, & capitale du petit royaume de *Sirinagar*, ſitué dans la partie méridionale de la province de Siba. (*D. J.*)

SIRION, (*Géog. anc.*) lieu la Gaule aquitanique. L'itinéraire d'Antonin le marque entre Bordeaux & Uſſubium, à quinze milles de la premiere de ces places, & à vingt milles de la ſeconde. Les uns veulent que ce ſoit Rioms, ſur le bord de la Garonne, & d'autres Barſac, qui eſt au bord de la même riviere. (*D. J.*)

SIRIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie dans la Lucanie, à l'embouchure du fleuve *Siris*. Elle fut d'abord nommée *Leuternia*, enſuite *Policum*, enſuite *Siris*, & enfin *Heraclium*, car elle ne fut plus regardée que comme le port de la ville d'Héraclée, lorſque les Tarentins eurent fondé cette derniere ville. Pline, *liv. III. ch. xj.* ſe trompe donc, lorſqu'il dit qu'Héraclée fut pendant quelque tems appellée *Siris*. Héraclée & *Siris* étoient toutes deux ſituées entre les fleuves *Aciris* & *Siris*, la derniere à l'embouchure du fleuve de même nom, & l'autre au bord de l'*Aceris*, mais à quelque diſtance de la mer.

On prétendoit que *Siris* avoit été bâtie par les Troïens ; & pour prouver cette idée, on y montroit un ſimulacre de la Minerve de Troie. On le montroit encore du tems de Strabon, comme une image miraculeuſe, car elle baiſſoit les yeux, de l'horreur qu'elle éprouva lorſque les Ioniens prirent la ville, & qu'ils n'eurent aucun reſpect pour ſon ſimulacre. Pluſieurs habitans s'étoient ſauvés auprès de la ſtatue de Minerve, & imploroient dans cet aſyle, qu'ils croyoient inviolable, l'humanité du vainqueur ; mais ſans aucun égard à leurs prieres, on les arracha barbarement de cet aſyle. La déeſſe n'eut pas le courage de contempler ce crime, & voilà pourquoi elle avoit les yeux fixés en terre. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'un ſpectacle affreux l'avoit obligé à détourner la vue ; elle ſe conduiſit ainſi dans Troie quand on viola Caſſandre.

Strabon, dont j'emprunte tous ces faits, les accompagne d'une réflexon judicieuſe, *liv. VI. p. 182.* ſur le grand nombre d'images de la même Minerve, qu'on prétendoit que les Troïens avoient conſacrées depuis leur diſperſion. C'eſt une imprudence, dit-il, que d'oſer feindre, non-ſeulement qu'autrefois un ſimulacre baiſſât les yeux, mais même qu'on peut aujourd'hui montrer un tel ſimulacre. C'eſt une impudence encore plus grande que d'oſer parler d'un bon nombre de tels ſimulacres apportés de Troie. On ſe vante à Rome, continue-t-il, à Lavinée, à Luceria, à *Siris*, d'avoir la Minerve des Troïens, & l'on applique à divers lieux l'action des femmes troïennes.

2°. *Siris*, fleuve d'Italie dans la Lucanie, aujourd'hui *Sino*, *Senno* ou *Sirio*. Son embouchure eſt marquée du golfe de Tarente, près la ville de *Siris*, qui étoit le port d'Héraclée. Strabon, *liv. VI. p. 264*, dit qu'elle ſe trouvoit à vingt-quatre ſtades de cette derniere ville, à trois cens trente de Thurium, & à

trois cens quarante de Tarente. Au réſte, les géographes ont remarqué que Florus, *liv. I. ch. xviij.* a confondu la riviere Liris avec celle de *Siris*, en parlant du combat de Pyrrhus contre le conſul Lœvinus. Il dit que ce combat ſe donna, *apud Heracleam & Campaniæ fluvium Lirim*, au lieu de dire *apud Heracleam & Lucaniæ fluvium Sirim.* (*D. J.*)

SIRITIS, *ou* SIRENETIS, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, dans la Lucanie. Athénée, *liv. XIV.* dit qu'elle prenoit ſon nom de la ville de Siris, qui y étoit ſituée. *Voyez* SIRIS. (*D. J.*)

SIRIUS, ſ. m. *en Aſtronomie*, ou la canicule, eſt une étoile de la premiere grandeur, très-brillante, qui eſt placée dans la gueule du grand chien. *Voyez* CHIEN & CONSTELLATION.

Les Arabes la nomment *aſchere*, les Grecs σειριος, & les Latins *canicula*. *Voyez* CANICULE & CANICULAIRE. (*O*)

SIRMICH, *ou* SIRMISCH, (*Géog. mod.*) en latin *Sirmienſis comitatus*, contrée du royaume de Hongrie. Elle s'étend au midi le long de la Save, qui la ſépare de la Servie & de la Raſcie. Le Danube la borne à l'orient, le comté de Valpon au nord, & celui de Poſega à l'occident. Les Turcs ſont aujourd'hui les maîtres de cette contrée.

La ville de *Sirmich*, ſa capitale, en latin *Sirmium*, lui a donné ſon nom. Cette ville, appellée par ceux du pays *Szreino* ou *Schremnia*, eſt ſituée ſur la riviere de Boſweth, proche la Save, au pié du mont Arpareta, à quinze milles d'Eſſek au midi. *Long. 38. 6. latit. 45. 4.*

Elle a eu un évêché ſous Colocza. Il s'y eſt tenu deux conciles, l'un en 351, & l'autre en 537. Cette ville, alors conſidérable, fut ruinée par les Huns vers l'an 460, & les Turcs ne l'ont pas rétablie, enſorte que ce n'eſt plus aujourd'hui qu'une bourgade dépeuplée; mais elle étoit puiſſante & célebre ſous les empereurs romains, comme on peut le voir en liſant l'*article* SIRIMUM. (*D. J.*)

SIRMIO, (*Géog. anc.*) péninſule d'Italie, dans la Gaule tranſpadane, au territoire de Vérone, dans le lac *Benacus*, du côté du midi. Cette péninſule charmante n'étoit pas la patrie de Catulle, qui étoit né à Véronne, comme le diſent Pline, *l. XXXVI. c. vj.* & Euſebe, *in chronic.* mais il y avoit ſeulement une maiſon de campagne, ou une agréable retraite; auſſi ne l'appelle-t-il pas ſa patrie, mais ſon domaine, & il s'en dit le maître, & non pas le nourriſſon. Voici de quelle maniere il en parle, *carm. xxxij.*

Peninſularum Sirmio, *inſularumque*
Ocelle, quaſcumque in liquentibus ſtagnis
Marique vaſto fert uterque Neptunus.
Quam te libenter, quamque lætus inviſo.

Et un peu plus bas il ajoute:

O quid ſolutis eſt beatius curis!
Quum mens onus reponit, ac peregrino
Labore feſſi venimus larem ad noſtrum,
Deſideratoque acquieſcimus lecto!
Hoc eſt, quod unum eſt pro laboribus tantis.
Salve, ô venuſta Sirmio, *atque hero gaude.*

Que ces vers ſont doux & agréables! Quel aimable poëte que Catulle! (*D. J.*)

SIRMIUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe-Pannonie, ſur la rive gauche de la Save, dans l'endroit où cette riviere reçoit celle que les anciens nomment *Bacuntius*. C'eſt-là ſa poſition, ſelon Pline, *liv. III. ch. xxv.* & Ptolomée, *liv. II. ch. xvj.*

C'étoit une très-grande ville, au rapport d'Hérodien, *liv. VII. ch. ij.* & la métropole de la Pannonie. On voit dans Gudius, *pag. 146.* une ancienne inſcription, avec ces mots: *natione Pannonius domu flavia Sirmio*; & on lit dans la notice des dignités de l'empire, *flavia Auguſta Sirmium*, ce qui nous apprend que *Sirmium* fut redevable de quelques bienfaits à la maiſon flavienne. Peut-être les empereurs de cette maiſon y envoyerent-ils une colonie; du moins M. le comte de Marſilly rapporte, dans ſon danube, une inſcription, qui juſtifie que cette ville étoit une colonie romaine. *Dec. col. Sirmiens.* Les Huns la détruiſirent vers l'an 460, & ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un bourg de l'Eſclavonie, nommé *Sirmich.*

Mais *Sirmium*, dans le tems de ſon luſtre, a été la réſidence, la patrie, ou le lieu du tombeau de pluſieurs empereurs romains, ce qui lui valut le titre de *ville impériale.*

Je remarque d'abord que c'eſt à *Sirmium* que mourut *Marc-Aurele*, le 17 Mars de l'an 180 de Jeſus-Chriſt, à l'âge de 59 ans, après en avoir regné 19. « On ſent en ſoi-même un plaiſir ſecret lorſqu'on » parle de cet empereur, dit M. de Monteſquieu. On » ne peut lire ſa vie ſans une eſpece d'attendriſſe- » ment. Tel eſt l'effet qu'elle produit, qu'on a meil- » leure opinion de ſoi-même, parce qu'on a meilleure » opinion des hommes ». Il fit le bonheur de ſes ſujets, & l'on vit en lui l'accompliſſement de cette ancienne maxime de Platon, que le monde ſeroit heureux ſi les philoſophes étoient rois, ou ſi les rois étoient philoſophes. Marc-Aurele faiſoit profeſſion ouverte de philoſophie, mais de la plus belle, j'entends de celle des Stoïciens, dont il ſuivoit la ſecte & la morale. Il nous reſte de ce prince douze livres de réflexions ſur ſa vie, ouvrage précieux, dont Madame Dacier a donné une traduction de grec en françois, avec des remarques.

L'empereur *Claude* finit auſſi ſes jours à *Sirmium* en 270, à 56 ans, d'une maladie peſtilentielle qui s'étoit miſe dans ſon armée, après de grandes batailles contre les Goths, les Scythes & les Sarmates.

Les empereurs nés à *Sirmium* ſont Aurélien, Probus, Conſtance II. & Gratien. Rappellons briévement leur caractere.

Aurelianus (Lucius Domitius), l'un des plus grands guerriers de l'antiquité, étoit d'une naiſſance obſcure, & parvint à l'empire par ſa valeur, après la mort de Claude. Il aimoit le travail, le vin, la bonne-chere, & n'aimoit pas les femmes. Il fit obſerver la diſcipline avec la derniere ſévérité; & quoique d'un caractere des plus ſanguinaires, ſa libéralité, & le ſoin qu'il prit de maintenir l'abondance, firent oublier ſon extrême cruauté. Il battit les Perſes, & s'acquit la plus haute réputation par la conquête des états de la reine Zénobie. Il traita les Palimyréniens avec une rigueur énorme, ſoumit l'Egypte à ſon obéiſſance, & triompha de Tetricus avec une pompe extraordinaire. Il alloit conduire en Thrace ſon armée contre les Perſes, lorſqu'il fut tué par un de ſes généraux au mois de Janvier 275. Il porta la guerre d'Orient en Occident, avec la même facilité que nos rois font marcher leurs armées d'Alſace en Flandres. On le déifia après ſa mort, & l'on éleva un temple en ſon honneur. Il fut nommé dans une médaille le reſtaurateur de l'empire, *orbis reſtitutor.* C'eſt un bonheur que ce prince payen, attaché au culte du ſoleil, ne ſe ſoit pas mis dans l'eſprit de perſécuter les chrétiens, car un homme ſi ſanguinaire n'en eût pas laiſſé ſubſiſter un ſeul.

Probus (Marcus Aurelius) y parvint de bonne heure aux premieres dignités militaires. Gallien lui donna le commandement de l'Illyrie. Tacite y joignit celui de l'Orient; & c'eſt là qu'il fut nommé par ſes troupes à l'empire. Il vainquit Florien, frere de Tacite, qui avoit été ſon concurrent. Enſuite il remporta de grandes victoires ſur les Vandales, les Gaulois, les Sarmates & les Goths. Il ſe préparoit à porter la guerre juſque dans la Perſe, lorſqu'il fut tué

en 282 par un parti de soldats séditieux, qu'il occupoit à des ouvrages publics auprès de *Sirmium*.

Constance II. (Flavius Julius Constantius), second fils de Constantin le grand, & de Fauste, naquit l'an 317 de Jesus-Christ, & fut déclaré César en 324. Après le décès de son pere, il fit mourir ses neveux & ses cousins. Il eut presque pendant tous le cours de son regne qui fut de 25 ans, une guerre désavantageuse à soutenir contre les Perses, au milieu de laquelle il se défit de plusieurs hommes illustres qui le servoient avec fidélité, entr'autres de Sylvain, capitaine habile, qui commandoit dans les Gaules, & de Gallus, qui avoit le département de l'Istrie. Enfin Julien, frere de Gallus, prit le titre d'empereur, & quitta les Gaules pour venger cette mort. Constance se préparoit à venir au-devant lui, lorsqu'il finit ses jours à Mopsueste, l'an 361, à l'âge de 45 ans. Saint Grégoire de Nazianze est le seul des écrivains originaux qui ait accusé Julien d'avoir fait empoisonner Constance. On s'apperçoit que ce pere de l'église charge sans preuves la mémoire de Julien, tandis qu'il fait de Constance le plus grand prince qui ait jamais été, & même un saint.

La vérité néanmoins est que Constance étoit un très-petit génie, qui d'ailleurs commit des cruautés inouies. Il fut paresseux & inappliqué; vain & avide de louanges, sans se soucier de les mériter; maître fier & tyran de ses sujets; esclave de ses eunuques, qui conserverent toujours l'ascendant qu'ils avoient pris sur son enfance, & lui firent exercer en faveur de l'hérésie un pouvoir despotique sur l'église, sans qu'on puisse dire autre chose à sa décharge, sinon qu'il agit toujours par des impressions étrangeres.

Les payens même ont blâmé sa tyrannie dans les affaires de la religion. Voici ce qu'en dit Ammien. « Par bigoterie il mit le trouble & la confusion dans » le christianisme, dont les dogmes sont simples & » précis. Il s'occupa plus à les examiner avec une in- » quiétude scrupuleuse, qu'il ne travailla sérieuse- » ment à rétablir la paix. De-là naquirent une infi- » nité de nouvelles divisions, qu'il eut soin de fo- » menter & de perpétuer par des disputes de mots. » Il ruina les voitures publiques, en faisant aller & » venir des troupes d'évêques pour les conciles, où » il vouloit dominer sur la foi ».

Gratien, fils de Valentinien I. naquit en 359, & n'étoit âgé que de 16 ans lorsqu'il parvint à l'empire. Au lieu de rétablir l'ordre, la discipline & les finances, il donna des édits contre tous les hérétiques, & aliéna le cœur de ses sujets. Maxime en profita pour débaucher les légions, qui le nommerent empereur. Gratien obligé de fuir, fut assassiné à Lyon par Andragatius en 383, à l'âge de 24 ans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIROC *ou* SIROCO, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne sur la Méditerranée au vent qui est entre l'orient & le midi. C'est le sud-est sur l'Océan.

SIRT, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Turquestan. Elle a sa source dans les montagnes qui séparent les états de Contousch (Khan des Calmoucks) de la grande Boucharie, à 44. 40. *de latitude* & à 95. *de longitude*. Après un cours d'environ cent lieues d'Allemagne, elle se dégorge dans le lac d'Arall, qui est situé sur les frontieres du Turquestan, à trois journées de la mer Caspienne. (*D. J.*)

SIRVAN, (*Géogr. mod.*) province de Perse. *Voyez* SCHIRVAN.

SISACHTINIES, s. f. pl. (*Antiq grecq.*) c'est-à-dire, la dépositon des charges; c'étoit une fête en mémoire d'une loi que fit Solon, qui défendoit de contraindre par violence les pauvres à payer leurs dettes.

SISALLE. *Voyez* GRIVE.

SISALO, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'Emerita à Sarragoce, en prenant par la Lusitanie. Elle étoit entre Mirobriga & Carcuvium, à treize milles de la premiere de ces places, & à vingt milles de la seconde. Ce porrroit être la ville Sisapone de Ptolomée, selon la Martiniere.

SISAPONE, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise: Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Oretani, & la place vers les confins de la Bétique. Au lieu de *Sisapone*, Pline, *l. XXXIII. c. vij.* écrit *Sisapo*, & remarque qu'il y avoit dans ce lieu des mines qui fournissoient un excellent vermillon; mais il met *Sirapo* dans la Bétique. Le P. Hardouin veut que ce soit aujourd'hui *Almaden*, dans l'Andalousie, au-dessus de Seville, & je crois fort qu'il a raison. *Voyez* dans le *recueil de l'acad. de Sciences*, le *mém.* de M. de Jussieu *sur les mines d'Almaden.* (*D. J.*)

SISAR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie-Césarienne; son embouchure est placée par Ptolomée, *l. IV. c. ij.* entre les villes Chobat & Jarsath. C'est le fleuve *Usar* de Pline.

SISARUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom que les botanistes donnent au genre de plante nommé vulgairement & caractérisé au *mot* CHERVI. *Voyez* CHERVI.

Tournefort ne compte qu'une seule espece de ce genre de plante; savoir, le *sisarum germanorum*, *I. R. H. 309.* C. B. P. 153. Boerh. *Ind. alt. 54.* en anglois, *the common skirret.*

Cette plante croît à la hauteur d'environ deux ou trois piés. Ses tiges sont épaisses, cannelées, & couvertes de feuilles longues, ailées, composées de quatre ou cinq lobes pointus & légerement crénelés en leurs bords, & opposés deux à deux. Ses fleurs sont en parasol, petites, odorantes, & à cinq pétales blancs. Sa semence approche de celle du persil, mais elle est plus grosse. Sa racine est semblable au navet; longue comme la main, grosse comme le doigt, blanche, d'un goût doux, & bonne à manger. Nous apprenons de Pline que Tibere en faisoit venir d'Allemagne. On cultive le *sisarum* dans nos jardins où il fleurit au mois de Juin. On en recommande la racine dans du petitlait contre les maladies de la poitrine. (*D. J.*)

SISAURANUM, (*Géog. mod.*) ville de Perse, à deux journées de Dara, & à trois milles de Rabdion, suivant Procope, qui dit que Justinien, ou plutôt Bélisaire, la prit & la rasa.

SISEK *ou* SISSEK, (*Géog. mod.*) place de la Croatie, sur la droite de la Save, au confluent de cette riviere avec la Kulpa. *Longitude 34. 33. latitude 45. 58.*

SISERRE; *voyez* GRIVE.

SISGGW *ou* SISGAW, (*Géog. mod.*) petit pays de Suisse, au canton de Basle. Listel en est le chef-lieu.

SISIMITHRE, ROCHER DE, (*Géog. anc.*) *Sisimithræ petra*, rocher d'Asie, dans la Bactriane, selon Strabon, *l. XI. p. 517.* Ce rocher avoit quinze stades de hauteur, c'est-à-dire, dix-huit cens soixante & quinze pas; & quatre-vingt stades de circuit, c'est-à-dire, dix mille pas. Le haut du rocher formoit une plaine de terres labourables, capable de fournir du grain pour la nourriture de cinq cens personnes. Alexandre s'étant rendu maître de ce lieu, y trouva la belle Roxane, fille d'Oxyartes, & l'épousa, à ce que rapporte Plutarque. (*D. J.*)

SISIO *ou* SSIMA, (*Géog. mod.*) petit province de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Le pays est fort stérile, mais la mer voisine le fournit abondamment d'huitres, de coquillages, & autres choses semblables; cette province n'a que trois districts.

SISO, (*Hist. nat, Bot.*) plante du Japon, d'un pié

de haut, dont la racine eſt très-fibreuſe, l'atige branchue, les petits rameaux terminés par un épi de fleurs, ſes feuilles ovales, pointues, & diſpoſées en rond autour des branches. Cette plante ſert à teindre la ſoie en pourpre.

SISSACH, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, au canton de Baſle; elle eſt ſituée dans une plaine, entre les monts qu'on nomme le haut & le bas Haweſtein, au petit pays de Siſgow, auquel elle communique ſon nom, quoique Leiſtel en ſoit regardé comme la capitale. (*D. J.*)

SISSONNE, PAS DE, *terme de Danſe*, pour exprimer un pas, qui s'exécute de la maniere ſuivante.

Ce pas renferme deux façons différentes de ſauter; ſavoir, 1°. plier pour ſauter, & retomber plié; 2°. étant plié ſe relever en ſautant. Ainſi, ſi l'on veut faire ce pas du pié droit, ayant le corps poſé ſur le pié gauche, il faut plier deſſus; & alors la jambe droite, qui eſt en l'air, s'ouvre du même tems à côté; mais lorſqu'on ſe releve en ſautant, elle ſe croiſe devant la gauche à la troiſieme poſition en tombant ſur les deux piés. On reſte plié pour ſe relever, en ſautant du même tems ſur le pié droit.

Le *pas de ſiſſonne* ſe fait de même en arriere, excepté qu'au lieu de prendre le mouvement de derriere pour venir en avant, il doit ſe prendre de la jambe de devant pour la paſſer derriere en tombant ſur les deux piés, & en ſe relevant ſur la jambe qui a paſſé derriere.

Il y en a un autre qui ſe fait à-peu-près de même, excepté qu'on ſe releve au premier ſaut ſur le pié de derriere, & qu'en ſautant on plie ſur le pié gauche, mais on retombe ſur les deux piés. Au ſecond ſaut l'on ſe releve ſur le pié gauche, & le pié droit reſte en l'air pour prendre un autre pas de ce pié.

On le fait auſſi en tournant; c'eſt la même maniere de tomber ſur les deux piés & de ſe relever ſur un pié; il n'y a que le contour que le corps fait qui en fait le changement, parce que les jambes étant pour ſupporter le corps, elles le ſuivent dans tous ſes mouvemens.

SISSOPOLI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, ſur une preſqu'île formée par la mer Noire, à 40 lieues au nord-oueſt de Conſtantinople. Elle a le titre d'archiépiſcopale, ce qui ne la peuple pas davantage. *Long.* 45. 34. *latit.* 42. 20. (*D. J.*)

SISTER, ſ. m. (*Meſure de continence.*) meſure pour les grains, dont on ſe ſert à Berg-op-zoom; ſoixante-trois *ſiſters* font le laſt de blé, & vingt-huit celui d'avoine.

SISTERON *ou* CISTERON, (*Géog. mod.*) ville de France, en Provence, avec évêché, bailliage, & ſénéchauſſée. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Seniſtro*, qu'on a depuis changé en *Segeſterica*, & par une nouvelle corruption en *Siſtarica*.

Cette ville a appartenu long-tems aux comtes de Forcalquier, enſuite aux comtes de Provence, & enfin aux rois de France, qui repréſentent ces derniers comtes.

Siſteron eſt ſitué ſur la Durance, qu'on y paſſe ſur un pont, à 20 lieues d'Aix, à 15 d'Embrun, & à 146 de Paris. Elle eſt défendue par une citadelle, qu'on regarde comme le boulevard de la Province, du côté des Alpes. Elle a droit, comme chef d'un bailliage aſſez étendu, de députer aux états, & aux aſſemblées des communautés. Il y a un gouverneur, un lieutenant de roi, & un major.

Son évêché, établi dans le vj. ſiecle, eſt ſuffragant d'Aix; il vaut quinze mille livres de rente. Son diocèſe contient 46 paroiſſes en Provence, 16 en Dauphiné & 2 dans le comtat Venaiſſin. Parmi ces paroiſſes, celle de Forcalquier ſe dit co-cathédrale, & un chapitre. *Long.* de *Siſteron*, 23. 33. *latit.* 44. 12.

Albertet, poëte provençal, qui floriſſoit ſur la fin du xiij. ſiecle, étoit né à *Siſteron*. Il aimoit les belles-lettres, étoit très-galant, & choiſit pour l'objet de ſa paſſion la marquiſe de Maleſpine, la dame la plus accomplie de Provence de ce tems-là. Il fit à ſa louange pluſieurs pieces de poéſie, qui plurent tant à cette dame, qu'elle lui en marqua ſa reconnoiſſance par des préſens de chevaux, de bijoux & d'argent. Cependant, comme elle s'apperçut que les aſſiduités d'*Albertet* faiſoient tort à ſa réputation, elle le pria de ſe retirer. Ce poëte obéit avec douleur, & ſe rendit à Taraſcon; mais il continua dans ſa retraite à chanter ſa belle marquiſe. Il lui envoya entr'autres vers un ſonnet, en forme de dialogue entr'elle & lui, qui commence

Deportas vous ami, d'aqueſt amour per aras.

Dans une autre ſtance, il dit:

Mais commo faray yeu (diz'yeu) mas amours caras
My poder d.ſportar d'aqueſt'affection?
Car certes yeu endury en eſta paſſion,
Per vous ingratament, mo.tas doulours amaras.

Le Monge des îles d'Or, nous apprend qu'*Albertet* mourut d'amour & de chagrin à Taraſcon, & qu'en mourant, il remit ſon livre de poéſies, intitulé *lou Petrach de Venus*, à Pierre de Valerme, ſon intime ami, pour en faire préſent à ſa cruelle & trop aimée Laure. Ce perfide ami, au lieu de remplir les intentions du mort, vendit l'ouvrage à le Fevre, poëte d'Uſez, qui eut l'effronterie de le publier ſous ſon nom; mais la fourberie fut découverte, & le coupable ſubit la peine du fouet, établie anciennement par les lois des empereurs, contre les plagiaires de ſon ordre. (*D. J.*)

SISTRE, ſ. m. (*Muſiq. anc.*) en latin *ſiſtrum*; inſtrument de muſique qui étoit employé dans les cérémonies religieuſes des Egyptiens, & principalement dans les fêtes qui ſe célébroient lorſque le Nil commençoit à croître. Cet inſtrument étoit de métal, à jour & à-peu-près de la figure d'une de nos raquettes. Ses branches percées de trous à égales diſtances, recevoient trois ou quatre petites baguettes mobiles de même métal, qui paſſoient au-travers, & qui étant agitées, rendoient un ſon aigu, plus propre à étourdir qu'à flatter l'oreille.

Le *ſiſtre* étoit ovale, fait d'une lame de métal ſonnant, dont la partie ſupérieure étoit ornée de trois figures; ſavoir de celle d'un chat à face humaine, placée dans le milieu; de la tête d'Iſis du côté droit; & de celle de Nephtys du côté gauche. Pluſieurs verges de même métal, terminées en crochet à leurs extrémités, & paſſées par des trous, dont la circonférence de l'inſtrument étoit percée de côté & d'autre, en traverſoient le plus petit diametre. L'inſtrument avoit dans ſa partie inférieure, une poignée par laquelle on le tenoit à la main; & tout ſon jeu conſiſtoit dans le tintement ou le ſon qu'il rendoit par la percuſſion des verges de métal, qui à chaque ſecouſſe qu'on lui donnoit, le frappoient à droite & à gauche.

Dans nos pierres gravées, Iſis eſt repréſentée tenant un vaſe d'une main, & le *ſiſtre* de l'autre; mais la bibliotheque de Ste Genevieve de Paris conſerve un de ces inſtrumens tout de cuivre: c'étoit leur matiere ordinaire, ainſi qu'on l'apprend d'Apulée qui en a donné la deſcription. Jérome Boſius en a fait un traité exprès, intitulé *Iſiacus de ſiſtro*. En effet les prêtres d'Iſis furent nommés *ſiſtriaci*.

L'uſage du *ſiſtre* dans les myſteres de cette déeſſe, étoit comme celui de la cymbale dans ceux de Cybèle, pour faire du bruit dans les temples & dans les

processions ; ces *sistres* rendoient un son à-peu-près semblable à celui des castagnettes. Les Hébreux se servoient aussi de cet instrument dans leurs réjouissances; car nous lisons au *I. Rois*, *xviij. 6.* que quand David revint de l'armée, après avoir tué Goliath, les femmes sortirent de la ville en chantant & en dansant avec des tambours & des *sistres*. (*D. J.*)

SISYMBRIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en croix, composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit ou une silique, composée de deux lames appliquées sur une cloison qui la divise en deux loges. Elle renferme des semences ordinairement arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, le port des especes qui le composent. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte douze especes de ce genre de plante; entre lesquelles nous décrirons la plus commune, *sisymbrium aquaticum, foliis in profundas laciniasdivisis, filiquâ breviori*, *I. R. H. 226.* Nous ajouterons un mot de *sisymbrium* annuel, à feuilles d'absynthe.

La racine du *sisymbrium* aquatique à feuilles lacinées, est oblongue, grosse comme le petit doigt; blanche, âcre, piquante & bonne à manger. Elle pousse des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés; cannelées, creuses & quelquefois rougeâtres. Ses feuilles sont oblongues, pointues, découpées profondément, dentelées en leurs bords, disposées alternativement le long des tiges.

Ses fleurs naissent aux sommets des rameaux, soutenues par des pédicules longs & grêles, composées chacune de quatre pétales, jaunes, disposées en croix & à six étamines. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede de petites siliques, courtes, divisées intérieurement en deux loges qui renferment des semences menues & presque rondes. Cette plante croît dans les fossés pleins d'eau, dans les rivieres, aux lieux marécageux; elle fleurit en été, & passe pour apéritive.

Le *sisymbrium* à feuilles d'absynthe, a la racine annuelle. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, divisées en plusieurs rameaux, revêtues de feuilles nombreuses, finement découpées, blanchâtres, d'un goût douçâtre mêlé d'une légere acrimonie. Ses fleurs naissent en grand nombre au sommet des branches, composées chacune de quatre pétales disposées en croix, de couleur jaune-pâle. Il leur succede des siliques longuettes, grêles, remplies de semences menues, rondes & rougeâtres. Cette plante croît sur les vieux murs, aux lieux rudes, incultes, pierreux, sablonneux; elle fleurit en été. Sa semence est connue des herboristes sous le nom de *thalitrou;* les pauvres gens l'emploient dans quelque liquide pour arrêter la dyssenterie & le dévoiement. (*D. J.*)

SISYRINCHIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la flambe & du xiphion, que par sa racine qui est composée de deux tubercules posés l'un sur l'autre, comme la racine du glaieul & comme celle du safran. *Voyez* FLAMBE & XIPHION. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Des trois especes de ce genre de plante que compte Tournefort, nous décrirons la principale; *sisyrinchium majus, flore luteâ maculâ notato*, *I. R. H. 365.* Cette plante ressemble à l'iris bulbeux; elle pousse deux ou trois feuilles longues, étroites, vertes & molles; sa tige porte au sommet quelques fleurs semblables à celles de l'iris, s'ouvrant l'une après l'autre, de couleur bleue, marquées de quelques taches jaunes, & d'une odeur assez agréable. Ces fleurs sont de courte durée; il leur succede des fruits oblongs qui contiennent des semences arrondies, petites & rougeâtres; sa racine est composée de deux tubercules posés l'un sur l'autre; elle est bonne à manger, d'un goût doux, de couleur noire en-dehors & blanche en-dedans. *Sisyrinchium* est un nom formé des deux mots grecs σῦς, *cochon*, & ῥύγχος, *rostrum*, comme qui diroit *groin de cochon*, parce que les cochons poussent leur groin dans la terre pour y chercher la racine de cette plante, dont ils sont fort friands. (*D. J.*)

SITACA *ou* SITACE, (*Géog. anc.*) ville de la Perside, à 15 stades du Tigre, & au voisinage du mont Zagrus. (*D. J.*)

SITALCAS, (*Mythol.*) dans le temple de Delphes Apollon avoit plusieurs statues, l'une desquelles étoit appellée *Apollon sitalcas*. Elle venoit d'une amende à laquelle les Phocéens avoient été condamnés par les Amphictyons, pour avoir labouré un champ consacré au dieu. Cette statue étoit haute de 35 coudées. Pausanias qui fait ce récit, ne donne point l'étymologie du mot *sitalcas*. (*D. J.*)

SITE, s. m. (*Peint.*) c'est la situation, l'assiette d'un lieu. Les Italiens disent *sito*, dans le même sens. Ces deux mots viennent originairement du mot latin *situs*.

Site s'entend particulierement du payſage; il y a des *sites* de plusieurs genres, bornés ou étendus, montueux, plats, aquatiques, cultivés ou incultes, habités ou deserts.

Sites insipides, ce sont des *sites* dont le choix est trivial. Claude le Lorrain n'a introduit dans ses payſages que des *sites insipides*; mais ce défaut est réparé par la grace du coloris, & par la beauté de l'exécution.

Les *sites* extraordinaires, sont ceux qui frappent l'imagination par la beauté & la nouveauté de leurs formes. Il faut éviter les *sites* communs, ou les rendre agréables, piquans & frappans.

Les *sites* doivent donc être d'un beau choix, bien liés & bien débrouillés par leurs formes; ils doivent avoir quelque chose de nouveau & de piquant. « Le » moyen de les diversifier à l'infini, dit M. de Piles, » est d'y faire survenir quelqu'un de ces accidens » qui arrivent si communément, & qui répandent » tant de variété dans la nature; par exemple, l'in» terposition de quelques nuages qui causent de l'in» terruption dans la lumiere, en sorte qu'il y ait des » endroits éclairés sur la terre, & des ombres qui te» lon le mouvement des nuages se succedent les uns » aux autres, & font des effets merveilleux, & des » changemens de clair-obscur qui semblent produire » autant de nouveaux *sites* ». L'exécution & le coloris sont essentiels en ce genre.

Les payſages du Poussin sont remarquables par l'agrément, la nouveauté, la richesse & l'ingénieuse diversité des *sites*. Je dis *l'ingénieuse diversité*, car le *site* dans un payſage, doit être varié des divers objets que la nature produit de son bon gré, sans art & sans culture: les rochers, les torrens, les montagnes, les ruisseaux, les forêts, les ciels & les campagnes fertiles ou rustiques, sont les choses qui plaisent le plus dans les payſages. (*D. J.*)

SITELLA, s. f. (*Antiq. rom.*) espece d'urne destinée chez les Romains, à mettre des billets ou ballotes, pour les élections des magistrats à Rome. On donnoit deux ballotes à ceux qui avoient droit de suffrage; l'une marquée de deux lettres *V. R.* pour l'approbation; & l'autre de la lettre *A.* pour la réjection: on jettoit à sa volonté dans la *sitella* l'une ou l'autre de ces deux ballotes. (*D. J.*)

SITHNIDES, (*Mythol.*) les nymphes *sithnides* étoient originaires du pays de Mégare; l'une d'entre elles eut une fille dont Jupiter devint amoureux, & de ce commerce naquit Mégarus, fondateur de Mégare. Dans cette ville étoit un magnifique aquéduc, bâti par Théagene tyran de Mégare. Les habitans

appelloient l'eau de cette fontaine, *l'eau des nymphes sithnides*. (*D. J.*)

SITHONIE, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe appelle ainsi une partie de la Thrace. Elle tiroit son nom de Sithonius roi des Odomantes. Cette contrée étoit située au-dessus du golfe *Toyonaïcus*, & l'on y comptoit trois villes; savoir Olyntho, Metrée & Torone. Hérodote, *lib. VII. c. cxxij.* dit que la contrée où étoient situées les villes grecques Torona, Galepson, Sermyla, Mécyberna & Olynthus, étoit appellée de son tems *Sithonia*. C'est sans doute des neiges des montagnes de cette contrée dont parle Virgile dans ces vers.

Nec sic frigoribus mediis Hebrumque bibamus,
Sithoniasque nives hiemis subeamus aquosæ.
(*D. J.*)

SITHONIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sithonii*; Hérodote met les *Sithoniens* sur les côtes de Macédoine, dans la Paraxie & la Calcidique, entre le golfe Singitique & le golfe Toronaïque. Etienne de Bizance & Pline en reconnoissent d'autres à l'extrémité septentrionale de la Thrace, sur les bords du Pont-Euxin, le long de la riviere *Salmidessus*, entre le mont Æmus & le Danube. Horace, *ode xviij. l. I.* parle de ces derniers, il dit d'eux:

Sithoniis *non levis Evius*
Quùm fas atque nefas exiguo fine libidinum
Discernunt avidi.

« Bacchus nous prouve son irritation contre les » *Sithoniens*; car plongés dans la débauche, ils ne » connoissent entre le bien & le mal d'autre milieu » que leur insatiable cupidité ». On sait que ces peuples faisoient volontiers excès de vin dans leurs festins, & que leurs débauches se terminoient ordinairement par des querelles & par des meurtres. (*D. J.*)

SITIA *ou* SITTIA, (*Géog. mod.*) & par d'autres *Setia* & *Settia*; province de l'île de Candie du côté de l'occident, dans l'endroit que l'on appelle *isthme*. Cette province n'a que douze milles d'étendue, & pour chef-lieu une ville de son nom, située au nord sur le bord de la mer. Cette ville est bien différente entre les mains des Turcs, de ce qu'elle étoit autrefois lorsqu'on l'appelloit *Cytæum*. Son château même a été détruit par les Vénitiens en 1651. *Long. 44. 6. lat. 35. 7.* (*D. J.*)

SITICINE, s. m. (*Antiq. rom.*) on nommoit *siticines* chez les Romains, ceux qui jouoient aux enterremens, de la trompette sur des airs tristes & lugubres. (*D. J.*)

SITIFIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne, & ensuite la capitale d'une des Mauritanies, à laquelle elle donna son nom. C'étoit une ville considérable, comme on le voit par l'itinéraire d'Antonin, où elle est nommée *Sitifi*.

Ce fut principalement dans le moyen âge que *Sitifis* acquit de la célébrité, & qu'elle donna son nom à la Mauritanie sitifense, dont elle devint la métropole. Plusieurs routes y aboutissoient comme dans les plus grandes villes. On compte entr'autres celles de Carthage, de Lambaesa, de Lamasba & de Theveste. *Sitifis* est aujourd'hui un village du royaume d'Alger dans la province de Bugie, & qui est connu sous le nom de *Stefe*. (*D. J.*)

SITOCOME, s. m. (*Antiq. greq.*) magistrat chez les Grecs, qui avoit une inspection générale sur les blés, & répondoit à-peu-près à l'édile céréal des Romains. (*D. J.*)

SITONES, s. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σιτῶναι, c'est ainsi qu'on nommoit les officiers chargés des provisions de blé pour la consommation de la ville; & afin qu'elle fût toujours pourvûe, le tréforier général avoit ordre de leur fournir tout l'argent dont ils auroient besoin pour cet approvisionnement. Potter, *Archæol. græc. l. I. c. xv. t. I. p. 83.* (*D. J.*)

SITOMAGUM ou SITOMAGUS, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Venta Icenorum* à Londres, entre *Venta Icenorum* & *Cambretonium*, à 32 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du second. C'est aujourd'hui Thetford en Nord-Folekshire. Il paroît que c'est la même que la table de Peutinger appelle *Sinomagum*. (*D. J.*)

SITONS, LES, *Sitones*, (*Géogr. anc.*) Tacite, *Germ. c. xliv. & xlv.* nomme ainsi l'un des trois principaux peuples qui habitoient la Scandivanie. Les *Sitons*, dit-il, sont voisins des Suions; & quoique dans tout le reste ils leur soient semblables, il y a pourtant cette différence que c'est une femme qui commande chez eux, tant ils dégénerent, non-seulement de la liberté, mais encore de la servitude. Ils habitoient au-delà du mont Sévo, qui les séparoit des Suions. Ceux-ci s'étendoient à l'orient, & les *Sitons* étoient bornés à l'occident & au midi par l'Océan.

Les anciens n'ont point marqué distinctement en combien de peuples se divisoit la nation des *Sitons*. Cependant comme Ptolomée place les *Chadini* dans la partie occidentale de la Scandinavie, on ne peut guere se dispenser de les mettre au nombre des *Sitons*. Les *Bergii* de Pline peuvent aussi être compris sous ce nom général, de même que les habitans de l'île de *Nérigon*.

Dans la suite, le nom des *Sitons* fut changé en celui de *Normands*, qui leur fut commun avec les Suions; & on vint enfin à les appeller *Norvégiens*, nom sous lesquels ils sont encore connus aujourd'hui. Ces peuples, dit M. d'Audifret, *Anc. Géogr. tome I.* vivoient dans un grand déréglement avant que Norus, fils d'Humblus, roi de Suede, les eût subjugués. Il les ramena par sa douceur & par son adresse, & leur imprima d'abord la crainte des dieux. Il leur fit une sorte de religion; & afin de les mieux retenir dans le devoir, il leur prescrivit des lois, leur aprenant par des instructions & par des exemples à régler leur vie. La mort de ce prince fit naître plusieurs petits royaumes, dont le partage causa de grands différens; de sorte que les *Sitons* lassés des guerres civiles abandonnerent leur pays, & commencerent à courir les mers sous le nom de *Norvégiens*. (*D. J.*)

SITOPHYLAX, s. m. (*Antiq. greq.*) mot grec qui veut dire *gardien du blé*. Le *sitophylax* étoit le nom d'un magistrat chez les Athéniens, qui veilloit à ce que chaque particulier n'eût pas plus de blé qu'il lui en falloit pour sa provision. Cette provision étoit réglée par la loi, & les *sitophylax* avoient l'œil à l'observation de cette loi. Il y avoit quinze *sitophylax*, dix pour la ville & cinq pour le pirée. *Voyez* le savant *commentaire* de Samuel Petit *sur les lois attiques*, *l. V. tit. 57.* (*D. J.*)

SITTACENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie dans l'Assyrie. Ptolomée, *l. VI. c. j.* la place près de la Suziane. Strabon dit que dans la suite on lui donna le nom d'*Apolloniatide*. (*D. J.*)

SITTACENI, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie dans la Sarmatie asiatique. Strabon, *l. II. p. 415.* les met au nombre des peuples qui habitoient sur le bord des Palus-Méotides. (*D. J.*)

SITTARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers, & aux confins de celui de Limbourg. Cette petite ville, située sur un ruisseau environ à une lieue de la Meuse & à sept lieues au midi de Ruremonde, fut presque toute ruinée en 1677, & elle ne s'est pas rétablie depuis. (*D. J.*)

SITUATION, ÉTAT, (*Gram. & Synon.*) *situa-*

tion dit quelque chose d'accidentel & de passager. *Etat* dit quelque chose d'habituel & de permanent.

On se sert assez communément du mot de *situation* pour les affaires, le rang ou la fortune, & de celui d'*état* pour la santé.

Le mauvais *état* de la santé est un prétexte assez ordinaire dans le monde, pour éviter des *situations* embarrassantes ou désagréables.

La vicissitude des événemens de la vie fait souvent que les plus sages se trouvent dans de tristes *situations*; & que l'on peut être réduit dans un *état* déplorable, après avoir long-tems vécu dans un *état* brillant. *Girard Synonymes.* (*D. J.*)

SITUATION, s. f. *en Géométrie & en Algebre*, signifie la position respective des lignes, surfaces, &c.

M. Leibnitz parle dans les actes de Leipsic d'une espece particuliere d'analyse, qu'il appelle *analyse de situation*, sur laquelle on pourroit établir une sorte de calcul.

Il est certain que l'analyse de *situation* est une chose qui manque à l'algebre ordinaire. C'est le défaut de cette analyse, qui fait qu'un problème paroît souvent avoir plus de solutions qu'il n'en doit avoir dans les circonstances limitées où on le considere. Par exemple, qu'on propose de mener par l'angle *C*, *fig.* 12. *Alg.* d'un quarré *A B C D* une ligne *F C G*, qui soit terminée par les côtés *A D* & *A B* prolongés, & qui soit égale à une ligne donnée *L M*. Il est certain que ce problème ainsi proposé n'a que deux solutions, & qu'on ne peut mener par le point *C* plus de deux lignes *E C H*, *G C F* qui satisfassent à la question. Cependant si on réduit ce problème en équation en prenant *A G* pour inconnue, on trouvera qu'il monte au quatrieme degré. *Voyez l'application de l'Algebre à la Géométrie* de M. Guisnée, & *le neuvieme livre de sections coniques* de M. de l'Hôpital, d'où il s'ensuit que le problème a quatre solutions; & il en a quatre en effet, parce qu'on peut faire passer par le point *C* deux lignes *C O*, *C Q*, dont les parties *O P*, *Q R*, terminées par les côtés *A D* & *A B* (prolongées ou non) soient égales à la ligne donnée *L M*; ce qui différentie les lignes *O P* & *Q R* d'avec les lignes *G F*, *E H*; c'est que les extrémités de ces deux-ci se trouvent sur les côtés *A D* & *A B prolongés vers H & vers F*, au-lieu que *O P* a une de ses extrémités sur *A D non-prolongé*, & l'autre sur *A B prolongé vers O*; & de même *Q R* a l'une de ses extrémités sur *A B non-prolongée*, & l'autre sur *A D prolongée vers Q*. Le calcul algébrique ne peut exprimer autre chose que la condition que les extrémités *G*, *F*, *E*, *H*, soient sur *A D* & *A B prolongées ou non*; & voilà pourquoi le calcul donne quatre solutions du problème. Il est vrai que cette abondance de l'algebre qui donne ce qu'on ne lui demande pas, est admirable & avantageuse à plusieurs égards, mais aussi elle fait souvent qu'un problème qui n'a réellement qu'une solution en prenant son énoncé à la rigueur, se trouve renfermé dans une équation de plusieurs dimensions, & par-là ne peut en quelque maniere être résolu. Il seroit à souhaiter que l'on trouvât moyen de faire entrer la *situation* dans le calcul des problèmes: cela les simplifieroit extrêmement pour la plûpart; mais l'état & la nature de l'analyse algébrique ne paroissent pas le permettre. *Voyez* sur cela mon *traité de dynamique*, *seconde édition*, *article 176*; *voyez* aussi *l'article* EQUATION *vers la fin.*

Dans le *tome VIII.* des *Mémoires de l'académie de Petersbourg*, on trouve un *mémoire* de M. Euler, qui a pour titre, *Solutio problematis ad Geometriam situs pertinentis*, c'est-à-dire *solution d'un problème qui a rapport à la Géométrie des situations.* Mais on ne voit dans ce mémoire rien qui ait rapport à l'analyse de *situation* dont nous parlons; il s'agit seulement de savoir par quel chemin on doit passer pour traverser des ponts disposés sur une riviere qui serpente, & les traverser de maniere qu'on ne passe jamais deux fois sur le même. (*O.*)

SITUATION, (*Poésie dramatique.*) *situation* en fait de tragédie, dit l'abbé Nadal, est souvent un état intéressant & douloureux; c'est une contradiction de mouvemens qui s'élevent tour-à-la-fois, & qui se balancent; c'est une indécision en nous de nos propres sentimens, dont le spectateur est plus instruit, pour ainsi dire, que nous-mêmes sur ce qu'il y a à conclure de nos mœurs, si elles sont frappées comme elles doivent l'être.

Au milieu de toutes les considérations qui nous divisent & qui nous déchirent, nous semblons céder à des intérêts où nous inclinons le moins, notre vertu ne nous assûre jamais plus que lorsque notre foiblesse gagne de son côté plus de terrein: c'est alors que le poëte qui tient dans sa main le secret de nos démarches, est fixé par ses regles sur le parti qu'il doit nous faire prendre, & tranche d'après elle sur notre destinée.

C'est dans le Cid qu'il faut chercher le modele des *situations.* Rodrigue est entre son honneur & son amour, Chimene est entre le meurtrier de son pere & son amant; elle est entre des devoirs sacrés & une passion violente; c'est de-là que naissent des agitations plus intéressantes les unes que les autres; c'est là où s'épuisent tous les sentimens du cœur humain, & toutes les oppositions que forment deux mobiles aussi puissans que l'honneur & l'amour.

La *situation* de Cornelie entre les cendres de Pompée & la présence de César, entre sa haine pour ce grand rival & l'hommage respectueux qu'il rend à la vertu; les ressentimens en elle d'une ennemie implacable sans que sa douleur prenne rien sur son estime pour César; tout cela forme de chaque scene où ils se montrent ensemble une *situation* différente. Dans de pareilles circonstances, leur silence même seroit éloquent & leur entrevûe une poésie sublime; mais les présenter vis-à-vis l'un de l'autre, c'est pour Cornelie avoir déja fait les beaux vers, & ces tirades magnifiques qui mettent les vertus romaines dans leur plus grand jour.

Il est aisé de ne pas confondre les coups de théatre & les *situations*: l'un est passager, &, à le bien prendre, n'est point une partie essentielle de la tragédie, puisqu'il seroit facile d'y suppléer; mais la *situation* sort du sein du sujet & de l'enchaînement de quelques incidens, & par conséquent s'y trouve beaucoup plus liée à l'action. (*D. J.*)

SITUATION, s. f. (*Architect.*) espace de terrein propre à y élever un bâtiment, ou pour planter un jardin. Il est d'autant plus avantageux que le fonds en est bon, l'exposition heureuse & les vûes belles; c'est ce qu'on nomme vulgairement *assiette.* (*D. J.*)

SITUATION DU TERREIN, (*Jardin.*) est la chose la plus essentielle pour planter un jardin. Si le choix n'est pas heureux, les arbres mourront en peu de tems. Quoiqu'il y ait cependant des moyens pour améliorer les mauvaises terres, ils sont de grande dépense, souvent même il arrive que malgré les amandemens, les arbres ayant atteint le fond naturel de la terre, y périssent.

Cinq conditions sont nécessaires à une bonne *situation*; une exposition saine, un bon terroir, l'eau, la vûe d'un beau pays, & la commodité du lieu.

Une exposition saine est celle d'un lieu qui n'est pas trop élevé, crainte des vents, ni trop bas, à cause des marécages; il faut la demi-côte ou la plaine. Dans une terre humide, la mi-côte est meilleure; dans une terre légere, la plaine est préférable & de moindre entretien.

Un bon terroir signifie une *terre fertile & abondante*: sans

sans cette condition il est inutile de planter un jardin. *Voyez* TERROIR.

L'eau, qui est la troisieme condition, est une des plus essentielles : les habitans d'un pays, s'ils paroissent sains, vous font juger de la bonté de l'eau ; & en y faisant cuire des légumes, vous connoîtrez sa qualité. Sans son secours les végétaux périroient dans les grandes chaleurs ; il n'en faut pas cependant une si grande quantité, parce qu'elle rendroit le lieu aquatique & mal-sain.

La vûe d'un beau pays, quoique moins nécessaire que les précédentes conditions, est du goût de tout le monde ; & la commodité du lieu ne l'est pas moins, par l'utilité qu'on en peut retirer.

SITZISTAN, (*Géogr. mod.*) petite province de Perse, entre celle de Makeran & de Sablestan. Ses principaux lieux sont *Sitzistan*, Fardan, Chaluck, Masurgian & Masnich.

SITZU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon, dans l'île de Nipon. C'est le pays le plus avancé vers l'oüest, & sur un grand golfe. Les parties méridionales sont fort chaudes, mais celles du nord sont plus froides & plus abondantes en ce qu'ils appellent *gokokf*, c'est-à-dire, *blé*, *riz*, *orge* & *feves*. On y trouve aussi du poisson & du sel ; & à tout prendre, c'est un fort bon pays. Il est divisé en treize districts.

SIVADIERE, s. f. (*Mesure seche.*) mesure de grains en usage en Provence, & particulierement à Marseille. Les huit *sivadieres* font une hémine du pays. La *sivadiere* de blé doit peser un peu plus de neuf livres poids de Marseille, qui font sept livres un peu fortes poids de marc. *Savary.* (*D. J.*)

SIVAN, s. m. (*Hist. judaïq.*) neuvieme mois de l'année civile des Hébreux, & le troisieme de l'année ecclésiastique. Il a trente jours, & répond à la lune de Mai.

C'étoit le six de ce mois que tomboit la Pentecôte, ou le cinquantieme jour après la Pâque. *Voyez* PENTECOTE.

Le 17 étoit fête pour la prise de Cæsarée par les Asmonéens, qui en chasserent les payens & y établirent des juifs.

Le 23, jeûne en mémoire de la défense faite par Jéroboam, fils de Nabat, à ses sujets, de porter leurs premices à Jérusalem.

Les juifs modernes jeûnent encore ou fêtent d'autres jours, en mémoire de quelques événemens fort suspects, qui ne sont attestés que par les livres de leurs rabbins. *Calendr. des Juifs à la tête du Dict. onn. de la Bible*, par dom Calmet.

SIVAS, (*Géog. mod.*) ville ruinée de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, à deux journées au midi de Tocat. Elle étoit le chef-lieu d'un gouvernement, & la résidence d'un bacha, avant que Tamerlan eût fait raser cette ville lorsqu'il s'en empara. *Long.* suivant les tables arabiques, *71. 30. lat. septentr. 39. 30.* (*D. J.*)

SIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) De ce genre de plante, dans lequel Tournefort compte huit especes, nous décrirons celle des boutiques, *sium aromaticum quod sison officinarum*, *I. R. H. 308.* Cette plante a d'ordinaire la racine simple, blanche, ligneuse, foiblement enfoncée en terre, & d'un goût de panais, un peu aromatique. Elle pousse une ou plusieurs tiges hautes d'environ deux piés, rondes, moëlleuses, fisses, glabres, noueuses & rameuses. Ses feuilles sont ailées comme celles du panais, rangées alternativement le long de la tige, du reste semblables à celles du chervi, tendres, oblongues, crénelées sur leurs bords, quelquefois découpées. Ses fleurs naissent sur des ombelles, aux sommets de la tige & des rameaux ; petites, composées chacune de cinq pétales, blanches, taillées en cœur, & disposées en rose ; il leur succede des semences jointes deux à deux, menues, arrondies, cannelées sur le dos, applaties de l'autre côté, brunes, d'un goût un peu âcre & aromatique. Cette plante vient aux lieux humides, le long des haies & des fossés. Elle fleurit en été, & ses graines mûrissent au commencement d'Août ; mais on ne fait cas que de celles du Levant, parce qu'elles ont l'odeur du véritable amomum, & qu'elles abondent dans ce pays-là en une huile essentielle aromatique, qu'on en peut tirer par la distillation. (*D. J.*)

SIVRAY, *ou* CIVRAY, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Poitou, sur la Charente, à 10 lieues au midi de Poitiers, sur la route d'Angoulême. Elle a une sénéchaussée, & est chef-lieu d'un comté qui est un domaine de la couronne. Les Protestans faisoient autrefois fleurir cette ville, dans laquelle ils avoient un temple. *Long. 17. 55. latit. 46. 12.* (*D. J.*)

SIUTO, s. m. (*Hist. mod. relig. & philos.*) c'est le nom sous lequel on désigne au Japon une secte de philosophes qui font profession de ne suivre aucune des religions admises dans cet empire. Ces philosophes font consister la perfection & le souverain bien dans une vie sage & vertueuse. Ils ne reconnoissent point un état futur, & prétendent que les bonnes actions & les crimes n'ont point hors de ce monde de récompenses ou de punitions à attendre. L'homme, selon eux étant doué de la raison, doit vivre conformément aux lumieres qu'il a reçues, & par conséquent il est obligé de vivre sagement. Les *siutoistes* rejettent les chimeres de la métempsycose, & toutes les divinités ridicules des religions du sintos & de siaka. *Voyez* SINTOS & SIAKA. Ils croient que nos ames, issues d'un esprit universel qui anime toute la nature, après avoir été séparées du corps, retournent dans le sein de ce même esprit, de même que les fleuves après avoir terminé leurs cours, rentrent dans la mer d'où ils tiroient leur origine. *Tien*, c'est-à-dire le *ciel*, est le nom qu'ils donnent à cet esprit, qui est la seule divinité qu'il admettent ; d'où l'on voit que les *siutoistes* ont les mêmes idées sur la divinité que les lettrés chinois, c'est-à-dire, ce sont de vrais théistes ; car quoique le mot *tien* signifie le *ciel*, il ne faut point croire que ce soit au ciel matériel & visible que ces philosophes adressent leurs vœux, mais à l'Etre suprême, créateur du ciel & de la terre. *Voyez* TIEN. Cependant on assûre que quelques-uns d'entr'eux admettent un être intellectuel & incorporel qui gouverne la nature, mais qu'ils distinguent de son auteur, & qu'ils regardent comme étant lui-même une production de la nature. Selon eux cet être a été engendré par *In* & *Jo* ; deux puissances différentes, dont l'une est active, & l'autre passive ; l'une est le principe de la génération, & l'autre de la corruption. Les *siutoistes* croient le monde éternel, mais que les hommes, les animaux, le ciel & tous les élémens ont été produits par *In* & *Jo*. Ces philosophes n'ont aucun temple, ni aucune forme de culte ; ainsi que les lettrés chinois, ils font des cérémonies en mémoire de leurs ancêtres, sur les tombeaux desquels ils offrent du riz & des viandes ; ils allument des cierges devant leurs images, & donnent des repas somptueux en leur honneur. Ils regardent le suicide non-seulement comme permis, mais même comme honorable.

Les *siutoistes* ont, ainsi que les lettrés de la Chine, une profonde vénération pour la mémoire & les écrits de Confucius, & particulierement pour un de ses livres intitulé *sindo*, c'est-à-dire *voie philosophique*, d'où l'on voit que leur secte a tiré son nom ; elle étoit autrefois très-nombreuse au Japon, & avoit beaucoup de partisans parmi les personnes savantes & éclairées, qui s'étoient détrompées des superstitions & des religions absurdes du pays. Mais ces philosophes eurent à essuyer de la part des bonzes ou des moines, la calomnies & des persécutions qui les obligerent de

se conformer, du-moins extérieurement, à l'idolâtrie du Japon. Le plus grand crime qu'on leur imputa, étoit de favoriser le Christianisme, accusation la plus terrible dont on puisse charger quelqu'un dans l'empire japonois.

SIWA, (*Mythol.*) divinité des anciens Germains que l'on croit être leur Pomone. On la représentoit toute nue, avec de longs cheveux qui lui descendoient par derriere jusqu'au milieu des jambes; elle tenoit d'une main une grappe de raisin, & de l'autre une grosse pomme. *Voyez* Grosser dans son *hist. latine de la Lusace*; Schoedius, *de diis Germanorum*; & dom Bernard Montfaucon, *tome II.* de son *antiquité expliquée par figures.* (*D. J.*)

SIX, (*Arithmét.*) nombre pair composé de deux & de quatre, ou de deux fois trois, ou de trois fois deux, ou de cinq & un. Deux & quatre font *six*; trois & trois font *six*; deux & deux font quatre, & deux font *six*; cinq & un font *six*. *Six* se marque de cette maniere en chiffres arabes 6, en chiffres romains VI, & en chiffres françois de compte & de finance, de la sorte bj. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SIX CORPS DES MARCHANDS, (*Corporation.*) On appelle à Paris les *six corps des marchands*, par honneur, & par une espece de distinction, la draperie, l'épicerie, la mercerie, la pelleterie, la bonneterie, & l'orfévrerie, pour ne les pas confondre avec ce grand nombre de communautés des arts & métiers, dont les maîtres de quelques-unes ont la qualité de marchands, mais dans un rang bien inférieur pour la richesse & l'étendue du commerce. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

SIXAIN, s. m. *dans l'Art militaire*, étoit un ancien ordre de bataille suivant lequel six bataillons étant rangés sur une ligne, on faisoit avancer le second & le cinquieme pour former l'avant-garde; le premier & le sixieme se retiroient pour faire l'arriere-garde; & le troisieme & le quatrieme restoient en place pour former le corps de bataille. *Chambers.*

SIXAIN, (*Poésie.*) On appelle *sixain* une stance composée de six vers. Nous avons deux sortes de *sixains* qui ont des différences assez remarquables: les premiers ne sont autre chose qu'un quatrain auquel on ajoûte deux vers de rime différente de celle qui a terminé le quatrain. Les *sixains* de cette espece admettent deux vers de rime différente, soit devant, soit après, comme dans l'exemple suivant:

Seigneur, dans ton temple adorable
Quel mortel est digne d'entrer?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Dans ce séjour impénétrable,
Où tes saints inclinés, d'un œil respectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux?

Rousseau.

La seconde espece de *sixains*, assez commune & fort belle, comprend deux tercets, qui ne doivent jamais enjamber le sens de l'un à l'autre: il y doit donc avoir un repos après le troisieme vers. Les deux premiers y riment toujours ensemble, & le troisieme avec le dernier ou avec le cinquieme, mais ordinairement avec celui ci

I. Exemple.

Renonçons au stérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui;
Ne fondons point sur eux une espérance folle:
Leur pompe indigne de nos vœux
N'est qu'un simulacre frivole,
Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.

Rousseau.

II. Exemple.

Je disois à la nuit sombre:
O nuit! tu vas dans ton ombre
M'ensevelir pour toujours.
Je redisois à l'Aurore,
Le jour que tu fais éclore
Est le dernier de mes jours.

(*D. J.*) Rousseau.

SIXAIN, *en terme de Layettier*, est une boîte qui en contient cinq autres les unes dans les autres, & par-conséquent de diverses grandeurs.

SIXAIN, (*Mercerie.*) ce mot se dit parmi les marchands merciers des paquets composés de six pieces de rouleaux ou rubans de laine. Il n'y a guere que les rouleaux des numéros quatre & six qui soient par *sixains*; on appelle aussi un *sixain* de cartes, un petit paquet contenant six jeux de cartes. (*D. J.*)

SIX CENTIEMES, (*Hist. mod.*) terme qui chez les anciens Saxons, qui évaluoient les hommes, signifioit une personne de la valeur de six cens chelins; dans le tems que les Saxons dominoient en Angleterre, tous les hommes y étoient distribués en trois classes; savoir la plus haute, la plus basse, & la moyenne; de sorte qu'une personne ayant reçu quelque injure, on proportionnoit la réparation à la valeur de l'offensé, & à sa classe.

Ceux de la plus basse classe s'appelloient *deux centiemes*, c'est-à-dire, des hommes évalués à deux cens chelins; ceux de la moyenne s'appellerent *six centiemes*, ou gens évalués à six cens chelins; ceux de la plus haute s'appelloient *douze centiemes*, comme étant évalués à douze cens chelins.

SIXENA, (*Géog. mod.*) village d'Espagne, dans l'Arragon, au comté de Ribagorça, sur la riviere d'Alcana, à cinq lieues de Balbastro, vers le couchant. *Long. 17. 47. latit. 41. 46.*

Ce village est remarquable par son célebre monastere de dames de l'ordre de saint Jean de Jérusalem; il forme un grand bâtiment dans un lieu spacieux, & ceint de murailles comme une citadelle. Ce fut la reine Sancha, femme d'Alphonse II. roi d'Arragon, qui fonda ce monastere en 1188, & qui le dota richement. Après la mort d'Alphonse son mari, elle s'y retira avec sa fille Douce; elles y prirent toutes deux l'habit, de même que quelques autres princesses du sang royal. Blanche, fille de Jacques II. roi d'Arragon, a été supérieure du même monastere, & c'est un beau rang.

La supérieure a son palais à part, richement orné: quand elle meurt, on fait ses obsèques pendant sept jours; ensuite on rompt le sceau de ses armes. Les dames d'Arragon & de Catalogne qui entrent dans cette maison, doivent être d'une race si ancienne & si connue, qu'il ne soit pas nécessaire d'en venir aux preuves de noblesse; les autres les font à la maniere des chevaliers de l'ordre de Jérusalem.

Quand ces dames sont au chœur, elles portent un grand manteau & un sceptre d'argent à la main; la supérieure confere tous les bénéfices cures de ses terres, & donne l'obédience à tous les prêtres. Elle visite son domaine avec les dames ses assistantes, & se trouve aux chapitres provinciaux de l'ordre en Arragon, où elle a séance & voix délibérative. Elle porte toujours la grande croix sur l'estomac, ce qui la distingue encore des autres dames. Je ne sache que l'abbesse de Remiremont qui soit le pendant de la supérieure du monastere de *Sixena*. (*D. J.*)

SIXIEME, s. m. (*Arithmétique.*) c'est la partie d'un tout divisé en six parties égales; en fait de fractions ou nombre rompu, de quelque tout que ce soit, un *sixieme* s'écrit de cette maniere $\frac{1}{6}$, & trois *sixiemes*, cinq *sixiemes*, *&c.* ainsi $\frac{3}{6}$, $\frac{5}{6}$, *&c.* un *sixieme* vaut un demi-tiers; ainsi deux *sixiemes* font un tiers, trois *sixiemes* la moitié ou un tiers & demi-tiers; quatre *sixiemes* font deux tiers; cinq *sixiemes* font deux tiers & un demi-tiers, ou la moitié & un tiers; & six *sixiemes* font trois tiers qui est le tout;

le *sixieme* de vingt sols est trois sols quatre deniers. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SIXMILEWATER, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulster; elle arrose le comté d'Antrim, où elle se jette dans le lac de Neaugh. La ville de Connor est située à l'embouchure de cette petite riviere.

SIXTE, s. f. *en Musique*, est une des deux consonnances imparfaites, appellée par les Grecs *hexacorde*, parce que son intervalle est formé de six sons, c'est-à-dire, de cinq degrés diatoniques. Il y en a de quatre sortes: deux consonnantes & deux dissonnantes.

Les consonnantes sont 1°. la *sixte* mineure, composée de trois tons & de deux semi-tons majeurs, comme de *mi* à *ut*: son rapport est de 5 à 8. 2°. La *sixte* majeure, composée de quatre tons & un semi-ton majeur, comme *sol*; *mi*: son rapport est de 3 à 5.

Les *sixtes* dissonnantes sont 1°. la *sixte* diminuée, composée de deux tons & trois semi-tons majeurs, comme *ut* dièse, *la* bémol; & dont le rapport est de 125 à 192. 2°. La *sixte* superflue, composée de quatre tons, un semi-ton majeur, & un semi-ton mineur; le rapport de cette *sixte* est de 72 à 125.

Ces deux derniers intervalles ne s'employent jamais dans la mélodie, & la *sixte* diminuée ne s'employe point non plus dans l'harmonie.

Il y a sept accords qui portent le nom de *sixte*: le premier s'appelle simplement *accord de sixte*. C'est l'accord parfait dont la tierce est portée à la basse; sa place est sur la médiante du ton, ou sur la note sensible. Le second s'appelle *accord de sixte quarte*; c'est encore l'accord parfait dont la quinte est portée à la basse; il ne se fait guere que sur la dominante ou sur la tonique. Le troisieme est appellé *accord de petite sixte*; c'est un accord de septieme, dont la quinte est portée à la basse. La petite *sixte* se met ordinairement sur la seconde note du ton & sur la sixieme. Le quatrieme est l'accord de *sixte* & quinte ou grande *sixte*, qui est encore un accord de septieme, mais dont la tierce est portée à la basse; si l'accord de septieme est dominant, alors l'accord de grande *sixte* perd ce nom, & s'appelle *accord de fausse quinte*; la grande *sixte* ne se met communément que sur la quatrieme note du ton. Enfin, le cinquieme est l'accord de *sixte* ajoutée, qui est un accord fondamental composé, ainsi que celui de grande *sixte*, de tierce, quinte, *sixte* majeure, & octave, & qui se place de même sur la tonique, ou sur la quatrieme note du ton. On ne peut donc distinguer ces deux accords que par la maniere de les résoudre sur l'accord suivant; car si la quinte descend, & que la *sixte* reste en place, c'est l'accord de grande *sixte*, & la basse fondamentale fait une cadence parfaite. Mais si la quinte reste & que la *sixte* monte, c'est l'accord de *sixte* ajoutée, & la basse fondamentale fait une cadence irréguliere. Or, comme après avoir frappé cet accord, on est maître de le sauver de l'une de ces deux manieres; cela tient l'auditeur en suspens sur le vrai fondement de l'accord jusqu'à ce que la suite l'ait déterminé; & c'est cette liberté de choisir que M. Rameau appelle *double emploi*. Enfin, le cinquieme accord de *sixte*, est celui de *sixte* superflue; c'est une espece de petite *sixte*, qui ne se pratique jamais que sur la sixieme note d'un ton mineur, descendant sur la dominante; comme alors la *sixte* de cette sixieme note est naturellement majeure, on la rend quelquefois superflue en y ajoutant encore un dièse. *Voyez au mot* ACCORD. (*S*)

SIXTE, (*Jeu du*) le *sixte* a beaucoup de rapport au jeu de la triomphe: le nom de *sixte* lui a été donné parce qu'on y joue six, qu'on donne six cartes, & que la partie va en six jeux. L'on joue les cartes à ce jeu comme à la triomphe. Après être convenu de ce qu'on doit jouer, on voit à qui mêlera, & celui qui doit faire bat & donne à couper à sa gauche, & distribue ensuite six cartes à chacun par deux fois trois; après quoi il tourne la carte du fond qui lui revient, & dont il fait la triomphe, lorsque le jeu n'est composé que de trente-six cartes, comme il doit être ordinairement; & lorsqu'on veut qu'il y ait un talon, on joue avec les petites cartes; en ce cas, on tourne la carte de dessus le talon qui fait la triomphe; cela dépend de la volonté des joueurs. Le jeu est plus beau, & il faut plus de science à le jouer, lorsqu'on le joue avec trente-six cartes. Nous allons donner quelques regles qui acheveront de donner une intelligence plus complete de ce jeu.

Celui qui donne mal perd un jeu qu'il démarque, & remêle; lorsque le jeu se trouve faux, le coup où il est découvert faux ne vaut pas, mais les précédens sont bons, & celui-là aussi si le coup étoit fini, & les cartes brouillées: qui tourne un as marque un jetton pour lui; l'as emporte le roi, celui-ci la dame, la dame le valet, & ainsi des autres cartes, suivant leur ordre naturel.

Celui qui joue jettant une triomphe, ou telle autre carte que ce soit, on est obligé d'en jetter si on en a; sinon on renonce, & l'on perd deux jeux dont on est démarqué, si on les a; ou on le fera d'abord qu'on en aura de cette partie.

Celui qui jette d'une couleur jouée doit lever, s'il est possible, la carte la plus haute jouée; autrement il perd un jeu qu'on lui démarque; celui qui fait trois mains marque un jeu; si deux joueurs ont fait chacun trois, c'est celui qui les a plutôt faites qui marque un jeu. Si tous les joueurs avoient fait une main chacun, celui qui auroit fait la premiere marqueroit le jeu; de même que quand le prix est partagé par deux mains, celui qui a le plutôt ses deux mains marque le jeu.

Celui qui fait seul six mains gagne la partie: voilà de quelle maniere se joue le jeu de *sixte*: celui qui est le premier en carte a l'avantage, puisqu'il commence à jouer la carte qui lui est plus convenable.

SIZALISCA, (*Géog. mod.*) riviere de Grece, dans la Livadie, anciennement *Pliſtus*. Elle a sa source près des ruines de Delphes, & se décharge dans le golfe de Salona, qui est une partie de celui de Lépante. (*D. J.*)

SIZETTE, JEU DE LA, s. f. ce jeu est peu commun à Paris, & cependant c'est un des jeux de cartes les plus amusans; il demande beaucoup de tranquillité & d'attention.

L'on y joue six personnes, ce qui lui a fait donner apparemment le nom de *sizette*; l'on joue trois contre trois placés l'un entre l'autre alternativement, c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait deux joueurs d'un même parti l'un contre l'autre; le jeu de cartes avec lequel l'on joue, est de trente-six cartes, depuis le roi, qui est la premiere, jusqu'au six.

Comme il est avantageux d'être premier, on voit à qui fera, à l'ordinaire; celui qui mêle donne à couper à sa gauche, & distribue ensuite par sa droite, six cartes en deux fois, & jamais autrement, puis tourne la derniere carte, qui est celle de triomphe; après quoi, ceux qui ont la main, c'est-à-dire qui sont premiers à jouer, examinent bien leur jeu, que l'un des trois doit gouverner, quoiqu'il soit permis à chacun de dire son sentiment; celui donc qui gouverne le jeu, demande à chacun ce qu'il a, & après qu'il est informé de leur jeu, il fait jouer celui qui est à jouer, par la carte qu'il lui indique; quand elle est jouée, ceux du parti contraire qui n'ont encore rien dit, se demandent leur jeu, & puis celui de ce parti qui est à jouer, fournit de la couleur qu'on joue, s'il en a, ou coupe s'il est à propos, & s'il

n'en a pas : car on n'y eſt pas obligé, & ce ſont ceux qui font les trois premieres levées, qui gagnent le jeu; ceux qui les font toutes ſix, gagnent le double.

L'habileté du joueur conſiſte à ſavoir le jeu que ſes adverſaires ont, ſans ſe faire trop expliquer, & de retenir avec ſoin la déclaration que chacun d'eux a faite de ſon jeu, pour s'y conformer; cela regarde ceux qui gouvernent les jeux, & les autres joueurs doivent faire attention à ne rien dire que ce qu'on leur demande, afin de le cacher aux adverſaires, & de ne pas expliquer les renonces que l'on peut avoir, ſans y être obligé par celui qui gouverne, qui ne doit découvrir le jeu qu'à propos. L'expérience & l'uſage apprendront ce jeu à ceux qui le joueront, ils y prendront beaucoup de plaiſir. Voici quelques regles qui pourront les aider. Lorſque le jeu eſt faux, le coup eſt nul, & les précédens ſont bons.

S'il y a une carte tournée, l'on remêle; celui qui au-lieu de tourner la carte du deſſous, qui devoit faire la triomphe, la joint à ſes autres cartes, perd un jeu, & remêle; celui qui donne mal, de même; celui qui tourne une carte de l'un de ſes adverſaires, en donnant, perd un jeu, & remêle.

Celui qui renonce perd deux jeux, ou ne joue plus, mais on remêle comme ſi le coup ſe fût joué.

Celui qui ne coupe pas une couleur dont il n'a point, & qu'il pourroit couper, ne fait point faute, dans quelque cas que ce puiſſe être.

D'abord que la carte eſt lâchée ſur le tapis, elle eſt cenſée jouée.

Lorſque deux des joueurs ont leur jeu étalé ſur la table, il faut néceſſairement que le troiſieme étale auſſi le ſien, pendant que le coup ſe joue.

L'on ne ſauroit changer de place pendant une partie, ni même pendant pluſieurs; l'on ne peut point faire couper qu'à gauche; celui qui donneroit devant ſon tour, s'il avoit tourné, le coup ſeroit bon, mais s'il n'avoit pas tourné, il ſeroit tems de faire mêler celui qui le devroit de droit; on ne peut donner les cartes que par trois.

Celui qui a joué avant ſon rang, ne peut point reprendre ſa carte, à moins qu'il n'ait pas jetté de la couleur jouée, & dont il pouvoit fournir, dans ce cas il perd un jeu, & le coup ſe joue; ceux qui quittent la partie avant qu'elle ſoit finie, la perdent.

Celui des joueurs qui tourneroit une ou pluſieurs levées des adverſaires, perdroit un jeu.

Lorſqu'un joueur fait une faute, ceux du même parti doivent la ſupporter; ceux qui n'ont pas de points à démarquer pour leurs fautes, les adverſaires les marquent en leur faveur.

SIZE, ſ. f. (*Jouaillier.*) eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour trouver le poids des perles fines & rondes *Voyez* PERLES.

Il conſiſte en cinq plaques ou feuilles d'étain, d'environ deux pouces de long, & un demi pouce de large, attachées enſemble par un bout avec un clou rivé; chacune de ces plaques eſt percée de pluſieurs trous ronds, de différens diametres; ceux qui ſont à la premiere plaque ſervent à peſer les perles, depuis $\frac{1}{4}$ grain juſqu'à 7 grains; ceux de la ſeconde ſont faits pour peſer les perles depuis 8 grains, ou 2 carats, juſqu'à cinq carats, *&c.* & ceux de la cinquieme, pour les perles depuis 6 carats $\frac{1}{2}$ juſqu'à 8 $\frac{1}{2}$.

SIZUN, ISLE, (*Géog. mod.*) petite île de France, ſur la côte de Bretagne, au diocèſe de Quimper, à trois lieues de la terre ferme. Elle eſt à fleur d'eau, d'un accès difficile, expoſée à tout moment à être ſubmergée, d'ailleurs preſque ſtérile; & cependant la liberté qu'on y reſpire, fait qu'elle eſt habitée par des gens qui ſe contentent pour toute nourriture, d'orge, de poiſſon, & de racines.

O Liberty! thou goddeſs heav'nly bright!
Profuſe of bliſs, and pregnant with delight!
The poverty looks chearful in thy ſight.
Thou mak'ſt the gloomy face of nature gay;
Giv'ſt beauty to the ſun, and pleaſure to the day.

SK

SKAGEN, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la province de Vermeland, à l'orient du lac Waner, dans lequel il ſe décharge. (*D. J.*)

SKAR, *ou* SCARA, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur la riviere de Lida, à deux lieues au midi du lac Waner. On croit que Scarin, roi des Goths, la fonda, & elle devint la réſidence de ſes ſucceſſeurs. *Long. 31. 36. latit. 58. 15.*

SKARE-FIELD, *ou* DAARE-FIELD, (*Géog. mod.*) montagne de la Norwege, aux confins de la Suede. Ces montagnes ont comme les Alpes & les Pyrénées, diverſes branches qui ſe répandent à l'orient & à l'oueſt; elles ſont perpétuellement couvertes de neige, & ne produiſent que de grands ſapins pour des planches, & des mats de navires. (*D. J.*)

SKIDDOW, (*Géog. mod.*) montagne d'Angleterre, dans la province de Cumberland. Elle paſſe pour la plus haute montagne d'Angleterre, comme celle de Scruffel, qui eſt vis-à-vis, eſt eſtimée la plus haute d'Ecoſſe. (*D. J.*)

SKIE, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, une des Weſternes, au midi de la province de Rots. On lui donne 42 milles de longueur, & 12 milles dans ſa plus grande largeur; elle n'eſt ſéparée du continent de l'Ecoſſe, que par un petit détroit. Il y a dans cette île, quinze golfes & cinq bonnes rivieres, où l'on pêche du hareng & des ſaumons; ſon terroir produit beaucoup de blé, & on y nourrit de nombreux troupeaux. (*D. J.*)

SKINOSA, (*Géog. mod.*) île, ou écueil de l'Archipel, à huit milles de l'île de Chéiro, & à douze milles de Naxio; cet écueil qui a environ douze milles de tour, & qu'on a abandonné, eſt apparamment l'île Skimeſſa, que Pline, *l. IV. c. xij.* marque près de Naxos & de Pholegaudros. Les Grecs ne doutent pas que cette île n'ait pris ſon nom des Léntiſques, σχινος, *lentiſcus*, dont elle eſt couverte, quoique cet arbre ne ſoit pas plus commun dans *Skinoſa*, que dans les îles voiſines. Il ne reſte dans *Skinoſa* que des maſures d'une ville ruinée, & parmi leſquelles on ne voit rien de remarquable. La férule des anciens croît en abondance dans cette île. (*D. J.*)

SKIPTON, (*Géog. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans Yorckshire, près de la riviere d'Ar, ſur le chemin d'York & Londres. Elle eſt environnée de bois; on a trouvé dans ſon voiſinage une fontaine ſalée & ſoufrée. (*D. J.*)

SKIRIA, ſ. f. pl. (*Ant. grec.*) fête de Bacchus, qui ſe célébroit tous les ans à Aba, en Arcadie. Dans cette fête une de leurs coutumes étoit de fuſtiger des femmes à l'autel du dieu, comme on fuſtigeoit de jeunes enfans à l'autel de Diane Orthia, chez les Spartiates. *Skiria* vient de σκια, *ombre*, parce que la ſtatue de Bacchus étoit portée dans une eſpece de tabernacle, ou de niche, qui la tenoit à couvert du ſoleil. (*D. J.*)

SKIRRHE, ſ. m. *terme de Chirurgie*; tumeur contre nature qui a eſſentiellement cinq caracteres qui en ſont par conſéquent autant de ſignes pathognomoniques. Il eſt 1°. dur & renitent; 2°. indolent; 3°. ſans changement de couleur à la peau; 4°. ſans chaleur; 5°. il ſe forme peu-à-peu & par une congeſtion lente. Cette tumeur tire ſon nom du mot grec *skirrhos*, qui ſignifie proprement *un morceau de marbre*.

Le *skirrhe* eſt formé par l'amas de ſucs blancs lymphatiques endurcis, cette mauvaiſe diſpoſition de la lymphe vient de l'uſage d'alimens groſſiers ou coagulans, de la vie oiſive ou ſédentaire, des ſoucis con-

tinuels & chagrins violens, du froid extérieur & de quelques levains étrangers capables d'épaissir les humeurs, tels que les virus véroliques, scrophuleux, &c.

L'épaississement particulier des humeurs recrémenticielles dans quelque viscere, y produit des tumeurs skirrheuses : la bile épaissie cause un *skirrhe* dans le foie ; le lait grumelé dans les mamelles ; la semence dans les testicules ; le chyle dans les glandes du mesentere ; la lymphe dans les glandes conglobées, &c. Les coups ou contusions sont des causes externes d'engorgement lymphatique, que la résorption de la férosité qui sert de véhicule à la lymphe, fait endurcir & dégénérer en *skirrhe*. Le *skirrhe* peut être édémateux, phlegmoneux, ou cancéreux. *Voyez les mots* ŒDÉME, PHLEGMON & CANCER.

Le vrai *skirrhe* est incurable, parce qu'il n'est pas susceptible de résolution. Les remedes fondans & résolutifs, tant intérieurs, qu'extérieurs, en donnant de l'action aux vaisseaux, les feroient se briser contre la masse skirrheuse, & précipiteroient sa dégénération en cancer.

Il y a beaucoup de tumeurs skirrheuses, dont l'humeur est encore sujette à être détrempée & délayée, & qui par conséquent sont résolubles. Pour entreprendre avec prudence la résolution du *skirrhe*, il faut observer si la constitution du sang est visqueuse & gluante ; ou si elle est salée, âcre, & muriatique.

Dans le premier cas, on employe les apéritifs & les fondans d'abord à des doses très-legeres, pour ne point exciter inconsidérement des mouvemens violens dans l'humeur ; tels sont les préparations apéritives de Mars ; les sels fondans, comme l'*arcanum duplicatum* ; le sel fixe de tartre. Quelques préparations mercurielles, comme l'aquila alba, l'æthiops mineral. Les gommes fondantes, telle que la gomme ammoniaque ; les pilules de savon, qu'on peut rendre plus actives avec les cloportes & le diagrede.

Extérieurement les cataplasmes émolliens & résolutifs, les fumigations avec le cinabre & le storax, ou avec le vinaigre jetté sur des briques rougies au feu, les emplâtres de ciguë, de vigo, diabotanum, &c.

Mais si la constitution du sang est âcre, il faut se servir avec la plus grande circonspection des fondans, & en adoucir l'action en usant de tems-en-tems de remedes purement délayans, humectans & rafraichissans, comme les bouillons avec le poulet ou le veau, & les plantes rafraichissantes ; les bains & demi-bains, le petit-lait, les eaux minérales ferrugineuses, & le lait d'ânesse.

Si le *skirrhe* est douloureux, ou qu'il ait de la chaleur, il faut éviter exterieurement toute composition emplastique, capable d'attirer des accidens, en augmentant le mouvement de l'humeur ; à moins qu'on ne pense qu'il devient phlegmoneux, & qu'il se dispose à suppurer ; mais ces apparences sont très-suspectes dans les parties où se forment ordinairement les cancers.

Le régime doit être extrêmement exact ; il faut éviter les alimens échauffans, & toutes les passions de l'ame. *Voyez le Traité des tumeurs*, par M. Astruc. (*Y*)

SKULA, (*Géog. mod.*) montagne de Suede, dans l'Angermanie, près du golphe de Bothnie, entre les rivieres d'Husa & d'Angerman ; elle est extrêmement haute & si droite, qu'elle semble menacer ruine. (*D. J.*)

SKYROS, (*Géog. anc.*) *voyez* SCYROS.

S L

SLABODE *ou* SLOBODE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme à Moscou, Petersbourg & dans les autres villes de l'empire Russien, un fauxbourg destiné aux étrangers. On dit la *slabode* des allemands, la *slabode* des tartares, &c. ce mot qui est esclavon signifie une *franchise*, à cause des privileges accordés aux étrangers qui viendront y demeurer. En Sibérie & aux environs de Tobolskoy ; on nomme *slabode*, une enceinte environnée d'une muraille de bois qui est presque la seule fortification que l'on connoisse dans ce pays, pour se mettre à couvert des courses des Tartares, non soumis à la Russie.

SLABRES, s. f. (*Marine.*) petites buches qui vont à la pêche du levant.

SLAGE *ou* SLAGUEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, au duché de Wandalie, sur le Wipper, à quelques lieues au-dessus de Rugenwalde. *Long.* 34. 15. *lat.* 54. 37. (*D. J.*)

SLAGEL, SLAGELS, SLAGEN, (*Géogr. mod.*) bourg du Danemarck, dans l'île de Selande, & le chef-lieu d'une préfecture, *Slagels Herrit*, à laquelle il donne son nom. (*D. J.*)

SLAINE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande ; elle a sa source dans le comté de Wicklo, & va se décharger dans la mer d'Irlande, à Wexford. Il est plus vraisemblable que le *Modonus Fluvius* de Ptolomée est la Liffe qui coule à Dublin, que la *Slaine*. (*D. J.*)

SLANTZA, (*Hist. nat. Botan.*) petit arbuste qui croît abondamment dans la peninsule de Kamtschatka. On dit qu'il est de la nature du cedre, excepté qu'il est beaucoup plus petit, & qu'au lieu de s'élever en l'air, il rampe à la surface de la terre. Ses cônes ou ses pommes ne sont que de la moitié de la grandeur de celles du cedre ; les habitans du pays les mangent, elles sont fort astringentes, & passent pour un grand remede contre le scorbut : pour cet effet, on les fait bouillir dans de l'eau, & les matelots russes en ont éprouvé l'efficacité.

SLAVE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la Dalmatie. Elle passe à Castelnovo, & se jette dans le golfe de Venise, au-dessous de la ville de Raguse. (*D. J.*)

SLAVES, LES, (*Géog. anc.*) *Slavi*, anciens peuples de la Sarmatie, qui avec les Venedes, s'établirent dans la Germanie, entre l'Elbe & la Vistule ; les peuples de ces quartiers ne se trouvant pas en état de leur faire tête, à cause qu'ils étoient épuisés par les grandes migrations qui s'étoient faites.

On ne sait pas au juste le tems où les *Slaves* s'emparerent des terres des Germains. Jornandès & Procope sont les premiers auteurs qui ayent parlé des *Slaves*. On lit dans le premier auteur, que l'invasion des Venedes se fit à la fin du cinquieme siecle, & l'on apprend par Paul Diacre qu'à la fin du sixieme siecle, les *Slaves* avoient pénétré dans l'intérieur de la Germanie. Du tems de Dagobert I. roi des François, les *Slaves* firent irruption dans la Thuringe & dans la France Trans-Rhénane, où ils mirent tout à feu & à sang. Il paroît qu'alors ils habitoient dans la Lusace, & dans les terres du haut & du bas-Elbe.

Nous avons les noms d'une partie des peuples qui composoient la nation des *Slaves*. De ce nombre sont les Antes, les *Slavi Behemahi* (Bohèmes), les *Maharenses* (le duché des Bohèmes) & les *Slaves* Sorabes, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, aux confins des Thuringiens & des Saxons. Enfin, les annales de l'empereur Louis le Débonnaire nous apprennent, qu'à la diéte de Francfort, ce prince reçut les ambassadeurs & les présens que lui envoyoient les *Slaves* orientaux ; savoir, les Obotrites, les Sorabes, les Wilzes, les Béhémans, les *Marnani*, les *Prædenecentent* & les Avares de la Pannonie. On met encore au nombre des *Slaves*, les Luciziens, les Rédariens, les Siléfiens, les Polonois, les Havelliens, les Poméraniens, les Cassubiens, les Wagriens, les Rugiens.

Les Antes & les Sclavons, dit Procope, *Bell. goth. l. III. c. xiv.* n'obéissent pas à un roi : mais ils vivent

depuis long-tems sous un gouvernement populaire, & déliberent publiquement de tout ce qui concerne leurs intérêts. Ces deux peuples observent les mêmes mœurs; ils ne reconnoissent qu'un seul Dieu qui a créé le monde, & qui lance le tonnerre: & ils lui sacrifient des bœufs & d'autres victimes. Bien loin de faire dépendre la vie des hommes de la destinée, ils n'avouent pas seulement qu'il y en ait; mais lorsqu'ils se voient en quelque danger, soit par la violence d'une maladie ou par le sort des armes, ils promettent d'immoler une victime quand ils en seront échappés, & ils ne manquent pas d'y satisfaire; alors ils croient tenir leur vie de la mort de la victime. Ils rendent aussi des honneurs aux rivieres, aux nymphes & à d'autres divinités, & ils leur présentent des sacrifices, d'où ils tirent des présages de l'avenir. Ils habitent dans de misérables chaumieres, éloignées les unes des autres, & dont ils changent souvent; ils font la guerre à pié, tenant en leurs mains de petits boucliers, & de petits dards; ils ne portent point de cuirasses, quelques-uns mêmes ne portent ni tunique, ni manteau: mais ils se couvrent d'un haut de chausse, lorsqu'ils marchent contre l'ennemi. Ils parlent tous la même langue, & ont une taille & une mine toute semblable. Ils sont grands & robustes; la couleur de leur visage n'est pas fort blanche, ni celle de leurs cheveux fort blonde: elle ne tire pas aussi sur le noir, mais plutôt sur le roux. Leur maniere de vivre est misérable comme celle des Massagetes, toujours dans la crasse. Leur esprit tient beaucoup de la simplicité des Huns, aussi-bien que du reste de leurs mœurs; tel est le recit de Procope, mais il se trompe s'il a cru que tous les *Slaves* vivoient sous un gouvernement populaire; car les *Slaves* Maharenses, les *Slaves* Bohêmes, les *Slaves* Wilzes, & les *Slaves* Obotrites étoient soumis à des rois ou chefs.

Les *Slaves* ou *Sclavons* passerent le Danube sous l'empire de Justinien, & inonderent l'Illyrie, où ils prirent des forts, qui jusqu'alors avoient été estimés imprenables. Ils se bornerent quelque tems à des courses passageres; mais à la fin ils établirent dans l'Illyrie une demeure plus stable que dans leur propre pays. Ils donnerent entr'autres leur nom à cette partie de la Pannonie, qui est entre la Save & la Drave, qui fut appellée de-là, *Pannonie Slavienne*, & qu'on nomme encore présentement *Esclavonie*. (*D. J.*)

SLAUKAW, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute-Pologne, au palatinat de Cracovie, à deux milles d'Ilkusch. Il y a dans ses environs quelques mines de plomb mêlé d'argent. (*D. J.*)

SLÉE, s. f. (*Marine.*) sorte de machine, avec laquelle les Hollandois tirent à terre un vaisseau, de quelque grandeur qu'il soit. Voici la description de cette machine, tirée de l'architecture navale de M. Witsen. C'est une planche d'environ un pié & demi de largeur, & dont la longueur est égale à celle de la quille d'un vaisseau de moyenne grandeur. Elle est un peu élevée par derriere, & un peu creuse au milieu; ensorte que les côtés s'élevent en talud. Il y a dans ces côtés des trous pour y pouvoir passer des chevilles, & le reste est tout uni. Derriere est un crochet, qui reçoit une crampe avec une chaîne de fer, qui est attachée à une petite machine, où il y a un certain nombre de poulies.

Pour faire usage de cette machine, on la met sous la quille du vaisseau, & on l'attache à côté par derriere avec des crocs; de sorte qu'elle est droite sous la quille. On la lie ensuite avec le vaisseau fortement, par le moyen des trous qui sont dans les côtés: on met un gros barreau par-derriere dans le creux qui est contre l'étambord, & on l'arrête par le moyen d'une cheville qu'on met dans le trou qui est à ce creux, & qui passant de-là dans celui qui est à l'extrémité de la planche, entretient fermement l'étambord.

Les choses étant en cet état, & ayant graissé & la machine, & la forme sur laquelle elle est appuyée, un homme, à l'aide des poulies & des cabestans, amene ou tire à lui un vaisseau.

SLEGO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, capitale du comté de même nom, & la seule place remarquable de ce comté. Elle a le privilege de députer au parlement d'Irlande, & de tenir marché. Elle est défendue par un château, & a un assez bon port, mais d'un accès difficile, à cause d'une barre de sable qui le traverse. *Long. 9. 20. latit. 54. 25.* (*D. J.*)

SLEIDEN, *ou* SCHLIDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Juliers; elle est un chef-lieu du comté de même nom, & a une citadelle pour sa défense.

Sturmius (Jean), philologue du xvj. siecle, naquit à *Sleiden* en 1507, & mourut en 1589, à 82 ans. Les meilleurs de ses ouvrages sont ses notes sur la rhétorique d'Aristote & sur Hermogene. Le P. Niceron a fait l'article de ce savant dans son histoire des hommes illustres. Il ne faut pas le confondre avec Sturmius (Jean), né à Malines, ni avec Sturmius (Jean-Christophle), né dans le duché de Neubourg, tous deux mathématiciens & connus par des ouvrages en ce genre. (*D. J.*)

SLESWICK, *ou* SLESWICH, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, capitale du duché de même nom, sur le golphe de Slie, à 6 milles d'Allemagne de Kiel, 11 de Gluckstad, 15 de Hambourg, 17 de Lubeck. Elle est grande, mais sans fortifications, & n'ayant d'autre église dans son enceinte que la cathédrale, où l'on voit les tombeaux des anciens ducs de *Slesvick*. Son évêché est suffragant de Lunden. Cette ville a perdu son état florissant, par les malheurs de toute espece qu'elle a éprouvés consécutivement & qu'elle n'a pu éviter à cause de sa situation, qui se trouve sur les frontieres des Danois, des Saxons & des Suédois, peuples qui se font toujours fait la guerre, & qui tour-à-tour ont pris, pillé, brûlé cette malheureuse ville. *Long. 45. 2. latit. 54. 33.* (*D. J.*)

SLESWICK, *duché de*, (*Géog. mod.*) pays de Danemarck, qui est proprement le Jutland méridional. Ce pays a le nord-Jutland pour bornes au septentrion, la mer Baltique à l'orient, le Holstein au midi, & l'Océan au couchant. Sa longueur est de quinze milles germaniques, & sa largeur à-peu-près de dix. Il est arrosé d'un grand nombre de rivieres, qui n'offrent dans sa partie occidentale que prairies & pâturages; sa partie orientale consiste en de grandes plaines, qui abondent en toutes sortes de grains.

Ce duché est une ancienne dépendance du royaume de Danemarck. Il est partagé en plusieurs bailliages tous fort peuplés, & dans lesquels on compte quantité de villages, quelques forteresses, & quatorze villes ou bourgs. *Slesvick* en est la capitale. La noblesse de cette province est divisée en quatre cercles, dont le premier est celui d'Haderfleben: les trois autres sont ceux de Tondern, de Flensbourg & de Gottorp.

C'est dans un village de ce dernier cercle, qu'est né *Kunckel* (Jean), celebre chimiste du xvij. siecle, mort en Suede en 1702. Il se rendit fameux par ses nouvelles inventions, & particulierement par celle du phosphore d'urine, dont quelques-uns néanmoins lui ont disputé la découverte. Les principaux ouvrages qu'il a publiés sont, 1°. sur l'art de faire le verre; 2°. *observationes de salibus fixis, & volatilibus, auro & argento potabili; nec non de colore metallorum mineralium*, &c. Lond. 1678, *in-8°*. Ce dernier ouvrage avoit d'abord paru en allemand à Hambourg en 1676; 3°. plusieurs observations chimiques du

même auteur ont été répandues dans les *mémoires des curieux de la nature*. (*D. J.*)

SLEW-BLOEMI, (*Géog. mod.*) montagnes d'Irlande, dans la province de Leinſter, au Quéens-County. Elles donnent la ſource à trois rivieres, le Barrow, la Shure & la Nure. (*D. J.*)

SLEW-GALEN, (*Géog. mod.*) montagnes d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Tyrone. Ce comté eſt diviſé en deux grandes parties par des montagnes qui le traverſent dans ſa longueur. Ces montagnes ont quelques mines de fer, & donnent la ſource à diverſes petites rivieres, qui coulent vers le lac de Neaugh. (*D. J.*)

SOLDADIA, *ou* SOLDAIA, (*Géog. mod.*) ville ſur la côte de la Tartarie-Crimée, entre la ville de Caffa & le cap Jukermen. Cette petite ville eſt priſe pour l'ancienne *Lagyra*. (*D. J.*)

SLOANE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſloana*, genre de plante dont la fleur eſt ou monopétale en forme de cloche profondément découpée, ou ſans pétales & compoſée de pluſieurs étamines, au milieu deſquelles s'éleve un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit rond, membraneux & hériſſé de pointes. Ce fruit s'ouvre en quatre parties, & contient des ſemences oblongues, renfermées dans une loge charnue. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

SLOBODA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans la province de Wiarka, ſur la rive droite de la Wiarka, au-deſſous de Orlo. (*D. J.*)

SLONIM, (*Géog. mod.*) petite ville du duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale d'un diſtrict de même nom, ſur la rive gauche de la *Sezara*. *Long.* 44. 10. *latit.* 52. 40. (*D. J.*)

SLOOTEN, (*Géog. mod.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, capitale du Weſtergoo, ſur le lac nommé *Slooter-meer*, à une lieue du Zuiderzée, & à trois de Sneek. Cette ville eſt marchande, bien peuplée; elle a pour ſa défenſe un foſſé rempli d'eau, des remparts & cinq baſtions. Son terroir eſt fertile en froment & en pâturages. *Long.* 23. 7. *latit.* 53. 3. (*D. J.*)

SLUCZK, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le grand duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale du duché de même nom, ſur la riviere de *Sluczk*. Elle eſt toute bâtie en bois, à l'exception de quelques édifices publics & du palais ducal. *Long.* 43. 58. *latit.* 57. 37. (*D. J.*)

SLYE, *ou* SLIE, *ou* SLEY, (*Géog. mod.*) riviere de Danemarck, dans le Jutland méridional. C'eſt proprement un golphe de la mer Baltique, qui entre dans les terres, & qui eſt beaucoup plus long que large. Il a cinq milles de longueur, depuis ſon embouchure juſqu'à Gottorp. On y pêche toute ſorte de poiſſons; mais l'embouchure eſt fermée par du ſable, de la vaſe & des pierres, enſorte qu'il n'y a pas aſſez de fonds pour l'entrée des grands vaiſſeaux. (*D. J.*)

S M

SMALAND, (*Géog. mod.*) ou Gothie méridionale, province de Suede, dans la partie méridionale de la Gothie. Elle eſt bornée au nord par l'Oſtrogothie, au midi par la Schone & par le Blecking, au levant par la mer Baltique, & au couchant par la Weſtrogothie. On lui donne environ quarante lieues du levant au couchant, & vingt-cinq à trente du midi au nord, le long de la côte. Elle eſt partagée en pluſieurs territoires, ou en continent & en îles. Calmar eſt ſa capitale. (*D. J.*)

SMALKALDEN, (*Géog. mod.*) les François écrivent *Smalcalde*, ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au comté de Henneberg, & compriſe dans le cercle de Franconie, à un mille de la Werra, à ſix au ſud-oueſt d'Erford. C'eſt la plus conſidérable de la principauté de Henneberg, & elle appartient aujourd'hui au prince de Heſſe-Caſſel. Cette ville eſt renommée dans l'hiſtoire par les confédérations que les princes proteſtans y firent en 1530, 1537 & 1540, pour la défenſe de leur religion; d'où la guerre qu'entreprirent contr'eux Charles-Quint & ſon frere Ferdinand, fut appellée la *guerre ſmalcalique*, dont l'on fait l'événement. *Long.* 28. 47. *latit.* 51. 9.

Cellarius (Chriſtophle), l'un des plus ſavans hommes de ſon pays, naquit à *Smalkalden* en 1638, & mourut à Hall en Saxe en 1707 à 68 ans. Il a donné un grand nombre d'ouvrages, & a procuré la réimpreſſion de pluſieurs auteurs anciens; mais entre ſes ouvrages, aucun ne lui a fait plus d'honneur que ſa géographie ancienne & moderne, dont on a fait pluſieurs éditions. On trouvera le catalogue de ſes œuvres, avec des remarques, dans le P. Nicéron, *tom. V. p.* 273. *& ſuiv.* (*D. J.*)

SMALTE, (*Chimie & Métall.*) nom que l'on donne aſſez ſouvent au verre coloré en bleu par le cobalt. *Voyez l'art.* SAFFRE.

SMARAGDO-PRASE, ſ. f. (*Gram. Hiſt. nat. Lytholog.*) ſorte de pierre précieuſe, qui tient le milieu entre l'émeraude & la prime d'émeraude. Elle eſt verte; elle a un peu plus de jaune que l'émeraude; elle eſt preſque opaque, rarement tranſparente. On la regarde ou comme une fauſſe émeraude, ou comme une eſpece de pierre néphrétique.

SMARAGDUS, MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte, ſituée, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. v.* ſur la côte du Golfe arabique; c'eſt peut-être dans cette montagne qu'étoient les mines d'émeraudes dont Héliodore parle ſi ſouvent. (*D. J.*)

SMARTA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de prêtres ou bramines de l'Indoſtan, qui prétendent que les dieux *Viſtnou* & *Iſſuren* ou *Ruddiren*, ne ſont qu'une même divinité, adorée ſous des emblèmes & des figures différentes. Il y a peu de gens du peuple qui adoptent cette ſecte, vu que ſes principes paroiſſent fort au-deſſus de la capacité du vulgaire.

SMECTIS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à la *lard* ou *ſteatite*. *Voyez* LARD, *pierre de*.

Wallerius dans ſa *minéralogie*, donne ce nom à une eſpece de marne, qu'il nomme *marga fullonum ſaponacea lamelloſa*, ou terre à foulon ſavonneuſe & feuilletée.

SMECTYMNUUS, ſ. m. (*Hiſt. d'Angl.*) eſt un terme qui a été célebre du tems des guerres civiles & durant l'interregne. Il étoit formé des lettres initiales des noms de cinq célebres miniſtres presbytériens de ce tems-là, qui ſont Etienne Marſhal, Edmond Calamy, Thomas Yong, Matthieu Mewcomen, & Guillaume Spurſtow, qui écrivirent enſemble un livre contre l'épiſcopat, en l'année 1641, d'où leur eſt venu à eux & à leurs adhérens le nom de *ſmectymnuens*.

SMEGMA, ſ. m. (*Médec. anc.*) ce mot ſe trouve ſi ſouvent dans les auteurs grecs, qu'il eſt bon de l'expliquer une fois. Il vient de σμηχειν, *nettoyer* en frottant. C'étoit une eſpece de compoſition d'uſage en ſanté & en maladie. On s'en ſervoit particuliérement pour frotter la peau, pour en ôter les démangeaiſons, pour ouvrir les pores, pour ſoulager des douleurs de la goutte, ou pour les prévenir.

La baſe de cette compoſition étoit ou des choſes adouciſſantes, ou des poudres déterſives, comme de la farine de fèves, des ſemences de melon, de la corne de cerf, de l'antimoine, des os de ſeche, des coquillages, du ſoufre, & des ſels de différentes ſortes. On prenoit auſſi quelquefois de la ſtaphiſaigre, de l'ellébore, de la centaurée, du poivre, du nard, du cardamome; on prenoit encore des gom-

mes & des réfines, comme du maſtic, de l'encens, &c. On brûloit quelques-unes de ces matieres avant que de les pulvériſer, & on en formoit, par le mélange de quelques ſucs, des maſſes qu'on ſéchoit, & qu'on mettoit derechef en poudre, lorſqu'on vouloit en faire uſage.

Ces poudres s'emploient ou ſeules, ou incorporées avec du miel, du vin, de l'huile, de la crême d'orge, & l'on en faiſoit une compoſition de la conſiſtance d'un cataplaſme, dont on s'oignoit le corps en tout ou en partie. L'on y ajoutoit quelquefois du ſavon, & l'on en formoit des eſpeces de ſavonettes; ainſi le *ſmegma* tiroit ſes différentes vertus de la diverſité des drogues qui le compoſoient. (*D. J.*)

SMEIOWITSCH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Méd.*) c'eſt le nom qu'on donne à une maladie qui ſe fait quelquefois ſentir en Ruſſie & en Sibérie. Ceux qui en ſont attaqués ſentent une douleur très-vive, accompagnée de chaleur à un doigt, & il s'y forme un abſcès qui devient très-difficile à guérir. Voici le remede que les Tartares y appliquent. On prend une once de graiſſe de porc; une livre de réſine de ſapin, de verd de-gris & de vitriol de cuivre deux gros; une demi-once d'alun, & deux ſcrupules de mercure ſublimé; on met ce mélange ſur le doigt, quand même l'abſcès ne ſeroit point encore formé, vû que cela contribue à le mûrir. On prétend que ce remede guérit en peu de jours. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie.* Ce mal reſſemble beaucoup à celui que nous connoiſſons ſous le nom de *mal d'avanture.*

SMENUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans la Laconie. Ce fleuve a ſon embouchure, dit Pauſanias, *l. III. c. xxiv.* à la gauche d'un promontoire fort élevé, ſur lequel il y a un temple de Diane, ſurnommé *Dictynea*, en l'honneur de laquelle il ſe célebre un jour de fête tous les ans. Je ne connois point de fleuve, pourſuit Pauſanias, dont les eaux ſoient plus douces, ni meilleures à boire. Il a ſa ſource dans la montagne de Taïgete, & paſſe à cinq ſtades de la ville. C'eſt le fleuve Sméneos de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

SMIHEL, (*Géog. mod.*) petit ville de la Turquie européenne, dans le Budziac, ou la Beſſérabie, ſur la bouche la plus ſeptentrionale du Danube, environ à quatre milles au-deſſus de Kilia-Nova, qui eſt vraiſſemblablement Tomes.

SMILAX, ſ. m. (*Botan.*) entre les ſix eſpeces de *ſmilax* établies par Tournefort, nous décrirons la premiere, qu'il appelle *ſmilax aſpera, fructu rubente, I. R. H. p. 654.* on la nomme en françois *liſeron épineux.* Elle pouſſe pluſieurs tiges longues, dures, cannelées, ſarmenteuſes, rameuſes, pliantes, garnies d'épines & de mains ou vrilles, par le moyen deſquelles elles s'attachent & s'entortillent autour des arbriſſeaux voiſins. Ses feuilles naiſſent ſeules par intervalles, amples, ſemblables à celles du *tamnus*, mais plus épaiſſes, fermes, nerveuſes, armées d'épines, tant ſur les bords que ſur le dos, marquetées aſſez ſouvent de taches blanches.

Ses fleurs naiſſent par grappes aux ſommités des rameaux, petites, blanches, odorantes, compoſées chacune de ſix pétales, diſpoſées en étoile, avec autant d'étamines à ſommet oblong. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits ronds comme des raiſins, mollets & rouges dans leur maturité, qui contiennent deux ou trois ſemences rondes, liſſes, douces au toucher, d'une couleur rouge brune en-dehors, blanches en-dedans, d'un goût fade & désagréable. Sa racine eſt ſerpentante, groſſe comme le doigt, noueuſe, fibreuſe, blanchâtre & vivace.

Cette plante croît aux lieux incultes, le long des haies, au bord des chemins, & ſur les montagnes, en Provence, en Languedoc, & autres pays chauds; on la cultive auſſi dans les jardins; elle fleurit au printems, & ſon fruit murit en Juillet. Ses ruines s'emploient en médecine pour deſſécher & exciter la ſueur. (*D. J.*)

SMILLE, ſ. f. *terme de Maçonnerie*, c'eſt un marteau qui ſert à piquer le moëllon ou le grais; on appelle moëllon *ſmillé* ou *eſmillé*, quand il eſt piqué avec la *ſmille.*

SMINTHE, (*Géog. anc.*) *Sminthæ*, ville de l'Aſie mineure, dans la Troade, ſelon Etienne le géographe, Euſtathe, & Q. Calaber. Elle donnoit ſon nom à une montagne voiſine, appellée *Sminthium nemus.* Cette ville, qui eſt nommée *Sminthium* par Strabon, *l. X. p. 473.* étoit voiſine d'Hamaxitia, & ſe trouvoit déſerte du tems de ce géographe, qui nous apprend qu'il y avoit divers lieux appellés *Sminthe*; ſavoir, deux près d'Hamaxite, hors du temple d'Apollon ſminthien, d'autres dans le territoire de Lariſſe, dans l'île de Rhodes, & en pluſieurs autres endroits. *Smintha* fut une ville ſur la côte de l'Helleſpont. Elle devoit ſa fondation à une colonie de Crétois, & elle avoit un temple où Apollon rendoit des oracles. Homere parle de *Sminthe* dans le premier livre de l'Iliade:

. . . . . Τεΐδοιο ἰφι ἀνάσσεις,
Σμινθεῦ.

(*D. J.*)

SMINTHEN *ou* SMINTHIÉ, adj. (*Mythologie.*) eſt une épithete qu'on donne à Apollon, qui vient du grec σμινθος, qui ſignifie un *rat.*

On donne deux origines à ce nom: on dit d'abord qu'il y avoit dans la ville de Chriſe en Miſie un prêtre d'Apollon, appellé *Criſis*, contre lequel ce dieu étant irrité par la négligence avec laquelle il rempliſſoit ſon miniſtere, envoya une grande quantité de rats pour ravager ſes terres. Mais Criſis ayant appaiſé ce dieu, Apollon vint lui-même à ſon ſecours, & détruiſit tous les rats à coups de fleches: en mémoire de cet événement Criſis bâtit un temple à ſon libérateur, ſous le nom d'Apollon *ſminthien*, & ce temple devint célebre par un oracle.

Clément Alexandrin raconte à ce ſujet une autre hiſtoire dans ſon *exhortation aux Grecs.* Les Crétois, dit-il, ayant deſſein d'établir une colonie, conſulterent l'oracle d'Apollon, pour ſavoir en quel lieu ils ſe fixeroient. La réponſe fut, qu'ils devoient choiſir l'endroit où les enfans de la terre s'oppoſeroient à leur paſſage. Quand ils furent arrivés dans l'Helleſphont, les rats rongerent pendant la nuit toutes les cordes de leurs arcs; ce qu'ils prirent pour un accompliſſement de l'oracle, & bâtirent dans ce lieu une ville qu'ils appellerent *Smynthe*, un temple à Apollon *ſmintheus*, & tinrent pour ſacrés tous les rats des environs de ce temple.

SMOLENSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale du duché de même nom, ſur la rive droite de Nieper, ſur les confins de la Moſcovie, à 78 lieues au ſud-oueſt de Moſcou. Elle eſt grande & fortifiée d'un bon château, qu'on voit ſur une montagne. Son évêché eſt ſuffragant de Gneſne. Cette ville a été ſouvent le théâtre de la guerre. Elle appartenoit d'abord aux grands ducs de Ruſſie, fut enſuite conquiſe par le grand duc de Lithuanie, au commencement du xv. ſiecle, & repriſe, cent ans après, par ſes anciens maîtres. Sigiſmond III. roi de Pologne, s'en empara en 1611. Le czar Alexis, pere de Pierre le grand, la recouvra en 1654. Les Polonois lui céderent toutes leurs prétentions ſur cette place, en 1687, & depuis lors, elle a toujours fait partie de l'empire de Ruſſie. *Long. 50. 38. latit. 54. 50.* (*D. J.*)

SMOLENSKO, *duché de*, (*Géog. mod.*) duché de l'empire de Ruſſie, borné au nord par la principauté de

de Bièla, au midi par une partie de la Séverie, au levant par le duché de Moscou, & au couchant par les palatinats de Mscislaw & de Witepsk. Le duché de *Smolensko* fait une partie de l'ancienne Sarmatie européane; il composoit avec le duché de Moscovie la Russie blanche proprement dite. Sa capitale porte le même nom de *Smolensko*. (*D. J.*)

SMYRNE, (*Géog. anc. & Médailles.*) ville célebre de l'Ionie, à 150 stades au midi du fleuve Hermus, au fond d'un grand golfe, avec un port spacieux qui subsiste encore le même. Elle fut fondée 1114 ans avant J. C. 168 ans après la prise de Troie. Strabon l'a décrite avec soin, telle qu'elle étoit de son tems: voici comme il en parle.

Lorsque les Lydiens eurent détruit *Smyrne*, la campagne d'alentour n'étoit peuplée que de villages pendant quatre cens ans ou environ. Antigonus la rebâtit, & Lysimachus après lui; c'est aujourd'hui une des plus belles villes d'Asie. Une partie est bâtie sur la montagne; mais la plus grande partie est dans une plaine, sur le port, vis-à-vis du temple de la mere des dieux & du gymnase ou de l'école. Les rues sont les plus belles du monde, coupées en angles droits, & pavées de pierre. Il y a de grands portiques carrés au plus haut & au plus bas de la ville, avec une bibliotheque & un homérion qui est un portique carré avec un temple où est la statue d'Homere: car ceux de *Smyrne* sont fort jaloux de ce qu'Homere a pris naissance parmi eux, & ils ont un médaillon de cuivre qu'ils appellent *homérion* de son nom. La riviere de Melès coule le long des murailles. Entre les autres commodités de la ville, il y a un port qui se ferme quand on veut.

On voit par ce passage de Strabon, que les Lydiens avoient détruit une ville encore plus ancienne que celle qu'il décrit; & c'est de celle dont parle Hérodote, lorsqu'il assure que Gigès roi de Lydie déclara la guerre aux Smyrnéens, & qu'Halyates son petit-fils s'en empara. Elle fut ensuite maltraitée par les Ioniens, surprise par ceux de Colophon, enfin rendue à ses propres citoyens, mais démembrée de l'Eolide sous l'empire des Romains.

La *Smyrne* de Strabon étoit vraisemblablement sur une montagne au sud de la nouvelle & au couchant de la haute forteresse; car on y voit plusieurs monceaux de pierre, outre un grand bâtiment démoli. Ce bâtiment peut avoir été le temple de Cybele, la grand'mere des dieux. Pour ce qui est de l'homérion, on pourroit croire qu'on l'a appellé le *temple de Janus*, peut-être à cause de quelque ressemblance avec celui de Rome, car il n'est pas fort éloigné de la riviere que l'on suppose avoir été celle de Melès. C'est un petit portique ou bâtiment carré de pierre, d'environ trois brasses de long & de large, avec deux portes opposées l'une à l'autre, l'une au nord & l'autre au sud, avec une grande niche endedans contre la muraille orientale, où pouvoit être l'effigie d'Homere, quoiqu'il y en ait qui assurent que c'étoit un temple de Janus.

On ne peut guere conjecturer où étoit le *gymnasium*, non-plus que les beaux portiques qui ornoient cette place. Le port qu'on ouvroit & que l'on fermoit quand on vouloit, pouvoit être cette petite place carrée sous la citadelle, qui sert à présent de havre aux galeres & aux autres petits vaisseaux. Mais le théâtre & le cirque ne sont pas des moindres restes des antiquités de cette ville, quoique Strabon n'en parle point, apparemment parce qu'ils n'existoient pas encore de son tems.

Le théâtre étoit sur le penchant d'une montagne, au nord de la citadelle, & bâti de marbre blanc. On l'a détruit dans le siecle passé pour faire un kan nouveau, & un bazar qui est voûté de pierres de taille, & long de quatre cens pas. On a trouvé dans les fondemens un pot de médailles qui sont toutes de l'empereur Gallien, de sa famille, & des tyrans qui régnoient en même tems que lui; ce qui feroit conjecturer que cet empereur avoit fait bâtir ce superbe édifice, ou que du-moins il avoit été bâti de son tems. Il y en a pourtant qui assurent qu'il fut bâti du tems de l'empereur Claude. Ils se fondent sur ce qu'on a trouvé dans la scene de ce théâtre une base de statue qui n'avoit que le mot de *Claudius*. Ce n'est pas-là néanmoins une preuve suffisante, parce qu'il est assez ordinaire de trouver dans les fondemens des anciens bâtimens les médailles des fondateurs ou des empereurs contemporains.

Le cirque étoit creusé profondément dans la montagne qui est au couchant de la citadelle. Il est si bien detruit, qu'il n'en reste, pour ainsi dire, que le moule: on en a emporté tous les marbres, mais le creux a retenu son ancienne figure. C'est une espece de vallée de 465 piés de long, sur 120 de largeur, dont le haut est terminé en demi-cercle & le bas est ouvert en quarré. Cet endroit présentement est fort agréable par sa pelouse, car les eaux n'y croupissent point. Il ne faut pas juger de la véritable grandeur du cirque ou du stade, par les mesures que nous avons rapportées; on sait que ces sortes de lieux n'avoient ordinairement que 125 pas de long, & qu'on les appelloit *diaules*, quand ils avoient le double d'étendue comme celui-ci. On découvre de cette colline toute la campagne de *Smyrne* qui est parfaitement belle, & dont les vins étoient estimés du tems de Strabon & d'Athénée.

On voit dans ce même endroit quantité d'anciens fondemens, mais on ne sait point ce que c'étoit. Les inscriptions qu'on y trouve, & qui concernent toutes la ville de *Smyrne*, sont en assez grand nombre; quoique la plûpart ne soient que des fragmens où on lit le nom des empereurs Tibere, Claude & Neron. Strabon donne à plusieurs princes le titre de *restaurateurs* de *Smyrne*; & le fragment d'une de ces inscriptions attribue la même gloire à l'empereur Adrien en ces termes: ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ. ΑΔΡΙΑΝΩΙ. ΟΛΥΜΠΙΩΙ ΣΩΤΗΡΙ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΗΙ; c'est-à-dire: » A l'empereur Adrien, olympien, sauveur, & » fondateur.

Spon a transcrit une grande inscription tirée du même lieu; c'est une lettre des empereurs Severe, Antonin & Caracalla à ceux de *Smyrne*; en voici la traduction: » Les très-divins empereurs Severe & » Antonin, à ceux de *Smyrne*. Si Claudius Rufinus » votre citoyen, lequel à cause de son application » aux études & à l'art d'orateur, est dispensé des » charges publiques selon les divines constitutions » établies par nos ancêtres, est néanmoins obli- » gé par une nécessité indispensable, & à votre » réquisition, d'accepter l'emploi de gouverneur, » faites en sorte qu'il ne soit pas troublé par d'autres » occupations, comme il est juste; car ce seroit une » chose indigne de lui que l'affection qu'il vous por- » te, lui devînt onéreuse; puisque c'est vous-mêmes » qui avez demandé cette grace pour lui. Bien vous » soit. Les députés ont été Aurélius, Antonius & » Ælius Spératus.

On a donné dans les mémoires de Littérature, *tome IV. pag. 65.* une inscription greque envoyée de *Smyrne*, avec des *remarques* par M. Kuster. Cette inscription traduite en françois, porte:

Hermogène fils de Charimede, qui a écrit de la Médecine, est mort âgé de soixante & dix-sept ans, & ayant laissé autant de traités.

De Médecine, soixante-douze.

De livres historiques, savoir, de la ville de *Smyrne*, deux.

De la ſageſſe d'Homere un, de ſa patrie un.

De l'origine des villes d'Aſie deux, de ces villes de l'Europe quatre, de celles des îles un.

De la meſure de l'Aſie par ſtades un, & de celles de l'Europe un.

Des ſtratagèmes deux.

Un catalogue des Ioniens, & la ſucceſſion des magiſtrats de *Smyrne* ſelon l'ordre des tems.

Si tous ces ouvrages ne s'étoient pas perdus, nous aurions plus de connoiſſance que nous n'avons de la ville de *Smyrne*, car cet Hermogène médecin en étoit ſans doute natif.

Nous obſerverons en paſſant, que cette inſcription en ſon honneur écrit Ζμύρνης par un Ζ, & Ζμυρναίων, au lieu de Σμυρναίων. Il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit une faute du graveur; au contraire le nom de *Smyrne* s'écrivoit anciennement auſſi bien par un *Z* que par un Σ, quoique plus ſouvent par un Σ: Lucien nous apprend cela dans ſon traité qui a pour titre *jugement des voyelles*. Dans ce traité, la lettre Σ par une proſopopée, dit que ſouffrant aſſez patiemment le tort que les autres lettres lui faiſoient, elle ne s'étoit jamais plaint de la lettre *Z* qui lui avoit ôté les mots de *Smaragde* & de *Smyrne*. Outre cela, il y a des médailles anciennes où au lieu de Σμυρναίων, il ſe trouve Ζμυρναίων par un *Z*; M. de Boze en avoit deux dans ſon cabinet. On trouve *Zmyrnæorum* au lieu de *Smyrnæorum*, dans une ancienne inſcription latine citée par Gruter.

Les marbres d'Oxford nous offrent auſſi des inſcriptions curieuſes de *Smyrne*; mais les médailles frappées dans cette ville, la font mieux connoître. Pluſieurs de ces médailles nous apprennent qu'elle avoit un Prytanée, car elles font mention de ſes Prytanes.

La place du château de *Smyrne* moderne étoit occupée dans le tems de la belle Grece par une citadelle ſous la protection de Jupiter éthérée, ou qui préſidoit aux lieux élevés. Pauſanias aſſure que le ſommet de la montagne de *Smyrne* appellé *Coryphe*, avoit donné le nom de *coryphéen* à Jupiter qui y avoit un temple. Il y a un beau médaillon où ce dieu éthérée eſt repréſenté aſſis, auſſi-bien que ſur une médaille de Veſpaſien, où le même dieu aſſis tient de la main droite une victoire, & une haſte de la main gauche.

M. de Boze a publié dans les mémoires de Littérature *tom. XVII. in-4°.* des *réflexions* ſavantes ſur une médaille antique frappée par les habitans de la ville de *Smyrne* en l'honneur de Sabinia Tranquillina, femme de Gordien Pie. On voit d'un côté ſur cette médaille le buſte d'une princeſſe, repréſentée ſous la figure & avec les attributs de Cérès, tenant d'une main des épis, & de l'autre une corne d'abondance: on lit autour de ce portrait, CMYPNAIΩN. ΠΡΩΤΩΝ. ACIAC.

Au revers eſt une femme de-bout, le pié droit appuyé contre une proue de vaiſſeau, la tête couronnée de tours, & les cheveux noués & ſoutenus par derriere avec une eſpece de ruban: ſon habillement relevé & pliſſé à la maniere de nos anciennes cottes-d'armes, finit de même au-deſſus du genou: elle tient de la main droite une patere, & de la gauche cette ſorte de bouclier contourné, qui étoit particulier aux amazones & qu'on nommoit *pelto*. On remarque au-deſſous un bout de draperie ou une eſpece de petite ſerviette, qui aidoit ſans doute à tenir le bouclier plus ferme, & qui pouvoit encore ſervir à d'autres uſages.

A ces différens ſymboles, il eſt aiſé de reconnoître l'amazone à qui les habitans de *Smyrne* rapportoient le nom, l'origine & la fondation de leur ville. La couronne de tours auroit peut-être ſuffi pour l'indiquer; mais ils ont été bien aiſes d'exprimer encore par la patere que les cérémonies religieuſes, les ſacrifices ſur-tout qu'on avoit coutume de faire en ces ſortes d'occaſions, n'avoient pas été oubliés; & quant à la proue de vaiſſeau qui eſt l'attribut ordinaire des villes maritimes, on ſait que *Smyrne* a toujours paſſé pour un des meilleurs ports de l'Archipel.

Autour de ce type ingénieux regne une inſcription dont la plûpart des mots ſont abrégés; elle doit être lue ainſi, ΕΠΙ Στρατηγου Μαρκ ου Αυρηλιου ΤΕΡΤΙΟΥ ΑCIAPXOY; & les deux légendes réunies diſent que la médaille ou monnoie dont il s'agit a été frappée par les *Smyrnéens* qui ſont les premiers de l'Aſie, ſous la préture de Marcus Aurélius Tertius, Aſiarque.

Quand les villes de la Grece & de l'Aſie mineure paſſerent ſous la domination des Romains, elles furent, ce ſemble, encore plus jalouſes qu'auparavant des titres d'honneur dont elles jouiſſoient, & plus attentives à ſe maintenir dans les droits qu'elles croyoient avoir inſenſiblement acquis les unes ſur les autres. Les hiſtoriens ont négligé ce détail, mais les monumens antiques nous en ont conſervé des preuves ſenſibles: telle eſt entr'autres celle qui ſe tire du titre de *premiere ville de l'Aſie* que *Smyrne* ſe donne ſur la médaille dont on vient de parler: il y en a pluſieurs autres qui la confirment. Les Smyrnéens, dit Taciſe, ſe vantoient d'être les premiers de tous les peuples d'Aſie, qui avoient dreſſé dans leur ville un temple à Rome dans le même tems qu'il y avoit de puiſſans rois en Aſie, qui ne connoiſſoient pas encore la valeur des Romains.

Trois villes célebres, Pergame, Epheſe & *Smyrne*, ſe diſputerent vivement cette primatie de l'Aſie ſous l'empire des deux premiers Antonins. Juſque-là elles avoient vécu dans une parfaite intelligence: il y avoit même entr'elles une aſſociation particuliere, qui mettoit en commun pour les habitans de chacune le droit de bourgeoiſie, l'uſage des temples, le culte des divinités, les ſacrifices, les fêtes & les jeux; & cette aſſociation marquée ſur la plûpart de leurs médailles y eſt exprimée en ces termes: ΕΦΕΣΙΩΝ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Une malheureuſe idée de préſéance les diviſa bientôt. Pergame abandonna la premiere ſes prétentions pour le bien de la paix, mais rien ne put détacher *Smyrne* du titre de *premiere de l'Aſie*, car immédiatement après la mort de Marc-Aurele elle fit frapper, en l'honneur de Commode, une médaille où on lit, comme ſur les précédentes: ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ.

L'ambition ou la diligence des Smyrnéens ne porta pas grand préjudice aux habitans d'Epheſe, qui, ſelon toutes les apparences favoriſés par Septime Severe, frapperent deux médailles en ſon honneur, l'une avec la légende ordinaire, ΕΦΕΣΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑΣΙΑΣ; l'autre avec cette inſcription détournée, ΖΕΥΣ ΠΟΛΙΕΥΣ ΠΡΩΤΟΣ ΑΣΙΑΣ, « le premier Jupiter des » Ephéſiens eſt le premier de l'Aſie ».

Smyrne voulant enrichir ſur les expreſſions d'Epheſe, fit frapper en l'honneur de Caracalla un médaillon, où elle ajouta au mot ΠΡΩΤΗ ACIAC ceux de ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ ΜΕΓΕΘΕΙ, pour marquer qu'elle étoit la premiere & la plus conſidérable ville de l'Aſie par ſa grandeur & par ſa beauté: cependant ces termes affectés, loin de lui donner un nouvel avantage, furent regardés comme une reſtriction favorable aux Epheſiens, qui ne trouverent rien de plus preſſé pour aſſûrer leur victoire que l'inſcription qu'ils mirent au revers d'une médaille de Macrin, ΕΦΕΣΙΩΝ ΜΟΝΩΝ. ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ, « des Ephéſiens qui ſont les ſeuls » premiers de l'Aſie ».

En même tems que *Smyrne* diſputoit de rang avec Epheſe, ſes médailles nous apprennent qu'elle étoit liée de confédération avec pluſieurs autres villes,

comme avec Thyatire, Apollinaris & Hiérapolis. L'association avec cette derniere ville semble même avoir été solemnisée par quelques jeux, car on a des médailles où cette confédération, ὁμονοία, est représentée par deux urnes remplies de branches de palmier.

Il y a des médailles de *Smyrne* qui nous apprennent d'autres particularités. Telles sont les médailles qu'elle a frappées des empereurs Tite & Domitien, avec une figure chargée sur le revers qui porte un rameau dans sa main droite, une corne d'abondance dans la gauche; l'eau qui en tombe représente la riviere d'Hermus. On y lit les mots suivans: ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΕΡΜΟΣ ΕΠΙ ΙΩΝΙΟΥΣ, c'est-à-dire « Hermus » des habitans de *Smyrne* dans l'Ionie »: on en peut recueillir que ceux de *Smyrne* tiroient tribut de la riviere d'Hermus, & qu'elle étoit annexée à l'Ionie.

Mais pour dire quelque chose de plus à la gloire de *Smyrne*, elle fut faite néocore sous Tibere avec beaucoup de distinction; & les plus fameuses villes d'Asie ayant demandé la permission à cet empereur de lui dédier un temple, *Smyrne* fut préférée. Elle devint néocore des Césars, au-lieu qu'Ephese ne l'étoit encore que de Diane; & dans ce tems-là les empereurs étoient bien plus craints, & par conséquent plus honorés que les déesses. *Smyrne* fut déclarée néocore pour la seconde fois sous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford; enfin elle eut encore le même honneur lorsqu'elle prit le titre de *premiere ville d'Asie* sous Caracalla, titre qu'elle conserva sous Julia Mœsa, sous Alexandre Sévere, sous Julia Memmœa, sous Gordien Pie, sous Otacilla, sous Gallien & sous Salonine.

Spon cite une médaille de cette ville qui présente le frontispice d'un temple, une divinité debout entre des colonnes, & cette légende autour, ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ... Γ... ΝΕΩΚΟΡΩΝ. c'est-à-dire, *le sénat de Smyrne trois fois néocore*. Il semble que cette médaille suppose une divinité protectrice du sénat, lequel ils appelloient *sainte*, comme il paroît par le titre d'une inscription de cette ville qui dit: « A la bonne for- » tune, à l'illustre métropolitaine, néocore pour la » troisieme fois de l'empereur, conformément au » jugement du saint sénat de *Smyrne* ».

Au défaut des médailles, l'histoire nous instruit des diverses révolutions de cette ville. Dès que les Romains en furent les maîtres, ils la regarderent comme étant la plus belle porte d'Asie, & en traiterent toujours les citoyens fort humainement; ceux-ci, pour n'être pas exposés aux armes des Romains, les ont beaucoup ménagés & leur ont été fideles. Ils se mirent sous leur protection pendant la guerre d'Antiochus; il n'y a que Crassus proconsul romain qui fut malheureux auprès de cette ville. Non-seulement il fut battu par Aristonicus, mais pris & mis à mort: sa tête fut présentée à son ennemi, & son corps enséveli à *Smyrne*. Porpenna vengea bientôt les Romains, & fit captif Aristonicus. Dans les guerres de César & de Pompée, *Smyrne* se déclara pour ce dernier, & lui fournit des vaisseaux. Après la mort de César, *Smyrne*, qui penchoit du côté des conjurés, refusa l'entrée à Dolabella, & reçut le consul Trebonius l'un des principaux auteurs de la mort du dictateur: mais Dolabella l'amusa si à-propos, qu'étant entré la nuit dans la ville, il s'en saisit, & le fit martyriser pendant deux jours. Dolabella cependant ne put pas conserver la place, Cassius & Brutus s'y assemblerent pour y prendre leurs mesures.

On oublia tout le passé quand Auguste fut paisible possesseur de l'empire. Tibere honora *Smyrne* de sa bienveillance, & régla les droits d'asyle de la ville. M. Aurele la fit rebâtir après un grand tremblement de terre. Les empereurs grecs qui l'ont possédée après les Romains la perdirent sous Alexis Comnène; les Musulmans en chasserent les Latins & les chevaliers de Rhodes à diverses reprises. Enfin Mahomet I. en fit démolir les murailles. Depuis ce tems-là, les Turcs sont restés paisibles possesseurs de *Smyrne*, où ils ont bâti pour sa défense une espece de château à gauche, en entrant dans le port des galeres, qui est l'ancien port de la ville. Des sept églises de l'apocalypse, c'est la seule qui subsiste avec honneur; Sardes si renommée par les guerres des Perses & des Grecs; Pergame, capitale d'un beau royaume; Ephese qui se glorifioit avec raison d'être la métropole de l'Asie mineure; ces trois célebres villes ne sont plus, ou sont de petites bourgades bâties de boue & de vieux marbre; Thyatire, Philadelphie, Laodicée ne sont connues que par quelques restes d'inscriptions où leur nom se trouve; mais la bonté du port de *Smyrne*, si nécessaire pour le commerce, l'a conservée riche & brillante, & l'a fait rebâtir plusieurs fois après avoir été renversée par des tremblemens de terre. *Voyez donc* SMYRNE, (*Géog. mod.*)

C'est à cette ville que fut injustement exilé & que mourut Publius Rutilius Rufus, après avoir été consul l'an 648. Cicéron, Tite-Live, Velleius Paterculus, Salluste, Tacite & Séneque ont fait l'éloge de son courage & de son intégrité. On rapporte qu'un de ses amis voyant qu'il s'opposoit à une chose injuste qu'il venoit de proposer dans le sénat, lui dit: « Qu'ai-je affaire de votre amitié, si vous contre- » carrez mes projets? Et moi, lui répondit Muti- » lius, qu'ai-je affaire de la vôtre, si elle a pour but » de me soustraire à l'équité »?

Bion, charmant poëte bucolique, surnommé le *Smyrnéen*, σμυρναῖος, du lieu de sa naissance, a vécu en même tems que Ptolémée Philadelphe, dont le regne s'est étendu depuis la quatrieme année de la cxxiij. olympiade jusqu'à la seconde année de la cxxxiij. Il passa une partie de sa vie en Sicile, & mourut empoisonné, au rapport de Moschus son disciple & son admirateur. Leurs ouvrages ont été imprimés ensemble plusieurs fois, & entr'autres à Cambridge en 1652 & 1661, *in*-8°. mais la plus agréable édition est celle de Paris en 1686, accompagnée de la vie de Bion, d'une traduction en vers françois, & d'excellentes remarques par M. de Longepierre; cette édition est devenue rare, & mériteroit fort d'être réimprimée.

Les auteurs qui donnent *Smyrne* pour la patrie de *Mimnerme*, autre aimable poëte-musicien, ont assurément bien raison. Mimnerme chante le combat des Smyrnéens contre Gigès roi de Lydie, ce sont les hauts faits de ses compatriotes qu'il célebre avec affection. Il étoit antérieur à Hipponax, & vivoit du tems de Solon. Il fut l'inventeur du vers pentametre, s'il en faut croire le poëte Hermésianax, cité par Athénée. Il se distingua sur-tout par la beauté de ses élégies, dont il ne nous reste que quelques fragmens. Il pensoit & écrivoit avec beaucoup de naturel, d'aménité & de tendresse. Son style étoit abondant, aisé & fleuri. J'ai remarqué à sa gloire en parlant de l'élégie, qu'Horace le met au-dessus de Callimaque; il avoit plus de grace, plus d'abondance & plus de poésie.

Il fit un poëme en vers élégiaques, cité par Strabon, sous le titre de *Nanno* sa maîtresse; & ce poëme devoit être un des plus agréables de l'antiquité, s'il est vrai qu'en matiere d'amour ses vers surpassoient la poésie d'Homere; c'est du-moins le jugement qu'en portoit Properce, car il dit, *l. I. eleg. ix. Plus in amore valet Mimnermi versus Homero.* Horace n'en parle pas autrement; il cite Mimnerme, & non pas Ho-

mere, pour l'art de peindre la séduisante passion de l'amour : si, comme Mimnerme l'a chanté, dit-il, l'amour & les jeux sont tout l'agrément de la vie, passons nos jours dans l'amour & dans les jeux.

Si, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque
Nil est jucundum, vivas in amore jocisque.
Epist. VI. l. I. vers. 65.

Nous connoissons les vers de Mimnerme qu'Horace avoit en vûe ; Stobée, *tit. 63. p. 243.* nous les a conservés dans ses extraits. Il faut en donner ici la belle version latine de Grotius, & la traduction libre de cette jolie piece en vers françois par un de nos poëtes.

Vita quid est, quid dulce, nisi juvet aurea Cypris?
Tunc peream, Veneris cum mihi cura perit.
Flos celer ætatis sexu donatus utrique,
Lectus, amatorum munera, lectus amor.
Omnia diffugiunt mox cum venit atra senectus,
Quæ facit & pulchros turpibus esse pares.
Torpida sollicitæ lacerant præcordia curæ:
Lumina nec solis, nec juvat alma dies,
Invisum pueris, inhonoratumque puellis.
Tam dedit, heu, senio tristia fata Deus.

Que seroit sans l'amour le plaisir & la vie?
Puisse-t-elle m'être ravie,
Quand je perdrai le goût du mystere amoureux,
Des faveurs, des lieux faits pour les amans heureux.
Cueillons la fleur de l'âge, elle est bientôt passée:
Le sexe n'y fait rien; la vieillesse glacée
Vient avec la laideur confondre la beauté.
L'homme alors est en proie aux soins, à la tristesse;
Hai des jeunes gens, des belles maltraité,
Du soleil à regret il souffre la clarté,
Voilà le sort de la vieillesse.

Le plus grand de tous les poëtes du monde est né, du-moins à ce que je crois, sur les bords du Mélès, qui baignoit les murs de *Smyrne* ; & comme on ne connoissoit pas son pere ; il porta le nom de ce ruisseau, & fut appellé *Mélésigene*. Une belle avanturiere, nommée *Crithéide*, chassée de la ville de Cumes, par la honte de se voir enceinte, se trouvant sans logement, y vint faire ses couches. Son enfant perdit la vue dans la suite, & fut nommé *Homere*, c'est-à-dire l'*aveugle*.

Jamais fille d'esprit, & surtout fille d'esprit qui devient sage, après avoir eu des foiblesses, n'a manqué de mari : Crithéide l'éprouva ; car, selon l'auteur de la vie d'Homere, attribuée à Hérodote, Phémius, qui enseigna la grammaire & la musique à *Smyrne*, n'épousa Crithéide qu'après le malheur de cette fille, & la naissance d'Homere. Il conçut d'elle si bonne opinion, la voyant dans son voisinage uniquement occupée du soin de gagner sa vie à filer des laines, qu'il la prit chez lui, pour l'employer à filer celles dont ses écoliers avoient coutume de payer ses leçons. Charmé des bonnes mœurs, de l'intelligence, & peut-être de la figure de cette fille, il en fit sa femme, adopta son enfant, & donna tous ses soins à son éducation. Aussi Phémius est fort célebre dans l'Odyssée ; il y est parlé de lui en trois endroits, *l. I. v. 154. l. XVII. v. 263. l. XXII. v. 331.* & il y passa pour un chantre inspiré des dieux. C'est lui qui par le chant de ses poésies mises en musique, & accompagnées des sons de sa lyre, égaye ces festins, où les poursuivans de Pénélope emploient les journées entieres.

Non-seulement les Smyrnéens, glorieux de la naissance d'Homere, montroient à tout le monde la grote où leur compatriote composoit ses poemes ; après sa mort ils lui firent dresser une statue & un temple ; & pour comble d'honneur, ils frapperent des médailles en son nom. Amastris & Nicée, alliés de *Smyrne*, en firent de même, l'une à la tête de Marc-Aurele, & l'autre à celle de Commode.

Pausanias appelle le Mélès un *beau fleuve* ; il est devenu bien chétif depuis le temps de cet illustre écrivain ; c'est aujourd'hui un petit ruisseau, qui peut à peine faire moudre deux moulins ; mais il n'en est pas moins le plus noble ruisseau du monde dans la république de lettres. Aussi n'a-t-il pas eté oublié sur les médailles, d'autant mieux que c'étoit à sa source qu'Homere ébauchoit dans une caverne les poésies qui devoient un jour l'immortaliser. Le Mélès est représenté sur une médaille de Sabine, sous la figure d'un vieillard appuyé de la main gauche sur une urne, tenant de la droite une corne d'abondance. Il est aussi représenté sur une médaille de Néron, avec la simple légende de la ville, de même que sur celles de Titus & de Domitien.

A un mille ou environ, au-delà du Mélès, sur le chemin de Magnésie à gauche, au milieu d'un champ, on montre encore les ruines d'un bâtiment que l'on appelle *le temple de Janus*, & que M. Spon soupçonnoit être celui d'Homere ; mais depuis le départ de ce voyageur, on l'a détruit, & tout ce quartier est rempli de beaux marbres antiques. A quelques pas de là, coule une source admirable, qui fait moudre continuellement sept meules dans le même moulin. Quel dommage, dit Tournefort, que la mere d'Homere ne vint pas accoucher auprès d'une si belle fontaine? On y voit les débris d'un grand édifice de marbre, nommé *les bains de Diane* : ces débris sont encore magnifiques, mais il n'y a point d'inscription.

Autrefois les poëtes de la Grece avoient l'honneur de vivre familierement avec les rois. Eurypide fut recherché par Archélaüs ; & même avant Eurypide, Anacréon avoit vécu avec Polycrate, tyran de Samos ; Eschyle & Simonide avoient été bien reçus de Hiéron, tyran de Syracuse. Philoxene eut en son tems l'accueil du jeune Denys ; & Antagoras de Rhodes, aussi-bien qu'Aratus de Soli, se sont vus honorés de la familiarité d'Antigonus roi de Macédoine ; mais avant eux, Homere ne rechercha les bonnes graces d'aucun prince ; il soutint sa pauvreté avec courage, voyagea beaucoup pour s'instruire, préférant une grande réputation & une gloire solide, qui s'est accrue de siecle en siecle, à tous les frivoles avantages que l'on peut tirer de l'amitié des grands.

Jamais poésies n'ont passé par tant de mains que celles d'Homere. Josephe, *l. I.* (contre Appian), assure que la tradition les a conservées dès les premiers tems qu'elles parurent, & qu'on les apprenoit par cœur sans les écrire. Lycurgue les ayant trouvées en Ionie, chez les descendans de Cléophyle, les apporta dans le Péloponnèse. On en récitoit dans toute la Grece des morceaux, comme l'on chante aujourd'hui des hymnes, ou des pieces détachées des plus beaux opéra. Platon, Pausanias, Plutarque, Diogene Laërce, Cicéron & Strabon, nous apprennent que Solon, Pisistrate, & Hipparque son fils, formerent les premiers l'arrangement de toutes ces pieces, & en firent deux corps bien suivis, l'un sous le nom de *l'Iliade*, & l'autre sous celui de *l'Odyssée* ; cependant la multiplicité des copies corrompit avec le tems la beauté de ces deux poëmes, soit par des leçons vicieuses, soit par un grand nombre de vers, les uns obmis, les autres ajoutés.

Alexandre, admirateur des poëmes d'Homere, chargea Aristote, Anaxarque, & Callisthene, du soin de les examiner, & selon Strabon, ce conquérant même se fit un plaisir d'y travailler avec eux. Cette

édition si fameuse des ouvrages d'Homere, s'appella l'édition *de la Cassette*, ἣν ἐκ τοῦ Νέρβικος καλοῦσιν, parce qu'Alexandre, dit Pline, *l. VII. c. ix.* la ſerroit dans une caſſette qu'il tenoit ſous ſon oreiller avec ſon poignard. Il fit mettre enſuite ces deux ouvrages dans un petit coffre à parfums, garni d'or, de perles & de pierreries, qui ſe trouva parmi les bijoux de Darius. Malgré la réputation de cette belle édition, il paroît qu'elle a péri comme pluſieurs autres. Strabon & Euſtathe ſont mes garants; ils aſſurent que dans l'édition dont il s'agit, on avoit placé deux vers entre le 855 & le 856 du *II. liv.* de l'Iliade: or ces deux vers ne ſe liſent aujourd'hui dans aucun de nos imprimés.

Enfin, les fautes ſe multiplierent naturellement dans le grand nombre des autres copies de ces deux poëmes, enſorte que Zénodote d'Epheſe, précepteur de Ptolemée, Aratus, Ariſtophane de Byſance, Ariſtarque de Samothrace, & pluſieurs autres beaux eſprits, travaillerent à les corriger, & à rendre à Homere ſes premieres beautés.

Il ne faut pas nous étonner des ſoins que prirent tant de beaux génies pour la gloire d'Homere. On n'a rien vu chez les Grecs de ſi accompli que ſes ouvrages. C'eſt le ſeul poëte, dit Paterculus, qui mérite ce nom; & ce qu'il y a d'admirable en cet homme divin, c'eſt qu'il ne s'eſt trouvé perſonne avant lui qui ait pu l'imiter, & qu'après ſa mort, il n'a pu trouver d'imitateurs. Les ſavans conviennent encore aujourd'hui qu'il eſt ſupérieur à tout ce qu'il y a de poëtes, en ce qui regarde la richeſſe des inventions, le choix des penſées, & le ſublime des images. Aucun poëte n'a jamais été plus ſouvent ni plus univerſellement parodié que lui.

C'eſt par cette raiſon que ſept villes de la Grece ſe ſont diſputé l'avantage d'avoir donné la naiſſance à ce génie du premier ordre, qui a jugé à-propos de ne laiſſer dans ſes écrits aucune trace de ſon origine, & de cacher ſoigneuſement le nom de ſa patrie.

Les habitans de Chio prétendent encore montrer la maiſon où il eſt né, & où il a fait la plûpart de ſes ouvrages. Il eſt repréſenté ſur une des médailles de cette île aſſis ſur une chaiſe, tenant un rouleau, où il y a quelques lignes d'écriture. Le revers repréſente le ſphynx, qui eſt le ſymbole de Chio. Les Smyrnéens ont en leur faveur des médailles du même type, & dont la ſeule légende eſt différente.

Les habitans d'Ios montroient, du tems de Pauſanias, la ſépulture d'Homere dans leur île. Ceux de Cypre le réclamoient, en conſéquence d'un oracle de l'ancien poëte Euclus, qui étoit conçu en ces termes: « Alors dans Cypre, dans l'île fortunée de Sa» lamine, on verra naître le plus grand des poëtes; » la divine Thémiſto ſera celle qui lui donnera le » jour. Favori des muſes, & cherchant à s'inſtruire, » il quittera ſon pays natal, & s'expoſera aux dan» gers de la mer, pour aller viſiter la Grece. Enſuite » il aura l'honneur de chanter le premier les combats » & les diverſes avantures des plus fameux héros. » Son nom ſera immortel, & jamais le tems n'effa» cera ſa gloire ». C'eſt continue Pauſanias, tout ce que je peux dire d'Homere, ſans oſer prendre aucun parti, ni ſur le tems où il a vécu, ni ſur ſa patrie.

Cependant l'époque de ſa naiſſance nous eſt connue; elle eſt fixée par les marbres d'Arondel à l'an 676 de l'ere attique, ſous Diognete, roi d'Athènes, 961 ans avant J. C. Quant à ſa patrie, *Smyrne* & Chio ſont les deux lieux qui ont prétendu à cet honneur avec plus de raiſon que tous les autres, & puiſqu'il ſe faut décider par les ſeules conjectures, j'embraſſe conſtamment celle qui donne la préférence à *Smyrne*. J'ai pour moi l'ancienne vie d'Homere par le prétendu Hérodote, le plus grand nombre de médailles, Moſchus, Strabon & autres anciens.

Mais comme je ſuis de bonne foi, le lecteur pourra ſe décider en conſultant Voſſius, Kuſter, Tanegui, le Fevre, madame Dacier, Cuper, Schott, Fabricius, & même Léon Allazzi, quoiqu'il ait décidé cette grande queſtion en faveur de Chio ſa patrie.

Je félicite les curieux qui poſſedent la premiere édition d'Homere, faite à Florence, en 1478; mais les éditions d'Angleterre ſont ſi belles, qu'elles peuvent tenir lieu de l'original. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SMYRNE, (*Géog. mod.*) *Smyrne* moderne eſt une ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur l'Archipel, au fond d'un grand golfe, avec un port ſpacieux & de bon mouillage, à environ 75 lieues de Conſtantinople. Cette ville eſt la plus belle porte de l'Aſie, & l'une des plus grandes & des plus riches du Levant, parce que la bonté de ſon port la rend précieuſe pour le commerce. Son négoce conſiſte en ſoie, toile de coton, camelots de poil de chevre, maroquins, & tapis. Elle eſt habitée par des grecs, des turcs, des juifs, des anglois, des françois, des hollandois, qui y ont des comptoirs & des égliſes. Les turcs y tiennent un cadi pour y adminiſtrer la juſtice. Son ſéjour y a le déſagrément de la peſte, qui y regne fréquemment, & des tremblemens de terre auxquels elle eſt expoſée. *Long.* ſelon Caſſini, $44^{d}. 51'. 15''$. *lat.* $38^{d}. 28'. 7''$.

C'eſt la patrie de *Calabert* (Quintus), nom donné à un poëte anonyme, dont le poëme grec intitulé *les paralipomenes d'Homere*, fut trouvé en Calabre par le cardinal Beſſarion. C'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Calaber*. Voſſius conjecture que ce poëte vivoit ſous l'empereur Anaſtaſe, vers 491. La meilleure édition de Quintus Calaber eſt celle de Rhodomanus. (*D. J.*)

SMYRNE, *terre de* (*Hiſt. nat.*) c'eſt une terre fort chargée de ſel alkali ou de natron, qui ſe trouve dans le voiſinage de la ville de *Smyrne*; les habitans du pays s'en ſervent pour faire du ſavon. On rencontre cette terre ou plutôt ce ſel dans deux endroits, près d'un village appellé *Duraclea*; il eſt répandu à la ſurface de la terre, dans une plaine unie. Ce ſel quand on le ramaſſe eſt fort blanc. On en fait ordinairement ſa proviſion pendant l'été, avant le lever du ſoleil, & dans la ſaiſon où il ne tombe point de roſée. Ce ſel ſort de terre en certains endroits, de l'épaiſſeur d'environ deux pouces; mais on dit que la chaleur du ſoleil, lorſqu'il eſt levé, le fait enſuite diminuer & rentrer, pour ainſi dire, en terre. Le terrein où ce ſel ſe trouve eſt bas & humide en hiver; il n'y croît que fort peu d'herbe. Quand on a enlevé ce ſel dans un endroit, il ſemble qu'il s'y reproduiſe de nouveau.

M. Smyth, anglois, a fait des expériences ſur ce ſel, par leſquelles il a trouvé qu'il ne différoit en rien du ſel de ſoude, ou des alkalis fixes ordinaires; il n'a point trouvé que cette terre contînt de l'alkali volatil.

Voici la maniere dont on prépare du ſavon avec cette terre; on en mêle trois parties avec une partie de chaux vive, & l'on verſe de l'eau bouillante ſur le mélange; on le remue avec un bâton, il s'éleve à la ſurface une matiere brune, épaiſſe, que l'on met à part; on s'en ſert, auſſi-bien que de la diſſolution claire, pour faire du ſavon; mais cette matiere eſt beaucoup plus cauſtique que la liqueur claire. Enſuite on a de grandes chaudieres de cuivre, dans leſquelles on met de l'huile; on allume deſſous un grand feu; on fait un peu bouillir l'huile, & l'on y met peu-à-peu la matiere épaiſſe qui ſurnageoit à la diſſolution; après quoi on y met la liqueur même, ou la

dissolution ; quelquefois on n'y met qu'une de ces substances. On continue à y en mettre jusqu'à ce que l'huile ait acquis la consistance de savon, ce qui n'arrive quelquefois qu'au bout de plusieurs jours ; on entretient pendant tout ce tems un feu très-violent. La partie la plus chargée de sel de la liqueur se combine avec l'huile, & la partie la plus foible tombe au fond de la chaudiere, & sort par un robinet destiné à cet usage. On la garde pour la verser sur un nouveau mélange de chaux & de terre. Lorsque le savon est bien formé, on le puise avec des cuilleres, & on le fait sécher sur une aire pavée de briques, ou enduite de glaise. *Voyez* les *Transactions philosophiques*, *n°.* 220.

SMYRNIUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante ainsi nommée par les Bauhins, Ray, Tournefort, Boerhaave, & autres botanistes ; nous la connoissons en françois sous le nom de *maceron*. *Voyez* MACERON.

Les anciens Grecs ont décrit clairement deux différentes plantes sous le nom de *smyrnium* ; savoir le maceron ordinaire, & le percil de Cilicie. La premiere de ces plantes aime les terres riches & humides, & la seconde ne se plaît que sur les montagnes pierreuses, & dans les lieux les plus stériles & les plus secs. (*D. J.*)

S N

SNEECK, SNEK, *ou* SNITZ, (*Géog. mod.*) ancienne ville des Pays Bas, dans la Frise, au Westergoo, à trois lieues de Zuyderzée, de Lewarde & de Trancker, dans un terrein marécageux. Elle est bien bâtie, défendue par de bons remparts, peuplée & marchande. Il y a des écoles latines pour l'instruction de la jeunesse. *Long.* 23. 10. *latit.* 53. 6.

Hopper (Joachim), savant jurisconsulte, connu par plusieurs ouvrages de droit, écrits en latins, naquit à *Sneeck* en 1523, & mourut à Madrid en 1573, auprès de Philippe II. roi d'Espagne, qui l'avoit nommé son conseiller d'état au conseil de Malines.

Baart (Pierre), illustre poëte flamand, & compatriote de Hopper, s'est extrêmement distingué par ses ouvrages en vers. On fait cas de son poëme héroique, intitulé le *Triton de Frise*, dans lequel il décrit la prise d'Olinde, ville du Brésil, dans la capitainerie de Fernambouc ; mais les gens de goût estiment encore plus le poeme de cet auteur, intitulé les *Géorgiques de Frise*. On vante la douceur & l'harmonie des vers, la beauté & la variété des images. (*D. J.*)

SNEIRNE, (*Géog. mod.*) ville de Perse, entre Ninive & Hispahan, & à trois journées d'Amadam, avec un gouverneur qui y réside. (*D. J.*)

SNORING, (*Géog. mod.*) bourg du comté de Nortolck ; mais bourg illustre par la naissance de *Pearson* (Jean), un des plus savans prélats d'Angleterre dans le xvij. siecle. Il s'avança de grade en grade par son mérite, & devint enfin successivement, de simple chapelain, évêque de Bangor, de Chester & de Londres. Il mourut en 1686, âgé de 74 ans.

C'étoit, dit M. Burnet, le plus grand théologien de son siecle à tout égard, homme d'un savoir éminent, d'un raisonnement profond, d'un esprit droit. A l'étude de l'histoire ecclésiastique, qu'il possédoit parfaitement, il joignit une grande connoissance des langues & des antiquités payennes. Judicieux & grave prédicateur, il se proposa plus d'instruire que de toucher. Sa vie fut exemplaire, & sa douceur étoit charmante. Avec tant de mérite & de si belles qualités, il nous a laissé un exemple de la foiblesse de l'esprit humain ; car plusieurs années avant sa mort, il perdit tellement la mémoire, qu'il étoit véritablement en enfance.

Son *explication du symbole des apôtres*, est un des meilleurs ouvrages que l'église anglicane ait produit ; il le publia à Londres en 1659. Il fut traduit en latin sur la cinquieme édition, & imprimé à Francfort en 1691 *in-4°*. Ce même ouvrage a été traduit en flamand, & ne l'a point été en françois.

Dans l'explication du premier article du symbole, le savant évêque se déclare contre l'idée innée de Dieu. « Quoiqu'il y ait eu des personnes, dit-il, qui se » sont imaginé que l'idée de Dieu étoit innée & na- » turelle à l'ame humaine, ensorte qu'elle naît avec » l'homme, je suis persuadé néanmoins qu'il n'y a » point de connoissance innée de quelque chose que » ce soit ; mais je crois que l'ame reçoit les premieres » idées des conséquences raisonnées. Si donc, dans » son origine, l'ame est comme une table rase, sur » laquelle il n'y a aucun caractere gravé, & si toutes » nos connoissances viennent par la voie des sens, » par l'instruction & par le raisonnement, nous ne » devons pas attribuer l'idée de Dieu à aucun prin- » cipe né avec nous ».

Les œuvres posthumes de l'évêque de Chester sont écrites en latin, & ont paru à Londres en 1688, *in-4°*. par les soins de Dodwel. Ces œuvres posthumes sont très-curieuses ; elles renferment une dissertation sur la vie de Saint Paul, cinq leçons sur les actes des apôtres, & deux dissertations sur la succession des évêques de Rome.

Dans les leçons sur les actes des apôtres, le docteur Péarson remarque qu'il est fort difficile de fixer le tems précis de la naissance, de la mort & de l'ascension du Sauveur. Nous savons en général qu'il naquit sous le regne d'Hérode ; mais il n'y a aucune circonstance qui nous marque au juste en quelle année. Les Juifs ont par malice confondu l'ordre des tems, & les peres ne se sont pas donné beaucoup de peine pour l'éclaircir. Ils étoient seulement prévenus de la fausse opinion, que Jesus-Christ n'avoit prêché qu'une année. L'auteur reconnoît néanmoins, que c'est-là un point de pure curiosité, qui ne donne pas la moindre atteinte à la vérité de l'histoire ecclésiastique ; & il pose pour fondement de sa chronologie, que Jesus-Christ fut crucifié la dix-neuvieme année de l'empire de Tibere.

Dans la premiere dissertation sur la suite des évêques de Rome, le savant Péarson observe que nous n'avons que deux catalogues des pontifes romains ; l'un nous est venu des Grecs, & l'autre des Latins. Les savans les suivoient indifféremment ; mais l'auteur prétend qu'ils se sont égarés, & que ces catalogues sont des guides trompeurs, qui conduisent à l'erreur. Pour commencer par celui d'Eusebe, qui est le plus ancien, il soutient qu'il ne peut pas être fort exact, par cette raison, que dans les dyptiques dont il l'a tiré, le tems de la mort des évêques n'est point désigné. Les évêques de Rome, sur-tout dans le premier siecle, ne faisoient pas une assez grande figure pour attirer les regards. Ainsi l'on ne trouve rien de sûr que depuis le pape Fabien, qui, dans le milieu du troisieme siecle, commit sept notaires pour recueillir fidélement les noms des martyrs & les circonstances de leur martyre.

M. Péarson remarque aussi plusieurs fautes qui ont échappé à Eusebe dans le catalogue qu'il nous a laissé des évêques de Rome. Il reprend, entr'autres, une faute qui regarde le pontificat de Xiste, qu'Eusebe fait durer huit ans dans sa chronique, & onze ans dans son histoire. Mais outre la contradiction, ni l'un ni l'autre ne sont véritables ; car il a dû laisser une place au pape Etienne, dont le pontificat seroit englouti par le trop long regne de Xiste. Le catalogue latin n'a pas plus de certitude. Quoiqu'on l'ait fait passer sous le nom du pape Damase, qui vivoit dans le quatrieme siecle, l'auteur en est inconnu, & il

portoit autrefois le titre de *gesta pontificalia*. Isidore Mercator l'a suivi pour forger ses décrétales, qu'il a voulu aussi attribuer au pape Damase, afin de leur donner plus de poids. Cependant le style en est trop barbare, & l'ignorance des cérémonies de l'église paroit trop grossièrement pour être du pape Damase. En un mot, malgré l'air d'antiquité que l'auteur s'est efforcé d'y donner, c'est un ouvrage forgé dans le sixieme siecle, qui a été continué par Anastase le bibliothécaire.

L'évêque de Chester a aussi donné les ouvrages de Saint Cyprien, avec les *annales Cyprianici*, *Oxoniæ* 1682, *in-fol.* Il a eu grande part, avec son frere Richard, professeur en droit au college de Gresham, aux *critici sacri*, imprimés à Londres en 1660 & 1661, en 9 volumes *in-fol.* Enfin on lui attribue une belle édition grecque du vieux & du nouveau Testament : *vetus Testamentum græcum, cum præfatione* (Joanis Pearson) *accedit novum Testamentum græcum*, Cantabrigiæ 1665, *in-12.* 3 vol. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SNOWDON-HILLS, (*Géog. mod.*) montagnes d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Caernarvon. C'est une chaîne de montagnes, qui sont les plus élevées du comté de Galles, & d'ailleurs tellement entrecoupées de lacs & de marais, que les chemins en deviennent fort rudes & fort difficiles à tracer. La neige couvre leur sommet toute l'année, & c'est de-là qu'elles ont tiré leur nom; cependant cela n'empêche point qu'on n'y trouve dans le bas d'excellens pâturages. Du milieu de ces montagnes, on en voit une s'élever si prodigieusement, qu'elle surpasse de beaucoup toutes les autres, & cache son front dans les nues. Elle est située presque au cœur de la province, & on lui donne par excellence le nom de *Snowdon*. M. Camwel d'Oxford, qui l'a mesurée par la Trigonométrie, la juge haute de 3488 piés de Paris; mais cette mesure peut n'être pas exacte, à cause des réfractions de l'air, qu'il est impossible d'exprimer avec précision. *Voyez* ce que nous en avons dit au *mot* MONTAGNE. (*D. J.*)

SNYATIN, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, capitale de la Pokucie, sur la gauche du Pruth, à quatre lieues au levant de Colomey. Elle est assez marchande, car les Valaques y portent du miel, de la cire, & y amenent quantité de bœufs & de bons chevaux. (*D. J.*)

S O

SOAMUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui, selon Arrien, prend sa source aux montagnes de Capissa, & se rend dans l'Indus, sans recevoir les eaux d'aucune riviere. (*D. J.*)

SOANA, SUANA, SUANE, SOANE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la Toscane au Siennois, sur une montagne, proche de la riviere de Fiore, à seize lieues au midi de Sienne, dont son évêché, érigé dès le septieme siecle, est suffragant; mais le mauvais air qu'on respire dans cette ville l'a rendue presque déserte. *Lang.* 29. 14. *latit.* 42. 44.

Grégoire VII. connu sous le nom d'*Hildebrand*, moine de Cluni, fils d'un charpentier, naquit à *Soana*; il fut élevé à la tiare pontificale en 1073, & mourut en 1085 à Salerne, comme je l'ai dit dans l'article de cette ville.

Il eut la hardiesse d'excommunier, de déposer l'empereur Henri IV. & déclara ses sujets libres du serment de fidélité. Entreprenant, audacieux, mêlant souvent l'artifice à l'ardeur de son zele pour les prétentions de l'Eglise, successeur d'Alexandre II. dont il gouvernoit le pontificat, il laissa, après son décès, une mémoire chere au clergé romain, mais odieuse à tout bon citoyen qui considérera les effets de son ambition inflexible. L'Eglise, dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des saints, comme faisoient les peuples de l'antiquité en déifiant leurs héros.

Mais tous les portraits, ou flatteurs, ou odieux, que tant d'écrivains ont fait de lui, se retrouvent dans le tableau d'un peintre de Naples, qui peignit ce pontife tenant une houlette dans une main & un fouet dans l'autre, foulant des sceptres à ses piés, & ayant à côté de lui les filets & les poissons de saint Pierre.

Benoît XIII. ayant donné une bulle pour introduire dans le bréviaire romain (qu'on dit assez ordinairement en France) la fête & l'office de Grégoire VII. quelques évêques éclairés & le parlement s'y opposerent vigoureusement, & la nation leur en fut bon gré. Voltaire, *essai sur l'histoire générale*. (*D. J.*)

SOANA, (*Geog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique, dont le nom moderne est *Terchin*. C'est aussi le nom d'un fleuve de l'île de Taprobane. Enfin, c'est une ville d'Italie dans la Toscane, qui a conservé son nom. (*D. J.*)

SOANDA, *ou* SOANDUS, (*Géog. anc.*) ville de la petite Cappadoce, suivant Strabon. Antonin la marque sur la route de Tavia. (*D. J.*)

SOANES, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie, dans la Colchide. Strabon, *liv. II. p. 499.* dit qu'ils étoient du nombre de ceux qui formoient l'assemblée générale de Dioscurias. Les *Soanes* de Strabon sont les *Suani* de Pline & de Ptolomée. Ils ne le cédoient point aux Phthéirophages leurs voisins pour l'ordure & pour la crasse, mais ils étoient bien plus puissans. (*D. J.*)

SOASTUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui se jette dans le Cophès, selon Arrien. C'est peut-être le Sodinus de Pline, *l. VI. c. xxiij.* (*D. J.*)

SOATRIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse Moesie, sur le Pont-Euxin. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Marcianopolis & Anchiale, à 26 milles de la premiere, & à 24 de la seconde. (*D. J.*)

SOAVE, (*Musiq. italien.*) terme italien employé quelquefois dans la musique, & qui signifie d'une maniere agréable, douce, gracieuse, *&c.* (*D. J.*)

SOBANNUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. ij.* met son embouchure entre Pagraza & Pithonobaste; c'est présentement, selon Castalde, le Sian. (*D. J.*)

SOBARMAH, *ou* SOBORMAH, (*Géog. mod.*) nom persan, d'une grande île de la mer de la Chine, autour de laquelle il y en a plusieurs autres qui sont inhabitées. La mer y est profonde & très-orageuse. C'est là peut-être l'île de Sumatra, du moins ce qu'en dit le shérif Al-édrissi s'y rapporte. (*D. J.*)

SOBERNHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein, sur la rive gauche de la Nahe, au-dessous de Marteinstein. (*D. J.*)

SOBIESLOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Boheme, dans le cercle, & à l'orient de Bechin. (*D. J.*)

SOBORMA ULLOSIENIA, (*Hist. mod. Jurispr.*) c'est ainsi que l'on nomme en Russie le corps de lois, ou le code d'après lequel on juge dans les tribunaux tous les procès & contestations qui s'élevent entre les sujets de l'empire.

SOBRARVE, *ou* SOBRARBE, (*Géog. mod.*) contrée d'Espagne, au royaume d'Aragon, avec titre de principauté. Elle a les Pyrénées au nord, & le comté de Ribagorça à l'orient. Elle contient plusieurs vallées, & une petite place qu'on nomme *Ainsa*. C'est dans ce pays que le Cinca prend sa source. (*D. J.*)

SOBRE, adj. (*Gramm.*) qui use de tout avec modération. L'homme *sobre* est sain & vit sans maladie & long-tems. Rien n'est plus commun qu'un vieil avare, parce que l'avarice est *sobre*. Comment se fait-

il qu'un des vices les plus vils soit récompensé de la santé & de la longue vie ? Heureusement sa longue vie n'est qu'un long travail & un long tourment.

SOBRIETÉ, s. f. (*Morale.*) tempérament dans le boire & le manger, ou pour mieux dire dans la recherche des plaisirs de la table.

La *sobriété* en fait de nourriture, a d'un côté pour opposé la gourmandise, & de l'autre une trop grande macération. La *sobriété* dans le boire, a pour contraire l'ivrognerie.

Je crois que la *sobriété* est une vertu très-recommandable ; ce n'est pas Epictete & Seneque qui m'en ont le mieux convaincu par leurs sentences outrées ; c'est un homme du monde, dont le suffrage ne doit être suspect à personne. C'est Horace, qui dans la pratique s'étoit quelquefois laissé séduire par la doctrine d'Aristipe, mais qui goûtoit réellement la morale sobre d'Epicure.

Comme ami de Mecene, il n'osoit pas louer directement la *sobriété* à la cour d'Auguste ; mais il en fait l'éloge dans ses écrits d'une maniere plus fine & plus persuasive, que s'il eût traité son sujet en moraliste. Il dit que la *sobriété* suffit à l'appétit, que par conséquent elle doit suffire à la bonne chere, & qu'enfin elle procure de grands avantages à l'esprit & au corps. Ces propositions sont d'une vérité sensible ; mais le poete n'a garde de les débiter lui-même. Il les met dans la bouche d'un homme de province, plein de bon sens, qui sans sortir de son caractere, & sans dogmatiser, débite ses réflexions judicieuses, avec naiveté qui les fait aimer. Je prie le lecteur de l'écouter, c'est dans la satyre *ij. l. II.*

Qua virtus, & quanta, boni, sit vivere parvo :
(Nec meus hic sermo est, sed quæm præcepit Ofellus
Rusticus, abnormis sapiens, crassâque Minervâ)
Discite, non inter lances, mensasque nitentes,
Cum stupet insanis acies fulgoribus, & quum
Acclinis falsis animus meliora recusat :
Verum hic impransi mecum disquirite. Cur hoc ?
Dicam si potero. Mallè verum examinat omnis
Corruptus judex.

« Mes amis, la *sobriété* n'est point une petite vertu. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Ofellus, c'est un » campagnard sans étude, à qui un bon sens naturel » tient lieu de toute philosophie & de toute littérature. Venez apprendre de lui cette importante » maxime : mais ne comptez pas de l'apprendre dans » ces repas somptueux, où la table est embarrassée » par le grand nombre de services, où les yeux » sont épris de l'éclat d'une folle magnificence, & » où l'esprit disposé à recevoir de fausses impressions, ne laisse aucun accès à la vérité. C'est à » jeun qu'il faut examiner cette matiere. Et pour » quoi à jeun ? En voici la raison, ou je suis bien » trompé : c'est qu'un juge corrompu n'est pas en » état de bien juger d'une affaire ».

Dans la satyre *vij*, *l. II*, *v. 105.* Horace ne peut encore s'empêcher de louer indirectement les avantages de la *sobriété*. Il feint qu'un de ses esclaves profitant de la liberté que lui donnoit la fête des Saturnales lui déclare cette vérité, en lui reprochant son intempérance. « Croyez-vous, lui dit-il, être bien- » heureux & moins puni que moi, quand vous » cherchez avec tant d'empressement ces tables ser- » vies délicatement & à grands frais ? Ce qui arrive » de-là, c'est que ces fréquens excès de bouche » vous rempliſſent l'estomac de sucs âcres & indi- » gestes ; c'est que vos jambes chancelantes refusent » de soutenir un corps ruiné de débauches ».

Qui, tu impunitior illa
Quæ parvo sumi nequeunt obsonia captas ?
Nempe inamarescunt epulæ sine fine petitæ,
Illusique pedes vitiosum ferre recusant
Corpus.

Il est donc vrai que la *sobriété* tend à conserver la santé, & que l'art d'apprêter les mets pour irriter l'appétit des hommes au-delà des vrais besoins, est un art destructeur. Dans le tems où Rome comptoit ses victoires par ses combats, on ne donnoit point un talent de gages à un cuisinier ; le lait & les légumes apprêtés simplement, faisoient la nourriture des consuls, & les dieux habitoient dans des temples de bois. Mais lorsque les richesses des Romains devinrent immenses, l'ennemi les attaqua, & confondit par sa valeur ces sybarites orgueilleux.

Je sais qu'il est impossible de fixer des regles sur cette partie de la tempérance, parce que la même chose peut être bonne à l'un & excès pour un autre ; mais il y a peu de gens qui ne sachent par expérience, quelle sorte & quelle quantité de nourriture convient à leur tempérament. Si mes lecteurs étoient mes malades, & que j'eusse à leur prescrire des regles de *sobriété* proportionnées à l'état de chacun, je leur dirois de faire leurs repas les plus simples qu'il seroit possible, & d'éviter les ragoûts propres à leur donner un faux appétit, ou le ranimer lorsqu'il est presque éteint. Pour ce qui regarde la boisson, je serois assez de l'avis du chevalier Temple. « Le pre- » mier verre de vin, dit-il, est pour moi, le second » pour mes amis, le troisieme pour la joie, & le » quatrieme pour mes ennemis ». Mais parce qu'un homme qui vit dans le monde ne sauroit observer ces sortes de regles à la rigueur, & qu'il ne fait pas toujours mal de les transgresser quelquefois, je lui conseillerois alors de tems en tems des jours d'abstinence pour rétablir son corps, le délivrer de la pléthore des humeurs, & procurer par l'exercice de l'élasticité aux ressorts affoiblis de sa machine. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOBRIQUET, s. m. (*Littérature.*) sorte de surnom, ou d'épithete burlesque, qu'on donne le plus souvent à quelqu'un pour le tourner en ridicule.

Ce ridicule ne naît pas seulement d'un choix affecté d'expressions triviales propres à rendre ces épithetes plus significatives ou plus piquantes ; mais de l'application qui s'en fait souvent à des noms de personnes considérables d'ailleurs, & qui produit un contraste singulier d'idées sérieuses & plaisantes ; nobles & viles, bisarrement opposées, telles que peuvent l'être dans un même sujet celles d'une haute naissance, avec des inclinations basses ; de la majesté royale, avec des difformités de corps, réputés honteuses par le vulgaire ; d'une dignité respectable, avec des mœurs corrompues, ou d'un titre fastueux, avec la paresse & la pusillanimité.

Ainsi lorsqu'avec les noms propres d'un souverain pontife, d'un empereur illustre, d'un grand roi, d'un prince magnifique, d'un général fameux, on trouvera joints les surnoms de *Groin-de-porc*, de *Barberousse*, de *Pié-tortu*, d'*Eveille-chien*, de *Pain-en-bouche*, cette union excitera presque toujours des idées d'un ridicule plus ou moins grand.

Quant à l'origine de ces surnoms, il est inutile de la rechercher ailleurs que dans la malignité de ceux qui les donnent, & dans les défauts réels ou apparens de ceux à qui on les impose : elle éclate sur-tout, à l'égard des personnes dont la prospérité ou les richesses excitent l'envie, ou dont l'autorité quelque légitime qu'elle soit, paroît insupportable ; elle ne respecte ni la tiare ni la pourpre, c'est une ressource qui ne manque jamais à un peuple opprimé ; & ces marques de la vengeance sont d'autant plus à craindre, que non-seulement il est impossible d'en découvrir l'auteur, mais que ni l'autorité, ni la force, ni le laps de tems, ne sont capables de les effacer. On peut se rappeller à l'occasion de ce caractere indélébile, (s'il est permis d'user ici de ce terme), les efforts inutiles que fit un archiduc, appellé *Frédéric*, pour

pour faire oublier le surnom de *Bourse vuide* dont il se trouvoit offensé : le peuple dans un pays où il étoit relegué le lui avoit donné dans le tems d'une disgrace qui l'avoit réduit à une extrême disette. Lorsqu'une fortune meilleure l'eut rétabli dans ses états, il eut beau pour marquer son opulence, faire dorer jusqu'à la couverture de son palais, le surnom lui resta toujours; il faut aussi convenir que s'il eût fait du bien au peuple, au lieu de dorer son palais, son *sobriquet* eût été changé en surnom plein de gloire.

Il arriva quelque chose de semblable à Charles de Sicile, surnommé *sans-terre*, *sobriquet* qui ne lui avoit été donné, que parce qu'effectivement il fut longtems sans états; il ne le perdit point, lors même que Robert son pere lui eût cédé la Calabre.

Il est aisé de comprendre par ce qu'on vient d'observer de l'origine & de la nature des *sobriquets*, quelles sont les sources communes d'où on les tire. Toutes les imperfections du corps, tous les défauts de l'esprit des hommes, leurs mœurs, leurs passions, leurs mauvaises habitudes, leurs vices, leurs actions de quelque nature qu'elles soient, tout y contribue.

A l'égard de la forme, elle ne consiste pas seulement dans l'usage de simples épithetes, on les releve souvent par des expressions figurées, dont quelques-unes ne sont quelquefois que des jeux de mots, comme dans celui de *biberius mero*, pour *Tiberius Nero*, à cause de sa passion pour le vin; & dans celui de *cacoergete*, appliqué à Ptolomée VII. roi d'Egypte, pour le qualifier de mauvais prince, par imitation d'*évergete*, qui désigne un prince bienfaisant; tel est encore celui d'*épimane*, donné à Antiochus IV. qui au lieu d'*épiphane* ou roi illustre dont il usurpoit le titre, ne signifie qu'un furieux.

D'autres *sobriquets* sont ironiques & tournés en contrevérités, comme celui de *poëte laureat*, que les Anglois donnent aux mauvais poëtes.

Il y en a souvent dont la malignité consiste dans l'emprunt du nom de quelque animal ou de quelques personnes célebres, notées dans l'histoire par leurs figures ou leurs vices, dont on fait une comparaison avec la personne qu'on veut charger; les Syriens tirerent de la ressemblance du nez crochu d'Antiochus VIII. au bec d'un griffon, le *sobriquet* de *grypus* qui lui est resté; & l'on connoît assez dans l'histoire ancienne, les princes & les personnes célebres à qui on a donné ceux de *bouc*, ceux de *cochon*, *d'âne*, de *veau*, de taureau & d'ours, comme on donne aujourd'hui ceux de Silene, d'Esope, de Sardanapale, & de Messaline, aux personnes qui leur ressemblent par la figure, ou par les mœurs.

Mais de toutes les expressions figurées, celle qui forme les plus ingénieux *sobriquets*, (si l'on veut convenir qu'il y ait quelque sel dans cette sorte de production de l'esprit) c'est l'allusion fondée sur une connnoissance de faits singuliers, dont l'idée prête une sorte d'agrement au ridicule.

Ces différentes formes peuvent se réduire à quatre, qui sont autant de genres de surnoms burlesques; ceux dont la note est indifférente, ceux qui n'en impriment qu'une légere, ceux qui sont injurieux, & ceux qui sont honorables.

Pour donner lieu à ceux du premier genre, il n'a fallu qu'un attachement à quelque mode singuliere de coëffure ou d'habillement, quelque coutume particuliere, quelque action peu importante : ainsi les *sobriquets* de *Pogonate* ou *Barbe-longue*, donnés à Constantin V. empereur de Constantinople; de *crépu*, à Boleslas, roi de Pologne; de *grisegonelle*, à Geoffroi I. comte d'Anjou; de *courte-mantel*, à Henri II. roi d'Angleterre; de *longue-épée*, à Guillaume, duc de Normandie; & de *hache*, à Baudoin VII. comte de Flandres, n'ont jamais pu blesser la réputation de ces princes.

Les Romains appelloient *signum*, ce genre de surnoms, & l'action de le donner *significare*.

Ceux du second genre ont pour objet quelque légere imperfection du corps ou de l'esprit, certains événemens, & certaines actions qui, quoiqu'innocentes, ont une espece de ridicule. C'est ce que Cicéron a entendu par *turpicula*, *subturpia*, & *quasi deformia*. Si Socrate, par exemple, se montroit peu sensible au surnom de *camard*, beaucoup s'en trouveroient offensés : celui de *cracheur* n'étoit point honorable à Vladislas, roi de Bohême, *&c.*

Ceux du troisieme genre, sont beaucoup plus piquans, en ce qu'ils ont pour objet les difformités du corps les plus considérables, ou les plus grandes disgraces de la fortune, & dont la honte est souvent plus difficile à supporter, que la douleur qui les accompagne.

Ceux du quatrieme genre, n'ont pour objet que ce qu'il y a de plus rare dans les qualités du corps, de plus noble dans celles de l'esprit & du cœur, de plus admirable dans les mœurs, & de plus grand dans les actions. Le propre de ces surnoms est d'être caractérisés d'une maniere plaisante, & qui, quoiqu'elle tienne de la raillerie, ne laisse jamais qu'une idée honorable.

Ainsi les surnoms de *bras-de-fer*, & de *côte-de-fer*, imposés l'un à Baudouin I. comte de Flandres, & l'autre à Edmond II, roi d'Angleterre, sont de vrais éloges de la force du corps dont ces princes étoient doués; tel est aussi celui de *temporiseur*, presque toujours choquant, fait pour Fabius l'apologie de sa politique militaire, comme celui de *sans-peur* marque à l'égard de Richard duc de Normandie, & de Jean duc de Bourgogne, leur intrépidité.

Il y a des caracteres accidentels qui en établissent encore des genres particuliers. Les uns peuvent convenir à plusieurs personnes, comme les surnoms de *borgne*, de *bossu*, de *boiteux*, de *mauvais* : d'autres ne sont guere appliqués qu'à une seule, comme le surnom de *Copronyme* imposé à Constantin IV. & celui de *Caracalla* au quatrieme des Antonins.

Les *sobriquets* ou surnoms qui se donnent réciproquement les habitans d'une petite ville, d'un bourg ou d'un hameau, ne consistent ordinairement qu'en quelques épithetes si triviales & si grossieres, qu'il n'y auroit point d'honneur à en rapporter des exemples.

Il n'en est pas de même de ceux qui naissent dans l'enceinte des camps; ils sont marqués à un coin de vivacité & de liberté particulieres aux militaires.

Il y en a enfin d'héréditaires, & qui n'ayant été d'abord attribués qu'à une seule personne, ont ensuite passé à ses descendans, & lui ont tenu lieu de nom propre. Tels sont la plupart des surnoms des Romains illustres, du tems de la république, que les auteurs de l'histoire romaine qui ont écrit en grec, ont cru leur être tellement propres, qu'ils ne leur ont ôté que la terminaison latine, comme Denis d'Halicarnasse l'a fait de ceux de Ῥωφος & de Κορνητος; car il ne faut pas s'imaginer, comme l'ont cru quelques antiquaires, que les magistrats sur les médailles desquels on lit les surnoms d'*Ænobarbus*, de *Naso*, de *Crassipes*, de *Scaurus*, de *Bibulus*, soient les hommes des familles *Domitia*, *Axsia*, *Furia*, *Amilia*, *Calpurnia*, qui avoient la *barbe rousse*, le *nez long*, des *piés contrefaits*, de *gros talons*, & qui étoient *adonnés au vin*. Il y a au contraire dans cette république, certaines familles qui n'ont tiré leur nom que d'un de ces sortes de *sobriquets*, que le premier de la famille a porté, comme la Claudia qui a tiré le sien d'un *boiteux*. La même chose est arrivée en notre pays, aussi bien que dans beaucoup d'autres.

Cependant ces surnoms tels qu'ils ont été, sont devenus d'un grand avantage dans la chronologie &

dans l'hiſtoire. Il faut convenir que ſi quelque choſe eſt capable de diminuer la confuſion que peut cauſer dans l'eſprit une multitude d'objets ſemblables, tels que ce nombre prodigieux de rois & de ſouverains, qui dans les monarchies anciennes & modernes, ſe ſuccedent les uns aux autres ſous les mêmes noms; c'eſt l'attention aux ſurnoms par leſquels ils y ſont diſtingués. Ces ſurnoms nous aident beaucoup à reconnoître les princes, au tems deſquels les événemens doivent ſe rapporter, & à y fixer des époques certaines.

L'uſage en eſt néceſſaire, pour donner aux généalogies des familles qui ont poſſedé les grands empires & les moindres états, cette clarté qui leur eſt eſſentielle.

C'eſt par le défaut de ſurnoms, que la généalogie des Pharaons, dont Joſephe & Euſebe ont dit que les noms étoient plutôt de dignité que de famille, eſt ſi obſcure. Combien au contraire la précaution de les avoir ajoutés aux ſurnoms tirés de l'ordre numéral, ſauve-t-elle de mépriſes & d'erreurs dans l'hiſtoire des Alexandres de Macédoine, des Ptolomées d'Egypte, des Antiochus de Syrie, des Mithridates du Pont, des Nicomedes de Bithynie, des Antonins & des Conſtantins de l'empire, des Louis & des Charles de France, *&c.* Si les épithetes de riches, de grands, de conſervateurs, *&c.* dont les peuples honorerent autrefois quelques-uns des princes de ces familles, laiſſent dans la mémoire une impreſſion plus forte que celles qui ſont tirées de l'ordre progreſſif de premier, ſecond, troiſieme & des nombre ſuivans, les ſurnoms burleſques de *nez de griffon*, de *ventru*, de *joueur de flute*, d'*efféminé*, de *martel*, de *fainéant*, de *balafré*, n'y en ſont-ils pas une dont les traces ne ſont pas moins profondes? Horace faiſant la comparaiſon du ſérieux & du plaiſant, ne feint point de donner la préférence à ce dernier.

Diſcit enim citius, meminitque libentius illud
Quod quis deridet, quam quod probat & veneratur.

Combien y a-t-il même de familles illuſtres dans les anciennes monarchies, & dans celle du moyen âge, dont les branches ne ſont diſtinguées que par les *ſobriquets* des chefs qui y ont fait des ſouches différentes! On le voit dans les familles romaines, la *Domitia* dont les deux branches ont chacune pour auteur un homme à ſurnom burleſque, l'un *Calvinus*, & l'autre *Ahenobarbus*; & dans la *Cornelia*, de laquelle étoient les Scipions, où le premier qui a été connu par le ſurnom de *Naſica*, a donné ſon nom à une branche qui ne doit pas être confondue avec celle de l'Africain.

Une autre partie eſſentielle de l'hiſtoire, eſt la repréſentation des caracteres des differens perſonnages qu'elle introduit ſur la ſcene; c'eſt ce que font les ſurnoms par des expreſſions qui ſont comme des portraits en racourci des hommes les plus célebres; mais il faut avouer que par rapport à la reſſemblance qui doit faire le mérite de ces portraits, que les ſurnoms plaiſans l'emportent de beaucoup ſur ceux du genre ſérieux.

Les premiers trompent rarement, parce qu'ils expriment preſque toujours les caracteres dans le vrai; ce ſont des témoignages irréprochables, des déciſions prononcées par la voix du peuple, des traits de crayon libres tirés d'après le naturel, des coups de pinceau hardis qui ne ſont pas ſeulement des portraits de l'extérieur des hommes, mais qui nous repréſentent encore ce qu'il y a en eux de plus caché.

Ainſi l'obſcurité de l'origine de Michel V. empereur de Conſtantinople, dont les parens calfatoient des vaiſſeaux, nous eſt rappellée par ſon ſurnom de *Calaphates*; la baſſe naiſſance du pape Benoît XII, fils d'un boulanger françois, par celui de *Jacques du Fôur*, qui lui fut donné étant cardinal, & l'opprobre de l'ancienne profeſſion de Valere Miximien devenu empereur, par celui d'*Armentarius*.

L'événement heureux pour le fils d'Othon, duc de Saxe, qui fut élevé à l'empire, & qui lorſqu'il s'y attendoit le moins, en apprit la nouvelle au milieu d'une partie de chaſſe, eſt ſignalé par le ſurnom de l'*Oiſeleur* qui le diſtingue de tous les *Henris*.

L'empreſſement de l'empereur Léon pour détruire le culte des images, eſt bien marqué dans le terme d'*Iconoclaſte*.

La mauvaiſe fortune qu'eſſuya Frédéric I. duc de Saxe, par la captivité dans laquelle ſon pere le tint, eſt devenue mémorable par le ſurnom de *Mordu* qui lui eſt reſté.

La mort ignominieuſe du dernier des Antonins, dont les ſoldats jetterent le cadavre dans le Tibre, après l'avoir traîné par les rues de Rome, ne s'oubliera jamais à la vue des épithetes de *Tractitius* & de *Tiberinus*, dont Aurelius Victor dit qu'il fut chargé.

Ainſi rien n'eſt à négliger dans l'étude de l'hiſtoire; les termes les plus bas, les plus groſſiers ou les plus injurieux, & qui ſemblent n'avoir jamais été que le partage d'une vile populace, ne ſont pas pour cela indignes de l'attention des ſavans.

M. Spanheim, dans ſon ouvrage ſur l'uſage des médailles antiques, *tome II.* s'eſt un peu étendu ſur l'origine des *ſobriquets* des Romains, en les conſiderant par le rapport qu'ont aux médailles conſulaires, ceux des principales familles de la république romaine. M. de la Roque dans ſon traité de l'origine des noms, auroit dû traiter ce ſujet par rapport à l'hiſtoire moderne. M. le Vayer en a dit quelque choſe dans ſes ouvrages. *Voyez* ſur-tout les *mémoires de l'acad. des Inſcrip. & Belles-lettres.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOC, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſocus*; ſorte de chauſſure en uſage chez les Grecs & les Romains; enſuite elle devint en particulier celle de ceux qui montoient ſur le théatre, pour y repréſenter les perſonnages comiques. Elle étoit oppoſée au cothurne, autre chauſſure ou brodequin, reſervé pour les perſonnages héroïques. (*D. J.*)

SOC, *terme de Laboureur*, c'eſt un fer large & pointu, qui eſt au bout du ſcep de la charrue, & qui ſert à fouiller dans la terre.

Le *ſoc* eſt la partie eſſentielle de toutes les charrues; il eſt preſque toujours formé par un fer plat & acéré. Ce fer étant introduit à deux ou trois pouces ſous la terre, doit l'ouvrir; mais il y a des *ſocs* qui coupent la terre en-deſſous, pendant que les autres ne la diviſent que comme pourroit faire un coin. Il eſt clair que ceux-ci ont à vaincre la réſiſtance des racines, & qu'ils paîtriſſent & corroient les terres fortes & humides: ces raiſons ont déterminé les gens éclairés à donner la préférence aux *ſocs* coupans. (*D. J.*)

SOCCOLAN, ſ. m. (*Ordre monaſt.*) on appelle *ſoccolans* les religieux de l'ordre de S. François, d'une réforme particuliere établie par S. Paulet de Foligny en 1368. Lui-même ayant vu que les payſans qui vivoient dans les montagnes de ſon hermitage, portoient des ſocques ou ſandales de bois, il en ordonna l'uſage aux religieux de ſa réforme, qui furent appellés par cette raiſon *ſoccolanti*. *Voyez* de plus grands détails dans le P. Héliot, *t. VII. c. ix.* (*D. J.*)

SOCHACZOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Sochouf*; petite ville de Pologne dans le duché de Mozavie, près d'une petite riviere, à 4 lieues de Bloigné. C'eſt au-delà de cette ville qui eſt toute bâtie en bois, que commencent ces belles plaines qui s'étendent juſqu'à la Viſtule, par une eſpace de 8 grandes lieues. (*D. J.*)

SOCIABILITÉ, (*Droit nat. & Moral.*) bienveillance envers les autres hommes.

La *sociabilité* est cette disposition qui nous porte à faire aux hommes tout le bien qui peut dépendre de nous, à concilier notre bonheur avec celui des autres, & à subordonner toujours notre avantage particulier, à l'avantage commun & général.

Plus nous nous étudierons nous-mêmes, plus nous serons convaincus que cette *sociabilité* est conforme à la volonté de Dieu; car outre la nécessité de ce principe, nous le trouvons gravé dans notre cœur. Si d'un côté le Créateur y a mis l'amour de nous-mêmes, de l'autre la même main y a imprimé un sentiment de bienveillance pour nos semblables; ces deux penchans, quoique distincts l'un de l'autre, n'ont rien d'opposé, & Dieu les a gravés dans nos ames pour agir de concert. Aussi les cœurs généreux trouvent-ils la satisfaction la plus pure à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que suivre un penchant naturel.

Du principe de la *sociabilité* découlent toutes les lois de la société.

1°. Cette union que Dieu a établie entre les hommes exige d'eux que dans tout ce qui a quelque rapport à la société, le bien commun soit la regle suprême de leur conduite; & qu'attentifs aux conseils de la prudence, ils ne cherchent jamais leur avantage particulier au préjudice de l'avantage public.

2°. L'esprit de *sociabilité* doit être universel. La société humaine embrasse tous les hommes avec lesquels on peut avoir quelque commerce, puisqu'elle est fondée sur les relations qu'ils ont tous ensemble, en conséquence de leur nature & de leur état. *Voyez* en les preuves dans Puffendorf & Cumberland.

3°. La raison nous dit que des créatures du même rang, de la même espece, nées avec les mêmes facultés, pour vivre ensemble & pour participer aux mêmes avantages, ont en général un droit égal & commun. Nous sommes donc obligés de nous regarder comme naturellement égaux, & de nous traiter comme tels; ce seroit démentir la nature que de ne pas reconnoître ce principe d'équité (que les Jurisconsultes nomment *æquabilitatis juris*), comme un des premiers fondemens de la société. C'est là dessus qu'est fondée la loi du réciproque; de même que cette regle si simple, mais d'un usage universel, que nous devons être à l'égard des autres hommes dans les mêmes dispositions où nous desirons qu'ils soient à notre égard, & nous conduire avec eux de la même maniere que nous voulons qu'ils se conduisent avec nous dans des circonstances pareilles.

4°. La *sociabilité* étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice ou leur injustice rompent ce lien, ne sauroient se plaindre raisonnablement si ceux qu'ils offensent ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contr'eux à des voies de fait.

Mais si l'on est en droit de suspendre à l'égard d'un ennemi les actes de la bienveillance, il n'est jamais permis d'en étouffer le principe. Comme il n'y a que la nécessité qui nous autorise à recourir à la force contre un injuste aggresseur, c'est aussi cette même nécessité qui doit être la regle & la mesure du mal que nous pouvons lui faire; & nous devons toujours être disposés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu justice, & que nous n'aurons plus rien à craindre de sa part.

En un mot, rien n'est plus convenable à l'humanité que la bénéficence & la générosité. Il n'y a rien de plus vrai, dit Cicéron *liv. I. des Offices, ch. vij.* que ce beau mot de Platon, que *nous ne sommes pas nés pour nous, mais pour les autres hommes & pour la patrie.* Les Stoiciens soutenoient que pour entrer dans les desseins de la nature, il falloit contribuer chacun du sien à l'utilité commune, & employer non seulement son industrie, mais ses biens à serrer de plus en plus les nœuds de la société humaine. (*D. J.*)

SOCIABLE, AIMABLE, (*Langue franç.*) ces deux mots ne sont plus synonymes dans notre langue.

L'homme *sociable* a les qualités propres au bien de la société; je veux dire la douceur du caractere, l'humanité, la franchise sans rudesse, la complaisance sans flatterie, & sur-tout le cœur porté à la bienfaisance; en un mot, l'homme *sociable* est le vrai citoyen. *Voyez* SOCIABILITÉ.

L'homme *aimable*, dit M. Duclos, du moins celui à qui l'on donne aujourd'hui ce titre, est fort indifférent sur le bien public, ardent à plaire à toutes les sociétés où son goût & le hasard le jettent, & prêt à en sacrifier chaque particulier. Il n'aime personne, n'est aimé de qui que ce soit, plait à tous; & souvent est méprisé & recherché par les mêmes gens.

Les liaisons particulieres de l'homme *sociable* sont des liens qui l'attachent de plus en plus à l'état; celles de l'homme *aimable* ne sont que de nouvelles dissipations, qui retranchent d'autant les devoirs essentiels. L'homme *sociable* inspire le desir de vivre avec lui; l'homme *aimable* en éloigne ou doit en éloigner tout honnête citoyen. (*D. J.*)

SOCIAL, adj. (*Gramm.*) mot nouvellement introduit dans la langue, pour désigner les qualités qui rendent un homme utile dans la société, propre au commerce des hommes: des vertus *sociales.*

SOCIAL, (*Comm.*) ce qui appartient à une société, ou qui est fait en son nom. On dit qu'un billet, ou autres actes, sont signés du nom *social*, lorsqu'un ou deux associés les ont signés du nom de la société. Dans ces écritures on met tous les noms des associés, ou l'on y ajoute le nom de compagnie, *N. N. & compagnie.* *Voyez* NOM SOCIAL, SOCIÉTÉ & COMPAGNIE.

SOCIALE, *guerre*, (*Hist. rom.*) on appella *guerre sociale* ou *des alliés*, celle des peuples du Latium ou du pays Latin, contre les Romains. Cette guerre fut entreprise par les alliés, l'an de Rome 663, pour obtenir le droit de bourgeoisie que la république leur refusoit.

Les peuples du Latium supportoient les charges de la république, & cependant n'étoient point admis aux dignités, & n'avoient pas même le droit de suffrage. Il est vrai que dans les tems difficiles, pour les attacher plus étroitement à la république, on s'étoit quelquefois relâché là-dessus, par exemple, dans la seconde guerre punique; mais quand le péril fut passé, les Romains firent regarder ces concessions comme des graces passageres, & qui ne fondoient point de droits.

Cependant les peuples alliés représentoient toujours qu'il étoit juste qu'ils eussent part aux honneurs d'un état, dont ils avoient étendu l'empire par leur vaillance. Ces peuples donc outrés d'être exclus du droit de bourgeoisie, résolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main; ils s'associerent ensemble, réunirent leur ressentiment commun, signerent une ligue, & se donnerent réciproquement des ôtages.

Il y eut entre eux & la république des combats sanglans, des batailles & des prises de villes. La fortune passa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti. Enfin le sénat s'appercevant que la république ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fussent funestes, & qu'en faisant périr des alliés, elle perdoit autant de soldats qui composoient auparavant ses armées, ce corps si sage leur accorda insensiblement le droit de bourgeoisie romaine. Mais suivant sa politique ordinaire, il réduisit ce droit presque à rien, par la forme qu'il donna au traité; de sorte que ce droit de bourgeoisie, qui avoit coûté tant de sang aux alliés, ne devint presque à leur égard, qu'un vain titre, sans fonctions & sans autorité. (*D. J.*)

SOCIÉTÉ, s. f. (*Morale.*) les hommes sont faits pour vivre en *société*; si l'intention de Dieu eût été que chaque homme vêcut seul, & séparé des autres, il auroit donné à chacun d'eux des qualités propres & suffisantes pour ce genre de vie solitaire; s'il n'a pas suivi cette route, c'est apparemment parce qu'il a voulu que les liens du sang & de la naissance commençassent à former entre les hommes cette union plus étendue qu'il vouloit établir entr'eux; la plûpart des facultés de l'homme, ses inclinations naturelles, sa foiblesse, ses besoins, sont autant de preuves certaines de cette intention du Créateur. Telle est en effet la nature & la constitution de l'homme, que hors de la *société*, il ne sauroit ni conserver sa vie, ni développer & perfectionner ses facultés & ses talens, ni se procurer un vrai & solide bonheur. Que deviendroit, je vous prie, un enfant, si une main bienfaisante & secourable ne pourvoyoit à ses besoins? Il faut qu'il périsse si personne ne prend soin de lui; & cet état de foiblesse & d'indigence, demande même des secours long-tems continués; suivez-le dans sa jeunesse, vous n'y trouverez que grossiereté, qu'ignorance, qu'idées confuses; vous ne verrez en lui, s'il est abandonné à lui même, qu'un animal sauvage, & peut-être féroce; ignorant toutes les commodités de la vie, plongé dans l'oisiveté, en proie à l'ennui & aux soucis dévorans. Parvient-on à la vieillesse, c'est un retour d'infirmités, qui nous rendent presque aussi dépendans des autres, que nous l'étions dans l'enfance imbécille; cette dépendance se fait encore plus sentir dans les accidens & dans les maladies; c'est ce que dépeignoit fort bien Sénèque, *Senec. de benef. l. IV. c. xviij.* « D'où dépend notre sureté, si ce n'est des services » mutuels? il n'y a que ce commerce de bienfaits » qui rende la vie commode, & qui nous mette en » état de nous défendre contre les insultes & les » évasions imprévues; quel seroit le sort du genre » humain, si chacun vivoit à part? autant d'hom- » mes, autant de proies & de victimes pour les au- » tres animaux, un sang portatif à répandre, en un » mot la foiblesse même. En effet, les autres ani- » maux ont des forces suffisantes pour se défendre; » tous ceux qui doivent être vagabonds, & à qui » leur férocité ne permet pas de vivre en troupes, » naissent pour ainsi dire armés, au lieu que l'hom- » me est de toute part environné de foiblesse, n'ayant » pour armes ni dents ni griffes; mais les forces qui » lui manquent quand il se trouve seul, il les trouve » en s'unissant avec ses semblables; la raison, pour » le dédommager, lui a donné deux choses qui lui » rendent sa supériorité sur les animaux, je veux » dire la raison & la sociabilité, par où celui qui » seul ne pouvoit résister à personne, devient le tout; » la *société* lui donne l'empire sur les autres animaux; » la *société* fait que non content de l'élement où il est » né, il étend son domaine jusque sur la mer; c'est » la même union qui lui fournit des remedes dans ses » maladies, des secours dans sa vieillesse, du sou- » lagement à ses douleurs & à ses chagrins; c'est el- » le qui le met, pour ainsi dire, en état de braver la » fortune. Otez la sociabilité, vous détruirez l'u- » nion du genre humain, d'où dépend la conserva- » tion & tout le bonheur de la vie. »

La *société* étant si nécessaire à l'homme, Dieu lui a aussi donné une constitution, des facultés, des talens qui le rendent très-propre à cet état; telle est, par exemple, la faculté de la parole, qui nous donne le moyen de communiquer nos pensées avec tant de facilité & de promptitude, & qui hors de la *société* ne seroit d'aucun usage. On peut dire la même chose du penchant à l'imitation, & de ce merveilleux méchanisme qui fait que les passions & toutes les impressions de l'ame, se communiquent si aisément d'un cerveau à l'autre; il suffit qu'un homme paroisse ému, pour nous émouvoir & nous attendrir pour lui: *homo sum, humani a me nihil alienum puto.* Si quelqu'un vous aborde avec la joie peinte sur le visage, il excite en nous un sentiment de joie; les larmes d'un inconnu nous touchent, avant même que nous en sachions la cause, & les cris d'un homme qui ne tient à nous que par l'humanité, nous font courir à son secours, par un mouvement machinal qui précede toute délibération. Ce n'est pas tout, nous voyons que la nature a voulu partager & distribuer différemment les talens entre les hommes, en donnant aux uns une aptitude de bien faire certaines choses, qui sont comme impossibles à d'autres; tandis que ceux-ci, à leur tour, ont une industrie qu'elle a refusée aux premiers; ainsi, si les besoins naturels des hommes les font dépendre les uns des autres, la diversité des talens qui les rend propres à s'aider mutuellement, les lie & les unit. Ce sont là autant d'indices bien manifestes de la destination de l'homme pour la *société*.

Mais si nous consultons notre penchant, nous sentirons aussi que notre cœur se porte naturellement à souhaiter la compagnie de nos semblables, & à craindre une solitude entiere comme un état d'abandon & d'ennui. Que si l'on recherche d'où nous vient cette inclination liante & sociable, on trouvera qu'elle nous a été donnée très-à-propos par l'auteur de notre être, parce que c'est dans la *société* que l'homme trouve le remede à la plûpart de ses besoins, & l'occasion d'exercer la plûpart de ses facultés; c'est là, sur-tout, qu'il peut éprouver & manifester ces sentimens, auxquels la nature a attaché tant de douceur, la bienveillance, l'amitié, la compassion, la générosité: car tel est le charme de ces affections sociables, que de-là naissent nos plaisirs les plus purs. Rien en effet de si satisfaisant ni de si flatteur, que de penser que l'on mérite l'estime & l'amitié d'autrui; la science acquiert un nouveau prix, quand elle peut se produire au dehors; & jamais la joie n'est plus vive que lorsqu'on peut la faire éclater aux yeux des autres, ou la répandre dans le sein d'un ami; elle redouble en se communiquant, parce qu'à notre propre satisfaction se joint l'agreable idée que nous en causons aussi aux autres, & que par-là nous les attachons davantage à nous; le chagrin au contraire diminue & s'adoucit, en le partageant avec quelqu'un, comme un fardeau s'allege quand une personne officieuse nous aide à le porter. Ainsi, tout nous invite à l'état de *société*; le besoin nous en fait une nécessité, le penchant nous en fait un plaisir, & les dispositions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'est en effet l'intention de notre créateur. Si le christianisme canonise des solitaires, il ne leur en fait pas moins une suprême loi de la charité & de la justice, & par-là il leur suppose un rapport essentiel avec le prochain; mais sans nous arrêter à l'état où les hommes peuvent être élevés, par des lumieres surnaturelles, considérons-les ici entant qu'ils sont conduits par la raison humaine.

Toute l'économie de la *société* humaine est appuyée sur ce principe général & simple: *je veux être heureux; mais je vis avec des hommes qui, comme moi, veulent être heureux également chacun de leur côté: cherchons le moyen de procurer notre bonheur, en procurant le leur, ou du moins sans y jamais nuire.* Nous trouvons ce principe gravé dans notre cœur; si d'un côté, le Créateur a mis l'amour de nous-mêmes, de l'autre, la même main y a imprimé un sentiment de bienveillance pour nos semblables; ces deux penchans, quoique distincts l'un de l'autre, n'ont pourtant rien d'opposé: & Dieu qui les a mis en nous, les a destinés à agir de concert, pour s'entraider, & nullement pour se détruire; aussi les cœurs bien faits

& généreux trouvent-ils la satisfaction la plus pure, à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que suivre une pente que la nature leur a donnée. Les moralistes ont donné à ce germe de bienveillance qui se développe dans les hommes, le nom de *sociabilité*. Du principe de la sociabilité, découlent, comme de leur source, toutes les lois de la *société*, & tous nos devoirs envers les autres hommes, tant généraux que particuliers. Tel est le fondement de toute la sagesse humaine, la source de toutes les vertus purement naturelles, & le principe général de toute la morale & de toute la *société* civile.

1°. Le bien commun doit être la regle suprême de notre conduite, & nous ne devons jamais chercher notre avantage particulier, au préjudice de l'avantage public; c'est ce qu'exige de nous l'union que Dieu a établie entre les hommes.

2°. L'esprit de sociabilité doit être universel; la *société* humaine embrasse tous les hommes avec lesquels on peut avoir commerce, puisqu'elle est fondée sur les relations qu'ils ont tous ensemble, en conséquence de leur nature & de leur état. *Voyez* HUMANITÉ. Un prince d'Allemagne, duc de Wirtemberg, sembloit en être persuadé, lorsqu'un de ses sujets le remerciant de l'avoir protégé contre ses persécuteurs: mon enfant, lui dit le prince, je l'aurois dû faire à l'égard d'un turc; comment y aurois-je manqué à l'égard d'un de mes sujets?

3°. L'égalité de nature entre les hommes, est un principe que nous ne devons jamais perdre de vue. Dans la *société* c'est un principe établi par la philosophie & par la religion; quelqu'inégalité que semble mettre entr'eux la différence des conditions, elle n'a été introduite que pour les faire mieux arriver, selon leur état présent, tous à leur fin commune, qui est d'être heureux autant que le comporte cette vie mortelle; encore cette différence qui paroît bien mince à des yeux philosophiques, est-elle d'une courte durée; il n'y a qu'un pas de la vie à la mort, & la mort met au même terme ce qui est de plus élevé & de plus brillant, avec ce qui est de plus bas & de plus obscur parmi les hommes. Il ne se trouve ainsi, dans les diverses conditions, guere plus d'inégalité que dans les divers personnages d'une même comédie: la fin de la piece remet les comédiens au niveau de leur condition commune, sans que le court intervalle qu'a duré leur personnage, ait persuadé ou pû persuader à aucun d'eux, qu'il étoit réellement au-dessus ou au-dessous des autres. Rien n'est plus beau dans les grands, que ce souvenir de leur égalité avec les autres hommes, par rapport à leur nature. Un trait du roi de Suede, Charles XII. peut donner à ce sujet une idée plus haute de ses sentimens, que la plus brillante de ses expéditions. Un domestique de l'ambassadeur de France, attendant un ministre de la cour de Suede, fut interrogé sur ce qu'il attendoit, par une personne à lui inconnue, & vêtue comme un simple soldat; il tint peu de compte de satisfaire à la curiosité de cet inconnu; un moment après, des seigneurs de la cour abordant la personne simplement vêtue, la traiterent de votre majesté, c'étoit effectivement le roi; le domestique au désespoir, & se croyant perdu, se jette à ses piés, & demande pardon de son inconsidération d'avoir pris sa majesté, disoit-il, *pour un homme. Vous ne vous êtes point mépris*, lui dit le roi avec humanité, *rien ne ressemble plus à un homme qu'un roi.* Tous les hommes, en supposant ce principe de l'égalité qui est entre eux, doivent y conformer leur conduite, pour se prêter mutuellement les secours dont ils sont capables; ceux qui sont les plus puissans, les plus riches, les plus accrédités, doivent être disposés à employer leur puissance, leurs richesses, & leur autorité, en faveur de ceux qui en manquent, & cela à proportion du besoin qui est dans les uns, & du pouvoir d'y subvenir qui est dans les autres.

4°. La sociabilité étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice, ou leur injustice, rompent le lien de la *société*, ne sauroient se plaindre raisonnablement, si ceux qu'ils offensent, ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contre eux à des voies de fait; mais si l'on est en droit de suspendre à l'égard d'un ennemi, les actes de la bienveillance, il n'est jamais permis d'en étouffer le principe: comme il n'y a que la nécessité qui nous autorise à recourir à la force contre un injuste aggresseur; c'est aussi cette même nécessité qui doit être la regle & la mesure du mal que nous pouvons lui faire, & nous devons toujours être disposés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu justice, & que nous n'aurons plus rien à craindre de sa part. Il faut donc bien distinguer la juste défense de soi-même, de la vengeance; la premiere ne fait que suspendre, par nécessité & pour un tems, l'exercice de la bienveillance, & n'a rien d'opposé à la sociabilité; mais l'autre, étouffant le principe même de la bienveillance, met à sa place un sentiment de haine & d'animosité, vicieux en lui-même, contraire au bien public, & que la loi naturelle condamne formellement.

Ces regles générales sont fertiles en conséquences; il ne faut faire aucun tort à autrui, ni en parole, ni en action, & l'on doit réparer tout dommage: car la *société* ne sauroit subsister si l'on se permet des injustices.

Il faut être sincere dans ses discours, & tenir ses engagemens: car quelle confiance les hommes pourroient-ils prendre les uns aux autres; & quelle sûreté y auroit-il dans le commerce, s'il étoit permis de tromper & de violer la foi donnée!

Il faut rendre à chacun non-seulement le bien qui lui appartient, mais encore le degré d'estime & d'honneur qui lui est dû, selon son état & son rang: parce que la subordination est le lien de la *société*, & que sans cela il n'y auroit aucun ordre dans les familles, ni dans le gouvernement civil.

Mais si le bien public demande que les inférieurs obéissent, le même bien public veut que les supérieurs conservent les droits de ceux qui leur sont soumis, & ne les gouvernent que pour les rendre plus heureux. Tout supérieur ne l'est point pour lui-même, mais uniquement pour les autres; non pour sa propre satisfaction & pour sa grandeur particuliere, mais pour le bonheur & le repos des autres. Dans l'ordre de la nature, est-il plus homme qu'eux? a-t-il une ame ou une intelligence supérieure? & quand il l'auroit, a-t-il plus qu'eux d'envie ou de besoin de vivre satisfait & content? A regarder les choses par cet endroit, ne seroit-il pas bizarre que tous fussent pour un, & que plutôt un ne fût pas pour tous? d'où pourroit-il tirer ce droit? de sa qualité d'homme? elle lui est commune avec les autres: du goût de les dominer? les autres certainement ne lui cederont pas en ce point: de la possession même où il se trouve de l'autorité? qu'il voye de qui il la tient, dans quelle vue on la lui laisse, & à quelle condition; tous devant contribuer au bien de la *société*, il y doit bien plus essentiellement servir, n'étant supérieur qu'à titre onéreux, & pour travailler au bonheur commun, à proportion de l'élévation que sa qualité lui donne au-dessus des autres. Quelqu'un disoit devant le roi de Syrie, Antigone, que les princes étoient les maîtres, & que tout leur étoit permis: *oui*, reprit-il, *parmi les barbares; à notre égard*, ajouta-t-il, *nous sommes maîtres des choses prescrites, par la raison & l'humanité; mais rien ne nous est permis, que ce qui est conforme à la justice & au devoir.*

Tel eſt le contrat formel ou tacite paſſé entre tous les hommes, les uns ſont au-deſſus, les autres au-deſſous pour la différence des conditions; pour rendre leur *ſociété* auſſi heureuſe qu'elle le puiſſe être; ſi tous étoient rois, tous voudroient commander, & nul n'obéiroit; ſi tous étoient ſujets, tous devroient obéir, & aucun ne le voudroit faire plus qu'un autre; ce qui rempliroit la *ſociété* de confuſion, de trouble, de diſſenſion; au lieu de l'ordre & de l'arrangement qui en fait le ſecours, la tranquillité, & la douceur. Le ſupérieur eſt donc redevable aux inférieurs, comme ceux-ci lui ſont redevables; l'un doit procurer le bonheur commun par voie d'autorité, & les autres par voie de ſoumiſſion; l'autorité n'eſt légitime, qu'autant qu'elle contribue à la fin pour laquelle a été inſtituée l'autorité même; l'uſage arbitraire qu'on en feroit, ſeroit la deſtruction de l'humanité & de la *ſociété*.

Nous devons travailler tous pour le bonheur de la *ſociété* à nous rendre maîtres de nous-mêmes; le bonheur de la *ſociété* ſe réduit à ne point nous ſatisfaire aux dépens de la ſatisfaction des autres: or les inclinations, les deſirs, & les goûts des hommes, ſe trouvent continuellement oppoſés les uns aux autres. Si nous comptons de vouloir ſuivre les nôtres en tout, outre qu'il nous ſera impoſſible d'y réuſſir, il eſt encore plus impoſſible que par-là nous ne mécontentions les autres, & que tôt ou tard le contre-coup ne retombe ſur nous; ne pouvant les faire tous paſſer à nos goûts particuliers, il faut néceſſairement nous monter au goût qui regne le plus univerſellement, qui eſt la raiſon. C'eſt donc celui qu'il nous faut ſuivre en tout; & comme nos inclinations & nos paſſions s'y trouvent ſouvent contraires, il faut par néceſſité les contrarier. C'eſt à quoi nous devons travailler ſans ceſſe, pour nous en faire une ſalutaire & douce habitude. Elle eſt la baſe de toute vertu, & même le premier principe de tout ſavoir vivre, ſelon le mot d'un homme d'eſprit de notre tems, qui faiſoit conſiſter la ſcience du monde *à ſavoir ſe contraindre ſans contraindre perſonne*. Bien qu'il ſe trouve des inclinations naturelles, incomparablement plus conformes que d'autres, à la regle commune de la raiſon; cependant il n'eſt perſonne qui n'ait à faire effort de ce côté-là, & à gagner ſur ſoi; ne fût-ce que par une ſorte de liaiſon, qu'ont avec certains défauts les plus heureux tempéramens.

Enfin, les hommes ſe prennent par le cœur & par les bienfaits, & rien n'eſt plus convenable à l'humanité, ni plus utile à la *ſociété*, que la compaſſion, la douceur, la bénéficence, la généroſité. Ce qui fait dire à Cicéron, « que comme il n'y a rien de » plus vrai que ce beau mot de Platon, que nous ne » ſommes pas nés ſeulement pour nous-mêmes, mais » auſſi pour notre patrie & pour nos amis; & que » comme diſent les Stoiciens, ſi les productions de » la terre ſont pour les hommes, les hommes eux- » mêmes ſont nés les uns pour les autres, c'eſt-à- » dire, pour s'entre-aider & ſe faire du bien mutuel- » lement; nous devons tous entrer dans les deſſeins » de la nature, & ſuivre notre deſtination en con- » tribuant chacun du ſien pour l'utilité commune par » un comerce réciproque & perpétuel de ſervices & » de bons offices, n'étant pas moins empreſſés à don- » ner qu'à recevoir, & employant non-ſeulement » nos ſoins & notre induſtrie, mais nos biens mê- » mes à ſerrer de plus en plus les nœuds de la *ſo-* » *ciété* humaine ». Puis donc que tous les ſentimens de juſtice & de bonté ſont les ſeuls & vrais liens qui attachent les hommes les uns aux autres, & qui peuvent rendre la *ſociété* ſtable, tranquille, & floriſſante, il faut regarder ces vertus comme autant de devoirs que Dieu nous impoſe, par la raiſon que tout ce qui eſt néceſſaire à ſon but, & par cela même conforme à ſa volonté.

Quelque plauſibles que puiſſent être les maximes de la morale, & quelque utilité qu'elles puiſſent avoir pour la douceur de la ſociété humaine, elles n'auront rien de fixe & qui nous attache inébranlablement ſans la religion. Quoique la ſeule raiſon nous rende palpables en général les principes des mœurs qui contribuent à la douceur & à la paix que nous devons goûter & faire goûter aux autres dans la *ſociété*; il eſt vrai pourtant qu'elle ne ſuffit pas en certaines occaſions, pour nous convaincre que notre avantage eſt toujours joint avec celui de la *ſociété*: il faut quelquefois (& cela eſt néceſſaire pour le bonheur de la *ſociété*) nous priver d'un bien préſent, ou même eſſuyer un mal certain, pour ménager un bien à venir, & prévenir un mal quoiqu'incertain. Or, comment faire goûter à un eſprit qui n'eſt capable que des choſes ſenſuelles ou actuellement ſenſibles, le parti de quitter un bien préſent & déterminé, pour un bien à venir & indéterminé; un bien qui dans le moment même le touche vivement du côté de la cupidité, pour un bien qui ne le touche que foiblement du côté de ſa raiſon: ſera-t-il arrêté par les reproches de la conſcience, quand la religion ne les ſuſcite pas? par la crainte de la punition, quand la force & l'autorité l'en mettent à couvert? par le ſentiment de la honte & de la confuſion, quand il ſait dérober ſon crime à la connoiſſance d'autrui? par les regles de l'humanité, quand il eſt déterminé à traiter les autres ſans ménagement, pour ſe ſatisfaire lui-même? par les principes de la prudence, quand la fantaiſie ou l'humeur lui tiennent lieu de tous les motifs? par le jugement des perſonnes judicieuſes & ſenſées, quand la préſomption lui fait préférer ſon jugement à celui du reſte des hommes? Il eſt peu d'eſprits d'un caractere ſi outré, mais il peut s'en trouver: il s'en trouve quelquefois, & il doit même s'en trouver un grand nombre, ſi l'on foule aux piés les principes de la religion naturelle.

En effet, que les principes & les traités de morale ſoient mille fois plus ſenſés encore & plus démonſtratifs qu'ils ne ſont, qui eſt-ce qui obligera des eſprits libertins de s'y rendre, ſi le reſte du genre humain en adopte les maximes? en ſeront-ils moins diſpoſés à les rejetter malgré le genre humain, & à les ſoumettre au tribunal de leurs biſarreries & de leur orgueil? Il paroît donc que ſans la religion il n'eſt point de frein aſſez ferme qu'on puiſſe donner ni aux ſaillies de l'imagination, ni à la préſomption de l'eſprit, ni à la ſource des paſſions, ni à la corruption du cœur, ni aux artifices de l'hypocriſie. D'un côté vérité, juſtice, ſageſſe, puiſſance d'un Dieu vengeur des crimes, & rémunérateur des actions juſtes, ſont des idées qui tiennent ſi naturellement & ſi néceſſairement les unes aux autres, que les unes ne peuvent ſubſiſter, là où les autres ſont détruites. Ceci prouve évidemment combien eſt néceſſaire l'union de la religion & de la morale, pour affermir le bonheur de la *ſociété*.

Mais, 1°. pour mettre cette vérité dans toute ſon évidence, il faut obſerver que les vices des particuliers quels qu'ils ſoient, nuiſent au bonheur de la *ſociété*; on nous accorde déjà, que certains vices, tels que la calomnie, l'injuſtice, la violence, nuiſent à la *ſociété*. Je vais plus loin, & je ſoutiens que les vices mêmes qu'on regarde ordinairement comme ne faiſant tort qu'à celui qui en eſt atteint, ſont pernicieux à la *ſociété*. On entend dire aſſez communément, par exemple, qu'un homme qui s'enivre ne fait tort qu'à lui-même; mais pour peu qu'on y faſſe d'attention, on s'appercevra que rien n'eſt moins juſte que cette penſée. Il ne faut qu'écouter pour cela les perſonnes obligées de vivre dans une même famille avec un homme ſujet à l'excès du vin. Ce que nous ſouhaitons le plus dans ceux avec qui nous vi-

vons, c'eſt de trouver en eux de la raiſon; elle ne leur manque jamais à notre égard, que nous n'ayons droit de nous en plaindre. Quelque oppoſés que puiſſent être les autres vices à la raiſon, ils en laiſſent du-moins certaine lueur, certain uſage, certaine regle; l'ivreſſe ôte toute lueur de la raiſon; elle éteint abſolument cette particule, cette étincelle de la divinité qui nous diſtingue des bêtes: elle détruit par-là toute la ſatisfaction & la douceur, que chacun doit mettre & recevoir dans la *ſociété* humaine. On a beau comparer la privation de la raiſon par l'ivreſſe avec la privation de la raiſon par le ſommeil, la comparaiſon ne ſera jamais ſérieuſe; l'une eſt preſſante par le beſoin de réparer les eſprits qui s'épuiſent ſans ceſſe, & qui ſervent à l'exercice même de la raiſon; au lieu que l'autre ſupprime tout-d'un-coup cet exercice, & à la longue en détruit, pour ainſi dire, les reſſorts. Auſſi l'auteur de la nature, en nous aſſujettiſſant au ſommeil, en a-t-il ôté les inconvéniens, & la monſtrueuſe indécence qui ſe trouve dans l'ivreſſe. Bien que celui-ci ſemble quelquefois avoir un air de gaieté, le plaiſir qu'elle peut donner eſt toujours un plaiſir de fou qui n'ôte point l'horreur ſecrette que nous concevons contre tout ce qui détruit la raiſon, laquelle ſeule contribue à rendre conſtamment heureux ceux avec qui nous vivons.

Le vice de l'incontinence qui paroît moins oppoſé au bonheur de la *ſociété*, l'eſt peut-être encore davantage. On conviendra d'abord que quand elle bleſſe les droits du mariage, elle fait au cœur de l'outragé la plaie la plus profonde: les lois romaines qui ſervent comme de principes aux autres lois, ſuppoſent qu'en ce moment il n'eſt pas en état de ſe poſſéder; de maniere qu'elles ſemblent excuſer en lui le tranſport par lequel il ôteroit la vie à l'auteur de ſon outrage. Ainſi le meurtre, qui eſt le plus oppoſé de l'humanité, ſemble par-là être mis en parallele avec l'adultere. Les plus tragiques evenemens de l'hiſtoire, & les figures les plus pathétiques qu'ait inventé la fable, ne nous montrent rien de plus affreux que les effets de l'incontinence dans le crime de l'adultere; ce vice n'a guere de moins funeſtes effets, quand il ſe rencontre entre des perſonnes libres; la jalouſie y produit fréquemment les mêmes fureurs. Un homme d'ailleurs livré à cette paſſion, n'eſt plus à lui-même; il tombe dans une ſorte d'humeur morne & brute qui le dégoûte de ſes devoirs; l'amitié, la charité, la parenté, la république, n'ont point de voix qui ſe faſſe entendre, quand leurs droits ſe trouvent en compromis avec les attraits de la volupté. Ceux qui en ſont atteints, & qui ſe flattent de n'avoir jamais oublié ce qu'ils devoient à leur état, jugent de leur conduite par ce qu'ils en connoiſſent; mais toute paſſion nous aveugle; & de toutes les paſſions, il n'en eſt point qui aveugle davantage. C'eſt le caractere le plus marqué que la vérité & la fable attribuent de concert à l'amour; ce ſeroit une eſpece de miracle, qu'un homme ſujet aux déſordres de l'incontinence, qui donnât à ſa famille, à ſes amis, à ſes citoyens, la ſatisfaction & la douceur que demanderoient les droits du ſang, de la patrie, & de l'amitié; enfin, la nonchalance, le dégoût, la molleſſe, ſont les moindres & les plus ordinaires inconvéniens de ce vice. Le ſavoir vivre qui eſt la plus douce & la plus familiere des vertus de la vie civile, ne ſe trouve communément dans la pratique que par l'*uſage de ſe contraindre ſans contraindre les autres*. Combien faut-il davantage ſe contraindre & gagner ſur ſoi, pour remplir les devoirs les plus importans qu'exigent la droiture, l'équité, la charité, qui ſont la baſe & le fondement de toute *ſociété*? Or, de quelle contrainte eſt capable un homme amolli & efféminé? Ce n'eſt pas que malgré ce vice, il ne reſte encore de bonnes qualités; mais il eſt certain que par-là elles ſont extraordinairement affoiblies; il eſt donc conſtant que la *ſociété* ſe reſſent toujours de la maligne influence des déſordres qui paroiſſent d'abord ne lui donner aucune atteinte. Or, puiſque la religion eſt un frein néceſſaire pour les arrêter, il s'enſuit évidemment qu'elle doit s'unir à la morale, pour aſſurer le bonheur de la *ſociété*.

2°. Il eſt certain que les devoirs qui nous reglent par rapport à nous-mêmes, n'aident pas peu à nous régler auſſi par rapport aux autres hommes. Il eſt encore certain que ces deux ſortes de devoirs ſe renforcent beaucoup de notre exactitude à remplir nos devoirs envers Dieu. La crainte de Dieu jointe à un parfait dévouement pour ſa volonté, eſt un motif très-efficace pour engager les hommes à s'acquitter de ce qui les concerne directement eux-mêmes, & à faire pour la *ſociété* tout ce qu'ordonne la loi naturelle. Otez une fois la religion, vous ébranlez tout l'édifice des vertus morales; il ne repoſe ſur rien. Concevons que les trois principes de nos devoirs ſont trois différens reſſorts qui donnent au ſyſtême de l'humanité le mouvement & l'action, & qu'ils agiſſent tous à-la-fois pour l'exécution des vûes du Créateur.

3°. La *ſociété*, toute armée qu'elle eſt des lois, n'a de force que pour empêcher les hommes de violer ouvertement la juſtice, tandis que les attentats commis en ſecret, & qui ne ſont pas moins préjudiciables au bien public ou commun, échappent à ſa rigueur. Depuis même l'invention des *ſaiſies*, les voies ouvertes ſe trouvant prohibées, l'homme eſt devenu beaucoup plus habile dans la pratique des voies ſecrettes, puiſque c'eſt la ſeule reſſource qui lui reſte pour ſatisfaire ſes deſirs immodérés; deſirs qui ne ſubſiſtent pas moins dans l'état de *ſociété* que dans celui de nature. La *ſociété* fournit elle-meme une eſpece d'encouragement à ces manœuvres obſcures & criminelles, dont la loi ne ſauroit prendre connoiſſance, en ce que ſes ſoins pour la ſûreté commune, le but de ſon établiſſement, endorment les gens de bien en même tems qu'ils aiguiſent l'induſtrie des ſcélérats. Ses propres précautions ont tourné contre elle-même; elles ont ſubtiliſé les vices, rafiné l'art du crime: & delà vient que l'on voit aſſez ſouvent chez les nations policées des forfaits dont on ne trouve point d'exemple chez les ſauvages. Les Grecs avec toute leur politeſſe, avec toute leur érudition, & avec toute leur juriſprudence, n'acquirent jamais la probité que la nature toute ſeule faiſoit reluire parmi les Scythes.

Ce n'eſt pas tout: les lois civiles ne ſauroient empêcher qu'on ne donne quelquefois au droit & à la juſtice des atteintes ouvertes & publiques; elles ne le ſauroient lorſqu'une prohibition trop ſévere donne lieu de craindre quelque irrégularité plus grande, ce qui arrive dans les cas où l'irrégularité eſt l'effet de l'intempérance des paſſions naturelles. L'on convient généralement qu'il n'y a point d'état grand & floriſſant où l'on puiſſe punir l'incontinence de la maniere que le mériteroient les funeſtes influences de ce vice à l'égard de la *ſociété*. Reſtreindre ce vice avec trop de ſévérité, ce ſeroit donner lieu à des déſordres encore plus grands.

Ce ne ſont pas là les ſeuls foibles de la loi: en approfondiſſant les devoirs réciproques qui naiſſent de l'égalité des citoyens, on trouve que ces devoirs ſont de deux ſortes; les uns que l'on appelle *devoirs d'obligation parfaite*, parce que la loi civile peut aiſément & doit néceſſairement en preſcrire l'étroite obſervation; les autres que l'on appelle *devoirs d'obligation imparfaite*, non que les principes de morale n'en exigent en eux mêmes la pratique avec rigidité, mais parce que la loi ne peut que trop difficilement en

prendre connoiſſance, & que l'on ſuppoſe qu'ils n'affectent point ſi immédiatement le bien être de la *ſociété*. De cette derniere eſpece ſont les devoirs de la reconnoiſſance, de l'hoſpitalité, de la charité, *&c.* devoirs ſur leſquels les lois en général gardent un profond ſilence, & dont la violation néanmoins eſt auſſi fatale, quoiqu'à la vérité moins prompte dans ſes effets que celle des devoirs d'obligation parfaite. Séneque, dont les ſentimens en cette occaſion ſont ceux de l'antiquité, ne fait point difficulté de dire que *rien n'eſt plus capable de rompre la concorde du genre humain que l'ingratitude.*

La *ſociété* elle-même a produit un nouveau genre de devoirs qui n'exiſtoient point dans l'état de nature; & quoiqu'entierement de ſa création, elle a manqué de pouvoir pour les faire obſerver: telle eſt par exemple, cette vertu ſurannée & preſque de mode, que l'on appelle l'*amour de la patrie*. Enfin la *ſociété* a non-ſeulement produit de nouveaux devoirs, ſans en pouvoir preſcrire une obſervation étroite & rigide; mais elle a encore le défaut d'avoir augmenté & enflammé ces deſirs déſordonnés qu'elle devoit ſervir à éteindre & à corriger; ſemblables à ces remedes qui dans le tems qu'ils travaillent à la guériſon d'une maladie, en augmentent le degré de malignité. Dans l'état de nature, on avoit peu de choſes à ſouhaiter, peu de deſirs à combattre; mais depuis l'établiſſement des *ſociétés*, nos beſoins ont augmenté à meſure que les rits de la vie ſe ſont multipliés & perfectionnés; l'accroiſſement de nos beſoins a été ſuivi de celui de nos deſirs, & graduellement de celui de nos efforts, pour ſurmonter l'obſtacle des lois: c'eſt cet accroiſſement de nouveaux arts, de nouveaux beſoins, de nouveaux déſirs, qui a inſenſiblement amorti l'eſprit d'hoſpitalité & de générosité, & qui lui a ſubſtitué celui de cupidité, de venalité & d'avarice.

La nature des devoirs, dont l'obſervation eſt néceſſaire pour conſerver l'harmonie de la *ſociété* civile; les tentations fortes & fréquentes, & les moyens obſcurs & ſecrets qu'on a de les violer; le foible obſtacle que l'infliction des peines ordonnées par les lois oppoſe à l'infraction de pluſieurs de ces devoirs, le manque d'encouragement à les obſerver, provenant de l'impoſſibilité où eſt la *ſociété* de diſtribuer de juſtes récompenſes: tous ces défauts, toutes ces imperfections inſéparables de la nature de la *ſociété* même, démontrent la néceſſité d'y ajouter la force de quelque autre pouvoir coactif, capable d'avoir aſſez d'influence ſur l'eſprit des hommes pour maintenir la *ſociété*, & l'empêcher de retomber dans la confuſion & le déſordre. Puiſque la crainte du mal & l'eſpérance du bien, qui ſont les deux grands reſſorts de la nature pour déterminer les hommes, ſuffiſent à peine pour faire obſerver les lois; puiſque la *ſociété* civile ne peut employer l'un qu'imparfaitement, & n'eſt point en état de faire aucun uſage de l'autre; puiſque enfin la religion ſeule peut réunir ces deux reſſorts & leur donner de l'activité, qu'elle ſeule peut infliger des peines & toujours certaines & toujours juſtes; que l'infraction ſoit ou publique ou ſecrette, & que les devoirs enfraints ſoient d'une obligation parfaite ou imparfaite; puiſqu'elle ſeule peut apprécier le mérite de l'obéiſſance, pénétrer les motifs de nos actions, & offrir à la vertu des récompenſes que la *ſociété* civile ne ſauroit donner, il s'enſuit évidemment que l'autorité de la religion eſt de néceſſité abſolue, non-ſeulement pour procurer à la *ſociété* mille douceurs & mille agrémens, mais encore pour aſſurer l'obſervation des devoirs, & maintenir le gouvernement civil. *Voyez l'article* de la PROBITÉ, & celui des ATHÉES.

La religion ayant été démontrée néceſſaire au ſoutien de la *ſociété* civile, on n'a pas beſoin de démontrer qu'on doit ſe ſervir de ſon ſecours de la maniere la plus avantageuſe à la *ſociété*, puiſque l'expérience de tous les ſiecles & de tous les pays nous apprend que leur force réunie ſuffit à peine pour réfréner les déſordres, & empêcher les hommes de tomber dans un état de violence & de confuſion. La politique & la religion, l'état & l'Egliſe, la *ſociété* civile & la *ſociété* religieuſe, lorſqu'on ſait les unir & les lier enſemble, s'embelliſſent & ſe fortifient réciproquement, mais on ne peut faire cette union qu'on n'ait premierement approfondi leur nature.

Pour s'aſſurer de leur nature, le vrai moyen eſt de découvrir & de fixer quelle eſt leur fin ou leur but. Les ultramontains ont voulu aſſervir l'état à l'Egliſe; & les Eraſtiens, gens factieux qui s'éleverent en Angleterre du tems de la prétendue réformation, ainſi appellés du nom de Thomas Eraſte leur chef, ont voulu aſſervir l'Egliſe à l'état. Pour cet effet, ils anéantiſſoient toute diſcipline eccléſiaſtique, & dépouilloient l'Egliſe de tous ſes droits, ſoutenant qu'elle ne pouvoit ni excommunier ni abſoudre, ni faire des decrets. C'eſt pour n'avoir point étudié la nature de ces deux différentes *ſociétés*, que les uns & les autres ſont tombés à ce ſujet dans les erreurs les plus étranges & les plus funeſtes.

Les hommes en inſtituant la *ſociété* civile, ont renoncé à leur liberté naturelle, & ſe ſont ſoumis à l'empire du ſouverain civil: or ce ne pouvoit pas être dans la vûe de ſe procurer les biens dont ils auroient pu jouir ſans cela; c'étoit donc dans la vûe de quelque bien fixe & précis, qu'ils ne pouvoient ſe promettre que de l'établiſſement de la ſource civile; & ce ne peut être que pour ſe procurer cet objet qu'ils ont armé le ſouverain de la force de tous les membres qui compoſent la *ſociété*, afin d'aſſurer l'exécution des decrets que l'état rendroit dans cette vûe. Or ce bien fixe & précis qu'ils ont eu en vûe en s'aſſociant, n'a pu être que celui de ſe garantir réciproquement des injures qu'ils auroient pu recevoir des autres hommes, & de ſe mettre en état d'oppoſer à leur violence une force plus grande, & qui fût capable de punir leur attentat. C'eſt ce que promet auſſi la nature du pouvoir dont la *ſociété* civile eſt revêtue pour faire obſerver ſes lois; pouvoir qui ne conſiſte que dans la force & les châtimens, & dont elle ne ſauroit faire un uſage légitime que conformément au but pour lequel elle a été établie. Elle en abuſe lorſqu'elle entreprend de l'appliquer à une autre fin; & cela eſt ſi manifeſte & ſi exactement vrai, qu'alors même ſon pouvoir devient inefficace; ſa force, ſi puiſſante pour les intérêts civils ou corporels, ne pouvant rien ſur les choſes intellectuelles & ſpirituelles. C'eſt ſur ces principes inconteſtables que M. Locke a démontré la juſtice de la tolérance, & l'injuſtice de la perſécution en matiere de religion.

Nous diſons donc avec ce grand philoſophe, que le ſalut des ames n'eſt ni la cauſe ni le but de l'inſtitution des *ſociétés* civiles. Ce principe établi, il s'enſuit que la doctrine & la morale, qui ſont les moyens de gagner le ſalut, & qui conſtituent ce que les hommes en général entendent par le mot de *religion*, ne ſont point du diſtrict du magiſtrat. Il eſt évident que la doctrine n'en eſt point, parce que le pouvoir du magiſtrat ne peut rien ſur les opinions: par rapport à la morale, la diſcution de ce point exige une diſtinction. L'inſtitution & la réformation des mœurs intéreſſent le corps & l'ame, l'économie civile & religieuſe: en tant qu'elles intéreſſent la religion, le magiſtrat civil en eſt exclus; mais en tant qu'elles intéreſſent l'état, le magiſtrat doit y veiller lorſque le cas le requiert, y faire intervenir la force de l'autorité. Que l'on jette les yeux ſur tous les codes & les digeſtes, à chaque action criminelle eſt déſigné ſon châtiment; non en tant qu'elle eſt vice ou qu'elle s'éloigne des regles éternelles du juſte ou de l'injuſte;

non

non en tant qu'elle eſt péché, ou qu'elle s'éloigne des regles preſcrites par la révélation extraordinaire de la volonté divine, mais en tant qu'elle eſt crime, c'eſt-à-dire à proportion de la malignité de ſon influence, relativement au bien de la *ſociété* civile. Si l'on en demande la raiſon, c'eſt que la *ſociété* a pour but, non le bien des particuliers, mais le bien public, qui exige que les lois déploient toute leur ſévérité contre les crimes auxquels les hommes ſont les plus enclins, & qui attaquent de plus près les fondemens de la *ſociété*.

Différentes raiſons & diverſes circonſtances ont contribué à faire croire que les ſoins du magiſtrat s'étendoient naturellement à la religion, en tant qu'elle concerne le ſalut des ames. Il a lui-même encouragé cette illuſion flatteuſe, comme propre à augmenter ſon pouvoir & la vénération des peuples pour ſa perſonne. Le mélange confus des intérêts civils & religieux, lui a fourni les moyens de pouvoir le faire avec aſſez de facilité.

Dans l'enfance de la *ſociété* civile, les peres de famille qui rempliſſoient toujours les fonctions du ſacerdoce, étant parvenus ou appellés à l'adminiſtration des affaires publiques, porterent les fonctions de leur premier état dans la magiſtrature, & exécuterent en perſonne ces doubles fonctions. Ce qui n'étoit qu'accidentel dans ſon origine, a été regardé dans la ſuite comme eſſentiel. La plûpart des anciens légiſlateurs ayant trouvé qu'il étoit néceſſaire pour exécuter leurs projets, de prétendre à quelque inſpiration & à l'aſſiſtance extraordinaire des dieux, il leur étoit naturel de mêler & de confondre les objets civils & religieux, & les crimes contre l'état, avec les crimes contre les dieux ſous l'auſpice deſquels l'état avoit été établi & ſe conſervoit. D'ailleurs dans le paganiſme outre la religion des particuliers, il y avoit un culte & des cérémonies publiques inſtituées & obſervées par l'état & pour l'état, comme état. La religion intervenoit dans les affaires du gouvernement; on n'entreprenoit, on n'exécutoit rien ſans l'avis de l'oracle. Dans la ſuite, lorſque les empereurs romains ſe convertirent à la religion chrétienne, & qu'ils placerent la croix ſur le diadème, le zele dont tout nouveau proſélyte eſt ordinairement épris, leur fit introduire dans les inſtitutions civiles des lois contre le péché. Ils firent paſſer dans l'adminiſtration politique les exemples & les préceptes de l'Ecriture, ce qui contribua beaucoup à confondre la diſtinction qui ſe trouve entre la *ſociété* civile & la *ſociété* religieuſe. On ne doit cependant pas rejetter ce faux jugement ſur la religion chrétienne, car la diſtinction de ces deux *ſociétés* y eſt ſi expreſſe & ſi formelle, qu'il n'eſt pas aiſé de s'y méprendre. L'origine de cette erreur eſt plus ancienne, & on doit l'attribuer à la nature de la religion juive, où ces deux *ſociétés* étoient en quelque maniere incorporées enſemble.

L'établiſſement de la police civile parmi les Juifs étant l'inſtitution immédiate de Dieu même, le plan en fut regardé comme le modele du gouvernement le plus parfait & le plus digne d'être imité par des magiſtrats chrétiens. Mais l'on ne fit pas réflexion que cette juriſdiction à laquelle les crimes & les péchés étoient aſſujettis, étoit une conſéquence néceſſaire d'un gouvernement théocratique, où Dieu préſidoit d'une maniere particuliere, & qui étoit d'une forme & d'une eſpece abſolument différentes de celles de tous les gouvernemens d'inſtitution humaine. C'eſt à la même cauſe qu'il faut attribuer les erreurs des Proteſtans ſur la réformation des états, la tête de leurs premiers chefs ſe trouvant remplie des idées de l'économie judaïque. On ne doit pas être étonné que dans les pays où le gouvernement reçut une nouvelle forme en même tems que les peuples adopterent une religion nouvelle, on ait affecté une imitation ridicule du gouvernement des Juifs, & qu'en conſéquence le magiſtrat ait témoigné plus de zele pour réprimer les péchés, que pour réprimer les crimes. Les miniſtres prétendus réformés, hommes impérieux, en voulant modéler les états ſur leurs vues théologiques, prouverent, de l'aveu même des proteſtans ſenſés, qu'ils étoient auſſi mauvais politiques que mauvais théologiens. A ces cauſes de la confuſion des matieres civiles & religieuſes, on en peut encore ajouter pluſieurs autres. Il n'y a jamais eu de *ſociété* civile ancienne ou moderne, où il n'y ait eu une religion favorite établie & protégée par les lois, établiſſement qui eſt fondé ſur l'alliance libre & volontaire qui ſe fait entre la puiſſance eccléſiaſtique pour l'avantage réciproque de l'un & de l'autre. Or en conſéquence de cette alliance, les deux *ſociétés* ſe prêtent en certaines occaſions une grande partie de leur pouvoir, & il arrive même quelquefois qu'elles en abuſent réciproquement. Les hommes jugeant par les faits, ſans remonter à leur cauſe & à leur origine, ont cru que la *ſociété* civile avoit par ſon eſſence un pouvoir qu'elle n'a que par emprunt. On doit encore obſerver que quelquefois la malignité du crime eſt égale à celle du péché, & que dans ce cas les hommes ont peu conſidéré ſi le magiſtrat puniſſoit l'action comme crime ou comme péché; tel eſt, par exemple, le cas du parjure & de la profanation du nom de Dieu, que les lois civiles de tous les états puniſſent avec ſévérité. L'idée complexe de crime & celle de péché étant d'ailleurs d'une nature abſtraite, & compoſée d'idées ſimples, communes à l'une & à l'autre, elles n'ont pas été également diſtinguées par tout le monde; ſouvent elles ont été confondues, comme n'étant qu'une ſeule & même idée; ce qui ſans doute n'a pas peu contribué à fomenter l'erreur de ceux qui confondent les droits reſpectifs des *ſociétés* civiles & religieuſes. Cet examen ſuffit pour faire voir que c'eſt le but véritable de la *ſociété* civile, & quelles ſont les cauſes des erreurs où l'on eſt tombé à ce ſujet.

Le but final de la *ſociété* religieuſe eſt de procurer à chacun la faveur de Dieu, faveur qu'on ne peut acquérir que par la droiture de l'eſprit & du cœur, en ſorte que le but intermédiaire de la religion a pour objet la perfection de nos facultés ſpirituelles. La *ſociété* religieuſe a auſſi un but diſtinct & indépendant de celui de la *ſociété* civile, il s'enſuit néceſſairement qu'elle en eſt indépendante, & que par conſéquent elle eſt ſouveraine en ſon eſpece. Car la dépendance d'une *ſociété* à l'égard de l'autre, ne peut procéder que de deux principes, & d'une cauſe naturelle, ou d'une cauſe civile. Une dépendance fondée ſur la loi de nature doit provenir de l'eſſence ou de la génération de la choſe. Il ne ſauroit y en avoir dans le cas dont il s'agit par eſſence; car cette eſpece de dépendance ſuppoſeroit néceſſairement entre ces deux *ſociétés* une union ou un mélange naturel qui n'a lieu qu'autant que deux *ſociétés* ſont liées par leur relation avec un objet commun. Or leur objet loin d'être commun eſt abſolument différent l'un de l'autre, la derniere fin de l'une étant le ſoin de l'ame, & celle de l'autre le ſoin du corps & de ſes intérêts; l'une ne pouvant agir que par des voies intérieures, & l'autre au contraire que par des voies extérieures. Pour qu'il y eût une dépendance entre ces *ſociétés*, en vertu de leur génération, il faudroit que l'une dût ſon exiſtence à l'autre, comme les corporations, les communautés & les tribunaux la doivent aux villes ou aux états qui les ont créés. Ces différentes *ſociétés*, autant par la conformité de leurs fins & de leurs moyens, que par leurs chartres, ou leurs lettres de création

ou d'érection trahissent elles-mêmes, & manifestent leur origine & leur dépendance. Mais la *société* religieuse n'ayant point un but ni des moyens conformes à ceux de l'état, donne par-là des preuves intérieures de son indépendance; & elle les confirme par des preuves extérieures, en faisant voir qu'elle n'est pas de la création de l'état, puisqu'elle existoit déja avant la fondation des *sociétés* civiles. Par rapport à une dépendance fondée sur une cause civile, elle ne peut avoir lieu. Comme les *sociétés* religieuses & civiles different entierement & dans leurs buts, & dans leurs moyens, l'administration de l'une agit dans une sphere si éloignée de l'autre, qu'elles ne peuvent jamais se trouver opposées l'une à l'autre; en sorte que la nécessité d'état qui exigeoit que les lois de la nation missent l'une dans la dépendance de l'autre, ne sauroit avoir lieu, si l'office du magistrat civil s'étendoit au soin des ames, l'église ne seroit alors entre ses mains qu'un instrument pour parvenir à cette fin. Hobbes & ses sectateurs ont fortement soutenu cette thèse. Si d'un autre côté l'office des *sociétés* religieuses s'étendoit aux soins du corps & de ses intérêts, l'état courroit grand risque de tomber dans la servitude de l'église. Car les *sociétés* religieuses ayant certainement le district le plus noble, qui est le soin des ames, ayant ou prétendant avoir une origine divine, tandis que la forme des états n'est que d'institution humaine; si elles ajoutoient à leurs droits légitimes le soin du corps & de ses intérêts, elles réclameroient alors, comme de droit, une supériorité sur l'état dans le cas de compétence; & l'on doit supposer qu'elles ne manqueroient pas de pouvoir pour maintenir leur droit: car c'est une conséquence nécessaire, que toute *société* dont le soin s'étend aux intérêts corporels, doit être revêtue d'un pouvoir coactif. Ces maximes n'ont eu que trop de vogue pendant un tems. Les ultramontains habiles dans le choix des circonstances, ont tâché de se prévaloir des troubles intérieurs des états, pour les établir & élever la chaire apostolique au-dessus du trône des potentats de la terre, ils en ont exigé, & quelquefois reçu hommage, & ils ont tâché de le rendre universel. Mais ils ont trouvé une barriere insurmontable dans la noble & digne résistance de l'Eglise gallicane, également fidele à son Dieu & à son roi.

Nous posons donc comme maxime fondamentale, & comme une conséquence évidente de ce principe, que la *société* religieuse n'a aucun pouvoir coactif semblable à celui qui est entre les mains de la *société* civile. Des objets qui different entierement de leur nature, ne peuvent s'acquérir par un seul & même moyen. Les mêmes relations produisant les mêmes effets, des effets différens ne peuvent provenir des mêmes relations. Ainsi la force & la contrainte n'agissant que sur l'extérieur, ne peuvent aussi produire que des biens extérieurs, objets des institutions civiles; & ne sauroient produire des biens intérieurs, objets des institutions religieuses. Tout le pouvoir coactif, qui est naturel à une *société* religieuse, se termine au droit d'excommunication, & ce droit est utile & nécessaire, pour qu'il y ait un culte uniforme; ce qui ne peut se faire qu'en chassant du corps tous ceux qui refusent de se conformer au culte public: il est donc convenable & utile que la *société* religieuse jouisse de ce droit d'expulsion. Toutes sortes de *société* quels qu'en soient les moyens & la fin, doivent nécessairement comme *société* avoir ce droit, droit inséparable de leur essence; sans cela elles se dissoudroient d'elles-mêmes, & retomberoient dans le néant, précisément de même que le corps naturel, si la nature, dont les *sociétés* imitent la conduite en ce point, n'avoit pas la force d'évacuer les humeurs vicieuses & malignes; mais ce pouvoir utile & nécessaire est tout celui & le seul dont la *société* religieuse ait besoin; car par l'exercice de ce pouvoir, la conformité du culte est conservée, son essence & sa fin sont assurées, & le bien-être de la *société* n'exige rien au-delà. Un pouvoir plus grand dans une *société* religieuse seroit déplacé & injuste.

SOCIÉTÉ, (*Jurisprud.*) signifie en général une union de plusieurs personnes pour quelque objet qui les rassemble. La plus ancienne de toutes les *sociétés* est celle du mariage, qui est d'institution divine.

Chaque famille forme une *société* naturelle dont le pere est le chef.

Plusieurs familles réunies dans une même ville, bourg ou village, forment une *société* plus ou moins considérable, selon le nombre de ceux qui la composent, lesquels sont liés entre eux par leurs besoins mutuels & par les rapports qu'ils ont les uns aux autres; cette union est ce qu'on appelle *société civile* ou *politique*; & dans ce sens tous les hommes d'un même pays, d'une même nation & même du monde entier, composent une *société* universelle.

Outre ces *sociétés* générales, il se forme encore dans un même état, dans une même ville, ou autre lieu, diverses *sociétés* particulieres; les unes relatives à la religion, qu'on appelle *communautés* & *congrégations, ordres religieux*; les autres relatives aux affaires temporelles, telles que les communautés d'habitans, les corps de ville; d'autres relatives à l'administration de la justice, telles que les compagnies établies pour rendre la justice; d'autres relatives aux arts & aux sciences, telles que les universités, les colleges, les académies, & autres *sociétés* littéraires; d'autres encore relativement à des titres d'honneur, telles que les ordres royaux & militaires; enfin d'autres qui ont rapport aux finances, ou au commerce, ou à d'autres entreprises.

Les *sociétés* qui se contractent entre marchands, ou entre particuliers, sont une convention entre deux ou plusieurs personnes, par laquelle ils mettent en commun entre eux tous leurs biens ou une partie, ou quelque commerce, ouvrage, ou autre affaire, pour en partager les profits, & en supporter la perte en commun, chacun selon leur fonds, ou ce qui est réglé par le traité de *société*.

Quand la part de chacun dans les profits & pertes n'est pas réglée par la convention, elle doit être égale.

Les portions peuvent être réglées d'une maniere inégale, soit eu égard à l'inégalité des fonds, ou à ce que l'un met plus de travail & d'industrie que l'autre.

On peut aussi convenir qu'un associé aura plus grande part dans les profits qu'il n'en supportera dans la perte, & même qu'un associé ne supportera rien de la perte, pourvu néanmoins que la perte soit prélevée avant qu'on regle sa part des profits, autrement la *société* seroit léonine.

Aucune *société* ne peut être contractée que pour un objet honnête & licite, & elle ne doit rien contenir de contraire à l'équité & à la bonne foi, qui doit être l'ame de toutes les *sociétés*; du reste, elles sont susceptibles de toutes les clauses & conditions licites.

Pour former une *société*, il faut le consentement de tous les associés.

On peut avoir quelque chose en commun, comme des cohéritiers, des colégataires, sans être pour cela associés.

L'héritier d'un associé n'est même pas associé, parce qu'il n'a pas été choisi pour tel; on peut cependant stipuler, que le droit de l'associé décédé passera à son héritier.

Si l'un des associés s'associe une autre personne,

ce tiers ne devient point associé des autres, il n'est considéré que comme l'associé particulier de celui qui l'a adjoint avec lui, & c'est ce que l'on appelle vulgairement *croupier*.

Une *société* se peut contracter par écrit ou même sans écrit, par un consentement tacite.

Entre marchands les *sociétés* doivent être rédigées par écrit, & il doit en être déposé un extrait au greffe de la juridiction consulaire.

Les *sociétés* peuvent être générales de tous biens, ou relatives seulement à un certain objet, auquel cas elles se bornent à cet objet, & aux profits qui en proviennent, & n'embrassent point ce qui vient d'ailleurs.

On ne doit prendre sur les biens de la *société* que les dépenses licites, & dettes contractées pour le compte de la *société*; chaque associé doit payer seul ses dettes particulieres, soit sur sa part, ou autrement.

Si la *société* étoit de tous biens, chaque associé ne peut disposer que de sa portion, & ne doit prendre sur le fonds commun que son entretien & celui de sa famille.

On peut cependant convenir dans une *société* générale que les dots des filles se prendront sur le fonds commun à mesure que les filles seront en âge d'être pourvues.

Les associés doivent demeurer unis & se garder fidélité. Chacun d'eux est obligé d'apporter tous ses soins pour l'intérêt commun, & est responsable aux autres de ce qui arrive par son dol, ou par sa faute grossiere.

Mais ils ne sont jamais tenus des cas fortuits, à-moins que leur faute n'y ait donné lieu.

Un associé ne peut rien faire contre le gré des autres, ni les engager sans leur fait, à-moins qu'il n'ait été chargé d'eux.

Il n'est pas permis à un associé de retirer son fonds avant la fin de la *société*.

Mais la *société* peut se dissoudre avant la fin, du consentement de tous les associés.

Chaque associé peut même renoncer à la *société*, pourvu que ce soit sans fraude, & que sa renonciation ne soit pas faite à contre-tems.

La *société* finit aussi lorsque l'objet pour lequel elle avoit été contractée est rempli, ou qu'il ne peut plus avoir lieu.

La mort naturelle ou civile d'un associé fait pareillement finir la *société* à son égard.

La *société* étant finie, l'on préleve les dettes, chacun se rembourse de ses avances, & l'on partage ensuite les profits s'il y en a.

L'héritier de l'associé a part aux profits qui étoient déja acquis, & porte aussi sa part des dettes qui étoient contractées; il prend les choses en l'état qu'elles étoient au moment du décès. *Voyez* au *digeste* & au *code* le titre *pro socio*, l'ordonnance du commerce, *tit. 4.* Savary, & *les mots* ASSOCIÉS, COMMANDITE, COMMERCE, MARCHANDS. (*A*)

SOCIÉTÉ ANONYME est celle qui se contracte sans paroître sous aucun nom. Ceux qui font ces *sociétés* travaillent chacun de leur côté sous leurs noms particuliers, pour se rendre ensuite raison l'un à l'autre des profits & pertes qu'ils ont fait dans leurs négociations. *Voyez* Savary.

SOCIÉTÉ CIVILE s'entend du corps politique que les hommes d'une même nation, d'un même état, d'une même ville ou autre lieu, forment ensemble, & des liens politiques qui les attachent les uns aux autres; c'est le commerce civil du monde, les liaisons que les hommes ont ensemble, comme sujets d'un même prince, comme concitoyens d'une même ville, & comme sujets aux mêmes lois, & participant aux droits & privileges qui sont communs à tous ceux qui composent cette même *société*. *Voyez* CITÉ, CITOYEN, ÉTAT, NATION, PEUPLE.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF est celle où le commerce & toutes les affaires communes se font, sous le nom de chacun des associés, qui sont tous dénommés dans les actes comme négocians en compagnie, ou seulement sous le nom d'un ou deux d'entre eux, avec cette addition *& compagnie*, qui annonce que ceux qui sont dénommés négocians en compagnie, & qu'ils ont encore quelques autres associés qui ne sont pas dénommés.

SOCIÉTÉ EN COMMANDE est confondue par quelques-uns avec la *société en commandite*. Il semble néanmoins qu'il y ait quelque différence, & que le terme de *société en commande* convienne plus particulierement à cette espece de *société* qui se contracte entre celui qui donne des bestiaux à cheptel, & le preneur de ces bestiaux, sous la condition d'avoir certaine part aux profits provenans des bestiaux. *Voyez* BESTIAUX, CHEPTEL, COMMANDE & SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, est celle qui se fait entre deux personnes, dont l'une ne fait que mettre son argent dans la *société*, sans faire aucune fonction d'associé; & l'autre donne quelquefois son argent, mais toujours son industrie pour faire sous son nom le commerce des marchandises dont ils sont convenus ensemble. *Voyez* Savary.

SOCIÉTÉ LÉONINE est celle où l'un des associés tire pour lui seul tout le profit, ou du moins la plus grande partie, tandis que les autres ne sont participans que des pertes. Le surnom de *léonines* donné à ces sortes de *sociétés*, paroît avoir été tiré de la fable du lion, où cet animal sous divers prétextes, retient partout la part de ses associés, & garde tout pour lui.

SOCIÉTÉ PAR PARTICIPATION est la même chose que la *société anonyme*. Elle est ainsi appellée, parce que celui qui promet de payer une partie du prix de la chose que l'on achete en commun, ne le fait qu'à la charge de participer au profit. *Voyez* SOCIÉTÉ ANONYME.

SOCIÉTÉ TACITE est celle qui se contracte sans écrit, & même sans convention expresse, entre deux ou plusieurs personnes, par la demeure commune, mélange de biens, vie, bourse & dépense commune, & autrement que par le mariage. *Voyez* le *traité* de le Brun, inséré à la fin de son *tr. de la communauté*. (*A*)

SOCIÉTÉ D'EDIMBOURG, est le nom d'une académie de médecine, établie dans cette capitale de l'Ecosse. Elle a publié des mémoires estimés, dont plusieurs volumes sont traduits en françois.

SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES, (*Hist. des acad. mod.*) académie de savans, établie à Londres pour la culture des arts & des sciences. Voici ce qu'en dit M. de Voltaire.

Quelques philosophes anglois, sous la sombre administration de Cromwel, s'assemblerent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimoit toute vérité. Charles II. rappellé sur le trône de ses ancêtres par l'inconstance de sa nation, donna des lettres patentes en 1660, à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La *societé royale*, ou plutôt la *société libre de Londres*, travailla pour l'honneur de travailler.

Ses travaux commencerent à adoucir les mœurs, en éclairant les esprits. Les Belles-lettres renaquirent, & se perfectionnerent de jour en jour. On n'avoit guere connu du tems de Cromwel, d'autre littérature que celle d'adapter des passages de l'ancien & du nouveau Testament aux dissensions publiques. On

s'appliqua sous Charles II. à connoître la nature, & à suivre la route que le chancelier Bacon avoit montrée. La science des mathématiques fut portée bientôt à un point que les Archimedes n'avoient pu même deviner. Un grand homme, un homme étonnant, découvrit les lois primitives de la constitution générale de l'univers; & tandis que toutes les autres nations se repaissoient de fables, les Anglois trouverent les plus sublimes vérités. Les progrès furent rapides & immenses en 30 années: c'est-là un mérite, une gloire qui ne passeront jamais. Le fruit du génie & de l'étude reste; & les effets de l'ambition & des passions s'anéantissent avec le tems qui les ont produits.

Enfin l'esprit de la nation angloise acquit, sous le regne de Charles II. une réputation immortelle, quoique le gouvernement n'en eût point. C'est du sein de cette nation savante que sont sorties les découvertes sur la lumiere, sur le principe de la gravitation, sur l'abberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, & cent autres inventions qui pourroient à cet égard, faire appeller le xvij. siecle, le *siecle des Anglois*, aussi-bien que celui *de Louis XIV.*

M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire des Anglois, voulut que les François la partageassent; & à la priere de quelque savans, il fit agréer au roi l'établissement d'une académie des Sciences. Elle fut libre jusques en 1699, comme celle d'Angleterre; mais elle n'a pas conservé ce précieux avantage.

Au reste, le docteur Sprat, évêque de Rochester, a donné l'histoire détaillée de la *société royale de Londres*; & comme cette histoire est traduite en françois, tout le monde peut la consulter. (*D. J.*)

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, c'est sous ce nom que Louis XIV. fonda en 1706, une académie à Montpellier. Les motifs qui l'engagerent à cet établissement, furent la célébrité de cette ville, sa situation, la température & la sérénité de l'air, qui mettent en état de faire plus facilement qu'en aucun autre endroit, des observations & des recherches utiles & curieuses; le nombre des savans qui y accouroient de toutes parts, ou qui s'y formoient dans les différentes sciences, & sur-tout dans une des parties la plus importante de la Physique. Le roi pour exciter davantage l'émulation des membres qu'il y nomma, voulut que la *société royale des Sciences* demeurât toujours sous sa protection, de la même maniere que l'académie royale des Sciences; qu'elle entretint avec cette académie l'union la plus intime, comme ne faisant ensemble qu'un seul & même corps; que ces deux académies s'envoyeroient réciproquement un exemplaire de tout ce qu'elles feroient imprimer en leur nom; qu'elles se chargeroient aussi mutuellement d'examiner les matieres importantes; que leurs membres eussent séance dans les assemblées de l'une & de l'autre; que la *société royale des Sciences* enverra toutes les années une des pieces qui y seront lues dans ses assemblées, pour être imprimées dans le recueil des mémoires de l'académie royale des Sciences, *&c.* Voyez *les lettres-patentes & statuts donnés au mois de Février 1706.*

Cette *société* n'a rien oublié pour répondre dans tous les tems aux vûes & aux bontés de S. M. toutes les sciences y ont été cultivées avec beaucoup de zele & de succès; & quoique la Médecine soit la science favorite de cette ville qui a été son berceau & son premier asyle en France, & quoiqu'on s'y applique avec un soin particulier aux objets qui y sont relatifs, il ne laisse pas d'y avoir des personnes très-distinguées dans les autres parties de la Physique & les Mathématiques. On pourroit en voir la preuve dans plusieurs articles de ce Dictionnaire.

SOCINIENS, s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) *Voyez* UNITAIRES.

SOCLE, s. m. (*Archit.*) corps quarré plus bas que sa largeur, qui se met sous les bases des piédestaux, des statues, des vases, *&c.* Ce mot vient du latin *soccus*, sandale, à cause que ce corps sert à élever le pié des bâtimens, comme sur des patins ou sandales. Les Italiens appellent le socle *soccolo*, qui veut dire *patin.* (*D. J.*)

SOCO, s. m. (*Ornith.*) oiseau du Bréfil du genre des hérons, mais remarquable en particulier par la longueur de son col; il est plus petit que le héron ordinaire, a le bec droit, pointu, la queue courte, la tête & le col bruns, avec des taches noires; ses ailes ont un mélange blanc dans leur moucheture. Marggrave, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

SOCONUSCO, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne. Elle est bornée au nord par la province de Chiapa, au midi par la mer du sud, au levant par la province de Guatimala, & au couchant par la province de Guaxaca. De Laët lui donne environ 35 lieues de long, & presque autant de large. On n'y trouve d'autres places que *Soconusco*, qui n'est habitée que par un petit nombre d'espagnols. (*D. J.*)

SOCOTERA *ou* SOCOTORA, (*Géog. mod.*) île située entre l'Arabie-heureuse & l'Afrique, au midi du cap Fartac, & au nord du cap Gardafui, environ à 20 lieues de ces deux continens. On donne à cette île une quarantaine de lieues de tour; elle a un roi particulier, qui releve d'un chérif d'Arabie. Son produit consiste en bétail, en riz & en fruits; on en tire aussi des dattes, de l'encens & de l'aloës; sa capitale se nomme *Tamara*, *Tamarin* ou *Tamarette. Latit.* 13. (*D. J.*)

SOCOTH-BENOTH, (*Critique sacrée.*) idole des Babyloniens, dont il est fait mention au *IV. liv.* des rois, *chap. xvij.* 30. Elle fut apportée dans la Palestine par les Babyloniens transférés en Samarie. Ce mot *socoth-benoth* signifie le *tabernacle des filles*; & la plûpart des meilleurs critiques ont adopté l'opinion de Selden, que c'est le nom du temple dédié à la Vénus de Babylone, où les filles s'assembloient pour se prostituer en l'honneur de cette déesse; nous apprenons ces particularités d'Hérodote.

Il y a, dit cet ancien historien, chez les Babyloniens, comme dans l'île de Chypre, une coutume honteuse, c'est que toutes leurs femmes sont obligées une fois dans leur vie de venir au temple de Vénus, & d'y accorder leurs faveurs à quelqu'un des étrangers qui s'y rendent de leur côté pour en jouir. Il arrive seulement que les femmes qui ne veulent pas se prostituer, se tiennent près du temple de la déesse dans leurs propres chars sous des lieux voûtés, avec leurs domestiques près d'elles; mais la plûpart, magnifiquement parées & couronnées de fleurs, se reposent ou se promenent dans le palais de Vénus, attendant avec impatience que quelque étranger leur adresse ses vœux.

Ces étrangers se trouvent en foule dans différentes allées du temple, distinguées chacune par des cordeaux; ils voyent à leur gré l'assemblée de toutes les Babyloniennes, & chacun peut prendre celle qui lui plaît davantage. Alors il lui donne une ou plusieurs pieces d'argent, en disant, « j'invoque pour » toi la déesse Mylitta », c'est le nom de Vénus chez les Assyriens. Il n'est ni permis à la femme de dédaigner l'argent qui lui est offert, quelque petite que soit la somme, parce qu'elle est destinée à un usage sacré, ni de refuser l'étranger qui dans ce moment lui donne la main, & l'emmene hors du sanctuaire de la déesse; après avoir couché avec lui, elle a fait tout ce qu'il falloit pour se rendre Vénus favorable, & elle revient chez elle, où elle garde ensuite religieusement les regles de la chasteté.

Les femmes qui ſont belles ne demeurent pas longtems dans le temple de Vénus, mais celles qui ne ſont pas favoriſées des graces de la nature y ſont quelquefois un ſéjour de quelques années, avant que d'avoir eu le bonheur de ſatisfaire à la loi de la déeſſe; car elles n'oſent retourner chez elle qu'avec la gloire de ce triomphe.

Strabon confirme en deux mots le récit d'Hérodote. C'eſt la coutume, dit-il, des Babyloniennes de chercher à devenir la conquête de quelque étranger. Dans ce deſſein, elles accourent en foule extrêmement parées dans le temple de Vénus; l'étranger jette de l'argent à celle qui lui plaît, l'emmene hors du temple & couche avec elle; mais l'argent qu'il lui donne eſt conſacré à la déeſſe.

Il ſemble que Baruch faſſe alluſion à cette pratique infâme, dans le *chap. vj. verſ. 42. & 43.* de ſes prophétie: « Les femmes entourées de cordeaux ſont » aſſiſes ou brûlant des noyaux d'olives; & lorſque » quelqu'une d'elles accueillies par quelque étran» ger va dormir avec lui, elle reproche à ſa voiſine » qu'elle n'a pas eu la même faveur, & que ſon cor» deau n'a pas été rompu ». (*D. J.*)

SOCQUEURS, (*Fontaines ſalantes.*) ouvriers employés dans les ſalines de Franche-Comté; ainſi appellé de leur fonction le *ſocage*. Voyez l'article SALINE.

SOCRATIQUE, PHILOSOPHIE, *ou* HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE DE SOCRATE, (*Hiſt. de la Philoſ.*) le ſyſtême du monde & les phénomenes de la nature avoient été, juſqu'à Socrate, l'objet de la méditation des philoſophes. Ils avoient négligé l'étude de la morale. Ils croyoient que les principes nous en étoient intimement connus, & qu'il étoit inutile d'entretenir de la diſtinction du bien & du mal, celui dont la conſcience étoit muette.

Toute leur ſageſſe ſe réduiſoit à quelques ſentences que l'expérience journaliere leur avoit dictées, & qu'ils débitoient dans l'occaſion. Le ſeul Archélaüs avoit entamé dans ſon école la queſtion des mœurs, mais ſa méthode étoit ſans ſolidité, & ſes leçons furent ſans ſuccès. Socrate ſon diſciple, né avec une grande ame, un grand jugement, un eſprit porté aux choſes importantes, & d'une utilité générale & premiere, vit qu'il falloit travailler par rendre les hommes bons, avant que de commencer à les rendre ſavans; que tandis qu'on avoit les yeux attachés aux aſtres, on ignoroit ce qui ſe paſſoit à ſes piés; qu'à force d'habiter le ciel, on étoit devenu étranger dans ſa propre maiſon; que l'entendement ſe perfectionnoit peut-être, mais qu'on abandonnoit à elle-même la volonté; que le tems ſe perdoit en ſpéculations frivoles; que l'homme vieilliſſoit, ſans s'être interrogé ſur le vrai bonheur de la vie, & il ramena ſur la terre la philoſophie égarée dans les régions du ſoleil. Il parla de l'ame, des paſſions, des vices, des vertus, de la beauté & de la laideur morales, de la ſociété, & des autres objets qui ont une liaiſon immédiate avec nos actions & notre félicité. Il montra une extrême liberté dans ſa façon de penſer. Il n'y eut aucune ſorte d'intérêt ou de terreurs qui retînt la vérité dans ſa bouche. Il n'écouta que l'expérience, la réflexion, & la loi de l'honnête; & il mérita, parmi ceux qui l'avoient précédé, le titre de *philoſophe par excellence*, titre que ceux qui lui ſuccéderent ne lui ravirent point. Il tira nos ancêtres de l'ombre & de la pouſſiere, & il en fit des citoyens, des hommes d'état. Ce projet ne pouvoit s'executer ſans péril, parmi des brigands intéreſſés à perpétuer le vice, l'ignorance & les préjugés. Socrate le ſavoit; mais qui eſt ce qui étoit capable d'intimider celui qui avoit placé ſes eſpérances au-delà de ce monde, & pour qui la vie n'étoit qu'un lieu incommode qui le retenoit dans une priſon, loin de ſa véritable patrie?

Xénophon & Platon, ſes diſciples, ſes amis, ſes témoins & les imitateurs de ſa vertu, ont écrit ſon hiſtoire; Xénophon avec cette ſimplicité & cette candeur qui lui étoient propres, Platon avec plus de faſte & un attachement moins ſcrupuleux à la vérité. Un jour que Socrate entendoit réciter un des dialogues de celui-ci; c'étoit, je crois, celui qu'il a intitulé *le lyſis*: ô dieux, s'écria l'homme de bien, les beaux menſonges que le jeune homme a dit de moi!

Ariſtoxene, Démétrius de Phalere, Panetius, Caliſthene, & d'autres s'étoient auſſi occupés des actions, des diſcours, des mœurs, du caractere, & de la vie de ce philoſophe, mais leurs ouvrages ne nous ſont pas parvenus.

L'athénien Socrate naquit dans le village d'Alopé, dans la ſoixante & dix-ſeptieme olympiade, la quatrieme année, & le ſixieme de thargelion, jour qui fut dans la ſuite marqué plus d'une fois par d'heureux événemens, mais qu'aucun ne rendit plus mémorable que ſa naiſſance. Sophroniſque ſon pere, étoit ſtatuaire, & Phinarete ſa mere, étoit ſage-femme. Sophroniſque qui s'apperçut bien-tôt que les dieux ne lui avoient pas donné un enfant ordinaire, alla les conſulter ſur ſon éducation. L'oracle lui répondit, laiſſe-le faire, & ſacrifie à Jupiter & aux muſes. Le bon homme oublia le conſeil de l'oracle, & mit le ciſeau à la main de ſon fils. Socrate, après la mort de ſon pere, fut obligé de renoncer à ſon goût, & d'exercer par indigence une profeſſion à laquelle il ne ſe ſentoit point appellé; mais entraîné à la méditation, le ciſeau lui tomboit ſouvent des mains, & il paſſoit les journées appuyé ſur le marbre.

Criton, homme opulent & philoſophe, touché de ſes talens, de ſa candeur & de ſa miſere, le prit en amitié, lui fournit les choſes néceſſaires à la vie, lui donna des maîtres, & lui confia l'éducation de ſes enfans.

Socrate entendit Anaxagoras, étudia ſous Archélaüs, qui le chérit, apprit la muſique de Damon, ſe forma à l'art oratoire auprès du ſophiſte Prodicus, à la poéſie ſur les conſeils d'Evenus, à la géométrie avec Théodore, & ſe perfectionna par le commerce de Diotime & d'Aſpaſie, deux femmes dont le mérite s'eſt fait diſtinguer chez la nation du monde ancien la plus polie, dans ſon ſiecle le plus célebre & le plus éclairé, & au milieu des hommes du premier génie. Il ne voyagea point.

Il ne crut point que ſa profeſſion de philoſophe le diſpenſât des devoirs périlleux du citoyen. Il quitta ſes amis, ſa ſolitude, ſes livres, pour prendre les armes, & il ſervit pendant trois ans dans la guerre cruelle d'Athènes & de Lacédémone; il aſſiſta au ſiege de Potidée à côté d'Alcibiade, où perſonne, au jugement de celui-ci, ne ſe montra ni plus patient dans la fatigue, la ſoif & la faim, ni plus ferein. Il marchoit les piés nuds ſur la glace; il ſe précipita au milieu des ennemis, & couvrit la retraite d'Alcibiade, qui avoit été bleſſé, & qui ſeroit mort dans la mêlée. Il ne ſe contenta pas de ſauver la vie à ſon ami; après l'action, il lui fit adjuger le prix de bravoure, qui lui avoit été décerné. Il lui arriva pluſieurs fois dans cette campagne de paſſer deux jours entiers de ſuite immobile à ſon poſte, & abſorbé dans la méditation. Les Athéniens furent malheureux au ſiege de Delium: Xénophon renverſé de ſon cheval y auroit perdu la vie, ſi Socrate, qui combattoit à pié, ne l'eût pris ſur ſes épaules, & ne l'eût porté hors de l'atteinte de l'ennemi. Il marcha ſous ce fardeau non comme un homme qui fuit, mais comme un homme qui compte ſes pas & qui meſure le terrein. Il avoit le viſage tourné à l'ennemi, & on lui remarquoit tant d'intré-

pidité, qu'on n'osa ni l'attaquer ni le suivre. Averti par son démon, ou le pressentiment secret de sa prudence, il délivra dans une autre circonstance Alcibiade & Lochès d'un danger dont les suites devinrent funestes à plusieurs. Il ne se comporta pas avec moins d'honneur au siege d'Amphipolis.

La corruption avoit gagné toutes les parties de l'administration des affaires publiques; les Athéniens gémissoient sous la tyrannie; Socrate ne voyoit à entrer dans la magistrature que des périls à courir, sans aucun bien à faire: mais il fallut sacrifier sa répugnance au vœu de sa tribu, & paroître au sénat. Il étoit alors d'un âge assez avancé; il porta dans ce nouvel état sa justice & sa fermeté accoutumées. Les tyrans ne lui en imposerent point; il ne cessa de leur reprocher leurs vexations & leurs crimes; il brava leur puissance: falloit-il souscrire au jugement de quelque innocent qu'ils avoient condamné, il disoit *je ne sais pas écrire.*

Il ne fut pas moins admirable dans sa vie privée; jamais homme ne fut né plus sobre ni plus chaste: ni les chaleurs de l'été, ni les froids rigoureux de l'hiver, ne suspendirent ses exercices. Il n'agissoit point sans avoir invoqué le ciel. Il ne nuisit pas même à ses ennemis. On le trouva toujours prêt à servir. Il ne s'en tenoit pas au bien, il se proposoit le mieux en tout. Personne n'eut le jugement des circonstances & des choses plus sûr & plus sain. Il n'y avoit rien dans sa conduite dont il ne pût & ne se complût à rendre raison. Il avoit l'œil ouvert sur ses amis; il les reprenoit parce qu'ils lui étoient chers; il les encourageoit à la vertu par son exemple, par ses discours; & il fut pendant toute sa vie le modele d'un homme très-accompli & très-heureux. Si l'emploi de ses momens nous étoit plus connu, peut-être nous démontreroit-il mieux qu'aucun raisonnement, que pour notre bonheur dans ce monde, nous n'avons rien de mieux à faire que de pratiquer la vertu; these importante qui comprend toute la morale, & qui n'a point encore été prouvée.

Pour réparer les ravages que la peste avoit faits, les Athéniens permirent aux citoyens de prendre deux femmes; il en joignit une seconde par commisération pour sa misere, à celle qu'il s'étoit auparavant choisie par inclination. L'une étoit fille d'Aristide, & s'appelloit Mirtus, & l'autre étoit née d'un citoyen obscur, & s'appelloit Xantippe. Les humeurs capricieuses de celle-ci donnerent un long exercice à la philosophie de son époux. Quand je la pris, disoit Socrate à Antisthene, je connus qu'il n'y auroit personne avec qui je ne pusse vivre si je pouvois la supporter; je voulois avoir dans ma maison quelqu'un qui me rappellât sans cesse l'indulgence que je dois à tous les hommes, & que j'en attens pour moi. Et à Lamprocle son fils: Vous vous plaignez de votre mere! & elle vous a conçu, porté dans son sein, alaité, soigné, nourri, instruit, élevé? A combien de périls ne l'avez-vous pas exposée? combien de chagrins, de soucis, de soins, de travail, de peines ne lui avez-vous pas coûté? ... Il est vrai, elle a fait & souffert & plus peut-être encore que vous ne dites; mais elle est si dure, si féroce ... Lequel des deux, mon fils, vous paroît le plus difficile à supporter, ou de la férocité d'une bête, ou de la férocité d'une mere? ... Celle d'une mere .... D'une mere! la vôtre vous a-t-elle frappé, mordu, déchiré? en avez-vous rien éprouvé de ce que les bêtes féroces font assez communément aux hommes? ... Non; mais elle tient des propos qu'on ne digéreroit de personne, y allât-il de la vie... J'en conviens; mais êtes-vous en reste avec elle? & y a-t-il quelqu'un au monde qui vous eût pardonné les mauvais discours que vous avez tenus, les actions mauvaises, ridicules ou folles que vous avez commises, & tout ce qu'il a fallu qu'elle endurât de vous la nuit, le jour, à chaque instant depuis que vous êtes né, jusqu'à l'âge que vous avez? Qui est-ce qui vous eût soigné dans vos infirmités comme elle? Qui est ce qui eût tremblé pour vos jours comme elle? Il arrive à votre mere de parler mal; mais elle ne met elle-même aucune valeur à ce qu'elle dit: dans sa colere même vous avez son cœur: elle vous souhaite le bien. Mon fils, l'injustice est de votre côté. Croyez-vous qu'elle ne fût pas désolée du moindre accident qui vous arriveroit?... Je le crois... Qu'elle ne se réduisît pas à la misere pour vous en tirer?... Je le crois... Qu'elle ne s'arrachât pas le pain de la bouche pour vous le donner?... Je le crois ... Qu'elle ne sacrifiât pas sa vie pour la vôtre? .. Je le crois ... Que c'est pour vous & non pour elle qu'elle s'adresse sans cesse aux dieux?... Que c'est pour moi ... Et vous la trouvez dure, féroce, & vous vous en plaignez. Ah, mon fils, ce n'est pas votre mere qui est mauvaise, c'est vous! je vous le répete, l'injustice est de votre côté ... Quel homme! quel citoyen! quel magistrat! quel époux! quel pere! Moins Xantippe méritoit cet apologue, plus il faut admirer Socrate. Ah, Socrate, je te ressemble peu; mais du-moins tu me fais pleurer d'admiration & de joie!

Socrate ne se croyoit point sur la terre pour lui seul & pour les siens; il vouloit être utile à tous, s'il le pouvoit, mais sur-tout aux jeunes gens, en qui il espéroit trouver moins d'obstacles au bien. Il leur ôtoit leurs préjugés. Il leur faisoit aimer la vérité. Il leur inspiroit le goût de la vertu. Il fréquentoit les lieux de leurs amusemens. Il alloit les chercher. On le voyoit sans cesse au milieu d'eux, dans les rues, dans les places publiques, dans les jardins, aux bains, aux gymnases, à la promenade. Il parloit devant tout le monde; s'approchoit & l'écoutoit qui vouloit. Il faisoit un usage étonnant de l'ironie & de l'induction; de l'ironie, qui dévoiloit sans effort le ridicule des opinions; de l'induction, qui de questions éloignées en questions éloignées, vous conduisoit imperceptiblement à l'aveu de la chose même qu'on nioit. Ajoutez à cela le charme d'une élocution pure, simple, facile, enjouée; la finesse des idées, les graces, la légereté & la délicatesse particuliere à sa nation, une modestie surprenante, l'attention scrupuleuse à ne point offenser, à ne point avilir, à ne point humilier, à ne point contrister. On se faisoit honneur à tout moment de son esprit. « J'imite ma mere, disoit-il, elle n'étoit pas féconde; mais elle avoit » l'art de soulager les femmes fécondes, & d'amener à la lumiere le fruit qu'elles renfermoient dans » leurs seins ».

Les sophistes n'eurent point un fléau plus redoutable. Ses jeunes auditeurs se firent insensiblement à sa méthode, & bien-tôt ils exercerent le talent de l'ironie & de l'induction d'une maniere très-incommode pour les faux orateurs, les mauvais poëtes, les prétendus philosophes, les grands injustes & orgueilleux. Il n'y eut aucune sorte de folie épargnée, ni celles des prêtres, ni celles des artistes, ni celles des magistrats. La chaleur d'une jeunesse enthousiaste & folâtre suscita des haines de tous côtés à celui qui l'instruisoit. Ces haines s'accrurent & se multiplierent. Socrate les mépriſa; peu inquiet d'être haï, joué, calomnié, pourvu qu'il fût innocent. Cependant il en devint la victime. Sa philosophie n'étoit pas une affaire d'ostentation & de parade, mais de courage & de pratique. Apollon disoit de lui: « Sophocle est sage, Euripide est plus sage que Sophocle; mais Socrate est le plus sage de tous les hommes ». Les sophistes se vantoient de savoir tout; Socrate, de ne savoir qu'une chose, c'est qu'il ne savoit rien. Il se ménageoit ainsi l'avantage de les inter-

roger, de les embarraſſer & de les confondre de la maniere la plus sûre & la plus honteuſe pour eux. D'ailleurs cet homme d'une prudence & d'une expérience conſommée, qui avoit tant écouté, tant lu, tant médité, s'étoit aiſément apperçu que la vérité eſt comme un fil qui part d'une extrémité des ténebres & ſe perd de l'autre dans les ténebres; & que dans toute queſtion, la lumiere s'accroit par degrés juſqu'à un certain terme placé ſur la longueur du fil délié, au-delà duquel elle s'affoiblit peu-à-peu & s'éteint. Le philoſophe eſt celui qui ſait s'arrêter juſte; le ſophiſte imprudent marche toujours, & s'égare lui-même & les autres: toute ſa dialectique ſe reſout en incertitudes. C'eſt une leçon que Socrate donnoit ſans ceſſe aux ſophiſtes de ſon tems, & dont ils ne profiterent point. Ils s'éloignoient de lui mécontens ſans ſavoir pourquoi. Ils n'avoient qu'à revenir ſur la queſtion qu'ils avoient agitée avec lui, & ils ſe feroient apperçus qu'ils s'étoient laiſſés entraîner au-delà du point indiviſible & lumineux, terme de notre foible raiſon.

On l'accuſa d'impiété; & il faut avouer que ſa religion n'étoit pas celle de ſon pays. Il mépriſa les dieux & les ſuperſtitions de la Grece. Il eut en pitié leurs myſteres. Il s'étoit élevé par la ſeule force de ſon génie à la connoiſſance de l'unité de la divinité, & il eut le courage de réveler cette dangereuſe vérité à ſes diſciples.

Après avoir placé ſon bonheur préſent & à venir dans la pratique de la vertu, & la pratique de la vertu dans l'obſervation des lois naturelles & politiques, rien ne fut capable de l'en écarter. Les événemens les plus fâcheux, loin d'étonner ſon courage, n'altérerent pas même ſa ſérénité. Il arracha au ſuplice les dix juges que les tyrans avoient condamnés. Il ne voulut point ſe ſauver de la priſon. Il apprit en ſouriant l'arrêt de ſa mort. Sa vie eſt pleine de ces traits.

Il mépriſa les injures. Le mépris & le pardon de l'injure qui ſont des vertus du chrétien, ſont la vengeance du philoſophe. Il garda la tempérance la plus rigoureuſe, rapportant l'uſage des choſes que la nature nous a deſtinées à la conſervation & non à la volupté. Il diſoit que moins l'homme a de beſoins, plus ſa condition eſt voiſine de celle des dieux; il étoit pauvre, & jamais ſa femme ne put le déterminer à recevoir les préſens d'Alcibiade & des hommes puiſſans dont il étoit honoré. Il regardoit la juſtice comme la premiere des vertus. Sa bienfaiſance, ſemblable à celle de l'Etre ſuprême, étoit ſans exception. Il déteſtoit la flatterie. Il aimoit la beauté dans les hommes & dans les femmes, mais il n'en fut point l'eſclave: c'étoit un goût innocent & honnête, qu'Ariſtophane même, ce vil inſtrument de ſes ennemis, n'oſa pas lui reprocher. Que penſerons-nous de la facilité & de la complaiſance avec laquelle quelques hommes parmi les anciens & parmi les modernes ont reçu & répété contre la pureté de ſes mœurs une calomnie que nous rougirions de nommer; c'eſt qu'eux-mêmes étoient envieux ou corrompus. Serons-nous étonnés qu'il y ait eû de ces ames infernales? Peut-être, ſi nous ignorions ce qu'un intérêt violent & ſecret inſpire, *voyez* ce que nous dirons de ſon démon à l'*article* THÉOSOPHE.

Socrate ne tint point école, & n'écrivit point. Nous ne ſavons de ſa doctrine que ce que ſes diſciples nous en ont tranſmis. C'eſt dans ces ſources que nous avons puiſé.

Sentimens de Socrate ſur la divinité. Il diſoit:

Si Dieu a dérobé ſa nature à notre entendement, il a manifeſté ſon exiſtence, ſa ſageſſe, ſa puiſſance & ſa bonté dans ſes ouvrages.

Il eſt l'auteur du monde, & le monde eſt la complexion de tout ce qu'il y a de bon & de beau.

Si nous ſentions toute l'harmonie qui regne dans l'univers, nous ne pourrions jamais regarder le haſard comme la cauſe de tant d'effets enchaînés partout, ſelon les lois de la ſageſſe la plus ſurprenante, & pour la plus grande utilité poſſible. Si une intelligence ſuprême n'a pas concouru à la diſpoſition, à la propagation & à la conſervation générale des êtres, & n'y veille pas ſans ceſſe, comment arrive-t-il qu'aucun déſordre ne s'introduit dans une machine auſſi compoſée, auſſi vaſte?

Dieu préſide à tout: il voit tout en un inſtant; notre penſée qui s'élance d'un vol inſtantané de la terre aux cieux; notre œil qui n'a qu'à s'ouvrir pour appercevoir les corps placés à la plus grande diſtance, ne ſont que de foibles images de la célérité de ſon entendement.

D'un ſeul acte il eſt préſent à tout.

Les lois ne ſont point des hommes, mais de Dieu. C'eſt lui proprement qui en condamne les infracteurs, par la voix des juges qui ne ſont que ſes organes.

Sentimens de Socrate ſur les eſprits. Ce philoſophe rempliſſoit l'intervalle de l'homme à Dieu d'intelligences moyennes qu'il regardoit comme les génies tutélaires des nations: il permettoit qu'on les honorât: il les regardoit comme les auteurs de la divination.

Sentimens de Socrate ſur l'ame. Il la croyoit préexiſtante au corps, & douée de la connoiſſance des idées éternelles. Cette connoiſſance qui s'aſſoupiſſoit en elle par ſon union avec le corps, ſe réveilloit avec le tems, & l'uſage de la raiſon & des ſens. Apprendre, c'étoit ſe reſſouvenir; mourir, c'étoit retourner à ſon premier état de félicité pour les bons, de châtiment pour les méchans.

Principes de la Philoſophie morale de Socrate. Il diſoit:

Il n'y a qu'un bien, c'eſt la ſcience; qu'un mal, c'eſt l'ignorance.

Les richeſſes & l'orgueil de la naiſſance ſont les ſources principales des maux.

La ſageſſe eſt la ſanté de l'ame.

Celui qui connoît le bien & qui fait le mal eſt un inſenſé.

Rien n'eſt plus utile & plus doux que la pratique de la vertu.

L'homme ſage ne croira point ſavoir ce qu'il ignore.

La juſtice & le bonheur ſont une même choſe.

Celui qui diſtingua le premier l'utile du juſte, fut un homme déteſtable.

La ſageſſe eſt la beauté de l'ame, le vice en eſt la laideur.

La beauté du corps annonce la beauté de l'ame.

Il en eſt d'une belle vie comme d'un beau tableau, il faut que toutes les parties en ſoient belles.

La vie heureuſe & tranquille eſt pour celui qui peut s'examiner ſans honte; rien ne le trouble, parce qu'il ne ſe reproche aucun crime.

Que l'homme s'étudie lui-même, & qu'il ſe connoiſſe.

Celui qui ſe connoit échappera à bien des maux, qui attendent celui qui s'ignore; il concevra d'abord qu'il ne ſait rien, & il cherchera à s'inſtruire.

Avoir bien commencé, ce n'eſt pas n'avoir rien fait; mais c'eſt avoir fait peu de choſe.

Il n'y a qu'une ſageſſe, la vertu eſt une.

La meilleure maniere d'honorer les dieux, c'eſt de faire ce qu'ils ordonnent.

Il faut demander aux dieux en général ce qui nous eſt bon; ſpécifier quelque choſe dans ſa priere, c'eſt prétendre à une connoiſſance qui leur eſt reſervée.

Il faut adorer les dieux de ſon pays, & regler ſon

offrande sur ses facultés ; les dieux regardent plus à la pureté de nos cœurs, qu'à la richesse de nos sacrifices.

Les lois sont du ciel ; ce qui est selon la loi, est juste sur la terre, & légitimé dans le ciel.

Ce qui prouve l'origine céleste des lois, telles que d'adorer les dieux, d'honorer ses parens, d'aimer son bienfaiteur, c'est que le châtiment est nécessairement attaché à leur infraction ; cette liaison nécessaire de la loi, avec la peine de l'infraction, ne peut être de l'homme.

Il faut avoir pour un pere trop sévere, la même obéissance qu'on a pour une loi trop dure.

L'atrocité de l'ingratitude est proportionnée à l'importance du bienfait ; nous devons à nos parens le plus important des biens.

L'enfant ingrat n'obtiendra ni la faveur du ciel, ni l'estime des hommes ; quel retour attendrai-je, moi, étranger, de celui qui manque aux personnes à qui il doit le plus ?

Celui qui vend aux autres sa sagesse pour de l'argent, se prostitue comme celui qui vend sa beauté.

Les richesses sont entre les mains de l'homme, sans la raison, comme sous lui un cheval fougueux, sans frein.

Les richesses de l'avare ressemblent à la lumiere du soleil, qui ne recrée personne après son coucher.

J'appelle avare celui qui amasse des richesses par des moyens vils, & qui ne veut point d'indigens pour amis.

La richesse du prodigue ne sert qu'aux adulateurs & aux prostitués.

Il n'y a point de fonds qui rende autant qu'un ami sincere & vertueux.

Il n'y a point d'amitié vraie, entre un méchant & un méchant, ni entre un méchant & un bon.

On obtiendra l'amitié d'un homme, en cultivant en soi les qualités qu'il estime en lui.

Il n'y a point de vertus qui ne puisse se perfectionner & s'accroître, par la réflexion & l'habitude.

Ce n'est ni la richesse, ni la naissance, ni les dignités, ni les titres, qui font la bonté de l'homme ; elle est dans ses mains.

L'incendie s'accroit par le vent, & l'amour par le commerce.

L'arrogance consiste à tout dire, & à ne vouloir rien entendre.

Il faut se familiariser avec la peine, afin de la recevoir quand elle viendra, comme si on l'avoit attendue.

Il ne faut point redouter la mort, c'est un assoupissement ou un voyage.

S'il ne reste rien de nous après la mort, c'est plutôt encore un avantage, qu'un inconvénient.

Il vaut mieux mourir honorablement, que vivre deshonoré.

Il faut se soustraire à l'incontinence, par la fuite.

Plus on est sobre, plus on approche de la condition des dieux, qui n'ont besoin de rien.

Il ne faut pas négliger la santé du corps, celle de l'ame en dépend trop.

La tranquillité est le plus grand des biens.

Rien de trop : c'est l'éloge d'un jeune homme.

Les hommes vivent pour manger, les bons mangent pour vivre.

Etre sage dans la haute prospérité, c'est savoir marcher sur la glace.

Le moyen le plus sûr d'être considéré, c'est de ne pas affecter de se montrer aussi bon que l'on est.

Si vous êtes un homme de bien, on aura autant de confiance en votre parole, qu'au serment.

Tournez le dos au calomniateur & au médisant, c'est quelque perversité qui le fait agir ou parler.

Principes de Socrate, sur la prudence domestique. Il disoit :

Celui qui saura gouverner sa maison, tirera parti de tout, même de ses ennemis.

Méfiez-vous de l'indolence, de la paresse, de la négligence ; evitez le luxe ; regardez l'agriculture comme la ressource la plus importante.

Il est des occupations sordides auxquelles il faut se refuser, elles aviliſſent l'ame.

Il ne faut pas laisser ignorer à sa femme ce qu'il lui importe de savoir, pour votre bonheur & pour le sien.

Tout doit être commun entre les époux.

L'homme veillera aux choses du dehors, la femme à celles du dedans.

Ce n'est pas sans raison que la nature a attaché plus fortement les meres aux enfans, que les peres.

Principes de la prudence politique de Socrate. Les vrais souverains, ce ne sont point ceux qui ont le sceptre en main, soit qu'ils le tiennent ou de la naissance, ou du hasard, ou de la violence, ou du consentement des peuples ; mais ceux qui savent commander.

Le monarque est celui qui commande à ceux qui se sont soumis librement à son obéissance ; le tyran, celui qui contraint d'obéir : l'un fait exécuter la loi, l'autre, sa volonté.

Le bon citoyen contribuera autant qu'il est en lui, à rendre la republique floriſſante pendant la paix, & victorieuse pendant la guerre ; il invitera le peuple à la concorde, s'il se souleve ; député chez un ennemi, il tentera toutes les voies honnêtes de conciliation.

La loi n'a point été faite pour les bons.

La ville la mieux gardée, est celle qui renferme le plus d'honnêtes gens : la mieux policée, celle où les magistrats agissent de concert : celle qu'il faut préférer à toutes, où la vertu a des récompenses assurées.

Habitez celle où vous n'obéirez qu'aux lois.

Ce seroit ici le lieu de parler des accusations qu'on intenta contre lui, de son apologie, & de sa mort ; mais ces choses sont écrites en tant d'endroits. Qui est-ce qui ignore qu'il fut le martyr de l'unité de Dieu ?

Après la mort de Socrate, ses disciples se jetterent sur sa robe & la déchirerent. Je veux dire qu'ils se livrerent à différentes parties de la philosophie, & qu'ils fonderent une multitude de sectes diverses, opposées les unes aux autres, qu'il faut regarder comme autant de familles divisées, quoiqu'elles avouassent toutes la même souche.

Les uns s'étoient approchés de Socrate, pour se disposer par la connoissance de la vérité, l'étude des mœurs, l'amour de la vertu, à remplir dignement les premiers emplois de la république auxquels ils étoient destinés : tel fut Xénophon.

D'autres, parmi lesquels on peut nommer Criton, lui avoient confié l'éducation de leurs enfans.

Il y en eut qui ne vinrent l'entendre que dans le dessein de se rendre meilleurs ; c'est ce qui arriva à Diodore, à Euthydème, à Euthere, à Aristarque.

Critias & Alcibiade lui furent attachés d'amitié. Il enseigna l'art oratoire à Lysias. Il forma les poëtes Evénus & Euripide. On croit même qu'il concourut avec ce dernier dans la composition des tragédies qui portent son nom.

Son disciple Aristippe fonda la secte cyrénaïque, Phédon l'éliaque, Euclide la mégarique, Platon l'académique, Anthistène la cynique.

Xénophon, Eschine, Criton, Simon & Cebès, se contenterent de l'honneur de l'avoir eu pour maître.

Xénophon naquit dans la quatre-vingt-deuxieme olympiade. Socrate l'ayant rencontré dans une rue, comme il passoit, mis son bâton en travers, l'arrêta, & lui demanda où se vendoient les choses nécessaires

à la

à la vie. La beauté de Xénophon l'avoit frappé. Ce jeune homme fit à sa question une réponse sérieuse, selon son caractere. Socrate l'interrogeant une seconde fois, lui demanda s'il ne sauroit point où les hommes apprenoient à devenir bons. Xénophon déclarant son embarras par son silence & son maintien, Socrate lui dit : suivez moi, & vous le saurez. Ce fut ainsi que Xénophon devint son disciple. Ce n'est pas ici le lieu d'écrire l'histoire de Xénophon. Nous avons de lui la cyropédie, une apologie de Socrate, quatre livres des dits & des faits mémorables de ce philosophe, un banquet, un livre de l'économie, un dialogue sur la tyrannie, l'éloge d'Agésilas & la comparaison des républiques d'Athènes & de Lacédémone, ouvrages écrits avec une grande douceur de style, de la vérité, de la gravité & de la simplicité.

La maniere dont Eschine s'offrit à Socrate est d'une naïveté charmante. Il étoit pauvre : je n'ai rien, dit-il au philosophe dont il venoit prendre les leçons, qui soit digne de vous être offert ; & c'est-là ce qui me fait sentir ma pauvreté. Je n'ai que moi : voyez si vous me voulez. Quels que soient les présens que les vous autres aient faits, ils ont retenu par-devers eux plus qu'ils ne vous ont donné. Quant au mien, vous ne l'aurez pas plutôt accepté qu'il ne me restera plus rien. Vous m'offrez beaucoup, lui répondit Socrate, à moins que vous ne vous estimiez peu. Mais venez, je vous accepte. Je tâcherai que vous vous estimiez davantage, & de vous rendre à vous-même meilleur que je ne vous aurai reçu. Socrate n'eut point d'auditeur plus assidu ni de disciple plus zélé. Son sort le conduisit à la cour de Denis le tyran, qui en fit d'abord peu de cas. Son indigence fut une tache qui le suivit par-tout. Il écrivit quelques dialogues à la maniere de Socrate. Cet ouvrage arrêta les yeux sur lui. Platon & Aristippe rougirent du mépris qu'ils avoient affecté pour cet homme. Ils le recommanderent à Denis, qui le traita mieux. Il revint dans Athènes, où il trouva deux écoles florissantes établies. Platon enseignoit dans l'une, Aristippe dans l'autre. Il n'osa pas se montrer publiquement au milieu de ces deux philosophes. Il s'en tint à donner des leçons particulieres. Lorsqu'il se fut assuré du pain, par cette ressource, il se livra au barreau, où il eut du succès. Menedeme lui reprochoit de s'être approprié des dialogues que Socrate avoit écrits, & que Xantippe lui avoit confiés. Ce reproche fait beaucoup d'honneur à Eschine. Il avoit bien singulierement saisi le caractere de son maître, puisque Ménedeme & Aristippe s'y trompoient. On remarque en effet, dans les dialogues qui nous restent d'Eschine, la simplicité, l'expression, les maximes, les comparaisons & toute la morale de Socrate.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit de Criton, sinon qu'il ne quitta point Socrate pendant le tems de sa prison ; qu'il veilla à ce que les choses nécessaires ne lui manquassent pas ; que Socrate offensé de l'abus qu'on faisoit de la facilité de son caractere pour le tourmenter, lui conseilla de chercher quelque homme turbulent, méchant, violent, qui fît tête à ses ennemis, & que ce conseil lui réussit.

Simon étoit un corroyeur dont Socrate fréquentoit quelquefois la maison. Là, comme par-tout ailleurs, il parloit des vices, des vertus, du bon, du beau, du décent, de l'honnête, & le corroyeur l'écoutoit ; & le soir, lorsqu'il avoit quitté son ouvrage, il jettoit sur le papier les principales choses qu'il avoit entendues. Periclès fit cas de cet homme, il chercha à se l'attacher par les promesses les plus flatteuses ; mais Simon lui répondit qu'il ne vendoit point sa liberté.

Cebès écrivit trois dialogues, dont il ne nous reste que le dernier, connu sous le nom du *tableau*. C'est un petit roman sur les goûts, les penchans, les préjugés, les mœurs des hommes, composé d'après une peinture qu'on voyoit dans le temple de Saturne. On y suppose les principes suivans.

Les ames ont préexisté aux corps. Un sort heureux ou malheureux les attend.

Elles ont un démon qui les inspire, dont la voix se fait entendre à elles, & qui les ayertit de ce qu'elles ont à faire & à éviter.

Elles apportent avec elles un penchant inné à l'imposture, à l'erreur, à l'ignorance & au vice.

Ce penchant n'a pas la même force en toutes.

Il promet à tous les hommes le bonheur ; mais il les trompe & les perd. Il y a une condition vraie, & une condition fausse.

La poésie, l'art oratoire, la musique, la dialectique, l'arithmétique, la géometrie & l'astrologie, sont de l'érudition fausse.

La connoissance des devoirs & la pratique des vertus, sont la seule érudition vraie.

C'est par l'érudition vraie que nous échappons dans ce monde à la peine, & que nous nous préparons la félicité dans l'autre vie.

Cette félicité n'arrivera qu'à ceux qui auront bien vécu, ou qui auront expié leurs fautes.

C'est de ce séjour de délices qu'ils contempleront la folie & la misere des hommes. Mais ce spectacle ne troublera point leur jouissance. Ils ne peuvent plus souffrir.

Les méchans, au sortir de cette vie, trouveront le désespoir. Ils en seront saisis, & ils erreront ; jouets continuels des passions auxquelles ils se seront livrés.

Ce n'est point la richesse, mais l'érudition vraie qui rend l'homme heureux.

Il ne faut ni se fier à la fortune, ni trop estimer ses présens.

Celui qui croit savoir ce qu'il ignore, est dans une erreur qui l'empêche de s'instruire.

On met encore du nombre des disciples de Socrate, Timon le Misantrope. Cet homme crut qu'il fuyoit la société de ses semblables, parce qu'ils étoient méchans ; il se trompoit, c'est que lui-même n'étoit pas bon. Je n'en veux pas d'autre preuve, que la joie cruelle que lui causerent les applaudissemens que les Athéniens prodiguoient à Alcibiade ; & la raison qu'il en donna, le pressentiment du mal que ce jeune homme leur feroit un jour. Je ne hais pas les hommes, disoit-il, mais les bêtes féroces qui portent ce nom ; & qu'étois-tu toi-même, entre ces bêtes féroces, sinon la plus intraitable de toutes ? Quel jugement porter de celui qui se sauve d'une ville, où Socrate vivoit, & où il y avoit une foule de gens de bien ; sinon qu'il étoit plus frappé de la laideur du vice, que touché des charmes de la vertu? Ce caractere est mauvais. Quel spectacle plus grand & plus doux que celui d'un homme juste, grand, vertueux, au-dessus de toutes les terreurs & de toutes les séductions! Les dieux s'inclinent du haut de leur demeure bienheureuse, pour le voir marcher sur la terre ; & le triste & mélancolique Timon détourne ses regards farouches, lui tourne le dos, & va, le cœur rempli d'orgueil, d'envie & de fiel, s'enfoncer dans une forêt.

SOCZOVA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie occidentale de la Moldavie, sur la Moldawa, entre Jassy & Newmack. *Long. 44. 48. latit. 47. 12.* (*D. J.*)

SODA, s. m. (*Gram. & Médec.*) c'est ainsi que quelques auteurs appellent un sentiment de chaleur & d'érosion à la gorge, causé par des vapeurs âcres qui s'élevent de l'estomac, & qui sont produites par la fermentation des matieres excrémenteuses. Les bilieux & les mélancoliques sont sujets au *soda*.

SODER-HAMPT *ou* SOEDER-HAMN, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *Port du ſud*; nouvelle petite ville de Suede dans l'Helſingie, ſur la côte du golfe de Bothnie aſſez près, & au nord de l'embouchure du Linſna. On y fait des armes à feu. Les bourgeois les vendent aux habitans de la Bothnie, & ceux-ci aux Lapons qui viennent en acheter. Ils tirent auſſi de cette ville de la poudre, des bales & du plomb en maſſe. (*D. J.*)

SODER-TELGE *ou* SODER-TALGE, *ou ſimplement* TELGE, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Sudermanie, à l'embouchure d'un des canaux par où le lac Maler communique avec la mer Baltique, & à quatre milles au ſud-oueſt de Stockholm. *Longit.* 37. 12. *lat.* 59. 21. (*D. J.*)

SODOME, (*Géog. anc. & ſacrée.*) ville capitale de la Pentapole; elle fut conſumée, dit l'Ecriture, par le feu du ciel, avec trois autres villes voiſines, Gomorre, Zeboïm & Adama, qui toutes étoient plongées dans le crime. Les prophetes parlent ſouvent de la ruine de *Sodome* & de Gomorre, & partout ils marquent que ce ſeront des lieux déſerts, arides, inhabités, couverts d'épines; en un mot, une terre de ſel, où l'on ne pourra planter, ni ſemer: *ſiccitas ſpinarum, & acervi ſalis, & deſertum uſque in æternum. Deut. xxix.* 22. Sophon. 2. *ix.* Amoſ. *iv.* 11.

Strabon, *liv. XV.* parle auſſi des ruines de *Sodome* & de ſon circuit de 60 ſtades, qu'on voyoit au bord de la mer Morte; cependant l'on ne peut révoquer en doute, que la ville n'ait été rétablie dans la ſuite, ſoit au même endroit où elle étoit autrefois, ſur le bord méridional de la mer Morte, ſoit vis-à-vis de ce lieu-là. Les notices font mention expreſſe de *Sodome*, ville épiſcopale, ſituée entre Thamar & Engaddi. Etienne le géographe met auſſi Engaddi près de *Sodome*. On trouve dans les mêmes notices un Severe, évêque de *Sodome*, parmi ceux de l'Arabie, qui ſouſcrivirent au premier concile de Nicée. (*D. J.*)

SODOMIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le crime de ceux qui commettent des impuretés contraires même à l'ordre de la nature; ce crime a pris ſon nom de la ville de Sodome, qui périt par le feu du ciel à cauſe de ce déſordre abominable qui y étoit familier.

La juſtice divine a prononcé la peine de mort contre ceux qui ſe ſouillent de crime, *morte moriatur*; Lévitique, *ch. xx.*

La même peine eſt prononcée par l'antheritique, *ut non luxurientur.*

La loi *cum vir* au code *de adult.* veut que ceux qui ſont convaincus de ce crime ſoient brûlés vifs.

Cette peine a été adoptée dans notre juriſprudence: il y en a eu encore un exemple en exécution d'un arrêt du 5 Juin 1750, contre deux particuliers qui furent brûlés vifs en place de Grève.

Les femmes, les mineurs, ſont punis comme les autres coupables.

Cependant quelques auteurs, tels que Menochius, prétendent que pour les mineurs, on doit adoucir la peine, ſur-tout ſi le mineur eſt au-deſſous de l'âge de puberté.

Les eccléſiaſtiques, les religieux, devant l'exemple de la chaſteté, dont ils ont fait un vœu particulier, doivent être jugés avec la plus grande ſévérité, lorſqu'ils ſe trouvent coupables de ce crime; le moindre ſoupçon ſuffit pour les faire deſtituer de toute fonction ou emploi qui ait rapport à l'éducation de la jeuneſſe. *Voyez* du Perray.

On comprend ſous le terme de *ſodomie*, cette eſpece de luxure que les Canoniſtes appellent *molities*, & les Latins *maſtupratio*, qui eſt le crime que l'on commet ſur ſoi-même; celui-ci lorſqu'il eſt découvert (ce qui eſt fort rare au for extérieur) eſt puni des galeres ou du banniſſement, ſelon que le ſcandale a été plus ou moins grand.

On punit auſſi de la même peine ceux qui apprennent à la jeuneſſe à commettre de telles impuretés; ils ſubiſſent de plus l'expoſition au carcan avec un écriteau portant ces mots, *corrupteur de la jeuneſſe. Voyez* les *novelles 77. & 141.* du Perray, *des moyens can. ch. viij.* Menochius, *de arbitr. caſ. 329. n. 5.* M. de Vouglans, en ſes *Inſtit. au Droit criminel, page 510.* (*A*)

SODORE, (*Géog. mod.*) autrefois ville d'Ecoſſe, aujourd'hui village dans la petite île d'Iona, une des Weſternes. L'evêque de Cerſes, ſuffragant de l'archevêque de Glaſcow, réſide encore dans un village. (*D. J.*)

SOE, ÎLE, *ou* SOA, (*Géogr. mod.*) c'eſt une des plus petites îles Hébrides de l'occident d'Ecoſſe, & voiſine de celle de Kildan; elle abonde en pâturages & en oiſeaux de mer, qui viennent y pondre leurs œufs. (*D. J.*)

SOEN, SOUN *ou* TSSONN, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à la Chine, aux principaux & aux plus ordinaires vaiſſeaux marchands ou de guerre. Ces bâtimens ſont larges en arriere, & diminuent inſenſiblement de largeur juſqu'à la proue. Ils n'ont point de quilles, & ſont plats par-deſſous; ils ont une préceinte ſeule de chaque côté, deux mâts ſans hunes, avec deux gros cordages, qui ſont comme deux étais; l'un à l'avant, l'autre à l'arriere. Leurs voiles ſont d'écorces de roſeaux, ſi bien entrelacées enſemble avec des feuilles de bamboue, que le moindre vent ne ſauroit paſſer à-travers; elles ſont attachées à une épavre vers le haut du mât, qui les traverſe pour les ſoutenir, & on les hiſſe par le moyen d'une poulie qui eſt attachée au haut de chaque mât. Au lieu d'écoutes & de bras, il y a divers petits cordages qui ſont amarrés à un plus gros, & qui en font l'office.

Il y a dans le fond de cale pluſieurs chambres qui n'ont point de communication; des citernes pour conſerver l'eau; des galeries des deux côtés; un pont fixe courant devant-arriere, & un pié au-deſſus, un pont volant de planches, qui s'ôte & ſe remet, & ſur lequel on ſe promene. La chambre du capitaine s'éleve à la hauteur d'un homme, au-deſſus du pont volant; & le château commence un peu plus bas que le pont fixe, & s'éleve bien haut au-deſſus des deux ponts. Le deſſus de ce château eſt une eſpece de demi-pont, où les premiers officiers ſe tiennent, & autour duquel ſont ſuſpendus leurs boucliers & leurs rondaches; les piques ſont rangées autour du vaiſſeau & paroiſſent en-dehors.

Sur le grand mât s'éleve une girouette ou pyramide, ſur laquelle on attache des pieces d'étoffes, friſées & peintes de figures groteſques; & au-deſſous pend une queue, dont les poils ou fils ſervent à faire connoître d'où vient le vent. Le bâton de pavillon eſt à-peu-près comme le mât. Il y a une poulie vers le haut pour hiſſer & amener les pavillons qui ſont ſuſpendus de travers à ce mâtereau; la gaule d'enſeigne eſt placée dans l'endroit où nous plaçons le mât d'artimon.

Le gouvernail ſe démonte aiſément, & on le retire à bord quand on veut; enfin, les ancres ſont de bois; elles n'ont ni jare, ni pattes, mais ſeulement en-bas deux longs morceaux de bois pointus, & malgré cela, elles enfoncent & tiennent auſſi-bien que les ancres de fer. Les plus grands *ſouns* de charge portent quatorze cens tonneaux: mais le port de ceux qu'on équipe en guerre, n'eſt que de deux cens tonneaux. Ils ont vingt à trente legeres pieces de canons, qui tournent ſur un pivot; leur équipage eſt très-conſidérable, car un *ſoun* de dix canons porte deux cens hommes.

SOEST, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, au comté de la Marck, à quatre lieues au ſud-oueſt de Lippſtad. Elle paſſe pour une des plus grandes & des plus riches de la Weſtphalie; elle a été impériale, & appartient préſentement au roi de Pruſſe. Ses habitans ſont en partie calviniſtes, en partie catholiques; le pays de ſes environs eſt très-fertile. *Long.* 25. 48. *lat.* 51. 42.

Aſſelman, théologien moderé, naquit à *Soeſt*. Il a mis au jour un traité *de ferendis hæreticis, non auferendis*. Ce titre tient un peu du jeu de mots, mais l'ouvrage part d'un eſprit tolérant & raiſonnable.

Gropper (Jean) controverſiſte du ſeizieme ſiecle, naquit à *Soeſt* en 1501, & mourut à Rome en 1558, ayant refuſé trois ans auparavant le chapeau de cardinal. Son principal ouvrage eſt intitulé, *Inſtitutio fidei catholicæ*. Il avoit une idée ſi folle de la pureté, qu'ayant trouvé une ſervante qui faiſoit ſon lit, il la chaſſa, & fit jetter le lit par la fenêtre; j'imagine que cette ſervante étoit huguenotte. (*D. J.*)

SŒUR, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une perſonne du ſexe féminin qui eſt iſſue de mêmes pere & mere, ou de même pere ou de même mere qu'une autre perſonne, mâle ou femelle dont on parle; car la qualité de *ſœur* peut être relative à deux *ſœurs*, ou à une *ſœur* & un frere.

La *ſœur germaine* eſt celle qui eſt iſſue de même pere & mere que ſon frere ou ſa *ſœur*. On appelle *ſœur conſanguine*, celle qui eſt iſſue de même pere ſeulement; *ſœur utérine* eſt celle qui eſt née de même mere, mais non pas de même pere. *Voyez* FRERE. (*A*)

SŒUR, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot dans le ſtyle des Hébreux, outre l'acception qui lui eſt commune à toutes les langues, a celle de ſignifier une proche parente, ſoit couſine-germaine ou niece. Dans l'Evangile de S. Matth. *xiij 56.* les *ſœurs* de Jeſus-Chriſt, ſont ſes couſines: ce mot ſe dit au figuré de la reſſemblance des inclinations des peuples & des villes, ainſi le prophete appelle Jéruſalem, *ſœur de Sodome & de Samarie*, parce qu'elle a imité leur idolâtrie, Ezéchiel, *xvj. 46.* il s'emploie pour un terme de careſſe; vous avez bleſſé mon cœur, ma tendre *ſœur*, dit l'époux à l'épouſe, dans le *Cantiq. iv. 9.* Jeſus-Chriſt tient pour ſes plus proches parens, pour mere, *ſœurs* & freres, tous ceux qui ſuivront les préceptes; c'eſt la bonté qui forme ces nœuds figuratifs. (*D. J.*)

SOFA, ſ. m. (*terme de relation.*) eſpece d'eſtrade qui eſt d'uſage en Orient, & qui eſt élevée d'un demi-pié au-deſſus du niveau de la chambre d'honneur, où l'on reçoit les perſonnes les plus remarquables. Chez les Turcs, tout le plancher eſt couvert d'un tapis de pié, & du côté des fenêtres, ils élevent une eſtrade, qu'ils appellent *ſofa*. Il y a ſur cette eſtrade de petits matelas, de deux à trois piés de large, couverts d'un petit tapis précieux. Les Turcs s'aſſeyent ſur ce tapis comme les Tailleurs qui travaillent en France, les jambes croiſées; & ils s'appuient contre la muraille ſur de grands carreaux de velours, de ſatin, & d'autre étoffe convenable à la ſaiſon. Pour prendre leur repas, on étend ſur le tapis de l'eſtrade un cuir qui ſert de nappe; on met ſur ce cuir une table de bois faite comme un plateau rond, & on la couvre de plats. *Dulvir.* (*D. J.*)

SOFALA *ou* ZOFALA, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Cafrerie, ſur la côte de la mer d'Ethiopie, vers le Zanquebar. M. Danville renferme ce royaume entre les états de Monomotapa au nord, la mer de Moſambique à l'orient, le royaume de Sabia au midi, & celui de Manica au couchant. La riviere de Tandanculo coule au nord de ce pays, & une autre riviere qu'on nomme *Sofala*, le traverſe d'orient en occident. Le roi de *Sofala* ſe nomme *Quiteve*. Ses ſujets ſont negres pour la plûpart. Ils ne ſe couvrent que depuis la ceinture juſqu'aux genoux, d'une pagne de coton; quelques-uns parlent arabe, & ſont mahométans; les autres ne profeſſent aucune religion. Le pays ne manque pas d'éléphans, de lions & d'animaux ſauvages; mais vers l'embouchure du Cuama, c'eſt un pays fertile, & aſſez peuplé. Il ſe trouve même de riches mines d'or à quelque diſtance de la capitale du royaume, qui porte le même nom de *Sofala*, & que pluſieurs ſavans prennent pour l'ophir de Salomon. Cette capitale eſt ſituée ſur le bord de la mer, un peu au nord de l'embouchure de la riviere *Sofala*. Les Portugais s'emparerent de cette ville vers 1508, & y bâtirent une forteresſe qui leur eſt d'une grande importance, pour leur aſſurer le commerce qu'ils font avec les Cafres. *Latit. mérid.* de cette forteresſe, 20. 30. (*D. J.*)

SOFIE, ou plutôt SOFIAH *ou* SOPHIE, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, capitale de la Bulgarie, que les Turcs appellent *Sifiah Vilayeti*, le pays de *Sofiah*, à cauſe de ſa capitale. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Bojana, dans une vaſte plaine, à 96 lieues de Conſtantinople. Elle eſt ſans murailles, au pié du mont Hæmus, & d'ailleurs auſſi mal-bâtie que les autres villes de Turquie. L'air qu'on y reſpire, eſt ſi mauvais, que ſans la réſidence du beglierbey, elle ne ſe maintiendroit pas telle qu'elle eſt aujourd'hui. Les Juifs y ont quelques ſynagogues, & y font du commerce, parce que c'eſt un grand paſſage pour aller de Conſtantinople en Hongrie.

L'on croit que *Soffe* eſt l'ancienne *Sardica*, rebâtie par Juſtinien. Les Bulgares venus des pays ſeptentrionaux, ayant occupé la Moeſie, fatiguerent long-tems les empereurs grecs de ce côté-là, où la Moeſie confinoit à la Thrace; enfin ayant été ſubjugués par les Grecs, la plûpart ſe firent chrétiens, & la ville de *Sardique* ou *Sophie*, devint un archevêché, lequel a été diſputé entre les papes & les patriarches de Conſtantinople, juſqu'à ce que le turc ait décidé leur querelle. *Long.* 41. 28. *latit.* 42. 30. (*D. J.*)

SOFI, ſ. m. (*Science étymolog.*) ce mot ſignifie proprement en arabe, un *homme vêtu de laine*; car *ſof* ou *ſuf*, veut dire de la laine. C'eſt pourquoi on donne ce titre chez les Mahométans, à celui qui vit retiré du monde, & qui par une eſpece de profeſſion religieuſe eſt grſſierement habillé. Ainſi *ſofi* déſigne un religieux mahometan, qui porte auſſi le nom de *dervis* en turc & en perſan, & que les Arabes appellent *fakir*. Shah-Iſmaël, roi de Perſe, eſt le premier qui prit de ſes ancêtres le ſurnom de *ſofi*; & de-là vient que pluſieurs de nos hiſtoriens & de nos voyageurs, donnent aux rois de Perſe le nom de *ſofi* ou de *grand-ſofi*. (*D. J.*)

SOFITE *ou* SOFFITE, ſ. m. (*Menuiſ.*) nom général qu'on donne à tout plafond ou lambris de menuiſerie, qu'on nomme *à l'antique*, fermé par des poutres croiſées ou des corniches volantes, dont les compartimens, par renfoncemens quarrés, ſont ornés de roſes par compartimens, enrichis de ſculpture, de peinture & de dorure, comme on en voit aux baſiliques & au palais d'Italie. Dans l'ordre dorique, on orne ſes *ſofites* avec des gouttes au nombre de dix-huit, faites en forme de clochettes diſpoſées en trois rangs, & miſes au droit des gouttes, qui ſont au bas des triglyphes.

On appelle auſſi *ſofite*, le deſſous du plancher. Ce mot vient de l'Italien *ſofito*, qui ſignifie *ſoupente*, *galetas*, *plancher de grenier*.

Sofite de corniche, *rond*. C'eſt un *ſofite* contourné en rond d'arc, dont les naiſſances ſont poſées ſur l'architrave, comme au temple de Mars, à la place des prêtres, à Rome. *Daviler.* (*D. J.*)

SOFROY, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, à cinq lieues de Fez, au pié d'une branche du grand Atlas, qui ſe nomme auſſi *Sofroy*. Le chérif en eſt le maître. *Long.* 13. 37. *latit.* 33. 32. (*D. J.*)

SOFTAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) parmi les Turcs, ce ſont certains religieux ou dervis qui ſont bénéficiers rentés, & comme chanoines. Leur fonction eſt de venir à la fin de chaque namas ou priere du jour, dire une ſorte d'office des morts auprès du tombeau des ſultans qui ont laiſſé des fonds pour leur entretien.

SOGDIA, (*Géog. mod.*) nom que porte la plaine, au milieu de laquelle Samarcande, capitale de la Tranſoxane, eſt ſituée. C'eſt donc la Sogdiane des anciens. Cette plaine, diſent les Orientaux, eſt un des quatre paradis, ou lieux délicieux du monde. Elle eſt de tous côtés environnée de jardins couverts d'excellens fruits, de terres labourables, de pâturages toujours verds, de ſources & de ruiſſeaux. (*D. J.*)

SOGDIANA-PETRA, (*Géogr. anc.*) forteresſe dont parle Arrien dans ſes expéditions d'Alexandre. C'eſt la même que Strabon nomme *Siſimithræ-Petra*, quoique ce dernier la mette dans la Bactriane, au lieu de la placer dans la Sogdiane. *Voyez Siſimithræ-Petra. Geog. anc.* (*D. J.*)

SOGDIANE, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie, entre les fleuves Jaxartes & Oxus. Ptolomée, *l. VI. c. xij.* la borne du côté de l'occident par les monts *Auxis*, & à l'orient par le pays des peuples *Sacæ*. Il convient avec Strabon, touchant les deux fleuves qui bornoient cette contrée; car on lit dans Strabon, *l. XI.* que les Sogdiens étoient ſéparés des Bactriens par le fleuve Oxus, & des Nomades par le Jaxartes. Il ne parle point des autres bornes. Il paroit que dans la ſuite, la *Sogdiane* fut plus étendue du côté de l'occident que du tems de Ptolomée; car divers auteurs la pouſſent juſqu'à la mer Caſpienne. Au lieu de *Sogdiana*, Denis le Periegete dit *Sugdias*, ou *Sogdias*. Le nom des peuples varie pareillement, la plûpart des auteurs les appellent *Sogdiani*; & Strabon & Ammien Marcellin diſent *Sogdii*. Ptolomée place dans la *Sogdiane* un grand nombre de peuples qui ne ſont point connus des autres géographes. (*D. J.*)

SOGNO, (*Géog. mod.*) petite province d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale, au royaume de Congo. Elle eſt bornée au nord par le Zaire, au midi par l'Ambriſi, au levant par le Pemgo & Sundi, & au couchant par la mer. C'eſt une province où il ne croît que des palmiers; mais l'on y recueille ſur les bords de la mer beaucoup de ſel, dont il ſe fait un grand débit. *Latit. mérid.* 6. (*D. J.*)

SOIE, ſ. f. (*Gram. & Hiſt. nat.*) eſt un fil mol, fin, délicat, & leger, qui eſt l'ouvrage d'un inſecte appellé *bombix* ou *ver à ſoie*.

Les anciens ne connoiſſoient guere les uſages de la *ſoie*, ni la maniere de la travailler: ils la regardoient comme l'ouvrage d'une ſorte d'araignée ou eſcargot, qui la tiroit de ſes entrailles, & l'entortilloit autour des petites branches des arbres. Ils appelloient cet inſecte *ſer* de *Seres*, nom d'un peuple de Scithie qui le conſervoient: c'eſt de-là que la *ſoie* même eſt appellée *ſericum*. Mais le *ſer* a bien peu de reſſemblance avec notre *bombix* ou ver à *ſoie*; le premier vit cinq années; mais le dernier meurt tous les ans, après s'être enveloppé dans une coque ou boule jaunâtre, qui, compoſée de petits fils attachés en rond, fait ce que nous appellons la *ſoie*.

C'eſt dans l'île de Cos que l'art de façonner la *ſoie* a été inventée d'abord, & on en donne l'honneur à Pamphile fille de Platis. Cette découverte ne fut pas long-tems inconnue aux Romains. On leur apportoit la *ſoie* de Sérica qui étoit le lieu où on trouvoit les vers qui la produiſent. Mais ils étoient ſi éloignés de tirer avantage de cette découverte, qu'on ne put pas venir à bout de leur faire croire qu'un fil ſi beau étoit l'ouvrage d'un ver, & qu'ils formoient là-deſſus mille conjectures chimériques.

Cet entêtement fut cauſe que la *ſoie* fut une marchandiſe bien rare chez eux pendant pluſieurs ſiecles. On l'achetoit même au poids de l'or; de ſorte que Vopiſque rapporte que l'empereur Aurélien refuſa à l'impératrice ſon épouſe une robe de *ſoie* qu'elle lui demandoit avec beaucoup d'inſtance, par la raiſon qu'elle couteroit trop. Dans la ſuite, deux moines arrivant des Indes à Conſtantinople en 555, apporterent avec eux une grande quantité de vers à *ſoie*, avec les inſtructions néceſſaires pour faire éclore les œufs, élever & nourrir les vers, pour en tirer la *ſoie*, la filer & la travailler: après quoi on établit pour cela des manufactures à Athènes, à Thebes & à Corinthe.

Environ l'an 1130 Roger roi de Sicile établit une manufacture de *ſoie* à Palerme & une autre en Calabre, qui furent dirigées par des ouvriers qui faiſoient partie du butin qu'il avoit remporté d'Athènes, Corinthe, *&c.* dont ce prince avoit fait la conquête dans ſon expédition de la Terre-ſainte. Inſenſiblement, ajoute Mézeray, le reſte de l'Italie & de l'Eſpagne apprit des Siciliens & des Calabrois la maniere de gouverner les vers à *ſoie* & de travailler la *ſoie*: & à la longue, les François par droit de voiſinage, commencerent à les imiter un peu avant le regne de François premier.

Les grands avantages qui revenoient de ces nouvelles manufactures donnerent envie à Jacques I. roi d'Angleterre de les introduire dans ſon royaume: il recommanda pluſieurs fois du haut de ſon trône, & engagea ſes ſujets, dans des termes bien preſſans, à planter des mûriers, *&c.* pour la nourriture des vers à *ſoie*: mais malheureuſement cela ne réuſſit pas. Cependant il paroît par beaucoup d'expériences qu'on trouve dans les *Tranſactions philoſophiques* & ailleurs, que le ver à *ſoie* profite & travaille auſſi bien à tous égards dans l'Angleterre, qu'en tout autre endroit de l'Europe.

Le ver à *ſoie* eſt un inſecte qui n'eſt pas plus admirable par la matiere précieuſe qu'il fournit pour différentes étoffes, que par toutes les formes par leſquelles il paſſe avant & après s'être enfermé dans la riche coque qu'il ſe fait lui-même. D'un petit œuf à-peu-près gros comme la tête d'une épingle qui eſt ſon premier état, il devient un petit ver d'une couleur blanchâtre & tirant ſur le jaune. Dans cet état il ſe nourrit de feuilles de mûrier, juſqu'à ce que venant en maturité, il s'enferme lui-même dans une coque ou enveloppe de *ſoie* de la groſſeur & de la figure d'un œuf de pigeon; & ſe change en chryſalide. Il reſte dans cet état ſans aucun ſigne de vie ou de mouvement, juſqu'à ce qu'enfin il ſort de cet état pour devenir un papillon; & ſe fait lui-même enſuite un paſſage à-travers ſon tombeau de *ſoie*. Après quoi ceſſant réellement de vivre, il ſe prépare à ſoi-même une autre vie par les petits œufs ou la ſemence qu'il pond, & que la chaleur du printems aide à éclore. *Voyez* INSECTE.

Auſſitôt que le ver à *ſoie* a acquis la groſſeur & la force néceſſaires pour faire ſa coque, il fait ſa toile; car c'eſt ainſi qu'on nomme ce tiſſu leger qui eſt le commencement & le fondement de cet ouvrage admirable: c'eſt à quoi il emploie le premier jour. Le ſecond jour il forme le commencement de ſa coque, & s'enferme dedans avec ſa *ſoie*. Le troiſieme jour il eſt tout-à-fait caché, & il emploie les jours ſuivans à épaiſſir & fortifier ſa coque: il travaille toujours avec le même bout, qui jamais ne ſe caſſe par ſa faute, & qui eſt ſi fin & ſi long, que ceux qui l'ont

examiné avec attention, assûrent que sans exagérer, la *soie* que chaque coque contient suffiroit pour former la longueur de 6 milles d'Angleterre.

Au bout de dix jours, la coque est dans sa perfection : il faut pour lors la détacher des feuilles de mûrier où le ver l'avoit attachée. Mais ce point demande beaucoup d'attention; car il y a des vers qui sont plus paresseux les uns que les autres : & il est dangereux d'attendre qu'ils se fassent eux-mêmes un passage, ce qui arrive autour du quinzieme jour de la lune.

On conserve les premieres coques, les plus fines & les plus fortes, pour en avoir des œufs : on devide les autres avec soin : ou si on veut les garder toutes, ou bien s'il y en a trop pour pouvoir les devider toutes à-la-fois, il faut les mettre quelque tems dans un four dont la chaleur soit moderée, ou bien les exposer plusieurs jours de suite à la plus grande ardeur du soleil, afin de faire mourir l'insecte qui sans cette précaution ne manqueroit pas de se faire passage pour sortir & faire usage des nouvelles ailes qu'il a acquises dans la coque.

Ordinairement on ne devide que les plus belles coques. On met à part celles qui sont doubles, ou foibles, ou trop grossieres : ce n'est pas qu'elles soient mauvaises; mais parce que n'étant pas propres pour être devidées, on les reserve pour être filées en écheveau.

Il y a des coques de plusieurs couleurs; les plus ordinaires sont jaunes, orangées, isabelle, ou couleur de chair. Il y en a aussi quelques-unes qui sont verd de mer, d'autres couleur de soufre, & d'autres blanches : mais il n'est pas nécessaire de séparer les couleurs & les nuances pour les devider à part; car toutes ces couleurs se perdent dans les autres préparations nécessaires à la *soie*.

Les différentes préparations que la *soie* essuie avant que d'être propre à être employée dans les manufactures d'étoffes de *soie*, sont de la filer, la devider, la passer au moulin, la blanchir & la teindre.

Nous donnerons à la suite de cet *article* la maniere de la filer, devider, passer au moulin, après avoir parlé des différentes sortes de *soie*. Quant à la maniere de la blanchir & de la teindre, nous renverrons à l'*article* TEINTURE.

On donne à la *soie* différens noms, suivant les différens états dans lesquels elle est :

Soie crue, est celle qu'on tire de la coque sans feu & sans coction : telle est toute, ou du moins la plus grande partie de celle qu'on fait venir du Levant en Angleterre.

Dans les manufactures de *soie* en France, la plus grande partie de cette *soie* crue passe pour être un peu meilleure qu'une espece de fin fleuret : cependant elle fait un fil luisant, & sert pour les manufactures d'étoffes de moyen prix. Mais les *soies* crues du Levant, d'où nous tirons la plus grande partie des nôtres, sont extrémement belles & fines. Cette différence vient de ce qu'en France on jette les meilleures coques dans l'eau bouillante pour les filer & les devider, & on ne fait de *soie* crue qu'avec le rebut; au lieu qu'au Levant on ne fait ce que c'est que de filer & devider la *soie* au feu; mais on envoie toutes les *soies* en balle ou paquet, telles qu'elles ont été tirées de dessus les coques, de sorte qu'on ne les distingue que par leurs qualités de *fine*, *moyenne* & *grosse*.

Soie bouillie, est celle qu'on a fait bouillir dans l'eau, afin de pouvoir la filer & la devider plus facilement. C'est la plus fine de toutes les sortes de *soies* qu'on travaille en France, & on ne s'en sert guere que pour les étoffes les plus riches, comme velours, taffetas, damas, brocards, *&c.*

Il y a aussi une autre espece de *soie* bouillie qu'on prépare à aller au moulin en la faisant bouillir, & qui ne peut pas recevoir cette préparation sans avoir auparavant passé par l'eau chaude.

Il est défendu par les lois de France de mêler de la *soie* crue avec la *soie* bouillie, parce que cela ôteroit la teinture, & que la *soie* crue gâte & coupe la *soie* bouillie.

La *soie torse* & *retorse*, est celle qui indépendamment du filage & du devidage, a de plus passé par le moulin & a été torse.

Elle reçoit cette préparation par degré, selon qu'on la passe plus ou moins souvent sur le moulin. Cependant, à proprement parler, les *soies* torses sont celles dont les fils sont tors en gros & retors ensuite différentes fois.

Soie plate, est celle qui n'est point torse, mais qui est préparée & teinte pour faire de la tapisserie ou autres ouvrages à l'aiguille.

Soie d'Orient ou *des Indes orientales* : celle qu'on appelle proprement ainsi, n'est pas l'ouvrage des vers à *soie*; mais elle vient d'une plante qui la produit dans des cosses semblables à celles que porte l'arbre du coton. La matiere qui est renfermée dans ces cosses, est extrêmement blanche, fine & passablement luisante : elle se file aisément, & on en fait une espece de *soie* qui entre dans la composition de plusieurs étoffes des Indes & de la Chine.

Soie de France. Ce n'est que dans les provinces les plus méridionales de la France qu'on cultive la *soie*, qu'on plante des mûriers, & qu'on nourrit des vers à *soie*. Les principales sont le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, Avignon, la Savoie & Lyon. Cette derniere ville fournit à la vérité bien peu de *soie* de son propre crû : mais c'est un entrepôt considérable, où les marchands de Paris & des autres villes vont s'en fournir : du-moins ils sont obligés de la faire passer par Lyon, quand même ils les tireroient d'ailleurs, soit par terre ou par mer.

On compte qu'il en entre dans Lyon, année commune, 6000 balles, à cent soixante livres par balle : desquelles 6000 balles il y en a 1400 qui viennent du Levant, 1600 de Sicile, 1500 d'Italie, 300 d'Espagne, & 1200 du Languedoc, de Provence & de Dauphiné.

Dans le tems que les manufactures de Lyon étoient dans un état florissant, on y comptoit 18000 métiers employés aux étoffes de *soie*; mais elles sont tellement tombées, que même en 1698, il y en avoit à peine 4000. Il n'y a pas moins de diminution dans celles de Tours : on y voyoit anciennement 700 moulins pour devider & préparer les *soies*, 8000 métiers occupés pour fabriquer les étoffes, & 40000 personnes employées à préparer & travailler les *soies*. Tout ce nombre est réduit à présent à 70 moulins, 1200 métiers, & 4000 ouvriers.

Soies de Sicile. Le commerce des *soies* de Sicile est fort considérable : ce sont les Florentins, les Génois & les Luquois qui le font : ils en tirent une grande quantité tous les ans de ce royaume, & principalement de Messine, dont une partie sert à entretenir leurs propres manufactures; & ils vendent le reste avec profit à leurs voisins les François, *&c.* Les Italiens, & surtout les Génois, ont cet avantage sur les autres peuples, que comme ils ont de grands établissemens dans cette île, ils sont regardés comme les naturels du pays, & ne payent point de droits pour les transporter.

La *soie* qu'on fait en Sicile est en partie crue, & le reste est filé & mouliné; pour cette derniere espece, celle qui vient de Sainte-Lucie & de Messine est la plus estimée. Les *soies* crues qui ne sont point travaillées s'achettent toujours argent comptant; les autres se vendent quelquefois en échange d'autres marchandises.

Soies d'Italie. Les *soies* qu'on tire d'Italie, ſont en partie travaillées, & en partie crues ſans être travaillées. Milan, Parme, Luques & Modène n'en fourniſſent que de la derniere eſpece : Gènes beaucoup de la premiere ; Boulogne fournit des deux ſortes.

Les *ſoies d'Eſpagne* ſont toutes crues ; & on les file & on les moulne, *&c.* en Angleterre, à proportion des ouvrages auxquels on les deſtine.

Les *ſoies de Turquie* ſont toutes crues : nous trouvons dans le commerce des *ſoies* du Levant un avantage qui manque dans celles de Sicile ; c'eſt que les dernières ne peuvent venir que dans une ſaiſon particuliere de l'année ; au lieu que les premieres peuvent être amenées en toutes ſaiſons. On les tire d'Alep, de Tripoli, de Sayde, de l'île de Chypre, de Candie, *&c.* Mais la principale ville de commerce, particulierement pour les *ſoies* de Perſe, eſt Smyrne. Les *ſoies* y arrivent en caravanes, depuis le mois de Janvier juſqu'à celui de Septembre : les caravanes de Janvier ſont chargées des plus fines *ſoies ;* celles de Février & de Mars les apportent toutes indifféremment ; & celles des autres mois ne ſe chargent que des plus groſſieres.

Elles viennent toutes des différentes provinces de Perſe, principalement de celles de Quilan & Schirevan, & de la ville de Schamachia, qui ſont ſituées près des bords de la mer Caſpienne : un auteur hollandois prétend que ces trois places ne fourniſſent pas moins de 30000 balles de *ſoie* par an. Ardeuil ou Ardebil, autre ville de Perſe qui n'eſt pas éloignée des pays où on fait la *ſoie*, eſt le lieu où on la dépoſe, & d'où les caravannes prennent le chemin de Smyrne, d'Alep & de Conſtantinople : & cette ville & celle de Schamachie ont toujours été regardées comme le centre du commerce de la *ſoie*, quoiqu'on ait tâché pluſieurs fois de l'éloigner de Smirne & de la Méditerrannée, en faveur de l'Archangel & de la mer Blanche, en les tranſportant à-travers la Moſcovie par le Volga & la Duine, qui ſont deux fleuves qui traverſent les principales provinces de ce vaſte empire.

Ce nouveau cours des *ſoies* de Perſe en Europe fut d'abord propoſé par Paul Centurien, génois, au czar Baſile, ſous le pontificat de Léon X. Les François eurent le même deſſein en 1626. Le duc d'Holſtein envoya en 1633 des ambaſſadeurs à la cour de Perſe préciſément dans le même deſſein ; & en 1668, le czar Alexis Michel fit lui-même cette entrepriſe ; mais il en fut détourné par la révolte des Coſaques & par la priſe d'Aſtracan.

En 1668, le commerce des *ſoies* de Perſe fut un peu détourné de Smyrne à cauſe d'un tremblement de terre qui bouleverſa toute la ville ; & ſans doute cette tranſlation de commerce ſe feroit faite, ſans les puiſſans moyens que les Turcs mirent en œuvre pour l'empêcher. Quoi qu'il en ſoit, Smyrne eſt toujours demeurée dans ſon ancienne poſſeſſion ; & les différentes nations de l'Europe continuent toujours d'y envoyer leurs flottes, & d'en tranſporter les *ſoies :* & les choſes reſteront ſans doute dans cet état, à moins que les conquêtes que le dernier czar a faites le long de la mer Caſpienne, ne mettent ſes ſucceſſeurs en état d'exécuter ce grand projet que lui-même a eu certainement en vue.

Soies de la Chine & du Japon. Différentes provinces de la Chine ſont ſi abondantes en meuriers, & d'un climat ſi favorable aux vers à *ſoie*, qu'on ne ſauroit concevoir combien elles promiſent de *ſoie ;* la ſeule province de Tchekiam pourroit ſuffire à en fournir toute la Chine, & même une grande partie de l'Europe. Les *ſoies* de cette province ſont les plus eſtimées, quoique celles de Nanquin & de Canton ſoient excellentes.

Le trafic des *ſoies* eſt le principal commerce de la Chine, & celui qui occupe le plus de monde. Mais les marchands européens qui y trafiquent, ſurtout en *ſoies* travaillées, doivent bien prendre garde au filage, *&c.* parce que ces *ſoies* ſont ſujettes à avoir beaucoup de dechet, comme la compagnie françoiſe des Indes orientales l'a éprouvé depuis peu à ſes dépens.

Le Japon ne fourniroit pas moins de *ſoie* que la Chine, ſi les Japonois, qui ſont un peuple barbare & ſoupçonneux, n'avoient interdit tout commerce avec les étrangers, ſurtout avec les Européens, excepté la Hollande, qui y eſt reçue dans des termes impies que Tavernier rapporte, mais que nous ne pouvons pas croire. Auſſi les Hollandois ſe ſont efforcés de ſe diſculper par la plume de pluſieurs écrivains fameux.

Les *ſoies* des états du grand-mogol viennent toutes de Kaſem-Bazar, ville ſituée dans le milieu des terres, d'où elles ſont tranſportées par un canal de quinze lieues dans le Gange, d'où elles ſont encore tranſportées à quinze autres lieues plus avant juſqu'à l'embouchure de la fameuſe riviere de l'Indoſtan. La *ſoie* de Kaſem-Bazar eſt jaunâtre, comme ſont auſſi celles de Perſe & de Sicile ; il n'y en a point, du moins que nous connoiſſions, qui ſoit naturellement blanche, ſi on en excepte celle de Paleſtine. Quoi qu'il en ſoit, les Indiens la blanchiſſent avec une leſſive faite des cendres d'un arbre qu'on appelle le *figuier d'Adam.* Mais comme cet arbre eſt fort rare, les Européens ſont forcés de prendre la plus grande partie de leurs *ſoies* dans leur couleur naturelle qui eſt jaune.

On prétend que Kaſem-Bazar ſeule produit tous les ans 22000 balles de *ſoie* du poids de 100 livres chaque balle. Les Hollandois en achetent la plus grande partie ; mais ils ne l'apportent point en Europe, non plus que celles du Japon ; mais ils la donnent en échange d'autres riches marchandiſes, comme particulierement des lingots d'argent, *&c.*

Tirage de ſoie. *Premiere opération de cette matiere importante.* Pour tirer la *ſoie* on s'eſt attaché à la méthode des Piémontois, par la réputation qu'ils ſe ſont acquis de faire mieux que les autres nations ; on a même jugé à propos de donner une idée des différentes qualités des cocons qui ſont produits par le ver, avant que de détailler les parties dont le chevalet eſt compoſé.

Lorſque les cocons ſont tirés des bruyeres où on fait monter les vers, il faut ſéparer les bons d'avec les mauvais, c'eſt-à-dire ceux qu'on appelle *chiques*, & en Piémont *chochetti*, qui ſont tachés, ou dont le ver eſt mort ou fondu. (*Article 3. du réglement de Piémont pour la filature des cocons, du 8 Avril 1724*). On doit encore ſéparer dans les bons les cocons fins d'avec ceux qui ſont doubles, c'eſt-à-dire les cocons formés par deux vers enſemble, parce que les derniers ne peuvent produire qu'une *ſoie* très-groſſiere ; enfin dans les cocons fins, on doit encore ſéparer les cocons ſatinés ou veloutés de ceux qui ne le ſont pas. Ces différentes qualités de cocons doivent être tirées ſéparément ; il eſt à obſerver que les cocons ſatinés ou veloutés demandent un degré de chaleur plus tempéré à l'eau de la baſſine, que ceux qui ſont fins ; les différentes opérations démontrent la néceſſité de tirer les cocons ſéparément, parce que ce mélange de cocons ſe trouvant réuni, ne peut que cauſer une imperfection dans la matiere qui en eſt tirée.

Lorſque les cocons ſont triés ou ſéparés, il faut avoir ſoin de les paſſer au four lorſqu'il eſt un peu chaud, ou les expoſer à la chaleur vive du ſoleil afin de faire mourir le ver qui y eſt renfermé, ſans quoi au bout de 18 ou 20 jours, le ver changé en papillon

perceroit le cocon, qui par-là se trouveroit hors d'état de fournir la *soie* au tirage, attendu que le trou auroit coupé tous les brins qui le composent. Les cocons qui ne sont pas passés au four servent à fournir les papillons qui font la graine dont se tire le ver. Les cocons ronds produisent des papillons mâles, & ceux qui sont pointus des papillons femelles. Cela fait, on a deux machines, l'une est un fourneau avec sa chaudiere, l'autre est un dévidoir. L'ouvrier est assis près du fourneau, jette dans la chaudiere pleine d'eau qui est sur le feu, qu'il a déja fait chauffer & même bouillir, l'entretenant ensuite à un certain degré que l'expérience seule peut déterminer, une poignée ou deux de cocons qui ont été bien nettoyés de la substance grossiere qui les environnoit; ensuite il remue le tout fort vîte avec des brins de bouleau liés ensemble, & coupés comme une brosse. Quand la chaleur & l'agitation ont démêlé les bouts de *soie* des cocons, ils prennent aux brins du bouleau, & l'ouvrier les fort dehors en tortillant à la fois 9, 10, 12, 15, 16 bouts de *soie*; il en forme un fil qu'il porte sur le devidoir qu'on a représenté dans nos *Planches*.

La *fig. A* représente la fille qui tire la *soie*, & qui conduit les opérations du tirage. La *fig. B* celle qui tourne l'hasple ou le devidoir sur lequelle forment les écheveaux. La *fig. C* représente les quatre piés qui soutiennent le châssis ou quarré long de 4 piés environ sur environ deux piés & demi dans le haut, & 2 piés du côté de la tireuse de *soie*. La *fig. E* représente les quatre piliers, que les Piémontois nomment *fantine*, dont deux soutiennent l'hasple ou devidoir, & les deux autres l'épée ou va-&-vient. Les piliers qui soutiennent l'hasple doivent être éloignés de ceux qui soutiennent le va-&-vient de 2 piés liprandi, ou 38 pouces de notre mesure (mesure de Piemont, qui contient 12 onces, qui sont 18 pouces de notre mesure), afin que la distance de l'hasple à la bassine puisse conduire le fil plus sec & mieux conditionné sur l'hasple. (*Art. 6. du réglement de Piémont, du 8 Avril 1724.*) La *fig. F* représente l'hasple ou devidoir sur lequel la *soie* est formée en écheveau. La *fig. G* représente la manivelle du devidoir. La *fig. H* l'arbre du devidoir, au bout duquel & en-dedans du pilier est un pignon de bois *I*, composé de 22 dents, qui engrene à une roue taillée comme une roue de champ, appellée *campana* en langage piémontois, marquée *K*, attachée à une piece de bois arrondie, marquée *L*, au bout de laquelle est une autre roue de champ, marquée *M*, de 22 dents, qui engrene à un autre pignon, marqué *N*, composé de 35 dents, sur lequel est un excentrique, marqué *O*, qui entre par une pointe recoudée en équerre dans un trou qui est à l'extrémité du va-&-vient, marqué *P*, qui de l'autre côté entre dans une coulisse, où il a la liberté d'aller & venir sur une même ligne. La *fig. Q* représente deux fils de fer recourbés en anneaux ouverts, que l'on appelle *griffes*, dans lesquels la *soie* est passée d'une part & de l'autre à une lame de fer percée, marquée *R*, & adhérente à la bassine ou chaudiere, marquée *S*, dans l'eau de laquelle sont les cocons, qui est posée sur un fourneau marqué *T*.

La *figure* marquée *V*, représente les fils composés de plusieurs brins de cocons croisés (*art. 4. du regiement de Piémont*), dans la partie marquée *Y*, entre la lame & les griffes, pour former l'écheveau marqué *Z*. La *fig. a* représente un petit balai avec lequel on fouette les cocons *b*, lorsqu'ils commencent à être chauds, afin de trouver le brin de chaque cocon; ce qu'on appelle en termes de l'art, *faire la battue*.

La *fig. 2.* représente le plan de la premiere; la *fig. 3.* la partie du chevalet & de l'hasple en face, & la *fig. 4.* le devant du même chevalet en face; la *fig. 5.* représente le pignon de 35 dents, auquel est joint l'excentrique marqué *O*; la *fig. 6.* représente une manne pleine de cocons.

Ces tours ou chevalets dont on se sert en France ne sont point compotés comme ceux de Piémont, quant au mouvement; ceux de France n'ont ni roue, ni pignons pour conduire le va-&-vient, mais seulement une corde sans fin, laquelle passant dans une cavité de l'arbre de l'hasple dans l'endroit où est le pignon *I*, vient embrasser une poulie cavée placée dans la partie où se trouve placé le pignon *N*, sur laquelle est posé l'excentrique *O*, & au moyen du mouvement que la tourneuse donne à l'hasple, l'extension de la corde le donne au va-&-vient.

L'*art. 15.* du réglement de Piémont défend absolument l'usage des chevalets à corde, *proibendo onninamente l'uso di cavaletti à corda*, sous peine d'amende; il faut en expliquer la raison, de même que celle qui veut qu'on croise les fils comme ils paroissent par la *fig. 1*.

Chaque fil de la *soie* tirée est composé de plusieurs brins de cocons; les fils les plus fins sont composés de 4 & 5 cocons; les plus gros de 25 & 30. Cette façon de les croiser sert à les unir tellement ensemble, que tous ces brins réunis ne composent qu'un fil, qui par cette opération acquiert toute la consistance nécessaire pour l'emploi auquel il est destiné; elle l'arrondit & le décharge de façon, qu'aucun bouchon ou bavure ne peut passer à l'écheveau, qualité nécessaire pour former un parfait organsin; on croise les fils les plus fins 18 à 20 fois au moins (*art. 4. du réglement de Piémont*), & on augmente les croisemens à proportion de leurs grosseurs.

Outre ces croisemens de fils par eux-mêmes, il est encore une façon de les faire croiser séparément lorsqu'ils viennent sur l'hasple pour former des écheveaux, & c'est ici le point fondamental de la perfection que les Piémontois se sont acquise, & qui est tellement connue de toute l'Europe, qu'il n'est point de fabriquant dans cette partie du monde, qui ne soit obligé de convenir que les *organsins* (ce sont les *soies* qui servent à faire les chaînes ou toiles des étoffes de *soie*), composés avec la *soie* du tirage du Piémont, sont les plus beaux & les meilleurs de ceux qui se font dans cette partie du monde. Ces croisemens doivent former une espece de zig-zag sur le dévidoir, tellement irrégulier qu'un brin ne passe pas se trouver sur un autre brin, attendu que la *soie* qui vient de la bassine ou chaudiere, qui n'est qu'une gomme ductile, n'étant pas seche, se colleroit sur un autre fil si elle le joignoit dans sa longueur, ce qu'on appelle en terme de l'art, *bout-basse*; il est donc d'une conséquence extraordinaire d'éviter ces battemens de fil, afin de faciliter le dévidage de la *soie*, & empêcher les cassemens de fils, qui ne peuvent être raccommodés que par des nœuds, qui dans les étoffes fines, comme les taffetas unis, ne peuvent passer dans les peignes fins où la *soie* est passée; de façon que s'il étoit possible de trouver une chaîne ou toile qui n'en eût aucun, on seroit sûr de faire une étoffe parfaite.

La méthode des Piémontois pare aux inconvéniens qu'on vient de démontrer, qui consistent dans la difficulté du devidage de la *soie* lorsqu'on veut la préparer pour organsin ou pour trame; elle empêche encore la cause du vitrage, défaut le plus commun & le plus rebelle de tous ceux qu'on éprouve dans la filature. On en distingue douze plus ou moins nuisibles. Le vitrage est un arrangement vicieux des fils sur le devidoir, causé par le mouvement du va-&-vient, dont la variation répétée trop souvent les fait trouver dans la même place, & les attache ou fait baiser, de façon que le devidage en est toujours difficultueux, & le déchet ou diminution de la *soie* très-considérable. Un habile homme pense avoir trouvé la façon de corriger ce défaut (*gazette d'Avignon, du 28 Janvier 1749*), en se servant des chevalets, à la maniere de ceux de France; mais comme il n'est

pas bien démontré, & qu'il exige encore le concours d'une habile tourneuie, on ne penſe pas devoir s'arrêter à ce principe.

Le mouvement des tours ou chevalets dont on ſe ſert en France, étant compoſé du ſeul jeu, comme on l'a obſervé, il n'eſt pas poſſible qu'une ſeule corde qui donne le mouvement au va-&-vient, puiſſe produire le même effet que produiront des roues ſemblables à celles dont eſt compoſé le chevalet ou tour de Piémont; un mouvement qui ſe fait par des roues à dents ſera toujours plus juſte & plus egal que celui à cordes & à poulies: le premier peut ſe meſurer, diviſer & diſtribuer à telle proportion que l'on veut; on peut en déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il eſt compoſé, & l'on eſt en état à chaque inſtant de compter ces gradations juſqu'à la plus petite réduction; ce que l'on ne ſauroit faire dans le ſecond mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas ſuſceptibles de cette ponctuation géométrique qui ſeroit réquiſe pour en meſurer & diſtinguer les progreſſions: d'ailleurs un mouvement compoſé eſt bien plus multiplié & varié qu'un mouvement ſimple, cela eſt clair.

Enfin il n'eſt pas de doute que pour former ſur l'haſple ou devidoir les croiſemens en zig-zag qui empêchent qu'aucun fil de la *ſoie* ne ſe couche ſur l'autre, il faut un mouvement extrêmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité repréſentative auſſi-bien que productive de ces zig-zags, ce qui ne ſe rencontre ni ne peut ſe rencontrer que dans le rouage de la machine de Piémont.

Le pignon de l'haſple de cette machine a 22 dents qui s'engrenent à une roue, non pas de 22 dents auſſi, ce ne ſeroit-là qu'un mouvement ſimple, mais de 25 dents; cette irrégularité, dans le nombre des dents, en engendre néceſſairement une dans le mouvement qui n'eſt appellé *un jeu* (*art. 15. du reglement de Piémont, 8 Avril 1724.*), chez les Piémontois, qu'à cauſe de cette irrégularité même. La roue du va-&-vient de 35 dents reçoit le mouvement d'une roue de 22 dents, ſeconde irrégularité qui forme un ſecond jeu, cette double irrégularité de mouvement s'entretenant exactement par la correſpondance d'entre le va-&-vient & l'haſple qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral dont l'effet eſt d'imiter & de ſuivre, dans la décompoſition du cocon, la même méthode que le ver-à-*ſoie* a employée à le compoſer; car c'eſt un point de fait conſtant entre les naturaliſtes & les artiſtes, que la *ſoie* du cocon y eſt filée en zig-zags pareils à ceux que le tour du Piémont fait former ſur ſon haſple, & que par conſéquent l'operation de ce tour eſt une imitation de la nature dont l'induſtrie du ver inſtruit par elle eſt le prototype.

Ces deux mouvemens diſpoſés, comme il vient d'être démontré, ſont meſurés de façon qu'auparavant qu'ils puiſſent recommencer au même point d'où ils ſont partis, l'haſple doit faire 875 tours. Or il n'eſt pas poſſible que pendant l'intervalle de cette quantité de tours que le vent de l'haſple fait ſécher, il puiſſe arriver que le fil qui prend la même place qu'il a occupée en commençant les 875 tours, ſe colle avec celui qui l'a précédé parce qu'il doit être extrêmement ſec.

On pourroit donner le réglement du Piémont en entier concernant le tirage des *ſoies*, traduit de l'italien très-exactement, avec des notes ſur la néceſſité d'obſerver tous les articles qu'il contient.

Obſervations ſur l'art de tirer la ſoie de deſſus le cocon, où l'on démontre l'importance de cet art, & que la machine dont ſe ſervent les Piémontois pour le tirage, eſt la ſeule qui y convienne. Il n'eſt point d'art, dont les prérogatives & la perfection ne dépendent de certaines opérations élémentaires & primitives qui influent ſur toutes les opérations ſubſéquentes, auſſi néceſſairement que la cauſe influe ſur ſon effet.

Tel eſt entr'autres, l'art de manœuvrer & fabriquer la *ſoie*, dont l'opération élémentaire & primitive eſt le tirage, ou la façon de la tirer de deſſus le cocon qui la produit. Cette opération a un rapport ſi eſſentiel à celles qui concernent la manœuvre & la fabrication de la *ſoie*, & des étoffes dans la compoſition deſquelles la *ſoie* entre, que c'eſt de ſon plus ou moins de perfection, que dépend le plus ou le moins de facilité & de ſuccès dans la préparation de la *ſoie*, & dans la fabrication deſdites étoffes: c'eſt une vérité juſtifiée par l'expérience de toutes les manufactures en *ſoie*, & par la réputation que les Piémontois ſe ſont acquiſe dans toute l'Europe, pour ce qui concerne le tirage des *ſoies*, dans lequel ils excellent & l'emportent ſur les autres nations. En effet, cette réputation eſt telle, qu'il n'eſt point de fabriquant qui ne ſoit obligé de convenir qu'il eſt impoſſible de faire une étoffe parfaite, ſur-tout dans l'uni, ſans le ſecours des organcins, ce ſont les *ſoies* dont on forme la chaîne des étoffes, compoſés avec la *ſoie* du tirage de Piémont, tout autre tirage lui étant de beaucoup inférieur.

De-là, il eſt aiſé de conclure qu'en France ni ailleurs, on n'atteindra jamais à la perfection de ce tirage, qu'en imitant la pratique des Piémontois; pratique d'autant plus ſûre, qu'elle eſt une imitation de la nature, & que les nouvelles machines que l'on a voulu introduire en France, ne ſont elles-mêmes qu'une imitation, mais imparfaite de celle de Piémont; c'eſt ce que l'on va développer: le détail eſt infini, enfable.

Les cocons dont on veut tirer la *ſoie* étant triés, afin de ne tirer qu'une même eſpece de *ſoie* de pluſieurs cocons à la fois; on les paſſe au four pour faire mourir le ver qui y eſt renfermé. Cela fait, on les jette dans une chaudiere qu'on appelle en terme de l'art, *baſſine*, pleine d'eau chaude, dont la chaleur eſt entretenue dans un certain degré par un fourneau ſur lequel on la met. Une ouvriere en démêle les premiers brins ou fils, en les fouettant dans cette eau avec un petit balai; les brins ou fils démêlés, elle les diviſe en deux portions égales, qu'elle croiſe l'une ſur l'autre quinze ou dix-huit fois pour les *ſoies* les plus fines, & à plus grand nombre de fois à proportion de leurs groſſeurs.

Ces croiſemens qui ſe font entre une lame de fer fixe & adhérente à la baſſine, d'une part; & deux fils de fer recourbés & attachés à une lame de bois, dont on parlera dans un moment, d'autre part, ſont d'une néceſſité abſolue pour unir inſéparablement les fils de chacun de ces deux brins croiſés, en les dévidant ſur le tour dont on parlera auſſi ci-après, afin de leur donner la conſiſtance & la force néceſſaires pour être mis en œuvre.

Premiere utilité de ces croiſemens; ils contribuent encore à rendre les *ſoies* nettes, parce qu'ils les détergent & ils les arrondiſſent également, de la même façon que pourroit faire une filiere, enſorte qu'il ne peut paſſer aucun bouchon entre les croiſemens de cette eſpece; on appelle *bouchons* les inégalités & groſſeurs qui ſe rencontrent dans les fils. Seconde utilité de ces croiſemens.

On attache chacun de ces brins à un tour ou devidoir que l'on nomme *haſple*, ſur lequel une autre ouvriere en dévide juſqu'à une certaine quantité, dont l'on forme des écheveaux; mais comme les écheveaux doivent être encore devidés pour préparer la *ſoie* ſur le moulin; il s'agit lors du premier devidage, de parer aux inconvéniens qui peuvent ſe rencontrer dans le ſecond. Ces inconvéniens ſont, la difficulté dans ce ſecond devidage, le caſſement des fils, & le

déchet par conséquent que ce cassement occasionne; ce qui rend ce second devidage d'autant moins fructueux qu'il est plus défectueux, en ce que ces *soies* d'un côté demeurent plus long-tems à être devidées, & que d'un autre côté étant cassées, elles ne peuvent être nouées si proprement que ce nœud ne les rende inégales dans leur grosseur; & cette défectuosité originelle non-seulement se continue dans la préparation de la *soie* & dans la formation de l'organsin, mais encore elle se perpétue jusque dans la fabrication de l'étoffe, sans pouvoir être corrigée par aucune industrie; parce que ces nœuds ne pouvant passer par les dents des peignes, la *soie* se casse une seconde fois: il faut donc la renouer une seconde fois au-delà des dents du peigne, ce qui fait nécessairement une imperfection qui s'apperçoit, moins à la vérité dans une étoffe brochée, que dans une étoffe unie; mais qui n'en est pas moins un vice & un défaut, soit que les premiers nœuds puissent passer ou non par les dents du peigne; la chose est sensible.

Tous ces inconvéniens partent d'une même cause qui est que la *soie*, lors du premier devidage, n'a pas été croisée sur le tour ou hasple; car outre les premiers croisemens dont on vient de parler, il en faut encore d'autres qui se forment sur cet hasple, à mesure que la *soie* s'y dévide. Ce sont ces nouveaux croisemens qui rendent aisé le second devidage, & empêchent le cassement des fils, & par conséquent leur déchet; & c'est ici où se réduit toute la difficulté du tirage, & le point essentiel & délicat de cette main-d'œuvre fondamentale. La nécessité de l'expliquer le plus clairement qu'il sera possible, fait passer par-dessus la crainte d'être prolixe.

La *soie* que produit le cocon, n'est dans son principe qu'une espece de gomme ductile à l'infini; & comme en la tirant de dessus le cocon, elle est encore en bave, pour ainsi dire, il est nécessaire qu'en sortant de dessus la chaudiere pour aller sur le devidoir, elle fasse des mouvemens si exactement irréguliers, que les brins ne puissent jamais se joindre; parce que dès qu'ils se sont une fois touchés & baisés, ils se collent ensemble & ne peuvent plus se séparer; ce qui fait qu'il est impossible de devider ensuite cette *soie* mise en écheveaux sans qu'elle ne se casse; défaut, on ne sauroit trop le répéter, d'autant plus essentiel, qu'il influe sur les opérations pour la préparer, mouliner, mettre en organsin, & ensuite en étoffes.

Ces mouvemens sont produits par celui d'une lame de bois qui est placée horisontalement au-dessus de la bassine, à environ deux piés ½ de l'hasple: à cette lame sont attachés deux fils de fer recourbés en anneaux ouverts, que l'on appelle *griffes*, dans lesquels on passe les deux brins déja croisés, ainsi qu'on l'a expliqué ci-devant.

C'est-là cette lame que les Artistes appellent *va-&-vient*, nom qui en renferme une idée aussi claire que succinte, puisqu'effectivement elle ne fait qu'aller & venir, & cela sur sa longueur, & toujours sur une même ligne; & ce sont ces allées & venues continuelles qui font que la *soie* se croise sur l'hasple en forme de zigzag, sans qu'un brin se couche, ni par conséquent se colle sur l'autre: elles doivent donc être ces allées & ces venues extrêmement justes & régulieres, pour former par proportion aux tours que fait l'hasple, un mouvement égal de correspondance d'où naissent successivement ces zigzag; cela n'est pas douteux.

Or la machine de Piémont seule opere cette merveille; c'est ce qu'il s'agit de démontrer: mais avant de passer outre, il est bon d'observer que les inventeurs de ces nouvelles machines en France, ne prétendent pas qu'elles prévalent à celle de Piémont: c'est déja un grand point, mais seulement qu'elles l'égalent; c'est encore quelque chose: car en supposant le fait, c'en est assez pour proscrire leur usage, parce qu'elles coutent plus cher que la machine de Piémont; mais il faut prouver que ces nouvelles machines n'approchent point de la perfection de celle de Piémont, & par conséquent qu'elles ne l'égalent pas.

La machine ou tour de Piémont que l'on appelle *chevalet*, est un chassis composé de quatre piliers de bois qui, joints ensemble par des traverses, forment un quarré long de 3 piés 4 pouces ou environ, sur environ 2 piés ½ de largeur. Dans le haut de ce chassis, & entre les deux piliers est placé l'hasple ou devidoir, composé de quatre ailes, dont le diametre est de deux piés ou environ, y compris le diametre de son arbre ou axe; dans le bas & au côté opposé aussi entre les deux piliers, est la lame de bois ou le *va-&-vient*.

A l'un des bouts de l'arbre qui passe dans le pilier du côté droit, est attachée la manivelle de la tourneuse, & à l'autre bout est un pignon horisontal de vingt-deux dents.

Celui des deux piliers entre lesquels est le *va-&-vient*, est attaché d'un bout par un excentrique; l'autre bout du *va-&-vient* est passé dans une coulisse; l'intervalle qui est entre les deux roues ci-dessus, est rempli par une piece de bois arrondie, à chacune des extrémités de laquelle est une roue de champ, dont l'une qui a vingt-cinq dents s'applique & s'engraine sur le pignon de l'hasple; & l'autre qui n'en a que vingt-deux sur la roue du *va-&-vient*.

La tourneuse met le rouage en mouvement, en tournant avec la main la manivelle du devidoir à l'arbre duquel est attaché le pignon, qui est le principe des deux mouvemens corrélatifs de l'hasple & du *va-&-vient*.

Ces deux mouvemens sont mesurés, de façon qu'auparavant qu'ils puissent recommencer au même point d'où ils sont partis, l'hasple doit faire 875 tours.

Le fameux réglement de Piémont, donné *ad hoc* au mois d'Avril 1724, exige indispensablement dans la structure des tours à filer ou devider la *soie*, ce nombre de roues & de dents.

Li cavaleti, porte l'article 15. *provisti de loro guiochi necessari perle devute guerociature per ogni guiocho: avere il pagnone di denti 25, campana grossu di 25, stello dellaspa e campana piccola di denti 22 caduna; e mantenersi tali ordigni, sempre in istato di buon servizio*: c'est-à-dire, « les chevalets seront pourvûs » de leurs jeux nécessaires pour opérer les croise» mens susdits, chaque jeu aura, savoir, le pignon » 25 dents, la grosse roue 25, l'étoile de l'hasple & » la petite roue 22 chacune; & il faudra maintenir » toujours cet ordre, il sera d'un bon service ».

Cette loi est le fruit des recherches & des découvertes des plus habiles manufacturiers & artistes de Piémont. Il en résulte deux choses; la premiere, qui n'est point contestée, que la *soie* qui se porte sur l'hasple doit continuellement se croiser; & la seconde, que ces croisemens continuels ne peuvent être opérés par un mouvement simple, mais bien par un mouvement double & composé de deux jeux, tels qu'ils sont prescrits par cette ordonnance.

L'on sent déja au premier coup-d'œil que ce rouage établit d'un côté l'identité continue de chaque mouvement du *hasple* & du *va-&-vient* en soi-même, une dent ne pouvant passer devant l'autre, & d'un autre côté la correspondance & la réciprocité entre ces deux mouvemens. On va les particulariser & en expliquer les propriétés, en faisant la comparaison des nouvelles machines avec celle de Piémont.

Les machines nouvellement inventées, l'une par

le sieur V * * * l'autre par le sieur R * * * fabriquant en bas, & la troisieme par le sieur le M * * * inspecteur des manufactures de Languedoc, telles qu'elles sont décrites dans le procès-verbal d'épreuves qui en ont été faites au mois d'Avril 1745 dans l'orangerie de M. le Nain intendant de Languedoc, en sa présence & en celle de plusieurs artistes. Ces machines, disons-nous, imitent bien en quelque façon celle de Piémont, comme on l'a déja observé; en effet, leur structure est la même, & l'on y fait aussi de même les premiers croisemens dont on a parlé ci-devant, qui se font entre la bassine & la lame de fer. L'*hasple* ou devidoir & le *va-&-vient* sont aussi, à quelque chose près, les mêmes que ceux de la machine de Piémont; mais au-lieu d'un mouvement de rouage, elles n'ont qu'un mouvement à corde & poulies; & au-lieu d'un mouvement composé, elles n'en ont qu'un simple: & c'est précisément cette différence de mouvement, l'un composé & à roues, & l'autre simple & à corde & poulies, qui fait que le premier est constamment uniforme en soi-même, & dans la correspondance & réciprocité de l'*hasple* au *va-&-vient*, & que le deuxieme est aussi inégal en soi que dans cette correspondance de l'*hasple* au *va-&-vient*; & de-là naît la perfection du tirage qui se fait par le mouvement à roues, & l'imperfection de celui qui ne s'opere qu'avec un mouvement à corde & poulies.

On en trouve la preuve écrite dans le procès-verbal même du mois d'Août 1745, ci-dessus énoncé. Les sieurs le M * * * & R * * * qui l'ont dressé conjointement, y reconnoissent en termes formels que l'inégalité & la cessation de la tension de la corde dans les tems secs causent l'inégalité & la cessation du mouvement du *va-&-vient*. Voilà donc un défaut radical dans ce mouvement à corde, de l'aveu même de ses auteurs, qui ne se rencontre, ni ne peut se rencontrer dans un mouvement à rouage.

Il est bien vrai qu'on prétend, selon ce procès-verbal, qu'il est remédié à ce défaut, du-moins dans le tour du sieur V * * * par un contrepoids qui tient la corde tendue. Mais 1°. l'efficacité de ce remede n'est que conjecturale, on veut dire qu'elle n'est pas bien établie. En effet ce contrepoids ne sauroit empêcher que les poulies ne se liment peu-à-peu dans leurs rainures par le frottement continuel de la corde, & que la corde aussi ne s'amincisse, tant par ce frottement que par celui qu'elle souffre sur elle-même, étant croisée; dès-lors le diametre de ces poulies étant diminué & cette corde amincie, glissant plus ou moins légerement, il en résulte nécessairement une inégalité de mouvement.

2°. Pourquoi recourir au remede, quand on peut éviter le mal dans sa source? Qui détruit la cause, détruit l'effet. Le mouvement est fixé invariablement par le rouage dans la machine de Piémont; il faut donc se servir de rouage sans recourir à des voies qui le rendent inégal, & qui elles-mêmes ont besoin d'un correctif, dont, encore un coup, l'effet est douteux tout-au-moins, s'il n'est pas démontré tout-à-fait impuissant.

Les sieurs le M * * * & R * * * confessent encore dans ce même procès-verbal, que le plus grand défaut de la construction d'un tour est d'occasionner le cassement des fils, & ils ont raison: or il est constant que lors des épreuves les fils se sont plus souvent cassés sur le tour du sieur V * * * que sur les autres; voilà donc conséquemment aux principes & de leur aveu même une des trois nouvelles machines qui ne sauroit entrer en concurrence avec les autres, & à plus forte raison avec celle de Piémont: *si vinco vincentem te, debeo vincere te.*

On a établi ci-devant que les fils qui se couchoient sur l'*hasple* lors du tirage ou premier devidage, se colloient ensemble, ce qui en occasionnoit la rupture lors du second devidage, & conséquemment le déchet, indépendamment de ce que ce second dévidage en étoit plus long & plus difficultueux: le tour du sieur R * * * en fournit la preuve. « Proportion gardée, dit le procès-verbal en question en parlant du second devidage, il a été mis plus » d'un tiers sur le quart au devidage de l'écheveau » filé sur le tour du sieur R * * * qu'à celui de » tous les autres; la différence est plus considérable » sur le déchet & le nombre des fils rompus, cela est » bien clair; ce qui suit ne l'est pas moins; mais indépendamment de ces remarques qui peuvent être » différentes de celles auxquelles donnera lieu le » devidage du moulin, nous avons remarqué qu'il » y a eu plus de tems à devider l'écheveau du tour » du sieur R * * * que ceux des autres: on n'en » peut guere attribuer la cause, continue ce procès-» verbal, qu'en ce que les fils en étoient collés plus » durs aux endroits qui avoient porté sur les ailes » des hasples, & qu'ils l'étoient encore un peu dans » leur longueur ».

Ces judicieuses remarques épargnent le commentaire, on ne peut rien y ajouter, elles établissent démonstrativement ces trois points: 1°. que les fils de l'écheveau tiré sur le tour du sieur R * * * se sont couchés dans les longueurs, & par conséquent collés; 2°. que ce collage en a occasionné la rupture & le déchet lors du second devidage, indépendamment des inconvéniens qui en résulteront lors du devidage du moulin; 3°. que ce second devidage a été plus long & plus difficultueux: trois défauts essentiels dans les principes mêmes des sieurs le M * * * & de R * * * car dans le cours des épreuves qu'ils ont faites lors de leur procès-verbal, ils ont reconnu, disent-ils, « que la bonne construction du » tour devoit avoir principalement pour objet de » contribuer à la perfection de la *soie*, d'empêcher » que la *soie* ne soit difficile à devider, & ne souffre » trop de déchet dans cette opération, &c ». Le tour du sieur R * * * a fausse sa vocation, puisqu'ils ont reconnu que la *soie* en étoit difficile à devider, souffroit plus de déchet, & par conséquent étoit moins parfaite.

Mais ces défauts, nous disent les mêmes sieurs le M * * * & R * * * ne sont que de petits défauts (quelle contradiction!) auxquels il sera aisé de remédier! & comment cela? c'est ce qu'ils ne savent ni l'un ni l'autre, ou tout-au-moins c'est sur quoi ils n'ont pas jugé à-propos de s'expliquer. La seule & véritable voie de remédier à ces défauts, est de reconstruire un tour d'une nouvelle structure: mais, non, vous répondront-ils. Il faut bien se garder de changer cette ingénieuse structure. Eh, pourquoi cela? C'est pour lui conserver le grand avantage qu'il a sur les autres tours, qui est d'aller plus vîte qu'eux. Quelle erreur! Cette viteſſe, en la supposant, est elle-même un défaut qu'il faut corriger, bien-loin d'être une qualité avantageuse à lui conserver, puisqu'elle empeche que la *soie* qui passe de la bassine sur l'hasple n'ait le tems de sécher, comme elle fait sur le tour de Piémont, dont le réglement de 1724 n'a prescrit une certaine distance entre les piliers, qu'afin que les fils puissent aller de la bassine sur l'hasple plus secs & mieux conditionnés. *Li cavaleti devrano avere le fantine in distanza di due pedi li prandi; l'una dall' altra occhiocchi dall' asola al ferro vi sia cintanza tale che li fili..... possano andar sovra l'asola piu asi utile miglio conditionati*, porte cette ordonnance, *article 6.* « les chevalets devront avoir les piliers en dis-» tance de 2 piés *liprandi* (mesure de Piémont de » 19 pouces un pié de roi), c'est-à-dire, 3 piés 2 pou-» ces pié de roi l'un de l'autre, afin que de l'hasple

» au fer il y ait une telle distance, que les fils . . . . ; » puissent aller sur l'hasple plus secs & mieux condi- » tionnés ».

Voilà donc encore une des trois nouvelles machines, qui ne mérite pas plus de préférence sur le tour de Piémont que celle du sieur V * * *.

Voyons si celle du sieur le M * * * aura un meilleur sort.

Cette machine, à proprement parler, n'est point de l'invention du sieur le M * * *, mais un tour qui est en usage dans le Languedoc, c'est-à-dire, dont le mouvement est à corde & à poulies, & qui dès-lors porte la réprobation sur son front. Le sieur le M * * * y a seulement fait ajouter (c'est lui qui parle) « une petite piece de bois d'un pouce & demi » d'épaisseur, clouée sur une des pieces latérales du » chassis, au milieu de la ligne que décrit la corde » qui embrasse la poulie du *va-&-vient* à l'arbre de » l'hasple. Sur le sommet de cette piece est une pou- » lie élevée de 4 à 5 pouces au-dessus de la corde, » & sur cette poulie passe une petite corde, à un bout » de laquelle est attachée une autre petite poulie » mobile, sur laquelle roule la corde du *va-&-vient;* » & à l'autre bout pend un poids pesant 12 onces, » qui tendant la corde à laquelle il est attaché, tend » aussi la corde du *va-&-vient*, & en l'élevant en » même tems qu'il l'approche du centre de la ligne » qu'elle décrit, la fait entrer avec moins de frotte- » ment dans la rainure horisontale de la poulie du » *va-&-vient*, & sortir de celle verticale de l'arbre » de l'hasple avec moins de frottement; moyennant » quoi, sans rien déranger au tour de Languedoc, » il feroit remédié, à ce que vous assûre le même » sieur le M * * *, aux inconvéniens de l'inégalité » & cessation du mouvement de leur *va-&-vient*, » comme dans le tour du sieur V * * * ».

Mais en bonne foi cette addition & prétendue correction aux tours de Languedoc pourra-t-elle jamais détruire leur imperfection originelle, & ne se trouvent-ils pas réfutés d'avance par tout ce que l'on a dit ci-dessus?

Tout mouvement à corde & à poulies est impuissant pour produire cette constante & invariable irrégularité des mouvemens, tant du *va-&-vient* & de l'*hasple*, chacun en soi, que de leur correspondance également uniforme dans son irrégularité. Cela présupposé comme incontestable, ce mouvement double & composé de deux jeux est une merveille qui ne peut s'opérer que par le mystérieux rouage des tours de Piémont. Les sieurs le M * * *, V * * *, R * * *, & tous les auteurs des mouvemens à corde & poulies, ou mouvemens simples, ne tomberont-ils pas dans une perpétuelle pétition de principes, lorsqu'ils s'obstineront à prétendre d'imprimer par quelque addition & par quelque correctif que ce soit à un mouvement simple, encore sans le déranger, la propriété & l'efficacité du mouvement composé d'un double jeu? La proposition seule heurte les premiers principes du méchanisme; aussi se trouve-t-elle proscrite par le réglement de Piémont qu'on a déja cité, qui défend l'usage des tours à corde, & inflige même la peine de 25 liv. d'amende pour chaque tour contre les fabriquans qui s'en serviront. *Sotto pena*, porte l'article 6. *alli pradoni d'ella filature di l. 25. per cadun cavalleto differammente disposo;* & article 14. *proibendo omninamente l'uso di cavaleti à corda;* défense de se servir des chevalets à corde, tels que celui d'aujourd'hui du sieur Vaucanson: *il tutto sotto la pena susdetta;* sous peine aux maîtres de filature de 25 liv. par chaque chevalet différemment construit; défendant absolument l'usage des chevalets à corde, de quelque façon qu'ils puissent être construits, quelque correctif qu'on y ajoute, & sous quelque prétexte que ce soit, car c'est là l'idée que renferme cet *omninamente*, le tout sous la peine susdite. D'où il faut conclure que l'invention du sieur le M * * * n'empêche pas que son tour ne soit rangé dans la même classe que ceux des sieurs V * * * & R * * *.

Les auteurs & les partisans des tours à corde, n'objecteront peut-être pas que la prohibition de ces tours, portée par une ordonnance de Piémont, ne fait pas loi en France? L'objection seroit risible & indécente: on ne la rappotte pas ici comme une autorité légale; c'est au roi seul, souverain législateur de son royaume, à lui en imprimer le caractere, si sa majesté le juge à propos, comme il y a lieu de l'espérer; mais on la propose seulement comme une autorité de principe pour l'espece particuliere. Les sciences & les arts sont fondés sur des principes qui sont loi pour ceux qui les cultivent: il y a autant de danger que de témérité à s'en écarter; on n'en veut d'autre exemple que les auteurs de nouvelles machines.

Qu'ils ne tirent pas non plus avantage de la gratification qu'ils ont obtenue du conseil, & qu'ils ne la proposent pas comme un préjugé en leur faveur; cette gratification est bien plus la récompense de leurs recherches que celle de leurs découvertes, & elle fait bien moins l'éloge de leurs talens que celui des bontés du magistrat qui la leur a obtenue, & de la libéralité du conseil qui la leur a accordée.

Personne n'ignore l'attention du ministere à exciter & à entretenir, par des promesses & par des gratifications, cette noble émulation si nécessaire pour porter les sciences & les arts à leur perfection; & tout le monde sait avec quel zele M. le Nain a toujours secondé les vues du ministere sur ce point.

Ce magistrat, bien convaincu que les tours des sieurs V * * *, R * * * & le M * * * n'avoient point corrigé le défaut du vitrage, c'est le nom que l'on donne au collement des fils de la *soie* sur l'hasple, chargea en 1748 un particulier d'Avignon (*a*), à qui il connoissoit des talens, de chercher le remede à ce défaut; & quoiqu'il ne l'ait pas trouvé, n'ayant fait que tripler la rainure de la roulette de l'hasple des tours ordinaires, encore exige-t-il le concours d'une habile tourneuse; cependant il a éprouvé de la part de M. le Nain la même libéralité dont les sieurs R * * *, le M * * * & autres précurseurs s'étoient ressentis, & cela parce que du moins il a travaillé tout autant & peut-être plus qu'eux, quoiqu'aussi infructueusement, & qu'il est juste de récompenser des talens qu'on a mis en œuvre, quel qu'en soit le succès, toute peine méritant salaire.

Si un sujet de Piémont, qui se serviroit de ces nouveaux tours, bien loin d'être récompensé, est puni d'une amende de 25 livres par chaque tour, *sotto pena di ff. 25. per caduno cavaleto*, les inventeurs de ces tours n'y feroient pas fortune assurément.

L'artiste Comtadin auroit bien plus de raison de s'arroger, sur le fondement de cette récompense, le mérite de son travail & la préférence sur ses concurrens, puisqu'au moins il peut leur opposer cet argument. . . . Si vous aviez trouvé le remede au vitrage, M. le Nain ne m'auroit pas chargé de le chercher: or il m'en a chargé, donc, &c.

Au reste, il faut discuter le fait par lui-même, & non par des préjugés épisodiques. Les nouvelles machines empêchent-elles le vitrage des *soies?* La négative est démontrée par les principes & par l'expérience. Reste à savoir si la machine de Piémont a cette prérogative. L'affirmative est aisée à prouver, d'après les observations ci-dessus.

D'abord elle a pour elle les principes généraux &

(*a*) Gazette d'Avignon du 28 Janvier 1749.

particuliers. En général tout mouvement qui se fait par le moyen des roues à dents, est plus juste & plus égal que celui à corde & à poulies : le premier peut se mesurer, diviser & distribuer à telle proportion que l'on veut; on en peut déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il est composé, & l'on est en état, à chaque instant, de compter ces gradations jusqu'à la plus petite réduction, ce que l'on ne sauroit faire dans le second mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas susceptibles de cette ponctuation géométrique qui seroit requise pour en mesurer & distinguer les progressions ; la chose est aussi claire qu'inconteſtable.

2°. Un mouvement composé est bien plus multiplié & varié qu'un mouvement simple : cela s'entend de soi-même : or le mouvement à rouage est un mouvement composé ; par conséquent, *&c.*

3°. Dans la these particuliere, on comprend que pour former sur l'hasple ou devidoir ces croisemens en zigzags, qui empêchent qu'aucun fil de la *soie* ne se couche l'un sur l'autre, il faut un mouvement extrêmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité représentative aussi-bien que productive de ces zigzags; ce qui ne se rencontre, ni même ne peut se rencontrer que dans le rouage en question.

Le pignon de l'hasple a vingt-deux dents qui s'engrenent à une roue, non de vingt-deux dents aussi, ce ne seroit-là qu'un même mouvement simple, mais de vingt-cinq dents. Cette irrégularité dans le nombre des dents, en engendre nécessairement une dans le mouvement, qui n'est appellé un *jeu* par l'ordonnance de 1724, qu'à cause de cette irrégularité même. La roue du va-&-vient de vingt-cinq dents, reçoit le mouvement d'une roue de vingt-deux dents, deuxieme irrégularité qui forme un second jeu : cette double irrégularité de mouvemens s'entretenant exactement par la correspondance d'entre le *va-&-vient & l'hasple* qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral, dont l'effet est d'imiter & de suivre la décomposition du cocon, la même méthode que le ver à *soie* a employée à le composer ; car c'est un point de fait constant entre les naturalistes & les artistes, que la *soie* du cocon y est filée en zigzags pareils à ceux que tour de Piémont fait former sur son hasple, & que par conséquent l'opération de ce tour est une imitation de la nature, dont l'industrie du ver, instruit par elle, est le prototype.

C'est-là cette merveille dont la découverte a coûté tant de veilles, de soins & de recherches aux Piémontois (*b*). Elle n'a point frappé les sieurs le M * * * & R * * *, parce qu'ils ne la supposoient pas dans un tour qu'ils n'avoient pas envie de préconiser à l'exclusion des leurs. D'ailleurs ils la connoissoient si peu (car on est bien éloigné de les taxer de cette partialité plus opiniâtre qu'aveugle que l'amour-propre inspire aux ouvriers pour leurs productions), qu'ils n'y entendoient pas même mystere, & n'en soupçonnoient point dans ce nombre & dans cet arrangement curieux de roues & de dents. « Le » quatrieme tour, disent-ils dans leur procès-verbal, » est celui que le feu sieur Baron a fait faire sur le » modele de ceux de Piémont ; son chassis est de la » même longueur. ... L'*hasple* donne le mouvement » au *va-&-vient* par le moyen d'un arbre horisontal, dont un bout engraine par des dents à l'arbre » de l'*hasple*, & l'autre à un plateau dentelé auquel » est attaché le *va-&-vient* ».

Cette laconique description, ce silence sur le nombre & l'arrangement des roues & des dents du tour de Piémont de la part des gens qui ont pompeusement étalé des inutilités (*c*) dans les autres tours ; provient tout au moins de ce qu'ils ne connoissoient guere ce qu'ils examinoient, ou qu'ils n'examinoient point assez ce qu'ils ne connoissoient pas ; cela est si vrai, qu'ils se sont même imaginés que ce rouage embarrassoit l'opération du tirage (*d*). Quelle inconséquence !

D'ailleurs une réflexion qui se présente ici d'elle-même, c'est qu'il n'est pas bien certain que la machine du sieur B * * * fût un modele parfait de celle de Piémont. Ce doute est d'autant plus raisonnable, que le témoignage même des sieurs M * * * & R * * *, de la façon dont ils en parlent, sert plutôt à le confirmer qu'à l'éclaircir, & encore moins à le résoudre.

L'autorité de la chose jugée (*e*) ne milite pas moins que les principes en faveur du tour de Piémont : enfin il a pour lui l'expérience de toute l'Europe. Muni de tant de titres, peut-on lui refuser une préférence aussi justement acquise ; préférence d'ailleurs dont il a été déja jugé digne par l'épreuve qui en a été faite en 1748, en présence de Messieurs les intendans du commerce, chez M. le Tourneur, l'un d'eux?

La perfection de ce tour n'a point échappé aux lumieres de M. Rouillé, secrétaire d'état, sous les yeux duquel il a paru. « J'ai vu (*f*), dit ce savant » ministre, le tour du sieur Othon, qui est celui du » Piémont : j'ai vu son devidoir, & j'ai été con» tent de l'un & de l'autre ». Cette approbation est un garant assuré de celle qu'on a lieu d'attendre de tous les connoisseurs devant qui l'on renouvellera l'épreuve du tour de Piémont, si le conseil le juge à propos.

L'importance du tirage ou filage de la *soie* démontrée par lui-même & reconnue par l'unanimité des fabriquans de l'Europe, rien de plus intéressant pour le bien du commerce du royaume en général, & en particulier des manufactures des étoffes de *soie* qui en sont la branche la plus considérable, que d'assurer la méthode de ce même tirage, par une décision qui prononce irrévocablement sur la préférence que la machine de Piémont mérite sur ses concurrentes. Et comme cette décision doit porter sur ces deux objets, 1°. la structure des tours, 2°. leur utilité; supposé que le conseil ne trouvât pas, quant à-présent, ces objets ou l'un des deux suffisamment éclaircis, par les raisons expliquées dans ce mémoire, en ce cas rien de plus simple que d'en faire faire la vérification en présence de nosseigneurs les commissaires du conseil, par les députés de l'académie royale des Sciences, conjointement avec ceux du commerce, & des manufacturiers, artistes & connoisseurs.

Cette précaution, qui est conforme à la sagesse & aux maximes du conseil, dissipera jusqu'au doute le plus leger, & acquerra infailliblement à la machine de Piémont une plénitude d'évidence, à laquelle ses adversaires, s'il lui en restoit encore alors, ne pourront résister.

Autres observations sur le tirage des soies. Quoique l'explication de la méthode dont les Piémontois se servent pour tirer leurs *soies*, paroisse suffisante pour parvenir à cette perfection qui leur est commune, il seroit néanmoins nécessaire d'établir un ordre, qui, sans exciter les murmures que causent ordinairement les nouveautés, pût rendre le public certain de la solidité du grand objet qu'on se propose.

L'ordre qu'on se propose d'établir, pourroit être

(*b*) On a fait en Piémont plus de roues que n'en contiendroient six tombereaux, auparavant de faire cette découverte.

(*c*) Voyez la description de l'hasple du tour du sieur R * * *, les numérations des dents de deux roues du même tour, une corde finement placée, *&c.*

(*d*) Voyez le procès-verbal.

(*e*) Réglement de Piémont de 1724.

(*f*) Lettre du 25 Août 1748 à M. de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes.

une espèce de réglement, qui pût concerner toutes les personnes qui s'appliquent à faire des *soies*, principalement celles dont la mauvaise foi peut donner lieu à de grandes défectuosités dans celles qu'elles font tirer; il ne peut se trouver que des personnes semblables à qui cette nouveauté donne de la répugnance; il est nécessaire d'expliquer quels sont les abus qui peuvent se commettre en pareil cas.

C'est un usage constant en France, en Piémont, en Italie, & depuis peu dans le royaume de Naples, que chaque particulier qui fait faire des *soies*, a la liberté de les faire tirer à sa fantaisie, c'est-à-dire, autant de cocons, plus ou moins. Cette liberté ne doit point être ôtée à ceux qui en jouissent, crainte de décourager les personnes qui s'appliquent à faire des nouvelles plantations de meuriers. Mais elle entraine après soi un grand inconvénient, en ce que, excepté néanmoins en Piémont, la *soie* tirée à 17 cocons est bien souvent vendue dans les foires ou marchés sur le même pié & au même prix que celle qui est tirée à 13 ou à 12; celle tirée à 12, comme si elle étoit tirée à 10 ou à 9, ainsi des autres. C'est au moyen de cette fraude qui échappe aux lumieres des plus fameux connoisseurs, par la finesse de la *soie* tirée, que tous les organsins de l'Europe, autres que ceux de Piémont, ne sont jamais portés à cette perfection si nécessaire pour celle des étoffes, si l'on en excepte néanmoins certaines fabriques, qui ayant des fonds assez considérables pour acheter dans le tems de la récolte la quantité de cocons dont elles peuvent faire l'emploi pendant le courant de l'année, sont en état de fournir une quantité proportionnée d'organsin égal & bien suivi auquel on donne communément le nom d'*organsin de tirage*.

Indépendamment de la fraude qui peut être mise en pratique dans le tirage des *soies*, concernant la quantité de brins supposée, la croisade si nécessaire pour l'union des brins qui composent le fil, & si utile pour parvenir à faire un bel organsin, ne peut-elle pas être négligée? Tout le monde sait que plus il y a de croisure, plus la *soie* acquiert de perfection; mais aussi elle se tire bien plus doucement; d'où on doit conclure que l'avidité du gain, & l'expédition du tirage pour vendre promptement la *soie* tirée ou greze, peut occasionner la négligence d'un article aussi essentiel dans le réglement de Piémont, de l'importance duquel dépend toute la perfection de la *soie*.

Il est peu de Fabriquans de *soie* en France qui soient en état de se fournir tout-d'un-coup de la quantité de cocons qu'ils peuvent faire tirer, & dont ils font préparer la *soie* pour être employée dans leurs manufactures, & les faire travailler pendant le courant d'une année, s'ils ne sont de ceux à qui le conseil a fait des fonds, ou accordé des privileges pour en trouver plus facilement; il faut donc avoir recours à cette multitude de particuliers qui font tirer eux-mêmes; & c'est précitément cette quantité de *soie* de différens tirages qui altere les organsins qui en proviennent: ce qui n'arriveroit pas, si on observoit à cet égard la même regle qui est pratiquée en Piémont.

Il est nécessaire d'observer encore qu'il est peu de fabriquans d'étoffes qui achetent les *soies* œuvrées comptant; le terme du payement est toujours au moins d'une année: il est porté quelquefois à plus de 15 mois, & cela par rapport au tems long pour la préparation de la matiere & la fabrication de l'étoffe; de sorte qu'un marchand de *soie*, qui au commencement de la récolte vendra la *soie* achetée dans le commencement de la précédente, qu'il n'aura pas pu faire préparer plutôt, pour continuer son travail, qu'il ne peut ni ne doit faire discontinuer, afin d'entretenir ses ouvriers pour ne pas les perdre, sera obligé d'attendre plus de deux années, avant que de pouvoir se procurer le remboursement des avances qu'il aura été obligé de faire en achetant les cocons de divers particuliers qui ne peuvent vendre que comptant.

Il n'en est pas de même des particuliers qui font tirer les *soies* qu'ils cueillent: ceux-là ne sont pas obligés de vendre leurs cocons comptant, attendu leur bien être, & le bénéfice qui se trouve sur la *soie* qu'ils font tirer, & sur les fraudes que quelques-uns peuvent mettre en pratique, ainsi qu'elles ont été citées. Ils vendent la *soie* qu'ils font, à ceux qui la préparent pour la vendre aux fabriquans d'étoffe. Ces fabriquans de *soie* n'en achetent qu'au fur & à mesure qu'ils en trouvent le débouché: ce qui fait que toutes ces parties différentes achetées de différens particuliers, réunies pour composer un même balot, ne peuvent faire qu'une marchandise ou matiere très-defectueuse.

Pour prévenir un abus aussi pernicieux, il seroit nécessaire de faire un réglement semblable à celui de Piémont, qui, entr'autres articles, en eût un qui assujettît chaque particulier de faire une déclaration au châtelain ou procureur fiscal du bourg ou village où il feroit sa résidence, de la quantité de cocons qu'il a cueillis: à combien de brins il voudroit les faire tirer: les croiser en conformité de la quantité, à peine de, *&c.* dans le cas où il feroit une fausse déclaration: charger ceux qui la recevroient, de faire des visites exactes, en leur attribuant une partie des amendes encourues, ou autre indemnité pour les exciter à veiller: préposer une personne pour faire des visites générales outre les particulieres: & enfin ne rien négliger de ce qui pourroit contribuer à faire des *soies* parfaites.

Toutes les précautions qu'on pourroit prendre pour parvenir à la perfection du tirage des *soies*, deviendront inutiles, dès qu'on négligera celles qui conduisent à la perfection de l'organsin, qui ne sauroit être parfait, ni même bon, si celui qui le prépare, n'est pas certain de la quantité de fils ou brins qui composent les fils. On ne sauroit être instruit de cette qualité qu'en mettant en pratique les moyens énoncés ci dessus.

Au moyen de cette précaution aussi nécessaire qu'utile, le particulier qui croiroit avoir été trompé dans l'achat des *soies* grezes, n'auroit besoin que de recourir à celui qui auroit reçu la déclaration de son vendeur, pour en être parfaitement instruit; d'ailleurs l'obligation imposée de la faire, tiendroit en quelque façon tous les fraudeurs en regle; & ceux qui ne s'y trouveroient pas, seroient obligés de subir la peine qui leur seroit imposée à cet égard; conséquemment les prévaricateurs seroient retenus par la crainte du châtiment ou par celle des exemples, & ne feroient plus de fausses déclarations.

Comme cet article est le plus délicat de ceux qui pourroient être insérés dans le réglement prétendu, aussi bien que celui de la croisade, il est néanmoins évident qu'il ne seroit à charge qu'aux personnes de mauvaise foi. Des semblables articles sont observés dans le réglement de Piémont concernant les filatures, ou à-peu-près de même. A l'égard des autres, tels que ceux qui concerneroient l'égalité du devidoir, tant pour les tirages de *soie* que pour les moulins à la préparer, le salaire des tireuses & des ouvriers qui travaillent aux moulins, les raisons qu'on donneroit de la nécessité de leurs exécutions, & l'examen qui en seroit fait, suffiroient pour les augmenter ou diminuer, selon que le cas l'exigeroit.

Dès que les mouliniers qui préparent la *soie* au sortir du tirage, seroient sûrs de la qualité de celles qu'ils employeroient, il est certain qu'ils s'appliqueroient à mieux travailler; aucune raison ne pourroit les disculper des reproches qu'on seroit en droit de leur faire sur les défauts qui se trouveroient dans

leurs ouvrages ; les organſins dont l'égalité eſt ſi recherchée, & qui ne ſe trouve que dans les fabriques auxquelles le tirage des *ſoies* eſt affecté, ſe trouveroient pour lors également beaux par-tout. Le prix exceſſif de ces mêmes organſins appellés communément *organſins du tirage*, qui ordinairement eſt de 3 à 4 l. par livre plus cher que les autres, feroit ceſſer, en diminuant, celui des étoffes, qui ne ſauroient être parfaites ſans le ſecours de ces mêmes organſins, conſéquemment la diminution de la matiere néceſſaire à la perfection de l'étoffe ſe trouvant dans l'étoffe même, pourroit donner lieu à une conſommation & à l'établiſſement de la fabrique de celles qui ne ſauroient ſubſiſter en France, que parce que la matiere dont elles ſont compoſées, eſt infiniment moins parfaite, & plus chere que celle dont les étrangers ſe ſervent.

Du moulinage des ſoies. Le moulinage ou filage des *ſoies* etant la préparation au moyen de laquelle on peut employer ou travailler la *ſoie*, ſoit pour les étoffes, bas, *&c.* il eſt néceſſaire, pour faciliter aux curieux l'intelligence de cette préparation, de leur faire remarquer que toutes les *ſoies* en général qui ſont tirées ſimplement du cocon, ſont appellées *ſoie grèze*.

Cette *ſoie* grèze reçoit enſuite différentes préparations, on en fait du poil, de la trame, & de l'organſin.

Le poil eſt compoſé d'un ſeul brin de *ſoie* grèze, tordu foiblement ſur lui-même ; cette préparation eſt néceſſaire pour donner plus de conſiſtance à cette qualité de *ſoie*, & afin qu'elle ne bourre pas en teinture ; le poil eſt défendu dans toutes les étoffes de *ſoie*, & n'eſt employé que dans la bonneterie.

La trame eſt compoſée de deux brins de *ſoie* grèze, tordus légerement comme le poil. Il y en a quelqu'une à trois brins, mais elle n'eſt pas commune.

On donne encore le nom de *trame* à une certaine quantité de brins de *ſoie* grèze, tordus enſemble ſur une machine diſpoſée pour cette opération, appellée *ovalle* ; mais comme cette qualité de *ſoie* n'eſt propre que pour les bonnetiers, on ne la détaillera qu'après avoir donné l'explication de la maniere dont on fabrique l'organſin.

L'organſin eſt compoſé de deux brins de *ſoie* grèze, il y en a de trois & de quatre, mais les plus ordinaires ſont de deux brins. La préparation de cette qualité de *ſoie*, eſt bien différente de celle des autres ; l'organſin ayant beſoin d'une force extraordinaire, pour qu'il puiſſe réſiſter à l'extenſion & aux fatigues du travail de l'étoffe dont il compoſe la chaine, ou toile, dans laquelle la trame eſt paſſée.

Il faut donc pour la compoſition de l'organſin, que chaque brin de *ſoie* grèze dont il eſt compoſé, ſoit tordu ſéparément ſur lui même, d'une force extraordinaire, avec l'aide du moulin diſpoſé pour cette opération. Ce tors, auquel on donne le nom de *premier apprêt*, & qui ſe fait à droit, eſt ſi conſidérable, que ſelon la ſupputation la plus exacte, trois pouces de longueur du brin, préparé comme il faut, auront reçû plus de 800 tours. Le reglement de 1737. donné *ad hoc*, ordonne, *art. 108.* de donner au moins aux organſins, au filage, ou premier apprêt, ſoixante points deſſous, & quinze deſſus ; c'eſt à-dire que le pignon qui conduit celui de la bobine ſur laquelle la *ſoie* ſe roule, à meſure qu'elle ſe travaille, n'ayant que quinze dents, & la bobine un pignon de ſoixante, il faut que le pignon conducteur faſſe quatre tours pour en faire faire un à la bobine, qui par conſéquent tournant très-doucement, donne le tems au brin de *ſoie* grèze de recevoir le tors ou apprêt qui lui eſt néceſſaire ; de façon que ſi le pignon de quinze dents en avoit trente, & celui de la bobine ſoixante à l'ordinaire, le brin n'auroit pas tant de tors ou apprêt, parce qu'elle ramaſſeroit la *ſoie* plus vîte, le moulin ne donnant que le tors ordinaire, lequel n'augmente ni ne diminue qu'au prorata du mouvement lent ou prompt qu'on donne à la bobine.

Chaque brin étant préparé de la façon qu'on vient de le démontrer, il eſt queſtion de donner à l'organſin le retors, ou ſecond apprêt, pour le finir ; il faut, pour parvenir à cette ſeconde opération, doubler, ou joindre enſemble deux brins de la *ſoie* préparée comme il a été dit ci-deſſus, & lorſqu'on a le nombre de bobines néceſſaires, on les remet ſur le moulin, pour leur donner le tors néceſſaire, c'eſt ce qu'on appelle *charger le moulin ;* avec cette différence, que le ſecond tors n'emporte que la dixieme partie du premier, puiſque l'article du reglement qu'on a déja cité, ordonne que les organſins gros ſeront retordus tant ſur tant, ou point ſur point : ce qui fait un quart de différence pour le mouvement, & que dans cette ſeconde opération, au-lieu d'une bobine pour ramaſſer le fil, dont la circonférence eſt ordinairement de ſix pouces ſeulement, ici c'eſt un devidoir, auquel les artiſtes ont donné le nom d'*haſpil*, tiré de l'allemand, *aſpler*, dont la circonférence eſt de quinze pouces environ ; ce qui faiſant ramaſſer ou devider la *ſoie* plus vîte, ne donne qu'un tors très-leger dans cette ſeconde préparation. (Art. 10. *du reglement de Piémont, concernant le moulinage des ſoies*, du 8 Avril 1724.)

Il faut obſerver que les bobines pour le ſecond apprêt, tournent à gauche, parce que ſi on les faiſoit tourner comme dans le premier, la *ſoie* tordue une ſeconde fois dans le même ſens, ayant reçu un tort conſidérable, ſe friſeroit d'une telle façon, qu'il ſeroit impoſſible de l'employer ; de ſorte que les deux brins tordus & préparés comme il vient d'être démontré, ces deux brins paroiſſant n'en compoſer qu'un, forment le fil d'organſin.

Les organſins à trois ou quatre brins, reçoivent la même préparation que ceux à deux brins, pour le premier & ſecond apprêt ; avec cette différence, que pour faire un organſin à trois brins, il faut doubler ou joindre enſemble trois brins, ſur une même bobine ; pour un organſin à quatre brins, on en joint quatre, enſuite chargeant le moulin, on leur donne le ſecond apprêt, comme aux premiers.

Il reſte à obſerver que quoique le moulin ne tourne que d'un même côté, qui eſt à gauche, néanmoins un ſeul moulin peut faire toutes ces qualités de *ſoies*, qui viennent d'être décrites, quoique les bobines ſoient de néceſſité de tourner à droit & à gauche, la diſpoſition des moulins étant de façon que les parties qui frottent contre les fuſeaux qui ſoutiennent les bobines, ont leur mouvement en dedans pour le premier apprêt, & en dehors pour le ſecond ; c'eſt une des plus grandes perfections des moulins, à laquelle les Piémontois ont donné beaucoup de luſtre. On expliquera ces différens mouvemens, en détaillant toutes les parties du moulin.

La *ſoie* ovalée reçoit une préparation ſemblable à-peu-près, à celle de la trame, avec cette différence, qu'au lieu de deux ou trois brins de *ſoie* grèze ſeulement, qui compoſent cette derniere qualité, la premiere eſt compoſée de huit, douze, & quelquefois ſeize brins ; mais comme cette qualité de ſoie n'eſt propre qu'aux bonnetiers, attendu qu'une étoffe ne doit recevoir dans ſa confection, qu'une certaine quantité de brins de trame, quantité proportionnée au deſſein, ou à ſa réduction, ou à la groſſeur de l'organſin, dont la chaîne eſt compoſée ; on ne pourroit pas faire une étoffe parfaite, ſi on y employoit une qualité de *ſoie* dont les brins ne pourroient pas être diminués ou augmentés, comme il arriveroit avec la *ſoie* ovalée.

L'art. 2. du reglement du mois de Février 1672.

qui permet aux maîtres bonnetiers de la ville de Paris, de faire des bas au moins à quatre brins de trame, pour l'aſſiſe qui forme la maille, ayant donné lieu à des abus conſidérables, en ce que les fabriquans, pour faire des bas légers, avoient trouvé le moyen d'employer des trames très-fines, ce qui rendoit les bas défectueux, il fut ordonné, par arrêt du conſeil, du 30 Mars 1700. *art.* 4. que les *ſoies* préparées pour les ouvrages de bonneterie, ne pourroient être employées en moins de huit brins; ces huit brins pouvoient être de trame ou de poil indifféremment, mais néanmoins de *ſoie* travaillée au moulin; mais comme les *ſoies* de cette eſpece faiſoient revenir le bas plus cher qu'il n'eſt aujourd'hui, attendu les frais du devidage & du doublage, les fabriquans de bas de Nîmes & de Lyon, inventerent l'ovale, qui eſt en uſage dans tout le royaume, excepté à Paris, afin que la modicité du prix de cette marchandiſe, qui n'eſt pas moins de 25 à 30 ſols chaque paire, donnât lieu à une plus grande conſommation.

Pour rendre plus intelligible la différence de la *ſoie* ovalée, d'avec la trame ou le poil, quant aux frais, il eſt bon d'obſerver que, ſuivant l'ancienne méthode pratiquée dans les provinces, lorſque la trame ou le poil étoient teints, il falloit les faire devider, ce qui coutoit des frais aſſez conſidérables; le dévidage étant fait, il falloit enſuite doubler, ou joindre enſemble la quantité de fils devidés, qui devoient compoſer l'aſſiſe; toutes ces opérations faiſoient revenir cette matiere plus chere; le doublage, en uniſſant les fils, qui ne pouvoient être au-deſſous de huit brins, leur donnoit une eſpece de tors, pour l'employer plus facilement, il falloit encore que les *ſoies* trame, ou poil, euſſent été travaillées au moulin, ainſi qu'il a été démontré dans l'article du moulinage, ce qui augmentoit les frais de la préparation; aujourd'hui l'ovale épargne le moulinage, le devidage en entier, & le doublage en partie, parce que l'ovale étant une imitation du doublage, une ouvriere, ou ouvrier ſeul, en faiſant autant que ſeize, ſelon l'ancienne méthode, le payement qui ſe fait pour une ſemblable préparation, eſt équivalent à la proportion du travail.

On a dit que la *ſoie* ovalée étoit un aſſemblage de huit, douze, même juſqu'à ſeize brins de *ſoie* greze, ſuivant la qualité de la *ſoie*, ou le poids qu'on veut donner au bas; cette *ſoie*, ou ces brins ſont préparés comme la trame, c'eſt-à-dire tordus légerement enſemble ſur eux-mêmes, & doivent compoſer la moitié de l'aſſiſe, qui par ſa groſſeur eſt devidée ſi aiſément, que les frais n'en ſont pas comptés, & c'eſt la ſeule préparation dont elle a beſoin; dans cette opération ſe trouvent renfermées le moulinage, le devidage, & la partie du doublage, bien différent de l'ancien.

Lorſque la *ſoie* eſt ovalée, on la donne au teinturier pour lui donner la couleur deſirée, & lorſqu'elle eſt teinte, comme on vient de dire qu'elle ne compoſoit que la moitié de l'aſſiſe, on joint enſemble les deux fils de *ſoie* ovalés, & les repaſſant ſur l'ovale, comme le premier, ces deux fils paroiſſant n'en compoſer qu'un, forment l'aſſiſe entiere, propre à la fabrication du bas.

Outre la propriété de l'ovale à concourir à la diminution des frais pour préparer la *ſoie*, elle en a encore une pour le mélange des bas; par exemple ſi on veut faire un bas mélangé gris de maure, & gris clair, on fait teindre un fil de chacune de ces deux couleurs, on les double ou joint enſemble, & les repaſſant ſur l'ovale, le tors que cette machine donne à ces deux fils, quoique léger, eſt ſi juſte que le mélange ſe trouve parfait dans la fabrication du bas; delà vient que dans le mélange des bas de Nîmes, Lyon, *&c.* on ne voit point des barres brunes, ni des barres claires, mais un mélange ſi régulier, qu'il n'eſt pas poſſible de faire mieux.

Outre cette perfection de l'ovale, il en eſt encore une dans cette même machine, qui n'eſt pas moins eſſentielle que la précédente. Le fabriquant qui fait ovaler ſa *ſoie*, fait juſqu'à un pouce la longueur de ſon écheveau, & la quantité qui lui eſt néceſſaire pour la qualité ou longueur du bas qu'il ſe propoſe de faire, de façon que, comme il arrive très-ſouvent que le teinturier charge la *ſoie* de drogues, pour rendre le poids de la *ſoie*, en conformité des reglemens & de l'uſage, retenant de ſon côté une partie des écheveaux, il arrive que la longueur déterminée & juſte de l'ovale, met le fabriquant de bas à l'abri de cette fraude, parce que étant ovalée teinte, elle doit avoir la même longueur que lorſqu'elle ne l'étoit pas, & que quand même le poids ſe trouveroit dans la partie rendue par le teinturier, ſi la longueur n'y étoit pas de même, la fraude ſeroit trop viſible.

Pour rendre ſenſible la façon dont on peut meſurer la longueur du fil ovalé, il n'eſt beſoin que d'examiner l'haſple, ou devidoir, ſur lequel ſe forment les écheveaux; au bout de l'axe, ou arbre du devidoir, eſt un pignon de quatre dents, qui engrene à une roue de vingt-quatre, de façon que tous les ſix tours du devidoir, la roue en fait un; au centre de cette même roue eſt attaché un autre pignon de quatre dents, qui engrene à une ſeconde roue de quarante; tous les dix tours de la premiere roue, cette ſeconde en fait un; combinez le mouvement de l'haſple, avec celui de la premiere & ſeconde roue, il arrivera que toutes les fois que cette derniere fait un tour, le devidoir en fait ſoixante; la choſe eſt claire; au centre de cette ſeconde roue, eſt un axe de quatre à cinq pouces de longueur, & de trois ou quatre lignes de diametre, ſur lequel ſe roule une corde fine, au bout de laquelle eſt attaché un poids de trois ou quatre onces, afin de la tenir tendue; lorſqu'on veut ſavoir combien de tours le devidoir a fait, il n'eſt beſoin que de compter les tours de la corde, ſur l'axe de la ſeconde roue, & multiplier ces mêmes tours par ſoixante, le produit donnera juſte la quantité des tours du devidoir; par exemple, dix tours de la petite corde, multipliés par ſoixante, donneront ſix cens tours du devidoir, *&c.*

Toutes ces perfections établies de l'ovale, n'empêchent pas qu'il n'y ait une imperfection bien marquée dans le bas fabriqué avec les ſecours de cette machine, puiſque le réglement concernant la manufacture de cette marchandiſe, en défend l'uſage à Paris, où il n'eſt permis de fabriquer des bas qu'à trame diſtincte; c'eſt le terme des fabriquans de Paris. Il s'agit d'établir la différence qui ſe trouve dans le bas fabriqué avec de la *ſoie* ovalée, d'avec celui qui l'eſt à trame diſtincte.

La façon dont on a démontré la préparation de la *ſoie* ovalée, eſt bien différente de celle de la trame ou du poil. Dans cette premiere, tous les brins de *ſoie* greze ſont préparés enſemble: & dans la ſeconde, ils ſont préparés ou deux enſemble, comme la trame, ou un ſeul, comme le poil. Or il réſulte de toutes ces préparations différentes, qu'il n'eſt perſonne qui ne convienne que 8 brins de trame préparés ſéparement, auront plus de conſiſtance & plus de perfection que 16 brins, de la même maniere préparés tous enſemble; conſéquemment qu'un bas fabriqué à trame diſtincte, acquerra plus de brillant & plus de qualité qu'un autre fabriqué avec de la trame ovalée. Il eſt encore à remarquer que ſi un bas fabriqué avec de la *ſoie* ovalée, ſe trouve au ſortir de l'apprêt avoir un nœud à l'endroit, il faut néceſſairement le couper pour ôter cette difformité; or on ſoutient qu'il n'eſt pas poſſible de couper un nœud

de la *soie* ovalée, qu'on ne coupe l'assise du bas, ou au-moins la moitié, conséquemment que la maille n'échappe totalement, ce qui ne sauroit arriver dans un bas fabriqué à trame distincte, où un nœud de la *soie* coupée, ne composant que la huitieme partie de l'assise, les septieme & huitieme restantes auront toujours assez de force pour soutenir la maille.

Enfin l'invention de l'ovale n'a été établie & tolerée en France, que pour faciliter le commerce avec l'étranger. Les Anglois nous ont indiqué cette machine, nous aurions la mauvaise grace de leur laisser faire impunément ce commerce, tandis que nous pouvions les imiter : on n'empêche pas à Paris d'ovaler des trames & des organsins ; mais dans ce cas, l'ovale n'étant qu'une double préparation, qui augmente la perfection de cette marchandise ; la consommation qui se fait dans la ville étant plus que suffisante pour occuper tous les maîtres bonnetiers qui y sont établis ; il n'est pas surprenant si les bas y sont plus chers qu'en aucune ville du royaume, & si leur prix excessif empêche la consommation qui pourroit en être faite chez l'étranger. Ce qui n'empêche pas néanmoins que les connoisseurs n'accordent la préférence à qui elle est dûe, quant à la qualité, puisqu'on a vu des fraudeurs marquer impunément des bas fabriqués à Lyon avec un faux plomb de Paris, ce qui a occasionné le réglement du 10 Juillet 1743, qui concerne la bonneterie.

Explication du moulin à filer la soie. La planche marquée *A* représente un moulin à trois vargues ; on appelle *vargues* chaque rangée de bobines & fuseaux ; il y a des moulins en Piémont à 4 & 6 vargues, mais les plus ordinaires sont à 4 ; savoir, trois vargues pour le premier apprêt, & un pour le second, attendu que ce dernier fait autant d'ouvrage que les deux, même les trois autres, ainsi qu'il a été expliqué dans la description du moulinage des *soies*. Il sera encore à-propos d'observer que le vargue du bas du moulin qui donne le second apprêt aux organsins ou le retordement, peut aussi faire des trames. La partie rembrunie de l'intérieur du moulin est un assemblage de pieces de bois de la largeur d'un pouce & plus, montée en forme de chassis, de figure ronde, comme la figure du moulin, laquelle tournant sur un pivot par le secours d'un homme, de l'eau ou d'un cheval, donne le mouvement à toute la machine. Il n'a pas été possible de décrire cette partie intérieure, parce qu'elle auroit fait disparoître les principales, qui composent toute la machine entiere.

La lettre *A* représente le bâtiment du moulin ; *B*, la partie intérieure qui tourne ; *C*, des pieces de bois appliquées sur la partie tournante, en forme de vis sans fin, appellées *serpes*, posées diagonalement sur cette même partie, lesquelles passant dessous les branches des étoiles marquées *D*, les font tourner régulierement, de façon que lorsqu'une serpe a élevé en tournant une branche de l'étoile ; celle qui lui succede par sa position, prend celle de dessous, & successivement elles se reprennent les unes & les autres ; *E*, piece de bois faite en forme de croix, attachée solidement à la partie tournante, mobile dans la croisée, garnie de peau, dont le frottement contre les fuseaux leur donne le mouvement en dedans, & à droit dans les deux vargues supérieurs, & à gauche dans le vargue inférieur, ainsi qu'il est démontré par la figure ; *F*, roue qui donne le mouvement au va-&-vient, ou espece de cercle sur lequel sont posés des fils de fer courbés, en forme d'anneau, servans de guide au fil qui se roule sur les bobines marquées *C*, ce qui les fait porter d'une extrémité intérieure à l'autre, & les fait croiser par cette variation, réguliere & nécessaire pour faciliter le dévidage de la *soie* filée, quand il est question de la doubler pour lui donner le second apprêt ; *H*, le petit cercle de bois ; *I*, les fils de fer recourbés ; *L*, support des étoiles ; *M*, étoile ou pignon, qui donne le mouvement aux bobines *G*, dans les deux vargues supérieurs, & aux dévidoirs *N* du vargue inférieur ; *O*, bobines pour filer la *soie*, qui tournent à droite ; *P*, bobines pour donner le retordement ou second apprêt, qui tournent à gauche ; *Q*, coronaire ou couronne à laquelle est attaché un fil de fer *R*, qui facilite le devidage de la *soie* qui est sur les bobines ; *S*, les fuseaux ; *T*, petits verres dans lesquels entre la pointe des fuseaux, appellés par les Piémontois *carcagnotes* ; *V*, pivot de la plante du moulin ; *X*, arbre du moulin, qui avec l'arbre *X* du dévidage, ne doit composer qu'une seule piece. Lorsque les moulins tournent à l'eau, ou avec des grandes roues garnies de deux hommes, & qu'il se trouve plusieurs plantes de moulin qui doivent tourner par un seul mouvement, la partie *X* du moulin est environnée d'une roue à cheville marquée *Y*, laquelle, par le moyen de la lanterne *aa*, attachée à l'arbre de la grande roue à l'eau ou à hommes, donne le mouvement au moulin. Et lorsqu'il se trouve plusieurs plantes, la communication du mouvement se fait de l'une à l'autre plante, de la même façon qu'il est marqué dans celle-ci.

La planche marquée *B* représente le devidage des *soies* sur les bobines, pour les mettre sur le moulin. Ces devidages doivent être de 400 tavelles ou devidoirs pour les moulins à 3 ou 4 vargues, & à-proportion suivant la quantité de plantes de moulin, ce qui n'empêche pas qu'on ne fasse devider à des ouvrieres avec la main pour suppléer au défaut du devidage. La *soie* devidée avec les tavelles est la même qui sort de dessus le tour à tirer la *soie*, appellée communément *soie greze*.

Il est inutile de donner la dénomination des roues à chevilles & à dents, de même que des lanternes, qui sont les mêmes, le mouvement étant très-bien indiqué, il ne s'agit que de faire remarquer les principales opérations de ce devidage ; *A*, roue qui donne le mouvement à toute la machine ; *B*, roue à couronne, laquelle, par un excentrique qui lui est attaché, conduit le va-&-vient marqué *C*, où sont placés les guides qui font varier le fil sur les bobines *D*, afin de faciliter le devidage de la *soie* ; *E*, roues de bois dans le canon desquelles est passé quarrément une tringle de fer de longueur, pour qu'elles tournent toutes ensemble, & par leur frottement à la noix *F*, dans laquelle est passé immobilement une broche de fer qui entre dans la bobine *D*, elles font tourner les bobines qui appuient par la noix de la broche sur les roues *E* très-légerement, ou par leur propre poids, de façon que quoiqu'un fil de l'écheveau qui est sur les tavelles retienne, les roues ne cessent point de tourner, sans néanmoins casser le fil ; *G*, tavelles ou forme de devidoir ; *H*, petits poids attaché à un cercle de la noix de la tavelle pour la fixer ; *K*, banque ou partie qui soutient tout le devidage ; *L*, petites roulettes qui soutiennent la lame du va-&-vient.

Il est à observer que les moulins seuls, comme celui dont nous donnons la description, tournent au moyen d'un homme, qui est dessous dans la partie intérieure de la machine ; & lorsqu'il se trouve quatre ou cinq plantes de suite, si on fait tourner par le secours des hommes, on les met dans une grande roue qui communique par son arbre à celui du moulin, à la grande roue duquel engrene un autre arbre posé horisontalement, qui communique à une autre plante, & successivement par la même continuation, lorsque l'eau fait tourner lesdits moulins. On a vu jusqu'à 18 plantes de suite, qui ne recevoient leur

mouvement

mouvement que d'une seule roue à l'eau, qui produit le même effet que celle à homme.

Explication de l'ovale. *A* bâtiment de l'ovale. *B* assiette de l'ovale. *C* manivelle pour donner le mouvement. *D* grande roue sur laquelle est passée la courroie qui embrasse les fuseaux pour les faire tourner. *E* la courroie. *F* poulies en forme de bobines pour soutenir la courroie & la faire joindre aux fuseaux. *G* petite assiette qui soutient les fiches qui tiennent les fuseaux. *H* les fuseaux. *I* verres dans lesquels entre la pointe des fuseaux pour tourner sur eux-mêmes. *K* les bobines. *L* le coronaire sur lequel est passé le fil de fer qui conduit les brins, & qui d'un côté facilite le devidage de la bobine. *M* les fils de *soie*. *N* chassis en forme d'ovale pour conduire les fils sur le devidoir. *O* anneaux dans lesquels les fils sont passés. *P* devidoir sur lequel se forment les écheveaux. *Q* pignon qui fait tourner une roue *R*, à laquelle est attaché un excentrique qui fait mouvoir la branche *S* du chassis, pour faire varier les fils qui forment les écheveaux, afin d'en faciliter le devidage. *T* roulette sur laquelle est posée un côté de la branche *S* pour en rendre le mouvement plus doux. *V* roue à chevilles qui donne le mouvement à la roue *X*, à l'arbre de laquelle est attaché un pignon *Y*, qui engrene avec le pignon *Z*, attaché aussi à l'arbre du devidoir, ce qui compose le mouvement de toute la machine. A l'arbre de la roue à chevilles *X*, & en-dehors du montant *1*, est attaché un pignon *2*, qui ne peut pas être vu, qui engrene à la roue *3*; à cette même roue est un autre pignon qui ne paroît pas, lequel engrene dans la roue *4*, à l'arbre de laquelle est un autre pignon qui engrene à la roue *5*, ce qui compose le mouvement qui indique le nombre des tours du devidoir. A la roue *5*, est une cheville *6*, laquelle prenant la queue du marteau *7*, pour le faire frapper sur la cloche *8*, avertit qu'elle a fait un tour, conséquemment que le devidoir en a fait un nombre proportionné, & à la quantité de dents dont sont composées les roues de ce mouvement, & à la quantité de celles des pignons. A l'arbre de la roue *5*, & hors de la machine, est un petit essieu long de 4 à 5 pouces, sur lequel se roule une corde mince, à laquelle est suspendu un petit poids qui indique les tours de cette roue, par conséquent ceux du devidoir, en comptant les tours de la corde sur cet essieu. Quelques personnes se servent de cette façon de compter, d'autres ne s'en servent pas, & marquent les coups de la cloche; cela est arbitraire.

Extrait du réglement publié à Turin, par ordre de S. M. le roi de Sardaigne, concernant le tirage & le filage des soies, *le 8 Avril 1724.*

Régles pour la filature des cocons. ARTICLE I. Quiconque voudra tenir des filatures de quelque qualité de *soie* que ce puisse être, personne n'étant excepté, sera tenu chaque année, avant que de commencer le tirage, d'en faire la déclaration; savoir, celles qui se feront dans les fauxbourgs de la ville de Turin & son territoire, à l'office & entre les mains du secrétaire du consulat, qui sera obligé d'en tenir un regitre à part; & celles qui se feront dans les autres villes, terres & lieux indépendans, à l'office du juge de l'ordinaire; & chacun sera en telle occasion la soumission entre les mains des secrétaires respectifs du consulat ou de l'ordinaire, d'observer ou faire observer les régles ou articles ci-dessous écrits, sous la peine de perdre ses *soies* filées ou leur valeur, même à défaut d'avoir fait ladite déclaration ou soumission.

L'ordinaire qui aura reçu lesdites déclarations, sera tenu de les remettre à l'office du consulat de Turin dans la quinzaine, à compter du jour qu'elles auront été faites, à peine de payer de ses propres deniers les vacations du commissaire que le magistrat sera obligé d'envoyer sur les lieux pour les retirer.

Le secrétaire du consulat de la ville de Turin sera obligé de tenir un regitre à part desdites déclarations.

Les susdites déclarations seront faites par les préposés ou maîtres auxdites filatures, & non par les propriétaires d'icelles, qui seront néanmoins tenus de répondre civilement pour leurs prépposés.

Observation sur les articles de ce réglement. L'obligation imposée sur le premier article de ce réglement à tous ceux qui voudront entreprendre de tenir des filatures de *soie*, ou faire tirer des quantités considérables de cocons, pour les faire filer ensuite sur leurs moulins, afin de faire des organsins suivis & égaux, ne concerne pas seulement de simples particuliers ou négocians; elle concerne encore les personnes les plus distinguées de l'état, soit par leur naissance, soit par leurs emplois, qui ont tous des filatures considérables, comme faisant la plus grande partie de leurs richesses; c'est pour cela que les seuls prépposés aux filatures sont assujettis à faire les déclarations inférées dans le premier article, qui n'exclud pas néanmoins les propriétaires de la peine imposée aux contrevenans, puisqu'ils sont tenus d'en répondre civilement en cas de contravention. Elle sert encore à faire ressouvenir les mêmes prépposés de la nécessité où ils doivent être de se conformer à tous les articles du même réglement, pour parvenir à la perfection si nécessaire du tirage & du filage des *soies*; & à donner connoissance aux juges du consulat, tirés en partie de la noblesse, des lieux où sont les filatures, afin que les commis qu'ils ont soin d'y envoyer de tems-en-tems, puissent plus facilement faire leurs visites, pour ensuite en fournir leur rapport par les procès-verbaux qu'ils sont obligés de dresser, quoiqu'il ne s'y trouve pas de contraventions.

Le nom de *filature* est donné aux lieux où le tirage du cocon est suivi du moulinage de la *soie*, tant en premier qu'en second apprêt; de façon qu'au sortir de la filature, elle soit préparée en organsin parfait, & prête à être mise en teinture.

II. Toutes les filatures excédant trois fourneaux, devront être conduites pendant le cours de leur travail par une personne capable d'en répondre audit consulat, ou ordinaire du lieu où résidera le maître de la filature, afin qu'il soit plus exact à observer les articles suivans du présent réglement, à peine de 25 écus d'or.

Observation. Ce second article fait voir que dès qu'un tirage est un peu considérable, il doit être conduit par une personne capable de répondre au consulat de l'exacte observance du réglement. Il y a des tirages de 20 à 30 fourneaux.

III. Pour filer lesdites *soies*, il faudra séparer les bons cocons d'avec les chiques, falouppes & doupions; il faut enlever la bourre, & les filer séparément les uns des autres, en mettant dans la chaudiere un nombre de cocons proportionné à la qualité des soies qu'on doit filer; & la fileuse sera bien attentive à ce que les *soies* se trouvent bien égales: le tout à peine de 25 écus d'or contre le maître de la filature ou son prépposé qui s'y trouveront présens, ou donneront leur consentement à un semblable mélange, & 10 livres contre la fileuse pour chaque contravention.

Observation. Ce qui est ordonné par cet article se pratique en plusieurs endroits de la France.

IV. Toutes lesdites *soies* ne pourront être filées qu'à deux fils seulement, de maniere qu'elles ne puissent former sur l'hasple ou dévidoir que deux écheveaux, ayant soin de faire croiser les *soies* fines & superfines au-moins quinze fois, & les autres qualités un plus grand nombre de fois, & à-proportion de la qualité de chacune & de sa grosseur; lesquels croisemens ne seront point faits quand le dévidoir tourne

déclarant que toutes les fois que les deux fils viendront à se joindre, de maniere que le fil aille double sur un seul échevau, il faudra faire tourner l'hasple en arriere, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le commencement du doublage. Un fil semblable doit demeurer entre les deux écheveaux, pour former un lien qui servira à les attacher; avec défense de se servir d'autre matiere: le tout sous les peines susdites, outre la perte de la *soie*.

Observation. Ce quatrieme article n'est de conséquence qu'à l'égard des croisemens des *soies*. Il se pratique par-tout du plus au moins.

V. Toutes les *soies* préparées de cette façon, devront être levées, bien purgées, nettes & égales, selon leur qualité respective.

VI. Les chevalets sur lesquels seront filées les susdites *soies*, devront avoir les piliers éloignés de deux piés *liprandi*, 28 pouces les deux, l'un de l'autre, afin que du tour à la lame il se trouve un tel éloignement, que les fils croisés comme il a été dit ci-devant, puissent aller sur le tour plus secs & mieux conditionnés: sous peine contre les maîtres des filatures de 25 livres pour chaque chevalet qui sera disposé différemment.

Observation. Ce sixieme article, qui ordonne que les piliers qui supportent le *va-&-vient* seront éloignés de deux piés liprandi de ceux qui soutiennent le tour, détruit totalement l'usage des machines nouvellement inventées pour titer la *soie*: il faut le prouver. La raison de cet éloignement n'a d'autre objet que celui de donner lieu à la *soie* de se trouver sur le tour ou hasple plus seche & mieux conditionnée. Or selon le système des auteurs des nouvelles machines, ils prétendent tirer la *soie* avec plus de célérité; ce qui ne lui donneroit pas le tems de venir sur le tour aussi seche & aussi conditionnée que l'article l'exige, mais plus humide & plus baveuse, & le détruiroit totalement, si la méthode étoit bonne: au lieu que si l'article est bon, il faut nécessairement que les nouvelles machines soient détruites; puisque plus la *soie* se trouvera seche sur le tour, plus elle sera aisée à devider, ce qui est précisément l'objet qu'on doit se proposer. *Vide* le *mémoire* envoyé à M. le Tourneur le 15 Janvier 1747; à M. de Montaran le 12 Janvier *idem*.

Deux piés liprandi composent 28 pouces pié de roi.

VII. Les tours sur lesquels se fileront les susdites *soies*, ne pourront avoir plus de 48 onces de circonférence, ni moins de quarante; observant néanmoins que tous les tours d'une filature soient d'une mesure égale, sous les peines susdites.

Observation. Les 48 onces de circonférence ordonnées par le septieme article, qui sont autant que 76 pouces, pié de roi, ne sont pas d'une grande conséquence pour le plus ou le moins; mais il est d'une conséquence extraordinaire que dans une filature tous les tours soient égaux: il seroit même nécessaire que tous les tours du royaume ne fussent pas plus grands les uns que les autres.

VIII. Les écheveaux ne seront point levés de dessus le tour qu'ils ne soient bien secs; & pour cet effet chaque chevalet sera pourvu de deux tours; & ceux qui seront doubles, de quatre, sous la peine susdite.

Observation. Ce qui est contenu dans ce huitieme article, se pratique presque par-tout.

IX. Chaque flotte ou écheveau de *soie* de la premiere & seconde qualité, ne pourra être que de trois à quatre onces pour le plus haut poids; celle de la troisieme & quatrieme qualités pourra être depuis six onces jusqu'à huit, sous la peine susdite.

Observation. A l'égard du poids des écheveaux mentionnés dans ce neuvieme article, comme il se fait peu de *soie* de la premiere & seconde qualités, il n'est pas pratiqué.

X. Apres que chacune desdites flottes aura été levée, elle sera pliée à deux tours seulement, sans être liée avec du fil, cottée ou moresquée, faisant passer seulement une tête dans l'autre, de façon qu'on puisse reconnoître facilement si elle aura été travaillée sans fraude, & en conformité du présent reglement; sous la peine dite ci-dessus.

Observation. Cette façon de tirer la *soie* de dessus le tour, contenue dans ce dixieme article, n'est simplement que pour examiner sa qualité.

XI. L'eau des bassines sera changée au-moins trois fois par jour, ayant soin de bien purger les cocons de la moresque, afin de rendre la *soie* bien nette & égale, & sans aucune bave. Il faudra lever au-moins une livre de moresque sur chaque rub de cocons, eu égard à la qualité des susdits cocons, sous peine de 10 livres contre la fileuse, chaque fois qu'elle sera trouvée en contravention.

Observation. Le changement d'eau dans les bassines est tres-utile pour donner à la *soie* cette propreté qui lui est nécessaire. A l'égard de la bourre ou moresque qui enveloppe le cocon, comme elle est très-grossiere en comparaison de celle qui se forme, il est nécessaire d'en lever au-moins une livre sur chaque rub, qui vaut autant que 25 livres de notre poids.

XII. Tout maître de filature sera tenu, à chaque demande qui lui en sera faite par l'ordinaire du lieu, ou par les commis du consulat de Turin, de donner un état de la *soie*, des douppions, de la chique & de la moresque, le tout distinctement & séparément, sous peine de 25 écus d'or.

Observation. La peine de 25 écus d'or attachée à cet article, n'est précisément que pour savoir la quantité & qualité des *soies* de chaque particulier, afin qu'elles ne puissent pas être vendues sans payer les droits considérables, qui ne se perçoivent que sur la *soie* œuvrée, trame ou organsin, c'est-à-dire prête à être mise en teinture; ce qui fait qu'il est défendu sous des peines très-rigoureuses de sortir aucune *soie* grézée du Piémont, ou qui ne soit travaillée.

XIII. Le salaire des fileuses sera réglé à journées, & non à raison de tant la livre de la *soie* qu'elles fileront; & en cas de contravention, le maître de la filature encourra la perte de toute la *soie* déja filée, & la fileuse celle de 20 livres, outre la perte de son salaire.

Observation. C'est un usage établi en beaucoup d'endroits de France & d'Italie, de ne payer les fileuses de *soie* qu'à raison de tant chaque livre, ce qui fait qu'elles négligent la qualité pour s'attacher à la quantité, & par conséquent laissent passer toutes les ordures occasionnées par les mauvais croisemens, qui ne sont négligés que pour avancer l'ouvrage, & gagner plus par conséquent; au lieu que dès que la fileuse est payée à journée, on a soin de la veiller, & elle a soin de faire mieux.

XIV. Chaque fourneau devra avoir un conduit de telle hauteur, qu'il empêche la fumée d'aller sur le tour, à peine de 25 livres contre le maître.

Observation. Comme la fumée noircit la *soie* & la rend moins brillante, il est nécessaire de donner au conduit du fourneau une hauteur qui puisse parer à cet inconvénient, très-préjudiciable à la vente.

XV. Les bassines ou chaudieres devront être ovales, minces & profondes d'un quart de ras, environnées d'une couverture de planches, & les chevalets pourvus de leur jeu nécessaire pour faire les croisemens de la *soie* juste. Chaque jeu aura un pignon de 35 dents; la grande roue 25; l'étoile du tour & la petite roue 22 chacune. Il faudra maintenir un ordre semblable pour bien faire, défendant totalement l'usage des chevalets de corde: le tout sous la peine susdite.

Sept tours de l'hasple donnent cinq tours au va-&-vient.

Sept tours de celui de Rouviere, n'en donnent qu'un.

Huit tours de celui de Masurier, n'en donnent qu'un.

Observation. La profondeur des baſſines fixée par l'article 15 à un quart de ras, qui vaut cinq pouces & demi, pié de roi, eſt ſenſible; le mouvement du chevalet n'eſt pas de même, & il ne peut bien être démontré qu'en examinant le travail, attendu l'inégalité du nombre de dents qui compoſent les quatre roues qui donnent le mouvement au va-&-vient. Il eſt à obſerver ſeulement que l'uſage des cordes pour les chevalets eſt totalememt défendu, ce qui acheve de détruire tous les chevalets qui en ſont pourvus. *Vide* le *mémoire* envoyé à M. de Montaran le 12 Janvier 1747; à M. le Tourneur le 15 dudit mois.

XVI. Chaque fourneau où ſera filée la *ſoie* de premiere & ſeconde ſortes, ſera pourvu d'un tourneur ou d'une tourneuſe habile, ou qui ait pratiqué, auxquels il ſera defendu de tourner le dévidoir avec le pié, à peine de 5 livres.

Obſervation. Ce ſeizieme article n'eſt pas d'une grande conſéquence, parce qu'il n'eſt pas difficile de tourner comme il faut l'haſple ou devidoir. Il démontre ſeulement combien les Piémontois ſont ſcrupuleux pour parvenir à la perfection du tirage des *ſoies*.

XVII. Il ne ſera point permis, à peine de 10 liv. aux fileuſes, ni à qui que ce ſoit, de nettoyer la *ſoie* ſur l'haſple & hors de l'haſple, avec des aiguilles, poinçons ou autres, ce qui eſt appellé vulgairement *aiguiller la ſoie*.

Obſervation. Rien de plus dangereux que de nettoyer la *ſoie* avec des poinçons ou aiguilles, qui la coupent & la bourrent.

XVIII. Sous ſemblable peine il eſt défendu de liſſer les flottes ſur le tour ou autrement, avec de l'eau, même pure, ou autre ſorte d'eau; elles doivent être nettoyées ſeulement avec les mains, ſans ſe ſervir d'aucun autre ingrédient.

Obſervation. L'eau pure donnant un brillant à la *ſoie*, qui ne la rend pas meilleure, & les autres ingrédiens la chargeant, l'article 18 a pourvû aux autres inconvéniens qui peuvent réſulter de ces opérations différentes.

XIX. Toutes les *ſoies* qui, encore qu'elles fuſſent hors des filatures, ſe trouveront en quelque tems que ce ſoit, & à qui qu'elles puiſſent appartenir, défectueuſes, n'étant pas filées ou travaillées conformément à leurs qualités, n'ayant pas obſervé la forme & les regles preſcrites ci-deſſus, tomberont irrémiſſiblement en contravention; & outre les peines ſuſdites ſeront, ſur la reconnoiſſance ſommaire préalablement faite de leurs défauts, brûlées publiquement, ſauf le recours du propriétaire comme il aviſera raiſonnablement; avec obligation au maître fileur ou moulinier de dénoncer les *ſoies* défectueuſes qui ſe rencontreront, & de qui il les aura reçues, ſous peine de 25 écus d'or contre le maître qui contreviendra au préſent réglement.

XX. A l'égard des *ſoies* ordinaires dites *fagotines*, après que la ſéparation en ſera faite d'avec les bonnes, il faudra en faiſant la battue tirer la moreſque par le haut de la baſſine juſqu'à trois fois, à la hauteur d'un demi ras au-moins, afin que la *ſoie* reſte bien purgée & nette; ſous peine par les contrevenans de payer 30 écus pour chaque livre de *ſoie*.

Obſervation. L'article 20 ne concerne que les petites parties de *ſoie* faites par des particuliers, qui ſont appellées *fagotines*, parce qu'elles ne ſont pas deſtinées pour des filages ſuivis, par conſéquent très-inégales; & quoique ceux qui les font tirer ſoient aſſujettis aux mêmes réglemens, néanmoins les différentes qualités raſſemblées pour compoſer un ſeul ballot, forment toujours une *ſoie* défectueuſe, attendu qu'elle eſt tirée de pluſieurs perſonnes dont le tirage n'eſt pas ſuivi. C'eſt ce qui ſe pratique en France, où il y a peu d'organſin de tirage. On peut voir là-deſſus le petit *mémoire* envoyé le 6 Juillet 1747, à M. de Montaran; & à M. le Tourneur le 23 Mars 1747.

XXI. Et pour plus grande obſervance de tout ce que deſſus, le conſulat & l'ordinaire des lieux ſeront obligés reſpectivement, dans les occaſions ou tems des filatures, de viſiter & faire viſiter, par des perſonnes expérimentées, les lieux où ſe fileront leſdites *ſoies*, afin de prendre les informations des contraventions qui pourront ſe trouver, pour procéder & condamner les contrevenans aux peines ci-deſſus preſcrites: défendant aux ordinaires ou autres auxquels ſeroient commiſes ſemblables viſites, d'exiger aucune choſe pour leurs vacations, ſinon en fin de cauſe, & ſur le pié qu'elles ſeront taxées par le conſulat.

Obſervation. On peut comparer les viſites ordonnées par l'article 21, à celles que font les inſpecteurs dans les manufactures; elles ſont très-fréquentes, & produiſent tous les effets qu'on peut deſirer pour la perfection des tirages.

Mouliniers ou Fileurs de ſoie, regles qu'ils doivent obſerver. ART. PREMIER. Quiconque voudra travailler du métier de moulinier ou fileur de ſoie, ne pourra, à peine de 50 écus d'or, ouvrir ni tenir boutique dans les états de S. M. en-deçà les monts, ni ſeulement exercer cet art en qualité de maître, qu'il n'ait en premier exercé comme garçon de boutique, en qualité d'apprentif, l'eſpace de ſix années; & ſucceſſivement travaillé trois autres années en qualité de compagnon, & s'il n'eſt jugé capable par les ſyndics de l'univerſité dudit art, & admis pour tel par le conſulat; pour laquelle approbation & admiſſion, perſonne excepté, il payera à l'univerſité ſuſdite 20 livres, pour être employée à ſon uſage; ſeront ſeulement exemts d'un tel payement, les fils des ſuſdits maîtres; & aucun maître dans ledit art ne pourra prendre, à peine de 50 livres, un apprentif pour un moindre tems que celui de trois années, leſquelles expirées, & ayant ainſi travaillé ſans aucune notable interruption, il lui ſera expédié par le maître un certificat de bon ſervice, avec lequel il puiſſe continuer les autres trois années d'apprentiſſage, & les trois autres en qualité de compagnon, avec qui bon lui ſemblera, pourvu que ce ſoit dans les états de S. M.

II. Chacun de ceux qui voudra travailler en qualité de compagnon, ſera tenu en premier lieu de faire foi de ſon bon ſervice, pardevant les ſuſdits ſyndics, qui après l'avoir reconnu, en feront foi au pié dudit acte; défendant expreſſément à qui que ce ſoit de prendre aucun compagnon, ſans avoir vérifié ſi l'acte ſuſdit eſt en bonne forme, à peine de 50 livres.

III. A l'égard des ouvriers étrangers, ils ne pourront avoir boutique, s'ils n'ont premierement travaillé dans les états de S. M. en qualité de compagnons pendant trois années, en juſtifiant qu'ils ſont catholiques, à peine de 50 écus d'or. Le conſulat pourra cependant abréger ledit tems, ſelon la capacité qui réſultera deſdits ouvriers, faiſant cependant ſubir & approuver un examen par les maîtres où ils auront travaillé précédemment; & dans le cas où il ſe trouvera preuve de leur capacité, ils ſeront tenus de payer au bénéfice de l'univerſité les 20 livres ſuſdites.

IV. Les compagnons ne pourront prendre congé des maîtres, ni ceux-ci le leur donner, s'ils ne ſe ſont avertis quinze jours auparavant; lequel tems expiré, auquel ils ſe ſeront réciproquement obligés, excepté néanmoins qu'il ne ſe trouvât quelque cas ou motif légitime & ſuffiſant, à peine de dix livres, applicables un tiers au fiſc, un autre tiers au profit de

ladite univerſité, & l'autre à celui de l'hôpital de la charité.

V. Les ſyndics dudit art ſeront obligés, toutes les fois qu'ils en ſeront chargés par le conſulat, ou par l'ordinaire de leur département où ſe trouveront établies des univerſités ſemblables, d'aller en viſite dans les maiſons & bâtimens des fileurs, pour reconnoître ſi les *ſoies* ſeront travaillées en conformité des articles du reglement ci-deſſous cités, & les maîtres fileurs & maîtres deſdits fileurs ſeront obligés d'ouvrir les maiſons, boutiques, bâtimens & autres lieux où il pourra ſe trouver des *ſoies*, ſous peine à quiconque y contreviendra, de 50 livres applicables comme ci-deſſus.

VI. Le maître ne pourra prendre aucun compagnon ou ouvrier qui aura déja travaillé dudit art chez un autre maître, ſi premierement il ne fait pas foi du certificat de bon ſervice du maître précédent en dûe forme, ſous peine au ſuſdit maître de 25 livres applicables comme ci-deſſus, laquelle peine aura également lieu contre le maître qui auroit refuſé ſans aucune cauſe un certificat ſemblable.

VII. Tout maître fileur ſera tenu de rendre au propriétatre de la *ſoie*, la même qui ſera travaillée, conformément à la facture, & ſous la déduction du déchet, qui ſera payé comptant ſur le prix dont les parties ſeront convenues, avec la faculté avant de la rendre ou de la recevoir, de la faire conditionner ſelon les regles expliquées ci-deſſous, & il ſera établi un lieu pour ladite condition, en quel cas de vente que ce ſoit, tant pour la *ſoie* greze que pour celle qui ſera œuvrée.

VIII. Il ſera pour cet effet deſtiné un lieu public, commodément diſpoſé, ſous la garde d'une perſonne reſponſable, prépoſée par le conſulat, laquelle, auſſi-tôt que la *ſoie* ſera peſée en préſence des parties & la note priſe, l'expoſera à la condition, ſelon l'inſtruction qui lui ſera donnée par le même conſulat pendant vingt-quatre heures, & ſans feu, dans les mois de Mai, Juin, Juillet & Août; & dans les autres huit mois, pendant quarante-huit heures, avec un feu modéré & continuel ſous la cheminée, moyennant ſalaire compétent que le conſulat taxera, & qui ſera payé par celui qui requerra la condition ſuſdite, ſuivant laquelle, s'il eſt reconnu que la *ſoie* ait produit plus d'un & demi pour cent de diminution, la condition ſera réitérée aux frais du vendeur, ou du maître fileur, juſqu'à ce que la diminution dans la condition réitérée n'excede pas un & demi pour cent, avec déclaration que dans le cas où il s'éleveroit quelque conteſtation entre les parties, pour fait des *ſoies* qui auroient été conditionnées dans un autre endroit hors celui-là, du conſentement des parties, il n'y aura aucun lieu pour le recours ſur la différence du poids qui pourroit ſe trouver.

IX. Et pour éviter toutes les fraudes qui pourroient ſe commettre, il eſt expreſſément défendu auxdits maîtres fileurs & autres marchands, de faire mettre les *ſoies* pures avec celles de douppion, chiques, baves & fleuret, ni aucune de ces qualités avec l'autre, chaque ſorte devant être travaillée ſéparément, ſous peine de cent livres payables par le contrevenant, laquelle ſomme ſera également payée par le maître fileur qui travaillera ou tiendra les *ſoies* expoſées en quelques places où il y auroit des fenêtres, ou autres ouvertures relatives & près des écuries ou du fumier, ou qui en quelque autre façon donneront aux *ſoies* des moyens pour en augmenter le poids, outre la peine majeure, laquelle ſera arbitrée par le conſulat, ſuivant l'exigence des cas.

X. Tous les moulins de vingt haſples inclusivement & au-deſſous, devront avoir les ſerpes diviſées en douze parties & pas davantage. L'étoile des traches, ou haſples, ou devidoirs, ſera de 60 dents dans toutes les plantes, & les petits demi-cercles ou roues des plantes, depuis 24 traches inclusivement juſqu'à celles de 20, devront être pour le moins de 8 bobines; ſi c'eſt de 18, de 9 bobines; & ſi c'eſt de 16 & au-deſſous, de 10, avec une défenſe ſpéciale de ſe ſervir de traches de neuf dents. Les fuſeaux ſeront maintenus bien droits, & les verres changés, & les coronaires bien diſpoſées, afin qu'on puiſſe faire la perle bien ſerrée, & les haſples qui ſervent au moulin à tordre les organſins, ſeront tous de neuf onces de tour à juſte meſure, & ceux pour les trames ſemblablement de neuf onces & demie, afin que toutes les fois qu'on levera la *ſoie* de deſſus les ſuſdits haſples, elle ſe trouve toute d'une meſure égale. Les propriétaires des filatures qui n'auront pas les moulins conformes audit réglement, ſeront tenus de les rendre juſtes dans l'eſpace de deux mois; le tout à peine de 50 écus d'or; laquelle peine ſubiront encore les maîtres qui travailleront dans des moulins qui ne ſeront pas conformes ou réduits à la regle ſuſdite.

XI. Tous les organſins, tant ſuperfins que de la ſeconde & troiſieme ſortes, ſeront cappiés toutes les huit heures; & à l'égard des trames, leſquelles ne pourront être à moins de deux fils, toutes les quatre heures de travail, ſous peine de 5 livres payables par les compagnons.

XII. Les matteaux des organſins devront être à l'avenir d'un tel poids, qu'il n'en entre pas moins de huit ou dix par chaque livre, & pliés de façon qu'ils ne ſoient pas trop ſerrés, ſous peine de réitérer la condition dans l'occaſion de la vente, & de reſtitution de la part du maître fileur, qui ſera condamné à 10 livres pour chaque contravention.

XIII. Il reſte défendu à tout maître fileur de contraindre leurs compagnons ou apprentifs, ſoit mâle ou femelle, à acheter d'eux ou prendre à-compte de leurs ſalaires reſpectifs aucune ſorte d'alimens, ſoit boire, ſoit manger, excepté qu'ils n'en ſoient d'accord, ſous peine de 25 livres chaque fois qu'ils y contreviendront.

XIV. Tous les appartemens ou moulins deſtinés au filage des *ſoies*, tant à l'eau qu'à la main, devront être pourvus d'un chef maître, examiné par les ſyndics de l'univerſité de l'art & admis par le conſulat, lequel devra avoir l'entiere veille ſur le travail, afin que les *ſoies* ſe trouvent travaillées ſelon les articles du préſent réglement, avec défenſes auxdits maîtres d'occuper à aucun autre ouvrage continuel, actuel & particulier, les perſonnes employées audit filage, ſauf à avoir ſoin & veiller ſur le travail & ouvrages des autres perſonnes employées dans le même filage, à peine de la privation d'exercice de maître fileur, outre celle de dix écus d'or.

XV. Tous les maîtres fileurs du diſtrict de ce conſulat, ſeront tenus de ſe rendre à l'univerſité de Turin, pour reconnoître les ſyndics d'icelle, à l'exception des maîtres fileurs de Raconis, où l'établiſſement d'une univerſité de maîtres fileurs a été permis, avec la totale dépendance néanmoins du conſulat ſuſdit, & l'obligation d'obſerver le préſent réglement, ne voulant pas S. M. qu'aucune perſonne, ſoit par privilege, immunité ou exemption quelconque, puiſſe ſe diſpenſer de l'obſervation d'icelui, ni qu'aucun des ſuſdits maîtres puiſſe être admis à un tel exercice, qu'au préalable il ne poſſede pour le montant de cinquante doubles, ou qu'il donne une caution ſuffiſante de pareille ſomme devant le conſulat.

Quand la *ſoie* eſt moulinée, il s'agit après cela de l'employer.

De la fabrication des étoffes en ſoie. Ce travail a pluſieurs opérations préliminaires, dont nous donnerons quelques-unes ici, renvoyant pour les autres à différens articles de cet Ouvrage.

Opérations préliminaires. Premiere, il faut avoir les *soies* teintes. *Voyez l'article de la* FABRICATION *des étoffes*, & TEINTURE.

Deuxieme, il faut ourdir les chaînes, ce que nous allons expliquer.

Troiſieme, il faut avoir le deſſein de l'étoffe qu'on veut fabriquer. *Voyez l'article* VELOURS A JARDIN. *Voyez* auſſi *l'article* DESSEIN.

Quatrieme, il faut monter le métier d'après le deſſein. *Voyez à l'article* VELOURS, la maniere de monter un metier, avec ſa deſcription.

Cinquieme, le métier monté, il faut lire le deſſein, ce que nous allons expliquer.

Sixieme, il faut fabriquer. *Voyez à l'article* VELOURS un exemple de fabrication d'une étoffe très-difficile, & aux différens *articles* de cet Ouvrage pour les autres étoffes.

Cela fait, nous terminerons cet article par différentes obſervations uſitées ſur quelques goûts particuliers d'étoffes.

De l'ourdiſſage des chaînes. Ourdir, c'eſt diſtribuer la quantité de fils qui doivent compoſer la chaîne ſur l'ourdiſſoir.

On prend les 40 fils qui compoſent la cantre, & après les avoir fait paſſer chacun dans une boucle de verre, attachée au-deſſus de chaque crochet ſur lequel la *ſoie* eſt devidée; on noue tous les fils enſemble, enſuite on les met ſur une premiere cheville poſée ſur une traverſe au haut de l'ourdiſſoir, après quoi on les enverge par l'inſertion des doigts. *Voyez* ENVERGER. On les met bien envergés, ſur deux autres chevilles à quelque diſtance de la premiere. On paſſe enſuite tous les fils enſemble ſous une tringle de fer bien polie, la moitié de ces mêmes fils étant ſéparée par une autre tringle également polie, les deux tringles de fer étant attachées au plot de l'ourdiſſoir, qui au moyen d'une mortaiſe quarrée, & de la grandeur d'un des quatre montans qui ſont arrêtés en-haut & en-bas des deux croiſées, dont celle d'en-bas ayant une crapaudine de cuivre dans le milieu, dans laquelle entre le tourillon de l'arbre de l'ourdiſſoir, lui fournit la liberté de tourner, a la liberté de monter & de deſcendre; dans la croiſée d'en-haut eſt paſſée une broche de fer ſur laquelle s'enroule ou ſe déroule une corde de boyau paſſée dans une poulie du plot, & arrêtée à un tourniquet poſé perpendiculairement à la poulie de ce plot.

Quand l'ouvriere met l'ourdiſſoir en mouvement, la corde qui ſe déroule laiſſe deſcendre le plot à meſure. Ce plot conduit tous les fils qu'il tient arrêtés entre deux poulies, de même que par la tringle ſupérieure, ſur l'ourdiſſoir en forme de ligne ſpirale, juſqu'à ce que le nombre de tours qui indique la quantité d'aunes qu'on veut ourdir ſoit complet. Ayant le nombre de tours deſiré, on prend la demi-portée avec la main droite, & la paſſant ſur une cheville, on la fait paſſer deſſous une ſeconde & la ramenant par le deſſus, on la paſſe enſuite deſſous la premiere, de façon que cette maniere de paſſer alternativement la demi-portée ou la bratlce deſſus ou deſſous les deux chevilles, forme une eſpece d'envergure pour les portées ſeulement, ce qui donne la facilité de les compter. Quand cette opération eſt achevée, on fait tourner l'ourdiſſoir dans un autre ſens, de façon que la corde du plot s'enroule à meſure, & le fait monter juſqu'à l'endroit où l'on a commencé; pour lors on enverge de nouveau fil par fil, & on met les fils envergés ſur les chevilles où ont été poſés les premiers, & faiſant paſſer la braſſée ſur la premiere, on enverge de nouveau & on deſcend comme la premiere fois, & on remonte de même, en continuant juſqu'à ce que la quantité de portées qui doivent compoſer la chaîne ſoient ourdies.

La piece étant ourdie, on paſſe des envergures en bas & en haut; celles d'en-bas ſervent à ſéparer les portées pour les mettre dans un rateau, quand on plie la piece ſur l'enſuple de derriere; l'envergure d'en-haut ſert à prendre les fils de ſuite, & de la même façon qu'ils ont été ourdis pour tordre la piece, ou pour la remettre. Les envergures paſſées & arrêtées, on tire les chevilles d'en-bas, on leve la piece en chaînette, & pour lors on lui donne le nom de *chaîne*. *Voyez* CHAÎNE.

De la lecture du deſſein. Lire le deſſein, c'eſt incorporer le deſſein dans les cordes du metier. Pour lire un deſſein dans la regle, on enverge le ſemple, obſervant de commencer l'envergure par la corde qui tire la derniere arcade & la derniere maille de corps. Quand le ſemple eſt envergé, on paſſe deux baguettes un peu fortes dans les 2 envergures, & on les attache ferme ſur un chaſſis fait avec des marches, qui eſt tourné de côté, afin que la place ordinaire du ſemple ſoit libre, pour avoir la liberté de faire les lacs pendant qu'on lira le deſſein.

On range enſuite les dixaines dans les coches de l'eſcalette, par huit cordes. *Voyez* ESCALETTE. On place le deſſein ſur les dixaines de l'eſcalette, dont les grands carreaux du papier, au nombre de 50, contiennent chacun huit lignes perpendiculaires, qui ſont autant de cordes. Si le deſſein contient ſix couleurs, l'étoffe ſera de ſix lacs. Pour commencer à lire, la liſeuſe choiſit autant d'embarbes qu'elle range dans ſes doigts, qu'il y a de lacs ou de couleurs; chaque embarbe eſt deſtinée pour la même couleur pendant tout le liſage du deſſein, & on doit toujours commencer par la même, ſuivre & finir également.

Le papier réglé ayant autant de lignes tranſverſales ou horiſontales, qu'il y en a de perpendiculaires, la liſeuſe ſuit la premiere ligne, & chaque couleur qui ſe trouve ſur cette ligne, eſt priſe par l'embarbe qui lui eſt deſtinée; c'eſt-à-dire que ſi une couleur occupe ſur la ligne tranſverſale 7, 8, 10 cordes perpendiculaires, la liſeuſe doit retenir autant de cordes du ſemple, obſervant de bien prendre ſur les mêmes dixaines, & les mêmes cordes pendant la traverſée du liſage. Quand elle a fini une ligne, elle en recommence une autre de même; & quand elle eſt arrivée à la fin du premier carreau qui porte 10, 11 ou 12 lignes tranſverſales, elle noue enſemble toutes les embarbes auxquelles elle donne le nom de *dixaine*, & en recommence une autre juſque à ce que le deſſein ſoit fini.

Il faut obſerver que quoiqu'il y ait pluſieurs lacs ſur une même ligne, tous les lacs enſemble ne compoſent qu'un coup; de façon que ſi le deſſein contient ſix lacs chaque ligne, & que le carreau ait 12 lignes tranſverſales, il ſe trouve 72 lacs, qui néanmoins ne compoſent que 12 coups.

Des deſſeins répétés. Tous les deſſeins qui ſe travaillent aujourd'hui, ſoit dans l'étoffe riche, ſoit dans celle qui n'eſt brochée que *ſoie*, ne portent que 40 à 50 dixaines; ce qui les rend très-courts dans la réduction de l'étoffe; les fabriquans néanmoins, ont trouvé le moyen de faire paroître le deſſein plus long en faiſant lire le deſſein deux fois, & faiſant porter à droite ce qui eſt à gauche, ou à gauche ce qui eſt à droite; la façon de faire le deſſein pour des étoffes de ce genre, de même que pour le lire, eſt différente des autres; dans ces dernieres, il faut que le deſſinateur s'attache ſeulement à faire en ſorte que ſon deſſein finiſſe comme il a commencé, pour qu'il ſoit ſuivi pendant le cours de l'étoffe; au lieu que dans la nouvelle, il faut que le deſſein pour le lire ſoit renverſé après qu'il a été lu à l'ordinaire, pour que la figure qui étoit d'un côté ſoit portée de l'autre; or, comme en renverſant le deſſein il arriveroit que les fleurs, tiges, & autres figures qui compoſent l'étoffe, ſuppoſé qu'elles euſſent été lues en montant, ne

pourroient être lues qu'en descendant, & que dans l'étoffe la moitié du dessein monteroit infailliblement, & que l'autre moitié descendroit; il faut pour parer à cet inconvénient, que le dessein qui ordinairement se lit en commençant du bas en haut, lorsqu'on le lit une seconde fois, soit lu du haut en bas, c'est-à-dire en remontant; de façon que par ce moyen le premier lac qui est lu à la seconde reprise, se trouve précisément le même qui a été lu lorsqu'on a commencé à lire à la premiere; & par ce moyen le dessein suit, comme il arriveroit si on ne le lisoit qu'une fois; avec la différence que tout ce qui étoit d'un côté, se trouve de l'autre pendant toute la fabrication de l'étoffe. Il est nécessaire encore que le dessinateur fasse rencontrer les fleurs, feuilles & tiges de son dessein; de façon qu'en le renversant de droite à gauche pour le tirer, toutes les parties se trouvent parfaitement sur les mêmes cordes ou dixaines qui doivent se succéder tant dans la fin du premier lisage, que dans le commencement du second. Cette façon est très-singuliere, & des mieux imaginées de la fabrique, pour dispenser le dessinateur de ne faire qu'un dessein au lieu de deux.

Le sieur Maugis dans sa nouvelle méchanique a trouvé le moyen, en lisant le dessein une fois seulement, de faire l'étoffe comme si le dessein étoit lu deux fois, & de faire porter la figure de droite à gauche. *Voyez la dissertation* contenant les avantages de sa machine, imprimée à Lyon en 1758. Il seroit très-difficile de penser qu'un dessein lu une fois seulement, pût paroître deux fois en étoffe de différente façon; cependant le fait est constant.

Pour parvenir à cette opération, on attache deux semples au rame, dont l'un par la premiere corde à gauche, prend la premiere également du rame, jusqu'à celle qui finit par 400, dont la pareille du semble qui fait la 400e, y est attachée, ayant continué nombre par nombre de corde depuis la premiere des 400 du semple, jusqu'à la derniere. Le second semple au contraire a la premiere corde attachée à la 400e du rame, & la 400e du semple à la premiere du rame; de façon que ces deux semples étant attachés d'une façon totalement opposée, il s'ensuit qu'un des semples porte la figure dans l'étoffe d'une façon opposée à l'autre, en supposant que le dessein fût lu sur chacun des deux semples séparés; mais comme le dessein n'est lu qu'une fois sur un semple, ce même semple sur lequel le dessein est lu, est accroché aux deux semples dont est question; & pour fabriquer l'étoffe, on bande le semple qui doit faire faire la figure d'un côté, & quand il est fini on bande l'autre semple & on lâche le premier; ce qui fait que la figure est exécutée dans un autre sens; c'est-là le secret. Le seul semple qui est lu est attaché horisontalement à côté le métier & bien tendu, ayant la gavassiniere attachée de même au-dessus; de façon que la tireuse prenant le lac, s'il est pesant elle l'attache à une petite bascule, qui en faisant lever les cordes que le lac retient, celles-ci font venir les cordes d'un des deux semples attachés d'une façon opposée, lesquelles cordes entrent dans un rateau, lequel baissant au moyen d'une autre bascule qui le tire par le bas, & au moyen encore de perles arrêtées & fixes sur chaque corde du semple, pour empêcher que le rateau ne glisse; les perles retenant les cordes auxquelles elles sont fixées, tirent la corde de rame qui fait lever la *soie*, & fournit le moyen à l'ouvrier de brocher le lac ou passer la navette, si le cas l'exige, pour la fabrication de l'étoffe.

Exemple sur un dessein en petit. Assemblez les deux parties *A B*, de façon qu'elles forment la lettre *C G*, c'est le dessein entier, ou ce qu'il doit faire en étoffe; lisez la partie *A* seulement, elle formera en étoffe ce que les deux parties démontrent.

Il faut pour cette opération commencer à lire en montant du côté de la lettre *a*, jusqu'à la fin de la feuille *a*, la lettre demi *C*. Cette feuille étant lue, il faut la renverser & la lire une seconde fois; de façon que la lettre *A* soit renversée aussi, & se trouve en-haut; pour lors on lit une seconde fois le dessein en remontant, & on finit de même par la lettre demi *C*. Il est visible que la feuille renversée porte à droite ce qui étoit à gauche; & que si on la lisoit à l'ordinaire en commençant du bas en haut, les fleurs au lieu de monter au second lisage descendroient; mais comme on fait lire du haut en bas, la figure doit toujours suivre l'ordre de la premiere feuille, attendu que le premier lac qui se tire, se trouve également le premier de la premiere feuille, & que le dernier se trouve de même le dernier; avec cette différence, que la position de la feuille au second lisage, se trouve totalement opposée à celle de la premiere, & que par une conséquence infaillible, la figure doit se trouver de même dans l'étoffe.

Suivant cette démonstration, dans la pratique ordinaire, un dessein qui contient une feuille de 40 ou 50 dixaines étant lu deux fois, paroît aussi long en étoffe, que s'il en contenoit deux; & suivant la méchanique du sieur Maugis, il n'est besoin que de les lire une fois, pour qu'il produise le même effet.

Si ces deux petites feuilles ne sont pas suffisantes pour cette démonstration, on en fera faire deux plus grandes qui contiendront un dessein en plusieurs lacs brochés; & au lieu de cinq à six dixaines comme celles-ci, on les fera de 15 à 20 chacunes; mais il faut un avertissement prompt, s'il est possible: le silence sur cet objet prouvera qu'on est satisfait.

Un dessinateur qui est obligé de fournir chaque année 50 desseins dans une fabrique, contenant 100 feuilles, n'a besoin que d'en peindre 50 pour remplir son objet; ce qui fait qu'il s'applique infiniment mieux à perfectionner son ouvrage, soit dans la composition, soit dans le goût: on nomme ces desseins, *desseins à répétition.*

Des cordelines. On donne le nom d'*armure* à la façon de passer les cordelines; mais ce mot est impropre; car l'armure ne concerne précisément que la maniere de faire lever & baisser les lisses, suivant le genre d'étoffe que l'on fabrique; au lieu que la beauté de la cordeline qui forme la lisiere, ne se tire que de la façon de la passer dans les lisses. Aussi l'on va donner cette façon de la passer, qui doit être la même dans tous les gros-de-tours & taffetas, ainsi que dans tous les satins, soit à huit lisses, soit à cinq.

Pour faire une belle lisiere dans un taffetas ou gros-de-tours, il faut passer une cordeline sur la premiere lisse & une sur la seconde; ainsi des autres, s'il y en a six ou huit. Si l'étoffe exigeoit qu'il y eût un liseré passé sous une lisse levée seulement, pour lors on passeroit chaque cordeline sur deux lisses; savoir une sur la premiere & la troisieme, & une sur la seconde & la quatrieme, ainsi des autres; parce que sans cette précaution, il arriveroit que les cordelines n'étant passées que sur la premiere & la seconde, quand on seroit obligé de faire lever la troisieme & la quatrieme seules, & qu'elles n'auroient point de cordelines dans leurs mailles, il n'en leveroit aucune pour passer la navette de liseré; conséquemment la trame ne seroit point arrêtée.

A l'égard des satins à huit lisses, s'ils sont fabriqués avec deux navettes, soit satins pleins ou unis, soit satins façonnés, il faut que la premiere cordeline prise du drap soit passée sur la deuxieme, troisieme, sixieme, & septieme lisse; la seconde, sur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme lisse, ainsi des autres; de façon que la sixieme ou huitieme cordeline soit la premiere hors du drap du côté droit, ou des deux navettes, quand on commence

le courſe ou à travailler. A l'égard du côté gauche, il faut commencer dans un ſens contraire, c'eſt-à-dire, que la premiere du côté du drap ſoit paſſée ſur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme; la ſeconde, ſur la deuxieme, troiſieme, ſixieme, & ſeptieme, & ainſi des autres. Au moyen de cette façon de paſſer la cordeline, il arrive que les deux premiers coups de navette ſe trouvent préciſément ſous les mêmes cordelines levées; les deux ſeconds ſous celles qui avoient demeuré baiſſées; ainſi des autres juſqu'à la fin du courſe; quoique à chaque coup de navette il leve une liſſe différente, ſuivant l'armure ordinaire d'une priſe & deux laiſſées.

Cette façon de paſſer les cordelines renferme deux objets également eſſentiels pour la perfection de la liſiere. Le premier eſt que les deux coups de navette ſe trouvent régulierement de chaque côté entre les trois ou quatre mêmes cordelines autant deſſus que deſſous, & produiſent un effet bien différent que ſi elles croiſoient à chaque coup; parce que pour lors, le ſatin ne croiſant pas comme la liſiere, & la trame y entrant dedans avec plus de facilité, la liſiere avanceroit plus que l'étoffe par rapport à la croiſure continuelle; ce qui la rendroit défectueuſe, & feroit que l'étoffe étant déroulée, la liſiere feroit ce qu'on appelle en fabrique le *ventre de veau*; tandis que l'étoffe paroîtroit également tendue; ce qui arrive néanmoins très-ſouvent & fait paroître l'étoffe défectueuſe, principalement quand il s'agit de coudre liſiere contre liſiere quand elle eſt coupée pour en faire des robes ou autres ornemens.

Le ſecond objet, que l'on peut dire hardiment être ignoré de la centieme partie des fabriquans eſt, que cette façon de paſſer les cordelines, fait que dans celles qui levent du côté où on paſſe la navette, celle de la rive, ou la plus éloignée du drap, ne peut manquer de lever, & ſucceſſivement les autres une priſe & une laiſſée, afin que la trame ſe trouve retenue par celle qui leve, & que la liſiere ſoit plate à ſon extrémité; ce qui s'appelle en terme de fabrique, *faire le ruban*; ce qui n'arriveroit pas ſi la ſeconde levoit; parce que pour lors, le coup de navette précédent faiſant que la trame ſe ſeroit trouvée deſſous la cordeline de la rive qui auroit levé, cette cordeline ſe trouvant baiſſée quand il faudroit repaſſer les deux coups, l'ouvrier en étendant ſa trame pour la coucher, les cordelines qui ne levent pas étant très-lâches, attendu que celles qui levent ſupportent tout le poids deſtiné à leur extenſion; il arrive que la trame tire la cordeline qui n'eſt pas tendue, & la fait ranger ſous la ſeconde qui l'eſt beaucoup, attendu la levée, & forme une liſiere quarrée au lieu de former le ruban, ou d'être plate comme elle doit être.

Cette précaution quoique très importante eſt tellement ignorée des fabriquans de Lyon, que preſque toutes les étoffes péchent par la liſiere, & que ceux qui ne connoiſſent pas la fabrique, attribuent ce défaut à la qualité de la matiere dont la cordeline eſt compoſée, quoiqu'il n'y en ait pas d'autre que celui que l'on vient de citer.

Il eſt donc d'une néceſſité indiſpenſable de paſſer les cordelines d'une façon, ſoit aux taffetas ou gros-de-tours, ſoit aux ſatins, que celle qui eſt à la rive de l'étoffe ſoit toujours diſpoſée à être levée du côté où l'ouvrier lance la navette, parce que pour lors il ſe trouvera qu'elle aura baiſſé au coup précédent: cette obſervation concerne toutes les étoffes de la fabrique en général.

Dans une étoffe telle qu'une luſtrine liſerée, la façon de paſſer la cordeline eſt différente pour qu'elle ſoit parfaite, parce que pour lors la premiere navette paſſe régulierement deux fois, quand celle du liſeré n'en paſſe qu'une; ce qui fait qu'au retour de la premiere la cordeline doit croiſer pour arrêter la trame, ce qui n'arrive pas dans celle que l'on vient de citer; de façon que dans celle-ci les deux coups de trame & celui du liſeré doivent ſe trouver ſous un même pas pour que la liſiere ne faſſe pas le ventre de veau.

Les cordelines dans celle-ci doivent donc être paſſées, ſavoir du côté droit la premiere & la plus proche du drap ſur la 3, 4, 7 & 8e liſſe; la ſeconde ſur la premiere, 2, 5 & 6e, ainſi des autres, ſoit qu'il y en ait ſix ou huit; de façon que celle de la rive ſe trouve toujours paſſée ſur les mêmes liſſes de la ſeconde; par conſéquent elle leve du côté où la navette eſt lancée. Les cordelines du côté gauche doivent être paſſées en ſens contraire, c'eſt-à-dire, la premiere plus près du drap ſur la premiere, 2, 5 & 6e, la ſeconde ſur la 3, 4, 7 & 8e; ce qui fait qu'au moyen de l'armure du ſatin, celle de la rive, au ſecond coup de navette, ſe trouve régulierement ſur la troiſieme liſſe, qui eſt celle qui doit lever à ce même coup, ſuivant l'armure du métier.

Cordelines pour les damas. Il n'eſt pas poſſible de paſſer la cordeline dans le damas, ni dans tous les ſatins à cinq liſſes; de façon que celle de la rive leve régulierement du côté que la navette eſt lancée, attendu le nombre impair des liſſes, qui fait que quand le courſe des cinq liſſes eſt fini, la navette ſe trouve à gauche dans le premier, & à droite dans le ſecond; il y a cependant une façon de les paſſer, pour que la liſiere ſoit belle, différente des autres genres d'étoffe: la premiere cordeline du côté du drap doit être paſſée ſur la premiere liſſe du côté du corps, la quatrieme & la cinquieme; la ſeconde doit être paſſée ſur la deuxieme & la troiſieme; la troiſieme ſur la quatrieme & la cinquieme; la quatrieme ſur la premiere, la ſeconde & la troiſieme; la cinquieme ſur la troiſieme, quatrieme & la cinquieme; la ſixieme ſur la premiere & la ſeconde, en commençant à la droite. La liſiere du côté gauche doit être paſſée de même que celle du côté droit. Il y a encore une autre façon de paſſer la cordeline; ſavoir, la premiere du côté du drap ſur la premiere & la ſeconde; la ſeconde ſur la quatrieme & la cinquieme; la troiſieme ſur la ſeconde & la troiſieme; la quatrieme ſur la premiere & la cinquieme; la cinquieme ſur la troiſieme & la quatrieme; la ſixieme ſur la premiere & la ſeconde, où il faut obſerver que la liſſe du milieu, ou la troiſieme par laquelle finit le ſecond courſe, ou le dixieme coup, ne doit jamais faire lever les mêmes cordelines qui ſont ſur la premiere liſſe, parce que pour lors le courſe finiſſant par celle du milieu, les mêmes cordelines leveroient, & la trame ne ſeroit point liée.

De la différence des damas de Lyon & de Gènes. La façon dont les Italiens, principalement les Génois, fabriquent le damas, eſt tellement différente de celle dont on ſe ſert en France, ſoit par la qualité & quantité de *ſoie* dont leurs chaînes ſont compoſées, ſoit par la maniere dont ils ſont travaillés, qu'il n'eſt pas beſoin d'être fabriquant pour convenir que ſi leurs étoffes ſont préférées aux nôtres, leurs principes ſont auſſi plus excellens; c'eſt ce qu'il eſt néceſſaire d'expliquer.

On vient de dire que la qualité & quantité de la *ſoie* dont les chaînes des damas qui ſe fabriquent chez l'étranger ſont compoſées, different de la quantité & qualité de celle qui eſt employée dans les damas qui ſe fabriquent en France, il faut le démontrer.

Le réglement du 1 Octobre 1737, quoique rempli de vetilles ſur le fait de la fabrication des étoffes, ne fait aucune mention des damas meubles; il ordonne ſeulement, *art. 68.* que les damas ne pourront être faits à moins de 90 portées de chaîne. Celui du 19 Juin 1744, ordonne, *titre viij. art. 4.* que les damas réputés pour meubles ne pourront être faits à-moins de 90 portées de chaîne, chaque portée de 80 fils,

Cette fixation qui ne concerne précisément que la quantité de *soie* pour ce genre d'étoffe, démontre assez que les fabricateurs des deux réglemens qu'on vient de citer, n'étoient pas des plus intelligens, puisque d'un côté, la quantité de *soie* qu'ils admettent est insuffisante, & de l'autre, qu'ils ne font aucune mention de la qualité, qui est aussi essentielle que la quantité même.

L'*art. 1.* du réglement du 8 Avril 1724, pour la manufacture de Turin, tiré du réglement de celle de Gènes, veut que les damas soient faits avec une chaîne de 96 portées de 80 fils chacune, & avec un peigne de 24 portées, pour qu'il se trouve 8 fils par chaque dent de ce peigne, & qu'il ne soit employé à l'ourdissage des damas que des organsins du poids de 6 octaves (6 octaves sont 18 deniers poids de marc), chaque raz (un raz fait demi-aune de France), au-moins, étant teints, ce qui vaut autant pour le poids qu'une once & demie chaque aune de la chaîne pour ceux qui s'ourdissent en France.

Les Piémontois ont eu soin de fixer le nombre des portées par rapport à la quantité de *soie* dans leurs damas, de même que les poids par rapport à la qualité, & n'ont pas oublié de faire ordonner que les peignes pour la fabrication de ce genre d'étoffe fussent composés d'un nombre de portées proportionné à la quantité de la *soie*, & ne continssent que 8 fils chaque dent.

La fixation du poids seroit inutile si le nombre des portées n'étoit pas désigné, parce qu'on pourroit mettre moins de portées & un organsin plus gros, s'il n'étoit question que de la qualité, afin que le même poids se trouvât toujours à la chaîne, en conformité du réglement; ce qui contribueroit à une défectuosité d'autant plus grande, qu'il n'est personne qui ne sache que ce n'est pas le fil le plus gros & le plus pesant qui fait la plus belle toile, mais bien le plus fin & le plus léger, la quantité nécessaire supposée complette.

Les Génois mettent 100 portées aux moindres damas meubles de leurs fabriques, & un peigne de 25 portées pour faire également le nombre complet de 8 fils chaque dent; ce qui doit immanquablement faire une étoffe plus parfaite que si elle ne contenoit que 90 portées, comme il est ordonné par les réglemens de 1737 & 1744, concernant les manufactures de Lyon.

La quantité des portées prescrite pour les damas de Turin & de Gènes, étant supérieure à celle qui est prescrite pour ceux qu'on fait en France, il est évident que leurs étoffes doivent surpasser ces dernieres; ce n'est pas encore assez pour leur perfection, ces étrangers veulent aussi que le poids de leur chaîne soit fixé, crainte qu'un organsin trop fin n'altérât la qualité de l'étoffe ne garnissant pas assez; ce que tous nos fabricateurs de réglemens n'ont pas su imaginer, quoiqu'ils se soient attachés à des minuties infiniment au-dessous de ce que demande le damas pour qu'il soit parfait.

Si un organsin extraordinairement fin peut rendre le damas défectueux, quoique le nombre des portées soit complet, un organsin extraordinairement gros ne le rendra pas parfait; il faut une matiere proportionnée à l'étoffe pour laquelle elle est destinée; de façon que si un organsin trop fin fait paroître l'étoffe affamée ou peu garnie, celui qui est trop gros fera paroître un satin rude & sec, au-lieu d'être doux & velouté, comme il faut qu'il soit pour que l'étoffe soit en qualité.

Les Génois fabriquent encore des damas pour meubles, qui sont les plus parfaits qu'on puisse faire en ce genre; ils sont composés de 120 portées, & faits avec un peigne de trente portées, pour avoir, à l'ordinaire, 8 fils par dent. Ces damas ne sont distingués des ordinaires de 100 portées que par la lisiere ou cordon qu'ils appellent *cimossa*, laquelle est faite en gros-de-tours, non en taffetas, c'est-à-dire que les deux coups de la navette, dont la trame sert à former l'étoffe, qui sont passés à chaque lac, passent pour le cordon sous un même pas, & forment un parfait gros-de-tours & une belle lisiere; ce qui sert à les distinguer des damas ordinaires.

Cette façon de faire la lisiere ou cordon du damas en gros-de-tours, aussi-bien que la cordeline, est si ingénieuse, qu'on ose soutenir que de cinq ou six mille maîtres fabriquans qui sont à Lyon, il n'en est pas peut-être dix qui sur le champ soient en état de démontrer de quelle façon peut être faite une chose aussi singuliere, pas même encore en leur donnant le tems de l'étudier. Ce sont cependant des pays sans très-grossiers qui font de telles étoffes, aussi-bien que les velours.

A l'égard de la façon dont les damas sont travaillés à Gènes, elle est différente de celle de France.

Toutes les chaînes des étoffes façonnées qui se font ou fabriquent à Lyon, ne reçoivent l'extension forte qu'elles doivent avoir pendant le cours de leur fabrication, qu'au moyen d'une grosse corde, laquelle étant arrêtée par un bout au pié du métier, fait ensuite trois ou quatre tours au-tour du rouleau sur lequel la chaîne est pliée, & ayant son autre bout passé dans un valet, ou espece de bascule de la longueur d'un pié & $\frac{1}{2}$ plus ou moins, dont une partie taillée en demi-rond enveloppe ce même rouleau sur lequel il est posé horisontalement, on accroche à son extrémité un poids d'une grosseur proportionnée, & selon qu'exige la longueur de la bascule qui tient le rouleau arrêté; de façon que pour tenir la chaîne tendue il faut tourner le rouleau opposé sur lequel l'étoffe se roule à mesure qu'on la travaille, & au moyen d'une roue ou roulette de fer, taillée comme une roue à rochet d'une pendule, dans les dents de laquelle accroche un fer courbé pour entrer dans chacune de la roulette, & la retenir; à mesure qu'on tourne le rouleau de devant, auquel est attaché & placé quarrément la roulette en question, on fait devider le rouleau de derriere, & la chaîne se trouve toujours tendue.

Cette façon de tenir tendue la chaîne des étoffes façonnées est très-commode, principalement pour les riches, qui demandent une extension continuelle de la chaîne, par rapport à cette quantité de petites navettes ou espolins, qui ne pourroient pas se soutenir sur l'étoffe si la piece étoit lâche; mais elle est sujette à un inconvénient auquel on ne sauroit parer, en ce que les grandes secousses que la tire occasionne pendant le travail de l'étoffe, jointes aux coups de battant, & à la liberté que le bascule donne au rouleau de derriere de devider, font toujours lâcher un peu plus, un peu moins la chaîne, laquelle par conséquent perdant une partie de son extension, la fait perdre également à l'étoffe fabriquée. De-là vient le défaut ordinaire des damas de Lyon de paroître froissés dans des certains endroits si-tôt qu'ils sont hors du rouleau, ce qui s'appelle *gripper*, dans le langage de la fabrique de Lyon, défaut qui ne se trouve point dans les damas de Gènes, ou autres d'Italie, parce qu'ils sont travaillés différemment.

Les Génois n'ont ni corde, ni bascule, ni roulette de fer attachée à l'ensuple ou rouleau de devant, pour tenir tendues les chaînes de leurs étoffes; ils se servent seulement de deux chevilles de bois, dont la premiere de deux piés de longueur environ, étant passée dans un trou de deux pouces en quarré, fait au rouleau de devant, qui pour cet effet est percé en croix en deux endroits de part en part, est attachée par le bout à une corde qui tient au pié du métier de devant.

L'ensuple

L'enſuple ou rouleau de derriere eſt percé auſſi à un des bouts, comme celui de devant; & lorſqu'il eſt queſtion de donner l'extenſion à la chaîne, on paſſe dans une des quatre entrées que forment les deux trous de part en part, une cheville de bois de la longueur de trois piés & demi au moins, à l'aide de laquelle on donne l'extenſion néceſſaire pour la fabrication, en attachant la cheville par le bout à une corde placée perpendiculairement à l'eſtraze du métier, au-deſſus de l'endroit où ce même bout ſe trouve.

Cette façon de tenir la chaîne tendue n'eſt ſuſceptible d'aucun inconvénient; au contraire, par le moyen de la cheville de derriere, on ne lui donne que l'extenſion qu'elle demande; ce qui n'arrive pas avec la baſcule qui, ſelon l'humide ou le ſec, laiſſe courir le rouleau ou enſuple de derriere plus ou moins, ſuivant les grandes ou petites ſecouſſes que la chaîne reçoit par la tire, toujours peſante dans le damas, & cauſe l'inégalité qui ſe trouve dans les étoffes façonnées de cette eſpece; elle empêche le froiſſement ou grippure qui ſe trouve dans les damas de Lyon, parce qu'elle retient toujours la chaîne dans cette même égalité d'extenſion qui lui eſt néceſſaire pour la perfection de l'étoffe; les ſecouſſes qu'elle reçoit ne la faiſant ni lâcher, ni tirer plus qu'il ne faut, elle fait même que l'étoffe reçoit une eſpece d'apprêt pendant la fabrication, qui ne ſe voit que dans les damas de Gènes, ou autres fabriqués de la même maniere.

Quoiqu'on n'ait pas fait mention de la quantité de brins dont l'organſin, pour faire le damas, eſt compoſé, on penſe bien que ceux qui ſont faits avec un organſin à trois brins, doivent être plus beaux que ceux faits avec un organſin qui n'en contient que deux, par conſéquent on ne dira rien de plus ſur cet article.

La façon dont on vient de démontrer la différence qui ſe trouve dans la fabrication des damas d'Italie, & dans celle des damas qui ſont fabriqués en France, de même que celle qui ſe trouve dans la quantité & qualité des *ſoies* dont les uns & les autres ſont compoſés eſt ſi ſenſible, qu'il n'eſt perſonne qui ne convienne que dès que les fabriquans de France voudront ſe conformer à la maxime des Italiens, ils feront des étoffes auſſi parfaites que celles qui ſont travaillées par les montagnards de Gènes.

Tout ce que les fabriquans de France pourroient oppoſer à ce qui vient d'être dit en ce qui concerne le damas, & ce qui a été dit précédemment concernant le velours, eſt qu'étant obligés de tirer du Piémont les organſins propres à faire les chaînes de ſemblables étoffes pour qu'elles ſoient parfaites, les droits de ſortie, les frais de tranſport, les droits d'entrée dans le royaume, la proviſion des commiſſionaires qui vendent pour le compte des négocians piémontois, leur faiſant revenir la *ſoie* infiniment plus chere qu'aux Génois & autres italiens, il s'enſuit que l'étoffe fabriquée leur reviendroit également à un prix qui les mettroit hors d'état d'en faire le commerce.

Obſervation concernant ce dernier article qui demande un examen très-ſcrupuleux.

Un ballot d'organſin de cent trente-ſix livres poids de Piémont, qui ſont cent huit livres poids de Lyon, paye pour la ſortie du pays 105 liv. argent de Piémont, qui ſont cent vingt-ſix livres argent de France, ci . . . . . 126 l.

Pour voiturer de Turin à Lyon, . . 10

Pour la douane à l'entrée du royaume, ... 70

Le commiſſionnaire de Lyon qui vend pour le compte du marchand piémontois, exige ordinairement quatre pour cent de proviſion pour demeurer du croire, ce qui fait qu'en ſuppoſant le prix de la *ſoie* à vingt-cinq livres la livre, la proviſion monte à cent livres ſur un ballot, ci . . 100 l.

Les ballots d'organſin que l'on tire du Piémont, ne paſſent point par la condition publique (*a*), attendu que cette précaution eſt contre l'intérêt du propriétaire, ce qui fait qu'il n'en eſt pas un qui ne faſſe une diminution de 3, 4, 5, 6 livres, même juſqu'à 7; on la réduit ici à trois livres & demie, tant pour les uns que pour les autres, ce qui fait quatre-vingt-ſept livres dix ſols, ci . . . 871. 10ſ.

Total, 393 l. 10ſ.

Le ballot d'organſin teint ne rend au plus que ſoixante-quinze livres, ce qui fait que la *ſoie* teinte revient à 5 liv. 5 ſ. plus chere aux François qu'aux Italiens, attendu qu'ils ſont obligés de payer les droits du quart de la *ſoie*, qui s'en va en fumée dans les opérations de la teinture, & que les droits qui ſe perçoivent en France n'équivalent pas ſur les étoffes étrangeres aux frais que les fabriquans françois ſont obligés de ſupporter, ce qui fait que l'étranger peut donner ſa marchandiſe à meilleur prix que le fabriquant françois.

Si les fabriquans françois achetoient eux-mêmes en Piémont les *ſoies* qu'ils emploient, ils gagneroient & les frais de commiſſion & les diminutions qui ſe trouvent ſur les ballots; en les faiſant conditionner, la loi étant telle que le négociant piémontois ne ſauroit le refuſer; & que dans l'article qui eſt contenu dans cette loi, il eſt préciſément ſtipulé que dans le cas où l'acheteur & le vendeur ſeroient convenus que la *ſoie* ne paſſeroit pas à la condition publique, dans le cas de conteſtation pour l'humidité ou autre défectuoſité, le conſulat de Turin n'en prendroit aucune connoiſſance, ce qui n'eſt pas de même quand la *ſoie* y a paſſé.

Il faudroit des fonds trop conſidérables pour acheter comptant les *ſoies* qu'ils emploient, vendre leurs marchandiſes pour terme, payer les façons, *&c.* les *ſoies* ſe vendant ordinairement à Lyon pour dix-huit mois de terme, d'ailleurs les marchands de *ſoie* de Lyon ſont obligés de faire des groſſes avances à ceux du Piémont dans le tems du tirage des *ſoies*, tant pour l'achat des cocons dans les campagnes qui ne ſe fait que comptant, que pour le payement des femmes qui tirent la *ſoie*, & autres frais. Les Anglois & Holdois fourniſſent des fonds quelquefois deux années d'avance, parce qu'ils en tirent plus que nous, attendu qu'ils n'en cueillent point.

Des étoffes riches en 800. Les étoffes qui ſe font depuis peu en 800, ſont aſſez ſingulieres pour qu'elles méritent de tenir place dans les mémoires de la fabrique d'étoffes de *ſoie*, or & argent.

Les étoffes en 800 ordinaires n'ont point de répétition, parce que ſi elles en avoient, il faudroit néceſſairement 800 cordes de rame, 800 arcades & 800 cordes de ſemple, ce qui donneroit 1600 mail-

(*a*) La condition publique eſt une chambre établie à Turin, pour y mettre les *ſoies* lorſque l'acheteur en convient avec le vendeur. Cette chambre contient quatre cheminées, dans leſquelles on fait un feu modéré pendant toute l'année, excepté dans les mois de Mai, Juin, Juillet & Août. Dans cette chambre, on ſépare la *ſoie* par matteaux, qui contiennent quatre à cinq écheveaux chacun; on les paſſe dans des ficelles, leſquelles ſont ſuſpendues dans le milieu: & le ballot ayant été peſé avant que d'y être porté, on laiſſe la *ſoie* vingt-quatre heures; après quoi on la repeſe: ſi le ballot a diminué de deux livres & demie, il eſt reporté une ſeconde fois, & enfin ſi à la troiſieme la diminution ſe trouve encore de même, pour lors il eſt confiſqué. Comme perſonne n'eſt forcé de porter la *ſoie* à la condition publique, les propriétaires de celles qui ſont envoyées à Lyon n'ont garde de faire paſſer les leurs par une épreuve de cette ſorte.

les. Or comme on a démontré dans tous les mémoires, que la réduction ordinaire de l'étoffe riche est de 800 mailles de corps, il s'ensuit que tous les 800 qui se font faits jusqu'à ce jour, sont sans répétition & montés en 800 cordes de rame & autant de semple, & une demi-arcade seulement, ce qui supprime la répétition.

Suivant la nouvelle méthode, on fait une étoffe en 800, c'est-à-dire sans répétition dans sa largeur avec 400 cordes seulement & 400 arcades. Il paroît surprenant qu'avec 400 arcades il n'y ait pas de répétition, attendu qu'il n'est pas difficile de faire une étoffe qui dans sa largeur n'aura point de répétition, en attachant une demi-arcade à chaque corde de rame & ne laissant que 400 mailles de corps, mais il paroît impossible de la faire avec une arcade entiere qui leve 800 mailles.

Pour faire une étoffe dans ce goût, il faut faire deux desseins de même hauteur pour 400 cordes de semple, soit 8 en 10, soit 8 en 11, soit 8 en 12, suivant que le fabriquant desire que l'étoffe soit réduite, la liseuse met les deux desseins l'un sur l'autre; & quand elle a lu un lac ou toutes les couleurs différentes qui sont sur la ligne horisontale du premier dessein, elle en lit une autre sur le second, & continue de même jusqu'à la fin des deux desseins en entier. Il faut bien faire attention que sous la dénomination d'un *lac* en fait de lisage de dessein, on comprend toutes les dorures & *soies* qui se brochent d'un ou deux coups de navettes aux deux autres, suivant la disposition de l'étoffe, mais ordinairement il n'y en a qu'un, attendu que la trame ne doit faire aucune figure dans ce genre d'étoffe, mais seulement le corps de cette même étoffe, de façon que quoiqu'il se trouve 5, 6, 7, même 8 lacs & plus à brocher dans l'intervalle d'un coup de navette à l'autre, tous ces lacs ensemble néanmoins n'en composent qu'un, suivant le lisage. On voit actuellement à Lyon des étoffes qui ont jusqu'à 12, même 13 lacs brochés & un passé, ce qui fait 14 lacs; mais elles sont rares, attendu les frais de la main-d'œuvre, & qu'il n'est pas possible d'en faire plus d'un demi-quart par jour. Tous ces lacs brochés cependant & le lac passé n'en composent qu'un suivant le lisage.

Le dessein lu & le métier monté, l'ouvrier fait tirer les premiers lacs qui doivent être brochés, & ne passe ou ne broche sur l'étoffe qu'un côté des lacs qui ont été tirés & qui se rapportent au premier dessein lu; il fait tirer ensuite les lacs du second dessein, & les broche dans la place qu'il a laissé vuide, ou qu'il n'a pas broché dans l'étoffe, de façon qu'il ne broche qu'une répétition de chaque dessein, soit à droite, soit à gauche; de cette maniere, il se trouve qu'encore que le métier ne soit monté que de 400 cordes à l'ordinaire, les deux desseins lus, comme il a été démontré, contenant 400 cordes chacun, forment un 800 parfait.

Suivant cette façon de travailler, il se trouve qu'une étoffe de 6 lacs brochés chaque dessein en contient 12, ce qui augmente considérablement les frais de main-d'œuvre; on a cependant trouvé le moyen de parer à cet inconvénient, mais il n'est pas aisé. Comme il n'y a encore que trois ou quatre métiers dans Lyon montés dans ce genre, il ne s'est trouvé qu'une liseuse qui ait pu mettre en usage la méthode qui commence à se mettre en pratique pour diminuer la quantité de lacs brochés. Il faut, pour cette opération, que la liseuse observe le vuide ou le fond qui se trouve dans chacun des deux desseins, & qu'elle ait soin de porter les parties qui se trouvent garnies dans le premier dessein dans le lac de la partie vuide du second, & de même celles qui se trouvent garnies dans le second dessein dans la partie vuide du premier; ce qui fait qu'au-lieu de 12 lacs brochés, il arrive qu'il ne s'en trouve quelquefois que 6, 7 à 8, plus ou moins; il faut en même tems que l'ouvrier ait un grand soin de ne pas brocher à droite ce qu'il a broché à gauche sur le drap ou étoffe, ce qui n'est pas aisé ou facile pour l'ouvrier, & encore plus mal-aisé pour la liseuse, qui est obligée de choisir ses lacs, pour ainsi dire, des yeux; insensiblement les liseuses & les ouvriers s'accoutumeront à travailler dans ce goût, parce qu'il n'est rien dont les fabriquans ne viennent à bout lorsqu'ils veulent s'appliquer serieusement.

Quoique cette façon de lire le dessein soit détaillée autant qu'elle peut l'être, de même que celle de travailler l'étoffe, elle ne paroît pas aisée à comprendre, si on ne connoît pas à fond, pour ainsi dire, le metier; ainsi l'on pourroit objecter que, sans se donner tant de peine, il ne seroit pas difficile de monter un métier & faire une étoffe sans répétition, en faisant lire un dessein de 400 cordes à l'ordinaire, & au-lieu de 800 mailles de corps n'en mettre que 400.

L'on répondra à cette objection qu'il est très-aisé de faire une étoffe sans répétition sur un 400 ordinaire; mais on observera en même tems que si le corps ne contenoit que 400 mailles, la réduction seroit si grossiere, qu'au-lieu de 4 à 5 bouts dont un gros-de-tours ou satin est composé pour la trame qui fait le corps de l'étoffe, il en faudroit plus de dix; en voici la raison.

Le papier reglé sur lequel le dessinateur peint son dessein, porte la largeur juste de l'étoffe. Ce dessein étant répété deux fois dans cette même étoffe, doit se trouver réduit à la moitié juste dans la hauteur, comme il est forcé de l'être dans la largeur. Pour parvenir à cette réduction, il faut que la trame qui en fait le corps soit proportionnée pour qu'elle soit parfaite, attendu que si on trame trop gros, les fleurs, feuilles ou fruits qui doivent être ronds, seront larges; de même que si on trame trop fin, les fleurs seront écrasées, & perdront de leur beauté; c'est pour cela qu'un dessein sur un papier de 8 en 10 exige d'être tramé plus gros que celui qui est sur un 8 en 11; de même que celui qui est sur un 8 en 11, doit être également tramé plus gros que celui qui est sur un 8 en 12, attendu que la dixaine étant parfaitement quarrée, plus elle contient de coups dans sa hauteur, plus il faut qu'ils soient fins pour qu'ils puissent y entrer. Ce fait posé pour principe, il s'ensuit que 400 mailles de corps dans la largeur ordinaire, qui ne garniront que par la quantité de 8 mailles chaque dixaine, ne réduiront pas autant que 800 mailles qui en donneront 16, attendu la répétition. Par la même raison, puisque 12 coups doivent former le quarré dans un dessein de 8 en 12 sur 16 mailles, il en faudroit 24 sur 400 mailles dans la largeur; ce qui écraseroit la fleur, laquelle, pour être dans sa rondeur, exigeroit une fois plus de trame chaque coup que l'étoffe ordinaire, à quoi il faut ajouter que la découpure dans le dessein qui ordinairement est de 4 fils doubles, se trouvant pour-lors de 8, ajouteroit une imperfection par sa grossiereté, à laquelle il seroit impossible de parer, puisque dans un satin de 90 portées qui composent 7200 fils, la maille de corps contenant 9 fils, pour lors elle en contiendroit 18. On peut voir dans le *traité des satins réduits* toutes les proportions géométriques qui doivent être observées pour former une réduction juste dans toutes les étoffes, proportionnément à la quantité de mailles de corps contenues dans les largeurs ordinaires, puisque chaque maille doit avoir sa corde. Par exemple,

Un fabriquant de Lyon vient de monter un métier qui commencera à travailler dans la semaine: ce mé-

tier contient 3200 mailles de corps sans répétition, conséquemment 3200 cordes de rame, & autant de simple. Comme la largeur de 3200 cordes de simple porteroit huit fois autant de largeur qu'un 400 ordinaire, on a adossé deux cassins de 1600 cordes chacun, lesquelles cordes sont faites d'un fil de lin très-fin, & ne porteront pas plus large qu'un 800 ou un mille à l'ordinaire: ce qui facilitera le travail qu'une trop grande largeur auroit totalement rendu impossible. L'étoffe qui doit être fabriquée, ne sera point à répétition, attendu qu'elle est destinée pour habit d'homme à bordure, qui ne sauroit être répetée, cette bordure n'étant que d'un côté, de même que la patte de la poche & la soupatte qui ne sauroient se trouver dans le milieu de l'étoffe, par conséquent être répétées. Ce métier aura deux corps de 1600 mailles chacun; chaque maille ne devroit avoir qu'un fil double; mais comme le double corps exige deux chaînes, ou une chaîne & un poil; chaque maille de corps contiendra deux fils doubles: ce qui fera la réduction tant dans la chaîne que dans le poil.

Suivant cette disposition, une fleur qui dans un 400 ordinaire de huit dixaines de largeur est réduite à 4 dixaines, sera réduite dans celle-ci à deux: ce qui est un objet considérable, puisqu'elle doit être dans sa hauteur d'une pareille réduction; mais pour parer à un inconvénient aussi difficile, on prend un parti convenable, qui est qu'au lieu de peindre le dessein dans sa hauteur sur un papier de 8 en 10, en 11 ou en 12, on tourne le papier de côté, & on peint le dessein sur le papier en hauteur de 10, de 11, de 12 en 8: ce qui fait qu'au lieu de 12 coups de navette que contient la dixaine sur une largeur de 8 cordes, il n'en faut que 8 sur une largeur de 10, 11 ou 12; pour lors on peut donner à la trame un peu plus de grosseur, pour que l'étoffe ait sa qualité: ce qui n'empêche pas que la découpure ne soit exactement fine, dès qu'elle ne contient que deux fils par mailles de corps: & ce qui fait toute la beauté de la réduction.

Pour ne rien laisser à desirer sur les réponses aux objections qui pourroient être faites sur la réduction, on pourroit avancer que dans un 400 qui ne seroit pas répeté, le dessinateur n'auroit qu'à faire les fleurs, feuilles & fruits plus longs en hauteur, & que pour lors l'ouvrier étant obligé de mettre en rondeur tous les sujets dont le dessein seroit composé, il ne seroit pas obligé de tramer avec tant de brins. A quoi on répond 1°. qu'il ne seroit pas possible qu'un dessinateur travaillât régulierement, s'il étoit obligé de défigurer son dessein; 2°. la découpure étant grosse par la maille de corps, lorsqu'elle se trouveroit placée perpendiculairement, seroit beaucoup plus fine, lorsqu'elle le seroit horisontalement, parce qu'elle seroit beaucoup plus serrée par la finesse de la trame; 3°. il est d'une nécessité indispensable que le dessein soit peint avec une correction exacte, puisque pour parvenir à ce point, les dessinateurs qui veulent faire du beau, sont obligés de faire des esquisses autant parfaites qu'il leur est possible, sur des papiers qui portent juste la moitié de l'étoffe, pour celles qui sont répetées, de façon que l'esquisse doit être semblable à l'étoffe, tant en hauteur qu'en largeur, & quand elle est faite, on la divise en plusieurs quarrés égaux pour la peindre de même sur le papier réglé; on appelle mettre en carte l'esquisse qui est divisée également en même nombre de quarrés: ce qui fait qu'en supposant l'esquise parfaite, il n'est pas possible que le dessein soit autrement. Par exemple, une esquisse qui représente l'étoffe fabriquée, doit porter juste la moitié de la feuille du papier réglé, puisque la feuille porte juste la largeur de l'étoffe dont le dessein est répeté. La feuille du papier réglé contient 50 dixaines de largeur & 40 de hauteur; on la divise en dix parties pour la largeur de cinq dixaines chacune, & en huit parties pour la hauteur: ce qui fait également cinq dixaines pour la hauteur, conséquemment des quarrés parfaits. On divise l'esquisse de même, après quoi on peint le dessein; & en suivant cette méthode, il est physiquement impossible de se tromper.

Modele d'un dessein à répétition. Faites lire le dessein *A A*, en commençant par le même endroit jusqu'en *O O*, la partie ou le côté *A A* étant en-bas; la feuille étant lue, renversez-la, & mettez *A A* en haut; lisez une seconde fois, & commencez de même par *A A*, en montant la feuille à mesure que l'on lira pour finir en *O O*. Cette façon de lire vous donnera l'étoffe, comme si vous aviez lu à l'ordinaire la feuille *B B* à la suite de la feuille *A A*: ce qui fait que la moitié du dessein suffit pour les étoffes à desseins répetés, & épargne la moitié du travail au dessinateur.

Avec la machine du sieur Maugis il n'est besoin que de lire une fois la demi-feuille pour semblable opération.

Fonds d'or ou d'argent. Tous les fonds d'or ou d'argent riches, qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, soit pour habits d'hommes, soit pour vestes, se font à double corps, ou à la broche; il n'y a plus que les fonds d'or pour ornement d'églises qui se faissent à l'ordinaire, c'est-à-dire comme ils ont été démontrés précédemment, avec des fonds de couleur: tous les riches en or ont des chaînes, poils, *&c.* en couleur d'or ou aurore; & ceux en argent, en blanc.

Toutes les chaînes des fonds or contiennent 40 portées doubles, qui composent 3200 fils doubles, & 10 portées de poil, qui font 800 fils doubles ou simples; doubles, si l'organsin est fin; & simple, s'il est gros: on ajoute un second poil de 40 portées simples, lorsque l'on veut une dorure relevée qui imite la broderie. Tous les métiers généralement quelconques, sont montés en gros de tours, c'est-à-dire sur 4 lisses de levée pour la chaîne & le rabat, & autant pour le rabat du poil; & deux seulement pour le lever.

Tous les métiers & doubles corps ont 200 cordes pour la chaîne, & 200 cordes pour le poil; chaque corde, tant de la chaîne que du poil, contient deux arcades pour faire lever les 800 mailles de chaque corps, ce qui fait que les fleurs ou ornemens sont répétés quatre fois dans l'étoffe; on ne sauroit en répéter moins dans les 400 ordinaires.

Comme la lame, soit or ou argent, est ce qu'il y a de plus brillant dans l'étoffe riche, c'est aussi cette partie de dorure qui est semée le plus abondamment dans toutes les étoffes; on la passe presque dans toutes à-travers avec la navette; on la broche dans quelques-unes, mais rarement.

Ce coup de navette en lame doit faire deux figures très-différentes, quoique d'un seul jet; la premiere, un grand brillant où la lame n'est point liée; la seconde, un très-beau fonds moiré, suivant le goût du dessinateur.

Pour l'intelligence de cette opération nous donnerons le nom de *petit corps*, à celui dans lequel les fils de poil sont passés seulement, & le nom de *grand corps* à celui dans lequel la chaîne est passée de même.

Les desseins pour ce genre d'étoffe doivent être lus sur les deux corps, pour le broché ou autre coup de navette s'il s'en trouve, telles que les rebordures, *&c.* à l'exception du lac de la navette de lame, lequel doit être peint en deux couleurs, l'une pour faire la moire, & l'autre pour faire le brillant.

De quelque façon que soient peintes les deux couleurs, pour faire avec la navette un fonds moiré & un fonds brillant, néanmoins pour concevoir plus aisément cette opération, nous supposerons le tout

moiré en marron pour la couleur peinte sur le dessein, & le brillant en rouge.

Ces deux couleurs doivent être lues ensemble, & ne contenir qu'un seul lac; savoir le rouge sur les deux corps, & le marron sur le grand corps seulement.

Pour travailler l'étoffe on passe le coup de fonds en *soie* aurore ou blanc, suivant les dorures; on broche ensuite les espolins, soit *soie*, soit dorure différente de la lame, & au dernier coup la navette de lame, crainte que si on la passoit au premier coup, après la navette de *soie* la lame n'étant point arrêtée, le broché de tous les espolins ne la fit écarter ou rompre. Sitôt que la lame est passée, on fait lever les lisses du poil seulement, sous le fil desquelles on passe, sans aucun lac tiré, un coup de navette, auquel on donne le nom de *coup perdu*, & cela pour arrêter le poil qui, sans ce coup, traîneroit sous la piece dans les parties moirées.

Il est donc aisé de comprendre que dès que l'on tire le lac de lame, tout ce qui est lu sus les deux corps le tire, à l'exception du marron, qui n'étant lu que sur le grand corps, la partie qui ne se tire pas demeure en fonds, & fait le liage de la moire; cela est clair, puisque c'est la partie du poil qui n'est lue que sur un corps.

Les habits pour homme & les vestes très-riches ne contenant que de très-petites fleurs, il s'en fait à quatre chemins qui font quatre répétitions; il s'en fait ensuite à cinq chemins, à six, à sept & à huit, & point au-dessus. Mais comme le fabriquant doit chercher la facilité du travail dans ses opérations, & qu'il faut nécessairement que les 800 mailles de chaque corps travaillent, un métier à quatre chemins ou répétitions, doit contenir 200 cordes pour chaque corps, ce qui fait deux arcades chaque corde de rame, & 400 cordes à l'ordinaire.

Un métier à cinq répétitions ou chemins, se monte avec 160 cordes, qui font 320 pour les deux corps, & deux arcades & demie à chaque corde de rame.

Trois arcades à chaque corde de rame, un métier à six chemins, 133 cordes, 266 pour les deux corps.

3 arcades $\frac{1}{2}$ à chaque corde de rame, un métier à 7 chemins, 114 cordes, 228 pour les deux corps.

4 arcades à chaque corde de rame, un métier à 8 chemins, 100 cordes, 200 pour les deux corps.

Le dessein pour 4 chemins ou répétitions, doit contenir 25 dixaines, ci 25 dix.

à 5 chem.	20 dix. ci		20 dix.	
à 6 chem.	16 dix.	5 cordes, ci	16 dix.	5 cord.
à 7 chem.	14 dix.	2 cordes, ci	14 dix.	5 cord.
à 8 chem.	12 dix.	4 cordes, ci	12 dix.	4 cord.

Comme l'extension des chaînes qui sont nécessaires pour la fabrication des étoffes riches, fatigue beaucoup plus les cordages que les plombs qui sont attachés aux mailles du corps. Les fabriquans qui ont un peu d'intelligence, prennent deux cordes pour une lorsqu'ils font lire les desseins, dans le nombre de celles qui sont destinées pour le grand corps, dont chaque maillon doit soutenir quatre fils doubles de la chaîne, & quatre fils simples pour le relevé, ce qui compose douze fils bien tendus; & s'il y a huit répétitions, chaque corde doit faire lever 96 fils, ce qui les fatigue beaucoup, tant celles du semple que celles du rame: conséquemment c'est une attention qui même n'est pas connue de tous nos fabriquans de Lyon dont la plupart ne sont, pour ainsi dire, que des automates qui ne savent travailler que machinalement; au-lieu que dans le petit corps, un métier monté à huit répétitions, ne leve pas plus de huit fils simples ou doubles, & encore d'un poil qui n'est pas tendu extraordinairement pour que la dorure ou lame liée paroisse mieux dans l'étoffe.

On ne croit pas devoir obmettre que tous les gros de tours riches étant composés de 40 portées doubles, qui font 3200 fils, les poils pour lier la dorure de 10 portées qui font 800 fils, il se trouve par ce moyen quatre fils doubles, chaque maille de corps & un fil de poil simple ou double, conséquemment quatre fils doubles, à chaque dent de peignequi contient 800 dents, & un fil de poil; ce qui fait que dans les doubles corps, ce liage serré, & les fils si près les uns des autres, font la moire en question, le liage du poil dans les autres étoffes brochées n'étant que du quart du poil qui est passé sous quatre lisses de rabat, c'est-à-dire toutes les quatre dents du peigne, un fil.

L'on ajoutera encore qu'il faut autant d'arcades au petit corps qu'il en faut au grand, pour que le tout puisse se faire juste; & cela à proportion des répétitions.

Le beau relevé se fait aujourd'hui avec un deuxeime poil de quarante portées simples; ce qui fait quatre fils séparés chaque maillon & chaque dent du peigne.

La dorure pour relever est ordinairement or ou argent lisse, broché à deux bouts; il faut que le dessein & le métier soient disposés pour cette opération.

Quant au dessein, la dorure qui doit être relevée, doit être peinte d'une seule couleur, selon l'idée du dessinateur; la partie qui doit être relevée, doit être peinte d'une couleur opposée à cette premiere, & par-dessus; en observant que dans toutes les parties qui contiennent les extrémités des sujets, il y ait au-moins deux côtés au-delà de celles qui doivent être relevées, c'est-à-dire que si la dorure qui doit être relevée est peinte en jaune; la partie qui doit faire le relevé en bleu, peinte sur la partie jaune, tous les contours, refentes, *&c.* doivent être rebordés de deux cordes de jaune, tant en-dehors qu'en dedans.

Pour brocher le relevé, on tire le lac peint en blanc, & on fait rabattre tout le poil des 40 portées simples, qui ordinairement n'est passé que dans le corps, & sous deux ou quatre lisses de rabat; après quoi on passe l'espolin qui contient une petite canette de 4 ou 6 gros bouts de *soie*, après quoi on laisse aller la marche, & on fait tirer un second lac qui est le même, à l'exception des deux cordes de plus dans toute sa circonférence, & on broche l'espolin de dorure.

Les deux cordes de plus, peintes dans les circonférences & découpures des fleurs relevées, sont si nécessaires, que si elles manquoient, on ne tireroit que la même partie sous laquelle auroit passé la *soie* pour relever; il arriveroit alors que la *soie* passée étant étendue aussi-bien que la dorure, resserreroient les rives ou extrémités des fleurs de telle façon qu'il se feroit des ouvertures dans l'étoffe, qui seroient très-défectueuses, & porteroient coup à la vente; ce qui est arrivé dès le commencement que le relevé a été mis en pratique.

Etoffes à la broche. Le fonds d'or ou d'argent à la broche ne different en aucune façon pour l'apparence de ceux qui sont à double corps, mais la fabrication en est très-différente; outre que l'on peut fabriquer un fonds or à la broche, comme une autre étoffe, avec 400 cordes & deux répétitions seulement; au-lieu qu'en double corps il faudroit 800 cordes, savoir 400 pour le poil & 400 pour la chaîne.

L'invention de la broche, dès le commencement, ne fut mise en pratique que pour rendre le liage de la corde plus fin, & pour le faire grand ou petit, suivant que la beauté de l'étoffe l'exigeoit; pour lors on faisoit tirer les cordes du liage telles qu'elles étoient peintes par le dessinateur, & en même tems on fai-

soit rabattre avec la marche une lisse qui faisoit baisser un fil double de chaque maille du corps qui étoit tirée, après quoi on passoit la broche; & faisant tirer ensuite le lac qui devoit être broché, & joignant la broche au peigne, il arrivoit que le lac tiré en levant la broche, enlevoit en même tems les trois quarts de chaque maille de corps qui étoient demeurées dessus, & ne laissoient pour lier que le quatrieme fil que la lisse de rabat avoit fait trouver sous la broche lorsqu'on l'avoit passée quand le lac avoit été tiré.

La broche fait aujourd'hui le même effet que le double corps; il y a encore cette différence qu'avec la broche on peut faire un fonds moiré avec le quart de la chaîne, en faisant baisser une lisse du rabat; pour lors il ne faut point de coup perdu, comme au double corps; ou-bien avec le poil en faisant baisser les quatre lisses de liage; pour lors il faut le coup perdu comme au double corps; ainsi tout revient au même.

Les métiers pour la broche sont montés à l'ordinaire, comme tous les gros-de-tours en 40 portées doubles de chaîne, & de dix de poil; on les monte aussi en relevé, en ajoutant un second poil de 40 portées simples, comme il a été dit ci-devant. Les parties qui doivent faire fonds moire & fonds brillant par la lame, doivent être peintes sur le dessein, comme celles des doubles corps.

Au lieu d'un seul lac qui suffit pour le double corps, afin de faire le moëre & le brillant, ici il en faut deux. En supposant la partie du brillant sans liage peinte en rouge, & celle de la moire en marron, on tire la partie peinte en rouge, sous laquelle on passe la broche nuement, sans bouger ni faire mouvoir aucune lisse, & lorsque la broche est passée, on prend le second lac peint en marron, que l'on tire avec celui qui est peint en rouge; pour lors faisant baisser tout le poil de dix portées, ou une des quatre lisses qui contient le quart de la chaîne, on passe la navette de lame, ou on broche l'espolin de la même qualité de dorure.

Il est très-aisé de comprendre, que le premier lac tiré se trouvant (ou la *soie* qu'il leve) toute sur la broche, quand le second est tiré ensuite, la broche étant près du peigne, les fils que la lisse de rabat fait baisser étant sur la broche, ne peuvent pas se trouver dessous étant arrêtés par cette même broche, & qu'il n'y a que ceux du second lac, lesquels se trouvant dessous, & n'étant gênés en aucune façon, forment la figure de la moire, en baissant aussi bas que le reste de la chaîne qui ne se tire pas; & le vuide qui se trouve dans la partie où les fils ne peuvent pas baisser, forment le brillant de la lame. Il est vrai que pour cette opération il faut deux tems; savoir, celui de passer la broche, & celui de passer la navette, au lieu qu'au double corps, il n'en faut qu'un, qui est celui de passer la navette seulement. Mais en revanche sur le métier de la broche, on peut, comme on l'a déja dit, faire l'étoffe à l'ordinaire à deux répétitions non-seulement, mais encore toutes sortes de grosdetours à la broche ou non, sans rien changer au métier, ce qui ne sauroit se faire avec les doubles corps.

L'on a trouvé depuis peu une invention assez jolie pour faciliter le travail des étoffes à la broche, qui souvent sont difficiles à travailler, lorsque la moire se fait par le moyen du quart de la chaîne, il ne sera pas difficile de le comprendre; par exemple, lorsque l'étoffe a plus de brillant que de moire, & que l'on fait baisser le quart de la chaîne, il arrive que les fils de cette chaîne, qui est extrémement tendue, le deviennent encore davantage, lorsque la partie de *soie* qui doit faire la moëre est levée, le quart de cette même partie étant forcé de baisser, fait une triple extension; savoir, celle de la chaîne ordinaire, celle de la tire, & celle du rabat, lequel pelant sur la broche, la force de baisser, & fait que la navette de lame ne peut se passer que difficilement dans ces momens, qui, suivant les desseins, ne sont pas de durée. Au moyen de cette méchanique, la broche passe derriere le peigne dans quatre lames d'un fer bien poli passé dans la chaîne, comme des mailles de lisses, & lorsqu'on veut passer la navette, on fait lever la petite méchanique, comme une lisse qui soutient la broche, & la navette se passe plus aisément. L'auteur du présent mémoire a donné dans le panneau, comme les autres; il a fait faire la petite méchanique, & s'en est servi pendant quelques jours; tout ce qu'elle a de plus beau est de lancer la broche aussi promptement que la navette, & de la retirer de même quand la lame est passée. Après avoir bien examiné si on ne pourroit pas trouver un moyen plus aisé pour cette opération, il n'a pas pu s'empêcher de rire de sa simplicité, & de celle de tous les fabriquans qui travaillent ces genres d'étoffes; il a raisonné & pensé, que puisque tous les fabriquans en double corps font la moëre avec le poil qui est passé au petit corps, on pouvoit bien la faire de même avec le poil, quoique le métier fût monté autrement; de façon qu'au lieu de faire baisser le quart de la chaîne au coup de lame, il a fait baisser les 4 lisses de poil, ce qui revient au même, puisqu'il se trouve un fil par dent de peigne, quand tout le poil baisse, comme au quart de la chaîne.

On pourroit dire que la quantité de fils de poil qui baissent, étant égale à celle des fils de la chaîne, l'extension des fils de poil doit produire le même effet que celle des fils de la chaîne; à quoi on répondra, que tous les poils en général destinés à lier la dorure dans les étoffes de la fabrique, ne sont point tendus & arrêtés comme les chaînes, attendu qu'ils enterreroient la dorure; d'ailleurs les poids qui les tiennent tendus montent au fur & à mesure qu'ils s'emploient (précaution nécessaire pour conserver l'égalité de l'extension), au lieu que les chaînes sont arrêtées avec des valets ou especes de bascules chargés de poids considérables, qui empêchent à l'ensuple de jouer pendant le cours de la fabrication, ce qui n'est pas de même au poil qui monte & descend, c'est-à-dire le poids, tandis que l'on travaille l'étoffe, de façon que l'on voit dérouler le poil, lorsqu'on le fait rabattre pour passer le coup de lame, & ainsi monter le poids & descendre, suivant les efforts de la tire & du rabat, & par ce moyen conserver toujours l'égalité de son extension, ce qui est d'une conséquence infinie pour toutes les étoffes de la fabrique, dans lesquelles les poils sont destinés à former des liages dans la dorure. Au moyen de cette façon de travailler, en faisant baisser le poil au lieu de la chaîne, l'on passe la navette de lame aussi aisément que dans une étoffe unie.

Suite des étoffes à la broche. Il se fabrique à Lyon des étoffes riches, auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'étoffes à la broche, qui dans le commerce n'ont d'autres dénomination que celle de fond d'or ou d'argent riches. Voici ce que c'est.

Toutes les étoffes riches de la fabrique, dont la dorure est liée par les lisses, soit par un poil, soit par la chaîne, ont un liage suivi que forme des lignes diagonales, lesquelles partant à droite & à gauche, selon la façon de commencer ou d'armer le liage, en commençant par la premiere du côté du batant, & finissant par la quatrieme du côté des lisses, ou en commençant par cette derniere, & finissant par la premiere du côté du battant. Cette façon d'armer le liage en général, & pourvu que la lisse ne soit pas contrariée, est la même, ou produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus grosse, qui imite la broderie, appellée vulgairement *dorure sur liage*, parce que pour lors on ne baisse point de lisse

pour lier cette dorure, qui n'eſt arrêtée que par la corde; c'eſt-à-dire, que dans les parties de dorure qui ſont tirées, & qui ont une certaine largeur; le deſſinateur a ſoin de laiſſer des cordes à ſon choix, leſquelles n'étant pas tirées, & ſe trouvant à diſtance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donnent plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La diſtance ordinaire des cordes qui ne ſont point tirées, afin d'arrêter la dorure, eſt de 13 à 14 cordes; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne paſſe pas pour les plus larges, 5 à 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure, le deſſinateur qui le marque au deſſein, a encore la liberté de diſtribuer ce liage à ſon choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, quarrée ou ovale, comme il lui plaît, dans une feuille de dorure, à former les côtés, ce qui ne ſe peut avec la liſſe ordinaire. Cette façon de tirer la dorure étant peinte ſur le deſſein, il n'eſt pas de doute que le deſſinateur ne la diſtribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la repréſente comme une broderie parfaite.

Malgré la beauté que l'étoffe acquérera par cette façon arbitraire de lier la dorure, il s'y trouveroit un défaut, auquel on a voulu remédier. Trente années ou environ ſe ſont paſſées, ſans qu'on ait pu y parvenir. La corde de la maille qui lioit cette dorure, & qui tenoient ordinairement dans les fonds gros-de-tours, huit fils ſimples, ou quatre fils doubles, qui compoſent la dent du peigne, étoit trop groſſe, en comparaiſon des autres liages qui ne ſont que d'un fil ſimple, ou deux fils dans le taffetas ou gros-de-tours, parce que ce genre d'étoffe eſt ourdi de même, & qu'il n'eſt pas poſſible de ſéparer le fil qui a été doublé par l'ourdiſſage. Il falloit donc trouver le moyen de diminuer la groſſeur de ce liage, ſans déranger néanmoins la variation qui lui eſt donnée, pour qu'il ſoit parfait; & voici comment en eſt venu à bout un des plus habiles fabriquans de Lyon.

On a dit ci-devant, que le deſſinateur peignoit ſon liage par la corde, pour lui donner l'agrément qu'il deſiroit; la liſeuſe laiſſoit en fond cette corde peinte, afin que n'étant pas tirée, elle formât une découpure, qui arrêtoit ou lioit la dorure. On a ſuivi le même ordre, quant à la façon de peindre le deſſein; mais au lieu de laiſſer en fond la corde deſtinée à lier la dorure, il a fallu au contraire en faire un lac particulier, & la faire lire comme les autres couleurs.

Lorſqu'il eſt queſtion de fabriquer l'étoffe, on fait tirer le lac qui contient les différentes cordes deſtinées à lier la dorure; ce lac étant tiré, l'ouvrier au moyen d'une marche particuliere, poſée exprès, fait baiſſer une des quatre liſſes du rabat de la chaîne, laquelle faiſant baiſſer de même un des quatre fils doubles de la maille, il paſſe une petite baguette de fer ronde & bien polie dans la ſéparation des fils, que chaque maille tirée a fait lever, de façon qu'il ſe trouve un fil double de chaque maille deſſous la baguette de fer. Cette opération faite, il pouſſe la baguette de fer du côté du peigne, & immédiatement après, il fait tirer le lac de la dorure qui doit être liée par la corde, en laiſſant aller le lac des cordes même, ſous leſquelles la baguette a été paſſée. Ce lac étant tiré, les cordes qui doivent lier reſtent en fond comme à l'ordinaire; mais la baguette qui eſt couverte des trois quarts des fils de chaque maille, étant levée par les autres parties de *ſoie*, ſous leſquelles la dorure doit être paſſée; elle leve par conſéquent les trois quarts des fils de chaque maille dont elle eſt couverte, & ne laiſſe dans le fond que le ſeul fil double qui a été baiſſé, lorſqu'on a tiré le lac du liage qui ſert ſeul à lier la dorure, au lieu des quatre qui la lioient précedemment, après quoi l'ouvrier la tire pour paſſer les autres dorures & les couleurs dont l'étoffe eſt compoſée.

Cette baguette eſt un peu plus groſſe que celle qui forme dans le velours cizelé, celui qui n'eſt pas coupé, & qui vulgairement eſt nommé *velours friſé*; elle a la même longueur & paſſe tranſverſalement ſur l'étoffe.

Cette façon de lier la dorure, eſt ſans contredit une des plus belles inventions qui ait été trouvée dans la fabrique, eu égard à l'état actuel où elle ſe trouve.

Quelques fabriquans pour ſe diſtinguer ont voulu faire des étoffes liées de même, ſans ſe ſervir de la baguette de fer, qui a fait donner à l'étoffe le nom d'étoffe à la broche, parce que dans le patois de Lyon, on appelle ordinairement *broche*, une petite baguette de bois, de fer ou de laiton; ils y ont réuſſi, en faiſant ourdir un poil de 10 portées, compoſant 800 fils; mais pour faire cette opération, il falloit 800 mailles de plus, pour contenir les 800 fils de poil, conſéquemment 400 cordes de rame, & 400 à chaque ſemple de plus, ce qui, avec le fil de lac d'augmentation, faiſoit un objet de trois à quatre cens livres de dépenſe pour l'ouvrier, indépendamment de l'embarras de cette quantité de cordages, qui retarde toujours la fabrication: au lieu que dans l'étoffe à la broche, il n'y a rien à changer au métier, ni au travail, ſi ce n'eſt le tems de la paſſer, qui n'eſt rien pour ainſi dire, ce qui a fait donner la préférence à la premiere invention.

Etoffes riches qui ne peuvent ſe faire que l'endroit deſſus. La Ruſſie & quelques provinces du Nord, tirent de la fabrique de Lyon, des gros-de-tours ſans nuances, qui ſont très-riches.

Les étrangers veulent des étoffes pour l'hiver, qui aient beaucoup d'apparence, & qui ne ſoient pas cheres, de façon qu'elles ne ſont brochées qu'avec de la lame d'or ou d'argent, qui eſt l'eſpece de dorure qui a le plus de brillant, ce qui convient parfaitement à l'un & à l'autre ſexe qui ne s'habille, pour ainſi dire, que la nuit, les jours y étant trop courts en hiver; il eſt vrai qu'on y envoye auſſi des marchandiſes très-riches, dans le goût ordinaire; mais comme la lumiere favoriſe plus que les autres celles qui ſont faites ſeulement avec de la lame, celles-ci ont la préférence.

La raiſon qui fait que les étoffes fabriquées avec de la lame ſeulement, exigent que l'endroit ſoit deſſus, ne pouvant être faites auſſi belles & à auſſi bon prix, ſuivant la méthode ordinaire, demandent une explication détaillée; il faut la donner.

Les découpures qui ſont néceſſaires pour donner aux fleurs, feuilles & tiges, l'agrément qui leur convient, pour qu'elles ſoient parfaites, reſteroient en fond de la couleur de la chaîne, dès qu'il n'y auroit qu'un lac broché & appauvriroient l'étoffe, ce qui eſt le langage ordinaire, parce que les découpures étant ou plus grandes ou plus petites, ſuivant que les feuilles ou les fleurs l'exigent pour leur perfection, diminueroient leur brillant, attendu l'oppoſition qui ſe trouveroit entre la *ſoie* qui paroîtroit terne, en comparaiſon de la lame, & cette même lame dont l'éclat ſeroit diminué; il eſt vrai que l'on pourroit faire lire un ſecond lac qui ne contiendroit que ces découpures, & le brocher en friſé de la même dorure de la lame, c'eſt-à-dire or, ſi la lame étoit or, & argent, ſi la lame étoit de même; pour lors la découpure étant brochée & couverte par un friſé, la fleur, la feuille ou la tige ſeroient également riches, & l'étoffe ne ſeroit point appauvrie. Il n'eſt pas poſſible de trouver une autre méthode pour une étoffe, dont l'endroit eſt deſſous. Dans ce cas, un lac de plus augmenteroit la façon de l'ouvrage, & le

friſé la matiere, par conſéquent le prix de l'étoffe.

Les fabriquans de la ville de Lyon, ingénieux à faire des étoffes, dont le bon marché leur procure la préférence, & ſatisfaſſent les perſonnes qui veulent briller à peu de frais, ont trouvé le moyen de faire l'étoffe auſſi belle, avec un lac ſeul, & ſans y ajouter de friſé, en baiſſant l'endroit deſſus.

Ils font pour cet effet deſſiner le deſſein à l'ordinaire, & ne font peindre que la corde qui fait le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures grandes & petites, qui ſe trouvent dans tous ces ſujets, c'eſt le terme; ils font lire les parties peintes qui ſont d'une ſeul couleur, le vuide qui ſe trouve entre ces parties peintes, forme le deſſein, pour lors la bordure des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures étant tirées pour brocher la lame, l'ouvrier fait baiſſer trois liſſes du rabat du gros-de-tours, au moyen d'une marche poſée expres pour cette opération, les trois liſſes rabattant les trois quarts de la chaîne; le quart qui demeure levé, ayant du vuide par la ſéparation des trois quarts qui baiſſent, forme un liage ſerre, ſous lequel la lame étant paſſée, elle fait un eſpece de friſé, qui paroît ſi peu différent de la lame ordinaire, qu'il n'eſt perſonne qui ne s'y méprenne; & comme la lame n'eſt liée que par la corde, le liage ne ſe trouvant que d'un ſeul fil, au lieu de quatre, il produit le même effet que dans les étoffes à la broche. Obſervez que le liage eſt abſolument peint & lié avec les découpures & les cordes qui forment le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, dont le deſſein eſt compoſé.

Cette invention, à la broche près, n'eſt pas une des moindres de la fabrique, on peut dire même qu'elle a eu des admirateurs.

Il ſe fabrique des étoffes, auxquelles on a donné le nom de *péruviennes*, qui ſont faites au bouton, qui ſont légeres, jolies & à bon marché.

Elles ſont compoſées d'une chaîne de 50 à 60 portées, ourdie en deux couleurs différentes; chaque couleur de la chaîne a un corps particulier; les deux corps donnent lieu à deux lacs différens, leſquels ſe tirent ſucceſſivement l'un après l'autre; on paſſe un coup de la même navette ſous chacun des deux lacs tirés, la couleur de la trame qui eſt dans la navette eſt différente de celle des deux chaînes, de façon que l'étoffe montre trois couleurs différentes, ce qui compoſe une étoffe auſſi belle que le deſſein peut y contribuer, & qui ne revient pas chere.

Cette étoffe n'a point de liſſes pour le coup de fonds, les fils qui le forment ſont paſſés dans les mailles; on a ſoin de faire lire le fonds avec la figure, de façon qu'au moyen de la tire, l'un & l'autre ſe fait enſemble.

En ſuppoſant la chaîne d'une étoffe ſemblable de 60 portées, elle contient 4800 fils. Chaque fil doit avoir ſa maille de corps, afin que le fonds puiſſe ſe faire tel qu'il eſt dans un taffetas; ſavoir un pris & un laiſſé: il faudroit donc par conſéquent 4800 mailles de corps & autant d'aiguilles de plomb pour faire baiſſer la maille quand on laiſſe aller le lac tiré: or dans cette étoffe 120 ou 160 aiguilles ſuffiſent pour cette opération, & voici de quelle façon on s'y prend.

Comme les deſſeins de la péruvienne ſont petits, ceux qui portent 30 lacs d'hauteur ont 60 liſſes, ſavoir 30 pour chaque couleur de la chaîne, plus ou moins à proportion de la hauteur du deſſein; les liſſes ſont faites de façon qu'il s'en trouve toujours une plus haute que baſſe de deux pouces au moins quoique les mailles ſoient de hauteur égale. Cette précaution eſt néceſſaire, afin que 60 ou 80 liſſes ne portent que la moitié de la diſtance que les liſſes ont ordinairement entr'elles; chaque liſſe ne porte que deux aiguilles, de façon qu'au moyen de cette façon de monter ce métier, au lieu de 4800 aiguilles, 120 ou 160 ſuffiſent pour faire l'étoffe. Il faut obſerver encore que ces liſſes ſont faites de façon qu'il y a une diſtance de trente mailles chaque liſſe de l'une à l'autre ſi le métier eſt de 60, & de 40 s'il eſt de 80, afin que chaque maille puiſſe ſe trouver régulierement à la place du fil dans laquelle il doit être placé, pour qu'il ne ſoit point contrarié; ces ſortes de liſſes ſont appellées *liſſes à jour*, par rapport à l'éloignement des mailles. Les liſſerons ſur leſquels ſont montées les liſſes de cette façon, n'ont pas plus d'une ligne d'épaiſſeur, ce qui fait que 60 liſſes ne portent guere plus de trente lignes ou trois pouces, par la façon dont on vient de démontrer que les liſſes étoient faites & attachées lorſqu'elles ſont ſerrées; mais comme dans le travail elles ont beſoin d'une certaine diſtance pour qu'elles puiſſent avoir du jeu, la diſtance ordinaire eſt toujours de ſix pouces environ. On évite par cette façon de monter le métier, l'embarras de deux corps, ſans leſquels on ne ſauroit faire une étoffe, quand elle eſt façonnée, outre les quatre premieres liſſes qu'on ne ſauroit s'épargner pour en faire le fonds.

Pour que le deſſein paroiſſe plus long, ou ait plus de hauteur dans une étoffe de cette eſpece, le deſſinateur a ſoin de le compoſer de maniere qu'il ſoit répété, c'eſt-à dire, qu'on puiſſe revenir ſur ſes pas en tirant le bouton, ce qui s'appelle *deſſiner à retour*. En conſéquence au lieu de paroître de 30 coups de hauteur dans l'étoffe de 60 liſſes, il paroît en avoir 60, & à proportion dans les autres.

Des fonds or guillochés. Pour l'intelligence de cette façon de faire des fonds or dont la dorure pût par le liage former une eſpece de guilloché, il faut examiner ce qui a été écrit ſur les étoffes riches à la broche. *Voyez ce qui précede.* La façon de travailler les étoffes en ſe ſervant de la broche, alongeoit un peu le travail, il étoit néceſſaire de trouver un moyen qui parât à cet inconvénient & qui produiſit le même effet; pour y parvenir, on ajouta pluſieurs liſſes de liage & une quantité de marches équivalente à ces liſſes, dont chacune doit avoir ſa marche; dans cette quantité de marches, on en choiſiſſoit deux pour former un liage droit ſur la lame brochée, les autres liſſes étoient diſpoſées de façon qu'elles faiſoient une certaine figure dans les dorures qu'elles lioient, néanmoins cette figure étoit toujours la même dans le cours du deſſein, il étoit donc néceſſaire de trouver un moyen de diſtribuer une façon de lier la dorure, qui fût différente dans toutes les parties que l'on vouloit qui fuſſent liées différemment, ce qui n'auroit pas pu ſe faire qu'en mettant autant de liſſes, & conſéquemment autant de marches que les différences du guilloché en auroient exigé, ce qui, ſur un deſſein de dix dixaines, huit en douze, auroit exigé cent vingt liſſes & autant de marches de liage.

La méthode qui a été miſe en uſage pour parvenir à faire des fonds or ou autres étoffes riches, dont le liage formât des guillochés différens dans les étoffes, a été celle de monter des métiers à deux corps; ſavoir, un corps pour le poil, & un pour la figure: les premiers métiers ont été montés; ſavoir, 200 cordes pour la figure, & 200 pour le poil, afin de ne point déranger l'ordre des 400 cordes, nombre ordinaire de la plus grande quantité des métiers. Chaque corde de rame étoit attachée à deux arcades, ou deux arcades étoient attachées à chaque corde de rame, pour faire tirer quatre mailles de corps, ce qui fait 800 mailles à l'ordinaire pour former la réduction qui eſt en uſage dans la fabrique; le ſecond corps étoit attaché de même à 400 arcades, dont deux étoient attachées à chacune des 200 autres cordes

de rame, ce qui faiſoit encore 800 mailles dans leſquelles étoient paſſés 800 fils de poil pour lier la dorure, de façon que l'ourdiſſage du poil étant de 10 portées à 80 fils chacune, le nombre de 800 fils ſe trouvoit complet & égal à celui de la chaîne quant aux mailles de corps, le nombre des fils de la chaîne étant pour ces genres d'étoffes de 40 portées doubles qui compoſent 3200 fils doubles qui valent autant que 6400 ſimples, & par conſéquent 4 fils doubles chaque maille de corps, ce qui fait tous les 4 fils doubles un fils de liage, l'uſage étant de paſſer le liage de façon, que dans toutes les étoffes façonnées, il ſe rencontre tous les 6, 8, 10 & 12 fils un de liage, pour que la dorure ne ſoit pas trop couverte. Si le liage étoit plus ſerré ou que le nombre de fils fût plus grand, attendu que la largeur de l'étoffe eſt la même, ils ſe raprocheroient davantage.

L'ouvrier en paſſant les fils de poil & ceux de la chaîne dans les liſſes après les avoir paſſé dans chaque corps ſéparément, doit avoir un grand ſoin de paſſer les fils de poil dans les liſſes, de façon que la premiere maille ou boucle de la liſſe réponde parfaitement à la premiere maille du corps, la ſeconde à la ſeconde, la troiſieme à la troiſieme, la quatrieme à la quatrieme, pour les 4 liſſes dans leſquelles on le paſſe ordinairement. Cette précaution eſt d'une néceſſité indiſpenſable, attendu que ſi elle n'étoit pas d'accord, les liſſes diſpoſées pour lever à chaque coup de navette qui fait le corps de l'étoffe, une partie du poil; ſi ce poil n'étoit pas d'accord avec les liſſes, il feroit lever quelques-uns des fils qui doivent lier la dorure, ce qui formeroit une contrariété qui rendroit l'étoffe défectueuſe, ainſi qu'il a été dit pluſieurs fois dans les *articles* où il a été queſtion du liage de toutes les dorures en général, la maxime étant que le fil qui doit lier la dorure où la *ſoie* ne doit point lever dans les coups de navettes qui précedent les lacs que l'on doit brocher, attendu que les lacs brochés & les coups de navettes ne forment qu'un même coup dans le travail de l'étoffe ou une même ligne horiſontale ſur le deſſein.

On pourroit objecter que le poil pour lier étant paſſé dans un corps particulier, le travail de l'étoffe le faiſant lever & baiſſer, les liſſes deſtinées à lui donner ce mouvement devroient être inutiles. A quoi on répond, que ſi un poil de fil ſe trouvoit, ſuivant la figure que le deſſinateur donneroit à ſon ouvrage, 2, 3, 4, 5 dixaines & plus ſans travailler, ce fil de poil paroîtroit à l'envers de l'étoffe dans une pareille étendue, ce qui feroit qu'outre qu'il lâcheroit plus que ceux qui travailleroient, cet envers ſeroit ridicule & rendroit l'endroit de l'étoffe dans lequel il ſeroit employé très-défectueux, attendu qu'il ne lieroit pas comme celui qui tireroit davantage; c'eſt préciſément pour parer à cet inconvénient, que l'ouvrier, outre que ce poil eſt paſſé dans le corps, eſt encore obligé de le paſſer dans deux ou quatre liſſes, n'importe qu'une liſſe, s'il n'eſt paſſé que ſur deux, ou que deux, s'il eſt paſſé ſur quatre, puiſſent lever en croiſant, & draper avec la chaîne, la liſſe ou les deux levant alternativement aux coups de navette qui ſont paſſés pour faire le corps de l'étoffe, en obſervant toujours, comme il a été dit, de ne pas faire lever celui qui doit lier, ce qu'il eſt aiſé de prévoir en accordant l'armure avec la façon dont le poil eſt paſſé dans le corps.

Toutes ces étoffes riches ſont montées ordinairement en gros détours, attendu qu'il ne paroît point de fond, ce qui fait que la chaîne pour les or eſt toujours de couleur aurore, & blanche pour les fonds argent, ce qui a donné lieu de parler de 40 portées doubles pour l'ourdiſſage, qui valent & compoſent 80 portées à fils ſimples, ſur quoi il faut obſerver, que ſi on ourdiſſoit 80 portées à fils ſimples, la quantité de croiſés que les fils donneroient, empêcheroient à l'étoffe de ſe ſerrer, puiſque dans 80 portées ſimples qui compoſent 6400, il ſe trouveroit 3200 croiſures, au lieu que dans 3200 fils doubles, il ne s'en trouve que 1600. On fait à Lyon des gros-de-tours ourdis à 60 portées ſimples; mais comme dans ce nombre de 60 portées, qui compoſent 4800 fils ſéparés; il ſe trouve 2400 croiſures, ces étoffes ne peuvent recevoir qu'une trame très-fine par rapport à ces mêmes croiſures, elles ne forment qu'un ſimple taffetas très-mince; cette obſervation eſt de conſéquence.

Pluſieurs fabriquans ſont aujourd'hui teindre leurs chaînes & eurs poils en blanc pour les étoffes riches, dont les plus grands ſujets (terme de fabrique) où les principales parties ſont en argent, & lorſqu'ils veulent ſur la même chaîne faire des or, ils la jauniſſent avec du rocou, ce qui vaut à-peu-près autant que ſi elle étoit teinte en aurore, puiſque le fond de l'étoffe quant à la chaîne, ne paroit pas.

Les premieres étoffes qui ont été faites dans ce goût étant montées, comme il a été dit, ſur 200 cordes, le deſſein ne pouvoit être que très-petit, attendu que le deſſinateur dans la hauteur du deſſein étoit obligé de ſe conformer à la largeur; aujourd'hui on les monte ſur des 400, ce qui fait qu'il faut des caſſins de 800, & les ſemples de même, ce qui néanmoins ne fait que 800 mailles de corps pour la chaîne, & pareille quantité pour le poil, chaque corde de rame n'ayant qu'une arcade au lieu de deux, tant pour la chaîne, que pour le poil; de façon que le deſſinateur peut s'étendre autant qu'il le juge à-propos.

Le métier diſpoſé de la maniere qu'on vient de le décrire, le deſſinateur peint le liage de la façon qu'il deſire qu'il ſoit fait, en donnant à chaque partie de dorure le guillochage qui lui convient, ce qui ne pourroit pas ſe faire avec la broche, parce qu'à chaque partie de dorure, il faudroit la paſſer, ce qui, dans une étoffe de quatre lacs de dorure donneroit quatre paſſages de broche, qui vaudroient autant que quatre lacs de plus, & avec les lacs de nuance augmenteroit conſidérablement la main-d'œuvre.

Pour lire les deſſeins diſpoſés pour ce genre d'étoffe, on commence ordinairement par les 200 ou 400 cordes du poil, la liſeuſe prenant toutes celles qui ne ſont pas marquées ſur le deſſein, & laiſſant celles qui le ſont à chaque lac qu'elle prend avec ſon embarbe; lorſque la liſeuſe a lû la partie du poil; elle fait couler ſon deſſein ſur l'eſcalette de 50 dixaines pour les 400, & de 25 pour les 200; après quoi elle lit une ſeconde fois les mêmes lacs en prenant les cordes qui doivent lier la dorure, ou celles qu'elle a laiſſé comme les autres, de façon que le même lac lié deux fois n'en forme cependant qu'un, & lorſqu'on le tire pour travailler l'étoffe, la corde que la liſeuſe a laiſſée en liſant la partie du poil demeure en bas & forme le liage, tel qu'il a été peint par le deſſinateur.

Si l'invention des étoffes à la broche a paru belle, celle-ci ne l'eſt pas moins: avec la broche, on pourroit la paſſer une ou deux fois; mais quand il faut la paſſer ſouvent dans un lac, le travail eſt trop alongé, au lieu que dans celle-ci le travail ſe fait à l'ordinaire, & l'on n'a pas beſoin de marches de liage; il eſt vrai que la dépenſe du métier eſt plus conſidérable, mais une fois faite il y en a pour long-tems.

Les fonds or les plus riches ont été faits dans tous les tems ſur des métiers montés en 600 cordes conſéquemment 600 arcades & 1200 mailles de corps, ce qui faiſoit une grande réduction, quoique le papier ne fût que de 10 en 10. Depuis les inventions du guillochage, on a monté des 600 à 600 mailles, ce qui ſemble diminuer la réduction; mais en revanche, on fait le deſſein de 8 en 14, ce qui faiſant dans la

la hauteur quatre coups de plus chaque dixaine, forme une réduction équivalente; la découpure est plus large qu'aux 400 ordinaires; le guillochage de ces étoffes se fait par un plus grand nombre de lisses de poil, attendu que si on vouloit le faire avec un double corps, il faudroit des rames & des semples de 1200 cordes de largeur; l'on ne désespere pas cependant que dans la suite l'on n'en vienne à-bout.

Il se monte actuellement à Lyon un métier qui contiendra 1600 cordes de rame, & par conséquent autant à chaque semple, il contiendra 3200 mailles de corps; on en donnera la description quand il sera achevé. Il faut observer que l'étoffe n'aura que la largeur ordinaire, on doit penser quelle sera la réduction; on craint qu'elle ne soit trop forte pour la dorure qui ne pourra pas se serrer, excepté qu'on ne trame extraordinairement fin, ce qui pourroit occasionner une qualité trop mince dans l'étoffe.

Pour l'intelligence de l'armure du poil des étoffes à double corps, l'on observera que dans toutes les étoffes montées sur des métiers à 400 cordes; le cassin est composé de 8 rangs de 50 poulies chacun, pour contenir un pareil nombre de cordes; on commence à passer les cordes de bas en haut, ou de haut en bas, n'importe, dans une poulie de chacun des 8 rangs, savoir, une corde chaque poulie; & on continue de suite, en reprenant toujours par le même rang où l'on a commencé, jusqu'à la fin. Les planches dans lesquelles sont passées les arcades, ont également 8 trous chaque rang, pour qu'elles puissent se rapporter à ceux du cassin. Le poil, qui le plus ordinairement est passé sur quatre lisses, doit se rapporter de même aux huit mailles de corps attachées aux huits arcades, qui passent dans les huit trous de la planche, de façon que les huit premieres mailles ou boucles des quatre lisses doivent faire le rang complet des huit mailles de corps, ce qui fait deux mailles ou boucles sur chacune des quatre lisses. Le fil du second rang des mailles du corps doit également correspondre à la boucle de la premiere lisse, & continuer de même tous les fils de poil jusqu'à la fin, de sorte que le dernier fil de poil se puisse trouver sur la derniere des quatre lisses, & le premier sur la premiere. Cette précision est tellement nécessaire, que si par hazard on se trompoit d'un fil, il faudroit dépasser le tout, attendu la contrariété qui se trouveroit dans le fil du liage qui leveroit au coup de navette, dans le tems où il faudroit que la lisse le fît baisser; par la même raison le dessinateur doit avoir un grand soin que le point que forme son liage, soit placé de façon qu'il puisse correspondre & à l'armure du métier, & à celle du remettage, ou passage du fil dans les lisses, ce qui n'est pas difficile, lorsque le dessinateur entend un peu la fabrique; d'ailleurs, la ligne du dessein, c'est-à-dire, celle qui est tirée horisontalement, doit se conduire pour cette opération qui est immanquable, & qui ne le géne point quant au goût qu'il veut donner à son liage guilloché.

L'ouvrier de son côté doit avoir une grande attention, quand il arme son métier, de ne faire lever que la seconde & la quatrieme lisse pour passer son coup de navette, si le point du liage se trouve placé sur la premiere ligne du dessein, lequel point doit correspondre à la premiere maille du corps, conséquemment à la premiere boucle de la lisse; de sorte que tous ces fils étant destinés pour le liage, ne doivent point lever au coup de navette qui sert à former le corps de l'étoffe, & à draper le poil, ainsi des autres.

Enfin le liage à double corps est si joli, que dans un même lac broché, toute la dorure, soit or lisse, soit or frisé, soit la lame or, peut être broché ou passé sans que le même liage soit égal sur aucune des parties, dont le lac est composé, il en est de même de l'argent, ce qui produit une variété si surprenante, que l'étoffe paroît être composée d'autant de dorures différentes, qu'il se trouve de différens liages, ce qui produit des effets si difficiles à connoître, qu'il n'est pas possible que les fabriques étrangeres puissent pénétrer la cause de ces mêmes variétés qui se trouvent dans les étoffes riches des fabriques de Lyon.

Suite des étoffes dont la dorure est guillochée. Il vient de paroître des étoffes dont la dorure est guillochée, sans qu'elle soit travaillée à la broche, ou que le métier soit monté avec un double corps, c'est-à-dire, seulement un échantillon, dont l'auteur du mémoire a conduit le dessein & le montage du métier, qui est un gros-de-tour de 40 portées à fil doublé & de quatre fils doubles chaque maille de corps, sur un 400 cordes à l'ordinaire; il est vrai qu'il n'y a qu'une dorure qui puisse être guillochée; mais aussi cette disposition de métier est excellente pour tous les fonds or, dont une navette de lame est passée à-travers, & dans lesquels les autres dorures qui sont brochées ne sont pas d'une grande considération pour que le fabriquant les assujettisse au guillochage.

Pour fabriquer une étoffe dans ce genre, le dessinateur fait son dessein, & peint son liage d'une corde, comme il se pratique, en lui donnant la forme du guilloché qu'il lui plaît, laquelle est ordinairement sur la partie principale de la dorure. Le métier étant monté, on passe le coup de fond avec la navette de *soie*, soit qu'elle fasse liseré ou non. Elle fait liseré si le dessinateur a peint un lac particulier en petites découpures pour figurer dans le fond, ce liseré doit être toujours de la même couleur de la chaîne; ou si elle est différente, il ne faut pas qu'elle la coupe trop.

L'on pense bien qu'au coup de fond si c'est un liseré, on ne fait point baisser de lisse de rabat, parce que pour lors, le rabat faisant baisser la moitié de la tire, ou du lac tiré, ce lac ne formeroit qu'un gros-de-tours ordinaire.

Le second coup de navette que l'ouvrier passe est celui de la lame; pour lors on tire le lac qui doit faire le guilloché, qui est formé par les cordes que le dessinateur a peintes dans les grands ou petits sujets qui composent ce lac. Ces cordes restent en bas lorsque le lac est tiré; & suivant l'ancienne méthode, elles formeroient un liage de 4 fils doubles, dont chaque maille de corps est remplie, ce qui mangeroit ou cacheroit une partie de la dorure. Pour parer à cet inconvénient, l'ouvrier fait lever trois lisses du gros-de-tours, qui par ce moyen, levant trois fils doubles de chaque maille de corps qui doit lier la dorure, ne laissent qu'un fil double seulement pour la lier; ce qui lui donne tout l'éclat dont elle est susceptible de l'invention.

Comme les parties qui ne sont pas tirées ne contiennent que le quart de la chaîne, qui n'est pas suffisant pour cacher ou enterrer totalement la lame, ces parties forment une espece de gaze en dorure de la même lame; mais on peut y semer quelques petites fleurs liées par la corde même de la dorure, un peu plus grosse qu'à l'ordinaire, si on broche de l'argent sur un fond lamé or, ou or sur un lamé argent, afin que la dorure qui forme la gaze dans le fond, ne transpire pas au-travers de celle qui est brochée, mais pour lors la dorure brochée ne sauroit être liée par un liage guilloché.

Mais, dira-t-on, ne pourroit-on pas faire sur une dorure différente brochée, la même opération, qui se fait sur le lac sous lequel la lame est passée? La chose n'est pas possible, en voici la raison. Les trois lisses qui levent pour ne laisser qu'un fil des quatre contenus dans la maille du corps, élevent la *soie* qu'elles contiennent aussi haut que le lac tiré, conséquemment elles empêchent de choisir la partie de

dorure différente ſous laquelle doit paſſer l'eſpolin qui contient cette même dorure, on ne penſe pas même qu'il ſoit jamais poſſible de ſurmonter cet obſtacle, ce qui ſeroit cependant d'une grande conſéquence, ſi on pouvoit le vaincre, mais juſqu'à préſent, il n'y a que la broche ou les doubles corps qui puiſſent produire cette perfection.

Il ne s'eſt fabriqué à Lyon qu'environ 12 aunes juſqu'à ce jour, de l'étoffe faite dans ce genre; on penſe bien que dès que cette invention ſera connue, il s'en fera d'autres; mais il n'y en a encore qu'un métier de monté; cette façon de guillocher la dorure a été ſuivie bien-tôt d'une autre, qui n'eſt pas moins belle. On a dit que les parties qui n'étoient pas tirées au coup de lame, ne contenoient que le quart de la chaîne, attendu que les trois liſſes de fond que l'ouvrier faiſoit lever, levoient également les trois autres quarts de cette même chaîne, ce qui faiſoit que le fond formoit par ce même quart reſtant une eſpece de gaze. Or, comme cette figure de gaze a déja été connue dans les tiſſus en lame qui ſe ſont faits l'endroit deſſus, pour la fabrication deſquels on ne fait que lire le fond, & que quand il eſt tiré on fait baiſſer trois liſſes du rabat, les parties qui ne ſont pas tirées faiſant la figure, la partie tirée ne contenant que le quart de la chaîne, la dorure qui ſe trouvoit deſſous faiſant, par la dorure qu'elle contenoit, une eſpece de gaze, la partie qui n'étoit pas tirée, & qui faiſoit la figure, lioit la dorure avec les quatre liſſes de poil, ainſi qu'il ſe pratique, c'eſt-à-dire, que cette dorure qui n'auroit pas pu être liée, s'il n'y avoit pas eu un poil, l'étoit au moyen d'une des quatre liſſes de liage que l'ouvrier faiſoit lever ſucceſſivement à chaque coup de lame qu'il paſſoit. On a donc voulu que ce coup dont la partie forme la gaze fît une figure différente, & voici ce qui a été imaginé pour faire que cette gaze imitât parfaitement le toilé, qui ordinairement dans toutes les étoffes doit environner la figure de la lame, puiſqu'il fait le fond de l'étoffe.

On monte le métier à l'ordinaire en gros-de-tours, & on y ajoute un poil de 20 portées, ce qui fait deux fils chaque maille de corps indépendamment des 4 fils doubles de la chaîne. On fait lever la moitié du poil au coup de fond; & au coup de lame guilloché, on fait baiſſer tout le poil; de façon que ces deux fils de poil qui ſont paſſés dans chaque maille du corps, forment un ſecond liage, lequel avec le fil double de la liſſe, qui ſeule reſte baiſſée ſur ce coup, fait un friſé auſſi parfait, que s'il étoit préparé ſur le rouet à filer l'or ou l'argent.

Il paroît que ce n'eſt pas aſſez de dire que la lame paſſée, & qui ſe trouve liée par deux fils de poil & un de chaîne, paroît être un friſé parfait; il faut donner une explication qui établiſſe la certitude d'un fait auſſi ſingulier. Il eſt peu de perſonnes qui ne ſachent que le friſé or ou argent qui s'emploie dans les étoffes de fabrique, n'eſt autre choſe qu'une eſpece de cordonnet tout *ſoie*, qui ſe prépare & ſe fait ſur le rouet à filer, lorſque ce cordonnet eſt achevé on le remet ſur le rouet où on le fait couvrir par la lame comme les autres filés, après quoi on l'emploie, l'ayant levé, dans l'étoffe.

Ce friſé or ou argent n'a jamais autant de brillant que le filé uni ordinaire, attendu la quantité de *ſoie* dont il eſt compoſé, & le grain dont il eſt formé, ce qui fait que la lame ne ſauroit être couchée deſſus auſſi uniment que ſur un filé; cette quantité de *ſoie*, la poſition de la lame ſur le grain, tantôt à droite, tantôt à gauche, forme cette variation qui en diminue l'éclat. Or, dans l'étoffe guillochée, dont le fond forme la gaze, & où le quart de la chaîne lie la lame, la diſtance qui ſe trouve d'un fil à l'autre ſur la même liſſe, qui eſt de trois fils doubles ou ſimples, eſt trop grande pour que cette lame ne donne pas plus de brillant qu'il n'en faut; pour qu'elle imite un friſé, les deux fils de poil qui ſe trouvent ajoutés par cette nouvelle invention, leſquels ſont ſéparés par deux fils doubles ou quatre fils ſimples, forment une ſeconde couverture qui cache une partie de la lame, le fil de chaîne qui lie la lame étant extrémement tendu, pour que l'étoffe ſoit fabriquée comme il faut, la reſſerre de façon qu'elle forme une eſpece de grain ou cordonnet qui n'ôteroit pas le brillant, ſi les deux fils de poil qui ſont à côté, dont l'un eſt ſéparé par un fil de chaîne & l'autre qui le joint, & qui ordinairement ne ſont tendus qu'autant qu'il le faut pour tenir la dorure en raiſon, ne formoient par leur oppoſition vis-à-vis ou à côté celui qui eſt extraordinairement tendu, ce grain qui compoſe le véritable friſé.

La chaîne de l'étoffe eſt compoſée de 40 portées doubles, qui valent autant pour la quantité que 80 portées ſimples. Le poil contient 20 portées ſimples, ce qui fait tous les deux fils doubles un fil de poil, conſéquemment deux fils de poil chaque maille de corps, puiſqu'elle contient quatre fils doubles de chaîne; on comprend aiſément que ſi le poil étoit deſtiné à lier les dorures ordinaires, qui n'ont pas autant de brillant que la lame, le liage ſeroit trop ſerré, & enterreroit la dorure (c'eſt le terme), il n'y a donc qu'une étoffe de cette eſpece qui puiſſe ſoutenir un poil autant garni, la chaîne, dans toutes les étoffes, doit être extraordinairement tendue pour qu'elle ſoit fabriquée comme il faut. Le poil ne doit pas être de même dans l'étoffe riche; c'eſt préciſément ce contraſte d'extenſion qui donne la forme au friſé apparent de l'étoffe dont il s'agit, de laquelle il n'y a encore, au moment que l'on écrit cet ouvrage, qu'un aune de faite, laquelle a été examinée par des commiſſionnaires connoiſſeurs qui en ont ordonné ſur-le-champ, attendu la différence du prix, qui eſt de plus de 15 liv. l'aune en or, & 10 liv. en argent, s'il falloit brocher un friſé quelque fin qu'il pût être.

Il y a un obſervation très-importante à faire ſur l'armure du métier concernant ce genre d'étoffe. On a dit que l'on faiſoit baiſſer tout le poil au coup de la navette de lame, de façon qu'il s'en trouvoit un des deux qui ſont paſſés dans la maille du corps, qui joignoit le quatrieme fil de chaîne qui forme le guilloché, & l'autre en étoit ſéparé par un fil de chaîne d'une part, & deux de l'autre; or comme des deux fils de poil qui lient avec celui de chaîne, il y en a un qui a levé au coup de fond, & qui baiſſe enſuite au coup de lame; il faut que l'ouvrier ait une grande attention à ne pas faire lever au coup de fond le fil qui joint celui de la chaîne, mais bien celui qui en eſt ſéparé par deux fils, attendu que la contrariété qui ſe trouveroit dans ce fil qui joindroit celui de la chaîne qui lie, lui donnant une pareille extenſion ayant levé & baiſſé au coup de fond, ou dans un même coup, feroit un grain très-inégal, ce qui rendroit l'étoffe moins parfaite. On a dit aſſez ſouvent qu'il faut faire attention dans l'armure de toutes les étoffes en général, que le fil qui doit lier la dorure, tel qu'il ſoit, de chaîne ou de poil, ne doit jamais lever aux coups de navette qui forment le fond, afin d'éviter cette contrariété, qui eſt d'une très-grande conſéquence dans toutes les étoffes en général, & qui ne peut paſſer que dans celle-ci attendu l'effet qu'il produit.

Quoique cette armure paroiſſe difficile, l'ouvrier en viendra aiſément à-bout en laiſſant la liſſe de chaîne qui doit lier lorſqu'il fait lever les trois autres, celle dont le fil joint celui de poil qui n'a pas levé au coup de fond; la choſe eſt ſimple, mais nos ouvriers la plûpart ne ſont que des machines, même ceux qui veulent ſe donner pour les plus habiles.

De quelques étoffes omises dans le cours de cet ouvrage, telles que les batavia, les brocatelles, les florentines à sonnettes.

Les *batavia*. On fabrique à Lyon une étoffe à laquelle on a donné le nom de *batavia*. Cette étoffe ne représente ni le satin ni le gros-de-tours; elle imite la serge, & dans l'armure elle se fait comme le raz-de-Saint-Maur.

Ce qui la fait distinguer de cette derniere étoffe, c'est que sa figure & son travail sont différens.

Le raz de Saint Maur est noir ordinairement, & le batavia est de couleur différente; il est uni, & le *batavia* est à carreaux.

Pour former le carreau du batavia; toutes les cinq, six, sept & huit portées d'ourdissage, on ourdit dix ou douze fils blancs qui séparent la couleur de la chaîne, & forment une espece de bande.

Si la distance d'une bande à l'autre est de trois pouces plus ou moins, il faut dans la fabrication tous les 3 pouces plus ou moins, passer une navette dont la trame soit blanche, aussi c'est ce qui forme le carreau.

Si la bande ourdie est de dix fils blancs, on passe dix coups de navette avec la trame blanche; si elle est de douze, on en passe douze, & c'est ce qui forme le carreau.

La trame ordinaire doit être de la couleur de la chaîne: il s'en fait d'une couleur différente auxquelles on donne le nom de *batavia changeant:* mais il faut toujours les mêmes coups pour former le carreau, soit que les fils soient blancs ou d'une autre couleur. Il n'importe pas, il en est de même pour l'ourdissage par rapport aux bandes.

On fait des batavia brochés à petits bouquets détachés, chaque bouquet étant placé au milieu de chaque carreau.

La largeur du batavia est de deux tiers, ou de cinq huit, *ad libitum*.

La quantité de portées est de quarante jusqu'à soixante, en y comprenant les fils blancs ou de couleur qui forment les bandes.

Les batavia unis sont montés avec quatre lisses dont les fils sont passés à col tors; celles qui sont brochées, sont passées dans quatre lisses pour lever, & quatre de rabat pour donner aux fils la liberté de lever lorsqu'on tire les lacs.

Nota. On a obmis dans l'*article* des MOIRES, d'observer qu'il s'en fait à 40 portées triples, ce qui vaut autant que 120 portées simples. Cette façon de les monter est pour éviter la quantité de lisses, parce que ces dernieres ne contiennent pas plus de mailles que si elles étoient montées à 40 portées simples ou 40 portées doubles, l'ourdissage étant de trois fils par boucle, ce qui ne fait qu'un fil quoiqu'il y en ait trois; conséquemment trois fils chaque maille ou boucle de la lisse qui ne sont comptés que pour un.

Brocatelles. La brocatelle est une étoffe tramée de fil, destinée pour tapisserie. Elle est composée de 60 fils de chaîne, 10 portées de poil & un 20 de peigne, ce qui fait 6 fils chaque dent. Elle est montée ordinairement sur cinq lisses pour la chaîne, & trois pour le poil. Les lisses de poil qui ordinairement est de la même couleur de la chaîne, sont attachées de façon que le poil est toujours levé d'une hauteur propre à passer la navette, & ne forment qu'un rabat. L'ensuple de poil est élevée par derriere au-dessus de celui de la chaîne de maniere que l'ouverture se trouve faite sans le secours de la marche. Cette façon de monter le métier est disposée ainsi, afin que chaque marche n'ait qu'une estriviere, savoir une à chacune des cinq marches pour la chaîne afin de la faire lever, & une à chacune des trois lisses de poil pour la faire baisser.

Cette façon de monter le métier fait qu'au lieu de trois lisses à couliſſe pour le poil ou six lisses ordinaires, savoir trois pour le lever, & trois pour le baisser, il n'en faut que trois ordinaires; & au lieu de trois estrivieres à chaque marche de ce poil; savoir deux pour le faire lever, & une pour le faire baisser: il n'en est besoin que d'une pour le tout, la façon de tenir levé l'ensuple de poil tenant lieu de lisse pour lever le même poil.

Cette étoffe ne sauroit être travaillée que des deux piés, sans quoi il faudroit 30 marches au lieu de 8, savoir 15 pour le coup de fond, & 15 pour le coup de tire, afin que la révolution complette du cours causée par la disproportion du nombre de lisses de chaîne & de poil se trouvât complette; au lieu que dans la façon de monter le métier, ainsi qu'il a été dit ci-devant, il n'en faut que huit.

Pour travailler cette étoffe, l'ouvrier passe un coup de fond & un coup de tire. La navette destinée pour le coup de fond est garnie d'une trame de fil toujours de la couleur de la chaîne, & celle du coup de tire est garnie de *soie* de la couleur dont on veut le fond.

Lorsque l'ouvrier commence à travailler, il foule du pié droit la premiere marche des lisses de satin, & du pié gauche celle du poil, & passe en plein la navette du fil; c'est le premier coup de navette. Pour le second coup, il laisse aller la marche du pié droit, tient toujours le gauche sur la lisse de poil baissée, & passe la navette de *soie* dessous le lac qui est tiré, qui ordinairement est le fond; la *soie* passée & arrêtée par la lisse qui est baissée, forme le le fond de l'étoffe, de façon que ce qui n'est pas tiré en fait la figure qui est formée par un satin d'autant plus beau, qu'étant tramé de fil, il enfle davantage; & étant à cinq lisses, il a plus de brillant.

Le second coup, l'ouvrier prend la deuxieme marche de satin & la seconde de poil. Le troisieme coup, la troisieme de satin & la troisieme de poil. Le quatrieme coup, la quatrieme de satin, & reprend la premiere de poil. Le cinquieme coup, la cinquieme de satin & la deuxieme de poil. Le sixieme, il reprend la premiere de satin & la troisieme de poil; & ainsi des autres.

Florentines à sonnettes. La florentine est une étoffe de *soie* qui se travaille au bouton, pour que l'ouvrier aille plus vîte. Il n'est personne qui ne sache que de toutes les étoffes façonnées, il n'en est point qui se fabrique plus promptement que celle dont les cordages qui font lever la *soie*, se tirent avec le bouton. On a expliqué dans les *différens articles de cet ouvrage*, la façon de lire les desseins à la réduction pour les étoffes qui se travaillent avec le bouton, telles que les droguets ou autres de semblable espece: cette façon de lire le dessein épargne une quantité de fils assez considérable, mais celle de la sonnette, non-seulement épargne plus de fils ou cordes de tirage que la premiere, mais encore elle soulage grandement la tireuse par sa singularité.

Les desseins de florentine sont à grandes tiges & à grandes fleurs: les uns en un lac, & les plus beaux en deux; ils portent ordinairement 40 à 50 dixaines, ce qui fait 400 boutons pour les premiers, & 500 pour les seconds en un lac ou une navette seule. Ceux qui sont en deux lacs ou à deux navettes portent le double. Il est des desseins de cette espece qui portent jusqu'à 14 ou 1500 boutons, suivant la longueur du dessein. Ces étoffes sont presque toutes montées en 400 cordes de semple & de rame. Chaque corde de rame fait lever trois mailles de corps, ce qui fait 1200 mailles & trois répétitions, ce qui vaut autant pour la réduction ordinaire que les étoffes très-riches qui sont montées en 600 cordes à l'ordinaire, avec une arcade chaque corde; au-lieu que dans celui-ci chaque corde tire une arcade & demie:

Dans l'étoffe riche, les deſſeins ſont ſur des papiers de 10 en 10; & dans celle-ci, ils ſont ſur des 8 en 10, parce qu'elle eſt toute *foie*, & que dans l'autre la dorure empêcheroit de ſerrer l'étoffe.

Lorſqu'il eſt queſtion de lire le deſſein, l'on examine dans les tiges les feuilles & les fleurs, dont la quantité de cordes qui doivent être priſes peut aller à une certaine hauteur, ſans qu'il y ait du changement, comme par exemple, à une dixaine ou deux de hauteur qui ſeront tirées ſans diſcontinuer; on en fait un lac qui eſt placé à la droite de la tireuſe, & on continue de lire les petites parties juſqu'à la hauteur où la diſpoſition du deſſein oblige de changer ce premier lac pour en lire un ſecond; & ainſi des autres juſqu'à la fin du deſſein. Quand l'étoffe eſt prête à être travaillée, la tireuſe tire ce premier lac, & arrête le bouton tiré entre deux chevilles placées à ſa droite; dans leſquelles chevilles qui n'ont de diſtance de l'une à l'autre qu'autant qu'il en faut pour y placer la corde qui eſt arrêtée par le bouton qui eſt au-deſſous, ce lac ſe trouvant tiré pendant le tems que les autres lacs qui ſont legers ſe tirent, & que l'étoffe ſe fabrique juſqu'à la dixaine ou ligne tranſverſale du deſſein, où il faut changer ce premier lac qui ordinairement eſt le plus peſant; lorſque le moment du changement arrive, le dernier lac tire une ſonnette qui avertit du changement: pour lors la tireuſe ſort le lac arrêté entre les deux chevilles, & en place un autre pour continuer ſon travail.

Comme ces gros lacs ſont placés en une ſeule ligne à la droite des autres boutons, il faut que les chevilles ſoient placées de façon que chaque bouton ſoit perpendiculaire aux deux chevilles dans leſquelles il doit être arrêté; ſans quoi la tire ſeroit gênée: c'eſt pour cela que la planche des chevilles qui eſt de quatre pouces de largeur, doit être d'une longueur égale au rang des boutons qui contiennent le gros lac, cette planche eſt arrêtée ſolidement à une piece de bois de la hauteur de l'étai du métier, où elle forme une eſpece de croix, & à une diſtance du bouton égale à la longueur déterminée qu'il doit avoir pour tenir la *foie* levée à la hauteur néceſſaire pour que la navette puiſſe paſſer.

Il eſt aiſé de comprendre que cette façon de lire le deſſein ſoulage beaucoup la tireuſe, puiſque dans un deſſein de 50 dixaines, loin de tirer le gros lac 500 fois, elle ne le tire au plus que 50, même 25 ou 30, ſuivant la hauteur des cordes arrêtées; & encore tire-t-elle ce lac ſeul pour le mettre entre les deux chevilles, le ſurplus qui n'eſt pas arrêté, étant les plus petites parties à tirer qui ne ſauroient la fatiguer.

Il y a encore une obſervation très-importante à faire ſur cette façon de diſpoſer le métier.

C'eſt une regle, que chaque lac ou bouton doit contenir autant de cordes de tirage qu'il y a de cordes de rame à tirer. Ces cordes qui ſont d'un très-beau fil retordu coutent 4 liv. 10 ſ. juſqu'à 100 ſ. la livre. Or, ſi le gros lac contient 100 ou 200 cordes plus ou moins; le bouton en doit tirer autant pour une fois ſeulement; s'il eſt pouſſé juſqu'à une dixaine ſeulement, on épargne ſur 100 cordes du lac 900 cordes de moins chaque dixainé, & ſur 200 cordes 1800, de trois quarts & plus de longueur chacune; ce qui, outre cette épargne qui eſt conſidérable, dégage par cette diminution de cordes le travail qui ſeroit beaucoup plus gêné, ſi le métier contenoit ce millier nombreux de cordages qui eſt diminué par ce retranchement induſtrieux.

Les florentines ſont montées à 8 liſſes pour le ſatin & autant pour le rabat, ce qui fait 16 liſſes égales en tout. Les chaînes ſont depuis 60 juſqu'à 75 portées; les liſſes de ſatin ſont armées à l'ordinaire, ſavoir, une priſe & deux laiſſées; celles de rabat baiſſent de ſuite; de façon que ce qui fait figure de florentine à l'endroit de l'étoffe, fait ſatin à l'envers; & ce qui fait ſatin à l'endroit, fait florentine à celui qui lui eſt oppoſé.

On ne ſe ſert point de carrette ordinaire pour faire lever les liſſes de la florentine; & au moyen de celle qui eſt en uſage, on épargne une eſtriviere chaque marche où il en faut une pour lever la liſſe de ſatin, & une pour faire baiſſer la liſſe de rabat. Une eſtriviere ſeule fait tout le mouvement, au moyen d'une carrete fort élevée dont les alerons ſont fixés horiſontalement, auxquels on attache d'un côté la liſſe qui doit baiſſer, & de l'autre celle qui doit lever; de façon qu'une ſeule eſtriviere attachée à la liſſe de rabat faiſant baiſſer la liſſe d'un côté de même que l'aleron, lorſque l'ouvrier foule la marche, le fait lever du côté oppoſé; & par conſéquent la liſſe qui lui eſt attachée. Par exemple.

Au premier aleron d'un côté eſt attachée la premiere liſſe de ſatin du côté du corps; & de l'autre la premiere liſſe de rabat du côté du battant. Au deuxieme, la quatrieme de ſatin & la troiſieme de rabat. Au troiſieme, la ſeptieme liſſe de ſatin & la troiſieme de rabat. Au quatrieme, la deuxieme liſſe de ſatin & la quatrieme de rabat. Au cinquieme, la cinquieme de ſatin & la cinquieme de rabat. Au ſixieme, la huitieme de ſatin & la ſixieme de rabat. Au ſeptieme, la troiſieme liſſe de ſatin & la ſeptieme de rabat. Au huitieme enfin, la ſixieme liſſe de ſatin & la huitieme de rabat.

L'uſage eſt de commencer par la deuxieme liſſe de ſatin & celles de rabat comme elles ſont marquées, en ſuivant le ſatin à l'ordinaire, pour éviter la contrariété qui ſe trouveroit entre la huitieme liſſe de rabat & la premiere de ſatin.

Il eſt bon d'obſerver encore que les carrettes dans les florentines ne ſont pas placées au-travers des eſtaſes comme dans les autres métiers. On les attache au plancher & en long, c'eſt-à-dire, parallelement aux deux eſtaſes; enſorte qu'en ſuivant l'ancienne méthode, il faudroit à la carrette trente alerons, tandis qu'il ne lui en faut ici que huit; il faudroit huit carquerons, au lieu qu'ici il n'y a point; il faudroit ſeize eſtrivieres pour les huit marches, tandis qu'on n'en employe que huit.

Machines inventées pour faciliter la fabrication des étoffes. La quantité de machines qui ont été inventées pour faciliter la fabrication de l'étoffe eſt conſidérable, attendu le peu d'utilité qui en réſulte. Il en eſt cependant quelques-unes auxquelles on ne ſauroit refuſer un juſte applaudiſſement.

Telle eſt, par exemple, celle qui fut inventée en l'année 1717 par Jean Baptiſte Garon, fabriquant de Lyon, ou plutôt par le ſieur Jurines, maître paſſementier. Cette machine, qui tient lieu d'une ſeconde tireuſe, de laquelle on ne pouvoit pas abſolument ſe paſſer pour la fabrication des étoffes riches, ou celles dont la tire eſt extraordinairement peſante, ne coûte aujourd'hui que 7 livres 10 ſols, au lieu de 45 livres que ſon auteur la vendoit, ſuivant le privilege qui lui fut accordé de la vendre ſeul pendant l'eſpace de dix années, par arrêt du conſeil du mois de Mai 1718. Il eſt vrai qu'elle revenoit à ſon auteur à 20, 22 livres, le ſurplus de ſon prix lui tenoit lieu de récompenſe. Cette machine très-utile a tellement été multipliée, qu'on ne croiroit pas trop haſarder en ſoutenant qu'il y en a actuellement plus de dix mille à Lyon.

Après cette machine, a paru ſur les rangs celle de Falcon, imaginée en 1738. Elle lui a été attribuée, quoique Baſile Bouchon en fût le premier inventeur. Cette machine, auſſi inutile qu'elle a coûté de l'argent, n'eſt miſe en pratique que par un ſeul fabriquant, duquel Falcon a acheté les ſuffrages pour la

faire valoir ; elle coûte à la communauté, à la ville ou à l'état environ quatre-vingt mille livres jusqu'à ce jour, en y comprenant une pension viagere de 1500 livres, dont la moitié est reversible après sa mort, sur la tête de sa femme. Cette pension a été accordée en 1748. Loin de soulager la tireuse, cette machine la fatigue extraordinairement, en ce qu'elle est obligée de travailler des piés & des mains, au lieu que suivant l'ancienne méthode, elle travaille des mains seulement. Tous les maîtres ouvriers qui ont voulu s'en servir, en ont été tellement satisfaits, que, excepté le seul qui a vendu cherement son suffrage à Falcon, ils ont fourni une déclaration, certifiée des maîtres gardes des ouvriers pour lors en exercice, qui contient en substance que s'ils avoient continué de s'en servir, elle les auroit tous ruinés ; cette déclaration est du mois de Janvier 1754, ensuite des ordres adressés à M. le prevôt des marchands de la ville de Lyon, par M. de Gournay, intendant du commerce, par sa lettre du mois de Décembre précédent, pour constater son utilité, en conséquence d'une nouvelle demande de Falcon au conseil d'une somme de 20 mille livres de gratification, & d'une augmentation de mille livres de pension pour la rendre parfaite, comme si dans l'espace de seize années Falcon n'eût pas encore eu le tems de donner à sa machine toute la perfection dont elle devoit être revêtue, eu égard aux sommes qu'il en avoit reçues.

On sera sans doute surpris que le conseil ait ordonné le payement de sommes aussi considérables, & une pension de même pour une machine aussi inutile ; la chose n'est pas difficile à concevoir, parce qu'en cela, comme en beaucoup d'autres choses, le conseil est souvent trompé. Quand il s'agit de statuer sur la récompense d'une machine, le ministere envoye la requête de l'inventeur au prevôt des marchands de Lyon, pour avoir son avis sur l'invention proposée ; le prevôt des marchands communique la lettre du ministre ou son prépose aux maîtres & gardes de la communauté, qui bien souvent composent avec l'inventeur ; le traité étant conclu, les maîtres & gardes donnent leur avis par écrit au prevôt des marchands, qui en conséquence envoye le sien au ministre, sur lequel la gratification est ordonnée. Falcon a reçu environ 50 mille livres depuis 1748 jusqu'en 1754, suivant ses quittances : on pense bien que toutes ces sommes ne sont pas entrées chez lui.

La machine de Falcon ne peut servir ni aux étoffes brochées, riches ou autres, ni aux étoffes courantes au bouton ; dans les premieres, pour un dessein de cent douzaines seulement en dix lacs brochés comme elles se font aujourd'hui, où il faut douze mille lacs, il faudroit douze mille bandes de carton de deux pouces & demi de large, les lacs qui ordinairement sont de fil dans les métiers ordinaires, étant de carton dans celle-ci. Il faudroit en outre au moins trois mois pour monter ce métier, au lieu de quinze jours qui suffisent, même moins suivant l'ancienne méthode ; le carton revient aussi cher que le fil de lac, qui dans une étoffe brochée durera dix à douze années, & dans celle-ci il ne peut servir absolument qu'à un dessein. Quand le fil de lac est usé, il sert encore à tramer des toiles grossieres destinées à faire des nappes, des essuie-mains & des draps pour coucher les tireuses & les compagnons du maître. Veut-on avoir toutes les machines nécessaires pour lire le dessein & faire les lacs, 3000 livres ne seroient pas suffisantes pour en faire les frais, sans y comprendre le tems perdu pour monter le métier. Veut-on augmenter ou diminuer les cordages, il faut les machines différentes ; par conséquent les mêmes frais pour chaque métier. Veut on faire des étoffes courantes, ou au bouton avec la même machine, on soutient hardiment qu'outre les frais différens & proportionnés à la quantité de cordages énoncés ci-dessus, un bon ouvrier ne fera pas le quart de la journée. En un mot, si la machine & toutes les autres qui y concourent est disposée pour un métier de quatre cens cordes à l'ordinaire, on ne sauroit en diminuer ni en augmenter une seulement, qu'il ne faille faire les frais nécessaires & énoncés ci-dessus pour la mettre en état de travailler. Cette machine déclarée inutile & ruineuse par les principaux membres de la communauté, a cependant été préconisée par un très-grand machiniste l'un des rédacteurs du réglement du 19 Juin 1744, puisqu'elle fait un article de ce réglement, qui permet un cinquieme métier aux fabriquans qui voudront le monter suivant la méchanique de Falcon, ce qui n'a pu faire faire fortune à cette méchanique, puisqu'elle a été proscrite par ceux qui seuls sont en état de connoître son utilité. On est bien éloigné de penser que Falcon ait acheté les suffrages, & du machiniste, & des rédacteurs du réglement ; on les a cru trop délicats pour un commerce semblable.

Le conseil est aujourd'hui plus circonspect à l'égard des gratifications ; l'intendant a ordre de pulvériser tous les méchanismes nouveaux en fait de fabrique pour s'assurer de leur utilité ; c'est lui qui a soin de faire payer & de donner les ordonnances à ce sujet au lieu & place du prevôt des marchands qui en étoit chargé ci-devant.

On a inventé encore d'autres machines pour travailler sans tireuse ; mais elles ne sont bonnes que pour des desseins de trois ou quatre dixaines ; elles sont montées avec un cylindre, dont la circonférence se rapporte à la quantité de dixaines dont le dessein est composé, chaque ligne du dessein tant transversale que perpendiculaire contenant plus d'un demi-pouce, ce qui fait que pour un dessein de cinquante dixaines de large pour quatre cens cordes à l'ordinaire, il faudroit un cylindre de vingt-cinq pouces & plus de longueur, & pour cinquante dixaines de hauteur en mat, en dix seulement, cent vingt-cinq pouces de circonférence, ce qui ne feroit pas moins de quarante-deux pouces ou trois piés & demi de diametre, & encore faudroit-il que l'étoffe n'eût qu'un lac seulement : ajoutez à toutes ces inventions qu'il n'est pas possible qu'un ouvrier puisse faire seul un ouvrage, ordinairement pénible pour deux personnes, & aller aussi vîte. La tireuse d'ailleurs étant utile pendant le cours de la fabrication à beaucoup d'autres occupations toutes relatives à l'expédition de l'ouvrage, telles que celles de remonder, r'habiller les fils, changer ceux qui sont écorchés, &c. tandis que l'ouvrier est occupé à autre chose. D'où il faut conclure que toutes les méchaniques, dont le nombre est assez grand, ne sont imaginées que pour attrapper par leurs auteurs quelques sommes d'argent, ce qui les rend paresseux & débauchés tout ensemble ; il est vrai que l'ordre établi depuis quelque tems a produit un changement différent. On ne disconvient pas que les ouvriers qui se distinguent dans les inventions d'étoffes ne méritent récompense, toutefois en rendant l'étoffe publique de même que l'invention ; mais à l'égard des méchaniques pour la fabrication de l'étoffe, si on n'avoit accordé que le privilege aux inventeurs tels que le sieur Garon, on auroit épargné des sommes considérables ; parce que si la méchanique est bonne, tous les ouvriers s'en serviront ; si elle ne l'est pas, elle ne mérite aucune gratification. Lorsque le privilege de dix années accordées à Garon fut expiré, on compta deux mille machines dans la fabrique, lesquelles pouvoient lui avoir procuré environ 25000 livres de bénéfice, ce qui devoit être suffisant pour son indemnité.

Modele d'un métier d'étoffe fabriquant seul un damas

à fleurs. Le bâtis de ce métier eſt de deux piés de longueur (non compris les alongeaux), ſur huit pouces de largeur ; ſa hauteur eſt de quatorze pouces, non compris les hauſſes & le caſſin ; toute ſa hauteur eſt de trente-ſept pouces ; les alongeaux ſont de la longueur de 22 pouces $\frac{1}{2}$.

Cette machine eſt poſée ſur un piédeſtal de 4 piés 2 pouces de longueur, ſur 2 piés 3 pouces $\frac{1}{2}$ de largeur, & 3 piés 2 pouces de hauteur. La plus grande partie des mouvemens ſe fait à couvert ; quelques-uns ſont en dedans du piédeſtal.

Avant d'entrer dans la deſcription de ces mouvemens, il eſt à-propos de faire ſentir les difficultés qui ſe ſont trouvées dans l'exécution de ce petit modele, & qui n'auroient pas lieu dans un grand métier.

Dans un grand métier, l'enſuple de devant eſt diſtante de celle de derriere d'environ 12 piés, par conſéquent la *ſoie* qui a beaucoup d'étendue, a auſſi beaucoup de reſſort & prête avec facilité ; dans un court eſpace, tel qu'eſt celui du petit métier, où la *ſoie* n'a que 2 piés 4 pouces d'étendue, elle n'a preſque aucun reſſort, & caſſe plutôt que de prêter ; le peu de diſtance qui ſe trouve du drap aux liſſes & des liſſes aux maillons, forme encore une très-grande difficulté pour le jeu de la *ſoie ;* la liſſe ne ſauroit ſe lever qu'avec beaucoup d'effort, n'ayant du côté du drap que 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diſtance, & du côté des maillons que 4 pouces. La tire, dont une partie de la *ſoie* eſt rabattue par les liſſes de rabat, & cela ſeulement à 4 pouces de diſtance, ſe trouve extrêmement gênée, & ne peut lever qu'avec peine. Il eſt aiſé de juger, par toutes ces difficultés, combien il a été mal-aiſé de trouver des moyens qui empêchaſſent la *ſoie* de ſe caſſer ; & pour que l'ouverture ſe trouvât aſſez nette pour le paſſage de la navette, la chaîne eſt de 15 portées de 80 fils (elle eſt diviſée ſur cinq enſuples), ce qui revient à 100 portées dans une largeur d'damas ordinaire.

L'étoffe a trois pouces de largeur entre les liſieres ; le peigne a 172 dents & 7 fils par dent, ce qui feroit 1140 dents dans une peigne en largeur ordinaire ; les liſſes ſont au nombre de 10, 5 pour lever & 5 pour rabattre ; le grand corps eſt de 96 maillons, 12 & 13 fils par maillon alternativement ; le mouvement qui met en action toute la machine eſt placé au-deſſus de la piece ſur le derriere du métier entre les deux alongeaux.

La grande roue fixée à l'eſſieu du premier mobile eſt de 7 pouces $\frac{1}{2}$ de diametre & de 60 dents ; cette roue fait tourner un axe de 10 pouces de longueur par le moyen d'une autre roue où elle s'engrene, dont le diametre eſt de 2 pouces $\frac{1}{2}$ & de 20 dents, elle eſt fixée à l'extrémité de l'axe qui eſt ſur la droite ; cet axe eſt placé tout auprès de la barre d'en bas du métier ; & ſur le même parallele, à ſon autre extrémité, eſt fixée une roue à cheville d'un pouce 8 lignes de diametre, & de 5 chevilles diſtantes les unes des autres d'un pouce ; cette roue fait tourner le tambour qui forme le deſſein, y ayant pour cet effet 50 dents à chevilles ſur l'extrémité de la circonférence à droite où la roue à 5 chevilles s'engraine. Ce tambour a 25 pouces de circonférence & 5 pouces de largeur ; il a 48 diviſions égales d'une ligne chacune ; il eſt placé ſur la droite du métier, vis-à-vis le caſſin, au même endroit qu'occupe le tireur à un métier ordinaire. En dedans du métier, & vis-à-vis ce tambour, eſt un clavier compoſé de 48 leviers d'une ligne d'épaiſſeur, chacun répondant aux 48 diviſions du tambour ; tous les becs de ces leviers forment entr'eux une ligne droite parallele à l'axe du tambour, mais un peu plus élevée ; la circonférence de ce tambour eſt encore diviſée en 50 parties égales d'un demi-pouce chacune, ce qui forme des lignes qui coupent à angle droit les autres 48 diviſions ; c'eſt ſur ces lignes que ſont arrangées (ſuivant la diſpoſition du deſſein) les pointes qui font baiſſer les leviers lorſque le tambour vient à tourner.

A 3 ou 4 lignes de diſtance du bec des leviers, ſont attachées des cordes de laiton, qui montent perpendiculairement juſqu'aux poulies du caſſin ; ce caſſin eſt double ; chaque chaſſis contient 48 poulies ; ces poulies ont deux diametres, le petit de ſix lignes & le grand d'un pouce & demi.

Les cordes attachées par le bas aux leviers, le ſont par le haut avec des alonges de *ſoie* au petit diametre des poulies de la premiere chaſſe ſur leſquelles elles roulent ; de ſecondes cordes ſont attachées & roulent ſur le grand diametre ; de-là elles vont gagner horiſontalement & parallelement le petit diametre des poulies de la ſeconde chaſſe. Enfin de troiſiemes cordes ſont attachées au grand diametre, d'où elles tombent perpendiculairement juſqu'aux fourches où elles ſont attachées ; chaque fourche fait lever deux maillons, y ayant deux répétitions au deſſein ; comme les diviſions de la circonférence du tambour ne ſont éloignées que d'un demi-pouce, les pointes qui y ſont fixées ne font baiſſer les leviers également que d'un demi-pouce ; mais par le moyen de différens diametres des poulies, la corde qui répond aux maillons leve de 4 pouces $\frac{1}{2}$.

L'on a dit ci-deſſus, que la roue qui fait tourner le tambour, n'a que cinq chevilles, diſtantes d'un pouce les unes des autres, tandis que celles du tambour ne le ſont que d'un demi ; ce qui fait que chaque dent de la roue, après avoir fait tourner le tambour d'un demi-pouce, ſort de ſon engrenage, & décrit un autre demi-pouce, ſans toucher aux chevilles du tambour, qui reſte immobile le même eſpace de tems qu'il vient de mettre à marcher, & qui par conſéquent tient les leviers baiſſés, & la tire en l'air par le moyen d'un rochet qui le fixe, & l'empêche de retourner juſqu'à ce que la cheville ſuivante de la roue, vienne reprendre une autre cheville du tambour ; par ce moyen le lac ne change que tous les deux coups ; la même choſe ſe pratique dans tous les damas, la navette paſſe deux fois ſous le même lac, mais non pas ſous le même pas ; les liſſes changent auſſi ſouvent que la navette paſſe de fois.

Sur le même axe mentionné ci-deſſus, il y a encore une autre roue fixée, dont le diametre eſt de 2 pouces $\frac{1}{2}$, & de vingt dents ; cette roue s'engrene dans un pignon de dix dents, & fait tourner un ſecond axe ; cet axe a 25 pouces de longueur, il eſt placé ſur la même ligne & même parallele du premier, il s'étend depuis le pilier de devant, juſques & paſſé celui de derriere ; il met en mouvement tout le reſte de la machine, par le moyen de différentes roues qui y ſont fixées, & qui communiquent à toutes les parties du métier. La premiere roue, qui eſt fixée ſur cet axe, eſt une roue de champ de 3 pouces de diametre, & de ſoixante dents ; elle s'engrene dans un pignon de douze dents ; ce pignon eſt fixé ſur un troiſieme axe de 6 pouces 10 lignes de longueur ; il forme un angle droit avec le ſecond, & paſſe ſous la piece tout auprès des liſſes, & va communiquer au côté gauche du métier ; à ſon extrémité eſt fixée une platine de 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diametre ; cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à 1 pouce de diſtance du centre, un va-&-vient de 5 pouces $\frac{1}{2}$ de longueur ; ce va-&-vient ſe meut horiſontalement, & en fait aller un autre de 6 pouces de longueur, placé perpendiculairement ; une de ſes extrémités eſt arrêtée à la barre du métier, au-deſſous du battant, à 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diſtance de la barre, il eſt attaché par une vis à l'extrémité de l'autre va-&-vient ; il ſe meut donc par le haut circulaire-

ment & par vibration égale entre l'enſuple de devant & les liſſes, & décrit une courbe; lorſqu'il va du côté des liſſes, il pouſſe le battant par la barre de deſſous, au coté de laquelle eſt une cheville qui s'accroche dans l'entaille d'un valet; ce valet qui a une baſcule, tient par ce moyen le battant arrêté, juſqu'à ce que le va-&-vient, en s'en retournant, prenne par deſſous le bout de la baſcule, & la faſſe lever; le battant qui ſe trouve pour lors dégagé & libre, vient frapper l'ouvrage; la chaſſe & le coup lui eſt donné par le moyen d'un reſſort à boudin, qui eſt roulé dans un barrillet; ce barrillet eſt placé dans un ſupport, ſur la barre du métier; un des bouts du reſſort tient à un des pivots de la traverſe du battant, où ſont aſſujetties les épées; ce reſſort ſe bande à volonté, (ſuivant le plus ou le moins de carte que l'on veut donner à l'étoffe), par le moyen d'une vis-ſans-fin, qui fait tourner une roue aſſujettie au barrillet. A côté de la roue de champ, & ſur le même axe, eſt fixée une eſpece de petit tambour, qui fait mouvoir un clavier compoſé de cinq leviers; ce clavier eſt placé en dedans du métier, & vis-à-vis le tambour; à cinq ou ſix lignes de diſtance du bec des leviers, ſont attachées des cordes qui montent perpendiculairement & parallelement juſqu'à d'autres leviers, qui ſont placés au haut du métier, où elles ſont auſſi attachées; à l'autre extrémité de ces leviers, ſont attachée d'autres cordes, qui répondent aux cinq liſſes qui doivent lever; au bas de ces liſſes ſont encore d'autres cordes qui paſſent & roulent ſous des poulies qui ſont placées dans le piédeſtal, & vont repondre aux liſſes de rabats, qui par ce moyen baiſſent lorſque les autres levent. A cinq pouces de diſtance du petit tambour, & ſur le même axe, eſt fixée une roue de deux pouces de diametre, & de trente dents; cette roue s'engrene dans un pignon de douze dents; à côté de ce pignon, & ſur le même pivot, eſt fixée une platine de deux pouces trois lignes de diametre, cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à un pouce de diſtance du centre, un va-&-vient de trois pouces de longueur, & lui fait par conſéquent parcourir une ligne de deux pouces. Au-deſſous du quartier d'ouvrage, & dans le milieu de la largeur du métier, eſt placée une fleche de quatre pouces & demi de longueur, & large de dix lignes par le bas; elle ſe meut ſur un pivot fixé à la barre du métier; à ſept lignes de diſtance au-deſſus de ce pivot, elle a une cheville fixée, dans laquelle entre avec aiſance une piece d'acier percée à cet effet par un bout; cette piece a un pouce & demi de longueur, & environ deux lignes d'épaiſſeur; elle peut ſe plier dans le milieu, par le moyen d'une charniere; elle répond par le bas à un fort reſſort, qui tire perpendiculairement & ſur la même direction du pivot; lorſque la fleche eſt parfaitement droite, le reſſort ne tirant pas plus d'un côté que d'un autre, elle reſte en cet état; mais pour peu qu'elle ſoit pouſſée ſur la droite ou ſur la gauche, elle part avec rapidité du côté oppoſé; ſon mouvement lui eſt donné par le moyen d'un va-&-vient, dont on vient de parler ci-deſſus, qui a pour cet effet à l'extrémité oppoſée à celle qui eſt arrêtée à la platine, une ouverture en traverſe, de la longueur de quinze lignes, dans laquelle entre une vis, qui eſt fixée à la fleche; cette ouverture eſt faite afin que la fleche, lorſqu'elle eſt miſe en mouvement, puiſſe partir ſans être arrêtée par la vis, qui a ſa liberté de gliſſer aiſément dedans; elle ſe meut par ſon extrémité circulairement, entre deux petites pieces d'acier, qui ſont fixées à une tringle, contre leſquelles elle heurte, ce qui fait faire alternativement à la tringle un mouvement précipité de droite à gauche, & de gauche à droite, n'étant arrêtée ſur les extrémités qu'à des ſupports à pivots très-mobiles, qui répondent à deux marteaux; les têtes de ces marteaux ſont inſérées dans deux couliſſes, qui ſont placées contre les liſſes, une de chaque côté du métier; c'eſt dans ces couliſſes que l'on met la navette qui eſt chaſſée par le moyen de ces marteaux: chaque fois qu'elle paſſe, il y a un crochet qui prend la *ſoie*, & qui la couche le long du drap; le crochet a 3 pouces $\frac{1}{2}$ de longueur; ſon mouvement eſt circulaire, ayant ſon extrémité oppoſée arrêtée à un pivot placé au-deſſous des couliſſes. A cette même extrémité il y a un retour d'un pouce de longueur, qui forme un angle aigu. Au deſſus de la couliſſe eſt un va-&-vient, qui gliſſe le long d'une petite tringle, auquel eſt fixée une queue qui tombe dans l'angle, & qui par ce moyen, tire & repouſſe le crochet. Ce va-&-vient ſe meut par le moyen de différens retours & cordes qui en gliſſant ſur des poulies, aboutiſſent au mouvement que mene le battant. Au bout du même axe eſt fixé un pignon de huit dents; ce pignon s'engrene dans une roue de deux pouces huit lignes de diametre, & de quarante-huit dents; le pivot de cette roue paſſe au-travers du pilier du métier; à ſon autre extrémité eſt un pignon de ſix dents, qui s'engrene dans une roue de deux pouces quatre lignes de diametre, & de quarante-huit dents; cette roue eſt fixée à un eſſieu, qui paſſe au-travers de l'enſuple où ſe roule l'ouvrage; ſur le côté de cette enſuple, eſt fixé un rochet dont le cliquet eſt arrêté à la roue, ce qui donne la facilité de dérouler l'ouvrage, n'y ayant pour cela qu'à détourner une vis qui fait lever le cliquet. C'eſt par le moyen de ce rouage, que l'ouvrage ſe roule à meſure qu'il ſe fait.

SOIE *des araignées*, M. Bon, premier préſident de la chambre des comptes de Montpellier, & aſſocié honoraire de la ſociété royale des Sciences de la même ville, lut en 1709, à l'ouverture de cette académie, un mémoire ſur l'emploi que l'on pouvoit faire des fils dont les araignées enveloppent leurs œufs. Ces fils ſont plus forts que ceux dont elles font leurs toiles; ils ne ſont pas fortement tendus ſur les œufs, de ſorte que la coque qu'ils forment eſt aſſez ſemblable aux cocons des vers-à-ſoie, qui ont été préparés & ramollis entre les doigts. M. Bon avoit fait ramaſſer douze ou treize coques des araignées les plus communes dans le Languedoc, qui ont les jambes courtes, & qui ſe trouvent dans des lieux habités. Après les avoir battues pour en ôter la pouſſiere, on les lava dans de l'eau tiede, & on les laiſſa tremper dans une eau de ſavon mêlée de ſalpêtre & d'un peu de gomme arabique; enſuite on fit bouillir le tout à petit feu pendant deux ou trois heures; après cette ſorte de cuiſſon, on les lava de nouveau, on les fit ſécher, & on les ramollit un peu entre les doigts. Enfin on les carda avec des cardes beaucoup plus fines que celles dont on ſe ſert pour la *ſoie*; par ce procédé on tira des coques d'araignées une *ſoie* d'une couleur griſe aſſez ſinguliere, que l'on fila aiſément, & dont le fil fut plus fin & plus fort que celui de la *ſoie* ordinaire: ce fil prend toutes ſortes de couleurs, & on peut en faire des étoffes. On prétendoit que les araignées fourniroient plus de *ſoie* que les vers-à-ſoie, parce qu'elles ſont plus fécondes; une ſeule pond cinq ou ſix cens œufs, au-lieu qu'un papillon de ver-à-ſoie n'en fait qu'une centaine; de ſept ou huit cens araignées, il n'en meurt preſque aucune dans une année; au contraire, de cent petits vers-à-ſoie, il n'y en a pas quarante qui parviennent à faire leur coque, quelque précaution que l'on prenne pour les conſerver: tandis que les œufs des araignées éclоſent ſans aucun ſoin, dans les mois d'Août & de Septembre, quinze ou ſeize jours aprés qu'ils ont été pondus. Les araignées dont ils ſont ſortis, meurent quelque tems après, & les jeunes reſtent dans leur coque ſans manger, pendant dix à onze

mois ; lorſqu'elles en ſortent, on les met dans des cornets de papier, & dans des pots que l'on couvre d'un papier percé de trous d'épingles, pour leur donner de l'air : on les nourrit avec des mouches.

Les coques des araignées rendent plus de *ſoie* à proportion de leur légereté, que les coques de vers-à-ſoie ; treize onces de coques d'araignées rendent près de quatre onces de *ſoie* nette, dont il ne faut que trois onces pour faire une paire de bas des plus grands, tandis que les bas de *ſoie* ordinaires, peſent ſept ou neuf onces. M. Bon fit voir à la ſociété des Sciences de Montpellier, une paire de bas faits de *ſoie* d'araignée, qui ne peſoient que deux onces & un quart, & des mitaines qui ne peſoient qu'environ trois quarts d'once ; ces bas & ces mitaines étoient auſſi forts, & preſque auſſi beaux que ceux qui ſont faits avec de la *ſoie* ordinaire ; ils étoient d'une couleur griſe, approchante du gris de ſouris, qui étoit la couleur naturelle de cette *ſoie* ; mais ſon luſtre & ſon éclat avoient ſans doute été augmentés par l'eau de ſavon mêlée de ſalpetre, & d'un peu de gomme arabique.

M. Bon ayant envoyé des ouvrages de *ſoie* d'araignées à l'académie royale des Sciences de Paris, la compagnie chargea deux académiciens d'examiner la *ſoie* des araignées, pour ſavoir de quelle utilité elle pourroit être au public. M. de Reaumur fut nommé pour cet examen, & l'année ſuivante 1710, il rendit compte de ſon travail. M. Bon ayant fait voir que les araignées filoient dans certain tems de l'année, une *ſoie* dont on pouvoit faire différens ouvrages, M. de Reaumur ſe propoſa de rechercher les moyens de nourrir & d'élever les araignées, & enſuite de ſavoir ſi leur *ſoie* pourroit être à auſſi bon marché que celle des vers-à-ſoie ; & au cas qu'elle fût plus chere, ſi on pourroit être dédommagé de quelque façon. On ſait que les araignée ſe nourriſſent de mouches ; mais toutes les mouches du royaume ſuffiroient à peine, pour nourrir les araignées qui ſeroient néceſſaires pour fournir de la *ſoie* aux manufactures, & d'ailleurs comment faire pour prendre chaque jour ces mouches ? il falloit donc chercher une autre ſorte de nourriture ; les araignées mangent des cloportes, des millepiés, des chenilles, des papillons ; ces inſectes n'étoient guere plus aiſés à trouver que des mouches ; M. de Reaumur s'aviſa de leur donner des vers de terre coupés par morceaux, elles les mangerent, & en vêcurent juſqu'au tems de faire leur coque : il eſt facile de ramaſſer autant de vers de terre qu'on en veut ; ces inſectes ſont extrémement abondans dans les champs ; il faut les chercher pendant la nuit à la lumiere d'une chandelle ; on en trouve en quantité dans tous les tems, excepté après les longues ſechereſſes. On pourroit auſſi nourrir les araignées avec les plumes des jeunes oiſeaux ; elles mangent la ſubſtance molle qui eſt à l'extrémité de leur tuyau ; on coupe cette extrémité par morceaux longs d'une ligne, ou d'une ligne & demie ; les jeunes araignées ſemblent préférer cette nourriture à toute autre ; les rotiſſeurs fourniroient beaucoup de plumes ; on pourroit auſſi en arracher de tems-en-tems aux poules & aux pigeons vivans, ſans leur faire de mal. On trouveroit auſſi d'autres moyens pour nourrir les araignées, & deja les vers & les plumes ſont des nourritures plus aſſurées pour elles que les feuilles de meuriers pour les vers-à-ſoie : on n'a pas à craindre la gelée, & on en trouve dans tous les tems & dans tous les pays.

Il ſeroit donc aiſé de nourrir un grand nombre d'araignées, mais on auroit bien de la peine de les élever, ou plutôt de les loger : ſi on les met pluſieurs enſemble dans la même boîte au ſortir de leurs coques, d'abord elles paroiſſent vivre en ſociété ; elles traxaillent pluſieurs enſemble à faire une même toile dans les premiers jours, on en voit auſſi pluſieurs qui mangent enſemble ſur le même morceau de plume ; mais bientôt elles s'attaquent les unes les autres, & les plus groſſes mangent les plus petites : en peu de tems de deux ou trois cens qui étoient dans la même boîte, il n'en reſtoit plus qu'une ou deux. C'eſt apparemment parce que les araignées ſe mangent les unes les autres, qu'il y en a ſi peu, en comparaiſon du grand nombre d'œufs qu'elles pondent ; car les frélons, les lézards, *&c.* ne pourroient pas en détruire un ſi grand nombre. Il faudroit donc, pour avoir de la *ſoie*, nourrir des araignées dans des lieux ſéparés, où chacune auroit ſa caſe ; alors il faudroit bien du tems pour donner à manger à chacune en particulier. Les vers-à-*ſoie* ne demandent pas cette précaution ; d'ailleurs ils ſont aſſez féconds puiſqu'ils fourniſſent aujourd'hui une ſi grande quantité de *ſoie* en Europe ; on pourroit encore les multiplier davantage, ſi on le vouloit. Reſte à ſavoir ſi la *ſoie* des araignées eſt plus abondante, meilleure, ou plus belle que celle des vers.

Toutes les eſpeces d'araignées ne donnent pas une *ſoie* propre à être employée ; ainſi pour diſtinguer celles dont la *ſoie* eſt bonne, il eſt néceſſaire d'avoir une idée générale des principales ſortes d'araignées. M. Bon les diviſe en deux claſſes ; ſavoir, les araignées à jambes longues, & les araignées à jambes courtes, & il dit que ce ſont les dernieres qui fourniſſent la bonne *ſoie*. On a objecté deux choſes contre cette diviſion : il y a des araignées qui ont les jambes de longueur moyenne, c'eſt-là l'inconvénient des diviſions méthodiques, on y rencontre toujours un terme moyen qui eſt équivoque ; mais ce n'eſt pas là le plus grand inconvénient de la diviſion de M. Bon : on pourroit au-moins le parer en grande partie ; pour cela il ſuffiroit de prendre une eſpece d'araignée bien connue pour objet de comparaiſon. Le plus grand défaut eſt que cette diviſion n'eſt pas exacte, parce que différentes eſpeces d'araignées vagabondes, & les groſſes araignées brunes qui habitent des trous de vieux murs, n'ont point de *ſoie* quoiqu'elles ayent les jambes plus courtes que la plûpart de celles qui en donnent.

M. de Réaumur donne un autre moyen pour reconnoître parmi les araignées du royaume celles qui peuvent fournir de la *ſoie* : il les diviſe d'abord en deux genres principaux ; le premier comprend celles qui courent au loin pour chercher leur proie ſans tendre de toiles. M. Homberg a donné à toutes les eſpeces de ce genre d'araignées le nom de *vagabondes* ; elles ne filent guere que lorſqu'elles font la coque de leurs œufs ; quelques-unes forment cette coque en demi-ſphere, & la laiſſent collée à des pierres, ou cachée dans la terre ; d'autres font leur coque ronde comme une boule, & elles la portent toujours collée à leurs mamelons. Le tiſſu de toutes ces coques eſt très-ſerré, & communément de couleur blanche ou griſe : on n'en peut tirer qu'une très-petite quantité de *ſoie*, qui n'eſt pas d'une aſſez bonne qualité pour être employée. Le ſecond genre de la diviſion de M. de Réaumur renferme toutes les araignées qui tendent des toiles, & il eſt ſous-diviſé en quatre eſpeces principales. La premiere comprend toutes les araignées qui font des toiles dont le tiſſu eſt aſſez ſerré, & qui les étendent parallelement à l'horiſon, autant qu'elles peuvent ſe ſoutenir ; telles ſont les araignées domeſtiques, qui font leurs toiles dans les maiſons, & quelques eſpeces d'araignées des champs, dont les toiles ſont poſées comme celles des araignées domeſtiques. Dans cette premiere eſpece les œufs ſont renfermés dans une toile aſſez ſemblable à celles qu'elles tendent pour arrêter les mouches ; ainſi elle ne peut pas être employée. Les araignées qui habitent des trous dans les vieux murs ſont de la ſeconde

eſpece

espece ; le bord du trou est tapissé d'une toile qui se prolonge dans l'intérieur, en forme de tuyau ; les fils dont les œufs sont enveloppés ne sont pas d'une meilleure qualité que ceux de la toile. La troisieme espece comprend les araignées dont les filets ne sont pas tissus comme une toile, mais seulement composés de différens fils tirés en tout sens. Cette espece pourroit être sous-divisée en un grand nombre d'autres ; les unes font leur coque en portion de sphere dont les bords sont collés sur une feuille ; ces coques sont très blanches, & d'un tissu serré ; les araignées les couvent constamment, & se laissent emporter avec la feuille sans abandonner la coque ; d'autres renferment leurs œufs dans deux ou trois petites boules rougeâtres ; elles suspendent ces boules à des fils, & les cachent avec un petit paquet de feuilles seches qu'elles fixent aussi à ces fils au-devant de la boule, & à quelque distance ; d'autres enfin font leur coque en forme de poire, & les suspendent comme une poire le seroit par la queue. Toutes ces coques sont composées d'une *soie* trop foible pour être travaillée, excepté celles qui sont en poire ; leur *soie* pourroit être employée, mais il y en a si peu qu'elle ne peut être d'aucune utilité. La quatrieme espece est celle que M. Homberg donne sous le nom d'*araignée des jardins*, où elle est fort commune, comme dans les bois & dans les buissons ; elle renferme beaucoup d'autres especes différentes par leur grosseur, leur figure & leur couleur. Les œufs de ces araignées sont arrangés dans les coques de façon qu'elles ont à-peu-près la figure d'une sphere applatie. Les œufs de quelques-unes de ces araignées sont collés les uns aux autres dans la coque. La *soie* des coques de toutes ces araignées est d'assez bonne qualité pour être employée ; il y a cependant quelques especes dont la *soie* seroit trop foible pour soutenir des métiers un peu rudes. Les premiers fils qui enveloppent les œufs sont plus tendus & plus serrés que ceux du dessus qui sont lâches comme les fils extérieurs des coques des vers-à-*soie*.

La *soie* des vers est toujours aurore ou blanche, on trouveroit plus de variété dans les couleurs de la *soie* des araignées ; il y a du jaune, du blanc, du gris, du bleu céleste & du beau brun caffé. Les araignées dont la *soie* est de cette derniere couleur sont rares ; on trouve leurs coques dans des champs de genêt ; la *soie* en est très-forte & très-belle : les œufs sont enveloppés d'une *soie* brune qui est recouverte par une autre *soie* grise dont le tissu est plus serré que celui de la *soie* brune.

Les araignées qui sont nées au printems font leurs coques aux mois d'Août & de Septembre ; celles qui ont passé l'hiver les font dès le mois de Mai. Les fils qui composent les coques ne different de ceux des toiles que parce qu'ils sont plus forts. Un fil d'araignée n'est plus fort qu'un autre, que parce qu'il est composé d'une plus grande quantité de petits fils au sortir des mamelons. Chaque mamelon est parsemé de plusieurs petites tileres, dont sort la liqueur qui forme les fils. Si on applique le doigt sur un mamelon pendant qu'on presse le ventre de l'araignée, il s'y attache plusieurs fils, que l'on alonge en le retirant : on en a compté plus de sept ou huit sur le même mamelon. Lorsque l'araignée se dispose à filer, si elle applique tous ses mamelons à-la-fois, & si elle colle chaque mamelon en entier, le fil qui en résultera sera composé d'un nombre de fils bien plus grand qu'il ne seroit, si elle n'appliquoit qu'un seul mamelon, ou seulement une partie de ce mamelon. Les araignées qui filent la bonne *soie* ont six mamelons, dont il y en a quatre qui sont fort sensibles ; les deux autres sont si petits qu'on ne peut les distinguer qu'avec une loupe.

Un fil tiré des toiles ne peut porter que deux grains sans se rompre ; les fils des coques peuvent soutenir chacun le poids d'environ trente-six grains, mais un fil double de ceux des vers-à-*soie* porte jusqu'à deux gros & demi, c'est-à-dire qu'il est quatre fois plus fort que le fil d'araignée : il est aussi à-peu-près quatre fois plus gros. Ainsi en réunissant cinq fils d'araignée en un seul, ce fil composé pourroit être aussi fort qu'un fil de ver-à-*soie* sans être plus gros ; mais il ne seroit jamais aussi lustré, parce que les fils réunis laisseroient des vuides entr'eux qui ne donneroient point de reflets. Les ouvrages que l'on a faits de fils d'araignée n'ont pas eu autant de lustre que les ouvrages de *soie* ordinaire, parce que les fils de la *soie* des araignées sont si crêpés, qu'au lieu de la devider on est toujours obligé de la carder & de la filer ensuite.

Lorsqu'on emploie cette *soie* elle paroît rendre davantage que la *soie* ordinaire à poids égal ; il est aisé de trouver la cause de cette différence. Un fil de *soie* tel que les plus fins de ceux dont on se sert pour coudre, est composé d'environ 200 fils simples tels qu'on les tire de la coque. Pour qu'un fil fait de *soie* d'araignée soit aussi fort que ce fil à coudre, il faut qu'il soit composé de 36000 fils simples pareils à ceux des toiles ; car en supposant qu'il n'y ait que deux mamelons qui fournissent chacun un fil simple pour composer un fil propre à faire la toile des araignées, ce fil, quoique composé de deux fils simples, est cependant dix-huit fois plus foible que le fil de la coque, comme on l'a déja vu par l'expérience rapportée plus haut : ainsi il faudra au-moins trente-six fils simples, tels qu'ils sortent des mamelons, pour faire un fil de coque ; de plus le fil de coque étant quatre fois plus foible qu'un fil de *soie* ordinaire, il faudra réunir 90 fils de coque, c'est-à-dire, selon notre supposition, 180 fils simples pour faire un fil de *soie* d'araignée aussi fort qu'un fil de coque de *soie* ordinaire : par conséquent s'il faut 200 de ces fils de *soie* ordinaire pour faire un fil à coudre, il faudra 36000 fils simples d'araignées pour faire un fil aussi fort que le fil à coudre. Il est impossible de réunir cette prodigieuse quantité de fils de façon qu'ils ne laissent entre eux plus de vuide qu'il n'y en a dans le fil de *soie* ordinaire : c'est pourquoi les ouvrages de *soie* d'araignée doivent être beaucoup plus épais que ceux de *soie* ordinaire pour qu'ils puissent avoir autant de force : ainsi la *soie* des araignées ne rend pas plus pour la force que la *soie* ordinaire quoiqu'elle rende plus pour le volume.

Les coques des vers-à-*soie* les plus fortes pesent 4 grains & les plus foibles plus de trois grains, de sorte qu'il faut au-moins 2304 vers pour faire une livre de *soie* de seize onces. Les coques d'araignées les plus grosses pesent environ un grain ; ainsi il faut quatre grosses araignées pour donner autant de *soie* qu'un seul ver. De plus il y a un grand déchet dans les coques des araignées, elles sont remplies des coques des œufs & autres ordures ; ce déchet est de plus des deux tiers du poids. M. Bon avoue que de treize onces de *soie* d'araignée sale, il n'en retira que quatre onces de *soie* nette : ainsi douze araignées ne donneront pas plus de *soie* qu'un seul ver. D'ailleurs s'il y a des araignées mâles & des araignées femelles, & si on suppose que le nombre des mâles égale celui des femelles, comme il n'y aura que les femelles qui puissent donner des coques, il faudra vingt araignées tant mâles que femelles pour donner autant de *soie* qu'un seul ver ; & par conséquent 55296 araignées ne produiront qu'une livre de *soie*, encore faudra-t-il qu'elles soient des plus grosses de ce pays ; car douze araignées qui ne seroient que d'une grosseur médiocre, par exemple, de celles que l'on trouve dans les jardins, donneront beaucoup moins de *soie* ; il en faudroit 663552 pour en avoir une livre : enfin, il faudroit nourrir séparément toutes ces araignées, &

donner à chacune un eſpace aſſez grand pour qu'elle y pût tendre ſa toile. Tous ces inconvéniens raſſemblés rendront la *ſoie* des araignées beaucoup plus chere que celle des vers. Au reſte, on pourroit peut-être les prévenir. Si on avoit des araignées beaucoup plus groſſes que les nôtres, elles donneroient plus de *ſoie*; on en trouveroit dans les pays étrangers, ſur-tout en Amérique, & il y a lieu d'eſpérer de les élever ici auſſi facilement que les vers-à-*ſoie* qui y ont été apportés de fort loin. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit beaucoup de découvrir que la *ſoie* des araignées fût d'aſſez bonne qualité pour être employée dans les manufactures. M. Bon l'a prouvé clairement en montrant au public des ouvrages faits avec cette ſoie. *Mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1710, examen de la* ſoie *des araignées par M. de Réaumur, page 386.*

SOIE, (*Chimie, Pharm. Mat. méd.*) la nature chimique de la *ſoie* eſt ſpécialement expoſée à l'*article* SUBSTANCE ANIMALE. *Voyez cet article.*

Quelques pharmacologiſtes ont compté la *ſoie* crue donnée en ſubſtance, & ſans avoir éprouvé le feu chimique parmi les cordiaux: & ils ont eſtimé cette vertu par celle du ſel volatil qu'on en retire par la violence du feu. C'eſt la même erreur que celle qui a érigé la corne de cerf & la vipere en ſudorifiques, *voyez* VIPERE & *l'article* PRINCIPE (*Chimie.*); la *ſoie* n'eſt point cordiale, la *ſoie* n'a point de vertu médicamenteuſe.

On a emploié en Pharmacie, l'alkali volatil & l'huile empyreumatique de *ſoie*. Le premier principe entre, par exemple, dans les gouttes d'Angleterre céphaliques ou gouttes de Goddard. A la bonne-heure, car ce produit de l'analyſe animale a des vertus médicamenteuſes très-réelles & très-énergiques: mais il faut qu'on ſe ſouvienne que l'alkali volatil de *ſoie* n'a abſolument que les propriétés médicinales connues des alkalis volatils animaux.

La cendre de *ſoie* eſt comptée parmi les *remedes* mondificatifs; c'eſt un pauvre remede & qui eſt auſſi fort peu uſité. (*b*)

SOIE, (*Coutelier.*) c'eſt la queue d'une lame de couteau de table; la *ſoie* eſt ſéparée de la lame par la moitié.

SOIE, *en terme de Vergetier*; c'eſt le poil dont les ſangliers ou les porcs ſont couverts. On tire beaucoup de *ſoie* de ſanglier de Moſcovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck, *&c.*

SOIERIE, ſ. f. (*Com.*) nom ſous lequel on renferme tout ce qui appartient au commerce en *ſoie.*

SOIF, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt l'appétit des fluides; il ne faut point croire que ce qui eſt la ſource de la *ſoif* ſoit auſſi la ſource de la faim; ſouvent cette derniere ſenſation n'eſt pas accompagnée de la *ſoif*, & ſouvent on l'éprouve dans le tems qu'on a le moins d'appétit. Elle a ſon ſiége non-ſeulement dans l'eſtomac, mais dans l'éſophage, dans le pharynx & dans toute la bouche.

Son origine n'eſt pas facile à développer; mais en général il paroît que la *ſoif* provient d'une certaine chaleur qui s'excite dans l'eſtomac par différentes cauſes; les principales ſont les alimens chauds, les vins ſpiritueux, les liqueurs fortes, les aſſaiſonnemens aromatiques, le violent exercice, la chaleur de la ſaiſon, le crachement exceſſif des gens pituiteux, phthiſiques, mélancholiques, *&c.*

Si donc 1°. le goſier n'eſt pas humecté, la *ſoif* ſe fait ſentir, parce que les vaiſſeaux étant ſecs ſe retréciſſent, & augmentent par-là le mouvement du ſang; c'eſt à cauſe de cette ſéchereſſe, que les phthiſiques ont la paume de la main fort chaude après le repas.

2°. S'il y a des matieres gluantes dans l'eſtomac, la *ſoif* peut ſurvenir, parce que ces matieres qui ont de la viſcoſité, ſont un effet de la chaleur, & quelquefois elles ſuppoſent un ſang privé de ſa lymphe; quand le ſang n'a pas d'humeur aqueuſe, il eſt épais, & alors il ne peut pas paſſer librement par les vaiſſeaux capillaires, il gonfle donc les arteres qui doivent en conſéquence battre plus fréquemment & plus fortement, ce qui ne ſauroit arriver que la chaleur ne s'augmente.

3°. Les ſels, les matieres âcres, ou les corps qui contiennent beaucoup de feu doivent cauſer la *ſoif*, car toutes ces ſubſtances mettent en mouvement les parties ſolides, & y excitent par conſéquent de la chaleur.

4°. Dans les fievres, la *ſoif* ſe fait ſentir avec violence, la raiſon n'eſt pas difficile à trouver; les fievres ne ſont cauſées que par un excès de mouvement, les arteres étant bouchées ſe gonflent, il faut donc qu'elles battent plus fortement & plus fréquemment, & que par-là il ſurvienne plus de chaleur.

5°. Dans l'hydropiſie, l'on ſent une *ſoif* violente, cela vient de ce que la partie aqueuſe du ſang reſte dans l'abdomen; il n'y aura donc qu'un ſang épais dans les autres parties, cette épaiſſeur cauſera néceſſairement de la chaleur; d'ailleurs l'abdomen étant rempli d'eau, les vaiſſeaux ſanguins ſont fort comprimés, le ſang coule donc en plus grande quantité vers les parties ſupérieures; de-là il ſuit que le mouvement & la chaleur y ſont plus conſidérables, & qu'il arrive ſouvent des hémorrhagies aux hydropiques.

6°. On voit par ce détail que c'eſt un mauvais ſigne, comme dit Hippocrate, que de n'avoir pas *ſoif* dans les maladies fort aiguës; cela marque que les organes deviennent inſenſibles, & que la mort n'eſt pas éloignée. L'origine de ce dégoût pour les fluides, vient du reſſerrement des vaiſſeaux lactés; il faudroit alors employer quelque liquide très-humectant, auquel le malade ſe porteroit plus volontiers.

La cauſe finale de la *ſoif*, eſt de nous avertir des vices du ſang, de ſa diverſe acrimonie, de ſon épaiſſiſſement, de ſon inflammation; du deſſéchement du pharynx, de l'éſophage & du ventricule, deſſéchement qui arrive toutes les fois que les glandes ceſſent de filtrer un ſuc doux & muqueux.

Entre les quadrupèdes qui peuvent le plus ſupporter la *ſoif*, on n'en connoît point qui jouiſſent de cet avantage comme le chameau; car même dans les pays brûlans, ils ſupportent la *ſoif* des ſemaines entieres. Cet animal a dans le ſecond de ſes quatre ventricules pluſieurs cavités faites comme des ſacs, qui ſelon quelques phyſiciens pourroient être les réſervoirs où Pline dit que les chameaux gardent fort long-tems l'eau qu'ils boivent en quantité quand ils en trouvent dans les déſerts.

Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que l'homme n'a pas le même bonheur, & que quand il ne peut ſatisfaire à ce beſoin preſſant, cet état eſt ſuivi au bout de quelques jours de l'inflammation du ventricule, de la fievre, du reſſerrement de la gorge, & de la mort. C'eſt un tourment inexprimable, par lequel on recherche dans le ſecours de l'eau ou de toute autre liquide, le remede au mal qu'on endure; on donneroit alors un royaume pour un verre d'eau, comme fit Lyſimaque.

Il n'y a, dit l'amiral Anſon, dans ſon voyage de la mer du Sud, que ceux qui ont ſouffert long-tems la *ſoif*, & qui peuvent ſe rappeller l'effet que les ſeules idées de ſources & de ruiſſeaux ont produit alors en eux, qui ſoient en état de juger de l'émotion avec laquelle nous regardâmes une grande caſcade d'une eau tranſparente, qui tomboit d'un rocher haut de près de cent piés dans la mer, à une petite diſtance de notre vaiſſeau. Ceux de nos malades qui n'étoient point à l'extrémité, quoiqu'alités depuis long-tems, ſe ſervirent du peu de force qui leur reſtoit, & ſe

traînerent sur le tillac pour jouir d'un spectacle si ravissant. (*D. J.*)

SOIF, (*Lang. franç.*) ce mot au figuré désigne une grande passion, un desir vif, inquiet, & ardent de quelque chose; il s'emploie dans le style noble, la *soif* de l'or, la *soif* des honneurs, la *soif* de la gloire. L'Evangile dit, que ceux qui ont *soif* de la justice sont bienheureux; c'est une belle idée. La poésie s'est enrichie de ce mot.

Cette soif *de régner que rien ne peut éteindre*
Rac. Iphig. act. 4. sc. 4.

Perfides, contentez votre soif *sanguinaire.*
Iphig. act. 5. sc. 4.

Vous brûlez d'une soif *qu'on ne peut étancher.*
Despreaux.

(*D. J.*)

SOIGNIES, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Haynaut, au comté de Mons, sur la riviere de Senne, à quatre lieues au nord-oüest de Binche, & à sept au sud-oüest de Bruxelles, près d'une forêt de même nom qui a sept lieues de circuit.

Cette ville est nommée *Sonegiæ* dans les anciens titres, & c'est de *Sonegiæ* qu'on a fait *Soignies*. Elle a un chapitre séculier, un couvent de Capucins, un de Sœurs-grises, & les PP. de l'Oratoire y ont une maison depuis 1629. *Long. 21. 45. lat. 50. 31.* (*D. J.*)

SOIN, s. m. (*Gramm.*) attention qu'on apporte à quelque chose. Ayez *soin* de ces effets. Je confie la conduite de ma maison à vos *soins*. Cet ouvrage est travaillé avec *soin*, ou soigné. J'ai l'esprit embarrassé de mille *soins* ou soucis. Combien de *soins* inutiles ne lui ai-je pas rendus? J'en suis avec elle aux petits *soins*. On dit *soigner* pour avoir ou prendre *soin*; *soigneux*, de celui qui a *soin*.

SOIR, s. m. (*Gram.*) intervalle de la journée qui comprend la fin du jour & le commencement de la nuit. En hiver, les soirées sont longues.

SOIR, (*Médecine.*) ce tems de la journée mérite une certaine attention de la part des Médecins, soit par rapport aux changemens qui arrivent alors dans les maladies, soit à cause des remedes qu'il convient de prescrire ou d'éviter. Les redoublemens de la plupart des fievres se font le *soir*; c'est vers le tems du coucher du soleil que les malades commencent à devenir plus inquiets; le malaise augmente; les douleurs sont plus sensibles; souvent ils entrent alors dans l'agonie; quelques-uns ayant pendant le jour retenu un dernier souffle de vie, prêt à échapper, sont morts dans l'instant que le soleil a cessé d'éclairer l'horison. Ces effets dépendroient-ils d'une action particuliere, ou de l'influence de cet astre lumineux? Animeroit-il par sa presence la machine? augmenteroit-il le ressort & le jeu des organes? vivifieroit-il en un mot, également les hommes, les animaux & les plantes? & en disparoissant, donneroit-il lieu à cette espece d'affaissement qui produit le sommeil varié des êtres organisés & vivans, qui prive la plupart des plantes de leur éclat, qui les flétrit, & qui fait cesser l'exercice des sens & des mouvemens dans presque tous les animaux? *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Ou bien pourroit-on attribuer ces effets à la façon de vivre la plus généralement suivie par les hommes, à la fatigue du jour, à l'état de veille qui doit nécessairement lasser les organes, aux alimens qu'on prend, *&c?* Si ces causes influent, elles ne sont pas du moins générales, & l'on observe que dans les fievres lentes, les quotidiennes, les redoublemens ne viennent pas moins le *soir*, quoique le malade ait dormi tout le jour, & observé une diete rigoureuse. Cependant on ne doit pas tout à fait exclure leur action, qui se rend sensible chez ces personnes qui font du jour la nuit, & de la nuit le jour; pour qui le *soir* est matin, & le matin est *soir*; leur machine se plie insensiblement à ce pervertissement de l'ordre naturel. Le physique & le moral sont chez elles asservis à-peu-près aux mêmes lois, ou au même défaut de lois. Les maladies qui viennent en foule les assaillir sous ces lambris dorés, semblent s'y conformer, elles ne ressemblent jamais avec la même uniformité aux mouvemens du soleil, dont l'usage est souvent peu connu dans ces appartemens retirés, fermés à la clarté du jour, & uniquement éclairés par la brillante & flateuse lueur des flambeaux multipliés. Les redoublemens s'y font plus souvent sentir le matin que le *soir*, & dans l'administration des remedes le médecin est souvent obligé de se servir de leur mesure pour distinguer les tems de la journée.

Lorsque la nécessité n'est pas pressante, lorsqu'il est libre au médecin de choisir un tems de la journée pour faire prendre quelque remede, sur-tout des purgatifs, il les prescrit ordinairement le matin. *Voyez ce mot.* Le malade alors plus tranquille, fortifié par le sommeil de la nuit, en supporte mieux l'effet, & en éprouve plus de soulagement; on évite de donner ces remedes le *soir*, à cause de la révolution que nous avons dit arriver alors assez communément dans la maladie, qui s'opposeroit au succès entier du médicament. D'ailleurs l'agitation que procure le remede, l'excrétion qu'il doit occasionner, empêcheroit le sommeil de la nuit. Les secours qui semblent plus appropriés le *soir*, sont les saignées à cause du redoublement ou de l'agitation plus grande qui se fait alors, les vésicatoires & les cordiaux pour prévenir ou dissiper un affaissement que l'absence du jour & le sommeil pourroient augmenter. Dans d'autres cas les calmans, les narcotiques indiqués pour préparer une nuit plus tranquille, pour procurer un sommeil qui rétablisse les forces, pour diminuer une excrétion trop abondante qui s'y opposeroit, & enfin pour réparer les mauvais effets qu'un purgatif ou un émétique, donné dans la journée, manque rarement d'occasionner. Pour remettre la machine dans l'équilibre & l'assiette naturelle, dont ces remedes l'avoient tirée, Sydenham étoit fort dans l'usage de donner un parégorique le *soir* du jour qu'il avoit purgé ses malades; beaucoup de praticiens ont suivi cette méthode, dont ils se sont bien trouvés. (*m*)

SOISSONS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Soissonnois, sur la riviere d'Aisne qu'on y passe sur un pont de pierre. Elle est assez grande, peuplée & située dans un vallon agréable & fertile, à 12 lieues d'Amiens & à 22 de Paris. Quoique ses dehors soient charmans, ses rues sont généralement étroites, & ses maisons mal bâties. Il y a dans cette ville un intendant, bureau des finances, présidial, élection, maréchaussée, jurisdiction des juges consuls & maîtrise des eaux & forêts. Les PP. de l'oratoire occupent le college. On voit quelques abbayes d'hommes dans cette ville, entre autres celle de S. Jean qui est chef d'ordre & l'unique. L'abbaye de filles, ordre de S. Benoit, appellée *l'abbaye de Notre-Dame*, est très-riche. On remarque dans son église deux tombeaux de marbre assez antiques, qui ont chacun cinq à six piés de longueur, & trois de hauteur. L'un de ces tombeaux paroît être celui de quelque chrétien riche & illustre; & l'autre est celui de quelque homme de guerre.

L'évêché de *Soissons* est très-ancien; son évêque est le premier suffragant de Rheims, & a droit de sacrer nos rois au défaut de l'archevêque, ce qui a été pratiqué au sacre de S. Louis, & à celui de Louis XIV. Il est vrai que la cérémonie de ce sacre ne se fait dans l'église métropolitaine de Rheims, par l'évêque de *Soissons*, que sous l'autorité & avec la permission du chapitre. Le revenu de l'évêché de *Soissons* est de 15

à 20000 livres. Son diocèse compte près de 400 paroisses, & 23 abbayes tant d'hommes que de filles. Le chapitre de l'église cathédrale est nombreux, & les canonicats sont un peu meilleurs depuis la suppression qu'on a fait de onze prébendes. *Long.* 20. 59. *lat.* 49. 22.

Soissons, en latin *Augusta Suessionum*, a pris, comme on voit, son nom des peuples *Suessiones*. Elle s'appelloit auparavant *Noviodunum*, & elle étoit célebre du tems de Jules-César, qui remarque que Divitiacus son roi, avoit été un prince illustre & puissant. Ce fut Auguste qui abolit le nom de *Noviodunum* qu'avoit cette ville, pour lui donner le sien.

Dans nos tems modernes Louis XIV. a érigé à *Soissons* une académie de beaux esprits, par des lettres patentes enregistrées au parlement, le 27 Juin 1675. En effet, elle a produit de tems en tems des gens de lettres de mérite.

Hericourt (Julien de), né dans cette ville, occasionna l'établissement de l'académie de *Soissons*. Son petit fils, *Louis d'Héricourt*, s'est distingué dans le barreau de Paris, & a mis au jour un livre fort estimé, sur le droit ecclésiastique françois.

Les Théologiens savent assez que Paschase Ratbert, abbé de Corbie, dans le neuvieme siecle, étoit de *Soissons*. Il se rendit illustre par un grand nombre d'ouvrages que le P. Sirmond a recueillis, & publiés pour la premiere fois à Paris, en 1618, en un volume *in-folio*. Le *Traité* de Paschase *du corps & du sang de Notre Seigneur J. C.* excita dans son tems, & a causé depuis, de grandes contestations qu'il est inutile de reveiller.

Robbe (Jacques), connu par ses ouvrages de géographie, naquit à *Soissons* en 1643, & y est mort en 1721. Il a fait deux dissertations qui n'ont pas été imprimées. Dans la premiere, il prétend que le *Bibrax oppidum Rhemorum*, dont parle César, est la ville de *Laon*. L'autre dissertation traite du lieu où se donna en 593, la fameuse bataille de True (ou Trausi), dans le Suessonois, sous Clotaire II. M. Robbe croit que ce lieu appellé en latin *Trucciu*, dans les *gesta Francorum*, *c. xxxvj*. est *Prêle* sur l'Aisne, village au nord de Braine.

Suffannau (Hubert), poëte & humaniste, naquit à *Soissons*, en 1514, publia quelques traités de grammaire, & des poésies latines qui furent assez bien reçues.

Voilà pour les gens de lettres. Ajoutons un mot d'un homme célebre dans l'histoire de France, & qui mourut à *Soissons* en 1611, à l'âge de 57 ans, je veux parler de *Charles de Lorraine*, duc de Mayenne, frere de Henri duc de Guise. Il fut long-tems jaloux de la réputation de ce frere, dont il avoit toutes les grandes qualités à l'activité près. Nourri comme le duc de Guise dans les allarmes, il succéda à sa gloire ainsi qu'à ses desseins. L'un donnoit beaucoup au hasard, & l'autre à la prudence; l'un étoit trop hardi, l'autre trop mesuré; le premier promettoit tout & tenoit peu, celui-ci promettoit rarement & ne manquoit guere à sa parole. Dès que le sceptre de la ligue eût passé dans ses mains, il sçut long-tems par une sage politique, réunir sous ses lois les diverses factions des esprits; & s'il n'eut pas trouvé dans sa propre famille des rivaux qui lui disputoient la couronne de France, on ne doute guere qu'il n'eût réussi à la mettre sur sa tête. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SOISSONS, (*Académ. de*) société littéraire établie à *Soissons*, sous la protection du cardinal d'Estrées, par lettres patentes du roi en 1674.

Avant qu'elle eût reçu cette forme munie de l'autorité royale, & dès l'an 1650, les premiers qui ont composé cette compagnie, s'assembloient régulierement une fois la semaine, conféroient ensemble de leurs études, se communiquant leurs lumieres, & corrigeant ensemble leurs compositions: encouragés à ces exercices par les liaisons qu'ils avoient avec plusieurs membres de l'académie Françoise, qui leur donnerent la pensée de former une académie, en sorte qu'on peut la regarder comme fille de l'académie Françoise avec laquelle elle conserve des liaisons très-étroites.

L'académie de *Soissons* a presque les mêmes statuts & les mêmes usages que l'académie Françoise. Le nombre de ses membres est fixé à 20, & elle doit toujours prendre un protecteur du corps de l'académie Françoise, à laquelle elle envoie tous les ans pour tribut, une piece de sa composition. La perfection de la langue françoise, l'Eloquence, les Belles-lettres & l'Histoire, sont les objets de ses études; & pour marquer encore davantage ses rapports avec la premiere de nos académies, elle a pris pour devise un aiglon qui s'éleve vers le soleil à la suite d'un aigle, avec ces mots: *maternis auspibus audax*. Si quelque membre de l'académie Françoise se trouve à *Soissons*, les académiciens de cette derniere ville le prient de présider à leurs assemblés; & de son côté l'académie Françoise admet dans les siennes les académiciens de *Soissons*, leur permet d'y prendre séance, & demande leur avis sur les matieres qu'on y agite.

En 1734 M. de Laubrieres, alors évêque de *Soissons*, fonda un prix annuel, qui doit être distribué à celui qui remplira le mieux, au jugement de l'académie, un sujet qu'elle propose sur quelque sujet d'histoire ou de littérature. Ce prix est une médaille d'or de trois cens livres.

SOISSONNOIS, LE, (*Géog. mod.*) pays de France qui faisoit autrefois partie de la province de Picardie, & qui est à-présent uni au gouvernement militaire de l'île de France. Il est borné au nord par le Laonois, au midi par la Brie, au levant par la Champagne, & au couchant par le Valois. Il comprend une partie de terrein qu'occupoient anciennement les *Suessiones*. Il a depuis suivi le sort de Soissons sa capitale. C'est un pays fertile en grains, en prairies & en bois. La riviere d'Aine le traverse. (*D. J.*)

SOIXANTE, (*Arithmét.*) nombre pair composé de six dixaines, ou de dix fois six, ou de cinq fois douze, ou de douze fois cinq, ou de quinze fois quatre, ou de quatre fois quinze, ou de vingt fois trois, ou de trois fois vingt, ou de deux fois trente, ou de trente fois deux; ainsi que six soit multiplié par dix, ou que dix le soit par six, ou que cinq par douze, ou douze par cinq, ou quinze par quatre, ou quatre par quinze, ou vingt par trois, ou trois par vingt, ou trente par deux, ou deux par trente: cela ne produiroit jamais que *soixante*. Le nombre de *soixante* multiplié par lui-même, produit 3600. En chiffre commun ou arabe, *soixante* s'écrit 60; en chiffre romain de cette maniere LX; & en chiffre françois de compte & de finance, lx. On dit *soixante* & un, *soixante*-deux, *soixante*-trois, & ainsi de suite jusqu'à quatre-vingt. *Irson.* (*D. J.*)

SOIXANTER, v. a. (*Jeu de piquet.*) compter soixante points, faire un soixante, un pic; ce qui se dit de celui qui a la main lorsqu'il compte jusqu'à trente points de suite en jouant les cartes, avant que le joueur qui est dernier ait fait aucune levée ni rien compté. *Acad. des jeux.* (*D. J.*)

SOIXANTIEME, s. m. (*Arithmét.*) en matiere de fractions ou nombres rompus, un *soixantieme* s'écrit ainsi $\frac{1}{60}$. On dit aussi un *soixante-unieme*, un *soixante & deuxieme*, un *soixante & troisieme*, &c. & ces différentes fractions se marquent de même que celle ci-dessus; avec cette différence néanmoins que l'on met un 1, un 2, un 3 au lieu du zéro qui suit le 6: ce qui se pratique de cette maniere $\frac{1}{61}$, $\frac{1}{62}$, $\frac{1}{63}$, &c. On dit encore $\frac{3}{60}$, $\frac{4}{60}$, $\frac{7}{60}$, &c. *Irson.* (*D. J.*)

SOK *ou* SOC, s. m. (*Comm.*) mesure des longueurs

dont on se sert dans le royaume de Siam. C'est la demi-coudée. Deux keubs font un *sok* ; douze nions font le keub, & chaque nion contient huit grains de riz non battu, c'est-à-dire neuf de nos lignes. Au-dessus du *sok* sont le kene, le voua, le sen, le jod & le rôé-nung, qui contient deux mille vouas ou tonis. *Voyez* KEN, VOUA, *&c. Dictionnaire de Commerce & de Trévoux.*

SOKIO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) C'est un très-grand arbre du Japon, dont les feuilles sont fort longues, & ont plusieurs lobes. Ses branches sont longues & minces. Kœmpfer est porté à croire que c'est l'arbre de la casse.

SOL, s. m. (*Architect.*) Ce terme, dérivé du latin *solum*, rez-de-chaussée, signifie dans la coutume de Paris, *art. 187*, la *propriété du fonds d'un héritage*. Ainsi il est dit dans cette coutume, que qui a le *sol* a le dessous & le dessus, s'il n'y a titre contraire. Ceux qui bâtissent sur le fonds d'autrui pour en jouir un certain nombre d'années, n'ont que le dessus. *Daviler.* (*D. J.*)

SOL *ou* SOU, s. m. (*Monnoie.*) Ce mot signifie tantôt une monnoie réelle & courante, & tantôt une monnoie imaginaire & de compte. Le *sol* monnoie courante, est une petite espece faite de billons, c'est-à-dire de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, suivant les lieux & les tems. Le *sol* de France a d'abord été fabriqué sur le pié de douze deniers tournois : il fut appellé *douzain*, nom qu'il conserve encore, quoiqu'il n'en ait pas la valeur.

Il y a eu autrefois en France sous la premiere race de nos rois, des *sols*, des *demi-sols*, & des tiers de *sols* d'or, ainsi que des *sols* d'argent à la taille de 24 à la livre.

Il y a en Hollande deux monnoies, l'une d'argent, l'autre de billons, auxquelles on donne le nom de *sol*; celle d'argent s'appelle *sol de gros*, & l'autre *sol commun*, dit en hollandois *stuyver* : le *sol* de gros vaut 12 gros ou un schilling d'Angleterre.

Le *sol* françois, monnoie de compte, appellé *sol tournois*, est composé de quatre liards qui valent 12 deniers tournois. Les 20 *sols* tournois font une livre tournois. L'autre *sol* de compte, que l'on appelle *sol parisis*, est d'un quart en sus plus fort que le *sol* tournois, & vaut 15 deniers.

Le *sol* d'Angleterre se nomme *sol sterling* ; c'est la vingtieme partie d'une livre sterling, & le *sol* sterling vaut douze deniers sterlings, ou douze penings, c'est-à-dire vingt-quatre *sols* tournois de France. (*D. J.*)

SOL D'OR, (*Monnoie.*) monnoie d'or. On s'est servi en France pendant la premiere race de nos rois, de *sols*, de *demi-sols*, de *tiers & de sols d'or* fin.

Ces monnoies étoient en usage chez les Romains dès Constantin ; & vraisemblablement les Francs qui s'emparerent de la Gaule, imiterent les Romains dans la fabrication de leurs monnoies. La conformité qu'il y a pour le poids entre nos *sols*, nos *demi-sols*, & les *tiers de sols*, & ceux des empereurs romains qui ont régné depuis le déclin de l'empire, ne permet guere d'en douter. Leur *sol* & le nôtre pesoient également chacun 85 grains $\frac{1}{2}$ de grain, les *demi-sols* & les *tiers de sols* à proportion. Cela se justifie par quantité de monnoies qui nous restent des uns & des autres.

Il paroît par plusieurs passages de la loi salique, que le *sol d'or* des Francs valoit 40 deniers (mais ces derniers étoient d'argent fin, & pesoient environ 21 grains) ; le *demi-sol* en valoit 20, & le tiers de *sol* 13 & $\frac{1}{3}$ de deniers. Ce *sol d'or* vaudroit aujourd'hui de notre monnoie courante 15 livres environ, le *demi-sol* & le tiers de *sol* à-proportion. Ces trois especes d'or avoient ordinairement sur un de leurs côtés la tête ou le buste de quelqu'un de nos rois, & de l'autre une croix, avec le nom du lieu où la piece avoit été fabriquée.

Sous la seconde race, on se servit aussi de *sols d'or* ; mais il s'en trouve si peu, qu'il n'est pas possible de pouvoir déterminer quel étoit leur véritable poids. M. le Blanc n'a vu qu'un seul de ces *sols d'or*, qu'il croit être de Louis le débonnaire, & qui étoit beaucoup plus fort que les *sols d'or* de la premiere race, car il pesoit 132 grains ; ils valoient toujours 40 deniers d'argent, mais ils étoient plus pesans que ceux dont il est parlé dans la loi salique.

Pendant le commencement de la troisieme race, on se servoit encore en France de *sols d'or* fin ; mais comme il n'en reste aucun, on n'en connoît ni le poids ni la valeur. Sous le regne de Philippe I. il y avoit des francs d'or qu'on nommoit aussi *florins d'or*, lesquels étoient peut-être la même chose que le *sol d'or*, qui avoit encore cours en ce tems-là. Après tout, que le *sol d'or* & le franc d'or ne soient qu'une même monnoie, ou que c'en soient deux différentes, on en ignore le poids & la valeur ; parce que personne n'en a encore vû aucune espece d'or du commencement de la troisieme race. (*D. J.*)

SOL, (*Musique.*) l'une des six syllabes inventées par l'Aretin, pour prononcer & solfier les notes de la gamme. Le *sol* naturel répond à la lettre G. *Voyez* GAMME. (*S*)

SOL, *terme de Blason*. Il se dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pieces honorables & les meubles. (*D. J.*)

SOLAGE, s. m. (*Gramm. & Econom. rustiq.*) sol terrein. Ces fruits sont d'un mauvais *solage*, d'un sol, aride, d'un terroir ingrat. *Solage* se dit peu.

SOLAIRE, adj. (*Astron.*) se dit de ce qui a rapport au soleil. *Voyez* SOLEIL.

Système *solaire*, est l'ordre & la disposition des différens corps célestes qui font leurs révolutions autour du soleil comme centre de leur mouvement : ces corps célestes sont les planetes du premier & du second ordre, & les cometes ; quant au plan du système *solaire*. *Voyez* SYSTÈME.

L'année *solaire* est composée de 365 jours 5 heures 49 minutes, par opposition à l'année lunaire, qui n'est que de 354 jours. *Voyez* ANNÉE.

L'année *solaire* est tropique ou planétaire.

L'année *solaire* tropique est l'espace de tems dans lequel le soleil revient au même point des équinoxes ou des solstices ; cet espace est toujours égal à 365 jours 5 heures, & environ 49 minutes.

L'année *solaire* planétaire est l'espace de tems pendant lequel le soleil revient à quelque étoile fixe, particuliere : ce qui arrive environ au bout de 365 jours 8 heures & 9 minutes. *Voyez* AN. *Chambers.* (*E*)

SOLAIRE, s. f. est le nom que donne M. Bouguer à la courbe que décrivent les rayons de lumiere en traversant l'atmosphere. *Voyez* CRÉPUSCULE, RÉFRACTION.

M. Taylor a donné dans son livre *methodus incrementorum directa & inversa*, la maniere de trouver cette courbe ; M. Bouguer, dans sa dissertation sur la maniere d'observer en mer la hauteur des astres, qui remporta le prix de l'académie en 1729, a donné aussi l'équation de cette courbe par une méthode particuliere plus claire que celle de M. Taylor, & il montre dans cette dissertation l'usage qu'on en peut faire pour connoître la hauteur des astres. (*O*)

SOLAIRE, *en Anatomie*, nom du muscle extenseur du pié ; il prend ses attaches à la partie postérieure & supérieure du tibia & du peroné, à la membrane interosseuse, & se termine par un tendon plat en s'unissant à ceux du plantaire & des jumeaux à la partie postérieure & supérieure du calcaneum.

SOLAIRE, *terme de Chirurgie*, bandage pour la saignée de l'artere temporale. *Voyez* ARTÉRIOTOMIE, *article* où l'on a donné la maniere de faire ce bandage. (*Y*)

SOLAK, f. m. *terme de relation*, soldat à pié de la garde du grand-seigneur : les *solaks* ont un bonnet pareil à celui des tehornadgis, & portent chacun un arc à la main ; leur veste de dessous est retroussée jusqu'à la ceinture, avec des manches pendantes ; la chemise qu'ils ont par-dessus les calçons, est brodée sur coutures. *Du Loir.*

SOLAMIRE, f. f. *en terme de Boisselier*, c'est cette toile de crin, de soie, ou de toute autre chose à claire voie dont on garnit les tamis, & à-travers laquelle doit passer ce qu'on veut passer. *Voyez* TAMIS.

SOLANDRE, f. f. (*Art hippiatr.*) maladie de cheval ; c'est une espece d'ulcere ou crevasse qui vient au pli du jarret : la peau se trouve souvent fendue & rongée par l'âcreté des humeurs qui en découlent. (*D. J.*)

SOLANE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Limousin ; elle se joint à la Correze, sous les murs de Tulles.

SOLANOIDE, f. f. *solanoïdes*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose composée de quelques feuilles ; le pistil devient une coque assez ronde, qui renferme un noyau couvert d'une peau charnue qui lui donne l'apparence d'une baie. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences. Voyez* PLANTE.

La *solanoïde* se nomme autrement *dulcamere bâtarde ;* sa fleur est en rose, à cinq pétales ; son pistil dégénere dans la suite en un fruit rondelet, contenant une semence dure, couverte d'une pulpe mince, qui donne au fruit la ressemblance d'une baie. Cette plante est nommée par Tournefort, *solanoïdes americana, circeæ foliis canescentibus. I. R. H.*

Miller dit que les *solanoïdes* sont originaires des contrées les plus chaudes de l'Amérique, d'où l'on a apporté en Europe leurs semences ; elles sont aujourd'hui assez communes dans les jardins des curieux. Leurs fruits broyés donnent une couleur rouge assez belle, mais qui se fanne promptement, en sorte qu'on en fait peu de cas. (*D. J.*)

SOLANTO, (*Geog. mod.*) en latin *Solus* ou *Solantum*, bourg, autrefois ville de Sicile, dans le Val de Mazara, entre Palerme & Termini, à l'orient septentrional de Monte-Alfano. M. de Lisle appelle ce bourg *le fort de Solanto.* (*D. J.*)

SOLANUM, f. m. (*Botan.*) Tournefort compte trente-quatre especes de *solanum*, entre lesquelles il y en a une principalement d'usage en Médecine, & une autre en aliment ; mais l'espece de *solanum* nommé *belladonna majoribus foliis & floribus*, par Tournefort *I. R. H.* 77, est un véritable poison.

Le *solanum* d'usage en Médecine est nommé *solanum nigrum, vulgare*, *I. R. H.* 149, en anglois *the common night-shade*, & en françois, *morelle. Voyez* MORELLE.

L'espece de *solanum* dont la racine est d'usage en aliment, est le *solanum tuberosum esculentum*, *I. R. H.* 149, en françois *batate*, *patate*, *pomme de terre*, *topinambour. Voyez* POMME DE TERRE & TOPINAMBOUR.

La belladonna de Tournefort, de Boërhaave, de Clusius, de Dillenius & autres botanistes, est le *solanum lethale* de Ray, *hist. 1. 679 ; solanum melanocerasus*, C. B. P. 166, *solanum maniacum*, J. B. 3. 611. *solanum somniferum*, Phyt. Brit. 115, *solanum furiosum luride purpureo flore calathoide, melanocerasus.* Pluk. Almag. 1. 352.

C'est le plus grand de tous les *solanum* ; il a plusieurs racines épaisses, longues, éparses, fortes, d'où partent de grandes tiges angulaires qui s'élevent à la hauteur de l'homme & plus, environnées de feuilles d'un verd sale, de la figure de celles de la morelle ordinaire, mais beaucoup plus larges ; ses fleurs sont dispersées parmi les feuilles ; elles croissent séparément sur de longs pédicules ; elles sont larges, profondes, en cloche, divisées en six segmens à leurs extrémités, d'un brun foncé, verdâtres à l'extérieur, & purpurines au-dedans. Elles font place à des baies larges, luisantes, rondes, noires, comme des cerises, placées sur un calice brunâtre, & pleines d'une pulpe purpurine, succulente, d'un goût fade & douçâtre ; cette pulpe est parsemée de petites graines plates.

Ce sont les fruits de cette plante qui produisent des convulsions, des battemens de cœur terribles, l'aliénation de l'esprit, & la mort. Les mémoires de l'académie royale, les Transactions philosophiques, & d'autres ouvrages, n'ont cité que trop d'exemples des qualités funestes de cette plante. Ray rapporte, d'après Hochstetter, qu'un frere mendiant à Rome ayant bu d'une infusion de belladonne, perdit les sens, & qu'il les recouvra en buvant un verre de vinaigre. Il est très-vraisemblable que le meilleur remede contre ce poison, ainsi que contre le *stramonium*, seroit les acides végétaux précédés d'une boisson copieuse d'eau & de miel émétisés. Les peintres en miniature font macérer le fruit du *solanum melanocerasus*, & en préparent un assez beau verd. (*D. J.*)

SOLARIUM, f. m. (*Littérat.*) c'est une esplanade, ou un lieu élevé à-découvert au soleil, où l'on se promenoit, comme on l'apprend d'Isidore & du glossaire de Cyrille.

Solarium est aussi un cadran au soleil. Vitruve a décrit plusieurs sortes de cadrans au soleil, *liv. IX.* de son architecture. (*D. J.*)

SOLBAM, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval dont la sole est foulée.

SOLBATURE, f. f. *terme de Maréchal*, foulure & meurtrissure de la chair qui est sous la sole, & qui est froissée & foulée par la sole, c'est-à-dire la petite semelle de corne du pié du cheval, quand cet animal a marché long-tems pié nud, & quand la sole est trop desséchée. (*D. J.*)

SOLBAZAR, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie en Asie, dans l'Anatolie, à une petite distance de Madre. C'est, selon Léunclavius, l'ancienne *Halonæ*, ville de l'Asie mineure, près du Méandre. (*D. J.*)

SOLDANELLE, f. f. *soldanella*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, & ordinairement frangée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit cylindrique, qui s'ouvre par la pointe, & qui renferme plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *inst rei herb. Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, le calice de la fleur est droit, durable & divisé en cinq segmens aigus ; la fleur est monopétale, en cloche, qui s'élargit jusque dans les bords où regne une dentelure ; les étamines sont cinq filets plats ; leurs boissettes sont simples ; le germe du pistil est arrondi ; le stile est menu, de la longueur de la fleur, & subsiste après elle ; le stigma est obtus ; le fruit est une capsule oblongue, cylindrique, contenant une seule loge ; les graines sont très-nombreuses, extrêmement petites & pointues.

La principale espece de *soldanelle* est nommée par Tournefort, *convolvulus maritimus nostras*, *rotundifoliis*, *I. R. H. 83.* Sa racine est fibreuse & menue. Elle pousse plusieurs tiges grêles, pliantes, sarmenteuses, rougeâtres, rampantes sur terre. Ses feuilles sont sphéroïdes, lisses, luisantes, semblables à celles de la petite chélidoine, mais plus épaisses, remplies d'un suc laiteux, & portées sur de longs pédicules. Ses fleurs sont des cloches à bords renversés comme celles des autres especes de liseron, assez grandes, & de couleur purpurine. Il leur succede des fruits presque ronds, membraneux, qui renferment des semences anguleuses & noires pour l'ordinaire. Cette

plante croît fréquemment sur les rivages sablonneux de la mer, & fleurit en été. (*D. J.*)

SOLDANELLE, (*Mat. médic.*) chou marin. Cette plante est comptée parmi les purgatifs hydragogues, c'est-à-dire violens. On l'emploie quelquefois dans l'hydropisie, la paralysie & les maladies invétérées de la peau. On donne son suc dépuré à la dose de demi-once ; son extrait à celle d'un gros ; la plante séchée & réduite en poudre à la dose d'un gros jusqu'à deux dans de l'eau ou dans du bouillon. *Voyez* PURGATIF.

Les feuilles seches de *soldanelle* entrent dans la poudre hydragogue de la Pharmacopée de Paris. (*b*)

SOLDAT, s. m. (*Art militaire.*) est un homme de guerre, qui s'engage de servir un prince ou un état moyennant une certaine paye.

Ce mot est formé de l'italien *soldato*, & celui-ci du latin *solida*, ou *solidata*, ou *solidus*, solde ou paye ; cependant Pasquier aime mieux le dériver du vieil mot gaulois *solet doyer*, un *soldier* ; & Nicode le fait venir de *soldurrus*.

Le *soldat* est celui qui reçoit la paye ; le vassal est celui qui est obligé de servir à ses propres dépens ; le volontaire est celui qui sert à ses dépens, mais de bonne volonté. *Voyez* VASSAL, *&c.*

Du Cange remarque que les anciens *soldats* ne devoient point avoir moins de cinq piés & demi de haut, & qu'on appelloit cette mesure *incomma* ou *incoma*. *Chambers.*

On doit, selon Vegece, s'attacher sur toute chose à connoître par les yeux, par l'ensemble des traits du visage, & par la conformation des membres, ceux qui peuvent faire les meilleurs *soldats*. Il y a, dit cet auteur, des indices certains & avoués par les gens d'expérience pour juger des qualités guerrieres dans les hommes, comme pour connoître la bonté des chevaux & des chiens de chasse. Le nouveau *soldat* doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pié moins charnus que nerveux. Ces qualités peuvent dispenser d'insister sur la hauteur de la taille, parce qu'il est plus nécessaire que les *soldats* soient robustes que grands. *Nouv. trad. de Vegece.* On préfere les *soldats* levés dans la campagne à ceux des villes, parce qu'ils sont plus propres à soutenir les travaux & les fatigues militaires. (*Q*)

SOLDATS DE MARINE, (*Marine.*) ce sont des *soldats* qu'on emploie sur mer, & qui travaillent à la manœuvre des écoutes & des couets.

SOLDATS GARDIENS, (*Marine.*) *soldats* qu'on entretient sur les ports. Il y en a trois cent dans le port de Toulon ; & pareil nombre dans les ports de Brest & de Rochefort ; & cinquante au Havre-de-Grace ; outre 300 qu'on entretient à la demi-solde dans chacun de ces trois premiers ports.

SOLDE, s. f. (*Art militaire.*) c'est la paye que l'on donne à chaque homme de guerre. Chez les Grecs, les soldats faisoient d'abord la guerre à leurs dépens ; ce qui étoit très-naturel, puisque c'étoient les citoyens mêmes qui s'unissoient pour défendre leurs biens, leur famille & leur vie. Périclès fut le premier qui établit une paye aux soldats athéniens. Chez les Romains, le service militaire se faisoit gratuitement dans les premiers tems de la république. Ce ne fut que plus de 440 ans après la fondation de Rome que le sénat, à l'occasion du siege de Véies qui fut fort long, ordonna, sans en être requis, que la république payeroit aux soldats une somme réglée pour le service qu'ils rendroient. Pour fournir à cette paye, on imposa un tribut sur les citoyens à proportion de leur revenu. Quoique le soldat ne servît ordinairement que la moitié de l'année, il étoit payé de l'année entiere. Cette paye ne fut d'abord accordée qu'aux fantassins, mais les cavaliers l'obtinrent aussi trois ans après. Lors de l'établissement des compagnies d'ordonnances par Charles VII. en 1445, la *solde* de chaque gendarme, pour lui & pour toute sa lance fournie, *voyez* LANCE, étoit de trente francs par mois. Les bourgeois des villes & les habitans de la campagne payoient cette *solde*, & l'imposition ordonnée à ce sujet fut appellée la *taille des gendarmes*. Le P. Daniel prétend que c'est là le commencement des tailles ordinaires. Cette *solde*, dit cet auteur, paroîtra bien petite eu égard à l'équipage & à la suite du gendarme, & elle le seroit sans doute de notre tems ; mais alors une telle somme étoit considérable, à cause du prix des vivres ; car nous voyons par les ordonnances de Louis XI. & même de François I. qu'un mouton à la campagne ne coutoit que 5 sols, pourvu qu'on rendît la peau & la graisse qui servoit à faire du suif. Cette *solde* fut depuis augmentée par la raison contraire. *Hist. de la milice franç.*

A l'égard de la *solde* ou de la paye que les troupes ont à présent, *voyez* le *code militaire* de M. Briquet, ou les *élémens de l'art militaire* par M. d'Héricourt.

Pendant la guerre, la paye des troupes se fait de dix jours en dix jours, & de cinq en cinq pendant la paix, & toujours d'avance ; c'est ce qu'on appelle le *prêt*. *Voyez* PRÊT. (*Q*)

SOLDE DE COMPTE, (*Commerce.*) somme qui fait la différence du débit & du crédit lorsque le compte est arrêté & vérifié. *Dict. de comm. & de Trév. Voyez* COMPTE.

SOLDER UN COMPTE, (*Commerce.*) c'est le calculer, le regler, l'arrêter, en faire la balance. *Voyez* BALANCE & COMPTE.

SOLDIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Il y a une collégiale, composée de douze chanoines. *Long.* 32. 55. *latit.* 53. (*D. J.*)

SOLDURIER, (*Hist. des Gaules.*) on appelloit *solduriers* dans les Gaules certains braves qui s'attachoient à un prince ou à un seigneur, pour avoir part à sa bonne ou à sa mauvaise fortune ; lorsque le seigneur périssoit dans un combat, ils mouroient avec lui, ou se tuoient après sa défaite. *Voyez* César, *l. III. de la guerre des Gaules.* (*D. J.*)

SOLE, s. f. *solea*, *lingulaca*, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson de mer, dont la figure a quelque rapport à celle d'un langue de bœuf ; il est plus long, plus plat & moins large que la plie ; la face inférieure du corps a une couleur blanche, & la face supérieure est noire ; les mâchoires sont courbes, & n'ont point de dents. Il y a sur chacune des faces du corps un trait droit qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue ; les yeux sont placés sur la face supérieure de la tête ; les nageoires des ouïes ont la même couleur que la partie du corps où elles se trouvent ; celle du dos & celle du ventre sont blanches en-dessous & noires en-dessus ; la premiere s'étend sur toute la longueur du dos ; l'autre ne commence qu'au-dessous de l'anus, & se prolonge aussi jusqu'à la queue dont la nageoire n'est pas fourchue. La *sole* craint le froid, & se cache au fond de la mer pendant l'hiver. Sa chair est dure, visqueuse, très-nourrissante & de bon goût, sur-tout lorsqu'elle a été gardée quelque tems, c'est pour cette raison que les *soles* sont meilleures à Paris que sur les côtes où on les pêche. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *part. I. liv. XI. chap. x. Voyez* POISSON.

Il seroit singulier que la nature eût réservé à des insectes le soin de faire éclore des œufs de poissons. C'est pourtant un sentiment que M. Deslandes a adopté par rapport aux œufs de *sole*, comme il paroît par l'*hist. de l'acad. des Scienc. ann.* 1722 Il a pensé que les *soles* étoient produites par une espece de

petite écrevisse de mer qu'on nomme *chevrette* ou *crevette*. M. Deslandes en fit pêcher une grande quantité, & les mit dans une baille pleine d'eau de mer; au bout de douze à treize jours il vit huit ou dix petites *soles*. Il répéta l'expérience plusieurs fois, toujours avec le même succès; il mit ensuite des *soles* dans une baille; & quoiqu'elles frayassent, il n'y parut point de petites *soles*.

Il a de plus trouvé, que quand on a nouvellement pêché des chevrettes, on leur voit entre les piés plusieurs petites vessies, inégales en grosseur & en nombre, fortement collées à leur estomac par une liqueur gluante. Ayant examiné ces vessies avec un microscope, il y a vu une espece d'embryon qui avoit l'air d'une *sole*; d'où il conclud que les œufs de *sole*, pour éclore, doivent s'attacher à des chevrettes.

M. Lyonnet n'a pas voulu disputer cette conclusion; mais il lui semble avec raison que M. Deslandes auroit pu rendre son expérience plus sure, si au-lieu de la grande quantité de chevretes qu'il a mises dans sa baille, & parmi lesquelles il se seroit aisément pu mêler quelques petites *soles*, sans qu'il s'en fût apperçu, il se fût contenté de prendre quelques chevrettes chargées des vessies dont il parle; & qu'après avoir compté ces vessies, il eût mis chaque chevrette à part dans un peu d'eau; si pour lors en trouvant après quelques jours une petite *sole* dans l'eau, il eût aussi trouvé une vessie de moins à la chevrette placée dans le même vase, ç'auroit été une preuve que la *sole* seroit née d'une vessie attachée à la chevrette; mais encore n'auroit-ce pas pas été une preuve que les œufs de *sole* ont besoin de ses insectes, & qu'ils ne pourroient éclore sans cela.

Si les œufs de celles qui avoient frayé dans la baille sont demeurés stériles, & que les autres aient produit des poissons, la raison de cette différence peut bien avoir été, ou que les mâles n'ont pas fertilisé le frai des premieres, & qu'ils auront rendu fertile celui dont les œufs se sont attachés aux chevrettes; ou bien que ces œufs ayant besoin d'agitation pour éclore, les premiers n'ont pas eu dans la baille l'agitation nécessaire qu'ils auroient reçue dans la mer, tandis que les chevrettes par leur mouvement auront procuré une agitation suffisante aux autres. Toutes ces réflexions prouvent qu'on ne sauroit être trop réservé à établir des faits sur des expériences douteuses, & qu'on croit démonstratives. (*D. J.*)

SOLE, f. f. (*Marine.*) c'est le fond des bâtimens qui n'ont pas de quille, tels que la gribane, le bac, *&c.*

SOLES, (*Marine.*) pieces du fond d'un affut de bord.

SOLE, f. f. (*Architect.*) c'est une grosse piece de bois d'équarrissage, qui avec une autre piece qu'on appelle la *fourchette*, fait la base d'une machine à élever des fardeaux qu'on nomme un *engin*. C'est sur le milieu de la *sole* que pose le poinçon, & ses bras. Les *sonnettes*, autre machine pour battre des pieux, ont pareillement leur *sole*, de dessus laquelle s'élevent les montans à coulisse & leurs bras. Les *soles* sont encore les deux pieces de bois posées en croix sur un massif de pierre ou de maçonnerie, sur le milieu desquelles est appuyé & arbouté l'arbre ou poinçon qui porte la cage d'un moulin à vent, & sur lequel il tourne. En général, toutes les pieces de bois qui posent à terre pour soutenir quelque construction, machine ou bâtiment, & sur lesquelles on les éleve, s'appellent des *soles*. (*D. J.*)

SOLES, f. f. pl. (*Maçonn.*) ce sont les jettées du plâtre au panier, que les maçons font avec la truelle pour former les enduits. (*D. J.*)

SOLE, f. f. (*Agric.*) c'est une certaine étendue de champ sur laquelle on seme successivement par années, des blés, puis des menus grains, & qu'on laisse en jachere la troisieme année. On divise ordinairement une terre en trois *soles*. (*D. J.*)

SOLES, f. pl. (*Charpent.*) On appelle ainsi toutes les pieces de bois posées de plat, qui servent à faire les empartemens des machines, comme des grues, engins, *&c.* On les nomme *racinaux*, quand au-lieu d'être plates, elles sont presque quarrées. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLE, f. f. (*Comm.*) place publique ou étape où l'on étale les marchandises, & où on les met comme en dépôt pour être vendues. Les marchands de vin en gros sont tenus de mettre dans les *soles* de l'hôtel de ville leurs vins, pour en payer le gros. *Dictionn. de commerce.* (*D. J.*)

SOLE, (*Maréchal.*) On appelle ainsi le dessous du pié du cheval. C'est une espece de corne beaucoup plus tendre que l'autre qui l'environne, & qui à cause de sa dureté, est appellée proprement la *corne*. Un fer qui porte sur la *sole*, peut fouler un cheval, le faire boiter, & lui meurtrir la chair qui la sépare du petit pié.

Cheval dessolé est celui à qui on a ôté la *sole* sans toucher à la corne du sabot. On ôte la *sole* pour plusieurs accidens, & en moins d'un mois, elle peut être entierement rétablie.

SOLE, (*Vénerie.*) Ce mot en *terme de chasse*, signifie le milieu du dessous du pié des grandes bêtes. (*D. J.*)

SOLE *ou* SOULLE, *jeu de la*, (*Hist. mod.*) Le jeu de la *sole* ou de la *soulle* étoit en usage autrefois dans le Berry, le Bourbonnois, la Picardie, & peut-être ailleurs. Ce *mot* vient, selon M. du Cange, de *solea*, une *semelle* de soulier, parce que c'étoit avec la plante du pié que l'on poussoit l'instrument. On jouoit à la *sole* dès le xiv. siecle en plusieurs endroits du royaume. En certains pays, ce jeu s'appelloit la *soule*, en d'autres, la *chéole*. On voit ce jeu désigné dans les ordonnances de nos rois & dans les statuts synodaux. L'instrument du jeu, s'il étoit gros, s'appelloit *soule*, & *soulette*, s'il étoit petit, en basse Bretagne s'appelloit *mellat* en langue vulgaire du xv. siecle, qui est le tems auquel Raoul évêque de Tréguier le défendit. Son statut est de l'an 1440, & on le trouve au *tom. IV.* du *thesaurus anecdotorum* des PP. Martenne & Durant. L'ordonnance de Charles VI. qui parle de ce jeu auquel les paysans du Véxin s'exerçoient devant la porte de l'abbaye de Notre-Dame de Mortevert, le jour de carême-prenant, est de l'an 1387. Une autre autre ordonnance du roi Charles V. qui est de l'an 1369, met ce jeu dans le rang de ceux qui sont défendus, comme ne servant nullement à dresser la jeunesse pour la guerre. La *sole*, selon M. Ducange, étoit un ballon enflé de vent, ou une boule de bois, & peut-être l'un & l'autre. Dans un decret ou statut du châtelet de Paris de l'an 1493, il en est encore parlé sous le nom du *jeu de la soule*. On assure que les peuples de quelques villages de l'archiprêtré d'Hérisson en Bourbonnois, croyoient autrefois honorer Saint Jeant l'évangeliste ou Saint-Ursin, en courant la *sole*; c'est-à-dire, que cet exercice se faisoit dans l'une de ces paroisses le 27 de Décembre, & dans une autre, le 29 du même mois. *Voyez* M. Ducange & ses continuateurs dans le *glossarium mediæ & infimæ latinitatis*, aux mots *ludi*, *cheolare*, *mellat*, &c. Le même M. Ducange, dans sa *viij. dissertation sur Joinville*, & le *mercure de Mars 1735*, où l'on trouve plusieurs réflexions de M. Lebeuf, chanoine & souschantre d'Auxerre, sur le même sujet. *Supplément de* Moréry.

SOLEA, (*Antiq. rom.*) riche chaussure d'or & de soie, avec une seule semelle de cuir. (*D. J.*)

SOLÉCISME, f. m. (*Gram.*) quelques grammairiens

riens ont prétendu que ce mot, qui se dit en grec σολοικισμος, est formé de ces mots, σὺν λόγου ἀκαιρίας, *sani sermonis indigna corruptio*, corruption d'un langage sain. Mais cette origine, quoiqu'ingénieuse & probable en soi, est démentie par l'histoire.

« Ce mot est formé de Σόλοικοι, qui signifie les *habitans de la ville* appellée Σόλοι, comme Αγροικοι, » les *habitans de la campagne* ». [La terminaison οικοι vient de οἶκος, *domus*; d'où οἰκεῖω, *habito*].« De Σολικιστ » on a fait σολοικίζειν, *imiter les habitans de la ville* » appellé Σόλοι, comme de Αγραικοι, ἀγροικίζειν, *imiter les gens de la campagne* ». *Voyez* IMITATIF.

« Il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cilicie, sur les bords du Cydnus, l'autre dans l'île de Chypre. Ces deux villes, suivant un grand nombre d'auteurs, avoient été fondées par Solon. La ville qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans la suite le nom de son fondateur, pour prendre celui de Pompée, qui l'avoit rétablie. A l'égard de celle de l'île de Chypre, Plutarque nous a conservé l'histoire de sa fondation. Solon étant passé auprès d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant d'autorité sur son esprit, qu'il lui persuada d'abandonner la ville où il faisoit son séjour : l'assiette en étoit à la vérité fort avantageuse ; mais le terrein qui l'environnoit étoit ingrat & difficile. Le roi suivit les avis de Solon, & bâtit dans une belle plaine une nouvelle ville, aussi forte que la premiere, dont elle n'étoit pas éloignée, mais beaucoup plus grande & plus commode pour la subsistance des habitans On accourut en foule de toutes parts pour la peupler; & il y vint sur-tout un grand nombre d'Athéniens, qui s'étant mêlés avec les anciens habitans, perdirent dans leur commerce la politesse de leur langage, & parlerent bientôt comme des barbares : de-là le nom σολοικοι, qui est leur nom, fut substitué au mot βαρβαροι, & σολοικίζειν, à βαρβαρίζειν, qu'on employoit auparavant pour désigner ceux qui parloient un mauvais langage ». *Mém. de l'acad. royale des Inscr. & Belles-lettr. tom. V. Hist. pag.* 210.

Le nom de *solécisme*, dans son origine, fut donc employé dans un sens général, pour désigner toute espece de faute contre l'usage de la langue ; & il étoit d'abord synonyme de *barbarisme*.

Mais le langage des sciences & des arts, guidé par le même esprit que celui de la société générale, ne souffre pas plus les mots purement synonymes : ou il n'en conserve qu'un, ou il les différencie par des idées distinctives ajoutées à l'idée commune qui les rapproche. De-là la différence que les Grammairiens ont mise entre les deux mots, *solécisme* & *barbarisme*, & que M. du Marsais a expolée avec netteté au *mot* BARBARISME.

Théophraste & Chrysippe avoient fait chacun un ouvrage intitulé περὶ σολοικισμων ; ce qui prouve l'erreur d'Aulu-Gelle, *l. V. c. xx.* qui prétend que les écrivains grecs qui ont parlé purement le langage attique, n'ont jamais employé ce mot, & qu'il ne l'a vu dans aucun auteur de réputation. (*B. E. R. M.*)

SOLEIL *ſ. m. en Astronomie*, est le grand astre qui éclaire le monde, & qui par sa présence constitue le jour. *Voyez* JOUR.

On met ordinairement le *soleil* au nombre des planetes ; mais on devroit plutôt le mettre au nombre des étoiles fixes. *Voyez* ÉTOILE, PLANETE.

Suivant l'hypothèse de Copernic, qui est à-présent généralement reçue, & qui même est appuyée par des démonstrations, le *soleil* est le centre du système des planetes & des cometes ; autour duquel toutes les planetes & les cometes, & entr'autres notre terre, font leurs révolutions en des tems différens, suivant leurs différentes distances du *soleil*. *Voyez l'article* PLANETE.

La grande distance de la terre au *soleil* est l'unique cause qui nous empêche d'en appercevoir la sphéricité, ce qui n'est pas fort étonnant, puisque nous ne voyons pas même celle de la lune, qui est beaucoup moins éloignée de nous : au lieu d'appercevoir leur surface sphérique, nous jugeons au contraire l'un & l'autre planes ou comme des disques, au milieu desquels nous nous imaginons un point qui, quoique réellement dans leur superficie, n'en est pas moins regardé comme le centre de l'astre, n'étant que celui de la surface ou du disque apparent.

Quoique le *soleil* soit déchargé de ce mouvement prodigieux que les anciens s'imaginoient qu'il faisoit tous les jours autour de la terre, il n'est point cependant parfaitement en repos.

Il paroît évidemment, par les apparences de ses taches, qu'il a un mouvement de rotation autour de son axe, semblable à celui de la terre qui mesure le jour naturel, mais seulement plus lent. On apperçoit quelques-unes de ces taches au bord du disque du *soleil*, & quelques jours après on les voit sur le bord oppolé ; d'où après un délai de quatorze jours, elles reparoissent à la place où on les avoit vues d'abord, & recommencent leurs cours ; elles finissent ainsi tout leur circuit en 27 jours de tems : d'où on conclut que ce tems est celui de la rotation du *soleil* sur son axe. Ces taches se meuvent d'occident en orient; on en infere que le mouvement du *soleil* se fait d'occident en orient. Pour ce qui regarde les différentes apparences des taches du *soleil*, leur cause, *&c. voyez* TACHES.

Outre ce mouvement du *soleil* autour de son axe, cet axe en a encore d'autres, mais moins sensibles, suivant M. Newton. Car, selon ce philosophe, les planetes pesent vers le *soleil* & le *soleil* vers les planetes ; de sorte que si le *soleil*, qui est considérablement plus gros que toutes les planetes prises ensemble, attire les planetes à lui, les planetes doivent aussi attirer le *soleil* & le déranger du lieu qu'il occupe ; il est vrai que ce dérangement n'est pas fort considérable, mais il l'est assez pour produire quelques inégalités dans le mouvement des planetes. Car comme dans toutes observations astronomiques on suppose le *soleil* immobile & fixe au foyer des orbites des planetes, il est évident que les dérangemens que l'action des planetes causent au *soleil*, étant rapportés à ces mêmes planetes, doivent empêcher qu'elles n'observent constamment & exactement la même loi dans leurs mouvemens apparens autour de cet axe.

A l'égard du mouvement annuel que le *soleil* paroît avoir autour de la terre, les Astronomes font voir facilement que c'est le mouvement annuel de la terre qui occasionne cette apparence.

Un observateur qui seroit dans le *soleil*, verroit la terre se mouvoir d'occident en orient, par la même raison que nous voyons le *soleil* se mouvoir d'orient en occident ; & tous les phénomenes qui résultent de ce mouvement annuel dans quelque corps que ce puisse être, paroîtront les mêmes de l'un comme de l'autre.

Soit par exemple *S*, (*Plan. d'astron. fig.* 39.) représentant le *soleil*, *ABCD* l'orbite de la terre, qui en fait le tour en allant d'occident en orient dans l'espace d'un an. Un observateur placé en *S* voyant la terre en *A*, la rapportera au point ♈ qui est dans la sphere des étoiles : quand elle arrivera en *B*, l'observateur la verra comme si elle étoit au point ♋ : quand elle sera en *C*, il la verra au point ♎, *&c.* jusqu'à ce qu'après avoir fait tout son circuit, elle reparoîtra en ♈. Ainsi il lui semblera que la terre aura décrit l'écliptique, & passé successivemennt de signe en signe.

Supposons maintenant que l'observateur passe du *soleil* sur la terre au point *C*, la distance des étoiles fixes est si grande, que celle du *soleil* n'est qu'un point par rapport à elles; par conséquent l'observateur, qui est à-présent sur la terre, verra la même face des cieux, les mêmes étoiles, *&c.* qu'auparavant; avec cette seule différence qu'au lieu qu'auparavant il s'imaginoit que la terre étoit dans les cieux & le *soleil* au centre, il s'imaginera maintenant que le *soleil* est dans les cieux & la terre au centre.

Donc la terre étant en *C*, l'observateur verra le *soleil* en ♈; & cet observateur étant emporté avec la terre, & partageant son mouvement annuel, n'appercevra point son propre mouvement ou celui de la terre; mais observant le *soleil* lorsque la terre sera en *D*, le *soleil* lui semblera être en ♋: de plus quand la terre avancera en *A*, le *soleil* paroîtra avoir parcouru les signes ♋, ♌, & ♍; & tandis que la terre décrit le demi-cercle *ABC*, le *soleil* paroîtra avoir parcouru sur la surface concave des cieux les six signes ♎, ♏, ♐, ♑, ♒, ♓; de maniere qu'un habitant de la terre verra le *soleil* parcourir le même cercle dans les cieux & dans le même espace de tems, qu'un observateur qui seroit dans le *soleil*, verroit parcourir la terre.

C'est de-là que vient le mouvement apparent du *soleil*, par lequel il semble avancer insensiblement vers les étoiles du côté de l'orient; de sorte que si une étoile qui est proche l'écliptique se leve dans un tems avec le *soleil*, quelques jours après le *soleil* sera plus avancé à l'orient de cette étoile, & l'étoile se levera & se couchera avant lui.

Pour ce qui regarde les phénomenes qui résultent du mouvement apparent du *soleil*, ou du mouvement réel de la terre, par rapport à la diversité des jours & des nuits, des saisons, *&c.* *Voyez* TERRE & PARALLELISME.

Nature, propriétés, figure, &c. *du soleil.* 1°. De ce qu'on trouve que les taches du *soleil* restent quelquefois trois jours plus long-tems derriere le *soleil*, qu'elles n'en employent à parcourir son hémisphere visible, quelques auteurs ont conclu qu'elles ne sont point adhérentes à la surface du *soleil*, mais qu'elles en sont à quelque distance.

Mais cette opinion ne paroît point fondée; car il semble au contraire que les taches suivent une loi assez réguliere dans leurs oppositions. Il y a certaines taches du *soleil* à qui l'on a vu faire deux ou trois révolutions de suite, & qui sont revenues constamment au même lieu au bout des 27 jours qui se sont écoulés à chaque période. Or toutes ces taches ont employé exactement 13 jours & demi à passer du bord occidental du *soleil* à son bord oriental. Donc puisqu'elles ont employé à chaque fois la moitié du tems périodique à parcourir le disque apparent du *soleil*, leur orbite doit convenir précisément avec la surface extérieure du corps lumineux, c'est-à-dire, qu'elles nagent, pour ainsi dire, sur le *soleil*. S'il y a quelques taches qui aient paru ne pas suivre exactement cette loi, il faut croire que l'observation n'en a pas été bien faite, & qu'on a peut-être pris d'autres taches pour les mêmes, ou que par quelque raison que nous ne saurions savoir, la révolution de ces taches dans la partie postérieure du *soleil* avoit été retardée.

2°. De ce que ces taches paroissent & disparoissent souvent, même au milieu du disque du *soleil*, & éprouvent différens changemens par rapport à leur masse, ou à leur figure, ou à leur densité, il s'ensuit que souvent il s'en éleve de nouveau autour du *soleil*, & qu'aussi il y en a qui s'évanouissent.

3°. Puisque les taches se dissolvent souvent & disparoissent même au milieu du disque du *soleil*, la matiere des taches, c'est-à-dire, les exhalaisons solaires *retournent donc au soleil*: d'où il suit qu'il doit se faire différentes altérations dans la matiere de cet astre, *&c.*

4°. Puisqu'en tout état le *soleil* paroît comme un disque circulaire, sa figure, quant aux sens, doit être sphérique; cependant nous ferons voir bientôt qu'elle est réellement sphéroide.

Outre les macules ou taches obscures, plusieurs auteurs parlent des *facules*, ou taches, qui sont plus brillantes que le reste du disque du *soleil*. Celles-ci sont en général plus larges, & bien différentes des macules en figure, durée, *&c.*

Kirker, Scheiner, *&c.* supposent que ces facules sont des éruptions de flammes; c'est pourquoi ils représentent la face du *soleil* comme couverte de volcans, *&c.*... Mais Huygens prenant de meilleurs télescopes, n'a jamais rien pu trouver de semblable, quoiqu'il ait remarqué quelquefois, même dans les macules, des endroits plus brillans que le reste.

5°. La substance du *soleil* est une matiere ignée; voici comment on le prouve. Le *soleil* éclaire, & ses rayons rassemblés par des miroirs concaves, ou des verres convexes, brûlent, consument & fondent les corps les plus solides, ou même les convertissent en cendres ou en verre.

6°. Puisque les taches du *soleil* sont formées par les exhalaisons du *soleil*, il paroît que le *soleil* n'est pas un feu pur; mais que ce feu est mêlé de particules hétérogènes.

7°. La figure du *soleil* est un sphéroïde plus élevé sous son équateur que sous ses poles. En effet, le *soleil* a un mouvement autour de son axe, & par conséquent la matiere solaire doit faire des efforts pour s'éloigner des centres des cercles dans lesquels elle se meut, avec d'autant plus de force que les circonférences sont plus grandes. Or l'équateur est le plus grand cercle, & les autres qui sont vers les poles, vont toujours en diminuant. Donc la matiere solaire tend à s'éloigner du centre de l'équateur avec plus de force, que des centres des cercles paralleles. Par conséquent elle s'éloignera du centre, plus sous l'équateur que sous aucun des cercles paralleles; & ainsi le diametre du *soleil* qui passe par l'équateur, sera plus grand que celui qui passe par les poles, c'est-à-dire que la figure du *soleil* n'est pas parfaitement sphérique, mais sphéroïde.

Il est vrai que la différence des axes du *soleil* doit être fort petite, comme M. de Maupertuis l'a fait voir dans son *Discours sur la figure des astres*, & cela, parce que la force centrifuge des parties du *soleil* est beaucoup moins grande que leur pesanteur vers le *soleil*. C'est pour cette raison que nous n'appercevons point d'inégalités sensibles entre les deux diametres du *soleil*.

Parallaxe du soleil. *Voyez* PARALLAXE.

A l'égard de la distance du *soleil*, comme sa détermination dépend de celle de la parallaxe, & qu'on ne peut trouver la parallaxe du *soleil* sans faire des calculs longs & difficiles; aussi les Astronomes ne sont point d'accord sur la distance du *soleil*.

La moyenne distance du *soleil* à la terre est suivant quelques-uns, de 7490 diametres de la terre; selon d'autres 10000; selon d'autres 12000, & suivant d'autres 15000. Mais suivant la parallaxe de M. de la Hire, qui est 6″; la moyenne distance du *soleil* sera 17188 diametres de la terre, & suivant celle de Cassini 14182. *Voyez* DISTANCE.

Le diametre apparent du *soleil* n'est pas toujours le même. Lorsqu'il est le plus grand, Ptolomée l'estime de 33′, 20″; Tycho 32′; Kepler 31′, 4″; Riccioly 32′, 8″; Cassini 32′, 20″; de la Hire 32′, 43″. Son diametre apparent moyen, est suivant Ptolomée 32′, 13″; suivant Tycho 31′; suivant Riccioly 31′, 40″; suivant Cassini 31′, 40; suivant de la Hire 32′, 10″; & suivant Kepler 30′, 30″. Son plus petit diametre

apparent, eſt ſuivant Ptolomée de 31′, 20″; ſuivant Tycho 30′; ſuivant Kepler 30′; ſuivant Riccioly 31′; ſuivant Caſſini 31′, 8″; & ſuivant de la Hire 31′, 38″. *Chambers.* (*O*)

SOLEIL, (*Crit. ſacr.*) cet aſtre lumineux, objet de l'ancien culte de la plûpart des peuples de l'orient, a donné lieu dans l'Ecriture, tantôt à des comparaiſons, tantôt à des façons de parler figurées. Ainſi, lorſque les prophetes veulent marquer la durée d'une choſe brillante & glorieuſe, ils la comparent à l'éclat & à la durée du *ſoleil*. Son trône eſt ſemblable au *ſoleil*, dit David, *pſ. 88. 38.* Le bonheur préſent, c'eſt le *ſoleil* qui s'éleve; au contraire, quand Jérémie déclare *ch. xv. 9.* que le *ſoleil* ne luit plus pour Jéruſalem, c'eſt-à-dire, que ſon bonheur eſt paſſé. Les ardeurs du *ſoleil* m'ont ternie, s'écrie l'épouſe, dans le cantique, *j. 5.* c'eſt-à-dire, je ſuis dans l'affliction, dans la douleur. De même, lorſqu'Iſaïe veut peindre un déſaſtre, une calamité, il dit ſeulement que le *ſoleil* eſt obſcurci, *obtenebratus eſt ſol*, *ch. xiij. 10e* &c. Ce petit nombre d'exemples ſuffit pour en rappeller d'autres ſemblables à la mémoire du lecteur. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Mythol. Iconolog.*) cet aſtre a été le premier objet de l'idolatrie. L'idée d'un être purement ſpirituel, s'étant effacée dans l'eſprit des hommes, ils porterent leurs vœux à ce qu'ils trouverent dans la nature de plus approchant de l'idée qu'ils avoient de Dieu: la beauté du *ſoleil*, le vif éclat de ſa lumiere, la rapidité de ſa courſe, ſa régularité à éclairer ſucceſſivement toute la terre, & à porter par-tout la lumiere & la fécondité; tous ces caracteres eſſentiels à la divinité, tromperent aiſément les hommes groſſiers; c'étoit le Bel, ou Baal des Chaldéens; le Moloch des Chananéens; le Béelphégor des Moabites; l'Adonis des Phéniciens & des Arabes; le Saturne des Carthaginois; l'Oſiris des Egyptiens; le Mithras des Perſes; le Dionyſius des Indiens; & l'Apollon ou Phœbus des Grecs & des Romains. Il y a même des ſavans qui ont prétendu que tous les dieux du paganiſme ſe réduiſoient au *ſoleil*, & toutes les déeſſes à la lune: ces deux aſtres furent les premieres divinités des Egyptiens.

On ſait, par les marbres d'Arondel, que les Grecs adoroient le *ſoleil*, puiſqu'ils juroient par cet aſtre, une entiere fidélité à leurs engagemens. Ménandre déclare qu'il faut adorer le *ſoleil* comme le premier des dieux, parce que ce n'eſt que par ſa bienfaiſance qu'on peut contempler les autres divinités. Les Rhodiens, dit-on, lui avoient conſacré leur magnifique coloſſe. Il étoit adoré par les Syracuſains & les Troézéniens, ſous le nom de *Jupiter libérateur*. Les Corinthiens, ſelon Pauſanias, lui dédierent pluſieurs autels. Sa fête ſe ſolemniſoit à Rome, ſous le nom de *Soli invicto*, & l'on célébroit des jeux publics en ſon honneur, à la fin de chaque année.

Si les habitans de Hiéropolis défendirent qu'on lui dreſsât des ſtatues, c'étoit parce qu'il étoit aſſez viſible; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle ce même dieu n'étoit repréſenté à Emeſe, que ſous la figure d'une montagne; enfin, ſelon Jules-Céſar, les anciens Germains adoroient auſſi le *ſoleil*, & lui ſacrifioient des chevaux, pour marquer par la légereté de cet animal, la rapidité du cours de cet aſtre.

Les anciens poëtes, & particulierement Homére, ont communément diſtingué Apollon du *Soleil*, & les ont reconnu pour deux divinités différentes; en effet, il avoit ſes ſacrifices à part, & ſon origine n'étoit pas la même; il paſſoit pour fils d'Hypérion, & Apollon l'étoit de Jupiter. Les marbres, les médailles, & tous les anciens monumens les diſtinguent ordinairement, quoique les phyſiciens aient pris Apollon pour le *ſoleil*, comme ils ont pris Jupiter pour l'air, Neptune pour la mer, Diane pour la lune, & Cérès pour les fruits de la terre.

On repréſentoit ordinairement le *ſoleil* en jeune homme, qui a la tête rayonnante; quelquefois il tient dans ſa main une corne d'abondance, ſymbole de la fécondité dont le *ſoleil* eſt l'auteur; aſſez ſouvent il eſt ſur ſon char tiré par quatre chevaux, leſquels vont tantôt de front, & tantôt comme ſéparés en deux couples. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Inſcr. Médail.*) Pluſieurs écrivains & poëtes grecs, donnent au *ſoleil* le titre de *ſeigneur*, δέσποτης, à la mode des Orientaux, qui l'ont appellé *béel-ſamen*, ou *bal-ſchamain*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur du ciel*.

Ammien Marcellin, *l. XVII.* cite une inſcription greque d'un obéliſque, portant ces mots en grec, *ſol deus magnus*, *deſpotes cœli*: Gruter, *l. XXXIII. c. iv.* en indique une latine, avec ces mots: *domino ſoli*.

Quant aux médailles, on a celles d'Aurélien, ayant pour inſcription: *ſol dominus imperii romani*. On connoit auſſi deux médailles d'Héliogabale; l'une repréſente un *ſoleil* couronné de rayons, avec cette légende: *ſancto deo ſoli*, au *ſoleil* dieu ſaint; ſur la ſeconde on lit: *invicto ſoli*, à l'invincible *ſoleil*. Il ne faut pas s'en étonner, car ce prince ſe glorifia toujours d'avoir été prêtre du *ſoleil*, dans la Syrie, & par reconnoiſſance, il lui conſacra un ſuperbe temple à Rome.

Mais pour dire quelque choſe de plus ſingulier, il ſe trouve des médailles de Conſtantin, frappées à l'honneur du *ſoleil*; c'étoit vraiſemblablement avant qu'il eût renoncé au culte des faux dieux. Dans ces médailles, le *ſoleil* eſt repréſenté comme le guide & le protecteur de cet empereur, avec l'inſcription *ſoli invicto*, ou *ſoli invicto comiti*: une de ces médailles offre à la vue la tête toute radieuſe du *ſoleil*; l'autre repréſente ce dieu debout, avec ſa couronne rayonnante, un globe dans la main gauche, & mettant de la droite une couronne ſur la tête de Conſtantin, qui tient le labarum: l'une & l'autre médailles portent au revers le nom & la tête de Conſtantin. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Poéſie anc. & mod.*) comment Pindare, Homere, Virgile, Ovide, *&c.* n'auroient-ils pas célébré dans leurs écrits le pere & le modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie: car ce ſont là autant de ſurnoms que les Grecs & les Romains donnoient au *ſoleil*. Cependant j'aime encore mieux les tableaux que nos poëtes modernes & autres, ont faits de cet aſtre du jour, que les deſcriptions de l'antiquité; je les trouve plus nobles, plus remplies d'images, & plus philoſophiques.

On ne peut s'empêcher de louer ces beaux vers de Milton:

Oh ſon! of this great world's, both eye and ſoul!
Oh thou! that with ſurpaſſing glory crown'd,
Look'ſt from thy ſole dominion, like the god
Of this great worlds, at whoſe ſights all the ſtars
Hide their diminish'd heads.

Soleil *aſtre du jour,*
Toi qui ſembles le dieu des cieux qui t'environnent,
Devant qui leur éclat diſparoit & s'enfuit,
Qui fait pâlir le front des aſtres de la nuit, &c.

On connoit encore davantage les vers ſuivans de M. de Voltaire.

Dans le centre éclatant de ces orbes immenſes,
Qui n'ont pû nous cacher leur marche & leurs diſtances,
Luit cet aſtre du jour par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de ſoi ſur ſon axe enflammé;
De lui partent ſans fin des torrens de lumiere;
Il donne en ſe montrant, la vie à la matiere,
Et diſpenſe les jours, les ſaiſons, & les ans,

A des mondes divers, autour de lui flottans.
Ces astres asservis à la loi qui les presse,
S'attirent dans leur course, & s'évitent sans cesse
Et servant l'un à l'autre & de regle & d'appui,
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.
Henriade, ch. vij.

Enfin M. Thompson peint avec tant de magnificence tous les biens que le *soleil* repand sur la nature, que ce morceau même dans une traduction françoise, ne peut que plaire aux gens assez heureusement nés pour gouter les belles choses, indépendamment de l'harmonie.

Puissant roi du jour, dit le poëte anglois, ô *soleil*, ame des mondes qui nous environnent, miroir fidele & transparent de ton créateur, puisse ma foible voix apprendre à te chanter! ta force secrette & attractive, enchaine, gouverne, & regle tout le tourbillon, depuis les limites éloignées de Saturne, dont la révolution remplit une durée de trente ans, jusqu'à Mercure, dont le disque perdu dans l'éclat de tes rayons, peut à peine être apperçu par l'œil philosophique.

Créateur de toutes les planetes, puisque sans ton regard vivifiant, leurs orbes immenses seroient des masses informes & sans mouvement; esprit de vie, combien de formes d'êtres t'accompagnent, depuis l'ame que tu délies, jusqu'à la race la plus vile, composée de millions d'êtres mélangés, & produits de tes rayons?

Pere des saisons, le monde végétal reconnut ton empire! la pompe précede & suit ton trône, & décore majestueusement au milieu de ton vaste domaine annuel ta brillante route céleptique; éclat triomphant qui réjouit la nature! en cet instant, une multitude d'êtres en attente, implorent ta bonté, ou pleins de reconnoissance, chantent une hymne commune en ton honneur; tandis qu'au-tour de ton char brillant, les saisons menent à leur suite, dans une harmonie fixe & changeante, les heures aux doigts de rose, les zéphirs se jouant nonchalamment; les pluies favorables, & la rosée passagere; toute cette cour verse & prodigue odeurs, herbes, fleurs, & fruits, jusqu'à ce que tout s'allumant successivement par ton souffle, tu décores le jardin de l'univers.

Ton pouvoir ne se borne pas à la surface de la terre, ornée de collines, de vallons, & de bois épais, qui forment ta riante chevelure; mais dardant profondément tes feux jusques dans ses entrailles, tu regnes encore sur les minéraux! ici brillent les veines du marbre éclatant; plus loin se tirent les outils précieux du labourage; là, les armes étincelantes de la guerre; ailleurs, les plus nobles ouvrages, qui font dans la paix, le bonheur du genre humain, & les commodités de la vie, & sur-tout ces métaux précieux qui facilitent le commerce des nations.

Le stérile rocher, lui-même, impregné de tes regards, conçoit dans son sein obscur, la pierre précieuse & transparente; le vif diamant s'abreuve de tes plus purs rayons, lumiere rassemblée, compacte, dont l'éclat ose ensuite le disputer aux yeux de la beauté dont elle pare le sein: de toi, le rubis reçoit sa couleur foncée: de toi, le solide saphir prend l'azur qui le décore: par toi, l'améthiste se revêt d'ondes pourprées, le topaze brûle du feu de tes regards; la robe du printems, agitée par le vent du sud, n'égale pas la verte émeraude dont tu nous caches l'origine; mais tous tes rayons combinés & épais, jouent à-travers l'opale blanche, & plusieurs s'échappant de sa surface, forment une lumiere vacillante de couleurs répétées, que le moindre mouvement fait jaillir à l'œil du spectateur.

La création inanimée semble recevoir par ton influence, le sentiment & la vie: par toi, le ruisseau transparent joue avec éclat sur la prairie; la fougueuse cataracte qui répand l'horreur sur le fleuve bouillonnant, s'adoucit à ton retour; le désert même, & ses routes mélancholiques, semblent s'égayer; les ruines informes réfléchissent ton éclat, & l'abysme salé, apperçu du sommet de quelque promontoire, s'agite, & renvoie une lumiere flottante dans toute la vaste étendue de l'horison. Mais tout ce que mon esprit transporté pourroit peindre, l'éclat même de la nature entiere, détaillée ou réunie, n'est rien en comparaison de ta propre beauté; source féconde de la lumiere, de la vie, des graces, & de la joie d'ici bas, sans ton émanation divine, tout seroit enseveli dans la plus triste obscurité. (*D. J.*)

SOLEIL, *chevaux du*, (*Mythol.*) les poëtes donnent quatre chevaux au soleil, qu'ils nomment *Pyroïs*, *Eous*, *Æthon* & *Phlégon*, noms grecs, dont l'étymologie explique les attributs. Le premier marque le lever du soleil, lorsque ses rayons sont encore rougeâtres. Le second désigne le tems où ses rayons sortis de l'atmosphere sont plus clairs, vers les neuf heures du matin. Le troisieme figure le midi, où la lumiere du soleil est dans toute sa force. Le quatrieme représente le coucher, où le soleil semble s'approcher de la terre. Fulgence donne aux chevaux du *soleil* des noms différens *Erythreus*, le rouge; *Actéon*, le lumineux; *Lampas*, le resplendissant; *Philogéus*, qui aime la terre. Le premier dans cet auteur, se prend du lever du *soleil*; le second de la clarté du *soleil*, lorsque n'ayant plus un atmosphere épais à percer, il répand une lumiere plus pure; le troisieme peint le midi, tems où il a toute sa splendeur; le quatrieme désigne son coucher, où il semble tendre vers la terre. On voit assez que les noms de *Fulgence* reviennent à ceux des poëtes, il n'avoit aucun besoin de les changer. (*D. J.*)

SOLEIL, *coucher du*, (*Mythol.*) la fable qui regarde le *Soleil* comme un dieu, donne une idée bien différente de son coucher, que ne fait l'Astronomie; Cowley va vous l'apprendre aussi joliment qu'Ovide.

It is the time when witty poëts tell
That Phœbus into Thetis bosom fell,
She blush'd at first, and then put out the light
And drew the modest curtains of the night.

(*D. J.*)

SOLEIL, (*Marine.*) il y a sur cet astre quelques façons de parler, dont voici l'explication.

Le *soleil* a baissé: cela signifie que le *soleil* a passé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner.

Le *soleil* a passé le vent: cela signifie que le *soleil* a passé au-delà du vent. Exemple: le vent étant au sud, si le *soleil* est au sud-sud-oüest, il a passé le vent: & on dit que le vent a passé le *soleil*, lorsque le contraire a lieu. Ainsi le vent s'étant levé vers l'est, il est plutôt au sud que le *soleil*, & le vent a passé le *soleil*.

Le *soleil* chasse le vent: façon de parler dont on se sert, lorsque le vent court de l'oüest à l'est devant le *soleil*.

Le soleil chasse avec le vent: on entend par cette expression, que le vent souffle de l'endroit où se trouve le *soleil*.

Le soleil monte encore: c'est-à-dire que le *soleil* n'est pas encore arrivé au méridien, lorsque le pilote prend hauteur.

Le soleil ne fait rien; on entend par-là que le *soleil* est au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commencé à décliner.

SOLEIL BRILLANT, (*Artificier.*) cet artifice, qui est un des plus apparens pour l'exécution d'un spectacle, imite si bien le *soleil* par le brillant de sa lumiere, qu'il cause ordinairement des exclamations de

surpri se parmi les spectateurs, au moment qu'il vient à paroître.

Sa construction n'est autre chose qu'une grande quantité de jets ou de fusées à aigrettes, rangées en forme de rayons autour d'un centre.

La composition de la matiere combustible peut être la même que celle des aigrettes, ou si on la veut plus simple, il suffit de mettre sur trois parties de poudre une de limaille de fer ou d'acier neuve, c'est-à-dire, qui ne soit pas rouillée, & passée par un tamis médiocrement fin. On s'est piqué dans quelques artifices à Paris de faire des *soleils* d'un diametre extraordinaire, auxquels on donne le nom de *gloire;* car on lit dans la description de celui qui fut fait en 1739, sur le pont-neuf, à l'occasion du mariage de madame Premiere de France, qu'il y en avoit un sur l'entablement du temple de l'Hymen, qui avoit 60 piés de diametre.

Supposé qu'on veuille faire un *soleil* de grandeur au-dessus de la moyenne, on prend des fusées à aigrettes d'environ 20 lignes de diametre, & de 15 à 20 pouces de long, qui jettent leur feu à 12 & 15 piés de hauteur; laissant un pié de vuide dans le milieu, il en résulte un *soleil* de 25 à 30 piés de diametre. Si l'exaltation des flammes augmente à-peu-près en raison des quarrés des surfaces des mêmes matieres combustibles, il est visible que pour faire un *soleil* du diametre de 60 piés, il a fallu des fusées à aigrettes au-moins de 4 pouces de diametre, pour qu'elles aient pu jetter leur feu à 28 ou 30 piés de distances, qui font la moitié de ce diametre, y compris l'espace vuide du milieu qu'occupent les longueurs des cartouches des fusées.

Puisque les fusées peuvent si fort varier de grandeur, & que la durée de cet artifice dépend de leur longueur, ou de la répétition des rangs de ces fusées, il est clair que les moyens de le former peuvent aussi beaucoup varier. Sur quoi il faut observer qu'on ne peut se dispenser de laisser au milieu du *soleil* un espace vuide d'une grandeur proportionnée à la grosseur des fusées, & au nombre qu'on y en veut mettre, à cause qu'elles doivent être rangées en rayon, & que l'espace compris par ces rayons diminue toujours à mesure qu'il approche du centre.

Je m'explique par un exemple. Supposons qu'on se serve de fusées de 20 lignes de grosseur; il est évident que si l'on mettoit leurs têtes au centre, il n'y en auroit que deux qui puissent y être appliquées immédiatement; trois commenceront à laisser un espace triangulaire; quatre, un quarré; cinq, un pentagone, *&c.* de 20 lignes de côte, de sorte qu'une douzaine de ces fusées, qui se toucheroient par leur tête, laisseroient nécessairement un vuide de 7 pouces de diametre. D'où il suit que le vuide du milieu est déterminé par le nombre des fusées qu'on veut employer à faire le *soleil*, & que réciproquement le diametre du vuide détermine le nombre des fusées, parce qu'elles doivent toutes se toucher. Ainsi, supposant qu'on veuille y employer trois douzaines de fusées qui donnent une circonférence de 5 piés, le diametre du vuide sera d'environ 19 pouces.

On voit par cette observation, que pour attacher les fusées, il faut leur préparer pour assiete un anneau de la largeur que donne la longueur des fusées, & d'une ouverture fixée par leur grosseur & par leur nombre. Cet anneau peut être fait d'un assemblage de planches; mais il est plus solide de le faire de deux cercles de fer concentriques, liés par 4 ou 6 entretoises, observant d'y ajouter des queues percées, pour qu'on puisse le clouer solidement sur des pieces de bois placées exprès sur le théâtre des artifices où il doit être exposé.

Cette carcasse de l'artifice étant faite, il ne s'agit plus que d'y appliquer ces fusées avec du petit fil-de-fer recuit pour être plus flexible, en les dirigeant toutes du centre à la circonférence, & les attachant aux deux bouts sur les cercles de fer préparés pour les y arranger, la gorge tournée en-dehors; on y fait ensuite passer une étoupille bien attachée sur chacune, & enfermée dans des cartouches, s'il faut éviter le feu des artifices qu'on doit faire jouer avant le *soleil*.

Comme la durée de cet artifice ne seroit pas considérable, s'il n'y avoit qu'un rang de fusées, on la prolonge par un second rang, qui prend feu après que le premier est consumé; on peut même, si l'on veut, y en ajouter un troisieme, pour tripler cette durée.

La maniere de disposer ce second rang, est à-peu-près la même que la premiere, observant seulement qu'afin qu'elles ne prennent pas feu avant le tems, leurs gorges doivent être couvertes & un peu éloignées des premieres, soit en les reculant, comme lorsqu'elles sont séparées par des rouelles de bois, ou en les rapprochant du centre, si elles sont sur un même plan; comme sur le double anneau de fer dont on a parlé.

Tout l'art de la communication des feux ne consiste qu'à lier à la tête qui n'est pas étranglée, un porte-feu fait d'un cartouche vuide, dans lequel on fait passer une étoupille, ou qu'on remplit d'une composition un peu vive sans être foulée.

Ce porte-feu doit être collé dans l'intervalle des deux cartouches rebouché par les deux bouts, pour recevoir & donner le feu par des ouvertures faites à ses côtés, situé au bout d'en-bas, l'autre à celui d'en-haut, ainsi que l'on voit dans nos *Pl. d'Artif.* où la premiere fusée qui a sa gorge comme on l'a placée, sa tête non étranglée, mais seulement formée ou bouchée par un papier collé, le long d'une partie de cette fusée est collée contre le cartouche qui reçoit le feu par une ouverture de laquelle sort une étoupille qui passe par ce trou dans le porte-feu, & qui en sort par le trou du haut, pour entrer dans la gorge de la seconde fusée du second rang.

Il est visible que s'il y avoit trois rangs, on devroit observer la même disposition du second à l'égard du troisieme pour y porter le feu; mais cet arrangement sur un même plan ne convient point, parce qu'il laisse trop d'intervalle d'une gorge de feu à l'autre; il vaut mieux que le feu soit continu ou sans une interruption sensible; c'est pourquoi il est plus à-propos que les rangs soient placés les uns devant les autres, & séparés par des cloisons de bois ou de carton.

Lorsqu'on met plusieurs rangs de fusées, on peut, pour varier le spectacle, teindre les feux de chaque rang de couleurs inégales, dont la lumiere du *soleil* est susceptible en apparence, par l'interposition des vapeurs de la terre ou des nuées, comme du clair brillant, du rougeâtre, du pâle & du verdâtre, au moyen de la limaille de fer, de cuivre, du charbon de chêne pilé, de la poudre de buis, *&c.*

Comme il ne convient pas que le centre du *soleil*, qui est l'espace compris entre les têtes des fusées & celui qu'occupent les longueurs des corps de fusées doubles ou rayons opposés, soit obscur, on y colle un papier huilé qu'on peint de la figure d'un visage d'Apollon attribué au *soleil*, ou de quelques rayons de feu qu'on éclaire par derriere par le moyen des lampions ou lances à feu un peu éloignées, crainte d'embraser ce papier. Pour plus de sureté on peut y mettre de la corne ou du verre peint de couleur d'aurore ou jaune, avec des couleurs transparentes, qui n'aient pas assez de corps pour le rendre trop opaque, comme la gomme gutte.

Lorsque l'intervalle de ce centre est d'un diametre plus grand que de 20 à 30 pouces, on peut mettre au centre du *soleil* une girandole, ou roue de feu, qui y forme un tourbillon, pendant que le reste du *soleil* jette ses rayons au-dehors, observant que les feux de l'un & de l'autre artifice soient exactement de la même couleur.

Il est visible qu'on peut étendre la surface du feu du *soleil*, en faisant plusieurs rangs de fusées attachées sur des cercles de fer concentriques, & plus grands les uns que les autres ; c'est par ce moyen qu'on a fait à Paris de ces *soleils*, qu'on dit avoir eu 60 piés de diametre.

Soleil d'eau tournant sur son centre. Il ne s'agit que de couvrir le plat des fusées de la girandole pour l'eau de feux brillans arrangés du centre à la circonférence, pour former la figure d'un *soleil* qui tournera sur son centre par le mouvement de circulation causé par les fusées posées en jante, dont le feu croise par-dessous celle qui forment le *soleil*, ce qui produit un très-bel effet sur l'eau.

SOLEIL, *terme de Blason*, en armoirie on peint le *soleil* d'ordinaire avec douze rayons, dont les uns sont droits, & les autres en ondes ; & son émail est d'or. Quand il est de couleur, & représenté sans aucuns traits du visage, on l'appelle proprement *ombre du soleil*. (*D. J.*)

SOLEIL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *corona solis*, genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons: ces fleurons & ces demi-fleurons sont portés par des embryons, & séparés les uns des autres par de petites feuilles pliées en gouttiere. Dans la suite ces embryons deviennent des semences garnies de deux feuilles. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SOLEIL DE MER, on a donné ce nom à différentes especes d'étoiles de mer qui different des étoiles proprement dites, en ce que les rayons ne partent pas du centre ; le milieu du corps des *soleils* est arrondi, & les rayons sortent de ce cercle. Rondelet, *hist. des zoophites, ch. xvj.* *Voyez* ÉTOILE DE MER.

SOLEME, (*Geogr. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, sur la Sarte, à une lieue de Sablé. Les bénédictins y ont un ancien monastere remarquable par son église. *Longitude 17. 13. latitude 47. 50.* (*D. J.*)

SOLEMNEL, adj. (*Gram. & Théolog.*) chose qui se fait avec beaucoup d'appareil & de cérémonie. Ainsi nous disons fêtes *solemnelles*, offices *solemnels*, processions *solemnelles*.

Les fêtes *solemnelles* dans l'Eglise romaine sont celles qu'on célebre avec plus de pompe & de cérémonies que les autres, à cause de la grandeur des mysteres ou de la dignité des saints en mémoire desquels elles sont instituées. Ainsi Pâques, la Pentecôte, Noël sont des fêtes *solemnelles*. La fête du patron de chaque paroisse est pour cette paroisse une fête *solemnelle*.

Dans quelques diocèses, par exemple dans celui de Paris, on distingue les grandes fêtes en annuels, *solemnels* majeurs & *solemnels* mineurs, *solemne majus* & *solemne minus*. La présentation de Jesus-Christ au temple, l'Ascension, la fête du S. Sacrement sont des jours *solemnels* majeurs, la plûpart des fêtes de la Vierge sont des *solemnels* mineurs ; c'est ce qu'on appelle dans d'autres diocèses *annuel* & *semi-annuel*. *Voyez* ANNUEL.

SOLEMNEL, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est revêtu des formes les plus authentiques.

Un acte *solemnel* est celui qui est passé devant un officier public avec le nombre de témoins requis.

Quelquefois, pour rendre un acte encore plus *solemnel*, on y fait intervenir certaines personnes dont la considération donne plus de foi & de poids à l'acte.

On entend quelquefois par testament *solemnel* tout testament reçu par un officier public, à la différence du testament olographe qui est écrit de main-privée. *Voyez* ACTE, FORMALITÉS, FORME, TESTAMENT. (*A*)

SOLEMNITÉ, s. f. (*Gram.*) la pompe, la magnificence, cérémonie qui accompagne quelqu'action remarquable dans un jour distingué par quelques circonstances. On dit la *solemnité* d'une fête ; la *solemnité* d'un mariage ; une entrée *solemnelle* ; la *solemnité* du serment.

SOLEN, s. m. (*Conchyliolog.*) & par Pline *unguis* ; c'est la même coquille que l'on appelle plus communément en françois *couteau*, *manche de couteau*, & dans le pays d'Aunis *coutelier*. C'est sous ce dernier nom de *coutelier* qu'on a considéré dans l'Encyclopédie le coquillage ; nous parlerons ici de la seule coquille.

C'est une coquille bivalve dont le corps est long, ouvert par les deux extrémités, quelquefois droit & quelquefois arqué.

La classe des *solens* dont le corps est droit, comprend les especes suivantes : 1°. le *solen* ou manche de couteau blanc ; 2°. la couleur de rose, venant de l'Amérique ; 3°. le bariolé ; 4°. le *solen*, nommé l'*onix* ; 5°. le brun ; 6°. le mâle, c'est-à-dire le plus grand ; 7°. la femelle, c'est-à-dire le plus petit ; 8°. le *solen* ressemblant à l'ongle par sa couleur ; 9°. le *solen* imitant le doigt par sa longueur ; 10°. le *solen* ressemblant à une flûte ; 11°. le *solen* fait comme un roseau ; 12°. le *solen* très-long, très-étroit, de couleur brune, avec un muscle noir vers la charniere.

On ne connoit que deux especes de *solens* ou manches de couteaux faits en arc ; savoir le *solen* courbé en forme de sabre hongrois, & le *solen* qui se trouve dans le sable.

Rumphius décrit un manche de couteau d'une seule piece, qu'il appelle *solen arenarius* : c'est un long tuyau à plusieurs repriſes ou nœuds.

Le *solen* d'Orient, couleur de rose, est fort rare.

Klein, dans son traité *de tubulis marinis* avec figures, a donné le nom de *solen* à différens tuyaux de mer, dont il a formé quelques genres distingués par des caracteres qui leur sont propres ; son système est très-méthodique & heureusement exécuté. (*D. J.*)

SOLEN, (*Chirurgie*) espece de boite ronde, oblongue & creuse, dans laquelle on place un membre fracturé, une jambe, une cuisse, pour y être maintenue après la réduction dans sa situation naturelle. M. Petit le chirurgien a perfectionné cette machine avec beaucoup de sagacité. (*D. J.*)

SOLENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Son embouchure est, selon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique, entre *Colchi-Emporium* & *Calligicum-Promontorium*. (*D. J.*)

SOLETAR, s. m. (*Gram.*) sorte de terre-glaise, dont on se sert en Angleterre pour dégraisser les laines ; on l'appelle aussi *smectere*.

SOLETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Calabre, au-dessus d'Otrante. Elle étoit déserte du tems de Pline, *l. III. c. ij.* Elle a été repeuplée depuis. C'est la même ville que *Salentia*, dont les habitans sont appellés *Salentini*, & qui donnoit son nom au promontoire *Salentinum* : c'est présentement *Soleto*, selon Léandre, & *Solito*, selon le P. Hardouin. (*D. J.*)

SOLEURE, (*Géog. mod.*) en latin *Salodurum*, *Solodurum*, & en allemand *Solothurn* ; ville de Suisse, capitale du canton de même nom, sur la riviere d'Aare, à 12 lieues au midi de Bâle, à 10 au nord-est de Berne dans le Salgœu, c'est-à-dire dans le pays des anciens Saliens.

Cette ville est remarquable par son antiquité, par ses édifices, par sa force, & par sa grandeur pour le

pays. On y a trouvé des médailles, des inscriptions, & d'autres monumens qui justifient qu'elle étoit déja connue des Romains. Elle fut ruinée par les Huns, les Goths, les Vandales, qui ravagerent la Suisse tour-à-tour. L'église collégiale de S. Ursе passe pour avoir été fondée par Berthrade, mere de Charlemagne. Les jésuites ont dans cette ville une belle maison, & les cordeliers un très-beau couvent, dont ils louent une partie aux ambassadeurs de France.

Soleure devint une ville impériale sous les empereurs d'Allemagne, & les ducs de Suabe en furent ensuite gouverneurs. Dans le quatorzieme siecle, ses habitans s'allierent avec Berne; dans le siecle suivant, ils se joignirent aux cantons contre le duc de Bourgogne; & après la guerre de 1481, ils furent reçus au nombre des cantons. Son gouvernement civil est à-peu-près le même qu'à Berne & à Fribourg, le pays étant divisé en bailliages, qui n'ont à la vérité dans leurs juridictions que des villages, excepté Olten, qui est une petite ville.

Quant au gouvernement spirituel, il est arrivé qu'en 1532 le parti catholique-romain prit le dessus, & depuis lors *Soleure* & son canton sont demeurés attachés à la religion romaine. *Longit. 25. 6. latit. 47. 14.*

Schilling (Diebold), né à *Soleure*, a laissé une histoire écrite en allemand de la guerre des Suisses contre Charles le *Téméraire*, duc de Bourgogne. Cet ouvrage est d'autant plus précieux que l'auteur s'étoit trouvé lui-même à presque toutes les batailles & actions de guerre qu'il décrit. Le manuscrit a été gardé jusqu'à ce jour au greffe de Berne, & imprimé pour la premiere fois dans cette ville en 1743, *in-fol.* (*D. J.*)

SOLEURE, *canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suisse, & l'onzieme en ordre. Il est borné au nord par le canton de Bâle, au midi & au levant par le canton de Berne, au couchant par ce même canton & en partie par les terres de l'évêque de Bâle. Il s'étend le long de l'Aare, en partie dans la plaine & en partie dans le mont Jura. Il est assez grand, mais fort étroit; du reste, c'est un pays passablement fertile en grains, en pâturages & en bois. Tout ce canton est attaché à la religion catholique-romaine. On l'a partagé en douze bailliages, & les baillifs ne sont pas obligés d'aller résider dans ceux qu'on nomme *bailliages intérieurs.* (*D. J.*)

SOLFARA, LA, (*Géog. mod.*) la *Solfara* des modernes, entre Naples & Pouzzoles, est le *Forum-Vulcani* des anciens, ou cette colline d'Italie que Pline appelle *Leucogæi colles*, à cause de la blancheur du terroir. Il y avoit au même endroit des sources d'eaux qu'il nomme, *l. XXXI. c. j. Leucogæi Fontes*, & dont on vantoit les vertus pour la guérison des plaies. (*D. J.*)

SOLFATARA, f. f. (*Hist nat.*) c'est ainsi qu'on nomme en italien un endroit du royaume de Naples, dans le voisinage de Pouzzole, qui paroît brûler perpétuellement, & où l'on trouve un grand nombre d'ouvertures qui donnent passage à des vapeurs sulfureuses & à de la fumée que le feu souterrein fait sortir du sein de la terre qui est au-dessous. Les pierres qui sont autour de ces orifices ou ouvertures sont dans un mouvement perpétuel, & lorsqu'on y jette quelques corps légers, ils sont repoussés à dix ou douze piés de hauteur; & l'on voit dans certains endroits le sable bouillonner comme de l'eau qui seroit sur le feu. Les pierres qui se tirent de cet espace de terrein sont très-chaudes, friables, blanches & comme calcinées; pour peu qu'on y creuse, on trouve des cendres. On en tire aussi une très-grande quantité de vitriol bleu & d'alun; la chaleur du terrein épargne les frais du bois pour l'évaporation de ces sels, on ne fait que laver dans de l'eau les pierres qui en sont chargées, on met cette dissolution dans des chaudieres de plomb que l'on place sur les ouvertures de ce terrein, dont la chaleur est assez grande pour faire bouillir la dissolution, après quoi l'eau chargée de ces sels se met dans des cuves de bois où ils se cristallisent; le débit de ce vitriol & de cet alun fait un revenu assez considérable.

Tout le terrein de la *Solfatara* est creux, & résonne sous les piés. Ayant été comme miné par les feux souterreins, il seroit dangereux d'y passer à cheval, parce qu'on seroit en danger d'y enfoncer. Quelques personnes croient que les feux qui sont sous la *Solfatara* communiquent par-dessous terre avec le mont Vésuve, qui en est à quatre lieues; & l'on prétend que lorsque ce volcan est tranquille, la fumée est plus forte dans la *Solfatara*, & au contraire que lorsque le volcan vomit des flammes & éprouve de fortes éruptions, ce terrein est moins agité.

Cet endroit étoit déja connu des anciens, qui l'appelloient *Forum Vulcani*; il a été décrit en vers par Pétrone. Les modernes l'appellent *Solfatara* ou *Solforata*, soufriere; on croit que ce sont les restes d'une montagne qui a été détruite par les embrasemens souterreins, & qui a été changée en une plaine.

SOLFIER, v. n. *en Musique*, c'est prononcer les syllabes de la gamme *ut*, *re*, *mi*, &c. & entonner en même tems les sons qui leur conviennent; & c'est un exercice par lequel on fait commencer ceux qui apprennent la musique, afin que l'idée de ces différentes syllabes s'unissant dans leur esprit à celle des intervalles qui s'y rapportent, ces syllabes leur aident à se rappeller ces intervalles.

Il y a diverses manieres de *solfier*. Plusieurs nations ont gardé l'ancienne méthode des six syllabes de l'Arétin. D'autres en ont encore retranché, comme les Anglois, qui solfient sur ces quatre syllabes seulement, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. Les François au contraire ont ajouté la syllabe *si*, pour renfermer sous des noms différens tous les sept sons de l'octave.

Les inconvéniens de la méthode de l'Arétin sont considérables; car faute d'avoir rendu complette la gamme de l'octave, les syllabes de cette gamme ne signifient ni des touches fixes du clavier, ni des degrés du ton, ni même des intervalles exactement déterminés: *la*, *fa* peut former un intervalle de tierce majeure en descendant, ou de tierce mineure en montant, ou d'un semi-ton encore en montant. *Voyez* GAMME, MUANCES. C'est encore pis par la méthode des Anglois: ils trouvent à chaque instant différens intervalles qu'ils ne peuvent exprimer que par les mêmes syllabes, & toutes les quartes portent toujours les mêmes noms, qui devroient être réservés aux seules octaves.

La maniere de *solfier* établie en France par l'addition du *si* est infiniment supérieure à tout cela; car la gamme se trouvant complette, les nuances deviennent inutiles, & l'analogie des octaves est parfaitement observée: mais les Musiciens ont encore gâté cette méthode par la bisarre imagination de rendre les noms des notes toujours fixes & déterminés sur les touches du clavier, & non pas sur les degrés du ton; ce qui charge inutilement la mémoire de tous les dièses ou bémols de la clé; ce qui ôte au nom des notes le rapport nécessaire avec les intervalles qui leur sont propres, & ce qui efface enfin, autant qu'il est en eux, toutes les traces de la modulation.

Ut ou *ré* ne sont point ou ne doivent point être telle ou telle touche du clavier, mais tel ou tel degré du ton; quant aux touches fixes, c'est par des lettres de l'alphabet qu'elles doivent s'exprimer; la touche que vous appellez *ut*, je l'appelle *C*; celle que vous appellez *re*, je l'appelle *D*. Ce ne sont pas des signes

que j'invente, ce sont des signes tout établis, & par lesquels je détermine très-nettement la fondamentale d'un ton : mais ce ton une fois fixé, dites-moi, je vous prie, à votre tour, comment vous en appellez la tonique que j'appelle *ut*, & la seconde note que j'appelle *ré*, & la médiante que j'appelle *mi*, &c. car c'est là le point essentiel. Qu'on y réfléchisse bien, & l'on trouvera que rien n'est moins naturel que ce que les Musiciens françois appellent *solfier au naturel*. Cette prétendue nature n'est du-moins connue chez nul autre peuple. (*S*)

SOLI, *ou* SOLOS, *en Cilicie*, (*Géog. anc.*) cette ville qui prit ensuite le nom de *Pompeiopolis*, étoit située sur la côte, entre les embouchures du *Lamus* & du *Cydnus*; Pomponius Mela, *l. I. c. xiij.* l'appelle *Soloë*, & dit qu'elle appartenoit aux Rhodiens; ses habitans sont appellés *Solenses*, par Diogene Laërce.

Soli étoit la patrie de Chrysippe, philosophe grec de la secte des Stoïciens, disciple de Cleanthe, successeur de Zénon. Il a dit de la vertu, que l'action de la nature la faisoit naître par une espece de concomitance, & que cette même action produisoit par contre coup la source des vices. C'est un beau principe sur l'existence du bien & du mal moral; Chrysippe mourut âgé de 73 ans dans la 143 olympiade.

Aratus poëte grec étoit aussi de *Solos* en Cilicie, & vivoit dans la 126 olympiade, 276 ans avant J. C. Il a composé deux poemes grecs qui tiennent entierement à l'Astronomie, les *phénomenes & les prognostiques*, διοσημεία. Cicéron avoit fait du premier une traduction en vers latins, dont il nous reste une grande partie. Grotius nous a donné une belle édition des phénomenes d'Aratus en grec & en latin, *Lugd. Batav. 1600. in-4°.*

Crantor autre poëte grec, & philosophe de mérite, naquit pareillement à *Solos* en Cilicie. Il quitta son pays natal où il étoit admiré, pour se rendre à Athènes, & y devenir disciple de Xénocrate avec Polemon. Ce dernier ayant succédé à Xénocrate dans l'académie vers la fin de la 116 olympiade, eut la gloire de voir au nombre de ses écoliers, le même Crantor qui avoit été autrefois son condisciple. Il passa pour l'un des piliers de la secte platonique; & si vous voulez connoître quel cas on en faisoit, vous n'avez qu'à lire ces deux vers d'Horace, *epist. 2. l. I. v. 3.* qui dit :

Qui quid sit pulchrum, quid justum, quid utile, quid-
non,
Plenius ac melius Chrysippo & Crantore dicit.

Ce philosophe fit un livre de la consolation qui s'est perdu, & qu'on estimoit beaucoup. On admire principalement son traité *du deuil*, dit Diogène de Laërce; c'étoit là, sans doute, le titre de l'ouvrage de notre silicien. Nous apprenons de Plutarque, que ce philosophe mit ce livre au jour pour consoler Hippoclès, qui avoit perdu ses enfans; Cicéron tira beaucoup de choses de ce traité quand il composa un semblable livre. Crantor mourut d'hydropisie dans un âge fort avancé, & laissa à son ami Arcésilas tout son bien, qui montoit à douze talens, environ cinquante-trois mille livres de notre monnoie.

Enfin, Cléarque disciple d'Aristote, & célebre péripatéticien, étoit de *Solos* en Cilicie. De plusieurs ouvrages qu'il composa, il ne reste qu'un fragment de son traité sur *le sommeil*. C'est de son *art d'aimer*, qu'Athénée a pris ce qu'il dit *l. XIII.* des honneurs que Gygés roi de Lydie, fit à une courtisane dont il étoit amoureux. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SOLI, ou *Solon*, ou *Soler*, *en Cypre*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, sur la côte septentrionale; Strabon qui en fait deux athéniens, Apamas & Phalerus, les fondateurs, la place auprès de la ville d'Arsinoé. Elle avoit auparavant le nom d'*Epéa*; quoiqu'à proprement parler, Epéa fût une autre ville bâtie par Démophoon, fils de Thésée, près de la riviere de Clarius dans un quartier raboteux & infertile.

Philocyprus qu'Hipparque appelle *Cyprarès*, en étoit le roi, lorsque Solon y arriva. Ce sage philosophe, la voyant si mal située, conseilla au roi de transporter sa cour en une fort belle plaine qui étoit au-dessous, d'y bâtir une plus grande & plus belle ville, & d'en accompagner la structure de plus de justesse & d'ornement.

Le projet de Solon fut exécuté avec beaucoup d'exactitude; & dès qu'on fut en état d'en jetter les fondemens, après avoir fait les préparatifs nécessaires, il se chargea du soin de la peupler. Sa présence y attira beaucoup de monde; de sorte qu'elle ne fut pas plutôt bâtie, qu'on la vit presque remplie d'habitans. Philocyprus de son côté ne manqua pas de reconnoissance. Il voulut qu'on appellât la ville *Solon*, *Soli*, ou *Solos*, pour conserver dans son pays la mémoire de ce grand homme & de ses bienfaits. Ce prince laissa un fils, appellé *Aristocyprus*, qui lui succéda à la couronne, bien qu'il ne vécût pas longtems après lui; car il fut tué dans un combat contre les Perses, du tems du roi Darius.

La ville de *Soli* fut aussi assiégée par les Perses, trois cens six ans avant la naissance du Sauveur du monde, & tint plus long-tems qu'aucune ville de Cypre : mais elle fut enfin prise au cinquieme mois, après qu'on en eût sappé les murailles par les fondemens.

Cette ville avoit un port, un temple de Vénus & d'Isis, & une riviere nommée apparemment *Clarius*; Minerve y étoit aussi adorée, & ses prêtres se nommoient *hypeccaustrii*. Outre les rois que j'ai nommés, Athénée fait mention d'Eunostus, que Solon célebra plus qu'aucun autre dans ses vers.

Cette ville n'est à présent qu'un village appellé *Soléa*, situé au côté septentrional de l'île, entre les caps de Cormachiti & d'Alexandrette, à sept lieues de Baffo. Strabon place au-dessus de *Soli* l'ancienne ville de *Liménia*, & au-dessous le cap de Cromyon, ou de Cormachiti. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

SOLICINIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Allemagne, dont parle Ammien Marcellin, *l. XXVII. c. x.* C'est, selon Herold, *Solmi*; selon Lazius, *Bretten*; & selon Cluvier, *Sultz*.

SOLICOQUE, *voyez* SQUILLE.

SOLIDAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui emporte une obligation de payer la totalité d'une dette commune à plusieurs personnes; l'obligation est *solidaire*, quand chacun des obligés peut être contraint pour le tout. Il en est de même d'un cautionnement *solidaire*, c'est-à-dire, lorsque l'on a stipulé que chacune des cautions sera tenue pour le tout. *Voyez ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDAIREMENT, adv. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie le droit que l'on a de contraindre chacun de plusieurs co-obligés à acquitter seul pour le tout une dette commune, sauf son recours contre ses co-obligés pour leur part & portion. *Voyez ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDARITÉ, *s. f.* (*Commerce.*) c'est la qualité d'une obligation où plusieurs débiteurs s'engagent à payer une somme qu'ils empruntent ou qu'ils doivent; en sorte que la dette totale soit exigible contre chacun d'eux, sans que celui au profit duquel l'obligation est faite, soit obligé de discuter les autres, & l'un plutôt que l'autre. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

SOLIDE, *s. m. en Géométrie*, est une portion d'étendue qui a les trois dimensions, c'est-à-dire, longueur,

gueur, largeur, & profondeur. *Voyez* DIMENSION.

Ainſi, comme tous les corps ont les trois dimenſions, *ſolide* & *corps* ſont ſouvent employés comme ſynonymes. *Voyez* CORPS.

Un *ſolide* eſt terminé ou compris par un ou pluſieurs plans ou ſurfaces, comme une ſurface eſt terminée par une ou pluſieurs lignes. *Voyez* SURFACE & LIGNE.

Les *ſolides* réguliers ſont ceux qui ſont terminés par des ſurfaces régulieres & égales.

Sous cette claſſe ſont compris le tétrahedre, l'hexahedre ou cube, l'octahedre, le dodécahedre, & l'icoſahedre. *Voyez ces mots*, & RÉGULIER, *&c.*

Les *ſolides* irréguliers ſont tous ceux auxquels on ne peut pas appliquer la définition des *ſolides* réguliers. Tels ſont le cylindre, le cône, le priſme, la pyramide, le paralélépipede, *&c. Voyez* CYLINDRE, CÔNE, *&c.*

La cubature d'un *ſolide* eſt la meſure de l'eſpace qui eſt renfermé par ce *ſolide*. *Voyez* CUBATURE & SOLIDITÉ.

Un angle *ſolide* eſt compoſé de trois angles plans, ou davantage, qui ſe rencontrent en un point. *Voyez* ANGLE; ou autrement, un angle *ſolide* comme *B*, (*Planche géom. fig.* 30.) eſt l'inclinaiſon de plus de deux lignes, *AB*, *BC*, *BF*, qui ſe rencontrent au même point *B*, & qui ſont dans des plans différens.

Ainſi les angles *ſolides*, pour être égaux, doivent être contenus ſous un nombre égal de plans égaux, de plans diſpoſés de la même maniere.

La ſomme de tous les angles plans qui compoſent un angle *ſolide*, eſt toujours moindre que 360°. autrement ils conſtitueroient le plan d'un cercle, & non pas un *ſol de*. *Voyez* ANGLE.

Figures ſolides ſemblables, *voyez* SEMBLABLE.

Baſtion ſolide, *voyez* BASTION.

Lieu ſolide, *voyez* LIEU.

Les nombres *ſolides*, ſont ceux qui naiſſent de la multiplication d'un nombre plan par un autre nombre quelconque.

Ainſi 18 eſt un nombre *ſolide*, formé du nombre plan 6, multiplié par 3, ou de 9 multiplié par 2. *Voyez* NOMBRE. *Chambers.* (*E*)

SOLIDE HYPERBOLIQUE AIGU, eſt un *ſolide* formé par la révolution de l'arc *AM*, *fig.* 20. *ſect. con.* d'une hyperbole équilatere autour de ſon aſymptote. Par cette révolution, il ſe forme une eſpece de fuſeau infiniment long, & cependant Torricelli qui lui a donné ce nom, a démontré évidemment qu'il eſt égal à un *ſolide* ou corps fini. (*O*)

SOLIDE, adj. (*Alg.*) problème *ſolide* eſt un problème où l'équation monte au troiſieme degré; on l'appelle *problème ſolide*, parce que l'inconnue y eſt élevée à la troiſieme puiſſance, laquelle repréſente un produit de trois dimenſions. *Voyez* DIMENSIONS. (*O*)

SOLIDE, adj. *en Phyſique* ſe dit d'un corps dont les petites parties ſont unies enſemble, de ſorte qu'une force d'un certain degré ne les diviſe & ne les ſépare pas les unes des autres. *Voyez* SOLIDITÉ.

On nomme ces corps *ſolides*, par oppoſition à fluides. *Voyez* FLUIDE, FLUIDITÉ, *&c.*

Cependant on peut dire dans un autre ſens, que tous les corps ſont *ſolides*, en entendant la ſolidité de l'impénétrabilité. Les corps *ſolides* ou impénétrables qui ſont l'objet de la Phyſique, ſont diſtingués par là des corps ſimplement étendus, ou conſidérés avec leurs dimenſions, & qui ſont l'objet de la Géométrie. *Voyez* CORPS.

SOLIDE, *en Anatomie*, ſignifie les parties du corps continues & contenantes, ainſi appellées par oppoſition aux fluides & aux parties contenues du corps. *Voyez* CORPS, PARTIE & FLUIDE.

Les *ſolides* ſont les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, les fibres, les muſcles, les tendons, les arteres, les veines, les nerfs, les glandes, les vaiſſeaux lymphatiques, les veines lactées, *&c. Voyez* OS, CARTILAGE, *&c.*

Nonobſtant le grand nombre & l'apparence des parties *ſolides* du corps; nous trouvons par le ſecours du microſcope, des injections, des veſicatoires, des atrophies, *&c.* que les parties *ſolides* ſont exceſſivement petites & peu conſidérables, en comparaiſon des fluides. Au contraire, on peut preſque démontrer par la conſidération du progrès & de la génération des vaiſſeaux, & par la réſolution des plus grands vaiſſeaux dans les plus petits qui les conſtituent, que toute la maſſe des *ſolides* dans le corps, eſt compoſée des fibres, d'un tiſſu cellulaire & d'une ſubſtance gélatineuſe qui en ſont les élémens communs. *Voyez* FIBRES, TISSU CELLULAIRE & GÉLATINEUX.

En effet, toute la maſſe des *ſolides* auſſi-bien que des fluides, ſi on en excepte ſeulement un petit germe ou animalcule, procéde d'un fluide bien ſubtile, qui ne differe point du ſuc des nerfs, comme l'a fait voir Malpighi dans ſon traité de *ovo incubato*. *Voyez* ŒUF.

Le blanc de l'œuf ne nourrit jamais, juſqu'à ce que l'incubation ait détruit ſon épaiſſeur naturelle, & qu'il ait paſſé par un grand nombre de degrés de fluidité avant de devenir aſſez ſubtil pour entrer dans les petites véſicules du germe. Les *ſolides* d'abord mous & plus tendres, procedent de cette humeur ſubtile & paſſent par une infinité de degrés intermédiaires avant que d'arriver à leur plus grande ſolidité. *Voyez* GÉNÉRATION.

Par conſéquent tous les *ſolides* dans nos corps (à moins qu'on ne ſoit aſſez minutieux pour en excepter le premier germe) ne different des fluides dont ils ont été formés, que par leur repos, leur cohéſion & leur figure; & une particule fluide deviendra propre à former une partie d'un *ſolide*, ſi-tôt qu'il y aura une force ſuffiſante pour opérer ſon union avec les autres parties *ſolides*. *Voyez* NUTRITION & ACCROISSEMENT.

SOLIDE, ſ. m. (*Architect.*) nom commun & à la conſiſtance d'un terrein ſur lequel on fonde, & au maſſif de maçonnerie de groſſe épaiſſeur, ſans vuide au-dedans.

On nomme encore *ſolide*, toute colonne ou obéliſque fait d'une ſeule pierre. Et on appelle *angle ſolide*, une encoignure dite vulgairement *carne*. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLIDITÉ, ſ. f. *en Géométrie*, eſt la quantité d'eſpace contenue ſous un corps ſolide. *Voyez* CUBATURE.

On a la *ſolidité* d'un cube, d'un priſme, d'un cilyndre ou d'un paralélépipede, en multipliant la baſe par la hauteur. *Voyez* CUBE, PRISME, CYLINDRE, *&c.*

La *ſolidité* d'une pyramide ou d'un cône, ſe détermine en multipliant ou la baſe entiere par la troiſieme partie de la hauteur, ou la hauteur entiere par la troiſieme partie de la baſe. *Voyez* PYRAMIDE & CÔNE.

Trouver la *ſolidité* de tout corps irrégulier. Mettez le corps dans un vaſe paaallélépipède, & verſez-y de l'eau ou du ſable juſqu'en *B*, *Pl. Géom. fig.* 32. alors ôtez-en le corps, & obſervez à quelle hauteur l'eau ou le ſable eſt placé, quand le corps eſt ôté, comme *AC*. Otez *AC* de *AB*, le reſte ſera *BC*; ainſi le corps irrégulier eſt réduit à un paralélépipede, dont la baſe eſt *FCGE* & la hauteur *BC* pour trouver la *ſolidité* de ce paralélépipede. *Voyez* PARALLÉLÉPIPÈDE.

Suppoſez, par exemple, *AB*=8 & *AC*=5: alors *BC* ſera=3: de plus, ſuppoſez *DB*=12, *BE*=4,

alors la *solidité* du corps irrégulier ſera 144. (*E*)

SOLIDITÉ, ſ. f. (*Phyſiq.*) idée qui nous vient par l'attouchement, & qui eſt cauſée par la réſiſtance que nous éprouvons ou que nous remarquons dans un corps juſqu'à ce qu'il ait quitté le lieu qu'il occupe, lorſqu'un autre corps y entre actuellement.

Voici l'article que M. Formy a bien voulu nous communiquer ſur ce ſujet.

De toutes les idées que nous recevons par ſenſation, il n'y en a point que nous recevions plus conſtament que celle de la *ſolidité*. Soit que nous ſoyons en mouvement ou en repos, dans quelque ſituation que nous nous mettions, nous ſentons toujours quelque choſe qui nous ſoutient, & qui nous empêche d'aller plus bas ; & nous éprouvons tous les jours, en maniant des corps, que tandis qu'ils ſont entre nos mains, ils empêchent par une force invincible l'approche des parties de nos mains qui les preſſent. Or, ce qui empêche ainſi l'approche de deux corps, lorſqu'ils ſe meuvent l'un vers l'autre, c'eſt ce que l'on appelle *ſolidité*, & que l'on peut nommer auſſi *impénétrabilité*. C'eſt de toutes les idées celle qui paroît la plus eſſentiellement & la plus étroitement unie au corps, en ſorte qu'on ne peut la trouver ou imaginer ailleurs que dans la matiere.

Par-tout où nous imaginons quelque eſpace occupé par une ſubſtance ſolide, nous concevons que cette ſubſtance occupe de telle ſorte cet eſpace, qu'elle en exclut toute autre ſubſtance ſolide, & qu'elle empêchera à-jamais deux autres corps qui ſe meuvent en ligne droite l'un vers l'autre, de venir à ſe toucher, ſi elle ne s'éloigne d'entr'eux par une ligne qui ne ſoit point parallele à celle ſur laquelle ils ſe meuvent actuellement.

Cette réſiſtance qui empêche que d'autres corps n'occupent l'eſpace dont un corps eſt actuellement en poſſeſſion, eſt ſi grande, qu'il n'y a point de force, quelque puiſſante qu'elle ſoit, qui la ſurmonte. Que tous les corps du monde preſſent de tous côtés une goutte d'eau, ils ne pourront jamais vaincre la réſiſtance qu'elle fera, quelque molle qu'elle ſoit, juſqu'à s'approcher l'un de l'autre, ſi auparavant ce petit corps n'eſt ôté de leur chemin. Les partiſans de l'eſpace pur en concluent que la *ſolidité* differe de cet eſpace qui n'a ni réſiſtance ni mouvement. Sans contredit, la *ſolidité* n'eſt pas un attribut de l'eſpace pur, puiſque celui-ci n'eſt qu'une ſimple abſtraction, priſe de la conſidération de l'eſpace réel, qui n'eſt lui-même réel qu'en vertu des corps qui l'occupent. C'eſt aux corps que convient l'impénétrabilité, la *ſolidité*, & diverſes autres propriétés; & les corps étant annihilés, il ne reſte abſolument rien, que la poſſibilité d'en produire d'autres dont l'exiſtance renouvelleroit l'eſpace détruit avec les précédens. C'eſt donc une diſtinction chimérique, ſelon M. Formey auteur de cet article, que celle que l'on met entre l'étendue des corps & l'étendue de l'eſpace, en diſant que la premiere eſt une union, ou continuité de parties ſolides diviſibles, & capables de mouvement, & l'autre une continuité de parties non ſolides, indiviſibles, & immobiles.

La *ſolidité* d'un corps n'emporte autre choſe, ſi ce n'eſt que ce corps remplit l'eſpace qu'il occupe, de telle ſorte qu'il exclut abſolument tout autre corps, au lieu que la dureté conſiſte dans une forte union de certaines parties de matiere qui compoſent des maſſes d'une groſſeur ſenſible, de ſorte que toute la maſſe ne change pas aiſément de figure. En effet le *dur* & le *mou* ſont des noms que nous devons aux choſes ſeulement par rapport à la conſtitution particuliere de notre corps. Ainſi nous donnons généralement le nom de *dur* à tout ce que nous ne pouvons ſans peine changer de figure en le preſſant avec quelque partie de notre corps ; & au contraire nous appellons *mou* ce qui change la ſituation de ces parties, lorſque nous venons à le toucher, ſans faire aucun effort conſidérable & pénible. Mais la difficulté qu'il y a à faire changer de ſituation aux différentes parties ſenſibles d'un corps, ou à changer la figure de tout le corps; cette difficulté, dis-je, ne donne pas plus de *ſolidité* aux parties les plus dures de la matiere qu'aux plus molles; & un diamant n'eſt pas plus ſolide que l'eau : car quoique deux plaques de marbre ſoient plus aiſément jointes l'une à l'autre, lorſqu'il n'y a que de l'eau ou de l'air entre deux, que s'il y avoit un diamant: ce n'eſt pas à cauſe que les parties du diamant ſont plus ſolides que celles de l'eau ou qu'elles réſiſtent davantage, mais parce que les parties pouvant être plus aiſément ſéparées les unes des autres, elles ſont écartées plus facilement par un mouvement oblique, & laiſſent aux deux pieces de marbre le moyen de s'approcher l'une de l'autre; mais ſi les parties de l'eau pouvoient n'être point chaſſées de leur place par ce mouvement oblique, elles empêcheroient éternellement l'approche de ces deux pieces de marbre tout-auſſi-bien que le diamant; & il ſeroit auſſi impoſſible de ſurmonter leur réſiſtance par quelque force que ce fût, que de vaincre la réſiſtance des parties du diamant.

Car que les parties de matiere les plus molles & les plus flexibles qu'il y ait au monde, ſoient entre deux corps quels qu'ils ſoient, ſi on ne les chaſſe point de-là, & qu'elles reſtent toujours entre deux, elles réſiſteront auſſi invinciblement à l'approche de ces corps, que le corps le plus dur que l'on puiſſe trouver ou imaginer. On n'a qu'à bien remplir d'eau ou d'air un corps ſouple & mou, pour ſentir bientôt de la réſiſtance en le preſſant: & quiconque s'imagine qu'il n'y a que les corps durs qui puiſſent l'empêcher d'approcher ſes mains l'une de l'autre, peut ſe convaincre du contraire par le moyen d'un ballon rempli d'air. L'expérience faite à Florence avec un globe d'or concave, qu'on remplit d'eau & qu'on referma exactement, fait voir la *ſolidité* de l'eau, toute liquide qu'elle ſoit. Car ce globe ainſi rempli, étant mis ſous une preſſe qu'on ſerra à toute force, autant que les vis purent le permettre, l'eau ſe fit chemin à elle-même à-travers les pores de ce métal ſi compact. Comme ces particules ne trouvoient point de place dans le creux du globe pour ſe reſſerrer davantage, elles s'échapperent au-dehors où elles s'exhalerent en forme de roſée, & tomberent ainſi goutte à goutte avant qu'on pût faire ceder les côtés du globe à l'effort de la machine qui les preſſoit avec tant de violence.

La *ſolidité* eſt une propriété non-ſeulement commune, mais même eſſentielle à tous les corps. Cela eſt vrai, ſoit qu'on conſidere les corps dans leur tout, ſoit qu'on n'ait égard qu'à leurs parties les plus ſimples. C'eſt auſſi le ſigne le moins équivoque de leur exiſtance. Des illuſions d'optique en impoſent quelquefois à nos yeux ; nous ſommes tentés de prendre des fantômes pour des réalités; mais en touchant, nous nous aſſurons du vrai par la perſuaſion intime où nous ſommes que tout ce qui eſt corps eſt ſolide, capable par conſéquent de réſiſtance, & qu'on ne peut placer le doigt ou autre choſe dans un lieu qui eſt occupé par une matiere quelconque, ſans employer une force capable de la pouſſer ailleurs. Toute réſiſtance annonce donc une *ſolidité* réelle plus ou moins grande. C'eſt une vérité tellement avouée, qu'elle n'a beſoin d'autre preuve que de l'habitude où l'on eſt de confondre les deux idées; quoiqu'à parler exactement, l'une repréſente la cauſe & l'autre l'effet. Mais il y a tel cas où l'une & l'autre (la *ſolidité* & la réſiſtancce) échappent à nos ſens ou à notre attention.

Certains corps nous touchent ſans ceſſe, nous touchent partout également; l'habitude nous a rendu leur contact ſi familier, que nous avons beſoin d'y réfléchir pour reconnoître l'impreſſion qu'ils font ſur nous. Quand on agit dans un air calme, il eſt peu de perſonnes qui penſent qu'elles ont continuellement à vaincre la réſiſtance d'un corps dont la *ſolidité* s'oppoſe à leurs mouvemens. Si l'on ſortoit de l'atmoſphere pour y rentrer, on ſentiroit ſans réflexion l'attouchement de l'air, comme on ſent celui de l'eau quand on s'y plonge. Ce qui fait encore que la *ſolidité* des fluides échappe à notre attention, c'eſt que leur partie indépendante des unes & des autres & d'une petiteſſe qui ſurpaſſe beaucoup la délicateſſe de nos ſens, cedent aux moindres de nos efforts, ſurtout quand elles ſont en petite quantité; & nous ne penſons pas que nous agiſſons quand nous agiſſons très-peu. C'eſt en vertu de ce préjugé qui nous fait regarder comme vuide tout ce qui n'eſt plein que d'air; que nous croyons qu'une liqueur n'a qu'à ſe préſenter de quelque façon que ce ſoit à l'ouverture d'un vaſe pour y trouver accès; mais nous devrions faire attention que toutes ces capacités ſont naturellement remplies d'air, comme elles ſeroient pleines d'eau, ſi elles avoient été fabriquées au fond d'un étang, & qu'elles n'en fuſſent jamais ſorties. Nous devrions penſer de plus que l'air ayant de la *ſolidité* dans ſes parties, on ne doit pas prétendre loger avec lui un autre corps dans le même lieu, & qu'ainſi pour mettre de l'eau, du vin, *&c.* dans une bouteille, il faut que l'air puiſſe paſſer entre le col & l'entonnoir, pour faire place à la liqueur; mais quand ce col eſt tellement étroit qu'il ne peut pas donner en même tems un paſſage libre à deux matieres qui coulent en ſens contraire, c'eſt-à-dire à la liqueur qu'on veut faire entrer, & à l'air qui doit ſortir, il faut que cela ſe faſſe ſucceſſivement. C'eſt pourquoi, quand on veut introduire de l'eſprit de lavande dans une caſſolette, dont le canal eſt fort étroit, on commence par la chauffer; & quand l'action du feu a fait ſortir une bonne partie de l'air qu'elle contenoit, on plonge le col dans la liqueur qui va prendre ſa place.

Nous avons dit que la *ſolidité* ſe confond avec l'impénétrabilité; ce terme a beſoin d'être expliqué, pour prévenir des objections tirées de certaines expériences, par leſquelles il paroît que pluſieurs matieres mêlées enſemble confondent leurs grandeurs, & ſe pénetrent mutuellement. Une éponge, par exemple, reçoit intérieurement une quantité d'eau qui ſemble perdre ſon propre volume, puiſque celui ſous lequel elle ſe trouve renfermée apres cette eſpece de pénétration, n'en eſt point ſenſiblement augmenté. Un vaiſſeau plein de cendre ou de ſable, admet encore une grande quantité de liqueur; & parties égales d'eſprit-de-vin & d'eau mêlées dans le même vaſe, y tiennent moins de place qu'elles n'en occupoient avant le mélange: la matiere eſt-elle donc pénétrable? ou ſi elle ne l'eſt pas, dans quel ſens faut-il entendre ſon impénétrabilité? C'eſt qu'il faut ſoigneuſement diſtinguer la grandeur apparente des corps de leur *ſolidité* réelle. Les parties ſimples ou premiers élémens, s'il y en a, ſont abſolument impénétrables: celles même d'un ordre inférieur qui commencent à être compoſées, ne ſont encore vraiſſemblablement jamais pénétrées par aucune matiere; en un mot, il y a dans tous les corps, quels qu'ils puiſſent être, une certaine quantité de parties qui occupent ſeules les places qu'elles ont, & qui en excluent néceſſairement tout autre corps. Mais ces parties ſolides & impénétrables, qui ſont proprement la vraie matiere de ces corps, ne ſont pas tellement jointes enſemble, qu'elles ne laiſſent entr'elles des eſpaces qui ſont vuides, ou qui ſont pleins d'une autre matiere qui n'a aucune liaiſon avec le reſte, & qui cede ſa place à tout ce qui ſe préſente pour l'en exclure; en admettant ces petits interſtices, dont l'exiſtence eſt facile à prouver, on conçoit très-facilement que l'impénétrabilité des corps doit s'entendre ſeulement des parties ſolides qui ſe trouvent liées enſemble dans le même tout, & non pas du compoſé qui en réſulte. *Voyez* les *leçons de Phyſique expérimentale* de M. l'abbé Nollet, *tome I. pag. 65 & ſuiv. Cet article eſt de M.* FORMEY.

SOLIDITÉ, (*Juriſprudence.*) eſt l'obligation dans laquelle eſt chacun des co-obligés d'acquitter intégralement l'engagement qu'ils ont contracté.

Dans quelques provinces on dit *ſolidarité*, expreſſion qui paroît plus juſte & moins équivoque que le terme de *ſolidité*.

Ce n'eſt pas que le payement puiſſe être exigé autant de fois qu'il y a de co-obligés ſolidairement; l'effet de la *ſolidité* eſt ſeulement que l'on peut s'adreſſer à celui des co-obligés que l'on juge à propos, & exiger de lui le payement de la dette en entier, ſans qu'il puiſſe en être quitte en payant ſa part perſonnelle, ſauf ſon recours contre ſes co-obligés pour répéter de chacun d'eux leur part & portion qu'il a payée en leur acquit.

La *ſolidité* a lieu ou en vertu de la loi, ou en vertu de la convention.

Il y a certains cas dans leſquels la loi veut que tous les obligés puiſſent être contraints ſolidairement comme en matiere civile, lorſqu'il y a fraude, & en matiere criminelle, pour les dommages & intérêts, & autres condamnations pécuniaires prononcées contre les accuſés.

Les conventions ne produiſent point de *ſolidité*, à moins qu'elle n'y ſoit exprimée ſuivant la novelle 99 de Juſtinien. *Voyez* le titre *de duobus reis ſtipulandi & promittendi*; au digeſte, au code & aux inſtitutes, & la novelle 99; le *traité de la ſubrogat.* de Renuſſon; & les *mots* CAUTION, CO-OBLIGÉS, CRÉANCIERS, DÉBITEURS, DISCUSSION, DIVISION, FIDEIJUSSION, OBLIGATION, PAYEMENT, QUITTANCE. (*A*)

SOLIDITÉ, *en Architecture*, eſt un terme qui s'applique à la conſiſtance du terrein ſur lequel la fondation d'un bâtiment eſt poſée, & à un maſſif de maçonnerie d'une épaiſſeur conſidérable, ſans aucune cavité dedans. La *ſolidité* des pyramides d'Egypte eſt inconcevable. *Voyez* PYRAMIDE & CORPS.

SOLIDITÉ, SOLIDE, (*Synonym.*) Le mot de *ſolidité* a plus de rapport à la durée: celui de *ſolide* en a davantage à l'utilité. On donne de la *ſolidité* à ſes ouvrages, & l'on cherche le *ſolide* dans ſes deſſeins.

Il y a dans quelques auteurs & dans quelques bâtimens plus de grace que de *ſolidité*. Les biens & la ſanté joints à l'art d'en jouir, ſont le *ſolide* de la vie: les honneurs n'en ſont que l'ornement. *Synon. franç.* (*D. J.*)

SOLIGNAC, (*Géogr. mod.*) petite ville ou plûtôt bourg de France dans le Velay, ſur la gauche de la Loire, & à deux lieues au midi de Puy, capitale du Velay. *Long. 21. 23. latit. 45. 26.* (*D. J.*)

SOLILOQUE, ſ. m. (*Littérat.*) eſt un raiſonnement & un diſcours que quelqu'un ſe fait à lui-même. *Voyez* MONOLOGUE.

Papias dit que *ſoliloque* eſt proprement un diſcours en forme de réponſe à une queſtion qu'un homme s'eſt faite à lui-même.

Les *ſoliloques* ſont devenus bien communs ſur le théâtre moderne: il n'y a rien cependant de ſi contraire à l'art & à la nature, que d'introduire ſur la ſcene un acteur qui ſe fait de longs diſcours pour

communiquer ſes penſées, &c. . . à ceux qui l'entendent.

Lorſque ces ſortes de découvertes ſont néceſſaires, le poëte devroit avoir ſoin de donner à ſes acteurs des confidens à qui ils puſſent, quand il le faut, découvrir leurs penſées les plus ſecrettes : par ce moyen les ſpectateurs en ſeroient inſtruits d'une maniere bien plus naturelle : encore eſt-ce une reſſource dont un poëte exact devroit éviter d'avoir beſoin.

L'uſage & l'abus des *ſoliloques* eſt bien détaillé par le duc de Buckingham dans le paſſage ſuivant : « Les » *ſoliloques* doivent être rares, extrêmement courts, » & même ne doivent être employés que dans la paſ» ſion. Nos amans parlant à eux-mêmes, faute d'au» tres, prennent les murailles pour confidens. Cette » faute ne ſeroit pas encore réparée, quand même » ils ſe confieroient à leurs amis pour nous le dire ».

Nous n'employons en France que le terme de *monologue*, pour exprimer les diſcours ou les ſcenes dans leſquelles un acteur s'entretient avec lui-même, le mot de *ſoliloque* étant particulierement conſacré à la théologie myſtique & affective. Ainſi nous diſons les *ſoliloques* de ſaint Auguſtin, ce ſont des méditations pieuſes.

SOLINS, ſ. m. pl. (*Architect.*) ce ſont les bouts des entrevoux des ſolives ſcellées avec du plâtre ſur les poutres, ſablieres ou murs. Ce ſont auſſi les enduits de plâtre pour retenir les premieres tuiles d'un pignon. (*D. J.*)

SOLITAIRE, ſ. m. (*Morale.*) celui qui vit ſeul, ſéparé du commerce & de la ſociété des autres hommes, qu'il croit dangereuſe.

Je ſuis bien éloigné de vouloir jetter le moindre ridicule ſur les religieux, les *ſolitaires*, les chartreux; je ſais trop que la vie retirée eſt plus innocente que celle du grand monde : mais outre que dans les premiers ſiecles de l'Égliſe la perſécution faiſoit plus de fugitifs que de vrais *ſolitaires*, il me ſemble que dans nos ſiecles tranquilles une vertu vraiment robuſte eſt celle qui marche d'un pas ferme à-travers les obſtacles, & non pas celle qui ſe ſauve en fuyant. De quel mérite eſt cette ſageſſe d'une complexion foible qui ne peut ſoutenir le grand air, ni vivre parmi les hommes ſans contracter la contagion de leurs vices, & qui craint de quitter une ſolitude oiſive pour échapper à la corruption ? L'honneur & la probité ſont-ils d'une étoffe ſi legere qu'on ne puiſſe y toucher ſans l'entamer ? Que feroit un lapidaire s'il ne pouvoit enlever une tache d'une émeraude, ſans retrancher la plus grande partie de ſa groſſeur & de ſon prix ? il y laiſſeroit la tache. Ainſi faut-il, en veillant à la pureté de l'ame, ne point altérer ou diminuer ſa véritable grandeur, qui ſe montre dans les traverſes & l'agitation du commerce du monde. Un *ſolitaire* eſt à l'égard du reſte des hommes comme un être inanimé; ſes prieres & ſa vie contemplative, que perſonne ne voit, ne ſont d'aucune influence pour la ſociété, qui a plus beſoin d'exemples de vertu ſous ſes yeux que dans les forêts. (*D. J.*)

SOLITAIRE, (*Hiſt. monac.*) nom de religieuſe du monaſtere de Faiza, fondé par le cardinal Barberin, & approuvé par un bref de Clément X. l'an 1676. Les religieuſes de ce couvent, s'adonnent entierement à la vie *ſolitaire*; elles gardent un ſilence continuel, ne portent point de linge, vont toujours nuds piés ſans ſandale, & ont pour habit une robe de bure ceinte d'une groſſe corde. Le cardinal Barberin inſtituteur de ce monaſtere, ne mena point une vie ſemblable à celle de ſes religieuſes; c'étoit un homme du monde, fin, intrigant, toujours occupé du manege politique des intérêts de diverſes puiſſances. (*D. J.*)

SOLITAIRE *ver*, (*Hiſt. nat. des Inſect.*) voilà le plus long de tous les animaux, s'il eſt vrai qu'on en ait vu qui avoient 80 aunes de Hollande. Quelques phyſiciens prétendent qu'il ſe forme ordinairement dans le fœtus, qu'il vieillit avec nous, & ne ſe trouve jamais que ſeul dans les corps où il habite. Que penſer de ce ſyſtême ſi ces faits étoient véritables, comme Hippocrate & ſes ſectateurs le ſoutiennent ? que croire de l'origine de pareils animaux ?

Hors des corps animés on n'en a jamais trouvé de ſemblables, auxquelles on puiſſe préſumer que ceux-ci devroient leur naiſſance; & s'il y en avoit eu de petits ou de grands, leur figure applatie & la grande multitude de leurs articulations n'auroient pas manqué, ce ſemble, de les faire connoître. Il faudroit donc admettre que ces vers ne ſont produits que par ceux qui ſe trouvent dans nos corps; & ſi cela eſt, comment peuvent-ils en être produits, à-moins qu'on ne ſuppoſe que chacun de ces vers ne ſe ſuffiſe à lui-même pour produire ſon ſemblable, vû qu'il ſe trouve toujours ſeul ?

Mais cette ſuppoſition ne leve pas toutes les difficultés qu'on peut faire ſur l'origine de ce ver ſingulier. On pourra toujours demander pourquoi il ne ſe trouve jamais que ſeul, & quel chemin prennent ſes œufs ou ſes petits pour entrer dans le corps d'un autre homme. Avec de nouvelles ſuppoſitions, il ne ſeroit pas difficile de répondre à ces difficultés.

La premiere difficulté diſparoîtroit en ſuppoſant que ce ver eſt du nombre de ceux qui ſe mangent les uns les autres; le plus fort ayant dévoré ceux qui ſont nés avec lui dans un même endroit, doit enfin reſter tout ſeul. Pour ce qui eſt de l'autre difficulté, on n'a qu'à ſuppoſer que l'œuf ou le fœtus de ce ver eſt extrêmement petit; que l'animal le dépoſe dans notre chyle; ce qu'il peut faire aiſément ſi l'iſſue de ſon ovaire eſt près de ſa tête, comme l'eſt celle des limaces. Du chyle il entrera dans la maſſe du ſang de l'homme ou de la femme, où ce ver habite. Si c'eſt dans une femme, la communication que ſon ſang a avec le fœtus qu'elle porte, y donnera par ſa circulation entrée à l'œuf ou au fœtus du ver, qui y croîtra auſſi-tôt qu'il ſe ſera arrêté à l'endroit qui lui convient. Que ſi l'œuf ou le fœtus du ver ſe trouve dans la maſſe du ſang d'un homme, la circulation de ce ſang fera paſſer cet œuf ou ce fœtus dans les vaiſſeaux où ce ſang ſe filtre, afin d'être préparé à un uſage néceſſaire pour la conſervation de notre eſpece. Et de-là on conçoit aiſément comment il peut ſe trouver mêlé dans les parties qui entrent dans la compoſition du fœtus humain.

C'eſt ainſi qu'avec des ſuppoſitions on peut rendre raiſon de tout, même de l'exiſtence des choſes qui n'ont jamais été, comme l'ont fait les phyſiciens des derniers ſiecles, qui nous ont expliqué de quelle maniere la corruption engendroit des inſectes. C'eſt les imiter que de bâtir par rapport au *ver ſolitaire* ſur des faits, qui pour avoir été aſſez généralement reçus, n'en ſont pas pour cela plus véritables. M. Valiſnieri a renverſé d'un ſeul coup ce ſyſtême ridicule, en établiſſant par ſes obſervations & ſes recherches, que le *ſolitaire* n'eſt qu'une chaîne de vers qu'on nomme *cucurbitaires*, qui ſe tiennent tous accrochés les uns aux autres, & forment ainſi tous enſemble la figure d'un ſeul animal. Les raiſons qu'il en allegue ſont ſi vraiſſemblables, & ont paru ſi fortes aux phyſiciens éclairés, qu'il eſt aujourd'hui fort difficile de n'être pas de cet avis. (*D. J.*)

SOLITAIRE, ſ. m. (*Jeu.*) nom d'un jeu qu'on a inventé depuis une cinquantaine d'années, auquel un homme peut jouer ſeul. C'eſt une tablette percée de 37 trous, diſpoſés de maniere que le premier rang en a trois, le ſecond cinq, les trois ſuivans chacun ſept, le ſixieme cinq, & le dernier trois. Tous ces trous

ont chacun une cheville, à la reserve d'un qui reste vuide. Ce jeu consiste à prendre toutes ces chevilles les unes après les autres, en sorte qu'il n'en reste plus aucune. Elles se prennent comme on prend les dames au jeu de dames, en sautant par dessus, & se mettant à la place vuide qui est de l'autre côté de celle qu'on prend & qu'on enleve. Ce jeu n'a pas grand attrait quand on en ignore la marche, & n'en a point quand on la sait. (*D. J.*)

SOLITAIRE, (*Jeu de cartes.*) c'est une espece de quadrille, ainsi appellé parce que l'on est obligé de jouer seul sans appeller. S'il arrive que les quatre joueurs n'ayent pas assez beau jeu pour jouer sans prendre, ou même pour appeller un médiateur, on est obligé de passer, ne pouvant contraindre spadille à jouer, comme au quadrille ordinaire; on laisse alors les deux fiches du poulan sur le jeu, & l'on continue d'en faire mettre le même nombre par celui qui mêle jusqu'à ce que l'un des quatre joueurs puisse faire jouer sans prendre, ou avec un médiateur. A l'égard des bêtes, elles augmentent de vingt-huit jettons de plus que tout ce qui se trouve sur le jeu; & sur les poulans doubles de cinquante-six jettons.

SOLITAIRE, *le médiateur solitaire à trois*, (*Jeu de cartes.*) Ce jeu ne se joue à trois que faute d'un quatrieme, & n'en est pas moins amusant. On l'appelle *solitaire* parce qu'on joue toujours seul.

Il faut ôter dix cartes du jeu ordinaire, c'est-à-dire neuf carreaux & le six de cœur, & laisser le roi de carreau; par ce moyen on peut jouer dans les quatre couleurs quoiqu'il y en ait une presque supprimée. Par exemple, un joueur ayant les deux as noirs avec des rois pourra jouer en carreau, il aura par conséquent tous les matadors qui lui feront payés comme au médiateur à quatre: de même celui qui a de quoi demander un médiateur, peut demander le roi de carreau, puisque l'on le laisse dans le jeu, ce qui le rend aussi divertissant qu'à quatre. Ce jeu se marque comme au mediateur, c'est-à-dire que celui qui fait met deux fiches devant lui, & l'on ne joue point en appellant, l'on ne renvoie point aussi à spadille. Si l'on n'a pas dans son jeu de quoi jouer un médiateur, ou sans prendre, il faut passer. Alors celui qui mêle doit mettre encore deux fiches devant lui, ce qui se continue jusqu'à ce qu'un des joueurs fasse jouer. A l'égard des bêtes, elles augmentent toujours de vingt-huit les unes sur les autres comme au médiateur ordinaire à quatre. La seule différence qu'il y ait c'est que la bête faite par remise doit augmenter d'autant de jetons qu'il se trouvera de passe sur le jeu; au-lieu que celle qui est faite par codille ne sera pas de plus de jettons qu'au médiateur ordinaire à quatre. Comme à ce jeu l'on joue un coup de moins à chaque tour il est convenable de jouer douze tours au-lieu de dix, pour que la reprise soit finie; pour ce qui regarde le reste, on suit à ce jeu les lois du médiateur à quatre.

Autre maniere de jouer le médiateur solitaire à trois. L'on ôte pour jouer à ce jeu les quatre trois qui n'y sont pas d'un grand usage, ce qui le réduit au nombre de trente-six cartes au-lieu de quarante. Celui qui mêle donne à chacun des joueurs douze cartes, trois à trois ou quatre à quatre, & non autrement, ce qui emploie les trente-six cartes du jeu. Celui qui fait jouer en telle couleur que ce soit est obligé de faire sept levées pour gagner. L'on peut aussi demander un médiateur lorsqu'on n'a que de quoi faire six levées dans son jeu, sinon il faut passer, en suivant pour le reste les regles du médiateur ordinaire à quatre.

SOLITAURILIES, (*Antiq. rom.*) nom d'un sacrifice solemnel qu'on faisoit chez les Romains, d'un verrat, d'un bélier & d'un taureau. *Voyez*-en les détails au *mot* SUOVE-TAURILIES. (*D. J.*)

SOLITUDE, *s. f.* (*Religion.*) lieu desert & inhabité. La religion chrétienne n'ordonne pas de se retirer absolument de la société pour servir Dieu dans l'horreur d'une *solitude*, parce que le chrétien peut se faire une *solitude* intérieure au milieu de la multitude, & parce que Jesus-Christ a dit: que votre lumiere luise devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre pere qui est aux cieux. L'âpreté des regles s'appaisit par l'accoutumance, & l'imagination de ceux qui croient par dévotion devoir s'y soumettre, est plus atrabilaire, plus maladive, qu'elle n'est raisonnable & éclairée. C'est une folie de vouloir tirer gloire de sa cachette. Mais il est à propos de se livrer quelquefois à la *solitude*, & cette retraite a de grands avantages; elle calme l'esprit, elle assure l'innocence, elle appaise les passions tumultueuses que le désordre du monde a fait naître: c'est l'infirmerie des ames, disoit un homme d'esprit. (*D. J.*)

SOLITUDE, *état de*, (*Droit naturel.*) état opposé à celui de la société. Cet état est celui où l'on conçoit que se trouveroit l'homme s'il vivoit absolument seul abandonné à lui-même, & destitué de tout commerce avec ses semblables. Un tel homme seroit sans doute bien misérable, & se trouveroit sans cesse exposé par sa foiblesse & son ignorance à périr de faim, de froid, ou par les dents de quelque bête féroce. L'état de société pourvoit à ses besoins, & lui procure la sûreté, la nourriture & les douceurs de la vie. Il est vrai que je suppose l'état de paix & non pas l'état de guerre, qui est un état destructeur, barbare, & directement contraire au bonheur de la société. (*D. J.*)

SOLIVE, *s. f.* (*Charpent.*) piece de bois, de brin ou de sciage, qui sert à former les planchers; il y en a de plusieurs grosseurs, selon la longueur de leur portée. Les moindres *solives* sont de 5 à 7 pouces de gros; pour les travées, depuis 9 jusqu'à 15 piés. Les *solives* de 15 piés ont 6 pouces sur 8; celles de 21 piés ont 8 pouces sur 10; celles de 24 piés 9 pouces sur 11; & celles de 27 piés 10 pouces sur 12: ces proportions sont générales dans toutes les *solives*. Dans les *solives* ordinaires & celles d'enchevêtures, elles ne sont pas tout-à-fait les mêmes, comme on le verra dans la table suivante.

Table des dimensions des solives, *eu égard à leur longueur.*

	Solives d'enchevêtures.		*Solives* ordinaires.	
longueur.	largeur.	hauteur.	largeur.	haut.
6 piés.	5 pouces.	7 pouces.	4 pouces	5 pou.
9	6	7	4	6
12	6	8	5	7
15	8	9	6	7
18	9	10	6	8
21	10	11	7	8
24	11	12	8	9

Les *solives* d'une grande portée doivent être liées ensemble avec des liernes entaillées, & posées en travers par-dessus, ou avec des étrésillons entre chacune. Selon la coutume de Paris, *article 206*, il n'y a que les *solives* d'enchevêture qu'on peut mettre dans un mur mitoyen, & dans un mur même non mitoyen; mais elles doivent porter sur des fablieres. On les pose de champ, & à distances égales à leur hauteur: ce qui donne beaucoup de grace à leur intervalle. Le mot de *solive* vient du mot *solum*, plancher.

Solive de brin, *solive* qui est de toute la longueur d'un arbre équarri.

Solive de sciage, *solive* qui est débitée dans un gros arbre, suivant sa longueur.

Solive paſſante, *ſolive* de bois de brin qui fait la largeur d'un plancher ſous poutre. Cette *ſolive* ſe poſe ſur les murs de refend, plutôt que ſur les murs de face, parce que ceux-ci en diminuent la ſolidité, & qu'elle s'y pourrit; & lorſqu'on eſt obligé d'y poſer des *ſolives* de cette eſpece, on la fait porter ſur une fabliere ſoutenue par des corbeaux.

Solive d'enchevêtrure, ce ſont les deux plus fortes *ſolives* d'un plancher, qui ſervent à porter le chevêtre, & qui ſont ordinairement de brin On donne auſſi ce nom aux plus courtes *ſolives* qui ſont aſſemblées dans le chevêtre. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLIVEAU, ſ. m. (*Charpent.*) moyenne piece de bois d'environ 5 à 6 pouces de gros, plus courte qu'une *ſolive* ordinaire. (*D. J.*)

SOLKAMSKAIA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien, dans la province de Perucie, ſur la riviere d'Uſolska, qui un peu au-deſſous ſe joint au Kama. (*D. J.*)

SOLLES, ſ. f. pl. (*Hydraul.*) ſont des pieces de bois un peu épaiſſes, poſées de plat, qui ſervent aux empattemens des machines; on les nomme *racineaux* quand elles ſont preſque quarrées. (*K*)

SOLLICITATION, ſ. f. terme relatif à tous les moyens qu'on emploie pour obtenir un avantage qu'il dépend d'un autre de nous accorder, ou de nous refuſer.

Les *ſollicitations* dans une affaire injuſte, ſont une injure à celui à qui elles ſont adreſſées; on le prend ou pour un ſot, ou pour un fripon.

SOLLICITER, v. act. & n. (*Gram.*) c'eſt prendre toutes les voies néceſſaires pour réuſſir dans une affaire, dont le ſuccès nous importe. On *ſollicite* ſans pudeur; on *ſollicite* également une choſe juſte ou injuſte; on *ſollicite* par ſoi-même & par les autres: on ne rougit d'aucune ſorte de ſéduction; on *ſollicite* à commettre une mauvaiſe action; on *ſollicite* au plaiſir; on *ſollicite* à l'évacuation.

SOLLICITEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) *de procès*, ou *ſolliciteur* ſimplement, eſt celui qui donne ſes ſoins à la pourſuite d'une cauſe, inſtance ou procès qui concerne un tiers.

On entend quelquefois par le terme de *ſollicitation*, les inſtances qui ſont faites auprès des juges en leurs maiſons, pour obtenir d'eux ce que l'on demande. Ces ſortes de démarches & d'importunités ſont défendues avec raiſon par les ordonnances, ſurtout lorſque l'on emploie de mauvaiſes voies pour capter les ſuffrages des juges.

Il n'eſt pas cependant défendu de rendre à ſes juges l'honneur qui leur eſt dû, de les aller ſaluer chez eux, & de leur demander l'audience ou l'expédition d'une affaire de rapport; de leur donner les inſtructions & éclairciſſemens dont ils peuvent avoir beſoin.

Les *ſolliciteurs* de procès, c'eſt-à-dire ceux qui font profeſſion de ſuivre des procès pour autrui, ſont regardés d'un œil peu favorable, non pas qu'il y ait rien de prohibé dans cette geſtion, mais parce que ſouvent ils abuſent de leurs connoiſſances & de leurs talens pour vexer les parties; & quelquefois pour acquérir eux-mêmes des droits litigieux. *Voyez* DROITS LITIGIEUX.

SOLLICITEUR DES RESTES, on nommoit autrefois ainſi celui qui étoit chargé de pourſuivre les comptables pour les debets de leurs comptes: on l'appelle préſentement *contrôleur des reſtes*. *Voyez* CHAMBRE DES COMPTES, & *le mot* CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES RESTES. (*A*)

SOLLICITUDE, ſ. f. (*Gramm.*) ſoin pénible & continu. Les hommes vivent dans une *ſollicitude* continuelle; il y a des états pleins de *ſollicitudes*; on dit ſur-tout la *ſollicitude* paſtorale.

SOLLINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, au duché de Berg, ſur la riviere de Wiper. *Long.* 24. 19. *latitude* 51. 9.

Claudeberge, l'un des premiers ſectateurs de Deſcartes en Allemagne, naquit à *Sollingen* en 1622, & mourut en 1665. Ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Amſterdam en 1691, en deux volumes *in-4°*. On en faiſoit un grand cas avant qu'une meilleure philoſophie eût été connue. (*D. J.*)

SOLMISSUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure dans l'Ionie. Strabon, *l. XIV. pag. 639.* la place au voiſinage de la ville d'Edeſſe, au-deſſus du bois ſacré nommé *Ortygia*. Il ajoute que pendant les couches de Latone, les Curetes ſe tinrent ſur cette montagne, & que par le bruit de leurs armes ils épouvanterent Junon, qui par jalouſie cherchoit à nuire à Latone. (*D. J.*)

SOLMS, COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne dans la Wétéravie. Il confine avec le haut landgraviat de Heſſe, la principauté de Dillenbourg, & la ſeigneurie de Beilſtein. La maiſon de *Solms*, qui poſſede ce comté & pluſieurs autres ſeigneuries, eſt une branche de la maiſon de Naſſau. (*D. J.*)

SOLO, ſ. m. (*Muſique.*) ce mot italien s'eſt francifé dans la Muſique, & s'applique à une piece ou à un morceau de Muſique qui ſe chante à voix ſeule, ou qui ſe joue ſur un ſeul inſtrument, avec un ſeul accompagnement de baſſe ou de clavecin. Rien n'eſt ſi beau qu'un *ſolo* de Tartini; mais pour l'entendre, il faut d'autres oreilles que celles de Midas. (*S*)

SOLOCHO, ILES LES, (*Géog. mod.*) îles ſur la côte de Barbarie, au nombre de trois, appellées anciennement *Gœa*, *Pontia* & *Myſinos*. Elles ſont dans le golfe de Sidra, & environnées de fameux écueils que les anciens nommoient *la grande Syrte*, & qu'on appelle aujourd'hui *les Seches de Barbarie*. (*D. J.*)

SOLOGNE, (*Géog. mod.*) en latin *Secalonia* ou *Segalonia*; pays de France compris dans le gouvernement de l'Orléanois, qui eſt au midi de la Loire. On lui donne communément 25 lieues de longueur, ſur 12 de largeur. La *Sologne* eſt arroſée de pluſieurs petites rivieres, du Loiret, du Couſſon, du Beuvron & de la Sauldre. C'eſt un pays diverſifié par des bois, des rivieres, des prairies, & des terres labourables qui produiſent de fort bon ſeigle; il s'y trouve auſſi beaucoup de gibier, & le vin qu'on en retire, donne de la bonne eau-de-vie; l'air qu'on y reſpire n'eſt pas trop ſain, & les eaux qu'on y boit ſont peſantes; en échange les laines de ce pays ſont eſtimées, & ſe manufacturent en draps & en ſerges. Romorentin eſt la capitale de la *Sologne*. *Voyez* ROMORENTIN.

SOLOKAMSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, ſur la riviere d'Uſolsko. Elle a été bâtie par les Ruſſes, & elle eſt renommée par ſes chevaux & par ſes ſalines. Ses habitans ſont en partie ruſſes & en partie tartares. (*D. J.*)

SOLON, (*Géog. anc.*) ville des Allobroges, dont parle Tite-Live. Elle eſt nommée *Solonium* par Dion Caſſius. (*D. J.*)

SOLONATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie; Pline, *l. III. ch. xv.* les met dans la huitieme région, & le p. Hardouin croit que leur ville eſt aujourd'hui *Citta del Sole*. On trouve dans Gruter une inſcription ancienne, avec ces mots: *Curatori Solonatium.* (*D. J.*)

SOLONIUS AGER, (*Géog. anc.*) champ ou campagne d'Italie, dans le Latium. Tite-Live, *liv. VIII. ch. xij.* dit que les Antiates y avoient fait des incurſions; ce qui donna occaſion aux Romains de prendre les armes contr'eux. Il eſt auſſi parlé de ce champ dans Cicéron. Divinat. *liv. I.* & *II.* & *ad Attit. l. II. épit. iij.* & dans Plutarque, *in Mario.*

Ce champ *Solonius*, dit Cluvier, étoit entre les ſources du *Numicius* & du *Juturna*, & entre les villes *Sabellum* & *Patrica*, où ſont aujourd'hui les lieux

S. Abrocolo, *Torre maggiori*, *Carqueto*. On ignore, ajoute Cluvier, l'origine de ce mot *Solonius*; on doit néanmoins conjecturer que c'eſt un dérivé, puiſque la maiſon de campage de C. Marius, & celle de Cicéron, ſont auſſi appellées *Villæ Solonium*. (*D. J.*)

SOLOON, *ontis*, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure, dans la Bithynie: Plutarque en parle dans la vie de Théſée. Un certain Menecrates, dit-il, a écrit dans une hiſtoire qu'il a faite de la ville de Nicée en Bithynie, que Théſée emmenant avec lui Antiope, ſéjourna quelque-tems dans ce lieu-là; parmi ceux qui l'accompagnoient, il y avoit trois jeunes athéniens qui étoient freres, Ennée, Thoas & Soloon; le dernier étant devenu amoureux d'Antiope, découvrit ſon ſecret à un de ſes freres, qui alla ſans différer parler de ſa paſſion à cette reine; elle rejetta fort loin ſes propoſitions, & du reſte, elle prit la choſe avec beaucoup de douceur & de ſageſſe, car elle ne fit aucun éclat, & n'en découvrit rien à Théſée; *Soloon* au deſeſpoir ſe jetta dans un fleuve où il ſe noya; Théſée averti de cette avanture, en fut très-faché; & la douleur qu'il en eut, le fit reſſouvenir d'un oracle que la prêtreſſe d'Apollon lui avoit rendu autrefois à Delphes, par lequel elle lui ordonnoit que, quand il ſe trouveroit en terre étrangere, il bâtît une ville dans le lieu où il ſeroit le plus triſte, & qu'il en donnât le gouvernement à quelques-uns de ceux qu'il auroit à ſa ſuite; Théſée bâtit donc là une ville, qu'il nomma *Pythiopolis*, donna au fleuve qui coule tout auprès, le nom de *Soloon*, en mémoire du jeune homme qui s'y étoit noyé, & laiſſa dans la place ſes deux freres pour gouverneurs. (*D. J.*)

SOLOR, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, au midi de celles des Célebes. Les Hollandois l'enleverent aux Portugais en 1613. Ils en tirent du bois de Santal, & des vivres pour les Moluques. Cette île a un roi particulier. Elle eſt ſituée à l'occident & à deux lieues de celle de Timor. *Long.* 140. *latit.* méridionale 8.

SOLORIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. j.* la compte au nombre de celles qui ſéparoient l'Eſpagne tarragonnoiſe de la Bétique, & de la Luſitanie. Iſidore, *liv. XIV. orig. c. viij.* qui en fait la plus haute montagne de l'Eſpagne, l'appelle *Solurius mons*. C'eſt aujourd'hui, ſelon le pere Hardouin, *Sierre de los Vertientes*. (*D. J.*)

SOLOS, ſ. m. (*Gymnaſt.*) σόλος, eſpece de palet avec lequel les anciens s'exerçoient; il ne différoit du diſque que par ſa figure ſphérique. Potter, *archæol. græc. tom. I. p.* 443.

SOLSONA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, à deux lieues au nord de Cardona, près du Cardonero, ſur une hauteur. Elle a un évêché ſuffragant de Tarragone, fondé par Philippe II. avec 4000 ducats de revenus. Les uns veulent que cette ville ſoit l'ancienne Ceresſus, & d'autres l'ancienne Calça. *Long.* 19. 14. *latit.* 41. 52. (*D. J.*)

SOLSTICE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le tems où le ſoleil eſt dans un des points ſolſtitiaux, c'eſt-à-dire, où il eſt à la plus grande diſtance de l'équateur, qui eſt d'environ 23 degrés $\frac{1}{2}$; on l'appelle ainſi *quaſi à ſole ſtante*, parce que le ſoleil quand il eſt proche du *ſolſtice*, paroît durant quelques jours avoir à-peu-près la même hauteur méridienne; & que les jours avant & après le *ſolſtice*, ſont ſenſiblement de la même grandeur, comme ſi le ſoleil reſtoit (*ſtaret*) dans le même parallele à l'équateur. Cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le ſoleil décrit alors pendant quelques jours, eſt preſque parallele à l'équateur. C'eſt de quoi on ſe convaincra facilement en jettant les yeux ſur un globe.

Il y a deux *ſolſtices* chaque année, le *ſolſtice* d'été & le *ſolſtice* d'hiver.

Le *ſolſtice* d'été arrive quand le ſoleil eſt dans le tropique du cancer, ce qui tombe au 21 Juin, auquel tems les jours ſont les plus longs de l'année.

Le *ſolſtice* d'hiver arrive quand le ſoleil entre dans le premier degré du capricorne, ce qui arrive vers le 21 de Décembre, quand il commence à revenir vers nous, & que les jours ſont les plus courts.

Ceci doit être entendu ſeulement pour notre hémiſphere ſeptentrional, car pour l'hémiſphere méridional, l'entrée du ſoleil dans le capricorne fait le *ſolſtice* d'été, & ſon entrée dans le cancer fait le *ſolſtice* d'hiver.

Les points des *ſolſtices* ſont les points de l'écliptique vers leſquels le ſoleil monte ou deſcend en s'éloignant de l'équateur, mais au-delà deſquels il ne va point. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

Le premier point qui eſt dans le commencement du premier degré du cancer eſt appellé le *point d'été*, & l'autre qui eſt dans le commencement du premier point du capricorne, le *point d'hiver*. Les points des *ſolſtices* ſont diamétralement oppoſés l'un à l'autre.

Colure des *ſolſtices*, eſt celui qui paſſe par les points des *ſolſtices*. *Voyez* COLURE.

Les points des *ſolſtices* retrogradent ainſi que les point des équinoxes. Car les points des *ſolſtices* ſont toujours à 90 degrés des points des équateurs. *Voyez* PRÉCESSION. (*O*)

SOLTA, (*Géogr. mod.*) île du golphe de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, entre la ville de Tran & l'île de Lézina, près de Spalatro. Cette île étoit nommée par les anciens, *Olynta*, *Soloentia* & *Bolentia*. Elle appartient à préſent aux Vénitiens, & on lui donne trente milles de tour, mais elle eſt preſque deſerte à cauſe de ſa ſtérilité. (*D. J.*)

SOLTAN *ou* AL-SOLTAN, (*Hiſt. des Arabes.*) premiere dignité chez les Arabes. Les hiſtoriens orientaux nous apprennent que Mahmud Gazni, fils de Sabektekin, fut le premier à qui Khalef, fils d'Ahmed, gouverneur du Ségiſtan, donna ce titre. Ce fut alors qu'on le ſubſtitua au titre d'*émir*, qui juſques-là avoit été conſtamment en uſage.

Le mot de *ſoltan* eſt commun à la langue chaldaïque, ſyriaque & arabe, & ſignifie *roi*, *prince*, *ſeigneur*, *empereur*. Les princes des Dynaſties, qui ont procédé celle des Gaznévides, comme des Thahériens, des Soffariens, des Samanides, des Deylamites, ne portoient que le titre d'*émir*; mais les Gaznevides, les Khowaraſmiens, les Selgiucides, & les princes mahométans qui ſont venus depuis, ont généralement porté le titre de *ſoltan* ou *ſultan*. Aujourd'hui encore c'eſt celui que prennent pluſieurs princes mahométans d'Aſie & d'Afrique; auſſi bien que le grand-ſeigneur. *Voyez* SULTAN. (*D. J.*)

SOLTHOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Danemarck, au milieu du Sund, à la hauteur des villes de Coppenhague, & de Malmoé.

SOLTWEDEL, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire la *vallée du Soleil*; petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, ſur la riviere d'Ietze. On prétend que Charlemagne fit bâtir cette ville des ruines d'un ancien lieu qu'on appelloit *Heliopolis*, & qu'il fit abattre la ſtatue du Soleil qu'on y adoroit. *Long.* 29. 22. *latit.* 53. 6. (*D. J.*)

SOLVABILITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt la puiſſance où quelqu'un eſt de payer & acquitter ce qu'il doit, c'eſt-à-dire, lorſqu'il a aſſez de biens pour le faire. *Voyez* SOLVABLE & INSOLVABILITÉ. (*A*)

SOLVABLE, adj. (*Juriſprud.*) à *ſolvendo*, eſt celui qui eſt en état de payer, qui a de quoi répondre d'une dette. Un gardien *ſolvable* eſt celui qui a de quoi répondre des meubles laiſſés à ſa garde. Ce terme eſt oppoſé à celui d'*inſolvable*. *Voyez* SOLVABILITÉ. (*A*)

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut ſe réſoudre.

La queſtion que vous me propoſez eſt difficile ; mais je la crois *ſoluble*.

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut ſe diſſoudre. Cette ſubſtance eſt *ſoluble* dans l'eau ; cette autre ne l'eſt que dans l'eſprit-de-vin.

SOLVENSE OPPIDUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, Pline, *l. III. c. xxiv.* la ſurnomme *Flavium*, ce qui fait voir qu'elle étoit colonie romaine. Gruter rapporte une ancienne inſcription trouvée à Hermanſtad, & ſur laquelle on lit ces mots, *Pl. Solva.* On croit que c'eſt à préſent Solfedt dans la Carinthie. J'ai vu, dit Ortelius, *Theſ.* entre S. Weit & Clagenfurt, deux petites villes de la Carinthie, ſituées dans l'étendue de l'ancien Norique, une campagne ſpacieuſe, couverte de ruines, & où l'on trouve d'anciens fragmens de marbre, des médailles & d'autres monumens d'antiquité. Les habitans du pays appellent ce lieu *Solvelde*, comme qui diroit *le champ de ſol.* Ce pourroit être la ville *Solva*, dont fait mention la notice des dignités de l'empire. Edouard Brown, dans ſon *voyage de Vienne*, *p. 174.* eſt de ce ſentiment.

Les Romains y envoyerent autrefois une colonie ſous le nom de *colonia Solvenſis.* On croit que *Solvenſe-oppidum* eſt aujourd'hui *Solfeld* ou *Solveld*, bourgade de la baſſe Carinthie, entre S. Weit & Clagenfurt. (*D. J.*)

SOLUS, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſelon Pline, *l. III. c. viij.* Les habitans de ce lieu ſont appellés *Solunti* par Ciceron, & la ville ſe nomme encore *Solunto* ou *Solanto.* Solus eſt encore le nom d'un promontoire de la Lybie, ſur la côte de la mer Atlantique, ſelon les périples d'Hannon & de Scylax. Il y avoit au ſommet de ce promontoire tout couvert d'arbres un temple dédié à la Vengeance & à Neptune. (*D. J.*)

SOLUTION, ſ. f. *en Mathématique*, eſt la réponſe à une queſtion, ou la réſolution de quelque problème propoſé. *Voyez* RÉSOLUTION, PROBLÈME, *&c.*

SOLUTION, ſ. f. *en Phyſique*, eſt la réduction d'un corps ſolide & ferme à un état fluide, par le moyen de quelque menſtrue. *Voyez* MENSTRUE.

On confond quelquefois la *ſolution* avec ce que nous appellons autrement *diſſolution* ; cependant ce n'eſt pas la même choſe, du-moins à tous égards. *Voyez* DISSOLUTION.

Solution de continuité ſe dit de l'état d'un corps dont les parties ne ſont plus continues, & ſont ſéparées les unes des autres ; par exemple, ſi on fait un trou au milieu d'une table, on dit alors qu'il y a *ſolution* de continuité dans les parties de cette table. (*O*)

SOLUTION DE CONTINUITÉ eſt un terme dont ſe ſervent les Chirurgiens, pour exprimer un dérangement qui arrive dans les parties du corps, par lequel leur cohéſion naturelle eſt détruite, comme par une bleſſure ou autre cauſe. *Voyez* CONTINUITÉ.

La *ſolution de continuité* eſt une diviſion, déſunion ou ſéparation des parties continues, c'eſt-à-dire des parties ſolides du corps. On lui donne un nom particulier, ſuivant la nature de la partie, la différence de la cauſe ou la maniere de l'application, comme plaie, rupture, fracture, piquure, ouverture, contuſion, ulcere, corroſion, dilacération, exfoliation, carie, *&c. Voyez* BLESSURE, RUPTURE, FRACTURE, *&c.* (*Y*)

SOLUTION, (*Chimie.*) la *ſolution* des corps en général eſt ou radicale ou ſuperficielle. Nous diſons qu'elle eſt radicale lorſque la compoſition du corps diſſous eſt entierement détruite, & qu'il eſt par conſéquent décompoſé dans ſes élémens, & en parties totalement diſſimilaires. Nous diſons au contraire qu'elle eſt ſuperficielle, lorſque les molécules qui compoſent ce corps ſont ſimplement ſéparées, & que ce corps eſt conſéquemment diviſé en parties ſimilaires & très-fines.

Nous avons différentes obſervations à faire ſur la *ſolution*, les corps à diſſoudre, les menſtrues ou les diſſolvans, & les différens moyens dont on ſe ſert pour les diſſolutions ; tous les corps ſolides, les aggrégats, les mixtes, les compoſés & les décompoſés, quelques liquides & demi-liquides, par exemple, les huiles, les baumes liquides naturels, *&c.* ſont des corps que l'on diſſout. On diviſe les menſtrues en général, en aqueux, ſalins acides, ſalins alkalis fixes & volatils, inflammables, ſpiritueux & huileux, & en mixtes, par exemple, en aqueux-inflammables, acides-inflammables, ſalés-inflammables & ſalés-aqueux. Quelques-uns joignent à ces menſtrues généraux un menſtrue univerſel ; cependant on doit le mettre, comme j'en ai averti ci-devant, au nombre des êtres imaginaires.

Les menſtrues aqueux, tels que ſont l'eau ſimple de fontaine & de riviere, l'eau de pluie & la roſée, les eaux pures diſtillées, & différens phlegmes, diſſolvent les ſels ſur-tout, les mucilages, les gélées & les concrétions gommeuſes. Les menſtrues ſalins acides, par exemple, l'huile & l'eſprit de vitriol, l'eſprit de ſel, de nitre, de vinaigre, de ſucre, de miel, le vinaigre ſimple & diſtillé, *&c.* ſont propres à diſſoudre les corps terreux, pierreux, métalliques & demi-métalliques ; les ſalins alkalis au contraire, comme le ſel de tartre, les cendres gravelées, le nitre fixé, l'alkaheſt de Glaubert, l'huile de tartre par défaillance, l'eſprit aqueux de ſel ammoniac, *&c.* peuvent diſſoudre les corps ſulphureux, huileux, onctueux, gras, *&c.* & enfin les inflammables ſpiritueux, comme l'eſprit-de-vin le mieux rectifié, & les autres eſprits de cette nature briſent les ſoufres minéraux, néanmoins un peu contraints par les alkalis ſalins, de même que les concrets bitumineux, camphrés & réſineux, les huiles éthérées, *&c.* & chargent leurs pores des molécules diviſées de ces corps. Pour ce qui eſt des mixtes & des menſtrues compoſés, tels que le vin, l'eſprit-de-vin alkaliſé, la liqueur aqueuſe & vineuſe de la terre foliée de tartre, l'eſprit vineux de ſel ammoniac, *&c.* il eſt facile de connoître & de déterminer la faculté qu'ils ont de diſſoudre par celle de leurs ſimples menſtrues, & par la raiſon ſinguliere de leur mixtion & de leur compoſition.

Les moyens dont on ſe ſert avant la diſſolution, ou pendant qu'elle ſe fait, ſe réduiſent à la trituration, à la commixtion, à la diſſection, à la fuſion, la digeſtion, la coction, la diſtillation, la cohobation, *&c.*

On doit rapporter l'extraction à la *ſolution*, comme en étant une eſpece la plus uſitée. En effet on en fait uſage toutes les fois qu'il eſt queſtion de diſſoudre telle ou telle ſubſtance active dans les corps compoſés, & de la ſéparer des autres parties. On prépare par le moyen de la *ſolution* & de l'extraction non-ſeulement différentes teintures, les eſſences, les élixirs, les baumes liquides, les infuſions, les extraits, les mucilages & les gelées ; mais fort ſouvent on fait paſſer ces corps par la diſſolution pour les faire enſuite paſſer par des précipitations, des calcinations, & d'autres opérations. Boerhaave, *Chimie.* (*D. J.*)

SOLUTION, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois *payement*, quelquefois il ſe prend pour *déciſion*, comme quand on dit la *ſolution* d'une queſtion ; quelquefois enfin il ſignifie *ceſſation* de quelque choſe, comme dans les procès-verbaux des chirurgiens, lorſqu'en parlant d'une plaie ils diſent qu'il y a *ſolution* de continuité, pour exprimer que les chairs ſont ouvertes & ſéparées. (*A*)

SOLWAY, (*Géogr. mod.*) en latin *Itunæ*, *Æſtuarium*, golfe de la grande Bretagne, ſur la côte occidentale de l'Ecoſſe, vers les confins de l'Angleterre. Ce golfe eſt fort couvert de bancs de ſable, & ſert de

de séparation entre la grande Bretagne & l'Ecosse.

Sur la pointe de terre qui est à l'issue du golfe, on voit une petite place nommée *Bulnesse ;* ce n'est aujourd'hui qu'un village ; autrefois c'étoit une ville que les Romains appelloient *Blatum-Bulgium*, peut-être du mot gaulois *bulch*, qui signifie *séparation*, parce qu'alors ce lieu étoit la tête d'une muraille que les Romains élevèrent le long du rivage, jusque près de Carlisle ; lorsque la mer est basse, on en voit encore quelques ruines. Il y avoit aussi dans cet endroit un port que la mer a insensiblement comblé par le sable qu'elle y a jetté. (*D. J.*)

SOLYMES, LES, *Solymi*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Asie mineure dans la Lycie, selon Hérodote, qui veut que les Miliens ayent été autrefois appellés *Solymi ;* mais Strabon place les *Solymes* dans la Pisidie. De son tems on voyoit encore près de Termesse dans la vallée de Bellérophon qui avoit dompté les *Solymes*, le tombeau de son fils Isandre, tué dans le combat. Pline, *l. V. c. xxx.* dit qu'Eratosthene comptoit les *Solymes* au nombre des peuples de l'Asie qui se trouvoient éteints. Il y avoit une colline de l'Asie mineure dans la Pisidie, au-dessus du promontoire Termessien, qui portoit le nom de Solyme, *Solymus collis*. Hésychius nomme aussi *Solymi* des peuples de la Scythie. (*D. J.*)

SOMACHE, *voyez* SAUMACHE & SAUMATRE.

SOMASCO, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg d'Italie, sur les frontieres du Milanez & du Bergamasque, au diocèse de Milan. Ce bourg a donné l'origine & le nom à la congrégation des clercs réguliers qu'on appelle *somasques*. Cette congrégation commença en 1528, & ses clercs furent mis en 1568 au nombre des clercs religieux sous la regle de S. Augustin. Ils fleurissent en Italie. (*D. J.*)

SOMASQUE, s. m. (*Gram. & Hist. eccléf.*) religieux de la congrégation de S. Mayeul ; ils sont sous la regle de S. Augustin. Ils ont été appellés *somasques* du lieu de leur chef-d'ordre *Somaque*, ville située entre Milan & Bergame.

SOMBRE, adj. (*Gram.*) qui n'est pas assez éclairé de la lumiere du jour, & où l'on a peine à discerner les objets. On dit un lieu *sombre*, un tems *sombre* ; & au figuré, une humeur *sombre*, un homme *sombre*, un air *sombre*.

SOMBRER SOUS VOILES, (*Marine.*) on se sert de cette expression, lorsqu'un vaisseau étant sous voiles, est renversé par quelque grand coup de vent, qui le fait périr & couler bas.

SOMBRÉRAS, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, au nombre de trois, sur la côte de Guinée, au sud de la baie de Ste Anne ; elles produisent du vin, de l'huile, du coton, du bois rouge pour la teinture, & des cannes de sucre. (*D. J.*)

SOMBRÉRO, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) petite île qu'on range au nombre des Vierges à l'orient de S. Jean de Portorico. Cette île, quoique sous la domination des Espagnols, n'est fréquentée que par des pêcheurs ; elle est ronde, plate sur ses bords, & relevée dans son milieu par une montagne ronde ; la ressemblance qu'elle a avec un chapeau dont les bords sont rabattus lui a fait donner le nom de *Sombréro*, qui en espagnol signifie *chapeau*.

SOMBRIÉRO, LE MONT, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique dans la basse Ethiopie, au pays de Benguela, & au couchant de la baie de ce nom. Elle est plate, & nommée par cette raison *Klap-mats* par les Hollandois, parce qu'à la voir de loin, elle imite en figure un bonnet de prêtre à trois angles. (*D. J.*)

SOME, s. f. (*Marine chinoise.*) vaisseau dont les Chinois se servent pour naviguer sur mer, & qu'ils nomment *tchouen*. Les Portugais ont appellé ces sortes de vaisseaux *soma*, sans qu'on sache la raison de cette dénomination.

Les *somes* (car nous avons francisé le mot portugais), ne peuvent point se comparer à nos vaisseaux européens, ni pour l'art de leur construction, ni pour leur grandeur, puisqu'ils ne portent guere au-delà de deux cens cinquante tonneaux, & s'il est vrai que la connoissance de la navigation soit fort ancienne chez les Chinois, il est certain qu'ils ne l'ont pas plus perfectionnée que leurs autres sciences.

Leurs *tchouen* ou *somes* ne sont à proprement parler que des barques plattes à deux mâts : ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur ; la proue coupée & sans éperon, est relevée en haut de deux especes d'ailerons en forme de corne, qui font une figure assez bizarre ; la poupe est ouverte en-dehors, par le milieu, afin que le gouvernail y soit à couvert des coups de mer ; ce gouvernail qui est large de 5 à 6 piés, peut s'élever & s'abaisser par le moyen d'un cable qui le soutient sur la poupe.

Ces vaisseaux n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mâts de hune ; toute leur mâture consiste dans le grand mât & le mât de misaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'est pas d'un grand secours ; le grand mât est placé assez près du mât de misaine, qui est fort sur l'avant ; la proportion de l'une à l'autre, est communément comme 2 à 3. & celle du grand mât au vaisseau, ne va jamais au-dessous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du vaisseau.

Leurs voiles sont faites de natte de bambou ou d'une espece de cannes communes à la Chine, lesquelles se divisent par feuilles en forme de tablettes, arrêtée dans chaque jointure, par des perches qui sont aussi de bambou ; en-haut & en-bas sont deux pieces de bois : celle d'en-haut sert de vergue : celle d'en-bas, faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, sur cinq à six pouces d'épaisseur, retient la voile lorsqu'on veut la hisser, ou qu'on veut la ramasser.

Ces sortes de bâtimens ne sont nullement bons voiliers, ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres, ce qui vient de la roideur de leurs voiles, qui ne cedent point au vent ; mais aussi comme la construction n'en est pas avantageuse, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont sur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *somes* & autres vaisseaux avec du goudron comme on fait en Europe ; leur calfas est fait d'une espece de gomme particuliere, & il est si bon qu'un seul puits ou deux, à fonds de cale du vaisseau, suffit pour le tenir sec. Jusqu'ici ils n'ont eu aucune connoissance de la pompe.

Leurs ancres ne sont point de fer comme les nôtres ; elles sont d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent pour cela *tie mou*, c'est-à-dire *bois de fer*. Ils prétendent mal-à-propos que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, disent-ils, celles-ci sont sujettes à se fausser, ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient : cependant, pour l'ordinaire, elles sont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont sur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre ; ce sont les seuls timonniers qui conduisent la *some*, & qui commandent la manœuvre. Il faut avouer néanmoins qu'ils sont assez bons pilotes côtiers, mais mauvais pilotes en haute mer ; ils mettent le cap sur le rumb qu'ils croient devoir faire, & sans s'embarrasser des élans du vaisseau, ils courent ainsi comme ils le jugent à propos. *Voyez* de plus grands détails dans l'*histoire de la Chine*, du pere du Halde. (*D. J.*)

SOMEN, (*Géogr. mod.*) lac de Suede, dans la Gothie. Il se décharge dans le fleuve Motala, à l'occident de Lindkoping. (*D. J.*)

SOMERTON, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire ville d'été, *Sommer's-town* ; ce n'est cependant qu'un bourg

à marché d'Angleterre, dans le Sommerset-shire, à la droite de l'Ivell, à quelques milles au-dessus de l'endroit où cette petite riviere se jette dans le Parret, & qu'on nomme *Ivel-mouth*; mais *Sommerton* étoit anciennement une ville importante, qui a donné son nom à la province; aussi les rois de Westsex y avoient établi leur résidence. Il n'est à présent considérable que par la grande foire des bœufs qui s'y tient, depuis le dimanche des rameaux, jusqu'au premier de Juin. (*D. J.*)

SOMMA, (*Géogr. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, au sommet du mont Vésuve, qui en prend le nom de *monte-di-Somma*, quoique certains auteurs veuillent que le nom de *Somma* ait été donné au mont Vésuve, à cause de l'excellence des fruits & des vins qu'il produit, ou à cause de sa hauteur. (*D. J.*)

SOMMAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme qui se trouve dans quelques coutumes, & qui signifie le service de cheval à somme, qui est dû au seigneur foncier. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, *ch. xxxiv.* Ferrier, *l. V. ch. ij.* la coutûme de Lorraine, *tit. 8. art. 3.* (*A*)

SOMMAIL, s. m. (*Marine.*) c'est une basse. *Voyez* BASSE.

SOMMAIRE, s. m. (*Littérat.*) abregé qui contient en peu de mots la somme ou substance d'un chapitre, d'un traité, d'un ouvrage, *&c. Voyez* ABREGÉ.

Le *sommaire* qu'on met à la tête d'un livre, d'un chapitre, d'une loi, *&c.* est utile au lecteur, pour lui donner une idée générale, & lui faciliter l'intelligence de ce dont il s'agit. Les *sommaires* sont surtout nécessaires dans les histoires, pour présenter sous un coup d'œil abregé, & indiquer les principaux événemens. *Voyez* ARGUMENT.

Il y a cette différence entre un *sommaire* & une récapitulation, que celle-ci est à la suite, ou à la fin des matieres, & que le *sommaire* doit les préceder.

SOMMAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est bref, & dont l'expédition est prompte.

Les matieres *sommaires* sont celles dont l'objet est léger, & dont l'instruction est *sommaire*, c'est-à-dire, simple & prompte. *Voyez* MATIERES SOMMAIRES. (*A*)

SOMMAIRE, *imprimer en*, (*Imprimerie.*) imprimer en *sommaire* est lorsqu'un titre un peu long, est disposé de façon que la premiere ligne avance de deux ou trois lettres, tandis que les suivantes sont en retraite, & ont chacune un quadratin au commencement. Ce mot se dit par opposition à *cul-de-lampe*, dont les lignes vont en diminuant de part & d'autre. (*D. J.*)

SOMMATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est un acte par lequel on interpelle quelqu'un de dire ou faire quelque chose.

Les huissiers font des *sommations* de payer, de remettre des pieces, *&c.*

Les procureurs font des *sommations* de donner copie de pieces, de fournir de défenses, de satisfaire à un réglement, de venir plaider, *&c.*

SOMMATION RESPECTUEUSE est un acte fait par deux notaires, ou par un notaire en présence de deux témoins, par lequel, au nom d'un enfant, ils requierent ses pere & mere, ou l'un d'eux, de consentir au mariage de cet enfant.

On appelle ces sortes de *sommations*, *respectueuses*, parce qu'elles doivent être faites avec décence, & sans appareil de justice; c'est pourquoi l'on y emploie le ministere des notaires, & non celui des huissiers.

Ces *sommations* ne peuvent être faites qu'en vertu d'une permission du juge, laquelle s'accorde sur requête, l'objet de ces *sommations* de la part de l'enfant, est de se mettre à couvert de l'exhérédation que ses pere & mere pourroient prononcer contre lui, s'il se marioit sans leur consentement.

Mais pour que ces *sommations* produisent cet effet, il faut que l'enfant soit en âge de les faire, & qu'il ait trente ans, si c'est un garçon, ou vingt-cinq ans, si c'est une fille.

L'enfant qui consent de courir les risques de l'exhérédation, peut se marier à 25 ans, sans requérir le consentement de ses pere & mere. *Voyez* l'arrêt de réglement, du 27 Juillet 1692, au *journal des audiences.* (*A*)

SOMMATION, *en guerre*, *sommer une place*, c'est envoyer un tambour, ou un trompette ordonner au gouverneur de se rendre; sinon lui protester qu'on donnera l'assaut, & qu'on mettra tout à feu & à sang.

SOMME, SOMMEIL, (*Gram. & Synonym.*) il y a quelquefois de la différence entre ces deux mots. *Somme* signifie toujours le dormir, ou l'espace du tems qu'on dort. *Sommeil* se prend quelquefois pour l'envie de dormir: on est pressé du *sommeil* en été, après le repas; on dort d'un profond *somme* après une grande fatigue.

C'est-là que le prélat muni d'un déjeuner,
Dormant d'un léger somme, *attendoit le dîner.*
Boileau.

Sommeil a beaucoup plus d'usage & d'étendue que *somme.* On dit poétiquement de la mort, que c'est un *sommeil* de fer, parce que le *sommeil* est l'image de la mort. Ce mot signifie au figuré, l'*indolence* & l'*insensibilité*; l'oubli de la religion & de la vertu, est un *sommeil* funeste. (*D. J.*)

SOMME *la*, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Somona*; riviere de France en Picardie, qu'elle traverse presque toute d'orient en occident, où elle prend sa source, au lieu nommé *Fonsomme*, & après avoir arrosé plusieurs villes, elle va se jetter dans la Manche, entre le Crotoi & S. Valery. (*D. J.*)

SOMME, s. f. *en Mathématique*, signifie la quantité qui résulte de l'addition de deux ou plusieurs grandeurs, nombres, ou quantités jointes ensemble. *Voy.* ADDITION.

On l'appelle quelquefois *total*, & en algebre on l'exprime quelquefois par la lettre *s*, qui signifie *somme.*

La *somme* d'une équation est l'assemblage de tous les termes d'une équation; lorsque le nombre absolu, ou terme tout connu, étant transporté d'un côté à l'autre avec un signe contraire, le tout devient égal à zéro; en sorte que zéro est un des membres de l'équation, comme dans cet exemple, $x^2 + 5x - 3 = 0$. Descartes appelle $x^2 + 5x - 3$, la *somme* de l'équation proposée, & c'est sous cette forme que l'on considere ordinairement les équations. *Voyez* EQUATION. (*O*)

SOMME, s. f. (*Comm. d'argent.*) ce mot se dit d'une certaine quantité, par exemple de livres, sols, & deniers, que l'on reçoit, & dont on fait payement; sur les livres & dans les comptes des marchands, les *sommes* se tirent en lignes, sur la marge à droite, en chiffre commun, en arabe; on appelle *somme* totale, celle qui provient de l'addition de plusieurs petites *sommes.* Irson. (*D. J.*)

SOMME, s. f. (*Clouterie.*) ce terme, dans le négoce de la clouterie, exprime en un seul mot, une certaine quantité de milliers de clous; toute la broquette, à la reserve de la grosse broquette estampée, ou à tête emboutie, & toutes les autres sortes de clous, qui sont du nombre de ceux qu'on appelle *clous légers*, même quantité de clous, dit *clous-au-poids*, se vendent à la *somme* quand on les vend en gros; la *somme* est de douze milliers de compte; les bro-

quettes eſtampées, de tous les grands clous, ſe vendent au compte. *Savari.* (*D. J.*)

SOMME HAUTE, (*Comm. maritime.*) en matiere de commerce de mer, on appelle *ſomme haute*, la dépenſe qui ne concerne ni le corps du navire, ni les victuailles, ni les loyers des hommes; mais ce qui s'emploie au nom de tous les intéreſſés, pour l'avantage du deſſein qu'on a entrepris. Les marchands en fourniſſent ordinairement les deux tiers, & l'autre tiers ſe paye par le maître du navire. *Dict. du comm.* (*D. J.*)

SOMME, (*Maréchal.*) fardeau qu'on met ſur un cheval, & qui eſt auſſi peſant qu'il peut le porter. *Cheval de ſomme* eſt celui qui eſt deſtiné à porter la *ſomme.*

SOMME DE VERRE, (*Verrerie*) une *ſomme de verre*, eſt un pannier de verre propre aux vitriers, qui renferme vingt-quatre plats, ou pieces de verre rondes, d'environ deux piés de diametre, qui font la charge du crocheteur; on peut tirer d'une *ſomme de verre*, 90 ou 95 piés quarrés de vitrage. (*D. J.*)

SOMMÉ, adj. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit de cette ramure du cerf dont on charge les écus, où l'on met quelquefois des corps ſans nombre, & où quelquefois on les compte. On dit auſſi *ſommé* de tout ce qui eſt au ſommet de quelque choſe, comme une petite tour au ſommet d'une groſſe; ce qu'on appelle autrement *donjonné*. N. porte de ſable à une tour d'or *ſommée* de trois flammes de gueules, ou *ſommées* d'une étoile, d'une hache, *&c.* cependant on dit plus communément *ſurmonté. Moneſtier.* (*D. J.*)

SOMMÉES, ſ. f. pl. *terme de Fauconnerie*, ſe dit des pennes du faucon qui ont entierement pris leur croît; on dit les pennes de cet oiſeau ſont toutes *ſommées.*

SOMMEIL, ſ. m. (*Phyſiolog.*) état d'inaction ou de détenſion des organes des ſens extérieurs, & des mouvemens volontaires; cet état eſt néceſſaire à l'homme pour ſoutenir, réparer, & remonter ſa machine.

Du Dieu qui nous créa la clémence infinie,
Pour adoucir les maux de cette courte vie,
A placé parmi nous deux êtres bienfaiſans,
De la terre à jamais aimables habitans,
Soutiens dans les travaux, tréſors dans l'indigence,
L'un eſt le doux ſommeil, *& l'autre eſt l'eſpérance,*
L'un quand l'homme accablé ſent de ſon foible corps
Les organes vaincus, ſans force & ſans reſſorts,
Vient par un calme heureux ſecourir la nature,
Et lui porter l'oubli des peines qu'elle endure.

Henriade, chant 7.

Tels ſont les effets ſalutaires du *ſommeil!* Mais la cauſe qui le fait naître & diſparoître au bout d'un certain nombre d'heures, eſt ſi difficile à trouver, qu'il faut s'en tenir à de ſimples coujectures, entre leſquelles voici peut-être les plus vraiſſemblables.

Pour que notre corps puiſſe ſe mouvoir avec facilité, il faut qu'il y ait du ſuc nerveux qui puiſſe être envoyé dans les nerfs, & qu'il n'y ait pas d'obſtacle qui l'arrête dans ſon cours. Si ces deux conditions viennent à manquer, on ſe trouve dans l'inaction.

Quand nous agiſſons, le ſuc nerveux ſe diſſipe peu-à-peu; enſorte qu'après de longs travaux, il ne ſe trouve plus d'eſprits en aſſez grande quantité pour mouvoir notre corps: mais afin que les liqueurs coulent dans nos organes avec facilité, les fibres de nos vaiſſeaux doivent avoir une certaine tenſion; ſi elles n'étoient pas tendues, elles ne ſauroient pouſſer les fluides: or par le travail les fibres perdent leur tenſion, parce que le ſuc qui les rempliſſoit, & qui les tendoit en les rempliſſant, s'évapore continuellement; ces fibres n'étant plus tendues, tombent les unes ſur les autres, & de-là, il ſuit que celles du cerveau qui ſont les plus molles doivent plus facilement s'affaiſſer. Quand la maſſe du cerveau ſera ainſi affaiſſée, le ſuc nerveux ne paſſera plus dans les nerfs comme auparavant; enſorte qu'alors ſuccédera la langueur qui nous obligera de nous repoſer; c'eſt ce qu'on peut prouver, par le *ſommeil* qui arrive quand on lie une des carotides, ou quand on a perdu une quantité extraordinaire de ſang, ou quand les ſucs qui rempliſſent les vaiſſeaux ont été épuiſés dans les maladies.

Les nerfs éprouvent encore une autre compreſſion, quand nous veillons long-tems; la tranſpiration enleve continuellement la partie la plus fluide du ſang, ce qu'il y a de plus groſſier reſte dans les vaiſſeaux. De plus, par le travail, & même par l'action ſeule du cœur, le ſang s'accumule dans les extrémités des arteres qui ſe trouvent au cerveau; ces arteres doivent donc s'engorger, & leur engorgement doit comprimer l'origine des nerfs; cette compreſſion produit néceſſairement un engourdiſſement dans tout le corps, puiſqu'il eſt un obſtacle au cours du ſuc nerveux. On voit l'effet de cette compreſſion dans les plénitudes de ſang, dans l'uſage immodéré des eſprits fermentés, qui par leur raréfaction cauſent une grande preſſion dans le cerveau, & par conſéquent jettent dans le *ſommeil*; mais on a vu un effet bien plus ſenſible de cette compreſſion; une femme dont le crâne étoit ouvert, s'endormoit dès qu'on lui preſſoit le cerveau, & tomboit, pour ainſi dire, en apoplexie par une compreſſion plus forte: nous pouvons donc penſer que la compreſſion eſt une des cauſes du *ſommeil.*

Lorſque nous avons été fatigués par le travail, ou que nous avons veillé long-tems, le ſuc nerveux ſe trouve diſſipé, les vaiſſeaux gonflés dans la tête, compriment l'origine des nerfs, mais en certains cas, le cerveau ayant perdu ſa tenſion, s'affaiſſe & forme la compreſſion; or tout cela doit produire dans les nerfs le même effet qu'une ligature, le ſentiment doit donc s'émouvoir, les mouvemens volontaires doivent devenir difficiles & ceſſer entierement. Comme le col n'eſt ſoutenu que par les muſcles extenſeurs, & qu'il faut une action pour le tenir droit, la tête doit ſe pancher par ſon poids, parce que ces muſcles n'agiſſent plus; les yeux doivent ſe fermer, car pour qu'ils ſoient ouverts, il faut que le muſcle qui leve la paupiere ſoit raccourci; durant le *ſommeil*, il ne reçoit pas aſſez de ſuc nerveux pour cela, ainſi il ſe lâche & abandonne la paupiere ſupérieure à elle-même; enfin tous les membres ſont lâches, puiſque les muſcles qui les meuvent ne reçoivent plus comme auparavant, la liqueur qui les anime; de tout cela, il ſuit auſſi que les affections de l'eſprit qui dépendent de l'activité des ſens doivent ceſſer lorſque nous dormons.

Tandis que l'action ceſſe dans les muſcles qui ſont ſujets à la volonté, le mouvement devient plus ſenſible dans le cœur & dans les organes de la reſpiration; les muſcles étant lâches dans les extrémités, ils ne pouſſent plus le ſang, leurs fibres affaiſſées n'aident ni les arteres, ni les veines; il arrive donc que le cœur trouve plus de réſiſtance: or comme le cœur ne ſauroit trouver de la réſiſtance que ſon action ne devienne plus grande, ces obſtacles qui ſe trouvent dans les extrémités font que la circulation eſt plus forte dans les viſceres, car le ſang ne pouvant pas continuer ſa route vers les extrémités, ſe jette en plus grande quantité dans les vaiſſeaux latéraux; c'eſt-à-dire dans les vaiſſeaux qui ſe répandent dans l'abdomen.

Ce ſyſtême donne au moins la cauſe de pluſieurs phénomenes très-curieux, 1°. la tranſpiration augmente dans le *ſommeil*, & les autres ſecrétions diminuent. Outre que la chaleur du lit en raréfiant la peau

peut ouvrir les tuyaux ſecrétoires, il faut obſerver que le ſang qui ſe jette en plus grande quantité dans les viſceres de l'abdomen, gonfle les arteres; ce gonflement comprime les tuyaux ſecrétoires, qui alors ne peuvent plus recevoir la liqueur qu'ils ont accoutumé de filtrer; mais les tuyaux ſecrétoires de la peau ne ſont pas comprimés de même, parce qu'ils n'appuient extérieurement que contre l'air; d'ailleurs, ils ne ſont pour la plûpart que les extrémités des arteres ou des pores; ainſi rien ne ſauroit empêcher que les liqueurs ne continuent leur chemin par ces ouvertures. Ajoutez que la chaleur eſt plus grande quand nous dormons, & que nous ſommes bien couverts: or cette chaleur produit la raréfaction, & la raréfaction eſt ſuivie d'une tranſpiration plus abondante.

2°. Les parties ſe nourriſſent mieux durant le *ſommeil*, car d'abord il ſe diſſipe moins de ſubſtance groſſiere, puiſque les muſcles ſont dans l'inaction, & de plus, ce repos qui regne dans le corps, fait que les parties qui nourriſſent pouvent ſe mieux appliquer aux parties ſolides, car elles ne trouvent pas d'obſtacles dans le mouvement que les muſcles quand ils agiſſent, impriment à ces parties que doit réparer le ſuc nourricier. Tandis que les obſtacles diminuent la force qui fait l'application du ſuc nourricier aux parties ſolides augmente, car c'eſt l'action du cœur; & par cette action plus forte du cœur, le chyle ſe change en lymphe & en ſang plus facilement: enfin les véſicules qui renfermoient la graiſſe, & qui étoient vuidées par l'action des muſcles, ſe rempliſſent peu-à-peu de nouvelle huile, & c'eſt même le principal effet du *ſommeil:* tout en un mot ſe répare à cauſe de ce mouvement doux & uniforme que nous éprouvons en dormant; au contraire, tout ſe détruit & ſe vuide dans notre corps, par les veilles.

3°. Durant le *ſommeil*, le ſuc nerveux ſe filtre peu-à-peu & coule dans ſes réſervoirs; & enfin après ſept à huit heures de repos; il s'en trouve une aſſez grande quantité pour remonter notre machine.

4°. Ce qui ſe perd par la tranſpiration qui arrive durant le *ſommeil*, c'eſt ſurtout la partie aqueuſe des alimens & de notre ſang; le mouvement modéré qui regne alors dans notre corps, ne peut détacher que peu de parties huileuſes & groſſieres, au-contraire, il attache davantage ces ſortes de parties, comme nous l'avons dit; mais dans le tems que nous veillons, l'action des muſcles fait évaporer les matieres plus épaiſſes qui ſont dans le tiſſu des parties ſolides. De-là il ſuit que quand nous dormons, nous n'avons pas beſoin de manger, comme quand nous veillons; cela paroîtra encore plus clairement, ſi l'on fait réflexion que le ſuc nerveux deſtiné aux muſcles ne ſe perd pas, puiſqu'il n'y eſt pas envoyé, & que tout ſe remplit & ſe répare. On peut donc être long-tems ſans prendre des alimens, pourvu qu'on dorme; & ſi l'on veille & que l'on agiſſe, il faudra ſouvent manger. On peut ajouter à tout cela, que le ſentiment étant émouſſé durant le *ſommeil*, les fibres de l'eſtomac ne ſont donc pas ſi ſenſibles aux impreſſions de la faim.

5°. Les fibres du cerveau des enfans ſont fort molles, elles s'affaiſſeront donc, ou elles ſe gonfleront plutôt que celles des vieillards dans leſquels elles ſe deſſéchent: de-là vient que les enfans dorment plus que les adultes & les vieillards; peut-être que le repos du fœtus dans le ſein de la mere vient de la même ſource; il y a cependant une autre cauſe dans le fœtus, c'eſt que les objets ne font impreſſion ni ſur ſes yeux, ni ſur ſes oreilles; or, dès que les ſens ſont tranquilles ou ſans action, on eſt diſpoſé au *ſommeil;* enfin le ſang eſt partagé entre le placenta & le fœtus; il y a donc moins de mouvement, & par conſéquent plus de repos: ajoutez encore que les fibres molles des enfans n'ont pas aſſez de force pour diviſer les matieres épaiſſes qui ſont dans les vaiſſeaux; il doit donc ſe former plus aiſément une plénitude dans leur cerveau, & la compreſſion cauſée par cette plénitude, produira le *ſommeil.*

6°. Si l'on dort trop long-tems, la tranſpiration s'arrête, on a la tête peſante, on eſt ſans force; la raiſon en eſt peut-être de ce que la partie aqueuſe qui ſe diſſipe preſque ſeule durant le *ſommeil*, prive le ſang de véhicule, & que les parties groſſieres doivent former des engorgemens partout: la tranſpiration doit donc ceſſer en même tems. Pour ce qui regarde la tête, les vaiſſeaux ſe gonflent toujours quand on dort, & enfin par un long *ſommeil* le gonflement devient ſi grand, que les vaiſſeaux capillaires ſont comprimés avec les veines par les groſſes arteres, le ſang ne pourra donc pas revenir avec la même facilité, & ce ſera une néceſſité qu'on ait la tête peſante; mais cette compreſſion qui empêche le ſang de revenir, arrête encore le ſuc nerveux à l'origine des nerfs, ainſi ce ſuc ne pourra pas couler dans les extrémités, & on ſe trouvera ſans force, faute du ſuc néceſſaire pour mouvoir les muſcles; enfin les battemens des vaiſſeaux cauſeront par leurs ſecouſſes des impreſſions déſagréables qui reveilleront en ſurſaut, & qui nous empêcheront de dormir tranquillement,

7°. Pour la graiſſe, il eſt évident qu'elle doit ſe ramaſſer en plus grande quantité dans ceux qui dorment trop long-tems: car comme il ne ſe fait pas de diſſipation de la ſubſtance groſſiere par la tranſpiration, c'eſt une néceſſité que les véſicules huileuſes ſe rempliſſent davantage.

8°. Quand on s'éveille, on baille, on étend les bras, on eſt plus agile, on a plus de vivacité d'eſprit; comme le ſuc nerveux n'a pas coulé dans les muſcles durant le *ſommeil*, toutes leurs fibres ſont languiſſantes, il faut donc les contracter tous pour ouvrir le paſſage au ſuc nerveux qui s'eſt filtré dans le cerveau, ou pour l'appeller dans ces parties. De plus, le mouvement du ſang étoit languiſſant dans les muſcles, il faut hâter ſon cours; or cela ſe fait par la contraction où ils entrent quand on étend les membres: le bâillement vient de la même cauſe, comme on le peut voir à l'article de ce *mot:* ce ſuc nerveux qui entre dans les muſcles, & qui s'eſt ramaſſé en grande quantité, fait qu'on eſt plus agile. Quant à la vivacité d'eſprit, l'Etre ſuprême a voulu qu'elle dépendit du mouvement des liqueurs dans le cerveau: or ce mouvement eſt beaucoup plus aiſé quand il s'eſt ramaſſé une grande quantité de ſuc nerveux, & que les fibres ne ſont plus engourdies, ou qu'elles ont repris leur tenſion, & c'eſt ce qui arrive durant le *ſommeil.*

La conjecture tirée de la compreſſion du cerveau, que nous venons de préférer aux autres, pour expliquer les phénomenes que préſente le *ſommeil*, ſemble être confirmée par l'action des cauſes qui nous aſſoupiſſent.

1°. Les alimens pris avec excès, & ſurtout les viandes ſolides & tenaces priſes en grande quantité, nous font dormir; cela vient de ce que les alimens peu aiſés à ſe diviſer, forment une liqueur épaiſſe, qui ne peut pas aiſément paſſer par les extrémités artérielles du cerveau; par-là elles occaſionnent un engorgement qui cauſe une compreſſion.

D'ailleurs ces matieres, comme elles ſont tenaces, arrêtent la tranſpiration, ainſi que Sanctorius l'a remarqué; de-là il ſuit qu'il y aura dans le cerveau une plénitude, & par conſéquent une compreſſion: en général, les vaiſſeaux ſont plus remplis quand on a mangé, & la plénitude eſt plus grande quand les arteres ſe vuident plus difficilement; or cette difficulté eſt plus grande quand les alimens ſont tenaces; enfin, quand le ventricule eſt plein de ces alimens, il ſe

vuide avec peine, il ſe bourſouffle, & ce bourſouffflement comprimant les vaiſſeaux du bas-ventre, le ſang eſt déterminé vers la tête.

2°. Les liqueurs fermentées endorment, parce qu'elles contiennent des principes qui ſe raréfient beaucoup; ces principes en occupant beaucoup d'eſpace, dilatent les arteres du cerveau, & les compriment par conſéquent.

3°. Les remedes qui appaiſent la douleur, nous procurent un doux *ſommeil*; mais nous ne parlons ici que d'une douleur continuelle & longue; il faut regarder cette douleur comme un long travail qui agite le corps & le cerveau, & qui produit une inſomnie; dès que la cauſe de cette inſomnie vient à ceſſer, on eſt ſaiſi du *ſommeil*, comme après une inſomnie ordinaire, & après un travail fatiguant; l'ame par les lois qui l'uniſſent avec le corps, ne ſauroit ſentir la douleur, qu'elle ne cauſe de l'agitation dans le cerveau; mais quand la douleur ceſſe, les fibres du cerveau étant relâchées, n'empêchent plus par leur agitation, que la compreſſion ne produiſe le *ſommeil*; d'ailleurs, quand on ſouffre, les arteres du cerveau ſont plus pleines, & quand la douleur ceſſe, cette plénitude produit la compreſſion dont nous venons de parler; on voit par-là que des remedes contraires pourront faire dormir: quand le lait aigri a cauſé des convulſions & des coliques aux enfans, les abſorbans ſe chargent de l'acide, & produiſent le *ſommeil*; dans les grandes maladies dont la chaleur eſt le principe, les remedes rafraîchiſſans ſeront des ſomniferes.

4°. La grande chaleur jette dans l'aſſoupiſſement; la raréfaction qu'elle cauſe dans les liqueurs, l'évaporation des parties les plus fluides du ſang, le relâchement qu'elle produit dans les fibres, doivent néceſſairement produire le *ſommeil*: le froid peut occaſionner la même choſe, parce qu'en arrêtant la tranſpiration, il cauſe une plénitude qui comprime le cerveau.

5°. La tranquilité de l'eſprit procure le *ſommeil*, car le cerveau n'eſt pas alors agité par l'ame; ainſi abandonné, pour ainſi dire, à lui-même, il peut s'affaiſſer, puiſqu'il ne réſiſte pas à la compreſſion; c'eſt ſurtout en calmant l'eſprit que le murmure des ruiſſeaux nous aſſoupit: ce bruit ſourd & uniforme attire notre attention ſans nous agiter, & par-là éloigne de notre eſprit les penſées qui pourroient nous troubler; on doit dire la même choſe des ſons des inſtrumens qui produiſent cet effet.

6°. Tout ce qui peut empêcher le ſang de ſe rendre au cerveau, doit néceſſairement aſſoupir; car alors les fibres deviennent flaſques, & s'affaiſſent; de-là vient que les grandes évacuations ſont ſuivies du *ſommeil*.

7°. Tous les accidens qui peuvent cauſer une compreſſion dans le cerveau, doivent endormir; auſſi les obſervations nous apprennent-elles que les abſcès, les liqueurs extravaſées, les contuſions, les enfoncemens du crâne, produiſent un aſſoupiſſement.

8°. Pour ce qui eſt des aſſoupiſſemens qui tirent leur origine des mouvemens ſympathiques, ils peuvent venir de la plénitude, ou des compreſſions que cauſent ces mouvemens dans le cerveau.

9°. Enfin, il faut convenir qu'il y a des eſpeces de *ſommeil* dont on ne peut rendre raiſon.

De même que tout ce qui comprime le cerveau & s'oppoſe au paſſage du ſuc nerveux dans les nerfs, amene le *ſommeil*; tout ce qui produira un effet contraire nous tiendra dans une ſituation oppoſée à l'aſſoupiſſement; les paſſions, la douleur, les matieres âcres & volatiles nous mettent toujours dans un état où les fibres ſe trouvent agitées. Pour les matieres âcres & volatiles, on voit aiſément qu'elles peuvent produire cette agitation; mais quant aux maladies de l'eſprit, l'Etre qui tient l'ame & le corps dans une dépendance mutuelle, peut ſeul nous apprendre la maniere dont le cerveau ſe trouble quand l'ame eſt agitée: quoi qu'il en ſoit, l'effet des paſſions eſt toujours un mouvement dans le cerveau; ce mouvement fait couler le ſuc nerveux, & empêche que le cerveau ne ſoit comprimé par les vaiſſeaux, on ne s'affaiſſe de lui-même. *Boerhaave*, *Haller*, *de Sénac*. (*D. J.*)

SOMMEIL, (*Mythol.*) Homere & Héſiode font le *Sommeil* fils de l'Erebe & de la Nuit, & frere de la Mort, dont il eſt la plus parfaite image.

Junon voulant endormir Jupiter, pour l'empêcher de voir ce qui ſe paſſoit dans le camp des Grecs & des Troiens, va trouver le *Sommeil* à Lemnos, ſon ſéjour ordinaire, & le prie d'aſſoupir les yeux trop clairvoyans de ſon mari, en lui promettant de beaux préſens, & l'appellant le roi des dieux & des hommes. Le *Sommeil* s'en défendit par la crainte de la colere de Jupiter: « Je me ſouviens, lui dit-il, *Iliade*, » *l. XIV.* d'une ſemblable priere que vous me fîtes » au ſujet d'Hercule: je m'inſinuai auprès de Jupi» ter, je fis couler mes douceurs les plus puiſſantes » dans ſes yeux & dans ſon eſprit, & vous profitâtes » de ce moment pour perſécuter ce héros. Jupiter » s'étant éveillé, entra dans une ſi grande fureur, » qu'il me chercha pour me punir; j'étois perdu ſans » reſſource; il m'auroit jetté dans les abîmes les plus » profonds de la mer, ſi la Nuit, qui dompte les dieux » comme les hommes, ne m'eût ſauvé. Je me jettai » entre ſes bras ſecourables, & Jupiter, quelque ir» rité qu'il fût, s'appaiſa; car il n'oſoit forcer cet » aſyle: & vous venez m'expoſer au même pé» ril ». Cependant Junon le gagna en lui promettant en mariage la plus jeune des graces.

Ovide établit le domicile du *Sommeil* au pays des Simmériens, que les anciens croyoient être plongés dans les plus épaiſſes ténebres. Là eſt une vaſte caverne, dit-il, *Métam. l. II.* où les rayons du ſoleil ne pénetrent jamais: toujours environné de nuages ſombres & obſcurs, à peine y jouit-on de cette foible lumiere, qui laiſſe douter s'il eſt jour ou nuit; jamais les coqs n'y annoncerent le retour de l'aurore; jamais les chiens ni les oies qui veillent à la garde des maiſons, ne troublerent par leurs cris importuns le tranquille repos qui y regne; nul animal ni féroce, ni domeſtique, ne s'y fit jamais entendre. Le vent n'y agita jamais ni les feuilles, ni les branches. On n'y entend rien ni querelles, ni murmures; c'eſt le ſéjour de la douce tranquillité. Le ſeul bruit qu'on y entend, eſt celui du fleuve d'oubli, qui coulant ſur de petits cailloux, fait un doux murmure qui invite au repos. A l'entrée de ce palais naiſſent des pavots, & une infinité d'autres plantes, dont la nuit ramaſſe ſoigneuſement les ſucs aſſoupiſſans, pour les répandre ſur la terre. De crainte que la porte ne faſſe du bruit en s'ouvrant ou en ſe fermant, l'antre demeure toujours ouvert, & on n'y voit aucune garde. Au milieu de ce palais eſt un lit d'ébene couvert d'un rideau noir: c'eſt-là que repoſe ſur la plume & ſur le duvet le tranquille dieu du *ſommeil*....

Iris envoyée par Junon, s'étant approchée de ce lit, le *Sommeil* frappé de l'éclat de ſes habits, ouvre ſes yeux appeſantis, fait un effort pour ſe relever, & retombe auſſi-tôt. Enfin, après avoir laiſſé ſouvent tomber ſon menton ſur ſon eſtomac, il fait un dernier effort, & s'appuyant ſur le coude demande à Iris quel étoit le ſujet de ſon arrivée... Toute cette peinture enchante par la douceur du ſtyle & des images; nos meilleurs poëtes ont fait leurs efforts pour l'imiter; Garth en Angleterre en a beaucoup approché, témoin les vers ſuivans.

Upon a couch of down in these abodes
Supine with folded arms he thoughtless nods :
Indulging dreams his Godhead lull to ease,
With murmurs of soft rills and whisp'ring trees.
The poppy, and each numming plant dispense
Their drowsy virtue and dull indolence.
A careless Deity ! . . .

On représentoit ce dieu comme un enfant enseveli dans un profond *sommeil*, qui a sa tête appuyée sur des pavots. Tibule lui donne des aîles : un autre poëte lui fait embrasser la tête d'un lion qui est couché. Les Lacédémoniens, au rapport de Pausanias, joignoient ensemble dans leurs temples la représentation du *Sommeil* & celle de la Mort. Lorsqu'on invoquoit le *Sommeil* pour les morts, il s'agissoit alors du *sommeil* éternel, qui étoit la mort. (*D. J.*)

SOMMELIER, s. m. (*Gram.*) officier de grande maison, qui a le soin des vins & des liqueurs. Il y a un pareil surveillant dans les maisons religieuses.

SOMMELLERIE, s. f. (*Architect.*) lieu au rez-de-chaussée d'une grande maison, & près de l'office, où l'on garde le vin de la cave, & qui a ordinairement communication avec la cave par une descente particulière. (*D. J.*)

SOMMER, v. act. (*Arithmétique.*) c'est ajouter, joindre plusieurs sommes ou nombres, pour connoître à combien ils peuvent monter ensemble ; il y a plus de sureté à *sommer* avec la plume, qu'avec le jeton. *Voyez* SOMME. (*D. J.*)

SOMMER, s. m. mesure dont on se sert en Espagne. Le *sommer* fait quatre quarteaux ; il faut huit *sommers* pour l'arobe, & deux cens quarante *sommers* pour la botte. *Voyez* AROBE & BOTTE. *Id. ibid.*

SOMMEREN, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-bas, dans la mairie de Bois-le-duc, au quartier de Pelland. Quoique la guerre y ait causé de grands ravages, on compte encore dans ce bourg environ huit cens maisons de paysans, outre celles des boutiquiers, des artisans, & d'autres particuliers. Il y a un tribunal de sept échevins, & une église protestante. (*D. J.*)

SOMMERSET-SHIRE, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre au couchant, dans le diocèse de Bath & de Wells, avec titre de duché. Elle est bornée au nord par le duché de Glocester, au nord-oüest par la baie de la Saverne, à l'orient par le comté de Wilt, au sud-est par le comté de Dorset, & au sud-oüest par Devonshire.

Elle a 55 milles de long, 40 de large, & 204 de circuit. On y compte 42 quartiers, 35 villes ou bourgs à marchés, & 385 églises paroissiales. Elle est abondamment arrosée de rivieres qui la rendent fertile en grains & en fruits, & riche en prairies, en pâturages & en troupeaux.

On y trouve plusieurs mines d'excellens charbons de terre, & des fontaines médicinales qui sont renommées ; Bristol est la capitale de cette province. Le plomb qui se tire des montagnes de Mendip, est un des meilleurs du royaume, & il s'en fait un grand commerce.

Les anciens habitans de ce pays portoient le nom de *Belges*, & possédoient outre cette province, celles de Wight & de Southampton. Plusieurs seigneurs y ont leurs terres, & de belles maisons de campagne ; mais ce qui fait sur-tout la gloire de cette belle province, ce sont les illustres gens de lettres qu'elle a produits : il faut nommer ici les principaux.

Beckington (Thomas), est le premier dans cette province qui se soit distingué dans les lettres. Il fit ses études à Oxford, dans le college neuf dont il étoit membre en 1408, & dont il fut dans la suite le bienfaiteur. Il devint évêque de Bath & Wells, & favorisa si généreusement les sciences, qu'il en a été regardé comme le plus grand protecteur dans son siecle. Il publia un ouvrage latin : *de jure regum anglorum ad regnum Franciæ.* On disputoit alors fort vivement sur cette matiere, & Beckington tâcha de prouver dans son livre, la nullité de la loi salique, & le droit héréditaire des rois d'Angleterre à la couronne de France. Il mourut en 1464.

Bond (Jean), se montra un critique utile pour la jeunesse, par ses notes sur Perse & sur Horace, qui sont toujours fort estimées à cause de leur briéveté ; on y remarque pourtant des obmissions considérables, particulierement touchant les points historiques & philologiques, qui sont absolument nécessaires pour l'intelligence des auteurs. Bon mourut recteur de l'école publique de Taunton en 1612, âgé de 62 ans.

Bennet (Christophle), né en 1614, s'attacha à la Médecine, & se rendit fameux dans sa pratique & par ses écrits. Son ouvrage intitulé : *theatri tabidorum vestibulum, &c.* Londres 1654 *in-8°.* est un ouvrage admirable. L'auteur mourut en 1655, âgé de 41 ans, de la maladie même sur laquelle il a fait un chef-d'œuvre.

Charlton (Gautier), autre médecin célebre, naquit en 1619 ; après avoir long-tems pratiqué à Londres, se retira en 1691 dans l'île de Jersey où il mourut fort âgé. Il a publié un grand nombre d'ouvrages. Les principaux sont : 1°. *Œconomia animalis*, Londres 1658, Amsterdam 1659, Leyde 1678, la Haye 1681 *in-12.* 2°. *Exercitationes physico-anatomicæ, de Œconomiâ animali*, Londres 1659 *in-8°.* réimprimées depuis plusieurs fois au-delà la mer : 3°. les *Femmes éphésiennes & simmériennes*, ou deux exemples remarquables de la puissance de l'amour, & de la force de l'esprit, Londres 1653 *in-8°.* 4°. *Exercitationes pathologicæ*, Londres 1660 *in-4°.* 5°. *Onomasticon zoicon, &c.* Londres 1668 & 1671 *in-4°.* Oxon 1677 *in-fol.* 6°. *De scorbuto liber singularis, cui accessit epiphonema in medicastros*, London 1671 *in-8°.* Leyde 1672 *in-12.* 7°. *Leçons anatomiques sur le mouvement du sang, & la structure du cœur*, Londres 1683 *in-4°.* 8°. *Inquisitio de causis catameniorum, & uteri rhumatismo*, London 1685 *in-8°.* 9°. *La vie de Marcellus*, traduite de Plutarque en anglois, Londres 1684 *in-8°.* 10°. *Discours sur les défauts du vin, & sur les manieres d'y remédier*, London 1668, 1675 & 1692 *in-8°.*

Ajoutons son livre intitulé, *Chorea gigantum*, ou la plus fameuse antiquité de la Grande Bretagne, vulgairement appellée *Stone-hinge*, qui se trouve dans la plaine de Salisbury, rendue aux Danois ; Londres 1663, en neuf feuilles *in-4°.*

Inigo (Jones), inspecteur-général des bâtimens de Jacques I. de la reine Anne, du prince Henri, & de Chrétien IV. roi de Danemarck, & ensuite du roi Charles I. composa en 1620, par ordre de Jacques I. un ouvrage, où il prétend que *Stone-hinge* sont les restes d'un temple bâti par les Romains, pendant leur séjour dans la Grande Bretagne, & dédié à Cœlus dont les anciens dérivoient l'origine de toutes choses. Ayant laissé cet ouvrage imparfait, lorsqu'il mourut en 1652, il tomba entre les mains de M. Jean Webb de Burleigh dans le comté de *Sommerset*, qui y mit la derniere main & le publia sous ce titre : *La plus notable antiquité de la Grande Bretagne, vulgairement appellée* Stone-hinge, *dans la plaine de Salisbury, rétablie ;* Lond. 1655, en quinze feuilles *in-fol.*

Charlton, peu content de ce livre, l'envoya à Olaüs Wormius, fameux antiquaire danois. Ce savant lui écrivit plusieurs lettres sur cette matiere, & ce sont ces lettres, avec les ouvrages de quelques autres écrivains danois, qui ont servi de fonds à Charlton pour composer son traité sur ce sujet. Cet ouvrage, dit M. Wood, quoiqu'en peu favorablement reçu de plusieurs personnes lorsqu'il parut, n'a pas laissé d'être fort estimé de nos plus célebres antiquai-

res, & sur-tout du chevalier Guillaume Dugdale, qui croyoit que le docteur Charlton avoit rencontré juste dans sa *Chorea gigantum*. Cependant M. Webb entreprit la défense du traité d'Inigo Jones, par un livre intitulé: *Défense de* Stone-hinge *rétabli*, où l'on examine les ordres & les regles de l'architecture des Romains, *&c.* Lond. 1665 *in-fol.*

Baker (Thomas), né en 1625, & mort en 1690, a mis au jour à Londres 1684 *in-4°.* en latin & en anglois, un ouvrage intitulé la *Clé de la Géométrie*, dont on trouve un extrait dans les *Transf. phil. du 20 Mars 168$\frac{3}{4}$ n°. 154.*

Godwin (Thomas), enseigna avec réputation à Abingdon, & mourut en 1643 à 55 ans. On a de lui plusieurs ouvrages en latin, remplis d'érudition; les plus estimés sont: 1°. *Romanæ historiæ anthologia*, Oxford 1613 *in-4°.* 1623, & Londres 1658: 2°. *Synopsis antiquitatum hebraicarum, libri tres*, Oxford 1616 *in-4°.* 3°. *Moses & Aaron*, ou les *Usages civils & ecclésiastiques des Hébreux*, Londres 1625 *in-4°.* la septieme édition est aussi de Londres en 1655 *in-4°.* Cet ouvrage a été traduit en latin, & publié à Utrecht en 1690 *in-4°.* avec des remarques de Jean-Henri Reyzius: on y a ajouté deux dissertations de Witsius; l'une sur la théocratie des Israélites, & l'autre sur les Réchabites.

Cudworth (Rodolphe), naquit en 1617, & cultiva de bonne heure toutes les parties de la Théologie, des Belles-lettres & de la Philosophie. En 1647 il prononça un sermon en présence de la chambre des communes, dans lequel il la sollicite de contribuer à faire fleurir l'érudition. « Je ne parle pas seulement, » dit-il, de celle qui est propre pour la chaire, vous » y veillez suffisamment; mais je parle du l'*érudition* » qui est d'un usage moins ordinaire, prise dans ses » différentes branches, lesquelles toutes réunies, » ne laissent pas d'être utiles à la religion & à la so- » ciété. C'est une chose digne de vous, messieurs, » en qualité de personnes publiques, d'encourager le » savoir, qui ne peut que réflechir sur vos person- » nes, & vous couvrir d'honneur & de gloire ».

En 1654 il fut nommé principal du college de Christ à Cambridge, poste dans lequel il passa le reste de ses jours, & mourut en 1688, âgé de 71 ans.

Cudworth réunissoit de grandes connoissances; il étoit très-versé dans la Théologie, dans les langues savantes & dans les antiquités. Il prouva par ses ouvrages qu'il n'étoit pas moins philosophe subtil, que profond métaphysicien. Il fit choix de la philosophie méchanique & corpusculaire; & dans la métaphysique, il adopta les idées & les opinions de Platon.

Il publia en 1678 son système intellectuel de l'univers, *in-fol.* Il combat dans cet ouvrage l'Athéisme (qui est la nécessité de Démocrite), dont il réfute les raisons & la philosophie. Thomas Wise a publié en 1706, un abrégé fort estimé de ce bel ouvrage, en deux volumes *in-4°.* & cet abrégé étoit nécessaire, parce que le livre du docteur Cudworth est un si vaste recueil de raisons & d'érudition, que le fil du discours est perpétuellement interrompu par des citations grecques & latines. M. le Clerc avoit cependant desiré que quelque savant entreprît de traduire en latin le grand ouvrage de Cudworth; ce projet a été finalement exécuté en 1733, par le docteur Mosheim, & sa traduction a paru à Iene en 2 vol. *in-fol.* avec des notes & des dissertations.

Cudworth a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, entr'autres 1°. un *Traité du bien & du mal moral*, contenant près de mille pages: 2°. un *Traité* qui n'est pas moins considérable *sur la liberté & sur la nécessité*: 3°. un *Commentaire sur la prophétie de Daniel touchant les septante semaines*, en 2 volumes *in-fol.* 4°. un *Traité sur l'éternité & l'immutabilité du juste & de l'injuste*; ce traité a été publié en anglois à Londres en 1731 *in-8°.* avec une préface du docteur Chandler, évêque de Durham: 5°. un *Traité de l'immortalité de l'ame*, en un vol. *in-8°.* 6°. un *Traité de l'érudition des Hébreux*, *&c.*

Il laissa une fille nommée *Damaris*, qui fut intimement liée avec M. *Locke*, dont il est tems de parler.

En effet, la province de *Sommerset* doit sur-tout se vanter d'avoir produit ce grand homme. Il naquit à Whrington, à 7 ou 8 milles de Bristol, en 1632. Après avoir commencé à étudier sérieusement, il s'attacha à la Médecine; & quoiqu'il ne l'ait jamais pratiquée, il l'entendoit à fond au jugement de Sydenham. Le lord Ashley, depuis comte de Shaftesbury, qui reconnoissoit devoir la vie à un des conseils de Locke, disoit cependant que sa science médicinale étoit la moindre partie de ses talens. Il avoit pour lui la plus grande estime, le combla de bienfaits, & le mit en liaison avec le duc de Buckingham, le lord Halifax, & autres seigneurs de ses amis, pleins d'esprit & de savoir, & qui tous étoient charmés de la conversation de Lock.

Un jour trois ou quatre de ces seigneurs s'étant donné rendez-vous chez le lord Ashley, pour s'entretenir ensemble, s'aviserent en causant de demander des cartes. Locke les regarda jouer pendant quelque tems, & se mit à écrire sur ses tablettes avec beaucoup d'attention. Un de ces seigneurs y ayant pris garde, lui demanda ce qu'il écrivoit. « Mylord, » dit-il, je tâche de profiter de mon mieux dans vo- » tre compagnie; car ayant attendu avec impatien- » ce, l'honneur d'être présent à une assemblée des » plus spirituels hommes du royaume, & ayant eu » finalement cet avantage, j'ai cru que je ne pou- » vois mieux faire que d'écrire votre conversation; » & je viens de mettre en substance le précis de ce » qui s'est dit ici depuis une heure ou deux ». Il ne fut pas besoin que M. Locke lût beaucoup de ce dialogue; ces illustres seigneurs en sentirent le ridicule; & après s'être amusés pendant quelques momens à le retoucher, & à l'augmenter avec esprit, ils quitterent le jeu, & entamerent une conversation sérieuse, & y employerent le reste du jour.

Locke éprouva la fortune & les revers du comte Shaftesbury, qui lui avoit donné une commission de cinq cent livres sterling, qu'on supprima. Après la mort du roi Charles II. M. Penn employa son crédit auprès du roi Jacques II. pour obtenir le pardon de M. Locke; & la chose eût réussi si M. Locke n'avoit répondu, qu'*il n'avoit que faire de pardon, puisqu'il n'avoit commis aucun crime.*

En 1695 il fut nommé commissaire du commerce & des colonies, emploi qui vaut mille livres sterling de rente; mais il le résigna quelques années après, à cause de l'air de Londres qui étoit contraire à sa santé; & quoique le roi même voulût lui conserver ce poste sans résidence, M. Locke se retira dans la province d'Essex, chez le chevalier Marsham son ami, avec lequel il passa les quinze dernieres années de sa vie, & mourut en 1704 âgé de 73 ans.

Il fit lui-même son épitaphe, dont voici le précis: *Hic situs est Joannes* Locke. *Si qualis fuerit rogas, mediocritate suâ contentum se vixisse respondet. Litteris eò usque tantum profecit, ut veritati uni se litaret; morum exemplar si quæras, in Evangelio habes. Vitiorum utinàm nusquam; mortalitatis certè* (*quod prosit*) *hic, & ubique.*

Il avoit une grande connoissance du monde, & des affaires. Prudent sans être fin, il gagnoit l'estime des hommes par sa probité, & étoit toujours à couvert d'un faux ami, ou d'un lâche flatteur. Son expérience & ses mœurs honnêtes, le faisoient respecter de ses inférieurs, lui attiroient l'estime de ses égaux, l'amitié & la confiance des grands;

Quoiqu'il aimât sur-tout les vérités utiles, & qu'il fût bien-aise de s'en entretenir, il se prêtoit aussi dans l'occasion aux douceurs d'une conversation libre & enjouée. Il savoit plusieurs jolis contes, & les rendoit encore plus agréables, par la maniere fine & aisée dont il les racontoit. Il avoit acquis beaucoup de lumieres dans les arts, & disoit que la connoissance des arts contenoit plus de véritable philosophie, que toutes les belles & savantes hypothèses, qui n'ayant aucun rapport à la nature des choses, ne servent qu'à faire perdre du tems à les inventer, ou à les comprendre. Comme il avoit toujours l'utilité en vue dans ses recherches, il n'estimoit les occupations des hommes qu'à proportion du bien qu'elles sont capables de produire, c'est pourquoi, il faisoit peu de cas des purs grammairiens, & moins encore des disputeurs de profession.

Ses ouvrages rendent son nom immortel. Ils sont trop connus, pour que j'en donne la liste; c'est assez de dire, qu'ils ont été recueillis & imprimés à Londres en 1714, en 3 *vol. in-fol.* & que depuis ce tems-là, on en a fait dans la même ville huit ou dix éditions. Il a seul plus approfondi la nature & l'étendue de l'entendement humain, qu'aucun mortel n'avoit fait avant lui. Depuis Platon jusqu'à nos jours, personne dans un si long intervalle de siecles, n'a dévoilé les opérations de notre ame, comme ce grand homme les développe dans son livre, où l'on ne trouve que des vérités. Personne n'a tracé une méthode de raisonner plus claire & plus belle; & personne n'a mieux réussi que lui à rappeller la philosophie de la barbarie, à l'usage du monde & des personnes polies qui pouvoient avec raison la mépriser, telle qu'elle étoit auparavant.

Je joins à ma liste des hommes illustres de la province de *Sommerset*, un courtisan célebre, que la fortune, par un exemple des plus rares, daigna constamment favoriser jusqu'à la fin de ses jours; je veux parler du lord Pawlet, marquis de Winchester, grand trésorier d'Angleterre, mort dans ce poste en 1572, âgé de 97 ans. Il laissa une postérité plus nombreuse que celle d'Abraham, qui ne comptoit que soixante & dix descendans, au lieu que le lord Pawlet en vit jusqu'à cent trois. Pendant le cours d'une si longue carriere, passée sous des regnes si opposés, tels que ceux d'Henri VIII. d'Edouard VI. de Marie & d'Elisabeth, il posséda toujours leur faveur & leurs bonnes graces. Il échappa à tous les dangers, & s'endormit tranquillement avec ses peres, comblé d'années, d'honneurs, & de richesses. On rapporte qu'ayant été interrogé, comment il avoit fait pour se maintenir parmi tant de troubles & de révolutions dans l'état & dans l'église, il répondit, *en étant un saule, & non pas un chêne.* Cette réponse peint à merveille le caractere d'un ministre d'état, qui ne chérit que lui, se prête à tout, & s'embarrasse peu du bien public. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SOMMET, s. m. (*Géom.*) c'est en général le point le plus élevé d'un corps ou d'une figure, comme d'un triangle, d'une pyramide, *&c.* Le *sommet* d'un angle est le point où viennent se réunir les deux lignes qui forment cet angle. On dit que deux angles sont opposés au *sommet*, quand l'un est formé par le prolongement de côtés de l'autre. Le *sommet* d'une figure est le *sommet* & l'angle opposé à la base. Tel est le point *M* (*Planc. géom. fig. 19.*) opposé à la base *K L.* *Voyez* BASE.

SOMMET *d'une courbe*, est proprement l'extrémité de l'axe d'une courbe qui a deux parties égales & semblables également & semblablement situées par rapport à son axe. Ainsi, (*fig. 26. sect. con.*) *A* est le *sommet* de la courbe *M A M.*

Sommet en général est le point où une courbe est coupée par son axe ou son diametre. Ainsi une courbe a autant de *sommets* sur le même axe ou le même diametre, qu'il y a de points où elle est coupée par cet axe ou ce diametre. (*O*)

SOMMET, (*Botan.*) les *sommets* terminent l'extrémité supérieure des étamines, & sont autant de capsules chargées d'une poussiere très-fine qu'elles répandent, lorsque la maturité les fait entre-ouvrir. Cette poussiere étant vue par le microscope, paroît composée de petits grains d'une figure uniforme dans chaque espece de plante. (*D. J.*)

SOMMET, (*Conchyl.*) en latin *apex*, *cacumen*, *vertex*; c'est la pointe ou l'extrémité du haut d'une coquille.

SOMMET DE LA TÊTE, *en Anatomie*, est la partie la plus haute & moyenne de la tête. *Voyez* TÊTE.

SOMMET, (*Archit.*) c'est la pointe de tout corps, comme d'un triangle, d'une pyramide, d'un fronton, d'un pignon, *&c.*

SOMMIER, s. m. (*Coupe des pierres.*) par analogie au sommet; c'est la premiere pierre d'une platebande, laquelle porte à plein au sommet du pié droit, où elle forme le premier lit en joint, & l'appui de la butée des claveaux pour les tenir suspendus sur le vuide de la baie, d'où ils ne peuvent s'échapper qu'en écartant les *sommiers* ou coussinets. La coupe ou inclinaison de leur lit enjoint sur l'horison, est ordinairement de 60 degrés; parce qu'on a coutume de la tirer du sommet d'un triangle équilatéral.

SOMMIER, (*Finance.*) gros registre où le commis des aydes, les receveurs des tailles, & autres commis des bureaux des fermes du roi, écrivent les sommes à quoi montent les droits qu'ils reçoivent journellement. Quelques marchands, négocians, & banquiers, donnent aussi le nom de *sommiers*, à celui de leurs registres, qu'on appelle *le grand livre. Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

SOMMIER, (*Commerce.*) se dit des bêtes de somme dont les voituriers & messagers se servent pour le transport des marchandises. Le messager de Lyon a dix *sommiers*, c'est-à-dire, dix chevaux de charge. *Dictionnaire de Commerce.*

SOMMIER, (*Commerce de bois.*) piece de bois ordinairement de brin qui tient le milieu pour la grosseur, entre la poutre & la solive. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOMMIERS, (*Brass.*) ce sont les pieces de bois sur lesquelles sont placées les cuves, les bacs, & les tringles de la touraille.

SOMMIER, (*Coffretier-Malletier.*) autrement dit *coffre de charge*, grand coffre fait pour être porté à la guerre ou en voyage sur des mulets ou des chevaux. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOMMIER, (*Piece d'une presse d'Imprimerie.*) est un morceau de bois à-peu-près quarré, de deux piés de long, sur deux piés de diametre, & dont chacune des extrémités se termine par deux tenons: il y a à une presse deux sortes de *sommiers*, savoir celui d'enhaut & celui d'en-bas.

Le *sommier* d'en-haut (*voyez les Planches & les fig. d'Imprimerie*), est celui où est enchâssé l'écrou de la vis de la presse; & sur celui d'en-bas, est posé le berceau dans lequel roule, va & vient tout le train de la presse: ils sont posés l'un & l'autre entre les deux jumelles, & maintenus au moyen de leurs doubles tenons qui entrent dans les doubles mortaises faites au-dedans des jumelles. *Voyez aussi les explications des Planches.*

SOMMIER *de clavecin*, (*Lutherie.*) est la piece de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes de cet instrument. C'est une forte piece de hêtre ou autre à-peu-près de même qualité, assemblée dans les côtés du clavecin par des tenons en queue d'hironde. Sur le *sommier* sont collés deux chevalets *1, 2, F F*; le premier porte les cordes de la petite

petite octave, lesquelles vont s'attacher aux fiches du rang 2 3, qui doivent passer entre les cordes de l'unisson, qui sont les deux grandes cordes à l'unisson du claveſſin. Ces deux rangs de cordes qui passent sur le grand chevalet *E F*, vont s'attacher aux chevilles des deux rangs 4 5, 6 7. Chacun de ces rangs a autant de chevilles qu'il y a de touches au clavier; les chevilles sont rangées sur deux lignes près l'une de l'autre en cette sorte : celles du rang inférieur sont celles du rang antérieur du claveſſin, & répondent aux touches diatoniques, & celles du rang supérieur ou postérieur du claveſſin, répondent aux touches cromatiques ou aux feintes en cette maniere.

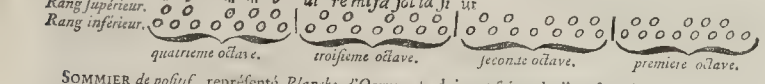

SOMMIER *de poſitif*, repréſenté *Planche d'Orgue*, *fig.* 12. ne differe de celui du grand orgue qu'en ce que la laie *E F* eſt en-deſſus, & que les ſoupapes *n* s'ouvrent en pouſſant par le petit bâton *o n* qui traverſe une bourſette. *Voyez* BOURSETTE. Ce petit bâton eſt pouſſé en en-haut par la *baſcule* du *poſitif*, voyez *à ce mot*; le derriere de la laie eſt aſſemblé par une languette dans une rainure faite à la table du *ſommier* du côté de la queue des ſoupapes, qui ſont de même que celles du *ſommier* de grand orgue, *voyez* SOMMIER *de grand orgue*; le deſſus *E F* de la laie eſt aſſemblé d'un côté à rainure & languette avec le derriere de la laie, & par-devant à tenons & mortaiſes avec trois morceaux de bois aſſemblés de même avec le chaſſis. Ces morceaux de bois, le chaſſis du *ſommier* & le deſſus de la laie qui forment deux cadres, ſont entaillés en drageoir à mi-bois, pour recevoir deux devans de laie *A E* : à la partie oppoſée au-deſſus *E F* de la laie, & en-deſſous du *ſommier* eſt une planche *r S* collée & clouée ſur les barres du chaſſis. C'eſt par des trous faits à cette planche que paſſent les petits bâtons *o n* qui levent les ſoupapes; ces trous ſont fermés par des bourſettes qui laiſſent mouvoir les petits bâtons, & retiennent l'air ou le vent renfermé dans la laie. *Voyez* BOURSETTE. Le côté *S* de cette planche porte ſur la moitié des morceaux *r*, décrits au *mot* SOMMIER *grand orgue*, ſur l'autre moitié deſquels la peau de mouton, qui ferme le deſſous des gravures, eſt auſſi collée. Les jeux que l'on met dans le poſitif ſont les mêmes que ceux du grand orgue, avec cette différence, qu'ils ſont de plus menue taille s'ils ſonnent l'uniſſon des premiers, ou des deſſus s'ils ſont plus courts. *Voyez* JEUX.

SOMMIER *de grand orgue*, & en général tout *ſommier* d'orgue eſt la partie de l'orgue ſur laquelle les tuyaux ſont rangés, & qui leur diſtribue le vent.

Un *ſommier* eſt compoſé de pluſieurs parties. Pour faire un *ſommier*, il faut prendre du bois d'Hollande, ou de Vauge (le plus ſec eſt le meilleur), le refendre & le corroyer, c'eſt-à-dire le blanchir avec le rabot. On le laiſſe enſuite trois ſemaines ou un mois dans quelque endroit; comme, par exemple, un grenier expoſé aux variétés de la température de l'air, pour lui laiſſer faire ſon effet.

Après que le bois eſt parvenu à ſon état de repos, on le dreſſe bien de tous côtés, & on en fait un chaſſis, *A B*, *C D*, *fig.* 2. *Orgue*, dont les côtés *A C*, *B D*, s'appellent la *largeur* ou la *profondeur du chaſſis*, & les côtés *A B*, *C D* la *longueur du même chaſſis*; ces derniers côtés ſont entaillés à leur partie intérieure, comme *H F*, les entailles auſſi-bien par les denticules *k* qui les ſéparent ſuivent le diapaſon. *Voyez* DIAPASON. Après que les deux longs côtés du chaſſis, qui eſt aſſemblé à queue d'hironde, ou à tenons & mortaiſes, ſont entaillés, on fait des barres *G H*, *F E*, auſſi longues que la largeur du chaſſis, & d'un équariſſage égal à celui de l'entaille qu'elles doivent remplir exactement pour faire tenir ces barres dans leurs entailles; on les colle & on les cloue avec des clous d'épingles; les barres & les intervalles qu'elles laiſſent entr'elles, qui s'appellent *gravures*, doivent ſuivre le diapaſon; les entailles, comme on a dit, ont la même largeur que les barres qui doivent les remplir exactement, & les denticules la même largeur que les gravures auxquelles elles correſpondent.

Après que le chaſſis & les barres ſont aſſemblés, on dreſſe le deſſus & le deſſous, & on applique ſur le deſſus une table *a b c d*, *fig.* 3. *Orgue*. Cette table eſt auſſi faite de bois d'Hollande, que l'on colle & l'on cloue ſur le chaſſis & les barres. Lorſque la table eſt collée & ſéchée, on retourne le *ſommier*, enſorte que les gravures ſoient en-deſſus, & l'on verſe dedans un plein chaudron de colle, pour enduire & fermer tous les joints & pores des bois; on réitere juſqu'à trois fois la même opération, obſervant que pour le premier enduit la colle ſoit très-claire, pour le ſecond un peu plus forte, & pour le troiſieme aſſez épaiſſe.

Lorſque les enduits de colle-forte ſont ſéchés, on ajuſte des morceaux de bois *x x*, *fig.* 2. épais ſeulement d'une ligne & demie ou deux entre les barres *H G*, *E F*, du *ſommier* : ces morceaux de bois qui ſont à l'affleurement des barres, doivent être éloignées de la barre de devant du chaſſis d'une diſtance *H x*, *F x*, *B x*, moins grande de quatre lignes que les ſoupapes n'ont de longueur.

Après que ces morceaux de bois ſont collés, on colle des bandes de vélin (*voyez* VÉLIN) ſur la partie du chaſſis *A B x x*, *fig.* 2. *Orgue*. Ces bandes de vélin couvrent la barre antérieure *A B*, les parties *H x*, *F x*, *B x*, des traverſes *H G*, *F E*, & les épaulemens *x x* qui bornent le plan des ſoupapes. Lorſque les bandes de vélin ſont collées & ſéchées, on colle de la peau de mouton ſur toute l'étendue *x x D C*; ce qui acheve avec le parchemin des ſoupapes de couvrir tout le deſſous du *ſommier*. Pour faire étendre la peau & rechauffer la colle, on ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau bouillante, que l'on exprime avant de l'appliquer ſur la peau; ce qui donne le moyen de la pouvoir étendre à ſon gré, *voyez* la *fig.* 4. *N L M K*.

Pour faire les ſoupapes, on prend du bois d'Hollande très-ſec, on le dreſſe & on le dégauchit de tous côtés; les ſoupapes doivent avoir de longueur quatre lignes de plus que l'ouverture *k x*, *fig.* 2. & auſſi quatre lignes de plus de largeur que la gravure ſur laquelle elle doit être appliquée; on abat enſuite les faces latérales en talud ou en glacis, enſorte que les deux longues faces latérales *D C*, *fig.* 8. & ſon oppoſée ne ſoient éloignées que d'une ligne ou une ligne & demie du trait de ſcie *a o* de la ſoupape; on donne à la face *E o D* une inclinaiſon ſemblable, & à ſon oppoſé qui eſt la queue, celle de quarante-cinq *d*; enſuite on met des anneaux de fil-de-fer ſur la partie de devant. Ces anneaux doivent être placés à l'extrémité antérieure *o* du trait de ſcie *o a*, voyez *f*, *fig.* 9. & la ſoupape eſt achevée; on colle enſuite deſſous un morceau de peau de mouton *A*, *fig.* 8. par le côté glabre, enſorte que le côté du duvet ſoit tourné au-dehors; ce morceau de peau doit être d'un pouce ou un & demi plus long que la ſoupape, & excéder de cette quantité du côté de la queue; ces morceaux

de peau que l'on colle sur les pieces *x x* de la *fig. 2.* servent de charniere aux soupapes, sur la queue ou face postérieure desquelles on colle un morceau de la même peau, qui couvre cette face & la charniere *C B*, *fig. 8.* Ce morceau empêche que la soupape ne se décolle de la peau qui couvre toute la face inférieure. Avant d'appliquer les soupapes sur les places qui leur conviennent, on perce & découpe avec un couteau le vélin qui ferme les gravures en ces endroits, ainsi qu'on peut voir aux ouvertures *a a a a* & de la *fig. 4.* Après que les soupapes sont ainsi collées, comme on peut voir en *b b b*, on met à chacun de leur côté une pointe de laiton ou de fil-de-fer *c c c* vers la partie antérieure : ces pointes servent à guider la soupape dans ses mouvemens, enforte qu'elle retombe toujours sur l'ouverture *a* de la gravure.

Lorsque les soupapes sont faites & montées sur le *sommier*, on fait la boîte *F E*, *fig. 4. 6. 7. 9. 10.* appellée *laie*, qui les enferme, laquelle n'a que trois côtés : le côté *F*, *fig. 6. & 9.* est une planche de bois de chaîne de trois ou quatre pouces de large, & aussi long que le *sommier*. Cette barre est appliquée & collée sur les pieces *x*, sur une partie desquelles les peaux des soupapes sont aussi collées. Le côté *F*, opposé à cette barre, s'appelle *devant de laie :* il est composé de deux planches entaillées à mi-bois dans tout leur circuit. Cette entaille du drageoir est faite avec un guillaume, aussi-bien que celui du chassis qui reçoit ces deux devants de laie, *voyez* la *fig 6.* qui est le profil, & les *fig. 7. & 10.* les devants de la laie sont revêtus de peau collée par son côté glabre sur toute la surface qui regarde l'intérieur de la laie pour la fermer exactement ; chaque piece du devant a deux anneaux *G G*, *fig. 7. 10. 14.* qui servent à la pouvoir retirer, quand on veut rétablir quelque soupape. Les devans de la laie sont retenus dans leur cadré par des tourniquets de fer *p p*, *fig. 7.* le dessous de la laie, qui est le côté opposé aux soupapes, est assemblé à rainure & languettes, avec le fond *E* de la laie, & à tenons & à mortaises, avec les trois morceaux de bois *E F E*, qui forment avec le *sommier* les deux cadres entaillés en drageoir dans tout leur pourtour, qui reçoivent les deux devants de laie. A la partie intérieure du dessous de la laie est collée une barre de bois *m*, *fig. 6.* aussi longue que l'intérieur de la laie : cette barre est traversée par des traits de scie *m m*, *fig. 7.* paralleles & directement placés vis-à-vis ceux des soupapes qui doivent les regarder ; ces traits de scie, tant ceux des soupapes que de la barre de bois *m*, qu'on appelle *guide*, servent à loger un ressort *f g e*, *fig. 6. & 9.* Ces ressorts qui sont de laiton le plus élastique que l'on puisse trouver, ont la forme d'un U d'Hollande majuscule : les deux extrémités de ces ressorts font le crochet vers la partie extérieure ; ces crochets entrent dans des trous *f e* percés, l'un dans le trait de scie de la soupape, & l'autre vis-à-vis dans le trait de scie du guide. Ces ressorts auxquels le guide sert de point d'appui servent à renvoyer la soupape vers le *sommier*, & à l'y tenir appliquée ; entre le guide *m* & le devant de la laie, il doit y avoir des trous *d e ;* ces trous servent à passer les boursettes *d e*, qui communiquent aux soupapes par le moyen des *S*, *e f*, qui tiennent par une de leurs extrémités aux anneaux *f* des soupapes, & par l'autre aux anneaux supérieurs *e* des boursettes. *Voyez* BOURSETTE. Les soupapes sont tirées par les touches du clavier par le moyen des targettes qui vont des boursettes à l'abrégé, & de celles qui vont de l'abrégé aux touches du clavier. *Voyez* ABRÉGÉ. Un des bouts de la laie est bouché, & l'autre bout a une ouverture quarrée *E D*, *fig. 14.* entaillé en drageoir, comme les cadres qui reçoivent les devants de laie : cette ouverture sert à recevoir le porte-vent qui vient des soufflets. *Voyez* SOUFFLETS & PORTE-VENT DE BOIS.

Le dessus de la table du *sommier* est garni d'autant de tringles *H H*, *fig. 7.* & une de plus qu'il doit y avoir de jeux sur le *sommier*. Ces tringles qui sont de feuillet sont collées & clouées sur la table, & doivent croiser les gravures ; on les appelle *regîstres dormans*, à cause des regîstres qui sont placés entr'eux. *Voyez* REGISTRES DORMANS. Les regîstres, ainsi nommés de *regere*, *rego*, gouverner, parce qu'en effet ils gouvernent le vent qui anime l'orgue, sont des regles *M N*, *fig. 10.* & *11.* de bois de feuillet très-sec : ces regles doivent occuper toute la largeur que laissent entr'eux les regîstres dormans, entre deux desquels elles doivent couler facilement ; on colle sous le regîstre de la peau de mouton par le côté glabre : le duvet doit être tourné du côté de la table du *sommier*, sur laquelle le regîstre doit poser. Les facteurs de Flandre ordinairement ne mettent point de peau sous les regîstres, mais ils dressent si bien la table du *sommier* & le regîstre, que l'air ne sauroit trouver entre deux aucun passage ; cependant la méthode de les garnir de peau est préférable, car pour peu que le bois travaille ou gauchisse, le vent s'introduit d'une gravure dans une autre, ce qui produit un cornement insupportable.

Après que les regîstres sont placés sur le *sommier* entre les tringles *H H*, appellés *regîstres dormans*, on les égalise à la hauteur de ces tringles, & on met des épaulemens : les épaulemens *N O*, *M O* sont des morceaux de bois aussi larges que le regîstre que l'on colle sur ses extrémités, qui doivent excéder la longueur du *sommier* d'un demi-pié de chaque côté : les épaulemens doivent laisser entr'eux une longueur *o o*, *fig. 11.* égale à toute la longueur *A B* du *sommier*, & à la moitié de la distance qui se trouve entre le milieu d'une gravure & le milieu de celle qui est à côté. Par-dessus les regîstres & leurs guides, les regîstres dormans, on met une table *a b c d*, *fig. 9. & 10.* de bois d'Hollande ou de Vauge, qu'on appelle *chape ;* les chapes qui sont épaisses au-moins d'un pouce, servent à recevoir les tuyaux par leurs piés qui entrent dans des cavités hémisphériques. *Voyez* PIÉ *de tuyau d'orgue.* Pour trouver sur la chape, qui doit être arrêtée sur le *sommier* par les quatre coins avec des chevilles, les places des tuyaux, il faut tracer des lignes *u x*, *fig. 10.* ces lignes doivent répondre sur le milieu des gravures & des lignes *z y*, qui doivent répondre sur le milieu des regîstres. Pour tracer les premieres, il faut, avant d'avoir collé la table du *sommier* sur les barres, avoir tracé sur les longs côtés du chassis les points *f t*, qui répondent à la gravure, diviser ensuite l'espace *f t* en deux parties égales au point *r*, mener avec l'équerre des menuisiers la ligne droite *r u* perpendiculaire au plan de la chape, faire la même opération à l'autre extrémité *x*, & à toutes les gravures, tirer ensuite les lignes *u x*, *u x*, qui répondront sur le milieu des gravures. Pour tracer les autres lignes *z y*, il faut prolonger sur les côtés de la chape les têtes des regîstres dormans, & diviser l'espace qu'elles laisseront entr'elles en deux parties égales, mener par les points de division les lignes *z y*, *z y*, qui répondront directement sur le milieu des regîstres : les intersections des lignes *u x*, *z y*, sont les endroits où il faut percer avec un vilbrequin les trous, lesquels se rencontreront perpendiculairement sur les gravures dans lesquelles ils doivent déboucher : la chape, le regîstre & la table du *sommier* doivent tous trois être percés. Il faut observer qu'un des épaulemens doit porter contre la table du *sommier*, l'autre épaulement qui est celui où la bascule du mouvement prend, *voyez* MOUVEMENT, doit en être éloigné de l'autre côté de la moitié de l'intervalle *u u* ou *x x*, que nous avons dit être l'excès de la longueur *o o* du regîstre, *fig. 11.* sur celle de la table du *sommier*. Après avoir

percé les trous, on les agrandit, & on les brûle avec des fers chauds pour les approprier ; les trous des basses qui doivent avoir une certaine grandeur, se font quarrés par-dessous les chapes, & on les équarrit jusqu'à la moitié de l'épaisseur de la chape ; dans l'autre moitié de la chape, on les arrondit pour recevoir le pié des tuyaux. Ceux des regîstres & de la table sont quarrés dans toute l'épaisseur de ces pieces ; on fait ces trous des basses avec un ciseau de menuisier, c'est même à cause qu'on les fait avec un ciseau qu'ils sont quarrés ; leur figure au reste est assez indifférente ; on les fait avec un ciseau, à cause de l'inconvénient qu'il y auroit de les brûler avec un fer chaud assez gros pour les creuser, la chaleur considérable d'un gros morceau de fer étant capable de faire éclater le bois. Un regîstre est ouvert lorsque ses trous répondent vis-à-vis ceux de la table du *sommier* & ceux de la chape, ce qui établit la communication de ces derniers à la gravure. *Voyez D D, fig. 12. Orgue.* Il est fermé lorsque le regîstre est enfoncé, ensorte que les intervalles de ses trous *a b c d e f, fig. 11.* répondent entre les trous correspondans de la table & de la chape. *Voyez e e, fig. 12* ; ce qui empêche la communication du vent de la gravure aux trous de la chape. Quant à l'arrangement des jeux, il faut savoir qu'un jeu est posé sur un seul regîstre, selon la largeur du *sommier* : le premier jeu que l'on pose est sur le devant du *sommier*, qui est le côté de la laie marqué I, *fig. 9.* on met la montre de 16 piés ensuite sur le regîstre marqué II, le bourdon de 16 ou 8 piés bouché sonnant le 16. Pour entendre ce que c'est qu'un 16 piés, un 8 piés bouché sonnant le 16, *voyez l'article* JEUX, & leurs articles particuliers, ensuite le grand cornet, & selon l'ordre de la table suivante.

Arrangement des jeux sur le sommier.

N. des regîstres fig. 9.	Noms des jeux.
Le premier regîstre O est celui du côté de la laie.	I. Montre de 16 piés.
	II. Bourdon 16 ou 8 piés bouché.
	III. Grand cornet.
	IV. Bourdon de 8 ou 4 piés bouché.
	V. Huit piés ouverts ou huit piés en resonance.
	VI. Prestant.
	VII. Flûte.
	VIII. Double tierce.
	IX. Nazard.
	X. Doublette.
	XI. Quarte de nazard.
	XII. Tierce.
	XIII. Double trompette.
	XIV. Trompette.
	X V. Cromorne.
	X VI. Clairon.
	XVII. Voix humaine.

Pour éviter la confusion parmi tant de jeux, on fait le *sommier* du grand orgue en deux parties, & on place les basses aux côtés extérieurs de chaque partie vers les bascules des mouvemens, ensorte que les plus grands tuyaux sont vers les côtés de l'orgue, & les petits au-dessus dans le milieu où l'on fait un pont sur lequel on pose les *sommiers* de cornet & de la trompette du récit, & quelquefois aussi les chapes de la *fourniture* & de la *cimballe*, lorsqu'on ne les met pas sur le *sommier*. *Voyez l'article* de ces jeux.

Pour faire tenir tous ces jeux debout sur les chapes des *sommiers* dans les trous desquels ils ne font que poser, on met des faux *sommiers a b c d, fig 14*, qui sont des planches de feuillet d'Hollande que l'on perce avec les tarieres pointues des charrons d'autant de trous *e e* qu'il y en a à la chape du *sommier* ; ces trous qui doivent être assez grands pour que le tuyau *H K* puisse y entrer, doivent avoir leur centre perpendiculairement au-dessus de celui des trous de la chape, vis-à-vis desquels ils se rencontrent. Pour trouver la place du centre de ces trous, on trace sur le faux *sommier* les mêmes lignes *u x z y* qu'on a tracées sur la chape ; & aux intersections de ces lignes on perce des trous avec un vilebrequin que l'on accroit avec un autre dont la meche est plus grosse, & avec les tarieres pointues, jusqu'à ce que les tuyaux puissent y entrer ; après on place le faux *sommier* sur le *sommier* à environ un demi-pié de distance ; on le fait tenir par quatre piliers fixés aux quatre coins avec des vis ; on place ensuite les piés des tuyaux dans les trous du faux *sommier*, & on les fait entrer dans les trous des chapes, comme les tuyaux *K H*. On doit remarquer que la bouche des tuyaux doit toujours être en-dessus du faux *sommier*, & que par conséquent il faut que les piés des tuyaux soient quelques pouces plus longs que la distance de la chappe *A B C D* au faux *sammier a b c d*.

Il suit de cette construction qu'après que la laie est remplie du vent des soufflets, si l'organiste abaisse une touche du clavier (qui par le moyen de sa targette fera tourner un rouleau de l'abrégé lequel par le moyen d'une autre targette tirera une soupape, & la fera ouvrir), que l'air condensé contenu dans la laie entrera dans la gravure dont la soupape est ouverte, & passera de-là par le trou de la table & du regîstre qui sera ouvert dans le trou correspondant de la chappe, d'où il entrera dans le tuyau par le trou de son pié : ce qui le fera parler. *Voyez* l'explication de la maniere dont le vent fait parler les tuyaux, à l'*article* BOURDON DE SEIZE & au *mot* JEUX.

Le *sommier* du positif differe peu de celui du grand orgue ; toute la différence est que la laie *E F, fig. 12*, est en-dessus du côté de la table, & que les soupapes s'ouvrent en foulant en-dessous par le moyen des petits bâtons *o n*, qui portent sur le haut des bascules du positif. *Voyez* BASCULE DU POSITIF & POSITIF.

SOMMIER, (*Maréchal*) on appelle ainsi un cheval de somme.

SOMMIER, *terme de Parcheminier*, c'est une peau de veau, qui couvre la herse, ou métier des parcheminiers, & qui soutient la peau qu'on travaille, dans le tems qu'on la rature.

Contre-sommier, est une peau de parchemin en cosse, qu'on pose entre le *sommier* & la peau qu'on rature, afin que le fer trouve plus de facilité à mordre. *Voyez* PARCHEMIN.

SOMMIER, *terme de Tonnelier* ; c'est ainsi qu'on nomme les cerceaux doubles, qui se placent aux deux extrémités d'une futaille, & immédiatement sur le jable, afin de lui donner plus de force.

SOMMIERE, s. f. (*Manuf. de lainage.*) sorte d'étoffe toute de laine, tant en chaîne qu'en trame croisée, chaude, & mollette, qui n'est autre chose qu'une espece de serge un peu lâche ; tirée à poil, tantôt d'un seul côté, & tantôt des deux côtés, dont on se sert à faire des doublures pour l'hiver. (*D. J.*)

SOMMIERES, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Sumerium* ; petite ville de France, dans le Languedoc, sur la Vidourle, à deux lieues de Nîmes. Les calvinistes en avoient fait une forte place ; c'est encore aujourd'hui un gouvernement particulier dans le Languedoc. *Long. 21. 43. latit. 43. 55.* (*D. J.*)

SOMMISTE, s. m. (*Chancel. rom.*) c'est le principal ministre de la chambre romaine, pour l'expédition des bulles ; il en fait faire les minutes, les fait recevoir, & plomber. (*D. J.*)

SOMMITÉ, s. f. (*Gram.*) extrémité supérieure

d'un objet. Il se dit particulièrement de la pointe des plantes, *Voyez* SOMMET, & du haut des collines. La *sommité* de cette colline.

SOMMONA-KODOM, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) c'est un personnage fameux, qui est l'objet de la vénération, & même du culte des Siamois, des habitans de Laos, & du Pégu. Suivant les talapoins, ou prêtres siamois, le nom propre de cet homme est *Kodom*, & *Sommona* signifie le *solitaire* ou le *religieux des bois*, parce que ce législateur, devenu l'idole des Siamois, étoit un *sarmane* ou *sammane*, de la côte de Malabar ou de Coromandel, qui leur apporta la religion qu'ils suivent aujourd'hui, & qui est prêchée par les talapoins ses disciples. On croit que cet homme, ou ce dieu, est le même que *Poutisat* ou *Budda*, nom qu'on lui donne en différentes parties de l'Inde: on présume aussi que c'est lui qui est adoré par une secte de Chinois qui l'appellent *Shaka*, ou *She kia*. Quoi qu'il en soit de ces opinions, les prêtres siamois font une histoire non moins merveilleuse que ridicule, de leur législateur; ils disent qu'il est né d'une fleur, sortie du nombril d'un enfant qui mordoit le gros doigt de son pié, & qui lui-même n'étoit que la feuille d'un arbre nageant à la surface des eaux. Malgré cela, les Siamois ne laissent pas de donner à *Sommona kodom*, un pere qui étoit roi de Tanka, ou de Ceylan, &.une mere appellée *Maha* ou *Marya*, ou suivant d'autres, *Man-ya*. Ce nom a attiré l'attention des missionnaires chrétiens qui ont été à Siam; il a fait croire aux Siamois que Jesus-Christ étoit un frere de *Sommona-kodom*, qu'ils appellent le méchant *Thevetat*, qui, selon ces aveugles idolâtres, est tourmenté en enfer, par un supplice qui a du rapport avec celui de la croix.

Sommona-kodom mourut, suivant les annales de Siam, 544 ans avant l'ere chrétienne; les talapoins, dont le but principal est de tirer de l'argent du peuple, qu'ils séduisent, assurent que non-content d'avoir donné tout son bien aux pauvres, n'ayant plus rien, il s'arracha les yeux, & tua sa femme & ses enfans, pour les donner à manger aux talapoins. Ces charités si inouies dégagerent le saint homme de tous les liens de la vie: alors il se livra au jeûne, à la priere, & aux autres exercices qui menent à la perfection; il ne tarda point à recevoir la recompense de ses bonnes œuvres; il obtint une force de corps extraordinaire, le don de faire des miracles, la faculté de se rendre aussi grand & aussi petit qu'il vouloit, celle de disparoître ou de s'anéantir, & d'en substituer un autre à sa place; il savoit tout, connoissoit le passé & l'avenir; il se transportoit avec une promptitude merveilleuse, d'un lieu dans un autre, pour y prêcher ses dogmes. Suivant les mêmes traditions, ce prétendu prophete eut deux disciples, qui partagent avec lui la vénération & le culte des Siamois; l'un deux pria un jour son maître d'éteindre le feu de l'enfer, mais il ne voulut en rien faire, disant que les hommes deviendroient trop méchans, si on leur ôtoit la crainte de ce châtiment. Malgré sa sainteté, *Sommona-kodom* eut un jour le malheur de tuer un homme; en punition de ce crime, il mourut d'une colique, qui lui vint pour avoir mangé de la viande de porc; avant de mourir, il ordonna qu'on lui érigeât des temples & des autels, après quoi il alla jouir du *nireupan*, c'est-à-dire, de l'état d'anéantissement dans lequel la théologie siamoise fait consister la félicité suprême; là, il ne peut faire ni bien ni mal; cela n'empêche point qu'on ne lui adresse des vœux. Les Siamois attendent la venue d'un second *Sommona-kodom*, prédit par le premier; ils le nomment *Pra-narotte*; il sera si charitable, qu'il donnera ses deux fils à manger aux talapoins; action qui mettra le comble à ses vertus. *Voyez* la Loubere, *hist. & descript. de Siam.*

SOMNAMBULE, & SOMNAMBULISME, s. m. (*Médecine.*) ce nom formé de deux mots latins, *somnus*, sommeil, & *ambulo*, je me promene, signifie littéralement l'action de se *promener* pendant le *sommeil*; mais on a étendu plus loin la signification de ce mot, dans l'usage ordinaire, & l'on a donné le nom générique de *somnambulisme*, à une espece de maladie, d'affection, ou incommodité singuliere, qui consiste en ce que les personnes qui en sont atteintes, plongées dans un profond *sommeil*, se promenent, parlent, écrivent, & font différentes actions, comme si elles étoient bien éveillées, quelquefois même avec plus d'intelligence & d'exactitude; c'est cette faculté & cette habitude d'agir endormi comme éveillé, qui est le caractere distinctif du *somnambulisme*; les variétés naissent de la diversité d'actions, & sont en conséquence aussi multipliées que les actions dont les hommes sont capables, & les moyens qu'ils peuvent prendre pour les faire; elles n'ont d'autres bornes que celles du possible, & encore ce qui paroît impossible à l'homme éveillé, ne l'est point quelquefois pour le *somnambule*; son imagination échauffée dirige seule & facilite ses mouvemens.

On voit souvent des *somnambules* qui racontent en dormant tout ce qui leur est arrivé pendant la journée; quelques-uns répondent aux questions qu'on leur fait, & tiennent des discours très-suivis; il y a des gens qui ont la malhonnêteté de profiter de l'état où ils se trouvent, pour leur arracher, malgré eux, des secrets qu'il leur importe extrêmement de cacher; d'autres se levent, composent, écrivent ou se promenent, courent les rues, les maisons; il y en a qui nagent & qui font des actions très-périlleuses par elles-mêmes, comme de marcher sur le bord d'un toît sans peur, & par-là sans danger; ils ne risquent que de s'éveiller, & si cela leur arrive, ou par hasard, ou par le secours funeste de quelque personne imprudente, ils manquent rarement de se tuer. Quelques *somnambules* ont les yeux ouverts, mais il ne paroît pas qu'ils s'en servent; la plûpart n'ont en se réveillant aucune idée de ce qu'ils ont fait étant endormis, mais ils se rappellent d'un sommeil à l'autre, les actions des nuits précédentes; il semble qu'ils aient deux mémoires, l'une pour la veille, & l'autre pour le sommeil. Lorsqu'on suit quelque tems un *somnambule*, on voit que leur sommeil, si semblable à la veille, offre un tissu surprenant de singularités: il ne manque pas d'observations étonnantes dans ce genre; mais combien peu sont faites exactement, & racontées avec fidélité? ces histoires sont presque toujours exagérées par celui qui en a été le témoin; on veut s'accommoder au goût du public, qui aime le merveilleux, & qui le croit facilement; & à mesure qu'elles passent de main en main, elles se chargent encore de nouvelles circonstances, le vrai se trouve obscurci par les fables auxquelles il est mêlé, & devient incroyable; il importe donc de choisir des faits bien constatés, par la vue & le témoignage d'un observateur éclairé. Laissant donc à part tous les contes imaginaires, ou peu prouvés, qu'on fait sur les *somnambules*, je vais rapporter quelques traits singuliers, qui pourront servir à faire connoître la nature de cette affection, dont la vérité ne sauroit être suspecte; je les tiens d'un prélat illustre (M. l'archevêque de Bordeaux), aussi distingué par ses vertus, que par la variété & la justesse de ses connoissances; son nom seul fait une autorité respectable, qu'on ne sauroit recuser.

Il m'a raconté qu'étant au séminaire, il avoit connu un jeune ecclésiastique *somnambule*: curieux de connoître la nature de cette maladie, il alloit tous les soirs dans sa chambre, dès qu'il étoit endormi; il vit entre autres choses, que cet ecclésiastique se levoit, prenoit du papier, composoit, & écrivoit des ser-

mons ; lorſqu'il avoit fini une page, il la reliſoit tout-haut d'un bout à l'autre (ſi l'on peut appeller relire, cette action faite ſans le ſecours des yeux) ; ſi quelque choſe alors lui déplaiſoit, il le retranchoit, & écrivoit par-deſſus, les corrections, avec beaucoup de juſteſſe. J'ai vu le commencement d'un des ſermons qu'il avoit écrit en dormant, il m'a paru aſſez bien fait, & correctement écrit : mais il y avoit une correction qui étoit ſurprenante ; ayant mis dans un endroit *ce divin enfant*, il crut en *la reliſant*, devoir ſubſtituer le mot *adorable* à *divin* ; pour cela il effaça ce dernier mot, & plaça exactement le premier par-deſſus ; après cela il vit que le *ce*, bien placé devant *divin*, ne pouvoit aller avec *adorable*, il ajouta donc fort adroitement un *t* à côté des lettres précédentes, de façon qu'on liſoit *cet adorable enfant*. La même perſonne, témoin occulaire de ces faits, pour s'aſſurer ſi le *ſomnambule* ne liſoit alors aucun uſage de ſes yeux, mit un carton ſous ſon menton, de façon à lui dérober la vue du papier qui étoit ſur la table ; mais il continua à écrire ſans s'en appercevoir ; voulant enſuite connoître à quoi il jugeoit de la préſence des objets qui étoient ſous ſes yeux, il lui ota le papier ſur lequel il écrivoit, & en ſubſtitua pluſieurs autres à différentes repriſes, mais il s'en apperçut toujours, parce qu'ils étoient d'une inégale grandeur : car quand on trouva un papier parfaitement ſemblable, il le prit pour le ſien, & écrivit les corrections aux endroits correſpondans à celui qu'on lui avoit ôté ; c'eſt par ce ſtratagème ingénieux, qu'on eſt venu à bout de ramaſſer quelques-uns de ſes écrits nocturnes. M. l'archevêque de Bordeaux a eu la bonté de me les communiquer ; ce que j'ai vu de plus étonnant, c'eſt de la muſique faite aſſez exactement ; une canne lui ſervoit de regle, il traçoit, avec elle, à diſtance égale, les cinq lignes néceſſaires, mettoit à leur place, la clé, les bémols, les diéſis, enſuite marquoit les notes qu'il faiſoit d'abord toutes blanches, & quand il avoit fini, il rendoit noires celles qui devoient l'être. Les paroles étoient écrites au-deſſous. Il lui arriva une fois de les écrire en trop gros caracteres, de façon qu'elles n'étoient pas placées directement ſous leur note correſpondante ; il ne tarda pas à s'appercevoir de ſon erreur, & pour la reparer, il effaça ce qu'il venoit de faire, en paſſant la main par-deſſus, & refit plus bas cette ligne de muſique, avec toute la préciſion poſſible.

Autre ſingularité dans un autre genre, qui n'eſt pas moins remarquable ; il s'imagina, une nuit au milieu de l'hiver, ſe promener au bord d'une riviere, & d'y voir tomber un enfant qui ſe noyoit ; la rigueur du froid ne l'empêcha point de l'aller ſecourir, il ſe jetta tout de ſuite ſur ſon lit, dans la poſture d'un homme qui nage, il en imita tous les mouvemens, & après s'être fatigué quelque tems à cet exercice, il ſent au coin de ſon lit un paquet de la couverture, croit que c'eſt l'enfant, le prend avec une main, & ſe ſert de l'autre pour revenir en nageant, au bord de la prétendue riviere ; il y poſe ſon paquet, & ſort en friſſonnant & claquant des dents, comme ſi en effet il ſortoit d'une riviere glacée ; il dit aux aſſiſtans qu'il gêle & va mourir de froid, que tout ſon ſang eſt glacé ; il demande un verre d'eau-de-vie pour ſe rechauffer, n'en ayant pas, on lui donne de l'eau qui ſe trouvoit dans la chambre, il en goûte, reconnoit la tromperie, & demande encore plus vivement de l'eau-de-vie, expoſant la grandeur du péril qu'il couroit ; on lui apporte un verre de liqueur, il le prend avec plaiſir, & dit en reſſentir beaucoup de ſoulagement ; cependant il ne s'éveille point, ſe couche, & continue de dormir plus tranquillement. Ce même *ſomnambule* a fourni un très-grand nombre de traits forts ſinguliers ; ceux que je viens de rapporter, peuvent ſuffire au but que nous nous ſommes propoſé. J'ajouterai ſeulement que lorſqu'on vouloit lui faire changer de matiere, lui faire quitter des ſujets triſtes & déſagréables, on n'avoit qu'à lui paſſer une plume ſur les levres, dans l'inſtant il tomboit ſur des queſtions tout-à-fait différentes.

Quoiqu'il ſoit très-facile de reconnoître le *ſomnambuliſme* par les faits inconteſtables que nous avons détaillés, il n'eſt pas aiſé d'en découvrir la cauſe & le méchaniſme ; l'étymologie de cette maladie eſt un écueil funeſte à tous ces faiſeurs d'hypothèſes, à tous ces demi-ſavans qui ne croient rien que ce qu'ils peuvent expliquer, & qui ne ſauroient imaginer que la nature ait des myſteres impénétrables à leur ſagacité, d'autant plus à plaindre que leur vue courte & mal aſſurée, ne peut s'étendre juſqu'aux bornes très-voiſines de leur horiſon ; on peut leur demander :

1°. Comment il ſe peut faire qu'un homme enſeveli dans un profond ſommeil, entende, marche, écrive, voie, jouiſſe en un mot de l'exercice de ſes ſens, & exécute avec juſteſſe, divers mouvemens : pour faciliter la ſolution de ce problème, nous ajouterons que le *ſomnambule* ne voit alors que les objets dont il a beſoin, que ceux qui ſont préſens à ſon imagination. Celui dont il a été queſtion, lorſqu'il compoſoit ſes ſermons, voyoit fort bien ſon papier, ſon encre, ſa plume, ſavoit diſtinguer ſi elle marquoit ou non ; il ne prenoit jamais le poudrier pour l'encrier, & du reſte il ne ſe doutoit pas même qu'il eût quelqu'un dans ſa chambre, ne voyoit & n'entendoit perſonne, à moins qu'il ne les interrogeât ; il lui arrivoit quelquefois de demander des dragées à ceux qu'il croyoit à côté de lui, & il les trouvoit fort bonnes quand on lui en donnoit ; & ſi dans un autre tems on lui en eût mis dans la bouche, ſans que ſon imagination fût montée de ce côté-là, il n'y trouvoit aucun goût, & les rejettoit.

2°. Comment l'on peut éprouver des ſenſations ſans que les ſens y ayent part ; voir, par exemple, ſans le ſecours des yeux : le *ſomnambule* dont nous avons fait l'hiſtoire, paroiſſoit évidemment voir les objets qui avoient rapport à ſon idée, lorſqu'il traçoit des notes de muſique ; il ſavoit exactement celles qui devoient être blanches ou noires, & ſans jamais ſe méprendre il noirciſſoit les unes & conſervoit les autres ; & lorſqu'il étoit obligé de revenir au haut de la page, ſi les lignes du bas n'étoient pas ſeches, il faiſoit un détour pour ne pas les effacer en paſſant la main deſſus ; ſi elles étoient aſſez ſeches, il négligeoit cette précaution inutile. Il eſt bien vrai que ſi on lui ſubſtituoit un papier tout-à-fait ſemblable, il le prenoit pour le ſien ; mais pour juger de la reſſemblance, il n'avoit pas beſoin de paſſer la main tout-autour. Peut-être ne voyoit-il que le papier, ſans diſtinguer les caracteres. Il y a lieu de préſumer que les autres ſens dont il ſe ſervoit n'étoient pas plus diſpos que les yeux, & que quelqu'autre cauſe ſuppléoit leur inaction ; on auroit pû s'en aſſurer en lui bouchant les oreilles, en le piquant, en lui donnant du tabac, *&c.*

3°. Comment il arrivoit qu'en dormant il ſe rappelloit le ſouvenir de ce qui lui étoit arrivé étant éveillé, qu'il fût auſſi ce qu'il avoit fait pendant les autres ſommeils, & qu'il n'en conſervât aucun ſouvenir en s'éveillant : il témoignoit quelquefois pendant le ſommeil ſa ſurpriſe de ce qu'on l'accuſoit d'être *ſomnambule*, de travailler, d'écrire, de parler pendant la nuit ; il ne concevoit pas comment on pouvoit lui faire de pareils reproches, à lui qui dormoit profondement toute la nuit, & qu'on avoit beaucoup de peine à réveiller ; cette double mémoire eſt un phénomene bien merveilleux.

4°. Comment il eſt poſſible que ſans l'action d'aucune cauſe extérieure on ſoit affecté auſſi gravement que ſi on eût été expoſé à ſes impreſſions : notre *ſom-*

nambule, sans être sorti de son lit, éprouva tous les symptomes qu'occasionne l'eau glacée, précisément parce qu'il a cru avoir été plongé dans cette eau quelque tems. Nous pourrions demander encore l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes que les *somnambules* nous fourniſſent, mais nous n'en retirerions pas plus de lumieres. Il faut convenir de bonne foi qu'il y a bien des choſes dont on ne ſait pas la raiſon, & qu'on chercheroit inutilement. La nature a ſes myſteres, gardons-nous de vouloir les pénetrer, ſur-tout lorſqu'il ne doit réſulter aucune utilité de ces recherches, à-moins de ne vouloir s'expoſer gratuitement à débiter des erreurs & des abſurdités.

Je vais plus loin: non-ſeulement on ne ſauroit expliquer les faits que nous avons rapportés; mais ces phénomenes en rendent d'autres qu'on croyoit avoir compris inexplicables, & jettent du doute & de l'obſcurité ſur des queſtions qui paſſent pour décidées; par exemple:

On croit communément que le ſommeil conſiſte dans un relâchement général qui ſuſpend l'uſage des ſens & tous les mouvemens volontaires; cependant le *ſomnambule* ne ſe ſert-il pas de quelques ſens, ne meut il pas différentes parties du corps avec motif & connoiſſance de cauſe? & le ſommeil n'eſt cependant pas moins profond.

2°. S'il ne ſe ſert pas de ſes ſens pour obtenir les ſenſations, comme il eſt inconteſtable que cela arrive quelquefois, on peut donc conclure avec raiſon que les objets même corporels peuvent, ſans paſſer par les ſens, parvenir à l'entendement. Voilà donc une exception du fameux axiome, *nihil eſt in intellectu quod prius non fuerit in ſenſu.* Il ne faut pas confondre ce qui ſe paſſe ici avec ce qui arrive en ſonge. Un homme qui rêve, de même que celui qui eſt dans le délire, voit comme préſens des objets qui ne le ſont pas; il y a un vice d'apperception, & quelquefois de raiſonnement; mais ici les objets ſont préſens à l'imagination, comme s'ils étoient tranſmis par les ſens, ce ſont les mêmes que le *ſomnambule* verroit s'il r'ouvroit les yeux & en reprenoit l'uſage. Ils ſont exiſtans devant lui de la même maniere qu'il ſe les repréſente; l'apperception qu'il en auroit par l'entremiſe des ſens ne ſeroit pas différente.

3°. Les plus grandes preuves que le philoſophe donne de l'exiſtence des corps ſont fondées ſur les impreſſions qu'ils font ſur nous; ces preuves perdent néceſſairement beaucoup de leur force, ſi nous reſſentons les mêmes effets ſans que ces corps agiſſent réellement; c'eſt préciſément le cas du *ſomnambule*, qui gele & friſſonne ſans avoir été expoſé à l'action de l'eau glacée, & ſimplement pour ſe l'être vivement imaginé: il paroît par-là que les impreſſions idéales ſont quelquefois autant d'effet ſur le corps que celles qui ſont réelles, & qu'il n'y a aucun ſigne aſſuré pour les diſtinguer.

4°. Sans nous arrêter plus long tems ſur ces conſidérations, qui pourroient être plus étendues & généraliſées, tirons une derniere conſéquence peu flatteuſe pour l'eſprit humain, mais malheureuſement très-conforme à la vérité; ſavoir, que la découverte de nouveaux phénomenes ne fait ſouvent qu'obſcurcir ou détruire nos connoiſſances, renverſer nos ſyſtèmes, & jetter des doutes ſur des choſes qui nous paroiſſoient évidentes: peut-être viendra-t-on à bout d'oter tout air de paradoxe à cette aſſertion; que c'eſt le comble de la ſcience que de *ſavoir* avec Socrate *qu'on ne ſait rien.*

Pour ce qui regarde la Médecine, il nous ſuffit d'être fondés à croire que tous ces phénomenes dénotent dans le *ſomnambule* une grande vivacité d'imagination, ou, ce qui eſt le même, une tenſion exceſſive des fibres du cerveau, & une extrême ſenſibilité. Les cauſes qui diſpoſent à cette maladie ſont peu connues; les médecins ne ſe ſont jamais occupés à les rechercher; ils ſe ſont contentés d'écouter comme le peuple, les hiſtoires merveilleuſes qu'on fait ſur cette matiere. En examinant les perſonnes qui y ſont les plus ſujettes, on voit que ce ſont celles qui s'appliquent beaucoup à l'étude, qui y paſſent les nuits, ou qui s'échauffent la tête par d'autres occupations.

La ſanté des *ſomnambules* ne paroît du tout point altérée, leurs fonctions s'exécutent avec la même aiſance, & leur état ne mériteroit pas le nom de maladie, s'il n'étoit à craindre qu'il n'empirât, que la tenſion des fibres du cerveau n'augmentât & ne dégénérât enfin en relâchement. La manie paroît devoir être le terme du *ſomnambuliſme*, peut-être n'en eſt-elle que le premier degré & n'en differe pas eſſentiellement.

Il paroît donc important de diſſiper cette maladie avant qu'elle ſe ſoit enracinée par le tems, & qu'elle ſoit devenue plus forte & plus opiniâtre; mais les moyens d'y parvenir ne ſont pas connus, ils ne paroiſſent pas même faciles à trouver; c'eſt dans la médecine rationnelle qu'il faut les chercher: les obſervations pratiques manquent tout-à-fait; l'analogie nous porte à croire que ceux qui ſont propres à la manie pourroient réuſſir dans le *ſomnambuliſme*. *Voyez* MANIE. C'eſt encore une très-foible reſſource; car perſonne n'ignore combien peu les remedes les plus variés ont de priſe ſur cette terrible maladie. En tirant les indications des cauſes éloignées du *ſomnambuliſme*, & de l'état du cerveau & des nerfs, il paroît que la méthode de traitement la plus ſûre doit être de diſſiper ces malades, de les faire voyager, de les diſtraire des occupations trop ſérieuſes, de leur en préſenter qui ſoient agréables, & qui n'attachent pas trop: on pourroit ſeconder ces effets par les bains froids, remedes excellens & trop rarement employés, pour calmer la mobilité du ſyſtème nerveux. Quant aux *ſomnambules* qui ſe levent, & qui courent de côté & d'autre, & qui riſquent par-là de tomber dans des précipices, de ſe jetter par la fenêtre, comme il arriva à un qui imaginant avoir dans ſa chambre Deſcartes, Ariſtote & quelques autres philoſophes, crut tout-à-coup les voir ſortir par la fenêtre, & ſe diſpoſoit à les accompagner, s'il n'avoit été retenu: il faut les attacher dans leur lit, fermer exactement les portes, griller les fenêtres, & s'ils ſe levent, les éveiller à coups de fouet. Ce remede réuſſit à bien des perſonnes. Un *ſomnambule* fut auſſi guéri par un remede que je me garderai bien de conſeiller, ce fut en ſe jettant d'une fenêtre fort élevée: il ſe rompit le bras, & depuis ne reſſentit aucune atteinte de cette maladie. (*m*)

SOMNIALES DII, (*Mythol.*) c'étoient les dieux qui préſidoient au ſommeil, & qui rendoient leurs oracles par les ſonges. Les ſavans n'ignorent pas qu'il y avoit des dieux particuliers qui préſidoient aux ſonges, & qu'il y avoit des miniſtres prépoſés pour leur culte. M. Spon rapporte une inſcription qu'il avoit copiée à Florence dans le palais de Strozzi, où il eſt parlé du culte d'Hercule, comme d'un dieu qui préſidoit aux ſonges. Cette inſcription porte: *cultores Herculis ſomnialis*; on trouve diverſes ſtatues du même dieu avec ces mots, *deo ſomniali.*

Il eſt peut-être difficile de déterminer par quelle raiſon les anciens croyoient qu'Hercule préſidoit aux ſonges: il n'en eſt pas moins certain qu'ils le croyoient, & qu'on envoyoit les malades dormir dans ſes temples, pour y avoir en ſonge quelque agréable préſage du rétabliſſement de leur ſanté. (*D. J.*)

SOMNIFERES, adj. (*Mat. méd.*) épithete que l'on donne aux remedes qui procurent le ſommeil; tels ſont la cinogloſſe, la juſquiame, la belladone,

toutes les especes de pavot. Cependant il y a des alimens qui provoquent le sommeil ; tels sont le lait, les alimens glutineux, le suc ou le jus exprimé des viandes des jeunes animaux, les liqueurs fermentées, & enfin tous les esprits ardens : de-là vient que l'ivresse est une espece de sommeil.

SOMO, *ou* SKIMMI, *ou* FANNA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) qui signifie la *fleur par excellence* ; c'est un arbre sauvage du Japon, il a des feuilles de laurier, & des fleurs comme celles de la narcisse. Son écorce est aromatique. Il est de la grandeur d'un de nos cerisiers, d'un bois roux, dur & fragile. Ses feuilles sont disposées en rond, autour de petites branches, & ses fleurs sont situées à leur bout. Les bonzes de la Chine & du Japon mettent devant les idoles & sur les tombeaux des feuilles de cet arbre en bouquets.

SOMPAYE, s. f. (*Monn. étrang.*) c'est la plus petite monnoie d'argent qui se fabrique à Siam. Elle vaut quatre à cinq sols monnoie de France, à prendre l'once d'argent sur le pié de six livres.

SOMPI, s. m. (*Poids.*) petit poids dont les habitant de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Le *sompi* ne pese qu'une dragme ou gros, poids de Paris ; c'est néanmoins le plus fort de tous ceux dont ces insulaires ont l'usage, ne sachant ce que c'est que l'once, le marc, ou la livre, & n'ayant rien qui leur en tienne lieu, ou qui y réponde. Tout, hors l'or & l'argent, se négocie par échange & par estimation. Les diminutions du *sompi* sont le vari ou demi-gros : le facare ou scrupule, le nanqui ou demi-scrupule, & le nanque qui vaut six grains. Le grain chez eux n'a point de nom. *Savary.* (*D. J.*)

SOMPTUAIRES, LOIS, (*Jurisprud.*) ce sont des lois faites pour restraindre le luxe dans les habits, les équipages, la table, *&c. Voyez* LOI.

La plûpart des nations ont eu dans différens tems leurs lois *somptuaires* : & il y en a qui sont encore en vigueur, comme chez les Vénitiens, les François ; *&c.* Mais on remarque qu'il n'y a point de lois plus mal observées que les *lois somptuaires*.

Les *lois somptuaires* de Zaleucus, cet ancien législateur des Locriens, sont fameuses. Elles ordonnoient qu'une femme ne se feroit point accompagner dans les rues de plus d'un domestique, à-moins qu'elle ne fût ivre ; qu'elle ne pourroit point sortir de la ville pendant la nuit, à-moins que ce ne fût pour commettre la fornication ; qu'elle ne porteroit point d'or, ni de broderie sur ses habits, à-moins qu'elle ne se proposât d'être courtisane publique : que les hommes ne porteroient point de franges ni de galons, excepté quand ils iroient dans de mauvais lieux, *&c.*

Les Anglois ont eu aussi leurs lois *somptuaires*, mais elles ont toutes été revoquées par le statut premier de Jacques I. ou sont tombées en désuétude.

Sous le regne de Charles IV. Cambden dit qu'on avoit porté si loin le luxe dans les chaussures, qu'on fut obligé de défendre aux hommes de porter des souliers de plus de six pouces de largeur du côté des doigts ; les autres habillemens étoient si courts, qu'il fut ordonné par le statut 25 d'Edouard IV. que toutes personnes d'une condition inférieure à celle des lords, porteroient des robes ou habits de telle longueur qu'elles pussent, quand la personne est debout, lui couvrir les fesses.

Chez les Romains il y avoit quantité de lois *somptuaires*. La loi *Orchia* limitoit le nombre des convives dans les fêtes, sans limiter la dépense. La loi *Fannia*, qui fut faite 32 ans après, ordonnoit que dans une fête ordinaire on ne pourroit pas dépenser plus de 10 *as*, & plus de 100 *as* dans les fêtes solemnelles, comme les saturnales, *&c.* & Gellius nous apprend que 10 as étoient le prix d'un mouton, & 100 celui d'un bœuf.

La loi *Didia* qui fut faite 18 ans après, ordonna que les premieres lois *somptuaires* seroient exécutées non-seulement à Rome, mais même par toute l'Italie ; & qu'en cas de transgression, non-seulement le maître de la fête, mais aussi les convives seroient sujets à l'amende. *Voyez l'article* LOI.

SOMPTUOSITÉ, s. f. (*Gramm.*) magnificence qu'on se procure par de grandes dépenses. Il n'est question chez les anciens que de la *somptuosité* de Lucullus.

SOMTOU, *ou* SOMTOC, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Chinois nomment les vice-rois des provinces. C'est une des plus éminentes dignités de l'empire. Ils ont deux provinces sous leurs ordres, qui ont outre cela des gouverneurs nommés *fu-yen*.

SON, CAP DE, (*Géog. mod.*) cap dans la Méditerranée, sur la côte de l'île de Corse, environ cinq milles à l'ouest de l'entrée du port de *San-Bonifacio* ; c'est une longue pointe avancée en mer vers le sud-ouest. (*D. J.*)

SON, s. m. (*Phys.*) est une perception de l'ame qui lui est communiquée par le secours de l'oreille : ou bien c'est un mouvement de vibration dans l'air, qui est porté jusqu'à l'organe de l'ouie. *Voyez* OUIE.

Pour éclaircir la cause du *son*, nous observerons, 1°. que pour produire le *son*, il faut nécessairement du mouvement dans le corps sonore.

2°. Que ce mouvement existe d'abord dans les parties déliées & insensibles des corps sonores, & qu'il y est excité par leur choc & leur collision mutuelle, ce qui produit ce tremblement qui est si facile à remarquer dans les corps qui rendent un *son* clair, comme les cloches, les cordes des instrumens de musique, *&c.*

3°. Que ce mouvement se communique à l'air, ou produit un mouvement semblable dans l'air ou dans autant de ses parties qu'il y en a de capables de le recevoir & de le perpétuer ; d'autant plus que le mouvement des corps qui sont à quelque distance, ne peut point affecter nos sens sans la médiation d'autres corps qui reçoivent ces mouvemens du corps sonore, & les communiquent immédiatement à l'organe.

Enfin que ce mouvement doit être communiqué aux parties qui sont les instrumens propres & immédiats de l'ouie.

De plus, ce mouvement d'un corps sonore qui est la cause immédiate du *son*, doit être attribué à deux causes différentes ; ou au choc de ce corps & d'un autre corps dur, comme dans les tambours, les cloches, les cordes d'instrumens, ou bien au battement & au frottement du corps sonore & de l'air l'un contre l'autre immédiatement, comme dans les instrumens à vent, les flutes, les trompettes, *&c.*

Mais dans l'un & dans l'autre cas, le mouvement qui est la suite de cette action mutuelle, & la cause immédiate du mouvement sonore, que l'air porte jusqu'à l'oreille, est un mouvement presque insensible, qui se fait remarquer dans les parties déliées & insensibles du corps par un tremblement & des ondulations.

Pour expliquer ce méchanisme, on suppose que tous les corps sensibles sont composés d'un nombre de parties petites & insensibles, ou corpuscules parfaitement durs & incapables d'être comprimés. *Voyez* CORPUSCULE.

Ces parties en composent d'autres un peu plus grandes, mais encore insensibles ; & celles-ci different entre elles, selon les différentes figures & l'union des parties qui les composent. Celle-ci constituent encore d'autres masses plus grandes & beaucoup plus distinguées des premieres : & des différentes combinaisons de ces dernieres, sont composés ces corps grossiers qui sont visibles & palpables, *&c.*

Les premieres & les plus petites parties, comme nous l'avons obſervé, ſont abſolument dures; les autres ſont compreſſibles & unies de telle ſorte, qu'étant comprimées par une impulſion extérieure, elles ont une force élaſtique ou reſtitutive, au moyen de laquelle elles ſe rétabliſſent d'elles-mêmes dans leur premier état. *Voyez* ÉLASTICITÉ.

Lors donc qu'un corps en choque un autre, les petites particules par leur force élaſtique ſe meuvent avec une grande viteſſe, avec une ſorte de tremblement & d'ondulations, comme on l'obſerve facilement dans les cordes des inſtrumens de muſique, & c'eſt ce mouvement ſonore qui eſt porté juſqu'à l'oreille; mais il faut obſerver que c'eſt le mouvement inſenſible de ces particules, qu'on ſuppoſe être la cauſe immédiate du *ſon*; & même parmi celles-là, il n'y a que celles qui ſont proches de la ſurface, qui communiquent avec l'air; le mouvement du tout ou des parties plus grandes, n'y ſervant qu'autant qu'il le communique aux autres.

Pour faire l'application de cette théorie, frappez une cloche avec quelque corps dur, vous appercevrez aiſément un trémouſſement ſenſible ſur la ſurface qui ſe répand de lui-même ſur le tout, & qui eſt d'autant plus ſenſible, que le choc eſt plus fort. Si on y touche dans quelqu'autre endroit, le tremblement & le *ſon* ceſſe auſſi-tôt; ce tremblement vient ſans doute du mouvement des particules inſenſibles qui changent de ſituation, & qui ſont en ſi grande quantité & ſi ſerrées les unes contre les autres, que nous ne pouvons pas appercevoir leurs mouvemens ſéparément & diſtinctement, mais ſeulement un eſpece de tremblement ou d'ondulation.

Le corps ſonore ayant fait ſon impreſſion ſur l'air contigu, cette impreſſion eſt continuée de particule en particule, ſuivant les lois de la pneumatique. *Voyez* ONDE & ONDULATION.

Les *ſons* varient à-proportion des moyens qui concourent à leur production; les différences principales réſultent de la figure & de la nature du corps ſonore; de la force, du choc, de la viteſſe, *&c.* des vibrations qui ſe ſuivent; de l'état & conſtitution du milieu; de la diſpoſition, diſtance, *&c.* de l'organe; des obſtacles qui ſe rencontrent entre l'organe, le corps ſonore & les corps adjacens. Les différences les plus remarquables des *ſons*, naiſſent des différens degrés & combinaiſons des conditions dont nous venons de parler; on les diſtingue en fort & foible, en grave & aigu, long & court.

La viteſſe du *ſon* ne differe pas beaucoup, ſoit qu'il aille ſuivant ou contre la direction du vent. A la vérité le vent tranſporte une certaine quantité d'air d'un lieu à un autre, & le *ſon* eſt accéléré tandis que ſes vagues ſe meuvent dans cette partie d'air, lorſque leur direction eſt la même que celle du vent. Mais comme le *ſon* ſe meut avec beaucoup plus de viteſſe que le vent, l'accélération qu'il en reçoit eſt peu conſidérable. En effet, la viteſſe du vent le plus violent que nous connoiſſions, eſt à la viteſſe du *ſon* comme 1 eſt à 33: & tout l'effet que nous appercevons que le vent peut produire, eſt d'augmenter ou de diminuer la longueur des ondulations; de ſorte qu'au moyen du vent, le *ſon* puiſſe être entendu d'une plus grande diſtance qu'il ne le ſeroit autrement.

Que l'air ſoit le milieu ordinaire du *ſon*, c'eſt ce qui réſulte de pluſieurs expériences qui ont été faites, ſoit dans un air condenſé, ſoit dans l'air rarefié. Dans un récipient qui n'eſt point vuide d'air, une petite ſonnette ſe fait entendre à quelque diſtance; mais quand on en a pompé l'air, à-peine l'entend-on tout auprès: ſi l'air eſt condenſé, le *ſon* ſera plus fort à-proportion de la condenſation ou de la quantité d'air preſſé. Nous en avons pluſieurs exemples dans les expériences de M. Hauksbée.

Mais l'air n'eſt pas ſeul capable des impreſſions du *ſon*, l'eau l'eſt auſſi, comme on le remarque en ſonnant une ſonnette dans l'eau; on en diſtingue pleinement le *ſon*: à la vérité il n'eſt pas ſi fort & plus bas d'une quarte, au jugement des bons muſiciens. Merſene dit qu'un *ſon* produit dans l'eau paroît de même, que s'il étoit produit dans l'air & entendu dans l'eau. M. l'abbé Nollet a fait ſur les *ſons* entendus dans l'eau, pluſieurs expériences curieuſes. *Mém. académ. 1741.*

Le célebre M. Newton a donné à la fin du *ſecond livre de ſes Principes*, une théorie très-ingénieuſe & très-ſavante des vibrations de l'air, & par conſéquent de la viteſſe du *ſon*. Sa théorie eſt trop compliquée & trop géométrique pour être rendue ici; nous nous contenterons de dire qu'il trouve la viteſſe du *ſon* par ſon calcul, à-peu-près la même que l'expérience la donne. Cet endroit des Principes de M. Newton, eſt peut-être le plus difficile & le plus obſcur de tout l'ouvrage. M. Jean Bernoully le fils, dans ſon *Diſcours ſur la propagation de la lumiere*, qui a remporté le prix de l'académie des Sciences en 1736, dit qu'il n'oſeroit ſe flater d'entendre cet endroit des Principes. Auſſi nous donne-t-il dans la même piece, une méthode plus facile & plus aiſée à ſuivre que celle de M. Newton, & par le moyen de laquelle il arrive à la même formule qu'a donnée ce grand géometre.

Un auteur qui a écrit depuis ſur cette matiere, prétend qu'on peut faire contre la théorie de MM. Newton & Bernoully, une objection conſidérable; ſavoir, que ces deux auteurs ſuppoſent que le *ſon* ſe tranſmet par des fibres longitudinales vibrantes, qui ſe forment ſucceſſivement, & qui ſont toujours égales entr'elles; or cette hyppothèſe n'eſt point démontrée, & ne paroît point même appuyée ſur des preuves ſolides. Le même auteur prétend que dans cette hyppothèſe, M. Bernoully auroit dû trouver la viteſſe du *ſon*, double de ce qu'il l'a trouvée, & de ce qu'elle eſt réellement. M. Euler dans ſa *Diſſertation ſur le feu*, qui a partagé le prix de l'académie en 1738, a donné auſſi une formule pour la viteſſe du *ſon*; elle eſt différente de celle de M. Newton, & l'auteur n'indique point le chemin qui l'y a conduit.

Voici en général de quelle maniere ſe font les expériences pour meſurer la viteſſe du *ſon*. On ſait par la meſure actuelle, la diſtance d'un lieu *A*, à un autre *B*. Un ſpectateur placé en *B*, voit la lumiere d'un canon qu'on tire au lieu *A*, & comme le mouvement de la lumiere eſt preſque inſtantané à de ſi petites diſtances, le ſpectateur *B* compte combien il s'écoule de ſecondes depuis le moment où il voit la lumiere du canon, juſqu'à ce qu'il en entende le bruit. Diviſant enſuite l'eſpace qui eſt entre les lieux *A* & *B*, par le nombre de ſecondes trouvé, il a le nombre de toiſes que le *ſon* parcourt en une ſeconde.

Le *ſon* ſe tranſmet en ligne droite; mais il ſe tranſmet auſſi en tout ſens, & ſuivant toutes ſortes de directions à la fois, quoiqu'avec moins de viteſſe. Cela vient de ce que le *ſon* ſe tranſmet par un fluide, & que les preſſions dans un fluide, ſe propagent en tout ſens; la lumiere au contraire, ne ſe propage jamais qu'en ligne droite: c'eſt ce qui donne lieu de croire qu'elle n'eſt point cauſée par la preſſion d'un fluide. Sur la réflexion du *ſon*, *voyez* ÉCHO & CABINET SECRET. (*O*)

La viteſſe du *ſon* eſt différente, ſuivant les différens auteurs qui la déterminent. Il parcourt l'eſpace de 968 piés en une minute ſuivant M. Iſaac Newton: 1300 ſuivant M. Robert: 1200 ſuivant M. Boyle: 1338 ſuivant le docteur Walker: 1474 ſuivant Merſenne: 1142 ſuivant M. Flamſteed & le docteur Halley: 1148 ſuivant l'académie de Florence, & 1172 piés ſuivant les anciennes expériences de l'académie

des

des Sciences de Paris. M. Derham prétend que la cause de cette variété vient en partie de ce qu'il n'y avoit pas une distance suffisante, entre le corps sonore & le lieu de l'observation, & en partie de ce que l'on n'avoit pas eu égard aux vents.

M. Derham propose quelques-unes des plus considérables questions relatives aux lois du *son*, & répond à chacun avec exactitude, par les expériences qu'il a faites lui-même sur cette matiere.

SON, *en Musique*; quand l'agitation communiquée à l'air par un corps violemment frappé parvient jusqu'à notre oreille, elle y produit une sensation qu'on appelle *bruit*. Mais il y a une espece de bruit permanent & appréciable qu'on appelle *son*.

La nature du *son* est l'objet des recherches du physicien; le musicien l'examine seulement par ses modifications, & c'est selon cette derniere idée que nous l'envisageons dans cet article.

Il y a trois choses à considerer dans le *son* : 1, le degré d'élevation entre le grave & l'aigu : 2, celui de véhémence entre le fort & le foible : 3, & la qualité du timbre qui est encore susceptible de comparaison du sourd à l'éclatant, ou de l'aigu au doux.

Je suppose d'abord que le véhicule du *son* n'est autre chose que l'air même. Premierement, parce que l'air est le seul corps intermédiaire de l'existence duquel on soit parfaitement assuré, entre le corps sonore & l'organe auditif, qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité, & que l'air suffit pour expliquer la formation du *son*; & de plus, parce que l'expérience nous apprend qu'un corps sonore ne rend pas de *son* dans un lieu exactement privé d'air. Si l'on veut absolument imaginer un autre fluide, on peut aisément lui appliquer tout ce que nous avons à dire de l'air dans cet article.

La permanence du *son* ne peut naître que de la durée de l'agitation de l'air. Tant que cette agitation dure, l'air vient sans cesse frapper l'organe de l'ouïe, & prolonge ainsi la perception du *son* : mais il n'y a point de maniere plus simple de concevoir cette durée, qu'en supposant dans l'air des vibrations qui se succedent, & qui renouvellent ainsi à chaque instant la sensation du *son*. De plus, cette agitation de l'air, de quelque espece qu'elle soit, ne peut être produite que par une émotion semblable dans les parties du corps sonore. Or c'est un fait certain que les parties du corps sonore éprouvent de telles vibrations. Si l'on touche le corps d'un violoncelle dans le tems qu'on en tire du *son*, on le sent frémir sous la main, & l'on voit bien sensiblement durer les vibrations de la corde jusqu'à ce que le *son* s'éteigne. Il en est de même d'une cloche qu'on fait sonner en la frappant du batant; on la sent, on la voit même frémir, & l'on voit sautiller les grains de sable qu'on jette sur sa surface. Si la corde se détend ou que la cloche se fende, plus de frémissement, plus de *son*. Si donc cette cloche ni cette corde ne peuvent communiquer à l'air que les mouvemens qu'elles éprouvent elles-mêmes, on ne sauroit douter que le *son* étant produit par les vibrations du corps sonore, il ne soit propagé par des vibrations semblables, que le même instrument communique à l'air. Tout cela supposé, examinons ce qui constitue le rapport des *sons* du grave à l'aigu.

Théon de Smyrne témoigne que Lasus, de même que le pythagoricien Hypase de Métapont, pour calculer au juste les rapports des consonances, s'étoient servi de deux vases semblables & resonnans à l'unisson; que laissant vuide l'un des deux, & remplissant l'autre jusqu'au quart, la percussion de l'un & de l'autre avoit fait entendre la consonance de la quarte; que remplissant ensuite le second jusqu'au tiers, jusqu'à la moitié, la percussion des deux avoit produit la consonance de la quinte, puis celle de l'octave.

Pythagore, au rapport de Nicomaque & de Censorin, s'y étoit pris d'une autre maniere pour calculer les mêmes rapports. Il suspendit, disent-ils, différens poids aux mêmes cordes, & détermina les rapports des *sons* sur ceux qu'il trouva entre les poids tendans; mais les calculs de Pythagore sont trop justes pour avoir été faits de cette maniere, puisque chacun sait aujourd'hui sur les expériences de Vincent Galilée, que les *sons* sont entr'eux, non comme les poids tendans, mais en raison sous-double de ces mêmes poids.

Enfin on inventa le monocorde, appellé par les anciens *canon harmonicus*, parce qu'il donnoit la régle de toutes les divisions harmoniques. Il faut en expliquer le principe.

Deux cordes de même métal, de grosseur égale, & également tendues, forment un unisson parfait, si elles sont aussi égales en longueur : si les longueurs sont inégales, la plus courte donnera un *son* plus aigu. Il est certain aussi qu'elle fera plus de vibrations dans un tems donné; d'où l'on conclud que la différence des *sons* du grave à l'aigu, ne procede que de celle du nombre des vibrations faites dans un même espace de tems, par les cordes ou instrumens sonores qui les font entendre; & comme il est impossible d'estimer d'une autre maniere les rapports de ces mêmes *sons*, on les exprime par ceux des vibrations qui les produisent.

On sait encore, par des expériences non moins certaines, que les vibrations des cordes, toutes choses d'ailleurs égales, sont toujours réciproques aux longueurs. Ainsi, une corde double d'une autre, ne fera dans le même tems que la moitié du nombre de vibrations de celle-ci, & le rapport des *sons* qu'elles rendront s'appelle *octave*. Si les cordes sont comme 2 & 3, les vibrations seront comme 3 & 2, & le rapport des *sons* s'appellera *quinte*, &c. *Voyez* au *mot* INTERVALLES.

On voit par-là, qu'il est aisé avec des chevalets mobiles, de former sur une seule corde des divisions qui donnent des *sons* dans tous les rapports possibles entre eux, & avec la corde entiere; c'est le monocorde, dont je viens de parler. *Voyez son article.*

On peut rendre des *sons* graves ou aigus par d'autres moyens. Deux cordes de longueur égales ne forment pas toujours l'unisson; car si l'une est plus forte ou moins tendue que l'autre, elle fera moins de vibrations en tems égaux, & conséquemment le *son* en sera plus grave. *Voyez* CORDES.

C'est sur ces deux régles combinées que sont fondés, la construction des instrumens à corde tels que le claveſſin, & le jeu des violons & basses, qui, par un perpetuel & different accourcissement des cordes sous les doigts, produit cette prodigieuse diversité de *sons* qu'on admire dans ces instrumens. Il faut raisonner de même pour les instrumens à vent: Les plus longs forment des *sons* plus graves si le vent est égal. Les trous, comme dans les flûtes & haubois, servent à les raccourcir pour faire des *sons* plus aigus. En donnant plus de vent on les fait octavier, & les *sons* deviennent plus aigus encore. *Voyez les mots* ORGUE, FLUTE, OCTAVIER, *&c.*

Si l'on racle une des plus grosses cordes d'une viole ou d'un violoncelle : ce qui se doit faire plutôt avec douceur qu'avec force, & un peu plus près du chevalet qu'à l'ordinaire; en prêtant une attention suffisante, une oreille exercée entendra distinctement, outre le *son* de la corde entiere, au-moins celui de son octave, de l'octave de sa quinte, & la double octave de sa tierce : on verra même frémir, & on entendra résonner toutes les cordes montées à l'unisson de ces *sons*-là. Ces *sons* accessoires accompagnent toujours un *son* principal quelconque : mais quand ce *son* est aigu, ils y sont moins sensibles. On appelle

ces *ſons* les *harmoniques du ſon principal* ; c'eſt par eux que M. Rameau prétend que tout *ſon* eſt appréciable, & c'eſt en eux qu'il a cherché le principe phyſique de toute l'harmonie. *Voyez* HARMONIE.

Une difficulté qui reſteroit à expliquer eſt de ſavoir comment deux ou pluſieurs *ſons* peuvent être entendus à la fois. Lorſqu'on entend, par exemple, les deux *ſons* de la quinte, dont l'un fait deux vibrations, pendant que l'autre en fait trois ; on ne conçoit pas comment la même maſſe d'air peut fournir dans un même tems ces différens nombres de vibrations, & bien moins encore, quand il ſe trouve plus de deux *ſons* enſemble. Mengoli & les autres ſe tirent d'affaire par des comparaiſons. Il en eſt, diſent-ils, comme de deux pierres qu'on jette à-la-fois dans l'eau à quelque diſtance, & dont les différens cercles qu'elles produiſent, ſe croiſent ſans ſe détruire. M. de Mairan donne une explication plus philoſophique. L'air, ſelon lui, eſt diviſé en particules de diverſes grandeurs, dont chacune eſt capable d'un ton particulier, & n'eſt ſuſceptible d'aucun autre. De ſorte qu'à chaque *ſon* qui ſe forme, les particules qui y ſont analogues s'ébranlent ſeules, elles & leurs harmoniques, tandis que toutes les autres reſtent tranquilles juſqu'à ce qu'elles ſoient émues à leur tour par les *ſons* qui leur correſpondent. Ce ſyſtème paroit très-ingénieux ; mais l'imagination a quelque peine à ſe prêter à l'infinité de particules d'air différentes en grandeur & en mobilité, qui devroient être répandues dans chaque point de l'eſpace, pour être toujours prêtes au beſoin à rendre en tout lieu l'infinité de tous les ſons poſſibles. Quand elles ſont une fois arrivées au tympan de l'oreille, on conçoit encore moins comment, en les frappant pluſieurs enſemble, elles peuvent y produire un ébranlement capable d'envoyer au cerveau la ſenſation de chacune d'elles en particulier. Il ſemble qu'on éloigne la difficulté plutôt qu'on ne la ſurmonte. Mengoli prétendoit aller au-devant de cette derniere objection, en diſant que les maſſes d'air, chargées, pour ainſi dire, de différens *ſons*, ne frappent le tympan que ſucceſſivement, alternativement, & chacune à ſon tour ; ſans trop ſonger à quoi cependant il occuperoit celles qui ſont obligées d'attendre que les premieres aient achevé leur office.

La force du *ſon* dépend de celle des vibrations du corps ſonore ; plus ces vibrations ſont grandes, plus le *ſon* eſt vigoureux & s'entend de loin.

Quand la corde eſt aſſez tendue & qu'on ne force pas trop la voix ou l'inſtrument, les vibrations reſtent toujours iſochrones, & par conſéquent le ton demeure le même, ſoit qu'on renfle ou qu'on adouciſſe le *ſon* : mais en raclant trop fort la corde, en ſoufflant ou en criant trop on peut faire perdre aux vibrations l'iſochroniſme néceſſaire pour l'identité du ton ; & c'eſt peut-être la raiſon pourquoi, dans la muſique françoiſe, où c'eſt un grand mérite de bien crier ; on eſt plus ſujet à chanter faux que dans l'italienne, où la voix ſe modere plus ſagement.

La viteſſe du *ſon*, qui ſembleroit devoir dépendre de ſa force, n'en dépend point. Cette viteſſe eſt toujours égale & conſtante, ſi elle n'eſt précipitée ou retardée par ces altérations de l'air : c'eſt-à-dire que le *ſon*, fort ou foible, fera toujours la même quantité de chemin, & qu'il parcourra toujours dans deux ſecondes le double de l'eſpace qu'il aura parcouru dans une. Au rapport de Halley & de Flamſtead, le *ſon* parcourt en Angleterre 1070 piés de France en une ſeconde. Le pere Merſene & Gaſſendi ont aſſuré que le vent, favorable ou contraire, n'accéléroit ni ne retardoit le *ſon* ; depuis les expériences que Derham & l'académie des ſciences ont faites ſur ce ſujet, cela paſſe pour une erreur.

Sans ralentir ſa marche, le *ſon* s'affoiblit en s'étendant, & cet affoibliſſement, ſi la propagation eſt libre, qu'elle ne ſoit gênée par aucun obſtacle, ni dérangée par le vent, ſuit ordinairement la raiſon des quarrés des diſtances.

Quant à la différence qui ſe trouve encore entre les *ſons* par la qualité du timbre, il eſt évident qu'elle ne tient ni au degré de gravité, ni même à celui de force. Un hautbois aura beau ſe mettre exactement à l'uniſſon d'une flûte, il aura beau radoucir le *ſon* au même degré, le *ſon* de la flûte aura toujours je ne ſai quoi de doux & de moëlleux, celui du hautbois je ne ſai quoi de ſec & d'aigre, qui empêchera qu'on ne puiſſe jamais les confondre. Que dirons-nous des differens timbres des voix de même force & de même portée ? chacun eſt juge de la variété prodigieuſe qui s'y trouve. Cependant, perſonne que je ſache n'a encore examiné cette partie, qui peut être, auſſi-bien que les autres, ſe trouvera avoir ſes difficultés : car la qualité de timbre ne peut dépendre, ni du nombre de vibrations qui font le degré du grave à l'aigu, ni de la grandeur ou de la force de ces mêmes vibrations qui fait le degré du fort au foible. Il faudra donc trouver dans les corps ſonores une troiſieme modification différente de ces deux, pour expliquer cette derniere propriété ; ce qui ne me paroit pas une choſe trop aiſée ; il faut recourir aux *principes d'acouſtique* de M. Diderot, ſi l'on veut approfondir cette matiere.

Les trois qualités principales dont je viens de parler, entrent toutes, quoiqu'en différentes proportions, dans l'objet de la muſique, qui eſt en général le *ſon* modifié.

En effet, le compoſiteur ne conſidere pas ſeulement ſi les *ſons* qu'il emploie doivent être hauts ou bas, graves ou aigus, mais s'ils doivent être forts ou foibles, aigres ou doux ; & il les diſtribue à différens inſtrumens, en récits ou en chœurs, aux extrémités ou dans le médium des voix, avec des doux ou des forts, ſelon les convenances de tout cela. Mais il eſt certain que c'eſt uniquement dans la comparaiſon des *ſons* de l'aigu au grave que conſiſte toute la ſcience harmonique. De ſorte que, comme le nombre des *ſons* eſt infini, on pourroit dire en ce ſens que cette même ſcience eſt infinie dans ſon objet.

On ne conçoit point de bornes néceſſaires à l'étendue des *ſons* du grave à l'aigu ; & quelque petit que puiſſe être l'intervalle qui eſt entre deux *ſons*, on le concevra toujours diviſible par un troiſieme *ſon*. Mais la nature & l'art ont également concouru à limiter cette infinité prétendue par rapport à la pratique de la muſique. D'abord, il eſt certain qu'on trouve bientôt dans les inſtrumens les bornes des *ſons*, tant au grave qu'à l'aigu ; alongez ou racourciſſez à un certain point une corde ſonore, elle ne rendra plus de *ſon* : on ne peut pas non plus augmenter ou diminuer à diſcrétion la capacité d'une flûte ni ſa longueur ; il y a des limites au-delà deſquelles elle ne réſonne plus. L'inſpiration a auſſi ſes lois ; trop foible, la flûte ne rend point de *ſon* ; trop forte à un certain point, elle ne fait plus, de même que la corde trop courte, qu'un cri perçant qu'il n'eſt pas poſſible d'apprécier. Enfin, c'eſt une choſe inconteſtable par l'expérience, que tous les *ſons* ſenſibles ſont renfermés dans des limites au-delà deſquelles, ou trop graves ou trop aigus, ils ne ſont plus apperçus, ou deviennent inappréciables. M. Euler a même, en quelque façon, fixé ces limites ; &, ſelon ſes expériences & ſon calcul rapportés par M. Diderot, tous les *ſons* ſenſibles ſont compris entre les nombres 30 & 7552 ; c'eſt-à-dire que, ſelon ce ſavant auteur, le *ſon* le plus grave appréciable à notre oreille, fait trente vibrations par ſeconde, & le plus aigu 7552 vibrations dans le même tems ; intervalle qui renferme près de huit octaves.

D'un autre côté, on voit par la génération har-

monique des *ſons*, que parmi tous les *ſons* poſſibles il n'y en a qu'un très-petit nombre qui puiſſent être admis dans un bon ſyſtême de muſique; car tous ceux qui ne forment pas des conſonances avec les *ſons* fondamentaux, ou qui ne naiſſent pas médiatement ou immédiatement des différences de ces conſonances, doivent être proſcrits du ſyſtême; voilà pourquoi quelque parfait que puiſſe être aujourd'hui notre ſyſtême de muſique, il eſt pourtant borné à 12 *ſons* ſeulement dans l'étendue d'une octave, deſquels douze toutes les autres octaves ne contiennent que des répliques. Que ſi l'on veut compter toutes ces répliques pour autant de *ſons* différens, en les multipliant par le nombre d'octaves auquel eſt bornée l'étendue des *ſons* ſenſibles, on trouvera 96 en tout pour le plus grand nombre de *ſons* praticables dans notre muſique ſur un même *ſon* fondamental.

On ne pourroit pas évaluer avec la même préciſion le nombre de *ſons* praticables dans l'ancienne muſique: car les Grecs formoient, pour ainſi dire, autant de ſyſtême de muſique qu'ils avoient de manieres différentes d'accorder leurs tétracordes. Il paroît par la lecture de leurs traités de muſique, que le nombre de ces manieres étoit grand, & peut-être indéterminé. Or chaque accord particulier changeoit les *ſons* de la moitié du ſyſtême, c'eſt-à-dire, des deux cordes mobiles de chaque tétracorde. Ainſi l'on voit bien ce qu'ils avoient de *ſons* dans une ſeule maniere d'accord, c'eſt-à-dire, ſeize ſeulement; mais on ne peut pas calculer au juſte combien ce nombre devoit ſe multiplier dans tous les changemens de mode, & dans toutes les modifications de chaque genre, qui introduiſoient de nouveaux *ſons*.

Par rapport à leurs tétracordes, les Grecs diſtinguoient les *ſons* en deux claſſes générales; ſavoir, les *ſons* ſtables & permanens, dont l'accord ne changeoit jamais, & qui étoient au nombre de huit; & les *ſons* mobiles, dont l'accord changeoit avec le genre & avec l'eſpece du genre: ceux-ci étoient auſſi au nombre de huit, & même de neuf & de dix, parce qu'il y en avoit qui ſe confondoient quelquefois avec quelques-uns des précédens, & quelquefois s'en ſéparoient; ces *ſons* mobiles étoient les deux moyens de chacun des cinq tétracordes. Les huits *ſons* immuables étoient les deux extrêmes de chaque tétracorde, & la corde proſlambanomene. *Voyez tous ces mots.*

Ils diviſoient de-rechef les *ſons* ſtables en deux eſpeces, dont l'une s'appelloit *ſoni apieni*, & contenoit trois *ſons*; ſavoir, la proſlambanomene, la nete ſynnéménon, & la nete hyperboleon. L'autre eſpece s'appelloit *ſoni baripieni*, & contenoit cinq *ſons*, l'hypate hypaton, l'hypate meſon, la meſe, la parameſe, & la nite drezeugmenon. *Voyez ces mots.*

Les *ſons* mobiles ſe ſubdiviſoient pareillement en *ſoni meſopieni*, qui étoient cinq en nombre; ſavoir, le ſecond & montant de chaque tétracorde, & en cinq autres *ſons* appellés *ſoni oxipieni*, qui étoient le troiſieme en montant de chaque tétracorde. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÈME, GENRE, *&c.*

A l'égard des douze *ſons* du ſyſtême moderne, l'accord n'en change jamais, & ils ſont tous immobiles. Broſſard prétend qu'ils ſont tous mobiles, fondé ſur ce qu'ils peuvent être altérés par dièſe ou par bémol; mais autre choſe eſt de ſubſtituer un *ſon* à un autre, & autre choſe d'en changer l'accord. (*S*)

SONS HARMONIQUES, *ou* SONS FLUTÉS, ſont une qualité ſinguliere de *ſons* qu'on tire de certains inſtrumens à corde, tels que le violon & le violoncelle, par un mouvement particulier de l'archet, & en appuyant très-peu le doigt ſur certaines diviſions de la corde. Ces *ſons* ſont fort différens, pour le degré & pour le timbre, de ce qu'ils ſeroient ſi l'on appuyoit tout-à-fait le doigt. Ainſi ils donneront la quinte quand ils devroient donner la tierce, la tierce quand ils devroient donner la quarte, *&c.* & pour le timbre, ils ſont beaucoup plus doux que ceux qu'on tire à plein de la même corde, en la faiſant porter ſur la touche; c'eſt pourquoi on les a appellés *ſons flûtés*. Il faut pour en bien juger, avoir entendu M. Mondonville tirer ſur ſon violon, ou le ſieur Bertaud ſur ſon violoncelle, une ſuite de ces beaux *ſons*. En gliſſant même le doigt légerement de l'aigu au grave, depuis le milieu d'une corde qu'on touche en même tems de l'archet, on entend diſtinctement une ſucceſſion de ces mêmes *ſons* du grave à l'aigu, qui étonne fort ceux qui n'en connoiſſent pas la théorie.

Le principe ſur lequel eſt fondée la regle des *ſons harmoniques*, eſt qu'une corde étant diviſée en deux parties commenſurables entre elles, & par conſéquent avec la corde entiere, ſi l'obſtacle qu'on mettra au point de diviſion, n'empêche qu'imparfaitement la communication des vibrations d'une partie à l'autre; toutes les fois qu'on fera ſonner la corde dans cet état, elle rendra non le *ſon* de la corde entiere, mais celui de la plus petite partie ſi elle meſure l'autre, ou ſi elle ne la meſure pas, le *ſon* de la plus grande aliquote commune à ces deux parties. Qu'on diviſe donc une corde 6 en deux parties 4 & 2, le *ſon harmonique* réſonnera par la longueur de la petite partie 2 qui eſt aliquote de la grande partie 4; mais ſi la corde 5 eſt diviſée ſelon 2 & 3, comme la petite partie ne meſure pas la grande, le *ſon harmonique* ne réſonnera que ſelon la moitié 1 de la petite partie; laquelle moitié eſt la plus grande commune meſure des deux parties 3 & 2, & de toute la corde 5.

Au moyen de cette loi qui a été trouvée ſur les expériences faites par M. Sauveur à l'académie des Sciences, & avant lui par Wallis, tout le merveilleux diſparoît: avec un calcul très-ſimple, on aſſigne pour chaque degré le *ſon harmonique* qui lui répond: & quant au doigt gliſſé le long de la corde, on n'y voit plus qu'une ſuite de *ſons harmoniques*, qui ſe ſuccedent rapidement dans l'ordre qu'ils doivent avoir ſelon celui des diviſions ſur leſquelles on paſſe ſucceſſivement le doigt.

Voici une table de ces *ſons* qui peut en faciliter la recherche à ceux qui deſirent de les pratiquer. Cette table indique les *ſons* que rendroient les diviſions de l'inſtrument touchées à plein, & les *ſons* flûtés qu'on peut tirer de ces mêmes diviſions touchées harmoniquement.

Table des ſons harmoniques. La corde entiere à vuide, donne l'uniſſon.

La tierce mineure, donne la dix-neuvieme ou la double octave de la quinte.

La tierce majeure, donne la dix-ſeptieme ou la double octave de la tierce majeure.

La quarte, donne la double octave.

La quinte, donne la douzieme, ou l'octave de la même quinte.

La ſixte mineure, donne la triple octave.

La ſixte majeure, donne la dix-ſeptieme majeure, ou la double octave de la tierce.

L'octave, donne l'octave.

Après la premiere octave, c'eſt-à-dire, depuis le milieu de la corde juſque vers le chevalet, où l'on retrouve les mêmes *ſons harmoniques* répétés dans le même ordre ſur les mêmes diviſions 1, c'eſt-à-dire, la dix-neuvieme ſur la dixieme mineure; la dix-ſeptieme ſur la dixieme majeure, *&c.*

Nous n'avons fait dans cette table aucune mention des *ſons harmoniques* relatifs à la ſeconde & à la ſeptieme; premierement, parce que les diviſions qui les donnent, n'ayant entre elles que des aliquotes fort petites, les *ſons* en deviendroient trop aigus pour être agréables à l'oreille, & trop difficiles à tirer par

un coup d'archet convenable : & de plus, parce qu'il faudroit entrer dans des soûdivisions trop étendues, qui ne peuvent s'admettre dans la pratique : car le *son harmonique* du ton majeur seroit la vingt-troisieme, ou la troisieme octave de la seconde, & l'harmonique du ton mineur seroit la vingt-quatrieme ou la troisieme octave de la tierce majeure. Mais quelle est l'oreille assez fine & la main assez juste, pour pouvoir distinguer & toucher à sa volonté un ton majeur ou un ton mineur ? (*S*)

SON, (*Commerce.*) on sait que c'est la peau des grains moulus séparée de la farine par le moyen du blutoir, du sas, ou du tamis. Les Amidonniers se servent du *son* de froment pour faire leur amidon, qui n'est autre chose que la fécule qui reste au fond des tonneaux où ils ont mis le *son* tremper avec de l'eau. Les Teinturiers mettent le *son* au nombre des drogues non colorantes, parce que de lui-même il ne peut donner aucune couleur ; c'est avec le *son* qu'ils font les eaux sûres, dont ils se servent dans la préparation de leurs teintures. (*D. J.*)

SON, (*Littérature.*) les anciens se frottoient de *son* dans leurs cérémonies lustrales ; ils en usoient aussi dans leurs cérémonies magiques, principalement quand ils vouloient inspirer de l'amour. Nous lisons dans le prophete Baruch, *c. vj. vers.* 42. que les femmes de Chaldée assises dans les rues y brûloient du *son* à ce dessein. Il est vrai qu'il y a dans la vulgate *succendentes ossa olivarum*, brûlant des noyaux d'olive. L'auteur de la vulgate lisoit probablement ici, τας πυξίδας, expression qui en effet signifie (*Athén. l. II.*) *noyaux d'olive brûlés* ; mais il est certain qu'il y a dans le texte τὰ πίτυρα, mot qui signifie du *son*. Théocrite dans sa Pharmaceutrie, nous fournit encore un exemple de cet usage ; l'enchantereſſe Siméthe, après avoir essayé de plusieurs charmes pour enflammer le cœur de son amant ; je vais maintenant brûler du *son*, ὀπτῶ πίτυρα ; & elle ajoute vers la fin de l'Idylle, qu'elle a appris ce secret d'un assyrien. (*D. J.*)

SONATE, s. f. *en Musique*, est une piece de musique purement instrumentale, composée de quatre ou cinq morceaux de caracteres différens. La *sonate* est à-peu-près par rapport aux instrumens, ce qu'est la cantate par rapport aux voix.

La *sonate* est faite ordinairement pour un seul instrument qui récite accompagné d'une basse continue ; & dans une telle composition, on s'attache à tout ce qu'il y a de plus favorable pour faire briller l'instrument pour lequel on travaille ; soit par la beauté des chants, soit par le choix des sons qui conviennent le mieux à cette espece d'instrument, soit par la hardiesse de l'exécution. Il y a aussi des *sonates* en trio ; mais quand elles passent ce nombre de parties, elles prennent le nom de *concerto*. Voyez *ce mot*.

Il y a plusieurs différentes sortes de *sonates* ; les Italiens les réduisent à deux especes principales ; l'une qu'ils appellent *sonate da camera*, *sonate* de chambre, laquelle est ordinairement composée de divers morceaux faits pour la danse ; tels à-peu-près que ces recueils qu'on appelle en France des *suites* ; l'autre espece est appellée *sonate da chiesa*, *sonates* d'église, dans la composition desquelles il doit entrer plus de gravité, & des chants plus convenables à la dignité du lieu. De quelque espece que soient les *sonates*, elles commencent communément par un adagio, & après avoir passé par deux ou trois mouvemens différens, finissent par un allegro.

Aujourd'hui que les instrumens sont la partie la plus essentielle de la musique, les *sonates* sont extrêmement à la mode, de même que toutes les especes de symphonies ; le chant des voix n'en est guere que l'accessoire. Nous sommes redevables de ce mauvais goût à ceux qui voulant introduire le tour de la musique italienne dans une langue qui ne sauroit le comporter, nous ont obligé de chercher à faire avec les instrumens ce qu'il nous étoit impossible de faire avec nos voix. J'ose prédire qu'une mode si peu naturelle ne durera pas ; la Musique est un art d'imitation ; mais cette imitation est d'une autre nature que celle de la Poésie & de la Peinture ; & pour la sentir il faut la présence ou du-moins l'image de l'objet imité ; c'est par les paroles que cet objet nous est présenté ; & c'est par les sons touchans de la voix humaine, jointe aux paroles, que ce même objet porte jusque dans les cœurs le sentiment qu'il doit y produire. Qui ne sent combien la musique instrumentale est éloignée de cette ame & de cette énergie ? Toutes les folies du violon de Mondonville m'attendriront-elles jamais comme deux sons de la voix de Mlle le Maure ? Pour savoir ce que veulent dire tous ces fatras de *sonates* dont nous sommes accablés, il faudroit faire comme ce peintre groſſier qui étoit obligé d'écrire au-dessous de ses figures, *c'est un homme*, *c'est un arbre*, *c'est un bœuf*. Je n'oublierai jamais le mot du célebre M. de Fontenelle, qui se trouvant à un concert, excédé de cette symphonie éternelle, s'écria tout haut dans un transport d'impatience, *sonate*, *que me veux-tu ?* (*S*)

SONCHUS, s. m. (*Botan.*) on nomme communément en françois ce genre de plante *laiteron*, & en anglois *the sow-thistle*. Tournefort en distingue douze especes, & le genre a été caractérisé au *mot* LAITERON. (*D. J.*)

SONCINO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Crémonois, sur la droite de l'Oglio, à sept lieues au sud-oueſt de Crémone. *Long.* 27. 20. *latit.* 45. 23. (*D. J.*)

SOND, (*Géographie.*) est un nom qu'on donne par distinction au fameux détroit par où la mer Germanique communique à la mer Baltique.

Il est situé entre l'île de Zélande & la côte de Schonen ; il a environ 16 lieues de long & 5 de large, excepté auprès du fort de Cronimberg, où il n'en a qu'une ; de sorte que les vaisseaux ne peuvent passer que sous le canon de ce fort.

Cela a donné lieu aux Danois de mettre un impôt sur tous les vaisseaux, & on prétend que c'est un des plus beaux revenus de la couronne de Danemarck : & depuis, ils empêchent les pilotes de passer par le petit ou le grand Belt, qui sont deux autres passages de la mer Baltique, quoique un peu moins commodes que le *Sond*.

Toutes les Nations qui trafiquent dans cette partie du nord, sont sujettes à ce droit ; cependant les Suédois en étoient exempts par le traité de 1644 : mais ce privilege leur a été ôté par le traité de 1720, qui les a remis au niveau de leurs voisins.

Par le traité de Spire, fait entre les Danois & Charles-Quint ; le droit de passage fut fixé à deux nobles à la rose pour un vaisseau de deux cens tonneaux ; cependant en 1640 cet impôt fut augmenté jusqu'à 500 rixdales.

La connivence de Jacques I, roi d'Angleterre, qui épousa une princesse de Danemarck, & les guerres que les Hollandois ont été contraints de faire pour leur liberté, ont donné lieu à une exaction si considérable ; depuis bien des années ce droit a été remis sur un pié plus modéré.

Cromwel avoit résolu d'enlever ce passage aux Danois, & il y auroit réussi sans doute, s'il n'étoit pas mort, auparavant que la flotte qu'il y envoya pour cet effet fût arrivée.

L'origine et le progrès de cet impôt (qui d'une petite contribution volontaire que les Marchands payoient pour entretenir des fanaux dans certains endroits de la côte, & dont le roi de Danemarck n'étoit que le trésorier & le dépositaire, devint à la lon-

gue un pesant fardeau pour le commerce, aussi-bien qu'une espece de reconnoissance servile de sa souveraineté sur ces mers) est rapportée dans *l'histoire de Danemarck, ch. iij. p. 11. & seq.*

SONDARI, s. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne chez les Malabares, à l'arbrisseau de leur pays que les Botanistes appellent *frutex indicus, baccifer, floribus umbellatis, fructu tetra-cocco.* (*D. J.*)

SONDBACH, (*Géog. mod.*) communément *Sandbith*, gros bourg à marché d'Angleterre, dans Cheshire, sur une hauteur. (*D. J.*)

SONDE, DÉTROIT DE LA, (*Géog. mod.*) détroit célebre de la mer des Indes, entre les îles de Sumatra & de Java, sous les 5 & 6 degrés de *latitude* méridionale. (*D. J.*)

SONDE, ÎLES DE LA, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, situées autour de l'équateur, & au couchant des Moluques. Elles s'étendent depuis le *8 deg. de latit. sept.* jusqu'au *8 de lat. mérid.* & depuis le *138. deg. de long.* jusqu'au *158.* Les principales de ces îles sont Sumatra, Java & Bornéo; leurs peuples tiennent beaucoup du naturel, de la façon de vivre, & du langage de ceux de la terre-ferme de Malaca, ce qui fait conjecturer qu'elles ont été peuplées par les Malayes. Les Hollandois font le principal commerce de ces îles. (*D. J.*)

SONDE, s. f. (*Machine hydraul.*) la sonde dont on se sert pour sonder un terrein dans l'eau, est tantôt une perche de bois qu'on divise en piés, au bout de laquelle on scelle un poids de plomb convenable si le courant de l'eau le demande; tantôt c'est un boulet de canon attaché au bout d'une corde, divisée pareillement par piés; par ce moyen on leve le profil de la riviere.

Pour *sonder* au-dessous de l'eau le gravier ou le sable qu'on y trouve, & examiner où commence le terrein solide, on emploie une autre espece de *sonde.*

Cette *sonde* est de fer, elle a en tête pour couronnement un gros anneaux, au-travers duquel on passe le bras d'une tariere pour la tourner. Elle a au-dessus une tête pour pouvoir la battre & la faire entrer jusqu'à un fond de consistance qu'on a trouvé au-dessous du gravier; & en la tournant à plusieurs reprises, elle emporte dans ses barbelures quelques échantillons du terrein de consistance qu'elle a rencontré, par où l'on juge de la nature de ce terrein.

Il y a des *sondes* pour la construction des ponts, qui sont encore faites d'une autre maniere.

Elles ont une petite poche au bout en forme de coquille de limaçon, laquelle ne prend pas du sable en la tournant d'une certaine façon, mais prend du terrein au-dessous du sable où on la pousse, en la tournant d'un autre sens: ces sortes de *sondes* pour être plus sûres, doivent être toutes d'une piece.

Quand le gravier est trop gros, & qu'il s'y rencontre de gros cailloux, que les *sondes* ordinaires ne peuvent écarter, pour lors on se sert d'un gros pieu de chêne arrondi, de 5 ou 6 pouces de diametre, suivant la profondeur du terrein & la rapidité de l'eau; on arme ce pieu d'une lardoire au bout pour pouvoir écarter les cailloux, & d'une frete ou chaperon à la tête pour pouvoir résister aux coups de la massue avec laquelle on enfonce la *sonde.* (*D. J.*)

SONDE DE TERRE, instrument très-vanté pour pénétrer profondement dans les entrailles de la terre, connoître la nature des lits qui la composent, & trouver des eaux. Le détail des opérations faites pour forer la fontaine du fort de Saint-François, commencées le 8 Mai, & achevées le 2 Août 1751, nous informeront & du méchanisme de cette *sonde*, de son usage & de son utilité.

L'emplacement de la fontaine étant déterminé, on fit une excavation de 12 piés de diametre par le haut réduite à 8 piés par le bas, & de 4 piés de profondeur. On s'apperçut que la nature du terrein annonçoit un sable bouillant qui devient très-liquide aussitôt qu'il est découvert. Il se rencontre ordinairement dans toute la Flandres à 5, 6 ou 7 piés de profondeur. On fit promptement au centre de ce déblai une ouverture de 18 pouces en quarré, & d'environ 2 piés de profondeur; on y fit entrer le premier coffre. Ces coffres sont formés par un assemblage de quatre planches de bois d'orme de 16 à 18 pouces de largeur, (*Voy. les fig.*) de 2 à 3 pouces d'épaisseur, & de 8, 9 ou 10 pouces de longueur au plus. Ces quatre planches doivent laisser entr'elles un vuide de 12 pouces en quarré, & être posées de facon que la largeur de l'une recouvre alternativement l'épaisseur de l'autre. Par cet arrangement, l'effort que la terre, le sable, & les cailloux font en-dedans du coffre, & qui tend à les écarter, trouve une résistance qu'il ne peut surmonter qu'en faisant plier tous les clous qui les assemblent; on se contente dans le pays de clouer deux planches larges sur deux étroites. On a vû souvent résulter de grands inconvéniens de cette méthode; celle qu'on a suivie doit paroître préférable; on arrange d'abord trois planches, comme il a été dit ci-dessus. Puis on les cloue l'une sur l'autre de 8 en 8 pouces avec des clous barbés de 6 pouces de longueur; on pose ensuite à la moitié de leur longueur, & en-dedans un quarré de fer de 12 à 14 lignes de largeur, sur 4 lignes d'épaisseur; on en place deux autres à 1 pié ou environ des extrémités; on les fait perdre dans l'épaisseur des planches; on fait trois rainures dans l'épaisseur de la quatrieme, pour recevoir ces quarrés, & on la cloue sur les trois autres. Ensuite on pose trois quarrés de fer en-dehors: celui du milieu est de deux pieces qu'on rejoint par des charnieres & des clavettes, on en met un second à l'une des extrémités, & le troisieme à 6 pouces de l'autre. Ces 6 pouces sont destinés à porter le sabot qui doit être de quatre pieces bien trempées par leur tranchant, & bien recuites; il faut avoir attention que le talon de ce sabot porte précisément contre le milieu de l'épaisseur des planches: le coffre est préparé en-dedans de son autre extrémité en forme d'emboîtement pour recevoir celui qui le suivra, qui doit être travaillé, ainsi que les autres qu'on emploie avec les mêmes sujettions que le premier, à cela près qu'au lieu du sabot, ils sont diminués quarrément sur 6 pouces de longueur pour entrer dans l'emboîtement de ceux sur lesquels ils sont posés. On ne peut apporter trop de soins à la construction de ces coffres; on ne doit pas s'en rapporter aux ouvriers, il faut que quelqu'un d'intelligent examine si les planches sont de même largeur, de même épaisseur; si ces épaisseurs sont d'équerre sur les largeurs; si elles ne sont ni ventelées, ni roulées, ou si elles n'ont point quelqu'autre défaut; enfin, si leur assemblage forme un vuide quarré. Après ces précautions, le coffre étant achevé, on trace sur deux de ses côtés des lignes de milieu, dont on fera connoître l'utilité. Il n'est pas possible dans un mémoire de l'espece de celui-ci de suivre le travail, sans expliquer la façon & l'usage des instrumens qu'on met en œuvre; on prie le lecteur de trouver bon qu'on continue comme on a commencé.

On a laissé le premier coffre enfoncé de 2 piés; on lui met ce qu'on appelle communément un *bonnet*, (*voyez le fig.*) c'est une piece de bois travaillée de façon qu'elle porte sur le haut du coffre & sur le bas de l'emboîtement; il faut que la partie qui recouvre le haut du coffre soit d'équerre sur celle qui entre dedans, & que tous ses points portent, s'il est possible, sur tous ceux de l'assemblage. Ce bonnet doit excéder le coffre d'un pié & demi à 2 piés, pour porter le choc de la hie ou du mouton qu'on

fait enſuite agir à petits coups, afin de donner à deux charpentiers, qui dans le cas préſent étoient appliqués avec des plombs aux lignes de milieu dont on a parlé, la facilité de redreſſer le coffre & de le faire deſcendre, ſuivant une direction perpendiculaire. Il deſcendit de trois piés, après quoi il refuſa d'entrer; on mit la grande tariere en œuvre, on retira 4 piés d'un ſable bouillant de la même eſpece que le premier qu'on avoit découvert; le fond devint fort dur; on ſe ſervit d'une petite tariere; on la fit entrer de 2 piés & demi; on retira du ſable couleur d'ardoiſe qui étoit fort ſerré en ſortant du coffre; mais qui s'ouvroit & ſe réduiſoit en eau auſſi-tôt qu'il étoit à l'air.

Les tarieres dont on vient de parler, ſont des eſpeces de lanternes de tole forte; la grande a environ 8 pouces de diametre, & la petite 4 pouces: elles ſont couvertes par le haut, afin que l'eau qui eſt dans les coffres, & qui paroît auſſitôt que le ſable bouillant, ne faſſe pas retomber par ſon poids, lorſqu'on les retire, ce dont elles ſont chargées: après les avoir fait paſſer dans une manivelle, on les monte ſur des barreaux de ſeize lignes de groſſeur, au moyen d'une eſpece de charniere traverſée par deux boulons quarrés portant une tête à une de leurs extrémités & une vis à l'autre ſur laquelle on monte des écroux qu'il faut ſerrer avec prudence, pour ne pas forcer la vis que la filiere a déja tourmentée: les deux écroux ne doivent pas être placés du même côté de la charniere, afin de donner la facilité à deux hommes de les monter & démonter enſemble; ils ont pour cela chacun un tourne-vis qui doit avoir aſſez de force d'un côté pour chaſſer les boulons dans les trous des charnieres, lorſqu'ils font réſiſtance; l'autre eſt diminué ſur ſa longueur, & ſert à faire rencontrer les trous des charnieres, en le paſſant dedans. On deſcend enſuite l'inſtrument; le barreau coule au-travers de la manivelle qui eſt appuyée ſur le coffre, & lorſqu'il eſt au fond, on releve cette manivelle à une hauteur convenable pour la tourner aiſément; on y aſſure le barreau avec un coin qu'on chaſſe fortement dans ſa mortaiſe dans laquelle ce barreau ne doit préſenter que trois à quatre lignes, & avoir une entaille particuliere pour le reſte de ſa groſſeur. Il porte à ſon extrémité un étrier qui tient au crochet du cable de l'engin; ce crochet doit tourner très-librement dans ſa chape, afin de ne pas faire tordre le cable; on couvre le coffre de deux planches épaiſſes qui s'y emboîtent fortement, & qui laiſſent entr'elles une ouverture ronde pour y paſſer le barreau, & le contraindre par-là à ſe maintenir dans une direction conſtante.

Après la petite tariere, on ſe ſervit de la grande, & on perfectionna ce que la premiere avoit commencé, on retira du ſable de la même eſpece que le précédent; on remit le bonnet ſur le coffre, & on le fit deſcendre de 18 pouces en dix volées de hie; on le vuida, on préſenta un ſecond coffre; on lui mit le bonnet & on laiſſa deſcendre légérement la hie, pour l'aſſurer dans ſon enboîtement; on lui en donna enſuite deux volées de trente coups chacune; après quoi on joignit les deux coffres par huit molles bandes qui ſont des pieces de fer plat d'environ *16 lig.* de largeur, de 3 à 4 *lig.* d'épaiſſeur & de 2 piés & demi à 3 piés de longueur. On en cloue deux ſur chaque côté des coffres près des angles, moitié de leur longueur ſur l'un & moitié ſur l'autre; il ne faut point arrêter ces molles-bandes, qu'on ne ſoit ſûr que les quarrés qui ſe trouvent à la rencontre des coffres ſont bien affermis, & que les planches ne peuvent plus prendre de rebrouſſement ſous le coup de la hie, ſans quoi le moindre affaiſſement feroit ſauter toutes les têtes des clous qui tiennent les molles-bandes; c'eſt ce qu'on a cherché à prévenir, en faiſant donner ſoixante coups de hie avant de les clouer.

On battit vigoureuſement le ſecond coffre: les Charpentiers ayant toujours leurs plombs à la main, il deſcendit de 2 piés en vingt volées de vingt coups chacune. On employa un troiſieme coffre, & on établit un échafaudage pour ſe mettre à hauteur de pouvoir manœuvrer aiſément dedans; on y deſcendit la petite tariere, & on la porta juſqu'à 3 piés au-deſſous du ſabot du premier coffre, on la retira; on mit la grande en œuvre, on fit agir la hie; & enfin on recommença alternativement ces manœuvres juſqu'à vingt-un piés de profondeur, où les inſtrumens ne trouverent plus de priſe; on y conduiſit les coffres, qui comme eux, refuſerent d'aller plus bas; on employa une langue de ſerpent, on la fit entrer d'un pié, & on reconnut qu'elle étoit dans un banc de cailloux; l'eau monta conſidérablement dans les coffres, & s'y mit de niv. au avec celle d'un puits qui en étoit à 5 toiſes; on eut la curioſité d'examiner le rapport de la hauteur des eaux du foſſé du fort avec celles-ci, on les trouva de niveau: juſque-là, on n'étoit ſûr de rien, le haſard pouvant y avoir part; deux jours après, on baiſſa celles du foſſé de 2 piés; celles du puits & des coffres baiſſerent, & tout ſe remit de niveau; on peut conclure avec bien de la vraiſſemblance que l'eau du puits dont la garniſon faiſoit uſage, étoit la même que celle des foſſés: cette eau étoit extrêmement crue, dure, peſante; parce que paſſant au-travers de gros cailloux qui laiſſent beaucoup d'eſpace entr'eux, elle ne pouvoit acquérir d'autres qualités, qualités qui occaſionnoient beaucoup de maladies.

Après avoir reconnu avec la langue de ſerpent la nature du fonds, on employa un inſtrument qu'on nomme dans le pays une *tulipe*, qui ne fit aucun effet; on en fit faire un nouveau dont on tira un très-bon parti. Il porte par le bas une langue de ſerpent ſuivie d'une eſpece de vis ſans fin dont les filets ſont très-forts & bien trempés; cette vis eſt ſurmontée d'un aſſemblage de barreaux forgés triangulairement, eſpacés l'un de l'autre, & poſés obliquement; en ſorte qu'extérieurement ils préſentent un de leurs angles; le tout forme un cône renverſé dont la baſe a huit pouces de diametre; les parties qui la compoſent ſont ſoudées ſur un barreau de ſeize lignes de groſſeur qui porte lui-même la langue de ſerpent par le bas. On le mit en œuvre; après quelques tours de manivelle, on ſentit qu'il briſoit les cailloux; mais ils lui réſiſterent bientôt au point d'arrêter ſix hommes. Il faut prendre garde en pareil cas que les ouvriers ne s'opiniâtrent point à ſurmonter l'obſtacle, ils romproient les charnieres ou les barreaux. Il ne provient que de la poſition de quelques gros cailloux qui ſe préſentent en même tems à l'inſtrument par leur point de plus grande réſiſtance: il faut dans cette occaſion faire bander le cable, relever les barreaux de cinq à ſix pouces par un mouvement très-lent, & faire faire en même tems trois ou quatre tours à la manivelle en ſens contraire; on la tourne enſuite à l'ordinaire, en faiſant lâcher le cable inſenſiblement; les cailloux prennent entr'eux un arrangement différent, & on parvient à les briſer. Cette manœuvre paroît aiſée; elle eſt cependant aſſez difficile à faire exécuter avec préciſion: on continua à tourner la manivelle, on ne trouva plus la même difficulté; mais l'inſtrument n'avança que très-lentement; on parvint cependant à le faire entrer de toute ſa longueur, on le retira en faiſant détourner la manivelle pour le dégager & lui donner plus de facilité à remonter., on trouva l'eſpace que les petits barreaux forment entr'eux, rempli de morceaux de cailloux, qui faiſoient juger que dans leur entier ils devoient avoir quatre, cinq

& ſix pouces de groſſeur. On chaſſa le coffre : il entra de ſix pouces en vingt volées de trente coups ; on redeſcendit l'inſtrument, & on le mena à un pié plus bas qu'il n'avoit été ; on le retira rempli comme la premiere fois ; on battit le coffre, il deſcendit de quatre pouces ; l'outil n'ayant que huit pouces de diametre par le haut, ne lui frayoit qu'une partie de ſon chemin que le ſabot tâchoit d'achever ; on ſentit qu'à meſure qu'on deſcendoit, les cailloux étoient plus ſerrés les uns contre les autres ; on fit un ſecond inſtrument ſur le modele à-peu-près du premier. On l'employa, & on le fit deſcendre auſſi bas qu'il fut poſſible ; on le retira rapportant avec lui des morceaux de cailloux proportionnés à ſa capacité ; on retourna au grand inſtrument, on le couronna d'un cylindre de tôle de douze pouces de hauteur & d'un diametre un peu moindre que le ſien. On travailla juſqu'à ce qu'on crût que le haut de ce cylindre étoit recouvert par les graviers de fix à huit pouces, on le retira plein de cailloux entiers, de morceaux & de beaucoup de petits éclats. On continua les mêmes manœuvres pendant treize jours, & on perça enfin ce banc qui avoit onze piés d'épaiſſeur. On eut grande attention à bien vuider le coffre avant d'entamer le terrain au-deſſous qu'on avoit reconnu avec la langue de ſerpent être du ſable bouillant. On fit ici une faute ſur la parole des gens du pays qui aſſuroient que ce ſable ſe ſoutenoit fort bien ; malgré le peu de diſpoſition qu'on avoit à les croire, on ſe laiſſa ſéduire, quoique d'un autre côté il y eût grande apparence que le ſable dont on avoit vu l'échantillon, étoit du véritable ſable bouillant, il parut très-ferme dans le commencement ; on ſe ſervit alternativement de la grande & de la petite tariere, on deſcendit à huit piés au-deſſous des coffres ; on les battit, ils entrerent aſſez aiſément de près de deux piés ; & comme ils commençoient à refuſer, on ne les preſſa pas. On employa la petite tariere qui s'arrêta au pié des coffres, quoiqu'avant elle la grande tariere fût deſcendue beaucoup plus bas ; on ſentit des cailloux, & on jugea que le chemin qu'on avoit fait juſques-là étoit rempli ; le ſable des côtés extérieurs du coffre s'étoit détaché, & avoit coulé, les cailloux qui étoient immédiatement au-deſſus l'avoient ſuivi, & avoient comblé l'ouverture que ſes tarieres avoient faite. On ſe mit en devoir de les retirer ; mais il en retomboit à meſure qu'on en tiroit ; on ne pouvoit pas les briſer, comme on avoit fait auparavant ; parce que, lorſqu'ils étoient preſſés par les inſtrumens, ils ſe logeoient dans le ſable & ſe déroboient à leurs efforts ; enfin, on en diminua le nombre, & ils ceſſerent de retomber. Lorſqu'on eut fait deſcendre le coffre de quatre piés, apparemment que le ſabot ayant retrouvé un peu de ferme, leur avoit fermé le paſſage, les mouvemens du coffre en avoient cependant encore fait deſcendre. On mit tous les inſtrumens en œuvre ; la grande tariere faiſoit un aſſez bon effet ; elle les enveloppoit dans le ſable dont elle ſe chargeoit ; on ne put cependant pas ſi bien s'en défaire, qu'on n'en trouvât encore à plus de cent piés de profondeur. Il étoit aiſé d'éviter ces inconvéniens ; il falloit, lorſque le coffre fut arrivé ſur le ſable, le frapper avec vigueur, le faire deſcendre de deux piés ou deux piés & demi ; retirer deux piés de ſable du dedans ; recommencer à le frapper de même ; le vuider & continuer, il eſt vrai que l'ouvrage eſt long, parce que les coffres n'entrent pas aiſement ; mais on travaille en ſûreté, & on n'a pas le deſagrément d'être perſécuté par les cailloux, & de voir dans un moment combler l'ouvrage de quatre jours.

La premiere couche qu'on rencontra, étoit d'un ſable bouillant gris, tirant ſur le verd, de 11 piés d'épaiſſeur : la ſeconde, d'un ſable bouillant gris d'ardoiſe, dans lequel l'on étoit entré de 8 piés, lorſque les coffres refuſerent abſolument de deſcendre ; on les battit toute une journée ſans qu'ils fiſſent le moindre mouvement : on travailla pendant trois jours avec la petite & la grande tariere, on eſſaya de les faire deſcendre, mais ce fut inutilement : on alla en avant avec les inſtrumens ; on ſe trouva en cinq jours à 10 piés au-deſſous du ſabot des coffres : ces 10 piés furent tout-à-coup remplis, & le ſable remonta de 9 piés dans les coffres. Si malheureuſement les inſtrumens avoient été à fond pendant ce mouvement, il auroit été très-difficile de les retirer. On fut obligé en pareil cas, à Aire, il y a quarante ans, d'abandonner 80 piés de barreaux : on reprit les tarieres, & on fut près de huit jours à ſe remettre au point où on étoit : on jugea par la longueur de ce travail, que le ſable couloit le long des coffres, & qu'il remplaçoit celui qu'on tiroit : on ſonda avec la langue de ſerpent, qui rencontra la terre glaiſe à 3 piés au-deſſous des 10 piés où on en étoit, par conſéquent à 13 piés des coffres ; ce fut une bonne découverte, on reprit courage, & on fit avancer la grande tariere, qu'on rétiroit ſouvent par précaution ; on ſentit dans un moment, qu'elle peſoit plus qu'à l'ordinaire, on la remonta très-promptement, non ſans difficulté, parce qu'elle étoit déja recouverte du ſable qui avoit fait un mouvement & qui s'étoit reporté juſques dans les coffres : on ſe trouva fort heureux dans cette circonſtance, de leur avoir donné 12 pouces de creux ; ils n'en ont ordinairement que 8 dans le pays, parce qu'on n'y trouve communément que 12 à 13 piés de ce ſable bouillant, & il y en avoit 33 ici : on avoit bien réfléchi ſur la façon de rémédier aux inconvéniens, mais on ne vouloit la mettre en uſage qu'à la derniere extrémité : comme on vit cependant qu'on perdoit beaucoup de tems, & qu'il étoit inutile de porter la curioſité plus loin ſur la nature de ce terrein, on tâcha de retirer le ſable juſqu'à 3 piés près de la terre-glaiſe, & on introduiſit ſur le champ de nouveaux coffres dans les premiers, ils avoient 8 pouces & $\frac{1}{2}$ de vuide, un pouce & $\frac{1}{2}$ d'épaiſſeur, & 18 piés de long. Cette grande dimenſion n'eſt ici d'aucune conſéquence : ces coffres n'ayant que peu d'effort à ſoutenir ; ils étoient d'ailleurs maintenus dans les grands, qu'ils paſſerent de 3 piés ſans violence & à la main : on leur mit un bonnet, on les battit, ils deſcendirent juſqu'au point où on avoit porté les inſtrumens, & ils refuſerent : ces coffres n'ont point d'emboîtement, on les joint ſimplement par des molles-bandes : on deſcend le premier, en paſſant, à 18 pouces de ſon extrémité, un boulon de fer, au milieu duquel on porte le crochet du cable ; on le préſente dans le grand coffre, & on l'y laiſſe couler juſqu'à ce que le boulon porte ſur ſes côtés : on dégage le crochet, on en prend un ſecond par ſon boulon, on le préſente ſur celui-ci : on le joint, comme il a été dit, par des molles-bandes, on les ſouleve enſemble pour dégager le premier boulon, & on les laiſſe deſcendre juſqu'au ſecond, ainſi de ſuite.

Les tarieres ramenerent bien le ſable qui étoit juſque ſur la glaiſe, mais elles ne purent l'entamer, parce qu'elle ſe colloit à leurs meches, qui dans le moment ne mordoient plus. On fit un nouvel inſtrument, qu'on connoîtra mieux par la figure que par l'explication qu'on pourroit en donner : on l'employa, mais comme on ſentit que le ſable recommençoit à couler, on le retira : on deſcendit la grande tariere, on trouva que non-ſeulement il avoit comblé ce que le premier inſtrument avoit fait, mais qu'il étoit remonté de 5 piés dans les petits coffres : on ſoupçonna que tous ces mouvemens occaſionnoient un ébranlement, qui devoit ſe communiquer juſqu'aux terres qui entouroient le

haut des coffres : on leva les madriers qui couvroient le fond du premier déblai, ils n'étoient plus soutenus que par leurs extrémités : on trouva effectivement le terrein baissé de cinq piés le long des coffres, formant un cone renversé de 8 piés de diametre. Jusque-là on ne s'en étoit pas apperçu, parce que dès le commencement de l'ouvrage, le haut du déblai avoit été couvert, pour la facilité des manœuvres ; on connut enfin toute la fluidité du sable bouillant, on répara avec la grande tariere, le mal qu'il avoit fait, & on chassa les coffres jusqu'à un pié & demi dans la glaise. On suppute qu'on avoit été obligé de retirer plus de 90 piés cubes de sable, au-delà du volume dont les coffres occupoient la place : on reprit le nouvel instrument, & on ne fut pas trompé dans l'espérance où l'on étoit, qu'on ne rencontreroit plus les difficultés que l'on avoit eû à surmonter : on perça un lit de 10 piés, d'une terre-glaise couleur d'ardoise, mêlée d'un peu de sable ; on entra ensuite dans une terre séche, dure, & plus claire en couleur que la précédente ; on la prend dans le pays pour du tuf, ce n'est cependant qu'une glaise ; celle-ci avoit 14 piés d'épaisseur : on étoit arrêté de tems-en-tems par de gros cailloux, mais enfin l'instrument les forçoit à se ranger de côté dans les terres, & lorsqu'il les avoit passé, s'ils retomboient, ils étoient obligés de remonter avec lui, parce qu'il rempliſſoit exactement, au moyen de la terre dont il se chargeoit, le tuyau, pour ainsi dire, qu'il avoit fait : on retira de cette façon, de près de 80 piés de profondeur, des cailloux qui pesoient jusqu'à cinq livres : ils n'étoient pas tous noirs en dedans, comme les premiers. On entra ensuite dans un lit de 18 piés de glaise noire, mêlée d'un peu de sable d'une odeur désagréable : on en fit sécher quelques petites parties, on les brûla, elles rendirent une flamme violette, & une très-forte odeur de soufre : on passa de-là dans un lit de 11 piés d'épaisseur, d'une terre fort grasse, mêlée de beaucoup de veines & de petits morceaux d'une espece de craie blanche, qui tenoit de la nature de la marne à laquelle on croyoit toucher ; mais on trouva encore un lit de 12 piés, d'une glaise bleue fort grasse, sans aucune des marques qu'avoit la précédente : à 10 piés de là on sentit dans une glaise noire de la résistance sous l'instrument, & quelque chose qui s'écrasoit : on le retira, & on en trouva le bout plein d'une terre blanche, & de petits graviers qui ordinairement ne sont pas des marques équivoques : on sonda avec la langue de serpent, & on connut qu'on avoit rencontré la véritable marne.

Comme on ne fera plus d'usage des gros barreaux dont on s'est servi jusqu'à présent, on s'arrêtera un moment pour expliquer la façon de les descendre & de les remonter, lorsqu'il y en a, comme ici, une quantité d'employée. Tous ces barreaux doivent être percés à 2 ou 3 piés de leurs extrémités ; si on ne veut les remonter & les descendre qu'un à un, la manœuvre est facile, mais elle est longue ; pour les descendre & les remonter deux à deux, en les supposant premierement tous descendus, il faut les enlever au moyen du treuil, jusqu'au trou qui est au-dessus de la premiere charniere, dans lequel on fait passer un boulon de fer qui porte un étrier : ce boulon s'appuie sur la manivelle qui est posée sur le coffre : on dégage, en secouant le cable, le crochet de l'étrier, qui est à l'extrémité du barreau, on reprend celui-ci, on leve tout jusqu'au trou qui est au-dessous de la seconde charniere, on y passe un boulon avec son étrier, & on démonte les deux barreaux ensemble. On fait à peu-près la même manœuvre pour les descendre : on descend le premier seul, & on le remonte de même, pour avoir la facilité de nettoyer les instrumens qu'il porte, on l'arrête au trou qui est au-dessous de son extrémité supérieure : on passe le crochet du cable dans un étrier qu'on place au trou qui est au-dessus de la charniere qui joint deux autres barreaux, on les enleve, & on les monte sur ce premier : on leve les trois barreaux ensemble, pour avoir la facilité de dégager l'étrier qui porte sur la manivelle, on les laisse couler jusqu'à celui qui est au-dessus ; alors un homme, monté sur une petite échelle, en passe un nouveau dans le trou qui est au-dessous de l'extrémité des barreaux : il y met le crochet du cable : on dégage celui qui est sur la manivelle sur laquelle on fait descendre celui-ci : on prend deux autres barreaux, comme il a été dit, on les monte avec les vis & les écrous sur la partie qui sort du coffre, & on continue. Si les barreaux sont plus longs que le poinçon de l'engin, on les fait passer dans un cercle de fer qui est à l'extrémité de l'étourneau ; on peut de cette façon les descendre & les remonter 3 à 3, on gagne par-là beaucoup de tems. Si les deux barreaux ensemble, avec la partie de celui qui sort du coffre, sont plus courts que le poinçon, on les accroche par leur extrémité, on les descend & on les remonte aisément 2 à 2. Il faut avoir grand soin, chaque fois qu'on démonte les barreaux, de faire passer un petit ballet avec de l'eau, dans les trous des charnieres, de laver les vis & les écrous, parce qu'il s'y introduit du sable qui en ruine bientôt les filets.

On s'est arrêté à la marne ; il fut question de mettre les buises en œuvre ; ces buises sont des pieces de bois de chêne de 6 ou 7 pouces d'équarrissage, percées d'un bout à l'autre sur 3 pouces de diametre : on ne leur donne que 9 à 10 piés de longueur, afin d'éviter de les percer à la rencontre, comme parlent les ouvriers, c'est-à-dire, percer la moitié de la longueur par un bout, & l'aller rencontrer par l'autre : ce qui ne manque pas de former un angle qui, quoique fort obtus, ne laisse pas que d'occasionner à l'eau un frottement qu'il est à propos d'éviter le plus qu'il est possible : ces buises étant percées, on en abat les angles, & pour les éprouver, on ferme exactement une de leurs extrémités, on les emplit d'eau par l'autre, jusqu'aux trois quarts, on la presse fortement avec un refouloir, on examine de près si l'eau ne pénetre pas en dehors, on les retourne, & on fait la même manœuvre pour le quart qui n'a pas été éprouvé ; on est sûr par cette précaution, autant qu'on peut l'être, qu'elles sont sans défaut : après ces précautions, on fait entrer, à un pié de l'extrémité de la premiere qu'on doit descendre, deux fortes vis en bois, qui ne pénetrent qu'à trois quarts de pouce ; on y accroche un grand étrier qui tient au cable, on l'enleve, & on le laisse descendre jusqu'à ce que ces vis portent sur deux tasseaux qui s'appuient sur les coffres, & dont l'épaisseur ne doit point empêcher qu'on ne dégage l'étrier : on prend une seconde buise, qui est garnie de ses vis, on la présente sur la premiere, elle porte un emboîtement & un cercle de fer dans son épaisseur, dont elle retient la moitié de la largeur, & l'autre moitié entre, au moyen de quelques coups de maillet, dans celle de la premiere buise : on a garni les jointures en dedans, avec de la filasse goudronnée, on les garnit de même en dehors, sur 5 à 6 pouces de hauteur, on les couvre d'une lame de plomb, clouée de très-près, on y attache des molles-bandes, on leve tout, pour démonter les premieres vis & les laisser descendre jusqu'aux secondes : quoique ces vis ne pénetrent point dans l'intérieur des buises, il faut avoir la précaution de boucher les trous qu'elles ont faits, avec un bouchon de liege goudronné, qu'on y fait entrer avec force. La premiere buise doit être défardée, & garnie d'un sabot de

de fer: on en ajusta, l'une sur l'autre, de la façon qu'il a été dit, jusqu'à ce qu'on sentit que le sabot portoit sur la marne, dans laquelle on les fit descendre de 2 piés à petits coups de hie, afin de ne pas déranger les molles-bandes ni les jointures. On raccourcit les buises à la hauteur des coffres, & on y introduisit une petite tariere, montée sur des barreaux d'un pouce de grosseur; elle descendit jusque sur la marne qui étoit entrée dans les buises: on sentit qu'elle rencontroit de la résistance, on la retira avec quelque peu de gravier blanc & transparent, on se servit d'un petit instrument, qui lui ôta toute difficulté: on la redescendit, on la fit entrer d'un pié: on la retira pleine de gravier, & d'une marne grasse, blanche, & collante: on vuida la buise, & on alla avec le même instrument jusqu'à deux piés au-dessous du sabot, on sentit du ferme qu'il ne put entamer, on reprit le petit instrument, qui entra fort aisément: les barreaux dont on se servit, n'avoient qu'un pouce de grosseur: on ne pouvoit pas, de peur de les affoiblir, y faire des trous pour y passer des étriers, comme à ceux qui avoient 16 lignes: au-lieu de cela, on les arrêtoit avec le coin dans la manivelle, soit en les descendant, soit en les remontant: cette manivelle portoit sur deux tasseaux qui tenoient au coffre, & qui l'élevoient assez haut pour que le coin qu'on y frappoit, ne touchât point aux buises: on faisoit sortir ce coin, lorsqu'on vouloit mettre les barreaux en liberté, soit pour les descendre ou les remonter: on les prenoit d'ailleurs à telle hauteur qu'on vouloit, avec un instrument qui étoit attaché au cable de l'engin que les ouvriers nomment *le diable*.

On retira le petit instrument qui avoit percé un lit de gravier de 5 à 6 pouces; on redescendit la petite tariere, qui revint toujours remplie de marne, jusqu'à 5 piés de profondeur, où il se trouva un autre lit de gravier. Le petit instrument lui fraya de nouveau son chemin, & on continua à la faire entrer. Elle descendit de 4 piés: on finit la journée. Un ouvrier couvrit la buise avec le bonnet. Le lendemain, à la pointe du jour, il alla le lever; il sortit un bouillon d'eau qui étonna. Elle parut se mettre de niveau avec l'orifice de la buise; elle conservoit cependant un mouvement qu'on ne put appercevoir qu'en mettant un petit morceau de papier sur la superficie. On descendit la petite tariere qui fut arrêtée à 20 piés près de la profondeur où l'on avoit été auparavant. On reprit le petit instrument qui perça une espece de tampon de plus d'un pié d'épaisseur de terre, de bois, de cloux & de tout ce que l'eau du fond avoit eu la force de chasser. Jusque-là on en fut d'autant plus surpris, que la petite tariere & le petit instrument n'avoient rien ramené de pareil. Peut-être ces matieres s'étoient-elles rangées de côté, & que l'eau qui commençoit à s'élever les avoit forcées à remonter avec elle, & n'avoit cependant pas eu la force de les conduire plus haut. Il ne faut pas s'étonner si l'instrument tient quelquefois très-fortement dans les buises: il forme avec la marne qui s'y colle extérieurement, & celle dont il se charge par-dessus en remontant, une espece de piston. On se sert, pour le soulager, d'un tourne-à-gauche, avec lequel on tourne & détourne les barreaux; la marne qui l'enduit extérieurement se délaie: l'eau de dessous se communique à celle de dessus, & la difficulté cesse.

L'obstacle étant levé, l'eau commença à couler avec assez de force; on continua à se servir alternativement de la tariere & du petit instrument jusqu'à 25 piés de profondeur. On rencontra encore dans cette marche des lits de gravier, & on s'apperçut que l'eau augmentoit sensiblement à mesure qu'on les perçoit. On mesura la quantité qu'il en sortoit par le haut des buises qu'on trouva être d'un pouce & $\frac{3}{7}$, ou 20 pintes de Paris par minute. On voulut mal-à-propos en tirer un plus gros volume; on redescendit le petit instrument: on ne lui eut pas fait faire quatre tours, que les barreaux se rompirent à 74 piés de profondeur, & en abandonnerent 81 piés dans le fond. La consternation des anciens serviteurs du roi & des ouvriers fut dans ce moment très-grande; on chercha à les raffurer: on fit faire un instrument extrêmement simple: on le descendit avec les 74 piés de barreaux qu'on avoit retirés: on le joignit à ceux qui étoient dans le fond; il les saisit avec tant de force, & l'instrument qui étoit engagé dans la marne tenoit si fort, que deux hommes appliqués au treuil de l'engin en rompirent le cable sans qu'il quittât prise: on envoya chercher une chevre à l'arsenal; dès le premier coup de levier l'eau devint blanche: on jugea que l'instrument avoit fait un mouvement dans le fond; au deuxieme coup de levier, les barreaux monterent de 4 pouces; & au troisieme tout fut dégagé. On reprit le cable de l'engin, & on retira les barreaux cassés au grand contentement des spectateurs. On ne jugea pas à propos de s'exposer une seconde fois à un accident de cette nature, d'autant moins que la quantité d'eau dont on étoit sûr suffisoit pour le fort S. François. Elle est augmentée, & donne aujourd'hui premier Décembre 35 pintes par minute mesure de Paris.

SONDE *de mer*, ou PLOMB DE SONDE, (*Marine.*) c'est une corde chargée d'un gros plomb, autour duquel il y a un creux rempli de suif, que l'on fait descendre dans la mer, tant pour reconnoître la couleur & la qualité du fond, qui s'attache au suif, que pour savoir la profondeur du parage où l'on est. Ce dernier article est susceptible de beaucoup de difficultés quand cette profondeur est considerable.

On dit être à la *sonde*, lorsqu'on est en un lieu où l'on peut trouver le fond de la mer avec la *sonde*; aller à la *sonde*, lorsqu'on navige dans des mers ou sur des côtes dangereuses & inconnues, ce qui oblige d'y aller la *sonde* à la main; venir jusqu'à la *sonde*, quand on quitte le rivage de la mer, & qu'on vient jusqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *sonde*; & enfin on dit que les *sondes* sont marquées, & cela veut dire que les brasses ou piés d'eau sont marqués sur les cartes, près des côtes.

SONDE, (*terme de Mineur.*) le mineur se sert d'une *sonde* à tariere pour agrandir le trou, lorsqu'il veut crever les galeries par quelque bombe, ou gargouge chargée; c'est ce qu'il exécute en enfonçant la lombe dans les trous, & en maçonnant ensuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux. (*D. J.*)

SONDE, est un *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour examiner & sonder l'état des blessures, ulceres & autres cavités.

Il y a des *sondes* de différentes figures suivant leurs différens usages. La *sonde* pour les plaies & les ulceres, est une verge de fer, d'acier ou d'argent très-polie, longue tout au plus de cinq pouces & demi, mousse & boutonnée par ses extrémités, afin qu'elle ne blesse pas les parties dans lesquelles on l'introduit. La plus menue s'appelle stilet, *stilus*. Elle est de la grosseur d'une aiguille à tricoter; une de ses extrémités se termine en poire ou en olive, l'autre est un peu mousse. Sa matiere est ordinairement d'argent. On a coutume de la faire recuire pour la plier facilement, & lui donner une figure convenable aux sinuosités ou détours des plaies & des ulceres. *Voyez fig. 5. Pl. I.* Les autres *sondes* sont plus ou moins grosses, suivant le besoin. Quelques-unes sont percées par un bout, comme les aiguilles, pour passer les setons: quelques stilets le sont aussi. L'usage des *sondes* est pour faire connoître la profondeur, l'étendue, le trajet des plaies & des ulceres, leur pénétra-

tion jusqu'aux os, les parties qui ont été offensées, les sinuosités des fistules, les clapiers qui s'y rencontrent, les fractures qu'il peut y avoir, les corps étrangers qui y sont engagés, la carie des os, *&c.*

Dans les plaies d'armes à feu, la *sonde* doit être terminée par un bouton olivaire, gros comme l'extrémité du petit doigt, afin de ne point suivre ou faire de fausses routes dans les déchiremens qui accompagnent ces sortes de plaies.

Il y a des *sondes* cannelées, c'est-à-dire creusées en gouttiere dans toute leur longueur, arrondies du côté opposé. La cannelure doit être très-unie, & un peu plus large dans son commencement. La pointe doit être fermée, de façon que l'extrémité d'un bistouri ne puisse pas passer l'obstacle qu'oppose l'arête qui est à l'extrémité de la *sonde*. Le manche est une espece de tresle ou de cœur applati, ou une piece plate fendue, pour faire une fourchette propre à maintenir le filet de la langue quand on le veut couper aux enfans. Les *sondes* cannelées servent de conducteur aux instrumens tranchans pour aggrandir les plaies & les ulceres sinueux ou fistuleux. *Voyez la figure 4 & 5. Pl. II. La figure 4. sert de tire-balle.*

La *sonde* ailée ou gardienne des intestins dans les hernies avec étranglement, est très-commode pour servir à la dilatation de l'anneau de l'oblique externe, ou du ligament de l'arcade crurale, qui produisent cet étranglement. C'est une *sonde* cannelée comme la précédente, que M. Petit a faite couder aux deux tiers de sa longueur; sous le coude est soudée une plaque en forme de cœur, large d'un pouce, longue de deux. Les deux côtés de cette plaque représentent les ailes de la *sonde*. Quand on a introduit cet instrument qui sert de conducteur au bistouri, la plaque dont la pointe doit être enfoncée jusque dansl' ouverture, couvre les intestins & les garantit du tranchant du bistouri. *Voyez la figure 14. Pl. III.*

Les *sondes* pour la vessie sont particulierement appellées *algalies*, *voyez* ALGALIE.

La *sonde* pour l'opération de la taille, *voyez* CATHETER.

La *sonde* de poitrine est la même dont on se sert pour sonder la vessie des femmes, *voyez* ALGALIE. L'usage de cette *sonde* à la poitrine, est d'évacuer le sang & les autres matieres liquides épanchées dans cette cavité, d'y faire des injections, *&c.* Voyez *la fig. 1. Pl. X.*

Il y a encore une espece de *sonde* qui sert à découvrir la carie des dents: elle est crochue, faite d'acier, longue d'environ trois pouces & demi; son milieu qui est ordinairement taillé à pans sert de manche; ses deux extrémités sont rondes, & vont en diminuant se terminer en une pointe un peu mousse; chacune d'elles est légerement recourbée à contre sens. C'est avec l'une de ces pointes qu'on examine la carie & sa profondeur. *Voyez la figure 7. Planche XXV. (Y)*

SONDE, (*Comm.*) instrument qui sert à sonder & à connoître la qualité ou la connoissance de quelque chose.

Les commis des barrages des villes où l'on paye quelques droits, & ceux des bureaux d'entrées & sorties du royaume ont différentes *sondes* pour reconnoître si dans les marchandises qui passent à leurs bureaux, & dont on leur paye les droits, il n'y en auroit pas quelqu'autre plus précieuse, ou de contrebande.

Les *sondes* des commis pour les entrées du vin sont en forme d'une longue broche de fer, emmanchée dans du bois, qu'ils fourrent dans les chariots chargés de paille ou de foin, & autres choses semblables, dans lesquelles on pourroit cacher un tonneau ou baril.

Les autres *sondes* sont à proportion semblables, mais convenables à la qualité des matieres qu'on veut sonder. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SONDE, s. f. (*terme de Chaircutier.*) ils nomment de la sorte une longue aiguille d'argent, dont ils se servent pour sonder les jambons, langues de bœufs, & autres viandes crues ou cuites, qu'il leur est permis de vendre & débiter. (*D. J.*)

SONDE, s. f. (*terme d'Eventailliste.*) c'est une longue aiguille de laiton qui leur sert à ouvrir les papiers, pour y placer les fleches de la monture d'un éventail. (*D. J.*)

SONDER, v. act. (*Gramm.*) c'est se servir de la sonde. *Voyez les articles* SONDE.

SONDRIO, (*Géog. mod.*) en allemand *Sonders*, gros bourg de la Valteline, sur la rive droite de l'Adda, au pié du mont Masegrio, & le chef-lieu d'un gouvernement auquel il donne son nom. C'étoit autrefois une ville fermée de murailles, avec un château, mais les murs & le château furent abbatus en 1335. (*D. J.*)

SONGE, s. m. (*Métaph. & Physiol.*) le *songe* est un état bisarre en apparence, où l'ame a des idées sans y avoir de connoissance réfléchie, éprouve des sensations sans que les objets externes paroissent faire aucune impression sur elle; imagine des objets, se transporte dans des lieux, s'entretient avec des personnes qu'elle n'a jamais vues, & n'exerce aucun empire sur tous ces fantomes qui paroissent ou disparoissent, l'affectent d'une maniere agréable ou incommode, sans qu'elle influe en quoi que ce soit. Pour expliquer la nature des *songes*, il faut avant toutes choses tirer de l'expérience un certain nombre de principes distincts; c'est là l'unique fil d'Ariane qui puisse nous guider dans ce labyrinthe: de toutes les parties qui composent notre machine, il n'y a que les nerfs qui soient le siege du sentiment, tant qu'ils conservent leur tension, & cet extrait précieux, cette liqueur subtile qui se forme dans le laboratoire du cerveau, coule sans interruption depuis l'origine des nerfs jusqu'à leur extrémité. Il ne sauroit se faire aucune impression d'une certaine force sur notre corps, dont la surface est tapissée de nerfs, que cette impression ne passe avec une rapidité inconcevable de l'extrémité extérieure à l'extrémité intérieure, & ne produise aussi-tôt l'idée d'une sensation. J'ai dit qu'il falloit une impression d'une certaine force, car il y a en effet une infinité de matieres subtiles & déliées répandues autour de nous, qui ne nous affectent point; parce que pénétrant librement les pores de nos parties nerveuses, elles ne les ébranlent point, l'air lui-même n'est apperçu que quand il est agité par le vent. Tel étant l'état de notre corps, il n'est pas difficile de comprendre comment pendant la veille nous avons l'idée des corps lumineux, sonores, sapides, odoriférans & tactiles: les émanations de ces corps ou leurs parties même heurtant nos nerfs, les ébranlent à la surface de ces corps; & comme lorsqu'on pince une corde tendue dans quelqu'endroit que ce soit, toute la corde trémousse, de même le nerf est ébranlé d'un bout à l'autre, & l'ébranlement de l'extrémité intérieur est fidellement suivi & accompagné, tant cela se fait promptement, de la sensation qui y répond. Mais lorsque fermant aux objets sensibles toutes les avenues de notre ame, nous nous plongeons entre les bras du sommeil, d'où naissent ces nouvelles décorations qui s'offrent à nous, & quelquefois avec une vivacité qui met nos passions dans un état peu différent de celui de la veille? Comment puis-je voir & entendre, & en général sentir, sans faire usage des organes du sentiment, démêlant soigneusement diverses choses qu'on a coutume de confondre? Comment les organes du sentiment sont-ils la cause des sensations? est-ce en qualité de principe immédiat? est-ce par l'œil ou

par l'oreille que l'on voit & entend immédiatement? Point du tout, l'œil & l'oreille ſont affectés ; mais l'ame n'eſt avertie que quand l'impreſſion parvient à l'extrémité intérieure du nerf optique ou du nerf auditif ; & ſi quelque obſtacle arrête en chemin cette impreſſion, de maniere qu'il ne ſe faſſe aucun ébranlement dans le cerveau, l'impreſſion eſt perdue pour l'ame. Ainſi, & c'eſt ce qu'il faut bien remarquer comme un des principes fondamentaux de l'explication des *ſonges*, il ſuffit que l'extrémité intérieure ſoit ébranlée pour que l'ame ait des repréſentations. On connoît de plus aiſément que cette extrémité intérieure eſt la plus facile à ébranler, parce que les ramifications dans leſquelles elle ſe termine ſont d'une extrême tenuité, & qu'elles ſont place à la ſource même de ce fluide ſpiritueux, qui les arroſe & les pénetre, y court, y ſerpente, & doit avoir une toute autre activité, que lorſqu'il a fait le long chemin qui le conduit à la ſurface du corps ; c'eſt de-là que naiſſent tous les actes d'imagination pendant la veille, & perſonne n'ignore que dans les perſonnes d'un certain tempérament, dans celles qui ſont livrées à de telles méditations, ou qui ſont agitées par de violentes paſſions, les actes d'imagination ſont équivalens aux ſenſations & empêchent même leur effet, quoiqu'elles nous affectent d'une maniere aſſez vive. Ce ſont là les *ſonges* des hommes éveillés, qui ont une parfaite analogie avec ceux des hommes endormis, étant les uns & les autres dépendans de cette ſuite d'ébranlemens intérieurs qui ſe paſſent à l'extrémité des nerfs qui aboutiſſent dans le cerveau. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que pendant la veille nous pouvons arrêter cette ſuite, en rompre l'enchaînure, en changer la direction, & lui faire ſuccéder l'état des ſenſations, au-lieu que les *ſonges* ſont indépendans de notre volonté, & que nous ne pouvons ni continuer les illuſions agréables, ni mettre en fuite les fantômes hideux. L'imagination de la veille eſt une république policée, où la voix du magiſtrat remet tout en ordre ; l'imagination des *ſonges* eſt la même république dans l'état d'anarchie, encore les paſſions ſont-elles de fréquens attentats contre l'autorité du légiſlateur pendant le tems même où ſes droits ſont en vigueur. Il y a une loi d'imagination que l'expérience démontre d'une maniere inconteſtable, c'eſt que l'imagination lie les objets de la même maniere que les tens nous les repréſentent, & qu'ayant cauſe à les rappeller, elle ſe fait conformément à cette liaiſon ; cela eſt ſi commun, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y attendre. Nous voyons aujourd'hui pour la premiere fois un étranger à un ſpectacle dans une telle place, à côté de telles perſonnes : ſi ce ſoir votre imagination rappelle l'idée de cet étranger, ſoit d'elle-même, ou parce que nous lui demandons compte, elle ſera en même tems les frais de repréſenter en même tems le lieu du ſpectacle, la place que l'étranger occupoit, les perſonnes que nous avons remarquées autour de lui ; & s'il nous arrive de les voir ailleurs, au bout d'un an, de dix ans ou davantage, ſuivant la force de notre mémoire, en le voyant, toute cette eſcorte, ſi j'oſe ainſi dire, ſe joint à ſon idée. Telle étant donc la maniere dont toutes les idées ſe tiennent dans notre cerveau, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſe forme tant de combinaiſons biſarres ; mais il eſt eſſentiel d'y faire attention, car cela nous explique la biſarrerie, l'extravagante apparence des *ſonges*, & ce ne ſont pas ſeulement deux objets qui ſe lient ainſi, c'en ſont dix, c'en ſont mille, c'eſt l'immenſe aſſemblage de toutes nos idées, dont il n'y en a aucune qui n'ait été reçue avec quelqu'autre, celle-ci avec une troiſieme, & ainſi de ſuite. En parlant d'une idée quelconque, vous pouvez arriver ſucceſſivement à toutes les autres par des routes qui ne ſont point tracées au haſard, comme elles le paroiſſent, mais qui ſont déterminées par la maniere & les circonſtances de l'entrée de cette idée dans notre ame ; notre cerveau eſt, ſi vous le voulez, un bois coupé de mille allées, vous vous trouverez dans une telle allée, c'eſt-à-dire vous êtes occupé d'une telle ſenſation ; ſi vous vous y livrez, comme on le fait, ou volontairement pendant la veille, ou néceſſairement dans les *ſonges* de cette allée, vous entrerez dans une ſeconde, dans une troiſieme, ſuivant qu'elles ſont percées, & votre route quelqu'irréguliere qu'elle paroiſſe dépend de la place d'où vous êtes parti & de l'arrangement du bois, de ſorte qu'à toute autre place ou dans un bois différemment percé vous aurez fait un autre chemin, c'eſt-à-dire un autre *ſonge*. Ces principes ſuppoſés, employons-les à la ſolution du problème des *ſonges*. Les *ſonges* nous occupent pendant le ſommeil ; & lorſqu'il s'en préſente quelqu'un à nous, nous ſortons de l'eſpece de léthargie complette où nous avoient jettés ces ſommeils profonds, pour appercevoir une ſuite d'idées plus ou moins claires, ſelon que le *ſonge* eſt plus ou moins vif, ſelon le langage ordinaire ; nous ne ſongeons que lorſque ces idées parviennent à notre connoiſſance, & font impreſſion ſur notre mémoire, & nous pouvons dire, nous avons eu tel *ſonge*, ou du-moins que nous avons ſongé en général ; mais, à proprement parler, nous ſongeons toujours, c'eſt-à-dire que dès que le ſommeil s'eſt emparé de la machine, l'ame a ſans interruption une ſuite de repréſentations & de perceptions ; mais elles ſont quelquefois ſi confuſes, ſi foibles, qu'il n'en reſte pas la moindre trace, & c'eſt ce qu'on appelle *le profond ſommeil*, qu'on auroit tort de regarder comme une privation totale de toute perception, une inaction complette de l'ame.

Depuis que l'ame a été créée & jointe à un corps, ou même à un corpuſcule organiſé, elle n'a ceſſé de faire les fonctions eſſentielles à une ame, c'eſt-à-dire d'avoir une ſuite non-interrompue d'idées qui lui repréſentent l'univers, mais d'une façon convenable à l'état de ſes organes ; auſſi tout le tems qui a précédé à notre développement ici-bas, c'eſt-à-dire notre naiſſance, peut être regardé comme un *ſonge* continuel qui ne nous a laiſſé aucun ſouvenir de notre préexiſtence, à cauſe de l'extrême foibleſſe dont un germe, un fœtus ſont ſuſceptibles. S'il y a donc des vuides apparens, &, ſi j'oſe dire, des eſpeces de lacunes dans la ſuite de nos idées, il n'y a pourtant aucune interruption. Certains nombres de mots ſont viſibles & liſibles, tandis que d'autres ſont effacés & indéchiffrables ; cela étant, ſonger ne ſera autre choſe que s'appercevoir de ſes *ſonges*, & il eſt uniquement queſtion d'indiquer des cauſes qui fortifient les empreintes des idées, & les rende d'une clarté qui mette l'ame en état de juger de leur exiſtence, de leur liaiſon, & d'en conſerver même le ſouvenir. Or ce ſont des cauſes purement phyſiques & machinales ; c'eſt l'état du corps qui décide ſeul de la perception des *ſonges* ; les circonſtances ordinaires qui les accompagnent concourent toutes à nous en convaincre. Quelles ſont ces perſonnes qui dorment d'un profond ſommeil, & qui n'ont point ou preſque point ſongé ? Ce ſont les perſonnes d'une conſtitution vigoureuſe, qui jouiſſent actuellement d'une bonne ſanté, ou celles qu'un travail conſidérable a comme accablées. Deux raiſons oppoſées provoquent le ſommeil complet & deſtitué de *ſonges* : dans ces deux cas, l'abondance des eſprits animaux fait une ſorte de tumulte dans le cerveau, qui empêche que l'ordre néceſſaire pour lier les circonſtances d'un *ſonge* ne ſe forme ; la diſette d'eſprits animaux fait que ces extrémités intérieures des nerfs, dont l'ébranlement produit des actes d'imagination, ne ſont pas remuées, ou du-moins pas aſſez pour que

nous en ſoyons avertis ; que faut-il donc pour être ſongeur? Un état ni foible, ni vigoureux ; une médiocrité de vigueur rend l'ébranlement des filets nerveux plus facile ; la médiocrité d'eſprits animaux fait que leur cours eſt plus régulier, qu'ils peuvent fournir une ſuite d'impreſſions plus faciles à diſtinguer. Une circonſtance qui prouve manifeſtement que cette médiocrité que j'ai ſuppoſée eſt la diſpoſition requiſe pour les *ſonges*, c'eſt l'heure à laquelle ils ſont plus fréquens ; cette heure eſt le matin. Mais, direz-vous, c'eſt le tems où nous ſommes le plus frais, le plus vigoureux, & où la tranſpiration des eſprits animaux étant faite, ils ſont les plus abondans ; cette obſervation, loin de nuire à mon hypotheſe, s'y ajuſte parfaitement. Quand les perſonnes d'une conſtitution mitoyenne, (car il n'y a guere que celles-là qui rêvent) ſe mettent au lit, elles ſont à-peu-près épuiſées, & les premieres heures du ſommeil ſont celles de la réparation, laquelle ne va jamais juſqu'à l'abondance : s'arrêtant donc à la médiocrité, dès que cette médiocrité exiſte, c'eſt-à-dire vers le matin, les *ſonges* naiſſent enſuite, & durent en augmentant toujours de clarté juſqu'au réveil. Au reſte, je raiſonne ſur les choſes comme elles arrivent ordinairement, & je ne nie pas qu'on ne puiſſe avoir un *ſonge* vif à l'entrée ou au milieu de la nuit, ſans en avoir le matin ; mais ces cas particuliers dépendent toujours de certains états particuliers qui ne ſont aucune exception aux regles générales que je poſe ; je conviens encore que d'autres cauſes peuvent concourir à l'origine des *ſonges*, & qu'outre cet état de médiocrité que nous ſuppoſons exiſter vers le matin, toute la machine du corps a encore au même tems d'autres principes d'action très propres à aider les *ſonges* ; j'en remarque deux principaux, un intérieur & un extérieur. Le premier, ou le principe intérieur, c'eſt que les nerfs & les muſcles, après avoir été relâchés à l'entrée du ſommeil, commencent à s'étendre & à ſe gonfler par le retour des fluides ſpiritueux que le repos de la nuit a réparés, toute la machine reprend des diſpoſitions à l'ébranlement ; mais les cauſes externes n'étant pas encore aſſez fortes pour vaincre les barrieres qui ſe trouvent aux portes des ſens, il ne ſe fait que les mouvemens internes propres à exciter des actes d'imagination, c'eſt-à-dire des *ſonges*. L'autre principe, ou le principe extérieur qui diſpoſe à s'éveiller à demi, & par conſéquent à ſonger, c'eſt l'irritation des chairs qui, au bout de quelques heures qu'on aura été couché ſur le dos, ſur le côté, ou dans toute autre attitude, commence à ſe faire ſentir. J'avoue donc l'exiſtence des choſes capricieuſes que je viens d'indiquer, mais je regarde toujours cette diſpoſition moyenne entre l'abondance & la diſette d'eſprits, comme la cauſe principale des *ſonges* ; & pour mettre le comble à la démonſtration, voyez des exemples qui viennent à-propos. Une perſonne en foibleſſe ne trouve, quand elle revient à elle-même, aucune trace de ſon état précédent ; c'eſt le profond ſommeil de diſette. Un homme y voit-mort ronfle pluſieurs heures, & ſe réveille ſans avoir eu aucun *ſonge* ; c'eſt le profond ſommeil d'abondance ; donc on ne ſonge que dans l'état qui tient le milieu. Voyons à préſent naître un *ſonge*, & aſſiſtons en quelque ſorte à ſa naiſſance.

Je me couche, je m'endors profondément, toutes les ſenſations ſont éteintes, tous les organes ſont comme inacceſſibles ; ce n'eſt pas là le tems des *ſonges*, il faut que quelques heures s'écoulent, afin que la machine ait pris les principes d'ébranlement & d'action que nous avons indiqués ci-deſſus ; le tems étant venu, ſonge-t-on auſſi-tôt, & ne faut-il point de cauſe plus immédiate pour la production du *ſonge*, que cette diſpoſition générale du corps ? Il ſemble d'abord qu'on ne puiſſe ici répondre ſans témérité, & que le fil de l'expérience nous abandonne ; car, dira-t-on, puiſque perſonne ne ſauroit ſeulement remarquer quand & comment il s'endort, comment pourroit-on ſaiſir ce qui préſide à l'origine d'un *ſonge* qui commence pendant notre ſommeil?

Au ſecours de l'expérience, joignons-y celui du raiſonnement: voici donc comment nous raiſonnons. Un acte quelconque d'imagination eſt toujours lié avec une ſenſation qui le précede, & ſans laquelle il n'exiſteroit pas ; car pourquoi un tel acte ſe feroit-il développé plutôt qu'un autre, s'il n'avoit pas été déterminé par une ſenſation? Je tombe dans un douce rêverie, c'eſt le point-de-vue d'une riante campagne, c'eſt le gazouillement des oiſeaux, c'eſt le murmure des fontaines qui ont produit cet état, qui ne l'auroit pas aſſurément été par des objets effrayans, ou par des cris tumultueux ; on convient ſans peine de ce que j'avance par rapport à la veille, mais on ne s'en apperçoit pas auſſi diſtinctement à l'égard des *ſonges*, quoique la choſe ne ſoit ni moins certaine, ni moins néceſſaire ; car ſi les *ſonges* ne ſont pas des chaînes d'actes d'imagination, & que les chaînes doivent, pour ainſi dire, être toutes accrochées à un point fixe d'où elles dépendent, c'eſt-à-dire à une ſenſation, j'en conclus que tout *ſonge* commence par une ſenſation & ſe continue par une ſuite d'actes d'imagination, toutes les impreſſions ſenſibles qui étoient ſans effet à l'entrée de la nuit deviennent efficaces, ſinon pour réveiller, au-moins pour ébranler, & le premier ébranlement qui a une force déterminée eſt le principe d'un *ſonge*. Le *ſonge* a toujours ſon analogie avec la nature de cet ébranlement ; eſt-ce, par exemple, un rayon de lumiere qui s'inſinuant entre nos paupieres a affecté l'œil, notre *ſonge* ſuivant ſera relatif à des objets viſibles, lumineux ? eſt-ce un ſon qui a frappé nos oreilles ? Si c'eſt un ſon doux, mélodieux, une ſérénade placée ſous nos fenêtres, nous rêverons en conformité, & les charmes de l'harmonie auront part à notre *ſonge ;* eſt-ce au contraire un ſon perçant & lugubre ? les voleurs, le carnage, & d'autres ſcènes tragiques s'offriront à nous ; ainſi la nature de la ſenſation, mere du *ſonge*, en déterminera l'eſpece ; & quoique cette ſenſation ſoit d'une foibleſſe qui ne permette point à l'ame de l'appercevoir comme dans la veille, ſon efficacité phyſique n'en eſt pas moins réelle ; tel ébranlement extérieur répond à tel ébranlement intérieur, non à un autre, & cet ébranlement intérieur une fois donné, determine la ſuite de tous les autres.

Ce n'eſt pas, au reſte, que tout cela ne ſoit modifié par l'état actuel de l'ame, par ſes idées familieres, par ſes actions, les impreſſions les plus récentes qu'elle a reçues étant les plus aiſées à ſe renouveller : de-là vient la conformité fréquente que les *ſonges* ont avec ce qui s'eſt paſſé le jour précédent, mais toutes les modifications n'empêchent pas que le *ſonge* ne parte toujours d'une ſenſation, & que l'eſpece de cette ſenſation ne détermine celle du *ſonge*.

Par ſenſation je n'entends pas les ſeules impreſſions qui viennent des objets du dehors ; il ſe paſſe outre cela mille choſes dans notre propre corps, qui ſont auſſi dans la claſſe des ſenſations, & qui par conſéquent produiſent le même effet. Je me ſuis couché avec la faim & la ſoif, le ſommeil a été plus fort, il eſt vrai, mais les inquiétudes de la faim & de la ſoif luttent contre lui ; & ſi elles ne le détruiſent pas, elles produiſent du moins des *ſonges*, où il ſera queſtion d'alimens ſolides & liquides, & où nous croirons ſatisfaire à des beſoins qui renaîtront à notre reveil; une ſimple particule d'air qui ſe promenera dans notre corps produira diverſes ſortes d'ébranlemens qui ſerviront de principes & de modification à nos *ſonges* : combien de fois une fluxion, une colique, ou telle autre affection incommode ne naiſſent-elles pas

pendant notre ſommeil, juſqu'à ce que leur force le diſſipe enfin ? Leur naiſſance & leur progrès ſont preſque toujours accompagnés d'états de l'ame ou de *ſonge* qui y répondent.

Le degré de clarté auquel parviennent les actes d'imagination, qui conſtituent les *ſonges*, nous en procure la connoiſſance ; il y a un degré déterminé auquel ils commencent à être perceptibles, comme dans les objets de la vue & de l'ouïe, il y a un terme fixe d'où nous commençons à voir & à entendre ; ce degré exiſtant une fois, nous commençons à ſonger, c'eſt-a-dire à appercevoir nos *ſonges* ; & à meſure que de nouveaux degrés de clarté ſurviennent, les *ſonges* ſont plus marqués ; & comme ces degrés peuvent hauſſer & baiſſer pluſieurs fois pendant le cours d'un même *ſonge*, de-là viennent ces inégalités, ces eſpeces d'obſcurité qui éclipſent preſque une partie d'un *ſonge*, tandis que les autres conſervent leur netteté ; ces nuances varient à l'infini. Les *ſonges* peuvent être détruits de deux manieres, ou lorſque nous rentrons dans l'état du profond ſommeil, ou par notre reveil : le reveil c'eſt le retour des ſenſations ; dès que les ſenſations claires & perceptibles renaiſſent, les *ſonges* ſont obligés de prendre la fuite : ainſi toute notre vie eſt partagée entre deux états eſſentiellement différens l'un de l'autre, dont l'un eſt la vérité & la réalité, tandis que l'autre n'eſt que menſonge & illuſion ; cependant ſi la durée des *ſonges* égaloit celle de la nuit, & qu'ils fuſſent toujours d'une clarté ſenſible, on pourroit être en doute laquelle de ces deux ſenſations eſt la plus eſſentielle à notre bonheur, & mettre en queſtion qui ſeroit le plus heureux, ou le ſultan plongé tous le jour dans les délices de ſon ſerrail, & tourmenté la nuit par des rêves affreux, ou le plus miſérable de ſes eſclaves qui, accablé de travail & de coups pendant la journée, paſſeroit des nuits raviſſantes en *ſonges*. A la rigueur, le beau titre de réel ne convient guere mieux aux plaiſirs dont tant de gens s'occupent pendant leurs veilles, qu'à ceux que les *ſonges* peuvent procurer.

Cependant l'état de la veille ſe diſtingue de celui du ſommeil, parce que dans le premier, rien n'arrive ſans cauſe ou raiſon ſuffiſante.

Les événemens ſont liés entre eux d'une maniere naturelle & intelligible, au lieu que dans les *ſonges*, tout eſt découſu, ſans ordre, ſans vérité : pendant la veille un homme ne ſe trouvera pas tout-d'un-coup dans une chambre, s'il n'eſt venu par quelqu'un des chemins qui y conduiſent : je ne ſerai pas tranſporté de Londres à Paris, ſi je ne fais le voyage ; des perſonnes abſentes ou même mortes ne s'offriront point à l'improviſte à ma vue ; tandis que tout cela, & même des choſes étranges, contraires à toutes les lois de l'ordre & de la nature, ſe produiſent dans les *ſonges* : c'eſt donc là le *criterium* que nous avons pour diſtinguer ces deux états ; & de la certitude même de ce *criterium* vient un double embarras, où l'on ſemble quelquefois ſe trouver d'un côté pendant la veille, s'il ſe préſente à nous quelque choſe d'extraordinaire, & qui, au premier coup d'œil, ſoit inconcevable ; on ſe demande à ſoi-même, eſt-ce que je rêve ? On ſe tâte, pour s'aſſurer qu'on eſt bien éveillé ; de l'autre, quand un *ſonge* eſt bien net, bien lié, & qu'il n'a raſſemblé que des choſes bien poſſibles, de la nature de celles qu'on éprouve étant bien éveillé : on eſt quelquefois en ſuſpens, quand le *ſonge* eſt fini, ſur la réalité ; on auroit du penchant à croire que les choſes ſe ſont effectivement paſſées ainſi ; c'eſt le ſort de notre ame, tant qu'elle eſt embarraſſée des organes du corps, de ne pouvoir pas démêler exactement la ſuite de ſes opérations : mais comme le développement de nos organes nous a fait paſſer d'un *ſonge* perpétuel & ſouverainement confus, à un état miparti de *ſonges* & de vérités, il faut eſperer que notre mort nous élevera à un état où la ſuite de nos idées continuellement claire & perceptible ne ſera plus entrecoupée d'aucun ſommeil, ni même d'aucun *ſonge* : ces réflexions ſont tirées d'un *eſſai ſur les ſonges*, par M. Formey.

Songe vénérien, (*Médec.*) maladie que Cœlius Aurelianus appelle en grec ὀνειρογονός. Hippocrate dit auſſi ὀνειρώδεται, avoir des *ſonges vénériens*. Ce n'eſt point une maladie, dit Cœlius Aurelianus, ni le ſymptome d'une maladie, mais l'effet des impreſſions de l'imagination, qui agiſſent durant le ſommeil. Cet état vient ou de beaucoup de tempérament, de l'uſage des plaiſirs de l'amour, ou au contraire d'une continence outrée. Il demande différens traitemens ſelon ſes cauſes. Chez les uns il faut détourner l'imagination des plaiſir de l'amour, & la fixer ſur d'autres objets. Les anciens faiſoient coucher les perſonnes ſujettes à l'oneirogonie dans un lit dur, lui preſcrivoient des remedes rafraîchiſſans, des alimens incraſſans, des boiſſons froides & aſtringentes, le bain froid, & lui appliquoient ſur la région des lombes des éponges trempées dans de l'oxicrat. Quelques-uns ordonnoient au malade de ſe coucher avec la veſſie pleine, afin qu'étant de tems-en-tems éveillé, il perdît les impreſſions des plaiſirs de l'amour qui agiſſent dans le ſommeil ; mais cette méthode ſeroit plus nuiſible qu'utile, parce qu'une trop longue rétention d'urine peut devenir la cauſe d'une maladie, pire que celle qu'il s'agit de guérir. (*D. J.*)

Songe, (*Critique ſacrée.*) il eſt parlé dans l'Ecriture de *ſonges* naturels & ſurnaturels ; mais Moïſe défend également de conſulter ceux qui ſe mêloient d'expliquer les *ſonges* naturels, *Levit. xix. 26.* & les ſurnaturels, *Deuter. xiij. 1.* C'étoit à Dieu & aux prophètes que devoient s'adreſſer ceux qui faiſoient des *ſonges* pour en recevoir l'interprétation. Le grand prêtre revêtu de l'éphod, avoit auſſi ce beau privilege.

On lit pluſieurs exemples de *ſonges* ſurnaturels dans l'Ecriture ; le commencement de l'évangile de ſaint Matthieu en fournit ſeul deux exemples : l'ange du Seigneur qui apparut à Joſeph en *ſonge*, & l'avis donné aux mages en *ſonge*, de ne pas retourner vers Hérode.

Les Orientaux faiſoient beaucoup d'attention aux *ſonges* ; & ils avoient des philoſophes qui ſe vantoient de les expliquer ; c'étoit un art nommé des Grecs *onéirocritique*. Ces philoſophes d'Orient ne prétendoient point deviner la ſignification des *ſonges* par quelque inſpiration, comme on le voit dans l'hiſtoire de Daniel. Nabuchodonoſor preſſant les mages des Chaldéens de lui dire le *ſonge* qu'il avoit eu, & qu'il feignoit avoir oublié, ils lui répondirent qu'il n'y a que les dieux qui le ſavent, & qu'aucun homme ne pourroit le dire ; parce que les dieux ne ſe communiquent pas aux hommes, Daniel, *ij. 11.* Les mages ne prétendoient donc point être inſpirés. Leur ſcience n'étoit qu'un art qu'ils étudioient, & par lequel ils ſe perſuadoient pouvoir expliquer les *ſonges*. Mais Daniel expliqua le *ſonge* de Nabuchodonoſor par inſpiration ; ce qui fit dire au prince, que l'eſprit des ſaints dieux étoit en lui.

Il ne faut pourtant pas déguiſer au ſujet du *ſonge* de Nabuchodonoſor, qu'il y a une contradiction apparente dans le *ch. iv. v. 7. & 8. & le ch. ij. v. 5. & 12.* du livre qui porte le nom de *Daniel*. On rapporte au *ch. iv.* l'édit de Nabuchodonoſor, par lequel il défend de blaſphémer le Dieu des juifs. Il y fait le récit de ce qui s'étoit paſſé à l'occaſion du *ſonge* qu'il avoit eu. Il déclare qu'ayant récité ce *ſonge* aux philoſophes ou mages de Chaldée, aucun d'eux n'avoit pu le lui expliquer, & que l'ayant enſuite récité à

Daniel, ce prophete lui en avoit donné l'explication.

Le fait est rapporté bien différemment dans le second chapitre. Ici Nabuchodonosor ne voulut jamais déclarer aux mages le *songe* qu'il avoit eu. Il prétendit qu'ils le devinassent, parce qu'il ne pouvoit s'assurer sans cela que leur explication fût vraie. Ils eurent beau protester que leur science ne s'étendoit pas si loin; il ordonna qu'on les fît mourir comme des imposteurs. Daniel vint ensuite, à qui le roi ne dit point le *songe* en question; au contraire il lui parla en ces termes: *me pourriez-vous déclarer le* songe *que j'ai eu, & son interprétation?* Dan. *ij. 26.* Là-dessus Daniel lui fait le récit du *songe* & l'explique.

Un savant critique moderne trouve la contradiction de ces deux récits si palpable, & leur conciliation si difficile, qu'il pense qu'on doit couper le nœud, & reconnoître que les six premiers chapitres de Daniel ne sont pas de lui; que ce sont des additions faites par des juifs postérieurs à son ouvrage, & que ce n'est qu'au chapitre sept que commence le livre de ce prophete. (*D. J.*)

Songes, (*Mythol.*) enfans du sommeil, selon les poëtes. Les *songes*, dit Ovide, qui imitent toutes sortes de figures, & qui sont en aussi grand nombre que les épis dans les plaines, les feuilles dans les forêts, & les grains de sable sur le rivage de la mer, demeurent nonchalamment étendus autour du lit de leur souverain, & en défendent les approches. Entre cette multitude infinie de *songes*, il y en a trois principaux qui n'habitent que les palais des rois & des grands, Morphée, Phobetor & Phantase.

Pénélope ayant raconté un *songe* qu'elle avoit eu par lequel le prochain retour d'Ulysse & la mort de ses poursuivans lui étoient promis, ajoute ces paroles: « J'ai oui dire, que les *songes* sont difficiles à entendre, qu'on a de la peine à percer leur obscurité, » & que l'événement ne répond pas toujours à ce » qu'ils sembloient promettre, car on dit qu'il y a » deux portes pour les *songes*, l'une est de corne & » l'autre d'ivoire; ceux qui viennent par la porte » d'ivoire, ce sont les *songes* trompeurs qui font entendre des choses qui n'arrivent jamais; mais les » *songes* qui ne trompent point, & qui sont véritables, viennent par la porte de corne. Hélas, je » n'ose me flatter que le mien soit venu par cette dernière porte »!

Horace & Virgile ont copié tour-à-tour cette idée d'Homere. & leurs commentateurs moralistes ont expliqué la porte de corne transparente, par l'air, & la porte d'ivoire, opaque, par la terre. Selon eux, les *songes* qui viennent de la terre, ou les vapeurs terrestres, sont les *songes* faux; & ceux qui viennent de l'air ou du ciel, sont les *songes* vrais.

Lucien nous a donné une description toute poétique d'une île des *songes* dont le *Sommeil* est le roi, & la Nuit la divinité. Il y avoit des dieux qui rendoient leurs oracles en *songes*, comme Hercule, Amphiaraüs, Sérapis, Faunus. Les magistrats de Sparte couchoient dans le temple de Pasiphaë, pour être instruits en *songes*, de ce qui concernoit le bien public. Enfin on cherchoit à deviner l'avenir par les *songes*, & cet art s'appelloit *onéirocritique*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

Songe, (*Poésie.*) fiction que l'on a employée dans tous les genres de poésie, épique, lyrique, élégiaque, dramatique: dans quelques-uns, c'est une description d'un *songe* que le poëte feint qu'il a, ou qu'il a eu; dans le genre dramatique, cette fiction se fait en deux manieres; quelquefois paroît sur la scene un acteur qui feint un profond sommeil, pendant lequel il lui vient un *songe* qui l'agite, & qui le porte à parler tout haut; d'autres fois l'acteur raconte le *songe* qu'il a eu pendant son sommeil. Ainsi dans la Mariane de Tristan, Hérode ouvre la scene, en s'éveillant brusquement, & dans la suite il rapporte ce *songe* qu'il a fait. Mais la plus belle description d'un *songe* qu'on ait donnée sur le théâtre, est celle de Racine dans Athalie; épargnons au lecteur la peine d'aller la chercher. C'est Athalie qui parle *scene v. acte II.*

Un songe (*me devrois-je inquieter d'un* songe?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
Je l'évite partout, partout il me poursuit.
C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit.
Ma mere Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort pompeusement parée.
Ses malheurs n'avoient point abattu sa fierté.
Même elle avoit encore cet éclat emprunté,
Dont elle eut soin de peindre & d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi.
Le cruel Dieu des juifs t'importe aussi sur toi.
Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille.... En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser.
Et moi, je lui tendois mes mains pour l'embrasser,
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os & de chair meurtris, & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans se disputoient entr'eux, &c.

(*D. J.*)

Songes, *fête des*, (*Hist. mod.*) les sauvages de l'Amérique septentrionale appellent *fête des songes* ou du *renversement de cervelle*, une espece de bacchanale qui se célebre parmi eux vers la fin de l'hiver, & qui dure ordinairement 15 jours. Pendant ce tems, il est permis à chacun de faire toutes les folies que la fantaisie lui suggere. Chaque sauvage barbouillé ou déguisé de la maniere la plus bisarre, court de cabanes en cabanes, renverse & brise tout sans que personne puisse s'y opposer; il demande au premier qu'il rencontre l'explication de son dernier rêve, & ceux qui devinent juste, sont obligés de donner la chose à laquelle on a rêvé. La fête finie, on rend tout ce qu'on a reçu, & l'on se met à réparer les desordres qu'une joie licentieuse a causés. Comme l'ivresse est souvent de la partie, il arrive quelquefois des tumultes & des catastrophes funestes dans ces sortes d'orgies, où la raison n'est jamais écoutée.

Songer, v. act. (*Métaphys.*) *songer*, c'est avoir des idées dans l'esprit, pendant que les sens extérieurs sont fermés, ensorte qu'ils ne reçoivent point l'impression des objets extérieurs avec cette vivacité qui leur est ordinaire; c'est, dis-je, avoir des idées, sans qu'elles nous soient suggérées par aucun objet de dehors, ou par aucune occasion connue, & sans être choisies ni déterminées en aucune maniere par l'entendement; quant à ce que nous nommons *extase*, je laisse juger à d'autres si ce n'est point songer les yeux ouverts.

L'esprit s'attache quelquefois à considérer certains objets avec une si grande application, qu'il en examine les faces de tous côtés, en remarque les rapports & les circonstances, & en observe chaque partie avec une telle contention qu'il écarte toute autre pensée, & ne prend aucune connoissance des impressions ordinaires qui se font alors sur les sens, & qui dans d'autres tems lui auroient communiqué des perceptions extrêmement sensibles. Dans certaines occasions, l'homme observe la suite des idées qui se succedent dans son entendement, sans s'attacher particulierement à aucune; & dans d'autres rencontres, il les laisse passer, sans presque jetter la vue dessus, comme autant de vaines ombres qui ne font aucune impression sur lui.

Dans l'état où l'ame se trouve aliénée des sens, c'est-à-dire, dans le sommeil, elle conserve souvent une maniere de penser foible & sans liaison que nous nommons *songer*; & enfin un profond sommeil ferme entierement la scene, & met fin à toutes sortes d'apparences. Voilà des réflexions supérieures sur ce mode de penser, elles sont de Locke. (*D. J.*)

SONGO, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau qui se trouve en Afrique, & surtout dans les royaumes de Congo & d'Abyssinie. Il est très friand de miel sauvage qu'il fait découvrir aux voyageurs par le cri qu'il fait, lorsqu'il en a rencontré. Cette raison est cause qu'on ne leur fait point de mal, & l'on risqueroit de leur déplaire, si on les tuoit.

SONGO *ou* SONHO, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la basse Ethiopie, au royaume de Congo, & dépendante de ce roi. Elle est située le long du fleuve Zaire, & s'étend jusqu'au bord méridional de la riviere de Lelunde. Ce pays abonde en éléphans, en singes, en chats de mer & en palmiers. Les habitans sont payens. (*D. J.*)

SONGSON, (*Géog. mod.*) île de l'Océan oriental, la douzieme des îles Mariannes, à vingt lieues d'Agrigan, & à cinq de Mang ou Tunas. On lui donne six lieues de tour. Il y a dans cette île un volcan. *Latit. septentrionale* 20. 15. (*D. J.*)

SONNA, s. f. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Mahométans donnent à un recueil de traditions contenant les faits & les paroles remarquables de Mahomet leur prophete. Quoique ce recueil soit rempli de rêveries les plus absurdes & les plus destituées de vraissemblance, ils l'ont en très-grande vénération, & c'est après le koran ou l'alkoran, le livre qui a le plus d'autorité chez les sectateurs de la religion mahométane. La *sonna* est, pour ainsi dire, un supplément à cet ouvrage; elle contient, outre les traditions dont on a parlé, les réglemens & les décisions des premiers califes ou successeurs de Mahomet: ce qui constitue un corps de Théologie dont il n'est point permis de s'écarter. L'attachement des Mahométans pour cet ouvrage leur a fait donner le nom de *Sonnites* ou *Traditionnaires*. Quelques-uns des faits merveilleux qui y sont rapportés, sont même attestés & confirmés par l'alcoran, & deviennent par-là des articles de foi. Tels sont les miracles de Mahomet, son voyage au ciel, & d'autres évenemens merveilleux dont le prophete fait attester la vérité par la voix de Dieu-même. Les *Sonnites* regardent l'alcoran comme coéternel à Dieu. Ils ont encore des opinions relatives à la politique par lesquelles ils different de ceux qu'ils appellent *Shutes* ou *sectateurs schismatiques*; ces derniers regardent les califes ou successeurs de Mahomet qui ont précédé Ali, gendre de ce prophete, comme des usurpateurs; ils prétendent que c'est à Ali que l'autorité pontificale & souveraine étoit dévolue de droit après la mort de Mahomet. Les Persans sont shutes, & les Turcs, ainsi que les Arabes, sont *sonnites*: ces deux sectes s'anathématisent réciproquement, & ont l'une pour l'autre toute la haine dont les opinions religieuses peuvent rendre les hommes susceptibles. Les *Sonnites* assurent qu'au jour du jugement dernier leurs adversaires seront montés sur les épaules des Juifs qui les conduiront au grand trot en enfer. Les *Sonnites* se divisent en quatre sectes principales qui sont toutes regardées comme orthodoxes par tous les Musulmans qui ne sont point shutes. *Voyez* SHUTES.

SONNAILLE, s. f. (*Gramm.*) cloche de cuivre battu mince qu'on pend au cou des mulets.

SONNAILLE, s. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui porte une clochette pendue au cou, & qui marche devant les autres.

SONNANT, adj. (*Gramm.*) qui rend du son. Un vers *sonnant*; une tête *sonnante*. Au figuré, une proposition mal *sonnante*. Ce qui *sonne* mal à l'oreille d'un théologien scholastique, *sonne* quelquefois très-bien à l'oreille de la raison.

SONNEBERG, *ou* SUANEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche du Brandebourg, sur la rive gauche de la Warte.

SONNEBOURG, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Allemagne dans le Tirol, & de la dépendance de la maison d'Autriche, avec titre de comté.

SONNER, v. n. (*Gramm.*) rendre du son. J'entends *sonner* une cloche, du cor. *Sonnez*, ménétriers; il se dit alors de tout instrument. Cette période *sonne* bien à l'oreille; cette proposition *sonne* mal. Il fait *sonner* bien haut une petite chose. *V. les articles* SON.

SONNER LE QUART, (*Marine.*) c'est *sonner* une cloche en branle afin d'avertir la partie de l'équipage qui est couchée, de se lever pour venir faire le quart.

SONNER POUR LA POMPE, (*Marine.*) c'est donner un coup de cloche pour avertir les gens du quart de pomper.

SONNER *une monnoie*, (*Monnoie.*) c'est l'éprouver par le son. Les trois manieres d'éprouver les monnoies dans le commerce, sont de les *sonner*, de les toucher, c'est-à-dire d'en faire l'épreuve par la pierre-de-touche, & de les cisailler. Il n'y a guere que cette derniere qui soit sûre. On dit que les Indiens connoissent le titre de l'or & de l'argent en les maniant, ou en les mettant entre les dents; mais en ce cas-là on les tromperoit souvent. (*D. J.*)

SONNERIE, s. f. (*Gramm.*) l'assemblage ou le bruit de plusieurs cloches. On dit, la *sonnerie* de cette paroisse est très-considérable & très belle. Il y a dans les églises la grande & la petite *sonnerie* qui ont chacune leur taxe.

SONNERIE, (*Horlog.*) nom que les horlogers donnent à la partie d'une horloge qui sert à faire sonner les heures, la demie ou les quarts.

On ne sait point dans quel tems on a inventé les *sonneries*; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles ont été employées dans les plus anciennes horloges à roues: on pourroit même croire qu'elles furent imaginées avant. Car si l'on fait attention à ce qui a été rapporté dans l'*article* HORLOGE, au sujet de celle qui fut envoyée à Charlemagne, on verra qu'elle avoit une espece de *sonnerie*, puisqu'il y avoit des boules d'airain, qui à chaque heure frappoient régulierement sur un petit tambour de même métal, un nombre de coups égal à l'heure marquée par l'horloge.

Comme toutes les *sonneries* sont construites à-peu-près sur les mêmes principes, nous allons expliquer celle d'une pendule à ressort à quinze jours, d'autant plus que cette *sonnerie* est des plus usitées, & que lorsqu'on en aura une fois bien compris l'effet, il sera facile d'entendre celui de toutes les autres.

Sonnerie d'une pendule à ressort sonnant l'heure & la demie. Q, P, O, M, N, L, voyez les fig. & les Pl. de l'Horlogerie, représente le rouage d'une *sonnerie* vue de face. *Q* est le barillet denté à sa circonférence. Le nombre de ses dents est 84. Il engrene dans le pignon *P* de la seconde roue, de 14; celle-ci a 72, & engrene dans le pignon de la troisieme roue, ou roue de chevilles qui est de 8; cette roue a 10 chevilles & 60 dents; elle mene le pignon de la roue d'étoquiau, qui est de 6, & celle-ci la roue *N*, qui a aussi un étoquiau; enfin cette derniere engrene dans le pignon du volant *L*. Le nombre de ces derniers pignons est ordinairement de 6, mais celui de leur roue est assez indéterminé; il doit être cependant tel que les dents de ses roues ne soient pas trop menues, & que le volant ait une vîtesse convenable pour pouvoir ralentir celle du rouage. Quant à la seconde roue, à la roue de chevilles & à celle d'étoquiau, leur nombre est déterminé. Il faut que celle-ci fasse un tour par coup de marteau; que la roue de chevilles fasse 9 tours pour un de la seconde roue, celle-ci portant le cha-

peron. Ainſi on voit que la ſeconde roue ayant 72 dents, le pignon de la roue de chevilles eſt de 8 ; & que cette derniere roue étant de 60, le pignon de la roue d'étoquiau eſt de 6.

On voit dans une autre *fig.* le profil de cette *ſonnerie*. *p f* eſt la détente, qui eſt mieux exprimée ailleurs; la partie *F* entre dans les entailles du chaperon, dont nous parlerons plus bas, & la partie *p* ſert à arrêter la *ſonnerie* en s'oppoſant au mouvement de la cheville *m* de la roue d'étoquiau.

La partie *E*, qu'on ne peut voir diſtinctement dans le profil, eſt exprimée dans une *figure ſuiv.* où l'on voit cette pendule du côté du cadran qui eſt ôté. Cette partie s'appuie ſur le détentillon *D*, *c*, *b*, qui a une partie *H* repréſentée plus bas, & qui eſt marquée *h* dans le profil. Il ſert par la partie *c b*, à faire détendre la *ſonnerie*, & par l'autre *h* à faire que cette *ſonnerie* parte à l'heure préciſe. Le marteau *A Y* eſt mobile vers ſes deux extrémités ; il a une eſpece de palette en *Y* qui s'avance vers la cage, & qui eſt menée par les chevilles de la roue *o o* pour le faire ſonner. On va voir comment toutes ces parties agiſſent; 1°. pour faire ſonner la pendule, & 2°. pour qu'elle le faſſe d'une maniere préciſe.

Suppoſant que le reſſort qui eſt dans le barillet tende à le faire tourner de *Q* en *W*, il eſt clair que ſi le rouage étoit libre, il tourneroit; & que la roue *O* tournant de *o* en *p*, ſes chevilles leveroient le marteau, & le feroient frapper ſur le timbre. Mais ſuppoſant que l'étoquiau *m* au profil vienne frapper ſur la partie *p* de la détente, le rouage ne pourra plus tourner. Or ſi l'on dégage cet étoquiau en écartant la détente, il eſt clair que le rouage devenant libre, la pendule ſonnera : voici donc comment cela s'exécute. Le détentillon par ſa branche, s'avance devant la roue des minutes *B*. Cette roue a deux chevilles oppoſées l'une à l'autre, & ſituées de façon que lorſque l'aiguille des minutes eſt ſur 25 ou 55 minutes, elles commencent à le lever. Imaginant donc cette aiguille dans l'une ou l'autre de ces poſitions, il eſt clair que levant le détentillon, celui-ci levera en même tems la partie *E* de la détente, & par conſéquent dégagera la partie *p* de la cheville *m*, au profil, & qu'ainſi le rouage étant libre, la pendule ſonneroit : mais dans le même inſtant la partie *h* du détentillon arrêtant la cheville *k* fixée ſur la roue *n*, le rouage eſt encore arrêté de nouveau ; ainſi la pendule ne peut ſonner, que lorſqu'en conſéquence du mouvement de la roue des minutes, le détentillon n'étant plus ſoutenu par la cheville de cette roue, il tombe, & dégage la cheville *h* : alors le rouage peut tourner, & la pendule ſonner.

Maintenant voici comment elle eſt déterminée à ſonner un nombre de coups toujours égal à l'heure marquée par les aiguilles.

Nous avons dit plus haut que la détente a une partie *F* qui entre dans les entailles du chaperon, dont on voit le plan dans une autre *fig.* Ce chaperon entre quarrément ſur l'arbre de la ſeconde roue prolongé au-delà de la platine de derriere. Son diametre eſt tel que la partie *f* au profil de la détente repoſant ſur ſa circonférence, ſon autre partie *p* eſt trop éloignée de l'étoquiau de la roue *m* pour qu'il puiſſe le rencontrer ; les entailles au contraire ſont aſſez profondes pour que la partie *f* y repoſant, la partie *p* rencontre l'étoquiau de la roue *m* ; de façon que dans ce dernier cas, la pendule ne peut ſonner qu'un coup, parce que, comme nous l'avons dit, la roue d'étoquiau faiſant un tour par coup de marteau ; lorſqu'on dégage pendant un inſtant ſa cheville de la partie *p*, ſi cette roue peut achever ſon tour, la pendule ſonnera, mais un coup ſeulement. Il eſt facile de conclurre de tout ceci, que tant que la détente repoſe ſur la circonférence du chaperon, la pendule ſonnera; mais que lorſqu'elle repoſe dans les entailles, elle ne pourra ſonner qu'un coup, & ſeulement lorſque la partie *p* de la détente aura été dégagée de la cheville de la roue d'étoquiau.

La roue *o o* ayant dix chevilles, un de ſes tours équivaut à 10 coups de marteau. De plus cette roue, comme nous l'avons dit, faiſant neuf tours pour un de la ſeconde roue, il s'enſuit que ſes chevilles leveront le marteau 90 fois pour un tour de cette roue, & par conſéquent pour un du chaperon, puiſqu'il eſt porté ſur ſon axe. Donc ſi l'on ſuppoſe que la détente porte toujours ſur la circonférence du chaperon, la pendule dans un de ſes tours ſonnera 90 coups, pendant chacun deſquels le chaperon fera la $\frac{1}{90}$, partie de ſon tour. Mais ſi l'on y fait attention, on verra que 90 eſt égal à 12, plus à la ſomme des nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* juſqu'à 12 inclufivement. On pourra donc partager la circonférence du chaperon en 12 parties ; comme on le voit dans une des *fig.* qui contiendront chacune $\frac{1}{90}$ $\frac{2}{90}$ $\frac{3}{90}$, *&c.* juſqu'à $\frac{12}{90}$ inclufivement, & de plus laiſſer entre chacune de ces parties un intervalle égal encore à $\frac{3}{90}$, & tant que la détente repoſera ſur ces parties, comme 10, 11, 12, *&c.* la pendule ſonnera 10, 11, 12 coups. Or 90 eſt encore égal au nombre de coups qu'une pendule doit ſonner dans 12 heures, puiſque ce nombre eſt compoſé de 12 demies, & de la ſomme 78 des heures 1, 2, 3, 4, juſqu'à 12 inclufivement. Donc le chaperon faiſant un tour en 12 heures, il fera ſonner à la pendule le nombre des coups requis. Ainſi ſuppoſant que la détente repoſe dans une des entailles, comme 10 par exemple, & que l'aiguille des minutes ſoit ſur le midi, la *ſonnerie*, comme nous l'avons expliqué, partira, & la pendule ſonnera 11 coups ou 11 heures ; après quoi la détente repoſera au fond de l'entaille 11 ; & à la demie, la *ſonnerie* partant encore, elle ne ſonnera qu'un coup, comme nous l'avons déja dit. Imaginant encore que la détente réponde à la partie 3 du chaperon, que l'aiguille des heures ſoit ſur 4 heures, celle des minutes ſur midi, la pendule ſonnera 4 heures ; & ſi elle continue de marcher à la demie, elle ſonnera un coup, & à 5 heures elle en ſonnera 5, ainſi de ſuite.

Nous avons dit que le chaperon eſt diviſé en 12 parties ; mais la partie deſtinée pour une heure, au lieu d'être comme les autres, eſt confondue dans la fente qui eſt entre 1 & 12; parce que comme il ne faut qu'un coup pour une heure, elle eſt dans le cas d'une demie. Les entailles du chaperon, *voyez les fig.* ſont un peu plus grandes qu'$\frac{1}{90}$ de ſa circonférence, parce qu'elles doivent contenir en outre la partie *F* de la détente ; mais cela revient au même, celle-ci portant ſur la circonférence du chaperon pendant un plus long-tems, qui répond à ſon épaiſſeur. Pour que l'heure ſonne plus facilement, le côté de l'entaille, du ſens duquel le chaperon tourne, comme *A*, *voyez les fig.* eſt limé en biſeau, afin d'élever la détente plus facilement ; & que dès que le premier coup de l'heure a frappé la détente poſant ſur la circonférence du chaperon, la pendule continue le reſte des coups requis.

On conçoit facilement que ces effets d'une *ſonnerie* peuvent s'exécuter par des moyens très-variés ; mais ceux que nous venons de décrire, étant des plus ſimples, les horlogers n'en emploient point d'autres: de façon qu'on peut être sûr que dans toute *ſonnerie* il y a toujours une force motrice pour faire frapper le marteau, un chaperon ou un équivalent pour en déterminer les coups, & deux détentes dont l'effet eſt à-peu-près le même que celui dont nous venons de parler, & qui ſervent à déterminer l'inſtant préciſ où la pendule doit ſonner. Le volant & le pignon ſervent à ralentir la viteſſe du rouage, pour que l'intervalle entre les coups de marteau ſoit diſtinct.

C'eſt

n'eſt par cette raiſon que dans toutes ſortes de *ſonneries* & dans les répétitions, le rouage doit être toujours compoſé d'un certain nombre de roues, afin que le volant puiſſe avoir une viteſſe ſuffiſante pour produire cet effet.

Quant au calcul des nombres d'une *ſonnerie*, la théorie en eſt très-facile. Les ſeules conditions ſont 1°. que la roue des chevilles faſſe un nombre de tours par rapport au chaperon, tel que, lorſque la pendule ou l'horloge ſonne l'heure & la demie avec un nombre de chevilles quelconque, elle faſſe donner 90 coups de marteau par tour de chaperon, & que lorſqu'elle ne ſonne que les heures, elle n'en faſſe donner que 78; ce qui eſt clair par ce que nous avons dit plus haut: 2°. il faut que la roue d'étoquiau faſſe un tour par coup de marteau. Lorſque cette roue a deux eſpeces de demi-anneaux ou cerceaux adaptés ſur ſon plan, elle n'en fait qu'un demi. Enfin le chaperon devant faire deux tours par jour, il faut toujours que le nombre de ſes tours ſoit double de celui des jours que va la pendule ou l'horloge ſans être remontée; & par-là le nombre de ſes tours par rapport à ceux du barillet ou de la grande roue de *ſonnerie*, ſont encore déterminés. Nous allons rendre cela ſenſible par un exemple. On a vu que le barillet de cette *ſonnerie* a 84 dents, & qu'il engrene dans le pignon de 14 de la ſeconde roue; par conſéquent le chaperon, qui eſt porté ſur l'arbre de cette roue, fera 6 tours pour un du barillet: mais comme cette pendule va 18 jours, le chaperon doit faire 36 tours dans cet intervalle de tems; par conſéquenr le barillet 6, puiſqu'un des ſiens en vaut 6 du chaperon. On voit donc comment les tours du chaperon déterminent ceux du barillet ou de la grande roue. *Voyez* HORLOGE, PENDULE A RESSORT, CALCUL, NOMBRE, *&c.*

La *ſonnerie* que nous venons d'expliquer, eſt celle que l'on emploie en général dans les pendules; mais comme on vient de voir que toutes les *ſonneries* ſont conſtruites à-peu-près de même, celle des montres à *ſonnerie* ſont dans le même cas, & n'en different que par le volume; & comme elles ſont aujourd'hui preſque hors d'uſage, il eſt inutile de s'y étendre, d'autant plus que quiconque aura bien compris la mécanique de la *ſonnerie* des pendules, concevra facilement celle des montres.

SONNET, (*Poéſie.*) petit poëme de quatorze vers, qui demande tant de qualités, qu'à peine, entre mille, on peut en trouver deux ou trois qu'on puiſſe louer. Deſpréaux dit que le dieu des vers

Lui-même en meſura le nombre & la cadence,
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déja mis oſât s'y remontrer.

Voilà pour la forme naturelle du *ſonnet.*

Il y a outre cela la forme artificielle, qui conſiſte dans l'arrangement & la qualité des rimes; le même Deſpréaux l'a exprimée heureuſement: Apollon

Voulut qu'en deux quatrains de meſure pareille,
La rime avec deux ſons frappât huit fois l'oreille;
Et qu'enſuite ſix vers artiſtement rangés
Fuſſent en deux tercets par le ſens partagés.

Le tercet commence par deux rimes ſemblables, & l'arrangement des quatre derniers vers eſt arbitraire.

Ce poëme eſt d'une très-grande beauté. On y veut une chaîne d'idées nobles, exprimées ſans affectation, ſans contrainte, & des rimes amenées de bonne grace.

Boileau ne compoſa que deux *ſonnets* dans le cours de ſa vie. L'un commence:

Parmi les doux tranſports d'une amitié fidelle, &c.

Il le fit très-jeune, & ne le déſavouoit que par le ſcrupule trop délicat d'une certaine tendreſſe qui y eſt marquée, & qui ne convenoit pas, diſoit-il, à un oncle pour ſa niece. Son autre *ſonnet* mérite d'être ici tranſcrit à la place de celui de Desbarreaux, que tout le monde ſait par cœur à cauſe de ſa beauté:

Nourri dès le berceau près de la jeune Orante,
Et non moins par le cœur que par le ſang lié,
A ſes jeux innocens enfant aſſocié,
Je goûtois les douceurs d'une amitié charmante.

Quand un faux Eſculape à cervelle ignorante,
A la fin d'un long mal vainement pallié,
Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié,
Pour jamais me ravit mon aimable parente.

O qu'un ſi rude coup me fit verſer de pleurs!
Bientôt ma plume en main ſignalant mes douleurs,
Je demandai raiſon d'un acte ſi perfide.

Oui, j'en fis dès quinze ans ma plainte à l'univers;
Et l'ardeur de venger ce barbare homicide,
Fut le premier démon qui m'inſpira des vers.

Notre poëte ſatyrique n'a rien écrit de plus gracieux: *A ſes jeux innocens enfant aſſocié: Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié: Fut le premier démon qui m'inſpira des vers.* Boileau a bien prouvé par ce morceau qu'on peut parler en poéſie de l'amitié enfantine auſſi bien que de l'amour, & que tout s'annoblit dans le langage des dieux. (*D. J.*)

SONNET *en blanc*, (*Poéſie.*) on appelle un *ſonnet en blanc*, celui où il n'y a que les rimes, & dont les vers ſont à remplir. *Voyez* BOUTS-RIMÉS. (*D. J.*)

SONNETTE, ſ. f. (*Gram.*) petite cloche dont on ſe ſert dans les temples, pour avertir le peuple qu'on leve Dieu; dans les maiſons pour appeller les valets; dans les rues pour faire allumer les lanternes ou balayer, *&c.*

SONNETTE, (*Hydraul.*) eſt une machine ſoutenue de deux arc-boutans & d'un rancher, compoſée de deux montans ou couliſſes à plomb, avec des poulies pour monter le mouton par un cordage que l'on tire; on le laiſſe enſuite tomber ſur la tête des pieux pour les enfoncer. (*K*)

SONNETTIER, ſ. m. (*Corps de jurande.*) ouvrier qui eſt réuni au corps des Fondeurs, & qui fait des grelots & de petites ſonnettes pour les mulets. (*D. J.*)

SONNEUR, ſ. m. (*Langue franç.*) celui qui ſonne les cloches pour avertir le peuple de ce qui ſe doit faire ou de ce qui ſe paſſe; on a appellé autrefois *ſonneurs*, ceux qui ſervoient la meſſe. Le ſeizieme canon du concile de Cologne tenu en 1310, ordonne que les *ſonneurs* ſeront lettrés, pour pouvoir répondre au prêtre, & qu'ils ſerviront en ſurplis; mais il n'y avoit pas beſoin d'être lettré pour pouvoir répondre au prêtre, & moins encore pour ſervir en ſurplis. Ainſi je crois que par *être lettré* dans ce tems-là, on entendoit *ſavoir lire.* (*D. J.*)

SONNEUR, (*Architect.*) ouvrier qui tire les cordages des ſonnettes; il y en a ordinairement ſeize pour chaque ſonnette, dont on ſe ſert pour enfoncer des pieux dans la terre. (*D. J.*)

SONNOIS LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans la province du Maine; il a douze lieues de longueur, depuis Balon juſqu'à Seez, & autant de largeur, depuis Alençon juſqu'au Perche. Mamers eſt ſon chef-lieu. (*D. J.*)

SONOBA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne Bétique; Strabon, *l. III. p. 143.* eſt le ſeul des anciens qui parle de cette ville. (*D. J.*)

SO-NO-KI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de vigne du Japon, qui croît dans les bois, de la hauteur d'un pié. Ses feuilles reſſemblent à celles du petit buis; ſes fleurs ſont à quatre pétales, garnies d'un calice, & de couleur pourpre; ſon fruit eſt rouge, de

la groſſeur du poivre, d'un goût doux & fade, contenant trois pepins un peu amers.

SONORE, adj. (*Gram.*) qui rend beaucoup de ſon; on diſtingue les corps en bruyans, ſourds & *ſonores*.

SONQUAS LES, (*Géog. mod.*) peuples vagabonds d'Afrique, vers la partie méridionale: c'eſt une ſorte de cafres qui habitent les montagnes, où ils vivent de racines & de chaſſe; ce ſont des voleurs de profeſſion, qui enlevent tout le bétail qu'ils peuvent attraper. Leurs cabanes ſont de branches de bois, entrelacées & couvertes de jonc; ils ne ſe donnent pas la peine de les défaire, quand ils vont chercher de nouveaux pâturages. Il leur eſt plus commode d'en bâtir de nouvelles dans les lieux où ils ſe rendent; parce qu'au cas qu'il leur prenne fantaiſie de retourner dans leurs premiers gîtes, ils trouvent leurs cabanes toutes prêtes. Les habits d'hommes ſont de peaux de buſles ou d'ânes ſauvages couſues enſemble; les femmes portent un paraſol de plumes d'autruche autour de la tête. (*D. J.*)

SONRIER GRAND, (*Dign. d'abbaye.*) nom qu'on donne dans l'abbaye de Remiremont au receveur général & adminiſtrateur des droits ſeigneuriaux. Le grand prevôt, le chancelier, & le grand *ſonrier*, doivent chacun deux écus ſols, le premier jour de l'an à la doyenne de l'abbaye de Remiremont; il y a auſſi une des chanoineſſes de cette abbaye qui a le titre de *ſonriere*. (*D. J.*)

SONSOROL *îles*, (*Géogr. mod.*) petites îles de l'Océan indien, compriſes au nombre de celles de Palos. Le P. Duberon jéſuite, en découvrit deux en 1710. Il rapporte dans les lettres édifiantes, *t. II. p. 77.* que les habitans ſont bien-faits & robuſtes; ils vont tout nuds, & ont les cheveux crépus. (*D. J.*)

SONTIATES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aquitaine. *Voyez* SOTIATES.

SONZES, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de choux ou de légume de l'île de Madagaſcar; ſes feuilles ſont rondes & d'une grandeur extraordinaire; elles ont le goût des choux; mais la racine a celui des culs d'artichaux.

SOOR, *ou* SOORA, *ou* SOER, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemark, dans l'île de Sélande, entre Magel & Ringſtadt, près d'un lac qui abonde en poiſſon. C'étoit autrefois une riche abbaye, qui eſt à préſent un célebre collége. *Long. 29. 27. latit. 55. 28.* (*D. J.*)

SOPHENE, (*Géog. anc.*) contrée de la grande Arménie; Strabon, *l. XI. p. 527.* la met au nord de la Méſopotamie & de la Commagene, entre les monts *Maſius* & *Antilaurus*. Selon Ptolomée, *l. V. c. xiij.* la *Sophene* s'étendoit à l'orient de l'Euphrate, entre la Baſiliſſene au nord, l'Aclifene à l'orient, & l'Anzitene au midi. Procope, *ædif. l. III. c. iij.* en décrivant les diverſes fortifications que l'empereur Juſtinien fit bâtir dans cette contrée, la nomme *Sophanene*; elle eſt appellée *Τζophaneſe* & *Τζophane*, dans les authentiques: mais de même que dans le code, on entend par ces deux mots deux contrées différentes. (*D. J.*)

SOPHI, *ou* SOFI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt un titre ou une qualité qu'on donne au roi de Perſe, qui ſignifie *prudent*, *ſage*, ou *philoſophe*.

Quelques-uns prétendent que ce titre doit ſon origine à un jeune berger de ce nom, qui parvint à la couronne de Perſe en 1370. D'autres le font venir des *ſophoi*, ſages, anciennement appellés *magi*. Voſſius donne à ce mot une autre étymologie; il obſerve que *ſophi*, en arabe ſignifie *laine*: & il ajoute que les Turcs l'appliquoient par dériſion aux rois de Perſe, même depuis le tems d'Iſmaël; parce que ſuivant leur religion, ils ne doivent ſe couvrir la tête que d'un morceau d'étoffe de laine ordinairement rouge: c'eſt de-là qu'on appelle auſſi les Perſes *kezelbaſchs*, c'eſt-à-dire *têtes rouges*. Mais Bochart aſſure que *ſophi* dans le langage perſan d'où il eſt tiré, ſignifie une perſonne qui ſuit ſa religion dans toute ſa pureté, & qui préfere le ſervice de Dieu à toute autre choſe; & il le fait venir d'un ordre religieux qui porte ce nom. *Voyez* SOPHIS.

Les *ſophis* ſont gloire de leur illuſtre extraction, & ce n'eſt pas ſans raiſon, puiſque cette famille ne le cede à aucune autre dans tout l'orient: ils ſont deſcendus en droite ligne de Houſſein, ſecond fils d'Ali, couſin de Mahomet, & de Fathime, fille de Mahomet; mais on prétend qu'elle a été éteinte dans la derniere révolution de Perſe. Il n'y a point de prince dans le monde dont l'autorité ſoit plus abſolue que celle des *ſophis* de Perſe; leur pouvoir n'eſt jamais borné par aucune loi, même par celles qu'il pourroit établir; car il les ſuſpend, les change, & les caſſe, comme il le juge à propos.

SOPHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Dodonée, Lobel, Gerard, & quelques autres anciens botaniſtes à l'eſpece de ſiſymbrium annuelle à feuilles d'abſynthe, *ſiſymbrium annuum, abſynthii minoris folio*, de Tournefort. *Voyez* SISYMBRIUM. (*D. J.*)

SOPHIANA, (*Géogr. mod.*) ville de Perſe, dans l'Adir-Beitzan, à huit journées au nord-oueſt de Tauris, dans un vallon marécageux, couvert de quantité d'arbres qui empêchent preſque de voir cette ville avant qu'on ſoit dedans. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Sophie de Médie. (*D. J.*)

SOPHIE, SAINTE, (*Architect.*) c'étoit anciennement l'égliſe patriarchale de Conſtantinople, bâtie par Conſtantin, qui la nomma *Sophie*, parce qu'il la dédia à la Sageſſe éternelle. Un tremblement de terre ayant endommagé, & en partie ruiné ce ſuperbe temple, Juſtinien le rebâtit. Evagrius, *liv. IV. ch. xxx.* & Procope ſe ſont attachés à le décrire.

Il faut deſcendre de quelque côté qu'on entre. Son portique a ſept entrées. Il y en a cinq de face qui ſont ordinairement fermées; la largeur de ce portique eſt de 32 piés, & de-là on entre dans ſainte *Sophie* par neuf grandes ouvertures; celle du milieu a 18 piés de haut, & les portes ſont de cuivre rouge. Quatre pilaſtres larges de 47 piés, ſoutiennent le dôme qui en a 86 de diametre, & qui cependant eſt tellement écraſé, qu'il n'a de hauteur que la concavité d'un demi-globe parfait.

Les galeries qui regnent tout-au-tour ont 53 piés de large, & ſont appuyées de ſoixante-quatre colonnes. Celles de l'intérieur ſont de marbre ſerpentin & de porphyre, hautes de 18 piés; & les colonnes de deſſous ſont de marbre blanc, pareil à celui dont les murailles ſont revêtues. Dans les galeries, il y a cinquante-deux colonnes de même ordre, & de matiere ſemblable à celles qui ſont au bas. Au-deſſous des portes du temple, il y a quatre petites colonnes de jaſpe. Parmi les marbres dont ſont pavées les galeries, on voit une pierre ſemblable au porphyre, que les Turcs ont en grande vénération.

Mais comme ils ſont ennemis des Arts, ils ont détruit ou laiſſé périr la plus grande partie de cet ancien temple & ſes décorations. Autrefois toutes les voûtes du temple étoient peintes en moſaïque, elles ſont aujourd'hui barbouillées de blanc. Lorſque *Ste. Sophie* appartenoit aux chrétiens orientaux, les femmes ſe plaçoient dans les galeries, dont l'entrée étoit interdite aux hommes. Il y avoit auſſi un autel qui ne ſubſiſte plus; mais on trouve à la place la niche où l'on met l'alcoran. Cette niche eſt tournée vers le Zébla, c'eſt-à-dire à l'orient, qui eſt le point du ciel vers lequel les Mahométans doivent ſe tourner dans leurs prieres. Le pavé de cette moſquée eſt de marbre, couvert de riches tapis de Turquie. On a

pratiqué dans un coin de mur, une tribune destinée pour le grand-seigneur, qui s'y rend par un escalier dérobé. Il y a devant le portail des réduits de marbre en façon d'oratoires, couverts d'un petit dôme, qui servent de sépulture aux jeunes princes ottomans.

Au-delà du portique qui est devant cette mosquée, & dans lequel les femmes mahométannes viennent quelquefois faire leurs prieres, il y a plusieurs portes, dont une seule reste ouverte pour l'entrée. On y voit en-dehors quatre minarets ou petites tours à plusieurs étages, avec des balcons en faillie: les muozims y montent quatre à cinq fois le jour à certaines heures, pour appeller les turcs au naama, c'est-à-dire à l'oraison, car les Mahométans ne se servent point de cloches. Ceux qui voudront de plus grands détails, les trouveront dans du Loir. (*D. J.*)

SOPHIS *ou* SOPHÉES, s. m. (*Hist. mod.*) espece d'ordre de religieux mahométans en Perse, qui répond à celui qu'on appelle *dervis*, chez les Turcs & les Arabes; & *fakirs*, chez les Indiens. *Voyez* DERVIS & FAKIRS.

Quelques-uns prétendent qu'on les nomme *sophis*, à cause d'une espece d'étoffe qu'ils portent qu'on appelle *souf*, parce qu'elle se fabrique dans la ville de *Souf*, en Syrie; d'autres, parce qu'ils ne portent par humilité à leur turban, qu'une étoffe de laine qu'on nomme en arabe, *sophi*; d'autres enfin veulent que ce soit du mot arabe *sophie*, qui signifie *pur & simple*, parce qu'ils professent la pure religion de Mahomet, qui est selon eux celle de la secte d'Aly.

Le plus éminent de ces *sophis* est toujours décoré du titre de *scheik*, c'est-à-dire *révérend*. Scheik *sophi* qui jetta les premiers fondemens de la grandeur de la maison royale de Perse, éteinte par les dernieres révolutions, fut le fondateur ou plutôt le restaurateur de cet ordre. Ismael qui conquit la Perse, étoit lui-même *sophi*, & se faisoit gloire de l'être. Il choisit tous ses gardes parmi les membres de cet ordre, & voulut que tous les grands seigneurs de sa cour fussent *sophis*. Le roi de Perse & les seigneurs continuent à y entrer, quoiqu'il soit à présent tombé dans un grand mépris; car les *sophis* du commun sont employés ordinairement en qualités d'huissiers ou de domestiques de la cour, & même d'exécuteurs de la justice; & les derniers rois de Perse ne vouloient pas leur permettre de porter l'épée en leur présence. Ce mépris dans lequel sont les *sophis*, a été cause que les rois de Perse ont quitté ce titre pour prendre celui de *scheik*, qui signifie *roi* ou *empereur*. Mais M. de la Croix s'est trompé, en prétendant qu'ils n'avoient jamais porté le nom de *sophi*.

SOPHISME, s. m. (*Logique.*) le *sophisme* est le singe du syllogisme. Pour être séduisant & captieux, il faut nécessairement qu'il en affecte la figure & la mine. On peut dire de lui en général, que ce qu'il a de vicieux consiste dans une contravention à quelqu'une des regles générales ou particulieres de quelqu'une des quatre figures, d'où résultent toutes les sortes des syllogismes.

La logique du Port-Royal les réduit à sept ou huit, ne s'arrêtant pas à remarquer ceux qui sont trop grossiers pour surprendre les personnes un peu attentives.

Le premier, consiste à prouver autre chose que ce qui est en question. Ce *sophisme* est appellé par Aristote *ignoratio elenchi*, c'est-à-dire l'ignorance de ce qu'on doit prouver contre son adversaire; c'est un vice très-ordinaire dans les contestations des hommes. On dispute avec chaleur, & souvent on ne s'entend pas l'un l'autre. La passion ou la mauvaise foi fait qu'on attribue à son adversaire ce qui est éloigné de son sentiment, pour le combattre avec plus d'avantage, ou qu'on lui impute les conséquences qu'on s'imagine pouvoir tirer de sa doctrine, quoiqu'il les désavoue & qu'il les nie.

Le second suppose pour vrai ce qui est en question; c'est ce qu'Aristote appelle *pétition de principe*. On peut rapporter à ce *sophisme* tous les raisonnemens où l'on prouve une chose inconnue, par une qui est autant ou plus inconnue, ou une chose incertaine, par une autre qui est autant ou plus incertaine.

La troisieme prend pour cause ce qui n'est point cause. Ce *sophisme* s'appelle *non causa pro causâ*, il est très-ordinaire parmi les hommes, & on y tombe en plusieurs manieres: c'est ainsi que les Philosophes ont attribué mille effets à la crainte du vuide, qu'on a prouvé démonstrativement en ce tems & par des expériences ingénieuses, n'avoir pour cause que la pesanteur de l'air. On tombe dans le même *sophisme*, quand on se sert de causes éloignées & qui ne prouvent rien, pour prouver des choses ou assez claires d'elles-mêmes, ou fausses, ou du-moins douteuses. L'autre cause qui fait tomber les hommes dans ce *sophisme*, est la sotte vanité qui nous fait avoir honte de reconnoître notre ignorance; car c'est de-là qu'il arrive que nous aimons mieux nous forger des causes imaginaires des choses dont on nous demande raison, que d'avouer que nous n'en savons pas la cause; & la maniere dont nous nous échappons de cette confession de notre ignorance est assez plaisante. Quand nous voyons un effet dont la cause est inconnue, nous nous imaginons l'avoir découverte, lorsque nous avons joint à cet effet un mot général de *vertu* ou de *faculté*, qui ne forme dans notre esprit aucune autre idée, sinon que cet effet a quelque cause; ce que nous savions bien, avant d'avoir trouvé ce mot. Ceux qui ne font point profession de science, & à qui l'ignorance n'est pas honteuse, avouent franchement qu'ils connoissent ces effets, mais qu'ils n'en savent pas la cause; au lieu que les savans qui rougiroient d'en dire autant, s'en tirent d'une autre maniere, & prétendent qu'ils ont découvert la vraie cause de ces effets, qui est, par exemple, qu'il y a dans les arteres une vertu pulsifique, dans l'aimant une vertu magnétique, dans le sené une vertu purgative, & dans le pavot une vertu soporifique. Voilà qui est fort commodément résolu; & il n'y a point de Chinois qui n'eût pû avec autant de facilité, se tirer de l'admiration où on étoit des horloges en ce pays-là, lorsqu'on leur en apporta d'Europe; car il n'auroit eu qu'à dire, qu'il connoissoit parfaitement la raison de ce que les autres trouvoient si merveilleux, & que ce n'étoit autre chose, sinon qu'il y avoit dans cette machine une vertu indicatrice qui marquoit les heures sur le cadran, & une vertu sonorifique qui les faisoit sonner: il se seroit rendu par-là aussi savant dans la connoissance des horloges, que le sont ces Philosophes dans la connoissance du battement des arteres, & des propriétés de l'aimant, du sené & du pavot.

Il y a encore d'autres mots qui servent à rendre les hommes savans à peu de frais, comme de sympathie, d'antipathie, de qualités occultes. Ce qui les rend ridiculement savans, c'est qu'ils s'imaginent l'être effectivement, pour avoir trouvé un mot auquel ils attachent une certaine qualité imaginaire, que ni eux ni personne n'a jamais conçue.

Le quatrieme consiste dans un dénombrement imparfait. C'est le défaut le plus ordinaire des personnes habiles que de faire des dénombremens imparfaits, & de ne considérer pas assez toutes les manieres dont une chose peut être ou peut arriver; d'où ils concluent témérairement, ou qu'elle n'est pas, parce qu'elle n'est pas d'une certaine maniere, quoiqu'elle puisse être d'une autre: ou qu'elle est de telle & telle façon, quoiqu'elle puisse être encore d'une autre maniere qu'ils n'ont pas considerée.

Le cinquieme fait juger d'une chose par ce qui ne lui convient que par accident. Ce *sophisme* est appellé *fallacia accidentis*. Il consiste à tirer une conclusion absolue, simple & sans restriction de ce qui n'est vrai que par accident: c'est ce que font tant de gens qui déclament contre l'antimoine, parce qu'étant mal appliqué, il produit de mauvais effets; & d'autres qui attribuent à l'éloquence tous les mauvais effets qu'elle produit, quand on en abuse; ou à la Médecine les fautes de quelques ignorans.

On tombe aussi souvent dans ce mauvais raisonnement, quand on prend les simples occasions pour les véritables causes; comme qui accuseroit la religion chrétienne d'avoir été la cause du massacre d'une infinité de personnes, qui ont mieux aimé souffrir la mort que de renoncer Jesus-Christ; au lieu que ce n'est ni à la religion chrétienne, ni à la constance des martyrs qu'on doit attribuer ces meurtres, mais à la seule injustice & à la seule cruauté des payens.

On voit aussi un exemple considérable de ce *sophisme* dans le raisonnement ridicule des Epicuriens, qui concluoient que les dieux devoient avoir une forme humaine, parce que dans toutes les choses humaines, il n'y avoit que l'homme qui fût doué de la raison. « Les dieux, disoient-ils, sont très heureux: » nul ne peut être heureux sans la vertu: il n'y a » point de vertu sans la raison, & la raison ne se » trouve nulle part ailleurs qu'en ce qui a la forme » humaine: il faut donc avouer que les dieux sont en » forme humaine. » Voilà qui n'est pas bien conclu. En vérité ce que M. de Fontenelle a dit des anciens, savoir qu'ils ne sont pas sujets, sur quelque matiere que ce soit, à raisonner dans la derniere perfection, n'est point exagéré. « Souvent, dit cet auteur ingénieux, de foibles convenances, de petites similitudes, des jeux d'esprit peu solides, des discours » vagues & confus passent chez eux pour des preuves; aussi rien ne leur coute à prouver; mais ce » qu'un ancien démontroit en se jouant, donneroit » à l'heure qu'il est, bien de la peine à un pauvre » moderne; car de quelle rigueur n'est-on pas sur » les raisonnemens? On veut qu'ils soient intelligibles, on veut qu'ils soient justes, on veut qu'ils » concluent. On aura la malignité de démêler la » moindre équivoque ou d'idées ou de mots; on aura la dureté de condamner la chose du monde la » plus ingénieuse, si elle ne va pas au fait. Avant M. » Descartes on raisonnoit plus commodément; les » siecles passés sont bien heureux de n'avoir pas eu » cet homme-là. »

Le sixieme passe du sens divisé au sens composé, ou du sens composé au sens divisé; l'un de ces *sophismes* s'appelle *fallacia compositionis*, & l'autre *fallacia divisionis*. J. C. dit dans l'Evangile, en parlant de ses miracles: *les aveugles voient, les boiteux marchent droit, les sourds entendent*. Il est évident que cela ne peut être vrai, qu'en prenant ces choses séparément, c'est-à-dire dans le sens divisé. Car les aveugles ne voyoient pas demeurant aveugles, & les sourds n'entendoient pas demeurant sourds. C'est aussi dans le même sens qu'il est dit dans les Ecritures, que *Dieu justifie les impies*; car cela ne veut pas dire qu'il tient pour justes ceux qui sont encore impies, mais bien qu'il rend justes, par sa grace, ceux qui étoient impies.

Il y a au contraire, des propositions qui ne sont vraies qu'en un sens opposé à celui-là, qui est le sens divisé. Comme quand S. Paul dit: que *les médisans, les fornicateurs, les avares n'entreront point dans le royaume des cieux*, car cela ne veut pas dire que nul de ceux qui auront eu ces vices ne seront sauvés, mais seulement que ceux qui y demeureront attachés ne le seront pas.

Le septieme passe de ce qui est vrai à quelque égard, à ce qui l'est absolument; c'est ce qu'on appelle dans l'école *secundum quid, ad dictum simpliciter*. En voici des exemples. Les Epicuriens prouvoient encore que les dieux devoient avoir la forme humaine, parce qu'il n'y en a point de plus belle que celle-là, & que tout ce qui est beau doit être en dieu. C'étoit mal raisonner; car la forme humaine n'est pas absolument une beauté, mais seulement au regard des corps; & ainsi n'étant une perfection qu'à quelque égard & non simplement, il ne s'ensuit point qu'elle doive être en dieu, parce que toutes les perfections sont en dieu.

Nous voyons aussi dans Cicéron, au *III. livre de la nature des dieux*, un argument ridicule de Cotta contre l'existence de Dieu, qui a le même défaut. « Comment, dit-il, pouvons-nous concevoir Dieu, » ne lui pouvant attribuer aucune vertu? Car, di» rons-nous qu'il a de la prudence, mais la pruden» ce consistant dans le choix des biens & des maux, » quel besoin peut avoir Dieu de ce choix, n'étant » capable d'aucun mal? Dirons-nous qu'il a de l'in» telligence & de la raison, mais la raison & l'intelli» gence nous servent à nous, à découvrir ce qui nous » est inconnu par ce qui nous est connu; or il ne » peut y avoir rien d'inconnu à Dieu? La justice ne » peut aussi être en Dieu, puisqu'elle ne regarde que » la société des hommes; ni la tempérance, parce » qu'il n'a point de voluptés à modérer; ni la force, » parce qu'il n'est susceptible ni de douleur ni de » travail, & qu'il n'est exposé à aucun péril. Com» ment donc pourroit être Dieu, ce qui n'auroit ni » intelligence ni vertu »? Ce qu'il y a de merveilleux dans ce beau raisonnement, c'est que Cotta ne conclud qu'il n'y a point de vertu en Dieu, que parce que l'imperfection qui se trouve dans la vertu humaine n'est pas en Dieu. De sorte que ce lui est une preuve que Dieu n'a point d'intelligence, parce que rien ne lui est caché; c'est-à-dire qu'il ne voit rien, parce qu'il voit tout, qu'il ne peut rien, parce qu'il peut tout; qu'il ne jouit d'aucun bien, parce qu'il possede tous les biens.

Le huitieme enfin, se réduit à abuser de l'ambiguité des mots; ce qui se peut faire en diverses manieres. On peut rapporter à cette espece de *sophisme*, tous les syllogismes qui sont vicieux, parce qu'il s'y trouve quatre termes, soit parce que le moyen terme y est pris deux fois particulierement, ou parce qu'il est susceptible de divers sens dans les deux prémisses; ou enfin parce que les termes de la conclusion ne sont pas pris de la même maniere dans les prémisses que dans la conclusion. Car nous ne restraignons pas le mot d'*ambiguité*, aux seuls mots qui sont grossierement équivoques, ce qui ne trompe presque jamais; mais nous comprenons par-là tout ce qui peut faire changer du sens à un mot, par une altération imperceptible d'idées, parce que diverses choses étant signifiées par le même son, on les prend pour la même chose.

Ainsi quand vous entendrez le *sophisme* suivant:

Les apôtres étoient douze,
Judas étoit apôtre;
Donc Judas étoit douze.

le sophiste aura beau dire que l'argument est en forme; pour le confondre, sans nulle discussion ni embarras, démêlez simplement l'équivoque du mot les *apôtres*. Ce mot les *apôtres* signifie dans le syllogisme en question, les apôtres en tant que pris tous ensemble & faisant le nombre de douze. Or dans cette signification, comment dire dans la mineure, or *Judas étoit apôtre?* Judas étoit-il apôtre en tant que les apôtres sont pris tous ensemble au nombre de douze?

Citons encore pour exemple ce *sophisme* burlesque.

Le manger salé fait boire beaucoup ;
Or boire beaucoup fait passer la soif :
Donc le manger salé fait passer la soif.

Ce *sophisme* porte un masque de syllogisme ; mais il sera bientôt démasqué par une simple attention : c'est que le moyen terme, qui paroît le même dans la premiere & dans la seconde proposition, change imperceptiblement à la faveur d'un petit mot qui est de plus dans l'une, & qui est de moins dans l'autre. Or un petit mot ne fait pas ici une petite différence. Une diphtongue altérée causa autrefois de furieux ravages dans l'Eglise ; & une particule changée, n'en fait pas de moindres dans la Logique pour conserver au moyen terme, le même sens dans les deux propositions. Il falloit énoncer dans la mineure, or *faire boire beaucoup fait passer la soif.* Au lieu de cela, on supprime ici dans la mineure, le verbe *faire* devant le mot *boire*, ce qui change le sens, puisque *faire boire* & *boire*, ne sont pas la même chose.

On pourroit appeller simplement le *sophisme*, une *équivoque ;* & pour en découvrir le vice ou le nœud, il ne faudroit que découvrir l'équivoque.

SOPHISTE, s. m. (*Gram. & Hist. anc. ecclés.*) qui fait des sophismes, c'est-à-dire qui se sert d'argumens subtils, dans le dessein de tromper ceux qu'on veut persuader ou convaincre. *Voyez* SOPHISME & GYMNOSOPHISTE. Ce mot est formé du grec σοφος, *sage*, ou plutôt de σοφιστης, *imposteur*, *trompeur*.

Le terme *sophiste*, qui maintenant est un reproche, étoit autrefois un titre honorable, & emportoit avec soi une idée bien innocente. S. Augustin observe qu'il signifioit un *rhéteur* ou *professeur d'éloquence*, comme étoient Lucien, Athænée, Libanius, *&c.*

Suidas, & après lui Olar. Celsius, dans une dissertation expresse sur les *sophistes grecs*, nous déclare que ce mot s'appliquoit indifféremment à tous ceux qui excelloient dans quelque art ou science, soit théologiens, jurisconsultes, physiciens, poëtes, orateurs ou musiciens. Mais il semble que c'est donner à ce mot un sens trop étendu. Il est possible qu'un rhéteur ait fait des vers, *&c.* mais que ce soit en vertu de son talent poétique qu'on l'ait nommé *sophiste*, c'est ce que nous ne voyons point de raison de croire. Quoi qu'il en soit, Solon est le premier qui paroît avoir porté ce nom, qui lui fut donné par Isocrate ; ensuite on le donna aussi rarement, mais seulement aux philosophes & aux orateurs.

Le titre de *sophiste* fut en grande réputation chez les Latins dans le douzieme siecle, & dans le tems de S. Bernard. Mais il commença à s'introduire chez les Grecs dès le tems de Platon, par le moyen de Protagoras & de Gorgias, qui en firent un métier infâme en vendant l'éloquence pour de l'argent. C'est de-là que Séneque appelle les *sophistes*, des *charlatans* & des *empyriques*.

Cicéron dit que le titre de *sophiste* se donnoit à ceux qui professoient la Philosophie avec trop d'ostentation, dans la vûe d'en faire un commerce, en courant de place en place pour vendre en détail leur science trompeuse. Un *sophiste* étoit donc alors comme à-présent, un rhéteur ou logicien qui fait son occupation de décevoir & embarrasser le peuple par des distinctions frivoles, de vains raisonnemens & des discours captieux.

Rien n'a plus contribué à accroître le nombre des *sophistes*, que les disputes des écoles de philosophie. On y enseigne à embarrasser & obscurcir la vérité par des termes barbares & inintelligibles, tels que antiprédicamens, grands & petits logicaux, quiddités, *&c.*

On donna le titre de *sophiste* à Rabanus Maurus, pour lui faire honneur. Jean Hinton, moderne auteur scholastique anglois, a fait ses efforts pour se procurer le titre magnifique de *sophiste*.

SOPHISTIQUER, v. act. (*Gram. & Com.*) signifie mélanger, altérer des drogues & des marchandises, en y en mêlant d'autres de différente ou de moindre qualité. Il se dit particulierement des remedes & des drogues qu'on soupçonne n'être pas toujours sans mélange. *Dict. de Com.*

SOPHISTIQUERIE, s. f. (*Com.*) mélange de drogues de mauvaise qualité que l'on veut faire passer avec des bonnes. *Id. ibid. pag. 159.*

SOPHONIE, LIVRE DE, (*Critiq. sacr.*) le livre sacré de *sophonie*, ne contient que trois chapitres. Son style est assez semblable à celui de Jérémie, dont il semble n'être que l'abréviateur. C'est le neuvieme des douze petits prophetes ; mais nous ne savons rien de sa vie, que ce qu'il nous apprend lui-même de sa naissance, *ch. j. v. 1.* savoir, qu'il étoit fils de Chusi, de la tribu de Siméon. Il vivoit du tems de Josias, qui commença son regne l'an du monde 3363, & il y a beaucoup d'apparence qu'il prophétisoit avant que ce prince religieux eût réformé les desordres de ses sujets. Sophonias peint vivement leur idolâtrie, menace Jérusalem de toute la colere du Seigneur, & finit néanmoins par des promesses consolantes sur le retour de la captivité. (*D. J.*)

SOPHOZA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus, au genre de plante appellé par Dillénius, dans son *Hort. eltheth. p. 112. ervi species ;* en voici les caracteres : le calice de la fleur est en forme de cloche, composé d'une seule feuille, divisée en cinq segmens obtus à l'extrémité : la fleur est légumineuse à cinq pétales, dont le supérieur est droit & oblong, devenant plus large au sommet, & se courbant dans les bords : les aîles sont au nombre de deux, aussi longues que la fleur supérieure des fleurs : les étamines sont dix filets distincts, pointus, & de la même longueur que la fleur, mais cachés : les bonnetes des étamines sont petites, le germe du pistil est oblong & cylindrique : le stigma est obtus, le fruit est une gousse très-longue & très-déliée, contenant une seule loge marquée de tubérosités, où sont contenues des graines arrondies, & nombreuses. Linn. *gen. pl. p. 177.* (*D. J.*)

SOPHRONISTES, s. m. (*Ant. grecq.*) σωφρονισται ; on nommoit ainsi chez les Athéniens, dix magistrats chargés de veiller aux bonnes mœurs de la jeunesse, & l'endroit où l'on enfermoit les jeunes gens indociles, pour les corriger, s'appelloit σωφρονιστηριον. Potter, *Archæol. græc. l. I. ch. xxv. t. I. p. 84. & 130.* (*D. J.*)

SOPORANT, SOPORIFIQUE, *ou* SOPORIFERE, (*Medecine*) est une médecine qui a la vertu de procurer le sommeil. *Voyez* SOMMEIL. Tel est l'opium, le laudanum, *&c. Voyez* OPIUM, LAUDANUM, *&c.*

Ce mot vient du latin *sopor*, sommeil. Les Grecs au lieu de ce mot, se servent du mot *hypnotic. Voy.* HYPNOTIC.

SOPORIFIQUES, maladies *soporifiques*, endormantes, assoupissantes, sont le coma ou cataphora, la léthargie, & le carus, lesquelles semblent différer les unes des autres par le plus & le moins, plutôt que par leur essence. Elles s'accordent en ce qu'elles sont toutes accompagnées de stupeur. *Voyez* COMA, CARUS, LÉTHARGIE, *&c.*

SOPIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la basse Pannonie, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Sirmium à Carnuntum. Le nom moderne est *Zéeblack*, selon Simler, & *Soppan*, selon Lazius. (*D. J.*)

SOPITHES, RÉGION DES, (*Géog. anc.*) *Sopithis regio*, la région des Sopithes, *Sopithis regio*, est une contrée de l'Inde, Strabon, *l. XV. p. 699*, qui l'appelle aussi *Cathea*, dit que quelques-uns la placent entre les fleuves Hydaspes & Acésines ; Diodore de

Sicile distingue la terre des Cathéens, du royaume des *Sopithes*.

Quoi qu'il en soit, Strabon remarque qu'on racontoit des choses merveilleuses de la beauté de ce pays, & des qualités de ses chevaux, & de ses chiens. Onéficrite, dit-il, rapporte que parmi ces peuples, on choisissoit le plus bel homme pour le mettre sur le trône, & que deux mois après qu'un enfant étoit né, on examinoit publiquement s'il étoit bien conformé, & s'il étoit digne de vivre, ou non. C'étoit aussi une coutume particuliere aux Cathéens, que les mariages dépendissent du choix de l'amant & de la maîtresse, sans que le consentement des parens fût requis. Dans ce même pays, il y avoit une race de chiens admirables; Alexandre en reçut des *Sopithes*, cent cinquante en présent. Ces sortes de chiens ne lâchoient jamais prise. Quinte-Curce, *l. IX. c. 1.* raconte quelques autres particularités de ce peuple singulier. (*D. J.*)

SOPOLO, (*Géog. mod.*) ville à demi ruinée des états du Turc, dans l'Albanie, au canton appellé le *Canina*, à environ douze lieues de Butrinto, vers le nord, & à quelque distance de la bouche du golfe de Venise. Les uns la prennent pour l'ancienne *Hecatonpedum*, d'autres pour *Olpæ*, & d'autres pour *Cestria*. (*D. J.*)

SOPRON, (*Géog. mod.*) comté de la basse Hongrie. Il est borné au nord par les terres de l'Autriche; à l'orient, par les comtés de Mosom & de Javarin; au midi, par celui de Sarwar; au couchant, par l'Autriche.

Le comté prend son nom de sa capitale, qu'on appelle *Edenbourg*; elle est située sur une petite riviere, à l'occident du lac de Ferto. *Longitude 36. 37. latitude 47. 55.* (*D. J.*)

SOR, est la même chose que *saurage*. *Voyez* SAURAGE.

SOR, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres de France; l'une est dans le Languedoc, au Lauragais; elle passe à Sorèze, & se jette dans l'Agout; l'autre dans l'Alsace, a sa source au mont de Vosge, & se perd dans le Rhin, à Offentorff. (*D. J.*)

SORA, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes. 1°. C'est une ville de l'Asie mineure dans la Paphlagonie. 2°. Ville de l'Arabie déserte, aux confins de la Mésopotamie. 3°. Ville de l'Inde en deçà du Gange selon Ptolomée, *l. VII. chap. j.* ses interpretes croient que c'est à présent Bisnagar. 4°. Ville de la Phénicie. 5°. Ville d'Italie, dans la Campanie, selon Strabon, & dans le Latium, selon Ptolomée. Tite-Live en fait une colonie romaine. Elle fut saccagée par l'empereur Frédéric II. sous le pontificat de Grégoire IX. On ne sait par qui elle a été rétablie, mais c'est actuellement un évêché qui releve du saint siege.

C'est dans l'ancienne *Sora*, ville de la Campanie, que naquit Quintus-Valérius-Soranus. Il florissoit au cinquieme siecle de Rome, & passoit pour le plus savant homme qui eût paru entre les auteurs latins, *litteratissimum togatorum omnium*, dit Cicéron, *l. III. de Oratore*. Il observa dans ses ouvrages une méthode que Pline a pris soin d'imiter; c'est qu'il y joignit des sommaires qui faisoient que chaque lecteur pouvoit choisir ce qui lui convenoit, sans avoir la peine de lire le tout. Deux vers qui nous restent de Soranus, semblent témoigner qu'il pensoit que Dieu est la cause immanente de toutes choses; opinion qui ne differe point du spinosisme. Voici ces deux vers.

Jupiter omnipotens, rerumque, deúmque rex,
Progenitor, genitrixque deúm, deus unus, & omnis.

(*D. J.*)

SORA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la terre de Labour, au royaume de Naples, près de la riviere de Carigliano, à vingt lieues au sud-est de Rome. Elle a titre de duché, & un évêque qui ne releve que du saint siege. Elle a été bâtie sur les ruines de l'ancienne *Sora*, qui fut saccagée & brûlée par l'empereur Frédéric II. sous le pontificat de Grégoire IX. *Long. 31. 15. lat. 41. 46.*

Baronius (César), savant cardinal, naquit à *Sora*, en 1538, & mourut à Rome, bibliothécaire du Vatican, en 1605, à 68 ans.

Il a donné les annales ecclésiastiques en latin, ouvrage qui contient en 12 tomes *in fol.* l'histoire ecclésiastique, depuis Jesus-Christ, jusqu'à l'an 1198. Baronius entreprit cet ouvrage à l'âge de 30 ans, pour réfuter les centuriateurs de Magdebourg. C'étoit une grande entreprise, & au-dessus des forces de l'auteur, d'autant plus que son manque de connoissance de la langue greque, devoit le détourner de ce travail. En s'y dévouant, il auroit dû se contenter de rapporter les faits de l'histoire ecclésiastique, sans entrer dans des controverses de parti, & dans les intérêts de la cour de Rome; enfin son style n'est ni pur, ni le moins du monde agréable.

Le savant P. Pagi, de l'ordre de S. François, a fait une critique des annales de Baronius en *4 vol. in-fol.* dont le premier parut en 1697, & les trois derniers en 1705. D'autres savans, Casaubon, le cardinal Norris, Richard de Montaigu, Blondel, & M. de Tillemont, ont publié leurs remarques critiques sur les annales de Baronius. Un libraire de Lucques en a donné une nouvelle édition, avec les corrections de ces savans au bas des pages. Le meilleur, sans doute, seroit de composer une nouvelle histoire de l'Eglise, exacte, complette, & exempte des défauts & des milliers de fautes qui se trouvent dans celle du cardinal napolitain.

Peu s'en fallut qu'il ne succédât à Clément VIII. mais le cardinal de Véronne s'expliqua si fortement pour lui donner l'exclusion, qu'il fit changer les suffrages: Monseigneur illustrissime, dit-il au cardinal Spinelli, qui soutenoit Baronius, « ce sujet n'est point » propre à soutenir le fardeau du pontificat; il n'est » ni théologien, ni canoniste, ni versé dans les » sciences; c'est un écrivain piquant, & rapsodiste: » tant s'en faut qu'il fût bon à gouverner l'eglise uni- » verselle, que je doute fort qu'il sçût gouverner » une eglise particuliere ». Enfin l'Espagne lui donna l'exclusion pour la papauté, à cause de son livre de la *Monarchie de Sicile*, & la douleur qu'il en eut abrégea le cours de sa vie. (*D. J.*)

SORA, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom donné par le peuple de Guinée, à une espece de buisson dont les feuilles sont de la grandeur & de la figure de celles du séné; les habitans du pays les font bouillir dans l'eau, & en prennent la collature, contre toutes sortes de douleurs d'entrailles. *Transact. philos. n. 231.* (*D. J.*)

SORABES LES, (*Géog. anc.*) *Sorabi*, peuples de la Germanie, compris au nombre des Vénèdes, & ensuite comptés parmi les Slaves. Dans le moyen âge, ils habitoient sur le bord de la Sala, & s'étendoient jusqu'à l'Elbe. Il est souvent parlé des *Sorabes*, dans les annales de Charlemagne; on y voit l'année 782, que ce prince apprit que les *Sorabes*-slaves, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, avoient fait des courses sur les terres des Thuringiens & des Saxons, qui étoient leurs voisins. Sous l'année 806, il est dit que l'empereur envoya son fils Charles à la tête d'une armée, dans la terre des Slaves, appellés *Sorabes*, qui habitoient sur le bord de l'Elbe; & Eginhart, dans la vie de Charlemagne, dit que la riviere Sala séparoit les Thuringiens d'avec les *Sorabes*.

SORACTES, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans l'Etrurie, aux confins des Falisques, & dans

le voisinage du Tibre. Servius fait entendre qu'elle n'étoit pas éloignée de la voie flaminienne. Horace parle de cette montagne, au premier livre de ses odes. *Ode IX.*

Vides ut altâ stet nive candidum
Soracte.

Au pié de cette montagne, il y avoit sur une éminence, une ville, ou du moins une forteresse de même nom; & c'est ce que Virgile entend par ce vers de son Enéide, *l. VII. v. 699.*

Hi Soractis *habent arces, flaviniaque arva.*

La montagne de *Soracte* étoit consacrée à Apollon. *ibid. l. v. 785.*

Sancti custos Soractis *Apollo.*

Silius Italicus, *liv. VIII. v. 493.* dit la même chose.

Qui sacrum Phœbo Soracte *frequentant.*

Au bas du mont *Soracte*, sur les bords du Tibre, s'élevoit un temple consacré à la déesse Féronie; ce temple, & le culte de la déesse, avoient été de tout tems communs aux Sabins & aux latins; les uns y alloient offrir leurs vœux: les autres y étoient attirés par la foire célebre qui s'y tenoit. Quelques Romains s'y étant rendus, furent insultés par les Sabins, qui les dépouillerent de leur argent, & les retinrent en captivité; ce qui fit naître une guerre entre les deux peuples, dans la quatre-vingt douzieme année de Rome.

Le nom moderne, selon Léander, est *monte di S. Silvestro*, & par corruption, *monte S. Tresto.* Cette montagne a été ainsi appellée à cause du pape Silvestre, qui s'y retira durant la persécution exercée contre les chrétiens; au sommet de cette montagne, qui est d'un accès très-difficile, est un bourg de même nom, & tout proche il y a un monastere qu'on dit avoir été bâti en l'honneur de S. Silvestre, par Carloman, frere de Pepin, & chef des François, avant qu'il se fût retiré au monastere du mont Cassin. Il y en a qui disent que le temple & le petit bois consacré à Apollon, étoient dans l'endroit où l'on voit aujourdhui le monastere.

Le mont *Soracte* étoit à vingt-six milles de Rome, entre le Tibre & la voie Flaminienne; c'est-là que les Hirpes, c'est-à-dire certaines familles du pays, marchoient impunément sur des charbons ardens, après s'être frottés d'un certain onguent la plante des piés, au rapport de Varron & de Pline. (*D. J.*)

SORADEEN, VERS, (*Poésie anc.*) on nommoit *vers soradéens* du tems de Quintilien, des vers licencieux, faits pour gâter le cœur & l'esprit. On les appelloit ainsi, du nom de leur auteur *Sorades*, poëte d'Alexandrie, qui s'étoit distingué en ce genre. Ses *vers soradéens* étoient composés ou d'iambes, ou de trochées, ou de dactyles, ou d'anapestes. (*D. J.*)

SORAIRE, adj. (*Soirie.*) il se dit de deux fils envergés qui se trouvent ensemble sur la même verge ou cannes, parce que l'intermédiaire qui les séparoit s'est cassé.

SORAME, LA, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, à douze lieues de celle de Surinam. Les Indiens qui habitent sur ses bords, sont caraïbes. (*D. J.*)

SORANUS, (*Mytholog.*) surnom que les Sabins donnoient au dieu de la mort. Le mot *Sora* en leur langue signifioit *cercueil.*

SORATOF *ou* SARATOF, (*Géog. moderne.*) ville de l'empire Russien, dans le royaume d'Astracan, sur un bras du Volga, au penchant d'une montagne, avec un fauxbourg qui s'étend le long de la riviere. Les maisons de cette ville, & même la plûpart des églises, sont de bois. *Longitude 67. 15. latit. 52. 12.*

SORAW, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, sur les confins de la Silésie, capitale du marquisat de Lusace, près du Bober, à 2 lieues au nord-est de Sagan, & à 7 sud de Crossen. *Long. 32. 55. latit. 51. 37.*

Neander (Michel), un des plus célebres littérateurs allemands du xvj. siecle, naquit à *Soraw* en 1525, & mourut à Isfeld l'an 1595, âgé de 70 ans. Entre ses principaux ouvrages qu'il a publiés, je nomme 1°. les *erotemata linguæ græcæ, Basilæa* 1553 & 1565 *in-8°.* La préface qu'il a mise à la tête de la seconde édition, est une dissertation sur les bibliotheques anciennes, où il parle des livres qui sont perdus, & sur les bibliotheques de son tems les mieux fournies en manuscrits grecs. 2°. *Linguæ hebreæ erotemata, Basil.* 1556, *in-8°.* & plusieurs autres fois. La préface de cet ouvrage traite, comme la précédente, de la langue hébraïque en général, des ouvrages & des savans les plus célebres dans les langues orientales. 3°. *Opus aureum & scholasticum, Lipsiæ* 1575, *in-8°.* Ce recueil contient le poëme de Coluthus de Lycoplis sur l'enlevement d'Hélene, celui de Thryphiodore d'Egypte, sur la ruine de Troie, & trois livres de Quintus Calaber, ou Cointe le Calabrois, sur le même sujet. 4°. *Chronicon & historia Ecclesiæ, Lipsiæ* 1590, *in-8°.* 5°. *Orbis terræ partium simplex enumeratio. Lipsiæ* 1582, 1586, 1589 & 1597, *in-8°.* Cet ouvrage assez curieux dans le tems où il parut, ne l'est plus pour nous.

Fabricius, Morhoff, Baillet, & finalement le P. Niceron, ont beaucoup parlé de ce littérateur. Il ne faut pas le confondre, comme ont fait quelques bibliothécaires, avec le *Neander* (Michel), physicien & médecin, né à Souchimestal, en 1529, & mort en 1581. Ce dernier a donné entr'autres ouvrages une *Synopsis mensurarum & ponderum*, à Basle, 1556, *in-4°.*

SORBET, s. m. (*Confit. & boisson des Turcs.*) celui que les Turcs boivent ordinairement n'est qu'une infusion de raisins secs, dans laquelle ils jettent une poignée de neige: cette boisson ne vaut pas la tisane de l'hôtel-Dieu de Paris.

Tournefort raconte dans ses voyages, qu'étant dans l'île de Crete sur le mont Ida, il s'avisa de faire du *sorbet* pour rétablir ses forces épuisées des fatigues qu'il avoit essuyées en grimpant cette montagne. « Nous remplîmes, dit-il, nos tasses d'une belle neige cryftallisée à gros grains, & la disposâmes par » couche avec du sucre, sur lequel on versoit ensuite » d'excellent vin, tout cela se fondoit promptement » en secouant les tasses ». Ce *sorbet* est sans contredit meilleur que celui des turcs ordinaires; car ceux qui sont riches & rafinés font leur *sorbet* avec du suc de limon & de citrons confis au sucre, qu'on délaie dans de l'eau glacée; ainsi le *sorbet* des turcs riches est une composition seche faite de citron, de sucre, d'ambre, *&c.* Ils appellent aussi du même nom le breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau; mais les pauvres gens ne boivent guere de cette espece de *sorbet.* (*D. J.*)

SORBIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sorbus*, genre de plante qui differe de ceux du poirier & de l'alisier par la disposition des feuilles; elles naissent par paires dans le *sorbier* comme celles du frêne. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SORBIER, *voyez* CORNIER.

On distingue communément deux especes de ce genre de plante, le *sorbier* cultivé, & le *sorbier* sauvage. Le *sorbier* ou cornier cultivé ordinaire, est le *sorbus sativa, I. R. H. 633*, en anglois, *the common service-tree*; il a la racine longue, dure, grosse, ligneuse. Elle produit un arbre grand & branchu, dont le tronc est droit, couvert d'une écorce rude, ou un peu raboteuse, pâle; son bois est fort dur, compact, rougeâtre.

Ses feuilles sont oblongues, rangées plusieurs ensemble sur une côte comme celles du frêne, dentelées en leurs bords, velues, molles, verdâtres en-dessus, blanchâtres en-dessous, d'un goût acerbe & styptique.

Ses fleurs sont petites, blanches, jointes plusieurs ensemble en forme de grappes, portées sur de longs pédicules, qui sortent d'entre les feuilles; chacune d'elles est composée de cinq feuilles disposées en rose. Après que ces fleurs sont tombées, le calice devient un fruit de la forme & de la grosseur d'une petite poire, dur, charnu, de couleur verdâtre, ou pâle d'un côté, & rougeâtre de l'autre, rempli d'une chair jaunâtre, d'un goût très-acerbe; ce fruit s'appelle en latin *sorbum*, en françois *sorbe* ou *corne*. Il ne murit point ordinairement sur l'arbre; on le cueille en automne, & on le met sur de la paille, où il devient mou, doux, bon, & assez agréable à manger; il renferme dans un follicule membraneux, quelques semences ou pepins applatis.

Cet arbre vient naturellement dans certaines contrées; il aime les montagnes froides, & un terrein pierreux; on le cultive aussi dans les vergers & les vignobles, quoiqu'il croisse très-lentement; il fleurit en Avril & Mai, & son fruit n'est mûr qu'en Novembre.

Le *sorbier* ou cornier sauvage, *sorbus sylvestris*, *C. B. P.* 415. Raii, *hist.* 1457, *sorbus aucuparia*, *I. R. H.* 634, en anglois, *the wild-service*, est un arbre de grandeur médiocre; son tronc est droit, branchu, couvert d'une écorce brune, rougeâtre, sous laquelle il s'en trouve une autre qui est jaune, d'une odeur puante, & d'un goût amer. Ses feuilles sont plus pointues que celles du *sorbier* cultivé, fermes, lisses, sans poil, & varient beaucoup suivant les lieux.

Ses fleurs sont petites, blanches, odorantes, attachées plusieurs ensemble, en maniere d'ombelle; il leur succede des fruits semblables aux baies de l'olivier, d'un jaune mêlé de vermillon, d'un goût acerbe & désagréable, mais dont les merles & les grives sont fort friands, d'où vient que les oiseleurs s'en servent comme d'appât pour prendre ces oiseaux au filet ou autrement. (*D. J.*)

SORBIER *ou* CORNIER, (*Diete & Mat. méd.*) le fruit de cet arbre est du nombre de ceux dont les hommes se nourrissent, & qui possedent en même tems des vertus véritablement médicamenteuses. La *sorbe* ou corne a, comme aliment & comme remede, la plus parfaite analogie avec la cornouille & avec la nesle. *Voyez* CORNOUILLE, NESLE, & ce qui est dit de l'usage des cornes à l'*article* CORMIER, *hist. nat.* (*b*)

SORBONNE, s. f. (*Hist. mod.*) college de théologie, fameux dans l'université de Paris, & qui tire son nom de Robert de Sorbon son fondateur. Celui-ci, qui étoit confesseur & aumonier du roi S. Louis, ayant formé, 1256, le dessein d'établir un college en faveur de 16 pauvres étudians en théologie, 4 de chaque nation de l'université, le roi donna à ce college plusieurs maisons qui étoient de son domaine dans la rue Coupe-gueule, vis-à-vis le palais des Thermes, & au moyen de quelques échanges de rentes, Robert de Sorbon fit bâtir dans cet emplacemnt ce college pour 16 écoliers & un proviseur, c'est-à-dire, un principal ou supérieur. On les appelloit *les pauvres de Sorbonne*, & leur maison *la pauvre Sorbonne*, *pauper Sorbonna*. Mais par la suite elle s'enrichit, & de college destiné à loger des étudians, elle devint une société particuliere dans la faculté de théologie de Paris, & une retraite pour un certain nombre de docteurs & de bacheliers de cette maison. Cependant elle s'étoit toujours maintenue dans son ancienne simplicité, jusqu'au tems que le cardinal de Richelieu la fit rebâtir avec une magnificence, qui seule seroit capable d'immortaliser son nom: ce qu'on y admire le plus c'est l'église dans laquelle est le mausolée de ce cardinal. Trois grands corps de logis comprennent, outre la bibliotheque, la salle des actes, la salle à manger, les cuisines, *&c.* trente-six appartemens pour les docteurs & bacheliers de la maison, & ces appartemens sont donnés à l'ancienneté. Pour être admis dans cette maison, dès qu'on a été reçu bachelier en théologie, il faut professer un cours de philosophie dans quelque college de l'université, cependant on postule, ou, comme on dit, on supplie pour être aggrégé à la maison & société, & l'on soutient un acte que l'on appelle *Robertine*, du nom du fondateur, ce que les bacheliers font ordinairement avant que d'entrer en licence. De ceux qui sont de la maison, on en distingue de deux sortes; les uns sont de la *société*, & ont droit de demeurer en *Sorbonne*, & de donner leur suffrage dans les assemblées de la maison, les autres sont de l'*hospitalité*, c'est-à-dire, aggrégés à la maison sans être de la société. On les appelle ordinairement *docteurs licenciés* ou bacheliers de la maison & société de *Sorbonne*. Mais leur véritable titre, & celui qu'ils prennent dans les actes de la faculté, est docteurs licentiés & bacheliers de la faculté de théologie de Paris, de la maison & société de *Sorbonne*; ce qu'on exprime en latin par *doctor, licentiatus*, ou *baccalaureus theologus sacræ facultatis Parisiensis, socius Sorbonicus*. On donne aussi communément aux autres docteurs de la faculté le titre de *docteur de Sorbonne*; & bien des gens en prennent occasion de penser que la maison de *Sorbonne* a quelque supériorité dans la faculté de théologie de Paris. Cette maison respectable par les hommes célebres qu'elle a produits, par les savans qui la composent, & par ceux qu'elle forme encore tous les jours, n'est après tout qu'une société particuliere, comme plusieurs autres, & surtout celle de Navarre, qui composent le corps de la faculté de théologie avec une autorité & des fonctions parfaitement égales dans les assemblées, & les autres actes de faculté. Il est vrai encore que les assemblées soit ordinaires, soit extraordinaires de la faculté se tiennent dans la grande salle de *Sorbonne*; mais cet usage ne tire point à conséquence, parce qu'elle s'assembloit autrefois aux mathurins, & qu'elle peut encore s'assembler dans telle maison de son corps qu'elle juge à-propos.

Il y a proche de la *Sorbonne* des écoles extérieurs, où six professeurs, dont quatre sont entretenus par le roi, & deux ont été fondés par des particuliers, font des leçons reglées de théologie. Ces chaires sont toujours remplies par des sujets de la maison de *Sorbonne*, laquelle nomme aussi à plusieurs autres places, comme à celle de grand-maître du college Mazarin, dont les chaires de philosophie, ainsi que celles du college du Plessis, sont toujours données à des membres de la maison & société de *Sorbonne*. Le premier supérieur de la maison se nomme *proviseur*; & dans l'intérieur, l'autorité, c'est-à-dire, le maintien des réglemens & du bon ordre, appartient au chef des docteurs, qu'on nomme *senieur de Sorbonne*, & au chef des bacheliers en licence, qu'on appelle *prieur de Sorbonne*. *Voyez* PRIEUR & SENIEUR.

Pour ce qui concerne la bibliotheque de cette maison. *Voyez* le *mot* BIBLIOTHEQUE.

SORCELLERIE, s. f. (*Magie.*) opération magique, honteuse ou ridicule, attribuée stupidement par la superstition, à l'invocation & au pouvoir des démons.

On n'entendit jamais parler de sortileges & de maléfices que dans les pays & les tems d'ignorance. C'est pour cela que la *sorcellerie* régnoit si fort parmi nous dans le xiij. & xiv. siecles. Les enfans de Philippe

pe le Bel, dit M. de Voltaire, firent alors entre eux une association par écrit, & se promirent un secours mutuel contre ceux qui voudroient les faire perir par le secours de la *sorcellerie*. On brûla par arrêt du parlement une sorciere qui avoit fabriqué avec le diable un acte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI. fut attribuée à un sortilege, & on fit venir un magicien pour le guérir.

On vit à Londres la duchesse de Glocester accusée d'avoir attenté à la vie d'Henri VI. par des sortileges. Une malheureuse devineresse, & un prêtre imbecille ou scélerat qui se disoit sorcier, furent brûlés vifs pour cette prétendue conspiration. La duchesse fut heureuse de n'être condamnée qu'à faire une amende honorable en chemise, & à une prison perpétuelle. L'esprit de lumiere & de philosophie, qui a établi depuis son empire dans cette île florissante, en étoit alors bien éloigné.

La démence des sortileges fit des nouveaux progrès en France sous Catherine de Médicis; c'étoit un des fruits de sa patrie transplantés dans ce royaume. On a cette fameuse médaille où cette reine est représentée toute nue entre les constellations d'*Aries* & *Taurus*, le nom d'Eballe Asmodee sur sa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, & dans l'exergue le nom d'Oxiel. On fit subir la question à Côme Ruggieri florentin, accusé d'avoir attenté par des sortileges à la vie de Charles IX. En 1606 quantité de sorciers furent condamnés dans le ressort du parlement de Bordeaux. Le fameux cure Gaufrédi brûlé à Aix en 1611, avoit avoué qu'il étoit sorcier, & les juges l'avoient cru.

Enfin ce ne fut qu'à la raison naissante vers la fin du dernier siecle, qu'on dut la déclaration de Louis XIV. qui défendit en 1672, à tous les tribunaux de son royaume d'admettre les simples accusations de *sorcellerie*; & si depuis il y a eu de tems-en-tems quelques accusations de maléfices, les juges n'ont condamné les accusés que comme des prophanateurs, ou quand il est arrivé que ces gens-là avoient employé le poison.

On demandoit à la Peyrere, auteur des préadamites, mais qui d'ailleurs a composé une bonne histoire de Groenlande, pourquoi l'on parloit tant de sorciers dans le nord qu'on supplicioit; c'est, disoit-il, parce que le bien de tous ces prétendus sorciers que l'on fait mourir, est en partie confisqué au profit des juges.

Personne n'ignore l'histoire de l'esclave affranchi de l'ancienne Rome, qu'on accusoit d'être sorcier, & qui par cette raison fut appellé en justice pour y être condamné par le peuple romain. La fertilité d'un petit champ que son maître lui avoit laissé, & qu'il cultivoit avec soin, avoit attiré sur lui l'envie de ses voisins. Sûr de son innocence, sans être allarmé de la citation de l'édile Curule qui l'avoit ajourné à l'assemblée du peuple, il s'y présenta accompagné de sa fille; c'étoit une grosse paysanne bien nourrie & bien vétue, *benè curatam & vestitam:* il conduisit à l'assemblée ses bœufs gros & gras, une charrue bien équipée & bien entretenue, & tous ses instrumens de labour en fort bon état. Alors se tournant vers les juges: Romains, dit-il, voilà mes sortileges, *venefica mea, quirites, hæc sunt.* Les suffrages ne furent point partagés; il fut absous d'une commune voix, & fut vengé de ses ennemis par les éloges qu'il reçut. (*D. J.*)

SORCIERS & SORCIERES, (*Hist. anc. & mod.*) hommes & femmes qu'on prétend s'être livrés au démon, & avoir fait un pacte avec lui pour opérer par son secours des prodiges & des maléfices.

Les payens ont reconnu qu'il y avoit des magiciens ou enchanteurs malfaisans, qui par leur commerce avec les mauvais génies ne se proposoient que de nuire aux hommes, & les Grecs les appelloient *goétiques*. Ils donnoient à l'enchanteur le nom d'γοης, au devin celui de μαντις. Par φαρμακευς ils désignoient celui qui se servoit de poisons, & par γοης, celui qui trompoit les yeux par des prestiges. Les Latins leur ont aussi donné différens noms, comme ceux d'empoisonneurs, *venenarii & venefici*, parce qu'en effet ils savoient préparer les poisons, & en faisoient usage: Thessaliens & Chaldéens, *Thessali & Chaldæi*, du nom des pays d'où sortoient ces magiciens: généthliaques & mathématiciens, *genethliaci & mathematici*, parce qu'ils tiroient des horoscopes, & employoient le calcul pour prédire l'avenir: devins, augures, aruspices, *&c. arioli, augures, aruspices*, &c. des différens genres de divination auxquels ils s'adonnoient. Ils appelloient les magiciennes lamies, *lamiæ*, du nom d'une nymphe cruelle & forcenée, qu'on feignoit dévorer tous les enfans: *sagæ*, terme qui dans l'origine signifioit une personne prévoyante, mais qui devint ensuite odieux, & affecté aux femmes qui faisoient profession de prédire l'avenir: *striges*, qui veut dire proprement des oiseaux nocturnes & de mauvais augure, nom qu'on appliquoit par métaphore aux magiciennes, qui, disoit-on, ne faisoient leurs enchantemens que pendant la nuit. On les trouve encore appellées dans les auteurs de la bonne latinité *veratrices, veraculæ, simulatrices, fictrices*. Dans les loix des Lombards elles sont nommées *masæ*, à cause de leur figure hideuse & semblable à des masques, dit Delrio. Enfin on trouve dans Hincmar, & depuis fréquemment dans les auteurs qui ont traité de la magie, les mots *fortiarii & fortiariæ*, que nous avons rendus par ceux de *forciers* & de *forcieres*.

Les anciens ne paroissent pas avoir révoqué en doute l'existence des *forciers*, ni regardé leurs maléfices comme de simples prestiges. Si l'on ne consultoit que les poëtes, on admettroit sans examen cette multitude d'enchantemens opérés par les Circés, les Médées, & autres semblables prodiges par lesquels ils ont prétendu répandre du merveilleux dans leurs ouvrages. Mais il paroit difficile de recuser le témoignage de plusieurs historiens d'ailleurs véridiques, de Tacite, de Suétone, d'Ammien Marcellin, qu'on n'accusera pas d'avoir adopté aveuglément, & faute de bon sens, ce qu'ils racontent des opérations magiques. D'ailleurs pourquoi tant de lois séveres de la part du sénat & des empereurs contre les magiciens, si ce n'eussent été que des imposteurs & des charlatans propres tout au plus à duper la multitude, mais incapables de causer aucun mal réel & physique?

Si des fausses religions nous passons à la véritable, nous trouverons qu'elle établit solidement l'existence des *forciers* ou magiciens, soit par des faits incontestables, soit par les regles de conduite qu'elle prescrit à ses sectateurs. Les magiciens de Pharaon opérerent des prodiges qu'on n'attribuera jamais aux seules forces de la nature, & qui n'étoient pas non plus l'effet de la divinité, puisqu'ils avoient pour but d'en combattre les miracles. Je n'ignore pas que ces prodiges sont réduits par quelques modernes au rang des prestiges; mais outre que ce n'est pas le sentiment le plus suivi, conçoit-on bien clairement qu'il soit du ressort de la nature de fasciner les yeux de tout un peuple, de le tromper longtems par de simples apparences, de lui faire croire que des spectres d'air ou de fumée sont des animaux & des reptiles qui se meuvent? Si ce n'eussent été que des tours de charlatan, qui eût empêché Moïse si instruit de la science des Egyptiens, d'en découvrir l'artifice à Pharaon, à sa cour, à son peuple, & en les détrompant ainsi, de confirmer ses propres miracles? Pourquoi eût-il été obligé de recourir à de plus grandes merveilles que celles qu'il avoit opérées jusque-là, & que les magiciens ne purent enfin imiter? Presti-

ges pour preſtiges, la production des moucherons phantaſtiques ne leur eût pas dû couter davantage que celle des ſerpens ou de grenouilles imaginaires. Dans le livre de Job, ſatan demande à Dieu que ce ſaint homme ſoit frappé dans tous ſes biens, & Dieu les lui livre, en lui défendant ſeulement d'attenter à ſa vie; ſes troupeaux ſont enlevés, ſes enfans enſevelis ſous les ruines d'une maiſon; lui-même enfin ſe trouve couvert d'ulceres depuis la plante des piés juſqu'au ſommet de la tête. L'hiſtoire de l'évocation de l'ombre de Samuel faite par la pythoniſſe, & rapportée au *xxviij. chap. du ſecond livre des Rois*, ce que l'Ecriture dit ailleurs des faux prophetes d'Achab & de l'oracle, de Beelzebuth à Accaron: tous ces traits réunis prouvent qu'il y avoit des magiciens & des *ſorciers*, c'eſt-à-dire des hommes qui avoient commerce avec les démons.

On n'infere pas moins clairement la même vérité des ordres réitérés que Dieu donne contre les magiciens & contre ceux qui les conſultent: Vous ferez mourir, dit-il, ceux qui ſont des maléfices; *maleficos non patieris vivere*, *Exod. xxij. v. 18.* Même arrêt de mort contre ceux qui conſultoient les magiciens & les devins: *anima quæ declinaverit ad magos & ariolos & fornicata fuerit cum illis . . . interficiam illam de medio populi mei. Levitic. xx. v. 6.* Qu'il n'y ait perſonne parmi vous, dit-il encore à ſon peuple, qui faſſe des maléfices, qui ſoit enchanteur, ou qui conſulte ceux qui ont des pythons ou eſprits, & les devins, ou qui interroge les morts ſur des choſes cachées: *nec inveniatur in te maleficus, nec incantator, nec qui pythones conſulat, nec divinos, aut quærat à mortuis veritatem*, *Deuteron. xviij. v. 10*: précautions & ſévérités qui euſſent été injuſtes & ridicules contre de ſimples charlatans, & qui ſuppoſent néceſſairement un commerce réel entre certains hommes & les démons.

La loi nouvelle n'eſt pas moins préciſe ſur ce point que l'ancienne; tant d'énergumenes guéris par J. C. & ſes apôtres, Simon & Elymas tous deux magiciens, la pythie dont il eſt parlé dans les actes des apôtres, enfin tant de faits relatifs à la magie atteſtés par les peres, ou atteſtés par les écrivains eccléſiaſtiques les plus reſpectables, les déciſions des conciles, les ordonnances de nos rois, & entr'autres de Charles VIII. en 1490, de Charles IX. en 1560, & de Louis XIV. en 1682. Les Juriſconſultes & les Théologiens s'accordent auſſi à admettre l'exiſtence des *ſorciers*; & ſans citer ſur ce point nos théologiens, nous nous contenterons de remarquer que les hommes les plus célebres que l'Angleterre ait produits depuis un ſiecle, c'eſt-à-dire, M^rs. Barrow, Tillotſon, Stillingfleet, Jenkin, Prideaux, Clarke, Loke, Voſſius, *&c.* ce dernier ſurtout remarque que ceux qui ne ſauroient ſe perſuader que les eſprits entretiennent aucun commerce avec les hommes, ou n'ont lu les ſaintes Ecritures que fort négligemment, ou, quoiqu'ils ſe déguiſent, en mépriſent l'autorité. « *Non poſſunt in animum inducere ulla eſſe in ſpiritibus* » *commercia cum homine . . . ſed deprehendi eos vel ad-* » *modùm negligenter legiſſe ſacras litteras, vel utcumque* » *diſſimularent, Scripturarum autoritatem parvi facere.* Voſſ. *epiſtol. ad.*

En effet dans cette matiere tout dépend de ce point déciſif; dès qu'on admet les faits énoncés dans les Ecritures, on admet auſſi d'autres faits ſemblables qui arrivent de tems en tems: faits extraordinaires, ſurnaturels, mais dont le ſurnaturel eſt accompagné de caracteres qui dénotent que Dieu n'en eſt pas l'auteur, & qu'ils arrivent par l'intervention du démon. Mais comme après une pareille autorité il ſeroit inſenſé de ne pas croire que quelquefois les démons entretiennent avec les hommes de ces commerces qu'on nomme *magie*; il ſeroit imprudent de ſe livrer à une imagination vive & tout-à-la-fois foible, qui ne voit par-tout que méléfices, que lutins, que phantômes & que *ſorciers*. Ajouter foi trop légérement à tout ce qu'on raconte en ce genre, & rejetter abſolument tout ce qu'on en dit, ſont deux extrêmes également dangereux. Examiner & peſer les faits, avant que d'y accorder ſa confiance, c'eſt le milieu qu'indique la raiſon.

Nous ajouterons même avec le P. Malebranche, qu'on ne ſauroit être trop en garde contre les rêveries des démonographes, qui ſous prétexte de prouver ce qui a rapport à leur but, adoptent & entaſſent ſans examen tout ce qu'ils ont vû, lû, ou entendu.

« Je ne doute point, continue le même auteur, » qu'il ne puiſſe y avoir des *ſorciers*, des charmes, » des ſortileges, *&c.* & que le démon n'exerce » quelquefois ſa malice ſur les hommes, par la per- » miſſion de Dieu. C'eſt faire trop d'honneur au » diable, que de rapporter ſérieuſement des hiſtoi- » res, comme des marques de ſa puiſſance, ainſi » que font quelques nouveaux démonographes, » puiſque ces hiſtoires le rendent redoutable aux » eſprits foibles. Il faut mépriſer les démons, com- » me on mépriſe les bourreaux, car c'eſt devant » Dieu ſeul qu'il faut trembler. . . . quand on mé- » priſe ſes lois & ſon évangile.

» Il s'enſuit de-là, (& c'eſt toujours la doctrine du P. Malebranche), que les vrais *ſorciers* ſont auſſi » rares, que les *ſorciers* par imagination ſont com- » muns. Dans les lieux où l'on brûle les *ſorciers*, on » ne voit autre choſe, parce que dans les lieux où » on les condamne au feu, on croit véritablement » qu'ils le ſont, & cette croyance ſe fortifie par les » diſcours qu'on en tient. Que l'on ceſſe de les pu- » nir, & qu'on les traite comme des ſous, & l'on » verra qu'avec le tems ils ne ſeront plus *ſorciers*, » parce que ceux qui ne le ſont que par imagina- » tion, qui ſont certainement le plus grand nom- » bre, deviendront comme les autres hommes.

» Il eſt ſans doute que les vrais *ſorciers* méritent » la mort, & que ceux même qui ne le ſont que par » imagination, ne doivent pas être regardés comme » innocens, puiſque pour l'ordinaire, ces derniers » ne ſont tels, que parce qu'ils ſont dans la diſpoſi- » tion du cœur d'aller au ſabbat, & qu'ils ſe ſont » frottés de quelque drogue pour venir à bout de » leur malheureux deſſein. Mais en puniſſant indiffé- » remment tous ces criminels, la perſuaſion com- » mune ſe fortifie; les *ſorciers* par imagination ſe » multiplient, & ainſi une infinité de gens ſe perdent » & ſe damnent. C'eſt donc avec raiſon que plu- » ſieurs parlemens ne puniſſant point les *ſorciers* »; (il faut ajouter préciſément comme *ſorciers*, mais comme empoiſonneurs, & convaincus de maléfices, ou chargés d'autres crimes, par exemple, de faire périr des beſtiaux par des ſecrets naturels.) « Il s'en trouve beaucoup moins dans les terres de » leur reſſort, & l'envie, la haine, & la malice des » méchans ne peuvent ſe ſervir de ce prétexte pour » accabler les innocens. » *Recherch. de la vérité, liv. III. chap. vj.*

Il eſt en effet étonnant qu'on trouve dans certains démonographes une crédulité ſi aveugle ſur le grand nombre des *ſorciers*, après qu'eux-mêmes ont rapporté des faits qui devroient leur inſpirer plus de reſerve. Tel eſt celui que rapporte en latin Delrio, d'après Monſtrelet; mais que nous tranſcrirons dans le vieux ſtyle de cet auteur, & qui ſervira à confirmer ce que dit le P. Malebranche, que l'accuſation de ſorcellerie eſt ſouvent un prétexte pour accabler les innocens.

« En cette année (1459), dit Monſtrelet, en la » la ville d'Arras ou pays d'Artois, advint un terri- » ble cas & pitoyable, que l'en nommoit vaudoiſie, » ne ſai pourquoi: mais l'en diſoit que c'étoient au-

» cunes gens, hommes & femmes, qui de nuit se » transportoient par vertu du diable, des places où » ils étoient, & soudainement se trouvoient en au- » cuns lieux arriere de gens, ès bois, ou ès déserts, » là où ils se trouvoient en très-grand nombre hom- » mes & femmes, & trouvoient illec un diable en » forme d'homme, duquel ils ne veïent jamais le » visage; & ce diable leur lisoit ou disoit ses com- » mandemens & ordonnances, & comment & par » quelle maniere ils le devoient avrer & servir, » puis faisoit par chacun d'eux baiser son derriere, » & puis il bailloit à chacun un peu d'argent, & fi- » nalement leur administroit vins & viandes en grand » largesse, dont il se repaissoient; & puis tout-à- » coup chacun prenoit sa chacune, & en ce point » s'estaindoit la lumiere, & connoissoient l'un l'au- » tre charnellement, & ce fait tout soudainement » se retrouvoit chacun en sa place dont ils étoient » partis premierement. Pour cette folie furent prins » & empriſonnés, plusieurs notables gens de ladite » ville d'Arras, & autres moindres gens, femmes » folieuses & autres, & furent tellement gehinés, » & si terriblement tourmentés, que les uns con- » fesserent le cas leur être tout ainsi advenu, com- » me dit est; & outre plus confesserent avoir veu » & cogneu en leur assemblée plusieurs gens nota- » bles, prélats, seigneurs & autres gouverneurs de » bailliages & de villes: voire tels, selon commune » renommée, que les examinateurs & les juges leur » nommoient & mettoient en bouche: si que par » force de peines & de tormens ils les accusoient & » disoient que voirement ils les y avoient veus; & » les aucuns ainsi nommés, étoient tantôt après » prins & empriſonnés & mis à torture, & tant & » si très-longuement, & par tant de fois que confes- » ser le leur convenoit; & furent ceux-ci qui étoient » des moindres gens, exécutés & brûlés inhumaine- » ment. Aucuns autres plus riches & plus puissans se » rachepterent par force d'argent, pour éviter les » peines & les hontes que l'on leur faisoit; & de tels » y eut des plus grans, qui furent preschés & séduits » par les examinateurs, qui leur donnoient à enten- » dre, & leur promettoient s'ils confessoient le cas, » qu'ils ne perdroient ne corps ne biens. Tels y eût » qui souffrirent en merveilleux patience & consi- » tance, les peines & les tormens; mais ne voulu- » rent rien confesser à leur préjudice, trop bien » donnerent argent largement aux juges, & à ceux » qui les pouvoient relever de leurs peines. Autres » y eut qui se absenterent & vuiderent du pays, & » prouverent leur innocence, si qu'ils en demoure- » rent paisibles, & ne fait ni à faire ce que plusieurs » gens de bien cogneurent assez, que cette maniere » d'accusation, fut une chose controuvée par aucu- » nes mauvaises personnes, pour grever & déstruire, » ou deshonorer, ou par ardeur de convoitise, au- » cunes notables personnes, que ceux hayoient de » vieille haine, & que malicieusement ils feirent » prendre meschantes gens tous premierement, aux- » quels ils faisoient par force de peines & de tor- » mens, nommer aucuns notables gens tels que » l'en leur mettoit à la bouche, lesquels ainsi accusez » étoient prins & tormentez, comme dit est. Qui fût » pour veoir au jugement de toutes gens de bien, » une chose moult perverse & inhumaine, au grand » deshonneur de ceux qui en furent notez, & au » très-grand péril des ames de ceux qui par tels » moyens vouloient deshonnorer gens de bien ». Monstrelet, *3e vol. des chroniques, fol. 84. édit. de Paris 1572. in-fol.*

On renouvella ces procédures dans la même ville & avec les mêmes iniquités, au bout d'environ 30 ans; mais le parlemennt de Paris rendit justice aux parties, par l'absolution des accusés, & par la condamnation des juges.

Malgré des exemples si frappans, on étoit encore fort crédule en France sur l'article des *forciers* dans le siecle suivant.

En 1571, un *forcier* nommé *Trois-Echelles*, fut exécuté en greve, pour avoir eu commerce avec les mauvais démons, & accusa douze cens personnes du même crime, dit Mézerai, qui trouve ce nombre de douze cens bien fort; car, ajoute-t-il, un auteur le rapporte ainsi, « je ne sai s'il le faut croire, » car ceux qui se sont une fois rempli l'imagination » de ces creuses & noires fantaisies, croyent que » tout est plein de diables & de *forciers.* » L'auteur que Mézerai ne nomme point, mais qu'il désigne pour un démonographe, c'est Bodin. Or Bodin dans sa démonomanie, *liv. IV. chap. j.* dit que « Trois- » Echelles se voyant convaincu de plusieurs actes » impossibles à la puissance humaine, & ne pouvant » donner raison apparente de ce qu'il faisoit, con- » fessa que tout cela se faisoit à l'aide de satan, & » supplia le roi (Charles IX.) lui pardonner, & » qu'il en déferoit une infinité. Le roi lui donna » grace, à charge de revéler ses compagnons & » ses complices, ce qu'il fit, & en nomma un » grand nombre par nom & surnom qu'il connoissoit, » & pour vérifier son dire, quant à ceux qu'il avoit » vus aux sabbats, il disoit qu'ils étoient marqués » comme de la patte ou piste d'un lievre qui étoit » insensible, ensorte que les *forciers* ne sentent point » les pointures quand on les perce jusqu'aux os, au » lieu de la marque. Il ajoute encore, que Trois » Echelles dit au roi Charles IX. qu'il y avoit plus » de trois cens mille *forciers* en France », nombre beaucoup plus prodigieux que celui qui étonnoit Mézerai. Il y a apparence que Trois-Echelles étoit réellement *forcier*, & que la plûpart de ceux qu'il accusa, ou ne l'étoient que par imagination, ou ne l'étoient point du tout. Quoi qu'il en soit, Trois-Echelles profita mal de la grace que lui avoit accordée le roi, & retomba dans ses premiers crimes, puisqu'il fut supplicié. Quant aux autres, continue Bodin, « la » poursuite & délation fut supprimée, soit par fa- » veur ou concussion, ou pour couvrir la honte de » quelques-uns qui étoient, peut-être, de la partie, » & qu'on n'eût jamais pensé, soit pour le nombre » qui se trouva, & le délateur échappa »; mais ce ne fut pas, comme on voit, pour long-tems. Bodin, dit M. Bayle, de qui nous empruntons ceci, veut faire passer pour un grand désordre cette conduite, qui au fonds étoit fort louable, car la suppression des procédures fondées sur la délation d'un pareil scélérat, fait voir qu'il y avoit encore de bons restes de justice dans le royaume. Elles eussent ramené les maux qui furent commis dans Arras au quinzieme siecle. Bayle, *réponse aux questions d'un provinc. chap. LV. 603 de l'édit. de 1737. in-fol.*

Sous le successeur de Charles IX, on n'étoit pas moins en garde contre l'excessive crédulité sur ce point, comme il paroit par ce récit de Pigray, chirurgien d'Henri III. & témoin oculaire du fait qu'il rapporte. La cour de parlement de Paris s'étant, « dit-il, réfugiée à Tours en 1589, nomma MM. » le Roi, Falaiseau, Renard, médecins du roi, & » moi, pour voir & visiter quatorze, tant hommes » que femmes, qui étoient appellantes de la mort, » pour être accusées de sorcellerie: la visitation fut » faite par nous en la présence de deux conseilliers » de ladite cour. Nous vîmes les rapports qui avoit » été faits, sur lesquels avoit été fondé leur juge- » ment par le premier juge: je ne sai pas la capacité » ni la fidélité de ceux qui avoient rapporté, mais » nous ne trouvâmes rien de ce qu'ils disoient, en-

» tre autres choſes qu'il y avoit certaines places » ſur eux du tout inſenſibles : nous les viſitames fort » diligemment, ſans rien oublier de tout ce qui y » eſt requis, les faiſant dépouiller tous nuds : ils fu- » rent piqués en pluſieurs endroits, mais ils avoient » le ſentiment fort aigu. Nous les interrogeâmes ſur » pluſieurs points, comme on fait les mélancoli- » ques ; nous n'y reconnumes que de pauvres gens » ſtupides, les uns qui ne ſe ſoucioient de mourir, » les autres qui le deſiroient : notre avis fut de leur » bailler plutôt de l'ellebore pour les purger, qu'au- » tre remede pour les punir. La cour les renvoya » ſuivant notre rapport ». Pigray, *chirur. liv. VII. chap. x. p. 445.*

Cependant ces accuſations fréquentes de ſorcellerie, jointes à la créance qu'on donnoit à l'aſtrologie judiciaire & autres ſemblables ſuperſtitions ſous le regne des derniers Valois, avoient tellement enraciné le préjugé, qu'il exiſte un grand nombre de vrais *ſorciers*, que dans le ſiecle ſuivant on trouve encore des traces aſſez fortes de cette opinion. En 1609, Fileſac docteur de ſorbonne, ſe plaignoit que l'impunité des *ſorciers* en multiplioit le nombre à l'infini. Il ne les compte plus par cent mille, ni par trois cens mille, mais par millions : voici ſes paroles. « *Lepidè Plautus in truculento, act. I. ſc. j.*

Nam nunc lenonum & ſcortorum plus eſt ferè
Quam olim muſcarum & cum caletur maximè.

Etiam magos, maleficos, ſagas, hoc tempore in orbe chriſtiano, longe numero ſuperante omnes fornices & proſtibula, & officioſos iſtos qui homines inter ſe convenas facere ſolent, nemo negabit, niſi elleboroſus exiſtat, & nos quidem tantam colluviem miramur & perhorreſcimus. De idololat. magic. fol. 71.

La maréchale d'Ancre fut accuſée de ſortilege, & l'on produiſit en preuve contre elle, de s'être ſervie d'images de cire qu'elle conſervoit dans des cercueils, d'avoir fait venir des *ſorciers* prétendus religieux, dits ambroſiens, de Nanci en Lorraine, pour l'aider dans l'oblation d'un coq qu'elle faiſoit pendant la nuit dans l'égliſe des Auguſtins & dans celle de S. Sulpice, & enfin d'avoir eu chez elle trois livres de caracteres, avec un autre petit caractere & une boëte, où étoient cinq rondeaux de velours, deſquels caracteres, elle & ſon mari uſoient pour dominer ſur les volontés des grands. « On ſe ſouviendra avec étonnement, » dit M. de Voltaire, dans ſon eſſai ſur le ſiecle de » Louis XIV. juſqu'à la derniere poſtérité, que la » maréchale d'Ancre fut brûlée en place de greve » comme *ſorciere*, & que le conſeiller Courtin, inter- » rogeant cette femme infortunée, lui demanda de » quel ſortilege elle s'étoit ſervie pour gouverner » l'eſprit de Marie de Médicis : la maréchale lui ré- » pondit : *je me ſuis ſervie du pouvoir qu'ont les ames » fortes ſur les eſprits foibles*, & qu'enfin cette réponſe » ne ſervit qu'à précipiter l'arrêt de ſa mort ».

Il en fut de même dans l'affaire de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien, par une commiſſion du conſeil. Ce prêtre étoit ſans doute repréhenſible & pour ſes mœurs & pour ſes écrits ; mais l'hiſtoire de ſon procès, & celle des diables de Loudun, ne prouvent en lui aucun des traits, pour leſquels on le déclara dûement atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & poſſeſſion, & pour réparation deſquels on le condamna à être brûlé vif avec les pactes & caracteres magiques qu'on l'accuſoit d'avoir employé.

En 1680, la Vigoureuſe & la Voiſin, deux femmes intriguantes qui ſe donnoient pour devinereſſes, & qui réellement étoient empoiſonneuſes, furent convaincues de crimes énormes & brûlées vives. Un grand nombre de perſonnes de la premiere diſtinction furent impliquées dans leur affaire ; elles nommerent comme complices ou participantes de leurs operations magiques la ducheſſe de Bouillon, la comteſſe de Soiſſons & le duc de Luxembourg, ſans doute, afin de tâcher d'obtenir grace à la faveur de protections ſi puiſſantes. La premiere brava ſes juges dans ſon interrogatoire, & ne fut pas miſe en priſon, mais on l'obligea de s'abſenter pendant quelque tems. La comteſſe de Soiſſons décretée de priſe de corps, paſſa en Flandres. Pour le duc de Luxembourg, accuſé de commerce avec les magiciennes & les démons, il fut envoyé à la baſtille, mais élargi bientôt après, & renvoyé abſous. Le vulgaire attribuoit à la magie ſon habileté, dans l'art de la guerre.

Si les perſonnes dont nous venons de parler euſſent pratiqué l'art des *ſorciers*, elles auroient fait une exception, à ce que dit le juriſconſulte Ayrault, qu'il n'y a plus maintenant que des ſtupides, des payſans & des ruſtres qui ſoient *ſorciers*. On a raiſon en effet de s'étonner, que des hommes qu'on ſuppoſe avoir commerce avec les démons & leur commander, ne ſoient pas mieux partagés du côté des lumieres de l'eſprit, & des biens de la fortune, & que le pouvoir qu'ils ont de nuire, ne s'étend jamais juſqu'à leurs accuſateurs & à leurs juges. Car on ne donne aucune raiſon ſatisfaiſante de la ceſſation de ce pouvoir, dès qu'ils ſont entre les mains de la juſtice. Delrio rapporte pourtant quelques exemples de *ſorcieres* qui ont fait du mal aux juges qui les condamnoient, & aux bourreaux qui les exécutoient ; mais ces faits ſont de la nature de beaucoup d'autres qu'il adopte, & ſon ſeul témoignage n'eſt pas une autorité ſuffiſante pour en perſuader la certitude ou la vérité à ſes lecteurs.

SORCIERE, ſ. f. (*Conchyliol.*) nom que les Bretons donnent à une eſpece de *ſabot*, qui eſt petite & plate. *Voyez* SABOT.

L'animal qui habite ce coquillage eſt très-petit, & à ſpirales applaties ; cet animal eſt ombiliqué, & tire ſur la couleur cendrée, avec des taches brunes. Sa chair eſt reçue dans un ſac brun foncé ; ſa bouche eſt brune, ſes yeux ſont gros & noirs, ſes cornes ſont de la même couleur & coupées dans leur largeur par une ligne brune, ce qui les rend épaiſſes, & d'une pointe fort camuſe.

Trois particularités ſe trouvent dans ce teſtacé ; la premiere conſiſte dans une petite languette charnue, ferme, & qui paroît ſortir du fond de la poche. La ſeconde eſt une baſe charnue ſur laquelle il rampe. Son opercule fait la troiſieme différence ; il eſt mince & brillant.

On fait de fort belles fleurs à l'abbaye de la Joie (à 2 lieues du port de Lorient) avec du burgau & des *ſorcieres*. (*D. J.*)

SORCIERES *de Theſſalie*, (*Mythолog.*) la fable leur donnoit le pouvoir d'attirer par des enchantemens la lune ſur la terre. Elles empruntoient leurs charmes des plantes venimeuſes que leur pays fourniſſoit en abondance, depuis que Cerbere paſſant par la Theſſalie lorſqu'Hercule l'emmenoit enchaîné au roi de Micènes, avoit vomi ſon venin ſur toutes les herbes. Cette fable étoit fondée ſur les plantes vénéneuſes ou ſur la beauté des femmes de Theſſalie. (*D. J.*)

SORDIDITÉ, ſ. f. (*Morale.*) ſubſtantif énergique dont notre langue devroit s'enrichir, & qui exprimeroit très-bien une avarice baſſe & honteuſe : « ſois » économe, mais ne ſois point *ſordide*, ce n'eſt que » pour te repoſer le ſoir, que tu dois, voyageur » ſenſé, profiter du matin de tes jours, *the bramine » inſpir'd* ». (*D. J.*)

SORESSA, LAGO DELLA, (*Géog. mod.*) lac d'Italie, dans la campagne de Rome. Il s'étend dans les marais Pomptins, entre le fleuve Siſto & la plage romaine. Il a vers le nord un émiſſoire, par lequel il ſe décharge dans le lac Crapolaccio, lequel ſe perd lui-même dans la mer. (*D. J.*)

SORET, (*Géog. mod.*) petite province des Indes, dans les états du Mogol. Elle touche vers le levant au royaume de Guzarate, & vers le ponant à la mer. Elle eſt peuplée, & ſa ville capitale s'appelle *Iangar*. (*D. J.*)

SORGHO, (*Mat. méd. & diet.*) *voyez* MIL, *gros*, & *l'article* FARINE & FARINEUX.

SORGUE, (*Géog. mod.*) ville de France en Provence, dans le comtat Venaiſſin, près du confluent où la *Sorgue*, la Neſque & la Louvèſe ſe jettent dans le Rhône, à près de deux lieues d'Avignon. *Long.* 22. 30. *latit.* 43. 55. (*D. J.*)

SORGUE, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere de France dans la Provence, au comtat Venaiſſin. Elle prend ſa ſource à la célebre fontaine de Vaucluſe, à une lieue de Gordes. Elle ſe ſépare en trois branches, dont l'une ſe rend dans la Neſque, la ſeconde ſe joint à la Louvèſe, & la troiſieme ſe jette dans le Rhône au-deſſous d'Avignon. (*D. J.*)

SORGUGE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment une aigrette faite de plumes, & ornée de pierreries que l'on porte au turban. Le ſultan ſeul a le droit d'en porter trois. Les grands pachas ou gouverneurs d'Egypte, de Babylone & de Damas en portent une ſeule du côté gauche; les officiers d'un moindre rang portent auſſi une aigrette, mais elle eſt toute ſimple.

SORI *ou* MONTI-SORI, (*Géog. mod.*) montagnes de la Sicile dans le val Demona. Ce ſont les montagnes que les anciens ont appellées *Heræi montes* ou *Junonii montes*. (*D. J.*)

SORIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, près de la ſource du Duero, bâtie en partie des ruines de l'ancienne Numance. *Longit.* 16. 34. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

SORIE-SEGOVIANE, (*Commerce de laine.*) laine d'agnelins qui vient de Ségovie, ville d'Eſpagne. Il y en a de lavée & de non-lavée. Il vient auſſi des *ſories* de Moline, de Caſtille, d'Albaraſin & de Navarre. (*D. J.*)

SORISSAGE, ſ. m. (*Commerce de hareng.*) façon que l'on donne au hareng, en le fumant à un feu de bois ou de charbon dans les lieux qu'on appelle *rouſſables*. *Trévoux*. (*D. J.*)

SORISTAN *ou* SOURIE, (*Géog. mod.*) province de la Turquie aſiatique ſur le bord de la Méditerranée, entre la Caramanie, l'Arménie, le Diarbeck & l'Arabie. Elle comprend la *Sourie*-propre, la Phénicie & la Paleſtine. La capitale de la *Sourie*-propre eſt aujourd'hui Alep.

Le *Soriſtan* eſt un pays fertile, & qui le ſeroit bien davantage s'il étoit en d'autres mains que celles des Turcs, qui ne connoiſſent ni le travail, ni l'agriculture; car cette région eſt riche en pâturages & en bétail; elle eſt arroſée de l'Euphrate, de l'Oronte & autres rivieres, & elle eſt fournie de bons ports de mer. La langue des Souriens d'aujourd'hui eſt l'arabeſque ou la moreſque, qui eſt la même; les habitans des villes marchandes ſituées ſur les ports, y parlent auſſi un jargon italien, ſans liaiſon ni ſyntaxe. (*D. J.*)

SORITE, ſ. m. (*Logique.*) un argument des plus captieux & des plus embarraſſans eſt celui que les Latins nomment *ſorites*, du grec *ſoros*, qui veut dire un *monceau*. Cet argument eſt compoſé de pluſieurs propoſitions, peu différentes les unes des autres, & tellement enchaînées, qu'après avoir débuté par une vérité ſenſible & inconteſtable, on paſſe, comme de proche en proche, à une concluſion évidemment fauſſe.

Pour éviter la ſurpriſe, il faut ſur-tout prendre garde que tout ce qui ſe dit de l'attribut ſe diſe auſſi du ſujet. Qu'il n'y ait point d'ambiguité ni dans les termes, ni dans les propoſitions. Qu'on n'inſere point de propoſitions négatives parmi des affirmatives. Que la propoſition qui précede immédiatement la concluſion ne ſoit point négative, à-moins que la concluſion ne le ſoit auſſi. Que la liaiſon & la gradation, qui doit être entre les propoſitions, ſoit juſte. Enfin qu'il n'y ait dans le *ſorite* aucune propoſition particuliere, ſi ce n'eſt peut-être la premiere. Telles ſont en abregé les judicieuſes regles que Facciolati a détaillées dans un diſcours ſur les argumens inſolubles; on peut le conſulter. (*D. J.*)

SORLINGUES, LES, (*Géog. mod.*) îles ſituées ſur la côte de la grande Bretagne, à 8 lieues à l'oueſt de la pointe la plus avancée de la province de Cornouaille, qui eſt le cap de *Lands-End*, où elles ſont rangées en rond. On en compte plus de cent; mais dans ce nombre, il y en a dix plus grandes que les autres. Elles ſont la plûpart couvertes d'herbes, & fournies de bons pâturages; cependant on y voit force rochers & écueils, ainſi que de lapins, de grues & d'oiſeaux aquatiques. La plus grande de toutes eſt celle de Ste Marie qui a 8 milles de circuit, avec un havre large & commode. La reine Eliſabeth y fit conſtruire un fort où l'on tient garniſon. L'île de Silly eſt la ſeconde en grandeur, & a été apparemment autrefois plus conſidérable, puiſqu'elle a donné le nom de *Sillinæ* à toutes les autres.

Cambden en comparant ce que les anciens nous ont appris de la poſition & de l'hiſtoire des îles Caſſitérides, avec la connoiſſance exacte qu'il avoit des *Sorlingues*, a découvert le premier & prouvé invinciblement l'identité cachée ſous ces noms différens.

Il réſulte donc que les îles *Sorlingues* ſont les *Sillinæ* ou *Caſſiterides* des anciens, nom qui leur fut donné à cauſe de leur richeſſe en mines d'étain, qui ont été connues des Phéniciens, des Tartéſiens, des Carthaginois, des Romains & des Marſeillois.

Les empereurs romains avoient coutume d'y envoyer des perſonnes coupables de quelques crimes pour travailler aux mines; c'étoit une maniere de ſupplice uſitée dans ce tems-là, comme aujourd'hui d'envoyer aux galeres.

Les anciens habitans de ces îles portoient des habits noirs & longs, qui deſcendoient juſqu'à terre. Ils ſe nourriſſoient de leur bétail, & vivoient à la maniere des Nomades, n'ayant aucune demeure fixe. Leur commerce conſiſtoit à troquer du plomb, de l'étain & des peaux contre de la vaiſſelle de terre, du ſel, & quelques petits ouvrages de bronze qu'on leur donnoit en échange: ils ne ſe ſoucioient point d'argent, & même ils ne s'appliquoient pas beaucoup au travail des mines. A moitié chemin de ces îles, au cap le plus avancé de la province de Cornouaille, la marée découvre quand elle eſt baſſe une île, ou plutôt un rocher, nommé autrefois *Liſſia*, aujourd'hui *Letowrow* & *the Gulphe*, c'eſt-à-dire le *gouffre*. (*D. J.*)

SORNE, ſ. f. *terme de Forge*, ce mot ſignifie les *ſcories*, les *écumes*, les *craſſes* qui ſortent du fer en le forgeant. *Scorie* eſt le terme générique dont les Métallurgiſtes ſe ſervent. Le *macheſer* eſt le nom que les Serruriers & les Maréchaux donnent aux *ſcories* de fer; mais dans les groſſes forges, on les appelle *fornes*. (*D. J.*)

SORNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* Lazius dit que le nom moderne eſt *Sewrny*, que d'autres écrivent *Severin* ou *Zeverin*, ville de la haute Hongrie, ſur le Danube. (*D. J.*)

SORO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Subur*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadoure; accrue de diverſes autres rivieres, elle ſépare l'Eſtramadoure de l'Alentéjo, & tombe dans le Tage entre Benavente & Salva-Terra. (*D. J.*)

SOROCK, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Moldavie sur le Nieſter ou Turla, avec un château pour défenſe. Les Polonois en ſont les maîtres. (*D. J.*)

SOROGA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Pannonie, & une de celles qui étoient éloignées du Danube, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Lazius croit que c'eſt aujourd'hui *Sagrabia*. (*D. J.*)

SORON, (*Géogr. anc.*) bois du Péloponnèſe dans l'Arcadie, entre le Ladon & le Pſophis. Quand vous avez paſſé le Ladon, dit Pauſanias, *l. III. c. xxiij.* vous prenez par les villages des Argéathes, des Lycoates, des Scotines, & vous arrivez au bois de *Soron*, où il y a un chemin qui vous mene à Pſophis. Ce bois commence toutes les autres forêts de l'Arcadie, nourrit des ſangliers, des ours & des tortues, dont on peut faire des lyres auſſi belles que celles qui ſe font des tortues des Indes. Vers la fin du bois de *Soron*, on voyoit les ruines d'un ancien village, que l'on nommoit *Paüs*. (*D. J.*)

SORORES, (*Geog. anc.*) Strabon, *liv. XVI. pag. 749.* dit qu'on donnoit ce nom à ces quatre villes, Antioche près de Daphné, Seleucie dans la Piérie, Apamée & Laodicée, à cauſe de leur amitié & de leur concorde. (*D. J.*)

SORP, (*Géog. mod.*) fontaine de France en Provence, au diocèſe de Riez, & dans le territoire de Baudun. Cette fontaine eſt ſi conſidérable, que dans ſa ſource même, on la diviſe en dix canaux, qui font moudre dix moulins différens. (*D. J.*)

SORRAT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *maltha*; poiſſon du genre des chiens de mer. Il a les dents larges comme celles de la lamie, & le muſeau court. Il reſſemble au milandre par le nombre & la poſition des nageoires, par la queue & par les parties intérieures; mais il n'a pas de taie devant les yeux. La chair du *ſorrat* eſt molle & laxative. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. XIII.* *Voyez* MILANDRE, POISSON.

SORRENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Surrentum*; ville d'Italie, au royaume de Naples dans la terre de labour, à l'extrémité du golfe de Naples, & à 4 lieues à l'oueſt d'Amalfi. *Long. 31 50. lat. 40. 38.*

Cette ville eſt décorée d'un archevêché; mais elle tire ſa principale gloire d'etre la patrie du Taſſe, *Taſſo Torquato.*

A ce que j'ai déja dit de ce beau génie, en parlant du poëme épique, je vais joindre ici d'autres particularités.

L'amour de la poéſie entraîna tellement le Taſſe, malgré les conſeils de ſon pere, qu'il publia à l'âge de 17 ans ſon poëme de Rénaud, *Il Rinaldo*, qui parut à Véniſe en 1562, *in-4°.* Il avoit lu le *Roland furieux* de l'Arioſte, & s'étoit ſenti piqué d'une grande émulation pour ce poëte, par qui ſa réputation fut ſi long tems balancée, & qui lui eſt encore préféré par un grand nombre de beaux eſprits d'Italie. Comme l'Arioſte avoit adreſſé ſon poëme à un cardinal d'Eſt, le Taſſe voulut à l'envi le choiſir un patron du même nom & de la même maiſon; en un mot, débuter par un nom célebre, & par les éloges d'une maiſon capable de ſoutenir ſa muſe naiſſante. Mais pour adoucir le chagrin que cette réſolution donneroit à ſon pere, il tâcha de ſe le rendre favorable par deux ſtrophes qui finiſſent ſon poëme, dans leſquelles, parlant à ſon ouvrage, il lui ordonne d'aller ſe ſoumettre à ſa cenſure, en des termes auſſi fins & auſſi délicats, que pleins de reſpect, de reconnoiſſance & de tendreſſe. Ce poëme lui acquit l'eſtime des ſavans & des académies d'Italie. Les louanges qu'on lui adreſſa de toutes parts, l'ambition d'être mis au-deſſus de ſes concurrens, & ſon goût invincible pour la poéſie, lui firent abandonner la juriſprudence, malgré la médiocrité de ſa fortune, & tous les efforts de ce même pere pour l'arracher à un penchant naturel, qui ne produit d'ordinaire qu'une magnifique fumée.

A l'âge de 27 ans il ſuivit en France le cardinal d'Eſt, & fut reçu du roi Charles IX. diſent les hiſtoriens d'Italie, avec une bienveuillance ſinguliere. On n'en peut pas donner, ajoutent-ils, une preuve plus forte que ce qui ſe paſſa à l'occaſion d'un homme de lettres qui avoit été condamné à mort. C'étoit un poëte de quelque réputation; il étoit malheureuſement tombé dans un crime énorme. Le Taſſe, tant en faveur des muſes, que par compaſſion, réſolut d'aller demander ſa grace au roi. Il ſe rendit au Louvre; mais il apprit en arrivant que le roi venoit d'ordonner que la ſentence fut exécutée en peu de jours, & qu'il avoit déclaré là-deſſus ſa volonté. Cette déclaration d'un prince qui ne revenoit guere de ſes réſolutions, n'étonna point le Taſſe. Il ſe préſenta au roi avec un viſage ouvert: « Sire, lui dit-il, je viens » ſupplier votre majeſté, de laiſſer périr par les lois » un malheureux, qui a fait voir par ſa chute ſcandaleuſe, que la fragilité humaine met à bout tous » les enſeignemens de la philoſophie ». Le roi frappé de cette réflexion du Taſſe, & de cette maniere de demander grace, lui accorda la vie du criminel. C'eſt dommage que les hiſtoriens françois n'ayent point confirmé cette anecdote italienne.

Le Taſſe de retour à Ferrare en 1573, donna l'*Aminte*, qui fut repréſentée avec un grand ſuccès. Cette paſtorale eſt l'original du Berger fidele & de la Philis de Scïros. On fut en quelque ſorte de la nouveauté du ſpectacle, & de ce mélange de bergers, de héros & de divinités qu'on n'avoit pas vu encore enſemble ſur le théâtre. Il parut aux yeux des ſpectateurs comme un tableau brillant, où l'imagination & la main d'un grand peintre expoſoient en même tems dans un beau payſage la grandeur héroique, & la douceur de la vie champêtre. L'auteur s'étoit dépeint lui-même dans ce poëme, ſous la perſonne de *Tircis*, & s'y montroit dans cet état tranquille où l'avoit mis la protection du duc de Ferrare, & dans cet heureux loiſir qu'il conſacroit aux muſes. On y voyoit le portrait du duc & de ſa cour tourné d'une maniere auſſi fine que ſpirituelle: tout cela étoit rehauſſé par l'odieuſe peinture de Mopſe, ſous le nom duquel le Taſſe déſigne un de ſes ennemis. On prétend encore qu'il y a décrit l'amour dont il brûloit en ſecret pour la princeſſe Léonore ſœur du duc, paſſion qu'il a toujours cachée avec beaucoup de ſoin.

Quoi qu'il en ſoit, cette paſtorale eſt d'une grande beauté. L'auteur y a ſcrupuleuſement obſervé les regles preſcrites par Ariſtote ſur l'unité du lieu, & ſur celle des caracteres. Enfin il a ſu ſoutenir l'intérêt de ſa piece en ménageant dans ſon ſujet des ſituations intéreſſantes. On peut cependant lui reprocher quelquefois de la ſéchereſſe, & ſur-tout ce nombre de récits contécutifs, qui ne donnant rien à la repréſentation, laiſſent ſans occupation un des principaux ſens, par l'organe duquel les hommes ſont plus facilement touchés. Le pere Bouhours condamne avec raiſon la *Silvie* du Taſſe, qui en ſe mirant dans une fontaine, & en ſe mettant des fleurs, leur dit qu'elle ne les porte pas pour ſe parer, mais pour leur faire honte. Cette penſée n'eſt point naturelle à une bergere. Les fleurs ſont les ajuſtemens qu'elle emprunte de la nature, elle s'en met lorſquelle veut être plus propre & plus parée qu'à l'ordinaire, & elle eſt bien éloignée de ſonger qu'elle puiſſe leur faire honte.

L'*Aminte* fut imprimée pour la premiere fois en 1581, avec les *Rimes* du Taſſe, à Veniſe, par Alde le jeune, *in-8°.* & dans les autres recueils des œuvres de l'auteur, qui parurent auſſi à Veniſe les années ſuivantes en 1582 & 1583. Depuis il s'en eſt fait pluſieurs éditions ſéparément. Menage en donna une

à Paris en 1655, *in-4°.* avec des remarques, sur lesquelles l'académie *della Crusca* fit des observations que le traducteur a insérées à la page 74. de ses mescolanze, imprimées à Paris en 1678, *in-8°.* Il y a aussi une édition de l'Aminte fort jolie, faite à Amsterdam en 1678. On en a des traductions en plusieurs langues, & même en latin. En 1734 & 1735 il y en a eu deux en françois; la première de M. Pecquet, & la seconde de M. l'Escalopier. Il a paru aussi une traduction angloise de l'Aminte à Londres en 1628, *in-4°.* Jean de Xauregui en a publié une version espagnole à Séville en 1618, *in-4°.* On en a donné une traduction hollandoise à Amsterdam en 1715, *in-8°.*

Le Tasse acheva en 1574, à l'âge de 30 ans, sa *Jérusalem délivrée.* La première édition complette de ce beau poëme épique parut à Ferrare, l'an 1581, chez Vittorio Baldini, *in-4°.* Il s'est fait quantité de traductions de la Jérusalem délivrée dans toutes les langues. Scipion Gentilis en a traduit les deux premiers livres en vers latins, sous ce titre. *Solimeidos libri duo priores, de* Torquati Tassi *italicis expressi*, Venise 1585, *in-4°.* Il y en a deux traductions espagnoles, l'une de Jean Sedeno, imprimée à Madrid en 1587, *in-8°.* l'autre d'Antoine Sarmento de Mendosa, qui parut dans la même ville en 1649, *in-8°.* Fairfax a traduit ce poëte en anglois avec beaucoup d'élégance & de naturel, & tout-à-la-fois avec une exactitude scrupuleuse. Chaque ligne de l'original est rendue par une ligne correspondante dans la traduction; c'est dommage qu'il ait servilement imité l'italien dans ses stances, dont la prolixe uniformité déplaît dans un long ouvrage. M. Hill en a donné une nouvelle traduction imprimée à Londres en 1713. Gabriel Fasagno en a fait une version en langue napolitaine, imprimée à Naples en 1720, *in-fol.* Le poëme & la version napolitaine sont sur deux colonnes.

Les François se sont aussi empressés à donner des traductions de ce poëme; la première & la plus mauvaise de toutes, est celle de Vigenere, qui parut à Paris en 1595, *in-4°.* & 1598, *in-8°.* Les endroits qu'il a mis en vers, déplaitent encore plus que sa prose. Depuis Vigenere, on a vu plusieurs autres traductions en vers alexandrins de la Jérusalem, mais aucune de ces traductions n'a réussi. Enfin en 1724 M. Mirabaud publia une traduction en prose de la Jérusalem délivrée, & il en donna une nouvelle édition beaucoup meilleure en 1735.

On n'ignore point les jugemens qu'un grand nombre de savans de tous les pays ont porté de ce célebre poëme, soit en sa faveur, soit à son désavantage, & je ne crois pas devoir m'y arrêter ici. La critique de M. Despréaux a non-seulement révolté les Italiens, mais presque tous les François. Il est vrai cependant que Despréaux estimoit le Tasse, & qu'il en connoissoit le mérite; autrement comment auroit-pu dire de cet illustre poëte?

Il n'eût point de son livre illustré l'Italie,
Si son sage héros toujours en oraison,
N'eût fait que mettre enfin Satan à la raison;
Et si Renaud, Aegand, Tancrede & sa maîtresse,
N'eussent de son sujet égayé la tristesse.

M. l'abbé d'Olivet, dans son histoire de l'académie françoise, assure avoir entendu tenir à M. Despréaux le discours suivant, peu de tems avant sa mort, à une personne qui lui demanda s'il n'avoit point changé d'avis sur le Tasse: « J'en ai si peu changé, dit-il, que le relisant dernierement, je fus très-» fâché de ne m'être pas expliqué un peu au long » dans quelqu'une de mes réflexions sur Longin. » J'aurois commencé par avouer que le Tasse a été un » génie sublime, étendu, heureusement né à la poé-» sie & à la grande poésie; mais ensuite venant à l'u-» sage qu'il a fait de ses talens, j'aurois montré que » le bon sens n'est pas toûjours ce qui domine chez » lui; que dans la plûpart de ses narrations, il s'at-» tache bien moins au nécessaire, qu'à l'agréable; » que ses descriptions sont trop chargées d'orne-» mens superflus; que dans la peinture des plus for-» tes passions, & au milieu du trouble qu'elles ve-» noient d'exciter, souvent il dégénere en traits d'es-» prit qui font tout-à-coup cesser le pathétique; qu'il » est plein d'images trop fleuries, de tours affectés, » de pointes & de pensées frivoles, qui loin de pou-» voir convenir à sa Jérusalem, pourroient à-peine » trouver place dans son Aminte. Or, conclut M. » Despréaux, tout cela opposé à la sagesse, à la gra-» vité, à la majesté de Virgile, qu'est-ce autre chose » que du clinquant opposé à de l'or »? Cependant il est toujours certain, malgré les réflexions de Despréaux, que la Jérusalem du Tasse est admirable par la conduite, l'intérêt, la variété, les graces & cette noblesse qui releve le sublime.

Sa tragédie de Torrismond, *il Torrismondo*, parut à Vérone en 1587, *in-8°.* Mais le Tasse lui-même n'étoit pas content de cette piece, & se plaignoit de ses amis qui la lui avoient arrachée des mains, & l'avoient publiée avant qu'il eût pû la mettre dans la perfection où il la souhaitoit. Dalibray, poëte du dernier siecle, en a fait une traduction libre en vers françois, au-devant de laquelle il a mis un discours où l'on trouve de bonnes réflexions sur le génie de la tragédie, sur celui du Tasse, & sur la tragédie de Torrismond en particulier. Cette traduction de Dalibray, quoique pesante & prosaïque, fut jouée deux fois, & imprimée à Paris en 1636, *in-4°.*

Le Tasse lassé des critiques qu'on faisoit de sa Jérusalem délivrée, se proposa de faire un nouvel ouvrage, sous le titre de la Jérusalem conquise, *la Jerusalemme conquistata, libri XXIV.* Ce poëme parut à Rome en 1593, *in-4°.* mais il n'a point été reçu avec le même applaudissement que le premier, où l'auteur s'étoit abandonné à son ggnie, au-lieu que dans la Jérusalem conquise il s'est proposé de s'accommoder en quelque maniere au goût & aux idées de ses critiques.

Toutes les œuvres de ce beau génie ont été imprimées ensemble avec sa vie par Jean-Baptiste Manso son ami, à Florence en 1724, en *six vol. in-fol.* Les deux premiers tomes contiennent ses poésies: la Jérusalem délivrée, la Jérusalem conquise, le Renaud, le poëme sur la création, Torrismond, l'Aminte: les autres poesies sont divisées en trois classes. 1. Poésies galantes. 2. Poésies héroïques. 3. Poésies sacrées & morales. Elles sont suivies de quelques pieces imparfaites du Tasse, & de quelques-unes de celles qui passent sous son nom. Les ouvrages en prose forment les tomes III. & IV. Ils consistent en vingt-cinq dialogues sur différens sujets, & environ quarante discours ou autres pieces sur diverses matieres d'érudition, principalement sur l'art poétique, sur le poëme épique; tout cela est suivi de la défense de la Jérusalem délivrée. Le tome V. est divisé en deux parties; dans la premiere se trouvent les lettres familieres & poétiques du Tasse; dans la seconde sept pieces de l'académie della Crusca, & d'autres beaux-esprits d'Italie, concernant les disputes sur les poésies de l'auteur & celles de l'Arioste. Le VI. tome contient dix-huit pieces, dialogues ou discours sur le même sujet, c'est-à-dire pour ou contre le Tasse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SORRETERIE, s. f. (*Comm.*) lieu où l'on fait sorer les sardines.

Presque toutes les sardines de Douarnenez, dans le ressort de l'amirauté de Quimper en Bretagne, se pressent; on ne les saloit pas autrefois en baril, comme on fait à-présent, on les sorroit de la même maniere dont on boucane encore aujourd'hui les ha-

rengs-fors en Picardie & en Normandie. Il s'en faisoit un grand commerce le long des côtes d'Espagne & Italie : depuis qu'on s'est mis à les saler en barils, ce premier commerce est tombé de maniere qu'on ne forre plus guere de sardines ; à-présent les sardines salées se mangent pour la plûpart crues par les Basques & les garçons des vignobles où l'on les fait passer.

Les lieux où l'on fait forreter les sardines sont établis à-peu près de la même maniere que les rousſables où l'on fait fumer en Normandie les harengs-fors. On sale à terre les sardines en tas ou en grenier ; on les arrange de tête en queue, en forme de demi-ovale ; on seme entre chaque lit du sel, comme on fait aux sardines que l'on prépare pour être pressées ; on les laisse ainsi en tas pendant deux ou trois jours au plus. Quand on veut que cet apprêt soit doux & moins âcre, on sale les sardines avec de vieux sel reposé d'une année, parce que le poisson apprêté de sel neuf ou nouveau, est bien moins délicat ; après qu'il est resté suffisamment au sel, on passe dans de petites brochettes de bois les sardines de la même maniere que celles qu'on met en presse ; on les lave de même dans l'eau de mer, & ensuite dans l'eau douce ; après quoi on les pend dans la *forreterie*, comme on fait les harengs ; on les laisse égoutter pendant 24 heures avant d'y faire le feu, qui dure ordinairement 7 à 8 jours si le tems est sec, sinon pendant 10 jours & plus s'il est humide.

Le feu qu'on fait pour forreter les sardines, est fait avec du bois de chêne & des copeaux de tonnelier ou de menuisier, que l'on recouvre ensuite de cendres des landes brûlées ; pour lui faire rendre plus de fumée, on met le feu le long des pentes des brochettes.

Le lieu qui sert à cette préparation est une salle ou espece de cellier sans étage au-dessus, avec une cheminée dont l'embouchure occupe toute la largeur de la piece, le long de laquelle sont pendues les sardines.

On ne commence guere à forreter à Douarnenez, que vers la fin de la pêche, parce qu'alors ce sont les plus grosses sardines qui viennent à la côte, qu'elles rangent toujours pour passer l'embouchure du canal, vers la fin de Décembre ou au plus tard vers la fin de Janvier. *Voyez la fig. 1. Pl. XII. d pêche.*

SORT, (*Jurisprud.*) On entend par ce terme, le hasard produit dans les partages ; apres avoir formé les lots, ils se distribuent ou par choix ou par convention, ou enfin on les tire au *sort*. Dans ce dernier cas, on fait autant de petits billets qu'il y a de *lots*, & l'on écrit sur l'un *premier lot*, & sur l'autre *second lot*, & ainsi des autres. On mêle ensuite ces billets après les avoir pliés ou roulés, & on les fait tirer l'un apres l'autre, un pour chaque héritier, suivant l'ordre de progéniture ; & selon le billet qui échet, on écrit dans le partage que *le premier lot est advenu à un tel, le second à un tel.* *voyez* LOTS & PARTAGE. (*A*)

SORT, (*Cut. j. sacr.*) maniere de décider les choses par le hasard. Cet usage est très-convenable dans plusieurs occasions, sur-tout dans celles où il n'y a aucune raison de préférence. Alors l'auteur des *Proverbes* a raison de dire que le *sort* termine toute dispute. Son usage étoit fréquent chez les Hébreux, comme cela paroît dans plusieurs endroits de l'Ecriture. La terre promise fut partagée au *sort*. Les Levites reçurent leur lot par le même moyen. Dans le jour de l'expiation, on jettoit le *sort* sur les deux boucs, pour savoir lequel des deux seroit immolé. David distribua par le *sort* les rangs aux vingt-quatre bandes de prêtres qui devoient servir dans les temples. Quand il fut question de remplir la place de Judas dans l'apostolat, le *sort* tomba sur saint Matthias. Enfin la robe de Jésus-Christ fut jettée au *sort*.

Mais la maniere de tirer le *sort* chez les Juifs, n'est pas marquée fort distinctement dans l'Ecriture ; & nous n'en voyons qu'une sorte exprimée dans Salomon. On jettoit les *sorts* (apparemment des billets) dans le pan d'une robe, d'où, après les avoir bien mêlés, on les tiroit pour la décision.

Le mot *sort* désigne encore dans l'Ecriture l'effet du *sort*, le *partage*. La méchante femme doit être le partage des pécheurs, *sors peccatorum*, *Eccles.* xxv. 26. c'est-à-dire, que le pécheur mérite de souffrir la mauvaise humeur d'une méchante femme plutôt que l'homme vertueux ; mais malheureusement le *sort* ne le décide pas toujours ainsi. (*D. J.*)

SORTS, (*Théologie payenne*) *sortes*. Le *sort* est l'effet du hasard, & comme la décision ou l'oracle de la fortune ; mais les *sorts* sont les instrumens dont on se sert pour savoir quelle est cette décision.

Les *sorts* étoient le plus souvent des espece de dés, sur lesquels étoient gravés quelques caracteres ou quelques mots dont on alloit chercher l'explication dans des tables faites expres. Les usages étoient différens sur les *sorts*. Dans quelques temples on les jettoit soi-même ; dans d'autres on les faisoit sortir d'une urne, d'où est venue cette maniere de parler si ordinaire aux Grecs, *le sort est tombé*.

Ce jeu de dés étoit toujours précédé de sacrifices & de beaucoup de cérémonies ; apparemment les prêtres savoient manier les dés ; mais s'ils ne vouloient pas prendre cette peine, ils n'avoient qu'à les laisser aller ; ils étoient toujours maîtres de l'explication.

Les Lacédémoniens allerent un jour consulter les *sorts* de Dodone, sur quelque guerre qu'ils entreprenoient ; car outre les chênes parlans, & les colombes & les bassins & l'oracle, il y avoit encore des *sorts* à Dodone. Après toutes les cérémonies faites, sur le point qu'on alloit jetter les *sorts* avec beaucoup de respect & de vénération, voilà un singe du roi des Molosses, qui étant entré dans le temple, renverse les *sorts* & l'urne. La prêtresse effrayée dit aux Lacédémoniens qu'ils ne devoient pas songer à vaincre, mais seulement à se sauver ; & tous les écrivains assurent que jamais Lacédémone ne reçut un présage plus funeste.

Les plus célebres entre les *sorts* étoient à Préneste & à Antium, deux petites villes d'Italie. A Préneste étoit la fortune, & à Antium les fortunes. *Voy.* SORTS DE PRENESTE

Les fortunes d'Antium avoient cela de remarquable, que c'étoient des statues qui se remuoient d'elles-mêmes, selon le témoignage de Macrobe, *l. I. c. xxiij.* & dont les mouvemens différens, ou servoient de réponse, ou marquoient si l'on pouvoit consulter les *sorts*.

Un passage de Ciceron, au *liv. II. de la divination*, où il dit que l'on consultoit les *sorts* de Préneste par le consentement de la fortune, peut faire croire que cette fortune savoit aussi remuer la tête, ou donner quelqu'autre signe de ses volontés.

Nous trouvons encore quelques statues qui avoient cette même propriété. Diodore de Sicile & Quint-Curce disent que Jupiter-Ammon étoit porté par quatre-vingt prêtres dans une espece de gondole d'or, d'où pendoient des coupes d'argent ; qu'il étoit suivi d'un grand nombre de femmes & de filles qui chantoient des hymnes en langue du pays, & que ce dieu porté par ses prêtres, les conduisoit en leur marquant par quelques mouvemens où il vouloit aller.

Le dieu d'Héliopolis de Syrie, selon Macrobe, en faisoit autant : toute la différence étoit qu'il vouloit être porté par les gens les plus qualifiés de la province, qui eussent long-tems auparavant vécu en continence, & qui se fussent fait raser la tête.

Lucien,

Lucien, dans le *traité de la déesse de Syrie*, dit qu'il a vu un Apollon encore plus miraculeux; car étant porté sur les épaules de ses prêtres, il s'avisa de les laisser là, & de se promener par les airs, & cela aux yeux d'un homme tel que Lucien, ce qui est considérable.

Dans l'Orient les *sorts* étoient des fleches, & aujourd'hui encore les Turcs & les Arabes s'en servent de la même maniere. Ezéchiel dit que Nabuchodonosor mêla ses fleches contre Ammon & Jérusalem, & que la fleche sortit contre Jérusalem. C'étoit-là une belle maniere de résoudre auquel de ces deux peuples il feroit la guerre.

Dans la Grece & dans l'Italie on tiroit souvent les *sorts* de quelque poëte célebre, comme Homere ou Eurypide; ce qui se présentoit à l'ouverture du livre, étoit l'arrêt du ciel. L'histoire en fournit mille exemples. *Voyez* SORTS d'*Homere*.

On voit même que quelques 200 ans après la mort de Virgile, on faisoit déja assez de cas de ses vers pour les croire prophétiques, & pour les mettre en la place des *sorts* qui avoient été à Préneste; car Alexandre Severe encore particulier, & dans le tems que l'empereur Héliogabale ne lui vouloit pas de bien, reçut pour réponse dans le temple de Préneste cet endroit de Virgile dont le sens est: « Si tu » peux surmonter les desseins contraires, tu seras » Marcellus. *Voyez* SORTS de *Virgile*.

Les *sorts* passerent jusque dans le christianisme; on les prit dans les livres sacrés, au-lieu que les payens les prenoient dans leurs poetes. S. Augustin, dans l'*épitre cxix.* à Januarius, paroît ne desapprouver cet usage que sur ce qui regarde les affaires du siecle. Grégoire de Tours nous apprend lui-même quelle étoit sa pratique; il passoit plusieurs jours dans le jeûne & dans la priere; ensuite il alloit au tombeau de saint Martin, où il ouvroit tel livre de l'Ecriture qu'il vouloit, & il prenoit pour la réponse de Dieu le premier passage qui s'offroit à ses yeux. Si ce passage ne faisoit rien au sujet, il ouvroit un autre livre de l'Ecriture.

D'autres prenoient pour *sort* divin la premiere chose qu'ils entendoient chanter en entrant dans l'église. *Voyez* SORTS *des Saints*.

Mais qui croiroit qu'Héraclius délibérant en quel lieu il feroit passer l'hyver à son armée, se détermina par cette espece de *sort*? Il fit purifier son armée pendant trois jours; ensuite il ouvrit le livre des évangiles, & trouva que son quartier d'hyver lui étoit marqué dans l'Albanie. Etoit-ce là une affaire dont on pût espérer de trouver la décision dans l'Ecriture?

L'Eglise est enfin venue à-bout d'exterminer cette superstition; mais il lui a fallu du tems. Du moment que l'erreur est en possession des esprits, c'est une merveille, si elle ne s'y maintient toujours. (*D. J.*)

SORTS *d'Homere*, (*Divinat. du paganisme.*) *sortes Homericæ*; espece de divination. Elle consistoit à ouvrir au hasard les écrits d'Homere, & à tirer à la premiere inscription de la page qui se présentoit à la vûe, un augure ou pronostic, de ce qui devoit arriver à soi-même & aux autres, ou des regles de conduite convenables aux circonstances dans lesquelles on se trouvoit. Les Grecs donnoient à ce genre de divination le nom de στιχειωμαντεια, ῥαψωδομαντεια, ῥαψωδομαντις.

L'antiquité payenne semble avoir regardé ceux qui avoient le talent supérieur de la poésie, comme des hommes inspirés; ils se donnoient pour tels; ils assuroient qu'ils parloient le langage des dieux, & les peuples les ont cru sur leur parole. L'Iliade & l'Odyssée sont remplis d'un si grand nombre de traits de religion & de morale; ils contiennent dans leur étendue une si prodigieuse variété d'événemens, de sentences & de maximes appliquables à toutes les circonstances de la vie, qu'il n'est pas étonnant que ceux qui par hasard ou de dessein formé, jettoient les yeux sur ces poëmes, ayent cru y trouver quelquefois des prédictions ou des conseils: il aura suffi que le succès ait justifié de tems en tems la curiosité des personnes, qui dans des situations embarrassantes ou en recours à cet expédient, pour qu'on se soit insensiblement accoutumé à regarder les écrits de ce poëte, comme un oracle toujours prêt à rendre des réponses à quiconque voudroit l'interroger. On ne peut s'imaginer à quel point les hommes portent la crédulité, lorsqu'ils sont agités par la crainte, ou par l'espérance.

Ce n'étoit point-là un de ces préjugés qui ne regnent que sur le vulgaire; de grands personnages de l'antiquité, ceux principalement qui aspiroient à gouverner les autres, n'ont pas été exempts de cette chimere. Mais ce ne fut point par cette idée superstitieuse que Socrate dans sa prison, entendant réciter ces vers qu'Homere met dans la bouche d'Achille; j'arriverai le troisieme jour à la fertile Phthie,

Ἤματί κεν τριτάτῳ φθίην ἐρίβωλον ἱκοίμην,

se mit à dire qu'il n'avoit donc plus que trois jours à vivre; il badinoit sur l'équivoque du mot φθίη, qui signifie le pays de Phthie, & la *corruption* ou la *mort*; cependant ce badinage qu'il fit en présence d'Eschine, ne fut point oublié, parce qu'il mourut trois jours après.

Valere-Maxime raconte que Brutus eut le triste présage du sort qui l'attendoit à la bataille de Philippe. Le hasard lui ayant offert cet endroit de l'Iliade, où Patrocle se plaint que « le cruel destin & le » fils de Latone lui ont ôté la vie.

Ἀλλά μοι μοῖρ', καὶ Λητοῦς ἐκάεργος υἱός.

L'application que cette illustre romain s'en fit à lui-même, fut justifiée par l'événement.

Si l'on en croit Lampride, l'empereur Macrin curieux d'apprendre dans le même poëte, si son regne seroit long & heureux, tomba sur ces vers qu'on peut rendre ainsi. » Vieillard, vous êtes furieusement serré » par de jeunes guerriers; votre force est anéantie, » & vous êtes menacé d'une triste vieillesse:

Ὦ γέρον, ἦ μάλα δή σε νέοι τείρουσι μαχηταί,
Σὴ δὲ βίη λέλυται, χαλεπὸν δέ σε γῆρας ἐπέζει.

Comme cet empereur étoit déja avancé en âge, lorsqu'il parvint à la souveraine puissance, qu'il ne régna que quatorze mois, & que Héliogable n'étoit âgé que d'un pareil nombre d'années, lorsqu'il lui ôta la vie avec l'empire; on trouva dans ces paroles une prédiction de la mort tragique de Macrin.

Au reste, Homere ne fut pas le seul dont les vers eussent le privilege d'être regardés comme renfermant des oracles; les Grecs firent quelquefois le même honneur à ceux d'Eurypide; il paroît par un endroit d'Hérodote, qu'on croyoit que les poésies de Musée contenoient aussi des présages. Cet historien raconte qu'Onomacrite qui faisoit profession d'interpréter ou de développer ces sortes de prédictions, fut banni d'Athenes par Hipparque, fils de Pisistrate, pour avoir altéré les écrits de ce poëte & y avoir inséré un vers qui portoit, que les îles adjacentes à celles de Lemnos, seroient submergées.

Enfin, Virgile eut la gloire de succéder aux poëtes grecs, & de partager avec eux l'art de prédire les événemens. *Voyez* SORTS DE VIRGILE. (*D. J.*)

SORTS DE PRÉNESTE, (*Divinat. des Rom.*) les plus célebres de toute l'Italie; c'est une curiosité raisonnable de chercher à savoir en quoi consistoit cet oracle, & comme il se rendoit.

Ciceron, *liv. II.* de la divination, *sect. 41.* nous

apprend que les archives de Préneste portoient, qu'un homme des plus considérables de la ville, nommé Numerius-Suffucius, fut averti par plusieurs songes réitérés & menaçans, d'aller entr'ouvrir un rocher dans un certain lieu; qu'il y alla, brisa ce rocher, & qu'il en sortit plusieurs *sorts*; c'étoit de petits morceaux de bois de rouvre bien taillés & bien polis, sur lesquels étoient écrits des prédictions en caracteres antiques; on mit ces petits morceaux de bois dans un coffre d'olivier. Pour les consulter, on ouvroit ce coffre, on faisoit mêler ensemble tous ces *sorts*, par un enfant, il en tiroit un, & c'étoit la réponse que l'oracle donnoit aux consultans. Ce coffre continue Cicéron, est aujourd'hui religieusement gardé, à cause de Jupiter enfant, qui y est représenté avec Junon, tous deux dans le sein de la fortune qui leur donne la mamelle, & toutes les bonnes meres y ont une grande dévotion.

Plutarque prétend qu'on tiroit plusieurs petits morceaux de bois du coffre, & que les caracteres gravés sur chacun étant rassemblés composoient la prophétie; mais outre que Ciceron dit le contraire, il paroît clairement par un passage de Tite-Live, que chacun de ces *sorts* contenoit toute la prophétie; voici les propres termes de l'historien, au commencement du liv. XXII. *Faleriis cœlum fendi visum; velut magno hiatu quaque patuerit ingens lumen effulsisse, sortes suâ sponte attenuatas, unamque excidisse ità scriptam, Mars telum suum concutit.* » On vit à Faleres » le ciel se fendre & s'entrouvrir, & une grande lu» miere remplir ce grand vuide. Les *sorts* diminue» rent & s'appetisserent d'eux-mêmes, & il en tom» ba un où étoient écrites cet paroles, *Mars prépare* » *ses armes.*

Les prêtres se servirent habilement de ces *sorts* pour se procurer du profit & du crédit. *Tota res est inventa fallaciis, aut ad quæstum, aut ad superstitionem*, dit Ciceron.

Mais que signifient ces mêmes *sorts* dont parle Tite-Live, qui diminuerent & s'appetisserent d'eux-mêmes, *sortes suâ sponte attenuatas?* Peût-être que ces *sorts* étoient doubles, je veux dire, qu'il y en avoit de grands & de petits, tous semblables, & que les prêtres faisoient tirer les uns ou les autres, selon qu'ils vouloient effrayer ou encourager les consultans. Il est certain qu'en matiere de prodiges, on prenoit à bonne augure les choses qui paroissoient plus grandes que de coutume; & au contraire, on tenoit à mauvais présage les choses qui paroissoient plus petites qu'elles ne sont naturellement, comme Saumaise l'a prouvé dans ses commentaires sur Solin. Il suit de-là que les *sorts* appetissés, *sortes extenuatæ*, pronostiquoient par eux-mêmes un événement sinistre; mais j'aime à voir ce que les Philosophes pensoient des *sorts* en général, & ce que devinrent ceux de Préneste en particulier; Ciceron m'en éclaircit lui-même.

Q'est-ce à votre avis, que les *sorts*, disoit-il à un stoïcien? C'est à-peu-près, comme de jouer au nombre, en haussant & en fermant les doigts, ou de jouer aux osselets & aux dez; en quoi le hasard, & peut-être une mauvaise subtilité, peuvent avoir quelque part, mais où la sagesse & la raison n'en ont aucune. Les *sorts* sont donc pleins de tromperie, & c'est une invention, ou de la superstition, ou de l'avidité du gain. La divination par les *sorts* est déformais entierement décriée. La beauté & l'antiquité du temple de Préneste a véritablement conservé le nom des *sorts* de Preneste, mais parmi le peuple uniquement; car y a-t-il quelque magistrat, quelqu'homme un peu considérable qui y ait le moindre recours? Par-tout ailleurs on n'en parle plus, & c'est ce qui faisoit dire à Carnéade, qu'il n'avoit jamais vû la fortune plus fortunée qu'à Préneste.

Cependant, il s'en fallut peu qu'ils ne revinssent en crédit du tems de Tibere. Suétone nous apprend, que cet empereur ayant formé le projet de ruiner tous les oracles voisins de Rome, ceux d'Antium, de Cœrès, de Tibur & de Préneste, en fut détourné par la majesté de ces derniers, car s'étant fait remettre le coffre bien formé & bien cacheté, les *sorts* ne s'y trouverent point, mais ce coffre ne fut pas plutôt reporté dans le temple de Préneste, que les *sorts* s'y trouverent comme de coutume.

Il n'est pas difficile de reconnoître ici l'adresse des prêtres, qui voulurent relever le crédit de leur ancien oracle; mais son tems étoit passé, personne ne se rendit sur les lieux pour y avoir recours; & ce qu'il y a de bien singulier, les *sorts* de Virgile n'ayant pour eux aucun apparat de religion, emporterent la balance, & succéderent à ceux de Préneste. *Voyez* SORTS DE VIRGILE. (*D. J.*)

SORTS DE VIRGILE, (*Divinat. du Paganisf.*) *sortes Virgilianæ*, divination qui consistoit à ouvrir les œuvres de Virgile, & à en tirer, à l'inspection de la page que le hasard offroit, des présages des événemens futurs.

Le tems ayant insensiblement donné de l'autorité aux poésies de Virgile, les Latins s'accoutumerent de même à les consulter dans les occasions où il leur étoit important de connoître la volonté du ciel. L'histoire des empereurs Romains, sur-tout depuis Trajan, en fournit plusieurs exemples. Le premier dont nous ayons connoissance est celui d'Adrien: inquiet de savoir quels étoient les dispositions de Trajan à son égard, & s'il le désigneroit pour son successeur à l'empire, il prit l'Enéide de Virgile, l'ouvrit au hasard, & y lut ces vers du VI. livre.

Quis procul ille autem ramis insignis olivæ
Sacra ferens! nosco crines incanaque menta
Regis Romani; primus qui legibus urbem
Fundabit, curibus parvis & paupere terra
Missus in imperium magnum.....

Comme on ne se rend pas difficile sur les choses qui flattent les desirs, quelques legeres convenances qu'Adrien trouva dans ces vers avec son caractere, ses inclinations, le goût qu'il avoit pour la philosophie & pour les cérémonies religieuses, le rassurerent; & si l'on ajoute foi à Spartien, le fortifierent dans l'espérance qu'il avoit de parvenir à l'empire.

Lampride rapporte qu'Alexandre Severe qui devoit pour lors être très-jeune, puisqu'il n'avoit que treize ans lorsqu'il fut nommé empereur, s'appliquant avec ardeur à l'étude de la Philosophie & de la Musique; Mammée sa mere lui conseilla de faire plutôt son occupation des Arts & des Sciences necessaires à ceux qui sont destinés à gouverner les hommes, & qu'Alexandre se conforma d'autant plus volontiers à cet avis, qu'ayant consulté Virgile sur le *sort* qui lui étoit réservé, il crut y trouver un présage assuré de son élévation à l'empire dans ces fameux vers:

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, &c.
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes.

Claude le Gothique voulant savoir quelle seroit la durée de son regne, consulta Virgile à l'ouverture du livre, & lut ce vers.

Tertia dum latio regnantem viderit æstas.

alors il tira la conclusion, qu'il n'avoit au plus que trois ans à vivre; l'auteur qui nous a conservé ce fait, assure que Claude ne survécut en effet que deux ans à cette espece de prédiction; & que celles qu'il crut de même avoir trouvées dans Virgile sur ce qui

devoit arriver à ſon frere & à ſa poſtérité, eurent auſſi leur accompliſſement.

On rencontre dans les auteurs pluſieurs exemples de cette eſpece; Bullengerus en a recueilli une partie dans le traité qu'il a compoſé ſur ce ſujet; mais ceux que l'on vient de rapporter ſuffiſent pour montrer juſqu'où peut aller la ſuperſtition humaine. (*D. J.*)

SORTS DES SAINTS, (*Divinat. des Chrétiens.*) *ſortes ſanctorum*, eſpece de divination qui vers le troiſieme ſiecle s'eſt introduite chez les Chrétiens à l'imitation de celles qu'on nommoit parmi les payens, *ſortes homericæ*, *ſortes virgilianæ*.

Elle conſiſtoit à ouvrir au haſard les livres ſacrés, dans l'eſpérance d'y trouver quelques lumieres ſur le parti qu'ils avoient à ſuivre dans telles & telles circonſtances; d'y apprendre, ſi le ſuccès des événemens qui les intéreſſoient, ſeroit heureux ou malheureux, & ce qu'ils devoient craindre ou eſpérer du caractere, de la conduite, & du gouvernement des perſonnes auxquelles ils étoient ſoumis.

L'uſage avoit établi deux manieres de conſulter la volonté de Dieu par cette voie: la premiere étoit, comme on vient de le dire, d'ouvrir au haſard quelques livres de l'Ecriture-ſainte, après avoir imploré auparavant le ſecours du ciel par des jeûnes, des prieres, & d'autres pratiques religieuſes. Dans la ſeconde qui étoit beaucoup plus ſimple, on ſe contentoit de regarder comme un conſeil ſur ce qu'on avoit à faire, ou comme un préſage du bon ou du mauvais ſuccès de l'entrepriſe qu'on méditoit, les premieres paroles du livre de l'Ecriture, qu'on chantoit dans le moment où celui qui ſe propoſoit d'interroger le ciel par cette maniere, entroit dans une égliſe.

Saint Auguſtin dans ſon épître à Januarius, ne paroît condamner cette pratique qu'au ſujet des affaires mondaines; cependant il aime encore mieux qu'on en faſſe uſage pour les choſes de ce ſiecle, que de conſulter les démons.

S. Grégoire évêque de Tours, nous a fait connoître d'une maniere aſſez particuliere les cérémonies religieuſes, avec leſquelles on conſultoit les *ſorts des ſaints*. Les exemples qu'il en donne, & le ſien propre, juſtifient que cette pratique étoit fort commune de ſon tems, & qu'il ne la déſapprouvoit pas.

On en jugera par ce qu'il raconte de lui-même en ces termes: « Leudaſte comte de Tours, qui cher» choit à me perdre dans l'eſprit de la reine Frédé» gonde, étant venu à Tours avec de mauvais deſ» ſeins contre moi; frappé du danger qui me mena» çoit, je me retirai fort triſte dans mon oratoire; » j'y pris les pſeaumes de David, pour voir ſi à leur » ouverture, je n'y trouverois rien d'où je puſſe ti» rer quelque conſolation, & j'en eus une très-gran» de de ce verſet, que le haſard me préſenta: *Il les fit* » *marcher avec eſpérance & ſans crainte, pendant que la* » *mer enveloppoit leurs ennemis.* En effet, ajoute-t-il, » Leudaſte n'oſa rien entreprendre contre ma per» ſonne; car ce comte étant parti de Tours le même » jour, & la barque ſur laquelle il étoit monté ayant » fait naufrage, il auroit été noyé s'il n'avoit pas ſu » nager ».

Ce qu'il rapporte de Meroüée fils de Chilpéric, mérite de trouver place ici, parce qu'on y voit quelles étoient les pratiques de religion auxquelles on avoit recours pour ſe rendre le ciel favorable, avant que de conſulter les *ſorts des ſaints*, & pour mieux s'aſſurer de la vérité de la réponſe qu'on y cherchoit.

« Méroüée, dit Grégoire de Tours, étant diſgra» cié de Chilpéric ſon pere, ſe réfugia dans la baſili» que de ſaint Martin; & ne ſe fiant point à une py» thoniſſe, qui lui avoit prédit que le roi mourroit » cette même année & qu'il lui ſuccéderoit, il mit » ſéparément ſur le tombeau du ſaint, les livres des » pſeaumes, des rois, & des évangiles; il veilla toute » la nuit auprès du tombeau, & pria ſaint Martin de » lui faire connoître ce qui devoit lui arriver, & s'il » régneroit ou non. Ce prince paſſa les trois jours » ſuivans dans le jeûne, les veilles, & les prieres; » puis s'étant approché du tombeau, il ouvrit d'a» bord le livre des rois; & le premier verſet portoit » ces mots: *Comme vous avez abandonné le Seigneur* » *votre Dieu, pour courir après des dieux étrangers,* » *& que vous n'avez pas fait ce qui étoit agréable à ſes* » *yeux, il vous a livré entre les mains de vos ennemis.* » Les paſſages qui s'offrirent à lui dans le livre des » pſeaumes, & dans celui des évangiles (paſſages » qu'il ſeroit inutile de rapporter), ne lui annonçant » de même rien que de funeſte, il reſta long-tems » aux piés du tombeau fondant en larmes, & ſe re» tira en Auſtraſie, où il périt malheureuſement, » trois ans après par les artifices de la reine Frédé» gonde, ſa belle-mere ».

Dans cet exemple, on voit que c'eſt Méroüée qui ſans recourir au miniſtere des clercs de ſaint Martin de Tours, poſe lui-même les livres ſaints, & les ouvre. Dans celui que l'on va citer toujours d'après le même auteur, on fait intervenir les clercs de l'égliſe, qui joignent leurs prieres à celles du ſuppliant; voici comme le même auteur expoſe ce fait.

« Chramne s'étant révolté contre Clotaire I. & ſe » trouvant à Dijon, les clercs de l'égliſe ſe mirent » en prieres pour demander à Dieu, ſi le jeune prin» ce réuſſiroit dans ſes deſſeins, & s'il parviendroit » un jour à la couronne. Ils conſulterent, comme » dans le fait précédent, trois différens livres de l'E» criture-ſainte, avec cette différence, qu'à la place » du livre des rois & des pſeaumes, ils joignirent » ceux du prophete Iſaie, & les épîtres de ſaint Paul, » au livre des Evangiles. A l'ouverture d'Iſaie, ils » lurent ces mots: *J'arracherai la haie de ma vigne,* » *& elle ſera expoſée au pillage; parce qu'au lieu de* » *porter de bons raiſins, elle en a produit de mauvais.* » Les paſſages des épîtres de ſaint Paul, & ceux de » l'évangile qui ſe préſentoient enſuite, ne parurent » pas moins menaçans, & furent regardés comme » une prédiction de la mort tragique de ce prince » infortuné ».

Non-ſeulement on employoit les *ſorts des ſaints* pour ſe déterminer dans les occaſions ordinaires de la vie, mais même dans les élections des évêques, lorſqu'il y avoit partage. La vie de ſaint Aignan fait foi, que c'eſt de cette maniere qu'il fut nommé évêque d'Orléans. Saint Euverte qui occupoit le ſiége de cette ville ſur la fin du iv. ſiecle, ſe trouvant accablé de vieilleſſe, & voulant le déſigner pour ſon ſucceſſeur, le clergé & le peuple s'oppoſerent vivement à ce choix. Saint Euverte prit la parole, & leur dit: « Si vous voulez un évêque agréable à Dieu, » ſachez que vous devez mettre Aignan à ma place». Mais pour leur faire connoître clairement que telle étoit la volonté du Seigneur, après que ce prélat eut indiqué, ſelon la coutume, un jeûne de trois jours, il fit mettre d'un côté ſur l'autel des billets (*brevia*), & de l'autre, les pſeaumes, les épîtres de ſaint Paul, & les évangiles. Ce que l'hiſtorien qu'on vient de citer, appelle ici *brevia*, étoient comme je l'ai traduit, des billets ſur chacun deſquels on écrivoit le nom d'un des candidats.

Saint Euverte fit enſuite amener un enfant qui n'avoit point encore l'uſage de la parole, & lui commanda de prendre au haſard un de ces billets; l'enfant ayant obéi, il tira celui qui portoit le nom de ſaint Aignan, & ſe mit à lire à haute voix: *Aignan eſt le pontife que Dieu vous a choiſi.* Mais ſaint Euverte, continue l'hiſtorien, pour ſatisfaire tout le monde, voulut encore interroger les livres ſaints; le

premier verſet qui ſe préſenta dans les pſeaumes, fut: *Heureux celui que vous avez choiſi, il demeurera dans votre temple.* On trouva dans ſaint Paul ces mots: *Perſonne ne peut mettre un autre fondement que celui qui a été poſé;* & enfin dans l'évangile ces paroles: *C'eſt ſur cette pierre que je bâtirai mon égliſe.* Ces témoignages parurent ſi déciſifs en faveur de ſaint Aignan, qu'ils réunirent pour lui tous les ſuffrages, & qu'il fut placé aux acclamations de tout le peuple ſur le ſiége d'Orléans.

Les Grecs auſſi-bien que les Latins, conſultoient les *ſorts des ſaints* dans les conjonctures critiques; Cedrenus rapporte, comme nous l'avons dit en parlant des *ſorts* en général, que l'empereur Héraclius après avoir eu de grands avantages ſur Coſroez roi des Perſes, ſe trouvant incertain ſur le lieu où il prendroit ſes quartiers d'hiver, purifia ſon armée pendant trois jours; ce ſont les termes de l'hiſtorien; qu'enſuite il ouvrit les évangiles, & qu'il trouva qu'ils lui ordonnoient d'aller hiverner en Albanie.

Depuis le huitieme ſiecle, les exemples de cette pratique deviennent un peu plus rares; cependant il eſt certain que cet uſage ſubſiſta juſque dans le quatorzieme ſiecle, avec cette ſeule différence, qu'on ne ſe préparoit plus à cette conſultation par des jeûnes & des prieres, & qu'on n'y joignoit plus cet appareil religieux, que juſqu'alors on avoit cru néceſſaire pour engager le ciel à manifeſter ainſi ſes volontés.

L'égliſe tant grecque que latine, conſerva ſans ceſſe quelques traces de cet uſage. La coutume étoit encore dans le xv. & xvj. ſiecle quand un évêque étoit élu, que dans la cérémonie de ſon ſacre, immédiatement après qu'on lui avoit mis ſur la tête le livre des évangiles, on l'ouvroit au haſard, & le premier verſet qui ſe préſentoit, étoit regardé comme un pronoſtic de ce qu'on avoit à eſpérer ou à craindre de ſon caractere, de ſes mœurs, de ſa conduite, & du bonheur ou du malheur qui lui étoit réſervé durant le cours de ſon épiſcopat; les exemples en ſont fréquens dans l'hiſtoire eccléſiaſtique.

Si l'on en croit un de ſes écrivains qui a fait la vie des évêques de Liége, la mort funeſte d'Albert évêque de cette ville, lui fut annoncée par ces paroles, que l'archevêque qui le ſacroit trouva à l'ouverture du livre des évangiles: *Il envoya un de ſes gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean; & ce garde étant entré dans la priſon, lui coupa la tête.* L'hiſtorien ajoute, que ce prélat en fut ſi frappé, qu'il adreſſa la parole au nouvel évêque, & lui dit en le regardant avec des yeux baignés de larmes: *Mon fils, en vous donnant au ſervice de Dieu, conduiſez-vous avec crainte & avec juſtice, & préparez votre ame à la tentation; car vous ſerez un jour martyr.* Il fut en effet aſſaſſiné par des émiſſaires de l'empereur Henri VI. & l'Egliſe l'honore comme martyr.

On ajoutoit tant de foi à ces ſortes de pronoſtics; ils formoient un préjugé ſi favorable ou ſi deſavantageux aux évêques, qu'on les alléguoit dans les occaſions les plus importantes, & même dans celles où il étoit queſtion de prononcer ſur la canonicité de leur élection.

La même choſe ſe pratiquoit à l'inſtallation des abbés, & même à la réception des chanoines; cette coutume ſubſiſte encore aujourd'hui dans la cathédrale de Boulogne, dont le diocèſe auſſi-bien que ceux d'Ypres & de Saint-Omer, a été formé des débris de cette ancienne égliſe, après que la ville de Térouanne eut été détruite par Charles-Quint. Toute la différence qui s'y trouve préſentement, c'eſt qu'à Boulogne, le nouveau chanoine tire les *ſorts* dans le livre des pſeaumes, & non dans celui des évangiles. Feu M. de Langle evêque de Boulogne, peu d'années avant ſa mort qui arriva en 1722, rendit une ordonnance qui tendoit à abroger cet uſage; il craignoit avec raiſon qu'il n'eût quelque choſe de ſuperſtitieux. Il avoit d'ailleurs remarqué, qu'il arrivoit quelquefois que le verſet du pſeaume que le haſard offroit au nouveau chanoine, contenoit des imprécations, des reproches, ou des traits odieux, qui devenoient pour lui une eſpece de note de ridicule, ou même d'infamie. Mais le chapitre qui ſe prétend exempt de la juriſdiction épiſcopale, n'eut point égard à cette ordonnance; & comme ſuivant la coutume, on inſéroit dans les lettres de priſe de poſſeſſion de chaque chanoine le verſet du pſeaume qui lui étoit tombé à ſa réception, le chapitre réſolut ſeulement, qu'à l'avenir on ajouteroit à ces lettres, qu'on ne faiſoit en cela que ſuivre l'ancienne coutume de l'égliſe de Térouanne.

Quant à la ſeconde maniere de conſulter les *ſorts des ſaints*, elle étoit comme on l'a dit, beaucoup plus ſimple, & également connue dans les deux égliſes grecque & latine. Cette maniere conſiſtoit à regarder comme un bon ou un mauvais augure, ou comme une déclaration de la volonté du ciel, les premieres paroles de la ſainte Ecriture, qu'on chantoit à l'égliſe dans le moment qu'on y entroit à cette intention: les exemples en ſont très-nombreux.

Saint Cyprien étoit ſi perſuadé que Dieu manifeſtoit quelquefois ſes volontés par cette voie, qu'il y avoit ſouvent recours; c'étoit pour ce pere de l'Egliſe un heureux préſage lorſqu'il trouvoit que les premieres paroles qu'il entendoit en mettant le pié dans l'égliſe, avoient quelque relation avec les choſes qui l'occupoient.

Il faut cependant convenir que dans le tems où cet uſage de conſulter les *ſorts* à venir par l'Ecriture, étoit le plus en vogue, & ſouvent même accompagné d'un grave appareil d'actes de religion; on trouve différens conciles qui condamnent en particulier les *ſorts des ſaints*, & en général toute divination faite par l'inſpection des livres ſacrés. Le concile de Vannes, par exemple, tenu ſous Léon I. dans le v. ſiecle; le concile d'Agde aſſemblé l'an 506; les conciles d'Orléans & d'Auxerre, l'un de l'an 511, & l'autre de l'an 595, proſcrivent les *ſorts des ſaints*; & l'on trouve un capitulaire de Charlemagne publié en l'an 789, qui contient auſſi la même défenſe. Mais les termes dans leſquels ces défenſes ſont conçues, donnent lieu de croire, que la ſuperſtition avoit mêlé une infinité de pratiques magiques dans les *ſorts des ſaints*, & qu'il ne faut peut-être pas confondre la maniere de les conſulter condamnée par ces canons, avec celle qui étoit ſouvent employée dans les premiers ſiecles de l'Egliſe par des perſonnes éminentes en piété.

Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que quelques théologiens conviennent en général qu'on ne peut pas excuſer les *ſorts des ſaints* de ſuperſtition; que c'étoit tenter Dieu que de l'interroger ainſi; que les Ecritures ne contiennent rien dont on puiſſe conclure, que Dieu ait pris là-deſſus aucun engagement avec les hommes, & que cette coutume bien loin d'être autoriſée par aucune loi eccléſiaſtique, a été abrogée dans les tems éclairés; cependant ces mêmes théologiens oubliant enſuite la ſolidité des principes qu'ils venoient d'établir, ſe ſont perſuadés que dans certaines occaſions, pluſieurs de ceux qui ont conſulté les *ſorts des ſaints*, y ont été portés par une ſecrete inſpiration du ciel. (*D. J.*)

SORTA CAP, (*Géog. mod.*) cap de la Méditerranée, ſur la côte de Tripoli, en Barbarie, au fond du golphe de Sidra. On prend ce cap pour l'*Hippi promontorium* des anciens. (*D. J.*)

SORTE, ſ. f. (*Gram.*) nom collectif, qui raſſemble ſous ſon acception un certain nombre de choſes

distinguées par quelque caractere d'un plus grand nombre qui forme le genre. Plante est le genre; mais il y a bien des *sortes* de plantes. Etoffe est le genre; mais il y a bien des *sortes* d'étoffes, d'animaux, de poissons, de serpens; il y a toutes *sortes* d'esprits & de caracteres. Il y a dans quelques hommes une *sorte* d'instinct; il y en a qui ont une *sorte* de science. Cet homme nous en contera de toutes les *sortes*. Il y a de toutes *sortes* de marchandise. Il n'y a *sorte* d'attentions qu'il n'ait prises, le hasard les a toutes trompées.

SORTE, s. f. (*Joaillerie.*) on se sert de ce terme dans le commerce des pierreries, en parlant des émeraudes qui ne se vendent qu'au marc; ce qui en marque les différentes grosseurs qui vont en diminuant, depuis la premiere *sorte* jusqu'à la troisieme; on dit aussi premiere, seconde & troisieme *couleur*. (*D. J.*)

SORTIE, s. f. (*Gram.*) l'action de *sortir*, ou passage d'un lieu qu'on regardoit comme sa premiere demeure dans un autre. J'en suis à ma premiere *sortie*. Ce mot a quelquefois rapport au tems, à la *sortie* de l'hiver, à la fin d'une occupation, à la *sortie* de ce livre. Aux issues d'une maison, j'ai deux *sorties*, & cela m'est fort commode, je m'échappe & je rentre quand il me plaît & sans qu'on le sache; aux voies qu'on ouvre aux eaux, à l'air, à un fluide dont le séjour incommoderoit; j'ai pratiqué une *sortie* à ces vapeurs.

SORTIE, (*Fortification.*) terme dont on se sert dans l'*art militaire* pour exprimer l'action par laquelle les assiégés *sortent* de leurs villes ou de leurs forteresses, afin de chasser les assiégeans, d'enclouer leur canon, d'empêcher leurs approches, & de détruire leurs ouvrages, &c. On dit, faire une *sortie*, repousser une *sortie*, &c. On est coupé dans une *sortie*, lorsque l'ennemi se place entre ceux qui sont *sortis* & leur ville. *Chambers.*

Ceux qui se tiennent toujours dans leur place sans faire des *sorties*, sont, dit le *chevalier de la Ville*, semblables à ceux qui ne se soucient point du feu qui est dans la maison du voisin, & qui ne se meuvent pour l'éteindre, que lorsqu'il a pris à la leur. En effet, les assiégeans avançant toujours leurs travaux vers la place, il est de la derniere importance de travailler de bonne heure à en arrêter le progrès; c'est à quoi les *sorties* sont excellentes lorsqu'elles sont bien disposées & bien conduites; car autrement elles avanceroient plutôt la prise de la place qu'elles ne la retarderoient. Quelque avantageuses que soient les *sorties*, on ne peut pas en faire indifféremment dans toutes sortes de places; il faut pour en entreprendre une la garnison soit nombreuse. Une garnison foible & qui seroit amplement fournie de toutes les munitions nécessaires pour se défendre & pour subsister long-tems dans la ville, devroit être fort circonspecte dans les *sorties*. Mais une garnison nombreuse & qui n'est pas d'ailleurs fournie pour long-tems de vivres & d'autres munitions, doit fatiguer l'ennemi autant qu'il lui est possible, par de tres-fréquentes *sorties*: c'est aussi le parti que l'on doit prendre dans une ville dont les fortifications sont mauvaises; on ne doit pas se laisser renfermer, pour être obligé de se rendre, pour ainsi dire, sans résistance. Il faut fatiguer l'ennemi continuellement, le tenir éloigné de la place le plus long-tems qu'il est possible, & n'ometre aucune chicane pour lui disputer l'approche du glacis & la prise du chemin couvert. C'est ainsi que M. le marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, en usa dans la défense de Mayence en 1689. Il défendit cette ville, assez grande & très-mal fortifiée, pendant plus de deux mois, par le secours d'une garnison excellente, & il fut obligé de capituler faute de poudre & de munitions, étant encore maître de son chemin couvert, & même, pour ainsi dire, de tous ses glacis, puisque l'ennemi n'y avoit qu'un logement sur le haut; encore, dit M. de Feuquieres, M. le Marquis d'Uxelles le laissa-t-il faire pour avoir prétexte de capituler, & que l'ennemi ne pût pas soupçonner qu'il se rendoit faute de poudre. A Keiservert en 1702, la place fort mauvaise par elle-même, ne fut encore défendue que par de nombreuses *sorties*, qui firent payer sa prise chere à l'ennemi. Dans des cas semblables, on ne doit point se négliger pour les *sorties*; pour qu'elles réussissent, il faut qu'elles soient faites avec art & intelligence; c'est, dit M. le maréchal de Vauban, dans ces sortes d'actions que la vigueur, la diligence & la bonne conduite doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue.

Lorsque l'ennemi est encore loin de la place, les *sorties* sont très-périlleuses, parce que l'ennemi peut avec sa cavalerie, leur couper la retraite dans la ville; mais lorsqu'il a établi sa seconde parallele & qu'il pousse les boyaux de la tranchée en avant pour parvenir à la troisieme au pié du glacis, c'est alors qu'on peut sortir sur lui; on le peut même, si l'on prend bien ses précautions, lorsqu'il travaille à sa seconde parallele, & qu'elle n'est point encore achevée entierement; mais où elles doivent être les plus fréquentes, c'est lorsque l'assiégeant est parvenu à la troisieme parallele & qu'il veut s'établir sur le glacis. On ne craint plus alors d'être coupé, & on peut le surprendre d'autant plus aisément, qu'on peut tomber sur lui d'abord & le culbuter sans lui donner le tems de se reconnoître.

Les *sorties* peuvent être ou grandes ou petites; les grandes doivent être au moins de 5 ou 600 hommes, ou proportionnées à la garde de la tranchée, & les plus petites seulement de 10, 15, ou 20 hommes.

L'objet des grandes *sorties* doit être de détruire & de raser une grande partie des travaux de l'assiégeant, afin de le mettre dans la nécessité de les recommencer, d'enclouer le canon des batteries, de reprendre quelque poste que l'on aura abandonné, & enfin de nuire à l'ennemi en retardant ses travaux, pour reculer par-là la prise de la place.

Pour les petites *sorties*, elles ne se font que pour donner de l'inquiétude aux têtes de la tranchée, pour effrayer les travailleurs, & pour les obliger de se retirer. Comme il faut toujours quelque tems pour les rappeller & les remettre dans l'obligation de continuer leur travail, il y a un tems de perdu, qui retarde toujours l'avancement & le progrès des travaux.

Le tems le plus propre pour les grandes *sorties*, est deux heures avant le jour; le soldat est alors fatigué du travail de la nuit & accablé de sommeil, il doit par cette raison être plus aisé à surprendre & à combattre. Lorsqu'il a fait de grandes pluies pendant la nuit, & que le soldat ne peut faire usage de son feu, c'est encore une circonstance bien favorable; il ne faut rien négliger pour le surprendre: car ce n'est, pour ainsi dire, que par la surprise que l'on peut tirer quelque avantage d'une *sortie*.

Pour les petites *sorties*, dont l'objet est de donner simplement de l'inquiétude aux assiégeans, sans pouvoir leur faire grand mal, voici comme elles se font. On choisit, pour les faire, des soldats hardis & valeureux, au nombre, comme nous l'avons dit, de 10, 15 ou 20, qui doivent s'approcher doucement de la tête des travaux des assiégeans, & se jetter ensuite promptement dessus, en criant, *tue*, *tue*, & jettant quelques grenades; ensuite de quoi ils doivent se retirer bien vîte dans la place; l'alarme qu'ils donnent ainsi est suffisante pour faire fuir les travailleurs, qui ne demandent pas mieux que d'avoir un prétexte spécieux pour s'enfuir, sans, dit M. Gou-

lon, qu'il soit possible de les en empêcher, & de les rassembler toute la nuit, ce qui la fait perdre aux assiégeans. Si, dit le même auteur, les assiégeans s'accoutument à ces petites *sorties*, & qu'ils ne s'en ébranlent plus, les assiégés s'en appercevant, feront suivre ces petites *sorties* d'une bonne, laquelle n'étant point attendue, renversera sans difficulté les travailleurs & ceux qui les couvrent : après quoi elle se retirera sans s'opiniâtrer au combat, pour ne pas avoir toute la tranchée sur les bras. (*Q*)

SORTIE, (*Hydr.*) c'est l'ouverture circulaire ou l'orifice d'un ajutage par où l'eau s'élance en l'air & forme un jet d'eau. *Voyez* ORIFICE. (*K*)

SORTIE, s. f. (*Commerce.*) c'est le passage d'un lieu à un autre. Il n'y a guere de souverains qui n'ait établi des droits sur les marchandises qui entrent dans leurs états ou qui en sortent; mais les souverains qui ont le moins établi de ces droits en général, sont les plus éclairés. Il ne faut aucun de ces droits dans un même royaume, qui est sous la domination du même souverain. (*D. J.*)

SORTILÈGE, s. m. (*Magie.*) *Voyez* SORCELLERIE.

SORTILEGE, (*Jurisp.*) on entend par ce terme un maléfice qui se fait par l'opération du diable.

Le *sortilege* est compris dans ce que l'on appelle en général *magie*; mais il a particulierement pour objet de nuire aux hommes, soit en leur personne, soit en leurs bestiaux, plantes & fruits de la terre.

Il n'appartient qu'aux Théologiens de traiter une matiere si délicate; c'est pourquoi nous nous contenterons de parler des peines que les lois ont prononcées contre ce crime.

La loi divine condamne à mort ceux qui en sont convaincus, *Lévit. xx. Deutéron. xviij.*

Le droit canonique prononce l'excommunication & les autres censures contre ceux qui usent de *sortilege*.

Les lois mêmes du paganisme les ont condamnés comme ennemis du bien public & du repos de la société. La loi des xij tables y est précise; & si les Romains permirent depuis l'usage des augures, ce ne fut que pour savoir le sort des armes & des batailles; encore reconnut-on le danger de cet usage qui favorisoit les assemblées secretes où se formoient les conspirations contre l'état & la vie des concitoyens : tellement que ces assemblées furent défendues par un édit de Tibere.

Les empereurs chrétiens se hâterent d'arrêter le cours de ces superstitions criminelles, ainsi qu'on le voit au code *de maleficis & mathematicis :* la peine du *sortilege* étoit tantôt d'être exposé aux bêtes, tantôt celle d'être brûlé vif, ou d'être crucifié, quelquefois d'être mis dans un vase plein de pointes, ou d'être décapité; la moindre peine étoit la déportation.

La seule peine que nous ayons retenue est celle du feu vif. Elle ne doit pourtant pas être ordonnée dans tous les cas. On distingue s'il ne s'agit que d'un *sortilege* simple sans autre circonstances aggravantes & qui part ordinairement d'un cerveau dérangé, ou s'il y a eu maléfice qui ait causé la mort à quelqu'un ou des pertes considérables; c'est principalement pour ces maléfices qu'on ordonne la peine du feu.

Les prétendus devins, faiseurs de prognostics & diseurs de bonne fortune, dont parlent les ordonnances d'Orléans & de Blois, doivent seulement être punis de peines corporelles & exemplaires. L'édit d'Août 1682 ajoute cependant la peine de mort, lorsqu'à la superstition se joint l'impiété & le sacrilege.

Voyez le traité de la police de la Mare, le traité de la magie, *&c.* imprimé en 1737, l'histoire critique des pratiques superstitieuses par le P. le Brun, & les *institutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

SORTILEGUE, s. m. (*Antiq. rom.*) c'étoit un emploi sacré que celui de *sortilegue*, c'est-à-dire de celui qui avoit la fonction de jetter les sorts; elle étoit exercée par des hommes & par des femmes, au choix du pontife. On les appelloit *sortiarii* & *sortiariæ*, d'où sont venus sans doute les noms de *sorciers* & *sorcieres*. Mais ceux qui jettoient les sorts n'avoient pas le pouvoir de les tirer; on se servoit pour cela du ministere d'un jeune enfant. Dans les inscriptions recueillies par Gruter, on en trouve une d'un nommé C. Stiminius Heracla, qui se qualifie de *sortilegue* de Vénus Erycine. (*D. J.*)

SORTINO, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Noto, au bord de la riviere de Sortino, & un peu au-dessus de l'endroit où cette riviere se jette dans le Fium-grande. (*D. J.*)

SORTIR, v. n. (*Gram.*) passer d'un lieu qu'on regarde comme son séjour, dans un autre. Le maître de la maison est *sorti;* il a eu ordre de *sortir* du royaume; il est *sorti* d'un mauvais pas; cet endroit *sort* trop; cette figure *sort* trop; il est *sorti* d'exercice; il *sortit* de la place à la tête d'une petite troupe; ne *sortez* point de votre sujet; la petite vérole commence à *sortir* à cet enfant; il est *sorti* de bonne heure; vous *sortez* de cadence, de mesure; il est *sorti* de grands hommes de Port-Royal, *&c.*

SORTIR, (*Jurisp.*) signifie avoir, tenir ou produire; comme quand on dit qu'un jugement *sortira* effet, c'est-à-dire aura son exécution.

Dans les contrats de mariage, où l'on fait des stipulations de propres, après avoir fixé la mise en communauté, on dit que le surplus *sortira* nature de propres, c'est-à-dire tiendra nature de propres. *Voyez* PROPRE. (*A*)

SORTIR LE BOUTE-FEU A LA MAIN, (*Marine.*) cela signifie qu'un port est assez bon pour en faire sortir un vaisseau tout prêt à tenir la mer, ou prêt à combattre; tel est, par exemple, le port de Brest.

SORTIR DU FORT, *terme de Chasse*, il se dit d'une bête qui débûche de son fort, ou du lieu où elle a passé le jour.

SORVIODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Calleva* à *Viroconium*, en prenant par *Muridonum*. Elle étoit entre *Brige* & *Vindogladia*, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du second. Quelques manuscrits lisent *Sorbiodunum* pour *Sorviodunum*; le nom moderne est *Old-Salisbury*, selon Cambden. En effet, la ville de Salisbury d'aujourd'hui a été bâtie des ruines de l'ancienne *Sorbiodunum*, qui étoit située un peu au-dessus sur une hauteur aride & stérile, où il y avoit un château fortifié, dont l'enceinte avoit cinq cens pas de tour. (*D. J.*)

SORY, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre de couleur grise, chargée de vitriol.

SOS, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le bas Armagnac. Elle a donné la naissance à M. de *Silhon* (Jean), conseiller d'état ordinaire, & l'un des premiers membres de l'académie Françoise. Il s'appliqua à l'étude de la religion & de la politique, & fut employé dans des négociations importantes, sous le ministere du cardinal de Richelieu. Il mourut en 1667, après avoir mis au jour plusieurs livres, & entr'autres celui qui a pour titre, *le Ministre d'état.* C'est un bon écrivain, mais dont le style est trop diffus. Il a très-bien prouvé la fausseté de la puissance indirecte, que les Ultramontains s'avisent d'attribuer au pape sur le temporel des princes. (*D. J.*)

SOSIBES, LES, (*Géog. anc.*) peuples des environs de la Sarmatie asiatique. Ils furent du nombre de ceux qui conspirerent contre l'empire romain sous Marc Antonin le philosophe. (*D. J.*)

SOSICURÆ, (*Géog. anc.*) peuple de l'Inde, en-deçà du Gange, & selon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique. Caſtald dit que le nom moderne eſt *Jacameuri*. (*D. J.*)

SOSIPOLIS, ſ. m. (*Mythol. grecq.*) dieu des Eléens. Pauſanias raconte que les Arcadiens ayant fait une grande irruption en Elide, les Eléens s'avancerent contre eux pour éviter la priſe de leur capitale. Comme ils étoient ſur le point de livrer bataille, une femme ſe préſenta aux chefs de l'armée, portant entre ſes bras un enfant à la mamelle, & leur dit, qu'elle avoit été avertie en ſonge que cet enfant combattroit pour eux. Les généraux éléens crurent que l'avis n'étoit pas à négliger; ils mirent cet enfant à la tête de l'armée, & l'expoſerent tout nud; au moment du combat cet enfant ſe transforma tout-à-coup en ſerpent, & les Arcadiens furent ſi effrayés de ce prodige, qu'ils ſe ſauverent; les Eléens les pourſuivirent, en firent un grand carnage, & remporterent une victoire ſignalée.

Comme par cette avanture la ville d'Elis fut ſauvée, les Eléens donnerent le nom de *Soſipolis* à ce merveilleux enfant, bâtirent un temple à ſa gloire, & inſtituerent une prêtreſſe particuliere pour préſider à ſon culte. Le temple étoit double: la partie antérieure étoit conſacrée à Lucine, qui ſelon l'opinion des Eléens, avoit ſingulierement préſidé à la naiſſance de *Soſipolis*. Tout le monde jouiſſoit d'une entrée libre dans cette partie du temple; mais dans le ſanctuaire du dieu, perſonne n'y entroit que la prêtreſſe qui même, pour exercer ſon miniſtere, ſe couvroit la tête d'un voile blanc.

Les filles & les femmes reſtoient dans le temple de Lucine, chantoient des hymnes & brûloient des parfums en l'honneur du dieu d'Elide. On repréſentoit ce dieu ſous la forme d'un enfant avec un habit de pluſieurs couleurs, & ſemé d'etoiles, tenant d'une main une corne d'abondance.

On peut croire que les chefs des Eléens pour effrayer leurs ennemis, & donner du courage à leurs troupes, s'aviſerent du ſtratagême d'expoſer un enfant à la tête du camp, & de ſubſtituer enſuite avec adreſſe, un ſerpent à la place. Enfin on fit intervenir la religion pour ſoutenir une ruſe qui avoit ſi bien réuſſi. Voilà le premier tome de la Pucelle d'Orléans.

Jupiter eſt auſſi quelquefois nommé *Soſipolis*, c'eſt-à-dire *ſauveur de la ville*. (*D. J.*)

SOSPELLO, (*Géog. mod.*) petite ville des états du roi de Sardaigne, dans le comté de Nice, entre Nice & Cony. Elle fut priſe en 1692 par les François, qui la rendirent au duc de Savoie par la paix de 1696.

Raynaud (Théophile), l'un des fameux jéſuites du xvij. ſiecle, naquit à *Soſpello*, paſſa preſque toute ſa vie en France, & mourut à Lyon en 1663, à 79 ans, ſelon M. Gallois.

Le P. Raynaud étoit extrêmement laborieux, comme le prouve le nombre de livres qu'il a compoſés. Il en publia quelques-uns qui furent à ſon grand regret, flétris par l'inquiſition; mais il déchargea ſa colere ſur les Jacobins, par un ouvrage où il ramaſſa une infinité de choſes tirées de leurs écrits, qui n'avoient pas été cenſurées, quoiqu'elles le méritaſſent. On ne ſauroit nier qu'il n'eût l'eſprit ſatyrique, l'imagination vive & une mémoire prodigieuſe. Son ſtyle eſt obſcur, à cauſe qu'il affecte de ſe ſervir de termes difficiles à entendre, & de mots tirés du grec.

Il maltraita les Janſéniſtes qui ne l'ont pas épargné à leur tour; mais les Carmes l'ont beaucoup loué, & ils lui rendirent les honneurs funebres dans tous les couvens de leur ordre. Ce fut à cauſe de l'ouvrage qu'il avoit fait ſur le ſcapulaire. Guy Patin étoit auſſi de ſes bons amis, & trouvoit beaucoup de doctrine dans tous ſes ouvrages; ce n'eſt pas un petit éloge; car l'édition qu'on en a faite à Lyon en 1665, comprend 20 volumes *in-fol.* & ce qui eſt fort étrange, le libraire ne s'y eſt pas ruiné.

An reſte, le P. Raynaud a ſi ſouvent déguiſé ſon nom à la tête de ſes livres, que M. Baillet n'a pas eu le bonheur de pouvoir toujours découvrir cette ſupercherie. Hurtado moine eſpagnol, a jetté bien des railleries, non ſeulement ſur les divers noms que prenoit le P. Raynaud, mais auſſi ſur les titres que ce pere donnoit à ſes ouvrages. Il faut pourtant convenir que ſes titres étoient quelquefois ingénieux. Qui ne voudroit lire, par exemple, un ouvrage intitulé, *les ſpiritualités hétéroclites*, & les *anomalies de la piété*. C'eſt le titre du quinzieme & du ſeizieme volume des œuvres de ce jéſuite. Voilà donc, dira-t-on, des hétéroclites dans la religion, auſſi bien que dans la grammaire; y voilà des anomalies, auſſi bien que dans la lune! on ne peut ſe diſpenſer d'acheter un ouvrage qui nous apprend des choſes ſi ſingulieres. (*D. J.*)

SOSPITA, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire *ſalutaire*; ſurnom de Junon, parce qu'elle veilloit à la ſalubrité de l'air, dont l'intempérie cauſe les maladies. Cette déeſſe, qui eſt ſouvent priſe pour l'air même, avoit trois temples à Rome ſous le nom de *Juno ſoſpita*, & les conſuls, avant que d'entrer en charge, alloient lui offrir un ſacrifice. (*D. J.*)

SOSSINATI, (*Géog. anc.*) peuples de l'île de Sardaigne. Strabon, *lib. V. pag. 225.* les compte au nombre des peuples montagnards qui habitoient dans des cavernes, & qui bien qu'ils euſſent des terres propres à porter du blé, les négligeoient, aimant mieux piller les terres des autres, tantôt dans l'île, tantôt dans le continent oppoſé, ſur-tout les terres des Piſans. (*D. J.*)

SOSSIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sicile, Ptolomée, *l. III. c. iv.* le marque ſur la côte méridionale, entre la ville Pintia & l'embouchure du fleuve Iſburus. Le nom moderne eſt *Calta Bellota* ſelon Fazel, & *Pulici* ſelon Léander. (*D. J.*)

SOT, FAT, IMPERTINENT, (*Gram.*) ce ſont là de ces mots dans toutes les langues qu'il eſt impoſſible de définir, parce qu'ils renferment une collection d'idées qui varient ſuivant les mœurs dans chaque pays & dans chaque ſiecle, & qu'ils s'étendent encore ſur les tons, les geſtes & les manieres.

Il me paroît en général que l'épithete de *fat*, de *ſot* & d'*impertinent*, priſe dans un ſens aggravant, n'indiquent pas ſeulement un défaut, mais porte avec ſoi l'idée d'un vice de caractere & d'éducation. Il me ſemble auſſi que la ſeconde épithete attaque plus l'eſprit, & les deux autres les manieres; c'eſt en vain qu'on fait des leçons à un *ſot*, la nature lui a refuſé les moyens d'en profiter. Les diſcours les plus raiſonnables ſont perdus auprès d'un *fat*; mais le tems & l'âge lui montrent quelquefois l'extravagance de la fatuité. Ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine qu'on peut venir à bout de corriger un *impertinent*.

Le *ſot* eſt celui qui n'a pas même ce qu'il faut d'eſprit pour être un fat. Un *fat* eſt celui que les *ſots* croient un homme d'eſprit. L'*impertinent* eſt une eſpece de *fat* enté ſur la groſſiereté.

Un *ſot* ne ſe tire jamais du ridicule, c'eſt ſon caractere. Un *impertinent* s'y jette tête baiſſée, ſans aucune pudeur. Un *fat* donne aux autres des ridicules, qu'il mérite encore davantage.

Le *ſot* eſt embarraſſé de ſa perſonne. Le *fat* eſt rempli de l'amour de la ſcience, avec une ſorte de hauteur pour les autres. L'*impertinent* paſſe à l'effronterie.

Le *ſot*, au-lieu de ſe borner à n'être rien, veut être quelque choſe; au-lieu d'écouter, il veut par-

ler, & pour-lors il ne sait & ne dit que des bêtises. Un *fat* parle beaucoup, & d'un certain ton qui lui est particulier; il ne sait rien de ce qu'il importe de savoir dans la vie, s'écoute & s'admire. Il ajoute à la sottise la vanité & le dédain. L'*impertinent* est un fat, qui peche en même tems contre la politesse & la bienséance. Ses propos sont sans égard, sans considération & sans respect. Il confond l'honnête liberté avec une familiarité excessive; il parle & agit avec une hardiesse insolente, c'est un *fat* ou un *sot* outré, sans délicatesse. Le *sot* ennuie; le *fat* révolte; l'*impertinent* rebute, aigrit & irrite.

Addisson & la Bruyere ont donné d'excellens coups de crayon sur chacun de ces trois défauts. Théophraste les a décrits en passant dans ses portraits ingénieux des vices des Athéniens. Séneque les caractérise aussi dans ses tableaux des mœurs romaines; mais il a peint merveilleusement le *fat* parfait, dans la personne d'un des *aimables* de Rome, qui ayant été transporté par ses esclaves du bain dans sa chaise à-porteurs, se donne la peine de leur demander en arrivant, s'il est assis, comme si c'étoit une chose au-dessous de lui de le savoir. Citons ce trait dans la langue originale, il a bien plus de sel: *Audio quemdam ex istis delicatis (si modo deliciæ vocandæ sunt vitam & consuetudinem dedisse) cùm ex balneo inter manus elatus, & in sellâ positus esset, dixisse interrogando, jam sedeo? Nimis humilis & contempti hominis esse videtur, scire quid faciat.* Senec. de *brevitate vitæ*, *cap. xij.* (*D. J.*)

SOTAVENTO *ou* SOTOVENTO, (*Géog. mod.*) on appelle ainsi la partie méridionale des îles Antilles. Les Espagnols leur donnent ce nom, à cause qu'elles sont effectivement sous le vent, à l'égard de celles de Barlovento. Les principales de ces îles sont la Trinité, la Marguerite, la Tortuga, la Rocca, Bon-Aire, Curacao, Oruba. (*D. J.*)

SOTER, *SOTERIA*, (*Littérature.*) c'est-à-dire, *conservateur*, *conservatrice*: on trouve que ces noms étoient souvent donnés aux divinités, lorsqu'on croyoit leur être redevable de sa conservation. On les donnoit particulierement à Jupiter, à Diane, à Proserpine. Il y avoit chez les Grecs des fêtes appellées *sotéries*, qui se célébroient en action de graces, quand on étoit délivré de quelques périls. (*D. J.*)

SOTÉRIES, s. f. pl. *soteria*, (*Antiq. rom.*) fêtes qu'on célébroit en action de graces pour la délivrance de quelque grand péril public. Sous le regne des empereurs, on ne manquoit pas de faire ces sortes de solemnités, lorsque le prince relevoit de maladie. (*D. J.*)

SOTHERTON *ou* SUTTERTON, (*Géog. mod.*) village d'Angleterre, dans Lincoln-shire & dans la partie septentrionale du Holland. Ce village mérite d'être remarqué, parce qu'il étoit autrefois sur le bord de la mer, & qu'aujourd'hui il en est à plus de deux milles. Ainsi l'Océan s'est retiré de ce côté-là, à mesure qu'il s'est avancé vers un autre. (*D. J.*)

SOTIATES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule, marqués dans l'Aquitaine par César. M. l'abbé de Longuerue observe que le nom de ces peuples est corrompu en celui de *Soutiates* dans plusieurs éditions des commentaires de César; mais de quelque maniere qu'on écrive ce mot, on n'en connoît pas mieux le peuple dont il s'agit, comme le prouve assez la variété des opinions de nos savans.

M. de Marca, *hist. de Béarn*, *l. I. c. ix.* pense que le peuple *Sotiates* répond au diocèse d'Aire. M. de Valois veut que ce soit le quartier aux environs de Soz qui est de l'ancien diocèse d'Eause, aujourd'hui compris dans celui d'Aux. M. Samson, dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, estime que les *Sotiates* sont les habitans du diocèse de Lectoure, d'autant mieux que la ville est forte d'assiette & de travail, comme dit César; & parce que ce pays se présente le premier du côté de Toulouse, par où il semble que Crassus entra dans l'Aquitaine. Enfin M. Lancelot, *hist. de l'acad. des Inscript. tome V. p. 291.* croit que les *Sociates* sont plutôt les habitans du pays de Foix, parce que cette ville est frontiere de Languedoc, qu'on y entre en venant de Toulouse sans avoir de riviere considérable à passer; que le pays est montueux, & a quelques mines de cuivre, circonstance que César dit du pays des *Sotiates*.

La conjecture de M. de Marca n'est autorisée que sur une charte faite par quelque moine moderne fort ignorant. L'opinion de M. de Valois n'est fondée que sur la conformité du nom de *Soz* avec *Sotiates*, qui toute seule est la plus foible raison du monde. Les idées de MM. Samson & Lancelot ne sont étayées d'aucune autorité ancienne ou moderne. En un mot, comme les anciens après César n'ont fait aucune mention des peuples *Sociates*; que lui-même n'en parle qu'en passant & légerement, il est impossible aujourd'hui de deviner la position des peuples *Sotiates*, ainsi que de plusieurs autres nommés dans les commentaires de ce grand capitaine, d'autant mieux que ces peuples ont sans doute été confondus avec d'autres peuples par Auguste, dans le tems qu'il fit faire la nouvelle division de l'Aquitaine. (*D. J.*)

SOTIE, s. f. (*Hist. du théat. franç.*) nom donné à des farces qu'on représentoit autrefois en public, & qui étoient un tissu de bouffonnerie pour faire rire le peuple. Elles suivirent de près les mysteres de la passion. L'on ne doit pas les confondre avec les sotéries, qui étoient des pieces de vers plus anciennes faites en l'honneur des saints. (*D. J.*)

SOTTISE, s. f. (*Gram.*) c'est l'action ou le propos d'un sot. *Voyez* SOT.

SOTTISIER, s. m. (*Gram.*) recueil de pieces ordurieres.

SOTTOSRINS, s. m. *terme de Galere*, pieces de bois qui croisent les courbâtons, & qui servent à les lier & à les affermir.

SOU, (*Monnoie.*) *voyez* SOL.

SOU, s. m. (*Marine.*) c'est la terre qui est au fond de l'eau.

SOU, s. f. (*Economie rustique.*) c'est l'étable aux pourceaux.

SOVA *ou* SOVI, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Afrique dans les royaumes de Congo & d'Angola à des especes de gouverneurs ou de vice-rois, qui sont soumis aux rois du pays ou aux Portugais, & qui tyrannisent les habitans qui sont sous leurs ordres de la maniere la plus cruelle; ils jugent des procès & des différends, & ne manquent pas de rendre à leur profit ceux à qui ils donnent tort.

SOUACHEM, (*Géog. mod.*) petite île du golfe Arabique, qui sépare, pour ainsi dire, l'Egypte de l'Ethiopie. Il y a dans cette île un bacha turc. (*D. J.*)

SOUADOU, (*Géog. mod.*) nom qu'on donne à un amas d'îles de l'Océan indien, situées partie sous le deuxieme, partie sous le troisieme degré de latitude méridionale, au midi des îles d'Adoumatis, & au nord des îles d'Addou en général qui en sont assez proche. (*D. J.*)

SOUBA *ou* SUBA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme dans l'Indostan des especes de vice-rois ou de gouverneurs généraux, qui ont sous leurs ordres des gouverneurs particuliers, que l'on nomme *nababs*; ils sont nommés par le grand-mogol.

SOUBARDIERS, s. m. pl. *terme de Carrier*, principaux étais qui soutiennent la machine avec laquelle on tire des pierrieres les masses de pierre à faire de l'ardoise. (*D. J.*)

SOUBASSEMENT, s. m. (*Archit.*) large retraite ou

ou espece de piédestal continu, qui sert à porter un édifice. Les architectes le nomment *stéréobate* & *socle continu*, quand il n'y a ni base, ni corniche. (*D. J.*)

SOUBASSEMENT, *terme de Tapissier*; bande d'étoffe, de toile, de drap, de serge, qui est attachée le long de chaque pan de lit.

SOUBERME, s. f. (*Marine.*) c'est un torrent, c'est-à-dire, un amas d'eaux provenues des pluies ou de la fonte des neiges, qui grossit les rivieres.

SOUBISE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Saintonge, sur la Charente, à 2 lieues au nord de Brouage, & à 5 de la Rochelle. Elle a donné le nom à une branche de l'illustre maison de Rohan; c'est une principauté de vingt mille livres de rente. Elle comprend sept grosses paroisses, qui forment un petit pays. *Longitude 16. 34. latitude 45. 49.* (*D. J.*)

SUBRESAUT, s. m. (*Manege.*) saut imprévu & à contretems que le cheval fait pour se dérober de dessous le cavalier qui le monte.

SOUBRETTE, s. f. (*Gram.*) c'étoit autrefois une femme attachée au service d'une autre. Il n'y a plus de *soubrette* dans nos maisons; mais elles sont restées au théâtre, où elles sont communément, méchantes, bavardes, sans décence, sans sentiment, sans mœurs, & sans vertu; car il n'y a rien dans la société qui ressemble à ce personnage.

SOUBREVESTE, s. f. (*Habit milit.*) la *soubreveste* fait partie de l'habillement des mousquetaires. Ce fut en 1688 que le roi ordonna les *soubrevestes*, qui sont comme des juste-au-corps sans manches. Elles sont bleues & galonnées comme les casaques. Elles ont une croix devant & une derriere, qui sont de velours blanc bordées de galon d'argent; les fleurs-de-lis aux angles de la croix sont de même. Le devant & le derriere des *soubrevestes*, s'accrochent aux côtés par des agraffes. Non-seulement les mousquetaires, mais encore les sous-brigadiers, les brigadiers & les maréchaux-des-logis, portent la *soubreveste*. Il n'y a que les officiers supérieurs qui ne la portent point. Le roi fournit la casaque & la *soubreveste*, & on rend l'une & l'autre quand on quitte la compagnie. (*D. J.*)

SOUCHE, s. f. (*Grammaire & Jurisprudence.*) pris dans le sens littéral signifie le *tronc d'un arbre*; on emploie ce terme dans un sens figuré en matiere de généalogies & de propres pour désigner celui qui est l'auteur commun de plusieurs personnes: on le compare à la *souche* ou tronc d'un arbre, dont ces autres personnes sont les branches; on appelle donc *souche* ou tige commune celui duquel sont issus d'autres personnes.

Les immeubles qui n'ont pas encore été transmis par succession, ne forment que des acquêts quand ils ont fait *souche*, c'est-à-dire, qu'ils ont passé du pere au fils, ou d'un collatéral à un autre par voie de succession: ont dit qu'ils ont fait *souche*, parce que le défunt est regardé comme la *souche* d'où procede l'héritage qui devient propre. *Voyez* PROPRE & COUTUME SOUCHERE.

Succéder par *souches in stirpes*, c'est lorsque plusieurs personnes viennent par représentation d'un défunt, & ne prennent tous ensemble que ce qu'il auroit pris, au lieu que ceux qui succédent par tête, prennent chacun *jure suo* leur portion virile. *Voyez* REPRÉSENTATION, SUCCESSION, PARTAGE. (*A*)

SOUCHE *de cheminée*, (*Architect.*) c'est un tuyau composé de plusieurs tuyaux de cheminée, qui paroit au-dessus d'un comble; il ne doit être élevé que de trois piés plus haut que le faîte. Les tuyaux d'une *souche de cheminée* sont ou adossés au-devant les uns des autres, comme on les faisoit anciennement, ou rangés sur une même ligne, & joints par leur épaisseur, comme on le pratique quand ils sont dévoyés.

Les *souches de cheminée* se font ordinairement de plâtre pur, pigeonné à la main, & on les enduit des deux côtés de plâtre au panier. Dans les bâtimens considérables, on les construit de pierre ou de brique de quatre pouces, avec mortier fin & crampons de fer.

Souche feinte; *souche* qu'on éleve sur un toit, pour répondre la hauteur, à la figure, à la situation des autres, & leur faire symmetrie.

Souche ronde; tuyau de cheminée de figure cylindrique en maniere de colonne creuse, qui sort hors du comble, ainsi qu'il y en a au palais à Paris. Ces sortes de *souches* ne se partagent point par des languettes pour plusieurs tuyaux; mais elles sont accouplées ou grappées, comme celles par exemple du château de l'Escurial, à sept lieues de Madrid, en Espagne. *Daviler.* (*D. J.*)

SOUCHE, (*Hydr.*) est le tuyau qui s'éleve au milieu d'un bassin & d'où sort le jet; on le soude à plomb sur la conduite & du même diametre, & il est terminé par un ajutage de cuivre soudé, & qui se dévisse pour nettoyer les ordures qui empêchent l'effet de l'eau. (*K*)

SOUCHE, (*Comm. en détail.*) les détailleurs nomment ainsi la plus longue des deux pieces de bois qui composent ce que les marchands appellent une *taille*, sur laquelle ils marquent avec des hoches les marchandises qu'ils donnent à crédit. (*D. J.*)

SOUCHE, (*Exploitat. des bois.*) c'est la partie de l'arbre qui est à fleur de terre & qui tient aux racines. On l'appelle aussi *sepée*; mais ce dernier terme ne se dit guere que des arbres, du tronc desquels il sort diverses tiges.

SOUCHERE, (*Jurisprudence.*) se dit d'une coutume où, pour succeder aux propres, & pour être admis au retrait lignager, il faut être descendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille. *Voyez* COUTUME SOUCHERE, *& les mots* COTÉ, SIGNE, PROPRE, RETRAIT LIGNAGER, SOUCHE. (*A*)

SOUCHET, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *cyperus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines, & elle forme une sorte de tête écailleuse. Le pistil sort des ailes des écailles, & devient dans suite une semence triangulaire. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les tiges sont aussi triangulaires. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il y a deux especes de *souchet* en usage dans les boutiques, le long, & le rond du levant.

Le *souchet* long, *cyperus longus*, est une racine longue, menue, noueuse, genouillée, tortueuse, difficile à rompre, noirâtre en-dehors, blanchâtre en-dedans; d'un goût suave un peu âcre, aromatique, d'une odeur agréable qui approche de celle du nard. Il croit en Provence & en Languedoc, & c'est de-là qu'on nous l'apporte. On choisit celui qui est bien conservé, qui n'est pas carié, & qui est odorant.

C'est la racine d'une plante qui s'appelle *cyperus odoratus*, *radice longâ*, C. B. P. Cette racine est oblongue, genouillée, garnie de plusieurs nœuds articulés les uns avec les autres, & de plusieurs fibres capillaires, d'un rouge noirâtre, succulent, & souvent de petites racines en forme d'olives, comme dans la racine de filipendule; de cette racine sortent des feuilles graminées, semblables à celles du porreau, mais cependant plus longues & plus étroites: la tige est d'une coudée, droite, sans nœuds, lisse, striée, triangulaire, & pleine d'une moëlle blanche; elle porte à son sommet des feuilles plus petites, disposées en maniere d'étoile, & placées au-dessous des épis de fleurs, qu'elles surpassent en longueur. Ces bouquets sont amples, épars, & comme flottans sur le som-

met de la tige : ils ſont compoſés d'épis ou de têtes écailleuſes, garnies de fleurs à étamines ſans pétales: des aiſſelles des écailles naiſſent les piſtils, qui ſe changent enſuite en grains triangulaires, durs, revêtus d'une écorce noire. Cette plante croît abondamment dans la Provence, & dans quelques endroits des environs de Paris.

Le *ſouchet* rond du Levant, *cyperus rotundus orientalis*, eſt une racine arrondie, de la grandeur & de la figure d'une olive, raboteuſe, ſtriée, rouſſâtre ou rougeâtre, & quelquefois noire en-dehors, & blanches en-dedans, pluſieurs racines ſont attachées à la même tête, & y pendent comme par des filets. Elle a le même goût, & la même odeur que la racine du *ſouchet long*. La plante s'appelle *cyperus rotundus orientalis major*. C. B. P. Elle pouſſe beaucoup de racines arrondies, cannelées, de la groſſeur d'une olive ou environ, liées enſemble par une fibre intermédiaire. Elle a les feuilles, les fleurs, & les graines ſemblables à la précédente. Elle vient en abondance dans l'Egypte le long du Nil, & dans les marais.

On connoit encore une troiſieme eſpece de *ſouchet* qui s'appelle *cyperus americanus*, dans le p. du Tertre, *radix ſanctæ Helenæ, galangœ ſpecies*, J. B. *ſcirpus americanus, caule geniculato, cavo*, I. R. H. cette eſpece paſſe pour avoir les mêmes vertus que les précédentes.

Dioſcoride & Pline ont parlé du *ſouchet*, ſans en diſtinguer les eſpeces. Leurs racines ſont propres à diviſer les humeurs, à exciter les regles, & à fortifier l'eſtomac affoibli par le relâchement des fibres. Hippocrate en preſcrivoit l'uſage dans les ulceres de la matrice. Les racines ſont moins odorantes fraîches que ſéches; mais elles ſont auſſi moins actives, étant chargées d'une plus grande quantité de phlegmes inutiles. Falloppe prétend que la graine de *ſouchet long* enivre comme l'yeble, lorſqu'on en mange avec le riz, avec lequel elle ſe trouve ſouvent mêlée dans les rivieres d'Italie. Je ne ſai ſi cette remarque eſt certaine, mais elle eſt aſſez vraiſſemblable; car les parfumeurs macerent les racines de *ſouchet* dans le vinaigre, les ſéchent enſuite, & les pulvériſent pour en faire des parfums. (*D. J.*)

SOUCHET *des Indes*, (*Botan.*) *Voyez* SAFRAN des Indes. (*D. J.*)

SOUCHET-SULTAN, (*Botan.*) eſpece de *ſouchet*, nommé par Tournefort, *cyperus rotundus eſculentus, auguſtifolius I. R. H.* Il pouſſe des feuilles arundinacées, longues, étroites, ſemblables à celles des autres *ſouchets*; ſes tiges ſont hautes d'environ deux piés, triangulaires, portant en leurs ſommets des fleurs à pluſieurs étamines ramaſſées en tête jaunâtre, entre des feuilles à écailles, diſpoſées en maniere d'étoile : quand ces fleurs ſont paſſées, il vient ſous chaque feuillet, une graine triangulaire, ou relevée de trois coins; ſes racines ſont des fibres menues, auxquelles ſont attachés des tubercules charnus, gros comme les plus petites noiſettes, ronds, ornés d'une eſpece de petite couronne, comme les neſles, couverts d'une écorce ridée un peu rude, jaunâtre ou rouſſe, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux. Cette plante croît aux pays chauds, en Provence, en Italie, en Sicile, *&c.* où ſa racine eſt d'uſage en médecine. (*D. J.*)

SOUCHET, *terme de Carriers*, ils nomment ainſi une aſſez mauvaiſe pierre, qui ſe trouve quelquefois entre les bancs qui compoſent une carriere, particulierement ſur le dernier banc; le plus ſouvent le *ſouchet* n'eſt qu'une eſpece de terre & de gravois. (*D. J.*)

SOUCHETAGE, ſ. m. (*Eaux & forêts.*) deſcente que ſont les officiers des eaux & forêts, après la coupe des bois, pour viſiter & compter le nombre & la qualité des ſouches, ou arbres abbatus. Il ſe dit auſſi du compte & de la marque des bois de futaie, qu'on a permiſſion d'abattre dans une vente : cette derniere viſite ſe fait avant l'exploitation des bois. *Traté des eaux & forêts.* (*D. J.*)

SOUCHETEUR, ſ. m. (*Gram.*) expert que chacun nomme de ſon côté, pour aſſiſter au ſouchetage & à la viſite des ſouches.

SOUCHEVER, v. n. *terme de Carrier*, c'eſt proprement couper le ſouchet, c'eſt-à-dire, la pierre ou moilon qui ſe trouve dans les carrieres, au-deſſous du dernier banc de pierre. Il ſe dit néanmoins plus communément de tout l'ouvrage que les garçons carriers font dans le fond de la carriere, ſous chaque banc ou lit de pierre, pour les ſéparer les uns des autres : c'eſt l'ouvrage le plus difficile & le plus périlleux de tous, qui ne ſe fait que ſous-œuvre, dans une poſture très-contrainte, le carrier étant ordinairement couché de ſon long ſur de la paille, pour pouvoir détacher & couper la pierre avec le marteau en croiſſant, qu'en terme du métier on appelle une *eſſe*. (*D. J.*)

SOUCHEVEUR, ſ. m. *terme de Carrier*, ouvrier qui travaille dans les carrieres à ôter le ſouchet. (*D. J.*)

SOUCI, CALTHA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons; ces fleurons, & ces demi fleurons, ſont portés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice. Les embryons deviennent dans la ſuite des capſules, le plus ſouvent courbes & bordées, qui renferment chacune une ſemence ordinairement oblongue. Tournefort *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SOUCI, (*Mat. méd.*) *ſouci* des jardins, & *ſouci* de vigne, ou *ſouci* ſauvage. On donne les mêmes vertus aux deux eſpeces de *ſouci*; quelques-uns préférent le ſauvage comme étant plus fort; ils ſont apéritifs & réſolutifs, ils levent les obſtructions du foie, de la rate, & de la matrice; ils guériſſent la jauniſſe, excitent les regles, & facilitent l'accouchement : on preſcrit le ſuc de toute la plante, depuis une once juſqu'à quatre; l'infuſion des fleurs & des feuilles pilées dans le vin blanc, depuis trois onces juſqu'à ſix; l'extrait, depuis un gros juſqu'à deux; la conſerve des fleurs, depuis deux gros juſqu'à une once; on recommande les fleurs & les feuilles mangées cuites ou crues, & leur décoction en boiſſon ordinaire, pour guérir les écrouelles; la décoction des fleurs de *ſouci* dans du lait & de la biere, eſt très-en uſage en Angleterre, dans la petite vérole, ſelon J. Rai. On ſe préſerve de la peſte, au rapport du même auteur, en mangeant des fleurs de *ſouci* avec l'huile & le vinaigre, & en ſe rinſant la bouche le matin à jeun avec le vinaigre de *ſouci*, & en avalant enſuite une ou deux cuillerées. *Extrait de la mat. med.* de Geoffroi.

SOUCI *de marais*, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante que Tournefort appelle *populago*. *Voyez* POPULAGO. (*D. J.*)

SOUCI *ou* SOUCIE, *Voyez* ROITELET HUPÉ.

SOUCI D'EAU, *populago*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, dans lequel ſont réunies, en maniere de tête, pluſieurs gaines qui ſont ordinairement recourbées en en-bas, & qui contiennent des ſemences le plus ſouvent oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SOUCI, ſ. m. (*Morale.*) facheuſe ſollicitude & inquiétude d'eſprit; *curæ*, diſent les Latins.

L'idée des *ſoucis* qui voltigent dans les appartemens des grands, *curæ laqueata circùm tecta volantes*, pour parler avec Horace; cette idée, dis-je, eſt très-ingénieuſe, & ne ſe trouve que trop vraie. Tandis qu'un particulier qui ſait reprimer le ſoulève-

ment de ſes paſſions, coule doucement ſes jours dans une honnête médiocrité, un ſeigneur riche & puiſſant a d'ordinaire le cœur flétri par les *ſoucis* les plus amers. Lucrèce dit:

Metus curæque ſequaces
Nec metuunt jonitus armorum feraque tela.

« Les *ſoucis* & les craintes ne reſpectent ni le bruit » des armes, ni la fureur des traits ». Il s'en faut de beaucoup, c'eſt-là que les *ſoucis* ſe plaiſent; ils s'établiſſent ſur-tout dans le cœur des puiſſances & des têtes couronnées, malgré l'éclat de l'or & de la pourpre qui les environne. (*D. J.*)

SOUCI DE HANNETON, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une eſpece de meche en ſoie plate, & non torſe, devidée ſur une bobine; on la noue à une certaine diſtance, de deux nœuds près l'un de l'autre, puis de deux autres à la même diſtance, ainſi tout le long, juſqu'à ce qu'on en ait aſſez; enſuite on coupe la ſoie au milieu de la diſtance des nœuds; cette diſtance partagée forme de petits bouquets brillans, à proportion de la beauté de la ſoie; le *ſouci* entre dans les graines d'épinars, & autres ajuſtemens d'hommes & de femmes.

SOUCIE, ſ. m. (*Ornithol.*) en latin *trochilus*, eſpece de moineau ou paſſereau; on le nomme *ſoucie*, à cauſe que ſes ſourcils ſont compoſés de plumes noires, élevées ſur chaque côté des temples au-deſſus des yeux, au-milieu deſquels il a une eſpece de crête de pluſieurs plumes jaunes, ſur le ſommet de la tête. Cet oiſeau fréquente les haies & les jardins, où il ſe met volontiers ſur les choux pour y attraper des inſectes; il a le bec un peu crochu quand il eſt jeune; le deſſus de ſa gorge, de l'eſtomac, & du ventre, ſont jaunâtres; ſa queue & ſes aîles ſont cendrées, mais le deſſus de ſon dos tire ſur le brun. Quand il eſt vieux, il a le bec rond, longuet, pointu, & très-noir; ſes jambes ſont d'un brun qui tire ſur le noir, les plumes du dos ſont de couleur d'ocre; le deſſus du ventre & de la gorge ſont blancs, ſes yeux ſont noirs & ombrés de plumes cendrées; il eſt ſauvage, & ne vit pas en cage. (*D. J.*)

SOUCIS, *ou* SOUTIS, ſ. m. pl. (*ſoirie des Indes*) ce ſont des mouſſelines de ſoie rayées, de diverſes couleurs, qui viennent des Indes. On les appelle *mouſſelines*, quoiqu'il n'y entre aucun coton dans leur fabrique; ce qui leur a fait donner ce nom, c'eſt une eſpece de bourre légere qui paroît ſur la ſuperficie de la toile, comme ſur les mouſſelines; mais ce ſont de vraies toiles de ſoie. Il n'y a que les Indiens qui aient la maniere de travailler ainſi ces ſortes d'étoffes. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

SOUCIER, v. act. & n. il ne ſe dit guere qu'avec le pronom perſonnel: c'eſt prendre du ſouci. *Voyez* SOUCI. De quoi vous *ſouciez-vous* dans ce monde? Je mépriſe à préſent tout ce qui me plut autrefois, je ne me *ſoucie* plus de cet amas de raretés que j'avois achetées à grand prix.

SOUCIEUX, adj. qui prend aiſément du ſouci. Il a toujours un air *ſoucieux* qui afflige.

SOUDAIN, adj. (*Grammaire.*) terme relatif à la promptitude de l'action; rien de plus *ſoudain* que le mouvement de la lumiere: on dit auſſi, une irruption *ſoudaine*, une mort *ſoudaine*, une maladie *ſoudaine*, une révolte *ſoudaine*, *&c.*

SOUCOUPE, ſ. f. *terme d'Orfèvre & de Fayencier*, ouvrage d'orfèvre, de fayencier, ou de potier d'étain, qui forme la figure d'un vaſe, compoſé d'un pié, & d'un deſſus, qui eſt une ſorte d'aſſiette large, avec de petits rebords, ſervant à poſer un verre ou une taſſe. (*D. J.*)

SOUDAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ou comme on le trouve dans nos vieux auteurs *ſoldan*, & en latin *ſoldanus*; étoit le nom qu'on donnoit autrefois aux lieutenans généraux des califes dans leurs provinces & dans leurs armées; mais la puiſſance des califes étant déchue peu-à-peu par diverſes révolutions, & ſur-tout par la trop grande étendue de pays ſoumis à leur domination; ces lieutenans généraux s'érigerent en ſouverains. Saladin, général des troupes de Noradin roi de Damas, prit ce titre, & fut le premier *ſoudan* d'Egypte. Les empereurs turcs détruiſirent toutes les petites dinaſties que les *ſoudans* avoient fondées dans l'Aſie mineure, comme celles de Cogni, de Caramanie, *&c.* & ſoumirent auſſi celle d'Egypte en 1516. Pour l'étymologie du mot *ſoudan*, *voyez* SULTAN.

SOUDAN, *ou* SOLDAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'un officier de la cour de Rome, qu'on appelle autrement *juge de la tour de nove*, ou *maréchal de Rome à la cour de ſavelles*; c'eſt une eſpece de prevôt qui a la garde des priſons, & qui connoît de pluſieurs affaires criminelles, ſur-tout de celles où les courtiſanes ſont impliquées. Pendant la vacance du ſiege, on lui confie quelquefois la garde du conclave avec des ſoldats ſous ſes ordres. Ducange, *gloſſar. latinit.*

SOUDE, *ou* SEL DE SOUDE, (*Chimie & Médec.*) on appelle *ſoude* le ſel lixiviel, ou les cendres de pluſieurs plantes qui contiennent du ſel marin, & qui croiſſent pour la plûpart ſur les côtes maritimes des pays chauds, quoique on en trouve quelques-unes au milieu des terres, comme le kali geniculatum que Henkel a cueilli en Saxe. Les botaniſtes n'ont éclairé juſqu'à préſent qu'imparfaitement cette partie, & nous trouvons ſi peu d'ordre & de clarté dans les noms & les deſcriptions qu'ils donnent des plantes dont on a coutume de tirer la *ſoude*, que nous n'oſons en préſenter un tableau complet; on les a preſque toutes confondues ſous le nom de *kali*, tandis que pluſieurs ſont de différens genres. M. de Juſſieu, *mémoires de l'académie 1717*, nomme *kali* d'Eſpagne annuel couché ſur terre, à feuilles courtes, & de ſedum, celui dont on retire principalement à Alicant la *ſoude* dite de *barille*. On prépare la *ſoude* dans pluſieurs autres contrées. Les marchands diſtinguent ces différentes *ſoudes* par le nom que la plante dont on les tire a dans chaque endroit. Ainſi ils appellent la *ſoude* préparée à Cherbourg, *ſoude de varech*; ainſi ils diviſent celle d'Alicant en *ſoude* de barille & *ſoude* de bourdine. C'eſt du *kali geniculatum* de Caſpard Bauhin, du *kali majus cochleato ſemine*, & du *ſalſola ſativa* du même auteur, qu'on retire les *ſoudes* communes. Pour y parvenir, voici la méthode qu'on ſuit dans tous les pays où le travail s'exécute en grand, en Egypte, près d'Alexandrie, à Carthagene, à Alicant, à Cherbourg, & en d'autres endroits.

On cueille cette plante qui a crû ſans art, ou qu'on a ſemée pour la multiplier; on la coupe lorſqu'elle eſt dans ſa plus grande force, on la fait ſécher au ſoleil comme le foin; on la met en gerbes, après en avoir ramaſſé le fruit, ſi on ſouhaite; on la brûle enſuite ſur des grils de fer, d'où les cendres tombent dans une foſſe, ou par un procédé plus ſuivi, dans un grand creux; on jette d'abord une botte de kali ſéchée & enflammée, qui réduit ſucceſſivement en cendres toutes celles dont on la couvre peu-à-peu. Le feu éteint naturellement, on tire du creux les cendres qui contiennent une très-grande quantité de ſel alkali fixe marin (*voyez* SEL), auquel on a donné les noms de *ſoude*, *ſoude en pierre*, *ſalicore*, *ſalicote*, *la marie*, *alun catin*, dont Pline dit que que la découverte eſt dûe à des marchands qui jettés par la tempête à l'embouchure du fleuve Bélus en Syrie, firent cuire leurs alimens avec le kali, dont la cendre unie au ſable ſur lequel elle tomboit, forma du verre par la fuſion de l'un & de l'autre.

On préférera la *ſoude* des pays chauds à celle des

pays froids ; la *soude* de barille eſt la plus eſtimée de toutes. On la choiſira ſeche, ſonnante, d'un gris bleuâtre, garnie de petits trous, n'ayant aucune odeur de marécage ; on rejettera celle qui a une croûte verdâtre, qui eſt noirâtre, puante, ou qui contient des pierres. Pour être sûr de ſon choix dans l'achat de la *ſoude*, il faut la diſſoudre dans l'eau, la filtrer, comparer le poids que l'eau a acquis avec celui de la *ſoude*, ou-bien faire évaporer juſqu'à ſiccité ; elle ſera d'autant meilleure, qu'elle contiendra une plus grande quantité de ſel alkali auquel elle doit toute ſa vertu.

Le ſel de la *ſoude* eſt un vrai ſel lixiviel alkalin marin, c'eſt lui qui ſert de baſe au ſel commun ; mais cet alkali eſt mêlé de ſel de Glauber, de tartre vitriolé, & d'une aſſez grande quantité de ſel marin que le feu n'a pu décompoſer. Ce ſel marin conſtitue le ſel eſſentiel du kali de la plûpart des plantes maritimes, & de toutes celles qui fourniſſent la *ſoude ;* ce qu'il eſt aiſé de démontrer par la décoction, l'expreſſion, la filtration & l'évaporation du ſuc de ces plantes. *Voyez* le ſupplément au *Flora ſaturniſans* de Henkel, *voyez* SEL ESSENTIEL. Ce ſel neutre eſt détruit par l'incinération, le feu dégage l'acide marin de ſa baſe alkaline ; cet acide ſe diſſipe, & l'alkali reſte mêlé avec la terre, & une portion des ſels qui n'ont pu être décompoſés, *voyez* SEL LIXIVIEL. La putréfaction eſt un autre moyen de décompoſer le ſel marin ; le kali donne en ſe pourriſſant une odeur extrêmement fétide, ſemblable à celle des excrémens humains, ou des parties animales putréfiées : elle eſt dûe à un alkali volatil qu'on peut ramaſſer ſous forme concrete par la diſtillation. *Voyez* Henkel à l'endroit cité. C'eſt ici évidemment une tranſmutation de l'alkali fixe en volatil.

M. Henkel ayant verſé les différens acides minéraux ſur un ſel groſſier qui s'étoit précipité de la leſſive & ſur la *ſoude*, trouva après une forte effervescence, & après avoir laiſſé repoſer la diſſolution, une poudre ſemblable au bleu de Pruſſe, en très-petite quantité, *voyez* le ſupplément au *Flora ſaturniſans* déja cité. M. Geoffroy répéta les expériences de M. Henkel, obtint à peu-pres les mêmes produits, & obſerva que la fécule bleue qui varioit beaucoup, dépendoit principalement de la quantité de charbon contenu dans la *ſoude*. *Voyez ſon mémoire parmi ceux de l'académie, 1725.* Il attribua cette couleur bleue à la portion ferrugineuſe du charbon, développée par le ſavon tartareux formé de ſoufre, ou de l'huile concentrée du même charbon unie avec le ſel alkali qui eſt ici abondant.

La *ſoude* eſt d'un très-grand uſage pour blanchir le linge dans les pays où on ne brûle que du bois flotté, comme à Paris, dont les cendres ne contiennent point d'alkali fixe ; les blanchiſſeuſes ne pouvant faire uſage de ces cendres pour leurs leſſives, emploient la *ſoude* à leur place ; elle ſert auſſi à dégraiſſer les étoffes : on a ſa plus grande conſommation eſt dans les fabriques de ſavon noir, gris ou blanc, & dans les verreries. *Voyez* SAVON, VERRE, EMAIL & FRITTE. Pour ces derniers uſages on ne devroit l'employer que lorſqu'elle eſt purifiée par la leſſive de ſa partie terreuſe ſurabondante. Le ſel marin qu'elle contient lui eſt néceſſaire pour que le ſavon prenne de la conſiſtence.

Nous ne trouvons pas qu'on ſe ſoit ſervi de la *ſoude* pure ou leſſive dans la Médecine, mais les vertus apéritives & fondantes des ſavons communs de Marſeille, d'Alicant, de Veniſe, ſont connues de tout le monde ; ils les doivent preſque toutes au ſel alkali de la *ſoude* : nous pouvons donc les attribuer à ce dernier. On pourroit en faire des pierres à cauteres, moins actives que celles qu'on prépare communément avec les cendres clavelées.

SOUDE BLANCHE, (*Minéralogie & Chimie.*) Lemery donne ce nom au *natrum* des anciens. *Voyez* NATRUM.

SOUDE, *kali*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond & membraneux, qui renferme un fruit d'une forme ſinguliere ; car il eſt contourné comme un limaçon, & le plus ſouvent enveloppé par les pétales de la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SOUDE DE BARILLE, (*Commerce.*) *ſoude* d'Alicant, ainſi nommée de l'herbe de *barille* qui ſe ſeme, ſe cultive, ſe recueille & ſe brûle aux environs de cette ville d'Eſpagne. On la tire rarement toute pure d'Eſpagne, les Eſpagnols la mêlant ſouvent avec la *ſoude* de bourdine, qui eſt une autre herbe qui reſſemble à la *barille*. C'eſt la véritable *ſoude de barille* qu'il faut employer pour la fabrication des glaces à miroirs, la bourdine n'y étant pas propre ; elle s'envoie en maſſe dans de grands cabats de jonc. (*D. J.*)

SOUDÉE, *ou* SOULDÉE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité anciennement pour dire *la valeur d'un ſou*, comme on peut voir dans les ſtatuts donnés par S. Louis aux Boulangers, dans leſquels ſont détaillés les jours de fêtes auxquels il ne leur eſt pas permis de cuire du pain ; la contravention à ce réglement étoit punie par une amende de ſix deniers, & la confiſcation de deux *ſoudées* de pain pour chaque fournée, c'eſt-à-dire autant de pain qu'il s'en donnoit alors pour la valeur de deux ſous. *Voyez le traité de la Police, tome I. liv. II. tit. 8. ch. v.* (*A*)

SOUDER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt joindre enſemble deux morceaux de métal ſéparés, par le moyen d'une compoſition d'une fuſibilité moyenne entre l'un & l'autre, quelquefois par le ſeul moyen du feu, *&c. Voyez les articles ſuivans.*

SOUDER, *terme d'Arquebuſier*, les Arquebuſiers *ſoudent* les tenons ſous les canons de fuſil en les y aſſujettiſſant avec du fil de fer, & en faiſant fondre du cuivre avec du borax en poudre, de la même façon que les Serruriers. Les Arquebuſiers *ſoudent* auſſi avec de l'argent & du cuivre mêlés enſemble. Ils ont auſſi pluſieurs autres pieces dans leurs ouvrages qu'ils ſont obligés de *ſouder*, comme les guidons, *&c.*

SOUDER, v. act. SOUDURE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt la maniere de joindre enſemble deux pieces de plomb, par le moyen d'un mélange chaud de plomb & d'étain, appellé *ſoudure*, en ſorte que ces deux pieces ne faſſent qu'un corps.

On *ſoude* deux tables de plomb avec de la *ſoudure* faite de deux tiers de plomb & d'un tiers d'étain.

Le cuivre ſe *ſoude* avec de l'étain & du cuivre, & quelquefois de l'argent.

L'argent ſe *ſoude* avec le cuivre mêlé avec de l'argent ; cette *ſoudure* s'appelle *huit.* (*K*)

SOUDER, *en terme de Bijoutier*, eſt l'action de réunir différentes parties déſunies pour n'en faire qu'un tout par le moyen de la ſoudure. *Voyez* SOUDURE.

Pour *ſouder*, on arrête enſemble les pieces que l'on veut joindre, ſoit avec du fil de fer, ſoit avec des crampons ; on met des paillons de ſoudure le long des aſſemblages ; on humecte le tout, & on garnit de borax tous les endroits où il y a des paillons de ſoudure ; il eſt même prudent, lorſqu'une piece a déja éprouvé quelques ſoudures, de garnir légerement de borax les endroits précédemment ſoudés ; cela empêche la ſoudure ancienne de ſe brûler au feu. Lorſque la piece eſt ainſi diſpoſée, on l'expoſe à un feu léger pour faire ſécher le borax ; on veille pendant ce tems-là à ce que les paillons de ſoudure ne s'écartent pas des places où on les a poſés, ce qui arrive quelquefois par le bouillonnement qu'excite l'humidité mêlée au borax. Si la piece eſt petite, on la porte tout-

de-suite au feu de la lampe, où d'un coup de flamme dirigé par le chalumeau de cuivre, on échauffe la totalité de la piece, & on la *soude* du même coup. Lorsque la piece est grosse, après l'avoir fait sécher, on l'environne & on la couvre de charbon allumé; on l'échauffe alors en soufflant à l'entour avec un soufflet à main; lorsque la piece est d'un rouge suffisant, on découvre les endroits qui doivent être *soudés* en ôtant les charbons de dessus ces places; on porte le tout au feu de la lampe, où d'abord on acheve de l'échauffer tout-à-fait en l'enveloppant de toute la flamme du chalumeau; & lorsqu'on apperçoit que la soudure est prête à se fondre, on retrécit sa flamme, & on la porte plus directement sur les parties à réunir: lorsque l'on a vu couler toutes les soudures, alors on dégarnit la piece promptement de tout le feu de charbon qui l'environne; on la laisse refroidir, on la délie, & on la met dérocher dans l'eau seconde, *voyez* EAU SECONDE & DÉROCHER. Il y a une observation à faire, c'est qu'il arrive quelquefois que les crampons ou fils de fer se *soudent* avec l'or par la violence du feu, & qu'il est aisé d'éviter cet inconvenient en mêlant tant soit peu de sel de verre avec le borax.

SOUDER, *terme de Chaînetier*, les Chaînetiers *soudent* plusieurs de leurs ouvrages avec de la soudure dont les deux tiers sont d'argent & l'autre tiers de cuivre; quelquefois la soudure est moitié l'un, moitié l'autre, selon les ouvrages.

SOUDER, *fers à*, dont se servent les *Facteurs d'orgues* pour *souder* toutes les pieces de plomb ou d'étain dont les tuyaux sont composés, sont des fers *ABC*, (*fig. 28. Pl. orgue.*) dont la partie *BA* a la forme d'un coin, dont le tranchant est arrondi. La partie *BC*, qui est la queue ou le manche, sert à les pouvoir tenir, au moyen des poignées *DE* qui sont de bois, & sont chacune une moitié de cylindre convexo-concave, c'est-à-dire, creuse par dedans pour recevoir le manche de fer, & convexe par dehors pour s'ajuster dans la main. *Voyez* POIGNÉES. Lorsque les fers sont neufs, on les lime avec une lime douce, & on les frotte avec du sel ammoniac, ce qu'on appelle les *étamer*, parce que sans cette préparation ils ne prendroient pas la soudure qui est sur la tuile.

Pour se servir de ces fers, après les avoir fait chauffer non jusqu'à ce qu'ils soient rouges, on les frotte sur la tuile où il y a de la soudure, que la chaleur du fer fait fondre, & qui s'attache au fer lorsqu'elle est fort dure, comme l'encre à écrire dans une plume. On la porte en cet état sur la partie que l'on veut *souder*, où on l'applique en passant & repassant le fer chaud autant de fois qu'il en est besoin pour la faire prendre. *Voyez l'article* SOUDURE.

SOUDER, *fers à*, est un instrument dont les *Plombiers* se servent pour *souder* les ouvrages de leur métier. C'est un fer de forme cylindrique, dont la queue aussi de fer, sort du milieu de la base du cylindre, est emboîtée dans deux morceaux de bois appellés *mouflettes*, qui lui servent de manche, & par le moyen desquelles l'ouvrier retire le fer du feu, & s'en sert sans être incommodé de la chaleur. Il y a encore des *fers à souder* qui sont d'une forme triangulaire & plus petits: ceux-là ne sont propres qu'aux seuls Plombiers. *Voyez les Pl. & fig. du Plombier.*

SOUDER *les pots d'étain*, c'est unir, par le moyen d'un fer à *souder*, le haut & le bas d'un pot pour en former un seul corps. Pour cela, on prend une bande de feutre de chapeau, qui forme la circonférence du pot en dedans; cette bande est plus ou moins large & longue, suivant la grandeur & la grosseur des pieces. On joint les deux pieces l'une sur l'autre; on les attache par deux gouttes avec le fer chaud: puis on conduit ce fer sur ce qu'on appelle la *soudure*, qui est un cordon qui vient en moule à une piece, soit du haut & du bas, & dans lequel il y a un degré pour introduire justement l'autre piece, & qui fournit en même tems la matiere suffisante pour faire la soudure, on fait marcher le fer en tournant la piece sur ses genoux; on appuie le fer assez fort, afin qu'elle soit bien tréfondue; ensuite on retire son feutre avec un petit crochet.

Il faut avoir soin de passer légerement du suif autour de la soudure avant de *souder*.

SOUDER *à la soudure légere en étain*, c'est faire tenir une anse, ou charniere, ou autre morceau à une piece d'étain, soit de poterie ou menuiserie, sans la jetter sur la piece. *Voyez* JETTER SUR LA PIECE.

Pour cela on attache, avec une goutte d'étain, l'anse ou autre morceau qu'on a jetté à part sur la piece où on le veut unir, puis on met du charbon allumé sur une plaque de fer échancrée, qui échauffant l'anse & la piece où elle est posée, fait fondre la soudure légere qu'on y met adroitement, & *soude* la piece proprement: après quoi on retire le feu.

La soudure légere est composée de trois parties, une d'étain fin, une d'étain de glace & une de plomb. Cette soudure se coule par petites branches sur une rape à étain; elle est fort tendre à fondre, c'est qui fait qu'elle fond sur une piece chaude, sans que la piece fonde.

On *soude* aussi, *à la soudure légere*, des pieces sortant du moule, encore assez chaudes pour fondre la soudure, principalement des chandeliers d'étain, pour éviter de les *souder* au fer: c'est une diligence. *Voyez* SOUDER.

SOUDER, *en terme de Potier*, c'est l'action d'appliquer une partie au corps d'une piece, comme corne, pié, manche, *&c. Voyez ces mots.*

SOUDER, (*Rubanier.*) maniere de joindre une nouvelle piece au bout d'une autre qui finit; cette maniere est uniquement affectée au galon, & voici ce que l'on entend par-là; lorsqu'on est borné à faire un aulnage juste, comme supposé de 20 ou 30 aulnes, & qu'une des pieces de chaîne vient à finir avant ce complément, il faut donc en substituer une autre à sa place, ce qui se fait ainsi; la piece qui finit & au bout de laquelle on a ajouté la corde à encorder pour l'alonger étant parvenue auprès des lissettes, une autre de même contenance est placée sur les potenceaux; & au moyen de l'encroix, chaque brin de cette piece nouvelle est passé à la place de celui auquel il doit succéder dans les mêmes mailles des lisses où passoient ceux qui finissent, ce brin à passer prend celui qu'il va remplacer par un demi-tour qu'on lui fait faire, & passe ainsi dans la lisse, de même tous les autres, ce qui après est passé de même dans le peigne, devant lequel le tout étant, est arrêté sur l'ensouple de devant par une autre corde à encorder; on travaille ainsi avec cette double chaîne, la longueur de quatre doigts, jusqu'à ce que l'on juge que la nouvelle piece ne puisse s'échapper par derriere; ce qui étant fait, le bout de la piece finie, détaché de la corde à encorder qui le tenoit tendu derriere les lisses, est dépassé en le tirant pardevant le peigne, & pour lors la nouvelle chaîne se trouve seule en état d'aller. Il faut observer que pendant ce travail de quatre doigts, que l'ouvrage doit être extraordinairement frappé par le battant à coups redoublés, pour empêcher, autant qu'il est possible, l'extrême épaisseur qu'auroit cet endroit fait ainsi avec deux chaînes; il s'agit à-présent de couper ces portions de chaînes inutiles, ce qui se fait en les coupant avec des ciseaux le plus près que l'on peut, les tirant même de l'ouvrage avec force pour les faire sortir davantage; cela achevé en travaillant le galon, ces bouts vont se loger dans le corps de l'ouvrage & ne paroissent plus: cet endroit n'a d'autre difformité

que d'être un peu plus épais que le reſte.

SOUDER, *en terme de Raffineur*, s'entend de l'action d'éprouver ſi les formes ſont caſſées ou non en les frappant pluſieurs fois avec le manche du cacheur. *Voyez* CACHEUR.

SOUDER UN COMPTE, (*Commerce.*) c'eſt la même choſe que ſolder un compte. *V.* COMPTE & SOLDER.

SOUDOIR, ſ. m. (*Cirerie.*) ſorte d'outil ou d'inſtrument de fer, dont les Ciriers ſe ſervent pour ſouder enſemble les bras des flambeaux de poing. Il eſt long d'environ deux piés, fait en fer de pique un peu arrondie; il a un manche de bois pour le tenir. (*D. J.*)

SOUDRAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne dans les Indes orientales une tribu d'Indiens idolâtres, parmi laquelle ſont tous les ouvriers, les laboureurs & les artiſans. Dans quelques endroits on les nomme *Veys*. Cette tribu ſe ſoudiviſe en pluſieurs ordres ou caſtes, qui ſe mépriſent les unes les autres, ſuivant les fonctions auxquelles elles ſe livrent. Chaque caſte a ſes uſages particuliers; il y en a qui ſe permettent de manger les animaux; & d'autres, de même que ceux des tribus plus diſtinguées, ne mangent rien de ce qui a eu vie.

SOUDURE *ou* SOUDER, (*Chimie, Métallurgie, Orfévrerie, arts méchaniques*, &c.) c'eſt une opération, par laquelle on joint enſemble deux ou pluſieurs métaux, à l'aide d'un fondant métallique, que le feu puiſſe faire entrer en fuſion plus facilement que les métaux que l'on veut joindre ou coller les uns aux autres. Le fondant dont on ſe ſert pour cette opération, ſe nomme *ſoudure*; elle varie. 1°. en raiſon des métaux que l'on veut *ſouder*, 2°. par la maniere dont il faut l'appliquer.

En effet, les métaux ont des propriétés particulieres, & ils exigent pour ſe mettre en fuſion des degrés de feu differens. Or lorſqu'on veut *ſouder* deux morceaux d'un même métal ou de métaux différens, il faut que chacun de ces morceaux aient un commencement de fuſion par les bords, c'eſt-à-dire, dans l'endroit par où l'on veut les faire tenir enſemble, ſans que le reſte des morceaux entre en fuſion; pour produire cet effet, on fait une compoſition, dans laquelle on fait ordinairement entrer une portion du métal que l'on veut *ſouder*, auquel on joint une quantité plus ou moins grande de quelqu'autre ſubſtance métallique qui en facilite la fuſion. En général on peut réduire l'art de *ſouder* aux principes ſuivans. 1°. Il faut que la *ſoudure* entre plus aiſément en fuſion, que le métal ou que les métaux qu'on veut *ſouder*. 2°. Il faut que la *ſoudure* ait, autant que faire ſe peut, la même couleur que le métal à *ſouder*. 3°. Il faut que la *ſoudure* ait la même ductilité & la même ſolidité que le métal qu'on veut *ſouder*, ſans quoi la *ſoudure* ne ſeroit point de durée, & ne pourroit être polie, travaillée & cizelée. 4°. Les métaux alliés, entrent plus aiſément en fuſion que les métaux purs. Il faut encore obſerver que les métaux étant différemment alliés, exigent des *ſoudures* différentes. On va indiquer dans cet article, celles qui conviennent à chaque métal, & à leurs différens alliages; nous allons commencer par l'or.

Si l'or que l'on voudra *ſouder* eſt très-pur, on n'aura qu'à prendre une partie d'or pur, par exemple, 16 grains, on y joindra $\frac{1}{8}$ d'argent pur, par exemple, 2 grains; on mettra le tout dans un creuſet bien net, où l'on fera fondre le mélange, en obſervant de le remuer; on y ajoutera du borax de la groſſeur de deux pois; lorſque tout ſera parfaitement fondu, on le vuidera dans une lingotiere, on battra cet alliage pour le réduire en une lame très-mince, on le fera bouillir dans de l'eau, dans laquelle on aura fait diſſoudre de l'alun; après quoi, cet alliage ſera propre à *ſouder* des morceaux d'or fin.

Si les morceaux d'or fin que l'on veut *ſouder* étoient très-délicats, on pourroit faire entrer dans la *ſoudure*, un peu plus d'argent, & en mettre le quart, ou même la moitié de la quantité d'or qu'on y emploie. Lorſque les morceaux à *ſouder* ſont fort petits, on n'aura pas beſoin de creuſet pour fondre la *ſoudure*, on n'aura qu'à former un creux dans un charbon, & l'on y fera fondre la *ſoudure* ou le mélange, avec un chalumeau, la flamme d'une lampe ou d'une bougie. C'eſt la méthode des metteurs en œuvre.

Lorſque les pieces que l'on veut *ſouder* ſont d'un or déja allié, voici la compoſition que les Orfevres emploient pour la *ſoudure*. On prend deux parties d'or fin, par exemple, deux gros; on y joint une partie ou un gros d'argent fin, & autant de cuivre, c'eſt-à-dire, un gros; on fait fondre le tout de la maniere ſuſdite, & l'on obtient une compoſition propre à *ſouder* l'or allié, ſoit avec de l'argent, ſoit avec du cuivre, ſoit avec l'un & l'autre de ces métaux; on obſervera ſeulement de faire enſorte que la compoſition de la *ſoudure* ait une couleur conforme aux pieces que l'on veut *ſouder*. Ce qui ſe fera en mettant dans la *ſoudure* de l'argent ou du cuivre, proportionnellement à l'alliage de l'or à *ſouder*. Ainſi c'eſt ſur la nature de l'alliage qu'il faut ſe régler, & pour la quantité d'or, & pour celle des deux autres métaux que l'on fera entrer dans la *ſoudure*, c'eſt-à-dire, on prendra plus d'or, ſi l'or à *ſouder* eſt pur; & l'on prendra plus d'argent & de cuivre, ſi l'or à *ſouder* eſt plus allié avec l'un ou l'autre de ces métaux, ou avec tout les deux à la fois. Ainſi, ſi l'or étoit d'un très-bas alloi, on pourroit faire la *ſoudure*, en prenant 10 grains d'or fin, & 20 grains d'argent ou de cuivre, que l'on fera fondre, que l'on réduira en lames, & que l'on fera bouillir. C'eſt à chaque ouvrier à conſulter la nature de l'or qu'il doit *ſouder*, & à faire ſa *ſoudure* en conſéquence.

Cela poſé, tous les métaux, à l'exception du fer, entrent plus aiſément en fuſion que l'or, mais on ne peut point s'en ſervir pour cela, parce que les *ſoudures* n'auroient ni la couleur ni la ductilité de l'or. En ſe ſervant de l'argent, de l'étain & du plomb, on auroit une *ſoudure* blanche; en ſe ſervant du cuivre, on auroit une *ſoudure* rouge. D'ailleurs l'étain rend l'or caſſant, & la *ſoudure* ne tiendroit point, inconvénient qu'auroit pareillement le plomb. Le laiton ou cuivre jaune approcheroit aſſez de la couleur de l'or, & il ſe fondroit plus promptement que lui; mais comme le laiton contient du zinc, il eſt plus aigre que l'or, & il lui communiqueroit même cette mauvaiſe qualité. Ainſi le parti le plus ſûr, eſt de prendre pour la *ſoudure*, une portion d'un or qui ſoit du même aloi que celui qu'on veut *ſouder*, & d'y joindre pour la fuſibilité $\frac{1}{8}$, ou tout au plus $\frac{1}{4}$ d'argent ou de cuivre, ou de tous deux à la fois.

Quand la *ſoudure* pour l'or aura été ainſi préparée; voici les précautions qu'il faudra prendre pour *ſouder*. On commencera par donner quelques coups de lime ou l'on paſſera le grattoir ſur les endroits par où l'on voudra *ſouder* les pieces, ce qui s'appelle *aviver*, ce qui ſe fait pour enlever de deſſus l'or les ſaletés & l'eſpece de rouille ſuperficielle qui s'y forme à cauſe du cuivre avec lequel il eſt allié; on les joindra fortement les unes aux autres en les liant avec un fil-de-fer; on humectera les endroits que l'on veut *ſouder*, avec de l'eau que l'on y appliquera avec un pinceau; on mettra par-deſſus la *ſoudure* que l'on aura réduite en lame mince, & coupée en très-petits morceaux; on les ſaupoudrera avec du borax tout calciné, réduit en poudre & mêlé avec du fiel de verre, bien pur & bien pulvériſé, de maniere que la *ſoudure* & les endroits que l'on veut faire prendre en ſoient parfaitement couverts. Lorſ-

que le tout aura été ainſi préparé, on mettra les pieces dans un feu de charbon bien allumé, de maniere qu'elles en ſoient entourées; on ſoufflera légerement avec un ſoufflet ou avec la bouche, juſqu'à ce qu'on voye que la *ſoudure* ſoit bien fondue, ce que l'on reconnoîtra lorſqu'elle paroîtra unie & luiſante comme un miroir; alors on écartera les charbons qui ſont par-deſſus & tout-au-tour, après quoi on prend avec des pinces les pieces *ſoudées*, & on les jette dans de l'eau pour les refroidir.

Il faut que le borax que l'on employera dans cette opération ait été calciné, ſans cela il arriveroit des inconvéniens, vû que ce ſel bouillonne dans le feu, lorſqu'il n'a point été calciné, ce qui pourroit cauſer du dérangement dans la poſition des lames minces ou des petits morceaux de *ſoudure*. Cette calcination ſe fera dans un creuſet que l'on n'emplira de borax que juſqu'à moitié; lorſqu'il aura ſuffiſamment bouillonné, on retirera le creuſet que l'on laiſſera refroidir, & le borax ſera facile à réduire en une poudre blanche que l'on conſervera pour l'uſage. Si on donnoit un trop grand feu au creuſet, le borax ſe changeroit en verre, & alors on en perdroit une portion qui reſteroit attachée aux parois du creuſet.

Lorſque les pieces d'or que l'on veut *ſouder* ſont petites, on ne peut point les mettre dans un feu de charbon; alors on ſe ſert d'une lampe garnie d'une meche, dont avec un chalumeau on ſouffle la flamme ſur les petites pieces que l'on veut joindre enſemble, & que l'on a placées dans un creux pratiqué dans un charbon de bois & propre à recevoir ce qu'on veut *ſouder*; lorſqu'on a mis les pieces dans ce creux, on les couvre d'un autre petit charbon, après quoi, avec le chalumeau, on ſouffle la flamme de la lampe, de maniere qu'elle forme un dard qui aille donner ſur les pieces à *ſouder*, & ſur-tout ſur l'endroit que l'on veut faire prendre; on continue à ſouffler juſqu'à ce qu'on voye que la *ſoudure* ſoit bien fondue, alors on ceſſe de ſouffler, & on laiſſe refroidir la piece d'elle-même, ou bien on la jette dans l'eau.

Lorſque des pieces d'or paſſent par le feu, elles perdent leur éclat & leur couleur, ſur-tout quand l'or eſt d'un bas titre, alors il faut chercher à leur rendre leur éclat & leur couleur; pour cet effet on ſe ſert d'une liqueur qui n'eſt autre choſe que de l'eau ſeconde, ou bien de l'eau ſimple, dans laquelle on a fait diſſoudre de l'alun à volonté; on fait rougir les pieces d'or qui ont été *ſoudées*, & on les éteint dans cette diſſolution d'alun, que l'on fait bouillir pendant quelques minutes ſur du feu; au bout de ce tems on retire les pieces, & on les frotte avec de la pierre ponce en poudre, après quoi, on les lave de nouveau.

Il arrive auſſi que par la *ſoudure* dans laquelle on emploie le borax, l'or prend une couleur plus pâle; mais on pourra lui rendre ſa couleur naturelle, au moyen de la liqueur naturelle ſuivante. On prend parties égales de nitre purifié, d'alun & de ſel marin; on mêlera ces ſels, & on les réduira en poudre; on trempera la pièce d'or qui aura été *ſoudée* dans de l'eau, ou dans de la bierre, après quoi on la roulera dans le mélange ſuſdit, afin qu'elle en ſoit entierement couverte; alors on la mettra ſur des charbons allumés, juſqu'à ce que la poudre environnante commence à bouillonner; à ce ſigne on retirera promptement la piece, & on la trempera dans de l'eau ou dans de la bierre; on enlevera la poudre qui y ſera reſtée attachée avec une broſſe, ou en la frottant doucement avec un morceau d'étoffe, & un peu de pierre-ponce, après quoi on pourra lui donner quelques coups de bruniſſoir. Par ce moyen la piece aura repris la couleur d'or qu'elle doit avoir. Telle eſt la maniere de *ſouder* l'or.

Soudure de l'argent. Pour *ſouder* de l'argent, on obſervera les mêmes regles que nous avons indiquées pour l'or; les grands ouvrages pourront pareillement ſe *ſouder* dans un feu de charbon, & les petits à la lampe & à l'aide d'un chalumeau. Quant à la *ſoudure* que l'on y emploie, les Orfevres en diſtinguent de deux eſpeces; l'une s'appelle *ſoudure forte*, & l'autre *ſoudure tendre*.

La premiere s'appelle *forte*, parce qu'elle eſt difficile à fondre, & qu'elle ſouffre le marteau tout comme les pieces mêmes qui ont été *ſoudées*. L'autre *ſoudure* eſt plus aiſée à fondre, mais plus caſſante.

Quoique l'argent varie pour l'alliage ou pour le titre, ainſi que l'or; quand il s'agit de le *ſouder*, on conſulte plutôt la grandeur & l'épaiſſeur des pieces que leur titre; ainſi lorſque les pieces ſont grandes, on emploie la *ſoudure* forte, & lorſqu'elles ſont petites & minces, on ſe ſert de la *ſoudure* tendre.

La meilleure *ſoudure* forte ſe fait en mêlant parties égales de laiton ou de cuivre jaune & d'argent: on fait fondre ces deux métaux dans un creuſet bien net, & on remue la matiere fondue avec une verge de fer; on y joint pendant la fuſion un peu de borax, auquel on ajoute auſſi quelquefois un peu de fiel de verre. Lorſque le tout eſt bien fondu, on vuide le creuſet dans une lingotiere où on laiſſe la matiere ſe refroidir, après quoi on la réduit en lames très-minces que l'on lave dans la liqueur à blanchir l'argent, que nous décrirons par la ſuite. On coupe les lames en petits morceaux; mais il faut obſerver de faire rougir ces lames au feu, lorſqu'on les a durcies en les frappant au marteau, ce que l'on connoît lorſqu'elles ſe gerſent par les bords, ou lorſqu'elles commencent à ſe fendre.

Quelques orfévres donnent la préférence à une *ſoudure* faite avec quatre parties d'argent & trois parties de cuivre jaune. Cette *ſoudure* eſt plus aiſée à fondre que la précédente, mais elle ne ſouffre point ſi bien le marteau. Cependant on peut l'employer avec ſuccès dans les ouvrages de moyenne grandeur.

D'autres prennent deux parties d'argent fin & une partie d'oripeau ou de laiton en feuilles minces, que l'on ne met dans le creuſet que lorſque l'argent eſt entré en fuſion, circonſtance qui eſt pourtant indifférente. Il faut ſeulement obſerver de ne point laiſſer cette *ſoudure* trop long-tems en fuſion, parce qu'elle deviendroit aigre & caſſante, & trop difficile à fondre. Cette *ſoudure* eſt encore plus fuſible que la précédente.

Les livres ſont remplis de recettes pour faire des *ſoudures* pour l'argent; quelques-uns diſent qu'il faut y faire entrer de l'arſenic, & même du mercure; mais il eſt aiſé de ſentir que ces ſubſtances doivent rendre la *ſoudure* aigre & caſſante, & donner une mauvaiſe qualité aux pieces *ſoudées*.

A l'égard de la *ſoudure* tendre de l'argent, voici celle que l'on regarde comme la meilleure. On prend une partie d'argent très-fin & autant de cuivre jaune; on les fait fondre enſemble, après quoi on met de zinc la huitieme partie de ce qu'on a mis d'argent; on continue encore à faire fondre le mélange, on remue le tout, & l'on y joint un peu de borax, & auſſi-tôt après on vuide la compoſition dans une lingotiere.

On peut encore faire cette *ſoudure* en prenant une partie d'argent fin, douze parties de cuivre jaune & quatre parties de zinc. On commence par faire fondre l'argent & le cuivre jaune, après quoi on y joint le zinc après l'avoir chauffé; on remue le tout, l'on y met enſuite une partie de borax, & peu après on vuide le creuſet.

Quelques-uns joignent une petite portion d'étain à l'argent & au cuivre jaune; mais il faut obſerver

que l'étain rend la *soudure* aigre & caſſante. On peut auſſi ſe ſervir de l'étain fin, pour ſouder les petits ouvrages en argent ; mais lorſqu'on eſt dans le cas de refondre ces ouvrages d'argent, l'étain nuit à l'argent, & l'on eſt obligé de l'en ſéparer avec ſoin, ſans quoi il rendroit toute la maſſe très-aigre.

Comme l'argent que l'on emploie dans la vaiſſelle ou pour d'autres uſages eſt ordinairement allié avec du cuivre, les ouvrages d'argenterie qui ont été ſoudés, deviennent noirs par cette opération, & perdent leur éclat ; on remédie à cet inconvénient en faiſant la compoſition ſuivante, dans laquelle on fait blanchir les pieces. On prend parties égales de tartre crud & de ſel marin, que l'on réduit parfaitement en poudre ; on met ce mélange dans un vaiſſeau de terre neuf & verniſſé, ou bien, ſi l'on a un grand nombre de pieces à blanchir, on prend un grand chaudron de cuivre jaune. On verſe de l'eau ſur le mélange de tartre & de ſel, ce qui fera une diſſolution qu'on rendra forte à volonté. On place le chaudron ſur un feu de charbon, on fera rougir au feu la piece qu'on voudra blanchir, en prenant garde de ne point la laiſſer fondre ; plus la piece ſera mince, plus il faudra y avoir attention. Lorſque la piece aura rougi, on la jettera dans la liqueur dont elle doit être entierement couverte ; on la fera bouillir doucement pendant une demi-heure ou même plus, en obſervant de la remuer avec une baguette ou une cuillere de cuivre jaune, mais il faudra bien ſe garder de ne point ſe ſervir pour cela d'un inſtrument de fer qui feroit des taches ſur l'argent. De tems en tems on ſortira une piece de l'eau pour voir ſi elle eſt devenue blanche ; lorſqu'elle ſera au point de blancheur que l'on deſire, on ôtera le chaudron de deſſus le feu, & l'on trempera les pieces dans de l'eau bien nette ; on les frottera avec du ſable fin ou avec une broſſe, & on les remettra dans de nouvelle eau ; on les eſſuyera bien proprement avec un linge, ou bien on les fera ſécher au-deſſus d'un braſier de charbon. S'il ſe trouvoit quelque piece qui ne fût point parfaitement blanche, on la remettroit de nouveau dans la même liqueur, ce que l'on eſt quelquefois obligé de réitérer pluſieurs fois.

Il y a encore une autre liqueur dont les Orfevres & les Jouailliers ſe ſervent pour blanchir les ouvrages d'argenterie ; elle conſiſte à faire bouillir les pieces pendant environ un demi-quart d'heure dans une diſſolution d'alun ; après quoi on les nettoie de la maniere qui vient d'être décrite. Quelques-uns conſeillent de mettre les pieces d'argent à tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'eau ſeconde, mais cette méthode ne blanchit point parfaitement l'argent. On réuſſira encore en frottant les pieces d'argenterie avec de l'eau de ſavon, ſans avoir beſoin de les y faire bouillir. Quelques orfevres nettoient leurs pieces, ſoit avec de la pierre à plâtre réduite en poudre, ſoit avec des os de ſeche, ſoit avec de la craie & du vinaigre, *&c.*

Soudure du cuivre. On emploie différentes compoſitions pour la *ſoudure* du cuivre ; les unes s'appellent *ſoudures fortes*, les autres *ſoudures tendres*. Voici une maniere de faire la *ſoudure* forte, qui ſe pratique par les ouvriers en cuivre. On prend ſeize parties de cuivre jaune & une partie de zinc. On commence par faire fondre le cuivre jaune dans un creuſet ; & lorſqu'il eſt bien fondu, on y joint le zinc que l'on aura préalablement fait chauffer, afin qu'il ne petille point, comme il feroit, ſi on le mettoit tout-d'un-coup dans le creuſet ; on remue le mélange, & l'on recouvre promptement le creuſet ; lorſqu'on l'a laiſſé entrer parfaitement en fuſion pendant deux minutes, on vuide le creuſet ſur un ballet de bouleau placé au-deſſus d'une cuve pleine d'eau ; par ce moyen le mélange fondu ſe réduira en une grenaille, qui eſt la *ſoudure* deſirée ; on la lavera & on la conſervera pour l'uſage. Cette *ſoudure* eſt très-bonne pour ſouder les groſſes pieces, elle ſouffre très-bien le marteau ; mais comme elle eſt aſſez difficile à fondre, quelques-uns préferent de ne prendre que huit parties de cuivre jaune contre une partie de zinc ; cette *ſoudure* eſt très-fuſible, & cependant très-malléable. Un mélange de trois parties de cuivre rouge & d'une partie de zinc fait encore une très-bonne *ſoudure*. D'autres ne font que ſimplement couper des lames de cuivre jaune en petits morceaux, qu'ils appliquent ſur l'endroit qu'ils veulent *ſouder*, en y joignant du borax.

La *ſoudure* tendre pour le cuivre n'eſt autre choſe qu'un mélange de deux parties d'étain, & d'une partie de plomb que l'on fait fondre enſemble ; après quoi on en forme un lingot dont on ſe ſert au beſoin.

Lorſqu'on veut faire des ouvrages propres en cuivre, ſans avoir égard à la dépenſe, on peut ſe ſervir des *ſoudures* qui ont été décrites pour l'argent, & même de celles pour l'or.

Quand on veut *ſouder* des pieces de cuivre, on commence par donner quelques coups de lime ſur les jointures ou ſur les endroits que l'on veut joindre, ou bien on y donne quelques coups de grattoir ; on échauffe les pieces dans un feu de charbon ; on met enſuite un peu de colophone ſur les endroits qu'on veut faire prendre, puis on y met quelques morceaux de la *ſoudure* tendre, compoſée d'étain & de plomb ; lorſque cette *ſoudure* eſt fondue, on enleve ou l'on eſſuie le ſuperflu de la *ſoudure*, tandis qu'elle eſt encore fluide, avec de l'étoupe ou de la filaſſe.

On ſe ſert encore d'une autre méthode pour *ſouder* les ouvrages en cuivre. Les ouvriers ont des outils particuliers, appellés *fers à ſouder*, qui ſont de fer ou de cuivre que l'on fait rougir, ſans cependant que la chaleur aille juſqu'à les blanchir. Quand le fer à *ſouder* eſt d'un rouge de ceriſe, on lui préſente un lingot de la *ſoudure* tendre qui venant ainſi à ſe fondre, tombe goutte à goutte ſur l'endroit qu'on veut *ſouder*, ſur lequel on a d'abord répandu un peu de colophone ; après cela on repaſſe avec le fer à ſouder tout chaud ſur l'endroit que l'on veut faire prendre, par-là on égaliſe la *ſoudure* ; on enleve enſuite le ſuperflu avec une lime ou un grattoir.

Comme les pieces de cuivre qui ont été *ſoudées* perdent leur couleur & ſe noirciſſent, on la leur rend en les trempant dans une liqueur qui eſt de l'urine, dans laquelle on a mis des cendres de bois neuf. On fait bouillir ce mélange ; & après avoir fait rougir au feu les ouvrages, on les éteint dans la liqueur ; ou bien, on les éteint dans une ſimple diſſolution de ſel marin : cette opération s'appelle *décaper*.

Soudure du laiton ou cuivre jaune. On emploie auſſi une *ſoudure* forte & une *ſoudure* tendre pour le laiton ou cuivre jaune. La *ſoudure* forte eſt la même que pour le cuivre rouge, c'eſt-à-dire de ſeize parties de laiton contre une partie de zinc, que l'on fait fondre & que l'on met en grenaille de la même maniere. Cette *ſoudure* eſt encore fort bonne en ne mettant que huit parties de laiton contre une partie de zinc. Si on veut que la *ſoudure* ſoit encore plus aiſée à fondre, on ne prend que ſix parties de laiton. On prend auſſi quelquefois trois parties de cuivre rouge que l'on fait fondre avec une partie de zinc : cette *ſoudure* eſt dure & ſolide. D'autres prennent deux parties de cuivre rouge contre une partie de zinc. On peut ainſi varier les proportions du zinc & du cuivre : ce qui donne des *ſoudures* plus ou moins jaunes, en raiſon du plus ou du moins de zinc qu'on y a fait entrer, ce qui les rend auſſi plus fuſibles & plus tendres. La *ſoudure* tendre du cuivre jaune ſe fait ordinairement avec ſix parties de laiton, & une partie de zinc & une partie d'étain.

On

On commence d'abord par faire fondre le cuivre jaune ou laiton ; lorſqu'il eſt fondu, on y joint l'étain, & auſſi-tôt après on y met le zinc, après avoir eu la précaution de le chauffer ; on remue le tout, & on le met en grenaille, on le lave & on le conſerve pour s'en ſervir au beſoin.

Dans les petits ouvrages qui ne demandent pas beaucoup de ſolidité, on ſe ſert d'une *ſoudure* faite avec de l'étain & du plomb, pour les ouvrages en cuivre jaune. Elle eſt compoſée ordinairement de trois parties d'étain fin, & d'une partie de plomb. Pour appliquer cette *ſoudure*, il faut toujours donner quelques coups de lime ou de grattoir aux endroits que l'on veut *ſouder*, & y répandre un peu de colophone ; après quoi on y fait tomber la *ſoudure* avec le fer à *ſouder* rougi, dont on ſe ſert enſuite pour égaliſer les jointures *ſoudées*.

On peut ſe ſervir pour le tombac & pour les autres compoſitions métalliques qui ont le cuivre jaune pour baſe, des mêmes *ſoudures* que pour le laiton ou le cuivre jaune.

Soudure pour le fer. Tous les métaux ſont plus fuſibles que le fer ; ainſi on peut ſe ſervir d'eux pour *ſouder* ce métal. On emploie communément à cet uſage le cuivre rouge & le cuivre jaune pour les grands ouvrages. On peut encore ſe ſervir de toutes les *ſoudures* fortes du cuivre jaune. Dans les ouvrages de fer qui exigent de la propreté, on peut *ſouder* avec l'or, ſi les ouvrages méritent cette dépenſe.

Lorſqu'on veut *ſouder* de grandes pieces de fer avec le cuivre, on commence par limer les jointures par où l'on veut joindre les pieces ; enſuite on coupe de petites lames de cuivre que l'on applique ſur les jointures, où on les aſſujettit au moyen d'un fil ; on met par-deſſus un enduit de glaiſe ou de terre graſſe qui environne la *ſoudure* de tous côtés. Quelques-uns mettent un peu de verre pilé ou de ſablon fin ſur le cuivre qui doit ſervir à *ſouder*, avant que de l'entourer de terre graſſe. D'autres mêlent avec cette terre toutes ſortes de matieres propres à faciliter la fuſion ; après quoi on fait ſécher doucement la terre graſſe en la préſentant de loin au feu. Alors on place les pieces qu'on veut *ſouder* dans la forge, en obſervant ſur-tout que le vent du ſoufflet aille donner directement ſur la partie qui doit être *ſoudée*, afin d'échauffer fortement cette partie. Lorſqu'on s'apperçoit que les pieces ſont rougies juſqu'à blancheur, & que la terre graſſe s'eſt vitrifiée, on les retire du feu ; ſi c'eſt du fer tendre, on les trempe dans l'eau ; ſi c'eſt de l'acier, on le laiſſe refroidir de lui-même. Pour-lors on ôte la glaiſe vitrifiée, & on polit avec les outils convenables l'endroit qui a été *ſoudé*. Le procédé eſt le même, ſi, au-lieu de cuivre rouge, la *ſoudure* a été faite avec du laiton ou cuivre jaune, ou avec les *ſoudures* fortes qui ont été indiquées pour le laiton.

Comme les ouvrages d'acier perdent une partie de leur dureté toutes les fois qu'elles paſſent par le feu, on eſt obligé de les tremper de nouveau après les avoir *ſoudées*, afin de leur rendre la dureté qu'elles avoient perdue. *Voyez* TREMPE DE L'ACIER.

La *ſoudure* des ferblantiers n'eſt autre choſe qu'un mélange de parties égales d'étain & de plomb. Pour *ſouder* les jointures, ils ne font que les mouiller avec un peu d'eau, ils y répandent un peu de colophone en poudre, ils prennent leur fer à *ſouder* qui eſt tout chaud, ils l'eſſuient, & par ſon moyen font tomber quelques gouttes de *ſoudure* ſur les jointures, & y repaſſent avec le fer à *ſouder*. Pour faire pénétrer la *ſoudure* juſqu'à ce qu'ils n'apperçoivent aucun intervalle vuide, ils enlevent le ſuperflu de la colophone & de la *ſoudure*, en frottant avec un morceau d'étoffe de laine. Cette *ſoudure* convient à tous les ouvrages qui ſont étamés.

Soudure de l'étain. Pour *ſouder* l'étain, on ſe ſert d'un étain mêlé de plomb à parties égales ; d'autres mettent un peu plus d'étain que de plomb ; ils prennent, par exemple, 3 ½ livres d'étain contre 2 livres de plomb : c'eſt ce que les Potiers-d'étain appellent *ſoudure forte*. La *ſoudure tendre* eſt celle dont ils ſe ſervent pour les petits ouvrages. Pour la faire, on joint du biſmuth à l'étain & au plomb dans des proportions différentes. Les uns prennent 3 onces de biſmuth contre 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain fin ; les autres mettent 4 onces de biſmuth ſur 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain ; d'autres font leur *ſoudure* avec une partie de biſmuth, une partie de plomb & deux parties d'étain fin ; d'autres enfin y mettent ſix parties d'étain, une partie de plomb & un quart de biſmuth. On fond enſemble ces trois ſubſtances, & l'on en forme des lingots.

Ceux qui font des boutons d'étain ont une *ſoudure* dont ils font grand myſtere, ils y mettent une livre de biſmuth, un quarteron de plomb, & trois quarterons d'étain. D'autres font cette *ſoudure* avec une partie d'étain, une partie de biſmuth, & un peu plus de la moitié de plomb. D'autres enfin prennent ſix parties de biſmuth, ſix parties d'étain fin, & trois parties de plomb.

Il y a différentes manieres d'appliquer ces *ſoudures* ſur les ouvrages en étain. 1°. La premiere conſiſte à former avec de la glaiſe une eſpece de rigole, qui fait que la *ſoudure* fondue coule dans les jointures que l'on veut faire prendre, ſans pouvoir ſe répandre. 2°. Il y a une ſeconde maniere de faire la même *ſoudure* ; quant à celle de l'appliquer, c'eſt la même qu'on a décrite pour la *ſoudure* du fer-blanc. 3°. Pour les ouvrages qui demandent de la propreté, on ſe ſert du chalumeau & de la lampe comme pour les *ſoudures* de l'or & de l'argent.

Soudure du plomb. On ſe ſert de différentes *ſoudures* pour le plomb ; la plus ordinaire eſt faite avec du plomb & de l'étain, auxquels on joint quelquefois du biſmuth. La *ſoudure* des faiſeurs-d'orgues eſt compoſée de quatre parties de biſmuth, ſeize parties d'étain, & huit parties de plomb. D'autres la font avec trois parties de biſmuth, quatorze parties d'étain, & onze parties de plomb. Cette *ſoudure* pour les tuyaux d'orgues doit varier à proportion des différens alliages dont on ſe ſert pour faire les différens tuyaux. Tantôt on prend parties égales de plomb & d'étain, tantôt deux parties de plomb contre une partie d'étain, tantôt deux parties d'étain contre une de plomb ; on y joint auſſi quelquefois de l'antimoine.

On peut encore employer pour le plomb les *ſoudures* propres aux Ferblantiers & aux Potiers-d'étain.

Non-ſeulement on *ſoude* enſemble des pieces d'un même métal, mais encore dans l'Orfévrerie & la Bijouterie on eſt ſouvent obligé de *ſouder* des pieces de différens métaux. Pour *ſouder* l'or avec l'argent, l'or avec le cuivre, l'or avec le fer, on peut ſe ſervir des mêmes *ſoudures* que pour l'or fin & l'or allié.

Pour *ſouder* l'argent avec le cuivre rouge, le cuivre jaune, le fer, on pourra ſe ſervir des *ſoudures* indiquées pour l'argent.

Pour *ſouder* le cuivre rouge avec le cuivre jaune & avec le fer, on pourra employer les *ſoudures* indiquées pour le laiton ou cuivre jaune ; elles peuvent auſſi ſervir à *ſouder* le cuivre jaune avec le fer & l'acier, cependant beaucoup d'artiſans ſe ſervent pour cela de la même *ſoudure* que pour l'étain.

Toutes les méthodes indiquées dans cet article important pour les arts & métiers, ſont extraites d'un

ouvrage allemand de M. Klein, qui a pour titre, *Description détaillée de la* soudure *des métaux*, publié à Berlin en 1760, & qui eſt l'ouvrage le plus complet qui ait encore été publié ſur cette matiere intéreſſante.(—)

SOUDURE, *en terme de Bijoutier*, c'eſt une compoſition d'or bas, d'argent & de cuivre fort, aiſée à fondre. Il y a de la *ſoudure* au tiers, au quatre, au cinq, au ſix, au ſept, au huit, au neuf & au dix, qui eſt la plus forte qu'on employe. Pour faire la *ſoudure* au quatre, par exemple, on prend trois parties d'or & une d'aloi que l'on fait fondre enſemble, & que l'on forge de l'épaiſſeur d'une piece de ſix liards; & on la coupe par paillons plus ou moins gros. On marque chaque morceau de *ſoudure* du numéro de ſon titre, & on renferme les paillons coupés dans des boîtes auſſi numérotées de leurs titres, afin d'éviter l'inconvénient d'employer une *ſoudure* pour une autre. *Voyez* ALOI.

SOUDURE, *en terme de Diamantaire*, eſt une compoſition d'étain & de plomb fondus enſemble: un tiers du premier, & deux tiers de l'autre. Monter en *ſoudure*, *Voyez Mettre en ſoudure.*

Mettre en SOUDURE, en *terme de Diamantaires*, c'eſt monter le diamant dans la coquille ſur un mélange d'étain & de plomb, qu'on appelle *ſoudure.* Ce mélange prend la forme d'un cone qui remplit par ſa baſe la coquille & au fond duquel eſt le diamant que l'on veut tailler.

SOUDURE, *terme de Ferblantiers.* La *ſoudure* des ferblantiers eſt d'étain. Ils s'en ſervent pour joindre enſemble deux ou pluſieurs pieces de fer-blanc. Ils commencent par mettre ſur la raie ou les pieces qu'ils veulent ſouder, de la poix-réſine écraſée; enſuite ils enlevent avec le fer à ſouder un petit morceau de *ſoudure*, & le poſent ſur la poix-réſine: la chaleur du fer fait fondre la *ſoudure*, la poix-réſine, & les fait incorporer avec les pieces de fer-blanc & les aſſujettit enſemble.

SOUDURE, *terme d'Horlogers.* Les Horlogers en emploient de pluſieurs eſpeces. La *ſoudure* d'étain qui eſt la même que celle des ferblantiers, le zinch & la *ſoudure* d'argent ou *ſoudure* au tiers: elle ſe fait en mettant les deux tiers d'argent & un tiers de cuivre.

Les mouleurs de boîtes ont des *ſoudures* de différens numéros, comme de la *ſoudure* au 3, au 4, au 5, ce qui ſignifie que ſur 3 ou 4 ou 5 parties de *ſoudure* il y en a une d'alliage d'un métal inférieur; ainſi la *ſoudure* d'or au 4 eſt un mélange de 3 parties d'or au titre avec une d'argent ou de roſette, ſelon que l'on emploie de l'or rouge ou de l'or blanc. On emploie la *ſoudure* la plus forte ſur les ouvrages de plus haut titre.

SOUDURE, dont les *Facteurs d'orgues* ſe ſervent, eſt un mélange de deux parties d'étain & d'une de plomb, que l'on fond enſemble dans une cuillier de fer, & que l'on coule en pluſieurs bandes larges d'un pouce, & épaiſſes ſeulement de deux lignes ou environ. On met la *ſoudure* en bandes plates, afin que les fers à ſouder avec leſquels on la prend ſur la tuile, puiſſent la fondre plus aiſément. Ainſi ſi on veut faire trois livres de *ſoudure*, il faut deux livres d'étain & une livre de plomb: elle ſert à joindre deux ou pluſieurs pieces & à n'en faire qu'une. Avant que d'employer la *ſoudure*, il faut blanchir les rives de ce que l'on veut ſouder, laiſſer ſécher le blanc, enſuite gratter le blanc & la ſurface du tuyau avec la pointe à gratter décrite à ſon *article.* Cette pointe doit être bien afilée ſur la pierre à l'huile, afin de ne point éclater le blanc qui doit border les deux côtés de la *ſoudure*, & qui l'empêche de s'étendre au-delà de ce qui eſt néceſſaire. Une bonne *ſoudure* doit avoir une ligne, une ligne & demie ou au plus deux lignes de large, ſelon l'épaiſſeur & la grandeur des pieces que l'on ſoude, & être bordée de chaque côté par une bande de blanc de 4 ou 5 lignes de large plus ou moins. Le blanc qui ſert à empêcher la *ſoudure* de couler & de s'étendre au-delà de l'endroit où on veut qu'elle ſoit, ſert auſſi à empêcher les tuyaux de fondre à l'approche du fer chaud avec lequel on poſe & on fait couler la *ſoudure* dans l'eſpace que l'on a gratté de part & d'autre de la fente qui ſépare les deux pieces que l'on veut joindre. On doit avoir gratté en biſeau, c'eſt-à-dire, enſorte que la pointe ait pénétré plus avant vers la rive ou arrête, où elle doit avoir atteint toute l'épaiſſeur, que vers le blanc où elle ne doit qu'effleurer la ſuperficie.

La gratture doit être bien unie, ſans reſſauts ni boſſes, afin que la *ſoudure* vienne de même; pour cela il faut gratter légerement: on la graiſſe enſuite avec du ſuif de chandelle, & on applique la *ſoudure* avec les fers à ſouder que l'on traîne tout-du-long des endroits qu'il faut ſouder, *voyez* FERS A SOUDER, qui doivent être étamés & chargés de *ſoudure* autant qu'il eſt beſoin.

Lorſqu'une *ſoudure* eſt bien faite, elle doit former dans toute ſa longueur une petite convéxité très-unie & par-tout de même largeur, laquelle dépend de l'égalité avec laquelle on a gratté le tuyau.

SOUDURE, (*Plomberie.*) mélange fait de deux livres de plomb avec une livre d'étain, qui ſert à joindre les tables de plomb ou de cuivre. On la nomme *ſoudure au tiers.*

Soudure en loſange ou *en épi.* Groſſe *ſoudure* avec bavures en maniere d'arrête de poiſſon. On la nomme *ſoudure plate*, quand elle eſt plus étroite, & qu'elle n'a d'autre ſaillie que ſon arrête. *Daviler.* (*D. J.*)

SOUDURE, (*Maçonn.*) On entend par *ſoudure*, du plâtre ſerré dont on raccorde deux enduits qui n'ont pu être faits en même tems ſur un mur ou ſur un lambris. (*D. J.*)

SOUDURE, (*Droit romain.*) La *ſoudure* fait dans le droit romain un objet de queſtion qui a partagé tous les juriſconſultes; parce que comme ils ont cru qu'on ne pouvoit pas ſéparer les métaux, par exemple, l'or du cuivre, ou que la *ſoudure* produiſoit un vrai mélange des deux matieres ſoudées enſemble; ils ont établi, que des deux choſes jointes enſemble, la moindre étoit acquiſe au maître de la plus grande.

Quelques-uns d'eux ont diſtingué deux ſortes de *ſoudure*, l'une qui ſe fait avec une matiere de même genre que les deux corps ſoudés enſemble; l'autre qui ſe fait avec une matiere de différente nature. Ils appellent la premiere *ferruminatio*, & l'autre *plumbatura.* Suivant l'idée de ces juriſconſultes, la premiere ſorte de *ſoudure* confond les deux corps ſoudés enſemble, de maniere que le tout demeure par droit d'acceſſoire au propriétaire de la plus groſſe, ou de la plus conſidérable partie, quand même elle viendroit enſuite à être ſéparée de la moindre; comme ſi un bras ſoudé à une ſtatue d'or, ſe détachoit. Que ſi les deux parties étoient égales, en ſorte que l'une ne pût être regardée comme une acceſſoire de l'autre; alors, diſent-ils, aucun des deux propriétaires ne pourroit s'approprier le tout, & chacun demeureroit maître de ſa portion.

D'un autre côté, quand deux pieces d'argent, par exemple, ſont ſoudées avec du plomb, ou que l'on ſoude enſemble deux pieces de différent métal, ce qu'on appelloit *plumbatura*; ces mêmes juriſconſultes vouloient qu'en ce cas, il n'y eût point de mélange, & qu'ainſi les deux corps ſoudés demeurent chacun à leur maître, ſoit que l'un ſe trouve plus ou moins conſidérable que l'autre.

Mais on ne voit aucun fondement ſolide de cette différence; car deux pieces d'argent ſoudées enſemble avec de l'argent, demeurent auſſi diſtinctes l'une de l'autre, que ſi elles étoient ſoudées avec du

plomb, ou si une piece de fer étoit soudée avec une piece d'argent.

Après tout, il ne faut pas s'étonner que les décisions des jurisconsultes romains soient si peu nettes sur cette matiere. En effet, ce n'est point par des idées physiques ou métaphysiques, ni même par la destination, l'usage, ou le prix des choses mêlées ensemble, qu'on doit décider les questions sur l'accessoire; mais c'est par de tout autres principes que nous établirons ailleurs plus convenablement qu'au chetif *mot* SOUDURE. (*D. J.*)

SOUDOYER, v. act. (*Gram.*) c'est payer la solde d'un homme, d'une troupe. Nous *soudoyons* des armées immenses.

SOUETTE, *voyez* CHOUETTE.

SOUFLAGE, s. m. (*Marine.*) renforcement de planches qu'on donne à quelque vaisseau.

SOUFFLAGE, (*Marine.*) c'est un *soufflage* sur les membres du vaisseau & non sur les bordages.

SOUFFLAGE, *four du*, (*Manufacture des glaces.*) on appelle dans les manufactures des glaces à miroir le *four du soufflage*, celui où se fond & se prépare le verre pour faire les glaces soufflées. Le four des glaces de grand volume, se nomme *four à couler. Savary.* (*D. J.*)

SOUFFLE, s. m. (*Gram.*) il est quelquefois synonyme à *haleine* & à *respiration*; c'est l'air chassé du poumon. Les bons principes que les maitres s'efforcent à graver dans l'esprit des enfans, ressemblent à des caracteres tracés sur le sable, que le moindre *souffle* de l'air efface.

SOUFFLE, se dit *dans l'Artillerie*, de la compression de l'air formée par le mouvement du boulet lorsqu'il sort du canon. Ce *souffle* est si violent, qu'il détruit en peu de mo ments les embrasures des batteries. (*Q*)

SOUFFLER, v. act. & neut. c'est agiter avec l'haleine; *souffler* sur ce duvet, & vous le ferez voler dans l'air; *souffler* une chandelle, c'est l'éteindre; *souffler* en chimie, c'est s'occuper de la recherche de la pierre philosophale; *souffler* un mauvais discours, c'est l'insinuer; on *souffle* aux grands tout ce que l'on veut; *souffler* au théâtre, c'est secourir la mémoire de l'acteur; *souffler* un emploi à quelqu'un, c'est le lui enlever; *souffler* au jeu de dames, c'est ôter de dessus le damier la dame avec laquelle l'adversaire auroit dû en prendre une ou plusieurs des vôtres. *Voyez les articles suivans.*

SOUFFLER, (*Marine.*) c'est donner un second bordage à un vaisseau, en le revêtissant de planches fortifiées par des nouvelles préceintes, soit pour le garantir de l'artillerie des ennemis, ou pour lui faire bien porter la voile, & l'empêcher de se rouler, ou de se tourmenter trop à la mer. Pour comprendre la raison de ceci, il faut lire l'*article* CONSTRUCTION.

SOUFFLER L'ÉMAIL, *terme d'Emailleur*; c'est en former, en le soufflant avec un petit tube de verre, cet émail creux qu'on appelle du *jais*. *Voyez* EMAIL.

SOUFFLER, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval pouffif. *Laisser souffler son cheval*, c'est l'arrêter pour lui laisser reprendre haleine. *Voyez* HALEINE. *Souffler au poil*, se dit de la matiere qui n'a pas eu d'écoulement dans certains maux de pié, & qui reflue & se fait jour au pâturon ou à la couronne.

SOUFFLET, s. m. (*Art mechanique.*) est un instrument dont le méchanisme consiste à pomper l'air & à le pousser contre le feu ou toute autre chose, par le moyen d'une ame ou soupape de cuir, qui est attachée au bois de dessous, & tenue lâche & aisée, de façon qu'elle s'en éloigne quand on leve celui de dessus, & revient s'y appliquer dès que par une légere pression on rapproche les deux bois l'un de l'autre; par-là l'air ne pouvant ressortir par où il est entré, s'échappe nécessairement par un trou pratiqué exprès au bout du *soufflet*. Le *soufflet* est composé de deux ais, au bord desquels est clouée une peau, d'une douelle placée à l'une des extrémités des ais, & d'une soupape attachée en-dedans à l'ouverture de l'ais du dessous; il est évident qu'en écartant les ais, l'air est attiré en-dedans du *soufflet* par l'ouverture de l'ais de dessous; qu'en les rapprochant, la soupape s'abaisse, & que l'air est chassé par la douelle. Voilà en général à quoi se réduit toute construction de *soufflet*, quelle qu'elle soit.

SOUFFLET, *outil d'Arquebusier*; ce *soufflet* est comme celui des ferruriers, suspendu de même, & a le même mouvement; il sert aux Arquebusiers pour souffler & allumer le feu à la forge.

SOUFFLET QUARRÉ, *en terme de Boisselier*; c'est un *soufflet* qui ne differe du *soufflet* ordinaire que par de petites feuilles de bois de fourreau qu'on y colle intérieurement à la place des verges.

SOUFFLET QUARRÉ A DOUBLE VENT, *en Boisselerie*; on appelle ainsi des *soufflets* qui pompent le double d'air des autres, par le moyen d'une planche qu'on y met de plus, & d'un ressort qui s'y ajoute.

SOUFFLET, *outil de Ferblantier*; ce *soufflet* est beaucoup plus petit que les *soufflets* d'orgue, & est exactement fait comme eux. Il sert aux ferblantiers à allumer le feu avec lequel ils font chauffer leurs fers à souder. *Voyez les Pl. du Ferblantier.*

SOUFFLET, (*Forge.*) *Voyez l'article* GROSSES FORGES, où le *soufflet* de ces usines est décrit.

SOUFFLETS DE L'ORGUE, representés *Pl. d'orgue, fig.* 23. sont de grands corps qui, en se dilatant, se rempliſſent d'air, qu'ils chassent par les porte-vents dans la laie du sommier lorsqu'ils se contractent. C'est cet air ainsi poussé avec viteſſe, & qui est condensé, qu'on appelle *vent*, sans lequel l'orgue est un corps sans ame.

Les *soufflets*, dont un seul, quelque grand qu'on le fasse, ne sauroit suffire, sont composés de deux tables de bois de chêne de 6, 7 ou 8 piés de long, sur 3 ou 4 de large, plus ou moins, selon la grandeur des *soufflets* & celle de l'orgue. Ces tables sont faites de bois d'Hollande de deux pouces d'épaiſſeur, qu'on assemble à rainures & languettes, ou avec des clés, & que l'on dresse bien des deux côtés & sur champ. La table inférieure, *fig.* 24. est percée de deux ou de trois trous: le trou *O*, qui a 1 pié de long, 6 pouces de large reçoit la partie supérieure du gosier *OR*, *fig.* 23. par lequel l'air contenu dans la capacité du *soufflet* passe dans le porte-vent. Ce trou doit être à environ 2 pouces du bout de la table, & dans le milieu de sa largeur; enſorte que le grand côté du trou soit parallele au petit côté de la table, comme on voit dans la *fig.* 24. L'autre trou, ou bien deux autres, si on a fait deux ouvertures, est vers l'autre bout de la table, dont il est éloigné de 8 pouces ou environ. Ce trou a 1 pié en quarré; c'est où on ajuste les deux soupapes *SP*, qui chacune ferment un trou. Lorſque l'on a fait deux ouvertures à l'extrémité des tables, qui est le côté du gosier; & à la partie intérieure du *soufflet*, on met des barres *DC*; chaque barre a autant d'épaiſſeur que la moitié de toutes les éclisſes qui trouvent place dans la largeur *DD*, dont les deux barres *DC* éloignent les tables; à l'autre extrémité des tables sont d'autres barres de bois paralleles aux premieres, mais collées & clouées de l'autre côté, enſorte que ces dernieres sont extérieures; la barre extérieure de la table de dessous est à l'extrémité de cette table; mais les barres *LL*, *NN* de la table de dessus, & qui sont au nombre de deux, sont, la premiere, à environ 4 pouces du bout de la table, & la seconde *NN*, à 8 ou 10 pouces de la premiere, entre leſquelles ont met la pierre *M* qui comprime le *soufflet* par son poids, & contraint l'ais d'en sortir: après que ces tables sont faites, on fait les plis du *soufflet*. Les pieces *EE* qui compoſent les plis des côtés du

soufflet s'appellent *éclisses*, & les pieces *T*, *fig.* 24. qui composent les plis de la tête du *soufflet* s'appellent *têtieres*. Toutes ces pieces, tant les éclisses que les têtieres, sont faites de bois d'Hollande refendu de l'épaisseur d'un quart de pouce: la largeur des têtieres est d'un pouce ou 1 ¼ pouce par pié de la longueur du *soufflet*; ensorte que si le *soufflet* a 8 piés de long, les têtieres doivent avoir 8 pouces de large, qui est 1 pouce par pié de la longueur du *soufflet*, ou 10 pouces, qui font 1 pouce ¼ par pié de la même longueur. Les éclisses ont par le côté de la tête du *soufflet* la même largeur que les têtieres, & par le bas une largeur *De*, *fc*, égale à l'épaisseur des barres *DC*. Ces barres sont percées de trois trous 1, 2, 3, pratiqués obliquement, ensorte qu'ils répondent à la tête extéreure; & au milieu des faces intérieures des barres on passe des cordes d'un calibre convenable dans ces trous, & on les arrête avec des chevilles enduites de colle, que l'on enfonce à coups de marteau, & que l'on arrase ensuite aux faces intérieures des barres, qui font le côté par où les chevilles doivent être enfoncées. On fait entrer les bouts de corde qui sortent des trous par le côté de la tête des barres dans les trous correspondans de la barre de l'autre table; ils doivent entrer par le côté de la tête, & sortir par la face intérieure, c'est-à-dire, par la face qui regarde le dedans du *soufflet*, & être chevillés & collés comme par l'autre bout. Ces cordes ainsi passées d'une barre dans l'autre, servent de charniere aux barres.

Après que les éclisses & les têtieres sont taillées, & que les rives extérieures sont arrondies, on couvre le côté qui doit regarder l'intérieur du *soufflet*, aussi-bien que le côté intérieur des tables, de parchemin bien collé, afin que l'air condensé dont le *soufflet* est rempli, ne s'échappe pas au-travers des pores dont les planches sont fort remplies. Quelques facteurs pour satisfaire à la même indication, se contentent d'enduire plusieurs fois de colle l'intérieur du *soufflet*, comme on fait l'intérieur du sommier. *V.* SOMMIER.

Lorsque le parchemin est sec, on assemble les éclisses les unes avec les autres avec des bandes de peau de mouton parées. Ces bandes qui servent aussi à assembler de même les têtieres, sont collées sur la partie convexe du pli, en sorte que les bandes de peau des plis saillans sont collées à l'extérieur du *soufflet*, & les bandes des plis rentrans regardent l'intérieur. On met ensuite les éclisses & les têtieres en presse, & on les laisse sécher. Les têtieres doivent toujours être en nombre pairement pair, c'est-à dire que la moitié de ce nombre doit être en nombre pair; en sorte, par exemple, qu'on ne pourroit pas faire un *soufflet* qui auroit 10 têtieres; mais on le peut faire avec 8 ou 12, ou tout autre nombre dont la moitié est un nombre pair. Les éclisses sont de chaque côté du *soufflet* en même nombre que les têtieres, en sorte qu'elles sont dans un *soufflet* en nombre double de ces dernieres. Ainsi si un *soufflet* a 8 têtieres, il aura 16 éclisses, 8 de chaque côté. Le haut des éclisses & les têtieres doivent être coupées à onglet, un peu moindres que 45°. en sorte que les ouvertures *AE*, *FB*, *fig.* 24. aient de large du côté de *E* & de *F*, environ la huitieme partie de la largeur *AE*, *FB*. Le *soufflet* a 8 éclisses de chaque côté, & environ la douzieme partie des mêmes longueurs, si le *soufflet* en a douze. On assemble ensuite les éclisses & les têtieres avec les tables, avec des bandes de peau parées, collées moitié sur les éclisses ou têtieres & les tables. Lorsque les bandes de peau sont séchées, on coud avec du gros fil de Bretagne, les têtieres & les éclisses par la peau des bandes, qui doit excéder les angles saillans *tux*, d'environ un pouce de chaque côté; on ouvre ensuite le *soufflet*, en sorte que les tables fassent ensemble un angle de 30 ou 35 degrés, ou que la distance *AA*, *fig.* 23. soit de 3½ piés ou 4 piés, pour un *soufflet* de 8 piés.

Avant que d'assembler les éclisses avec les tables, on les étend sur un établi le côté de dehors en dessus, & on colle sur leur extrémité étroite une piece de peau triangulaire *abDD*, *fig.* 23. qui prend toutes les éclisses; cette piece de peau s'appelle *rabat*, *voyez* RABAT. La partie *D* de cette piece de peau qui excede les éclisses d'environ 4 pouces, vient s'appliquer sur les faces extérieures des barres *DC* où elle est collée; on assemble de même les éclisses de l'autre côté du *soufflet*. Après que les têtieres & les éclisses sont assemblées avec les tables, & que les queues des rabats sont collées sur les barres *Dc*, *Dc*, qui forment l'épaisseur du *soufflet*, on colle une bande de peau sur toute la face *DccD*, cette peau parée dans tout son pourtour, est recouverte à ses deux bouts par les rabats *abD*. Par-dessus cette piece on en met une autre plus longue & plus large, parée de même dans tout son contour, laquelle recouvre par ses extrémités, les rabats & les tables par ses longs côtés, d'environ 2 pouces. Toutes ces pieces de peau sont collées & parées par le côté du duvet, en sorte que le côté glabre est en dehors. Pour faire étendre la peau & rechauffer la colle, on se sert d'un linge trempé dans de l'eau chaude & ensuite exprimé, que l'on applique sur la peau; on ne se sert du linge mouillé que lorsque le côté glabre de la peau est en-dehors; car lorsque c'est le duvet, & qu'on veut le menager comme celui de la peau dont les soupapes & les devans de l'axe sont doublés, on se sert d'un morceau de bois bien dressé, que l'on fait chauffer devant le feu comme un fer à repasser le linge, & on l'applique ensuite sur la peau dont la colle est rechauffée par ce moyen.

Pour achever le *soufflet*, qui se trouve fini quant à la partie inférieure *cD*, qui est le côté du gosier, il faut coller sur les vuides *AE*, *FB*, que les éclisses & les têtieres laissent entre elles, des pieces de peau *xyz*, qui s'appellent les premieres *demi-aisnes*, les secondes *aisnes*, & les troisiemes *ronds*. On commence par coller les ronds *z*, sur les angles saillans *tux* des plis; on colle ensuite les demi-aisnes *x*, qui sont des pieces de peau triangulaires, moitié sur une éclisse, & l'autre moitié sur la têtiere voisine, en sorte que les espaces *AE*, *FB*, se trouvent fermés par ce moyen. Après que les pieces sont séchées, on colle par-dessus les aisnes *y*, qui sont des pieces lozanges, composées de deux demi-aisnes, unies par leur petit côté; en sorte que si on coupoit l'aisne en deux par une ligne 3 4, qui est la petite diagonale du lozange, on auroit deux triangles qui seroient chacun semblables aux demi-aisnes, mais seulement plus grands. On colle les pieces, en sorte qu'une moitié 234, couvre une des demi-aisnes déjà collées, & l'autre moitié 143, la demi-aisne qui est vis-à-vis. Pour faire entrer ces pieces de peau dans les encoignures des plis, on se sert d'un couteau de bois non tranchant, avec lequel on range la peau dans les endroits où les doigts ne peuvent atteindre, & on rechauffe la colle avec un linge trempé dans l'eau chaude, autant de fois qu'il est nécessaire.

Avant de coller les aisnes & les demi-aisnes, on a l'attention d'ouvrir le *soufflet* autant qu'il le doit être, & d'écarter également les plis. Pour exécuter la premiere de ces deux choses, on dresse le *soufflet* debout sur la face *DccD*, que l'on pose sur une planche qui est par terre, en sorte que les deux tables soient inclinées à l'horison, l'une d'un côté, & l'autre de la moitié de l'ouverture du *soufflet*; on l'arrête dans cet état avec des cordes ou des barres de bois. Pour la seconde, qui est que les plis ouvrent également, on doit avoir collé du ruban de fil sur l'intérieur des plis. Ces rubans ne les laissent s'ouvrir que de la

quantité que l'on veut. Cela fait aux *soufflets* que l'on laisse sécher dans le même état où ils ont été collés, c'est-à-dire tout ouverts, on ajuste un chassis sur l'ouverture *SP*. Ce chassis *EF* 45, qui a environ un pouce d'épais, a un drageoir fait avec un guillaume dans tout son circuit intérieur. Ce dragon reçoit les soupapes *SP*; les soupapes sont faites avec du feuillet d'Hollande, & sont doublées de peau collée par le côté glabre. Cette peau qui doit excéder la soupape d'un côté pour lui servir de queue, est prise entre une barre *G* du chassis, & une piece *G* qui la recouvre. Par-dessus cette piece *G* on en met une autre *G*, qui empêche le renversement des soupapes qui ne peuvent ouvrir qu'autant que cette piece le permet. Le chassis qui est doublé de peau collée par le côté glabre, aussi-bien que l'endroit de la table où il pose qui est garni de peau, en sorte que les deux duvets se rencontrent, est attachée sur la table en-dedans du *soufflet* par les quatre vis *EF* 45, qui traversent la table, & qui sont retenues par-dessous avec des écrous. Lorsqu'on dilate le *soufflet*, on suspend l'action de la colonne d'air qui pese au-dessus des soupapes *SP*, ce qui donne lieu à celle de la colonne qui presse par dessous les mêmes soupapes, d'exercer tout l'effort dont elle est capable contre elles. Mais comme les soupapes n'opposent à cet effort qu'une très-petite résistance, la colonne d'air qui presse en-dessous force cet obstacle, ouvre les soupapes & s'introduit dans la capacité du *soufflet* qu'elle remplit à l'instant. Aussitôt que le *soufflet* est rempli, les soupapes retombent par leur propre poids, la cause qui les tenoit levées cessant, qui est le courant d'air rapide qui a rempli le *soufflet*. Le *soufflet* étant ainsi rempli, si on comprime la table supérieure, l'air qu'il contient sera contraint d'en sortir par l'ouverture *O* où est ajusté le *gosier*.

Le gosier représenté, *fig.* 23. est une portion de tuyau *cdefgh*, des mêmes dimensions que l'ouverture *O*, dans laquelle il doit entrer jusqu'au rebord *aig*, *por*. On fait ce rebord en diminuant la partie du gosier qui entre dans le *soufflet*. Cette partie est coupée obliquement comme on voit en *Cr*. Sur ce talud qui doit regarder les têtieres par-dedans le *soufflet*, on ajuste un chassis *lmno*; ce chassis qui est doublé de peau du côté qu'il s'applique au gosier, porte une soupape *x*, qui s'ouvre de dehors en dedans du gosier. Cette soupape (qui comme toutes les autres est doublée de peau collée par le côté glabre, en sorte que le duvet est en-dehors), laisse passer l'air contenu dans le *soufflet* lorsqu'on le comprime, & ne le laisse point rentrer. La partie inférieure du gosier à un drageoir *ekf*, qui entre dans un autre drageoir *oo*, qui est à la face supérieure du porte-vent *MN*, *fig.* 23. avec lequel il doit convenir. Lorsque le *soufflet* est mis en place, on colle de la peau de mouton parée sur tous les joints, tant ceux du gosier avec la table inférieure du *soufflet*, que ceux du même gosier avec le porte-vent, & on fait la bascule *FIK*, *fig.* 23. par le moyen de laquelle on ouvre le *soufflet*.

Cette bascule est une forte piece de bois de chêne, d'un demi-pié ou environ de large, sur 2 ou 3 pouces d'épaisseur, que l'on arrondit dans les deux tiers de sa longueur; à l'extrémité *F* de cette bascule, on fait une fourchette pour recevoir la palette du crochet *FE*, qui y est retenue par une cheville qui la traverse. Le crochet prend dans un anse *E*, attachée à la table supérieure du *soufflet*, & la bascule a pour point d'appui une forte piece de bois *GG*, scellée dans les murailles. On fixe sur des chevalets cette piece de bois à des entailles *H*, faites en dos d'âne, qui servent de point d'appui à la bascule qui est traversée en cet endroit par une grosse cheville de fer *M*, autour de laquelle elle peut se mouvoir librement. A l'extrémité *K* de la bascule est une corde *KL*, qui a plusieurs nœuds: cette corde doit être assez longue pour que le souffleur puisse par son moyen abaisser l'extrémité de la bascule qui, dans les grands *soufflets*, se trouve trop élevée pour y atteindre avec la main. On charge les *soufflets* avec une pierre *MR*, qui pese environ 60 livres pour un *soufflet* de 8 piés; & il est faut au moins quatre pour un grand orgue de 16 piés. *Voyez* le *mot* ORGUE. Le souffleur doit observer de ne relever qu'un *soufflet* à la fois, en sorte que lorsque l'un aspire, les autres puissent toujours fournir au sommier le vent nécessaire, & de ne point lâcher subitement le *soufflet* sur l'air qu'il contient; car cela donne une secousse aux tuyaux, dont les moins attentifs s'apperçoivent, & qui est très-desagreable.

SOUFFLET, *terme de Selliers*, espece de voiture, ou de chaise roulante fort legere, posée sur deux roues; un *soufflet* n'a de place que pour une ou deux personnes; le dessus & le dedans sont de cuir, ou de toile cirée; ils se levent & se plient comme un *soufflet* pendant le beau tems, & s'étendent de toute part pour garantir de la pluie. (*D. J.*)

SOUFFLET, s. m. (*Critiq. sacr.*) coup de la main porté au visage: *donner un soufflet*, en grec ραπισειν; si quelqu'un, dit Jesus-Christ, vous frappe sur la joue droite, presentez-lui aussi l'autre; ἀλλα ὁστις ραπισει σε επι την δεξιαν, &c. *Matt. V. v.* 39. Il est constant que ce discours ne doit pas être pris à la rigueur de la lettre, & que cela signifie, il vaut encore mieux que vous souffriez un second *soufflet*, que de vous venger du premier: la preuve en est évidente par l'exemple de Jesus-Christ lui-même: car un officier du grand prêtre lui ayant donné un *soufflet*, notre Seigneur, bien loin de présenter l'autre joue, lui dit: *si j'ai mal parlé, faites le voir; mais si je n'ai rien dit que de bien, pourquoi me frappez-vous?* Le Seigneur se plaint de l'injure qu'il vient de recevoir, avec une grande modération, & prouve qu'il ne l'a pas méritée; l'exemple de Jesus-Christ est donc le commentaire du précepte qu'il donne à ses apôtres, car c'est à eux seuls qu'il parle, & la plûpart de ses préceptes ne se rapportent qu'à eux & à leur ministere. (*D. J.*)

SOUFFLEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui souffle. *Voyez* les *articles* SOUFFLER, & *suiv.*

SOUFFLEUR, *Voyez* MULAR.

SOUFFLEUR, s. m. (*Belles-lettres.*) homme de théâtre, qui est ordinairement placé dans une des coulisses, & à portée des acteurs, pour faire soit attentivement, sur le papier, ce que les acteurs ont à dire, & le leur suggérer si la mémoire vient à leur manquer.

SOUFFLEUR, s. m. (*Alchimie*) chercheur de pierre philosophale. *Voyez* PHILOSOPHIE HERMÉTIQUE, PIERRE PHILOSOPHALE.

SOUFFLEUR, (*Maréchal*) on appelle ainsi certains chevaux, qui sans être poussifs, soufflent prodigieusement, sur-tout dans les chaleurs; ce qui ne peut venir que d'un défaut de conformation à l'entrée du conduit de la respiration, ou de quelque excroissance de chair à l'entrée extérieure des naseaux.

SOUFFLURE, se dit dans la *fonderie*, de certaines concavités ou bouteilles qui se forment dans l'épaisseur du métal; quand il a été fondu trop chaud. Il se trouve quelquefois des *soufflures* en dehors des boulets, c'est un défaut, & ils n'ont pas alors leur poids. *Voyez* BOULET & CANON. (*Q*)

SOUFFRANCE, s. f. (*Gramm.*) peine de corps ou d'esprit; la mort nous délivre de toutes nos *souffrances*; les amans ne parlent que de leurs *souffrances*.

SOUFFRANCE, (*Jurisprud.*) est une surséance, ou délai, que le seigneur accorde à son vassal, pour lui faire la foi & hommage, en considération de quelque empêchement légitime; le motif de ce délai est que regulierement la foi & hommage doit être faite par le vassal en personne.

Elle n'a pas lieu pour le payement des droits utiles, ni pour la prestation de l'aveu & dénombrement.

La *souffrance* est nécessaire ou volontaire ; nécessaire quand l'empêchement du vassal est tel que le seigneur ne peut lui refuser le délai ; comme en cas de minorité, maladie, ou autre empêchement légitime ; elle est volontaire, lorsque le seigneur l'accorde librement, & pour faire plaisir à son vassal.

La *souffrance*, même nécessaire, n'a point lieu de plein droit, elle doit être demandée au seigneur dominant, par le tuteur en personne, si le vassal est mineur, ou si le vassal est majeur, par une fondé de procuration spéciale.

Le tems pour demander la *souffrance* est de quarante jours, depuis l'ouverture du fief ; ces quarante jours sont francs, de maniere qu'on ne compte pas celui de l'ouverture du fief, ni le quarantieme jour.

Faute de demander la *souffrance* dans les quarante jours, le seigneur peut faire saisir le fief, & faire les fruits siens, sauf le recours des mineurs contre leur tuteur ; mais si les mineurs n'avoient pas de tuteur, la saisie n'emporteroit pas perte de fruits contre eux, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de faire la foi.

Le tuteur, en demandant *souffrance* pour ses mineurs, doit à peine de nullité déclarer leurs noms & leur âge, afin que le seigneur sache quand chacun d'eux sera en état de faire la foi.

Si le tuteur, en demandant la *souffrance*, ne payoit pas les droits, le seigneur pourroit la lui refuser, & saisir.

La *souffrance* peut s'accorder en justice, ou devant notaire, & même par un écrit sous seing privé : quand il s'agit d'un fief mouvant du roi, on obtient des lettres de *souffrance* en la petite chancellerie.

Il n'est pas besoin d'obtenir nouvelle *souffrance*, pour une portion du même fief, qui échet ensuite au mineur.

Il est de maxime que *souffrance* vaut foi tant qu'elle dure, c'est-à-dire que pendant ce délai, le seigneur ne peut saisir, faute de foi & hommage.

Dès que la *souffrance* est finie, à l'égard d'un des mineurs, il doit aller à la foi, quand même les autres n'auroient pas l'âge. *Voyez* les commentateurs sur *l'article 41. de la coutume de Paris* ; les auteurs qui ont traité des fiefs ; & les *mots* FOI, HOMMAGE, AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX. (*A*)

SOUFFRANCE s. f. *terme de compte*, ce mot se dit des articles de la dépense d'un compte qui n'étant pas assez justifiés pour être alloués, ni assez peu pour être rayés, restent comme en suspens pendant un tems, afin que pendant ce délai, le comptable puisse chercher & rapporter des quittances, ou autres pieces pour sa décharge. Les articles en *souffrance*, se rayent après le délai fini, s'ils ne sont pas justifiés, ou s'allouent s'ils le sont. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SOUFFRIR, SUPPORTER, (*Synonym.*) *souffrir* se dit d'une maniere absolue : on *souffre* le mal dont on ne se venge point. *Supporter* regarde proprement les défauts personnels : on *supporte* la mauvaise humeur de ses proches.

L'humilité chrétienne fait *souffrir* les mépris, sans ressentiment. L'usage du monde fait *supporter* dans la société, une infinité de choses qui déplaisent. On *souffre* avec patience, on *supporte* avec douceur.

Quand *souffrir* signifie *permettre*, il veut après soi un *que*, avec le subjonctif ; ainsi Larrey a fait une faute en disant dans l'épitaphe d'Edouard VI.

Urne où ses cendres reposent,
Souffrez-nous de graver *ces vers sur son tombeau.*

Il falloit dire, *souffrez que nous gravions. Supporter* signifie quelquefois *protéger* & *soutenir* : les financiers sont *supportés* à la cour, à cause de leur fortune ; quelques escadrons ne peuvent pas *supporter* le choc de toute une armée. (*D. J.*)

SOUFRE *pierre de*, (*Hist. nat.*) on trouve en Franche-Comté des cailloux qui sont d'une forme arrondie irréguliere, & lorsqu'on vient à les briser, on trouve que ces cailloux formoient une espece de croute, qui sert d'enveloppe à du soufre natif.

SOUFRE, s. m. (*Hist. nat. Minéralogie & Chimie.*) *sulphur* ; c'est une substance solide, mais friable, d'un jaune clair lorsqu'il est pur, très-inflammable, & qui en se brûlant répand une flamme bleuâtre accompagnée d'une odeur pénétrante & suffocante. Il se fond très-aisément lorsque le feu ne lui est point immédiatement appliqué, & pour lors il ne s'enflamme point.

La nature nous présente le *soufre* de deux manieres : ou il est pur & sous la forme qui lui est propre, ou il est combiné avec d'autres substances du regne minéral, qui par leur union avec lui le rendent méconnoissable ; c'est ainsi qu'il est dans les mines où il est combiné avec les métaux.

Le *soufre* pur que l'on nomme aussi *soufre fossile*, *soufre natif*, ou *soufre vierge*, se trouve abondamment dans quelques endroits de la terre ; ce n'est que dans le voisinage des volcans & des endroits sujets aux embrasemens souterreins que ce *soufre* se rencontre ; & par-tout où on le voit, on doit supposer qu'il a été produit & sublimé par les feux de la terre ; ils l'ont dégagé des substances avec lesquelles il étoit combiné ; ils l'ont sublimé comme auroit pû faire un fourneau, & ils l'ont porté à la surface de la terre.

M. Rouelle, dans ses savantes leçons de chimie, enseigne la façon dont le *soufre* se forme par le feu des volcans ; ses idées sont fondées sur la nature du *soufre*, qui n'est autre chose que de l'acide vitriolique combiné avec le phlogistique ou la matiere inflammable. Suivant ce savant chimiste, ce sont les bitumes qui servent d'aliment aux feux souterreins ; par leur embrasement ces bitumes se décomposent, & l'acide vitriolique, si abondant dans le sein de la terre, s'unit au phlogistique des matieres grasses qui brulent, & produit du *soufre* ; d'où M. Rouelle conclut que le *soufre* pur n'est qu'une production secondaire de la nature ; puisque sans les embrasemens souterreins, on n'en trouveroit jamais sous la forme qui lui est propre ; tout celui qui est dans la terre est dans un état de combinaison, comme toutes les mines ; & la terre renferme les parties dont il peut être produit.

Les environs des volcans sont donc toujours remplis de *soufre* ; il est aisé de sentir qu'il n'est point communément fort pur, comme on peut en juger par sa couleur ; ainsi le parti le plus sûr, tant pour les opérations de la Chimie que pour les usages médicinaux, est de ne se servir de ce *soufre*, qu'après l'avoir purifié ; alors on est certain qu'il est parfaitement dégagé des matieres métalliques & arsénicales, avec lesquelles les feux souterreins peuvent l'avoir combiné ; on sent aussi que ce *soufre* est souvent mélangé avec des terres, des pierres, &c. Les échantillons de ce que l'on nomme *soufre natif*, sont plus ou moins purs, suivant les circonstances ; celui que l'on nomme *soufre de Quito*, & *soufre de la Guadeloupe*, est d'un jaune clair & transparent ; il vient des parties de l'Amérique qui éprouvent le plus de ravages de la part des volcans ; on en rencontre aussi de plus ou moins pur aux environs des monts Ætna, Vésuve, Hecla, &c. Certaines eaux thermales, telles que celles d'Aix-la-Chapelle, & de plusieurs autres endroits, déposent une assez grande quantité de *soufre*.

Le *soufre* entre dans la combinaison d'un très-grand nombre de mines ; il s'y trouve dans des proportions différentes, & fait prendre aux métaux des formes

& des couleurs qu'ils n'auroient point sans cela. *Voyez les articles* MINÉRALISATION & MINE. Mais la mine la plus ordinaire & la plus abondante du *soufre*, est la pyrite, d'où l'on est obligé de le tirer par art; on nomme *pyrites sulfureuses*, celles dont on se sert pour cet usage; cependant le *soufre* est une substance qui entre toujours nécessairement dans la combinaison de toute pyrite. *Voyez l'article* PYRITE.

Il y a plusieurs méthodes pour tirer le *soufre* des pyrites; quelquefois on l'obtient accidentellement par le grillage de certaines mines qui sont fort chargées de cette substance; ces mines sont sur-tout les pyrites cuivreuses, dont on ne peut obtenir le cuivre, avant que le *soufre* en ait été séparé. Pour cet effet on forme à l'air libre, des tas de pyrites qui ont environ 20 piés en quarré, & 9 piés de haut; on arrange ces tas sur un lit de buches & de fagots; on laisse une ouverture à ce tas qui serve de vent, ou comme le cendrier sert à un fourneau; on enduit les parois extérieurs du tas, qui forment comme des especes de murs, avec de la pyrite en poudre & en petites particules que l'on mouille. Alors on met le feu au bois, & on le laisse bruler doucement pendant 9 ou 10 semaines. On forme à la partie supérieure des tas ou de ces massifs de pyrites, des trous ou des creux, qui forment comme des bassins dans lesquels le *soufre* fondu par l'action du feu va se rendre, & d'où on le puise avec des cuilleres de fer; mais ce *soufre* ainsi recueilli n'est point parfaitement pur; il a besoin d'être fondu de nouveau dans des chaudieres de fer; alors les parties pierreuses & terreuses qui s'y trouvent mêlées tombent au fond de la chaudiere, & le *soufre* pur nage à leur surface. Telle est la maniere dont on tire le *soufre* au Hartz: pour s'en faire une idée, on n'aura qu'à jetter les yeux sur celle des Planches de Minéralogie, qui représentent le travail du *soufre*.

La même Planche représente encore une autre maniere d'obtenir du *soufre*, qui se pratique dans quelques endroits d'Allemagne. Elle consiste à faire griller les pyrites ou la mine de cuivre sous un angard couvert d'un toît qui va en pente; ce toît oblige la fumée qui part du tas que l'on grille, à passer par-dessus une auge remplie d'eau froide; par ce moyen cette fumée, qui n'est composée que de *soufre*, se condense & tombe dans l'auge, d'où on le retire lorsqu'il s'en est suffisamment amassé.

En Suede, dans les mines de Néricie, on obtient le *soufre* par la distillation; on a pour cela un fourneau qui a la forme d'un quarré long; dans les murs latéraux on laisse deux rangées de dix ou douze ouvertures, pour y placer deux rangées de retortes de fer très-grandes; on ne les remplit de pyrites que jusqu'au tiers, parce que l'action du feu les fait gonfler considérablement; une portion du *soufre* suinte au-travers du fer des retortes; ce *soufre* est très-pur, & on le débite pour de la fleur de *soufre*; quand au reste du *soufre* qui fait la plus grande partie, il est reçu dans des récipiens remplis d'eau, qui ont été lutés avec des retortes. Cette distillation se renouvelle toutes les vingt-quatre heures; on enleve le *soufre* qui s'est rendu dans les récipiens; on ôte des tortes le résidu qui y est resté, & l'on y remet de nouvelles pyrites. Le *soufre* qui a été ainsi obtenu, est porté dans une chaudiere de fer, enchâssée dans un massif de maçonnerie, sous laquelle on fait un feu doux; par-là le *soufre* se fond de nouveau, & dépose les substances étrangeres avec lesquelles il étoit encore mêlé. Lorsque les pyrites ont été dégagées du *soufre* qu'elles contenoient, on les jette en un tas, à l'air libre; après qu'elles ont été exposées aux injures de l'air, ces tas sont sujets à s'enflammer d'eux-mêmes, après quoi le *soufre* en est totalement dégagé; mais on a soin de prévenir cet inconvénient; on lave ces pyrites calcinées, & l'on en tire du vitriol, qu'elles ne donneroient point si on les avoit laissé s'embraser. *Voyez* VITRIOL.

Le *soufre* avant que d'avoir été purifié se nomme *soufre brut* ou *soufre caballin*; après qu'il a été dégagé des parties étrangeres, on le prend avec des cuilleres de fer tandis qu'il est encore liquide, & on le verse dans des moules qui lui donnent la forme de bâtons arrondis; c'est ce qu'on appelle *soufre en canon*.

Presque tout le *soufre* qui se débite dans le commerce vient des pays où il y a des volcans & des embrasemens de la terre, parce qu'alors la nature épargne la peine & les frais pour l'obtenir; il n'y a que les pays où la main d'œuvre & le bois sont à très-grand marché, tels que la Suéde & certains cantons d'Allemagne, où l'on puisse songer à le tirer des pyrites, ou des mines de cuivre pauvres de la maniere qui a été décrite. Aux environs du mont Vésuve & dans d'autres endroits d'Italie où il se trouve du *soufre*, on met les terres qui sont imprégnées de cette substance dans des pots de terre de la forme d'un pain de sucre ou d'un cône fermé par la base, & qui ont une ouverture par le sommet; on arrange ces pots dans un grand fourneau destiné à cet usage, en observant de les coucher horisontalement; on donne un feu modéré qui suffise pour faire fondre le *soufre*, qui découle par l'orifice qui est à la pointe des pots, & qui est reçu dans d'autres pots dans lesquels on a mis de l'eau froide où le *soufre* se fige.

Après toutes ces purifications le *soufre* n'est point encore parfaitement pur; souvent il renferme encore des substances qui pourroient en rendre l'usage dangereux; pour le dégager parfaitement on est obligé de le sublimer à l'aide du feu; cette sublimation se fait ou en grand ou en petit. En Angleterre, cette opération se fait sur plusieurs quintaux de *soufre* à-la-fois; on se sert pour cela d'un fourneau particulier. On a une grande chaudiere de fer qui est prise dans la maçonnerie, & qui peut contenir deux ou trois quintaux de *soufre* concassé grossierement; on ne remplit cette chaudiere que jusqu'aux trois quarts. Au-dessus de cette chaudiere est une espece de chambre quarrée, qui est garnie intérieurement de carreaux de terre ou de fayence vernissés. A quelques pouces au dessus de la chaudiere est une ouverture ou porte par où le *soufre* qui le sublime entre dans la chambre quarrée, au fond de laquelle est un trou qui ferme à coulisse, par lequel on peut voir si la sublimation se fait convenablement. Pendant l'opération il faut que toutes les ouvertures soient bouchées, afin d'empêcher l'air d'y entrer.

Le *soufre* se purifie en petit par la sublimation de la maniere suivante. On met le *soufre* dans une cucurbite de terre, au-dessus de laquelle on adapte cinq ou six aludels, dont le dernier se bouche avec un couvercle; le premier des aludels est joint avec la cucurbite, & on les lutte ensemble avec de la terre grasse, afin de retenir la chaleur, & on ne laisse ouverts que les registres du fourneau sur lequel la cucurbite est placée, afin de donner de l'air. Après quoi on donne un feu un peu au-dessus du degré nécessaire pour tenir le *soufre* en fusion; par ce moyen le *soufre* s'éleve & s'attache aux parois des aludels sous la forme d'une poudre d'un jaune clair, extrêmement fine: c'est ce qu'on appelle *fleurs de soufre*. Alors il est pur, & dans un état de division qui le rend propre aux usages médicinaux, & à passer dans l'économie animale. Il est bon d'observer que les droguistes falsifient quelquefois les fleurs de *soufre* avec du *soufre* ordinaire pulvérisé; par ce moyen ils les alongent, & s'épargnent les peines & les frais de la sublimation.

M. Rouelle regarde le *soufre* comme un véritable sel neutre, ou comme un acide à qui le phlogistique

a fait prendre une forme ſolide & concrete. En effet ce ſavant chimiſte remarque que le *ſoufre* fondu en ſe refroidiſſant ſe cryſtallite à la maniere des ſels neutres. La cryſtalliſation commence vers les parois du vaiſſeau dans lequel le *ſoufre* a été fondu, & à la ſurface par où il a le contact de l'air où le refroidiſſement commence, & où il ſe forme une croûte; ſi ou creve cette croûte avant que le *ſoufre* ait eu le tems de ſe refroidir entierement, & ſi l'on vuide le *ſoufre* qui eſt encore en fuſion au centre, on verra que la croûte ſera remplie de petits cryſtaux en colonnes ou en ſtries.

Quoique le *ſoufre* ſoit une ſubſtance très-inflammable, il ne laiſſe pas de brûler très-lentement. Stahl a remarqué qu'en prenant deux gros de *ſoufre* pulvériſé, au milieu duquel on place un fil qui ſert de meche, & auquel on met le feu avec précaution, de crainte que la flamme ne s'étende ſur la ſurface du *ſoufre*, ces deux gros ne perdront dans une heure de tems que 15 ou 16 grains de leur poids.

C'eſt une vérité reconnue de tous les chimiſtes, que l'acide vitriolique & l'acide du *ſoufre* ſont les mêmes; cependant l'acide ſulphureux volatil dont nous venons de parler, n'eſt point la même choſe que l'acide vitriolique; & le célebre Stahl a obſervé que l'acide ſulphureux volatil, en ſe dégageant du *ſoufre*, entraine avec lui une portion du phlogiſtique; de plus il a remarqué qu'il attiroit fortement l'humidité de l'air, & que cette humidité entroit comme partie eſſentielle dans l'acide ſulphureux volatil. Pour que le phlogiſtique reſte uni à cet acide, il faut que le *ſoufre* ſoit brûlé lentement; ſans cela à un feu trop violent cette portion du phlogiſtique ſe dégageroit, & l'acide que l'on obtiendroit, ſeroit un ſimple acide vitriolique non volatil. On trouvera vers la fin de cet article la meilleure maniere d'obtenir l'acide ſulphureux volatil, en parlant des préparations pharmaceutiques du *ſoufre*.

On ſera voir dans la ſuite de cet article, que le *ſoufre* ſe diſſout dans toutes ſortes d'huiles, & dans l'alkali fixe. Quelques auteurs ont prétendu que l'on pouvoit diſpoſer le *ſoufre* à la fixité, en le mettant en digeſtion dans l'acide vitriolique, & en en faiſant l'abſtraction, & réiterant à pluſieurs repriſes ces opérations; mais les acides n'ont aucune action ſur le *ſoufre*; il n'eſt pas plus vrai que l'acide nitreux, ou l'acide du ſel-marin rende le *ſoufre* tranſparent, lorſqu'on l'y fait bouillir pendant ſix heures.

On peut produire artificiellement du *ſoufre*; pour cet effet on n'a qu'à prendre parties égales de tartre vitriolé, & d'alkali fixe bien pur, on les pulvériſe avec un peu de charbon; on met ce mélange dans un creuſet, que l'on couvre bien exactement, & on donne un feu très-vif; par ce moyen, le mélange entre en fuſion & produit un véritable foie de *ſoufre*; pour en ſéparer le *ſoufre*, on n'aura qu'à faire diſſoudre ce foie de *ſoufre* dans de l'eau, & y verſer quelques gouttes d'acide, qui fera tomber le *ſoufre* en poudre, ſous la forme & la couleur qui lui eſt propre. Ce *ſoufre* s'eſt produit dans l'opération par la combinaiſon qui ſe fait de l'acide vitriolique contenu dans le tartre vitriolé avec le phlogiſtique du charbon. Le célebre Stahl, a trouvé que dans la compoſition du *ſoufre*, l'acide vitriolique faiſoit environ $\frac{1}{3}$ du poid total, & même un peu plus, & que le phlogiſtique y faiſoit un peu moins que $\frac{1}{3}$.

Le *ſoufre* a la propriété de s'unir avec tous les métaux & les demi-métaux, à l'exception de l'or, ſur lequel il n'agit que lorſqu'il eſt combiné avec le ſel alkali fixe. Comme l'acide vitriolique ſe trouve abondamment répandu dans le regne minéral, ainſi que le phlogiſtique, il n'eſt point ſurprenant que l'on rencontre le *ſoufre* dans un ſi grand nombre de mines.

Le *ſoufre* en poudre, mêlé avec de la limaille de fer, & humecté, produit une chaleur très-forte, & le mélange finit par s'allumer. Le *ſoufre* trituré avec du mercure, ſe change en une poudre noire, connue ſous le nom d'*éthiops minéral*. Si on ſublime ce mélange, on obtient du cinnabre. *Voyez* CINNABRE. Combiné avec le régule d'antimoine, il forme ce qu'on appelle l'*antimoine cru*. *Voyez* RÉGULE D'ANTIMOINE. Le *ſoufre* combiné avec l'arſenic, fait la ſubſtance appellée *orpin* ou *orpiment*, *voyez cet article*.

Le *ſoufre*, comme nous l'avons déja fait remarquer, n'eſt point ſoluble dans l'eau, ainſi c'eſt une erreur de croire qu'il puiſſe lui communiquer aucune qualité. Quelques perſonnes ont cru, ſans raiſon, qu'il étoit propre à rafraîchir l'eau.

On prépare diverſement le *ſoufre* pour des uſages pharmacéutiques: on trouve dans les boutiques, premierement les *fleurs de ſoufre* dont il a été déja parlé. 2°. le *ſoufre lavé*, & la *créme de ſoufre*. Ce *ſoufre* lavé ſe prépare ainſi: prenez du *ſoufre* commun entier, deux livres; faites-les fondre à un feu doux, dans un vaiſſeau de terre; verſez deſſus trois livres d'eau bouillante; faites bouillir le mélange pendant un quart-d'heure, laiſſez-le repoſer un inſtant, & decantez; verſez une pareille quantité d'eau bouillante ſur le réſidu, faites bouillir encore, & decantez; repetez cette manœuvre quatorze fois; mettez votre *ſoufre* ainſi lavé, dans un vaiſſeau de terre bien couvert, que vous tiendrez deux heures dans un four, pour que votre *ſoufre* coule comme de l'huile; laiſſez refroidir le vaiſſeau, caſſez-le, retirez votre *ſoufre* & le reduiſez en poudre: c'eſt le *ſoufre lavé*. Si vous pulvériſez ultérieurement ce *ſoufre* ſur le porphire avec une eau diſtillée aromatique, vous aurez la *créme de ſoufre*. 3°. Le *lait* & le *magiſtere de ſoufre*, ne ſont autre choſe que le précipité du foie de *ſoufre*, ſoit ſpontané, ſoit obtenu par l'acide du vinaigre. Ce n'eſt par conſéquent, comme on voit, que du *ſoufre* très-diviſé par la pulvériſation philoſophique. On voit encore que le *ſoufre lavé*, la *créme de ſoufre*, le *lait* ou le *magiſtere de ſoufre*, & les *fleurs de ſoufre*, ne ſont qu'une même choſe, ſavoir du *ſoufre* entier très-diviſé, mais très-vraiſſemblablement le lait ou magiſtere de *ſoufre* plus que ſes autres préparations, d'ailleurs très-analogues. On prépare d'ailleurs un lait de *ſoufre* d'une eſpece particuliere, & qui differe eſſentiellement de tous ces remedes purement ſulphureux. Celui-ci eſt un précipité du même, hépar de *ſoufre* par l'alun: il ſe fait dans ce cas une double précipitation, ſavoir celle du *ſoufre*, & celle de la terre de l'alun; ce précipité eſt immenſe eu égard à la quantité de réactifs d'où on le retire.

L'union du *ſoufre* à différentes huiles, ſoit eſſentielles, ſoit par expreſſion, fournit divers *baumes de ſoufre*, ou *rubis de ſoufre*; ils ſe préparent en faiſant diſſoudre des fleurs de *ſoufre* dans une huile quelconque, de l'une ou de l'autre eſpece; les huiles par expreſſion en diſſolvent une très-grande quantité, & l'on peut faire commodément cette opération dans un vaiſſeau de terre, & avec le ſecours d'un feu tel qu'il n'échauffe l'huile que juſqu'au point de faire fondre le *ſoufre*, ce qui arrive à un degré bien inférieur à celui qui ſeroit néceſſaire pour faire bouillir cette huile; les huiles eſſentielles au-contraire ne diſſolvent que peu de *ſoufre*. Boërhaave a trouvé que l'huile de térébenthine, *v. g.* n'en pouvoit diſſoudre qu'un $\frac{1}{16}$ de ſon poids. On doit traiter le *ſoufre* avec les huiles eſſentielles, dans un matras à long cou, qui ne ſoit rempli qu'à demi, & qu'il faut laiſſer ouvert, parce qu'il faut faire bouillir le mélange, effectuer la diſſolution, & qu'il faut prévenir l'exploſion énorme dont eſt ſuſceptible ce mélange, ſelon l'obſervation rapportée par Hoffman, *phyſ. chim. l. III. obſ. 15.* or cette exploſion ne peut avoir cependant lieu, que lorſqu'on traite imprudemment

ces

très matieres dans des vaisseaux bien fermés & trop pleins, qui venant à éclater par la simple expansion vaporeuse, repandent jusque dans le foyer du fourneau, cette matiere très-inflammable : car il est à-peu-près évident que ce n'est qu'en s'enflammant rapidement, & par conséquent lorsqu'il est déja hors des vaisseaux, que le baume de *soufre* dont nous parlons, peut produire les effets rapportés dans cette opération d'Hoffman. Au reste, les divers baumes de *soufre* sont dénommés par l'espece d'huile qu'on emploie à leur préparation ; ainsi le dernier, dont nous venons de parler, est le *baume de soufre térébenthiné* ; il y a un baume de *soufre anisé*, il pourroit y en avoir un *amandé*, ou *amigdalé*, &c.

On trouve encore au nombre des remedes officinaux, un *sirop de soufre*, & des *tablettes de soufre* ; ce *sirop de soufre* n'est autre chose que le foie de *soufre* préparé avec l'alkali, délayé dans trois ou quatre parties d'eau, qu'on mêle ensuite avec suffisante quantité de *soufre*, pour en faire un sirop.

Les *tablettes de soufre* se préparent ainsi : prenez fleur de *soufre*, demi-once ; sucre blanc, quatre onces ; cuisez votre sucre avec de l'eau commune (car l'eau rose demandée dans la pharmacopée de Paris, d'après la routine commune, est très-inutile.) en consistance d'électuaire solide ; alors mêlez vos fleurs de *soufre*, faites des tablettes selon l'art.

Tous les remedes dont nous venons de parler, sont destinés uniquement à l'usage intérieur, excepté les baumes de *soufre*, qui sont aussi recommandés pour l'usage extérieur ; c'est presque uniquement aux maladies chroniques de la poitrine, comme asthme, phthisie, toux inveterées, que ces remedes sont destinés ; mais ils sont fort peu usités, & vraisemblablement ils sont abandonnés avec raison. Boërhaave, qui a traité assez au long de la plûpart, dans sa *chimie*, les condamne presque sans restriction ; il dit qu'ils irritent, échauffent, dessechent, qu'ils nuisent aux poumons, à l'estomac, aux autres visceres, qu'ils diminuent l'appétit, & augmentent la soif & les sueurs, & il ajoute qu'il ne se décide point ainsi légerement, mais qu'il a examiné la chose très-exactement, *quæ non temere effundo, sed explorata loquor meditatus.*

Les baumes de *soufre* sont d'ailleurs recommandés pour l'usage extérieur, comme de puissans resolutifs discussifs, dessechans, contraires à la gangrene, & principalement comme spécifique contre la gale ; mais il est principalement sous la forme d'onguent quand on l'emploie contre cette derniere maladie ; on a coutume même de le mêler dans ce cas, avec quelques autres médicamens. Voici l'onguent pour la gale, de la pharmacopée de Paris ; remede dont le *soufre* fait l'ingrédient principal, la vraie base du remede.

Prenez sain-doux lavé, six onces ; racine de patience sauvage, cuite jusqu'à consistence de pulpe, & passée par un tamis, & fleur de *soufre*, de chacun une once & demie ; d'onguent populeum battu avec du suc d'aulnée, demi-once : battez le tout exactement dans un mortier, & faites-en un onguent pour être employé sur le champ. Quant à l'emploi de cet onguent, *voyez* GALE.

Foie de soufre : celui dont il sera ici seulement question, est préparé comme nous l'avons déja dit, avec l'alkali fixe de nitre ; cette matiere se présente sous la forme d'une substance concrete d'un rouge foncé ; elle tombe facilement en déliquium ; elle est très-soluble dans l'esprit-de-vin, quoique les deux principes dont elle est composée, ne soient solubles ni l'un ni l'autre dans ce menstrue. Boërhaave s'exprime peu exactement, lorsqu'il appelle la dissolution du foie de *soufre*, dans l'esprit-de-vin, *sulphuris dissolutio in alcohole vini*. Le foie de *soufre* dissout toutes les substances métalliques, & même l'or, avec beaucoup de facilité, quoique l'alkali fixe du *soufre* pris séparément, ne dissolve point l'or. Stahl croit que c'est avec ce menstrue, que Moïse ouvrit & disposa à une prompte pulvérisation, le veau d'or, duquel il est dit dans le *xxxiij. chap. de l'exode*, v. 20. que Moïse le prit... *tulit vitulum quem fecerant, & combussit igne, contrivitque donec in pulverem redegit, postea sparsit in superficiem aquarum, & potavit filios Israel.* Ce chimiste a fait un traité exprès, sous le titre de *vitulus aureus igne combustus*, &c. dans lequel, au sujet de ce fait rapporté dans l'Ecriture, ou plutôt à cette occasion, il examine très-doctement, mais peut-être trop longuement, toutes les manieres connues de diviser l'or. Le foie de *soufre* est précipité par tous les acides ; il répand pendant cette opération, une odeur détestable, & semblable à celle des œufs pourris : les chimistes se servent quelquefois de ce signe, pour reconnoître l'acide vitriolique, dans quelques substances terreuses ou salines, dans lesquelles ils le soupçonnent ; ils traitent ces substances avec le phlogistique, de la maniere que nous avons rapportée plus haut, en traitant de la composition artificielle du *soufre* ; ils versent ensuite sur le mélange ainsi traité, un peu d'acide de vinaigre ; s'ils produisent par-là cette mauvaise odeur, ils en concluent la présence d'un foie de *soufre*, & par conséquent celle du *soufre* qui suppose nécessairement le concours d'un acide vitriolique, qui est le principe recherché ; cette épreuve qui est usitée, sur-tout dans les travaux sur les eaux minérales, n'est point démonstrative.

La théorie commune, sur la maniere d'être du principe sulphureux dans les eaux minérales soufrées, enseigne que ce principe y est contenu sous la forme de foie de *soufre* : cette théorie est fausse.

Acides du soufre : l'acide que fournit le *soufre* consumé par une flamme violente, est du pur acide vitriolique. *Voyez* VITRIOLIQUE *acide*. Le meilleur appareil que les chimistes aient trouvé jusqu'à présent, pour retirer cet acide, c'est de placer sur un feu vif de charbon, une petite écuelle pleine de *soufre*, qui s'enflamme bientôt, & deflagre vivement, & de tenir suspendue sur cette écuelle une large cloche de verre, peu elevée au-dessus du sol qui porte le *soufre* brulant ; cette cloche perfectionnée par les chimistes modernes, porte en-dedans, & à sa partie inférieure, c'est-à-dire à son ouverture, une gouttiere qui s'ouvre en-dehors par un bec ; les vapeurs du *soufre* brulant étant condensées dans l'intérieur de cette cloche, coulent en petits filets presque insensibles dans la gouttiere, s'y ramassent, & sont versés au-dehors, par le bec, dans un vaisseau convenable qui y est adapté. Cette opération réussit mieux lorsqu'on la fait dans un air humide. Je ne sais quel chimiste moderne a imaginé de disposer autour de cet appareil, un éolipyle, de maniere qu'il soufflât continuellement dans l'intérieur de la cloche une vapeur aqueuse ; de quelque maniere qu'on s'y prenne, du moins dans le procedé connu jusqu'à présent, on obtient très-peu d'acide vitriolique du *soufre* ; cet acide est connu dans l'art sous le nom d'*esprit de soufre* par la cloche, *spiritus sulphuris per campanam* ; & sous celui d'*huile de soufre*, si on a concentré cet esprit par la rectification. Ces opérations s'exécutent à peine dans les laboratoires des chimistes instruits ; du moins dans la vue d'avoir un acide particulier, soit comme instrument chimique, soit comme médicament ; & ce n'est point assurément une fraude réelle que de substituer l'esprit de vitriol à l'esprit de *soufre*, demandé encore quelquefois dans les ordonnances des médecins.

L'esprit sulphureux volatil est encore plus difficile à retenir que l'acide dont nous venons de parler ; c'est encore un présent que Stahl a fait à la chimie, que

l'acide sulphureux ramassé en abondance, & possédé en un volume considérable dans des vaisseaux. Il a proposé deux moyens pour se procurer cette richesse chimique, dans une dissertation exprès, intitulée, *spiritus vitrioli volatilis in copia parandi fundamentum & experimentum*, laquelle se trouve aussi dans son opuscule. L'un de ces deux moyens est de distiller à dessein, du vitriol, dans une cornue fêlée, ce qui produit, comme on voit, un acide sulphureux, volatil, artificiel, c'est-à-dire, fourni par un *soufre* artificiel, composé dans la cornue par l'union de l'acide du vitriol au phlogistique introduit par la fêlure. Le second moyen consiste à faire bruler paisiblement du *soufre* sous une espece de cloche de terre tronquée, & ouverte par son sommet, qui porte une file verticale d'aludels (*voyez* les Planches de chimie), dans lesquelles est aposté un aimant de cet acide : savoir, des linges trempés dans une forte lessive d'alkali fixe, lequel se change par l'absorption de cet acide, en un sel neutre d'une espece particuliere, & dont tous les acides minéraux chassent l'acide sulphureux volatil ; si on lessive les linges chargés de ce sel neutre, dans suffisante quantité d'eau, qu'on évapore cette lessive, & qu'on distille par l'intermede de l'acide vitriolique, le sel qu'on en retire, dans un alembic muni d'un récipient convenable, toutes les jointures étant exactement lutées, on obtient l'acide sulphureux volatil en assez grande quantité.

La nature de cet acide est fort peu connue : Stahl croit qu'il est spécifié par le phlogistique, qu'il contient en une assez foible proportion, différente de celle qui constitue, suivant lui, l'acide nitreux ; mais cette prétention n'est point du tout prouvée.

Il est démontré contre Hoffman & ses copistes, que l'acide sulphureux volatil n'est point l'acide propre, & encore moins l'esprit élastique des eaux minérales, dans le premier mémoire sur les eaux de Selters. *Mémoire présenté à l'académ. roy. des Sciences. vol. II.*

L'acide sulphureux volatil a la propriété de détruire & de décomposer les couleurs ; c'est pour cette raison que l'on expose les laines & les soies à la vapeur du *soufre* afin de les blanchir ; cette vapeur s'attache si fortement à ces sortes d'étoffes, que l'on ne peut plus leur faire prendre de couleur à-moins de les bouillir dans de l'eau de savon, ou dans une dissolution de sel alkali fixe. Mais il faut prendre garde de laisser ces étoffes trop-long tems expofées à la vapeur du *soufre*, parce qu'elle pourroit les endommager & les rendre cassantes.

Personne n'ignore que le *soufre* est une des substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon & des feux d'artifice. *Voyez* POUDRE.

L'acide sulphureux volatil a la propriété d'arrêter la fermentation ; c'est pour cette raison que l'on *soufre* les tonneaux dans lesquels on veut mettre certains vins, cela les empêche de fermenter & de tourner à la graisse.

On a déja fait remarquer que le *soufre* se trouvoit dans presque toutes les mines des métaux dans des proportions différentes ; alors il leur fait changer de forme & de couleur, il noircit tous les métaux, & les rend aigres & cassans, excepté l'argent qu'il rend si ductile, qu'on peut le plier, & le tailler avec un couteau : c'est ce qu'on peut voir dans la mine d'argent nitreuse, qui n'est que de l'argent combiné avec le *soufre* ; on peut imiter cette mine par l'art. Le *soufre* n'agit point sur l'or ni sur le zinc quand ils sont bien purs ; mais il agit très-fortement sur le fer, le cuivre, le plomb, l'étain. C'est par ces propriétés que le *soufre* joue un très-grand rôle dans les travaux de la métallurgie ; on cherche à le dégager par le grillage ; & dans cette opération, lorsque son acide est mis en action par le feu, il sert à détruire les métaux qui nuiroient à ceux que l'on veut obtenir, parce qu'il y en a auxquels il s'unit préférablement à d'autres ; c'est ainsi que dans le grillage de la mine de cuivre il sert à détruire le fer qui accompagne souvent cette mine. Dans le traitement de la mine de plomb, le *soufre* sert aussi à dissoudre les autres substances minérales qui y sont jointes, & facilite la formation de la matte.

Les anciens chimistes & les naturalistes ont donné très-improprement le nom de *soufre* à plusieurs substances qui ne sont rien moins que le *soufre minéral* dont nous parlons. Ils ont donné ce nom à toutes les substances huileuses & grasses des trois regnes de la nature, aux bitumes, & à toutes les matieres propres à s'enflammer.

Les alchimistes ont désigné le phlogistique sous le nom de *soufre des métaux* ; ils en distinguent deux especes, l'une qu'ils appellent *soufre volatil*, & l'autre *soufre fixe*. Cette distinction étoit fondée sur ce que certains métaux perdent très-aisément leur phlogistique, comme le fer & le cuivre, & sont calcinés & réduits en chaux, tandis que d'autres ne le perdent que très-difficilement, comme l'or & l'argent. D'autres par *soufre volatil* ont voulu désigner le *soufre* qui se dégage des mines par une calcination légere ; & par *soufre fixe* ils ont entendu le phlogistique des métaux. Il est aisé de sentir combien cette dénomination est impropre, vu que le phlogistique est un principe élémentaire des métaux, qui, comme Beccher l'a fait voir le premier, les met dans l'état métallique ; au-lieu que le vrai *soufre* est un corps grossier, fort éloigné de la simplicité d'un principe. Cette erreur des anciens chimistes a été mise dans tout son jour, & refutée par le célebre Stahl. Ce restaurateur de la saine Chimie a fait voir, dans son *traité du soufre* & dans ses autres ouvrages, qu'il falloit bannir ces façons de parler impropres & obscures.

Nous ne pouvons passer ici sous silence une erreur qui a été quelquefois accréditée par des personnes très-habiles d'ailleurs ; il s'agit des prétendues *pluies de soufre*, que l'on nous dit être tombées en de certains cantons, où l'on nous assure avoir vu la terre couverte d'une poudre jaune. M. Henckel & d'autres savans ont apprécié ce phénomene à sa juste valeur, en disant que cette poudre n'est autre chose que la poussiere des étamines de quelques plantes, ou que celle qui se trouve dans les pommes des pins, que le vent a répandue dans l'air & que la pluie a ensuite rabattue. Plusieurs personnes, fondées apparemment sur ces prétendues pluies de *soufre*, ont aussi imaginé qu'il y avoit un vrai soufre répandu dans l'air, & que c'étoit lui qui produisoit les éclairs & le tonnerre ; à en croire la plûpart des physiciens non chimistes, peu s'en faut que notre atmosphere ne soit un arsenal dans lequel on trouve des magasins de poudre-à-canon toute formée. En effet, ils voient dans l'air du nitre tout formé, ils y voient du *soufre*, il ne leur manquera plus que du charbon pour avoir tout ce qu'il faut pour leur artillerie systématique. S'ils emprunteroient les lumieres de la chimie qui seule peut guider dans les connoissances naturelles, ils s'épargneroient un grand nombre de conjectures hazardées qui n'ont d'autre fondement que des chimeres que l'expérience détruit. (—)

SOUFRIÉRE, s. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme, dans l'île de la Guadeloupe, une montagne fort élevée, qui a la forme d'un cône tronqué, & qui s'éleve au-dessus de toutes les autres montagnes de cette île. Elle est à environ trois lieues des côtes de la mer, & occupe le milieu de la partie méridionale de l'île. Cette montagne a été autrefois un volcan ; & suivant la description qui en a été donnée par différens voyageurs, & en dernier lieu par M. Peyssonel médecin, il n'y a pas lieu de douter

qu'elle ne soit encore embrasée dans son intérieur. Le nom de *soufriere* lui vient de la grande quantité de soufre que l'on y trouve; il se sublime naturellement par la chaleur souterreine, & se trouve en si grande abondance, que cet endroit paroît inépuisable.

Le chemin qui conduit au sommet de cette montagne est très-difficile; on rencontre par-tout des débris de volcans, comme des pierres calcinées, de la pierre-ponce, des sources d'eaux chaudes, de l'alun, *&c.* Le terrein ressemble à du colcothar, ou au résidu de la distillation du vitriol, étant rouge comme de l'ochre. Lorsqu'on est parvenu à une certaine hauteur on trouve un espace qui peut avoir environ 25 toises de diametre; l'on n'y voit que du soufre, des cendres & des terres calcinées; le terrein de cet endroit est rempli de fentes profondes, d'où il sort de la fumée; l'on entend qu'il se fait un bouillonnement au-dessous, & il en sort du soufre qui se sublime & s'attache aux parois de ces fentes & des cavités qui s'y sont formées. On éprouve en cet endroit une odeur de soufre qui ôte la respiration, & l'on voit l'acide sulfureux que la chaleur dégage se condenser en gouttes, & ruisseler comme de l'eau claire. Le terrein est peu solide, & l'on peut y enfoncer des bâtons avec facilité; & si l'on ne marchoit avec précaution, on courroit risque de s'y abysmer. Cet endroit paroît être le soupirail par où les éruptions de ce volcan se sont faites autrefois. On dit que dans un tremblement de terre, cette montagne se fendit en deux, & vomit un grand nombre de matieres embrasées, & que depuis ce tems on n'a plus éprouvé de tremblement de terre dans l'île. Cette fente a plus de mille piés de profondeur, & plus de 20 piés de largeur. Du côté du nord de cette fente, dans la plaine, est un petit étang dont les eaux sont fortement imprégnées d'alun. On trouve aussi près de cette fente une grotte très-étendue, & qui présente des phénomenes très-dignes d'être remarqués. A l'entrée de cette caverne on éprouve une chaleur modérée; en montant plus haut par dessus des débris de pierres, on entre dans une seconde grotte où l'on sent que la chaleur augmente, & en montant encore plus haut on parvient à un endroit qui forme une troisieme grotte; la chaleur y est si considérable, que, suivant le rapport de M. Peyssonel, l'on peut à-peine y respirer, les flambeaux ont beaucoup de peine à brûler, & l'on est bien-tôt trempé de sueur. Au côté gauche de cet endroit la grotte semble continuer; M. Peyssonel voulant aller plus avant vers ce côté, fut très-surpris d'y trouver de la fraîcheur, de voir que les flambeaux y brûloient très-bien; en descendant encore plus, il trouva qu'il y faisoit un froid excessif; revenu de cet endroit, il repassa par la partie chaude de la grotte où il avoit été auparavant, & y éprouva la même difficulté de respirer & la même chaleur que la premiere fois.

On trouve différentes especes de soufre dans la *soufriere* de la Guadeloupe, il y en a qui ressemble parfaitement à des fleurs de soufre; d'autre se trouve en masses compactes, & est d'un beau jaune d'or; enfin l'on en rencontre des morceaux qui sont d'un jaune transparent comme du succin, au point d'y être trompé. *Voyez les transactions philosophiques, tom. XLIX*, voyez *l'article* SOLFATARA. (—)

SOUFROIR, s. m. (*ouvrage de Potier.*) c'est une petite étuve bien plafonnée en ciment & bien close, pour y blanchir la laine ou la soie par la vapeur du soufre allumé dans une terrine. (*D. J.*)

SOUFY, SECTE DES, (*Religion persane.*) secte ancienne chez les Persans. On en fixe l'origine vers l'an 200 de l'égire. Sheic-Abousaïd, philosophe austere, en fut le fondateur; c'est une secte toute mystique, & qui ne parle que de révélations, d'unions spirituelles avec Dieu, & d'entier détachement des choses de la terre. Ils entendent spirituellement tout l'alcoran, & spiritualisent tous les préceptes qui regardent l'extérieur de la religion, excepté pour les jeûnes qu'ils font avec la plus grande austérité. Leur foi & leur doctrine ont été recueillies dans un livre qu'ils ont en vénération, & qu'ils nomment *galchendras*, c'est-à-dire *le parterre des mysteres*. Il est vraisemblable que leur théologie mystique a passé d'orient en occident par la voie de l'Afrique, & qu'elle s'est ainsi communiquée d'abord à l'Espagne, ensuite par l'Espagne en Italie, en France & ailleurs. (*D. J.*)

SOUHAIT, DESIR, s. m. (*Synonym.*) l'un & l'autre désignent une inquiétude qu'on éprouve pour une chose absente, éloignée, à laquelle on attache une idée de plaisir. Les *souhaits* se nourrissent d'imagination; ils doivent être bornés. Les *desirs* viennent des passions; ils doivent être modérés. On se repaît de *souhaits*; on s'abandonne à ses *desirs*. Les paresseux s'occupent à faire des *souhaits* chimériques; les courtisans se tourmentent par des *desirs* ambitieux. Les *souhaits* me semblent plus vagues, & les *desirs* plus ardens. Quelqu'un disoit qu'il connoissoit plus les *souhaits* que les *desirs*, distinction délicate, parce que les *suohaits* doivent être l'ouvrage de la raison, & que les *desirs* sont presque toujours une inquiétude aveugle qui naît du tempérament.

M. de Saci a dit, mes desirs *soupirent* vers vous; c'est mal parler: les *desirs* ne soupirent point, ce sont eux qui font soupirer. (*D. J.*)

SOUI, *ou* SOI, s. m. (*Cuisin.*) c'est une espece de sauce que les Japonnois préparent, & qui est très-recherchée par les peuples de l'Asie, & par les Hollandois qui en apportent de ce pays; c'est une espece d'extrait ou de suc qui se tire de toute sorte de viandes, & sur-tout des perdrix & du jambon. On y joint du suc de champignons, beaucoup de sel, de poivre, de gingembre, & d'autres épiceries qui lui donnent un goût très-fort, & qui contribuent à empêcher que cette liqueur ne se corrompe. Elle se garde pendant un grand nombre d'années dans des bouteilles bien bouchées, & une petite quantité de cette liqueur mêlée avec les sucs ordinaires, les releve, & leur donne un goût très-agréable. Les Chinois font aussi du *soui*, mais on regarde celui du Japon comme supérieur; ce qui vient, dit-on, de ce que les viandes sont beaucoup plus succulentes au Japon qu'à la Chine.

SOUILLAC *ou* SOULIAC, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Quercy, à 3 lieues de Sarlat, sur la Boreze, près de la Dordogne, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoit. Toutes les maisons de cette place ne sont que de bois, & le bas de la ville ne sert que d'écuries ou d'étables. *Long. 18. 57. latit. 45. 4.* (*D. J.*)

SOUILLARD, s. m. (*Charpent.*) piece de bois assemblée sur des pieux, & que l'on pose au-devant des glacis, qui sont entre les piles des ponts de pierre. On en met aussi aux ponts de bois. On appelle encore *souillard* un petit chassis, que plusieurs font sceller dans les écuries pour contretenir les piliers. (*D. J.*)

SOUILLE, s. f. (*Vénerie.*) lieux bourbeux où se veautre le sanglier. Le *souil* est souvent une marque qui fait reconnoître sa taille. *Fouilloux.*

SOUILLER, TACHER, (*Gramm. Synon.*) ces deux mots désignent la même chose, & forment un même sens; mais *tacher* ne s'emploie qu'au propre, & *souiller* ne se dit guere qu'au figuré; ainsi l'on dit *tacher* ses hardes, *souiller* sa conscience, se *tacher* de graisse, se *souiller* de crimes. *Souiller* est très-beau en poésie.

Lorsque le déshonneur souille *l'obéissance,*
Les rois doivent douter de leur toute-puissance:
Qui la hazarde alors, n'en sait pas bien user,

Et qui veut tout pouvoir, ne doit pas tout oſer.

Corneille, *dans D. Sanche d'Aragon.*

(*D. J.*)

SOUILLURE, ſ. f. (*Gram. Critiq. ſacrée.*) impureté extérieure: ſelon la loi de Moïſe, on contractoit pluſieurs ſortes de *ſouillures* légales; les unes étoient volontaires, comme l'attouchement d'un homme mort; d'une femme qu'on ſavoit avoir le cours de ſes regles; d'un animal impur, & autres choſes ſouillées; d'autres *ſouillures* étoient involontaires, comme d'être attaqué de quelque maladie, telle que la lepre, de ſe trouver ſans y penſer dans la chambre d'un homme qui tomboit mort, ou de toucher par mégarde quelque choſe d'impur. Ces diverſes impuretés excluoient des choſes ſaintes, & de tout acte de religion, celui qui en étoit ſouillé, juſqu'à ce qu'il ſe fût purifié, ou qu'il fût guéri; mais les choſes ſouillées de leur nature, comme les charognes, ou déclarées telles par l'inſtitution de la loi, comme certains animaux, ne pouvoient jamais devenir pures; les maiſons, les habits, les uſtenciles de ménage, ſe purifioient par des lavages, des leſſives, le ſoufre ou le feu, après quoi l'on pouvoit s'en ſervir. *Voyez* PURIFICATION. (*D. J.*)

SOUILLURE, *terme de Teinturier*; ce mot s'emploie dans les teintures qui ſe font par des mélanges lorſqu'on mêle enſemble différentes eſpeces.

SOUIRFA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, dont la feuille eſt déchiquetée; elle eſt d'un goût aigrelet, & paſſe pour un remede excellent contre la fievre, lorſqu'on l'applique ſur la région du foie & du cœur.

SOULAGER, v. act. (*Gram.*) diminuer ſa peine, ſon travail, ou ſa fatigue, ſoit en la partageant, ſoit en l'adouciſſant. On dit, cet homme ſuccombe ſous le poids dont il eſt trop chargé; il faut le *ſoulager*. On *ſoulage* un vaiſſeau, un plancher, un malade, les affligés. La douleur ſe *ſoulage* par la plainte.

SOULE, PAYS DE, (*Géog. mod.*) pays de France, au gouvernement militaire de Guyenne & de Gaſcogne, dans les Pyrénées, & enclavé entre le Béarn & la baſſe Navarre. Le pays de *Soule* eſt habité par les Baſques, & les Pyrénées le ſéparent du val de Roncal en Navarre.

Pline fait mention de certains peuples vers les Pyrénées, qu'il nomme *Sibillates*: il eſt fort probable que ces Sibillates ſont ceux de *Soule*, parce que nous voyons dans Frédegaire, que le véritable nom de ce pays étoit *Subola*; corrompu depuis en *Sola*; il étoit des anciennes dépendances des Tarbelliens, & il a toujours été au diocèſe d'Acqs, capitale des Tarbelliens, juſqu'au milieu du xj. ſiecle, que l'évêque d'Oleron s'empara de la juriſdiction ſpirituelle.

Après la priſe du roi Jean, & le traité de Brétigny, les Anglois ſe rendirent maîtres de *Soule*; enſuite ſous Charles VII. après la priſe d'Acqs, & des autres villes de Gaſcogne, la *Soule*, avec la capitale Mauléon, ſe rendit aux François. On lui a conſervé de grands privileges; c'eſt un pays d'état, pauvre à la vérité, mais tous ceux qui y ont des fiefs, ont droit d'aſſiſter à la tenue des états. La *Soule* eſt ſituée le long du Gave-Suzon, & comprend environ 60 paroiſſes. (*D. J.*)

SOULE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Subola*, *Sulla*, *Sola*; petite riviere de France, dans la Normandie, au diocèſe de Coutances. Elle naît auprès de Montabor, & après un cours d'environ ſept lieues, elle ſe joint à la Sienne, au pont de la Roque.

SOULEVER, *ſe* SOULEVER, (*Langue françoiſe.*) ce verbe ſe dit rarement au propre, excepté des ſujets vis-à-vis de leur prince; le peuple ſe *ſoulera*; toutes les provinces *ſe ſont ſoulevées*, en parlant d'une émotion populaire générale. Les Guiſes firent *ſoulever* pluſieurs villes contre Henri III. mais on ne diroit pas que la grande-Bretagne *s'eſt ſoulevée* contre la France en lui déclarant la guerre.

Ce paſſage, *conſurget gens in gentem, regnum in regnum*, eſt donc mal traduit, par; « on verra ſe *ſoulever* peuple contre peuple, royaume contre royaume ».

Soulever ſe dit encore au figuré de tout ce qui révolte l'humanité, ou qui cauſe du ſcandale & de l'indignation ſans qu'il s'agiſſe de ſouverains ni de ſujets, par exemple; l'apologiſte moderne du maſſacre de Saint Barthélemi a *ſoulevé* tout le monde contre lui. (*D. J.*)

SOULIE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le lieu où le vaiſſeau a poſé, lorſque la mer étoit baſſe, & qu'il a touché ſur de la vaſe.

SOULIER, ſ. m. (*Chauſſure.*) chauſſure de cuir, ou de quelque étoffe qui couvre le pié depuis ce qu'on appelle la *cheville*. Le *ſoulier* eſt compoſé d'une ou de pluſieurs ſemelles; d'un talon de cuir ou de bois, de l'empeigne, des quartiers, & des oreilles. (*D. J.*)

SOULIER *des anciens*, (*Littérat.*) il paroît qu'en général chez les anciens, la matiere la plus ordinaire des *ſouliers* étoit le cuir apprêté. Martial ſe moquoit d'un homme qui portoit une calotte de maroquin aſſez profonde. Celui-là, diſoit-il, vous a plaiſamment raillé, qui a parlé de votre calotte comme de la chauſſure de votre tête.

Hædinâ tibi pelle contegenti
Nuda tempora verticemque calvæ,
Feſtive tibi, Phœbe, dixit ille,
Qui dixit caput eſſe calceatum.

On ſe ſervit auſſi d'écorces d'arbres, ou du moins de leurs membranes, comme par exemple de celles de la plante appellée papyrus: *calceos præterea ex papyro textili ſubligavit.*

Les bergeres eſpagnoles, au rapport de Pline, fourniſſent la mode de *ſouliers* de jonc & de genêt. On mit en œuvre pour les couvrir la laine, le lin, la ſoie, & l'or. Si nous en croyons quelques auteurs, non-ſeulement les *ſouliers* ſe trouverent chargés de feuilles d'or, mais il y en avoit même dont les ſemelles étoient d'or maſſif: eſpece de luxe qui paroît preſque incroyable: *ſeculum auratum, imò aureum.*

Plaute dans ſa comédie des Bacchides, fait dire à un valet à qui ſon maître demande ſi un certain Théotime eſt riche: vous me demandez ſi un homme eſt riche, lorſqu'il porte des ſemelles d'or à ſes *ſouliers: etiam rogas qui ſoccis habeat auro ſuppactum ſolum.*

Le luxe n'en demeura point là; la vanité de la parure des *ſouliers* alla ſi loin, que non-ſeulement le deſſus du *ſoulier* étoit garni de pierreries, mais tout le *ſoulier* même, ainſi qu'on le voit clairement par ce paſſage: *gemmas non tantum crepidarum obſtragulis, ſed & totis ſocculis addunt.*

A l'égard de la forme des *ſouliers*, elle a été différente ſuivant le génie & les mœurs des nations. Nous ne trouvons rien dans l'Ecriture-ſainte qui puiſſe nous donner une notion de celle des *ſouliers* des Hébreux, & les rabbins expliquent ſi différemment les termes qui concernent les *ſouliers* des juifs, que l'on ne ſait véritablement à quoi s'en tenir.

Le *ſoulier* romain quant à la hauteur, ne ſe terminoit pas comme le nôtre; il s'élevoit juſqu'à mi-jambe, en prenant juſte toutes les parties. Il étoit ouvert par-devant depuis le cou-de-pié, & ſe fermoit avec une eſpece de ruban ou de lacet. Pour être bien chauſſé, il falloit que le *ſoulier* fût extrémement ſerré, *tenſum calceum.* Un ſoin particulier des gens du ſiecle, dit S. Jerôme, eſt d'avoir un *ſoulier* propre &

bien tendu : *ſi pes in laxâ pelle non natet.* On ſait que Paul Emile ayant répudié ſa femme, qui étoit en conſidération pour ſa vertu, & par-là s'étant expoſé aux reproches de ſes amis, ſe contenta de leur répondre en leur montrant le pié : vous voyez, dit-il, ce *ſoulier*, il eſt bien fait & me chauſſe juſte, vous ne ſavez point où il me bleſſe.

Si ce n'étoit pas une preuve ſenſible de l'irrégularité de la conduite de ſa femme, c'étoit au-moins une marque certaine que tout le pié étoit couvert du *ſoulier*. La forme, au volume près, en étoit égale pour les femmes comme pour les hommes. Que votre pié, dit Ovide, à une femme qu'il aime, ne nage point dans un *ſoulier* trop large.

Ne vagus in laxâ pes tibi pelle natet.

La pointe du *ſoulier* étoit recourbée ; c'eſt de-là que Cicéron, dans ſon traité de la nature des dieux, a pris l'idée de la chauſſure de Junon : *calceolis repandis.*

Il y avoit une ſorte de *ſouliers* appellés *perones* que les ſimples magiſtrats pouvoient porter, & dont il eſt parlé dans Feſtus. Juvenal nous en a donné la deſcription dans ſa quatorzieme ſatyre. C'étoient de gros *ſouliers* faits exprès pour réſiſter aux boues, aux neiges, & dont les payſans ſe ſervoient en travaillant à la terre. Ce ſont, ſans doute, les mêmes dont Ulpien entend parler dans la loi. 3. §. *ff. de offic. præf. virgil. calceatum*, dit-il, *debere præfectum vigilum coerrare.* Les gardes prépoſés à veiller pendant la nuit aux incendies, avoient beſoin de pareils *ſouliers*, pour réſiſter aux pluies, aux neiges, & autres injures du tems.

Avant de parler de la couleur & des ornemens que les anciens mettoient à leurs *ſouliers*, il eſt à-propos de faire mention d'une autre ſorte de *ſouliers* qui étoit en uſage chez eux, & que les Romains appelloient *ſoleæ*, & qui revient aſſez à notre ſandale. Elle conſiſtoit dans une ſimple piece de bois ou de cuir que l'on plaçoit ſous le pié, & que l'on attachoit par des bandelettes de toile ou d'étoffe, paſſées & repaſſées ſur le pié, & entre les doigts du pié, & autour de la jambe : il nous en reſte pluſieurs exemples dans les anciens monumens de peinture & de ſculpture, que les curieux ont conſervés. C'eſt par rapport à ces liens que Virgile & Ovide ont appellé les ſandales *vincula.* Ce dernier a dit dans ſes métamorphoſes.

Vincla duo pedibus demunt.

Et Virgile, dans le huitieme livre de l'Enéide.

Et tyrrena pedum circumdăt vincula plantis.

On appelloit encore cette chauſſure *crepida* & *crepidula*, à cauſe du bruit que l'on faiſoit en marchant.

Cette ſandale étoit plus particulierement la chauſſure des femmes. Cicéron reprochant à Verrès ſa molleſſe & ſes manieres efféminées, l'accuſe d'avoir paru en public, en qualité de *préteur*, avec des ſandales, un manteau de pourpre, & une tunique deſcendant juſqu'aux talons : *ſtetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari.* Ce n'eſt pas que les hommes ne ſe ſervîſſent quelquefois de la ſandale, particulierement lorſqu'ils alloient à quelque feſtin. Quant aux *ſouliers* dont les ſoldats ſe ſervoient à la guerre, on les appelloit *caligæ militum.* Comme cette chauſſure leur étoit particuliere, on les nommoit ſouvent *caligati*, au lieu de *milites* ; ainſi Seneque, *de benef. cap. xvj.* en parlant de Marius, dit : *à caligine ad conſulatum pervenit.*

Il y avoit encore deux autres chauſſures en uſage, mais dont on ne ſe ſervoit que ſur le théatre ; c'étoient le *brodequin* & le *cothurne. Voyez* chacun de ces mots à leur article.

Quelques-uns croient que les *ſouliers* des hommes étoient noirs, ſur le fondement de ce vers d'Horace :

Nigris mędium impedit crus pellibus.

Ils le croient encore ſur ces vers de la ſeptieme ſatyre de Juvenal, où parlant d'un certain Quintilien, il dit qu'il étoit beau, bien fait de ſa perſonne, vaillant, ſage & très-noble ; car le croiſſant qu'il portoit ſur ſes *ſouliers* de peau noire, en étoit une preuve.

Felix, & ſapiens, & nobilis, & generoſus,
Appoſitam nigræ lunam ſubtexit alutæ.

Le terme *aluta* ſignifie une peau déliée ſur laquelle on pouvoit peindre le croiſſant, ou la lune en ſon entier, comme il eſt dit dans les vers de Juvenal qu'on vient de lire, auxquels il faut ajouter cet endroit de l'*épigramme 29* du *II. liv.* de Martial.

Non extrema ſedet limatâ lingula plantâ,
Cœcina non læſum cingit aluta pedem.

On rapporte pluſieurs raiſons de l'uſage de faire peindre une lune ou un croiſſant ſur les *ſouliers* des ſénateurs, & des perſonnes d'une ancienne famille. C'eſt une des queſtions que Plutarque propoſe ſur les uſages des Romains, *queſt. 86.* On a depuis imaginé pluſieurs autres raiſons de cet uſage qu'il ſeroit inutile de rapporter. On ne ſait pas même ſi l'on peignoit la lune dans ſon plein, ou ſi ce n'étoit que ſon croiſſant, ni en quel endroit du *ſoulier* elle étoit placée.

Il eſt encore difficile de découvrir la forme & l'uſage des *ſouliers* que les Romains appelloient *mullei.* Feſtus veut qu'on les ait ainſi nommés, de l'ancien mot *mullare*, qui ſignifioit *unir* différentes parties d'une étoffe ou de quelqu'autre matiere, par une couture fine & délicate, ce qui convient à la broderie des *ſouliers.* M. Danet prétend que les *ſouliers* des fils des ſénateurs, avoient auſſi une lune, mais différente qui leur avoit donné le titre de *mullei calcei.* Mais il paroît que ces mots de Tertullien dans ſon traité *de pallio*, nous donnent une idée plus claire du *ſoulier* appellé *mulleus : Impuro*, dit-il, *cruri purum aut mulleolum induit calceum.*

Les *ſouliers* qui étoient ſimples & ſans ornement, étoient appellés *puri ;* & ceux qui étoient ornés par une lune, ou par quelque broderie, étoient diſtingués par l'épithete de *mulli.*

Les *ſouliers* des femmes étoient blancs pour l'ordinaire. Les *ſouliers* des ſénateurs étoient de peau noire, & quelquefois blanche, mais les magiſtrats curules les portoient de couleur rouge.

Pendant un tems, une honnête femme chez les Romains n'oſoit porter du rouge aux *ſouliers :* cette couleur étoit affectée aux courtiſannes. Cette mode ne dura guere, ſoit que le caprice la reglât, ſoit que dans quelques femmes, la vertu ait été aſſez hardie pour s'affranchir de la tyrannie d'un uſage qui contraignoit le goût. Celles qui ſe piquoient le plus de régularité, porterent impunément des *ſouliers* rouges, long-tems même avant le regne d'Aurelien qui leur en permit l'uſage, & l'ôta en même tems aux hommes, *calceos mulleos, rubros viris omnibus tulit, mulieribus reliquit.* L'ordonnance de ce prince fut d'autant plus gracieuſe pour les dames, que lui & ſes ſucceſſeurs ſe réſerverent cette couleur, à l'exemple des anciens rois d'Italie, au rapport de Dion. Elle régna dans le bas Empire, & paſſa des empereurs d'Occident à la perſonne des papes qui acheverent d'effacer les traces de la premiere deſtination.

Les empereurs chargerent leurs *ſouliers* de pluſieurs ornemens. Ils y firent broder la figure d'une aigle enrichie de perles & de diamans, *aquilis ex lapillis & margaritis.* Il y a lieu de croire que cette décoration paſſa juſqu'aux *ſouliers* des dames, ou du-moins juſqu'à ceux des impératrices.

La chaleur de saint Chrysostome contre les *souliers* brodés, dont la mode subsistoit de son tems, me rappelle celle du frere Thomas contre les coëffures hautes dont j'ai parlé au mot *hennin*. S. Chrysostome ne s'échauffa guere moins sur cette niaiserie, qu'il auroit fait si l'on avoit élevé des idoles sur les autels des chrétiens. On voit aujourd'hui des femmes qui ont beaucoup de raison & de piété, porter des *souliers* avec ces ornemens, que ce pere de l'Eglise regardoit comme une invention du diable. Saint Pierre ne desapprouvoit pas les ornemens de ce genre, puisque les saintes femmes qu'il cite pour exemple, en portoient elle-mêmes; mais il veut qu'on donne une autre attention aux ornemens qui font le vrai mérite.

La molleſſe & la galanterie varierent la chauſſure; & la mode inventa une ſorte de *ſoulier* grec qu'on appelloit *ſicyonien*. Il étoit plus léger & plus délicat que les autres. « Si vous me donniez, dit Cicéron, au *premier livre de l'orateur*, des *ſouliers* » ſicyoniens, je ne m'en ſervirois certainement point; » c'eſt une chauſſure trop efféminée; j'en aimerois » peut-être la commodité, mais, à cauſe de l'indécence, je ne m'en permettrois jamais l'uſage.

On employa le liege pour hauſſer le *ſoulier*, & élever la taille, ſuivant la coutume des Perſes, chez qui la petite taille n'étoit pas en honneur; l'uſage de cette chauſſure étoit commun ſur la ſcene & dans les repréſentations où l'on recherchoit de la majeſté. Les coquettes s'en ſervoient dans les bals, les actrices ſur le théatre, ſur-tout dans le comique, & s'il eſt permis de rapprocher des choſes infiniment oppoſées, les prêtres s'en ſervoient dans les ſacrifices.

On ôtoit ſes *ſouliers* en ſe mettant à table. On ſait le bon mot de Dorion, poëte muſicien. Ayant perdu à un feſtin le *ſoulier* qu'il portoit à un pié malade. « Je » ne ferai d'autre imprécation contre le filou, dit-il, » ſinon qu'en me dérobant mon *ſoulier*, il ait pu trouver chauſſure convenable à ſon pié.

Les eſclaves ne portoient point de *ſouliers*, mais marchoient nuds piés; & on les appelloit pour cela *cretati* ou *gypſati*, des *piés poudreux*. Il y avoit même des perſonnes libres qui alloient auſſi nuds piés; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & pluſieurs autres marchoient quelquefois ſans *ſouliers;* mais ces exemples ſont rares, & généralement parlant, toutes les perſonnes qui étoient de condition libre, marchoient toujours chauſſées, ſi ce n'étoit dans quelque ſolemnité extraordinaire de religion, ou quelque calamité publique; car nous apprenons de l'hiſtoire que, quand on lavoit la grand'mere des dieux, on alloit piés nuds en proceſſion, & que les dames romaines ſe déchauſſoient dans les ſacrifices de Veſta.

Tertullien rapporte que les pontifes des payens ordonnerent ſouvent des proceſſions nuds piés dans un tems de ſéchereſſe: *Cùm ſtupet cœlum & aret annus, nudi-pedalia denuncianiur.* A la mort de Jules Céſar, pluſieurs chevaliers romains ramaſſerent ſes cendres, revêtus de tuniques blanches & piés nuds, pour marquer tout-enſemble leur reſpect & leur triſteſſe. Lycurgue & la jeuneſſe lacédémonienne alloient toujours piés nuds.

Les magiciennes dans leurs myſteres magiques, avoient un pié chauſſé & l'autre nud; c'eſt Ovide & Virgile qui le diſent: *Unum exuit pedem vinclis*, *IV. Æneid.* Horace parlant de Canidie, aſſure qu'elle marchoit piés nuds, pour mieux réuſſir dans ſes enchantemens.

Si le lecteur veut réunir à cet *article* celui de CHAUSSURE, & parcourir en même tems le *traité* de Balduinus, *de calceo antiquo*, il n'aura preſque rien à deſirer ſur cette matiere. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SOULIER *de Notre-Dame.* (*Botan.*) en anglois, *the ladies-ſlipper.* Tournefort diſtingue trois eſpeces de ce genre de plante. L'eſpece commune, *calceolus vulgaris*, jette une tige d'environ un pié, garnie de quelques feuilles larges, veineuſes, reſſemblantes à celles du plantain, & rangées alternativement. Elle porte une fleur ordinairement unique, à ſommet, compoſée de ſix petales inégaux, quatre oppoſés en croix, & deux placés au milieu. Ces derniers repréſentent en quelque maniere un *ſoulier* ou ſabot, de couleur jaune, ferrugineuſe ou purpurine-noirâtre. Le fruit qui ſuccede, a la figure d'une lanterne à trois côtés. Il contient des ſemences ſemblables à de la ſciure de bois; cette plante croît ſur les montagnes & dans les forêts. (*D. J.*)

SOULIER, (*Marine.*) piece de bois concave, dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre, pour empêcher qu'elle ne s'accroche ſur la pointe, quand on la laiſſe tomber: on n'en fait preſque point uſage en France.

SOULIERS, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, viguerie d'Hières, & diocèſe de Toulon. Ce bourg eſt la patrie d'Antoine *Arena*, poëte du xvj. ſiecle, qui ſe rendit alors célebre par ſes vers macaroniques, & en particulier par ſa deſcription de la guerre de Charles-Quint dans ſon pays, dont il avoit été témoin. Il mourut en 1544.

Ce n'eſt point à *Souliers* en Provence, mais au château de Souliers dans la province de la Marche qu'eſt né François Triſtan, ſurnommé l'*hermite*, poëte reçu à l'académie françoiſe en 1649, & mort dans la miſere en 1655, âgé de 54 ans. On connoît à ce ſujet l'épigramme de M. de Montmor, maître des requêtes:

Elie, ainſi qu'il eſt écrit,
De ſon manteau comme de ſon eſprit
Récompenſa ſon ſerviteur fidele.
Triſtan eut ſuivi ce modele;
Mais Triſtan, qu'on mit au tombeau
Plus pauvre que n'eſt un prophete,
En laiſſant à Quinaut ſon eſprit de poëte,
Ne put lui laiſſer un manteau.

Les poéſies de Triſtan ont été recueillies en trois volumes; le premier contient ſes *amours;* le ſecond ſa *lyre*, & le troiſieme ſes *vers héroiques;* mais il ſe diſtingua ſur-tout par ſes pieces dramatiques, qui eurent beaucoup de ſuccès pendant ſa vie. Mais ſa tragédie de *Marianne*, retouchée par Rouſſeau, eſt la ſeule qui ſoutienne encore la réputation de ſon auteur. Mondori, célebre comédien de ſon tems, fit de ſi grands & de ſi continuels efforts, pour y bien jouer le rôle d'Hérode, qu'il en mourut. Le rôle d'Oreſte dans l'*Andromaque* de Racine, a cauſé depuis le même ſort à Montfleury.

Triſtan a fait auſſi des poéſies ſacrées, & a mis en vers l'office de la Vierge. Enfin il compoſa lui-même ſon épitaphe, que voici:

Je fis le chien-couchant auprès d'un grand ſeigneur.
Je me vis toujours pauvre, & tâchai de paroître.
Je vécus dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus ſur un coffre en attendant mon maître.

C'étoit Gaſton de France dont il étoit gentilhomme ordinaire. (*D. J.*)

SOULONDRE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le bas-Languedoc. Elle naît à 2 lieues de Lodeve; & au-deſſous de cette ville, elle coule dans la Lergue. (*D. J.*)

SOUMELPOUR, (*Géog. mod.*) petite ville des Indes, au royaume de Bengale, dans les états du grand-mogol, ſur la riviere de Gouel, à 30 lieues vers le couchant d'Ougli. Toutes ſes maiſons ſont de terre, & couvertes de branches de cocos. *Longit.* 102, 20. *latit.* 21. 35. (*D. J.*)

SOUMISSION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une déclaration par laquelle on s'engage à faire quelque choſe, ou l'on conſent que quelque choſe ſoit faite.

Ainſi l'on ſe ſoumet aux rigueurs d'un tribunal, comme de la conſervation de Lyon.

On fait ſes *ſoumiſſions* pour un office, pour une ferme, ou quelqu'autre exploitation ou entrepriſe, en conſignant une ſomme ou en faiſant une déclaration que l'on s'oblige de payer. *Voyez* CONSIGNATION, OFFRES, OBLIGATION, PAYEMENT. (*A*)

SOUMONTSOUI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois eſt violet & marbré; il ſert à teindre en rouge.

SOUN, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont à la Chine les principaux bâtimens, tant de guerre que vaiſſeaux marchands. Les plus grands de charge ſont de 300 laſtes; ceux qu'on équipe en guerre, ne paſſent pas 100.

SOUPAPE, *en Hydraulique, Pneumatique*, &c. eſt une eſpece de couvercle de tuyau, qui eſt fait de maniere qu'il s'ouvre d'un côté, & que de l'autre plus il eſt preſſé, plus il bouche exactement l'ouverture: de ſorte qu'il laiſſe entrer un fluide dans le tuyau, & l'empêche de retourner, ou bien le laiſſe ſortir & l'empêche de rentrer.

Les *ſoupapes* ſont d'un grand uſage dans les machines pneumatiques, dans leſquelles elles ſont ordinairement faites de morceaux de veſſie. *Voyez* PNEUMATIQUE & CANNE A VENT.

Dans les machines à vent hydrauliques, comme aux piſtons des pompes, elles ſont ordinairement de cuir. *Voyez* PISTON.

Quelquefois elles ſont faites de deux morceaux de cuir ronds, renfermés entre deux plaques de cuivre.

Quelquefois elles ſont faites de cuivre, toujours couvertes de cuir, & garnies d'un petit reſſort qui donne paſſage quand il eſt preſſé fortement, & qui ramene la *ſoupape* ſur l'ouverture ſitôt que la force ceſſe de le preſſer. *Voyez* POMPE, &c.

L'uſage des *ſoupapes* dans l'Hydraulique eſt principalement néceſſaire pour pouvoir élever l'eau à une hauteur conſidérable par le moyen des pompes; en effet la force de l'air ne pouvant élever l'eau qu'à la hauteur de 32 piés, il eſt certain que ſi on vouloit tranſporter par le moyen d'une pompe ſimple une certaine quantité d'eau dans un lieu élevé, on ne pourroit jamais la tranſporter à plus de 32 piés de hauteur. Or les *ſoupapes*, par leur ſolidité & leur conſtruction, ſont deſtinées à ſoutenir l'eau qui eſt au-deſſus, & par conſéquent déchargent, pour ainſi dire, l'atmoſphere de la force qu'il faudroit qu'elle employât pour les tenir en équilibre ou pour les élever, de ſorte que le ſurplus de cette force eſt employé à élever une nouvelle quantité d'eau.

On a cru juſqu'à préſent qu'on ne pouvoit donner un trop grand diametre à l'ouverture des *ſoupapes* des pompes; & on ſe fondoit ſur ce principe très-vrai, qu'une certaine quantité d'eau paſſera plus facilement par une grande ouverture. Cependant le contraire eſt fort poſſible; voici l'éclairciſſement du paradoxe. Si la fonction d'une *ſoupape* ne conſiſtoit qu'à laiſſer paſſer l'eau par ſon ouverture, le principe ſeroit vrai ſans difficulté, mais une *ſoupape* a deux autres fonctions à remplir.

1°. Il faut qu'après avoir laiſſé paſſer l'eau, & dès qu'il n'en paſſe plus, elle retombe & ferme le paſſage par où l'eau eſt entrée dans le corps de pompe.

2°. Il faut qu'étant retombée ſur ſon ouverture qu'elle ferme, elle porte toute la colonne qui y eſt entrée.

Pour le premier effet, il lui faut une peſanteur ſpécifique plus grande que celle de l'eau, ſans quoi elle ne retomberoit pas malgré la réſiſtance de l'eau, comme elle le doit faire. Pour le ſecond effet, il lui faut une ſolidité proportionnée à la colonne d'eau qu'elle ſoutiendra. Les deux effets s'accordent à exiger en général la meme choſe.

Je ſuppoſe une *ſoupape* parfaite, qui s'ouvre ou qui s'éleve, ſe referme ou retombe à ſouhait, qui ait préciſément la ſolidité néceſſaire pour ſoutenir la colonne d'eau entrée dans le corps de pompe. Je ſuppoſe enſuite que pour y faire entrer l'eau encore plus facilement qu'elle n'y entroit, on augmentât l'ouverture de cette *ſoupape*, tout le reſte demeurant le même; qu'en arrivera-t-il? En augmentant l'ouverture, il aura fallu néceſſairement augmenter le diamètre de la *ſoupape*, & par conſéquent ſon poids: l'eau qui n'aura que la même viteſſe, & qui n'ouvre ou qui n'éleve les *ſoupapes* que par cette force, élevera donc moins la nouvelle *ſoupape* ou la *ſoupape* plus peſante, & le paſſage de l'eau ſera retréci & rendu plus difficile, tout au contraire de l'intention qu'on avoit eue. *Hiſt. & mém. acad. 1739.*

La nature a fait un fréquent uſage des *ſoupapes* dans la conſtruction des vaiſſeaux du corps humain; elles ſervent à faciliter la circulation du ſang & des autres liqueurs. (*O*)

SOUPAPES, c'eſt dans le ſommier de l'orgue les pieces qui ferment le paſſage au vent qui, lorſqu'elles ſont ouvertes, paſſe de la laie dans la gravure, dont la *ſoupape* eſt abaiſſée. Les *ſoupapes* ſont tenues fermées par les reſſorts *f g e*, *fig. 6. & 9.* *Voyez* RESSORT. Elles ne ſont ouvertes que lorſqu'on les tire en en-bas par le moyen des bourſettes, targettes de ſommier & du clavier, & des touches que l'organiſte abaiſſe avec ſes doigts. *Voyez* SOMMIER.

SOUPÇON, ſ. m. (*Morale.*) défiance ſur la probité, ſur la ſincérité d'une perſonne, ou ſur la vérité de quelque choſe; c'eſt une croyance deſavantageuſe accompagnée de doute.

Les *ſoupçons*, dit ingénieuſement le chancelier Bacon, ſont entre nos penſées, ce que ſont les chauve-ſouris parmi les oiſeaux, qui ne volent que dans l'obſcurité. On ne doit pas écouter les *ſoupçons*, ou du-moins y ajouter foi trop facilement. Ils obſcurciſſent l'eſprit, éloignent les amis, & empêchent qu'on n'agiſſe avec aſſurance dans les affaires. Ils répandent ſans ceſſe des nuages dans l'imâgination. Tyrans de l'amour & de la confiance, ils rendent les rois cruels, les maris odieux, les femmes furieuſes, les maîtres injuſtes, les gens de bien inſociables, & diſpoſent les ſages à la mélancolie & à l'irréſolution.

Ce défaut vient plutôt de l'eſprit que du cœur, & ſouvent il trouve place dans des ames courageuſes. Henri VII. roi d'Angleterre, en eſt un bel exemple. Jamais perſonne n'a été plus brave, ni plus ſoupçonneux que ce prince; cependant dans un eſprit de cette trempe, les *ſoupçons* ne ſont point tant de mal; ils n'y ſont reçus qu'après qu'on a examiné leur probabilité; mais ſur les eſprits timides, ils prennent trop d'empire.

Rien ne rend un homme plus ſoupçonneux que de ſavoir peu. On doit donc chercher à s'inſtruire contre cette maladie. Les *ſoupçons* ſont nourris de fumée, & croiſſent dans les ténebres; mais les hommes ne ſont point des anges: chacun va à ſes fins particulieres, & chacun eſt attentif & inquiet ſur ce qui le regarde.

Le meilleur moyen de modérer ſa défiance eſt de préparer des remedes contre les dangers dont nous nous croyons menacés, comme s'ils devoient indubitablement arriver, & en même tems de ne pas trop s'abandonner à ſes *ſoupçons*, parce qu'ils peuvent être faux & trompeurs. De cette façon, il n'eſt pas poſſible qu'ils nous ſervent à quelque choſe.

Ceux que nous formons nous-mêmes, ne ſont pas

à beaucoup près si fâcheux que ceux qui nous sont inspirés par l'artifice & le mauvais caractere d'autrui ; ces derniers nous piquent bien davantage. La meilleure maniere de nous tirer du labyrinthe des *soupçons*, c'est de les avouer franchement à la partie suspecte : par-là on découvre plus aisément la vérité, & on rend celui qui est soupçonné plus circonspect à l'avenir ; mais il ne faut pas user de ce remede avec des ames basses. Quand des gens d'un mauvais caractere se voient une fois soupçonnés, ils ne sont jamais fideles. Les Italiens disent *sospetto licensia fede*, comme si le *soupçon* congédioit & chassoit la bonne foi ; mais il devroit plutôt la rappeller & l'obliger à se montrer ouvertement. Enfin il faut que l'homme se conduise de son mieux, pour ne pas donner lieu à des *soupçons* ; & pour le dire en poëte,

Il faut pour mériter une solide estime,
S'exempter du soupçon *aussi-bien que du crime.*

(*D. J.*)

SOUPE, s. f. (*Cuisine.*) est une espece de potage composé de pain & de bouillon, ou jus de viande, & autres matieres, que l'on sert ordinairement au commencement d'un repas.

Ce mot est françois, & formé de l'italien *zuppa* ou *suppa*, qui vient du latin *sapa*, qui signifie du *vin* réduit au tiers : d'autres le dérivent du mot celtique *sauben*, qui a la même signification.

En France, la *soupe* est regardée comme une partie essentielle d'un dîner. On en rehausse quelquefois le goût avec des oignons ou des choux, des navets, des porreaux, des coulis, *&c.*

SOUPE DE LAIT, (*Manege.*) ce terme de manege & de commerce de chevaux, se dit du poil qui tire sur le blanc. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOUPEAU, s. m. (*Agricul.*) morceau de bois qui sert à tenir le soc de la charrue avec l'oreille, & qui est posé en-dessous. (*D. J.*)

SOUPENTE *de machine*, (*Méchaniq.*) piece de bois qui, retenue à-plomb par le haut, est suspendue pour soutenir le treuil & la roue d'une machine. Telles sont les *soupentes* d'une grue retenue par la grande moise, pour en porter le treuil & la roue à tambour. Dans les moulins à eau, ces *soupentes* se haussent & se baissent avec des coins & des crans, selon la crue & décrue des eaux, pour en faire tourner les roues par le moyen de leurs alluchons. *Daviler.* (*D. J.*)

SOUPENTE, s. f. *terme de Bourreliers*, ils appellent *soupentes* de grosses courroies de plusieurs cuirs cousus ensemble, qui tiennent suspendus le corps d'un carrosse, & qui s'alongent ou s'accourcissent suivant qu'il en est besoin, par le moyen de fortes boucles de cuivre relevées en bosses, que fondent les Fondeurs en sable, & que dorent les Doreurs sur métal. (*D. J.*)

SOUPENTE, s. f. (*Menuiserie.*) espece d'entresol, qui se fait de planches jointes à rainure & languettes portées sur des chevrons ou soliveaux. On pratique les *soupentes* dans les lieux élevés pour avoir plus de logement. *Daviler.* (*D. J.*)

SOUPENTES, (*Serrurerie, Maçonnerie.*) les Serrurier & les Maçons appellent de la sorte les barres de fer ou les morceaux de bois qui servent à soutenir le faux-manteau d'une cheminée. (*D. J.*)

SOUPER, *en terme de Cuisine*, signifie l'action de prendre le repas du soir.

Souper se prend encore substantivement pour marquer le repas du soir même, & souvent ce qui le compose.

SOUPER DES ROMAINS, (*Antiq. rom.*) le *souper des Romains* étoit non seulement leur principal repas, mais c'étoit souvent un *repas* préparé, une assemblée de toute une famille, un rendez-vous de plusieurs amis. Tout y étoit concerté de maniere à rendre les choses plus commodes & plus agréables à ceux qui en devoient être ; l'heure, le lieu, le service, la durée, les accompagnemens & les suites.

Le tems de ce *repas* étoit ordinairement entre la neuvieme & la dixieme heure du jour, suivant leur maniere de compter, & selon la nôtre, entre trois & quatre heures après midi ; en sorte qu'il restoit du tems suffisamment pour la digestion, pour les amusemens, pour les soins domestiques, & même quelquefois pour le régal extraordinaire : les écrivains sont d'accord sur cet article.

Imperat extructos frangere nona thoros:

c'est-à-dire, la neuvieme heure avertit de se mettre à table. Juvenal outrant la déclamation, remarque comme une insulte faite aux bonnes mœurs, aux lois & à la justice, la conduite d'un certain Marius, qui dans l'exil qu'il avoit mérité par ses concussions, prévenoit cette heure.

Exul ab octavâ Marius bibit, & fruitur dis
Iratis, at tu, victrix provincia, ploras.

Le lieu du *souper* étoit anciennement *in atrio*, c'est-à-dire dans une espece de vestibule exposé aux yeux de tout le monde. Ils ne rougissoient point de manger ainsi, dit Valere Maxime, *liv. II. c. j.* parce que leur sobriété & leur modération n'apprehendoient point la censure de leurs concitoyens : *nec sanè ullas epulas habebant, quas populi oculis subjicere erubescerent.* Après cela ils y furent obligés par les lois Æmilia, Antia, Julia, Didia, Orchia, de peur qu'une plus grande retraite ne donnât lieu à la licence : *Imperatum est ut patentibus januis pransitaretur, & canarentur*, dit Macrobe, *ne singularitas licentiam gigneret*, ajoute Isidore.

Quelquefois, & sur-tout dans la belle saison, le *souper* se donnoit sous un platane, ou sous quelqu'autre arbre touffu ; mais en quelque lieu que ce fût, on avoit soin de faire étendre en l'air une grande piece de draperie, qui pût mettre la table & les convives à couvert de la poussiere & des autres malpropretés. Outre les anciens marbres qui en font foi encore aujourd'hui, Horace dans la description du repas que Nasidienus donna à Mecenas, n'oublie pas ce tapis dont la chûte malheureuse causa une si grande désolation.

Interea suspensa graves aulæa ruinas
In patinam fecêre, trahentia pulveris atri
Quantum non aquilo campanis excitat agris.

Mais quand les Romains eurent été instruits dans l'architecture, ils voulurent mettre en œuvre les leçons qu'ils en avoient reçues. Les disciples, afin d'y mieux réussir, dépouillerent leurs maîtres, & bâtirent à leurs dépens des sallons exprès, pour recevoir plus commodément & plus splendidement ceux qu'ils vouloient traiter. Alors cette modestie des premiers Romains, ces réglemens mêmes tant de fois renouvellés & multipliés pour la maintenir, furent bientôt mis en oubli. Les censeurs, quoique secondés par les plus sages du sénat & du peuple, ne purent arrêter le torrent ; on écoutoit sans s'émouvoir, les harangues des uns, & les menaces des autres.

La république étoit encore dans sa plus grande splendeur, lorsqu'il plut à Lucullus d'avoir plusieurs de ces superbes sallons, à chacun desquels il donna le nom de quelque divinité, & ces noms étoient pour ses maîtres d'hôtel, un signal de la dépense qu'il vouloit faire à ses repas.

L'empereur Claude avoit entr'autres un sallon, auquel il avoit donné le nom de *Mercure*. Mais tout ce qu'on en avoit vu jusqu'alors, fut effacé par l'éclat de ce sallon aussi merveilleux que magnifique de Néron, appellé *domus aurea*. Celui-ci, par le mouvement circulaire de ses lambris & de ses plat-fonds, imitoit

imitoit les converſions du ciel, & repréſentoit les diverſes ſaiſons de l'année, qui changeoient à chaque ſervice & faiſoient pleuvoir des fleurs & des eſſences ſur les convives. Comme le luxe va toujours en augmentant, quoique la fortune diminue, Eliogabale enchérit encore ſur Néron, autant que Néron avoit enchéri ſur Lucullus.

Les buffets étoient chargés de quantité de vaſes, encore plus précieux par la délicateſſe du travail, que par l'or, l'argent ou la matiere rare dont ils étoient compoſés. C'étoient la plupart des fruits de leurs victoires, & des dépouilles des provinces qu'ils avoient conquiſes, dont la plus grande partie ſervoit plutôt à former un ſpectacle magnifique, qu'à aucun uſage néceſſaire.

La table étoit chez les premiers Romains de figure quarrée, du bois que leur fourniſſoient leurs forêts, & que leur tailloient leurs propres ouvriers. Quand ils eurent paſſé chez les Africains & chez les Aſiatiques, ils imiterent d'abord ces peuples, puis ils les ſurpaſſerent en ce genre-là comme en tout autre. Ils varierent la figure de leurs tables; & parce qu'ils ne les couvroient point encore de nappes, il fallut les faire au-moins d'une matiere qui n'offrit à leurs yeux rien que de luiſant & de beau. Ils y employerent l'ivoire, l'écaille de tortue, la racine du buis, de l'érable, du citronnier & tout ce que l'Afrique féconde en ſingularités, leur fourniſſoit de plus curieux. Non contens de cette recherche, ils les ornerent de plaques de cuivre, d'argent & d'or, & ils y enchâſſerent des pierres précieuſes en forme de couronne. La table des pauvres étoit à trois piés; celle des riches étoit ſoutenue par un ſeul. A chaque ſervice on nettoyoit les tables avec une éponge mouillée, & à chaque fois les conviés ſe lavoient les mains. On avoit encore l'uſage de ſubſtituer au premier ſervice une nouvelle table toute ſervie, & ainſi pour tous les autres juſqu'à la fin du *ſouper*.

La maniere dont les Romains étoient à table n'a pas toujours été la même; mais elle a paru digne de la curioſité des gens de lettres. Dans les premiers tems, ils mangeoient ſur des bancs à l'exemple des Lacédémoniens; enſuite ils adopterent l'uſage des petits lits de Carthage qui n'étoient pas fort tendres; enfin ils vinrent à manger ſur les lits les plus mollets, les plus voluptueux & les plus magnifiques. *Voyez* LIT DE TABLE, *Antiq. rom.*

Les convives ſe rendoient au *ſouper* à la ſortie du bain, avec un habillement qui ne ſervoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *ſyntheſis*; eſpece de draperie qui ne tenoit preſque à rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs.

On ne voit point qu'on ôtât les ſouliers aux dames, ni qu'on leur lavât ou parfumât les piés quand elles venoient prendre part à la fête; mais rien n'étoit plus commun pour les hommes: on avoit raiſon de ne pas expoſer à la boue & à la poudre, les étoffes précieuſes dont les lits de table étoient couverts. On préſentoit de l'eau pour les mains, & même pour les piés, à ceux qui ne ſortoient pas du bain.

Quant aux ombres & aux paraſites qui venoient aux repas, ceux-ci appellés ou tolérés par le maître de la maiſon, & ceux-là amenés par les convives, *voyez*-en l'article au *mot* OMBRE & PARASITE.

Une choſe qui paroîtra même ici fort biſarre, c'eſt que long-tems après le ſiecle d'Auguſte, ce n'étoit point encore la mode que l'on fournît des ſerviettes aux conviés; ils en apportoient de chez eux.

Tout le monde ainſi rangé, on ôtoit de deſſus le buffet où étoient les vaſes plus ou moins précieux, on ôtoit, dis-je, des coupes qu'on plaçoit devant chaque convive. On faiſoit préſenter à chacun des couronnes de fleurs ou de lierre, auxquelles on ſe plaiſoit d'attribuer la propriété d'empêcher par leur fraîcheur, l'effet des fumées du vin. Après s'être fait frotter les cheveux d'eſſences odorantes, ils mettoient ces couronnes ſur leur tête, & les gardoient pendant tout le repas. On leur donnoit en même tems une liſte de tous les ſervices & de tous les mêts qui devoient compoſer le feſtin.

On ſervoit enſuite les viandes, non pas toujours chaque plat ſéparément; mais ſouvent pluſieurs plats enſemble ſur une table portative.

Leurs *ſoupers* étoient pour l'ordinaire à trois ſervices; mais quelquefois par un ſurcroît de bonne chere & de magnificence, on les augmentoit juſqu'à ſept. On commençoit d'abord par des œufs, c'étoit un des mêts du premier ſervice; on y ſervoit auſſi des ſalades de laitues & d'olives, des huitres du lac Lucrin ſi renommé chez eux pour la bonté de ce coquillage, & d'autres choſes pareilles qui pouvoient exciter l'appétit.

Le ſecond ſervice étoit compoſé du rôti & des viandes les plus ſolides, parmi leſquelles on entremêloit quelques plats de poiſſon, dont ils étoient ſi grands amateurs, que ſans ce mêts on n'auroit pas cru faire bonne chere.

Le troiſieme ſervice conſiſtoit en pâtiſſerie, & en fruits de toute eſpece; rien n'étoit plus magnifique.

On attendoit ce dernier ſervice pour faire les dernieres libations. Ces libations conſiſtoient à répandre avant que de boire, un peu de vin de la coupe en l'honneur de quelque divinité, ou même de l'empereur, pour ſe montrer bon courtiſan quand la république fut aſſujettie; ou en celui du génie de la perſonne à qui on vouloit déférer cette diſtinction: c'étoit le tems du repas où la gaieté des conviés paroiſſoit davantage.

On commençoit à faire courir les ſantés; le maître de la maiſon faiſoit apporter une coupe plus grande & plus riche que les autres, qu'on appelloit *cupa magiſtra*, la principale coupe, pour boire à la ronde les ſantés des perſonnes qu'on chériſſoit. Quand c'étoit celle d'une maîtreſſe, ſouvent par galanterie on obligeoit de boire autant de coups que ſon nom avoit de lettres. On éliſoit ſouvent un roi du feſtin. *Voyez* ROI DU FESTIN.

Il y avoit des domeſtiques dont la fonction étoit de préſider à l'arrangement des plats, & qui tenoient lieu de nos maîtres d'hôtel; d'autres pour avoir ſoin de la diſtribution des vins, & d'autres pour couper les viandes. Ils faiſoient la fonction de nos écuyers tranchans: il y en avoit même qui pendant l'été ne faiſoient que chaſſer les mouches avec de grands éventails de plumes garnis d'un manche, comme quelques bas-reliefs antiques nous les repréſentent.

On ſe lavoit quelquefois les mains auſſi ſouvent que les ſervices varioient; ſi on ſervoit un poiſſon ou un oiſeau de quelque prix & de quelque rareté ſinguliere, on l'apportoit aux ſons des flûtes & des hautbois; l'allegreſſe redoubloit, ainſi que le vin de Falerne qu'on faiſoit rafraîchir dans des vaſes d'or, & le maître du feſtin ſe croyoit amplement récompenſé par les acclamations de toute l'aſſemblée.

La bonne chere n'étoit pas le ſeul plaiſir des *ſoupers*, la muſique en faiſoit ſouvent partie; on y admettoit des chanteuſes & des joueurs d'inſtrumens; ou bien les conviés eux-mêmes y ſuppléoient; on y appelloit auſſi des danſeuſes, des mimes, des pantomimes, qui faiſoient des ſcenes muettes, & d'autres ſortes de gens dont le métier étoit de débiter des contes plaiſans, pour amuſer la compagnie; on y liſoit ſouvent des ouvrages d'eſprit: enfin on tâchoit de raſſembler tout ce qui pouvoit divertir & flater les ſens.

Au commencement de la république les Romains

chantoient dans leurs *repas*, les louanges des grands hommes au ſon de la flûte ; mais dans la ſuite, il ne ſe donnoit point de fête à laquelle les bouffons, les joueuſes d'inſtrumens & les pantomimes, ne fuſſent appellés. On mêloit quelquefois aux plaiſirs de la table le jeu, ou quelqu'autre divertiſſement plus barbare ; j'entens les gladiateurs ſamnites. *Voyez* SAMNITES.

Je viens de dire que les pantomimes paroiſſoient toujours à la fin des grands repas, & je ne dois pas oublier pour preuve, ce qui arriva dans un *ſouper* que donnoit l'empereur Auguſte. On avoit beaucoup loué le pantomime Pylade, qui avoit repréſenté les fureurs d'Hercule ſur le théatre public. Auguſte voulut donner ce régal à ſa compagnie : il fait venir Pylade, & lui dit de jouer la même piece dont il avoit reçu tant d'applaudiſſemens. Pylade qui, dans l'excès de ſa fureur avoit tiré des fleches ſur le peuple, commençoit déjà à en faire autant ſur les conviés, & ſi on ne l'eût arrêté, il auroit ſans doute enſanglanté la ſcene ; il eſt même à croire que ceux ſur qui ces fleches ſeroient tombées, n'étoient pas les perſonnes qu'il reſpectoit davantage.

Suétone nous a conſervé trois lettres du même empereur, où il eſt parlé de plaiſirs plus tranquilles. Les deux premieres ſont à Tibere, à qui il rend compte de ce qui s'eſt paſſé dans deux *ſoupers*. « J'ai *ſou-* » *pé*, dit-il, avec les mêmes perſonnes que vous ſa- » vez, excepté que nous avions de plus Vinicius & » Sibius le pere ; & en ſoupant, tant hier qu'aujour- » d'hui, nous avons joué aſſez ſagement & en bons » vieillards ; *ludentes ac. Talis enim jactatis ut quisque* » *canem aut ſenionem miſerat, in ſingulos talos ſingu-* » *los denarios in medium conferebat, quos tollebat uni-* » *verſos qui venerem jecerat* ». Dans la ſeconde lettre; » nous nous ſommes, dit-il, aſſez bien réjouis pen- » dant les fêtes de Minerve. Non-ſeulement nous » avons joué pendant le *ſouper*, mais encore nous » avons mis tout le monde en humeur de jouer : *Fo-* » *rum aleatorium calefecimus, frater tuus magnis clamo-* » *ribus rem geſſit.*

Dans la troiſieme lettre, il mande à ſa fille qu'il lui envoie 250 deniers, parce qu'il avoit donné pareille ſomme à chacun de ſes convives pour jouer à pair & à non, aux dez ou à tel autre jeu qu'ils voudroient, pendant le *ſouper*.

Plaute, Catulle & Properce, parlent des divers jeux de table à-peu-près dans les mêmes termes. Mais ce que Pline écrit à Cornelien, *l. VI. Ep. xxxij.* marque encore plus poſitivement la coutume de ſon tems. Après avoir rendu compte à ſon ami des affaires que Trajan avoit terminées à Cincelles, *centumcellis ;* il ajoute, vous voyez que nos journées ont été aſſez bien remplies : mais nos occupations ne finiſſoient pas moins bien. Nous avions l'honneur de *ſouper* tous les jours avec l'empereur ; le repas étoit fort frugal, eu égard à la dignité de celui qui le donnoit. La ſoirée ſe paſſoit quelquefois à entendre des comédies ou des farces ; quelquefois auſſi une converſation enjouée nous tenoit lieu d'un plaiſir qui auroit couté plus cher, mais qui ne nous auroit peut-être pas touché davantage. *Vides quam honeſti, quam ſeveri dies fuerint, quos jucundiſſimæ remiſſiones ſequebantur. Adhibebantur quotidiè cœnæ, erat modica ſi principem cogites. Interdum acroamata audiebamus, interdum jucundiſſimis ſermonibus nox ducebatur.*

Le dernier acte des *ſoupers* voluptueux, étoit une nouvelle collation qui ſuccédoit aux jeux & aux autres amuſemens. Cette collation s'appelloit chez les Romains *commiſſation* ou *commeſſatio*, du mot grec κωμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, ſe régaloient à tour de rôle, & ſoupoient ainſi tantôt dans un village, & tantôt dans un autre. Quelquefois même, quand on avoit *ſoupé* trop modeſtement dans un endroit, après quelques tours de promenade, on ſe retrouvoit dans un autre pour cette ſorte de réveillon.

Démétrius, fils du dernier Philippe, roi de Macédoine, avoit vaincu Perſée ſon frere dans une eſpece de joute ou de tournois : Perſée ne l'avoit pas pardonné à Démétrius. Mais celui-ci après avoir bien *ſoupé* avec ceux de ſa quadrille, leur dit, que n'allons-nous faire le réveillon chez mon frere ? *quin commeſſatum ad fratrum imus ?* ce ſera peut-être un moyen de nous réconcilier.

Suétone nous apprend, que Titus pouſſoit le régal du *ſouper* aſſez ſouvent juſqu'à minuit, au lieu que Domitien ſon frere demeuroit rarement à table, après le coucher du ſoleil.

Mais à quelque heure qu'on ſe ſéparât, on finiſſoit toujours le *ſouper* par des libations aux dieux. On le commençoit par un coup de vin grec ; Céſar qui étoit magnifique faiſoit ſervir juſque dans les feſtins qu'il donnoit au peuple, quatre ſortes de vins ; ſavoir, de Chio, de Lesbos, de Falerne, & le Mammertin. Virgile parle des libations aux dieux faites à la fin du repas que Didon donna à Enée.

Poſtquam prima quies epulis, menſæque remotæ,
Crateras magnos ſtatuunt, & vina coronant....
Hinc regina gravem gemmis auroque poposcit,
Implevit que mero pateram.....
Tunc facta ſilentia tectis.
Jupiter (hoſpitibus nam te dare jura loquuntur)
Dixit, & in menſâ laticum libavit honorem :
Primaque libato ſummo tenus attigit ore :
Tum bitiæ dedit increpitans.....
Poſt alii proceres, &c.

Æneid. I. v. 727.

» Vers la fin du repas, on apporta de grandes cou- » pes ; la reine en demanda une d'or, enrichie de » pierreries, & répandit du vin ſur la table. On fit » ſilence, & après qu'elle eut adreſſé ſa priere à Ju- » piter, & qu'elle eût fini la libation ſacrée, elle » trempa légerement ſes levres dans la coupe, la » donna à Bitias qui avala ſur le champ la liqueur » mouſſeuſe, & tous les autres ſeigneurs l'imiterent.

Après les effuſions ſacrées, on bûvoit à la proſpérité de ſon hôte, & à celle de l'empereur. Ce dernier coup s'appelloit *poculum boni genii*, & ſe faiſoit avec le cri ζηνωνας ; après cela on relavoit les mains avec une eſpece de pâte faite exprès.

Enfin les conviés en prenant congé de leur hôte, recevoient de lui de petits préſens qui d'un mot grec étoient appellés *apophoreta* du verbe αποφερειν, *emporter ;* ainſi finiſſoit la journée romaine.

Il ne me reſte plus qu'à expliquer quelques termes qu'on trouve ſouvent dans les auteurs latins, & qui peuvent embarraſſer ceux qui commencent à les lire ; par exemple.

Cœna recta, déſigne un *ſouper* ſplendide que les grands de Rome donnoient à leurs amis, & aux cliens qui leur avoient fait cortege dans leurs viſites & dans la pourſuite des charges. Ceux qui vouloient éviter cet embarras, leur diſtribuoient des proviſions de bouche, & cette diſtribution s'appelloit *ſportula*. Domitien la retrancha, & rétablit le repas appellé *cœna recta*, comme Suétone nous l'apprend : *ſportulas*, dit-il, *publicas ſuſtulit, revocatâ cœnarum rectarum conſuetudine.*

Cœna dapſilis, un feſtin abondant en viandes, ſoit que ce mot vienne de *dapes*, qui ſignifie des *viandes exquiſes*, ou du grec δαψιλεια, *abondance de toutes choſes.*

Cœna acroamatica, du mot grec ακροαματα, qui ſignifie des *converſations plaiſantes & agréables.* C'eſt

un *souper* où l'on dit quantité de bons mots pour se divertir.

Il y avoit de plus *cœna adventitia*, *intervallata*, *novemdialis*, & *duodenaria*, appellée en grec δωδεκαβοος, parce que les conviés étoient au nombre de douze, habillés en dieux & en déesses.

Enfin, il y avoit un *souper* pontifical, que le souverain prêtre donnoit le jour de son inauguration.

Abacus étoit le buffet sur lequel on mettoit les verres, le dessert, *&c.*

Urnarium, étoit une table quarrée sur laquelle on posoit les vases, les flacons, les bassins, *&c.*

Cartibulum, signifie la *table* sur laquelle on découpoit les viandes qu'on servoit ensuite aux conviés.

Antecœna ou *gustatio*, désignoit le premier service ou les entrées. Le second s'appelloit *caput cœnæ*, & le troisieme ou le dessert, se nommoit *bellaria*. Auguste n'avoit ordinairement que ces trois services, *cœnam ternis ferculis præbebat*, dit Suétone.

A-l'entour de la grande table des conviés, il y avoit une espece de marche-pié un peu élevé, sur lequel étoient assis les enfans d'un certain âge qui *soupoient* avec la compagnie. Suétone nous dit dans la vie de l'empereur Claude, ch. xxxij. *Adhibebat omni* cœnæ *liberos suos cum pueris, puellisque nobilibus, qui more veteri ad fulcra lectorum sedentes, vescerentur.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

SOUPER; (*Hist. des usag. de France.*) on soupe dans ce siecle à dix heures à la cour, & dans les grandes maisons de Paris; dans le quinzieme siecle, & même sous la minorité de Charles IX, c'étoit l'usage à la cour de France de *souper* à six heures du soir, & de dîner à onze du matin. Il n'étoit que 8 heures quand le duc d'Orléans fut assassiné le 23 Novembre 1407. & cependant à cette heure, il avoit déja *soupé* avec la reine; c'est qu'alors les princes, ainsi que les bourgeois, n'aimoient point à se *déheurer*, pour me servir de l'expression du cardinal de Retz. (*D. J.*)

SOUPHRIERE LA, (*Géogr. mod.*) montagne de l'Amérique septentrionale, dans l'île de la Guadaloupe. C'est une des plus hautes montagnes de l'île, qui vomit presque toujours du souphre, des cendres & des pierres brûlées, quoiqu'il fasse un froid continuel sur son sommet; mais le milieu & le bas de cette montagne, sont couverts d'une agréable verdure, & arrosés d'une infinité de ruisseaux. (*D. J.*)

SOUPIER, s. m. (*terme de Carrier.*) c'est une espece de banc ou de lit de pierre, qui ne se trouve que dans les carrieres de S. Maur, village à deux lieues de Paris, & qui y tient lieu de ce qu'on appelle le *souchet* dans les autres carrieres; avec cette différence que du *soupier*, il se tire d'excellens moillons, & que le souchet n'est souvent qu'un amas de gravois & de terre, sur lesquels est posé le grand banc. (*D. J.*)

SOUPIR, SANGLOT, GÉMISSEMENT, CRI PLAINTIF, (*Synonymes.*) tous ces mots peignent les accens de la douleur de l'ame; en voici la différence selon l'explication physiologique donnée par l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme.

Lorsqu'on vient à penser tout-à-coup à quelque chose qu'on desire ardemment, ou qu'on regrette vivement, on ressent un tressaillement ou serrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit sur les poumons, les éleve, & y occasionne une inspiration vive & prompte qui forme le *soupir*; lorsque l'ame a réfléchi sur la cause de son émotion, & qu'elle ne voit aucun moyen de remplir son desir, ou de faire cesser ses regrets, les *soupirs* se répetent, la tristesse qui est la douleur de l'ame, succede à ses premiers mouvemens.

Lorsque cette douleur de l'ame est profonde & subite, elle fait couler les pleurs; si l'air entre dans la poitrine par secousses, il se fait plusieurs inspirations réitérées par une espece de secousse involontaire; chaque inspiration fait un bruit plus fort que celui du *soupir*, c'est ce qu'on appelle *sanglots*. Les *sanglots* se succedent plus rapidement que les *soupirs*, & le son de la voix se fait entendre un peu dans le *sanglot*.

Les accens en sont encore plus marqués dans le *gémissement*. C'est une espece de *sanglot* continué, dont le son lent se fait entendre dans l'inspiration, & dans l'expiration; son expression consiste dans la continuation & la durée d'un ton plaintif, formé par des sons inarticulés: ces sons du *gémissement* sont plus ou moins longs, suivant le degré de tristesse, d'affliction, & d'abattement qui les cause, mais ils sont toujours répétés plusieurs fois; le tems de l'inspiration est celui de l'intervalle du silence, qui est entre les gémissemens, & ordinairement ces intervalles sont égaux pour la durée, & pour la distance.

Le *cri plaintif* est un gémissement exprimé avec force & à haute voix; quelquefois ce cri se soutient dans toute son étendue sur le même ton, c'est sur-tout lorsqu'il est fort élevé & très-aigu; quelquefois aussi il finit par un ton plus bas; c'est ordinairement lorsque la force du cri est modérée. (*D. J.*)

SOUPIR, s. m. *en Musique*, est un caractere qui se fait ainsi 𝄽, & qui marque un silence, dont le tems doit être égal à celui d'une noire ou de la moitié d'une blanche. *Voyez* SILENCES, VALEUR DES NOTES, *&c.* (*S*)

SOUPIRAIL, s. m. (*Archit.*) ouverture en glacis entre deux jouées rampantes, pour donner de l'air & un peu de jour, à une cave, à un cellier, à un aquéduc. Le glacis d'un *soupirail* doit ramper de telle sorte, que le soleil ne puisse jamais y entrer. (*D. J.*)

SOUPIRAIL *d'aquéduc*, (*Archit. hydraul.*) on appelle ainsi une certaine ouverture en abajour, dans un certain aquéduc couvert, ou à plomb, dans un aquéduc souterrein, laquelle se fait d'espace en espace, pour donner échappée aux vents qui, étant renfermés, empêcheroient le cours de l'eau. (*D. J.*)

SOUPIRER, (*Lang. franç.*) Malherbe, Gombaut, Sarrazin, Despréaux & autres poëtes, ont employé ce mot dans une signification active, pour signifier *produire au-dehors*.

Tantôt vous soupiriez *mes peines,*
Tantôt vous chantiez mes plaisirs.
Malh.

Mille esprits abusés en leur sujétion
Vont soupirer *leur flâme éloquente & muette.*
Gomb.

Tout dort dans la nature, & Daphnis seulement,
Privé de ce repos, soupire *son tourment.*
Sarrasin.

Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'amour dictoit les vers que soupiroit *Tibule.*
Despréaux.

Soupirer dans le sens *de desirer passionnément*, rechercher avec ardeur, se met avec la prépositon *après* & *pour*. Je *soupire* après ma délivrance; comme la biche *soupire* après le courant des eaux, ainsi mon ame *soupire* après vous, ô mon Dieu. *Port royal.* C'est une chimere que de *soupirer* pour des richesses qui ne sont point le prix de la vertu, & qu'on n'emporte point dans la tombe. (*D. J.*)

SOUPLE, adj. (*Gram.*) maniable, flexible, qui cede facilement sous l'action des doigts, & qui n'y excite aucune sensation de roideur & de résistance. On rend les peaux *souples* en les maniant; les jeunes branches des arbres sont souples; les ressorts minces sont *souples*: on dit au figuré, un caractere *souple*, un esprit *souple*, une humeur *souple*. Celui qui a de la souplesse se plie facilement à tout ce que les circonf-

tances existent, & s'avancera rapidement.

SOUPLE, (*Maréchal.*) un cheval *souple*, est celui qui a les mouvemens lians & vifs.

SOUPLESSE, s. f. (*Gram.*) qualité qui fait appeller *souple*. *Voyez* SOUPLE.

SOUPROSE, (*Geog. mod.*) bourg, que nos auteurs qualifient de ville de France, en Gascogne, au diocèse d'Acqs, à demi-lieue de la riviere d'Adour, & dans un endroit marécageux. (*D. J.*)

SOUQUENILLE, s. f. *terme de Tireur*; espece de vêtement de toile que les cochers & les palefreniers mettent pour le conserver leurs habits en pensant leurs chevaux.

SOUR, (*Géog. mod.*) ville ruinée de la Turquie asiatique, dans la Syrie, sur le bord de la mer; les tables arabiques la placent dans le troisieme climat, sous le 68 degré 30 minutes de *longitude*, & sous le 32 degré 40 minutes de *latitude* septentrionale.

Cette place n'est autre chose que les ruines de la fameuse Tyr; le sultan des Mamelucs d'Egypte l'ayant prise en 1291 sur les Francs, la démolit de fond en comble. La mer bat jusques dans ses ruines. Son port est rempli d'écueils, de sable, & de roches. On ne trouve dans toute la campagne voisine que quelques cabanes de pêcheurs maures. (*D. J.*)

SOURBASSIS, s. f. (*Soierie.*) ce sont les soies de Perse les plus fines, & de la meilleure qualité, de toutes celles que l'on tire du Levant. Il y en a de blanches & de jaunes, mais toutes ordinairement greges & en mataſſes. L'empliage est en masse, & chaque balle contient cent vingt masses. Le plus grand commerce s'en fait à Smirne, où elles sont apportées de Perse par caravannes. On en tire aussi d'Alep, & de quelques autres échelles du Levant. Il en vient encore une assez grande quantité par le retour des vaisseaux, que les nations d'Europe envoyent dans le golfe persique. *Diction. de comm.* (*D. J.*)

SOURCE, s. f. (*Physique.*) est une eau qui sort de la terre en plus ou moins grande quantité, & qui forme les puits, les fontaines, les rivieres. *Voyez* FONTAINE, FLEUVE, *&c.*

SOURCES, (*Archit. Hydraul.*) ce sont plusieurs rigoles de plomb, de rocaille ou de marbre, qui sont bordées de mousse ou de gazon, & qui par leurs sinuosités & détours, forment dans un bosquet planté sans symmétrie, sur un terrein en pente, une espece de labyrinthe d'eau, ayant quelques jets aux endroits où elles se croisent. Il y a de ces sortes de *sources* au jardin de Trianon. *Daviler.* (*D. J.*)

SOURCICLE, *voyez* ROITELET HUPÉ.

SOURCILIERE, adj. *en Anatomie*, parties relatives aux sourcils. *Voyez* SOURCILS.

Arcades *sourcilieres* du coronal; tubérosités *sourcilieres* du coronal, *voyez* CORONAL.

Trou *sourcilier*, *voyez* TROU.

Le muscle *sourcilier* vient de la racine du nez qui se termine obliquement dans la peau vers le milieu du sourcil.

Quelques-uns regardent ce muscle seulement comme une portion des frontaux.

SOUR CROUTE, *voyez* SAUER-KRAUT.

SOURD, adj. celui qui ne jouit pas de la faculté d'entendre les bruits, les sons. *Voyez l'article* SURDITÉ.

SOURD, (*Critique sacrée.*) celui qui est privé de l'ouïe; l'Evangile rapporte les guérisons miraculeuses que J. C. opéra sur des *sourds*, *Marc vij. 37.* mais *sourd* est aussi pris dans l'Ecriture métaphoriquement pour un *sourd* spirituel, *Isaïe*, *xxix. 18.* & pour celui qui n'est pas présent. *Non maledices surdo. Levit. xix. 14.* Vous ne calomnierez point celui qui est absent. (*D. J.*)

SOURD, adj. *en terme d'Arithmétique*, signifie un nombre qui ne peut être exprimé, ou bien un nombre qui n'a point de mesure commune avec l'unité. *Voyez* NOMBRE.

C'est ce qu'on appelle autrement *nombre irrationel* ou *incommensurable*. *Voyez* IRRATIONEL & INCOMMENSURABLE.

Quand il s'agit d'extraire la racine proposée d'un nombre ou d'une quantité quelconque, si cette quantité n'est pas une puissance parfaite de la racine que l'on demande, c'est-à-dire, si l'on demande une racine quarrée, & que la quantité proposée ne soit pas un vrai quarré; si c'est une racine cube, & que la quantité ne soit pas un vrai cube, *&c.* alors il est impossible d'assigner en nombres entiers ou en fractions, la racine exacte de ce nombre proposé. *Voyez* RACINE, QUARRÉ, *&c.*

Quand cela arrive, les mathématiciens ont coutume de marquer la racine demandée de ces nombres ou quantités, en les faisant précéder du signe radical $\surd$: ainsi $\surd 2$ signifie la racine quarrée de 2: & $\sqrt[3]{16}$ ou $\surd:(3)\,16$ signifie la racine cubique de 16. Ces racines sont appellées proprement des racines *sourdes*, à cause qu'il est impossible de les exprimer en nombres exactement, car l'on ne sauroit assigner de nombre entier ou fractionnaire, lequel multiplié par lui-même produise 2; ou bien un nombre, lequel multiplié cubiquement puisse jamais produire 16.

Il y a aussi un autre moyen fort en usage aujourd'hui d'exprimer les racines, sans se servir des signes radicaux: on a recours aux exposans. Ainsi, comme x^2, x^3, x^5, *&c.* signifient le quarré, le cube, & la cinquieme puissance de x; de même aussi $x^{\frac{1}{2}}$, $x^{\frac{1}{3}}$, $x^{\frac{1}{5}}$ signifient la racine quarrée, cube, *&c.* de x.

La raison en est assez évidente; car puisque $\surd x$ est un moyen proportionel géométrique entre 1 & x, pareillement $\frac{1}{2}$ est un moyen proportionel arithmétique entre 0 & 1; c'est pourquoi, comme 2 est l'exposant du quarré de x, $\frac{1}{2}$ sera l'exposant de sa racine quarrée, *&c.* *Voyez* EXPOSANT.

Observez aussi que pour la commodité & pour abréger, on donne souvent aux nombres rationels la forme des membres *sourds*. Ainsi, $\surd 4$, $\sqrt[3]{8}$, $\sqrt[3]{27}$, *&c.* signifient 2, $\frac{2}{3}$, 3, *&c.*

Mais quoique ces racines *sourdes*, quand elles le sont véritablement, soient inexprimables en nombres, elles sont néanmoins susceptibles des opérations arithmétiques, telles que l'addition, la soustraction, la multiplication, *&c.* Un algébriste ne doit pas ignorer avec quelle facilité on peut les soumettre à ces opérations.

Les quantités *sourdes* sont simples ou composées.

Les simples sont exprimées par un seul terme, comme $\sqrt[3]{2}$.

Les composées sont formées par l'addition ou la soustraction des simples irrationels: comme $\surd 5 + \surd 5 : \surd 5 - \surd 2$, ou $\sqrt[3]{7 + \surd 5}$; cette derniere signifie la racine cubique de ce nombre, qui est le résultat de l'addition de 7 à la racine quarrée de 2.

Reduire les quantités rationelles à la forme de racines *sourdes* quelconques proposées. Elevez la quantité rationelle au degré marqué par l'exposant de la puissance de l'irrationelle ou *sourde*, & ensuite mettez au-devant le signe radical de la quantité *sourde* proposée. Ainsi, pour reduire $a = 10$ à la forme de $\surd 15 = b$, quarrez $a = 10$; & le faisant précéder du signe radical, ou aura de cette maniere $\surd aa = \surd 100$, qui est la forme de la quantité *sourde* demandée

De même s'il falloit donner à 3 la forme de $\sqrt[4]{12}$; il faudroit élever 3 à sa quatrieme puissance, & mettant au-devant le signe radical, on auroit $\sqrt[4]{81}$ ou $\overline{81}^{\frac{1}{4}}$, qui a la même forme que $\sqrt[4]{12}$.

Et par ce moyen, une simple fraction *sourde*, dont le signe radical n'affecte que l'un de ses termes, peut être changée en un autre, dont le numérateur & le dénominateur soient affectés du signe radical. Ainsi, $\sqrt{\frac{2}{5}}$ se reduit à $\sqrt{\frac{2}{25}}$ & $\sqrt[3]{\frac{}{4}}$ revient à $\sqrt[3]{\frac{125}{4}}$, où le signe radical affecte le numérateur & le dénominateur.

Reduire les irrationels simples, qui ont des signes radicaux différens, & que l'on appelle irrationels hétérogenes, à d'autres qui peuvent avoir un signe radical commun, ou qui sont homogenes. Multipliez les exposans l'un par l'autre, & élevez mutuellement la puissance de l'un au degré de l'exposant de l'autre: ainsi pour reduire $\sqrt{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ à un signe radical commun; multipliez l'exposant 2 du radical $\sqrt{aa}$ par l'exposant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$, & élevez en même tems la puissance aa du radical $\sqrt{aa}$ au quatrieme degré, & vous aurez $\sqrt[8]{a^8} = \sqrt[2]{aa}$: pareillement multipliant l'exposant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$ par l'exposant 2 du radical $\sqrt{aa}$, vous éleverez la puissance bb du radical $\sqrt[4]{bb}$ au second degré, ce qui donnera $\sqrt[8]{b^4} = \sqrt[4]{bb}$; ainsi $\sqrt{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ se trouvent transformés en $\sqrt[8]{a^8}$ & $\sqrt[8]{b^4}$ qui ont un signe radical commun.

Pour reduire les irrationels aux plus petits termes possibles, divisez la quantité *sourde* par quelqu'une des puissances des nombres naturels 1, 2, 3, 4, &c. de même degré que l'exposant du radical, pourvu que cela puisse se faire sans aucun reste, en employant toujours la plus haute puissance possible: mettez ensuite la racine de cette puissance au-devant du quotient ou de l'irrationel ainsi divisé, vous aurez une nouvelle quantité *sourde*, de même valeur que la premiere; mais en termes plus simples. Ainsi $\sqrt{16aab}$, en divisant par 16 aa, & faisant précéder la racine $4a$, sera reduite à celle-ci $4a\sqrt{b}$; & $\sqrt{12}$ s'abaissera à $2\sqrt{3}$. de même $\sqrt[3]{cb^3r}$ s'abaisse à $b\sqrt[3]{cr}$.

Cette réduction est d'un grand usage partout où l'on peut la faire: mais si on ne peut pas trouver, pour un diviseur, des quarrés, des cubes, des quarrés quarrés, cherchez tous les diviseurs de la puissance de l'irrationelle proposée, & voyez ensuite si quelqu'un d'eux est un quarré, un cube, &c. ou une puissance telle que le signe radical l'indique: si l'on en peut trouver quelqu'un, que l'on s'en serve de la même maniere que ci-dessus, pour dégager en partie du signe radical la quantité irrationelle: si l'on propose, par exemple, la quantité $\sqrt{288}$; parmi les diviseurs on trouvera 4, 9, 16, 36 & 144; par lesquels divisant 288, on a les quotiens 72, 32, 18, 8, & 2; c'est pourquoi au lieu de $\sqrt{288}$, on peut mettre $2\sqrt{72}$, ou $3\sqrt{32}$, ou $4\sqrt{18}$, ou $6\sqrt{8}$, ou enfin $12\sqrt{2}$; & l'on peut faire la même chose en algebre; mais pour connoître le calcul entier des irrationels, voyez l'algebre de Kersey, & un grand nombre d'autres ouvrages sur le même sujet. *Chambers.* (*E*)

SOURD, on donne ce nom dans différentes provinces de France à la salamandre terrestre. *Voyez* SALAMANDRE.

SOURD, *couteau*, *terme de Corroyeur*; un couteau *sourd*, est une espece de plane qui n'est pas extrémement tranchant, qui leur sert à préparer leurs cuirs. (*D. J.*)

SOURD, (*Joaillerie.*) les Joailliers disent qu'une pierre est *sourde*, qu'elle a quelque chose de *sourd*, quand elle n'a pas tout le brillant & tout l'éclat que les pierres d'une semblable espece doivent avoir pour qu'elles soient parfaites. Les pailles & les glaces, qui sont de grands défauts dans les pierres précieuses, & un certain œil sombre, obscur & brouillé que d'autres ont quelquefois, sont proprement le *sourd* de la joaillerie. (*D. J.*)

SOURDE, COUCHE, (*Jardinage.*) *Voyez* COUCHE.

SOURDE *lime*, s. f. (*terme de Serrurier.*) on appelle *lime sourde*, celle qui ne fait point de bruit. Elle est toute enveloppée de plomb, & le manche même, de sorte qu'il n'y a que la partie qui lime qui soit découverte. Elle sert à couper sans bruit les plus grosses barres de fer, pourvu qu'on les enveloppe aussi de plomb, n'y laissant rien de découvert que pour le jeu de la lime. Le plomb, qui est fort doux, empêche le trémoussement des parties du fer qui cause le bruit, de même que la main, quand on la met sur une cloche qu'on frappe. (*D. J.*)

SOURDELINE, s. f. (*Musiq. instrum.*) instrument de musique à vent; c'est une espece de musette, qu'on appelle aussi *sampogne*, & qui étoit autrefois d'usage en Italie. Elle est différente de nos musettes, en ce qu'elle a quatre chalumeaux avec plusieurs trous garnis de boëtes, qui servent à les ouvrir & fermer, & qui s'avancent ou se reculent par le moyen de petits ressorts. On a attribué l'invention de la *sourdeline* à Jean-Baptiste Riva, à dom Julio & à Vincenze. (*D. J.*)

SOURDINE, s. f. (*Fortification.*) bruit sourd qu'on fait faire à une trompette pour qu'il s'étende moins loin. On se sert pour cet effet d'un morceau de bois qu'on introduit dans l'ouverture de la trompette; il est percé tout du long; il sert à rétrécir l'ouverture de cet instrument, ce qui en étouffe le son. *Voyez* TROMPETTE. (*Q*)

SOURDINE, s. f. (*Horlogerie.*) c'est une piece de la cadrature d'une montre à répétition, *voyez SX fig. & Planches de l'Horlogerie*, disposée de façon que poussant en dedans la partie *X*, les tiges des marteaux frappent contre les extrémités *tt* de cette piece, de sorte qu'alors les marteaux ne frappant plus ni sur le timbre ni sur la boëte, on n'entend point sonner la répétition, & l'on n'apprend l'heure que par le tact, ce qui a fait donner à cette piece le nom de *sourdine*. Les *sourdines* ont été inventées principalement pour les répétitions à timbre.

Sourdine se dit encore d'un petit bouton situé à la lunette d'une montre à répétition, & qui répond à la partie *X* de la *sourdine*, de façon qu'en appuyant sur ce bouton, c'est la même chose que si l'on le faisoit sur la partie *X*, au moyen de quoi les coups des marteaux sont transmis de même au dehors; quelquefois cette derniere *sourdine* est située à la cuvette, alors elle répond directement au marteau qui vient frapper dessus.

SOURDINE, (*Lutherie.*) sorte de violon qui n'a qu'une table, lequel fait très-peu de bruit, d'où lui vient son nom. *Voyez* VIOLON & la *figure* de cet instrument, qui est représenté par sa partie postérieure, (l'antérieure étant semblable à celle du violon) pour

faire voir comment le talon du manche eſt articulé avec la barre *a b* qui ſert de contre-table & d'ame. *Voyez les fig. & les Pl. de Lutherie.*

Une autre *fig.* repréſente cet inſtrument vu par la partie antérieure.

On donne encore le nom de *ſourdine* à la petite plaque d'argent qu'on applique au chevalet d'un inſtrument à corde pour en éteindre le ſon.

SOURDON, ſ. m. (*Conchyliolog.*) ſur les côtes de Poitou & d'Aunis, on nomme *ſourdon* un coquillage dont la coquille eſt à deux battans & fort convexe; ſa longueur n'a qu'environ 14 lignes, & ſa largeur 9 ou 10 lignes; c'eſt une eſpece de peigne. *Voyez* PEIGNE, *Conchyl.*

La ſurface extérieure de cette coquille eſt ornée de cannelures aſſez larges, à côtes arrondies, qui partent toutes du ſommet; la plus grande partie de ces cannelures vont en ligne droite à la baſe, & les autres en ſe recourbant un peu, vont ſe terminer au-deſſus de la baſe; la ſurface intérieure de cette coquille eſt preſque toute polie, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt cannelée que dans une bande d'environ une ligne de largeur, qui regne tout-autour du bord de la coquille, qui eſt blanche, ſur-tout intérieurement, car extérieurement elle eſt quelquefois d'un blanc ſale. Elle eſt peu épaiſſe, dentelée dans ſes bords comme les dents d'une ſcie.

L'animal eſt auſſi de couleur blanchâtre, quelquefois variée de rouge, de violet, de brun & de jaune; deux muſcles qui ſortent de ſon corps vers la charniere l'attachent fortement à ſes deux valves. Il ſe tient dans le ſable, mais peu enfoncé; auſſi les tuyaux dont il ſe ſert pour attirer & jetter l'eau ſont-ils très-courts, car le plus long & le plus gros, qui eſt le plus éloigné du ſommet de la coquille, ne s'étend guere à plus d'une ligne de ſon bord. Ces tuyaux ſont non-ſeulement découpés en frange, comme ceux des palourdes autour de leurs ouvertures, mais ils ont encore quelques eſpeces de poils au-deſſous de cette même ouverture.

Quoique les *ſourdons* s'enfoncent peu avant dans le ſable, ils en ſont pourtant couverts entierement. On connoît néanmoins les endroits où ils ſont lorſque la mer a abandonné ce terrein pendant ſon reflux, par les trous qui paroiſſent au-deſſus d'eux, & mieux encore par pluſieurs petits jets d'eau; car ils pouſſent l'eau quelquefois à plus de deux piés de haut.

Ce coquillage exécute ſes mouvemens progreſſifs par le moyen d'une plaque ou pié fait en forme de croiſſant par le bout. Cette partie molle a fort l'air d'un pié-bot. M. de Réaumur vous expliquera le méchaniſme qui facilite la marche du *ſourdon*, dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année 1710. page 455. avec les figures.* (*D. J.*)

SOURDRE, v. neut. ſortir, jaillir, s'écouler. Il ſe dit des eaux, des ruiſſeaux, des fontaines.

SOURDRE, (*Marine.*) On ſe ſert de ce terme pour exprimer la ſortie d'un nuage de l'horiſon, en s'avançant vers le zénith.

SOURDRE AU VENT, (*Marine.*) c'eſt tenir le vent, & avancer au plus près.

SOURE, (*Géog. mod.*) ou *Rio di Soure*, petite ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une riviere de même nom, à cinq lieues de Coïmbre, & à ſix de Leyra. Cette ville n'a qu'une paroiſſe, quatre à cinq cens habitans, & quelques couvens de religieux. *Long. 9. 9. lat. 40. 3.*

SOURE *la*, (*Géog. mod.*) nom d'une riviere des Pays-Bas, & d'une riviere d'Alſace. La premiere eſt dans le Luxembourg, & ſe joint à la Moſelle entre Trèves & Grevemacheren. La ſeconde prend ſa ſource aux monts de Voſge, arroſe Saverne, & ſe jette dans le Mottern.

SOURE, *Rio de*, (*Geogr. mod.*) anciennement *Anicus*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadure. Elle ſort du mont Sierra de Ancaon, & ſe perd dans le Mondégo. (*D. J.*)

SOURICIERE, *en terme de Layetier*, c'eſt une boëte ou un piege où les ſouris ſe prennent ſans pouvoir en ſortir. Il y en a à baſcule, de natte, & à panier. *Voyez chacun de ces termes.*

SOURICIERE A BASCULE *chez les Layetiers*, eſt un petit coffre quarré fermé de tous côtés, excepté par un bout, qui eſt comme une eſpece de trape qui s'éleve par le moyen d'une baſcule dont il eſt garni, & qui eſt retenue très-foiblement par un crochet qui répond à l'appât qu'on a eu ſoin de ſuſpendre dans la *ſouriciere*; enſorte que quand l'animal vient pour y mordre, la baſcule tombe & l'enferme.

SOURICIERE A NATTE, c'eſt *en Layeterie* un petit coffre ſur lequel eſt un panier de fil de fer dont l'ouverture va toujours en diminuant, & ſe termine par des pointes qui empêchent l'animal de ſortir.

SOURICIERE A PANIER, c'eſt *chez les Layetiers* une ſimple planche garnie d'un panier comme la *ſouriciere* à natte. *Voyez* SOURICIERE A NATTE.

SOURIQUOIS, LES, (*Géogr. mod.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France, où ils habitent l'Acadie. Ils vivent de poiſſon en été, & de venaiſon en hiver. Ils obéiſſent à des chefs qu'ils nomment *ſagamos*, & n'ont nulle forme de religion. (*D. J.*)

SOURIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) *mus minor*; animal quadrupede qui a environ trois pouces & demi de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue; qui eſt longue de trois pouces un quart. La *ſouris* ne differe du rat qu'en ce qu'elle eſt plus petite, qu'elle a la queue plus velue, & le poil plus court & plus doux, de couleur mêlée de jaunâtre & de cendré noirâtre ſur le deſſus du corps; le deſſous & les quatre jambes ſont de couleur jaunâtre; avec quelques teintes de cendré: ces couleurs varient; & il y a des *ſouris* entierement blanches. Ces animaux produiſent dans toutes les ſaiſons, & pluſieurs fois par an. Les portées ordinaires ſont de cinq ou de ſix; en moins de quinze jours les petits ſe diſperſent & vont chercher à vivre; auſſi la durée de leur vie eſt fort courte. Tous les oiſeaux de nuit, les chats, les fouines, les belettes, les rats même, leur font la guerre. L'eſpece des *ſouris* eſt généralement répandue en Europe, en Aſie, & en Afrique; on prétend que celles qui ſont actuellement en grand nombre en Amérique, y ont été apportées de l'Europe. Il paroît qu'elles fuient les pays inhabités, & qu'elles ſuivent l'homme par l'appétit naturel qu'elles ont pour le pain, le fromage, le lard, l'huile, le beurre, & les autres alimens que l'homme prépare pour lui-même. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VII.* *Voyez* QUADRUPEDE.

SOURIS, (*Mat. med.*) Les Pharmacologiſtes ont célébré comme médicamenteuſes pluſieurs parties & préparations de la *ſouris*, la chair, la peau, le ſang, la cendre, & cela fort arbitrairement, à leur ordinaire.

La ſeule matiere fournie par la *ſouris*, qui a conſervé juſqu'à préſent le titre & l'emploi de *médicament*, c'eſt ſa fiente, connue principalement chez les Pharmacologiſtes ſous le nom de *muſurda*, & encore ſous le nom ridicule d'*album nigrum*, forgé apparemment en prenant pour un nom générique celui d'*album*, ſpécifié par l'épithete de *græcum* dans un des noms ſcientifiques ou myſtérieux que porte la fiente de chien, *voyez* CHIEN, *Mat. med.*

La fiente de *ſouris* eſt miſe au rang des purgatifs par la plûpart des auteurs de matiere médicale, & par quelques-uns, même par Juncker, par exemple, au nombre des émétiques, mais véritablement des émétiques hors d'uſage. Ettmuller dit qu'elle lâche

admirablement & doucement le ventre. C'eſt dans quelques pays un remede de bonne femme pour purger les enfans : on leur en donne depuis le poids d'un grain juſqu'à deux en ſubſtance dans de la bouillie, ou celui de cinq ou ſix grains broyés avec du lait, qu'on paſſe enſuite à-travers d'un linge. La doſe pour les enfans un peu plus forts, eſt de ſept à huit grains. Sept à huit crotins de *ſouris* ſont un puiſſant purgatif, même pour les adultes, & qui eſt ſpécialement recommandé pour ouvrir le ventre dans la paſſion iliaque. Ces uſages n'étant point fondés ſur des obſervations journalieres, peuvent être regardées comme ſuſpects ; mais on peut employer la fiente de *ſouris* avec moins de circonſpection dans les ſuppoſitoires & les lavemens irritans, où elle paſſe pour faire très-bien. Il eſt encore vraiſſemblable qu'elle eſt réellement déterſive, réſolutive & deſſicative dans l'uſage extérieur. (*b*)

SOURIS D'AMÉRIQUE, petit animal quadrupede. Il a environ trois pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue de trois pouces huit lignes. Le muſeau eſt un peu pointu ; les oreilles ſont grandes & larges ; le poil eſt d'un bai-rouge clair. *Regn. anim. p. 172.*

SOURIS, ſ. f. (*terme de Coëffeuſe.*) les coëffeuſes ont nommé *ſouris*, une fauſſe coëffe qu'elles mettent ſous les deux autres lorſqu'on coëffe à trois rangs ; il n'y a que deux de ces coëffes qui ſoient complettes & ayent des barbes ; la troiſieme n'eſt qu'une fauſſe coëffe ſans fond, ni barbe ; c'eſt celle que les lingeres & coëffeuſes appellent *ſouris* : elle a ſeulement quelques plis ſur le front comme les autres, & ſes deux bouts viennent ſe perdre ſur les tempes ſous la ſeconde coëffure. (*D. J.*)

SOURIS, *gris de ſouris*, (*Maréchallerie.*) poil de cheval. C'eſt une nuance de poil gris, laquelle eſt de la couleur du poil d'une *ſouris*.

La *ſouris* eſt auſſi un cartilage qui forme le devant des naſeaux du cheval, & qui l'aide à s'ébrouer. *Voyez* EBROUER.

SOURIS, *ou* SOURIRE, ſ. m. (*Phyſiolog.*) c'eſt un ris léger ; il ſe fait lorſque dans les mouvemens de l'ame doux & tranquilles, les coins de la bouche s'éloignent un peu ſans qu'elle s'ouvre, les joues ſe gonflent, & forment dans quelques perſonnes, par une eſpece de duplicature un léger enfoncement entre la bouche & les côtés du viſage, que l'on appelle la *foſſette*, qui produit un agrément dans les jolies perſonnes. Le *ſouris* eſt une marque de ſatisfaction intérieure, de bienveillance, d'applaudiſſement. Il eſt vrai que c'eſt auſſi une façon d'exprimer le mépris, l'inſulte & la moquerie ; mais dans un *ſouris* malin on ſerre davantage les levres l'une contre l'autre par un mouvement de la levre inférieure. Le *ſouris* d'approbation & d'intelligence eſt un des plus grands charmes de l'objet aimé, ſur-tout quand ce charme vient d'un contentement qui a ſa ſource dans le cœur. Enfin, il y a des *ſouris* d'aſſurance, d'admiration, de doute. Le *ſouris* d'Abraham, quand Dieu lui promit un fils, n'étoit pas un *ſouris* de doute, mais de ſatisfaction, d'admiration & de reconnoiſſance. (*D. J.*)

SOURSOMMEAU ; (*terme de Bahutier.*) c'eſt le ballot qu'on met dans l'entre-bas ſur les deux ballots qui compoſent la ſomme. La ſomme ordinaire eſt compoſée de deux ballots ou de deux paniers, mais fort ſouvent on ajoute le *ſoursommeau*, qui eſt un troiſieme petit panier ou ballot que l'on met ſur les deux autres dans l'autre bas. (*D. J.*)

SOUS, (*Géog. mod.*) nom commun à quelques villes. 1°. C'eſt un des noms de la célebre Suſes, capitale de la Suſiane. *Voyez* SUSES.

2°. *Sous* ſurnommée *Alacſa*, eſt une ville de Mauritanie, dans la partie la plus occidentale de l'Afrique, ſur les bords de l'Océan atlantique, au pié du mont Atlas, ſous le *15. 30. de longitude*, & ſous le *32. de latitude* ſeptentrionale, ſelon les tables arabiques de Naſſir-Eddin & d'Ulugbeg.

3°. *Sous* ou *Souis* des Arabes, eſt la même ville d'Egypte que nous appellons ordinairement *Suez*, *voyez* SUEZ. (*D. J.*)

SOUSA, *Province de*, ou SOUSE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tunis. Elle a pris ſon nom de ſa capitale.

SOUSA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, capitale de la province de ſon nom, ſur un rocher, près de la mer. C'eſt la réſidence du gouverneur de la province, à 25 milles de Tunis, à l'oppoſite de l'île de Pantalarée, & plus près de la Sicile qu'aucune autre ville d'Afrique. Elle a un bon port, où les corſaires de Tunis ſe mettent à l'ancre. Son terroir rapporte de l'orge, des figues & des olives, & il eſt fertile en pâturages. Ce fut dans le voiſinage de cette place, qui n'eſt à-préſent qu'une bourgade, que le prince Philibert de Savoie fut autrefois défait, & qu'un grand nombre de chevaliers de Malte périrent. *Long. 28. 47. lat. 35. 54.* (*D. J.*)

SOUS-AGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) eſt l'âge de minorité qui eſt au-deſſous de la majorité, qui eſt appellé dans quelques coutumes l'*âge par excellence*, comme étant l'âge parfait requis par la loi. *Voyez* AGE & AGÉ, MAJEUR, MAJORITÉ, MINEUR, MINORITÉ, EMANCIPATION, BÉNÉFICE D'AGE. (*A*)

SOUS-AIDE, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) eſt une aide ou preſtation ſeigneuriale que les ſous-tenans ou ſujets médiats, & les arriere-vaſſaux doivent au ſeigneur duquel ils tiennent de nu à nu, c'eſt-à-dire immédiatement, pour payer par lui le droit de loyaux & chevels-aides au chef-ſeigneur du fief chevel duquel les arriere-fiefs relevent médiatement. *Voyez* l'*ancienne coutume de Normandie*, *ch. xxxv.* (*A*)

SOUS-AILES, ſ. f. pl. (*Archit.*) bas côtés ou collatéraux d'une égliſe.

SOUS-ALLÉE, *voyez* ALLÉE.

SOUS-ARBRISSEAU, *ou* ARBUSTE, *voyez* ARBRISSEAU.

SOUS-ARGOUSIN, ſ. m. (*Marine.*) terme de galere, c'eſt l'aide de l'argouſin.

SOUS-AVOUÉ, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecond avoué d'une égliſe ou d'un monaſtere. *Voyez* AVOUÉ.

SOUS-BACHA, *ou* SOUS-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le ſecond après le bacha ; officier ſubordonné à celui-ci.

SOUS-BAIL, ſ. m. (*Gram.*) ceſſion de ſon bail à un autre, ou ſecond bail paſſé d'un premier tenant à un ſecond. *Voyez l'article* BAIL.

SOUSBANDE, c'eſt *dans l'Artillerie*, une bande de fer qui entre ſur un affut à mortier. *Voyez* MORTIER. (*q*)

SOUS-BARBE, (*Marine.*) *Voyez* PORTE-BOSSOIR.

SOUS-BARBES, (*Marine.*) ce ſont les plus courtes étances qui ſoutiennent le bout de l'étrave quand elle eſt ſur le chantier.

SOUS-BARBE, (*Manege.*) on appelle ainſi la partie du cheval qui porte la gourmette. *Voyez* GOURMETTE.

SOUBARBE, *en terme d'Eperonnier*, eſt une partie de la bride de figure plate, droite d'un côté & taillée en coude de l'autre. Elle regne tout le long du coude, & ſe termine par un petit bouton nommé *rouleau*. *Voyez* ROULEAU, *& les Planches & figures de l'Eperonnier.*

SOUS-BARQUE, *terme de Riviere*, quatrieme tour de planches ſervant à la conſtruction d'un bateau foncet ou quatrieme bord.

SOUS-BASSEMENT, *voyez* SOUBASSEMENT.

SOUS-BASSEMENT, ſ. m. (*Menuiſerie.*) eſt la par-

tie de lambris qui se met devant les appuis des croisées.

SOUSBERME, *voyez* SOUBERME.

SOUS-BOUT, s. m. *en terme de Cordonnier*, est ce qu'on appelle *talon*. Il est fait de petits morceaux de cuir cloués ensemble.

SOUBRIGADIER, s. m. *dans la Cavalerie*, est un bas officier qui commande sous le brigadier, & qui l'aide dans l'exercice de ses fonctions. *Voyez* OFFICIERS. *Chambers.*

SOUS-CAMÉRIER, s. m. (*Hist. mod.*) celui qui est subordonné au camérier, & qui succede à ses fonctions. *Voyez* CAMÉRIER.

SOUSCAPULAIRE, (*Anat.*) le muscle *sous-capulaire* est situé dans toute la fosse *sous-capulaire*, il vient de la base de l'omoplate & de la fosse *sous-capulaire*, & il s'insere par un tendon demi-circulaire à la petite tubérosité qui se remarque vers la tête de l'humerus.

SOUS-CHAMBELLANS DE L'ÉCHIQUIER, (*Hist. mod.*) deux officiers de ce tribunal de Londres, qui fendent les tailles, & qui en font la lecture, afin que le clerc de la peau & ses contrôleurs puissent voir que les entrées sont justes. *Voyez* ECHIQUIER, TAILLE, PELLS.

C'est eux aussi qui font la recherche de tous les actes enregistrés à la trésorerie, & qui sont chargés de la garde du grand cadastre ou terrier d'Angleterre. *Voyez* CHAMBELLAN.

SOUS-CHANTRE, s. m. (*Hist. eccléf.*) est un officier de chœur qui officie à la place du chantre. *Voyez* CHANTRE.

SOUS-CHERIF, *voyez* SCHERIF.

SOUS-CHEVER, v. act. (*Carrier.*) c'est couper la pierre en-dessous avec le marteau appellé l'*esse*, & la séparer du banc qui est inférieur.

SOUS-CHEVRON, s. m. (*Archit.*) piece de bois d'un dôme, ou d'un comble en dôme, dans laquelle est assemblé un bout de bois appellé *clé*, qui retient deux chevrons courbes. (*D. J.*)

SOUSCLAVIER, RE, adj. *en Anatom.* se dit des parties situées sous la clavicule. *Voyez* CLAVICULE.

Ce muscle *sous-clavier* s'attache sous la portion humérale de la clavicule, & se termine à la premiere côte.

Les arteres *sous-clavieres* sont au nombre de deux, l'une à droite, l'autre à gauche, elles naissent de l'arcade de l'aorte, & changent de nom lorsqu'elles sont parvenues au-dessus du milieu de la premiere vraie côte.

L'artere *sous-claviere* droite, qui est la plus grosse & la plus longue des deux, jette au mediastin, au thimus, au péricarde, & aux larinx, *&c.* des petites arteres, sous le nom de *médiastines*, *thymiques*, *péricardines*, & *trachéales*. *Voyez* MÉDIASTINE, THYMIQUE, *&c.*

La *sous-claviere* droite produit à un bon travers de doigt de son origine, la carotide droite, à peu de distance de la carotide, elle donne ordinairement quatre rameaux, qui sont l'artere mammaire interne, l'artere cervicale, l'artere vertébrale, & quelquefois intercostale supérieure. *Voyez* ARTERE MAMMAIRE, CERVICALE, VERTÉBRALE, *&c.*

La *sous-claviere* gauche se distribue à-peu-près de la même maniere que la *sous-claviere* droite.

La veine *sous-claviere* droite est fort courte, elle est formée par le concours des veines vertébrales, jugulaire interne, jugulaire externe, céphalique, & axillaire. *Voyez* VERTÉBRALE, *&c.*

La veine *sous-claviere* gauche est plus longue, outre les veines vertébrales, jugulaires, *&c.* elle reçoit le canal thorachique, les veines pectorales, les intercostales supérieures. *Voyez* THORACHIQUE, PECTORAL, *&c.*

SOUS-CLERC, s. m. (*Gram.*) qui est subordonné au clerc, & qui travaille sous lui.

SOUSCLOISON, *en Anatomie*, se dit d'une colonne graisseuse, appliquée au bord inférieur de la cloison cartilagineuse des narines. *Voyez* NEZ.

Les muscles de la *sous-cloison* sont des fibres charnues qui partent de la *sous-cloison*, & s'unissent aux fibres de l'orbiculaire des lèvres.

SOUS-COMITE, s. m. *terme de Galere*, nom de celui qui fait aller le quartier de proue, qui est entre l'arbre de mestre, & l'arbre de trinquet.

SOUS-CONTRAIRE, adj. (*Géom.*) lorsque deux triangles semblables sont placés de façon qu'ils ont un angle commun. *Voy.* (*Pl. de Géom. fig.* 44.) au sommet, sans que leurs bases soient paralleles : on dit qu'ils ont une position *sous-contraire*; dans ce cas, l'angle B est $= A$, & l'angle $D = C$. *Voyez* ANTIPARALLELE, au *mot* PARALLELE.

Si le cône scalène $B\,V\,D$ est tellement coupé par le plan CA, que l'angle en C soit égal à l'angle en D, le cône est dit alors être coupé d'une maniere *sous-contraire* à la base $B\,D$. *Chambers.* (*E*)

SOUS-COSTAUX, *ou* INTER-COSTAUX DE VERHEYEN, *en Anatomie*, nom des muscles situés sous les côtes. *Voyez* CÔTES.

Ces muscles se remarquent à la face interne des côtes, & viennent de la 6, 7, 8, ou 9e des côtes, vis-à-vis de leur angle, & se terminent à la côte supérieure suivante, & quelquefois à la quatrieme.

Ces muscles avoient déja été décrits par Eustache, suivant que l'observe Morgani.

SOUSCRIPTION, (*Gram. & Jurisp.*) est l'apposition d'une signature au-dessus d'un écrit; souscrire une promesse ou billet, c'est le signer. *Voyez* SIGNATURE. (*A*)

SOUSCRIPTION, s. f. (*fonds en Angleterre*) ce mot se dit en Angleterre de l'intérêt que les particuliers prennent dans un fonds public, ou dans un établissement de commerce, en signant sur un registre pour combien ils veulent y prendre part. Presque toutes les grandes affaires se font, dans ce pays-là, par voye de *souscription*, & c'est une excellente méthode. (*D. J.*)

SOUSCRIPTION, s. f. (*Commerce.*) c'est l'engagement que celui qui souscrit un billet, lettre-de-change, promesse, ou obligation, prend en y ajoutant sa signature, d'être la caution de celui qui les a faits, de payer pour lui les sommes qui y sont contenues, & d'acquitter toutes les clauses qui y sont spécifiées, ensorte que celui ou ceux au profit de squels lesdits billets, lettres-de-change, promesses & obligations, ont autant de débiteurs tenus de l'acquit de leur dette, & de l'exécution des engagemens pris dans ces actes, qu'il y a de personnes qui y ont mis leur signature, ou *souscription*; on ne demande des *souscriptions* que pour plus de sûreté; c'est un vrai cautionnement. *Savary.* (*D. J.*)

SOUSCRIPTION, *dans le commerce des livres*, signifie l'obligation de prendre un certain nombre d'exemplaires d'un livre qu'on doit imprimer, & une obligation réciproque de la part du libraire, ou de l'éditeur, de délivrer ces exemplaires dans un certain tems.

Les conditions ordinaires des *souscriptions* sont, du côté du libraire, de fournir les livres à meilleur compte aux souscripteurs, qu'aux autres, à un tiers, ou un quart du prix de moins; & de la part des souscripteurs, de payer moitié du prix d'avance, & le reste en recevant les exemplaires : c'est un avantage égal pour l'un & pour l'autre : car par ce moyen, le libraire a les fonds nécessaires pour exécuter une entreprise, qui autrement seroit au-dessus de ses forces; & le souscripteur reçoit en quelque façon l'intérêt de

son

ſon argent, par le prix moderé qu'il paye de ces livres.

Les *ſouſcriptions* tirent leur origine d'Angleterre, & ce n'eſt que depuis peu qu'elles ſont en uſage dans d'autres pays: les premieres *ſouſcriptions* ont été propoſées dans le milieu du dernier ſiecle, pour l'impreſſion de la bible polygotte de Walton, qui eſt le premier livre qui ait été imprimé par *ſouſcriptions*.

Elles ont paſſé d'Angleterre en Hollande, & commencent à s'introduire en France. La collection des antiquités du pere Montfaucon, eſt le premier livre qui y ait été publié par *ſouſcriptions*, & le nombre des ſouſcripteurs fut ſi grand, qu'on en refuſa beaucoup. La même méthode a depuis été propoſée pour l'édition de S. Chriſoſtome, par les bénédictins, mais elle n'a pas eu le même ſuccès.

Tous les autres livres qui ont été depuis imprimés en France, par *ſouſcription*, ſont la traduction des vies de Plutarque, par M. Dacier; la deſcription de Verſailles, & l'hiſtoire de la milice françoiſe, par le pere Daniel, *&c.*

En Angleterre, les *ſouſcriptions* ſont très-fréquentes, & cette habitude les a rendues ſujettes à quelques abus qui commencent à les décréditer.

SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj. *en Anatomie*, qui eſt ſous la peau; les arteres, les veines, les glandes *ſous-cutanées*; les vaiſſeaux lymphatique *ſous-cutanés*.

SOUSDIACONAT, ſ. m. (*Hiſt eccl.*) ordre eccléſiaſtique, inférieur à celui de diaconat, & néanmoins très-ancien dans l'Egliſe, puiſque S. Ignace, S. Cyprien, & le pape Corneille, en font mention. Les ſoûdiacres n'étoient pas ordonnés comme les miniſtres ſacrés, par l'impoſition des mains; & les ſcholaſtiques ont douté que le *ſoûdiaconat* fût un ſacrement. Dans l'ordination des ſoûdiacres, l'évêque leur fait toucher le calice & la patène; ce rit eſt établi dans le concile de Carthage iv. & dans les anciens pontificaux; on leur donne encore la tunique & le manipule, & le livre des epîtres; mais cette cérémonie eſt plus nouvelle. Les Grecs leurs impoſent les mains. Leur ancienne fonction étoit de recevoir les oblations des fideles, pour les porter au diacre, qui les préſentoit au prêtre, ou les mettoit ſur l'autel; ils avoient droit d'entrer dans le ſanctuaire, de toucher les vaſes ſacrés, de ſervir les diacres à l'autel. Le célibat a été annexé à l'ordre des ſoûdiacres, en Occident, dès le quatrieme ſiecle; en Orient, ils n'y ont pas plus été obligés que ceux qui étoient dans les ordres ſacrés, & même dans les premiers tems, ils pouvoient ſe marier après avoir été ordonnés ſoûdiacres; mais cela leur fut défendu par le concile *in trullo*, & par la loi de Juſtinien. Morin, *de ſacris ordinat.* & Thomaſſin, *diſcipl. de l'égl.* *Voyez* SOUS-DIACRE.

SOUS-DIACRE, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) *ſubdiaconus*, & en grec ὑποδιάκονος, eſt un eccléſiaſtique revêtu du premier degré des ordres ſacrés ou majeurs, que l'on appelle *ſous diaconat.* *Voyez* SOUS-DIACONAT.

Le *ſous-diacre*, ſelon la diſpoſition du concile de Trente, *Seſſ. XXIII. ref. c. v, vj, vij, viij, xj, & xij.* doit avoir été éprouvé dans tous les ordres inférieurs, & avoir au-moins atteint ſa vingt-deuxieme année; il doit être aſſez inſtruit pour pouvoir exercer ſes fonctions, avoir des atteſtations de ſon curé, & des maîtres ſous qui il étudie, & eſpérer, moyennant la grace de Dieu, de garder la continence; ſon ordination doit être précédée de trois publications faites au prône, afin de connoître s'il n'eſt point engagé par mariage, ou par vœu incompatible, ou chargé de dettes, ou irrégulier de quelqu'autre maniere.

Le jour de l'ordination étant venu, on appelle ceux qui doivent être ordonnés *ſous-diacre*, chacun par ſon nom & par ſon titre: *un tel, au titre d'une telle égliſe*, pour ceux qui ont des bénéfices: *un tel, au titre de ſon patrimoine: frere tel, profès d'un tel ordre: frere tel à titre de pauvreté:* d'abord l'évêque les avertit de conſidérer attentivement à quelle charge ils ſe ſoumettent. *Juſqu'ici*, leur dit-il, *il vous eſt libre de retourner à l'état ſéculier; mais ſi vous recevez cet ordre, vous ne pourrez plus reculer, il faudra toujours ſervir Dieu, dont le ſervice vaut mieux qu'un royaume, garder la chaſteté avec ſon ſecours, & demeurer engagés à jamais au miniſtere de l'Egliſe: ſongez-y donc, tandis qu'il eſt encore tems, & ſi vous voulez perſéverer dans cette ſainte réſolution, approchez au nom de Dieu.*

Enſuite on fait approcher ceux qui doivent être ordonnés *ſous-diacres*, conjointement avec ceux qui doivent être ordonnés diacres & prêtres, & tous enſemble, étant proſternés à terre, on chante les litanies, & l'on invoque pour eux les ſuffrages de tous les ſaints. Ils ſe relevent à genoux, & l'évêque inſtruit les *ſous-diacres* de leurs fonctions; elles ſont de ſervir le diacre, préparer l'eau pour le miniſtere de l'autel, laver les napes d'autel & les corporaux; le *ſous diacre* doit auſſi offrir au diacre le calice & la patene pour le ſacrifice, & avoir ſoin de mette ſur l'autel autant de pains qu'il faut pour le peuple, ni plus ni moins, de peur qu'il ne demeure dans le ſanctuaire quelque choſe de corrompu. Ce ſont les fonctions marquées dans le pontifical romain. Il faut être au-moins *ſous-diacre*, pour toucher les vaſes ſacrés, & les linges qui touchent immediatement la ſainte euchariſtie.

L'évêque donne enſuite à celui qui doit être ordonné *ſous-diacre*, à toucher le calice vuide, avec la patene, puis il lui met les ornemens qui conviennent à ſon ordre, comme la dalmatique & le manipule; enfin il lui préſente le livre des épîtres, avec le pouvoir de les lire dans l'égliſe; ainſi le miniſtere des *ſous-diacres* eſt preſque réduit au ſervice des autels, & à aſſiſter l'évêque ou les prêtres dans les grandes cérémonies. Autrefois, ils étoient les ſecrétaires des évêques, qui les employoient dans les voyages & les négociations eccléſiaſtiques. Ils étoient chargés des aumônes & de l'adminiſtration du temporel; & hors de l'égliſe, ils faiſoient les mêmes fonctions que les diacres. Fleury, *inſtit. au droit eccléſ. tom. I. part I. ch. viij. p. 75. & ſuiv.*

SOUS-DIVISER, v. act. (*Gram.*) diviſer une ſeconde fois. *Voyez* DIVISER.

SOUS-DOMINANTE, ſ. f. *en muſique*, eſt la quatrieme note du ton. On l'appelle *ſous-dominante*, parce qu'en effet la dominante eſt immédiatement au-deſſus d'elle; ou bien parce qu'il y a le même intervalle en deſcendant de la tonique à cette quatrieme note, qu'en montant de la tonique à la dominante. *Voyez* DOMINANTE, MODE, TONIQUE.

L'accord de la *ſous-dominante* eſt compoſé, 1°. de tierce majeure ou mineure, ſelon que le mode eſt majeur ou mineur; 2°. de quinte; 3°. de ſixte majeure: cette ſixte qui eſt la quinte de la dominante, eſt cenſée la repréſenter. *Voyez* là-deſſus mes *élemens de muſique.* (*O*)

SOUS-DOUBLE, adj. (*Math.*) on dit qu'une quantité eſt *ſous-double*, ou en raiſon *ſous-double* d'une autre quantité, quand la premiere eſt contenue deux fois dans la ſeconde: ainſi 3 eſt *ſous-double* de 6, comme 6 eſt *double* de 3. *Voyez* RAISON & DOUBLE. (*E*)

SOUS-DOUBLÉ, adj. (*Math.*) deux grandeurs ſont en raiſon *ſous-doublée* de deux autres, quand elles ſont dans le rapport ou la raiſon des racines quarrées de ces deux autres.

SOUS-DOYEN, (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt immédiatement après le doyen d'une compagnie. *Voyez* DOYEN. (*A*)

SOUS-ÉCUYER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de

la maison du roi d'Angleterre, dont la fonction est de présenter & de tenir l'étrier au roi lorsqu'il monte à cheval.

SOUS-ÉPINEUX, adj. (*Anat.*) nom d'un muscle situé dans la fosse *sous-épineuse* de l'omoplate. Il remplit tout l'espace de cette fosse, & se termine à la facette moyenne de la grosse tubérosité de la tête de l'humérus.

SOUS-FAITE, (*Charpenter.*) piece de bois au-dessous du *faîte*, liée par des entretoises, des liernes & des croix de saint André. La *sous-faîte* sert à rendre les assemblages plus solides. (*D. J.*)

SOUS-FERME, (*Finance de France.*) partie du bail général des fermes. Les principes de régie ne sauroient être être trop uniformes pour la sûreté publique & pour la facilité du travail des supérieurs. S'il convient ordinairement de permettre les *sous-fermes* des parties qui veulent du détail, il semble que la bonne police exige que ces *sous-fermes* s'adjugent à l'enchere au profit du roi, & que tout ce qui regarde une partie, appartienne à une seule compagnie composée de travailleurs.

La forme de donner les fermes au plus offrant & dernier enchérisseur, en éloignant tous monopoles, trafics, pensions, gratifications, accommodemens & autres abus dont le retranchement est ordonné par les divers réglemens faits depuis 1661 jusqu'à ce jour, a produit en partie les augmentations prodigieuses qui se sont trouvées sur les fermes; mais cette méthode a aussi des inconvéniens considérables, en ce que les sous-fermiers ont porté leurs *sous-fermes* au-delà de leur juste valeur, ce qui donne lieu à deux grands désordres; l'un que les sous-fermiers demandent toujours des diminutions qu'ils obtiennent; & l'autre, qu'ils vexent infiniment les peuples, pour s'indemniser de l'excès de leurs *sous-fermes*. *Considération sur les finances.* (*D. J.*)

SOUS-FERMER, v. act. (*Com.*) prendre ou donner à ferme une partie de ce qui compose une ferme générale.

SOUS-FERMIER, s. m. (*Financ.*) celui qui tient une ferme ou une partie d'une ferme sous un autre.

On appelloit autrefois simplement *sous-fermiers*, ceux qui prenoient des sous-fermes sous les fermiers généraux de sa majesté; maintenant ils se donnent le titre d'*intéressés dans les fermes du roi*.

SOUS-FRÉTER, v. act. (*Marine.*) c'est louer à un autre le vaisseau qu'on a loué, ou fréter à un autre le vaisseau qu'on a affrété. Il est défendu de *sous-fréter* un vaisseau à plus haut prix que celui qui est porté par le premier contrat; mais l'affréteur peut prendre à son profit le fret de quelques marchandises, pour achever la charge du vaisseau qu'il a entierement affrété.

SOUS-GARDE, s. f. *terme d'Arquebusier*, c'est un morceau de fer long d'environ huit pouces, & large d'un demi-pouce, qui forme par le milieu un demi-cercle, & qui a une oreille à chaque côté qui servent à l'assujettir au bois de fusil à la visant. Cette piece se pose dessous le bois de fusil, & sert pour garentir la détente, & empêcher qu'elle ne s'accroche & qu'elle ne fasse partir le fusil dans le tems qu'on ne s'y attend pas.

SOUS-GORGE, s. f. *terme de Bourrelier*, c'est une partie de la bride du cheval, qui consiste en une bande de cuir qui passe sous la gorge, & qui est terminée par deux boucles, au moyen desquelles on l'attache à deux petites courroies qui tiennent à la têtiere auprès du fronteau. L'usage de la *sous-gorge* est d'assujettir la bride, & d'empêcher que le cheval en secouant la tête ne dérange la têtiere & ne fasse tomber toute la bride. *Voyez les fig. & les Pl. du Bourrelier.*

SOUS-GOUVERNANTE, s. f. (*Gram.*) celle qui sert en l'absence de la gouvernante. *Voyez l'article* GOUVERNANTE.

SOUS-GOUVERNEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui représente le gouverneur, fait ses fonctions & le soulage dans son emploi.

SOUS-INTRODUITE FEMME, (*H. ſt. eccléſ.*) une femme *sous-introduite* étoit celle qu'un ecclésiastique avoit chez lui pour le soin de son ménage, ou pour quelque autre raison. M. Fleury dit, dans son *Hist. eccléſ. l. II. p. 140.* qu'on nommoit *femmes introduites* ou *sous-introduites*, celles que les ecclésiastiques tenoient dans leurs maisons par un usage que l'Eglise condamnoit, & qui fut reproché à Paul de Samosate, parce qu'encore que ce fût sous prétexte de charité & d'amitié spirituelle, les conséquences en étoient trop dangereuses, & qu'il en résultoit tout au moins du scandale.

Dès le tems de saint Cyprien, où l'on ne faisoit encore aucun vœu solemnel de virginité ni de célibat, & où l'on n'imposoit aux ecclésiastiques aucune nécessité de s'abstenir du mariage, on lit que des filles demeuroient librement avec des hommes d'église, couchoient avec eux dans un même lit, & soutenoient néanmoins qu'elles ne donnoient par-là aucune atteinte à leur chasteté, offrant pour preuve d'être visitées par des expertes. Saint Cyprien le reconnoît lui même, & censure quelques-unes de ces filles. Voici ses propres paroles: *Quid nobis de iis virginibus videatur, quæ cum in ſtatu ſuo eſſe, & continentiam ſimiliter tenere decreverint, detectæ ſunt poſtea in eodem lectulo pariter manſiſſe cum maſculis: ex quibus unum diaconum eſſe dicis: planè eaſdem, quæ ſe cum vivis dormiſſe confeſſæ ſint, adſeverare ſe integras eſſe*, &c. *Epiſt. IV. p. 7. edit. Brem. Fell.*

Le même pere se plaint ailleurs que quelques confesseurs étoient tombés dans la même faute; & les expressions dont il se sert sont bien fortes: *non deeſſe, qui Dei templa, & poſt confeſſionem ſanctificata & illuſtrata prius membra turpi & infami concubitu ſuo maculent, cubilia ſua cum fœminis promiſcuis jungentes*, &c.

Une telle compagne des ecclésiastiques fut appellée *femme sous-introduite*, συνείσακτος γυνή, parce que les ecclésiastiques les introduisoient chez eux comme des aides & des sœurs spirituelles, *conſortio ſororiæ appellationis*; & cet usage devint si commun, que divers conciles, & entr'autres celui de Nicée, furent obligés de défendre cet usage. Μήτε ἐπισκόπῳ, μήτε πρεσβυτέρῳ, μήτε διακόνῳ, μήτε ὅλως τινὶ τῶν ἐν κλήρῳ, ἔξεστι συνείσακτον γυναῖκα ἔχειν, πλὴν εἰ μὴ ἁγίαν μητέρα, ἢ ἀδελφὴν, ἢ θείαν, ἢ ἃ μόνα πρόσωπα πᾶσαν ὑποψίαν διαφεύγει. *Canon III.*

Cependant les défenses des conciles eurent si peu d'effet, que les empereurs chrétiens, comme Honorius, Théodose & Justinien se virent contraints d'employer toute l'autorité des lois pour remédier à cet abus. Voyez *cod. Theodoſ. l. XVI. tit. 2. leg. 44. cod. inſt. l. I. tit. 3. de epiſcop. & cler. leg. 19. novell. VI. cap. v.* Jacques Godefroy, *tom. VI. p. 86. & ſuivantes.* Pour ne point entrer dans de plus grands détails sur cette matiere, nous renvoyons les lecteurs curieux aux notes d'Henri de Valois sur Eusebe, *hiſt. eccléſ. l. VII. c. xxx.* à Henri Dodwell, *diſſertat. Cyprianic. 3.* à Bingham, *antiq. eccléſ. liv. VI. c. ij.* & finalement à M. Boëhmer, dans son *jus eccleſ. proteſtant. l. III. tit. 2.* (*D. J.*)

SOUS-LIEUTENANT, est un troisieme officier dans les compagnies d'infanterie & de cavalerie, dont les fonctions sont à-peu-près les mêmes que celles des lieutenans. On les établit ordinairement dans la guerre & on les casse à la paix. *Voyez* CIER.

Dans toutes les compagnies de la maison du roi, excepté les gardes du corps, il y a des *sous-lieutenans*. Il y en a aussi dans toutes les compagnies de

gendarmerie : ce sont les seconds officiers de toutes ces compagnies. (*Q*)

SOUS-LIGNER, v. act. (*terme d'Imprimeur.*) c'est imprimer en italique un mot ou plusieurs qui sont *sous-lignés* dans un manuscrit, à dessein de les faire remarquer, ou pour quelqu'autre raison. (*D. J.*)

SOUS-LOCATAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui auquel le principal locataire d'une maison ou autre héritage a donné lui-même à loyer quelque portion de ce qu'il tenoit du propriétaire.

Le *sous-locataire* est différent du cessionnaire du bail, en ce que le cessionnaire doit payer au propriétaire, au lieu que le *sous-locataire* paye au principal locataire.

L'article 162 de la coutume de Paris, permet néanmoins au propriétaire de saisir les meubles des *sous-locataires*; mais ceux-ci en ont main-levée en payant le loyer de leur occupation.

En fait de fermes, on appelle *sous-fermier*, ce qu'en fait de bail à loyer on appelle *sous-locataire*. *Voyez* BAIL A LOYER, FERME, LOCATAIRE, PRINCIPAL LOCATAIRE. (*A*)

SOUS-LUI, *terme de Manége*, un cheval qui est bien *sous-lui*, qui se met bien sur les hanches, est un cheval qui en marchant approche les piés de derriere de ceux de devant, & dont les hanches soutiennent en quelque maniere les épaules. (*D. J.*)

SOUS-MULTIPLE, adject. *en Mathém. &c.* une quantité *sous-multiple* est celle qui est contenue dans une autre un certain nombre de fois; & qui par conséquent étant répétée un certain nombre de fois, lui devient exactement égale.

Ainsi 3 est un *sous-multiple* de 21 : dans ce sens, *sous-multiple* revient au même que partie aliquote. *Voyez* ALIQUOTE.

Une raison *sous-multiple* est celle qui est entre la quantité *sous-multiple*, & la quantité qui la contient; ainsi la raison de 3 à 21, est *sous-multiple*. *Voyez* RAISON.

Dans ces deux cas *sous-multiple* est l'opposé de *multiple* : 21, par exemple, est *multiple* de 3, & la raison de 21 à 3, est une raison *multiple*. *Voyez* MULTIPLE. *Chambers.* (*E*)

SOUS-NORMALE, s. f. (*Géom.*) est la même chose que sous-perpendiculaire. *Voyez* SOUS-PERPENDICULAIRE.

SOUS-OCCIPITAUX, *en Anatomie*, nom des nerfs situés sous l'os occipital. Ces nerfs appellés communément la *dixieme paire*, naissent un peu plus bas & plus latéralement, que les nerfs grands hypoglosses, à l'extrémité de la moëlle alongée & vis-à-vis la partie postérieure de l'apophyse condyloide de l'os occipital. Ils communiquent avant de percer la dure-mere avec la premiere paire cervicale; après quoi ils la percent en sortant du crâne, entre la premiere vertebre du col & l'os occipital, & se distribuent aux muscles postérieurs de la tête. *Voyez* TÊTE & OREILLE.

SOUS-OFFICIERS *de l'empire*, (*Hist. mod.*) *sub-officiales imperii* : on a dit à l'*article* ELECTEURS quels étoient les grands officiers de l'empereur & de l'empire; chacun de ces princes fait exercer ses fonctions par des *sous-officiers* héréditaires qui possedent des fiefs pour cette raison. C'est ainsi que l'électeur de Saxe, qui est grand maréchal de l'empire, lors du couronnement de l'empereur, est représenté dans ses fonctions par le comte de Pappenheim; l'électeur de Brandebourg qui est grand chambellan, est représenté par le prince de Hohenzollern; l'électeur de Bohême, par le comte d'Althan; l'électeur de Baviere, par le comte de Truches-Waldburg; l'électeur Palatin, par le comte de Sinzendorf.

SOUS-ORBITAIRE, *en Anatomie*, nom des arteres qui se distribuent au-dessous de l'orbite.

SOUS-ORDRE, (*Jurisprud.*) est un ordre particulier qui se fait en second entre les créanciers particuliers d'un créancier colloqué dans l'ordre principal, qui ont formé opposition sur lui en *sous-ordre*, c'est-à-dire, pour se venger sur ce qui peut lui revenir, au cas qu'il soit colloqué utilement dans l'ordre. *Voyez* CRÉANCIER, DECRET, OPPOSITION & SOUS-ORDRE, SAISIE RÉELLE. (*A*)

SOUS-PÉNITENCIER, s. m. (*Gram.*) aide du pénitencier. *Voyez l'article* PÉNITENCERIE.

SOUS-PENTE, *voyez* SOUPENTE.

SOUS-PENTE, (*Maréchall.*) les Maréchaux appellent ainsi un assemblage de courroies disposées comme on le voit dans la *figure*, qui servent à arrêter un cheval dans le travail. *Voyez* TRAVAIL. Les trois principales *a a a* qui servent à suspendre ou élever le cheval, sont garnies de deux ou trois chaînons à chaque bout : il y a cinq courroies traversantes qui coulent comme on veut. Les trois plus courtes *b b b*, servent à garnir sous le ventre; & des deux autres l'une *c c* est fort longue, un de ses côtés va entourer la croupe, & l'autre le poitrail; ces côtés se bouclent à deux boucles *d d*, qui sont à la courroie qui est de l'autre côté.

SOUS-PERPENDICULAIRE, adj. *en Géométrie*; la *sous-perpendiculaire* est une portion de l'axe d'une courbe interceptée entre l'extrémité de l'ordonnée & le point, où la perpendiculaire à la tangente, tirée de l'autre extrémité de l'ordonnée, coupe l'axe de cette courbe. *Voyez* TANGENTE.

La *sous-perpendiculaire* est donc une ligne qui détermine le point où l'axe d'une courbe est coupée par une perpendiculaire tirée sous une tangente, au point de contact.

Ainsi *T M*, *Planch. sect. conic. fig. 19*, touchant la courbe en *M*, & *M R* étant perpendiculaire à *T M*, au point de contingence, la ligne *P R* comprise entre l'ordonnée *P M* & la perpendiculaire *M R*, s'appelle *sous-perpendiculaire*. La *sous-perpendiculaire P R* est à la demi-ordonnée *P M*, comme *P M* à *P T*, ou comme *M R* à *T M*; d'où on peut conclure que dans la parabole, la *sous-perpendiculaire* est sous-double du parametre, & par conséquent d'une grandeur constante; car $P R = \frac{\overline{P M}^2}{P T}$ = dans la parabole $\frac{P M^2}{2 A P}$ = en nommant le parametre a, $\frac{a \times A P}{2 A P} = \frac{1}{2}$.

En général, puisque la sous-tangente est $\frac{y \times d}{d y}$ (*voy.* SOUSTANGENTE), on aura la sous-perpendiculaire $= y^2$ divisé par la sous-tangente, c'est-à-dire $\frac{y d y}{d x}$.

SOUS-PESER, v. act. (*Gram.*) prendre quelque chose pesant en-dessous, & le soulever de la main pour en estimer le poids.

SOUS-PRÉCEPTEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui soulage le précepteur dans ses fonctions. *Voyez* PRÉCEPTEUR.

SOUS-PRIEUR, s. m. (*Hist. eccléf.*) est un officier claustral qui aide le prieur. *Voyez* PRIEUR.

SOUS-PROMOTEUR, s. m. (*Gram.*) qui représente le promoteur & sert sous lui. *Voyez* PROMOTEUR.

SOUS-RACHAT, s. m. (*Jurisprud.*) c'est le rachat au seigneur dominant par ses arrieres-vassaux, pendant qu'il a mis en sa main le fief de son vassal, faute de rachat.

C'est le profit de l'arriere-fief que le seigneur exploite. *Voyez* RACHAT & FIEF.

SOUS-RÉFECTORIER, s. m. (*Gram.*) celui qui veille aux choses du réfectoire sous le réfectorier.

SOUS-RENTE, s. f. (*Gram.*) rente que l'on tire d'une chose que l'on tient soi-même à rente.

SOUS-RENTIER, s. m. (*Gram.*) celui qui tient à rente d'un rentier. *Voyez* RENTE.

SOUS-SECRÉTAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui travaille ſous le ſecrétaire. *Voyez* SECRÉTAIRE.

SOUSSIGNER, v. act. (*Gram. Juriſp. & Com.*) c'eſt mettre ſa ſignature, c'eſt-à-dire écrire ſon nom, & quelquefois y ajouter un paraphe au pié de quelque acte ou écrit, pour l'agréer, le faire valoir, & conſentir à ſon exécution. *Voyez* SIGNATURE.

Les perſonnes qui ne ſavent pas écrire ſe contentent de mettre au lieu de ſignature quelque marque qui leur eſt propre, ſi c'eſt ſous ſeing-privé; mais dans tout acte public ou paſſé par-devant notaires, il faut faire mention que l'un des contractans, ou même tous deux, ont déclaré ne ſavoir ſigner. Les conſultations des avocats & celles des habiles négocians qui donnent leur conſeil; les réponſes des docteurs de Sorbonne ſur les cas de conſcience, commencent ordinairement par ces mots, *le conſeil ſouſſigné, &c.* & les promeſſes, quittances, certificats par ceux-ci aſſez ſemblables: *je ſouſſigné*, ou *nous ſouſſignés*, reconnoiſſons, certifions; *&c. Dictionn. de Commerce.*

SOUS-SURPARTICULIERE, SOUS-SURPARTIENTE, (RAISON) *voyez* RAISON.

SOUSTANGENTE, ſ. f. (*Géom.*) la *ſouſtangente* d'une courbe eſt une portion de ſon axe interceptée entre l'extrémité d'une ordonnée & l'interſection de la tangente avec l'axe; cette ligne détermine le point où la tangente coupe l'axe prolongé. *Voyez* COURBE & TANGENTE.

Ainſi dans la courbe *AM, &c.* (*Planche d'anal. fig. 10.*) la ligne *TP*, compriſe entre la demi-ordonnée *PM*, & la tangente *TM*, en eſt la *ſouſtangente*. Si on mene la perpendiculaire *MQ* à la tangente *MT*, on aura *PR* à *PM*, comme *PM* à *PT*, & *PM* à *PT*, comme *M.R* à *TM*.

Il eſt aiſé de voir que la *ſouſtangente* eſt à l'ordonnée *y*, comme la différentielle *dx* de l'abſciſſe eſt à la différence *dy* de l'ordonnée, donc la *ſouſtangente* $= \frac{ydx}{dy}$.

C'eſt une loi que, dans toute équation qui exprime la valeur d'une *ſouſtangente*, ſi cette valeur eſt poſitive, le point d'interſection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée où la courbe a ſon ſommet, ainſi que cela arrive dans la parabole.

Au contraire, ſi la valeur de la *ſouſtangente* eſt négative, le point d'interſection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée, oppoſé à celui où la courbe a ſon ſommet; ainſi que cela arrive dans l'hyperbole rapportée à ſes aſymptotes.

En général, dans toutes les courbes dont l'équation eſt $y = x^m$, m marquant un nombre quelconque entier ou rompu poſitif ou négatif, la *ſous-tangente* eſt égale à l'abſciſſe multipliée par l'expoſant m de la puiſſance de l'ordonnée. *Voyez* TANGENTE.

Ainſi dans la parabole ordinaire dont l'équation eſt $x = yy$, la *ſous-tangente* eſt égale à x multipliée par l'expoſant 2 de yy; or x eſt l'abſciſſe dont la *ſous-tangente* eſt égale au double de l'abſciſſe; & d'ailleurs comme cette valeur vient avec le ſigne +, ou eſt poſitive, elle doit être priſe du côté de l'ordonnée où la parabole a ſon ſommet, au-delà duquel l'axe doit être prolongé.

De même dans une des paraboles cubiques dont l'équation eſt $y = x^{\frac{3}{2}}$, la valeur de la *ſous-tangente* eſt égale aux $\frac{3}{2}$ de l'abſciſſe.

SOUSTENDANTE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt une ligne droite oppoſée à un angle, & que l'on ſuppoſe tirée entre les deux extrémités de l'arc qui meſure cet angle. *Voyez* ANGLE & ARC.

Ce mot eſt formé du latin *ſub*, ſous, & *tendo*, je tends.

La *ſouſtendante* de l'angle répond à la corde de l'arc. *Voyez* CORDE.

Dans tout triangle rectangle, le quarré de la *ſouſtendante* de l'angle droit, eſt égal aux quarrés des *ſouſtendantes* des deux autres angles, par la 47ᵉ propoſition d'Euclide. Cette merveilleuſe propriété du triangle a été découverte par Pythagore. *Voyez* HYPOTHÉNUSE. *Chambers.* (*E*)

SOUSTERREINS *dans la fortification*, ſont des eſpaces qu'on pratique quelquefois dans l'intérieur de l'épaiſſeur du rempart, pour mettre dans un ſiege les principales munitions, & une partie de la garniſon à l'abri du ravage des bombes. On conſtruit ordinairement de ces *ſouterreins* dans l'épaiſſeur des baſtions pleins, ſur-tout lorſqu'il y a des cavaliers ſur ces baſtions; on en conſtruit auſſi vis-à-vis, ou le long des courtines. Ils ſont voutés, à l'épreuve de la bombe. Il y a de ces *ſouterreins* dans les tours baſtionnées de Landau & du Neuf-Briſach. *Voyez* TOURS BASTIONNÉES. (*Q*)

SOUS-TIRER, v. act. *ſous-tirer* du vin, c'eſt le tranſvaſer d'un tonneau dans un autre.

SOUSTRACTION, ſ. f. *en Arithmétique*, la *ſouſtraction* eſt la ſeconde regle, ou pour mieux dire, la ſeconde opération de l'arithmétique: elle conſiſte à ôter un nombre d'un autre nombre plus grand, & à trouver exactement l'excès de celui-ci ſur celui-là.

En un mot, la *ſouſtraction* eſt une opération par laquelle on trouve un nombre qui, ajouté au plus petit de deux nombres homogenes, fait avec lui une ſomme égale au plus grand de ces nombres. *Voyez* ARITHMÉTIQUE.

Voici ce qu'il faut obſerver dans cette opération.

Pour ſouſtraire un plus petit nombre d'un plus grand. 1°. Ecrivez le plus petit nombre ſous le plus grand, les unités ſous les unités, les dixaines ſous les dixaines, *&c.* en général les quantités homogenes les unes ſous les autres, ainſi que nous l'avons preſcrit pour *l'addition.* 2°. Tirez une ligne ſous les deux nombres. 3°. Souſtrayez ſéparement les unités des unités, les dixaines des dixaines, les centaines des centaines; & commençant à droite, & procédant vers la gauche, écrivez chaque reſte ſous le caractere ſur lequel vous avez opéré, & qui vous l'a donné. 4°. Si le chifre que vous avez à ſouſtraire eſt plus grand que celui dont il doit être ſouſtrait, empruntez une unité ſur le chifre qui ſuit immédiatement en allant vers la gauche, cette unité empruntée vaudra 10; ajoutez cette dixaine au plus petit caractere, & ſouſtrayez le plus grand de la ſomme. S'il ſe rencontroit un *zéro* immédiatement devant celui qui vous contraint d'emprunter, parce qu'il eſt trop petit; l'emprunt ſe feroit ſur le chifre qui ſuit immédiatement ce *zéro*, en allant vers la gauche. Mais ſans emprunter ſur les nombres ſuivans, ce qui cauſe quelquefois de l'embarras; il vaut mieux ajouter une unité au nombre qui ſuit immédiatement, & qui vaut toujours dix unités, par rapport au nombre qui le précede; & dans la colonne ſuivante ſouſtraire une unité de plus dans la quantité que l'on ſouſtrait; afin de détruire par cette derniere opération l'augmentation que l'on a faite par la premiere.

Il n'y a point de nombre qu'on ne puiſſe ôter d'un plus grand, en obſervant ces regles. Exemple.

ſoit. . .	9800403459.
d'où il faut ſouſtraire	4743865263.
le reſte ſera	5056538196.

Car, commençant par le premier caractere qui ſe préſente à droite, & ôtant 3 de 9, reſte 6, que j'écris au-deſſous de la ligne. Paſſant au ſecond caractere, je trouve 6 que je ne peux ôte de 5; c'eſt pourquoi j'emprunte ſur le 4 qui ſuit le plus immédiatement 5, en allant vers la gauche, & qui marque des centaines, une unité, ou dix dixaines. J'ajoute ces 10 dixaines, aux 5 dixaines que j'avois, & qui me produit 15 dixaines, d'où ſouſtrayant 6 dixaines, il m'en reſte 9, j'écris donc 9 ſous la ligne & ſous les dixaines. J'en ſuis aux centaines, je dis 2

& à quoi j'ai emprunté, font 3 ; 3 de 4, reste un, que j'écris sous la ligne. J'avance & je dis, 5 ne se peut ôter de 3 ; j'emprunte, non sur le zéro, mais sur le 4 qui vient après le zéro, toujours en allant vers la gauche. Cet 1 vaut cent mille, par conséquent si on le suppose à la place du zéro, il vaudra 10 dixaines de mille. J'emprunte sur ces 10 dixaines de mille, une unité qui vaudra 10 mille, & par conséquent le zéro se trouvera valoir 9 dixaines de mille : or ces dix mille ajoutés à trois mille que j'ai, produisent 13 mille ; de cet 13 mille, j'ôte 5 mille, reste 8 mille, que j'écris sous la ligne. Je dis ensuite 6 de 9, reste 3, que j'écris sous la ligne. J'arrive au 4 sur lequel j'ai emprunté une unité, & qui ne vaut par conséquent que trois ; je ne dirai donc point 8 de 4, mais 8 de 3 : on achevera la *soustraction*, en continuant d'opérer, comme nous avons fait jusques-là.

Si l'on proposoit d'ôter un nombre hétérogene, d'un autre nombre hétérogene plus grand ; on suivroit la même méthode, observant seulement que les unités que l'on emprunte, ne valent pas 10 unités ; mais autant qu'il en faut de la plus petite espece, pour continuer une unité de la plus grande. Exemple.

liv.	sols	d.
45	16	6
27	19	9
17	16	9

Je ne peut ôter 9 deniers de 6 deniers. J'emprunte 1 sol, sur les 16 sols qui précedent les 6 deniers. Ce sol vaut 12 deniers. Ces 12 deniers joints aux 6 deniers que j'ai déja, font 18 deniers, d'où j'ôte 9 deniers, & il me reste 9 deniers, j'écris donc 9 sous la ligne. Pareillement 19 sols ne peuvent se soustraire des 15 sols restans. J'emprunte donc sur les 45 livres qui précedent, une livre qui vaut 20 sols. Ces 20 sols joints aux 15 sols que j'ai, font 35 sols, d'où j'ôte 19 sols, & il me reste 16 sols que j'écris sous la ligne. Enfin j'ôte 27 livres, de 44 livres qui me restent, & j'écris la différence 17 sous la ligne.

Si le nombre à soustraire est plus grand que celui d'où il faut le soustraire ; il est évident que l'opération est impossible. Dans ce cas, il faut ôter le plus petit nombre du plus grand, & écrire le reste avec un signe négatif. Exemple, soient 8 livres à payer avec 3 livres ; j'en paye 3 des 8 que je dois, avec les 3 que j'ai, & il en reste 5 de dûes ; j'écris donc au-dessous de la ligne — 5.

La preuve de la *soustraction* se fait en ajoutant le nombre soustrait avec le reste ; où l'excès du plus grand nombre sur le plus petit avec le plus petit. S'ils font une somme égale au plus grand, l'opération a été bien faite. Exemple.

	liv.	sol.	d.	
9800403459	156	11	$3\frac{1}{4}$	
4743865263 nomb. soust.	21	17	$2\frac{1}{4}$	nomb. soust.
5056538196 reste	134	14	$0\frac{1}{4}$	reste
9800403459	156	11	$3\frac{1}{4}$	

SOUSTRACTION *en Algebre*, pour faire une *soustraction* algébrique, quand il s'agit de *monomes*, on écrit ces quantités de suite, en changeant simplement le signe de la grandeur à soustraire ; & l'on fait ensuite la réduction, si ces quantités sont semblables : ainsi pour ôter $+c$ de b, on écrit $b-c$; puisque $-$ est le signe de la *soustraction* : & pour ôter $-b$ de a, on écrit $a+b$, en changeant le signe $-$ en $+$; ensorte que la grandeur a est augmentée par cette *soustraction* ; en effet ôter des dettes, c'est augmenter les facultés de quelqu'un : soustraire des *moins*, est donc aussi donner des *plus*.

S'il est question de *polinomes*, on disposera les termes de la grandeur à soustraire, sous ceux de la grandeur dont on soustrait ; c'est-à-dire, les termes de l'une, sous les termes semblables de l'autre, en changeant simplement tous les signes de la grandeur à soustraire, en des signes contraires, c'est-à-dire, que l'on mettra $-$ où il y aura $+$, & le signe $+$ où l'on verra le signe $-$. Ainsi, pour retrancher le polinome $-2acx+3acx^2+4a^3m-5a^3b$ (*A*) du polinome $7cx^3-4a^3b+5a^3m-acx+bd$, (*B*) on disposera comme on le voit ici.

$$7cx^3-4a^3b+5a^3m-acx+bd \ (B).$$
$$-3cx^2+5a^3b+4a^3m+2acx \ (A).$$
$$4cx^3+\ldots b+a^3m+\ldots x+bd.$$

Les termes du polinome *A*, sous les termes du polinome *B* ; les termes semblables les uns sous les autres, en changeant tous les signes du polinome *A*, en des signes contraires. Cette préparation faite, on réduira les termes à leur plus simple expression ; & cette réduction donnera $4cx^3+a^3b+a^3m+acx+bd$, qui est la différence cherchée.

Quand il n'y a point de termes semblables, on écrit simplement la quantité à soustraire, dont on change les signes, à la suite du polinome, dont on fait la *soustraction* : ainsi pour ôter $xx-2cx+cc$ de $2a^4-3b^2$, écrivez $2a^4-3b^2-xx+2cx-cc$; en changeant simplement les signes de la grandeur $xx-2cx+cc$, qui n'a aucuns termes semblables à ceux de la quantité $2a^4-3b^2$. (*E*)

SOUSTRACTION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est l'action d'ôter & enlever frauduleusement une chose du lieu où elle devroit être.

C'est principalement pour les papiers que l'on a détournés que l'on se sert de ce terme ; cela s'appelle une *soustraction de pieces*.

Soustraction d'une minute d'un notaire, c'est l'enlevement qui est fait de cette minute.

Soustraction de pieces dans une production, c'est lorsque l'on retire frauduleusement d'une production quelque cotte ou quelque piece d'une cotte, que l'on a intérêt de supprimer. *Voyez* DIVERTISSEMENT, ENLEVEMENT, RECELÉ, SUPPRESSION. (*A*)

SOUSTRAIT, s. m. *terme de riviere*, ce sont des fagots que l'on met dans le fond des batteaux, pour empêcher que la marchandise ne soit mouillée.

SOUS-TRAITANT, *terme de Finance*, celui qui traite d'une ferme adjugée à un autre, ou qui en tient une partie du traitant en général ; il se dit plus particulierement dans les fermes du roi. (*D. J.*)

SOUS-TRAITE, sous-ferme qui fait partie d'une plus grande. *Voyez* SOUS-FERME. *Id. ibid.*

SOUS-TRAITER, prendre une sous-ferme, la tenir de celui qui a la ferme générale. *Voyez* FERME & SOUS-FERME. *Id. ibid.*

SOUS-TRÉSORIER *d'Angleterre*, (*Hist. mod.*) officier dont il est fait mention dans le *statut* 39. d'Elisabeth, *chap. vij.* & que plusieurs autres statuts confondent avec le trésorier de l'échiquier. *Voyez* ÉCHIQUIER.

Sa fonction étoit d'ouvrir le trésor du roi à la fin de chaque terme, de faire un état de l'argent qui se trouvoit dans chaque caisse, & de le voir porter à la trésorerie du roi qui est à la tour de Londres, pour soulager d'autant le grand-trésorier dans ses fonctions.

Quand la charge de grand-trésorier étoit vacante, le *sous-trésorier* le remplaçoit dans toutes les fonctions concernant la recette des deniers royaux. *Voyez* TRÉSORIER.

SOUS-TRIPLE, adj. (*Mathémat.*) deux quantités sont en raison *sous-triple*, quand l'une est contenue dans l'autre trois fois. *Voyez* RAISON. Ainsi 2 est *sous-triple* de 6, ou en raison *sous-triple* de 6, de même que 6 est triple de 2, ou en raison triple de 2. (*E*)

SOUS-TRIPLÉE, adj. (*Mathémat.*) une raison *sous-triplée* est le rapport des racines cubiques. *Voyez* RAISON.

SOUSTYLAIRE, s. f. *en Gnomonique*, est une ligne

droite, sur laquelle le style ou gnomon d'un cadran est élevé.

Cette ligne est la section ou rencontre du plan du cadran, avec le plan d'un méridien qu'on suppose être perpendiculaire au plan du cadran. Ce méridien est toujours différent du méridien du lieu, à moins que le plan du cadran ne soit horisontal, ou qu'il ne soit dans la ligne qui joint le levant au couchant : ainsi la méridienne d'un cadran differe presque toujours de la *soustylaire ;* car la méridienne d'un cadran est la ligne de section du plan du cadran avec le méridien du lieu. Au reste le point où ces deux lignes se rencontrent, est le centre du cadran ; car le sommet du style représente le centre de la terre, & par conséquent un point commun aux deux méridiens ; & le point de rencontre de la *soustylaire* & de la méridienne est encore un point commun aux deux méridiens, d'où il s'ensuit qu'une ligne menée par le sommet du style & par le point de rencontre des deux lignes dont il s'agit, seroit la ligne de section ou de rencontre des deux méridiens, & qu'ainsi cette ligne représente l'axe de la terre, c'est-à-dire lui est parallele. Or le point ou le plan d'un cadran est coupé par une ligne tirée du sommet du style parallement à l'axe de la terre, est toujours le centre du cadran, & le point de rencontre des lignes horaires. Donc le point de rencontre de la *soustylaire* & de la méridienne est toujours le centre du cadran. (*O*)

Dans les cadrans polaires, équinoxiaux, horisontaux, méridiens & septentrionaux, la ligne *soustylaire* est la ligne méridienne, ou ligne de douze heures, ou l'intersection du plan sur lequel le cadran est tracé, avec celui du méridien du lieu, parce que le méridien du lieu se confond alors avec le méridien du plan. *Voyez* MÉRIDIEN. (*O*)

SOUS-VENTRIERE, s. f. (*Maréchal.*) courroie de cuir qu'on met sous le ventre de chevaux de carrosse & de voiture, pour tenir leurs harnois en état.

SOUS-VICAIRE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) prêtre qui partage les fonctions du vicaire. *Voyez* VICAIRE.

SOUS-YEUX, (*Jardinage.*) terme usité chez les Vignerons, qui s'emploie aussi par les Jardiniers pour exprimer de petits yeux ou boutons placés au-dessous des vrais yeux, & proche de la base ou empatement d'un rameau. Ces yeux inférieurs sont toujours plus petits du double que les yeux supérieurs, souvent même on a de la peine à les distinguer ; chacun de ces *sous-yeux* a une feuille qui lui sert de merenourrice, de même qu'en ont les vrais yeux, mais de moitié plus petite. Ils restent toujours nains, & ne produisent que des bourgeons nains. Formés les premiers, leurs feuilles viennent les premieres, & elles tombent de même. Chaque année à la pousse du printems, le plus grand nombre des *sous-yeux* avorte. La seve qui se porte par-tout avec véhémence dans cette saison, trouvant des conduits plus dilatés dans les véritables yeux, les préfere aux *sous-yeux*, dont les conduits & les passages sont trop étroits.

SOUTANE, s. f. *terme d'Eglise*, habit long & descendant jusque sur les talons que portent les ecclésiastiques, & que portoient autrefois les gens de justice sous leur manteau. Le pape porte toujours la *soutane* blanche ; les évêques la portent noire quand ils sont en deuil, ou hors de leur diocèse ; mais dans leurs diocèses & à certaines grandes cérémonies, ils ont droit de la porter violette. Les cardinaux la portent rouge. Il y a, dans le *journal du palais*, un arrêt qui a du rapport à l'obligation de porter la *soutane* sous les peines prononcées par le concile de Trente. Du Cange dérive le mot *soutane* de *subtaneum*, qui dans la basse latinité signifioit la même chose.

L'histoire de la chevalerie nous apprend que le gentilhomme novice qui devoit être fait chevalier, passoit la nuit précédente à prier Dieu dans une église ; son habit dans ce premier jour étoit une *soutane* brune, toute unie & sans ornement ; le lendemain, il communioit, & alloit au bain où il quittoit l'habit d'ecuyer. (*D. J.*)

SOUTANELLE, s. f. (*Hist. ecclésiast.*) petite soutane de campagne, qui ne descend que jusqu'au-dessous du genou.

SOUTE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) ou, comme on écrivoit autrefois, soulte, *quasi solutio*, est ce que l'on donne pour solder un partage ou un échange.

Quand un lot se trouve plus fort qu'un autre, on le charge d'une *soute* en argent envers l'autre lot, pour rendre les choses égales.

De même dans un échange, quand l'héritage donné d'une part à titre d'*échange*, est plus fort que celui qui est donné en contr'échange, on charge celui qui a l'héritage le plus fort de payer une *soute* à celui qui a le plus foible.

Dans les partages, la *soute* suit la nature du partage, c'est-à-dire que quand il n'est point dû de droits seigneuriaux pour l'héritage que l'on a dans son lot, il n'en est pas dû non plus pour l'héritage ou portion que l'on conserve moyennant une *soute*.

Dans les échanges, au contraire la portion d'héritage pour laquelle on paye une *soute*, est réputée acquise par contrat de vente, & sujette aux mêmes droits que l'on paye en cas de vente. *Voyez* DROITS SEIGNEURIAUX, ECHANGE, PARTAGE. (*A*)

SOUTE, (*Marine.*) c'est le plus bas des étages de l'arriere d'un vaisseau, lequel consiste en un retranchement enduit de plâtre, fait à fond de cale, où l'on enferme les poudres & le biscuit. Cette derniere est placée ordinairement sous la sainte-barbe ; elle doit être garnie de ferblanc, afin que le biscuit se conserve mieux ; & la *soute* aux poudres est placée sous celle-ci : mais il n'y a point de regle à cet égard. *Voyez* VAISSEAU.

SOUTENEMENS, s. m. pl. (*Gram. & Jurisprud.*) sont des écritures fournies au soutien d'un compte, l'oyant compte fournit ses débats contre le compte, & le rendant compte pour réponse aux débats, fournit ses *soutenemens*. *Voyez* COMPTE, DÉBATS, OYANT, RENDANT. (*A*)

SOUTENIR, v. act. (*Gram.*) C'est supporter un fardeau ; cette poutre *soutient* seule tout le bâtiment. C'est tenir suspendu ; l'air *soutient* les nuages. C'est appuyer ; si je ne l'avois *soutenu* de la main, il tomboit à terre. C'est nourrir & fortifier ; ces viandes *soutiennent* long-tems. C'est résister ; il faut *soutenir* vigoureusement ce poste. Tenir la bride haute & ferme ; *soutenez* ce pas-là. *Voyez les articles suivans.*

SOUTENIR, v. act. *en Musique*, c'est faire exactement durer les sons toute leur valeur, sans se relâcher vers la fin, & sans en passer une partie dans le silence, comme font très-souvent les Musiciens, surtout les Symphonistes. (*S*)

SOUTENIR, (*Marine.*) on se sert de ce verbe pour exprimer l'effort d'un courant qui pousse un vaisseau dans un sens, tandis que le vent le pousse dans un autre sens ; de sorte que par ces deux forces il est porté dans sa véritable route.

SOUTENIR, (*Marine.*) on sousentend le pronom *se*. C'est demeurer dans le même parage, & ne pas dériver, nonobstant les courans ou la marée contraire, sans avancer cependant, ou sans avancer beaucoup.

SOUTENIR LA MAIN, (*Maréchal.*) *ou* SOUTENIR UN CHEVAL, *en termes de Manege*, c'est tenir la bride ferme & haute, pour l'empêcher de tendre le col & de s'en aller sur les épaules.

On dit *soutenir* un cheval de la jambe de dedans ou du talon de dedans, lorsqu'il s'entable, & qu'en maniant sur les voltes sa croupe va avant ses épaules.

On dit encore *soutenir* un cheval, lorſqu'on l'empêche de ſe traverſer & qu'on le conduit également, le tenant toujours ſujet ſans que la croupe puiſſe échapper, ſans qu'il perde ni ſa cadence, ni ſon terrein, en lui faiſant marquer ſes tems égaux.

SOUTENU, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une piece qui en a une autre au-deſſous. D'or à trois bandes de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naiſſant de ſable, *ſoutenu* d'une deviſe couſue d'or, chargée de trois treſles de ſable.

Caylar en Languedoc, d'or à trois bandes de gueules, au chef d'or, chargé d'un lion naiſſant de ſable, *ſoutenu* d'une deviſe couſue d'or, chargée de trois treſles de ſable.

SOUTERAINE, LA, (*Géog. mod.*) petite ville, diſons mieux, petit bourg de France, dans le Limouſin, à 2 lieues de Limoges. (*D. J.*)

SOUTHAMPTON, (*Géog. mod.*) On devroit écrire *South-Hanton*; ville d'Angleterre dans l'Hantshire & ſa capitale. Elle eſt ſituée ſur le rivage de la baie de ſon nom, entre les deux rivieres du Teſt & de l'Itching, mais plus près de la derniere, à 72 milles au ſud-oueſt de Londres.

On ne doute point qu'elle n'ait été bâtie des ruines d'une autre ville de même nom, ſiſe un peu plus haut, aux bords de la même riviere, dans l'endroit où l'on voit les deux villages de Sainte-Marie, & de Bittern. Cette ancienne ville, preſque ruinée par les Danois en 980, fut réduite en cendres par les François dans le xiv. ſiecle, pendant les démêlés d'Edouard III. avec Philippe de Valois pour la couronne de France.

Les habitans éleverent une nouvelle ville dans une ſituation plus commode, plus voiſine de l'eau, & qui conſerva le même nom. Avec le tems, cette nouvelle ville ſe peupla, s'agrandit, fut fermée de bonnes murailles, & devint floriſſante. Son port fut muni d'un château bâti de pierres de taille; & comme elle étoit la capitale du comté, elle lui donna le nom de *Southampton*, vulgairement *Hantshire*.

Son havre eſt aſſez bon & revêtu d'un beau quai. Son commerce eſt cependant aujourd'hui moins conſidérable qu'autrefois; mais cette ville ne laiſſe pas d'être encore grande & peuplée, car on y compte cinq paroiſſes. Elle eſt du nombre des villes qui ſe gouvernent par elles-mêmes, & qui ne relevent point du lieutenant de la province. Enfin elle a titre de duché, érigé par Charles II. en faveur de l'aîné des fils naturels qu'il a eus de la ducheſſe de Cleveland. *Long.* 16. 22. *latit.* 50. 48.

Fuller (Nicolas) ſavant philologue, naquit à *Southampton* dans le xvj. ſiecle, & mourut en 1623. Ses *miſcellanea theologica & ſacra* ſont remplis d'érudition.

Anne, comteſſe de *Winchelſea*, dame d'eſprit, & connue par ſes vers, étoit née dans la province de *Southampton*, & mourut en 1720. On a publié à Londres en 1713 *in-8°.* un recueil de ſes poéſies, où ſe trouve ſon poëme ſur la rate, & ſa tragedie intitulée *Ariſtomene*, mais qui n'a jamais été repréſentée. (*D. J.*)

SOUTHAMPTON, *baie de*, (*Géog. mod.*) ou *baie de Hampton*. Les anciens la nommoient *Clauſentum*, c'eſt-à-dire, le *canal de Hanton*; & c'eſt de ce nom que la province entiere a été appellée *Hantzhire*.

La *baie de Southampton* a près de huit milles de longueur & trois milles de largeur. Elle eſt fort droite, & preſque ſans courbure, s'étendant du nord-oueſt au ſud-eſt. Ses côtes occidentales ſe terminent par une pointe, où l'on a bâti le château de Calshot, ſur un rocher avancé, pour défendre l'entrée de la baie. A l'occident de cette baie le pays eſt couvert d'une grande & vaſte forêt, de trente milles de tour, nommée *new-foreſt*, & anciennement appellée *Itherne*.

Avant le regne de Guillaume-le-Conquérant, ce quartier étoit habité; mais ce prince le changea en une forêt. Il détruiſit pour cet effet trente-ſix paroiſſes qui s'y trouvoient, ſans épargner ni bourgs ni villages, ni égliſes, ni monaſteres. Il expulſa par la force tous les habitans, ſoit pour ſe donner le plaiſir de la chaſſe, ſoit, plus vraiſemblablement, pour ſe procurer, en cas de ſoulevement, une retraite aſſurée dans cette vaſte forêt, juſqu'à ce qu'il eût reçu du ſecours de la Normandie qui eſt vis-à-vis.

Au reſte, le pays que cette forêt occupe, & ce qui eſt aux environs, d'un côté juſqu'à la mer, & de l'autre juſqu'au comté de Dorſet, étoit la demeure des anciens *regnes*, avant l'invaſion des Saxons. La côte qui s'étend au midi de la forêt, eſt reſtée toute ouverte juſqu'au xvj. ſiecle, qu'Henri VIII. pour la couvrir, y fit conſtruire le château de Hurſt, ſur une langue de terre avancée qui approche le plus de l'île de Whigt, & dont le trajet n'a guere au-delà de deux milles de largeur. (*D. J.*)

SOUTHWARE, (*Géog. mod.*) ou plus communément *Soudrik*, bourg d'Angleterre dans la province de Surrey, uni & incorporé à la ville de Londres par deux beaux ponts ſur la Tamiſe. Ce bourg eſt ſi conſidérable & ſi peuplé, qu'il pourroit paſſer pour une grande ville, puiſqu'il contient cinq groſſes paroiſſes. C'eſt de ce bourg qu'on paſſe à Lambeth où eſt le palais des archevêques de Cantorbéry, bâtiment antique, conſtruit au bord de la Tamiſe, vis-à-vis Weſtminſter. Près de ce palais, eſt la promenade nommée *vaux-hall*. La plus belle des égliſes de *Southware* eſt celle de Sainte-Marie-Overy *ou* Overry, qui étoit anciennement de la dépendance d'un prieuré fondé dans le xiij. ſiecle. Le prieuré fut détruit par Henri VIII. mais l'égliſe fut conſervée, & en 1540 les bourgeois l'acheterent du roi, pour en faire une égliſe paroiſſiale.

Sherlock (Guillaume) ſavant théologien, naquit à *Southware*, ou, ſi vous l'aimez mieux, à Londres, vers l'an 1641. Il fut nommé doyen de ſaint Paul en 1691, & mourut en 1707 âgé de 67 ans. C'étoit un écrivain clair, poli, bon logicien, & qui s'acquit un grand nom ſous le regne de Jacques II. par ſes ouvrages polémiques contre les catholiques romains. Son traité du *jugement dernier* a ſouffert un grand nombre d'éditions, ainſi que celui de la *mort*. On a donné en françois à la Haye en 1721 *in-8°.* une belle traduction du traité de la *providence* par Sherlock. On a auſſi traduit en françois ſon traité de l'*immortalité de l'ame, & de la vie éternelle*. Amſterd. 1708, *in-8°.* Enfin les *ſermons* de Sherlock ont été traduits & publiés en françois à la Haye en 1723 en deux volumes *in-8°.* (*D. J.*)

SOUVERAINS, ſ. m. pl. (*Droit naturel & politiq.*) Ce ſont ceux à qui la volonté des peuples a conferé le pouvoir néceſſaire pour gouverner la ſociété.

L'homme, dans l'état de nature, ne connoît point de *ſouverain*; chaque individu eſt égal à un autre, & jouit de la plus parfaite indépendance; il n'eſt dans cet état d'autre ſubordination que celle des enfans à leur pere. Les beſoins naturels, & ſur-tout la néceſſité de réunir leurs forces pour repouſſer les entrepriſes de leurs ennemis, déterminerent pluſieurs hommes ou pluſieurs familles à ſe rapprocher, pour ne faire qu'une même famille que l'on nomme *ſociété*. Alors on ne tarda point à s'appercevoir, que ſi chacun continuoit d'exercer ſa volonté, à uſer de ſes forces & de ſon indépendance, & de donner un libre cours à ſes paſſions; la ſituation de chaque individu ſeroit plus malheureuſe que s'il vivoit iſolé, on ſentit qu'il falloit que chaque homme renonçât à une partie de ſon indépendance naturelle pour ſe ſoumettre à une volonté qui repréſentât celle de toute la ſociété, & qui fût, pour ainſi dire, le centre commun & le point de réunion de toutes ſes volon-

tés & de toutes ſes forces. Telle eſt l'origine des *ſouverains*. L'on voit que leur pouvoir & leurs droits ne ſont fondés que ſur le conſentement des peuples; ceux qui s'établiſſent par la violence, ne ſont que des uſurpateurs; ils ne deviennent légitimes, que lorſque le conſentement des peuples a confirmé aux *ſouverains* les droits dont ils s'étoient emparés.

Les hommes ne ſe ſont mis en ſociété, que pour être plus heureux; la ſociété ne s'eſt choiſi des *ſouverains* que pour veiller plus efficacement à ſon bonheur & à ſa conſervation. Le bien-être d'une ſociété dépend de ſa ſureté, de ſa liberté & de ſa puiſſance, pour lui procurer ces avantages. Il a fallu que le *ſouverain* eût un pouvoir ſuffiſant pour établir le bon ordre & la tranquillité parmi les citoyens, pour aſſurer leurs poſſeſſions, pour protéger les foibles contre les entrepriſes des forts, pour retenir les paſſions par des peines, & encourager les vertus par des récompenſes. Le droit de faire ces lois dans la ſociété, s'appelle *puiſſance légiſlative*. *Voyez* LÉGISLATION.

Mais vainement le *ſouverain* aura-t il le pouvoir de faire des lois, s'il n'a en même tems celui de les faire exécuter: les paſſions & les intérêts des hommes font qu'ils s'oppoſent toujours au bien général, lorſqu'il leur paroît contraire à leur intérêt particulier. Ils ne voient le premier que dans le lointain; tandis que ſans ceſſe ils ont le dernier ſous les yeux. Il faut donc que le *ſouverain* ſoit revêtu de la force néceſſaire pour faire obéir chaque particulier aux lois générales, qui ſont les volontés de tous, c'eſt ce qu'on nomme *puiſſance exécutrice*.

Les peuples n'ont point toujours donné la même étendue de pouvoir aux *ſouverains* qu'ils ont choiſis. L'expérience de tous les tems apprend, que plus le pouvoir des hommes eſt grand, plus leurs paſſions les portent à en abuſer: cette conſidération a déterminé quelques nations à mettre des limites à la puiſſance de ceux qu'elles chargeoient de les gouverner. Ces limitations de la ſouveraineté ont varié, ſuivant les circonſtances, ſuivant le plus ou moins d'amour des peuples pour la liberté, ſuivant la grandeur des inconvéniens auxquels ils s'étoient trouvés entierement expoſés ſous des *ſouverains* trop arbitraires: c'eſt-là ce qui a donné naiſſance aux différentes diviſions qui ont été faites de la ſouveraineté & aux différentes formes des gouvernemens. En Angleterre, la puiſſance légiſlative réſide dans le roi & dans le parlement: ce dernier corps repréſente la nation, qui par la conſtitution britannique, s'eſt réſervé de cette maniere une portion de la *puiſſance ſouveraine*; tandis qu'elle a abandonné au roi ſeul le pouvoir de faire exécuter les lois. Dans l'empire d'Allemagne, l'empereur ne peut faire des lois qu'avec le concours des états de l'Empire. Il faut cependant que la limitation du pouvoir ait elle-même des bornes. Pour que le *ſouverain* travaille au bien de l'état, il faut qu'il puiſſe agir & prendre les meſures néceſſaires à cet objet; ce ſeroit donc un vice dans un gouvernement, qu'un pouvoir trop limité dans le *ſouverain*: il eſt aiſé de s'appercevoir de ce vice dans les gouvernemens ſuédois & polonois.

D'autres peuples n'ont point ſtipulé par des actes exprès & authentiques les limites qu'ils fixoient à leurs *ſouverains*; ils ſe ſont contentés de leur impoſer la néceſſité de ſuivre les lois fondamentales de l'état, leur confiant d'ailleurs la puiſſance légiſlative, ainſi que celle d'exécuter. C'eſt-là ce qu'on appelle *ſouveraineté abſolue*. Cependant la droite raiſon fait voir qu'elle a toujours des limites naturelles; un *ſouverain*, quelque abſolu qu'il ſoit, n'eſt point en droit de toucher aux lois conſtitutives d'un état, non-plus qu'à ſa religion; il ne peut point altérer la forme du gouvernement, ni changer l'ordre de la ſucceſſion, à-moins d'une autoriſation formelle de ſa nation. D'ailleurs il eſt toujours ſoumis aux lois de la juſtice & à celles de la raiſon, dont aucune force humaine ne peut le diſpenſer.

Lorſqu'un *ſouverain* abſolu s'arroge le droit de changer à ſa volonté les lois fondamentales de ſon pays; lorſqu'il prétend un pouvoir arbitraire ſur la perſonne & les poſſeſſions de ſon peuple, il devient un deſpote. Nul peuple n'a pu ni voulu accorder un pouvoir de cette nature à ſes *ſouverains*; s'il l'avoit fait, la nature & la raiſon le mettent toujours en droit de réclamer contre la violence. *Voyez l'article* POUVOIR. La tyrannie n'eſt autre choſe que l'exercice du deſpotiſme.

La ſouveraineté lorſqu'elle réſide dans un ſeul homme, ſoit qu'elle ſoit abſolue, ſoit qu'elle ſoit limitée, s'appelle *monarchie*. Voyez *cet article*. Lorſqu'elle réſide dans le peuple-même, elle eſt dans toute ſon étendue, & n'eſt point ſuſceptible de limitation; c'eſt ce qu'on appelle *démocratie*. Ainſi chez les Athéniens la ſouveraineté réſidoit toute entiere dans le peuple. La ſouveraineté eſt quelquefois exercée par un corps, ou par une aſſemblée qui repréſente le peuple, comme dans les états républicains.

En quelques mains que ſoit dépoſé le pouvoir *ſouverain*, il ne doit avoir pour objet que de rendre heureux les peuples qui lui ſont ſoumis; celui qui rend les hommes malheureux eſt une uſurpation manifeſte & un renverſement des droits auxquels l'homme n'a jamais pu renoncer. Le *ſouverain* doit à ſes ſujets la ſûreté, ce n'eſt que dans cette vue qu'ils ſe ſont ſoumis à l'autorité. *Voyez* PROTECTION. Il doit établir le bon ordre par des lois ſalutaires, il faut qu'il ſoit autoriſé à les changer, ſuivant que la néceſſité des circonſtances le demande; il doit réprimer ceux qui voudroient troubler les autres dans la jouiſſance de leurs poſſeſſions, de leur liberté, de leur perſonne; il a le droit d'établir des tribunaux & des magiſtrats qui rendent la juſtice, & qui puniſſent les coupables ſuivant des regles ſûres & invariables. Ces lois s'appellent *civiles*, pour les diſtinguer des lois naturelles & des lois fondamentales auxquelles le *ſouverain* lui-même ne peut point déroger. Comme il peut changer les lois civiles, quelques perſonnes croient qu'il ne doit point y être ſoumis; cependant il eſt naturel que le *ſouverain* ſe conforme lui-même à ſes lois tant qu'elles ſont en vigueur, cela contribuera à les rendre plus reſpectables à ſes ſujets.

Après avoir veillé à la ſûreté intérieure de l'état, le *ſouverain* doit s'occuper de ſa ſûreté au-dehors; celle-ci dépend de ſes richeſſes, de ſes forces militaires. Pour parvenir à ce but, il portera ſes vues ſur l'agriculture, ſur la population, ſur le commerce; il cherchera à entretenir la paix avec ſes voiſins, ſans cependant négliger la diſcipline militaire, ni les forces qui rendront ſa nation reſpectable à tous ceux qui pourroient entreprendre de lui nuire, ou de troubler ſa tranquillité; de-là naît le droit que les *ſouverains* ont de faire la guerre, de conclure la paix, de former des alliances, *&c. Voyez* PAIX, GUERRE, PUISSANCE.

Tels ſont les principaux droits de la ſouveraineté, tels ſont les droits des *ſouverains*; l'hiſtoire nous fournit des exemples ſans nombre de princes oppreſſeurs, de lois violées, de ſujets révoltés. Si la raiſon gouvernoit les *ſouverains*, les peuples n'auroient pas beſoin de leur lier les mains, ou de vivre avec eux dans une défiance continuelle; les chefs des nations contens de travailler au bonheur de leurs ſujets, ne chercheroient point à envahir leurs droits. Par une fatalité attachée à la nature humaine, les hommes font des efforts continuels pour étendre leur pouvoir; quelques digues que la prudence des peuples ait voulu leur oppoſer, il n'en eſt point que l'ambition

bition & la force ne viennent à bout de rompre ou d'éluder. Les *souverains* ont un trop grand avantage sur les peuples ; la dépravation d'une seule volonté suffit dans le *souverain* pour mettre en danger ou pour détruire la félicité de ses sujets. Au-lieu que ces derniers ne peuvent guere lui opposer l'unanimité ou le concours de volontés & de forces nécessaires pour reprimer ses entreprises injustes.

Il est une erreur funeste au bonheur des peuples, dans laquelle les *souverains* ne tombent que trop communément ; ils croient que la souveraineté est avilie dès lors que ses droits sont resserrés dans des bornes. Les chefs de nations qui travailleront à la félicité de leurs sujets, s'assureront leur amour, trouveront en eux une obéissance prompte, & seront toujours redoutables à leurs ennemis. Le chevalier Temple disoit à Charles II. *qu'un roi d'Angleterre qui est l'homme de son peuple, est le plus grand roi du monde ; mais s'il veut être davantage, il n'est plus rien. Je veux être l'homme de mon peuple*, répondit le monarque. *Voyez les articles* POUVOIR, AUTORITÉ, PUISSANCE, SUJETS, TYRAN.

SOUVERAIN, (*Jurisprud.*) ce titre est donné à certains tribunaux, comme aux conseils *souverains*, aux cours *souveraines* ; ce qui ne signifie pas que ces juges ayent une autorité *souveraine* qui leur soit propre, mais qu'ils exercent la justice au nom du *souverain*.

A la table de marbre, on appelle *tenir le souverain*, lorsque les commissaires du parlement viennent y tenir l'audience.

De même aux requêtes de l'hôtel, les maîtres des requêtes, étant au nombre de sept, jugent au *souverain* certaines causes dont ils sont juges en dernier ressort. *Voyez* CONSEIL SOUVERAIN, COUR SOUVERAINE, MAITRE DES REQUÊTES, REQUÊTES DE L'HOTEL. (*A*)

SOUVERAIN, (*Monnoie.*) c'est le nom d'une monnoie frappée en Flandres vers le commencement du dernier siecle. Il y avoit aussi un demi-*souverain* & un quart de *souverain*. Le *souverain* de Flandres étoit du poids de six deniers 12 grains, ou 2 gros 12 grains trébuchans, & étoit reçu en France pour 13 livres. Le demi-*souverain* valoit 10 livres 10 sous, pesant 1 gros 6 grains ; le gros 3 liv. 5 sous pesant demi gros 3 grains. Cette monnoie n'a pas toujours eu le même type. Le livre qui contient les réglemens faits en 1641 pour les monnoies, donne la figure de deux *souverains*, dont le premier frappé en 1616, a d'un côté les effigies des archiducs Albert & Elisabeth assis, & de l'autre côté l'écu d'Autriche. Le second frappé en 1622, a d'un côté le buste de Philippe IV. roi d'Espagne, & de l'autre côté son écu. (*D. J.*)

SOUVERAINETÉ, (*Gouvernement.*) on peut la définir avec Puffendorf, le droit de commander en dernier ressort dans la société civile, que les membres de cette société ont déféré à une seule ou à plusieurs personnes, pour y maintenir l'ordre au-dedans, & la défense au-dehors, & en général pour se procurer tous cette protection un véritable bonheur, & sur-tout l'exercice assuré de leur liberté.

Je dis d'abord que la *souveraineté* est le droit de commander en dernier ressort dans la société, pour faire comprendre que la nature de la *souveraineté* consiste principalement en deux choses ; la premiere dans le droit de commander aux membres de la société, c'est-à-dire de diriger leurs actions avec empire ou pouvoir de contraindre ; la seconde est que ce droit doit être en dernier ressort, de telle sorte que tous les particuliers soient obligés de s'y soumettre, sans qu'aucun puisse lui résister : autrement si cette autorité n'étoit pas supérieure, elle ne pourroit pas procurer à la société l'ordre & la sûreté qui sont les fins pour lesquelles elle a été établie.

Je dis ensuite que c'est un droit déféré à une ou à plusieurs personnes, parce qu'une république est aussi bien souveraine qu'une monarchie.

J'ajoute enfin, pour se procurer sous cette protection un véritable bonheur, &c. pour faire connoître que la fin de la *souveraineté* est la félicité des peuples.

On demande quelle est la source prochaine de la *souveraineté*, & quels en sont les caracteres ? Il est certain que l'autorité souveraine, ainsi que le titre sur lequel ce pouvoir est établi, & qui en fait le droit, résulte immédiatement des conventions mêmes qui forment la société civile, & qui donnent naissance au gouvernement. Comme la *souveraineté* réside originairement dans le peuple, & dans chaque particulier par rapport à soi-même, il résulte que c'est le transport & la réunion des droits de tous les particuliers dans la personne du souverain, qui le constitue tel, & qui produit véritablement la *souveraineté* ; personne ne sauroit douter, par exemple, que lorsque les Romains choisirent Romulus & Numa pour leurs rois, ils ne leur conférassent par cet acte même la *souveraineté* sur eux qu'ils n'avoient pas auparavant, & à laquelle ils n'avoient certainement d'autre droit que celui que leur donnoit l'élection de ce peuple.

Le premier caractere essentiel de la *souveraineté*, & celui d'où découlent tous les autres, c'est que c'est un pouvoir souverain & indépendant, c'est-à-dire une puissance qui juge en dernier ressort de tout ce qui est susceptible de la direction humaine, & qui peut intéresser le salut & l'avantage de la société ; mais quand nous disons que la puissance civile est par sa nature souveraine & indépendante, nous entendons seulement que cette puissance une fois constituée, a une puissance telle que ce qu'elle établit dans l'étendue de son district, ne sauroit être légitimement troublé par un autre pouvoir.

En effet, il est absolument nécessaire que dans tout gouvernement, il y ait une telle puissance suprême, la nature même de la chose le veut ainsi, & il ne sauroit subsister sans cela ; car puisqu'on ne peut pas multiplier les puissances à l'infini, il faut nécessairement s'arrêter à quelque degré d'autorité supérieur à tout autre ; & quelle que soit la forme du gouvernement monarchique, aristocratique, démocratique, ou mixte, il faut toujours qu'on soit soumis à une décision souveraine, puisqu'il implique contradiction de dire qu'il y ait quelqu'un au-dessus de celui ou ceux qui tiennent le plus haut rang dans un même ordre d'êtres.

Un second caractere qui est une suite du premier, c'est que le souverain comme tel, n'est tenu de rendre compte à personne ici-bas de sa conduite : quand je dis que le souverain n'est pas comptable, j'entends aussi long tems qu'il est véritablement souverain ; car la *souveraineté* n'existe que pour le bien public, & il n'est pas permis au souverain de l'employer d'une maniere directement opposée à sa destination, puisqu'il est constant que tout souverain, ou tout corps de *souveraineté* est soumis aux lois naturelles & divines.

Les limitations du pouvoir souverain ne donnent aucune atteinte à la *souveraineté* ; car un prince ou un sénat à qui on a déféré la *souveraineté*, en peut exercer tous les actes, aussi-bien que dans une *souveraineté* absolue : toute la différence qui s'y trouve, c'est qu'ici le roi prononce seul en dernier ressort, suivant son propre jugement, & que dans une monarchie limitée, il y a un sénat qui conjointement avec le roi, connoît de certaines affaires, & que son consentement est une condition nécessaire sans laquelle le roi ne sauroit rien décider.

Il nous reste à dire un mot des parties de la *souveraineté*, ou des différens droits essentiels qu'elle renferme. L'on peut considérer la *souveraineté* comme un

assemblage de divers droits & de plusieurs pouvoirs distincts, mais conférés pour une même fin, c'est-à-dire pour le bien de la société, & qui sont tous essentiellement nécessaires pour cette même fin ; ce sont ces différens droits, ces différens pouvoirs que l'on appelle *les parties essentielles de la souveraineté*. Pour les connoître, il ne faut que faire attention à leur fin.

La *souveraineté* a pour but la conservation, la tranquillité & le bonheur de l'état, tant au-dedans qu'au-dehors ; il faut donc qu'elle renferme en elle-même tout ce qui lui est essentiellement nécessaire pour procurer cette double fin.

La premiere partie de la *souveraineté*, & qui est comme le fondement de toutes les autres, c'est le pouvoir législatif en vertu duquel le souverain établit en dernier ressort des regles générales & perpétuelles que l'on nomme *lois* ; par-là chacun est instruit de ce qu'il doit faire ou ne pas faire pour maintenir le bon ordre, de ce qu'il conserve de sa liberté naturelle, & comment il doit user de ses droits pour ne pas troubler le repos public.

La seconde partie essentielle de la *souveraineté* est le pouvoir coactif, c'est-à-dire le droit d'établir des peines contre ceux qui troublent la société par leurs désordres, & le pouvoir de les infliger actuellement ; sans cela l'établissement de la société civile & des lois seroit tout-à-fait inutile, & on ne sauroit se promettre de vivre en sûreté. Mais afin que la crainte des peines puisse produire une impression assez forte sur les esprits, il faut que le droit de punir s'étende jusqu'à pouvoir faire souffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la mort ; autrement la crainte de la peine ne seroit pas toujours capable de balancer la force de la passion ; en un mot, il faut qu'on ait manifestement plus d'intérêt à observer la loi qu'à la violer : ainsi ce droit du glaive est sans contredit le plus grand pouvoir qu'un homme puisse exercer sur un autre homme.

La troisieme partie essentielle de la *souveraineté* est de pouvoir maintenir la paix dans un état, en décidant les différends des citoyens ; comme aussi de faire grace aux coupables lorsque quelque raison d'utilité publique le demande ; & c'est-là ce qu'on appelle *le pouvoir judiciaire*.

4°. La *souveraineté* renferme encore tout ce qui concerne la religion par rapport à son influence sur l'avantage & la tranquillité de la société.

C'est en cinquieme lieu une partie essentielle de la *souveraineté* de pouvoir mettre l'état en sûreté à l'égard du dehors, & pour cet effet d'avoir le droit d'armer les sujets, lever des troupes, contracter des engagemens publics, faire la paix, des traités, des alliances avec les états étrangers, & d'obliger tous les sujets à les observer.

Enfin, c'est une partie de la *souveraineté* d'avoir le droit de battre monnoie ; de lever les subsides absolument nécessaires en tems de paix & en tems de guerre, pour assurer le repos à l'état, & pour pourvoir aux nécessités publiques. Telles sont les parties essentielles de la *souveraineté*.

Quant aux différentes manieres d'acquérir la *souveraineté*, je me contenterai de dire que le seul fondement légitime de cette acquisition est le consentement, ou la volonté du peuple ; cependant il n'arrive que trop souvent qu'on acquiert la *souveraineté* par la violence, & qu'un peuple est contraint par la force des armes de se soumettre à la domination du vainqueur ; cette acquisition violente de la *souveraineté* se nomme *conquête*, *usurpation*. Voyez *les mots* CONQUÊTE & USURPATION.

Puisque la guerre ou la conquête est un moyen d'acquérir la *souveraineté*, il résulte que c'est aussi un moyen de la perdre. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SOUVERAINETÉ ABSOLUE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE ABSOLUE.

SOUVERAINETÉ LIMITÉE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE LIMITÉE.

SOUVIGNY, (*Géogr. mod.*) en latin moderne *Silviniacus*, petite ville de France dans le Bourbonnois, sur le ruisseau de Queſne, près de l'Allier, à 2 lieues de Moulins, & à 3 de Bourbon l'Archambaud. Elle doit être ancienne, car Charlemagne y fit ses premieres armes dans la guerre de Pepin son pere, contre le duc de Guienne. Les sires de Bourbon, dont est venue la branche aujourd'hui régnante, y avoient leur sépulture. Le monastere du prieur de cette ville vaut environ dix mille livres de rente. *Long.* 20. 52. *latit.* 36. 31. (*D. J.*)

SOWAAS, (*Métallurg.*) les Japonois donnent ce nom à une composition métallique qui n'est autre chose qu'un alliage d'or & de cuivre, & qui travaillée, a une couleur aussi belle que l'or pur.

SOYE, *voyez* SOIE.

SOYETEUR, s. m. (*Soierie.*) ouvrier qui travaille en étoffes de soie. Il n'y a guere qu'à Lille, capitale de la Flandre françoise, où on leur donne ce nom ; ailleurs on les appelle *manufacturiers*, *fabriquans* ou *ouvriers en soie*. Savary.

SOYEUX, adj. qui imite la qualité de la soie ; le castor est *soyeux* : qui est bien fourni de soie ; ce taffetas est très *soyeux*.

SOZ, (*Géog. mod.*) Bourg d'Espagne, aux frontieres de la Navarre ; c'est un bourg remarquable par la naissance de Ferdinand V, surnommé le *Catholique*. Il épousa Isabelle de Castille, & réunit en faveur de ce mariage, les états de Castille à ceux d'Aragon en 1479. C'est sous son regne que Colomb découvrit le nouveau monde, & soumit à la Castille tant de riches provinces. Ferdinand remporta à Toro une grande victoire en 1476 sur Alphonse V. roi de Portugal, conquit le royaume de Grenade, & chassa les Maures d'Espagne en 1492. Bientôt après, il se rendit maître d'Oran en Afrique, s'empara du royaume de Naples, usurpa celui de Navarre en 1512, & mourut en 1516 au village de Madrigales, d'un breuvage que Germain de Foix, sa seconde femme, lui avoit fait prendre, pour le rendre capable d'avoir des enfans. Voilà sa vie ; la politique de ce prince n'est pas moins connue ; il parloit sans cesse de religion & de bonne foi, & viola toujours l'une & l'autre. Il trompa indignement le roi d'Angleterre son gendre, après avoir successivement trompé son parent, le roi de Navarre, & le roi Louis XII, & les Vénitiens, & les papes. On l'appelloit en Espagne, *le catholique* ; en Italie, *le prudent* ; en France & en Angleterre, *le perfide* ; & c'étoit-là le seul titre qu'il méritoit. (*D. J.*)

SOZUSÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe connoît trois villes de ce nom, l'une dans la Phénicie ; l'autre dans la Pisidie, & la troisieme dans l'Ethiopie. S. Epiphane en met encore une dans la Pentapole, & il en fait un siége épiscopal, dont il nomme l'évêque Héliodore. (*D. J.*)

SP

SPA, (*Géog. mod.*) bourg du pays de Liége, sur les confins du duché de Limbourg, à environ cinq milles de la ville de Liége. Ce bourg est toujours renommé par ses eaux minérales ; elles étoient déja célebres du tems de Pline, & vous trouverez la belle & simple description qu'il en fait dans son *Hist. nat. liv. XXXI. ch. ij.* au *mot* TUNGRORUM FONS. (*D. J.*)

SPACIEUX, adj. (*Gramm.*) qui occupe un grand espace, un jardin *spacieux* ; une maison *spacieuse*. Au

figuré, vous avez entrepris cet ouvrage, le champ eſt *ſpacieux*.

SPADA *ou* SPATA, (*Géogr. mod.*) cap de l'île de Candie, à 8 lieues au couchant de la Canée; c'eſt le *ſpatum promontorium* des anciens, ſelon Coronelli. (*D. J.*)

SPADASSIN, ſ. m. (*Gram. Eſcrim.*) homme ſanguinaire & fou, qui ſe fait un jeu de ſa vie & de celle des autres qu'il expoſe avec une imprudence qui ne ſe conçoit pas, en leur faiſant mettre l'épée à la main pour un oui ou non.

SPADILLE, ſ. m. *au jeu de Quadrille*, c'eſt l'as de pique qui eſt le premier a-tout & la premiere carte de quelque couleur que ſoit la triomphe: *ſpadille* a le privilege de forcer les autres matadors quand il a été joué la premiere carte, & que ceux qui les ont n'ont pas d'autre a-tout à fournir. Il en eſt de même du baſte à l'égard de la manille, le matador ſupérieur forçant toujours l'inférieur. *Voyez* MATADORS.

SPADILLE FORCÉ, eſt une maniere de jouer à l'hombre, aſſez divertiſſante quand on joue pour le plaiſir, parce qu'il y a toujours des bêtes au jeu, & qu'on gagne ſouvent codille quand on y penſe le moins; mais quand le jeu eſt intéreſſé ce n'eſt plus la même choſe, parce que le jeu de l'hombre qui eſt tout ſpirituel par lui-même, dégénere preſque en jeu de haſard, & que la conduite ne ſert de rien à un joueur qui ſe voit ſouvent *ſpadille* fort mal accompagné; il ſe joue en tout comme le véritable jeu de l'hombre dont nous avons parlé plus haut, chacun parle à ſon rang, & ſi perſonne ne joue, celui qui a *ſpadille* eſt obligé de jouer quelque foible que ſoit ſon jeu.

Celui qui a *ſpadille* en main peut paſſer, pour voir ſi quelqu'un des joueurs ne le tirera pas d'embarras.

Quand perſonne n'accuſe *ſpadille*, on voit dans le talon s'il n'y eſt pas, celui qui l'a fait la bête, & le coup ne ſe joue pas.

SPADON, *voyez* ESPADON.

SPAGIRIQUE, adj. (*Gram.*) du grec σπαειν, *extraire*; c'eſt une épithete par laquelle on déſigne la Médecine chimique. *Spagirique* s'oppoſe à *galenique*.

SPAHI-AGASI, ſ. m. *terme de relation*; aga ou commandant des ſpahis. Le *ſpahi-agaſi* & les caziaſques vont chez le grand-ſeigneur avec beaucoup de cérémonies, toutes les fois que ſe tient le divan. *Dulloir.* (*D. J.*)

SPAHILAR-AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) colonel-général de la cavalerie turque ou des ſpahis; c'eſt un des grands officiers du ſultan. Il a la même autorité ſur les ſpahis, que l'aga des janniſſaires ſur ce corps d'infanterie, elle étoit même autrefois ſi grande, qu'elle étoit redoutable au grand-ſeigneur; mais le viſir Cuprogli l'a beaucoup diminuée, en abaiſſant le corps des ſpahis qui avoient détrôné l'empereur Oſman. Guer. *Mœurs des Turcs*, *tom. II.*

SPAHIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) chez les Turcs ſont les ſoldats qui compoſent la cavalerie de leurs armées.

On les nommoit autrefois *ſelictarlis*, c'eſt-à-dire hommes d'épée, mais ayant plié lâchement dans une occaſion, Mahomet III. les caſſa & leur ſubſtitua un nouveau corps qu'il nomma *ſpahis*, c'eſt-à-dire ſimples cavaliers, & leur donna un étendard rouge. On les tire ordinairement d'entre les baltagis & les ichoglans du tréſor & de la fauconnerie, & d'entre les Turcs naturels d'Aſie.

Les *ſpahis* ſe ſervent de l'arc & de la lance plus commodément que des armes à feu. Quelques-uns portent à la main un *girit* eſpece de dard de 2 piés de long, qu'ils lancent avec autant de force que d'adreſſe, mais leur arme la plus redoutable eſt le cimeterre; quelques-uns portent auſſi pour armes défenſives des cottes de mailles, des cuiraſſes & des caſques, mais le plus grand nombre n'a que l'habillement ordinaire des Turcs & le turban.

Autrefois les *ſpahis* d'Aſie ne paroiſſoient jamais à l'armée, que ſuivis de trente ou quarante hommes chacun, ſans compter leurs chevaux de main, tentes & bagages: aujourd'hui ils y vont ſur le pié de ſimples ſoldats. Leur corps n'eſt pourtant jamais qu'une multitude confuſe qui n'eſt diſtribuée ni en régimens, ni en compagnies; ils marchent par pelotons, combattent ſans beaucoup d'ordre, s'abſentent du camp & quittent le ſervice ſans congé. Ils ont cependant quelques capitaines qu'on nomme *agas*, qui ont cent-cinquante aſpres de paye par jour; celle des *ſpahis* eſt depuis 12 aſpres juſqu'à 30; mais ceux qui ne ſe trouvent pas à la paye du mois de Novembre, ſont rayés de deſſus les regiſtres du grand-ſeigneur. Cette cavalerie paſſoit anciennement pour la meilleure de l'Europe, mais depuis qu'on a permis aux domeſtiques des bachas d'y entrer, elle eſt devenue molle, vile & libertine: leur général en chef ſe nomme *ſpahilar-aga*. Guer. *Mœurs des Turcs*, *tom. II.*

SPALATRO *ou* SPALATO, (*Géog. mod.*) ville de l'état de Veniſe, capitale de la Dalmatie vénitienne, ſur le golfe de Veniſe, à 3 milles de Salone, à 12 de Trau, & environ à 400 de Veniſe. Elle eſt aſſez peuplée, parce que c'eſt une échelle des caravanes de Turquie qui y déchargent leurs marchandiſes pour Veniſe. D'ailleurs, ſon port eſt grand & a un bon fonds. *Long.* 34. 10. *latit.* 43. 62.

Dans les monumens de quatre cens ans, cette ville eſt appellée *Spaletum*, *Spalatum*; & de cette maniere *Spalato* ſembleroit plus conforme à l'origine que *Spalatro*, quoique ce dernier *mot* ſoit le plus en uſage. Ce mot peut lui être venu de *palatium*, parce que ce lieu n'étoit anciennement qu'un palais de l'empereur Dioclétien né à Salone, & l'on en voit encore les reſtes. Le dome de *Spalatro* étoit un petit temple au milieu de ce palais. Depuis que ce temple a été changé en égliſe, on l'a percé pour y faire un chœur, & on y a fait quelques jours. Les murailles du palais de Dioclétien qui embraſſent les deux tiers de la ville, offrent encore trois portes d'une belle architecture, & dont les pierres ſous l'arc ſont entées en mortaiſe les unes ſous les autres.

Spalato paſſa en 1124 ſous la domination des Vénitiens qui ont agrandi ſes murailles, & les ont fortifiées. Elle a eu le titre d'archevêché vers l'an 650; & ſon archevêque ſe dit primat de la Dalmatie, quoiqu'il ſoit ſujet lui-même à la primatie de Veniſe. Il a douze ſuffragans, & preſque tous dans un triſte état par le voiſinage du Turc.

Le fameux (Marco-Antonio de) *Dominis* devint archevêque de cette ville; c'étoit un phyſicien de quelque mérite, & un homme plein de vûes pour la pacification des troubles de religion. Il chercha une retraite en Angleterre ſous le regne de Jacques premier; & ce fut un grand ſujet de triomphe à la nation, qui enlevoit un proſélyte de ce rang aux catholiques romains; mais le prélat de Dalmatie, quoique fort accueilli, & élevé à quelques honneurs, ne les trouva pas capables de ſatisfaire ſon ambition; il prit le mauvais parti de retourner en Italie, à la ſollicitation de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui lui fit eſpérer un chapeau de cardinal. Etant arrivé à Rome, il y fit une abjuration publique de la religion proteſtante; cependant il n'obtint aucune dignité, & même quelque tems après il fut arrêté ſur quelques ſoupçons de ſes vrais ſentimens, & il fut enfermé dans le château ſaint Ange, où il finit ſa vie en 1625, âgé de 64 ans.

Pendant ſon ſéjour en Angleterre, il fit imprimer l'*hiſtoire du concile de Trente* de Fra Paolo. Il publia dans le même pays un grand ouvrage, intitulé, *de*

republica ecclesiastica, Londini 1617 & 1622, en deux volumes *in-fol.* & l'on en a donné depuis un troisieme volume en Allemagne en 1658. La Sorbonne a censuré plusieurs propositions du premier tome de cet ouvrage; & Richer a fait sur cette censure quelques notes, dans lesquelles il n'est pas du sentiment de ses confreres.

Dominis est connu des Physiciens par un petit traité *de radiis visûs & lucis*, imprimé à Venise en 1611 *in-4°.* dans lequel il explique les couleurs de l'arc-en-ciel, par deux réfractions de la lumiere solaire & une réflexion entre-deux. Kepler avoit déja eu la même pensée. Descartes a suivi en partie l'explication de *Dominis*; mais la véritable exposition de ce phénomene étoit réservée à Newton par le moyen de sa doctrine des couleurs, qui est la seule véritable. (*D. J.*)

SPALDYNG, (*Géog. mod.*) *ou* SPALDING, petite ville à marché d'Angleterre, dans l'Incolnshire, au quartier du Holland, vers l'embouchure du Welland. Elle est toute renfermée de rivieres, de coupures & de marais. (*D. J.*)

SPALETHRA, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe place dans la Thessalie. C'est la *Spalathra* que Pline, *liv. IV. ch. ix.* met dans la Magnésie. Le *peryple* de Scylax fait de *Spalathra* une ville maritime de la Magnésie. (*D. J.*)

SPALMADORI, (*Géog. mod.*) petite île de l'Archipel, près de l'île de Scio, vis-à-vis de Porto-Delphino. Ce fut aux environs de *Spalmadori*, que les Turcs défirent l'armée navale des Vénitiens en 1695. (*D. J.*)

SPANDAW, (*Géog. mod.*) *ou* SPANDOW, ville d'Allemagne, dans la moyenne marche-de-Brandebourg, sur le Havel, près de son embouchure dans la Sprée, à trois lieues au nord-oueſt de Berlin. Avant que d'entrer dans *Spandaw*, on passe sur la chaussée d'un étang, au milieu duquel est une citadelle très-forte, qui renferme un arsenal des mieux fournis d'Allemagne, avec une grosse garnison à cause de l'importance de cette place. La ville est éloignée de la citadelle d'une mousquetade: elle est fortifiée de remparts de terre, & de murailles de brique. Plusieurs françois protestans s'y sont réfugiés, comme dans un sûr asyle. *Longitude 31. 20. latitude 52. 34.* (*D. J.*)

SPANGENBERG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le bas landgraviat de Hesse, au quartier appellé *Ampt-Spangenberg*, dont elle est le chef-lieu. Sa situation est à environ 4 milles germaniques au sud-est de Cassel, sur une petite riviere qui se jette dans la Fulde. *Longitude, 27. 13. latit. 51. 17.* (*D. J.*)

SPANHEIM, (*Géog. mod.*) *ou* SPONHEIM, comté d'Allemagne, dans le bas palatinat. Il est borné au nord par l'électorat de Mayence, au midi par les duchés de Lorraine & de Deux-Ponts, à l'orient par l'électorat du Palatinat, & au couchant par l'électorat de Treves. L'électeur palatin possede la plus grande partie de ce comté. (*D. J.*)

SPARADRAP, s. m. *terme de Chirurgie & de Pharmacie*, sorte de toile enduite d'emplâtre de chaque côté. Elle se fait en trempant de la toile demi-usée dans une composition emplastrique, fondue & un peu refroidie. On la polit en la raclant avec une longue spatule. Il y a autant de sortes de *sparadrap* qu'il y a d'emplâtres dans lesquels on trempe cette toile. On l'appelle communément *toile à Gautier*, probablement du nom de son inventeur. Elle sert à couvrir le pois qu'on met dans le trou d'un cautere, & peut être employée alternativement plusieurs fois, d'un côté & d'un autre. On préfere dans ce cas, une feuille fraîche de lierre. Le *sparadrap* sert à former des bougies pour le canal de l'urethre, & des fondes ou tentes emplastriques pour les sinus, *&c.* (*Y*)

SPARAGON, s. m. (*Com.*) sorte de basse laine qui se fabrique en Angleterre.

SPARAILLON, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) SPARGOIL, SPARLE, *spargus, sparus*, poisson de mer si ressemblant à la dorade, que les pêcheurs mêmes s'y trompent au premier coup-d'œil; il en differe cependant, en ce qu'il a le corps plus rond, moins épais, plus applati & moins long: il a rarement plus d'un empan de longueur. L'ouverture de la bouche est moins grande, & la tête plus applatie que dans la dorade, mais le bec a plus de longueur. On reconnoît très-aisément ce poisson par une tache noire qu'il a sur la queue. Les *sparaillons* restent sur les rivages de la mer: ils se réunissent plusieurs ensemble pendant les froids: leur chair est tendre, mais moins ferme que celle de la dorade. Rondelet, *hist. natur. des poiss. part. I. liv. V. ch. iij.* *Voyez* POISSON.

SPARGANIUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante nommée vulgairement en françois *ruban d'eau*, & dont voici les caracteres. Ses fleurs sont mâles, polypétales, herbacées, garnies d'un grand nombre d'étamines, & fortement attachées à la tige en forme de globes. Ses ovaires sont situés sur la même tige, au-dessous des fleurs mâles dont nous venons de parler. Ce sont de petits tubes recourbés, semblables à des siliques, & qui deviennent en mûrissant osseux, mono-capsulaires ou bi-capsulaires; ils contiennent un noyau farineux. Ses ovaires sont aussi en globes semblables à des nœuds. Tournefort en compte trois especes, qui ne méritent aucune description particuliere. (*D. J.*)

SPARGELLE, s. f. (*Botan.*) *Voyez* SPERGULA. (*D. J.*)

SPARGOIL, *Voyez* SPARAILLON.

SPARLE, *Voyez* SPARAILLON.

SPARTARIUS CAMPUS, (*Géogr. anc.*) campagne dans Strabon, *lib. pag. 160.* Il la met en Espagne, & dit que le chemin de Sagunte & de Sétabis à Cordoue, s'éloignoit un peu de la mer, & passoit par cette campagne: Strabon entend parler de la campagne qui étoit aux environs de Carthagene-la-neuve, & où on trouvoit cette espece de jonc appellé *spartum*, qui avoit donné à la ville le nom de *Spartaria*, & à la campagne celui de *Spartarius campus*. C'étoit une espece de jonc blanc & fec, qui croissoit sans eau. Il étoit d'un usage presque universel; il se filoit & on en faisoit des cordes pour les chariots, des cables pour les vaisseaux, des nattes pour servir de lits, des nasses pour la pêche, des souliers & des habits pour les pauvres gens, & enfin il servoit à brûler: on le transportoit de toutes parts, & surtout en Italie. Cette espece de jonc se trouve encore à-présent dans la même campagne, aux environs de Carthagène. (*D. J.*)

SPARTE *ou* LACÉDÉMONE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse dans la Laconie.

J'ai promis au mot *Lacédémone*, de la décrire; & comment pourrois-je l'oublier? Son nom seul rappelle de plus grandes choses, & surtout de plus grandes vertus, que celui de toutes les autres villes de la Grece ensemble. Sa gloire a fait tant de bruit dans le monde, & dans les annales de l'Histoire, qu'on ne se lasse point d'en parler. Les auteurs ont coutume de donner le nom de *Spartiates* aux habitans de la ville, & celui de *Lacédémoniens* aux habitans de la campagne. Hérodote, Xénophon & Diodore, ont presque toujours observé cet usage.

Cette ville a été bâtie par Lacédémon, qui regnoit avec Eurotas en Laconie, la 67 année de l'ere atti-

que, & la 1539 année avant J. C. Il la nomma *Sparte*, du nom de sa femme; & c'est le seul nom dont Homere fasse usage pour désigner la capitale de la Laconie.

Plus ancienne que Rome de 983 ans; plus que Carthage de 867 ans; plus que Syracuse de 995 ans; plus qu'Alexandrie de 1405 années; plus que Lyon de 1693 années; & plus que Marseille de 1136, car Eusebe prétend que cette derniere ville a été bâtie 1736 ans avant la naissance de J. C.

La forme de *Sparte* étoit ronde, & son terrein inégal & coupé par des collines, selon la description de Polybe. Cet historien lui donne 48 stades de circuit, c'est-à-dire un peu plus de deux lieues de France; circuit bien différent de celui d'Athènes, qui approchoit de 100 stades. C'est là-dessus que Thucydide fait une si belle remarque sur la fortune de ces deux villes, qui ont autrefois partagé toute la Grece pour leurs intérêts. « Imaginons-nous, dit-il, que la ville » de *Sparte* soit rasée, & qu'il en reste seulement les » temples & le plan de ses édifices; en cet état, la » postérité ne pourroit jamais se figurer que sa puis» sance & sa gloire fussent montées au point où elles » sont. Si nous supposons, au contraire, que la ville » d'Athènes ne soit plus qu'une esplanade, son aspect » nous devroit toujours persuader que sa puissance » aura été deux fois plus grande qu'elle n'est ».

Dans les premiers tems, *Sparte* n'eut point de murailles, & quoiqu'ouverte, Agésilaüs la défendit contre Epaminondas, après la bataille de Leuctres: elle demeura telle 6 ou 700 ans, selon la plupart des historiens; ce fut du tems de Pyrrhus que le tyran Nabis éleva des murs à cette ville. Philopoëmen les fit abattre, & Appius Claudius les rétablit bientôt après.

Hérodote dit que du tems de Xerxès, la ville de *Sparte* pouvoit fournir huit mille hommes capables de porter les armes; mais ce nombre augmenta bien dans la suite, & rien ne prouve mieux la multitude des habitans de la république de Lacédémone, que les colonies qui en sont sorties. Elle peupla Byzance, quatre ou cinq villes d'Asie, une dans l'Afrique, cinq ou six dans la Grece, trois ou quatre provinces d'Italie, une ville en Portugal, & une autre en Espagne auprès de Cordoue. Cependant le nombre de ses habitans n'a roulé que sur la fécondité de leurs mariages. *Sparte* ne souffrit point que des familles étrangeres vinssent s'établir dans son enceinte, & jamais ville n'a été plus jalouse de son droit de bourgeoisie.

Elle fut toujours distinguée par les Romains, tant qu'ils en furent les maîtres; enfin elle tomba sous la domination des Turcs, l'an de J. C. 1460, 7 ans après la prise de Constantinople, 5 ans après celle d'Athènes, & 3210 ans après sa fondation. On la nomme aujourd'hui *Misistra*, dont il est bon de voir l'*article*. Je passe maintenant à ce qu'elle étoit du tems de Pausanias. Voici la description qu'il en fait, dont j'élaguerai peu de chose.

En descendant de Thornax, dit-il, on trouvoit devant soi la ville de *Sparte*, qui étoit appellée ainsi de sa fondation; mais qui dans la suite prit le nom de *Lacédémone*, parce que c'étoit le nom du pays. Il y avoit dans cette ville beaucoup de choses dignes de curiosité. En premier lieu, la place publique où se tenoit le sénat des vieillards, qui étoient au nombre de 28; le sénat de ceux qui sont les conservateurs des lois; le sénat des éphores, & le sénat de ces magistrats qu'ils appelloient *bidiéens*. Le sénat des vieillards étoit le souverain tribunal des Lacédémoniens, & celui qui régloit toutes les affaires de l'état. Les autres sénateurs étoient, à-proprement parler, des archontes; les éphores étoient au nombre de cinq, & les bidiéens de même. Ceux-ci étoient commis pour veiller sur les jeunes gens, & pour présider à leurs exercices, soit dans le lieu qu'ils nommoient le *platanisse*, soit par-tout ailleurs. Ceux-là étoient chargés de soins plus importans, & chaque année ils en nommoient un d'entr'eux qui présidoit aux autres, & dont le nom servoit à marquer l'année, de la même maniere qu'à Athènes les neuf éliſoient un d'entr'eux, qui avoit le nom d'*archonte* par excellence.

Le plus bel édifice qu'il y eût dans la place, étoit le portique des Perses, ainsi nommé parce qu'il avoit été bâti des dépouilles remportées sur les Perses. Dans la suite on l'avoit beaucoup agrandi & orné. Tous les chefs de l'armée des Barbares, & entr'autres Mardonius, fils de Gobryas, avoient là chacun leurs statues de marbre blanc, & ces statues étoient sur autant de colonnes: on y voyoit aussi la statue d'Arthémise, fille de Lygdamis & d'Halicarnasse. On dit que cette reine de son propre mouvement, joignit ses forces à celles de Xerxès pour faire la guerre aux Grecs, & que dans le combat naval qui fut donné auprès de Salamine, elle fit des prodiges de valeur.

Après le portique des Perses, ce qu'il y avoit de plus beau à voir dans cette place, étoit deux temples, dont l'un étoit consacré à Jules-César, & l'autre à Auguste son fils. On remarquoit sur l'autel de ce dernier une figure d'Agias, gravée sur du cuivre: c'est cet Agias qui prédit à Lysander qu'il se rendroit maître de toute la flotte d'Athènes à Aigospotamos, à la réserve de dix galeres, qui en effet se sauverent en Chypre.

Dans la place de *Sparte* on voyoit encore trois statues, une d'Apollon pythien, l'autre de Diane, & la troisieme de Latone. L'endroit où étoient ces statues, étoit une enceinte qu'ils appelloient du nom de *chœur*, parce que dans ces jeux publics auxquels les jeunes gens s'exerçoient, & qui se célébroient avec beaucoup de solemnité, toute la jeunesse alloit là, & y formoit des chœurs de musique en l'honneur d'Apollon.

Près de-là étoient plusieurs temples, l'un consacré à la Terre, l'autre à Jupiter agoréus, un autre à Minerve agoréa, & un quatrieme à Neptune surnommé *asphalius*. Apollon & Junon avoient aussi chacun le leur: on voyoit aussi une grande statue qui représentoit le peuple de *Sparte*; & un peu plus bas le temple des Parques. Tout joignant ce temple étoit le tombeau d'Oreste: auprès de sa sépulture on remarquoit le portrait du roi Polydore, fils d'Alcamène. Les Lacédémoniens ont tellement distingué ce roi entre tous les autres, que les actes publics ont été long-tems scellés de son sceau.

Au même lieu il y avoit un Mercure qui portoit un petit Bacchus, & ce Mercure étoit surnommé *agoreus*. Il y avoit aussi dans le même endroit des rangées d'anciennes statues, qui représentoient les éphores de ces tems-là. Parmi ces statues on voyoit le tombeau d'Epiménide, & celui d'Aphareus, fils de Périérès. Du côté droit étoient les Parques; on voyoit les salles où les Lacédémoniens prenoient ces repas publics qu'ils nommoient *phidities*, & là étoit aussi Jupiter hospitalier & Minerve hospitaliere.

En sortant de la place, & passant par la rue des Barrieres, on trouvoit une maison qu'ils appelloient *le Boonete*. Au-dessus du sénat des bidiéens il y avoit un temple de Minerve, où l'on dit qu'Ulysse consacra une statue à la déesse, sous le nom de *Minerve celeuthea*, comme un monument de la victoire qu'il avoit remportée sur les amans de Pénélope; & il fit bâtir sous le même nom, trois temples en trois différens endroits. Au bout de la rue des Barrieres, on trouvoit une sépulture de héros, entr'autres celle d'Iops, qu'on croit avoir vécu environ le tems de Lelex & de Mylès, celle encore d'Amphiaraüs, fils d'Oiclès.

Près de là étoit le temple de Neptune surnommé *ténarien*, & assez près on voyoit une statue de Minerve. Du même côté étoit aussi la place Hellenie, ainsi appellée parce que dans le tems que Xerxès passa en Europe, toutes les villes greques qui prirent les armes contre lui, envoyerent leurs députés à *Sparte*, & ces députés s'aboucherent là pour aviser aux moyens de résister à une puissance si formidable. D'autres avoient que cette dénomination étoit encore plus ancienne, & qu'elle venoit de ce que tous les princes de la grece ayant pour l'amour de Ménélas, entrepris le siege de Troye, ils s'assemblerent en ce lieu pour délibérer sur cette expédition, & sur les moyens de tirer une vengeance de Pâris qui avoit enlevé Hélene.

Près de cette place, on montroit le tombeau de Talthybius; mais ceux d'Egion en Achaïe avoient aussi dans le marché de leur ville un tombeau, qu'ils assuroient être celui de Talthybius. Dans le même quartier, on voyoit un autel dédié à Apollon Acritas, ainsi appellé, parce que cet autel étoit bâti sur une hauteur. On trouvoit dans le même endroit un temple de la Terre, qu'ils nommoient *Gasepton*, & un peu au-dessus un autre temple d'Apollon, surnommé *Maléatis*: passé la rue des Barrieres contre les murs de la ville, on trouvoit une chapelle dédiée à Dictynne, & ensuite les tombeaux de ces rois, qui ont été appellés *Eurypontides*.

Auprès de la place Hellénienne, il y avoit le temple d'Arsinoé, qui étoit fille de Leucippe, & belle-sœur de Castor & Pollux. Du côté des remparts, on voyoit un temple de Diane, & un peu plus loin la sépulture de ces devins qui vinrent d'Elis, & qu'on appelloit *Jamides*. Maron & Alphée avoient aussi-là leurs temples. C'étoit deux grands capitaines, qui, après Léonidas, signalerent le plus leur courage au combat des Thermopyles. A quelques pas de-là, on voyoit le temple de Jupiter Tropeus. Mais de tous les temples qui étoient à *Sparte*, le plus révéré étoit celui de la mere des dieux. On voyoit auprès le monument héroïque d'Hyppolite, fils de Thésée, & celui d'Aulon Arcadien, fils de Tléfimene, frere de Parthenopée.

La grande place de *Sparte* avoit encore une autre issue, & de ce côté-là on trouvoit un édifice où les habitans venoient prendre le frais. On disoit que ce bâtiment étoit un ouvrage de Théodore de Samos, qui le premier trouva l'art de fondre le fer & d'en faire des statues. C'est à la voûte de cet édifice que les Lacédémoniens avoient suspendu la lyre de Timothée de Milet, après l'avoir puni de ce qu'aux sept cordes de l'ancienne lyre, il en avoit ajouté quatre autres.

A quelques pas du temple d'Apollon, étoient trois autels dédiés à Jupiter Ambulius, à Minerve Ambulia, & aux Dioscures, qui avoient aussi le surnom d'*Ambulii*. Vis-à-vis étoit une éminence appellée *Colona*, où il y avoit un temple de Bacchus Colonate: ce temple tenoit presque à un bois qu'ils avoient consacré à ce héros, qui eut l'honneur de conduire Bacchus à *Sparte*. Du temple de Bacchus à celui de Jupiter Evanemus, il n'y avoit pas loin, & de ce dernier on voyoit le monument héroïque de Pleuron, dont les enfans de Tyndare descendoient par leur mere.

Près de là étoit une colline où Junon Argiva avoit un temple, qui avoit été consacré, dit-on, par Eurydice, fille de Lacédémon, & femme d'Acrisius, & qui étoit fils d'Abas: car pour le temple de Junon Hyperchiria, il avoit été bâti par le conseil de l'oracle, dans le tems que le fleuve Eurotas inondoit toute la campagne. On voyoit dans ce temple une statue de bois d'un goût fort ancien, & qui représentoit, à ce qu'ils disoient, Vénus-Junon. Toutes les femmes qui avoient des filles à marier, faisoient des sacrifices à cette déesse.

Au sortir de la place, vers le couchant, étoit le théâtre bâti de marbre blanc. Vis-à-vis du théâtre étoit le tombeau du roi Pausanias, qui commandoit les Lacédémoniens au combat de Platée. La sépulture de Léonidas étoit tout auprès. Tous les ans on faisoit les oraisons funebres de ces grands capitaines sur leurs tombeaux, & ces oraisons étoient suivies de jeux funéraires, où il n'y avoit que les Lacédémoniens qui fussent reçus à disputer le prix. Léonidas étoit véritablement inhumé dans ce lieu-là; car ses os avoient été rapportés des Thermopyles par Pausanias quarante ans après sa mort. On voyoit aussi-là une colonne, sur laquelle étoient gravés les noms de ces grands hommes, qui soutinrent l'effort des Perses aux Thermopyles, & non-seulement leurs noms, mais ceux de leurs peres. Il y avoit un quartier dans la ville qu'on nommoit le *Théomélide*, où étoient les tombeaux des rois, dits Agides. Le lesché étoit tout contre. C'étoit le lieu où les Crotanes s'assembloient, & les Crotanes étoient la cohorte des Pitanates.

On trouvoit ensuite le temple d'Esculape, qu'ils nommoient l'*Enapadon*, & un peu plus loin le tombeau de Ténarus, d'où un promontoire fort connu avoit pris sa dénomination. Dans le même quartier on voyoit le temple de Neptune Hyppocurius, & celui de Diane Eginea. En retournant vers le lesché, on trouvoit sur son chemin le temple de Diane Limoria, autrement dite *Liminéa*. Près de ces tombeaux des Agides, on voyoit une colonne, sur laquelle on avoit gravé les victoires qu'un lacédémonien, nommé *Anchionis*, avoit remportées, au nombre de sept, tant à Olympie qu'ailleurs. On voyoit aussi le temple de Thétis dans ce quartier-là. Pour le culte de Cérès Cthonia, qui étoit établi à *Sparte*, les habitans croyoient l'avoir reçu d'Orphée; mais il y a plus d'apparence qu'ils l'avoient pris des habitans d'Hermione, chez qui cette déesse étoit honorée sous le même nom. On voyoit aussi à *Sparte* un temple de Sérapis, & un temple de Jupiter Olympien.

Il y avoit un lieu qu'ils appelloient *Dromos*, où ils exerçoient leurs jeunes gens à la course. Si l'on y entroit du côté qui regardoit la sépulture des Agides, on voyoit à main gauche le tombeau d'Eumédès, qui étoit un des fils d'Hippocoon, & à quelques pas de-là une vieille statue d'Hercule. C'étoit à ce dieu, & en ce lieu-là, que sacrifioient les jeunes gens qui sortoient de l'adolescence pour entrer dans la classe des hommes. Le Dromos avoit deux gymnases ou lieux d'exercices, dont l'un avoit été consacré à cet usage par Euryclide de *Sparte*. Au dehors & près de la statue d'Hercule, on montroit une maison qui étoit autrefois la maison de Ménélas. Plus loin on trouvoit les temples des Dioscures, des Graces, de Lucine, d'Apollon Carnéus & de Diane Hégémaque. A droite du Dromos, on voyoit le temple d'Agnitas; c'étoit un surnom qui avoit été donné à Esculape, à cause du bois dont la statue avoit été faite.

Quand on avoit passé le temple d'Esculape, on voyoit un trophée que Pollux, à ce qu'on dit, avoit érigé lui-même après la victoire qu'il avoit remportée sur Lyncée. Les Dioscures avoient leurs statues à l'entrée du Dromos, comme des divinités qui présidoient à la barriere. En avançant plus loin, on voyoit le monument héroïque d'Alcon; à quelques pas delà étoit le temple de Neptune, surnommé *Domatites*. Plus loin étoit un endroit, qu'ils nommoient le *Platanisse*, à cause de la grande quantité de grands platanes dont il étoit rempli. *Voyez* PLATANISTE.

Vers ce bois de platanes, on voyoit aussi le monument héroïque de Cynisca, fille du roi Archidame. Derriere un portique qui étoit-là, on trouvoit en-

core d'autres monumens héroïques, comme ceux d'Alcime & d'Enarephore; un peu plus loin ceux de Dorcée & de Sébrus. Dorcée avoit donné son nom à une fontaine qui étoit dans le voisinage, & Sébrus le sien à une rue de ce quartier-là. A droite du monument de Sébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman. Là se trouvoit aussi le temple d'Helene & le temple d'Hercule; le premier plus près de la sépulture d'Alcman; le second contre les murs de la ville. Dans ce dernier il y avoit une statue d'Hercule armé; on dit qu'Hercule étoit représenté ainsi, à cause de son combat avec Hippocoon & avec ses enfans.

En sortant du Dromos, du côté de l'orient, on trouvoit un temple dédié à Minerve Axiopœnas, ou vengeresse. Minerve avoit encore dans cette rue un temple, qu'on trouvoit à gauche au sortir du Dromos. On rencontroit ensuite le temple d'Hipposthène, homme célebre pour avoir été plusieurs fois vainqueur à la lutte; & vis-à-vis de ce temple, il y avoit une statue fort ancienne, qui représentoit Mars enchaîné, sur le même fondement qu'on voyoit à Athènes une Victoire sans ailes: car les Lacédémoniens s'étoient imaginés que Mars étant enchaîné, demeureroit toujours avec eux, comme les Athéniens avoient cru que la Victoire n'ayant point d'ailes, elle ne pourroit s'envoler ailleurs ni les quitter. C'étoit la raison qui avoit porté ces deux peuples à représenter ainsi ces divinités. Il y avoit encore à *Sparte* un autre lesché, qu'ils nommoient le *Pœcile*.

On voyoit tout près les monumens héroïques de Cadmus, fils d'Agenor; d'Oéolicus, fils de Théras; & d'Egée, fils d'Oéolicus. On croyoit que c'étoit Mésis, Léas & Europas, fils d'Hyrée & petit-fils d'Egée, qui avoient fait élever ces monumens. Ils avoient même ajouté celui d'Amphiloque, parce que Tisamène, leur ancêtre, étoit né de Démonasse, sœur d'Amphiloque. Les Lacédémoniens étoient les seuls grecs qui révéroient Junon sous le nom de la déesse *Egophage*, & qui lui immoloient une chevre. Si on reprenoit le chemin du théâtre, on voyoit un temple de Neptune Généthlius, & deux monumens héroïques, l'un de Cléodée, fils d'Hyllus, l'autre d'Oébalus; Esculape avoit plusieurs temples dans *Sparte*; mais le plus célebre de tous étoit celui qui étoit auprès de Boonete, & à la gauche duquel on voyoit le monument héroïque de Teleclus.

Plus avant on découvroit une petite colline, au haut de laquelle il y avoit un vieux temple de Vénus, & dans ce temple une statue qui représentoit la déesse armée. Ce temple étoit singulier; mais à proprement parler, c'étoient deux temples l'un sur l'autre; celui de dessus étoit dédié à Morpho: ce nom *Morpho* étoit un surnom de Vénus. La déesse y étoit voilée, & elle avoit des chaînes aux piés. Les habitans de *Sparte* disoient que c'étoit Tyndare qui lui avoit mis ces chaînes, pour donner à entendre combien la fidélité des femmes envers leurs maris devoit être inviolable: d'autres disoient que c'étoit pour se venger de Vénus, à qui il imputoit l'incontinence & les adulteres de ses propres filles.

Le temple le plus proche qui se présentoit ensuite, étoit celui d'Hilaire & de Phœbé. Un œuf enveloppé de bandelettes étoit suspendu à la voûte du temple, & le peuple croyoit que c'étoit l'œuf dont accoucha Léda. Des femmes de *Sparte* filoient tous les ans une tunique pour la statue d'Apollon qui étoit à Amycle, & le lieu où elles filoient, s'appelloit par excellence *la Tunique*. On voyoit auprès une maison qu'avoient habitée autrefois les fils de Tyndare, & qu'avoit achetée depuis un particulier de *Sparte* nommé *Phormion*. Un jour, à ce qu'on rapporte, les Dioscures étoient arrivés chez lui, se disant des étrangers qui venoient de Cyrène; ils lui avoient demandé l'hospitalité, & l'avoient prié de leur donner une certaine chambre dans sa maison: c'étoit celle où ils s'étoient plu davantage lorsqu'ils étoient parmi les hommes. Phormion leur dit que toute sa maison étoit à leur service, à la reserve pourtant de cette chambre, qui étoit occupée par une jeune fille qu'il avoit. Les Dioscures prirent l'appartement qu'on leur donna; mais le lendemain la jeune fille & les femmes qui la servoient, tout disparut, & on ne trouva dans sa chambre que deux statues des Dioscures, une table, & sur cette table du benjoin; voilà ce que racontoient les habitans de *Sparte*.

En allant vers la porte de la ville, on trouvoit sur son chemin le monument héroïque de Chilon, qui avoit été autrefois en grande réputation de sagesse, & celui d'un héros athénien, qui étoit un des principaux de cette colonie, que Doricus, fils d'Anaxandride, avoit débarqué en Sicile.

Les Lacédémoniens avoient aussi bâti un temple à Lycurge leur législateur, comme à un dieu; derriere son temple on voyoit le tombeau de son fils Eucosmus, auprès d'un autel qui étoit dédié à Lathria & à Anaxandra, qui étoient deux sœurs jumelles, qui avoient épousé les deux fils d'Aristodème, qui étoient aussi jumeaux. Vis-à-vis du temple de Lycurgue, étoit la sépulture de Théopompe, fils de Nicandre, & celle de cet Eurybiade, qui commandoit la flotte des Lacédémoniens au combat d'Artémisium, & à celui de Salamine contre les Perses.

On trouvoit ensuite le monument héroïque d'Astrabacus. On passoit de-là dans une rue qu'ils nommoient *Limnée*, où il y avoit un temple dédié à Diane Orthia. Du temple de Diane, il n'y avoit pas loin à celui de Lucine. Les Lacédémoniens disoient que c'étoit l'oracle de Delphes qui leur avoit conseillé d'honorer Lucine comme une déesse.

Dans la ville il n'y avoit point de citadelle bâtie sur une hauteur, comme la Cadmée à Thèbes, ou Lariſſa à Argos; mais il y avoit plusieurs collines dans l'enceinte de leur ville, & la plus haute de ces collines tenoit lieu de citadelle. Minerve y avoit son temple, sous les noms de *Minerve Polinchos* & *Chalciœcos*, comme qui diroit de *Minerve gardienne de la ville*. Tyndare avoit commencé cet édifice; après lui ses enfans entreprirent de l'achever, & d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées sur les Aphidnéens; mais l'entrepriſe étant encore restée imparfaite, les Lacédémoniens, longtems après, construisirent un nouveau temple, qui étoit tout d'airain comme la statue de la déesse. L'artiste dont ils s'étoient servi se nommoit *Gitiadas*. Au-dedans du temple, la plûpart des travaux d'Hercule étoient gravés sur l'airain. Là étoient aussi gravés les exploits des Tyndarides, & sur-tout l'enlevement des filles de Leucippe. On voyoit ensuite d'un côté Vulcain, qui dégageoit sa mere de ses chaînes, & d'un autre côté Persée prêt à partir pour aller combattre Méduse en Lybie. Des nymphes lui mettoient un casque sur la tête, & des talonieres aux piés, afin qu'il pût voler en cas de besoin. On n'avoit pas oublié tout ce qui avoit rapport à la naissance de Minerve; & ce qui effacoit le reste, c'étoient un Neptune & une Amphitrite, qui étoient d'une beauté merveilleuse. On trouvoit ensuite une chapelle de Minerve Ergané.

Aux environs du temple il y avoit deux portiques, l'un au midi, l'autre au couchant; vers le premier étoit une chapelle de Jupiter, surnommé *Cosmètes*, & devant cette chapelle, le tombeau de Tyndare. Sur le second portique on voyoit deux aigles éployées, qui portoient chacun une victoire; c'étoit un présent de Lysander, & en même-tems un monument des deux victoires qu'il avoit remportées, l'une près d'Ephèse, sur Antiochus, le lieutenant d'Alcibiade, qui commandoit les galeres d'Athènes; l'autre enco-

re de la flote athénienne, qu'il avoit défaite entièrement à Aigofpotamos. A l'aîle gauche du temple d'airain, il y avoit une chapelle conſacrée aux muſes, parce que les Lacédémoniens marchoient à l'ennemi, non au ſon de la trompette, mais au ſon des flutes & de la lyre.

Derriere le temple, étoit la chapelle de Vénus Aréa; l'on y voyoit des ſtatues de bois auſſi anciennes qu'il y en eût dans toute la Grece; à l'aîle droite, on voyoit un Jupiter en bronze, qui étoit de toutes les ſtatues de bronze, la plus ancienne; ce n'étoit point un ouvrage d'une ſeule & même fabrique; il avoit été fait ſucceſſivement, & par pieces; enſuite ces pieces avoient été ſi bien enchaſſées, ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles faiſoient un tout fort ſolide. A l'égard de cette ſtatue de Jupiter, les Lacédémoniens ſoutenoient que c'étoit Léarque, de Rhégium, qui l'avoit faite; ſelon quelques uns, c'étoit un éleve de Dipœne & de Scyllis; & ſelon d'autres, de Dédale même.

De ce côté-là, étoit un endroit appellé *Scenoma*, où l'on trouvoit le portrait d'une femme; les Lacédémoniens diſoient que c'étoit Euryléonis, qui s'étoit rendue célebre pour avoir conduit un char à deux chevaux dans la carriere, & remporté le prix aux jeux olympiques. A l'autel même du temple de Minerve, il y avoit deux ſtatues de ce Pauſanias, qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée; on diſoit que ce même Pauſanias, ſe voyant atteint & convaincu de trahiſon, avoit été le ſeul qui ſe fût réfugié à l'autel de Minerve Chalcicæcos, & qui n'y eût pas trouvé ſa ſureté; la raiſon qu'on en rapportoit, c'eſt que Pauſanias ayant quelque tems auparavant commis un meurtre, il n'avoit jamais pu s'en faire purifier. Dans le tems que ce prince commandoit l'armée navale des Lacédémoniens & de leurs alliés, ſur l'Héleſpont, il devint amoureux d'une jeune Byſantine: ceux qui avoient ordre de l'introduire dans ſa chambre, y étant entrés ſur le commencement de la nuit, le trouverent déja endormi; Cléonice, c'étoit le nom de la jeune perſonne, en approchant de ſon lit, renverſa par mégarde une lampe qui étoit allumée: à ce bruit, Pauſanias ſe réveille en ſurſaut; & comme il étoit dans des agitations continuelles, à cauſe du deſſein qu'il avoit formé de trahir ſa patrie, ſe croyant découvert, il ſe leve, prend ſon cimeterre, en frappe ſa maîtreſſe, & la jette morte à ſes piés. C'eſt-là le meurtre dont il n'avoit jamais pû ſe purifier, quelques ſupplications, quelque expédient qu'il eût employé. Envain s'étoit-il adreſſé à Jupiter Phyxius: envain étoit-il allé à Phigalée, en Arcadie, pour implorer le ſecours de ces gens qui ſçavoient évoquer les ames des morts: tout cela lui avoit été inutile, & il avoit payé enfin à Dieu, & à Cléonice, la peine de ſon crime. Les Lacédémoniens, par ordre exprès de l'oracle de Delphes, avoient depuis érigé deux ſtatues en bronze à ce prince, & avoient rendu une eſpece de culte au génie Epidote, dans la penſée que ce génie appaiſeroit la déeſſe.

Après ces ſtatues, on en voyoit une autre de Vénus, ſurnommée *Ambologera*, c'eſt-à-dire Vénus qui éloigne la vieilleſſe; celle-ci avoit été auſſi érigée par l'avis de l'oracle; enſuite étoient les ſtatues du Sommeil & de la Mort, qui ſont freres, au rapport d'Homere, dans l'Iliade. Si de-là on paſſoit dans la rue Alpia, on trouvoit le temple de Minerve, dite *Ophthalmitis*, comme qui diroit Minerve qui conſerve les yeux: on diſoit que c'étoit Lycurgue même, qui avoit conſacré ce temple ſous ce titre à Minerve, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre, à qui ſes lois ne plaiſoient pas, il avoit été ſauvé, en ce lieu-là, par le peuple, ſans le ſecours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

Plus loin étoit le temple d'Ammon, car il paroît que les Lacédémoniens étoient, de tous les Grecs, ceux qui recouroient le plus volontiers à l'oracle de la Lybie: on dit même que Lyſander, aſſiégeant la ville d'Aphytis, près de Pallène, eut durant la nuit une apparition du dieu Ammon, qui lui conſeilla, comme une choſe également avantageuſe, à lui & à Lacédémone, de lever les aſſiégés en paix; conſeil auquel il déféra ſi bien, qu'il leva le ſiege, & qu'il porta enſuite les Lacédémoniens à honorer Ammon, encore plus qu'ils ne faiſoient; ce qui eſt de certain, c'eſt que les Aphitéens revéroient ce dieu comme les Lybiens mêmes.

Si quelqu'un trouve un peu longue cette deſcription de *Sparte*, par Pauſanias, je prie ce quelqu'un de ſe rappeller qu'il n'y a pas juſqu'aux portes & aux clés des anciens Spartiates, que l'hiſtoire n'ait décrites. Comment vous imagineriez-vous qu'étoient faites leurs portes, dit joliment M. de la Guilletiere? croiriez-vous que les étoiles en euſſent formé les traits? vous les trouverez cependant dans la conſtellation de Caſſiopée. Après que vous aurez démêlé, dans un jour ſerein, l'étoile méridionale qui eſt à la tête, & la ſeptentrionale qui eſt à la chaiſe, remarquez bien les deux autres qui ſont ſituées entre celles-là; toutes les quatre vous traceront la peinture d'une porte des Lacédémoniens, coupée par le milieu, & qui s'ouvre des deux côtés. C'eſt Théon qui nous l'apprend dans ſes commentaires ſur Aratus; ceux qui ne peuvent s'élever juſqu'au ciel, trouveront dans les figures de Bayerus, celles des portes des Spartiates.

Pour leurs clés, il faut bien en reconnoître la célébrité malgré nous. Ménandre, Suidas, & Plaute, en conviennent de bonne foi. Je ſais qu'Ariſtophane dit qu'elles avoient trois dents, qu'elles étoient dangereuſes, & propres à crocheter; mais les traits odieux d'un ſatyrique, qui ne cherche qu'à faire baſſement ſa cour au peuple d'Athènes, dont il avoit tous les vices, ſont peu propres à nous ſéduire. Ce poëte, plein d'imaginations où régnoient la méchanceté de ſon naturel, ne pouvoit attaquer les Spartiates ſur leur courage & ſur leurs vertus; il ne lui reſtoit que leurs clés à ridiculiſer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Après avoir conſervé la ville des Spartiates au milieu de ſes ruines, tranſmettons à la poſtérité la mémoire de ſes lois, le plus bel éloge qu'on puiſſe faire de ſon légiſlateur.

On ne conſidere ordinairement Lycurgue que comme le fondateur d'un état purement militaire, & le peuple de *Sparte*, que comme un peuple qui ne ſavoit qu'obéir, ſouffrir, & mourir. Peut-être faudroit-il voir dans Lycurgue celui de tous les philoſophes qui a le mieux connu la nature humaine, celui, ſur-tout, qui a le mieux vu juſqu'à quel point les lois, l'éducation, la ſociété, pouvoient changer l'homme, & comment on pouvoit le rendre heureux en lui donnant des habitudes qui ſemblent oppoſées à ſon inſtinct & à ſa nature.

Il faudroit voir dans Lycurgue, l'eſprit le plus profond & le plus conſéquent qui ait peut-être jamais été, & qui a formé le ſyſtême de légiſlation le mieux combiné, le mieux lié qu'on ait connu juſqu'à préſent.

Quelques-unes de ſes lois ont été généralement cenſurées, mais ſi on les avoit conſiderées dans leur rapport avec le ſyſtême général, on ne les auroit qu'admirées; lorſqu'on ſaiſit bien ſon plan, on ne voit aucune de ſes lois qui n'entre néceſſairement dans ce plan, & qui ne contribue à la perfection de l'ordre qu'il vouloit établir.

Il avoit à réformer un peuple ſéditieux, féroce, & foible; il falloit mettre ce peuple en état de réſiſter

fister aux entreprises de plusieurs villes qui menaçoient sa liberté ; il falloit donc lui inspirer l'obéissance & les vertus guerrieres, il falloit faire un peuple de héros dociles.

Il commença d'abord par changer la forme du gouvernement ; il établit un sénat qui fût le dépositaire de l'autorité des lois, & de la liberté. Les rois de Lacédémone n'eurent plus que des honneurs sans pouvoir ; le peuple fut soumis aux lois : on ne vit plus de dissensions domestiques, & cette tranquillité ne fut pas seulement l'effet de la nouvelle forme du gouvernement.

Lycurgue fut persuader aux riches de renoncer à leurs richesses : il partagea la Laconie en portions égales : il proscrivit l'or & l'argent, & leur substitua une monnoie de fer dont on ne pouvoit ni transporter, ni garder une somme considérable.

Il institua ses repas publics, où tout le monde étoit obligé de se rendre, & où régnoit la plus grande sobriété.

Il régla de même la maniere de se loger, de se meubler, de se vêtir, avec une uniformité & une simplicité qui ne permettoient aucune sorte de luxe. On cessa d'aimer à *Sparte*, des richesses dont on ne pouvoit faire aucun usage : on s'attacha moins à ses propres biens qu'à l'état, dont tout inspiroit l'amour ; l'esprit de proprieté s'éteignit au point qu'on se servoit indifféremment des esclaves, des chevaux, des chiens de son voisin, ou des siens propres : on n'osoit refuser sa femme à un citoyen vertueux.

Dès la plus tendre enfance, on accoutumoit le corps aux exercices, à la fatigue, & même à la douleur.

On a beaucoup reproché à Lycurgue d'avoir condamné à mort les enfans qui naissoient foibles & mal constitués : cette loi, dit-on, est injuste & barbare ; elle le seroit sans doute, dans une législation où les richesses, les talens, les agrémens de l'esprit, pourroient rendre heureux, ou utiles, des hommes d'une santé délicate ; mais à *Sparte*, où l'homme foible ne pouvoit être que mépriſé & malheureux, il étoit humain de prévenir ses peines en lui ôtant la vie.

On fait encore à Lycurgue un reproche de cruauté, à l'occasion des fêtes de Diane : on fouettoit les enfans devant l'autel de la déesse, & le moindre cri qui leur seroit échappé, leur auroit attiré un long supplice : Lycurgue, dans ces fêtes, accoutumoit les enfans à la douleur, il leur en ôtoit la crainte qui affoiblit plus le courage, que la crainte de la mort.

Il ordonna que dès l'âge de cinq ans, les enfans appriſſent à danser la pyrrique ; les danseurs y étoient armés ; ils faisoient en cadence, & au son de la flute, tous les mouvemens militaires qui, sans le secours de la mesure, ne peuvent s'exécuter avec précision ; on n'a qu'à lire dans Xénophon, ce qu'il dit de la tactique & des évolutions des Spartiates, & on jugera que sans l'habitude, & un exercice continuel, on ne pouvoit y exceller.

Après la pyrrique, la danse la plus en usage étoit la gymnopœdie ; cette danse n'étoit qu'une image de la lutte & du pancrace, & par les mouvemens violens qu'elle exigeoit des danseurs, elle contribuoit encore à assouplir & à fortifier le corps.

Les Lacédémoniens étoient obligés de s'exercer beaucoup à la course, & souvent ils en remportoient le prix aux jeux olympiques.

Presque tous les momens de la jeunesse étoient employés à ces exercices, & l'âge mûr n'en étoit pas dispensé. Lycurgue, fort différent de tant de médiocres législateurs, avoit combiné les effets, l'action, la réaction réciproque du physique & du moral de l'homme, & il voulut former des corps capables de soutenir les mœurs fortes qu'il vouloit donner ; c'étoit à l'éducation à inspirer & à conserver ces mœurs, elle fut ôtée aux peres, & confiée à l'état ; un magistrat présidoit à l'éducation générale, & il avoit sous lui des hommes connus par leur sagesse & par leur vertu.

On apprenoit les lois aux enfans ; on leur inspiroit le respect de ces lois, l'obéissance aux magistrats, le mépris de la douleur & de la vie, l'amour de la gloire & l'horreur de la honte ; le respect pour les vieillards étoit sur-tout inspiré aux enfans, qui, parvenus à l'âge viril, leur donnoient encore des témoignages de la plus profonde vénération. A *Sparte*, l'éducation étoit continuée juſque dans un âge avancé : l'enfant & l'homme y étoient toujours les disciples de l'état.

Cette continuité d'obéissance, cette suite de privation, de travaux & d'austérités donnent d'abord l'idée d'une vie triste & dure, & présentent l'image d'un peuple malheureux.

Voyons comment des lois si extraordinaires, des mœurs si fortes ont fait des Lacédémoniens, selon Platon, Plutarque & Xénophon, le peuple le plus heureux de la terre.

On ne voyoit point à *Sparte* la misere à côté de l'opulence, & par conséquent on y voyoit moins que par-tout ailleurs l'envie, les rivalités, la molleſſe, mille passions qui affligent l'homme, & cette cupidité qui oppose l'intérêt personnel au bien public, & le citoyen au citoyen.

La jurisprudence n'y étoit point chargée d'une multitude de lois ; ce sont les superfluités & le luxe, ce sont les divisions, les inquiétudes & les jalousies qu'entraîne l'inégalité des biens, qui multiplient & les procès & les lois qui les décident.

Il y avoit à *Sparte* peu de jalousie, & beaucoup d'émulation de la vertu. Les sénateurs y étoient élus par le peuple, qui désignoit, pour remplir une place vacante, l'*homme le plus vertueux de la ville*.

Ces repas si sobres, ces exercices violens étoient assaisonnés de mille plaisirs ; on y portoit une passion vive & toujours satisfaite, celle de la vertu. Chaque citoyen étoit un enthousiaſte de l'ordre & du bien, & il les voyoit toujours ; il alloit aux assemblées jouir des vertus de ses concitoyens, & recevoir les témoignages de leur estime.

Nul législateur, pour exciter les hommes à la vertu, n'a fait autant d'usage que Lycurgue du penchant que la nature donne aux deux sexes l'un pour l'autre.

Ce n'étoit pas seulement pour que les femmes devenues robuſtes donnaſſent à l'état des enfans bien constitués, que Lycurgue ordonna qu'elles feroient les mêmes exercices que les hommes ; il savoit qu'un sexe se plaît par-tout où il est sûr de trouver l'autre. Quel attrait pour faire aimer la lutte & les exercices aux jeunes spartiates, que ces jeunes filles qui devoient ou combattre avec eux, ou les regarder combattre ! qu'un tel spectacle avoit encore de charmes aux yeux des vieillards qui présidoient aux exercices, & qui devoient y imposer la chasteté dans les momens où la loi dispensoit de la pudeur !

Ces jeunes filles élevées dans des familles vertueuses & nourries des maximes de *Sparte*, récompensoient ou puniſſoient par leurs éloges ou par leurs censures ; il falloit en être estimé pour les obtenir en mariage, & mille difficultés irritoient les desirs des époux ; ils ne devoient voir leurs épouses qu'en secret, ils pouvoient jouir & jamais se rassasier.

La religion d'accord avec les lois de Lycurgue, inspiroit le plaisir & la vertu ; on y adoroit Vénus, mais Vénus armée. Le culte religieux étoit simple ; & dans des temples nuds & fréquentés, on offroit peu de chose aux dieux, pour être en état de leur offrir toujours.

Après Vénus, Castor & Pollux étoient les deux divinités les plus honorées ; ils avoient excellé dans les exercices cultivés à *Sparte ;* ils étoient des modeles d'un courage héroïque, & d'une amitié généreuse.

Les Lacédémoniens mêloient à leurs exercices des chants & des fêtes. Ces fêtes étoient instituées pour leur rappeller le souvenir de leurs victoires, & ils chantoient les louanges de la divinité & des héros.

On lisoit Homere, qui inspire l'enthousiasme de la gloire ; Lycurgue en donna la meilleure édition qu'on eût encore vue.

Le poëte Terpandre fut appellé de Lesbos, & on lui demanda des chants qui adoucissent les hommes. On n'alloit point au combat sans chanter les vers de Tirtée.

Les Lacédémoniens avoient élevé un temple aux Graces, ils n'en honoroient que deux ; elles étoient pour eux les déesses à qui les hommes devoient la bienfaisance, l'égalité de l'humeur, les vertus sociales ; elles n'étoient pas les compagnes de Vénus & des muses frivoles.

Lycurgue avoit fait placer la statue du Ris dans le temple des Graces, la gaieté régnoit dans les assemblées des Lacédémoniens, leur plaisanterie étoit vive ; & chez ce peuple vertueux, elle étoit utile, parce que le ridicule ne pouvoit y tomber que sur ce qui étoit contraire à l'ordre ; au-lieu que dans nos mœurs corrompues la vertu étant hors d'usage, elle est souvent l'objet du ridicule.

Il n'y avoit à *Sparte* aucune loi constitutive ou civile, aucun usage qui ne tendit à augmenter les passions pour la patrie, pour la gloire, pour la vertu, & à rendre les citoyens heureux par ces nobles passions.

Les femmes accouchoient sur un bouclier. Les rois étoient de la postérité d'Hercule : il n'y avoit de mausolées que pour les hommes qui étoient morts dans les combats.

On lisoit dans les lieux publics l'éloge des grands hommes, & le récit de leurs belles actions. Il n'y a jamais eu de peuple dont on ait recueilli autant de ces mots qui sont les saillies des grandes ames, & dont les monumens attestent plus la vertu. Quelle inscription que celle du tombeau des trois cens hommes qui se dévouerent aux Termopiles ! *Passant, va dire à* Sparte *que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes lois.*

Si l'éducation & l'obéissance s'étendoient jusque dans l'âge avancé, il y avoit des plaisirs pour la vieillesse ; les vieillards étoient juges des combats, juges de l'esprit & des belles actions ; le respect qu'on avoit pour eux, les engageoit à être vertueux jusqu'au dernier moment de la vie, & ce respect étoit une douce consolation dans l'âge des infirmités. Nul rang, nulle dignité ne dispensoit un citoyen de cette considération pour les vieillards qui est leur seule jouissance. Des étrangers proposoient à un général lacédémonien de le faire voyager en litiere. *Que les dieux me préservent, répondit-il, de m'enfermer dans une voiture, où je ne pourrois me lever si je rencontrois un vieillard.*

La législation de Lycurgue si propre à faire un peuple de philosophes & de héros, ne devoit point inspirer d'ambition. Avec sa monnoie de fer, *Sparte* ne pouvoit porter la guerre dans des pays éloignés ; & Lycurgue avoit défendu que son peuple eût une marine, quoiqu'il fût entouré de la mer. *Sparte* étoit constituée pour rester libre, & non pour devenir conquérante ; elle devoit faire respecter ses mœurs, & en jouir ; elle fut long-tems l'arbitre de la Grece, on lui demandoit de ses citoyens pour commander les armées ; Xantippe, Gilippe, Brasidas en sont des exemples fameux.

Les Lacédémoniens devoient être un peuple fier & dédaigneux ; quelle idée ne devoient-ils pas avoir d'eux-mêmes lorsqu'ils se comparoient au reste de la Grece ? Mais ce peuple fier ne devoit pas être féroce, il cultivoit trop les vertus sociales, & il avoit beaucoup de cette indulgence, qui est plus l'effet du dédain que de la bonté. Des Clazomeniens ayant insulté les magistrats de *Sparte*, ceux-ci ne les punirent que par une plaisanterie : ses éphores firent afficher, *qu'il étoit permis aux Clazoméniens de faire des sottises.*

Le gouvernement & les mœurs de *Sparte* se sont corrompus, parce que toute espece de gouvernement ne peut avoir qu'un tems, & doit nécessairement se détruire par des circonstances que les législateurs n'ont pu prévoir ; ce fut l'ambition & la puissance d'Athenes qui forcerent *Lacédémone* de se corrompre, en l'obligeant d'introduire chez elle l'or & l'argent, & d'envoyer au loin ses citoyens dans des pays, dont ils revenoient couverts de gloire & chargés de vices étrangers.

Il ne reste plus de *Lacédémone* que quelques ruines ; & il ne faut pas, comme le *Dictionnaire de Trévoux*, en faire une ville épiscopale, suffragante de l'archevêché de Corinthe.

SPARTE-GENET, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *genista-spartium*, genre de plante qui ne differe du *spartium* & du genet que par ses pointes. *Voyez* GENET & *SPARTIUM*. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

SPARTIVENTO, LE CAP, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, au royaume de Naples, à l'extrémité de la Calabre ultérieure. Magin dit que c'est *Herculis promontorium* des anciens. (*D. J.*)

SPARTIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique courte, arrondie, & un peu gonflée, & renferme une semence dont la forme ressemble le plus souvent à celle d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort en distingue quatre especes, dont la principale est le *spartium monospermon, flore luteo, semine reni simili, I. R. H. 645.* Cette espece d'arbrisseau pousse une tige à la hauteur de deux ou trois piés, se divisant en plusieurs rameaux qui jettent de petites verges semblables à celles du jonc. Ses fleurs sont légumineuses, petites, jaunes, d'une odeur de jonquille, attachées à des pédicules qui sortent des côtés des petites verges. A cette fleur succede une capsule fort courte, qui ne contient qu'une seule semence dure, noire, & faite en petit rein. L'espece de *spartium* que nous venons décrire, se nomme communément en françois *genêt-jonquille.* (*D. J.*)

SPARTON, s. m. (*Marine.*) c'est un cordage de genêt d'Espagne, d'Afrique & de Murcie, dont l'usage est fort bon, soit qu'il aille dans l'eau salée ou dans l'eau douce.

SPASME, s. m. (*Médec. Patholog.*) ce mot est pris assez ordinairement, sur-tout par les auteurs grecs & latins, comme synonyme à *convulsion*, & dans ce sens il est employé pour désigner la contraction non-naturelle de quelque partie. Quelques médecins françois ont évité de confondre ces deux mots, appellant *spasme* la disposition des parties à la *convulsion*, & *convulsion* le complément de cette disposition, ou ce qui revient au même, un *spasme* plus fort & plus sensible : il me semble qu'on pourroit en distinguant ces deux états, établir la distinction sur des fondemens moins équivoques, & pour cela je remarque que deux sortes de parties peuvent être le sujet ou le siege du *spasme*, ou de la convulsion : les unes ont un mouvement considérable, mais soumis à l'empire de la volonté ; tels sont les muscles destinés à exécuter les mouvemens animaux : les autres ont une action plus cachée, un mouvement moins remarquable, mais indépendant de l'arbitre de la volonté ; de ce nombre sont tous les organes qui servent aux fonctions vitales & naturelles. Le *spasme* ou la convulsion ne sauroient s'évaluer de la même façon dans

l'un & l'autre cas : on juge que les muſcles ſoumis à la volonté ſont dans une contraction contre nature, lorſque cette contraction n'eſt point volontaire, c'eſt ce que j'appelle proprement *convulſion*. Cette meſure ſeroit fautive à l'égard des parties qui ſe contractent naturellement ſans la participation de la volonté ; on ne doit donc décider leur contraction non-naturelle que lorſqu'elle ſera portée à un trop haut point, que le mouvement tonique ſera augmenté de façon à entraîner une léſion ſenſible dans l'exercice des fonctions. Cette ſeconde eſpece me paroît devoir retenir le nom plus approprié de *ſpaſme* ; la différence que je viens d'établir dans la nomenclature ſe trouve encore fondée ſur la façon ordinaire de s'exprimer ; ainſi on dit : *Un homme eſt tombé dans les convulſions, il avoit le bras en convulſion*, &c. lorſqu'il s'agit de ces contractions contre nature extérieures involontaires, & l'on dit au contraire : *Le ſpaſme des inteſtins, de la veſſie, des extrémités artérielles des différens organes*, &c. lorſqu'on veut exprimer l'augmentation de ton de ces parties intérieures. En partant de ces principes, je crois qu'on peut dire qu'une convulſion ſuppoſe un *ſpaſme* violent ; & dans ce cas, il ſera vrai que le *ſpaſme* eſt une diſpoſition prochaine à la convulſion. Cette aſſertion eſt fondée ſur ce que tous les ſymptomes apparens ont pour cauſe un dérangement intérieur que nous croyons analogue.

Quel eſt donc ce dérangement intérieur, & quelle en eſt la cauſe ? Champ vaſte ouvert aux théoriciens, ſujet fertile en diſcuſſions, en erreurs & en abſurdités. Les partiſans de la théorie ordinaire confondant toujours *ſpaſme* & convulſion, les ont regardés comme des accidens très-graves, qu'ils ont fait dépendre d'un vice plus ou moins conſidérable dans le cerveau ; les uns ont cru que ce vice conſiſtoit dans un engorgement irrégulier des canaux nerveux ; d'autres l'ont attribué à un fluide nerveux, épais & grumelé, qui paſſoit avec peine & inégalement dans les nerfs, & excitoit par-là cette irrégularité dans les mouvemens. La plûpart ont penſé que la cauſe du mal étoit dans les vaiſſeaux ſanguins du cerveau, & que leur diſpoſition vicieuſe conſiſtoit en des eſpeces de petits anévriſmes extrêmement multipliés, qui rendoient la circulation du ſang déja épais & ſec, plus difficile, & en troubloient en même tems l'uniformité. Tous enfin ont recours à des cauſes particulieres, preſque toutes vagues, chimériques, ou peu prouvées pour l'explication d'un fait plus général qu'on ne le penſe communément.

Et c'eſt préciſément de tous les défauts qu'on pourroit, par le plus léger examen, découvrir dans ces théories, celui qui eſt le plus remarquable, & qu'il eſt le plus important d'approfondir ; rien n'eſt plus nuiſible aux progrès d'une ſcience, que de trop généraliſer certains principes, & d'en trop *particulariſer* d'autres. La circulation du ſang, ſimple phénomene de Phyſiologie, dont la découverte auroit dû, ce ſemble, répandre un nouveau jour ſur la Médecine théorique, n'a fait qu'ébloüir les eſprits, obſcurcir & embrouiller les matieres, parce que tout auſſi-tôt on l'a regardée comme un principe général, & qu'on en a fait un agent univerſel. Erreur dont les conſéquences ont toujours été de plus en plus éloignées du ſanctuaire de la vérité ou de l'obſervation ; donnant dans l'écueil oppoſé, on n'a conſidéré le *ſpaſme* que ſous l'aſpect effrayant d'un ſymptome dangereux, tandis qu'avec une idée plus juſte de l'économie animale on n'y auroit vu qu'un principe plus ou moins général, qui, vrai Protée, changeoit de forme à chaque inſtant, & produiſoit dans différentes parties & dans différentes circonſtances des effets très-différens. C'eſt par la lecture de quelques ouvrages modernes, *ſpecimen novi medicinæ conſpectus*, idée de l'homme phyſique & moral, &c. & des différens écrits de M. de Bordeu, que partant d'une connoiſſance exacte de l'économie animale ; *voyez ce mot* ; on pourra ſentir de quelle importance il eſt d'analyſer plus profondément qu'on ne l'a fait juſqu'ici le *ſpaſme*, & d'en examiner de beaucoup plus près la nature, le méchaniſme, la marche, les eſpeces & les variations.

A meſure que les ſujets ſont plus intéreſſans, on doit chercher davantage à trouver de grands points de vûe pour les mieux appercevoir, pour les conſidérer en grand, & les ſuivre dans toutes leurs applications ; mais il faut bien prendre garde aux fondemens ſur leſquels on établit de grands principes. Il eſt inconteſtable qu'en Médecine de pareils fondemens ne peuvent être aſſis que ſur l'obſervation ; & comme les différentes théories qui ſe ſont ſuccédées juſqu'à préſent n'ont été reçues que ſur la foi d'un pareil appui, & qu'il eſt probable que leurs auteurs étoient perſuadés de les avoir ainſi fondés, il en réſulte néceſſairement qu'il en eſt de l'obſervation, comme Montagne le diſoit de la raiſon, que c'eſt un *pot à deux anſes, une regle de plomb & de cire alongeable, ployable & accommodable, à tous ſens & à toutes meſures*. Il y a donc une maniere de ſaiſir l'obſervation pour en tirer les lumieres qu'elle doit fournir ; il faut donc un point de vûe propre à ſaiſir le fonds de l'obſervation, avant que de pouvoir ſe flatter d'en tirer aſſez de parti pour former une théorie également ſolide & profonde.

Infantum corpus lædítur in quantum convellitur ; c'eſt un grand & important axiome que le célebre auteur des ouvrages cités plus haut, établit pour fondement de la théorie des maladies, il découle naturellement des principes juſtes & feconds qu'il a expoſés ſur l'économie animale ; il eſt d'ailleurs appuyé ſur des obſervations multipliées, & ſur-tout ſur le genre d'obſervation le plus lumineux & le moins équivoque ; c'eſt celui dont on eſt ſoi-même l'objet : voilà donc le *ſpaſme* propoſé comme cauſe générale de maladie, ſuivons l'auteur dans les différens pas qu'il a faits pour venir à cette conſéquence, & examinons ſans prévention les preuves ſur leſquelles il en étaye la vérité. Jettons d'abord un coup d'œil ſur l'homme ſain, & ſans remonter aux premiers élémens peu connus dont il eſt compoſé, fixons plus particuliérement nos regards ſur le tableau animé que préſentent le jeu continuel des différentes parties & les fonctions diverſifiées qui en réſultent.

Qu'eſt-ce que l'homme ? ou pour éviter toute équivoque, que la méchanceté & la mauvaiſe foi ſont ſi promptes à faire valoir ; qu'eſt-ce que la machine humaine ? Elle paroît à la premiere vûe, un compoſé harmonique de différens reſſorts qui mûs chacun en particulier, concourent tous au mouvement général ; une propriété générale particuliérement reſtreinte aux compoſés organiques, connue ſous les noms d'*irritabilité* ou *ſenſibilité*, ſe répand dans tous les reſſorts, les anime, les vivifie & excite leurs mouvemens ; mais modifiée dans chaque organe, elle en diverſifie à l'infini l'action & les mouvemens ; par elle les différens reſſorts ſe bandent les uns contre les autres, ſe réſiſtent, ſe preſſent, agiſſent & influent mutuellement les uns ſur les autres ; cette commixture réciproque entretient les mouvemens, *nulla actio ſine reactione*. De cet antagoniſme continuel d'actions, réſulte la vie & la ſanté ; mais les reſſorts perdroient bientôt & leur force, & leur jeu, les mouvemens languiroient, la machine ſe détruiroit, ſi l'Etre ſuprême qui l'a conſtruite n'avoit veillé à ſa conſervation, en préſentant des moyens pour ranimer les reſſorts fatigués, & pour ainſi dire débandés, pour rappeller les mouvemens & remonter en un mot toute la machine ; c'eſt-là l'uſage des ſix choſes

connues dans le langage de l'école sous le nom des *six choses non naturelles*, & qui sont absolument nécessaires à la vie : l'examen réfléchi des effets qui résultent de l'action de ces causes sur le corps & de quelques phénomenes peu approfondis, l'analogie qu'il doit y avoir nécessairement entre la machine humaine & les autres que la main des hommes a su fabriquer, & plusieurs autres raisons de convenance, ont fait penser qu'il devoit y avoir dans le corps un premier & principal ressort, dont le mouvement ou le repos entraîne l'exercice ou l'inaction de tous les autres, *voyez* ÉCONOMIE ANIMALE ; observation si frappante, qu'il est inconcevable comment elle a pû échapper à l'esprit de comparaison & aux recherches des Méchaniciens modernes. Parmi les différentes parties, celles dont le département est le plus étendu, sont sans contredit, la tête & le ventre, l'influence de leurs fonctions est la plus générale ; ces deux puissances réagissent mutuellement l'une sur l'autre, & par cette contranitence d'action, lorsqu'elle est modérée, se conservent dans une tension nécessaire à l'exercice de leurs fonctions respectives ; mais leurs efforts se réunissent sur le diaphragme, cet organe le premier mû dans l'enfant qui vient de naître, doit être regardé comme le grand mobile de tous les autres ressorts, comme la roue maîtresse de la machine humaine, comme le point ou les dérangemens de cette machine viennent se concentrer, où ils commencent & d'où ils se répandent ensuite dans les parties analogues.

Partons de ce point de vûe lumineux, pour promener avec plus de fruit nos regards attentifs sur l'innombrable cohorte de maladies qui se présente à nos yeux ; tâchons de pénétrer dans l'intérieur de la machine pour y appercevoir les dérangemens les plus cachés : supposons parmi cette multitude de ressorts qui se résistent mutuellement & qui par cette contranitence réciproque, entretiennent leurs mouvemens & concourent par-là à l'harmonie générale ; supposons, dis-je, un de ces ressorts altéré, affoibli, par l'abus de ce qui sert à l'entretenir, destitué de la force nécessaire pour réagir efficacement contre le ressort sympathique ; aussi-tôt cette égalité d'action & de réaction qui constitue une espece de *spasme* naturel est troublée ; ce dernier ressort augmente la sphere de ses mouvemens, les fibres qui le composent sont irritées, tendues, resserrées, & dans un orgasme qui constitue proprement l'état *spasmodique* contre-nature. Mais remontons à la source du dérangement d'un organe particulier, nous la trouverons dans le diaphragme, qui par le tissu cellulaire, par des bandes aponévrotiques & par les nerfs, communique comme par autant de rayons aux différentes parties ; l'action de cet organe important est entretenue dans l'uniformité qui forme l'état sain par l'effort réciproque & toujours contre-balancé de la tête & de l'épigastre ; si l'une de ces deux puissances vient à agir avec plus ou moins de force, dès-lors l'équilibre est rompu, le diaphragme est affecté, son action cesse d'être uniforme, une ou plusieurs de ses parties sont dérangées, & par une suite de son influence générale sur tous les viscères, le dérangement, l'affection, la maladie plus ou moins considérable se propage & se manifeste dans les organes qui répondent aux parties du diaphragme altérées, par un *spasme* plus ou moins sensible, plus ou moins facilement réductible à l'état naturel.

Les deux pivots sur lesquels roule le jeu du diaphragme & en conséquence tous les mouvemens de la machine, & où prennent naissance les causes ordinaires de maladie, sont comme nous l'avons déja remarqué, la tête & le bas-ventre ; toute la force du bas-ventre dépend de l'action tonique des intestins & de l'estomac, & de leur effort contre le diaphragme ; les alimens qu'on prend en attirent par le méchanisme de la digestion, l'influx plus considérable de toutes les parties sur la masse intestinale, en augmente le jeu, & remonte pour ainsi dire ce ressort qu'une trop longue abstinence laissoit débandé, sans force & sans action ; il agit donc alors plus fortement sur le diaphragme ; le dérangement qui en résulte très-sensible chez certaines personnes leur occasionne pendant la digestion une espece de fievre ; si la quantité des alimens est trop grande, ou si par quelque vice de digestion ils séjournent trop long-tems dans l'estomac, l'égalité d'action & de réaction de la tête avec cet organe est sensiblement troublée, & ce trouble se peint tout aussi-tôt par l'affection du diaphragme & des parties correspondantes. Les mêmes effets suivront si les humeurs abondent en quantité à l'estomac & aux intestins, si leurs couloirs sont engorgés, si des mauvais sucs s'accumulent dans leur cavité, *&c.* appliquons le même raisonnement à la tête, & nous verrons l'équilibre disparoître par l'augmentation des fonctions auxquelles la masse cérébrale est destinée ; ces fonctions sont connues sous le nom générique de *passions* ou *affections* de l'ame, elles se réduisent au sentiment intérieur qui s'excite par l'impression de quelque objet sur les sens, & à la durée du sentiment produit par ces impressions ; ce sont ces deux causes dans la rigueur, réductibles à une seule, qui entretiennent le ressort de la tête ; & son augmentation contre nature est une suite de leur trop d'activité ; ainsi les passions modérées ne concourent pas moins au bonheur physique, c'est-à-dire à la santé, qu'au bonheur moral : le corps seroit bien moins actif, les sommeils seroient bien plus longs, les sens seroient dans un engourdissement continuel, si nous n'éprouvions pas cette suite constante de sensations, de craintes, de réflexions, d'espérance ; si nous étions moins occupés de notre existence & des moyens de l'entretenir, & si à mesure que le soin de la vie animale nous occupe moins, nous ne cherchions à donner de l'exercice à la tête par l'étude, par l'accomplissement de nouveaux devoirs, par des recherches curieuses, par l'envie de se distinguer dans la société, par l'ambition, l'amour, *&c.* ce sont-là tout autant de causes qui renouvellent le ressort de la tête, & qui entretiennent son antagonisme modéré avec celui du bas-ventre ; mais si ces causes deviennent plus actives ; si une crainte excessive ou une joie trop-vive nous saisit ; si l'esprit ou le sentiment est trop occupé d'un seul objet, il se fatigue & s'incommode, le ressort de la tête augmentant & surpassant celui du bas-ventre, devient cause de maladie. Théorie importante qui nous manquoit, qui nous donne un juste coup-d'œil pour exciter & modérer nos passions d'une maniere convenable.

De cette double observation naît une division générale de la pathologie en maladies dûes au ressort augmenté de la tête, & en celles qui sont produites par l'augmentation du ressort du bas-ventre : cette division va paroître plus importante & plus féconde en se rapprochant du langage ordinaire des médecins ; pour cela qu'on fasse attention que le dérangement du ressort du bas-ventre reconnoit pour cause, des mauvaises digestions, des amas d'humeurs viciées, *&c.* dans l'estomac & les intestins ; & d'un autre côté que le ressort de la tête est altéré par des sensations trop vives, par des passions violentes, par des méditations profondes, des veilles excessives, des études forcées, & l'on s'appercevra que la division précédente se reduit à la distinction connue, mais mal approfondie, des maladies en humorales & nerveuses : double perspective qui se présente dans un lointain très-éclairé au médecin observateur.

Les maladies purement nerveuses dépendantes d'une lésion particuliere de sentiment, doivent être appel-

pellées plus ſtrictement *ſpaſmodiques* ; l'état de *ſpaſme* eſt l'état premier & dominant, le ſeul qu'il ſoit alors néceſſaire d'attaquer & de détruire ; mais il arrive ſouvent qu'à la longue la maſſe inteſtinale, dérangée par l'affection conſtante du diaphragme, donne lieu à de mauvaiſes digeſtions, & entraîne bientôt après un vice humoral ; ou au contraire dans des ſujets ſenſibles très-impreſſionables, qui ont le genre nerveux très-mobile, l'affection humorale étant eſſentielle & protopathique, occaſionne par la même raiſon des ſymptomes nerveux ; le genre mixte de maladies qui réſulte de cette complication de quelque façon qu'elle ait lieu, eſt le plus ordinaire ; lorſque la maladie eſt humorale ou mixte, la cauſe morbifique irrite, ſtimule les forces organiques, augmente leurs mouvemens, & les dirige à un effort critique, ou, ce qui eſt le même, excite la fievre, pendant le premier tems de la fievre, qu'on appelle *tems de crudité* ou *d'irritation* ; l'état *ſpaſmodique* des organes affectés, & même de toute la machine, eſt peint manifeſtement ſur le pouls, qui, pendant tout ce tems, eſt tendu, ſerré, précipité, convulſif : lorſque par la réuſſite des efforts fébrils le *ſpaſme* commence à ſe diſſiper, les ſymptomes diminuent, le tems de la coction arrive, le pouls eſt moins tendu, il commence à ſe développer ; la ſolution du *ſpaſme* annonce, détermine, & prépare l'évacuation critique qui terminera la maladie ; à meſure qu'elle a lieu, les accidens diſparoiſſent, la peau eſt couverte d'une douce moiteur, l'harmonie ſe rétablit dans la machine, le *ſpaſme* ſe diſſipe, le pouls devient plus mol, plus égal, plus rapprochant en un mot de l'état naturel : ſi, au contraire, quelqu'obſtacle vient s'oppoſer à l'accompliſſement de la criſe, tout auſſi-tôt les efforts redoublent, la conſtriction des vaiſſeaux augmente, leur *ſpaſme* devient plus ſenſible, le pouls reprend un caractere d'irritation ; dans les maladies nerveuſes où il ne ſe fait point de criſe, le pouls conſerve pendant tout le cours de la maladie ſon état convulſif, image naturel de ce qui ſe paſſe à l'intérieur.

Nous ne pouſſons pas plus loin ces détails, renvoyant le lecteur curieux aux ouvrages mêmes dont nous les avons tirés ; les principes plus rapprochés des faits y paroîtront plus ſolidement établis, & plus féconds ; les conſéquences mieux enchaînées & plus naturellement déduites, les vûes plus vaſtes, les idées plus juſtes & plus lumineuſes ; mais pour juger ſainement de la bonté de cette doctrine, il ne faut pas chercher à la plier aux minutieuſes recherches anatomiques ; ce n'eſt point à la toiſe des théories ordinaires qu'il faut la meſurer ; on tâcheroit envain de la ſoumettre aux lois peu connues & mal évaluées de la circulation du ſang ; meſures fautives & ſur la valeur deſquelles tous ceux qui les admettent ne ſont pas d'accord ; c'eſt dans l'obſervation répétée, & ſurtout dans l'étude de ſoi-même, qu'il faut chercher des raiſons pour la détruire ou la confirmer ; appliquons-lui avec l'auteur ce que Stahl diſoit avec raiſon de toutes ces diſcuſſions frivoles, qui ne font qu'embrouiller les faits, avec leſquels elles ſont ſi rarement d'accord : *muſſitant hic ſubtilitates nudæ, eo nil faciunt ſpeculationes anatomicorum à viis & mentibus petitæ, ſed motus naturæ hic conſiderari debet.* Qu'on faſſe attention d'ailleurs que ces principes pathologiques, très-conformes aux lois bien fixées de l'économie animale, aux dogmes les plus ſacrés, établis par les anciens, & reconnus par les modernes, à la doctrine des criſes, aux nouvelles découvertes, enfin à la plus exacte obſervation, fourniſſent encore l'explication naturelle de pluſieurs phénomenes dont les théoriſtes modernes avoient inutilement cherché les raiſons ; les métaſtaſes entr'autres, les douleurs vagues qu'on ſent courir en différens endroits du corps, les maladies qui changent à chaque inſtant de place, & pluſieurs autres faits analogues, écueils où ſe venoient briſer la ſagacité & l'imagination de ces auteurs, ſe déduiſent ſi naturellement de ce ſyſtême, qu'ils en paroiſſent la confirmation.

Quelle que ſoit la fécondité des principes que nous venons d'expoſer, que le que ſoit la multiplicité & la force des preuves qui étaient la doctrine dont ils ſont les fondemens ; une raiſon plus victorieuſe encore combat en leur faveur ; un avantage infiniment plus precieux aux yeux du praticien éclairé s'y rencontre ; c'eſt que cette théorie loin de gêner, d'aſſervir l'obſervateur, de lui faſciner pour ainſi dire les yeux, & de diriger ſa main, ne fait au-contraire que lui ſervir de point de vue fixe pour diſcerner plus exactement les faits ; bien éloignée en cela des théories ordinaires qui tyranniſent le praticien, & l'aſſerviſſent au joug ſouvent funeſte du raiſonnement. Pour faire ſentir cette différence & le prix de cet avantage, je propoſe l'épreuve décifive de la pratique : qu'un malade ſe préſente avec une fievre aſſez conſiderable, difficulté de reſpirer, point de côté aſſez vif, crachement de ſang, *&c.* le médecin imbu des théories ordinaires, s'avance avec d'autant plus de courage qu'il a moins de lumiere, & au premier aſpect de ces ſymptomes, ce deſpote abſolu dit : « je » prouve par mes raiſonnemens que ces phénome- » nes ſont des ſignes aſſurés d'une inflammation de la » plevre ou du poumon ; je tiens pour maxime in- » conteſtable que les ſaignées ſont le remede unique » & par excellence de toute inflammation ; on ne » ſauroit trop en faire, & le moindre retardement » eſt un grand mal ». En conſéquence, il ordonne qu'on faſſe coup-ſur-coup pluſieurs ſaignées, ſecours jamais curatif, quelquefois ſoulageant, & ſouvent inutile ou pernicieux ; il fait couler à grands flots le ſang de l'infortuné malade, qui atteint d'une affection humorale, meurt bientôt après victime de ce théoriſte inconſidéré ; que le même malade tombe entre les mains d'un médecin qui aura adopté la théorie que nous venons d'expoſer ; moins prompt à ſe décider, s'il eſt conſéquent à ſes principes, il examinera attentivement, & les ſymptomes qui paroiſſent, & les cauſes qui ont précédé, attribuant tous ces ſymptomes au pervertiſſement de l'action du diaphragme, à un *ſpaſme* plus ou moins étendu, il ſe rappellera en même tems que ce dérangement intérieur peut être l'effet de deux vices très-différens, ou produit par l'augmentation du reſſort de la maſſe inteſtinale qu'auront occaſionnée la préſence & l'accumulation de mauvais ſucs dans les premieres voies, ou tout-à-fait indépendant de cette cauſe ; conſiderant la maladie ſous ce double aſpect, il vient à-bout de décider par un examen plus réfléchi des ſymptomes propres, à quelle cauſe elle doit être attribuée : c'eſt là que s'arrête le théoricien ; le praticien obſervateur muni de ces connoiſſances, appelle à ſon ſecours les obſervations antérieures pour claſſer la maladie, & déterminer par quel genre de remedes il doit attaquer la cauſe qui ſe préſente, comment il doit employer ces remedes, les varier, & dans quel tems il doit les adminiſtrer. Suivons-le dans le traitement de cette maladie pour indiquer combien cette théorie s'applique heureuſement à la pratique : ſuppoſons que cette prétendue fluxion de poitrine ſoit du nombre de celles qui ne dépendent que du mauvais état de l'eſtomac & des inteſtins ; après une ou deux ſaignées & l'émétique que la violence des accidens peut exiger, il tournera toutes ſes vues du côté du bas-ventre, il ſollicitera par des purgatifs legers la ſolution du *ſpaſme* de ce côté, & préparera par-là une criſe prompte & ſalutaire. Attentif à ſuivre tous les mouvemens de la nature, ſi le *ſpaſme* critique paroît ſe diriger vers quelqu'autre couloir ; inſtruit par divers ſignes, & ſurtout par le pouls de cette déter-

mination, il secondera la nature en poussant les humeurs vers les couloirs indiqués ; ainsi, jamais asservi par la théorie à telle ou telle pratique, il n'en sera que plus éclairé pour mieux saisir & suivre l'observation ; d'où il résulte évidemment que quand même les fondemens de ce système seroient aussi foibles qu'ils sont solides, il n'en seroit pas moins infiniment préférable à tous ceux que nous connoissons. (*m*)

SPASMODIQUES *ou* CONVULSIVES, *maladies*, (*Médecine.*) en partant des principes que nous avons exposés à l'article précédent SPASME, toutes les maladies mériteroient cette qualification, parce que toutes dépendent d'un spasme plus ou moins général ; mais nous avons remarqué qu'il y en avoit où cet état n'étoit que secondaire produit par un vice humoral, & que dans d'autres le spasme étoit essentiel ; ce sont celles que nous avons plus particulierement appellées *spasmodiques*, & auxquelles on a souvent donné le nom de *maladies nerveuses*. *Voyez ce mot.* Dans celles-ci le *spasme* beaucoup plus considerable, se manifeste pour l'ordinaire par des symptomes extérieurs plus appropriés ; tels sont les convulsions, les frissons, les tremblemens, les hoquets, les nausées, les douleurs vagues, les défaillances fréquentes, les lassitudes, les vents, *&c.* Tous ces symptomes varient, suivant l'espece de maladie qu'ils accompagnent, & se réunissent en plus ou moins grand nombre ; on connoît que ces maladies sont purement *spasmodiques* ou nerveuses, par l'absence des signes qui caractérisent les affections humorales, & le genre mixte qui résulte de la combinaison de ces deux especes est marqué par le mélange de leurs phénomenes.

Les maladies qui sont en général reconnues pour *spasmodiques* sont l'épilepsie, l'hypocondriacité, l'hystéricité, les attaques de convulsion, l'asthme convulsif, les palpitations de cœur, le hoquet, l'opistotone & l'emprostotone, l'incube, les mouvemens convulsifs, le priapisme, le ténesme, quelques especes de colique, & surtout la colique vulgairement appellée *de plomb* ou *des peintres*, le ris sardonique, l'éclampsie ou épilepsie des enfans, l'*hieranosos*, le *chorea sancti viti*, le *beriberri*, maladie indienne, la toux, l'éternument, le bâillement ; & plusieurs auteurs y rangent aussi les affections arthritiques, la migraine, les fievres intermittentes & généralement toutes les maladies périodiques ; on pourroit augmenter encore cette liste par l'énumération des maladies des différentes parties qui peuvent être *spasmodiques* ; il n'est pas possible de déterminer parmi ces maladies celles qui sont strictement *spasmodiques*, d'avec celles qui sont mixtes, parce que les mêmes maladies peuvent varier dans différens sujets au point de mériter d'être rangées tantôt dans une classe & tantôt dans une autre.

Il n'est pas possible, par la même raison, de donner un pronostic général qui puisse convenir à toutes ces maladies, parce que les unes sont très-dangereuses, comme l'épilepsie, les attaques de convulsion, *&c.* les autres n'entraînent à leur suite aucune espece de danger, comme la plûpart des fievres intermittentes ; nous renvoyons le lecteur aux articles particuliers de chaque maladie que nous n'avons fait que nommer ; nous n'entrons pas non plus dans aucun détail sur le traitement qui convient à chaque maladie, il doit varier non-seulement selon les maladies, mais selon les différentes causes auxquelles elles doivent être attribuées ; il faut attaquer le vice humoral dans celles où le spasme apparent en est le produit, dans les autres il faut avoir recours aux nervins, roborans, toniques, anti-spasmodiques : de ce nombre sont les préparations d'opium, les odeurs fétides, le sel sédatif, les amers & surtout le quinquina ; les calmans, anodins, narcotiques ne doivent être employés que pour calmer la violence des accidens ; les stomachiques amers, les martiaux sont très-efficaces pour détruire la cause de la maladie, pour donner le ton aux vaisseaux, fortifier les nerfs, & les rendre moins mobiles ; mais dans leur administration, il faut bien prendre garde qu'il n'y ait aucun vice humoral, ils seroient alors funestes en arrêtant des mouvemens *spasmodiques* souvent salutaires ; les plaisirs, la dissipation, les promenades en voiture ou à cheval, ou même à pié, les spectacles, les concerts aident très-efficacement à leurs effets sans qu'il en résulte le moindre inconvenient.

SPASMODIQUES, *mouvemens*, & SPASME ; (*Séméiot.*) outre les maladies dont les *spasmes*, convulsions, ou *mouvemens spasmodiques* sont les symptomes essentiels & caractéristiques, il y en a où ces symptomes ne sont que des accidens plus ou moins graves, qui en varient, & pour l'ordinaire augmentent le danger. Sans entrer dans aucune discussion théorique, nous allons extraire des ouvrages du grand Hippocrate, & de quelques autres médecins observateurs, les faits & les axiomes au sujet des signes qu'on peut tirer du *spasme* & des *mouvemens spasmodiques*, ou *convulsifs*. Le *spasme* doit être ici regardé comme exactement synonyme à *convulsion* : nous nous servirons indifféremment de l'un & l'autre mot.

Les *convulsions* qui surviennent à l'effet d'un émétique, à une superpurgation, à la passion iliaque, à un flux immodéré des regles, ou des hémorrhoides, à une hémorragie considérable, à une blessure, à des veilles excessives, à un délire continuel, *&c.* sont, suivant les observations d'Hippocrate, de Waldschmid, de Baglivi, *&c.* presque toujours mortelles.

Dans les fievres aiguës avec beaucoup d'ardeur, les distensions *spasmodiques* sont d'un mauvais augure. *Hippoc. aphor. 13. lib. VII.* Il en est de même des *spasmes* qu'accompagnent les douleurs vives dans les entrailles, *aphor. 66. lib. IV.* les *mouvemens convulsifs* des mains ou des piés survenus dans le cours d'une fievre aiguë, indiquent de la malignité, *coac. prænot. cap. j. n°. 44.* ils annoncent une mort prochaine au phrénétique qui en est attaqué, *ibid. cap. ij. n°. 16.* Les *mouvemens spasmodiques* sont, suivant l'observation de Riviere, moins dangereux au commencement d'une maladie, que lorsqu'elle est parvenue à l'état fixe ; moins dangereux aussi dans les enfans que dans les adultes, & dans les femmes que dans les hommes. Hippocrate a remarqué qu'elles y étoient beaucoup plus sujettes.

Il y a moins à craindre de la fievre qui survient aux *convulsions*, que des *convulsions* qui surviennent à la fievre, *Hippoc. aphor. 26. lib. II.* il arrive même souvent que la fievre dissipe toutes les affections *spasmodiques*, *aphor. 57. lib. IV.* cependant lorsque les *convulsions* arrivent dans le cours de la fievre, & qu'elles disparoissent le même jour, elles font cesser la fievre le même jour ou le lendemain, ou le surlendemain ; mais si elles durent plus d'un jour, elles deviennent un mauvais signe, *coac. prænot. ly. n°. 230.* Les mouvemens convulsifs sont les avant-coureurs de plusieurs maladies ; & Sydenham a remarqué que les petites véroles qui en étoient précédées dans les enfans, étoient ordinairement bénignes & discretes ; les tensions *spasmodiques* du dos sont, suivant Waldschimid, familieres aux malades attaqués de la petite vérole, de la rougeole, & des fievres pétéchiales.

Les interruptions de voix *convulsives* qui s'observent dans quelques fievres, annoncent la folie, & un danger pressant, *Hippocr. coac. prænot. cap. jx. n°. 4.* la distorsion *spasmodique* du nez, des sourcils, des yeux, ou des levres, est un signe mortel dans les malades déja affoiblis, *id. ibid. cap. j. n°. 74.* le tes-

ticule droit refroidi, & dans un état convulsif, fournit le même préfage, *aphor. 2. lib. VIII.*

On doit s'attendre qu'il furviendra des *convulsions* ou *mouvemens fpafmodiques* 1°. lorſque dans un ulcere ſitué aux parties poſtérieures du corps, les humeurs viennent à diſparoître, *aphor. 63. lib. V.* 2°. Après des veilles opiniâtres, *aphor. 18. Lib. VII.* 3°. Lorſque dans le courant d'une maladie les yeux s'obſcurciront avec défaillance, *coac. prænot. ij. n°. 135.* 4°. Lorſque les délires ſont violens & variés, ou joints avec une affection ſoporeuſe, ſur-tout ſi un friſſon occupe alors le cou & le dos ou même tout le corps, dans ces circonſtances les urines que le malade rend contiennent beaucoup de pellicules, ou ſont *membraneuſes*, ὑμενώδεις. 5°. Dans les maladies longues, s'il paroît ſans raiſon apparente quelque tumeur contre nature dans le bas-ventre, *coac. prænot. cap. ij. n°. 8-11.* 6°. Lorſque dans les fievres l'haleine eſt deſagréable, *aphor. 68. lib. IV.* 7°. Lorſqu'un ivrogne devient tout-à-coup muet, il meurt bientôt après dans les *convulſions*, à-moins que la fievre ne ſoit excitée, ou qu'il ne recouvre la parole au moment que l'accès d'ivrognerie eſt diſſipé, ou que le vin eſt cuvé, *aphor. 5. lib. V.* 8°. A la ſuite des douleurs de tête aiguës, & des peſanteurs avec engourdiſſement, *coac. prænot. iv. n°. 12.* 9°. Les femmes qui ſont attaquées de ſuffocation de matrice ſont très-ſujettes aux *convulſions*. Dorcas en fournit un exemple, *coac. prænot. cap. xxiv. n°. 44.* Elles ſont plus rares & plus dangereuſes dans les hommes qui ont paſſé l'âge de ſept ans, *cap. xiv. n°. 11.* 10°. Les *convulſions* ſont annoncées chez certains malades inquiets, tremblans, par des petits abſcès aux oreilles, auxquels ſe joint une mauvaiſe diſpoſition des premieres, *voyez n°. 7.*

Les malades attaqués de *mouvemens ſpaſmodiques* dont les yeux ont beaucoup d'éclat, ſont hors d'eux-mêmes, & riſquent d'être long tems malades, *cap. xiv. n°. 3.* la taciturnité pendant les *convulſions*, eſt d'un mauvais augure, ſi elle dure long tems; ſi elle ſe diſſipe bien-tôt, elle indique la paralyſie de la langue, du bras ou du côté droit, *n°. 13.* Ceux qui ſont attaqués de *mouvemens convulſifs* meurent en quatre jours, s'ils paſſent ce tems ils reviennent en ſanté, *aphor. 5. lib. VI.* La fievre aiguë qui ſurvient aux *ſpaſmes* les fait ceſſer; ſi elle exiſtoit auparavant, ſon redoublement produit cet effet; le ſommeil, le cours de ventre & une excrétion abondante d'urine vitrée parviennent au même but; mais les *convulſions* ſoudaines ſont terminées par la fievre & le devoiement, *coac. prænot. cap. xiv. n°. 12.* Quelquefois les douches d'eau froide font diſparoître les *ſpaſmes*, ſur-tout dans des jeunes gens robuſtes, & jouiſſant d'ailleurs d'une bonne ſanté, *aphor. 21 & 23. lib. V.* Plus ſouvent la chaleur ramollit la peau, calme les douleurs & adoucit les *convulſions*, *ibid. aphor. 22.* Galien a prouvé par l'heureuſe expérience qu'il a faite ſur lui-même, que rien n'eſt ſi efficace dans pareil cas que de répandre ſur la partie attaquée de *mouvemens ſpaſmodiques*, de l'huile douce bien chaude. Dans les femmes l'éruption des regles reſout ſur le champ les *ſpaſmes*; il arrive quelquefois que ces *mouvemens ſpaſmodiques* leur font d'un grand ſecours, lorſqu'étant enceintes, elles ſont incommodées de douleurs de tête gravatives, avec un penchant inſurmontable au ſommeil, *coac. prænot. cap. xxiv. n°. 21 & 24.*

Le friſſon, le vomiſſement, le hoquet, l'éternument, *&c.* étant des eſpeces de *mouvemens ſpaſmodiques*, fourniſſent auſſi différens ſignes qu'on doit trouver détaillés à leurs *articles particuliers*; nous n'ajouterons qu'un mot par rapport à l'éternument, pour ſuppléer ce qui manque à cet article. L'éternument ſurvenant au hoquet, le fait céder tout-de-ſuite *Hipp. aphor. 13. liv. VI.* Il eſt très-avantageux aux femmes attaquées de vapeurs, & à celles qui ne peuvent accoucher, *aphor. 35. lib. V.* & ſi propre à chaſſer l'arriere-faix, qu'Hippocrate conſeille, dans ces circonſtances, de donner un ſternutatoire, *ibid. aphor. 49.* L'éternument eſt mauvais dans toutes les affections de la poitrine, ſoit qu'il les accompagne ou qu'il les précede; du reſte il n'eſt point défavorable dans les autres maladies. *coac. prænot. cap. xvj. n°. 24.* Riviere rapporte, d'après Foreſtus, une obſervation ſinguliere ſur l'éternument, il aſſure que ſi un homme malade eternue une ſeule fois, il ſuccombera ſûrement à la violence de ſa maladie, & en rechappera s'il éternue deux fois; le contraire arrive à la femme, un éternument lui annonce ou prépare une convaleſcence prochaine, & ſa mort eſt aſſurée après deux éternumens. Le fait aſſurément mérite bien d'être vérifié plus d'une fois, en attendant, *fides ſit penes auctorem.* (*m*)

SPATARA, (*Géog. mod.*) petite île de Laconie, ſituée autrefois ſous le nom d'*île de Cranae*, où la belle Hélene accorda ſes premieres faveurs à Pâris. Sur le rivage de la terre ferme qui eſt vis-à-vis; cet heureux amant fit bâtir après ſa conquête, un temple à Vénus, pour marquer les tranſports de ſa joie & de ſa reconnoiſſance. Il donna à cette Vénus le ſurnom de *Migonitis*, & nomma le territoire *Migonion*, du mot qui ſignifioit l'adultere; myſtere qui s'y étoit paſſé. Ménélas, le malheureux époux de cette princeſſe, dix huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint viſiter ce temple, dont le voiſinage avoit été le témoin de ſon malheur & de l'infidélité de ſa femme. Il n'oſa point ruiner cet édifice ſacré; mais il fit mettre aux deux côtés de la ſtatue de Vénus les tableaux de deux autres déeſſes, celle de Thétis & celle de Praxidice, la déeſſe des châtimens, pour montrer qu'il ne laiſſeroit jamais ſon crime impuni: cependant il n'eut pas l'avantage de ſe voir vengé d'Hélene. Cette belle veuve lui ſurvêquit; il eſt vrai qu'on prétend que dans ſon dernier refuge à Rhodes, Polixo eut la barbarie de la faire pendre à un arbre, loin de lui accorder le droit d'aſyle qu'elle lui devoit comme malheureuſe & comme parente. (*D. J.*)

SPATH, SPAAT, ou SPAR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *ſpatum*, *marmor metallicum*; le mot *ſpath* a été introduit par les minéralogiſtes allemands & a été adopté par les Français. Les Anglois difent *ſpar*. On déſigne ſous ce nom une pierre calcaire aſſez peſante, compoſée de lames ou de feuillets qui ne peuvent ſe plier, & qui font tantôt plus tôt moins ſenſibles à l'œil; elle ſe diſſout avec effervescence dans les acides; elle ſe briſe & pétille dans le feu, ſes lames y perdent leur liaiſon, & enfin elle s'y change en une vraie chaux; en un mot, le *ſpath* a toutes les propriétés des pierres calcaires. *Voyez* l'article CALCAIRES.

Wallerius compte neuf eſpeces de *ſpaths*; ſavoir, 1°. le *ſpath* opaque & rhomboïdal, c'eſt-à-dire qui ſe caſſe toujours en rhomboïdes; il eſt peſant, compacte & de différentes couleurs.

2°. Le *ſpath* feuilleté ou en lames, *ſpathum lamelloſum*; il eſt très-tendre, il pétille & ſe briſe dans le feu, cependant il finit par entrer en fuſion. L'arrangement des lames dont ce *ſpath* eſt compoſé lui fait prendre ſouvent des figures très-ſinguliers, & qui varient à l'infini.

3°. Le *ſpath* en particules fixes & placées ſans ordre ni régularité, de façon qu'il n'eſt point aiſé de diſtinguer la figure des lames ou des cubes dont il eſt compoſé; il y en a de différentes couleurs.

4°. Le *ſpath* tendre & tranſparent, il eſt en rhomboïdes, ſes couleurs ſont variées, il y en a quelquefois qui eſt veiné.

5°. Le *ſpath* en rhomboïdes, clairs & tranſparens qui doublent les objets que l'on regarde au-travers;

ce *ſpath* eſt blanc & tranſparent comme du cryſtal de roche, c'eſt ce qu'on appelle *cryſtal d'Iſlande*.

6°. Le *ſpath* en cryſtaux; ils different du cryſtal de roche en ce que leurs colonnes ſont ordinairement tronquées ou tranchées par le ſommet. Ces cryſtaux de *ſpath* varient conſidérablement pour le nombre de leurs côtés; il y en a de cubiques, d'exagones, d'octogones, de neuf côtés, de quatorze côtés; les uns ſont priſmatiques ou à colonnes, d'autres ſont par maſſes cryſtallifées qui préſentent toutes ſortes de figures ſingulieres. Ils varient auſſi pour les couleurs; il y en a de blancs, de jaunes, de rouges, de violets, de verdâtres, *&c.* c'eſt proprement à ces cryſtaux *ſpathiques* que l'on doit donner le nom de *fluors*. Ils ont tous la propriété de devenir phoſphoriques lorſqu'on les frotte les uns contre les autres, ou lorſqu'on les chauffe légérement ſans les faire rougir.

7°. Le *ſpath* fétide, appellé *tapis ſuillus*, qui eſt ou ſphérique, ou rayonné, ou priſmatique. Cette pierre répand une odeur deſagréable lorſqu'on la frotte; mais ſon odeur étant une choſe purement accidentelle, ne mérite pas qu'on en faſſe une eſpece particuliere.

8°. Le *ſpath* compacte & ſolide, que l'on nomme *ſpath vitreux* parce qu'il reſſemble aſſez à une maſſe de verre. Il eſt plus ou moins tranſparent, ſa couleur eſt ou blanche, ou griſe, ou verdâtre, ou violette. Il n'affecte point de figure déterminée, mais il ſe briſe en morceaux irréguliers, comme le quartz avec qui il a beaucoup de reſſemblance au premier coup d'œil; il ne fait point effervescence avec les acides non plus que lui; mais ce qui le diſtingue du quartz, c'eſt qu'il ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec de l'acier; échauffé il devient phoſphorique ou lumineux lorſqu'on le frotte dans un endroit obſcur. D'ailleurs il eſt rare qu'il ſoit d'un tiſſu aſſez compacte pour qu'un œil exercé n'y apperçoive en quelque endroit une diſpoſition à ſe mettre en lames, ou quelques ſurfaces unies. C'eſt ce *ſpath* que l'on nomme *ſpath fuſible*; nous parlerons de ſes propriétés dans la ſuite de cet article, & des expériences qui ont été faites avec lui.

9°. Wallerius enfin ajoute à ces différentes eſpeces de *ſpaths* celui qu'il nomme *ſpath dur* ou *ſpathum pyrimachum*, parce qu'il donne des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. M. Pott ſoupçonne que cela vient de ce que ce *ſpath* eſt intimement combiné avec des parties de quartz; en effet, il eſt conſtant que de faire feu eſt une propriété étrangere au *ſpath*. Quoi qu'il en ſoit, M. Wallerius dit que ce *ſpath* ſe partage en morceaux cubiques rectangulaires, dont les ſurfaces ſont très-unies. *Voyez* la *minéralogie de* Wallerius.

On voit par ce qui précede que le *ſpath* eſt un vrai protée; il ſe montre ſous une infinité de formes différentes, par les arrangemens divers que prennent les lames ou feuillets dont cette pierre eſt toujours compoſée, & qui ordinairement caractériſent le *ſpath*. C'eſt de l'arrangement & de la liaiſon plus ou moins forte de ces lames que dépend le plus ou le moins de dureté & de ſolidité de cette pierre. Le *ſpath* acompagne un très-grand nombre de mines; plus il eſt tendre, plus il donne d'eſpérance que l'on trouvera de métaux précieux, parce qu'alors il eſt plus propre à donner entrée aux exhalaiſons minérales qui forment les mines. *Voyez l'article* MINE & MATRICE.

Les propriétés que nous avons aſſignées aux différentes eſpeces de *ſpath*, ſuffiſent pour le mettre en état de le diſtinguer du quartz. En effet, cette derniere pierre ne ſe change point en chaux par la calcination; elle ne fait point d'effervescence avec les acides; elle ne devient point phoſphorique après avoir été chauffée; elle ne montre point de feuillets ni de diſpoſition à ſe partager ſuivant des plans ou ſurfaces unies, tandis que ces ſignes conviennent en tout ou en partie aux *ſpaths*. Joignez à cela que le quartz eſt beaucoup plus dur; il eſt d'un tiſſu compacte comme celui du verre; il donne toujours des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. *Voyez* QUARTZ.

On a déja fait remarquer qu'il y avoit une eſpece de *ſpath* que les Allemands ont nommé *fluſſ-ſpath* ou *ſpath fuſible*. Ce nom lui a été donné, ſoit parce qu'on s'en ſert comme d'un fondant dans les fonderies, ſoit parce qu'il entre en fuſion avec une facilité ſinguliere pour peu qu'on y joigne de ſel alkali.

M. Pott croit que ce *ſpath* fuſible eſt redevable de ſa fuſibilité & de ſa dureté, à une portion de terre de caillou (*terra ſilicea*) qui s'y trouve combinée avec la terre *ſpathique* ou calcaire. On a lieu de ſoupçonner outre cela quelqu'autre ſubſtance dans le *ſpath* fuſible. En effet, la peſanteur extraordinaire de cette pierre donne lieu de croire qu'elle contient quelque ſubſtance métallique. Quelques auteurs ont cru que c'étoit de l'arſénic; mais M. Pott aſſure qu'ayant fondu quelquefois du *ſpath fuſible* avec du marbre blanc, a obtenu quelques grains de plomb; mais il convient que cette expérience ne lui a point toujours réuſſi; ce qui vient, ſelon lui, de ce que l'action trop violente du feu a pu diſſiper la partie métallique durant la fuſion.

M. de Juſti, très-habile chimiſte allemand, conteſte la vérité de cette expérience de M. Pott; il paroît que ce n'eſt point ſans raiſon, vu que le marbre blanc ne contient point de matiere propre à produire la réduction d'un métal. D'un autre côté, M. de Juſti aſſure n'avoir jamais pu tirer le moindre atôme d'une ſubſtance métallique du *ſpath*, quelque fondant ou quelque matiere qu'il ait employé pour en faire la réduction. De plus, il dit n'avoir jamais pu parvenir à faire entrer en fuſion un mélange de *ſpath* & de marbre, quelque degré de feu qu'il ait donné, & quelque variété qu'il ait miſe dans les proportions. M. Pott n'a pas manqué de répliquer à M. de Juſti, & dans ſes réponſes il perſiſte toujours à maintenir la vérité de ſes expériences, & il en rapporte encore de nouvelles, par leſquelles il perſiſte à maintenir la fuſibilité du *ſpath* avec le marbre; expérience que M. de Juſti n'a jamais pu effectuer: ſur quoi ce dernier ſoupçonne ſon adverſaire de s'être trompé ſur la qualité de la pierre qu'il travailloit, & l'accuſe de ne pas connoître le *ſpath* peſant. En effet, à la vue de réſultats ſi différents, on a lieu de croire que ces deux chymiſtes ont opéré ſur des matieres tout-à-fait différentes. Selon M. de Juſti, le *ſpath* qu'il appelle *peſant*, ſe diſtingue de toutes les eſpeces de *ſpaths* par ſon poids extraordinaire, qui ſurpaſſe non-ſeulement celui de toutes les autres pierres, mais encore qui eſt plus grand que celui de pluſieurs mines métalliques, & qui égale preſque celui de l'hématite, qui eſt une mine de fer très-peſante. M. de Juſti préſume du poids de ce *ſpath*, qu'il doit néceſſairement contenir une portion conſidérable de quelque ſubſtance métallique; il ſe fonde encore ſur les effets que ce *ſpath peſant* produit dans les diſſolvans. Les diſſolvans agiſſent très-promptement ſur les différens *ſpaths*, ſur-tout lorſqu'ils ſont réduits en poudre, & les diſſolvent entierement; au lieu que l'eau-forte n'agit point, ſelon lui, ſur le *ſpath peſant*, à moins que d'être bouillante, & même alors il dit que l'on voit clairement que ce diſſolvant n'attaque pas la totalité de cette pierre, mais ſeulement quelques-unes de ſes parties. L'eau régale ne paroît point non plus avoir d'abord aucune action ſur ce *ſpath*; mais lorſqu'elle commence à bouillir, elle attaque vivement la totalité de la pierre; mais elle lâche bientôt les parties qu'elle avoit diſſoutes, ce qui, ſelon lui, annonce la préſence d'une ſubſtance métallique

tallique sur laquelle l'eau-forte a de la prise, tandis que l'eau régale ne peut la dissoudre.

M. de Justi a poussé plus loin ses expériences sur le *spath* qu'il nomme *pesant*. Il en prit un quintal poids d'essai, qu'il mêla avec trois quintaux de sable blanc parfaitement pur, & dans lequel la calcination n'avoit développé aucune couleur; il y joignit un quintal & demi de potasse bien purifiée, & un quintal de borax calciné. Il fit fondre ce mélange pendant deux heures au feu le plus violent: par-là il obtint un verre d'un beau jaune d'or foncé tirant sur le rouge. Il devient plus foncé encore quand on ne fait entrer dans le mélange que deux quintaux de sable contre un quintal de *spath pesant*. Voulant rendre la couleur de ce verre plus claire, M. de Justi fit le mélange d'une autre maniere; il prit un quintal poids d'essai de *spath pesant*, qu'il joignit avec six quintaux de sable, trois quintaux de potasse, & un quintal & demi de borax. Il fit fondre ce nouveau mélange pendant deux heures, & obtint un verre de très-beau jaune d'or tirant toujours sur le rouge. Il assure avoir fait ces expériences avec le même succès sur des *spaths pesans* venus de différens endroits.

D'un autre côté, M. Pott, par ses expériences, a eu des produits très-différens. Il prit deux onces de son *spath*, six gros de nitre & autant de borax, ce qui lui donna un verre verdâtre; pareillement trois parties de *spath* avec une partie de sel alkali fixe bien pur, lui ont donné une espece de scorie qui ressembloit à une agate d'un gris noirâtre. Enfin une partie de *spath* avec trois parties d'alkali fixe pur ont produit une masse noire.

Des produits si différens doivent faire conjecturer qu'il n'est guere possible que ces deux auteurs habiles aient travaillé sur la même substance. Pour convenir de leurs faits, il faudroit que ces deux chimistes se fussent communiqué une portion de la pierre que chacun d'eux appelloit l'un *spath fusible* &, l'autre *spath pesant*, & que séparément ils eussent traité la même substance de la même maniere. Il peut se faire que leurs *spaths*, quoique très-conformes les uns aux autres à l'extérieur, renfermassent des mélanges, des combinaisons & même des métaux très-différens.

Le *spath* qu'on nomme *fusible* n'entre point en fusion tout seul & sans addition; il ne fait alors que se pelotonner, sans entrer en fusion dans les vaisseaux fermés. Quant aux *spaths* cristallisés & colorés, que l'on nomme *fluors*, ils perdent leurs couleurs, & deviennent tendres & friables. Mais le *spath* fusible a la propriété de communiquer une fusibilité étonnante aux pierres & aux terres les moins fusibles par elles-mêmes; c'est, selon M. Pott, cette propriété qui fait que l'on a trouvé très-avantageux de traiter les mines qui ont le *spath* fusible pour matrice, vu que ces mines portent leur fondant avec elles. *Voyez la continuation de la lithogéognosie de* M. Pott, *page 126-137*. Cependant M. de Justi croit que le *spath* n'agit point comme fondant dans le traitement des mines, mais comme précipitant, en se chargeant de la portion de soufre que ces mines contiennent.

La différence que l'on remarque entre le *spath* calcaire & le *spath* fusible dont on vient de parler, paroît dûe à la partie métallique, c'est-à-dire, au plomb qui est, suivant les apparences, contenu dans ce dernier, d'autant plus que le plomb est toujours un très-puissant fondant, comme le prouvent tous les travaux de la métallurgie. Il y a une mine de plomb que l'on nomme *spathique*, qui ressemble parfaitement à du *spath* par son tissu feuilleté, & qui est une vraie mine de plomb. *Voyez l'article* PLOMB. Il y a aussi une mine de fer *spathique*, qui contient une très-grande quantité de métal, ce qui n'empêche point qu'elle ne ressemble parfaitement à du *spath*. Telle est la mine de fer blanche d'Alvare en Dauphiné. *Voyez l'article* FER. Tout cela prouve que le coup-d'œil extérieur ne peut suffire pour nous faire connoître la nature des pierres, qui ne sont presque jamais homogenes & pures, lors même qu'elles le paroissent.

On peut donner le nom de *spath calcaire* à toute pierre calcaire qui paroît composée d'un assemblage de lames ou de feuillets luisans; ainsi les stalactites, les congélations, *&c.* sont du *spath*. Les particules luisantes que l'on remarque dans le marbre de Paros sont aussi spathiques; mais elles sont enveloppées d'un gluten qui leur donne la dureté du marbre. *Voy.* PAROS, *marbre de*. En général il paroît que le *spath* est la pierre calcaire la plus pure, & que les feuillets ou lames dont il est composé est la figure propre à cette pierre, lorsqu'elle est dans sa plus grande pureté.

On a cru devoir s'étendre sur cet article, vu que le *spath*, par la variété de ses figures, de ses couleurs & de ses propriétés, est une pierre d'achoppement pour tous ceux qui commencent à s'appliquer à l'étude de la minéralogie. On se flatte qu'au moyen de ce qui a été dit ici, on pourra se faire une juste idée du *spath*; qu'on le distinguera des pierres gypseuses & des pierres talqueuses qui sont feuilletées comme il l'est ordinairement, & sur-tout qu'on ne le confondra point avec le quartz; inconvénient dans lequel sont tombés presque par-tout les auteurs anglois, qui donnent indistinctement le nom de *spath* à toutes les cristallisations qui accompagnent les mines. D'un autre côté, l'on ne sera point surpris des grandes variétés de cette pierre, quand on considerera que dans sa formation elle a pu se combiner avec des sucs lapidifiques d'une nature différente de la sienne, ce qui en a pu faire un corps dont les propriétés ont été altérées. Tout *spath* pur est une pierre calcaire & en a les propriétés. *Voyez* PIERRE. (—)

SPATHA, (*Lexic. médic.*) σπάθη; ce terme est singulierement équivoque; il signifie quelquefois une côte, souvent une spatule dont se servent les Apoticaires; dans Celse, *l. VII. c. x.* une espece de bistouri; d'autres fois, une sorte d'épée tranchante; enfin, il désigne l'enveloppe extérieure du fruit du palmier. (*D. J.*)

SPATHALIUM, (*Littérat.*) σπαθάλιον, espece de bracelet rouge que les dames romaines portoient sur le poignet, tel à-peu-près que feroit un bracelet fait de grains de corail; mais le même mot dans Martial, désigne une branche de palmier avec son fruit.

SPATULE, s. f. est un instrument dont les *Chirurgiens* & les *Apoticaires* se servent, qui est plat par un bout & rond par l'autre, & qui sert à étendre les onguens.

Ce mot vient du latin *spatha*, du grec σπαθίον, qui a la même signification.

Les Chirurgiens ont de petites *spatules* d'acier; les Apoticaires ont aussi de grandes *spatules* de bois, pour remuer leurs drogues quand ils les délayent, les mélangent, & les font bouillir.

La *spatule* des Chirurgiens est longue de cinq pouces deux ou quatre lignes; on la divise en deux parties, dont une qui est véritablement la *spatule*, se nomme la *palette*, & l'autre son *manche*. La palette va du manche en augmentant jusqu'à sa fin; elle a deux pouces de long sur une ligne & demie d'épaisseur; un des côtés est exactement plane, & l'autre va doucement en arrondissant.

Le manche est une tige irrégulierement cylindrique; il va un peu en diminuant jusqu'à son extrémité, où il se termine différemment suivant la volonté des chirurgiens.

Les uns y font ajouter de petites rainures transversales après l'avoir un peu applatie & recourbée; ce

qui construit un élévatoire : d'autres y font ajouter une fonde boutonnée ou cannelée.

Le manche doit avoir trois pouces deux ou quatre lignes de long ; la matiere des *spatules* est de fer ou d'argent. Les premieres sont plus fortes & conviennent à la construction d'un élévatoire ; les autres sont plus propres & ne se rouillent pas.

La palette des *spatules* sert à étendre les onguens tenaces & les emplâtres sur le linge, le cuir, ou le taffetas, & à charger les plumaceaux, tentes & bourdonnets, des médicamens convenables, comme baumes, digestifs, & onguens assez mols ; & comme cette palette a un côté plat, & l'autre d'une rondeur évafée, ces mêmes médicamens sont étendus & chargés en plus ou moindre quantité : on se sert de la rondeur pour charger les plumaceaux un peu gras, & du côté plat pour les charger plus maigres. *Voyez la figure 2. Planche I.* (*Y*)

SPATULE, *en terme de Blanchisserie* ; c'est un morceau de bois rond jusqu'à une de ses extrémités qui est plate ; on s'en sert pour remuer la matiere dans la chaudiere. *Voyez les Planc.* Il y a encore une *spatule* de fer beaucoup plus petite, avec laquelle on grate les bords de la chaudiere. *Voyez auprès de la premiere chaudiere, Planches de la Blanchisserie des cires.*

SPATULE, *en terme de Cirier* ; c'est un instrument de bois assez long & taillé en forme de lame de couteau ; on s'en sert pour faire tomber dans la poële les croutes qui se forment autour, & même sur la cuilliere. *Voyez* CUILLIERE.

SPATULE, *en terme de Doreur*, se dit d'un outil à manche dont le fer est large & arrondi par l'extrémité tranchante ; elle sert à reparer dans les moulures. *Voyez les figures & les Planches du Doreur.*

SPATULE, *terme de Peintre*, instrument de bois plat par un bout & rond par l'autre, dont se servent les Peintres pour délayer & pour broyer leurs couleurs ; on donne aux *spatules* la figure qu'on veut. (*D. J.*)

SPATULE ; les *Pâtissiers* appellent ainsi une petite cuilliere plate dont ils se servent pour battre leurs pâtes. *Voyez les figures & Planches.*

SPATULE, *en terme de Raffineur*, n'est autre chose qu'une verge de fer applatie & ronde dans son contour ; sa douille & son manche composent cinq à six piés de hauteur. On s'en sert pour gratter l'empli & les greniers, & ramasser le sucre qui y est tombé, tant en empliſſant qu'en mouvant. *Voyez* EMPLI, EMPLIR, & MOUVER. *Voyez aussi les Pl.*

SPATULE D'EMPLI, est un morceau de fer applati par un bout, terminé à l'autre par un bouton qui ne lui sert que d'ornement, au-dessous duquel est un petit crochet pour l'arrêter aux bords du rafraîchissoir ; elle sert à gratter le rafraîchissoir après l'empli. *Voyez* EMPLI & RAFRAÎCHISSOIR. *Voyez les figures & les Pl.*

SPATULE PETITE, *en terme de Raffineur*, ne differe de la grande que par sa petitesse & son usage, qui est de gratter le grain qui se forme dans les pots. *Voyez* POTS & GRAIN. *Voyez encore les Pl.*

SPAUTA, (*Géog. anc.*) lac de la Médie-Atropatie. Ce lac produit un sel auquel Strabon, *liv. II. p. 524.* attribue des qualités qu'il n'a pas à-présent. Pierre Gilles, dans une lettre dont Ortelius a eu communication, appelle ce lac *Spota*, & le décrit de la sorte : Nous trouvâmes ce lac si salé, que son rivage étoit couvert d'une glace continuelle de sel l'espace de quatre stades. J'eus la curiosité, ajoute-t-il, de faire l'épreuve de ce que Strabon avoit dit de ce sel. Je me promenai dans le lac l'espace de deux cens pas en avançant vers le milieu, & l'eau me venoit à-peine au milieu du corps. Je voyois le lac couvert d'une croûte de sel continuelle sans pouvoir découvrir la terre d'aucun côté. On prétend qu'il faut six jours pour faire le tour de ce lac. (*D. J.*)

SPÉAN, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Ecosse ; elle sort du lac de Laggan, & va se jetter dans le lac Aber.

SPECIA, s. f. (*Commerce.*) terme dont quelques marchands, négocians & banquiers, se servent assez souvent dans leurs écritures pour signifier ce qu'on nomme ordinairement *solde*, *soute*, ou *soude* d'un compte. *Dictionnaire de Commerce & de Trév.* *Voyez* SOLDE, SOUDE, & COMPTE.

SPÉCIAL, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui se réfere singulierement à un certain objet. Ce terme est ordinairement opposé à *général* ; une procuration est générale ou *spéciale* ; celle qui est générale, est pour faire toutes les affaires du constituant ; la procuration *spéciale* n'est que pour une certaine affaire ; on dit de même une autorisation *spéciale*, une clause *spéciale*. (*A*)

SPÉCIÈS, *dans la Médecine*, sont proprement les ingrédiens simples dans les boutiques des Droguistes & des Apoticaires, dont ils font les médecines composées. Cependant les auteurs de Pharmacie donnent communément ce nom à certaines poudres aromatiques ou cathartiques ; parce que probablement on les tenoit autrefois prêtes & préparées d'avance, pour faire des électuaires, des tablettes, des pilules, *&c.* comme l'on en a encore présentement.

SPÉCIEUX, adj. (*Gram.*) qui a une apparence séduisante & trompeuse ; vos raisons sont *spécieuses* ; vous avez trouvé un prétexte *spécieux* ; vous avez rendu votre projet bien *spécieux*. Cet homme a couvert sa noirceur à mon égard d'un voile bien *spécieux* ; il a commencé, avant que de m'accuser, d'avouer une partie des obligations qu'il m'avoit, puis il a laissé entrevoir qu'il avoit les raisons les plus fortes de se plaindre de moi. Plus il connoissoit la fausseté de toute sa conduite, plus il a mis d'art à lui donner une honnêteté *spécieuse* ; j'avois lu au fond de son ame vile & corrompue ; il s'en étoit apperçu, il ne pouvoit plus me souffrir.

SPÉCIEUSE, (*Alg.*) Arithmétique *spécieuse*, est cette espece d'Arithmétique qui enseigne à calculer les quantités exprimées par les lettres de l'alphabet, que les premiers algébristes appelloient *species*, *especes*, apparemment parce que ces lettres servent à exprimer généralement toutes les quantités, & en marquent ainsi l'espece générale, pour ainsi dire. On appelle cette arithmétique *spécieuse*, pour la distinguer de celle où les quantités sont exprimées par des nombres, qu'on appelle *Arithmétique numérique*. *Voyez* ARITHMÉTIQUE.

L'Arithmétique *spécieuse*, est ce que nous appellons communément *Algebre*. *Voyez* ALGEBRE. (*O*)

SPÉCIFICATION, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) est ce qui désigne l'espece d'une chose, ce qui sert à expliquer que l'on a eu en vûe singulierement telle & telle chose ; comme quand on legue tous ses meubles & effets mobiliers, & que l'on explique que l'argent comptant sera compris dans ce legs : c'est une *spécification* que l'on fait par rapport à l'argent. *Voyez ci-devant* SPÉCIAL. (*A*)

SPÉCIFIQUE, PESANTEUR, *en Hydrostatique*, signifie cette gravité ou pesanteur particuliere à chaque espece de corps naturel, & par laquelle on le distingue de tous les autres. *Voyez* PESANTEUR, POIDS & GRAVITÉ.

On dit qu'un corps est spécifiquement plus pesant qu'un autre, lorsque sous le même volume il a un poids plus grand qu'un autre corps, & on dit que cet autre est spécifiquement plus léger que le premier. Ainsi, si de deux spheres égales, chacune d'un pié de diametre, l'une est de plomb & l'autre de bois ; comme on trouve que celle de plomb est plus pesante que celle de bois, on dit qu'elle est spécifiquement plus pe-

ſante; & que celle qui eſt de bois, eſt ſpécifiquement plus légere.

Quelques uns appellent cette eſpece de peſanteur, *relative*, par oppoſition à la peſanteur abſolue, qui eſt la même dans les petites parties de chaque corps, égales en maſſes, ce qui les fait deſcendre également vite dans le vuide.

Lois de la peſanteur & de la légéreté ſpécifique des corps. 1°. Quand deux corps ſont égaux en volume, leurs peſanteurs *ſpécifiques* ſont l'une à l'autre comme leurs maſſes. Ainſi on dit qu'un corps eſt d'une peſanteur *ſpécifique* double d'un autre, lorſqu'il a deux fois ſa maſſe ſous le même volume.

Donc les peſanteurs *ſpécifiques* des corps égaux, ſont comme leur denſité. *Voyez* DENSITÉ.

2°. Les peſanteurs *ſpécifiques* des corps qui ſont du même poids, ſont en raiſon réciproque de leurs volumes. Ainſi les denſités de deux corps du même poids, ſont en raiſon réciproque de leurs volumes.

3°. Les peſanteurs *ſpécifiques* de deux corps ſont en raiſon compoſée de la raiſon directe de leurs maſſes, & de la raiſon réciproque de leurs volumes.

4°. Un corps ſpécifiquement plus peſant qu'un fluide, perd dans ce fluide une portion de ſa peſanteur, égale à celle d'un pareil volume de fluide.

Car ſuppoſons qu'un pouce cubique de plomb ſoit plongé dans l'eau, un pouce cubique d'eau ſera par ce moyen chaſſé du lieu qu'il occupoit; mais le poids de cette eau étoit ſoutenu par la réſiſtance de l'eau qui l'environnoit. Il faut donc qu'une partie du poids du cube de plomb ſoit ſoutenue par l'eau environnante, & que cette partie ſoit égale au poids de l'eau qui a été repouſſée; par conſéquent la peſanteur du corps plongé doit être diminuée d'autant. *Voyez* FLUIDE.

Ainſi, 1°. puiſqu'un fluide ſpécifiquement plus peſant, a plus de poids ſous le même volume, qu'un autre plus léger; le même corps perdra davantage de ſon poids dans un fluide ſpécifiquement plus peſant que dans un plus léger; & par conſéquent il peſera plus dans un fluide plus léger que dans un autre plus peſant.

2°. Des corps égaux homogenes, par exemple, deux balles égales de plomb, qui peſent également dans l'air, perdront leur équilibre ſi on les plonge dans deux fluides différens.

3°. Puiſque les *peſanteurs ſpécifiques* ſont comme les maſſes ſous le même volume, la *peſanteur ſpécifique* du fluide ſera à la *peſanteur ſpécifique* du corps plongé, comme la partie du poids que perd le corps ſolide, eſt à tout le poids du corps.

4°. Deux ſolides de volume égal, perdent autant de poids l'un que l'autre dans le même fluide; mais le poids de celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant, eſt plus grand que celui du corps ſpécifiquement plus léger: donc le corps ſpécifiquement plus léger, perd plus de ſon poids à-proportion que celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant.

5°. Puiſque les volumes des corps de poids égal, ſont réciproquement comme leurs *peſanteurs ſpécifiques*, un corps ſpécifiquement plus léger, perd davantage de ſon poids dans le même fluide, qu'un autre corps de même poids & d'une plus grande *peſanteur ſpécifique*, ou d'un moindre volume. C'eſt pourquoi s'ils ſont en équilibre dans un fluide, ils ne le feront pas de même dans un autre; mais celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant l'emportera, d'autant plus que le fluide ſera plus denſe.

Trouver la peſanteur ſépcifique *d'un fluide.* Suſpendez un globe de plomb à un des côtés d'une balance, & attachez à l'autre côté un poids qui ſoit en équilibre avec l'autre en plein air; plongez ſucceſſivement le globe dans les différens fluides dont les *peſanteurs ſpécifiques* ſont inconnues, & obſervez combien il peſe dans chacun. Ces différentes peſanteurs étant ſouſtraites chacune à-part du premier poids, ce qui reſte eſt la quantité de poids qui ſe perd dans chaque fluide. D'où on connoît la *peſanteur ſpécifique* de chacun de ces fluides.

Donc, puiſque les denſités ſont comme les *peſanteurs ſpécifiques*, on trouve en même tems la raiſon des denſités des fluides.

Ce problème eſt d'un fort grand uſage; car on trouve par ce moyen le degré de pureté ou de bonté des fluides; connoiſſance dont l'utilité s'étend non ſeulement à la philoſophie naturelle, mais encore aux uſages de la vie & à la pratique de la médecine.

On remarque que les *peſanteurs ſpécifiques* des mêmes fluides varient dans les différentes ſaiſons de l'année. M. Eiſenſchmid, dans ſon livre intitulé, *diſquiſitio nova de ponderibus, &c.* rapporte quantité d'expériences ſur ce ſujet, dont nous ne citerons ici que les principales.

Table des peſanteurs ſpécifiques *de différens fluides.*

un pouce cubique, à Paris Peſe	en été. onc.	dr.	g.	en hiver. onc.	dr.	g.
de Mercure	7	1	66.	7	2	14.
Huile de vitriol		7	59.		7	71.
Eſprit de vitriol		5	33.		5	38.
Eſprit de nitre		6	24.		6	44.
Eſprit de ſel		5	49.		5	55.
Eau forte		6	23.		6	35.
Vin aigre		5	15.		5	21.
Vinaigre diſtillé		5	11.		5	15.
Vin de Bourgogne		4	67.		4	75.
Eſprit-de-vin		4	32.		4	42.
Biere pâle		5	1.		5	9.
Biere foncée		5	2.		5	7.
Lait de vache		5	20.		5	25.
Lait de chevre		5	24.		5	28.
Urine		5	14.		5	19.
Eſprit d'urine		5	45.		5	53.
Huile de tartre		7	27.		7	43.
Huile d'olive		4	53.	eſt gelée en hiver.		
Huile de térébenthine		4	39.		4	46.
Eau de mer		6	12.		6	18.
Eau de riviere		5	10		5	13.
Eau de fontaine		5	11.		5	14.
Eau diſtillée		5	8.		5	11.

6°. Pour déterminer en quelle raiſon la *peſanteur ſpécifique* d'un fluide, eſt à la *peſanteur ſpécifique* d'un ſolide qui eſt ſpécifiquement plus peſant que le fluide;

Peſez la maſſe du ſolide dans le fluide, & remarquez quel eſt préciſement ſon poids dans le fluide & dans l'air: la gravité *ſpécifique* du fluide ſera à celle du ſolide, comme la partie de la peſanteur que perd le ſolide, eſt à ſon poids dans l'air.

7°. Les *peſanteurs ſpécifiques* des corps également peſans, ſont réciproquement comme les quantités de peſanteurs qu'ils perdent dans le même fluide.

Par ce moyen on trouve la raiſon des *peſanteurs ſpécifiques* des ſolides, en peſant dans le même fluide, des portions de ces ſolides qui ſoient également peſantes dans l'air, & en remarquant quelle eſt la peſanteur que chacun perd.

Pluſieurs auteurs ont déterminé les *peſanteurs ſpécifiques* de différens ſolides. Ghétaldus a examiné particulierement les *peſanteurs ſpécifiques* des corps metalliques; & c'eſt de lui qu'Oughtred les a empruntées. On trouve dans les *Tranſactions philoſophiques*, des tables fort amples des *peſanteurs ſpécifiques*, faites par différens auteurs.

Voici celles de quelques-uns des corps les plus or-

dinaires, qui ont été publiées par le P. Merſenne, & depuis par différens auteurs.

Table des peſanteurs ſpécifiques *de différens ſolides.*
Un poids de cent livres d'or eſt égal en volume à

71	½	de mercure.	
60	½	de plomb.	
54	⅓	d'argent.	
47	⅓	de cuivre.	
45		d'airain.	
42		de fer.	
39		d'étain.	
38	½	d'étain fin.	
26		d'aimant.	
21		de marbre.	
14		de pierre.	
12	½	de ſoufre.	
5		de cire.	
1	⅓	d'eau.	

Voyez à *l'article* BALANCE HYDROSTATIQUE une table plus étendue.

8°. Un corps ſpécifiquement plus peſant qu'un fluide, y deſcend avec une peſanteur égale à l'excès de ſon poids ſur celui d'un pareil volume de ce fluide.

Donc 1°. la force qui peut ſoutenir dans un fluide un corps ſpécifiquement plus peſant, eſt égale à l'excès de la peſanteur abſolue de ce corps, ſur celle d'un pareil volume de fluide. Par exemple, 47 liv. ⅓ de cuivre, perdent cinq liv. & un tiers de leur poids dans l'eau; donc une puiſſance de 42 liv. ſuffit pour les y ſoutenir.

2°. Puiſque l'excès de poids d'un ſolide ſur le poids d'un fluide, eſt moindre que l'excès du même ſur le poids d'un fluide plus léger, ce ſolide deſcendra avec moins de vîteſſe dans un fluide plus peſant que dans un autre plus léger.

9°. Un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, enfonce dans ce fluide juſqu'à ce que le poids d'une quantité de ce fluide, égale en maſſe à la partie qui eſt plongée, ſoit égal au poids du corps entier.

Donc 1°. puiſque les *peſanteurs ſpécifiques* des corps qui ont le même poids, ſont réciproquement comme leurs volumes, & que des volumes de même poids dans différens fluides, ſont comme les parties du même ſolide qui y ſont plongées; les *peſanteurs ſpécifiques* des fluides ſont réciproquement comme les parties du même corps qui y ſont plongées.

2°. Un ſolide donc enfonce plus avant dans un fluide plus léger que dans un plus peſant, & d'autant plus profondément que le rapport de la *peſanteur ſpécifique* du ſolide à celle du fluide eſt plus grand.

3°. Si un corps eſt de la même *peſanteur ſpécifique* qu'un fluide, tout le corps y enfoncera; & il s'arrêtera dans quelque endroit du fluide qu'on le place.

4°. Si un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, y eſt entierement plongé, il ſera forcé par les colonnes collatérales du fluide de remonter avec une force égale à l'excès de peſanteur d'un pareil volume du fluide ſur la peſanteur du ſolide.

5°. Donc un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, & placé dans le fond d'un vaſe que ce fluide remplit, ſera ſoulevé & remontera.

10°. La *peſanteur ſpécifique* d'un ſolide eſt à la *peſanteur ſpécifique* d'un fluide plus léger, où il eſt plongé, comme la maſſe de la partie qui y eſt plongée eſt à toute la maſſe entiere.

11°. Les *peſanteurs ſpécifiques* des ſolides égaux, ſont comme leurs parties plongées dans le même fluide.

12°. La peſanteur & la maſſe d'un corps, & la peſanteur d'un fluide ſpécifiquement plus peſant étant données, trouver la force requiſe pour tenir le ſolide plongé entierement dans le fluide.

Comme cette force eſt égale à l'excès de peſanteur d'un pareil volume de fluide, ſur celle du ſolide, au moyen de la maſſe donnée du ſolide & du poids d'un pié cubique du fluide, trouvez par la regle de trois, le poids d'un volume de fluide égal à celui du corps. Otez-en le poids du ſolide; le reſte eſt la force demandée. Par exemple, ſuppoſez que l'on demande la force néceſſaire pour ſoutenir dans l'eau un ſolide de 8 piés cubes de volume, & de 100 liv. de peſanteur; puiſqu'un pié cubique d'eau peſe 70 liv. le poids de 8 piés cubes d'eau eſt 560, ôtez-en 100 liv. qui eſt la peſanteur du ſolide, les 460 liv. reſtantes ſont la force néceſſaire pour tenir le ſolide dans l'eau & l'empêcher de remonter.

D'où il ſuit que puiſqu'un corps monte dans un ſolide ſpécifiquement plus peſant, avec une force égale à celle qui pourroit l'empêcher de monter, on peut pareillement par le préſent problème, trouver la force avec laquelle un corps ſpécifiquement plus léger monte, ou tend à monter, dans un fluide plus peſant.

13°. La peſanteur d'un corps qui doit être conſtruit d'une matiere ſpecifiquement plus peſante, & celle d'un fluide ſpécifiquement plus léger, étant donnée, déterminer la cavité que le corps doit avoir pour nager ſur le fluide.

La peſanteur d'un pié cubique de fluide étant donnée, on trouve par la regle de trois, le volume de la portion du fluide égale en poids au corps. Si donc on fait la cavité du corps telle que le volume ſoit un peu plus grand que ce volume trouvé, le corps aura moins de peſanteur ſous le même volume, que le fluide, & par conſéquent ſera ſpécifiquement plus léger, & ainſi nagera ſur le fluide. Par exemple, ſuppoſez qu'on propoſe de faire une boule de fer du poids de 30 liv. de telle ſorte qu'elle puiſſe nager ſur l'eau. Puiſque le poids d'un pié cubique d'eau eſt 70 liv. une maſſe d'eau égale en poids à 30 liv. contiendra les ⅞ d'un pié cube, & on trouvera facilement le diametre d'une ſphere qui ait ⅞ de piés cubes de ſolidité. On fera enſuite la boule de fer de maniere qu'elle ſoit creuſe en-dedans, & que ſon diametre ſoit plus grand que le diametre trouvé; cette boule ſurnagera.

Ces différens théorèmes qu'on a annoncés, peuvent non ſeulement ſe démontrer par les principes de méchanique, mais encore être confirmés par l'expérience. *Voyez le cours de phyſique expérimentale* de M. Cottes, traduit de l'anglois M. le Monnier, docteur en médecine de la faculté de Paris, & de l'académie royale des Sciences de Paris, 1742. *Voyez* auſſi *l'article* FLUIDE. *Wolf* & *Chambers.* (*E*)

SPÉCIFIQUE, (*Médec.*) nous entendons par *ſpécifiques*, les médicamens dont la vertu eſt telle qu'ils ſont plus efficaces contre certaines maladies déterminées, que contre d'autres; enſorte que leurs vertus réunies, rempliſſent pluſieurs indications curatives de la même maladie. La rhubarbe, par exemple, mérite la préférence ſur les autres médicamens laxatifs dans la diarrhée, en ce que non-ſeulement elle évacue, mais tempere par ſon amertume balſamique les ſucs cauſtiques, & qu'en ceſſant d'opérer comme purgatif, elle fortifie le ton des inteſtins trop affoiblis, à cauſe des particules légerement aſtringentes qu'elle contient.

On donne à d'autres médicamens le nom de *ſpécifiques*, parce qu'une longue expérience a fait connoître la vertu qu'ils ont de produire des effets favorables dans certaines maladies; c'eſt ce qui a fait donner au quinquina le nom de *ſpécifique*, pour arrêter les accès des fievres intermittentes; à l'opium, pour calmer les douleurs; aux mercuriels, pour guérir les maladies vénériennes.

Enfin, il y a des remedes que les médecins appellent *ſpécifiques*, pour déſigner ſeulement qu'ils ſont plus amis que d'autres des parties qu'attaque la maladie, & qu'ils leur ſont principalement reſſentir leur opération; c'eſt ainſi que les nerfs & les parties nerveuſes ſe trouvent tres-bien des remedes empreints

d'une huile subtile, aromatique, de bonne odeur; & qu'ils se trouvent mal des remedes irritans. Dans la putridité, l'estomac est rejoui par les acides qui se trouvent contraires aux maladies des bronches des poumons. Les cantharides ne font point d'impression sur l'estomac, mais elles picotent les canaux urinaires des reins, les ureteres, la vessie, & leur causent des contractions spasmodiques.

Après avoir indiqué les divers sens qu'on peut donner aux remedes nommés *specifiques* en médecine, nous allons indiquer en peu de mots, ceux qui conviennent davantage pour la guérison de différentes maladies les plus communes.

Le quinquina n'a point perdu la réputation qu'il s'est acquise dès le commencement, d'être le *spécifique* des fievres intermittentes, ou du moins d'en réprimer les accès: le fait est certain, quoique la maniere soit inconnue. On loue encore avec raison, dans les mêmes fievres, les fleurs de camomille ordinaire, parce que leur amertume & leur huile ont une vertu antispasmodique, & une autre tonique légerement astringente.

La teinture de rhubarbe & de gentiane, préparée avec une lessive de celle de tartre, & l'esprit urineux du sel ammoniac, a dans plusieurs especes de fievres quartes, une espece de vertu *spécifique*; mais quand cette fievre ne cede pas à ce remede, il paroît qu'on peut recourir avantageusement au mercure doux, ou diaphorétique, bien préparé.

Le nitre dépuré avec un peu de camphre, les adoucissans, les doux anodins, les émulsions, & les diaphorétiques fixes, ont une espece de vertu particuliere dans toutes les inflammations qui sont accompagnées de fievre, & qui communément attaquent les parties nerveuses, comme sont les membranes du cerveau, les tuniques de l'estomac, la plevre, les bronches des poumons.

Lorsque les humeurs ont une disposition maligne, c'est-à-dire une disposition à la putréfaction, le camphre marié avec le nitre, mérite des éloges, soit que les maladies soient aiguës ou chroniques. On doit regarder le vinaigre, ou simple, ou chargé de la teinture des racines cordiales, comme le meilleur des alexitères, dans la peste même. Le suc de limons, de citrons, le sirop de limon aromatisé avec l'huile de cedre, résistent puissamment en qualité d'acides, à la dissolution corruptible des humeurs.

Les douleurs causées par un resserrement spasmodique, sont utilement mitigées par la liqueur anodine minérale d'Hoffman; les vents dont la raréfaction cause une extension douloureuse des membranes de l'estomac & des intestins, se dissipent avantageusement, toutes les fois qu'il n'y a point d'inflammation, par l'écorce d'orange jointe aux fleurs de camomille, & par d'autres remedes semblables, qui ont une huile subtile, vaporeuse, réunie à un principe aromatique, qui fortifient & adoucissent.

Les goutteux sont soulagés par l'usage abondant & continué d'une décoction de racine d'armoise, de scorzonere, de squine, de réglisse, & de polypode; le rob de sureau, pris intérieurement à la dose d'une once, dans un liquide convenable, est une espece de *spécifique* pour exciter la transpiration.

Les accidens hystériques & hypocondriaques, qui proviennent de la contraction spasmodique du système des nerfs, ne connoissent point de meilleur remede que l'exercice du corps, les gommes balsamiques, comme l'assa fœtida, le sagapenum, l'opopanax, le castoreum, l'extrait de rhubarbe, la myrrhe & le safran, pris souvent à dose modérée, parce que ces remedes dissolvent les liqueurs tenaces, & fortifient le ton des parties nerveuses.

Lorsque le tissu vésiculaire des poumons est engorgé dans l'asthme par une pituite épaisse, la gomme ammoniaque, le baume du Pérou, l'opopanax, réduits en pilules, ou en essence, avec la teinture de tartre, sont les remedes les plus *spécifiques*, c'est-à-dire les plus appropriés à cette maladie.

Quand les mêmes poumons commencent à être attaqués de phthisie, c'est sur-tout dans le lait d'anesse, ou seul, ou coupé avec les eaux de Selter, qu'il faut chercher le remede *spécifique* à ce mal, en y joignant l'exercice modéré à cheval, avec le régime convenable d'ailleurs, pour prévenir la putridité des humeurs.

L'hydropisie dépendant d'une infinité de causes particulieres, n'a point de remedes *spécifiques*; mais comme l'écoulement des urines est quelquefois un des moyens destinés à évacuer les eaux des hydropiques, on peut conseiller la poudre des cantharides, mêlée avec le sel de tartre, quelques grains de nitre dépuré, & de camphre, si les humeurs ont disposition à prendre le cours des urines pour s'évacuer; il faut ensuite fortifier le corps par des bandages.

La disposition des reins à former du gravier, demande un long & fréquent usage de l'infusion des sommités de mille feuilles, ainsi que l'écorce des racines d'acacia, infusée dans l'eau.

La dissenterie, maladie contagieuse qui fait quelquefois de grands ravages, est ordinairement heureusement guérie par la racine de l'Amérique, connue sous le nom d'*ipecacuanha*, qui passe dans ce mal pour un *spécifique*.

On prescrit, entre les remedes qui peuvent émousser l'acrimonie, les diaphorétiques doux, les tempérans, & l'infusion légere de rhubarbe; enfin on emploie avec succès, l'écorce de cascarille, pour raffermir les fibres relâchées des intestins, & calmer les mouvemens désordonnés.

Les vers, qui présentent quelquefois la scène de plusieurs accidens, sont heureusement attaqués & chassés du corps par l'extrait de rhubarbe, & sur-tout par le diagrède, & le mercure doux: on peut, dans les enfans, faire précéder l'usage de ces remedes, par quelques cuillerées d'huile d'olive, ou d'amande douce, lesquels comme tous les huileux, causent la mort des vers, sur-tout si les enfans sont à jeun.

Dans les maladies vénériennes, le bois & l'écorce de gayac, mais sur-tout le mercure, passent depuis long-tems pour être les meilleurs *spécifiques* connus. Le gayac empreint l'eau dans laquelle on le fait bouillir, d'un sel subtil resineux, qui accélere la circulation de la masse du sang & des humeurs; ce qui tend à dissoudre les sucs tenaces, & à lever les obstructions.

On attaque avec succès les maladies cutanées, telles que l'herpès, la gale, & autres exulcérations de la peau, par le soufre diaphorétique d'antimoine, & en général par les antimoniaux.

La stagnation des humeurs & du sang, qui procede d'une contusion des parties extérieures, outre les remedes externes, admet intérieurement l'usage de l'infusion, ou de la décoction du damozanium, & autres plantes de ce genre, qui possedent des vertus incisives, résolutives, & discussives.

Voilà, dans plusieurs maladies, les remedes choisis que l'expérience a fait connoître pour les plus utiles, & dont la plûpart sont honorés du titre de *spécifiques*; cependant les vertus de tous ces médicamens, même des plus vantés, ne sont jamais que relatives, bornées & limitées à certaines dispositions & circonstances; ils demandent tous d'être reglés par une méthode convenable, & par les lumieres d'un sage médecin qui connoisse les causes de la maladie, le régime, le genre de vie qu'il faut suivre pendant l'usage

de ces remedes, la maniere de les combiner, & combien de tems il faut les continuer.

Nous n'avons donc garde d'imaginer qu'il y ait des remedes qui produisent toujours un effet salutaire dans tous les sujets: nous n'entendons par *spécifiques*, comme nous l'avons déja dit, que les remedes connus, qui ont généralement une faculté particuliere, ou spéciale, dans certaines maladies préférablement à d'autres.

A plus forte raison sommes-nous convaincus qu'il n'y a ni panacées, ni secrets, ni *spécifiques* universels. Ceux qui prétendent d'en posseder, ne sont que des fourbes & des charlatans: si l'on croit ces gens-là, dit la Bruyere, le remede qu'ils ont est un bien de famille qui s'est amélioré dans leurs mains; de *spécifique* qu'il étoit contre un seul mal, il les guérit tous par les expériences qu'ils en ont faites; forcez un peu votre mémoire, ajoute-t-il, nommez une maladie, la premiere qui vous viendra dans l'esprit, l'épilepsie, dites-vous, ils la guériffent. Ils ne ressuscitent personne, à la vérité, ils ne rendent pas la vie aux hommes, mais ils les conduisent nécessairement à la décrépitude, & ce n'est que par hasard que leurs peres & leurs ayeuls, qui avoient leurs *spécifiques* & leurs secrets, sont morts fort jeunes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SPECILLUM, *ou* SPECULUM, est un instrument de chirurgie, qui sert à sonder & écarter les plaies, *&c.* c'est la même chose que *sonde*. *Voyez* SONDE. (*Y*)

SPECTABILES, (*Littérature*) titre d'honneur qu'on donnoit aux nobles du second rang sous les empereurs romains; mais c'étoit un titre inconnu du tems de la république. Il y avoit deux autres qualifications dans le discours, accordées à la noblesse, dont la principale étoit celle de *illustres*, & la moindre celle de *clarissimi*. (*D. J.*)

SPECTACLES, (*Invent. anc. & mod.*) représentations publiques imaginées pour amuser, pour plaire, pour toucher, pour émouvoir, pour tenir l'ame occupée, agitée, & quelquefois déchirée. Tous les *spectacles* inventés par les hommes, offrent aux yeux du corps ou de l'esprit, des choses réelles ou feintes; & voici comme M. le Batteux, dont j'emprunte tant de choses, envisage ce genre de plaisir.

L'homme, dit-il, est né spectateur; l'appareil de tout l'univers que le Créateur semble étaler pour être vu & admiré, nous le dit assez clairement. Aussi de tous nos sens, n'y en a-t-il point de plus vif, ni qui nous enrichisse d'idées, plus que celui de la vue; mais plus ce sens est actif, plus il a besoin de changer d'objets: aussitôt qu'il a transmis à l'esprit l'image de ceux qui l'ont frappé, son activité le porte à en chercher de nouveaux, & s'il en trouve, il ne manque point de les saisir avidement. C'est de-là que sont venus les *spectacles* établis chez presque toutes les nations. Il en faut aux hommes de quelque espece que ce soit: & s'il est vrai que la nature dans ses effets, la société dans ses événemens, ne leur en fournissent de piquans que de loin à loin, ils auront grande obligation à quiconque aura le talent d'en créer pour eux, ne fût-ce que des phantômes & des ressemblances, sans nulle réalité.

Les grimaces, les prestiges d'un charlatan monté sur des tréteaux, quelque animal peu connu, ou instruit à quelque manege extraordinaire, attirent tout un peuple, l'attachent, le retiennent comme malgré lui; & cela dans tout pays. La nature étant la même par-tout, & dans tous les hommes, savans & ignorans, grands & petits, peuple & non peuple, il n'étoit pas possible qu'avec le tems les *spectacles* de l'art n'eussent pas lieu dans la société humaine; mais de quelle espece devoient-ils être, pour faire la plus grande impression de plaisir?

On peut présenter les effets de la nature, une riviere débordée, des rochers escarpés, des plaines, des forêts, des villes, des combats d'animaux; mais ces objets qui ont peu de rapport avec notre être, qui ne nous menacent d'aucun mal, ni ne nous promettent aucun bien, sont de pures curiosités: ils ne frappent que la premiere fois, & parce qu'ils sont nouveaux: s'ils plaisent une seconde fois, ce n'est que par l'art heureusement exécuté.

Il faut donc nous donner quelque objet plus intéressant, qui nous touche de plus près; quel sera cet objet? nous-mêmes. Qu'on nous fasse voir dans d'autres hommes, ce que nous sommes, c'est de quoi nous intéresser, nous attacher, nous remuer vivement.

L'homme étant composé d'un corps & d'une ame, il y a deux sortes de *spectacles* qui peuvent l'intéresser. Les nations qui ont cultivé le corps plus que l'esprit, ont donné la préférence aux *spectacles* où la force du corps & la souplesse des membres se montroient. Celles qui ont cultivé l'esprit plus que le corps, ont préféré les *spectacles* où on voit les ressources du génie & les ressorts des passions. Il y en a qui ont cultivé l'un & l'autre également, & les *spectacles* des deux especes, ont été également en honneur chez eux.

Mais il y a cette différence entre ces deux sortes de *spectacles*, que dans ceux qui ont rapport au corps, il peut y avoir réalité, c'est-à-dire que les choses peuvent s'y passer sans feintes & tout de bon, comme dans les *spectacles* des gladiateurs, où il s'agissoit pour eux de la vie. Il peut se faire aussi que ce ne soit qu'une imitation de la réalité, comme dans ces batailles navales où les Romains flatteurs représentoient la victoire d'Actium. Ainsi dans ces sortes de *spectacles*, l'action peut être ou réelle, ou seulement imitée.

Dans les *spectacles* où l'ame fait ses preuves, il n'est pas possible qu'il y ait autre chose qu'imitation, parce que le dessein seul d'être vû contredit la réalité des passions: un homme qui ne se met en colere, que pour paroître fâché, n'a que l'image de la colere; ainsi toute passion, dès qu'elle n'est que pour le *spectacle*, est nécessairement passion imitée, feinte, contrefaite: & comme les opérations de l'esprit sont intimement liées avec celles du cœur, en pareil cas, elles sont de même que celles du cœur, feintes & artificielles.

D'où il suit deux choses: la premiere que les *spectacles* où on voit la force du corps & la souplesse, ne demandent presque point d'art, puisque le jeu en est franc, sérieux, & réel; & qu'au contraire ceux où l'on voit l'action de l'ame, demandent un art infini, puisque tout y est mensonge, & qu'on veut le faire passer pour vérité.

La seconde conséquence est que les *spectacles* du corps doivent faire une impression plus vive, plus forte; les secousses qu'ils donnent à l'ame, doivent la rendre ferme, dure, quelquefois cruelle. Les *spectacles* de l'ame au-contraire, font une impression plus douce, propre à humaniser, à attendrir le cœur plutôt qu'à l'endurcir. Un homme égorgé dans l'arene, accoutume le spectateur à voir le sang avec plaisir. Hippolyte déchiré derriere la scene, l'accoutume à pleurer sur le sort des malheureux. Le premier *spectacle* convient à un peuple guerrier, c'est-à-dire destructeur; l'autre est vraiment un art de la paix, puisqu'il lie entr'eux les citoyens par la compassion & l'humanité.

Les derniers *spectacles* sont sans doute les plus dignes de nous, quoique les autres soient une passion qui remue l'ame & la tient occupée. Tels étoient chez les anciens le *spectacle* des gladiateurs, les jeux olympiques, circenses & funebres; & chez les modernes, les combats à outrance, & les joûtes à fer émoulu qui ont cessé. La plûpart des peuples polis

ne goûtent plus que les *ſpectacles* menſongers qui ont rapport à l'ame, les opéras, les comédies, les tragédies, les pantomimes. Mais une choſe certaine, c'eſt que dans toute eſpece de *ſpectacles*, on veut être ému, touché, agité ou par le plaiſir de l'épanouiſſement du cœur, ou par ſon déchirement, eſpece de plaiſir; quand les acteurs nous laiſſent immobiles, on a regret à la tranquillité qu'on emporte, & on eſt indigné de ce qu'ils n'ont pas pu troubler notre repos.

C'eſt le même attrait d'émotion qui fait aimer les inquiétudes & les alarmes que cauſent les périls où l'on voit d'autres hommes expoſés, ſans avoir part à leurs dangers. Il eſt touchant, dit Lucrece, *de nat. rer. lib. II.* de conſidérer du rivage un vaiſſeau luttant contre les vagues qui le veulent engloutir, comme de regarder une bataille d'une hauteur d'où l'on voit en ſûreté la mêlée.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis
E terrâ alterius magnum ſpectare laborem;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inſtructa tui ſine parte periculi.

Perſonne n'ignore la dépenſe exceſſive des Grecs & des Romains en fait de *ſpectacles*, & ſur-tout de ceux qui tendoient à exciter l'attrait de l'émotion. La repréſentation de trois tragédies de Sophocle couta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponnèſe. On ſait les dépenſes immenſes des Romains pour élever des théatres, des amphithéatres & des cirques, même dans les villes des provinces. Quelques-uns de ces bâtimens qui ſubſiſtent encore dans leur entier, ſont les monumens les plus précieux de l'architecture antique. On admire même les ruines de ceux qui ſont tombés. L'hiſtoire romaine eſt encore remplie de faits qui prouvent la paſſion démeſurée du peuple pour les *ſpectacles*, & que les princes & les particuliers faiſoient des frais immenſes pour la contenter. Je ne parlerai cependant ici que du payement des acteurs. Æſopus, célebre comédien tragique & le contemporain de Cicéron, laiſſa en mourant à ce fils, dont Horace & Pline font mention comme d'un fameux diſſipateur, une ſucceſſion de cinq millions qu'il avoit amaſſés à jouer la comédie. Le comédien Roſcius, l'ami de Cicéron, avoit par an plus de cent mille francs de gages. Il faut même qu'on eût augmenté les appointemens depuis l'état que Pline en avoit vu dreſſé, puiſque Macrobé dit que ce comédien touchoit des deniers publics près de neuf cens francs par jour, & que cette ſomme étoit pour lui ſeul: il n'en partageoit rien avec ſa troupe.

Voilà comment la république romaine payoit les gens de théatre. L'hiſtoire dit que Jules Céſar donna vingt mille écus à Laberius, pour engager ce poëte à jouer lui-même dans une piece qu'il avoit compoſée. Nous trouverions bien d'autres profuſions ſous les autres empereurs. Enfin Marc-Aurele, qui ſouvent eſt déſigné par la dénomination d'Antonin le philoſophe, ordonna que les acteurs qui jouroient dans les *ſpectacles* que certains magiſtrats étoient tenus de donner au peuple, ne pourroient point exiger plus de cinq pieces d'or par repréſentation, & que celui qui en faiſoit les frais ne pourroit pas leur donner plus du double. Ces pieces d'or étoient à-peu-près de la valeur de nos louis, de trente au marc, & qui ont cours pour vingt-quatre francs. Tite-Live finit ſa diſſertation ſur l'origine & le progrès des repréſentations théatrales à Rome, par dire qu'un divertiſſement, dont les commencemens avoient été peu de choſe, étoit dégénéré en des *ſpectacles* ſi ſomptueux, que les royaumes les plus riches auroient eu peine à en ſoutenir la dépenſe.

Quant aux beaux arts qui préparent les lieux de la ſcene des *ſpectacles*, c'étoit une choſe magnifique chez les Romains. L'architecture, après avoir formé ces lieux, les embelliſſoit par le ſecours de la peinture & de la ſculpture. Comme les dieux habitent dans l'olympe, les rois dans des palais, le citoyen dans ſa maiſon, & que le berger eſt aſſis à l'ombre des bois, c'eſt aux arts qu'il appartient de repréſenter toutes ces choſes avec goût dans les endroits deſtinés aux *ſpectacles*. Ovide ne pouvoit rendre le palais du ſoleil trop brillant, ni Milton le jardin d'Eden trop délicieux: mais ſi cette magnificence eſt au-deſſus des forces des rois, il faut avouer d'un autre côté que nos décorations ſont fort meſquines, & que nos lieux de *ſpectacles*, dont les entrées reſſemblent à celles des priſons, offrent une perſpective des plus ignobles. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SPECTATEUR, eſt une perſonne qui aſſiſte à un ſpectacle. *Voyez* SPECTACLE.

Chez les Romains, ſpectateurs, *ſpectatores*, ſignifioient plus particulierement une ſorte de *gladiateurs* qui avoient obtenu leur congé, & qui étoient ſouvent gagés pour aſſiſter comme *ſpectateurs* aux combats de gladiateurs, *&c.* dont on régaloit le peuple. *Voyez* GLADIATEUR.

SPECTRE, ſ. m. (*Métaphyſique.*) on appelle *ſpectres* certaines ſubſtances ſpirituelles, qui ſe font voir ou entendre aux hommes. Quelques-uns ont cru que c'étoient des ames des défunts qui reviennent & ſe montrent ſur la terre. C'étoit le ſentiment des Platoniciens, comme on le peut voir dans le Phédon de Platon, dans Porphyre, *&c.* En général l'opinion touchant l'exiſtence des *ſpectres* étoit aſſez commune dans le paganiſme. On avoit même établi des fêtes & des ſolemnités pour les ames des morts, afin qu'elles ne s'aviſaſſent pas d'effrayer les hommes par leurs apparitions. Les cabaliſtes & les rabbins parmi les Juifs n'étoient pas moins pour les *ſpectres*. Il faut dire la même choſe des Turcs, & même de preſque toutes les ſectes de la religion chrétienne. Les preuves que les partiſans de cette opinion en donnent, ſont des exemples ou profanes ou tirés de l'Ecriture-ſainte. Baronius raconte un fait, dont il croit que perſonne ne peut douter: c'eſt la fameuſe apparition de Marſilius Ficinus à ſon ami Michael Mercato. Ces deux amis étoient convenus que celui qui mourroit le premier; reviendroit pour inſtruire l'autre de la vérité des choſes de l'autre vie. Quelque tems après, Mercato étant occupé à méditer ſur quelque choſe, entendit tout-d'un-coup une voix qui l'appelloit: c'étoit ſon ami Ficinus qu'il vit monté ſur un cheval blanc, mais qui diſparut dans le moment que l'autre l'appella par ſon nom.

La ſeconde opinion ſur l'eſſence des *ſpectres* eſt celle de ceux qui croient que ce ne ſont point les ames, qui reviennent, mais une troiſieme partie dont l'homme eſt compoſé. C'eſt-là l'opinion de Théophraſte, Paracelſe, & tous ceux qui croient que l'homme eſt compoſé de trois parties; ſavoir de l'ame, du corps & de l'eſprit. Selon lui, chacune de ſes parties s'en retourne après la mort à l'endroit d'où elle étoit ſortie. L'ame qui vient de Dieu, s'en retourne à Dieu. Le corps qui eſt compoſé de deux élémens inférieurs, la terre & l'eau, s'en retourne à la terre, & la troiſieme partie, qui eſt l'eſprit, étant tirée des deux élémens ſupérieurs l'air & le feu, s'en retourne dans l'air, où avec le tems elle eſt diſſoute comme le corps; & c'eſt cet eſprit, & non pas l'ame, qui ſe mêle des apparitions. Théophraſte ajoute qu'il ſe fait voir ordinairement dans les lieux & auprès des choſes qui avoient le plus frappé la perſonne qu'il animoit; parce qu'il lui en étoit reſté des impreſſions extrêmement fortes.

La troiſieme opinion eſt celle qui attribue les apparitions aux eſprits élémentaires. Paracelſe & quel-

ques-uns de ſes ſectateurs croient que chaque élément eſt rempli d'un certain nombre d'eſprits, que les aſtres ſont la demeure des ſalamandres, l'air celle des ſylphes, l'eau celle des nymphes, & la terre celle des pigmées.

La quatrieme opinion regarde comme des *ſpectres* les exhalaiſons des corps qui pourriſſent. Les partiſans de cette hypotheſe croient que ces exhalaiſons rendues plus épaiſſes par l'air de la nuit, peuvent repréſenter la figure d'un homme mort. C'eſt la philoſophie de Cardan & d'autres : elle n'eſt pas nouvelle. On en trouve des traces dans les anciens, & ſur-tout dans la troade de Séneque.

Enfin la cinquieme opinion donne pour cauſe des *ſpectres* des opérations diaboliques. Ceux-ci ſuppoſent la vérité des apparitions comme un fait hiſtorique, dont on ne peut point douter ; mais ils croient que c'eſt l'ouvrage du démon qui ſe formant un corps de l'air, s'en ſert pour ſes différens deſſeins. Ils ſoutiennent que c'eſt la maniere la plus convenable, & la moins embarraſſante pour expliquer les apparitions.

Nonobſtant le grand nombre de ceux qui croient les *ſpectres* & qui cherchent à expliquer leur poſſibilité, il y a eu de tout tems des philoſophes qui ont oſé nier leur exiſtence. On en peut faire trois claſſes. On peut mettre dans la premiere ceux qui n'admettent aucune différence entre le corps & l'eſprit, comme Spinoſa, qui ſoutenant qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance, ne peut point admettre des *ſpectres*. On peut mettre dans la ſeconde claſſe ceux qui paroiſſent croire l'exiſtence du diable, mais qui lui ôtent tout pouvoir ſur la terre. La troiſieme claſſe comprend ceux qui admettent le pouvoir du diable ſur la terre, mais qui nient qu'il puiſſe prendre un corps.

SPECTRES, *les*, ſ. m. pl. (*Conchyliolog.*) en latin *concha ſpectrorum*, en anglois *the ſpectre-ſhell* ; les auteurs appellent ainſi une volute ſinguliere de la claſſe de celles qui ont le ſommet élevé. *Voyez* VOLUTES.

Ce nom lui vient de figures biſarres & frappantes dont elle eſt chargée. Ces figures ſont rougeâtres ſur un fond blanc, ce qui les fait paroître plus effrayantes. Elles forment deux grandes & larges faſcies qui environnent toute la volute depuis le ſommet juſqu'au bas, & entre ces faſcies regnent des cordons aſſez réguliers de taches & de différens points. Cette coquille eſt rare, & ſe vend ordinairement fort cher. (*D. J.*)

SPECTRE COLORÉ, (*Optique.*) eſt le nom que l'on donne à l'image oblongue & colorée du ſoleil, formée par le priſme dans une chambre obſcure. *Voyez* COULEUR & PRISME.

SPÉCULAIRE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre gypſeuſe ou pierre à plâtre, qui eſt compoſée de feuillets brillans comme ceux du talc ; on l'appelle auſſi *miroir des ânes*. Elle eſt ou blanche, ou jaunâtre, ou de couleur d'iris. Il s'en trouve beaucoup à Montmartre.

SPECULARIA, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainſi l'eſpece de vitrage faite de pierres ſpéculaires, & qu'on employoit aux fenêtres avant que le verre fût d'uſage. (*D. J.*)

SPÉCULATIF, adj. (*Phil.*) on appelle ainſi les connoiſſances qui ſe bornent à la ſpéculation des vérités, & qui n'ont point la pratique pour objet. *Voyez* PRATIQUE.

SPÉCULATION, ſ. f. (*Gram.*) examen profond & réfléchi de la nature & des qualités d'une choſe. Ce mot s'oppoſe à *pratique*. La *ſpéculation* recherche ce que c'eſt que l'objet ; la pratique agit. Ainſi l'on peut dire que la philoſophie, la vertu, la religion, la morale, ne ſont pas des ſciences de pure *ſpéculation*. Celui qui n'en a que la *ſpéculation*, n'eſt que le fantôme d'un philoſophe, d'un homme vertueux, religieux, moraliſte. La phyſique a ſes *ſpéculations*, qu'il faut mettre à l'épreuve de l'expérience ; que ſeroit-ce que les mathématiques ſans les problèmes d'utilité, auxquelles on arrive par la démonſtration de ſes propoſitions ſpéculatives ? Les théorèmes ſont la partie de *ſpéculation*. Les problèmes ſont la partie de pratique.

SPÉCULATION, *terme de marchand d'étoffes*, ſorte d'étoffe non-croiſée qui ſe fabrique pour l'ordinaire à Paris, dont la chaîne eſt de ſoie cuite ou teinte, & la trême de fil blanc de Cologne, ou de fil de coton blan. Sa largeur eſt communément de demi-aune, moins un ſeize, meſure de Paris. Il s'en fait de moirée & de non-moirée de différentes couleurs. *Savary*. (*D. J.*)

SPECULUM, *terme de Chirurgie*, nom qu'on a donné à différens inſtrumens qui dilatent des cavités. Ce mot eſt latin, & ſignifie *miroir*. On s'en eſt ſervi pour les inſtrumens qui font voir ce qui ſe trouve contre nature dans les cavités qu'ils tiennent ouvertes.

Speculum ani, eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour écarter le fondement, examiner le mal, tirer des os, & enlever toute matiere qui peut s'y être fixée. *Voyez* DILATATOIRE.

Speculum matricis, eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour examiner & panſer les endroits qui ſe trouvent viciés dans les parties ſecretes des femmes. Il a la même forme que le *ſpeculum ani*. *Voyez* DILATATOIRE.

Speculum oris, eſt un inſtrument qui ſert à examiner les maux de bouche. Il y en a de deux ſortes. L'un ſert à contenir la langue afin de voir plus aiſément le fond de la bouche. *Voyez* GLOSSOCATOCHE. L'autre eſt un inſtrument qui ſert à ouvrir & dilater la bouche par force, afin de faire prendre au malade du bouillon ou des remedes liquides.

Cet inſtrument eſt compoſé de deux colonnes cylindriques, hautes pour le moins de trois pouces, paralleles entr'elles, diſtantes l'une de l'autre d'un pouce & demi, poſées ſur un piédeſtal, dont la baſe eſt percée perpendiculairement en écrou. Au haut des colonnes ſont ſituées horiſontalement deux plaques d'acier de figure pyramidale tronquée, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont plus larges du côté des colonnes que vers leur pointe. L'inférieure eſt mobile, la ſupérieure eſt fixe. Elles ont extérieurement quatre entaillures formées par autant de biſeaux pour les empêcher de gliſſer quand elles ſont entre les dents. La plaque inférieure a trois trous. Ceux des côtes ſervent à loger les colonnes ſur leſquelles elle gliſſe ; celui du milieu reçoit la ſoie d'une vis à double pas, qui paſſe par l'écrou du piédeſtal, & dont l'extrémité inférieure eſt terminée en trefle pour le tourner. Quand on tourne cette vis, dont le ſommet eſt un chaperon ou tête demi-ſphérique, au-deſſus de la plaque mobile ; cette plaque s'éloigne plus ou moins de celle qui eſt fixe, en ſe baiſſant ou ſe hauſſant comme on veut, & fait par conſéquent ouvrir la bouche autant qu'il eſt néceſſaire. *Voyez la fig. 11. Pl. XXVI.* On trouve dans le traité d'inſtrumens de M. de Garengeot, une deſcription beaucoup plus ample de cet inſtrument.

M. Levret a fait graver, dans ſon traité des *polypes*, un *ſpeculum oris* de ſon invention. Pour opérer aiſément dans le fond de la bouche, ſoit par la ligature des polypes du nez qui s'étendent derriere le voile du palais, ſoit pour amputer les amygdales extraordinairement tuméfiées, il faut ſe rendre maître du mouvement de la mâchoire inférieure & de la langue. Les divers *ſpeculum oris* ne rempliſſent que fort imparfaitement ces intentions ; ils gênent beaucoup l'opérateur, & dans quelques cas ils empêchent abſolument

absolument l'opération. Le nouveau *speculum* gravé *Pl. XXXIV. fig. 5.* n'a pas ces inconvéniens. On monte à vis le coin de bois, sur la branche du côté opposé à celui où l'on doit opérer. Ce coin est entre les dents molaires. La plaque contient la langue. On avoit cru mal-à-propos que la surface polie de la plaque réfléchiroit dans le fonds de la gorge les rayons de lumiere d'une bougie : mais c'est une fausse spéculation, puisque l'haleine ternit cette plaque.

Speculum oculi, ou *miroir de l'œil*, instrument qui tient l'œil ouvert & assujetti de maniere à permettre au chirurgien d'y faire les opérations convenables. M. Petit a imaginé le *speculum* annulaire. Celui qui est représenté *Pl. 23. fig. 6.* sert pour les injections dans le point lacrimal inférieur, & on voit, *fig. 7.* celui qui convient pour assujettir la peau de la réunion des deux paupieres, & la bander afin de faire l'opération de la fistule lacrimale.

Il y a un autre instrument propre pour l'opération de la cataracte. C'est une espece de coulisse plate & à jour, composée de deux jumelles exactement quarrées, qui ont environ trois pouces de longueur & de rectitude, sur une ligne de large. Elles se recourbent ensuite, & se jettent en-dessous de la longueur de six à sept lignes, pour s'approcher & ne former plus qu'un corps, dont l'extrémité est attachée à la corne d'un demi-cercle, dont la corde horisontalement située peut avoir un pouce de longueur.

Ces jumelles sont éloignées l'une de l'autre, de maniere qu'elles laissent un vuide ou une fente qui a une ligne de diametre : elles se tiennent à la même distance par de pétites bandes traversieres, deux en dessus & deux en dessous qui forment une canule à jour, observant que la bande qui est à sept lignes du coude soit large, & ait dans son milieu un trou gravé en écrou, pour les usages que l'on rapportera.

Ces jumelles sont soudées par leur partie postérieure sur une plaque alongée & artistement figurée, de quatorze lignes de long, & qui sert de manche à l'instrument.

La seconde piece de cet instrument est mobile ; c'est une verge aussi quarrée, de trois pouces de long sur une ligne de diametre : elle est de même que les jumelles, coudée à la partie antérieure, & se jette en-dessous, pour former une petite tige de six à sept lignes de long, qui, de même que la précédente, est attachée à la corne d'un demi-cercle aussi horisontalement situé, de sorte que les deux demi-cercles se touchent par leurs bouts, forment un anneau ovale d'un pouce de longueur & de huit lignes de large.

L'anneau ovale que nous venons d'examiner a deux bords, l'un inférieur, ou qui regarde le dessous de l'instrument, & l'autre supérieur, qui regarde le dessus. Le premier devant être appliqué immédiatement sur les paupieres, doit présenter une ouverture plus spacieuse, afin de s'accommoder à la figure globuleuse de l'œil.

La situation de la seconde piece du *speculum oculi*, est d'occuper le vuide ou la fente qui se trouve entre les jumelles & entre les bandes traversieres qui sont en-dessus & en-dessous, de maniere qu'elle glisse là-dedans comme une coulisse ; mouvement qui s'exécute en poussant un petit bouton, qui est soudé ou monté à vis sur la partie postérieure du corps.

Enfin la derniere piece de cet instrument est une petite vis, qui s'engageant dans l'écrou qui est pratiqué sur la bande large des jumelles, tient l'anneau ferme dans l'ouverture qu'on lui a donnée.

Pour se servir de cet instrument, on pose la circonférence antérieure de l'anneau sur le bord des paupieres, & en poussant l'anneau, on les écarte de maniere à voir le globe de l'œil fixé & arrêté. *Voyez la fig. 9. Pl. XXIII.*

On se sert de cet instrument pour l'opération de la cataracte, & pour l'extirpation de quelques excroissances, &c. La nouvelle méthode d'opérer par l'extraction du cryſtallin, rend ces ingénieuses inventions inutiles.

Pour l'extraction des corps étrangers nichés dans l'angle que la membrane interne des paupieres fait avec le globe de l'œil, il n'y a point de meilleur *speculum* qu'une bandelette, dont l'extrémité garnie d'un emplâtre agglutinatif, s'applique sur la paupiere pour l'écarter du globe. (*Y*)

SPEI FANUM, (*Géog. anc.*) ou *Spei templum*, temple d'Italie. Denys d'Halicarnasse, *liv. IX. ch. xxx.* le met à huit stades de la ville de Rome. Tite-Live, *liv. XXIV. chap. xlvij.* en parlant de l'incendie & du rétablissement du temple de l'Espérance, dit qu'il étoit au-dehors de la porte Carmentale. (*D. J.*)

SPEISS, (*Métallurgie.*) dans les atteliers où l'on traite la mine de cobalt pour faire le verre bleu qu'on appelle *smalte* ou *saffre*, on donne le nom de *speiss* à une matiere qui se dépose au fond des creusets où l'on a fait vitrifier le cobalt avec la fritte du verre. Lorsque la mine de cobalt se trouve jointe avec de la mine de plomb, en faisant fondre cette mine, le *speiss* vient nager à la surface du plomb qui est plus pesant que lui. Cette matiere, qui est du cobalt pur & dans l'état de chaux, est, suivant M. Gellert, en état de colorer trente ou quarante fois son poids de frite ou de verre, au lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire, à proportion du cobalt qu'elle contient, ne peut en colorer que de huit à quinze fois son poids. *Voyez l'article* SAFFRE, où l'on trouvera les différentes opinions des chimistes modernes sur la nature du cobalt & du *speiss*. (—)

SPELARITE, (*Mythol.*) surnom d'Apollon, de Mercure & d'Hercule, dont les statues se plaçoient souvent dans des cavernes.

SPELLO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolete, à cinq milles de Foligno, sur une colline de l'Apennin. C'est l'ancienne ville que Pline nomme *Hispellium*, & Strabon *Hyspellum*. Ce bourg fut saccagé en 1529 par les troupes de l'empereur, & le pape Paul III. fit ensuite abattre ses murailles, qu'on n'a pas relevées depuis ; cependant les ruines d'un ancien théâtre, & quelques autres monumens, marquent que c'étoit une ville florissante ; ce qui le prouve encore, c'est que le tombeau de Properce a été trouvé en 1722 dans ce bourg d'Ombrie, qui est à six milles de Bévania, lieu de sa naissance, sous les ruines d'une maison qu'on appelle aujourd'hui la *maison du poëte*. Properce mourut à l'âge de 41 ans, l'an de Rome 739, & 15 ans avant J. C. (*D. J.*)

SPELUNCÆ, (*Géog. anc.*) 1°. lieu d'Italie, au territoire de Frondi ; ce lieu, selon Suétone, étoit un prétoire, & les Jurisconsultes donnent quelquefois le nom de *prétoire*, à une maison de campagne bâtie avec quelque magnificence. 2°. *Spelunæ*, dans l'itinéraire d'Antonin, étoit un lieu d'Italie, à dix-huit milles de Brindes. (*D. J.*)

SPERAKE, v. act. (*Lang. lat.*) on trouve chez les anciens le verbe *sperare*, pour signifier *prévoir* ; c'est ainsi que dans Virgile, *Æneid. liv. IV. v. 419.* Didon dit à sa sœur :

Hunc ego si potui tantum sperare *dolorem.*

« Si j'avois pû prévoir, imaginer, me préparer à » un coup si terrible. Les Anglois disent aussi *to* » *hope* pour *to believe*, c'est-à-dire *espérer* pour *croire*. (*D. J.*)

SPERCHEA, (*Géog. anc.*) promontoire de la Macédoine ; Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* le marque sur la côte de la Phthtiide, dans le golfe Pélasgique entre *Echinus* & *Thebæ Phthiodes*. Le nom moderne

eſt *Comen*, ſelon Niger; & *Phthelia*, ſelon Sophien. Il y avoit ſur ce promontoire une ville de même nom. (*D. J.*)

SPERCHIUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Macédoine; Ptolomée, *l. III. c. xiij.* le marque ſur la côte de Phthiotide, dans le golfe Pélaſgique, entre *Echinus* & *Phthiotidis*. Homere parle de ce fleuve, & dit que Pélée lui voua la chevelure d'Achille ſon fils, s'il revenoit heureuſement dans ſa patrie après la guerre de Troie. (*D. J.*)

SPERGULA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de morgeline, nommée par Tournefort, *alſine major*; c'eſt une petite plante qui pouſſe pluſieurs tiges, nouées à la hauteur d'environ un demi-pié; ſes feuilles ſont petites, étroites, jaunâtres, diſpoſées en rayons autour de chaque nœud des branches; ſes fleurs naiſſent au ſommet des tiges; elles ſont compoſées de pluſieurs petits pétales blancs, diſpoſés en roſe, ſoutenus par un calice à cinq feuilles. Ses graines ſont petites, rondes, noires, plus menues que celles de la rave; cette plante croît dans les champs & dans les pâturages; les Anglois la nomment *ſpurry*, & la ſement deux fois dans un été; la premiere ſemaille eſt au mois de Mai; la ſeconde ſe fait après la moiſſon du ſeigle. Sa récolte eſt d'une utilité admirable pour les beſtiaux pendant l'hiver; les vaches qui s'en nourriſſent donnent de meilleur lait & de meilleur beurre qu'en prenant tout autre pâturage; la volaille en fait auſſi ſes délices. (*D. J.*)

SPERMACOCE, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre diſtinct de plante dans le ſyſtême de Linnæus; le calice eſt une enveloppe très-petite, diviſée par quatre découpures à l'extrémité; il eſt placé ſur le germe, & ſubſiſte. La fleur eſt compoſée d'une ſeule feuille qui forme un tuyau diviſé à l'extrémité en quatre ſegmens obtus, & un peu panchés en arriere; les étamines ſont quatre filets pointus plus courts que la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi, applati, & ſitué ſous le réceptacle; le ſtile eſt fendu au ſommet; les ſtigma ſont obtus; le fruit eſt compoſé de deux capſules oblongues jointes enſemble, convexes d'un côté, applaties de l'autre, & finiſſant en deux cornes; les graines ſont uniques, de forme rondelettes. Linn. *gen. de plant. pag. 25.* (*D. J.*)

SPERMATIQUE, *en Anatomie*, eſt ce qui a rapport à la ſemence ou ſperme. *Voyez* SEMINAL.

Les anciens diviſoient en général les parties du corps animal en *ſpermatiques* & ſanguines. Les parties *ſpermatiques* ſont celles qui par leur couleur, *&c.* ont quelque reſſemblance avec la ſemence, & qu'on ſuppoſoit en être formées; tels ſont les nerfs, les membranes, les os, *&c.* les parties ſanguines qu'on ſuppoſoit être formées du ſang après la conception.

Mais les modernes prétendent avec bien plus de fondement, que toutes les parties ſont *ſpermatiques* en ce ſens, & qu'elles ſont formées de l'œuf de la femelle ou de la ſemence du mâle. *Voyez* GÉNÉRATION.

M. Andry parle de vers *ſpermatiques* qui ſe trouvent dans le corps humain. *Voyez* VERS.

Vaiſſeaux *ſpermatiques* appellés auſſi *vaſa preparantia*, ſont de certains vaiſſeaux qui ſont deſtinés à porter le ſang aux teſticules, *&c.* pour y être ſéparé & préparé en ſemence; & à tranſporter enſuite le ſang qui reſte après la ſecrétion. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE, *&c.*

Les vaiſſeaux *ſpermatiques* ſont deux arteres & autant de veines.

Les arteres *ſpermatiques* viennent de la partie antérieure du tronc de l'aorte, au-deſſous des émulgentes. *Voyez les Planches & les fig. d'Anat. & leur explication.*

Leur ſtructure eſt bien ſinguliere, en ce que contraires à la forme des autres arteres qui ſont très-groſſes à leur ſortie du tronc, elles ſont très-petites dans leur origine & deviennent plus groſſes à meſure qu'elles s'avancent vers les teſticules. Par ce moyen le ſang eſt comprimé quand il commence à ſortir de l'aorte pour aller dans ces parties, ce qui le diſpoſe aux différens changemens, *&c.* qu'il doit eſſuyer. Dans les quadrupedes, ces arteres ſont tortillées & contournées comme une vis, ce qui répond au même but.

Cowper obſerve, que la raiſon pour laquelle la nature a ſuivi une autre méthode dans les hommes, eſt que dans ce cas, il auroit fallu que les muſcles de l'abdomen euſſent été plus larges qu'ils ne ſont, au moyen dequoi les inteſtins auroient pû tomber ſouvent dans le ſcrotum; inconvénient auquel les quadrupedes ne ſont point expoſés, à cauſe de la ſituation horiſontale de leur corps.

Les arteres *ſpermatiques* rencontrent dans leur route les veines *ſpermatiques* & elles entrent enſemble dans le tiſſu cellulaire du péritoine, où s'inſinuant dans la membrane vaginale, & y étant enveloppées enſemble, elles vont paſſer à trois ou quatre travers de doigts des teſticules, où elles ſe diviſent en deux branches inégales, dont la plus groſſe va aux teſticules & s'y partage, *voyez* TESTICULE, & la plus courte va ſe rendre dans le paraſtate ou épididyme. *Voyez* PARASTATE.

Les veines *ſpermatiques* prennent le même cours que les arteres; ſi ce n'eſt qu'un peu au-deſſus des teſticules elles ſe diviſent en pluſieurs branches, qui en s'uniſſant forment un plexus qu'on appelle *corps variqueux pampiniforme* ou *pyramidal*. Le ſang que les veines *ſpermatiques* reportent, eſt rapporté du côté droit à la veine cave, & du côté gauche aux veines émulgentes. *Voyez encore les Pl. & les figures anat. avec leur explic.*

Ces vaiſſeaux ſont ſujets comme les autres, à des jeux de la nature. Verheyen a vû deux arteres *ſpermatiques* d'un côté, dont l'une ſortoit de l'artere émulgente. Kerckringius dit avoir trouvé quatre arteres *ſpermatiques*, dont les deux gauches naiſſoient de l'émulgente, & une des deux droites, procédoit de l'aorte. Mais Ambroiſe Paré prétend avoir vû dans un ſujet, ſept veines émulgentes & autant d'arteres; il ne faut pas beaucoup compter ſur une obſervation unique; mais il eſt aſſez commun de trouver la veine *ſpermatique* double de chaque côté. Marchettis dit même en avoir vû trois, qui nées du tronc de la veine cave, ſe réuniſſoient en une ſeule avant que d'entrer dans le teſticule.

Les Anatomiſtes curieux ne doivent pas manquer de lire dans les mémoires de Médecine d'Edimbourg, *tom. V.* un ſavant morceau de M. Martin, dans lequel il combat les anaſtomoſes des veines & des arteres *ſpermatiques*, adoptées par M. Boerhaave.

SPERMATOCELE, ſ. f. *en Chirurgie*, tumeur des teſticules & des vaiſſeaux déférens, cauſée par le ſéjour & l'épaiſſiſſement de la matiere ſpermatique. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE; ce terme eſt compoſé de deux mots grecs, σπερμα, ατος, *ſemen*, ſemence, & de κηλη, *tumeur*.

La rétention de la matiere prolifique donne lieu à un gonflement très douloureux qui ſe diſſipe par les ſaignées, la diete rafraichiſſante, & les cataplaſmes anodins. Si cette maladie n'eſt pas calmée promptement par ces moyens, elle dégénere en ſarcocele. *Voyez* SARCOCELE. (*Y*)

SPERMATOLOGIE, ſ. f. *dans l'économie animale*, la partie qui traite de la ſemence: ce *mot* eſt compoſé du grec σπερμα, *ſemence*, & λογος, *traité*.

Nous avons un livre de Schurig ſous le titre de *ſpermatologia*, imprimé à Francfort, *in-4°.* 1720.

SPERME, ſ. m. (*Gram.*) liqueur ſeminale des animaux. *Voyez* SPERMATIQUE.

SPERME DE BALEINE, *ſperma ceti*, *en Pharmacie*, eſt une ſubſtance blanchâtre & fade, préparée avec une huile qu'on trouve dans la tête d'un poiſſon cetacé, que quelques-uns appellent *baleine mâle*, d'autres *cachalot*, & les Latins *orca*, & qui eſt différente de la baleine ordinaire, en ce qu'elle a des dents, au lieu des os de baleine, & une boſſe ſur le dos. *Voyez* BALEINE.

Les anciens ignoroient entierement la nature de cette préparation: de ſorte que Schroder ſemble douter ſi on doit la regarder comme une ſubſtance animale ou minérale.

On lui a donné le nom de *ſperme* de baleine, *ſperma ceti*, ſans doute pour en augmenter la valeur, en donnant une idée de ſa rareté. L'huile dont on le tire ſe trouve dans un grand réſervoir de quatre ou cinq piés de profondeur, & de dix ou douze piés de longueur, qui remplit toute la cavité de la tête, & qui ſemble tenir lieu du cerveau & du cervelet.

La maniere de le préparer eſt un ſecret connu de bien peu de perſonnes. Voici comme on dit que cette préparation ſe fait. Quand on a tiré l'huile ou cerveau de la tête de l'animal, on le fait fondre ſur un feu modéré, & on le jette dans des moules tels que ceux dans leſquels on forme les pains de ſucre. Quand il eſt refroidi & ſéché, on le retire des moules, & on le fait encore fondre, & on continue de la ſorte juſqu'à ce qu'il ſoit bien purifié & devenu blanc. Enſuite on le hache avec un inſtrument fait exprès, & on le reduit en miettes, dans l'état où on le trouve chez les droguiſtes. On doit le choiſir bien blanc, net & tranſparent, d'une odeur douce, que quelques-uns s'imaginent tenir de celle de la violette. On le falſifie avec la cire; mais il eſt facile de découvrir la tromperie, ſoit par l'odeur de la cire, ou par la foibleſſe de la couleur. On vend auſſi une compoſition d'huile tirée de la queue de la baleine au lieu de celle du cerveau: mais cette derniere eſpece jaunit auſſi-tôt qu'elle prend l'air. En général, il n'y a point de marchandiſe qui ait plus beſoin d'être tenue couverte que le *ſperme de baleine*.

Le *ſperme de baleine* eſt d'une grande utilité pour la médecine. Le docteur Quincy dit que c'eſt un excellent remede pour l'aſthme, *&c.*... On s'en ſert auſſi pour les contuſions, les bleſſures intérieures, & après l'accouchement. Mais il eſt certain que la plus grande vertu, & celle qui lui a donné tant de vogue, eſt la propriété qu'il a d'adoucir la peau, & de diſſoudre les tumeurs de la poitrine. C'eſt pourquoi nos dames s'en ſervent dans leurs pâtes, *&c.*

On fait depuis peu des bougies avec le *ſperme de baleine*; on les adoucit avec un vernis léger; elles ne ſont point rayées ni cicatriſées; elles l'emportent ſur les plus belles bougies de cire pour la couleur & le poli; & quand elles ne ſont pas falſifiées, elles ne tachent point la ſoie, les étoffes ni la toile la plus fine.

SPERONNELLE *ou* ÉPERON DE CHEVALIER, (*Jardinage.*) *ſymphytum*, ſe nomme encore *conſoude royale*; fleur qui eſt double & varie dans ſes couleurs; elle eſt tantôt blanche-bleue, tantôt incarnate & d'autres couleurs. Ses brins ſont déliés, revêtus de petites feuilles longues, étroites & jointes enſemble. Elle demande un grand air, une terre ordinaire, & un arroſement fréquent. Elle ſe ſeme au printems comme les autres.

SPET, BROCHET DE MER, HAUTIN, HAUTAIN, OUTIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſphyræna*, poiſſon de mer qui reſſemble au brochet par la forme du corps, & dont il y a deux eſpeces: la premiere a le corps alongé & menu & le bec pointu; la mâchoire inférieure eſt plus longue que la ſupérieure & terminée en pointe; elles joignent ſi exactement l'une contre l'autre, que l'on ne diſtingue pas la bouche, quoique l'ouverture en ſoit grande; les dents ſont fort pointues & courbées en arriere, le dedans de la bouche a une couleur jaune: il y a au milieu de la mâchoire du deſſous une dent qui eſt plus longue que les autres, & qui entre dans un trou de la mâchoire de deſſous. Les yeux ſont grands, & il y a deux trous entre eux & l'extrémité de la mâchoire. Ce poiſſon n'a qu'un rang d'écailles qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue, à-peu-près ſur le milieu du corps; le ventre a une couleur blanche, & l'extrémité du bec eſt noire. Il y a deux nageoires auprès des ouies, deux plus petites à la partie antérieure du ventre, une au-deſſous de l'anus, & deux au dos; la premiere des nageoires du dos a cinq aiguillons, & la ſeconde n'en a point. La chair de ce poiſſon eſt ſeche, blanche, dure, & de bon goût.

Le *ſpet* de la ſeconde eſpece reſſemble beaucoup au premier par la forme du corps, mais il en differe principalement en ce qu'il n'a ni dents ni écailles: le bec eſt auſſi plus court, & il n'a jamais plus d'un empam de longueur; ſa chair eſt blanche, mais moins dure: la queue s'élargit à l'extrémité; les os & la chair ſont preſque tranſparens. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. VIII. chap. j. & ij.* *Voyez* POISSON.

SPEY, LA, *ou* SPAEA, (*Géog. mod.*) grande riviere d'Ecoſſe, la plus groſſe de ce royaume après le Tay, & la plus rapide de toutes. Sa ſource eſt au pié d'une montagne, ſur les confins des provinces de Lochabir & de Badenoch. Elle reçoit dans ſon cours qui eſt de ſoixante milles, pluſieurs autres rivieres, & ſe jette avec rapidité dans l'Océan, au-deſſous de Bagie, maiſon du duc de Gordon. Tout l'avantage que procure cette riviere à ceux qui habitent ſur ſes bords, eſt la pêche des ſaumons qui s'y rencontrent en quantité. Les pêcheurs ſe mettent de nuit ſur l'eau dans des canots d'oſier entourés de cuir. Ils ſuivent les ſaumons à la trace, les dardent avec des bâtons pointus, & les prennent à la main. Dans le jour, ils les attendent ſur le bord de l'eau. (*D. J.*)

SPEZZE, GOLFE DE LA, (*Géog. mod.*) golfe d'Italie dans l'état de Gènes, entre la bouche de Magra au levant, & Porto-Venere au couchant.

SPEZZE, (*Géog. mod.*) *Specie*, *Specia*; petite ville d'Italie, dans l'état de Gènes, ſur le golfe du même nom, à quatre milles de Porto-Venere, & à ſept de Sarzane, dans un terroir agréable & fertile. *Long.* 27. 30. *latit.* 44. 6. (*D. J.*)

SPHACELE, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt une corruption ou mortification totale de quelque partie, cauſée par l'interception du ſang & des eſprits. *Voyez* MORTIFICATION.

Ce *mot* eſt grec, σφακελος, formé peut-être de σφατ-τω, *je fais mourir*. On l'appelle auſſi quelquefois *neroſis*, & quelquefois *ſideratio*. *Voyez* NECROSIS & SIDERATION.

Le *ſphacele* eſt différent de la gangrene, en ce que celle-ci n'eſt qu'une mortification commencée, &, pour ainſi dire, le commencement du *ſphacele*, qui eſt une mortification parfaite & achevée. *Voyez* GANGRENE.

On diſtingue le *ſphacele* par la noirceur ou la lividité de la partie affectée, par ſa molleſſe, ſon inſenſibilité, & ſon odeur de cadavre.

Les autres cauſes du *ſphacele* ſont des ligatures trop ſerrées, des froids exceſſifs, les grandes inflammations, la morſure des chiens enragés, *&c.*

Un pié ſphaceleux, ſuivant Aquapendente, doit être coupé dans la partie mortifiée un peu au-deſſous du vif. Quand le pié eſt coupé, la chair morte qui reſte doit être conſumée en y appliquant un cautere actuel, répété à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que le

malade sente la chaleur du feu. *Voyez* AMPUTATION & GANGRENE. (*Y*)

SPHACTERIE, (*Géog. anc.*) *Sphacteria*, île du Péloponnèse, sur la côte de la Messenie, vis-à-vis de la ville de Pylos. On la nommoit aussi *Sphagia*: Pline, *l. IV. c. xij.* comprend trois îles sous le nom de *Sphagiæ*; mais deux de ces îles ne sont proprement que des écueils. La troisieme, qui étoit la plus grande, s'appelloit *Sphagia* & *Sphacteria*, comme le disent positivement Strabon, *l. VIII. p. 359*, & Etienne le géographe. Le nom de *Sphacteria* paroît néanmoins le plus usité, & c'est ainsi qu'elle est appellée par Thucydide, *l. IV. p. 256.* & par Diodore de Sicile, *l. XIII. c. xxiv.*

Pausanias, *l. IV. c. xxxvj.* après avoir dit que l'île de *Sphactérie*, est vis-à-vis du port de Pylos, ajoute: il est assez ordinaire que des lieux obscurs & inconnus par eux-mêmes deviennent tout-à-coup célèbres, pour avoir servi de théâtre aux jeux de la fortune, ou à quelque événement considérable: c'est ce qui est arrivé à l'île de *Sphactérie*. La défaite des Lacédémoniens la tira de cette obscurité où elle étoit, & du tems de Pausanias on y voyoit encore dans la citadelle une statue de la Victoire que les Athéniens y avoient laissée, pour monument de l'avantage qu'ils avoient remporté sur Lacédémone.

Pausanias, *l. I. c. xij.* déclare dans un autre endroit, que ce qui s'étoit passé dans l'île de *Sphactérie*, où les Athéniens, commandés par Démosthene, avoient eu quelque avantage, étoit plutôt une ruse de guerre, & s'il faut ainsi dire, un larcin qu'une victoire. (*D. J.*)

SPHÆCULÆ, (*Littérature.*) nom qu'on donnoit chez les Romains à des especes de marrons de bois, *tesseræ lignæ*, sur lesquels les empereurs désignoient les presens qu'ils faisoient à certaines personnes de l'un & de l'autre sexe, qui se trouvoient avec eux au théâtre ou au cirque. (*D. J.*)

SPHENO-ÉPINEUSE, *en Anatomie*, nom de l'artere maxillaire interne, appellée aussi *épineuse*. *Voyez* MAXILLAIRE.

SPHENOIDAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'os sphénoïde.

L'apophyse *sphénoidale* est une éminence de l'os de la pommette qui est articulée avec l'os sphénoïde. *Voyez* POMMETTE & SPHÉNOIDE.

La fente *sphénoidale* ou fente orbitaire supérieure est celle qui se remarque entre les grandes & les petites ailes de l'os sphénoïde.

Les sinus *sphenoidaux* sont situés dans le corps de l'os sphenoïde; ils sont divisés par une cloison verticale.

SPHÈNOIDE, os, (*Anatomie.*) os du crâne, autrement dit l'os *basilaire* ou *cunéiforme*; il est situé au milieu de la base du crâne, & a une figure approchante de celle d'une chauve souris, dont les ailes sont étendues. On distingue à cet os un corps & deux branches communément appellées les *apophyses plates du sphénoide*.

On y considere aussi deux faces, une externe, & l'autre interne. On remarque dans la face externe cinq apophyses, deux trous, deux sinus & six échancrures. Des apophyses il y en a deux que l'on nomme *ptérygoïdes*, à chacune desquelles on distingue deux ailes, une externe, & l'autre interne: dans la partie inférieure de l'aile interne se remarque un bec osseux, autour duquel passe le tendon d'un muscle. La troisieme & quatrieme apophyses sont dites *épineuses*, & la cinquieme, qui est placée entre les deux ptérygoïdes, est appellée *la crête du sphénoide*; les trous sont nommés *ptérygoidiens*. Les sinus appellés *sphénoïdaux* s'ouvrent dans le nez. Des échancrures, il y en a deux inférieures, deux postérieures, & deux antérieures; celles-ci aident à former les fentes sphéno-maxillaires, & les trous nommés *sphéno-palatins*. Les inférieures se trouvent entre les ailes des apophyses ptérygoïdes, pour recevoir une portion des os du palais.

Cet os fait, outre cela, partie de huit fosses; savoir, des deux nasales, des deux ptérygoïdiennes, des deux orbitaires, & des deux zygomatiques.

On considere dans la face interne du *sphénoïde* quatre apophyses nommées *clinoïdes*, deux fentes appellées *sphenoidales*; huit trous, quatre de chaque côté; savoir, l'optique, le maxillaire supérieur, le maxillaire inférieur, & le trou pour l'artere de la dure-mere; une fosse nommée *pituitaire* ou *selle à cheval*, aux côtés de laquelle se trouvent deux échancrures. Cet os fait partie des deux fosses temporales.

L'os *sphénoïde* est joint avec tous les os du crâne, & outre cela avec ceux de la pommette, & les os maxillaires, ceux du palais, & le vomer.

Les jeux de la nature se rencontrent dans les sinus de cet os, comme dans d'autres os du crâne. D'abord quelquefois la lame osseuse qui partage ces sinus, ne se trouve pas directement au milieu, & par-là rend un des sinus plus grand que l'autre. Quelquefois encore il n'y a qu'un grand sinus au milieu de l'os, avec une seule ouverture.

Riolan assure qu'il a examiné un grand nombre de crânes, dans lesquels il n'a point trouvé de sinus sphénoïdaux, sur quoi il dit 1°. qu'on ne les trouve pas dans les enfans; 2°. dans ceux qui ne se oissent plus; 3°. dans ceux qui ont le crâne fort epais; 4°. enfin dans ceux chez qui les sinus fourciliers manquent; mais les autres anatomistes ne conviennent point de la vérité générale de ces quatre observations, ou pour mieux dire, elles se sont trouvées le plus communément fausses. (*D. J.*)

SPHENO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muscle qu'on nomme aussi *spheno-staphylin*, & d'un trou formé par l'os du palais, & par l'os sphénoide. *Voyez* SPHÉNO-STAPHYLIN.

SPHENO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, est une paire de muscles qu'on nomme aussi *spheno-salpingo-pharingien*, &c. *Voyez* SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN.

SPHÉNO-PTÉRIGO-PALATIN de Cowper, ou le staphylin, *en Anatomie*. *Voyez* STAPHYLIN.

SPHENO-SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom des muscles qui s'attachent en partie à l'os sphénoide, directement au-dessus de l'aile interne de l'apophyse ptérygoide, & en partie à la portion voisine & cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & se termine à la ligne blanche du pharinx. *Winslow.* *Voyez* PHARINX.

SPHENO-SALPINGO-STAPHYLIN, *ou* PERI-STAPHYLIN EXTERNE, *en Anatomie*; c'est un muscle qui naît large & tendineux du bord postérieur des os du palais, & répand un grand nombre de fibres sur la cloison du palais; puis devenu par la réunion de ses fibres, un petit tendon délié, il se réflechit vers le petit crochet de l'aîle interne de l'apophyse ptérigoide, & s'insere charnu dans toutes les parties membraneuses, charnues & cartilagineuses de la trompe d'Eustache, & un peu à l'os sphénoïde.

SPHENO-STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'un paire de muscles de la luette, appellés aussi *salpingo-staphylins*. *Voyez* SALPINGO-STAPHYLIN.

SPHERE, s. f. *en Géom.* est un corps solide contenu sous une seule surface, & qui a dans le milieu un point qu'on appelle *centre*, d'où toutes les lignes tirées à la surface, sont égales. *Voyez* SOLIDE, *&c.*

On peut supposer que la *sphere* est engendrée par la révolution d'un demi-cercle *ABC* (*Pl. de Géométr. fig. 34.*), autour de son diametre *AC*, qu'on appelle aussi l'*axe de la sphere*; & les points *A* & *C*

qui sont les extrémités de l'axe, sont nommés les *poles de la sphere*.

Propriétés de la sphere. 1°. Une *sphere* est égale à une pyramide dont la base est égale à la surface de la *sphere*, & la hauteur au rayon de la *sphere*.

2°. Une *sphere* est à un cylindre circonscrit autour d'elle, comme 2 est à 3. *Voyez* CYLINDRE.

3°. Le cube du diametre d'une *sphere* est au solide que contient la *sphere*, à-peu-près comme 300 à 157. On peut donc par-là mesurer à-peu-près la solidité d'une *sphere*.

4°. La surface d'une *sphere* est quadruple de l'aire d'un cercle décrit avec le rayon de la *sphere*.

Le diametre d'une *sphere* étant donné, trouver sa surface & sa solidité. 1°. Trouvez la circonférence du cercle décrit par le rayon de la *sphere*. *Voyez* CIRCONFÉRENCE.

Multipliez ce que vous avez trouvé par le diametre, le produit sera la surface de la *sphere*. Multipliez la surface par la sixieme partie du diametre, le produit sera la solidité de la *sphere*.

Ainsi, en supposant que le diametre de la *sphere* est 56, la circonférence sera 175, qui multipliée par le diametre, produira 9800 qui est la surface de la *sphere* : cette surface multipliée par la sixieme partie du diametre, donnera 919057, qui est la solidité : ou bien opérez comme il suit :

Trouvez le cube du diametre 175616 : ensuite cherchez une quatrieme proportionnelle à ces nombres 300, 157, 175616, cette quatrieme proportionnelle sera 919057. *Voyez* PROPORTIONNEL : c'est la solidité de la *sphere* qu'on cherchoit.

Pour ce qui regarde les segmens & les secteurs des *spheres*, voyez SEGMENT & SECTEUR.

Projection de la sphere. *Voyez* PROJECTION.

Sphere d'activité d'un corps est un espace déterminé & étendu tout-autour de lui, au-delà duquel les émanations qui sortent du corps, n'ont plus d'action sensible. *Voyez* ATMOSPHERE.

Ainsi nous disons que la vertu de l'aimant à de certaines bornes-au-delà desquelles cette pierre ne peut point attirer une aiguille ; mais par tout où l'aiguille est placée, pourvu qu'elle puisse être mise en mouvement par l'aimant, on dit qu'elle est dans la *sphere* d'activité de l'aimant. *Voyez* AIMANT.

SPHERE, *en Astronomie*, est cet orbe ou étendue concave qui entoure notre globe, & auquel les corps célestes, le soleil, les étoiles, les planetes & les cometes semblent être attachées. *Voyez* CIEL.

On l'appelle aussi la *sphere* du monde, & elle est l'objet de l'Astronomie sphérique. *Voyez* ASTRONOMIE & SPHÉRIQUE.

Cette *sphere* est extrémement grande, puisqu'elle renferme les étoiles fixes ; ce qui la fait quelquefois nommer la *sphere* des étoiles fixes. Le diametre de l'orbite de la terre est si petit, quand on le compare au diametre de la *sphere* du monde, que le centre de la *sphere* ne souffre point de changement sensible, quoique l'observateur se place successivement dans les différens points de l'orbite : mais en tout tems & à tous les points de la surface de la terre, les habitans ont les mêmes apparences de la *sphere* ; c'est-à-dire, que les étoiles fixes paroissent occuper le même point dans la surface de la *sphere*, *voyez* PARALLAXE. Notre maniere de juger de la situation des astres est de concevoir des lignes droites tirées de l'œil ou du centre de la terre, à-travers le centre de l'astre, & qui continuent encore jusqu'à ce qu'elles coupent cette *sphere* ; les points où les lignes se terminent, sont les lieux apparens de ces astres. *Voyez* LIEU & PARALLAXE.

Pour déterminer mieux les lieux que les corps occupent dans la *sphere*, on a imaginé différens cercles sur la surface, & qu'on appelle par cette raison *cercles de la sphere*. *Voyez* CERCLE.

Il y en a quelques-uns qu'on appelle *grands cercles*, comme l'écliptique, le méridien, l'équateur, *&c.* les autres *petits cercles*, comme les tropiques, les paralleles, *&c.* *Voyez* chacun de ces cercles sous son nom particulier, EQUATEUR, HORISON, ECLIPTIQUE, *&c.*

SPHERE, *en Géographie*, *&c.* signifie une certaine disposition de cercles sur la surface de la terre, dont la plûpart gardent toujours entre eux la même situation, mais sont différemment disposés par rapport aux différens points de la surface de notre globe.

Les cercles qu'on concevoit originairement sur la surface de la *sphere* du monde, ont été pour la plus grande partie, transférés par analogie à la surface de la terre ; où on les conçoit tracés directement sous ceux de la *sphere* & dans les mêmes plans, de maniere que si les plans des cercles de la terre étoient continués jusqu'à la *sphere*, ils co-incideroient avec les cercles respectifs qui y sont placés : c'est ainsi que nous avons sur la terre un horison, un méridien, un équateur, *&c.* *Voyez* HORISON, *&c.*

Comme l'équateur qui est dans le ciel divise la *sphere* en deux parties égales, l'une septentrionale, l'autre méridionale ; de-même aussi l'équateur qui est sur la surface de la terre, la divise en deux parties égales. *Voyez* EQUATEUR.

Et comme les méridiens qui sont dans la *sphere*, passent par les poles du monde, il en est de même de ceux qui sont sur la terre. *Voyez* MÉRIDIEN.

Toute la *sphere*, ou le globe terrestre pouvant amener tour-à-tour tous les points sous le méridien ; & le méridien pouvant hausser ou baisser l'axe du monde en glissant dans les entailles de l'horison : cela sert à déterminer les aspects du ciel à l'égard de tous les peuples de la terre, à mesurer les distances des lieux, à connoître la durée des nuits & des jours pour tel lieu, le moment du lever & du coucher du Soleil, l'heure qu'il est en tel endroit, quand il est midi dans un autre ; en un mot, à résoudre toutes les questions qui regardent la disposition des lieux, tant entr'eux sur le globe, qu'à l'égard du Soleil & de tout le ciel. *Voyez* GLOBE.

Donc, suivant la différente position de quelques-uns de ces cercles par rapport aux autres, il arrive que nous avons la *sphere* droite parallele ou oblique.

La *sphere* droite est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horison du lieu à angles droits.

Dans cette situation, l'equateur & tous les cercles paralleles à l'horison, doivent couper directement l'horison, sans s'incliner d'un côté plus que de l'autre. Réciproquement l'horison coupe l'équateur, & tous les cercles paralleles à l'équateur en deux portions égales. Telle est la *sphere* droite, & voici ses effets. On a le jour en général tant que le soleil est sous l'horison. Or tous les cercles que le soleil décrit d'un tropique à l'autre sont coupés en deux portions égales par cet horison, puisqu'ils tombent directement dessus. Les jours y sont donc égaux aux nuits, & durant toute l'année il y a douze heures de jour & autant de nuit. Le soleil y descendant directement sous l'horison, s'en éloigne plus vîte que s'il s'y plongeoit obliquement ; ainsi le crépuscule est plus court.

La *sphere* parallele est celle dans laquelle l'équateur est parallele à l'horison sensible, & dans le plan de l'horison rationnel.

Elle est telle pour ceux auxquels le pole sert de zénith. Si ce coin du monde est habitable, on doit y avoir l'horison dans l'équateur, puisque le pole & le zénith y étant la même chose, à 90 degrés de-là, on trouve également l'horison & l'équateur qui se confondent, ou deviennent paralleles l'un à l'autre ; ce qui fait donner à cette disposition du monde le nom

de *sphere parallele*. En voici les suites. Le soleil est six mois en-deçà de l'équateur vers le pole arctique, & six mois au-delà. Si l'équateur est l'horison des peuples qui peuvent être sous le pole, ils devroient voir le soleil tourner six mois de suite autour d'eux, s'élever peu-à-peu durant trois mois jusqu'à la hauteur de $23\frac{1}{2}$ degrés, & pendant trois autres mois s'abaisser par des cercles disposés en forme de ligne spirale, jusqu'à ce que décrivant un parallele qui commence à se détacher de l'équateur, il abandonne aussi leur horison.

La *sphere oblique*, est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horison obliquement.

Dans cette position l'horison & l'équateur se coupent obliquement, faisant un angle aigu d'un côté, & obtus de l'autre; de sorte que les révolutions diurnes de la *sphere* se font à angles obliques à l'horison. L'un des poles du monde est toujours élevé au-dessus de l'horison, & toujours visible; mais l'autre est perpétuellement au-dessous & invisible, & la hauteur de l'un est toujours égale à l'abaissement de l'autre. Le zénith est hors de l'équateur, entre lui & le pole. Il en est de même du nadir.

Sphere armillaire ou *artificielle* est un instrument astronomique qui représente les différens cercles de la *sphere* dans leur ordre naturel, & qui sert à donner une idée de l'usage & de la position de chacun d'eux, & à résoudre différens problèmes qui y ont rapport.

On l'appelle ainsi parce qu'elle est composée d'un nombre de bandes, ou anneaux de cuivre ou d'autre matiere, appellés par les Latins *armilla*, à-cause de la ressemblance qu'ils ont avec des bracelets ou anneaux.

On la distingue d'avec le globe en ce que quoique le globe ait tous les cercles de la *sphere* tracés sur sa surface, il n'est cependant pas coupé en bandes ou anneaux pour représenter les cercles purement & simplement; mais il offre aussi les espaces intermédiaires qui se trouvent entre les cercles. *Voyez* GLOBE.

Tout ce que nous voyons dans le ciel marche pour nous, comme étant vu dans une *sphere* concave. Un globe convexe, & qu'on ne voit que par dehors, n'étant pas naturellement propre à nous peindre cette concavité, on s'avisa de construire une *sphere* évuidée, & où l'on pût voir intérieurement tous les points qu'on a intérêt de connoître, en ne la composant que de ces points mis bout-à-bout, & en supprimant les autres.

Il y a des *spheres armillaires* de deux sortes, suivant l'endroit où la terre y est placée; c'est pourquoi on les distingue en *sphere* de Ptolomée & *sphere* de Copernic: dans la premiere la terre occupe le centre, & dans la derniere elle est sur la circonférence d'un cercle, suivant la place que cette planete remplit dans le système solaire. *Voyez* SYSTEME.

La *sphere* de Ptolomée est celle dont on se sert communément, & qui est représentée, *Pl. astronomique*, *fig. 21.*

Au milieu sur l'axe de la *sphere*, il y a une boule *T*, qui représente la terre, *&c.* Tous les problemes qui ont rapport aux phénomenes du soleil & de la terre peuvent se resoudre au moyen de cette *sphere*, à-peu-près comme on le feroit par le moyen du globe céleste. *Voyez* ces problemes sous l'*article* GLOBE.

La *sphere* de Copernic differe à plusieurs égards de celle de Ptolomée. Le soleil y occupe le centre, & autour de cet astre sont placées à différentes distances les planetes, au nombre desquelles est la terre. Cet instrument est de si peu d'usage, qu'on nous excusera facilement si nous nous dispensons d'en donner la description détaillée. *Chambers.*

SPHERE, s. f. (*Archit.*) c'est un corps parfaitement rond, qu'on nomme aussi *globe* ou *boule;* il sert d'ornement sur la rampe d'un escalier.

SPHERE, s. f. (*Miroiterie.*) ou *boule;* instrument dont se servent les miroitiers-lunetiers, pour travailler les verres concaves qui sont propres aux opérations d'Optique, ou autres ouvrages de miroiterie. (*D. J.*)

SPHERICITÉ, s. f. est la qualité qui constitue la figure sphérique, ou ce qui fait que quelque corps est rond ou sphérique. *Voyez* SPHERE.

La *sphéricité* des cailloux, des fruits, des graines, *&c.* & des gouttes d'eau, de vif-argent, *&c.* & des bulles d'air dans l'eau, *&c.* vient, suivant Hooke, du peu de convenance de leurs parties avec celles du fluide environnant; ce fluide, selon lui, les empêche de se mêler & les contraint de prendre une forme ronde en les pressant également de toutes parts. *Voyez* GOUTTE.

Les Newtoniens expliquent cette *sphéricité* par leur grand principe de l'attraction, suivant lequel les parties de la même goutte fluide, *&c.* se rangent naturellement le plus proche du centre de cette goutte qu'il est possible, ce qui occasionne nécessairement une figure ronde. *Voyez* ATTRACTION & COHÉSION. *Chambers.* (*O*)

SPHERIE, (*Géog. anc.*) *Sphæria;* île du Péloponnèse, sur la côte de l'Argolide, sous la domination de Trœsène. Cette île, dit Pausanias, *liv. II. c. xxxij.* est si près du continent, que l'on y peut passer à pié. Elle s'appelloit originairement l'*île Sphérie;* mais dans la suite on lui donna le nom d'*île Sacrée.* Sphérus, qui, selon les Trœzéniens, fut l'écuyer de Pélops, étoit inhumé dans cette île. Ethra, fille de Pithée, femme d'Egée & mere de Thésée, fut avertie en songe par Minerve, d'aller rendre à Sphérus les devoirs que l'on rend aux morts. Etant venue dans l'île à ce dessein, il arriva qu'elle eut commerce avec Neptune. Ethra, après cette aventure, consacra un temple à Minerve surnommée *apaturie,* ou la *trompeuse,* & voulut que cette île, qui se nommoit *Sphérie,* s'appellât l'*île sacrée.* Elle institua même l'usage que toutes les filles du pays, en se mariant, consacreroient leur ceinture à Minerve apaturie; c'étoit-là peut-être une méchanceté de cette princesse. (*D. J.*)

SPHÉRIQUE, adj. (*Géom. & Astronomie.*) se dit en général de tout ce qui a rapport à la sphere, ou qui lui appartient. Un angle *sphérique* est l'inclinaison mutuelle de deux plans qui coupent une sphere. *Voyez* PLAN & ANGLE.

Ainsi l'inclinaison des deux plans *CAF* & *CEF*, *Pl. de Trigonométrie*, *fig. 21.* forme l'angle *sphérique ACE*. *Voyez* SPHERE.

La mesure d'un angle *sphérique ACE* est un arc de grand cercle *AE*, décrit du sommet *C*, comme pole, & compris entre les côtés *CA* & *CE*.

D'où il s'ensuit que puisque l'inclinaison du plan *CEF* au plan *CAF* est par-tout la même, les angles qui sont aux intersections opposées *C* & *F* sont égaux.

Si un cercle de la sphere *AEBF* coupe un autre cercle *CEDF*, *fig. 19.* les angles adjacens *AEC* & *AED* sont égaux à deux droits; & les angles opposés *AEC* & *DEB* sont égaux entr'eux. Ainsi tous les angles *sphériques* comme *AEC*, *AED*, *DEB*, *BEC*, *&c.* faits autour du même point *E*, sont égaux pris ensemble à quatre angles droits.

Un triangle *sphérique* est un triangle compris entre trois arcs de grands cercles d'une sphere qui se coupent l'un l'autre. *Voyez* TRIANGLE.

Propriétés des triangles spheriques. 1°. Si dans deux triangles *sphériques*, *Pl. de Trigonomét. fig. 10. & 11. ABC* & *abc*, l'angle $A = a$, $BA = ba$, & $CA = ca$; les angles *Bb*, & les côtés qui renferment les angles, seront respectivement égaux; & par conséquent les triangles entiers seront égaux; c'est-à-dire $BC = bc$, $B = b$, & $C = c$.

De plus, si dans deux triangles *sphériques* $A = a$,

$C=c$, & $AC=ac$, alors $B=b$, $AB=ab$, & $bc=BC$. Enfin ſi dans deux triangles *ſphériques* $AB=ab$, $AC=ac$, & $BC=bc$; donc A ſera égal $=a$, $B=b$ & $C=c$: les démonſtrations de ces propriétés ſont les mêmes que celles des propriétés ſemblables qui ſe rencontrent dans les triangles plans; car les propoſitions ſur l'égalité des triangles rectilignes s'étendent à tous les autres, *&c.* pourvu que leurs côtés ſoient ſemblables. *Voyez* TRIANGLE *ſphérique iſocele.*

2°. Dans un triangle ABC, *fig. 11.* les angles à la baſe B & C ſont égaux; & ſi dans un triangle *ſphérique* les angles B & C à la baſe BC ſont égaux, le triangle eſt iſoſcele.

3°. Dans tout triangle *ſphérique* chaque côté eſt moindre qu'un demi-cercle; deux côtés quelconques pris enſemble ſont plus grands que le troiſieme; tous les trois côtés pris enſemble ſont moindres que la circonférence d'un grand cercle, le plus grand côté eſt toujours oppoſé au plus grand angle, & le moindre côté au moindre angle.

4°. Si dans un triangle *ſphérique* BAC, *fig. 13.* deux côtés AB & BC pris enſemble ſont égaux à un demi-cercle, la baſe AC étant continuée en D, l'angle externe BCD ſera égal à l'angle interne oppoſé BAC.

Si deux côtés pris enſemble ſont moindres ou plus grands qu'un demi-cercle, l'angle externe BCD ſera moindre ou plus grand que l'angle interne oppoſé A, & la converſe de toutes ces propoſitions eſt vraie; ſavoir, ſi l'angle BCD eſt égal ou plus grand, ou moindre que A, les côtés AB & BC ſont égaux, ou plus grands, ou moindres qu'un demi-cercle.

5°. Si dans un triangle *ſphérique* ABC, *fig. 12.* deux côtés AB & BC ſont égaux à un demi-cercle, les angles à la baſe A & C ſont égaux à deux angles droits; ſi les côtés ſont plus grands qu'un demi-cercle, les angles ſont plus grands que deux droits; & ſi les côtés ſont moindres, les angles ſont moindres, & réciproquement.

6°. Dans tout triangle *ſphérique* chaque angle eſt moindre que deux droits; & les trois enſemble ſont moindres que ſix angles droits, & plus grands que deux.

7°. Si dans un triangle *ſphérique* BAC, les côtés AB & BC ſont des quarts de cercle, les angles à la baſe B & C ſeront des angles droits; ſi l'angle A compris entre les côtés AB & AC eſt un angle droit, BC ſera un quart de cercle; ſi A eſt un angle obtus, BC ſera plus grand qu'un quart de cercle; & s'il eſt aigu, BC ſera moindre, & réciproquement.

8°. Si dans un triangle *ſphérique* rectangle, le côté BC, *fig 14.* adjacent à l'angle droit B, eſt un quart de cercle, l'angle A ſera un angle droit; ſi BE eſt plus grand qu'un quart de cercle, l'angle A ſera obtus; & ſi BD eſt moindre qu'un quart de cercle, l'angle A ſera aigu, & réciproquement.

9°. Si dans un triangle *ſphérique* rectangle chaque côté eſt plus grand ou plus petit qu'un quart de cercle, l'hypothénuſe ſera moindre qu'un quart de cercle, & réciproquement.

10°. Si dans un triangle *ſphérique* ABC, *fig. 15.* rectangle ſeulement en B, un côté CB eſt plus grand qu'un quart de cercle, & l'autre côté AB moindre, l'hypothénuſe AB ſera plus grande qu'un quart de cercle, & réciproquement.

11°. Si dans un triangle *ſphérique* obliquangle ABC, *fig. 16.* les deux angles à la baſe A & B, ſont obtus ou aigus, la perpendiculaire CD qu'on laiſſera tomber du troiſieme angle C ſur le côté oppoſé AB, tombera dans le triangle; ſi l'un d'eux A eſt obtus, & l'autre B aigu, la perpendiculaire tombera hors du triangle.

12°. Si dans un triangle *ſphérique* ABC tous les angles A, B, & C ſont aigus, les côtés ſont chacun moindres qu'un quart de cercle. Ainſi, ſi dans un triangle *ſphérique* obliquangle un côté eſt plus grand qu'un quart de cercle, il y a un angle obtus, ſavoir celui qui eſt oppoſé à ce côté.

13°. Si dans un triangle *ſphérique* ACB, deux angles A & B ſont obtus, & le troiſieme C aigu, les côtés AC & CB oppoſés aux côtés obtus ſont plus grands qu'un quart de cercle; ainſi ſi les deux côtés ſont moindres qu'un quart de cercle, les deux angles ſont aigus.

14°. Si dans un triangle *ſphérique* tous les côtés ſont plus grands qu'un quart de cercle; ou bien s'il y en a deux plus grands, & un qui ſoit égal à un quart de cercle, tous les angles ſont obtus.

15°. Si dans un triangle *ſphérique* obliquangle deux côtés ſont moindres qu'un quart de cercle, & le troiſieme plus grand, l'angle oppoſé au plus grand ſera obtus & les autres aigus. *Wolf & Chambers.*

Sur la réſolution des triangles *ſphériques*, *voyez* TRIANGLE.

Les propriétés des triangles *ſphériques* ſont démontrées avec beaucoup d'élegance & de ſimplicité dans un petit traité qui eſt imprimé à la fin de l'*introductio ad veram Aſtronomiam*, de M. Keill. M. Deparcieux, de l'académie royale des Sciences de Paris & de celle de Berlin, a donné au public en 1741, un traité de *Trigonométrie ſphérique*, *in*-4°. imprimé à Paris chez Guérin; l'auteur démontre dans cet ouvrage les propriétés des triangles *ſphériques*, en regardant leurs angles comme les angles formés par les plans qui ſe coupent au centre de la ſphere, & les côtés des triangles *ſphériques* comme les angles que forment entr'elles les lignes tirées du centre de la ſphere aux extrémités du triangle; c'eſt-à dire qu'il ſubſtitue aux triangles *ſphériques* des pyramides qui ont leur ſommet au centre de la ſphere. L'académie royale des Sciences ayant fait examiner cet ouvrage par des commiſſaires qu'elle nomma à cet effet, a jugé que quoique l'idée de M. Déparcieux ne ſoit pas abſolument nouvelle, & qu'elle l'ait obligé de charger quelques-unes de ſes démonſtrations d'un aſſez grand détail, elle lui avoit donné moyen d'en éclaircir & d'en ſimplifier un plus grand nombre d'autres, & que cet ouvrage ne pouvoit manquer d'être fort utile. (*O*)

L'aſtronomie *ſphérique* eſt la partie de l'Aſtronomie qui conſidere l'univers dans l'état où l'œil l'apperçoit. *Voyez* ASTRONOMIE.

L'aſtronomie *ſphérique* comprend tous les phénomenes & les apparences des cieux & des corps céleſtes, telles que nous les appercevons, ſans en chercher les raiſons & la théorie. En quoi elle eſt diſtinguée d'avec l'aſtronomie théorique, qui conſidere la ſtructure réelle de l'univers, & les cauſes de ſes phénomenes.

Dans l'aſtronomie *ſphérique* on conçoit le monde comme une ſurface *ſphérique* concave, au centre de laquelle eſt la terre, autour de laquelle le monde viſible tourne avec les étoiles & les planetes, qui ſont regardées comme attachées à ſa circonférence; & c'eſt ſur cette ſuppoſition qu'on détermine tous les autres phénomenes.

L'aſtronomie théorique nous apprend par les lois de l'optique, *&c.* à corriger ces apparences, & à réduire le tout à un ſyſtême plus exact.

Compas ſphérique, *voyez* COMPAS.

Géométrie *ſphérique* eſt la doctrine de la ſphere & particulierement des cercles qui ſont décrits ſur ſa ſurface, avec la méthode de les tracer ſur un plan, & d'en meſurer les arcs & les angles quand on les a tracés.

La Trigonométrie *ſphérique* eſt l'art de réſoudre les triangles *ſphériques*, c'eſt-à-dire, trois choſes étant données dans un triangle *ſphérique*, trouver tout le reſte: par exemple, deux côtés & un angle étant

donnés, trouver les deux autres angles, & le troisieme côté. *Voyez* TRIANGLE & TRIGONOMÉTRIE. *Chambers.*

SPHÉRIQUES, (*Géom.*) c'eſt proprement la doctrine des propriétés de la ſphere, conſidérée comme un corps géométrique, & particulierement des differens cercles qui ſont décrits ſur ſa ſurface. *Voyez* SPHERE.

C'eſt ſur cette matiere que le mathématicien Théodoſe a écrit les livres qui nous reſtent encore de lui, & qu'on appelle les *ſphériques* de Théodoſe.

Voici les principales propoſitions, ou les principaux théoremes des *ſphériques*.

1°. Si on coupe une ſphere de quelque maniere que ce ſoit, le plan de la ſection ſera un cercle dont le centre eſt dans un diametre de la ſphere.

D'où il ſuit, 1°. que le diametre *HI* (*Planche de Trigonom. fig. 17.*) d'un cercle qui paſſe par le centre *C*, eſt égal au diametre *AB* du cercle générateur de la ſphere, & le diametre d'un cercle, comme *FE*, qui ne paſſe pas par le centre, eſt égal à quelque corde du cercle générateur.

2°. Que comme le diametre eſt la plus grande de toutes les cordes, un cercle qui paſſe par le centre eſt un grand cercle de la ſphere, & tous les autres ſont plus petits.

3°. Que tous les grands cercles de la ſphere ſont égaux les uns aux autres.

4°. Que ſi un grand cercle de la ſphere paſſe par quelque point donné de la ſphere, comme *A*; il doit paſſer auſſi par le point diamétralement oppoſé, comme *B*.

5°. Que ſi deux grands cercles ſe coupent mutuellement l'un l'autre, la ligne de ſection eſt un diametre de la ſphere; & que par conſéquent deux grands cercles ſe coupent l'un l'autre dans des points diamétralement oppoſés.

6°. Qu'un grand cercle de la ſphere la diviſe en deux parties, ou hémiſpheres égaux.

2°. Tous les grands cercles de la ſphere ſe coupent l'un l'autre en deux parties égales & réciproquement tous les cercles qui ſe coupent en deux parties égales, ſont de grands cercles de la ſphere.

3°. Un arc d'un grand cercle de la ſphere compris entre un autre arc, *HIL* (*fig. 18.*) & ſes poles *A* & *B*, eſt un quart de cercle.

Celui qui eſt compris entre un moindre cercle *DEF*, & un de ſes poles *A*, eſt plus grand qu'un quart de cercle; & celui qui eſt compris entre le même, & l'autre pole *B*, eſt plus petit qu'un quart de cercle.

4°. Si un grand cercle d'une ſphere paſſe par les poles d'un autre, cet autre paſſe par les poles de celui-ci; & ſi un grand cercle paſſe par les poles d'un autre, ils ſe coupent l'un l'autre à angles droits, & réciproquement.

5°. Si un grand cercle *AFBD* paſſe par les poles *A* & *B* d'un plus petit cercle *DEF*, il le diviſe en parties égales, & le coupe à angles droits.

6°. Si deux grands cercles *AEBF*, & *CEDF*, (*fig. 19.*) ſe coupent l'un l'autre aux poles *E* & *F*, d'un autre grand cercle *ACBD*, cet autre paſſera par les poles *H* & *h*, *I* & *i* des cercles *AEBF*, & *CEDF*.

7°. Si deux grands cercles *AEBF*, & *CEDF*, en coupent chacun un autre mutuellement, l'angle d'obliquité *AEE* ſera égal à la diſtance des poles *HI*.

8°. Tous cercles de la ſphere, comme *GE*, & *LK*, (*fig. 20.*) également diſtans de ſon centre *C*, ſont égaux: & plus ils ſont éloignés du centre, plus ils ſont petits; ainſi, comme de toutes les cordes paralleles il n'y en a que deux qui ſoient également éloignées du centre, de tous les cercles paralleles au même grand cercle, il n'y en a que deux qui ſoient égaux.

9°. Si les arcs *EH* & *KH*, *GI* & *IL*, compris entre un grand cercle *IHM*, & les cercles plus petits *GNE*, & *LOK* ſont égaux, les cercles ſont égaux.

10°. Si les arcs *EH* & *GI*, du même grand cercle *AIBH*, compris entre deux cercles *GNE*, & *IMH*, ſont égaux, les cercles ſont paralleles.

11°. Un arc d'un cercle parallele *IG*, (*fig. 21.*) eſt ſemblable à un arc d'un grand cercle *AE*, ſi chacun d'eux eſt compris entre les mêmes grands cercles *CAF*, & *CEF*.

Ainſi, les arcs *AE* & *IG*, ont la même raiſon à leur circonférence; & par conſéquent contiennent le même nombre de degrés; & l'arc *IG*, eſt plus petit que l'arc *AE*.

12°. L'arc d'un grand cercle eſt la ligne la plus courte qu'on puiſſe tirer d'un point de la ſurface d'une ſphere à un autre point de la même ſurface.

De-là il s'enſuit que la vraie diſtance de deux lieux ſur la ſurface de la terre, eſt un arc d'un grand cercle compris entre ces lieux. *Voyez* NAVIGATION & CARTE. *Wolf & Chambers.* (*E*)

SPHÉRISTERE, ſ. m. (*Gymnaſtiq.*) *ſphæriſterium*, lieu conſacré à tous les exercices dans leſquels on employoit la balle.

Quoiqu'entre les divers exercices où l'on ſe ſervoit de balles, il y en eût pluſieurs qu'on ne pouvoit pratiquer qu'en plein air & dans les endroits les plus ſpacieux des gymnaſes, tels qu'étoient les xyſtes, *xyſta*, ou les grandes allées découvertes; on ne laiſſoit pas chez les Grecs de conſtruire dans ces gymnaſes quelques pieces convenables à certaines eſpeces de ſphériſtiques.

Les Romains qui avoient imité les Grecs dans la conſtruction de la plûpart de leurs bâtimens, & entre autres dans celle de leurs gymnaſes ou paleſtres, & de leurs thermes, y plaçoient auſſi de ces *ſphériſteres*, qui n'étoient pas tellement affectés à ces édifices publics, qu'il ne s'en trouvât ſouvent dans les maiſons des particuliers tant à la ville qu'à la campagne. L'empereur Veſpaſien, par exemple, en avoit un dans ſon palais; & c'étoit-là, qu'au rapport de Suétone, il ſe faiſoit frotter la gorge & les autres parties du corps un certain nombre de fois. Alexandre Severe s'exerçoit auſſi très-ſouvent dans ſon *ſphériſtere*, ſuivant le témoignage de Lampridius.

Pline le jeune, dans les deſcriptions qu'il nous a laiſſées de ſes deux maiſons de campagne du Laurentin & de celle de Toſcane, place dans l'une & dans l'autre un *ſphæriſterium*. Il dit en parlant du Laurentin, *cohæret calida piſcina mirificè ex quâ natantes mare adſpiciunt; nec procul* ſphæriſterium, *quod calidiſſimo ſoli, inclinato jam die, occurrit*, c'eſt-à-dire, il y a une grande baignoire d'eau chaude ſi avantageuſement ſituée, que ceux qui s'y baignent voyent la mer; & non loin de-là eſt un jeu de paume expoſé à la plus grande chaleur du ſoleil vers la fin du jour. Et en parlant de ſa maiſon de Toſcane, il s'exprime ainſi: *apodyterio ſuperpoſitum eſt* ſphæriſterium *quod plura genera exercitationis, plureſque circulos capit*; une eſpece de jeu de paume propre à divers exercices, occupe le deſſus du lieu qui ſert de garde-robe; & ce jeu de paume eſt accompagné de pluſieurs réduits & détours particuliers.

Comme Vitruve, dans la deſcription qu'il donne des gymnaſes ou paleſtres, tels qu'on les voyoit en Grece de ſon tems (car ils n'étoient pas fort communs en Italie) ne dit pas un mot du *ſphæriſterium*, en faiſant le dénombrement des différentes pieces de la paleſtre; il y a apparence que le *coryceum* dont il parle, eſt le véritable *ſphæriſterium* des paleſtres, c'eſt-à-dire, un lieu deſtiné à la plûpart des exercices

ces où l'on se servoit d'une balle, & qui faisoient partie de la *sphéristique*. *Voyez* SPHÉRISTIQUE & *SPHÆRISTICI*. (*D. J.*)

SPHÆRISTICI, (*Gymnastiq.*) maîtres qui enseignoient la sphéristique. *Voyez* SPHÉRISTIQUE & SPHÉRISTERE. (*D. J.*)

SPHERISTIQUE, (*Gymnastiq.*) chez les anciens la *sphéristique* comprenoit tous les exercices où l'on se sert d'une balle : elle faisoit une partie considérable de l'orchestique. On a fait honneur de son invention à Pithus, à Naufica, aux Sicyoniens, aux Lacédémoniens, & aux Lydiens. Il paroît que dès le tems d'Homere cet exercice étoit fort en usage, puisque ce poëte en fait un amusement de ses héros. Il étoit fort simple de son tems, mais il fit de grands progrès dans les siecles suivans chez les Grecs. Ces peuples s'appliquant à le perfectionner, y introduisirent mille variétés qui contribuoient à le rendre plus divertissant, & d'un plus grand commerce. Ils ne se contenterent pas d'admettre la *sphéristique* dans leurs gymnases où ils eurent soin de faire construire des lieux particuliers, destinés à recevoir tous ceux qui vouloient s'instruire dans cet exercice, ou donner des preuves de l'habileté qu'ils y avoient acquise : ils proposerent encore des prix pour ceux qui se distingueroient en ce genre dans les jeux publics ; ainsi qu'on peut le conjecturer de quelques médailles grecques rapportées par Mercurial, & sur lesquelles on voit trois athletes nuds s'exerçant à la balle au-devant d'une espece de table qui soutient deux vases, de l'un desquels sortent trois palmes avec cette inscription au-dessous, ΠΥΘΙΑ ΑΚΤΙΑ. Les Athéniens, entre autres donnerent un témoignage signalé de l'estime qu'ils faisoient de la *sphéristique*, en accordant le droit de bourgeoisie, & en érigeant des statues à un certain aristonique Carystien, joueur de paume d'Alexandre le grand, & qui excelloit dans cet exercice.

Les balles à jouer se nommoient en grec σφαῖραι ; *spheres*, *globes*, & en latin elles s'appelloient *pilæ*. La matiere de ces balles etoit de plusieurs pieces de peau souple & courroyée, ou d'autre étoffe, cousues ensemble en maniere de sac que l'on remplissoit tantôt de plume ou de laine, tantôt de farine, de graine de figuier, ou de sable. Ces diverses matieres plus ou moins pressées & condensées, composoient des balles plus ou moins dures. Les molles étoient d'un usage d'autant plus fréquent, qu'elles étoient moins capables de blesser & de fatiguer les joueurs, qui les poussoient ordinairement avec le poing, ou la paume de la main. On donnoit à ces balles différentes grosseurs ; il y en avoit de petites, de moyennes, & de très-grosses ; les unes étoient plus pesantes, les autres plus légeres ; & ces différences dans la pesanteur & dans le volume de ces balles, ainsi que dans la maniere de les pousser, établissoient diverses sortes de *sphéristiques*. Il ne paroît pas que les anciens ayent employé des balles de bois, ni qu'ils ayent connu l'usage que nous en faisons aujourd'hui pour jouer à la boule & au mail ; mais ils ont connu les balles de verre, ce que nous observons en passant.

A l'égard des instrumens qui servoient à pousser les balles, outre le poing & la paume de la main, on employoit les piés dans certains jeux ; quelquefois on se garnissoit les poings de courroies qui faisoient plusieurs tours, & qui formoient une espece de gantelet ou de brassard, sur-tout lorsqu'il étoit question de pousser des balles d'une grosseur ou d'une dureté extraordinaire. On trouve une preuve convaincante de cette coutume sur le revers d'une médaille de l'empereur Gordien III. rapportée par Mercurial, où l'on voit trois athletes nuds ceints d'une espece d'écharpe, lesquels soutiennent de leur main gauche une balle ou un balon, qui paroît une fois plus gros que leur tête, & qu'ils semblent se mettre en devoir de frapper du poing de leur main droite armée d'une espece de gantelet. Ces sortes de gantelets ou de brassards, tenoient lieu aux anciens de raquettes & de battoirs qui, selon toute apparence, leur ont été absolument inconnus.

Les exercices de la *sphéristique*, qui étoient en grand nombre chez les Grecs, peuvent se rapporter à quatre principales especes, dont les différences se tiroient de la grosseur & du poids des balles que l'on y employoit. Il y avoit donc l'exercice de la petite balle, celui de la grosse, celui du balon & celui du coryeus.

De ces quatre especes de *sphéristiques*, celui de la petite balle étoit chez les Grecs le plus en usage, & celui qui avoit le plus mérité l'approbation des Médecins. Antyllus, dont Oribase nous a conservé des fragmens considérables, & qui est l'auteur dont nous pouvons tirer plus d'éclaircissemens sur cette matiere, reconnoît trois différences dans cet exercice de la petite balle, non-seulement par rapport à la diverse grosseur des balles dont on jouoit ; mais aussi par rapport à la diverse maniere de s'en servir. Dans la premiere, où l'on employoit les plus petites balles, les joueurs se tenoient assez près les uns des autres. Ils avoient le corps ferme & droit, & sans branler de leur place, ils s'envoyoient réciproquement les balles de main en main avec beaucoup de viteſſe & de dextérité. Dans la seconde espece, où l'on jouoit avec des balles un peu plus grosses, les joueurs, quoiqu'assez voisins des uns des autres, déployoient davantage les mouvemens de leurs bras, qui se croisoient & se rencontroient souvent ; & ils s'élançoient çà & là pour attraper les balles, selon qu'elles bondissoient ou bricoloient différemment. Dans la troisieme espece, où l'on se servoit de balles encore plus grosses, on jouoit à une distance considérable, & les joueurs se partageoient en deux bandes, dont l'une se tenoit ferme en son poste, & envoyoit avec force & coup sur coup les balles de l'autre côté, où l'on se donnoit tous les mouvemens nécessaires pour les recevoir & les renvoyer.

On doit rapporter à l'exercice de la petite balle, dont on vient de décrire les trois especes alléguées par Antyllus, trois autres sortes de jeux appellés ἀπόῤῥαξις, οὐρανία & ἁρπαστόν.

Le jeu nommé *aporrhaxis*, d'ἀπορρήγνυμι ; *abrumpo*, *frango*, & dont Pollux nous a conservé la description, consistoit à jetter obliquement une balle contre terre, lui donnoit occasion de rebondir une seconde fois vers l'autre côté d'où elle étoit renvoyée de la même maniere & ainsi de suite, jusqu'à ce quelqu'un des joueurs manquât son coup, & l'on avoit soin de compter les divers bonds de la balle.

Dans le jeu appellé *ourania*, l'un des joueurs se courbant en arriere, jettoit en l'air une balle qu'un autre tâchoit d'attrapper en sautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même se trouvât sur ses piés : ce qui demandoit une grande justesse de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour sauter prendre précisément l'instant que la balle qui retomboit pût être à la portée de sa main.

L'*harpaston* a son nom dérivé d'ἁρπάζω ; *rapio* ; parce qu'on s'y arrachoit la balle les uns aux autres. Pour y jouer, on se divisoit en deux troupes, qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκύρος, que l'on traçoit au milieu du terrein, & sur laquelle on posoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne, qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu. Ensuite les joueurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de se saisir de la balle, & de la jetter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoient le but, pen-

dant que ceux du parti contraire faiſoient tous leurs efforts pour défendre leur terreien, & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Cela cauſoit une eſpece de combat fort échauffé entre les joueurs qui s'arrachoient la balle, qui la chaſſoient du pié & de la main, en faiſant diverſes feintes, qui ſe pouſſoient les uns les autres, ſe donnoient des coups de poing, & ſe renverſoient par terre. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle au-delà de cette ligne qui bornoit le terrein des antagoniſtes. On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque façon de la courſe, du ſaut, de la lutte & du pancrace.

L'exercice de la groſſe balle étoit différent des précédens, non ſeulement à raiſon du volume des balles que l'on y employoit, mais auſſi par rapport à la ſituation des bras; car dans les trois principales eſpeces de petite *ſphériſtique*, dont on vient de parler, les joueurs tenoient toujours leurs mains plus baſſes que leurs épaules; au-lieu que dans celle-ci, ces mêmes joueurs élevoient leurs mains au-deſſus de leur tête, ſe dreſſant même ſur la pointe du pié, & faiſant divers ſauts pour attraper les balles qui leur paſſoient par-deſſus la tête. Cet exercice, comme l'on voit, devoit être d'un fort grand mouvement, & d'autant plus pénible, qu'outre qu'on y mettoit en œuvre toute la force des bras pour pouſſer des balles d'une groſſeur conſidérable à une grande diſtance, les courſes, les ſauts, & les violentes contorſions que l'on s'y donnoit, contribuoient encore à en augmenter la fatigue.

La troiſieme eſpece de *ſphériſtique* connue des Grecs, étoit l'exercice du ballon, appellé σφαῖρα κενή, dont nous ſavons peu de circonſtances, ſi ce n'eſt que ces ballons étoient vraiſſemblablement faits comme les nôtres, qu'on leur donnoit une groſſeur énorme, & que le jeu en étoit difficile & fatiguant.

L'exercice du *corycus*, qui étoit la quatrieme eſpece de *ſphériſtique* greque, la ſeule dont Hippocrate ait parlé, & qu'il appelle κωρυκομαχίη, qui eſt la même choſe que le κωρυκοβολία, du médecin Arétée, conſiſtoit à ſuſpendre au plancher d'une ſalle, par le moyen d'une corde, une eſpece de ſac que l'on rempliſſoit de farine ou de graine de figuier pour les gens foibles, & de ſable pour les robuſtes, & qui deſcendoit juſqu'à la hauteur de la ceinture de ceux qui s'exerçoient. Ceux-ci preſſant ce ſac à deux mains, le portoient auſſi loin que la corde pouvoit s'étendre, après quoi lâchant ce ſac ils le ſuivoient, & lorſqu'il revenoit vers eux, ils ſe reculoient pour céder à la violence du choc; enſuite le reprenant à deux mains, ils le pouſſoient en avant de toutes leurs forces, & tâchoient malgré l'impétuoſité qui le ramenoit, de l'arrêter, ſoit en oppoſant les mains, ſoit en préſentant la poitrine leurs mains étendues derriere le dos; en ſorte que pour peu qu'ils négligeaſſent de ſe tenir fermes, l'effort du ſac qui revenoit leur faiſoit quelquefois lâcher le pié, & les contraignoit de reculer.

Il réſultoit, ſelon les Médecins, de ces différentes eſpeces de *ſphériſtiques*, divers avantages pour la ſanté. Ils croyoient que l'exercice de la groſſe & de la petite balle étoit très-propre à fortifier les bras, auſſi-bien que les muſcles du dos & de la poitrine, à débarraſſer la tête, à rendre l'épine du dos plus ſouple par les fréquentes inflexions, à affermir les jambes & les cuiſſes. Ils n'eſtimoient pas que le jeu de ballon fût d'une grande utilité, à cauſe de ſa difficulté & des mouvemens violens qu'il exigeoit; mais en général ils croyoient tous ces exercices contraires à ceux qui étoient ſujets aux vertiges, parce que les fréquens tournoiemens de la tête & des yeux, néceſſaires dans la *ſphériſtique*, ne pouvoient manquer d'irriter cette indiſpoſition. Pour ce qui concerne l'exercice du *corycus*, ou de la balle ſuſpendue, ils le jugeoient très-convenable à la diminution du trop d'embonpoint, & à l'affermiſſement de tous les muſcles du corps; ſe perſuadant auſſi que les ſecouſſes réitérées que la poitrine & le ventre recevoient du choc de cette balle, n'étoient pas inutiles pour maintenir la bonne conſtitution des viſceres qui y ſont renfermés. Arétée en conſeilloit l'uſage aux lépreux; mais on le défendoit à ceux qui avoient la poitrine délicate.

Après avoir parcouru les eſpeces de *ſphériſtiques* en uſage chez les Grecs, examinons préſentement ce que les Romains ont emprunté d'eux par rapport à cet exercice, & ce qu'ils y ont ajouté de nouveau. On ne trouve dans l'antiquité romaine que quatre ſortes de *ſphériſtiques*; ſavoir le ballon, appellé *follis*; la balle, ſurnommée *trigonalis*; la balle villageoiſe, *pila paganica*, & l'*harpaſtum*. Cœlius Aurélianus les déſigne toutes par l'expreſſion générale de *ſphæra italica*, *paume italienne*. Le poëte Martial les a toutes compriſes dans ces vers.

Non pila, non follis, non te paganica thermis
Præparat, aut nudi ſtipitis ictus hebes:
Vara nec injecto ceromate brachia tendis,
Non harpaſta vagus pulverulenta rapis.

Le ballon étoit de deux eſpeces, de la grande & de la petite. On pouſſoit les grands ballons avec le bras garni comme nous l'avons dit en parlant de celui des Grecs. La petite eſpece qui étoit le plus en uſage, ſe pouſſoit avec le poing, d'où elle recevoit le nom de *follis pugillaris* ou *pugilatorius*. La légéreté de ce ballon le mettoit le plus à la portée des perſonnes les moins robuſtes, tels que ſont les enfans, les vieillards & les convaleſcens.

La paume appellée *trigonalis*, ſe jouoit avec une petite balle nommée *trigon*, non pas de ſa figure qui étoit ronde & nullement triangulaire, mais du nombre des joueurs qui étoient ordinairement trois diſpoſés en triangle, & qui ſe renvoyoient la balle, tantôt de la main droite, tantôt de la gauche, & celui qui manquoit à la recevoir, la laiſſoit tomber, perdoit la partie. Il y a trois expreſſions latines qui ont rapport à ce jeu, & qui méritent d'être remarquées. On appelloit *raptim ludere*, lorſque les joueurs faiſoient en ſorte de prendre la balle au premier bond. *Datatim ludere* ſe diſoit d'un joueur qui envoyoit la balle à un autre, & qui accompagnoit ce mouvement de diverſes feintes pour tromper les joueurs. Enfin, *expulſum ludere* s'appliquoit à l'action des joueurs qui ſe repouſſoient les uns les autres pour attraper la balle, & la renvoyer.

La paume de village, appellée *pila paganica*, n'étoit pas tellement abandonnée aux payſans, qu'elle ne fût auſſi reçue dans les gymnaſes & dans les thermes, comme il eſt facile de s'en convaincre par les vers de Martial ci-deſſus rapportés. Les balles qu'on employoit dans cette ſorte de paume étoient faites d'une peau remplie de plume bien foulée & bien entaſſée, ce qui donnoit une dureté conſidérable à ces balles. Elles ſurpaſſoient en groſſeur les balles trigones & les ballons romains. La dureté de ces balles jointe à leur volume en rendoit le jeu plus difficile & plus fatiguant.

La derniere eſpece de *ſphériſtique* en uſage chez les Romains & nommée *harpaſtum*, n'étoit en rien différente de l'harpaſton des Grecs, de qui les Romains l'avoient empruntée; ainſi, ſans répeter ce qui a été dit, on remarquera ſeulement que l'on s'exerçoit à ce jeu ſur un terrein ſablé, que la balle qui y ſervoit étoit de la petite eſpece, & que l'on y employoit plutôt les mains que les piés, comme il paroît par cette épigramme de Martial ſur des *harpaſtes*:

Hæc rapit antæi velox in pulvere Draucus,

Grandia qui vano colla labore facit.

Et par ces vers du même poëte :

Sive harpasta manu pulverulenta rapis
Non harpasta vagus pulverulenta rapis.

L'antiquité grecque & romaine ne nous fournit rien de plus touchant les différentes especes de *sphéristiques ;* mais on en découvre une tout-à-fait singuliere qui est le jeu de balles de verre dans une ancienne inscription trouvée à Rome en 1591, sous le pontificat d'Innocent XI. & que l'on voit encore aujourd'hui attachée aux murs du vatican : elle est le seul monument dont nous ayons connoissance, qui fasse mention du jeu de la balle de verre inconnu jusqu'au tems d'un *Ursus Togatus* mentionné dans l'inscription, lequel s'en dit l'inventeur. Il est difficile de deviner précisément en quoi consistoit ce jeu, & il faut nécessairement, au défaut d'autorités sur ce point, hasarder quelques conjectures. M. Burette, dans une dissertation sur la *sphéristique* des anciens, qu'il a mise dans le recueil des mémoires de l'académie des Inscriptions, & dont nous avons tiré cet article, a de la peine à se persuader que les balles de verre qu'on employoit fussent solides : car, dit-il, si l'on veut leur attribuer une grosseur proportionnée à celle de nos balles ordinaires, elles eussent été d'une pesanteur incommode & dangereuse pour les joueurs; si au contraire on les suppose très-petites, elles eussent donné trop peu de prise aux mains, & eussent échappé aux yeux. Il y auroit donc lieu de croire que ces balles étoient autant de petits ballons de verre que les joueurs s'envoyoient les uns aux autres ; & l'adresse dans ce jeu consistoit sans doute à faire en sorte que ces ballons fussent toujours soutenus en l'air par les diverses impulsions qu'ils recevoient des joueurs qui les frappoient de la paume de la main, & à empêcher qu'ils ne heurtassent contre les murs, ou qu'ils ne tombassent par terre, auquel cas ils ne manquoient guere de se briser. Ce qui acheve de déterminer à cette opinion est un passage de Pline le naturaliste, qui emploie l'expression de *pila vitrea* dans une occasion où ce ne peut être qu'une boule de verre creuse : *Cum, addità aquâ,* vitreæ pilæ *sole adverso, in tantum excandescant, ut vestes exurant.* « Les *boules de verre* pleines » d'eau, & exposées aux rayons du soleil, s'échauffent jusqu'au point de brûler les habits ». Voilà dumoins ce qu'on a pensé de plus vraisemblable par rapport à cette derniere espece de *sphéristique*, si peu connue d'ailleurs, & qui mériteroit certainement d'être plus particulierement éclaircie. (*D. J.*)

SPHÉROIDE, s. m. *en Géométrie*, est le nom qu'Archimede a donné à un solide qui approche de la figure d'une sphere, quoi qu'il ne soit pas exactement rond, mais oblong, parce qu'il a un diametre plus grand que l'autre, & qu'il est engendré par la révolution d'une demi-ellipse sur son axe. Ce mot vient de σφαῖρα, *sphere*, & εἶδος, *figure*.

Quand il est engendré par la révolution d'une demi-ellipse sur son plus grand axe, on l'appelle *sphéroide oblong* ou *alongé ;* & quand il est engendré par la révolution d'une ellipse sur son petit axe, on l'appelle *sphéroide applati.*

Pour ce qui regarde les dimensions solides d'un *sphéroide* alongée, il est les deux tiers de son cylindre circonscrit.

Un *sphéroïde* alongé est à une sphere décrite sur son grand axe, comme le quarré du petit axe est au quarré du grand ; & un *sphéroïde* applati est à une sphere décrite sur le petit axe, comme le quarré du grand axe est au quarré du petit.

On appelle aujourd'hui assez généralement *sphéroïde* tout solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour de son axe, soit que cette courbe ovale soit une ellipse ou non. (*O*)

SPHÉROMACHIE, s. f. (*Antiq. grec.*) σφαιρομαχία, espece particuliere de jeu de paume, dont les balles étoient de plomb, & se nommoient σφαῖροι. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxj. t. I. p. 448. Voyez* SPHÉRISTIQUE. (*D. J.*)

SPHETTUS, (*Géog. anc.*) municipe de la tribu Acamantide, selon Etienne le géographe. Pausanias, *l. II. c. xxxv.* en fait une bourgade de l'Attique ; ce qui revient au même, & dit qu'elle fut fondée par *Sphettus*, fils de Troezen. Phavorinus lit *Sphittos* pour *Sphettus.* Il est souvent fait mention de cette bourgade dans les orateurs & autres écrivains grecs. Le vinaigre y étoit très-piquant, & les personnes fort satyriques, comme nous l'apprennent Aristophane & Athénée. M. Spon, dans la liste des bourgs de l'Attique, rapporte une inscription qu'il avoit vûe à Constantinople chez M. de Nointel, ambassadeur, qui l'avoit apportée d'Athènes. On y lisoit ces mots :

ΔΗΜΗΤΙΟΣ
Δ Η Μ Η Τ Ρ Ι Ο Υ
Σ Φ Η Τ Τ Ι Ο Σ.

Dans une autre inscription qui se voyoit sur la base d'une statue à Eleusine, on lit aussi le mot ΣΦΗΤΤΙΟΣ vers la fin de l'inscription. (*D. J.*)

SPHINCTER, ἡ *Anatomie*, est un terme dont on se sert pour signifier une espece de muscles circulaires, ou muscles en forme d'anneaux, qui servent à former & retrécir différens orifices du corps, & à empêcher l'excrétion de ce qui y est contenu. *Voyez* MUSCLE.

Ce mot est formé du grec σφιγκτηρ, *strictor* ou *constricteur*, quelque chose qui bouche & tient une chose bien close ; ces muscles ont un effet à-peu-près semblable à ceux des cordons d'une bourse.

Le *sphincter* des levres, *voyez* ORBICULAIRE.

Le *sphincter* du vagin est un muscle constricteur, qui sert à empêcher le reflux du sang du clitoris, *&c.* pendant le coït. *Voyez* VAGIN, CLITORIS.

SPHINCTER DE L'ANUS, (*Anatomie.*) c'est un muscle large, épais, charnu, qui borde l'anus tout autour : sa figure & la tissure de ses fibres en-dehors immédiatement sous la peau forme une espece d'ovale. Il tient par-devant à l'accélérateur de l'urine, & par derriere à l'os coccyx. A mesure qu'il avance plus loin sur le corps de l'intestin droit, ses fibres deviennent circulaires, & ont à-peu-près deux doigts de large. Il est beaucoup plus large dans les hommes que dans les animaux ; & cela, parce que l'homme ayant le corps dressé perpendiculairement, il faut beaucoup plus de force à ce muscle pour retenir les excrémens, fonction pour laquelle il est fait. (*D. J.*)

SPHINCTER DE LA VESSIE, (*Anatomie.*) Fallope observe que les Anatomistes de son siecle n'ont pas bien décrit la situation de ce muscle, en le plaçant au-dessous des prostates ; car si cela étoit, dit-il, la semence dans le coït ne pourroit pas être éjaculée sans urine ; observation que les auteurs modernes n'ont point faite, ou par inadvertance, ou parce qu'ils ont été trompés par une partie des *levatores ani*, qui restoient sur les prostates, & que Riolan appelle *sphincter externus.*

Le *sphincter de la vessie* est situé à la partie supérieure du cou de la vessie, immédiatement au-dessus des glandes prostates, où, dit Fallope, nous ne devons pas nous attendre à trouver un muscle entier, & une substance distincte de celle du canal, semblable à celle de l'anus ; mais seulement la partie la plus charnue du cou de la vessie composée de plusieurs fibres transversales, dont la contraction empêche la sortie involontaire de l'urine. Pour découvrir ces fibres transversales ; l'auteur conseille de plonger la vessie dans de l'eau bouillante ; en commençant par

ôter les fibres droites qui ſont en-dehors, au moyen de quoi les tranſverſales paroîtront.

Les principales connexions de la veſſie dans l'homme ſont avec l'inteſtin *rectum* & les véſicules ſéminaires, & dans la femme avec le vagin, & outre cela dans l'un & l'autre ſexe avec les os pubis, non-ſeulement par pluſieurs fibres ligamenteuſes, mais encore par quelques petits trouſſeaux de fibres charnues qui en viennent & qui ſe portant obliquement au cou de la veſſie, l'embraſſent par leur entrecroiſement en ſe confondant avec les fibres tranſverſes de ſa tunique charnue; c'eſt l'entrecroiſement de ces fibres charnues ſur le cou de la veſſie que M. Winſlow ſoupçonne être ſon véritable *ſphincter*, lequel ſe trouve fortifié par quelques fibres du *ſphincter* de l'anus.

L'urine qui eſt déchargée dans la veſſie n'en ſort que dans certains tems, à cauſe du *ſphincter* qui embraſſe ſon côté, & qui, comme un reſſort bandé, ferme l'ouverture qui y répond; elle y ſéjourne juſqu'à ce que par les impreſſions vives qu'elle fait ſur les parois de la veſſie elle ait donné lieu à la contraction des fibres charnues de ſon corps; cette contraction jointe à celle du diaphragme & des muſcles de l'abdomen qui agiſſent en même tems, ſe trouvant pour-lors plus forte que celle du *ſphincter*, l'oblige à céder, & donne à l'urine la liberté de s'échapper. (*D. J.*)

SPHINX, ſ. m. & f. (*Mythолog.*) monſtre fabuleux, auquel les anciens donnoient ordinairement un viſage de femme, avec un corps de lion couché.

Le *ſphinx*, célebre dans la fable, eſt celui de Thèbes qu'Héſiode fait naître d'Echidne & de Typhon. Junon irritée contre les Thébains, envoya ce monſtre dans le territoire de Thèbes pour le déſoler.

On repréſente le *ſphinx* de Thèbes avec la tête & le ſein d'une jeune fille, les griffes d'un lion, le corps d'un chien, la queue d'un dragon, & des ailes. Elle exerçoit ſes ravages ſur le mont Phycée, d'où ſe jettant ſur les paſſans, elle leur propoſoit des énigmes difficiles, & mettoit en pieces ceux qui ne pouvoient les déchiffrer. Œdipe qui fut aſſez heureux pour expliquer l'énigme qu'elle lui propoſa, a fait lui-même la peinture ſuivante de cette cruelle *ſphinx*.

Né parmi les rochers aux piés du Cythéron,
Ce monſtre à voix humaine, aigle, femme & lion,
De la nature entiere exécrable aſſemblage,
Vomiſſoit contre nous l'artifice & la rage.

Enfin cette *ſphinx* barbare, outrée de dépit de ſe voir devinée, ſe caſſa la tête contre un rocher.

Il y en a, dit Pauſanias, qui prétendent que la *Sphinx* étoit une fille naturelle de Laïus, & que, comme ſon pere l'aimoit fort, il lui avoit donné connoiſſance de l'oracle que Cadmus avoit apporté de Delphes. Après la mort de Laïus, ſes enfans s'entrediſputerent le royaume; car outre ſes fils légitimes, il en avoit laiſſé pluſieurs de diverſes concubines; mais le royaume, ſuivant l'oracle de *Delphes*, ne devoit appartenir qu'à un des enfans de Jocaſte. Tous s'en rapporterent à *Sphinx*, qui, pour éprouver celui de ſes freres qui avoit le ſecret de Laïus, leur faiſoit à tous des queſtions captieuſes: & ceux qui n'avoient point connoiſſance de l'oracle, elle les condamnoit à mort, comme n'étant pas habiles à ſuccéder. Œdipe inſtruit de l'oracle par un ſonge s'étant préſenté à *Sphinx*, fut déclaré ſucceſſeur de Laïus.

D'autres ont dit que *Sphinx*, fille de Laïus, peu contente de n'avoir aucune part au gouvernement, s'étoit miſe à la tête d'un troupe de bandits, qui commettoient mille déſordres aux environs de Thèbes; ce qui la fit regarder comme un monſtre. On lui donnoit pour mere Echidne, pour pere Typhon; c'étoient toujours les peres & meres de ce qu'il y avoit de plus monſtrueux. Les griffes de lion marquoient ſa *cruauté*; ſon corps de chien, les *déſordres* dont une fille de ce caractere eſt capable; ſes ailes déſignoient l'*agilité*, avec laquelle elle ſe tranſportoit d'un lieu à un autre, pour éviter les pourſuites des Thébains; ſes énigmes ſignifioient les *embuches* qu'elle dreſſoit aux paſſans, les attirant dans les rochers & dans les broſſailles du mont Phycée où elle habitoit, & dont il leur étoit impoſſible de ſe dégager, faute d'en ſavoir les iſſues qu'elle connoiſſoit parfaitement. Œdipe la força dans ſes retranchemens, & la fit mourir. *Sphinx* vient de σφιγγειν, *embarraſſer*.

Rien de plus commun que la figure de *ſphinx* avec des ailes ou ſans ailes, dans les monumens égyptiens. Plutarque dit qu'on mettoit des *ſphinx* dans leurs temples, pour marquer que la religion égyptienne étoit toute énigmatique. Les oracles que les Egyptiens faiſoient rendre à leur célebre *ſphinx*, étoient une frauduleuſe invention de leurs prêtres, qui ayant creuſé ſous terre un canal aboutiſſant au ventre & à la tête de cette prétendue divinité, entroient aiſément dans ſon corps, d'où ils faiſoient entendre d'une voix ſépulcrale des paroles ſuperſtitieuſes en réponſe aux voyageurs qui venoient conſulter l'oracle.

Pline dit que la tête du *ſphinx*, dont nous parlons, avoit quarante-trois piés de longueur, douze de circuit, & qu'il en avoit cent ſoixante-douze du ſommet de la tête juſqu'au ventre. On lit dans les *obſervations curieuſes*, qu'à trois cens pas de la grande pyramide & preſque vis-à-vis du vieux Caire, proche le rivage du Nil, on voit encore la tête de ce fameux *ſphinx*, & que le reſte du corps eſt enterré ſous le ſable; mais ce récit eſt un nouveau conte à ajouter aux autres. (*D. J.*)

SPHINX, (*Sculpt.*) ouvrage de ſculpture imitant les *ſphinx* de la fable; on les repréſente d'ordinaire avec la tête & le ſein d'une fille, & le corps d'un lion; tel eſt le *ſphinx* de l'eſcalier qui porte ce nom à Fontainebleau; tels ſont les deux *ſphinx* de marbre blanc, devant le parterre de la dauphine à Verſailles. On en voit pluſieurs autres ſemblables qui ornent des rampes de terraſſe dans les jardins; mais il n'y a point de *ſphinx* modernes, qui égalent les anciens en goût & en travail exquis.

C'eſt dommage que le *ſphinx* de bronze qui a été déterré à Rome, ſe ſoit trouvé dans un ſi grand déſordre, qu'on a eu beaucoup de peine à le reſtaurer. On ne peut nier qu'il n'ait été grec. L'aſſemblage des morceaux met les connoiſſeurs en état de juger combien les Grecs avoient altéré la premiere forme de ces animaux. Il eſt vrai qu'ils n'y attachoient pas les mêmes idées, & qu'ils étoient éloignés de l'allégorie des ſignes céleſtes, qui avoient donné naiſſance à cet objet fantaſtique. Le *ſphinx* n'étoit en quelque façon connu dans la Grece que par l'hiſtoire d'Œdipe; on le voit même ſur quelques pierres gravées, lorſqu'il propoſe à ce prince une énigme qui ne mérite guere d'être ſi célebrée. Le *ſphinx* eſt encore traité de la même façon ſur le revers des médailles des Antiochus, & ſur un poids de plomb trouvé dans l'île de Chio. Ces différens emplois du même objet méritent d'être préſentés; ils ſont capables de piquer la curioſité, & font naître l'envie de chercher pourquoi les Grecs ont adopté le *ſphinx*; pourquoi ils ne l'ont point repréſenté accroupi; enfin, pourquoi ils lui ont donné des ailes, de l'arrondiſſement deſquelles il y a lieu d'être ſurpris? Toutes ces réflexions ſont de M. de Caylus. (*D. J.*)

SPHONDILIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante que les Anglois nomment *cow-parſnep*, & les François *berce*, mot ſous lequel vous en trouverez les caracteres.

Tournefort distingue huit especes de ce genre de plante, dont il nous suffira de décrire la plus commune. *Sphondilium vulgare hirsutum, I. R. H.* 320.

Sa tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus, nouée, velue, cannelée & creuse en-dedans. Ses feuilles sont larges, laciniées, couvertes dessus & dessous d'un duvet assez doux, & d'un goût douçâtre. Ses fleurs naissent sur des ombelles, composées chacune de cinq pétales disposées en fleurs de lis, de couleur ordinairement blanche, & quelquefois purpurine. Quand cette fleur est tombée, le calice qui la soutenoit devient un fruit, composé de deux grandes graines ovales, applaties, d'une odeur désagréable, & d'une saveur un peu âcre; sa racine est empreinte d'un suc jaunâtre, accompagné d'âcreté. Cette plante croît dans les champs, & fleurit au mois de Mai ou de Juin. Ses feuilles passent pour émollientes, & sa graine est recommandée comme antihystérique, par le d. Willis.

Il ne paroît pas que le *sphondilium* des modernes, soit celui de Dioscoride, ni de Pline; car les vertus qu'ils lui attribuent paroissent entierement étrangeres à notre plante. (*D. J.*)

SPHRAGIDIUM, (*Géog. anc.*) Pausanias, *liv. IX. ch. iij.* donne ce nom à un antre de la Béotie, dans le mont Cithéron; c'étoit l'antre des nymphes Cithéronides, qui a ce qu'on disoit avoient eu le don de prophétie. Du nom de ce lieu, ces nymphes étoient aussi appellées *Sphragitides*, comme dit Plutarque dans la vie d'Aristide. (*D. J.*)

SPHRAGITIDES, NYMPHES, (*Littérat.*) nymphes du mont Cithéron qui avoient eu le nom de *sphragitides*, de l'antre appellé *sphragidion*. Peut-être que ce nom venoit du respect & du silence que l'on gardoit sur ce qui se passoit dans cet antre, de peur de blesser ces nymphes & d'encourir leur indignation; car σφράγιο, signifie un *cachet*, d'où vient le proverbe σφραγίδα γλωσσῃ ἐκκεκόφθαι, *signatum habere*, avoir un cachet sur la bouche, pour dire *ne point parler*, ou garder un profond silence. (*D. J.*)

SPIAUTER, (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par quelques auteurs au zinc. *Voyez l'article* ZINC.

SPIAGGIA ROMANA, LA, (*Géog. mod.*) c'est-à dire la *plage romaine*. Les Italiens appellent de ce nom une partie de la Méditerranée, le long de la côte de l'Eglise. (*D. J.*)

SPICA, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donna à une espece de bandage, parce qu'il représente par ses tours de bande en doloires, les rangs d'un épi de blé.

Le *spica* est différent, suivant les parties auxquelles on l'applique. On en fait un pour la luxation de l'humerus & pour la fracture de l'acromion & celle du bout externe de la clavicule, *voyez* HUMERUS, ACROMION, CLAVICULE; on fait aussi un *spica* pour le bubonocele & pour la luxation de l'os de la cuisse.

Pour faire le *spica* qui convient à la luxation de l'humerus, on prend une bande de trois doigts de largeur, sur six aunes de longueur, & roulée à un chef. On pose l'extrémité de la bande sous l'aisselle opposée; on tire un jet de bande de derriere en devant, en croisant obliquement les deux épaules; on passe sur la tête de l'os luxé, sous l'aisselle, & on vient croiser sur le deltoïde: on descend sur la partie antérieure de la poitrine obliquement; on conduit la bande sous l'aisselle opposée, où l'on assujettit l'extrémité de la bande. On revient par derriere le dos sur le premier jet de bande, pour passer autour de la tête de l'humerus, en formant un doloire avec la premiere circonvolution de la bande: on fait trois ou quatre doloires, & ensuite un circulaire autour de la partie supérieure moyenne du bras. Ce circulaire laisse une espace en Δ ou triangle équilatéral avec le premier croisé de la bande, ce que les auteurs appellent *gerani*. On remonte ensuite par un rampant, & on conduit le globe de la bande sous l'aisselle opposée pour terminer par des circulaires autour du corps; on arrête la bande avec des épingles à l'endroit où elle finit.

Avant l'application de ce bandage, on a soin de garnir le lieu malade & le dessous de l'aisselle avec des compresses.

Le *spica* pour la clavicule se fait de même, à l'exception que les croisés de la bande se font sur la clavicule.

Pour faire le *spica* de l'aine, on pose le bout de la bande sur l'épine de l'os ilion du côté de la maladie; on descend obliquement sur l'aîne entre les parties naturelles; on entoure la cuisse postérieurement; on revient croiser antérieurement sur l'aine, on conduit la bande sur l'os-pubis, au-dessus de l'os des iles du côté opposé; on entoure le corps au-dessus des fesses, & on revient sur le bout de la bande pour continuer en faisant des doloires, quatre ou cinq circonvolutions comme la précédente: on finit par des circulaires autour du corps.

Le *spica* de la cuisse se fait de même, à l'exception que les croisés qui forment les épis se font sur la partie extérieure & supérieure de la cuisse. *Voyez* BANDE & BANDAGE. (*Y*)

SPICNARD, (*Botan.*) *Voyez* NARD. (*D. J.*)

SPICCATO, STACCATO, ad. mots italiens consacrés à la musique, & qui indiquent des sons secs, piqués, & bien détachés. *Voyez* PIQUÉ, DÉTACHÉ. (*S*)

SPIEGELBERG, (*Géog. mod.*) petit pays d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, entre le comté de Shaumbourg & la Basse-Saxe. Il appartient au Prince de Nassau-Dietz. Il n'a que six lieues de longueur, quatre de largeur, & un bourg qui prend son nom. (*D. J.*)

SPIETZ, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suisse, dans le canton de Berne, sur le bord du lac de Thoun. (*D. J.*)

SPIGA, (*Géogr. mod.*) ou *Chirico*, petite ville de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, sur la côte de la mer de Marmora, à huit milles de l'île de ce nom au midi. Elle a un port près du cap de Spigola. Il est fort douteux que ce soit la célebre Cysique des anciens. (*D. J.*)

SPIGALA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de la Turquie asiatique, en Anatolie. Elle a sa source au mont Ida, & se décharge dans la mer de Marmora, à onze lieues de Spiga, vers le couchant. On ne doute pas que ce ne soit l'Æsapus de Strabon, ou l'Æsepus de Pline & de Ptolomée. (*D. J.*)

SPIGELIUS LOBE DE, Spigelius de Bruxelles, disciple de Casserius & d'Aquapendente, professa l'anatomie & la chirurgie dans l'université de Padoue; il nous a laissé un corps d'anatomie. Le petit lobe du Foie porte son nom. Nous avons de lui un livre intitulé *Spigelii opera omnia. Venet. 1627. fol. Amstelæd. 1644. fol.*

SPIGURNEL, s. m. (*Hist. mod.*) étoit anciennement celui qui avoit la charge des *espigurnantia*, ou de sceller les actes du roi. Spelman & du Fresne rapportent ce mot sans y ajouter aucune interprétation. Mais il semble qu'il est pris du saxon *sparrait*, qui signifie *ferrer*, *sceller* ou *assurer*. Voyez *Kennet's glos. in paroch. antiquit.*

SPILEMBERGO, (*Géog. mod.*) & SPILEMBERG par les Allemans; ville de l'état de Venise dans le Frioul, sur le Tajamento, à 20 milles d'Udine, vers les frontieres du Boulonnois. Lazius croit que c'est la *Bibium* d'Antonin, mais Smiler prétend que *Bibium* est *Billigratz. Long. 30. 46. lat. 46. 11.* (*D. J.*)

SPINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie au voisinage de Ravenne, près de l'embouchure la plus méridionale

du Pô. C'étoit une colonie greque & qui avoit été floriſſante, mais qui du tems de Strabon, *liv. V.* ſe trouvoit réduite à un ſimple village. Cet ancien géographe ajoute, qu'on montroit à Delphes le tréſor des Spimtes. Cette circonſtance eſt confirmée par Pline, *liv. III. ch. xvj.* qui marque en même tems la ſituation de cette ville, en diſant que l'embouchure du Pô, nommée *Eridanum oſtium*, étoit appellée par quelques uns *Spineticum oſtium*, de la ville de *Spina*, qui avoit été bâtie auprès & apparemment à la gauche; car Butrium ſe trouvoit à la droite, entre cette embouchure & Ravenne. (*D. J.*)

SPINÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itineraire d'Antonin la marque ſur la route d'*Iſca* à *Calleva*, entre *Duracornovium* & *Callava*, à 15 milles de chacune de ces places. On croit que le bourg de Newbury s'eſt élevé des ruines de cette ville, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village appellé *Spene*, à un mille de Newbury. (*D. J.*)

SPINA-LONGA, (*Géog. mod.*) forteresſe de l'île de Candie, ſur un rocher eſcarpé, près de la côte ſeptentrionale de l'île & du golfe auquel elle donne ſon nom. Cette forteresſe ſituée à 55 milles de Candie, au levant en tirant vers Sétia, étoit autrefois une ville épiſcopale, & elle a un port. (*D. J.*)

SPINARZA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans l'Albanie, ſur la riviere de même nom, près de ſon embouchure. *Long.* 37. 10. *lat.* 41.

SPINA VENTOSA, ſ. m. *maladie de Chirurgie*, qui conſiſte dans une carie interne des os, principalement vers les jointures où elle a coutume de commencer ſans douleur; enſuite la face interne du corps de l'os & la moëlle même ſe corrompent. La carie pénetre peu-à-peu juſqu'à la ſurface externe; les os deviennent mous ou vermoulus, & ſe caſſent quelquefois, ne pouvant réſiſter à l'effort des muſcles dans les mouvemens violens & ſubits auxquels ils ſont expoſés; ou bien ils ſe gonflent, & il y ſurvient une exoſtoſe. Quand l'os eſt carié, le périoſte ſe détache & ſe corrompt auſſi ſans qu'il paroiſſe aucune tumeur au-dehors. Pendant que l'humeur qui cauſe cette maladie, ronge le périoſte, il s'y excite à cauſe de ſa ſenſibilité, une douleur vive & piquante, comme ſi l'on étoit percé par une épine, d'où vient le nom de ce cruel mal, c'eſt-à-dire du mot latin *ſpina*, *épine*. Lorſque le périoſte eſt conſumé, la douleur ceſſe, l'humeur s'épanche dans les chairs & forme une tumeur lâche, molle, indolente, ſans changement de couleur à la peau; & parce que cette tumeur ſemble remplie d'une humeur venteuſe ou flatueuſe, qu'elle imite l'édème, & que *ventoſité* chez les Arabes ſignifie *tumeur édémateuſe*, on a ajouté au mot de *ſpina*, celui de *ventoſa* ou *ventoſitas ſpinæ*. Cette eſpece d'abſcès étant ouvert par lui-même ou par l'opération, il en ſort un pus ſéreux, & il en réſulte un ulcere ſinueux ou fiſtuleux, qui ne ſe peut guérir que la carie ne ſoit enlevée par le fer ou par le feu. Il s'y joint ordinairement une fievre lente, & le malade meurt ſouvent en conſomption.

La cauſe de cette maladie eſt ſouvent un virus vénérien dégénéré, ou un virus ſcorbutique ou écrouelleux.

Avicenne a parlé du *ſpina ventoſa*, *lib. IV. ſenit. 4. tract. 4. c. ix.* Pandolfin en a fait un traité entier, auquel Mercklin a ajouté des notes. M. A. Sévérins en a écrit auſſi un traité, ſous le nom de *pædarthrocace*, terme compoſé de trois mots grecs, παις, παιδὸς, *puer*, enfant, jeune perſonne, ἄρθρον, *articulus*, articulation, & κακὸν, *malum*, mal, à cauſe que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, & rarement ceux de 25 ou 30 ans, à moins qu'ils n'en aient été incommodés auparavant ſans être gueris, & parce qu'il commence preſque toujours par les jointures.

Le prognoſtic eſt fort douteux, on a ſouvent vu cette maladie ſe reproduire ailleurs, après l'avoir détruite dans une partie.

Dans le commencement, lorſqu'il n'y a point encore ulcération à l'os, on peut tâcher de guérir cette maladie après les remedes généraux, par un régime convenable. L'uſage de la décoction des bois ſudorifiques, l'application extérieure des cataplames réſolutifs & aromatiques, les onctions mercurielles, & autres remedes ſuivant la ſagacité du guériſſeur. Si ces ſecours loin de diminuer les accidens ſemblent augmenter les douleurs, c'eſt un ſigne qu'il ſe fait abcès dans l'os; on ne peut l'ouvrir trop promptement, pour éviter les progrès de la carie que le pus occaſionne dans l'intérieur. M. Petit rapporte dans ſon *Traité des maladies des os*, à l'*article de la carie*, avoir donné iſſue par l'opération du trépan, à un abſcès dans la cavité du tibia. Un homme avoit été traité méthodiquement de la vérole, traitement qui fit diſparoître une tumeur à la partie moyenne du tibia. Les douleurs ne ceſſerent pas entierement; elles augmenterent quinze jours après être ſorti de chez M. Petit. Le malade avoit de la fievre; ſa jambe étoit devenue rouge, & même douloureuſe à l'extérieur. On délibera dans une conſultation qu'il falloit ouvrir l'endroit où il y avoit eu tumeur, pour donner iſſue à quelque matiere qu'on ſoupçonnoit être infiltrée dans le périoſte, & cauſer ces accidens. L'inciſion ne procura aucun ſoulagement; on ſe détermina deux jours après à l'application du trépan qui procura une évacuation conſidérable d'un pus très-fétide. La moëlle étoit toute fondue, & le canal paroiſſant preſque vuide. M. Petit appliqua trois autres couronnes de trépan, & coupa les ponts qui reſtoient des uns aux autres. Le cautere actuel fut appliqué pluſieurs fois pour détruire la carie, & le malade guérit. Il y a pluſieurs obſervations de cette nature, & on réuſſit preſque toujours lorſque l'opération n'a pas été trop differée. Ce *ſpina ventoſa* eſt une exoſtoſe ſuppurée. *Voyez* EXOSTOSE.

Il n'eſt pas toujours poſſible de détruire ces exoſtoſes & ces caries. Lorſque par leur ſituation elles ne ſont pas acceſſibles, il faut en venir au remede extérieur, qui eſt l'amputation du membre. J'ai eu occaſion d'ouvrir une tumeur qui ſembloit aquoſlatueuſe, à la partie interne & inférieure de la cuiſſe d'un jeune homme de 20 ans. Cette tumeur qui étoit ſans changement de couleur à la peau, avoit été précédée par des douleurs aſſez vives dans l'os du fémur, ce qui caractériſoit un *ſpinoſa ventoſa*. Après avoir donné iſſue par une inciſion, à une grande quantité de matiere aſſez fétide, je portai mon doigt dans le foyer de cet abſcès, il paſſa par-deſſus le muſcle vaſte interne, à la partie poſtérieure du fémur, où je ſentis un trou à l'os qui pénétroit dans la cavité. Il fallut néceſſairement faire l'amputation de la cuiſſe, n'étant pas poſſible de travailler à la deſtruction de la carie dans un lieu où l'os eſt recouvert d'une auſſi grande quantité de muſcles & de vaiſſeaux conſidérables. (*Y*)

SPINAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ont quelque relation avec l'épine. *Voyez* ÉPINE.

Les arteres *ſpinales* ſont principalement les deux produites par l'artere vertébrale. *Voyez* VERTÉBRALE.

L'artere ſpinale antérieure eſt produite par la réunion des deux rameaux des arteres vertébrales ſur l'apophyſe baſilaire de l'os occipital. *Voyez* OS OCCIPITAL.

L'artere *ſpinale* poſtérieure eſt produite par la réunion de deux rameaux produits par les arteres vertébrales à leur entrée dans le crâne. *Voyez* CRANE.

Ces deux arteres deſcendent le long de la partie anterieure & de la partie poſtérieure de la

moëlle alongée, & communique avec des rameaux des intercostales & des lombaires. *Voyez* INTERCOSTAL, LOMBAIRE, *&c.*

SPINELLE, adj. (*Gram. Joaillerie.*) on dit rubis *spinelle* (Voyez *l'article* RUBIS), lorsqu'il est de couleur de vinaigre ou de pelure d'oignon. Quoiqu'il ait la dureté du rubis balai, il n'en a pas le prix.

SPINEUSES, f. m. (*Mythol.*) dieu qui préſidoit au défrichement des ronces & des épines.

SPINHUYS, f. m. (*Hiſt. mod. Econom. politique.*) ce mot eſt hollandois, & ſignifie *maiſon où l'on file*; on donne ce nom en Hollande à des maiſons de force établies dans preſque toutes les villes, dans leſquelles on renferme les femmes de mauvaiſe vie, qui ont attiré l'attention de la police; on les y occupe à filer & à différens autres travaux convenables à leur ſexe; on ne leur épargne point les corrections, lorſqu'elles manquent à remplir la tâche qui leur eſt impoſée. Ces ſortes de maiſons ſont ordinairement ſous la direction de deux échevins, qui nomment un inſpecteur & une inſpectrice, qui leur rendent compte.

SPINOSA, PHILOSOPHIE DE, (*Hiſt. de la philoſ.*) Benoît *Spinoſa*, juif de naiſſance, & puis déſerteur du judaïſme, & enfin athée, étoit d'Amſterdam. Il a été un athée de ſyſtême, & d'une méthode toute nouvelle, quoique le fond de ſa doctrine lui fût commun avec pluſieurs autres philoſophes anciens & modernes, européens & orientaux. Il eſt le premier qui ait reduit en ſyſtême l'athéiſme, & qui en ait fait un corps de doctrine lié & ſuivi, ſelon la méthode des géomètres; mais d'ailleurs ſon ſentiment n'eſt pas nouveau. Il y a long-tems que l'on a cru que tout l'univers n'eſt qu'une ſubſtance, & que Dieu & le monde ne ſont qu'un ſeul être. Il n'eſt pas ſûr que Straton, philoſophe péripatéticien, ait eu la même opinion, parce qu'on ne ſait pas s'il enſeignoit que l'univers ou la nature fût un être ſimple & une ſubſtance unique. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne reconnoiſſoit d'autre dieu que la nature. Comme il ſe moquoit des atomes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de diſtinction entre les parties de l'univers; mais cette conſéquence n'eſt point néceſſaire. On peut ſeulement conclure que ſon opinion s'approche infiniment plus du ſpinoſiſme que le ſyſtême des atomes. On a même lieu de croire qu'il n'enſeignoit pas, comme faiſoient les atomiſtes, que le monde fût un ouvrage nouveau, & produit par le hazard; mais qu'il enſeignoit, comme font les ſpinoſiſtes, que la nature l'a produit néceſſairement & de toute éternité.

Le dogme de l'ame du monde, qui a été ſi commun parmi les anciens, & qui faiſoit la partie principale du ſyſtême des ſtoïciens, eſt, dans le fond, celui de *Spinoſa*; cela paroîtroit plus clairement, ſi des auteurs géometres l'avoient expliqué. Mais comme les écrits où il en eſt fait mention, tiennent plus de la méthode des rhétoriciens, que de la méthode dogmatique; & qu'au contraire *Spinoſa* s'eſt attaché à la préciſion, ſans ſe ſervir du langage figuré, qui nous dérobe ſi ſouvent les idées juſtes d'un corps de doctrine: de-là vient que nous trouvons pluſieurs différences capitales entre ſon ſyſtême & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient ſoutenir que le ſpinoſiſme eſt mieux lié, devroient auſſi ſoutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les ſtoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence: ils réuniſſoient en lui la connoiſſance de toutes choſes; au lieu que *Spinoſa* ne lui attribue que des connoiſſances ſéparées & très-bornées. Liſez ces paroles de Seneque: « *Eundem quem nos, jovem intelligunt, cuſtodem, rectoremque univerſi, animum ac* » *ſpiritum, mundani hujus operis dominum & artifi-* » *cem, cui nomem omne convenit. Vis illum fatum vo-* » *care? Non errabis: hic eſt ex quo ſuſpenſa ſunt om-* » *nia, cauſa cauſarum. Vis illum providentiam dicere?* » *Recte dicis. Eſt enim cujus conſilio huic mundo pro-* » *videtur. Vis illum naturam vocare? Non peccabis. Eſt* » *enim ex quo nata ſunt omnia, cujus ſpiritu vivimus.* » *Vis illum vocare mundum? Non falleris. Ipſe eſt enim* » *totum quod vides, totus ſuis partibus inditur, & ſe* » *ſuſtinens vi ſuâ. Quæſt. natur. lib. XI. cap. xlv.* Et ailleurs il parle ainſi: « *Quid eſt autem, cur non exiſ-* » *times in eo divini aliquid exiſtere, qui Dei par eſt?* » *Totum hoc quo continemur, & unum eſt & Deus, &* » *ſocii ejus ſumus & membra. Epiſt. 92.* Liſez ainſi le diſcours de Caton, dans le *IV. liv.* de la Pharſale, & ſur-tout conſidérez-y ces trois vers.

Eſt-ne Dei ſedes niſi terra & pontus & aer,
Et cœlum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Jupiter eſt quodcumque vides, quocumque moveris.

Pour revenir à *Spinoſa*, tout le monde convient qu'il avoit des mœurs, ſobre, modéré, pacifique, déſintéreſſé, même généreux; ſon cœur n'étoit taché d'aucun de ces vices qui déshonorent. Cela eſt étrange; mais au fond il ne faut pas plus s'en étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoiqu'ils aient une pleine perſuaſion de l'Evangile; ce que l'attrait du plaiſir ne fit point dans *Spinoſa*; la bonté & l'équité naturelles le firent. De ſon obſcure retraite ſortit d'abord l'ouvrage qu'il intitula, *traité théologico-politique*, parce qu'il y enviſage la religion en elle-même, & par rapport à ſon exercice, eu égard au gouvernement civil. Comme la certitude de la révélation eſt le fondement de la foi; les premiers efforts de *Spinoſa* ſont contre les prophetes. Il tente tout pour affoiblir l'idée que nous avons d'eux, & que nous puiſons dans leurs prophéties. Il borne à la ſcience des mœurs tout le mérite des prophetes. Il ne veut pas qu'ils aient bien connu la nature & les perfections de l'Etre ſouverain. Si nous l'en croyons, ils n'en ſavoient pas plus, & peut-être qu'ils n'en ſavoient pas tant que nous.

Moïſe, par exemple, imaginoit un Dieu jaloux, complaiſant & vindicatif, ce qui s'accorde mal avec l'idée que nous devons avoir de la divinité. A l'égard des miracles, dont le récit eſt ſi fréquent dans les Ecritures, il a trouvé qu'ils n'étoient pas véritables. Les prodiges, ſelon lui, ſont impoſſibles; ils dérangeroient l'ordre de la nature, & ce dérangement eſt contradictoire. Enfin pour nous affranchir tout-d'un-coup & pour nous mettre à l'aiſe, il détruit par un chapitre ſeul toute l'autorité des anciennes Ecritures. Elles ne ſont pas des auteurs dont elles portent les noms, ainſi le pentateuque ne ſera plus de Moïſe, mais une compilation de vieux mémoires mal dirigés par Eſdras. Les autres livres ſacrés n'auront pas une origine plus reſpectable.

Spinoſa avoit étonné & ſcandaliſé l'Europe par une théologie qui n'avoit de fondement que l'autorité de ſa parole. Il ne s'égara pas à demi. Son premier ouvrage n'étoit que l'eſſai de ſes forces. Il alla bien plus loin dans un ſecond. Cet autre écrit eſt ſa morale, où donnant carriere à ſes méditations philoſophiques, il plongea ſon lecteur dans le ſein de l'athéiſme. C'eſt principalement à ce monſtre de hardieſſe, qu'il doit le grand nom qu'il s'eſt fait parmi les incrédules de nos jours. Il n'eſt pas vrai que ſes ſectateurs ſoient en grand nombre. Très-peu de perſonnes ſont ſoupçonnées d'adherer à ſa doctrine, & parmi ceux que l'on en ſoupçonne, il y en a peu qui l'aient étudié, & entre ceux-ci il y en a peu qui l'aient compriſe, & qui ſoient capables d'en tracer le vrai plan, & de développer le fil de ſes principes. Les plus ſinceres avouent que *Spinoſa* eſt incompréhenſible, que ſa philoſophie ſur-tout eſt pour eux une énigme perpétuelle, & qu'enfin s'ils ſe rangent de ſon parti, c'eſt qu'il nie avec intrépidité ce qu'eux-mêmes avoient un penchant ſecret à ne pas croire.

Pour peu qu'on enfonce dans ces noires ténèbres où il s'eſt enveloppé, on y découvre une ſuite d'abymes où ce téméraire raiſonneur s'eſt précipité preſque dès le premier pas, des propoſitions évidemment fauſſes, & les autres conteſtables, des principes arbitraires ſubſtitués aux principes naturels & aux vérités ſenſibles, un abus des termes la plûpart pris à contre-ſens, un amas d'équivoques trompeuſes, une nuée de contradictions palpables.

De tous ceux qui ont réfuté le ſpinoſiſme, il n'y a perſonne qui l'ait dévelopé auſſi nettement, ni combattu avec autant d'avantage que l'a fait M. Bayle. C'eſt pourquoi je me fais un devoir de tranſcrire ici un précis des raiſonnemens par leſquels il a ruiné de fond-en-comble ce ſyſtême monſtrueux. Mais avant d'en faire ſentir le ridicule, il eſt bon de l'expoſer. *Spinoſa* ſoutient 1°. qu'une ſubſtance ne peut produire une autre ſubſtance; 2°. que rien ne peut être créé de rien, parce que ce ſeroit une contradiction manifeſte que Dieu travaillât ſur le néant, qu'il tirât l'être du non-être, la lumiere des ténébres, la vie de la mort; 3°. qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance, parce qu'on ne peut appeller *ſubſtance* que ce qui eſt éternel, indépendant de toute cauſe ſupérieure, que ce qui exiſte par ſoi-même & néceſſairement. Or toutes ces qualités ne conviennent qu'à Dieu, donc il n'y a d'autre ſubſtance dans l'univers que Dieu ſeul.

Spinoſa ajoute que cette ſubſtance unique, qui n'eſt ni diviſée, ni diviſible, eſt douée d'une infinité d'attributs, & entr'autres de l'étendue & de la penſée. Tous les corps qui ſe trouvent dans l'univers ſont des modifications de cette ſubſtance en tant qu'étendue, & que les ames des hommes ſont des modifications de cette ſubſtance en tant que penſée. Le tout cependant reſte immobile, & ne perd rien de ſon eſſence pour quelques changemens legers, rapides, momentanés. C'eſt ainſi qu'un homme ne ceſſe point d'être ce qu'il eſt en effet, ſoit qu'il veille, ſoit qu'il dorme, ſoit qu'il ſe repoſe nonchalamment, ſoit qu'il agiſſe avec vigueur. Ecoutons ce que Bayle oppoſe à cette doctrine.

1°. Il eſt impoſſible que l'univers ſoit une ſubſtance unique; car tout ce qui eſt étendu a néceſſairement des parties, & tout ce qui a des parties eſt compoſé: & comme les parties de l'étendue ne ſubſiſtent point l'une dans l'autre, il faut néceſſairement ou que l'étendue en général ne ſoit pas une ſubſtance, ou que chaque partie de l'étendue ſoit une ſubſtance particuliere & diſtincte de toutes les autres. Or ſelon *Spinoſa*, l'étendue en général eſt l'attribut d'une ſubſtance: d'un autre côté, il avoue avec les autres philoſophes, que l'attribut d'une ſubſtance ne differe point réellement de cette ſubſtance; d'où il faut conclure que chaque partie de l'étendue eſt une ſubſtance particuliere: ce qui ruine les fondemens de tout le ſyſtême de cet auteur. Pour excuſer cette abſurdité, *Spinoſa* ne ſauroit dire que l'étendue en général eſt diſtincte de la ſubſtance de Dieu, car s'il le diſoit, il enſeigneroit que cette ſubſtance eſt en elle-même non-étendue; elle n'eût donc jamais pû acquérir les trois dimenſions, qu'en les créant, puiſqu'il eſt viſible que l'étendue ne peut ſortir ou émaner d'un ſujet non étendu, que par voie de création: or *Spinoſa* ne croyoit point que de rien on pût faire rien. Il eſt encore viſible qu'une ſubſtance non étendue de ſa nature, ne peut jamais devenir le ſujet des trois dimenſions: car comment ſeroit-il poſſible de les placer ſur ce point mathématique? elles ſubſiſteroient donc ſans un ſujet, elles ſeroient donc une ſubſtance; de ſorte que ſi cet auteur admettoit une diſtinction réelle entre la ſubſtance de Dieu, & l'étendue en général, il ſeroit obligé de dire que Dieu ſeroit compoſé de deux ſubſtances diſtinctes l'une de l'autre, ſavoir de ſon être non-étendu, & de l'étendue: le voilà donc obligé à reconnoître que l'étendue & Dieu ne ſont que la même choſe; & comme d'ailleurs, dans ſes principes, il n'y a qu'une ſubſtance dans l'univers, il faut qu'il enſeigne que l'étendue eſt un être ſimple, & auſſi exempt de compoſition que les points mathématiques; mais n'eſt-ce pas ſe moquer du monde que de ſoutenir cela? eſt-il plus évident que le nombre millénaire eſt compoſé de mille unités, qu'il eſt évident qu'un corps de cent pouces eſt compoſé de cent parties réellement diſtinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendue d'un pouce?

Pour ſe débarraſſer d'une difficulté ſi preſſante, *Spinoſa* répond que l'étendue n'eſt pas compoſée de parties, mais de modifications. Mais a-t-il bien pû ſe promettre quelqu'avantage de ce changement de mot? qu'il évite tant qu'il voudra le nom de partie, qu'il ſubſtitue tant qu'il voudra celui de *modalité* ou *modification*, que fait cela à l'affaire? les idées que l'on attache au mot *partie*, s'effaceront-elles? ne les appliquera-t-on pas au mot *modification*? les ſignes & les caracteres de différence ſont-ils moins réels, ou moins évidens, quand on diviſe la matiere en modifications, que quand on la diviſe en parties? viſions que tout cela: l'idée de la matiere demeure toujours celle d'un être compoſé, celle d'un amas de pluſieurs ſubſtances. Voici de quoi bien prouver cela.

Les modalités ſont des êtres qui ne peuvent exiſter ſans la ſubſtance qu'elles modifient, il faut donc que la ſubſtance ſe trouve par-tout où il y a des modalités, il faut même qu'elle ſe multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles ſe multiplient. Il eſt évident, nul ſpinoſiſte ne le peut nier, que la figure quarrée, & la figure circulaire, ſont incompatibles dans le même morceau de cire; il faut donc néceſſairement que la ſubſtance modifiée par la figure quarrée ne ſoit pas la même ſubſtance que celle qui eſt modifiée par la figure ronde: autrement la figure quarrée & la figure ronde ſe trouveroient en même tems dans un ſeul & même ſujet: or cela eſt impoſſible.

2°. S'il eſt abſurde de faire Dieu étendu, parce que c'eſt lui ôter ſa ſimplicité, & le compoſer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous, quand nous ſongerons que c'eſt le reduire à la condition de la nature la plus vile, en le faiſant matériel, la matiere étant le théâtre de toutes les corruptions & de tous les changemens? Les ſpinoſiſtes ſoutiennent pourtant qu'elle ne ſouffre nulle diviſion, mais ils ſoutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicanerie qui puiſſe ſe voir. Afin que la matiere fût diviſée, diſent-ils, il faudroit que l'une de ſes portions fût ſéparée des autres par des eſpaces vuides: ce qui n'arrive jamais; mais c'eſt très-mal définir la diviſion. Nous ſommes auſſi réellement ſéparés de nos amis, lorſque l'intervalle qui nous ſépare eſt occupé par d'autres hommes rangés de file, que s'il étoit plein de terre. On renverſe donc & les idées & le langage, quand on nous ſoutient que la matiere reduite en cendres & en fumée, ne ſouffre point de ſéparation?

3°. Nous allons voir des abſurdités encore plus monſtrueuſes, en conſidérant le dieu de *Spinoſa*, comme le ſujet de toutes les modifications de la penſée: c'eſt déja une grande difficulté que de concilier l'étendue & la penſée dans une ſeule ſubſtance; & il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des métaux, ou comme celui de l'eau & du vin; cela ne demande que la *juxta-poſition*: mais l'alliage de la penſée & de l'étendue doit être une *identité*. Je ſuis ſûr que ſi *Spinoſa* avoit trouvé un tel embarras dans une autre ſecte, il l'auroit jugée indigne de ſon attention; mais il ne s'en eſt pas fait une affaire dans ſa propre

propre cause : tant il est vrai que ceux qui censurent le plus dédaigneusement les pensées des autres, sont fort indulgens envers eux-mêmes. Il se moquoit sans doute du mystère de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens osassent parler d'une nature formée de trois hypostases, lui, qui à proprement parler, donne à la nature divine autant de personnes qu'il y a de gens sur la terre ; il regardoit comme des fous ceux qui admettant la transubstantiation, disent qu'un homme peut être tout-à-la-fois en plusieurs lieux, vivre à Paris, être mort à Rome, *&c.* lui qui soutient que la substance étendue, unique, & indivisible, est tout-à-la-fois par-tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triste, ailleurs gaie, *&c.*

S'il y a quelque chose de certain & d'incontestable dans les connoissances humaines, c'est cette proposition-ci : *on ne peut affirmer véritablement d'un même sujet, aux mêmes égards, & en même tems, deux termes qui sont opposés ; par exemple, on ne peut pas dire sans mentir, Pierre se porte bien, Pierre est fort malade.* Les spinosistes ruinent cette idée, & la justifient de telle sorte, qu'on ne sait plus où ils pourront prendre le caractere de la vérité : car si de telles propositions étoient fausses, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vraies. Montrons que cet axiome est très-faux dans leur système, & posons d'abord pour maxime incontestable que tous les titres que l'on donne à ce sujet, pour signifier ou tout ce qu'il fait, ou tout ce qu'il souffre, conviennent proprement & physiquement à la substance, & non pas à ses accidens. Quand nous disons le fer est dur, le fer est pesant, il s'enfonce dans l'eau ; nous ne prétendons point dire que sa dureté est dure, que sa pesanteur est pesante, *&c.* ce langage seroit très-impertinent ; nous voulons dire que la substance étendue qui le compose, résiste, qu'elle pese, qu'elle descend sous l'eau. De même quand nous disons qu'un homme nie, affirme, se fâche, caresse, loue, *&c.* nous faisons tomber tous ces attributs sur la substance même de son ame, & non pas sur ses pensées, entant qu'elles sont des accidens ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le prétend *Spinosa*, que les hommes fussent des modalités de Dieu, on parleroit faussement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut ceci, il veut cela, il affirme une telle chose : car réellement, selon ce système, c'est Dieu qui nie, qui veut, qui affirme, & par conséquent toutes les dénominations qui résultent de toutes les pensées des hommes, tombent proprement & physiquement sur la substance de Dieu : d'où il s'ensuit que Dieu hait & aime, nie & affirme les mêmes choses, en même tems, & selon toutes les conditions requises, pour faire que la regle que nous avons rapportée touchant les termes opposés, soit fausse : car on ne sauroit nier que selon toutes ces conditions prises en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment, ce que d'autres hommes haïssent & nient. Passons plus avant : les termes contradictoires vouloir, & ne vouloir pas, conviennent, selon toutes ces conditions, en même tems, à différens hommes ; il faut donc que dans le système de *Spinosa*, ils conviennent à cette substance unique & indivisible qu'on nomme Dieu. C'est donc Dieu qui forme en même tems l'acte de vouloir, & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On vérifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui est le renversement des premiers principes de la métaphysique : un cercle quarré n'est pas plus une contradiction, qu'une substance qui aime & hait en même tems le même objet : voilà ce que c'est que la fausse délicatesse. Notre homme ne pouvoit souffrir les moindres obscurités, ni du péripatétisme, ni du judaïsme, ni du christianisme, & il embrassoit de tout son cœur une hypothèse qui allie ensemble deux termes aussi opposés que la figure quarrée & la circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs discordans & incompatibles, & toute la varieté & l'antipathie des pensées du genre humain se certifient tout-à-la-fois, d'une seule & même substance très-simple & indivisible. On dit ordinairement, *quot capita, tot sensus ;* mais selon *Spinosa*, tous les sentimens de tous les hommes sont dans une seule tête. Rapporter simplement de telles choses, c'est les réfuter.

4°. Mais si c'est physiquement parlant, une absurdité prodigieuse, qu'un sujet simple & unique soit modifié en même-tems par les pensées de tous les hommes, c'est une abomination exécrable quand on considere ceci du côté de la morale.

Quoi donc ! l'être infini, l'être nécessaire, souverainement parfait, ne sera point ferme, constant, & immuable ? que dis-je, immuable ? il ne sera pas un moment le même ; ses pensées se succéderont les unes aux autres, sans fin & sans cesse ; la même bigarrure de passions & de sentimens ne se verra pas deux fois : celà est dur à digérer. Voici bien pis : cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformités en ce sens, que toujours pour une bonne pensée, l'être infini en aura mille de sortes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables ; il produira en lui-même toutes les folies, toutes les réveries, toutes les saletés, toutes les iniquités du genre humain ; il en sera non-seulement la cause efficiente, mais aussi le sujet passif ; il se joindra avec elles par l'union la plus intime que l'on puisse concevoir : car c'est une union pénétrable, ou plutôt c'est une vraie identité, puisque le mode n'est point distinct réellement de la substance modifiée. Plusieurs grands philosophes ne pouvant comprendre qu'il soit compatible avec l'être souverainement bon, de souffrir que l'homme soit si méchant & si malheureux, ont supposé deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais : & voici un philosophe qui trouve bon que Dieu soit bien lui-même & l'agent & le patient de tous les crimes, & de toutes les miseres de l'homme. Que les hommes se haïssent les uns les autres, qu'ils s'entr'assassinent au coin d'un bois, qu'ils s'assemblent en corps d'armée pour s'entretuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus : cela se comprend, parce qu'ils sont distincts les uns des autres ; mais que les hommes, n'étant que la modification du même être, n'y ayant par conséquent que Dieu qui agisse, & le même Dieu en nombre, qui se modifie en turc, en se modifiant en hongrois, il y ait des guerres & des batailles ; c'est ce qui surpasse tous les monstres & tous les déreglemens chimériques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites-maisons. Ainsi dans le système de *Spinosa*, tous ceux qui disent, *les Allemands ont tué dix mille Turcs*, parlent mal & faussement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemand, a tué Dieu modifié en dix mille Turcs ;* & ainsi toutes les phrases par lesquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre sens véritable que celui-ci, *Dieu se hait lui-même, il se demande des graces à lui-même, & se les refuse, il se persécute, il se tue, il se mange, il se calomnie, il s'envoie sur l'échafaut.* Cela seroit moins inconcevable, si *Spinosa* s'étoit représenté Dieu comme un assemblage de plusieurs parties distinctes ; mais il l'a réduit à la plus parfaite simplicité, à l'unité de substance, à l'indivisibilité. Il débite donc les plus infâmes & les plus furieuses extravagances, & infiniment plus ridicules que celles des poëtes touchant les dieux du paganisme.

5°. Encore deux objections. Il y a eu des philosophes assez impies pour nier qu'il y eût un Dieu, mais ils n'ont point poussé leur extravagance jusqu'à dire, que s'il existoit, il ne seroit point une nature parfaitement heureuse. Les plus grands Sceptiques de l'antiquité ont dit que tous les hommes ont une

idée de Dieu, selon laquelle il est une nature vivante, heureuse, incorruptible, parfaite dans la félicité, & nullement susceptible de maux. C'étoit sans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas réunir dans sa nature divine l'immortalité & le bonheur. Plutarque réfute très-bien cette absurdité des Stoiques : mais quelque folle que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'ôtoit point aux dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinosistes sont peut-être les seuls qui aient réduit la divinité à la misere. Or, quelle misere ? Quelquefois si grande, qu'il se jette dans le desespoir, & qu'il s'anéantiroit s'il le pouvoit; il y tâche, il s'ôte tout ce qu'il peut s'ôter; il se pend, il se précipite ne pouvant plus supporter la tristesse affreuse qui le dévore. Ce ne sont point ici des déclamations, c'est un langage exact & philosophique; car si l'homme n'est qu'une modification, il ne fait rien : ce seroit une phrase impertinente, bouffonne, burlesque que de dire, *la joie est gaie, la tristesse est triste.* C'est une semblable phrase dans le système de *Spinosa* que d'affirmer, *l'homme pense, l'homme s'afflige, l'homme se pend*, &c. Toutes ces propositions doivent être dites de la substance dont l'homme n'est que le mode. Comment a-t-on pu s'imaginer qu'une nature indépendante qui existe par elle-même & qui possede des perfections infinies, soit sujette à tous les malheurs du genre humain ? Si quelqu'autre nature la contraignoit à se donner du chagrin, à sentir de la douleur, on ne trouveroit pas si étrange qu'elle employât son activité à se rendre malheureuse; on diroit, il faut bien qu'elle obéisse à une force majeure : c'est apparemment pour éviter un plus grand mal, qu'elle se donne la gravelle, la colique, la fievre chaude, la rage. Mais elle est seule dans l'univers, rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'est sa propre nature, dit *Spinosa*, qui la porte à se donner elle-même en certaines circonstances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais, lui répondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque chose de monstrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité ?

Les raisons très-fortes qui combattent la doctrine que nos ames sont une portion de Dieu, ont encore plus de solidité contre *Spinosa*. On objecte à Pythagoras dans un ouvrage de Cicéron, qu'il résulte de cette doctrine trois fausletés évidentes ; 1°. que la nature divine seroit déchirée en pieces ; 2°. qu'elle seroit malheureuse autant de fois que les hommes ; 3°. que l'esprit humain n'ignoreroit aucune chose, puisqu'il seroit Dieu.

6°. Je voudrois savoir à qui il en veut, quand il rejette certaines doctrines, & qu'il en propose d'autres. Veut-il apprendre des vérités ? Veut-il réfuter des erreurs ? Mais est-il en droit de dire qu'il y a des erreurs ? Les pensées des philosophes ordinaires, celles des juifs, celles des chrétiens ne sont-elles pas des modes de l'être infini, aussi-bien que celles de son éthique ? Ne sont-elles pas des réalités aussi nécessaires à la perfection de l'univers que toutes les spéculations ? N'émanent-elles pas de la cause nécessaire ? Comment donc ose-t-il prétendre qu'il y a là quelque chose à rectifier ? En second lieu, ne prétend-il pas que la nature dont elles sont les modalités, agit nécessairement, qu'elle va toujours son grand chemin, qu'elle ne peut ni se détourner, ni s'arrêter, ni qu'étant unique dans l'univers, aucune cause extérieure ne l'arrêtera jamais, ni le redressera ? Il n'y a donc rien de plus inutile que les leçons de ce philosophe ? C'est bien à lui qui n'est qu'une modification de substance à prescrire à l'Etre infini, ce qu'il faut faire. Cet être l'entendra-t-il ? Et s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter ? N'agit-il pas toujours selon toute l'étendue de ses forces, sans savoir ni où il va, ni ce qu'il fait ? Un homme, comme *Spinosa*, se tiendroit en repos, s'il raisonnoit bien. S'il est possible qu'un tel dogme s'établisse, diroit-il, la nécessité de la nature l'établira sans mon ouvrage; s'il n'est pas possible, tous mes écrits n'y feront rien.

Le système de *Spinosa* choque si visiblement la raison, que ses plus grands admirateurs reconnoissent que s'il avoit enseigné les dogmes dont on l'accuse, il seroit digne d'exécration; mais ils prétendent qu'on ne l'a pas entendu. Leurs apologies, loin de le disculper, font voir clairement que les adversaires de *Spinosa* l'ont tellement confondu & abysmé, qu'il ne leur reste d'autre moyen de leur répliquer que celui dont les Jansénistes se sont servis contre les Jésuites, qui est de dire que son sentiment n'est pas tel qu'on le suppose : voilà à quoi se réduisent ses apologistes. Afin donc qu'on voie que personne ne sauroit disputer à ses adversaires l'honneur du triomphe, il suffit de considérer qu'il a enseigné effectivement ce qu'on lui impute, & qu'il s'est contredit grossierement & n'a su ce qu'il vouloit. On lui fait un crime d'avoir dit que tous les êtres particuliers sont des modifications de Dieu. Il est manifeste que c'est sa doctrine, puisque sa proposition 14e est celle-ci, *præter Deum nulla dari neque concipi potest substantia*, & qu'il assûre dans la 15e, *quidquid est, in Deo est, & nihil sine Deo neque esse neque concipi potest.* Ce qu'il prouve par la raison que tout est mode ou substance, & que les modes ne peuvent exister ni être conçus sans la substance. Quand donc un apologiste de *Spinosa* parle de cette maniere, s'il étoit vrai que *Spinosa* eût enseigné que tous les êtres particuliers sont des modes de la substance divine, la victoire de ses adversaires seroit complette, & je ne voudrois pas la leur contester, je ne leur conteste que le fait, je ne crois pas que la doctrine qu'ils ont réfutée soit dans son livre. Quand, dis-je, un apologiste parle de la sorte, que lui manque-t-il ? qu'un aveu formel de la défaite de son héros; car évidemment le dogme en question est dans la morale de *Spinosa*.

Il ne faut pas oublier que cet impie n'a point méconnu les dépendances inévitables de son système, car il s'est moqué de l'apparition des esprits, & il n'y a point de philosophie qui ait moins droit de la nier : il doit reconnoître que tout pense dans la nature, & que l'homme n'est point la plus éclairée & la plus intelligente modification de l'univers : il doit donc admettre des démons. Quand on suppose qu'un esprit souverainement parfait a tiré les créatures du sein du néant, sans y être déterminé par sa nature, mais par un choix libre de son bon plaisir, on peut nier qu'il y ait des anges. Si vous demandez pourquoi un tel créateur n'a point produit d'autres esprits que l'ame de l'homme, on vous répondra, tel a été [illegible] bon plaisir, *stat pro ratione voluntas :* vous ne pourrez opposer rien de raisonnable à cette réponse, à-moins que vous ne prouviez le fait, c'est-à-dire qu'il y a des anges. Mais quand on suppose que le Créateur n'a point agi librement, & qu'il a épuisé sans choix ni regle toute l'étendue de sa puissance, & que d'ailleurs la pensée est l'un de ses attributs, on est ridicule si l'on soutient qu'il n'y a pas des démons. On doit croire que la pensée du Créateur s'est modifiée non-seulement dans le corps des hommes, mais aussi par tout l'univers, & qu'outre les animaux que nous connoissons, il y en a une infinité que nous ne connoissons pas, & qui nous surpassent en lumieres & en malice, autant que nous surpassons, à cet égard, les chiens & les bœufs. Car ce seroit la chose du monde la moins raisonnable que d'aller s'imaginer que l'esprit de l'homme est la modification la plus parfaite qu'un Etre infini, agissant selon toute l'étendue de ses forces, a pu produire. Nous ne concevons nulle liaison naturelle entre l'entendement & le cer-

veau, c'eſt pourquoi nous devons croire qu'une créature ſans cerveau eſt auſſi capable de penſer, qu'une créature organiſée comme nous le ſommes. Qu'eſt-ce donc qui a pu porter *Spinoſa* à nier ce que l'on dit des eſprits? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui ſoit capable d'exciter dans notre machine la vue d'un ſpectre, de faire du bruit dans une chambre, & de cauſer tous les phénomenes magiques dont les livres ſont mention? Eſt-ce qu'il a cru que, pour produire ces effets, il faudroit avoir un corps auſſi maſſif que celui de l'homme, & qu'en ce cas-là les démons ne pourroient pas ſubſiſter en l'air, ni entrer dans nos maiſons, ni ſe dérober à nos yeux? Mais cette penſée ſeroit ridicule: la maſſe de chair dont nous ſommes compoſés, eſt moins une aide qu'un obſtacle à l'eſprit & à la force: j'entends la force médiate, ou la faculté d'appliquer les inſtrumens les plus propres à la production des grands effets. C'eſt de cette faculté que naiſſent les actions les plus ſurprenantes de l'homme; mille & mille exemples le font voir. Un ingénieur, petit comme un nain, maigre, pâle, fait plus de choſes que n'en feroient deux mille ſauvages plus forts que Milon. Une machine animée plus petite dix mille fois qu'une fourmi, pourroit être plus capable de produire de grands effets qu'un éléphant: elle pourroit découvrir les parties inſenſibles des animaux & des plantes, & s'aller placer ſur le ſiege des premiers reſſorts de notre cerveau, & y ouvrir des valvules, dont l'effet ſeroit que nous viſſions des fantômes & entendiſſions du bruit. Si les Médecins connoiſſoient les premieres fibres & les premieres combinaiſons des parties dans les végétaux, dans les minéraux, dans les animaux, ils connoîtroient auſſi les inſtrumens propres à les déranger, & ils pourroient appliquer ces inſtrumens comme il ſeroit néceſſaire pour produire de nouveaux arrangemens qui convertiroient les bonnes viandes en poiſon, & les poiſons en bonnes viandes. De tels médecins ſeroient ſans comparaiſon plus habiles qu'Hippocrate; & s'ils étoient aſſez petits pour entrer dans le cerveau & dans les viſceres, ils guériroient qui ils voudroient, & ils cauſeroient auſſi quand ils voudroient les plus étranges maladies qui ſe puiſſent voir. Tout ſe réduit à cette queſtion; eſt-il poſſible qu'une modification inviſible ait plus de lumieres que l'homme & plus de méchanceté? Si *Spinoſa* prend la négative, il ignore les conſéquences de ſon hypotheſe, & ſe conduit témérairement & ſans principes.

S'il eût raiſonné conſéquemment, il n'eût pas auſſi traité de chimérique la peur des enfers. Qu'on croie tant qu'on voudra que cet univers n'eſt point l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'eſt point dirigé par une nature ſimple, ſpirituelle & diſtincte de tous les corps, il faut pour le moins que l'on avoue qu'il y a certaines choſes qui ont de l'intelligence & des volontés, & qui ſont jalouſes de leur pouvoir, qui exercent leur autorité ſur les autres, qui leur commandent ceci ou cela, qui les châtient, qui les maltraitent, qui ſe vengent ſévérement. La terre n'eſt-elle pas pleine de ces ſortes de choſes? Chaque homme ne le ſait-il pas par expérience? De s'imaginer que tous les êtres de cette nature ſe ſoient trouvés précilément ſur la terre, qui n'eſt qu'un point en comparaiſon de ce monde, c'eſt aſſurément une penſée tout-à-fait déraiſonnable. La raiſon, l'eſprit, l'ambition, la haine, ſeroient plutôt ſur la terre que par-tout ailleurs. Pourquoi cela? En pourroit-on donner une cauſe bonne ou mauvaiſe? Je ne le crois pas. Nos yeux nous portent à être perſuadés que ces eſpaces immenſes, que nous appellons le *ciel*, où il ſe fait des mouvemens ſi rapides & ſi actifs, ſont auſſi capables que la terre de former des hommes, & auſſi dignes que la terre d'être partagés en pluſieurs dominations. Nous ne ſavons pas ce qui s'y paſſe; mais ſi nous ne conſultons que la raiſon, il nous faudra croire qu'il eſt très-probable, ou du-moins poſſible, qu'il s'y trouve des êtres puiſſans qui étendent leur empire, auſſi-bien que leur lumiere ſur notre monde. Nous ſommes peut-être une portion de leur ſeigneurie: ils font des lois, ils nous les révelent par les lumieres de la conſcience, & ils ſe fâchent violemment contre ceux qui les trangreſſent. Il ſuffit que cela ſoit poſſible pour jetter dans l'inquiétude les athées, & il n'y a qu'un bon moyen de ne rien craindre, c'eſt de croire la mortalité de l'ame. On échapperoit par-là à la colere de ces eſprits, mais autrement ils pourroient être plus redoutables que Dieu lui-même. En mourant on pourroit tomber ſous le pouvoir de quelque maître farouche, c'eſt en vain qu'ils eſpéreroient d'en être quittes pour quelques années de tourment. Une nature bornée peut n'avoir aucune ſorte de perfection morale, ne ſuivre que ſon caprice & ſa paſſion dans les peines qu'elle inflige. Elle peut bien reſſembler à nos Phalaris & à nos Nérons, gens capables de laiſſer leur ennemi dans un cachot éternellement, s'ils avoient pû poſſéder une autorité éternelle. Eſpérera-t-on que les êtres malfaiſans ne dureront pas toujours? Mais combien y a-t-il d'athées qui prétendent que le ſoleil n'a jamais eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin?

Pour appliquer tout ceci à un ſpinoſiſte, ſouvenons-nous qu'il eſt obligé par ſon principe à reconnoître l'immortalité de l'ame, car il ſe regarde comme la modalité d'un être eſſentiellemeut penſant; ſouvenons-nous qu'il ne peut nier qu'il n'y ait des modalités qui ſe fâchent contre les autres, qui les mettent à la gêne, à la queſtion, qui font durer leurs tourmens autant qu'elles peuvent, qui les envoient aux galeres pour toute leur vie, & qui feroient durer ce ſupplice éternellement ſi la mort n'y mettoit ordre de part & d'autre. Tibere & Caligula, monſtres affamés de carnages, en ſont des exemples illuſtres. Souvenons-nous qu'un ſpinoſiſte ſe rend ridicule, s'il n'avoue que tout l'univers eſt rempli de modalités ambitieuſes, chagrines, jalouſes, cruelles. Souvenons-nous enfin que l'eſſence des modalités humaines ne conſiſte pas à porter de groſſes pieces de chair. Socrate étoit Socrate le jour de ſa conception ou peu après; tout ce qu'il avoit en ce tems-là peut ſubſiſter en ſon entier après qu'une maladie mortelle a fait ceſſer la circulation du ſang & le mouvement du cœur dans la matiere dont il s'étoit agrandi: il eſt donc après ſa mort la même modalité qu'il étoit pendant ſa vie, à ne conſidérer que l'eſſentiel de ſa perſonne; il n'échappa donc point par la mort à la juſtice, ou au caprice de ſes perſécuteurs inviſibles. Ils peuvent le ſuivre partout où il ira, & le maltraiter ſous les formes viſibles qu'il pourra acquérir.

M. Bayle appliqué ſans ceſſe à faire voir l'inexactitude des idées des partiſans de *Spinoſa*, prétend que toutes leurs diſputes ſur les miracles n'eſt qu'un miſérable jeu de mots, & qu'ils ignorent les conſéquences de leur ſyſtême, s'ils en nient la poſſibilité. Pour faire voir, dit-il, leur mauvaiſe foi & leurs illuſions ſur cette matiere, il ſuffit de dire que quand ils rejettent la poſſibilité des miracles, ils alleguent cette raiſon, c'eſt que Dieu & la nature ſont le même être: de ſorte que ſi Dieu faiſoit quelque choſe contre les lois de la nature, il feroit quelque choſe contre lui-même, ce qui eſt impoſſible. Parlez nettement & ſans équivoque, dites que les lois de la nature n'ayant pas été faites par un légiſlateur libre, & qui connût ce qu'il faiſoit, mais étant l'action d'une cauſe aveugle & néceſſaire, rien ne peut arriver qui ſoit contraire à ces lois. Vous allégnerez alors contre les miracles votre propre theſe: ce ſera la pétition du principe, mais au-moins vous parlerez rondement. Tirons-les

de cette généralité, demandons-leur ce qu'ils penſent des miracles rapportés dans l'Ecriture. Ils en nieront abſolument tout ce qu'ils n'en pourront pas attribuer à quelque tour de ſoupleſſe. Laiſſons-leur paſſer le front d'airain qu'il faut avoir pour s'inſcrire en faux contre des faits de cette nature, attaquons-les par leurs principes. Ne dites-vous pas que la puiſſance de la nature eſt infinie ? & la feroit-elle s'il n'y avoit rien dans l'univers qui pût redonner la vie à un homme mort ? la feroit-elle s'il n'y avoit qu'un ſeul moyen de former des hommes, celui de la génération ordinaire ? Ne dites pas que la connoiſſance de la nature eſt infinie. Vous niez cet entendement divin, où, ſelon nous, la connoiſſance de tous les êtres poſſibles eſt réunie ; mais en diſperſant la connoiſſance, vous ne niez point ſon infinité. Vous devez donc dire que la nature connoît toutes choſes, à-peu-près comme nous diſons que l'homme entend toutes les langues. Un ſeul homme ne les entend pas toutes, mais les uns entendent celle-ci & les autres celle-là. Pouvez vous nier que l'univers ne contienne rien qui connoiſſe la conſtruction de notre corps ? Si cela étoit, vous tomberiez en contradiction, vous ne reconnoîtriez plus que la connoiſſance de Dieu fût partagée en une infinité de manieres : l'artifice de nos organes ne lui ſeroit point connu. Avouez donc, ſi vous voulez raiſonner conſéquemment, qu'il y a quelque modification qui le connoît ; avouez qu'il eſt très-poſſible à la nature de reſſuſciter un mort, & que votre maître confondoit lui-même ſes idées, ignoroit les ſuites de ſon principe lorſqu'il diſoit, que s'il eût pû ſe perſuader la réſurrection du Lazare, il auroit briſé en pieces tout ſon ſyſtême, il auroit embraſſé ſans répugnance la foi ordinaire des Chrétiens. Cela ſuffit pour prouver à ces gens-là qu'ils démentent leurs hypotheſes lorſqu'ils nient la poſſibilité des miracles, je veux dire, afin d'ôter toute équivoque, la poſſibilité des événemens racontés dans l'Ecriture.

Pluſieurs perſonnes ont prétendu que M. Bayle n'avoit nullement compris la doctrine de *Spinoſa*, ce qui doit paroître bien étrange d'un eſprit auſſi ſubtil & auſſi pénétrant. M. Bayle a prouvé, mais aux dépens de ce ſyſtême, qu'il l'avoit parfaitement compris. Il lui a porté de nouveaux coups que n'ont pu parer les *ſpinoſiſtes*. Voici comme il raiſonne. J'attribue à *Spinoſa* d'avoir enſeigné, 1°. qu'il n'y a qu'une ſubſtance dans l'univers ; 2°. que cette ſubſtance eſt Dieu ; 3°. que tous les êtres particuliers, le ſoleil, la lune, les plantes, les bêtes, les hommes, leurs mouvemens, leurs idées, leurs imaginations, leurs deſirs, ſont des modifications de Dieu. Je demande préſentement aux ſpinoſiſtes, votre maître a-t-il enſeigné cela, ou ne l'a-t-il pas enſeigné ? S'il l'a enſeigné, on ne peut point dire que mes objections aient le défaut qu'on nomme *ignoratio elenchi*, ignorance de l'état de la queſtion. Car elles ſuppoſent que telle a été ſa doctrine, & ne l'attaquent que ſur ce pié-là. Je ſuis donc hors d'affaire, & l'on ſe trompe toutes les fois que l'on débite que j'ai refuté ce que je n'ai pas compris. Si vous dites que *Spinoſa* n'a point enſeigné les trois doctrines ci-deſſus articulées, je vous demande, pourquoi donc s'exprimoit-il comme ceux qui auroient eu la plus forte paſſion de perſuader au lecteur qu'ils enſeignoient ces trois choſes ? Eſt-il beau & louable de ſe ſervir du ſtyle commun, ſans attacher aux paroles les mêmes idées que les autres hommes, & ſans avertir du ſens nouveau auquel on les prend ? Mais pour diſcuter un peu ceci, cherchons où peut être la mépriſe. Ce n'eſt pas à l'égard du mot *ſubſtance* que je me ſerois abuſé, car je n'ai point combattu le ſentiment de *Spinoſa* ſur ce point-là, je lui ai laiſſé paſſer ce qu'il ſuppoſe que pour mériter le nom de ſubſtance il faut être indépendant de toute cauſe, ou exiſter par ſoi-même éternellement néceſſairement. Je ne penſe pas que j'aie pû m'abuſer en lui imputant de dire, qu'il n'y a que Dieu qui ait la nature de ſubſtance. S'il y avoit donc de l'abus dans mes objections, il conſiſteroit uniquement en ce que j'aurois entendu par *modalités*, *modifications*, *modes*, ce que *Spinoſa* n'a point voulu ſignifier par ces mots-là, mais encore un coup, ſi je m'y étois abuſé, ce ſeroit ſa faute. J'ai pris ces termes comme on les a toujours entendus. La doctrine générale des philoſophes eſt que l'idée d'être contient ſous ſoi immédiatement deux eſpeces, la ſubſtance & l'accident, & que la ſubſtance ſubſiſte par elle-même, *ens per ſe ſubſiſtens*, & que l'accident ſubſiſte dans un autre, *ens in alio*. Or ſubſiſter par ſoi, dans leurs idées, c'eſt ne dépendre que de quelque ſujet d'inhéſion ; & comme cela convient, ſelon eux, à la matiere, aux anges, à l'ame de l'homme, ils admettent deux ſortes de ſubſtances, l'une incréée, l'autre créée, & ils ſubdiviſent en deux eſpeces la ſubſtance créée ; l'une de ces deux eſpeces eſt la matiere, l'autre eſt notre ame. Pour ce qui regarde l'accident, il dépend ſi eſſentiellement de ſon ſujet d'inhéſion, qu'il ne ſauroit ſubſiſter ſans lui ; c'eſt ſon caractere ſpécifique. Deſcartes l'a toujours ainſi entendu. Or puiſque *Spinoſa* avoit été grand cartéſien, la raiſon veut que l'on croie qu'il a donné à ces termes là le même ſens que Deſcartes. Si cela eſt, il n'entend par modification de ſubſtance qu'une façon d'être qui a la même relation à la ſubſtance, par la figure, le mouvement, le repos, la ſituation à la matiere, *&c.* que la douleur, l'affirmation, l'amour, *&c.* à l'ame de l'homme : car voilà ce que les cartéſiens appellent *modes*. Mais en ſuppoſant une fois que la ſubſtance eſt ce qui exiſte de ſoi, indépendamment de toute cauſe efficiente, il n'a pas dû dire que la matiere, ni que les hommes fuſſent des ſubſtances ; & puiſque, ſelon la doctrine commune, il ne diviſoit l'être qu'en deux eſpeces, ſavoir en ſubſtance & en modification de ſubſtance, il a dû dire que la matiere, & que l'ame des hommes n'étoient que des modifications de ſubſtance, qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'univers, & que cette ſubſtance eſt Dieu. Il ne ſera plus queſtion que de ſavoir s'il ſubdiviſe en deux eſpeces la modification de ſubſtance. En cas qu'il ſe ſerve de cette ſubdiviſion, & qu'il veuille que l'une de ces deux eſpeces ſoient ce que les cartéſiens & les autres philoſophes chrétiens nomment *ſubſtance créée*, & que l'autre eſpece ſoit ce qu'ils nomment *accident* ou *mode*, il n'y aura plus qu'une diſpute de mot entre lui & eux, & il ſera très-aiſé de ramener à l'orthodoxie tout ſon ſyſtême, & de faire évanouir toute ſa ſecte ; car on ne veut être ſpinoſiſte qu'à cauſe qu'on croit qu'il a renverſé de fond en comble le ſyſtême des Chrétiens & l'exiſtence d'un Dieu immatériel & gouvernant toutes choſes avec une ſouveraine liberté. D'où nous pouvons conclure en paſſant, que les ſpinoſiſtes & leurs adverſaires s'accordent parfaitement bien dans le ſens du mot *modification de ſubſtance*. Ils croient les uns les autres que *Spinoſa* ne s'en eſt ſervi que pour déſigner un être qui a la même nature que ce que les Cartéſiens appellent *mode*, & qu'il n'a jamais entendu par ce mot-là un être qui eût les propriétés ou la nature de ce que nous appellons *ſubſtance créée*.

Si l'on veut toucher la queſtion au vif, voici comme on doit raiſonner avec un ſpinoſiſte. Le vrai & le propre caractere de la modification convient-il à la matiere par rapport à Dieu, ou ne lui convient-il point ? Avant de me répondre, attendez que je vous explique par des exemples ce que c'eſt que le caractere propre de la modification. C'eſt d'être dans un ſujet de la maniere que le mouvement eſt dans le corps & la penſée dans l'ame de l'homme. Il ne ſuffit pas pour être une modification de la ſubſtance divine, de ſubſiſter dans l'immenſité de Dieu, d'en être

pénétré, entouré de toutes parts, d'exister par la vertu de Dieu, de ne pouvoir exister ni sans lui, ni hors de lui. Il faut de plus que la substance divine soit le sujet d'inhérence d'une chose, tout comme selon l'opinion commune l'ame humaine est le sujet d'inhérence du sentiment & de la douleur, & le corps le sujet d'inhérence du mouvement, du repos & de la figure. Répondez présentement; & si vous dites que, selon *Spinosa*, la substance de Dieu n'est pas de cette maniere, le sujet d'inhérence de cette étendue, ni du mouvement, ni des pensées humaines; je vous avouerai que vous en faites un philosophe orthodoxe qui n'a nullement mérité qu'on lui fît les objections qu'on lui a faites, & qui méritoit seulement qu'on lui reprochât de s'être fort tourmenté pour embarrasser une doctrine que tout le monde savoit, & pour forger un nouveau système, qui n'étoit bâti que sur l'équivoque d'un mot. Si vous dites qu'il a prétendu que la substance divine est le sujet d'inhérence de la matiere & de toutes les diversités de l'étendue & de la pensée, au même sens que, selon Descartes, l'étendue est le sujet d'inhérence du mouvement, l'ame de l'homme est le sujet d'inhérence des sensations & des passions; j'ai tout ce que je demande, c'est ainsi que j'ai entendu *Spinosa*, c'est là-dessus que toutes mes objections sont fondées.

Le précis de tout ceci est une question de fait touchant le vrai sens du mot *modification* dans le système de *Spinosa*. Le faut-il prendre pour la même chose qu'une substance créée, ou le faut-il prendre au sens qu'il a dans le système de M. Descartes? Je crois que le bon parti est le dernier, car dans l'autre sens *Spinosa* auroit reconnu des créatures distinctes de la substance divine, qui eussent été faites ou de rien ou d'une matiere distincte de Dieu. Or il seroit facile de prouver par un grand nombre de passages de ses livres, qui n'admet ni l'une, ni l'autre de ces deux choses. L'étendue, selon lui, est un attribut de Dieu. Il s'ensuit de-là que Dieu essentiellement, éternellement, nécessairement est une substance étendue, & que l'étendue lui est aussi propre que l'existence; d'où il résulte que les diversités particulieres de l'étendue, qui sont le soleil, la terre, les arbres, les corps des bêtes, les corps des hommes sont en Dieu, comme les philosophes de l'école supposent qu'elles sont dans la matiere premiere. Or si ces philosophes supposoient que la matiere premiere est une substance simple & parfaitement unique, ils concluroient que le soleil & la terre sont réellement la même substance. Il faut donc que *Spinosa* conclue la même chose. S'il ne disoit pas que le soleil est composé de l'étendue de Dieu, il faudroit qu'il avouât que l'étendue du soleil a été faite de rien; mais il nie la création: il est donc obligé de dire que la substance de Dieu est la cause matérielle du soleil, ce qui compose le soleil, *subjectum ex quo*; & par conséquent que le soleil n'est pas distingué de Dieu, que c'est Dieu lui-même, & Dieu tout entier, puisque, selon lui, Dieu n'est point un être composé de parties. Supposons pour un moment qu'une masse d'or ait la force de se convertir en assiettes, en plats, en chandeliers, en écuelles, *&c.* elle ne sera point distincte de ces assiettes & de ces plats: & si l'on ajoute qu'elle est une masse simple & non-composée de parties, il sera certain qu'elle est toute dans chaque assiette & dans chaque chandelier; car si elle n'y étoit point toute, elle se seroit partagée en diverses pieces; elle seroit donc composée de parties, ce qui est contre la supposition. Alors ces propositions réciproques ou convertibles seroient véritables, *le chandelier est la masse d'or, la masse d'or est le chandelier.* Voilà l'image du Dieu de *Spinosa*, il a la force de se changer ou de se modifier en terre, en lune, en mer, en arbre, *&c.* & il est absolument un, & sans nulle composition de parties. Il est donc vrai qu'on peut assurer que la terre est Dieu, que la lune est Dieu, que la terre est Dieu tout entier, que la lune l'est aussi, que Dieu est la terre, que Dieu tout entier est la lune.

On ne peut trouver que ces trois manieres, selon lesquelles les modifications de *Spinosa* soient en Dieu; mais aucune de ces manieres n'est ce que les autres philosophes disent de la substance créée. Elle est en Dieu, disent-ils, comme dans sa cause efficiente, & par conséquent elle est distincte de Dieu réellement & totalement. Mais, selon *Spinosa*, les créatures sont en Dieu, ou comme l'effet dans la cause matérielle, ou comme l'accident dans son sujet d'inhésion, ou comme la forme du chandelier dans l'étain dont on le compose. Le soleil, la lune, les arbres en tant que ce sont des choses à trois dimensions, sont en Dieu comme dans la cause matérielle dont leur étendue est composée: il y a donc identité entre Dieu & le soleil, *&c.* Les mêmes arbres en tant qu'ils ont une forme qui les distingue des pierres, sont en Dieu, comme la forme du chandelier est dans l'étain. Etre chandelier n'est qu'une maniere d'être de l'étain. Le mouvement des corps & des pensées des hommes sont en Dieu, comme les accidens des péripatéticiens sont dans sa substance créée. Ce sont des entités inhérentes à leur sujet, & qui n'en font point composées, & qui n'en font point partie.

Un apologiste de *Spinosa* soutient que ce philosophe n'attribue point à Dieu l'étendue corporelle, mais seulement une étendue intelligible, & qui n'est point imaginable. Mais si l'étendue des corps que nous voyons & que nous imaginons n'est point l'étendue de Dieu, d'où est-elle venue, comment a-t-elle été faite? Si elle a été produite de rien, *Spinosa* est orthodoxe, son système devient nul. Si elle a été produite de l'étendue intelligible de Dieu, c'est encore une vraie création, car l'étendue intelligible n'étant qu'une idée, & n'ayant point réellement les trois dimensions, ne peut point fournir l'étoffe ou la matiere de l'étendue formellement existante hors de l'entendement. Outre que si l'on distingue deux especes d'étendue, l'une intelligible, qui appartient à Dieu, l'autre imaginable, qui appartient aux corps, il faudra aussi admettre deux sujets de ces étendues distincts l'un de l'autre, & alors l'unité de substance est renversée, tout l'édifice de *Spinosa* va par terre.

M. Bayle, comme on peut le voir par tout ce que nous avons dit, s'est principalement attaché à la supposition que l'étendue n'est pas un être composé, mais une substance unique en nombre. La raison qu'il en donne, c'est que les spinosistes témoignent que ce n'est pas là en quoi consistent les difficultés. Ils croient qu'on les embarrasse beaucoup plus, lorsqu'on leur demande comment la pensée & l'étendue se peuvent unir dans une même substance. Il y a quelque bisarrerie là-dedans. Car s'il est certain par les notions de notre esprit que l'étendue & la pensée n'ont aucune affinité l'une avec l'autre, il est encore plus évident que l'étendue est composée de parties réellement distinctes l'une de l'autre, & néanmoins ils comprennent mieux la premiere difficulté que la seconde, & ils traitent celle-ci de bagatelle en comparaison de l'autre. M. Bayle les ayant si bien battus par l'endroit de leur système, qu'ils pensoient n'avoir pas besoin d'être secouru, comment repousseront-ils les attaques aux endroits foibles? Ce qui doit surprendre, c'est que *Spinosa* respectant si peu la raison & l'évidence, ait eu des partisans & des sectateurs de son système. C'est sa méthode spécieuse qui les a trompés, & non pas, comme il arrive quelquefois, un éclat de principes séduisans. Ils ont cru que celui qui employoit la géométrie, qui procédoit par axiomes, par définitions, par théoremes & par lemmes, suivoit trop bien la marche de la vérité, pour

ne trouver que l'erreur au lieu d'elle. Ils ont jugé du fond sur les apparences, décision précipitée qu'inspire notre paresse. Ils n'ont pas vu que ces axiomes n'étoient que des propositions très-vagues, très-incertaines, que ces définitions étoient inexactes, bisarres & défectueuses, que leur chef alloit enfin au milieu des paralogismes où sa présomption & ses fantaisies le conduisoient.

Le premier point d'égarement, qui est la source de l'erreur, se trouve dans la définition que *Spinosa* donne de la substance. *J'entends par la substance*, dit-il, *ce qui est en soi & est conçu par soi-même, c'est-à-dire, ce dont la conception n'a pas besoin de la conception d'une autre chose dont elle doive être formée.* Cette définition est captieuse, car elle peut recevoir un sens vrai & faux : ou *Spinosa* définit la substance par rapport aux accidens, ou par rapport à l'existence ; or de quelque maniere qu'il la définisse, sa définition est fausse, ou du moins lui devient inutile. Car 1°. s'il définit la substance par rapport aux accidens, on pourra conclure de cette définition que la substance est un être qui subsiste par lui-même indépendamment d'un sujet d'inhésion. Or *Spinosa* ne peut faire servir une telle définition à démontrer qu'il n'y a dans le monde qu'une seule & unique substance. Il est évident que les arbres, les pierres, les anges, les hommes existent indépendamment d'un sujet d'inhérence. 2°. Si *Spinosa* définit la substance par rapport à l'existance, sa définition est encore fausse. Cette définition bien entendue, signifie que la substance est une chose, dont l'idée ne dépend point d'une autre idée, & qui ne suppose rien qui l'ait formée, mais renferme une existence nécessaire ; or cette définition est fausse, car ou *Spinosa* veut dire par ce langage mystérieux, que l'idée même de la substance, autrement l'essence & la définition de la substance, est indépendante de toute cause, ou bien que la substance existante subsiste tellement par elle-même qu'elle ne peut dépendre d'aucune cause. Le premier sens est trop ridicule, & d'ailleurs trop inutile à *Spinosa*, pour croire qu'il l'ait eu dans l'esprit ; car ce sens se reduiroit à dire, que la définition de la substance ne peut produire une autre définition de substance, ce qui est absurde & impertinent. Quelque peu conséquent que soit *Spinosa*, je ne croirai jamais qu'il emploie une telle définition de la substance, pour prouver qu'une substance n'en peut produire une autre, comme si cela étoit impossible ; sous prétexte qu'une définition de substance ne peut produire une autre définition de substance. Il faut donc que *Spinosa*, par sa définition entortillée de la substance, ait voulu dire que la substance existe tellement par elle-même, qu'elle ne peut dépendre d'aucune cause. Or c'est cette définition que tous les philosophes attaquent. Ils vous diront bien que la définition de la substance est simple & indivisible, sur-tout si on la considere par opposition au néant ; mais ils vous nieront qu'il n'y ait qu'une substance. Autre chose est de dire qu'il n'y a qu'une seule définition de substance, & autre chose, qu'il n'y a qu'une substance.

En mettant à-part les idées de métaphysique, & ces nom *d'essence*, *d'existance*, *de substance*, qui n'ont aucune distinction réelle entre elles, mais seulement dans les diverses conceptions de l'entendement ; il faudra, pour parler plus intelligiblement & plus humainement, dire, que puisqu'il y a deux sortes d'existences, l'une nécessaire, & l'autre contingente, il y a aussi de toute nécessité deux sortes de substances, l'une qui existe nécessairement, & qui est Dieu, & l'autre qui n'a qu'une existence empruntée de ce premier être, & de laquelle elle ne jouit que par sa vertu, qui sont les créatures. La définition de *Spinosa* ne vaut donc rien du tout ; elle confond ce qui doit être nécessairement distingué, l'essence, qu'il nomme *substance*, avec l'existence. La définition qu'il apporte pour prouver qu'une substance n'en peut produire une autre, est aussi ridicule que ce raisonnement qu'on feroit pour prouver qu'un homme est un cercle : Par homme, j'entends une figure ronde; or le cercle est une figure ronde, donc l'homme est un cercle. Car voici comme raisonne *Spinosa* : il me plaît d'entendre par substance ce qui n'a point de cause ; or ce qui est produit par un autre a une cause, donc une substance ne peut être produite par une autre substance.

La définition qu'il donne du fini & de l'infini n'est pas plus heureuse. Une chose est finie, selon lui, quand elle peut être terminée par une chose de la même nature. Ainsi un corps est dit *fini*, parce que nous en concevons un plus grand que lui ; ainsi la pensée est terminée par une autre pensée. Mais le corps n'est point terminé par la pensée, ainsi que la pensée ne l'est point par le corps. On peut supposer deux sujets différens, dont l'un ait une connoissance infinie d'un objet, & l'autre n'en ait qu'une connoissance finie. La connoissance infinie du premier ne donne point l'exclusion à la connoissance finie du second. De ce qu'un être connoît toutes les propriétés & tous les rapports d'une chose, ce n'est pas une raison, pour qu'un autre n'en puisse du-moins saisir quelques rapports & quelques propriétés. Mais, dira *Spinosa*, les degrés de connoissance qui se trouve dans l'être fini, n'étant point ajoutés à cette connoissance que nous supposons infinie, elle ne peut pas l'être. Pour répondre à cette objection, qui n'est qu'une pure équivoque, je demande, si les degrés de la connoissance finie ne se trouvent pas dans la connoissance infinie, on ne sauroit le nier. Ce ne seroit pas à la vérité les mêmes degrés numériques, mais ce seront les mêmes spécifiquement, c'est-à-dire, qu'ils seront semblables. Or il n'en faut pas davantage pour la connoissance infinie. Quant aux degrés infinis dont elle est composée on ajouteroit encore tous les degrés qui se trouvent épars & désunis dans toutes les connoissances finies, elle n'en deviendroit pas plus parfaite ni plus étendue. Si j'avois précisément le même fonds de connoissances que vous sur quelqu'objet, en deviendrois-je plus habile & mes lumieres plus étendues, parce qu'on ajouteroit vos connoissances numériques à celles que je possede déja? Vos connoissances étant absolument semblables aux miennes, cette répétition de la même science ne me rendroit pas plus savant. Donc une connoissance infinie n'exige point les degrés finis des autres connoissances ; donc une chose n'est pas précisément finie, parce qu'il existe d'autres êtres de la même nature.

Ses raisonnemens sur l'infini ne sont pas plus justes. Il appelle *infini*, ce dont on ne peut rien nier, & ce qui renferme en soi formellement toutes les réalités possibles. Si on lui passe cette définition, il est clair qu'il lui sera aisé de prouver qu'il n'y a dans le monde qu'une substance unique, & que cette substance est Dieu, & que toutes les choses sont les modes de cette substance. Mais comme il n'a pas prouvé cette définition, tout ce qu'il bâtit dessus, n'a qu'un fondement ruineux. Pour que Dieu soit infini, il n'est pas nécessaire qu'il renferme en lui toutes les réalités possibles qui sont finies & bornées, mais seulement les réalités & perfections possibles qui sont immenses & infinies : ou, si l'on veut, pour parler le langage ordinaire de l'école, qu'il renferme éminemment toutes les réalités & les perfections possibles ; c'est-à-dire, que toutes les perfections & réalités qui se rencontrent dans les individus de chaque être que Dieu peut former, se trouvent en lui dans un degré éminent & souverain : d'où il ne s'ensuit pas que la substance de Dieu renferme

la substance des individus sortis de ses mains.

Les axiomes de *Spinosa* ne sont pas moins faux & captieux que ses définitions : choisissons ces deux qui sont les principaux : *La connoissance de l'effet dépend de la connoissance de la cause, & la renferme nécessairement : Des choses qui n'ont rien de commun entre elles, ne peuvent servir à se faire connoître mutuellement.* On sent tout-d'un-coup le captieux de ces deux axiomes ; & pour commencer par le premier, voici comme je raisonne. On peut considérer l'effet de deux manieres, en-tant qu'il est formellement un effet, ou matériellement, c'est-à-dire, tout simplement, en-tant qu'il est en lui-même. Il est vrai que l'effet considéré formellement comme effet, ne peut être connu séparément de la cause, selon cet axiome des écoles, *correlata sunt simul cognitione.* Mais si vous prenez l'effet en lui-même, il peut être connu par lui-même. L'axiome de *Spinosa* est donc captieux, en ce qu'il ne distingue pas entre les différentes manieres dont on peut envisager l'effet. D'ailleurs, quand *Spinosa* dit que la connoissance de l'effet dépend de la connoissance de la cause & qu'elle la renferme, veut-il dire que la connoissance de l'effet entraine nécessairement une connoissance parfaite de la cause ? Mais en ce sens, l'axiome est très-faux ; puisque l'effet ne contient pas toutes les perfections de la cause, qu'il peut avoir une nature très-différente de la sienne : savoir si la cause agit par sa seule volonté ; car tel sera l'effet qu'il plaira à la volonté de le produire. Mais si *Spinosa* prétend seulement que l'idée de l'effet est relative à l'idée de la cause, l'axiome de *Spinosa* est vrai alors, mais inutile au but qu'il se propose ; car, en partant de ce principe, il ne trouvera jamais qu'une substance n'en puisse produire une autre dont la nature & les attributs seront différens. Je dis plus : de ce que l'idée de l'effet est relative à l'idée de la cause, il s'ensuit dans les principes de *Spinosa*, qu'une substance douée d'attributs différens peut être la cause d'une autre substance. Car *Spinosa* reconnoît que deux choses dont l'une est cause de l'autre, servent mutuellement à se faire connoître : or, si l'idée de l'effet est relative à l'idée de la cause, il est évident que deux substances de different attribut pourront se faire connoître réciproquement, pourvu que l'une soit la cause de l'autre, non pas qu'elles aient une même nature & les mêmes attributs, puisqu'on les suppose différens ; mais par le rapport qu'il y a de la cause à l'effet. Pour l'autre axiome, il n'est pas moins faux que le précédent : car, quand *Spinosa* dit, que les choses qui n'ont rien de commun entre elles, ne peuvent servir à se faire connoître réciproquement ; par le mot de *commun*, il entend une même nature spécifique. Or l'axiome pris en ce sens, est très-faux ; puisque, soit les attributs génériques, soit la relation de la cause à l'effet, peuvent les faire connoître les uns par les autres.

Examinons maintenant les principales propositions qui forment le système de *Spinosa*. Il dit dans sa seconde, que *deux substances ayant des attributs différens, n'ont rien de commun entr'elles.* Dans la démonstration de cette proposition, il n'allegue d'autre preuve que la définition qu'il a donnée de la substance, laquelle étant fausse, on n'en peut rien légitimement conclure, & par conséquent cette proposition est nulle. Mais afin d'en faire mieux comprendre le faux, il n'y a qu'à considéter l'existence & l'essence d'une chose pour découvrir ce sophisme. Car, puisque *Spinosa* convient qu'il y a deux sortes d'existence, l'une nécessaire & l'autre qui ne l'est pas ; il s'ensuit que deux substances qui auront différens attributs, comme l'étendue & la pensée, conviendront entr'elles dans une existence de même espece, c'est-à-dire, qu'elles seront semblables en ce que l'une & l'autre n'existeront pas nécessairement, mais seulement par la vertu d'une cause qui les aura produites. Deux essences ou deux substances parfaitement semblables dans leurs propriétés essentielles, seront différentes, en ce que l'existence de l'une aura précédé celle de l'autre, ou en ce que l'une n'est pas l'autre. Quand Pierre seroit semblable à Jean en toutes choses, ils sont différens, en ce que Pierre n'est pas Jean, & que Jean n'est pas Pierre. Si *Spinosa* dit quelque chose de concevable, cela ne peut avoir de fondement & de vraisemblance, que par rapport à des idées métaphysiques qui ne mettent rien de réel dans la nature. Tantôt *Spinosa* confond l'espece avec l'individu, & tantôt l'individu avec l'espece.

Mais, dira-t-on, *Spinosa* parle de la substance précisément, & considérée en elle-même. Suivons donc *Spinosa*. Je rapporte la définition de la substance à l'existence ; & je dis, si cette substance n'existe pas, ce n'est qu'une idée, une définition qui ne met rien dans l'être des choses ; si elle existe, alors l'esprit & le corps conviennent en substance & en existence. Mais, selon *Spinosa*, qui dit une substance, dit une chose qui existe nécessairement. Je réponds que cela n'est pas vrai, & que l'existence n'est pas plus renfermée dans la définition de la substance en général que dans la définition de l'homme. Enfin, on dit, & c'est ici le dernier retranchement, que la substance est un être qui subsiste par lui-même. Voici donc où est l'équivoque ; car puisque le système de *Spinosa* n'est fondé uniquement que sur cette définition, avant qu'il puisse argumenter & tirer des conséquences de cette définition, il faut préalablement convenir avec moi du sens de la définition. Or, quand je définis la substance un être qui subsiste par lui-même, ce n'est pas pour dire qu'il existe nécessairement, je n'en ai pas la pensée ; c'est uniquement pour la distinguer des accidens qui ne peuvent exister que dans la substance & par la vertu de la substance. On voit donc que tout ce système de *Spinosa*, cette fastueuse démonstration n'est fondée que sur une équivoque frivole & facile à dissiper.

La troisieme proposition de *Spinosa* est que *dans les choses qui n'ont rien de commun entr'elles, l'une ne peut être la cause de l'autre.* Cette proposition, à l'expliquer précisément, est aussi fausse ; ou dans le seul sens véritable qu'elle peut avoir, on n'en peut rien conclure. Elle est fausse dans toutes les causes morales & occasionnelles. Le son du nom de Dieu n'a rien de commun avec l'idée du créateur qu'il produit dans mon esprit. Un malheur arrivé à mon ami n'a rien de commun avec la tristesse que j'en reçois. Elle est fausse encore cette proposition, lorsque la cause est beaucoup plus excellente que l'effet qu'elle produit. Quand je remue mon bras par l'acte de ma volonté, le mouvement n'a rien de commun de sa nature avec l'acte de ma volonté, ils sont très-différens. Je ne suis pas un triangle ; cependant je m'en forme une idée, & j'examine les propriétés d'un triangle. *Spinosa* a cru qu'il n'y avoit point de substance spirituelle, tout est corps selon lui. Combien de fois cependant *Spinosa* a-t-il été contraint de se représenter une substance spirituelle, afin de s'efforcer d'en détruire l'existence ? Il y a donc des causes qui produisent des effets, avec lesquels elles n'ont rien de commun, parce qu'elles ne les produisent pas par une émanation de leur essence, ni dans toute l'étendue de leurs forces.

La quatrieme proposition de *Spinosa* ne nous arrêtera pas beaucoup : *Deux ou plusieurs choses distinctes sont distinguées entr'elles, ou par la diversité des attributs des substances, ou par la diversité de leurs accidens qu'il appelle des* affections. *Spinosa* confond ici la diversité avec la distinction. La diversité vient

à la vérité de la diverſité ſpécifique des attributs & des affections. Ainſi il y a diverſité d'eſſence, quand l'une eſt conçue & définie autrement que l'autre; ce qui fait l'eſpece, comme on parle dans l'école. Ainſi un cheval n'eſt pas un homme, un cercle n'eſt pas un triangle; car on définit toutes ces choſes diverſement, mais la diſtinction vient de la diſtinction numérique des attributs. Le triangle *A*, par exemple, n'eſt pas le triangle *B*. Titius n'eſt pas Mævius, Davus n'eſt pas Œdipe. Cette propoſition ainſi expliquée, la ſuivante n'aura pas plus de difficultés.

C'eſt la cinquieme conçûe en ces termes: *il ne peut y avoir dans l'univers deux ou pluſieurs ſubſtances de même nature ou de même attribut.* Si *Spinoſa* ne parle que de l'eſſence des choſes ou de leur définition, il ne dit rien; car ce qu'il dit, ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il ne peut y avoir dans l'univers deux eſſences différentes, qui aient une même eſſence: qui en doute? Mais ſi *Spinoſa* entend qu'il ne peut y avoir une eſſence qui ſe trouve en pluſieurs ſujets ſinguliers, de même que l'eſſence de triangle ſe trouve dans le triangle *A* & dans le triangle *B*; ou comme l'idée de l'eſſence de la ſubſtance ſe peut trouver dans l'être qui penſe & dans l'être étendu, il dit une choſe manifeſtement fauſſe, & qu'il n'entreprend pas même de prouver.

Nous voici enfin arrivés à la ſixieme propoſition que *Spinoſa* a abordée par les détours & les chemins couverts que nous avons vûs. *Une ſubſtance*, dit-il, *ne peut-être produite par une autre ſubſtance.* Comment le démontre-t-il? Par la propoſition précédente, par la ſeconde & par la troiſieme; mais puiſque nous les avons réfutées, celle-ci tombe & ſe détruit ſans autre examen. On comprend aiſément que *Spinoſa* ayant mal défini la ſubſtance, cette propoſition qui en eſt la concluſion, doit être néceſſairement fauſſe. Car au fond, la ſubſtance de *Spinoſa* ne ſignifie autre choſe, que la définition de la ſubſtance ou l'idée de ſon eſſence. Or, il eſt certain qu'une définition n'en produit pas une autre. Mais comme tous ces degrés métaphyſiques de l'être ne ſubſiſtent & ne ſont diſtingués que par l'entendement, & que dans la nature ils n'ont d'être réel & effectif qu'en vertu de l'exiſtence; il faut parler de la ſubſtance, comme exiſtante, quand on veut conſidérer la réalité de ſes effets. Or dans un tel rocher, être exiſtant, être ſubſtance, être pierre, c'eſt la même choſe; il faut donc en parler comme d'une ſubſtance exiſtante, quand on le conſidere comme étant actuellement dans l'être des choſes, & par conſéquent comme ſubſtance exiſtante, pour exiſter néceſſairement & par elle-même ou par la vertu d'autrui; il s'enſuit qu'une ſubſtance peut être produite par une autre ſubſtance; car qui dit une ſubſtance qui exiſte par la vertu d'autrui, dit une ſubſtance qui a été produite, & qui a reçu ſon être d'une autre ſubſtance.

Après toutes ces équivoques & tous ces ſophiſmes, *Spinoſa* croyant avoir conduit ſon lecteur où il ſouhaitoit, leve le maſque dans la ſeptieme propoſition. *Il appartient*, dit-il, *à la ſubſtance d'exiſter.* Comment le prouve-t-il? Par la propoſition précédente qui eſt fauſſe. Je voudrois bien ſavoir, pourquoi *Spinoſa* n'a pas agi plus franchement & plus ſincérement; car ſi l'eſſence de la ſubſtance emporte néceſſairement l'exiſtence, comme il le dit ici, pourquoi ne s'en eſt-il pas expliqué clairement dans la définition qu'il a donnée de la ſubſtance, au lieu de ſe cacher ſous l'équivoque fâcheuſe de *ſubſiſter par ſoi-même*, ce qui n'eſt véritable que par rapport aux accidens & point du-tout à l'exiſtence? *Spinoſa* a beau faire, il ne détruira pas les idées les plus claires & les plus naturelles.

La ſubſtance ne dit autre choſe qu'un être qui exiſte, ſans être un accident attaché à un ſujet. Or, on ſait naturellement que tout ce qui exiſte ſans être accident, n'exiſte pas néanmoins néceſſairement, donc l'idée & l'eſſence de la même ſubſtance n'emportent pas néceſſairement l'exiſtence avec elles.

On n'entrera pas plus avant dans l'examen des propoſitions de *Spinoſa*, parce que les fondemens étant détruits, il ſeroit inutile de s'appliquer davantage à renverſer le bâtiment; cependant comme cette matiere eſt difficile à comprendre, nous la retoucherons encore d'une autre maniere; & quand ce ne ſeroit que des répétitions, elles ne ſeront pas néanmoins inutiles.

Le principe ſur lequel s'appuie *Spinoſa* eſt de lui-même obſcur & incompréhenſible. Quel eſt-il ce principe ou fondement de ſon ſyſtême? C'eſt qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule ſubſtance. Certainement la propoſition eſt obſcure & d'une obſcurité ſinguliere, & nouvelle: car les hommes ont toujours été perſuadés, qu'un corps humain & un muid d'eau ne ſont pas la même ſubſtance, qu'un eſprit & un autre eſprit ne ſont pas la même ſubſtance, que Dieu & moi, & les autres différentes parties de l'univers ne ſont pas la même ſubſtance. Le principe étant nouveau, ſurprenant, contre tous les principes reçûs, & par conſéquent fort obſcur, il faut donc l'éclaircir & le prouver. C'eſt ce qu'on ne peut faire qu'avec le ſecours des preuves, qui ſoient plus claires que la choſe même à prouver: la preuve n'étant qu'un plus grand jour, pour mettre en évidence ce qu'il s'agit de faire connoître & de perſuader. Or quelle eſt, ſelon *Spinoſa*, la preuve de cette propoſition générale, *il n'y a & il ne peut y avoir qu'une ſeule ſubſtance?* La voici: *c'eſt qu'une ſubſtance n'en ſauroit produire une autre.* Mais cette preuve n'enferme-t-elle pas toute l'obſcurité & toute la difficulté du principe? N'eſt-elle pas également contraire au ſentiment reçu dans le genre humain, qui eſt perſuadé qu'une ſubſtance corporelle, telle qu'un arbre, produit une autre ſubſtance, telle qu'une pomme, & que la pomme produite par un arbre, dont elle eſt actuellement ſéparée, n'eſt pas actuellement la même ſubſtance que cet arbre? La ſeconde propoſition qu'on apporte en preuve du principe, eſt donc auſſi obſcure pour le moins que le principe, elle ne l'éclaircit donc pas, elle ne prouve donc pas. Il eſt ainſi de chacune des autres preuves de *Spinoſa*: au lieu d'être un éclairciſſement, c'eſt une nouvelle obſcurité. Par exemple, comment s'y prend-il pour prouver qu'une ſubſtance ne ſauroit en produire une autre? C'eſt, dit-il, *parce qu'elles ne peuvent ſe concevoir l'une par l'autre.* Quel nouvel abîme d'obſcurité? Car enfin, n'ai-je pas encore plus de peine à démêler, ſi deux ſubſtances peuvent ſe concevoir l'une par l'autre, qu'à juger ſi une ſubſtance en peut produire une autre? Avancer dans chacune des preuves de l'auteur, c'eſt faire autant de démarches d'une obſcurité à l'autre. Par exemple, *il ne peut y avoir deux ſubſtances de même attribut, & qui aient quelque choſe de commun entr'elles.* Cela eſt-il plus clair, ou s'entend-il mieux que la premiere propoſition qui étoit à prouver; ſavoir, *qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule ſubſtance.*

Or, puiſque le ſens commun ſe révolte à chacune de ces propoſitions, auſſi-bien qu'à la premiere, dont elles ſont les prétendues preuves; au lieu de s'arrêter à raiſonner ſur chacune de ces preuves, où ſe perd le ſens commun, on ſeroit en droit de dire à *Spinoſa*, votre principe eſt contre le ſens commun; d'un principe où le ſens commun ſe perd, il n'en peut rien ſortir où le ſens commun ſe retrouve. Ainſi de s'amuſer à vous ſuivre, c'eſt manifeſtement s'expoſer à s'égarer avec vous, hors de la route du ſens commun. Pour refuter *Spinoſa*, il ne faut, ce me ſemble,

ble, que l'arrêter au premier pas, sans prendre la peine de suivre cet auteur dans un tas de conséquences qu'il tire selon sa méthode prétendue géométrique, il ne faut que substituer au principe obscur dont il a fait la base de son système, celui-ci, *il y a plusieurs substances*, principe qui dans son genre est clair au suprême degré. Et en effet, quelle proposition plus claire, plus frappante, plus intime à l'intelligence & à la conscience de l'homme? Je ne veux point ici d'autre juge que le sentiment naturel le plus droit, & que l'impression la plus juste du sens commun répandu dans le genre humain. Il est donc naturel de répondre simplement à la premiere proposition qui leur sert de principe: vous avancez une extravagance qui révolte le sens commun, & que vous n'entendez pas vous-même. Si vous vous obstinez à soutenir que vous comprenez une chose incompréhensible; vous m'autorisez à juger que votre esprit est au comble de l'extravagance, & que je perdrois mon tems à raisonner contre vous & avec vous. C'est ainsi qu'en niant absolument la premiere proposition de ses principes, ou en éclaircissant les termes obscurs dont il s'enveloppe, on renverse l'édifice & le système par ses fondemens. En effet, les principes des sectateurs de *Spinosa*, ne résultent que des ténebres où ils prennennt plaisir à s'égarer, pour y engager avec eux ceux qui veulent bien être la dupe de leur obscurité, ou qui n'ont pas assez d'intelligence pour appercevoir qu'ils n'entendent pas eux-mêmes ce qu'ils disent.

Voici encore quelques raisons dont on peut se servir pour renverser ce système. Le mouvement n'étant pas essentiel à la matiere, & la matiere n'ayant pû se le donner à elle-même, il s'ensuit qu'il y a quelque autre substance que la matiere, & que cette substance n'est pas un corps, car cette même difficulté retourneroit à l'infini. *Spinosa* ne croit pas qu'il y ait d'absurdité à remonter ainsi de cause en cause à l'infini; c'est se précipiter dans l'abîme pour ne pas vouloir se rendre, ni abandonner son système.

J'avoue que notre esprit ne comprend pas l'infini, mais il comprend clairement qu'un tel mouvement, un tel effet, un tel homme doit avoir sa premiere cause; car si on ne pouvoit remonter à la premiere cause, on ne pourroit en descendant, rencontrer jamais le dernier effet, ce qui est manifestement faux, puisque le mouvement qui se fait à l'instant que je parle, est de nécessité le dernier. Cependant on conçoit sans peine, que remonter de l'effet à la cause, ou descendre de la cause à l'effet, sont des choses unies de la même maniere qu'une montagne avec sa vallée; desorte que comme on trouve le dernier effet, on doit aussi rencontrer la premiere cause. Qu'on ne dise pas qu'on peut commencer une ligne au point où je fais, & la tirer jusqu'à l'infini, de même qu'on peut commencer un nombre & l'augmenter jusqu'à l'infini; de telle sorte qu'il y ait un premier nombre, un premier point, sans qu'on puisse trouver le dernier. Ce seroit un sophisme facile à reconnoître, car il n'est pas question d'une ligne qu'on puisse tirer, ni d'un nombre qu'on puisse augmenter, mais il s'agit d'une ligne formée & d'un nombre achevé. Et comme toute ligne qu'on acheve très l'avoir commencée; tout nombre qu'on cesse l'augmenter, est nécessairement fini, ainsi de même, le mouvement, l'effet qu'il produit à l'instant étant fini, il faut que le nombre des causes qui concurent à cet effet le soit aussi.

On peut éclaircir encore ce de nous disons par un exemple assez sensible. Les Philosophes croyent que la matiere est divisible à l'infini. Cependant, quand on parle d'une division actuelle & réelle des parties du corps, elle est toujours nécessairement finie. Il en de même des causes & des effets de la nature. Quand elle en pourroit produire d'autres, & encore d'autres à l'infini, les causes néanmoins & les effets qui existent actuellement à cet instant, doivent être finis en nombre; & il est ridicule de croire qu'il faille remonter à l'infini pour trouver la premiere cause du mouvement. De plus, quand on parle du mouvement de la matiere, on ne s'arrête pas à une seule partie de la matiere, pour pouvoir donner lieu à Spinosa d'échapper, en disant que cette partie de la matiere a reçu son mouvement d'une autre partie, & celle-là d'une autre, & ainsi de même jusqu'à l'infini; mais on parle de toute la matiere quelle qu'elle soit, finie & infinie, il n'importe. On dit que le mouvement n'étant pas de l'essence de la matiere, il faut nécessairement qu'elle l'ait reçu d'ailleurs. Elle ne peut l'avoir reçu du néant; car le néant ne peut agir. Il y a donc une autre cause qui a imprimé le mouvement à la matiere, qui ne peut être ni matiere ni corps. C'est ce que nous appellons *esprit*.

On démontre encore par l'histoire du monde, que l'univers n'a pas été formé par une longue succession de tems, comme il faudroit nécessairement le croire & le dire, si une cause toute-puissante & intelligente n'avoit pas présidé dans la création, afin de l'achever & de le mettre en sa perfection. Car s'il s'étoit formé par le seul mouvement de la matiere, pourquoi seroit-elle si épuisée dans ses commencemens, qu'elle ne puisse plus, & n'ait pu depuis plusieurs siecles former des astres nouveaux? pourquoi ne produiroit-elle pas tous les jours des animaux & des hommes par d'autres voies que par celles de la génération, si elle en a produit autrefois? ce qui est pourtant inconnu dans toutes les histoires. Il faut donc croire qu'une cause intelligente & toute-puissante a formé dès le commencement cet univers en cet état de perfection où nous le voyons aujourd'hui. On fait voir aussi qu'il y a du dessein dans la cause qui a produit l'univers. Spinosa n'auroit pu néanmoins attribuer une vûe & une fin à sa matiere informe. Il ne lui en donne qu'entant qu'elle est modifiée de telle ou telle maniere, c'est-à-dire que parce qu'il y a des hommes & des animaux. Or c'est pourtant la derniere des absurdités de croire & de dire que l'œil n'a pas été fait pour voir, ni l'oreille pour entendre. Il faut dans ce malheureux système réformer le langage humain le plus raisonnable & le mieux établi, afin de ne pas admettre de connoissance & d'intelligence dans le premier auteur du monde & des créatures.

Il n'est pas moins absurde de croire que si les premiers hommes sont sortis de la terre, ils ayent reçu partout la même figure de corps & les mêmes traits, sans que l'un ait eu une partie plus que l'autre, ou dans une autre situation. Mais c'est parler conformément à la raison & à l'expérience, de dire que le genre humain soit sorti d'un même moule, & qu'il a été fait d'un même sang. Tous ces argumens doivent convaincre la raison qu'il y a dans l'univers un autre agent que la matiere qui le régit, & en dispose comme il lui plaît. C'est pourtant ce que Spinosa a entrepris de détruire. Je finis par dire que plusieurs personnes ont assuré que sa doctrine considérée même indépendamment des intérêts de la religion, a paru fort mépriſable aux plus grands mathématiciens. On le croira plus facilement, si l'on se souvient de ces deux choses, l'une, qu'il n'y a point de gens qui doivent être plus persuadés de la multiplicité des substances, que ceux qui s'appliquent à la considération de l'étendue; l'autre, que la plûpart de ces sçavans admettent du vuide. Or il n'y a rien de plus opposé à l'hypothèse de Spinosa, que de soutenir que tous les corps ne se touchent point, & jamais deux systèmes n'ont été plus opposés que le

sien & celui des Atomistes. Il est d'accord avec Epicure en ce qui regarde la rejection de la Providence ; mais dans tout le reste leurs systèmes sont comme l'eau & le feu.

SPINOSISTE, s. m. (*Gram.*) sectateur de la philosophie de Spinosa. Il ne faut pas confondre les *Spinosistes* anciens avec les *Spinosistes* modernes. Le principe général de ceux-ci, c'est que la matiere est sensible, ce qu'ils démontrent par le développement de l'œuf, corps inerte, qui par le seul instrument de la chaleur graduée passe à l'état d'être sentant & vivant, & par l'accroissement de tout animal qui dans son principe n'est qu'un point, & qui par l'assimilation nutritive des plantes, en un mot, de toutes les substances qui servent à la nutrition, devient un grand corps sentant & vivant dans un grand espace. De-là ils concluent qu'il n'y a que de la matiere, & qu'elle suffit pour tout expliquer; du reste ils suivent l'ancien spinosisme dans toutes ses conséquences.

SPINTHER, s. m. (*Littérat.*) ce mot se trouve dans Plaute ; c'est une espece de bracelet que les dames romaines, dans les premiers siecles de la république, portoient au haut du bras gauche. (*D. J.*)

SPINUS, s. m. (*Hist. nat. des anc.*) corps foffile d'une qualité bien remarquable, s'il est vrai ce qu'en dit Théophraste & d'autres naturalistes, qu'on coupoit le *spinus* en pieces, & qu'après l'avoir mis en tas à l'exposition du soleil, il prenoit feu, s'allumoit, & bruloit encore mieux quand on l'humectoit avec de l'eau. (*D. J.*)

SPINY LAC, (*Géog. mod.*) lac d'Ecosse, dans la province de Murray. Il est couvert de cygnes, & bordé de deux châteaux, l'un à l'occident & l'autre au midi. (*D. J.*)

SPIRALE, s. f. (*Géom.*) est en général une ligne courbe, qui va toujours en s'éloignant de son centre, & en faisant autour de ce centre plusieurs révolutions.

On appelle plus proprement & plus particulierement *spirale* en Géométrie, une ligne courbe dont Archimede est l'inventeur, & qu'on nomme pour cette raison *spirale d'Archimede*.

En voici la génération. On suppose le rayon d'un cercle divisé en autant de parties que sa circonférence, par exemple en 360. Le rayon se meut sur la circonférence, & la parcourt toute entiere. Pendant ce même tems, un point qui part du centre du cercle, se meut sur le rayon, & le parcourt tout entier, de sorte que les parties qu'il parcourt à chaque instant sur le rayon, sont proportionnelles à celles que le rayon parcourt dans le même instant sur la circonférence, c'est-à-dire que tandis que le rayon parcourt, par exemple, un degré de la circonférence, le point qui se meut sur le rayon, en parcourt la 300e partie. Il est évident que le mouvement de ce point est composé, & si l'on suppose qu'il laisse une trace, c'est la courbe qu'Archimede a nommée *spirale*, dont le centre est le même que celui du cercle, & dont les ordonnées ou rayons sont les différentes longueurs du rayon du cercle, prises depuis le centre, & à l'extrémité desquelles le point mobile s'est trouvé à chaque instant : par conséquent les ordonnées de cette courbe concourent toutes en un point, & elles sont entre elles comme les parties de la circonférence du cercle correspondantes qui ont été parcourues par le rayon, & qu'on peut appeller *arcs de revolution*. *Voy.* la *fig. 39. de géom.* la courbe *C M m m* est une *spirale*. Lorsque le rayon *C A*, *fig. 39. géom.* a fait une révolution, & que le point mobile parti de *C*, est arrivé en *A*, on peut supposer que ce point continue à se mouvoir, & le rayon à tourner, ce qui produira une continuation de la *spirale*, & on voit que cette courbe peut être continuée par ce moyen, aussi loin qu'on voudra. *Voyez fig. 40.*

Archimede, inventeur de la *spirale*, en l'examinant, en trouva les tangentes, ou ce qui revient au même les sous-tangentes, & ensuite les espaces. Il démontra qu'à la fin de la premiere révolution, la sous-tangente de la *spirale* est égale à la circonférence du cercle circonscrit, qui est alors le même que celui sur lequel on a pris les arcs de la révolution : qu'à la fin de la seconde révolution, la sous-tangente est double de la circonférence du cercle circonscrit, triple à la fin de la troisieme révolution, & toujours ainsi de suite. Quant aux espaces, qui sont toujours compris entre le rayon qui termine une révolution, & l'arc *spiral* qui s'y termine aussi, pris depuis le centre, Archimede a prouvé que l'espace *spiral* de la premiere révolution, est à l'espace de son cercle circonscrit, comme 1 à 3 ; que l'espace de la seconde révolution est au cercle circonscrit, comme 7 à 12 ; celui de la troisieme, comme 19 à 27, *&c.* Ce sont là les deux plus considérables découvertes du traité d'Archimede. Nous avons ses propres demonstrations : elles sont si longues & si difficiles, que comme on le peut voir par un passage latin, rapporté dans la préface des infinimens petits de M. de l'Hôpital, Bouillaud avoue qu'il ne les a jamais bien entendues, & que Viette, par cette même raison, les a injustement soupçonnées de paralogisme ; mais par le secours des nouvelles méthodes, les démonstrations de ces propriétés de la *spirale*, ont été fort simplifiées & étendues à d'autres propriétés plus générales. En effet, l'esprit de la géométrie moderne est d'élever toujours les vérités, soit anciennes, soit nouvelles, à la plus grande universalité qu'il se puisse. Dans la *spirale* d'Archimede, les ordonnées ou rayons sont comme les arcs de révolution : on a rendu la génération de cette courbe plus universelle, en supposant que les rayons y fussent, comme telle puissance qu'on voudroit de ces arcs, c'est-à-dire, comme leurs quarrés, leurs cubes, *&c.* ou même leurs racines quarrées, cubiques, *&c.* car les géometres savent que les racines sont des puissances mises en fractions. Ceux qui souhaitent un plus grand détail sur l'universalité de cette hypothese, le trouveront dans l'histoire de l'académie royale des Sciences, an. 1704, *p. 57. & suiv.*

Spirale logarithmique, ou *logistique*, voyez LOGARITHMIQUE. (*O*)

SPIRAL, *ressort*, (*Horlogerie.*) c'est une lame d'acier ployée en ligne spirale, susceptible de contraction & de dilatation, élastique, que les horlogers emploient de deux manieres différentes, l'une pour servir de force motrice, & l'autre de force réglante.

Les ressorts tirent toute leur énergie de l'élasticité de la matiere ; cette propriété qui est généralement connue, & même palpable dans presque tous les corps, nous laisse néanmoins encore dans une profonde ignorance sur la cause qui la produit ; ce ne sera donc que par les effets, & sur-tout par l'usage que les horlogers en font pour en tirer la force motrice, & la force réglante, que je me propose de la traiter dans cet article par cette raison, je supprimerai l'énumération qu'il y auroit à faire des différentes matieres susceptibles d'élasticité, & je me bornerai à parler seulement de celles de l'acier trempé, que les horlogers emploient avec tant d'avantage.

L'on sait en général que la force élastique peut être prise pour une puissance active qui réagit proportionnellement aux effets qui la compriment, ou qui la pressent ; ainsi de quelque figure que soit un corps parfaitement élastique, il la reprendra toujours, dès que la compression cessera : par exemple, lorsqu'on ploie une lame d'épée, elle se redresse avec d'autant plus de viteſſe, qu'elle a exigé plus de force pour être ployée ; est donc par cette réaction que les ressorts peuvent tenir lieu de poids, ou de force mo-

trice, pour animer & faire marcher les montres & les pendules, & par cette raison on les nomme *ressorts moteurs*.

Comme ressorts moteurs, ils peuvent être susceptibles de différentes figures plus ou moins avantageuses pour l'intensité de cette force; d'où il suit qu'on pourroit faire cette question : la matiere & sa quantité étant donnée, trouver la figure qui donnera la plus grande puissance élastique; mais outre que la solution en est très-difficile, & qu'elle tient à un grand nombre d'expériences qu'il y auroit à faire, dignes d'occuper même les plus habiles physiciens, je dois, quant à présent, me borner à rendre compte de ce qu'on fait, plutôt que de ce qu'il y auroit à faire.

De l'exécution & application des ressorts, en qualité de force motrice. Pour faire les ressorts de montres, l'on prend de l'acier en barre, que l'on fait dégrossir aux grandes forges, pour ensuite le tirer rond à la filiere, plus ou moins gros, suivant les ressorts qu'on a à faire; ou bien l'on prend de l'acier rond d'Angleterre, & c'est le meilleur, l'on coupe ce fil par bout de 20 à 30 pouces; après l'avoir fait recuire, on le forge pour l'applatir & le réduire à l'épaisseur d'un quart de ligne, on le dresse sur le plat, & l'on supplée ainsi à la lime, aux inégalités que le marteau a pu laisser; cela s'appençoit à la différence de courbure que prend le ressort, en le faisant ployer de place en place dans toute sa longueur. On le lime aussi d'égale largeur, en le faisant passer dans toute sa longueur, dans un calibre. Plusieurs de ces ressorts ainsi préparés, on les entortille chacun de fil-d'archal sur toute leur longueur, en laissant un demi-pouce d'intervalle; l'on prend un de ces ressorts, on en forme un cercle qui peut avoir 7 à 8 pouces de diametre, l'on en ploie ainsi une douzaine de même largeur, concentriquement les uns dans les autres, ce qui forme une trempe cylindrique, épaisse de la largeur des ressorts, & large de toutes les épaisseurs réunies, & il reste encore un vuide dans le milieu, & tous les jours que laissent les fils-d'archal; ces jours sont utiles, parce que l'huile ou le liquide dans lequel on les plonge pour les tremper, saisit aisément toutes les surfaces des ressorts: l'on prend ce paquet de douze ressorts, pour le placer dans un cercle de fer fait en forme de roue de champ, qui a une croisée au centre de laquelle est un pivot qui tient à l'extrémité d'une verge de fer, & qui laisse mobile le cercle, pour être tourné dans le fourneau au moyen d'une autre baguette, dont on se sert pour faire tourner ce cercle par sa circonférence; l'on voit aisément que cette méchanique n'est là que pour la facilité de donner une égale chaleur dans toutes les parties de la circonférence.

L'on porte le tout dans un fourneau de reverbere où le charbon doit être bien allumé; & lorsque les ressorts ont acquis le degré de chaleur que l'expérience seule peut apprendre, ce qui revient à-peu-près d'un rouge couleur de charbons allumés : alors on retire le tout des fourneaux, & l'on fait tomber subitement le paquet de ressorts dans une suffisante quantité d'huile de navette, & l'on repete cette expérience autant de fois qu'on a de douzaine de ressorts à tremper.

Retirez de l'huile ces ressorts, coupez de place en place les fils-d'archal, pour les séparer les uns des autres, les blanchir avec du grai, les bleuir sur un fer chaud, les redresser à coup de marteau, les limer de nouveau pour les égaler sur la largeur comme sur l'épaisseur, avec cette différence qu'il faut que la lame aille en diminuant d'épaisseur insensiblement sur le bout qui doit faire les tours intérieurs du ressort.

Cette derniere opération exige toute l'attention, pour qu'ils prennent des courbures régulieres & semblables, de place en place; & lorsqu'on les passe entre les doigts, en ployant légerement la lame, il ne faut plus sentir aucune différence, aucune dureté, en un mot, une flexibilité égale dans toute la largeur, comme si l'on passoit un simple ruban entre ses doigts; mais l'expérience & la délicatesse du tact sont bien plus propres à faire sentir cette épreuve, que tout ce que l'on pourroit dire.

Après avoir fait aux ressorts ce qu'on pouvoit de mieux avec la lime, il faut ensuite, pour les égaler parfaitement, les passer & repasser plusieurs fois entre deux morceaux de bois dur, de quatre à cinq pouces en quarré, bien dressé, & qui tout rassemblé par une charniere & le morceau de dessus, porte un bras de levier d'un pié avec lequel l'on presse: l'on est deux pour passer le ressort dans cette machine; l'un le tient par un bout de la tenaille & le tire, pendant que l'autre presse avec le bras de levier; l'on place entre ces machines, de l'émeri rude dans le commencement, & doux sur la fin, & on le polit.

C'est par cette derniere opération que l'on parvient à donner au ressort cette uniforme flexibilité qui lui est si essentielle; après quoi on le bleuit une seconde fois le plus également qu'il est possible, par une chaleur douce. L'on recuit également les deux extrémités pour y faire une ouverture qui s'appelle *œil;* l'on ploye avec une pince ronde le bout qui doit faire le tour intérieur autour de l'arbre, & l'on procede à lui donner sa figure *spirale* en le ployant autour d'un arbre au moyen d'un crochet qui entre dans l'œil du ressort, tournant l'arbre d'une main, & de l'autre appuyant du pouce sur le premier tour, l'on fait passer ainsi la longueur du ressort; ce ressort ainsi ployé spiralement tend par sa réaction à se redresser; c'est pourquoi il faut lâcher par degrés. D'où il suit, que la réaction est moindre que l'action, & qu'elle perd d'autant plus cette qualité, que les ressorts sont plus comprimés & qu'ils restent plus long-tems dans cet état. Si la matiere des ressorts étoit parfaitement élastique, bien loin de rester ployés en ligne *spirale*, ils reviendroient droit au même point dont ils seroient partis; & au contraire, si la matiere étoit parfaitement sans élasticité, le ressort resteroit comme on l'auroit ployé & ne vaudroit rien; d'où il suit que les meilleurs ressorts sont ceux qui rendent le plus de réaction, ou qui perdent le moins de leur élasticité. Or l'acier trempé étant de toutes les matieres celle qui a le plus cette propriété; c'est donc avec raison que les Horlogers la préferent. L'on augmente prodigieusement l'élasticité de l'acier par la trempe qu'on lui donne; mais on est obligé de la lui diminuer pour qu'il ne casse pas lorsqu'on le met au travail; & l'on a raison de dire que les meilleurs ressorts sont sujets à casser, parce que ce sont ceux à qui on a conservé le plus d'élasticité; mais lorsqu'on diminue trop cette qualité élastique par le revenir ou recuit qu'on donne aux ressorts après la trempe, ils ne cassent pas, il est vrai; mais ils perdent trop sensiblement leur élasticité, & conséquemment leur force; il y a donc par-tout des extrêmes qu'il faut éviter. C'est un point qu'il faudroit pouvoir saisir; mais qui est infiniment difficile, pour ne pas dire impossible. L'on préfere donc dans cette alternative qu'un ressort soit plus près du casser par trop d'élasticité, que de se rendre en en manquant. Enfin, pour résumer ce que l'expérience & le raisonnement m'ont donné sur les différens ressorts que j'ai éprouvés, j'ai trouvé, toutes choses égales d'ailleurs, qu'une lame de ressort étoit d'autant plus élastique, & conservoit d'autant plus long-tems cette qualité, que la lame étoit plus mince, plus large, plus longue; en sorte que cette lame étant ployée en *spirale* autour de l'arbre dans son barillet, son rayon fût égal à la largeur ou hauteur des ressorts, & réciproquement;

c'eſt pourquoi les reſſorts de montre plate ſe rendent ou ſe caſſent plus fréquemment que les autres. Le reſſort placé dans le barillet porte un crochet qui accroche le bout extérieur du reſſort, & l'arbre accroche le bout intérieur. Dans cet état, ſi l'on vient à tourner l'arbre, le barillet étant fixé, le reſſort s'enveloppera immédiatement ſur le corps de l'arbre, ainſi de tous les tours ſucceſſivement; dans cet état le reſſort ſera bandé, ſi l'on lui oppoſe un rouage à faire tourner par le moyen des dents qu'on aura pratiquées à la circonférence du barillet; ce qui engrénera dans le premier pignon; le reſſort en ſe détendant fera tourner le rouage avec une vîteſſe qui diminuera comme la détente du reſſort.

Mais ſi au lieu d'oppoſer au barillet des rayons égaux comme ſont les ailes de pignons ſur leſquelles il agit, on lui adapte une chaînette qui communique & s'entortille ſur une figure conique taillée en *ſpirale*, dont les rayons diminuent préciſément comme la force du reſſort augmente, c'eſt ce qui formera la fuſée. *Voyez* FUSÉE. Alors la fuſée portant la roue du barillet communiquera au premier pignon une égale vîteſſe pour tous les tours, & par conſéquent la force motrice ſera uniforme ſur tout le rouage.

De l'exécution du reſſort ſpiral *& de ſon application en qualité de force réglante.* Le *reſſort ſpiral* d'une montre ordinaire eſt une lame d'acier très-déliée qui peut avoir trois ou quatre pouces de longueur, & d'un neuvieme à un douzieme de ligne de largeur, ſur un trente à quarante-huitieme d'épaiſſeur ployée en ligne *ſpirale* de quatre à trois tours au moins; ces tours doivent avoir des intervalles plus ou moins grands, ſuivant la force du *ſpiral* & la grandeur du balancier; la lame doit diminuer d'épaiſſeur imperceptiblement du dehors au-dedans, en ſorte que lorſqu'on ſuſpend un petit poids par le bout intérieur, & qu'on le leve en tenant avec une pincette l'autre extrémité extérieure, il prenne la figure d'un cône renverſé; c'eſt à cette épreuve qu'on juge ſi le reſſort ſe déploye bien, & s'il garde les intervalles proportionnés au diametre du *ſpiral*; il faut auſſi que les tours de lame ſoient exactement paralleles entre eux & dans le même plan.

Pour faire ces petits reſſorts, l'on prend de l'acier d'Angleterre qui n'eſt point trempé, mais qui eſt paſſé au laminoir; ce qui lui donne aſſez de corps pour avoir de l'élaſticité. Pluſieurs horlogers s'en ſervent & font eux-mêmes leurs *reſſorts ſpiraux*; ils redreſſent, réforment même ceux qui ſont faits, mais il n'y a guere que les habiles artiſtes capables de les bien faire; Genève eſt la ſeule ville que je connoiſſe où il y ait des gens qui ne s'occupent qu'à faire de ces reſſorts, & qui les font d'autant mieux, que la routine & la délicateſſe du tact l'emportent de beaucoup ſur la théorie: ils ne ſe ſervent point de fil d'Angleterre; ils prennent une lame d'acier trempé, & revenue comme une lame de reſſort moteur qu'ils affoibliſſent à la lime juſqu'à une certaine épaiſſeur; après quoi ils les coupent par petites bandes. Les redreſſer, limer ſur la largeur & l'épaiſſeur, les adoucir & les ployer en ligne *ſpirale*, ſont toutes opérations trop longues à détailler, & qui ſeroient encore inſuffiſantes pour donner une idée de leur délicateſſe; il n'y a guere que l'expérience qui puiſſe la faire ſentir.

Je ne déciderai pas leſquels des deux *ſpiraux* ſont les meilleurs d'être d'acier trempé, ou non trempé; ce qu'il y a de certain, c'eſt que j'ai vu de bons effets par les uns & les autres; je ne penſe pas qu'il ſoit connu de perſonne, autrement que par conjectures, auxquelles on doit donner la préférence; les raiſons qu'on donne de part ou d'autre, me paroiſſant trop foibles pour être rapportées.

De l'application du reſſort ſpiral *au balancier.* Sur l'axe du balancier eſt ménagée une petite aſſiette pour recevoir & faire tenir à frottement une virole qui eſt percée par une ligne qui ſeroit tangente, dans l'épaiſſeur de la circonférence: ce trou eſt pour recevoir l'extrémité intérieure du *ſpiral*; & au moyen d'une goupille qu'on y fait entrer avec, ce *ſpiral* ſe fixe & s'arrête ſur la virole; elle eſt coupée pour faire un peu reſſort en entrant ſur l'aſſiette du balancier; ce qui donne la facilité de tourner la virole qui tient alors par une preſſion élaſtique; le balancier étant placé ſur la platine, la cheville de renverſement eſt en repos ſur le centre d'échappement. *Voyez* RENVERSEMENT. A l'extrémité extérieure du *ſpiral*, ſe trouve ſur la platine un piton percé pour la recevoir avec une goupille qui la ſerre & la fixe. Par ce moyen le balancier ne peut point tourner d'un côté ni d'un autre, ſans tendre le *reſſort ſpiral*. Le balancier ainſi placé, la roue de rencontre agit par une de ces dents ſur la palette ſi c'eſt une verge, & ſur les tranches du cylindre, ſi c'en eſt un; alors elle tend le *reſſort ſpiral* en décrivant l'arc de levée; mais le balancier ne parcourt point ſon arc de levée ſans gagner de la force pour continuer ſon arc commencé, qui devient par cette raiſon cinq ou ſix fois plus grand, *voyez* RECUL, REPOS, ARC DE SUPPLÉMENT, & ARC DE LEVÉE, où le *reſſort ſpiral* fait un ſi grand rôle en s'oppoſant aux vibrations du balancier, & en les accélérant. (*Voyez* RÉGULATEUR ÉLASTIQUE.) Sous le balancier eſt placé une méchanique qu'on nomme la *couliſſe*; elle conſiſte en une roue dentée qui engrène dans le rateau qui eſt une portion de cercle trois ou quatre fois plus grand que la roue; ce rateau eſt denté en dehors & placé concentriquement au balancier, au-dedans duquel eſt réſervé une portion de rayon ſous lequel eſt placé deux goupilles entre leſquelles ſe place le grand trou du *reſſort ſpiral*; en ſorte que lorſqu'on tourne la roue qui porte une aiguille de roſette, ce rateau ſe meut, & les deux chevilles en fourchettes ſuivent le tour du *ſpiral*, & par conſéquent le raccourciſſent ou l'alongent, parce qu'il eſt cenſé prendre naiſſance à cette fourchette. Il faut donc faire abſtraction de la partie excédante qui va de la fourchette au piton où l'extrémité eſt fixée, parce que cette partie ne doit avoir aucun mouvement par les vibrations du balancier; c'eſt pour cela qu'on place les chevilles très-proches l'une de l'autre, pour ne laiſſer que la liberté au *ſpiral* de gliſſer dedans; puiſque par cette méchanique l'on raccourcit ou alonge le *reſſort ſpiral*, il devient donc plus fort ou plus foible, il retarde ou accelere la vîteſſe du balancier; c'eſt donc véritablement une force réglante; j'ai trouvé par l'expérience que les petits *reſſorts ſpiraux*, relativement au balancier, toutes choſes égales d'ailleurs, étoient ceux qui permettoient les plus grands momens au balancier ſans arrêter au doigt. Pour bien placer un *ſpiral*, il faut qu'il ne bride en aucun ſens, qu'il laiſſe le balancier libre d'opérer les vibrations dans toutes leurs étendues; ce qui ſe voit aiſément. En regardant marcher la montre l'on voit s'il tourne bien droit, ſi les tours de lames jouent dans leurs véritables proportions, *&c.*

Les *reſſorts ſpiraux* ne perdent point de leur élaſticité par le mouvement des vibrations; ils ſe contractent & ſe dilatent par des efforts parfaitement égaux; j'ai fait à ce ſujet quelques expériences qui ſervent à le prouver. Avec la machine pour le frottement des pivots, le balancier étant arrêté par le *ſpiral*, je donnois juſqu'à trois tours de tention, ce qui comprimoit le *ſpiral* autour de la virole; je l'abandonnois alors, & le *ſpiral* non-ſeulement ſe détendoit des trois tours; il faiſoit encore trois tours à-

peu-près dans le sens contraire, ce qui rendoit le *spiral* presque en ligne droite ; il faisoit donc six tours par ces premieres vibrations qui alloient en diminuant d'étendue jusqu'à ce qu'elles s'arrêtassent.

J'ai répété cette expérience plusieurs fois ; je n'ai vu aucune altération dans l'élasticité du *spiral* ; donc à plus forte raison, ne la perdra-t-il pas dans les montres où les plus grandes tensions ne vont jamais à un tour. (*Article de M. Romilly, Horlog.*)

SPIR, VAL DE, (*Géog. mod.*) en latin *Vallis Asperia* ; vallée de France dans le Roussillon, arrosée par le Tec, en latin *Tedis*, & environnée des Pyrénées de tous côtés, excepté du côté de l'orient. Le val de *Spir* étoit autrefois un comté qui a appartenu aux comtes de Cerdagne ; ce n'est aujourd'hui qu'une sous-viguerie de Perpignan. Le principal lieu de cette vallée est Prats de Moillo, que Louis XIV. a fait fortifier, & qui l'avoit déja été anciennement en 1232. (*D. J.*)

SPIRACULA ou CHARONEÆ SCROBES, (*Géog. anc.*) Pline, *l. II. c. xciij.* appelle ainsi des lieux ou des cavernes qui exhaloient des vapeurs empestées, capables de donner la mort seulement aux oiseaux, comme une caverne du mont Soracte, au voisinage de Rome ; ou capables de la donner à toutes sortes d'animaux, à l'exception de l'homme, comme on trouvoit quelques-unes de ces cavernes en différens endroits ; ou qui quelquefois la donnoient même aux hommes, comme les cavernes des territoires de Sinuessa & de Pouzzol. Il est parlé dans Séneque, *natur. quæst. l. VI. c. xxviij.* des cavernes d'Italie, dont les exhalaisons étoient fatales aux oiseaux, & dangereuses pour les autres animaux, & même pour les hommes.

Près de Naples, on voit une caverne, dont on a parlé dans ce Dictionnaire, appellée par les Italiens *Grotta del cane*, c'est-à-dire, *la Grotte du chien*, parce que si on y jette un chien, il perd sur le champ tout mouvement & tout sentiment, jusqu'à ce qu'on le plonge dans une eau voisine qui lui fait reprendre les esprits, & lui rend, pour ainsi dire, la vie : d'un autre côté, cette vapeur ne nuit point aux hommes. Enfin la caverne du territoire de Pouzzol, dont Pline fait mention, se trouve encore aujourd'hui à la gauche du lac d'Agnani, appellé vulgairement *lago Agnano*. (*D. J.*)

SPIRARE AMORES, (*Littérature.*) *respirer les amours* ; dans le style des Grecs & des Latins n'est pas ce que nous entendons, en disant, *respirer l'amour*. Ces deux façons de parler sont entierement différentes, & signifioient des choses fort opposées. *Spirare amores*, & en grec, πνεῖν ἔρωτας, *respirer les amours*, c'est-à-dire, les faire sortir de ses yeux, de sa bouche, *&c.* ne dire pas une parole, ne pousser pas un soupir, ne donner pas un coup-d'œil qui ne fasse naître l'amour, & n'allume cette passion. Notre langue n'a point de terme qui puisse bien exprimer cela. Horace disoit à Lycé :

Quo fugit Venus ? Heu ! quove color decens ?
Quo motus ? Quid habes illius, illius,
Quæ spirabat amores,
Quæ me surpuerat mihi.

» Hélas ! qu'est devenu cette fleur de jeunesse, ce » gracieux coloris, ces manieres enjouées & en» gageantes qui animoient toutes vos démarches ? » Que vous reste-t-il de cette Lycé, de cette char» mante Lycé, qui faisoit naître tant d'amours & » qui m'avoit enlevé à moi-même » ? La traduction qu'on vient de lire est passable ; cependant faire naître tant d'amours, ne rend point la force & la beauté du latin, *spirare amores*. (*D. J.*)

SPIRATION, s. f. terme usité parmi les Théologiens, lorsqu'ils traitent du mystere de la Ste Trinité, & de la maniere dont le S. Esprit procede du Pere & du Fils.

Ils distinguent deux sortes de *spirations*, l'une active & l'autre passive. La *spiration* active est l'action ou la notion, par laquelle le Pere & le Fils de toute éternité produisent le S. Esprit. La *spiration* passive est la notion ou le caractere, par lequel le S. Esprit est désigné comme procédant du Pere & du Fils.

Les Scholastiques disent que la *spiration* active n'est pas distinguée réellement de la paternité & de la filiation, parce qu'elle n'a point d'opposition relative ni avec l'une, ni avec l'autre. Mais ils ajoutent qu'elle en est distinguée formellement, parce qu'elle ne présente pas les mêmes idées que la paternité & la filiation, qu'on la définit tout différemment, & que ce n'est pas par elle, mais par la paternité & la filiation que le Pere & le Fils sont constitués en qualité de personnes. *Voyez* PERSONNE, PATERNITÉ, FILIATION, NOTION, TRINITÉ, *&c.*

SPIRE, s. f. *dans l'ancienne Architecture*, est quelquefois employé pour la base d'une colonne, & quelquefois pour astragale. *Voyez* BASE, ASTRAGALE.

Ce mot vient du latin *spæra*, les *replis* d'un serpent qui sont semblables à cela, quand ils sont couchés par terre, ou bien du grec σπειρα, le *roulement* d'un cable. *Voyez* BASE.

SPIRE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, capitale de l'évêché de même nom, sur le bord du Rhin, à 2 lieues de Philisbourg, à 5 de Heidelberg, à 16 ou environ de Strasbourg, presqu'au milieu entre ces deux places, & à 112 de Paris. *Longit. 26. 7. latit. 49. 17.*

Elle étoit anciennement habitée par les Nemetes, & ce fut pour cette raison qu'on l'appella *Noviomagus Nemetum*, *civitas Nemetum*. Elle prit avant le viij. siecle le nom de *Spire*, d'une petite riviere qui la baigne. Roger, qui en étoit évêque, la fit entourer de murailles dans le xj. siecle. L'empereur Henri IV. la mit au nombre des villes libres. Henri V. Frédéric II. & Venceslas lui accorderent successivement de grands privileges. Charles-Quint y fixa la chambre impériale en 1530.

Cette ville étoit riche, grande, heureuse, libre, & bien bâtie, lorsque les troupes françoises en 1689, la réduisirent en cendres, conformément aux ordres de Louis XIV. elle fut consumée toute entiere dans l'intervalle de quelques heures, & elle n'a jamais pu se rétablir depuis dans un état un peu favorable. L'église cathédrale qui appartenoit aux catholiques, & qui passoit pour un chef-d'œuvre de sculpture, décorée de grandes tours pyramidales aux quatre coins, ne fut pas plus épargnée que les temples des calvinistes. Ainsi le nom françois fut également abhorré dans ce terrible désastre par les sectateurs de l'une & de l'autre religion.

Becher (Jean-Joachim), un des grands chimistes de l'Europe, naquit à *Spire* en 1645, & mourut en 1682 à l'âge de 37 ans. Privé des biens de la fortune, il employoit la nuit à étudier, & le jour à enseigner, pour pouvoir subsister & faire vivre sa pauvre mere. Malheureux à Mayence, à Munich & à Wirtzbourg par la jalousie de ses ennemis, il fut errant pendant plusieurs années sans pouvoir trouver en Allemagne un domicile assuré. Il passa donc en Angleterre, & mourut à Londres. Sa *physica subterranea* est un ouvrage profond, ainsi que son *trifolium Hollandicum*, *seu de machinis necessariis ad opera serici aquarum molendinorum*, *& artis fusoriæ metallorum*. Il prétendit, dans son livre intitulé *caracter pro notitiâ linguarum universali*, fournir une langue universelle par le moyen de laquelle toutes les nations s'entendroient aisément ; c'est du moins le système d'un homme de génie. Dans un de ses livres écrit en allemand, sous le titre de la *folie sage*, & de la *folle sagesse*, il rapporte plusieurs inventions fort utiles. (*D. J.*)

SPIRE, *évêché de*, (*Géog. mod.*) évêché d'Alle-

magne dans le bas Palatinat, entre les bailliages de Neuſtat, de Geamersheim, de Bretten & de Heidelberg; le Rhein le diviſe en deux parties. On ne ſauroit marquer préciſément le tems de la fondation de cet évêché. On ſait ſeulement qu'il eſt déja fait mention d'evêques des Nemetes dans le quatrieme ſiecle. Les empereurs Othon affranchirent l'évêque de *Spire* de la juriſdiction des comtes; Henri II. Conrad II. Henri III. lui firent des donations conſidérables. L'étendue de cet évêché n'eſt pas grande; elle conſiſte en des plaines fertiles, ſituées avantageuſement à cauſe de la commodité du Rhein. Son domaine eſt compoſé de cinq ou ſix bailliages. Les bourgs les plus remarquables ſont Weibſtad & Bruchſal, ſur la petite riviere de Saltz, qui eſt le lieu de la réſidence ordinaire de l'évêque. Le chapitre de *Spire* eſt compoſé de neuf chanoines capitulaires, & de douze domiciliés. L'evêque n'a aucune juriſdiction dans la ville de *Spire*; elle eſt libre & impériale. *Voyez*-en l'*article*. (*D. J.*)

SPIREA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſpiræa*; genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit compoſé de pluſieurs ſiliques qui renferment une ſemence oblongue. Tournefort, *I. R. H. voyez* PLANTE.

La principale des eſpeces de *ſpiræa* eſt à feuilles de ſaule; c'eſt un arbriſſeau qui croît à la hauteur d'environ trois piés, pouſſant pluſieurs rameaux grêles couverts d'une écorce rouge, portant beaucoup de feuilles longues & étroites comme celles du ſaule, dentelées en leurs bords, vertes en-deſſus, rougeâtres en-deſſous; d'un goût aſtringent, tirant ſur l'amer. Ses fleurs ſont petites, diſpoſées aux ſommités des branches en maniere de grappes ou d'épis longs preſque comme le doigt, & aſſez gros. Chacune de ces fleurs eſt compoſée de cinq pétales incarnats diſpoſés en roſe, & ſoutenus par un calice découpé en étoile. Après qu'elles ſont paſſées, il paroît un fruit compoſé de pluſieurs gaînes diſpoſées en maniere de tête; on trouve dans chacune de ces gaînes des ſemences menues, applaties, jaunâtres. On cultive cet arbriſſeau dans les jardins, aux lieux ſombres & ombrageux. (*D. J.*)

SPIREO, (*Géog. mod.*) cap de la Morée, dans la Zacanie ſur la côte du golfe d'Engia, au midi de l'île de ce nom, & au ſud-oueſt de celle de Doruſſa.

SPIRES, (*Conchyl.*) contours, circonvolutions de la vis d'une coquille, ou que la coquille forme autour de ſon fût.

SPIRIQUES, LIGNES, (*Géom.*) eſpeces de courbes inventées par Perſéus, & qu'il ne faut pas confondre avec les ſpirales. M. Montucla a trouvé dans Proclus ce que c'étoit que *lignes ſpiriques*. Ce commentateur les décrit aſſez clairement. Il nous apprend que c'étoient des courbes qui ſe formoient en coupant le ſolide fait par la circonvolution d'un cercle autour d'une corde, ou d'une tangente, ou d'une ligne extérieure. De-là naiſſoit un corps en forme d'anneau ouvert ou fermé, ou en forme de bourlet; ce corps étant coupé par un plan, donnoit, ſuivant les circonſtances, des courbes d'une forme fort ſinguliere, tantôt alongées en forme d'ellipſe, tantôt applaties & rentrantes dans leur milieu, tantôt ſe coupant en forme de nœud ou de lacet. Perſéus conſidéra ces courbes, & crut avoir fait une découverte ſi intéreſſante, qu'il ſacrifia à ſon bon génie. Montucla, *hiſt des Mathém. tom. I.* (*D. J.*)

SPIRITUALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) on dit la *ſpiritualité* de l'ame, pour déſigner cette qualité qui nous eſt inconnue, & qui la diſtingue eſſentiellement de la matiere. *Voyez l'article* AME.

Le même mot ſe prend auſſi pour une dévotion honnête, recherchée, qui s'occupe de la méditation de ce qu'il y a de plus ſubtil & de plus délié dans la religion.

SPIRITUEL, adj. (*Gramm.*) qui eſt eſprit, qui eſt d'une nature eſſentiellement différente de la matiere; en ce ſens il s'oppoſe à *matériel*. L'être *ſpirituel*; l'être matériel. Il ſe prend auſſi pour déſigner la qualité de l'homme que nous appellons l'*eſprit*. C'eſt un homme très-*ſpirituel*; cette penſée eſt très-*ſpirituelle*. On le dit des perſonnes qui s'occupent de la contemplation des choſes divines. Les religieux ont des peres *ſpirituels* & des peres temporels. La vie *ſpirituelle* a des douceurs. *Spirituel* s'oppoſe à *temporel* & à *civil* dans ces phraſes: le glaive *ſpirituel*; la puiſſance *ſpirituelle*. S'il eſt ſi difficile de poſer des bornes entre la puiſſance temporelle & la puiſſance *ſpirituelle*, c'eſt que chacune cherche à étendre ſes prérogatives. L'alliance *ſpirituelle* eſt celle que l'on contracte avec Dieu par des vœux religieux. La communion *ſpirituelle* eſt la part que les aſſiſtans prennent à la communion du prêtre. Il y a des inceſtes *ſpirituels*. Les Valentiniens s'appelloient *ſpirituels*, & ils donnoient aux Catholiques le nom de *pſychiques*. Ceux d'entre les freres mineurs qui dans le xjv. ſiecle s'attacherent à toute l'auſtérité de la regle de S. François, ſe diſtinguerent des autres par l'épithete de *ſpirituels*.

SPIRITUEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt plein de ce que les chimiſtes appellent *eſprits*. *Voyez* ESPRIT, *Chimie*. La diſtillation extrait des corps ce qu'ils ont de plus *ſpiritueux*. Les bons vins ſont très-*ſpiritueux*.

SPIRITU-SANCTO, (*Géog. mod.*) capitainie de l'Amérique méridionale au Bréſil, ſur la côte orientale, à 10 degrés de *latitude* méridionale. Elle eſt bornée au nord par la capitainie de Porto-Séguro, au midi par celle de Rio-Janeiro, & à l'orient par la mer. Ses limites ne ſont point fixées du côté de l'occident. Ce gouvernement paſſe pour le plus fertile de ceux du Bréſil, & le mieux fourni de toutes les choſes néceſſaires à la vie. L'on y fait commerce de coton & de bois de Bréſil. Il n'y a dans ce gouvernement, qui appartient aux Portugais, qu'une ſeule ville de même nom. (*D. J.*)

SPIRITU-SANCTO, la ville de, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Bréſil, capitale du gouvernement de ce même nom, ſur le bord de la mer, avec un port. Elle n'a ni remparts, ni murailles; elle eſt ſituée ſur le bord de la mer avec un port, qui eſt une petite baie, ouverte vers l'orient, & parſemée de petites îles.

SPIROLE, ſ. f. *terme d'Artillerie*, vieux mot; Rabelais dit, *l. I. c. xxvj.* bombards, faulcons, *ſpirols*, & autres pieces. La *ſpirole* étoit une maniere de petite colevrine, ainſi appellée de *ſpira*, tortillement en ligne ſpirale; & l'on a donné ce nom à la *ſpirole*, ſoit à cauſe de la tortuoſité du chemin que faiſoit ſon boulet; ſoit pour diſtinguer cette piece d'artillerie de pluſieurs autres, que le ſifflement de leurs boulets ſemblable à celui des ſerpens, avoit déja fait nommer *baſilics*, *ſerpentines*, & *coulevrines*. (*D. J.*)

SPITALL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Carinthie, aux frontieres de l'évêché de Saltzbourg, ſur la Liſer, près ſon embouchure dans la Drave.

SPITHAME, ſ. f. (*Meſure anc.*) nom équivoque qu'on avoit donné chez les Grecs à deux meſures différentes, dont l'une, aſſez rare faiſoit ſeulement la moitié de l'autre, & n'étoit que la quatrieme partie de la coudée, compoſée de ſix doigts grecs, qui revenoient à quatre doigts romains. La grande *ſpithame* étoit la moitié de la coudée greque, & les trois quarts du pié, d'où vient qu'on y comptoit douze doitgs, comme on en comptoit ſix à la petite. C'eſt du moins là l'opinion de M. de la Barre que nous ne préten-

dons pas garantir, mais on peut le consulter dans les *mém. des Inscript. tom. XIX.* (*D. J.*)

SPITHEAD, (*Géogr. mod.*) rade d'Angleterre, dans le Hant-Shire, au nord-est, entre la ville de Portsmouth & l'île de Wight. C'est le rendez-vous de la flotte royale, soit qu'elle aille à l'ouest, ou qu'elle revienne à l'est.

SPITZBERG, LE, (*Géog. mod.*) pays de la terre Arctique, dans l'Océan septentrional, ainsi nommé à cause de la quantité de ses montagnes aiguës. Les Anglois l'appellent *New-land*. Il est fort avancé au-dessus de la Norwege, vers le nord, à la hauteur de 80 degrés de *latitude*, entre la nouvelle Zemble à l'orient, & le Groenland à l'occident, à près de trois cens lieues de chacune de ces contrées. Il fut découvert en 1596, & ainsi nommé par Guillaume Barents & Jean Cornelis, hollandois, qui cherchoient un chemin pour aller à la Chine, par la mer Glaciale.

On a reconnu que le *Spitzberg* est divisé en deux parties : celle qui est au couchant est une grande île, qui s'étend du septentrion au midi l'espace de près de deux cens mille pas ; & celle qui est au levant, est une autre île plus petite, nommée *la nouvelle Frise*.

Il n'y a ni villes, ni villages connus dans ce pays à cause du grand froid qu'il y fait, mais seulement quelques ports, comme la baie de Hoorn, la baie des Anglois, la baie des Basques, le golfe de Way, & quelques autres ports fréquentés par les Anglois, les Hollandois, les Hambourgeois, pour la pêche de la baleine, qui y est meilleure qu'en aucun autre pays du pole arctique ; mais les glaces dont toutes les côtes du *Spitzberg* sont couvertes, en rendent la navigation très-dangereuse. (*D. J.*)

SPLANCHNOLOGIE, s. f. *en Anatomie*, traité ou explication des visceres, où est représenté l'objet de cette partie de l'anatomie. *Voyez* VISCERE.

Ce mot est formé du grec σπλαγχνον, *viscere, intestin*, λογος, *discours*.

La sarcologie est divisée en trois parties ; savoir, la *splanchnologie*, la myologie & l'angeiologie. *Voyez* SARCOLOGIE. La *splanchnologie* est celle qui traite des parties internes, & particulierement des visceres.

SPLENDEUR, s. f. (*Gram.*) éclat. La *splendeur* des astres. Il se prend au figuré ; la *splendeur* de son nom, de sa maison, de ses dignités. La *splendeur* de l'ancienne Rome.

SPLENDIDE, adj. (*Gram.*) somptueux. Un repas *splendide*, une table *splendide*.

SPLENETIQUE, adj. (*Médecine.*) il se dit de celui qui est attaqué d'opilations & d'obstructions dans la rate. *Voyez* RATE.

Dans les *splénetiques*, la ratte est gonflée plus qu'à l'ordinaire, ou durcie, de façon qu'on y apperçoit une tumeur skirrheuse.

On connoit les personnes *splénetiques* par leur teint livide & plombé. Leur caractere est d'être portées à rire ; & c'est un expédient dont on suppose que la nature se sert pour évacuer l'humeur trop abondante dont la rate est surchargée ; c'est pourquoi les anciens disoient que l'organe du rire résidoit dans la rate ; c'est aussi à cause de cela que quand quelqu'un rit bien, on dit qu'il décharge sa rate. *Voyez* RIRE.

SPLÉNETIQUE, se dit aussi des remedes indiqués dans les obstructions de la rate ; tels sont les eaux minérales ferrugineuses, savonneuses, & autres de pareille nature. *Voyez* OBSTRUCTION & RATE.

SPLÉNIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties qui ont quelque relation avec la rate. *Voyez* RATE.

L'artere *splénique*, *arteria splenica*, est un tronc de la céliaque gauche qui sert à porter le sang de cette artere à la rate, pour y être séparé, préparé, *&c.* son cours est bien tortueux, & après qu'elle est arrivée à la surface de la ratte, elle se répand dans toute sa substance en petites branches, qui semblent aboutir aux petites cellules.

La veine *splénique*, *vena splenica*, se forme au-dehors, des différentes petites veines de la rate qui s'unissent en quittant sa surface. Elle porte le sang qui reste après la sécrétion qui s'est faite dans la rate, à la branche gauche de la veine porte, pour être de-là portée au foie, où il doit être préparé davantage, & converti en bile. *Voyez* FOIE & BILE.

La veine & l'artere *splénique* communiquent visiblement l'une à l'autre ; car aussi-tôt qu'on a versé de l'eau dans l'une, elle se vuide aussi-tôt par l'autre. *Voyez* RATE.

SPLÉNIQUE ; ce terme, outre sa signification anatomique, exprime la vertu des médicamens qui conviennent aux maux de la rate. *Voyez* au *mot* RATE, les opérations & remedes proposés en faveur des ratileux. (*Y*)

SPLÉNIUS, *en Anatomie*, est une paire de muscles, qu'on appelle aussi *triangulaires* à cause de leur forme.

Ils viennent des cinq apophyses épineuses supérieures des vertebres du dos, & de la derniere du col, & du ligament cervical, & montant obliquement s'attache aux apophyses transverses des deux ou trois vertebres supérieures du col, & s'inserent à la partie postérieure de l'apophyse mastoide, & à la partie voisine de la ligne transverse de l'occipital, sont appellés *splénius*, parce qu'ils ressemblent à la rate d'un bœuf. On les appelle encore *mastoidiens postérieurs*.

SPLUGERBERG, MONTAGNE DE, (*Géog. mod.*) montagnes des Grisons, de la haute ligue, dans la communauté de Schams. Cette montagne a 2 lieues de montée jusqu'au sommet, & environ 3 lieues de descente du côté de l'Italie. Il y a un hôtellerie sur la cime, & une grande plaine qui produit de la bonne herbe, qu'on fauche en été. (*D. J.*)

SPODIUM, s. m. (*Minéralogie.*) est une espece de chaux ou de cendre de métaux, qu'on regarde comme un cardiaque, & à laquelle quelques-uns accordent les mêmes vertus qu'au corail. *Voyez* CORAIL.

Le *spondium* des anciens grecs étoit une espece de récrément grisâtre qu'on trouve en forme de cendres dans la terre des fourneaux où on a fondu de l'airain ; ils l'appelloient σποδιον, qui signifie à la lettre *cendres*.

Spodium est une poudre de métaux, qui ressemble beaucoup, par son origine & son usage, à la tutie & au pompholix, à l'exception qu'il est plus pesant. *Voyez* TUTIE & POMPHOLIX.

Les *spodium* des médecins arabes, comme Avicenne & autres, étoit composé des racines de buissons & de roseaux brûlés.

Quelques modernes font aussi une sorte de *spodium* d'ivoire brûlée & calcinée. On le contrefait souvent avec des os de bœuf ou de chien brûlés ; mais il n'est pas si bon.

L'antispodium que les anciens ont substitué à leur *spodium* étoit fait de feuilles de mirthes, de noix de galle, & autres drogues calcinées.

SPOLETE, DUCHÉ DE, (*Géogr. mod.*) duché d'Italie, dans l'état de l'Eglise. Il est borné au nord par la marche d'Ancone & le duché d'Urbin ; au midi par la Sabine & le patrimoine de S. Pierre ; à l'orient l'Abruzze ultérieure ; & à l'occident par l'Orviétano & le Pérusin. Son terroir, quoique marécageux, est extrêmement fertile. Les rivieres qui l'arrosent sont le Tibre, la Nera & le Topino. Ses principaux lieux sont Spoleto, capitale, Trevi, Foligni, Bevagna, Otricoli, Riéti, Spello, *&c.*

Cette province, qu'on appelle indifféremment *Ombrie* ou *duché de Spolete*, commença à être connue sous ce dernier nom en 572, que Longin, exar-

que de Ravenne, y établit des ducs, sous l'autorité des empereurs d'Orient. C'est Charlemagne qui vers l'an 780, fit présent à l'Eglise du *duché de Spolete* & de ses dépendances, qui peuvent avoir 47 milles du nord au sud, & 65 milles de l'est à l'ouest. (*D. J.*)

SPOLETIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Villumbres, selon Ptolomée, *l. III. c. j.* Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* & Tite-Live, *epist. 20.* en font une colonie romaine; & Florus la compte au nombre des municipes les plus célebres d'Italie. Ses habitans sont appellés *Spoletini* dans Pline, *l. III. c. xiv.* & *populus spoletinus* dans Ciceron, *pro Balbo*, *c. xxj.* On lit dans une ancienne inscription, rapportée par Grutter, *p. 476. n°. 7*, *ordo spoletinorum*, génitif formé de *spoletium*, selon Cellarius, & non de *spoletum*, comme écrivent par erreur quelques modernes, qui ont voulu former le nom latin de cette ville sur celui qu'elle porte aujourd'hui; car c'est de la ville *Spolete* dont il est question. Symmaque, *l. III. epist. 12.* donne à *Spolete* le nom de *bonne ville*, & lui attribue la gloire d'être la mere des meilleurs citoyens. (*D. J.*)

SPOLETO, (*Géogr. mod.*) les François écrivent *Spolete*, en latin *Spoletum*, ou *Spoletium*, dont le territoire s'appelloit *Ager spoletinus*.

Spoleto est une ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, capitale du duché de même nom, à 10 lieues au sud-est de Pérouse, & à 20 au nord de Rome; elle est bâtie en partie sur une colline, & en partie dans la plaine, dont la communication se fait par le moyen d'un pont soutenu de vingt-quatre gros pilastres, que l'on a rangés avec beaucoup d'art.

Son château passe pour un des plus forts de l'Italie; son évêché ne releve que du saint siege; la cathédrale est un assez beau bâtiment; le territoire de cette ville produit beaucoup de bons fruits, d'huile, d'amande, du blé, & des vins; il étoient autrefois fameux, car Martial en parle, & les préfere aux vins de Salerne même. *Long. 30. 26. latit. 42. 44.*

Tous les anciens ont parlé de *Spolete*, capitale des Villumbres; Tite-Live en particulier fait l'éloge de cette ville, dont Annibal tenta vainement le siege, après sa défaite par les Romains, auprès du lac de Perugia. Théodoric, roi des Goths, y fit bâtir un palais que les Goths détruisirent après sa mort, ainsi que le théâtre. Fréderic Barberousse saccagea cette ville, parce qu'elle soutenoit le parti du pape Alexandre III. Les Pérusins la surprirent & la brûlerent en 1324; mais elle s'est rétablie de tous ses malheurs. On y voit encore quelques fragmens antiques, de foibles restes d'un amphithéâtre, & quelques marbres détachés; mais son aqueduc est un ouvrage digne de la curiosité des voyageurs.

Cet aqueduc, fondé sur le roc, s'éleve à 105 toises, c'est-à-dire à 630 piés, pour joindre ensemble deux montagnes voisines; cet ouvrage, que la tradition du pays attribue à Théodoric, est peut-être le morceau d'architecture gothique le plus hardi & le plus haut que l'on connoisse dans le monde; il subsiste presque dans son entier, & continue depuis tant de siecles à porter de l'eau dans la ville; il sert aussi de pont pour y passer. (*D. J.*)

SPOLIARIUM, s. m. (*Antiq. rom.*) c'étoit chez les Romains la chambre des bains, destinée à s'habiller & se déshabiller avant & après le bain. Ce mot désignoit encore l'endroit de Rome où l'on traînoit, & où l'on dépouilloit les corps des gladiateurs qui avoient été tués en combattant. (*D. J.*)

SPOLIATION, s. f. (*Gram. & Jurispr.*) est l'action de dépouiller quelqu'un de quelque chose, comme de ses papiers, de son argent, de ses meubles, & autres effets. La *spoliation* d'une hoirie est lorsqu'on enleve d'une succession le tout ou partie des effets qui la composoient, ce qui est appellé en droit, *crimen expilatæ hæreditatis*. *Voyez* DIVERTISSEMENT, ENLEVEMENT, RÉCELÉ, VOL. (*A*)

SPONDAIQUE, adj. (*Littérat.*) sorte de vers hexametre dans la poésie grecque & latine, ainsi nommé parce qu'au lieu d'une dactyle au cinquieme pié, il a un spondée, ce qui est une exception à la regle générale de la construction du vers hexametre. Tels sont ceux-ci:

Nec brachia longo,
Margine terrarum porrexerat amphitrite. Ovid.
Supremamque auram, ponens caput, expiravit. Vida.

Ces sortes de vers sont fort expressifs par leur cadence, mais il n'est permis qu'aux grands poëtes de les employer. Homere en est plein. Personne n'a peut-être remarqué, dans ce poëte, qu'il est rare de lire vingt vers de l'Iliade, sans en rencontrer un ou deux *spondaiques*.

SPONDAULA, s. m. σπονδαυλης, dans l'antiquité étoit un joueur de flûte, ou d'autre instrument à vent de cette espece, qui, pendant qu'on offroit les sacrifices, jouoit à l'oreille du prêtre quelque air convenable, pour l'empêcher de rien écouter qui pût le distraire ou diminuer son attention. *Voyez* SACRIFICE. Ce mot est formé du grec σπονδη, *libation*, & αυλος, *flûte*. (*S*)

SPONDÉE, s. m. (*Littérature*) dans la prosodie greque & latine, c'est une mesure de vers ou pié composé de deux syllabes longues, comme *vērtūnt, dīvōs, cāmpōs*. *Voyez* PIÉ, QUANTITÉ.

Le *spondée* est une mesure grave & lente, à la différence du dactile, qui est rapide & léger; tous les vers hexametres grecs & latins, finissent ordinairement par un *spondée*. *Voyez* VERS & MESURE.

SPONDIAS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier appelle *moubin*, en voici le caractere.

Le calice de la fleur est permanent, il est d'une seule feuille divisée dans les bords en cinq quartiers: la fleur est composée de cinq pétales ovoïdes & déployées; les étamines sont neuf filets, de la longueur du calice, & du nombre desquels il y en a cinq placés circulairement; les bossetes des étamines sont simples, le germe du pistil est ovale, le stile est très-petit, & se termine par trois stigma obtus; le fruit est une baie ovale, renfermée dans chaque cellule, & quelquefois cette baie contient quatre noyaux. Plumier, *gen.* 22. Linn. *gen. plant. p. 175.* (*D. J.*)

SPONDIASME, s. m. (*Musique anc.*) c'est, dit Aristide-Quintilien, une sorte d'intervalle qui, avec deux autres nommées ἔκλυσις & ἔκβολή, *exolutio & ejectio*, étoient mis en œuvre par les anciens, pour caractériser différentes harmonies, ou différens modes. Selon lui, l'ἔκλυσις étoit un relachement qui baissoit la corde, ou le son de la quantité de trois dièses, ou de trois quarts de ton: le *spondiasme* les haussoit de la même quantité, & l'ἔκβολή de cinq dièses. Le Le vieux Bacchius définit de même l'ἔκλυσις & l'ἔκβολή; mais il ne dit pas un mot du *spondiasme*, non plus que Méibom. Malgré leur silence, on doit présumer que le *spondiasme*, ainsi que les deux autres intervalles, n'avoit lieu que dans le genre enharmonique. (*D. J.*)

SPONDIUS, (*Mythol.*) Apollon avoit un autel dans le temple d'Hercule, à Thèbes, sous le nom de *spondius*, c'est-à-dire Apollon qui préside aux traités. Cet autel étoit fait de la cendre des victimes; là se pratiquoit une espece de divination tirée de tout ce que l'on a pû apprendre, soit par la renommée, soit autrement. (*D. J.*)

SPONDYLE; s. m. (*Hist. nat. Conchyliog.*) nom générique que l'on a donné à différentes especes de coquilles. *Voyez* COQUILLE.

SPONDYLE, *ou* PIÉ-D'ANE, s. m. (*Conchyliol.*) en latin, par les naturalistes modernes, *spondylus*; espece d'huitre ainsi nommée; elle n'a d'autre différence

rence de l'huitre ordinaire, que dans sa charniere, laquelle consiste en deux boutons arrondis, qui renferment le ligament, disposé de façon que les boutons de la valve supérieure sont reçus dans les cicatrices de l'inférieure, & que pareillement les boutons de cette derniere se logent dans les trous de la supérieure. Le ligament de nature coriace se trouve entre les boutons, & sert à la charniere des deux valves.

On connoît des *spondyles* unis, & d'autres raboteux sans pointes; il y en a qui sont couverts de lames blanches, & armés dans leur pourtour de pointes couleur de rose; d'autres sont distingués par des lames jaunâtres, & par un mamelon en partie rouge & en partie blanc; cette derniere espece de *spondyle* est appellé *gaidaron* par Rondelet, en latin *gaiderona*. (*D. J.*)

SPONDYLE, (*Conchyl.*) c'est le cal nerveux de la chair de l'huitre. (*D. J.*)

SPONDYLE, σπονδυλος, est un terme dont on se servoit anciennement, pour exprimer une vertebre de l'épine du dos. *Voyez* VERTEBRE, *&c.*

SPONDYLOLITE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs aux vertebres de poissons qui se trouvent dans le sein de la terre en plusieurs endroits, comme en Tyrol, à Dax, *&c.*

SPONDYLUS, s. m. (*Antiq. grec.*) σπονδυλος, espece de maron de cuivre dont on se servoit pour donner son suffrage au barreau ou ailleurs, avant qu'on eut mis les feves en usage. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p. 119.* (*D. J.*)

SPONGIEUX, SE, adj. *en Anatomie*, nom qu'on donne à plusieurs parties du corps, à cause de leur contexture qui est poreuse & caverneuse comme celle d'une éponge; comme les corps spongieux du penis, qu'on nomme aussi corps caverneux & nerveux. *Voy.* CORPS CAVERNEUX.

Les os *spongieux* du nés, qu'on appelle aussi *os turbinés*, & *os cribriformes*. *Voyez* CRIBRIFORME & EPONGE.

SPONGIOLITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) pierre semblable à des champignons, qui se trouve dans le voisinage de Bologne en Italie. *Voyez* FUNGITE.

SPONGITE, s. f. (*hist. nat. Bot.*) nom sous lequel quelques naturalistes ont voulu désigner des pierres légeres & spongieuses, qui ne sont que des incrustations formées dans l'eau sur des végétaux, ou des corps marins; cette pierre est de la nature du tuf & des incrustations. *Voyez ces deux articles.*

SPONSUS, SPONSA, (*Littérat.*) Ces deux mots ne se prennent pas seulement dans les auteurs, pour des personnes fiancées, promises en mariage; *sponsus* se prend aussi dans le même sens que *marius* & *vir*, comme on le voit dans Horace, *Ode II. l. III. vers. 31. 33. & 42.* On a donc censuré mal-à-propos Santeuil le victorin d'avoir mis *sponsus* pour *mari*, & *sponsa* pour *femme*.

Sponsus se prend aussi pour une *caution*. *Sponsum* au neutre, aussi-bien que *auditum*, est un de ces noms substantifs verbaux qu'il a plu à nos grammairiens d'appeller *supins*, & qui se prend pour *sponsor*, un *répondant*, une *caution*. Séneque a dit au *IV. liv.* des Bienfaits, *ch. xxxix.* sponsum *descendam*, *quia promisi*. (*D. J.*)

SPONTANÉE, adj. se dit, en *Grammaire*, de tout ce qui s'exécute de soi-même; & *en Médecine*, on appelle évacuation *spontanée*, celle qui se fait sans qu'on ait rien pris pour cet effet; fatigue *spontanée*, une lassitude qui n'a été causée par aucune fatigue précédente: hémorrhagie *spontanée* celle qui arrive sans avoir été excitée: sueur *spontanée* celle qui arrive par le seul mouvement de la nature.

Selles spontanées, ou qui se font sans l'aide ou de lavemens ou de suppositoires.

SPONTANÉITÉ, s. f. (*Gram.*) la qualité qui constitue le spontanée. *Voyez* SPONTANÉE. Si l'on attache au mot *spontanéité* d'autre idée que l'italien met dans cette phrase, *il mondo va daſe*, c'est une chimere.

SPONTON *ou* ESPONTON, s. m. (*Art milit.*) c'est une demi-pique dont se servent les officiers, qui a sept à huit piés de longueur. (*Q*)

SPORADES, s. f. pl. *en Astronomie*, est un nom que les anciens donnoient aux étoiles qui ne faisoient partie d'aucune constellation. *Voyez* ETOILE.

Ce sont celles que les modernes appellent ordinairement *étoiles informes*. *Voyez* CONSTELLATION.

Plusieurs des *sporades* des anciens ont depuis formé de nouvelles constellations: par exemple, de celles qui sont entre le lion & la grande ourse, Hévelius a formé une constellation appellée le *petit lion*. Il en a formé une autre de celles qui sont sous la queue de la grande ourse; on la nomme *canis venaticus*, &c. *Chambers.* (*O*)

SPORADES, *îles*, (*Géog. mod.*) îles de l'Archipel, ainsi nommées, parce qu'elles sont dispersées, & non rassemblées en un tas comme les cyclades. Il y a une partie de ces îles dans la mer de Crete, d'autres dans le mer Carpathienne, & les plus considérables dans la mer Icarienne. (*D. J.*)

SPORADIQUE, MALADIE, (*Médec.*) *morbus sporadicus*. Les maladies *sporadiques* sont celles qui attaquent diverses personnes, dans différens tems ou en différens lieux; au-lieu que les maladies épidémiques sont particulieres à certains tems ou saisons, & les endimiques à certains lieux. Ce mot est dérivé du grec σπειρω *semer*. Ainsi *maladie sporadique* veut dire une *maladie semée*, *dispersée* çà & là. (*D. J.*)

SPORCO, s. m. (*Com.*) terme usité parmi les négocians des provinces de France pour signifier une marchandise dans laquelle il n'y a point de tare. *Voyez* TARE. *Dictionnaire de Commerce.*

SPORI, (*Géog. anc.*) Les anciens appelloient les Antes & les Sclavons du même nom grec *spori*, qui signifie *dispersés*; parce que, dit Procope, leurs cabanes occupoient une grande étendue de pays: & du tems de cet historien, ces peuples barbares couvroient en effet une grande partie d'un des bords du Danube. (*D. J.*)

SPORTULA, s. f. (*Littérat. & Hist. anc.*) Ce mot est sans contredit le diminutif de *sporta*, mais il seroit difficile d'en marquer la véritable étymologie. Quoi qu'il en soit, *sporta* & *sportula* ont signifié originairement dans la langue latine, une *corbeille* ou *panier* fait de joncs, de roseaux, de branches d'osier tissues & entrelacées.

On l'a étendu ensuite à signifier les vases ou mesures propres à contenir les pains, les viandes, & les autres mets que l'on distribuoit en certaines occasions: & lorsque l'usage se fut introduit chez les grands de Rome, de faire distribuer à leurs cliens, & à ceux qui leur faisoient la cour, de certaines portions pour leur nourriture; ces portions que l'on mettoit dans des corbeilles, furent appellées, par métonymie, *sportulæ*. Ensuite on l'employa pour signifier une sorte de *repas public*, différent de ceux qu'on appelloit *cœnæ rectæ* qui étoient des repas servis par ordre, où l'on n'admettoit que des gens choisis. Tels étoient les repas que donnoit Auguste, au rapport de Suétone: *Convivabatur & assiduè nec unquam nisi recta*. Casaubon explique ce mot *rectâ* par ἐντελεῖς δείπνου, & lui oppose le repas appellé *sportula*, δεῖπνον απο σπυρίδος, où l'on invitoit tout le peuple indistinctement, & où chacun recevoit sa portion dans une corbeille.

Les distributions que les particuliers répandoient sur leurs cliens, se faisoient tantôt en argent, tantôt en viandes, quelquefois même de ces deux manieres, & s'appelloient également du nom de *sportulæ*. Ces présens étoient souvent de petites médailles d'ar-

gent qui servoient de monnoie ; mais les empereurs ou autres personnes de qualité donnoient des médailles d'or. Aussi Trebellius Pollio, parlant des petits présens que l'empereur Galien fit à son consulat, dit qu'il donna une *sportule* à chaque sénateur, & à chaque dame romaine quatre médailles d'or : *Senatui sportulam sedens erogavit. Matronas ad consulatum suum rogavit, iis denique manum sibi osculantibus quaternos aureos sui nominis dedit.*

C'étoit aussi la coutume que ceux qui entroient dans le consulat, envoyassent à leurs amis de ces présens : Sportulam *consulatûs mei & amicitiæ nostræ, & honori tuo debeo, hanc in solido misi*, dit Symmachus. Le mot de *sportula*, qui signifie une *petite corbeille*, fut donné à ces présens, parce qu'on les envoyoit dans une corbeille. Les vers suivans de Coripus, *l. IV.* sur le consulat de l'empereur Justin, nous le confirment.

Dona calendarum, quorum est ea cura, parabant
Officia, & turmis implent felicibus aulam,
Convectant ruitum sportis capacibus aurum.

C'est pourquoi les gloses grecques qui expliquent le mot de *sportula*, disent que ce sont des présens qu'on envoyoit dans des corbeilles.

Outre ces *sportules*, les consuls donnoient de petites tablettes de poche d'argent ou d'ivoire dans lesquelles étoient leurs noms ; & c'est ce qu'on appelloit les *fastes*. Sidonius, *l. VIII. c. vj.* parlant du consulat d'Asterius, nomme les *sportules* & les fastes qui furent distribués.

Enfin, le mot *sportula* s'est appliqué généralement à toutes sortes de présens, de gratifications & de distributions, de quelque nature qu'elles fussent. (*D. J.*)

SPRÉE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend sa source dans la partie septentrionale de la Bohême, traverse la Lusace ; &, grossie dans son cours de plusieurs rivieres, entre dans la moyenne marche de Brandebourg, arrose Berlin & Spandaw, où elle se joint au Havel, & y perd son nom. (*D. J.*)

SPREHENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Lusace. Elle est située sur une colline, dont le bord est arrosé par la riviere de Sprée, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

SPROTTA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Glogaw. Elle prend sa source au pays de Lignitz, forme dans celui de Glogaw un lac, d'où elle sort pour se perdre dans le Bober à Sprottaw. (*D. J.*)

SPROTTAW, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Silésie, au duché de Glogaw, au confluent du Bober & du Sprotta, à deux milles au-dessus de la ville de Sagan. *Long. 32. 9. lat. 51. 33.* (*D. J.*)

SPUMA LUNÆ, (*Hist. nat. Lythol.*) nom sous lequel plusieurs naturalistes ont désigné la *pierre spéculaire*. *Voyez* SPÉCULAIRE.

SPUMA LUNÆ, (*Hist. nat.*) Quelques auteurs se sont servi de ce nom pour désigner le *talc*. *Voyez* TALC.

SPUMA LUPI, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une mine de fer arsenicale, qui est noire, luisante, & en petits crystaux qui donnent une poudre rouge quand on les écrase. Elle ressemble aux crystaux d'étain, & se trouve souvent dans les mines de ce métal qu'il faut en séparer soigneusement avant que de les faire fondre, parce qu'elles rendroient l'étain d'une mauvaise qualité. Cette substance est si dure qu'elle fait feu contre l'acier. Il y en a de cubique, de striée, composée de particules polyhédres & demi-transparentes. Les Allemands nomment cette substance minérale *wolfram* ou *écume de loup* ; elle n'est point propre à être exploitée dans les forges. *Voyez* la *minéralogie* de Wallerius.

SPUMEUX, adj. (*Gram.*) mauvais mot technique qui n'emporte aucune idée de plus qu'*écumeux*.

SPUMOSITÉ, s. f. celui-ci peut être reçu, car il désigne la propriété de se mettre en écume, pour laquelle nous n'avons que ce *mot*.

SPURN-HEAD, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, le cap d'éperon, cap avancé d'Angleterre, sur la côte d'Yorck-Shire, au quartier d'En-Riding. Sur ce cap il y a un village nommé *Kellensey*. C'est ce village ou *Spurn Head*, qu'on doit prendre pour être ce que Ptolomée, *l. II. c. iij.* nomme *Ocelli promontorium*, Ὀκελλῶ ἄκρα. (*D. J.*)

SPUTATION, s. (*Médec.*) c'est l'action de cracher. Il y a des maladies où l'on est fatigué d'une *sputation* fréquente.

S Q

SQUALUS, s. m. (*Hist. nat. Ichthyol.*) espece de chien de mer que les naturalistes nomment *galeus glaucus, dentibus granulosis, foraminibus circa oculos*. C'est un poisson dont la peau est très-rude. On en trouve qui ont plus de 20 piés de longueur, sur 8 à 9 de circonférence dans la partie la plus grosse du corps, & qui pesent au-delà de trente quintaux. L'organe le plus singulier de ces sortes de poissons consiste en un filtre placé entre la pointe du museau & du cerveau, de la consistance & de la couleur du corps vitré, & l'humeur transude par quantité de petits trous de la peau. Presque tous les poissons sont enduits d'une espece d'huile ou de graisse, qui sert à les défendre des impressions nuisibles que l'eau pourroit faire sur leur peau & sur leurs écailles ; cette huile est apparemment un produit de leur transpiration ; mais le *squalus* est encore doué à sa partie antérieure, destinée à fendre l'eau, d'un magasin abondant de cette matiere huileuse, qui lui sert sans doute à lubrifier cette partie, & peut-être à bien d'autres usages qui nous sont inconnus. (*D. J.*)

SQUAMMEUX, ECAILLEUX, adj. *en Anatomie*, c'est une épithete des futures fausses ou bâtardes du crâne ; parce qu'elles sont composées d'écailles semblables à celles des poissons, ou comme des tuiles qui avancent les unes sur les autres. *Voyez* SUTURE.

Les futures *squammeuses* sont aussi appellées *temporales*, parce qu'elles sont formées par les os des tempes. *Voyez* TEMPORAL.

SQUELETE, s. m. (*Anatomie.*) on entend par un *squelete* tous les os d'un animal dépouillé des tégumens, des muscles, des vaisseaux, des glandes & des visceres, & rangés dans leur situation naturelle. On peut étendre l'acception de ce terme à toute préparation seche ; mais le gros des anatomistes l'a restraint à la préparation des os.

Il y a deux sortes de *squeletes*, le *squelete* naturel, dans lequel les os tiennent ensemble par leurs ligamens ; le *squelete* artificiel, où ils sont attachés avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre substance qui ne faisoit point partie de l'animal à qui les os appartiennent.

On prépare de la premiere maniere les petits sujets, & ceux dont les os ne sont pas entierement ossifiés, parce que si toutes leurs parties étoient séparées, leur petitesse & leur peu de solidité ne permettroient pas au plus habile artiste de les réunir, au lieu que les os des adultes sont proprement & commodément nettoyés lorsqu'ils sont séparés, & il n'est pas difficile de les replacer ensuite, & de les fixer dans leur état naturel.

On suit quelquefois les deux méthodes dans la préparation d'un même *squelete* ; on laisse les petits os unis par leurs ligamens naturels, & l'on sépare les gros, on les nettoie, & on les attache ensuite avec

du fil-d'archal, ou quelqu'autre matiere semblable.

Une remarque singuliere, c'est que quand les os du *squelette* sont réduits dans leur situation naturelle, il n'y en a presque pas un seul qui soit placé perpendiculairement sur un autre, quoique la machine entiere qu'ils composent, soit construite de maniere, que quand elle est droite, la ligne perpendiculaire, tirée de leur centre de gravité commun, passe par le milieu de leur base commune. C'est par ce moyen que nous nous tenons fermes sur nos jambes, comme si l'axe de tous les os étoit une ligne droite perpendiculaire à l'horison. Cette propriété facilite en même tems les différens mouvemens que nous avons à faire.

Il est vrai que toutes les fois que les os destinés à supporter quelque partie de notre corps, s'écartent de leur direction naturelle, la force requise dans les muscles, pour balancer la pesanteur de cette partie, devient plus grande qu'elle ne seroit sans cela. Et il n'y a aucun endroit de notre corps où le nombre & la force des muscles, ne puisse suffire à cet effet.

Tant que nous demeurons dans la même posture, il y a un nombre considérable de muscles qui sont dans un état de contraction, ce qui doit à la longue produire une sensation desagréable; la raison & l'expérience sont d'accord en ceci. Voilà ce que nous appellons être las de la même posture, inconvénient que nous n'éprouverions point droits, si tous les os étoient perpendiculaires les uns aux autres. Mais ce défaut, si c'en est un, est bien compensé, par la facilité, la promptitude, & la force avec laquelle nous exécutons une infinité de mouvemens.

Les os des femmes sont plus petits, relativement à leur grandeur, que ceux des hommes, parce que la force de leurs muscles n'est pas assez grande, ni le poids qui leur est appliqué perpendiculairement assez grave pour les empêcher de s'étendre.

Les enfoncemens, les rebords, les aspérités, & les autres inégalités causées par les muscles, sont encore moins sensibles en elles qu'en nous, parce que leurs muscles étant moins forts, moins épais & moins exercés, font des impressions moins considérables sur leurs os.

Elles ont plus fréquemment l'os du front divisé par la continuation de la future sagittale, ce qui provient des causes générales de la différence de leurs os d'avec les nôtres; ainsi qu'on s'en appercevra, en considérant la structure de leur épine interne & moyenne.

Leurs clavicules sont moins recourbées, parce que leurs bras ont été moins violemment tendus en-devant; car l'ajustement de nos européennes, surtout de celles qui ont de la naissance, est contraire à ce mouvement.

Leur sternum est plus élevé par de longs cartilages inférieurs, afin que la poitrine s'étende en proportion de ce qu'elle est retrécie, par la compression du diaphragme qui se fait dans la grossesse.

Elles manquent assez souvent d'un os, ou ont un trou dans le milieu du sternum, qui sert de passage aux vaisseaux des mamelles; ce qu'il faut peut-être attribuer à leur constitution lâche, dans laquelle l'ossification ne se fait pas aussi promptement que dans les sujets en qui l'action des solides a de la vigueur, & la circulation des fluides de la vîtesse; car un trou beaucoup plus petit suffisoit à cet effet; les branches des vaisseaux internes des mamelles destinées aux parties extérieures de la poitrine passent entre les cartilages des côtés, avant qu'elles passent au sternum.

Le cartilage xiphoïde est plus souvent fourchu dans les femmes que dans les hommes; ce qui provient de la même cause que nous venons d'apporter dans l'article précédent, savoir la lenteur de l'ossification.

Les cartilages supérieurs des côtes qui ont à supporter les mamelles, s'ossifient plus promptement.

Le poids des mamelles leur rend les cartilages moyens plus plats & plus larges.

Les cartilages inférieurs sont plus longs, & leur rendent la poitrine plus large.

Elles ont l'os sacrum plus tourné en arriere; ce qui contribue à la grandeur du bassin.

Les femmes foibles qui ont mis au monde plusieurs enfans dans leur jeunesse, ont quelquefois les vertebres du dos courbées en-dedans, & leur sternum enfoncé, ou deviennent, comme Chesselden l'observe, voutées, & ont la poitrine enfoncée, à cause du poids & de la pression de l'utérus, & de l'action violente des muscles epigastriques.

Le coccyx est plus mobile & plus reculé en-arriere, pour fortifier la sortie de l'enfant.

Les os des iles sont plus creux, se portent plus en-dehors, & sont par conséquent fort écartés l'un de l'autre, pour donner plus de capacité à la partie inférieure du bas-ventre, & procurer plus de place à la matrice durant la grossesse.

L'arcade ou partie supérieure de l'os pubis, est beaucoup plus ample dans les femmes qui ont eu des enfans, que dans les autres, étant dilatée par l'action du muscle droit du bas-ventre.

Le cartilage qui joint les deux os du pubis, est extrémement épais, ce qui donne beaucoup plus de capacité au bassin.

Les surfaces conjointes des os pubis, des os innominés & de l'os sacrum, ont peu d'étendue, afin de procurer avec l'os sacrum qui est fort étroit, un passage plus libre à l'enfant dans l'accouchement.

La grosse tubérosité de l'os ischion est plus plate dans les femmes que dans les hommes, à cause de la pression continuelle qu'il souffre, par la vie sédentaire que les premieres menent.

La grande capacité du bassin dans les femmes est cause que les articulations des os des cuisses sont plus éloignées que dans les hommes; ce qui laisse, comme Albinus l'observe très-bien, un plus grand espace à la matrice pendant la grossesse. Cet éloignement des cuisses est peut-être une des causes qui fait que les femmes panchent plus d'un côté que de l'autre en marchant que les hommes, pour empêcher le centre de gravité de leur corps, de trop se jetter sur l'articulation de la cuisse qui pose à terre, tandis que l'autre est levée; ce qui les exposeroit à tomber. Tous ces faits prouvent que la destination des femmes est d'avoir des enfans & de les nourrir. (*D. J.*)

SQUILLACI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du golfe de même nom, sur le torrent de Favelone, à 12 lieues de Cosenza, à 14 de Girace, avec titre de principauté, sous la métropole de Rhegio. *Long.* 34. 32. *latit.* 38. 52.

Quoique la fondation de cette ville, qu'on rapporte à Ulysse, soit fabuleuse, on sait néanmoins que la Calabre a été autrefois habitée par des grecs, & que même on appelloit ce pays-là, & tout ce qui est à l'extrémité de l'Italie, *la grande Grece*. Strabon veut que *Squillaci* fût une colonie des Athéniens, dont elle avoit conservé la politesse & les inclinations.

Quoi qu'il en soit, cette ville se glorifie d'avoir donné la naissance à Cassiodore (Magnus Aurelius) secrétaire d'état de Théodoric, roi des Goths, & l'un des plus grands ministres de son siecle dans l'art de gouverner. Il fut consul en 514, & eut beaucoup de crédit sous Athalaric & sous Vitiges. Il trouva le tems de composer divers ouvrages, dont la meilleure édition est celle du P. Garet, à Rouen, en 1679, *in-fol.* Il se retira du monde sur ses vieux jours, &

mourut dans le monaſtere qu'il fit bâtir à *Squillaci*, à l'âge d'environ quatre-vingt-treize ans, vers l'an 562 de J. C.

Nous lui devons une peinture riante de la ſituation de *Squillaci* ſur la mer Adriatique, qu'on appelle aujourd'hui *mer de Sicile* de ce côté-là, & qui fait en cet endroit un golfe, qu'on nomme aujourdhui *golfe de Squillaci*. « Cette ville, dit-il, s'éloigne du rivage en s'élevant doucement, environnée d'un côté de fertiles » campagnes, & de l'autre baignée de la mer; l'aurore du ſoleil eſt pour elle, & jamais nuage ni » brouillard ne lui en dérobent la lumiere; l'air en eſt » pur, & les ſaiſons y ſont toujours tempérées. Son » territoire offre des campagnes couvertes d'oliviers, des aires pleines de riches moiſſons, & » des vignes qui promettent une abondante ven» dange. »

Cette deſcription, qui a quelque choſe d'étudié, marque du moins l'inclination naturelle que cet homme illuſtre avoit conſervée pour ſa patrie. Il en donna de bonnes preuves par les travaux qu'il entreprit pour l'utilité de cette ville, lorſqu'il étoit gouverneur de l'Abruzze & de la Lucanie, qu'on comprend aujourd'hui ſous le nom de *Calabre*. Il fit creuſer de vaſtes réſervoirs dans la concavité d'un rocher, pour y attirer des poiſſons de toute eſpece, & c'eſt dans ce même lieu qu'il bâtit depuis ſon monaſtere.

« La ſituation de ce monaſtere, écrivit-il à ſes » moines, nous invite à préparer toutes ſortes de » ſoulagemens pour les étrangers, & pour les pau» vres du pays. Vous avez des jardins arroſés de » pluſieurs canaux, & le voiſinage du fleuve Pelle» ne, qui eſt fort poiſſonneux, & qui a cela de com» mode, que vous ne devez pas craindre d'inonda» tion de l'abondance de ſes eaux, quoiqu'il en ait » aſſez pour n'être pas à mépriſer. On le trouve à» propos lorſqu'on en a beſoin, & dès qu'il a rendu » le ſervice qu'on en attendoit, on le voit ſe retirer. » Il eſt, pour ainſi dire, dévoué à tous les miniſteres » de votre maiſon, prêt à rafraîchir vos prairies, à » arroſer vos jardins, & à faire tourner vos moulins. » Vous avez auſſi la mer au bas du monaſtere, & » vous pouvez y pêcher commodément. Vous avez » encore de grands réſervoirs où le poiſſon ſe rend » de lui-même. Je les ai fait creuſer dans la conca» vité de la montagne, de ſorte que le poiſſon qu'on » y met, ayant la liberté de s'y promener, de s'y » nourrir, & de ſe cacher dans le creux des rochers, » comme auparavant, ne ſent point qu'il eſt captif, » *&c.* » Pline le jeune n'a pas jetté plus de fleurs que Caſſiodore dans les peintures agréables de ſes maiſons de plaiſance. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SQUILLACI, *golfe de*, (*Géog. mod.*) on appelle *golfe de Squillaci* une partie de la mer Ionienne, ſur la côte de la Calabre ultérieure, entre le cap de Rizzuto, & celui de Stilo, qui le ſépare du golfe de Girace. (*D. J.*)

SQUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) CHEVRETTE, SOLICOQUE, CREVETTE, *ſquilla*; cruſtacée dont il y a pluſieurs eſpeces qui different principalement par la grandeur & par les couleurs. Les *ſquilles* de mer ſont beaucoup plus grandes que celles d'eau douce; celles-ci ont le corps couvert d'une ſoie très-mince, jaune ou blanchâtre, & tranſparente. Elles naiſſent dans les ruiſſeaux dont les eaux ſont claires, & elles ſe retirent ſous les racines des roſeaux & des glayeux, ou ſous les pierres. Les *ſquilles* de mer ont la chair tendre, délicate & de bon goût. *Dict. univ. des drogues ſimples* par M. Lemery. *Voyez* CRUSTACÉE.

SQUILLE, (*Botan.*) *voyez* SCILLE.

SQUILLE AQUATIQUE, (*Inſectolog.*) M. Derham dit que les *ſquilles aquatiques* étant du nombre des inſectes les plus rapaces, elles ont auſſi des organes proportionnés à leur état, en particulier la grande *ſquille aquatique* recourbée a quelque choſe de hideux dans la poſture qu'elle tient dans l'eau, dans ſon aſpect, ſur-tout dans la ſtructure de ſa bouche, qui paroit armée de longs crochets aigus, avec leſquels elle ſaiſit goulumeut & hardiment tout ce qu'elle rencontre, même juſqu'aux doigts des hommes. Lorſqu'elle tient ſa proie, elle la ſerre ſi fortement avec ſes pinces, qu'elle ne lâche point priſe, après même qu'on l'a tirée de l'eau, & lorſqu'on la roule dans la main. Quand ces inſectes ont attrapé quelque choſe de ſucculent pour leur nourriture, ou quelqu'autre petit inſecte, ils percent avec leurs pinces creuſes leur proie; & à-travers les creux de ces pinces, ils en ſucent tout le ſuc ou le ſang. (*D. J.*)

SQUILONE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) c'eſt le nom que les Portugais ont donné à un poiſſon d'eau douce, qui a huit ou neuf pouces de longueur; il eſt fort gras & d'un goût exquis. Il eſt remarquable par une eſpece de duvet qui lui vient autour de la bouche. Il ſe trouve abondament dans le royaume de Congo en Afrique.

SQUINE, ſ. f. (*Hiſt. des drog. exot.*) racine exotique nommée *chinna*, *ceù cinna*, par Ceſalp. *chinæ radix*, par Cordus, hiſt. *china* & *ſchima*, par Tabern. C'eſt une racine qui tire ſon nom du pays de la Chine d'où elle a d'abord été portée dans les Indes orientales. Elle eſt bien différente par ſa nature & par ſes vertus de l'écorce appellée *china china*, qui vient du Pérou, & que nous nommons en françois *quinquina*. On trouve chez les droguiſtes deux eſpeces de *ſquine*, l'une orientale, & l'autre occidentale.

La *ſquine* orientale, *china orientalis off* eſt une groſſe racine ſans odeur, noueuſe, genouillée, peſante, ligneuſe, à tubercules inégaux, extérieurement d'un blanc rougeâtre, & intérieurement d'un blanc tirant ſur le rouge; quelquefois elle eſt un peu réſineuſe. Elle a dans ſa fraîcheur un goût un peu âcre & pâteux; mais lorſqu'elle eſt ſeche ſon goût eſt terreux & légerement aſtringent.

La meilleure eſt celle qui eſt récente, compacte, ſolide, peſante, qui n'eſt point cariée ni rongée par les teignes; on veut qu'elle ſoit preſque inſipide, pleine cependant d'une eſpece d'humeur graſſe & onctueuſe; ce que l'on connoît aſſez évidemment en la mâchant, mais encore plus lorſqu'on la fait bouillir. On rejette celle qui eſt trop vieille, qui n'a point de ſuc, qui eſt ſpongieuſe, légere & cariée.

La plante eſt appellée *ſmilax aſpera chinenſis*, *lampatam dicta*, par Herman, *ſmilax minus ſpinoſa*, *fructu rubicundo*, *radice virtuoſâ*, par Kæmpfer. Sa racine eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, un peu fibreuſe, longue, rouſſe ou noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, d'un goût foible & preſque inſipide. Voilà ce que les médecins appellent *racine de ſquine*, également célebre par ſes effets.

Elle s'éleve d'une ou de deux coudées lorſqu'elle n'eſt pas ſoutenue, mais étant appuyée ſur les buiſſons voiſins, elle monte plus haut. Ses ſarmens ſont ligneux, de la groſſeur d'une paille d'orge, d'un rouge brun près de la terre, & noueux de deux pouces en deux pouces; les parties compriſes entre les nœuds ſont alternativement courbées & un peu réfléchies, & chaque nœud a quelquefois deux petites épines crochues & oppoſées ſur le même côté. De chaque nœud ſort une feuille portée ſur une queue creuſée en gouttiere, membraneuſe, repliée, d'où naiſſent deux mains ou vrilles, une de chaque côté, ſemblables à celles de la vigne, par leſquelles elle s'attache fortement à tout ce qui eſt autour.

De l'aiſſelle des queues de chaque feuille pouſſent des bouquets de fleurs ou des bourgeons; quelquefois les vrilles ſont à l'extrémité de la queue & touchent à la feuille qui eſt en forme de cœur, de trois

pouces de diametre, & qui se termine en une pointe courte & obtuse.

Cette feuille est mince, membraneuse, luisante, noirâtre des deux côtés, & fort ondée vers la pointe; le bord est entier, & quelquefois inégal; elle a cinq nervures branchues qui des leur origine vont les unes directement, & les autres en forme d'arc, se réunir à la pointe.

Les fleurs de cette plante sont petites, portées sur un pédicule grêle, délié, de la longueur d'un pouce, de couleur rougeâtre ou jaunâtre; elles sont au nombre de dix, plus ou moins disposées en ombelles sans calice, d'un jaune tirant sur le verd, à six feuilles disposées en étoile autour d'un embryon qui approche par sa figure de la semence de coriandre, & est entouré par six étamines ou filets transparens garnis d'un sommet jaunâtre. Cet embryon qui occupe le centre, porte un petit stile surmonté d'une tête de couleur bleuâtre.

Lorsque la fleur est passée, l'embryon en grossissant devient un fruit qui a la figure, la grosseur, la couleur & l'éclat de la cerise, plus spongieux que charnu; sa pulpe est peu considérable, seche, farineuse, de couleur de chair, d'un goût acerbe, & semblable à celui des nefles. Dans l'intérieur de ce fruit sont renfermées quatre, cinq ou six semences de la grandeur d'une petite lentille, de la figure d'un croissant, rassemblées en rond comme les grains de mauve; étant seches, elles ont une couleur de chataigne tirant sur le noir; elles sont blanches en-dedans, très-dures, & d'une substance de corne. Cette plante croît en abondance dans le royaume de la Chine parmi les cailloux, les épines & dans les lieux incultes.

La *squine* a été selon toute apparence, inconnue aux anciens médecins. Les nouveaux auteurs l'ont fort recommandée & pendant long-tems pour guérir les maux vénériens. Des marchands chinois lui ont donné de l'autorité pour la premiere fois vers l'an 1535, par leurs assurances que cette racine guérissoit la goutte, les maladies vénériennes & plusieurs autres, sans qu'on fût obligé d'observer le régime exact que l'on suivoit alors, en usant du gayac; ils ajoutoient encore qu'il ne falloit pas tant de tems, & que la *squine* ne causoit pas tant de dégoût. Les Espagnols la vanterent par toutes ces raisons à l'empereur Charles-quint, comme le rapporte Davila & Vésale; conséquemment ce prince en fit usage de son propre mouvement sans consulter les médecins; mais ce fut sans succès puisqu'il n'observoit point de régime, & qu'il n'en continua pas l'usage, ce qui l'obligea de reprendre son gayac: cependant tout le monde le pressa de publier la maniere d'employer la *squine*, & tous ceux qui suivirent son exemple furent également trompés; cette licence téméraire eut sa mode; on en revint à la diete du gayac avec la *squine*, car tous les auteurs de médecine conviennent encore que ce remede bien administré, est un excellent antidote contre les maladies vénériennes.

Ce remede atténue les humeurs épaisses, les tempere, les résout, & les dissipe ensuite par les sueurs & par les urines; cependant la *squine*, la sarsepareille & le gayac sont bien inférieurs au mercure pour la guérison des maladies qu'on contracte par le commerce avec une personne gâtée.

Je n'ajoute qu'un mot sur la *squine* d'occident. Elle est nommée *china occidentalis*; c'est une racine oblongue, grosse, noueuse, tubéreuse, qui ne differe de la *squine* d'orient que par la couleur qui est plus rousse ou noirâtre en dehors, & plus rougeâtre en dedans. La plante est appellée *smilax aspera fructu nigro, radice nodosâ, magnâ, farinaceâ*, china *dicta*, Sloane *catal. plant. jam.* On apporte cette *squine* de la nouvelle Espagne, du Pérou, du Brésil & d'autres pays de l'Amérique. Elle a les mêmes vertus que la *squine* d'orient, quoiqu'on la regarde comme lui étant inférieure. (*D. J.*)

SQUINE BATARDE, (*Botan.*) *senecio asiaticus, jacobæo folio, radice lignosâ*, china *officinarum dicta nobis*, Commel Boerh. *Ind. A.* 117. *Senecio madrapatensis, rapi folio, floribus maximis, cujus radix à nonnullis* china *dicitur*, Pet. Mus. 680. *Hort. elth.* 345. Cette plante croît au Malabar, & y est nommée *perinchakka*; il en est parlé fort au long dans les *Transf. philos. n°.* 274. *p.* 943. (*D. J.*)

SQUINQUE, *voyez* SCINE.

SQUIRHE, s. m. (*Chirurgie.*) *voyez* SKIRRHE.

S S

SSI, *ou* GUS, s. m. (*Hist. natur. Botanique.*) c'est un oranger sauvage du Japon, dont le fruit est de fort mauvais goût. Ses branches sont inégales & tortueuses, garnies d'épines longues, fortes & piquantes. Son bois n'est pas dur. L'écorce qui est grasse & d'un verd brillant se sépare sans peine. Chacune des feuilles est composée de trois petites feuilles qui se réunissent au centre sur un pédicule mince, long d'un demi-pouce, garni d'un bord de chaque côté. Ces petites feuilles sont ovales, longues d'un pouce, d'un verd foncé par-dessus & plus clair au revers, celles du milieu un peu plus longues que les autres. Les fleurs ressemblent à celles du néflier, & croissent près des épines ou jointes aux feuilles une à une, ou deux à deux sans pédicules. Elles ont cinq pétales d'un demi-pouce de long; elles sont blanches, garnies d'un calice, & presque sans odeur. Le pistil est court, environné de plusieurs étamines courtes & pointues. Le fruit ressemble à l'orange par sa figure, & n'en differe intérieurement que par l'odeur désagréable, & le mauvais goût de sa poulpe qui est visqueuse. On fait sécher l'écorce de ce fruit pour en faire avec d'autres drogues un remede célebre au Japon, qui se nomme *ki-kolum*.

SSI *ou* KUTSPINAS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbre du Japon, qui est une espece de nefflier; sa feuille est grande, sa fleur très-blanche, l'odeur très-agréable, & la forme en tuyau, partagé en six levres, longues, étroites, & qui s'ouvrent de la grandeur d'une rose. Son fruit est exagone & de figure conique; il a la poulpe jaune, d'un goût desagréable, & remplie d'une infinité de petites semences, semblables à celles du sésame. Cette poulpe sert aux teintures en jaune. Un autre arbre de même nom, a la feuille plus petite, & la fleur blanche & double. Son bouton, lorsqu'il n'est point ouvert, présente la figure d'une belle coquille de limaçon de figure oblongue.

SSIO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Japon, qui est une espece de laurier qui donne du camphre, sur-tout par ses racines. Il est de l'épaisseur & de la hauteur de nos tilleuls. On en tire le camphre dans la province de Saxuma, & dans les îles de Gotto, où il croît uniquement, par la décoction des racines & du bois coupés en petits morceaux; mais quoiqu'on le sublime ensuite, il est plus de quatre-vingt fois meilleur marché que celui de Borneo, qui se tire des arbres par de simples incisions entre l'écorce & le bois. L'arbre japonnois a peu de branches; son écorce est dure & d'un gris obscur, mais celle des jeunes branches est gluante & s'enleve aisément. La moëlle en est dure & ligneuse; le bois est naturellement blanc; mais en se séchant, il prend une petite teinture de rouge. Quoique peu compacte, il a des fibres assez dures qui le rendent propre à faire des ouvrages de menuiserie, comme cabinets, boîtes, *&c.* mais à mesure que sa résine s'évapore, il devient raboteux. Les plus beaux cabinets du Japon sont faits de la racine de cet arbre, & de celle du fatz-no-ki,

Les veines & les nuances de l'une & de l'autre ont beaucoup d'agrément.

Les feuilles du camphier japonois tiennent à des pédicules assez longs, qui rougissent un peu après avoir été verds d'abord. Elles sont toujours seules, sans ordre, membraneuses, de forme tirant sur l'ovale, pointues à l'extrémité, ondées sur les bords, sans être dentelées, avec beaucoup de fibres d'une couleur plus pâle. Le dessus est d'un verd foncé, mais luisant; le dessous a la couleur de l'herbe & la douceur de la soie. Le nerf qui est prominant des deux côtés, est d'un verd blanchâtre, & jette ses rameaux en arc le long de la feuille. De ces rameaux, il en sort d'autres plus déliés. L'extrémité des fibres forme assez souvent de petits poreaux qui sont particuliers à cet arbre. Lorsqu'il est dans toute sa grandeur, il commence à pousser de petites fleurs, aux mois de Mai & de Juin. Elles naissent aux extrémités des petites branches sous les pédicules des feuilles; & leurs propres pédicules sont d'un tiers plus courts que ceux des feuilles, forts, menus, divisés en petites branches, dont chacune porte une fleur blanche hexapétale avec neuf étamines; trois au milieu, & les six autres disposées en rond autour des premieres. A mesure que le calice augmente, la graine mûrit; & dans sa maturité, elle est de la grosseur d'un poids, luisante, & d'un pourpre foncé. Sa figure est ronde, alongée comme une poire, avec une petite enveloppe de couleur tirant sur le pourpre, d'un goût de camphre giroflé. Elle renferme un noyau, de la grosseur d'un grain de poivre, dont l'écorce est d'un noir luisant, & qui se sépare en deux; il est de nature huileuse, & d'un goût fade. *Voyez* Kempfer, *histoire du Japon.*

SSIBU-KAKI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un figuier du Japon, qui donne un fruit qui ne se mange point, mais qu'on enterre dans un pot, pour le faire pourrir & fondre, & dans le suc qu'on passe soigneusement, on trempe le papier, dont on fait des habits, pour le garantir de la pourriture. On s'en sert aussi pour teindre les toiles d'ortie & de chanvre.

S T

ST, est un terme indéclinable, dont on se sert ordinairement quand on recommande le silence.

Les Romains écrivoient ces deux lettres sur les portes des chambres où ils mangeoient, comme s'ils avoient voulu dire, *sed tace* ou *silentium tene.*

Porphire, remarque que les anciens se faisoient un point de religion de ne pas dire un seul mot en sortant ou en entrant par les portes.

STABIE, (*Géog. anc.*) *Stabiæ*, ville d'Italie, dans la Campanie. Elle ne subsistoit plus du tems de Pline, *liv. III. c. v.* qui nous apprend qu'elle avoit été détruite, sous le consulat de Cn. Pompée, & de L. Caton, par Sylla, le dernier d'Avril, & qu'elle étoit réduite à un simple village.

Pline le jeune, *l. VII. epist. xvj.* après avoir rapporté que son oncle, curieux d'examiner l'embrasement du mont Vesuve, dit à son pilote de tourner du côté de Pomponianus, ajoute que Pomponianus étoit à *Stabie*, dans un endroit séparé par un petit golfe, que forme insensiblement la mer sur ses rivages qui se courbent. Ovide parle de *Stabiæ* au quinzieme livre de ses Métamorphoses, *v. 711.*

Herculeamque urbem, Stabiasque.

On voit dans Galien, *liv. V. Méth. medec.* & dans Symmaque, *liv. VI. epist. 17.* que le lait des vaches de *Stabiæ* étoit en usage dans la Medecine. Charles Patin confirme ce fait par une médaille curieuse de l'empereur Géta, sur le revers de laquelle est une vache, qui désigne l'excellence du lait que produisoient les pâturages de *Stabie.* Columelle, *liv. X. v. 139.* fait l'éloge des eaux & des fontaines de *Stabie.*

Fontibus & Stabiæ celebres, & vesvia rura.

La table de Peutinger place *Stabiæ* entre *Pompeii* & *Surrentum.* C'est aujourd'hui *Castel a mare di* Stabia, ou simplement *Castel a mare.* (*D. J.*)

STABILITÉ, s. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui est fixe, immobile. On dit la *stabilité* de la terre; la *stabilité* d'une convention, du caractere, de l'esprit, des vues, des vertus, *&c.*

STABLAT, s. m. (*Lang. Franç.*) c'est une habitation que font les habitans des pays des hautes montagnes dans des étables, où ils s'enferment en hiver pendant la chûte des neiges. (*D. J.*)

STACHIR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Lybie intérieure. Ptolomée, *l. IV. c. vj.* dit que ce fleuve sort du mont *Rysadius*, & qu'auprès de cette montagne, il forme un marais *Clonia.* Marmol prétend que ce fleuve est le *Senega.* (*D. J.*)

STACHYS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure est un peu concave & droite, la levre inférieure est divisée en trois parties; dont les deux extérieures sont beaucoup plus petites que celle du milieu. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont velues & blanches. Tourn. *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit six especes de ce genre de plante, dont nous décrivons la principale, la grande d'Allemagne, *stachys major germanica. I. R. H. 186.*

Sa racine est dure, fibrée, jaunâtre, & vivace. Elle pousse une ou plusieurs tiges à la hauteur d'environ 2 piés, grosses, quarrées, nouées, velues, blanches, veloutées, moëlleuses en-dedans. Ses feuilles sont opposées l'une à l'autre à chaque nœud de sa tige, semblables à celles du marrhube blanc, mais beaucoup plus longues, plus blanches; cotonnées, dentelées en leurs bords, d'une odeur assez agréable, d'un goût astringent sans aucune âcreté.

Ses fleurs sont verticillées & disposées en maniere d'épis entre les feuilles, au sommet de la tige, velues en-dehors, glabres en-dedans, ordinairement purpurines, quelquefois blanches, approchantes de celles du lamium; chacune de ces fleurs est en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres; la supérieure est creusée en cueilleron, relevée & échancrée: l'inférieure est divisée en trois parties, dont celles des côtés sont beaucoup plus petites que celles du milieu.

Après que la fleur est tombée, il lui succéde quatre semences presque rondes, noirâtres, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Toute la plante rend une odeur forte; elle croît aux lieux montagneux, rudes, incultes, & fleurit en été. Son nom lui vient de ces fleurs rangées en épis, car στάχυς en grec veut dire *épi.* (*D. J.*)

STACKI, LAC, (*Géog. mod.*) lac d'Ecosse dans la province de Strah-Navern. (*D. J.*)

STACTÉ, s. m. (*Hist. nat. des drog.*) c'est ainsi que les anciens nommoient la plus précieuse sorte de myrrhe liquide, qui découloit des arbres sans incision. Ce n'étoit point le storax de nos boutiques, comme quelques modernes l'ont imaginé, car le storax est même fort différent de notre myrrhe en larmes. C'est une myrrhe liquide, naturelle, d'un grand usage dans les choses de luxe. On la mêloit dans des vins de liqueur, qu'on appelloit *vina myrrhata*, & qu'on estimoit singulierement. De-là vient que dans Plaute une vieille dit:

Tu mihi ſtacte, cinnamomum. Tu roſa, Tu crocum & caſſia es!

Les anciens compoſoient encore avec le *ſtacté* des parfums odoriférans, des pommades pour les cheveux & des baumes de grand prix. Pluſieurs commentateurs de l'Ecriture prétendent que c'eſt de ce baume de myrrhe que les mages porterent à Bethléem au Sauveur du monde, avec de l'or & de l'encens.

Nos parfumeurs appellent à leur tour *ſtacte* quelques morceaux choiſis de myrrhe, qu'ils font diſſoudre dans de l'huile, & y mettent de l'odeur; car nous ne connoiſſons plus le *ſtacte* des anciens; nous ne connoiſſons uniquement que la myrrhe ſeche en larmes. *Voyez* MYRRHE, & MYRRHÉ, *vin.* (*D. J.*)

STADE, ſ. m. (*Meſure itinéraire des anciens.*) meſure de longueur des Grecs; leur *ſtade*, ſelon Pline, étoit de 125 piés romains, & chacun de ces piés romains étoit de 12 pouces: il falloit 5 piés romains pour faire un pas géométrique; ainſi 625 piés romains faiſoient 125 pas géométriques, par conſéquent il falloit 8 *ſtades* pour faire un mille romain; donc les 800 *ſtades* faiſoient 100 milles romains.

Pour réduire maintenant 800 *ſtades* romains à nos lieues de France, les lieues communes de France ſont de deux mille 400 pas géométriques; donc 800 *ſtades* faiſoient 41 de nos lieues de France & $\frac{2}{3}$ de lieue.

Je ſais bien que M. de la Barre a établi un ſyſtème tout différent de celui-ci; il donne aux Grecs deux *ſtades*, un grand & un petit. Le grand *ſtade*, ſelon lui, étoit de 133 pas romains, deux tiers, & il y en avoit ſept & demi au mille; le petit *ſtade* étoit de 80 pas ou de 400 piés romains. On peut lire dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions, tome XIX.* les raiſons ſur leſquelles il appuie ſon hypothèſe; mais quoiqu'elle ſoit accompagnée de ſavantes recherches, je ne crois pas devoir abandonner l'opinion commune. (*D. J.*)

STADE D'OLYMPIE, (*Antiq. greq.*) le *ſtade d'Olympie* étoit un eſpace de 600 pas qu'on avoit renfermé de murs près de la ville d'Elis & du fleuve Alphée, & qu'on avoit orné de tout ce qu'on avoit cru propre à l'embellir; mais comme on avoit été contraint de s'aſſujettir au terrein qui étoit inégal, ce *ſtade* étoit fort irrégulier, ainſi qu'on peut le voir par le deſſein qu'en a tracé ſur la deſcription de Pauſanias, M. le chevalier Folard, & que M. l'abbé Gédoyn a fait graver pour l'inſérer dans la traduction de cet auteur grec.

Ce *ſtade* étoit compoſé de deux parties: la premiere, dont la figure reſſembloit aſſez à la proue d'un vaiſſeau, étoit nommée la *barriere*. C'étoit-là qu'étoient les écuries & les remiſes où ſe tenoient les chevaux & les chariots, & où ils s'apparioient. La ſeconde étoit nommée la *lice*, & c'étoit dans l'eſpace qu'elle contenoit que ſe faiſoient les courſes, ſoit à cheval, ſoit avec les chariots. Au bout de la lice étoit la borne, autour de laquelle il falloit tourner, & comme celui qui en approchoit le plus, formoit un cercle plus court, il étoit toutes choſes égales, plutôt revenu au lieu d'où il étoit parti. C'étoit-là principalement que conſiſtoit l'adreſſe de ceux qui conduiſoient les chars, & où au même tems ils couroient le plus grand danger. Car indépendamment de ce qu'ils pouvoient s'y rencontrer avec un autre char; ſi on venoit à toucher cette borne, l'eſſieu ſe briſoit en mille pieces, ou recevoit du-moins quelque échec qui faiſoit perdre tout l'avantage. Voilà ce qu'Horace exprime par ces mots, *metaque fervidis evitata rotis.*

Au delà de cette borne étoit encore une autre occaſion de danger. C'étoit la figure du génie Taraſcippas, qui étoit faite de maniere à effrayer les chevaux. On ne ſait ſi on l'avoit mile là exprès pour augmenter le danger de la courſe, ou ſi par reſpect pour ce génie on l'y avoit laiſſée, ſuppoſé qu'elle y fût avant la conſtruction du *ſtade*; mais il eſt toujours vrai que c'étoit un endroit fort dangereux.

Des deux côtés de cette lice dans toute ſa longueur étoient les places des ſpectateurs. Les principales étoient pour les juges & pour les perſonnes de conſidération; le peuple qui y accouroit en foule ſe mettoit où il pouvoit: car rien n'eſt égal à la curioſité qu'on avoit pour ces ſortes d'exercices.

J'ai dit que de la barriere les chars entroient dans la lice, & je dois ajouter que la ſéparation de ces deux lieux étoit fermée avec une corde qui ſe baiſſoit par une eſpece de méchanique, que décrit Pauſanias; & c'étoit le ſignal qui avertiſſoit d'entrer dans la lice. *Banier.* (*D. J.*)

STADEN, (*Géogr. mod.*) en latin *Statio*, ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Brême, ſur la riviere de Schwinge, près de l'Elbe, à 15 lieues au nord-eſt de Brême. Cette ville a été conſidérable du tems des Romains, qui y tenoient des troupes pour défendre les paſſages de l'Elbe. Après avoir ſubi la domination des archevêques de Brême, elle devint ville anſéatique & floriſſante; mais elle déchut beaucoup, lorſque les Anglois eurent tranſporté à Hambourg le commerce de leurs draps. Le feu la conſuma preſque entierement en 1659. Les ducs de Brunſwick-Luneboure la prirent en 1676. Elle appartient aujourd'hui à l'électeur d'Hanovre. *Longit. 26. 54. latit. 53. 42.* (*D. J.*)

STADHOUDER, *voyez* STATHOUDER.

STADIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, ſur le bord occidental du golfe Theſſalonique, au midi de l'embouchure de la Platamona. C'eſt le *Dium* en Macédoine de Strabon. (*D. J.*)

STADIASMOS, ſ. m. (*Littérat. greq.*) σταδιασμὸς ſignifie la *meſure par ſtades*. Ce mot, quoique bon & ancien, ne ſe trouve pourtant dans aucun de nos dictionnaires grecs. Perſonne n'ignore que les anciens Grecs étoient accoutumés à meſurer les diſtances des lieues par ſtades; ils appelloient cela σταδιάζειν, d'où vient σταδιασμὸς. (*D. J.*)

STADIDROME, ſ. m. (*Gymnaſt.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans l'exercice de la courſe ne couroient que l'eſpace d'un ſtade, à la différence de ceux qui en couroient deux, & que l'on nommoit *dolcodromes*, & de ceux qui retournoient après avoir couru les deux ſtades, & qu'on nommoit *dianloïdromes*, enfin de ceux qui couroient armés & qui s'appelloient *oplitodromes*. (*D. J.*)

STADISIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie ſous l'Egypte, près de la grande cataracte du Nil; c'eſt la *Taſitia* de Ptolomée. (*D. J.*)

STADIUM, ſ. m. (*Jeux de la Grece.*) σταδίον, carriere pour les courſes publiques dans l'ancienne Grece. Cette carriere étoit environnée de pluſieurs rangs de degrés élevés ſur une enceinte faite en portion d'ovale, dont chaque côté étoit de 600 piés athéniens, ce qui déterminoit le *ſtade* ſimple qui étoit de 125 pas géométriques; le *ſtade* doublé, c'eſt-à-dire parcouru deux fois, formoit 250 pas; l'hippodrome de Némée étoit d'une grande étendue, car il devoit avoir 750 pas, étant deux fois plus long que le double *ſtade*.

Mais le plus beau *ſtade* de la Grece étoit le *ſtadion panathenaicon* d'Athènes, dont les débris frappoient encore tellement les curieux voyageurs dans le dernier ſiecle, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'en dire ce que Pauſanias avoit dit de l'ouvrage entier: on ne le ſauroit voir ſans l'admirer. Sa figure étoit une portion d'ovale, coupée ſelon ſa largeur; & il ſemble

que la nature se fût jouée pour fermer à plaisir une colline qui regne pareillement en portion d'ovale, comme pour borner le terrein de cette carriere. Les rangs des degrés étoient tous de marbre blanc. L'empereur Adrien donna un jour aux Athéniens dans ce *stade* le spectacle d'une chasse de mille bêtes sauvages. (*D. J.*)

STADSBERG *ou* STADBERG, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne dans le cercle de Westphalie, aux confins du comté de Waldeck, sur la riviere de Dimel. On nommoit autrefois cette bourgade *Eresberg* & *Mersberg*, & c'étoit là que les anciens Saxons avoient bâti un temple à leur dieu Irminsul. (*D. J.*)

STAFARDE, (*Géogr. mod.*) bourgade des états de Savoie, au marquisat de Saluces, entre Cavours & Pignérol sur le Pô. Elle est connue par son abbaye d'hommes de l'ordre de cîteaux, & par la victoire que le maréchal de Catinat y remporta en 1690 sur le duc de Savoie. *Longit.* 25. 4. *latit.* 44. 35. (*D. J.*)

STAFFORA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie dans le Milanez. Elle arrose le Pavesan, & après avoir passé à Voghera, elle se perd dans le Po. (*D. J.*)

STAFFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, capitale du comté de même nom, sur la Saw, dans une agréable campagne; elle est bien bâtie, a deux paroisses, une école publique, & un château pour sa défense. *Long.* suivant Harris, 15. 30. *latit.* 52. 54. (*D. J.*)

STAFFORD-SHIRE, (*Géog. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocèse de Lichfield & Conventry. Elle est bornée au nord-ouest par le comté de Chester; à l'occident par celui de Shrewsbury; au midi par ceux de Worcester & de Warwick; & à l'est & au nord-est par celui de Darby. Elle s'étend du nord au sud l'espace de quarante-quatre milles; elle en a vingt-sept de large, & cent quarante de circuit: on y compte cinq hundreds ou quartiers, & cent trente églises paroissiales. Il y a quatre villes qui ont droit de députer au parlement; savoir *Stafford*, la capitale, Lichfield, Newcastle, Taenworth, & quinze bourgs à marché.

Les principales rivieres de cette province, sont la Trent, la Tame, la Dove, la Blithe, & la Saw. La partie septentrionale du comté de *Stafford* est montueuse, froide, & assez stérile; mais la partie méridionale est fertile. Outre les pâturages & les grains, on y trouve des carrieres de charbon de terre, d'albâtre, & de pierres de moulin. Nous avons un excellent ouvrage sur son histoire naturelle: Plot (Robert) *the natural history of Stafford-Shire*, Oxoniæ, 1686. *in-fol.*

Les anciens habitans de ce pays ont été les Carnariens, qui possédoient outre cela les terres comprises dans les comtés de Shrewsbury, de Worcester, & de Chester: après eux ce comté fut le partage des Saxons Merciens.

Il a produit depuis la renaissance des Lettres des savans distingués, entre lesquels on peut nommer Alleyn (Thomas), Lightfoot (Jean), Wollaston (Guillaume), & Sheldon (Gilbert), qui méritent tous quatre nos éloges.

Alleyn naquit en 1542, & mourut en 1632; sa science dans les Mathématiques l'exposa de même que le Moine Bâcon, aux jugemens desavantageux du peuple, qui le regardoient comme un sorcier, tandis que les hommes éclairés le respectoient comme un beau génie. Henri Savile, Cambden, Robert Cotton, Spelman, Selden, *&c.* ont chanté ses louanges. Ce dernier l'appelle *academiæ Oxonensis decus, omnis eruditionis genere ornatissimum.* Henri, comte de Northumberland, & Robert comte de Leicester, favori de la reine Elisabeth, l'aimerent singulierement. Il n'épargna ni ses soins, ni son crédit, ni sa bourse, pour rassembler des manuscrits dans toutes les Sciences, & pour favoriser leurs progrès. Mais ses propres ouvrages, ses recueils, & ses observations sur l'Astronomie, les Mathématiques, & la nouvelle philosophie, sont tombées dans des mains inconnues.

Lightfoot naquit en 1602, & mourut en 1675 à 74 ans; c'étoit un homme prodigieusement habile dans les antiquités judaïques; ses ouvrages précédés de sa vie, ont été rassemblés & imprimés à Londres, en 1684. On fit une nouvelle édition de ce recueil à Rotterdam, en 1686, *en 2 vol. in-fol.* La troisieme édition parut à Utrecht en 1699, par les soins de Jean Leveden; il y a ajouté un nouveau volume contenant les ouvrages posthumes latins de l'auteur, qui n'avoient point encore vu le jour, & que M. Jean Strype lui avoit envoyé d'Angleterre. Le troisieme volume contient 22 traités, dont la plûpart sont courts, & quelques-uns imparfaits.

Enfin, M. Strype a publié à Londres en 1700, *in-8°.* de nouvelles œuvres posthumes de Lightfoot; il avoit eu dessein d'insérer dans cette collection, une chronique de ce qui s'est passé dans le monde au sujet des Juifs, sous les empereurs Ottomans, sur la fin du xj. siecle. Cet ouvrage qui dépeint les malheurs & la destruction des Juifs dans ce tems-là, avoit été composé par un certain sacrificateur nommé *Joseph*, qui vivoit sous le regne d'Henri VIII. La traduction de l'hébreu en anglois étoit de Lightfoot, & de sa propre main.

On voit par la lecture des œuvres de ce savant, qu'il avoit quelques sentimens particuliers: par exemple, il croyoit, 1°. que les Juifs étoient entierement rejettés de Dieu. 2°. Il pensoit que les clés du royaume des cieux n'avoient été données qu'à saint Pierre. 3°. Que le pouvoir de *lier* & de *délier*, accordé à cet apôtre, regardoit la doctrine, & non la discipline. 4°. Dans son interprétation de ces paroles de Dieu à Caïn: *si tu fais mal, le péché est à la porte;* il prétend que par le *péché*, il ne faut pas entendre la *punition*, mais l'oblation pour le péché, pour en faire l'expiation.

Wollaston naquit en 1659, & fit d'excellentes études; mais comme il étoit pauvre, il prit l'emploi du second maître d'école dans la province à 70 livres sterlings par an. Peu de tems après, la mort d'un de ses parens, arrivée en 1688, le mit en possession d'un bien très-considérable. Un changement aussi imprévu qu'avantageux, auroit été capable de tourner la tête à bien des gens; mais la même fermeté d'ame qui avoit soutenu Wollaston dans la mauvaise fortune, lui fit supporter la bonne avec modération; sa philosophie lui apprit à se posséder également dans les deux états opposés.

Il se fixa à Londres, épousa une femme de mérite, & cependant continua toujours de passer sa vie dans la retraite & dans l'étude. Il avoit des amis, du loisir, & des livres, dont il sut profiter. Il cultiva presque toutes les sciences, & travailla sur-tout à perfectionner sa raison, en s'affranchissant des préjugés, en observant l'étendue & l'influence des axiomes, la nature & la force des conséquences; enfin, en suivant la bonne méthode dans la recherche de la vérité. Il mourut en 1724, de la même maniere qu'il avoit vécu en philosophe chrétien.

La reine d'Angleterre fit placer son buste dans une grotte de son jardin de Richemont avec ceux de Newton, de Locke, de Samuel Clarck, *&c.*

Mais son fameux ouvrage, ébauche de la religion naturelle, *the religion of nature delineated*, qu'il mit au jour l'année de sa mort, a fait sa principale gloire. Le débit prodigieux qu'a eu cet ouvrage en Angleterre, dont il s'est vendu plus de dix mille exemplaires

res en peu d'années, prouve assez son mérite. Il est peu d'ouvrages finis qu'on puisse opposer à celui qu'il a donné sous le modeste titre d'*ébauche*. Le dessein exécuté de main de maître, a non-seulement toutes les proportions, mais aussi toutes les graces de l'expression, du tour, de la solidité, du savoir, & de la nouveauté.

La traduction françoise de ce beau livre a paru à la Haye en 1726, *in-4°*. L'auteur a eu l'art de débrouiller le cahos des notes qui regne dans l'édition angloise; mais il seroit à souhaiter que sa traduction fût moins défectueuse pour le style, & sur-tout pour le sens; car il fait souvent dire à M. Wollaston ce qu'il ne dit point, & quelquefois le contraire de ce qu'il dit.

Sheldon (Gilbert) archevêque de Cantorbéri, naquit dans la province de *Stafford*, en 1598, & mourut à Lambeth en 1677, âgé de 80 ans. C'étoit un homme adroit au maniment des affaires, généreux, charitable, d'une conversation pleine d'agrément, peut-être même à l'excès, honnête homme, sans avoir beaucoup de religion, dont il ne parloit d'ordinaire que comme d'un mystere d'état, & d'une affaire de pure politique mondaine très-sagement établie. Il a employé 37 mille livres sterling en œuvres de piété. Il a élevé le magnifique théatre d'Oxford qui porte son nom, & y a employé 14470 liv. 11. s. 11. d. Enfin, il légua à l'université deux mille livres sterling, dont la rente est destinée à l'entretien du théatre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est une résidence actuelle & exacte que chaque nouveau chanoine doit faire dans son église pendant six mois ou un an, selon les statuts du chapitre, lorsqu'il a pris possession, pour pouvoir jouir des honneurs & des revenus de sa prébende.

Le tems du *stage* dépend des statuts du chapitre; il y a même quelques chapitres où les nouveaux chanoines ne sont point assujettis au *stage*, dans les chapitres où il a lieu, les conseillers de cour souveraine en sont dispensés. *Voyez* Brillon, *au mot* STAGE, & les *mots* CANONICAT, CHANOINE, CHAPITRE, RÉSIDENCE. (*A*)

STAGIER, s. m. *terme d'église*, chanoine qui fait son stage, c'est-à-dire, qui assiste régulierement aux offices de son église pendant le tems fixé par les statuts du chapitre, afin de pouvoir jouir des honneurs & des revenus attachés à la prébende dont il a pris possession. (*D. J.*)

STAGIRE, (*Géog. anc.*) *Stagirus*, par Thucydide, & par Hérodote, *Stagira*, gén. *orum*, par Pline, & par Etienne le géographe, ville de la Macédoine, au voisinage du mont Athos, sur le golfe Strymonique, entre Amphipolis, & *Acanthus*. Thucydide, *l. IV. p. 311.* dit que *Stagirus* étoit une colonie des Andriens, & que conjointement avec la ville d'*Acanthus*, elle abandonna le parti des Athéniens. Cette ville est appellée dans un endroit *Libanova* par Sophien, & dans un autre passage, il la nomme *Orthagoria*; Nicetor lui donne le nom de *Macra*.

Stagire n'étoit qu'une petite ville, mais elle s'est immortalisée par la naissance d'Aristote, le plus illustre des éleves de Platon, le chef & le fondateur de la philosophie péripatéticienne. Il vit le jour à *Stagire*, la premiere année de la 99e olympiade, l'an 384 avant Jesus-Christ; il étoit fils de Nicomaque fameux médecin, petit-fils de Macaon, fils d'Esculape même. On voit qu'il descendoit de bonne race dans la connoissance de la nature; aussi s'est-il illustré dans cette partie.

A l'âge de seize ans il vint à Athènes, & y étudia sous Platon tant qu'il vécut: après sa mort, Aristote se rendit en Asie auprès d'Hermias, qui étoit roi d'Atarnès ville de Mysie, & il épousa la niece de ce prince. Il demeura trois ans avec lui, au bout desquels Hermias étant tombé dans un piége que lui tendit le général d'Ocus roi de Perse, fut arrêté, & envoyé à la cour de Perse, où on le fit mourir.

Aristote accablé de ce malheur, passa à Mitylene, & de-là en Macédoine, où sa réputation l'avoit devancé. Philippe se proposant de le mettre auprès d'Alexandre, lui manda qu'il remercioit moins les dieux de lui avoir donné un fils, que de l'avoir fait naître du tems d'Aristote; il accepta la place de précepteur du jeune prince, & demeura huit ans auprès de lui. Ensuite Alexandre alla conquérir la Perse; mais Aristote dévoué aux Muses, choisit pour son séjour la ville d'Athènes, & y enseigna dans le Lycée avec une gloire unique la Philosophie pendant douze ans.

Sa haute réputation excita l'envie; on l'accusa, suivant la coutume, d'avoir des sentiments contraires à la religion; & cette accusation fut si violente, que craignant le sort de Socrate, il se sauva à Chalcis, ville d'Eubée, où il mourut deux ans après, l'an 3 de la 114e olympiade, âgé de 63 ans.

Diogene Laërce parmi les anciens, & Stanley parmi les modernes, vous donneront sa vie; elle est digne de votre curiosité. Je ne dirai rien ici du nombre & du mérite des ouvrages de ce grand homme; on n'a pas oublié d'en faire mention en plusieurs endroits de l'Encyclopédie. (*D. J.*)

STAGNARA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans la Romanie, près de la côte de la mer Noire, entre Siropoli & les bouches du détroit de Constantinople.

STAGNARA LAC, (*Géog. mod.*) lac de Turquie en Europe, dans la Romanie, près de la ville ou bourgade de Develto. (*D. J.*)

STAGNATION, s. f. (*Gramm. & Méd.*) ralentissement ou perte totale du mouvement progressif. Les humeurs sont en *stagnation*.

STAGNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Dalmatie, dans la presqu'île de Sabioncello, sur le golfe de Venise, où elle a un petit port, qui est à 30 milles au nord-oueſt de Raguse, dont son évêque est suffragant. *Long. 35. 38. lat. 42. 53.*

STAINFORD-BRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Yorck-Shire, au quartier oriental de cette province, & sur le Derwent. C'est-là que Harold roi d'Angleterre défit en 1066 le roi de Norwege; & c'est-là que neuf jours après ce même prince livra la bataille à Guillaume le conquérant, & perdit la couronne & la vie. (*D. J.*)

STAINTHORPE, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à quatre ou cinq milles de Bernard-Castle, au nord-est.

STAJOLUS, s. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit chez les Romains à une mesure de longueur qu'on employoit pour arpenter le terrein; cette mesure étoit égale à cinq palmes & trois quarts de palme. (*D. J.*)

STALACTITE, s. f. (*Hist. nat.*) *stalactites*, *stalagmites*, *lapis stillatitius*; c'est ainsi que les naturalistes nomment des concrétions pierreuses qui se forment peu-à-peu à la partie supérieure d'un grand nombre de grottes & de cavernes, & qui y sont suspendues de la même maniere que les glaçons s'attachent en hiver aux toits des maisons. Ces concrétions ou *stalactites* sont toujours calcaires, & doivent être regardées comme un vrai spath. *Voyez* SPATH. Elles prennent suivant les circonstances, des formes différentes, cependant communément elles sont coniques, & elles sont diversement colorées, suivant les différentes substances qui y sont jointes.

Il est évident que les *stalactites* doivent leur formation à des eaux, qui après avoir détrempé & dis-

sous des terres ou des pierres, se filtrent au-travers des roches & de leurs fentes, forment des gouttes dont la partie terreuse se dégage peu-à-peu par l'évaporation & le contact de l'air, & s'augmentent à proportion de l'abondance du fluide qui charrie la matiere dont elles sont composées. *Voyez* PIERRES.

Les *stalactites* sont de toutes les substances minérales les plus propres à nous donner une idée de la formation des pierres. Elles nous prouvent d'une façon sensible que l'eau est leur véhicule, & qu'elles se forment journellement. Souvent les eaux contiennent en si grande abondance des matieres dissoutes ou détrempées, qu'elles parviennent à la fin à remplir entierement des cavités très-considérables, & à boucher à la longue des endroits où auparavant on pouvoit passer librement; c'est ce qui arrive dans les grottes d'Arcy & dans beaucoup d'autres qui changent perpétuellement de face par les concrétions & les *stalactites* qui s'y forment journellement. Lorsqu'à force de s'amasser, ces *stalactites* ont rempli une grotte ou un espace vuide, elles forment à la fin une masse solide, qui prend de la consistance & ne fait plus qu'une roche ou pierre, dans laquelle cependant on voit souvent des couches & des veines qui sont les endroits où les *stalactites* se sont réunies &, pour ainsi dire, collées les unes aux autres; c'est ainsi que l'on peut conjecturer que se sont formés les albâtres d'Orient, qui ne sont autre chose que des *stalactites* calcaires de la nature du marbre.

Les *stalactites* sont plus ou moins transparentes ou opaques en raison de la pureté de la terre que les eaux ont déposée, & suivant que la dissolution s'est faite plus ou moins parfaitement. En effet nous voyons des *stalactites* presque transparentes, tandis que d'autres sont opaques & remplies de matieres étrangeres & colorantes.

En considérant attentivement presque toutes les *stalactites*, on apperçoit qu'elles sont formées d'un assemblage de petites lames ou de feuillets plus ou moins sensibles, telles que celles des spaths: ces feuillets forment des especes de stries ou d'aiguilles qui vont aboutir à un centre commun, qui est quelquefois creux ou fistuleux. D'autres *stalactites* sont entierement solides. A l'extérieur leur figure est ordinairement conique; cependant quelquefois elle présente des formes bizarres, dont la singularité est encore augmentée par l'imagination des curieux, qui trouvent ou croient souvent trouver à ces pierres des ressemblances qu'elles n'ont que très-imparfaitement. Il y en a pourtant qui représentent assez bien des chouxfleurs, des fruits confits, des arbustes, *&c.*

La couleur des *stalactites* est ou blanche, ou brune, ou rougeâtre; leur surface est ou lisse, ou inégale, & raboteuse. (—)

STALAGMITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *stalactite*; cependant quelques personnes ont restreint ce nom à une espece de concrétion opaque composée de plusieurs couches concentriques, & formant un amas de mamelons.

STALIMENE, ILE, *ou* STALIMINI, (*Géog. mod.*) & quelquefois par les Turcs *Limio*; c'est l'ancienne Lemnos; île de l'Archipel, placée dans les cartes marines à quatre lieues d'Allemagne, à l'ouest de l'île de Ténédos, à sept au sud-ouest des îles d'Imbros & de Samandrachi, huit à l'ouest-quart-au-sud du détroit des Dardanelles, & environ à dix au sud-est du mont Athos.

Cette île fut appellée *Lemnos* de sa situation qui ressemble à un lac ou à un étang, que les Grecs appellent Λίμνη. On la nomma *Hypsipylée* d'une des filles du roi Thoas, qui avoit autrefois régné sur ces insulaires. Elle étoit consacrée à Vulcain, & en conséquence on la surnomma *Vulcania*. Homere nous dit que Vulcain la chérissoit par-dessus tous les pays du monde, & c'est pour cela que ce dieu est appellé dans Virgile le *pere Lemnien*.

On donne à cette île cent milles d'Italie, ou vingt-cinq lieues d'Allemagne de circuit. Elle est plus étendue en longueur d'orient à l'occident, qu'en largeur du nord au midi. Elle avoit anciennement deux villes, dont la capitale étoit appellée *Hephæstia*, la *ville de Vulcain*, & l'autre *Myrina*. On ne sait laquelle de ces deux villes est à-présent celle de *Stalimene*, & même quelques auteurs veulent que c'est le village Cochino qui est près de la mer. Quoi qu'il en soit, les Pélasgiens ont autrefois habité une des deux villes de cette île, où ils se retirerent après avoir été chassés de l'Attique par les Athéniens.

L'île de *Stalimene* n'est pas haute, mais fort inégale, & diversifiée par des côteaux & des vallons. Ses plus hautes montagnes sont situées du côté de la Macédoine. Celle qui est nommée *Mosychle* par Hesichius, vomit à son sommet des feux & des flammes, dont les poëtes n'ont pas oublié de parler; de-là vient la fiction poétique des forges que Vulcain avoit dans cette île, comme en Sicile, travaillant tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre à forger les foudres de Jupiter & les armes des grands hommes. De-là vient que cette île fut appellée *Œthalie*, c'est-à-dire *brûlante*; aussi Séneque lui donne toujours l'épithete d'*ardente*.

On y compte plus de 70 villages, habités presque tous par des grecs laborieux; cependant cette île n'a point de rivieres, mais seulement quelques fontaines & ruisseaux. Elle a un beau port poissonneux, nommé *Porto S. Antoni*. Elle est dépourvue de bois, en sorte que ses habitans se servent à la place de tiges d'asphodele & d'autres plantes. On y recueille par la culture de bons vins, du blé, du chanvre, du lin, des feves, des pois & plusieurs autres sortes de légumes. Diverses sortes d'animaux domestiques & sauvages n'y manquent point, non plus que de serpens de plusieurs especes.

Mais c'est la terre lemnienne qui a fait la principale gloire de cette île chez les anciens, & qui la fait encore aujourd'hui-parmi les Turcs. Galien vint exprès sur les lieux pour connoître ce bol médicinal dont on chantoit les vertus; & de nos jours le grand-seigneur pour honorer les ministres des têtes couronnées qui sont à la Porte, leur donne de cette terre sigillée en présent, comme un excellent remede pour la guérison des plaies & les morsures de vipere. Philoctete, fils d'Apollon, qui avoit accompagné les Grecs à la guerre de Troie, ayant été blessé au pié par une fleche empoisonnée, fut laissé dans l'île de Lemnos pour y être guéri de sa plaie par le moyen de la terre lemnienne; cependant les corroyeurs de *Stalimene* ne font pas un si grand cas de cette terre que les anciens & le grand-seigneur, car ils l'emploient pour tanner leurs cuirs.

Le mont Athos, que les Grecs nomment *Agios oros*, c'est-à-dire la *montagne sainte*, couvre l'île *Stalimene* de son ombre lorsque le soleil approche de son coucher; & c'est ce que Belon a eu occasion de voir au solstice d'été. On dit qu'il y avoit anciennement dans cette île la statue d'un bœuf faite de pierre blanche, & que le mont Athos l'obscurcissoit de son ombre; d'où vient le proverbe, *le mont Athos couvre le côté du bœuf de Lemnos*; & l'on appliquoit ce proverbe à ceux qui tâchoient d'obscurcir la gloire des autres par leurs calomnies.

Pline fait mention d'un labyrinthe célebre qui étoit dans cette île, & qui passoit pour être plus magnifique que ceux de Crète & d'Egypte; mais il n'est pas resté la moindre trace de ce superbe édifice, ni même de l'endroit où il avoit été bâti.

L'île de *Stalimene*, après avoir été successivement

envahie par les Turcs & les Vénitiens, eſt enfin demeurée entre les mains des premiers, qui s'en rendirent maîtres en 1657, après un ſiege de deux mois, & ils l'ont toujours poſſédée depuis. (*D. J.*)

STALIMENE, (*Géog. mod.*) ville capitale de l'île de même nom ſur un côteau proche de la mer, avec un bon port, & un château où les Turcs tiennent garniſon, ſous l'autorité d'un gouverneur qui y fait ſon ſéjour. Les maiſons de cette petite ville ſont bâties le long d'une colline qui eſt toute plantée de vignes. Quelques-uns prétendent que *Stalimene* eſt l'ancienne Myrina que Ptolomée ſemble placer près de la mer, au-lieu qu'il met Hephyſtia, autrefois capitale de l'île, au milieu des terres. *Long.* 43. 4. *lat.* 40. 5. (*D. J.*)

STALIOCANUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Gaule lyonnoiſe; Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque ſur la côte de la mer Britannique, entre le promontoire Gobæum & l'embouchure du fleuve Titus. C'eſt aujourd'hui Roſcou, ſelon d'Argentré. (*D. J.*)

STALLE, ſ. m. & f. (*terme d'égliſe.*) c'eſt un ſiege de bois qui ſe hauſſe & ſe baiſſe au moyen de deux fiches; quand il eſt baiſſé il forme un ſiege aſſez bas; étant levé, il préſente un étui attaché ſur le ſiege même comme la moitié d'un cul-de-lampe, un peu plus ample que la paume de la main. A proprement parler, on n'eſt ni aſſis ni debout ſur une *ſtalle*, mais ſeulement un peu appuyé par-derriere, les coudes portant par-devant ſur une eſpece de paumelle qui avance, & qui eſt ſoutenue par une double conſole.

Il y a deux rangs de *ſtalles* ou formes dans les égliſes, l'un haut & l'autre bas. Les hautes *ſtalles* ſont pour les prêtres & religieux profès, les baſſes ſont pour les clercs & les novices.

L'appui attaché ſur le ſiege en forme de cul-de-lampe porte le nom de *patience*, & dans quelques ordres religieux on lui donne encore celui de *miſéricorde*, parce que l'ancien uſage étoit de chanter debout l'office divin; ce n'eſt que par indulgence que l'on a permis au clergé de s'y appuyer. (*D. J.*)

STALLEN, (*Géog. mod.*) en italien *Bevio*; communauté du pays des Griſons dans la ligue, de la maiſon de Dieu, où elle a le ſixieme rang, & eſt compoſée de deux juriſdictions.

STAMATE, ſ. f. pl. (*Comm.*) eſpece d'étoffe dont il eſt fait mention dans un tarif de Hollande; c'eſt tout ce qu'on en ſait.

STAMEN, SUBTEMEN, (*Littérature.*) il faut bien diſtinguer la ſignification de ces deux mots qui dans les auteurs latins déſignent deux ſortes de fils dans le métier des Tiſſerans. Le premier, *ſtamen*, forme ce que l'on appelle la *chaîne* qui paſſe entre les dents du peigne, & tient à des rouleaux par les extrémités. *Subtemen* ou *trama* eſt la trame, c'eſt-à-dire, le fil que la navette conduit entre les fils de la chaine pour les lier enſemble & leur donner de la conſiſtance. On dit la *trame* dans le ſens propre & la *trame* dans le ſens figuré. *Telam texere*, ſignifie ourdir une toile; *retexere*, la déſourdir. Par la même raiſon, *ſcribere*, étoit paſſer une obligation, & *reſcribere*, biffer, rayer cette obligation.

Subtemen ſe prend encore dans les auteurs au figuré. C'eſt ainſi qu'Horace, en parlant des parques qui ont fixé le terme des jours d'Achille dans les plaines du Scamandre, emploie *ſubtemen* figurément pour *filum*; car les parques ne faiſoient que filer. Dans Catule elles ſe ſervoient elles-mêmes du mot *ſubtemen* dans ce ſens-là:

Currite ducentes ſubtemina, *currite fuſi.*

(*D. J.*)

STAMENA, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt la même choſe que *genoux*, *voyez* GENOUX.

STAMETTE, ſ. f. (*Comm. & Manuf.*) étoffe de laine qui ſe fabrique en différens endroits des Provinces-Unies.

STAMPALIE, *ou* STAMPALÉE, (*Géogr. mod.*) comme les Italiens, les Turcs & les Grecs la nomment; île de l'Archipel, à ſept lieues au couchant de l'île de Stanchio ou Longo, & à quatre lieues eſt-nord-eſt de celle de Namphia. Porcachi lui donne, comme Pline, 87 milles d'Italie de circuit; mais d'autres auteurs ne lui en donnent que 60. Son terroir eſt fertile, & ſa pêche abondante. Strabon, Ptolomée & Pline appellent cette île *Aſtypalée*, & elle reçut ce nom d'Aſtypalée la mere d'Ancée, qu'elle eut de Neptune. Lorſque les Cariens étoient en poſſeſſion de cette île, elle étoit appellée *Pyrrha*, enſuite on la nomma *Pilea*, & quelque tems après elle reçut un nom grec, qui ſignifioit la *table des dieux*, ſoit parce qu'elle étoit toute embellie de fleurs, ſoit à cauſe du nom d'une de ſes montagnes. Ses anciens habitans révéroient Achille comme un dieu, & avoient bâti un petit temple en ſon honneur ſur la pointe ſeptentrionale de leur île. (*D. J.*)

STAMPE, ſ. f. (*Comm. des negres.*) inſtrument dont l'on ſe ſert pour marquer les negres dans l'île de Saint Domingue, afin de les pouvoir reconnoître. La *ſtampe* eſt faite ordinairement d'une lame d'argent très-mince tournée de maniere qu'elle forme les chifres de chaque propriétaire de negres. Elle eſt attachée à un petit manche de bois afin de la tenir lorſqu'on veut l'appliquer après l'avoir fait raiſonnablement chauffer. Nous avons dit ailleurs ce qu'on doit penſer de cette odieuſe pratique. (*D. J.*)

STANCE, ſ. f. (*Poéſie.*) on nomme *ſtance*, un nombre arrêté de vers comprenant un ſens parfait, & mêlé d'une maniere particuliere qui s'obſerve dans toute la piece.

Une loi eſſentielle, c'eſt de ne point enjamber d'une *ſtance* à l'autre. Il eſt néceſſaire de régler ſes vers; enſorte que paſſant d'une *ſtance* à l'autre, on ne rencontre pas deux vers maſculins, ou deux vers feminins conſécutifs qui riment enſemble; ſavoir, le dernier de la *ſtance* qu'on a lue, & le premier de celle qu'on va lire.

Il y a des *ſtances régulieres*, & des *ſtances irrégulieres*: on appelle *ſtance irréguliere* des *ſtances* de ſuite, qui ne ſont pas aſſujetties à des régles déterminées. Le poëte emploie indifféremment toutes ſortes de *ſtances*. Le mélange des rimes y eſt purement arbitraire, pourvu toutefois de ne mettre jamais plus de deux rimes maſculines ou féminines de ſuite.

Les *ſtances* ſont de 4, 6, 8, 10, 12 & 14 vers. On fait auſſi des *ſtances* de 5, de 7, de 9 & de 10, vers. Les *ſtances* de 4 vers ſont un quatrin; 5 vers ſont un quintil; 6, un ſixain; 8, un huitain; 10, un dixain.

Il n'y a que les *ſtances* compoſées de ſept, de neuf, de douze, de treize & de quatorze vers, qui n'ont pas un nom particulier. Il en faut dire un mot. Les *ſtances* de douze, ſe compoſent comme le dixain, ou *ſtance* de dix vers, à laquelle on ajoute deux vers, qui ſont pour l'ordinaire de même rime que ceux qui les précedent. Les *ſtances* de quatorze vers, ſont des *ſtances* de dix vers, à la fin deſquels on ajoute quatre vers, qu'on peut faire rimer avec ceux qui précédent. Ces ſortes de *ſtances*, encore plus celles de treize & de ſeize vers ſont très-rares. Les *ſtances* de ſept vers, ſe compoſent d'un quatrain & d'un tercet, ou autrement d'un tercet & d'un quatrain; dans la premiere maniere, il doit ſe trouver un repos après le quatrieme vers; & dans la ſeconde maniere, ce repos doit être après le troiſieme vers. Les *ſtances* de neuf vers, ne ſe compoſent que d'une façon, c'eſt-à-dire, que l'on fait un quatrain, ſuivi d'un quintil; ainſi le repos dans cette *ſtance*, eſt placé après le quatrieme vers. Exemple:

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de triſteſſe
D'un loup-garou revêtu
Des habits de la ſageſſe;
Plus légere que le vent,
Elle fuit d'un faux ſavant
La ſombre mélancholie,
Et ſe ſauve bien ſouvent
Dans les bras de la folie.

Les *ſtances* n'ont été introduites dans la poéſie françoiſe, que ſous le regne de Henri III. en 1580. Lingendes, dont les poéſies ont beaucoup de douceur & de facilité, eſt le premier de nos poëtes qui ait fait des *ſtances*. Les irréſolutions, les douces réveries s'accommodent aſſez à leur cadence inégale. Cependant leur matiere peut être enjouée, & on arrange de telle façon les vers, que dans les ſujets galants, chaque *ſtance* ſe termine par un maſculin, & dans les triſtes par un féminin : les rimes maſculines étant moins languiſſantes que les féminines.

Stance vient de l'italien *ſtanza*, qui ſignifie *demeure*, parce qu'à la fin de chaque *ſtance*, il faut qu'il y ait un ſens complet & un repos. Ce que le couplet eſt dans les chanſons, la ſtrophe dans les odes, les *ſtances* le ſont dans les matieres graves & ſpirituelles. (*D. J.*)

STANCHIO *ou* STANCON *ou* LANGO, (*Géog. mod.*) comme diſent les Grecs & les Italiens; île de l'Archipel ſur la côte de l'Aſie mineure, à 7 lieues au levant de Stampalie, entre les îles de Nifarée & de Calamine, & à 3 lieues du cap de la Terre-ferme, qui eſt appellé *Calono*.

Les cartes marines lui donnent l'île de Rhodes au ſud-eſt, l'île de Calamine à l'occident, celle de Scarpanto du côté du midi, & l'Aſie mineure au nord. Sa longueur eſt de 40 milles d'Italie d'orient en occident. Son terroir eſt fertile ſur-tout en excellens vignobles, mais l'air y eſt mal-ſain, ce qui fait qu'elle eſt preſque deſerte.

La capitale qui porte le même nom de *Lango* ou *Stanchio*, eſt ſituée dans la partie occidentale, au fond d'un grand golfe d'une étroite embouchure, & au pié d'une montagne qui aboutit en plaine. Les vaiſſeaux pourroient ſe venir mettre à l'ancre dans ce golfe ſur ſix à ſept braſſes d'eau, mais le port voiſin eſt meilleur pour l'ancrage. On trouve encore en quelques endroits de la ville, des reſtes de colomnes & de ſtatues, qui font juger par la matiere & par l'ouvrage de la premiere ſplendeur de cette place. Auſſi perſonne n'ignore que l'île de *Stanchio* eſt l'ancienne Cos, immortelle pour avoir été la patrie d'Hippocrate. (*D. J.*)

STANDAERT-BUITEN, (*Géog. mod.*) ſeigneurie des Pays-bas, dans le marquiſat de Berg-op-zom, ſur la rive de la Merck, vis-à-vis le havre d'Ouden-Boſch. *Standaert-Buiten* eſt le ſiege d'un bureau de l'amirauté de Rotterdam. Il y a une égliſe proteſtante, & une chapelle pour les catholiques.

STANDIA, (*Géog. mod.*) île ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Candie, à environ 6 milles d'Italie, au nord-eſt de la ville de Candie, & à pareille diſtance, eſt du cap Freſchia.

Cette île n'eſt, à proprement parler qu'un rocher, ou une grande & longue montagne, qui défend par ſa hauteur les vaiſſeaux du vent & de la tempête. C'eſt-là que les Vénitiens, dans la guerre de Candie contre les Turcs, ſe portoient avec leur flotte, pour pouvoir porter du ſecours à la ville de Candie. Ils ne retiroient aucun autre avantage de l'île *Standia*, qui eſt deſerte & ſtérile. Sa petite baie, nommée *Conca*, eſt aſſez ſûre. Son meilleur port, qui eſt le plus oriental, ſe nomme *Porto-della-Madona*. Les anciens ont connu cette île; Ptolomée & Strabon la nomment *Dia*, & Pline en parle ſous le nom de *Cia*. (*D. J.*)

STANES, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Middleſex, ſur le bord de la Tamiſe.

STANFORD, (*Géogr. mod.*) nom commun à deux villes d'Angleterre. La premiere eſt dans la province de Lincoln, avec titre de comté, ſur le Wéland, à 75 milles au nord-oueſt de Londres, vers les confins de la province de Leiceſter. Elle eſt fermée de murailles, bien peuplée, & jouiſſant de pluſieurs privileges. Elle a ſix ou ſept égliſes paroiſſiales, & deux beaux hôpitaux. *Longitude 15. 43. latitude 52. 45.*

La ſeconde ville d'Angleterre qui porte le nom de *Stanford*, eſt dans Nottingham-Shire, ſur le bord de la Stoure, & vers les frontieres de la province de Leiceſter. On a trouvé dans cette ville quelques monumens d'antiquité, & particulierement des médailles. *Long. 16. 15. latit. 53. 4.* (*D. J.*)

STANGUE, ſ. f. *terme de Blaſon;* c'eſt la tige droite d'une ancre, qui eſt traverſée en ſa partie ſupérieure, vers l'anneau d'une piece de bois qu'on appelle *la trabe*.

STANTÉ, adj. (*Peint.*) terme dont on ſe ſert quelquefois en peinture, au lieu de *peiné:* un tableau *ſtanté*, eſt donc un ouvrage où l'on découvre la peine, la gêne, le travail qu'il a couté à l'artiſte. Ce défaut de facilité ne laiſſe jouir qu'imparfaitement du plaiſir que les beautés d'un morceau de peinture peuvent d'ailleurs offrir au ſpectateur. C'eſt ſur-tout dans les arts d'agrément, que le talent doit s'annoncer ſous un dehors libre & aiſé. Il faut qu'un tableau ſoit fini, mais ſans qu'on juge qu'il ait beaucoup fatigué le peintre, en un mot, ſans paroître *ſtanté*. (*D. J.*)

STANTZ, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suiſſe, au canton d'Underwald, à une lieue au-deſſus du lac des quatre cantons. Ce bourg étoit autrefois la capitale de tout le canton; il ne l'eſt plus que de la vallée inférieure, depuis le partage de religion, mais il eſt toujours conſidérable. (*D. J.*)

STAPHISAIGRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) cette plante eſt l'eſpece de delphinium nommée *delphinium plantani* folio, *ſtaphiſagria dictum*, *I. R. H. 428*. Sa racine eſt longue, ligneuſe, annuelle: elle pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, droite, ronde, rameuſe; ſes feuilles ſont grandes, larges, découpées profondément en pluſieurs parties, vertes, velues, reſſemblantes à celles du platane ou de la vigne, attachées à des queues longues. Ses fleurs naiſſent au ſommet de la tige & des rameaux, & dans les aiſſelles des feuilles; elles ſont compoſées chacune de cinq pétales inégales, diſpoſées en rond, & d'un bleu foncé; la feuille ſupérieure s'alonge poſtérieurement, & reçoit dans ſon éperon l'éperon d'une autre feuille. Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccéde un fruit compoſé de trois ou quatre cornes ou gaînes verdâtres, qui s'ouvrent en-dedans, ſelon leur longueur, & qui renferment pluſieurs ſemences groſſes comme de petits pois, de figure triangulaire, ridées, jointes étroitement enſemble, noirâtres en-dehors, blanchâtres ou jaunâtres en-dedans, d'un goût âcre, brûlant, amer, fort déſagréable.

Cette plante croit aux lieux ſombres dans les pays chauds, comme en Italie, en Provence & en Languedoc, d'où la graine nous eſt apportée ſeche; elle fleurit en été, & ſa ſemence mûrit en automne; on s'en ſert extérieurement pour tuer les poux, & quelquefois pour conſumer les chairs des ulceres. (*D. J.*)

STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'un muſcle de la luette qui vient de la pointe commune du rebord poſtérieur des os du palais, & vient en ſe portant le long de la partie moyenne de la cloiſon du palais, environner la luette.

STAPHYLODENDRON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*)

genre de plante qui se caractérise ainsi; son calice est d'une seule piece, découpée en cinq quartiers. Sa fleur est pentapétale, droite, en cloche, à cinq étamines au milieu. L'ovaire au fond du calice est garni de deux tuyaux, & devient un fruit membraneux, divisé en deux loges, dont les semences sont à coques ligneuses.

Les Botanistes comptent quatre especes de ce genre de plante, dont la plus commune est le *staphylodendron* de Tournefort, *I. R. H. 616. pistachia silvestris*, C. B. P. *401. Nux vesicaria.* Park. *Theat. 1417.*

C'est un arbrisseau dont le bois est rempli de moëlle blanche; ses feuilles ressemblent à celles du sureau, elles sont seulement plus petites, & dentelées en leurs bords; ses fleurs sont attachées par grappes à des pédicules longs & menus; chacune d'elles est formée de cinq pétales blancs, disposés en rond, & soutenus sur un calice d'une seule piece, découpé en cinq parties: lorsque cette fleur est tombée, il paroît en sa place un fruit membraneux ou une espece de vessie verdâtre, divisée en deux loges, dans lesquelles se trouvent quelques semences couvertes d'une écorce ligneuse, rougeâtre, facile à casser; leur substance est verdâtre, d'un goût fade & doucereux. Cet arbrisseau croît dans les bois, dans les haies & dans les buissons des pays chauds. Son nom est composé de σταφυλὴ, *raisins*, & δενδρὸν, *arbre*, comme qui diroit *arbre de raisin*, parce que son fruit est disposé en grappes; il peut fournir de l'huile par expression. (*D. J.*)

STAPHYLOME *ou* CHUTE DE L'UVÉE, s. m. (*Chirurg.*) maladie de l'œil, formée par la membrane uvée qui passe au-travers de la cornée ouverte, par une plaie ou un ulcere, *voyez* UVÉE & CORNÉE. Ce mot vient du grec σταφυλὴ, *uvée*, grain de raisin, à raison de la couleur noire de la membrane qui fait saillie.

Le *staphylome* differe, suivant le volume de la tumeur: lorsqu'elle est considérable, elle occasionne beaucoup de difformité à l'œil, & de douleur au malade, par l'imitation que cause la rencontre des cils & le mouvement des paupieres. Cette espece de tumeur détruit entierement la vûe; on ne peut guérir les malades, qu'en liant la tumeur si la base est étroite, ou en l'ouvrant si la base est large; dans l'un & l'autre cas l'œil se vuide dès l'instant par l'incision, ou après la chûte de la ligature, & le malade perd l'organe affecté. Si l'ouverture ou l'ulcere de la cornée est petite, la tumeur de l'uvée est appellée *myocephalon*, tête de mouche par rapport à sa ressemblance à la tête de cet insecte. J'en ai guéri plusieurs de cette nature, en faisant souffler sur la tumeur deux ou trois fois par jour un collyre sec, avec la tuthie & le sucre candi en poudre. S'il y a inflammation à la conjonctive, on a égard à cet accident. *Voyez* OPHTHALMIE.

Le *staphylome* est une espece d'hernie de l'uvée; on pourroit essayer de le guérir, pourvû qu'il ne soit point d'un volume trop considérable, en le comprimant légerement par des compresses & un bandage appliqués sur la paupiere à l'endroit qui répond à la tumeur, ou comme le propose M. de la Faye dans ses remarques sur les opérations de Dionis, par une petite lame de corne fort mince & concave, qui étant mise entre l'œil & la paupiere, entoureroit exactement & immédiatement le globe de l'œil. Ce moyen, dit cet auteur, pourroit faire rentrer peu-à-peu la partie de l'uvée qui forme le *staphylome.* (*Y*)

STARACHINO, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de la Turquie européenne, dans la Macédoine: à 4 lieues de Vostanza, proche de la rive gauche du Vardari. Quelques-uns prétendent que c'est l'ancienne Stobi qui devint colonie romaine. (*D. J.*)

STARAIA-RUSSA *ou* STARO-RUSSA, (*Geog. mod.*) ville de l'empire Russien, dans le duché de Novogorod, sur le lac Ilmen, à l'endroit où la riviere Lovat se jette dans ce lac. (*D. J.*)

STARGARD, (*Géog. mod.*) il y a trois petites villes de ce nom en Allemagne. La premiere est la capitale de la Poméranie ultérieure, sur la riviere d'Ihne, à 5 lieues au levant de Stetin; elle appartient aujourd'hui au roi de Prusse, & est fort dépeuplée. La seconde *Stargard*, est une ville du royaume de Prusse, sur la riviere de Fers, à sept grandes lieues de Dantzic. La troisieme est au duché de Mecklenbourg, vers les confins de l'Uckermark, au midi de la petite ville de Brandebourg. (*D. J.*)

STARIE, s. f. *terme de commerce de mer*, usité particuliérement dans le levant.

Les Hollandois nomment *staries* le tems que ceux qui commandent les escortes que l'amirauté de Hollande accorde aux convois qui vont au levant, restent à Smyrne, au-delà de celui qui leur est permis par leur commission.

Au retour des convois, les commandans des escortes sont tenus de remettre un journal de leur voyage entre les mains du procureur-général de l'amirauté; s'il n'approuve pas les *staries* faites extraordinairement, il en rejette la dépense sur le compte des commandans. *Voyez* AMIRAUTÉ. *Dict. de Commerc.*

STARO, s. m. (*Comm.*) mesure d'Italie, seche & liquide. Comme mesure de liquides, elle est à Florence de trois barils, & le baril de vingt fiasques. On se sert aussi du *staro* dans la Calabre & dans la Pouille. Dans ces deux provinces du royaume de Naples, il faut dix *stari* pour la salme, trente-deux pignatoli pour le *staro*. C'est aussi le boisseau dont on se sert en plusieurs villes d'Italie pour mesurer les grains, particulierement à Venise, à Livourne, & à Luques. Le *staro* ou *stara* de Livourne pese ordinairement 54 livres: 112 *stari* sept huitiemes font le last d'Amsterdam. Les grains se mesurent aussi à Luques au *staro*, dont les 119 font un last d'Amsterdam: le *staro* de Venise pese 128 livres gros poids; chaque *staro* contient quatre quartes; 35 *stari* un cinquieme, ou 140 quartes quatre cinquiemes font le last d'Amsterdam. *Savary.* (*D. J.*)

STAROSTE, s. m. (*Hist. mod.*) en Pologne on donne ce nom à des gouverneurs de villes & de châteaux; ils sont nommés par le roi pour veiller sur ses revenus, & pour rendre la justice en son nom; on appelle *staroſtie* le district sous leur jurisdiction: cependant il y a des *staroſtes* qui n'ont point de jurisdiction, alors ils ne doivent être regardés que comme des châtelains.

STAROSTIE, s. f. (*Hist. de Pologne.*) on appelle *staroſtie* en Pologne, des terres que les rois de Pologne distribuent comme bon leur semble, pourvû que ce soit à des Polonois. Autrefois elles faisoient le domaine de ces princes, & c'est pour cela qu'on les nomme *biens royaux*. Sigismond-Auguste céda volontairement ce domaine aux gentilshommes, pour leur aider à soutenir leurs dépenses militaires. Il se reserva seulement, pour lui & pour ses successeurs, le droit de nommer à ces seigneuries, & que le trésor de la république jouiroit du revenu pendant la vacance, jusqu'à la nomination d'un *staroſte*, comme les rois de France ont droit de jouir des évêchés & autres bénéfices de leur nomination par economat. Outre cela il chargea les *staroſties* d'un impôt appellé *quarta* (kwarta), parce qu'il est la quatrieme partie du revenu de la terre, ce qui fait avec ce qu'on leve sur les biens d'église, le fonds pour l'entretien des arsenaux, de l'artillerie, & de la cavalerie polonoise.

Il y a deux sortes de *staroſties*, les unes simples, les autres à jurisdiction. Ces dernieres sont un tribunal appellé *grode*, avec un juge, & un tabellionage, où s'enregistrent tous les actes passés dans le ressort

de la *ſtatoſtie*, les proteſtations, les contrats, & autres ; comme elles ont auſſi le privilege de pouvoir juger à mort, les femmes ne poſſedent jamais de ces ſortes de *ſtatoſtius*, ni aucun jeune homme avant ſa majorité. (*D. J.*)

STASE, ſ. f. (*Gram. & Méd.*) repos des humeurs dans quelques parties du corps, où elles ne devroient point s'arrêter. La ſtagnation ſuppoſe encore un peu de mouvement, il n'y en a plus dans la *ſtaſe*.

STATA MATER, (*Mythol.*) la *mere Stata*, divinité qu'on honoroit à Rome dans le marché public, en allumant de grands feux en ſon honneur ; c'étoit la divinité protectrice de Rome qu'on vénéroit ainſi. (*D. J.*)

STATANUM VINUM, (*Littérature.*) Strabon, *liv. V. pag.* 243. vante une ſorte de vin ainſi nommé du lieu où on le recueilloit. Ce lieu devoit être dans le Latium ou dans la Campanie. Pline, *l. XIV. c. vj.* qui connoit ce vin, dit qu'il croiſſoit au voiſinage de Falerne, & peut-être aux environs des marais Statines, qui pouvoient lui donner leur nom. Athénée, *l. I. c. xxj.* fait auſſi mention de ce vin. (*D. J.*)

STATEN-EYLAND, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *îles des Etats*, parce qu'elles ont été découvertes par les ſujets des Etats-généraux. Ce ſont trois îles de la mer Glaciale, éloignées les unes des autres, mais qui appartient à-préſent à la Ruſſie : la difficulté eſt de les rendre habitables. (*D. J.*)

STATER, (*Mon. des Hébreux.*) στατὴρ, piece de monnoie qui valoit un ſicle, ou quatre drachmes. Les receveurs du temple ayant demandé à ſaint Pierre, ſi leur maître ne payoit pas le *didrachme* (j'ai vû pluſieurs anciennes éditions du Nouveau-Teſtament en françois où il y a les *dix drachmes*, les traducteurs ayant ignoré que *didrachme* étoit deux drachmes, & non dix.) Jeſus-Chriſt voulant ſatisfaire à cet impôt, envoya Pierre pêcher dans le lac de Tibériade, & l'apôtre y prit à la ligne un poiſſon qui avoit dans ſon goſier un *ſtater*. Cette piece de monnoie ſervit à acquitter ce que Jeſus-Chriſt & ſaint Pierre devoient pour le temple, ſavoir un *didrachme* ou un demi-ſicle chacun par année. *Matt. xvij.* 24. 27. (*D. J.*)

STATÉRA, (*Littérature.*) la différence étoit grande entre *ſtatera*, *ſtrutina*, & *libra*, chez les Romains. *Libra* étoit une balance compoſée comme les nôtres, de deux baſſins, d'un fléau, d'une languette, & chaſſe. *Trutina* étoit proprement la languette de la balance qui marque l'égalité du poids ; & *ſtatera* étoit ce qu'eſt parmi nous la romaine : mais au-lieu du crochet qui porte le fardeau, il y avoit un baſſin. (*D. J.*)

STATÈRE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *ſtatera*, balance romaine : voici la deſcription qu'en donne Vitruve, *liv. X. c. viij.* l'anſe qui eſt comme le centre du fléau, étant attachée comme elle eſt, proche de l'extrémité à laquelle le baſſin eſt pendu, plus le poids qui coule le long de l'autre extrémité du fléau, eſt pouſſé en avant ſur les points qui y ſont marqués, plus il aura la force d'égaler une grande peſanteur, ſelon que le poids étant éloigné du centre, aura mis le fléau en équilibre ; ainſi le poids qui étoit trop foible lorſqu'il étoit trop près du centre, peut acquérir en un moment une grande force, & élever en-haut ſans beaucoup de peine un très-lourd fardeau. Dans cette ancienne balance il y avoit un baſſin au-lieu de crochet qu'on met maintenant au pezon, pour porter le fardeau. *Voyez* BALANCE ROMAINE. (*D. J.*)

STATÈRE, ſ. m. (*Monnoie anc. de Grece.*) monnoie d'or ou d'argent que l'on fabrique en Grece. Les *ſtatères* d'or de Cyzique étoient en particulier fort eſtimés, à cauſe de la beauté de la fabrique ; le type étoit d'un côté une tête de femme, & de l'autre une tête de lion : ils étoient du poids de deux drachmes, & valoient vingt-huit drachmes d'argent d'Athènes. Le *ſtatère* d'or d'Athènes valoit vingt drachmes, dans le rapport de l'or à l'argent, qui étoient dans ce tems-là chez les Grecs de dix à un, c'eſt-à-dire qu'une drachme d'or valoit dix drachmes d'argent. Le *ſtatère* d'or de Cyzique valant vingt-huit drachmes d'Athènes ; la drachme de Cyzique devoit peſer une drachme attique, & deux cinquiemes ou huit oboles & deux cinquiemes d'Athènes.

Ainſi le *ſtatère* de Cyzique, en l'évaluant par vingt-huit drachmes d'Athènes, vaudroit de la monnoie qui a cours en France, environ vingt & une livres ; mais le rapport de l'or à l'argent étant actuellement en France environ de quatorze à un, le *ſtatère* d'or de Cyzique vaudroit environ vingt-neuf livres de notre monnoie.

A l'égard du *ſtatère* d'argent, il peſoit ordinairement quatre drachmes, ce qui revient à-peu-près à trois livres de notre monnoie. (*D. J.*)

STATEUR, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter. Romulus voyant ſes ſoldats plier dans un combat contre les Samnites, pria Jupiter de rendre le courage aux Romains, & de les arrêter dans leur fuite. Sa priere fut exaucée, & en mémoire de cet événement, Romulus bâtit un temple à Jupiter au pié du mont Palatin, ſous le titre de *Stator*, le dieu qui arrête. La ſtatue qu'on lui conſacra repréſentoit Jupiter debout tenant la pique de la main droite, & le foudre de la gauche. Ciceron met dans la bouche d'un de ſes interlocuteurs, que le conſul Flaminius marchant contre Annibal, tomba tout d'un-coup, lui & ſon cheval, devant la ſtatue de Jupiter *Stator*, ſans qu'il en parût aucune cauſe. Cet accident fut pris par ſes troupes pour un mauvais augure, ou plutôt pour un avis que le dieu lui donnoit de s'arrêter & de ne pas aller combattre ; mais le conſul mépriſa l'avis, ou l'augure, & fut battu à la journée de Traſimènes. (*D. J.*)

STATHMOS, ſ. m. (*Littérat.*) Σταθμος, c'étoit une maiſon royale ou publique qu'il y avoit ſur les routes en Aſie, ſelon le rapport d'Hérodote, dans laquelle on pouvoit s'arrêter, autant qu'on le deſiroit, & y prendre le repos dont on avoit beſoin. On ſait qu'encore aujourd'hui les voyageurs trouvent par tout dans le Levant des maiſons appellées *caravanſerai*, qui ſervent au même uſage. (*D. J.*)

STATHOUDER *ou* STADHOUDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme, dans la république des Provinces Unies des Pays-Bas, un prince à qui les états donnent le commandement des troupes, & une grande part dans toutes les affaires du gouvernement. Ce titre répond à celui de *lieutenant-général de l'état* ; il ne confere point les droits de la ſouveraineté, qui réſide toujours dans l'aſſemblée des états-généraux, mais il joüit de prérogatives qui lui donnent la plus grande influence dans la république.

Dans le tems de la naiſſance de la république des Provinces-Unies, elle avoit beſoin d'un chef habile & propre à ſoutenir ſa liberté chancellante contre les efforts de Philippe II. & de toute la monarchie eſpagnole. On jetta les yeux ſur Guillaume I. de Naſſau-Dillembourg, prince d'Orange, qui poſſédoit de grands biens dans les pays qui venoient de ſe ſouſtraire au deſpotiſme du roi d'Eſpagne, & qui d'ailleurs étoit déjà gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Ce prince par ſon amour pour la liberté, & par ſes talens, parut le plus propre à affermir l'état qui venoit de ſe former ; dans cette vue les provinces de Hollande & de Zélande lui confierent, en 1576, la dignité de *ſtadhouder* ou de *lieutenant-général de l'état* ; l'exemple de ces provinces ne tarda point à être ſuivi par celles

de Gueldre, d'Utrecht, & d'Overyssel. On attacha à cette dignité le commandement des armées, tant par terre que par mer, avec le titre de capitaine-général & d'amiral; le *stathouder* eut le droit de disposer de tous les emplois militaires, celui de nommer les magistrats, sur la nomination des villes, qui lui étoient présentées, enfin celui de faire grace aux criminels. Outre cela il assistoit aux assemblées des états, dans lesquelles on ne prenoit aucune résolution que de son consentement. Il présidoit dans chaque province à toutes les cours de justice; il étoit chargé de l'exécution des decrets de la république; il étoit l'arbitre des différends qui survenoient entre les villes & les provinces de la république. Tous les officiers étoient obligés de lui prêter serment de fidélité, après l'avoir prêté aux états des provinces & au conseil d'état.

Guillaume I. ayant été assassiné en 1584, les mêmes provinces, en reconnoissance des services éminens de ce prince, conférerent la dignité de *stadhouder* au prince Maurice son fils, avec la même autorité & les mêmes prérogatives. Frédéric Henri, frere du prince Maurice, lui succéda en 1625; après avoir fait respecter sa république, il mourut en 1647, & Guillaume II. son fils prit possession du stadhouderat, dont on lui avoit accordé la survivance du tems même de son pere. Il en jouit jusqu'à sa mort arrivée en 1650. Comme les vues ambitieuses de ce prince avoient donné de l'ombrage aux provinces de la république, elles prirent des mesures pour renfermer l'autorité du *stathouder* dans des bornes plus étroites, & même la province de Hollande forma le dessein d'exclure son fils Guillaume III. depuis roi d'Angleterre, de toutes les charges possédées par ses ancêtres. Cependant en 1672, la Hollande étonnée des progrès de Louis XIV. nonobstant les efforts de la faction républicaine, déclara le prince Guillaume *stadhouder* & capitaine-général des forces de la république, avec le même pouvoir dont avoient joui ses prédécesseurs. Cet exemple fut suivi de quatre autres provinces. En considération de ses services, les états de Hollande déclarerent, en 1674, la charge de *stathouder* héréditaire, & accorderent qu'elle passeroit aux héritiers mâles de Guillaume III. De cette maniere il fut *stadhouder* de cinq provinces, & il conserva cette dignité, même après être monté sur le trône d'Angleterre. Ce prince exerçoit en Hollande un pouvoir si absolu, qu'on disoit de lui, qu'il étoit *roi de Hollande & stathouder d'Angleterre.* Il mourut sans enfans en 1702, & déclara pour son légataire universel le jeune prince de Nassau-Dietz, son parent, descendu de Guillaume-Louis de Nassau-Dietz, cousin de Guillaume I. fondateur de la république, qui étoit déjà *stadhouder* héréditaire des provinces de Frise & de Groningue; ce prince eut le malheur de se noyer en 1711, en passant un bras de mer appellé le *Moerdyck.* Il n'avoit point été *stadhouder* de toute la république, mais simplement des deux provinces susdites. Son fils posthume, Guillaume-Charles-Henri Frison, prince de Nassau-Dietz, succéda à son pere dans ses biens & dans le stadhouderat des provinces de Frise & de Groningue; en 1722 la province de Gueldre le nomma aussi son *stadhouder*, mais les quatre autres provinces, dans lesquelles le parti républicain dominoit, ne voulurent jamais lui accorder cette dignité. Enfin en 1747, ces provinces forcées par le peuple, & d'ailleurs effrayées des victoires de la France, déclarerent ce prince *stathouder*, lui accorderent une autorité plus grande qu'à aucun de ses prédécesseurs, déclarerent le stadhouderat héréditaire dans sa famille, & y appellerent même les femmes au défaut des mâles. Ce prince a joui de la dignité de *stadhouder* jusqu'à sa mort; après lui elle est passée au prince Guillaume son fils, né en 1748, qui la possede aujourd'hui.

On donne aussi dans les Pays-Bas le nom de *stathouders* à des officiers municipaux, qui sont dans de certains districts les fonctions des subdélégués des intendans de province en France. (—)

STATICE, *statice*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs sont réunies en une sorte de tête presque sphérique, & soutenues par un calice commun. Cette tête est formée par plusieurs fleurs, qui ont la forme d'un œillet, & qui sont composées de plusieurs pétales; ces pétales sortent d'un calice particulier à chaque fleur, & fait en forme d'entonnoir. Le pistil sort aussi du calice, & devient dans la suite une semence oblongue & enveloppée par le calice ou par une capsule. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les neuf especes de ce genre de plante, nous décrirons la premiere de Tournefort, *statice vulgaris major*, *I. R. H.* 340. on l'appelle en anglois *the sea july flower.* Sa racine est longue, assez grosse, ronde, ligneuse, rougeâtre, vivace, divisée en plusieurs têtes. Elle pousse un grand nombre de feuilles longues & étroites comme celles du gramen, de couleur de verd-de-mer. Il releve d'entre ces feuilles, plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, droites, sans nœuds, creuses, presque toutes nues; elles portent à leur sommet un bouquet sphérique de petites fleurs à cinq pétales, blanches, purpurines, disposées en œillet, dans un calice formé en entonnoir; ce bouquet de fleurs est encore soutenu par un calice général écailleux. Lorsque les fleurs sont tombées, il succede à chacune d'elles une semence oblongue, pointue par les deux bouts, enfermée dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux montagneux, un peu humides; elle fleurit en été, & comme ses fleurs ne s'ouvrent pas toutes ensemble, mais les unes après les autres, elle reste fleurie jusqu'au milieu de l'automne. On l'estime vulnéraire, astringente, & convenable pour arrêter le sang dans la dissenterie, & les regles trop abondantes. (*D. J.*)

STATION, s. f. (*Gram.*) lieu où l'on s'arrête.

STATION, *en Géométrie, &c.* est un lieu qu'on choisit pour faire une observation, prendre un angle ou autre chose semblable.

On ne peut mesurer une hauteur ou une distance inaccessible, qu'on ne fasse deux *stations* dans deux endroits, dont la distance est connue. Quand on fait des cartes géométriques de provinces, *&c.* on fixe les *stations* sur plusieurs éminences du pays, & de-là on prend les angles aux différentes villes, villages, *&c.*

Dans l'arpentage, on mesure la distance qu'il y a d'une *station* à une autre; & on prend l'angle que l'endroit où on se trouve forme avec la *station* suivante. *Voyez* ARPENTAGE. (*E*)

STATION, *en Astronomie*, est la position ou l'apparence d'une planete au même point du zodiaque plusieurs jours de suite. *Voyez* PLANETE.

Comme la terre, d'où nous appercevons le mouvement des planetes, est placée hors du centre de leurs orbites, les planettes, vues de la terre, ont un cours irrégulier; quelquefois on les voit aller en avant, c'est-à-dire, d'occident en orient, c'est ce qu'on appelle *être directes*; quelquefois on les voit aller en arriere, c'est-à-dire, d'orient en occident, c'est ce qu'on appelle *être rétrogrades. Voyez* DIRECT & RETROGRADE.

De plus, entre ces deux états, il y en a un autre intermédiaire, dans lequel les planetes ne paroissent aller ni en avant, ni en arriere, mais rester à la même place dans leur orbite: c'est ce qu'on appelle leur *station*; c'est ce qui arrive quand les lignes suivant lesquelles on voit une planete de dessus la

terre, placée en deux différens endroits de son orbite, sont paralleles entr'elles; car alors, les deux lieux où on voit la planete dans le ciel sont sensiblement le même à cause de la petitesse du rayon de l'orbe terrestre en comparaison de la distance des étoiles.

Soit un cercle *BDG* (*fig. 63. astronomiq.*), dans lequel la terre est supposée se mouvoir, de *B* en *D*. Si pendant ce tems la planete *A* décrit l'arc *CA*, qui soit tel que *BA*, *DC* soient paralleles, elle paroîtra répondre sensiblement au même point du ciel, & par conséquent stationnaire.

Dans le *second volume de l'académie de Pétersbourg*, *p. 82.* M. Mayer donne une méthode pour déterminer les lieux de la terre d'où une planete vue dans un point donné de son orbite doit paroître stationnaire; & M. Halley a donné une méthode pour trouver le tems d'une *station*. *Voyez* les *institutions astronomiques* de M. le Monnier, *p. 389.* (*O*)

STATION, (*Hydraul.*) se dit dans un nivellement de l'endroit où se pose le niveau, de sorte qu'un coup de niveau est compris entre deux *stations*. C'est ainsi qu'on connoît la pente d'une montagne. (*K*)

STATION, *dans l'histoire de l'Eglise*, est un terme qui s'applique aux jeûnes des quatrieme & sixieme jours de la semaine, c'est-à-dire, le mercredi & le vendredi, que beaucoup de personnes chez les anciens observoient très-scrupuleusement jusqu'à trois heures après-midi. *Voyez* FÊTE.

S. Pierre d'Alexandrie, dans son épitre canonique, *can. 15.* observe qu'il étoit ordonné conformément à l'ancienne tradition, de jeûner toutes les semaines pendant ces deux jours; le mercredi, en mémoire du conseil que les juifs tinrent pour mettre à mort notre Sauveur; & le vendredi à cause de sa passion. On a encore quelqu'égard à cette tradition dans l'Eglise d'Angleterre. *Voyez* ABSTINENCE.

Station se dit aussi, dans l'Eglise romaine, d'une église où on peut aller gagner des indulgences dans de certains jours. *Voyez* INDULGENCE.

Ce fut saint Grégoire qui fixa les *stations* à Rome, c'est-à-dire, les églises dans lesquelles on devoit faire l'office tous les jours du carême, & les fêtes solemnelles. Ces *stations* sont marquées dans son sacramentaire, telles qu'on les voit dans le missel romain; elles sont appropriées principalement aux églises patriarchales & titulaires. Mais quoique ces *stations* soient réglées, l'archidiacre ne manque point à chaque *station*, d'annoncer au peuple la *station* suivante.

Station est aussi une cérémonie de l'Eglise romaine, dans laquelle les prêtres ou chanoines vont en procession hors du cœur pour chanter une antienne devant le crucifix, ou devant l'image de la Vierge. On attribue cette cérémonie à saint Cyrille.

STATIONS, (*Hist. ecclésiast.*) ce terme ne désignoit chez les Hébreux que le rang de ceux qui assistoient aux sacrifices; & chez les Romains, le lieu où les avocats se tenoient pour répondre aux consultations; mais dans l'Eglise primitive, ce terme fut usité pour signifier un jour que les chrétiens passoient en prieres, & dans lequel ils jeûnoient jusqu'à l'heure de none. Suivant l'usage récent de l'Eglise romaine, le mot *station* dénote les chapelles où le clergé & le peuple vont en procession, & s'arrêtent pour y célébrer une partie de l'office divin. Enfin dans les derniers tems, les papes & les évêques ayant indiqué des églises particulieres où l'on est obligé d'aller prier pour gagner le jubilé, l'usage a donné à ces églises le nom de *station*. Cet usage semble venir des anciens Romains, qui, dans les fêtes extraordinaires de réjouissances ou de deuil, avoient ordonné des *stations* du peuple dans les principaux temples des dieux. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, adj. *en Astronomie*, se dit d'une planete qui paroît rester immobile au même point du zodiaque. *Voyez* STATION.

Quoique les planetes aient quelquefois un mouvement progressif, & quelquefois un mouvement retrograde; il peut y avoir quelque point dans lequel elles paroissent *stationnaires*. Une planete paroîtra *stationnaire*, lorsque la ligne qui joint la terre & le centre de la planete, est dirigée au même point du firmament, c'est-à-dire, quand cette ligne est pendant quelque-tems parallele à elle-même.

Saturne paroît *stationnaire* à la distance de 90 degrés du soleil; Jupiter à la distance de 52, & Mars à une distance beaucoup plus grande.

Saturne est *stationnaire* huit jours, Jupiter quatre, Mars deux, Vénus un & demi, & Mercure un demi; cependant les tems de ces différentes stations ne sont pas toujours égaux, parce que les orbites de ces planetes ne sont pas des cercles qui aient le soleil pour centre; mais des ellipses dont le soleil occupe le foyer, & dans lesquelles les planetes ne se meuvent pas uniformément. *Chambers.* (*O*)

STATIONNAIRE, (*Milice romaine.*) ce nom s'est donné dans le bas Empire romain à des soldats ou des officiers que l'on mettoit en certains postes, d'où ils avertissoient les gouverneurs & les magistrats de ce qui se passoit. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, *fievre*, (*Médec.*) épithete qu'on donne à certaines fievres continues, qui dépendent d'une disposition particuliere des saisons & des alimens, & qui regnent plus constamment & plus généralement que les autres pendant une ou plusieurs années. Elles sont opposées aux fievres intercurrentes. Sydenham a parfaitement traité des unes & des autres; il faut le lire & le relire. On les appelle stationnaires, *à stando*, rester, demeurer. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, (*Hist. ecclésiast.*) épithete qu'on a donné dans l'Eglise au diacre qui étoit de semaine, pour chanter l'évangile aux messes que le pape ou l'évêque du diocèse venoit dire dans différentes stations. (*D. J.*)

STATIQUE, s. f. (*Ordre encyclop. entend. raison; Philos. ou science, science de la nature, Mathématiq. Mathém. mixtes, Méchaniq. Statique.*) est une partie de la méchanique, qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les unes sur les autres.

La méchanique en général a pour objet les lois de l'équilibre & du mouvement des corps, mais on donne plus parfaitement le nom de *méchanique* à la partie qui traite du mouvement, & celui de *statique* à la partie qui traite de l'équilibre; ce nom vient du latin *stare*, s'arrêter être en repos, parce que l'effet de l'équilibre est de produire le repos, quoiqu'il y ait dans le corps en équilibre une tendance au mouvement.

La *statique* se divise en deux parties, l'une qui conserve le nom de *statique*, a pour objet les lois de l'équilibre des solides. C'est dans cette partie qu'on traite ses différentes machines simples ou composées, comme la poulie, le levier, le plan incliné, *&c.* l'autre partie, qu'on appelle *hydrostatique*, a pour objet les lois de l'équilibre des fluides.

L'ouvrage le plus étendu que nous ayons sur la *statique*, est la *nouvelle méchanique* de M. Varignon, imprimée à Paris en 1725, en deux volumes *in-4°*. Dès l'année 1687 l'auteur avoit donné un ouvrage sur ce même sujet avec le titre de *projet d'une nouvelle méchanique*.

Dans ce premier ouvrage, qui a paru la même année que les *principes* de Newton, M. Varignon donne une méthode générale pour déterminer l'équilibre sur toutes les machines, & cette méthode est peu différente de celle que M. Newton donne dans le premier livre de son ouvrage. Elle consiste à reduire par

par le principe de la compoſition des forces, toutes les puiſſances qui agiſſent ſur une machine à une ſeule puiſſance, dont la direction doit paſſer par quelque point d'appui fixe & immobile lorſqu'il y a équilibre. Ainſi dans la poulie, par exemple, il faut que la direction de la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées à la poulie, paſſe par le centre fixe de la poulie : de même dans le levier, il faut que la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées aux extrémités du levier, ait une direction qui paſſe par le point d'appui. L'auteur a étendu ce principe dans ſa *nouvelle méchanique*, qui n'a été imprimée qu'après ſa mort, & il y a joint la maniere de déterminer par le même moyen les lois de l'équilibre des fluides. (*O*)

STATIQUE, *colonne*, (*Archit.*) eſpece de pilier rond ou à pans, poſé ſur un ſocle, à hauteur d'appui, au milieu d'un marché : on pend à une potence de fer, une balance ou romaine, pour peſer publiquement, & à poids étalonnés par la police, les vivres & denrées que le peuple achete, comme on le pratique en quelques villes du Languedoc. Le mot *ſtatique* vient de *ſtatera*, balance. (*D. J.*)

STATIQUES, *ſtatici*, (*Médec.*) ſont une eſpece d'épileptiques, ou de perſonnes attaquées d'épilepſie. *Voyez* ÉPILEPSIE.

Les *ſtatiques* different des cataleptiques en ce que ces derniers n'ont aucun ſentiment des objets extérieurs, & ne ſe reſſouviennent point de ce qui s'eſt paſſé dans le tems du paroxiſme : au lieu que les *ſtatiques* ſont occupés pendant tout ce tems d'idées fortes & vives, dont il ſe reſſouviennent aſſez bien après que l'accès eſt paſſé. *Voyez* CATALEPTIQUE & ÉPILEPSIE.

STATO DELLI PRESIDII, LO, (*Géogr. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelle un petit canton d'Italie, dans la Toſcane, ſur la côte de la mer, & qui eſt la partie méridionale de l'état de Sienne. Cet état comprend le mont Argentaro, les places d'Orbitello, de Talamone, de Porto-Hercole, & de Porto-San-Stéfano, avec leurs petits territoires. (*D. J.*)

STATONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Toſcane, ſelon Pline, *l. III. c. v.* Strabon, *l. V. p. 226*, nomme leur ville *Statonia*, & la place dans les terres. Du tems de Vitruve, *l. II. c. ij. de Lapidicin.* le territoire de cette ville étoit une préfecture, *præfectura Statonienſis* ; & on s'accorde à dire que c'eſt aujourd'hui le duché de Caſtro. Les vins de ce quartier, *vina Statonienſia*, ſont vantés par Pline, *l. XIV. c. vj.* Séneque, dans ſes queſtions naturelles, *l. III. c. xxv.* fait mention d'un lac de ce territoire : il le nomme *lacus Statonienſis*, & il y met une île flotante. C'eſt préſentement le lac de *Mezzano*. (*D. J.*)

STATUAIRE, ſ. m. (*Sculpt.*) ſculpteur qui fait des ſtatues, mais la *ſtatuaire* déſigne l'art de faire des ſtatues. *Voyez* SCULPTEUR, SCULPTURE, STATUE & STATUES *des Grecs & des Romains*. (*D. J.*)

Quant à l'art *ſtatuaire* pour la fonte, *voyez* BRONZE. (*D. J.*)

STATUAIRE, *colonne*, (*Archit.*) colonne qui porte une ſtatue, comme la colonne que le Pape Paul V. a fait élever ſur un piédeſtal devant l'égliſe de Sainte Marie-Majeure à Rome, & qui porte une ſtatue de la ſainte Vierge de bronze doré. Cette colonne qui a été tirée des ruines du temple de la paix, & dont le fût d'un ſeul bloc de marbre blanc, a 5 piés 8 pouces de diametre ſur 49 & demi de hauteur, eſt d'ordre corinthien & cannelé.

On peut auſſi appeller *colonnes ſtatuaires*, les caryatides, perſiques, termes, & autres figures humaines qui ſont l'office des colonnes, comme celles du gros pavillon du Louvre, que Vitruve nomme *telamones* & *atlantes*. Daviler. (*D. J.*)

STATUE, ſ. f. (*Sculpt. & Archit. Décorat.*) figure de plein relief taillée ou fondue, qui imite dans la repréſentation tous les êtres de la nature. Mais ordinairement une *ſtatue* repréſente un dieu, un homme, une femme ; & l'on a coutume d'embellir de *ſtatues* les palais ou les places publiques. On diſtingue différentes eſpeces de *ſtatues*, dont nous ne donnerons ici que de courtes définitions, renvoyant les détails au *mot* STATUES *des Grecs & des Romains*.

Statue allégorique. Statue qui repréſente quelque ſymbole, comme les parties de la terre, les ſaiſons, les âges, les élémens, les tempéramens, les heures du jour. Telles ſont les *ſtatues* modernes de marbre du parc de Verſailles.

Statue coloſſale. Statue qui excede le double ou le triple du naturel, ou *ſtatue* d'une hauteur démeſurée.

Statue curule. On appelle ainſi les *ſtatues* qui ſont dans des chariots de courſe tirés par deux, quatre ou ſix chevaux, comme il y en avoit aux cirques, hyppodromes, *&c.* ou dans les chars, comme on en voit à des arcs de triomphe ſur quelques médailles antiques.

Statue équeſtre. Statue qui repréſente un homme à cheval, comme celle de Marc-Aurele à Rome, d'Henri IV. de Louis XIII. de Louis XIV. à Paris, *&c.*

Statue de fonte. Statue de pluſieurs morceaux ſéparés & remontés ſur une armature de fer, ou *ſtatue* formée de grands morceaux fondus d'un jet. Telle eſt la *ſtatue* équeſtre érigée dans la place de Vendôme, & qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de fonderie. *Voy.* les détails de cet art au *mot* BRONZE.

Statue grecque. C'eſt une *ſtatue* nue & antique. Les Grecs ſe ſervoient de ces *ſtatues* pour repréſenter leurs divinités, les athletes des jeux olympiques & les héros ; celles-ci étoient appellées *ſtatues d'Achille*, parce qu'il y en avoit quantité qui repréſentoient Achille dans la plûpart des villes de Grece.

Statue hydraulique. C'eſt toute figure qui ſert d'ornement à quelque fontaine & grotte, ou qui fait l'office de jeu ou de robinet par quelqu'une de ſes parties, ou par un attribut qu'elle tient. C'eſt auſſi tout animal qui ſert au même uſage, comme les grouppes des deux baſſins quarrés du haut parterre de Verſailles.

Statue iconique, eſt toute *ſtatue* qui a la taille & la reſſemblance de la perſonne qu'elle repréſente.

Statue pedeſtre. Statue qui eſt en pié ou debout. Il y a à Paris deux *ſtatues* de cette eſpece qui ont été élevées à la gloire de Louis XIV. l'une dans la place des Victoires, faite par Desjardins, l'autre dans l'hôtel-de-ville par Coiſevox.

Statue perſique. Figure d'homme en pierre ou en terme, qui fait l'office de colonnes dans les bâtimens. On appelle *ſtatue caryatide* celle d'une femme qui ſert au même uſage.

Statue romaine, eſt une *ſtatue* couverte de quelque habillement.

Statue ſacrée. On appelle ainſi une figure qui repréſente Jeſus-Chriſt, la Vierge, ou quelque ſaint, dont on décore les autels, l'extérieur ou l'intérieur des égliſes. (*D. J.*)

STATUES *des Grecs & des Romains*, (*Antiq. greq. & rom.*) quoique les Grecs & les Romains ayent eu des termes différens pour préſenter à l'eſprit l'idée que nous mettons au mot de *ſtatues*, ils n'en ont affecté ſpécialement aucun pour diſtinguer les *ſtatues* des dieux & des demi-dieux, & celles des hommes, des animaux & des choſes inanimées. Les Grecs ont employé en général les termes εἰκόνες, ἀνδριάντες, ἀγάλματα, ἀπιστήματα, βρέτια, ξόανα ; comme les Romains ceux de *ſtatuæ*, *imagines*, *ſimulachra*, *ſculptilia*.

Comme l'explication de ces divers ſynonymes ſeroit fort ennuyeuſe, il vaut mieux remarquer que

tous les peuples du monde ont consacré de bonne heure les *statues* à la religion. Les Egyptiens montrerent l'exemple : ces peuples, dit Diodore de Sicile, *liv. I.* frappés d'admiration en observant le mouvement régulier du soleil & de la lune, les regarderent comme les premieres divinités auxquelles ils se croyoient redevables de toute la douceur de leur vie. Ils bâtirent des temples à leur honneur, poserent à l'entrée de ces édifices sacrés des figures de sphinx, & dans l'intérieur des *statues* de lions, à cause de l'entrée du soleil dans le signe du lion, au tems des débordemens du Nil, principe de la fertilité de leurs terres dans toute l'étendue de son inondation. Osiris leur avoit enseigné l'agriculture ; ils l'honorerent, après sa mort, sous la figure d'une geniſſe.

La promptitude des Israélites à élever le serpent d'airain, montre que cette nation avoit appris en Egypte l'art de la statuaire. Cet art passa promptement chez les Grecs & chez les Romains, qui chargerent leurs temples de superbes *statues*, depuis celle de Cybelle jusqu'à celle d'Isis, après qu'ils eurent adopté le polythéisme.

Il seroit peut-être à souhaiter que les payens n'eussent jamais songé à faire entrer les *statues* & les images dans leur culte religieux, du-moins le Christianisme épuré pouvoit s'en passer. Le peuple n'est pas capable de s'élever au-dessus des sens ; mettant toujours l'accessoire à la place du principal, il cherche à s'acquitter aisément ici la superstition le subjugue, & là la dépravation l'entraîne dans des excès criminels.

Elien, *Hist. var. liv. IX. c. xxxjx.* rapporte qu'un jeune athénien devint amoureux de la *statue* de la Bonne-Fortune qui étoit dans le Prytanée. Les vœux fréquens qu'il lui présentoit l'échaufferent à un tel point, qu'après avoir trouvé des raisons pour excuser dans son esprit la folie de sa passion, il vint à l'assemblée des prytanes, & leur offrit une grosse somme pour l'acquisition de la *statue* : on le refusa ; il orna la *statue* avec toute la magnificence qui pouvoit être permise à un particulier, lui fit un sacrifice, & se donna la mort. Pline, *l. XXXVI. c. jv.* Valere-Maxime, *VIII. xj.* Athenée, *l. VIII.* Plutarque, *in Gryllo ;* Clément d'Alexandrie, *admonit. ad Gentiles;* Arnobe, *lib. adversus Gentiles*, sont remplis d'exemples de ces foiblesses humaines pour les *statues* de Vénus qu'on voyoit à Gnide & dans l'île de Chypre.

Quoi qu'il en soit, après les dieux, l'honneur des *statues* fut communiqué aux demi-dieux & aux héros que leur valeur élevoit au-dessus des autres, & qui par des services éclatans s'étoient rendus vénérables à leur siecle.

Quelques-uns ont reçu ces honneurs pendant leur vie, & d'autres les ayant refusés, les ont mérités après leur mort par un motif de reconnoissance encore moins équivoque. Tel fut Scipion, à qui Rome ne rendit cet éclatant témoignage de son estime que quand il ne fut plus en état de s'y opposer lui-même. Etant censeur, il avoit fait abattre toutes les *statues* que les particuliers s'étoient érigées dans la place publique, à-moins qu'ils n'eussent été autorisés à le faire par un decret du sénat ; & Caton aima mieux que l'on demandât pourquoi on ne lui en avoit point élevé, que si on pouvoit demander à quel titre on lui avoit fait cet honneur-là.

Suétone dit qu'Auguste déclara par un édit que les *statues* qu'il avoit fait élever en l'honneur des grands hommes de toutes les nations, ne l'avoient été que pour leur servir d'exemple, de même qu'aux princes ses successeurs, & afin que les citoyens en désirassent de semblables. Mais on sait assez que la plûpart de ses successeurs en furent plus redevables à la crainte de leurs sujets qu'à leur propre mérite ; aussi sentant bien qu'ils n'avoient rien de semblable à espérer après leur mort, ils se hâtoient de se faire rendre par force ou par complaisance un hommage qui n'étoit dû qu'à la vertu.

Les *statues*, comme les temples, faisoient une partie considérable des apothéoses dont il est si souvent parlé dans les auteurs de l'histoire d'Auguste ; on y trouve un grand détail des cérémonies essentielles qui se pratiquoient en ces occasions, & de tout ce que la flatterie y ajouta pour plaire davantage aux vivans dans des honneurs si légerement décernés aux défunts. Les Romains étoient si scrupuleux dans ces dédicaces de temples ou de *statues*, qu'ils les auroient recommencées s'ils s'étoient apperçus qu'un seul mot ou même une seule syllabe y eût été obmise ; & Pline observe que le pontife Métellus, qui étoit begue, se prépara pendant six mois à prononcer le nom de la déesse Ops-opifera, à laquelle on devoit dédier une *statue*.

Les législateurs ont été honorés de *statues* dans presque tous les états ; quelques hommes illustres ont partagé avec eux cet honneur ; mais d'autres se défiant de la reconnoissance & de l'estime publique, n'attendirent pas qu'on le leur accordât, ils éleverent à eux-mêmes des *statues* à leurs frais ; & c'est peut-être à cette liberté que l'on doit les réglemens qui défendirent d'en ériger sans l'aveu des censeurs. Mais ces ordonnances ne s'étendoient pas sur les *statues* que les personnes de quelque considération faisoient poser pour l'ornement de leurs maisons de campagne, où quelquefois à côté des leurs, ils en élevoient pour des esclaves dont les services leur avoient été agréables, ce qui n'étoit pas permis à la ville, du-moins pour les esclaves.

Valere-Maxime dit qu'une *statue* de Sémiramis la représentoit au même état où elle se trouvoit lorsqu'on vint dire que les habitans de Babylone s'étoient révoltés ; elle étoit à sa toilette, n'ayant qu'un côté de ses cheveux relevés ; & s'étant présentée en cet état à son peuple, il rentra aussi-tôt dans le devoir.

Cornélius Népos, dans la vie de Chabrias, rapporte que les Athéniens qui honoroient d'une *statue* les athletes victorieux à quelque jeu que ce fût de la Grece, le firent représenter appuyé sur un genou, couvert de son bouclier, la lance en arrêt, parce que Chabrias avoit ordonné à ses soldats de se mettre dans cette attitude pour recevoir l'attaque des soldats d'Agésilaüs, qui furent défaits. Ces mêmes Athéniens éleverent à Bérose, qui a vécu du tems d'Alexandre, & non au tems de Moïse, ainsi que l'établit Eusebe, une *statue* dont la langue étoit dorée, & qui fut posée dans le lieu des exercices publics par estime pour ses écrits, & pour ses observations astronomiques.

Pline dit que Lucius Minucius Augurinus, qui s'opposa aux desseins ambitieux de Mélius, & qui de l'état de sénateur où il étoit né, passa à celui de plébéien pour pouvoir être tribun du peuple, ayant rétabli l'abondance à Rome, fut honoré d'une *statue* à la porte Trégemina ; & Patin cite la médaille qui le représente comme il l'étoit dans cette *statue*, tenant en sa main deux épis, symbole de l'abondance.

Les femmes même qui avoient rendu quelque service à la république, furent associées à la prérogative d'avoir des *statues*. On ordonna une *statue* équestre à Clélia, échappée des mains de Porsenna qui la gardoit en ôtage. La vestale Suffétia eut par un decret du sénat, la permission de choisir le lieu qui lui plairoit pour poser la *statue* qui lui fut décernée en reconnoissance de quelques terres dont elle fit présent à la ville de Rome ; & Denys d'Halicarnasse en allegue quelques autres exemples.

Quand le sénat ordonnoit une *statue*, il chargeoit les entrepreneurs des ouvrages publics de prendre au trésor de l'état de quoi fournir à la dépense qui convenoit. Il y avoit un terme fixé pour l'exécution de

cet ordre, & des officiers prépoſés pour y tenir la main.

En accordant la permiſſion ou le droit d'élever des *ſtatues*, le ſénat en déterminoit le lieu, avec un terrein de cinq piés d'étendue autour de la baſe, afin que la famille de ceux à qui il avoit fait cette faveur eût plus de commodité pour aſſiſter aux ſpectacles qui ſe donnoient dans les places publiques, avant qu'on eût bâti les amphithéâtres & les cirques. La conceſſion du lieu étoit proportionnée à la dignité de celui que l'on vouloit honorer, & à l'action qui lui procuroit l'avantage d'avoir une *ſtatue* par autorité publique.

Quelques-unes étoient placées dans les temples ou dans les cirques, où le ſénat s'aſſembloit, d'autres dans la place de la tribune aux harangues, dans les lieux les plus éminens de la ville, dans les carrefours, dans les bains publics, ſous les portiques deſtinés à la promenade, à l'entrée des aqueducs, ſur les ponts; & avec le tems il s'en trouva un ſi grand nombre, que c'étoit un peuple de pierres ou de marbre: partout, dit Cicéron, on les honoroit en brûlant de l'encens devant ces repréſentations; on y portoit des offrandes, on y allumoit des cierges; & comme on en poſoit ſelon les occurrences, à l'occaſion de quelque action ſinguliere, dans des lieux moins fréquentés, il y avoit des officiers chargés du ſoin de les faire garder; ces officiers ſont appellés dans le droit romain, *comites*, *curatores* ſtatuarum, *& tutelarii*.

Les lieux deſtinés à la repréſentation des comédies & des tragédies, étoient accordés pour élever des *ſtatues* à ces fameux acteurs qui faiſoient les délices du peuple; les auteurs des belles pieces de théâtre n'y avoient pas moins de droit, mais le plus ſouvent on les plaçoit dans les bibliotheques, ſur-tout depuis que Pollion en eût ouvert de publiques.

On ordonnoit quelquefois des *ſtatues* pour faire paſſer à la poſtérité la punition de quelque trahiſon ou de quelque crime contre l'état; on les poſoit couchées par-terre & ſans baſe, pour les tenir à la portée des inſultes dont parle Juvénal.

Solin remarque, que Dédale fut le premier qui imagina de donner aux *ſtatues* l'attitude naturelle d'une perſonne qui marche; avant lui elles avoient les piés joints, & on les appelloit chez les Romains *compernes*.

Les *ſtatues aſſiſes* étoient communément employées pour repréſenter les dieux & les déeſſes, comme un ſymbole du repos dont ils jouiſſoient. On repréſentoit de même les premiers magiſtrats pour exprimer la ſituation tranquille de leur ame, dans l'examen & la diſcuſſion des affaires.

Quant à la matiere dont elles étoient compoſées, il y a apparence que l'argille comme la plus maniable, & la plus ſuſceptible de formes arbitraires, y fut d'abord employée. Après lui avoir donné la figure qui convenoit au deſſein, l'ouvrier la laiſſoit durcir au ſoleil, ou la faiſoit ſécher au feu, pour la mettre en état de réſiſter plus long-tems aux injures de l'air; peut-être même que l'incruſtation de quelque matiere plus dure pour la préſerver d'altération, conduiſit ceux qui inventerent l'art de fondre les métaux, à ſe ſervir de l'argille pour la compoſition des moules.

Le bois fut enſuite mis en œuvre comme plus traitable que la pierre ou les métaux; les Romains n'eurent pendant long-tems dans leurs temples que des dieux de bois groſſiérement taillés, même après que les Sculpteurs eurent aſſujetti la pierre & le marbre. Les *ſtatues* des dieux ſe faiſoient ſouvent par préférence d'un certain bois, plutôt que d'un autre. Priape fut d'abord de bois de figuier pour le jardinier qui l'employoit ſon aſſiſtance, contre ceux qui voloient ſes fruits; le vigneron voulut que ſon Bacchus fût de bois de vigne; & l'on employoit celui d'olivier pour les *ſtatues* de Minerve: Mercure, en ſa qualité de dieu des Sciences, ne ſe taillait pas tout de bois, ſur-tout pour être joint à Minerve par les hermathenes, & à Hercule par les hermeracles.

Hérodote rapporte que les Epidauriens réduits à la derniere miſere par la ſtérilité de leurs terres, envoyerent conſulter l'oracle de Delphes, qui leur répondit, que le remede à leurs maux étoit attaché à l'érection de deux *ſtatues* à l'honneur des déeſſes Damia & Auxeſia, en les faiſant tailler d'olivier franc. Comme le ſeul territoire d'Athenes nourriſſoit de ces ſortes d'arbres, ils envoyerent en demander; on leur en promit, ſous la condition que tous les ans à certains jours les Epidauriens députeroient quelques-uns de leurs citoyens, pour faire à Athènes des ſacrifices à Minerve & à Erechthée. Après quelques années, cette ſervitude déplut aux Epidauriens, qui voulurent s'en affranchir, & on leur déclara la guerre. Il paroît en examinant le nom de ces deux divinités peu connues, que ce n'étoit qu'un avertiſſement de l'oracle, pour engager les Epidauriens à donner plus de ſoin qu'ils n'en donnoient à la culture de leurs terres.

Pauſanias fait mention de quelques *ſtatues* de bois qui avoient le viſage, les mains & les piés de marbre; d'autres de bois doré & peint, avec le viſage, les piés & les mains incruſtés d'ivoire. Le même hiſtorien dit que Théodore de Samos fut le premier qui découvrit l'art de fondre le fer, & que Tiſagoras fut le premier qui en fit uſage pour fondre pluſieurs *ſtatues*; mais ce métal eſt trop poreux, & par-là trop ſuſceptible de la rouille pour avoir été longtems mis en œuvre, ſur-tout pour être expoſé en plein air ou dans des lieux humides. Le cuivre qui devint bronze par ſon alliage avec l'étain ou le plomb de douze juſqu'à vingt-cinq livres par cent, a une conſiſtance bien plus fuſible, & ſe trouve moins ſujet à l'altération.

L'or & l'argent ont encore été employés pour les *ſtatues*, il ne faut qu'ouvrir Pauſanias pour en trouver de fréquens exemples: mais Valere-Maxime obſerve que ni à Rome, ni en aucun endroit de l'Italie, on n'avoit vû de *ſtatues* d'or, avant que Glabrion en expoſât une équeſtre pour Marcus-Acilius Glabrion ſon pere, dans le temple de la piété, après la défaite d'Antiochus le grand aux Thermopyles. Les magiſtrats d'Athènes, lors de leur inſtallation, faiſoient ſerment qu'ils ſeroient exacts obſervateurs des lois, & qu'ils ne recevroient aucuns préſens pour l'adminiſtration de la juſtice; ſous peine de faire élever à leurs dépens une *ſtatue* d'or d'un certain poids; l'ivoire entroit encore dans la fabrique des *ſtatues*.

J'ignore s'il y avoit des *ſtatues magiques* faites avec de la cire pour être plus ſuſceptibles des maléfices, mais il eſt certain que le bois de buis comme le plus compact, étoit employé dans les ſecrets de la magie. Photius, dans l'extrait des XXII. livres des hiſtoires d'Olympiodore, fait mention d'une *ſtatue* élevée à Reggio, qui avoit la vertu d'arrêter les feux du mont Etna, & qui empêchoit les Barbares de venir déſoler les côtes.

Pline & beaucoup d'hiſtoriens ont parlé de la *ſtatue* artificielle de Memnon, qui retentiſſoit tous les matins au lever du ſoleil, & dont les débris, à ce que diſent quelques auteurs, rendoient au lever du ſoleil un ſon ſemblable à celui des cordes d'un inſtrument lorſqu'elles viennent à ſe caſſer.

Néalcés de Cyzique rapporte, qu'après la mort de Méton, les habitans d'Acragas s'étant révoltés, Empédocle appaiſa la ſédition, conſeilla à ſes citoyens de prendre le gouvernement républicain, & qu'ayant fait de grandes libéralités au peuple, & doté les fil-

les, qui faute de bien ne trouvoient pas à se marier, il avoit couvert de pourpre la *statue* qu'on avoit fait dresser à son honneur, & y avoit fait rapporter une cuirasse dorée & d'autres ornemens, qui furent pillés par les Romains.

Voilà la premiere *statue* grecque qui irrita leur cupidité, mais dès qu'ils furent vainqueurs & maîtres de la terre, ils embellirent leur ville des plus fameuses *statues* répandues dans le monde. Métrodore de Scepsis dit que les Volociniens furent attaqués par les Romains, sans autre motif que celui de s'emparer de deux mille *statues* qui servoient à l'ornement de leur ville. Mummius en enleva un grand nombre de l'Achaïe, Lucullus du Pont, Antoine d'Ephèse; Néron fit enlever toutes celles qui étoient à Olympie; le seul Caton se contenta de transporter de Cypre à Rome la *statue* de Zénon par considération pour le mérite de ce philosophe.

Il étoit ordinaire à Rome de mettre des *statues* jusques sur les tombeaux. Festus Pompeius raconte qu'on trouvoit près de la porte romaine un lieu appellé *Statuæ Circiæ*, à cause du grand nombre de *statues* qui y étoient sur les sépultures de la famille Cincia; mais les lois Athéniennes défendoient même de poser des *statues* de Mercure au-dessus des colonnes sépulchrales; & Démétrius de Phalere à qui l'on avoit élevé plus de trois cens *statues*, réduisit la hauteur des colonnes ou des pyramides sépuchrales à trois coudées.

Lucien dans le dialogue intitulé *Philopseudes*, ou *le Crédule*, fait mention d'une *statue* qui avoit la vertu de guérir la fievre, & dont les genoux étoient chargés des marques de la reconnoissance de ceux qui en avoient obtenu quelque soulagement; & il rapporte tout de suite la punition d'un malheureux qui avoit volé le petit trésor de cette *statue*. Mais le même auteur se moque des *statues* qu'on prétendoit qui suoient, qui se remuoient, & qui rendoient des oracles. Cependant les Romains portoient un tel respect, une telle vénération aux *statues* de leurs princes, que la loi défendoit à un maître de maltraiter son esclave qui s'étoit réfugié auprès de la *statue* d'un empereur; & du tems de Tibere, c'étoit une espece de crime, que d'avoir seulement changé de robe devant une *statue*. L'empereur Claude fit ôter celle d'Auguste de la place publique, où l'on exécutoit les coupables condamnés, pour ne la point profaner par un pareil spectacle.

Pausanias observe aussi que les Grecs regardoient comme une affaire capitale de voler une *statue*, ou de l'ôter de sa place. Il nous a conservé là-dessus l'histoire de Théagene, fils de Thémosthène, prêtre d'Hercule à Thasos. Dans son enfance il étoit d'une si grande force, qu'à l'âge de neuf ans, revenant du lieu où il alloit faire ses exercices, il enleva, dit-on, une *statue* d'airain; il fut arrêté, & on ne fit grace à son âge, qu'à condition qu'il la replaceroit; ce qu'il exécuta dans le moment. Il remporta jusqu'à 1400 prix en différens jeux de la Grece, si nous en croyons le texte grec du même Pausanias; car le traducteur qui les a réduits à 400, ne s'y est déterminé que par le motif d'une plus grande vraisemblance. Un de ses concurrens qui l'avoit trop souvent rencontré dans son chemin pendant qu'il vivoit, avoit passé de la jalousie à une haine si forte contre lui, qu'il alloit toutes les nuits charger de coups de fouet la *statue* de ce vainqueur; & cette *statue* étant tombée sur celui qui la traitoit si indignement, l'écrasa. Ses enfans demanderent en justice vengeance de la mort de leur pere, fondés sur la loi de Dracon qui condamnoit à l'exil, les choses même inanimées, qui avoient occasionné la mort d'un homme; les Thasiens ordonnerent que la *statue* seroit précipitée dans la mer; mais ils en furent punis par la stérilité de leurs terres. Ils envoyerent à Delphes; l'oracle leur conseilla de rappeller les exilés; on oublia la *statue* de Théagene, & la stérilité continua: nouvelle députation; l'oracle rappella le souvenir de l'injure faite à Théagene: des plongeurs tirerent la *statue* de la mer; on la rétablit avec honneur. Elle fut depuis en très-grande vénération; & on imploroit son secours en différentes maladies.

On profanoit les *statues* en les renversant par terre, en les couvrant de boue, en arrachant ou biffant les inscriptions, comme Pline le fait connoître dans le panégyrique de Trajan; Suétone exprime avec bien de la force ce sentiment du sénat lui-même à la mort de Domitien; voici ses termes: *Contrà senatus adeò lætatus est, ut repleta certatim curia non temperaret, quin mortuum contumeliosissimo atque acerbissimo acclamationum genere lacceraret, scalas etiam afferri, clypeosque, & imagines ejus coràm detrahi, & ibidem solo affigi juberet, novissimè eradendos ubique titulos, & abolendam omnem memoriam decerneret.*

Ces observations générales sur les *statues*, suffiront à la plûpart des lecteurs; mais les curieux désireront encore des détails particuliers qui leur facilitent l'intelligence de Pline, de Pausanias, & des autres écrivains de la Grece & de Rome: tâchons de les servir en quelque chose.

La liberté de faire des *statues*, multiplia les temples & les divinités: nous ne connoissons les dieux par le visage, dit Cicéron, que parce qu'il a plu aux Peintres & aux Sculpteurs de nous les représenter ainsi: *deos eâ facie novimus quâ Pictores & Sculptores voluerunt.* Aussi Aristophane appelle les Sculpteurs θεοποιούς, *faiseurs de dieux*, & Julius Pollux, *la statuaire*, θεοποιητικὴ, *la fabrication des dieux.*

La matiere de cet art statuaire, *artis statuariæ*, comme Pline l'appelle, fut le métal de toutes especes; car quoique le cuivre & le bronze en fussent la matiere la plus commune, cependant, les Egyptiens, & d'autres peuples, y employerent le fer, l'or, & l'argent. La premiere *statue* de bronse qu'on vit à Rome, fut celle de la déesse Cérès; on la fit des deniers provenans de la vente des meubles de Cassius, qui fut tué par son propre pere, parce qu'il aspiroit à la royauté. Il est vrai que la *statue* d'Hercule dédiée par Evandre, & celle de Janus consacrée par Numa, étoient plus anciennes & de même métal; mais la fonte en venoit de dehors, *nec dubium in Hetruriâ facilitatas*, dit Pline, *l. XXXIV. c. vij.*

Les premieres *statues* d'argent qu'on vit à Rome étoient d'Asie; je parle de celles de Pharnace & de Mithridate, rois de Pont, que Pompée fit porter dans son triomphe; il est vrai que bientôt après on commença d'en fondre à Rome, & dans les provinces de l'empire. Les premieres furent à l'honneur d'Auguste, & on en fit un grand nombre. Dans la suite, on fondit deux *statues* d'argent en l'honneur de Commode, dont l'une pesoit quinze cens livres, & dont l'autre étoit accompagnée d'un taureau & d'une vache d'or, à cause que ce prince affectoit le titre de fondateur de Rome, & qu'il s'avisa d'appeller cette ville *coloniam commodianam.* Domitien, au rapport de Suétone, ordonna qu'on ne fit aucune *statue* à sa ressemblance pour mettre au capitole, si elle n'étoit d'or ou d'argent, & d'un certain poids, par lui désigné: *statuas sibi in capitolio non nisi aureas & argenteas poni permisit, ac ponderis certi.* Il me semble par les vers suivans de Stace, que le poids des *statues* d'or fixé par Domitien, étoit de cent livres.

Da capitolinis æternum sedibus annum,
Quo niteant sacri centeno pondere vultus
Cæsaris.

Toutefois les empereurs romains ne furent pas

les premiers du monde qui eurent des *ſtatues* d'or à leurs images; car Georgias Léontin, qui vivoit longtems avant eux, & qui n'étoit qu'un ſimple particulier, ſe fit repréſenter en une *ſtatue* ſolide de pur or, qu'il dédia au temple d'Apollon à Delphes, vers la 70e olympiade : tant étoient grandes les richeſſes que procuroit alors le talent de la parole. C'eſt Pline, *l. XXXIII. c. iv.* qui nous apprend cette particularité : *hominum primus & auream ſtatuam & ſolidam Georgias Leontinus Delphis in templo ſibi poſuit, lxx. circiter olympiadæ, tantus erat docendæ artis oratoriæ quæſtus.*

Les *ſtatues* ne différoient pas ſeulement par la matiere ; elles différoient encore par la forme & par la grandeur. Pour ce qui regarde la forme, il faut d'abord obſerver que les unes étoient nues, & les autres vétues ; chez les Grecs, toutes les *ſtatues* étoient nues, à l'exception de celles de Lucine qu'on couvroit juſqu'aux piés ; chez les Romains, elles étoient couvertes d'un habit conforme au rang, & au ſexe. Pline le dit en ces termes : *Græca res eſt nihil velare, at contra romana & militaria, thoracas addere.*

Les Grecs faiſoient leurs *ſtatues* toutes nues, afin de mieux repréſenter la nature, & de mettre dans leurs ouvrages la reſpiration & la vie. Auſſi faut-il convenir qu'on apperçoit dans les *ſtatues* grecques une légereté & une fineſſe dans les draperies, à-travers deſquelles le nud ſe découvre, une élégance, une délicateſſe dans les contours, une correction de deſſein, une majeſté dans les attitudes ; qualités auxquelles les ſculpteurs romains ne purent jamais atteindre. Virgile le ſavoit bien, quand il attribue la ſcience de bien gouverner à ſa nation, & qu'il ne peut refuſer aux Grecs l'excellence de la fonte & de la ſculpture : c'eſt d'eux qu'il dit, *Enéid. liv. VI. v. 848.*

Excudent alii ſpirantia mollius æra
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt cauſas melius, cælique meatus
Deſcribent radio, & ſurgentia ſidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

« D'autres peuples plus induſtrieux feront reſpi» rer l'airain, & ſauront animer le marbre ; ils au» ront des orateurs plus éloquens, & des aſtrono» mes plus habiles, qui liront dans les cieux, & me» ſureront le cours des étoiles. Pour toi, romain, » ſonge à ſubjuguer & à régir les nations ; c'eſt à toi » de faire la guerre & la paix, de pardonner aux » peuples ſoumis, & de dompter ceux qui te réſi» ſtent : tels ſont les arts qui te ſont réſervés ».

Les Romains diſtinguoient leurs *ſtatues* par les habillemens. Ils appelloient *ſtatuæ paludatæ* celles des empereurs qui étoient revêtus du *paludamentum*, long manteau de guerre ; telles étoient les *ſtatues* de Jules-Céſar placées au capitole, & gravées en taille-douce dans le *recueil des ſtatues*, publié à Rome en 1584 par Laurentius Vaccarius. Les *ſtatues thorocatæ*, étoient celles des capitaines & des chevaliers avec leur cotte-d'armes. *Loricatæ*, étoient celles des ſoldats avec leur cuiraſſe. Mais, dit Pline, *Cæſar quidem dictator loricatam ſibi dicari in foro ſuo paſſus eſt.* Les trabiées, *trabeatæ*, étoient celles des ſénateurs & des augures. *Tpgatæ*, celles des magiſtrats en robes longues ; *tunicatæ*, celles du peuple avec une ſimple tunique; enfin, *ſtolatæ ſtatuæ*, étoient celles des femmes habillées de leurs ſtoles ou longues robes.

Mais on peut diviſer commodément les *ſtatues* antiques en pédeſtres, équeſtres, & curules, c'eſt-à-dire, à pié, à cheval, & en char. Entrons dans quelques détails ſur cette diviſion, parce qu'elle fournit quantité de faits curieux.

Les *ſtatues équeſtres* ſont de l'invention des Grecs qui les appelloient *celetas*, du mot ϰέλης, *cheval de monture* ; & c'eſt par de telles *ſtatues* qu'on repréſentoit en marbre ou en bronze les vainqueurs aux quatre grands jeux de la Grece ; enſuite on les figura ſur des chars tirés à deux, à quatre, ou à ſix chevaux de front, qu'on appelloit *bigæ*, *quadrigæ*, & *ſejuges* ; c'eſt ainſi qu'en parle Pline, *l. XXXIV. c. v. Equeſtres utique ſtatuæ romanam celebrationem habent, orto ſine dubio à Græcis exemplo, ſed illi celetas tantùm dicabant in ſacris victores ; poſteà verò & qui bigis & quadrigis viciſſent, undè & noſtris currus in his, qui triumphabant verùm hoc & in his, non niſi à divo Auguſto ſejuges.*

Les *ſtatues pédeſtres* occupoient trois endroits remarquables à Rome. 1°. On les mettoit dans des niches pratiquées dans les entre-colomnes des bâtimens, ou bien ſur les chapiteaux deſdites colonnes. C'eſt ainſi que M. Scaurus étala publiquement trois mille *ſtatues* de bronze dans ſon théâtre ; & c'eſt ainſi qu'Auguſte décora deux galeries de ſon *forum*. Dans l'une, il plaça tous les rois latins, depuis Énée portant ſon pere ſur ſes épaules, juſqu'à Amulius ; dans l'autre étoient les rois de Rome, depuis Romulus juſqu'à Tarquin-le-ſuperbe, conjointement avec les généraux qui avoient reculé les frontieres de l'empire, tous revêtus de leurs habits triomphaux ; ce ſont à ces deux rangs de *ſtatues* qu'Ovide fait alluſion, quand il dit, *trift. lib. V.*

Hinc videt Æneam oneratum pondere charo,
Et tot Julæ nobilitatis avos :
Hinc videt illiadem humero ducis arma ferentem ;
Claraque diſpoſitis acta ſubeſſe viris.

Par ce dernier vers, Ovide nous fait entendre qu'il y avoit ſous chaque *ſtatue* une inſcription en l'honneur de celui qu'elle repréſentoit. Auguſte qui ſe trouvoit du nombre, avoit la ſienne qui nommoit toutes les provinces qu'il avoit réunies à l'empire, comme Velleïus Paterculus le rapporte, *l. XI. c. xxxix. Quarum provinciarum titulis forum ejus præ nitet ;* ce ſont ces inſcriptions que les Hiſtoriens appelloient *acta*, *tituli*, *indices*. Il y en avoit de ſemblables toutes dorées dans le *forum* de Trajan & l'empereur Antonin en augmenta le nombre qu'il plaça dans le *forum* ulpien : *Quibus nobilibus viris, bello germanico defunctis ſtatuas in foro ulpio collocavit*, dit Aulu-Gelle, *l. XIII. c. xxiij.*

2°. On poſoit auſſi les *ſtatues pédeſtres* ſur des pilaſtres, que l'on élevoit au milieu & aux deux côtés des frontiſpices d'une pleine architecture. Ces endroits étoient par leur élévation, les vraies places d'honneur des *ſtatues pédeſtres*. C'étoit auſſi en pareils lieux que ſe trouvoit dans le *forum* d'Auguſte la belle *ſtatue* de Minerve, toute d'ivoire. Pauſanias ajoute, qu'à l'exemple d'Auguſte, ſes ſucceſſeurs rechercherent dans tous les coins du monde les plus belles *ſtatues pédeſtres*, pour en orner leurs ouvrages publics & embellir la ville de Rome : *Et ipſum, & reliquos principes, pleraque ornamentorum talia undique avexiſſe, & ad opera ſua ornanda traduxiſſe.*

Le troiſieme lieu deſtiné à porter les *ſtatues pédeſtres*, étoit les colonnes ſolitaires, c'eſt-à dire, non appliquées au bâtiment. Ces *ſtatues* ſur colonnes ſe dreſſoient pour l'ordinaire à l'honneur de ceux qui avoient rendu des ſervices ſignalés à la république, par leurs exploits, leur ſavoir, ou leurs vertus. Caius Mævius fut le premier que le ſénat honora de ce genre de récompenſe, après ſa victoire contre les Latins, & celle qu'il gagna ſur mer contre les Antiates. On mit de-même la *ſtatue* de Trajan ſur la colonne de cet empereur plantée au milieu du *forum* magnifique dont il embellit Rome. On plaça de-même la *ſtatue* d'Antonin-le-débonnaire ſur ſa co-

lonne plantée au champ de Mars, haute de 161 piés, & percée d'un bout à l'autre d'un escalier de 207 marches qui tiroient le jour de cinquante petites ouvertures.

On voyoit, tant à Rome que dans les campagnes, plusieurs autres *statues pédestres* de particuliers, placées sur des colonnes solitaires. C'est assez de citer ici celle de Caïus Duellius qui vainquit sur mer les Carthaginois; & celle que le sénat & le peuple romain décernerent à P. Minutius au-delà de la porte dite *Trejemina*. Voyez les *Ornamenti di fabriche antichi è moderni di Romà*, de Bartolomæo Rossi florentino.

Les *statues pédestres* furent connues dans Rome avant les équestres. Cependant les deux premieres équestres qu'on y vit, étoient assez anciennes; puisque l'une fut élevée en l'honneur de Clélie qui s'échappa des mains de Porsenna, & passa le Tibre à la nage sur un bon cheval; & l'autre étoit à la gloire d'Horatius surnommé *le borgne :* c'est Pline qui nous l'apprend. *Pedestres*, dit-il, *sine dubio Romæ fuêre in auctoritate longo tempore. Equestrium tamen origo per quam vetus est, cum fœminis etiam honore communicato; Cleliæ enim* statua *est equestris. Hanc primam & Horatii coclitis publicè dicatam credideriin.*

Les marchés de Rome & les places publiques étoient décorées des plus belles *statues équestres*. Jules César ordonna de mettre celle qui le représentoit dans le *forum* de son nom. Le cheval & la *statue* avoient été taillés par Lysippe pour Alexandre-le-grand. César fit ôter la tête d'Alexandre de dessus la *statue*, & y substitua la sienne. Stace, *l. I. Syll.* nous apprend cet échange :

Cædat equus, Latiæ qui contrà templa Dionæ
Cæsarei stat sede fori, quem tradere ex æquo
Pellæo, Lysippe duci : mox Cæsaris ora
Aurata cervice tulit.

C'est ici le moment de remarquer que les anciens faisoient souvent des *statues*, dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'une & l'autre fussent d'une même matiere; & pour faire promptement une nouvelle *statue*, ils se contentoient d'en changer la tête. Ainsi nous lisons dans Suétone, qu'au-lieu de briser les *statues* des empereurs, dont la mémoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles l'on mettoit celles des empereurs chéris ou considérés. De-là vient sans doute en partie qu'on a trouvé dans la suite des tems, quantité de têtes antiques sans corps.

Les *statues équestres* de Pollux, de Domitien, de Trajan, de Marc-Aurele, d'Antonin-le-pieux revêtu d'un long manteau qui lui pend de l'épaule gauche sur la croupe du cheval, ont une grande célébrité dans l'histoire. Elle vante aussi celles qu'Alexandre Severe fit mettre dans le *forum transitorium* de Nerva. Lampride en parle en ces termes : Statuas *colossos, vel pedestres nudas, vel equestres, divis imperatoribus dicatas, in foro divi Nervæ quod* transitorium *dicitur, locavit, omnibus cum titulis & columnis æreis quæ gestorum ordinem continerent.*

Les *statues curules*, soit de marbre ou de bronze, avoient pour lieu propre de leur emplacement, les arcs de triomphe. Comme on élevoit de tels arcs en l'honneur de ceux à qui le triomphe étoit décerné après leurs victoires, & que les triomphateurs; en entrant dans Rome, passoient par-dessous ces arcs sur des chars attelés de plusieurs chevaux de front, l'on mettoit leurs *statues curules* au-dessus desdits arcs pour en conserver la mémoire. Ainsi l'arc de triomphe érigé en l'honneur d'Auguste sur le pont du Tibre, étoit orné de sa *statue* de bronze portée sur un char attelé de quatre chevaux. Ce même empereur ayant fait élever un arc de triomphe à son pere Octave, l'enrichit d'un quadrige, sur lequel étoient les représentations d'Apollon & de Diane. Le tout, char, chevaux, figures, étoit d'une seule piece de marbre, ouvrage de Lysias dont Pline, *l. XXXVI. c. v.* vante extrémement l'excellence. Enfin, l'on estimoit beaucoup l'arc de triomphe que le sénat & le peuple romain firent ériger en l'honneur de Trajan, dans la ville d'Ancône, & qui étoit orné de la *statue* de ce prince posée sur un char tiré par quatre chevaux. Eicherrius dans ses *délices d'Italie*, *l. II.* en parle en ces termes : *In ejus medio noscitur arcus ille sublimis, quadrigis & trophæis in fastigio onustus A. S. P. Q. R. in ejus beneficii memoriam, Trajano ibidem erectus, & adhuc temporis extans.*

C'est encore une belle chose à considérer que la différence de grandeur des *statues*, car quelle qu'en fût la matiere, de métal, de marbre ou d'ivoire, il y en avoit en tout genre, de grandes, de moyennes & de petites. On appella grandes *statues* celles qui surpassoient la grandeur naturelle des personnes pour lesquelles elles étoient faites; on nomma *moyennes* ou *athlétiques* celles qui étoient conformes à leur grandeur, & *petites* celles qui étoient au-dessous. Ce n'est pas tout, les grandes se divisoient en trois ordres; quand elles n'excédoient la hauteur naturelle que d'une moitié, on les nommoit *augustes*, & elles servoient à représenter les empereurs, les rois & les grands capitaines de Rome. Celles qui avoient deux fois leur grandeur s'appelloient *héroïques*, & on les consacroit aux demi-dieux & aux héros. Enfin lorsqu'elles s'étendoient jusqu'à trois hauteurs ou plus, elles prenoient le nom de *colossales*, & étoient destinées pour les dieux.

Quoique les premieres sortes de *statues*, c'est-à-dire les *augustes* & les *héroïques*, servissent communément à représenter en marbre ou en fonte les empereurs, les rois & les généraux romains, cependant on en étendit l'usage à quelques gens de lettres. L. Actius, célebre entre les poëtes de son tems, montra l'exemple en se faisant faire une *statue* de bronze beaucoup plus grande que sa taille, & qu'il mit dans le temple des muses hors la porte Capene. *Notatum ab auctoribus*, dit Pline, *L. Actium poetam in camænarum æde, maximâ formâ* statuam *sibi posuisse, quùm brevis admodum fuisset.* Mais il est étonnant que les hommes ayent osé se faire ériger des *statues* semblables à celles que la religion avoit spécialement consacrées pour les dieux, je veux dire des *statues* colossales; cependant on vit des rois & des empereurs, Séfostris, Attila, Eumenes, Néron, Domitien, Commode, *&c.* qui s'attribuerent tous le même honneur.

Tous les historiens, & Pline en particulier, se sont fort étendus sur la description des *statues* colossales de marbre ou de bronze, qui faisoient l'admiration publique. *Audaciæ, moles* statuarum *excogitatas, quas colossos vocant, vidimus turribus pares*, dit l'historien naturaliste de Rome. Telle étoit la *statue* de Jupiter olympien, chef-d'œuvre de Phidias; sa hauteur étoit si prodigieuse, ajoute Pausanias, que ce dieu qui étoit assis, n'auroit pû se lever sans percer la voûte du temple. Telle étoit la Minerve d'Athènes haute de 36 coudées, & tel le Jupiter du capitole que Sp. Carvilius fit élever de la fonte des dépouilles des Samnites. Tel étoit encore un autre Jupiter au champ de Mars que l'empereur Claude y fit poser. Tel un Hercule, que Fabius Verrucanus tira de Tarente; telle est enfin la *statue* colossale d'Apollon par Lysippe, dont la hauteur étoit de 40 coudées. Je passe sous silence le colosse de Rhodes dédié au soleil.

Pline, *l. XXXIV. c. vij.* ajoute que la Gaule avoit dans une ville d'Auvergne une *statue* de Mercure qui surpassoit tout ce qu'on connoissoit de *statues colos-*

ſales, ayant 400 piés de hauteur. C'étoit l'ouvrage de Zénodore, qui y avoit employé dix ans de travail & des ſommes immenſes. Voici ſes paroles : *Verùm omnem amplitudinem* ſtatuarum *ejus generis vicit ætate noſtrâ Zenodorus Mercurio facto in civitate Gallia Avernis per annos decem, pedum cccc. immani pretio.* Néron, frappé de la renommée de cette *ſtatue*, attira Zénodore à Rome, & l'engagea de faire à ſa reſſemblance une *ſtatue* coloſſale de 100 piés de haut, ſelon Pline, ou de 120, ſelon Suétone, *cap. xxxj. veſtibulum fuit in quo coloſſus cxx. ſtabat ejus effigie.* Il eſt vrai qu'après la mort de ce prince on ôta le nom de *Néron* à cette *ſtatue coloſſale*, & on la dédia au ſoleil, ainſi que d'autres.

Le lecteur jugera ſans doute qu'il n'étoit pas poſſible de travailler à un ſeul atelier les *ſtatues coloſſales* qu'on vient de décrire ; or l'artiſte, pour pouvoir les exécuter, diſtribuoit la beſogne à un grand nombre d'ouvriers choiſis, & leur traçoit les proportions, enſorte que quand ils rendoient les parties dont ils avoient été chargés ſéparément, elles ſe rapportoient avec tant de juſteſſe, qu'en les rejoignant elles compoſoient un tout parfaitement aſſorti, & qui ſembloit être du même bloc & de la même main. Pauſanias nous a donné ſur ce ſujet des détails de l'art de la fonte qui méritent attention. Le Jupiter de bronze, dit-il, la plus ancienne des *ſtatues* de ce métal, n'étoit point l'ouvrage d'une ſeule & même fabrique. Il a été fait dans le même tems par parties ; enſuite les pieces ont été ſi bien enchâſſées & ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles font un tout fort ſolide. Nous avons vu renouveller de nos jours le même procédé par un artiſte médiocre, qui a exécuté de la même maniere à Dreſde une *ſtatue* équeſtre plus grande que nature.

Les Grecs mettoient ſur la baſe de leurs *ſtatues* le nom de celui qu'elles repréſentoient ou qui en avoit fait la dépenſe ; ils pouvoient effacer ce même nom & en ſubſtituer un autre, c'eſt ce qu'ils firent ſouvent par flatterie, quand ils furent ſoumis aux Romains ; quelquefois ils changeoient en même tems la tête, ou en retouchoient les traits. Plutarque dit qu'ils uſerent de ce ſtratagême, & mirent le nom d'*Antoine* aux deux *ſtatues coloſſales* d'Attalus & d'Euménès.

Conſidérez en paſſant les progrès de l'art ſtatuaire, depuis les premieres *ſtatues*, taillées pour les dieux, juſqu'à la coloſſale que Néron ſe fit faire par Zénodore. La premiere idole de la Diane d'Epheſe étoit un tronc d'orme, ou, ſelon Pline, une ſouche de vigne. Pauſanias parle d'un Mercure de bois groſſier, qui étoit dans le temple de Minerve Poliade. Avant que Rome triomphât de l'Aſie, les *ſtatues* des dieux conſacrées dans les bocages n'étoient que de terre cuite. Cicéron, *l. I. de la divination*, dit que la *ſtatue* de Summanus placée ſur le faîte du temple de Jupiter étoit pareillement de terre. Les Romains ne penſoient pas alors qu'ils ſeroient un jour tellement épris de l'amour des *ſtatues*, qu'ils publieroient une loi qui condamneroit à l'amende les ſtatuaires chargés de faire des *ſtatues*, ſi dans leurs ouvrages ils péchoient en quelque choſe contre la regle de leur art & contre l'attente de ceux qui les employeroient.

Les *ſtatues* de grandeur naturelle furent nommées athletiques ou iconiques, *ſtatuæ athleticæ*, *ſtatuæ iconicæ*, parce qu'elles imitoient mieux que les grandes & les petites la reſſemblance de ceux pour leſquels elles étoient faites.

Les peuples de la Grece, pour perpétuer le ſouvenir des victoires remportées par les athletes, employerent tout l'art des Sculpteurs, afin de tranſmettre aux ſiecles à venir la figure & les traits de ces mêmes hommes qu'ils regardoient avec tant d'eſtime & d'admiration : on leur érigeoit ces *ſtatues* dans le lieu même où ils avoient été couronnés, & quelquefois dans celui de leur naiſſance, & c'étoit ordinairement la patrie du vainqueur qui ſatisfaiſoit les frais de ces monumens. Les premiers athletes pour qui on décora Olympie de ces ſortes de *ſtatues* (ce qui arriva dans la lix. & la lxj. olympiade, ſelon Pauſanias), furent Praxidomes vainqueur au pugilat, & Rhexibius vainqueur au pancrace. La *ſtatue* du premier étoit de bois de cyprès ; & celle du ſecond, de bois de figuier. Le bronze dans la ſuite devint la matiere la plus ordinaire de ces *ſtatues*.

On ne les faiſoit pas néanmoins toujours de grandeur naturelle, mais on accordoit cet honneur à ceux qui avoient vaincu aux quatre grands jeux de la Grece. Ces *ſtatues* chez les Romains repréſentoient les athletes nuds, ſur-tout depuis le tems qu'ils avoient ceſſé de ſe couvrir d'une eſpece d'écharpe ou de ceinture ; mais comme les athletes romains ne l'avoient point quittée, ils la conſervoient dans leurs *ſtatues*. On élevoit de ces monumens non-ſeulement aux athletes, mais encore aux chevaux, à la viteſſe deſquels ils étoient redevables de la couronne agoniſtique ; & Pauſanias témoigne que cela ſe fit pour une cavale, entr'autres, nommée *Aura*, qui avoit, ſans conducteur, procuré la victoire à ſon maître, après l'avoir jetté par terre. On peut lire dans le même auteur un dénombrement exact de toutes les *ſtatues* d'athletes qui ſe voyoient de ſon tems à Olympie. Les Hellanodiques prenoient grand ſoin que ces *ſtatues* ne fuſſent pas plus grandes que le naturel ; & en cas de contravention, ils faiſoient renverſer la *ſtatue* par terre. C'étoit ſans doute de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop porté à rendre les honneurs divins aux athletes, ne s'aviſât, en voyant leurs *ſtatues* d'une taille plus qu'humaine, de les mettre au rang des demi-dieux.

Les *ſtatues* plus petites que nature étoient ſoudiviſées en quatre eſpeces, auxquelles on donna des noms tirés de leur différente hauteur, celles de la grandeur de trois piés ſe nommoient *tripedaneæ*. Telles étoient les *ſtatues* que le ſénat & le peuple ordonnoient pour leurs ambaſſadeurs qui avoient péri de mort violente dans leur légation ; c'eſt ce que Pline, *l. LIV. c. vj.* nous apprend : *à romano populo tribui ſolere injuria cæſis tripedaneas* ſtatuas *in foro.* On cite pour exemple la *ſtatue* de Tullius Cœlius, qui fut tué par les Fidénates, & celles de P. Junius & de T. Carumanus que la reine des Illyriens fit mettre à mort. Quand les *ſtatues* n'étoient que de la grandeur d'une coudée, on les appelloit *cubitales*. Lorſqu'elles étoient hautes d'une palme, c'eſt-à-dire de quatre doigts, elles étoient appellées *palmares*. Enfin quand elles étoient encore moins hautes, on les nommoit *ſigilla*. On faiſoit quantité de ces *ſigilla* en or, en argent, en ivoire, & on les eſtimoit beaucoup, ſoit pour leur travail, ſoit à cauſe qu'on pouvoit les tranſporter commodément, & même les avoir ſur ſoi par dévotion pour les dieux, par reconnoiſſance pour des princes, par admiration pour de grands hommes, ou par attachement pour des amis qu'ils repréſentoient.

Voilà l'hiſtoire des *ſtatues* dont le nombre étoit incroyable chez les Grecs & les Romains. Il ſuffit de lire Pauſanias pour s'en convaincre. Sans parler de l'Attique & d'Athènes qui fourmilloient de ce genre d'ouvrages, la ſeule ville de Milet en Ionie en raſſembla une ſi grande quantité, que lorſqu'Alexandre s'en rendit maître, il ne put s'empêcher de demander où étoient les bras de ces grands hommes, quand les Perſes les ſubjuguerent. On ſait que Mummius remplit Rome des *ſtatues* de la ſeule Achaïe : *devictâ Achaia*, ſtatuis *implevit urbem.* Plutarque rapporte que Paul Emile employa trois jours à la pompe de ſon triomphe de Macédoine, & que le premier put à peine ſuffire à faire paſſer en revue les tableaux & les *ſtatues* d'exceſſive

grandeur prises sur les ennemis, & portées sur deux cens cinquante chariots.

D'un autre côté, la multitude des *statues* qui se faisoient perpétuellement dans Rome étoit si grande, que l'an 596 de la fondation de cette ville les censeurs P. Cornelius Scipio & M. Popilius se crurent obligés de faire ôter des marchés publics les *statues* de particuliers & de magistrats ordinaires, qui les rempliſſoient, attendu qu'il en restoit encore assez pour les embellir, en laissant seulement celles de ceux qui en avoient obtenu le privilege par des decrets du peuple & du sénat.

Entre les *statues* que les censeurs réformerent, je ne dois pas oublier celle de Cornélie, mere des Gracches, ni celles d'Annibal, qui prouvoient du-moins la noble façon de penser des Romains. Je crois que Pline se dégrade, quand il lui échappe de dire à l'occasion de ces dernieres, *& adeò discrimen omne sublatum, ut Annibalis etiam* statuæ, *tribus locis visebantur in urbe cujus intrà muros solus hostium emisit hastam.*

Cependant la séverité des censeurs que nous venons de nommer, ne put éteindre une passion si dominante, & qui s'accrut encore sur la fin de la république, ainsi que sous le regne d'Auguste & de ses successeurs. L'empereur Claude fit des lois inutiles pour la modérer. Cassiodore qui fut consul 463 ans après la mort de ce prince, nous apprend que le nombre des *statues pédestres* qui se trouvoient dans Rome de son tems, égaloit à-peu-près le nombre des habitans de cette grande ville, & les figures équestres excédoient celui des chevaux. En un mot, les *statues* de prix étoient si nombreuses, qu'il fallut créer des officiers pour garder nuit & jour ce peuple de *statues*, & ces troupeaux de chevaux, si je puis parler ainsi, dispersés dans toutes les rues, palais & places publiques de la ville. Cet amas prodigieux de *statues* demandoit autant d'habileté pour en empêcher le pillage qu'on avoit mis d'art à les faire, & de soin à les fixer en place : *nam quidem populus copiosissimus* statuarum, *greges etiam abundantissimi equorum, tali sunt cautelâ servandi, quali & turâ videntur affixi.*

Mais entre tant de *statues* publiques de Rome, il s'en trouva une seule à la garde de laquelle on imagina de pourvoir d'une façon bien singuliere. Peut-être pensez-vous que c'étoit une *statue* d'or massif, qui se trouvoit posée devant la maison d'un riche affranchi, d'un traitant ou d'un munitionnaire de vivres? Point du tout. Eh bien, la *statue* en bronze ou en marbre de quelque divinité tutélaire des Romains? Non. La *statue* d'un demi-dieu, de l'Hercule de Tarente, de Castor, de Pollux? Nullement. La *statue* de quelque héros du sang des empereurs, de Marcellus, de Germanicus? En aucune façon. C'étoit la figure d'un chien qui se léchoit une plaie; mais cette figure étoit si vraie, si naturelle, d'une exécution si parfaite, qu'on décida qu'elle méritoit d'être mise sous un cautionnement nouveau dans la chapelle de Minerve, au temple de Jupiter capitolin. Cependant comme on ne trouva personne assez riche pour cautionner la valeur de ce chien, les gardiens du temple furent obligés d'en répondre au péril de leur vie. Ce n'est point un fait que j'imagine ou que je brode, j'ai pour garant l'autorité & le témoignage de Pline, dont voici les propres paroles, *l. XXXIV. c. vij. canis eximium miraculum, & indiscreta veri similitudo, non eò solùm intelligitur, quòd ibi dicata fuerat, verùm, & novâ satisdatione, nam summa nulla par videbatur, capite tutelari cavere prætio, instituti publici fuit.*

Il faut terminer ce discours qui, quoiqu'un peu long pour cet ouvrage, n'est qu'un précis fort abrégé des recueils que j'ai faits sur les *statues* de la Grece & de Rome. Aussi me suis-je moins proposé de tout dire que de piquer & d'étendre la curiosité. Il est bon de joindre à la lecture de Pausanias & de Pline la dissertation de Frigelius, *de statuis illustrium romanorum*, dont le petit livre de François Lemée n'est qu'un extrait. Le traité des *statues* de Callistrate, traduit par Vigenere à la fin des images des deux Philostrates, avec les notes du traducteur, est plein d'érudition; mais les ouvrages des savans d'Italie méritent encore plus d'être étudiés.

Enfin nous n'avons ici considéré que l'historique; l'art statuaire, qui renferme d'autres détails intéressans liés de près à cet article, a été discuté avec recherches au *mot* SCULPTURE *ancienne & moderne*; & les artistes célebres ont été soigneusement dénommés avec des observations sur l'art même aux *mots* SCULPTEURS *anciens*, & SCULPTEURS *modernes*. On a même pris soin de décrire les belles *statues* antiques qui nous sont parvenues. *Voyez* BAS-RELIEF, GLADIATEUR, HERCULE, LAOCOON, ROTATEUR, VÉNUS *de Médicis*, & *autres*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STATUE, (*Critique sacrée.*) image taillée pour être adorée; Moïse les défend totalement aux Hébreux, *Deuter. xvj.* 22. Il est parlé dans l'Ecriture de la *statue d'or* que Nabuchodonosor fit dresser dans la plaine de Dura; elle avoit soixante coudées de haut, & six de large; il est apparent qu'il l'avoit érigée en l'honneur de Bel. Mais le changement de la femme de Loth en *statue* de sel, *Genes. xix.* 26. a plus excité l'attention des commentateurs de l'Ecriture que la *statue* de Nabuchodonosor. Quelques critiques pensent que le corps de la femme de Loth s'étant incrusté de nitre de la mer-Morte, Moïse a pu appeller *statue de sel* un corps ainsi pétrifié. D'autres savans prétendent avec plus de vraisemblance, que le texte de l'Ecriture doit s'entendre figurément d'un état d'immobilité, dans lequel cette femme curieuse demeura; & que ces mots *changée en statue de sel*, signifient *comme en statue de sel*, comparaison ordinaire à des habitans d'un pays qui abondoit en masses de sel nitreux. (*D. J.*)

STATUER, v. act. (*Gram.*) c'est arrêter par un statut, après examen, délibération. *Voyez* STATUT.

STATURE, s. f. (*Gram.*) est la grandeur & la hauteur d'un homme. Ce mot vient du latin *statura*, qui est formé de *stare*, être debout.

La *stature* ou taille d'un homme est admirablement bien proportionnée aux circonstances de son existence. Le docteur Grew observe que si l'homme eût été nain, il eût difficilement pu être une créature raisonnable: car pour cet effet, ou il auroit eu une grosse tête, & son corps & son sang n'auroient pas pu fournir assez d'esprits à son cerveau; ou s'il eût eu la tête petite & proportionnée, il n'auroit pas eu de cervelle suffisamment pour remplir ses fonctions. De plus, si l'homme eût été géant, il n'eût pas pu si commodément trouver des nourritures, parce que la quantité des bêtes propres à la nourriture de l'homme n'auroit pas été suffisante; ou si les bêtes avoient été plus grosses à proportion, on n'auroit jamais pu trouver assez de pâturages pour les nourrir, *&c. Voyez* NAIN, GÉANT.

Cependant c'est le sentiment commun, même depuis le tems d'Homere, que dans les siecles les plus reculés les hommes surpassoient de beaucoup les modernes en grandeur; & nous voyons à la vérité que les histoires, tant sacrée que prophane, font mention d'hommes dont la taille étoit surprenante; aussi ces histoires en parlent-elles comme de Géans.

M. Derham observe, qu'il est très-probable que la taille des hommes étoit au commencement du monde telle qu'elle est à présent; comme on peut l'estimer

timer par les tombeaux, momies, &c. qui subsistent encore. Le plus ancien tombeau qui existe est celui de Cheops dans la premiere pyramide d'Egypte, qui suivant l'observation de M. Gréaves ne surpasse de gueres la grandeur de nos cercueils ordinaires. Sa cavité, dit-il, n'a que 6. 488 piés de long, & 2. 218 piés de large, & 2. 160 de profondeur : de ces dimentions & de celles de différens corps embaumés qu'il a apportés d'Egypte, cet auteur exact conclud que la nature ne décroit point, & que les hommes de notre tems sont de la même taille que ceux qui vivoient il y a trois mille ans.

M. Hakewell nous fournit d'autres exemples plus modernes à joindre à ces observations : les tombeaux qui sont à Pise, & qui ont quelques mille ans d'antiquité, ne sont pas plus longs que les nôtres. On peut dire la même chose de celui d'Athelstan qui est dans l'église de Malmsbury, de celui de Sheba, dans saint Paul, qui sont de l'année 693, *&c.*

Les anciennes armures, écus, vases, *&c.* qu'on a déterrés de nos jours, fournissent la même preuve : par exemple, le casque d'airain qu'on a déterré à Metaurum, est propre pour servir à un homme de notre tems ; cependant on prétend que c'est un de ceux qui ont été laissés lors de la défaite d'Asdrubal. Joignez à tout cela qu'Auguste avoit 5 piés 9 pouces de haut, qui étoit la taille de la reine Elisabeth ; avec cette différence seulement, qu'en évaluant le pié romain avec le nôtre, la reine avoit deux pouces de plus que cet empereur.

STATUT, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est un terme générique qui comprend toutes sortes de lois & de réglemens.

Chaque disposition d'une loi est un *statut*, qui permet, ordonne ou défend quelque chose.

Il y a des *statuts* généraux, il y en a de particuliers ; les premiers sont des lois générales qui obligent tous les sujets : les *statuts* particuliers sont des réglemens faits pour une seule ville, pour une seule église ou communauté, soit laïque, soit ecclésiastique, séculiere ou réguliere : chaque corps d'arts & métiers a ses *statuts* : les ordres réguliers, hospitaliers & militaires en ont aussi.

Un des points les plus difficiles à bien démêler dans la jurisprudence, c'est de déterminer la nature & le pouvoir des *statuts*, c'est-à-dire, en quel cas la loi doit recevoir son application.

En général les coutumes sont réelles, *clauduntur territorio* ; cependant on est souvent embarrassé à déterminer quel *statut* ou coutume on doit suivre pour la décision d'une contestation. Souvent le *statut* du domicile se trouve en concurrence avec les différens *statuts* de la situation des biens, avec celui du lieu où l'acte a été passé, du lieu où l'exécution s'en fait ; & pour connoître le pouvoir de chaque *statut*, & celui d'entr'eux qui doit prévaloir, il faut d'abord distinguer deux sortes de *statuts*, les uns personnels, les autres réels.

Les *statuts* personnels sont ceux qui ont principalement pour objet la personne, & qui ne traitent des biens qu'accessoirement ; tels sont ceux qui regardent la naissance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, la capacité ou incapacité de s'obliger, de tester, d'ester en jugement, *&c.*

Les *statuts* réels sont ceux qui ont pour objet principal les biens, & qui ne parlent de la personne que relativement aux biens ; tels sont ceux qui concernent les dispositions que l'on peut faire de ses biens, soit entre-vifs ou par testament.

Quelques auteurs distinguent une troisieme espece de *statuts*, qu'ils appellent *mixtes* ; savoir, ceux qui concernent tout-à-la fois la personne & les biens ; mais de cette maniere la plûpart des *statuts* seroient mixtes, n'y ayant aucune loi qui ne soit faite pour les personnes, & aussi presque toujours par rapport aux biens. A dire vrai, il n'y a point de *statut* mixtes, ou du moins qui soient autant personnels que réels ; car il n'y a point de *statuts* qui n'ait un objet principal ; cet objet est réel ou personnel, & détermine la qualité du *statut*.

Le *statut* du domicile regle l'état de la personne, & sa capacité ou incapacité personnelle ; il regle aussi les actions personnelles, les meubles & effets mobiliers, en quelque lieu qu'ils se trouvent situés de fait.

Le pouvoir de ce *statut* du domicile s'étend partout pour ce qui est de son ressort ; ainsi, celui qui est majeur, selon la loi de son domicile, est majeur partout.

Le *statut* de la situation des biens, en regle la qualité & la disposition.

Quand le *statut* du domicile & celui de la situation sont en contradiction l'un avec l'autre, s'il s'agit de l'état & capacité de la personne, c'est le *statut* du domicile qui doit prévaloir ; s'il s'agit de la disposition des biens, c'est la loi de leur situation qu'il faut suivre.

Si plusieurs *statuts* réels se trouvent en concurrence, chacun a son effet pour les biens qu'il régit.

En matiere d'actes, c'est le *statut* du lieu où on les passe qui en regle la forme.

Mais il y a certaines formalités qui servent à habiliter la personne, telles que l'autorisation du mari à l'égard de la femme ; celles-là se reglent par le *statut* du domicile, comme touchant la capacité personnelle ; d'autres sont de la substance de la disposition même, telles que la tradition & l'acceptation dans les donations ; & celles-ci se reglent par le *statut* du lieu où sont les biens dont on dispense.

Enfin dans l'ordre judiciaire on distingue deux sortes de *statuts*, ceux qui concernent l'instruction, & ceux qui touchent la décision : pour les premiers, *litis ordinatoria*, on suit la loi du lieu où l'on plaide ; pour les autres, *litis decisoria*, on suit la loi qui régit les personnes ou leurs biens, selon que l'un ou l'autre est l'objet principal de la contestation.

Quelques *statuts* sont seulement négatifs, d'autres prohibitifs, d'autres prohibitifs-négatifs.

Le *statut* simplement négatif, est celui qui déclare qu'une chose n'a pas lieu, mais qui ne défend pas de déroger à sa disposition, comme quand une coutume dit que la communauté de biens n'a pas lieu entre conjoints, & qu'elle ne défend pas de l'établir.

Le *statut* prohibitif est celui qui défend de faire quelque chose, comme la coutume de Normandie, *art.* 33. qui porte que quelqu'accord ou convenance qui ait été faite par contrat de mariage, & en faveur d'icelui, les femmes ne peuvent avoir plus grande part aux conquêts faits par le mari, que ce qui leur appartient par la coutume, à laquelle les contractans ne peuvent déroger.

Le *statut* est prohibitif - négatif lorsqu'il déclare qu'une chose n'a pas lieu, & qu'il défend de déroger à sa disposition : on confond souvent le *statut* prohibitif avec le prohibitif-négatif.

Quand le *statut* prononce quelque peine contre les contrevenans, on l'appelle *statut pénal*. *Voyez* LOI PENALE & PEINE.

Sur la matiere des *statuts*, on peut voir Bartole, Balde, Paul de Castre, Christineus, Everard, Tiraqueau, Dumoulin, Dargentré, Burgundus, Rodemburgius, Voet, les *mémoires* de Roland, les *questions sur les démissions* de M. Boulenois, & ses *dissertations sur les questions qui naissent de la contrariété des lois & coutumes*. (*A*)

STATUT DE SANG, (*Hist. d'Angleterre.*) c'est ainsi qu'on nomma en Angleterre le reglement qu'Henri VIII. fit en 1539 au sujet de la religion. Il décerna

la peine de feu ou du gibet contre ceux ; 1°. qui nieroient la transubstantiation ; 2°. qui soutiendroient la nécessité de la communion sous les deux especes ; 3°. qu'il étoit permis aux prêtres de se marier ; 4°. qu'on peut rompre le vœu de chasteté ; 5°. que les messes privées sont inutiles ; 6°. que la confession auriculaire n'est pas nécessaire pour le salut. Gardiner, évêque de Winchester, étoit le véritable auteur de ces lois. Il avoit fait entendre au prince, que c'étoit le seul moyen d'empêcher qu'il ne se formât une ligue contre lui ; que ce qu'il avoit aboli n'étoit pas essentiel à la religion ; & qu'enfin personne ne le regarderoit comme hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces six articles. On rechercha ceux qui les condamnoient, mais on en découvrit un si grand nombre, que le roi se vit obligé de changer la peine de mort, en celle de la confiscation des biens contre ceux-là seulement qui seroient coupables de violation du quatrieme *statut*. Enfin, en 1547 sous Edouard VI. la loi des six articles fut révoquée pour toujours ; ce fut-là l'aurore des jours plus heureux qui reparurent sous le regne d'Elisabeth. (*D. J.*)

STATUTS, (*Commerce.*) ce sont des réglemens faits par autorité publique, & confirmés par des lettres-patentes du souverain pour servir à la conduite, gouvernement & discipline des corps des Marchands & des communautés des Arts & Metiers.

Les *statuts* en général sont aussi anciens que l'union des particuliers en certains corps & communautés, parce qu'il est impossible d'entretenir la paix entre plusieurs personnes de condition égale, si elles ne conviennent de certaines lois communes, suivant lesquelles elles s'engagent de vivre & de se conduire par rapport à l'intérêt commun ; mais comme il est du bon ordre & de la sureté des états, qu'il ne s'y tienne point d'assemblée sans l'aveu du prince, les princes eux-mêmes ou leurs ministres, ou officiers, ont trouvé bon de veiller à l'établissement ou à la manutention de ces *statuts*.

C'est ce qui est arrivé en France sur la fin du douzieme siecle ; car quoiqu'il y ait des communautés qui produisent des *statuts* qui leur ont été donnés, à ce qu'elles prétendent, dès le commencement du onzieme siecle, on doute pourtant de leur authenticité.

Le premier réglement général qui ait été fait au sujet des *statuts* des corps & communautés, est celui des états-généraux, tenus à Orléans au mois de Décembre 1560. l'article 98, ordonnant que tous les *statuts* desdits corps & communautés seroient revûs & corrigés, réduits en meilleure forme, mis en langage plus intelligible, & de nouveau confirmés & autorisés par lettres-patentes du roi.

L'exécutoire de cet article donna lieu à quantité de lettres-patentes de confirmation, expédiées sous Charles IX. Les guerres de religion qui suivirent suspendirent la continuation de cette police.

Louis XIV. donna au mois de Mars 1673 un édit pour le renouvellement général des *statuts* de tous les corps & communautés, & il fut même reglé au conseil un rôle des sommes qu'il leur en devoit couter. Il paroît par ce rôle, qu'alors ces communautés n'étoient dans Paris qu'au nombre de quatrevingt-quatre ; mais par celui du mois d'Avril 1691, portant exécution du premier, elles se trouvent monter à cent vingt-quatre, y en ayant eu plusieurs nouvelles, érigées par lettres-patentes depuis l'édit de 1673.

Depuis que les rois ont trouvé à-propos de donner leurs lettres de confirmation des *statuts* & réglemens des communautés, elles sont obligées de demander cette confirmation au commencement de chaque regne ; mais plusieurs de nos rois ont bien voulu ne pas user de leurs droits à cet égard. *Dictionn. de Commerce.*

STAVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, entre le pays de l'évêque de Liége, & les duchés de Limbourg & de Luxembourg, sur la riviere d'Ambleve, à une lieue au-dessus de Malmédie, & à 4 de Limbourg. Elle a une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée dans le septieme siecle ; son abbé est prince de l'Empire, & souverain de la ville. *Long.* 23. 34. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

STAVEREN, (*Géog. mod.*) ville des Provinces-Unies, dans la Frise, au Westergo, sur le Zuyderzée, à six lieues d'Enckhuysen, & à 9 de Vollenhove.

Staveren étoit autrefois une ville puissante, riche, extrêmement peuplée, & l'un des célebres ports de mer de toutes les côtes septentrionales. Les anciens rois de Frise y faisoient leur séjour ordinaire ; & les annales disent que Richolde, premier roi du pays, fit bâtir vers l'an 400, entre *Staveren* & Médemblic, un superbe temple, dont l'enceinte servoit d'asyle aux criminels & aux bannis. De plus, *Staveren* fut comprise dans l'alliance des villes Anséatiques.

De fréquentes inondations de la mer, ont extrêmement diminué sa grandeur & son lustre ; cependant c'est encore une bonne ville, peuplée, & commerçante ; son port est à l'embouchure d'une petite riviere qu'on retient par un canal qui coule dans le pays. Il y a outre cela un grand mole qui s'avance dans la mer, & qui est soutenu par des pilotis pour empêcher que les sablons ne bouchent l'entrée de ce port. Enfin, elle a pour sa défense de fortes murailles & de bons bastions, qui sont environnés de marais. *Long.* 22. 34. *lat.* 52. 57. (*D. J.*)

STAUROLATRE, s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) adorateur de la croix ; hérétiques qu'on appelloit aussi en arménien *chaziazariens*, qui signifie la même chose ; ils rendoient à la croix le même culte qu'à Dieu.

STAUROLITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre en croix, *lapis crucifer*. *Voyez* PIERRE EN CROIX.

STAUROPHYLAX, s. m. (*Hist. eccléf.*) σταυροφύλαξ, officier de l'église de Constantinople, chargé de garder la croix trouvée par l'impératrice Helene ; ce mot est composé de σταυρὸς, *une croix* ; & φυλάσσω, *je garde* ; les ecclésiastiques chargés de porter la croix en procession se nommoient σταυροφόροι, *staurophori*, staurophores. (*D. J.*)

STAWANGER *ou* STAVANGER, (*Géog. mod.*) ville de Norwege, dans le gouvernement de Bergen, capitale de la contrée de même nom, sur le Buckenfiord, à 30 lieues au midi de Bergen, avec un évêché suffragant de Drontheim. *Long.* 22. 48. *lat.* 58. 44. (*D. J.*)

STAXIS, (*Lexicog. medic.*) σταξις, de σταξω, *distiller* ; c'est une distillation de sang goutte-à-goutte par les narines. Telle est l'acception générale de σταξις dans Hippocrate.

L'effusion de sang par le nez goutte-à-goutte est regardée comme dangereuse dans la doctrine des crises, en ce qu'elle indique le manque de force & la foiblesse de la nature. Hippocrate dit qu'elle est de mauvais augure lorsqu'elle arrive l'onzieme jour. Galien ajoute que toutes les distillations légeres par le nez sont funestes dans les pleuréfies & dans les phrénésies ; au contraire les évacuations abondantes & libres de sang par le nez passent chez tous les médecins anciens & modernes pour être des crises salutaires, & pour désigner la terminaison heureuse de la maladie. (*D. J.*)

STÉATITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre douce au toucher comme du savon, qui est de la nature de la terre cimolée. *Voyez* CIMOLÉE. D'autres ont donné le nom de *stéatite* à la pierre de lard. *Voyez* LARD, *pierre de*.

STÉATOCELE, s. f. *en Chirurgie*, est une tumeur

du scrotum, qui est composée d'une substance graisse qui s'y est amassée, & qui ressemble à du suif. *Voyez* STEATOME. (*Y*)

STEATOME, s. m. (*Médec.*) στεατῶμα, de στεαρ, *suif*; espece de tumeur enkistée, & qui est formée dans les parties molles par une matiere semblable à du suif.

Les *steatomes* viennent de la graisse qui ne pouvant pas sortir des cellules adipeuses, forme des tumeurs, & y dégenere en une espece de suif; on trouve dans ces tumeurs une membrane qui s'épaissit, & qui peut être séparée de toutes les parties voisines. On ne sauroit douter que cette membrane, ou ce sac, n'ait été dans son origine une cellule adipeuse. La methode curative de cet accident est la même que celle de l'athérome & du melicéris. (*D. J.*)

STEC, s. m. *au jeu du romestecq*, est une marque que l'on efface pour celui qui fait la derniere levée. *Voyez* ROMESTECQ.

STECKBOREN, *ou* STECKBUREN, *ou* STECKBORU, (*Géog. mod.*) petite ville de Suisse dans le Thourgaw, au bord du lac de Constance, à deux lieues au-dessus de l'endroit où ce lac se dégorge dans le Rhein. (*D. J.*)

STEEN, s. m. (*poids.*) le mot *steen* ou *stéin*, signifie *pierre*: c'est une sorte de poids plus ou moins fort, suivant les lieux où il est en usage. A Anvers la pierre est de huit livres, qui en font sept de Paris & d'Amsterdam. A Hambourg la pierre est de dix livres; à Dantzick & à Revel il y a la petite & la grosse pierre pour peser les marchandises plus ou moins fines. Leur *stéin* de vingt-quatre livres fait à Paris vingt-une livres cinq onces cinq gros. A Konisberg la pierre est de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. (*D. J.*)

STEENBERGUE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas au Brabant hollandois, dans la partie septentrionale du marquisat de Berg-op-zoom. Cette ville est très-bien fortifiée, & elle fait avec les polders des environs une seigneurie qui appartient à la maison de Nassau-Orange; mais les Etats generaux en sont souverains, & y levent les mêmes impôts que dans les autres pays de la généralité. La régence est composée d'un drossard, d'un bourguemestre & de six échevins, avec un secrétaire. *Long. 21. 50. lat. 51. 36.* (*D. J.*)

STEENKERCK, *ou* STEINCKERCK, (*Geog. mod.*) les François écrivent *Stinquerque* en estropiant l'ortographe de ce mot; village des Pays-bas dans le Hainaut, à deux lieues & demie de Halle, & à une d'Enghien, sur les confins du Brabant. Ce village est célebre par le fameux combat du 3 Août 1692, le plus sanglant de toute la guerre de ces tems-là. M. le maréchal de Luxembourg ne fut que l'armée ennemie s'approchoit, que quand la brigade de Bourbonnois venoit d'être entamée. Il eut le bonheur de réparer cette surprise, en forçant, après deux attaques inutiles, le prince d'Orange à repasser les défilés par lesquels il étoit venu. (*D. J.*)

STEENWICK, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la province d'Over-Issel, vers les confins de la Frise, sur la riviere d'Aa. Ses fortifications sont bonnes & régulieres. Elle étoit autrefois sous l'évêché de Deventer. Le Prince Maurice de Nassau la prit sur les Espagnols en 1592, & elle est restée depuis sous la domination des Etats généraux. *Long. 23. 38. lat. 52. 47.*

Cette petite ville est la patrie d'*Olearius* (Adam), qui s'est acquis de la réputation par la relation du voyage qu'il fit en Perse, en Moscovie & en Tartarie, en qualité de secrétaire de l'ambassade du duc de Holstein. M. de Wicquefort a traduit en françois cette relation, & l'a faite imprimer à Paris en 1656, en *deux vol. in-4°.* Le même ouvrage a été réimprimé en 1726, en *deux vol. in-fol.* avec beaucoup de cartes & de figures copiées sur celles de l'édition allemande, dessinées par Oléarius lui-même. Oléarius de retour dans sa patrie, donna un abrégé des chroniques de Holstein, imprimé à Schlesewick en 1663.

Paludanus (Bernard) autrement nommé *Vanden-Broek*, étoit compatriote d'Oléarius, & a publié entr'autres ouvrages de savantes remarques sur les voyages de Linschoten. (*D. J.*)

STEGANOGRAPHIE, s. m. (*Littérat.*) est l'art de l'écriture secrette, ou d'écrire en chiffres, de maniere que l'écriture ne puisse être lue que par le correspondant. *Voyez* CHIFRE.

Æneas le tacticien inventa il y a plus de 2000 ans, au rapport de Polybe, vingt façons différentes d'écrire de maniere que personnne n'y pouvoit rien comprendre s'il n'étoit dans le secret.

Mais à-présent il est bien difficile de rien écrire de cette maniere qui ne puisse être déchiffré, & dont on ne trouve le secret. Le docteur Wallis, cet excellent mathématicien, a beaucoup contribué à l'art de déchiffrer. *Voyez* DÉCHIFFRER.

La *stéganographie*, qui est assurément un art fort innocent, n'a pas laissé que de passer dans des siecles peu éclairés, pour une invention diabolique. Tritheme, abbé de Spanheim, ayant entrepris de le faire revivre, & composé à ce dessein plusieurs ouvrages, un mathématicien, sans doute ignorant, nommé *Boville*, ne comprenant rien à certains noms extraordinaires que Tritheme n'avoit employés que pour marquer sa méthode, publia que l'ouvrage étoit plein de mysteres diaboliques. Possevin l'a copié; & prévenu de ces imputations, l'électeur palatin Frédéric II. fit brûler l'original de la *stéganographie* de Tritheme qu'il avoit dans sa bibliotheque. Cependant lorsqu'on a été revenu de ces préjugés, divers auteurs ont donné des traités de *stéganographie*, tels que le Caramuel, Gaspar Schot, jésuite allemand, Wolfang Ernest Eidel, autre savant allemand, & entr'autres un duc de Lunébourg, qui fit imprimer en 1624 un traité sur cette matiere, intitulé *cryptographia*, c'est-à-dire *écriture cachée*; c'est aussi ce que signifie *stéganographie*, qui est un mot formé du grec στεγανος, *caché*, & de γραφη, *ecriture*. On trouve plusieurs exemples & manieres de *stéganographie* dans les *récréations mathématiques d'Ozanam*.

STEGE, *ou* STEKE, (*Géog. mod.*) petite ville de Dannemarck, sur la côte septentrionale de l'île de Mone, dont elle est la capitale, avec un château où l'on tient garnison.

STEGEBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans l'Ostrogothie, sur le côte de la mer Baltique, à trois lieues à l'orient de Suderkoping, avec un petit port commode. (*D. J.*)

STEGNOSE, s. f. (*Médec.*) est une obstruction de toute transpiration animale, sur-tout de celle qui se fait par les pores. *Voyez* TRANSPIRATION.

Il signifie aussi *constipation*, *condensation*. Ce mot a rapport aux stegnotiques qui sont destinés à boucher, fermer, ou resserrer.

STEGNOTIQUE, adj. *en Médecine*, remede propre à fermer ou à boucher l'orifice des vaisseaux ou émunctoires quand ils sont relâchés, étendus, déchirés, &c. *Voyez* STYPTIQUE & ASTRINGENT.

Ce mot est formé du grec στεγω, *impedio*, *constipo*, j'empêche, je resserre.

Telles sont les feuilles de grenadiers, les roses rouges, les feuilles de plantin, les racines de tormentille, &c. Les *stegnotiques* sont propres pour les hémorrhoides & autres flux de sang. *Voyez* ASTRINGENS, STYPTIQUES.

STEIN, (*Géog. mod.*) ville de Suisse, dans le canton de Zurich, sur la rive droite du Rhein, à l'endroit où ce fleuve sort du lac de Constance. Cette

ville jouit d'une entiere liberté, & se gouverne par ses propres magistrats, sous la protection de Zurich, depuis l'an 1484. *Long.* 26. 44. *lat.* 47. 30. (*D. J.*)

STEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, sur le Danube, à 10 milles au-dessus de Vienne, & à 20 au-dessous de Lentz.

STEINAW, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne en Silésie; l'une est dans la principauté d'Oppelen, sur la petite riviere de Stein; l'autre dans la principauté de Wolaw sur le bord de l'Oder. (*D. J.*)

STEINBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le marquisat de Bade, à quelques lieues au sud-oest de la ville de Bade.

STEINFURT, *autrement* STENFORD, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, sur le Wecht, à six lieues de la ville de Munster vers le couchant méridional. Ce bourg donne son nom à un comté qui a eu autrefois des seigneurs particuliers. (*D. J.*)

STEINHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'archevêché de Mayence, sur la gauche du Mein, près de Selingstad. *Long.* 26. 3. *lat.* 50. 4.

Reineccius (Reinier), l'un des savans hommes d'Allemagne du xvj. siecle dans la connoissance de l'histoire, naquit à *Steinheim*, & y finit ses jours en 1595. On a de lui un grand nombre d'ouvrages latins sur les différens peuples de l'antiquité, & en particulier sur les Juifs, les Grecs, les Romains, les familles des rois de Macédoine, celles des Arsacides, des Séleucides, des Lagides, des rois d'Arménie & de Pergame, des rois de Messénie, des rois de Médie & de Bactriane, des rois d'Athènes & de Mycène, *&c.* On fait un cas particulier de son *historia Julia*. Son traité de la méthode de lire & d'étudier l'histoire, *methodus legendi historias*, est encore estime. (*D. J.*)

STEKAIMEN, s. m. (*Comm.*) mesure de liquides. *Voyez* STEKAN.

STEKAN *ou* STECKAN, s. m. (*Comm.*) mesure de Hollande pour les liquides, & particulierement pour les huiles. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis 20 jusqu'à 25 *stekans*. A Amsterdam on nomme cette mesure *stekaimen*. Le stekaimen contient 16 mingles ou mingulles, à raison de deux pintes de Paris le mingle, ainsi il est de 32 pintes. La barique de Bourdeaux rend 12 *stekens* & demi. Le tonneau de Bayonne, Tursun, & Chalosse, 240 *stekans*, & le poinçon de Nantes 12. *Diction. de comm. & de Trév.*

STÉLAGE, s. m. (*Droit de seigneur.*) droit qui se perçoit sur les grains en quelques endroits de France. C'est un droit de seigneur qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage*, & *mesurage*. Il consiste ordinairement en une écuellée de grains par chaque sac qui se vend dans une halle ou marché. Il y a des lieux où le *stélage* se leve aussi sur le sel, comme dans la principauté de Bouillon. (*D. J.*)

STELE, s. m. (*Antiq. grec.*) στήλη, nom qu'on donnoit chez les Grecs à un pilier auquel on exposoit un criminel à la vue du public, & sous lequel on l'enterroit ensuite pour raison de son crime: les coupables ainsi exposés étoient appellés *stelitæ*. Potter, *Archæol. grec. l. I. c. xxv. tom. I. p.* 130. (*D. J.*)

STELES, s. f. pl. (*Archit.*) les Grecs nommoient ainsi les pierres quarrées dans leur base, qui conservoient une même grosseur dans toute leur longueur, d'où sont venus les colonnes attiques, & ils appelloient *styles* les pierres qui étant rondes dans leur base, finissoient en pointes par le haut, d'où sont venus les colonnes diminuées, & les obélisques.

STELECHITES, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à l'ostéocolle. *Voyez cet article.* Aldrovande a donné le nom de *stelechite* aux entrochites.

STELLA TERRÆ, (*Hist. nat.*) quelques auteurs ont donné ce nom au talc. *Voyez l'art.* TALC.

STELLA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Navarre, capitale d'une mérindade, avec un château pour sa défense. Elle est située sur le chemin de Biscaye à Pampelune, dans une plaine agréable, au bord de la riviere Ega. (*D. J.*)

STELLA, (*Géog. mod.*) montagne de Portugal, près de Coïmbre; c'est une chaîne de montagnes qui tourne de Coimbre à l'orient, entre les rivieres de Mondego & de Zezere. Anciennement elle étoit appellée *Hermenus* ou *Herminius*, & elle est différente d'une autre montagne *Herminius*, qui est dans la province d'Alentéjo à l'orient, jusques dans le voisinage de Corilhana. (*D. J.*)

STELLA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'état de Venise, au Frioul. Elle prend sa source près de Coloredo, & se jette par deux embouchures dans le lac de Venise: c'est le *telamentum minus* des anciens, selon Léander. (*D. J.*)

STELLARIS LAPIS, (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre que nous appellons *astroite*. Voyez *cet article.*

STELLATE, PLAINE DE, (*Géog. anc.*) *Stellatis ager* ou *campus*, plaine ou campagne d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. IX. c. xliv.* parle des incursions que les Samnites firent dans cette campagne. Il en donne en quelque sorte la situation lorsqu'il dit, *liv. XXII. chap. xiij.* qu'Annibal s'étant détourné de son chemin, & ayant traversé les territoires d'Alisa, de Calatia, & de Cales, descendit dans la *plaine de Stellate*, qu'il trouva renfermée de montagnes & de fleuves.

Ciceron parle de cette plaine dans sa premiere harangue, *ch. j. de lege agraria*, & dans sa seconde harangue, *ch. xxxj.* il dit que la *plaine de Stellate* fut unie au territoire de la Campanie, & que dans la distribution qui en fut faite, on adjugea douze arpens à chaque homme.

Selon Suétone, *in Cæsare, ch. xx.* la campagne de *Stellate* avoit été autrefois consacrée, ou peut-être seulement conservée par les anciens Romains, & fut divisée conjointement avec la Campanie à environ vingt mille citoyens romains, qui avoient trois enfans ou davantage. (*D. J.*)

STELLATINE, TRIBU, (*Antiq. rom.*) la *tribu Stellatine* étoit une des quatre qui furent établies ensemble, l'an de Rome 337, & dont voici les noms: *Stellatine, Sabatine, Tormentine*, & *Arnienfis* ou *Narnienfis:* selon M. Boivin, le véritable nom de cette derniere est *Anienfis;* j'y consens, l'objet qu'il importe de connoître, c'est l'esprit du gouvernement de Rome, dans l'établissement des tribus. Les censeurs, tous les cinq ans, distribuoient le peuple dans ses diverses tribus, de maniere que les tribuns & les ambitieux ne pussent pas se rendre maîtres des suffrages, & que le peuple même ne pût pas abuser de son pouvoir. (*D. J.*)

STELLINGUES, s. m. pl. (*Hist. saxone.*) c'est le nom que se donnerent les Saxons, à qui Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, accorda la permission de professer le paganisme, que Charlemagne avoit obligé leurs peres d'abandonner. Lothaire se trouvant enveloppé de grandes affaires à cause des guerres qu'il avoit contre ses freres, Louis & Charles-le-Chauve, requit les Saxons ses sujets de le secourir de troupes & d'argent, & pour les y disposer il leur accorda la liberté de suivre telle religion qu'ils voudroient. Alors la plûpart des Saxons retournerent à leur ancien paganisme, & se nommerent *Stellingues*, en conséquence de la permission de Lothaire. *Stelling* en ancien saxon, signifie *réglement, système, hypothèse, arrangement;* telle est l'origine du nom bizarre qu'ils prirent, de *Stellingues*, comme qui diroit

gens attachés à un syſtême, ou à un réglement de religion. (*D. J.*)

STELLIONAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un nom générique ſous lequel les lois romaines ont compris toutes les eſpeces de fraude & de tromperies qui peuvent ſe commettre dans les conventions, & auxquelles la loi n'avoit pas donné de déſignation particuliere.

Le *ſtellionat* eſt mis par les lois au nombre des crimes, & a été ainſi nommé d'un certain léſard appellé *ſtellio*, remarquable par ſon extrême fineſſe & par la variété de ſes couleurs, parce que ceux qui commettent ce crime emploient toutes ſortes de détours & de ſubtilités pour cacher leur fraude.

Entre les différentes manieres de commettre ce crime, on en remarque ſix des plus uſitées dont les lois romaines font mention.

La premiere eſt lorſque quelqu'un vend ou engage la même choſe à deux perſonnes en même tems.

La ſeconde eſt du débiteur qui engage ou donne en payement à ſes créanciers une choſe qu'il ſait ne lui pas appartenir.

La troiſieme eſt le cas de celui qui ſouſtrait ou altere des effets qui étoient obligés à d'autres.

La quatrieme eſt lorſque quelqu'un collude avec un autre au préjudice d'un tiers.

La cinquieme eſt du marchand qui donne une marchandiſe pour une autre, ou qui en ſubſtitue une de moindre qualité à celle qu'il a déjà vendue ou échangée.

La ſixieme enfin eſt lorſque quelqu'un fait ſciemment une fauſſe déclaration dans un acte.

Ainſi, ſuivant le droit romain, le *ſtellionat* ne ſe commettoit pas ſeulement dans les conventions, mais encore par le ſeul fait & ſans qu'il fût beſoin d'une déclaration expreſſe.

Mais parmi nous on ne répute ſtellionataire que celui qui fait une déclaration frauduleuſe dans un contrat, ſoit en vendant comme ſien un héritage qui ne lui appartient pas ou qui eſt ſubſtitué, ſoit en déclarant comme franc & quitte de toutes charges, un fonds qui ſe trouve déjà hypothequé à d'autres; ce crime peut conſéquemment ſe commettre, non-ſeulement dans les ventes & obligations, mais auſſi dans les conſtitutions de rente.

Chez les Romains ce crime étoit puni d'une peine extraordinaire. Quand le *ſtellionat* étoit joint au parjure on condamnoit le coupable aux mines, ſi c'étoit un homme de vile naiſſance, & à la rélégation ou interdiction de ſon emploi, ſi c'étoit une perſonne conſtituée en dignité.

Parmi nous il eſt rare que ce crime ſoit pourſuivi extraordinairement; à moins qu'il ne ſoit accompagné de circonſtances de fraude extrêmement graves, les peines ne ſe prononcent que par la voie civile.

Les plus ordinaires ſont, 1°. que le ſtellionataire peut être contraint au rembourſement du prix de la vente, ou au rachat de la vente, *ordonnance de 1629.* 2°. Il peut y être contraint par corps, même les ſeptuagénaires, qui dans les autres cas ne ſont pas ſujets à cette contrainte pour dettes purement civiles, *ordonnance de 1667.* 3°. On ne reçoit point le ſtellionataire au bénéfice de ceſſion.

Les femmes étoient auſſi autrefois ſujettes aux mêmes peines, lorſqu'en s'obligeant avec leurs maris elles déclaroient leurs biens francs & quittes, quoiqu'ils ne le fuſſent pas: mais l'édit du mois de Juillet 1680, a affranchi dans ce cas les femmes de l'empriſonnement & les a ſeulement aſſujetties au payement ſolidaire des dettes auxquelles elles ſe ſont obligées avec leurs maris, par ſaiſie & vente de leurs biens.

Il y a néanmoins trois cas où les femmes ſont contraignables par corps pour *ſtellionat*; le premier eſt lorſqu'il procede de leur fait ſeulement, *ordonnance de 1667.* Le ſecond lorſqu'elles ſont marchandes publiques, & qu'elles font un commerce ſéparé de celui de leurs maris, *Paris article 335.* Le troiſieme eſt lorſqu'elles ſont ſéparées de biens d'avec leurs maris, ou que par leurs contrats de mariage elles ſe ſont réſervé l'adminiſtration de leurs biens.

Au reſte, notre uſage s'accorde avec le droit romain en ce que la peine de ce crime ceſſe, 1°. lorſqu'avant conteſtation en cauſe le ſtellionataire offre de dédommager celui qui ſe plaint (ce qui n'a pas lieu néanmoins dans le cas du vol ou rapine.) 2°. Lorſque celui qui ſe plaint eſt lui-même complice de la fraude, ne pouvant en ce cas dire qu'on l'a trompé.

Voyez au Digeſte le titre *ſtellionatus* & celui *ad leg. cornel. de falſis*; & au code, *de crimine ſtellionat.* Brod. ſur Louet, *let. S, n. 18.* Duſart, *l. XXXII. ch. 165. Greg. Tolosanus*; les *Inſtitutes* de M. de Vouglans; l'ordonnance de 1667, *titre 34.* & les *mots* DÉCLARATION, FAUX, PARJURE, CONTRAT DE CONSTITUTION, REMBOURSEMENT, RENTE, VENTE. (*A*)

STELLIONATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui a commis un ſtellionat. *Voyez ci-devant* STELLIONAT. (*A*)

STELLITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à des pierres qui ont une reſſemblance parfaite avec des étoiles de mer. Il s'en trouve de cette eſpece ſur le mont Liban. On en rencontre auſſi en pluſieurs endroits d'Europe.

STENAY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sathanacum*, ville de France, capitale du pays de Bar, ſur la Meuſe, à 3 lieues de Montmédi, & à 7 de Verdun. Le duc Charles céda à perpétuité à Louis XIII. & à ſes ſucceſſeurs la ville de *Stenay*, par le traité de l'an 1619, confirmé par le traité des Pyrénées, l'an 1659, & par celui de Vincennes, l'an 1661. Ses fortifications furent raſées par ordre de Louis XIV. mais elles ont été relevées depuis. *Long. 22. 51. latit. 42. 30.* (*D. J.*)

STENDAL *ou* STENDEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille Marche de Brandebourg, ſur la petite riviere d'Ucht, environ à cinq milles au nord-oueſt de Tangermund, & à 4 ſud eſt d'Arneberg. Les guerres d'Allemagne l'ont preſqu'entierement ruinée. *Long. 29. 47. latit. 52. 28.* (*D. J.*)

STENFORD, *ou* BORCH STENFORDE, (*Géog. mod.*) & quelquefois *Steinfurt*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, capitale d'un comté de même nom, ſur le Wecht, à 6 lieues au nord-oueſt de Munſter, avec une académie. *Long. 25. 41. latit. 52. 24.*

STÉNIADE, (*Mythol.*) Minerve étoit ſurnommée *Sténiade*, c'eſt-à-dire *robuſte*, pour déſigner l'air mâle & vigoureux qu'on donnoit à cette déeſſe.

STENOMARGA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom par lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner une marne, qui eſt compacte à-peu-près comme une pierre. D'autres entendent par-là la marne ou craie légere & fine que l'on nomme *agaric minéral* ou *lait de lune*, &c.

STENON, PAROTIDE DE, RELEVEUR DE. *Stenon*, s'eſt attaché à la recherche des glandes & des conduits lymphatiques. Il a découvert le premier les principaux conduits ſalivaires ſupérieurs. Il nous a laiſſé encore différens autres ouvrages. Le conduit de la parotide & les releveurs des côtes portent ſon nom. *Voyez* PAROTIDE & RELEVEUR.

STENTATO, (*Muſique italienne.*) ce terme de la muſique italienne, avertit de chanter d'une maniere qui exprime la douleur, & en pouſſant avec force, & comme avec peine, les ſons de la voix ou de l'inſtrument. *Broſſard.* (*D. J.*)

STENYCLERUS, (*Geog. anc.*) ville du Péloponnèſe dans la Meſſénie, ſelon Hérodote & Strabon, mais ce dernier écrit *Stenyclaros.* Il ajoute que Creſ-

phonte, après s'être rendu maître de la Messénie, la divisa en 5 parties, & choisit pour sa demeure la ville de *Stenyclaros*, située au milieu du pays.

Stenyclerus étoit encore le nom d'une plaine du Péloponnèse, dans la Messénie, sur le chemin d'Ithome à Mégalopolis d'Arcadie. Quand vous avez passé, dit Pausanias, *l. IV. c. xxxiij.* les rivieres de Leucasie & d'Amphise, vous entrez dans la plaine de *Stényclere*, ainsi dite du nom d'un héros des Messéniens. Vis-à-vis étoit autrefois Oechalie : mais du tems de Pausanias c'étoit un bois de cyprès, nommé le bois *Carnasius*. (*D. J.*)

STEP, (*Géog. mod.*) plaine de l'empire russien, aux environs d'Astracan, à l'orient du Volga. Cette vaste plaine, mais inculte & sans habitans, produit une grande quantité de sel entassé comme des couches de cristal d'espace en espace.

STEPHANE, (*Geog. anc.*) c'est un des noms que Pline, *l. V. c. xxxj.* donne à l'île de Samos, ainsi que le nom de la ville de Prénestе, dans le Latium. Le même auteur, *l. IV. c. viij.* donne encore ce nom à une montagne de la Thessalie, dans la Phthiotide. Enfin, c'est le nom d'une ville de la Phocide, & d'une ville de l'Asie mineure dans la Paphlagonie, sur la côte du Pont-Euxin. (*D. J.*)

STEPHANEPHORE, s. m. (*Antiquité asiatique.*) στεφανηφορος ; on nommoit dans l'antiquité *stéphanephores*, certains prêtres ou pontifes particuliers, d'un ordre distingué, qui portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or, dans les cérémonies publiques. Ce sacerdoce étoit établi dans plusieurs villes d'Asie, à Smyrne, à Sardes, à Magnésie du Méandre, à Tarse, & ailleurs. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les *stéphanophores* anciennement consacrés au ministere des dieux, s'attacherent ensuite au culte même des empereurs. Nous lisons dans une inscription que Tibere Claude de Sardes, avoit été *stéphanephore*, CTPATHΓΟΥ. ΔΙΣ. ΚΑΙ. CTEΦΑΝΗΦΟΡΟΥ ; mais nous ignorons s'il étoit pontife des dieux ou des empereurs.

On nommoit aussi *stephanephore* le prêtre qui étoit à la tête des femmes dans la célebration des thesmophories. Mais on nommoit par excellence *stéphanophore* le premier pontife de Pallas, comme celui d'Hercule portoit le nom de *Dadouque*. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p. 206.* (*D. J.*)

STEPHANITES, s. m. (*Antiq. greq.*) στεφανιτης ; les Grecs nommoient *stéphanistes* tous les jeux & les exercices dont le prix consistoit dans une simple guirlande. Potter. *Archæol. greq. tom. I. p. 451.*

STEPNEY, (*Géogr. mod.*) village d'Angleterre, dans la province de Middlesex, à l'orient de Londres. C'est un village agréable, brillant, plus peuplé que beaucoup de places qu'on nomme *villes* en France. Il y a trois paroisses à *Stepney*, une épiscopale, une presbytérienne, & une de Quakers. (*D. J.*)

STERCORAIRE, CHAIRE, (*Hist. des papes.*) c'est ainsi qu'on nommoit à Rome, au rapport de M. Lenfant, une chaire qui étoit autrefois devant le portique de la basilique, sur laquelle on faisoit asseoir le pape le jour de sa consécration. Le chœur de musique lui chantoit alors ces paroles du *psaume 113.* selon l'hébreu, & le *112.* selon la Vulgate, *v. 6. & suiv.* « Il tire de la poussiere celui qui est dans l'indigence » & il éleve le pauvre de son avilissement pour le » placer avec les princes de son peuple » : c'étoit pour insinuer au pape, dit le *cardinal Raspon*, la vertu de l'humilité, qui doit être la compagne de sa grandeur. Cet usage fut aboli par Léon X. qui n'étoit pas né pour ces sortes de minuties. (*D. J.*)

STERCORANITES, s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) nom que quelques écrivains ont donné à ceux qui pensoient que les symboles eucharistiques étoient sujets à la digestion & à toutes ses suites de même que les autres nourritures corporelles.

Ce mot est dérivé du latin *ſtercus*, excrément.

On ne convient pas generalement de l'existence de cette erreur. Le président Manguin l'attribue à Amalaire, auteur du neuvieme siecle ; & le cardinal Humbert, dans sa réponse à Nicetas Pectoratus, l'appelle nettement *ſtercoraniſte*, parce que celui-ci prétendoit que la perception de l'hostie rompoit le jeûne. Enfin Alger attribue la même erreur aux Grecs.

Mais ces accusations ne paroissent pas fondées, car 1°. Amalaire propose à la vérité la question, si les especes eucharistiques se consument comme les alimens ordinaires, mais il ne la décide pas. Nicetas prétend aussi que l'Eucharistie rompt le jeûne, soit qu'il reste dans les especes quelque vertu nutritive, soit parce qu'après avoir reçu l'Eucharistie, on peut prendre d'autres alimens ; mais il ne paroît pas avoir admis la conséquence que lui impute le cardinal Humbert. Il ne paroit pas non plus que les autres grecs soient tombés dans cette erreur, S. Jean Damascene les en disculpe.

Mais soit que le ſtercoraniſme ait existé ou non, les protestans n'en peuvent tirer aucun avantage contre la présence réelle, que cette erreur suppose plutôt qu'elle ne l'ébranle. *Voyez* M. Wuitasi, *traité de l'Euchar. premiere partie, queſt. ij. art. 1. ſect. 1. p. 416. & ſuiv.*

STERCULIUS, (*Mythol.*) surnom donné à Saturne, parce qu'il fut le premier qui apprit aux hommes à fumer les terres pour les rendre fertiles. (*D. J.*)

STEREA, (*Geog. anc.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Pandionide, selon Lucien.

STEREOBATE, (*Archit.*) *voyez* SOUBASSEMENT. (*D. J.*)

STÉREOGRAPHIE, s. f. est l'art de dessiner la forme ou la figure des solides sur un plan. *Voyez* SOLIDE.

Ce mot est formé du grec στερεος, *ſolide*, & γραφω, *je décris*. La *ſtéréographie* est une branche de la Perspective, ou plutôt c'est la perspective même des corps solides ; c'est pourquoi on en peut voir les regles aux *mots* PERSPECTIVE, & SCENOGRAPHIE. *Voyez auſſi* STÉRÉOGRAPHIQUE, & PROJECTION. (*O*)

STÉREOGRAPHIQUE, adj. (*Perſpect.*) projection *ſtéréographique* de la sphere, est celle dans laquelle on suppose que l'œil est placé sur la surface de la sphere. *Voyez* PROJECTION.

La projection *ſtéréographique* est la projection des cercles de la sphere, sur le plan de quelque grand cercle, l'œil étant placé au pole de ce cercle. Cette projection a deux avantages ; 1°. les projections de tous les cercles de la sphere, y sont des cercles, ou des lignes droites, ce qui rend ces projections faciles à tracer. 2°. Les degrés des cercles de la sphere, qui sont égaux, sont à la vérité inégaux dans la projection, mais ils ne sont pas à beaucoup près si inégaux que dans la projection orthographique ; c'est ce qui fait qu'on se sert par préférence de cette projection pour les mapemondes, ou cartes qui représentent le globe terrestre en entier.

Voici la méthode & la pratique de cette projection, dans tous les cas principaux, c'est-à-dire sur les plans du méridien, de l'équateur, & de l'horison.

Projection ſtéréographique ſur le plan du méridien ; soit *ZQNE* (*Pl. de perſpect. fig. 22.*) le méridien ; *Z* & *N* les poles, comme aussi le zénith & le nadir ; *EQ* l'équinoctial ou l'équateur ; *ZN* le colure des équinoxes, & le premier cercle vertical ; *Z15N*, *Z30N*, *Z45N*, *&c.* sont les cercles horaires ou méridiens. Pour décrire ces cercles, trouvez d'abord ses points *15*, *30*, *45*, *60*, *&c.* dans l'équinoctial,

pour cela il ne faudra que trouver les tangentes des moitiés des angles de 15 degrés, de 30, de 45, &c. dans le grand cercle $ZENQ$, & les porter depuis Y, juſqu'aux points 15, 30, 45, &c. ou bien, ce qui abrégera encore l'opération, on diviſera le grand demi cercle ENQ en 180 degrés, en commençant au point N, 90 de chaque côté; enſuite par le point Z, & par les points de 15, de 30, de 45 degrés, &c. on tirera des lignes droites qui couperont la ligne $Y2$, aux points 15, 30, 45, &c. Ces points étant trouvés, il ne s'agira plus que de décrire par ces points, & par les points Z & N, des arcs de cercle $Z15N$, $Z30N$, $Z45N$, &c. qui repréſenteront les méridiens; ce qu'on exécutera facilement par les méthodes connues de géométrie, pour tracer un cercle par trois points donnés. Si on ne veut pas ſe ſervir de ces méthodes pour décrire ces cercles, ou pourra en employer d'autres qui ſeront encore plus ſimples: par exemple, pour tracer le méridien $Z15N$, on tirera du point Z au point 15, une ligne droite, & ſur cette ligne droite, on élevera au point Z une perpendiculaire qui ira couper la ligne YE, prolongée en quelque point; la diſtance entre ce point de rencontre & le point 15, ſera le diametre du cercle $Z15N$, dont on trouvera par conſéquent le centre, en diviſant cette diſtance en deux parties égales. On peut auſſi avoir les centres d'une autre maniere: par exemple, pour avoir le centre du cercle $Z45N$, on tirera par le point Y & par le point de 45 degrés du quart de cercle NQ, une ligne droite ou diametre, qu'on prolongera juſqu'au quart de cercle ZE; enſuite par le point Z, & par les points d'interſections de ce diametre, avec les deux quarts de cercle NQ, ZE, on tirera deux lignes droites qui iront couper la ligne QYE, prolongée, s'il eſt néceſſaire, en deux points, & la diſtance de ces points donnera le diametre; de-là, il eſt facile de conclure, par les principes de la Géométrie, que le diametre du cercle $Z45N$, eſt égal à la moitié de la ſomme de la tangente de la moitié de 45 degrés, & de la tangente du complément de cette moitié au quart de cercle; que la diſtance du point Y au centre du cercle $Z45N$, eſt égale à la tangente du complément de 45 degrés, c'eſt-à-dire à la cotangente de 45 degrés, & que la diſtance du point 45 à ce même centre, eſt égale à la ſécante du complément de 45 degrés, c'eſt-à-dire à la coſécante de 45 degrés, & ainſi des autres; ce qui fournit encore de nouvelles méthodes pour déterminer les centres des projections des différens méridiens; car pour déterminer par exemple le méridien $Z45N$, il n'y a qu'à prendre depuis le point 45, vers E, une ligne égale à la coſécante de 45 degrés, ou à la demi ſomme des tangentes de la moitié de 45 degrés, & du complément de cette moitié; ou bien on prendra depuis le point Y vers E, une ligne égale à la cotangente de 45 degrés.

Dans cette même projection les arcs de cercle ♋, ♋, & rs, rs, ſont les tropiques ſeptentrional & méridional, qui ſe projetteront auſſi par des arcs de cercle. Pour tracer ces cercles, par exemple ♋, ♋, on prendra d'abord ſur le demi-cercle $F22$, les arcs E♋, Q♋ de 23 degrés & demi, enſuite par le point E, & par le point ♋ qui en eſt le plus éloigné, on tirera une ligne droite qui coupera la ligne ZN en un point, & par ce point, & les deux points ♋, on décrira un arc de cercle qui repréſentera le tropique du cancer. On peut auſſi s'y prendre de la maniere ſuivante pour décrire le tropique ♋ o ♋; on portera de y vers o une ligne yo, égale à la tangente de la moitié de 23 degrés 30′, & du point o vers le point Z, on portera une ligne égale à la coſécante de 23° 30′, en prenant pour ſinus total le rayon du tropique. On pourra décrire par une méthode ſemblable tous les autres cercles paralelles à l'équateur.

Dans cette projection ♋, rs eſt l'écliptique, elle eſt repréſentée par une ligne droite & on la diviſera en degrés, comme on a diviſé la projection $E2$ de l'équateur; on nommera ces degrés par les ſignes du zodiaque, en comptant 30 °. pour chaque ſigne.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'équinoctial ou équateur: ſoit SC (*fig.* 23.) le méridien & le colure des ſolſtices; EN le colure équinoctial, & le cercle horaire de 6 heures; P le pole ſeptentrional; ♋, ♋, le tropique ſeptentrional; E♋N la moitié ſeptentrionale de l'écliptique. Pour en trouver le centre, on diviſera d'abord la ligne PC en 90 degrés, comme on a diviſé dans la *fig.* 22. la ligne YQ; on prendra enſuite la portion P♋, de 66 degrés & demi, & on portera depuis ♋ vers S, une ligne égale à la ſécante de 23 degrés & demi, enſuite d'un rayon égal à cette ſécante, on décrira un cercle qui paſſe par le point ♋; ou bien on portera depuis le point P, vers S, une ligne égale à la tangente de 23 degrés & demi, & de l'extrémité de cette ligne, comme centre, on décrira un arc de cercle qui paſſe par les points N, E. Le pole a de l'écliptique eſt à l'interſection du cercle polaire & du méridien, parce que c'eſt le lieu par où doivent paſſer tous les cercles de longitude; & EZN ſera l'horiſon du lieu, par exemple de Paris. Pour la décrire, prenez depuis P juſqu'à Z la tangente de la demi-latitude; alors la tangente de la colatitude, priſe depuis P juſqu'à O, ou ſa ſécante depuis Z juſqu'à O, donne le centre du cercle qui doit repréſenter l'horiſon, & ſon pole qui repréſente le zénith, ſera éloigné du pole P d'une quantité égale à la tangente de la demi colatitude.

Tracer tous les autres cercles dans cette projection: 1°. pour les cercles de longitude qui doivent tous paſſer par a, & par les différens degrés de l'écliptique; prenez la tangente de 66 degrés 30 minutes, depuis a vers x ſur le méridien, ce qui donnera un point par lequel une perpendiculaire étant tirée au méridien, elle contiendra les centres de tous les cercles de longitude, & les diſtances de ces centres au rayon PC, ſeront les tangentes des degrés de leurs diſtances au méridien SPC. 2°. On décrit tous les paralelles de déclinaiſon, en prenant les tangentes de leurs demi diſtances au pole P, & décrivant du point P & de ces demi diſtances, comme rayons, des cercles concentriques. 3°. Tous les cercles azimuthaux ou verticaux doivent paſſer par le zénith h: puis donc que le zénith de Paris eſt éloigné de P de 41°. 30′. prenez-en la coſécante, (ou la ſécante de 48 degrés 50 minutes) depuis h vers C, & cela donnera le point X, qui eſt le centre de l'azimuth oriental & occidental, c'eſt-à-dire EhN. 4°. Les cercles de hauteur, ou almicantarats, ſont des cercles plus petits, dont les poles ne ſont point dans le plan de la projection; ainſi le cercle Oe eſt un cercle de hauteur, élevé de 50 degrés au-deſſus de l'horiſon. 5°. Tous les cercles horaires ſont des lignes droites, tirées du centre P à l'extrémité du grand cercle $SNXE$.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'horiſon. D'abord décrivez un cercle qui repréſente l'horiſon; partagez-le en quatre parties par deux diametres: Z (*fig.* 24.) ſera le zénith du lieu; 12 ♈ 12 ſera le méridien; 6 ♎ 6 ſera le premier vertical ou azimuth d'orient & d'occident; faites ZP égal à la tangente de la moitié de 41°. 10; P ſera le pole du monde: faites ♈Æ = à la tangente de la moitié de 48°. 30′. & vous aurez le cercle équinoctial 6 ♎ 6.

Dans cette projection, les almicantarats ſont tous paralleles au cercle de projection, & les azimutaux ſont tous des lignes droites qui paſſent par Z, centre du cercle de projection. Les paralleles de déclinaiſon ſont tous de petits cercles paralleles au cercle équinoctial; & on trouve leurs interſections avec le méridien, en prenant la tangente de leurs demi-diſtan-

ces du zénith, vers le midi ou vers le nord, ou des deux côtés depuis Z: leurs centres se trouvent en coupant en deux la distance qui est entre ces deux points: car le milieu sera le centre du parallele.

Pour ce qui regarde les cercles horaires, faites $Zc =$ à la tangente de 48°. 50′; ou $Pc =$ à la sécante de 48°. 50′. tirez par le point C une perpendiculaire au meridien PZC prolongé; ensuite si vous prenez ZC pour rayon, & que sur la ligne CT vous portiez les tangentes de 15°. 30°. 45°. &c. d'un & d'autre côté, vous aurez les centres de chacun des cercles horaires, 7 & 5, 8, 4, &c.

Remarquez que dans toute projection *stéréographique*, tous les diametres sont divisés en degrés, par les tangentes des demi-angles correspondans; ainsi dans la *fig.* 22. on a divisé YQ en degrés, aux points 15, 30, 45, &c. en portant depuis Y les tangentes des moitiés de 15 degr. de 30 degr. de 45 degr. &c. & c'est-là le fondement de la projection des cercles horaires de la sphere, sur un plan donné. *Voyez* GNOMONIQUE, &c.

Comme dans la projection *stéréographique* tous les cercles se projettent par des lignes droites, ou par d'autres cercles, on se sert beaucoup de cette sorte de projection. Il faut toujours imaginer dans ces sortes de projections, que l'œil est éloigné du plan, d'une quantité égale au rayon du grand cercle de la projection, & que la moitié de la sphere projettée est au-dessous du papier, en sorte que son centre se confonde avec le centre du grand cercle de projection. Au reste, cette espece de projection, malgré tous ses avantages, a un inconvénient, c'est que l'on ne peut pas s'y servir d'une même échelle pour trouver les distances des lieux: car par exemple, dans la *fig.* 22. les point 15, 30, 45, &c. sont inégalement éloignés les uns des autres sur la projection; cependant les points de la sphere dont ces lieux sont la projection, sont tous à 15 degrés les uns des autres. Il en est de même de tous les autres points de la projection: car leurs distances se projettent par des arcs de différens cercles, & dans lesquels les degrés sont représentés par des divisions inégales. Ainsi dans une mapemonde qui n'est pas à l'horison de Paris, il faut bien se garder de se servir d'une échelle pour trouver la distance de Paris aux différentes villes de l'Europe; on ne peut se servir d'une échelle pour mesurer ces distances, que dans les mappemondes dont Paris occupe le centre, c'est-à-dire dans celles dont la projection est sur l'horison de Paris; encore faudra-t-il se servir d'une échelle dont les divisions soient inégales, comme le sont celles de la ligne YQ, *fig.* 22. & cette échelle ne pourra donner que les distances de Paris à toutes les autres villes, & non pas la distance de ces autres villes entre elles. (*O*)

STÉRÉOMÉTRIE, s. f. (*Géom.*) est une partie de la Géométrie, qui enseigne la maniere de mesurer les corps solides, c'est-à-dire, de trouver la solidité ou le contenu des corps; comme des globes, des cylindres, des cubes, des vases, des vaisseaux, &c. *Voyez* SOLIDE & SOLIDITÉ.

Ce *mot* est formé du grec στέρεος *solide*, & μέτρον *mesure*. *Voyez*-en la méthode sous les *articles* des différens corps, comme GLOBE, CYLINDRE, SPHERE, &c. *Voyez* aussi JAUGE. *Chambers.* (*E*)

STEREONTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Quelques savans veulent que ce soit aujourd'hui Cassel. (*D. J.*)

STÉRÉOTOMIE, s. f. (*Géom.*) est la même chose que *coupe des pierres*. *Voyez* COUPE DES PIERRES.

STÉRILITÉ, s. f. (*Malad.*) maladie appartenante au sexe. Elle dépend de plusieurs causes que l'on peut réduire au vice des solides, à celui des fluides & à un vice combiné de ces deux premiers.

La plupart des femmes conçoivent, & portent leur fruit jusqu'au neuvieme mois; mais beaucoup d'entr'elles ne peuvent concevoir, c'est ce que l'on nomme *stérilité*. C'est une maladie qui afflige les familles, leur faisant perdre l'espoir d'avoir des héritiers.

Le vice des solides consiste dans la conformation irréguliere des parties de la génération, dans l'affaissement & l'étroitesse du vagin, dans l'obstruction & le dessèchement des ovaires, dans le relâchement & la foiblesse de la matrice, du vagin, des trompes & des autres parties. Souvent il se trouve que le vagin n'est pas ouvert, souvent les parois sont obliterés, & l'art ne peut remédier à leur coalition.

D'autres fois les éminences qui sont contenues entre les aîles, telles que le clitoris, les nymphes, sont si prodigieuses, qu'elles ne permettent pas l'introduction du membre viril dans le grand conduit de l'utérus. On a vu des femmes en qui cette structure bizarre a donné lieu à de grands desordres, en leur facilitant un commerce illicite avec des personnes du même sexe.

Le vice des fluides consiste ou dans l'excès des fluides ou dans la petite quantité de ces fluides. C'est ainsi que les regles immodérées, les pertes continuelles, les fleurs blanches continuelles, en épuisant les humeurs, relâchent & humectent si fort les parois de l'utérus, que la liqueur séminale & l'embryon venu de l'ovaire ne peuvent y rester ni y être retenu: de-là vient que les femmes sujettes à ces incommodités, ou ne conçoivent point; ou si elles sont assez heureuses pour concevoir, elles sont sujettes à de fréquens avortemens. Ces sortes de femmes étant toujours mouillées, les parties solides des organes n'ont point assez de ressort pour échauffer les principes de l'embryon; la sérosité qui les inonde & leur humidité étouffent les principes actifs de la semence qui auroient pu sans cette fâcheuse circonstance se développer, & porter dans l'œuf cet esprit vivifiant nécessaire pour former ou développer l'embryon.

La sanie ou plutôt les écoulemens purulens des fleurs blanches lymphatiques, d'une gonorrhée virulente, produisent les mêmes effets, & disposent l'utérus aux ulcérations & à l'hydropisie. D'ailleurs tous ces vices des humeurs ci-dessus énoncés empêcheroient l'utérus de se fermer, & de garder le précieux dépôt dont ses parois ont été arrosés.

Souvent les vices des solides se combinent avec ceux des fluides. C'est à cette cause que l'on peut rapporter la suppression des regles, les pâles couleurs, ou la chlorose, qui sont toutes des causes & des signes de *stérilité*.

Or cette suppression dépend également du vice des solides comme de celui des fluides: la roideur, la sécheresse, l'aridité de l'utérus, la trop grande tension de ses fibres, sont des causes fréquentes de la diminution, de la suppression des regles; comme aussi le sang trop épais, trop acre, trop abondant produit encore les mêmes effets. C'est l'ordinaire que les filles en qui la menstruation est pénible, ne conçoivent que difficilement; & que celles en qui les regles coulent librement & régulierement, sont plus heureuses dans la conception, dans la gestation comme dans l'accouchement. C'est ainsi que l'illustre Fernel procura à la France un dauphin, conseillant au roi d'approcher de la reine pendant l'éruption facile des regles: ce sont aussi là les vues des grands praticiens de nos jours.

Mais outre ces causes, la chaleur de l'utérus est quelquefois si grande, qu'elle détruit & suffoque tous les principes les plus actifs de la liqueur séminale: d'ailleurs cela arrivera encore plus surement, si cette liqueur se trouve trop froide, respective-

ment

nt à l'état présent de l'utérus, si les embrassemens d'un époux sont froids, languissans; ou si l'épouse ne sympathise & ne correspond que froidement aux embrassemens de son époux, soit par la constitution *froide* & *inactive* de son tempérament, soit par le peu d'inclination ou d'amitié qu'elle se sent pour lui.

Enfin l'expérience fournit d'autres causes qui confirment ces premieres : nous voyons tous les jours des femmes qui conçoivent avec un second mari, & qui en ont des enfans, tandis qu'elles n'avoient pu en avoir du premier. Nous voyons de même des maris avoir des enfans en secondes noces, qui n'ont pu en avoir du premier lit. Ces cas ne sont point rares; ils tendent à prouver le rapport qui doit être entre les humeurs des deux époux, de-même qu'entre les organes destinés à l'ouvrage de la génération.

Voilà les causes de la *stérilité* qui peuvent avoir lieu du côté de la femme : il en est d'autres qui attaquent les hommes, dont la froideur, la langueur dans les embrassemens vient des mêmes causes du vice des solides, de leur mutilation, ou du peu d'activité des humeurs séminales. La cause la plus commune est le libertinage, l'habitude des plaisirs qui a épuisé les secours de la santé & les marques de la virilité. Car la vraie cause prochaine de la conception est l'immission de la liqueur séminale vivifiante dans l'utérus pour y développer les rudimens de l'embryon contenu dans l'ovaire.

Traitemens. Si l'on nous demande les remedes nécessaires pour détruire ces causes, & donner à tant de familles cette douce consolation qui serre & affermit les nœuds des alliances, qui entretient la concorde & l'union dans la société conjugale; nous répondrons que la plupart des causes énoncées ci-dessus sont sans remedes, & que l'on voit rarement les médecins réussir dans l'administration des remedes pour une telle fin.

La difficulté vient de l'embarras où l'on est de connoître les vices réels que l'on doit combattre. On voit bien les vices des solides dans l'un & l'autre sexe, qui dépendent de la conformation extrinseque; mais on ne voit pas de même ceux qui dépendent du vice interne des fibres, de la sécheresse, de la roideur; ou des fluides, soit qu'ils pêchent par excès, soit qu'ils soient en trop petite quantité. L'excès des liquides, & leur médiocrité peuvent provenir de causes également capables de produire l'un & l'autre : d'ailleurs les différences des tempéramens & des affections mettent encore un obstacle invincible à la connoissance de la cause & du remede.

Nous allons cependant donner quelques points de vue généraux.

Dans la tension & la sécheresse trop grandes, on doit relâcher par les remedes émolliens, humectans & adoucissans, par un régime délayant, tempérant & rafraîchissant : cette indication générale a lieu dans les deux sexes.

Les eaux légerement acidules, les limonades aigrelettes, les cordiaux acides & doux, les viandes de jeunes animaux, leurs bouillons, sont donc ici spécialement indiqués : les émulsions, les bains d'eau froide ou légerement tiéde, les frictions douces sur les parties avec les huiles, les infusions ou décoctions émollientes, les demi-bains, les embrocations sont très-bien indiqués dans ce cas.

Dans la foupleſſe, l'humidité & le relâchement des parties, on doit employer les remedes astringens & toniques : tels sont les injections, les pessaires, les bains; les demi-bains, les fomentations, & autres remedes composés ou préparés de médicamens astringens, fortifians & toniques. *Voyez* ASTRINGENS & TONIQUES.

Les fomentations avec les infusions de plantes aromatiques, telles que l'armoise, la matricaire, la millefeuille, la tanneſie, la sauge, la cataire, les mentes, les marrubes, les absynthes, & autres de même vertu, sont fort recommandées.

Les opiats faits de plantes aphrodisiaques, de leur suc, des gommes aromatiques, les teintures de myrrhe, d'aloes, de castoréum, les différens élixirs, la teinture d'ambre, de musc, employés en fomentation, en injection; ces substances même employées en linimens, ont quelquefois réussi; on doit commencer par leur usage intérieur.

Les emménagogues sont les remedes indiqués dans le cas de suppression de regles; mais il faut, avant toute chose, bien considérer les causes, sans quoi on ne feroit qu'irriter le mal. En général, ces remedes doivent être donnés long-tems & par intervalle. *Voyez* EMMÉNAGOGUES.

STERLING, s. m. (*Monn. de compte d'Angl.*) nom de la monnoie idéale & de compte d'Angleterre; quelques-uns croyent que ce mot vient de la ville *Sterling* en Ecosse, où ils prétendent qu'on battoit anciennement de la monnoie très-pure, avec fort peu d'alliage. D'autres disent avec bien plus d'apparence, que ce nom dérive du mot saxon *ſtére*, qui signifie *regle*; ainsi, selon ce sentiment, une monnoie *ſterling*, n'est autre chose qu'une monnoie faite selon la regle prescrite.

Enfin, Camden estime que le mot *ſterling* est moderne, & qu'il a été vraisemblablement pris de certains ouvriers flamands, qui sous le regne de Jean-Santerre, furent attirés dans la grande-Bretagne pour y rafiner l'argent; à quoi ils réussissoient bien mieux que les Anglois. Comme on appelloit communément les gens de ce pays-là *Eſterlings*, à cause de leur situation à l'est de l'Angleterre, il est arrivé que la monnoie qu'ils firent, fut nommée *eſterling*, & par abréviation *ſterling*, c'est-à-dire, faite par les *Eſterlings* ou Flamands, & par conséquent plus pure que celle qu'on avoit battue jusqu'alors.

Quoi qu'il en soit, les négocians anglois tiennent leurs comptes par livres *ſterling*, shillings, & farthings, en mettant la livre idéale *ſterling* pour vingt shillings, le shilling pour douze sols, & le sol pour quatre farthings. (*D. J.*)

STERLING, (*Géog. mod.*) province d'Ecosse, dans la seconde presqu'île de ce royaume, au midi du Tay. Cette province est bornée à l'orient par l'Avon, qui la sépare de la Lothiane, & par le Forth, qui la sépare de la Fife. Au nord elle a la province de Menteith; à l'occident, celle de Lénox, & au midi celle de Cluydesdale. Elle s'étend en longueur du nord-oueſt au sud-est, l'espace de vingt milles, & sa largeur n'est que de douze milles. Mais si cette province est petite, elle est l'une des plus fertiles de l'Ecosse; on y compte environ vingt paroisses; les rivieres qui l'arrosent sont le Carron, le Kelwin, le Coutyr, le Bannok, & le Forth.

En passant de la Lothiane dans cette province, on voit les restes de la muraille des Romains, qui s'étendoit à-travers les provinces de *Sterling* & de Lénox, jusqu'à Kilpatrick, sur la Cluyd, dans un espace de trente à trente-cinq milles. Les vallées de la province de *Sterling* sont entrecoupées de prairies; les montagnes du midi & de l'oueſt, entretiennent de gros troupeaux de bêtes à cornes; les habitans brûlent du bois, du charbon de pierre, ou une espece de tourbe, suivant les lieux. (*D. J.*)

STERLING, (*Géog. mod.*) ville de l'Ecosse méridionale, capitale de la province de même nom, sur la pente d'un rocher, dont le Forth mouille le pié, & qu'on passe sur un pont de pierre, à 12 lieues au

nord-oueſt d'Edimbourg. Elle a été la demeure de pluſieurs rois d'Ecoſſe. On y voit un beau & fort château. *Long. 13. 55. lat. 56. 5.*

Les anciens appelloient cette ville *Binobara*; mais Ptolomée l'appelle *Vindovara*. C'étoit une des bornes de l'empire romain dans la Grande-Bretagne, comme il paroît par une inſcription qu'on trouve vers le pont au bas du château, & qui marque qu'une des ailes de l'armée romaine faiſoit garde dans cette place. Du tems de la religion catholique, il y avoit près de cette ville une abbaye magnifique qui portoit le nom de *Cambuskenneth*.

A deux milles au nord de *Sterling*, eſt une terre nommée *Arthrey* ou *Airthrey*, dans laquelle on trouve une mine de cuivre au côté méridional d'une montagne. La matiere qu'on tire de la mine eſt couverte d'une croute métallique, & le reſte eſt bigarré de couleurs vives, de verd, de violet, & de bleu. Un quintal de cette matiere rend trente livres de cuivre; une fontaine ſort de la même montagne; & comme elle paſſe à-travers une terre minérale, elle en prend une légere teinture, & on la croit bonne pour guérir quelques maux externes.

Quoi qu'il en ſoit, la ville de *Sterling* eſt la patrie de Marie Lambrun, femme qui mérite d'occuper ſa place dans l'hiſtoire du xvj. ſiecle. Elle avoit épouſé un françois nommé *Lambrun*, qui lui donna le nom ſous lequel elle eſt connue; tous les deux entrerent fort jeunes au ſervice de Marie Stuart qu'ils adoroient. L'époux de mademoiſelle Lambrun fut ſi touché de la fin tragique de cette princeſſe, qu'il en mourut de douleur au bout de quelques mois, & ſa femme deſeſpérée réſolut auſſi-tôt de venger l'un & l'autre par un terrible crime. Elle s'habille en homme, prend le nom d'*Antoine Sparch*, & ſe rend à Londres, portant ſur elle deux piſtolets chargés, l'un pour tuer la reine Eliſabeth, & l'autre pour ſe tuer tout de ſuite, afin d'éviter l'échafaut.

En perçant la foule avec vivacité pour s'approcher de la reine qui ſe promenoit dans ſes jardins, elle laiſſe tomber un de ſes piſtolets; les gardes accourent, la ſaiſiſſent, & ne ſongent qu'à la traîner en priſon; mais Eliſabeth voulant ſur le champ l'interroger elle-même, lui demanda ſon nom, ſa patrie, & ſa qualité.

Mademoiſelle Lambrun répondit d'un ton ferme: « Madame, je ſuis écoſſoiſe & femme, quoique je » porte cet habit: je m'appelle *Marguerite Lambrun*. » J'ai vécu pluſieurs années auprès de la reine Ma- » rie, que vous avez injuſtement fait périr; & par » ſa mort, vous avez été cauſe de celle de mon mari, » qui n'a pu ſurvivre au trépas d'une reine innocen- » te, à laquelle il étoit dévoué. De mon côté, ai- » mant l'un & l'autre avec paſſion, j'avois réſolu au » péril de ma vie, de venger leur mort par la vôtre. » Tous les efforts que j'ai faits pour abandonner ce » deſſein, n'ont abouti qu'à m'apprendre qu'il n'y » a rien qui ſoit capable d'empêcher une femme ir- » ritée de ſe venger, lorſqu'un double amour enflam- » me ſa haine & ſon reſſentiment ».

Quoique la reine Eliſabeth eût grand ſujet d'être émue d'un tel diſcours, elle ne laiſſa pas de l'écouter de ſens froid, & de repartir tranquillement: « Vous avez donc cru faire votre devoir, & rendre » à l'amour que vous avez pour votre maîtreſſe & » pour votre mari, ce qu'il exigeoit: mais quel pen- » ſez-vous que doit être maintenant mon devoir à » votre égard »?

Cette femme répondit à la reine avec grandeur: « Je dirai franchement à votre majeſté mon avis, » pourvu qu'il lui plaiſe de me dire premierement, » ſi elle me fait cette queſtion en qualité de reine, » ou en qualité de juge ». Eliſabeth lui déclara que c'étoit en qualité de reine. « Votre majeſté doit m'accorder grace », repartit Marguerite Lambrun.

« Mais quelle aſſurance me donnerez-vous, répliqua la reine, que vous n'en abuſerez pas, & » que vous n'entreprendrez pas une ſeconde fois un » attentat ſemblable? » A quoi la Lambrun repartit encore: « Madame, la grace que l'on veut accorder avec tant de précaution, n'eſt plus, ſelon mon » idée, une véritable grace: ainſi votre majeſté peut » agir contre moi comme juge ».

Alors la reine s'étant retournée vers quelques membres de ſon conſeil qui étoient préſens, leur dit: « Il y a trente ans que je regne; mais je ne me » ſouviens pas d'avoir trouvé perſonne qui m'ait ja- » mais fait une pareille leçon. Allez (continua-t- » elle, en s'adreſſant à mademoiſelle Lambrun), je » vous accorde la grace pure, entiere, & ſans au- » cune condition ».

Marie Lambrun ſe proſterna aux genoux de la reine, en la priant d'avoir la générosité de la faire conduire ſûrement hors des royaumes de la grande-Bretagne juſqu'aux côtes de France. Eliſabeth le lui accorda volontiers; & l'on regarda cette requête de Marie Lambrun, comme un trait ſingulier de prudence & de ſageſſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STERNBERG, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, aux confins de la Pologne & de la Siléſie; c'eſt un pays montagneux, coupé de quelques petites rivieres. *Sternberg* ſa capitale, lui donne ſon nom; cette petite ville eſt ſituée aux confins de la Siléſie, entre Cuſtrin, Schwerin, Francfort ſur l'Oder, & autres lieux. (*D. J.*)

STERNOMANTIS, ſ. f. (*Antiquit. grecq.*) στερόμαντις; c'étoit un des noms de la prêtreſſe de l'oracle de Delphes, plus connu encore ſous celui de Pythie; mais le même nom de στερομαντις étoit généralement donné à tous ceux qui agités par quelque démon, prophétiſoient, ou rendoient des oracles. (*D. J.*)

STERNO-CLYTHO-MASTOIDIEN, *ou* STERNO-MASTOIDIEN, *ou* MASTOIDIEN ANTÉRIEUR, *en Anatomie*, nom de deux muſcles dont chacun vient de la partie ſupérieure & antérieure du ſternum de la clavicule, vers l'extrémité ſternale, & ſe termine à l'apophyſe maſtoïde.

STERNO-COSTAUX, *ou le triangulaire du ſternum*, (*Anatomie.*) nom de quelques muſcles qui s'attachent aux côtes & au ſternum. *Voyez* CÔTES & STERNUM.

Ces muſcles viennent de chaque côté de la partie inférieure & interne du ſternum, & s'inferent à la ſeconde, troiſieme, quatrieme, cinquieme, ſixieme, & ſeptieme des vraies côtes.

STERNO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de la partie la plus ſupérieure & interne du ſternum, de la portion voiſine de la clavicule & de la partie adjacente à la premiere côte; ils ſont larges & ſitués le long de la trachée-artere, des glandes thyroïdes, & du cartilage ſcutiforme; ils ſe terminent à la baſe de l'os hyoïde.

STERNO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'un paire de muſcles appellés auſſi *ſterno-clyto-maſtoidien*. *Voyez* STERNO CLYTO-MASTOIDIEN.

STERNO THYROIDE, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles du larynx qui s'inferent dans la partie ſupérieure & interne du ſternum, tout-autour du rebord inférieur de ſa cavité articulaire, & ſe termine à la tubéroſité oblique du cartilage thyroïde.

STERNO-THYRO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom d'une paire de muſcles du pharynx, qui ſont formés par un paquet de fibres qui prend ſes attaches à la partie interne & ſupérieure du ſternum, s'unit intimement avec le ſterno-thyroïdien juſque vers les attaches, au cartilage thyroïde, & vient s'unir

enſuite avec le tyro-pharingien. *Voyez* STERNO-TYROIDIEN & TYRO-PHARINGIEN.

STERNUM, ſ. m. *en Anatomie*, nom d'un os ſitué tout le long de la partie antérieure & moyenne de la poitrine.

Cet os eſt compoſé de trois pieces dans les adultes, une ſupérieure qui a la figure d'un exagone irrégulier, une moyenne de figure d'un quarré oblong, & une inférieure la moins conſidérable de toutes; elle eſt cartilagineuſe, & ſe nomme *cartilage xiphoïde*. *Voyez* XIPHOIDE.

Mais dans les enfans il eſt compoſé de pluſieurs pieces ſuivant les différens âges, c'eſt-à-dire de 5, de 6, 7 & quelquefois de 8 pieces.

Deux pieces principales du *ſternum* ſont unies enſemble par diarthroſe obſcure, de façon qu'en les décrivant comme n'étant qu'une ſeule piece, leur face antérieure externe eſt inégalement convexe, la poſtérieure interne eſt légerement concave; le bord ſupérieur qui a ſur le milieu une grande échancrure, que les anciens ont nommée *fourchette*, & ſur les parties latérales deux cavités pour y recevoir les clavicules; le bord intérieur a cinq petits enfoncemens, un mitoyen, & deux à chaque partie latérale, qui ſont quelquefois confondus enſemble; on voit ſur les bords latéraux quatre petites cavités comme diviſées en deux, & vers la partie ſupérieure une petite portion du cartilage de la premiere vraie côte. *Voyez* CÔTE.

L'os du *ſternum* ſouffre des jeux de la nature dans divers ſujets, je n'entends pas pour le nombre des os qui le compoſent comme ont fait quelques anatomiſtes, en les conſidérant ſur des ſujets de différens âges, mais pour la figure, la grandeur, la ſituation de cet os: par exemple, on a trouvé quelquefois ſa pointe extrêmement tournée en-dehors ou en-dedans, & alors ce jeu de la nature doit avoir nui à ſa ſanté, produit des difficultés de reſpirer & de ſe courber, ou des maladies internes incurables. On trouve auſſi quelquefois à la partie inférieure du *ſternum* un trou qui eſt plus ou moins grand.

Un auteur allemand aſſure dans les *ſelecta medica Francofurtenſia*, avoir obſervé un pareil trou, & que ce trou donnoit paſſage aux arteres & aux veines mammaires; M. Hunauld dit qu'il n'a trouvé ce trou qu'une ſeule fois; qu'il n'y paſſoit rien, & qu'il étoit rempli par une ſorte de ſubſtance cartilagineuſe. Voici, peut-être, continue-t-il, ce qui donne occaſion à la formation de ce trou. Le *ſternum*, dans les premiers tems, eſt tout cartilagineux, & l'oſſification y commence en différens endroits; le nombre de ces oſſifications eſt incertain, elles ſe réuniſſent plus ou moins tard pour former trois pieces qui enſuite ſe ſoudent pour n'en faire qu'une. Si donc lorſque toutes ces différentes oſſifications commencent à ſe réunir, il y a un endroit où l'oſſification ſe trouve arrêtée; cet endroit reſtera rempli de la ſubſtance cartilagineuſe qui en ſe détachant, lorſqu'on fait le ſquelette, laiſſera appercevoir un trou dans l'os du *ſternum*; peut-être encore que les trois pieces d'oſſification qui ſe rencontrent par leurs bords, peuvent, en prenant de l'accroiſſement & de la ſolidité, avant que d'être unies, laiſſer un vuide entr'elles. Comme on ne dit point avoir vu un pareil trou à la partie ſupérieure du *ſternum*, c'eſt vraiſſemblablement parce que la partie ſupérieure de cet os n'eſt ordinairement qu'une ſeule piece dès les premiers tems, & qu'elle ne s'oſſifie point en différens endroits, au-lieu que la multitude différente d'oſſifications ſe fait à la partie inférieure, où le trou dont il s'agit ſe rencontre toujours. (*D. J.*)

STERNUM, *fracture du*, (*maladie de Chirurgie.*) ſolution de continuité de l'os *ſternum* à l'occaſion de quelque coup ou chute. Le *ſternum*, comme les os du crâne, eſt ſuſceptible de fracture & d'enfoncement. On reconnoît la fracture à l'inégalité des pieces oſſeuſes, & quelquefois à la crépitation qu'on entend en comprimant alternativement les pieces ſéparées. L'enfoncement ſe connoît par la dépreſſion; la douleur, la difficulté de reſpirer, la toux, & quelquefois le crachement de ſang ſont les ſymptomes de la fracture & de l'enfoncement. Le crachement eſt plutôt l'effet de la commotion que de la fracture. Ambroiſe Paré rapporte qu'il a été envoyé en 1563 par le feu roi de Navarre pour panſer un gentilhomme de la chambre, bleſſé devant Melun d'un coup de mouſquet au milieu du *ſternum*, ſur ſa cuiraſſe: il tomba par terre comme mort, jettant grande quantité de ſang par la bouche, & il en cracha de ſuite pendant l'eſpace de trois mois. Le *ſternum* étoit enfoncé. Pour en faire la réduction on fit coucher le bleſſé ſur le dos, ayant un carreau entre les épaules, & les os furent rétablis dans leur état naturel par la preſſion latérale des côtes. On appliqua des compreſſes trempées dans une liqueur vulnéraire ſpiritueuſe, & un bandage qui ne doit pas être trop ſerré, afin de ne pas gêner la reſpiration. Les ſaignées ſont dans cette fracture d'un grand ſecours pour calmer les accidens & pour les prévenir.

Le *ſternum* eſt un os ſpongieux ſujet à être altéré par la carie. On peut tenter ſur cet os les opérations convenables pour enlever la carie; tel que le trépan. Il y a ſur la poſſibilité de la réuſſite de cette deſtruction des parties viciées, deux obſervations très-importantes, l'une dans Galien, & l'autre dans Harvey, au traité *de generatione animalium*, où l'on voit que le *ſternum* a été détruit en partie, & que les malades ont ſurvécu. Dans l'un & dans l'autre cas on touchoit le cœur, & l'on ſentoit ſes mouvemens dans le vuide qu'avoit laiſſé la déperdition de ſubſtance du *ſternum*. (*Y*)

STERNUTATION, ſ. f. (*Phyſiol.*) en grec πτάρμος, en latin *ſternutatio*, *voyez* ÉTERNUMENT, qui eſt le terme le plus en uſage; nous n'ajouterons ici que peu de remarques ſur ce curieux phénomene de notre organiſation.

Tout le monde ſait que c'eſt un mouvement convulſif, au moyen duquel l'air étant pouſſé violemment par toutes les cavités des narines, balaie & emporte avec bruit la mucoſité qu'il trouve ſur ſon paſſage.

Pour entendre cet effet, il faut ſe rappeller 1°. qu'il y a un rameau de nerf de la cinquieme paire qui ſe rend à la membrane pituitaire du nez. 2°. Quand ce nerf vient à être irrité, l'intercoſtal, le vague, & par conſéquent les nerfs des muſcles qui ſervent à la reſpiration, doivent ſentir cette irritation, & forcer les muſcles à entrer en contraction. 3°. Comme les nerfs du nez ſont fort ſenſibles, ils produiſent de grands mouvemens dans les nerfs qui vont aux muſcles inſpirateurs; c'eſt ce qui fait que le thorax ſe dilate tout-à-coup extraordinairement. 4°. Cette dilatation ſubite pourroit être ſuivie d'un reſſerrement lent, ſi les muſcles qui ſervent à l'expiration n'avoient pas des nerfs qui fuſſent irrités, de même que ceux des muſcles inſpirateurs: comme ces muſcles inſpirateurs ſont plus forts que les muſcles expirateurs, leur action a d'abord prévalu, mais durant le tems qu'ils agiſſent, la réſiſtance augmente; & les nerfs des muſcles expirateurs étant toujours irrités, y cauſent une contraction qui l'emporte enfin ſur les muſcles inſpirateurs. 5°. La violence avec laquelle les muſcles expirateurs ſe contractent, comprime extraordinairement les poumons, en ſorte que l'air eſt obligé de ſortir avec force. 6°. Par la communication des nerfs, les muſcles qui concourent à élever la racine de la langue, entrent en contraction: par ce moyen l'air ne pouvant ſortir par la bouche, eſt

jetté impétueusement dans la cavité des narines, & si l'humeur muqueuse de la membrane pituitaire est ramassée dans ses reservoirs, les secousses de l'air l'enlevent & la balaient. 7°. Les muscles qui poussent l'air des poumons dans la trachée-artere, sont principalement le triangulaire & le diaphragme.

Ainsi l'éternument se fait lorsque l'air d'une grande inspiration est long-tems retenu dans le poumon, & en sort ensuite avec force par le nez, au moyen d'un mouvement expirateur convulsif de tous les muscles abdominaux, des intercostaux & du diaphragme. Quand on inspire beaucoup d'air, les muscles postérieurs de la tête & du cou étendent la tête & le corps en arriere, & à leur tour les antérieurs la plient fortement en devant dans l'expiration. Il arrive avant l'éternument une espece de petit chatouillement doux dans les narines, & quelquefois dans les parties avec lesquelles les nerfs olfactifs correspondent. Lorsqu'on éprouve cette sensation, toutes les actions du corps sont suspendues, & l'on reste un instant dans l'attente de ce qui va se passer. L'instant suivant, les muscles qui servent à l'expiration se retirent avec une force que rien ne peut arrêter; & les poumons subitement resserrés, chassent l'air qu'ils contiennent avec un bruit semblable à celui d'une liqueur qu'on jette dans le feu. Ainsi dans l'instant que se fait cette forte expiration, le sang ne sauroit passer dans les poumons; par la même raison, le sang veineux qui revient de la tête, ne sauroit se décharger librement dans le ventricule droit du cœur; ce qui fait que non-seulement les vaisseaux du cerveau sont distendus, mais aussi que l'impétuosité du sang artériel est augmenté par la violence de cette commotion. Or le concours de ces deux causes produit une forte de distension momentanée dans toute la masse du cerveau. Il est clair que c'est-là ce qui se passe dans l'éternument; car s'il est réitéré, tous les sens & le mouvement musculaire manquant à la fois, le visage s'enfle, il sort des larmes des yeux, le nez coule; & si l'éternument est répété bien des fois, toutes les actions du cerveau en sont prodigieusement troublées.

Il est vraisemblable que c'est à la commune origine des nerfs que commence cette puissante irritation qui met en branle presque tous les nerfs de la poitrine, du dos, de la tête, & les enveloppe tous dans les mêmes mouvemens, comme on voit que la piquure d'un nerf, d'un tendon quel qu'il soit, produit un spasme universel. On peut juger de toute l'étendue de cette contraction musculaire, puisqu'il en résulte un ébranlement général de toute la machine au moment qu'on y songe le moins, & par la plus petite cause, l'émanation de quelque corps odoritérant qu'on inspire.

On éternue même en regardant le soleil, parce qu'il entre dans le nez une branche à peine visible du nerf ophtalmique avec le nerf olfactif, & qui étant ébranlée par une vive lumiere, excite dans le nerf des organes de la respiration les mouvemens convulsifs de l'éternument. C'est par la même raison qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

L'irritation de la membrane pituitaire se fait, ou extérieurement par la vapeur d'esprit-de-vin, de fortes odeurs, comme par celle de la marjolaine, des roses, du tabac; portées aux narines par des poudres qui volant en l'air, sont reçues par l'inspiration; par des médicamens âcres, comme l'ellébore, l'euphorbe & autres sternutatoires qui picotent la membrane du nez; ou intérieurement par l'acrimonie de la lymphe qui humecte naturellement la membrane des narines, comme dans le coriza.

Les matieres qui sont rejettées en éternuant viennent, 1°. du nez, de la gorge, parce que la membrane pituitaire y exude continuellement de la lymphe; 2°. de la trachée-artere & des bronches des poumons. Mais il ne faut pas croire que tout ce qui irrite les narines, soit les seules causes de la *sternutation*; car il y a des gens qui savent éternuer plusieurs fois de suite au gré de leur volonté.

L'éternument peut s'arrêter, en pressant l'angle interne de l'œil. Comprime-t-on le nerf récurrent qui vient de l'ophtalmique de la cinquieme paire, & qui paroît principalement s'anastomoser avec les nerfs de la premiere paire? c'est l'opinion de Willis.

La *sternutation* differe de la toux, parce qu'elle se fait avec moins de force, & que l'air qu'on n'inspire & qu'on n'expire qu'une seule fois dans l'éternument affecte de passer par les narines.

L'émonction ou l'action par laquelle on se mouche, est une espece d'éternument doux & volontaire.

Les éternumens, quand ils ne sont pas naturels, peuvent être de bons ou de mauvais signes en Médecine, suivant leur violence, leurs causes, & les maladies dans lesquelles ils arrivent. Ils sont quelquefois, comme dans le mouvement, augmenté de la circulation du sang, l'avant-coureur d'une hémorrhagie salutaire, ou d'une métastase favorable dans le hoquet; mais dans les maladies épidémiques, dans la rougeole, la petite-vérole, les fievres continues, où la métastase s'est jettée sur les narines, les *sternutations* n'apportent aucun soulagement; elles empirent le mal, lorsqu'elles viennent du consentement des parties, comme dans l'hystérisme; l'épilepsie, l'esquinancie, les maladies des yeux & des poumons. Dans les maladies des narines, telles que leur inflammation, leur ulcération, un polype, un cancer, l'ozœne, il en résulte des *sternutations* qui augmentent le mal, par la commotion qu'elles causent. En pareil cas, il faut adoucir les narines, en injectant, en attirant, en portant dans le nez, des baumes, des liniemens opposés à la nature de la maladie.

Les humeurs âcres, catharreuses, qui agacent les nerfs olfactoires provoquent des éternumens fréquens, qui cesseront en attaquant la cause, & en adoucissant les symptomes par des drogues onctueuses, ou par la fumée de parfums secs, dirigés dans les narines, si les humeurs âcres sont extrêmement tenues.

Enfin, l'on conçoit aisément que les *sternutations* sont capables de procurer plusieurs autres effets salutaires ou nuisibles. Par exemple, 1°. on pourra les exciter artificiellement dans les maladies apoplectiques & soporeuses. On pourra de même s'en servir avec succès pour aider l'accouchement, pour faciliter la sortie de l'arriere-faix; c'est pourquoi Hippocrate qui savoit si bien tirer parti des observations, ordonne dans ces cas de faire éternuer la femme en couche, la bouche & les narines fermées. 2°. Par la même raison, de telles *sternutations* produisant une violente secousse dans tout le corps pourroient exciter l'avortement, l'hernie, les regles, & rompre même des vaisseaux dans le nez ou dans la poitrine. 3°. Non-seulement les *sternutations* violentes & continuées, fatiguent & accablent prodigieusement; mais elles peuvent même devenir mortelles. Les praticiens en citent des exemples aisés à comprendre, puisque les *sternutations* ne sont autre chose que de violentes convulsions. Elles produisent quelquefois dans l'hystérisme une cœcité momentanée, qui se dissipe avec les antispasmodiques, parce qu'elle vient de la sympathie des nerfs; car il est naturel de conjecturer que la premiere cause de cet accident, vient de la commune distribution des nerfs de la cinquieme paire au nez & à l'œil.

Le remede dans les *sternutations* violentes & répétées est de porter dans les narines, du lait, des huiles, des infusions de graine de lin, de psyllium; en

un mot tout liquide, onctueux, visqueux, mucilagineux, adoucissant, balsamique, & d'y joindre du laudanum liquide. C'est ainsi qu'on arrêtera les *sternutations* causées par le muguet, la bétoine, la marjolaine, la lavande, la racine de pyrethre, l'euphorbe, l'ellébore; enfin, tout ce qu'il y a de plus âcre dans la classe des végétaux.

Cependant il arrive très-rarement pour notre consolation, des malheurs causés par les éternumens; l'expérience nous apprend sans cesse, qu'ils sont plus salutaires que nuisibles, plus propres à éloigner une maladie qu'à y conduire. Semblable à la toux qui détache pour notre bien la lymphe visqueuse des poumons, ils emportent la mucosité superflue de la membrane pituitaire, & procurent par ce moyen plus de finesse dans l'odorat. Ils excitent en même-tems un mouvement plus vif dans la circulation du sang, augmentent celui des humeurs & des esprits, & raniment presque tous les sens à la fois. La nature a donc été sage de nous faire des organes délicats, que l'impression de l'air, de la lumiere & des odeurs, ébranlent presque toujours à notre avantage. (*D. J.*)

STERNUTATOIRE, adj. (*Thérapeutique.*) espece d'errhins, c'est-à-dire de remedes destinés à être introduits dans le nez, *voyez* ERRHINS, dont la vertu spéciale consiste à pouvoir produire l'éternument. *Voyez* ÉTERNUMENT.

Les *sternutatoires* sont encore connus dans les auteurs grecs & latins, sous le nom de *ptarmica*, du mot grec πταίρω, *j'éternue*. Les effets & les usages des *sternutatoires* sont exposés à l'*article* ÉTERNUMENT, & la maniere de les appliquer à l'*article* ERRHIN, *voyez* cet *article*. Les précautions à observer dans leur administration & les considérations qui contrindiquent leur usage, ont été renvoyés à celui-ci. Tous les praticiens conviennent que ce genre de secours ne convient point aux péthoriques sanguins, qui en général supportent mal toute sorte de secousses violentes.

Il est observé que dans les vertiges qui précédent ou qui annoncent les apoplexies sanguines, l'usage indiscret des *sternutatoires* hâte souvent l'attaque, & même la détermine.

Quoique les errhins dont l'effet se borne à provoquer puissamment l'évacuation nasale, soient utiles dans les ophthalmies en général, & même dans celles qui ont un caractere véritablement inflammatoire; l'usage des *sternutatoires* est manifestement nuisible dans ce dernier cas. Ceux qui sont sujets à des hémorrhagies, & sur-tout à des hæmophtisies, & ceux qui sont menacés de phthisie ne doivent point être exposés à l'action des *sternutatoires*.

Juncker désapprouve formellement leur usage contre l'épilepsie, & il assure même que cet usage n'est pas trop sûr dans les léthargies ou les défaillances; enfin, il est très-connu qu'on doit préserver autant qu'il est possible de l'éternument, & par conséquent qu'il ne faut pas faire éternuer à dessein les sujets qui ont des hernies, des chûtes de matrice, & les femmes grosses. Quant à ce dernier chef, il est sans doute très-évident par l'observation même de l'utilité de l'éternument pour chasser l'arriere-faix. *Voyez* ÉTERNUMENT.

Tous les corps capables d'irriter puissamment la membrane pituitaire provoquent l'éternument, lorsqu'ils sont appliqués sur cet organe; & ce sont les mêmes qui étant portés dans l'estomac & dans les intestins, sont capables d'irriter ces derniers organes vraisemblablement de la même maniere, & qui excitent en conséquence le vomissement ou la purgation; & enfin qui impriment sur les organes du goût, la sensation appellée *vive*, *piquante*, *âcre*, & qui déterminent aussi abondamment l'écoulement de la salive; ainsi tous les émétiques & les purgatifs forts sont en même tems *sternutatoires* & salivans.

Il est cependant un certain nombre de remedes, tirés pour la plûpart de la famille des végétaux, dont la vertu *sternutatoire* paroît avoir quelque chose de spécifique, ou du moins dont la qualité émétique ou purgative n'est point constatée; telles sont la piretre, le poivre noir, le gingembre, la semence de nielle, celle de moutarde, de roquette, *&c.* la bétoine, la marjolaine, le *marum*, l'origan & le plus grand nombre de plantes aromatiques de la classe radiée de Tournefort, les fleurs de muguet, le *ptermica* ou herbe à éternuer, *&c.* mais les *sternutatoires* les plus puissans sont tirés de la classe des émétiques & des purgatifs forts; tels sont le vitriol blanc, l'euphorbe, les ellébores, la racine de cabaret, l'iris, le concombre sauvage, le tabac, *&c.* Voyez *tous ces articles particuliers.*

On trouve dans presque tous les dispensaires des poudres *sternutatoires* composées; voici celles de la pharmacopée de Paris.

Prenez feuilles seches de marjolaine, de bétoine & fleurs seches de muguet, de chacun un gros; de feuilles seches de cabaret demi-gros; faites une poudre selon l'art. (*b*)

STERTZINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le Tirol, au pié du mont Brenner, sur le torrent d'Eisack, à 5 lieues au nord-ouest de Brixen. Quelques-uns croient que c'est le *Vipiternum* d'Antonin. *Long.* 29. 51. *latit.* 46. 28. (*D. J.*)

STETIN *ou* STETTIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, capitale de la Poméranie prussienne, & d'un duché de même nom, sur la gauche de l'Oder, à 35 lieues au nord de Francfort, & à 56 au sud-est de Lubeck.

Stetin & son territoire furent anciennement habités par les *Sidini*, & ensuite par les Vendes. En 1121, Boleslas, duc de Pologne, entreprit d'y établir le Christianisme par la force, mais il réussit beaucoup mieux en remettant aux habitans le tribut qu'il leur avoit imposé; cependant la religion chrétienne ne triompha dans cette ville qu'au bout d'un siecle, & alors elle fut gouvernée par les mêmes lois que Magdebourg. La paix de Westphalie donna *Stetin* aux Suédois. En 1710, elle fut obligée de recevoir des troupes de Prusse, de Saxe & de Holstein; & quelque tems après, le roi de Prusse en fut mis en possession. Ce prince y a établi en 1720 la régence de la Poméranie, & une chambre de guerre & de domaine, mais en même tems il a confirmé aux habitans leurs divers privileges qui sont considérables. *Long.* suivant Street, 31. 30'. 15". *lat.* 53. 36.

Kirstenius (George) est le seul homme de lettres de ma connoissance qui soit né à *Stetin*. Il cultiva la poésie latine & la médecine. Il a publié dans cette derniere science des disquisitions philologiques, & deux excellentes dissertations, *de symptomatibus visûs & auditûs*, *olfactûs & tactûs*, sur les symptomes de la vûe & de l'ouïe, de l'odorat & du tact. Christine, reine de Suede, l'honora de son estime & de ses bontés. Il mourut en 1660, à 47 ans. Le P. Nicéron l'a mis au rang des hommes illustres. Il l'étoit pourtant beaucoup moins que *Kirstenius* (Michel), autre médecin du xvij. siecle, né à Bérone, petite ville de Moravie; ce dernier étoit un homme versé en plusieurs sciences. Il y a eu quelques autres savans du nom de *Kirstenius*, & que les Bibliographes n'ont pas toujours bien distingués les uns des autres. (*D. J.*)

STEVENSWERT, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, dans le quartier & à 3 lieues de Ruremonde, sur les frontieres de l'évêché de Liege. Cette île est formée par la Meuse, & défendue par une forteresse qui fut cédée en 1705 aux états généraux par l'empereur, en vertu du traité de Barriere. (*D. J.*)

STEUNOS, (*Géog. anc.*) grotte ou antre de l'Asie mineure, dans la Phrygie, au quartier de ces Phrygiens qui habitoient sur les bords du fleuve Peucella, & qui étoient originaires d'Asanie. Pausanias, *l. X. c. xxxij.* dit : « C'est un antre qui, par sa figure » ronde & par son exhaussement, plaît fort à la vûe ». Ils en ont fait un temple de la mere des dieux, où la déesse a sa statue. (*D. J.*)

STEWART, GREAT, (*Hist. d'Angleterre.*) c'est-à-dire *grand-sénéchal*, lequel seul pouvoit prononcer l'arrêt de mort contre un pair accusé de haute trahison. Cette charge étoit autrefois perpétuelle, & la premiere du royaume ; mais l'excès du pouvoir qui lui étoit attribué l'a fait abolir en Angleterre, comme on a aboli en France celle de connétable ; avec cette différence toutefois, que la charge de *grand-stewart* est rétablie par *interim* pour le couronnement du roi, & lorsqu'il s'agit de la vie d'un pair. Le roi Georges I. donna cette commission au lord Cowper en 1716, par rapport aux auteurs de la rebellion d'Ecosse, dont le comte de Nithisdale étoit du nombre ; mais son épouse lui sauva la vie la veille de l'exécution, en gagnant le principal officier de la garde de la tour de Londres ; & faisant sauver son mari sous ses habits, elle resta prisonniere avec les siens. Toute la grande Bretagne applaudit à l'action héroïque de cette dame, & vint lui témoigner son estime. Quelqu'outré qu'on fût dans le ministere de la tendresse ingénieuse de la comtesse de Nithisdale, on ne crut pas devoir prendre d'autre parti que de la mettre en liberté. C'est ordinairement le lord chancelier que le roi charge de la commission de présider aux procès des pairs accusés de haute trahison. Ce fut aussi le chancelier qui présida en 1746 au jugement des quatre pairs d'Ecosse, les comtes de Kilmarnock & de Cromarty, & les lords Balmérine & Lovat. (*D. J.*)

STEYR *ou* STEYBR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la haute Autriche, située sur une colline, au quartier de Traun, au confluent du *Steyr* & de l'Ens, à 3 lieues au-dessus du bourg de Traun. Quelques-uns prennent *Steyr* pour l'ancienne *Asturis*. *Long.* 32. 34. *latit.* 48. (*D. J.*)

STHÉNIENS, JEUX, (*Antiq. grec*) l'antiquité nous apprend peu de chose touchant les *jeux sthéniens*. Ils furent institués, selon Plutarque, par les Argiens en l'honneur de l'égyptien Danaüs, neuvieme roi d'Argos, puis rétablis en l'honneur de Jupiter, surnommé le *fort*, le *puissant*, d'où ils prirent le nom de *sthéniens*. Hésychius fait une courte mention de ces jeux. Meursius, dans sa *græcia feriata*, n'allegue sur ce point que le seul passage d'Hésychius, sans rien dire de celui de Plutarque, ni de celui de Pausanias que je vais rapporter, ne connoissant rien de plus en ce genre.

Ce dernier historien témoigne que de son tems on voyoit encore sur le chemin qui conduisoit de Trézene à Hermione, une roche ou une pierre, nommée originairement *l'autel de Jupiter sthénien*, qu'on appelloit *la roche de Thésée*, depuis que ce prince tout jeune la remua, pour tirer de dessous la chaussure & l'épée qui devoient le faire connoître à Egée son pere, & que celui-ci dans ce dessein y avoit cachées.

Au reste il ne faut point confondre ces jeux ou cette fête d'Argos avec une autre fête que les femmes athéniennes célébroient sous le nom de στήνια, & dans laquelle ces femmes se brocardoient & se disoient mille injures. Il est parlé des *sthénies* d'Athènes dans Hésychius & dans Suidas. (*D. J.*)

STIBADIUM, s. m. (*Littérature.*) ce mot emprunté des Grecs par les Romains, signifioit un *lit de table* fait de joncs ; ces sortes de lits étoient fort commodes pour manger, à cause de leur légereté & de leur fraîcheur. Ils succéderent à ceux qu'on nommoit *triclinia* ; il y en avoit de toutes grandeurs, à six, à huit & à neuf places, suivant le nombre des convives qui se trouvoient au repas. (*D. J.*)

STIBIÉ, adj. on donne cette épithete au tartre ; on dit *tartre stibié* : ce mot vient du latin *stibium*, antimoine. *Voyez l'article* ANTIMOINE.

STICHOMANTIE, s. f. (*Littérature.*) mot composé de στίχος, *vers*, & μαντεία, *divination*, c'est donc l'art de deviner par le moyen des vers ; après avoir écrit sur de petits billets des vers, on jettoit ces billets dans une urne, & celui qu'on tiroit le premier, étoit pris pour la réponse de ce qu'on vouloit savoir. Les vers des Sibylles servirent long-tems à cet usage. Quelquefois on se contentoit d'ouvrir un livre de poésie, sur-tout d'Homere & de Virgile, & le premier vers qui se présentoit aux yeux tenoit lieu d'oracle. Lampride rapporte dans la vie d'Alexandre Sévere que l'élévation de ce prince avoit été marquée par ce vers de Virgile, qui s'offrit à l'ouverture du livre.

Tu regere imperio populos, romane, memento.

« Romain, ta destinée est de gouverner les peuples » sous ton empire ». *Voyez* SORTS *d'Homere & de Virgile.* (*D. J.*)

STIGLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, près la riviere de Salandrella, à 20 milles de la côte du golfe de Tarente. Elle a titre de *principauté*. Ses bains sont assez renommés, on les appelle, je ne sai pourquoi, les *bains de Bracciano*. (*D. J.*)

STIGMA, s. m. (*Botan.*) le *stigma* dans les pistils est une pointe mousse, qui forme sur l'embryon une pellicule membraneuse, transparente. (*D. J.*)

STIGMATE, *voyez* FLEUR.

STIGMATES, organes extérieurs de la respiration de plusieurs insectes, & principalement des chenilles. C'est M. Malpighi qui a reconnu le premier cette organisation. Les chenilles ont sur chacun des douze anneaux du corps, à l'exception du second, du troisieme & du dernier, deux taches ovales, une de chaque côté, placées plus près du ventre que du dos : ces taches sont imprimées en creux dans la peau, & bordées par un petit cordon le plus souvent noir. Ces taches sont jaunes dans certaines chenilles, & dans d'autres elles ont une couleur blanche. La petite ouverture, qui est au milieu de chacune de ces taches, communique à un poumon particulier, de sorte que les chenilles ont neuf poumons de chaque côté, ou plutôt neuf paquets de trachées qui composent le poumon, & qui s'étendent chacun tout le long du corps.

M. Malpighi a découvert que ces organes servoient à la respiration des chenilles, en les couvrant d'huile ou d'une matiere graisseuse quelconque, alors l'insecte tombe en convulsions sur le champ. Mais si on ne met de l'huile que sur un certain nombre de *stigmates*, les parties voisines de celles qui sont huilées deviennent paralytiques par la privation d'air, & souvent l'insecte meurt quelque tems après. On tient cependant sous l'eau un ver à soie pendant des heures entieres, sans le faire mourir ; il reprend ses forces & sa vigueur en le remettant à l'air & en l'exposant au soleil. M. de Reaumur croit que c'est parce que l'eau ne peut pas pénétrer dans les *stigmates*, comme l'huile, & que l'air qui se trouve renfermé dans le creux de chaque *stigmate* empêche que l'insecte ne soit suffoqué. M. Malpighi croyoit que l'air entroit & sortoit par les *stigmates* ; mais M. de Reaumur a découvert depuis par des expériences réitérées en plongeant une chenille dans l'eau, que l'air avoit son issue par de très-petites ouvertures répandues sur tout le corps, qui communiquent à de pe-

tits canaux, & que ces canaux ont communication avec les trachées dont il a été fait mention. *Mém. pour servir à l'hist. des insectes*, *par* M. de Reaumur, *tome I. n°. 3. Voyez* INSECTE.

STIGMATES, (*Hist. anc.*) signes ou caracteres dont on marquoit ordinairement les esclaves qui avoient été fugitifs. La marque la plus commune étoit la lettre F, qu'on leur imprimoit au front avec un fer chaud. On se contentoit quelquefois de leur mettre un collier ou un bracelet, sur lequel on gravoit le nom du maître. Quelques-uns ont cru qu'on imprimoit aussi des caracteres sur les mains, les bras ou les épaules des nouveaux soldats chez les Romains; mais cet usage n'a pas été général, & l'on n'en trouve pas des témoignages assez précis chez les anciens, pour affirmer que cette coutume fût constamment établie dans les troupes romaines.

STIGMATES, (*Théolog.*) marques ou incisions que les payens se faisoient sur la chair en l'honneur de quelque fausse divinité.

Ces *stigmates* s'imprimoient ou par un fer chaud, ou par une aiguille avec laquelle on faisoit plusieurs piquures, que l'on emplissoit ensuite d'une poudre noire, violette, ou d'une autre couleur, qui s'incorporoit avec la chair, & demeuroit imprimée pendant toute la vie. La plûpart des femmes arabes ont les bras & les joues chargés de ces sortes de *stigmates*: Lucien dans son livre de la déesse de Syrie, dit que tous les syriens portoient de ces caracteres imprimés les uns sur les mains, & les autres sur le col. Moïse, Lévitiq. *x. xix. vers. 28.* défend aux Israélites de se faire aucune figure, ni aucune *stigmate* sur le corps. L'hébreu porte, *vous ne vous ferez aucune écriture de pointe*, c'est-à-dire, aucune *stigmate* imprimée avec des pointes.

Ptolemée Philopator ordonna qu'on imprimât une feuille de lierre, qui est un arbre consacré à Bacchus sur les juifs qui avoient quitté leur religion pour embrasser celle des payens. S. Jean, dans l'Apocalypse, fait allusion à cette coutume, qnand il dit, *c. xiij. vers. 16. & 17.* que la bête a imprimé son caractere dans la main droite, & sur le front de ceux qui sont à elle; qu'elle ne permet de vendre ou d'acheter qu'à ceux qui portent le caractere de la bête ou son nom, & S. Paul, dans son épitre aux Galates, dit qu'il porte les *stigmates* de J. C. sur son corps en parlant des coups de fouet qu'il a reçus pour la prédication de l'évangile.

Philon le juif, *de monarch. l. I.* dit qu'il y a des hommes qui pour s'attacher au culte des idoles d'une maniere plus solemnelle & plus déclarée, se font sur la chair avec des fers chauds, des caracteres qui prouvent leur engagement & leur servitude. Procope, *in Isai. xliv.* remarque l'ancien usage des chrétiens, qui se faisoient sur le poignet & sur les bras des *stigmates*, qui représentoient la croix ou le monogramme de J. C. usage qui subsiste encore aujourd'hui parmi les chrétiens d'Orient, & parmi ceux qui ont fait le voyage de Jérusalem. Prudence, *hymn. x.* décrit en ces termes la maniere dont les payens se faisoient des *stigmates* en l'honneur de leurs dieux.

Quid cum sacrandus accipit sphragitidas?
Acus minutas ingerunt fornacibus,
His membra pergunt urere: utque igniverint
Quamcumque partem corporis fervens nota
Stigmavit, hanc sic consecratam prædicant.
Calmet, *dictionn. de la Bibl.*

STIGMATES, (*Théolog.*) terme que les Franciscains ont introduit pour exprimer les marques ou empreintes des plaies de Notre Seigneur, qu'il imprima lui-même sur le corps de S. François d'Assise.

Voici ce qu'en dit M. l'abbé Fleury, dans son histoire ecclésiastique, *tom. XVI. l. LXXIX. n°. 5.* d'après Vading & S. Bonaventure. « En 1224, saint » François se retira sur le mont Alverne pour y pas» ser son carême de saint Michel, c'est-à-dire, les » quarante jours qu'il avoit coutume de jeûner, de» puis l'assomption de Notre Dame, jusqu'à la fin de » Septembre.... Un matin, vers la fête de l'exalta» tion de la sainte Croix, qui est le 14 Septembre, » comme il prioit au côté de la montagne, il vit un » séraphin, ayant six ailes ardentes & lumineuses, qui » descendoit du haut du ciel d'un vol très-rapide. » Quand il fut proche, saint François vit entre ses » ailes la figure d'un homme, ayant les mains & » les piés étendus & attachés à une croix. Deux ai» les s'élevoient au-dessus de sa tête, deux étoient » étendues pour voler, & deux couvroient tout son » corps.... La vision disparoissant, le saint apper» çut à ses mains & à ses piés les marques des clous » comme il les avoit vus à l'image du crucifix. Ses » mains & ses piés paroissoient percés de clous, » dans le milieu, les têtes des clous se voyoient » au-dedans des mains & au-dessus des piés, & les » pointes repliées de l'autre côté, & enfoncées dans » la chair. A son côté droit paroissoit une cicatrice » rouge, comme si elle venoit d'un coup de lance, » & souvent elle jettoit du sang, dont sa tunique & » ses fémoraux étoient arrosés. »

L'impression de ces *stigmates* fut confirmée par plusieurs miracles que rapporte le même auteur, qui continue ainsi: « Quelque soin que prît François de » cacher ses *stigmates*, il ne put empêcher que l'on » ne vît ceux des mains & des piés, quoique de» puis ce tems-là il marchât chaussé, & tînt pres» que toujours ses mains couvertes. Les *stigmates* » furent vus par plusieurs de ses confreres, qui bien » que très dignes de foi par leur sainteté, l'assure» rent depuis par serment, pour ôter tout prétexte » d'en douter. Quelques cardinaux les virent par » la familiarité qu'ils avoient avec le saint hom» me; ils ont relevé les *stimagtes*, dit saint Bona» venture, dans les proses, les hymnes & les an» tiennes qu'ils ont composées en son honneur, & » ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix, » & par écrit. Enfin le pape Alexandre IV. prêchant » au peuple, en présence de plusieurs freres & de » moi-même (ce sont les propres paroles de saint » Bonaventure), assura que pendant la vie du saint » il avoit vu ces sacrés *stigmates* de ses propres yeux. » Il ajoute qu'à la mort de saint François plus de cin» quante freres les virent, & la pieuse vierge Claire » avec ses sœurs, & une multitude innombrable de » séculiers, dont plusieurs les baiserent & les touche» rent de leurs mains pour plus grande certitude.

» Quant à la plaie du côté, il la cacha si bien, » que de son vivant personne ne put la voir qu'à la » dérobée, mais après sa mort elle parut évidem» ment comme les autres ».

On a institué en mémoire de ce miracle une fête appellée la *fête des stigmates de saint François*, avec une messe & un office particulier, mais qui n'est obligatoire que pour les Franciscains. Il y eut aussi à la même occasion une archi-confrérie érigée en 1594, par François Pizi, chirurgien de la ville de Rome.

STIGMITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par quelques naturalistes aux pierres remplies de taches ou de petits points.

STIGNITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par Pline à un porphyre rouge avec des taches noires, c'est le même qu'il appelle *syenites* & *pyrropoecilon*.

STIL DE GRAIN, (*Peint.*) pâte jaune faite avec une espece de craie ou marne blanche, qu'on teint par une décoction de graines d'Avignon dans de l'eau, jointe à de l'alun ordinaire. De ce mélange, on en forme cette pâte seche & tortillée qui s'appelle *stil*

de grain ; c'eſt en Hollande qu'on le fabrique ; il faut le choiſir tendre, friable, d'un beau jaune doré. On l'emploie pour peindre en huile & en miniature.

Le *ſtil de grain* ſe compoſe ordinairement avec du blanc de Troie & de la graine d'Avignon; mais l'eſpece en eſt mauvaiſe, & il change. Il vaut mieux le faire avec du blanc de plomb ou de céruſe ; broyer ce blanc bien fin, en le détrempant ſur le porphyre, d'où il faut le lever avec une ſpatule de bois, & le laiſſer ſécher à l'ombre : enſuite prenez de la graine d'Avignon ; mettez-la en poudre dans un mortier de bois, & faites-la bouillir avec de l'eau dans un pot de terre plombé, juſqu'à ce qu'elle ſoit conſommée environ du tiers ou plus : paſſez cette décoction dans un linge, & jettez y la groſſeur de deux ou trois noiſettes d'alun pour l'empêcher de changer de couleur; quand il ſera fondu, détrempez le blanc de cette décoction, & le reduiſez en forme de bouillie aſſez épaiſſe, que vous pétrirez bien entre les mains, & vous en formerez des trochiſques, que vous ferez ſecher dans une chambre bien aérée ; quand le tout ſera ſec, vous le détremperez de même juſqu'à trois ou quatre fois avec ladite décoction, ſelon que vous voudrez que le *ſtil de grain* ſoit clair ou brun ; & vous le laiſſerez bien ſécher à chaque fois. Remarquez qu'il eſt bon que ce ſuc ſoit chaud, quand on en détrempe la pâte, & qu'il faut en faire d'autres, lorſque le premier eſt gâté.

Cette couleur jaune que donne le *ſtil de grain* eſt fort ſuſceptible par le mélange des qualités des autres couleurs. Quand on mêle le *ſtil de grain* avec du brun rouge, on en fait une couleur des plus terreſtres ; mais ſi on la joint avec du blanc ou du bleu, on en tire une couleur des plus fuyantes. (*D. J.*)

STILAGE *ou* STELAGE, ſ. m. (*Comm.*) droit qui ſe perçoit ſur les grains en quelques endroits de France. C'eſt un droit ſeigneurial, qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage* & *meſurage*. Il conſiſte ordinairement en une écuellée de grain par chaque ſac qui ſe vend dans une halle ou marché.

Il y a des lieux où le *ſtelage* ſe leve auſſi ſur le ſel, comme dans la ſouveraineté de Bouillon. *Diction. de Commerce.*

STILE, *en Botanique*, eſt la partie qui eſt élevée au milieu d'une fleur, & qui poſe par ſa partie inférieure ſur le rudiment du fruit ou de la graine.

C'eſt ce qu'on appelle plus ordinairement *piſtil*. Cependant Bradley les diſtingue : il l'appelle *ſtile*, quand il n'eſt que joint ou contigu à la graine ou au fruit ; & *piſtil*, lorſqu'il contient au-dedans de lui la ſemence ou le fruit, comme l'ovaire contient les œufs. *Voyez* PISTIL.

STILE, (*Critiq. ſacrée.*) inſtrument de fer, d'acier, ou d'autre matiere, pointu d'un côté pour former les lettres ſur une tablette enduite de cire, & applatie de l'autre pour les effacer. *Voyez* TABLETTE DE CIRE.

Cet uſage des anciens eſt très-bien décrit dans ce paſſage du 4 des Rois, *xxj. 13.* j'effacerai Jéruſalem comme on efface l'écriture des tablettes, & je paſſerai mon *ſtile* deſſus pluſieurs fois. Dieu vouloit faire entendre par cette métaphore, qu'il ne laiſſeroit pas la moindre trace de la vie criminelle qu'on y menoit, mais qu'il la détruiroit, comme on efface l'écriture ſur une tablette de cire, en tournant le *ſtile* & le paſſant par-deſſus. Jérémie, *ch. xvij. 1.* dit que le crime de la tribu de Juda eſt écrit avec un *ſtile* de fer & une pointe de diamant, & qu'il eſt gravé ſur leur cœur comme ſur des tablettes. Mais ces mots d'Iſaïe, *viij. 3. ſcribe ſtilo hominis*, écrivez en *ſtile* d'homme, ſignifient une maniere d'écrire ſimple, naturelle, intelligible, oppoſée au *ſtile* figuré & énigmatique des prophetes. (*D. J.*)

STILE, *ſtilus*, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt un long inſtrument d'acier qui va en diminuant par un bout, & ſe termine en pointe, de maniere qu'il a la forme d'un cone ; & qui ſert à étendre & découvrir une partie, ou à l'inſinuer dedans.

On a coutume de faire rougir au feu le ſtile pour l'inſinuer dans les canules *cannulæ*, & le retirer auſſitôt ; & on l'y met & l'en retire ſucceſſivement auſſi ſouvent qu'il eſt néceſſaire ; pour cet effet, il eſt bon d'avoir deux ſtiles pour les introduire alternativement. *Voyez* CANNULA.

STILE, *en Gnomonique*, ſignifie le *gnomon* ou *aiguille* d'un cadran, qu'on dreſſe ſur un plan pour jetter l'ombre. *Voyez* GNOMON.

STILET, ſ. m. (*Gram.*) eſt une ſorte de poignard petit & dangereux qu'on peut fort bien cacher dans ſa main, & dont les lâches ſur-tout ſe ſervent pour aſſaſſiner en trahiſon. *Voyez* POIGNARD.

La lame en eſt ordinairement triangulaire & ſi menue, que la plaie qu'elle fait, eſt preſque imperceptible. Le *ſtilet* eſt ſéverement défendu dans tous les états bien policés.

STILET, *inſtrument de Chirurgie*, qu'on introduit dans les plaies & ulceres. *Voyez* SONDE. Anel a imaginé des petits *ſtilets* d'or extrêmement déliés, à-peu-près comme des ſoies de porc, & néanmoins boutonnés par leur extrémité, pour ſonder les points lacrimaux, & deſobſtruer le conduit nazal. *Voyez fig. 11. Pl. XXIII. Voyez* FISTULE LACRIMALE. (*Y*)

STILLICIDIUM, ſ. m. (*Architect. rom.*) on ſait que ce mot ſignifie d'ordinaire la chûte de l'eau goutte-à-goutte ; mais dans Vitruve il déſigne la pente du toit qui eſt favorable à l'écoulement des eaux ; il appelle au figuré les toits des cabanes des premiers hommes *ſtillicidia*. Pline entend auſſi par *ſtillicidia*, l'épaiſſeur du feuillage des arbres quand elle eſt capable de mettre à couvert de la pluie. (*D. J.*)

STILLYARD, ſ. m. (*anc. compag. de Comm.*) on nommoit autrefois en Angleterre, *la compagnie de ſtillyard*, une compagnie de commerce établie en 1215 par Henri III. en faveur des villes libres d'Allemagne. Cette compagnie étoit maîtreſſe de preſque toutes les manufactures angloiſes, particulierement des draperies. Les préjudices que ces privileges apportoient à la nation, la firent caſſer ſous Edouard IV. Elle ſubſiſta néanmoins encore quelque tems en faveur des grandes avances qu'elle fit à ce prince ; mais enfin elle fut entierement ſupprimée en 1552, ſous le regne d'Edouard VI. (*D. J.*)

STILO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur le Cacino, à ſix milles de la côte de la mer Ionienne.

C'eſt dans ce bourg qu'eſt né *Campanella* (Thomas), fameux philoſophe italien, qui fit grand bruit par ſes écrits, & dont la vie fut long-tems des plus malheureuſes. Il entra dans l'ordre de ſaint Dominique, & un vieux profeſſeur de ce même ordre conçut une haine implacable contre Campanella, parce qu'il ſe montra plus habile que lui dans une diſpute publique.

En paſſant par Bologne on lui enleva ſes manuſcrits & on les déféra au tribunal de l'inquiſition. Quelques paroles qui lui étoient échappées ſur la dureté du gouvernement d'Eſpagne & ſur des projets de révolte, le firent arrêter par le vice-roi de Naples ; on lui fit ſouffrir la queſtion, & on le retint 27 ans en priſon. Enfin Urbain VIII. qui le connoiſſoit par ſes écrits, obtint ſa liberté en 1626 du roi d'Eſpagne, Philippe IV. Le même pape le prit à Rome au nombre de ſes domeſtiques, & le combla de biens ; mais tant de faveur ralluma la jalouſie des ennemis de Campanella ; il s'en apperçut & ſe ſauva ſecrettement de Rome en 1634, dans le carroſſe de M. de Noailles, ambaſſadeur de France. Arrivé à Paris, il fut accueilli gracieuſement de Louis XIII. & du cardinal de Richelieu, qui lui procura une penſion de deux mille livres. Il paſſa le reſte de ſa vie dans la maiſon

maison des jacobins de la rue saint Honoré, & y est mort en 1639, à 71 ans.

Il a publié un grand nombre de livres sur la Théologie, la Philosophie, la Morale, la Physique, la Politique, la Rhétorique, la Médecine, & l'Astrologie. Il seroit superflu d'indiquer les titres & les éditions d'ouvrages, dont on ne fait aucun cas aujourd'hui. Nous n'avons plus besoin de l'apologie de Galilée, ni de préservatif contre l'autorité d'Aristote. On mépriſe souverainement l'Astrologie judiciaire. Enfin, on ne craint plus la monarchie universelle du roi d'Espagne. Les idées de Campanella pour fonder une republique, qu'il nomme allégoriquement la *cité du Soleil*, ne valent pas, à beaucoup près, l'Uthopie de Thomas Morus. Ajoutez que c'est un écrivain plein d'imaginations folles, & dont le style est rebutant.

Son *Atheismus triumphatus*, est de tous ses ouvrages celui qui a fait le plus de bruit, quoique ce soit perdre son tems aujourd'hui que de prendre la peine de le lire. On prétend qu'en faisant semblant de combattre les athées dans cet ouvrage, il a cherché à les favoriser, en leur prêtant des argumens auxquels ils n'ont jamais pensé, & en y répondant très-foiblement; d'où vient qu'on a dit qu'il auroit dû intituler son ouvrage, *Atheismus triomphans*, & peut-être l'eût-il fait s'il l'eût osé.

Ern. Sal. Cyprianus a donné fort au long, en latin, la vie de Campanella; c'est dans le goût des savans de son pays, mais ils s'en corrigeront bientôt. (*D. J.*)

STIMULANT, adj. se dit *en Médecine*, d'une espece de douleur, il signifie alors une douleur poignante ou pongitive. Ce terme vient du latin *ſtimulus*, aiguillon, parce que la douleur est comme un aiguillon qui réveille & ranime les mouvemens de la machine en produisant une irritation ou un chatouillement désagréable.

STIMULANS, *remedes âcres, irritans*, dont l'énergie est très-considérable. Ces remedes sont en général tous les amers, tous les sels volatils & fixes, les sels neutres ou androgyns, les sels volatils huileux, les baumes, les teintures âcres, telles que celle de soufre, de scories, de soie & de régule d'antimoine.

Tous ces remedes sont indiqués dans tous les cas où l'atonie de nos fibres est trop grande, & où la viscosité de nos humeurs obstrue nos vaisseaux au point d'empêcher leur oscillation. On peut conclure de-là que tous les remedes atténuans sont autant de *ſtimulans*, parce qu'en divisant les humeurs & en redonnant du ressort aux fibres, ils rétablissent l'équilibre entre les solides & les fluides.

STINCHAR *ou* STINSIAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Ecosse, dans la province de Carrik. Elle sort d'un petit lac de cette province, & se perd dans la mer. (*D. J.*)

STINKERKE, s. f. (*Modes.*) mouchoir de cou, d'usage dans le dernier siecle; on le bordoit de dentelle, de frange de soie, de filets d'or ou d'argent; voici l'origine de ce nom. Une bataille, suivie de la victoire, se donna en 1692, près d'un village du Hainaut, nommé *Steinkerke*: il plut à nos dames d'illustrer ce nom, en le faisant passer du village à une espece de mouchoir de cou de leur invention, & qui prit beaucoup de faveur, parce que plusieurs dames, qui crurent devoir cacher leur gorge, y trouverent un double avantage. (*D. J.*)

STIPENDIAIRE, s. m. (*Gram.*) qui est aux gages ou à la solde d'un autre.

STIPENDIÉ, adj. (*Gram.*) payé, soudoyé par quelqu'un.

STIP-VISCH, s. m. (*Ichthiolog.*) nom donné par les Hollandois à un poisson des Indes orientales, qui est de la classe de ceux de l'Europe, qui ont deux nageoires de derriere, dont l'antérieure est armée de piquans. La peau du *ſtip-viſch* est tachetée, & sa chair est très-délicate: on le prend communément avec l'hameçon. (*D. J.*)

STIPULATION, s. f. *ſtipulatio*, (*Gram. & Jurisprudence.*) est une forme particuliere, par laquelle on fait promettre à celui qui s'oblige de donner ou faire quelque chose.

Les jurisconsultes tirent l'étymologie de ce mot du latin *ſtipulum*, qui est la même chose que *firmum*: de *ſtipulum* on a fait *ſtipulation*, parce que c'est la *ſtipulation* qui affermit les conventions, & leur donne de la force.

D'autres font venir *ſtipulation* de *ſtips*, qui signifie une *piece de monnoie*, parce que les *ſtipulations* ne se faisoient guere qu'à propos de quelques sommes pécuniaires.

Isidore fait dériver ce mot de *ſtipula*, qui signifie un *brin de paille*, parce que, selon lui, les anciens, quand ils se faisoient quelque promesse, tenoient chacun par un bout un brin de paille qu'ils rompoient en deux parties, afin qu'en les rapprochant cela servît de preuve de leurs promesses.

Mais cet auteur est le seul qui fasse mention de cette cérémonie, & il n'est pas certain que les *ſtipulations* n'eussent lieu que dans les promesses pécuniaires, comme Festus & Varron le prétendent; il est plus probable que *ſtipulatio* est venu de *ſtipulum*.

La *ſtipulation* étoit alors un assemblage de termes consacrés. Pour former cette maniere d'obligation, on l'appelloit souvent *interrogatio*, parce que le stipulant, c'est-à-dire celui au profit de qui l'on s'obligeoit, interrogeoit l'autre: *Mœvi, ſpondes ne dare decem;* & *Mœvius*, qui étoit le promettant, répondoit *ſpondeo*; ou bien, s'il s'agissoit de faire quelque chose, l'un disoit, *facies ne*, &c. l'autre répondoit, *faciam, fide jubes, fide jubeo*, & ainsi des autres conventions.

Ces *ſtipulations* étoient de plusieurs sortes, les unes conventionnelles, d'autres judicielles, d'autres prétoriennes, d'autres communes; mais ces distinctions ne sont plus d'aucune utilité parmi nous; ceux qui voudront s'en instruire plus à fond, peuvent consulter Gregorius Tolosanus, *liv. XXIV. chap. j.*

Dans toutes ces *ſtipulations*, il falloit interroger & répondre soi-même: c'est de-là qu'on trouve dans les lois cette maxime, *alteri nemo ſtipulari poteſt.*

Mais ces formules captieuses furent supprimées par l'empereur Léon; & dans notre usage, on n'entend autre chose par le terme de *ſtipulation*, que les *clauſes* & *conditions* que l'on exige de celui qui s'oblige envers un autre; & comme on peut aujourd'hui s'obliger pour autrui, à plus forte raison peut-on stipuler quelque chose au profit d'autrui. *Voyez* au *digeſte le tit. I. liv. XLV. le liv. VIII. du code, tit. XXXVIII.* & aux *inſtit. liv. III. tit. VI.* & les *mots* ACCORD, CONTRAT, CONVENTION, CLAUSE, OBLIGATION, PACTE. (*A*)

STIPULER, (*Scienc. étymol.*) on sait que *ſtipuler*, en latin *ſtipulari*, signifie *contracter*; ce mot vient de *ſtipula*, qui veut dire une *paille*, parce qu'anciennement les premieres *ſtipulations* furent faites entre les bergers pour des terres, & qu'alors celui qui *ſtipuloit*, qui contractoit, tenoit en sa main une paille, *ſtipulam*, qui représentoit les fonds de terre qu'il vouloit prendre ou engager. (*D. J.*)

STIPULES, s. f. pl. (*Botan.*) ce sont deux petites feuilles pointues, qui se trouvent à la naissance de plusieurs especes de plantes. (*D. J.*)

STIQUE, s. m. (*Critique ſacrée & profane.*) en grec *στίχος*; ce mot qu'il importe d'expliquer, veut dire la même chose que le mot latin *verſus*. L'un & l'autre de ces deux termes dans leur origine signifioit

ſimplement une *ligne* ou une *rangée* ; car *verſus* vient de *vertere*, qui ſignifie *tourner* ; & quand l'écrivain eſt au bout de ſa ligne, il faut qu'il retourne, & le lecteur tout de même. *Voyez* Menagii *obſerv. in Diog. Laërtii, l. IV. n°. 24.* S. Jérôme dit auſſi dans ſa préface à ſa verſion latine de Daniel, que Méthodius, Euſebe & Apollinaire avoient répondu aux objections de Porphyre contre l'Ecriture, *multis verſuum millibus*, c'eſt-à-dire dans des ouvrages qui contenoient pluſieurs milliers de lignes ; car ces auteurs ont tous écrit en proſe. Cornelius Nepos, dans *Epaminondas, l. XVI. vj.* dit : *Uno hoc volumine vitas excellentium virorum concludere conſtituimus, quorum ſeparatim multis millibus* verſuum *complures ſcriptores ante nos explicarunt.* Joſephe, à la fin de ſes *antiquités*, dit que ſon ouvrage contenoit vingt livres & ſoixante mille vers ou *ſtiques*. *Voyez* VERSET, *Critiq. ſacrée.* (*D. J.*)

STIRI, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie, avec un village qui lui a communiqué ſon nom, & qui eſt l'ancienne *Stiris*. On voit ſur cette montagne le monaſtere d'un hermite de ce deſert, qu'on nomme le couvent de S. Luc *Stirite*, & qui eſt l'un des plus beaux de toute la Grece ; il eſt compoſé de plus de cent caloyers, qui s'occupent dans leurs cellules & dans les campagnes à divers ouvrages néceſſaires ; leur égliſe eſt belle & bâtie à la greque. *Voyez* ce qu'en dit Wheler dans ſon *voyage de Dalmatie.* (*D. J.*)

STIRIE, *en allemand* STEYER, (*Géog. mod.*) province d'Allemagne, & l'un des états héréditaires de la maiſon d'Autriche, au cercle de ce nom. Elle a pour bornes l'archiduché d'Autriche au nord, la Hongrie à l'orient, la Carniole au midi, la Carinthie & l'archevêché de Saltzbourg à l'occident. Elle étoit anciennement compriſe partie dans la Pannonie & partie dans la Norique. Elle fut ſous la domination des ducs de Bavière juſqu'en 1030, que l'empereur Conrad II. l'érigea en marquiſat ; Frédéric I. érigea ce marquiſat en duché, & par la donation qu'il en fit à Léopold, duc d'Autriche, ſon beau-pere, du conſentement des états du pays, la *Stirie* paſſa dans la maiſon d'Autriche. Cette province a 32 lieues de long ſur 20 de large. C'eſt un pays fort montagneux, arroſé de la Drave, du Muer, & d'autres rivieres, déſert & ſtérile dans ſa plus grande partie, mais abondant en mines de fer. On le diviſe en haute & baſſe *Stirie*. Gratz en eſt la capitale. (*D. J.*)

STIRIS, (*Geog. anc.*) ville de la Grece dans la Phocide. Pauſanias, *l. X. c. xxxv.* dit : « On ne va » pas ſeulement de Chéronée dans la Phocide par » le chemin qui mene à Delphes, ni par celui qui » traverſant Panopée, paſſe auprès de Daulis, & » aboutit au chemin qui fourche ; il y en a encore » un autre fort rude, par lequel en montant preſque » toujours, on arrive enfin à *Stiris*, autre ville de la » Phocide. Ce chemin peut avoir ſix-vingt ſtades de » longueur ».

Les *Stirites* ſe vantoient d'être athéniens d'origine. Ils diſoient qu'ayant ſuivi la fortune de Peteüs, fils d'Orneus, chaſſé d'Athènes par Egée, ils vinrent s'établir dans un coin de la Phocide, où ils bâtirent une ville qu'ils nommerent *Stiris*, parce qu'ils étoient la plûpart de la bourgade *Stirium* ou *Steirea*, qui faiſoit partie de la tribu Pandionide. Ils habitoient ſur la cime d'un roc fort élevé, & par cette raiſon ils manquoient ſouvent d'eau, particulierement en été : car ils n'avoient que des puits, dont l'eau n'étoit pas même fort bonne : auſſi ne s'en ſervoient-ils qu'à ſe laver & à abreuver leurs chevaux. Ils étoient obligés de deſcendre quatre ſtades pour aller chercher de l'eau d'une fontaine creuſée dans le roc.

On voyoit à *Stiris* un temple de Cérès, ſurnommé *Stiritis* : ce temple étoit bâti de briques crues ; mais la déeſſe étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. Près de cette ſtatue, il y en avoit une autre fort ancienne, couronnée de bandelettes, & ces peuples rendoient à Cérès tous les honneurs imaginables.

De *Stiris* à *Ambryſſum*, on comptoit environ 60 ſtades, & l'on y alloit par une plaine qui étoit entre deux montagnes. Le chemin étoit bordé de vignes à droite & à gauche, & tout le pays étoit un vignoble ; mais entre les ceps de vigne, on élevoit une eſpece de chêne-verd.

Stiris, ſelon M. Spon, *voyage de Grece, tome II.* ſubſiſte encore aujourd'hui, & conſerve ſon ancien nom : car on l'appelle *Stiri* ; mais ce n'eſt plus qu'un village. (*D. J.*)

STIRITIS, (*Mythol.*) Cérès avoit un temple à Stiris, ville de Phocide, ſous le nom de *Cérès Stiritis*, dans lequel on lui rendoit, dit Pauſanias, tous les honneurs imaginables. Ce temple étoit bâti de briques ; mais la déeſſe étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. (*D. J.*)

STIRONE, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans le Parmeſan. Elle a ſa ſource dans les montagnes, & après s'être groſſie de la Vezola & de la Parola, elle ſe jette dans le Tarro. (*D. J.*)

STIVA, LE MONT, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie. C'eſt le Cyrhis des anciens, ſelon M. Spon. Les Grecs l'ont appellé *Stiva*, d'un village de ce nom qui eſt au-deſſus. (*D. J.*)

STOÆ, (*Antiq. athén.*) στοαί ; c'eſt ainſi que les Athéniens nommoient leurs portiques plantés d'arbres pour la promenade, de ſieges pour ſe repoſer, & de cabinets de feuillage pour ſe retirer ou pour converſer. Potter, *archæol. græc. l. I. c. viij. t. I. p. 38.* Voyez *auſſi le mot* PORTIQUE. (*D. J.*)

STOBI, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine dans la Pélagonie. Il y a apparence qu'elle prit ſes accroiſſemens & ſon luſtre après la deſtruction de *Pélagonia*, métropole de la province : car perſonne, depuis Tite-Live, ne fait mention de cette derniere ville, au-lieu que *Stobi* eſt fort connue. Pline, *l. IV. c. x.* en fait une colonie romaine. Il en eſt parlé dans le digeſte, *leg. ult. de cenſib.* & on a des médailles de Veſpaſien & de Trajan, où elle a le titre de *municip.*, MUNICIP. STOBEUS, *ou* MUNICIP. STOBENSIUM. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* connoît auſſi cette ville qu'il donne aux Pélagoniens. Il y en a qui veulent que le nom moderne ſoit *Starachino*. (*D. J.*)

STOC, ſ. m. (*Forges.*) baſe ſur laquelle eſt appuyée l'enclume de groſſes forges. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

STOCFISH, ſ. m. (*Commerce de poiſſon.*) poiſſon de mer ſalé & deſſéché, couleur de gris cendré, ayant néanmoins le ventre un peu blanc ; ſa longueur ordinaire eſt d'un pié ou deux. La morue ſeche ou parce, que l'on appelle autrement *merlu* ou *merluche*, eſt une eſpece de *ſtockfish. Savary.* (*D. J.*)

STOCKHEIM, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne. La premiere eſt dans l'évêché de Liege, ſur la Meuſe, à 5 lieues au-deſſous de Maſtricht. La ſeconde, autrement nommé *Stockak*, eſt dans la Suabe, au landgraviat de Nellenbourg, ſur une petite riviere de ce nom, à deux lieues du lac, & à ſix au nord de la ville de Conſtance. *Long.* de cette derniere, *26. 32. latit. 47. 56.* (*D. J.*)

STOCKHOLM, (*Géogr. mod.*) ville de Suede, dans l'Upland, la capitale du royaume, & la réſidence des rois, à 75 lieues de Copenhague, à 260 de Vienne, & à environ 310 de Paris.

Cette ville eſt bâtie à l'embouchure du lac Méler dans la mer Baltique ; tout y eſt ſur pilotis, dans pluſieurs îles voiſines les unes des autres ; il n'y a que deux fauxbourgs qui ſoient en terre ferme.

Stockholm eſt grande, fort peuplée, & fait un commerce conſidérable. La plûpart de ſes maiſons ſont actuellement bâties en brique, au-lieu que précédemment elles étoient preſque toutes de bois. On y remarque entr'autres beaux édifices le palais du chancelier, celui de la nobleſſe, & le château, qui eſt un bâtiment ſpacieux, où non-ſeulement la cour loge, mais où s'aſſemble auſſi la plûpart des cours ſupérieures du royaume. Ce château eſt ſitué de façon que d'un côté il a vue ſur le port, & de l'autre ſur la ville, où il fait face à une grande place décorée des plus belles maiſons. Le palais de la nobleſſe eſt le lieu où elle tient ſes ſéances.

Stockholm n'oublira jamais la fête funeſte de ce même palais, dans laquelle Chriſtiern rétabli roi, & ſon primat Troll, firent égorger en 1520 le ſénat entier, & tant d'honnêtes citoyens. Le tyran devenu partout exécrable, fut enfin dépoſé, & finit ſes jours en priſon; Troll mourut les armes à la main; dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique!

On diviſe ordinairement *Stockholm* en quatre parties; ſavoir, Sud-Malm, & Nor-Malm, qui ſont les deux fauxbourgs, au milieu deſquels la ville eſt ſituée, & dans une île. La quatrieme partie eſt Garceland, & le tout compoſe une des grandes villes de l'Europe.

L'île dans laquelle la plus grande partie de *Stockholm* ſe trouve enfermée, eſt environnée de deux bras de riviere, qui ſortent impétueuſement du lac Meler, & ſur chacun de ces bras, il y a un pont de bois; enſuite il ſe forme encore quelques autres îles qui n'en ſont ſéparées que par un peu d'eau. D'un côté on a la vûe ſur le lac, & de l'autre ſur la mer, laquelle forme un golfe qui s'étend à-travers pluſieurs rocners, enſorte qu'on le prendroit pour un autre lac. L'eau en eſt ſi peu ſalée, qu'on en pourroit boire devant *Stockholm*, à cauſe de la quantité d'eau douce qui y tombe du lac Meler.

On rapporte la fondation de la ville à Birger, qui fut gouverneur de Suede après la mort du roi Erric, ſurnommé le *Begue*, & on prétend qu'elle reçut le nom de *Stockholm* d'une grande quantité de poutres qu'on y apporta des lieux circonvoiſins; *ſtok* ſignifie en ſuédois une *poutre*, & *holm* une *île*, & même un *lieu deſert*. Quoi qu'il en ſoit, outre la force de ſa ſituation, elle eſt encore défendue par une citadelle toute bordée de canons.

Preſque tout le commerce de Suede ſe fait à *Stockholm*; il conſiſte en fer, fil-de-fer, cuivre, poix, réſine, mâts, & ſapins, d'où on les tranſporte ailleurs. La plûpart des marchandiſes & denrées qu'on reçoit des pays étrangers viennent dans ce port, dont le havre eſt capable de contenir un millier de navires: il y a encore un quai qui a un quart de lieue de long, où peuvent aborder les plus grands vaiſſeaux; mais ſon incommodité conſiſte en ce qu'il eſt à dix milles de la mer, & que ſon entrée eſt dangereuſe à cauſe des bancs de ſable.

On compte dans cette ville neuf égliſes bâties de brique, & couvertes de cuivre, indépendamment de celles des fauxbourgs. La nobleſſe & les grands du royaume réſident à *Stockholm*, où l'on a établi, en 1735, une académie des Sciences & de Belles-Lettres.

Le gouvernement de la ville eſt entre les mains du ſtadtholder, qui eſt auſſi conſeiller du conſeil privé. Après lui ſont les bourg-meſtres, au nombre de quatre, l'un pour la juſtice, l'autre pour le commerce, le troiſieme pour la police, & le quatrieme pour l'inſpection ſur tous les bâtimens publics & particuliers. Les tributs qui s'impoſent ſur les habitans pour le maintien du gouvernement de la ville, les bâtimens publics, la paie d'une garde de trois cens hommes, *&c.* les tributs, dis-je, que les bourgeois doivent payer pour cette dépenſe, ſeroient regardés comme un peſant fardeau, même dans les pays le plus opulens; auſſi tâche-t-on de dédommager les citoyens ſur leſquels tombent ces charges, par les privileges qu'on leur accorde, ſoit pour les douanes, ſoit pour le commerce du pays qui paſſe néceſſairement par leurs mains. *Long.* de *Stockholm*, ſuivant Harris, *35. 1. 15. latit. 58. 30. Long.* ſuivant Caſſini, *36. 56. 30. latit. 59. 20.*

La célebre reine Chriſtine naquit à *Stockholm*, en 1626, de Guſtave Adolphe, roi de de Suede, & de Marie-Eléonore de Brandebourg. Elle avoit beaucoup de ſagacité dans l'eſprit, l'air mâle, les traits grands, la taille un peu irréguliere. Elle étoit affable, généreuſe, & s'illuſtra par ſon amour pour les ſciences, & ſon affection pour les gens de lettre. Elle ſuccéda aux états de ſon pere en 1653, & abdiqua la couronne en 1654, en faveur de Charles Guſtave, duc des Deux-Ponts, de la branche de Baviere palatine, ſon couſin germain, fils de la ſœur du grand Guſtave.

Peu de tems après cette abdication, Chriſtine vint en France, & les ſages admirerent en elle une jeune reine qui, à 27 ans, avoit renoncé à la ſouveraineté dont elle étoit digne, pour vivre libre & tranquille. Si l'on veut connoître le génie unique de cette reine, on n'a qu'à lire ſes lettres, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Elle dit dans celle qu'elle écrivit à Chanut, autrefois ambaſſadeur de France auprès d'elle: « j'ai poſſédé ſans faſte, je quitte avec facilité. Après cela » ne craignez pas pour moi, mon bien n'eſt pas au » pouvoir de la fortune ». Elle écrivit au prince de Condé. « Je me tiens autant honorée par votre eſtime que par la couronne que j'ai portée. Si, après » l'avoir quittée, vous m'en jugez moins digne, » j'avouerai que le repos que j'ai tant ſouhaité, me » coute cher; mais je ne me repentirai point pour- » tant de l'avoir acheté au prix d'une couronne, & » je ne noircirai jamais par un lâche repentir une » action, qui m'a ſemblé ſi belle; s'il arrive que vous » condamniez cette action, je vous dirai pour toute » excuſe, que je n'aurois pas quitté les biens que la » fortune m'a donnés, ſi je les euſſe cru néceſſaires » à ma félicité, & que j'aurois prétendu à l'empire » du monde, ſi j'euſſe été auſſi aſſuré d'y réuſſir que » le ſeroit le grand Condé.

Telle étoit l'ame de cette perſonne ſi ſinguliere; tel étoit ſon ſtyle dans notre langue qu'elle avoit parlé rarement. Elle ſavoit huit langues; elle avoit été diſciple & amie de Deſcartes qui mourut à *Stockholm* dans ſon palais, après n'avoir pu obtenir ſeulement une penſion en France, où ſes ouvrages furent même proſcrits pour les ſeules bonnes choſes qui y fuſſent. Elle avoit attiré en Suede tous ceux qui pouvoient l'éclairer. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ſes ſujets, l'avoit dégoûtée de regner ſur un peuple qui n'étoit que ſoldat. Elle crut qu'il valoit mieux vivre avec des hommes qui penſent, que de commander à des hommes ſans lettres ou ſans génie. Elle avoit cultivé tous les arts dans un climat où ils étoient alors inconnus. Son deſſein étoit d'aller ſe retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y paſſer, parce que ces arts ne commençoient qu'à y naître.

Son goût la fixoit à Rome. Dans cette vûe elle avoit quitté la religion luthérienne pour la catholique; indifférente pour l'une & pour l'autre, elle ne fit point ſcrupule de ſe conformer en apparence aux ſentimens du peuple chez lequel elle vouloit paſſer ſa vie. Elle avoit quitté ſon royaume, en 1654, & fait publiquement à Inſpruck la cérémonie de ſon abjuration. Elle plut aſſez peu à la Cour de France, parce qu'il ne s'y trouva pas une femme dont le génie pût

atteindre au ſien. Le roi la vit, & lui fit de grands honneurs, mais il lui parla à peine.

La plûpart des femmes & des courtiſans n'obſerverent autre choſe dans cette reine philoſophe, ſinon qu'elle n'étoit pas coëffée à la françoiſe, & qu'elle danſoit mal. Les ſages ne condamnerent en elle que le meurtre de *Monaſdelchi* ſon écuyer, qu'elle fit aſſaſſiner à Fontainebleau dans un ſecond voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la royauté, elle devoit demander juſtice, & non ſe la faire. Ce n'étoit pas une reine qui puniſſoit un ſujet, c'étoit une femme qui terminoit une galanterie par un meurtre; c'étoit un italien qui en faiſoit aſſaſſiner un autre par l'ordre d'une ſuédoiſe, dans un palais d'un roi de France. Nul ne doit être mis à mort que par les lois. Chriſtine en Suede n'auroit eû le droit de faire aſſaſſiner perſonne; & certes ce qui eût été un crime à *Stockholm*, n'étoit pas permis à Fontainebleau.

Cette honte & cette cruauté terniſſent prodigieuſement la philoſophie de Chriſtine qui lui avoit fait quitter un trone. Elle eût été punie en Angleterre; mais la France ferma les yeux à cet attentat contre l'autorité du roi, contre le droit des nations, & contre l'humanité.

Chriſtine ſe rendit à Rome, où elle mourut en 1689, à l'âge de 63 ans. *Eſſai ſur l'hiſt. univerſelle.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STOECHADES, ÎLES, (*Géog. anc.*) îles de la mer Méditerranée, ſur la côte de la Gaule narbonnoiſe, au voiſinage de la ville de Marſeille. Pline entre les anciens, eſt celui qui paroît les avoir le mieux connues. Il en donne non-ſeulement le nombre & le nom général; il en marque encore les noms particuliers & la ſituation. Les Marſeillois, dit-il, donnerent des noms particuliers à ces trois îles *Stoechades*, ſelon leur ſituation, c'eſt-à-dire, à l'égard de Marſeille. La premiere, ou la plus proche de la ville, fut nommée d'un nom grec *Prote*, ce qui veut dire *premiere*: la ſeconde fut nommée *Meſe*, c'eſt-à-dire, celle du milieu, ou *mediana*, comme on l'appella après l'abolition de la langue greque dans ce pays-là: la troiſieme fut nommée *Hupœa*, inférieure, c'eſt-à-dire, celle qui eſt au-deſſous des deux autres, & la plus éloignée de Marſeille.

A cette deſcription il n'eſt pas difficile de reconnoître les trois îles, que l'on trouve dans la mer voiſine de la ville d'Hieres, & qui prennent aujourd'hui leur nom de cette ville, quoique chacune des trois ait auſſi le ſien en particulier. La premiere île s'appelle vulgairement *Porqueyroles* ou *Porqueroles*, à cauſe qu'il y vient beaucoup de ſangliers, qui y paſſent à la nage de la terre ferme, pour manger le gland des chênes verds qui s'y trouvent en abondance. La ſeconde île a le nom de *Portecroz*, du nom du port, où il y a un petit fort. La troiſieme ſe nomme l'île du *Titan* ou du *Levant*, à cauſe qu'elle eſt à l'orient des deux autres; & l'on voit par les anciens regiſtres de Provence, que cette troiſieme île s'appelloit autrefois *Cabaros*.

Ces îles furent premierement habitées par les Marſeillois, qui les nommerent *Stoecades*, peut-être à cauſe de la plante ſtoechas qui y abonde. Les trois écueils ou rochers voiſins de Marſeille, nommés *If*, *Ratonneau* & *Pomègue*, ne ſont point, comme quelques-uns l'ont imaginé, les *Stoechades* des anciens, parce que ces rochers ſont ſtériles, & ne produiſent ni la plante ſtoechas, ni preſqu'aucune autre. Les trois îles d'Hieres ſont auſſi nommées les *îles d'or*, par corruption du mot latin *Arae*, qui eſt l'ancien nom de la ville d'Hieres; ainſi le nom d'*inſulæ Areatum*, eſt celui des îles d'Hieres ou des *Stoechades* de l'antiquité. (*D. J.*)

STŒCHAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure eſt relevée & fendue en deux parties, & l'inférieure en trois, de façon qu'au premier aſpect cette fleur paroît diviſée en cinq parties. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs ſont diſpoſées par rangs ſur des têtes écailleuſes, du haut deſquelles il ſort quelques petites feuilles. Tournefort, *inſt. rei herbar.* *Voyez* PLANTE.

La premiere des cinq eſpeces de *ſtœchas* de Tournefort ſera celle que nous décrirons; c'eſt la ſtœchas *purpurea, arabica vulgò dicta, inſt. rei herb.* 201. J. B. 3. 277. C. B. P. 216. Raii *hiſt.* ſtœchas *brevioribus foliis*, Cluſ. *hiſt.* 344. C'eſt un ſous-arbriſſeau, haut d'une ou de deux coudées: ſes tiges ſont ligneuſes, quadrangulaires: ſes feuilles naiſſent deux à chaque nœud, de la figure de celles de la lavande, longues de plus d'un pouce, larges de deux lignes, blanchâtres, âcres, odorantes & aromatiques. L'extrémité de la tige eſt terminée par une petite tête longue d'un pouce, épaiſſe, formée de pluſieurs petites feuilles arrondies, pointues, blanchâtres & fort ſerrées. D'entre ces feuilles ſortent ſur quatre faces, des fleurs d'une ſeule piece, en gueule, de couleur de pourpre foncé: la levre ſupérieure eſt droite, & diviſée en deux: & l'inférieure partagée en trois; mais cependant elles ſont tellement découpées toutes les deux, que cette fleur paroît du premier coup-d'œil partagée en cinq quartiers. Leur calice eſt d'une ſeule piece, ovalaire, court, légerement dentelé, permanent, & porté ſur une écaille. Le piſtil qui eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, eſt environné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines arrondies, & renfermées dans le fond du calice: la petite tête eſt couronnée de quelques petites feuilles d'un pourpre violet.

Cette plante aime les lieux chauds & ſecs; auſſi croît-elle abondamment en Languedoc, en Provence & ſur-tout aux îles d'Hieres appellées par les anciens *îles ſtéchades*. Ses ſommités fleuries, ou petites têtes deſſéchées, ſont nommées στοιχας par Dioſcoride, στοιχας par Galien, & dans les ordonnances des medecins *ſtœchas*, *ſtœchas arabica* ou *flores ſtœchados*.

Ces ſommités fleuries, ou ces petites têtes ſont oblongues, écailleuſes, purpurines, d'un goût un peu âcre, amer, & d'une odeur pénétrante, qui n'eſt pas deſagréable. Ceux qui les cueillent, & qui ſont un peu éclairés, conſervent leur couleur & leur odeur, en les faiſant ſecher enveloppées dans du papier pris, & on les met enſuite dans une boîte.

On multiplie les *ſtœchas* de graines qu'on ſeme au printems dans une terre ſeche & legere. Quand elles ſe ſont élevées à la hauteur de trois pouces, on les tranſplante ailleurs à ſix pouces de diſtance; on les arroſe, on les abrie, juſqu'à ce qu'elles aient pris racine; on les nettoie de mauvaiſes herbes; on les couvre pendant l'hiver, & l'année ſuivante on les met ailleurs à demeure; on doit choiſir celles qui ſont nouvelles, odorantes, & en même tems un peu ameres. On retire l'huile eſſentielle de ces têtes fleuries de la même maniere que des ſommités de la lavande; elle a les mêmes vertus, mais on en fait peu d'uſage en médecine.

On a dans les boutiques une autre plante nommée *ſtœchas citrin*, ſtœchas *citrina anguſtifolia*, C. B. P. 264. mais elle n'a ni la figure, ni les vertus du vrai *ſtœchas*, c'eſt une eſpece d'*elychryſum*. (*D. J.*)

STŒCHAS *ou* STŒCHAS ARABIQUE, (*Mat. méd.*) cette plante croît abondamment en Provence & en Languedoc; c'eſt des îles d'Yeres & des environs de Montpellier qu'on la tire, principalement pour l'uſage de la Médecine.

C'eſt la plante entiere fleurie & ſechée, ou ſes épis fleuris & ſechés qu'on emploie; elle eſt de la claſſe des labiées de Tournefort. Elle eſt très-aromatique; on en retire par conſéquent par la diſtillation, une eau diſtillée bien parfumée & très-analogue en vertus à celles que fourniſſent la plûpart des autres plantes uſuelles de la même claſſe; telles que la lavande, la ſauge, le thim, *&c.* on en retire auſſi par la diſtillation une bonne quantité d'huile eſſentielle qui eſt peu d'uſage en Médecine, & qui a les mêmes vertus que l'huile eſſentielle de lavande, *&c.*

Le *ſtœchas* eſt mis au rang des remedes céphaliques & antiſpaſmodiques; on l'emploie quelquefois en infuſion dans la paralyſie, les tremblemens des membres, le vertige & toutes les maladies appellées *nerveuſes* & ſpaſmodiques; mais le *ſtœchas* eſt beaucoup moins uſité & moins efficace dans tous ces cas, que beaucoup d'autres plantes de ſa claſſe, & notamment que la ſauge qui paroît lui devoir être toujours préférée. *Voyez* SAUGE.

Les autres vertus attribuées à cette plante, comme d'exciter les regles & les urines, & même de purger doucement la pituite & la bile noire, ne ſont pas aſſez réelles, ou ne lui appartiennent point à un degré aſſez conſidérable pour l'avoir rendue utile à ces titres. Ainſi, quoique cette plante ne ſoit pas ſans vertus, mais ſeulement parce que l'on ne manque point de remedes abſolument analogues & plus efficaces, on n'en fait que rarement uſage dans les preſcriptions magiſtrales: elle entre cependant dans pluſieurs compoſitions officinales, parce que dans ces compoſitions on entaſſe tout. On trouve dans les pharmacopées un ſirop ſimple, & un ſirop compoſé de *ſtœchas*. Le premier n'eſt point uſité, & n'eſt preſque bon à rien, ſi on le prépare ſelon la méthode commune, en faiſant long-tems bouillir avec le ſucre une infuſion ou une décoction de cette plante.

Le ſirop compoſé auquel le *ſtœchas* donne ſon nom, contient toutes les particules de pluſieurs ſubſtances végétales très-aromatiques, & doit être regardé comme une préparation bien entendue, & comme un bon remede très-propre à être mêlé dans les juleps, les décoctions, les infuſions, les potions fortifiantes, cordiales, ſtomachiques, céphaliques, diaphorétiques, hyſtériques & emménagogues. Ce ſirop eſt abſolument analogue à un autre ſirop compoſé, très-connu dans les boutiques ſous le nom de *ſirop d'armoiſe*, ſi même le ſirop de *ſtœchas* ne vaut mieux que ce dernier. En voici la deſcription d'après la pharmacopée de Paris.

Sirop de ſtœchas compoſé. Prenez épis ſecs de *ſtœchas* trois onces; ſommités fleuries & ſeches de thim, de calament, d'origan, de chacun une once & demie; de ſauge, de bétoine, de romarin, de chacun demi-once; ſemences de rue, de pivoine mâle, de fenouil, de chacun trois gros; canelle, gingembre, roſeau aromatique, de chacun deux gros: que toutes ces drogues hachées & pilées macerent pendant deux jours dans un alembic d'étain ou de verre, avec huit livres d'eau tiéde; alors retirez par la diſtillation au bain-marie huit onces de liqueur aromatique, dont vous ferez un ſirop en y faiſant fondre au bain-marie le double de ſon poids, c'eſt-à-dire une livre de beau ſucre. D'autre part; prenez le marc de la diſtillation avec la liqueur *reſidue*; paſſez & exprimez fortement; ajoutez quatre livres de ſucre à la colature; clarifiez & cuiſez en conſiſtence de ſirop, auquel, lorſqu'il ſera à demi refroidi, vous mêlerez le précédent. (*b*)

STÆNIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. ancienne.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoient au pié des Alpes maritimes.

STOER LE, *ou* LE STOR, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la baſſe-Saxe, au duché de Holſtein. Elle ſe forme de divers petits ruiſſeaux, aux confins de l'Holſace & de la Stormarie, baigne la ville de Krempe, & va ſe jetter dans l'Elbe, un peu au-deſſous de Gluckſtad. (*D. J.*)

STOICIEN, STOÏQUE, (*Synonym.*) *ſtoïcien* ſignifie ordinairement un homme qui ſuit la philoſophie de Zénon; & *ſtoïque*, un homme ferme qui ne s'émeut de rien, qui eſt inſenſible à tout, quoiqu'il ne ſoit point inſtruit de la philoſophie du portique. *Stoïcien* va proprement à l'eſprit & à la doctrine; *ſtoïque* au caractere & à la conduite. Suivant cette diſtinction, il faudroit dire, les *Stoïciens* ſont de ce ſentiment; & d'une perſonne que les fâcheux événemens ne peuvent ébranler, c'eſt un vrai *ſtoïque*, une ame *ſtoïque*.

Enfin, *ſtoïcien* ne ſe dit guere que dans le propre, quand il s'agit effectivement de Zénon & de ſes diſciples; la philoſophie *ſtoïcienne*; la ſecte *ſtoïcienne*. *Stoïque* ſe dit au contraire preſque toujours au figuré; voilà une action *ſtoïque*; cependant l'on peut dire, voilà l'action d'un *ſtoïcien*; il a reçu cette triſte nouvelle en *ſtoïcien*; il a fini ſes jours en *ſtoïcien*, en grand homme. (*D. J.*)

STOICISME, *ou* SECTE STOÏCIENNE, *ou* ZÉNONISME, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) le *ſtoïciſme* ſortit de l'école cynique: Zénon qui avoit étudié la Morale ſous Cratès, en fut le fondateur. Auſſi diſoit-on que d'un ſtoïcien à un cynique, il n'y avoit que l'habit de différence. Cependant Zénon rendit ſa philoſophie plus étendue & plus intéreſſante que celle de Diogene; il ne s'en tint pas à traiter des devoirs de la vie; il compoſa un ſyſtême de philoſophie univerſelle d'après les maîtres qu'il avoit entendus, & il donna aux exercices de l'école une face nouvelle.

Zénon naquit à Cittium, ville maritime de l'île de Chypre; Cittium avoit été bâti par une colonie phénicienne; ce qui lui attira quelquefois le reproche qu'il n'étoit qu'un étranger ignoble. Mnéſius ſon pere faiſoit le commerce; l'éducation de ſon fils n'en fut pas plus négligée; les affaires du bon-homme l'appelloient ſouvent à Athènes, & il n'en revenoit point ſans rapporter au jeune Zénon quelques livres de Socrate. A l'âge de trente à trente deux ans, il vint lui-même dans la ville fameuſe pour y vendre de la pourpre, & pour entendre les hommes dont il avoit lu les ouvrages. Tout en débarquant, il demanda où ils demeuroient; on lui montra Cratès qui paſſoit, & on lui conſeilla de le ſuivre. Zénon ſuivit Cratès, & devint ſon diſciple. Il ne pouvoit aſſez admirer l'élevation que ſon maître montroit dans ſa conduite & dans ſes diſcours; mais il ne ſe faiſoit point au mépris de la décence qu'on affectoit dans ſon école; il ſe livra tout entier à la méditation, & bien-tôt il parut de lui un ouvrage intitulé *de la République*, qu'il avoit écrit, diſoit-on, aſſez plaiſamment, ſous la queue du chien. Les Cyniques ne s'occupoient que de la Morale; ils ne faiſoient aucun cas des autres ſciences. Zénon ne les approuvoit pas en ce point; entraîné par le deſir d'étendre ſes connoiſſances, il quitta Cratès, qui ne digéra pas ſans peine cette déſertion. Il fréquenta les autres écoles; il écouta Stilpon pendant dix ans; il cultiva Zénocrate; il vit Diodore Cronus; il interrogea Polémon: enrichi des dépouilles de ces hommes, il ouvrit boutique; il s'établit ſous le portique; cet endroit étoit particulierement décoré des tableaux de Polygnote & des plus grands maîtres, on l'appelloit le *ſtoa*, d'où la ſecte de Zénon prit le nom de *ſtoïcienne*; il ne manqua pas d'auditeurs, ſa morale étoit ſévere; mais

il savoit tempérer par le charme de l'éloquence l'austérité de ses leçons ; ce fut ainsi qu'il arrêta une jeunesse libertine que ses préceptes nuds & secs auroient effarouchée ; on l'admira ; on s'attacha à lui ; on le chérit ; sa réputation s'étendit, & il obtint la bienveillance même des rois. Antigonus Gonatès de Macédoine, qui n'avoit pas dédaigné de le visiter sous le portique, l'appella dans ses états ; Zénon n'y alla point, mais lui envoya Persée son disciple ; il n'obtint pas seulement des Athéniens le nom de grand philosophe, mais encore celui d'excellent citoyen ; ils déposerent chez lui les clés des châteaux de leur ville, & l'honorerent de son vivant d'une statue d'airain ; il étoit d'une foible santé, mais il étoit sobre ; il vivoit communément de pain, d'eau, de figues, & de miel ; sa physionomie étoit dure, mais son accueil prévenant ; il avoit conservé l'ironie de Diogène, mais tempérée. Sa vie fut un peu troublée par l'envie ; elle souleva contre lui Arcésilaüs & Carnéades, fondateurs de l'académie moyenne & nouvelle ; Epicure même n'en fut pas tout-à-fait exempt ; il souffrit avec quelque peine qu'on donnât particulierement aux stoïciens le nom de *sages*. Cet homme qui avoit reçu dans ses jardins les graces & la volupté, dont le principe favori étoit de tromper par les plaisirs les peines de la vie, & qui s'étoit fait une maniere de philosopher douce & molle, traitoit le *stoïcisme* d'hypocrisie. Zénon de son côté ne ménagea pas la doctrine de son adversaire, & le peignit comme un précepteur de corruption ; s'il est vrai que Zénon prétendit qu'il étoit aussi honnête, *naturam matris fricare, quam dolentem aliam corporis partem fricando juvare ;* & que dans un besoin pressant, un jeune garçon étoit aussi commode qu'une jeune fille ; Epicure avoit beau jeu pour lui répondre. Mais il n'est pas à croire qu'un philosophe dont la continence avoit passé en proverbe, enseignât des sentimens aussi monstrueux. Il est plus vraisemblable que la haine tiroit ces conséquences odieuses d'un principe reçu dans l'école de Zénon, & très-vrai, c'est qu'il n'y a rien de honteux dans les choses naturelles. Le livre de la république ne fut pas le seul qu'il publia ; il écrivit un commentaire sur Hésiode, où il renversa toutes les notions reçues de théologie, & où Jupiter, Junon, Vesta, & le reste des dieux, étoient réduits à des mots vuides de sens. Zénon jouit d'une longue vie ; âgé de quatre-vingt dix-huit ans, il n'avoit plus qu'un moment à attendre pour mourir naturellement ; il n'en eut pas la patience ; s'étant laissé tomber au sortir du portique, il crut que la nature l'appelloit : me voilà, lui dit-il, en touchant la terre du doigt qu'il s'étoit cassé dans sa chûte, je suis prêt ; & de retour dans sa maison, il se laissa mourir de faim. Antigone le regretta, & les Athéniens lui éleverent un tombeau dans la Céramique.

Sa doctrine étoit un choix de ce qu'il a puisé dans les écoles des académiciens, des Erétriaques ou Eristiques, & des cyniques. Fondateur de secte, il falloit ou inventer des choses, ou déguiser les anciennes sous de nouveaux noms ; le plus facile étoit le premier. Zénon disoit de la dialectique de Diodore, que cet homme avoit imaginé des balances très-justes, mais qu'il ne pesoit jamais que de la paille. Les stoïciens disoient qu'il falloit s'opposer à la nature ; les cyniques, qu'il falloit se mettre au-dessus, & vivre selon la vertu, & non selon la loi ; mais il est inutile de s'étendre ici davantage sur le parallele du *stoïcisme*, avec les systèmes qui l'ont précédé ; il résultera de l'extrait des principes de cette philosophie, & nous ne tarderons pas à les exposer.

On reproche aux stoïciens le sophisme. Est-ce pour cela, leur dit Séneque, que nous nous sommes coupé la barbe ? on leur reproche d'avoir porté dans la société les ronces de l'école ; on prétend qu'ils ont méconnu les forces de la nature, que leur morale est impraticable, & qu'ils ont inspiré l'enthousiasme au-lieu de la sagesse. Cela se peut ; mais quel enthousiasme que celui qui nous immole à la vertu, & qui peut contenir notre ame dans une assiette si tranquille & si ferme, que les douleurs les plus aiguës ne nous arracheront pas un soupir, une larme ! Que la nature entiere conspire contre un stoïcien, que lui fera-t-elle ? qu'est-ce qui abattra, qu'est-ce qui corrompra celui pour qui le bien est tout, & la vie n'est rien ? Les philosophes ordinaires sont de chair comme les autres hommes ; le stoïcien est un homme de fer, on peut le briser, mais non le faire plaindre. Que pourront les tyrans sur celui sur qui Jupiter ne peut rien ? il n'y a que la raison qui lui commande ; l'expérience, la réflexion, l'étude, suffisent pour former un sage ; un stoïcien est un ouvrage singulier de la nature ; il y a donc eu peu de vrais stoïciens, & il n'y a donc eu dans aucune école autant d'hypocrites que dans celle-ci ; le *stoïcisme* est une affaire de tempérament, & Zénon imagina, comme ont fait la plûpart des législateurs, pour tous les hommes, une regle qui ne convenoit guere qu'à lui ; elle est trop forte pour les foibles, la morale chrétienne est un zénonisme mitigé, & conséquemment d'un usage plus général ; cependant le nombre de ceux qui s'y conforment à la rigueur n'est pas grand.

Principes généraux de la philosophie stoïcienne. La sagesse est la science des choses humaines & des choses divines ; & la philosophie, ou l'étude de la sagesse, est la pratique de l'art qui nous y conduit.

Cet art est un, c'est l'art par excellence ; celui d'être vertueux.

Il y a trois sortes de vertus ; la naturelle, la morale, & la discursive ; leurs objets sont le monde, la vie de l'homme, & la raison.

Il y a aussi trois sortes de philosophies ; la naturelle, la morale, & la rationelle, où l'on observe la nature, où l'on s'occupe des mœurs, où l'on perfectionne son entendement. Ces exercices influent nécessairement les uns sur les autres.

Logique des stoïciens. La logique a deux branches, la rhétorique & la dialectique.

La rhétorique est l'art de bien dire des choses qui demandent un discours orné & étendu.

La dialectique est l'art de discuter les choses, où la briéveté des demandes & des reponses suffit.

Zénon comparoit la dialectique & l'art oratoire, à la main ouverte & au poing fermé.

La rhétorique est ou délibérative, ou judiciaire, ou démonstrative ; ses parties sont l'invention, l'élocution, la disposition, & la prononciation ; celles du discours, l'exorde, la narration, la réfutation, & l'épilogue.

Les académiciens récens excluoient la rhétorique de la philosophie.

La dialectique est l'art de s'en tenir à la perception des choses connues, de maniere à n'en pouvoir être écarté ; ses qualités sont la circonspection & la fermeté.

Son objet s'étend aux choses & aux mots qui les désignent ; elle traite des conceptions & des sensations ; les conceptions & les sensations sont la base de l'expression.

Les sens ont un bien commun ; c'est l'imagination.

L'ame consent aux choses conçues, d'après le témoignage des sens : ce que l'on conçoit se conçoit par soi-même ; la compréhension suit l'approbation de la chose conçue, & la science, l'imperturbabilité de l'approbation.

La qualité par laquelle nous discernons les choses les unes des autres, s'appelle *jugement*.

Il y a deux manieres de discerner le bon & le mauvais, le vrai & le faux.

Nous jugeons que la chose est ou n'est pas, par sensation, par expérience, ou par raisonnement.

La logique suppose l'homme qui juge, & une régle de jugement.

Cette regle suppose ou la sensation, ou l'imagination.

L'imagination est la faculté de se rappeller les images des choses qui sont.

La sensation naît de l'action des objets extérieurs, & elle suppose une communication de l'ame aux organes.

Ce qu'on a vu, ce qu'on a conçu reste dans l'ame, comme l'impression dans la vue, avec ses couleurs, ses figures, ses éminences, & ses creux.

La compréhension formée d'après le rapport des sens, est vraie & fidelle; la nature n'a point donné d'autre fondement à la science; il n'y a point de clarté, d'évidence plus grande.

Toute appréhension vient originairement des sens; car il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans la sensation.

Entre les choses comprises, il y en a de plus ou de moins sensibles; les incorporelles sont les moins sensibles.

Il y en a de rationelles & d'irrationelles, de naturelles & d'artificielles, telles que les mots.

De probables & d'improbables, de vraies & de fausses, de compréhensibles & d'incompréhensibles; il faut pour les premieres qu'elles naissent d'une chose qui soit, qu'elles y soient conformes, & qu'elles n'impliquent aucune contradiction.

Il faut distinguer l'imagination du fantôme, & le fantôme du fantastique qui n'a point de modele dans la nature.

Le vrai est ce qui est, & ce qui ne peut venir d'ailleurs que d'où il est venu.

La compréhension, ou la connoissance ferme, ou la science, c'est la même chose.

Ce que l'esprit comprend, il le comprend ou par assimilation, ou par composition, ou par analogie.

L'homme reçoit la sensation, & il juge; l'homme sage refléchit avant que de juger.

Il n'y a point de notions innées; l'homme vient au monde comme une table rase sur laquelle les objets de la nature se gravent avec le tems.

Il y a des notions naturelles qui se forment en nous sans art; il y en a qui s'acquierent par industrie & par étude; je laisse aux premieres le nom de *notions*, j'appelle celles-ci *anticipations*.

Le senti est dans l'animal, il devient le conçu dans l'homme.

Les notions communes le sont à tous; il est impossible qu'une notion soit opposée à une notion.

Il y a la science, & l'opinion, & l'ignorance; si l'on n'a pas éprouvé la sensation, on est ignorant; s'il reste de l'incertitude après cette épreuve, on est incertain; si l'on est imperturbable, on sait.

Il y a trois choses liées, le mot, la chose, l'image de la chose.

La définition est un discours qui analyse, devient la réponse exacte à la question, qu'est-ce que la chose? elle ne doit rien renfermer qui ne lui convienne; elle doit indiquer le caractere propre qui la distingue.

Il y a deux sortes de définitions; les unes des choses qui sont, les autres des choses que nous concevons.

Il y a des définitions partielles, il y en a de totales.

La distribution d'un genre dans ses especes les plus prochaines, s'appelle *division*.

Un genre s'étend à plusieurs especes; un genre suprême n'en a point au-dessus de lui; une espece infime n'en a point au-dessous d'elle.

La connoissance complette se forme de la chose du mot.

Il y a quatre genres; la substance, la qualité, l'absolu, le rapport.

Les énonciations qui comprennent sous un point commun des choses diverses, s'appellent *catégories*; il y a des catégories dans l'entendement, ainsi que dans l'expression.

L'énonciation est ou parfaite, ou imparfaite & défectueuse; parfaite, si elle comprend tout ce qui est de la chose.

Une énonciation est ou affirmative ou négative; ou vraie ou fausse.

Une énonciation affirmative ou négative, parfaite, est un axiome.

Il y a quatre catégories; la directe, l'oblique, la neutre, & l'active ou passive.

Un axiome est ou simple ou composé; simple, si la proposition qui l'énonce est simple; composé, si la proposition qui l'énonce est composée.

Il y a des axiomes probables; il y en a de rationels, il y en a de paradoxals.

Le lemme, le prosslemme & l'épiphore, sont les trois parties de l'argument.

L'argument est concluant ou non; syllogistique ou non.

Les syllogismes sont ou liés, ou conjoints, ou disjoints.

Il y a des modes, selon lesquels les syllogismes concluans sont disposés.

Ces modes sont simples ou composés.

Les argumens syllogistiques qui ne concluent pas, ont aussi leurs modes. Dans ces argumens, la conclusion ne suit pas du lien des prémisses.

Il y a des sophismes de différens genres; tels, par exemple que le sorite, le menteur, l'inexplicable, le paresseux, le dominant, le voile, l'électre, le cornu, le crocodile, le réciproque, le déficient, le moissonneur, le chauve, l'occulte, *&c.*

Il y a deux méthodes, la vulgaire & la philosophique.

On voit en effet, que tout cette logique n'a rien de bien merveilleux. Nous l'avons dépouillée des termes barbares dont Zénon l'avoit revêtue. Nous aurions laissé à Zénon ses mots, que les choses n'en auroient pas été plus nouvelles.

Physiologie des stoïciens. Le cahos étoit avant tout. Le cahos est un état confus & ténébreux des choses, c'est sous cet état que se présenta d'abord la matiere, qui étoit la somme de toutes les choses revêtues de leurs qualités, le reservoir des germes & des causes, l'essence, la Nature, s'il est permis de s'exprimer ainsi, grosse de son principe.

Ce que nous appellons le *monde* & la *nature*; c'est ce cahos débrouillé, & les choses ténébreuses & confuses prenant l'ordre & formant l'aspect que nous leur voyons.

Le monde ou la nature est ce tout, dont les êtres sont les parties. Ce tout est un; les êtres sont ses membres ou parties.

Il faut y distinguer des principes différens des élémens.

De ces principes, l'un est efficient; l'autre est passif. L'efficient est la raison des choses qui est dans la matiere, ou Dieu. Le passif est la matiere même.

Ils sont l'un & l'autre d'une nature corporelle. Tout ce qui agit ou souffre, est corporel. Tout ce qui est, est donc corps.

La cause efficiente ou Dieu, est un air très-pur & très-limpide, un feu artificiel, placé à la circonférence des cieux la plus éloignée, séjour de tout ce qui est divin.

Le principe passif ou la matiere, est la nature con-

sidérée sans qualité, mérite, chose prête à tout, n'étant rien, & cessant d'être ce qu'elle devient, se reposant, si rien ne la meut.

Le principe actif est opposé au principe passif. Ce feu artificiel est propre à former de la matiere, avec une adresse suprême & selon les raisons qu'il a en lui-même, les semences des choses. Voilà sa fécondité. Sa subtilité permet qu'on l'appelle *incorporel*, *immatériel*.

Quoiqu'il soit corps, en conséquence de son opposition avec la matiere, on peut dire qu'il est esprit.

Il est la cause rationnelle, incorruptible, sempiternelle, premiere, originelle, d'où chaque substance a les qualités qui lui sont propres.

Cette cause est bonne. Elle est parfaite. Il n'y a point de qualités louables qu'elle n'ait.

Elle est prévoyante; elle régit le tout & ses parties; elle fait que le tout persévere dans sa nature.

On lui donne différens noms. C'est le monde dont elle est en effet la portion principale, la nature, le destin, jupiter, Dieu.

Elle n'est point hors du monde; elle y est comprise avec la matiere; elle constitue tout ce qui est, ce que nous voyons & ce que nous ne voyons pas; elle habite dans la matiere & dans tous les êtres; elle la pénétre & l'agite, selon que l'exige la raison universelle des choses; c'est l'ame du monde.

Puisqu'elle pénétre toutes les portions de la matiere, elle y est intimement présente, elle connoît tout, elle y opere tout.

C'est en agitant la matiere & en lui imprimant les qualités qui étoient en elle, qu'elle a formé le monde. C'est l'origine des choses. Les choses sont d'elle. C'est par sa présence à chacun qu'elle les conserve; c'est en ce sens que nous disons qu'elle est Dieu, & que Dieu est le pere des choses, leur ordinateur & leur conservateur.

Dieu n'a point produit le monde par une détermination libre de sa volonté; il en étoit une partie; il y étoit compris. Mais il a rompu l'écorce de la matiere qui l'enveloppoit; il s'est agité & il a opéré par une force intrinséque, selon que la nécessité de sa nature & de la matiere le permettoit.

Il y a donc dans l'univers une loi immuable & éternelle, un ordre combiné de causes & d'effets, enchaînés d'un lien si nécessaire, que tout ce qui a été, est & sera, n'a pû être autrement; & c'est-là le destin.

Tout est soumis au destin, & il n'y a rien dans l'univers qui n'en subisse la loi, sans en exempter Dieu; puisque Dieu suit cet ordre inexplicable & sacré des choses; cette chaîne qui lie nécessairement.

Dieu, ou la grande cause rationelle n'a pourtant rien qui la contraigne: car hors d'elle & du tout, il n'y a que le vuide infini; c'est la nature seule qui la nécessite; elle agit conformément à cette nature, & tout suit conformément à son action; il ne faut pas avoir d'autre idée de la liberté de Dieu, ni de celle de l'homme; Dieu n'en est ni moins libre, ni moins puissant, il est lui-même ce qui le nécessite.

Ce sont les parties ou les écoulemens de cet esprit universel du monde, distribués par-tout, & animant tout ce qu'il y a d'animé dans la nature, qui donnent naissance aux demons dont tout est rempli.

Chaque homme a son Génie & sa Junon qui dirige ses actions, qui inspire ses discours, & qui mérite le plus grand respect; chaque particule du monde a son démon qui lui est présent & l'assiste; c'est là ce qu'on a désigné sous les noms de *Jupiter*, de *Junon*, de *Vulcain*, de *Cérès*. Ce ne sont que certaines portions de l'ame universelle, résidentes dans l'air, dans l'eau, dans la terre, dans le feu, *&c.*

Puisque les dieux ne sont que des écoulemens de l'ame universelle, distribuées à chaque particule de la nature, il s'ensuit que dans la déflagration générale qui finira le monde, les dieux retourneront à un Jupiter confus, & à leurs anciens élemens.

Quoique Dieu soit présent à tout, agite tout, veille à tout, en est l'ame, & dirige les choses selon la condition de chacune, & la nature qui lui est propre; quoiqu'il soit bon, & qu'il veuille le bien, il ne peut faire que tout ce qui est bien arrive, ni que tout ce qui arrive soit bien; ce n'est pas l'art qui se repose, mais c'est la matiere qui est indocile à l'art. Dieu ne peut être que ce qu'il est, & il ne peut changer la matiere.

Quoiqu'il y ait un lien principal & universel des choses, qui les enchaîne, nos ames ne sont cependant sujettes au destin, qu'autant & que selon qu'il convient à leur nature; toute force extérieure a beau conspirer contre elles, si leur bonté est originelle & premiere, elle persévera; s'il en est autrement, si elles sont nées ignorantes, grossieres, féroces; s'il ne survient rien qui les améliore, les instruise, & les fortifie; par cette seule condition, sans aucune influence du destin, d'un mouvement volontaire & propre, elles se porteront au vice & à l'erreur.

Il n'est pas difficile de conclure de ces principes, que les stoïciens étoient matérialistes, fatalistes, & à proprement parler athées.

Nous venons d'exposer leur doctrine sur le principe efficient; voici maintenant ce qu'ils pensoient de la cause passive.

La matiere premiere ou la nature est la premiere des choses, l'essence & la base de leurs qualités.

La matiere générale & premiere est éternelle; tout ce qu'il en a été est, elle n'augmente ni ne diminue, tout est elle; on l'appelle *essence*, considérée dans l'universalité des êtres; *matiere*, considerée dans chacun.

La matiere dans chaque être, est susceptible d'accroissement & de diminution; elle n'y reste pas la même, elle se mêle, elle se sépare, ses parties s'échappent dans la séparation, s'unissent dans le mélange; après la déflagration générale, la matiere se retrouvera une, & la même dans Jupiter.

Elle n'est pas stable, elle varie sans cesse, tout est emporté comme un torrent, tout passe, rien de ce que nous voyons ne reste le même; mais rien ne change l'essence de la matiere, il n'en périt rien, ni de ce qui s'évanouit à nos yeux; tout retourne à la source premiere des choses, pour en émaner derechef; les choses cessent; mais ne s'anéantissent pas.

La matiere n'est pas infinie; le monde a ses limites.

Il n'y a rien à quoi elle ne puisse être réduite, rien qu'elle ne puisse souffrir, qui n'en puisse être fait; ce qui seroit impossible si elle étoit immuable; elle est divisible à l'infini; or ce qui est divisible ne peut être infini; elle est contenue.

C'est par la matiere, par les choses qui sont de la matiere, & par la raison générale qui est présente à tout, qui en est le germe, qui le pénetre, que le monde est, que l'univers est, que Dieu est; on entend quelquefois le ciel par ce mot, *Dieu*.

Le monde existe séparé du vuide qui l'environne, comme un œuf, la terre est au centre; il y a cette différence entre le monde & l'univers, que l'univers est infini; il comprend les choses qui sont, & le vuide qui les comprend; le monde est fini, le monde est compris dans le vuide qui n'entre pas dans l'acception de ce mot.

Au commencement il n'y avoit que Dieu & la matiere; Dieu, essence des choses, nature ignée, être prolifique, dont une portion combinée avec la matiere, a produit l'air, puis l'eau; il est au monde comme le germe à la plante; il a déposé le germe du

monde

monde dans l'eau, pour en faciliter le dévelopement; une partie de lui-même a condenſé la terre, une autre s'eſt exhalée ; de-là le feu.

Le monde eſt un grand animal, qui a ſens, eſprit, & raiſon ; il y a, ainſi que dans l'homme, corps & ame dans ce grand animal ; l'ame y eſt préſente à toutes les parties du corps.

Il y a dans le monde, outre de la matiere nue de toute qualité, quatre élémens, le feu, l'air, l'eau, & la terre; le feu eſt chaud, l'air froid, la terre ſeche, & l'eau moite ; le feu tend en haut, c'eſt ſon ſéjour; cet élément, ou ſa portion connue ſous le nom d'*æther*, a été le rudiment des aſtres & de leurs ſpheres ; l'air eſt au-deſſous du feu ; l'eau coule ſous l'air & ſur la terre; la terre eſt la baſe du tout, elle eſt au centre.

Entre les élémens deux ſont légers, le feu & l'air; deux peſans, l'eau & la terre ; ils tendent au centre qui n'eſt ni peſant ni léger.

Il y a une converſion réciproque des élémens entre eux ; tout ce qui ceſſe de l'un, paſſe dans un autre; l'air dégénere en feu, le feu en air ; l'air en eau, l'eau en air; la terre en eau, l'eau en terre ; mais aucun élément n'eſt ſans aucun des autres : tous ſont en chacun.

Le feu eſt le premier des élémens, il a ſon ſéjour vers le ciel, & le ciel eſt, comme nous l'avons dit, la limite derniere du monde, où ce qui eſt divin a ſa place.

Il y a deux feux; l'artificiel qui ſert à nos uſages, le naturel qui ſert aux opérations de la nature ; il augmente & conſerve les choſes, les plantes, les animaux ; c'eſt la chaleur univerſelle ſans laquelle tout périt.

Ce feu très-haut, répandu en tout, enveloppe derniere du monde, eſt l'æther, eſt auſſi le Dieu tout-puiſſant.

Le ſoleil eſt un feu très-pur, il eſt plus grand que la terre, c'eſt un orbe rond comme le monde ; c'eſt un feu, car il en a tous les effets; il eſt plus grand que la terre, puiſqu'il l'éclaire & le ciel en même tems.

Le ſoleil eſt donc à juſte titre, le premier des dieux.

C'eſt une portion très-pure de l'æther, de Dieu ou du feu, qui a conſtitué les aſtres; ils ſont ardens, ils ſont brillans, ils ſont animés, ils ſentent, ils conçoivent, ils ne ſont compoſés que de feu, ils n'ont rien d'étranger au feu ; mais il n'y a point de feu qui n'ait beſoin d'aliment ; ce ſont les vapeurs des eaux, de la mer, & de la terre, qui nourriſſent le feu des aſtres.

Puiſque les aſtres ſont des portions du feu naturel & divin, qu'ils ſentent & qu'ils conçoivent, pourquoi n'annonceroient-ils pas l'avenir? ce ne ſont pas des êtres où l'on puiſſe lire les choſes particulieres & individuelles, mais bien la ſuite générale des deſtinées ; elle y eſt écrite en caracteres très-évidens.

On appelle du nom d'*aſtres* le ſoleil & la lune ; il y a cette différence entre un aſtre & une étoile, que l'étoile eſt un aſtre, mais que l'aſtre n'eſt pas une étoile.

Voici l'ordre des aſtres errans ; ſaturne, jupiter, mars, mercure, vénus, le ſoleil, la lune ; la principale entre les cinq premieres, c'eſt vénus, l'aſtre le plus voiſin du ſoleil.

La lune occupe le lieu le plus bas de l'æther, c'eſt un aſtre intelligent, ſage, d'une nature ignée ; mais non ſans quelque mélange de terreſtre.

La ſphere de l'air eſt & commence au-deſſous de la lune, elle eſt moyenne entre le ciel & les eaux, ſa figure eſt ronde, c'eſt Junon.

La région de l'air ſe diviſe en haute, moyenne, & baſſe ; la région haute eſt très-ſeche & très-chaude ; la proximité des feux céleſtes la rend très-rare & très-tenue ; ſa région baſſe, voiſine de la terre, eſt denſe & ténébreuſe ; c'eſt le réceptacle des exhalaiſons ; la région moyenne plus temperée que celle qui la domine ; & que celle qu'elle preſſe, eſt ſeche à ſa partie ſupérieure, humide à ſa partie inférieure.

Le vent eſt un courant d'air.

La pluie, un changement de nue en eau ; ce changement a lieu toutes les fois que la chaleur ne peut diviſer les vapeurs que le ſoleil a élevées de la terre & des mers.

La terre, la portion du monde la plus denſe, ſert de baſe au tout, comme les os dans les animaux ; elle eſt couverte d'eaux qui ſe tiennent de niveau à ſa ſurface ; elle eſt au centre ; elle eſt une, ronde, finie, ainſi que l'exige la nature de tout centre ; l'eau a la même figure qu'elle, parce que ſon centre eſt le même que celui de la terre.

La mer parcourt l'intérieur de la terre, par des routes ſecrettes ; elle ſort de ſes baſſins, elle diſparoît, elle ſe condenſe, elle ſe filtre, elle ſe purifie, elle perd ſon amertume, & offre, après avoir fait beaucoup de chemin, une eau pure aux animaux & aux hommes.

La terre eſt immobile.

Il n'y a qu'un ſeul monde.

Il eſt éternel, c'eſt Dieu & la nature ; ce tout n'a point commencé, & ne finira point ; ſon aſpect paſſera.

Comme l'année a un hyver & un été, le monde aura une inondation & une déflagration ; l'inondation couvrira toute la ſurface de la terre, & tout périra.

Après cette premiere révolution par l'eau, le monde ſera embraſé par le feu, répandu dans toutes ſes parties, il conſumera l'humidité, & s'aſſimilera les êtres ; ils prendront peu-à-peu ſa nature, alors tout ſe réſoudra en Jupiter, & le premier cahos renaîtra.

Ce cahos ſe débrouillera comme le premier, l'univers ſe reformera comme il eſt, & l'eſpece humaine ſera reproduite.

Le tems eſt à la derniere place entre les êtres.

Anthropologie des Stoiciens. L'homme eſt une image du monde, le monde eſt en lui, il a une ame & un corps comme le grand tout.

Les principes de l'eſpece humaine étoient dans l'univers naiſſant ; les premiers hommes ſont nés par l'entremiſe du feu divin, ou par la providence de Dieu.

Dans l'acte de la génération, le germe de l'homme s'unit à la portion humide de l'ame.

La liqueur ſpermatique ne produit que le corps, elle contient en petit tous les corps humains qui ſe ſuccéderont.

L'ame ne ſe forme point dans la matrice, elle vient du dehors, elle s'unit au corps avant qu'il ait vie.

Si vous remontez à la premiere origine de l'ame, vous la ferez deſcendre du feu primitif dont elle eſt une étincelle ; elle n'a rien de peſant ni de terreſtre ; elle eſt de la même nature que la ſubſtance qui forme les aſtres, & qui les fait briller.

L'ame de l'homme eſt une particule de Dieu, une petite portion de l'ame univerſelle qui en a été, pour ainſi dire, détachée : car l'ame du monde eſt la ſource féconde de toutes les ames.

Il eſt difficile d'expliquer la nature; elle eſt ignée, ardente, intelligente, & raiſonnable.

Il y a des ames mortelles, & il y en a d'immortelles.

Après la déflagration générale, & le renouvellement des choſes, les ames retourneront dans les

corps qu'elles ont animés avant cet événement.

L'ame eſt un corps, car elle eſt, & elle agit; mais ce corps eſt d'une ténuité & d'une ſubtilité extrêmes.

On y diſtingue huit facultés; les cinq ſens, la faculté d'engendrer, celle de parler une partie principale.

Après la mort, elle remonte aux cieux; elle habite les aſtres, elle converſe avec les dieux, elle contemple, & cet état durera juſqu'à ce que le monde conſumé, elle & tous les dieux ſe confondent, & ne forment plus qu'un ſeul être, Jupiter.

L'ame du ſage, après la diſſolution du corps, s'occupe du cours du ſoleil, de la lune, & des autres aſtres, & vérifie les connoiſſances qu'elle a acquiſes ſur la terre.

Principes de la philoſophie morale des Stoïciens. Dans la vie, c'eſt ſur-tout la fin qu'il faut regarder; la fin eſt l'être par qui tout ſe fait, pour qui tout eſt, à qui tout ſe rapporte.

La fin peut ſe conſidérer ſous trois aſpects, l'objet, les moyens, & le terme.

La fin de l'homme doit être de conformer ſa conduite aux lois de la nature.

La nature n'eſt autre choſe que la raiſon univerſelle qui ordonne tout; conformer ſa conduite à celle de la nature, c'eſt ſe voir comme une partie du grand tout, & conſpirer à ſon harmonie.

Dieu eſt la portion principale de la nature; l'ame de l'homme eſt une particule de Dieu; la loi de la nature, ou de Dieu, c'eſt la regle générale par qui tout eſt coordonné, mu, & vivifié; vivre conformément à la nature, imiter la divinité, ſuivre l'ordre général, c'eſt la même choſe ſous des expreſſions différentes.

La nature eſt tout ce qu'il y a de bon & beau.

La vertu a ces deux qualités comme la nature.

Le bonheur en eſt une ſuite.

Bien vivre, aimer le beau, pratiquer le bien, & être heureux, c'eſt une même choſe.

La vertu a ſon germe dans l'ame humaine, c'eſt une conſéquence de ſon origine; particule émanée de la divinité, elle tend d'elle-même à l'imitation du principe de ſon émanation; ce principe la meut, la pouſſe & l'inſpire.

Cette particule détachée de la grande ame, & ſpécifiée par ſon union à tel ou tel corps, eſt le démon de cet homme, ce démon le porte au beau, au bon, & à la félicité.

La ſouveraine félicité conſiſte à l'écouter: alors on choiſit ce qui convient à la nature générale ou à Dieu, & l'on rejette ce qui contredit ſon harmonie & ſa loi.

Chaque homme ayant ſon démon, il porte en lui le principe de ſon bonheur, Dieu lui eſt préſent. C'eſt un pontife ſacré qui préſide à ſon autel.

Dieu lui eſt préſent; c'eſt Dieu-même attaché à un corps de figure humaine.

La nature du bonheur de l'homme eſt la même que la nature du bonheur de Dieu. C'eſt la vertu.

La vertu eſt le grand inſtrument de la félicité.

Le bonheur ſouverain n'eſt pas dans les choſes du corps, mais dans celles de l'ame.

Il n'y a de bien que ce qui eſt honnête. L'honnête n'eſt relatif qu'à l'ame. Rien de ce qui eſt hors de l'homme ne peut donc ajouter ſolidement à ſon bonheur.

Le corps, les jouiſſances, la gloire, les dignités ſont des choſes hors de nous & de notre puiſſance; elles ne peuvent donc que nuire à notre bonheur, ſi nous nous y attachons.

Le dernier degré de la ſageſſe conſiſte à bien diſtinguer le bon du mauvais.

Entre les choſes, il y en a qui ſont bonnes; il y en a qui ſont mauvaiſes, & d'autres qu'on peut regarder comme indifférentes.

Une choſe eſt bonne relativement à la nature d'un être: une créature raiſonnable ne peut être heureuſe que par les objets analogues à la raiſon.

Ce qui eſt utile & honnête eſt bon. La bonté ne ſe conçoit point ſéparée de l'utilité & de l'honnêteté.

L'utile conſiſte à ſe conformer à la fin du tout dont on eſt partie; à ſuivre la loi du principe qui commande.

La vertu eſt le vrai bien; la choſe vraiment utile. C'eſt-là que la nature parfaite nous invite.

Ce n'eſt point par des comparaiſons de la vertu avec d'autres objets, par des diſcours, par des jugemens que nous découvrons que la vertu eſt le bien. Nous le ſentons. C'eſt un effet énergique de ſa propre nature qui ſe développe en nous, malgré nous.

La ſérénité, le plaiſir & la joie ſont les acceſſoires du bien.

Tout ce qui eſt oppoſé au bien eſt mal. Le mal eſt un écart de la raiſon générale du tout.

Les acceſſoires du mal ſont les chagrins, la douleur, le trouble.

La vertu & ſes acceſſoires conſtituent la félicité.

Il y a des biens préſens; il y en a de futurs. Des biens conſtans, des biens intermittens, de durables & de paſſagers; des biens d'objets, de moyens, de fin, d'utilité, d'intérieurs, d'extérieurs, d'abſolus, de relatifs, *&c.*

Le beau c'eſt la perfection du bien.

Tous les biens ſont égaux. Il faut les deſirer tous. Il n'en faut négliger aucun.

Il y a entre le bien ou l'honnête; entre le mal ou le honteux, des choſes intermédiaires qui ne peuvent ni contribuer au bonheur, ni y nuire. On peut ou les négliger, ou les rechercher ſans conſéquence.

Le ſage eſt ſévere; il fuit les diſtractions; il a l'eſprit ſain; il ne ſouffre pas; c'eſt un homme dieu; c'eſt le ſeul vrai pontife; il eſt prophete; il n'opine point; c'eſt le Cynique par excellence; il eſt libre; il eſt roi; il peut gouverner un peuple; il n'erre pas; il eſt innocent; il n'a pitié de rien; il n'eſt pas indulgent, il n'eſt point fait pour habiter un deſert; c'eſt un véritable ami; il fait bien tout ce qu'il fait; il n'eſt point ennemi de la volupté; la vie lui eſt indifférente; il eſt grand en tout; c'eſt un économe intelligent; il a la nobleſſe réelle; perſonne n'entend mieux la médecine; on ne le trompe jamais; il ne trompe point; c'eſt lui qui ſait jouir de ſa femme, de ſes enfans, de la vie; il ne calomnie pas; on ne ſauroit l'exiler, *&c.*

Les *Stoïciens* à ces caracteres en ajoutoient une infinité d'autres qui ſembloient en être les contradictoires. Après les avoir regardés comme les meilleurs des hommes, on les eût pris pour les plus méchans. C'étoit une ſuite de leur apathie, de leur imitation ſtricte de la divinité, & des acceptions particulieres des mots qu'ils employoient. La définition du ſtoïcien étoit toute ſemblable à celle que Vanini donnoit de Dieu.

L'ame, ſemblable à un globe parfaitement rond, eſt uniforme; elle n'eſt capable ni de compreſſion, ni d'expanſion.

Elle eſt libre; elle fait ce qu'elle veut; elle a ſa propre énergie. Rien d'extérieur ne la touche, ni ne peut la contraindre.

Si on la conſidere relativement au tout, elle eſt ſujette au deſtin; elle ne peut agir autrement qu'elle agit; elle ſuit le lien univerſel & ſacré qui unit l'univers & ſes parties.

Dieu eſt ſoumis au deſtin, pourquoi l'ame humaine, qui n'en eſt qu'une particule, en ſeroit-elle affranchie?

Auſſi-tôt que l'image du bien l'a frappée, elle le deſire.

Le principe qui se développe le premier dans un être animé, est celui de sa propre conservation.

S'il atteint ce qui est conforme à la nature, son bonheur commence.

Les desirs suivent la connoissance ou l'opinion des choses.

C'est de la connoissance de l'ordre universel, que dépend celle du vrai bien.

Si l'on présente à l'homme un bien convenable à sa nature, & qu'il s'y porte avec modération, il est sage & non passionné; s'il en jouit paisiblement, il est serein & content; s'il ne craint point de le perdre, il est tranquille, *&c.*

S'il se trompe sur la nature de l'objet; s'il le poursuit avec trop d'ardeur; s'il en craint la privation; s'il en jouit avec transport; s'il se trompe sur sa valeur; s'il en est séduit; s'il s'y attache; s'il aime la vie, il est pervers.

Les desirs fondés sur l'opinion, sont des sources de trouble. L'intempérance est une des sources les plus fécondes du trouble.

Le vice s'introduit par l'ignorance des choses qui font la vertu.

Il y a des vertus de théorie. Il y en a de pratique. Il y en a de premieres. Il y en a de secondaires.

La prudence qui nous instruit de nos devoirs; la tempérance qui regle nos appétits; le courage qui nous apprend à supporter; la justice qui nous apprend à distribuer, sont des vertus du premier ordre.

Il y a entre les vertus un lien qui les enchaîne; celui à qui il en manque une, n'en a point. Celui qui en possede bien une, les a toutes.

La vertu ne se montre pas seulement dans les discours; mais on la voit aussi dans les actions.

Le milieu entre le vice & la vertu n'est rien.

On forme un homme à la vertu. Il y a des méchans qu'on peut rendre bons.

On est vertueux pour la vertu-même. Elle n'est fondée ni dans la crainte, ni dans l'espérance.

Les actions sont ou des devoirs, ou de la générosité; ou des procédés indifférens.

La raison ne commande ni ne défend les procédés indifférens; la nature ou la loi prisent les devoirs. La générosité immole l'intérêt personnel.

Il y des devoirs relatifs à soi-même; de relatifs au prochain, & de relatifs à Dieu.

Il importe de rendre à Dieu un culte raisonnable.

Celui-là a une juste opinion des dieux qui croit leur existence, leur bonté, leur providence.

Il faut les adorer avant tout, y penser, les invoquer, les reconnoître, s'y soumettre, leur abandonner sa vie, les louer même dans le malheur, *&c.*

L'apathie est le but de tout ce que l'homme se doit à lui-même. Celui qui y est arrivé est sage.

Le sage saura quand il lui convient de mourir; il lui sera indifférent de recevoir la mort ou de se la donner. Il n'attendra point à l'extrémité pour user de ce remede. Il lui suffira de croire que le sort a changé.

Il cherchera l'obscurité.

Le soir il se rappellera sa journée. Il examinera ses actions. Il reviendra sur ses discours. Il s'avouera ses fautes. Il se proposera de faire mieux.

Son étude particuliere sera celle de lui-même.

Il méprisera la vie & ses amusemens; il ne redoutera ni la douleur, ni la misere, ni la mort.

Il aimera ses semblables. Il aimera même ses ennemis.

Il ne fera l'injure à personne. Il étendra sa bienveillance sur tous.

Il vivra dans le monde, comme s'il n'y avoit rien de propre.

Le témoignage de sa conscience sera le premier qu'il recherchera.

Toutes les fautes lui seront égales.

Soumis à tout événement, il regardera la commiseration & la plûpart des vertus de cet ordre, comme une sorte d'opposition à la volonté de Dieu.

Il jugera de même du repentir.

Il n'aura point ces vues de petite bienfaisance, étroite, qui distingue un homme d'un autre. Il imitera la nature. Tous les hommes seront égaux à ses yeux.

S'il tend la main à celui qui fait naufrage, s'il console celui qui pleure, s'il reçoit celui qui manque d'asyle; s'il donne la vie à celui qui périt; s'il présente du pain à celui qui a faim, il ne sera point ému. Il gardera sa sérénité. Il ne permettra point au spectacle de la misere, d'altérer sa tranquillité. Il reconnoîtra en tout la volonté de Dieu & le malheur des autres; & dans son impuissance à les secourir, il sera content de tout, parce qu'il saura que rien ne peut être mal.

Des disciples & des successeurs de Zénon. Zénon eut pour disciple Philonide, Calippe, Posidonius, Zenode, Scion & Cléanthe.

Persée, Ariston, Herille, Denis, Spherus & Athénadore se font fait un nom dans sa secte.

Nous allons parcourir rapidement ce qu'il peut y avoir de remarquable dans leurs vies & dans leurs opinions.

Persée étoit fils de Démétrius de Cettium. Il fut, disent les uns, l'ami de Zénon; d'autres, un de ces esclaves qu'Antigone envoya dans son école, pour en copier les leçons. Il vivoit aux environs de la cxxx. olympiade. Il étoit avancé en âge, lorsqu'il alla à la cour d'Antigone Gonatas. Son crédit auprès de ce prince fut tel, que la garde de l'Acro-Corinthe lui fut confiée. On fait que la sûreté de Corinthe & de tout le Péloponnèse dépendoit de cette citadelle. Le philosophe répondit mal à l'axiome stoïque, qui disoit qu'il n'y avoit que le sage qui sache commander. Aratus de Sycione se présenta subitement devant l'Acro-Corinthe, & le surprit. Il empêcha Antigone de tenir à Menedeme d'Erétrie la parole qu'il lui avoit donnée, de remettre les Erétriens en république; il regardoit les dieux comme les premiers inventeurs des choses utiles chez les peuples qui leur avoient élevé des autels. Il eut pour disciples Hermagoras d'Amphipolis.

Ariston de Chio étoit fils de Miltiade. Il étoit éloquent, & il n'en plaisoit pas davantage à Zénon qui affectoit un discours bref. Ariston qui aimoit le plaisir, étoit d'ailleurs peu fait pour cette école sévere. Il profita d'une maladie de son maître pour le quitter. Il suivit Polémon, auquel il ne demeura pas long-tems attaché. Il eut l'ambition d'être chef de secte, & il s'établit dans le Cynosarge, où il assembla quelques auditeurs, qu'on appella de son nom *les Aristoniens*: mais bientôt son école fut méprisée & déserte. Ariston attaqua avec chaleur Arcesilaüs, & la maniere de philosopher académique & sceptique. Il innova plusieurs choses dans le *Stoïcisme*: il prétendit que l'étude de la nature étoit au-dessus de l'esprit humain; que la Logique ne signifioit rien, & que la Morale étoit la seule science qui nous importât; qu'il n'y avoit pas autant de vertus différentes qu'on en comptoit communément, mais qu'il ne falloit pas, comme Zénon, les réduire à une seule; qu'il y avoit entr'elles un lien commun; que les dieux étoient sans intelligence & sans vie, & qu'il étoit impossible d'en déterminer la forme. Il mourut d'un coup de soleil qu'il reçut sur sa tête qui étoit chauve. Il eut pour disciple Eratosthene de Cyrene. Celui-ci

fut grammairien, poëte & philosophe. Il se distingua aussi parmi les Mathématiciens. La variété de ses connoissances lui mérita le nom de *philologue*, qu'il porta le premier, & les Ptolomée, Philopator & Epiphane lui confierent le soin de la bibliotheque d'Alexandrie.

Persée ne fut pas le seul qui abandonna la secte de Zénon. On fait le même reproche à Denis d'Héraclée. On dit de celui-ci qu'il regarda la volupté comme la fin des actions humaines, & qu'il passa dans l'école cyrénaique & épicurienne.

Herelle de Carthage n'eut pas une jeunesse fort innocente. Lorsqu'il se présenta pour disciple à Zénon, celui-ci exigea pour preuve de son changement de mœurs, qu'il se coupât les cheveux qu'il avoit fort beaux. Herelle se rasa la tête, & fut reçu dans l'école stoïque. Il regarda la science & la vertu comme les véritables fins de l'homme, ajoutant qu'elles dépendoient quelquefois des circonstances, & que semblables à l'airain dont on fondoit la statue d'Alexandre ou de Socrate, il en falloit changer selon les occasions; qu'elles n'étoient pas les mêmes pour tous les hommes; que le sage avoit les sciences qui n'étoient pas celles du fou, *&c.*

Sphærus le borysthénite, le second disciple de Zénon, enseigna la Philosophie à Lacédémone, & forma Cléomene. Il passa de Sparte à Alexandrie: il modifia le principe des Stoïciens, que le sage n'opinoit jamais. Il disoit à Ptolomée qu'il n'étoit roi, que parce qu'il en avoit les qualités, sans lesquelles il cesseroit de l'etre. Il écrivit plusieurs traités que nous n'avons pas.

Cléanthès, né à Asse en Lycie, succéda à Zénon sous le 3.oa. Il avoit été d'abord athlete. Son extrême pauvreté lui fit apparemment goûter une philosophie qui prêchoit le mépris des richesses. Il s'attacha d'abord à Cratès, qu'il quitta pour Zénon. Le jour il étudioit; la nuit il se louoit, pour tirer de l'eau dans les jardins. Les Aréopagites, touchés de sa misere & de sa vertu, lui décernerent dix mines sur le trésor public: Zénon n'étoit pas d'avis qu'il les acceptât. Un jour qu'il conduisoit des jeunes gens au spectacle, le vent lui enleva son manteau, & le laissa tout nud. La fortune & la nature l'avoient traité presqu'avec la même ingratitude. Il avoit l'esprit lent: on l'appelloit *l'âne de Zénon*, & il disoit qu'on avoit raison, car il portoit seul toute la charge de ce philosophe. Antigone l'enrichit; mais ce fut sans conséquence pour sa vertu. Cléanthès persista dans la pratique outrée du *Stoïcisme*. La secte ne perdit rien sous lui de son éclat; le portique fut plus fréquenté que jamais: il prêchoit d'exemple la continence, la sobriété, la patience & le mépris des injures: il estimoit les anciens philosophes de ce qu'ils avoient négligé les mots, pour s'attacher aux choses; & c'étoit la raison qu'il donnoit de ce que beaucoup moindres en nombre que de son tems, il y avoit cependant parmi eux beaucoup plus d'hommes sages. Il mourut âgé de 80 ans: il fut attaqué d'un ulcere à la bouche, pour lequel les Médecins lui ordonnerent l'abstinence des alimens; il passa deux jours sans manger; ce régime lui réussit, mais on ne put le déterminer à reprendre les alimens. Il étoit, disoit-il, trop près du terme pour revenir sur ses pas. On lui éleva, tard à la vérité, une très-belle statue.

Mais personne ne s'est fait plus de réputation parmi les Stoïciens que Chrisippe de Tarse. Il écouta Zénon & Cléanthès: il abandonna leur doctrine en plusieurs points. C'étoit un homme d'un esprit prompt & subtil. On le loue d'avoir pu composer jusqu'à cinq cens vers en un jour: mais parmi ces vers, y en avoit-il beaucoup qu'on pût louer? L'estime qu'il faisoit de lui-même n'etoit pas médiocre. Interrogé par quelqu'un qui avoit un enfant, sur l'homme à qui il en falloit confier l'instruction: à moi, lui répondit-il; car si je connoissois un précepteur qui valût mieux, je le prendrois pour moi. Il avoit de la hauteur dans le caractere: il mépriſa les honneurs. Il ne dédia point aux rois ses ouvrages, comme c'étoit la coutume de son tems. Son esprit ardent & porté à la contradiction lui fit des ennemis. Il éleva Carnéade, qui ne profita que trop bien de l'art malheureux de jetter des doutes. Chrisippe en devint lui-même la victime. Il parla librement des dieux: il expliquoit la fable des amours de Jupiter & de Junon d'une maniere aussi peu décente que religieuse. S'il est vrai qu'il approuvât l'inceste & qu'il conseillât d'user de la chair humaine en alimens, sa morale ne fut pas sans tache. Il laissa un nombre prodigieux d'ouvrages. Il mourut âgé de 83 ans: on lui éleva une statue dans le Céramique.

Zénon de Tarse, à qui Chrisippe transmit le portique, fit beaucoup de disciples & peu d'ouvrages.

Diogene le babylonien eut pour maîtres Chrisippe & Zénon. Il accompagna Critolaüs & Carnéade à Rome. Un jour qu'il parloit de la colere, un jeune étourdi lui cracha au visage, & la tranquillité du philosophe ne démentit pas son discours. Il mourut âgé de 88 ans.

Antipater de Tarse avoit été disciple de Diogene, & il lui succéda. Ce fut un des antagonistes les plus redoutables de Carnéade.

Panetius de Rhodes laissa les armes auxquelles il étoit appellé par sa naissance, pour suivre son goût & se livrer à la Philosophie. Il fut estimé de Cicéron, qui l'introduisit dans la familiarité de Scipion & de Lœlius. Panetius fut plus attaché à la pratique du *Stoïcisme* qu'à ses dogmes. Il estimoit les philosophes qui avoient précédé, mais sur-tout Platon, qu'il appelloit leur *Homere*. Il vécut long-tems à Rome, mais il mourut à Athènes. Il eut pour disciples des hommes du premier mérite, Mnesarque, Posidonius, Lelius, Scipion, Fannius, Hécaton, Apollonius, Polybe. Il rejettoit la divination de Zénon: écrivit des offices; il s'occupa de l'histoire des sectes. Il ne nous reste aucun de ses ouvrages.

Posidonius d'Apamée exerça à Rhodes les fonctions de magistrat & de philosophe; & au sortir de l'école, il s'asseyoit sur le tribunal des lois, sans qu'on l'y trouvât déplacé. Pompée le visita. Posidonius étoit alors tourmenté de la goutte. La douleur ne l'empêcha point d'entretenir le général romain. Il traita en sa présence la question du bon & de l'honnête. Il écrivit différens ouvrages. On lui attribue l'invention d'une sphere artificielle, qui imitoit les mouvemens du système planétaire: il mourut fort âgé. Cicéron en parle comme d'un homme qu'il avoit entendu.

Jason, neveu de Posidonius, professa le *Stoïcisme* à Rhodes, après la mort de son oncle.

Voyez l'article de la PHILOSOPHIE DES ROMAINS l'histoire des progrès de la secte dans cette ville sous la république & sous les empereurs.

Des femmes eurent aussi le courage d'embrasser le *Stoïcisme*, & de se distinguer dans cette école par la pratique de ses vertus austeres.

La secte *stoïcienne* fut le dernier rameau de la secte de Socrate.

Des restaurateurs de la Philosophie stoïcienne parmi les modernes. Les principaux d'entr'eux ont été Juste-Lipse, Scioppius, Heinsius & Gataker.

Juste Lipse naquit dans le courant de 1447. Il fit ses premieres études à Bruxelles, d'où il alla perdre deux ans ailleurs. Il étudia la Scholastique chez les jésuites; le goût de l'éloquence & des questions grammaticales l'entraînerent d'abord; mais Tacite & Sénèque ne tarderent pas à le détacher de Donat & de Cicéron. Il fut tenté de se faire jésuite; mais

ſes parens qui n'approuvoient pas ce deſſein, l'envoyerent à Louvain où ſa vocation ſe perdit. Là il ſe livra tout entier à la Littérature ancienne & à la Juriſprudence. Il ſe lia ſous Corneille Valere, leur maître commun, à Delrio, Giſelin, Lermet, Shott, & d'autres qui ſe ſont illuſtrés par leurs connoiſſances. Il écrivit de bonne heure. Il n'avoit que dix-neuf ans, lorſqu'il publia ſes livres *de variis lectionibus* : il les dédia au cardinal Pernot de Granville, qui l'aima & le protégea. A Rome, il ſe plongea dans l'étude des antiquités : il y connut Manuce, Mercuriales & Muret. De retour de l'Italie en Flandres, il s'abandonna au plaiſir, & il ne parut pas ſe reſſouvenir beaucoup de ſon Epictete : mais cet écart de jeuneſſe, bien pardonnable à un homme qui étoit reſté ſi jeune ſans pere, ſans mere, ſans parens, ſans tuteurs, ne dura pas. Il revint à l'étude & à la vertu. Il voyagea en France & en Allemagne, en Saxe, en Bohême, ſatisfaiſant par-tout ſa paſſion pour les ſciences & pour les ſavans. Il s'arrêta quelque tems en Allemagne, où le mauvais état de ſa fortune, qui avoit diſparu au milieu des ravages de la guerre allumée dans ſon pays, le détermina à abjurer le Catholiciſme, pour obtenir une chaire de profeſſeur chez des Luthériens. Au fond, indifférent en fait de religion, il n'étoit ni catholique, ni luthérien. Il ſe maria à Cologne. Il s'éloigna de cette ville pour aller chercher un aſyle où il pût vivre dans le repos & la ſolitude ; mais il fut obligé de préférer la ſécurité à ces avantages & de ſe refugier à Louvain, où il prit le bonnet de docteur en droit. Cet état lui promettoit de l'aiſance : mais la guerre ſembloit le ſuivre par-tout ; elle le contraignit d'aller ailleurs enſeigner parmi les Proteſtans la Juriſprudence & la Politique. Ce fut là qu'il prétendit qu'il ne falloit dans un état qu'une religion, & qu'il falloit pendre, brûler, maſſacrer ceux qui refuſoient de ſe conformer au culte public : quelle morale à débiter parmi des hommes qui venoient d'expoſer leurs femmes, leurs enfans, leur pays, leurs fortunes, leur vie, pour s'aſſûrer la liberté de la conſcience, & dont la terre fumoit encore du ſang que l'intolérance eſpagnole avoit répandu ! On écrivit avec chaleur contre Juſte-Lipſe. Il devint odieux : il médita de ſe retirer de la Hollande. Sa femme ſuperſtitieuſe le preſſoit de changer de religion ; les jéſuites l'inveſtiſſoient : il auguroit mal du ſuccès de la guerre des Provinces-Unies. Il ſimula une maladie : il alla à Spa ; il paſſa quelques années à Liege, & de-là il vint à Cologne, où il rentra dans le ſein du Catholiciſme. Cette inconſtance ne nuiſit pas autant à ſa conſidération qu'à ſa tranquillité. Les jéſuites, amis auſſi chauds qu'ennemis dangereux, le préconiſerent. Il fut appellé par des villes, par des provinces, par des ſouverains. L'ambition n'étoit certainement pas ſon défaut : il ſe refuſa aux propoſitions les plus avantageuſes & les plus honorables. Il mourut à Louvain en 1606, âgé de 58 ans. Il avoit beaucoup ſouffert, & beaucoup travaillé ; ſon érudition étoit profonde : il n'étoit preſqu'aucune ſcience dans laquelle il ne fût verſé ; il avoit des lettres, de la critique & de la philoſophie. Les langues anciennes & modernes lui étoient familieres. Il avoit étudié la Juriſprudence & les Antiquités. Il étoit grand moraliſte ; il s'étoit fait un ſtyle particulier, ſententieux, bref, concis & ſerré. Il avoit reçu de la nature de la vivacité, de la chaleur, de la ſagacité, de la juſteſſe même, de l'imagination, de l'opiniâtreté & de la mémoire. Il avoit embraſſé le *Stoïciſme* ; il déteſtoit la philoſophie des écoles. Il ne dépendit pas de lui qu'elle ne s'améliorât. Il écrivit de la politique & de la morale ; & quoiqu'il ait laiſſé un aſſez grand nombre d'ouvrages, qu'ils ayent preſque tous été compoſés dans les embarras d'une vie tumultueuſe, il n'y en a pas un qu'on liſe ſans quelque fruit : ſa phyſiologie *ſtoïcienne*, ſon traité de la conſtance, ſes politiques, ſes obſervations ſur Tacite ne ſont pas les moins eſtimés : il eut des mœurs, de la douceur, de l'humanité, aſſez peu de religion. Il y a dans ſa vie plus d'imprudence que de méchanceté : ſes apoſtaſies continuelles ſont les ſuites naturelles de ſes principes.

Gaſpar Scioppius, dont on a dit tant de bien & de mal, marcha ſur les pas de Juſte-Lipſe. Il publia des élémens de la philoſophie *ſtoïcienne* ; ce n'eſt guere qu'un abrégé de ce qu'on ſavoit avant lui.

Daniel Heinſius a fait le contraire de Scioppius. Celui-ci a délayé dans une oraiſon *de philoſophiâ ſtoïcâ* ce que Scioppius avoit reſſerré.

Gataker s'eſt montré fort ſupérieur à l'un & à l'autre dans ſon commentaire ſur l'ouvrage de l'empereur Antonin. On y retrouve par-tout un homme profond dans la connoiſſance des orateurs, des poëtes & des philoſophes anciens : mais il a ſes préjugés. Il voit ſouvent Jeſus-Chriſt, S. Paul, les évangéliſtes, les peres ſous le portique, & il ne tient pas à lui qu'on ne les prenne pour des diſciples de Zenon. Dacier n'étoit pas éloigné des idées de Gataker.

STOIDIS, (*Géog. anc.*) île de l'Aſie, vers la côte de la Carmanie, & au voiſinage de l'Inde. Pline, *liv. VI. c. xxv.* nous apprend qu'on pêchoit des perles ſur les côtes de cette île. C'eſt en vain que Saumaiſe ſoutient que Pline, au lieu de *Stoïdis*, avoit écrit *Tyndis* ; tous les manuſcrits de Pline s'oppoſent à la correction de Saumaiſe. (*D. J.*)

STOLBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, chef-lieu d'un petit comté de même nom. Ce comté confine avec la principauté d'Anhalt, le comté de Mansfeld & de Hohenſtein, & le comté de Schwartzbourg. Les comtes de cette maiſon poſſedent encore le comté de Wernigérode.

C'eſt dans le comté de *Stolberg* que naquit en 1546 *Rhodoman* (Laurent) connu dans la littérature par pluſieurs ouvrages. Il étoit poëte, & très verſé dans la langue greque ; il a fort bien reuſſi dans la traduction latine de Diodore de Sicile. Scaliger lui fit obtenir la chaire de profeſſeur en hiſtoire dans l'académie de Wirtemberg, où il mourut en 1606, âgé de ſoixante ans.

Schneidewin (Jean) ſavant juriſconſulte, né à *Stolberg* en 1519, & mort en 1568, étoit le quinzieme des enfans de ſon pere qui ne l'en aima que plus tendrement. Ce fils devint un habile homme, & fut employé par l'électeur de Saxe dans des négociations importantes. Son *commentarius ad inſtituta*, eſt un ouvrage eſtimé. (*D. J.*)

STOLE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *ſtolâ*, robe trainante à l'uſage des dames de qualité, & ſur laquelle elles jettoient dans les jours de cérémonie, un petit manteau.

Cette robe des dames romaines ſe mettoit par-deſſus la tunique, & avoit quelque reſſemblance aux habits de cour de nos tems modernes. Si votre maîtreſſe, dit un poëte, s'habille de quelque robe ample & longue, écriez-vous de toute votre force, que ſous cet équipage, elle va mettre le feu par-tout ; mais en même-tems priez-la d'une voix timide, qu'elle ne s'expoſe point aux rigueurs de l'hiver.

La queue de cette robe étoit trainante, & le bas garni d'un tiſſu très-large, d'or ou de pourpre, *latâ faſcia*. Le corps de la robe étoit rayé de différentes couleurs ; elle reçut inſenſiblement un grand nombre de plis, s'augmenta de volume, fit tomber la toge, ou du moins n'en laiſſa l'uſage qu'aux hommes & aux courtiſannes.

Le nom de *ſtole* peu altéré a paſſé dans l'égliſe, & eſt devenu une partie de l'habillement du prêtre, quand il eſt devant l'autel. Mais l'étole eſt bien dif-

ferent de la *ſtole* des Romains, car c'eſt proprement les extrémités de la longue robe que portoit le grand prêtre des Juifs; & ſi l'on veut remonter à l'origine de la *ſtoie* du grand prêtre juif, on la trouvera dans la Geneſe, où l'on verra que Pharaon voulant établir Joſeph, intendant de l'Egypte; il le fit revêtir d'une robe de fin lin, appellée *ſtola biſſina*. On trouvera encore que les robes qui furent diſtribuées aux freres de Joſeph ſont nommées *ſtoles*, ainſi que la robe neuve dont ſe para Judith pour tromper Holopherne. (*D. J.*)

STOLHOFFEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le marquiſat de Bade, proche la rive droite du Rhin, à 6 lieues au nord-eſt de Strasbourg. Les Allemands y furent forcés dans leurs lignes par les François en 1707. *Long.* 25. 24. *lat.* 48. 30. (*D. J.*)

STOLPEN, PIERRE DE, (*Hiſt. nat. Litholog.*) en allemand *ſtolpenſtein*; c'eſt le nom qu'on donne à une pierre de touche ou à une eſpece de *baſaltes* qui ſe trouve en Miſnie; elle eſt ſemblable à du marbre noir ou gris par ſa couleur, mais ſa forme eſt très-ſinguliere; elle ſe trouve en criſtaux ou en colonnes priſmatiques, qui ſont ou pentagones ou hexagones, ou eptagones, ou octogones; quelquefois même il y a de ces colonnes qui ont la figure d'une ſolive équarrie. Les ſurfaces de ces priſmes ſont unies & liſſes, comme ſi elles avoient été polies. Ces colonnes priſmatiques ſont placées perpendiculairement les unes à côté des autres comme des tuyaux d'orgue; elles s'élevent d'environ 16 ou 17 piés au-deſſus du ſommet d'une montagne; & ces priſmes ou colonnes ſervent de fondement au château de *Stolpen*, qui eſt bâti préciſément au-deſſus.

M. Pott qui a examiné cette pierre, dit qu'elle eſt d'une très-grande dureté; elle ne fait point effervescence avec les acides, & l'action du feu ne la convertit point en chaux. Ce ſavant chimiſte conjecture, que c'eſt une terre argilleuſe comme celle de l'ardoiſe combinée avec une terre ferrugineuſe qui fait la baſe de cette pierre; ſans aucune addition un feu très-violent peut la changer en une ſcorie noire ſi dure, qu'elle donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec un briquet, quoique dans ſon état naturel elle ne faſſe point feu. Cette pierre eſt de différentes nuances, elle eſt ou noirâtre ou d'un gris de fer ou d'un gris de cendre; en frottant un métal deſſus elle en prend la couleur, & plus elle eſt noire, plus elle eſt propre à ſervir de pierre de touche. *Voyez* la *Lithogénognoſie de* M. Pott, *voyez* auſſi l'*article* TOUCHE (*pierre de*).

STOLPEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Poméranie ultérieure, ſur la riviere de même nom, à 30 lieues au nord-oueſt de Dantzick; elle dépend du roi de Pruſſe. *Long.* 34. 45. *lat.* 54. 42. (*D. J.*)

STOLPEN, LA, (*Geog. mod.*) ou la *Stolpe*; riviere d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au duché de Vandalie; elle ſe forme de divers ruiſſeaux, & ſe perd dans la mer Baltique. (*D. J.*)

STOLPMUND, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au cercle de Vandalie, vers l'embouchure de la Stolpe, qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

STOMACHIQUE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'eſtomac. *Voyez* ESTOMAC.

STOMACHIQUE, adj. (*Th. apeutique.*) ou remedes ſtomachiques, remedes particuliers de l'eſtomac; c'eſt-à-dire qui étant tels pour ce viſcere & pour tous les autres organes, font ſpécifiquement propres ou communs, telles que l'inflammation, les divers genres de tumeurs, &c. à des maladies propres ou particulieres; ſavoir, celles qui ont rapport à ſa conſtitution, & à ſes fonctions propres; & les maladies communes ſe traitant toujours par les remedes généraux ou communs; reſtent ſeulement les maladies particulieres auxquelles puiſſent convenir les remedes appropriés.

Les maladies propres de l'eſtomac ſont pour la plûpart des affections légeres qui ne peuvent qu'être miſes au rang des incommodités, quoiqu'elles ſoient ſouvent très-opiniâtres & très-importunes; ce ſont des vices dans les digeſtions, & des vices qui pour reſter dans l'ordre des maladies propres de l'eſtomac, doivent ne dépendre d'aucune cauſe manifeſte, & notamment exclure toutes les conformations contre nature, tous les vices organiques ou des ſolides, & ces maladies ſont outre les digeſtions pénibles & les digeſtions fougueuſes; ſont, dis-je, les douleurs ou coliques d'eſtomac, & les vomiſſemens habituels.

Ce n'eſt abſolument qu'aux maladies particulieres de l'eſtomac ainſi circonſcrites, que les remedes *ſtomachiques* ſont vraiment conſacrés. On les emploie toujours dans la vûe de rétablir le ton naturel, la ſenſibilité naturelle, l'activité naturelle, de réveiller le jeu, de remédier à la pareſſe, à l'inertie, au relâchement de cet organe, ou bien au contraire d'émouſſer ſa trop grande ſenſibilité, de diminuer ſa tenſion contre-nature, de modérer ſa trop grande activité, &c. de ſuppléer le trop peu d'énergie des ſucs digeſtifs, ou leur trop peu d'abondance, de leur rendre leurs *feves*; de corriger leur acidité, leur âcreté, leur *bileſſence*, de les adoucir, de les épaiſſir; ou au contraire, de les rendre plus fluides, &c. toutes indications déduites, comme on voit, de vices fort occultes & dirigées à des opérations pour le moins auſſi peu compriſes, du-moins fort peu évidentes, annoncées tout-au-plus par quelques effets, mais d'une maniere très-éloignée.

Quoique les vices des digeſtions ſoient aſſez généralement diviſés en deux eſpeces, très-oppoſées qu'on exprime communément par le relâchement contre nature, & par la trop grande tenſion; & qu'on peut ſe repréſenter en effet par ces deux états oppoſés; & qu'ainſi les *ſtomachiques* duſſent être partagés auſſi en deux claſſes; celles des toniques & celles des relâchans; cependant comme il a été obſervé dans l'*article* DIGESTION, *p.* 1002. *col.* 2. & 1003. *col.* 1. que rien n'eſt ſi biſarre que les affections propres de l'eſtomac, & rien de ſi équivoque que les ſignes d'après leſquels on prétend communément déduire le caractere des deux claſſes generales de ces affections; rien auſſi de moins conſtant en Médecine, que les regles de détails ſur l'adminiſtration des divers *ſtomachiques*, auſſi comme il eſt obſervé dans l'endroit que nous venons de citer. L'unique maniere d'employer utilement les divers *ſtomachiques* dans les cas où ces remedes ſont indiqués en général, c'eſt l'empyriſme ou le tatonnement: ce dogme général eſt confirmé entr'autres obſervations par celle-ci; ſavoir, qu'il n'eſt pas rare de voir des maladies de l'eſtomac cauſées par des amas d'acide, ou pour le moins accompagnées de ce ſymptome, guéries par l'uſage du lait, ce qui dément formellement les deux dogmes les plus reçus de la doctrine courante ſur ce point; car les acides de l'eſtomac ſont regardés comme un des indices les plus clairs de ſon relâchement, de ſa foibleſſe; & le lait tient le premier rang parmi les remedes relâchans.

Au reſte, ſoit que par un préjugé très-ancien & très-répandu, les remedes fortifians, échauffans, toniques, ſoient généralement regardés comme amis de l'eſtomac, & comme capables de remédier à tous ces dérangemens, les *ſtomachiques* proprement-dits ſont tous pris dans la claſſe des remedes fortifians, échauffans, toniques, ou même tous les remedes fortifians échauffans toniques ſont en même tems regardés comme *ſtomachiques*; & en effet, tous les

remedes de cet ordre sont propres à guérir plusieurs maladies de l'estomac.

Mais une observation plus éclairée a appris aussi qu'un grand nombre de ces incommodités étoient très-efficacement combattues par les remedes rafraîchissans & par les remedes relâchans, c'est-à-dire, qu'en cherchant par le tatonnement des remedes pour chaque cas particulier, il falloit se retourner du côté des rafraîchissans & des relâchans, aussi-bien que du côté des toniques; en sorte qu'on pourra laisser, si l'on veut, pour obéir à l'usage, le titre de *stomachiques* aux remedes toniques, mais en observant que ce ne sont pas les seuls qui soient propres aux affections de l'estomac, ou bien distinguer les *stomachiques* en *stomachiques* toniques, & en *stomachiques* rafraîchissans & relâchans. Au reste, quoique les absorbans remédient quelquefois très-directement aux affections de l'estomac, nous ne les comptons point parmi les *stomachiques*, parce qu'il est évident qu'ils n'opèrent point du tout sur l'organe même, sur l'estomac, tandis que l'action des autres paroît évidemment se porter uniquement sur les solides.

Les *stomachiques* tant rafraîchissans & relâchans que toniques, n'étant, comme nous l'avons insinué déjà, que ces remedes généraux considérés quant à un de leurs effets particuliers, nous ne saurions indiquer ici ces remedes & en exposer la nature, sans répéter absolument & inutilement ce qui en est dit aux articles rafraîchissans, relâchans, & toniques. *Voyez ces articles.*

STONE, s. m. (*Poids d'Angleterre.*) poids dont les bouchers anglois se servent pour peser la viande qu'ils débitent. Le *stone* est de huit livres d'avoir du poids, c'est-à-dire, de la livre la plus pesante des deux, dont on se sert en Angleterre: cette livre est de seize onces. (*D. J.*)

STONEHENGE, (*Antiquité.*) c'est ainsi que les Anglois nomment un monument singulier qui se voit dans les plaines de Salisbury, à environ deux lieues de cette ville. Ce monument est composé de quatre rangées de pierres brutes d'une grandeur énorme, placées circulairement. Quelques-unes de ces pierres ont vingt piés de hauteur sur sept de largeur, & en soutiennent d'autres placées horisontalement; ce qui forme comme des linteaux de porte; l'on présume que toutes les autres pierres étoient anciennement liées les unes aux autres, & ne formoient qu'un seul édifice.

La grandeur de ces pierres & la difficulté qu'il y eût eu à les transporter à cause de l'énormité de leur poids, a fait croire qu'elles étoient composées, & que les anciens avoient le secret d'un ciment au moyen duquel avec du sable ou de petites pierres, ils venoient à bout de faire des masses très-considérables. Mais cette raison ne paroît point décisive, vu que les Egyptiens avoient trouvé le moyen de faire venir de très-loin des masses de pierres bien plus considérables qu'aucune de celles dont ce monument anglois est composé; d'ailleurs en examinant le grain de ces pierres, tout le monde demeure convaincu qu'elles sont naturelles.

Les antiquaires anglois sont partagés sur les usages auxquels cet édifice a pu servir. Quelques-uns croient que c'étoit un temple des druides ou prêtres des anciens Bretons; d'autres croient que c'étoit un temple des Romains dédié à *Cœlus* ou au ciel, parce qu'il étoit découvert; d'autres croient que c'étoit un monument élevé en l'honneur de Hengist fameux héros danois, qui conquit l'Angleterre; d'autres enfin croient que c'étoit un monument élevé par *Aurelius Ambrosius*, fondés sur ce que le nom latin de ce lieu est encore *mons Ambrosii*.

M. Mallet, dans son *Introduction à l'histoire de Danemark*, nous apprend que les anciens peuples du nord élevoient sur des collines, soit naturelles soit artificielles, des autels qui n'étoient composés que de rochers dressés sur la pointe, & qui servoient de base à de grandes pierres plates qui formoient les tables. Quelques-uns de ces autels étoient entourés d'un double rang de pierres énormes, qui environnoient aussi la colline même sur laquelle ces autels étoient placés. On voit encore une semblable enceinte dans l'île de Sélande, où ces pierres ont dû être apportées de fort loin, & par un travail énorme; sur quoi M. Mallet remarque que *de tout tems la superstition a imaginé qu'on ne pouvoit honorer la divinité qu'en faisant pour elle des espèces de tours de force.* Le même auteur observe encore que dans les lieux où les peuples du nord faisoient l'élection de leurs rois, on formoit une enceinte composée de douze rochers placés sur la pointe & perpendiculairement, au milieu desquels il s'en élevoit un plus grand que les autres, sur lequel on mettoit un siége pour le roi; les autres pierres servoient de barriere entre le peuple & lui. On trouve trois de ces monumens grossiers; l'un près de Lund en Scanie, l'autre à Lèyre en Sélande, & le troisieme près de Vibord en Jutlande. Il y a lieu de croire que le *stonchenge* des Anglois servoit à quelques usages semblables, qui étoient communs aux Bretons & aux anciens Danois, ou que ces derniers avoient apporté en Angleterre, lorsqu'ils en firent la conquête.

STONG, (*Géog. mod.*) riviere de Suede, dans la province d'Ostrogothie, qu'elle sépare en deux parties: elle se rend dans le lac de Roxen, près de Linkoping. (*D. J.*)

STONI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, Strabon, *l. IV. p.* 204. les joint avec les *Lepontii* & les *Tridentini*; & Tite-Live, *epitom. l. LXII.* dit que le consul Q. Marcius les subjugua. Ils sont nommés *Stœni*, & mis au nombre des Liguriens, dans l'inscription des triomphes du capitole, rapportée par Gruter, *p. 298. de liguribus Stœnis.* Ils tiroient sans doute leur origine des Liguriens, où ils avoient une origine commune avec eux. Les *Stoni* étoient aussi apparemment compris sous le nom général des *Engarii*, dont la capitale est appellée *Stonos* par Pline, *l. III. c. xx.* Etienne le géographe connoit une ville nommée *Stonos*, & la donne aux Liguriens. On ne sait point précisément le lieu où habitoient les *Stoni*; Cluvier les place par conjecture au voisinage du fleuve *Clusius*, au nord du lac Edrinus. (*D. J.*)

STONY-STRATFORD, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Buckinghamshire, sur le bord de l'Ouse. C'est un grand & beau bourg, où se tient un des meilleurs marchés de la province; son nom lui vient de trois choses: la premiere, de ce que toutes les maisons y sont de pierre de taille; la seconde, parce qu'il est sur l'ancienne voie militaire, autrement sur un chemin battu, pavé autrefois par les Romains, qu'on nomme aujourd'hui *Watling-Street*, & dont on voit encore quelques restes hors du bourg; la troisieme, parce qu'il est situé près d'un gué de l'Ouse.

Cependant, comme la riviere n'est plus guere guéable dans cet endroit, on y a construit un pont. De l'autre côté de la riviere, il y avoit anciennement une place appellée *Lactorodum*, qui tiroit son nom de son gué pierreux; car en langue galloise, *lech* signifie une pierre, & *rhyd*, un gué; mais la place n'est plus, & il n'y reste qu'un village, nommé *Passham*, pour marquer que c'étoit un lieu de passage. *Stony-Stratford* est toujours un lieu de grand abord, parce qu'il est sur la route de Londres, au nord d'Angleterre. (*D. J.*)

STOOR-JUNKARE, (*Idolâtrie des Lapons.*) dieu des Lapons idolâtres; ils croyent que tous les animaux, & en particulier les bêtes sauvages, com-

me les ours, les loups, les renards, les cerfs, & les rennes, ſont ſous ſon empire ; c'eſt pourquoi ils lui ſacrifient de tems à autre un renne mâle. Chaque famille a ſon *ſloor-junkare*, & lui rend un culte ſur quelque rocher, ou près de quelque caverne, ou ſur le bord d'un lac. La figure de ce dieu eſt une eſpece de pierre brute, qui ſemble avoir une tête ; & c'eſt à cette pierre que ſe borne la religion de ce peuple imbécille. (*D. J.*)

STOPFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, en Cheſter-Shire, au quartier ſeptentrional, près de l'endroit où la Tamer ſe jette dans la Merſey.

STOPHIES, (*Antiq. greq.*) fêtes que l'on célebroit à Erétrie en l'honneur de Diane. Héſichius qui en parle ne nous apprend point leur origine. (*D. J.*)

STOQUER, *en terme de Rafinerie*, c'eſt l'action de conduire les feux de maniere à rendre la chaleur égale partout, en tranſportant le charbon d'une place où il eſt moins néceſſaire dans une autre où il l'eſt plus ; & de donner de l'air aux grilles en faiſant tomber les cendres au-deſſous, & en ces grilles l'une de l'autre. *Voyez* GRILLES.

STOQUEUR, ſ. m. *en terme de Rafinerie*, eſt une verge de fer applatie ſur les extrémités en forme d'une ſpatule, environ de trois doigts de large. Il a quatre piés de long avec ſa douille, qui reçoit un manche de même longueur. On s'en ſert à gouverner les fourneaux, & à donner de l'air aux grilles. *Voyez* STOQUER. *Voyez auſſi les Pl.*

STORA *ou* STURA, (*Géog. mod.*) ville ruinée ; elle étoit ſituée ſur le détroit de Négrepont, au fond d'un petit golfe, entre Potiri au ſud-eſt, & Cariſto au nord-oueſt. Mahomet II. brûla cette ville, qui ne s'eſt pas rétablie depuis. (*D. J.*)

STORAX, STYRAX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & profondement découpée. Le piſtil ſort du calice ; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi & charnu, qui renferme ordinairement un ou deux noyaux, dans leſquels on trouve une amande. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

STORAX, (*Hiſt. des drog. exot.*) on diſtingue à préſent dans la matiere médicale, conformément à la doctrine des Arabes, deux ſortes de *ſtorax* ; ſavoir, le liquide, & le ſolide ou le ſec, au lieu que les Grecs n'en connoiſſoient qu'un qui eſt le ſec ; du moins il ne paroît pas qu'ils aient connu le liquide ; or comme ces deux ſortes de *ſtorax* ſont entierement différens, & qu'ils tirent leur origine de différens arbres, nous en formerons deux articles ſéparés, outre que c'eſt la bonne méthode à ſuivre dans un dictionnaire ; ainſi *voyez* STORAX LIQUIDE & STORAX SOLIDE. (*D. J.*)

STORAX LIQUIDE, (*Hiſt. des drog. exot.*) ſuc nommé par les auteurs latins *ſtyrax liquida*, & par les arabes *miha*. C'eſt un ſuc réſineux dont on trouve deux eſpeces dans les boutiques d'apoticaire, le pur & le groſſier.

Le *ſtorax liquide* pur eſt un ſuc réſineux, d'une ſubſtance tenace & mielleuſe, ſemblable à la térébenthine, à demi-tranſparent, brun, ou d'un brun rougeâtre, ou d'un gris brun, d'une odeur forte, & qui approche un peu du *ſtorax* ſolide, mais preſque déſagréable, à cauſe de ſon goût un peu âcre, aromatique & huileux. On eſtime celui qui eſt gluant, jaune, tranſparent & très-odorant.

Le *ſtorax liquide*, moins pur ou groſſier, eſt un ſuc réſineux ſemblable à de la lie, brun ou griſâtre, opaque, gras, peu odorant. Il paroît être la lie du précédent, & l'on ne doit même l'employer dans les remedes externes, qu'après l'avoir paſſé & purifié de la craſſe qu'il contient.

Le commun des apoticaires donnent au *ſtorax liquide*, d'après quelques arabes, & mal-à-propos, le nom de *ſtacté*, parce que le ſtacté des Grecs eſt la colature de la myrrhe, comme on le peut voir dans Dioſcoride. On trouve rarement le *ſtorax liquide*, pur & véritable ; car outre qu'il eſt ordinairement falſifié par la ſciure ou par la pouſſiere de bois ; il arrive encore que l'on ſubſtitue trop ſouvent d'autres ſucs réſineux factices à ſa place.

Les auteurs ſont bien éloignés d'être d'accord ſur l'origine du *ſtorax liquide* ; autant de ſavans, autant d'avis. Les uns penſent que c'eſt la colature de la myrrhe, à cauſe du nom de *ſtacté* que certains écrivains arabes lui donnent ; mais outre la différence du goût & de l'odeur qui ſe trouve entre la myrrhe & le *ſtorax*, il eſt clair que ce ſont des choſes entierement différentes, parce que la myrre qui tient le milieu entre la gomme & les réſines, ſe diſſout en partie facilement dans toutes ſortes de liqueurs aqueuſes, & que le *ſtorax liquide* ne ſe diſſout que dans des liqueurs huileuſes & graſſes, ainſi que les réſines.

D'autres écrivains croient que le *ſtorax liquide* eſt fait du *ſtorax* calamite diſſous dans de l'huile ou du vin, mêlé avec de la térébenthine de Veniſe : cette décoction, diſent-ils, étant refroidie, le *ſtorax liquide* va au fond, & on enleve la ſubſtance huileuſe qui ſurnage.

Quelques naturaliſtes imaginent que c'eſt une huile exprimée des noix de l'arbre, d'où découle le *ſtorax* calamite ; mais d'autres adoptant en partie cette idée prétendent que le *ſtorax liquide* ſe fait plutôt par la décoction des tendres rameaux, & des bourgeons du *ſtorax*, ou du liquidambar.

D'autres enfin ſe perſuadent que le *ſtorax* calamite & le *ſtorax liquide* ſont le même ſuc, & qu'ils ne different que par la conſiſtence. Dale ſoutient en particulier, que tout ce que l'on vend chez les apoticaires de Londres pour du *ſtorax liquide*, eſt un ſuc tout-à-fait factice.

Cependant Jacques Petiver célebre apoticaire anglois, de la ſociété royale, & ſavant naturaliſte, rapporte dans les Tranſactions philoſophiques, *n°.* 313. que le *ſtorax liquide* nommé par les Turcs & les Arabes *cotteo mija*, eſt le ſuc d'un arbre qui s'appelle *roſamallos*, lequel croît à Cobras, île dans la mer Rouge, éloignée de trois journées de la ville de Suez. On enleve, dit-il, l'écorce de cet arbre tous les ans, on la pile, & on la fait bouillir dans l'eau de la mer, juſqu'à la conſiſtance de glu : enſuite on recueille la ſubſtance réſineuſe qui ſurnage. Mais comme elle contient encore beaucoup de craſſe ou d'écorce en poudre, on la fond de nouveau dans l'eau de la mer, & on la paſſe. On renferme ſéparement dans des petits tonneaux cette réſine ainſi purifiée, & cette eſpece de réſidu épais qui reſte après la purification, & on les tranſporte à Moca, célebre foire d'Arabie. Voilà les deux eſpeces de *ſtorax* que l'on trouve dans les boutiques. Il nous manque la deſcription de l'arbre dont on tire le *ſtorax liquide* ; mais on n'a pas été muet ſur les vertus de ſon ſuc réſineux, qui tout calculé, ne valent pas celles des autres baumes. Celui qui eſt pur eſt très-bon pour arrêter le progrès de la putréfaction des plaies ; il eſt la baſe de l'onguent de ſtyrax. Enfin les peuples de l'Orient font beaucoup d'uſage de cette drogue. Le tonneau qui contient environ 400 livres, ſe vend dans le pays depuis 200 l. de notre monnoie juſqu'à 400 liv. ſelon que le *ſtorax* eſt plus ou moins pur. (*D. J.*)

STORAX SOLIDE, (*Hiſt. des drog. exot.*) réſine appellée *ſtorac* ou *lebni* par Avicenne, στύραξ par Dioſcoride, & *ſtorax ſolidus* par les médecins modernes. Nous en allons parler d'après M. Geoffroy. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, dont les anciens Grecs ont diſtingué deux eſpeces, & qui ſont encore connues

nues de nos jours ; savoir, le *storax calamite* ou en larmes, & le *storax* ordinaire, ou en masse.

Le *storax* calamite, στύραξ καλαμίτης, Græcor. *stirax calamita*, off. est une substance résineuse brillante, solide, un peu grasse, qui s'amollit sous les dents; elle est composée de grumeaux ou de miettes blanchâtres & roussâtres, d'un goût résineux, un peu âcre, agréable, & d'une odeur pénétrante, surtout lorsqu'on le jette au feu ; il s'allume lorsqu'on l'approche de la flamme, & forme une lueur très-claire. On l'apportoit autrefois de Pamphilie dans des roseaux, selon le témoignage de Galien ; c'est ce qui fait qu'on l'a nommé *calamite :* il étoit très-estimé.

Le *storax* commun ou en masses, autrement dit la résine du storax, *storax vulgaris*, *seu in glebas compactus*, *off.* est une substance en masse, résineuse, d'un jaune brun ou rougeâtre, brillante, grasse, un peu gluante, & qui jette comme une liqueur mielleuse, parsemée de quelques miettes blanchâtres: elle a le même goût & la même odeur que le *storax* calamite.

Ces deux especes de résine ne different pas l'une de l'autre ; la premiere espece est la larme du *storax*, qui découle goutte-à-goutte des petites fentes, ou des incisions de cet arbre, & qui a été séchée aussi-tôt, & recueillie promptement. La seconde espece est un suc qui coule plus abondamment des plus grandes incisions, & qui ne s'épaissit qu'après beaucoup de tems ; de sorte que le contact de l'air chaud la rend rousse ou noire avant qu'elle seche.

On choisit les larmes du *storax*, ou les morceaux qui sont purs, brillans, odorans, sans être mêlés d'aucune sciure de bois, ou d'autre saleté. On nous apporte le *storax* de la Syrie, & des autres pays des Indes orientales par la Hollande, ou par Marseille. Enfin on vend chez les droguistes une certaine sciure de bois, que l'on appelle *sarrilles du storax ;* elle est inutile pour la médecine, & on doit la rejetter.

Quelques auteurs arabes, & sur-tout Sérapion, confondent le *storax* liquide, qu'ils appellent *miha*, dont nous avons déja parlé, avec le *storax* solide, ou le *storax* des Grecs ; cependant Avicenne les a distingués en parlant du *storax* liquide, sous le nom de *miha ;* & du *storax* sec, ou des Grecs, tantôt sous le nom d'*astorac*, tantôt sous celui de *lebni*.

P. Eginette, Nicolas Myrepse, & quelques Grecs, font mention d'un certain *storax flacté*, que plusieurs personnes regardent comme une résine particuliere & bien différente du *storax :* d'autres au-contraire, croient que ce n'est autre chose que la résine liquide du *storax*, que l'on a ramassée & recueillie avant qu'elle fût seche ; Dioscoride en a fait mention ; peut-être aussi que les Grecs ont donné ce nom au *storax* liquide, ou au *miha* des Arabes. Il est difficile de décider ce problème, qui est d'ailleurs de peu de conséquence.

L'arbre d'où découle le *storax*, s'appelle *styrax folio mali cotonei ;* dans C. B. P. 452. & dans les I. R. H. 598. Il est de la grandeur d'un olivier, & se trouve dans les forêts de la Provence, autour de la chartreuse de Monrieu à Baugencier, à Soliers, & entre la Sainte-Baume & Toulon.

Il ressemble au coignassier par son tronc, son écorce, & ses feuilles, lesquelles naissent alternativement, sont arrondies, & terminées en pointe ; elles sont longues d'un pouce & demi, & un peu moins larges, vertes & luisantes en-dessus, blanches & velues en-dessous.

Ses fleurs viennent sur les nouvelles branches, quatre, cinq, ou six ensemble ; elles sont blanches, odorantes, semblables aux fleurs de l'oranger, mais d'une seule piece, formant un tuyau court par le bas, & découpé en maniere d'étoile par le haut, en cinq ou six quartiers, d'un demi-pouce de longueur.

Leur calice est creux, en forme de petite cloche, long de deux lignes ; leur pistil est arrondi, attaché à la partie postérieure de la fleur, en maniere de clou, & devient un fruit de la grosseur & de la figure d'une noisette : ce fruit est blanchâtre, charnu, douçâtre dans le commencement, ensuite un peu amer ; il contient un ou deux noyaux très-durs, lisses, luisans, d'un rouge brun, renfermant une amande blanche, grasse, huileuse, d'une odeur qui approche beaucoup de celle de la résine de *storax*, & d'un goût âcre & desagréable.

Ces arbres ne donnent que très-peu, ou point du tout de résine, en Provence ; mais on en retire beaucoup de ceux qui viennent dans les pays plus chauds. Aussi le *storax* dont on se sert dans les boutiques, est tiré des arbres qui naissent en Syrie & en Cilicie.

Il est un peu plus pénétrant que le benjoin, parce qu'il contient plus d'huile très-subtile ; cependant il est moins déterssif, parce qu'il contient moins de sel essentiel ; ainsi le benjoin lui est préférable pour dissiper l'engorgement des poumons dans l'asthme humoral, & la toux opiniâtre qui vient de la même cause ; mais le *storax* peut récréer les esprits, par sa douce odeur, & calmer le mouvement déréglé des nerfs : on l'emploie intérieurement dans l'enrouement, à cause de ses parties huileuses : on le donne depuis demi-drachme jusqu'à deux drachmes : on l'applique sur les parties qui tendent, faute de chaleur, à devenir paralytiques : on l'emploie fréquemment avec le benjoin, pour faire des parfums & des fumigations : on prépare avec le *storax*, une huile odorante très-suave, en le macérant dans suffisante quantité d'eau commune, pendant trois jours ; on distille d'abord l'eau, & ensuite il vient une huile jaune ; cette huile est recommandée dans les ulceres internes de la poitrine, à la dose d'une douzaine de gouttes. On fait une teinture de *storax* par le moyen de l'esprit-de-vin, de la même maniere que la teinture de benjoin, & qui a des propriétés semblables. On pourroit aussi faire des fleurs de *storax*, comme on en fait de benjoin. Le *storax* solide entre dans la thériaque, le mithridat, le diascordium, plusieurs onguens, emplâtres & pastilles. (*D. J.*)

STORE, s. m. *terme de Sellier, &c.* c'est une sorte de rideau que l'on met aux portieres des voitures ou des croisées des appartemens ; il se roule de lui-même sur une tringle mise en mouvement par un ressort ; quand on veut s'en servir, pour se garantir du soleil, on le tire, & on l'assujettit à une agraffe qui est au-bas de la portiere, ou de la croisée ; il se releve de lui-même dès qu'on l'ôte de l'agraffe. Les *stores*, quoique d'une grande commodité, & d'une petite dépense, sont d'une invention toute nouvelle ; on se servoit auparavant de rideaux qui n'ont point les mêmes avantages. (*D. J.*)

STOREA, (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une espece de petit panier tissu de nattes, de paille ou de jonc ; c'étoit dans ces sortes de paniers qu'ils cueilloient les fleurs & les fruits de leurs jardins. (*D. J.*)

STORMARIE, (*Géog. mod.*) pays d'Allemagne, au duché de Holstein. Il est borné au nord par le Holstein propre ; à l'orient par la Wagrie, & le duché de Saxe-Lawenbourg ; au midi & à l'occident, par l'Elbe, qui le sépare des duchés de Lunebourg & Brême. On peut aussi dire que ce pays est renfermé entre cinq rivieres, l'Elbe, le Stoër, la Trave, la Bille, & le Schonbeck ; il a titre de principauté ; sa longueur est de dix milles germaniques, & sa largeur de sept à huit milles. La ville de Hambourg en est regardée comme la capitale. Quelques auteurs ont écrit que la *Stormarie* avoit eu anciennement des seigneurs particuliers ; mais il est certain que depuis

plusieurs siecles, elle n'en a point eu d'autres que les ducs de Holstein. (*D. J.*)

STOURE LA, (*Géog. mod.*) il y a quatre rivieres de ce nom en Angleterre, & qu'il faut bien distinguer.

La premiere qui est la principale, & qu'on nomme en anglois *Stower*, sort de l'extrémité orientale du comté de Suffolk, passe entre cette province & celle d'Essex, & va se jetter dans l'Océan par une large embouchure, près de Harwich.

La seconde, qu'on nomme *la petite Stoure*, en anglois *Stort*, sépare la province d'Essex, du comté de Hartford, & se perd dans le Ley.

La troisieme sort du comté de Wilt, traverse la forêt de Gillingham, & coule au sud jusqu'à Stourminster, où on la passe sur un pont de pierre; ensuite elle tourne au sud-est, & se perd dans la baie de Pool.

La quatrieme, en latin *Soarus*, prend sa source dans la province de Leicester, coule au nord, entre ensuite dans le comté de Nottingham, où après avoir baigné Stanford, elle va se perdre dans la Trent. (*D. J.*)

STOW-MARKET, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Suffolk, avec droit de marché, sur l'Oswell; c'est une ville riche par ses manufactures d'étoffes. (*D. J.*)

STOW-OU-THE-WOULD, (*Géograph. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Glocester-shire, aux confins du comté de Warwick, entre les rivieres d'Evenlode, & de Windrush. Ce bourg, bâti sur une éminence, & exposé à la fureur des vents, est remarquable par sa situation sur l'ancienne voie romaine, pavée de grosses pierres, & connue sous le nom vulgaire de *Fosse-way*. (*D. J.*)

STOWER LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre, au comté de Kent; elle y prend sa source, & coulant au nord, se partage en deux bras pour entrer dans la mer; elle forme de cette maniere une île célebre, nommée *Thanet*. *Voyez* THANET. (*D. J.*)

STOZKOW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Silésie, sur la Vistule, entre Ustronie & Rudzica; elle a ses seigneurs particuliers. (*D. J.*)

STRABISME, s. m. *terme de Chirurgie*, mauvaise conformation des yeux, qui consiste dans une direction dépravée du globe de l'œil, qui rend louche, qui fait regarder de-travers, soit en-haut, soit en-bas, soit sur les côtés. L'on convient assez généralement que cette indisposition dépend de la contraction de quelques muscles de l'œil, & du relâchement de leurs antagonistes, & que les muscles contractés tirent le globe de leur côté, pendant que les muscles relâchés cedent à leur action. On donne pour preuve de ce sentiment, que les enfans sont sujets à devenir louches, par la faute de ceux qui les placent dans leurs berceaux, de maniere qu'ils ne voyent la lumiere, ou certains objets remarquables, qu'obliquement; les muscles habitués à cette contraction, s'y affermissent & tournent toujours les yeux de ce côté-là. Pour y remédier, on change la situation des enfans, on met du côté opposé les objets qui les attachoient; on leur met des mouches de taffetas gommé, pour leur faire tourner l'œil de ce côté. Paul d'Ægine a inventé un masque qui couvre les yeux, & où il n'y a que deux petits trous correspondans au centre de la vue, pour recevoir directement les rayons lumineux: c'est ce que les modernes ont nommé *bésicles*. M. de Buffon a parlé du *strabisme*, dans les mémoires de l'académie royale des Sciences, & a conseillé d'obliger les enfans de se regarder souvent dans un miroir, afin de se redresser la vue. Antoine Maître-Jean, fameux chirurgien & oculiste, prétend que le *strabisme* ne dépend pas de l'action des muscles, mais d'une mauvaise conformation de la cornée transparente, plus tournée d'un côté que de l'autre; que c'est un vice naturel, irréparable, & que tous les moyens proposés pour rendre la vue droite à ceux qui l'avoient de travers, ont été sans effets. Cette matiere offre encore un champ à des observations très-utiles. (*Y*)

STRACCIA-CAPPA, (*Géog. mod.*) petit lac d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au patrimoine de saint Pierre, entre le lac de Bracciano & celui de Bacano, environ à deux milles de chacun de ces lacs. C'est le *Papirius*, ou *Papirianus lacus* des anciens.

STRACTION, s. f. *terme d'Imprimerie*, il se dit particulierement lorsqu'on ôte avec une pointe quelques lettres d'une forme déjà imprimée, pour en remettre d'autres à la place, qui aient été lessivées, afin de les imprimer en rubrique, & que l'encre noire ne gâte point la rouge. En général *straction*, qu'il faudroit dire *extraction*, signifie tirer un caractere ou un quadrat, pour les remplacer par d'autres. (*D. J.*)

STRAFFORD, (*Géog. mod.*) *Voyez* STRATFORD.

STRAGENICK, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Pologne à un officier général qui commande l'avant-garde de l'armée de la république.

STRAGONA, (*Géog. mod.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* Quelques savans croyent que c'est aujourd'hui Posnanie ou Posen, ville de Pologne. Il est du-moins certain que Posen est fort ancienne.

STRALEN, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans le haut quartier de Gueldre, entre Gueldre & Venlo. Les François s'en saisirent en 1672, & en ruinerent les fortifications. *Long. 25. 50. latit. 51. 26.* (*D. J.*)

STRALSUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, sur la côte de la mer Baltique, vis-à-vis l'île de Rugen. Elle fut bâtie par les Danois l'an 1211, devint ensuite libre, impériale, & anséatique; c'est aujourd'hui une des fortes villes d'Allemagne, & la plus considérable du cercle de la haute-Saxe. Elle jouit du privilege de battre monnoie, de nommer le gouverneur de l'île de Rugen, & de ne rien fournir lorsque l'Empire est en guerre. *Long. 31. 10. lat. 54. 20.* (*D. J.*)

STRAMONIUM, s. m. (*Botanique.*) Tournefort établit douze especes de ce genre de plante, & nomme pour la premiere celle qui est à fleurs blanches & à fruit rond épineux. *I. R. H.* 118. *datura pericarpiis erectis, ovatis*, Hort. clif. 55. en anglois, *the round thorny fructed apple*, & vulgairement en françois, *pomme épineuse:* sa racine est grosse, blanche, fibreuse, ligneuse, annuelle. Elle pousse une tige à la hauteur de trois piés, quelquefois même à la hauteur d'un homme, grosse comme le pouce, ronde, creuse, divisée en plusieurs branches tant soit peu velues: ses feuilles sont larges, anguleuses, pointues, ressemblantes à celles du solanum, mais beaucoup plus grandes, placées alternativement, sinuées sur leurs bords, attachées à des longues queues, molles, grasses, d'un verd foncé, d'une puanteur exécrable & assoupissante.

Sa fleur est une grande cloche blanche, soutenue par un calice oblong, découpé dans le haut en cinq dentelures, ayant dans le milieu cinq étamines, à sommets jaunes, applatis.

Lorsque cette fleur est passée, il lui succede un fruit comme une noix commune, encore vêtue de sa premiere écorce, presque rond, garni tout-au-tour de pointes courtes, grosses, peu piquantes; ce fruit dans sa maturité s'ouvre en quatre parties égales, séparées par des cloisons membraneuses, où sont attachées plusieurs semences noires, un peu applaties, semblables à un petit rein, d'un goût désagréable.

On cultive cette plante dans les jardins; on la

trouve quelquefois à la campagne dans des terreins gras; elle fleurit en été, & ſes graines mûriſſent en automne. Toute cette plante eſt narcotique & ſtupéfiante; on ne doit jamais l'employer intérieurement, pas même en lavement, à cauſe de ſes mauvais effets, dont on a pluſieurs obſervations. Le meilleur remede peut-être contre cette eſpece de poiſon, ſeroit d'employer la boiſſon du vinaigre, & d'autres acides; on conſeille communément le vomiſſement, la thériaque, & les ſels volatils. (*D. J.*)

STRAMULIPA *ou* STRAMUZUPA, (*Géog. mod.*) province de la Grece, aujourd'hui ſoumiſe aux Turcs. Elle a pour bornes au midi le pays d'Athènes, au nord de la province d'Ianna, à l'orient le détroit de Négrepont, & à l'occident la Livadie propre.

Cette contrée eſt l'ancienne Béotie, dont l'air paſſoit pour être épais, & les habitans pour des gens groſſiers. C'eſt cependant ſous cet atmoſphere épais, qui donna lieu à tant de proverbes, qu'étoient nés *Pindare* & *Plutarque*, l'un le poëte le plus ſublime, l'autre un des eſprits des plus ſenſés & des plus déliés qui ayent jamais paru; mais il ne faut pas croire que les habitans modernes de *Stramulipa* tirent vanité de ces deux beaux génies: loin de ſavoir qu'ils ſont nés dans leur pays, ils n'en ont jamais entendu parler. (*D. J.*)

STRAND-FRISEN, (*Géog. mod.*) en latin *Friſia cimbrica*; c'étoit anciennement une grande contrée de la Cherſonnèſe cimbrique. Elle eſt maintenant renfermée dans le duché de Sleſvic, en Jutland. (*D. J.*)

STRANGFORD, (*Géog. mod.*) havre ou port d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Down. Ce havre eſt long de cinq à ſix milles, mais ſon entrée eſt traverſée d'une barre de rochers, les uns cachés, les autres découverts, & qui tous ſont fort dangereux. Vers le milieu de la longueur de ce havre, eſt un bourg qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

STRANGURIE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une maladie qui occaſionne une émiſſion d'urine fréquente & involontaire, mais en très-petite quantité, & pour ainſi dire, goutte-à-goutte, accompagnée de douleurs violentes. *Voyez* URINE. Ce mot eſt formé du grec στραγξ, *gutta*, goutte, & ουρον, *urine*.

La difficulté d'urine vient de la trop grande acrimonie de l'urine, qui picotant les parties nerveuſes de la veſſie, occaſionne une envie d'uriner perpetuelle.

La bierre nouvelle, & autres liqueurs qui n'ont pas bien fermenté, cauſe ordinairement cette maladie. La grande acreté de l'urine dans la ſtrangurie, produit quelquefois un ulcere dans la veſſie. Quelques auteurs confondent la *ſtrangurie* que les Latins appellent *urinæ ſtillicidium* avec l'*urinæ incontinentia*. La différence conſiſte en ce que dans la premiere l'urine ſort avec douleur, & dans la derniere ſans douleur. La premiere vient de l'âcreté de l'urine, & la derniere d'un relâchement ou paralyſie du ſphincter de la veſſie qui ne peut plus tenir le col de la veſſie fermé. *Voyez* URINE.

La *ſtangurie* demande les remedes délayans, adouciſſans, les diurétiques froids, *&c.* tels ſont l'infuſion de racine de guimauve, les fleurs de mauve, de bouillon-blanc, les émulſions avec les ſemences froides, celle de pavôt & de graine de lin, les eaux de pariétaire, de mélilot, de camomille; l'eau de poulet & de veau émulſionnée, l'eau de gruau, la ſemouille, & autres alimens de cette nature, ſont les principaux remedes qui conviennent dans cette maladie.

Les lavemens émolliens, les demi-bains, les fomentations émollientes, les cataplaſmes adouciſſans appliqués ſur le bas-ventre ſont très-efficaces ici.

STRANTAWER *ou* STRANTAVER, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Galloway, au fond du golfe de Rian, au ſud-oueſt d'Edimbourg. *Long.* 12. 50. *lat.* 52. 18. (*D. J.*)

STRAPASSER, STRAPASSONNER, (*Peinture.*) ſe dit d'un deſſein ou d'un tableau, où le peu de beauté qui s'y trouvent paroiſſent plutôt l'effet d'une boutade, ſi l'on peut ainſi parler, que de la réflexion, dont preſque toutes les parties ſont forcées ou eſtropiées, & où regne enfin la confuſion, le déſordre & la négligence, au point que les choſes ne ſont, comme on dit, ni faites, ni à faire, quoiqu'elles ſoient cependant de façon à laiſſer voir que le peintre n'eſt pas ſans talent. On ne ſe ſert cependant guere que du terme *ſtrapaſſer*.

STRAPONTIN, ſ. m. *terme de Sellier*, petit ſiege qu'on met ſur le devant d'un carroſſe coupé, pour ſuppléer au défaut d'un ſecond fond; ce ſiege peut ſe lever & ſe baiſſer. (*D. J.*)

STRASBOURG, (*Gég. mod.*) ville de France, capitale de l'Alſace, ſur la riviere d'Ill, proche le Rhein, à 20 lieues au nord de Baſle, à 28 eſt de Nancy, à 36 ſud-eſt de Luxembourg, à 44 ſud-eſt de Mayence, à 145 oueſt de Vienne, & à 102 au levant de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 25. 21. 30. *lat.* 48. 35. 30.

Cette ville eſt une des plus conſidérables du royaume par ſa ſituation, & par l'importance des fortifications que Louis XIV. y fit faire après s'en être rendu le maître en 1681. Comme la riviere d'Ill paſſe au-travers de *Strasbourg*, avant que de ſe jetter dans le Rhein, il y a ſix ponts pour la communication des différens quartiers de la ville. Deux de ces ponts ſont de pierre, & les quatre autres ne ſont que de bois.

Ses principaux édifices ſont bâtis de pierre rouge, dure & ſolide, qu'on tire des carrieres qui ſont du côté de Saverne, ou le long du Rhein. On compte parmi les édifices publics, l'hôtel-de-ville, celui de l'intendant, l'évêché, la comédie, l'arſenal, l'hôpital des bourgeois, & celui des ſoldats.

Les habitans montent à environ vingt-huit mille ames. La ville a ſix paroiſſes & ſix couvents, trois d'hommes & trois de filles. L'égliſe cathédrale, dédiée à Notre Dame, eſt belle & ancienne; ſa tour commencée en 1229, n'a été finie qu'en 1449; c'eſt une pyramide de 574 piés de haut, & on y monte par un eſcalier qui a 635 marches. L'horloge qui eſt dans l'égliſe eſt d'un grand travail, auſſi compoſé qu'inutile.

L'évêché de *Strasbourg*, fondé vraiſſemblablement dans le vij. ſiecle, eſt le plus riche de France, & l'étoit encore davantage autrefois; cependant il vaut encore à préſent environ deux cens quatre-vingt mille livres, & a deux grands bailliages qui en dépendent. L'évêque eſt ſuffragant de Mayence, & prince de l'Empire: quand ce ſiege devient vacant, ce ſont les douze chanoines capitulaires qui éliſent leur évêque, & c'eſt toujours conformément aux déſirs du roi.

Le chapitre de la cathédrale de *Strasbourg* eſt un des plus nobles qu'il y ait dans l'Egliſe. Ce chapitre eſt compoſé de 12 chanoines capitulaires, & de 12 chanoines domiciliers. Les capitulaires ont entrée & voix délibérative au chapitre: le revenu de leurs canonicats eſt d'environ ſix mille livres année commune. Les chanoines domiciliers n'entrent point au chapitre, mais ils parviennent par ancienneté aux places de capitulaires, à meſure qu'elles deviennent vacantes. Les chanoines capitulaires ne peuvent être admis qu'après avoir pris le ſoufdiaconat. Leur premiere dignité eſt celle de grand-prévôt; c'eſt le ſaint ſiége qui y nomme, ſuivant le concordat germanique paſſé entre le pape Nicolas V. & l'empereur Frédéric III. l'an 1447.

L'évêque de *Strasbourg* a ſon official, & le chapitre a le ſien. Les revenus de la fabrique de la cathédrale peuvent monter à quarante mille livres par an, & ſont diſtingués des revenus de l'évêque, & de ceux du chapitre. L'adminiſtration en appartient aux magiſtrats, qui les emploient aux réparations & à l'entretien de l'égliſe.

L'univerſité de *Strasbourg* a obtenu ſes premiers privileges l'an 1566 de l'empereur Maximilien II. Elle eſt compoſée des quatre facultés, & régie par des profeſſeurs luthériens.

Strasbourg eſt un gouvernement de place du gouvernement militaire d'Alſace, avec état major. Le roi a dans cette ville une forte garniſon, dont les ſoldats ſont logés dans des cazernes bâties aux frais des habitans.

Le premier auteur qui ait parlé de *Strasbourg* eſt Ptolomée, qui en étoit fort mal informé. Il la place dans le canton ou province des Vangions; mais elle appartient certainement aux Tribocques. Les Vangions & les Tribocques n'étoient pas même limitrophes, puiſque les Németes devoient être ſitués entre ces deux peuples. Je ne dirai pas pour cela qu'*Argentoratum* ait commencé en ce tems-là ſeulement; comme c'étoit une ville déja fameuſe dans le ſecond ſiecle, où elle eut pour garniſon une légion entiere, il ne faut pas douter qu'elle ne doive répeter ſon origine de tems plus reculés. Cependant comme le nom d'*Argentoratum* paroît romain, je ne voudrois pas placer cette origine au-delà des tems de la conquête des Gaules par Céſar. Il y a même apparence qu'elle étoit un des cinquante châteaux ou forteresſes que Druſus, beau-fils d'Auguſte avoit bâties le long du Rhein, pour la défenſe du pays contre les Germains, & que c'eſt de-là qu'elle a tiré ſon origine. L'empereur Julien, dans ſa lettre aux Athéniens, nomme cette ville Αρχάντορα, en quoi il a été ſuivi par l'hiſtorien Zoſime.

Le nom de *Strasbourg* ne ſe trouve point avant le vj. ſiecle; Grégoire de Tours eſt le premier qui en parle, l'appellant *Strateburgum*. Les fréquentes irruptions des Allemands dans les Gaules, au troiſieme & quatrieme ſiecles, & des autres barbares, dans le cinquieme ſiecle, déſolerent & ruinerent tellement cette ville, qu'elle perdit beaucoup de ſon luſtre. Elle fut même plus maltraitée que les autres ſituées ſur le Rhein, ce qui eſt cauſe que Worms, Spire, Mayence, peuvent encore montrer plus de reſtes d'antiquités romaines que *Strasbourg*.

Cependant cette ville ſe releva inſenſiblement, & acquit de la puiſſance. Elle ſe ſoumit avec peine à l'empereur Othon, ayant tenu avec ſon évêque Ruthard le parti du duc Giſelbert, oppoſé à celui des empereurs. Les ducs d'Allemagne n'en étoient point ſouverains, quoiqu'ils commandaſſent dans la province; & les évêques même malgré leur crédit, n'en étoient pas ſeigneurs temporels, ou maitres abſolus.

L'empereur Lothaire le Saxon, ayant été couronné à Liege par le pape Innocent II. l'an 1121, prit ſpécialement cette ville ſous ſa protection. Son exemple fut ſuivi par Maximilien I. qui lui donna le privilege de battre monnoie d'or. L'empereur Sigiſmond lui accorda le droit de tenir une foire franche. Enfin Maximilien II. Rudolphe II. ſon fils, & l'empereur Sigiſmond l'honorerent encore de nouvelles faveurs.

Voici quelques hommes de lettres, dont elle eſt la patrie.

Eiſenſchmid (Jean-Gaſpard) y naquit en 1656, & mourut en 1712. Il s'eſt fait connoître par un livre ſur la figure de la terre elliptico-ſphéroïde, & par un traité ſur les poids, les meſures, & les monnoies anciennes.

Micyllus (Jacques), poëte & littérateur, s'acquit de la réputation par des commentaires ſur Homere; une vie d'Euripide, & des poéſies latines. Il mourut en 1558, âgé de 55 ans. Son véritable nom étoit *Molſer;* mais il repréſenta ſi bien au college le perſonnage de Micyllus, que Lucien introduit dans ſon dialogue intitulé le *ſonge*, qu'on s'accoutuma à lui donner le nom de *Micyllus*, qu'il porta toujours depuis.

Obrecht (Ulric) fut d'abord attaché aux intérêts de la maiſon d'Autriche, & publia quelques ouvrages pour les ſoutenir; mais après la priſe de *Strasbourg* par Louis XIV. il changea de ſentiment, & ſe fit catholique, ce qui lui valut la charge de préteur royal de ſa patrie. Il mourut en 1701 à l'âge de 55 ans. Il a fait pluſieurs ouvrages de politique, tant en latin qu'en françois, & quelques-uns de littérature; mais les uns & les autres ſont tombés dans l'oubli.

Scheffer (Jean), né à *Strasbourg* en 1621, fut appellé tout jeune en Suede par la reine Chriſtine, qui le fit profeſſeur à Upſal, où il mourut en 1679. Il s'eſt diſtingué par d'excellens ouvrages; tels ſont 1°. *Upſalia antiqua;* 2°. *Suecia litterata;* 3°. *de militiâ navali veterum;* 4°. *de torquibus antiquorum;* 5°. *de naturâ philoſophiæ pythagoricæ;* 6°. *Laponiæ deſcriptio.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STRASBOURG, (*Géog. mod.*) petit ville d'Allemagne, dans l'Uckermarck, aux confins de la Poméranie, ſur le bord d'un petit lac, environ à trois lieues au nord de l'Uckerſée.

STRASITES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) nom d'une pierre inconnue dont parlent quelques auteurs qui lui attribuent la vertu d'exciter à l'amour, & de faciliter la digeſtion; on ne nous en donne aucune deſcription.

STRASTNITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, au cercle d'Olunitz, remarquable par ſes eaux minérales, bien plus que pour avoir donné la naiſſance à Nicolas *Drabicius*, fameux enthouſiaſte du xvij. ſiecle, qui par ſes viſions & ſes prophéties, fit beaucoup de peine à la maiſon d'Autriche. Ses révélations extravagantes furent imprimées ſous le titre de *lux in tenebris;* mais la cour de Vienne ayant ſu qu'il en étoit l'auteur, chercha les moyens de le punir; en ſorte qu'il fut obligé pour éviter ſa perte, de ſe ſauver en Turquie où il mourut. Je ne crois pas que Ragotski ait ajouté la moindre foi aux prophéties de Drabicius; mais il a pu croire que c'étoit une puiſſante machine pour amener de grandes révolutions ſur la ſcene, que d'y préparer les peuples par des viſions publiées avec enthouſiaſme. (*D. J.*)

STRATA, dans l'Hiſtoire naturelle, ſont pluſieurs lits ou couches de différentes matieres dont le corps de la terre eſt compoſé. *Voyez* TERRE.

Les *ſtrata* comprennent toutes les couches de terres, minéraux, métaux, pierres, *&c.* qui ſont ſous la derniere couverture ou lit qu'on appelle *terre. Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MÉTAL, *&c.*

C'eſt ſans doute dans le tems de la création, que ces différens lits ont été arrangés; à-moins qu'on ne ſuppoſe avec quelques grands naturaliſtes, comme Stenon, le docteur Woodward, *&c.* que le globe de la terre a été diſſous par les eaux du déluge. *Voyez* DÉLUGE.

En quelque tems que ce ſoit, dit M. Derham, que le globe terreſtre ait été dans l'état de chaos, & que les particules terreſtres ſe ſoient affaiſſées, ces différens lits ont été arrangés alors dans cet ordre commode dans lequel nous les voyons; & ils l'ont été, à ce qu'on dit, ſuivant les lois de la peſanteur, c'eſt-à-dire, de maniere que les plus bas ſont toujours plus peſans que ceux qui ſont au-deſſus.

Mais le docteur Leigh, parlant des mines de char-

bon, dans ſon hiſtoire naturelle de Lancaſtre, nie que les *ſtrata* ſoient placés ſuivant les regles de la peſanteur; & il obſerve que dans ce pays-là les couches ſont arrangées ainſi; d'abord un lit de marne, enſuite trois lits de pierre, enſuite un lit de mine de fer, enſuite un de charbon, enſuite quelques autres lits, enſuite un autre lit de charbon, *&c.*

Cela détermina M. Derham à faire une recherche plus exacte ſur cette matiere : en effet, en 1712 il fit fouiller la terre en différens endroits, mettant à part les différens lits, & enſuite il détermina bien exactement leur peſanteur ſpécifique. Le réſultat fut qu'en un endroit les lits étoient par degrés ſpécifiquement de plus peſans en plus peſans, à meſure qu'ils alloient en-avant; mais dans un autre endroit, il ne put pas appercevoir de différence dans les peſanteurs ſpécifiques.

En ayant donné avis à la ſociété royale, M. Hauksbée qui en eſt l'opérateur, reçut ordre d'examiner les lits d'une mine de charbon, qui étoit creuſée à la profondeur de 30 lits. Il a donné dans les Tranſactions philoſophiques une table de l'épaiſſeur & de la peſanteur ſpécifique de chacun de ces lits : & la conſéquence qui en réſulte, eſt qu'il paroît évidemment que les différens lits ne ſont point rangés par ordre de peſanteur, mais purement au haſard comme ils ſe ſont trouvés mêlés. *Voyez* VEINES, CHARBON.

STRATA, (*Géog. anc.*) contrée de la Syrie; ce pays, dit Procope Perſicor, *l. II. c. j.* eſt proche de la ville de Palmyre; & il eſt tellement brûlé du ſoleil qu'il ne produit ni blé, ni arbres. (*D. J.*)

STRATAGEME, ſ. m. (*Art milit.*) ruſe de guerre, ou artifice pour ſurprendre & tromper l'ennemi. Ce mot vient du grec στρατηγεω, *je commande une armée*; les anciens employoient beaucoup les *ſtratagèmes*; mais les modernes font la guerre plus ouvertement; Polyen & Frontin ont fait une collection des anciens *ſtratagèmes* de guerre. *Voyez* RUSES MILITAIRES. *Chambers.*

STRATARYHMÉTRIE, ſ. f. (*Tactiq. milit.*) c'eſt l'art de ranger en bataille un bataillon ſur une figure géométrique donnée, & de trouver le nombre d'hommes que contient ce bataillon, ſoit qu'on les voie de près, ou qu'on les voie de loin. (*D. J.*)

STRATARITHMOMÉTRIE, *en guerre*, eſt l'art de tirer le plan d'une armée entiere, ou de partie d'une armée ſous quelque figure géométrique, & d'exprimer le nombre des ſoldats qu'elle contient, ſur la figure, de même qu'il eſt ſur le terrein, ou proche les uns des autres, ou à quelque diſtance donnée. *Harris.*

Ce mot eſt formé du grec στρατος, *armée*, αριθμος, *nombre*, & μετρον, *meſure*. *Chambers.* Ce mot n'eſt point d'uſage, au-moins en France. (*Q*)

STRATÈGE, ſ. m. (*Antiq. grec.* & *Médailles.*) στρατηγος; c'eſt dans Démoſthène le nom du général d'armée chez les Athéniens. Tous les ans ſur la fin de l'année, les Athéniens en éliſoient dix pour commander leurs armées; & cette élection ſe faiſoit dans le pnyce, en même tems que celle des magiſtrats.

Le mot de στρατηγος vint inſenſiblement à déſigner tout chef, tout ſupérieur; il arriva même qu'on donna ce nom à des hommes qui exerçoient des charges purement civiles ou ſacrées. On trouve dans les actes des apôtres, *ch. xvj. v.* 20. ce mot employé pour ſignifier les magiſtrats d'une ville, και προσαγοντες αυτους τοις στρατηγοις, c'eſt-à-dire, *& les amenant devant les magiſtrats.*

Remarquez auſſi que le mot στρατος, d'où eſt dérivé στρατηγος, ne ſignifie pas toujours une *armée*, & qu'il déſigne quelquefois pluſieurs gens aſſemblés, & des ſpectateurs, comme dans l'Electre de Sophocle, *vers* 760.

Enfin, dans les ſiecles ſuivans, lorſqu'on voulut déſigner un général d'armée, on ne ſe ſervoit plus du mot στρατηγος, ſeul, dont la ſignification étoit devenue trop vague; mais on ſe vit contraint d'ajouter ὑπὶ τῶν ὅπλων, pour la déterminer & la reſtreindre. Cette pratique parut d'autant plus néceſſaire, qu'au généralat de l'armée, on joignit pluſieurs autres charges qui n'étoient nullement militaires, telles qu'étoient l'édilité & l'intendance des grains.

On voit par ce détail que le mot στρατηγος a reçu deux ſignifications, l'une militaire, & l'autre civile; c'eſt dans cette derniere ſignification, qu'il eſt employé ſur les médailles des villes grecques, pour déſigner un magiſtrat dont la charge répondoit à celle de préteur. Le nom de cette magiſtrature paſſa de la Grece en Ionie, où il ſe communiqua à pluſieurs villes d'Aſie; les unes, dit Vaillant, ont eu des archontes pour magiſtrats, & les autres des *ſtrateges*. L'expreſſion de ce ſavant antiquaire ne paroît pas exacte dans la généralité, ſuivant la remarque de M. l'abbé du Belley; parce que quelques villes ont eu l'une & l'autre magiſtrature, l'archontat & le *ſtratégat*. M. Spanheim cite pour exemples, les villes d'Apollonis en Lydie, & celle de Milet. Il leur faut ajouter la ville de Sardes, comme il paroît par un médaillon de Caracalla, & par une médaille d'Otacilia. Le *ſtratégat* étoit annuel, & comme il y avoit dans une ville pluſieurs archontes, il y avoit auſſi pluſieurs *ſtrateges*, ou préteurs. (*D. J.*)

STRATÉGIEN, MOIS, (*Calendrier.*) le mois *ſtratégien* étoit le neuvieme des Bithyniens; il répondoit, ſelon quelques chronologiſtes, au mois de Mai du calendrier julien & grégorien. (*D. J.*)

STRATEGUES, *terme de Marine ancienne*, c'étoient des officiers chargés de nommer les triérarques. *Voyez* TRIÉRARQUES.

STRATÉLATE, ſ. m. (*Empire grec.*) nom d'un officier de guerre du tems de l'empire grec. Zozime & Jornandès en parlent, & il paroît que c'étoit le commandant des troupes d'un canton dans une province. (*D. J.*)

STRATFORD *ou* STRETFORD, (*Géog. mod.*) bourg à marché, d'Angleterre, dans Warvick-ſhire, ſur l'Avon, qu'on y paſſe ſur un fort beau pont de pierre de taille de quatorze arches, conſtruit aux dépens de Hugues Clopton, maire de Londres, qui voulut laiſſer à ſa patrie ce monument de ſon affection. Il n'y a pas long-tems qu'on montroit encore dans ce bourg, la maiſon où *Shakeſpeare* (Guillaume) étoit mort en 1616; on la regardoit même comme une curioſité du pays, dont les habitans regrettoient la deſtruction; tant ils ſont jaloux de la gloire de la naiſſance de ce génie ſublime, le plus grand qu'on connoiſſe dans la poéſie dramatique.

Il vit le jour à *Stratford* en 1564, ſon pere qui étoit un gros marchand de laine, ayant dix enfans, dont Shakeſpeare étoit l'aîné, ne put lui donner d'autre éducation, que de le mettre pendant quelque tems dans une école publique, pour qu'il ſuivît enſuite ſon commerce. Il le maria à l'âge de dix-ſept ans avec la fille d'un riche payſan, qui faiſoit valoir ſon bien dans le voiſinage de *Stratford*. Shakeſpeare jeune, & abandonné à lui-même, vit des libertins, vint à Londres, & fit connoiſſance avec des comédiens. Il entra dans la troupe, & s'y diſtingua par ſon génie tourné naturellement au théâtre, ſinon comme grand acteur, du-moins comme excellent auteur. Ce ſeroit un plaiſir pour un homme curieux des anecdotes du théâtre anglois, de ſavoir quelle a été la premiere piece de cet auteur; mais c'eſt ce qu'on ignore. On ne ſait pas non plus le tems précis qu'il quitta le théâtre pour vivre tranquillement; on ſait ſeulement que ce ne fut qu'après l'année 1610.

Pluſieurs de ſes pieces furent repréſentées devant

la reine Elisabeth, qui ne manqua pas de donner au poëte des marques de sa faveur. C'est évidemment cette princesse qu'il a eu en vûe dans son *songe d'été*, quand il dit : » une belle vestale couronnée dans l'oc- » cident « ; & tout cet endroit est un compliment joliment amené, & adroitement appliqué à la reine. L'admirable caractere de Falstaffe dans la piece de Henri IV. lui plût si fort, qu'elle dit à Shakespeare de le faire paroître amoureux dans une autre piece ; & ce fut-là ce qui produisit les *commeres de Windsor*, piece qui prouve que la reine fut bien obéie.

Mais Shakespeare reçut des marques extraordinaires d'affection du comte de Southampton, fameux dans l'histoire de ce tems-là, par son amitié pour le comte d'Essex. Ce seigneur lui fit à une seule fois un présent de mille livres sterling, pour l'aider dans une acquisition qu'il souhaitoit de se procurer. Il passa les dernieres années de sa vie dans l'aisance & dans le commerce de ses amis. Son esprit & son bon caractere lui valurent la recherche & l'amitié de la noblesse, & des gentilshommes du voisinage.

M. Rowe dit qu'on raconte encore dans la comté, une histoire assez plaisante sur ce sujet. Il étoit particulierement lié avec un vieux gentilhomme nommé *Combe*, très-connu par ses richesses & par son caractere usurier. Un jour qu'ils étoient en compagnie d'amis, M. Combe dit en riant à Shakespeare, qu'il s'imaginoit qu'il avoit dessein de faire son épitaphe, en cas qu'il vînt à mourir, & que comme il ne sauroit point ce qu'on diroit de lui quand il seroit mort, il le prioit de la faire tout de suite : sur ce discours, Shakespeare fit quatre vers, dont voici le sens : » Cy gît, dix pour cent ; il y a cent contre » dix, que son ame soit sauvée : si donc quelqu'un » demande qui repose dans cette tombe : Ho ! ho ! » répond le diable, c'est mon Jean de Combe.

Ce M. Combe est vraisemblablement le même, dont Dugdale dit dans ses *Antiquités de Warwick-shire*, qu'il a un monument dans le chœur de l'église de *Stratford*, avec l'épitaphe suivante : « Ici est en- » terré le corps de Jean Combe, écuyer, mort le » 10 Juillet 1614. Il a légué diverses charités an- » nuelles à la paroisse de *Stratford*, & cent liv. ster- » ling pour les prêter à quinze pauvres marchands, » de trois en trois ans, en changeant les parties cha- » que troisieme année, à quinze shellings par an, » dont le gain sera distribué aux pauvres du lieu ». Cette donation a tout l'air de venir d'un usurier riche & raffiné.

Shakespeare mourut lui-même deux ans après dans la cinquante-troisieme année de son âge, & laissa très-peu d'écrits ; mais ceux qu'il publia pendant sa vie ont immortalisé sa gloire. Ses ouvrages dramatiques parurent pour la premiere fois tous ensemble, à Londres en 1623, *in-fol.* & depuis MM. Rowe, Pope & Théobald en ont publié de nouvelles éditions. J'ignore si celle que M. Warburton avoit projettée, a eu lieu. Il devoit y donner dans un discours préliminaire, outre le caractere de Shakespeare & de ses écrits, les regles qu'il a observées pour corriger son auteur, avec un ample glossaire, non de termes d'art, ni de vieux mots, mais des termes auxquels le poëte a donné un sens particulier de sa propre autorité, & qui faute d'être entendus, répandent une grande obscurité dans ses pieces. Voyons maintenant ce qu'on pense du génie de Shakespeare, de son esprit, de son style, de son imagination, & de ce qui peut excuser ses défauts. Qu'on ne s'étonne pas si nous entrons dans ces détails, puisqu'il s'agit du premier auteur dramatique d'entre les modernes.

A l'égard de son génie, tout le monde convient qu'il l'avoit très-beau, & qu'il devoit principalement à lui-même ce qu'il étoit. On peut comparer Shakespeare, selon Addisson, à la pierre enchassée dans l'anneau de Pyrrhus, qui représentoit la figure d'Apollon avec les neuf muses dans ses veines, que la nature y avoit tracées elle-même, sans aucun secours de l'art. Shakespeare est de tous les auteurs, le plus original, & qui ne doit rien à l'imitation des anciens ; il n'eut ni modeles, ni rivaux, les deux sources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. Il est un exemple bien remarquable de ces sortes de grands génies, qui par la force de leurs talens naturels, ont produit au milieu de l'irrégularité, des ouvrages qui faisoient les délices de leurs contemporains, & qui sont l'admiration de la postérité.

Le génie de Shakespeare se trouvoit allié avec la finesse d'esprit, & l'adresse à ménager les traits frappans. M. le Blanc rapporte un endroit fin de la tragédie de César. Décius, parlant du dictateur, dit : « Il se plaît à entendre dire, qu'on surprend les » lions avec des filets, & les hommes avec des flat- » teries, *&c.* mais quand je lui dis, qu'il hait les flat- » teurs, il m'approuve, & ne s'apperçoit pas que » c'est en cela que je le flatte le plus ». Dans sa tragédie de Macbeth, il représente avec beaucoup d'adresse l'impression naturelle de la vertu ; on voit un scélérat effrayé sur ce qu'il remarque la modération du prince qu'il va assassiner. « Il gouvernoit, dit-il » en parlant de ce prince, avec tant de douceur & » d'humanité » ; d'où il conclud que toutes les puissances divines & humaines se joindroient ensemble pour venger la mort d'un roi si débonnaire. Mais il ne se peut rien de plus intéressant que le monologue de Hamlet, prince de Danemarck, dans le troisieme acte de la tragédie de ce nom : on sait comme M. de Voltaire a rendu ce morceau. C'est Hamlet qui parle.

Demeure, il faut choisir, & passer à l'instant
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.
Dieux cruels, s'il en est, éclairez mon courage !
Faut-il vieillir courbé sous la main qui m'outrage,
Supporter ou finir mon malheur & mon sort ?
Qui suis-je ? qui m'arrête ? & qu'est-ce que la mort ?
C'est la fin de nos maux ; c'est mon unique asyle ;
Après de longs transports, c'est un sommeil tranquille ;
On s'endort, & tout meurt ; mais un affreux réveil
Doit succéder peut-être aux douceurs du sommeil !
On nous menace ; on dit que cette courte vie,
De tourmens éternels est aussi-tôt suivie.
O mort ! moment fatal ! affreuse éternité !
Tout cœur à ton seul nom se glace épouvanté.
Eh, qui pourroit sans toi supporter cette vie ;
De nos prêtres menteurs bénir l'hypocrisie ;
D'une indigne maîtresse encenser les erreurs ;
Ramper sous un ministre, adorer ses hauteurs ;
Et montrer les langueurs de son ame abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue ?
La mort seroit trop douce en ces extrémités,
Mais le scrupule parle & nous crie, arrêtez ;
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide.

Par rapport au style, il est certain que ses expressions sont quelquefois sublimes. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la suite de Vénus ne sont pas représentés avec plus de grace, que Shakespeare n'en donne à ceux qui font le cortege de Cléopatre, dans la description de la pompe avec laquelle cette reine se présente à Antoine sur les bords du Cydnus ; mais à des portraits où l'on trouve toute la noblesse & l'élévation de Raphaël, succedent quelquefois de misérables tableaux dignes des peintres de taverne, qui ont copié Téniers.

Son imagination étoit vive, forte, riche & hardie. Il anime les fantômes qu'il fait paroître ; il com-

munique toutes les impressions des idées qui l'affectent, & les spectateurs ont de la peine à se défendre de la terreur qu'inspirent les scenes des spectres de ce poëte. Il y a quelque chose de si bisarre, & en même tems de si grave dans les discours de ses fantômes, de ses fées, de ses sorciers, & de ses autres personnages chimériques, qu'on imagine que s'il y avoit de tels êtres au monde, ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a représentés.

L'obscurité des oracles de Shakespeare n'est souvent obscurité que pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'en découvrir les beautés. Par exemple, dans le *songe d'été*, *acte II.* le roi des fées dit à son confident : « Tu te souviens du jour qu'assis sur le haut » d'un promontoire, j'écoutois les chants d'une si- » rene portée sur le dos d'un dauphin ; elle remplis- » soit les airs d'accens si doux & si mélodieux, que » la mer en fureur se calma aux charmes de sa voix, » & que certaines étoiles se précipiterent follement » de leurs spheres, pour prêter l'oreille aux sons » harmonieux qu'elle faisoit retentir ».

Le but de l'auteur dans cette allégorie a été de faire l'éloge & la satyre de Marie, reine d'Ecosse, en couvrant néanmoins les deux vues qu'il avoit. D'abord la maniere dont il place le lieu de la scene, montre que c'est dans le voisinage de l'île de la grande Bretagne ; car il représente celui qui parle, attentif à la voix de la *sirene*, dans le même tems qu'il voyoit l'attentat de l'amour contre la *vestale* (la reine Elisabeth).

La *sirene sur le dos du dauphin* désigne clairement le mariage de la reine Marie avec le *dauphin de France*. Le poëte la représente sous l'image d'une *sirene* par deux raisons ; & parce qu'elle étoit reine d'une partie de l'île, & à cause de ses dangereux attraits. *Rempliſſoit l'air d'accens ſi doux & ſi mélodieux ;* voilà qui fait allusion à son esprit & à ses connoissances, qui la rendirent la femme la plus accomplie de son tems.

Les historiens françois rapportent que pendant qu'elle étoit à la cour de France & dauphine encore, elle prononça une harangue latine dans la grande-salle du Louvre avec tant de grace & d'éloquence, que toute l'assemblée en fut ravie d'admiration.

Que la mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix ; parlà l'auteur entend l'Ecosse, qui fut longtems contre elle. Ce trait est d'autant plus juste, que l'opinion commune est que les sirenes chantent durant la tempête.

Certaines étoiles ſe précipiterent follement de leurs ſpheres, pour prêter l'oreille aux ſons harmonieux qu'elle faiſoit retentir. C'est ce qui fait allusion en général aux divers mariages qu'on lui proposa ; mais cela regarde plus particulierement la fameuse négociation du duc de Norfolk avec elle ; négociation qui lui ayant été si fatale, aussi-bien qu'au comte de Northumberland & à plusieurs autres illustres familles, on pouvoit dire avec assez d'exactitude, que *certaines étoiles ſe précipiterent follement de leurs ſpheres.*

Shakespeare possede à un degré éminent l'art de remuer les passions, sans qu'on apperçoive qu'il travaille à les faire naître, mais le cœur se serre & les larmes coulent au moment qu'il le faut. Il a encore l'art d'exciter les passions opposées, & de faire rire quand il le veut ; il connoît les ressorts de notre tendresse & ceux de nos foibles le plus frivoles, les ressorts de nos sentimens les plus vifs, comme ceux de nos sensations les plus vaines.

Il est ridicule de lui reprocher son manque de littérature, puisqu'il est certain qu'il montre dans ses pieces beaucoup de connoissances, & qu'il nous importe fort peu de savoir dans quelle langue il les a acquises. On voit qu'il avoit une bonne teinture de l'Histoire ancienne & moderne, de la Mythologie, & de ce qui constitue l'érudition poétique. Non-seulement l'esprit, mais les mœurs des Romains se trouvent peintes dans *Coriolan* & dans *Jules-César*, suivant les divers tems où ils ont vécu. Ses descriptions sont exactes, & ses métaphore en général assez justes. Il connoissoit les dramatiques grecs & latins, & l'on sait qu'il a emprunté de Plaute l'intrigue d'une de ses pieces. Il ne se montre pas quelquefois moins habile dans la critique qu'il fait des défauts de style ou de composition des autres auteurs. En voici deux exemples.

Dans la piece intitulée, *Tout ce qui finit bien, eſt bien*, acte V. scene II. *Parolles* représente ses malheurs au *payſan* par une métaphore sale & grossiere ; voyant que le *payſan* se bouchoit le nez, *Parolles* dit : *Il n'eſt pas néceſſaire que vous vous bouchiez le nez :* je parle par métaphore. Le *payſan* répond : *Si votre métaphore ſent mauvais . . . . je me boucherai le nez pour les métaphores de qui que ce ſoit.*

Dans Timon, *acte V. ſcene III.* le poëte flattant *Timon* par ses invectives contre l'ingratitude de ses amis, dit d'un ton ronflant : *Je ſuis tranſporté de fureur, & je ne puis couvrir cette monſtrueuſe ingratitude d'aucune façon.* Timon répond : *Laiſſez la nue, on ne la verra que mieux.* La plaisanterie de cette réponse est excellente : elle renferme non-seulement un souverain mépris du flatteur en particulier, mais cette utile leçon en général, que les choses se voient de la maniere la plus claire, quand on les exprime simplement.

En admirant Shakespeare, nous ne devons pas fermer les yeux sur ses défauts ; s'il étonne par la beauté de son génie, il révolte quelquefois par son comique trivial, ses pointes & ses mauvaises plaisanteries ; une scène ridicule se trouve à la suite d'une scene admirable : cependant M. Pope croit qu'on peut en quelque maniere excuser de pareils défauts dans ce poete, & en donner des raisons, sans quoi il est difficile de concevoir qu'un si grand génie y soit tombé de gaieté de cœur. Il écrivit d'abord pour le peuple sans secours, sans avis, & sans aucune vue de réputation ; mais après que ses ouvrages eurent mérité les applaudissemens de la cour & de la ville, il perfectionna ses productions, & respecta davantage son auditoire.

Il faut encore observer que dans la plûpart des éditions de cet auteur il s'y est glissé des erreurs sans nombre, dont l'ignorance a été la source. On a mis très-injustement sur le compte du poëte quantité de fautes, qui ne viennent que des additions arbitraires, des retranchemens, des transpositions de vers, & même des scenes, de la maniere dont les personnages ont été confondus & les discours de l'un attribués à l'autre ; en un mot, de l'altération d'un nombre infini de passages, par la bêtise & les mauvaises corrections qu'ont faites les premiers éditeurs de ce poëte.

Pope conclud que malgré tous les défauts que la plus sévere critique peut trouver dans Shakespeare, & malgré toute l'irrégularilité de ses pieces, on doit considérer ses ouvrages comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majestueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture réguliere. Ce dernier est plus élégant & plus brillant, mais le premier a quelque chose de plus fort & de plus grand. Il faut avouer qu'il y a dans l'un assez de matériaux pour fournir à plusieurs de l'autre espece. Il y regne plus de variété, & les appartemens sont bien plus vastes, quoiqu'on y arrive souvent par des passages obscurs, bisarrement ménagés & desagréables. Tout ce qu'il y a de défectueux n'empêche pas que tout le corps n'inspire du respect, quoique plusieurs des

parties soient de mauvais goût, mal disposées, & ne répondent pas à sa grandeur.

Comme je goûte beaucoup le jugement plein de délicatesse & de vérité que M. Hume porte de Shakespeare, je le joins ici pour clôture. Si dans Shakespeare, dit-il, on considere un homme né dans un siecle grossier, qui a reçu l'éducation la plus basse, sans instruction du côté du monde ni des livres, il doit être regardé comme un prodige; s'il est représenté comme un poëte qui doit plaire aux spectateurs rafinés & intelligens, il faut rabattre quelque chose de cet éloge. Dans ses compositions, on regrette que des scenes remplies de chaleur & de passion soient souvent défigurées par un mélange d'irrégularités insupportables, & quelquefois même d'absurdités; peut-être aussi ces difformités servent-elles à donner plus d'admiration pour les beautés qu'elles environnent.

Expressions, descriptions nerveuses & pittoresques, il les offre en abondance; mais en vain chercheroit-on chez lui la pureté ou la simplicité du langage. Quoique son ignorance totale de l'art & de la conduite du théatre soit révoltante, comme ce défaut affecte plus dans la représentation que dans la lecture, on l'excuse plus facilement que ce manque de goût, qui prévaut dans toutes ses productions, parce qu'il est réparé par des beautés saillantes & des traits lumineux.

En un mot, Shakespeare avoit un génie élevé & fertile, & d'une grande richesse pour les deux genres du théatre; mais il doit être cité pour exemple du danger qu'il y aura toujours à se reposer uniquement sur ces avantages, pour atteindre à l'excellence dans les beaux-arts; peut-être doit il rester quelque soupçon, qu'on releve trop la grandeur de son génie, à-peu-près comme le défaut de proportion & la mauvaise taille donnent quelquefois aux corps une apparence plus gigantesque. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STRATH-ERNE, (*Géogr. mod.*) province de l'Ecosse méridionale. Cette province a pour bornes au nord, celle d'Athol; au midi, celle de Menteith; à l'orient, les provinces de Trise & de Perth; & au couchant, celle de Braid-Albain. Elle tire son nom de la riviere d'Erne, qui la traverse dans sa longueur, car dans l'ancienne langue du pays, *Strath* signifie une vallée située le long d'une riviere. Les comtes de la maison de Drummond ont été long-tems gouverneurs héréditaires des provinces de Menteith & de *Strath-Erne*, avec titre de sénéchal. (*D. J.*)

STRATH-NAVERN, (*Géog. mod.*) province de l'Ecosse septentrionale, réunie à celle de Sutherland qui la borne au midi, comme celle de Cathuen à l'orient. Sa longueur est de trente-quatre milles, & sa plus grande largeur de douze; c'est un pays entierement montueux, & dont les montagnes sont hautes & couvertes de neige; les forêts sont peuplées de bêtes sauvages, de cerfs, de daims, de chevreuils, & même de tant de loups, que les habitans sont obligés d'aller chaque année, en corps de commune, à la chasse de ces derniers animaux. Les rivieres les plus considérables de cette province, sont le Navern, le Torrisdail, l'Urredell, le Durenish, & le Hallowdail; ses rivieres, les lacs, & les côtes de la mer, fourniissent quantité de poissons à cette province; ses habitans sont forts, robustes, laborieux, accoutumés à supporter toutes sortes de fatigues, le froid & le chaud, la soif & la faim; ce sont de bonnes gens, francs, sinceres, vertueux; ils se servent de la langue ancienne du pays, qui est un dialecte de l'irlandoise; ils n'ont ni villes, ni bourgs, mais des hameaux pour habitation. (*D. J.*)

STRATH-YLA, (*Géogr. mod.*) petit pays d'Ecosse, dans la province de Banf. Il est arrosé par la riviere Yla, est fertile en pâturages, & abonde en carriere de pierre de chaux. (*D. J.*)

STRATIES, STRATIÆ, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnèse dans l'Arcadie. Quelques-uns ont cru, dit Pausanias, *liv. VIII. c. xxv.* que *Straties*, Enisipe, & Ripe, dont Homere fait mention, *Iliad. XIII. v. 606.* étoient des îles du Ladon; mais c'est une chimere; cette riviere n'est pas assez large pour avoir des îles comme on en voit sur le Danube & sur le Pô. (*D. J.*)

STRATIFICATION, s. f. (*Gram.*) en chimie, disposition de différentes matieres par lits. Il y a plusieurs opérations de chimie, au succès desquelles cette manœuvre est essentielle.

STRATIFIER, v. act. mettre par lits.

STRATIOTES, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un genre distinct de plante, suivant le système de Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice est composé d'une membrane à deux feuilles, comprimées, obtuses, conniventes, & carennées de chaque côté. Outre cette écorce membraneuse, la fleur a son enveloppe particuliere, qui est formée d'une seule feuille, divisée en trois segmens; elle est droite & tombe; la fleur est composée de trois pétales, droits, déployés, faits en cœur, & d'une grandeur double de celle du calice; les étamines sont au nombre de vingt filets, de la longueur de la longueur de l'enveloppe de la fleur, & inserées dans le réceptacle; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est porté sous le réceptacle du calice particulier de la fleur; il y a six styles fendus en deux parties, & qui sont de la longueur des étamines; les stigma sont simples; le fruit est une baie ovale, contenant six loges; les graines sont nombreuses, oblongues, crochues, & comme ailées; ce genre de plante ne contient qu'une seule espece. *Linnæi, gen. plant. p. 253.* (*D. J.*)

STRATIOTES, (*Botan. exot.*) plante qui croit en Egypte, dans le tems des inondations du Nil. Prosper Alpin, dit qu'elle ressemble à l'aizoon, avec cette seule différence que ses feuilles sont plus larges; nous ne savons pas cependant si c'est le *stratiotes* de Dioscoride. Celui des modernes nage sur la surface de l'eau, comme la *lenticula palustris*; il n'a point d'odeur, & est astringent au goût; c'est la *lenticula aquatica palustris, ægyptiaca, foliis sedo majore latioribus*, de C. B. P. 362. (*D. J.*)

STRATONICIE, (*Géog. anc.*) 1°. *Stratonicia*, selon Strabon, Polybe, Tite-Live, & Etienne le géographe; & *Stratonica* ou *Stratonice*, selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* ville de l'Asie mineure, dans la Carie & dans les terres, au voisinage d'Abanda & d'Alinda, à peu-près entre ces deux villes. Strabon, *l. XIV. p. 66.* en fait une colonie de Macédoniens; mais de quels Macédoniens? apparemment des Syriens-Macédoniens, ou Séleucides; car cette ville avoit pris son nom de Stratonice, femme d'Antiochus Soter.

Tite-Live, *l. XXXIII. c. xxx.* nous apprend que *Stratonicie* fut donnée aux Rhodiens; elle fut réparée par l'empereur Hadrien, selon Etienne le géographe, qui ajoute qu'on l'appelle à cause de cela, *Hadrianopolis*; mais l'ancien nom prévalut, même dans les notices épiscopales, & dans celles des provinces. On a une médaille de Géta, avec ce mot, ΣΤΡΑΤΟΝΙΚΕΩΝ; *Stratonicorum* ou *Stratonicensium*.

Auprès de la ville de *Stratonicie*, de Carie, il y avoit un temple dédié à Jupiter Chrysaoréen. Ce temple étoit commun aux Cariens, & c'est où se tenoit l'assemblée générale du pays, dans laquelle les *Stratoniciens* étoient admis, non qu'ils fussent cariens d'origine, mais parce qu'ils possedoient des villages de la Carie; il y avoit aussi dans le territoire de *Stratonicie*, un fameux temple d'Hécate.

2°.

2°. *Stratonicie*, ville de l'Asie mineure, près du mont Taurus. Strabon, *l. XIV. p. 660.* l'appelle *Stratonicia ad Taurum*, pour la distinguer de *Stratonicie de Carie*; mais on ignore la province & le lieu où elle étoit située. (*D. J.*)

STRATONIS INSULA, (*Géogr. anc.*) île du golfe Arabique, selon Strabon, *l. XVI. p. 670.* & Pline, *l. VI. p. 29.* Elle étoit vers l'embouchure de ce golfe, & dans le golphe même. (*D. J.*)

STRATOPEDARCHA, (*Hist. des Emp. grecs.*) chef de la garde tzaconienne ou lacédémonienne, que les successeurs de Constantin entretenoient auprès de leur personne. Cette garde étoit armée de hallebardes, & revêtue de corselets qui avoient des figures de lions; elle portoit une capote de drap, & sur la tête un capuchon; leurs *pilaticia* étoient à ce qu'on croit des masses d'armes, ou des banderoles attachées au bout d'un javelot. (*D. J.*)

STRATOR, (*Antiq. rom.*) ce mot désigne quelquefois un officier de l'armée, chargé de veiller aux chemins, pour que rien n'arrêtât la marche des troupes; en conséquence, il faisoit raccommoder les ponts, applanir les hauteurs, couper les bois incommodes, & disposer toutes choses pour le passage des rivieres.

Quelquefois *strator* ne désigne que l'officier chargé de prendre soin des chevaux que les provinces fournissoient pour l'usage public.

Enfin *strator* signifioit dans les derniers tems, l'écuyer qui tenoit la bride du cheval de l'empereur, & l'aidoit à monter dessus; c'étoit le même homme que les Grecs nommoient *anaboleus*. (*D. J.*)

STRATOS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Grece dans l'Acarnacie, sur le fleuve Achéloüs. Thucydide, *liv. II. p. 154.* dit que *Stratus* est une très-grande ville de l'Acarnanie, & plus bas, en décrivant le cours du fleuve Achéloüs, il ajoute que dans la haute Acarnanie, ce fleuve arrosoit la ville de *Stratus*. Tite-Live nous apprend que cette ville étoit très-forte; il la met dans l'Etolie, parce qu'elle étoit aux confins de cette contrée, qui étoit séparée de l'Acarnanie par le fleuve Achéloüs: d'ailleurs les bornes de ces deux contrées ne furent pas toujours les mêmes; la puissance des Etoliens s'étant accrue, ils étendirent leurs frontieres aux dépens de leurs voisins. Strabon, *l. X.* donne la situation de *Stratum*, & sa distance de la mer: car il dit que pour arriver à cette ville, il falloit naviger deux cens stades & plus sur le fleuve Achéloüs.

2°. Fleuve de l'Hircanie; c'étoit un de ceux qui prenoient leur source au mont Caucase; selon Pline, *l. VI. c. xvj.* ce fleuve que Ptolomée, *l. VI. c. ix.* nomme *Straton*, venoit de la Médie, couloit par le pays des Anarins, & se jettoit dans la mer Caspienne. (*D. J.*)

STRAUBING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, sur le Danube, capitale d'un petit territoire, auquel elle donne son nom, à huit lieues au-dessous de Ratisbonne; les Autrichiens raserent ses fortifications en 1743. *Long. 29. 40. latit. 48. 51.*

Naogeorgus (Thomas), naquit en 1511 à *Straubing*, & mourut vers l'an 1578. Il entendoit assez bien le grec, & traduisit de cette langue en latin divers traités de Plutarque, Dion, Chrysostome, & les lettres de Synésius. Il fit aussi des poëmes en vers, qui ne plaisent ni aux Catholiques romains, ni aux protestans qui ont un peu de goût. Tel est celui qui a pour titre, *Bellum papisticum*. Il le publia en 1553, & le dédia à Philippe landgrave de Hesse. Il composa des tragédies dans le même esprit, entre autres son *Pammachius*, & son *Mercator*, le Marchand converti, car cette derniere à été traduite en françois, & imprimée en 1591; le nom allemand de Naogeorgus, étoit Kirchmaier. (*D. J.*)

STRAVICO *ou* STRAVICHO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, aux confins de la Bulgarie, sur le bord de la mer Noire, au fond d'un golfe de même nom, entre Mesembria & Sisopoli. (*D. J.*)

STREL, LA, (*Géog. mod.*) & par les Allemands *Istrig*, riviere de Hongrie, dans la partie septentrionale de la Transilvanie, qui elle arrose pour se perdre ensuite dans la riviere de Muros, vers les confins de la Haute-Hongrie; c'est la *Sargetia* des anciens. (*D. J.*)

STRELEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Brieg, sur la riviere d'Olaw. (*D. J.*)

STRELITS, (*Hist. de Russie.*) milice de Russie, cassée & abolie par le czar Pierre I. au sujet d'une grande rébellion qu'elle excita dans son empire. La milice des *Strélits*, comme celle des Janissaires, disposa quelquefois du trône de Russie, & troubla l'état presque toujours autant qu'elle le soutint. Ces *Strélits* composoient le nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages; ceux de Moscou vivoient en bourgeois, ne servoient point, & poussoient à l'excès l'insolence. Enfin après plusieurs révoltes ces *Strelits* marcherent vers Moscou pendant que le czar étoit à Vienne en 1698; ils formerent le dessein de mettre Sophie sur le trône, & de fermer le retour à un czar, qui osa violer les usages, en allant s'instruire chez les étrangers. Pierre instruit de cette révolte, part secrettement de Vienne, arrive à Moscou, & exerce sur la milice des *Strelits* un châtiment terrible; les prisons étoient pleines de ces malheureux. Il en fit périr deux mille dans les supplices, & leurs corps resterent deux jours exposés sur les grands chemins. Cette sévérité étoit sans exemple; ce prince eût été sage de condamner les chefs à la mort, & de faire travailler les autres aux ouvrages publics, car ce furent autant d'hommes perdus pour lui & pour l'état; & la vie des hommes doit être comptée pour beaucoup, sur-tout dans un pays presque désert, & où par conséquent la population demande tous les soins d'un légillateur. Le czar au contraire ne montra dans cette occasion que de la fureur, par la multitude des supplices; il cassa le corps des *Strélits*, & abolit leur nom; ce qu'il pouvoit faire en les dispersant dans ses vastes états, & en les occupant à défricher des terres. *Hist. de l'empire de Russie* par M. de Voltaire. (*D. J.*)

STRELITZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté d'Oppelen, à 4 lieues environ de la ville d'Oppelen, entre les rivieres de Malpenaw & de Madritz. (*D. J.*)

STRENGENBACH *ou* STRENGBACH, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans la haute Alsace. Elle prend sa source près de Sainte-Marie aux Mines, & se perd dans le Fecht. (*D. J.*)

STRENGNES, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, sur la rive méridionale du lac Maler, & à 15 lieues au sud-ouest d'Upsal. Le roi Charles IX. est inhumé dans la cathedrale. *Long. 35. 14. lat. 59. 28.*

Peringskiold (*Jean*), savant antiquaire suédois, naquit à *Strengnes* en 1618, & mourut en 1720, âgé de 102 ans; c'étoit le patriarche des hommes de lettres. Il a mis au jour de beaux & grands ouvrages pendant le cours de cette longue vie. On lui doit entre autres celui qui est intitulé, *Historia regum septentrionalium*, & qui forme 14 vol. *in-fol. Voyez* le pere Nicéron, *Mém. des hommes illustres, t. I. p. 66. & suiv.* (*D. J.*)

STRENIE, s. f. (*Mythol.*) nom d'une deesse des

Romains. C'étoit elle qui préſidoit aux étrennes; c'eſt-à-dire aux préſens qu'on ſe faiſoit le premier jour de l'année. Elle avoit un temple à Rome dans la quatrieme région de la ville. Nonnus Marcellus dit qu'elle fut ainſi appellée de *ſtrénitas*, valeur, parce que Tortius qui inſtitua la coutume de donner des étrennes, les établit comme des préſens deſtinés aux vaillans hommes. (*D. J.*)

STRETTO, (*Muſiq. ital.*) ce terme italien s'emploie quelquefois pour marquer qu'il faut rendre les tems de la meſure ſerrés & courts, & par conſéquent fort vîtes. *Broſſard.* (*D. J.*)

STRIATURA, (*Architecture des Rom.*) ce mot ſe prend dans Vitruve pour les concavités des colonnes cannelées; il déſigne auſſi dans cet auteur l'eſpace plat ou le liſtel, qui eſt entre chaque cannelure. (*D. J.*)

STRIBORD, TRIBORD, DEXTRIBORD, EXTRIBORD, *ou* TIENBORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le côté gauche du vaiſſeau quand on va de la poupe à la proue.

STRICT, adj. (*Gramm.*) exact, rigoureux. On dit d'un terme, qu'il faut le prendre dans un ſens *ſtrict*.

STRIDON, (*Géog. anc.*) ville ſituée aux confins de la Dalmatie, au nord de la ſource du Ertius, & aſſez près de la Save, à la droite; elle étoit par conſéquent dans l'Illyrie: ſon nom moderne eſt Sdrigna, ſelon Biondo. Les Goths ruinerent cette ville, & ſaint Jérôme nous apprend lui-même que c'étoit ſa patrie. Il y naquit vers l'an 340 de Jeſus-Chriſt, & mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. J'ai aſſez parlé de ce grand docteur, au *mot* PERES DE L'EGLISE. (*D. J.*)

STRIES, ſ. f. (*Conchyl.*) rayures ou gravures en relief, qui ſe voyent ſur la robbe d'une coquille; elles ſont différentes des rides qui forment des ondes irrégulieres, & des cannelures qui ſont plus grandes & plus égales. (*D. J.*)

STRIES, *dans l'ancienne Architecture*, ſont les filets, rayons ou intervalles qui ſéparent les canelures des colonnes. *Voyez* STRIGES & CANNELURES.

STRIGA, (*Littérature.*) ce mot ſignifioit chez les Romains un eſpace de terrain vuide dans les champs, deſtiné à la promenade des chevaux; cet eſpace étoit long de cent vingt piés, & large de ſoixante. Mais le mot de *ſtriga* ſignifie au propre un grande raie entre deux ſillons, & dans l'arpentage, il ſignifioit une grande meſure de longueur. (*D. J.*)

STRIGA *ou* STRIEGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, ſur le bord de la riviere de Polsnitz.

STRIGE, ſ. f. *dans l'ancienne Architecture*; c'eſt ce qu'on appelle *cannelure* dans l'architecture moderne. Voyez CANNELURE.

On les appelle ainſi, parce qu'on ſuppoſe qu'originairement on les faiſoit à l'imitation des plis des robes de femme, qu'on appelloit en latin *ſtrigæ*. Les filets ou eſpaces qui ſont entre ces plis s'appelloient *ſtriæ*. *Voyez* STRIÆ.

STRIGILE, ſ. m. (*Gymnaſt.*) *ſtrigile*, inſtrument de fer, de cuivre, d'argent, d'ivoire, de corne, *&c.* avec lequel les anciens ſe décraſſoient le corps.

On diſtinguoit dans le *ſtrigile* deux parties, le manche & la languette. Le manche, *capulus*, formoit ordinairement un parallélépipede rectangle, creux & oblong, dans le vuide duquel on pouvoit par les côtés engager la main dont on empoignoit de l'inſtrument. La languette, *lingua*, étoit courbée en demi-cercle, creuſée en façon de goutiere, & arrondie dans ſon extrémité la plus éloignée du manche, ce qui faiſoit une eſpece de canal pour l'écoulement de l'eau de la ſueur, de l'huile & des autres impuretés qui ſe ſéparoient de la peau par le mouvement de cette ſorte d'etrille. Le couteau de chaleur dont on ſe ſert pour les chevaux a quelque rapport avec le *ſtrigile* des Romains.

Ce *ſtrigile* étoit chez eux d'un très-grand uſage, non-ſeulement dans les bains pour frotter ceux qui ſe baignoient, mais auſſi dans les gymnaſes pour nétoyer la peau des athletes de l'eſpece d'enduit que formoit le mélange d'huile, de ſueur, de ſable, de boue & de pouſſiere, dont ils étoient couverts.

Preſque tout le monde avoit de *ſtrigiles* dans ſa maiſon, & ceux à qui ils appartenoient, faiſoient graver leur nom ſur le manche, ainſi qu'il paroît par quelques-uns de ces inſtrumens qu'on a trouvés dans les ruines des thermes de Trajan. (*D. J.*)

STRIGMENTUM, (*Gymnaſtique.*) ce mot latin ſignifie dans Pline la *craſſe* & les *ordures* qu'on enlevoit de deſſus le corps dans les bains, & dans les lieux des exercices publics. *Strigmentum* déſigne auſſi dans le même auteur, la *craſſe* qu'on ôtoit de deſſus les murs, ou les ſtatues qui appartenoient au public.

Il y avoit donc trois ſortes de *ſtrigmenta*; les unes qui provenoient des bains, étoient compoſées de ſueur, d'huile & de craſſe du corps. D'autres venoient de l'arene, & contenoient les mêmes choſes, avec addition de la pouſſiere, qui avoit été répandue ſur le corps, après qu'on avoit été frotté d'huile. Les troiſiemes étoient détachées des murs & des ſtatues du gymnaſe. Ces dernieres contenoient auſſi de l'huile, avec des particules de la ſubſtance particuliere à laquelle elles étoient attachées, & dont par conſéquent elles empruntoient quelque propriété. Si, par exemple, elles s'étoient détachées des ſtatues de cuivre, c'étoit un mélange d'huile, de pouſſiere & de verd-de-gris. (*D. J.*)

STRIGONIE *ou* OSTROGON, (*Géog. mod.*) & par les Allemands GRAN. *Voyez ce mot.* Cette ville eſt la capitale du comté de Strigonie, dans la baſſe Hongrie. Elle a des bains naturels dont la chaleur eſt modérée, & elle eſt la patrie de ſaint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie, mort à Bude en 1038.

STRIGONIE, *comté de*, (*Géog. mod.*) il eſt coupé en deux par le Danube. Il a les comtés de Comore & de Bars au nord, celui de Novigrad au levant, celui de Piliez au midi, & celui de Javarin au couchant. Ses principaux lieux ſont *Strigonie* à la droite du Danube, & Pillen à la gauche. (*D. J.*)

STRIKE, ſ. m. (*Com.*) eſt une meſure qui contient quatre boiſſeaux, & dont les deux font un quarter, ou huit boiſſeaux. *Voyez* BOISSEAU & QUARTER.

Le *ſtrike* de lin, eſt la quantité de lin qu'on peut prendre en une poignée. *Dictionn. de Chambers.*

STRIPERTZ *ou* STRIPMALM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) les minéralogiſtes ſuédois déſignent ſous ce nom une mine de plomb, dans laquelle ce métal ſe trouve combiné avec de l'argent & de l'antimoine minéraliſés par le ſoufre. Elle a la couleur de la mine de plomb, ou galêne ordinaire; elle eſt compoſée de ſtripes ou d'aiguilles plus ou moins fines. On trouve cette mine dans la mine de Sahla en Suede; elle eſt difficile à traiter, parce que ces ſubſtances ſe nuiſent les unes aux autres.

STRIURE, ſ. f. (*Architecture.*) il ſe dit de la cannelure des colonnes, & de cet intervalle creux qui regne du haut en bas du fût de la colonne, pour la faire paroître plus groſſe & plus agréable.

STRIX, ſ. m. (*Littérat.*) eſpece d'oiſeau de nuit dont parlent les anciens; nous ne le connoiſſons point; eux-mêmes n'en ſavoient pas plus que nous du tems de Pline. Il eſt certain qu'il ne paroiſſoit que la nuit, & on le nommoit *ſtrix* à cauſe de ſon cri. Ovide le dit dans le ſixieme livre des faſtes.

Eſt illis ſtrigibus *nomen, ſed nominis hujus*
Cauſa quod horrendâ ſtridere nocte ſolent.

Nos auteurs traduiſent *ſtrix* par *chouette*. Les poëtes font entrer les œufs & les entrailles de cet oiſeau dans toutes les compoſitions que faiſoient les magiciennes. Médée le dit dans Séneque:

Miſcetque & obſcœnas aves
Mœſtique cor bubonis & raucæ ſtrigis
Exſecta vivæ viſcera.

« Elle y mêle les chairs des plus funeſtes oiſeaux, le » cœur d'un crapaud, & les entrailles qu'elle a ar- » rachées à une chouette vivante ». Horace, *Ode V. liv. V.* dit que Canidie, la tête échevelée & entortillée de viperes, fit préparer ſur le feu magique, une compoſition où elle mêla enſemble des racines de cyprès & de figuier ſauvage déterrées dans un cimetiere, des plumes & des œufs de chouette, *nocturnæ ſtrigis*, trempées dans le ſang d'un crapaud, des herbes de Theſſalie & d'Ibérie, pays fertiles en poiſons, & des os arrachés de la gueule d'une chienne à jeun.

Ces détails de ſorcellerie plaiſoient apparemment aux anciens; car nous voyons que leurs poëtes s'étendent volontiers ſur cette matiere. Il faut pourtant avouer qu'Horace l'a fait avec modération; mais il n'en eſt pas de même de Lucain, l'Erecto de ſon ſixieme livre eſt réellement fort dégoûtant. Nous voulons que de pareils images ſoient préſentées rapidement, & en peu de mots. Mais les œufs & les entrailles de l'oiſeau *ſtrix* entroient ſi néceſſairement dans les compoſitions magiques, que les anciens nommoient *ſtriges* toutes les ſorcieres. (*D. J.*)

STROBULUS, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une eſpece de bonnet que portoient les barbares, & qui s'élevoit comme une pomme de pin par pluſieurs circonvolutions en ſpirale; le bonnet des Romains au-contraire, s'élevoit en pointe toute droite.

STROEKS, ſ. m. pl. (*vaiſſeaux moſcovites.*) petits vaiſſeaux plats dont on ſe ſert ſur le Volga pour le négoce d'Aſtracan & de la mer Caſpienne. Les *ſtroeks* contiennent environ trois cens balots de ſoie, qui font quinze leſts. Ils vont à voile & à rames, & ont pour cela ſeize rames, un ſeul mât, & une ſeule voile. Le gouvernail eſt une longue perche, plate par l'endroit qui eſt dans l'eau. Le patron le guide par le moyen d'une corde attachée entre deux aîles qui le tiennent en état; ils peuvent porter contre les marchandiſes, 25 matelots & 60 paſſagers. *Diction. de Commerce.* (*D. J.*)

STROMA, (*Géog. mod.*) île d'Ecoſſe, à 2 milles au nord de la pointe de Catneſſ, & l'une des îles qui ſont au midi de celles de Mainland. Cette île qui eſt aſſez fertile, n'eſt point comptée entre les Orcades, parce qu'elle eſt trop près du continent de l'Ecoſſe. (*D. J.*)

STROMATES, ſ. m. pl. (*Littérat.*) ce terme eſt grec, & ſignifie *mélanges*; il a ſervi de titre à pluſieurs ouvrages. Plutarque & Origène l'ont employé; mais S. Clément d'Alexandrie a particulierement illuſtré ce terme. Ses *ſtromates* ſont un mélange de ſes propres penſées, & de celles des meilleurs auteurs qu'il avoit lûs. On y voit de l'hiſtoire, de la littérature, de la critique, du ſacré & du profane; enfin, ce mélange différent lui fit donner le nom de *ſtromates*. (*D. J.*)

STROMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Munſter, chef-lieu d'un burgraviat, à 3 lieues de Lipſtadt. *Long.* 25. 57. *lat.* 51. 43. (*D. J.*)

STROMBITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturaliſtes à des coquilles foſſiles, que l'on nomme plus communément *turbinites*.

STROMBOL, LE, (*Géog. mod.*) montagne de l'île de Candie, à 2 lieues au couchant de la ville de Candie. Il ſort de cette montagne une groſſe ſource, dont les eaux ſont ſalées. (*D. J.*)

STROMBOLI, (*Géog. mod.*) île de la mer de Sicile, au nord de cette derniere île, à laquelle elle ſemble appartenir, & à 30 milles de Lipari, au levant d'été. On lui donne 12 milles de circuit; mais elle eſt ſans habitans, car ce n'eſt proprement qu'une montagne ronde qui brûle toujours, & qu'on découvre de loin. Les anciens l'ont appellée *Strongylos*. *Voyez* STRONGYLE, *Géog. anc.* (*D. J.*)

STROMONA, LA, (*Géog. mod.*) autrement Radini, Iſchar, Marmara, Veratafar; car tous ces noms indiquent le *Strymon* des anciens, riviere de la Turquie en Europe. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de la Bulgarie, traverſe la province d'Iamboli, arroſe enſuite Marmara & Tricala; enfin, elle vient ſe perdre dans le golfe de Conteſſa & les ruines d'Emboli, ou Chryſopolis. (*D. J.*)

STRONGOLI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, ſur une haute montagne, à 9 milles au nord-eſt de Santa-Severina, dont ſon évêché eſt ſuffragant. *Long.* 32. 25. *lat.* 40. 41.

STRONGYLE, (*Géog. anc.*) île ſur la côte ſeptentrionale de la Sicile, & l'une des îles Eoliennes, aujourd'hui *Stromboli*; Strabon dit qu'elle fut appellée Στρογγύλη, *Strongyle*, à cauſe de ſa figure ronde. Silius-Italicus, *liv. 14. v. 260.* écrit *Strongylos*; l'itinéraire d'Antonin, place cette île à 320 ſtades de Meſſine. (*D. J.*)

STRONGYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie, dans la Carmanie; c'eſt une des branches du mont Taurus, & le nom moderne eſt *Techiſanda*, ſelon Caſtald. (*D. J.*)

STRONS *ou* STRONZA, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, au levant de l'île de Sanda, à 4 milles de celle de Heth. On lui donne 6 milles de longueur, & 3 de largeur. Son terroir eſt fertile, & très-peuplé. (*D. J.*)

STROPHADES, ÎLES, (*Géogr. anc.*) îles de la mer Ionienne, ſur la côte du Péloponnèſe. Strabon, *liv. viij.* les met vis-à-vis & à l'occident de la ville Cypariſſia, preſque à 400 ſtades du continent, & cette ſituation leur avoit fait donner le nom de *Cypariſſiorum inſulæ*. Elles étoient au nombre de deux. Virgile, *Æneid, l. III. v. 209.* fait mention de ces îles, qu'il dit habitées par la cruelle Celœno & par les Harpyes:

Servatum ex undis Strophadum me litora primùm
Accipiunt. Strophadès *grajo ſtant nomine dictæ*
Inſulæ Ionio in magno, quas dira Celæno
Harpyæ que colunt.

Etienne le géographe dit auſſi que les *îles Strophades* ſont au nombre de deux. Quelques-uns, ſelon Pline, *l. IV. c. xij.* les appelloient *Plotæ*; & Apollonius donne à entendre qu'elles furent d'abord appellées *Plotæ*, & que dans la ſuite on les nomma *Strophadæ*, parce qu'elles flottoient & nageoient, pour ainſi dire, au milieu des flots, ſelon Apollonius, *l. II. v. 296.*

Στροφάδας δὲ μίλακλείες, ἀίθροπος
Νήσους ἴσιν ἔτι πάρος πλωτὰς καλέοντες
Strophadas *cognominarunt homines*
Inſulas hujus cauſâ, priùs plotas nominantes.

Les anciens feignoient que ces îles étoient le refuge des harpyes, dont le viſage étoit de femme, & le corps de vautour. Les Grecs & les Italiens les appellent *Strofadi* ou *Strivali*. Ce ſont deux petites îles fort baſſes, dont la plus grande n'a que 3 à 4 milles

de circuit : mais dans un petit espace, elle ne laisse pas de porter une grande quantité de fruits excellens. Les sources y sont si abondantes, qu'on ne sauroit presque planter un bâton en terre, qu'il n'y sorte de l'eau. On dit que dans les fontaines de cette île, il se trouve souvent des feuilles de platane, quoiqu'il n'en croisse point là, mais seulement dans la Morée, qui en est éloignée d'environ 30 milles. C'est ce qui fait croire assez vraisemblablement, que ces sources viennent de ce pays-là par des canaux souterreins, que la nature a formés sous les abîmes de la mer.

Les habitans des *îles Strophades* ne se marient jamais, car il n'y en a point d'autres que des caloyers ou moines grecs, jusqu'au nombre de soixante ou quatre-vingt. Leur couvent est bâti en maniere de forteresse avec une terrasse au-dessus, garnie de bons canons, & une sarrasinesque à leur porte, par la crainte qu'ils ont des corsaires. On dit néanmoins que les Turcs & les corsaires de Barbarie respectent ces bons vieillards, & qu'ils n'abordent leur île que pour y prendre de l'eau. (*D. J.*)

STROPHE, s. f. *dans la Poésie grec. & latine*, est une stance ou un certain nombre de vers qui renferment un sens complet, & qui est suivi d'une autre de la même mesure & du même nombre de vers dans la même disposition qu'on appelloit *antistrophe*. *Voyez* ANTISTROPHE.

La *strophe* est dans des odes, ce que le couplet est dans les chansons & la stance dans les poëmes épiques. *Voyez* COUPLET & STANCE.

Ce mot vient du grec στρεφω qui est formé de στραφω, *je tourne*, à cause qu'après qu'une *strophe* est finie, la même mesure revient encore ; ou plutôt, comme ce terme se rapporte principalement à la musique & à la danse, parce que le chœur & les danseurs, qui, chez les anciens, marchoient en cadence autour de l'autel, pendant qu'on chantoit les odes ou hymnes en l'honneur des dieux, tournoient à gauche durant qu'on chantoit la *strophe*, & à droite lorsqu'on chantoit l'antistrophe. *Voyez* ANTISTROPHE.

Dans notre poésie lyrique, une *strophe* ne sauroit être moindre que de quatre vers, ni en contenir plus de dix ; & la premiere *strophe* sert toujours de regle aux autres *strophes* de la même ode pour le nombre, soit pour la mesure des vers & pour l'arrangement des rimes.

STROPHIUM, s. m. (*Antiq. rom.*) στρεφιον ; sorte de ceinture ou bandelette large, dont les jeunes filles se serroient le sein, pour ne point paroître en avoir trop ; de-là vient que *stropha*, dans Martial, signifie une *ruse*, une *finesse* ; l'ouvrier qui faisoit les bandelettes pour serrer le sein des jeunes filles, se nommoit *strophiarius* ; le mot *strophium* désigne aussi des guirlandes de fleurs attachées ensemble sur la tête en guise de bandelettes. (*D. J.*)

STROPPUS, s. m. (*Littérat.*) ce mot, dans Festus, désigne ou la couronne, ou le bonnet que les prêtres mettoient sur leurs têtes, dans les sacrifices & autres cérémonies religieuses. (*D. J.*)

STROUD, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre, en Glocester-shire, sur la riviere de *Stroud*, entre Glocester & Bristol, à sept milles de la premiere, & vingt-neuf milles de la seconde. On voit dans ce bourg plusieurs moulins à foulon, & l'on y teint le drap en écarlate, les eaux de la riviere étant favorables à cette teinture. (*D. J.*)

STROUD *le*, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Glocester-shire ; elle sort des monts Cotteswold, traverse la province de Glocester dans sa longueur, & se jette dans la Saverne. (*D. J.*)

STRUFERTARII, (*Antiq. rom.*) Festus nommoit ainsi les freres Arvaux, qui étoient employés à purifier les arbres foudroyés ; ils faisoient dans cette cérémonie un sacrifice avec de la pâte cuite sous les cendres. Voici les termes trouvés à Rome, sur une table de bronze antique.

LIII. ID. DEC.
FRATRES. ARVALE.
IN LUCO. DEÆ. DIÆ.
VIA. CAMPANA. APUD. LAP. V.
CONVENER. PER. C. PORC. PRISCUM. MAG.
ET. IBI. IMMOLAV.
QUOD AB ICTU. FULMINIS.
ARBORES LUCI SACRI D. D.
ATTACTÆ ARDUERINT
EARUMQUE ADOLEFACTARUM
ET. IN. EO LUCO SACRO. ALIÆ
SINT REPOSITÆ.

Le dixieme jour de Décembre, les freres Arvaux s'assemblerent au bosquet de Junon, sur le grand chemin de la Campanie, à cinq milles de Rome, par l'ordonnance de C. Porcius Priscus, doyen du chapitre, & là ils sacrifierent pour raison de quelques arbres du sacré bosquet dédié à la déesse, qui avoient été frappés de la foudre. (*D. J.*)

STRUMETA ou *STRUMITA*, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de la Turquie asiatique, en Anatolie, sur une montagne, dans la province de Mentezili, près de l'embouchure de la riviere de Mari, dans la mer de Caramanie. C'est à ce qu'on croit l'ancienne Myra, ville de Lycie, où S. Paul s'embarqua pour aller à Rome, sur un vaisseau d'Alexandrie. Le texte latin des actes 27. 5. porte *Lystram*, au-lieu de *Myram* qui est dans le grec ; c'est une faute, parce que Lystre étoit dans la Lycaonie, & ce n'étoit point une ville maritime. (*D. J.*)

STRUMUS, (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens naturalistes romains au *cucubalus*, morgeline baccifere. Cette plante fut ainsi appellée pour les vertus discussives qu'on lui attribuoit dans les tumeurs scrophuleuses. (*D. J.*)

STRUND-JAGER, s. m. (*Hist. nat.*) c'est le nom que les navigateurs hollandois donnent à un oiseau qui se trouve sur les côtes de Spitzberg ; ce mot signifie *chasse-merde* ; il lui a été donné parce qu'il suit fidellement l'oiseau nommé *kuytegef*, afin de se nourrir de sa fiente ; il a le bec noir, crochu & épais ; il n'a aux pattes que trois ongles liés par une peau noire, ses jambes sont courtes, & sa queue forme un éventail ; il a les yeux noirs ainsi que le dessus de la tête, un cercle jaunâtre autour du cou, les ailes & le dos de couleur brune, & le ventre blanc.

STRUTHIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) nom donné par les Grecs à la plante que les Latins appelloient *lunaria herba*, à cause de son usage dans les manufactures de laine. Dioscoride, en parlant du *struthium*, se contente de dire que c'étoit une espece de chardon, ou de plante épineuse, dont la racine étoit large, longue, de la grosseur de deux ou trois doigts, & qui poussoit des feuilles armées de petits piquans. Quoique ce détail ne nous fasse point connoître la plante dont il parle, il suffit néanmoins pour nous prouver que ce n'étoit point celle que les Romains appelloient *antirrhinum*, & que nous nommons en françois *muffle de veau*. Il seroit trop long d'indiquer toutes les conjectures des modernes, pour découvrir cette plante dans les écrits des Arabes ; il paroît seulement qu'ils n'ont pas rencontré, en imaginant que le *struthium* des Grecs étoit le *candisi* de Sérapion & autres. (*D. J.*)

STRUTOPHAGES, (*Géog. anc.*) peuple de l'Ethiopie, sous l'Egypte, Strabon, *l. XVI. p. 772.* qui place ce peuple au voisinage des *Elephantophagi*, dit qu'il n'étoit pas bien nombreux. Selon Diodore

de Sicile, *l. III. c. xxviij.* les *Strutophagi* habitoient au midi des *Eléphantophagi*. Agatharchide fait mention de ces peuples & des guerres qu'ils eurent avec les Ethiopiens, furnommés *Simi*. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* marque les *Strutophagi* à l'occident des Péchiniens. Le nom de *Strutophages* leur avoit été donné, à cause qu'ils ne s'occupoient qu'à la chasse des autruches, dont ils faisoient leur nourriture ordinaire; ils se servoient de leurs peaux pour s'habiller, & pour en faire des couvertures. (*D. J.*)

STRYCHNODENDROS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom que Ray donne à l'espece de *solanum*, nommé par Tournefort *solanum fruticosum bacciferum*. Cette plante s'éleve en arbrisseau haut de quatre ou cinq piés: son tronc pousse des rameaux verts, garnis de feuilles oblongues, plus étroites que celles du solanum ordinaire; sa fleur est une rosette blanche, découpée en cinq pointes; il lui succede un fruit rond, mol, rouge, semblable à celui de coqueret, plein de suc, & renfermant quelques semences applaties, d'un goût fade. Cette plante est cultivée dans les jardins. (*D. J.*)

STRYME, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, selon Hérodote, *l. VII.* & Etienne le géographe. Suidas fait de *Stryme* ou *Styma*, une colonie des Thasiens, & une place de commerce. S'il est vrai que c'étoit encore une île, comme il le dit, il falloit que cette île fût bien voisine du continent, à moins qu'il n'entende une île du lac d'Ismaride, qui séparoit *Stryme* de Maronée. On croit que les habitans de cette dernière ville avoient acquis quelque droit sur *Stryme*, en qualité de protecteurs ou de bienfaiteurs; ce qui donna lieu à de fréquentes contestations entr'eux, & les Thasiens fondateurs de *Stryma*. (*D. J.*)

STRYMON, (*Géog. anc.*) fleuve qui servoit autrefois de borne entre la Macédoine & la Thrace, selon le périple de Scylax. Pline, *l. IV. c. x.* remarque la même chose, & ajoute que ce fleuve prend sa source au mont Hæmus. Le *Strymon*, selon Etienne le Géographe, mouilloit la ville d'Amphipolis, & donnoit le nom de *Strymonii*, aux peuples qui habitoient ses bords. Il avoit son embouchure sur la côte du golfe, qui de-là avoit pris le nom de *Strymonicus sinus*.

Le nom moderne est *Stromona*, que d'autres appellent *Marmara*, *Radini*, *Ischar*. Il y avoit nombre de grues sur les bords de ce fleuve; elles y venoient à la fin du printems, & en partoient à la fin de l'automne, pour se rendre sur les rivages du Nil; mais le *Strymon* est célebre dans l'histoire, parce que ce fut sur ses bords qu'une poignée d'athéniens triompha des Medes, au-travers des plus longues fatigues & des plus grands dangers. (*D. J.*)

STRIMONICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine & de la Thrace, à l'occident du golfe Persique: on le nomme présentement *golfe de Conteſe*.

STUBN, *ou* STUBEN, *ou* STUBN-BAD, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, aux confins du comté de Zoll, à trois milles de Neu-Zoll, & à deux de Cremnitz; elle est remarquable par ses bains chauds, & par les mines d'argent & de cuivre qu'on trouve dans des montagnes de son voisinage, du côté de l'orient. *Long.* 27. 31. *lat.* 48. 37. (*D. J.*)

STUC *ou* MARBRE FACTICE, (*Art méchan.*) le *stuc* ou *le marbre fictice* est une composition dont le plâtre fait toute la base. La dureté qu'on sait lui donner; les différentes couleurs que l'on y mêle, & le poli dont il est susceptible, le rendent propre à représenter presque au naturel les marbres les plus précieux.

La dureté que le plâtre peut acquérir, étant la qualité la plus essentielle à cet art, c'est aussi la premiere à laquelle les ouvriers doivent s'appliquer. Elle dépend absolument du degré de calcination que l'on doit donner au plâtre; & comme la pierre qui le produit, est susceptible de quelques petites différences dans sa qualité intrinseque, suivant les différens pays où elle se rencontre, il faut tâtonner & étudier le degré de calcination qu'il faut lui donner, pour que le plâtre qui en viendra, prenne le plus grand degré de dureté qu'il est possible. On ne peut donner ici de notions sur cette méthode qu'en ce qui regarde le plâtre de Paris; ce sera l'affaire des ouvriers d'essayer de calciner plus ou moins les pierres gypseuses des autres pays, afin de trouver le plus grand degré de dureté où l'on puisse porter le plâtre qu'elles produiront.

On casse les pierres à plâtre de Paris avec des marteaux, en morceaux à-peu-près gros comme un petit œuf, ou comme une grosse noix. On enfourne ces morceaux dans un four que l'on a fait chauffer, comme si on vouloit y cuire du pain; on bouche l'ouverture du four. Quelque tems après on débouche le four pour en tirer un ou deux des petits morceaux de plâtre que l'on casse avec un marteau. Si l'on s'apperçoit que la calcination a pénetré jusqu'au centre du petit morceau, de façon cependant qu'on y remarque encore quelques points brillans; c'est une marque que la calcination est à son point de perfection, & alors on retire du four promptement tout le plâtre par le moyen d'un rable. Si dans la cassure on remarquoit beaucoup de brillans, ou qu'on n'en remarquât point du tout, ce seroit une preuve dans le premier cas, que la pierre ne seroit point assez calcinée; & dans le second cas, qu'elle le seroit trop.

Quoique le plâtre devienne très-dur, lorsqu'il est calciné à son point, la surface se trouve cependant remplie d'une infinité de pores, & les grains sont trop faciles à en détacher pour qu'il puisse prendre le poli comme le marbre. C'est pour remédier à cet inconvénient, que l'on prend le parti de détremper le plâtre avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de la colle, qui remplissant les pores, & attachant les grains les uns aux autres, permet que, pour ainsi dire, on puisse user & emporter la moitié de chaque grain, ce qui forme le poli.

Cette colle est ordinairement de la colle de Flandre; il y en a qui y mêlent de la colle de poisson, & même de la gomme arabique. C'est avec cette eau chaude & collée que l'on détrempe le plâtre; mais comme le peu de solidité du plâtre, sur-tout lorsqu'il n'est point appuyé, demande qu'on donne une certaine épaisseur aux ouvrages, pour diminuer la dépense, on fait le corps de l'ouvrage ou le noyau avec du plâtre ordinaire, & on le couvre avec la composition de plâtre dont on vient de parler, en lui donnant une ligne & demie ou deux lignes d'épaisseur.

Lorsque l'ouvrage est suffisamment sec, on travaille à le polir, à-peu-près de la même façon que le véritable marbre. On employe ordinairement une espece de pierre qui est assez difficile à trouver. C'est une espece de *cos* ou pierre à aiguiser, qui a des grains plus fins que ceux du grès, & qui ne se détachent pas si facilement de la pierre; la pierre de ponce peut aussi y servir. On frotte l'ouvrage avec la pierre d'une main; & on tient de l'autre une éponge imbibée d'eau, avec laquelle on nettoye continuellement l'endroit que l'on vient de frotter, afin d'ôter par le lavage à chaque instant ce qui a été emporté de la surface de l'ouvrage; pour cet effet, il faut laver l'éponge de tems en tems, & la tenir toujours remplie d'eau fraîche. On frotte ensuite avec un tampon de linge, de l'eau, de la craie ou du tripoli. On substitue à cela du charbon de saule, broyé & passé très-fin, ou même des morceaux de

charbons entiers, pour mieux pénétrer le fond des moulures, en employant toujours l'eau avec l'éponge qui en eſt imbibée. On finit par frotter l'ouvrage avec un morceau de chapeau imbibé d'huile & de tripoli en poudre très-fine, & enfin avec le morceau de chapeau imbibé d'huile ſeule.

Lorſqu'on veut un fond de couleur, il ſuffit de délayer la couleur dans l'eau de colle, avant de s'en ſervir à délayer le plâtre.

Il ſemble qu'on pourroit ajuſter les pierres à polir dont on vient de parler, à des morceaux de bois faits en façon de varloppes ou d'autres outils de menuiſier; les ſurfaces de l'ouvrage en ſeroient mieux dreſſées, & les moulures plus exactes; mais il faut ſe ſouvenir de laver toujours à meſure que l'on frotte.

Lorſqu'on veut imiter un marbre quelconque, on détrempe avec l'eau collée chaude, dans différens petits pots, les couleurs qui ſe rencontrent dans ce marbre; on délaye avec chacune de ces couleurs un peu de plâtre; on fait une galette à-peu-près grande comme la main, de chaque couleur; on met toutes ces galettes alternativement l'une ſur l'autre, en mettant celles dont la couleur eſt dominante, en plus grand nombre ou plus épaiſſes. On tourne ſur le côté ces galettes qui étoient arrangées ſur le plat; on les coupe par tranches dans cette ſituation, & on les étend enſuite promptement ſur le noyau de l'ouvrage où on les applatit. C'eſt par ce moyen que l'on vient à bout de repréſenter le deſſein biſare des différentes couleurs dont les marbres ſont pénétrés. Si l'on veut imiter les marbres qu'on appelle *des breches*, on met dans la compoſition de ces galettes, lorſqu'on les étend ſur le noyau, des morceaux de différentes groſſeurs de plâtre délayé avec la couleur de la breche; & ces morceaux venant à être applatis, repréſentent très-bien la breche. Il faut remarquer que dans toutes ces opérations l'eau collée doit être un peu chaude, ſans quoi le plâtre prendroit trop vite, & ne donneroit pas le tems de manœuvrer.

Si c'eſt ſur un fond de couleur que l'on veut repréſenter des objets, comme des forêts, des payſages, des rochers, ou même des vaſes, des fruits & des fleurs, il faut les deſſiner ſur le papier, piquer enſuite les contours des figures du deſſein, les appliquer ſur le fond, apres qu'il aura été preſque achevé de polir, & les ponceravec une poudre d'une couleur différente du fond, c'eſt-à-dire du noir ſi le fond eſt blanc; & du blanc ſi le fond eſt noir. On arrête enſuite tous les contours marqués par le poncif, *voyez* PONCIF, en les enfonçant profondément avec la pointe d'une alene dont ſe ſervent les Cordonniers; après quoi, avec pluſieurs alenes dont on aura rompu la pointe pour, en les aiguiſant ſur une meule, en former de petits ciſeaux, on enlevera proprement toute la partie du fond qui ſe trouve contenue dans les contours du deſſein qui eſt tracé; ce qui formera ſur le fond des cavités à-peu-près d'une demi-ligne de profondeur.

Lorſque tout ce qui eſt contenu dans l'intérieur des contours du deſſein, ſera ainſi champlevé, on aura pluſieurs petits pots ou godets, dans leſquels on tiendra ſur du ſable ou de la cendre chaude de l'eau collée, dans laquelle on aura délayé différentes couleurs; on mettra un peu de plâtre dans la paume de la main, que l'on colorera plus ou moins, en y mêlant plus ou moins de cette eau colorée; on remuera bien le tout ſur la paume de la main avec un couteau à couleur dont les Peintres ſe ſervent, juſqu'à ce que l'on s'apperçoive qu'il commence à prendre un peu de conſiſtance; alors on en prendra avec le couteau la quantité que l'on jugera à propos, que l'on placera dans un côté de l'intérieur du creux de la figure que l'on veut repréſenter, en preſſant avec le couteau & uniſſant par-deſſus la partie du plâtre coloré que l'on vient de mettre, qui touche les contours de la figure.

On détrempera enſuite promptement dans la main un autre plâtre coloré, mais d'une nuance plus claire, qu'on placera dans le même creux, à côté de celui qu'on vient de mettre; on aura quatre ou cinq aiguilles enfoncées parallelement par la tête au bout d'un petit bâton comme les dents d'un peigne, avec leſquelles on mêlera un peu la derniere couleur avec celle qu'on a poſée la premiere, afin que l'on n'apperçoive pas le paſſage d'une nuance à l'autre, & que la dégradation en ſoit obſervée. On continuera à poſer ainſi des nuances plus claires du côté de la lumiere, juſqu'à ce que le creux de la figure que l'on veut repréſenter, ſoit exactement rempli. Après on applatira légérement le tout avec le couteau, & on laiſſera ſécher.

Si on s'apperçoit, après avoir poli, que les nuances ne ſont pas bien obſervées dans quelque endroit, on pourra avec une pointe faire des hachures dans cet endroit, & faire entrer dedans un plâtre coloré plus en brun & fort liquide; il faut que ces hachures ſoient aſſez profondes pour ne pouvoir être tout-à-fait emportées par le poli qu'on ſera obligé de donner ſur tout l'ouvrage. On ſe ſert de cette derniere manœuvre pour découper les feuilles des arbres & celles des plantes, *&c.*

En général les figures indéterminées, comme les ruines, les rochers, les cavernes, *&c.* réuſſiſſent toujours beaucoup mieux dans cette façon de peindre, que les figures qui demandent de l'exactitude dans les nuances, & de la correction de deſſein.

On polit les peintures de la même façon que l'on a dit pour les fonds; & ſi l'on s'apperçoit, en poliſſant, qu'il ſe ſoit formé quelques petits trous, on les remplit avec du plâtre délayé très-clair avec de l'eau collée & de la même couleur. Il eſt même d'uſage, avant d'employer l'huile pour le poli, de paſſer une teinte générale de plâtre coloré, & d'eau collée très-claire ſur toute la ſurface, pour boucher tous ces petits trous.

Il faut choiſir pour toutes ces opérations, le meilleur plâtre & le plus fin; celui qui eſt tranſparent, paroît devoir mériter la préférence.

Pour les couleurs, toutes celles que l'on emploie dans la peinture à freſque, y ſont propres. *Voyez* PEINTURE A FRESQUE.

Comme il doit paroître ſingulier que dans cette façon de peindre on ait preſcrit de ſe ſervir de la paume de la main pour palette, en voici la raiſon. Lorſqu'on détrempe le plâtre avec l'eau de colle colorée, on eſt obligé de mettre une certaine quantité d'eau qui s'écouleroit ſi on la mettoit ſur une palette; au lieu que l'on forme un creux dans la main qui la contient, & qu'en étendant les doigts à meſure que le plâtre vient à ſe prendre; cette ſinguliere palette, qui étoit creuſe d'abord, devient plate quand il le faut. On pourroit ajouter à cela que la chaleur de la main empêche le plâtre de ſe prendre trop vîte.

STUCATEUR, ſ. m. (*Archit. & Sculpt.*) un ouvrier ou un artiſte qui travaille en ſtuc.

STUCIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne: Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre *Cancanorum promontorium*, & l'embouchure du fleuve *Tuerobis*. Le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Stuccia*, au lieu de *Stucia*. Le nom moderne eſt *Seious*, ſelon Villeneuve: mais Camden, à qui je m'en rapporte davantage en pareille matiere, dit que ce fleuve s'appelle préſentement *Iſtuyth*. (*D. J.*)

STUDIEUX, adj. (*Gram.*) qui aime l'étude. Un enfant *studieux* ; un homme *studieux*.

STUDIOLO, f. m. (*Hist. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Rome un aſſemblage ou aſſortiment de différentes eſpeces de marbres, tant antiques que modernes. Ils ſont taillés en morceaux minces & quarrés, polis par un côté. On vend ces ſortes d'aſſortimens aux curieux plus ou moins cher, à proportion qu'ils ſont complets ; cela eſt d'autant plus utile, que les Italiens donnent aux marbres, tant anciens que modernes, des noms aſſez biſarres & difficiles à arranger dans la mémoire. Il faut ſeulement prendre garde que quelquefois on mêle à ces collections, des marbres factices, que les Romains ſavent très-bien imiter.

STULINGEN, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Allemagne, avec le titre de *landgraviat*, dans le comté de Furſtenberg, ſur les confins du landgraviat de Nellembourg, & du canton de Schaffhouſe. (*D. J.*)

STULPINI, (*Géog. anc.*) peuple de la Liburnie. Pline, *l. III. c. xxi.* compte ces peuples au nombre des quatorze cités qui compoſoient la nation. Le P. Hardouin lit *Stlupini*, parce que Ptolomée, *liv. II. c. xvij.* appelle leur ville Στλουπι, *Stlupi*.

STUPEUR, ſ. m. engourdiſſement cauſé par quelque bandage qui arrête le mouvement du ſang & des fluides nerveux, ou par un affoibliſſement dans les nerfs, comme dans une paralyſie, *&c. Voyez* PARALYSIE.

STUPEFACTIF, adj. (*Gram.*) qui engourdit ; il ſe dit des remedes qui donnent de la ſtupeur aux parties malades, & leur ôtent la ſenſibilité.

STUPEFACTION, ſ. f. (*Gram.*) engourdiſſement d'une partie qui la rend incapable de mouvement & de ſentiment. Il ſe dit auſſi au figuré de l'effet d'un grand étonnement. De-là *ſtupefier*, *ſtupefiant*, *ſtupefait*, *ſtupeur*.

STUPIDITÉ, DÉMENCE, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt une maladie que la plûpart des gens regardent comme incurable, quoique les médecins les plus fameux aſſurent qu'on peut la guérir parfaitement, ou du moins en partie, au moyen de remedes convenables.

Cette maladie provient de la mauvaiſe conformation du cerveau, ou du mauvais état des eſprits animaux, ou de ces deux cauſes enſemble.

Les cauſes générales de la *ſtupidité* ſont la langueur des eſprits animaux, l'obſtruction des nerfs, leur humidité ou relâchement, la compreſſion de leur origine ; c'eſt pour cela que l'engorgement de ſang dans le cerveau, les concrétions polypeuſes, l'hydrocephale, l'apoplexie, la paralyſie ſont ſuivis de la *ſtupidité*.

Les cauſes plus éloignées ſont la molleſſe des fibres, leur laxité trop grande, leur défaut de reſſort, & enfin l'épaiſſiſſement des humeurs, l'aquoſité & l'humidité, la froideur du ſang & des ſucs qui ſervent aux fonctions animales.

De-là vient que les gens qui habitent les montagnes, les lieux marécageux & aqueux, ceux qui ſont endurcis au travail, qui tranſpirent plus des extrémités que de la tête, ſont fort ſujets à la *ſtupidité*.

De-là vient auſſi que ceux qui ont reçu une éducation honnête, qui ont été inſtruits dans les belles-lettres, accoutumés à la réflexion, ſont moins ſujets à la *ſtupidité* que les gens ruſtiques, en qui l'habitude de la réflexion ne s'étant pas formée, l'incapacité de la réflexion actuelle & du jugement paroît plus ſenſible. D'ailleurs le travail déterminant les eſprits dans les muſcles, les détourne des fibres du cerveau, qui étant moins vibratiles & moins actives, deviennent calleuſes & inſenſibles aux trémouſſemens que ces mêmes fibres produiſent dans ceux qui ne ſont pas affectés de même.

Les remedes indiqués dans la démence ſont tous ceux qui peuvent reveiller les eſprits, rétablir le ton des fibres, & rendre au cerveau ſes oſcillations ; mais ces moyens ont peu d'effet dans la démence innée, & dans la démence accidentelle produite par l'apoplexie, la léthargie & la paralyſie. *Voyez ces maladies*.

STURA, LA, (*Géogr. mod.*) ou la *Sture*, nom commun à trois rivieres d'Italie.

1°. *Stura*, riviere du Piémont. Elle prend ſa ſource dans la partie orientale de la vallée de Barcelonette, coule dans le val de *Sture*, arroſe la ville de Coni, celle de Foſſano, & ſe rend dans le Tanaro, au-deſſous de la ville Cheraſco.

2°. *Stura*, riviere de la province de Turin. Elle a ſa ſource aux confins du Val de Morienne, dans la montagne de Groſcaval, & ſe jette dans le Pô, au-au-deſſous de la ville de Turin.

3°. *Stura*, riviere du haut Montferrat. Elle naît près de Verrue, au ſud-eſt, & vient ſe perdre dans le Pô, à quelques lieues au-deſſus de Caſal. (*D. J.*)

STURII, (*Géog. anc.*) peuples de la baſſe Germanie. Pline, *l. IV. c. xv.* les compte au nombre des peuples qui habitoient les îles *Helium* & *Flevum-Oſtium*, entre les embouchures du Rhin. On croit que ces peuples demeuroient dans le territoire de Staveren.

STURIUM, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée ſur la côte de la Gaule de Narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une des petites Stœcades, aujourd'hui Ribaudon. (*D. J.*)

STURMINSTER, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Dorſet, ſur la riviere de Stoure, qu'on y paſſe ſur un pont de pierre, au-deſſus de Blanford.

STUTGARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, capitale du duché de Wirtemberg, dans une plaine proche le Necker, à 6 lieues de Tubinge, à 12 à l'eſt de Bade ; c'eſt la réſidence des ducs qui y ont leur palais. Elle a trois fauxbourgs, trois temples & cinq portes. *Longit. 26. 42. latit. 48. 39.*

Bortaus (Martin) naquit dans cette ville en 1499. Il voulut établir en Allemagne l'anabatiſme, & n'ayant pas réuſſi, il revint à ſa premiere religion, enſeigna la rhétorique & la théologie, mit au jour des commentaires ſur pluſieurs livres du vieux Teſtament, fut nommé profeſſeur à Baſle, & y mourut de la peſte l'an 1564.

Jæger (Jean-Wolfgang), théologien luthérien, naquit à *Stutgard* en 1647, & mourut chancelier de Tubinge en 1720 à 73 ans. Il a mis au jour en latin un grand nombre d'ouvrages théologiques, qu'on ne recherche plus aujourd'hui. Ses obſervations ſur Grotius & Pufendorf ne montrent pas un homme verſé dans le droit de la guerre & de la paix. (*D. J.*)

STUYVER, ſ. m. (*Commerce.*) monnoie qui a cours dans les Provinces-unies des Pays-bas, & dans quelques parties de la baſſe Allemagne. Elle vaut environ deux ſols argent de France, vingt *ſtuyvers* font un florin d'Hollande.

STYGIENNES, EAUX, (*Chimie & Alchimie.*) quelques alchimiſtes ont ainſi nommé les acides ou diſſolvans qu'ils employoient dans les opérations. *Voyez* DISSOLVANT & MENSTRUE.

STYLE, (*Gramm. Rhétoriq. Eloq. Bel. let.*) maniere d'exprimer ſes penſées de vive voix, ou par écrit : les mots étant choiſis & arrangés ſelon les lois de l'harmonie & du nombre, relativement à l'élévation ou à la ſimplicité du ſujet qu'on traite, il en réſulte ce qu'on appelle *ſtyle*.

Ce mot ſignifioit autrefois *l'aiguille* dont on ſe ſervoit pour écrire ſur les tablettes enduites de cire. Cette aiguille étoit pointue par un bout, & applatie

par l'autre, pour effacer quand on le vouloit : c'eſt ce qui a fait dire à Horace, *ſæpe ſtylum vertas*, effacez ſouvent. Il ſe prend aujourd'hui pour la maniere, le ton, la couleur qui regne ſenſiblement dans un ouvrage ou dans quelqu'une de ſes parties.

Il y a trois ſortes de *ſtyles*, le ſimple, le moyen & le ſublime, ou plutôt le *ſtyle* élevé.

Le *ſtyle* ſimple s'emploie dans les entretiens familiers, dans les lettres, dans les fables. Il doit être pur, clair, ſans ornement apparent. Nous en développerons les caracteres ci-après.

Le *ſtyle ſublime* eſt celui qui fait regner la nobleſſe, la dignité, la majeſté dans un ouvrage. Toutes les penſées y ſont nobles & élevées : toutes les expreſſions graves, ſonores, harmonieuſes, *&c.*

Le *ſtyle* ſublime & ce qu'on appelle le *ſublime*, ne ſont pas la même choſe. Celui-ci eſt tout ce qui enleve notre ame, qui la ſaiſit, qui la trouble tout-à-coup : c'eſt un éclat d'un moment. Le *ſtyle ſublime* peut ſe ſoutenir long-tems : c'eſt un ton élevé, une marche noble & majeſtueuſe.

J'ai vu l'impie adoré ſur la terre :
Pareil au cedre, il portoit dans les cieux
Son front audacieux :
Il ſembloit à ſon gré gouverner le tonnerre,
Fouloit aux piés ſes ennemis vaincus :
Je n'ai fait que paſſer, il n'étoit déja plus.

Les cinq premiers vers ſont du *ſtyle ſublime*, ſans être ſublimes, & le dernier eſt ſublime ſans être du *ſtyle ſublime.*

Le *ſtyle médiocre* tient le milieu entre les deux : il a toute la netteté du *ſtyle* ſimple, & reçoit tous les ornemens & tout le coloris de l'élocution.

Ces trois ſortes de *ſtyles* ſe trouvent ſouvent dans un même ouvrage, parce que la matiere s'élevant & s'abaiſſant, le *ſtyle* qui eſt comme porté ſur la matiere, doit s'élever auſſi & s'abaiſſer avec elle. Et comme dans les matieres tout ſe tient, ſe lie par des nœuds ſecrets, il faut auſſi que tout ſe tienne & ſe lie dans les *ſtyles.* Par conſéquent il faut y ménager les paſſages, les liaiſons, affoiblir ou fortifier inſenſiblement les teintes, à-moins que la matiere ne ſe briſant tout-d'un-coup & devenant comme eſcarpée, le *ſtyle* ne ſoit obligé de changer auſſi bruſquement. Par exemple, lorſque Craſſus plaidant contre un certain Brutus qui deshonoroit ſon nom & ſa famille, vit paſſer la pompe funebre d'une de ſes parentes qu'on portoit au bucher, il arrêta le corps, & adreſſant la parole à Brutus, il lui fit les plus terribles reproches : « Que voulez-vous que Julie an» nonce à votre pere, à tous vos ayeux, dont vous » voyez porter les images ? Que dira-t-elle à ce » Brutus qui nous a délivré de la domination des » rois » *&c* ? Il ne s'agiſſoit pas alors de nuances ni de liaiſons fines. La matiere emportoit le *ſtyle*, & c'eſt toujours à lui de la ſuivre.

Comme on écrit en vers ou en proſe, il faut d'abord marquer quelle eſt la différence de ces deux genres de *ſtyle.* La proſe toujours timide, n'oſe ſe permettre les inverſions qui ſont le ſel du *ſtyle poétique.* Tandis que la proſe met le régiſſant avant le régime, la poéſie ne manque pas de faire le contraire. Si l'actif eſt plus ordinaire dans la proſe, la poéſie le dédaigne, & adopte le paſſif. Elle entaſſe les épithetes, dont la proſe ne ſe pare qu'avec retenue : elle n'appelle point les hommes par leurs noms, c'eſt le fils de Pélée, le berger de Sicile, le cygne de Dircée. L'année eſt chez elle le grand cercle, qui s'acheve par la révolution des mois. Elle donne un corps à tout ce qui eſt ſpirituel, & la vie à tout ce qui ne l'a point. Enfin le chemin dans lequel elle marche eſt couvert d'une pouſſiere d'or, ou jonché des plus belles fleurs. *Voyez* POÉTIQUE, *ſtyle.*

Ce n'eſt pas tout, chaque genre de poéſie a ſon ton & ſes couleurs. Par exemple, les qualités principales qui conviennent au *ſtyle épique* ſont la force, l'élégance, l'harmonie & le coloris.

Le *ſtyle dramatique* a pour regle générale de devoir être toujours conforme à l'état de celui qui parle. Un roi, un ſimple particulier, un commerçant, un laboureur, ne doivent point parler du même ton : mais ce n'eſt pas aſſez ; ces mêmes hommes ſont dans la joie ou dans la douleur, dans l'eſpérance ou dans la crainte : cet état actuel doit donner encore une ſeconde conformation à leur *ſtyle*, laquelle ſera fondée ſur la premiere, comme cet état actuel eſt fondé ſur l'habituel ; & c'eſt ce qu'on appelle *la condition de la perſonne.* *Voyez* TRAGÉDIE.

Pour ce qui regarde la comédie, c'eſt aſſez de dire que ſon *ſtyle* doit être ſimple, clair, familier, cependant jamais bas, ni rampant. Je ſais bien que la comédie doit élever quelquefois ſon ton, mais dans ſes plus grandes hardieſſes elle ne s'oublie point ; elle eſt toujours ce qu'elle doit être. Si elle alloit juſqu'au tragique, elle ſeroit hors de ſes limites : ſon *ſtyle* demande encore d'être aſſaiſonné de penſées fines, délicates, & d'expreſſions plus vives qu'éclatantes.

Le *ſtyle lyrique* s'éleve comme un trait de flamme, & tient par ſa chaleur au ſentiment & au goût : il eſt tout rempli de l'enthouſiaſme que lui inſpire l'objet préſent à ſa lyre ; ſes images ſont ſublimes, & ſes ſentimens pleins de feu. De-là les termes riches, forts, hardis, les ſons harmonieux, les figures brillantes, hyperboliques, & les tours ſinguliers de ce genre de poéſie. *Voyez* ODE, POÉSIE LYRIQUE & POETE LYRIQUE.

Le *ſtyle bucolique* doit être ſans apprêt, ſans faſte, doux, ſimple, naïf & gracieux dans ſes deſcriptions. *Voyez* PASTORALE, *poéſie.*

Le *ſtyle de l'apologue* doit être ſimple, familier, riant, gracieux, naturel & naïf. La ſimplicité de ce *ſtyle* conſiſte à dire en peu de mots & avec les termes ordinaires tout ce qu'on veut dire. Il y a cependant des fables où la Fontaine prend l'eſſor ; mais cela ne lui arrive que quand les perſonnages ont de la grandeur & de la nobleſſe. D'ailleurs cette élévation ne détruit point la ſimplicité qui s'accorde, on ne peut mieux, avec la dignité. Le familier de l'apologue eſt un choix de ce qu'il y a de plus fin & de plus délicat dans le langage des converſations ; le riant eſt caractériſé par ſon oppoſition au ſérieux, & le gracieux par ſon oppoſition au deſagréable : *ſa majeſté fourrée, une Hélene au beau plumage*, ſont du *ſtyle* riant. Le *ſtyle* gracieux peint les choſes agréables avec tout l'agrément qu'elles peuvent recevoir. *Les lapins s'égayoient, & de thim parfumoient leurs banquets.* Le naturel eſt oppoſé en général au recherché, au forcé. Le naïf l'eſt au réfléchi, & ſemble n'appartenir qu'au ſentiment, comme la fable de la laitiere.

Paſſons au *ſtyle* de la proſe : il peut être périodique ou coupé dans tout genre d'ouvrage.

Le *ſtyle periodique* eſt celui où les propoſitions ou les phraſes ſont liées les unes aux autres, ſoit par le ſens même, ſoit par des conjonctions.

Le *ſtyle coupé* eſt celui dont toutes les parties ſont independantes & ſans liaiſon réciproque. Un exemple ſuffira pour les deux eſpeces.

« Si M. de Turenne n'avoit fû que combattre & » vaincre, s'il ne s'étoit élevé au-deſſus des vertus » humaines, ſi ſa valeur & ſa prudence n'avoient » été animées d'un eſprit de foi & de charité, je le » mettrois au rang des Fabius & des Scipions ». Voilà une période qui a quatre membres, dont le ſens eſt ſuſpendu. Si M. de Turenne n'avoit ſû que combattre & vaincre, *&c.* ce ſens n'eſt pas achevé, parce que la conjonction *ſi* promet au-moins un ſecond membre

membre ; ainſi le *ſtyle* eſt là périodique. Le veut-on coupé, il ſuffit d'ôter la conjonction : M. de Turenne a fu autre choſe que combattre & vaincre, il s'eſt élevé au-deſſus des vertus humaines ; ſa valeur & ſa prudence étoient animées d'un eſprit de foi & de charité ; il eſt bien au-deſſus des Fabius, des Scipions. Ou ſi l'on veut un autre exemple : « Il paſſe » le Rhin, il obſerve les mouvemens des ennemis ; » il releve le courage des alliés, *&c* ».

Le *ſtyle périodique* a deux avantages ſur le *ſtyle coupé* : le premier, qu'il eſt plus harmonieux ; le ſecond, qu'il tient l'eſprit en ſuſpens. La période commencée, l'eſprit de l'auditeur s'engage, & eſt obligé de ſuivre l'orateur juſqu'au point, ſans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette ſuſpenſion eſt très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours éveillé & en haleine.

Le *ſtyle coupé* a plus de vivacité & plus d'éclat : on les emploie tous deux tour-à-tour, ſuivant que la matiere l'exige. Mais cela ne ſuffit pas à-beaucoup-près pour la perfection du *ſtyle* : il faut donc obſerver avant toutes choſes que la même remarque que nous avons faite au ſujet de la poéſie, s'applique également à la proſe, je veux dire que chaque genre d'ouvrage proſaïque demande le *ſtyle* qui lui eſt propre. Le *ſtyle* oratoire, le *ſtyle* hiſtorique & le *ſtyle* épiſtolaire ont chacun leurs regles, leur ton, & leurs lois particulieres.

Le *ſtyle oratoire* requiert un arrangement choiſi des penſées & des expreſſions conformes au ſujet qu'on doit traiter. Cet arrangement des mots & des penſées comprend toutes les eſpeces de figures de rhétorique, & toutes les combinaiſons qui peuvent produire l'harmonie & les nombres. *Voyez* ORATEUR, ORATEURS *grecs & romains*, ELOCUTION, ELOQUENCE, HARMONIE, MÉLODIE, NOMBRE, *&c.*

Le caractere principal du *ſtyle hiſtorique*, eſt la clarté. Les images brillantes figurent avec éclat dans l'hiſtoire : elle peint les faits ; c'eſt le combat des Horaces & des Curiaces ; c'eſt la peſte de Rome, l'arrivée d'Agrippine avec les cendres de Germanicus, ou Germanicus lui-même au lit de la mort. Elle peint les traits du corps, le caractere d'eſprit, les mœurs. C'eſt Caton, Catilina, Piſon ; là ſimplicité ſied bien au *ſtyle* de l'hiſtoire ; c'eſt en ce point que Céſar s'eſt montré le premier homme de ſon ſiecle. Il n'eſt point friſé, dit Cicéron, ni paré ni ajuſté, mais il eſt plus beau que s'il l'étoit. Une des principales qualités du *ſtyle hiſtorique*, c'eſt d'être rapide ; enfin il doit être proportionné au ſujet. Une hiſtoire générale ne s'écrit pas du même ton qu'une hiſtoire particuliere ; c'eſt preſque un diſcours ſoutenu ; elle eſt plus périodique & plus nombreuſe.

Le *ſtyle épiſtolaire* doit ſe conformer à la nature des lettres qu'on écrit. On peut diſtinguer deux ſortes de lettres ; les unes philoſophiques, où l'on traite d'une maniere libre quelque ſujet littéraire ; les autres familieres, qui ſont une eſpece de converſation entre les abſens ; *le ſtyle* de celle-ci doit reſſembler à celui d'un entretien, tel qu'on l'auroit avec la perſonne même ſi elle étoit préſente. Dans les lettres philoſophiques, il convient de s'élever quelquefois avec la matiere, ſuivant les circonſtances. On écrit d'un *ſtyle* ſimple aux perſonnes les plus qualifiées au-deſſus de nous ; on écrit à ſes amis d'un *ſtyle* familier. Tout ce qui eſt familier eſt ſimple ; mais tout ce qui eſt ſimple n'eſt pas familier. Le caractere de ſimplicité ſe trouve ſur-tout dans les lettres de madame de Maintenon : rien de ſi aiſé, de ſi doux, de ſi naturel.

Le *ſtyle épiſtolaire* n'eſt point aſſujetti aux lois du diſcours oratoire : ſa marche eſt ſans contrainte : c'eſt le trop de nombres qui fait le défaut des lettres de Balzac. Il eſt une ſorte de négligence qui plaît ; de même qu'il y a des femmes à qui il ſied bien de n'être point parées. Telle eſt l'élocution ſimple, agréable & touchante ſans chercher à le paroître ; elle dédaigne la friſure, les perles, les diamans, le blanc, le rouge, & tout ce qui s'appelle fard & ornement étranger. La propreté ſeule, jointe aux graces naturelles, lui ſuffit pour ſe rendre agréable.

Le *ſtyle épiſtolaire* admet toutes les figures de mots & de penſées, mais il les admet à ſa maniere. Il y a des métaphores pour tous les états ; les ſuſpenſions, les interrogations ſont ici permiſes, parce que ces tours ſont les expreſſions même de la nature.

Mais ſoit que vous écriviez une lettre, une hiſtoire, une oraiſon, ou tout autre ouvrage, n'oubliez jamais d'être clair. La clarté de l'arrangement des paroles & des penſées, eſt la premiere qualité du *ſtyle*. On marche avec plaiſir dans un beau jour ; tous les objets ſe préſentent agréablement ; mais lorſque le ciel s'obſcurcit, il communique ſa noirceur à tout ce qu'on trouve ſur la route, & n'a rien qui dédommage de la fatigue du voyage.

A la clarté de votre *ſtyle*, joignez s'il ſe peut la nobleſſe & l'éclat ; c'eſt par-là que l'admiration commence à naître dans notre eſprit. Ce fut par-là que Cicéron plaidant pour Cornélius, excita ces emportemens de joie & ces battemens de mains, dont le barreau retentit pour-lors ; mais l'état dont je parle doit ſe ſoutenir ; un éclair qui nous éblouit paſſe légerement devant les yeux, & nous laiſſe dans la tranquillité où nous étions auparavant ; un faux brillant nous ſurprend d'abord & nous agite ; mais bientôt après nous rentrons dans le calme, & nous avons honte d'avoir pris du clinquant pour de l'or.

Quoique la beauté du *ſtyle* dépende des ornemens dont on ſe ſert pour l'embellir, il faut les ménager avec adreſſe ; car un *ſtyle* trop orné devient inſipide ; il faut placer la parure de même qu'on place les perles & les diamans ſur une robe que l'on veut enrichir avec goût.

Tâchez ſur-tout d'avoir un *ſtyle* qui revête la couleur du ſentiment, cette couleur conſiſte dans certains tours de phraſe, de certaines figures qui rendent vos expreſſions touchantes. Si l'extérieur eſt triſte, le *ſtyle* doit y répondre. Il doit toujours être conforme à la ſituation de celui qui parle.

Enfin il eſt une autre qualité du *ſtyle* qui enchante tout le monde, c'eſt la naïveté. Le *ſtyle naïf* ne prend que ce qui eſt né du ſujet & des circonſtances : le travail n'y paroît pas plus que s'il n'y en avoit point ; c'eſt le *dicendi genus ſimplex, ſincerum, nativum* des Latins. La naïveté du *ſtyle* conſiſte dans le choix de certaines expreſſions ſimples qui paroiſſent nées d'elles-mêmes plutôt que choiſies ; dans des conſtructions faites comme par haſard, dans certains tours rajeunis, & qui conſervent encore un air de vieille mode. Il eſt donné à peu de gens d'avoir en partage la *naïveté du ſtyle* ; elle demande un goût naturel perfectionné par la lecture de nos vieux auteurs françois, d'un Amyot, par exemple, dont la *naïveté du ſtyle* eſt charmante.

Il paroît aſſez par tous ces détails, que les plus grands défauts du *ſtyle* ſont d'être obſcur, bas, empoulé, froid, ou toujours uniforme.

Un *ſtyle* qui eſt *obſcur* & qui n'a point de clarté, eſt le plus grand vice de l'élocution, ſoit que l'obſcurité vienne d'un mauvais arrangement de paroles, d'une conſtruction louche & équivoque, ou d'une trop grande brieveté. Il faut, dit Quintilien, non-ſeulement qu'on puiſſe nous entendre, mais qu'on ne puiſſe pas ne pas nous entendre ; la lumiere dans un écrit doit être comme celle du ſoleil dans l'univers, laquelle ne demande point d'attention pour être vue, il ne faut qu'ouvrir les yeux.

La *baſſeſſe du ſtyle*, conſiſte principalement dans une diction vulgaire, groſſiere, ſeche, qui rebute & dégoûte le lecteur.

Le *ſtyle empoulé*, n'eſt qu'une élévation vicieuſe, il reſſemble à la bouffiſſure des malades. Pour en connoître le ridicule, on peut lire le ſecond chapitre de Longin, qui compare Clitarque, qui n'avoit que du vent dans ſes écrits, à un homme qui ouvre une grande bouche pour ſouffler dans une petite flute. Ceux qui ont l'imagination vive tombent aiſément dans l'enflure du *ſtyle*, enſorte qu'au-lieu de tonner, comme ils le croient, ils ne font que niaiſer comme des enfans.

Le *ſtyle froid* vient tantôt de la ſtérilité, tantôt de l'intempérance des idées. Celui-là parle froidement, qui n'échauffe point notre ame, & qui ne ſait point l'élever par la vigueur de ſes idées & de ſes expreſſions.

Le *ſtyle* trop *uniforme* nous aſſoupit & nous endort.

Voulez-vous du public mériter les amours,
Sans ceſſe en écrivant variez vos diſcours;
Un ſtyle *trop égal & toujours* uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.
On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer,
Qui toujours ſur un ton ſemblent pſalmodier.

La variété néceſſaire en tout, l'eſt dans le diſcours plus qu'ailleurs. Il faut ſe défier de la monotonie du *ſtyle*, & ſavoir paſſer du grave au doux, du plaiſant au ſévere.

Enfin, ſi quelqu'un me demandoit la maniere de ſe former le *ſtyle*, je lui répondrois en deux mots, avec l'auteur des principes de littérature, qu'il faut premierement lire beaucoup & les meilleurs écrivains; ſecondement, écrire ſoi-même & prendre un cenſeur judicieux; troiſiemement, imiter d'excellens modeles, & tâcher de leur reſſembler.

Je voudrois encore que l'imitateur étudiât les hommes; qu'il prît d'après nature des expreſſions qui ſoient non-ſeulement vraies, comme dans un portrait qui reſſemble, mais vivantes & animées comme le modele même du portrait. Les Grecs avoient l'un & l'autre en partage, le génie pour les choſes, & le talent de l'expreſſion. Il n'y a jamais eu de peuple qui ait travaillé avec plus de goût & de *ſtyle*; ils burinoient plutôt qu'ils ne peignoient, dit Denis d'Halycarnaſſe. On ſait les efforts prodigieux que fit Démoſthène, pour forger ces foudres, que Philippe redoutoit plus que toutes les flottes de la république d'Athènes. Platon à quatre-vingt ans poliſſoit encore ſes dialogues. On trouva après ſa mort, des corrections qu'il avoit faites à cet âge ſur ſes tablettes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STYLE, *harmonie du. Voyez* ORATOIRE, HARMONIE, ÉLOQUENCE. (*D. J.*)

STYLE, (*Logiq.*) le *ſtyle* des Logiciens & des Philoſophes ne doit avoir d'autre but que d'expliquer exactement nos penſées aux autres; c'eſt pourquoi il convient d'établir quelques regles particulieres à ce genre de *ſtyle*; telles ſont les ſuivantes.

1°. De ne s'écarter jamais des ſignifications reçues des termes.

2°. Que les mêmes termes ſoient toujours pris dans le même ſens.

3°. De fixer la ſignification des mots qui ont un ſens vague & indéterminé.

4°. De déſigner les objets eſſentiellement différens par des noms différens.

5°. Le logicien ou le philoſophe doit toujours uſer des expreſſions les plus propres, & ne point employer plus de mots que ceux qui lui ſont préciſément néceſſaires pour établir la vérité de la propoſition qu'il avance. *Voyez* à ce ſujet Wolf. *Diſc. prélimin. de la Logique, c. v.* (*D. J.*)

STYLE ORIENTAL, (*Proſe & Poéſie.*) le *ſtyle oriental* à cet avantage, qu'il éleve l'ame, qu'il ſoutient l'attention, & qu'il fait lire avec une ſorte de plaiſir, des choſes qui pour le fond ne ſont pas toujours nouvelles. (*D. J.*)

STYLE, *Poéſie du*, (*Poéſie.*) la *poéſie du ſtyle*, comme M. le Batteux l'a remarqué, comprend les penſées, les mots, les tours, & l'harmonie. Toutes ces parties ſe trouvent dans la proſe même; mais comme dans les arts, tels que la Poéſie, il s'agit non-ſeulement de rendre la nature, & de la rendre avec tous ſes agrémens & ſes charmes poſſibles; la Poéſie, pour arriver à ſa fin, a été en droit d'y ajouter un degré de perfection, qui les élevât en quelque ſorte au-deſſus de leur condition naturelle.

C'eſt pour cette raiſon que les penſées, les mots, les tours, ont dans la Poéſie une hardieſſe, une liberté, une richeſſe, qui paroîtroit exceſſive dans le langage ordinaire. Ce ſont des comparaiſons toutes nues, des métaphores éclatantes, des répétitions vives, des apoſtrophes ſingulieres. C'eſt l'Aurore, fille du matin, qui ouvre les portes de l'orient avec ſes doigts de roſes; c'eſt un fleuve appuyé ſur ſon urne penchante, qui dort au bruit flatteur de ſon onde naiſſante; ce ſont les jeunes zéphirs qui folâtrent dans les prairies émaillées, ou les nayades qui ſe jouent dans leurs palais de cryſtal; ce n'eſt point un repas, c'eſt une fête.

La *poéſie du ſtyle* conſiſte encore à prêter des ſentimens intéreſſans à tout ce qu'on fait parler, comme à exprimer par des figures, & à préſenter ſous des images capables de nous émouvoir, ce qui ne nous toucheroit pas, s'il étoit dit ſimplement en *ſtyle* proſaique.

Mais chaque genre de poëme a quelque choſe de particulier dans la *poéſie de ſon ſtyle*; la plûpart des images dont il convient que le *ſtyle* de la tragédie ſoit nourri, pour ainſi dire, ſont trop graves pour le *ſtyle* de la comédie; du-moins le poëme comique ne doit-il en faire qu'un uſage très-ſobre. Il ne doit les employer que comme Chrémès, lorſque ce perſonnage entre pour un moment dans une paſſion tragique. Nous avons déjà dit dans quelques articles, que les églogues empruntoient leurs peintures & leurs images des objets qui parent la campagne, & des événemens de la vie ruſtique. La *poéſie du ſtyle* de la ſatyre doit être nourrie des images les plus propres à exciter notre bile. L'ode monte dans les cieux, pour y emprunter ſes images & ſes comparaiſons du tonnerre, des aſtres, & des dieux mêmes: mais ce ſont des choſes dont l'expérience a déjà inſtruit tous ceux qui aiment la Poéſie.

Il faut donc que nous croyions voir, pour ainſi dire, en écoutant des vers: *ut pictura poeſis*, dit Horace. Cléopatre s'attireroit moins d'attention, ſi le poëte lui faiſoit dire en *ſtyle* proſaique aux miniſtres odieux de ſon frere: ayez peur, méchans; Céſar qui eſt juſte, va venir la force à la main; il arrive avec des troupes. Sa penſée a bien un autre éclat; elle paroît bien plus relevée, lorſqu'elle eſt revêtue de figures poétiques, & lorſqu'elle met entre les mains de Céſar, l'inſtrument de la vengeance de Jupiter. Ce vers,

Tremblez, méchans, tremblez: voici venir la foudre:

me préſente Céſar armé du tonnerre, & les meurtriers de Pompée foudroyés. Dire ſimplement qu'il n'y a pas un grand mérite à ſe faire aimer d'un homme qui devient amoureux facilement; mais qu'il eſt beau de ſe faire aimer par un homme qui ne témoigna jamais de diſpoſition à l'amour; ce ſeroit dire une vérité commune, & qui ne s'attireroit pas beaucoup d'attention. Quand Racine met dans la bouche d'Aricie cette vérité, revêtue des beautés que lui

prete la *poésie de son style*, elle nous charme. Nous sommes séduits par les images dont le poete se sert pour l'exprimer; & la pensée de triviale qu'elle seroit, énoncée en *style* prosaique, devient dans ses vers un discours éloquent qui nous frappe, & que nous retenons :

Pour moi, je suis plus fiere, & fuis la gloire aisée
D'arracher un hommage à mille autres offert,
Et d'entrer dans un cœur de toutes parts ouvert.
Mais de faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une ame insensible,
D'enchaîner un captif de ses fers étonné,
Contre un joug qui lui plaît vainement mutiné,
Voilà ce qui me plaît, voilà ce qui m'irrite.
Phedre, *acte II.*

Ces vers tracent cinq tableaux dans l'imagination. Un homme qui nous diroit simplement : je mourrai dans le même château où je suis né, ne toucheroit pas beaucoup. Mourir est la destinée de tous les hommes; & finir dans le sein de ses pénates, c'est la destinée des plus heureux. L'abbé de Chaulieu nous présente cependant cette pensée sous des images qui la rendent capable de toucher infiniment :

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumiere,
Bien-tôt au bout de ma carriere
Chez toi je joindrai mes ayeux.
Muses qui dans ce lieu champêtre
Avec soin me fites nourrir,
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bien-tôt vous me verrez mourir.

Ces apostrophes me font voir le poëte en conversation avec les divinités & avec les arbres de ce lieu. Je m'imagine qu'ils sont attendris par la nouvelle qu'il leur annonce; & le sentiment qu'il leur prête, fait naître dans mon cœur un sentiment approchant du leur.

La *poésie du style* fait la plus grande différence qui soit entre les vers & la prose. Bien des métaphores qui passeroient pour des figures trop hardies dans le *style* oratoire le plus élevé, sont reçues en poésie; les images & les figures doivent être encore plus fréquentes dans la plûpart des genres de la Poésie, que dans les discours oratoires; la Rhétorique qui veut persuader notre raison, doit toujours conserver un air de modération & de sincérité. Il n'en est pas de même de la Poésie qui songe à nous émouvoir préférablement à toutes choses, & qui tombera d'accord, si l'on veut, qu'elle est souvent de mauvaise foi. Suivant Horace, on peut être poëte en un discours en prose; & l'on n'est souvent que prosateur dans un discours écrit en vers. Quintilien explique si bien la nature & l'usage des images & des figures dans les derniers chapitres de son huitieme livre, & dans les premiers chapitres du livre suivant, qu'il ne laisse rien à faire, que d'admirer sa pénétration & son grand sens.

Cette partie de la Poésie la plus importante, est en même tems la plus difficile : c'est pour inventer des images qui peignent bien ce que le poëte veut dire; c'est pour trouver les expressions propres à leur donner l'être, qu'il a besoin d'un feu divin, & non pas pour rimer. Un poëte médiocre peut, à force de consultations & de travail, faire un plan régulier, & donner des mœurs décentes à ses personnages; mais il n'y a qu'un homme doué du génie de l'art, qui puisse soutenir ses vers par des fictions continuelles, & par des images renaissantes à chaque période. Un homme sans génie, tombe bien-tôt dans la froideur qui naît des figures qui manquent de justesse, & qui ne peignent point nettement leur objet; ou dans le ridicule qui naît des figures, lesquelles ne sont point convenables au sujet. Telles sont, par exemple, les figures que met en œuvre le carme auteur du poëme de la Magdelaine, qui forment souvent des images grotesques, où le poëte ne devoit nous offrir que des images sérieuses. Le conseil d'un ami peut bien nous faire supprimer quelques figures impropres ou mal imaginées; mais il ne peut nous inspirer le génie nécessaire pour inventer celles dont il conviendroit de se servir, & qui sont la *poésie du style*; le secours d'autrui ne sauroit faire un poëte; il peut tout au plus lui aider à se former.

Un peu de réflexion sur la destinée des poëmes françois publiés depuis cent ans, achevera de nous persuader, que le plus grand mérite d'un poëme, vient de la convenance & de la continuité des images & des peintures que ses vers nous présentent. Le caractere de la *poésie du style* a toujours décidé du bon ou du mauvais succes des poëmes, même de ceux qui par leur étendue, semblent dépendre le plus de l'économie du plan, de la distribution, de l'action, & de la décence des mœurs.

Nous avons deux tragédies du grand Corneille, dont la conduite & la plûpart des caracteres sont très-défectueux, le cid & la mort de Pompée. On pourroit même disputer à cette derniere piece le titre de *tragédie*; cependant le public enchanté par la *poésie du style* de ces ouvrages, ne se lasse point de les admirer; & il les place fort au-dessus de plusieurs autres, dont les mœurs sont meilleures, & dont le plan est régulier. Tous les raisonnemens des critiques ne le persuaderont jamais, qu'il ait tort de prendre pour des ouvrages excellens deux tragédies, qui depuis un siecle, font toujours pleurer les spectateurs.

Nos voisins les Italiens ont aussi deux poëmes épiques en leur langue la Jérusalem délivrée du Tasse, & le Roland furieux de l'Arioste, qui, comme l'Iliade & l'Éneide, sont devenus des livres de la bibliotheque du genre humain. On vante le poëme du Tasse pour la décence des mœurs, pour la dignité des caracteres, pour l'économie du plan; en un mot pour sa régularité. Je ne dirai rien des mœurs, des caracteres, de la décence & du plan du poëme de l'Arioste. Homere fut un géometre auprès de lui; & l'on fait le beau nom que le cardinal d'Est donna au ramas informe d'histoires mal tissues ensemble qui composent le Roland furieux. L'unité d'action y est si mal observée, qu'on a été obligé dans les éditions postérieures d'indiquer, par une note mise à côté de l'endroit où le poëte interrompt une histoire, l'endroit du poëme où il la recommence, afin que le lecteur puisse suivre le fil de cette histoire. On a rendu en cela un grand service au public; car on ne lit pas deux fois l'Arioste de suite, & en passant du premier chant au second, & de celui-là aux autres successivement, mais bien en suivant indépendamment de l'ordre des livres, les différentes histoires qu'il a plutôt incorporées qu'unies ensemble. Cependant les Italiens, généralement parlant, placent l'Arioste fort au-dessus du Tasse. L'académie de la Crusca, après avoir examiné le procès dans les formes, a fait une décision autentique qui adjuge à l'Arioste le premier rang entre les poëtes épiques italiens. Le plus zélé défenseur du Tasse, Camillo Pelegrini, confesse qu'il attaque l'opinion générale, & que tout le monde a décidé pour l'Arioste, séduit par la poésie de son *style*. Elle l'emporte véritablement sur la poésie de la Jérusalem délivrée, dont les figures ne sont pas toujours convenables à l'endroit où le poëte les met en œuvre. Il y a souvent encore plus de brillant & d'éclat dans ses figures que de vérité. Je veux dire qu'elles surprennent & qu'elles éblouissent l'imagination, mais qu'elles n'y peignent pas distinctement des images propres à nous émouvoir.

Il réſulte de tout ce détail, que le meilleur poëme eſt celui dont la lecture nous touche davantage; & que c'eſt celui qui nous ſéduit au point de nous cacher la plus grande partie de ſes fautes, & de nous faire oublier volontiers celles mêmes que nous avons vues, & qui nous ont choqués. Or c'eſt à-proportion des charmes de la *poéſie du ſtyle* qu'un poëme nous intéreſſe. Du Bos, *réflexions ſur la poéſie.* (*D. J.*)

STYLE, (*Peint.*) le *ſtyle* appartient en peinture à la compoſition & à l'exécution; il y a des peintres qui travaillent dans un *ſtyle* héroïque, & d'autres dans un *ſtyle* champêtre. Pour ce qui concerne l'exécution, un tableau peut être d'un *ſtyle* ferme, ou d'un *ſtyle* poli. Le *ſtyle* ferme eſt une touche hardie, qui donne de la force & de l'action à l'ouvrage, tels ſont les tableaux de Michel-Ange. Le *ſtyle* poli finit & termine toutes choſes: c'eſt à quoi ſe ſont le plus attachés les peintres hollandois. Le *ſtyle* ferme eſt quelquefois trop dur, & le *ſtyle* poli trop compoſé, trop travaillé, mais leur union fait les délices des amateurs. (*D. J.*)

STYLE, *en Muſique*, eſt la maniere de compoſer, d'exécuter & d'enſeigner. Cela varie beaucoup ſelon les pays, le caractere des peuples & le génie des auteurs; ſelon les matieres, les lieux, les tems, les ſujets & les expreſſions, *&c.*

On dit le *ſtyle* de Handel, de Rameau, de Lully, de Deſtouches, *&c.* le *ſtyle* des Italiens, des François, des Eſpagnols, *&c.*

Le *ſtyle* des muſiques gaies & enjouées eſt bien différent du *ſtyle* des muſiques graves ou ſérieuſes. Le *ſtyle* des muſiques d'égliſe n'eſt pas le même que celui des muſiques pour le théâtre ou pour la chambre. Le *ſtyle* des compoſitions italiennes eſt piquant, fleuri, expreſſif: celui des compoſitions françoiſes eſt naturel, coulant, tendre, *&c.*

De là viennent les divers épithetes qui diſtinguent ces différens *ſtyles*; on dit *ſtyle* ancien & moderne; *ſtyle* italien, françois, allemand, *&c.* *ſtyle* eccléſiaſtique, dramatique, de la chambre, *&c.* *ſtyle* gai, enjoué, fleuri; *ſtyle* piquant, pathétique, expreſſif; *ſtyle* grave, ſérieux, majeſtueux; *ſtyle* naturel, coulant, tendre, affectueux; *ſtyle* grand, ſublime, galant; *ſtyle* familier, populaire, bas, rampant.

Style dramatique ou récitatif, c'eſt un *ſtyle* propre pour les paſſions. *Voyez* RÉCITATIF.

Style eccléſiaſtique, c'eſt un *ſtyle* plein de majeſté, grave & ſérieux, & capable d'inſpirer la piété.

Stile de motet, c'eſt un *ſtyle* varié, fleuri, & ſuſceptible de tous les ornemens de l'art; propre par conſéquent à remuer les paſſions, mais ſur-tout à exciter l'admiration, l'étonnement, la douleur, *&c.* *Voyez* MOTET.

Style de madrigal; c'eſt un *ſtyle* affecté à la tendreſſe, à l'amour, à la compaſſion & aux autres paſſions douces. *Voyez* MADRIGAL.

Style hyporchematique, c'eſt le *ſtyle* qui convient au plaiſir, à la joie, à la danſe, *&c.* & plein par conſéquent de mouvemens prompts, vifs, gais & bien marqués.

Style ſymphonique; c'eſt le *ſtyle* des inſtrumens. Comme chaque inſtrument a ſa deſtination particuliere, il y a auſſi ſon *ſtyle*. Le *ſtyle* des violons, par exemple, eſt ordinairement gai, celui des flûtes eſt triſte, languiſſant, *&c.* celui des trompettes, animé, gai, martial, *&c.*

Style méliſmatique, c'eſt un *ſtyle* naturel, & ſur lequel on chante preſque ſans avoir appris; il eſt propre pour les ariettes, les vilanelles, les vaudevilles, *&c.*

Style de phantaiſie, ou phantaiſie, *ſtylo phantaſtico*; c'eſt un *ſtyle* d'inſtrument ou une maniere de compoſer & d'exécuter, libre de toute contrainte, *&c.*

Style de danſe, *ſtylo choraico*; il ſe diviſe en autant de branches différentes qu'il y a de différens caracteres de danſe. Il y a donc le *ſtyle* des ſarabandes, des menuets, des paſſepiés, des gavottes, des rigaudons, des bourées, des gaillardes, des courantes, *&c.* *Voyez ces mots.*

Les anciens avoient auſſi leurs *ſtyles* différens dont nous avons parlé aux *mots*, MODES, MÉLOPÉE, *&c.* (*S*)

STYLE, (*Littérat.*) *ſtylus*, c'étoit, comme je viens de dire, un poinçon, ou une groſſe aiguille, avec la pointe de laquelle les anciens écrivoient ſur des tablettes enduites de cire. *Voyez* TABLETTE *en cire.*

Quintilien conſeille pour apprendre aux enfans à écrire, de faire graver toutes les lettres ſur une planche, afin que la trace des caracteres dirigeât le *ſtyle*, & que la main trouvant une égale réſiſtance aux extrémités, ne ſortît point de ſon modele; par cette méthode l'enfant, à force d'imiter des caracteres fixes, ne pouvoit manquer de rendre promptement ſa main ſûre, ſans aucun beſoin de maître pour la conduire; car, ajoute notre judicieux critique, c'eſt une choſe fort importante de ſavoir écrire bien, & vîte; & c'eſt ce que les perſonnes de condition négligent un peu trop. Si Quintilien vivoit parmi nous, il auroit dit *négligent au point*, qu'on reconnoît un homme de qualité à ſon écriture illiſible, & aux fautes d'ortographe. (*D. J.*)

STYLE, *en Chronologie*, (*Hiſt. mod.*) ſignifie une maniere particuliere de ſupputer le tems par rapport au retranchement de dix jours du calendrier dans la réformation qui en fut faite ſous Grégoire XIII.

Le *ſtyle* eſt ancien ou nouveau.

Le vieux *ſtyle* eſt la maniere de compter ſelon le calendrier Julien, qu'on ſuit en Angleterre & dans quelques autres états proteſtans, qui ont refuſé d'admettre la réformation. *Voyez* JULIEN.

Le nouveau *ſtyle* eſt la maniere de compter ſuivant le calendrier Grégorien, qui eſt ſuivi par les catholiques & par d'autres, en conſéquence de la réformation. *Voyez* GRÉGORIEN.

Ainſi il y a une différence de dix jours entre le vieux *ſtyle* & le nouveau; le dernier avance beaucoup devant le premier, de façon que quand les catholiques, par exemple, comptent le 21 de Mai, nous ne comptons que le 11.

Cette différence de dix jours eſt accrue d'un jour en 1707, & eſt maintenant de 11 jours; par la raiſon que cette année n'étoit pas biſſextile dans le vieux *ſtyle*, & qu'elle l'étoit dans le nouveau; de ſorte que le dixieme de l'un répondoit au vingt-unieme de l'autre.

Cependant il y a différens endroits, même parmi les proteſtans, où on a commencé à admettre le nouveau *ſtyle*; & il eſt aſſez vraiſſemblable qu'avec le tems le vieux *ſtyle* ſera tout-à-fait abandonné. A la diette de Ratisbonne, en 1700, il a été réſolu par le corps des proteſtans de l'empire, qu'on retrancheroit onze jours du vieux *ſtyle* pour l'ajuſter à l'avenir au nouveau: le même réglement a été fait depuis en Suede & en Danemark; l'Angleterre eſt preſque le ſeul état qui retienne le vieux *ſtyle*. *Voyez* CALENDRIER.

STYLE DE CHASSE, *voyez* CHASSE.

STYLE, (*Juriſprud.*) en terme de pratique ſignifie la maniere dont on a coutume de rédiger les actes; les notaires ont leur *ſtyle*, c'eſt-à-dire un certain ordre de diſcours, de certaines expreſſions qui leur ſont propres. Il y a des clauſes de *ſtyle*, c'eſt-à-dire qui ſe trouvent ordinairement dans tous les actes de même eſpece; quelques-unes de ces clauſes ne ſont que de pur *ſtyle* ſans rien ajouter aux conventions, comme le promettant, obligeant, renonçant des notai-

res qui seroient sous-entendus, quand même on ne les auroit pas exprimés.

Le *style* judiciaire est la forme que l'on suit pour l'instruction & pour les jugemens dans les tribunaux; autrefois chaque tribunal avoit son *style* particulier; l'ordonnance de 1667 a eu pour objet de rendre partout la procédure uniforme; on avoit même dessein de faire des formules imprimées pour toutes sortes d'actes, afin de rendre par-tout le *style* uniforme; mais les difficultés que l'on trouva dans l'exécution de ce projet le firent abandonner, & l'on se contenta de vendre le papier qui étoit destiné à contenir ces formules, que l'on timbre en tête d'une fleur-de-lis; telle fut l'origine du papier & du parchemin timbré, dont l'usage commença en France en 1673.

Malgré les précautions que les ordonnances ont prises pour rendre par-tout le *style* uniforme, il subsiste encore bien des différences dans le *style* de la plûpart des Tribunaux.

Nous avons plusieurs *styles* anciens & nouveaux, qui sont des instructions sur la maniere de proceder dans chaque tribunal; tels sont l'ancien *style* du parlement qui est dans les œuvres de Dumoulin, les *styles* civil, criminel & du conseil, de Gauret; le *style* de Gastier; le *style* du châtelet, *&c.* *Voyez* FORME, FORMULES, ORDRE JUDICIAIRE, PAPIER TIMBRÉ, PROCÉDURE. (*A*)

STYLE *mercantile*, (*Commerce.*) c'est celui qu'employent les marchands & les négocians dans les affaires de leur négoce, & dont ils se servent dans leurs écritures pour eux-mêmes, pour leurs associés, leurs correspondans & leurs commissionnaires; il n'est pas étrange que le commerce ait son *style*, comme toutes les autres sciences, & il seroit honteux de ne le pas savoir, quand on a la sagesse d'embrasser cette utile profession. (*D. J.*)

STYLITES, s. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) est le nom qu'on donnoit à une sorte de solitaires qui passoient le tems de leur vie sur le sommet d'une colonne pour mieux se livrer à la méditation. *Voyez* HERMITE, ANACHORETE.

Les auteurs ecclésiastiques citent beaucoup de solitaires qui menoient ce genre de vie, & l'on en trouve dès le second siecle. Le plus célebre d'entre-eux est S. Simon *Stylite* qui vivoit dans le cinquiéme siecle, & qui demeuroit sur une colonne élevée de 36 coudées, où il passa sa vie dans les exercices d'une continuelle pénitence.

Le haut de ces colonnes ou la plate-forme qu'occupoient ces solitaires; n'avoit, dit-on, que 3 piés de diametre; & étoit entourée d'une espece de balustrade ou de rebord qui leur venoit jusqu'à la ceinture; mais il n'y avoit point au bas de quoi se coucher, & ils y habitoient en plein air. On dit que les fakirs ou moines des Indes imitent encore aujourd'hui ce genre de vie extraordinaire. *Voyez* FAKIR.

STYLO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, est une paire de muscles qui viennent de la partie inférieure de l'apophyse styloide, & s'inferent à la base de l'os hyoide proche la grande corne, où il se partage très-souvent en deux portions entre lesquelles passent le tendon du digastrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

STYLO-GLOSSE, *en Anatomie*, est une paire de muscles qui s'attachent le long de l'apophyse styloide d'où descendant obliquement en-avant, ils s'inferent à la racine de la langue. Ces muscles viennent quelquefois de l'angle de la mâchoire inférieure, ou sont fortifiés par un trousseau de fibres qui viennent de cet angle.

STYLOIDE, *en Anatomie*, est une apophyse de l'os des tempes ainsi nommée, parce qu'elle ressemble à un stile ou stilet. *Voyez nos Pl. d'Anatom. & leur explication. Voyez aussi les articles* GRAPHOIDE & OS PETRÉ.

STYLO-KERATO-HYOIDIEN, *en Anatomie*; c'est le nom d'une paire de muscles, qui ne s'observent pas toujours & qui prennent leur attache de la partie moyenne de l'apophyse styloide, & vont s'inférer à la petite corne de l'os hyoide.

STYLO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, trou situé entre les apophyses styloide & mastoide de l'os des tempes. *Voyez* TEMPORAUX.

STYLOMETRIE, s. f. *en Architecture*, est l'art de distribuer & mesurer une colonne dans toutes ses parties pour en observer les justes proportions, du grec στυλος, *colonne*, & μετρον, *mesure*.

STYLO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, est une paire de muscles qui viennent de l'apophyse styloide & qui en descendant obliquement se dispersent dans les parties postérieures du pharinx & dans la face interne du cartilage thiroide, où quelques fibres s'attachent.

STYLOBATE, s. m. (*Architect.*) *Voyez* PIÉDESTAL.

STYMMATA, (*Pharmac. anc.*) στυμματα; ce mot dérive de στυφω, *resserrer*, ou *épaissir*; en latin, *spissamenta*, corps épaissis. Les anciens appelloient ainsi leurs onguens les plus solides; ils donnoient le même nom aux ingrédiens dont ils se servoient pour procurer à ces onguens de la consistance & de la solidité; ces derniers épaississans étoient quelques simples odoriférans, comme le costus, le nard, la marjolaine, l'amome, la menthe, & autres, capables de resserrer, de donner aux onguens une odeur agréable, & de les préserver de la corruption. Dioscoride dit que les *stymmata*, ou épaississans de l'huile rosat, sont le lentisque, le jonc, & l'asphalate. Les *stymmata* diffèrent des *hédysmata*, en ce que ces derniers sont liquides. (*D. J.*)

STYMPHALE, (*Géog. anc.*) *Stymphalus*, ville du Péloponnèse, dans l'Arcadie, aux confins de l'Argolide, sur le bord d'un lac de même nom. Homere & Hésiche écrivent στυμφηλος, *Stymphelus*. Il semble qu'il y avoit aussi une montagne nommée *Stymphalus*; cependant Strabon, *l. VIII.* la passe tout-à-fait sous silence, lorsqu'il décrit les montagnes de l'Arcadie; mais Ptolomée, *l. III. c. xvj.* compte *Stymphalus* au nombre des montagnes du Péloponnèse, & une ville du même nom parmi celles de l'Arcadie.

Le lac étoit au pié d'une montagne, selon Pline, & sur le bord du lac étoit la ville *Stymphalus*; dans le scholiaste d'Apollonius, *ad lib. II. v. 1055.* la ville est appellée *Stymphalus*, & le lac *Stymphalis*. Ovide, *l. II. fast. v. 27.* en parlant du lac, dit *Stymphalides undæ*. Polybe, *l. II. c. 55.* appelle la contrée *Stymphalia*, & les habitans *Stymphalii*. Strabon compte *Stymphalie* parmi les villes détruites; le fleuve qui sortoit du lac portoit aussi le nom de *Stymphalus*, jusqu'à l'endroit où il se cachoit sous terre; mais lorsqu'il reparoissoit dans l'Argie, il prenoit celui d'*Erasinus*. Pausanias, *l. VIII. c. xxij.* décrit ainsi la ville, le lac, & le fleuve *Stymphalus*.

Le mont Géronte étoit comme une barriere entre les Phénéates, & ceux de *Stymphale*. Ces derniers n'étoient plus censés du corps arcadique, depuis qu'ils s'en étoient volontairement séparés, pour ne plus dépendre que des états d'Argos.

Cependant Homere témoigne qu'ils étoient originairement Arcadiens, & on sait d'ailleurs que *Stymphale* leur fondateur, étoit petit fils d'Arcas; ce n'est pas qu'Arcas eût été le fondateur de *Stymphale*, qui subsistoit du tems de Pausanias; mais il en avoit bâti une autre qui ne subsistoit plus. Ces peuples prétendoient que Téménus avoit habité l'ancienne *Stymphale*, qu'il y avoit élevé Junon, & qu'il lui avoit bâti ensuite trois temples sous divers noms, suivant les trois états où il l'avoit vue; l'un à Junon enfant, l'autre à Junon femme de Jupiter, & le troisieme à

Junon veuve, après qu'elle eut fait divorce avec Jupiter, & qu'elle se fut retirée à *Stymphale*. Voilà ce qu'ils disoient; mais cela n'a rien de commun avec la nouvelle *Stymphale* dont il s'agit ici.

Aux environs de cette ville, il y avoit une fontaine, dont l'empereur Hadrien avoit fait venir l'eau jusque dans Corinthe. Cette fontaine formoit à *Stymphale*, durant l'hiver, une espece de petit lac, d'où le fleuve *Stymphale* se grossissoit; l'été ce lac étoit ordinairement à sec, & pour lors c'étoit la fontaine qui fournissoit de l'eau à ce fleuve, lequel, à quelque distance de là, se précipitoit sous terre, & alloit reparoître dans les terres des Argiens, non plus sous le nom de *Stymphale*, mais sous le nom d'*Erasinus*. On disoit que sur les bords du *Stymphale* il y avoit autrefois des oiseaux carnassiers qui vivoient de la chair humaine, & qu'Hercule les tua tous à coups de fleches. Pisandre de Camire dit qu'il ne fit que les chasser par le bruit des tymbales.

Les déserts d'Arabie, qui engendrent tant de sortes de bêtes, continue Pausanias, avoient aussi des oiseaux nommés *stymphalides*, qui ne sont gueres moins à craindre pour les hommes, que les lions & les léopards; car lorsqu'ils étoient poursuivis par les chasseurs, ils fondoient tout-à-coup sur eux, les perçoient de leurs becs, & les tuoient. Le fer & l'airain étoient de foible résistance; mais il y avoit dans le pays une écorce d'arbre fort épaisse, dont on se faisoit des habits; le bec de ces animaux rebroussoit contre, & s'embarrassoit de la même maniere que les petits oiseaux se prennent à la glu. Les stymphalides étoient de la grandeur des grues, & ressembloient aux cigognes, avec cette différence, qu'ils avoient le bec beaucoup plus fort, & qu'ils ne l'avoient pas recourbé.

Je ne puis décider, dit Pausanias, s'il y a eu autrefois en Arcadie des oiseaux de même nom que ceux qui se voient aujourd'hui dans l'Arabie, quoique d'une forme différente; mais supposé, ajoute le même Pausanias, que l'espece des stymphalides soit unique, & qu'elle ait toujours existé comme celle des éperviers, des aigles, & des autres oiseaux; je me persuade que les stymphalides sont des oiseaux d'Arabie, dont quelques-uns auront volé vers les rives du *Stymphale*, & que dans la suite la gloire d'Hercule & le nom des Grecs, beaucoup plus célebre que celui des Barbares, aura fait appeller ces oiseaux *stymphalides* dans l'Arabie même, au lieu qu'auparavant ils avoient un autre nom.

Il y avoit à *Stymphale* un vieux temple de Diane, surnommé aussi *stymphalie*. La statue de la déesse étoit de bois, & dorée pour la plus grande partie; la voûte du temple étoit ornée de figures d'oiseaux stymphalides. Sur le derriere du temple on voyoit des statues de marbre blanc, qui représentoient de jeunes filles avec des cuisses & des jambes d'oiseaux. On disoit que les habitans de *Stymphale* avoient éprouvé la colere du ciel d'une maniere terrible: la fête de Diane étoit négligée, on n'y observoit plus les cérémonies prescrites par la coutume: un jour l'arcade qu'on avoit faite pour l'écoulement des eaux du *Stymphale*, se trouva tout à-coup engorgée au point que l'eau venant à refluer, inonda toute la campagne l'espace de plus de quatre cens stades; un chasseur qui couroit après une biche, se laissant emporter à l'envie d'avoir sa proie, se jetta à la nage dans ce lac, & ne cessa de poursuivre l'animal, jusqu'à ce que tombés tous deux dans le même gouffre, ils disparurent & se noyerent; les eaux se retirerent à l'instant, & en moins d'un jour la terre parut séche. Depuis cet événement, la fête de Diane se célébra avec plus de pompe & de dévotion.

Voila le récit de Pausanias. La ville de *Stymphale* se nomme aujourd'hui *Vicisse*, d'autres disent *Vulsi*. M. Fourmont y passant en 1719, ne vit point dans le environs de ce lieu, & n'entendit rien dire aux habitans, des oiseaux stymphalides si célebres chez les poëtes, & dans Pausanias; mais M. Fourmont découvrit au voisinage de *Stymphale*, les ruines du tombeau de Térence, sur lequel il avoit fait espérer un mémoire particulier, qui n'a point vu le jour. (*D. J.*)

STYMPHALIE, (*Mythol.*) *Voyez* STYMPHALE.

STYMPHALIDES OISEAUX, (*Mythol.*) ce sont des oiseaux monstrueux qui, selon la fable, voloient sur le *Stymphale*, lac d'Arcadie. Les ailes, la tête & le bec de ces oiseaux étoient de fer, & leurs serres extrémement crochues: ils lançoient des dards de fer contre ceux qui les attaquoient: le dieu Mars les avoit lui-même dressés au combat; ils étoient en si grand nombre, & d'une grosseur si extraordinaire, que lorsqu'ils voloient, leurs ailes ôtoient la clarté du soleil. Hercule ayant reçu de Minerve une espece de tymbale d'airain, propre à épouvanter ces oiseaux, s'en servit pour les attirer hors du bois où ils se retiroient, & il les extermina tous à coups de fléches.

On croit qu'il s'agit ici de quelques troupes de brigands qui ravageoient la campagne, & détruisoient les passans, aux environs du lac Stymphale. Hercule trouva peut-être le moyen de les faire sortir de leur retraite, & les fit périr avec le secours de ses compagnons. (*D. J.*)

STYPTIQUE, adj. (*Physiolog. chirurg.*) ce mot vient de στυφω, *resserrer*. Les *styptiques* sont des remedes propres à arrêter les hémorrhagies. Quand une hémorrhagie considérable est arrêtée par des absorbans ou des *styptiques*, la cause de la suppression est toujours un grumeau de sang, contenu par la compression, de maniere que l'orifice du vaisseau en est bouché; ce grumeau a deux parties, dont l'une est en-dedans, l'autre en-dehors du vaisseau; celle qui est en-dehors est formée par la derniere goutte de sang, qui en se coagulant, s'est incorporée avec la charpie, la mousse, & les poudres dont on s'est servi pour arrêter le sang; ces deux parties ne forment souvent qu'un grumeau tout d'une piece, qui, en-dehors du vaisseau, forme comme un couvercle, & en-dedans comme un bouchon: elles contribuent toutes deux à arrêter le sang au moyen de la solidité qu'elles acquiérent par la coagulation, par leur adhérence en-dedans, & avec les parties internes des vaisseaux, & en-dehors, avec son orifice externe.

Lorsqu'on use de *styptiques* & d'escarotiques, le grumeau se forme plus vîte que quand on n'emploie que des absorbans, ou de simples astringens. Dans le premier cas, le grumeau occupe un plus grand espace dans la cavité du vaisseau, & le bouchon entre plus profondément; le couvercle, ou la portion externe du grumeau est aussi plus épaisse, parce qu'en même tems que les *styptiques* & les escarotiques coagulent le sang, ils brulent aussi une portion du vaisseau & de la chair adjacente, qui, s'incorporant avec le sang coagulé, forment avec lui un couvercle plus épais & plus large. Ces réflexions sont de M. Petit.

De tous les *styptiques*, le plus ordinaire, & peut-être le meilleur, c'est l'alcohol, ou l'esprit-de-vin pur; il arrête presque sur le champ les hémorrhagies, prévient la putréfaction, & forme une escarre solide quoique mince: de-là vient qu'il est la base de tous les secrets les plus vantés, pour arrêter les hémorrhagies; mais ce n'est point un *styptique* universel, ni qui convienne dans tous les cas: il en est de même du *styptique* de Colbatch, du *styptique* balsamique du docteur Eaton, du *styptique* royal, & du *styptique* nommé *boule médicinale*, composé de limaille d'acier, d'une égale quantité de tartre, porphirisés avec de la meilleure eau-de-vie de France. (*D. J.*)

STYRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eubée, au voisinage de la ville Caryſtus, ſelon Strabon, *l. X.* Pauſanias, *l. IV. c. xxxiv.* dit que les habitans de *Styra* étoient Dryopes d'origine. (*D. J.*)

STYRAX, (*Mat. méd.*) *voyez* STORAX.

STYX, ſ. m. (*Mythol.*) étoit fille de l'Océan & mere de l'Hydre de Lerne, ſelon les poëtes, qui la changerent enſuite en fleuve d'enfer. Le *Styx*, dit Virgile, ſe repliant neuf fois ſur lui-même, tient les morts pour toujours empriſonnés. Le ſerment par les eaux du *Styx* faiſoit trembler les dieux même; Jupiter, avec toute ſa puiſſance, n'oſoit y contrevenir. Quand les dieux, dit Héſiode, oſoient jurer par le *Styx*, ils devoient avoir une main ſur la terre & l'autre ſur la mer.

Le *Styx* étoit une fontaine de l'Arcadie ſeptentrionale, près des monts Cylléniens, qui dégoûtoit d'un rocher extrêmement élevé, & dont l'eau tomboit dans le fleuve Crathis. M. Fourmont, en voyageant dans la Grece en 1730, trouva la ville de Phénéos, après avoir paſſé le *Styx*: il appelle ainſi un torrent qui, deſcendant du Tricara, coule dans trois gros villages, & forme enfin cet étang dont les poëtes ont tant parlé.

La deſcription qu'ils en font, dit M. Fourmont, n'a rien de plus ſurprenant, que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve s'y métamorphoſe en quelque choſe de très-hydeux. Des couleurs fort déplaiſantes à la vue s'y mêlent les unes aux autres; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au gaudron; le poiſſon ne peut vivre dans ce lac, les vapeurs qui s'en exhalent brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ſes bords.

Après ce détail qu'on lit dans l'*hiſt. des Inſc. IV. iv.* il ne faut plus s'étonner de ce que les poetes grecs & Pauſanias lui-même ont dit du *Styx*. (*D. J.*)

STYX, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, au territoire de Nonacris. Il ſortoit du lac Phénée. Pauſanias nous a donné la deſcription de ce fleuve, & rapporte les endroits d'Homere & d'Héſiode, où il en eſt parlé.

Près des ruines de Nonacris, dit Pauſanias, *l. VIII. c. xvij. & xviij.* une partie de la montagne Chélydorée s'éleve prodigieuſement, & de ſon ſommet dégoûte ſans ceſſe une eau, que les Grecs nomment *l'eau du Styx*.

Héſiode, dans ſa Théogonie (car quelques-uns lui attribuent cet ouvrage), fait *Styx* fille de l'Océan & femme de Pallas: l'on prétend que Linus dit quelque choſe de ſemblable dans ſes poéſies. Pour moi, dit Pauſanias, j'ai lu avec ſoin ces ouvrages, & je les tiens tous les deux ſuppoſés. Mais Epiménide de Crete dit auſſi que *Styx* fut fille de l'Océan, & il ajoute que mariée à Piras (on ne ſait pas trop qui étoit Piras), elle enfanta l'hydre. Pour Homere, c'eſt de tous les anciens poëtes celui qui a le plus ſouvent employé le nom de *Styx* dans ſes vers, témoin cet endroit où il exprime ainſi le ſerment que fait Junon.

J'en atteſte le ciel, la terre & les enfers,
J'en atteſte de Styx *l'eau qui tombe ſans ceſſe.*

Il ſemble qu'en homme qui avoit vu les lieux, le poëte ait voulu decrire l'eau qui dégoûte continuellement de ce rocher. Dans un autre endroit, en faiſant le dénombrement de ceux qui avoient ſuivi Guneus, il parle du fleuve Titaréſius, & en parle comme d'un fleuve qui étoit formé des eaux du *Styx*. Enfin quand il nous repréſente Minerve ſe plaignant à Jupiter, & lui reprochant qu'il a oublié que c'eſt par elle & par ſon ſecours qu'Hercule étoit ſi heureuſement ſorti des travaux qui lui avoient été impoſés par Euryſthée, il fait de *Styx* un fleuve qu'il place dans les enfers.

L'eau qui dégoûtoit de ce rocher près de Nonacris, après s'être fait une route à-travers une groſſe roche fort haute, tomboit dans le fleuve Crathis. Cette eau étoit mortelle aux hommes & à tout animal, & les chevres mouroient lorſqu'elles en avoient bû, mais on fut du tems à s'en appercevoir.

Une autre qualité fort ſurprenante de cette eau, c'eſt qu'aucun vaſe, ſoit de verre, ſoit de cryſtal, ſoit de terre cuite, ſoit même de marbre, ne pouvoit la contenir ſans ſe caſſer. Elle diſſolvoit ceux qui étoient de corne ou d'os, elle diſſolvoit le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, l'ambre, l'argent & même l'or, quoiqu'au rapport de Sapho, la rouille ne l'altere jamais, ce qui eſt auſſi confirmé par l'expérience. Cette même eau du *Styx* n'agiſſoit point ſur la corne du pié des chevaux. Un vaſe de cette matiere étoit le ſeul où l'on en pût garder, & qui réſiſtât à ſon impreſſion. J'ignore, dit Pauſanias, ſi Alexandre, fils de Philippe, fut empoiſonné avec cette eau, mais je ſais ſeulement qu'on l'a dit.

Pauſanias auroit dû tenir le même langage de toutes les prétendues diſſolutions qu'il vient de raconter, mais il faut pourtant convenir que le *Styx* inſpire de l'horreur. C'eſt d'abord un gros torrent qui deſcendant du Tricara, paſſe dans trois gros villages de Wlaqs, & forme enfin un étang fort vilain. La deſcription que les poëtes en font, n'a rien d'auſſi ſurprenant que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve, dit M. Fourmont, qui étoit ſur les lieux en 1730, s'y métamorphoſe en ce qu'il y a de plus hideux, toutes les couleurs les plus déplaiſantes à la vue s'y mêlant les unes aux autres; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au goudron. Le poiſſon ne peut vivre dans ce lac; les vapeurs qui s'en exhalent, brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ſes bords.

2°. *Styx*, marais de la Theſſalie. Pline dit que le fleuve Titaréſius y prenoit ſa ſource, ce qui eſt en quelque ſorte confirmé par Homere, qui appelle ce fleuve *Titaréſius*.

3°. *Styx*, fontaine de la Macédoine, ſelon Quinte-Curce, qui pourroit bien par là entendre le marais *Styx*, que Pline met dans la Theſſalie, ou bien le fleuve *Styx* dans l'Arcadie. (*D. J.*)

S U

SUABE, (*Géogr. mod.*) prononcez *Souabe*, en allemand *Schwaben*, & en latin *Suevia*; grande province d'Allemagne, & un des ſix cercles de l'empire. Elle eſt bornée au nord par la Franconie, & le cercle électoral du Rhin, au midi par la Suiſſe, au levant par la Baviere, & au couchant par le Rhin qui la ſépare de l'Alſace; c'eſt un pays fertile en blé, en vin & en pâturages. Ses principales rivieres ſont le Necker, le Leck & le Danube.

Ce pays a été ainſi nommé des Sueves, peuples de la Germanie ſeptentrionale qui faiſoient partie des Wendiles, & qui s'étant avancés vers le Mein ſous les derniers empereurs romains, s'établirent dans une partie du pays qui étoit habité par les Germains, & qu'ils étendirent depuis juſqu'aux Alpes. Ils furent d'abord gouvernés par des rois qui n'étoient proprement que leurs chefs; tels furent Alaric & Adalgeric.

Ce pays fut enſuite du partage de Thierry, fils aîné de Clovis, & il demeura ſous l'obéiſſance des rois francs de la premiere race. Charlemagne y établit pour gouverneurs des officiers de ſa maiſon, &

leurs successeurs, profitant de la foiblesse des rois, en usurperent la souveraineté.

Les empereurs donnerent la *Suabe* à différens princes. Rodolphe I. en investit Rodolphe son fils aîné en 1288 ; mais Jean, fils unique de Rodolphe, ayant assassiné l'empereur Albert I. son oncle, fut privé de ce duché ; & depuis ce tems-là, les archiducs d'Autriche ont pris seulement la qualité de princes de *Suabe*.

Quelque grande que soit la *Suabe*, qu'on divise en *Suabe* autrichienne & *Suabe* impériale, le cercle auquel elle donne son nom, a encore une plus grande étendue. Ce cercle renferme le duché de Wurtemberg, le margraviat de Bade, la principauté de Hohen-Zollern, la principauté d'Œttingen, la principauté de Mindelheim, l'évêché d'Augsbourg, l'évêché de Constance, l'évêché de Coire, enfin divers comtés de l'empire, grand nombre d'abbayes immédiats d'hommes & de femmes, & les villes libres situées en *Suabe*.

L'évêque de Constance & le duc de Wurtemberg sont les directeurs de ce cercle, dont le contingent est de 343 cavaliers & de 2640 florins par mois. (*D. J.*)

SUADA *ou* SUADELA, s. f. (*Mythologie.*) c'étoit la déesse insinuante de la persuasion & de l'éloquence, que les Grecs appelloient *Peitho*. Plutarque la met au nombre de celles qui présidoient au mariage. On la faisoit compagne de Vénus. Horace, par cette raison, les joint quelque part ensemble, *decorant Suadela Venusque*, dit-il dans une de ses épîtres : « J'aimerois cependant mieux prendre la chose en général, & dire que *Suadela* rend éloquent, & que » Vénus rend aimable ». (*D. J.*)

SUAGE, s. m. *terme de Marine*, ce mot se dit du coût des suifs & graisses, dont de tems en tems on enduit les vaisseaux pour les faire couler sur l'eau avec plus de facilité. Dans la mer du levant, particulierement à Marseille, on l'appelle *sperme*, d'où est venu *espalmer* ou *esparmer*, c'est-à-dire *enduire* un vaisseau de sperme ; le *suage* des vaisseaux marchands se met au nombre des menues avaries. (*D. J.*)

SUAGE, s. m. (*Outil à l'usage de plusieurs ouvriers.*) celui des Chaudronniers est un tas à plusieurs crans, dans lequel on resserre & on unit parfaitement le cuivre sur les bords qu'on met dans une piece. *Voyez les Planches du Chaudronnier.*

SUAGER, v. act. (*Chaudronnerie.*) c'est tellement approcher le cuivre sur le bord de fer d'un chaudron, &c. par le moyen du *suage*, qu'il soit parfaitement uni par-tout, & qu'il n'y ait aucune espace entre le cuivre & le cordon de fer. *Voyez* SUAGE, *& les Planches du Chaudronnier, avec leur explication.*

SUAIRE, s. m. (*Gram. & Critiq. sacrée.*) en grec σουδαριον, en latin *sudarium*, mouchoir, linge pour essuyer la sueur du visage, d'où est venu son nom. On lit dans les actes des apôtres, *xix.* 12. qu'on portoit sur les malades des mouchoirs de S. Paul, σουδαρια, & leurs maladies cessoient. Le mot *suaire* désigne encore une espece de voile, dont on couvroit la tête & le visage des morts, Jean *xj.* 44. Mais ce mot est particulierement consacré à désigner le *voile* que le Sauveur avoit sur la tête dans le tombeau, Jean *xx.* 7. Plusieurs églises se disputent l'honneur d'avoir ce *suaire*, ce qui doit au-moins faire soupçonner qu'aucune ne le possede. On le montre à Turin, à Toulouse, à Besançon, à Sarlat, à Compiegne, sans parler des villes d'Espagne & d'Italie, où on le montre aussi. Celui de Turin a été confirmé pour le véritable par quatre bulles du saint siege, avec des indulgences en sa faveur ; mais celui de Toulouse est autorisé par quatorze bulles des papes, à commencer par celle de Clément III. en 1190, c'est-à-dire sur la fin d'un des plus grands siecles d'ignorance & de barbarie. (*D. J.*)

SUANE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle s'étend jusqu'à la riviere du grand Kaketa, & comprend toutes les campagnes du nord du fleuve des Amazones. Elle a dans son sein une montagne qui produit de l'or ; cette montagne est à 317 degrés de *longitude*, & à 2 degrés de *latitude australe.* (*D. J.*)

SUANÈS, LES, *ou* LES SOUANES, (*Géog. mod.*) peuples d'Asie. Ils habitent les montagnes du Caucase, où ils vivent indépendans entre les Tartares Circasses, & les peuples d'Imereti & de Carduel ; ils vont travailler par troupes pendant l'été dans la Géorgie, & regagnent leurs montagnes au commencement de l'hiver.

SUANETES, (*Géog. anc.*) peuples que Pline, *l. III. c. xx.* met parmi ceux des Alpes, qui furent subjugués par Auguste. Le P. Hardouin soupçonne que les *Suanetes* sont les mêmes que les *Saranetes* ; ce sentiment est d'autant plus probable, que les *Suanetes* de Pline sont les *Suanitæ* de Ptolomée, *l. II. c. xij.* qui se place dans la Rhétie. (*D. J.*)

SUANI, (*Géog. anc.*) peuples de la Colchide, selon Pline, *l. VI. c. iv.* & Cedrene. Agathias, *l. IV.* en fait une nation hibérique, au-delà du Caucase. Ils sont comptés parmi les Laziques dans les authentiques. Ce sont les *Souani* de Ptolomée, *l. V. c. ix.* & les *Soanes* de Strabon, *l. II. p. 498.* & d'Etienne le géographe. Il y a apparence que c'est un reste de ces peuples que l'on connoît encore aujourd'hui dans les montagnes du Caucase, & qu'on nomme *Suanes.* Voyez *ce mot.* (*D. J.*)

SUANT, adj. (*Gram.*) qui est en sueur. *Voyez les articles* SUER & SUEUR.

SUANTEWITH, s. m. (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les habitans de l'île de Rugen, dans la mer Baltique, & à qui ils consacroient le tiers du butin qu'ils faisoient sur leurs ennemis, parce qu'ils croyoient que c'étoit ce dieu qui les assistoit dans les combats. Quelques auteurs ont nié l'existence de cette divinité, & ont prétendu que le *Suantewith* des Rugiens étoit saint Wit martyr ; mais il y a lieu de croire que cette opinion n'est point fondée, & que ce n'est qu'une certaine conformité dans les noms qui y a pu donner lieu. *Voyez* Keysler, *voyage.*

SUAQUEN *ou* SUAQUIN, (*Géogr. mod.*) île d'Afrique, sur la côte occidentale de la mer Rouge, à peu d'éloignement de Babelmandel. Elle a environ 15 lieues de tour, qui renferment une petite ville de son nom. Son port est un des meilleurs de la mer Rouge, & il étoit fort commerçant avant que Moka lui eût enlevé son trafic. Les habitans de cette île sont turcs & arabes. *Longitude 55. 16. latit. 18. 45.* (*D. J.*

SUAR, (*Géog. mod.*) petite contrée de l'Asie mineure, dans la petite Arménie. Son ancien nom est Méliterne, qui s'appelloit ainsi de sa capitale. *Suar* abonde en arbres fruitiers, & produit aussi de l'huile & du vin.

SUARDONES, (*Gog. anc.*) peuples de la Germanie, que Tacite comprend parmi les Sueves, & qui, selon la conjecture de Peucer, sont les mêmes que les Pharodeni de Ptolomée, *l. II. c. xj.* ils habitoient vraisemblablement une partie du duché de Stettin, & du territoire de la ville de Bardt. (*D. J.*)

SUASA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Pline, *l. VI. c. xxix.* 2°. ville d'Italie, dans l'Umbrie, qui étoit un municipe, selon une inscription rapportée par Gruter, *p. 469. n°. 5.* On prétend que les ruines de cette ville, se trouvent dans le duché d'Urbin, sur la riviere de Césano, dans un lieu appellé *Sasa*, environ à huit milles de Fossombrone. (*D. J.*)

SUASSA, f. m. (*Chimie Métall.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans les Indes orientales un alliage métallique dont on fait des bagues & des bijoux de toute eſpece. On dit qu'il entre de l'or, du cuivre & du fer dans cette compoſition, qui eſt d'une couleur plus vive que l'or pur. Quelques perſonnes ont cru que cet alliage étoit l'*electrum* des anciens.

SUAVE, adj. SUAVITÉ, ſ. f. (*Langue françoiſe.*) ces deux mots ne ſe diſent plus qu'en matiere de dévotion, d'odeurs & de peinture. Moliere a dit ingénieuſement :

J'aurai toujours pour nous, ô ſuave *merveille,*
Une dévotion à nulle autre pareille. Tartuffe.
Ces mots dans tous mes ſens, ſont couler à longs traits
Une ſuavité *qu'on ne goûta jamais.*
Le même.

Mais ce mot eſt ſurtout d'uſage dans les écrits de ſpiritualité. « Cet encens, dit M. Fléchier, que vous » avez vu fumer ſur vos autels, & monter vers » le ciel en odeur de *ſuavité*, eſt le ſymbole de vos » prieres ». Cette expreſſion eſt priſe de l'Ecriture, comme il paroît par la Geneſe, *viij. 21.* Exod. *xxix. 41.* Lévit. *ij. verſ. 9. 12. &c.* où l'on lit odeur de *ſuavité* pour odeur *ſuave*, parce que les Hébreux mettent ſouvent les abſtraits pour les concrets. Nous diſons la *ſuavité* des parfums; & en fait de peinture, un tableau plein de *ſuavité*; tels ſont les tableaux de l'Albane & du Correge. (*D. J.*)

SUAVE, (*Peinture.*) couleur *ſuave*, ſe dit d'un tableau où la couleur a une certaine ſérénité & une douleur qui affecte agréablement la vue ſans la frapper trop vivement.

SUAVIARI, OSCULARI, (*Littérature.*) ces deux mots ſont à-peu-près ſynonymes, & ſignifient *baiſer tendrement*. Atticus en faiſant à Ciceron les complimens d'Attica, lui dit dans un endroit, *oſculatur te Attica mea*; & dans un autre, *tibi ſuavium dat Attica.* Cicéron en réponſe dit : *Atticam noſtram cupio abſentem ſuaviari.* Il ſe ſert du terme *ſuaviari*, parce qu'il s'agit d'un enfant. Ce terme auroit été un peu fort, ſi la fille d'Atticus avoit eu quelques années de plus. Dans une autre lettre en parlant d'elle, il dit, *ad oſculum Atticæ;* au lieu qu'en parlant de Tullia ſa fille, qui étoit une femme faite, il dit *ad complexum.* Epiſt. I. lib. XII. *Atque utinam continuo ad* complexum *meæ Tulliæ, ad oſculum Atticæ poſſim currere.*

SUBALTERNE, adj. & ſubſt. (*Gouvernement.*) ce mot depuis quelque tems s'emploie pour déſigner dans tous les états & dans toutes les profeſſions, quelqu'un qui eſt ſubordonné aux ordres d'un ſupérieur. Partout les *ſubalternes* ſont chargés de la beſogne qui demande le moins de génie & le moins de talens. Ainſi ſe trompent les miniſtres d'état qui ſe perſuadent qu'avec du zèle, des notions générales, & le ſecours des *ſubalternes*, ils parviendront aiſément à remplir l'objet de leur miniſtere. Le ſecours des *ſubalternes*, quelque grand qu'il ſoit, ne produit ni la réunion des vues, ni l'harmonie d'opération, qui fait la force d'une adminiſtration active, habile & éclairée. Ce ſecours même peut devenir dangereux, dès que les *ſubalternes* ſe ſentent abſolument néceſſaire à leurs maîtres. La réalité du pouvoir ne tarde pas à paſſer dans leurs mains. Ils inſpirent eux-mêmes les ordres dont on leur commet l'exécution, & le chef ſe trouve par amour propre obligé de les juſtifier, & de les ſoutenir. (*D. J.*)

SUB ASCIA DEDICAVIT, (*Littérat.*) on eſt fort embarraſſé d'expliquer cette ſorte d'inſcription qu'on trouve quelquefois ſur les tombeaux.

La loi des douze tables, qui ne fut point obſervée par les Romains dans le tems de leurs richeſſes, diſoit, *rogum aſciâ ne polito*, que le bois du bucher ne ſoit point poli avec l'outil nommé *aſcia;* mais cette loi ne fournit aucune lumiere pour entendre l'inſcription *ſub aſcia dedicavit.* M. Chorier a eu là-deſſus une idée fort ingénieuſe dans ſa deſcription des antiquités de Vienne en Dauphiné. Σκια, dit-il, ſignifie *ombre* en grec, d'où s'eſt fait le mot *ascia*, & en latin *aſcia*, qui veut dire *un lieu ſans ombre;* conſéquemment *ſub abſcia dedicare*, ſignifieroit *conſacrer* un tombeau à découvert, ou dans un lieu ſans ombre. (*D. J.*)

SUB-AUGUSTA, (*Géog. anc.*) ville de la Campanie, entre Rome & Tuſculum. Elle devint évêché vers l'an 490, & a été détruite. On nomme aujourd'hui la place où elle étoit ſituée, *Torre-Pignatura.* (*D. J.*)

SUBBIACO *ou* SUBIACO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle eſt bâtie ſur une colline, près du Teverone, vers les frontieres du royaume de Naples, à 10 milles de Paleſtrine, à 18 de Segni & d'Anagni, & à 35 de Rome: c'eſt l'ancienne *Sublaqueum*, bâti peut-être des ruines de la maiſon de plaiſance de Néron. *Long. 30. 32. latit. 41. 36.* (*D. J.*)

SUBDÉLÉGATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſque celui qui eſt délégué pour faire quelque choſe, délegue lui-même quelqu'un pour le faire en tout ou en partie à ſa décharge.

On entend auſſi par *ſubdelégation*, la fonction de ſubdélégué, le tems pendant lequel il l'a exercée, quelquefois enfin l'étendue de ſon département. *Voyez* DÉLÉGUÉ, COMMISSAIRE DÉPARTI, INTENDANT, SUBDÉLÉGUÉ. (*A*)

SUBDÉLÉGUÉ, (*Gram. & Juriſp.*) eſt en général celui que le délégué a commis pour faire à ſa place quelqu'une de ſes fonctions.

On entend ordinairement par *ſubdélégué*, une perſonne que l'intendant ou commiſſaire départi dans une province commet dans chaque ville ou bourg de ſon département, pour y exécuter les ordres & mandemens qu'il lui adreſſe, pour y faire exécuter les ordres du roi, veiller à tout ce qui intéreſſe ſon ſervice & qui eſt de la compétence de l'intendant, & lui en rendre compte. *Voyez* COMMISSAIRE DÉPARTI DANS LES PROVINCES, DÉLÉGUÉ, INTENDANT, SUBDÉLÉGATION. (*A*)

SUBDIVISER, verbe actif, SUBDIVISION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action de diviſer les parties d'un tout qu'on a déjà diviſé. Les biens de cet homme étoient conſidérables, mais on en a fait tant de *ſubdiviſions*, que chaque portion en eſt devenue bien petite. L'action de *ſubdiviſer* s'appelle *ſubdiviſion :* l'effet de cette action retient le même nom.

SUBER MONTANUM, (*Hiſt. nat.*) *Voyez l'article* LIEGE FOSSILE.

SUBEYT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, ſur l'Omnirabi. Ses habitans commercent en cire, en miel, que les abeilles font dans les creux d'arbres du pays. (*D. J.*)

SUBGRUNDÆ, ſ. f. (*Archit. rom.*) nous diſons auſſi *ſubgronde* ou *ſeneronde;* c'eſt la partie de la couverture d'une maiſon, qui avance en-dehors pour jetter les eaux pluviales au-delà du mur, & empêcher qu'elles ne l'alterent. Comme les anciens croyoient que les ames des enfans qui mouroient avant que d'avoir atteint quarante jours, étoient changés en dieux lares au-deſſous de la *ſubgronde;* ils appellent *ſubgrundarium*, le tombeau où ils enterroient ces petits enfans. (*D. J.*)

SUBHASTATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt une vente d'un ou pluſieurs héritages d'un débiteur, qui ſe fait au banc de cour de la juſtice des lieux où les héritages ſont ſitués, après qu'ils ont été publiés & criés trois jours conſécutifs audit banc de cour, & la troiſieme & derniere de ces criées.

Ces ventes ont été ainſi appellées parce qu'elles tirent leur origine des ventes judicielles uſitées chez les Romains qui ſe faiſoient *ſub haſtâ*; on plantoit une pique au lieu où la vente ſe faiſoit à l'encan, pour marque de l'autorité, car cette vente ne ſe faiſoit qu'en vertu d'une ordonnance du préteur.

Les *ſubhaſtations* ſont uſitées dans quelques provinces, comme Breſſe, Bugey, Gex, & Valromey; elles ont été confirmées dans cet uſage par des lettres-patentes de Novembre 1602, & par des déclarations des 3 Juillet & 6 Décembre 1702.

L'objet de ces *ſubhaſtations* eſt le même que celui de la vente par decret, mais elles ne purgent pas les hypotheques. *Voyez* Revel & Collet ſur les *Statuts de Breſſe*, & le *Traité de la vente des immeubles par decret*, de M. Dhericourt. *Voyez* CRIÉES, DECRET, SAISIE-RÉELLE. (*A*)

SUBI, (*Géog. anc.*) fleuve d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. iij.* le met dans la Coſſetanie. Le nom moderne eſt *Beſos*, ſelon Cluſius, & *Beles*, ſelon Moralès: c'eſt aujourd'hui, dit le pere Hardouin, la riviere qui paſſe à Tarragone: ce ſeroit donc le Francoli. (*D. J.*)

SUBJECTION, ſ. f. *figure de Rhétorique*, par laquelle l'orateur s'interroge & ſe répond à lui même, ou répond lui-même à l'interrogation qu'il fait à ſon adverſaire, comme dans cet endroit de Cicéron dans la harangue *pro domo ſuâ*.

Tu meam domum religioſam facere potuiſti, & quâ mente? quâ invaſeras: quâ manu? quâ diſturbaras? quâ voce? quâ incendi juſſeras: quâ lege? quam non ſcripſeras.

On l'appelle *ſubjection*, parce qu'elle fournit la réponſe immédiatement après l'interrogation, *quia quæſtioni ſtatim reſponſum ſubjicit.*

SUBIGUE, (*Mythol.*) *ſubigus*, dieu des Athéniens, c'étoit celui qui la premiere nuit des noces ſoumettoit la jeune épouſe à ſon époux.

SUBINTRANTE, FIEVRE, (*Médec.*) on appelle *fievres ſubintrantes*, les fievres intermittentes dans leſquelles l'accès commence avant que le précédent ſoit fini, ce qui rend de telles fievres continues, & requiert la même méthode curative. (*D. J.*)

SUBJONCTIF, VE, (*Gram.*) propoſition *ſubjonctive*, mode *ſubjonctif*; c'eſt ſur-tout dans ce dernier ſens que ce terme eſt propre au langage grammatical, pour y déſigner un mode perſonnel oblique, le ſeul qu'il y ait en latin, en allemand, en françois, en italien, en eſpagnol, & apparemment en bien d'autres idiomes.

Le *ſubjonctif* eſt un mode perſonnel, parce qu'il admet toutes les inflexions perſonnelles & numériques, au moyen deſquelles le verbe peut ſe mettre en concordance avec le ſujet déterminé auquel on l'applique: & c'eſt un mode oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une propoſition incidente, néceſſairement ſubordonnée à la principale.

Quand je dis que le *ſubjonctif* ne conſtitue qu'une propoſition incidente, je ne veux pas dire qu'il ſoit le ſeul mode qui puiſſe avoir cette propriété; l'indicatif & le ſuppoſitif ſont fréquemment dans le même cas; par exemple, *achetez le livre que j'ai lû; vous tenez le livre que je lirois le plus volontiers*: je veux marquer par-là que le *ſubjonctif* ne peut jamais conſtituer une propoſition principale; ce qui le diſtingue eſſentiellement des autres modes perſonnels, qui peuvent être l'ame de la propoſition principale, comme, *j'ai lû le livre que vous avez acheté; je lirois volontiers le livre que vous tenez*. De cette remarque il ſuit deux conſéquences importantes.

I. La premiere, c'eſt qu'on ne doit point regarder comme appartenant au *ſubjonctif*, un tems du verbe qui peut conſtituer, directement & par ſoi-même, une propoſition principale.

C'eſt donc une erreur évidente que de regarder comme futur du *ſubjonctif*, ce tems que je nomme *prétérit poſtérieur*, comme *amavero*, j'aurai aimé; *exivero*, je ſerai ſorti; *precatus ero* ou *fuero*, j'aurai prié; *laudatus ero* ou *fuero*, j'aurai été loué: c'eſt pourtant la déciſion commune de preſque tous ceux qui ſe ſont aviſés de compoſer pour les commençans des livres élémentaires de grammaire; & l'auteur même de la *Méthode latine* de P. R. a ſuivi aveuglément la multitude des grammatiſtes, qui avoient répété ſans examen ce que Priſcien avoit dit le premier ſans réflexion, *lib. VIII. de cognat. temp.*

Suivons au contraire le fil des conſéquences qui ſortent de la véritable notion du *ſubjonctif*. Ce tems peut conſtituer une propoſition principale, comme quand on dit en françois, *j'aurai fini demain cette lettre*: il la conſtitue dans ce vers d'Horace, *II. ſat. ij. 54. 55.*

. . . . . *Fruſtrà vitium vitaveris illud*
Si te alio pravum detorſeris.

Car c'eſt comme ſi nous diſions, *vainement aurez-vous évité ce défaut, ſi mal-à-propos vous tombez dans un autre*; & tout le monde ſent bien que l'on pourroit réduire cette phraſe périodique à deux propoſitions détachées & également principales, *vous aurez vainement évité ce défaut* (voilà la premiere), *car vous tomberez mal-à-propos dans un autre* (voilà la ſeconde); or la premiere dans ce cas ſe diroit toujours de même en latin, *fruſtrà vitium vitaveris illud*, & la ſeconde ſeroit, *nam te aliò parvum detorquebis.*

Concluons donc que le prétendu futur du *ſubjonctif* n'appartient point à ce mode, puiſque toute propoſition dont le verbe eſt au *ſubjonctif* eſt néceſſairement incidente, & que ce tems peut être au contraire le verbe d'une propoſition principale. Cette conſéquence peut encore ſe prouver par une autre obſervation déjà remarquée au *mot* FUTUR: la voici. Selon les regles établies par les méthodiſtes dont il s'agit, la conjonction dubitative *an* étant placée entre deux verbes, le ſecond doit être mis au *ſubjonctif*. A partir de-là, quand j'aurai à mettre en latin cette phraſe françoiſe, *je ne ſais ſi je louerai*, je dirai que le *ſi* dubitatif doit s'exprimer par *an*, qu'il eſt placé entre deux verbes, & que le ſecond *je louerai* doit être au *ſubjonctif*; or *je louerai* eſt en françois le futur de l'indicatif (je parle le langage de ceux que je réfute afin qu'ils m'entendent); donc je mettrai en latin *laudavero*, qui eſt le futur du *ſubjonctif*, & je dirai, *neſcio an laudavero*..... Gardez-vous bien, me diront-ils, vous ne parleriez pas latin: il faut dire, *neſcio an laudaturus ſim*, en vertu de telle & telle exception; & quand le verbe eſt au futur de l'indicatif en françois, on ne peut jamais le rendre en latin par le futur du *ſubjonctif*, quoique la regle générale exige ce mode: il faut ſe ſervir..... Eh! meſſieurs, convenez plutôt de bonne foi qu'on ne doit pas dire ici *laudavero*, parce qu'en effet *laudavero* n'eſt pas au *ſubjonctif*, & que l'on ne doit dire *laudaturus ſim*, que parce que c'eſt là le véritable futur de ce mode. *Voyez* TEMS.

Ajoutons à ces conſidérations une remarque de fait: c'eſt qu'il eſt impoſſible de trouver dans tous les auteurs latins un ſeul exemple, où la premiere perſonne du ſingulier de ce tems ſoit employée avec la conjonction *ut*; & que ce ſeroit pourtant la ſeule qui pût prouver en ce cas que le tems eſt du *ſubjonctif*, parce que les cinq autres perſonnes étant ſemblables à celles du prétérit du même mode, on peut toujours les rapporter au prétérit qui eſt inconteſtablement du *ſubjonctif*. Périzonius lui-même, qui regarde le tems dont il s'agit, comme futur du *ſubjonctif*, eſt forcé d'avouer le fait, & il ne répond à la conſéquence qui s'en tire, qu'en la rejettant poſitivement & en recourant à l'ellipſe pour amener *ut* devant ce

tems. Sanct. *Minerv.* 1. 13. *not.* 6. Mais enfin, il faut convenir que c'eſt abuſer de l'ellipſe : elle ne doit avoir lieu que dans les cas où d'autres exemples analogues nous autoriſent à la ſuppléer, ou bien lorſqu'on ne peut ſans y recourir, expliquer la conſtitution grammaticale de la phraſe ; c'eſt ainſi qu'en parle Sanctius même, (*Minerv.* iv. 2.) avoué en cela par Périzonius ſon diſciple : *Ego illa tantum ſupplenda præcipio, quæ veneranda illa ſupplevit antiquitas, aut ea ſine quibus grammaticæ ratio conſtare non poteſt.* Or, 1°. il eſt avoué qu'on ne trouve dans les anciens aucun exemple où la premiere perſonne ſinguliere du prétendu futur du *ſubjonctif* ſoit employée avec *ut* ; 2°. en conſidérant comme principale la propoſition où entre ce tems, on en explique très-bien la conſtitution grammaticale ſans recourir à l'ellipſe, ainſi qu'on l'a vû plus haut : c'eſt donc un ſubterfuge ſans fondement, que de vouloir expliquer ce tems par une ellipſe, plutôt que d'avouer qu'il n'appartient pas au *ſubjonctif*.

Il y a encore deux autres tems des verbes françois, italiens, eſpagnols, allemands, &c. que la plûpart des grammairiens regardent comme appartenans au mode *ſubjonctif*, & qui n'en ſont pas ; comme *je lirois*, *j'aurois lû* ; *je ſortirois*, *je ſerois ſorti*. L'abbé Regnier les appelle premier & ſecond futur du *ſubjonctif* ; la Touche les appelle *imparfait* & *plus-que-parfait* conditionels, & c'eſt le ſyſtême commun des rudimentaires. Mais ces deux tems s'employent directement & par eux-mêmes dans des propoſitions principales : de même que l'on dit, *je le ferai*, *ſi je puis*, on dit, *je le* FEROIS, *ſi je pouvois* ; *je l'*AUROIS FAIT, *ſi j'avois pû* : or il eſt évident que dans trois phraſes ſi ſemblables, les verbes qui y ont des fonctions analogues ſont employés dans le même ſens ; par conſéquent, *je ferois* & *j'aurois fait* ſont à un mode direct auſſi-bien que *je ferai* ; les uns ne ſont pas plus que l'autre à un mot oblique ; tous trois conſtituent la propoſition principale ; aucun des trois n'eſt au *ſubjonctif*.

II. La ſeconde conſéquence à déduire de la notion du *ſubjonctif*, c'eſt qu'on ne doit regarder comme primitive & principale, aucune propoſition dont le verbe eſt au *ſubjonctif* ; elle eſt néceſſairement ſubordonnée à une autre, dans laquelle elle eſt incidente, *ſous* laquelle elle eſt compriſe, & à laquelle elle eſt *jointe* par un mot conjonctif, *ſubjungitur*.

C'eſt cette propriété qui eſt le fondement de la dénomination de ce mode : *ſubjunctivus modus*, c'eſt-à-dire *modus* JUVANS, *ad* JUVANDAM *propoſitionem* SUB *aliâ propoſitione* : enſorte que les grammairiens qui ont jugé à propos de donner à ce mode le nom de *conjonctif*, n'ont abandonné l'uſage le plus général, que pour n'avoir pas bien compris la force du mot ou la nature de la choſe ; *conjungere* ne peut ſe dire que des choſes ſemblables, *ſubjungere* regarde les choſes ſubordonnées à d'autres.

1°. Il n'eſt donc pas vrai qu'il y ait une premiere perſonne du pluriel dans les impératifs latins, comme le diſent tous les rudimens de ma connoiſſance, à l'exception de celui de P. R. *amemus*, *doceamus*, *legamus*, *audiamus* ; c'eſt la premiere perſonne du tems que l'on appelle le *préſent* du *ſubjonctif* ; & ſi l'on trouve de tels mots employés ſeuls dans la phraſe & avec un ſens direct en apparence, ce n'eſt point immédiatement dans la forme de ces mots qu'il en faut chercher la raiſon grammaticale : il en eſt de cette premiere perſonne du pluriel comme de toutes les autres du même tems, on ne peut les conſtruire grammaticalement qu'au moyen du ſupplément de quelque ellipſe. Quelle eſt donc la conſtruction analytique de ces phraſes de Cicéron ? *Nos autem tenebras* COGITEMUS *tantas quantæ quondam*, &c. (*de nat. deor.* ij. 38.) &, VIDEAMUS *quanta ſint quæ à philoſophiâ remedia morbis animorum adhibeantur. Tuſc.* iv. 27. La voici telle qu'on doit la ſuppoſer dans tous les cas pareils, *res* ESTO *ita ut* COGITEMUS, &c. *res* ESTO *ita ut* VIDEAMUS, &c. comme les verbes *cogitemus* & *videamus* ſont au *ſubjonctif*, je ſupplée la conjonction *ut* qui doit amener ce mode ; cette conjonction exige un antécédent qui ſoit modifié par la propoſition incidente ou *ſubjonctive*, c'eſt l'adverbe *ita*, qui ne peut être que le complément modificatif du verbe principal *eſto* ; je ſupplée *eſto* à l'impératif, à cauſe du ſens impératif de la phraſe, & le ſujet de ce verbe eſt le nom général *res*.

Ce ſeroit le même ſupplément, ſi le verbe étoit à la troiſieme perſonne dans la phraſe prétendue directe. VENDAT *ædes vir bonus propter aliqua vitia quæ ipſe novit, cæteri ignorent peſtilentes* SINT, & HABEANTUR *ſalubres :* IGNORETUR *in omnibus cubiculis apparere ſerpentes : malè materiatæ, ruinoſæ : ſed hoc, præter dominum, nemo* SCIAT. *Off.* iij. 13. Il faut mettre par-tout le même ſupplément, *res eſto ita ut*.

2°. Ceux de nos grammairiens françois qui établiſſent une troiſieme perſonne ſinguliere, & une troiſieme perſonne plurielle dans nos impératifs, ſont encore dans la même erreur. Qu'ils y prennent garde, la ſeconde du ſingulier & les deux premieres du pluriel ont une forme bien différente des prétendues troiſiemes perſonnes ; *fais*, *faiſons*, *faites* ; *lis*, *liſons*, *liſez* ; *écoute*, *écoutons*, *écoutez*, &c. ce ſont communément des perſonnes de l'indicatif dont on ſupprime les pronoms perſonnels ; & cette ſuppreſſion même eſt la forme qui conſtitue l'impératif, *voyez* IMPÉRATIF. Mais c'eſt tout autre choſe à la prétendue troiſieme perſonne ; *qu'il* ou *qu'elle faſſe*, *qu'il* ou *qu'elle liſe*, *qu'il* ou *qu'elle écoute*, au ſingulier ; *qu'ils* ou *qu'elles faſſent*, *qu'ils* ou *qu'elles liſent*, *qu'ils* ou *qu'elles écoutent*, au pluriel ; il y a ici des pronoms perſonnels, une conjonction *que*, en un mot, ces deux troiſiemes perſonnes prétendues impératives, ſont toujours les mêmes, dit M. Reſtaut, *ch.* vj. *art.* 3. que celles du préſent du *ſubjonctif*.

Or, je le demande, eſt-il croyable qu'aucune vûe d'analogie ait pu donner des formations ſi différentes aux perſonnes d'un même tems, je ne dis pas par rapport à quelques verbes exceptés, comme chacun ſent que cela peut être, mais dans le ſyſtême entier de la conjugaiſon françoiſe ? Ce ne ſeroit plus analogie, puiſque des idées ſemblables auroient des ſignes différens, & que des idées différentes y auroient des ſignes ſemblables ; ce ſeroit anomalie & confuſion.

Je dis donc que les prétendues troiſiemes perſonnes de l'impératif ſont en effet du *ſubjonctif*, comme il eſt évident par la forme conſtante qu'elles ont, & par la conjonction qui les accompagne toujours : j'ajoute que dans toutes les occaſions où elles paroiſſent employées directement, comme il convient en effet au mode impératif, il y a néceſſairement une ellipſe, ſans le ſupplément de laquelle il n'eſt pas poſſible de rendre de la phraſe une bonne raiſon grammaticale. *Qu'il médite beaucoup avant que d'écrire*, c'eſt-à-dire *il faut*, *il eſt néceſſaire*, *il eſt convenable*, *je lui conſeille*, &c. *qu'il médite beaucoup avant que d'écrire : Qu'elles ayent tout préparé quand nous arriverons* ; c'eſt-à-dire, par exemple, *je deſire* ou *je veux qu'elles ayent tout préparé*.

Mais, dira-t-on, ces ſupplémens font diſparoître le ſens impératif que la forme uſuelle montre nettement ; donc ils ne rendent pas une juſte raiſon de la phraſe. Il me ſemble au contraire, que c'eſt marquer bien nettement le ſens impératif, que de dire *je veux*, *je deſire*, *je conſeille* (*Voyez* IMPÉRATIF) : & ſi l'on dit, *il faut*, *il eſt néceſſaire*, *il eſt convenable* ; qu'eſt-ce à dire, ſinon *la loi ordonne*, *la raiſon rend néceſſaire* ou *impoſe la néceſſité*, *la bienſéance* ou *la con-*

venance exige ? Et tout cela n'eſt-il pas impératif?

C'eſt donc la forme de la phraſe, c'eſt le tour elliptique qui avertit alors du ſens impératif; & il n'eſt point attaché à la forme particuliere du verbe comme dans les autres perſonnes: mais la forme de la phraſe ne doit entrer pour rien dans le ſyſtême de la conjugaiſon, où elle n'eſt nullement ſenſible. Que je diſe à un étranger que ces mots *qu'il faſſe* ſont de la conjugaiſon du verbe *faire*, il m'en croira: mais que je lui diſe que c'eſt la troiſieme perſonne de l'impératif, & que la ſeconde eſt *fais*, je le dis hardiment, il ne m'en croira pas, s'il raiſonne juſte & conſéquemment. S'il connoit les principes généraux de la grammaire, & qu'il ſache que notre *que* eſt une conjonction, je ne doute pas qu'il n'aille juſqu'à voir que ces mots *qu'il faſſe* ſont du *ſubjonctif*, parce qu'il n'y a que des formes *ſubjonctives* qui exigent indiſpenſablement des conjonctions.

3°. Par-tout où l'on trouve le *ſubjonctif*, il y a, ou il faut ſuppléer une conjonction, qui puiſſe attacher ce mode à une phraſe principale. Ainſi dans ces vers d'Horace, *II. Ep. j. 1.*

Cùm tot SUSTINEAS *& tanta negotia ſolus;*
Res italas armis TUTERIS, *moribus* ORNES,
Legibus EMENDES: *in publica commoda* PECCEM,
Si longo ſermone MORER *tua tempora, Cæſar:*

Il faut néceſſairement ſuppléer *ut* avant chacun de ces *ſubjonctifs*, & tout ce qui ſera néceſſaire pour amener cet *ut*; par exemple: *Cùm* res eſt ita ut *tot* SUSTINEAS *& tanta negotia ſolus*; ut *res italas armis* TUTERIS, ut res italas *moribus* ORNES, ut res italas *legibus* EMENDES: res erit ita ut *in publica commoda* PECCEM, ſi res erit ita ut *longo ſermone morer tua tempora, Cæſar.*

Ferreus ESSEM, *ſi te non* AMAREM: (Cic. *Ep. xv. 21.*) c'eſt-à-dire, res ita jam dudum fuit ut *ferreus* ESSEM, *ſi* unquam res fuit ita ut *te non* AMAREM.

Pace tuâ DIXERIM: c'eſt-à-dire, ita concede ut *pace tuâ* DIXERIM.

Nonnulli etiam Cæſari nuntiabant, quum caſtra moveri aut ſigna ferri JUSSISSET, *non fore dicto audientes milites:* (Cæſ. I. *Gall.*) c'eſt-à-dire, *quum* res futura erat ita ut *caſtra moveri aut ſigna ferri* JUSSISSET.

La néceſſité d'interpréter ainſi le *ſubjonctif*, eſt non-ſeulement une ſuite de la nature connue de ce mode, c'eſt encore une choſe en quelque ſorte avouée par nos grammairiens, qui ont grand ſoin de mettre la conjonction *que* avant toutes les perſonnes des tems du *ſubjonctif*, parce qu'il eſt conſtant que cette conjonction eſt eſſentielle à la ſyntaxe de ce mode; *que j'aime, que j'aimaſſe, que j'aye aimé*, &c. Les Rudimentaires eux-mêmes ne traduiſent pas autrement le *ſubjonctif* latin dans les paradigmes des conjugaiſons: *amem*, que j'aime; *amarem*, que j'aimaſſe; *amaverim*, que j'aye aimé, &c.

On trouve dans les auteurs latins pluſieurs phraſes où le *ſubjonctif* & l'indicatif paroiſſent réunis par la conjonction copulative, qui ne doit exprimer qu'une liaiſon d'unité fondée ſur la ſimilitude. (*Voyez* MOT, *art. ij. n°.* 3.) Les Grammairiens en ont conclu que c'étoit une énallage en vertu de laquelle le *ſubjonctif* eſt mis pour l'indicatif. Mais en vérité, c'eſt connoître bien peu juſqu'à quel point eſt raiſonnable & conſéquent ce génie ſupérieur qui dirige, ſecretement toutes les langues, que de croire qu'il puiſſe ſuggérer des locutions ſi contraires à ſes principes fondamentaux, & conſéquemment ſi nuiſibles à la clarté de l'énonciation, qui eſt le premier & le plus eſſentiel objet de la parole.

L'énallage eſt une chimere inventée par les Grammatiſtes qui n'ont pas ſu analyſer les phraſes uſuelles. (*Voyez* ENALLAGE.) Chaque tems, chaque mode, chaque nombre, &c. eſt toujours employé conformément à ſa deſtination; jamais une conjonction copulative ne lie des phraſes diſſemblables, comme il n'arrive jamais qu'*amare* ſignifie *haïr*, que *ignis* ſignifie *eau*, &c. l'un n'eſt ni plus poſſible, ni plus raiſonnable que l'autre.

Que falloit-il donc conclure des phraſes où la conjonction copulative ſemble réunir l'indicatif & le *ſubjonctif*? Par exemple, quand on lit dans Plaute: *eloquere quid tibi* EST, *& quid noſtram* VELIS *operam*; & ailleurs: *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* VENERIM, &c? Voici, ſi je ne me trompe, comment il falloit raiſonner; la conjonction copulative & doit lier des phraſes ſemblables; or la premiere phraſe *quid tibi* EST d'une part, ou *cujus juſſu* VENIO de l'autre, eſt directe, & le verbe en eſt à l'indicatif; donc la ſeconde phraſe de part & d'autre doit également être directe & avoir ſon verbe à l'indicatif: je trouve cependant le *ſubjonctif*? C'eſt qu'il conſtitue une phraſe ſubordonnée à la phraſe directe qui doit ſuivre la conjonction, dont l'ellipſe a ſupprimé le verbe indicatif, mais dont la ſuppreſſion eſt indiquée par le *ſubjonctif* même qui eſt exprimé. Ainſi je dois expliquer ces paſſages en ſuppléant l'ellipſe: *eloquere quid tibi* EST, *& ad quid* res eſt ita ut *noſtram* VELIS *operam*; & l'autre, *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* factum EST ita ut VENERIM.

Mais ne m'objectera-t-on point que c'eſt innover dans la langue latine, que d'y imaginer des ſupplémens de cette eſpece? Ces *res eſt* ou *erat*, ou *futura eſt*, ou *futura erat ita ut*, *factum eſt ita ut*, &c. placées par-tout avant le *ſubjonctif*, ſemblent être « des » expreſſions qui ne ſont point point marquées au » coin public, des expreſſions de mauvais aloi, qui » doivent être rejettées comme barbares ». Ainſi s'exprime un grammairien moderne dans une ſortie fort vive contre Sanctius. Je ne me donne pas pour l'apologiſte de ce grammairien philoſophe: je conviens au contraire qu'avec des vues générales très-bonnes en ſoi, il s'eſt ſouvent mépris dans les applications particulieres; & moi-même j'ai oſé quelquefois le cenſurer: mais je penſe qu'il eſt exceſſif au-moins de dire que certaines expreſſions qu'il a priſes pour ſupplément d'ellipſe, « ne ſont les productions » que de l'ignorance ». On ne doit parler ainſi de quelqu'un en particulier, qu'autant que l'on ſeroit sûr d'être infaillible. Je laiſſe cette digreſſion & je viens à l'objection.

Je répons, 1°. que ces ſupplémens ne ſont pas tout-à-fait inconnus dans la langue latine, & qu'on en trouvera des exemples, & la preuve de ce que je ſoutiens ici ſur la nature du *ſubjonctif*, dans les excellentes notes de Perizonius ſur Sanctius même. *Minerv. I. xiij.*

Je répons, 2°. qu'on ne donne point ces ſupplémens comme des locutions uſitées dans la langue, mais comme des développemens analytiques, des phraſes uſuelles; non comme des modeles qu'il faille imiter, mais comme des raiſons grammaticales des modeles qu'il faut entendre pour les imiter à propos.

Je répons, 3°. que dès que la raiſon grammaticale & analytique exige un ſupplément d'ellipſe, on eſt ſuffiſamment autoriſé à le donner, quand même on n'en auroit aucun modele dans la conſtruction uſuelle de la langue. Perſonne apparemment ne s'eſt encore aviſé de dire en françois, *je ſouhaite ardemment que le ciel* FASSE *en ſorte que nous ayons bien-tôt la paix*: c'eſt pourtant le développement analytique le plus naturel & le plus raiſonnable de cette phraſe françoiſe, FASSE *le ciel que nous ayons bien-tôt la paix!* C'eſt une regle générale dans la langue françoiſe, & qui peut-être n'a pas encore été ob-

servée, que quand un verbe est suivi de son sujet, il y a ellipse du verbe principal auquel est subordonné celui qui est dans une construction inverse. On en peut voir des exemples, (*article* RELATIF, *à la fin*), dans lesquels le verbe est à l'indicatif; & l'on a vu (*article* INTERROGATIF), que c'est un des moyens qui nous servent à marquer l'interrogation, sans charger la phrase de mots superflus qui la rendroient lâche. Il en est de même pour le sens optatif de la phrase en question; & l'ellipse y est indiquée non-seulement par l'inversion du sujet, mais encore par la forme *subjonctive* du verbe, laquelle suppose toujours un autre verbe à l'indicatif, qui ne peut être ici que le verbe *je souhaite*; l'adverbe *ardemment* que j'y ajoute, me semble nécessaire pour rendre l'énergie du tour elliptique; & *en force* est l'antécédent nécessaire de la conjonction *que*, qui doit lier la proposition *subjonctive* à la principale.

Pour ce qui concerne les tems du *subjonctif*, il en sera parlé ailleurs. *Voyez* TEMS.

Remarquons, en finissant, que le *subjonctif*, est un mode mixte, & par conséquent non nécessaire dans la conjugaison; c'est pour cela que la langue hébraïque ne l'a point admis; & il est évident que M. Lavery se trompe dans sa grammaire angloise dédiée à madame du Boccage, lorsqu'il veut faire trouver un *subjonctif* dans les verbes anglois: il ne faut pour s'en convaincre, que comparer les tems du prétendu *subjonctif* avec ceux de l'indicatif, & l'on y verra l'identité la plus exacte; ce sera la même chose en comparant le prétendu second *subjonctif* avec le prétendu potentiel; ils sont également identiques, & j'ajoute que ni l'un ni l'autre ne doit pas plus être compté dans la conjugaison angloise qu'on ne doit compter dans la nôtre; *je puis dîner, je pouvois dîner*, &c. *je veux dîner, je voulois dîner*, &c. *j'aime à dîner, j'aimois à dîner*, &c. ou telle autre phrase où entreroit l'infinitif *dîner*. Il me semble difficile de bien exposer les regles d'aucune grammaire particuliere, quand on ne connoît pas à fond les principes de la Grammaire générale. (*E. R. M. B.*)

SUBIR, v. act. (*Gram.*) être exposé de gré ou de force; *subir* une loi dure; *subir* un châtiment; *subir* la rigueur du sort.

SUBIT, adj. (*Gram.*) qui s'éxécute tout-à-coup; il y a des coups *subits*, des échecs *subits*, des bonheurs *subits*, des fortunes, des élévations *subites*. C'est alors qu'on considere les hommes élevés si subitement, & qu'on se demande comment cela s'est fait, sans pouvoir se répondre. On se rappelle seulement un endroit où Lucien introduit Jupiter fatigué des clameurs qui s'élevoient de la terre, mettant la tête à sa trape, & disant de la grêle en Scythie, un volcan dans les Gaules, la peste ici, la famine là; refermant sa trape, achevant de s'enyvrer, s'endormant entre les bras de Ganimede ou de Junon, & appellant cela gouverner le monde.

SUBJUGAL, adj. *terme de plein chant*, un ton *subjugal*, ou subordonné, tels que sont tous les tons plagaux. *Voyez* PLAGAL.

SUBJUGUER, v. act. vaincre, dompter, soumettre, courber sous le joug; c'est un homme *subjugué* par sa femme; les conquérans se plaisent à *subjuguer* les hommes; ce qu'ils n'exécutent pas sans égorger un grand nombre. Philippe divisa les républiques de la Grece, pour les *subjuguer* plus facilement. Il a, je ne sais quel ascendant sur moi; il me *subjugue* malgré que j'en aie; la grace *subjugue* la passion dans l'homme religieux; l'âge, la raison, l'expérience, le dégoût dans le philosophe.

SUBLAPSAIRE, *ou* POST-LAPSAIRE, *ou* INFRALAPSAIRE, s. m. (*Hist. ecclésiastique.*) qualification usitée parmi les calvinistes, pour désigner ceux d'entre leurs théologiens qui pensent que Dieu ne reprouve certains hommes, & ne les destine aux supplices éternels qu'en conséquence de la prévision de la chute d'Adam. Ce sentiment est erroné, selon les catholiques, en ce que les *sublapsaires* veulent que le péché originel, quoique remis par le baptême, soit la cause primitive & radicale de la damnation des hommes, & les porte nécessairement au mal. *Voyez calvin. Instit. lib. II. c. v. n°. 1.*

SUBLAQUEUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italien, dans le Latium. Pline, *l. III. c. xiij.* dit que l'Anio passe au-travers de trois lacs fort agréables, qui avoient donné le nom à la ville de *Sublaqueum*. Tacite, *Annal. l. XIV. p. 227.* appelle aussi *Sublaqueum* la maison de plaisance que Néron avoit fait bâtir dans ce quartier-là, & à laquelle il avoit donné le nom de la ville, car la ville étoit au bord d'un des lacs, & la maison de plaisance sur une élevation. Hermolaüs voudroit lire *Sublacum*, au lieu de *Sublaqueum*, parce que la maison de plaisance de Néron est appellée *Sublacenses villa*, dans Frontain, *de aquæduct. p. 247. Sublaqueum* n'étoit pas beaucoup au-dessous de la source de l'Anio. Paul Diacre le met à quarante milles de Rome. Le nom de ce lieu est aujourd'hui corrompu en celui de *Subiaco*. (*D. J.*)

SUBLAVIO, ONIS, (*Géog. anc.*) ville du Norique ou de la Rhétie, suivant l'itinéraire d'Antonin; mais Clauier croit qu'il faut lire *Sub-savione*, au lieu de *Sublavione*, & sa correction paroît juste. Quoi qu'il en soit, cette ville n'est plus aujourd'hui qu'un méchant bourg nommé *Siben* ou *Süben*, dans le comté de Tirol. (*D. J.*)

SUBLIMATION, s. f. (*Chimie.*) espece de distillation dont le caractere spécial est de ne fournir que des produits sous forme seche.

La forme, ou plutôt la consistance de ces produits est de deux especes, ou elle est ramassée en une seule masse solide, qu'on appelle quelquefois *pain* ou *gateau*, tels que les gateaux de sel ammoniac, les masses denses & liées de sublimé corrosif, &c. Les produits de la *sublimation* qui prennent cette consistence, retiennent spécialement le nom de *sublimé*. La seconde espece se présente sous la forme d'une couche rare & sans liaison. Ce produit est connu dans l'art sous le nom de *fleurs*; c'est ainsi qu'on dit *fleurs de soufre, fleurs de mars, fleurs de benjoin*, &c. Les vaisseaux sublimatoires les plus usités sont l'alambic à chapiteau borgne, les alludels, les matras, les bouteilles de verre mince, appellées dans les boutiques *phioles à médecine*; le pot de terre à double couvercle pour les fleurs d'antimoine en particulier, la cucurbite de terre basse surmontée d'un cone de papier pour celle de benjoin, &c. tous ces vaisseaux & appareils sont représentés dans les planches de chimie (*voyez ces Planches*).

La théorie de la sublimation & les lois manuelles de cette opération doivent se déduire absolument de la théorie & des lois manuelles de la distillation en général. *Voyez* DISTILLATION. La seule manœuvre particuliere dont l'artiste puisse être averti, c'est le moyen de donner de l'air ou de ménager une issue aux vapeurs qui se raréfient dans l'intérieur de l'appareil fragile du matras ou des phioles, & de tenir le col de ces vaisseaux ouverts pendant les premiers tems de l'opération, en rompant ou abattant le sublimé, ou les fleurs qui l'obstruent au moyen d'une baguette ou d'un fil-de-fer, &c. (*b*)

SUB-LUPATIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la marque entre *Silvianum* & *Canales*, à 21 milles du premier de ces lieux, & à 13 milles du second. Cette ville selon Holsten, étoit où est aujourd'hui la ville épiscopale d'Altamura. (*D. J.*)

SUBLIME, adj. (*Math. Transc.*) géométrie *sublime* ou transcendante, est le nom qu'on donne particulierement à la géométrie infinitésimale, ou des in-

finiment petits. *Voyez* GÉOMÉTRIE, TRANSCENDANT, DIFFÉRENTIEL, *&c.* (*O*)

SUBLIME, *en Anatomie*, nom de deux muscles fléchisseurs des doigts, l'un de la main, & l'autre au pié, par opposition avec un autre caché par chacun d'eux, qu'on appelle *profond*. *Voyez* PERFORÉ.

SUBLIME, (*Art orat. Poésie, Rhétor.*) qu'est-ce que le sublime? l'a-t-on défini, dit la Bruyere? Despréaux en a du-moins donné la description.

Le *sublime*, dit-il, est une certaine force de discours propre à élever & à ravir l'ame, & qui provient ou de la grandeur de la pensée & de la noblesse du sentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour harmonieux, vif & animé de l'expression, c'est-à-dire, d'une de ces choses regardées séparément, ou ce qui fait le parfait *sublime* de ces trois choses jointes ensemble.

Le *sublime*, selon M. Sylvain (dans un traité sur cette matiere), est un discours d'un tour extraordinaire, vif & animé, qui par les plus nobles images, & par les plus grands sentimens, éleve l'ame, la ravit, & lui donne une haute idée d'elle-même.

Le *sublime* en général, dirai-je en deux mots, est tout ce qui nous éleve au-dessus de ce que nous étions, & qui nous fait sentir en même tems cette élevation.

Le *sublime* peint la vérité, mais en un sujet noble: il la peint toute entiere dans sa cause & dans son effet: il est l'expression ou l'image la plus digne de cette vérité. C'est un extraordinaire merveilleux dans le discours, qui frappe, ravit, transporte l'ame, & lui donne une haute opinion d'elle-même.

Il y a deux sortes de *sublime* dont nous entretiendrons le lecteur, le *sublime* des images, & le *sublime* des sentimens. Ce n'est pas que les sentimens ne présentent aussi en un sens de nobles images, puisqu'ils ne sont *sublimes* que parce qu'ils exposent aux yeux l'ame & le cœur: mais comme le *sublime* des images peint seulement un objet sans mouvement, & que l'autre *sublime* marque un mouvement du cœur, il a fallu distinguer ces deux especes par ce qui domine en chacune. Parlons d'abord du *sublime* des images, Homere & Virgile en sont remplis.

Le premier en parlant de Neptune, dit

Neptune ainsi marchant dans les vastes campagnes,
Fait trembler sous ses piés & forêts & montagnes.

C'est-là une belle image, mais le poëte est bien plus admirable, quand il ajoute

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie:
Pluton sort de son trône, il pâlit, il s'écrie;
Il a peur que ce dieu dans cet affreux séjour,
D'un coup de son trident ne fasse entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne fasse voir du Styx la rive désolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

Quels coups de pinceau! la terre ébranlée d'un coup de trident; les rayons du jour prêts à entrer dans son centre; la rive du Styx tremblante & désolée; l'empire des morts abhorré des mortels! voilà du *sublime*, & il feroit bien étonnant qu'à la vue d'un pareil spectacle nous ne fussions transportés hors de nous-mêmes.

Homere toujours grand dans ses images, nous offre un autre tableau magnifique.

Thétis dans l'Iliade va prier Jupiter de venger son fils qui avoit été outragé par Agamemnon; touché des plaintes de la déesse, Jupiter lui répond: « Ne » vous inquiétez point, belle Thétis, je comblerai » votre fils de gloire; & pour vous en assurer, je » vais faire un signe de tête, & ce signe est le gage » le plus certain de la foi de mes promesses ». Il dit, du mouvement de sa tête immortelle l'Olympe est ébranlé ». Voilà sans doute un beau trait de *sublime*, & bien propre à exciter notre admiration; car tout ce qui passe notre pouvoir la reveille; remarquez encore qu'à cette admiration il se joint toujours de l'étonnement, espece de sentiment qui est pour nous d'un grand prix.

N'est-ce pas encore le *sublime* des images, quand le même poete peint la Discorde ayant

La tête dans les cieux, & les piés sur la terre.

Il en faut dire autant de l'idée qu'il donne de la vîtesse avec laquelle les dieux se rendent d'un lieu dans un autre.

Autant qu'un homme assis au rivage des mers,
Voit d'un roc élevé d'espace dans les airs,
Autant des immortels les couriers intrépides
En franchissent d'un saut.

Quelle idée nous donne-t-il encore du bruit qu'un dieu fait en combattant?

Le ciel en retentit, & l'olympe en trembla.

Virgile va nous fournir un trait de *sublime* semblable à ceux d'Homere; le voici: les divinités étant assemblées dans l'olympe, le souverain arbitre de l'univers parle: tous les dieux se taisent, la terre tremble, un profond silence regne au haut des airs, les vents retiennent leur haleine, la mer calme ses flots.

— Eo dicente Deûm domus alta silescit;
Et tremefacta solo tellus, silet arduus æther:
Tùm zephiri posuere, premit placida æquora pontus.

Les peintures que Racine a fait de la grandeur de Dieu, sont *sublimes*. En voici deux exemples:

J'ai vû l'impie adoré sur la terre,
Pareil au cèdre il cachoit dans les cieux
Son front audacieux.
Il sembloit à son gré gouverner le tonnerre;
Fouloit aux piés ses ennemis vaincus,
Je n'ai fait que passer, il n'étoit déja plus.
Esther, sc. V. act. V. Racine.

Les quatre autres vers suivans, ne sont guere moins *sublimes*.

L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage,
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône interroge les Rois.

Un raisonnement, quelque beau qu'il soit, ne fait point le *sublime*, mais il peut y ajouter quelque chose. On connoit le serment admirable de Démosthene; il avoit conseillé au peuple d'Athenes de faire la guerre à Philippe de Macédoine, & quelque tems après il se donna une bataille où les Athéniens furent défaits: on fit la paix, & dans la suite l'orateur Eschine reprocha en justice à Démosthene ses conseils, & sa conduite dans cette guerre, dont le mauvais succès avoit été si funeste à son pays. Ce grand homme, malgre sa disgrace, bien loin de se justifier de ce reproche, comme d'un crime, s'en justifie devant les Athéniens même, sur l'exemple de leurs ancêtres qui avoient combattu pour la liberté de la Grece, dans les occasions les plus périlleuses; & il s'écrie avec une hardiesse héroique: *non, Messieurs, vous n'avez point failli, j'en jure*, &c.

Ce trait, qui est extrémement *sublime*, renferme un raisonnement invincible; mais ce n'est pas ce raisonnement qui en fait la *sublimité*, c'est cette foule de grands objets, la gloire des Athéniens, leur amour pour la liberté, la valeur de leurs ancêtres, que l'orateur traite comme des dieux, & la magnanimité de Démosthene, aussi élevée que toutes ces choses en-

ſemble ; enfin ce qui en augmente la beauté, c'eſt qu'on y trouve en petit toutes les perfections du diſcours raſſemblées, la nobleſſe des mouvemens, beaucoup de délicateſſe, de grandes images, de grands ſentimens, des figures hardies & naturelles, une force de raiſonnement : & ce qui eſt plus admirable encore, le cœur de Démoſthene élevé au-deſſus des méchans ſuccès par une vertu égale à celle de ces grands hommes par leſquels il jure. Il n'y avoit que lui au monde qui pût oſer, en préſence des Athéniens, juſtifier par les combats même où ils avoient été victorieux, le deſſein d'une guerre où ils avoient été défaits. Parlons à préſent du *ſublime des ſentimens*.

Les ſentimens ſont *ſublimes* quand fondés ſur une vraie vertu, ils paroiſſent être preſque au-deſſus de la condition humaine, & qu'ils font voir, comme l'a dit Séneque, dans la foibleſſe de l'humanité, la conſtance d'un Dieu ; l'univers tomberoit ſur la tête du juſte, ſon ame ſeroit tranquille dans le tems même de ſa chute. L'idée de cette tranquillité, comparée avec le fracas du monde entier qui ſe briſe, eſt une image *ſublime*, & la tranquillité du juſte eſt un ſentiment *ſublime*. Cette eſpece de *ſublime* ne ſe trouve point dans l'ode, parce qu'il tient ordinairement à quelque action, & que dans l'ode il n'y a point d'action. C'eſt dans le poëme épique & dans le dramatique qu'il regne principalement. Corneille en eſt rempli.

Dans la Scene IV. du I. act. de Médée, cette princeſſe parlant à ſa confidente, l'aſſure qu'elle ſaura bien venir à bout de ſes ennemis, qu'elle compte même inceſſamment s'en venger ; Nérine ſa confidente lui dit :

Perdez l'aveugle eſpoir dont vous êtes ſéduite,
Pour voir en quel état le ſort vous a réduite.
Votre pays vous hait, votre époux eſt ſans foi ;
Contre tant d'ennemis que vous reſte-t-il ?

A quoi répond Médée, *Moi ;*

Moi, dis-je, & c'eſt aſſez,

Que Médée eût répondu : *mon art & mon courage ;* cela ſeroit très-noble & touchant au grand ; qu'elle diſe ſimplement, *moi :* voilà du grand ; mais ce n'eſt point encore du *ſublime*. Ce monoſillabe annonceroit de la maniere la plus vive & la plus rapide, juſqu'où va la grandeur du courage de Médée ; mais cette Médée eſt une méchante femme, dont on a pris ſoin de me faire connoître tous les crimes, & les moyens dont elle s'eſt ſervi pour les commettre. Je ne ſuis donc point étonné de ſon audace ; je la vois grande, & je m'attendois qu'elle le devoit être ; mais quand elle répete : *moi, dis-je, & c'eſt aſſez ;* ce n'eſt plus une réponſe vive & rapide, fruit d'une paſſion aveugle & turbulente ; c'eſt une réponſe vive, & pourtant de ſang-froid ; c'eſt la réflexion, c'eſt le raiſonnement d'une paſſion éclairée & tranquille dans ſa violence : *moi,* je ne vois encore que Médée : *moi, dis-je,* je ne vois plus que ſon courage & la jouiſſance de ſon art ; ce qu'il a d'odieux a diſparu ; je commence à devenir elle-même, je réfléchis avec elle, & je conclus avec elle ; *& c'eſt aſſez :* voila le *ſublime ;* c'eſt particulierement ce *c'eſt aſſez,* qui rend *ſublime* toute la réponſe. Je ne doute point un inſtant que Médée ſeule ne doive être ſupérieure à tous ſes ennemis ; elle en triomphe actuellement dans ma penſée, & malgré moi, ſans m'en appercevoir même, je partage avec elle le plaiſir d'une vengeance aſſurée. C'eſt ce que le *moi* tout ſeul n'eût peut-être pas fait. Je ſais que M. Deſpréaux, ſuivi par pluſieurs critiques, ſemble faire conſiſter le *ſublime* de la réponſe de Médée, dans le ſeul monoſillabe *moi ;* mais j'oſe être d'un avis contraire.

Vous trouverez un autre trait du *ſublime des ſentimens* dans la VI. ſcene du III. act. des Horaces. Une femme qui avoit aſſiſté au combat des trois Horaces, contre les trois Curiaces, mais qui n'en avoit point vu la fin, vient annoncer au vieux Horace pere, que deux de ſes fils avoient été tués, & que le troiſieme ſe voyant hors d'état de réſiſter contre trois, avoit pris la fuite ; le pere alors ſe montre outré de la lâcheté de ſon fils, ſur quoi ſa ſœur qui étoit là préſente, dit à ſon pere :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?

Il répond vivement :

Qu'il mourût.

Dans ces deux exemples, Médée & Horace ſont tous deux agités de paſſion, & il eſt impoſſible qu'ils expriment ce qu'ils ſentent, d'une façon plus pathétique. Le *moi* qu'emploie Médée, & à qui elle donne une nouvelle force, non ſeulement en le répétant, mais en ajoutant ces deux mots, *& c'eſt aſſez,* peint au-delà de tout, la hauteur & la puiſſance de cette enchantereſſe. Le ſentiment qu'exprime Horace le pere, a la même ſorte de beauté ; quand par bonheur un mot, un ſeul mot peint énergiquement un ſentiment, nous ſomme ravis, parce qu'alors le ſentiment a été peint avec la même viteſſe qu'il a été éprouvé ; & cela eſt ſi rare, qu'il faut néceſſairement qu'on en ſoit ſurpris, en même tems qu'on en eſt charmé.

Ne doutons point encore que l'orgueil ne prête de la beauté aux deux traits de Corneille. Lorſque des gens animés ſe parlent, nous nous mettons machinalement à leur place : ainſi quand Nérine dit à Médée, contre tant d'ennemis, que vous reſte-t-il ? nous ſommes extaſiés d'entendre ce *moi* ſuperbe, & répété ſuperbement. L'orgueil de Médée éleve le nôtre, nous luttons nous-mêmes, ſans nous en appercevoir, contre le ſort, & lui faiſons face comme Médée. Le *qu'il mourût* du vieil Horace, nous enleve : car comme nous craignons extrêmement la mort, il eſt certain qu'en nous mettant à la place d'Horace, & nous trouvant pour un moment animés de la même grandeur que lui, nous ne ſaurions nous empêcher de nous énorgueillir tacitement d'un courage que nous n'avions pas le bonheur de connoître encore. Avouons donc que les impreſſions que font ſur nous le *ſublime* dont nous venons de parler, nous les devons en partie à notre orgueil, qui ſouvent eſt ſot ſot & fort ridicule.

Une épaiſſe obſcurité avoit couvert tout-à-coup l'armée des Grecs, enſorte qu'il ne leur étoit pas poſſible de combattre ; Ajax qui mouroit d'envie de donner bataille, ne ſachant plus quelle réſolution prendre, s'écrie alors, en s'adreſſant à Jupiter :

Grand dieu, rens-nous le jour, & combas contre nous.

C'eſt ici aſſûrément le triomphe de l'orgueil dans un trait de *ſublime ;* car en goûtant une rodomontade ſi gaſconne, on eſt charmé de voir le maître des dieux défié par un ſimple mortel. Nés tous avec un fond de religion, il arrive que notre fond d'impiété ſe réveille chez nous avec une ſorte de plaiſir ; la raiſon vient enſuite condamner un pareil plaiſir, mais ſelon ſa coutume, elle vient trop tard.

Corneille me fournit encore un nouveau trait de *ſublime des ſentimens,* que je ne puis paſſer ſous ſilence.

Suréna, général des armées d'Orode, roi des Parthes, avoit rendu des ſervices ſi eſſentiels à ſon maître, s'étoit acquis une ſi grande réputation, que ce prince, pour s'aſſurer de ſa fidélité, reſoud de le prendre pour gendre. Suréna qui aimoit ailleurs, refuſe la fille du roi, & ſur ce refus le roi le fait aſſaſſi-

ner. On vient auſſitôt en apprendre la nouvelle à la ſœur & à la maîtreſſe de Suréna, qui étoient enſemble, & alors la ſœur de Suréna éclatant en imprécation contre le tyran, dit:

Que fais-tu du tonnerre,
Ciel, ſi tu daignes voir ce qu'on fait ſur la terre?
Et pour qui gardes-tu tes carreaux embraſés,
Si de pareils tyrans n'en ſont point écraſés?

Enſuite s'adreſſant à la maîtreſſe de Suréna, qui ne paroiſſoit pas extrémement émue, elle lui dit:

Et vous, madame, & vous dont l'amour inutile,
Dont l'intrépide orgueil paroît encore tranquille,
Vous qui brûlant pour lui ſans vous déterminer,
Ne l'avez tant aimé que pour l'aſſaſſiner;
Allez d'un tel amour, allez voir tout l'ouvrage,
En recueillir le fruit, en goûter l'avantage.
Quoi! vous cauſez ſa mort, & n'avez point de pleurs?

A quoi répond Euridice, c'eſt-à-dire la maîtreſſe de Suréna.

Non, je ne pleure point, madame, mais je meurs!

Et cette malheureuſe princeſſe tombe auſſi-tôt entre les bras de ſes femmes qui l'emportent mourante. Voilà ſans doute un *ſublime* merveilleux de ſentimens, & dans l'action d'Euridice, & dans ſa réponſe. Finir ſes jours en apprenant qu'on perd ce qu'on aime! être ſaiſi au point de n'avoir pas la force d'en gémir, & dire tranquillement qu'on meurt, ce ſont des traits qui nous illuſtrent bien quand nous oſons nous en croire capables!

Je puis à préſent me livrer à des obſervations particulieres ſur le *ſublime*; je crois d'abord qu'il faut diſtinguer, comme a fait M. le Batteux, entre le *ſublime* du ſentiment, & la vivacité du ſentiment: voici ſes preuves. Le ſentiment peut être d'une extrême vivacité ſans être *ſublime*; la colere qui va juſqu'à la fureur, eſt dans le plus haut degré de vivacité, & cependant elle n'eſt pas *ſublime*. Une grande ame eſt plutôt celle qui voit ce qui affecte les ames ordinaires, & qui le ſent ſans en être trop émue, que celle qui ſuit aiſément l'impreſſion des objets. Régulus s'en retourne paiſiblement à Carthage, pour y ſouffrir les plus cruels ſupplices, qu'il ſait qu'on lui apprête: ce ſentiment eſt *ſublime*, ſans être vif. Le poëte Horace ſe repréſente la tranquillité de Régulus, dans l'affreuſe ſituation où il eſt: ce ſpectacle le frappe, l'emporte, il fait une ode magnifique, ſon ſentiment eſt vif, mais il n'eſt point *ſublime*.

Le *ſublime des ſentimens* eſt ordinairement tranquille. Une raiſon affermie ſur elle-même les guide dans tous leurs mouvemens. L'ame *ſublime* n'eſt altérée ni des triomphes de Tibere, ni des diſgraces de Varus. Aria ſe donne tranquillement un coup de poignard, pour donner à ſon mari l'exemple d'une mort héroïque: elle retire le poignard, & le lui préſente, en diſant ce mot *ſublime*, Pætus, cela ne fait point de mal; *pæte, non dolet.*

On repréſentoit à Horace fils, allant combattre contre les Curiaces, que peut-être il faudroit le pleurer, il répond:

Quoi! vous me pleureriez mourant pour ma patrie?

La reine Henriette d'Angleterre, dans un vaiſſeau, au milieu d'un orage furieux, raſſûroit ceux qui l'accompagnoient, en leur diſant d'un air tranquille, *que les reines ne ſe noyoient pas.*

Curiace allant combattre pour Rome, diſoit à Camille ſa maîtreſſe, qui, pour le retenir, faiſoit valoir ſon amour:

Avant que d'être à vous, je ſuis à mon pays.

Auguſte ayant découvert la conjuration que Cinna avoit formée contre ſa vie, & l'ayant convaincu, lui dit:

Soyons amis, Cinna, c'eſt moi qui t'en convie.

Voilà des ſentimens *ſublimes*: la reine étoit au-deſſus de la crainte, Curiace au-deſſus de l'amour, Auguſte au-deſſus de la vengeance, & tous trois ils étoient au-deſſus des paſſions & des vertus communes. Il en eſt de même de pluſieurs autres traits de ſentimens *ſublimes*.

Ma ſeconde remarque roulera ſur la différence qu'il faut mettre entre le ſtyle *ſublime* & le *ſublime*; & cette remarque ſera fort courte, parce qu'on convient généralement que le ſtyle *ſublime* conſiſte dans une ſuite d'idées nobles exprimées noblement, & que le *ſublime* eſt un trait extraordinaire, merveilleux, qui enleve, ravit, tranſporte. Le ſtyle *ſublime* veut toutes les figures de l'éloquence, le *ſublime* ſe peut trouver dans un ſeul mot. Une choſe peut être décrite dans le ſtyle *ſublime*, & n'être pourtant pas *ſublime*, c'eſt-à-dire n'avoir rien qui éleve nos ames: ce ſont de grands objets & des ſentimens extraordinaires qui caractériſent le *ſublime*. La deſcription d'un pays peut être faite en ſtyle *ſublime*; mais Neptune calmant d'un mot les flots irrités, Jupiter faiſant trembler les dieux d'un clin d'œil, ce n'eſt qu'à de pareilles images qu'il appartient d'étonner & d'élever l'imagination.

Longin confond quelquefois le *ſublime* avec la grande éloquence, dont le fond conſiſte dans l'heureuſe audace des penſées, & dans la véhémence & l'enthouſiaſme de la paſſion. Cicéron m'en fournit un bel exemple dans ſon plaidoyer pour Milon, c'eſt-à-dire dans le chef-d'œuvre de l'art oratoire. Se propoſant d'avilir Clodius, il attribue ſa mort à la colere des dieux qui ont enfin vengé leurs temples & leurs autels profanés par les crimes de cet impie; mais voyez de quelle maniere *ſublime* il s'y prend, c'eſt en employant les plus grandes figures de rhétorique, c'eſt en apoſtrophant & les autels & les dieux.

« Je vous atteſte, dit-il, & vous implore, ſaintes » collines d'Albe que Clodius a profanées; bois ſa» cres qu'il a abattus; ſacrés autels, lieu de » notre union, & auſſi anciens que Rome même; » ſur les ruines deſquels cet impie avoit élevé ces » maſſes énormes de bâtimens! Votre religion vio» lée, votre culte aboli, vos myſteres pollués, vos » dieux outragés ont enfin fait éclater leur pouvoir » & leur vengeance. Et vous, divin Jupiter latial, » dont il avoit ſouillé les lacs & les bois par tant de » crimes & d'impuretés, du ſommet de votre ſainte » montagne vous avez enfin ouvert les yeux ſur ce » ſcélérat pour le punir. C'eſt à vous & ſous vos » yeux, c'eſt à vous qu'une lente, mais juſte ven» geance a immolé cette victime dont le ſang vous » étoit dû »! Voilà de ce *ſublime* dont parle Longin, ou, ſi l'on veut, voilà un exemple brillant de la plus belle éloquence; mais ce n'eſt pas ce que nous avons appellé ſpecialement le *ſublime*; en le contemplant ce *ſublime*, nous ſommes tranſportés d'étonnement: *tùm olympi concuſſum, inæquales procellas, fremitum maris, & trementes ripas, ac rapta in terras præcipiti turbine fulmina, cernimus.*

Enfin le *ſublime* differe du *grand*, & l'on ne doit pas les confondre. L'expreſſion d'une grandeur extraordinaire fait le *ſublime*, & l'expreſſion d'une grandeur ordinaire fait le *grand*. Il eſt bien vrai que la grandeur ordinaire du diſcours donne beaucoup de plaiſir, mais le *ſublime* ne plaît pas ſimplement, il ravit. Ce qui fait le *grand* dans le diſcours, a pluſieurs degrés, mais ce qui fait le *ſublime*, n'en a qu'un. M. le Febvre a marqué la diſtinction du *grand* &

& du *sublime* dans un discours plein d'esprit écrit en latin, il dit : *Magnitudo absque sublimitate ; sublimitas sine magnitudine nunquam erit : illa quidem mater est, & pulchra, & nobilis, & generosa, sed matre pulchrâ, filia pulchrior.*

Quant au *sublime* des sentimens, une comparaison peut illustrer mon idée. Un roi qui, par une magnificence bien entendue & sans faste, fait un noble usage de ses richesses, montre de la grandeur dans cette conduite. S'il étend cette magnificence sur les personnes de mérite, cela est encore plus grand. S'il choisit de répandre ses libéralités sur les gens de mérite malheureux, c'est un nouveau degré de grandeur & de vertu. Mais s'il porte la générosité jusqu'à se dépouiller quelquefois sans imprudence, jusqu'à ne se réserver que l'espérance comme Alexandre, ou jusqu'à regarder comme perdus tous les jours qu'il a passés sans faire du bien ; voilà des mouvemens *sublimes* qui me ravissent & me transportent, & qui sont les seuls dont l'expression puisse faire dans le discours le *sublime des sentimens*.

Cependant comme la différence du *grand* & du *sublime* est une matiere également agréable & importante à traiter, nous croyons devoir la rendre encore plus sensible par des exemples. Commençons par en citer qui ayent rapport au *sublime des images*, pour venir ensuite à ceux qui regardent le *sublime des sentimens*.

Longin cite pour *sublimes* ces vers d'Eurypide, où le soleil parle ainsi à Phaëton.

Prens garde qu'une ardeur trop funeste à ta vie,
Ne t'emporte au dessus de l'aride Libie.
Là, jamais d'aucune eau le sillon arrosé,
Ne rafraîchit mon char dans sa course embrasé.
. . . . . .
Aussi-tôt devant toi s'offriront sept étoiles ;
Dresse par-là ta course, & suis le droit chemin.
De ses chevaux ailés, il bat les flancs agiles ;
Les coursiers du soleil à sa voix sont dociles,
Ils vont. Le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,
Pénetre en un moment les vastes champs de l'air.
Le pere cependant plein d'un trouble funeste,
Le voit rouler de loin sur la plaine céleste,
Lui montre encor sa route, & du plus haut des cieux
Le suit autant qu'il peut de la voix & des yeux.
Va par-là, lui dit-il, reviens, détourne, arrête.

Ces vers sont pleins d'images, mais ils n'ont point ce tour extraordinaire qui fait le *sublime* : c'est un beau récit qui nous intéresse pour le Soleil & pour Phaëton ; on entre vivement dans l'inquiétude d'un pere qui craint pour la vie de son fils, mais l'ame n'est point transportée d'admiration. Voulez-vous du vrai *sublime*, j'en trouve dans le passage du *Ps. cxiij.* « La mer vit la puissance de l'Eternel, & elle s'en» fuit. Il jette ses regards, & les nations sont diffi» pées ».

Donnons maintenant des exemples de sentimens *grands* & élevés, je les puise toujours dans Corneille.

Auguste délibere avec Cinna & avec Maxime, s'il doit quitter l'empire ou le garder. Cinna lui conseille ce dernier parti ; & après avoir dit à ce prince que de se défaire de sa puissance, ce seroit condamner toutes les actions de sa vie ; il ajoute :

On ne renonce point aux grandeurs légitimes,
On garde sans remors ce qu'on acquiert sans crime,
Et plus le bien qu'on quitte est noble, grand, exquis,
Plus qui l'ose quitter, le juge mal acquis.
N'imprimez pas, seigneur, cette honteuse marque
A ces rares vertus qui vous ont fait monarque.
Vous l'êtes justement ; & c'est sans attentat
Que vous avez changé la forme de l'état ;
Rome est dessous vos lois par le droit de la guerre,
Qui sous les lois de Rome a mis toute la terre.
Vos armes l'ont conquise ; & tous les conquérans,
Pour être usurpateurs, ne sont pas des tyrans.
Quand ils ont sous leurs lois asservi des provinces,
Gouvernant justement, ils s'en font justes princes.
C'est ce que fit César ; il vous faut aujourd'hui
Condamner sa mémoire, ou faire comme lui.
Si le pouvoir suprême est blâmé par Auguste,
César fut un tyran, & son trépas fut juste ;
Et vous devez aux dieux compte de tout le sang
Dont vous l'avez vengé pour monter à son rang.
N'en craignez point, seigneur, les tristes destinées :
Un plus puissant démon veille sur vos années.
On a dix fois sur vous attenté sans effet,
Et qui l'a voulu perdre, au même instant l'a fait.

D'un autre côté, Maxime qui est d'un avis contraire, parle ainsi à Auguste :

Rome est à vous, seigneur, l'empire est votre bien.
Chacun en liberté peut disposer du sien.
Il le peut, à son choix, garder ou s'en défaire ;
Vous seul ne pourriez pas ce que peut le vulgaire,
Et seriez devenu, pour avoir tout dompté,
Esclave des grandeurs où vous êtes monté.
Possédez-les, seigneur, sans qu'elles vous possedent,
Loin de vous captiver, souffrez qu'elles vous cedent,
Et faites hautement connoître enfin à tous,
Que tout ce qu'elles ont est au-dessous de vous.
Votre Rome autrefois vous donna la naissance,
Vous lui voulez donner votre toute-puissance ;
Et Cinna vous impute à crime capital,
La libéralité vers le pays natal !
Il appelle remors l'amour de la patrie !
Par la haute vertu, la gloire est donc flétrie,
Et ce n'est qu'un objet digne de nos mépris,
Si de ses pleins effets l'infamie est le prix ?
Je veux bien avouer qu'une action si belle
Donne à Rome bien plus que vous ne tenez d'elle.
Mais commet-on un crime indigne de pardon,
Quand la reconnoissance est au dessus du don ?
Suivez, suivez, seigneur, le ciel qui vous inspire.
Votre gloire redouble à mépriser l'empire,
Et vous serez fameux chez la postérité,
Moins pour l'avoir acquis, que pour l'avoir quitté.
Le bonheur peut conduire à la grandeur suprême.
Mais pour y renoncer, il faut la vertu même,
Et peu de généreux vont jusqu'à dédaigner,
Après un sceptre acquis, la douceur de regner.

On ne peut nier que ces deux discours ne soient remplis de noblesse, de *grandeur* & d'éloquence, mais il n'y a point de *sublime*. Les sentimens nobles qu'ils étalent ne sont que des réflexions de l'esprit, & non pas des mouvemens actuels du cœur, qui transportent l'ame avec l'émotion héroïque du *sublime*.

Cependant pour rendre encore plus sensible la différence du *grand* & du *sublime*, j'alléguerai deux exemples, où l'un & l'autre se trouvent ensemble dans le même discours. La même tragédie de Cinna me fournira le premier exemple, & celle de Sertorius le second.

Dans la tragédie de Cinna, Maxime, qui vouloit fuir le danger, ayant témoigné de l'amour à Emilie, qu'il tâche d'engager à fuir avec lui ; elle lui parle ainsi :

Quoi, tu m'oses aimer, & tu n'oses mourir !
Tu prétends un peu trop ; mais quoi que tu prétendes,
Rends-toi digne du-moins de ce que tu demandes.
Cesse de fuir en lâche un glorieux trépas,
Ou de m'offrir un cœur que tu fais voir si bas.
Fais que je porte envie à ta vertu parfaite,

Ne te pouvant aimer, fais que je te regrette.
Montre d'un vrai romain la derniere vigueur,
Et mérite mes pleurs au défaut de mon cœur.

Le premier vers eſt *ſublime*, & les autres, quoique pleins de *grandeur*, ne ſont pourtant pas du genre *ſublime*.

Dans la tragédie de Sertorius, la reine Viriate parle à Sertorius qui refuſoit de l'épouſer, parce qu'il s'en croyoit indigne par ſa naiſſance, & qui cependant la vouloit donner à Perpenna; & ſur ce qu'il diſoit qu'il ne vouloit que le nom de *créature* de la reine, elle lui répond:

Si vous prenez ce titre, agiſſez moins en maître,
Ou m'apprenez du-moins, ſeigneur, par quelle loi
Vous n'oſez m'accepter, & diſpoſez de moi?
Accordez le reſpect que mon trone vous donne,
Avec cet attentat ſur ma propre perſonne;
Voir toute mon eſtime, & n'en pas mieux uſer,
C'en eſt un qu'aucun art ne ſauroit déguiſer.

Tout cela eſt beau, tout cela eſt noble; mais quand elle vient à dire immédiatement après:

Puiſque vous le voulez, ſoyez ma créature;
Et me laiſſant en reine ordonner de vos vœux,
Portez-les juſqu'à moi, parce que je le veux.

Ces trois derniers vers ſont ſi *ſublimes*, & élevent l'ame ſi haut, que les autres vers tout *grands* qu'ils ſont, paroiſſent perdre de leur beauté; de ſorte qu'on peut dire que le *grand* diſparoît à la vûe du *ſublime*, comme les aſtres diſparoiſſent à la vue du ſoleil.

Cette différence du *grand* & du *ſublime*, me ſemble certaine; elle eſt dans la nature, & nous la ſentons. De donner des marques & des regles pour faire cette diſtinction, c'eſt ce que je n'entreprendrai pas, parce que c'eſt une choſe de ſentiment; ceux qui l'ont juſte & délicat, feront cette différence. Diſons ſeulement que tout diſcours qui éleve l'ame éclairée avec admiration au-deſſus de ſes idées ordinaires de grandeur, & qui lui donne une plus haute opinion d'elle-même, eſt *ſublime*. Tout diſcours qui n'a ni ces qualités ni ces effets, n'eſt pas *ſublime*, quoiqu'il ait d'ailleurs une grande nobleſſe.

Enfin, nous déclarons que quand on trouveroit *ſublimes* quelques-uns des paſſages qui nous paroiſſent ſeulement *grands*, cela ne feroit rien contre le principe; & un exemple par nous mal appliqué, ne peut détruire une différence réelle & reconnue.

Comme les perſonnes qui ont en partage quelque goût, ſont extrêmement touchées des beautés du *ſublime*, on demande s'il y a un art du *ſublime* c'eſt-à-dire ſi l'art peut ſervir à acquérir le *ſublime*.

Je réponds avec M. Silvain, que ſi on entend par le mot d'*art* un amas d'obſervations ſur les opérations de l'eſprit & de la nature, ou ſur les moyens d'exciter à la production de ces beaux traits les perſonnes qui ſont nées au grand, il y a un art du *ſublime*. Mais ſi on entend par *art*, un amas de préceptes propres à faire acquérir le *ſublime*, je ne crois pas qu'il y en ait aucun. Le *ſublime* doit tout à la nature; il n'eſt pas moins l'image de la grandeur du cœur ou de l'eſprit de l'orateur, que de l'objet dont il parle; & par conſéquent il faut, pour y parvenir, être né avec un eſprit élevé, avec une ame grande & noble, & joindre une extrême juſteſſe à une extrême vivacité. Ce ſont-là, comme on voit, des dons du Ciel, que toute l'adreſſe humaine ne ſçauroit procurer.

D'ailleurs le *ſublime* conſiſte non-ſeulement dans les grandeurs extraordinaires d'un objet, mais encore dans l'impreſſion que cet objet a faite ſur l'orateur, c'eſt-à-dire dans les mouvemens qu'il a excités en lui, & qui ſont imprimés dans le tour de ſon expreſſion. Comment peut-on apprendre à avoir ou à produire des mouvemens, puiſqu'ils naiſſent d'eux-mêmes en nous à la vue des objets, ſouvent malgré nous, & quelquefois ſans que nous nous en appercevions? ne faut-il pas avoir pour cela un cœur & un naturel ſenſibles? & dépend-t-il d'un homme d'être touché quand il lui plaît, & de l'être préciſément autant & en la maniere que la grandeur des choſes le demande?

Dans le *ſublime des images*, peut-on ſe donner ou donner aux autres cette intelligence vive & lumineuſe, qui vous fait découvrir dans les plus grands objets de la nature une hauteur extraordinaire & inconnue au commun des hommes? D'un autre côté, eſt-il au pouvoir d'un homme de faire naître en ſoi des ſentimens héroïques? Et ne faut-il pas qu'ils partent naturellement du cœur & d'un mouvement que la magnanimité ſeule peut inſpirer? Concluons que le ſeul art du *ſublime* eſt d'être né pour le *ſublime*.

Nous nous ſommes étendus ſur cette matiere, parce qu'elle annoblit le cœur, & qu'elle éleve l'ame au plus haut point de grandeur dont elle ſoit capable, & parce qu'enfin c'eſt le plus beau ſujet de l'éloquence & de la poéſie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUBLIMÉ CORROSIF, *ou* MERCURE SUBLIMÉ CORROSIF. *Voyez* MERCURE, *Chimie*, & MERCURE, *Mat. médic.*

SUBLINGUAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ſont ſituées ſous la langue. *Voy.* LANGUE.

Les glandes *ſublinguales* ſont au nombre de deux, placées de chaque côté ſous la langue; elles verſent dans la bouche la ſalive qu'elles ſéparent. M. Morgagni a décrit le premier les conduits particuliers de ces glandes: ils ſont ſitués entre la langue & les gencives, & s'ouvrent à peu de diſtance du frein. Rivinus les découvrit le premier dans les veaux en 1679, Bartholin les découvrit enſuite dans le lion en 1682; c'eſt pour cela que ce conduit ſe nomme le conduit de Rivin ou de Bartholin.

L'artere *ſublinguale* eſt une branche de la carotide externe: elle ſe diſtribue aux muſcles hyoïdiens & gloſſiens, aux glandes *ſublinguales*, & ſe plonge dans la langue, & s'anaſtomoſe aux environs de la pointe de la langue avec celle du côté oppoſé. *Voyez* CAROTIDE, LANGUE, *&c.* on l'appelle auſſi *artere ranine*. *Voyez* RANINE.

SUBLUNAIRE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit de toutes les choſes qui ſont ſur la terre ou dans ſon atmoſphere, au-deſſous de la lune: ainſi on dit les *corps ſublunaires*, pour marquer tous les corps qui ſont ici bas, tous les météores, *&c.* (*O*)

SUBMERGER, v. act. (*Gram.*) inonder, couvrir d'eau, noyer. Ce bâtiment a été *ſubmergé*; les rivieres ſe ſont débordées, & toutes les terres voiſines de leurs bords ont été *ſubmergées*.

SUBMERSION PAR LE SABLE, ſ. f. (*Phyſique générale.*) les côtes de Suffolk ſont expoſées à être ſubmergées par le ſable. Leur voiſinage eſt rempli de monticules entierement ſablonneux, & ſeulement couverts d'une fine herbe par-deſſus. Les vents violens qui ſurviennent, renverſent cette herbe, & portent en forme de pluie le ſable caché deſſous, dans toutes les plaines voiſines, où il s'accumule & forme de nouveaux lits. Rien n'arrête le progrès de l'inondation, enſorte qu'elle gagne ſans ceſſe du terrein. Dans quelques endroits même, la ſituation du ſol favoriſe le déluge de ſable, & lui permet de couvrir des centaines d'arpens. Il deſcend des collines avec la plus grande rapidité, paſſe à-travers les haies, s'éleve au-deſſus des côteaux, & quand il gagne un village dans ſon cours, il enſévelit en paſſant les chaumieres & les cabannes qui ne ſont pas bâties à plus grands frais qu'elles ne valent. Il remplit les

caves des maisons, & abat quelquefois par sa pesanteur, les murs qu'il trouve sur sa route. Mais il faut lire les détails curieux que M. Wright a donnés de ce déluge sec, dans les *Transact. philos. nº. 37.*

La portion du pays de Suffolk exposée à cette étrange *submersion*, est non-seulement sablonneuse par elle-même, mais située est-nord-est d'une partie d'un vaste terrein plat, exposé à des vents impétueux, qui emportent tout le sable qu'ils trouvent sur leur passage, & qui continuent d'agir avec leurs forces entieres, en parcourant sans être brisés ni interrompus, une grande étendue de terres.

On n'a point encore trouvé de meilleur secret pour garantir les habitations précieuses de cette *submersion*, que de les environner de haies de genêts épineux, qu'on plante serrés par gradation les uns au-dessus des autres. Ceux qui ont eu le courage de faire ces sortes de plantations, ont eu le bonheur d'arrêter & de détourner le progrès du ravage, après avoir vû auparavant dans ces mêmes terres le sable élevé jusqu'à la hauteur de vingt piés.

Près de Thetford, ville de la province de Norfolk, plusieurs villages ont été entierement détruits depuis plus de cent ans par les déluges de sable de Suffolk, & une branche de la riviere de l'Ouse, appellée depuis la *riviere de Thetford*, en a été tellement bouchée, qu'il n'y a plus que de petits bâtimens qui puissent y passer, au-lieu qu'auparavant les grands vaisseaux y navigeoient. Il est vrai que ce déluge de sable en se jettant dans la riviere, a préservé une partie de la province de Norfolk de la *submersion* sablonneuse, qui n'eût pas manqué d'y ruiner une grande quantité de son terrein plat, si fertile en blé.

Aux environs de Saint-Paul de Léon en basse Bretagne, il y a sur le bord de la mer un canton, qui avant l'an 1666 étoit habité, & ne l'est plus, à cause d'un sable qui le couvre jusqu'à une hauteur de plus de vingt piés, & qui d'année en année gagne du terrein. A compter de l'époque marquée, il a gagné plus de six lieues, & il n'est plus qu'à une demi-lieue de Saint-Paul; de sorte que, selon toutes les apparences, il faudra abandonner la ville. Dans le pays submergé on voit encore quelques pointes de clochers & de cheminées qui sortent de cette mer de sable: les habitans des villages enterrés ont eu du moins le loisir de quitter leurs maisons pour aller mandier.

C'est le vent d'est ou de nord-est qui avance cette calamité; il éleve ce sable qui est très-fin, & le porte en si grande quantité & avec tant de vitesse, que M. Deslandes, à qui on doit cette observation, dit qu'en se promenant en ce pays-là pendant que le vent charrioit, il étoit obligé de secouer de tems-en-tems son chapeau & son habit, parce qu'il les sentoit appesantis. De plus, quand le vent est violent, il jette ce sable par-dessus un petit bras de mer, jusque dans Roscose, petit port assez fréquenté par les vaisseaux étrangers: le sable s'éleve dans les rues de cette bourgade jusqu'à deux piés, & on l'enleve par charretées.

Ce désastre est nouveau, parce que la plage qui fournit ce sable, n'en avoit pas encore une assez grande quantité pour s'élever au-dessus de la surface de la mer, ou peut-être parce que la mer n'a abandonné cet endroit, & ne l'a laissé découvert que depuis un certain tems. Elle a eu quelque mouvement sur cette côte; elle vient présentement dans le reflux une demi-lieue au-delà de certains rochers qu'elle ne passoit pas autrefois. Ce malheureux canton inondé d'une façon si singuliere, ainsi que les déluges de sable de la province de Suffolk, dont nous avons parlé au commencement de cet article, ne justifient que trop ce que les anciens & les modernes rapportent des tempêtes excitées en Afrique, qui ont fait périr par des déluges de sable, des villes, & même des armées. *Histoire de l'académie des Sciences*, 1722. (*D. J.*)

SUBORDINATION, s. f. (*Gramm.*) est un terme relatif qui exprime les degrés d'infériorité entre une chose & une autre.

Il y a dans l'Eglise différens degrés de *subordination*, comme des diacres aux prêtres, des prêtres aux évêques, & des évêques au pape, à cause de sa primauté d'honneur & de juridiction. *Voyez* PRIMAUTÉ. L'assemblage de tous ces ordres se nomme *hiérarchie*. *Voyez* HIÉRARCHIE.

SUBORDINATION, *la*, c'est, *dans l'état militaire*, l'obéissance & la soumission que doit l'officier inférieur au supérieur pour toutes les choses qui concernent ses fonctions ou son emploi. C'est dans la *subordination*, renfermée dans ses justes bornes, que consiste principalement la discipline militaire, si importante dans les armées. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE & OFFICIERS. (Q)

SUBORNATION, (*Grammaire & Jurisprud*) est l'action de corrompre quelqu'un, soit par flatterie & caresses, soit par promesses ou par menaces; ce crime est mis dans la classe des différentes especes de faux.

Il y a deux sortes de *subornation*.

L'une est celle par laquelle on entraîne une personne dans la débauche.

L'autre est celle par laquelle on engage une personne à faire ou dire quelque chose contre la justice ou la vérité, comme lorsque l'on corrompt un juge ou autre officier public, pour lui faire faire quelque acte faux ou injuste.

La loi Cornelia de *falsis*, prononçoit la peine de faux contre ceux qui suborn ent les juges, & contre les juges qui se laissent suborner: parmi nous ces peines dépendent de l'arbitrage du juge & des circonstances.

Le terme de *subornation* est principalement usité pour exprimer la corruption des témoins que l'on engage à certifier ou déposer quelque chose contre la vérité.

La preuve de ce crime est difficile à acquérir, parce que l'on ne fait pas ordinairement de convention par écrit pour corrompre quelqu'un: c'est pourquoi deux témoins qui accusent un tiers de les avoir voulu suborner, suffisent pour faire décreter l'accusé, même pour le faire condamner à la question, on peut même le condamner quand il n'avoueroit rien, si les deux dépositions sont uniformes & sur un même fait.

La peine de la *subornation* chez les Romains, tant pour le suborneur que pour les témoins subornés, étoit la peine ordinaire du faux, *ff. ad leg. Corn. de falsf.*

Les ordonnances de France, notamment celle de 1531, prononcent la peine de mort contre ceux qui suborn ent les témoins, & contre les temoins qui se laissent suborner.

Le subornement des témoins, sur-tout si c'est pour faire périr un innocent, mérite une mort plus rigoureuse que les autres, telle que le supplice de la roue.

Suivant le droit canon le suborneur est excommunié, & celui qui se laisse suborner est déclaré incapable de porter témoignage, & est noté d'infamie. *Voyez* le *Traité des crimes* par M. de Vouglans. (*A*)

SUBREDAURADE, s. f. (*Hist. nat.*) on donne ce nom à la daurade lorsqu'elle a pris tout son accroissement. *Voyez* DAURADE.

SUBREPTICE, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) est ce qui tend à ôter la connoissance de quelque fait ou de quelque piece que l'on a intérêt de dissimuler.

Des lettres de chancellerie sont *subreptices*, lorsque l'on a déguisé quelque fait essentiel qui eût empêché d'accorder les lettres.

Elles sont au contraire obreptices lorsqu'on y a avancé quelque fait contraire à la vérité, pour obtenir plus facilement ce que l'on demande. *Voyez* FAUX, LETTRES DE CHANCELLERIE, OBREPTICE, OBREPTION. (*A*)

SUBREPTION, (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsqu'on supprime artificieusement quelque fait pour obtenir du prince ou de la justice quelque chose que l'on demande. *Voyez* OBREPTICE, OBREPTION, & SUBREPTICE. (*A*)

SUBROGATEUR, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est l'ancien créancier qui en subroge un nouveau en son lieu & place, aux droits qu'il avoit contre son débiteur. *Voyez ci-après* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsqu'une personne succede & entre au lieu & place d'un autre pour exercer ses droits, ou lorsqu'une chose prend la place d'une autre, & est réputée de même nature & qualité, & sujette aux mêmes charges.

Quand il s'agit d'universalité de biens & de droits universels, la *subrogation* se fait indistinctement, soit des personnes l'une à l'autre, soit des choses, & la *subrogation* a toujours lieu de plein droit; elle est naturelle & conforme au droit commun.

Telle est la *subrogation* qui s'opere de l'héritier au lieu & place du défunt.

Telle est aussi la *subrogation* qui a lieu en fait d'universalité de biens, lorsque l'héritier grevé de fidéicommis a vendu quelque bien de succession, & en a employé le prix à l'acquisition d'autres héritages.

En fait de droits particuliers, il y a aussi *subrogation* de personnes; mais la *subrogation* n'a lieu que dans les cas exprimés par la loi ou par la convention.

Un acquêt donné en contrechange d'un propre, devient propre par *subrogation*. *Voyez* PROPRE & COUTUME DE SUBROGATION.

Mais le terme de *subrogation* est plus usité pour exprimer la maniere dont un créancier prend la place d'un autre, & succede à ses privileges & hypothèques.

Cette *subrogation* s'opere de deux manieres; l'une en vertu de la loi, l'autre en vertu d'une stipulation expresse. La premiere est appellée *légale*, & a lieu de plein droit; l'autre est appellée *conventionnelle*.

La *subrogation*, soit légale ou conventionnelle, a lieu en plusieurs cas différens.

Le premier est celui de la cession, transport ou délégation au profit d'un autre. *Voyez* CESSION, DÉLÉGATION, MANDEMENT, TRANSPORT.

Le second est lorsqu'un créancier hypotéquaire rembourse un créancier antérieur à lui, ou même des créanciers postérieurs, pour empêcher qu'il ne consomment en frais les biens de leur débiteur commun. Il est subrogé de plein droit à leurs hypotheques, sans qu'il ait besoin de stipuler aucune *subrogation*; mais un créancier chirographaire n'a pas le même droit.

Le troisieme cas est celui du tiers acquereur qui paie les dettes du vendeur, au moyen de quoi il est subrogé aux hypothèques des créanciers qui la payent, mais cette *subrogation* n'a son effet que sur l'immeuble acquis, & non sur les autres biens du vendeur.

Le quatrieme cas est lorsque l'héritier bénéficiaire ou le curateur aux biens vacans, payent les dettes de la succession, ils sont subrogés de plein droit aux créanciers qu'ils ont payé.

Le cinquieme cas est celui des co-obligés, cautions, & co-héritiers, qui sont contraints de payer pour autrui, soit par le moyen de l'action personnelle, soit par le moyen de l'action hypothéquaire. Ils ne sont pas à la vérité subrogés de plein droit; mais ils peuvent obliger les créanciers qu'ils payent, de consentir la *subrogation*, ou, à leur refus, se faire subroger par justice: la loi leur permet même de refuser leur paiement jusqu'à ce que la *subrogation* ait été accordée, & leur donner pour cela une exception appellée *exceptio cedendarum actionum*.

Le reglement du parlement de Paris de 1690 porte que pour succéder & être subrogé aux actions, droits, hypothèques & privileges d'un ancien créancier sur les biens de tous ceux qui sont obligés à la dette, ou de leurs cautions, & pour avoir droit de les exercer ainsi, & en la maniere que les créanciers l'auroient pu faire, il suffit que les deniers du nouveau créancier soient fournis à l'un des débiteurs avec stipulation faite par acte passé devant notaire, qui précede le paiement, ou qu'il soit de même date, que le débiteur emploiera les deniers au paiement de l'ancien créancier, que celui qui les prête sera subrogé aux droits du créancier, & que dans la quittance ou dans l'acte qui en tiendra lieu, lesquels seront aussi passés pardevant notaires, il soit fait mention que le remboursement a été fait des deniers fournis à cet effet par le nouveau créancier, sans qu'il soit besoin que la *subrogation* soit consentie par l'ancien créancier, ni par les autres débiteurs & cautions, ou qu'elle soit ordonnée en justice.

Le réglement du parlement de Rouen de 1666, *art.* 132. porte que l'obligation du plege (ou caution) est éteinte quand la dette est payée par le principal obligé, lequel néanmoins peut subroger celui qui a baillé les deniers pour acquitter les dettes à l'hypothèque d'icelle, sur ses biens seulement, & non sur ceux du plege. *Voyez* au code le tit. *de his qui in prior. credit. locum succedunt*, l'édit du mois de Mai 1609; le traité de la *subrogation* de Renusson avec les notes, & les *mots* CAUTION, CRÉANCIER, CO-OBLIGÉ, DÉBITEUR, HYPOTHÈQUE, PRIVILEGE, TRANSPORT. (*A*)

SUBROGÉ, adj. & subst. (*Gramm. & Jurisprud.*) est celui qui est au lieu & place d'une autre personne, ou qui est en ses droits.

Un conseiller est subrogé à un autre lorsqu'on le nomme rapporteur d'un procès en son lieu & place. *Voyez* SUBROGATUR.

Un créancier est *subrogé* à un autre, lorsque celui-ci lui cede ses droits & actions. *Voyez* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGÉ TUTEUR, est celui qui est nommé pour assister à l'inventaire & y servir de légitime contradicteur, lorsque c'est celui des pere & mere qui est survivant, qui est tuteur de ses enfans mineurs.

On nomme en ce cas un *subrogé tuteur*, à cause que les mineurs ont des intérêts à discuter avec leur tuteur ou tutrice.

La fonction du *subrogé tuteur* ne consiste qu'à assister à l'inventaire. *Voyez* CURATELLE, CURATEUR, INVENTAIRE, MINEUR, TUTELLE, TUTEUR. (*A*)

SUBSÉQUENT, adj. (*Gram.*) qui suit, qui vient après; les années *subséquentes* n'ont pas été également malheureuses; l'événement *subséquent* a un peu consolé des autres; le jour *subséquent*; les fêtes *subséquentes*; les chapitres *subséquens*.

SUBSIDE, *terme de Droit*, se dit en général de toutes les taxes & impositions que les sujets payent au roi ou à ceux qui gouvernent, pour subvenir aux besoins de l'état.

Les Anglois définissent le *subside* une taxe ou tribut accordé au roi par autorité du parlement, dans les besoins pressans de l'état, & qui se leve sur les sujets à proportion de leurs richesses ou du revenu annuel de leurs terres, biens, &c. *Voyez* TAXE, &c.

Tel est l'impôt sur les terres ou taxe royale, comme on l'appelle, qui monte ordinairement à deux, trois ou quatre schellings par livre pour le revenu des terres, & à deux schelings & huit sols pour les

biens personnels, quand celui des terres est de quatre schellings. *Voyez* AIDES, *&c.*

Les anciens rois saxons n'avoient point de *subsides* qui se levassent réglément ; mais au-lieu de cela, il y avoit différentes coutumes par lesquelles on levoit des deniers ou des corvées sur le peuple pour réparer les villes, châteaux, ponts, pour les expéditions militaires, *&c.* qu'ils appelloient *burgote*, *brighote*, *herefare*, *heregled*, &c.

Mais depuis que leurs terres furent envahies par les Danois, le roi Ethelred convint en 1007, de payer à ceux-ci tous les ans 10000 liv. pour racheter la paix : cette somme fut depuis portée à 36000 l. & enfin jusqu'à 48000 liv. & on l'appella *danegeld*, & on la leva sur les terres ; chaque *hide* ou charrue étoit taxée au douzieme, excepté celles de l'Eglise. *Voyez* DANEGELD.

De-là ce tribut fut appellé *hidage*, nom qui par la suite devint commun à toutes les taxes & subsides qu'on imposoit sur les terres ; comme celles qu'on imposoit sur les bestiaux, furent appellées *hornegeld*.

Mais les Normans les appelloient quelquefois toutes les deux *taxes*, du mot grec τάξις ; & quelquefois *taillage*, qui vient de leur propre langage, & quelquefois, suivant les usages d'au-dela de la mer, *subsidia* & *auxilia*. Voyez *AUXILIUM*.

Depuis la conquête, il paroît que ces *subsides* ont été accordés encore sur un autre pié qu'ils ne sont à présent : comme chaque neuvieme agneau, chaque neuvieme brébis, *&c.* quelquefois la taxe étoit le dixieme, & quelquefois le quinzieme. *Voyez* QUINZIEME, *&c.*

En France le roi seul, de sa propre autorité, impose des *subsides* sur le peuple à sa discrétion. Ce que Grotius dit que ceux qui payent des *subsides* aux autres souverains pour les engager à les défendre contre des ennemis puissans, reconnoissent en agissant ainsi leur propre foiblesse, & que cette reconnoissance fait tort à leur dignité ; ne doit s'entendre que de ces états qui sont trop foibles pour se défendre eux-mêmes, & qui, par rapport à cela, se rendent en quelque façon tributaires ; & non pas de ceux qui subsistant par leurs propres forces, donnent des *subsides* à leurs voisins, qui sont plus foibles, pour les empêcher d'être accablés par les autres.

Tels sont, par exemple, les rois de France & d'Angleterre par rapport aux rois de Suede & autres princes, à qui ils accordent des *subsides* dans les traités qu'ils font avec eux.

Dans le rôle des taxes & impositions d'Angleterre, il y a plusieurs sortes de *subsides* : l'ancien *subside*, le supplément à l'ancien *subside*, le nouveau *subside*, le tiers du *subside*, & les deux tiers du *subside*. *Voyez* IMPÔTS, DROITS, *&c.*

Un homme de mérite a rassemblé sous un même point de vue l'apologie d'un des meilleurs auteurs politiques de nos jours, & la critique de quelques-uns de nos articles de finance. Son ouvrage, publié par lui-même, pouvoit certainement lui faire plus d'honneur, & nous causer plus de peine (s'il étoit si pénible de reconnoître ses erreurs), que n'en peuvent jamais attendre de leurs injurieuses & pauvres productions une infinité d'hommes obscurs, qui depuis 20 ans jusqu'à ce jour, depuis le plat Ch.... jusqu'à l'hypocrite abbé de S.... se sont indignement déchaînés contre nous.

Celui qui a écrit les observations suivantes, homme d'un caractere bien différent, nous les a envoyées à nous-même, pour en faire l'usage qui nous conviendroit, & nous les imprimons.

M. de Voltaire s'est tout nouvellement chargé de nous venger des autres. Il a dit dans une de ses lettres, à-propos de la brochure de cet abbé de S.... Quel est celui qui s'est occupé à vuider les fosses d'un palais où il n'est jamais entré ?... Tel misérable petit architecte, qui n'est pas en état de tailler un chapiteau, ose critiquer le portail de S. Pierre de Rome. Nous voudrions bien que ces comparaisons flatteuses, plus méritées de notre part, nous honorassent autant qu'elles doivent humilier nos ennemis.

Notre siecle a produit plusieurs livres dangereux, & un grand nombre d'inutiles, comme le crient les déclamateurs : mais ce qu'ils ne disent point, c'est qu'il sort journellement des presses, des ouvrages précieux à la raison, dont ils étendent l'empire, à la saine philosophie qu'ils répandent, à la nature à laquelle ils nous rappellent, & à l'humanité dont ils réclament les droits.

Si le gouvernement profitoit des vues présentées par quelques gens de lettres, le regne présent seroit mis par la postérité beaucoup au-dessus des regnes précédens, parce que les mœurs seroient plus séveres, les ames plus honnêtes, le système de la bienfaisance mieux suivi, & les peuples conséquemment plus heureux.

Parmi les auteurs qui ont consacré leurs travaux à l'utilité publique, on doit citer avec reconnoissance M. de M..... Un rédacteur intelligent, semblable à celui qui a publié un des projets de l'abbé de S. Pierre, qui sauroit distinguer les maximes saines, lier les vérités, placer les réflexions, écarter les paradoxes, supprimer des digressions vuides, des déclamations choquantes, & des ironies trop ameres, formeroit un excellent volume de tous ceux qui sont sortis de la plume de l'*ami des hommes*. Les *doutes* qui lui ont été adressés sur la *théorie de l'impôt*, n'ont point été conçus par une tête bien forte. On voit aisément l'esprit qui les a dictés ; ce qui ne prévient pas en leur faveur : car cet esprit n'est point celui de la candeur & du patriotisme. Ce n'est pas d'ailleurs avec quelques figures de rhétorique qu'on peut triompher des écarts d'un génie bouillant, & vaincre les élans d'un cœur que le spectacle de la misere a déchiré.

M. de M..... doit savoir gré à l'anonyme qui a consolidé ses maximes en s'efforçant de les détruire.

Tel est l'effet des objections foibles ; elles font présumer qu'un livre est hors de toute atteinte, parce qu'il a été mal attaqué, & que le vulgaire se persuade que le bouclier qui résiste est bon, tandis que c'est seulement le trait lancé qui manque de vigueur. Mais ce dont M. de M..... ne peut remercier son adversaire, c'est de cette politesse cruelle qui ne tend, en lui accordant des talens, qu'à le désigner comme un homme dangereux. N'est-il donc plus possible de critiquer sans rendre odieux ? C'est une méthode bien noire & bien usitée que celle qu'on emploie contre presque tous les auteurs. On calomnie leurs principes, en leur attribuant des conséquences aussi détournées que funestes ; & on parvient à intéresser la religion ou le ministere, dans des discussions qui leur sont étrangeres. Le délire d'un bon citoyen n'en fera jamais de méchans, surtout lorsqu'il ne s'exercera que sur des matieres qui ne sont qu'à la portée du petit nombre, la multitude seule pouvant devenir séditieuse ou fanatique.

Au reste, il importeroit peu de relever les erreurs renfermées dans un *in-12.* obscur, qui aura le sort des écrits polémiques, si elles n'étoient soutenues & garanties par d'autres erreurs qui se sont glissées dans un ouvrage immortel (*a*). Elles y sont, il est vrai, réparées par la promesse que les éditeurs de l'Encyclopédie ont faite (*b*) d'insérer, sous une autre lettre, le correctif nécessaire aux mots *ferme*, (finance), & *financier* ; mais les espérances qu'on

(*a*) L'Encyclopédie.

(*b*) Voyez l'observation qui suit dans l'Encyclopédie l'article *ferme*, (finance).

avoit de la continuation d'un dictionnaire qui auroit honoré la nation, sont malheureusement aujourd'hui très-foibles (c). On ne se flatte plus guere de lire les articles *Régie* & *Régisseur*, qui eussent sans doute offert une réfutation complette de ceux qui contiennent des réflexions mal digérées, des assertions légeres & une critique peu judicieuse de plusieurs passages de l'*esprit des lois*. Il faut donc tâcher de les détruire dans un morceau particulier, & d'empêcher que l'étranger ne se méprenne sur les idées qu'ont les François du crédit & de la finance.

Un coup-d'œil rapidement jetté sur les *doutes proposés à l'auteur de la théorie de l'impôt*, conduira naturellement à l'examen des mots *ferme* & *financier*, où l'on retrouve les mêmes principes de la citation entiere desquels l'anonyme s'est servi contre l'ouvrage de M. de M. . . .

Je tombe (*p. 38.*) sur une observation fausse & perfide : fausse, parce qu'elle donne à une phrase un sens dont elle n'est point susceptible : perfide, parce qu'elle dénonce une expression innocente sous un rapport odieux. M. de M. . . . a dit : *lorsque les peuples reçoivent un chef, soit par élection, soit par droit héréditaire*, sur quoi l'on observe avec affectation, que *recevoir ne peut s'entendre que de ce qu'on a droit de refuser : or*, ajoute-t-on, *dans un royaume héréditaire, le choix ne dépend pas du peuple.* M. de M.... avoit-il laissé la moindre équivoque ? En écrivant *droit héréditaire*, n'établissoit-il pas que le peuple ne pouvoit, ni refuser, ni choisir, puisque son souverain l'étoit *de droit ?*

M. de M.... a témoigné (*p. 158. & 161.*) ses allarmes *sur l'abus qu'on pouvoit faire de la souveraineté ;* on lui en fait un crime grave (*p. 140. des doutes*). Eh quoi ! cette appréhension contredit-elle la confiance qu'il a dans la bonté paternelle du souverain ? Quand on voit la flatterie empressée à empoisonner le cœur des rois ; quand on réfléchit sur la facilité & sur le penchant qu'ont tous les hommes à être injustes, dès qu'ils ne sont point arrêtés par le frein de la loi ; quand on médite sur les suites de *cet abus* fatal aux mœurs qu'il corrompt, à la liberté qu'il enleve & à l'humanité qu'il dégrade, le vrai citoyen peut-il trop multiplier les avis, les prieres, les images & tous les ressorts de cette éloquence qui maîtrise l'ame ?

« J'employe, a-t-on dit dans la *théorie de l'impôt*, » (*p. 187.*) cinq mille livres que rapporte ma terre, » au loyer d'une maison ; si le fisc prétend encore son » droit sur cette location, il tire d'un sac deux mou» tures ». Sûrement ce raisonnement n'est point solide, mais la replique ne l'est pas davantage : car soutenir (*p. 64. des doutes*), que c'est le propriétaire de la maison & non le locataire qui paye l'imposition, c'est avancer que c'est le marchand, & non l'acheteur particulier, qui est chargé des droits d'entrée, tandis que les loyers, comme les marchandises, augmentent en raison des impôts qu'ils supportent : il falloit se borner à prouver que la possession qui donne un revenu, est très-distincte de l'emploi qu'on peut faire de ce même revenu ; que la propriété d'un fonds est indépendante d'une location ; & qu'ainsi les droits imposés tombent sur deux objets réellement différens, quoique réunis sous la même main.

L'anonyme veut démontrer à M. de M...(*p. 70.*) que le premier objet du contrôle des actes, est d'en constater la date & d'en assurer l'authenticité, & *que le droit qu'on a joint à la formalité, n'en change point la véritable destination.* L'anonyme s'est trompé : la quotité exorbitante du droit contredit absolument le but du législateur, puisqu'il est de fait que les particuliers aiment mieux encourir les peines de nullité & la privation d'hypotheque, en rédigeant leurs conventions sous signature privée, que d'acquitter les droits immenses auxquels sont assujettis les contrats publics. Est-on quelquefois contraint d'en passer ? on ne balance pas alors à s'exposer aux dangers d'un procès, en supprimant des clauses dont l'énonciation rendroit la formalité trop dispendieuse, ou en les embrouillant pour tâcher d'en soustraire la connoissance aux yeux avides du traitant. C'est ainsi que la condition du sujet est devenue pire qu'elle n'étoit avant l'établissement du contrôle : si la sûreté étoit alors moins grande à certains égards, elle l'étoit plus à d'autres ; & certainement elle étoit plus générale : la mauvaise foi altéroit moins d'actes que la crainte des droits n'en annulle aujourd'hui que les riches seuls peuvent s'y soumettre. Je dis la même chose de l'*insinuation* & du *centieme denier ;* en applaudissant à l'institution, je demande que la loi soit certaine, pour que la perception ne soit pas arbitraire ; qu'elle soit claire, pour que celui qui paye sache pourquoi il paye ; que le droit soit léger, pour que sa modicité permette de jouir de l'avantage qu'il procure ; qu'il soit volontaire, pour que le peuple conçoive que c'est en sa faveur, & non pas en faveur d'un fermier qu'il se leve & qu'il est établi. Le *centieme denier*, par exemple, dit l'auteur, *est représentatif de lods & ventes ;* je le prie de me dire pourquoi on en exige, lors même que les mutations ne donnent pas ouverture aux droits seigneuriaux ? Plusieurs questions de ce genre convaincroient que le légal des édits n'est qu'un prétexte, & que le bursal en est le motif.

Que veut-on dire par cette sentence énigmatique : *l'oisiveté a son utilité, ce qu'elle consomme est son tribut ?* (*p. 166.*) Ignore-t-on que quand quelqu'un ne fait rien, un autre meurt de faim dans l'empire ? qu'il ne peut y avoir dans un corps politique parfaitement sain, un membre qui reçoive sans donner ? que le tribut n'en sauroit être passif ? Voilà cependant ce que l'auteur *des doutes* appelle une vérité qu'*il faudroit méditer pour en découvrir d'autres ;* elles seroient probablement du même genre : on apprendroit, par exemple, que l'*oisif est maître de son loisir* (*p. 168.*), ce qui ne laisse pas que de composer un bon fonds pour asseoir un impôt.

On accuse aussi M. de M. de s'interdire les ressources *du crédit* (*p. 170.*), & on raisonne à perte de vue d'après cette supposition qui est très-gratuite. L'*ami des hommes* exclut le crédit, qui ne consiste qu'en expédiens, qui ne vient que des pertes que le roi fait avec certaines compagnies ; qui excede le degré fondé sur le revenu général de la nation ; qui détruit les arts, l'industrie, le commerce, après avoir anéanti la population & l'agriculture ; qui ayant desséché le germe de la prospérité d'un état, le deshonore & l'expose à une révolution funeste ; mais il est le partisan de ce crédit, qui naît de la confiance & d'une administration éclairée (*théorie de l'impôt, p. 160.*), qui est conséquent à ce principe : *faites peu d'engagemens, & acquittez-les exactement.* En effet, la faculté d'emprunter, qui porte sur l'opinion conçue de l'assurance du payement, constitue l'essence du crédit solide ; elle n'entraîne ni la création de nouveaux impôts, ni l'extension des anciens ; & voilà celle qu'adopte un ministre intelligent.

M. de M... a parlé de la cession des restes du bail des fermes générales (*p. 405, 406*, &c. *de la théorie de l'impôt*) ; il en sollicite une severe liquidation. Son critique répond à ses plaintes sur ce sujet, en différant sur l'abus qu'il y avoit de les comprendre dans des affaires particulieres, comme on faisoit autrefois, au lieu de les réunir à la nouvelle adjudication, comme on fait depuis quelque tems. De ce que

(c) L'auteur ne parloit pas sans beaucoup de vraisemblance. Les jésuites existoient encore lorsqu'il écrivoit.

l'abus étoit très-grand dans la forme passée, s'ensuit-il que la présente n'en ait aucun ? Et si elle en a, n'est-on pas autorité à s'en plaindre (*d*) ? N'est-il pas de l'injustice la plus criante de laisser subsister ces recherches interminables, contre lesquelles le citoyen ne peut jamais assurer sa tranquillité, & d'exiger des arrérages de vingt années, lorsqu'on restreint à deux les répétitions que les parties qui ont trop payé sont en droit de demander?

« Ce mot de *liberté*, que chacun interprete ou » confirme, admet ou rejette, fait aujourd'hui la » base la plus générale des projets, des écrits & des » conversations : on en a même fait une sorte de cri » de guerre, un signal de combat ; il nous est venu » d'Angleterre, & peut-être n'est-ce pas-là un des » moindres torts que nous aient fait nos voisins ». Cet étonnant langage, qu'un esclave avili sous un despote de l'Orient auroit de la peine à prononcer, se trouve à la *page 186 des doutes*. N'est-on pas indigné de tant d'humiliation ? Un roi, le pere de ses peuples, peut-il être plus noblement loué, que lorsque la liberté *fait la base des écrits, des projets & des conversations* ? C'est l'éloge le plus pur & le plus attendrissant qu'on puisse faire d'un souverain, que de s'entretenir devant lui du plus grand des biens. On ne le prononce pas sous un tyran, ce mot sacré ; il ne vient point de l'*Angleterre*, la nature l'a gravé dans tous les cœurs ; il est le *cri* du plus mâle des sentimens. On ne comprend point comment on a pu se permettre, à ce sujet, une sortie contre des livres anglois, qu'on feroit très-bien d'étudier avant d'en hasarder dans sa propre langue.

Par une suite des grandes vues de l'anonyme, il ne s'en fie pas à l'intérêt pour éclairer les hommes sur l'espece de culture & de commerce qu'ils doivent choisir ; il veut qu'on décide à Paris, si ce sont des oliviers qui conviennent à la Provence & des manufactures de soie à la ville de Lyon.

En voilà assez, & peut-être trop, pour indiquer la maniere du contradicteur de M. de M... Il est tems d'abandonner une critique qui ne respire, ni la chaleur de la bienfaisance, ni le courage de la justice, pour s'attacher à effacer ce que l'*Encyclopédie* offre de pernicieux sous les deux articles *ferme*, (finance) & *financier*.

Observations sur les articles ferme, finance, & financier *de ce Dictionnaire.* » *Ferme du roi*, finance. Il ne » s'agit dans cet article que des droits du roi que » l'on est dans l'usage d'affermer ; & sur ce sujet on » a souvent demandé laquelle des deux méthodes est » préférable, d'affermer les revenus publics ou de les » mettre en régie ?

Premier principe de M. de Montesquieu. » La régie » est l'administration d'un bon pere de famille, qui » leve lui-même avec économie & avec ordre, ses » revenus.

*Observations de M. P***.* Tout se réduit à savoir, si dans la *régie* il en coûte moins au peuple que dans la *ferme* ; & si le peuple payant autant d'une façon que de l'autre, le prince reçoit autant des *régisseurs* que des *fermiers*. Car s'il arrive dans l'un ou dans l'autre cas (quoique par un inconvénient différent) que le peuple soit surchargé, poursuivi, tourmenté, sans que le souverain reçoive plus dans une hypothèse que dans l'autre ; si le *régisseur* fait perdre par la négligence, ce que l'on prétend que le *fermier* gagne par exaction, la *ferme* & la *régie* ne seront-elles pas également propres à produire l'avantage de l'état, des que l'on voudra & que l'on saura bien les gouverner? Peut-être néanmoins pourroit-on penser avec quelque fondement, que dans le cas d'une bonne administration, il seroit plus facile encore d'arrêter la vivacité du *fermier*, que de hâter la lenteur de ceux qui *régissent*, c'est-à-dire qui prennent soin des intérêts d'autrui.

Quant à l'ordre & à l'économie, ne peut-on pas avec raison imaginer qu'ils sont bien moins observés dans les *régies* que dans les *fermes* ; puisqu'ils sont confiés ; savoir, l'ordre à des gens qui n'ont aucun intérêt de le garder dans la perception, l'économie à ceux qui n'ont aucune raison personnelle d'épargner les frais du recouvrement ? C'est une vérité dont l'expérience a fourni plus d'une fois la démonstration.

Réponses. Si de la solution de cette premiere question dépendoit celle de la thèse générale, le principe de M. de *Montesquieu* auroit bientôt force de loi. Le régime le plus sage ne peut imprimer la perfection à aucun établissement, il ne peut que diminuer à un certain point, le nombre & la grandeur des abus. Laissons donc à la *régie* & à la *ferme* ceux dont elles sont susceptibles, & nous ferons convaincus que le peuple paye plus dans la seconde que dans la premiere. La négligence ne *poursuit* ni ne *surcharge* ; elle est lente, elle oublie ; mais elle ne *tourmente* pas. Si elle fait perdre, c'est au souverain, qui dans une bonne administration doit compter sur ces pertes légeres en elles-mêmes, utiles à plusieurs citoyens, par-là faciles à réparer ; puisqu'elles laissent des moyens dont le gouvernement peut se ressaisir dans des tems orageux. Cette méthode ne peut donc avec son abus, nuire à l'état. Il n'en est pas ainsi de l'*exaction* ; le petit nombre qui l'exerce est le seul qui en profite : un peuple est écrasé, & le prince ne s'enrichit point. Le royaume sera épuisé, sans que le trésor-royal soit rempli : les gains extraordinaires attaqueront les ressources dans leur principe, & les enfans n'auront, dans les plus pressans besoin de leur pere, que des vœux stériles à lui offrir. Ceux qui connoîtront les hommes & les gouvernemens, avoueront que dans une monarchie, l'ardeur de l'intérêt particulier est bien plus impossible à réprimer, qu'il n'est difficile d'exciter le zele & de s'assurer de l'exactitude *de ceux qui prennent soin des intérêts d'autrui*. Accordons cependant, que l'un n'est pas plus aisé que l'autre, & il n'en sera pas moins évident que la paresse de la *régie* est préférable à la cupidité de la *ferme*.

Tout homme aime l'ordre & l'observe, tant que son intérêt ne s'y oppose point. C'est parce que le *régisseur* n'en a aucun à la perception, qu'elle sera juste : mais le *fermier*, dont les richesses augmentent en raison de l'étendue des droits, interprétera, éludera & forcera sans cesse la loi ; seul il multipliera les frais, parce qu'ils déterminent le recouvrement qui est le mobile de sa fortune, & qui est, comme nous l'avons supposé, indifférent au *régisseur*.

Second principe de M. de Montesquieu. « Par la *régie*, le prince est le maître de presser ou de retarder la levée des tributs, ou suivant ses besoins, ou » suivant ceux de son peuple.

Observations. Il l'est également quand ses revenus sont affermés, lorsque par l'amélioration de certaines parties de la recette & par la diminution de la dépense, il se met en état de se relâcher du prix du bail convenu, ou d'accorder des indemnités : les sacrifices qu'il fait alors en faveur de l'agriculture, du commerce & de l'industrie *se retrouvent dans un produit plus considérable des droits d'une autre espece*. Mais ces louables opérations ne sont, ni particulieres à la *régie*, ni étrangeres à la *ferme* ; elles dépendent dans l'un & dans l'autre cas d'une administration, qui mette

(*d*) Un ministre auquel un étranger demanderoit pourquoi il n'y a pas au-moins dans la capitale une salle où l'on puisse représenter convenablement les chef-d'œuvres du theatre françois, répondroit il en disant qu'autrefois une populace d'importuns se mêloit à un sénat romain, qu'Athalie avoit un panier, & que ces grossieretés ridicules sont abolies ?

à portée de soulager le peuple & d'encourager la nation, *&c.*

Réponses. Il ne s'agit pas ici de sçavoir par quels moyens on parvient à la remise d'une partie des tributs : il est encore moins nécessaire d'établir qu'en accordant d'un côté, il faut reprendre d'un autre. Mais j'examine si le souverain, quand il peut & qu'il veut retarder la levée de l'impôt, est plus en état de le faire dans la *régie*, que dans la *ferme ;* je me décide pour l'affirmative. En effet, s'il juge à-propos d'accorder des modérations en affermant, il faut qu'il revienne sur un arrangement consommé, qu'il change des dispositions arrêtées, qu'il renonce à la destination déja faite de revenus fixes, & qu'enfin, il intervertisse l'ordre qu'il avoit établi : ce qui exige ainsi des opérations contraires à celles qui ont été faites découle naturellement d'une *régie* qu'on presse ou qu'on retient conformement aux circonstances.

Troisieme principe de M. de Montesquieu. « Par la *régie*, le prince épargne à l'état les profits immenses » des *fermiers* qui l'appauvrissent d'une infinité de ma- » nieres.

Observations. Ce que la *ferme* absorbe en profits, la *régie* le perd en frais ; enforte que ce que l'état dans le dernier cas gagne d'un côté, il le perd de l'autre. Qui ne voit un objet que sous un seul aspect, n'a pas tout vû, n'a pas bien vû : il faut l'envisager sous toutes les faces. On verra que le *fermier* n'exigera trop, que parce qu'il ne sera pas surveillé ; que le *régisseur* ne fera des frais immenses, que parce qu'il ne sera point arrêté. Mais l'un ne peut-il pas être excité, ne peut-on pas contenir l'autre ? C'est aux hommes d'état à juger des obstacles & des facilités, des inconvéniens & des avantages qui peuvent se trouver dans l'une & dans l'autre des ces opérations : mais on ne voit pas les raisons de se décider en faveur de la *régie* aussi promptement, aussi positivement, que le fait l'auteur de l'*Esprit des lois.*

Réponses. C'est sûrement ne pas tout voir, ne pas bien voir, que d'assurer que la *régie* perd en frais, ce que la *ferme* absorbe en profits. Il a été démontré plus haut que le *régisseur* fait peu de frais, parce qu'il n'a aucun intérêt au produit que rendent ces frais : à lumieres égales, son administration sera donc plus douce & moins chere que celle du *fermier.* Que sera-ce si l'on veut comparer ce que coûtent à l'état les profits de celui-ci, avec le montant des appointemens de l'autre ? Si c'est aux hommes d'état qu'il appartient de décider sur cet objet, personne n'en contestera, je crois, le droit à M. de *Montesquieu.* Dans cette occasion il ne falloit que calculer ; il le fit, & il prononça.

Quatrieme principe de M. de Montesquieu. « Par la » *régie*, le prince épargne au peuple un spectacle de » fortunes subites qui l'afflige.

Observations. C'est moins le spectacle de la fortune de quelques particuliers qu'il faut épargner au peuple, que l'appauvrissement des provinces entieres. Ce sont moins aussi les fortunes subites qui frappent le peuple, qui l'étonnent & qui l'affligent, que les moyens d'y parvenir & les abus que l'on en fait. Le gouvernement peut en purifier les moyens, & l'on est puni des abus par le ridicule auquel ils exposent, souvent même par une chûte qui tient moins du malheur que de l'humiliation. Ce ne sont point là des raisons de louer ou de blâmer, de rejetter ou d'admettre la *régie* ou la *ferme.* Une intelligence, une industrie active, mais louable & renfermée dans les bornes de la justice & de l'humanité, peut donner au *fermier* des produits honnêtes, quoique considérables. La négligence & le défaut d'économie rendent le *régisseur* d'autant plus coupable de l'affoiblissement de la recette & de l'augmentation de la dépense, que l'on ne peut alors remplir le vuide de l'une, & pourvoir à l'excédent de l'autre, qu'en chargeant le peuple de nouvelles impositions ; au lieu que l'enrichissement des *fermiers* laisse au moins la ressource de mettre à contribution leur opulence & leur crédit.

Réponses. Les fortunes excessives de quelques particuliers n'attristent pas par elles-mêmes, ce sont les images qu'elles présentent avec elles, la disette du peuple & la dépopulation des provinces, les fondemens sur lesquels elles sont élevées, les matériaux dont elles sont construites, les moyens qui les conservent & les augmentent ; voilà ce qui porte le désespoir dans le cœur des sujets. « La matiere des trou- » bles, dit *Bacon*, est dans la misere publique & dans » le mécontentement universel ». Les émigrations, les terres en friche, le germe de l'état desséché ; telles sont les conséquences de ces richesses. Elles doivent donc inspirer l'effroi : le ridicule suffit-il alors pour punir des abus aussi violens ? Les riches sont-ils susceptibles d'une punition que tout le monde leur inflige au loin, mais que personne ne leur dénonce ? Ce maux ne se trouvent que dans la *ferme.* M. de *Montesquieu* les a considérés sous le même point de vûe que le roi qui nous gouverne. « Les fortunes immen- » ses & précipitées des gens d'affaires (édit de 1716) » l'excès de leur luxe & de leur faste, qui semble in- » sulter à la misere de nos autres sujets, sont par » avance une preuve de leurs malversations, & il n'est » pas étonnant qu'ils dissipent avec profusion, ce » qu'ils ont acquis avec injustice : les richesses qu'ils » possedent sont les dépouilles de nos provinces, la » substance de nos peuples & le patrimoine de l'é- » tat, *&c.* » L'auteur de l'*Esprit des lois* ne s'est pas, à beaucoup près, exprimé avec tant de sévérité, mais ses maximes étoient celles de l'édit. A l'égard de cette ressource qui consiste à mettre les riches à contribution, il semble qu'elle n'ait été employée jusqu'ici, que pour donner lieu à des gains plus rapides, & pour faire passer dans les mains de quelques-uns, les débris de la vexation. Pour le crédit, qui est-ce qui ignore à quelles conditions onéreuses ils l'ont procuré ?

Cinquieme principe de M. de Montesquieu. « Par la » régie l'argent levé passe par peu de mains ; il va » directement au prince, & par conséquent revient » plus promptement au peuple ».

Observations. L'auteur de l'*Esprit des lois* appuie tout ce qu'il dit sur la supposition que le *régisseur* qui n'est que trop communément avare de peines & prodigue de frais, gagne & produit à l'état autant que le *fermier*, qu'un intérêt personnel & des engagemens considérables excitent sans cesse à suivre de près la perception ; mais cette présomption est-elle bien fondée ? est-elle bien conforme à la connoissance que l'on a du cœur & de l'esprit humain ? est-il bien vrai d'ailleurs que les grandes fortunes des *fermiers* interceptent la circulation ? tout ne prouve-t-il pas le contraire ?

Réponse. M. de *Montesquieu* ne suppose pas (ce qui seroit absurde relativement à son axiome), que le *régisseur* retire du peuple autant d'argent que le *fermier :* il dit simplement, ce qui est très-vrai, qu'il en remet davantage au trésor royal. Son idée, pour être entendue, n'avoit pas besoin de cet éclaircissement. Ce seul moyen paroît d'abord bien efficace pour moins intercepter la circulation : il n'est pas douteux qu'elle est bien plus vive quand le prince a l'argent qu'il est forcé de répandre promptement jusqu'aux extrémités de son royaume, que lorsque des *fermiers* l'enfouissent dans leurs coffres, ou le prodiguent dans la capitale.

Sixieme principe de M. de Montesquieu. « Par la *ré-* » *gie* le prince épargne au peuple une infinité de mau- » vaises lois, qu'exige de lui l'avarice toujours im- » portune des *fermiers*, qui montre un avantage pré- » sent

» sent pour des reglemens funestes pour l'avenir.

Observations. On ne connoît en *finances*, comme en d'autres matieres, que deux sortes de lois; les lois faites, & les lois à faire: il faut être exact à faire exécuter les unes, il faut être reservé pour accorder les autres. Ces principes sont inconteſtables, mais conviennent-ils à la *régie* plus qu'à la *ferme*? le *fermier* va, dit-on, trop loin sur les lois à faire; mais le *régisseur* ne se relâche-t-il pas trop sur les lois qui sont faites? on craint que l'ennemi ne s'introduise par la breche, & l'on ne s'apperçoit pas que l'on a laissé la porte ouverte.

Réponses. Il a déja été prouvé que l'inéxactitude à faire observer les lois anciennes ne peut, dans aucun cas, être aussi funeste que l'avarice, qui chaque jour en obtient de nouvelles. Le *fermier* abuse également des unes & des autres: il interprete cruellement celles qui sont faites, il en propose sans cesse d'analogues à son avidité, de façon qu'il corrompt tout, le passé & le présent.

Septieme principe de M. de Monteſquieu. « Comme » celui qui a l'argent est toujours le maître de l'autre, » le *traitant* se rend despotique sur le prince même; » il n'est pas législateur, mais il le force à donner des » lois ».

Observations. Le prince a tout l'argent qu'il doit avoir, quand il fait un bail raisonnable & bien entendu. Il laissera sans doute aux *fermiers* qui se chargent d'une somme considérable, fixe, indépendante des événemens par rapport au roi, un profit proportionné aux fruits qu'ils doivent équitablement attendre & recueillir de leurs frais, de leurs avances, de leurs risques & de leurs travaux.

Le prétendu despotisme du *fermier* n'a point de réalité: la dénomination du *traitant* manque de justesse; on s'est fait illusion sur l'espece de *crédit* dont il jouit effectivement, il a celui des ressources, & le gouvernement fait en profiter; il ne sera jamais despotique quand il sera question de faire des lois, mais il reconnoîtra toujours un maître, quand il s'agira de venir au secours de la nation, avec la fortune même qu'il aura acquise légitimement:

Réponses. Peut-on parler des *risques* que court le *fermier*, & des *travaux* qu'il essuie? Ne le voit-on pas au moindre danger solliciter une indemnité? est-ce là se charger des événemens? Pour son travail, il le remet à des commis, & son opulence est d'autant plus scandaleuse, qu'elle est le prix de l'oisiveté: ses avances, au moyen de l'intérêt qu'elles lui valent, sont plutôt une charge ruineuse, qu'une ressource réelle pour l'état.

Je ne vois pas pourquoi la dénomination de *traitant* manque de justesse; elle convient à des gens *qui traitent avec le roi pour ses revenus*. Ce nom n'a pas par lui-même une acception odieuse; il ne la reçoit que par l'abus que ceux qui le portent font de leurs traités.

Une compagnie qui ne prête qu'à un fort intérêt, qui ne donne d'une main que pour qu'on lui laisse la liberté de saisir de l'autre des droits plus onéreux, qui répete que les moyens qu'elle fournit, dépendent du succès de ses engagemens, & que ce succès tient à tel ou tel réglement, doit forcer le prince à lui accorder toutes les lois qu'elle desire. Elle est donc bien loin de la générosité patriotique qu'on s'efforce de lui attribuer; elle est donc despotique: les expédiens qu'elle fournit, sont donc funestes à ceux qui les reçoivent, & n'ont d'utilité que celle que trouve un homme obéré, dans la bourse d'un usurier.

Huitieme principe de M. de Monteſquieu. « Dans la » république les revenus de l'état sont presque toujours en *régie*; l'établissement contraire fut un » grand vice du gouvernement de Rome. Dans les » états despotiques où la *régie* est établie, les peuples sont infiniment plus heureux; témoins la Perse & la Chine. Les plus malheureux sont ceux où » le prince donne à *ferme* ses ports de mer & ses villes » de commerce. L'histoire des monarchies est pleine » de maux faits par les *traitans*.

Observations. Ce seroit un examen fort long, très-difficile, & peut-être assez inutile à faire dans l'espece présente, que de discuter & d'approfondir la question de savoir ce qui convient mieux, de la *ferme* ou de la *régie* relativement aux différentes sortes de gouvernement. Il est certain qu'en tout tems, en tous lieux, & chez toutes les nations, il faudra dans l'établissement des impositions, se tenir extrêmement en reserve sur les nouveautés, & qu'il faudra veiller dans la perception, à ce que tout rentre exactement dans le trésor public, ou, si l'on veut, dans celui du souverain.

Reste à savoir quel est le moyen le plus convenable, de la *ferme* ou de la *régie*, de procurer le plus sûrement & le plus doucement le plus d'argent. C'est sur quoi l'on pourroit ajouter bien des réflexions à celles qu'on vient de faire; & c'est aussi sur quoi les sentimens peuvent être partagés sans blesser en aucune façon la gloire ou les intérêts de l'état; mais ce qu'on ne peut faire sans les compromettre, ce seroit d'imaginer que l'on pût tirer d'une *régie* tous les avantages apparens qu'elle présente, sans la suivre, & la surveiller avec la plus grande attention: & certainement le même degré d'attention mis en usage pour les *fermes*, auroit la même utilité présente, sans compter pour certaines conjonctures, la ressource toujours prête que l'on trouve, & souvent à peu de frais, dans l'opulence & le crédit des citoyens enrichis.

Réponses. Il me semble qu'on ne pouvoit mieux s'y prendre pour débarrasser cette question des difficultés qui à force d'être généralisées, deviendroient insolubles, que de rassembler des faits & d'en tirer des conséquences. L'expérience est un guide sûr, les inductions qui en naissent ne trompent point; il n'étoit point inutile d'y avoir recours: cette méthode étoit nécessaire pour jetter un jour satisfaisant sur une matiere obscure. Pour détruire l'opinion de M. de M... il falloit lui opposer des résultats historiques, contraires à ceux qu'il présente, nous montrer les revenus publics affermés dans quelque état que ce fût, & ce même état redoutable au-dehors, florissant au-dedans, & ne cherchant d'autre gloire que la félicité du peuple: il falloit, en combattant un grand homme, user du scepticisme décent, qui doit être le partage de ceux qui ne pensent pas comme lui: il falloit, dans un examen qui tient au bien de sa patrie, procéder avec l'impartialité d'un citoyen: il falloit que la prévention se tût: il falloit enfin sentir que peu de mots tracés sur un objet, par un génie vigoureux, étoient le fruit d'une méditation profonde; qu'ils ne pouvoient être attaqués qu'avec un esprit patriotique, & non pas avec un esprit de *finance*; qu'un critique devoit user d'une extrême circonspection sur la nature des preuves, & d'une bonne foi décidée dans le choix des raisonnemens.

Les défauts que l'on remarque dans la composition de cet article, reparoissent au mot *financier*, où l'on poursuit encore le respectable auteur de l'*Esprit des lois*.

« *Financier*, homme qui manie les finances, c'est-» à-dire les deniers du roi, qui est dans les fermes » de sa majesté, *quæstorius ærarii collector*.

Principe de M. de Monteſquieu. « Il y a un lot pour » chaque profession; le lot de ceux qui levent les » tributs est la richesse; & les récompenses de ces » richesses, sont les richesses mêmes. La gloire & » l'honneur sont pour cette noblesse qui ne connoît, » qui ne voit, qui ne sent de vrai bien, que l'honneur

» & la gloire. Le respect & la considération sont » pour ces ministres & ces magistrats qui, ne trou- » vant que le travail après le travail, veillent nuit & » jour pour le bonheur de l'empire.

*Observations de M. P****. Mais comment un philosophe, un législateur, un sage, a-t-il pu supposer dans le royaume une profession qui ne gagnât, qui ne méritât que de l'argent, & qui fût exclue par état de toute autre sorte de récompense? *&c. &c. &c.* Un *financier* ne sera sans doute ni recompensé, ni respecté, ni considéré comme un *Turenne*, un *Colbert*, un *Seguier*... Les services qu'il rend, les sacrifices qu'il fait, les vertus qu'il montre, ne sont ni de la même nature, ni du même prix; mais peut-on, mais doit-on décemment, équitablement, raisonnablement en conclure qu'ils n'ont aucune sorte de valeur & de réalité? & lorsqu'un homme de *finance*, tel qu'on vient de le peindre, & que l'on conçoit qu'il doit être, vient justifier l'idée que l'on en donne, sa capacité ne rend elle pas à l'état des services essentiels? son désintéressement ne fait-il pas des sacrifices? & sa vertu ne donne-t-elle pas des exemples à suivre, à ceux-même qui veulent le dégrader?

Il est certain (& l'on doit en convenir en ami de la vérité), il est certain que l'on a vu dans cette profession des gens dont l'esprit, dont les mœurs, dont la conduite ont mérité qu'on répandît sur eux à pleine mains, le sel du sarcasme & de la plaisanterie; & ce qui devoit les toucher encore plus, l'amertume des reproches les mieux fondés. Mais ce corps est-il le seul qui présente des membres à retrancher? & refusera-t-on à la noblesse, au ministere, à la magistrature, les éloges, les récompenses, & les distinctions qu'ils méritent, parce qu'on a vu quelquefois en défaut dans le militaire le courage; dans le ministere les grandes vues; dans la magistrature le savoir & l'intégrité? On reclameroit avec raison contre cette injustice. La *finance* n'a-t-elle pas autant à se plaindre de l'*Esprit des lois?* & ne doit-elle pas le faire avec d'autant plus de force, que l'auteur ayant plus de mérite & de célébrité, est aussi plus dangereux pour les opinions qu'il veut accréditer. Le moindre reproche que l'on puisse faire en cette occasion à cet écrivain, dont la mémoire sera toujours chere à la nation, c'est d'avoir donné pour assertion générale, une observation personnelle & particuliere à quelques *financiers*, & qui n'empêche pas que le plus grand nombre ne desire, ne recherche, ne mérite, & n'obtienne la sorte de récompense & de gloire, de respect & de considération qui lui est propre.

Réponse. Quel autre lot une ame libre & vraie pouvoit-elle assigner à une profession qui ne travaille que pour amasser de l'argent, qui n'a d'autre émulation que celle de grossir sa fortune, & qui tourne toute son industrie du côté des richesses? Si les services qu'elle rend sont la levée des tributs; s'il est démontré qu'elle ne fait de *sacrifices* que ceux dont elle obtient un retour usuraire; si les *vertus* qu'elle montre consistent à exécuter fidellement ses traités, qui peut sans aveuglement lui décerner d'autre récompense que la *richesse?* Cette récompense est proportionnée à la nature de ses soins, elle n'a aucun titre pour en exiger d'autres; lui en assigner de différentes, ce seroit confondre les principes, malheureusement ils ne sont que trop confondus dans le fait: car les cœurs nobles sont rares, & les vils flatteurs sont communs; ils sont venus à bout de faire évanouir les distinctions. La *capacité* du *financier* ne s'exerce que pour sa propre utilité: son *désintéressement* est un être de raison: & sa *vertu*, si elle donne des exemples à suivre, est celle du particulier, & non pas celle de son état.

M. de *Montesquieu* étoit trop integre & trop instruit, pour avoir rejetté les exceptions; il les admettoit telles qu'elles sont, c'est-à-dire dans le sens contraire à celui que son contradicteur indique: son principe, loin d'en être affoibli, en recevoit une nouvelle force: il y comprenoit, dans l'exception, non des gens dépravés, ineptes & mépriſables, mais des hommes éclairés, justes, & bienfaisans; ce qui est conforme à l'opinion générale, & à celle que les éditeurs de l'*Encyclopédie* ont établie dans la note qu'ils ont mise à la fin de cet article. La différence des autres corps à celui des *financiers* est sensible: dans les premiers, quelques membres isolés manquent à leur devoir & sont flétris; dans l'autre c'est le petit nombre seul qui mérite l'estime; & cela, parce que là l'esprit général est celui de l'honneur, & qu'ici l'esprit général est celui de la vexation. Il y a plus; dans l'espece présente, la nature même de la chose résiste à une meilleure constitution. M. P*** en peignant le *financier* tel qu'il devoit être selon ses principes, s'est attaché à une chimere, qu'aucun effort de la part du ministere ne pourroit réaliser: la grande fortune est le fléau de la vertu, & ne la souffre point avec elle «? Comment seriez-vous homme de bien, vous » qui n'ayant pas eu de bien de votre pere, possédez » de si grands trésors »? Cette question d'un romain à *Sylla*, ne peut dans l'application souffrir de replique. Quel est l'homme qui ait la tête assez froide & le cœur assez pur, pour conjurer la séduction des richesses? Elles énervent le courage, avilissent l'ame, concentrent dans l'individu l'affection qu'il auroit étendue sur ses semblables. Le cœur endurci, les mœurs sont bien-tôt corrompues; le vice infecte également l'extrême misere, comme l'extrême opulence: le pauvre a par-tout sur le riche l'inestimable avantage de ne pouvoir faire le mal avec la même facilité.

Considérations sur la finance. Qu'il soit permis de terminer l'examen que nous venons de faire, par quelques réflexions qui y sont analogues. Elles seront peu nombreuses, parce qu'il est difficile de présenter des idées neuves sur une matiere agitée depuis quelque tems par tant d'écrivains, & qu'il est rebutant de ne prendre la plume, que pour transcrire des volumes qui ont jusqu'ici causé plus d'ennui que de réforme.

I. Ce n'est point une médiocre preuve & une petite utilité de cet esprit philosophique qui doit son progrès à la persécution, que la quantité d'ouvrages sur l'Agriculture, le Commerce, & la Finance; mémoires, journaux, feuilles hebdomadaires, gazettes, livres de toute espece; on feroit aujourd'hui un recueil immense de tout ce qui s'imprime sur l'administration politique. Plusieurs moralistes se sont élevés contre le françois que l'amour de la nouveauté & la manie de l'imitation jettent tout d'un côté, & qui n'a pas un goût qui ne se tourne en passion. Mais ils ne comprennent pas que pour qu'il y ait assez dans de certains genres, il faut qu'il y ait trop; qu'il n'y a presque pas de mauvais écrit qui ne renferme quelque vue saine, quelque répétition qui ne grave un objet important dans la mémoire, & quelque paradoxe qui ne force à réfléchir. Les faiseurs de systèmes ont engagé les vrais observateurs à tenter des expériences: enfin, il est heureux qu'on discoure sur les choses utiles, parce qu'à force d'en dire, on s'excite à en faire.

II. N'y-a-t-il pas dans l'abbé de *Saint-Pierre* & dans M. de *M.* . . . ces deux grands rêveurs, des idées excellentes? J'ai déjà dit ce que je pensois du dernier: mais, ce que je n'ai point remarqué, c'est que son intention bien reconnue étant d'encourager l'Agriculture, il n'en charge pas moins son produit de tout le fardeau des impositions: sa taxe porte sur les besoins réels qu'il veut favoriser, & l'exemption sur

les besoins d'opinion qu'il veut proscrire (*e*). Ce qu'il y a encore de plus singulier, c'est que son adversaire qui devoit faire valoir uniquement une contradiction si frappante, l'a négligée. De la seule exposition qu'il en eût faite, dérivoient des conséquences si opposées aux principes de l'*ami des hommes*, que la *théorie de l'impôt* étoit ruinée. Il est vrai que cela n'auroit pas fait un livre; mais une note qui détruit une erreur, vaut bien trois cens pages de déclamation.

III. Un peuple ne doit s'attendre à aucun soulagement, quand ses intérêts sont dirigés par une ame paresseuse & timide, qui redoute les travaux qu'exige toute réforme, & qui s'effraye des dangers qu'elle présente. Il faut renoncer aux changemens, si on a résolu de n'admettre que ceux qui ne sont susceptibles d'aucun abus: il est simplement question de considérer si l'abus qu'on fait naître est passager, particulier, & foible; & si celui qu'on supprime est permanent, général, & considérable: alors il n'y a point à balancer: *un mal léger & momentané pour un bien solide & durable.* Tel devroit être la maxime d'un ministre éclairé, laborieux, & hardi.

IV. On a demandé si dans une monarchie il pouvoit exister un bon ministre (*f*), c'est-à-dire un homme, qui ayant les moyens de faire le plus grand bien de l'état, en auroit aussi la volonté. Ceux qui ont proposé cette question, sont convenus qu'on découvriroit peut-être un génie rare, éclairé par l'étude, formé par la méditation, mûri par les voyages, & qui auroit rassemblé, discuté, & combiné une assez grande quantité de faits politiques, pour avoir acquis dans la vigueur de l'âge une expérience consommée. Mais ils ont nié qu'un tel sujet voulût porter ses connoissances & ses talens dans l'administration. Dans un royaume, ont-ils dit, la prospérité de l'état n'est jamais liée à la fortune du particulier; celle-ci ne peut même se faire très-souvent qu'aux dépens de l'autre; le ministre réformateur n'obtiendra rien pour lui, ni pour les siens; car il sera traversé par une cour sur laquelle porteront les premiers efforts de son économie, & il ne plaira point à un maître qu'il ne servira qu'au préjudice de ses favoris (*g*). Il y a plus; les innovations qu'il entreprendra, ne devant produire qu'un avantage éloigné, il sera d'abord détesté du peuple: il faudra qu'il sacrifie sa réputation actuelle, la seule dont il puisse jouir, à la justice de la postérité, qui ne s'élevera que sur son tombeau. Enfin, il ne tiendra qu'à lui de pressentir que la rage de la multitude profanera ses cendres (*h*). Quel homme après ces considérations aura assez d'intrépidité pour immoler au bien public tout ce qu'il a de plus cher, & tout ce qui doit lui être le plus sacré? Je ne sais que répondre à des objections de cette nature; tout ce que je fais, c'est qu'il faudroit avoir la folie de la vertu pour braver des peines si ameres (*i*).

(*e*) Nous ne pouvons nous dispenser de remarquer ici que nous ne sommes point du tout de l'avis de l'auteur de ces considérations. S'il y eut jamais un besoin d'opinion, c'est la dentelle, par exemple: cependant qu'il calcule le prix énorme du chanvre manufacturé de cette maniere, le tems & le nombre des mains employées, & il verra combien ce besoin d'opinion rend à la terre.

(*f*) On conçoit que l'on satisfait mal à la question, en citant d'*Amboise*, *Richelieu* ou *Mazarin*: on peut faire de grandes choses, sans être un *bon ministre*. Celui qui auroit vendu le royaume pour acheter la tiare, celui qui sacrifioit tout à son orgueil & à sa vengeance, celui qui faisoit servir son pouvoir à son insatiable avarice, ne méritent point le titre de *bon ministre*.

(*g*) Si le bon, l'adorable Henri IV. s'aigrissoit souvent contre le vertueux *Sully*, quel souverain pourra se promettre d'être plus inaccessible que lui *aux calomnies travaillées de mains de courtisan*.

(*h*) On sait jusqu'où la fureur du peuple poussa l'atrocité après la mort de *Colbert*, qu'on ne nomme aujourd'hui que pour en faire l'éloge.

(*i*) Je ne trouve dans l'histoire de France que *Sully* qui Mais je suis persuadé, qu'un roi qui ne laisseroit à son ministre d'autre ressource pour augmenter sa fortune & satisfaire son ambition, que de travailler au bonheur de ses sujets, qui le soutiendroit contre ses ennemis, qui le consoleroit par une confiance entiere, de la haine aveugle; je suis, dis-je, persuadé qu'un tel prince auroit un ministre qui ressembleroit beaucoup à un ministre patriote (*k*).

V. Il est des tems malheureux où l'homme le plus sage est forcé de recourir à des expédiens qu'il condamne, pour subvenir à des dépenses urgentes & inévitables. Mais si cet homme connoissoit mieux qu'aucun autre la finance de son pays & celle des deux états qui sont sur cette partie la destinée des deux mondes par leur banque, leur commerce, & leur crédit; il faudroit bien se garder de céder à des cris stupides & à l'orage du moment, en le privant d'une place qu'il peut remplir dignement, qui dans le fait est la plus importante du royaume, & qui, quand elle est mal occupée, enleve à la guerre sa gloire, à la marine son utilité, & toute considération aux affaires étrangeres.

VI. C'est sans doute une opération imparfaite, que celle par laquelle voulant convertir en espece l'argent ouvragé, on n'en remet cependant qu'une partie à celui qui apporte la matiere: car quel est le but de cette opération? De faciliter les emprunts, de donner une plus grande activité au commerce, effets qui suivent l'augmentation de l'argent monnoyé. Or si on ne satisfait qu'à une partie de la remise, quelque promesse que l'on fasse de l'entier payement, on inspire la méfiance, on engage le particulier à la soustraction de son argenterie, & l'on manque le résultat qu'on s'étoit proposé.

VII. C'est encore une bien mauvaise opération, que la suspension du payement de tous les papiers sur lesquels porte le seul crédit dont jouisse une nation, parce que son commerce, qui tient à une solvabilité prompte & sûre, en est interrompu pour le présent, & diminué pour l'avenir. Le négociant est long-tems arrêté par la crainte d'un événement qui nuit à ses expéditions, & qui met sa fortune à découvert. J'ajoute au sujet de cet expédient & du précédent, qu'ils prouvent qu'on est réduit aux dernieres ressources, & qu'ils peuvent ainsi dans un tems de guerre, rendre l'ennemi plus fier, & les conditions de la paix plus dures.

VIII. Mais si ces fautes sont excusées par les circonstances, si le travailleur qui les a commises a été forcé par des raisons antérieures à sa gestion; si en chargeant le luxe conformément à ses principes, & l'agriculture malgré ses maximes, il conçoit que c'est le seul moyen d'éviter à la nation la honte & le desastre d'une banqueroute, qui, en tombant sur un grand nombre de citoyens, la discréditeroit entierement chez l'étranger, on fera bien de ne rien reprocher à un tel ministre, & de s'abandonner aux soins de son intelligence. Continuant, puisque le sujet le comporte, le portrait que j'ai commencé plus haut, (*article 5.*) je dirai: si ce ministre joint à l'économie sévere, qui est la source de toute justice, le ressort de toute entreprise heureuse, & l'ame d'un régime vigoureux, les connoissances les plus vastes; s'il sait comment on doit encourager l'Agriculture, sans altérer la concurrence; s'il sait comment le laboureur pourra trouver l'aisance dans son travail, & ne la trouver que là; s'il peut consulter dans la répartition de l'impôt, la fortune générale & la fortune particuait constamment voulu le bien; mais il étoit parvenu dans ces tems orageux qui forment les ames vigoureuses & sublimes: il avoit partagé les malheurs de son maître; il étoit son ami, & il travailloit sous les yeux & pour la gloire de cet ami.

(*k*) Si le maître ne s'étoit point trompé dans son objet, c'est-à-dire s'il n'eût pas pris pour la gloire ce qui n'en étoit que le fantôme, *Colbert* auroit préféré l'utilité à la splendeur.

liere ; si après avoir forcé la population par l'abondance, il doit porter ses vues sur le commerce intérieur & extérieur, en favoriser la branche avantageuse, gêner l'inutile, supprimer la plus dangereuse ; s'il doit garnir les manufactures sans dépeupler la campagne ; si dans les échanges, les traités, les retours, il fait pancher la balance du côté de sa nation ; si débarrassant l'exportation de toutes ses entraves, il tire parti de l'importation & de la réexportation ; s'il place utilement ses colonies ; s'il les entretient avec soin, & qu'il ne les applique qu'à la culture la plus fructueuse à la métropole ; s'il découvre lequel est le plus sage, de détruire la compagnie des Indes, ou de lui donner une meilleure direction ; s'il ne paye que des gens qui rendent plus qu'ils ne coûtent ; s'il a, sur toutes les parties de l'administration, des notions claires & précises ; s'il possede ce tact fin & prompt, qui distingue la liberté de la licence, qui apperçoit où confine l'usage & où commence l'abus ; s'il ne se méprend pas sur les cas qui sollicitent des gratifications, & sur ceux qui exigent des prohibitions ; certainement ce ministre assurera le bonheur du gouvernement auquel il présidera.

IX. Un auteur célebre (*l*), qui voit presque toujours si philosophiquement, dit que ceux qui attribuerent dans les tems malheureux de Louis XIV, l'affoiblissement des sources de l'abondance aux profusions que ce roi fit en tous genres, *ne savent pas que les dépenses qui encouragent l'industrie, enrichissent l'état.* Comment cet écrivain ignore-t-il que la richesse que procure à l'état la dépense de son souverain, ne tombe d'abord que sur un petit nombre, & sur ce petit nombre déja opulent, qui n'a point de relation immédiate avec les denrées de premiere necessité ? Comment n'a-t-il pas vu que la circulation toujours lente ne vivifie le general de la nation des produits de la dépense royale, que long tems après qu'elle est faite ? L'argent reste même souvent enfoui dans les coffres de quelques particuliers. Or, dans des guerres ruineuses où le secours est indispensable, comment le demander à ceux qui n'ont pas une seule partie des profusions du monarque ? Comment retirer d'une bourse ce qui n'y est point entré ? Comment reprendre en un jour ce qui n'a été acquis qu'à force de peines & de tems, & ce qui a été détourné par différens emplois ? D'ailleurs, il faut que l'argent reste bien des années à la disposition du peuple, pour que la population, l'agriculture & le commerce en rapportent l'intérêt. Enfin, il n'est que trop bien démontré par les faits, qui sont les seules conséquences qui puissent, quand il est question de gouvernement, appuyer un principe, que lorsqu'une sage économie ne préside pas au fisc, l'état est oberé, que les sujets sont foulés, qu'on est contraint de renoncer aux opérations fermes, pour s'attacher à des expédiens funestes, qu'on ne peut réformer aucun abus, qu'on est enfin l'esclave & la victime de ceux qui ont l'argent, & qu'on réussit aussi mal à se relever pendant la paix, qu'à se défendre pendant la guerre. Les regnes de Charles V. de Henri IV. de Louis XIV. lui-même dans ses plus beaux momens, opposés aux exemples qu'il n'est que trop aisé d'accumuler, prouvent ce que j'avance.

X. M. de V. dit encore (*m*) que « le roi de France » eut en 1756 tout l'argent dont il avoit besoin » pour se venger des depredations de l'Angleterre, » par une des promptes ressources, qu'on ne peut » connoître que dans un royaume aussi opulent que » la France : vingt places nouvelles de *fermiers généraux*, & quelques emprunts suffirent pour soutenir les premieres années de la guerre, tandis » que la grande-Bretagne s'épuisoit en taxes exor» bitantes ». M. de V. se trompe ici dans tous les points. D'abord, ces vingt places de fermiers généraux ne produisirent aucun avantage, même passager, & elles causerent un mal à la circulation : leur création fut la suite de la suppression des *sous fermes*, dont la continuation auroit rendu sûrement autant, & peut-être plus, que les nouvelles places : le ministre qui fit en 1756 le bail des *fermes*, livra à vingt personnes les profits qui se partageoient entre cinq cens particuliers. Voilà le résultat de son opération, directement contraire à cette maxime qui établit, que dans une monarchie, *les fortunes divisées valent mieux que les fortunes réunies.*

Secondement, quelques emprunts ne suffirent pas, puisqu'il y eut un nouveau vingtieme en 1756, un doublement de capitation en 1760, précédé d'un troisieme vingtieme imposé en 1759. Ne sont-ce pas-là des *taxes exorbitantes*, & ne faut-il pas convenir que la guerre a été aussi ruineuse à la France qu'à l'Angleterre ?

XI. Quand j'ai discuté l'utilité de la *régie* & celle de la *ferme*, je n'ai point entendu qu'on fût actuellement maître de préférer l'un ou l'autre parti ; j'ai projetté pour l'avenir : lorsque le trésor royal est épuisé & que les choses sont venues au point, que le crédit qui n'est plus dans le corps desséché de l'état, ne repose encore que foiblement sur une compagnie opulente ; alors la *ferme* est forcée, parce qu'il faut des avances, & qu'il n'y a lieu ni à la réforme ni à ces dispositions des revenus, qui suppose les dettes liquidées & des fonds réservés.

XII. On le voit clairement, que l'état n'a point de crédit, & que l'on redoute les propositions, les banques & les arrangemens qui viendroient de lui. Dans les contrats de prêt, à quelque titre que ce puisse être, le débiteur s'oblige à ne jamais rembourser *en papiers* ou *effets royaux*. De telles conventions sont la preuve d'un très-grand mal. *Emery* disoit que *la foi n'étoit que pour les marchands ; & que ceux qui l'alleguoient dans les affaires du roi, méritoient d'être punis.* Ce discours du surintendant des finances étoit d'une férocité stupide. Les étrangers reçoivent l'alarme d'une nation qui n'a aucune confiance dans son gouvernement : ainsi, en se discréditant au-dedans, on se ruina au-dehors.

XIII. On a voulu dans ce siecle encourager l'agriculture, & on a eu raison ; elle est la richesse de premiere nécessité, & la source de toutes celles de convention : mais on s'est trompé sur les moyens ; les sociétés, les mémoires, les ordres des intendans, tout cela, ou contrarie l'objet, ou n'y tend qu'imparfaitement. Il est question de ramener & d'attacher les hommes à la terre ; ceux qui la travaillent, en leur faisant trouver leur aisance dans leur peine ; & ceux qui la possedent, ou qui sont en état d'acquérir, de défricher, d'améliorer, en leur présentant dans leur possession un revenu aussi avantageux & plus sûr que celui qu'ils pourroient chercher ailleurs. On y parviendra en baissant l'intérêt de l'argent, & en augmentant le produit des terres. Tant qu'une somme rendra 6 pour $\frac{0}{0}$, & que l'immeuble n'en fournira que 2, on voit bien qu'on fera valoir son argent sur la place. Mais si le taux de l'argent est réduit à 3 pour $\frac{0}{0}$, & que les terres, au moyen d'une exportation des grains non-seulement permise mais encouragée, & d'une décharge d'une partie des taxes qui absorbent près du tiers du revenu, donnent autant, ou à-peu-près autant ; alors les inquiétudes & les banqueroutes qui suivent le travail de l'argent, le feront rejetter. On désirera une richesse plus douce & plus solide ; elle excitera le courage & l'attention du cultivateur, comme le zele & les observations du proprietaire. Je ne parle point ici de la supériorité

(*l*) Essai sur l'histoire générale, *vol. VII. p. 190.*
(*m*) Essai sur l'histoire générale, *vol. VIII. p. 275.*

qu'une réduction réfléchie de l'intérêt donneroit à une nation sur les autres par les facilités & l'accroissement qu'elle communiqueroit à toutes les branches du commerce.

XIV. Tous les moyens de favoriser la population & l'agriculture, dit un philosophe anglois (M. Hume) sont violens ou inutiles, excepté celui qui prend sa force dans l'intérêt même du propriétaire des fonds.

XV. Le meilleur réglement qu'un souverain pourroit faire pour augmenter le commerce, seroit l'assurance d'un prêt sans intérêt de sommes considérables, à des négocians pour exécuter ou étendre des entreprises auxquelles leurs fortunes ne suffiroient pas. Tel est le moyen avec lequel Henri VII. quoiqu'avare, jetta les fondemens de la puissance de l'Angleterre : mais pour opérer ainsi, il faut avoir des fonds. Le grand principe de l'économie se démontre donc à l'homme d'état toutes les fois qu'il veut déraciner l'abus & commencer les établissemens fructueux.

XVI. Si une compagnie établie chez une nation, exporte son argent, pour acquérir dans des climats éloignés des marchandises qu'elle revient vendre à cette seule nation, elle est certainement nuisible. Si dans un autre royaume, une compagnie de la même espece répete les achats que fait l'autre ; mais que n'en limitant point la vente à ses concitoyens, elle l'étende assez pour remettre dans l'état, par son gain, la quantité d'especes qu'elle lui enleve pour l'emplette, cette compagnie est nulle. Mais, si dans une république qui possede les épiceries de l'Inde, une compagnie, au-lieu de sortir l'argent de sa patrie, lui en rapporte de toutes les parties du monde où elle trafique avec ses propres richesses ; cette compagnie est utile, & on peut ajouter qu'elle est le trésor du gouvernement sous lequel elle travaille.

XVII. Je parts, pour fixer la position de l'Angleterre, du calcul de M. *Davenant*. Je conviens qu'elle a parmi les puissances le plus grand profit de la navigation, & que son revenu peut monter à *onze cens trente millions* : Si on leve un septieme de ce produit, il rendra à peu près . . . . . 162,000,000.

Profit de la douane	11,600,000
Total.	173,600,000.
Déduire pour les frais de régie . .	5,500,000
Reste net	168,100,000

Examinons maintenant la dépense : l'état, suivant les Anglois, doit trois milliards quatre cens cinquante millions ; l'intérêt à 3 pour $\frac{0}{0}$, monte à 103,500,000

Les papiers publics reconnoissent une dette cachée de 460, 000, 000.	
L'intérêt	13,800,000
Liste civile, c'est-à-dire, dépense ordinaire de l'état	23,000,000
Entretien des troupes	23,000,000
Marine	17,250,000
Total de la dépense	180,550,000

Donc, en tems de paix, la dépense excede la recette de plus de *douze millions quatre cens cinquante mille livres ;* puisque j'ai compris dans la recette le profit de la douane, qui n'a lieu qu'en tems de guerre, & que l'intérêt qui se paye à 4 pour $\frac{0}{0}$, n'a été porté qu'à 3. Donc, ce royaume, loin de pouvoir éteindre les capitaux augmentera ses emprunts pour suffire aux intérêts ; donc il sera forcé à une banqueroute générale, s'il ne tire de son sein un revenu bien plus considérable par des moyens extraordinaires.

Si l'on compare à cette situation celle de la France, on verra qu'ayant un revenu de *trois milliards deux cens millions*, le trésor royal en reçoit un septieme qui est . . . . . 457 millions.

Sur quoi déduisant les frais des régie, qui, proportion gardée à ceux de l'Angleterre, sont excessifs, puisqu'ils montent au moins à	57
Reste net	400 millions.
Les besoins en tems de paix . . .	300
Les intérêts de quatre milliards, à 3 pour $\frac{0}{0}$	120

Ainsi la dépense excede la recette de vingt millions ; & ce gouvernement n'a ni banqueroute à craindre, ni ressources violentes à mettre en œuvre.

Un meilleur système d'économie suffiroit seul pour apurer en moins de quinze ans la dette nationale. Concluons encore, qu'aucune des deux nations ne peut continuer la guerre sans marcher à sa ruine, surtout si son argent passe à des mains étrangeres ; comme il arrivera quelquefois à la France, & toujours à l'Angleterre, quand elle combattra sur terre (*n*).

XVIII. Jacques premier, dont l'ardeur pour le despotisme fut si funeste à son fils & à sa postérité, agitoit sans cesse des questions relatives à la puissance absolue. Il demandoit un jour à deux évêques qui dinoient avec lui, *si un roi pouvoit, sans autre loi que sa volonté, s'emparer de tout le bien de ses sujets.* L'un dit qu'il n'y avoit aucun doute, & que sa majesté pouvoit disposer de tout ce que possédoit son peuple : l'autre voulut éluder la question ; mais pressé d'y satisfaire, il répondit : « Je crois que votre » majesté peut prendre le bien de mon confrere qui » le lui offre ». C'est ainsi que la nation voudroit qu'en usât son maître à l'égard de ces gens qui, partant du même principe que l'un des deux évêques avoit la bassesse d'admettre, imaginent sans cesse de nouveaux impôts, & osent en presser l'établissement : leurs mémoires deviendroient fort rares, si on commençoit par s'emparer de leurs biens, avant de charger les peuples des taxes qu'ils ont inventées.

XIX. On pourroit juger assez surement de la bonne ou mauvaise administration d'un état, par le plus ou le moins de perfection qu'on y auroit donnée aux taxes sur les consommations du luxe. Je ne définis point ici le luxe, que je prends dans l'acception la plus générale. Le système du chevalier *Deker* sur cet objet, peut fournir à un ministre de très-heureuses parties. On a indiqué un projet pour remplacer à Paris la capitation & le dixieme d'industrie, impôts onéreux & arbitraires, par une taxe sur les domestiques & sur les fenêtres : mais on n'a pas suffisamment développé cette idée. Pour les domestiques, il faudroit accroître l'imposition en raison de leur nombre, de leur nécessité & de leur destination. A l'égard des fenêtres, on devroit aussi observer des proportions entre celles du devant, du premier, de la rue, du quartier ; se régler sur la quantité & peut-être sur la forme. Mais comme on ne mettroit point de taxe, ou qu'il n'y en auroit qu'une très-légere pour les domestiques que la charge du maître rendroit d'une nécessité absolue, on exempteroit aussi les artisans qui ne tirent le jour que par un seul endroit. Voilà une petite branche du luxe imposée sans inconvénient, & même avec avantage, surtout la premiere qui renverroit à la culture des terres & dans les manufactures cette armée d'hommes forts ou adroits, qui surcharge insolemment les villes. Eh combien d'autres articles sur lesquels on pourroit détourner des impôts qui écrasent les fonds !

(*n*) Quand les calculs énoncés dans cet article ne seroient pas justes, pourvu qu'ils ne s'éloignassent pas du vrai, de façon à présenter des inductions opposées, les raisonnemens que l'on fait conserveroient toujours la même force.

XX. On a bientôt fait en divisant & subdivisant tout en genres, en classes & en especes : le vrai philosophe rejette ces divisions puériles : un faiseur de systèmes politiques qui voudra renouveller l'idée que d'assez bons esprits ont eue (séduits par la simplicité & l'unité des moyens), de réduire tous les impôts à un seul, diviséra une nation en vingt classes ; il supposera qu'il y a deux millions de contribuables ; il assurera que c'est bien assez de taxer cent mille personne à un écu, que ce n'est pas trop d'en taxer cent mille autres à 750 liv. il ne verra pas qu'il impose plus de la moitié de la nation à plus de 400 liv. Ce plan sera saisi avec une espece d'enthousiasme par ceux qui ne sont point instruits de ce qui peut former la finance d'un état : quelques écrivains voudront corriger les vices de la premiere exposition du projet ; ils tâcheront, en en conservant le fonds, de le revêtir d'une forme réguliere : tous présenteront un total qui s'élevant à une somme excessive, leur fera penser qu'ils ont fait développer une découverte de génie : aucun de ces réformateurs ne se sera apperçu qu'il ne suit ni états ni facultés, ni ressources ; qu'il ne distingue ni consommation, ni utilité absolue, ni besoin d'opinion ; & qu'enfin une telle opération ne peut être admise dans une monarchie où il y a du luxe, de l'industrie, du commerce, une banque & une diversité de production, de revenus, d'occupations, de moyens & d'intérêts généraux & particuliers dont le détail seroit immense. Il est risible de considérer tant de gens qui ont la vue foible & mauvaise, qui n'ont ni ordre, ni justesse ; qui sont incapables de sentir qu'un principe, quoique simple, a des résultats compliqués, & qu'un ensemble régulier est formé d'une multitude de parties sagement combinées ; il est, dis-je, risible de les voir s'échauffer, prendre la plume, se croire inspirés, parce qu'ils ne peuvent se croire instruits, & s'ériger en législateurs.

Ces considérations, continue l'auteur, n'étoient point destinées à voir le jour ; mais les circonstances ont paru trop convenables à sa publication, pour qu'il se refusât de mêler sa foible voix à celle que plusieurs bons citoyens font entendre sur les objets relatifs à la prospérité de l'état. On ne trouvera ici de prétention que celle de saisir le vrai : ce qui a paru tel est énoncé sans la déclamation qui lui nuit, & avec le respect dû à l'administration publique qui ne l'altere pas. Le style de la discussion n'a point comporté la véhémence avec laquelle on s'exprime sur les matieres de finance dans un discours couronné par l'académie françoise ; & la délicatesse de l'écrivain ne lui a pas même permis d'employer des traits aussi vigoureux, que ceux qui sont répandus dans l'éloge éloquent de M. de *Sully*.

SUBSIDIAIRE, adj. & subst. (*Gram. & Jurisprud.*) est ce qui n'a lieu que comme un dernier recours, une derniere ressource.

L'hypothèque *subsidiaire* est celle que l'on accorde en certain cas sur des biens, qui naturellement ne devoient pas y être sujets, & au défaut de recours sur d'autres biens, telle que celle de la femme pour sa dot pour les biens substitués. *Voyez* HYPOTHÈQUE & SUBSTITUTION.

Les conclusions *subsidiaires* sont celles que l'on prend pour le cas où l'on n'obtient pas l'adjudication des premieres conclusions.

Les moyens *subsidiaires*, sont ceux que l'on fait valoir dans le cas où ceux que l'on a proposés les premiers ne réussiroient pas. (*A*)

SUBSIDIAIREMENT, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) est ce qui est demandé ou employé au défaut d'une autre chose. *Voyez ci-devant* SUBSIDIAIRE. (*A*)

SUBSISTANCE, SUBSTANCE, (*Synonyme.*) le premier de ces mots veut dire proprement ce qui sert à nourrir, à entretenir, à faire subsister, de quelque part qu'on le reçoive. Le second signifie tout le bien qu'on a pour subsister étroitement, ce qui est absolument nécessaire pour pouvoir se nourrir, & pour pouvoir vivre.

Les ordres mendians trouvent aisément leur *subsistance* ; mais combien de pauvres honteux qui consument en douleur leur *substance* & leurs jours ? combien de partisans qui s'engraissent de la pure *substance* du peuple, & qui mangent en un jour la *subsistance* de cent familles ? C'est la Bruyere qui le disoit déja des partisans du dernier siecle. (*D. J.*)

SUBSISTANCE, (*Art milit.*) il y a deux sortes de *subsistances* : les unes se trouvent dans le pays, comme les fourrages, & souvent les grains pour les distributions. Les autres se tirent de loin, comme le pain, le vin, la viande, & les menues fournitures de l'armée. Le bois & la paille sont des commodités indispensables. Nous parlerons de toutes ces différentes *subsistances*, dont un général a soin que son armée soit pourvue, parce que leur défaut a de dangereuses conséquences. Commençons par les fourrages.

Ils sont de la derniere nécessité dans une armée ; & un général a l'attention de se camper de telle sorte que l'ennemi ne puisse les lui enlever, ni les lui rendre difficiles. Il est de sa prudence & son intérêt de n'en pas laisser manquer à ses troupes. Il doit en empêcher le dégât, surtout s'il séjourne dans son camp un tems considérable. La consommation des fourrages verds est beaucoup plus grande que celle des secs, mais aussi la quantité en est beaucoup plus grande sur la terre, parce que l'ennemi ne la peut diminuer ; au lieu qu'il peut détourner les secs, les emporter, les mettre dans les places, & même les consumer par le feu.

La paille est utile en plusieurs occasions ; dans le commencement de la campagne, elle sert pour coucher les hommes : après la récolte on se baraque avec de la paille, on en fait des écuries pour les chevaux, parce que dans cette saison les jours deviennent pluvieux, & les nuits plus froides. A la fin de la campagne, quand les fourrages sont éloignés des camps, où l'on est obligé de séjourner long-tems, ou quand les mauvais chemins les rendent plus difficiles à être portés en trousse au camp, la paille hachée pour les chevaux, & mêlée avec un peu de grain est excellente. Il seroit même à souhaiter qu'on leur donnât cette nourriture pendant la campagne, il en périroit moins, ils seroient dans un meilleur état, & résisteroient plus long-tems à la fatigue.

Il faut du bois dans les armées, tant pour chauffer les hommes, quand les chaleurs sont passées, & pour cuire, que pour les essuyer après les pluies. On doit tenir la main à ce qu'on ne dissipe pas le bois des charpentes & des édifices, empêcher qu'on ne les brûle pour le chauffage ; & obliger l'officier & le soldat de prendre le bois dont ils ont besoin, dans les bois qui sont sur pié. Une armée s'en trouve mieux dans la suite de la guerre. Par ce moyen, les habitans reviennent après le départ de l'armée, ne cessent pas la culture de leurs terres, & l'on les trouve fertiles l'année suivante, si on y reporte la guerre.

Un général, autant qu'il est possible, campe auprès des rivieres & des ruisseaux pour empêcher que la maladie ne se mette dans son armée ; car les eaux coulantes sont les meilleures & les plus saines. Lorsqu'on se trouve près des ruisseaux, on empêche qu'on en interrompe le cours, & l'on prend garde qu'on n'y jette rien qui gâte ou corrompe l'eau. Pour les eaux d'une riviere, on ne peut les détourner que par des travaux immenses. On en rend les abreuvoirs aisés. On ne fait des puits que lorsque les eaux courantes se trouvent trop éloignées du camp, parce que les

eaux n'en ſont pas ſaines, & qu'elles ſe troublent par la quantité qu'on en puiſe.

Il y a différentes eſpeces de légumes pour les *ſubſiſtances*; les unes ſont ſemées ou plantées; les autres ſont produites par la terre ſans beaucoup de culture. Celles qui ſont plantées ou ſemées ſont les pois, fèves & racines: celles que la terre produit avec peu de culture, ſont des eſpeces d'herbes ou racines, qui ſont recherchées par le ſoldat, & employées à lui faire de la ſoupe. Tous ces différens légumes fourniſſent une grande *ſubſiſtance* au ſoldat; mais il faut qu'il les aille chercher avec ordre, à la ſuite des fourrages, & avec des officiers commandés, afin d'empêcher qu'il ne s'écarte, & qu'il ne ſorte des enceintes du fourrage. Quand les légumes ſe peuvent prendre en-dedans des gardes de cavalerie, ou des gardes fixes d'infanterie, on y conduit les ſoldats, qui ſont toujours accompagnés d'officiers ou de ſergens.

Les pays qui ſont propres à la pâture, ſont d'un grand ſoulagement à la cavalerie; & un général peut reſter beaucoup plus long-tems dans ſon camp. Quand la cavalerie eſt remplie d'une quantité de jeunes chevaux, on met, ſi le ſervice le permet, cette cavalerie ſur des ruiſſeaux, & dans des prairies voiſines du lieu où l'on veut aſſembler l'armée, mais à couvert des inſultes de l'ennemi. On y met tous les chevaux à l'herbe plus ou moins long-tems, afin de leur faire perdre la mauvaiſe nourriture qu'ils peuvent avoir pris pendant l'hiver. C'eſt le moyen de les rafraîchir, & de les diſpoſer à la nourriture du verd, avant que de les fatiguer. Cette pâture conſerve beaucoup les chevaux pendant la campagne.

Il y a une autre eſpece de pâture qu'on donne aux chevaux, quand on eſt en corps d'armée; elle ſert à les rafraîchir de la nourriture des grains, qui les échauffe trop, & épargne les fourrages. On prend ces pâtures le long des ruiſſeaux proche de l'armée, & même dans les plaines fourragées, où il revient de petites herbes; c'eſt toujours avec des gardes générales de tout le camp, & particulieres de chaque corps, qu'on couvre ces pâtures, afin que les petits partis des ennemis, & même le gros, ne puiſſent pas venir enlever les chevaux lorſqu'ils paiſſent.

Le pain eſt une *ſubſiſtance* indiſpenſable dans une armée. La fourniture s'en fait au parc des vivres; & elle eſt faite d'avance au-moins pour quatre jours, lorſqu'on le peut avec commodité. Car ſouvent l'éloignement des lieux, d'où l'on tire le pain, ou la marche d'une armée d'un pays à l'autre, force le général à en faire diſtribuer pour ſix jours, & même pour huit, lorſqu'il prévoit qu'on en pourra conſommer une partie dans le camp, & qu'on eſt obligé d'envoyer les caiſſons en avant pour rejoindre l'armée dans un nouveau camp. Mais on ne fait jamais cette diſtribution ſans une néceſſité indiſpenſable, à cauſe que les ſoldats vendent leur pain. On le cuit dans les villes les plus proches, parce que les fours y ſont en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi à l'armée où on conſtruit des fours, ſurtout lorſque les convois ſont trop difficiles; parce qu'une charrette porte en farine le triple de ce qu'un caiſſon porte en pain.

On fournit auſſi quelquefois du biſcuit au lieu de pain frais. L'uſage en eſt très-utile, & ſurtout dans les longues marches au-travers d'un pays ennemi. La ration à 24 onces, ſelon quelques-uns, n'eſt pas aſſez forte au commencement de la campagne. La terre n'a encore produit aucuns légumes; & les deux premiers mois la ration devroit peſer deux livres. Le ſoldat en ſoutiendroit mieux la fatigue; & l'expérience apprend que les jeunes ſoldats meurent ſouvent d'inanition.

C'eſt à l'intendant de l'armée à avoir une attention particuliere ſur le détail, la diſtribution, & la quantité de la viande. Il s'y paſſe une infinité de friponeries, dont le malheur tombe toujours ſur le ſoldat, qui par-là ſe trouve privé d'une *ſubſiſtance* néceſſaire. On donne pour ration de viande aux ſoldats une demi-livre. Outre les viandes que les entrepreneurs fourniſſent dans les armées, il y a encore une grande quantité de boucheries particulieres. On veille à la ſureté des marchands de l'armée, & de plus à leur garde, ſoit dans les marches, ſoit pour la pâture de leur beſtiaux.

On pourvoit auſſi à la ſûreté des marchands de vin, d'eau-de-vie, de bierre, & d'autres *ſubſiſtances*, à cauſe de la quantité des menus beſoins dont ils ſoulagent les troupes. On les oblige à ſe joindre aux convois, afin que leur enlevement par les partis ennemis n'apporte pas la cherté dans l'armée. (*D. J.*)

SUBSISTANCE DES PIECES ſe dit *dans l'Artillerie* d'une certaine ſomme que le roi paye pour chaque piece de canon & de mortier, que l'on met en batterie dans les ſieges. Il y a un prix fixé pour mettre chaque piece en batterie, & un autre pour ſa *ſubſiſtance* chaque jour.

Le roi paye ordinairement 300 livres pour chaque piece de canon miſe en batterie. Au ſiege de Philiſbourg en 1734, il y eut 84 pieces de canon de 24 en batterie, 97 de 16, 2 de 12, & 4 de 8. Il a été payé 300 livres pour chaque piece de 24 & de 16, à l'exception de 14 miſes en batterie dans l'ouvrage à corne, qui ont été payées 400 liv. & 20 liv. pour la *ſubſiſtance* pendant vingt-quatre heures de chacune de ces pieces. Il a été payé pour chaque piece de douze & de huit miſes en batterie 200 liv. & 16 liv. pour leur *ſubſiſtance* auſſi pendant vingt-quatre heures.

Après que les frais néceſſaires pour les batteries ſont acquittés, le grand-maître fait une répartition du revenant-bon, aux officiers & aux ouvriers qui ont ſervi aux batteries. *Voyez* les *mémoires* de S. Remi. (*Q*)

SUBSTANCE, (*Philoſ. Log. Métaph.*) c'eſt l'aſſemblage de pluſieurs qualités, dont les unes ſubſiſtent toujours entr'elles, & les autres peuvent ſe ſéparer pour faire place à de nouvelles. Sous ce point de vûe, rien n'eſt ſi ſimple que l'idée de la *ſubſtance* dont on a tant diſputé, & dont on diſputera encore, ſans pouvoir rien dire de plus clair ſur ſa nature.

L'on veut donner un nom à cet aſſemblage de qualités; pour cela l'on néglige celles qui varient d'un moment à l'autre; l'on ne porte ſon attention que ſur les plus durables. Elles deviennent pour le commun des hommes eſſentielles à l'être, ou plutôt à l'aſſemblage déſigné ſous le nom général de *ſubſtance*, & l'on les appelle elles-mêmes ſouvent mal-à-propos les *ſubſtances*, & mieux les *attributs eſſentiels*, tandis que les autres qualités qui varient, qui peuvent être ou n'être pas dans cet aſſemblage, ne ſont regardées que comme des manieres d'être que l'on appelle *modes*. Voyez *l'article* MODES. Mais les Philoſophes, ou ceux qui cherchent à donner un ſens plus reſſerré aux mots, ayant remarqué que parmi ces qualités durables de la *ſubſtance* il y en a de ſi eſſentielles, qu'elles ne ſe ſéparent jamais, & qu'elles ſont même ſi inhérentes que l'on ne peut en concevoir la ſéparation, ſans comprendre que l'être en ſeroit non-ſeulement changé, mais entierement détruit; ils ont réſervé le nom de *ſubſtance*, à déſigner l'*aſſemblage* de ces qualités premieres, eſſentiellement inſéparables; & quant aux autres qui ſont durables, mais qui cependant peuvent être retranchées ſans que les premieres ſoient anéanties, ils les ont nommées *ſubſtances modifiées*. Un exemple qui indiqueroit toute la gradation des qualités d'une *ſubſtance*, ſerviroit auſſi à expliquer ce que l'on peut dire de plus ſimple ſur ce ſujet. Jettons les yeux ſur un

fleuve ; nous verrons une vaſte étendue d'eau qui réſiſte, mais foiblement, au toucher, qui eſt peſante, liquide, tranſparente, ſans couleur, ſans goût, ſans odeur, & en mouvement. Si tout-à-coup ce corps venoit à perdre ſa tranſparence, & à ſe colorer d'un gris ſale, ou d'un gris noir ; pour un ſi léger changement, nous ne lui donnerions pas un nouveau nom, nous dirions ſeulement que le fleuve ſe trouble, qu'il charie ; lors même qu'il acquéreroit quelque goût, quelque odeur, ce ſeroit toujours un fleuve. Mais s'il venoit à perdre ſon mouvement, à reſter pour toûjours en repos, ce changement nous paroîtroit plus conſidérable, parce qu'alors ce fleuve deviendroit ſemblable à ces amas d'eau, que l'on nomme *lacs* ou *étangs* ; ce ne ſeroit plus un fleuve, mais ſeulement de l'eau, un lac. Si enſuite la rigueur du froid agiſſoit, nous ne ſavons trop comment, ſur cet amas d'eau, & lui faiſoit perdre ſa liquidité, il perdroit auſſi ſon nom d'*eau* & deviendroit *glace*. L'été ſuivant, expoſée aux ardeurs du ſoleil, cette eau quitteroit, pour ainſi dire, ſa peſanteur ; elle s'éleveroit dans l'air en vapeur ; on ne la nommeroit plus *eau*, mais *vapeur*, *brouillard*, *nuage*. Cependant dans tous ces changemens elle a conſervé ſon *étendue*, cette réſiſtance que les Phyſiciens appellent *impénétrabilité* ; auſſi a-t-elle toujours été corps. Mais ſi elle venoit à perdre cette étendue, cette impénétrabilité, que lui reſteroit-il ? Rien du tout ; car nous ne concevons ni la peſanteur, ni la fluidité, ni le mouvement ſans étendue impénétrable. Auſſi cette deſtruction de l'étendue & de l'impénétrabilité n'arrive point ; ces qualités ſont tout autrement durables que les autres, il n'eſt aucune force dans la nature qui puiſſe les produire ou les détruire, c'eſt pourquoi leur aſſemblage prend le nom propre de la *ſubſtance*. Le corps, c'eſt-à-dire l'étendue impénétrable eſt une *ſubſtance* ; mais la vapeur, la glace, l'eau, le fleuve ſont ici des *ſubſtances modifiées*.

Remarquons dans cet exemple que la gradation des qualités d'une *ſubſtance*, qui fait que nous les regardons comme plus ou moins eſſentielles, eſt toute fondée ſur leur dépendance mutuelle. Ici un fleuve c'eſt de l'eau courante ; le cours de l'eau ne peut ſe concevoir que l'eau elle-même n'exiſte, l'eau eſt donc comme la *ſubſtance* du fleuve dont le mouvement eſt le mode. L'eau eſt un corps liquide, peſant. La liquidité, la peſanteur ne peuvent exiſter ſans l'étendue impénétrable. C'eſt pourquoi le corps eſt regardé comme faiſant la *ſubſtance* qui, modifiée par la peſanteur, par la liquidité, s'appelle *eau*. Nous ne voyons aucune qualité plus eſſentielle dont dépendent l'étendue & l'impénétrabilité, ce ſont donc elles qui font la *ſubſtance* connue ſous le nom de *corps*.

La raiſon s'arrête-là, parce qu'elle ne peut aller plus loin, en ne conſultant que des idées claires. Mais l'imagination fait bien plus de chemin ; & voici comme elle raiſonne chez la plûpart des hommes. Voyant, dans l'exemple dont nous nous ſervons, de l'eau tantôt froide, tantôt chaude ; jugeant d'ailleurs que l'eau refroidie eſt la même que l'eau qui étoit chaude peu auparavant, elle regarde l'eau comme un être diſtinct de ces deux qualités, le *froid* & le *chaud*, comme un ſujet qui ſe revêt ou ſe dépouille alternativement de l'une ou de l'autre de ces qualités, qui, pour ainſi dire, ſont des modes appliquées ou miſes en uſage ſur un habit. Découvrant enſuite dans l'eau d'autres qualités, comme le mouvement, la tranſparence, la fluidité, dont les unes peuvent être ſéparées ſans que l'eau ceſſe d'être eau, & dont les autres ne ſe trouvent pas dans tous les corps, l'imagination met toutes ces qualités dans le rang des modes ou des accidens, dont le ſujet eſt revêtu juſqu'aux plus eſſentielles, telles que l'étendue, l'impénétrabilité ; enſuite elle cherche un ſujet qui ſoit comme le ſoutien, le nœud de cet aſſemblage, & ce ſujet eſt bientôt nommé *ſubſtance*. Puis on vient à l'examiner plus près, & l'on trouve qu'on ne ſauroit lui attribuer en propre aucune qualité, puiſque l'on a écarté de ſon idée toutes celles dont l'on s'imaginoit qu'il étoit ſimplement revêtu : car, dit-on, le ſujet de l'eau n'eſt pas lui-même l'étendue, mais il eſt doué d'étendue ; il n'eſt pas la fluidité, mais il poſſede cette qualité. Ne croyez pas que ce ſoit la peſanteur ou la tranſparence, mais dites qu'il a de la peſanteur & de la tranſparence ; ainſi plus on étudie ce prétendu ſujet, moins on peut le concevoir, parce qu'en effet il n'eſt pas poſſible, après avoir dépouillé une choſe de toutes ſes qualités, de vouloir qu'il lui reſte encore quelque choſe. Ce ſujet devient donc d'autant plus obſcur, qu'on le regarde d'un œil plus attentif, de ſorte que l'on eſt forcé de conclure que les *ſubſtances* nous ſont entierement inconnues ; & que nous n'en connoiſſons que les modes. M. Locke, ce grand méthaphyſicien, eſt allé juſque-là, & fondé ſur ce que les vraies cauſes des qualités ſenſibles nous étoient cachées, il en a conclu que les eſſences réelles des êtres ou les *ſubſtances* nous étoient entierement inconnues. Il eſt vrai que nous ne connoiſſons pas toujours la liaiſon qui eſt entre ces qualités dont nous avons formé un aſſemblage, que nous ne pouvons pas ſavoir ſi cette liaiſon eſt néceſſaire ou caſuelle, parce que nous ne pouvons pénétrer juſqu'à la ſource d'où ces qualités dérivent, que jugeant par nos ſens des êtres extérieurs, & ces ſens ne nous montrant que la relation que ces êtres ont avec nous, ou les impreſſions qu'ils peuvent faire ſur nous en agiſſant ſur nos organes, il ne nous eſt pas facile de juger ni de connoître les qualités originales ou ſubſtantielles, qui donnent l'être aux qualités ſenſibles. Nous éprouvons que le feu eſt chaud ; mais qu'y a-t-il dans le feu qui ne ſe trouve pas dans la glace ? & en vertu de quoi cet élément fait-il ſur nos organes cette impreſſion d'où naît la ſenſation de la chaleur ? C'eſt ce qu'on ignore, & que les Phyſiciens ne ſavent guere mieux que les autres. En ce ſens, on a raiſon de dire que les eſſences réelles ou les *ſubſtances* nous ſont inconnues, que les idées que nous en avons fondées ſur des qualités ſenſibles ne ſont pas des images vraies, ni des reſſemblances exactes des qualités primitives qui conſtituent la *ſubſtance*, qu'elles ſont défectueuſes & très-diverſes chez la plûpart des hommes, comme étant l'ouvrage de leur eſprit. Cependant l'on ne peut pas dire abſolument qu'elles ſoient de pur caprice, puiſque ces qualités, à l'aſſemblage deſquelles nous avons donné un nom & formé ainſi une *ſubſtance*, exiſtent réellement enſemble & dans une union intime, ſi elles n'ont rien de contradictoire, ou qu'elles ne s'excluent pas mutuellement ; & que n'y ayant que les qualités ſenſibles qui nous trompent, nous connoîtrons du-moins l'eſſence des *ſubſtances* dans l'idée deſquelles il n'entre aucune de ces idées ſenſibles, telles que l'ame & le corps pris en général & par abſtraction ; qu'ainſi leur eſſence que nous ſavons conſiſter dans la réunion des qualités primitives, & non ſenſibles, nous ſera fidellement repréſentée par ſon idée, c'eſt-à-dire qu'elle nous ſera connue tout comme celle des êtres qui ſont purement de notre façon.

Nous pouvons dire que nous connoiſſons l'eſſence de l'ame, parce que nous avons une idée juſte de ſes facultés, l'entendement, l'imagination, la mémoire, la ſenſation, la volonté, la liberté ; voilà ce que c'eſt que l'ame & ſon eſſence. Nous croyons qu'il ne faut pas y chercher d'autre myſtere, ni imaginer un ſujet inconnu qui ne ſe préſente jamais à nous, & que nous voudrions ſuppoſer être le ſoutien

tien de ces propriétés qui se font connoître. Qu'est-ce en effet que l'entendement ? sinon l'ame elle-même entant qu'elle conçoit distinctement ; & la volonté de l'ame, n'est-ce pas l'ame elle-même considérée entant qu'elle veut ? Donc celui qui sait ce que c'est que l'entendement, la volonté, connoît l'essence de l'ame. De même celui qui connoît l'étendue, la solidité & la force en général, connoît l'essence du corps. Comment se persuader que le corps soit un être différent de ses propriétés, auquel l'étendue, la force, la solidité soient comme appliquées, qui le couvrent, de maniere qu'elles nous cachent le sujet ? N'est-il pas plus naturel, plus certain que l'étendue du corps n'est autre chose que le corps considéré par abstraction entant qu'étendu, & sans faire attention à la solidité, à la force ? Et peut-on se figurer un être étendu, solide, & capable d'agir, sans concevoir que c'est un corps ? De ces deux *substances* qu'il nous soit permis de nous élever à la *substance* infinie, premiere cause de toutes les *substances* créées, ou de tous les êtres. Comment pouvons-nous la connoître que par ses attributs ? Qu'est-ce que Dieu que l'Etre nécessaire, ayant en lui sa propre existence, éternel, immuable, infiniment parfait ? Cet Etre considéré sous toutes ces qualités, cet assemblage de perfections est la *substance* à laquelle nous donnons le nom de *Dieu*, & dont l'essence ne peut être connue, ni l'idée apperçue, qu'autant que nous avons celle de ses attributs ou de ses perfections.

Mettons cependant une réserve à ce que nous avons dit, que l'essence des *substances* nous étoit connue. Ce n'est pas à dire que nous connoissions à fond des êtres, tels que l'ame & le corps ; car nous pouvons bien connoître les qualités essentielles, & ignorer en même tems les attributs qui en découlent, tout comme nous pouvons très-bien entendre un principe, sans qu'il suive de-là que nous en découvrions toutes les conséquences. Le défaut de pénétration, d'attention, de réflexion, ne permet pas que nous envisagions un objet par toutes les faces qu'il peut avoir, ni que nous le comparions à tous ceux avec lesquels il a des rapports : ainsi de ce que nous connoissons en général l'essence de l'ame & du corps, on ne doit pas en conclure que nous connoissons l'essence de toutes les ames & de tous les corps en particulier. Ce qui fait la différence, ce qui distingue l'une de l'autre, c'est peut-être quelque chose de si fin & de si délicat, qu'il peut nous échapper facilement. Les essences des corps particuliers sont hors de la portée de nos sens, & nous ne les distinguons guere que par des qualités sensibles ; dès-lors l'illusion s'en mêle : nous perdons de vûe l'essence réelle, & nous sommes forcés à nous en tenir à l'essence nominale, qui n'est que l'assemblage des qualités sensibles auquel nous avons donné un nom. *Voyez* le *ch. vj. du III. liv.* de l'*Essai sur l'entendement humain* de M. Locke, & *plusieurs autres* §§. *de cet excellent ouvrage.*

Je ne sais si le peu que nous avons dit des *substances* en général, n'est pas ce qu'il y a de plus simple & de plus vrai sur un sujet que l'on couvre de ténebres à force de vouloir l'analyser. Cela même ne suffiroit-il pas pour faire sentir la fausseté de la définition que l'on a donnée des *substances*, comme *étant ce qui est en soi, & conçu par soi-même*, ou dont *l'idée n'a pas besoin pour être formée de l'idée d'autre chose ?* En connoît-on mieux les *substances ?* Apperçoit-on ici l'union de l'idée d'être avec celle d'indépendance de toute autre chose ? Est on fondé à ajouter à l'essence de la *substance* ce qui n'est point renfermé dans son idée, savoir l'existence en soi & indépendante de ses attributs ? Ce qui indique assez que ceux qui veulent bâtir un système sur ce principe, & isoler la *substance* de ses qualités, n'ont d'autre but que de confondre tout sous l'idée d'une seule *substance* nécessaire, qui nous est & nous sera toujours inconnue, tant qu'on voudra la considérer comme un simple sujet existant sans ses qualités, & indépendamment de ses déterminations, que l'on ne peut en séparer ni les confondre entr'elles sans absurdité. *Voyez* sur le système de Spinosa une ample réfutation dans un fort bon ouvrage, qui a paru nouvellement sous le titre d'*Examen du Fatalisme.*

SUBSTANCES ANIMALES, (*Chimie.*) je renfermerai sous cette dénomination générale, toutes les diverses parties des animaux que la Chimie a soumises jusqu'à présent à l'analyse ; & principalement leurs parties solides ou organisées, telles que les chairs (*Voyez* CHAIR, *Anatomie.*), les tendons, cartilages, os, cornes, ongles ; les écailles proprement dites ; les poils, les plumes, la soie, *&c.* & il sera d'autant plus convenable de traiter de toutes ces *substances* dans un seul article, que les Chimistes n'en ont retiré jusqu'à présent que les mêmes principes, & par conséquent qu'elles ne sont proprement qu'un *même & unique* sujet chimique. Cette identité de nature, soit réelle, soit relative à l'état présent des connoissances chimiques, est principalement observée sur les animaux les plus parfaits, les quadrupedes, les oiseaux, les poissons, les reptiles. Quelques insectes ont une composition différente, mais plutôt entrevue jusqu'à présent que convenablement établie, excepté cependant sur un petit nombre d'especes, & nommément sur la *fourmi*, à laquelle nous avons accordé aussi un article particulier. *Voyez* FOURMI, *Chimie.*

Certaines parties fluides des animaux ont encore la plus grande analogie chimique avec leurs parties solides, c'est-à-dire que l'analyse vulgaire les résout aussi dans les mêmes principes, à-peu-près. Il est même assez bien connu que l'humeur que j'appelle proprement *animale*, *fondamentale*, *constituante*, savoir la mucosité animale ; & que l'humeur en laquelle celle-ci dégenere immédiatement, savoir la lymphe, que ces humeurs, dis-je, sont au fond une même *substance* avec les parties solides ou organiques des animaux. Et cette vérité est non-seulement prouvée par l'identité des produits de leur analyse respective, mais encore par l'observation physiologique du changement successif de la mucosité, ou de la lymphe en diverses parties solides ou organisées ; ce changement est sur-tout singulierement remarquable dans la production de la soie, qui est sensiblement dans le ver sous la forme d'une masse uniforme de vraie mucosité, qui a la consistance d'une gelée *tendre* & légere, se résolvant très-aisément en liqueur, *&c.* & qui est immédiatement & soudainement changée en filets très-solides, en passant par certaine filiere disposée dans la tête du ver. Ainsi analyser de la soie, analyser un cartilage, un os, un muscle, c'est proprement, & quant au fond, analyser de la mucosité, ou de la lymphe animale. Quelques-unes de ces *substances* solides ne different réellement de leur matiere primordiale, que par une différente proportion, ou plutôt par une surabondance de terre comme nous l'observerons dans la suite de cet article.

Il s'agit donc ici de la lymphe & des parties solides qui en sont formées. Quant à cette humeur générale, ou plutôt cet assemblage, cet océan (comme les Physiologistes l'appellent) de diverses humeurs animales, connu sous le nom de sang, cette *substance* animale mérite d'être considérée à part, par cette circonstance même d'être un mêlange très-composé, non-seulement chargé de la véritable matiere animale, c'est-à-dire, de la lymphe, & d'une partie qui lui paroît propre & qui le spécifie, savoir la partie rouge ; mais encore de diverses matieres excrémenticielles, ou étrangeres à la matiere ani-

male proprement dite, savoir divers sels; une eau superflue, ou la partie de la boisson *surabondante* à la *réparation* ou à la *nutrition*, les diverses humeurs excrémenticielles, bile, urine, salive, *&c.* ou du moins leurs matériaux, *&c.* Aussi trouvera-t-on dans ce Dictionnaire un *article* particulier SANG, (*Chimie.*) *Voyez cet article.*

On trouvera aussi un *article* particulier GRAISSE, (*Chimie.*) & un *article* LAIT, (*Chimie.*)

Les divers excrémens des animaux, soit solides, soit fluides, soit généraux, communs, ou du moins très-ordinaires, comme la matiere fécale, la bile, la salive, l'urine, soit particuliers à quelques animaux comme *castoreum*, civette, musc, *&c.* ayant chacun une composition particuliere, il en est traité dans des *articles* particuliers. *Voyez* BILE, FÉCALE MATIERE, SALIVE, URINE, *&c.* CIVETTE, MUSC.

Les Chimistes n'ont point découvert encore la constitution chimique spéciale de la semence des animaux; ils ne connoissent dans cette liqueur que les qualités communes de la lymphe.

Les produits pierreux de plusieurs animaux, tels que les coquilles, les taies *crustæ*, les coquilles d'œuf, les perles, les pierres ou calculs, les bézoards, *&c.* doivent être rangés absolument dans la classe des pierres, & dans le genre des pierres calcaires. *Voyez* PIERRE & CHAUX, (*Chimie.*) Ces *substances* ne different des pierres calcaires vulgaires, qu'en ce que les premieres contiennent une plus grande portion de cette colle, *gluten*, si bien observée par M. Pott dans sa lithogéognosie; & en ce que le *gluten* de ces concrétions pierreuses animales, est plus sensiblement la mucosité animale: les os même, & leurs différentes especes, comme les cornes, l'ivoire, les dents, *&c.* ne different chimiquement (c'est-à-dire sans avoir égard à l'organisation) de ces concrétions pierreuses que du plus au moins. Lorsqu'on a enlevé aux os par la décoction, ou qu'on a détruit dans les os par la calcination la matiere muqueuse qu'ils contiennent abondamment, ils ne sont plus qu'une pierre calcaire, ou de la chaux. Cette matiere muqueuse, dont ils sont naturellement remplis, ne masque même pas tellement leur charpente terreuse, que cette terre ne puisse être enlevée par l'application des acides aux os même récens & inaltérés. C'est à cause de l'enlevement d'une partie de cette terre, que les os ont été ramollis par l'application des acides foibles, que les Anatomistes ont souvent pratiquée en travaillant à découvrir la structure des os; opération dont ils n'ont pas soupçonné la théorie, qui véritablement n'étoit pas de leur objet. Cette terre osseuse est surabondante à la mixtion muqueuse, ou plutôt lui est étrangere, & est déposée par une vraie secrétion très-analogue à celle qui fournit l'enduit ou la coque aux œufs, les coquilles, les tayes des crustacées, *&c.* L'identité chimique de ces matieres établit principalement cette analogie, qui mérite au moins que les Physiologistes ajoutent à la doctrine des secrétions un chapitre ou un problême *de secretione terræ ossea*. On trouvera quelques notions ultérieures sur tout ceci dans quelques *articles* particuliers. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN, *voyez* PERLE, *voyez* MERE DE PERLE, *voyez* HUITRE, *&c.*

La pierre ou calcul biliaire doit être distinguée des matieres pierreuses dont nous venons de faire mention. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN.

Une *substance* animale, telle que nous l'avons spécifiée, distinguée, circonscrite, étant soumise à l'analyse ancienne, c'est-à-dire, distillée sans intermede, fournit constamment, premierement, au plus leger degré de chaleur, & au bain-marie pour le plus sûr (*voyez* FEU, *Chimie*) une eau ou un phlegme insipide & proprement inodore (*voyez* ODORANT, PRINCIPE,) c'est-à-dire, non aromatique; mais chargé pourtant d'un *gas*, d'une émanation subtile, qui fait reconnoître, *redolet*, la matiere qui la fournit, & qui a un certain caractere du regne auquel cette matiere appartient. Cette premiere eau est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la partie la plus surabondante de l'eau naturellement surabondante dans le regne végétal & dans le regne animal, selon la doctrine de Becher. 2°. Au feu tant soit peu supérieur à la chaleur de l'eau bouillante, un phlegme un peu roussâtre, un peu trouble & fétide, c'est-à-dire, déja un peu huileux & un peu chargé d'alkali volatil, quoique si foiblement, que ce sel ne s'y manifeste point encore par ses effets ordinaires; 3°. de l'huile sensible & distincte, d'abord jaunâtre & assez claire, & qui s'épaissit & devient de plus en plus brune dans les progrès de la distillation, de l'alkali volatil résout, ou esprit volatil, & de l'air; 4°. de l'huile de plus en plus dense & noire, une liqueur trouble, aqueuse-huileuse; chargée d'alkali volatil & d'acide, de l'alkali volatil concret & de l'air. 5°. La derniere violence du feu présente souvent quelques traces de phosphore, un produit lumineux incoercible, ou plutôt *irramassable* par sa *paucité*; du moins plusieurs chimistes assurent la réalité de ce produit, dont d'autres nient l'existence: le sentiment des premiers est le plus probable. 6°. Enfin le produit fixe, ou le résidu de cette distillation est un charbon qui étant calciné, donne une cendre qui est une terre calcaire, & de laquelle, selon l'opinion la plus reçue, on ne retire point de sel par la lixiviation.

Cet acide, que nous venons de compter parmi les produits de la distillation des *substances* animales, a été contesté, nié par la plus grande partie des chimistes. Ils disoient que l'alkali volatil étoit le produit propre & exclusif de l'analyse des *substances* animales, comme l'acide étoit le produit propre & spécial de l'analyse des végétaux. Ce dogme étoit une double erreur. *Voyez*, quant à la derniere assertion, l'*article* VÉGÉTAL, (*Chimie.*) & quant à la premiere, savoir à l'exclusion de l'acide obtenu par la violence du feu des *substances* animales distillées sans intermede, les *expériences d'*Homberg, *Mém. de l'ac. roy. des Scienc. 1712.* & celles de M. Pott, *Miscell. Berolin. tom. VI.* en prouvent incontestablement l'existence. La coexistence d'un acide & d'un alkali dans une même liqueur, sans que ces deux sels y contractent l'union chimique, a été expliquée très-naturellement par l'état huileux de l'un & de l'autre sel, & par l'état semblable de la liqueur, dans laquelle ils sont dissous ou *résous*. Or que ces deux principes y existent ensemble, & tous les deux libres, nuds, ou si l'on veut très-superficiellement unis, cela est prouvé, non pas par le changement de quelques couleurs végétales alléguées par Homberg & par Lemery le fils, mais assez bien par l'effervescence que cette liqueur subit également par l'affusion d'un acide pur & par celle d'un alkali pur; & enfin très-bien par l'expérience de M. Pott, qui est en même tems le fait majeur & fondamental sur lequel porte son assertion de l'acide animal, *assertio acidi animalis*, ce sont ses termes. Voici cette expérience: prenez la liqueur saline élevée dans la distillation à la violence du feu d'une *substance* animale: séparez-en exactement l'huile: rectifiez cette liqueur saline jusqu'à ce qu'il ne vous en reste qu'une petite portion: rectifiez de nouveau cette petite portion, selon le procédé d'Homberg, avec le résidu de la premiere distillation calciné, vous obtiendrez de l'acide, mais en petite quantité. L'auteur ne dit pas à quels signes il le reconnoît dans cette premiere voie de recherche; mais il le cherche encore dans cette

petite portion de résidu de la premiere rectification, par la voie de la précipitation : il verse sur cette liqueur de l'alkali, ou de la chaux vive ; aussi-tôt on sent naître, dit M. Pott, une odeur d'alkali volatil, que ne donnoit point auparavant cette liqueur ; preuve sensible de la présence d'un acide, qui s'est uni à l'alkali fixe ou à la chaux vive, & a laissé échapper un alkali volatil auquel il étoit joint. La vérité de cette induction est ultérieurement démontrée, en ce que si on a employé de l'alkali fixe, il se change en sel neutre, capable de crystalliser, *&c.*

On pourroit sans doute chicaner M. Pott sur tout ceci ; car enfin cette derniere expérience, qui est la seule qui soit énoncée clairement & positivement, ne démontre que du sel ammoniac dans les produits de l'analyse vulgaire des *substances animales*, ce qui n'est pas ce semble le point contesté. Vainement répondroit-on que le sel ammoniac contenant de l'acide, c'est donner de l'acide, que de donner du sel ammoniac. Ce seroit raisonner d'après une logique très-mauvaise en soi, mais éminemment vicieuse lorsqu'on l'appliqueroit en particulier aux objets chimiques : & pour s'en tenir au cas particulier dont il s'agit, il est si clair que ce n'est pas d'un pareil acide, de celui d'un sel ammoniac dont il s'agit, que le problème de l'acide animal a toujours été agité entre des gens qui admettoient dans les animaux des sels neutres, au-moins du sel marin, & qu'une objection faite long-tems avant le travail de M. Pott, au célebre anatomiste Vieussens, qui avoit retiré de l'acide du sang, c'est qu'il n'avoit obtenu que celui du sel marin contenu naturellement dans cette *substance*. Toute huile contient de l'acide, j'en suis convaincu avec M. Pott, je crois même, d'après des expériences particulieres, qu'elle est essentiellement composée d'acide comme de soufre. *Voyez* HUILE. Les *substances animales* donnent de l'huile, & je fais retirer de l'acide de toute huile comme du soufre : si après avoir retiré ce produit d'une huile animale j'en déduisois l'assertion de l'acide animal, je croirois mal conclure, ou du-moins m'exprimer très-inexactement ; en un mot je crois qu'on pourroit me rappeller cette regle générale de logique en méthode chimique, que ce sont les principes immédiats de la composition d'un corps tel, qui sont propres, qui appartiennent à ce corps, & non pas les principes éloignés ou les principes de ses principes. Une *substance animale* reconnoît-elle l'huile pour un de ses principes ? question utile à la connoissance chimique de cette *substance ;* cette huile employée à la composition de cette *substance* est-elle formée d'acide, & cet acide peut-il par les tortures du feu, se manifester dans une analyse vicieuse & presque inutile d'ailleurs en soi en général ? question oiseuse, inutile à la découverte de la nature de cette *substance ;* vue vaine, pouvant induire à erreur, jettant les plus habiles dans des recherches inutiles, entortillées, dans des parallogismes, des sophismes, *&c.*

Mais M. Pott paroissant s'être borné à démontrer l'existence simple, absolue, générale de l'acide dans les animaux ; on ne peut disconvenir qu'il n'y ait réussi. Quant à la conclusion que ce célebre chimiste déduit de son travail, lorsqu'il dit, §. XX. *que la santé consiste dans l'équilibre de cet acide avec le flegme, la terre, & le phlogistique de nos humeurs*, par où il prétend formellement que cet acide est un principe immediat de la mixtion animale : nous ne saurions embrasser ce sentiment, qui évidemment accorde trop à l'analyse par la violence du feu, que les chimistes modernes ont appris à mieux évaluer. *Voyez* PRINCIPES. L'analyse menstruelle démontre que cet acide n'est point un des principes immédiats de la composition des *substances animales :* mais l'effet du feu, & des diverses réactions qui survinnent dans les distillations à la violence du feu, est trop connu des vrais chimistes pour qu'on fasse, à l'acide de M. Pott, le reproche vague d'être un nouveau produit, ou une créature du feu, dont M. Pott l'a défendu plus sérieusement, ce me semble, qu'une telle objection ne le méritoit ; mais c'est de l'un des vrais principes de la *substance animale analysée* (je puis démontrer que c'est de l'huile), que cet acide est retiré ; & voilà de quel reproche il falloit l'exempter, ce qui eût été & est encore véritablement fort difficile.

Les Chimistes n'ont encore rien publié sur les *substances animales* ou sur la *substance animale* dont il s'agit dans cet article, d'après son examen exécuté par l'analyse menstruelle (*voyez* MENSTRUELLE, *analyse*), par conséquent ils n'ont sur cette matiere que des notions analogiques, des inductions, des pressentimens.

Les notions positives & exactes sur cette *substance* peuvent seules donner la connoissance fondamentale, premiere, vraiment élémentaire, intime, de la formation, de l'accroissement, de la réparation, des altérations spontanées, en un mot de la nature & de toutes les affections purement matérielles, & peut-être même de l'être formel des affections organiques des animaux. (*b*)

SUBSTANTIAIRES, *s. m. pl.* (*Hist. ecclésiastique.*) secte de Luthériens, qui prétendoient qu'Adam avoit perdu par sa chûte tous les avantages de sa nature.

SUBSTANTIF, *adj.* (*Gramm.*) ce terme est usité dans le langage grammatical comme adjectif distinctif d'une sorte de nom & d'une sorte de verbe.

I. *Nom substantif.* Tous les Grammairiens, excepté M. l'abbé Girard, divisent les noms en deux especes, les *substantifs* & les adjectifs. « Le nom *substantif*, » dit l'abbé Regnier (*in-12. p. 165. in-4°. p. 175.*), » est celui qui signifie quelque substance, quelque » être, quelque chose que ce soit... Le nom adjectif » est celui qui ne signifie point une chose, mais qui » marque seulement quelle elle est ». Les notions de ces deux especes, données par les autres grammairiens, rentrent à-peu-près dans celles-ci. Qu'est-ce donc que les noms en général ? Oh ! ils ne sont point embarrassés de vous le dire : puisque la définition générale doit admettre la division dont il s'agit, il est évident que les noms sont des mots qui servent à nommer ou à qualifier les êtres.

Mais qu'il me soit permis de faire là-dessus quelques observations. La réponse que l'on vient de faire est-elle une définition ? n'est-ce pas encore la même division dont il s'agit ? Assurément, la Logique exige qu'une bonne définition puisse servir de fondement à toutes les divisions de la chose définie, parce qu'elle doit développer l'idée d'une nature susceptible de toutes les distinctions qui la présentent ensuite sous divers aspects ; mais loin d'exiger que la définition générale renferme les divisions, elle le défend au contraire ; parce que la notion générale de la chose fait essentiellement abstraction des idées spécifiques qui la divisent ensuite. Ainsi un géometre seroit ridicule, si pour définir une figure plane rectiligne, il disoit que c'est une surface plane, bornée par trois lignes droites & trois angles, ou par quatre lignes droites & quatre angles, ou par, *&c.* Il doit dire simplement que c'est une surface plane, bornée par des lignes droites, & qui a autant d'angles que de côtés. Cette notion est générale, parce qu'elle fait abstraction de tout nombre déterminé de côtés & d'angles, & qu'elle peut admettre ensuite toutes les déterminations qui caractériseront les especes : les triangles, quand on supposera trois côtés & trois angles ; les quadrilateres, quand on en supposera quatre, *&c.*

Veut-on néanmoins que ce soit définir le nom, que de dire que ce sont des mots qui servent à nom-

mer ou à qualifier les êtres ? Ceux qui ſervent à nommer les êtres ſont donc les *ſubſtantifs :* or je le demande, quelle lumiere peut ſortir d'une pareille définition ? Les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſervent à nommer les êtres, c'eſt dire, ce me ſemble, que les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſont des noms : définition admirable ! Que peut-elle nous apprendre, ſi elle ne nous conduit à conclure, que les noms adjectifs ſont ceux qui ne ſont pas des noms ? C'eſt en effet ce que j'entreprends de prouver ici.

J'ai déjà apprécié ailleurs (*voyez* GENRE), les raiſons allégnées par l'abbé Fromant, *Suppl. aux ch. ij. iij. & iv. de la II. part. de la Gramm. gén.* en faveur de la vieille diſtinction des noms en *ſubſtantifs* & adjectifs ; & je dois ajouter ici, que dans une lettre qu'il écrivit à mon collegue & à moi le 12 Novembre 1759, il eut le courage de nous dire du bien de cette critique. « La critique, dit-il, que vous avez faite » au *mot* GENRE, d'un endroit de mon ſupplément, » eſt philoſophique & judicieuſe ». Cette louange ſi flatteuſe n'eſt corrigée enſuite ni par *ſi* ni par *mais ;* elle eſt dictée par la candeur, & elle eſt d'autant plus digne d'éloges, qu'elle eſt un exemple malheureuſement trop rare dans la république des lettres. Je reprends donc le raiſonnement, que je n'ai pour ainſi-dire qu'indiqué au *mot* GENRE, pour en montrer ici le développement & les conſéquences.

La néceſſité de diſtinguer entre les *ſubſtantifs* & les adjectifs pour établir les regles qui concernent l'uſage des genres, eſt la ſeule raiſon que j'aye employée directement, & même ſans trop l'approfondir : je l'ai examinée plus particulierement en parlant du *mot*, *article I.* & les uſages de toutes les langues, à l'égard des nombres & des cas, n'ont fait que fortifier & étendre le même principe. L'analyſe la plus rigoureuſe m'a conduit invariablement à partager les mots déclinables en deux claſſes générales ; la premiere pour les noms & les pronoms, & la ſeconde pour les adjectifs & les verbes : les mots de la premiere claſſe ont pour nature commune, de préſenter à l'eſprit des êtres déterminés ; ceux de la ſeconde claſſe, de ne préſenter à l'eſprit que des êtres indéterminés. Les adjectifs ſont donc auſſi éloignés que les verbes de ne faire avec les noms qu'une ſeule & même eſpece.

Ce qui a pu induire là-deſſus en erreur les Grammairiens, c'eſt que les adjectifs reçoivent, dans preſque toutes les langues, les mêmes variations que les noms, des terminaiſons pour les genres, pour les nombres, & des cas même pour les idiomes qui le comportent : la déclinaiſon eſt la même pour les uns & pour les autres par-tout où on les décline, en grec, en latin, en allemand, *&c.* Ajoutez à cela la concordance de l'adjectif avec le nom, & de plus l'unité de l'objet déſigné dans la phraſe par l'union des deux mots : que de raiſons d'errer pour ceux qui n'approfondiſſent pas aſſez, & pour ceux qui ſe croient grammairiens parce qu'ils en ont appris la partie poſitive & les faits, quoiqu'ils n'en aient jamais pénétré les principes !

Les noms, que l'on appelle communément *ſubſtantifs*, & que je n'appelle que *noms*, ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée préciſe de leur nature : & les adjectifs ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés ſeulement par une idée préciſe qui peut s'adapter à pluſieurs natures. *Voyez* MOT, *article 1.* & NOM. C'eſt parce que l'idée individuelle de l'adjectif peut être commune à pluſieurs natures, & que le ſujet en eſt indéterminé, que l'adjectif reçoit preſque partout les mêmes accidens que les noms & d'après les mêmes regles, afin que la concordance des accidens puiſſe ſervir à conſtater le ſujet particulier auquel on applique l'adjectif, & à la nature duquel on adapte l'idée particuliere qui en conſtitue la ſignification propre. Mais la maniere même dont ſe regle par-tout la concordance, loin de faire croire que le nom & l'adjectif ſont une même ſorte de mots, prouve au contraire qu'ils ſont néceſſairement d'eſpeces différentes, puiſqu'il n'y a que les terminaiſons de l'adjectif qui ſoient aſſujetties à la concordance, & que celles des noms ſe décident d'après les vûes différentes de l'eſprit & les beſoins de l'énonciation.

Je crois donc avoir eu raiſon de réſerver la qualification de *ſubſtantifs* pour les ſeuls noms qui déſignent des êtres qui ont, ou qui peuvent avoir une exiſtence propre & indépendante de tout ſujet, ce que les Philoſophes appellent des *ſubſtances :* tels ſont les noms *être*, *ſubſtance*, *eſprit*, *corps*, *animal*, *homme*, *Ciceron*, *plante*, *arbre*, *pommier*, *pomme*, *armoire*, &c. La branche de noms oppoſés à ceux-ci, eſt celle des abſtractifs. *Voyez* NOM.

II. *Verbe ſubſtantif.* Le verbe eſt un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par l'idée préciſe de l'exiſtence ſous un attribut. *Voyez* VERBE. Un verbe qui énonce l'exiſtence ſous un attribut quelconque & indéterminé, qui doit être enſuite exprimé à-part, eſt celui que les Grammairiens appellent *verbe ſubſtantif :* c'eſt en françois le verbe *être*, quand on l'emploie comme dans cette phraſe, *Dieu eſt juſte*, où il n'exprime que l'exiſtence intellectuelle, ſans aucune détermination d'attribut, puiſque l'on diroit de même *Dieu eſt ſage*, *Dieu eſt tout-puiſſant*, *Dieu eſt attentif à nos beſoins*, &c. *Voyez* VERBE.

La diſtinction des noms en *ſubſtantifs* & adjectifs, me ſemble avoir été la ſeule cauſe qui ait occaſionné une diſtinction de même nom entre les verbes ; & cette dénomination n'eſt pas mieux fondée d'un côté que de l'autre. Je crois qu'il y auroit plus de juſteſſe & de vérité à appeller *abſtrait*, le verbe que l'on nomme *ſubſtantif*, parce qu'en effet il fait abſtraction de toute maniere d'être déterminée ; & alors ceux que l'on nomme *adjectifs* devroient s'appeller *concrets*, parce qu'ils expriment tout-à-la-fois l'exiſtence & la modification déterminée qui conſtitue l'attribut, comme *aimer*, *partir*, &c.

SUBSTANTIVEMENT, adv. c'eſt-à dire *à la maniere des ſubſtantifs*. On dit en Grammaire qu'un adjectif eſt pris *ſubſtantivement*, pour dire qu'il eſt employé dans la phraſe à la maniere des ſubſtantifs, ou plutôt à la maniere des noms : « Ce qui ne peut arri-» ver, dit M. du Marſais (*Trop. part. III. art. j.*), » que parce qu'il y a alors quelque autre nom ſouſ-» entendu qui eſt dans l'eſprit, par exemple, *le* VRAI » *perſuade*, c'eſt-à-dire *ce qui eſt vrai*, *l'être vrai*, ou » *la vérité ; le* TOUT-PUISSANT *vengera les* FOI-» BLES *qu'on opprime*, c'eſt-à-dire *Dieu qui eſt tout-*» *puiſſant vengera les hommes foibles* ».

Si, quand un adjectif eſt employé ſeul dans une phraſe, on le rapporte à quelque nom ſouſentendu qu'on a dans l'eſprit, il eſt évident qu'alors il eſt employé comme tous les autres adjectifs, qu'il exprime un être déterminé accidentellement par l'application actuelle à ce nom ſouſentendu, en un mot qu'il n'eſt pas pris *ſubſtantivement*, pour parler encore le langage ordinaire. Ainſi quand on dit, *Dieu vengera les* FOIBLES, l'adjectif *foibles* demeure un pur & véritable adjectif ; & il n'eſt au pluriel & au maſculin, que par concordance avec le nom ſouſentendu *les hommes*, que l'on a dans l'eſprit.

Il y a cependant des cas où les adjectifs deviennent véritablement noms : c'eſt lorſque l'on s'en ſert comme de mots propres à marquer d'une maniere déterminée la nature des êtres dont on veut parler, & que l'on n'enviſage que relativement à cette idée, en quoi conſiſte effectivement la notion des noms.

Que je diſe, par exemple, *ce diſcours eſt* VRAI,

une VRAIE définition est le germe de toutes les connoissances possibles sur l'objet défini; l'adjectif *vrai* demeure adjectif, parce qu'il énonce une idée que l'on n'envisage dans ces exemples que comme devant faire partie de la nature totale de ce qu'on y appelle *discours* & *définition*, & qu'il demeure applicable à toute autre chose selon l'occurrence, à une *nouvelle*, à un *récit*, à un *système*, &c. Aussi *vrai*, dans le premier exemple, s'accorde-t-il en genre & en nombre avec le nom *discours*; & *vraie*, dans le second exemple, avec le nom *définition*, en vertu du principe d'identité. *Voyez* CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Mais quand on dit, *le VRAI persuade*, le mot *vrai* est alors un véritable nom, parce qu'il sert à présenter à l'esprit un être déterminé par l'idée de sa nature; la véritable nature à laquelle peut convenir l'attribut énoncé par le verbe *persuade*, c'est celle du *vrai*: & il n'est pas plus raisonnable d'expliquer le mot *vrai* de cette phrase, par *ce qui est vrai*, *l'être vrai*, *la vérité*, que d'expliquer le mot *homme* de celle-ci, *l'HOMME est sociable*, par *ce qui est homme*, *l'être homme*, *l'humanité*; à moins qu'on ne veuille en venir à reconnoître d'autre nom proprement dit que le mot *être*, ce qui seroit, je pense, une autre absurdité.

Dans la langue latine qui admet trois genres, on peut statuer, d'après ce qui vient d'être dit, qu'un adjectif au genre masculin ou au genre féminin, est toujours adjectif, quoiqu'il n'y ait pas de nom exprimé dans la phrase.

Tu vivendo, bonos; scribendo, sequare peritos.

Il faut ici sousentendre *homines*, avec lequel s'accordent également les deux adjectifs *bonos* & *peritos*.

Mais un adjectif neutre qui n'a, ni dans la phrase où il se trouve, ni dans les précédentes, aucun corrélatif, est à coup sûr un véritable nom dans cette phrase; & il n'est pas plus nécessaire d'y sousentendre le nom *negotium*, que de sousentendre en françois *être*, quand on dit, *le vrai persuade*. Si l'usage a préféré dans ces occasions le genre neutre; c'est, 1°. qu'il falloit bien choisir un genre; & 2°. que l'espece d'êtres que l'on désigne alors n'est jamais animée, ni par conséquent sujette à la distinction des sexes.

Remarquez que l'adjectif devenu nom, n'est point ce que j'ai appellé ailleurs un *nom abstractif*, *voyez* NOM. C'est un véritable nom substantif, dans le sens que j'ai donné à ce mot; & c'est la différence qu'il y a entre le *vrai* & la *vérité*; la même qu'il y a entre l'*homme* & l'*humanité*. D'où il suit que l'adverbe *substantivement* peut rester dans le langage grammatical, pourvû qu'il y soit pris en rigueur. (*E. R. M. B.*)

SUBSTANTION, SUSTANTION, SOSTANTION, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville ou bourgade de la Gaule narbonnoise: elle ne subsiste plus. Catel assure que de son tems, on voyoit encore ses ruines à mille pas du grand chemin qui va de Montpellier à Nismes, & à pareille distance de Montpellier, près des villages de Castelnau & de Clapiers. Cette ville a eu long-tems ses propres comtes, qui ne relevoient d'aucun autre seigneur. (*D. J.*)

SUBSTITUT, s. m. (*Gram. Jurisp.*) est un officier établi pour en remplacer un autre en cas d'absence, maladie ou autre empêchement.

On confondoit anciennement le titre de *substitut*, avec celui de lieutenant, & on donnoit l'un ou l'autre indifféremment à tous ceux qui remplaçoient quelque officier public, soit juge ou autre officier de justice.

L'ordonnance du 23 Mars 1302 porte, *art.* 22. que les sénéchaux, baillifs, viguiers, vicomtes, juges & autres officiers de justice exerceront leurs offices en personne, & qu'ils ne pourront commettre en leur place des *substituts* ou des lieutenans, qu'en cas de nécessité, comme en cas de maladie, ou qu'ils aillent au conseil; que dans ces sortes de cas ils prendront pour *substituts* des personnes du pays, sages & éclairées qui ne seront pas avocats, ou surchargés d'affaires, ni liés avec un trop grand nombre d'amis; qu'ils seront responsables selon droit & raison du fait de leurs *substituts*, & que ceux-ci prêteront serment de bien faire leur devoir.

Présentement on ne donne le titre de *substitut* qu'aux officiers établis pour aider le procureur-général; ou le procureur du roi dans leurs fonctions. Les procureurs au parlement ont aussi des *substituts*. (*A*)

SUBSTITUTS DU PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI: anciennement il n'en avoit point d'ordinaire, & en commettoit seulement dans les occasions où cela étoit nécessaire. On trouve dans les registres du parlement sous la date du 14 Novembre 1390, que M. Sureau, procureur-général, ayant demandé la permission de s'absenter, la cour en le lui permettant, lui ordonna de laisser un *substitut* pour l'expédition des affaires.

La fonction de ces *substituts* ne duroit pas plus que la cause pour laquelle ils avoient été commis.

Dans la suite le procureur-général commit plusieurs *substituts* pour l'aider dans ses fonctions, & ceux-ci devinrent ordinaires. En effet, lorsque le parlement fut transferé à Poitiers, M. Angevin, procureur-général, eut l'attention de destituer ceux de ses *substituts* qui ne purent le suivre. La portion du parlement qui étoit retenue à Paris par les Anglois, commit M. le Tue, avocat-général, pendant l'absence de M. Angevin, pour exercer l'office de ladite *procure*.

Lorsque la place de procureur-général venoit à vaquer par le décès de celui qui en étoit pourvu, la cour confirmoit les *substituts* qu'il s'étoit choisis, & les commettoit pour en remplir les fonctions pendant la vacance.

Les choses demeurerent en cet état jusqu'au mois de Mai 1586, que les *substituts* du procureur-général furent créés en titre d'office dans toutes les cours souveraines, comme ils sont encore présentement.

Au parlement de Paris ils sont au nombre de 18. Ils ont réuni à leur corps la charge d'avocat-général aux requêtes du palais, qu'ils exercent par celui d'entre eux qui est commis à cet effet.

Il y en a aussi dans la plûpart des autres cours, mais le nombre n'en est pas par-tout égal.

Toutes leurs fonctions sont renfermées dans deux objets; l'un, de soulager le procureur-général dans ses fonctions, comme de lui faire au parquet le rapport des instances, dans lesquelles il doit donner ses conclusions; l'autre, de le remplacer dans le cas où il ne peut vaquer par lui-même à l'expedition des affaires dont il est chargé.

Le procureur-général qualifie aussi de ses *substituts* les procureurs du roi des sieges du ressort de la cour; on en trouve un exemple dès 1344, dans l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Juillet de ladite année, & en cas d'empêchement de leur part, il commet des *substituts* pour les remplacer, lorsqu'il n'en ont point; mais dans leur siege & dans tous autres actes, les procureurs du roi doivent être qualifiés de ce titre de procureur du roi, & non de celui de *substituts* du procureur-général. (*A*)

Substituts du procureur du roi, anciennement les procureurs du roi n'avoient pas la faculté de se nommer des *substituts* pour exercer leurs fonctions, même en leur absence ou autre empêchement, cela n'appartenoit qu'au procureur-général. *L'art.* 158 de l'ordonnance de Blois, défendit aux procureurs du roi, de commettre aucuns *substituts* en leur place, quand les avocats du roi seroient présens.

L'Edit du mois de Mai 1586, avoit créé en titre

d'office, non-seulement des *substituts* des procureurs-généraux des cours ; mais aussi de tous les procureurs du roi dans les sieges inférieurs, pour faire toutes les fonctions des procureurs du roi en leur absence, négligence ou empêchemens ; & pour assister & être adjoints aux juges en tous actes de justice, où on avoit coutume de prendre un adjoint.

Mais ces offices n'ayant point été établis dans plusieurs des sieges inférieurs, & la plus grande partie de ceux qui avoient été levés, étant depuis restés vacans aux parties casuelles, Louis XIV. par un autre Edit du mois d'Avril 1696, créa de nouveau en titres d'office dans chaque bureau, des tréforiers de France, sieges, présidiaux, bailliages, sénéchaussées, tables de marbre & sieges des eaux & forêts, maréchaussées, amirautés, prevôtés, vigueries, châtellenies, vicomtés, élections, greniers à sel & autres justices royales ordinaires & extraordinaires, tel nombre de ses *substituts* des avocats & procureurs du roi qui seroit reglé, outre ceux d'ancienne création, qui étoient pour lors remplis & exercés, pour en l'absence des avocats du roi, porter la parole en l'audience, & en l'absence du procureur du roi, donner des conclusions par écrit en toutes affaires sujettes à communication, & faire toutes les fonctions des avocats & procureurs du roi en leur absence, négligence ou légitime empêchement, ensemble pour jouir des autres prérogatives qui leur sont accordés par les édits & réglemens. (*A*)

Substituts des procureurs au parlement : avant que les procureurs fussent en titre d'office, on entendoit par *substitut* d'un procureur, celui que le fondé de procuration substituoit en son lieu & place.

Mais depuis long-tems les réglemens ont obligé les procureurs de nommer chacun pour leurs *substituts* deux de leurs confreres. L'arrêt du 23 Juillet 1664, en prescrivant l'observation des anciens arrêts & réglemens, ordonne que suivant iceux, tous procureurs reçus en la cour, qui n'ont pas nommé des *substituts*, seront tenus dans trois jours de mettre au greffe des présentations, les actes contenant nomination de chacun deux *substituts*, pour les représenter & recevoir les significations au palais en cas d'absence ou de maladie, à peine contre les contrevenans de 24 liv. parisis d'amende, & d'être rayé de la matricule, leur fait défenses de signer pour autres procureurs que leurs *substituts*, à peine de faux & de pareille amende. *Voyez le recueil des réglemens concernant les fonctions des procureurs, p. 91.* (*A*)

SUBSTITUER, v. act. (*Gram.*) remplacer une chose par une autre : vous effacez ce morceau, mais qu'y *substituez*-vous ? qui *substituez*-vous à la place de cet homme ? *substituez* l'amitié à l'amour, & vous y gagnerez.

SUBSTITUTION, s. f. *en Algebre*, consiste à mettre à la place d'une quantité qui est dans une équation, quelqu'autre quantité qui lui est égale, quoique exprimée d'une maniere différente. Supposons par exemple, que l'on ait ces deux équations $ax = yy$ & $x = b + c$; l'on aura par *substitution*, $ab + ac = yy$; en mettant dans la premiere équation, en la place de x sa valeur $b + c$. *Voyez* EQUATION. (*E*)

SUBSTITUTION, (*Jurisp.*) est l'institution d'un second, troisieme, ou autre héritier, pour recueillir au défaut d'un autre héritier, ou après lui.

Cette définition annonce que le nom de *substitution* est commun à deux sortes de dispositions.

L'une est celle par laquelle un testateur ayant institué un héritier, & craignant qu'il ne puisse ou ne veuille l'être, en nomme un autre pour recueillir l'hoirie au défaut du premier ; c'est ce que l'on appelle *substitution vulgaire*.

L'autre sorte de disposition & *substitution* est celle qui fait passer les biens à un second héritier, après le premier qui les a recueillis : cette espece de *substitution*, qu'on appelle *fidei-commissaire*, est plus connue en droit sous le nom de *fidei-commis* simplement.

Néanmoins dans notre usage on se sert également du terme de *substitution*, pour désigner les *fidei-commis*, & les *substitutions vulgaires* : on les distingue seulement l'un de l'autre, en appellant les fidei-commis, *substitutions fidei-commissaires*.

Les regles de la *substitution* vulgaire, sont expliquées ci-après, à l'*article* SUBSTITUTION VULGAIRE. Celle-ci est beaucoup plus simple que l'autre.

Les lois romaines contiennent une infinité de dispositions, au sujet des *substitutions* fidei-commissaires, & la jurisprudence des différens parlemens, qui n'étoit pas uniforme sur cette matiere, a été fixée par l'ordonnance du mois d'Août 1741. Comme cette loi ne laisse pas d'être fort étendue, nous ne ferons ici l'analyse que de ses principales dispositions.

Toutes personnes capables de disposer de leurs biens, peuvent faire des *substitutions* fidei-commissaires, dans les pays où elles sont en usage.

Les biens immeubles de leur nature, peuvent être chargés de *substitution*, encore qu'ils fussent réputés meubles à certains égards, par la loi de la situation.

Les offices peuvent aussi être chargés de *substitution*, ainsi que les rentes constituées, soit que la loi qui les régit, le repute meubles ou immeubles.

Les effets mobiliers sont censés compris dans la *substitution*, lorsqu'elle est apposée à une disposition universelle, ou faite par forme de quotité, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné ; dans le premier cas il en faut faire emploi ; mais ils ne peuvent être chargés d'une *substitution* particuliere, que l'auteur de la *substitution* n'ait expressément ordonné qu'il en sera fait emploi.

Mais les bestiaux & ustensiles servant à faire valoir les terres, sont toujours censés compris dans la *substitution* des terres, sans qu'on soit tenu de vendre ces effets, ni d'en faire emploi ; il suffit de les faire estimer, afin que l'on en rende d'une égale valeur lors de la restitution du fidei-commis.

Les meubles meublans d'un château ou maison, peuvent aussi être compris dans la *substitution*, même avec clause de les conserver en nature ; mais on ne peut substituer avec cette clause aucuns autres effets mobiliers, que les meubles dont il vient d'être parlé, & les bestiaux & ustenciles dont on a parlé dans l'article précédent.

Les *substitutions* apposées aux donations entre-vifs, n'ont d'effet pour les effets mobiliers, qu'en cas qu'on en ait annexé à la minute de la donation, un état signé des parties, contenant une estimation, le tout à peine de nullité de la *substitution* pour les meubles. *Voyez* aussi l'*article XV.* de l'ordonnance des donations.

Le donataire de meubles avec *substitution*, doit en faire emploi.

Les *substitutions* faites par contrat de mariage, ou par donation entre vifs, étant acceptées, ne peuvent plus être révoquées ni augmentées, diminuées ou changées, même du consentement du donataire, & s'il renonce à la donation, la *substitution* sera ouverte au profit des appellés.

Il en est de même par rapport aux institutions & *substitutions* contractuelles qui sont également irrévocables, soit entre nobles ou roturiers.

Les biens donnés par contrat de mariage, ou par donation entre-vifs, sans charge de *substitution*, ne peuvent en être chargés par une disposition postérieure, encore que ce fût une donation du pere à ses enfans, que la *substitution* comprît expressément les biens donnés, & qu'elle fût faite en faveur des enfans ou descendans du donateur ou du donataire.

Lorsque la donation ou l'institution contractuelle

a été faite à la charge de remettre les biens donnés à celui que le donateur ou le donataire voudra choisir, celui qui sera élu ne pourra, sous prétexte de l'élection faite en sa faveur, être chargé d'aucune *substitution*.

Quand le contrat de mariage, ou la donation, contiendroit une reserve par le donateur, de charger dans la suite de *substitution*, les biens par lui donnés; cette reserve est de nul effet depuis l'ordonnance.

Il faut pourtant excepter le cas où le donateur feroit une nouvelle libéralité avec charge de *substitution*, auquel cas le donataire acceptant la nouvelle libéralité, ne pourroit plus diviser les deux dispositions, ni renoncer à la seconde, pour s'en tenir à la premiere.

Les enfans qui ne sont pas expressément appellés à la *substitution*, mais seulement mis dans la condition, sans être chargés de restituer à d'autres, ne sont en aucun cas regardés comme étant dans la disposition, encore qu'ils soient dans la condition en qualité de mâles, que la condition soit redoublée, que les grevés soient obligés de porter les nom & armes de l'auteur de la *substitution*, & qu'il ait défendu de distraire la quarte trébellianique, ou qu'il se trouve des conjectures tirées d'autres circonstances, telles que la noblesse & la coutume de la famille, ou la qualité & la valeur des biens substitués, ou autres présomptions auxquelles on n'a aucun égard.

Les appellés à une *substitution*, dont le droit n'a pas été ouvert avant leur décès, n'en transmettent point l'espérance à leurs enfans ou descendans, encore que la *substitution* soit faite en ligne directe par des ascendans, & qu'il y ait d'autres substitués appellés à la même *substitution* après ceux qui seront décédés, & leurs enfans ou descendans.

La représentation n'a point lieu dans les *substitutions*, soit en directe ou en collatérale, & soit que les appellés le soient collectivement, ou désignés en particulier, suivant l'ordre de leur parenté avec l'auteur de la *substitution*, à moins qu'il n'ait expressément ordonné que la représentation auroit lieu, ou que la *substitution* seroit déférée suivant l'ordre des successions légitimes.

Dans les *substitutions* où les filles sont appellées à défaut de mâles, elles viennent dans l'ordre reglé par la *substitution*, & si cet ordre n'y est pas reglé, les plus proches du dernier possesseur des biens, les recueillent, à quelque degré de parenté qu'elles soient de l'auteur de la *substitution*, & encore qu'il y eût d'autres filles qui en fussent plus proches, ou d'une branche aînée.

Dans les *substitutions* faites au cas que le grevé décede sans enfans, ce cas sera censé arrivé, lorsque au jour du décès du grevé il n'y aura aucuns enfans légitimes & capables des effets civils, sans qu'on ait égard à l'existence des enfans naturels, même légitimés, si ce n'est par mariage subséquent, ni à l'existence des enfans morts civilement pour quelque cause que ce soit.

La *substitution* est ouverte par la mort civile du grevé.

La condition de se marier sera censée avoir manqué; & celle de ne se point marier (dans le cas où elle peut être valable), sera censée accomplie, lorsque la personne à qui la condition étoit imposée, aura fait profession religieuse.

Dans tout testament autre que le militaire, la caducité de l'institution emporte celle de la *substitution* fidei-commissaire, si ce n'est qu'il y ait clause codicillaire.

La renonciation de l'héritier légataire ou donataire grevé, ne peut nuire au substitué, lequel en ce cas, prend la place du grevé; de même si le premier substitué renonce, le second prend sa place.

Celui qui est appellé à une *substitution* fidei commissaire, peut y renoncer lorsqu'elle est ouverte à son profit, ou même auparavant; mais en ce dernier cas, la renonciation doit, à peine de nullité, être faite en minute devant notaires, avec le grevé, ou avec le substitué appellé après celui qui renonce.

L'exhérédation prononcée par les peres ou meres, ne prive point les enfans deshérités, des biens qu'ils doivent recueillir en vertu de *substitutions* faites par leurs ascendans ou autres, à moins que l'auteur de la *substitution* ne l'eût ainsi ordonné, ou qu'ils ne fussent incapables de toute succession aux termes de la loi.

Toutes *substitutions*, par quelque acte qu'elles soient faites, & en quelques termes qu'elles soient conçues, ne s'étendent qu'à deux degrés, outre l'institution, & ce conformément à l'ordonnance d'Orléans; celles qui sont antérieures à cette ordonnance, s'étendent jusqu'à quatre degrés, suivant l'ordonnance de Moulins.

Dans les provinces où les *substitutions* avoient été étendues par l'usage jusqu'à quatre degrés, outre l'institution, la restriction à deux degrés n'a lieu que depuis la publication de la nouvelle ordonnance des *substitutions*.

Il y a cependant encore quelques provinces où les *substitutions* n'ont point été restraintes à un certain nombre de degrés, & à l'usage desquelles il n'a pas encore été dérogé.

Les degrés de *substitutions* se comptant par têtes & non par souches ou génération, chaque personne qui recueille l'effet de la *substitution*, est comptée pour un degré.

Le substitué n'est point saisi de plein droit, & ne gagne les fruits que du jour de la délivrance consentie à son profit, ou du jour de la demande.

La restitution anticipée du fidei-commis, ne peut nuire aux créanciers du grevé, ni à ceux qui auroient acquis de lui.

En cas d'insuffisance des biens libres, les femmes ont une hypotheque subsidiaire sur les biens substitués, tant pour le fond ou capital de la dot, que pour les fruits ou intérêts.

On observe la même chose en faveur de la femme & des enfans, tant pour le douaire que pour l'augment de dot, ou autre gain de noces, qui en tient lieu; & si le douaire ou autre gain est préfix, cette hypotheque n'a lieu que jusqu'à concurrence du coutumier ou légal.

La femme n'a point d'hypotheque subsidiaire sur les biens substitués, pour le préciput, les bagues & joyaux, & autres libéralités semblables, ni pour son deuil.

Elle n'en a point non plus pour le remploi de ses propres biens dotaux qui ont été aliénés de son consentement, ni pour les dettes auxquelles elle s'est obligée volontairement.

La femme ne peut exercer son hypotheque subsidiaire contre les enfans d'un mariage antérieur au sien, lorsque ce sont eux qui recueillent la *substitution*.

Les dispositions concernant l'hypotheque subsidiaire ont lieu, soit que la *substitution* ait été faite par un collatéral, ou même par un étranger, pourvu que ce soit en faveur des enfans du grevé, ou en faveur d'un autre, en cas que le grevé décede sans enfans.

Les adjudications par decret ne purgent point les *substitutions* publiées & enregistrées, encore que le substitué eût un droit ouvert avant le decret, & même avant la saisie réelle, & qu'il n'est point formé d'opposition, si ce n'est que le decret fût pour dette

de l'auteur de la *substitution*, ou autres dettes antérieures.

Après le décès de celui qui a fait une *substitution* universelle ou particuliere, il doit être procédé dans les formes ordinaires à l'inventaire des biens de la succession, à la requête de l'héritier institué & légitime, ou du légataire universel, & ce dans le tems de l'ordonnance; & s'il ne le fait pas, celui qui doit recueillir les biens substitués est tenu dans un mois après d'y faire proceder; & faute de ce, l'inventaire sera fait à la requête du procureur du roi.

Il doit être fait par un notaire royal, en présence du premier substitué, s'il est majeur, ou de son tuteur ou curateur, s'il est mineur & interdit, ou du syndic ou administrateur, si la *substitution* est au profit d'une église, hôpital ou communauté.

On doit procéder à la vente des meubles par affiches & encheres.

L'emploi des deniers doit être fait d'abord au payement des dettes, & le surplus en fonds de terre, maisons, rentes foncieres ou constituées.

Toutes *substitutions* fidéi-commissaires faites entre-vifs, ou à cause de mort, doivent être publiées en jugement l'audience tenant, & enregistrées au greffe du siege où la publication en est faite, & ce à la diligence du grevé de *substitution*.

La publication & l'enregistrement des *substitutions* doivent être faits au siege royal ressortissant nuement au parlement ou conseil supérieur dans l'étendue ou le ressort duquel l'auteur de la *substitution* avoit son domicile au jour de l'acte qui la contient, ou au jour de son décès, si c'est par une disposition à cause de mort, & aussi dans les sieges de la même qualité où les biens substitués seront situés.

Si ce sont des rentes sur le roi, sur les villes, états ou sur le clergé, ou bien des offices, la publication & l'enregistrement se font dans les sieges de la même qualité, tant du lieu où les rentes se payent, ou dans lequel se fait l'exercice de ces offices, que du lieu du domicile de l'auteur de la *substitution*.

Les actes d'emploi doivent aussi être publics & registrés au siege royal du lieu où sont les biens.

La publication & l'enregistrement doivent être faits dans 6 mois à compter de l'acte, s'il est entre-vifs, & du jour du décès, si c'est une disposition à cause de mort.

La *substitution* étant duement publiée & regiſtrée, a effet même contre les créanciers & tiers-acquéreurs du jour de sa date, ou du jour du décès, si la *substitution* est faite par acte à cause de mort.

On peut cependant faire publier & enregistrer les *substitutions* après les 6 mois; mais en ce cas elles n'ont effet contre les créanciers & tiers-acquéreurs, que du jour de l'enregistrement.

Le défaut de publication & d'enregistrement ne peut être suppléé par aucun autre acte, ni aucune circonstance, & peut être opposé à toutes sortes de personnes, même aux mineurs, églises, communautés; & sauf le recours de ceux-ci contre leurs tuteurs, & autres administrateurs.

Les donataires, héritiers, légataires de celui qui a fait la *substitution*, ni les donataires, héritiers & légataires de ceux-ci, ne peuvent opposer aux substitués le défaut de publication & d'enregistrement de la *substitution*.

Le grevé, ou celui qui prend sa place, ne peut se mettre en possession des biens, qu'en vertu d'une ordonnance du juge royal.

Toutes contestations concernant les *substitutions* fidéi-commissaires, doivent être portées au siege royal, ressortissant nuement au parlement ou conseil supérieur. *Voyez* au *digeste* & aux *institutes* les titres *de vulg. & pupill. substitut.* & au code les titres *de impub. & aliis substit.* & *de institut. & substit.* & *Voyez* aussi les *traités des substitutions*, par Balde, Fusarius, Pérégrinus, Champy, Vulson, Ricard, & *le mot* FIDÉI-COMMIS. (*A*)

SUBSTITUTION ABRÉGÉE, est de deux sortes, l'une qu'on appelle *bréviloque* ou *réciproque*, l'autre qu'on appelle *compendieuse*. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, SUBSTITUTION COMPENDIEUSE.

SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, dans quelques provinces, comme au parlement de Toulouse, cette dénomination est synonyme de *substitution réciproque;* on l'appelle *bréviloque*, parce que le testateur ou testeur en disant qu'il substitue deux personnes réciproquement l'une à l'autre, simplifie & abrege sa disposition, en évitant de faire deux *substitutions* ensuite l'une de l'autre. *Voyez* Maynard, *l. V. c. xxvij. & 41.* & le *mot* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION CADUQUE, est celle qui ne peut avoir lieu, soit par le prédécès de l'appellé à la *substitution*, soit par quelqu'autre événement prévu par le testateur, & dans le cas duquel il n'a pas voulu que la *substitution* eût lieu.

SUBSTITUTION COMMUNE, est la même chose que la vulgaire. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION COMPENDIEUSE, est celle par laquelle un pere ayant institué son fils, lui substitue une autre personne, sans s'expliquer davantage. Elle est ainsi appellée, comme qui diroit *abrégée*, parce qu'en peu de paroles elle comprend toutes les especes de *substitutions* de sorte qu'elle est valable, soit que le fils décede avant le pere, soit qu'il décede après avoir recueilli sa succession, mais en âge de pupillarité, soit enfin qu'il décede en âge de puberté, après avoir recueilli la succession du pere: au premier cas la *substitution* sera vulgaire, & le substitué n'aura que les biens du pere, & les aura sans aucune diminution. Au second cas, elle sera pupillaire, & le substitué aura les biens du pere & du fils. Au troisieme, elle sera fidéi-commissaire, & le substitué n'aura les biens du pere, qu'en déduisant les quartes falcidie & trébellianique. *Voyez* Argout, en son *instit. tom. I. l. II. c. xiv.*

SUBSTITUTION CONDITIONNELLE, est celle qui n'est faite que sous condition, & en cas que tel événement arrive ou n'arrive pas; par exemple, si la *substitution* est faite, en cas que l'héritier ne se marie pas, ou s'il n'a point d'enfant ou d'enfans mâles, *&c.* l'événement du cas prévu par le testateur, rend la *substitution* caduque.

SUBSTITUTION CONTRACTUELLE, est celle qui est faite par contrat entre-vifs, à la différence des autres *substitutions* qui sont faites par testament ou codicille: la *substitution* directe ne peut pourtant, en général, se faire que par testament; mais comme les contrats de mariage sont susceptibles de toutes sortes de clauses; on y peut aussi faire toutes sortes de *substitutions*, soit directes ou fidéi-commissaires. *Voyez* le *traité de convention de succéder*, par Boucheul, *c. ij.* & le *mot* INSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION CONVENTIONNELLE, est la même chose que *substitution contractuelle.* Voyez *ci-devant* SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION DIRECTE est ainsi appellée, parce qu'elle se faisoit en termes semblables à ceux de l'institution qualifiés en droit de termes directs, *verbis directis*, selon la formule des lois, *hæres esto.* Elle fait passer les biens droits & actions immédiatement, & comme des mains du testateur en celles du substitué, sans que le premier héritier ait recueilli. On en compte de trois sortes, la vulgaire ou commune, la pupillaire, & l'exemplaire, ou quasi pupillaire: elle est opposée à la *substitution* fidéi-commissaire, qui ne transmet les biens au substitué que par l'entremise & les

les mains de l'héritier inſtitué. *Voyez* SUBSTITUTION COMMUNE, VULGAIRE, EXEMPLAIRE, PUPILLAIRE, FIDÉI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION DOUBLE *ou* RÉCIPROQUE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION ÉTEINTE eſt celle qui a fini en la perſonne du dernier grevé de la *ſubſtitution*, ou par l'événement de la condition ſous laquelle elle étoit faite. *Voyez* SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION EXEMPLAIRE *ou* JUSTINIENE, *ou quaſi* PUPILLAIRE, eſt celle qui ſe fait par les pere & mere à leur enfant, qui eſt en fureur ou démence, au cas qu'il ne revienne point en ſon bon ſens.

On l'appelle *juſtiniene*, parce qu'elle a été introduite par Juſtinien en la loi *humanitatis*, *cod. de impuberum & aliis ſubſtitut.*

On lui donne auſſi le nom de *quaſi pupillaire*, parce qu'elle a été introduite à l'*inſtar* de la *ſubſtitution* pupillaire.

Comme elle eſt fondée ſur un motif d'humanité, la mere peut auſſi-bien que le pere faire une telle *ſubſtitution*.

Elle comprend tous les biens qui peuvent advenir à l'enfant, tant qu'il eſt en démence.

Lorſque l'enfant qui eſt furieux ou en démence a des enfans ou des freres & ſœurs, le pere doit les lui ſubſtituer ou du-moins l'un d'entr'eux, & non pas un étranger.

Cette *ſubſtitution* n'a lieu, qu'en pays de Droit écrit.

SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE, autrement *fidei-commis*, eſt celle qui ne tranſmet les biens au ſubſtitué, que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué, pour ne les recueillir que ſucceſſivement & après lui, à la différence de la *ſubſtitution* vulgaire qui eſt faite pour avoir lieu au profit du ſubſtitué, au cas que l'inſtitué ne veuille ou ne puiſſe pas recueillir l'effet de l'inſtitution. *Voyez* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION FINIE, eſt lorſque la *ſubſtitution* ceſſe d'avoir lieu, & que les biens ſubſtitués ſont libres en la perſonne de celui qui a droit de les poſſéder. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE & SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, eſt celle où les héritiers préſomptifs ſont appellés à titre de *ſubſtitution* de degré en degré, c'eſt-à-dire ſuivant l'ordre naturel de ſuccéder. *Voyez* SUBSTITUTION LINEALE & SUBSTITUTION MASCULINE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, RETARDÉE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RETARDÉE.

SUBSTITUTION INDIRECTE *ou* OBLIQUE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION JUSTINIENE, eſt la même choſe que la *ſubſtitution exemplaire*, que le pere peut faire à ſes enfans étant en démence, elle fut auſſi ſurnommée *juſtiniene*, parce qu'elle fut introduite par l'empereur Juſtinien par la loi *humanitatis* au code *de impub. & aliis ſubſtitut.*

SUBSTITUTION LINÉALE, eſt celle qui eſt faite ſuivant l'ordre des lignes, c'eſt-à-dire ſans intervertir l'ordre de ſuccéder dans chaque ligne, & où les parens d'une autre ligne ne ſont appellés, qu'au défaut de celle qui a le droit le plus prochain.

SUBSTITUTION LITTÉRALE & FORMELLE, eſt celle qui eſt expreſſément ordonnée par le teſtateur ou le donateur. *Voyez* SUBSTITUTION EXPRESSE.

SUBSTITUTION MASCULINE, eſt celle qui eſt faite en faveur des mâles ſeulement, où dans laquelle les mâles ſont toujours appellés par préférence aux femelles.

SUBSTITUTION OBLIQUE *ou* INDIRECTE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*. *Voyez ci-devant* FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION OFFICIEUSE, eſt celle qui eſt faite pour aſſurer des alimens au grevé, & le fonds du bien à ſes enfans, & empêcher par ce moyen que les biens ne ſoient la proie des créanciers du grevé; on l'appelle plus communément *exhérédation officieuſe*. *Voyez* EXHÉRÉDATION.

SUBSTITUTION OUVERTE, eſt lorſque l'appellé eſt ſaiſi du droit de recueillir la *ſubſtitution*, ſoit par le décès du grevé, ſoit par l'échéance de la condition. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE.

SUBSTITUTION PARTICULIERE, eſt celle qui ne comprend qu'un ou pluſieurs corps certains des biens du teſtateur ou donateur, & non l'univerſalité de ſes biens, ni une certaine portion ou quotité, comme la moitié, le tiers, le quart, *&c.* *Voyez* SUBSTITUTION & TRÉBELLIANIQUE.

SUBSTITUTION PERPÉTUELLE, eſt celle qui eſt faite pour avoir lieu à perpétuité & à l'infini, autant que la *ſubſtitution* peut s'étendre. En France, les *ſubſtitutions* ſont réduites à deux degrés, non compris l'inſtitution; on appelle néanmoins *perpétuelles* celles qui ſont faites à l'infini, pour avoir lieu juſqu'à ce que le nombre de degrés fixé par les ordonnances, ſoit rempli. *Voyez* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE & SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION PRÉCAIRE *ou* FIDEI-COMMISSAIRE, eſt celle qui ſe fait, non en termes impératifs comme la *ſubſtitution* directe, mais en termes de priere, & par laquelle les biens ne ſe transferent pas directement en la perſonne du ſubſtitué; mais paſſent ordinairement en la perſonne du premier inſtitué, à la charge de les rendre au ſubſtitué; c'eſt pourquoi elle eſt déſignée plus ſouvent en droit par le terme de *reſtitution* & de *fidei-commis*, que par celui de *ſubſtitution*.

Juſtinien, par ſa conſtitution au code *communia de legat. & fideic.* a ſupprimé la différence des paroles dont on uſoit dans la *ſubſtitution* directe & dans la précaire, de maniere qu'il eſt indifférent préſentement que le teſtateur exprime ſa volonté en termes directs & impératifs, ou en termes obliques, précaires & fidei-commiſſaires.

Mais la différence qui étoit entre la *ſubſtitution* directe & la précaire ou fidei-commiſſaire, ſubſiſte toujours quant au fond, en ce que dans la *ſubſtitution* directe le ſubſtitué prend les biens directement du teſtateur, au lieu que dans la *ſubſtitution précaire* ou *fideicommiſſaire*, il les prend des mains du grevé.

Mais comme on n'eſt plus obligé de ſe ſervir de termes *précaires* pour ces ſortes de *ſubſtitutions*, on les appelle plus communément *ſubſtitutions fideicommiſſaires*: il y a cependant encore des pays où l'on ſe ſert quelquefois du terme de *ſubſtitution précaire* pour déſigner la *ſubſtitution fidei-commiſſaire*, comme à Bordeaux. *Voyez* les *conſultations* de Cujas, *15*, *19* & *22*. Lapeirere, *lett. S. l'abregé de la Juriſprud. rom.* de Colombet, & *les mots* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION PRÉSUMÉE, *voyez* SUBSTITUTION TACITE.

SUBSTITUTION PUPILLAIRE, eſt celle que le teſtateur fait pour ſon enfant impubere, au cas que cet enfant décede avant d'être parvenu à l'âge où l'on peut teſter; c'eſt une extenſion de la puiſſance paternelle; c'eſt pourquoi elle n'a lieu qu'en pays de Droit écrit & ne peut être faite que par le pere ayant ſon enfant en ſa puiſſance; il ne peut étendre cette *ſubſtitution* au-delà de la puberté. Il peut ſubſtituer ainſi à l'un de ſes enfans, ſans le faire à l'égard des autres.

Cette *ſubſtitution* eſt expreſſe ou tacite, expreſſe lorſqu'elle eſt écrite; la tacite a lieu en vertu de la

loi, lorsque le pere a fait une *substitution* vulgaire à son fils; on présume qu'il a aussi eu intention de lui substituer le même héritier, au cas que cet enfant décede avant l'âge de puberté. *Voyez* au *digeste* le tit. *de vulg. & pupill. substit.*

SUBSTITUTION *quasi* PUPILLAIRE, est la même que la *substitution exemplaire*; c'est celle qui se fait à un majeur, furieux & imbécille. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION EXEMPLAIRE.

SUBSTITUTION RÉCIPROQUE, est celle par laquelle deux personnes sont appellées l'une au défaut de l'autre, comme si le testateur dit: » J'institue Jean » & Jacques; & au défaut de chacun d'eux, ses enfans; » & au défaut de l'un & de ses enfans, ce sera l'autre, » ou à son défaut les siens. *Voyez* SUBSTITUTION BREVILOQUE.

SUBSTITUTION RETARDÉE *ou* GRADUELLE RETARDÉE, est celle où pour prolonger indirectement le fidei-commis d'un degré, on nomme pour héritier le petit-fils, ne laissant au pere qu'un simple usufruit. *Voyez* les *traités* de M. Davot, *sur le Droit françois*, *tom. V. pag. 574.*

SUBSTITUTION SIMPLE, est une *substitution* fidei-commissaire où le fidei-commis ne doit opérer qu'une fois, à la différence de la *substitution* graduelle où il opere successivement au profit de plusieurs personnes l'une après l'autre. *Voyez* SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION TACITE, est celle qui, quoique n'étant point écrite, s'ensuit néanmoins de la disposition, soit par une présomption légale & de droit, soit par une présomption tirée des termes du testament ou de la donation; il y a des cas où l'on admet une *substitution* vulgaire, tacite, & quelquefois aussi une pupillaire tacite.

SUBSTITUTION UNIVERSELLE, est celle qui comprend tous les biens du testateur ou donateur, ou même seulement une portion ou quotité, ne fût-ce qu'un douzieme, un vingtieme, & la quarte trebellianique ne se prend que sur la *substitution* fidei-commissaire universelle.

SUBSTITUTION VULGAIRE *ou* COMMUNE, est celle par laquelle le testateur ou donateur institue un second héritier au défaut du premier, pour empêcher que la premiere institution ne soit caduque. Cette seconde institution se fait pour avoir lieu seulement dans le cas où le premier institué ne sera pas héritier, soit qu'il ne veuille pas l'être, ou qu'il ne le puisse; ce qui renferme le cas du prédécès, & toute autre capacité & le refus.

On peut substituer de même un troisieme héritier au défaut du second, & même plusieurs autres.

Quand le premier institué se porte héritier, la *substitution vulgaire* devient caduque, & ainsi du troisieme ou quatrieme héritier, quand le précédent accepte.

On peut substituer de même à un légataire.

Cette sorte de *substitution* a lieu principalement dans le pays de droit écrit & autres, où les institutions d'héritier sont nécessaires pour la validité du testament; mais dans les pays coutumiers où les institutions d'héritier ne valent que comme des legs universels, les *substitutions vulgaires* ne se pratiquent que pour subroger le substitué au-lieu de l'institué, au cas que celui-ci ne veuille ou ne puisse recueillir l'institution ou legs fait à son profit. *Voyez* au *dig.* le *tit. de vulg. & pupill. substit.* (*A*)

SUBTERFUGE, s. m. (*Gram.*) moyen injuste & détourné dont on use pour échapper à la pénétration, à la justice, à la correction.

SUBTIL, adj. *en Physique*, signifie un corps extrêmement petit, fin & délicat; tels que sont les esprits animaux, les émanations des corps odorans, *&c. Voyez* ESPRIT, ECOULEMENS, EMANATIONS, *&c.*

Une portion de matiere n'est plus *subtile* qu'une autre, qu'en se qu'elle ce divise en parties plus petites; ces parties s'insinuent plus aisément dans les pores des autres corps. *Voyez* PARTICULE, *&c.*

Les Cartésiens prennent pour leur premier élément une matiere subtile. *Voyez* CARTÉSIANISME, ÉLÉMENT & MATIERE SUBTILE.

Ils la supposent si excessivement fine, qu'elle pénetre les plus petits pores du verre & des autres corps solides; & il prétendent expliquer par son moyen la plûpart des phénomenes de la nature. *Voyez* VUIDE, PLEIN, *&c. Chambers.* (*O*)

SUBTIL, MAL SUBTIL, (*Fauconnerie.*) maladie qui arrive aux oiseaux de proie, & dans laquelle ils sont affamés, quoiqu'on leur donne toujours à manger.

SUBTILES, (*Hist. nat.*) oiseaux de la nouvelle Espagne, qui sont des especes de corneilles; ils sont de la grosseur d'un pigeon; leur plumage est noirâtre, mais leur bec & le bout de leurs ailes sont jaunâtres; leurs nids sont suspendus à l'extrémité des branches des plus grands arbres, auxquelles on croiroit qu'ils ne sont point attachés, ils n'y tiennent que par des fils ou brins d'une herbe fort longue, dont le nid lui-même est formé & est très-artistement entrelacé: à l'un des côtés du nid est une ouverture, qui sert d'entrée à l'oiseau. On voit quelquefois jusqu'à trente de ces nids sur un même arbre.

SUBTILITÉ, s. f. (*Gram.*) qualité qui fait appeller une chose subtile. *Voyez* SUBTIL. Il se prend au simple & au figuré. On dit la *subtilité* de la matiere, la *subtilité* de l'eau, de l'air, du feu, de la poussiere; la *subtilité* de l'esprit; la *subtilité* du raisonnement. Il se prend plutôt en mauvaise part qu'en bonne. Dans les hommes, on se méfie de la *subtilité*; dans les choses, il s'oppose à la *solidité*, & il se joint à presque toutes ses acceptions une idée de petitesse.

SUBUCULA, s. f. (*Littérat. rom.*) c'étoit chez les Grecs l'habit de dessous, *indusium*, ὑποδύτης. Depuis que les Romains prirent une seconde tunique, on appella celle de dessus *tunica superaria*, ἐπενδύτης, & celle de dessous *tunica subucula*; celle-ci étoit de lin, & répondoit à nos chemises d'aujourd'hui; une chemise de lin usée se nommoit *subucula trita.* (*D. J.*)

SUBVENIR, v. n. (*Gram.*) secourir, soulager. J'étois dans la détresse, il ne dédaigna pas de connoître ma misere & d'y *subvenir*. Ma grande-mere resta veuve à trente-trois ans, & elle avoit eu vingt-deux enfans, huit dans les quatre premieres couches; il lui en restoit dix-neuf vivans autour de sa table. Je ne sais comment elle parvint à les élever & à *subvenir* à tous leurs besoins, avec le peu de fortune qu'elle avoit. De tant d'enfans, aucun n'est parvenu au-delà de soixante & quinze ans: je n'en ai jamais vu que trois; je suis encore jeune, & au moment où j'écris, il n'en reste pas un. Avec quelle vîtesse les hommes passent! Comment la nature *subvient*-elle à une diminution si rapide de l'espece?

SUBVENTION, s. f. (*Finance.*) tout impôt surajouté, pour fournir à de nouveaux besoins de l'état.

SUBUR, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte de l'Océan atlantique, entre l'embouchure du fleuve Lixus & le golfe Emporicus. Pline, *l. V. c. j.* fait aussi mention de ce fleuve, dont le nom moderne est *Subu*, selon quelques-uns, & *Sus* ou *Cebit* selon d'autres.

Il sort du mont Ciligo ou Salego, au royaume de Fez, dans la province de Cuz, & se précipite si rapidement, qu'il entraîne avec soi des pierres qui pesent un quintal. Il y a sur cette riviere un pont de cent cinquante toises de long.

Après qu'elle a traversé beaucoup de montagnes & de vallées, elle arrose une plaine à deux milles de la ville de Fez. Elle fait la même chose dans la province d'Asgar, & se jette dans la mer auprès de la ville de Maroc. Ce n'est toutefois qu'après s'être grossie de l'eau de plusieurs rivieres, comme de Guarca, de Sador, qui descendent des monts Gomere & Errif; de celle de Fez, qui est le Fut de Pline, & le Pheut ou Theut de Ptolomée, & de celle d'Ynavan & de Bath dont la province d'Agascar est baignée.

2°. *Subur*, ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Cosetani, & la place sur la côte entre Barcinon & Tarracon. Cette ville est connûe de Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* qui la compte au nombre des petites villes, situées aux environs de Tarracone. Pline, *l. III. c. iij.* ne fait que la nommer. Les habitans de *Subur* sont appellés *Suburitani* dans une inscription trouvée auprès de Tarragone, & rapportée par Gruter, *p. 414.*

L. FURIO L. F.
FAVENTINO.
SUBURITANI.

Public.

(*D. J.*)

SUBURA, (*Topog. de l'anc. Rome.*) quartier de Rome qui étoit entre le mont Esquilin, le mont Viminal & le mont Quirinal. C'étoit le quartier ordinaire des courtisanes, & le rendez-vous des jeunes débauchés. Quand je n'eus plus, dit Perse, autour de moi que des gens complaisans, & que j'eus pris la robe blanche, c'est-à-dire la robe virile, je promenois mes yeux avec pleine licence dans le quartier *Subura.*

Cum blandi comites, totâque *impunè* Subura
Permisit sparsisse oculos, jam candidus umbo.

Dans Horace, *ode v. l. V.* Canidie invoque les divinités de la nuit, pour ameuter les chiens du quartier de *Subura* contre Varus, qui y alloit voir tous les soirs des filles de joie; qu'ils décelent, ajoute-t-elle, sa perfidie, & qu'ils le rendent la fable de toute la ville.

Sonem quòd omnes videant adulterum,
Latrent Suburanæ *canes.*

(*D. J.*)

SUBURBANUM ou SUBURBANA, (*Littérat.*) en sous-entendant *domus* ou *villa*, signifioit chez les Romains une *maison de campagne* aux portes de Rome. Comme les sénateurs, & sur-tout ceux qui avoient beaucoup de part au gouvernement, ne pouvoient être long-tems absens de Rome; outre ces maisons de campagne si magnifiques qu'ils avoient dans les endroits de l'Italie les plus délicieux, ils en avoient encore d'autres moins considérables dans les dehors de Rome, qu'ils appelloient leurs *jardins.* Les vignes des grands seigneurs italiens ont pris la place de ces *suburbana.* (*D. J.*)

SUBURBICAIRES, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) les provinces qui appartenoient au vicariat de Rome furent appellées *suburbicaires*, *quasi sub urbe positæ*, ainsi que le démontre le P. Sirmond; & par une suite on appella aussi *églises suburbicaires* celles qui étoient renfermées dans le vicariat de Rome. Cependant Saumaise & quelques autres auteurs resserrent les provinces & les églises *suburbicaires* dans des bornes beaucoup plus étroites; ils prétendent que l'on ne doit donner ce nom qu'aux provinces qui étoient aux environs de Rome, dans la distance de cent milles; d'autres ont donné dans un autre excès, & se sont efforcés de prouver que, par le terme de *provinces suburbicaires*, on entendoit toutes les provinces soumises à l'empire romain, ou du-moins celles qui étoient comprises sous ce qu'on appelle *occident.* Telle est l'opinion de Schelstrate & de Léon Allatius; mais M. Dupin, partisan de l'opinion du P. Sirmond, a démontré l'erreur des deux autres opinions, & a prouvé solidement que le titre de *suburbicaire* étoit donné aux provinces & églises comprises dans le vicariat de Rome. (*A*)

SUC, on donne le nom de *suc* à tous les fluides ou humeurs du corps animal, ou du-moins à la plus grande partie. *Voyez* FLUIDE, HUMEUR & CORPS.

Le *suc nerveux* est une liqueur qui, suivant quelques médecins, se trouve dans les nerfs, d'où elle a tiré son nom.

Glisson, Wharton & Willis sont les premiers qui ayent parlé du *suc* nerveux. Ils croient qu'il sert de véhicule aux esprits animaux, dont il empêche la trop grande dissipation, & que les parties du corps en sont nourries. Mais la plûpart des médecins modernes nient l'existence de ce *suc. Voyez* NERF, ESPRIT, *&c.*

Suc pancréatique, est une liqueur qui se sépare dans les glandes du pancréas. *Voyez* PANCRÉAS & PANCRÉATIQUE.

Suc gastrique, est une humeur ainsi nommée à cause qu'elle se sépare dans l'estomac ou ventricule, elle sert à la digestion.

Suc nourricier, est la matiere & l'étoffe de nos parties, il est différent, selon la qualité, la sécheresse des fibres & des humeurs. Dans les goutteux, il est goutteux; dans les écrouelleux, il est écrouelleux; dans les vérolés, il est vérolique; dans les scorbutiques, il est scorbutique; dans les galeux & dartreux, il est empreint d'un virus analogue à ces maladies: cela posé.

C'est la dépravation des *sucs* qui produit la cacochimie, la consomption & toutes les maladies lentes; il n'y a pas de remede dans aucun des vices qui en proviennent sans changer auparavant la qualité vicieuse du *suc* nourricier. Et comme celle-ci est occasionnée par l'acrimonie de la lymphe, le vice des digestions de l'hématose & des secrétions, il faut, avant toutes choses, penser à remédier à toutes ces causes, ainsi la cure thérapeutique de la dépravation du *suc* nourricier consiste à changer les fonctions naturelles, animales & vitales, s'il est possible.

SUC, *en Pharmacie*, est une préparation faite avec les végétaux.

Le *suc* est une liqueur qu'on tire des végétaux par incision ou par expression; on en tire aussi des animaux, mais on leur donne d'autres noms.

Le *suc* qui se tire par incision est meilleur que celui qu'on retire par expression, parce que la presse fait couler beaucoup de parties terrestres avec la liqueur.

Pour avoir cette espece de *sucs*, on fait des taillades à la plante ou à sa racine; il sort peu-à-peu par ces ouvertures une humeur qu'on fait évaporer au soleil, ou à une chaleur très-lente: c'est de cette maniere qu'on prépare l'aloës succotrin & le sang-dragon.

Les *sucs* se tirent par expression en pilant la plante, ses feuilles ou sa racine dans un mortier; & l'exprimant fortement, il en sort un liqueur qu'on peut faire épaissir par la chaleur du soleil, ou par le feu: c'est ainsi que l'on prépare l'aloës caballin, le méconium, que nous appellons *opium*, l'*acacia*, l'*hypociste*, l'*elaterium.*

On tire davantage de *suc* de la plante, si, avant que de l'exprimer, on la laisse en digestion pendant quelques heures.

Plusieurs plantes sont naturellement si peu succulentes, qu'on doit les arroser de quelque liqueur appropriée lorsqu'on veut en tirer le *suc*: telles sont la petite centaurée, la verge d'or, l'armoise, l'euphraise & plusieurs racines.

Lorſqu'on veut garder les *ſucs* en liqueur, on les dépure, ſoit en les faiſant bouillir, ſoit en les coulant, ſoit en les laiſſant repoſer un jour ou deux au ſoleil, & en les ſéparant enſuite de leur ſédiment, on en remplira des bouteilles, on y ajoutera de l'huile d'amandes douces à la hauteur de deux doigts, cela empêche l'action de l'air qui y occaſionneroit la fermentation & la corruption.

SUCS ARSÉNICAUX, (*Chimie.*) les *ſucs arſénicaux*, ou ſubſtances arſénicales, forment trois claſſes, qui ſont *l'orpiment*, le *réalgar*, & l'*arſenic* proprement dit. *Voyez ces trois mots.*

Ces ſortes de ſubſtances ont beaucoup d'affinité avec le ſoufre, auſſi bien qu'avec les métaux. Elles conviennent avec le ſoufre, en ce qu'elles ſe diſſolvent dans les huiles, qu'elles brûlent, s'enflamment, & que pendant ce tems, elles répandent une odeur de ſoufre plus forte, & ſouvent nuiſible; de plus, elles s'élevent entierement par la chaleur du feu en une légere fumée, ou comme les Chimiſtes l'appellent, en une fleur volatile, ſans qu'il reſte rien ou très-peu de matiere métallique. Elles participent des métaux, & ſur-tout du mercure, puiſqu'elles en ont l'éclat, ou qu'elles le reçoivent facilement; qu'elles laiſſent ſouvent après l'évaporation un peu de métal, & que leurs exhalaiſons blanchiſſent le cuivre, comme le font celles du mercure. (*D. J.*)

SUCS BITUMINEUX, (*Chimie.*) Les Chimiſtes appellent *ſucs bitumineux*, des corps minéraux inflammables, qui ſe diſſolvent, & ſe mêlent dans l'huile; on diviſe les *ſucs bitumineux*, en bitumes proprement dits, qui ſont liquides ou concrets, en ſoufre & en arſenic. *Voyez* BITUME, SOUFRE, ARSENIC & SUCS ARSÉNICAUX. (*D. J.*)

SUCAYCADA, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, ſur une haute montagne, qui s'étend juſqu'à la mer, à l'endroit du golphe de Numidie, & à douze lieues de Conſtantine, du côté du nord. On prétend que c'eſt la Tacacie de Ptolomée, à laquelle il donne 29 *degrés* de *longitude*, & 32. 30 de *latitude*. (*D. J.*)

SUCCADANA, (*Géogr. mod.*) petite ville des Indes orientales, dans la partie occidentale de l'île de Bornéo, à l'embouchure de la riviere de Lavi, avec un port, que M. de Liſle nomme *Porto-Dato*. (*D. J.*)

SUCCASSES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Aquitanique. C'eſt Pline, *l. IV. c. 19.* qui en parle. M. de Valois, *p. 524.* croit trouver des traces du nom de ce peuple dans *Secus*, ou *Saucats*, bourg ſitué entre la Garonne & l'Eyre, à trois lieues de Bourdeaux. (*D. J.*)

SUCCEDANÉE, ad. *en Pharmacie*, eſt un remede qu'on ſubſtitue à un autre qui avoit été preſcrit d'abord, lorſqu'on ne peut pas ſe procurer les drogues néceſſaires pour la compoſition de cet autre. *Voyez* SUBSTITUT. Ce mot eſt formé du latin *ſuccedo*, ſuccéder, venir après.

Subſtitut & *ſuccedaneum* emportent la même idée, à moins qu'on n'aime mieux, avec quelque auteurs, employer le mot *ſubſtitut*, pour un ſimple qu'on met à la place d'un autre de pareille vertu; & *ſuccedanée* pour un remede compoſé dont on ſe ſert au lieu d'un autre.

SUCCÉDER, v. n. (*Gram.*) c'eſt ſe ſuivre; les jours ſe ſuccedent, mais ils ne ſe reſſemblent pas. C'eſt remplir la place qu'un autre a laiſſée vacante; qui eſt-ce qui *ſuccédera* à ce vieil abbé? C'eſt regner tour-à-tour; les paſſions ſe *ſuccedent* tour-à-tour les unes aux autres, & forment le zodiaque de notre vie. C'eſt hériter; un fils *ſuccede* à toute la richeſſe de ſon pere. C'eſt avoir un bon ou mauvais ſuccès; cette entrepriſe vous *ſuccédera* bien ou mal. *Voyez* SUCCESSEUR.

SUCCENTEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) ſynonyme à *ſous chantre*.

SUCCENTURIÉ, adj. (*Anat.*) deux muſcles du bas-ventre, appellés maintenant *pyramidaux*. *Voyez* PYRAMIDAUX.

SUCCÈS, ſ. m. (*Gram.*) fin ou iſſue bonne ou mauvaiſe d'une affaire. Le *ſuccès* d'une entrepriſe ne dépend pas toujours de la prudence. Cette vertu nous conſole ſeulement, lorſqu'il ne répond pas à notre attente. Quel que ſoit le *ſuccès* d'une choſe, il vient de Dieu. Il n'arrive jamais, que ce qui doit arriver. Si le *ſuccès* étoit autre, il faudroit que l'ordre univerſel changeât. Lorſque l'Etre tout-puiſſant gratifie une créature d'un bon *ſuccès*, il fait un miracle auſſi grand que quand il créa l'univers. Il faut la même puiſſance pour changer l'enchaînement univerſel des cauſes, que pour l'inſtituer. Si Dieu écoutoit nos ſouhaits & qu'il nous accordât des *ſuccès* tels que nous les deſirons, il feroit marcher l'univers à notre fantaiſie, & ſouvent il nous châtieroit ſévérement. Qui eſt ce qui ſait, ſi le *ſuccès* qu'il demande, eſt celui qui convient vraiment au bon ſens? Reconnoiſſons donc la vanité & l'indiſcrétion de nos vœux, & ſoumettons nous aux événemens.

SUCCESSEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt celui qui remplace quelqu'un; c'eſt un terme générique qui comprend différentes ſortes de perſonnes qui ſuccedent à des titres & à des objets différens.

Un héritier eſt un *ſucceſſeur* à titre univerſel, mais tout *ſucceſſeur* n'eſt pas héritier.

On peut être *ſucceſſeur* d'un défunt ou d'une perſonne vivante.

Les légataires univerſels & particuliers ſont des *ſucceſſeurs* à un défunt, l'un à titre univerſel, l'autre à titre particulier; mais ils ne ſont pas héritiers.

Un donataire entrevifs, eſt un *ſucceſſeur* à l'égard de ſon donataire, quant aux biens donnés.

Celui qui eſt pourvu d'un bénéfice, au lieu & place d'un autre, eſt le *ſucceſſeur* du précédent titulaire, quant au bénéfice.

L'acquéreur d'un office eſt le *ſucceſſeur* de ſon prédéceſſeur: dans les offices de procureur & de notaire, celui qui a acheté l'office & la pratique, s'appelle *ſucceſſeur à l'office & pratique*. *Voyez* BÉNÉFICE, HÉRITIER, LEGS, OFFICE, PRATIQUE, SUCCESSION. (*A*)

SUCCESSIF, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt ce qui eſt relatif à une ſucceſſion, comme titre *ſucceſſif*, droit *ſucceſſif*. *Voyez* SUCCESSION. (*A*)

SUCCESSION *en Philoſophie*, eſt une idée qui nous vient en réflechiſſant ſur cette ſuite d'idées enchaînées conſtamment les unes aux autres dans notre eſprit, lorſque nous veillons.

La diſtance qu'il y a entre les parties de cette *ſucceſſion*, eſt ce que nous appellons *durée*. Quand cette *ſucceſſion* d'idées ceſſe, nous n'avons pas de perception du tems, ni de ſa durée: mais le moment auquel nous nous endormons, & celui auquel nous nous réveillons, ſemblent joints enſemble.

Ceux qui penſent que nous acquérons l'idée de la *ſucceſſion*, en obſervant le mouvement par le moyen des ſens, tombent dans le ſentiment de M. Look & par-delà, quand ils conſiderent que le mouvement ne produit pas l'idée de *ſucceſſion*, autrement qu'en produiſant une ſuite continue d'idées qu'on peut diſtinguer les unes des autres.

Un homme qui conſidere un corps en mouvement, ne perçoit point le mouvement, à-moins que le mouvement ne produiſe une ſuite conſtante d'idées ſucceſſives.

Mais en quelque lieu qu'un homme ſoit placé, quoique tout ſoit en repos au tour de lui; pourvu qu'il penſe, il aura l'idée de la ſucceſſion. *Voyez* TEMS.

SUCCESSION, s. f. (*en Astronomie.*) la *succession* des signes, est l'ordre dans lequel ils se suivent, & suivant lequel le soleil y entre successivement. On appelle aussi cette *succession*, ordre des signes, & en latin *consequentia*. *Voyez* SIGNE. Cet ordre est exprimé dans les deux vers techniques qui suivent.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, scorpius, arcitenens, caper, amphora, pisces.

Quand une planete est directe, on dit qu'elle va suivant l'ordre & la *succession* des signes, ou *in consequentia*, c'est-à-dire, d'*aries* en *taurus*, &c. Quand elle est retrograde, on dit qu'elle va contre l'ordre & la *succession* des signes, ou *in antecedentia*, c'est-à-dire, de *gemini* en *taurus*, ensuite en *aries*, &c. *Voyez* DIRECTE, RÉTROGRADE, *&c. Chambers.* (*O*)

SUCCESSION, (*Jurisprud.*) en général, est la maniere dont quelqu'un entre en la place d'un autre, ou recueille ses biens & ses droits avec leurs charges.

On succede à une personne vivante ou décédée dans un office, dans un bénéfice.

On peut aussi succéder aux biens, droits & charges d'une personne vivante, soit par donation, vente, échange, transport, subrogation ou autrement.

Mais l'on entend plus ordinairement par le terme de *succession*, la maniere dont les biens, droits & charges d'un défunt sont transmis à ses héritiers ou légataires.

On entend aussi par *succession* ou *hérédité*, la masse des biens, droits & charges qu'une personne laisse après sa mort.

Les *successions* aux biens & droits d'un défunt sont légitimes ou testamentaires; on appelle légitimes, ou *ab intestat*, celles qui dérivent de la loi seule; & testamentaires, celles qui sont fondées sur le testament du défunt.

On appelle *héritier*, celui qui recueille une *succession* en vertu de la loi, ou qui est institué héritier par testament. On appelle *légataire*, celui qui recueille une *succession* en tout ou en partie par testament; mais à titre de legs, & non à titre d'institution d'héritier.

Toute personne est habile à recueillir une *succession*, à laquelle elle est appellée par la loi, ou par la disposition de l'homme, à-moins qu'il n'y ait dans l'héritier quelque cause d'incapacité d'héritier.

La *succession* ne comprend pas toujours tous les biens dont jouissoit le défunt, mais seulement ceux qu'il a pu transmettre à ses héritiers.

Il se trouve quelquefois dans une *succession* plus de dettes & charges que de biens.

Une *succession* peut même être sans biens, soit qu'ils se trouvent absorbés par les dettes, soit que le défunt n'en ait laissé aucuns; c'est à l'héritier à voir s'il lui convient d'accepter la *succession*, & s'il espere y trouver quelque bénéfice présent ou avenir.

Les charges des *successions* sont de trois sortes; la premiere, de celles qui sont dûes indépendamment de la volonté du défunt, comme ses dettes passives, la restitution d'un bien dont il n'avoit que l'usufruit; la seconde, de celle qu'il peut avoir imposée sur ses biens, comme les legs; & la troisieme, de celles qui peuvent survenir après sa mort, telles que les frais funéraires.

La *succession* non encore acceptée, représente le défunt.

Les héritiers présomptifs ont trois mois pour faire inventaire des biens de la *succession*, & encore quarante jours pour délibérer s'ils accepteront la *succession*.

Cette acceptation est expresse ou tacite.

Elle est expresse, lorsque l'on prend la qualité d'héritier; & tacite, lorsque l'on fait acte d'héritier, c'est-à-dire, que l'on s'immisce dans la jouissance des biens de la *succession*.

L'héritier qui craint que la *succession* ne lui soit plus onéreuse que profitable, a deux moyens de s'en garantir; l'un, est de renoncer à la *succession*; l'autre, de l'accepter par bénéfice d'inventaire.

L'addition pure & simple d'hérédité, oblige indéfiniment aux dettes; l'addition en acceptation par bénéfice d'inventaire, n'oblige aux dettes, que jusqu'à concurrence de l'émolument.

Les dettes se divisent entre les héritiers, à proportion de la part que chacun prend dans les biens.

Les biens d'une *succession* ne s'estiment point, que déduction faite des dettes.

Le partage des biens de la *succession*, se fait par souches ou par tête; par souches, lorsqu'il y a lieu à la représentation; par tête, lorsqu'il n'y a point d'héritier dans le cas de la représentation.

Il y a trois ordres différens pour les *successions* légitimes ou *ab intestat*, celui des enfans & autres descendans; celui des ascendans, & celui des collatéraux.

Le premier ordre de *succession*, est donc celui des enfans & petits enfans, lesquels succedent au défunt, par préférence à tous autres héritiers.

Les enfans succedent par portions égales.

Les petits enfans viennent par représentation avec les enfans du premier degré; & aussi entre eux, quoiqu'il n'y ait point d'enfans au premier degré.

Suivant le droit romain, les pere & mere, & à leur défaut les autres ascendans, succedent à leurs enfans & petits enfans décédés sans postérité.

Les ascendans les plus proches excluent les plus éloignés; ils succedent entre eux par souches, & non par têtes.

Les freres germains & les sœurs germaines, succedent avec les ascendans des neveux du défunt, ils peuvent aussi concourir avec eux.

Au défaut des ascendans, les collatéraux les plus proches succedent au défunt.

En pays coutumier, à défaut de descendans du défunt, les ascendans succedent aux meubles & acquêts, & aux choses par eux données; mais les collatéraux sont préférés aux ascendans pour les propres de leur ligne.

Dans les pays de droit écrit, & dans les coutumes de double lieu, les freres germains excluent les autres.

Les enfans des freres germains concourent avec leurs oncles, ils excluent les freres consanguins, & les freres utérins.

Les freres consanguins & les freres utérins concourent ensemble.

Les enfans des freres & sœurs viennent par représentation avec leurs oncles & tantes.

Les autres collatéraux viennent selon leur proximité de degré.

L'égalité qui doit être observée entre certains héritiers, selon qu'elle est prescrite plus ou moins étroitement par les lois & les coutumes, oblige les héritiers à rapporter à la succession ce qu'ils ont reçu; ce qui se fait en remettant effectivement les biens à la masse, ou en précomptant sur leur part héréditaire, ce qu'ils ont reçu. *Voyez* RAPPORT.

La matiere des *successions* est particulierement traitée dans le digeste, depuis le commencement du *XVIII. livre*, jusqu'à la fin du *XXXVIII.* Elle comprend tout le *VI. livre* du code, excepté les huit premiers titres; & dans les institutes, elle commence au *tit. 10. du l. II.* & finit avec le *tit. 13e du III. l.* *Voyez* aussi le *III. & IV. liv. des Sentences* de Paulus, & les *Traités* de Graffus, Barry, le Brun.

Sur ce qui concerne en particulier les *successions* testamentaires, on peut voir les mots DONATION À CAUSE DE MORT, HÉRITIER INSTITUÉ, LEGS, TESTAMENT, CODICILE, FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION.

SUCCESSION ABANDONNÉE *ou* VACANTE, eſt celle qui n'eſt reclamée par aucun héritier ni par aucune autre perſonne qui prétende y avoir droit au défaut des héritiers. On dit plus ordinairement *ſucceſſion vacante*. *Voyez ci-après* SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION AB INTESTAT, ainſi nommée par abbreviation du latin *ab inteſtato*, comme qui diroit *quæ ab inteſtato defertur*, eſt celle qui eſt déférée par la loi lors que le défunt eſt mort *inteſtat*, c'eſt-à-dire ſans avoir diſpoſé des biens par teſtament ou autre diſpoſition à cauſe de mort. *Voyez ci-devant le mot* SUCCESSION.

SUCCESSION DES AFFRANCHIS, étoit celle qui étoit déférée au patron, à l'effet de recueillir les biens de celui qui avoit été autrefois ſon eſclave, & qu'il avoit affranchi.

Les regles que l'on obſervoit pour cette *ſucceſſion* ſont expliquées aux Inſtitutes, *lib. III. tit. 8.* *Voy.* AFFRANCHI & ESCLAVE.

SUCCESSION DES ACQUETS, eſt celle qui comprend les biens acquets; elle comprend auſſi ordinairement les meubles, mais cela dépend de la diſpoſition des coutumes. *Voyez* ACQUETS, SUCCESSION MOBILIAIRE, PROPRES, SUCCESSION DES PROPRES.

SUCCESSION DES AGNATS, *agnatorum*, étoit celle qui étoit déférée par la loi aux parens paternels *agnati*, au défaut des héritiers ſiens, & à l'excluſion des *cognati* ou parens du côté maternels.

Mais peu-à-peu l'on admit auſſi les cognats, & Juſtinien ayant enfin ſupprimé la différence que l'on faiſoit entre les *agnats* & les cognats, voulut qu'ils fuſſent tous admis également ſelon la proximité de leur parenté avec le défunt. *Voyez* la *loi des xij tables*; la *nov. 18. ch. iij*; la *nov 118, ch. iv*, les *Inſtit. lib. III. tit. 2*, & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION ANCIENNE, veut dire l'ancien patrimoine des biens propres. La coutume de Normandie ſe ſert de ce terme en ce ſens, art. 240. On en trouve pluſieurs autres exemples dans les coutumes. *Voyez* ACQUETS, HÉRITAGE, PATRIMOINE, NAISSANT, PROPRES.

SUCCESSION ANOMALE *ou* IRRÉGULIERE, eſt celle qui eſt déférée à quelqu'un contre le cours ordinaire des *ſucceſſions*, telles ſont les ſucceſſions des ſeigneurs par droit de deshérence, bâtardiſe; la *ſucceſſion* du fiſc par droit de confiſcation.

SUCCESSION ANTICIPÉE, eſt celle dont on commence à jouir d'avance; c'eſt ainſi que l'on qualifie quelquefois les donations qui ſont faites aux enfans par leurs pere & mere en avancement d'hoirie. *Voy.* AVANCEMENT D'HOIRIE, DONATION, HOIR, HÉRÉDITÉ, SUCCESSION.

SUCCESSION APPREHENDÉE, du latin *apprehendere* qui ſignifie *prendre* eſt celle dont on a déja pris poſſeſſion.

SUCCESSION ASCENDANTE, eſt l'ordre ſuivant lequel les aſcendans ſuccedent à leurs enfans, & autres deſcendans qui meurent ſans poſtérité. *Voyez* SUCCESSION DESCENDANTE, SUCCESSION DIRECTE, SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE.

SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, eſt celle que l'héritier n'accepte que ſous le bénéfice d'inventaire, c'eſt-à-dire ſous condition de n'être point tenu des dettes au-delà du contenu en l'inventaire. *Voyez* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, DETTES, HÉRITIER, INVENTAIRE.

SUCCESSION EN EAUX, eſt celle qui eſt reglée par la coutume locale du bailliage de Caux, pour les biens regis par ladite coutume. *Voyez la coutume de Normandie à la fin.*

SUCCESSION DES COGNATS, étoit celle des parens du côté maternel appellés *cognati*, leſquels anciennement ne ſuccédoient point en vertu de la loi avec les agnats ou parens paternels, mais ſeulement à leur défaut, & en vertu de l'Edit du préteur; mais depuis la diſtinction des agnats & des cognats fut ſupprimée. *Voyez* SUCCESSION DES AGNATS.

SUCCESSION COLLATÉRALE, eſt celle qui paſſe du défunt à un héritier collatéral, c'eſt-à-dire qui n'eſt ni de ſes aſcendans ni de ſes deſcendans, & qui n'eſt ſon parent que *à latere*. *Voyez* COLLATÉRAL, & *ci-devant* le *mot* SUCCESSION.

SUCCESSION CONTRACTUELLE, eſt celle dont l'ordre eſt reglé non par la loi, mais par un contrat ou donation entrevifs, telles ſont les inſtitutions & ſubſtitutions contractuelles. *Voyez le traité des conventions de ſucceder* par Boucheul; DONATION, INSTITUTION CONTRACTUELLE & SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUCCESSION COUTUMIERE, eſt celle qui eſt déférée, non ſelon la diſpoſition de droit, mais reglée par la diſpoſition de quelque coutume. *Voyez* Berault *ſur le coût. de Normandie, tom. I. p. 510. col. 2.*

SUCCESSION DESCENDANTE, eſt celle qui eſt déférée en deſcendant aux enfans ou petits-enfans du défunt, ſelon la proximité de leur dégré. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE & SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DÉFÉRÉE, c'eſt-à-dire que la loi donne à quelqu'un. *Voyez* SUCCESSION DÉVOLUE.

SUCCESSION DES PROPRES, eſt celle qui comprend les propres ou biens anciens & patrimoniaux du défunt; on la diſtingue de la ſucceſſion des meubles & acquets, parce que celle-ci appartient au plus proche parent, au-lieu que la ſucceſſion des propres paternels & maternels appartient à l'héritier qui en eſt le plus proche du côté où les propres ſont échus au défunt. *Voyez* HÉRITIER, LIGNE, PROPRES.

SUCCESSION DÉVOLUE *ou* DÉFERÉE; ces termes ſont ſouvent ſynonymes, ſi ce n'eſt que par le terme *dévolue* on entend plus particulierement celle qui d'un héritier a paſſé à un autre. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION, SUCCESSION DÉFERÉE.

SUCCESSION DIRECTE *ou* EN LIGNE DIRECTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne du défunt à ſon héritier, comme du pere au fils ou petit-fils, ou autre deſcendant, ou du fils ou petit-fils, au pere ou ayeul, ou autre aſcendant. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE & DESCENDANTE, SUCCESSION COLLATÉRALE.

SUCCESSION DIRECTE ASCENDANTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne des deſcendans aux aſcendans.

SUCCESSION DIRECTE DESCENDANTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne des aſcendans aux deſcendans. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE & COLLATÉRALE.

SUCCESSION DROITE *pour* DIRECTE en l'ancienne coutume de Normandie. *Voyez* TERRIEN & SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DU FISC, eſt lorſque le fiſc ſuccede au défaut d'héritier par droit de deshérence ou par droit de confiſcation. *Voyez* DESHÉRENCE, CONFISCATION, FISC.

SUCCESSION ÉCHUE, eſt celle qui eſt tombée ou dévolue à quelqu'un: une ſucceſſion échue eſt différente d'une ſucceſſion future, en ce que l'héritier a un droit acquis à la premiere, au lieu qu'il n'a qu'une eſpérance caſuelle aux ſucceſſions futures.

SUCCESSION EN DROITE LIGNE, eſt la même choſe que *ſucceſſion en ligne directe*.

On entend auſſi quelquefois par-là ce qui eſt échu par *ſucceſſion* immédiate à quelqu'un, quoiqu'en ligne collatérale, ou même par legs fait à un étranger;

c'eſt une expreſſion impropre en ce ſens. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION EN PROPRE ; la coutume de Normandie ſe ſert de ce terme pour exprimer la *ſucceſſion* aux biens propres & ancien patrimoine, tant en directe que collatérale. *Voyez l'article 235 & ſuivans.*

SUCCESSION FÉODALE, eſt celle par laquelle un fief eſt échu à l'héritier. On entend auſſi ſouvent par-là, l'ordre que les coutumes ont établi pour ſuccéder aux fiefs.

SUCCESSION FIDÉICOMMISSAIRE, eſt celle que l'héritier ne recueille que par forme de fidéicommis, c'eſt-à-dire, à la charge de la rendre à un autre héritier, ſoit de ſon vivant ou après ſa mort, ſuivant les conditions appoſées au fidéicommis. *Voyez ci-devant* FIDÉICOMMIS, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUBSTITUTION FIDÉICOMMISSAIRE, *& ci-après* SUCCESSION FIDUCIAIRE.

SUCCESSION FIDUCIAIRE, eſt la même choſe que *ſucceſſion fidéicommiſſaire ;* c'eſt celle que l'héritier eſt chargé de rendre à un autre. *Voyez* FIDÉICOMMIS & SUBSTITUTION, SUCCESSION FIDÉICOMMISSAIRE.

SUCCESSION FUTURE, eſt celle qui n'eſt pas encore échue, mais que l'on peut eſpérer de recueillir un jour à venir.

L'héritier préſomptif ne peut pas en général diſpoſer des *ſucceſſions futures*, parce que *viventis non eſt hereditas ;* il y a néanmoins des cas où l'on peut renoncer à une *ſucceſſion future*. *Voyez* RENONCIATION A SUCCESSION FUTURE.

SUCCESSION JACENTE, du latin *jacere*, eſt la même choſe que *ſucceſſion abandonnée* ou *vacante*.

SUCCESSION IMMOBILIAIRE, eſt celle qui comprend les immeubles du défunt, tels que les maiſons, terres, rentes, offices & droits réels ; on diſtingue quelquefois la *ſucceſſion immobiliaire* de la *ſucceſſion mobiliaire*, parce que dans certaines coutumes, l'héritier des meubles & celui des immeubles ne ſont pas toujours le même : en quelques lieux la *ſucceſſion* mobiliaire doit acquitter l'immobiliaire des dettes.

SUCCESSION INDIVISE, eſt celle qui n'eſt point encore partagée entre les héritiers & autres qui peuvent y avoir droit, tels que la veuve du défunt, les donataires & légataires. *Voyez* PARTAGE & SUCCESSION.

SUCCESSION IRRÉGULIERE. *Voyez* SUCCESSION ANOMALE.

SUCCESSION LÉGITIME, eſt celle qui eſt dévolue à quelqu'un par le ſeul bénéfice de la loi, ſans aucune diſpoſition de l'homme ; on en diſtinguoit de deux ſortes, celle des héritiers ſiens, & celle des agnats : depuis tous les enfans & petits-enfans furent mis au rang des héritiers ſiens, & les cognats furent mis au rang des agnats.

La novelle 118 introduiſit trois ordres de *ſucceſſions légitimes ;* le premier eſt celui des deſcendans ; le deuxieme eſt celui des aſcendans ; & le troiſieme eſt celui des collatéraux.

La *ſucceſſion* des enfans à leur mere, & celle de la mere aux enfans, étoit auſſi une *ſucceſſion légitime* déja introduite par les ſénatus conſulte Tertyllien & Orphitien. *Voyez* SUCCESSION *AB INTESTAT*, HÉRITIER-SIEN, SIEN, SUITE, COGNATS, AGNATS, MERÉ, SUCCESSION DES MERES ; & aux *inſtitutes* le *titre de hæredit. quæ ab inteſtato deferuntur.*

SUCCESSION LUCTUEUSE, *luctuoſa*, eſt celle qui défere aux pere, mere, & à leur défaut aux autres aſcendans en remontant, les biens de leurs enfans & petits-enfans décédés ſans poſtérité. Cette ſorte de *ſucceſſion* eſt appellée *luctueuſe*, parce qu'elle eſt contre l'ordre de nature, ſuivant lequel les enfans doivent ſuccéder aux pere & mere, & non les pere & mere à leurs enfans. *Voyez* aux *inſtitutes* de Juſtinien, *lib. III. tit. iv.*

SUCCESSION MAIN-MORTABLE, eſt celle d'une perſonne de main-morte qui eſt déférée au ſeigneur de la main-morte. *Voyez ci-devant* MAIN-MORTABLE, MAIN-MORTE.

SUCCESSION MATERNELLE, eſt celle qui provient à l'héritier, ſoit de la mere directement, ſoit du côté maternel. *Voyez* SUCCESSION PATERNELLE.

SUCCESSION DES MERES, eſt celle par laquelle les enfans viennent à la *ſucceſſion* de leur mere décédée, & réciproquement la mere vient à la *ſucceſſion* de ſes enfans décédés ſans poſtérité.

Par l'ancien droit romain, la conjonction féminine étoit ſi peu conſidérée, que les enfans ne ſuccédoient point à leur mere ni la mere à ſes enfans. Le ſénatus-conſulte Orphitien appelle les enfans à la *ſucceſſion de la mere*, & le Tertyllien à la *ſucceſſion* de leurs enfans.

L'édit de Charles IX. donné à Saint-Maur au mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, regle que les meres ſeroient réduites à l'uſufruit des biens paternels avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faiſoient pas partie ; mais cet édit a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui a ordonné que les *ſucceſſions des meres* à leurs enfans ſeroient reglées ſuivant les lois romaines, comme elles l'étoient avant l'édit de Saint-Maur.

Voyez aux *inſtitutes les titres de S. C. Orphitiano & Tertylliano*, & *ci-devant* au *mot* ÉDIT, l'article *Edit des meres.*

SUCCESSION DES MEUBLES ET ACQUÊTS, eſt celle qui comprend le mobilier du défunt & les immeubles par lui acquis.

Les coutumes reglent diverſement la *ſucceſſion des meubles & acquêts* & ſes charges : l'uſage le plus général eſt que cette *ſucceſſion* appartient au plus proche parent ſans diſtinction de côté ni ligne, à la différence de la *ſucceſſion* des propres, laquelle eſt déférée ſuivant l'ordre de proximité dans la ligne de laquelle vient le propre. *Voyez* ACQUETS, MEUBLES, MOBILIER, PROPRES, QUINT, SUCCESSION MOBILIAIRE.

SUCCESSION MISÉRABLE, *ſucceſſio miſerabilis*, étoit chez les Romains une maniere d'acquérir en propriété des biens à titre univerſel ; elle avoit lieu lorſqu'un homme libre ſe vendoit lui-même, tous biens étoient acquis à celui qui avoit acheté ſa perſonne.

De même auſſi lorſqu'une femme libre qui avoit commerce avec un eſclave ne s'en abſtenoit point après trois ſommations, tous ſes biens étoient acquis au maître de l'eſclave.

Mais ces ſortes de *ſucceſſions* furent abolies, l'une par l'empereur Juſtinien, l'autre par l'empereur Léon, ſurnommé le *ſage*. *Voyez* aux *inſtitutes*, *liv. III. tit. iij.*

SUCCESSION MOBILIAIRE, eſt celle qui comprend le mobilier du défunt ; on comprend cependant quelquefois auſſi ſous ce terme la *ſucceſſion* des acquêts, parce qu'elle ſuit communément le même ſort que celle des meubles ; mais il faut conſulter là-deſſus chaque coutume, cette matiere étant reglée diverſement. *Voyez* ACQUÊTS, MEUBLES, MOBILIER, HÉRITIER DES MEUBLES, PROPRES, SUCCESSION DES MEUBLES & ACQUÊTS.

SUCCESSION NOBLE, eſt celle qui ſe partage noblement entre les héritiers ; la qualité de la *ſucceſſion* dépend en quelques coutumes de celle des biens : les *ſucceſſions nobles* ſont celles des fiefs & francaleux nobles, leſquels ſe partagent toujours noblement, même entre roturiers. Tel eſt l'uſage à Paris, & dans le plus grand nombre des coutumes : dans celles d'Anjou & Maine, la qualité des *ſucceſſions*

dépend de celle des personnes & non des biens : cependant la *succession* d'un noble dévolue à des héritiers roturiers, se partage noblement pour la premiere fois ; il en est de même des biens hommagés qui sont tombés en tierce foi, ils se partagent noblement entre roturiers. *Voyez* FIEF, FOI (*tierce*) NOBLE, PARTAGE, & les *coutumes d'Anjou & Maine, titre des partages*, & Dupineau *sur Anjou*.

SUCCESSION OBÉRÉE, est celle qui est chargée de dettes & autres charges. *Voyez* CHARGES, DETTES, LEGS.

SUCCESSION OUVERTE, est celle qui est échue à quelqu'un par le décès de celui *de cujus bonis* : on dit figurément la *succession* est *ouverte*, comme si l'entrée en étoit ouverte par le décès du défunt. *Voyez* SUCCESSION ÉCHUE.

SUCCESSION PATERNELLE, est celle qui est échue à l'héritier par le décès de son pere, ou autre ascendant du côté paternel ; on l'appelle ainsi pour la distinguer de ce qui est échu du côté maternel. *Voyez ci-devant* SUCCESSION MATERNELLE.

SUCCESSION PRÉTORIENNE, étoit celle qui étoit déférée, non par la loi, mais en vertu de l'édit du préteur, dans les cas où l'on n'étoit pas appellé par la loi ; telle étoit la *succession* des cognats, avant que Justinien les eût assimilés en tout aux agnats. *Voyez ci-devant* SUCCESSION DES AGNATS & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION PAR REPRÉSENTATION, est lorsque l'héritier ne vient pas à la *succession* de son chef, mais comme représentant son pere ou sa mere prédecedés, qui auroient été en partie de degré pour succeder avec les co-héritiers du représentant. *Voyez* REPRÉSENTATION.

SUCCESSION RÉPUDIÉE, est celle à laquelle un héritier a renoncé. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION.

SUCCESSION ROTURIERE, est celle qui n'est composée que de biens tenus en roture, ou qui se partagent roturierement entre les héritiers, soit nobles ou roturiers. *Voyez ci-devant* SUCCESSION NOBLE.

SUCCESSION PAR SOUCHES, *in stirpes*, est celle ou plusieurs personnes sorties d'une même souche ou tronc viennent entre elles pour une même portion par représentation de leur pere, mere, ayeul ou ayeule qui étoit en même degré que les autres héritiers. *Voyez ci-devant* REPRÉSENTATION, & *ci-après* SUCCESSION PAR TÊTES.

SUCCESSION PAR TÊTES, *in capita*, est opposée à celle qui se fait par souches, *in stirpes* ; les héritiers qui succedent par têtes sont ceux qui viennent de leur chef à la *succession*, & non par représentation d'une personne décédée ; on dit qu'ils succedent par têtes, parce qu'ils sont comptés chacun pour une tête dans la *succession*, au-lieu que ceux qui viennent par représentation ne sont comptés tous ensemble que pour une tête. *Voyez ci-devant* REPRESENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR TIGES, est la même chose que *succession* par souches. *Voyez ci-devant* REPRESENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR VENTE SOLEMNELLE, étoit un moyen d'acquérir usité chez les Romains, par lequel tous les biens d'un débiteur caché, & qui ne se défendoit pas, ou qui étoit condamné & ne satisfaisoit pas au bout de trente jours, étoient vendus de l'autorité du préteur, & acquis à l'acheteur à condition de satisfaire aux créanciers.

Mais depuis que tous les jugemens furent rendus extraordinaires, on supprima ces sortes de ventes, & il fut permis aux créanciers de posséder les biens de leurs débiteurs, & de les faire vendre de l'autorité du magistrat. *Voyez aux Instit. liv. III. le tit. 13.* & le *mot* CRÉANCIER, DÉBITEUR, DETTE, GAGE, HYPOTHEQUE.

SUCCESSION TESTAMENTAIRE, est celle qui est déférée, non par la loi ou la coutume, mais en vertu d'un testament ou codicille, ou autre disposition à cause de mort, à la différence de la *succession ab intestat*, qui est déférée par la loi. *Voyez* SUCCESSION *AB INTESTAT*.

SUCCESSION VACANTE, est celle qui n'est reclamée par aucun héritier, ni par aucune autre personne, au défaut des héritiers.

Lorsque l'on a quelque action à diriger contre une *succession vacante*, on fait créer un curateur à cette *succession*, lequel représente l'héritier, mais sans être tenu personnellement des dettes & charges de la *succession*, il est seulement obligé de rendre compte de ce qu'il peut avoir touché. *Voyez* CURATEUR A LA SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION *UNDÈ VIR ET UXOR*, ainsi appellée parce qu'elle a lieu en vertu de l'édit, *undè vir & uxor*, est une *succession* particuliere, introduite originairement par le droit romain, & observée présentement par tout le royaume, en vertu de laquelle le survivant des conjoints par mariage succede au prédécédé à l'exclusion du fisc.

Pour que cette *succession* ait lieu, il faut que le prédécédé n'ait laissé ni descendans, ni ascendans, ni collatéraux capables de lui succéder.

Cette *succession* a lieu, non-seulement en cas de deshérence, mais aussi quand le prédécédé est bâtard ou aubain, même naturalisé, s'il ne laisse aucun héritier.

Cet usage est fondé sur ce que le fisc succede toujours le dernier, *fiscus post omnes*, il ne succede point tant qu'il y a quelque autre personne qui a quelque titre pour lui être préféré. *Voyez* au digeste le *titre, undè vir & uxor* ; Bacquet, *de l'aubaine* ; Colombet, Henrys, Bretonnier (*A*)

SUCCESSION A LA COURONNE, (*Droit politiq.*) l'ordre de *succession* dans un état, est fondé sur le bien de l'état, qui demande nécessairement que cet ordre soit fixé. La loi qui regle la *succession* des particuliers est une loi civile, qui a pour objet l'intérêt des particuliers ; celle qui regle la *succession* dans une monarchie, appartient au droit politique, qui a pour objet l'avantage & la conservation de l'état.

Il suit de-là, que lorsque la loi politique a établi dans un état un ordre de *succession*, & que cet ordre vient à finir, il est absurde de reclamer la *succession* en vertu de la loi civile de quelque peuple que ce soit.

Il suit encore de-là, que lorsque la loi politique a fait renoncer quelque famille à la *succession*, il est absurde de vouloir employer les restitutions tirées de la loi civile.

Il est ridicule de vouloir décider des droits des royaumes, des nations, & de l'univers, par les mêmes maximes sur lesquelles on décide entre particuliers d'un droit de gouttiere, pour me servir de l'expression de Cicéron.

Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain ordre de *succession*, devient destructive du corps politique pour lequel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une autre loi politique ne puisse changer cet ordre ; & bien loin que cette même loi soit opposée à la premiere, elle y sera dans le fond entierement conforme, puisqu'elles dépendent toutes deux de ce principe, « le salut du peuple est la » supreme loi.

Si un grand état a pour héritier le successeur d'un grand état, le premier peut fort bien l'exclure par une nouvelle loi politique, parce qu'il est utile à tous les deux états que l'ordre de la *succession* soit changé. Ainsi la loi de Russie faite au commencement du regne d'Elisabeth, exclut-elle prudemment tout héritier qui posséderoit toute autre monarchie : ainsi la loi

loi de Portugal rejette-t-elle un étranger qui seroit appellé à la couronne par le droit du sang.

Les lois politiques décident encore dans les monarchies purement électives, dans quel cas la raison veut que la couronne soit déférée aux enfans, ou à d'autres. *Esprit des lois.* (*D. J.*)

SUCCIN, s. m. (*Histoire nat. Minéral. & Chimie.*) en latin *succinum*, *ambra citrina*, *karabe chrysoleëtrum*, *smatternium*, *&c.* c'est une substance résineuse, dure mais cassante, qui s'enflamme en répandant une odeur agréable; elle est d'un jaune plus ou moins foncé; il y en a d'opaque & de transparente: on la trouve en masses plus ou moins grosses.

Cette substance est la même que celle qu'on appelle *ambre jaune*; elle a été décrite dans le premier volume de ce Dictionnaire sous ce nom; cependant on a cru devoir suppléer ici à ce qui peut manquer à cet article, afin de présenter aux lecteurs quelques observations sur cette substance, qui paroit avoir été méconnue de la plupart des naturalistes.

Le *succin* se trouve par couches suivies en plusieurs endroits de la terre, & sur-tout dans le royaume de Prusse, sur les bords de la mer Baltique. Aux endroits où il se rencontre on voit d'abord à la surface de la terre une couche de sable, il vient ensuite une couche de glaise qui couvre une couche de bois résineux, presque entierement pourri & réduit en terre, mais qui a encore la propriété de s'enflammer. Au-dessous de ce bois se trouve une couche de terre alumineuse & vitriolique; enfin on rencontre une nouvelle couche de sable, dans laquelle le *succin* est répandu par masses détachées, & en morceaux plus ou moins gros. M. Hellwing, qui a eu occasion d'observer par lui-même la situation de cette substance dans le sein de la terre, remarque dans son ouvrage qui a pour titre *Litographia angerburgica*, que l'on trouve toujours du bois bitumineux, de la terre bitumineuse noire, & du gravier, dans le voisinage du *succin*, & que l'on y rencontre aussi du vitriol & du soufre; d'où il conclud, avec beaucoup de raison, que c'est un bois fossile & bitumineux qui doit être regardé comme la source d'où est venu le *succin*, qui se tire du sein de la terre, & que l'on nomme *succin fossile*, pour le distinguer de celui qui se tire de la mer; cependant cette distinction est mal fondée, vû que le *succin* qui se pêche avec des filets dans la mer, & que pour cette raison l'on nomme *succinum hausile*, est précisément de la même nature que celui qui se tire de la terre. En effet, il ne se trouve dans la mer que parce que ses eaux poussées par les vents ont été frapper avec violence les côtes, ont miné le terrein, & en ont arraché des masses de *succin* qu'elles ont entraînées plus loin dans la mer. Ce qui prouve cette vérité, c'est qu'on ne trouve le *succin* en grande abondance dans la mer qu'à la suite des fortes tempêtes, & sur-tout de celles qui ont porté les flots avec violence contre les côtes qui contiennent des couches de cette substance: ainsi c'est une erreur de croire que le *succin* ait été produit dans le lit de la mer, ses eaux ne font que la détacher, & souvent on en trouve des morceaux qu'elles ont rejetté sur les bords.

En 1731, on découvrit une mine de *succin* en Saxe, dans le voisinage de Pretsch. Le terrein où l'on fit cette découverte est assez uni, quoique l'on y rencontre quelques buttes ou inégalités; il est composé d'un sable rougeâtre, mêlé de cailloux & de gallets. Le sable rougeâtre peut avoir environ deux toises d'épaisseur, & couvre une couche de terre noire, qui est elle-même composée de deux bancs; le premier est un limon mêlé de sable & de parties talqueuses; en la portant sur la langue, on lui trouve un goût de vitriol, & en en jettant sur le feu il en part une fumée épaisse, & un odeur de bitume. Le second banc est une glaise grise, dans laquelle on trouve des morceaux de bois & des racines; elle est aussi vitriolique, mais moins que le banc précédent. Le *succin* se trouvoit à la partie supérieure du banc noir, qui renfermoit aussi une substance semblable à du jais, & à qui, pour cette raison, on donnoit mal-à-propos le nom de *succin noir*, dont elle differe considérablement; ce banc contenoit aussi différentes especes de bois bitumineux. Au-dessous de ces deux bancs étoit une glaise verdâtre qui ne contenoit rien de particulier.

Suivant le rapport de plusieurs auteurs, le terrein qui renferme ce *succin* de Saxe a souvent brûlé, & s'est embrasé, soit de lui-même, soit par différens accidens; on assure que pendant les grandes chaleurs de l'été, on s'apperçoit en ce lieu d'une odeur très-agréable.

Tout ce qui vient d'être rapporté prouve que le *succin* est une vraie résine, qui tire son origine du regne végétal, & qui vient des arbres résineux, qui par quelque inondation, ou quelque révolution du globe, ont été ensevelis dans le sein de la terre; origine qui lui est commune avec le charbon de terre, le jais, & tous les bitumes. La différence que l'analyse chimique fait trouver entre le *succin* & les résines ordinaires, ne paroît venir que du séjour qu'il a fait dans le sein de la terre, où les exhalaisons minérales sulfureuses & vitrioliques peuvent lui avoir donné des qualités que n'a point une résine purement végétale, & qui n'a point été enfouie en terre pendant plusieurs siecles. C'est à ces mêmes vapeurs que le *succin* paroît être redevable de sa dureté; car on ne peut douter que cette substance résineuse n'ait été molle & fluide dans son origine, comme toutes les résines que nous connoissons; ce qui prouve cette vérité, c'est que les morceaux de *succin* que l'on trouve dans le sable, sont remplis de petits trous qui y ont été formés par les grains de gravier, lorsque cette matiere étoit encore molle; ces petits trous, ou ces inégalités ne se trouvent point sur les morceaux de *succin* que l'on tire de la mer, parce qu'ils ont été roulés, & pour ainsi dire, polis par le mouvement des eaux. Ce qui démontre encore plus la fluidité primitive du *succin*, ce sont les insectes, les mouches, les araignées, *&c.* qui s'y trouvent renfermés, & comme embaumés; nous voyons tous les jours que la même chose arrive aux insectes qui s'attachent aux arbres d'où il découle de la gomme ou de la résine.

Concluons de tous ces faits que le *succin* est une véritable résine, qui a découlé des bois résineux & bitumineux qui se trouvent dans la couche qui est au-dessus; cette résine s'est filtrée au-travers de la couche alumineuse ou vitriolique d'où sa partie la plus pure a passé dans la couche de sable, ou l'on trouve actuellement le *succin*; qui par la suite des tems, soit par une évaporation lente, soit par le concours des exhalaisons de la terre, à acquis une consistence dure qu'il n'avoit point originairement.

On demandera peut-être quel est l'arbre qui a produit cette résine? Il y a tout lieu de croire que cet arbre est étranger à ce climat où l'on trouve aujourd'hui le *succin*. Ce sera peut-être dans les Indes ou dans quelque pays lointain qu'il faudra chercher une résine végétale analogue. Cela ne paroîtra point absurde, pour peu que l'on fasse attention que les bois & les plantes, dont on trouve les empreintes dans les pierres feuilletées qui accompagnent nos mines de charbon de terre, sont entierement étrangeres à nos climats; c'est une observation que M. de Jussieu a faite dans les mines de charbon de terre de S. Chaumont en Lyonnois, où il a trouvé le fruit de l'arbre triste, qui croît actuellement dans le Malabar. D'ailleurs plusieurs naturalistes qui ne se bornent point à observer les choses superficiellement, ont remarqué

que les insectes qui sont renfermés dans le *succin*, different de ceux de nos climats, & ont leurs analogues vivans dans des pays éloignés. Ainsi pour rendre raison des événemens qui ont enterré les arbres d'où est provenu le *succin*, il faut recourir aux révolutions générales du globe qui ont bouleversé sa surface, & changé la position de ses parties. *Voyez les articles* FOSSILES, TERRE (*révolutions de la*), *&c.* Ces insectes sont des mouches, des vermisseaux, des papillons, des chenilles, *&c.* Quelques auteurs ont été jusqu'à dire qu'il y avoit des morceaux de *succin* où l'on trouvoit des grenouilles, des viperes, des lézards, mais il paroît constant que c'est l'art qui les a produits; en effet, quelques personnes ont eu le secret de fondre le *succin* sans lui ôter sa transparence, qui même devient par-là plus grande.

On a encore des morceaux de *succin* qui renferment du bois, des feuilles d'arbres, de la mousse, *&c.* On sent aisément que plusieurs de ces morceaux peuvent être factices, & que ceux qui ont le secret de ramollir le *succin*, peuvent aussi y introduire tout ce qui leur plaît.

On prétend que Stenon & Kerckring ont eu le secret de réunir ensemble plusieurs petits morceaux de *succin* pour en faire un gros. Glauber faisoit pour cet effet dissoudre le *succin* dans de l'esprit-de-vin, que l'on enleve ensuite par la distillation, mais la masse qui reste est molle. On assure qu'en faisant bouillir le *succin* dans de l'huile de raves, il se durcit & perd sa couleur, ce qui peut venir de l'alkali volatil contenu dans cette huile.

Quelques artistes ont aussi le secret d'introduire dans le *succin* toutes les couleurs qui leur plaisent, & de contrefaire par-là les pierres prétieuses.

Dans le royaume de Prusse la pêche du *succin* appartient au roi seul, qui l'afferme à des particuliers. On trouve encore du *succin* dans plusieurs autres parties de l'Europe: en 1738 on en a découvert une couche abondante en Ukraine à peu de distance de Kiow; il étoit, ainsi que celui de Prusse, dans du sable. On en a trouvé en France, près de Soissons, dans les fouilles qui ont été faites pour le canal de Picardie. On en a aussi trouvé en Sicile, & dans quelques endroits de l'Asie mineure.

Le *succin* varie pour la couleur; il y en a d'un jaune de citron, d'un jaune d'or, d'orangé, de rouge, de blanc, de bleuâtre. Quelques auteurs font mention d'un *succin* noir; mais il paroît qu'ils ont voulu désigner par-là du jais.

Le *succin* faisoit autrefois une branche de commerce assez considérable; c'étoit un objet de luxe; aujourd'hui le prix en est beaucoup diminué, cependant les morceaux les plus gros, ne laissent pas de se vendre assez cher.

La composition du *succin* n'a pas moins occupé les chimistes que son origine. Les amateurs de l'histoire naturelle, Pott, Neuman, M. Bourdelin, sont ceux qui paroissent l'avoir examiné avec le plus de succès. Nous allons rapporter leurs travaux tels qu'ils se trouvent décrits dans une dissertation de M. Stockar de Neuforn, imprimé à Leyde en 1760, sous le titre de *specimen chemico medicum inaugurale de succino in genere, & speciatim de succino fossili Wisholzensi*, dans laquelle cet auteur a ajouté plusieurs expériences neuves, & apprécié de la maniere la plus lumineuse celles des savans chimistes que nous venons de nommer.

L'eau ne produit aucun changement dans le *succin*. Lorsqu'on l'expose long-temps à son action, elle contracte à la vérité une légere odeur, & se charge d'un peu de matiere mucilagineuse, & de quelque vestige de sel marin; mais on doit attribuer plutôt ces produits aux ordures qui adherent à sa surface, qu'à la décomposition de sa substance.

Si l'on verse de l'esprit-de-vin rectifié sur du *succin* réduit en poudre très-subtile, & qu'on les fasse digerer ensemble, on obtient une teinture rouge, qu'on peut préparer plus promptement; si, comme Boërhaave le prescrit, on empâte le *succin* reduit en poudre avec un alkali résout, qu'on desseche la masse, qu'on la laisse tomber en déliquium pour la dessecher de nouveau, ce qu'on répete trois ou quatre fois; ou, comme le prescrit M. Neuenhan, dans les *mélanges d'observations*, publiés à Léipsic en 1755, qu'on broie le *succin* avec de la potasse & du sucre, & qu'on le mette à digerer ensuite dans l'esprit-de-vin; mais quoique l'on fasse, il n'y a jamais qu'une très-petite portion du *succin* qui se dissout, le résidu est mollasse, & on a beau y remettre de nouvel esprit-de-vin, on n'obtient plus rien.

Si l'on verse de l'eau sur ces teintures de *succin*, elles deviennent laiteuses, & le *succin* s'en sépare sous la forme d'une poudre blanche, si atténuée, qu'elle passe par le filtre avec l'esprit-de-vin; mais elle se précipite bientôt au fond. La teinture de *succin* a un goût très-agréable, & l'odeur du *succin*; on sent en même tems qu'il s'en dégage une poudre qui adhere à la langue, & qui paroît être entierement insipide.

Si l'on distille cette teinture de *succin*, on a un esprit-de-vin qui conserve le goût & l'odeur du *succin*; mais duquel l'eau ne dégage plus rien: il reste au fond du vaisseau un peu d'une matiere d'un rouge foncé, molle & tenace. Cet esprit-de-vin ainsi chargé de l'esprit recteur du *succin* pourroit être d'une grande utilité pour la médecine: il est plus que vraisemblable qu'il a toutes les vertus qu'on a reconnues dans la teinture du *succin*, puisque le *succin* doit nécessairement s'en dégager dans l'estomac, où il ne trouve plus aucun menstrue capable de le dissoudre; du-moins on pourroit se flatter d'augmenter la vertu de la teinture du *succin*, si on employoit pour la faire de l'esprit-de-vin qu'on auroit retiré de dessus le *succin*.

Les sels, soit acides, soit alkalis, n'agissent point sur le *succin*, il faut en excepter le seul acide vitriolique qui le dissout entier & en assez peu de tems: cette dissolution est claire & limpide, mais si aisée à déranger, que les acides, les alkalis, l'esprit-de-vin, l'huile de térébenthine, l'eau, *&c.* la décomposent; il s'en dégage une poudre grise très-fine, qui n'a plus l'odeur agréable du *succin*, mais plutôt celle de la poix.

Le sucre dissous dans l'eau, ni le plomb fondu, n'operent aucun changement dans ce bitume; il se ramollit un peu dans la cire & dans le soufre fondus; mais il reprend sa premiere dureté; si-tôt qu'il est réfroidi, il change seulement de couleur.

Hoffmann ayant renfermé du *succin* avec le double de son poids d'huile d'amandes dans la machine de Papin, le trouva réduit au bout d'une heure en une masse gélatineuse, transparente, au-dessus de laquelle nâgeoit un peu d'huile. M. Stockar dit avoir mis du *succin* de différentes couleurs dans des vaisseaux de verre cylindriques, & avoir versé par-dessus des huiles de raves, de pavot, d'amandes, d'olives, de noix, de laurier par décoction, de romarin, de casse, puis de *succin*, du baume de copahu & de térébenthine; il boucha bien ses vaisseaux & les mit en digestion au bain de sable; au bout de huit jours il trouva que le *succin* qu'il avoit mis dans le baume de copahu & de térébenthine s'étoit dissout en une liqueur d'un rouge foncé, laquelle étant réfroidie, forma une masse solide, fragile, de la même couleur. La dissolution faite dans l'huile de raves, étoit d'un beau jaune; l'huile de pavot en donna une d'un rouge jaunâtre; l'huile d'olive d'un beau rouge; celle de noix étoit d'un rouge plus foncé; il s'étoit déposé

au fond une matiere mucilagineuſe blanche; la diſſolution dans l'huile de laurier étoit d'un rouge pourpre; elle avoit cela de ſingulier, que quoique cette huile ait ordinairement la conſiſtence d'un beurre, la diſſolution qu'elle avoit faite du *ſuccin* reſta liquide. La diſſolution dans l'huile de lin étoit de couleur d'or; celle dans l'huile d'amandes étoit d'un beau jaune; l'huile de *ſuccin* ne l'attaqua pas non plus que celles de romarin & de cajeput. M. Stockard conjecture que cela vient de ce que ces huiles s'évaporent; On peut accelerer ces diſſolutions, en les faiſant dans des vaiſſeaux fermés.

Nous ajouterons à ces obſervations de M. Stockard, qu'on peut les faire en un quart-d'heure, en faiſant fondre le *ſuccin* réduit en poudre groſſiere dans de la térébenthine qu'on tient à cet effet ſur le feu, & en y verſant de l'huile de lin cuite toute bouillante. C'eſt ainſi que M. Rouelle prépare le vernis dont il ſe ſert pour faire ſon lut gras.

Toutes ces diſſolutions ſe mêlent parfaitement avec l'huile de térébenthine, & on peut faire par ce moyen de très-beau vernis; tel eſt celui qu'on emploie pour les tabatieres qui ſe fabriquent aux invalides. Elles ne ſe mêlent pas de même avec l'eſprit-de-vin; mais elles ſe diſſolvent entierement auſſi-bien que les vernis qu'on en prépare dans l'huile de vitriol qui leur donne une couleur rouge foncée, les autres acides ne ſauroient les attaquer.

Le ſuccin détonne avec le nitre, & lorſqu'on en a employé une quantité ſuffiſante, c'eſt-à-dire dans la proportion de trois à quatre, on ne retrouve qu'un alkali pur; au lieu que lorſqu'on ſuit la proportion indiquée par M. Bourdelin, de deux à quatre; on retrouve encore du nitre entier qui n'a pas été décompoſé; calciné avec l'alun, il fait le pyrophore de Homberg. Ce pyrophore eſt jaune en-dedans comme en-dehors; pour le bien faire, il faut commencer par deſſécher l'alun, enſuite on le mêle avec le *ſuccin* ſans les calciner ſéparément, comme on fait quand on emploie la farine, & on les calcine enſemble juſqu'à ce qu'il ne s'en exhale plus de vapeur; le reſte du procédé ſe fait à l'ordinaire.

Si l'on expoſe le *ſuccin* dans une cornue à l'action du feu, on obtient à un degré de chaleur aſſez léger du phlegme qui vient d'abord ſans couleur, & qui peu-à-peu en prend une laiteuſe, il paſſe en même-tems quelques veſtiges d'une huile très-limpide qui eſt d'abord mêlée au phlegme; mais il s'en ſépare par le repos en hauſſant le feu, la retorte & le récipient ſe rempliſſent de vapeurs blanches très-épaiſſes, on voit couler une huile pure, & il s'attache au col de la retorte quelques aiguilles ſalines qui augmentent peu-à-peu au point de boucher preſqu'entierement ce col. Lorſque tout ce ſel eſt paſſé, le *ſuccin* ſe fond, il vient en même tems une huile qui ſe colore & s'épaiſſit de plus en plus, au point que ſur la fin elle adhere au col de la retorte comme de la poix fondue. Lorſque tout eſt paſſé, il reſte dans la cornue un charbon très-ſpongieux qui fait à peine un douzieme du *ſuccin* employé. Quant à la proportion des autres produits, elle varie ſelon que le *ſuccin* eſt plus ou moins pur; cependant on peut l'évaluer à-peu-près à un huitieme de phlegme, trois quarts d'huile, un vingt-quatrieme de ſel & un douzieme de terre.

Paſſons maintenant à l'examen de ces différens produits. Le premier phlegme qui paſſe eſt une eau pure, celui qui le ſuit eſt chargé d'un peu d'huile qui s'en ſépare par le repos, & d'une petite quantité de ſel qui ſe manifeſte avec le ſirop de violette qu'il rougit, & avec les alkalis avec leſquels il fait efferveſcence; on y trouve encore un eſprit recteur que l'eſprit-de-vin peut lui enlever; cet eſprit recteur n'eſt pas le même que celui que le ſuccin entier donne à l'eſprit-de-vin; puiſqu'il n'a pas la même odeur, & que ſi on le rectifie, il devient puant. En diſtillant de l'eſprit-de-vin ſur ce phlegme de *ſuccin*, on remarque un phénomene que nous ne devons pas paſſer ſous ſilence; l'huile qui eſt contenue dans ce phlegme monte avec l'eſprit-de-vin, mais elle s'en ſépare ſur le champ, & tombe au fond du récipient.

Après le phlegme, vient comme nous l'avons dit, le ſel concret. Les premiers chimiſtes qui l'ont connu, tels que Maurice Hoffmann & Glaſer l'ont mis au rang des alkalis volatils déterminés par ſa volatilité; mais il y a long-tems que Barchuſen & Boulduc ont démontré qu'il eſt acide. Les chimiſtes ſont peu d'accord ſur la nature de cet acide; Neumann, Sendelius, Fréderic Hoffmann, *&c.* l'ont rangé parmi les ſels vitrioliques. M. Bourdelin veut qu'il ſoit de la nature du ſel marin; le lecteur jugera par l'expoſé que nous allons faire de ſes propriétés, ſi ces prétentions ſont fondées; mais il faut auparavant que nous indiquions le moyen de l'avoir le plus pur qu'il eſt poſſible.

On a propoſé différentes méthodes pour purifier ce ſel, mais ſans entrer dans des détails inutiles, nous dirons que la voie la plus ſûre de l'avoir le moins chargé d'huile qu'il eſt poſſible; c'eſt de le détacher du col de la retorte avec de l'eau bouillante, avant que l'huile épaiſſe ait commencé à paſſer; car lorſqu'il en eſt une fois ſali, il eſt très-difficile de l'en dépouiller; on fera enſuite évaporer cette eau, & on la mettra cryſtalliſer; s'il n'eſt pas aſſez pur, on le diſſoudra de nouveau & on le fera cryſtalliſer une ſeconde fois. Ce ſel ainſi purifié, cryſtalliſé en priſmes triangulaires dont les pointes ſont tronquées, il eſt d'un goût manifeſtement acide & un peu aſtringent.

Il ſe diſſout très-difficilement dans l'eau froide; puiſqu'il en faut vingt-quatre parties pour diſſoudre une partie de ce ſel, au lieu qu'il ne faut que deux parties d'eau bouillante; mais à meſure que cette eau ſe refroidit la plus grande partie du ſel ſe dépoſe, il en reſte néanmoins en diſſolution plus que l'eau froide n'en auroit pû diſſoudre.

L'eſprit-de-vin ne le diſſout, que lorſqu'il eſt aidé de la chaleur.

Expoſé à un degré de chaleur un peu ſupérieur à celui de l'eau bouillante, il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche, épaiſſe, qui incommode les poumons.

Il fait efferveſcence avec les alkalis, ſoit fixes, ſoit volatils, avec les terres abſorbantes & calcaires, & les diſſout: il rougit le ſirop de violette, ſoit qu'on l'emploie en forme concrete, ſoit qu'on prenne ſa diſſolution ou même le phlegme de *ſuccin*. Il ne fait point efferveſcence & il n'en exhale aucune vapeur lorſqu'on verſe deſſus de l'huile de vitriol. Quelque choſe qu'on faſſe, il n'eſt pas poſſible de l'avoir ſous forme fluide comme les autres acides.

Si on ſature une diſſolution de ſel de *ſuccin* avec un alkali fixe bien pur; qu'après avoir filtré la liqueur, on l'évapore à un léger degré de chaleur, on obtient des cryſtaux tranſparens qui ont la même figure que ceux du ſel de *ſuccin*. Ce nouveau ſel a une ſaveur qui lui eſt particuliere, il ſe diſſout aiſément dans l'eau froide, en quoi il differe eſſentiellement du tartre vitriolé. Il décrépite lorſqu'on le jette ſur les charbons ardens; il y reſte fixe & ſans ſe décompoſer: les acides verſés ſur ce ſel neutre n'y produiſent aucun changement; il ne change point l'eau forte en eau régale, il ne précipite pas l'argent diſſous dans l'eau-forte; il précipite à la vérité le vinaigre de ſaturne en une chaux blanche, mais il n'eſt pas poſſible de convertir cette chaux blanche en plomb corné.

Cette même diſſolution de ſel de ſuccin ſaturée d'alkali volatil forme un ſel ammoniacal, qu'on purifie en le ſublimant dans des vaiſſeaux fermés. Ce ſel

eſt parfaitement neutre, il a un goût amer, & imprime un léger ſentiment de froid ſur la langue; ſi on l'expoſe dans une cuillere d'argent ſur des charbons allumés, il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche.

Le ſel de *ſuccin* jetté ſur du nitre en fuſion détonne plus ou moins vivement, ſelon qu'il eſt plus ou moins chargé d'huile, il ſe diſſipe avec l'acide du nitre, & il ne reſte qu'un alkali fixe pur.

Si on le calcine avec parties égales d'alkli fixe bien pur & bien dépouillé de tout tartre vitriolé, il ne forme point un *hepar ſulphuris* comme il auroit dû faire, s'il eût été de nature vitriolique, & il ne reſte qu'un alkali fixe pur.

Le ſel de ſuccin diſtillé avec les acides du vinaigre, du ſel, du nitre, du vitriol, ſe ſublime ſous ſa premiere forme; ces acides ne lui enlevent que ſon huile étrangere. Il faut un certain degré de chaleur pour que ces acides puiſſent le diſſoudre, il n'y a que l'acide vitriolique qui le diſſout à froid. De quelque maniere qu'on l'uniſſe à l'acide nitreux, il ne lui donne pas la propriété de diſſoudre l'or, preuve évidente qu'il n'eſt pas de la nature de l'acide du ſel marin.

Diſſous âvec parties égales de ce ſel & diſtillé, il paſſe pur & dépouillé de ſon huile.

Si l'on mêle exactement enſemble parties égales de ce ſel de *ſuccin* & de fleurs de ſel ammoniac & qu'on les diſtille, on obtient d'abord un peu d'une liqueur acide de couleur jaune, qui a toutes les propriétés de l'eſprit de ſel. Si l'on pouſſe le feu, ce qui reſte de ſel au fond de la cornue ſe ſublime, de façon cependant qu'ils reſtent ſéparés & diſtincts; le ſel de *ſuccin* occupant la partie ſupérieure du col de la retorte, & le ſel ammoniac l'inférieure; au ſel de *ſuccin* eſt unie la petite portion d'alkali volatil qui a perdu ſon acide du ſel marin; il reſte au fond du vaiſſeau un peu de charbon noir. M. Stockar à qui nous devons cette expérience dit, qu'en ajoutant toujours de nouveau ſel de *ſuccin* aux mêmes fleurs de ſel ammoniac, il étoit parvenu à les décompoſer preſqu'entierement.

La craie ſe diſſout très-aiſément dans la ſolution de ſel de *ſuccin*; & lorſqu'on a attrapé le point de ſaturation, ce ſel perd ſon goût acide pour en prendre un amer. Si l'on filtre la diſſolution & qu'on l'évapore, elle cryſtalliſe beaucoup plutôt que le ſel de *ſuccin* pur. Les cryſtaux qu'on obtient, conſervent leur figure tant qu'ils ſont ſous l'eau: mais dès qu'on les a deſſéchés, ils tombent en pouſſiere & prennent une couleur griſe. Ce ſel ne s'humecte point à l'air, & n'eſt ſoluble que dans l'eau chaude. Les acides n'en font exhaler aucune vapeur. Les alkalis fixes & volatils & l'acide vitriolique dégagent la craie de ce compoſé, les autres acides n'y operent aucun changement. Le ſel de *ſuccin* ne précipite la craie que lorſqu'elle eſt unie à l'acide végétal; il n'a aucune action ſur les diſſolutions de cette terre dans les acides minéraux.

Le ſel de *ſuccin*, combiné de cette façon avec la craie, perd toute ſa volatilité. L'acide du vinaigre le plus concentré diſtillé ſur ce ſel, ne peut pas en dégager le ſel de *ſuccin*. Le vinaigre paſſe pur, & la combinaiſon de ſel de *ſuccin* & de craie reſte au fond de la cornue. La même choſe arrive lorſqu'on diſtille ce ſel avec l'acide du ſel marin. Il n'en eſt pas de même, ſi au lieu de l'acide du ſel on emploie une ſolution de ſel armoniac: car alors le ſel de *ſuccin* quitte la craie pour s'unir à l'alkali volatil, & l'acide du ſel marin s'unit à la craie.

Si l'on traite de la même maniere ce ſel cretacée de *ſuccin* avec l'acide nitreux, on obtient d'abord cet acide pur; mais lorſqu'il s'eſt concentré juſqu'à un certain point, il détonne avec la partie huileuſe du ſel de *ſuccin*, & briſe tout l'appareil.

Si l'on diſtille l'acide vitriolique ſur ce même ſel, il le décompoſe, l'acide vitriolique s'unit à la craie, & le ſel de *ſuccin* paſſe pur.

Le ſel de *ſuccin* diſſous dans l'eau, diſſout le cuivre, le fer, l'étain & le zinc; il attaque plus difficilement le plomb & le biſmuth; il ne touche pas à l'argent, au mercure, à la platine ni au régule d'antimoine. Ces diſſolutions préſentent quelques phénomenes particuliers: par exemple, l'acide vitriolique dégage le cuivre uni à ce ſel, & n'en dégage pas le fer; l'étain ſe précipite de lui-même au fond de la diſſolution, & il n'en reſte rien dans la liqueur. Le plomb ne paroît que rongé à la ſurface, ſans que la liqueur qui le furnage en paroiſſe rien contenir. L'alkali volatil verſé ſur la diſſolution du zinc lui donne une petite couleur rouge. Alors l'alkali fixe ne peut plus la précipiter; au lieu qu'il la précipite ſous la forme d'une poudre blanche, lorſqu'on le verſe le premier.

Nous avons déja dit que le ſel de *ſuccin* ne dégageoit point l'argent ni le mercure diſſous dans l'eau-forte; il ne dégage pas non plus le plomb de l'eau-forte ni de l'eſprit de ſel; mais il le dégage de l'acide du vinaigre, la poudre qu'on obtient par ce moyen, ne peut pas ſe changer en plomb corné.

Ces expériences ſont plus que ſuffiſantes pour démontrer que le ſel de *ſuccin* n'eſt pas un ſel vitriolique, comme l'ont prétendu Neumann, Sendelius, *&c.* puiſqu'il ne forme pas de ſoufre avec la poudre de charbon; ni un acide de la nature de l'acide du ſel marin, puiſqu'il ne convertit pas l'eau forte en eau régale, qu'il ne dégage pas l'argent ni le mercure diſſous dans cette même eau forte, & qu'il ne fait pas de plomb corné. Eſt-on plus fondé à le regarder comme une eſpece de ſel végétal? M. Pott ſeroit aſſez de ce ſentiment, ce ſeroit auſſi le nôtre; car quant à ce que M. Stockard objecte qu'il ne fait pas de tartre tartariſé avec l'alkali fixe, & qu'il chaſſe l'acide du vinaigre, de la craie & du plomb auxquels il étoit uni, on pourroit lui répondre, que ce ſel n'étant pas un acide pur, puiſqu'il a une forme concrete, peut avoir quelques qualités particulieres qu'il doit aux matieres hétérogenes qui lui ſont unies; cela eſt ſi vrai que la crème de tartre & le vinaigre, quoiqu'ils ſoient un même acide végétal, forment des ſels neutres différens avec l'alkali fixe & les terres abſorbantes, & que l'acide du vinaigre & même le ſuc de citron, décompoſent les differentes combinaiſons de la crême de tartre avec les alkalis, les terres, & même les ſubſtances métalliques. D'ailleurs on trouve dans le regne végétal un ſel concret acide qui paroît avoir la plus grande analogie avec le ſel de *ſuccin*, je veux parler des fleurs de benjoin.

Les Chimiſtes paroiſſent s'être bien moins occupés de developper la nature de l'huile de *ſuccin* que celle de ſon ſel: à-peine trouve-t-on quelques expériences ſur cette ſubſtance; on a cependant travaillé à l'avoir auſſi pure qu'il eſt poſſible, ce qu'on a obtenu par des rectifications répétées. Ces rectifiations ſe font, ou ſans addition, ou en y ajoutant différens intermedes: de ces intermedes il n'y a que l'eau, l'eſprit de vin ou l'acide du ſel marin qu'on puiſſe employer avec ſureté: les autres, ou décompoſent l'huile de *ſuccin*, ou en retiennent une grande partie.

Cette huile ainſi rectifiée eſt très-limpide, d'une odeur forte; elle eſt inſoluble dans l'eſprit auquel on l'unit cependant par le moyen de différens intermedes, tels que le ſavon, le blanc de baleine, *&c.* & c'eſt le procédé que l'on ſuit ordinairement pour faire l'eau de luce. Elle ſe diſſout aiſément dans l'huile de vitriol, l'eſprit de térébenthine, les huiles & les baumes des végétaux. Il n'a pas été poſſible à M. Stockard de l'unir à l'alkali fixe, quoiqu'il les

ait tenus en digeſtion pendant très-long-tems.

Le réſidu qu'on trouve dans la cornue eſt plus ou moins abondant, ſelon que le *ſuccin* qu'on a employé eſt plus ou moins pur. C'eſt une terre unie au phlogiſtique : celui-ci y tient ſi fort, que la calcination la plus long-tems continuée ne ſauroit l'en dégager, & qu'il détonne encore avec le nitre. On trouve dans cette terre quelques veſtiges de fer que l'aiman en ſépare, & quelquefois un peu de ſel marin, ſurtout lorſqu'on a employé du *ſuccin* puiſé dans la mer.

Il nous reſte à parler de l'emploi que l'on fait en médecine de cette ſubſtance & de ſes différens produits, comme ſa teinture, ſon huile & ſon ſel eſſentiel. On fait entrer le *ſuccin* préparé, c'eſt-à-dire réduit en poudre très-ſubtile dans les différentes compoſitions antiſpaſmodiques & nervines ; on l'emploie même ſeul pour arrêter les gonorrhées & les hémorrhagies. Sa teinture, par ſa vertu antiſpaſmodique & nervine, convient dans les maladies hipocondriaques & hyſtériques, & quelquefois dans les maladies convulſives, ſurtout dans les perſonnes d'un tempérament lâche & humide.

Le ſel de *ſuccin* bien purifié eſt rangé parmi les remedes céphaliques, déterſifs, balſamiques, antiſeptiques & antiſpaſmodiques. Il agit par la voie des urines ; & joint à petite doſe aux diaphorétiques & aux purgatifs, il en augmente la vertu ; combiné avec l'eſprit volatil de corne de cerf, il forme un ſel qu'on conſerve en liqueur ſous le nom de *liqueur de corne de cerf ſuccinée*, qu'on emploie avec le plus grand ſuccès à la ſuite des remedes apéritifs pour redonner aux parties le ton qu'elles ont perdu.

L'huile de *ſuccin* eſt âcre, balſamique, vulnéraire, diaphorétique, emménagogue & antiſpaſmodique ; on l'emploie avec ſuccès dans les vieux ulceres & dans les maladies de convulſions.

Uſage médicinaux du ſuccin. L'huile de *ſuccin* blanche, & celle qu'on retire de l'huile noire par la rectification, ſont regardées comme ſpécifiques contre les affections ſpaſmodiques, & principalement contre la paſſion hyſtérique. Elles ſont très-recommandées encore contre les maladies du ſyſtème nerveux & du cerveau, telles que la paralyſie, l'apoplexie, *&c.* On l'ordonne communément par gouttes, & la doſe la plus haute n'excede guere ſept à huit gouttes. Il n'y a point d'inconvéniens à augmenter conſidérablement cette doſe, à donner cette huile à un demi-gros, & même à un gros & davantage, ſi on l'unit à un jaune-d'œuf ou à du ſucre en poudre. *Voyez oleo-ſaccharum*. Outre l'uſage intérieur dont nous venons de parler, on l'emploie encore extérieurement contre les mêmes maladies, on en frotte les tempes, le deſſous du nez, la nuque, l'épine du dos, dans les maladies nerveuſes & convulſives, dans l'apoplexie, la paralyſie, *&c.*

Dans les paroxiſmes des vapeurs hyſtériques, on en applique ſous les narines, on en fait flairer un flacon, & on en fait encore un uſage fort ſingulier & vraiſemblablement fort inutile, qui eſt d'en frotter le pubis & la vulve, & même d'introduire dans le vagin des peſſaires qui en ſoient imbibés.

L'eſprit & le ſel de *ſuccin*, ſont comptés parmi les apéritifs diurétiques les plus efficaces : on croit que la matiere huileuſe dont ce ſel eſt empreint, le rend très-propre à déterger & à conſolider les ulceres de la veſſie & de l'uretre. Cet eſprit & ce ſel ſont encore recommandés contre les maladies des obſtructions & en particulier contre la jauniſſe : on le vante auſſi pour le traitement du ſcorbut ; la doſe commune de l'eſprit eſt d'environ demi-gros juſqu'à un gros, dans une liqueur appropriée. Or en ſuppoſant l'eſprit de *ſuccin* comme une liqueur ſaline à-peu-près ſaturée, la doſe de ſel concret correſpondante à un gros de liqueur, ſera d'environ cinq grains : car une partie de ſel de *ſuccin* demande environ quatorze parties d'eau pour être diſſoute ; d'où l'on peut conclure que cette doſe vulgaire d'eſprit de *ſuccin*, pourroit être très-conſidérablement augmentée : car certainement le ſel de *ſuccin* ne ſauroit être regardé comme un remede actif. Au reſte le ſel & l'eſprit de *ſuccin* ſont des drogues fort peu employées.

L'uſage pharmaceutique le plus ordinaire de l'eſprit de *ſuccin*, c'eſt d'être employé à la préparation de la liqueur de corne de cerf ſuccinée, qui ſe fait en mêlant juſqu'au point de ſaturation de l'eſprit de *ſuccin* & de l'eſprit volatil de corne de cerf, ce qui conſtitue une liqueur ſaline ou leſſive d'un ſel ammoniacal fort gras, & que pluſieurs auteurs recommandent ſingulierement comme un excellent remede, dans les maladies convulſives, principalement dans l'aſthme, & dans les maladies d'obſtructions, dans leſquelles il paroît en effet que ce remede doit très-bien faire, & qu'il devroit par conſéquent être plus uſité parmi nous dans ces cas.

Le *ſuccin* en ſubſtance ou en poudre eſt auſſi employé à titre de remede ; mais il paroît peu propre à paſſer dans les ſecondes voies & à opérer un effet réel. La teinture qu'on en tire par l'eſprit-de-vin, a un peu plus d'efficacité : d'abord parce que l'eſprit-de-vin lui-même, qu'on y emploie, a une vertu médicamenteuſe reconnue contre les maladies auxquelles on emploie cette teinture, & qui ſont les mêmes pour leſquelles on recommande l'huile de *ſuccin* ; ſecondement, par l'état de diſſolution, ou au moins de très-grande diviſion, dans lequel le *ſuccin* contenu dans cette teinture peut parvenir à l'orifice des vaiſſeaux lactés, quand même cette teinture ſeroit précipitée par les liqueurs digeſtives : au reſte cette teinture de *ſuccin* eſt très-peu chargée ; l'eſprit-de-vin ne diſſout le *ſuccin* qu'avec peine, qu'en petite quantité, & peut-être que fort incompletement. M. Baron dit dans ſes notes ſur Lemeri, que l'huile aromatique du *ſuccin*, eſt la ſeule partie de ce bitume dont l'eſprit-de-vin puiſſe ſe charger. Si cette propoſition au-lieu d'être purement gratuite, étoit tant-ſoit-peu prouvée, il faudroit dire poſitivement que l'eſprit-de-vin ne diſſout le *ſuccin* qu'incompletement, au-lieu de dire que cela eſt *peut-être* ainſi.

Quoi qu'il en ſoit, pour faire une bonne teinture de *ſuccin*, une teinture bien chargée, vraiment empreinte de la vertu médicamenteuſe du *ſuccin*, il faut avoir recours à l'intermede de l'alkali fixe, qui eſt capable non ſeulement de diſpoſer le *ſuccin* à être plus facilement attaqué par l'eſprit-de-vin, mais même qui peut contracter avec ce bitume, une eſpece d'union ſous forme de ſavon, qui le rend très-propre à ſe diſtribuer parfaitement dans le ſyſteme vaſculeux, à ſe mêler à la maſſe des humeurs : l'alkali fixe opere l'un & l'autre effet dans la teinture de *ſuccin* d'Hoffman, dont voici la deſcription.

Teinture de ſuccin d'Hoffman ; eſſentia ſuccini præſtantiſſima, décrite dans les obſervations phyſico-chimiques de cet auteur, *liv. I. obſ. 17.* Prenez du ſel de tartre & du *ſuccin* choiſi & réduit en poudre très-fine, parties égales ; faites-les digerer dans un vaiſſeau convenable, avec ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, pour s'élever de quatre doigts au-deſſus de la matiere ; diſtillez enſuite en un alambic de verre, vous obtiendrez un eſprit bien empreint de l'huile ſubtile & aromatique de *ſuccin*, qui ſera par-là bien plus propre que l'eſprit-de-vin ordinaire, à préparer la teinture ſuivante.

Prenez du *ſuccin* tranſparent en poudre, broyez-le ſur le porphyre, en verſant deſſus peu-à-peu une ſuffiſante quantité d'huile de tartre par défaillance, pour le réduire en conſiſtance de bouillie, que vous

sécherez doucement : alors mettez ce mélange dans un vaisseau convenable, versez dessus suffisante quantité d'esprit-de-vin, bouchez convenablement le vaisseau, & digerez à une chaleur douce : on obtient par ce moyen une liqueur très-recommandable par son efficacité, son goût, & son odeur. Il est remarquable, dit Hoffman, que lorsqu'on la verte dans de l'eau, elle n'est point précipitée comme les dissolutions ordinaires des substances huileuses & résineuses dans l'esprit-de-vin ; ce qui ne prouve pas seulement que le *succin* est parfaitement divisé & atténué dans cette teinture, selon l'explication de M. Baron, note sur la *chimie de Lemeri*, chap. *teinture de karabé*, (car la division même radicale, celle que suppose la dissolution chimique, n'empêche point les huiles & les résines d'être précipitées du sein de l'esprit-de-vin, par l'eau : car le *succin* le plus divisé & le plus atténué, n'est point soluble dans l'eau) ; mais ce qui prouve que l'alkali fixe a contracté une union réelle avec le *succin*, ou quelque principe huileux du *succin*, & a formé par-là un savon qui est soluble par l'eau, aussi-bien que par l'esprit-de-vin. Cette idée est non-seulement établie par le phénomène même, mais encore par une expérience du même Hoffman, rapportée dans le même ouvrage, *liv. II. obs. 23.* savoir que le *succin* se dissout presque tout entier dans une dissolution alkaline.

Hoffman recommande son essence de *succin*, prise à la dose de quelques gouttes avec du sucre, du sirop d'œillet, ou du sirop de limon, le matin, pour fortifier l'estomac, la tête, & le système nerveux, avalant par-dessus quelques tasses de caffé ou de chocolat, à la maniere allemande. L'auteur dit qu'on peut le prendre encore pendant le repas, dans un vin de liqueur : il ajoute que c'est encore un bon remede pour faire couler les regles, pour arrêter les fleurs, & pour guérir les affections rhumatismales.

Sirop de karabé. On trouve sous ce nom, dans la plûpart des dispensaires modernes, un sirop narcotique, dans la composition duquel entre le *succin*, ou quelques-uns de ces principes à titre de correctifs de l'opium ; ce qui est, pour l'observer en passant, une vue assez vaine, tant absolument, ou en soi, qu'en particulier : c'est-à-dire, en se promettant cet effet du *succin*, ou de ces principes. Voici ce sirop, d'après la pharmacopée de Paris : prenez opium pur, coupé par morceaux, deux scrupules ; faites-le fondre dans un vaisseau de terre, sur un feu moderé, dans douze onces d'eau commune ; passez la solution avec forte expression ; clarifiez & cuisez en consistence de sirop épais, avec une livre de sucre blanc ; lorsque le sirop sera refroidi, mêlez-y exactement deux scrupules d'esprit de *succin*, gardez ce sirop dans un vaisseau exactement fermé : la dose de ce sirop, correspondant à un grain d'opium, est d'environ demi once : le *succin* entier, son huile & son sel, entrent dans un grand nombre de compositions officinales, tant externes qu'internes ; le *succin* entier, par exemple, dans la poudre antispasmodique de la pharmacopée de Paris ; dans le baume de Fioraventi ; l'huile & le sel dans la thériaque céleste ; l'huile seule dans les pilules hystériques, l'essence antihystérique, le baume hystérique, le baume acoustique, &c.

L'eau de luce n'est autre chose que de l'huile essentielle de *succin*, mêlée avec de l'esprit volatil de sel amoniac. Pour faire ce mélange, on triture avec grand soin dans un mortier, de l'huile essentielle de *succin*, avec du blanc de baleine (*sperma ceti*). On met ce mélange en digestion avec de l'esprit-de-vin, qui par-là se charge de l'huile de *succin* : on verse quelques gouttes de cet esprit-de-vin dans de l'esprit volatil de sel ammoniac tiré par la chaux, ce qui lui donne une couleur laiteuse ou blanchâtre. C'est ce mélange qui est connu sous le nom d'*eau-de-luce*, qui est un remede souverain contre la morsure des serpens & des viperes, lorsqu'on en prend à plusieurs reprises dix gouttes dans un verre d'eau, ce qui produit une transpiration très-abondante. Il y a lieu de croire que ce remede auroit un effet très-heureux, si on l'employoit contre la rage. *Article de M. ROUX, docteur en Médecine.*

SUCCINCT, adj. (*Gram.*) il se dit d'un discours compris en peu de paroles, & quelquefois de l'homme qui a parlé succinctement. Soyez *succinct* ; les éloges ne peuvent être trop *succincts*, si on ne veut ni blesser la modestie, ni manquer à la vérité. Si l'éloge n'est pas mérité, celui à qui on l'adresse doit souffrir ; il doit souffrir encore s'il le mérite. Tâchons donc d'être *succincts*, afin de faire souffrir le moins de tems qu'il est possible : on dit aussi un repas *succinct*.

SUCCION, s. f. (*Phyf.*) est l'action de sucer ou attirer un fluide, comme l'air, l'eau, *&c.* par la bouche & les poumons. On suce l'air par la bouche, par le moyen des muscles du thorax & de l'abdomen, qui étendent la capacité des poumons & de l'abdomen. Ainsi l'air qui y est renfermé, est rarefié & cesse d'être en équilibre avec l'air extérieur qui, par conséquent pressé par l'atmosphere, est poussé dans la bouche & les narines. *Voyez* RESPIRATION.

On suce l'air avec un tuyau de même qu'avec la bouche seule ; c'est la même chose que si la bouche étoit alongée de la longueur du tuyau.

La *succion* des liqueurs plus pesantes que l'air se fait de la même maniere, par exemple, quand on se couche par terre pour boire à une source, *&c.* on applique les levres précisement sur la surface de l'eau, & on les place de façon à empêcher l'air de s'y insinuer : ensuite on élargit la cavité de l'abdomen, *&c.* & l'air qui presse sur la surface de l'eau hors de la circonférence de la bouche, étant plus pesant que celui qui presse la surface de l'eau occupée par la circonférence de la bouche, l'eau est obligée de monter, par le même principe qui la fait monter dans une pompe. *Voyez* AIR & POMPE.

Quand on suce une liqueur pesante comme l'eau, à-travers un tube, plus le tube est long, plus on a de peine à sucer ; & la grosseur & le diametre du tube augmentent encore la difficulté : la raison de cela est fondée sur les principes d'Hydrostatique.

En effet, si on veut sucer une liqueur, par exemple avec un tuyau d'un pié de long, il faut que l'air extérieur ait assez de force pour porter par sa pression la liqueur à la bouche, & par conséquent pour soutenir cette liqueur à la hauteur d'un pié ; & plus le tube est gros, plus la quantité de la liqueur que l'air doit soutenir est grande : c'est pourquoi plus le tube est long & gros, plus il faut que la pression de l'air extérieur surpasse celle de l'air qui est dilaté dans les poumons, & comme la pression de l'air extérieur est toujours la même à-très-peu près, il faut donc que l'air des poumons ait d'autant moins de force que le tube est plus long & plus gros, c'est-à-dire que l'inspiration ou la dilatation de l'air, doit être d'autant plus grande, & par conséquent la *succion* plus difficile.

De ce que nous venons de dire il paroît évidemment que ce que nous appellons *succion*, ne se fait pas par quelque faculté active qui réside dans la bouche, le poumon, *&c.* mais par la seule impulsion & par la pression de l'atmosphere.

SUCCION, l'action de sucer. Il y a dans les troupes du roi des soldats qu'on appelle superstitieusement pour la cure des plaies, & principalement celles qui sont faites par instrument piquant, & qui pénetrent dans la cavité de la poitrine ou du bas-ventre. Ces hommes n'ont aucune idée de la Chirurgie ; ils le signifient eux-mêmes : ils *pansent du secret*, c'est leur expression. Ce secret consiste à sucer les plaies, à y

faire couler enſuite quelque peu d'huile & de vin, en marmotant quelques paroles & diſpoſant les compreſſes en forme de croix. On trouve des perſonnes aſſez dépourvues de ſens pour ſe mettre entre les mains de ces ignorans & impoſteurs, & qui ſe laiſſent tellement prévenir par leurs promeſſes, qu'elles refuſent tout ſecours de la part de la Chirurgie.

On ſent aſſez que les plaies du bas-ventre avec léſion des inteſtins, les plaies de tête qui exigent le trépan, les plaies des gros vaiſſeaux dans les extrémités, & tant d'autres qui exigent une grande expérience & beaucoup de ſoins intelligens de la part du chirurgien, ſoit par leurs cauſes, ſoit par leurs complications, ne ſont pas ſuſceptibles d'une guériſon par un moyen auſſi ſimple que l'eſt la *ſuccion*.

La méthode de ſucer pourroit cependant être bonne dans quelques cas. Un coup d'épée dans une partie charnue, où il n'y a aucun vaiſſeau conſidérable d'intéreſſé, occaſionne un épanchement de ſang dans tout le trajet du coup : on procureroit une prompte guériſon en ſuçant une pareille plaie, parce qu'on la debarraſſeroit du ſang dont la préſence devient une cauſe de douleur, d'inflammation & d'abſcès dans les interſtices des muſcles, accidens qui mettent quelquefois dans la néceſſité de faire des inciſions douloureuſes.

Les plaies de poitrine avec épanchement de ſang ſur le diaphragme, peuvent être guéries très promptement par la *ſuccion*, pourvû qu'elle ſoit faite à-tems, c'eſt-à-dire avant la coagulation du ſang épanché.

M. Anel, docteur en chirurgie & chirurgien de madame royale de Savoie, biſaïeule de Louis XV. perſuadé de l'utilité de la *ſuccion* des plaies, dans les circonſtances que nous venons d'expoſer, a donné un moyen de le faire ſans ſe ſervir de la bouche. Il y a effectivement du danger à ſucer la plaie d'un bleſſé qui ſe trouveroit atteint de quelque maladie contagieuſe, comme la vérole, le ſcorbut, *&c.* & les bleſſés qui ſeroient d'une bonne conſtitution ne riſqueroient pas moins de la part d'un ſuceur qui auroit quelque mauvaiſe diſpoſition.

L'invention de M. Anel conſiſte dans l'uſage de la ſeringue ordinaire, à laquelle il a adapté des tuyaux d'une figure particuliere. *Voyez Pl. XXXI. fig. 4. & 5.*

Pour ſe ſervir de cette ſeringue, il faut dégorger l'entrée de la plaie des caillots de ſang, ſi elle en étoit bouchée. Si c'eſt par exemple, une plaie pénétrante dans la poitrine, on introduit une ſonde juſque dans la cavité. Cette ſonde cannelée, *fig. 1. Pl. X.* ſera armée d'un fil ; on étend ce fil à droite & à gauche pour qu'il ſe trouve engagé & preſſé par l'orifice du tuyau qui doit être appliqué ſur la circonférence de la plaie, en maniere de ventouſe : par ce moyen la ſonde eſt aſſujettie.

On ajuſte la ſeringue à ce tuyau, on en tire le piſton, & l'on pompe ainſi tout le ſang qui eſt épanché. On doit injecter enſuite dans la plaie un peu de baume tiede ; & couvrir l'orifice externe de la plaie pendant un quart d'heure, avec une compreſſe trempée dans l'eau vulnéraire. Alors on ſuce la plaie pour la ſeconde fois, afin d'ôter le baume ſuperflu, qui reſtant dans la plaie & écartant les parois, empêcheroit la réunion ; & afin d'évacuer l'épanchement des humeurs qui auroit pu ſe faire depuis l'injection du baume. On applique une compreſſe & un bandage contentif, & on ne néglige point les autres ſecours qui peuvent favoriſer la guériſon, leſquels ſe tirent du régime, & de l'adminiſtration des remedes convenables. (*Y*)

SUCCISE, ſ. f. (*Botan.*) eſpece de ſcabieuſe, nommée par Tournefort *ſcabioſa folio integro*. Elle pouſſe des feuilles oblongues, pointues, entieres, ſans découpures, excepté qu'elles ſont un peu crenelées en leurs bords. Sa tige haute de deux piés & plus porte des ſommets des fleurs ſemblables à celles de la ſcabieuſe, de couleur bleue, quelquefois purpurine ou blanche. Sa racine eſt groſſe comme le petit doigt, courte, & comme rongée tout-autour. Elle croît aux lieux incultes, & ſon goût eſt amer. (*D. J.*)

SUCCOMBER, v. neut. manquer de la force qu'il faut. On *ſuccombe* ſous un fardeau ; on *ſuccombe* ſous le poids du malheur ; on *ſuccombe* à la tentation ; on *ſuccombe* dans une affaire, dans une entrepriſe, dans une diſpute, dans un combat, au travail, à la honte, à la proſpérité.

SUCCOSA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tartagonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Ilergetes, & la place dans les terres. Quelques-uns croient que c'eſt à préſent Ainſa dans l'Arragon, & d'autres veulent que ce ſoit Suz-de-Surta, au même royaume. (*D. J.*)

SUCCUBAR, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienſe. Pline, *l. V. c. ij.* lui donne le titre de *colonia Auguſta*, & la place dans les terres. Les exemplaires imprimés liſent *Succubar* ; mais tous les manuſcrits portent *Succabar*. Dans une ancienne inſcription rapportée par Goltz, qui appelle cette ville *Sugabarritanum municipium*, ajoute qu'elle étoit *Tranſcellenſi monti accline*. C'eſt la ville Ζυχαβαρι de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* & c'eſt ſans doute la ville Sufazar de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SUCCUBE, ſ. m. (*Divination.*) terme dont ſe ſervent les démonographes, pour ſignifier un *démon* ou un *eſprit* qui prend la figure d'une femme, & qui, dans cet état, a commerce avec un homme. *Voyez* DÉMON.

Quelques auteurs employent indiſtinctement les mots *incube* & *ſuccube*. Cependant on doit les diſtinguer : on ne doit ſe ſervir du mot *incube* que quand le démon prend la figure d'un homme, & qu'en cet état il a commerce avec une femme.

Delrio prouve ſérieuſement qu'un *ſuccube* ne ſauroit ni concevoir, ni engendrer, parce que, dit-il, les femelles contribuent beaucoup plus à la génération que les mâles ; que la ſemence de ceux-ci ne forme pas tout-à-coup un corps organiſé ; & que le fœtus, pour être ſuſtenté, demande dans la mere qui le porte une ame végétative, ce que les démons, ajoute-il, ne peuvent faire avec le corps fantaſtique qu'ils empruntent pour faire l'office de *ſuccubes*. On peut voir le détail de ces raiſons dans ſes *diſquiſitions magiques, liv. II. queſt. xv. p. 162.*

SUCCUBO, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. j.* la met dans la Baſtitanie, & dit qu'elle étoit une des villes de l'aſſemblée générale de Cordoue. Hirtius, *de Bel. Hiſpan.* la nomme *Umbis*, & la place dans le voiſinage d'Attegua. Capitolin nous apprend que Annius Verus, biſayeul paternel de l'empereur Marc Antonin, *in M. Antonino*, étoit de *Succubo*, qu'il appelle *Succubitanum municipium*. Ambr. Moralès veut que cette ville ſoit préſentement *Sierra de Ronda*. (*D. J.*)

SUCCUIR *ou* SUCHUR, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la grande Tartarie, au royaume de Tangut, capitale d'une contrée de même nom. Cette ville eſt peuplée, & pluſieurs de ſes maiſons ſont bâties de briques. Il croît aux environs de la rhubarbe qui eſt eſtimée, & dont les habitans font trafic. (*D. J.*)

SUCCULENT, adj. (*Gram.*) qui eſt rempli de ſuc. On dit des viandes *ſuculentes* ; un mets *ſuculent*.

SUCCURSALE, adj. (*Gram.*) égliſe bâtie pour ſervir de ſecours à une paroiſſe trop étendue pour le ſervice des eccléſiaſtiques, & les beſoins des paroiſſiens.

SUCCURSALE, f. f. (*Gram.*) ne ſe dit que de l'égliſe d'une paroiſſe qui ſert de ſecours à une autre trop étendue. Ainſi S. Joſeph eſt *ſuccurſale* de S. Euſtache.

SUCEMENT, SUCER, (*Gram.*) termes qui déſignent l'action d'attirer à ſoi, par le moyen de la bouche, des levres & de l'haleine. On les dit auſſi des plantes; & au figuré, des opinions que nous avons reçues de bonne heure, *ſucées* avec le lait.

SUCEMENT *des plaies*, ou SUCCION *des plaies*, (*Médec.*) la réputation où étoient autrefois les pſylles pour guérir la morſure des ſerpens par la *ſuccion*, fit que quand les perſonnes d'un autre pays avoient été mordues d'un ſerpent, on employoit par préférence un pſylle lorſqu'il s'en trouvoit quelqu'un ſur le lieu pour ſucer la plaie, & en épuiſer le venin.

C'eſt ce qu'on pratiqua néanmoins ſans ſuccès par rapport à Cléopatre, qui, au rapport de quelques hiſtoriens & poëtes, Velléius, Paterculus, Florus, Properce, Horace, *&c.* dont je ne garantis point le témoignage, s'étoit fait piquer par des aſpics, pour ne point paroître au triomphe d'Auguſte.

Celſe remarque judicieuſement que quiconque auroit eu la hardieſſe d'un pſylle pour tenter la même épreuve, auroit également réuſſi, & que même toute perſonne peut ſans danger ſucer une plaie produite par la morſure d'un ſerpent, pourvu que cette perſonne-là n'ait point d'ulcere ou d'excoriation dans la bouche. Cette remarque de Celſe eſt confirmée par un grand nombre d'expériences que l'on a faites dans le ſiecle paſſé ſur le venin des viperes, qui n'eſt nuiſible qu'autant qu'il ſe mêle immédiatement avec la maſſe du ſang.

Les femmes & les meres des Germains ſuçoient les bleſſures de leur maris & de leurs enfans, & tâchoient ainſi de les guérir. Cette méthode de panſer les bleſſures eſt aſſez naturelle, & ſon origine ſe perd dans l'antiquité la plus reculée. Homere en fait mention au quatrieme livre de l'Iliade. (*D. J.*)

SUCET, *voyez* REMORE.

SUCHE, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie. Pline, *l. VI. c. xxix.* la place au voiſinage du golfe d'Adulique. Elle tiroit apparemment ſon nom de *Suchus*, ſon fondateur. Strabon, *l. XVI. p. 770.* parle d'un château bâti par Suchus, & la place dans les terres. Le P. Hardouin veut que ce château & la ville *Suche* ſoient la même choſe, & il ajoute que le nom & la ſituation conviennent également à la ville *Suaquem* d'aujourd'hui. (*D. J.*)

SUCHET, (*Géog. mod.*) montagne de la Suiſſe. Elle fait partie de la joux au-deſſus d'Orbe, & eſt fort élevée. (*D. J.*)

SUCHUEN, (*Géog. mod.*) province de la Chine. Elle ne cede ni pour la grandeur, ni pour l'abondance à aucune autre de l'empire. Le fleuve Kiang la coupe en deux parties. La province de Huquang ſe borne à l'orient, le royaume de Tibet à l'occident, la province de Xenſi au nord, & celle de Junnan au midi. Elle produit beaucoup de fer, d'étain & de plomb. Cette province eſt la ſixieme en rang. On y compte huit métropoles, ſix grandes cités, quatre villes militaires, une cité militaire, & pluſieurs forteresſes qui en dépendent. Ching-Tu eſt la capitale de la province. (*D. J.*)

SUCHUTCH, (*Médecine.*) maladie à laquelle ſont ſujets les habitans de Kamtſchatka. C'eſt une eſpece de gale, qui forme comme une ceinture autour de la partie du corps qui eſt au-deſſous des côtes. On prétend que tout homme dans ce pays a cette maladie une fois en ſa vie, comme parmi nous la petite-vérole: elle eſt mortelle lorſque la gale n'entre pas en ſuppuration, & ne tombe pas enſuite d'elle-même.

SUCHZOW, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie de la Valachie ſoumiſe à la Porte, ſur la riviere de Strech, avec un château, où les Turcs tiennent garniſon. (*D. J.*)

SUCK, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province de Connaught. Elle ſépare le comté de Roſcommon du comté de Galloway, & ſe jette dans le Shanon. (*D. J.*)

SUÇOIR, (*Conchyliol.*) c'eſt dans un coquillage une partie concave qui a la faculté de ſe reſſerrer pour s'attacher au corps environnant, & pour pomper l'eau dans laquelle il nage. (*D. J.*)

SUCRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Art.*) perſonne n'ignore que le *ſucre* eſt une ſubſtance ſolide, blanche, douce, agréable au goût, fort en uſage dans les offices, les cuiſines, & même en pharmacie pour la confection des ſirops & la préparation de pluſieurs remedes, ſe diſſolvant parfaitement dans l'eau, à laquelle il donne une ſaveur gracieuſe, ſans lui communiquer ni couleur ni odeur.

Quoiqu'il ſoit aſſez difficile de preſcrire le tems auquel le *ſucre* a commencé de paroître ſous une forme concrete, il eſt cependant certain que les anciens l'ont connu, puiſqu'au rapport de Théophraſte, de Pline & autres, ils faiſoient uſage du *ſuc* de certains roſeaux, qui vraiſſemblablement étoient des cannes à *ſucre*, & dont Lucien entend parler lorſqu'il dit: *quique bibunt tenera dulces ab arundine ſuccos.* Mais nous ne voyons point que l'antiquité ait poſſédé l'art de cuire ce *ſuc*, de le condenſer & de le réduire en une maſſe ſolide & blanche, comme nous faiſons aujourd'hui; c'eſt ce dont il ſera queſtion dans cet *article*, après avoir parlé des cannes à *ſucre* & de leur culture, des machines, des uſtenſiles & des ingrédiens néceſſaires à la préparation de cette production exotique, qui fait un des principaux objets du commerce maritime.

Des cannes à ſucre. La canne à *ſucre*, ou canne de *ſucre*, ſelon l'uſage du pays, differe de certains roſeaux creux, qu'on nomme *cannes d'Eſpagne*, en ce qu'elle eſt maſſive; ſes nœuds ſont plus rapprochés les uns des autres, ſon écorce eſt moins ligneuſe, plus mince, & ſert d'enveloppe à une multitude de longues fibres parallelement diſpoſées, formant une eſpece de tiſſu célulaire, rempli d'un *ſuc* doux, agréable, un peu gluant, & reſſemblant à du ſyrop delayé de beaucoup d'eau.

Le corps de la canne eſt diviſé par nœuds, dont les intervalles croiſſent à proportion qu'ils s'éloignent du pié de la ſouche: c'eſt de ces nœuds que ſortent les feuilles qui ſechent & tombent à meſure que la plante acquiert de l'accroiſſement, enſorte qu'il n'en reſte qu'un bouquet vers le ſommet; elles ſont longues, étroites, dentelées imperceptiblement ſur les bords, partagées d'une ſeule nervure, & reſſemblant à de grandes lames d'eſpadon: lorſque la plante fleurit, il ſort du milieu de ſes feuilles un jet ou fleche très-droite, longue de 30 à 35 pouces, groſſe à-peu-près comme l'extrémité du petit doigt, garnie à ſon ſommet d'un grand panache parſemé de petites houpes très-déliées, renfermant la ſemence.

Les cannes plantées dans une bonne terre croiſſent ordinairement de ſix à huit piés de hauteur, portant environ douze à quinze lignes de diametre; elles acquierent une belle couleur jaune en mûriſſant, & le *ſuc* qu'elles renferment eſt ſavoureux. Celles que produiſent les terreins bas & marécageux s'élevent juſqu'à douze & quinze piés, même plus; elles ſont preſqu'auſſi groſſes que le bras; mais leur *ſuc*, quoiqu'abondant, eſt fort aqueux & peu ſucré; les terreins arides au contraire donnent de très-petites cannes, dont le *ſuc* eſt peu abondant, trop rapproché, & comme à demi-cuit par l'ardeur du ſoleil.

Culture des cannes. Quoique la fleche ou fleur dont on

on a parlé renferme entre ſes houpes une multitude de ſemences, on ne s'en ſert point pour multiplier l'eſpece, l'expérience ayant appris qu'il eſt plus à-propos de planter les cannes de bouture : cette méthode eſt plus prompte & plus certaine, c'eſt pourquoi on coupe le ſommet des cannes par morceaux de quinze à dix-huit pouces de longueur, on les couche obliquement deux à deux dans chacune des foſſes deſtinées à les recevoir ; on jette de la terre par-deſſus, ſans en couvrir les extrémités ; & ſi la ſaiſon eſt favorable, ce plan commence à pouſſer au bout de ſept à huit jours : la quantité de broſſailles qui levent en même tems, oblige de ſarcler les cannes à cinq ou ſix repriſes, juſqu'à ce qu'elles aient acquis aſſez de force pour étouffer les mauvaiſes herbes ; les cannes étant parvenues à une certaine grandeur, ſont quelquefois attaquées par un grand nombre de petits inſectes, que les habitans appellent *puchons* ou *pucons* ; les fourmis ne leur cauſent pas moins de dommages, & les rats en font un grand dégât.

Dans un bon terrein bien préparé & ſoigneuſement entretenu, le plan ſubſiſte douze & quinze ans, même plus, ſans qu'il ſoit beſoin de le renouveller.

L'âge auquel on doit couper les cannes n'eſt point fixe, le tems de leur maturité étant ſouvent retardé par les variétés de la ſaiſon ; on doit obſerver de ne jamais faire la récolte lorſqu'elles ſont en fleurs, puiſqu'elles ne peuvent pouſſer leurs jets ou fleches qu'aux dépens de leur propre ſubſtance ; l'uſage indique qu'il faut prévenir ce tems d'environ un mois, ou bien attendre autant qu'il ſoit paſſé.

Deſcription des moulins à écraſer les cannes. On en conſtruit ordinairement de trois ſortes, ſavoir, à eau, à vent, & à bœufs ou à chevaux. *Voyez les figures.*

Leur principal méchaniſme conſiſte en trois gros rouleaux de bois de pareil diametre, rangés perpendiculairement ſur une même ligne à côté l'un de l'autre, & couverts chacun d'un tambour ou cylindre de métal très-ſolide, *C*. Ces rouleaux, ou rôles, ainſi qu'on les nomme dans les pays, ſont percés, ſuivant leur axe, d'un grand trou quarré, dans lequel eſt enchâſſé avec force un gros pivot de fer, dont la partie inférieure eſt garnie d'un cul-d'œuf bien acéré portant ſur une crapaudine, & l'extrémité ſupérieure étant de forme cylindrique, tourne librement dans un collet de métal. A quelques pouces au-deſſous des tambours ou cylindres, ſont placés des hériſſons *G*, dont les dents engrenent les unes dans les autres. Il eſt facile de voir, par la diſpoſition des trois rôles couronnés de hériſſons, que celui du milieu étant mis en mouvement, doit faire agir à ſens contraire ceux qui ſont à ſes côtés ; c'eſt pourquoi la partie ſupérieure de ce principal rôle doit être conſidérablement prolongée dans les moulins à vent & dans ceux qui ſont mûs par des chevaux ; mais dans les moulins à eau cette partie n'eſt élevée que de quelques piés : c'eſt ce qu'on appelle le *grand arbre* auquel la puiſſance eſt attachée. *Voyez* la lettre *D*, *figure* du moulin à eau, & *H* dans celle du moulin à bœufs.

Sous les rôles eſt une forte table *B*, conſtruite pour l'ordinaire d'un ſeul bloc, dont le deſſus un peu creuſé en forme de cuvette eſt garni de plomb, ayant une gouttiere prolongée au beſoin, par où le *ſuc* des cannes écraſées entre les tambours ſe rend dans la ſucrerie ; toutes ces pieces ſont bien aſſujetties & renfermées dans un chaſſis de charpente *A*, très-ſolidement conſtruit : dans les moulins à eau, à peu de diſtance au-deſſus du chaſſis, eſt une roue horiſontale *F*, qui pour axe a le grand arbre ; les dents de cette roue étant diſpoſées perpendiculairement, engrenent entre les fuſeaux d'une lanterne *G*, miſe en action par la grande roue à pots *I*, verticalement diſpoſée, & ſur laquelle tombe l'eau de la conduite *X*.

On ſait qu'au lieu de roue à pots, les moulins à vent agiſſent par le moyen de grandes aîles. Quant aux moulins à beſtiaux, leur méchaniſme eſt ſi ſimple, que l'inſpection ſeule de la *figure* ſuffit pour le concevoir.

Sucrerie, édifice, purgerie, étuve ; Voyez *ces articles à leurs lettres.*

Caſes à bagaſſes. A quelque diſtance du moulin & de la ſucrerie, on conſtruit de grands hangards couverts de feuilles de cannes ou de roſeaux, ſervant à mettre à l'abri de la pluie les bagaſſes ou morceaux de canne écraſés au moulin, dont on ſe ſert pour chauffer les fourneaux de la ſucrerie.

Les uſtenſiles de ſucrerie, ſont des chaudieres, dont on a parlé dans l'*article* SUCRERIE ; un canot à veſou, eſpece de grande auge de bois d'une ſeule piece, deſtinée à recevoir le veſou ou ſuc des cannes provenant du moulin.

Des rafraîchiſſoires de cuivre rouge ; ce ſont de grandes baſſines à fond plat, ayant deux anſes pour les tranſporter.

Des becs-de-corbin, ſorte de grands chaudrons à deux anſes, ayant un large bec en forme de gouttiere. *Voyez* BEC-DE-CORBIN.

Chaque garniture de chaudiere conſiſte en un balai de feuilles de latanier, une grande cuillere de cuivre rouge en forme de caſſerole profonde, & une large écumoire de cuivre jaune. Ces deux inſtrumens ſont emmanchés d'un bâton de cinq piés de longueur : leur uſage eſt évident.

Pour paſſer le véſou & le ſirop, on ſe ſert de blanchets ; ce ſont des morceaux de drap de laine blanche, ſoutenus par une grande caiſſe de bois percée de pluſieurs trous de tarriere, & dont le fond fait en forme de grille eſt ſupporté par deux bâtons diſpoſés en bras de civiere ; ces bâtons ſe poſent en travers ſur les bords du glacis lorſqu'on veut paſſer le veſou ou le ſirop d'une chaudiere dans une autre.

On doit encore avoir pluſieurs petites bailles ou baquets ſervant à recevoir les écumes.

Un cuvier élevé ſur des piés & percé par le fond, ſervant à faire la leſſive propre à la purification du *ſucre.*

Un vaſe à préparer l'eau de chaux pour le même uſage.

Des poinçons propres à percer le *ſucre* dans les formes.

De grands couteaux de bois longs de trois piés, eſpece d'eſpatules, que les Raffineurs appellent *pagayes.*

Les inſtrumens néceſſaires pour le travail qui ſe fait dans la purgerie, ſont des tilles, eſpeces de petites herminettes à manche court, des truelles rondes, des broſſes ſemblables à de gros pinceaux à barbouiller, des ſerpes, un bloc de raffineur, ſorte de grande ſellette à trois piés, & une bonne proviſion d'une terre préparée ſemblable à celle dont on fait des pipes à Rouen.

Il eſt indiſpenſable d'avoir un nombre ſuffiſant de formes garnies de leurs pots : ces formes ſont de grands vaſes de terre cuite de figure conique, ouverts entierement par leur baſe, & percés d'un trou à la pointe ; leur grandeur differe beaucoup, les unes ayant trois piés & plus de hauteur & environ quinze pouces de diametre à la baſe ; d'autres n'ont que dix-huit pouces ſur un diametre proportionné. Il s'en trouve de moyennes entre ces deux grandeurs ; mais autant qu'il eſt poſſible, il eſt bon d'avoir un aſſortiment pareil : chaque forme doit être accompagnée d'un pot proportionné. *Voyez la figure.*

Parmi les ingrédiens dont on ſe ſert pour la fabrique du *ſucre*, on employe des cendres de bois dur,

de la chaux ; de l'alun, & quelques autres drogues dont on ne parlera pas, l'ignorance & le charlatanisme en ayant introduit l'usage.

Préparation de la lessive servant à purifier le sucre. Après avoir bouché légerement le trou du cuvier, on en garnit le fond avec des herbes & des racines coupées, fort estimées des Raffineurs : sur ce premier lit, on établit une couche de cendre épaisse de quatre doigts, sur laquelle on met une pareille épaisseur de chaux vive : le tout se recouvre avec des herbes, & l'on continue cet ordre jusqu'à ce que le cuvier soit totalement rempli ; alors on y verse de l'eau bouillante, qui après s'être impregnée des sels de la cendre & de la terre absorbante de la chaux, s'écoule par le trou du cuvier dans un vase destiné à la recevoir ; cette eau doit être recohobée plusieurs fois, afin de la bien charger de sels ; comme il y a quelques remarques importantes à faire sur sa composition, on croit devoir les renvoyer à la fin de cet *article*, pour ne pas interrompre l'ordre qu'on s'est proposé.

Procédé concernant la fabrique des sucres. Le vesou provenant des cannes écrasées au moulin, peut être bien ou mal conditionné, suivant la bonne ou mauvaise combinaison de ses principes constituans ; la nature du terrein où on a planté les cannes, leur degré de maturité, & la saison dans laquelle on a fait la récolte occasionnent des différences notables qu'il est essentiel de bien observer si l'on veut réussir.

C'est à l'inspection du vesou, lorsqu'on l'a fait passer du canot dans la grande chaudiere, que le raffineur decide du plus ou du moins d'ingrédiens qui doivent être employés, & dont la pratique seule indique les doses convenables. Si les principes salins, aqueux, terreux & huileux sont liés dans une juste proportion, le vesou se trouve parfait, & peut être travaillé facilement ; mais si au contraire les principes huileux & aqueux sont mal combinés avec les deux autres, l'acide se trouvant trop développé, le vesou alors doit être verd & gras ; c'est pourquoi il exige dans la chaudiere environ une pinte de cendre & autant de chaux en poudre très-fine bien délayée dans une suffisante quantité du même vesou.

Les vieilles cannes & celles qui ont souffert une grande sécheresse, donnent un suc noirâtre, épais, & comme à demi-cuit par la chaleur du soleil ; ce suc contient peu de principes aqueux, & l'acide n'y est plus sensible, s'étant, pour ainsi dire, neutralisé dans une portion du principe huileux qui s'y rencontre alors par surabondance.

La constitution de ce vesou oblige quelquefois d'y mêler de l'eau claire, & l'on jette dans la chaudiere une pinte de cendre, une chopine de chaux & un peu d'antimoine en poudre mêlé dans la lessive ; la nécessité d'employer cette derniere drogue n'est pas bien démontrée : au surplus on n'en met qu'une quantité si médiocre, qu'elle ne peut pas faire de mal, & on ne s'en sert que dans la fabrication du *sucre* qu'on veut laisser brut sans le blanchir ensuite. *Voyez* la remarque *à la fin de l'article*.

Ces précautions étant prises & le vesou chauffant dans la chaudiere, il faut avant qu'il bouille en enlever exactement toutes les écumes, jusqu'à ce qu'il n'en paroisse plus à la surface ; on le laisse ensuite bouillir pendant une heure, après quoi on le vuide avec des cuillieres dans la seconde chaudiere nommée *la propre*, ayant soin de le passer au-travers d'un blanchet soutenu de sa caisse percée ; la grande chaudiere se remplit de nouveau vesou, & l'on continue le travail sans interruption.

Le vesou qui a passé dans *la propre* commençant à bouillir, on y jette un peu de la lessive dont on a parlé, on écume avec soin, & l'on continue l'ébullition jusqu'à ce que la grande chaudiere soit en état d'être transvasée, alors en faisant usage des cuilleres & du blanchet, le vesou de la propre doit être passé dans le flambeau, ou troisieme chaudiere, pour acquérir un nouveau degré de purification par la violence du feu & d'un peu de lessive qu'on y met à plusieurs reprises, écumant toujours à chaque fois.

Du flambeau le vesou étant passé dans la quatrieme chaudiere perd son nom & se convertit en sirop par la force de l'ébullition, on continue de le purifier avec un peu de lessive, & on se sert d'une écumoire dont les trous sont étroits.

La batterie ou cinquieme chaudiere étant remplie de ce sirop, & très-violemment échauffée, on y met encore un peu de lessive ; les bouillons montent considérablement, & le sirop pourroit s'épancher pardessus les bords, si l'on n'avoit soin d'y jetter de tems en tems quelques petits morceaux de beurre ou d'autres matieres grasses en l'élevant avec l'écumoire pour lui donner de l'air. Cette manœuvre répétée fait baisser les bouillons & donne le tems d'écumer, ce qu'il faut faire avec tout le soin possible.

Le sirop approchant du degré de cuisson qu'il doit avoir, & le raffineur se rappellant les phénomenes qu'il a observés dans la grande chaudiere, on verse dans la batterie, s'il en est besoin, une pinte d'eau de chaux dans laquelle on a fait dissoudre une once d'alun, quelquefois même pour mieux dégraisser le *sucre*, on met dans la chaudiere un peu d'alun en poudre.

C'est à la figure & au mouvement des bouillons qu'on juge si le sirop est suffisamment cuit, & afin de mieux s'en assurer, on en met une goutte sur le pouce ; y joignant l'index ou le doigt du milieu, & les écartant l'un de l'autre, il se forme un filet, dont la rupture plus ou moins nette & prompte, montre le degré de cuisson ; cela s'appelle *prendre la cuite*, laquelle étant à son juste point, il faut avec une extrême diligence retirer le sirop, crainte qu'il ne brûle ; on le vuide dans le rafraichissoire en le remuant avec la pagaye, après quoi on le laisse reposer ; au bout d'un quart d'heure ou environ, il se forme une croute à la surface, on la brise pour la bien mêler dans le sirop, & on laisse encore reposer le tout sur les habitations, ou l'on se contente de faire le *sucre* brut, sans avoir intention de le blanchir ; il suffit, au moyen du bec-de-corbin, de transporter le sirop du rafraichissoire dans un grand canot de bois, où après l'avoir remué un peu, on le laisse refroidir au point d'y pouvoir tenir le doigt ; alors le bec-de-corbin sert à le verser dans de grandes bariques ouvertes par le haut, percées d'un trou par le fond, & posées debout sur les soliveaux de la citerne ; le trou de ces bariques doit être bouché d'une canne plantée debout, laquelle venant à se sécher un peu par la chaleur du *sucre* laisse un passage libre pour l'écoulement du sirop qui n'étant pas condensé fait divorce d'avec la masse du sucre.

Le *sucre* que l'on veut terrer & blanchir exige d'autres précautions ; on met à chaque chaudiere un ouvrier pour la soigner, & l'on ne met point d'antimoine dans la lessive ; les formes dont a parlé ayant trempé dans de l'eau claire pendant 24 heures, & étant bien nettoyées, on en bouche le trou fort exactement avec un tampon d'étoupes, & on les dispose dans la sucrerie la pointe en bas. *Voyez la fig. M dans les Planches.* Le tout ainsi préparé, on prend dans le rafraichissoire une quantité suffisante de sirop pour en remplir le bec-de-corbin, cette quantité se partage par portions à-peu-près égales dans toutes les formes, dont le nombre est fixé suivant la capacité de la batterie ; on continue ainsi de charger & de vuider le bec-de-corbin jusqu'à ce que les formes soient totalement pleines de sirop à la

ſurface duquel ſe forme une croute qu'il faut rompre & bien mêler avec ce qui eſt liquide, ce que l'on fait en remuant avec la pagaye, & ratiſſant l'intérieur des formes pour empêcher le *ſucre* déja condenſé d'y adhérer; cette opération ſe fait deux fois ſeulement dans l'intervalle d'une demi-heure, enſuite on donne le tems au ſucre de s'affermir ſans y toucher nullement.

Après quinze ou ſeize heures on débouche les formes, & l'on enfonce dans le trou un poinçon de ſept à huit pouces de longueur, afin de percer la tête du pain de ſucre, & faciliter l'écoulement du ſirop ſuperflu; on met la pointe des formes ainſi débouchées dans des pots faits exprès, & on les arrange le long d'un des côtés de la ſucrerie où ces vaſes reſtent toute la ſemaine, tandis que l'on continue le travail des chaudieres nuit & jour.

Les ſirops qui s'égouttent naturellement dans les pots s'appellent *gros ſirops*, on les fait recuire pour en fabriquer du *ſucre* nommé *ſucre de ſirop*, dont la qualité eſt inférieure à celle du précédent. Ce *ſucre* de ſirop étant mis à égouter, donne un ſirop amer ſervant à faire le taffia ou eau-de-vie de ſucre.

Travail du ſucre dans la purgerie ſuivant la capacité de l'étuve. On détermine le nombre de pains de *ſucre* qui peuvent être ſoumis au travail, on commence par les viſiter en les retirant l'un après l'autre de dedans les formes, & les remettant enſuite bien exactement chacun dans la ſienne; les défectueux ſe rangent à part pour les refondre, & toutes les formes dont on a choiſi les pains ſont portées dans la purgerie où on les place bien perpendiculairement la pointe en bas dans de nouveaux pots vuides, obſervant de les ranger des deux côtés du bâtiment avec beaucoup d'ordre & par diviſions de ſix formes de front ſur huit à dix de longueur, ſuivant la largeur du terrein, lequel par cet arrangement ſe trouve partagé d'un bout à l'autre par un chemin d'environ quatre à cinq pieds de large, & croiſé d'autant de petites ruelles qu'il ſe trouve de diviſions ou lits de formes; cette diſpoſition reſſemble aſſez à celle des lits de malades dans un hôpital.

Toutes les formes ainſi placées ſur leurs pots demandent une préparation avant de recevoir la terre qui les doit couvrir; il faut, ſelon le langage des raffineurs, en faire le fond, c'eſt-à-dire enlever une croute ſéche qui s'eſt formée ſur le ſucre, & au-deſſous de laquelle ſe trouve une autre croute plus graſſe ſéparée de la premiere par un vuide d'environ un pouce: la croute ſéche ſe met à part pour être refondue avec le gros ſirop, & la graſſe n'eſt propre qu'à faire du taffia; le vuide qu'elle occupoient dans les formes étant bien nettoyé avec des broſſes, on le remplit à un demi-pouce près du bord d'une ſuffiſante quantité de ſucre blanc rapé, un peu tapé & bien dreſſé de niveau au moyen d'une petite truelle de fer; le tout ſe couvre d'une couche de terre blanche bien nette & délayée en conſiſtence de mortier clair.

Après cette préparation il faut fermer les fenêtres pour empêcher l'air extérieur de deſſécher la terre; l'eau qu'elle contient ſe philtre inſenſiblement au-travers des molécules du ſucre, délaye le ſirop ſuperflu qui les coloroit, & le détermine par ſon poids à s'écouler dans les pots placés ſous les formes; c'eſt le ſirop fin qu'on fait recuire dans les chaudieres placées à cet effet à l'une des extrémités de la purgerie.

Il eſt néceſſaire de viſiter ſouvent les formes terrées, l'humidité de la terre pourroit agir inégalement, & former des gouttieres & des cavités dans l'intérieur du pain; le remede à cet inconvénient eſt de mettre un peu de ſable fin dans les petits creux qui commencent à paroître ſur la ſurface de la terre: ce ſable abſorbe l'humidité & l'empêche de ſe précipiter trop vîte dans cette partie.

Au bout de dix à douze jours la terre s'étant totalement deſſéchée d'elle-même, on doit l'enlever proprement, & en ſéparer avec un couteau le côté qui touchoit au ſucre, le reſte ſe mettant à part pour ſervir une autre fois.

La place que la terre rempliſſoit dans la forme étant bien broſſée & nettoyée, on creuſe un peu le deſſus du ſucre avec un poinçon pour l'égrainer d'environ un pouce dans toute ſa ſurface; on le dreſſe avec la truelle, & on le couvre d'une nouvelle couche de terre délayée, en pratiquant ce qui s'eſt obſervé précédemment. Cette ſeconde terre acheve de précipiter le reſte de la ſubſtance colorante dont la pointe du pain du ſucre pourroit être encore impregnée, & lorſqu'elle a produit ſon effet, on ouvre les fenêtres pour donner de l'air, on nettoye le deſſus des formes & on laiſſe repoſer le *ſucre* pendant huit à dix jours, & plus s'il en eſt beſoin, enſuite on loche les formes, c'eſt-à-dire qu'on les renverſe ſur le bloc pour en retirer le pain dont la pointe doit ſe trouver blanche & ſéche, autrement on la ſépare d'un coup de ſerpe, & on la met avec les croutes ſeches, & les gros ſirops qui doivent être recuits dans la ſucrerie.

Les pains tronqués & ceux qui par leur bonne conſtitution ſont reſtés dans leur entier, ſont portés à l'étuve qu'on a dû nettoyer & chauffer quelques jours auparavant. Il faut obſerver pendant les deux ou trois premiers jours de donner un feu modéré & par dégré. On doit auſſi viſiter les pains de ſucre, & en ſéparer ſoigneuſement les morceaux qui paroiſſent s'en détacher; s'il en tomboit quelque parcelle ſur le coffre de fer qui ſert de fourneau, cela occaſionneroit un embraſement auquel il ne ſeroit pas facile de remédier. Le tout étant bien diſpoſé, on ferme la trape & la porte de l'étuve, on augmente le feu juſqu'à faire rougir le coffre, & au bout de huit ou dix jours d'une chaleur continuelle, le *ſucre* ſe trouve en état d'être retiré, alors on profite d'un beau jour pour le tranſporter ſous les engards ſitués auprès de la purgerie, & on le pile dans de grands canots de bois faits exprès; s'il ſe rencontre encore quelques pointes moins blanches que le corps des pains, on les pile à part, & cela s'appelle *ſucre de têtes*.

Le *ſucre* bien pilé & paſſé au-travers d'un crible, ſe met dans des barriques en le foulant à force de pilons; ces barriques étant remplies & foncées, peſent ordinairement huit, dix, juſqu'à douze quintaux. Les Portugais du Bréſil ſe ſervent de grandes caiſſes, qu'ils appellent *caſſa*, d'où le *ſucre*, ſoit brut, ſoit terré, a pris le nom de *caſſonade brune* ou *blanche*, dont les raffineurs d'Europe font le *ſucre* rafiné, qu'ils mettent en petits pains pour le vendre aux épiciers.

Sucre rafiné à la façon des îles. Pour le faire, on emploie les débris du *ſucre* terré, les têtes qui n'ont pas blanchi ſous la terre, les croutes ſéches, & quelquefois le *ſucre* brut même.

Ayant mis dans une des chaudieres de la purgerie, poids égal de *ſucre* & d'eau de chaux, on chauffe & l'on écume très-ſoigneuſement, juſqu'à ce qu'il ne paroiſſe plus d'écume à la ſuperficie de la liqueur, qu'il faut paſſer auſſitôt au-travers d'un blanchet, & continuer de la faire chauffer, y jettant à pluſieurs repriſes des blancs d'œufs délayés & battus avec des verges, dans de l'eau de chaux, & obſervant d'écumer à chaque fois le plus exactement qu'il eſt poſſible; lorſqu'il ne monte plus d'ordures, & que le ſirop paroît clair, on le paſſe une ſeconde fois au-travers d'un blanchet bien propre, & on acheve de le faire cuire dans la chaudiere voiſine, juſqu'à ce qu'il ait acquis la cuiſſon néceſſaire pour être retiré

de dessus le feu, & mis dans le rafraîchissoire; on le remue avec le couteau de bois, & après l'avoir saupoudré d'un peu de *sucre* rafiné, on le laisse reposer avant de le vuider dans les formes: du reste on procede comme il a été dit, en parlant du *sucre* terré, & quand il a été bien égouté naturellement, & ensuite par le moyen de la terre imbibée d'eau, on le transporte à l'étuve.

Ceux qui font une grande quantité de *sucre* rafiné se servent de sang de bœuf, au lieu d'œufs; cette méthode est moins dispendieuse, mais le *sucre* contracte souvent une très-mauvaise odeur.

Il est aisé de donner au *sucre* rafiné plusieurs degrés de perfection, en le faisant refondre & cuire dans de l'eau d'alun, & le purifiant toujours avec des blancs d'œufs: on le met ensuite dans de petites formes que l'on couvre de plusieurs petits morceaux de draps imbibés d'eau claire, qui font l'office de la terre dont on a parlé; & lorsqu'il est bien égoutté, on l'expose au grand soleil, sans le mettre à l'étuve, dont la chaleur pourroit le roussir. Ce *sucre* se nomme *sucre royal*, il acquiert beaucoup de blancheur & de pesanteur à l'égard de son volume; mais s'il gagne au coup d'œil, il perd considérablement de sa douceur primitive.

Observations essentielles sur les travaux précédens. Dans la composition de la lessive dont on a parlé, on a pour objet de retirer une liqueur imprégnée d'un sel alkali, & d'une terre absorbante, l'un & l'autre provenant des cendres & de la chaux mises dans le cuvier entre des lits d'herbes auxquelles on attribue de grandes propriétés; l'eau bouillante qu'on verse dessus, dissout très-bien ce sel & cette terre, mais en même-tems elle se charge de la fécule & de la partie colorante des plantes & des racines, substances étrangeres, qui en colorant le vesou, lui communiquent une qualité nuisible à la perfection du travail. Il faudroit donc les supprimer comme inutiles & préjudiciables.

L'extrême chaleur de l'eau bouillante entraîne encore avec elle une huile grossiere contenue dans les cendres & dans les particules de charbon qui ont pu y rester; cette huile colorée empyreumatique donne un mauvais goût, & se mêlant d'ailleurs aux parties salines, elle les empêche d'agir sur l'acide & sur l'huile surabondante du vesou.

Il paroît donc qu'il vaudroit mieux se servir d'eau froide, sans employer les cendres chaudes sortant du fourneau, comme cela se pratique assez souvent; après que l'eau froide aura été recohobée plusieurs fois sur les cendres, on pourra y mettre une suffisante quantité de chaux à infuser, après quoi il sera bon de philtrer le tout, au-travers d'une chausse bien serrée.

Si la lessive ainsi préparée ne paroît pas assez forte, on peut la concentrer en la faisant évaporer sur le feu, jusqu'à ce qu'une goutte étant mise sur la langue occasionne une vive sensation; par ce moyen on aura une lessive très-alkaline, fort claire, & qui ne communiquera rien d'étranger au vesou ni au sirop.

La cendre qu'on met en substance dans la grande chaudiere, doit aussi par son huile grossiere, colorer & altérer le vesou; cette cendre n'agissant qu'en raison du sel qu'elle contient, pourquoi ne pas employer ce sel même dégagé des matieres hétérogenes nuisibles à son action? il est très-facile de s'en procurer en quantité, au moyen d'une lessive bien faite & évaporée jusqu'à siccité, ce sel n'étant pas de nature à cryssalliser.

De la propriété qu'ont les alkalis fixes & les tertes absorbantes, de s'unir intimément aux acides, & de se lier aux matieres grasses, il s'ensuit que le sel dont nous parlons, étant mêlé à l'eau de chaux & mis en proportion convenable dans les chaudieres, doit s'emparer de l'acide du vesou; ce que fait aussi la terre absorbante contenue dans l'eau de chaux; si l'on ajoute une nouvelle dose de sel & de terre absorbante, ces substances ne trouvant plus d'acide, agiront directement sur l'huile surabondante du *sucre*, & formeront un composé savonneux qui, par la chaleur venant à s'élever à la surface du vesou, en rassemblera toutes les ordures grossieres, que le raffineur pourra facilement emporter avec son écumoire.

Comme on ne peut penser que personne ait jamais eu intention de donner au *sucre* une qualité émétique ou diaphorétique, on ne voit pas quel autre effet peut produire l'antimoine employé dans la lessive; heureusement que la dose ordinaire de cette substance est si petite, qu'elle ne peut pas faire de mal.

On observera en passant, que les alkalis fixes ont la faculté de se joindre au soufre de l'antimoine, avec lequel ils forment un composé connu sous le nom d'*hépar*, qu'on sait être le dissolvant des substances métalliques, & par conséquent de la partie réguline de l'antimoine; cela posé, & la lessive étant rapprochée, il peut en résulter un kermès minéral, émétique ou diaphorétique à une certaine dose; ce qui certainement doit être mieux placé dans les boutiques d'aporicaires, que dans les chaudieres à *sucre*.

Si l'alun en poudre qu'on jette dans la batterie contribue à dégraisser le sirop, il en reste toujours un peu dans la masse, lorsque le *sucre* prend corps: ainsi cette drogue en peut altérer la qualité, on ne doit donc l'employer qu'avec circonspection.

La terre dont on se sert pour blanchir le *sucre*, doit être grasse, blanche, sans aucun mélange de pierre ou sable, ne colorant point l'eau dans laquelle on la détrempe, & ne faisant point d'effervescence avec les acides; c'est une sorte d'argille semblable à celle dont on fait les pipes à Rouen.

On a dit plus haut que les pains de *sucre* portés dans la purgerie, n'ont été terrés que deux fois seulement; une troisieme opération seroit nuisible, puisque l'eau dont la terre est imbibée ne trouvant plus de sirop avec qui elle pût se mêler, agiroit directement sur le grain du *sucre*, & en dissoudroit une partie.

D'après le détail des opérations ci-dessus, il est aisé de connoître la nature du *sucre*, qui n'est autre chose que le sel essentiel de la canne réduit en masse concrete par le moyen de la cuisson & de la cryssallisation: ce sel, par un nouveau travail, peut être formé en beaux cryssaux solides, transparens, & à facettes, c'est ce que les confiseurs appellent *sucre candi*, dont voici le procedé, suivant l'usage de quelques particuliers des îles françoises de l'Amérique.

Ayant fait dissoudre du *sucre* blanc dans une suffisante quantité d'eau de chaux très-foible, on verse cette dissolution dans une bassine de cuivre rouge posée sur le feu, & la liqueur étant chaude, on y jette des blancs d'œufs battus, on clarifie, & l'on écume avec beaucoup de soin, ensuite de quoi on passe la liqueur au-travers d'une chausse très-propre, & l'on continue de la faire cuire; il est à propos de préparer une forme dans laquelle on arrange plusieurs petits bâtons bien propres, les disposant les uns au-dessus des autres en différens sens: on bouche légerement le trou de la forme avec un peu de paille, & on la suspend dans l'étuve la pointe en-bas, ayant soin de mettre au-dessous un vase propre pour recevoir le sirop qui s'égoutte.

Lorsque le sirop qui est dans la bassine se trouve suffisamment cuit, on le laisse un peu refroidir, après quoi il faut le verser dans la forme, dont on couvre le dessus, & le *sucre* en se refroidissant, s'attache autour des petits bâtons par groupes de beaux cryssaux solides, anguleux, & transparens comme du verre, on présume que c'est sur ce même principe, que les confiseurs travaillent.

La diſpoſition qu'ont les cannes à *ſucre* de ſe gâter en vingt-quatre heures, ſi on néglige de les employer lorſqu'elles ont été coupées, & l'extrême rapidité avec laquelle elles paſſent de la fermentation ſpiritueuſe à la fermentation acide, ſont des ſujets d'obſervation que la longueur de cet article ne permet pas de détailler : on en parlera convenablement lorſqu'il ſera traité des eſprits ardens tirés du *ſucre* par le moyen de la diſtillation. *Voyez* RHUM *ou* TAFFIA. *Article de M.* LE ROMAIN.

Raffinage du ſucre dans nos raffineries. Voici à-peu-près comme je le conçois. Il y a dans le ſuc des cannes, comme dans pluſieurs autres ſucs de plantes, une partie qui cryſtalliſe, & une qui ne cryſtalliſe pas : (je dirai en paſſant, que cette partie du corps muqueux qui cryſtalliſe, pourroit bien être au corps muqueux en général, ce que ſont aux réſines les fleurs de benjoin & le camphre, & aux huiles eſſentielles, ce corps d'une nature ſinguliere, obſervé par Boyle, qui en trouble la tranſparence, lorſqu'elles ſont gardées long-tems). Eſt-ce à l'huile ſurabondante, à l'acide, à la terre, qu'il faut attribuer la difficulté qu'a une partie du corps muqueux à cryſtalliſer ? Je n'en ſais rien. Quoi qu'il en ſoit, le *ſucre* que nous demandons pour nos uſages, le *ſucre* proprement dit, eſt cette partie du ſuc des plantes qui cryſtalliſe, miſe à part & dégagée du mélange de la mélaſſe ou ſirop qui ne cryſtalliſe pas ; l'objet du travail des raffineries, eſt donc de ſéparer ces deux parties l'une de l'autre, & ce travail eſt tout entier renfermé dans deux points : 1°. faire cryſtalliſer la plus grande quantité de *ſucre* qu'il eſt poſſible : 2°. emporter le plus exactement qu'il eſt poſſible toute la mélaſſe. On atteint le premier point en faiſant évaporer l'eau ſurabondante, par la cuite ; & le ſecond, en lavant le *ſucre* déja cryſtalliſé, avec de l'eau qui emporte toute la mélaſſe, parce que cette mélaſſe eſt incomparablement plus ſoluble que le *ſucre* cryſtalliſé. Il ne faut que ſuivre le détail de toutes les opérations du raffineur, pour voir qu'elles ſe réduiſent toutes à remplir ces deux points de vue.

1°. Le ſuc après avoir été exprimé des cannes, eſt mis dans des chaudieres où il s'évapore au-delà du point de la cryſtalliſation, c'eſt-à-dire que l'eau y reſte en trop petite quantité, pour qu'il ſoit tenu en diſſolution à froid, & qu'ainſi il ſe cryſtalliſe par le ſeul refroidiſſement, ſans évaporation ultérieure ; chaque petit cryſtal eſt ainſi iſolé, ſans liaiſon avec les autres cryſtaux, environné de toutes parts d'un ſirop gluant, enſorte que le tout reſte friable & gras au toucher. Tel eſt l'état du *ſucre* brut ou moſcouade.

2°. Comme les petits cryſtaux, dans la moſcouade, ſont très-peu liés les uns avec les autres, & que la quantité de la melaſſe eſt très-conſidérable, ſi l'on entreprenoit de faire paſſer de l'eau à-travers la maſſe totale pour emporter la melaſſe, la plus grande partie du *ſucre* ſeroit auſſi diſſoute & emportée avec la melaſſe. Une nouvelle cuite donne plus de corps & de maſſe aux cryſtaux, & diminue la proportion de la mélaſſe dans le tout : on rediſſout le *ſucre*, & on le remet à évaporer dans des chaudieres : on ſe ſert pour le diſſoudre d'eau de chaux, & on clarifie avec le blanc d'œuf, ou avec le ſang de bœuf. C'eſt un fait qu'après cette opération, la proportion du *ſucre* & de la melaſſe eſt changée ; mais quelle en eſt la raiſon ? l'eau de chaux fournit-elle à une portion de la mélaſſe la terre qui lui manquoit pour cryſtalliſer ? abſorbe-t-elle une partie de la matiere graſſe, ſurabondante, ou ne ſert-elle qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par la chaleur du feu ? je penſerois volontiers que le *ſucre* eſt tout formé dans le ſuc de la plante, & qu'il ſe convertit plutôt par la ſuite en mélaſſe, que la melaſſe en *ſucre* ; la melaſſe étant toujours ſoluble & fluide, diſſout toujours un peu de *ſucre* qui y eſt plongé, & lui communique un leger commencement de fermentation qui en décompoſe une partie ; c'eſt je crois à cette cauſe qu'il faut attribuer le déchet ou coulage que ſouffre le *ſucre* brut qu'on apporte des îles. Le *ſucre* même eſt ſujet à quelque déchet, ſi on le garde long-tems dans un lieu expoſé à l'humidité ; il s'y excite un léger mouvement de décompoſition, il jaunit peu-à-peu, il devient gras, on eſt obligé de le raffiner de nouveau, & il s'y retrouve de la melaſſe ; je conjecture que la cuite, ſans augmenter la quantité du *ſucre* déja tout formé dans la plante, diminue la quantité de la mélaſſe & la décompoſe, préciſément comme le mouvement de l'ebullition décompoſe en général le mucillage & les extraits, dont une partie ſe réduit toujours en terre à chaque fois qu'on les repaſſe au feu pour les clarifier ; cette terre forme l'écume & s'enleve par la deſpumation au blanc d'œuf : car il n'eſt pas vrai, comme M. R. le dit, que le blanc d'œuf ſerve à enlever la matiere graſſe ou melaſſe ; car, puiſqu'elle eſt plus ſoluble que le *ſucre* même, à plus forte raiſon doit-elle paſſer comme lui à travers le réſeau que forme le blanc d'œuf coagulé ; elle ne peut être enlevée que lorſqu'elle eſt décompoſée & reduite en terre par la continuité des ébullitions ; à l'égard de l'eau de chaux, je crois qu'elle ne ſert gueres qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par l'action du feu, à l'empêcher de réagir ſur l'huile, & de donner à la matiere un goût empyreumatique ; peut-être auſſi que cet acide, s'il reſtoit libre, pourroit agir ſur le *ſucre* même, & en décompoſer une partie. J'attribue donc le changement de proportion entre le *ſucre* & la melaſſe, à ce que le mouvement de l'ébullition agit plus fortement ſur la melaſſe pour la décompoſer, que ſur le *ſucre* : & je crois que les mêmes cauſes, la même perfection dans ſa combinaiſon qui font cryſtalliſer le *ſucre*, & qui le rendent moins ſoluble, le font auſſi réſiſter davantage à ſa décompoſition : ce n'eſt pas que je vouluſſe décider abſolument que l'eau de chaux ne contribue pas à faire cryſtalliſer quelques portions de la melaſſe, en leur fourniſſant de la terre ; mais ce n'eſt-là qu'une conjecture vague, qui auroit beſoin d'être prouvée, & qui eſt d'autant moins indiquée par les phénomènes, que la quantité abſolue du *ſucre* diminue plutôt que d'augmenter à chaque cuite.

3°. Nous avons vu tout ce que la cuite peut faire pour changer la proportion du *ſucre* à la melaſſe, & pour obtenir la plus grande quantité poſſible de *ſucre* cryſtalliſé. Il ne s'agit plus que de le faire cryſtalliſer & d'en ſéparer la melaſſe qui reſte. On continue la cuite juſqu'à ce que le ſirop ſoit au point d'avoir perdu toute ſon eau de diſſolution, & ne conſerve plus ſa fluidité que par l'action de la chaleur. Si on évaporoit au-delà de ce point, la melaſſe trop peu fluide deviendroit un obſtacle à ce mouvement des parties du *ſucre* qui doivent s'arranger en cryſtaux, & les deux ſuſtances reſteroient confondues. Les Raffineurs reconnoiſſent ce point précis par la conſiſtance du ſirop qu'ils font filer entre leurs doigts ; il eſt évident que c'eſt-là une connoiſſance qu'on ne peut manquer d'acquérir par le ſimple tâtonnement : c'eſt pourtant en ce point qu'ils font conſiſter tout le ſecret de leur art ; c'eſt la derniere choſe qu'ils apprennent à leurs éleves, & pour apprendre ce beau ſecret, il faut donner quatre cens francs. Le ſirop une fois réduit à cette conſiſtance, il ne s'agit plus que de le faire refroidir pour y faire cryſtalliſer le *ſucre* ; on le verſe pour cet effet, dans des moules coniques renverſés. Là le *ſucre* cryſtalliſe, mais toujours au milieu de la melaſſe. Dans cet état il forme une maſſe ſolide, mais criblée d'une quantité innombrable de pores dans leſquels la melaſſe eſt retenue par

la force du tuyau capillaire, augmentée par la viscosité qu'elle a acquise par la cuite du *sucre*, par l'évaporation de l'eau surabondante. Pour séparer cette melasse, il faut lui rendre assez de fluidité pour qu'elle puisse s'écouler à-travers la masse du *sucre*, comme à-travers un filtre, & s'égoutter par le sommet du cone renversé, dans lequel le *sucre* s'est cristallisé. Ce sommet est percé à cet effet, & son ouverture est placée sur un vase destiné à recevoir la melasse. L'eau versée sur la base du pain de *sucre* renversé, entraînera la melasse en se filtrant entre les pores du *sucre*. Mais quoique le *sucre* soit beaucoup moins soluble que la melasse, cependant si cette eau passoit en trop grande quantité, & trop rapidement entre tous ces cristaux, elle ne pourroit manquer d'en dissoudre aussi la plus grande partie, & de l'entraîner pêle-mêle avec la melasse. Pour ne donner à la melasse que la quantité précise d'eau nécessaire pour la rendre plus fluide, & pour l'entraîner sans attaquer le *sucre*, au lieu de verser de l'eau sur la base du pain de *sucre*, on y verse de l'argile détrempée & délayée à consistance de bouillie. Cette bouillie contient beaucoup plus d'eau que l'argile n'en peut soutenir; elle la laisse donc échapper, mais en petite quantité, avec lenteur. La melasse supérieure humectée presse l'inférieure par son poids, celle-ci commence à s'égoutter, avant même que l'eau soit parvenue jusqu'à elle, de nouvelle eau s'échappe de l'argile, & continue à laver le filtre en entraînant le reste de la melasse. A mesure que l'eau à perdu plus de sa force par le chemin qu'elle a parcouru, & que l'argile en laisse moins échapper, la forme conique du vase la rassemble en plus grande quantité, à-proportion de la melasse qui se trouve dans les tranches inférieures du cone renversé. La melasse la moins fluide a passé dès le commencement, pressée par la chûte de la melasse des tranches supérieures; celle-ci plus fluide s'écoule toute seule, & il n'en reste qu'une très-petite quantité au sommet du cone, où la force du tuyau capillaire la retient. Aussi le sommet du pain de *sucre* est-il moins beau que le *sucre* pris à deux ou trois doigts de distance. On voit par ce détail que la forme conique des pains de *sucre* n'est rien moins qu'indifférente pour l'écoulement de la melasse. La bouillie d'argile a encore un autre usage que de donner de l'eau à la melasse, c'est de former une croûte qui conserve son humidité & empêche l'évaporation de l'eau qui traverse le pain de *sucre*. On sent bien que la bouillie plus ou moins délayée, & formant une couche plus ou moins épaisse, détermine la quantité d'eau qui doit passer dans le pain de *sucre*; & que le tâtonnement seul peut enseigner le point précis qu'il faut observer là-dessus; & qui doit varier suivant le degré de cuite du *sucre*, la forme & la hauteur du moule, la nature de l'argile qu'on emploie, *&c.* malgré l'inégale solubilité du *sucre* & de la melasse, l'eau entraîne un peu de *sucre* avec la melasse, & il reste aussi dans le *sucre* un peu de melasse. Aussi recuit-on la melasse pour en retirer encore le *sucre*, & le *sucre* pour achever de le raffiner de plus en plus. Celui qui n'a été raffiné qu'une fois s'appelle *cassonade* ou *sucre terré*; on le repasse encore plusieurs fois pour en faire le *sucre* royal. On voit que la melasse joue précisement le meme rôle dans le raffinage du *sucre*, que l'eau mere dans la purification du nitre. Je ne sais pourquoi M. R. donne à cette melasse le nom de *matiere grasse*, ni pourquoi il imagine que l'argile dégraisse le *sucre*, par la propriété qu'elle a de s'unir aux huiles. L'argile n'est appliquée qu'extérieurement au *sucre* déjà cristallisé, & si on en mêloit avec le *sucre* dans la cuite, il seroit très-difficile, vû l'extrême division dont elle est susceptible & la viscosité du sirop, de l'en séparer.

SUCRE DES ARABES, (*Matiere médic. des Arabes.*) les Arabes ont fait mention de trois especes de *sucre*, qui sont le *sacchar arundineum*, c'est-à-dire le *sucre* de roseau ou de cannes; le *tabaxir* & le *sacchar alhussar* ou *alhussar*.

On prétend que le *sacchar arundineum* d'Avicennes, coule des cannes, & se trouve dessus sous la forme de sel. Il ne peut être différent du *sucre* des anciens, qui découloit de la canne à *sucre*; on lui donnoit encore le nom de *tabarzed*, parce qu'on le trouvoit tout blanc.

2°. Le *tabaxir* du même Avicenne, semble n'être autre chose que le *sacchar mambu* des Indes, ou le *sucre* naturel des anciens qui venoit du roseau en arbre. Ce roseau qui leur étoit également connu, est l'*arundo mambu*. Pison Mant. Aromat. 185, *arundo arbor, in quâ humor lacteus gignitur, qui tabaxir Avicennæ, & Arabicus dicitur*, C. B. P. 18. *Ili*, Hort. Malab. 1. 16.

Ses racines sont genouillées & fibrées; il en sort des tiges fort hautes, cylindriques, dont l'écorce est verte, & dont les nœuds sont durs; ces racines sont composées de filamens ligneux, blanchâtres & séparées aux nœuds par des cloisons ligneuses: de ces nœuds sortent de nouvellles branches & des rejettons, creux en-dedans, garnis aussi de nœuds, armés d'une, de deux ou d'un plus grand nombre d'épines, oblongues & roides; les tiges s'élevent à la hauteur de dix ou quinze piés, avant que de donner des rameaux.

Lorsqu'elles sont tendres & nouvelles, elles sont d'un verd-brun, presque solides, remplies d'une moëlle légere, spongieuse & liquide, que le peuple suce avec avidité, à cause de son goût agréable. Lorsqu'elles sont vieilles, elles sont d'un blanc jaunâtre, luisantes, creuses en-dedans, & enduites d'une espece de chaux: car la substance, la couleur, le goût & l'efficacité de la liqueur qu'elles contiennent se changent, & cette liqueur sort peu-à-peu; elle se coagule souvent près des nœuds par l'ardeur du soleil, & acquiert la dureté de la pierre ponce: mais elle perd bientôt cette douceur, & devient d'un goût un peu astringent, semblable à celui de l'ivoire brûlé: c'est cette liqueur que les habitans du pays appellent *sacchar-mambu*, & que Garcias & Acosta nomment *tabaxir*. Ce suc est d'autant meilleur, qu'il est plus léger & plus blanc; mais il est d'autant plus mauvais, qu'il est plus inégal & de couleur cendrée.

Les feuilles sortent des nœuds, portées sur des queues très-courtes; elles sont vertes, longues d'un empan, larges d'un doigt près de la queue, plus étroites vers la pointe, cannelées & rudes à leurs bords.

Les fleurs sont dans des épics écailleux, semblables à celles du froment, plus petites cependant, posées en grand nombre sur les petits nœuds des tiges; elles sont à étamines, & pendantes à des filamens très-menus.

On trouve quelques-uns de ces roseaux si grands & si solides, que selon Pison, on en fait des canaux en les coupant par le milieu, & on laisse deux nœuds à chaque extrémité.

Les Indiens estiment beaucoup les nouveaux rejettons, qui sont fort succulens & de bon goût, parce qu'ils servent de base à la composition qu'ils nomment *achar*, & qui fait leurs délices.

Quoique ces roseaux soient remplis dans le commencement d'une liqueur agréable, cependant on ne la trouve pas dans tous les roseaux, ni dans toutes sortes de terres; mais elle est plus ou moins abondante, selon la force du soleil & la nature du terroir. Or quoique le prix de ce *sucre* varie selon la fertilité de l'année, cependant Pison rapporte qu'on le vend toujours dans l'Arabie au poids de l'argent; ce qui en fait la chereté, c'est que les médecins des Indiens,

des Arabes, des Maures, des Perſes & des Turcs, le regardent comme ſouverain dans les inflammations internes, les dyſſenteries bilieuſes, les ſtranguries & les gonorrhées.

Les anciens connoiſſoient cette eſpece de *ſucre*, qu'il ne faut pas confondre avec celui que les modernes tirent par art des cannes à *ſucre*. Les Perſes, les Arabes l'appellent encore *tabaxir*, mot que les nouveaux grecs & latins qui ont interpreté les Arabes, ont rendu par celui de *cendre* ou de *ſpode*. Mais il faut obſerver que le ſpode des Arabes eſt bien différent de celui des anciens grecs; car ceux-ci ont entendu par ce mot la cendre du cuivre, & les Arabes entendent par le même mot de ſpode, le *ſacchar mambu*, ou même le *ſucre commun*.

3°. Pour ce qui regarde le *ſacchar alhuſſer* ou *alhaſſer* ou *alhuſſal* des Arabes; nous n'en pouvons parler que par conjectures, car tantôt ils lui ont donné le nom de *manne*, & tantôt celui de *ſucre*, ne ſachant eux-mêmes à quelle eſpece ils le devoient rapporter. Avicenne diſtingue le *zucchar alhuſſar* du *ſucre* que l'on tire des roſeaux.

Le zucchar alhuſſar eſt, dit-il, une manne qui tombe ſur l'alhuſſar, & il reſſemble aux grains de ſel: il a quelque ſalure & quelque amertume, & il eſt un peu déterſif & réſolutif. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt blanc, & l'autre tire ſur le noir: il appelle le blanc *iamenum*, & le noir *agizium*; il eſt utile, ſelon lui, pour les poumons, l'hydropiſie anaſarque, en le mêlant avec du lait de chameau; il eſt encore bon pour le foie, les reins, & la veſſie; il n'excite pas la ſoif, comme les autres eſpeces de *ſucre*, parce que ſa douceur n'eſt pas grande.

Quoique Avicenne appelle ce ſucre, *manne qui tombe du ciel*, peut-être parce qu'il eſt formé en petits grains qui reſſemblent à de la manne, cependant il ne vient point-du-tout de la roſée, mais il découle d'une plante appellée *alhuſſar*, de la même maniere que les pommes & la manne elle-même, comme Scrapion le reconnoît. L'alhaſſer, dit cet auteur, a des feuilles larges & il ſort du zucchar des yeux de ſes branches & de ſes feuilles; on le recueille comme quelque choſe de bon: il a de l'amertume. Cette plante porte des pommes, d'où découle une liqueur brûlante, ſtiptique, & très-propre pour faire des cauteres: le bois de l'alhaſſer eſt poli, gros, droit, & beau.

On ne trouve point à-préſent dans nos boutiques ce *ſucre* nommé *alhuſſer*: cependant il n'eſt pas inconnu en Egypte ni dans l'Arabie, car c'eſt une larme qui découle d'une plante d'Egypte, nommée *beid-el-oſſar*, par P. Alp. de plant. ægyp. 86. *Apocynum erectum, incanum, latifolium ægyptiacum, floribus croceis*, Herman. Par. Bat. *Apocynum ægyptiacum, lacteſcens, ſiliquâ aſclepiadis*, C. B. P. 304. *Beidelſar alpini, ſive apocynum ſyriacum*, J. B. II. 136. Cette plante vient comme un arbriſſeau: elle a pluſieurs tiges droites qui ſortent de la racine, & s'élevent à la hauteur de deux coudées: ſes feuilles ſont larges, arrondies, épaiſſes, & blanches, d'où il découle une liqueur laiteuſe quand on les coupe.

Ses fleurs ſont jaunes, ſafrannées: ſes fruits ſont pendans deux-à-deux, oblongs, de la groſſeur du poing, attachés chacun à un pédicule de la longueur d'un pouce, courbé, épais, dur & cylindrique. L'écorce extérieure eſt membraneuſe, verte: l'intérieure eſt jaune, & reſſemble à une peau mince paſſée en huile, elles ſont liées enſemble par des filets ſemblables aux poils de la pulmonaire.

Tout l'intérieur du fruit eſt rempli d'un duvet blanc, auſſi mou que de la ſoie, & des graines de la forme de celle de la citrouille, mais moins groſſes de moitié, plus applaties, brunes; la pulpe en eſt blanchâtre intérieurement & d'un gout amer. Les tiges & les feuilles ſont blanches, couvertes de duvet; enfin toute la plante paroît être ſaupoudrée d'une farine groſſiere. L'écorce des tiges & la côte des feuilles, ſont remplies de beaucoup de lait amer & âcre. Cette plante s'appelle communément en Egypte *oſſar*, & ſon fruit *beid-el-oſſar*, c'eſt-à-dire, *œuf d'oſſar*; Honorius Bellus n'a rien pû ſavoir ſur le *ſucre* que l'on dit qui ſe trouve ſur cette plante, ou qui en découle, n'ayant pas pû l'obſerver ſur les nouvelles plantes qu'il a cultivées: il a ſeulement remarqué que le lait qui découle de la feuille que l'on a arrachée, ſe fige avec le tems à la playe, & devient comme une certaine gomme blanche, ſemblable à la gomme adragant, ſans avoir cependant de la douceur.

Il eſt vraiſſemblable que cette larme, ou cette eſpece de *ſucre* découle d'elle-même ſeulement dans les pays chauds. Cette plante croît, ſelon P. Alpin, dans des lieux humides auprès d'Alexandrie, dans le bras du Nil, appellé *Nili-calig*, & au Caire près de Mathare, qui eſt preſque toujours humide & marécageux à cauſe du Nil qui y croupit long-tems.

On ſe ſert, dit P. Alpin, de ſes feuilles pilées ſoit crues, ſoit cuites dans l'eau, en forme d'emplâtre pour les tumeurs froides. On fait avec ſon duvet des lits ou des couſſins; on s'en ſert auſſi à la place d'amadou pour retenir le feu de la pierre à fuſil. Toute cette plante eſt remplie d'un lait très-chaud & brûlant, que pluſieurs ramaſſent dans quelques vaiſſeaux pour tanner le cuir & en faire tomber les poils; car ſi on le laiſſe quelque tems dans ce lait, tous les poils tombent. Ce lait étant deſſeché, produit des flux de ventre dyſſentériques qui ſont mortels. On l'emploie extérieurement pour diſſiper des dartres vives, & autres maladies de la peau. Le tems nous apprendra peut-être ſi la larme qui découle d'elle-même, & qu'on nomme *ſucre*, a la même acrimonie. (*D. J.*)

SUCRE ANTI-SCORBUTIQUE, (*Médecine.*) prenez une certaine quantité de ſuc de cochléaria, renfermez ce ſuc dans un vaiſſeau de verre bien fermé, juſqu'à ce que les feces ſoient précipitées; décantez la partie claire & la mettez dans un mortier de marbre avec une quantité ſuffiſante de *ſucre*, travaillez le tout enſemble & faites-le ſécher doucement; verſez de-rechef du ſuc ſur le même ſucre, travaillez le tout de-rechef & le faites ſécher; réiterez ſept fois la même opération, & gardez le dernier mélange pour l'uſage.

SUCRE CANDI, (*Hiſt. mod. des Drogues.*) χάνδι ou χανδίτον par Myrepſe, *ſaccharum candum officin.* eſt un *ſucre* dur, tranſparent, anguleux, d'où lui eſt venu ſon nom. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt ſemblable au cryſtal, & s'appelle *cryſtalin*, qui ſe fait avec le ſucre rafiné ou terré; l'autre eſt roux & ne devient jamais clair, il ſe fait avec la moſcouade & la caſſonnade. Les uns choiſiſſent celui qui eſt très-dur, ſec, cryſtalin & tranſparent; d'autres préferent celui qui eſt rouſſâtre, comme étant plus gras, & plus propre en qualité de remede.

Le *ſucre candi* ſe fait mieux avec du *ſucre* terré qu'avec du ſucre rafiné, parce que le premier a plus de douceur. On fait diſſoudre le ſuc qu'on y veut employer dans de l'eau de chaux foible, & après qu'on l'a clarifié, écumé & paſſé au drap, & qu'il eſt ſuffiſamment cuit, on en remplit de mauvaiſes formes qu'on a auparavant traverſées de petits bâtons pour retenir & arrêter le *ſucre* lorſqu'il ſe cryſtaliſe. Ces formes ſe ſuſpendent dans l'étuve déjà chaude, avec un pot au-deſſous pour recevoir le ſyrop qui en ſort par l'ouverture d'en-bas, qu'on bouche à demi pour qu'il filtre plus doucement. Quand les formes ſont pleines, on ferme l'étuve & on lui donne un feu très-vif: alors le ſucre s'attache aux bâtons dont les formes ſont traverſées, & y reſte en petits

éclats de cryſtal : lorſque ce *ſucre* eſt tout-à-fait ſec, on caſſe les formes, & l'on en tire le *ſucre candi*.

On fait du *ſucre candi* rouge en jettant dans la baſſine où l'on cuit le *ſucre*, un peu du jus de pommes de raquettes ; & ſi l'on veut lui donner du parfum, on jette quelques gouttes d'eſſence dans le *ſucre* en le mettant dans les formes.

Cette maniere de travailler le *ſucre candi* eſt du pere Labat. Celle qui ſuit eſt du ſieur Pomet dans ſon hiſtoire des drogues, qui ne parle que de celui qui ſe fait en France, & particuliérement par quelques épiciers-droguiſtes & confiſeurs de Paris. Ainſi on y trouvera quelque choſe de différent de la maniere de le faire, rapportée par le miſſionnaire aux Antilles.

Le *ſucre candi* blanc de France, dit Pomet, ſe fait avec du *ſucre* blanc & de la caſſonade de Bréſil fondus enſemble & cuits à la grande poële. Il ſe candit à l'étuve, où on le porte enfermé dans des poeles de cuivre traverſées de petits bâtons autour deſquelles s'attachent les cryſtaux, à meſure qu'ils ſe forment. Le feu de l'étuve doit être toujours égal pendant quinze jours, après leſquels on tire le *ſucre* des poëles pour l'égoutter & le ſécher.

Le *ſucre candi* rouge ou roux, comme on l'appelle à Paris, ſe fait comme le blanc, à la reſerve qu'on emploie des moſcouades brunes, qu'on cuit à la feuille ou à la plume, ce qui ſe fait dans des pots de terre.

Le *ſucre candi* cryſtalin, réduit en poudre fine, ſoufflé dans les yeux, diſſipe les tayes récentes de la cornée : il fait encore plus ſurement cet effet étant diſſout dans l'eau d'eutraiſe, de chélidoine ou de fenouil. On le jette ſur des charbons ardens & l'on en reſpire l'odeur & la fumée dans l'enchifrenement de la membrane pituitaire, mais ſon plus grand uſage n'eſt pas pour les maladies. Les Hollandois en conſomment beaucoup pour leurs boiſſons de thé & de caffé ; ils le tiennent dans la bouche en buvant des liqueurs chaudes, & ils ſe perdent ainſi les dents. (*D. J.*)

On peut encore obtenir un vrai *ſucre* de pluſieurs arbres & plantes.

SUCRE D'ÉRABLE, (*Hiſt. nat.*) les Sauvages du Canada & des autres parties de l'Amérique ſeptentrionale, font une eſpece de *ſucre*, avec une liqueur qu'ils tirent d'une eſpece d'érable, que les Anglois nomment pour cette raiſon, *ſugar-maple*, c'eſt-à-dire, *érable de ſucre*, dont il a été parlé à l'*article* ÉRABLE. Cet arbre fournit aux habitans de ces climats rigoureux, un *ſucre* qui les dédommage en partie de ce que les cannes de *ſucre* ne croiſſent point chez eux. Ray l'appelle *acer montanum candidum*, les Iroquois lui donnent le nom d'*oçeketa*. Il y en a encore une eſpece d'érable que Gronovius & Linnæus ont déſignée par *acer folio palmato angulato, ſtore apetalo foſſili, fructu pedunculato corymboſo*. *Voyez* Gron. *flora virgin.* 41. & Lin. *hort. ups* 94. on en tire auſſi du *ſucre*. Les François le nomment *érable rouge*, *plaine* ou *plane*, & les Anglois *maple*. Le *ſucre* que fournit cet arbre, eſt d'une très-bonne qualité, & on le regarde comme fort ſain ; mais c'eſt l'érable de *ſucre* qui en donne le plus abondamment. Il ſe plaît dans les parties les plus ſeptentrionales & les plus froides de l'Amérique, & devient plus rare, à meſure qu'on s'approche du midi. Alors on ne le rencontre que ſur de très-hautes montagnes & du côté qui eſt expoſé au nord ; d'où l'on voit que cet arbre exige un pays très-froid.

Voici la maniere dont les Sauvages & les François s'y prennent pour en tirer le *ſucre*. Au printems, lorſque les neiges commencent à diſparoître, ces arbres ſont pleins de *ſuc*, alors on y fait des inciſions, ou bien on les perce avec un foret ; & l'on y fait des trous ovales ; par ce moyen il en ſort une liqueur très-abondante, qui découle ordinairement pendant l'eſpace de trois ſemaines ; cependant cela dépend du tems qu'il fait, car la liqueur coule en plus grande abondance, lorſque la neige commence à fondre, & lorſque le tems eſt doux, & l'arbre ceſſe d'en fournir, lorſqu'il vient à geler & quand les chaleurs viennent. La liqueur qui découle eſt reçue dans un auget de bois, qui la conduit à un baquet ; quand on en a amaſſé une quantité ſuffiſante, on la met dans une chaudiere de fer ou de cuivre que l'on place ſur le feu ; on y fait évaporer la liqueur, juſqu'à ce qu'elle devienne épaiſſe pour ne pouvoir point être remuée facilement : alors on retire la chaudiere du feu & on remue le réſidu, qui en refroidiſſant devient ſolide, concret, & ſemblable à du *ſucre* brut, ou à de la melaſſe. L'on peut donner telle forme que l'on voudra à ce *ſucre* en le verſant dans des moules, après qu'il a été épaiſſi. On reconnoît que la liqueur eſt prête à ſe cryſtalliſer ou à donner du *ſucre*, lorſqu'on s'apperçoit qu'il ceſſe de ſe former de l'écume à ſa ſurface, il y en a beaucoup au commencement de la cuiſſon, on a ſoin de l'enlever à meſure qu'elle ſe forme ; on prend auſſi du ſirop épaiſſi avec une cuillere, & l'on obſerve ſi en ſe refroidiſſant, il ſe convertit en *ſucre*. Alors on ôte la chaudiere de deſſus le feu, & on la place ſur des charbons ; on remue ſans ceſſe, afin que le *ſucre* ne s'attache point à la chaudiere & ne ſoit point brûlé ; en continuant ainſi, le le ſirop ſe change en une matiere ſemblable à de la farine ; alors on le met dans un lieu frais, & l'on a du *ſucre* qui reſſemble à la melaſſe. Il eſt d'une couleur brune avant que d'être raffiné, & communément on lui donne la forme de petits pains plats de la grandeur de la main. Ceux qui font ce *ſucre* avec plus de ſoin, le clarifient avec du blanc d'œuf pendant la cuiſſon, & alors ils ont un *ſucre* parfaitement blanc.

On regarde le *ſucre d'érable* comme beaucoup plus ſain que le *ſucre* ordinaire, & l'on en vante l'uſage pour les rhumes & pour les maladies de la poitrine. Mais d'un autre côté il ne ſe diſſout point auſſi aiſément dans l'eau que le *ſucre* des cannes, & il en faut une plus grande quantité pour ſucrer. Il y a lieu de croire, que ſi on le préparoit avec plus de ſoin que ne font les Sauvages & les François du Canada, on pourroit tirer de ce *ſucre d'érable* un plus grand parti qu'on ne fait, & on le perfectionneroit conſidérablement. La liqueur que fournit l'érable, miſe dans un barril, & expoſée au ſoleil d'été, fait un très-bon vinaigre.

Les Sauvages & les François du Canada mêlent quelquefois les *ſucre d'érable* avec de la farine de froment ou de maiz, & en forment une pâte dont ils font une proviſion pour les grands voyages qu'ils entreprennent. Ils trouvent que ce mélange, qu'ils nomment *quiſera*, leur fournit un aliment très-nourriſſant, dans un pays où l'on ne trouve point de proviſions. Les habitans de ces pays mangent auſſi ce *ſucre* étendu ſur leur pain, chacun en fait ſa proviſion au printems pour toute l'année.

On fait auſſi une eſpece de ſirop avec la liqueur qui découle de l'érable, pour cet effet on ne la fait point bouillir auſſi fortement que lorſqu'on veut la réduire en *ſucre*. Ce ſirop eſt très-doux, très-rafraîchiſſant & très-agréable au goût, lorſqu'on en mêle avec de l'eau ; mais il eſt ſujet à s'aigrir, & ne peut être tranſporté au loin. On s'en ſert auſſi pour faire différentes eſpeces de confitures.

La liqueur telle qu'elle ſort de l'arbre, eſt elle-même très-bonne à boire, & elle paſſe pour fort ſaine ; celle qui découle des inciſions faites à l'arbre au commencement du printems, eſt plus abondante & plus ſucrée que celle qui vient lorſque la ſaiſon eſt plus avancée & plus chaude ; on n'en obtient jamais

une

une plus grande quantité qu'à la suite d'un hiver rude, & où il est tombé beaucoup de neige ; & lorsque le printems est froid, & quand il reste encore de la neige sur la terre, & lorsque les nuits sont froides & accompagnées de gelée.

On a remarqué que durant les vents d'est, ces arbres cessent bien-tôt de donner de la liqueur. Ils en fournissent plus dans un tems serein, que lorsque le tems est couvert, & jamais on n'en obtient plus, que lorsqu'une nuit froide est suivie d'un jour clair & doux. Les érables d'une grandeur moyenne fournissent le plus de liqueur, ceux qui sont dans les endroits pierreux & montueux, donnent une liqueur plus sucrée que ceux de la plaine. Un bon arbre produit de 4 à 8 pintes de liqueur en un jour, & lorsque le printems est frais, un seul arbre fournira de 30 à 60 pintes de liqueur, dont 16 pintes donnent communément une livre de *sucre*. Un même arbre fournit de la liqueur pendant plusieurs années, mais il faudra pour cela faire les incisions, ou percer les trous toujours du même côté, & les faire de bas en haut, & non de haut en bas, sans quoi l'eau de la pluie en séjournant dans l'ouverture, feroit périr l'arbre.

Tous ces détails sont dûs à M. Pierre Kalm, de l'académie de Stockholm, qui a vu par lui-même le travail qui vient d'être décrit, & en a rendu compte à l'académie dont il étoit membre, dans une dissertation inférée dans le *t. XIII.* de ses *mémoires*, *année 1751* ; il conclud de ces faits, que l'on pourroit avec succès tirer le même parti des érables qui croissent dans les parties septentrionales de l'Europe. M. Gautier correspondant de l'académie des Sciences de Paris, a pareillement rendu compte à l'académie, de la maniere dont se fait le *sucre d'érable*, dans un mémoire inféré dans le second volume des *mémoires présentés à l'académie*, *t. II.* que l'on a aussi consulté dans cet *article*.

M. Kalm observe que l'on obtient pareillement du *sucre* d'une espece de bouleau, que les Anglois nomment *sugar-birch*, ou *black-birch*, *betula fol. ovali, oblongo acumine serrato.* Gron. *flor. virgin. 188.* mais le *sucre* qu'on en tire est en si petite quantité, qu'il ne dédommage point de la peine.

On tire aussi du *sucre* d'un arbre d'Amérique, appellé par les François le *noyer amer*, & par les Anglois *hickory* ; *nux juglans virginiana alba minor, fructu nucis moschatæ simili, cortice glabro, summo fastigio veluti in aculeum producto.* Pluknet. Phyt. La liqueur que donne cet arbre est très-sucrée, mais en très-petite quantité.

On obtient encore du *sucre* de la plante appellée *gleditsia*, par Gronovius & Linnæus, *hort. upsal 298.* Lawson dans son *histoire de la Caroline*, *p. 97.* dit qu'on en plante en Virginie dans beaucoup de jardins pour cet usage.

Le maïz ou blé de turquie fournit aussi une liqueur propre à faire du *sucre* lorsqu'il est verd ; on trouve dans la tige un suc limpide, qui est très-doux ; les Sauvages d'Amérique coupent le maïz pour en sucer le suc. On peut encore obtenir du *sucre* de la ouatte, (*asclepias, caule erecto simplici annuo. Lin. hort. Clifford. 78.*) On en tire aussi des fleurs que l'on cueille de grand matin lorsqu'elles sont pleines de rosée, on en exprime un suc qui épaissi par la cuisson, donne du *sucre*.

Le P. Charlevoix dans son *histoire de la nouvelle france*, nous dit qu'on tire du *sucre* d'une liqueur que fournit le frêne ; M. Kalm dit n'en avoir rien entendu dire dans l'Amérique septentrionale, & croit que le P. Charlevoix aura pris pour du frêne l'érable qui a des feuilles de frêne *acer fraxini foliis*, qui croît abondamment dans cette partie d'Amérique & que les habitans nomment *fréne*. Quand on y fait des incisions, il en découle une grande quantité d'un suc très-doux.

Voyez les *mémoires de l'académie de Suede*, *tome XIII. année 1751.*

M. Marggraf célebre chimiste de l'académie de Berlin, a trouvé que plusieurs racines communes en Europe, étoient propres à fournir un vrai *sucre*, semblable à celui qui se tire des cannes. Il en a obtenu, 1°. de la bette-blanche, *cicla officinarum*, C. B. 2°. du chervi, *sisarum*, *dodonæi.* 3. de la bette-rave. Toutes ces racines lui ont fourni un suc abondant, dans lequel à l'aide du microscope, on pouvoit découvrir des molécules crystallisées, semblables à celles du *sucre* ordinaire. Pour s'assurer de la présence du *sucre*, il a mis ces racines divisées en digestion dans de l'esprit-de-vin bien rectifié qu'il mit au bain de sable ; il poussa la chaleur jusqu'à faire bouillir ; il filtra la liqueur encore toute chaude, & la mit dans un matras à fond plat, qu'il plaça dans un lieu tempéré ; au bout de quelques semaines, il trouva qu'il s'étoit formé des crystaux au fond du vaisseau ; il les fit dissoudre de nouveau, afin d'avoir ces crystaux plus purs. Cette méthode est très-propre pour essayer si une plante contient du *sucre*, mais elle seroit trop couteuse pour l'obtenir en grande quantité. Il sera donc beaucoup plus court de tirer le suc de ces racines par expression, de le clarifier avec du blanc d'œuf, & ensuite de l'évaporer sur le feu & de le faire crystalliser ; en un mot, de suivre la même méthode que pour le *sucre* ordinaire. M. Marggraf a aussi tiré du *sucre* des panais, des raisins secs, de la fleur de l'aloes d'Amérique. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Berlin*, *année 1747.*

En Thuringe, on tire des panais une espece de sirop dont les gens du pays se servent au lieu de *sucre*, ils en mangent même sur le pain. Il passe pour être un bon remede contre les rhumes de poitrine, la pulmonie, & contre les vers auxquels les enfans sont sujets. On commence par couper les panais en petits morceaux, on les fait bouillir dans un chaudron, jusqu'à devenir assez tendres pour s'écraser entre les doigts ; & en les faisant cuire, on a soin de les remuer, afin qu'ils ne brûlent point. Après cela on les écrase & l'on exprime le suc dans un chaudron, on remet ce suc à bouillir avec de nouveaux panais, on exprime le tout de nouveau ; ce qu'on réitere tant qu'on le juge à-propos. Enfin on fait évaporer le jus, en observant d'enlever l'écume qui s'y forme ; on continue la cuisson pendant 14 ou 16 heures, ayant soin de remuer lorsque le sirop veut fuir. Enfin, l'on examine si la liqueur a l'épaisseur convenable. Si l'on continuoit la cuisson trop long-tems ; la matiere deviendroit solide, & formeroit du *sucre*. *Voyez* le *magasin d'Hambourg*, *t. VIII.* (—)

SUCRE PERLÉ, (*Pharm.*) autrement *manus christi*, est du *sucre* rosat, sur chaque livre duquel on a fait entrer demi-once de perles préparées : on l'appelle *saccharum perlatum.*

SUCRE A LA PLUME ; (*Art du Confiseur.*) c'est le *sucre* qui a atteint le quatrieme degré de cuisson. On l'éprouve avec l'écumoire ou la spatule, comme le *sucre* à souffler ; & toute la différence qui s'y rencontre, c'est que le *sucre* à la plume étant un peu plus poussé de chaleur, les bouteilles qui sortent de la spatule, en la secouant, sont plus grosses ; & même dans la grande *plume*, ces bouteilles sont si grosses & en si grande quantité, qu'elles semblent liées les unes aux autres. Les Apoticaires font cuire le *sucre à la plume*, pour les tablettes de diacartami ; & ce qui est plus agréable, les Confiseurs emploient le même *sucre* pour leurs massepains. (*D. J.*)

SUCRE D'ORGE, *en Epicerie*, n'est autre chose que de la cassonade fondue dans de l'eau clarifiée : on le colore avec du safran.

SUCRE ROSAT, *parmi les Epiciers*, est un *sucre* blanc, clarifié & cuit dans de l'eau-rose.

SUCRE ROUGE, (*Pharmac.*) Le *sucre rouge* ou *de Chypre*, *saccharum rubrum offic.* eſt rouſſâtre ou brun, un peu gras, & fait du marc qui reſte après que l'on a purifié la caſſonade; on ne l'emploie que pour les lavemens, ou plutôt on n'en fait guere uſage. (*D. J.*)

SUCRE ROYAL; c'eſt *en terme de Confiſeurs*, ce qu'il y a de plus dur & de plus fin en fait de *ſucre*: on le clarifie en Hollande où l'on a l'art de le faire meilleur qu'ailleurs.

SUCRE TAPÉ, (*Sucrerie.*) On appelle du *ſucre tapé* du *ſucre* que les affronteurs vendent aux îles Antilles pour du *ſucre* royal; quoique ce ne ſoit véritablement que du *ſucre* terré, c'eſt-à-dire de la caſſonade blanche préparée d'une certaine maniere. On l'appelle *ſucre tapé*, parce qu'on le tape & qu'on le bat fortement, en le mettant dans les formes. (*D. J.*)

SUCRE TORS, (*Pharm.*) en latin *penidium ſaccharum*: on le prépare de la maniere ſuivante. On fait diſſoudre telle quantité de *ſucre* que l'on veut; on le clarifie avec un blanc d'œuf; on le coule, & on le fait épaiſſir peu-à-peu; quand il forme de groſſes bulles, on le retire du feu juſqu'à ce qu'elles diſparoiſſent; on le verſe enſuite ſur une planchette qu'on doit avoir frottée avec de l'huile d'amandes douces. Lorſqu'il eſt un peu réfroidi, on le prend avec un crochet & avec les mains ſaupoudrées d'amidon; enfin après lui avoir donné la forme convenable, on le garde pour l'uſage. (*D. J.*)

SUCRERIE, ſ. f. (*Edifice.*) c'eſt un bâtiment ſolidement conſtruit, faiſant partie des établiſſemens où l'on fabrique le ſucre. Il eſt toujours ſitué auprès du moulin; ſa grandeur eſt plus ou moins conſidérable, ſuivant l'équipage, c'eſt-à-dire le nombre des chaudieres qu'on y veut placer: quelques-uns en contiennent juſqu'à ſept, d'autres quatre ſeulement, mais les plus ordinaires ſont de cinq. Ce nombre n'exige qu'un bâtiment de quarante à cinquante piés de long, ſur une largeur de trente à trente-ſix piés, étendue ſuffiſante pour placer les cinq chaudieres ſur une même ligne le long du mur de pignon. *Voyez* leurs *noms* & l'ordre de leur poſition dans *nos Pl. d'Œcon. ruſtique*. Elles ſont enchâſſées fort exactement dans un corps de maçonnerie très-ſolide, ſous lequel ſont diſpoſés les arceaux, le fourneau & le canal par où ſe communique la chaleur ſous chacune des chaudieres. On peut en voir le plan & la coupe *dans les mêmes Pl.* Il eſt à remarquer que le corps de maçonnerie dont on vient de parler, ſurmontant conſidérablement le deſſus des chaudieres, cet excédent doit être garni de carreaux de terre cuite, proprement joints & bien liés avec du ciment, formant des encaiſſemens quarrés, terminés inſenſiblement en rond à la partie inférieure qui joint exactement le bord de chaque chaudiere.

La ſurface de ce corps de maçonnerie ſe nomme le *glacis*: il doit avoir à-peu-près ſix à ſept piés de largeur & environ ſix à ſept pouces de pente inſenſible, à prendre du deſſus de la plus petite chaudiere nommée la *batterie*, juſqu'au-deſſus de la grande: cette précaution étant néceſſaire pour éviter que le vaiſſeau, autrement la liqueur qui bout en s'élevant conſidérablement, ne s'épanche des grandes chaudieres dans les plus petites, dont le ſirop ayant acquis une ſupériorité de cuiſſon, ſeroit gâté infailliblement. Le contraire ne peut cauſer aucun dommage. Au-devant du glacis on laiſſe un eſpace de dix piés pour la commodité des raffineurs. Le reſte du bâtiment étant occupé en partie par un citerneau couvert d'un plancher volant, & en partie par les vaiſſeaux & uſtenſiles néceſſaires au travail.

SUCRERIE. (*Habitation.*) Les habitations où l'on fabrique le ſucre, ſont plus ou moins conſidérables, ſuivant les facultés des propriétaires: quelle que ſoit l'étendue du terrein d'une *ſucrerie*, il doit être partagé en plantations de cannes, en ſavannes ou pâturages, en vivres & en bois. On diviſe ordinairement les champs de cannes par pieces de cent pas de large ſur autant & même le double & le triple de longueur; ayant attention de ſéparer ces pieces par des chemins bien alignés, d'environ dix-huit piés de largeur pour la commodité des charrettes ou cabrouets qui ſervent à tranſporter les cannes au moulin, lorſqu'on travaille à faire la récolte: dans toute autre ſaiſon, ces eſpaces peuvent être ſemés & plantés de manioc précoce, de patates, de pois & d'autres plantations utiles à la ſubſiſtance des eſclaves. Il faut autant qu'il eſt poſſible, que la maiſon du maître & ſes dépendances ſoient placées ſur une hauteur d'où l'on puiſſe aiſément découvrir ce qui ſe paſſe dans l'habitation, dont un des principaux avantages eſt d'être arroſée d'une riviere ou d'un ruiſſeau aſſez fort pour faire agir un moulin, auprès duquel doivent être ſituées la *ſucrerie*, les caſes à bagaſſes, la purgerie, l'étuve & la vinaigrerie ou l'endroit deſtiné à faire l'eau-de-vie de ſucre: cette diſpoſition s'obſerve toujours, même dans les établiſſemens où, faute d'une ſuffiſante quantité d'eau, on eſt obligé de faire uſage de moulins à vent ou à beſtiaux. Les caſes à negres doivent être ſituées à la portée des opérations journalieres, & diſpoſées par rues fort larges & tirées au cordeau. On laiſſe entre chaque caſe un eſpace d'environ vingt piés, afin de remédier facilement aux accidens du feu, & ce vuide eſt toujours rempli de calebaſſiers ou d'autres arbres utiles.

Pour exploiter une habitation d'une grandeur moyenne, c'eſt-à-dire de cent quarante ou cent cinquante quarrés, de cent pas de côté chacun, le pas étant de trois piés & demi à la Martinique, & de trois piés ſeulement à la Guadeloupe, il faut cent à cent vingt negres compris en trois claſſes: dans la premiere, ſont les negres ſucriers ou raffineurs. La ſeconde renferme les ouvriers de différens métiers, comme tonneliers, charpentiers, charrons, menuiſiers, maçons, & quelquefois un forgeron très-néceſſaire ſur les grandes habitations.

Les eſclaves de la troiſieme claſſe ſont les negres de jardin, ayant à leur tête un ou pluſieurs commandeurs, ſuivant le nombre de troupes que l'on eſt obligé de diſperſer aux différens travaux; c'eſt auſſi du nombre de ces eſclaves que l'on tire les cabrouettiers, les négreſſes qui fourniſſent les cannes au moulin, les gardeurs de beſtiaux, & ceux qui chauffent les fourneaux de la *ſucrerie* & de l'étuve.

Quant aux domeſtiques de la maiſon, ce ſont ordinairement de jeunes eſclaves des deux ſexes, en qui l'on apperçoit des talens & de la figure: on les entretient proprement, & les commandans n'ont aucune inſpection ſur leur conduite, à-moins d'un ordre exprès du maître.

Il eſt peu d'habitations un peu conſidérables qui ne ſoient ſous la régie d'un économe blanc, lequel rend compte au maître des travaux qui ſe ſont faits dans le cours de la journée ou pendant la nuit.

Pour traiter les negres en cas de maladie ou d'accidens, il eſt bon d'avoir un chirurgien à gages, ſous les ordres duquel on met des négreſſes qui ont ſoin de l'infirmerie.

On a déja dit à l'*article* NEGRES *conſidérés comme eſclaves*, que cette eſpece d'hommes eſt extrêmement vicieuſe, très-ruſée & d'un naturel pareſſeux. Les negres, pour s'exemter du travail, feignent des indiſpoſitions cachées, affectent des maux de tête, des coliques, *&c.* dont on ne peut vérifier la cauſe par aucun ſigne extérieur. Cette ruſe trop fréquente étant tolerée, pourroit cauſer beaucoup de déſordre, ſi les maîtres n'y remédioient par des châti-

mens qui d'ordinaire ſont trop rigoureux, inhumains, & même dangereux, car il peut ſe faire qu'un negre ſoit réellement incommodé. Le moyen le plus prudent & le plus conforme à l'humanité, eſt de faire enfermer le malade douteux dans une infirmerie bien cloſe, en le privant pendant vingt-quatre heures de toute nourriture, & ſur-tout de tabac à fumer dont les negres ne peuvent ſe paſſer; & comme ils abhorrent les remedes d'eau tiéde, il n'eſt pas hors de propos d'en faire donner trois ou quatre au prétendu malade, en lui laiſſant un pot de tiſanne dont il peut boire à volonté. Un pareil traitement ne doit pas ſatisfaire un homme en bonne ſanté, & devient un préparatif néceſſaire à celui qui réellement eſt malade: par ce moyen qui a été pratiqué pluſieurs fois avec ſuccés, on arrête le deſordre, & l'on ne commet point d'injuſtice. Les maîtres prudens, humains, & qui ſans baſſeſſe, entendent leurs intérêts, ne peuvent trop ménager leurs eſclaves; ils y ſont obligés par la loi & encore plus par les ſentimens de leur conſcience. *Liſez l'extrait du code noir*, dans l'*article* NEGRES *conſidérés comme eſclaves.*

Il eſt difficile de fixer au juſte le revenu annuel d'une *ſucrerie.* L'expoſition du terrein, l'inégalité des ſaiſons, les maladies des negres, pluſieurs accidens imprévus, & les variations du prix des ſucres occaſionnent des différences conſidérables. Ainſi on ne croit pas pouvoir certifier, qu'une habitation de cent cinquante quarrés en bon état, ayant un moulin à eau, cinq chaudieres montées dans la *ſucrerie*, & bien exploitée par cent vingt negres, doit produire année commune, quarante-cinq à cinquante mille livres. *Article de M. LE ROMAIN.*

SUCRIER, ſ. m. (*Sucrerie.*) les *ſucriers* ſont des ouvriers qui travaillent dans les ſucreries; il y a deux ſortes de principaux ouvriers dans les ſucreries des îles françoiſes de l'Amérique; les uns que l'on appelle ſimplement *ſucriers*, les autres que l'on nomme *raffineurs*: les *ſucriers* ſont ceux qui purifient le velou ou ſuc de cannes, qui le cuiſent, & qui en font le ſucre brut: les raffineurs ſont ceux qui travaillent ſur le ſucre blanc, c'eſt-à-dire, qui le raffinent. On appelle auſſi *ſucriers*, ceux qui font le commerce du ſucre, & qui ont une ſucrerie. (*D. J.*)

SUCRIER, (*Orfévrerie.*) vaiſſeau d'argent, d'autre métal ou de fayance, compoſé d'un corps, d'un fond & d'un couvercle fait en forme de dôme, lequel eſt percé proprement de petits trous au-travers deſquels paſſe le ſucre quand on renverſe le *ſucrier.* Scarron reproche à ſa ſœur d'avoir fait apetiſſer les trous de ſon *ſucrier* par économie. (*D. J.*)

SUCRO, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Il eſt marqué dans le pays des *Conteſtani* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui place ſon embouchure entre le port *Illicitatus*, & l'embouchure du fleuve *Pallantia.* Strabon, *l. III. p. 158.* met à l'embouchure de ce fleuve une ville de même nom, que Ptolomée paſſe ſous ſilence; mais Pline, *l. III. c. iij.* nous en donne la raiſon, c'eſt que cette ville ne ſubſiſte plus. *Sucro fluvius*, dit-il, *& quondam opidum.* Il ajoute que le *Sucro* faiſoit la borne de la Conteſtanie, qui commençoit à Carthage la neuve; & il s'accorde en cela avec Ptolomée.

Cette riviere, ſelon Strabon, ſortoit des montagnes qui s'étendent au nord de Malaca & de Carthage: on pouvoit la paſſer à gué, & elle étoit preſque parallele avec l'Iberus, dont elle étoit un peu plus éloignée que de Carthage. C'en eſt aſſez pour nous faire connoître que cette riviere eſt préſentement le Xucar. Le *Sucro* donna le nom à la bataille qui fut livrée entre Pompée & Sertorius, & qui fut appellée *ſucronenſis pugna.* (*D. J.*)

SUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de pommier fort commun à la province de Canton à la Chine. Son fruit eſt un peu plus gros que les renettes; il eſt preſque rond, & de couleur rougeâtre; on le ſeche comme nos figues, afin de le conſerver toute l'année.

SUD, (*Géogr. mod.*) l'un des quatre points cardinaux. Il eſt diſtant de 90 des points eſt & oueſt, & de 180 du nord, auquel il eſt par conſéquent diamétralement oppoſé.

Sud-eſt; c'eſt la plage qui tient le milieu entre l'orient & le midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte auſſi ce nom, & ceux d'*euraufter*, ou *notapéliotes.*

Sud-eſt quart-à-l'eſt; nom de la plage qui décline de 38°. 45′. de l'orient au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté eſt ainſi appellé. On le nomme auſſi *meſeurus.*

Sud-eſt quart-au-ſud; c'eſt le nom de la plage qui décline de 33°. 45′. du midi à l'orient, & celui du vent qui ſouffle de cette partie du monde, & qu'on appelle auſſi *hypophœnix.*

Sud-oueſt; plage qui tient le milieu entre le midi & l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom; en latin ceux d'*africus*, *notolybicus*, *notozephyrus.*

Sud-oueſt quart-à-l'oueſt; nom de la plage qui eſt à 33°. 45′. du midi à l'occident. C'eſt auſſi le nom du vent qui ſouffle de ce côté, qu'on nomme en latin *hypafricus*, *hipolibs*, *ſubveſperus.*

Sud-oueſt quart-au-ſud; plage qui décline de 33°. 45′. de l'occident au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte le même nom, & en latin celui de *meſolibonotus.*

Sud-quart-au-ſud-eſt; nom de la plage qui eſt à 11°. 15′. du midi à l'orient, & du vent qui ſouffle de ce côté, connu auſſi ſous le nom de *meſophœnix.*

Sud-quart-au-ſud-oueſt; plage qui eſt à 11°. 15′. du midi à l'occident. Outre ce nom, le vent qui ſouffle de ce côté eſt encore connu ſous celui d'*hypolibonotus* ou *alſanus.*

Sud-ſud-eſt; nom de la plage de 22°. 30′. du midi à l'orient, & du vent qui vient de cette partie du monde qu'on nomme auſſi *gangeticus*, *leuconotus*, *phœnicias.*

Sud-ſud-eſt; c'eſt la plage qui décline de 22°. 30′. du midi à l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom, & en latin ceux de *auſtro-africus*, *libonotus*, *notolybicus.* (*D. J.*)

SUD, COMPAGNIE ANGLOISE DU, (*Com. & Hiſt. mod. d'Angl.*) bien des lecteurs ſeroient fâchés de ne pas trouver ici un précis de l'hiſtoire d'une compagnie qui a fait tant de bruit, ce qui peut-être dans ſon origine, fut moins un véritable établiſſement de commerce, qu'un ſyſtême de politique, pour trouver un ſecours prompt & ſuffiſant dans les preſſans beſoins de l'Angleterre épuiſée par ſes longues guerres contre la France, & cependant animée du deſir de les ſoutenir glorieuſement par de nouveaux efforts, vu le ſuccès de ſes armes au commencement de ce ſiecle.

Quoi qu'il en ſoit, le parlement d'Angleterre tenu en 1710, ſous la reine Anne, ayant pris connoiſſance des dettes de la nation, tâcha d'y pourvoir. On trouva que ces dettes montoient en capital à 8 millions 47 mille 264 livres ſterl. environ 183 millions 84 mille 256 livres de France. On s'aviſa donc pour y remédier de former une compagnie qui auroit le commerce des mers du *ſud* par préférence, & à l'excluſion de tous autres, à condition qu'elle ſe chargeroit d'acquitter les dettes de la nation, moyennant que le parlement lui accordât les fonds ſuffiſans pour payer les intérêts aux particuliers juſqu'au rembourſement du capital, qui ſeroit produit par ledit commerce. Ceux à qui appartenoient ces dettes publiques pourroient, à leur choix, être de cette com-

pagnie préférablement aux autres, ou n'en être point.

L'ingénieux lord Harley, comte d'Oxford, fut l'auteur du projet, qui est une des belles choses qu'on ait fait en ce genre, & la reine le nomma premier gouverneur de cette compagnie. Par cet établissement, avec l'idée des deux loteries, la premiere de 15 cens mille livres sterl.; la seconde de deux millions sterl. qui furent remplies en moins de 8 jours, & par d'autres secours, les dettes furent presque payées; mais la nouvelle compagnie qui feroit peut-être tombée, n'ayant ni terrein, ni forteresses, trouva bien-tôt après les plus grandes ressources, en entrant en possession du traité de l'Assiente, c'est-à-dire de cette capitulation connue, par laquelle elle acquit du roi d'Espagne la permission de porter pendant 30 années 4800 negres par an dans l'Amérique espagnole, & d'envoyer chaque année aux foires du Mexique un vaisseau de 500 tonneaux.

Personne n'ignore les avantages & les suites de ce traité, non plus que le triomphe chimérique qu'eurent les actions du *sud* en 1720, leur prompte chute en 1722, les dettes de la compagnie, qui montoient alors à plus de 30 millions de livres sterl. (environ 670 millions de notre monnoie), l'infidélité des directeurs, la fuite des caissiers, & la punition de quelques-uns de ceux qui eurent part à tous ces désordres.

On peut juger à quel excès ces derniers avoient porté leurs friponneries, puisqu'on tira de la taxe à laquelle ils furent condamnés, 2 millons 400 mille livres sterling, plus de 40 millions de France. Enfin l'on fait les soins que prit alors le parlement pour rétablir le crédit de cette compagnie, & l'heureux succès de ces soins qui l'ont remise en 1724 dans sa premiere splendeur, & qui la soutiennent encore dans un état florissant, ses actions faisant une des grandes circulations de la bourse de Londres. Ces derniers événemens sont les plus considérables du regne de George I. & la grande-Bretagne n'en perdra jamais le souvenir.

En 1736 le fond de la compagnie du *sud* étoit de 17 millions sterl. & en 1750 le roi d'Espagne devoit lui payer en dédommagement 2 millions 300 mille livres de notre monnoie. Voilà donc une compagnie qui peut fournir une ample matiere de spéculation & d'étonnement à ceux qui considéreront toutes ses vicissitudes jusqu'à ce jour, & seulement dans l'espace de 40 ans. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Compagnie angloise des Indes, (*Comm.*) de toutes les compagnies de l'Angleterre, & elle en a seule presque autant que les autres nations de l'Europe ensemble, la plus considérable est celle de l'Orient; mais il suffira d'en tracer ici l'histoire abrégée, & de renvoyer le lecteur aux livres qui en parlent en détail.

Cette compagnie mérite toujours de tenir le second rang, que M. Savary lui assignoit en 1723. parmi celles qui sont établies en Europe pour le commerce des grandes Indes.

Elle se forma sous les dernieres années du regne d'Elisabeth en 1599, & parvint au plus haut point de sa grandeur en 1662. sous Charles II. qui lui accorda d'amples privileges, par plusieurs chartres qu'elle paya sous main libéralement; elle perdit de sa splendeur depuis 1680, fut prête de culbuter en 1691, & finalement se rétablit en 1699 dans un état plus glorieux que jamais, par son union avec une nouvelle compagnie.

Alors on nomma des commissaires pour son établissement nouveau, & pour recevoir les souscriptions proposées à ce sujet de deux millions de livres sterlings (environ 46 millions de France) qui furent remplis en quatre jours. Il est même très-probable qu'on auroit eu le double, & peut-être le triple de cette somme, si on s'étoit moins hâté de fermer les livres, & qu'on eût donné le tems aux provinces & aux négocians étrangers de faire remettre leurs commissions à Londres. Ces fonds devinrent si considérables par cette incorporation, qu'en moins de deux ans, la compagnie avoit mis en mer jusqu'à 45 gros vaisseaux équipés pour son commerce.

Depuis ce tems-là, ses actions & son crédit ont toujours augmenté; je n'entends point parler ici de cette manie subite qui, en 1719 & en 1720, donna au cours de ces actions & à celles du sud, ce haut prix trop connu, qui a été si fatal à l'état & aux particuliers; désordre auquel le sage parlement de cette nation remédia bien-tôt après.

Cette compagnie a aujourd'hui outre Madras sur la côte de Coromandel, quatre principaux établissemens aux Indes; savoir, à Surate, au golfe de Bengale, en Perse, & à Sumatra, ce qui lui forme plusieurs comptoirs. Les trois quarts de la cargaison de ses vaisseaux sont en or & en argent, le reste en marchandises. Ses retours montent ordinairement par an à plus de vingt-six millions de notre monnoie, sans parler du bénéfice des navires de permission, & des pacotilles qu'elle accorde aux propriétaires des vaisseaux qu'elle frette, & aux officiers qui les montent; car sa méthode par rapport aux vaisseaux qu'elle emploie pour son commerce, est entierement différente de celle de la compagnie orientale de Hollande. Celle-ci a une très-grande quantité de vaisseaux, & sa marine cede peu à celle de la république même. La compagnie d'Angleterre n'a en propre que quelques petits vaisseaux dans les Indes, & tous ceux qu'elle y envoye de l'Europe; elle les frette à mesure de ses besoins, souvent de ses propres directeurs, & cependant ce n'est pas manque de fonds. Est-ce que l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt public? Ou la compagnie trouve-t-elle tout calculé des avantages à louer à fret pour chaque voyage par une charte-partie conventionnelle, le nombre de vaisseaux dont elle a besoin?

On n'entrera point dans les autres détails de sa police, on ajoutera seulement, que le commerce de ses actions se fait en écritures; ensorte que la sûreté & la bonne foi de ce commerce, consiste dans la fidélité des livres qui sont tenus par la compagnie. Pour en être membre, il faut être Anglois ou naturalisé Anglois, & payer 5 liv. sterl. en se faisant recevoir. Tous les magasins de la compagnie sont à Londres; elle a vingt-quatre directeurs. Elle créa en 1733 pour un million de livres sterling de nouvelles actions. En 1743, elle avança un million de livres sterl. au gouvernement, en reconnoissance du renouvellement de sa charte pour quatorze ans. Ses privileges sont très-étendus, & au point qu'elle peut faire la guerre dans les Indes sans en attendre les ordres de la cour. Finissons par une réflexion qui s'offre ici.

Il est assez singulier que la grande-Bretagne ayant une compagnie générale pour l'Asie, ait au contraire établi pour l'Amérique, dont elle possede une portion considérable, presque autant de compagnies particulieres qu'elle a de cantons. Je ne veux pas attaquer ici la politique de l'état, je pense bien différemment; je crois qu'il en résulte un bénéfice beaucoup plus grand pour la nation, puisque d'habiles gens ont calculé, que ce qui est apporté en Angleterre par ses compagnies particulieres des Indes occidentales, après en avoir pris ce qu'il faut pour l'usage du royaume, monte annuellement à 500 mille liv. sterl. & que ce qui est apporté des colonies d'Amérique, & des parties septentrionales de ce continent, monte à 400 mille liv. sterl. par an, c'est-à-dire en un mot, à plus de 20 millions de notre monnoie chaque année. Voilà les fruits du commerce

qui ne ressemblent point à ceux de la guerre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUDA, (*Géog. mod.*) petit golfe qui fait partie de la mer de Candie, sur la côte septentrionale de l'île, & du territoire de la Canée. Ce golfe ne mérite que le nom de *port*; mais c'est un port vaste & commode, connu des Italiens sous le nom de *porto-Suda*. (*D. J.*)

SUDAMINA, (*Médec. anc.*) sont des petites rougeurs semblables à des grains de millet, qui viennent sur la peau des jeunes gens, sur-tout de ceux qui sont d'un tempérament chaud & qui font beaucoup d'exercice. *Voyez* SUEUR.

Ces pustules sont une suite des impuretés, soit bilieuses, soit salines, soit visqueuses, qui attaquent & défigurent les glandes de la peau; elles sont fort incommodes dans l'été. Elles sortent avec la sueur; elles causent une grande demangeaison, & font grater beaucoup ceux à qui elles arrivent.

Les remedes sont les mêmes que ceux des dartres vives; les saignées, les purgatifs, les sudorifiques coupés avec les émulsions sont indiqués; l'acrimonie particuliere du sang & des humeurs peut faire varier ce traitement.

La répercussion en est fort dangereuse, de même que dans toutes les autres maladies cutanées.

SUDATOIRE, s. m. (*Hist. anc.*) est un nom que les anciens romains donnoient à leurs étuves ou chambres chaudes, qu'on appelloit aussi quelquefois *laconia*. *Voyez* BAIN & GYMNASIUM.

Les *sudatoires* étoient une sorte d'étuves ou hypocaustа. *Voyez* HYPOCAUSTUM, *&c.*

SUDATSES, LES, *terme de relation*, nom des Tartares méridionaux, tributaires du grand cham de Tartarie, & voisins des Tartares Zagatai, & du royaume de Turkestan. (*D. J.*)

SUDAVIE, LA, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Prusse, dans le cercle de Natangen; elle est bornée au nord, par le cercle de Samland; au midi & au levant, par la Lithuanie; & au couchant, par la Bartonie. Lictk est le seul lieu un peu considérable de ce pays, qui est non-seulement rempli de lacs & de marais, mais entierement dépeuplé. (*D. J.*)

SUDBURY, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans Suffolck-shire, aux confins de la province d'Essex; à 30 milles d'Ipswich, & sur la Stoure. C'est une ville riche, bien peuplée, & qui contient trois paroisses. Elle a droit de marché, députe au parlement, & fabrique beaucoup de draps. Ceux qui la nomment en latin *Colonia*, se trompent beaucoup. La *Colonia* d'Antonin est Colchester; du-moins, c'est l'opinion de Cambden; & celle qui paroît la plus vraisemblable, quoique M. Gale pense autrement. *Long.* de *Sudbury*, *18. 20. lat. 52. 15.* (*D. J.*)

SUDERKOPING, (*Géog. mod.*) & dans quelques cartes géographiques *Soderkoëping*, ville de Suede, dans l'Ostrogothie, au fond du bras de mer, à 7 milles de Nordkoping, & à quinze de la mer Baltique. Quoiqu'ouverte & sans murailles, elle est assez marchande. *Long. 35. 45. lat. 58. 7.* (*D. J.*)

SUDERMANIE, *ou* SUDERMANLAND, (*Géog. mod.*) province de Suede, dans la Suéonie, avec titre de duché; elle est bornée au nord par l'Uplande & par la Westmanie; au midi par la mer Baltique; au levant par la presque île de Toren, & au couchant par la Néricie. On donne à cette province 25 lieues suédoises de longueur, & 15 de largeur. Elle est des plus peuplées du royaume, contient dans son sein des mines de fer & de cuivre, & la terre y produit quantité de blé. Ses principales villes sont, Nikoping capitale, Strégnès, & Trosa. La *Sudermanie* a acquis de la célébrité, depuis que Charles son duc, fut nommé à la couronne de Suede, le 15 de Mai 1607, sous le nom de *Charles IX.* à la place de Sigismond roi de Pologne son neveu. (*D. J.*)

SUDERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, en Toscane, selon Ptolomée, *l. III. c. j.* qui la marque dans les terres; Léander dit que c'est à présent Maderno. (*D. J.*)

SUD-GOTHIE, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Suede, qui fait l'une des trois parties de la Gothie, en latin *Sud-Gothia*, ou *Gothia meridionalis*. Elle a l'Ostrogothie & la Westrogothie pour bornes au nord, & la mer aux autres endroits. On l'appelle quelquefois *Schonen* ou *Scanie*, qui est le nom de la plus considérable de ses provinces. Les autres sont le Bleking, & la Jallande: les Danois qui ont été long-tems maîtres de ce pays, le céderent aux Suédois par le traité de paix qui fut fait en 1658. (*D. J.*)

SUDORIFIQUE *&* SUEUR ARTIFICIELLE, (*Thérapeutique.*) les remedes qui excitent la sueur sont appellés *sudorifiques*, *sudorifera*, *hydrotica*. *Voyez* SUEUR & TRANSPIRATION.

Cette sueur qu'ils excitent est appellée *artificielle*, pour la distinguer de celle que la nature opere quelquefois d'elle-même dans le cours des maladies, & de la transpiration qui est encore une espece de sueur naturelle & propre à l'état de santé.

L'évacuation cutanée ou la sueur est de deux especes; savoir une insensible à laquelle appartient spécialement le nom de *transpiration* ou *perspiration*, (*voyez* TRANSPIRATION.) & une autre sensible, qui coule par grosses gouttes, & quelquefois même par petits ruisseaux, sur toute la surface du corps, & qui est appellée proprement *sueur*.

Les remedes qui excitent la transpiration insensible, ou plutôt les remedes capables d'exciter l'excrétion cutanée en général, considérés comme excitant la transpiration insensible, sont appellés *diaphorétiques* & *diapnoïques*; & les mêmes remedes considérés comme excitans la sueur proprement dite, sont appellés *sudorifiques* & *hydrotiques*.

Nous n'attachons point comme on voit les deux différentes vertus à des remedes différens: nous pensons au contraire que les mêmes remedes sont capables de ces deux effets, lesquels ne different que par le degré; en sorte qu'en variant la dose & quelques autres circonstances de l'administration, tout remede vraiment capable de procurer l'effet diaphorétique, est aussi capable de procurer l'effet *sudorifique*, & réciproquement.

Cela n'empêche point que la transpiration & la sueur proprement dite, ne soient communément des choses très-différentes: car la transpiration insensible n'est & ne peut être qu'une exhalaison purement aqueuse, ou du-moins presque entierement aqueuse; au lieu que la sueur est ordinairement chargée de matieres salines & de quelques autres substances qui ne pouroient s'exhaler avec la transpiration insensible; car ces matieres ne sont point volatiles comme elles devroient l'être pour pouvoir être évacuées sous cette forme.

Il est connu, principalement par les observations de Sanctorius, & par celles des auteurs qui ont observé d'après sa méthode, que la transpiration insensible qui est une évacuation très-copieuse, a une influence majeure sur la conservation de la santé, & que les dérangemens qui surviennent dans cette évacuation, causent sur le champ un grand nombre d'incommodités, & font à la longue la cause de beaucoup de maladies très-graves. Il est connu encore que l'évacuation critique la plus générale & la plus sûre, par laquelle les maladies aiguës sont terminées, c'est la sueur; & même, selon la doctrine des anciens, nulle fievre n'est parfaitement jugée sans sueur.

Enfin, l'utilité de cette évacuation dans un grand nombre de maladies cutanées, dans les douleurs de

membres, & dans toutes les affections séreuses, chroniques, est généralement reconnue.

L'usage des *sudorifiques* se déduit aisément de ces trois observations.

On doit les employer où ils sont indiqués dans toutes les incommodités qui dépendent immédiatement d'une transpiration supprimée ou diminuée, telles que les rhumes, les enchifrenemens, les légeres fluxions sur les yeux ou sur les oreilles, sur le nez, *&c.* les légeres douleurs des membres, *&c.* lorsque ces incommodités surviennent après qu'on s'est exposé à l'humidité de l'air : dans les maladies aiguës qui se terminent éminemment par les sueurs, telles que les fievres proprement dites & les douleurs de côté, & en général, lorsque les signes de la sueur, & sur-tout le pouls, annoncent cette évacuation avec l'indication de l'aider. *Voyez* POULS. Enfin, dans les maladies chroniques, douloureuses, séreuses, & cutanées, telles que les maux de tête invétérés, les rhumatismes, l'anasarque, les dartres, la gale, la lepre, *&c.*

Les *sudorifiques* ont été mis encore ou rang des remedes éprouvés des maladies vénériennes. *Voyez* VÉROLE.

Les remedes *sudorifiques* considérés très-généralement, ou les moyens d'exciter la sueur, different beaucoup entre eux.

1°. L'exercice du corps ou la fatigue, excitent cette évacuation; mais ce moyen ne sauroit être mis au rang des ressources thérapeutiques, ou tout au plus peut-on l'employer dans quelques maladies chroniques, comme douleurs rhumatismales, œdemes légers, *&c.* car en général les malades sont peu en état de faire de l'exercice. Les personnes attaquées de rhume léger en sont à peine capables; cette maniere d'exciter la sueur est beaucoup plus utile, comme secours diététique & préservatif. *Voyez* EXERCICE, *Médecine.*

2°. On excite la sueur en exposant le corps à une chaleur extérieure; soit celle d'un air échauffé, comme dans les étuves séches, les laconicons des anciens, *voyez* LACONICON; soit celle de différentes vapeurs aromatiques, sulphureuses, métalliques, *&c.* dans les fumigations, *voyez* FUMIGATION; soit celle d'une vapeur aqueuse, comme dans les étuves, eaux minérales, (*voyez sous l'article* MINERALES *eaux*), soit enfin, celle de l'eau qu'on verse en masse sur le corps, ce qui s'appelle *donner des douches*, voyez DOUCHE, *sous l'article* MINÉRALES *eaux*; soit en plongeant le corps dans une eau chaude, comme dans les bains d'eau thermale, *voyez l'article* MINÉRALES *eaux*; soit en couvrant le corps d'un sable très-chaud, du marc de raisin échauffé par la fermentation, ou du marc d'olive échauffé par l'eau bouillante, dont il a été imbibé depuis peu sur le pressoir, & qu'on en a exprimé tout récemment.

On peut rapporter à cette derniere classe de *sudorifique* l'imposition des couvertures que les Médecins ordonnent quelquefois pour faire suer les malades dans leurs lits, & les gros habits, les fourrures, *&c.* qu'ils prescrivent à ceux dont ils veulent augmenter la transpiration; les camisoles d'Angleterre que l'on porte immédiatement sur la peau dans cette vue, *&c.* Tous ces moyens équivalent à l'application réelle d'une chaleur extérieure: car l'homme vivant communément dans un milieu beaucoup moins chaud que sa chaleur naturelle (*voyez* CHALEUR ANIMALE), & les couvertures empêchant la communication de ce milieu plus froid, & conservant par-là autour du corps une chaleur égale à sa chaleur propre; il est clair qu'elles entretiennent autour du corps une chaleur inaccoutumée & artificielle.

Enfin, un grand nombre de médicamens propres à être pris intérieurement, remplissent la derniere classe des *sudorifiques*. Les végétaux fournissent un grand nombre d'eaux distillées aromatiques, d'huiles essentielles, de baumes, de résine, d'esprits alkalis volatils, soit spontanés, soit dus à la violence du feu de ses esprits ardens fermentés; & enfin, plusieurs plantes usitées en substances, & qui doivent évidemment leurs vertus aux principes que nous venons d'indiquer. Entre ces substances végétales, le gayac, l'esquine, l'un & l'autre très-résineux, & le sassafras très-aromatique & très-riche en huile essentielle, tiennent un rang distingué. L'azédouaire, l'angélique, la benoite, la sauge, le chardon bénit, les fleurs de sureau, *&c.* sont aussi au premier rang. *Voyez ces articles particuliers.*

Les chaux antimoniales absolues, telles que l'antimoine diaphorétique, le bézoardique minéral, *&c.* qui sont les *sudorifiques* les plus renommés du regne minéral, n'ont à ce titre qu'une vertu fort douteuse: la propriété *sudorifique*, ou la vertu *sudorifique* des fleurs de soufre & de l'esprit sulphureux volatil, ne sont pas bien constatés non plus; quant aux terres absorbantes, aux terres scellées qui sont au rang des argilleuses & aux pierres précieuses que les Pharmacologistes comptent au rang des *sudorifiques*, on peut prononcer hardiment que cette propriété qu'ils leur ont attribuée, est purement imaginaire. *Voyez l'article* TERREUX, & MATIERE MÉDICALE.

Le regne animal fournit les alkalis volatils sous forme liquide, appellés communément *esprits alkalis volatils*, tels que celui du sel ammoniac, de la corne de cerf, de la soie, des viperes, du crâne humain, qui sont les plus efficaces de tous les *sudorifiques*; ce regne fournit encore l'esprit des fourmis, qui est un remede peu éprouvé; le sang de bouquetin, plus usité & plus efficace, les cloportes, les vers de terre, les écrevisses, la chair de vipere & de serpent, & celle des tortues, toutes substances dont les vertus échauffantes, animantes, *sudorifiques*, ne sont pas encore suffisamment constatées. *Voyez les articles particuliers.*

On ne doit point avoir meilleure opinion des matieres terreuses absorbantes de ce regne, que l'on trouve encore au rang des *sudorifiques* (telles que les coquilles, la mere de perles, la corne de cerf calcinée, la mâchoire de brochet, les bézoards, *&c*), que des matieres terreuses du regne minéral.

On trouve encore dans les boutiques plusieurs compositions *sudorifiques*, tant sous forme solide que sous forme liquide; les esprits ardents aromatiques, les elixirs, les teintures, les mixtures balsamiques aromatiques, dont l'excipient est toujours un esprit ardent; les esprits volatils aromatiques, huileux; la liqueur de corne de cerf succinée; la thériaque, le mithridate, le diascordium, la confection alkermes, *&c.*

Les médicamens *sudorifiques* se donnent ordinairement sous forme de tisanne. *Voyez* TISANNE. C'est sous cette forme que sont certains remedes *sudorifiques* de charlatans, tels que la tisane de kalac ou calat, qui est à-présent oubliée, vraisemblablement parce qu'elle est connue, & celle de vinache, qui est un des deux cens secrets actuellement en vogue à Paris, *voyez* SECRET, (*Médecine.*) & qui n'est vraisemblablement qu'une imitation, ou peut-être une copie de la tisane de kalac, qui ressemble elle-même à toutes les tisanes *sudorifiques* composées, qu'on a dès long-tems employées au traitement des maladies vénériennes (*voyez* VÉROLE), & dont les ingrédiens sont ce qu'on appelle les *bois par excellence*, c'est-à-dire, le *gayac*, le *sassafras*, la *squine* & la *sarsepareille*, auxquels on ajoute quelquefois l'iris de Florence, la réglisse, dans laquelle on fait bouillir, assez inutilement, des chaux antimoniales, ou du mercure crud, & enfin à laquelle on ajoute quelquefois des purgatifs.

Les *sudorifiques* élevent le pouls, augmentent la chaleur naturelle, sont véritablement échauffans. *Voyez* ÉCHAUFFANT. Par conséquent on doit être très-reservé sur l'usage des *sudorifiques* chez ceux qui sont d'un tempérament vif, ardent, mobile, sec, ou sanguin, & très-pléthorique, qui sont sujets à des hémorragies, qui ont la poitrine délicate ou quelque suppuration intérieure, & qui sont dans la fievre hectique; quoiqu'il ne faille pas croire que des sueurs abondantes & critiques ne puissent être utiles dans les cas ordinaires aux sujets ainsi constitués, nous voulons dire seulement que les fautes dans l'administration de ce secours peuvent être plus dangereuses pour eux que pour les autres.

Quant aux précautions pratiquées & aux contr'indications tirées de l'état de maladie, ces choses découlent d'elles-mêmes de la loi générale, de n'employer ce remede que d'après l'indication propre & directe levée de la tendance de la nature vers cette évacuation; tendance estimée principalement par le pouls. Nous observerons seulement que ceux qui se gouvernent par cette boussole, ne trouvent pas toujours les *sudorifiques* contr'indiqués par l'état de très-grande chaleur de fievre très-forte, d'inflammation, d'orgasme; car non-seulement cet état peut se trouver avec la sueur imminente, mais même la sueur imminente est ordinairement précédée de cet état, & elle en est souvent la plus heureuse solution: tandis que les Médecins qui se conduisent sous les indications artificielles redoutent cet état, méconnoissent l'événement qu'il préfage, éloignent cet événement par des saignées ou d'autres remedes à contre-tems, *&c.* (*b*)

SUDSUTETE, s. m. (*Critiq. Sac.*) ce mot est employé par saint Paul dans sa I. épitre aux Corinthiens, *ch. j. v. 20.* πῦ σοφὸς; πῦ γραμματεὺς; πῦ συζητητὴς τῦ αἰῶνος τύτυ; c'est-à-dire, où est le sage? où est le scribe? où est le rechercheur de ce siecle? συζητητὴς, *disquisitor*, de συν & ζητέω, *quæro*. Le rechercheur dont il s'agit ici, est le juif qui étudie la science énigmatique des prophéties, & qui prétend en découvrir le sens. Le passage de saint Paul s'explique par un passage analogue de l'Ecclésiastique, *c. xxxix. v. 1.* Le sage, le scribe, le savant, recherchera la sagesse de tous les anciens, s'occupera de l'étude des prophéties & du sens caché de leurs sentences; car il passe sa vie dans l'étude des paraboles énigmatiques. Les Juifs *syzétetes* se nommoient en hébreu *darschan*, & leurs explications *midrasch*. (*D. J.*)

SUEDE, (*Géog. mod.*) un des royaumes des plus grands & des plus septentrionaux de l'Europe. Les terres qu'il renferme, sont comprises à-peu-près entre le 30. & le *45. degré de longitude*, & entre les *55. & 70 degrés de latitude septentrionale*. Il a ainsi dans sa plus grande longueur plus de 350 lieues du septentrion au midi, & plus de 140 d'orient en occident. Il est borné au nord par la Laponie norwégienne ou danoise, & par l'Océan septentrional; au sud par la mer Baltique & par le golphe de Finlande; à l'orient par la Moscovie, & au couchant par la Norwege, le détroit du Sund & le Categat.

Ce royaume jouit d'un air sain, qui est cependant si froid & si peu tempéré, qu'à l'hiver qui occupe les trois quarts de l'année, succedent durant deux mois des chaleurs excessives. Il n'y a presque point de milieu entre un froid très-violent & une chaleur étouffante; & par conséquent il n'y a que peu ou point du tout de printems ni d'automne. Le soleil, dans sa plus grande élevation, est dix-huit heures & demie sur l'horison de Stockolm, & fait pendant quelques semaines un jour continuel; mais les jours d'hiver sont bien courts à proportion, car le soleil n'y paroît que cinq heures & demie. La lumiere de la lune, la blancheur de la neige & la clarté du ciel dédommagent foiblement de l'absence du soleil. On se précautionne contre l'âpreté du froid par le moyen des poëles qui sont dans les maisons, & par de bonnes fourures quand on est obligé de sortir. Les pauvres même sont obligés de se servir de peaux de mouton, & autres peaux semblables pour pouvoir résister au froid du climat. La négligence en ce genre seroit fatale, car on ne sauroit être mal-vêtu en *Suede*, sans courir risque de perdre le nez, les doigts des mains & des piés, & quelquefois même la vie.

La *Suede* se divise en *Suede* propre, Gothlande, Nortlande & Finlande. La *Suede* propre est située entre les Nordelles au nord, l'Ostrogothland au sud, la mer à l'orient, & les gouvernemens de Bahus, d'Aggerhus & de Drontheim vers l'occident; elle renferme cinq provinces, savoir l'Uplande, la Sudermanie, la Westmanie, la Néricie & la Dalécarlie.

La *Suede* est un pays arrosé de rivieres & entrecoupé de grands lacs, qui, avec les montagnes & les forêts, occupent plus de la moitié du royaume. La terre y est ingrate en plusieurs choses utiles à la vie. On y voit des campagnes à perte de vue, couvertes de chênes & de sapins d'une hauteur prodigieuse. La chasse & la pêche produisent de quoi nourrir cette vaste contrée. On chasse les bêtes-fauves pour les manger; les loups, les renards, les chats sauvages pour en avoir les peaux, qui servent à des fourrures. Il y a quantité d'aigles, de faucons & d'autres oiseaux de proie qui nous sont inconnus. Les renards & les écureuils y deviennent grisâtres, & les lievres blancs comme de la neige. Outre la mer, les lacs y fourmillent de poissons qu'on ne connoit point ailleurs. On y prend quantité de stréamlings, sorte de poisson plus petit qu'un hareng; on le sale, on l'encaque dans des barrils, & on le vend ensuite dans tout le pays. Le bétail de la *Suede* est en général petit, ainsi que dans les autres pays septentrionaux. La laine que donnent les moutons est extrêmement grossiere, & ne peut servir qu'aux habits des paysans. Les chevaux, quoique petits, sont légers, vigoureux, forts, & excellens pour le traîneau, qui est l'unique voiture des habitans pendant la longue durée de l'hiver.

Les forêts produisent du bois de charpente & à brûler tant qu'on veut; on en fait un grand débit, tant pour les bâtimens que pour les mâtures des vaisseaux. Les mines de cuivre & de fer font un objet de commerce considérable. Il y a telle mine de cuivre dont on tire annuellement la valeur d'un million. Outre le fer qui se consume dans le pays, il s'en transporte tous les ans chez l'étranger pour d'assez grosses sommes; mais voilà toutes les ressources de cette monarchie.

Son origine & son commencement nous sont inconnus. Les révolutions qu'elle a essuyées ont été exactement décrites par Puffendorf, & agréablement par l'abbé de Vertot. La *Suede*, probablement épuisée d'habitans par les anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, parut comme ensevelie dans la barbarie pendant les huit, neuf, dix & onzieme siecles. Le christianisme qui y fut préché dès le neuvieme, n'y fit aucun progrès. Elle renonça au christianisme dans le siecle suivant, & dans le onzieme siecle, toutes les côtes de la mer Baltique étoient encore payennes.

Les premiers rois de cet état étoient absolus. Les *Suénones*, dit Tacite, sont tombés sous la domination d'un seul; ce n'est plus une monarchie tempérée, c'est le pur despotisme. Les *Suénones* sont les Suédois; je n'ai pas besoin d'en avertir, ni de remarquer que les choses ont bien changé. Les Suédois, ce peuple de tous les Germains le seul esclave du tems de Tacite, & l'un des plus barbares dans les

siecles d'ignorance, sont devenus de nos jours une nation du Nord des plus éclairées, & l'une des plus libres des peuples européens qui ont des rois. Outre que la monarchie y est mitigée, la nation suédoise est encore libre par sa belle constitution, qui admet les payſans mêmes dans les états généraux.

La couronne de *Suede*, anciennement élective, n'est devenue succeſſive & héréditaire que ſous le regne de Guſtave I. Il fut réſolu dans une aſſemblée de la nobleſſe, tenue à Stockholm en 1680, & confirmée à la diete en 1682, que les filles ſuccéderoient à la couronne, ſi les mâles venoient à manquer dans la famille royale.

Les états du royaume avoient beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en ont, depuis qu'on a changé la forme du gouvernement. Il conſiſte en quatre ordres, qui ſont la nobleſſe, le clergé, les bourgeois, & les payſans. Ces quatre états compoſés d'un millier de gentilshommes, de cent eccléſiaſtiques, de cent cinquante bourgeois, & d'environ deux cens cinquante payſans, faiſoient les lois du royaume.

On convoque ordinairement les états de quatre en quatre ans; & quand ils s'aſſemblent à Stockholm, c'eſt dans la grande ſalle du château. La nobleſſe a pour chef le maréchal de la diete, qui eſt nommé par le roi: elle eſt partagée en trois claſſes; la premiere eſt celle des comtes & des barons, la ſeconde, celle des maiſons illuſtres par les charges de la couronne, ou par les emplois conſidérables, & la derniere eſt celle des ſimples nobles.

Cette diſtinction n'a été introduite que depuis que la couronne eſt héréditaire: car du tems de l'élection, il n'y avoit que la vertu & le mérite qui miſſent de la différence entre les gentilshommes. L'archevêque d'Upſal eſt à la tête du clergé, en qualité du primat du royaume. Les bourgeois ont ordinairement à leur tête le bourguemeſtre de Stockholm, & les payſans choiſiſſent un préſident. Le roi congédie le plutôt qu'il peut l'aſſemblée des états, de peur qu'elle ne cenſure l'adminiſtration publique, & ne propoſe des réformations.

Le ſénat eſt le corps le plus conſidérable du royaume après les états généraux. Le corps des ſénateurs, aujourd'hui réduit à douze, étoit autrefois libre, juge des actions & de la vie du roi; il n'eſt plus aujourd'hui que le témoin de ſa conduite, & quoiqu'il entre en connoiſſance de toutes les affaires d'état, ſa fonction eſt de lui donner conſeil, ſans pouvoir lui rien preſcrire.

Le roi ſeul a le droit d'établir les impôts, de régler les étapes pour les ſoldats des provinces, de faire battre la monnoie, & de faire creuſer les mines de ſalpêtre, à-moins qu'elles ne ſoient dans les terres eccléſiaſtiques. Il nomme à toutes les charges du royaume, & à toutes les magiſtratures; il lui eſt permis, en cas de néceſſité, de lever le dixieme homme pour aller à la guerre; mais il prend en échange l'argent qui ſeroit employé à cette levée, & trouve, par ce moyen, le ſecret de ne pas dépeupler ſes états; ce qui fait que les armes de *Suede* ſont preſque toutes compoſées de ſoldats étrangers, & particulierement d'Allemands.

Outre les ſénateurs, il y a dans ce royaume, cinq grands officiers de la couronne, qui ſont régens nés du royaume pendant la minorité des rois. Ces cinq officiers ſont le droſſart, ou le grand juſticier, le connétable, l'amiral, le chancelier, & le grand tréſorier. Ils préſident chacun à une chambre, compoſée de quelques ſénateurs; quand leur charge vient à vaquer, le roi la donne à qui bon lui ſemble, & ordinairement au plus ancien ſénateur de la chambre.

Le grand juſticier préſide au ſuprême conſeil de juſtice, auquel on appelle de tous les autres; c'eſt lui qui a le privilege de mettre la couronne ſur la tête du roi dans la cérémonie de ſon couronnement.

Le connétable eſt le chef du conſeil de guerre, & prend ſoin de tout ce qui regarde les armées. Aux entrées des rois, il marche le premier devant eux tenant l'épée nue; & dans l'aſſemblée des états, il eſt aſſis devant le trône, à main droite.

Le pouvoir de l'amiral eſt fort conſidérable: il a le commandement des armées navales; il a le choix de tous les officiers de guerre & des finances qui ſervent dans la marine, & auxquels il donne des proviſions. La juſtice de l'amirauté lui appartient, & ſe rend en ſon nom; il a les amendes, les confiſcations, le droit de dixieme ſur toutes les priſes & conquêtes faites à la mer, le droit d'ancrage, l'inſpection ſur les arſenaux maritimes, & la diſtribution des congés à tous les vaiſſeaux qui partent des ports & havres du royaume. Il eſt préſident du conſeil de marine, qui connoît de toutes les entrepriſes de guerre, des abus & des malverſations commiſes par les officiers de marine; enfin il juge définitivement & en dernier reſſort toutes les affaires qui concernent l'amirauté.

Le chancelier eſt le chef de la police, en corrige les abus, & fait tous les réglemens néceſſaires pour le bien public; il eſt dépoſitaire des ſceaux de la couronne; il expédie toutes les affaires d'état, & expoſe les volontés du roi aux états-généraux; il préſide au conſeil de police, & c'eſt en ſes mains que le roi dépoſe la juſtice pour la faire rendre à ſes ſujets.

Le grand-tréſorier a l'adminiſtration des finances & des revenus du roi. Il fait rendre tous les comptes des fermes aux tréſoriers particuliers: c'eſt lui qui ſigne les ordonnances, & autres expéditions du tréſor, qui ordonne des fonds, & qui paie tous les officiers du royaume; il préſide à la chambre des comptes, qui expédie tous les arrêts portant impoſition ſur les peuples, & où l'on rapporte toutes les affaires qui regardent les finances.

Le revenu des rois de *Suede* a été beaucoup augmenté depuis le changement de religion, par la poſſeſſion des biens du clergé, & par la réunion au domaine de tous ceux qui en avoient été aliénés. Le roi tire encore ſon revenu de droits qu'il leve ſur les mines du royaume, ſur les amendes, & ſur les marchandiſes.

La juſtice eſt adminiſtrée en *Suede* par quatre tribunaux ſouverains, qu'on nomme *parlemens*, qui connoiſſent des affaires civiles & criminelles en dernier reſſort dans leur juriſdiction. Ces quatre parlemens ſont, celui de Stockholm, celui de Jenkoping, celui d'Abo en Finlande, & celui de Wiſmar, qui a dans ſon département les états que le roi de *Suede* poſſede en Allemagne.

La religion luthérienne regne en *Suede*. L'Egliſe de ce royaume eſt gouvernée par un archevêque & par dix évêques, qui ne ſont embarraſſés de l'adminiſtration d'aucune affaire particuliere, & qui ne ſont jamais appellés au conſeil que lorſque les états s'aſſemblent. Leurs revenus ſont forts médiocres. Ils ont ſous eux ſept ou huit ſurintendans qui ont tous autorité d'évêques, mais qui n'en ont pas le nom; & ſur chaque dix égliſes, il y a un prevôt ou diacre de la campagne. Il a quelqu'autorité ſur les eccléſiaſtiques inférieurs qu'on compte par le nombre des égliſes, qui montent, tout-au-plus, à deux mille, tant dans le duché de Finlande, que dans la *Suede*. Les chapelains & les curés groſſiſſent le corps des eccléſiaſtiques de près de quatre mille perſonnes. Ils ſont tous fils de payſans, ou de ſimples bourgeois, & par conſéquent ils ſe contentent du petit revenu qu'ils tirent de leurs charges. Lorſqu'il meurt un évêque, le clergé de chaque diocèſe, propoſe trois perſonnes au roi, qui choiſit l'une des trois pour remplir la prélature vacante. Tous les chapitres du royaume

me donnent aussi leurs suffrages pour l'élection d'un archevêque, mais la décision appartient au roi seul, qui de plus, a le patronage de toutes les églises, à la réserve de quelques-unes, dont la noblesse dispose.

On ne connoissoit point en *Suede*, en Danemarck, & dans le reste du nord, avant la fin du seizieme siecle, aucun de ces titres de comte, de marquis, de baron, si fréquens dans le reste de l'Europe. Ce fut le roi Eric, fils de Gustave Vasa, qui les introduisit dans son royaume, vers l'an 1561 pour se faire des créatures; mais ce fut une foible ressource, & ce prince laissa au monde un nouvel exemple des malheurs qui peuvent suivre le desir de se rendre despotique.

Le fils du restaurateur de la *Suede* fut accusé de plusieurs crimes pardevant les états assemblés, & déposé par une sentence unanime, comme Christiern II. l'avoit été en Danemarck; on le condamna à une prison perpétuelle, & on donna la couronne à son frere Jean III.

Les forces militaires du royaume de *Suede* consistent sur terre à près de cinquante régimens, qui font 60 mille hommes. Chaque régiment est ordinairement de 1200 hommes, y compris 96 officiers dans chacun; comme ces régimens sont toujours complets, on peut assembler en tous tems une armée de 20 mille hommes sur les frontieres de Danemarck & de Norwege. Outre les fonds ordinaires, on a affecté à chaque régiment vingt fermes surnuméraires, pour faire subsister les officiers qui ne sont plus en état de servir. On a aussi établi pour les soldats qui sont hors de service par leur âge, ou par leurs blessures, un hôpital général qui jouit d'un bon revenu, indépendamment duquel, chaque officier qui s'avance paie au profit de l'hôpital, une somme d'argent proportionnée au grade qu'il acquiert. Un colonel paie cent écus, & les autres officiers à-proportion. Il y a à Stockholm un grand magasin d'armes toutes prêtes, & un autre au château de Jencoping, situé vers les frontieres de Danemarck.

Les Suédois sont grands, bien faits, d'une constitution vigoureuse, & capables de supporter toutes sortes de fatigues. La nature du climat & la bonne éducation leur procurent ces avantages. Leur génie les portant aux choses sérieuses, les fait réussir dans les études de ce genre. Depuis la réformation, les Lettres ont percé en *Suede*. Gustave Adolphe les protégea, & la reine Christine imita son exemple. Stockholm est aujourd'hui décorée d'une illustre académie des Siences; & le premier botaniste de l'europe est un suédois. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUEL, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique. Pline, *l. III. c. j.* la met sur la côte. Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* nomme aussi cette ville. Ptolomée la marque sur la côte de la mer Ibérique; mais le manuscrit de la bibliotheque palatine lit *Suea*, au lieu de *Suel*.

Dans une inscription rapportée par Reinesius, *p. 131.* on lit ces mots, *municipio suelitano*; & comme cette inscription avoit été trouvée à Fuengirola, village à quatre lieues de Malaca, quelques-uns s'étoient imaginé que ce village étoit l'ancienne *Suel*. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment; il soutient, mais sans en donner aucune raison, que l'inscription dont il s'agit est supposée & moderne, & ajoute que *Suel* est aujourd'hui le château de Molina, au royaume de Grenade, entre Marbella & Malaca.

Quoi qu'il en soit, voici l'inscription en entier, telle que la donne Bernard d'Aldrette dans ses origines de la langue castillane, *l. I. c. ij.*

Neptuno Aug. sacrum
L. Junius Puteolanus
VI. Vir. Augustalis
In Municipio suelitano.

(*D. J.*)

SVELTE, adj. (*Beaux Arts.*) ce terme tiré de l'italien *svelto*, & dont on fait usage en parlant du dessein, de la peinture, de la sculpture, & même de l'architecture, est l'opposé du gout lourd & écrasé; il donne l'idée d'un morceau exécuté avec grace, avec légereté, d'une maniere dégagée & un peu alongée. De-là vient que figure *svelte* est une figure deliée & d'une taille légere & délicate.

SUELTÉRIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Suelteri*, peuples de la Gaule Narbonnoise; c'est Pline, *liv. III. c. iv.* qui en parle. Ils habitoient dans les dioceses de Fréjus, vers la riviere d'Argens, où sont aujourd'hui Brignole & Draguignan. C'est le sentiment d'Honoré Bouche, *l. VII. c. vij. p. 183.* qui est suivi par le P. Hardouin, & favorisé par la situation que la table de Peutinger donne aux *Selteri*, qui sont les mêmes que les *Sueteri*. (*D. J.*)

SUER, v. neut. (*Gram.*) c'est rendre de la sueur, *voyez l'article* SUEUR. Il se dit aussi metaphysiquement des murailles & de leur humidité. Les murs *suent*. *Voyez les articles suivans.*

SUER, (*Jardinage.*) se dit des blés, des foins; c'est un reste d'humeur qui est en-dedans du blé & du foin, & qui n'ayant pas encore perdu sa chaleur, en sort & jette cette humeur en s'évaporant.

SUER, v. a. (*Fabriq. de Tabac.*) pour faire *suer* les feuilles de tabac, on choisit un grenier sec où il y ait de l'air. Là au sortir de la pente, c'est-à-dire, après qu'elles ont seché pendues à des cordes, on en fait un lit sur le plancher de la longueur qu'on veut, sur la largeur de deux longueurs de feuilles. La maniere de les y placer est pointe contre pointe ou tête contre tête, en couvrant le premier lit de nouvelles feuilles, jusqu'à ce que le monceau ait environ trois piés de hauteur. En cet état, les feuilles s'échauffent & suent naturellement; après un certain dégré de chaleur, on défait le tas, & on retourne les feuilles qu'on arrange comme la premiere fois: lorsque le tems est convenable, la sueur s'acheve en quinze jours; si elle tarde, on couvre les feuilles de planches, & on les charge de quelques pierres. Labat *Voyag.* (*D. J.*)

SUERIE, s. f. (*Manuf. de tabac.*) c'est ainsi qu'on appelle en Amérique la case, la maison, le bâtiment où les plantes de tabac coupées sont apportées pour les faire ressuer & fermenter. On les étend dans la *suerie* les unes sur les autres, on les couvre de quelques méchantes toiles, ou nates avec des planches pardessus, & de pierres pour les tenir en sujétion; c'est ainsi qu'on les laisse trois ou quatre jours, pendant lesquelles elles fermentent, ou pour parler comme aux îles, elles ressuent, après quoi on les fait secher. (*D. J.*)

SUESSA ARUNCA, (*Géogr. anc.*) ou *Suessa* simplement, ville d'Italie dans la Campanie. On rapporte, dit Tite-Live, *l. VII. c. xv.* que les Arunces épouvantés abandonnerent leur ville, & se retirerent avec leurs femmes & leurs enfans à *Suessa*, qu'ils fortifierent. Cette ville fut nommée *Arunca* du nom de ces peuples, pour la distinguer de *Suessa* surnommée *Pometia*.

L'histoire ne nous apprend point que les Arunces aient été forcés dans *Suessa Arunca*. Quant à leur ancienne capitale, elle fut détruite par les Fidicins. Dans l'année 440 de la fondation de Rome, le sénat envoya une colonie à *Suessa Arunca*. Du tems de Ciceron elle avoit le titre de Municipe. Il en fait cet éloge magnifique. *Lautissimum oppidum, nunc municipium honestissimorum quondam colonorum Suessam, fortissimorum militum sanguine* (Antonius) *implevit.* Ciceron ne lui donna point en cet endroit de surnom, & Silius Italicus, *l. VIII. v. 398* en use ainsi,

detritaque bellis Sueſſa. La raiſon en eſt que *Sueſſa Pometia* avoit été détruite auparavant.

Sueſſa Arunca devint pour la ſeconde fois colonie romaine ſous Auguſte, ſelon une inſcription ancienne rapportée par Gruter *p. 1096*, où on lit *Ædilis colonia Julia felici claſſica Sueſſa*. Les habitans de cette ville ſont appellés *Sueſſani* dans une inſcription faite du tems de l'Empereur Adrien, & rapportée par Holſtenius p. 257. *Qui viam Sueſſanis Municipiis ſua pec. fecit.*

Lucilius (Caius) chevalier romain, & poëte latin, naquit à *Sueſſa* au pays des Arunces, vers le commencement du ſeptieme ſiecle de Rome, ſavoir l'an 605, & mourut à Naples vers l'année 660, âgé d'environ 55 ans. Il porta les armes ſous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beaucoup de part à l'amitié de ce fameux général, & à celle de Lelius; c'eſt Velleius Paterculus, *l. II. c. ix.* qui nous l'apprend. *Celebre*, dit-il, *& Lucilii nomen fuit, qui ſub P. Africano Numantino bello, eques militaverat.* Pompée du côté maternel étoit petit neveu de Lucilius, ainſi ce poëte étoit de bonne maiſon. Il commença trente livres de ſatyres où il cenſuroit nommément & d'une maniere piquante pluſieurs perſonnes qualifiées. Il ne fut pas l'inventeur de la ſatyre parmi les latins; mais il en fut comme le reſtaurateur, par le nouveau tour qu'il lui donna, en ſe réglant ſur le goût de l'ancienne comédie des Grecs; avec cette différence qu'il ſe ſervoit ordinairement de vers Pithiens, que les grammairiens appellent vers héxametres, au lieu que les poëtes comiques n'avoient employé que des vers iambes ou coraïques. Il fit pluſieurs autres ouvrages, mais il ne nous reſte que des fragmens de ſes ſatyres; ils ont été recueillis ſoigneuſement par François Douza, & publiés à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient cependant bon beſoin d'être encore mieux éclaircis par quelque ſavant critique, parce qu'on en tireroit beaucoup de lumieres en ce genre. On apprendroit bien des choſes dans les autres œuvres de Lucilius qui ſe ſont perdues.

Les anciens ont été fort partagés ſur le mérite de ce poëte ſatyrique. On peut voir ce que dit Horace *ſat. I. l. II. ſat. IV. l. I. & ſat. X.* qu'il emploie toute entiere à répondre aux admirateurs de Lucilius, proteſtant en même tems qu'il ne prétend pas lui arracher la couronne qui lui eſt ſi juſtement dûe. Quintilien étoit extrêmement prévenu en faveur de Lucilius; mais tous les critiques ſe ſont déclarés pour le jugement d'Horace; cependant Lucilius a eu le bonheur de certaines femmes qui avec très-peu de beauté, n'ont pas laiſſé de cauſer de violentes paſſions. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Ciceron ſe ſoit contredit dans ſes déciſions ſur le ſavoir de Lucilius. Il dit au premier livre de l'Orateur, c. 16: *ſed ut ſolebat C. Lucilius ſæpe dicere homo tibi ſubiratus, mihi propter eam ipſam cauſam minus quàm volebat familiaris, ſed tamen & doctus & perurbanus, ſic ſentio neminem eſſe in oratorum numero habendum qui non ſit omnibus iis artibus quæ ſunt libero homine dignæ, perpolitus.* Il lui donne le même éloge de docte au ſecond livre du même ouvrage, & il le lui ôte au premier livre *de finibus*, c. 3.

Je n'ajoute plus qu'un mot ſur Lucilius, parce que j'ai déja parlé de lui à l'*article* SATYRE. Il ne ſouhaitoit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-ſavans. Il eſt vrai que ces deux ſortes de lecteurs ſont quelquefois également redoutables; les uns ne voient pas aſſez, & les autres voient trop: les uns ne connoiſſent pas ce qu'on leur préſente de bon; & l'on ne ſauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. Ciceron ne veut point de lecteurs ignorans, il demande les plus habiles, déclarant ne craindre perſonne; mais combien peu de gens peuvent tenir le même langage? (*D. J.*)

SUESSA-POMETIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Strabon, *l. V.* lui donne le titre de métropole des Volſques; & Denys d'Halicarnaſſe *l. VI. p. 364* l'appelle la premiere, ou la principale ville de ce peuple.

Cette ville fiere de ſa puiſſance & de ſes richeſſes, s'étoit crû permis de porter le ravage chez ſes voiſins; les Latins s'en plaignirent; mais lorſqu'ils en demanderent la réparation, ils n'eurent point d'autre réponſe, ſinon qu'on étoit prêt à vuider le différend par les armes. Tarquin ſaiſit cette occaſion de faire marcher ſes troupes vers *Sueſſa*. L'armée des Sueſſans qui l'attendoit ſur la frontiere, fut vaincue & prit la fuite. Tarquin ne tarda pas d'aller faire le ſiege de leur capitale. Il environna la place d'une ample circonvallation qu'il munit d'un large foſſé, & pouſſa les attaques avec force. Les aſſiegés ſe défendirent courageuſement, mais ne recevant ni convois, ni ſecours, & ſe voyant épuiſés, ils préférerent de mourir ſur leurs remparts, & de conſerver leur liberté en périſſant. A la fin leur ville fut priſe d'aſſaut, tous ceux qui avoient porté les armes pour ſa défenſe, furent impitoyablement maſſacrés. Les femmes, les enfans, les vieillards & les eſclaves, dont le nombre étoit grand, devinrent la proie du ſoldat.

L'or & l'argent qu'on trouva dans cette ville opulente, furent ſeuls mis en réſerve, & portés dans un endroit marqué. On en conſacra la dixieme partie pour acheter le Temple de Jupiter Capitolin. Toute la ſomme montoit à 40 talens d'or.

Cette ville ſe rétablit; car l'année 258 de Rome, la grandeur de ſon enceinte, la multitude de ſes habitans, ſes richeſſes & ſon luxe la faiſoient encore paſſer pour la capitale des Volſques. Le conſul Servilius la prit d'aſſaut, & l'abandonna au pillage de ſes troupes.

Cette ville fut nommée *Pometia* pour la diſtinguer de *Sueſſa-Arunca*. Quelquefois elle ſe trouve appellée ſimplement *Sueſſa*, parce qu'elle étoit la plus puiſſante des deux; & quelquefois on la nomme ſeulement *Pometia*. Elle fut colonie romaine. Virgile *Æneid. l. VI. v. 775* déſigne cette ville ſous le nom du peuple.

Pometios, *caſtrumque Jani, Bolamque, coramque.*
(*D. J.*)

SUESSIONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique. Céſar, *bel. gall. l. VIII. c. vj.* les met ſous les *Rhemi; in fines Sueſſionum qui Rhemis erant attributi.* Les députés que les *Rhemi* envoyerent à Céſar, appellent les *Sueſſiones* leurs freres & leurs parens, qui ſe ſervoient des mêmes lois, faiſoient avec eux un même état, & avoient les mêmes magiſtrats: *fratres, conſanguineoſque ſuos, qui eodem jure, iiſdem legibus utantur, unum imperium & unumque magiſtratum cum ipſis habeant.*

Le nom de ces peuples eſt différemment écrit par les anciens. Les divers exemplaires de Céſar liſent quelquefois *Sueſſones* & quelquefois *Sueſſiones*. Cette derniere orthographe ſemble devoir être préférée, parce que le métaſraſte grec lit conſtamment Συεσσιῶνες. Pline, *liv. IV. ch. xviij.* écrit auſſi *Sueſſiones*, de même que Tite-Live.

Les diverſes éditions de Strabon varient auſſi beaucoup; les unes portent Συεσσώνες, & d'autres Συεσσιωνες ou Συεσσιονες; Lucain, *l. I. v. 413.* dit *Sueſſones.*

Et Bituris, longiſque leves Sueſſones *in armis.*

Ptolomée a oublié apparemment la premiere lettre du nom de ces peuples, car il les appelle Οὐεσσωνες. L'itinéraire d'Antonin eſt pour *Sueſſones*, de ſorte que l'orthographe eſt abſolument douteuſe. Il eſt plus sûr que le peuple ainſi nommé habitoit le pays connu préſentement ſous le nom de *diocèſe de Soiſſons. Voyez* SOISSONS. (*D. J.*)

SUESSITAINS, LES, (*Géogr. anc.*) *Suessitani*, peuples de l'Espagne citérieure, selon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xx.* M. de Marca, *Hispan. l. II. c. xxix.* ne doute point que les *Cosetani*, ou plutôt une partie de cette nation, ne soit le peuple auquel Tite-Live donne le nom de *Suessitani*. Ce peuple, dit-il, allié du peuple romain, joignit ses troupes à l'armée romaine pour prendre *Vergium*, forteresse des *Lacetani*, qui voisins de *Suessitani*, avoient ravagé leurs terres. Ce voisinage avec les Lacétains, ne peut convenir à aucune autre nation qu'aux *Cocetani* & aux Ilergetes. Or ce ne peut point être ces derniers, puisque Tite-Live fait mention d'eux dans le même chapitre que j'ai cité. Il ne reste donc plus que les *Cocetani*, dont une partie du pays a été appellée *Suessétanie*. *Vergium* n'étoit pas la seule place des *Suessetani*; Tite-Live, *l. XXXIV. c. xxj.* leur donne une ville qui s'étendoit en longueur, mais qui n'étoit pas large; & ailleurs, *l. XXXXI. c. lxij.* il dit que A. Terentius prit d'assaut, dans le pays des *Suessetani*, une ville nommée *Corbio*. La question seroit de savoir si cette ville de *Corbio* ne seroit point la même que la ville longue & peu large dont nous venons de parler. (*D. J.*)

SUESSULA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie. La table de Peutinger la marque entre Capoue & Nola dans l'ordre qui suit.

Capua IX. Suessula *ex Nola.*

Ses habitans sont appellés *Suessulani* par Tite-Live, *l. VIII. c. xiv.* & par Pline, *l. III. c. v.* Frontin nous apprend que Sylla y envoya une colonie: *Suessul. oppidum muroductum: colonia, lege Sullanâ est deducta:* cette ville est nommée présentement *Castel di Sessola.* (*D. J.*)

SUETOLT, BUFOLT, *orbis*, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer, qui a derriere la tête, à l'endroit de la poitrine, un os fait en forme d'écusson, & le corps rond; la bouche est plus saillante & plus avancée que celle du flascopsaro, auquel il ressemble par la forme du corps; il a sur tout le corps des os ovoides disposés par rangées, & entre ces os il y a des aiguillons. Les yeux sont petits & ronds; la bouche est garnie de dents plus petites que celles du flascopsaro. Le *suetolt* n'a que deux nageoires auprès des ouies, & une qui termine la queue; sa chair n'est pas bonne à manger. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, I. part. l. XV. c. ij.* *Voyez* FLASCOPSARO & POISSON.

SUETTE, s. f. *Voyez ci-après* SUEUR ANGLOISE.

SUEVES, LES, (*Géogr. anc.*) *Suevi*, nom général que Tacite, *Germ. c. xxxiij. & xlv.* donne non-seulement aux peuples qui habitoient au-delà de l'Elbe, & même dans la Sarmatie, au-delà des limites de la Germanie, mais encore aux habitans de la Scandinavie; & de-là tous les vastes pays qu'occupoient ces nations nombreuses furent appellées du nom général de *Suevia.*

Selon le rapport de Pline, *l. IV. c. xiv.* les *Sueves* étoient compris sous les *Hermunduri.* Les peuples auxquels on donna le nom de *Sueves* ne se trouvent pas toujours dans la même région. Du tems de César, *Bel. gall. l. I. c. xxxvij. & xliv. l. IV. c. j. & ij. l. VI. c. ix. x. & xxix.* Les Cattes étoient réputés *Sueves.* Les *Narcomani*, les *Harudes*, & les *Seduſii*, furent compris ensuite sous le même nom; du-moins ces peuples, lorsque Naraboduus les eut fait passer dans la Boëheme, sont-ils comptés parmi les *Sueves.*

Strabon, *l. VII.* dit: la nation des *Sueves* est très-grande, car elle s'étend depuis le Rhein jusqu'à l'Elbe, & une partie même des *Sueves* habite au-delà de l'Elbe; mais depuis le troisieme siecle on voit le nom de *Sueves* se restraindre extrêmement, à mesure que les peuples particuliers, compris auparavant sous ce nom général, se firent connoître par leurs victoires, comme les Goths, les Wandales, les *Longobardi*, & les *Burgundiones.*

On trouve que dans le cinquieme siecle, lorsque les *Sueves* passerent en Espagne, le nom de ces peuples étoit encore celui de diverses nations. Depuis ce tems-là les *Sueves* ne paroissent plus avoir été qu'un peuple particulier, fixé dans le pays des anciens *Hermunduri.* Jornandus, *de reb. Get.* en donnant les bornes du pays des *Sueves* dit, qu'il a les *Bajoarii* à l'orient, les *Franci* à l'occident, les *Burgundiones* au midi, & les *Thuringi* au septentrion. Il ajoute que les *Alemanni* étoient joints aux *Sueves*, & qu'ils étoient maîtres des Alpes rhétiques.

Enfin les *Alemani* ayant abandonné entierement la Germanie, les *Sueves* se mirent peu-à-peu en possession de leurs terres, s'étendirent jusqu'aux sources du Danube, & jusqu'au lac de Constance, & donnerent à tout ce pays leur nom, qui s'y est conservé jusqu'à présent, quoiqu'un peu corrompu. Les Allemans l'appellent *Schwabenland*, & les François le nomment *Suabe.* (*D. J.*)

SUEUR, s. f. (*Physiolog.*) humeur plus ou moins tenue, séparée du sang, selon la plûpart des physiciens, &, selon d'autres, par les vaisseaux artériels de Ruysch.

Plusieurs raisons persuadent que la *sueur* est une liqueur absolument artérielle; 1°. elle sort par tout le corps, même où personne n'a vu des follicules subcutanées, comme à la paume de la main, à la plante des piés, &c. 2°. l'injection des arteres & leur comparaison avec le velouté de l'estomac & les intestins; démontrent qu'une humeur aqueuse est poussée par un canal continu de tuyaux artériels cylindriques; 3°. quoiqu'un corps sain ne sue pas, la *sueur* vient en excitant le mouvement du sang artériel par quelque boisson chaude, ou par l'exercice. Et par conséquent, si la filtration de la *sueur* étoit glanduleuse, les follicules devroient prodigieusement se distendre dans un corps qui est plusieurs jours sans *suer*, & se vuider promptement dans la *sueur*, comme ceux de la vessie & de l'urethre, par exemple, qui desséchés en peu de tems par l'usage des médicamens diurétiques, cessent de filtrer leur mucosité naturelle 4°. Il paroit cependant vrai que les glandes cutanées, toutes les fois que la *sueur* abonde trop à la peau, ne séparent pas leurs sucs gras bien purs, mais mêlés d'eau, plus copieux, & joints à l'humeur artérielle; car la même détermination qui force les arteres cutanées à filtrer beaucoup de *sueur*, agit de la même maniere dans les arteres qui séparent sous la peau des matieres muqueuses. De-là vient qu'on sue davantage, & qu'on a une *sueur* grasse à la tête, aux aisselles, aux aînes & au visage; & c'est en ce sens qu'on doit admettre une *sueur* glanduleuse.

Après tout, soit que la *sueur* soit séparée du corps par les glandes miliaires, ou par les petits vaisseaux de Ruysch, il est toujours constant qu'elle est différente, selon les variétés de l'air, du climat, du sexe, de l'âge, du tempérament, du régime de vie, du tems de la coction, de la structure des excrétoires, de l'état de la santé, ou de celui de la maladie.

La *sueur* en général est aqueuse, un peu gluante, & d'une couleur qui panche vers le jaune, comme le linge le marque. De plus, elle est salée, & donne à-peu-près par la distillation les mêmes principes chimiques que l'urine; s'ils sont plus doux, c'est qu'elle n'a croupi dans aucun follicule. Si l'on joint à cela ces *sueurs* des pthysiques, on sera convaincu qu'elle est composée du *serum* dissous par une circulation réitérée, & de beaucoup d'eau chargée de sel humain. Ce n'est pas tout, il y a divers phénomenes sur l'écoulement de la *sueur* dont il importe de donner l'explication.

1°. Quand le chyle ne se change pas en sang com-

me dans les phthisiques, la masse des fluides qui circulent n'est presque que de l'eau; ainsi il n'est pas surprenant qu'elle s'échappe par les pores, & que les malades soient toujours baignés de *sueur*. Mais quand les vaisseaux se dilatent dans les chaleurs, quand le sang est poussé avec violence, comme dans les exercices violens, la *sueur* doit couler, puisque les engorgemens qui surviennent alors, ferment les conduits de la transpiration. Cependant si le sang est poussé trop violemment, les arteres compriment aussi les tuyaux sudoriferes; c'est pourquoi les cordiaux suppriment quelquefois la *sueur*.

2°. Dans l'agonie & la syncope, le sang s'arrête, de-là vient que la partie aqueuse s'en exprime: les vaisseaux secrétoires qui sont alors relâchés, ne résistent pas à la force qui pousse le sang.

3°. Dans la frayeur, il coule une *sueur* froide. Les nerfs sont agités par la puissance qui anime nos corps, & les diametres des vaisseaux capillaires se raccourcissent: alors ces vaisseaux ne reçoivent plus tant de sang; par conséquent les mouvemens de la chaleur y cessent, cependant la liqueur aqueuse qui étoit dans les organes secrétoires sort par cette contraction; elle est froide, puisqu'elle sort d'un lieu où la chaleur a été interrompue, & elle se refroidit encore en tombant sur une surface refroidie.

4°. Quand on entre d'un lieu chaud dans un lieu froid, on sue d'abord; la fraîcheur rétrécit la peau, en exprime la liqueur que la chaleur avoit ramassée dans les couloirs: cette liqueur sort en gouttes, au lieu que sans cette compression subite, elle seroit sortie en vapeurs.

5°. Si l'on descend dans un lieu profond, comme dans des mines, la *sueur* succede; cela vient de ce que dans cet endroit profond l'air est plus pesant; la peau est donc plus comprimée, & par conséquent l'eau ramassée dans les couloirs est exprimée.

6°. Si l'on relâche la peau, alors le sang ne trouvera pas tant de résistance dans les vaisseaux secrétoires; par conséquent la *sueur* ou l'humeur aqueuse se séparera & sortira par ces vaisseaux: on relâche les tuyaux de la peau par des vapeurs d'eau tiede & par des bains; on peut encore procurer le même relâchement par des remedes internes.

7°. Le sang & la lymphe sont des liqueurs trop épaisses; mais si on les divise, & si on les réduit par-là en une matiere assez fine pour entrer dans les tuyaux secrétoires, on procurera la *sueur*.

8°. Lorsque le sang se trouve arrêté dans quelque viscere, il doit nécessairement gonfler davantage les vaisseaux: la *sueur* pourra donc survenir dans les autres parties, par la même raison qu'elle paroît quand les muscles par leur contraction chassent le sang avec force de leurs vaisseaux dans d'autres.

9°. Si un corps a beaucoup de graisse, les vaisseaux seront comprimés, & par-là fort étrécis; ainsi au moindre exercice le sang coulera dans ces vaisseaux avec rapidité, la *sueur* surviendra donc aisément; d'ailleurs comme la graisse arrête la transpiration insensiblement, l'humeur aqueuse sera obligée de se déterminer par les gros tuyaux sudorifères qui vont aboutir à la peau dès qu'il surviendra quelque mouvement. On peut ajouter une troisieme raison, savoir, que la graisse doit être regardée comme une couverture; il n'est donc pas surprenant qu'un corps gras sue facilement.

10°. Dans la fievre, les extrémités capillaires sont bouchées par une matiere visqueuse; le sang qui ne peut pas passer librement à cause de cet obstacle, dilate davantage les vaisseaux, y excite des battemens plus forts & plus fréquens; mais dès que par le mouvement cette matiere a été divisée, il survient nécessairement des *sueurs*, parce que les passages se debouchent.

11°. La *sueur* ne coule que par quelque cause violente. Lorsque tout est tranquille dans le corps humain, elle ne paroît pas. De plus, la transpiration insensible, qui est la source de notre santé, se trouve interrompue par la *sueur*, qui n'est pas assez abondante pour tenir lieu de cette évacuation: on doit donc regarder le corps en *sueur* comme dans un état de maladie.

12°. La matiere de la *sueur* doit être plus grossiere que celle de la transpiration, car elle est filtrée dans des tuyaux plus grossiers; comme ces tuyaux viennent des vaisseaux sanguins, le sang pourroit y passer s'ils se dilatent jusqu'à un certain point; c'est aussi cette communication des vaisseaux sanguins avec ceux de la *sueur*, qui fait que quelques alimens communiquent à la *sueur* leur odeur & leur couleur. Il est rapporté dans les journaux d'Allemagne que la rhubarbe avoit coloré la matiere de la *sueur* à M. Mentzel. Salmuth & Bennet citent des exemples de personnes dont l'odeur de l'ail se faisoit appercevoir dans leur *sueur*. Pyrard raconte que la *sueur* des negres d'Afrique est si fétide quand ils sont échauffés, qu'il n'est pas possible d'approcher d'eux. Voilà les principaux phénomenes de la *sueur*.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot des desavantages de son abondance. Elle nuit toujours par son premier effet, & si quelquefois elle est utile, ce n'est que par accident. On sait que ce sont les mêmes vaisseaux qui transpirent & qui suent; s'ils se relâchent, ou que la circulation redouble, ce qui n'étoit qu'une vapeur d'eau forme des gouttes; de-là vient qu'on sue beaucoup dans toutes les dissolutions du sang, dans le scorbut, dans la phthisie, dans la défaillance & dans tous les maux chroniques. Il y a maladie, dit Hippocrate, où regne la *sueur*. Cette façon de penser est bien differente de celle de quelques médecins qui attaquent tant de maladies par la provocation artificielle des *sueurs*. Je ne parle point de ceux qui font usage des sudorifiques dans les maladies inflammatoires, & en particulier dans la petite vérole; cette pratique ne prendra jamais dans l'esprit des gens éclairés.

Cependant nous reconnoissons qu'il y a des *sueurs* vraiment critiques & salutaires; telles sont, par exemple, celles qui avec un signe de coction dans l'urine, prennent vers le septieme jour d'une maladie inflammatoire, & sont continuées sans jetter le malade dans la langueur. Hippocrate admet aussi de telles *sueurs* comme bonnes dans le causus ou fievre ardente, dans les fievres aiguës, dans les fievres remittentes & dans la pleurésie; mais en général les *sueurs* ne produisent aucun avantage dans le commencement de ces mêmes maladies, & n'en diminuent point la cause, parce qu'elles dépouillent le sang de la férosité qui lui est nécessaire pour en surmonter la violence. (*D. J.*)

SUEUR, (*Médec. séméiotiq.*) l'examen de la *sueur* n'est point où ne doit point être un objet indifférent pour le praticien, sur-tout dans le traitement des maladies aiguës; les signes que lui fournit cette excrétion assez exactement vérifiés, peuvent lui aider à reconnoître quelques maladies, à en distinguer les différens états; ils répandent principalement des lumieres sur le prognostic, partie plus brillante & non moins avantageuse; non-seulement la *sueur* peut servir à annoncer un événement futur favorable ou pernicieux, mais souvent elle contribue à le produire; une *sueur* abondante survenue un des jours critiques, n'est pas un simple signe passif de la guérison prochaine, elle en est la cause la plus efficace. Des *sueurs* continuelles en même tems qu'elles annoncent une maladie dangereuse, augmentent beaucoup le danger par le dessèchement & l'épuisement qu'elles occasionnent sûrement; c'est pourquoi les signes qu'on

tire de la *sueur* sont toujours assez certains, le mal ou le bien qu'ils annoncent étant le plus souvent l'effet de cette excrétion diversement modifiée ; c'est toujours dans les écrits d'Hippocrate qu'il faut puiser les observations, les faits sur lesquels ils sont établis, & les vérités ou les axiomes qui en résultent. Avant lui on auroit inutilement cherché ces signes, & on ne les trouvera dans aucun des auteurs qui l'ont suivi, copié ou commenté, exposés avec plus d'exactitude & de précision. Prosper Alpin, dont les ouvrages seront toujours précieux aux vrais observateurs, a cependant trop raisonné la partie séméiotique qu'il a tirée d'Hippocrate. C'est un défaut qu'il doit sans doute à Galien dans les volumineux écrits duquel il me paroît avoir étudié la doctrine du divin vieillard plutôt que dans les ouvrages-mêmes de cet illustre législateur de la Médecine ; laissant donc à part les altiologies assez peu satisfaisantes qu'il propose d'après Galien, ne prenons que les faits, & tâchons de les présenter d'une maniere & dans un ordre convenables.

On peut, dans les *sueurs*, considérer la quantité, la qualité, les parties par où elle se fait, le tems de la maladie auquel elle a lieu, & l'état du malade qui l'éprouve. La quantité de la *sueur* peut être trop grande ou trop petite ; la qualité varie principalement par rapport à l'odeur & à la chaleur. Quelques auteurs ajoutent fort inutilement par rapport au goût ; car qui est-ce qui goûte la *sueur* de ses malades, & quel signe lumineux a produit l'attention à cette qualité ? Les parties par où se fait la *sueur* peuvent être plus ou moins étendues ; de-là naît la division importante des *sueurs* en générales & particulieres. Le tems de la maladie les fait distinguer en critiques & symptomatiques. L'état du malade favorise la même distinction, & établit celle des *sueurs* bonnes, mauvaises & mortelles : ce sont-là les principales sources d'où découlent tous les signes qui se tirent de la *sueur*. Dans l'exposition que nous allons en faire, nous prendrons la méthode suivante ; détaillant d'abord les signes heureux & critiques ; 2°. ceux qui font craindre quelque symptome fâcheux déterminé ; 3°. ceux qui sont en général mauvais, ou mortels.

I. On doit en général regarder comme avantageuses les *sueurs* qui paroissent, après la coction, un des jours critiques, qui emportent entierement la fievre, & celles qui découlent de tout le corps, sont chaudes, forment de petites gouttes, & diminuent la violence des accidens. Hippocr. *prognost. lib. I. n°. 18.* Les jours auxquels les *sueurs* survenues sont bonnes, & même critiques, sont le 3, le 5, le 7, le 9, le 11, le 14, le 17, le 21, le 27, le 31 & le 34. *Aphor. 36. lib. IV.* Hippocrate n'a point fait à dessein mention du quatrieme jour, quoiqu'il passe ordinairement pour un des critiques, parce que, remarque Galien, les fievres très-aiguës ayant leur redoublement les jours impairs, la crise ne peut se faire que dans ce même tems ; & Prosper Alpin ajoute qu'il n'a presque jamais observé ce jour-là des *sueurs* favorables. Les *sueurs* critiques sont ordinairement précédées de frissons ; les fievres intermittentes en offrent des exemples très-fréquens, où l'on voit encore que la quantité des *sueurs* est proportionnée à la durée & à l'intensité du frisson ; & quoiqu'elles soient inutiles *à critiquer* pour le fond de la maladie, pour la cause des accès, elles n'en sont pas moins critiques pour chaque accès particulier dont elles font la terminaison ordinaire. Cette assertion se trouve aussi confirmée par les histoires de plusieurs malades qu'Hippocrate a rapportées dans ses *épidémies*, où il dit que les malades frissonnoient, avoient ensuite la fievre très-aigue, ardente, πυρ, & suoient enfin très-abondamment : ainsi la femme qui demeuroit sur le rivage, eut un léger frisson le onzieme jour, qui fut suivi d'une fievre très-vive, la *sueur* survint, & la fievre cessa. Charion eut de même un petit frisson, la fievre & des *sueurs* entierement critiques. C'est avec raison que Galien assure que les *sueurs* qui succedent aux frissons sont très-heureuses si elles paroissent avec des signes de coction. Il n'est pas moins avantageux que les *sueurs* soient chaudes & universelles ; tous les malades qui en ont été soulagés ou guéris, dont il est parlé dans les *épidémies*, les ont éprouvées telles ; Cléomastide, Meton, Mélidie, Anaxion, la femme qui demeuroit sur le rivage, le malade du jardin de Déalces, *&c.* Périclès eut sur le midi une *sueur* abondante & chaude, & qui découla de tout le corps, la fievre cessa & ne revint plus. Nicodeme éprouva la même chose ; la vierge de Larisse frissonna, & bientôt après eut des *sueurs* copieuses, chaudes & universelles, & fut parfaitement guérie, *epidem. lib. III. sect. 11. ægrot. 8. 10. 11 & 12.* Les *sueurs* venant peu à-peu sont d'un grand secours dans les convulsions accompagnées d'extinction de voix durable, *coac. prænot. n°. 13. cap. xiv.* Les personnes grêles, maigres, qui crachent beaucoup, se trouvent très-bien de suer en dormant. Plusieurs malades sont aussi soulagés par les *sueurs*, *ibid. n°. 12. cap. x.* Les douleurs aux hypocondres avec extinction de voix dans le cours des maladies aiguës se terminent heureusement par les *sueurs* ; & si cette crise n'a pas lieu, ces douleurs sont d'un mauvais caractere & très-dangereuses, *prorrhet. lib. I. sect. 11. n°. 57.* Les malades qui sont au commencement agités, ont des insomnies, rendent par le nez du sang goutte-à-goutte, qui soulagés le sixieme jour, retombent pendant la nuit plus mal qu'auparavant, ont le lendemain des légeres *sueurs*, & tombent ensuite dans l'assoupissement & le délire ; ces malades, dis-je, ont à la fin une hémorragie du nez très-abondante, *ibid. sect. 3. n°. 40.* Les délires avec refroidissement occasionnés par la crainte, sont terminés par des fievres accompagnées de *sueurs* & des sommeils qui interceptent la voix, *coac. præn. cap. xxij. n°. 8.*

On a lieu d'attendre des *sueurs* critiques ou avantageuses dans les maladies aiguës, lorsque les signes généraux de coction ont paru, & qu'on observe ceux d'une crise prochaine, lorsque la peau est lâche & molle & qu'elle devient morte ; que la chaleur du corps est humide ; que le visage est très-rouge ; que le frisson survient ; que le ventre est resserré, les urines peu abondantes ; que la saison est convenable, ce qui arrive sur-tout lorsque l'été est humide & semblable au printems, *aphor. 6. lib. III.* Lorsqu'il y a eu des délires, & enfin ce qui est le signe le plus sûr & le plus constant, lorsque le pouls devient mol & ondulant ; ce caractere du pouls, avant-coureur de la *sueur* critique, décrit par Galien, a été copié machinalement par tous les auteurs qui l'ont suivi, & aucun jusqu'à Solano n'a imaginé que les autres évacuations critiques devoient naturellement être précédées & annoncées par un pouls particulier. Ce médecin espagnol a fort bien vu que le dévoiement & l'hémorragie du nez avoient leur pouls propre ; mais il n'a vu que cela. Cette partie a reçu beaucoup d'accroissement & de perfection par les observations neuves & intéressantes de M. Bordeu. *Voyez l'art.* POULS. Solano a dit que le pouls de la *sueur*, qu'il appelle *inciduus*, étoit celui « dans lequel deux pulsations, trois ou quatre tout-au-plus, s'élevent non-seulement au-dessus » des autres, mais aussi par degrés chacune au-dessus » de la précédente, la seconde au-dessus de la premiere, & ainsi de suite jusqu'à la quatrieme inclusivement ; car Solano n'a jamais observé plus de quatre pulsations consécutives de cette sorte ». Galien avoit déja remarqué cette élévation graduée des pulsations. M. Bordeu prétend que ce pouls ondulant n'est pas simple, & qu'il tient toujours un peu du pectoral,

& que le vrai pouls de la *sueur* est plein, souple, développé, fort; que quelques pulsations s'élevent au-dessus les unes des autres, & vont en augmentant jusqu'à la derniere qui se fait distinguer par une dilatation, & une soupleſſe plus marquée que dans les autres pulsations. *Recherches sur le pouls, chap. xvj.*

II. Les *sueurs* n'annoncent pour l'ordinaire un symptome ou un accident déterminé que de concert avec quelques autres signes, & dans certains cas particuliers. Ainsi les *sueurs* abondantes sont rangées parmi les principaux signes d'une suppuration déja faite dans la poitrine, *prognoſt. lib. II. n°. 59.* & on observe dans ce cas que les *sueurs* commencent à se faire par la poitrine, & qu'elles y sont toujours en plus grande quantité; ce qui vérifie encore l'axiome, qui dit que le siege du mal est dans la partie par où se fait la *sueur*, *aphor. 38. lib. IV.* ou les *sueurs* copieuſes, chaudes ou froides continuelles sont un signe que la maladie sera longue & même dangereuſe, ou que le corps a trop d'humidité, & en ce cas elles indiquent les purgatifs émétiques, si le sujet est robuſte; cathartique, s'il est d'une complexion délicate; & si ces causes n'ont point lieu, ces *sueurs* dénotent que le malade mange trop, *aphor. 42. 56. lib. VII.* La fievre aiguë accompagnée de *sueur* survenue à un malade dont l'esprit n'est pas tranquille, annoncent & déterminent la phrénésie, *prorrhet. l. I. sect. 1. n°. 17.* les *sueurs* qui paroiſſent avec des tremblemens convulsifs, indiquent leur retour, *ibid. sect. 3. n°. 13.* des légeres *sueurs*, ἐφιδρωσεις, avec douleur de tête & constipation précedent & préfagent les convulsions, *ibid. n°. 23.* ramolliſſement de la langue, dégoût, *sueurs* froides à la suite d'un dévoiement, sont des signes de vomiſſement de matieres noirâtres, *coac. prænot. c. vij. n°. 4.*

III. Les *sueurs* qui fourniſſent un prognoſtic fâcheux, ou même qui donnent lieu de craindre la mort, sont en général celles qui paroiſſent avant la coction, par conſéquent aucun des jours critiques qui n'apportent aucun soulagement, qui sont en trop petite ou trop grande quantité, qui ne sont que partielles, qui sont froides & fétides, & qui enfin sont accompagnées de signes pernicieux; la *sueur* qui commence en même tems que la fievre dans les maladies aiguës est très-mauvaise, *coac. prænot. c. xxvj. n°. 3.* elle annonce une criſe imparfaite & très-laborieuſe, *epidem. lib. II. n°. 2.* Waldſmid aſſûre que les *sueurs* abondantes qui viennent au commencement des petites-véroles, & qui sont accompagnées de beaucoup de foibleſſe, sont mortelles; les *sueurs* qui n'ont aucun bon effet, sont ſenſées inutiles, si elles n'ont d'ailleurs aucun mauvais caractere; mais elles deviennent dangereuſes, si elles sont trop abondantes, ce qui peut arriver de deux façons, ou si dans peu de tems elles coulent en grande quantité, ou si elles perſiſtent trop long-tems & sont continuelles. Les *sueurs* abondantes qui fatiguent sont toujours mauvaiſes; si la fievre ne diminue pas, elle en devient plus longue, *aphor. 56. lib. IV.* lorſqu'elles sont abondantes & chaudes, le danger est moins grand que lorſqu'elles sont en même tems froides, *aphor. 42. ibid.* La plûpart de ceux qui tomberent malades pendant la conſtitution peſtilentielle décrite, *epidem. lib. III. ſect. 11. n°. 18.* moururent ou traînerent longtems, les friſſons étoient fréquens, la fievre aiguë & continuelle, & les *sueurs* copieuſes preſque toujours froides paroiſſoient dans des tems peu convenables. Pythion eut le jour de ſa mort le dixieme de ſa maladie une extinction de voix, un froid vif, la fievre très-aiguë & des *sueurs* abondantes, *ibid. ægr. 3.* Les *sueurs* ſurvenues même les jours critiques, si elles sont fortes, abondantes & rapides, sont dangereuſes; il en est de même, si elles sortent du front comme des gouttes; & si elles sont froides & copieuſes, elles ne peuvent paroître ainſi ſans beaucoup d'effort & de violence, *aphor. 4. lib. VIII.* Ceux qui, apres le friſſon, ont des *sueurs* abondantes, sont tres-dangereuſement malades, *coac. præn. c. j. n°. 13.* Les *sueurs* aſſidues, continuelles sont toujours ſymptomatiques & mauvaiſes, quand même elles ne ſeroient pas fort abondantes. Le phrénétique, dont parle Hippocrate dans ſes épidémies, *lib. III. ſect. ægr. 4.* vomiſſoit des matieres viraleutes, avoit une fievre melée de friſſon & des *sueurs* continuelles. Ce ſymptome est très ordinaire, & mortel dans le troiſieme degré de phthiſie & dans les conſomptions: les *sueurs* qui ceſſent trop-tôt, ou qui sont trop légeres, les *déjudations*, ἐφιδρωσεις, ne sont pas moins dangereuſes que les précédentes. Galien a fort judicieuſement remarqué que les *sueurs* qui ont commencé à paroître & qui ceſſent enſuite tout-à-coup, sont tres-mauvaiſes, *comment. in prorrhet. lib. I.* Ceux qui ne *suent* que peu, & ſur-tout aux environs de la tête dans les maladies aiguës, & qui sont inquiets, sont dans un danger preſſant, ſur-tout ſi les urines sont en même tems noires; il en est de même, s'ils ne peuvent dormir & ſi la chaleur revient, *prorrhet. lib. I. ſect. 11. n°. 18. & 33.* De légeres *sueurs* sont ſur-tout pernicieuſes, ſi elles ſe font avec refroidiſſement à la ſuite d'un ſaignement de nez, *ibid. ſect. III. n°. 34.* Si elles ſuccedent à des horripilations fréquentes qui paſſent & qui reviennent ſouvent, à des friſſons qui accompagnent l'aſſoupiſſement, l'ardeur du viſage & les douleurs de tête; ſi elles ſe rencontrent avec laſſitude, obſcurciſſement de la vue, vieille toux, & ſur-tout ſi ces malades sont promptement rechauffés, & lorſque ces *sueurs* légeres paroiſſent après un friſſon ſuivi de réfroidiſſement, avec douleur de tête & du col, & perte de voix, les malades meurent avec une gêne dans le goſier, qui empêche la libre ſortie de l'air, *com. prænot. c. j. n°. 12. 8. 7. 33. 36. 41. 42. 1.* Le refroidiſſement ou le friſſon qui ſuccedent à ces légeres *sueurs*, les rendent preſque toujours mortelle, ſur-tout s'il y a de fréquentes alternatives de friſſons & de *sueurs*, le ventre ſe relâche à la fin, & il ſe fait des ſuppurations, *ibid. n°. 11. & 41.* On peut voir combien fréquemment le friſſon qui ſuit & intercepte les *sueurs*, annonce & précede la mort des malades, dans les hiſtoires de la femme de Droméadus, *epidem. lib. I. n°. 34. p. 11.* de la fille d'Euryanoctê, du jeune homme qui demeuroit au marché des menteurs, *ibid. lib. III. ſect. I. ægr. 6. & 8.* de la femme de Théodore, de celle d'Euxenius & d'Ariſtocrate, *epidem. lib. VII. n°. 45, &c.* Autant les *sueurs* générales sont avantageuſes, autant celles qui n'ont lieu que par quelque partie du corps, par le front, la tête, le col & les clavicules, la poitrine, *&c.* sont funeſtes & de mauvais augure, tous les malades dans leſquels Hippocrate a obſervé ces *sueurs* partielles sont morts, auſſi les met-il au nombre des ſignes qui caractériſoient dès le commencement les fievres ardentes qui devoient avoir une terminaiſon peu favorable, *epidem. lib. I. paſſim.* Les *sueurs* froides sont les plus pernicieuſes de toutes, ſur-tout ſi elles ne sont pas générales, *prognoſt. lib. I. n°. 18.* on les obſerve ſouvent dans les derniers tems des maladies, lorſque les malades sont prêts à rendre le dernier ſoupir; ſi elles ſe rencontrent avec une fievre légere, elles n'annoncent que de la durée; mais ſi la fievre est aiguë, elles dénotent une mort prochaine, *aphor. 37. lib. IV.* elles viennent quelquefois à la ſuite des déjections noires, *coac. præn. c. xxviij. n°. 43.* Phiſiſcus eut le cinquieme jour des *sueurs* froides, & mourut le lendemain. Dans Silenus, après l'apparition de ce ſymptome, la mort fut plus lente, mais non pas moins certaine, *epidem. lib. I. n°. 24. &. 25. ægr. 1, & 2.* Enfin quoique les *sueurs* n'ayent au-

cune mauvaise qualité, si elles paroissent en même tems que d'autres signes fâcheux, elles contribuent à confirmer le prognostic de mort, sur-tout si elles ne dissipent point ces accidens. Ainsi la femme d'Olympiade avoit la voix éteinte, l'orthopnée, mauvaise couleur, & *sueie* principalement des jambes & des piés, elle étoit déja à l'agonie & dans les bras de la mort, *ibid. lib. VII. n°. 36.* Erasinus dont la *sueur* étoit jointe à des convulsions, & qui avoit les extrémités froides & livides, mourut le cinquieme jour, *ibid. lib. III. sect. 3. ægr. 8.* d'où l'on peut conclure que, quoique les *sueurs* soient des signes assez certains par elles-mêmes, on risqueroit souvent de se tromper si l'on s'en tenoit à ce seul signe, & l'on voit la nécessité de combiner tous les signes pour pouvoir porter un prognostic à peu-près certain, c'est-à-dire qui ait beaucoup de probabilité : toutes les parties de la *semeiotique* se prêtent un appui & une force réciproques ; on ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, s'exempter de les approfondir toutes avec soin, la moindre négligence sur ce point est impardonnable ; elle peut tourner au déshonneur du médecin coupable, & qui pis est au détriment du malade innocent. (*m*)

SUEUR ANGLOISE, (*Médecine pratiq.*) maladie particuliere aux Anglois, dont la *sueur* est le symptome principal, & l'unique remede; elle est connue dans les différens auteurs sous les noms de *sueur sudatoire*, ἱδρωτικος, de *peste britannique*, d'*éphemere pestilentielle*, de *suette*, &c.

Cette maladie épidémique en Angleterre, n'y a pas été de tout tems ; l'époque de son invasion dans ce pays, n'est pas bien déterminée: les écrivains qui la font remonter aux temps les plus reculés, ne la placent pas avant l'année 1480 ; tels sont Surius, Cambden, Caïus, & Childrel : d'autres prétendent que cette maladie n'a commencé a faire des ravages qu'au commencement du sixieme siecle ; mais ces prétentions sont détruites par les témoignages positifs des premiers, qui ne s'accordent cependant pas entr'eux sur l'année précise de son invasion. Le sentiment le plus commun, & qui paroît le plus sûr, c'est celui de Caïus, qui assure que la *sueur angloise* se répandit pour la premiere fois, en 1483, dans l'armée d'Henri VII. roi d'Angleterre, dès qu'elle fut abordée au port de Milfort, dans la principauté de Galles ; elle gagna ensuite Londres, où elle attaqua & tua un grand nombre de personnes, depuis le premier Septembre jusqu'à la fin du mois d'Octobre, alors les *sueurs* se calmerent, & l'on n'en ressentit aucune atteinte jusque à l'été de 1485 ; depuis elle reparut en 1506, & en 1518, & cette année elle fut si violente, qu'elle emportoit en trois heures les malades ; aucun sexe, aucun âge, aucune condition, n'échappa à ses coups, plusieurs villes furent entierement dépeuplées: elle revint avec un peu moins de furie en 1528 ; cependant les malades qui en étoient attaqués succomboient en moins de six heures à la violence du mal ; elle prit la plûpart de ses victimes parmi les gens de considération: Henri VIII. régnant alors, ne fut pas à l'abri de ses fureurs, il en fut frappé en 1529. ce fut alors qu'elle se répandit dans les contrées maritimes de la Hollande, de la Zélande, ensuite à Anvers ; de-là, dans la Flandre & le Brabant ; & immola dans tous ces pays, des milliers d'habitans; elle infecta aussi quelques provinces d'Allemagne, & interrompit à Marpurg le fameux colloque de Zuingle & de Luther, sur l'eucharistie. Enfin cette terrible maladie reparut en 1551, avec tant de violence, qu'il mourut dans un seul jour cent-vingt personnes à Westminster. Ses ravages furent encore plus affreux à Shrewsbury, séjour du célebre Caïus, de qui nous tirons ces détails : ce canton fut presque entierement dépeuplé. Les Anglois effrayés avec raison du danger prochain qu'ils couroient, cherchoient leur salut dans la fuite, remede assuré dans les autres épidémies ; mais ce fut inutilement, le mal les suivoit & les attaquoit particulierement dans les pays où ils se réfugioient ; eux seuls étoient sujets à cette maladie, les autres nations n'en éprouvoient aucune atteinte, & suivant les observations bien constatées, aucun étranger voyageant ou établi dans leur pays, n'en fut attaqué. Ce fut cette année que l'épidémie épuisa ses fureurs ; l'Angleterre en a été depuis ce tems exempte jusqu'à présent.

Les symptomes qui accompagnoient la *sueur angloise* étoient différens dans presque tous les sujets ; elle s'annonçoit le plus ordinairement par une douleur dans quelque partie, dans le col, les épaules, les bras, les jambes, &c. ou par une espece de vapeur chaude qui parcouroit ces parties ; peu après une chaleur brulante se répandoit dans l'intérieur, le malade étoit tourmenté par une soif inextinguible, par des inquiétudes, des langueurs d'estomac, des maux de cœur, quelquefois il survenoit des vomissemens ; à ces accidens succédoient plus ou moins promptement des douleurs de tête, le délire, une langueur extrême, un penchant insurmontable au sommeil, le pouls devenoit vite & véhément, & la respiration fréquente & laborieuse; ces symptomes étoient tout-à-coup suivis d'une *sueur* plus ou moins abondante, qui venant ensuite à cesser, jettoit les malades dans l'affaissement avant-coureur de la mort prochaine ; dans les différentes constitutions épidémiques, & dans les différens sujets, la rapidité avec laquelle tous ces phénomènes se succédoient, varioient extrémement; en 1518, les malades avoient essuyé tous ces accidens, & étoient morts en trois heures ; en 1528, leur durée s'étendoit jusqu'à six heures ; en général les malades n'étoient pas sans danger jusqu'à ce que les vingt-quatre heures fussent expirées ; c'étoit-là le terme le plus ordinaire de la *sueur anglo se*, qui l'avoit fait appeller *peste éphémere*. On a observé que lorsque ses coups étoient moderés & portés ce semble avec choix, ils ne tomboient que rarement sur les pauvres, les vieillards, les enfans, les atrabilaires, & les personnes d'une constitution foible & délicate : les crapuleux, les personnes sanguines, celles qui faisoient un grand usage du lait, étoient les premieres victimes de sa fureur.

Plusieurs objets s'offrent ici aux recherches des théoriciens, 1°. quelle est l'origine de cette maladie, la cause de son invasion en Angleterre ; 2°. pourquoi est-elle si aiguë ; 3°. pourquoi n'exerce-t-elle ses fureurs que sur le sang anglois, &c. Presque tous les auteurs qui en ont écrit, Herman comte de Nvénare, Riquinus, Schiller, & Alexander Benedictus, s'accordent pieusement à regarder cette maladie comme un des fleaux par lesquels un Dieu irrité exerce sa vengeance sur les criminels humains. La *sueur angloise* a été principalement destinée à punir l'incrédulité, sans doute plus familiere aux Anglois, suivant ces vers de Pherntophius.

. . . . . *Cœlestia numina nobis,*
Nil sunt quam nugæ, fabula, verba, jocus ;
Inde fames nobis, pestes, mars denique fontem
Hinc etiam inclemens ἱδρωτικος habet
Sævum horrendum atrox genus immedicabile morbi,
Nostræ perfidiæ debitum, &c.

Et en partant de ces principes, on explique par la volonté de ce même Dieu, tous les autres phénomènes de cette maladie, & sur-tout son *endémicité* en Angleterre ; mais ces explications ne sauroient satisfaire le philosophe médecin, quoique infiniment persuadé que Dieu est l'auteur & la premiere cause de tous les effets, parce qu'il fait que pour les opérer, l'Etre souverain se sert des moyens physiques dont

les recherches lui sont permises, & que les lui attribuer toujours, ou comme on dit, recourir sans-cesse à la sacristie, n'est qu'une ressource de la paresse orgueilleuse & de la superstitieuse ignorance. Quelles sont donc les causes physiques de la *sueur angloise*? Schiller pense que l'influence des astres, sur-tout de saturne, de mars, & de mercure, n'y a pas peu contribué. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Il ajoute que le changement considérable des saisons, le genre de vie, & la mauvaise qualité de l'air, doivent aussi être accusées; il tire une preuve de l'action de l'air, de l'observation faite sur les oiseaux qui étoient attaqués de cette peste, & qu'on trouvoit en grand nombre morts sur les arbres, avec des petits abscès sous les aisselles. Il n'est pas douteux que les mauvaises qualités de l'air ne soient la principale cause de toutes les maladies épidémiques, & par conséquent de la *sueur angloise*; mais ce qu'il n'est pas possible de déterminer, pourquoi cet air n'a-t-il été infecté qu'en 1483? pourquoi, & comment cette infection s'est-elle renouvellée de tems-en-tems? Les mauvaises raisons qu'on en a données, laissent encore ces problèmes à décider. Pourquoi aussi les étrangers en étoient-ils exempts en Angleterre, & pourquoi les Anglois fugitifs dans les autres pays, n'étoient-ils pas à l'abri de ses coups? Y auroit-il dans le sang des Anglois une disposition sans laquelle on peut impunément s'exposer aux causes morbifiques: porteroient-ils en naissant le germe de cette funeste maladie, qui ne peut être développé que par la constitution analogue de l'air? cette disposition seroit-elle un effet de leur façon de vivre, de l'usage immodéré qu'ils font de la chair des animaux, & de l'état particulier de leur atmosphère? voilà des questions qu'on auroit pu décider, si les auteurs qui ont écrit sur cette maladie, eussent été meilleurs physiciens & plus exacts observateurs. La crainte peut être regardée comme une des causes des ravages de la *sueur angloise*; dans toutes les pestes & les maladies épidémiques, elle joue un très-grand rôle; mais elle ne produit jamais l'épidémie, elle ne sert qu'à en accélérer les progrès; plusieurs auteurs se sont manifestement trompés, en généralisant cette cause. *Voyez* PESTE.

Dès que cette maladie se déclaroit, il étoit très-important de la reconnoître, elle parcouroit ses tems avec une si grande rapidité, qu'il eût été dangereux de s'y méprendre; mais cette même rapidité en étoit un signe distinctif: d'ailleurs, lorsqu'une maladie est épidémique, il n'est pas à craindre qu'on la méconnoisse, quelque variés qu'en soient les accidens; il y a toujours un caractere commun qui frappe les moins éclairés, & que la crainte rend encore plus remarquable.

Le danger qui accompagnoit la *sueur angloise*, n'a pas été ni aussi pressant, ni aussi certain dans tous les différens tems où elle a paru; les années les plus meurtrieres ont été, comme nous avons vu, 1518, 1528, & 1551. La premiere année que cette maladie se fit connoître, en 1483, l'incertitude des médecins, & les méthodes de traitement peu appropriées qu'ils suivirent, n'ajouterent pas peu à la violence des accidens; & en effet, comme l'ont remarqué Herman, Erasme, & quelques autres, la *sueur angloise* presque sûrement mortelle dès le commencement, se calma au point que personne n'en mouroit que par le défaut ou l'ignorance du médecin; ceux qui succomboient étoient toujours morts avant vingt-quatre heures: aucun, dit Thomas Morus, n'a peri de cette maladie que le premier jour; Erasme a observé que les mêmes personnes étoient souvent attaquées trois ou quatre fois de cette maladie, jusqu'à ce qu'enfin elles devenoient hydropiques, *epist. 57. lib. XXVI.* la *sueur* qui paroissoit étoit, suivant toutes les observations, plutôt une crise salutaire, qu'un symptome dangereux, sa cessation seule étoit l'accident le plus à craindre, la cause & le signe d'une mort prochaine; ceux, dit Herman, dans qui on repercutoit la *sueur*, mouroient en peu d'heures, & bientôt après leur cadavre détruit par la putréfaction, s'en alloit en lambeaux & exhaloit une odeur insupportable.

La *sueur* étant l'unique remede de cette maladie, il paroît évidemment que le médecin n'a autre chose à faire qu'à seconder la nature, ou suppléer à son défaut si elle est trop foible; il ne faut négliger aucun secours pour faire *suer*, les frictions doivent d'abord être employées; si leur effet n'est pas assez considérable, il faut avoir recours aux sudorifiques internes; la maniere de les administrer est assez indifférente, peu importe qu'on les donne en opiate, en potion, en tisanne, *&c.* il faut bien se garder d'employer les préparations de pavot, qu'on est assez dans l'usage de mêler aux potions sudorifiques, pour en assurer & en augmenter l'effet; le sommeil que ces remedes occasionnent est mortel dans ces maladies, & loin de l'exciter, il faut le prévenir & l'empêcher, en secouant le malade, en lui parlant à haute voix; cette précaution est recommandée par tous les auteurs, ils s'accordent aussi tous à défendre tout aliment solide ou liquide, à moins que la foiblesse ne soit extrême, & que la syncope ne soit à craindre: alors on peut permettre un potage, ou un peu de poulet roti, & pendant tout le jour que dure, ou peut durer la maladie, il faut tenir le malade dans un lit bien chaud, bien couvert, sans cependant l'affaisser sous le poids des couvertures, avoir attention que l'air froid n'y pénetre pas; dans cet état on le laisse *suer* sans le changer de linge; dès qu'il a cessé & que les symptomes sont dissipés, on le frotte avec des serviettes chaudes, on lui met du linge blanc, & on le transporte dans un autre lit: on peut alors lui donner un bouillon, & le laisser dormir pendant quelques heures, après quoi il n'est pas indifférent de lui provoquer de nouveau la *sueur*, si elle ne revient pas naturellement; par ce moyen on prévient des rechutes presque toujours funestes. Riquinus raconte qu'un paysan attaqué de la *sueur angloise*, méprisant les regles ordinaires de traitement, s'avisa de se jetter dans un four d'où l'on venoit de tirer les pains, il y *sua* prodigieusement, on l'en retira après quelque tems extrémement foible, mais guéri; & ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que, s'il en faut croire cet auteur, les pains qu'on cuisit après dans ce four, prirent une qualité venimeuse, & tous ceux qui en mangerent moururent enragés. Il paroît par-là qu'il n'y auroit pas de secours plus prompt & plus assuré dans la *sueur angloise* que de mettre les malades dans une étuve, si l'on n'avoit pas à craindre le même inconvénient: cette crainte est fondée sur une autre observation semblable, rapportée par Herman. Un médecin ayant des bubons pestilentiels sous l'aisselle gauche, va comme pour se laver au bain public, il fait allumer plus qu'à l'ordinaire le feu des poëles, & dans cette espece d'étuve, il se fait frotter avec force par deux domestiques, pour exciter plutôt & plus abondamment la *sueur* qui ne tarda pas à couler de toutes parts; il remédie à la foiblesse qu'il éprouvoit par quelques verres de vin spiritueux, & fort ainsi du bain parfaitement guéri; mais sa *sueur* avoit tellement infecté le lieu du bain, que celui qui en avoit la direction, ses domestiques, & tous ceux qui vinrent ensuite se baigner, y moururent aussitôt; le gouvernement fut obligé de faire murer cet endroit, pour prévenir d'autres accidens aussi funestes.

La fuite étant un expédient observé inutile pour se garantir de la *sueur angloise*, les auteurs conseillent d'allumer de grands feux avec des bois odoriférans, dans les rues & les maisons, précaution conseillée par

par Hippocrate dans la peste, & couronnée par le succès; de prendre des poudres & des infusions aromatiques, alexipharmaques, &c. & lorsqu'on en a heureusement réchappé, il faut bien se garder du froid qui ne manque pas d'occasionner un cours de ventre presque toujours mortel, comme le prouve la triste expérience de ceux qui étant guéris, s'y sont inconsidérément exposés. (*m*)

SUEUR, s. m. (*Corroyerie.*) ouvrier qui autrefois travailloit les cuirs au sortir de la main du tanneur. C'étoit celui qui les mettoit en suin ou en graisse, qu'on nomme alors *souin*; les *Sueurs*, comme on le voit dans les anciens statuts des Corroyeurs, faisoient une communauté particuliere, qui, aussi bien que celle des Baudroyeurs & des Cordonniers, a été réunie à la communauté des Corroyeurs. *Savary.* (*D. J.*)

SUEVUS ou SUEBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II. c. x.* Spener, *notit. Germ. ant. l. II. c. ij.* veut que ce soit une des embouchures de l'Oder: savoir celle du milieu, appellée *Suine* ou *Sueve*, & qui approche plus du nom des Sueves qui ont anciennement habité dans ces quartiers. (*D. J.*)

SUEZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Egypte, sur la côte septentrionale de la mer Rouge, à vingt lieues au nord de Tor, avec un vieux château ruiné, & un petit port à trois journées du chemin du Caire.

Les anciens appelloient *Suez* la ville des héros, *Héroopolis*; peut-être ne s'acquit-elle un si beau nom qu'à cause de son commerce. Elle est cependant située dans un terrein fort stérile jusqu'à cinquante milles tout-autour; elle manque d'eau, & son port qui a peu de fond, n'est qu'une vraie rade dangereuse: les soudans d'Egypte, & après eux les Turcs, ne l'ont point réparé; & d'ailleurs dans le tems même qu'ils y travailloient pour s'opposer aux progrès que faisoient les Portugais, il falloit qu'alors même les chameaux portassent tous les matériaux, depuis le Caire jusqu'à *Suez*. (*D. J.*)

SUEZ, *le golphe de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Heroopolites sinus*; c'est la partie la plus septentrionale de la mer Rouge, & l'endroit où vraisemblablement les Israëlites la passerent à pié sec; ce golphe n'est séparé de la mer Méditerranée que par un isthme d'environ cinquante milles, qui joint l'Asie à l'Afrique, & qu'on appelle l'*isthme de Suez*; nous en allons faire l'article. (*D. J.*)

SUEZ, *isthme de*, (*Géog. mod.*) isthme qui joint l'Asie à l'Afrique. Cet isthme peut avoir cinquante milles d'étendue, quoique Plutarque ne lui en donne que trente-sept, jusqu'à l'endroit où l'on s'embarque sur le Nil. Les rois d'Egypte considérant les grands avantages qui reviendroient à leur pays par la communication des mers, tenterent souvent de couper cet isthme, & de faire par ce moyen une île de toute l'Afrique. Sésostris, au rapport de Strabon, fut le premier qui forma ce dessein, & qui fit son possible pour l'exécuter. Darius, roi de Perse & d'Egypte, tenta la même entreprise, & conduisit son ouvrage jusqu'aux lacs Amers, nommés de la sorte à cause de l'amertume de leurs eaux. Le premier Ptolomée parmi les successeurs d'Alexandre, se proposa d'achever l'ouvrage, & l'abandonna cependant bientôt après. Les uns disent que ce fut par crainte d'inonder l'Egypte, qui est plus basse de trois coudées que la mer Rouge. D'autres assurent que ce fut de peur que la mer en entrant dans le Nil, ne gâtât par son amertume les eaux de ce fleuve, & que pour comble de maux tout son pays ne devint stérile, d'abord que ses campagnes se trouveroient arrosées des eaux de la mer.

Quoi qu'il en soit, on se contenta de creuser un canal qui joignoit le Nil à la mer Rouge. Ce fut alors que les ports de cette mer commencerent à être fameux. La ville de Coptos devint l'entrepôt de toutes les marchandises qui passoient des Indes en Egypte. Depuis que l'on a laissé détruire le canal qui communiquoit le Nil avec la mer Rouge, on est obligé d'employer les chameaux pour transporter par terre les marchandises.

Cléopatre, après la perte de la bataille d'Actium, vint à Alexandrie, où se rendit Antoine, qui la trouva toute occupée d'un dessein fort extraordinaire. Pour éviter de tomber entre les mains d'Octave, présumant bien qu'il la poursuivroit, elle songeoit à faire transporter ses vaisseaux de la mer Méditerranée dans la mer Rouge par l'isthme qui a cinquante à soixante milles de largeur de Pharma à *Suez*. Elle projettoit ensuite de mettre ses trésors dans ses vaisseaux & dans les autres qu'elle avoit déja sur cette mer, pour aller chercher quelque retraite écartée; mais elle abandonna ce dessein, dans l'espoir peut-être de faire encore la conquête de ce nouveau maître du monde. (*D. J.*)

SUEZIC, (*Géog. mod.*) par les Orientaux *Sueriah*; province voisine de la Colchide, dont les peuples nommés anciennement *Tzani* & *Lazi* habitoient la plus grande partie. (*D. J.*)

SUFFEGMAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger; elle prend sa source aux montagnes qui bornent le grand Atlas, & se jette dans la mer, au levant de Gigeri. C'est l'Ampsaga des anciens, ou l'Ampsagas de Ptolomée. (*D. J.*)

SUFFETES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que l'on nommoit chez les Carthaginois les deux principaux magistrats de la république qui étoient élus parmi les sénateurs les plus distingués par la naissance, par la richesse & par les talens. Leur autorité ne duroit que pendant une année, comme celle des consuls romains; mais il ne paroit pas que les *suffetes* fussent chargés du commandement des armées pendant leur magistrature; pour l'ordinaire leurs fonctions étoient purement civiles; cependant nous voyons qu'Annibal, Himilcon & Magon ont commandé les armées des Carthaginois dans le tems même qu'ils étoient revêtus de la dignité de *suffetes*; ils convoquoient le sénat auquel ils présidoient; ils y proposoient les matieres sur lesquelles on devoit délibérer; ils recueilloient les suffrages. Quelques auteurs croient qu'ils avoient le droit de vie & de mort, & d'infliger les punitions qu'ils jugeoient à-propos.

Aucune loi ne pouvoit passer dans le sénat sans leur concours; lorsqu'ils n'étoient point d'accord avec le sénat, le peuple décidoit. Chaque ville de la domination carthaginoise avoit des *suffetes*, à l'exemple de la capitale.

SUFFIBULUM, s. m. (*Littérat.*) ce mot, dans Festus, signifie le voile blanc que les vestales mettoient sur leurs têtes lors des sacrifices, & qui étoit attaché avec une agraffe. (*D. J.*)

SUFFISANT, SUFFISANCE, (*Lang. franç.*) lorsque *suffisant* est participe, il signifie seulement *qui suffit*, comme un ordinaire *suffisant*, des provisions *suffisantes*; mais lorsqu'il est adjectif, il désigne un présomptueux; « rien de plus insupportable dans la » vie que ces hommes *suffisans*, ces femmes *suffisantes*, qui décident de tout sans rien savoir. » Ce mot ne se prend en bonne part que quand il est joint à un autre qui en détermine la signification. Il ne faudroit donner les premieres places de l'état qu'à des gens *suffisans*, & capables de remplir les grandes charges de la couronne.

L'on doit faire la même remarque du mot *suffisance*; il se dit du vrai mérite & du faux mérite. Les riches gâtés par la fortune montrent ordinairement une *suffisance* orgueilleuse; mais l'adversité jointe au génie produit la grande capacité & la *suffisance* modeste.

SUFFISANT, IMPORTANT, ARROGANT, (*Synon.*) le *suffisant*, dit la Bruyere, eſt celui en qui la pratique de certains détails que l'on honore du nom d'affaires, ſe trouve jointe à une très-grande médiocrité d'eſprit.

Un grain d'eſprit & une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la compoſition du *ſuffiſant*, font l'*important*; ſotte & puérile confiance dans celui qui ſe croit tel!

Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom: dès qu'on s'en plaint, c'eſt l'*arrogant*. (*D. J.*)

SUFFISAMMENT, ASSEZ, (*Synon.*) ces deux mots, dit M. l'abbé Girard, regardent également la quantité; avec cette différence, qu'*aſſez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, & que *ſuffiſamment* en a plus à la quantité qu'on veut employer.

L'avare n'en a jamais *aſſez*; il accumule, & ſouhaite ſans ceſſe. Le prodigue n'en a jamais *ſuffiſamment*; il veut toujours dépenſer plus qu'il n'a.

On dit, c'eſt *aſſez*, lorſqu'on n'en veut pas davantage; & l'on dit, en voilà *ſuffiſamment*, lorſqu'on en a préciſément ce qu'il faut, pour l'uſage qu'on en veut faire.

A l'égard des doſes & de tout ce qui ſe conſume, *aſſez* paroît marquer plus de quantité que *ſuffiſamment*; car il ſemble que quand il y en a *aſſez*, ce qui ſeroit de plus, y ſeroit de trop; mais que quand il y en a *ſuffiſamment*, ce qui ſeroit de plus, n'y ſeroit que l'abondance, ſans y être de trop. On dit auſſi d'une petite portion & d'un revenu médiocre, qu'on en a *ſuffiſamment*, mais on ne dit guere qu'on en a *aſſez*.

Il ſe trouve dans la ſignification d'*aſſez* plus de généralité; ce qui lui donnant un ſervice plus étendu, en rend l'uſage plus commun, au lieu que *ſuffiſamment* renferme dans ſon idée un rapport à l'emploi des choſes, qui lui donnant un caractere plus particulier, en borne l'uſage à un plus petit nombre d'occaſions.

C'eſt *aſſez* d'une heure à table pour prendre *ſuffiſamment* de nourriture; mais ce n'eſt pas *aſſez* pour ceux qui en font leurs délices.

L'économe ſait en trouver *aſſez* où il y en a peu. Le diſſipateur n'en peut avoir *ſuffiſamment*, où il y en a même beaucoup. Girard, *ſynonym. françois*. (*D. J.*)

SUFFISANTE GRACE, (*Théol.*) la grace *ſuffiſante*, ſelon les Catholiques, eſt celle qui donne à la volonté un pouvoir véritable, dégagé & propre à vaincre la concupiſcence, pour faire le bien méritoire de la vie éternelle.

Il eſt de foi que la grace eſt néceſſaire, & que ſans la grace on ne peut faire aucun bien qui ſoit méritoire de la vie éternelle. On convient auſſi que Dieu ne refuſe point les ſecours néceſſaires, & tout le monde ſait que l'homme ne fait pas ce qu'il devroit faire, & qu'il fait au contraire ce qu'il ne devroit pas faire.

De ces principes qui ſont généralement avoués par toutes les ſectes, quoique diviſées à d'autres égards, il s'enſuit qu'il y a quelques graces de Dieu auxquelles l'homme réſiſte; quelques-unes avec leſquelles l'homme n'agit point, quoiqu'il puiſſe véritablement agir; quelques-unes enfin malgré leſquelles l'homme fait le mal, quoiqu'il puiſſe faire le bien. C'eſt ce ſecours que l'on appelle *grace ſuffiſante*, parce qu'elle ſuffit pour que nous puiſſions agir, quoique nous puiſſions l'avoir ſans agir.

En effet il eſt d'expérience qu'il y a des graces que l'homme prive par la réſiſtance très-libre de ſa volonté, de l'effet dont elles ſont capables, eu égard aux circonſtances où elles ſont données, & que Dieu ſe propoſe de produire par leur moyen, dans le moment même qu'il les accorde. Tous les reproches que Dieu fait aux pécheurs dans l'Ecriture, d'avoir été ſourds à ſa voix, de n'avoir pas correſpondu à ſes ſaints deſirs, d'avoir réſiſté aux inſpirations céleſtes, établiſſent évidemment ce point de doctrine; autrement ces reproches ſeroient injuſtes & illuſoires.

Mais les theologiens ſcholaſtiques ſont partagés ſur la nature de cette *grace ſuffiſante*.

Les Thomiſtes appellent *grace ſuffiſante* celle avec laquelle l'homme peut faire le bien, mais avec lequel il ne le fera jamais ſans un nouveau ſecours qu'ils appellent *prémotion phyſique*. *Voyez* PRÉMOTION.

Les Auguſtiniens penſent de même; mais au lieu de la prémotion phyſique, ils n'exigent qu'une prémotion morale. La *grace ſuffiſante*, ſelon eux, donne aſſez de force à la volonté pour faire le bien, mais celle-ci ne le fera jamais ſans une délectation victorieuſe par elle-même & abſolument.

D'autres qu'on nomme auſſi *Auguſtiniens*, accordent qu'avec la *grace ſuffiſante* non-ſeulement on peut faire le bien, mais encore qu'on l'accomplit réellement dans certaines occaſions faciles; mais pour les œuvres plus difficiles, ils exigent une grace efficace.

Suarès & les Congruiſtes appellent *grace ſuffiſante* celle qui n'eſt pas proportionnée aux différentes circonſtances du tems, du lieu, ou de la perſonne à qui elle eſt donnée, & qui par cette raiſon n'a jamais ſon effet, quoiqu'elle donne toujours un pouvoir véritable & prochain pour agir.

Enfin les Moliniſtes appellent *grace ſuffiſante* celle qui telle que Dieu la donne, confere à l'homme un véritable pouvoir de faire le bien, & dont il peut uſer par la ſeule détermination de ſa volonté, ſans aucun autre ſecours ultérieur, enſorte que s'il y conſent, elle devient efficace, s'il y réſiſte, elle n'en a pas moins été *ſuffiſante*.

Luther & Calvin ont rejetté la *grace ſuffiſante*, & Janſenius l'a auſſi rejettée, en prétendant qu'il n'y a de véritable grace intérieure que celle à laquelle on ne réſiſte jamais.

Les théologiens catholiques prouvent que non-ſeulement Dieu ne refuſe point la *grace ſuffiſante*, mais encore qu'il la confere, l'offre ou la prépare aux juſtes, aux fideles, aux pécheurs, aux endurcis, aux infideles & aux enfans qui meurent ſans baptême.

SUFFISANTE RAISON, (*Métaphyſiq.*) *principe de la raiſon ſuffiſante*. C'eſt celui duquel dépendent toutes les vérités contingentes. Il n'eſt ni moins primitif, ni moins univerſel que celui de *contradiction*. Tous les hommes le ſuivent naturellement; car il n'y a perſonne qui ſe détermine à une choſe plutôt qu'à une autre ſans une *raiſon ſuffiſante*, qui lui faſſe voir que cette choſe eſt préférable à l'autre.

Quand on demande compte à quelqu'un de ſes actions, on pouſſe les queſtions juſqu'à ce qu'on ſoit parvénu à découvrir une raiſon qui nous ſatisfaſſe, & nous ſentons dans tous les cas que nous ne pouvons point forcer notre eſprit à admettre quelque choſe ſans une *raiſon ſuffiſante*, c'eſt-à-dire, ſans une raiſon qui nous faſſe comprendre pourquoi cette choſe eſt ainſi plutôt que tout autrement.

Si on vouloit nier ce grand principe, on tomberoit dans d'étranges contradictions: car dès que l'on admet qu'il peut arriver quelque choſe ſans *raiſon ſuffiſante*, on ne peut aſſurer d'aucune choſe qu'elle eſt la même qu'elle étoit le moment d'auparavant, puiſque cette choſe pourroit ſe changer à tout moment dans une autre d'une autre eſpece; ainſi il n'y auroit pour nous des vérités que pour un inſtant.

J'aſſure, par exemple, que tout eſt encore dans ma chambre dans l'état où je l'ai laiſſé, parce que je ſuis aſſuré que perſonne n'y eſt entré depuis que j'en ſuis ſorti; mais ſi le principe de la *raiſon ſuffiſante* n'a pas lieu, ma certitude devient une chimere, puiſque tout pourroit être bouleverſé dans ma chambre ſans qu'il y fût entré perſonne capable de le déranger.

Sans ce principe, il n'y auroit point des choſes identiques; car deux choſes ſont identiques, lorſque l'on peut ſubſtituer l'une à la place de l'autre ſans qu'il arrive aucun changement par rapport à la propriété qu'on conſidere. Ainſi, par exemple, ſi j'ai une boule de pierre & une boule de plomb, & que je puiſſe mettre l'une à la place de l'autre dans le baſſin d'une balance, ſans que la balance change de ſituation, je dis que le poids de ces boules eſt identique, qu'il eſt le même, & qu'elles ſont identiques quant à leurs poids: cependant s'il pouvoit arriver quelque choſe ſans une *raiſon ſuffiſante*, je ne pourrois prononcer que le poids de ces boules eſt identique dans le tems même que j'aſſure qu'il eſt identique, puiſqu'il pourroit arriver ſans aucune raiſon un changement dans l'une qui n'arriveroit pas dans l'autre, & par conſéquent leur poids ne ſeroit point identique; ce qui eſt contre la définition.

Sans le principe de la *raiſon ſuffiſante*, on ne pourroit plus dire que cet univers, où toutes les parties ſont ſi bien liées entr'elles, n'a pu être produit que par une ſageſſe ſuprême; car s'il peut y avoir des effets ſans *raiſon ſuffiſante*, tout cela a pu être produit par le haſard, c'eſt-à-dire, par rien. Ce qui arrive quelquefois en ſonge nous fournit l'idée d'un monde fabuleux, où tous les événemens arriveroient ſans *raiſon ſuffiſante*. Je rêve que je ſuis dans ma chambre occupé à écrire; tout d'un coup ma chaiſe ſe change en un cheval ailé, & je me trouve en un inſtant à cent lieues de l'endroit où j'étois, & avec des perſonnes qui ſont mortes depuis long-tems. Tout cela ne peut arriver dans ce monde, puiſqu'il n'y auroit point de *raiſon ſuffiſante* de tous ces effets. C'eſt ce principe qui diſtingue le ſonge de la veille, & le monde réel du monde fabuleux que l'on nous dépeint dans les contes des fées.

Dans la Géométrie, où toutes les vérités ſont néceſſaires, on ne ſe ſert que du principe de contradiction; mais lorſqu'il eſt poſſible qu'une choſe ſe trouve en différens états, je ne puis aſſurer qu'elle ſe trouve dans un tel état plutôt que dans un autre, à moins que je n'allegue une raiſon de ce que j'affirme; ainſi, par exemple, je puis être aſſis, couché, debout, toutes ces déterminations de ma ſituation ſont également poſſibles; mais quand je ſuis debout, il faut qu'il y ait une *raiſon ſuffiſante* pourquoi je ſuis debout, & non pas aſſis ou couché.

Archimede paſſant de la géométrie à la méchanique, reconnut bien le beſoin de la *raiſon ſuffiſante*; car voulant démontrer qu'une balance à bras égaux, chargée de poids égaux reſtera en équilibre, il fit voir que dans cette égalité de bras & de poids, la balance devoit reſter en repos, parce qu'il n'y auroit point de *raiſon ſuffiſante* pourquoi l'un des bras deſcendroit plutôt que l'autre. M. de Leibnits, qui étoit très-attentif aux ſources de nos raiſonnemens, ſaiſit ce principe, le développa, & fut le premier qui l'énonça diſtinctement & qui l'introduiſit dans les ſciences.

Le principe de la *raiſon ſuffiſante* eſt encore le fondement des regles & des coutumes, qui ne ſont fondées que ſur ce qu'on appelle *convenance*; car les mêmes hommes peuvent ſuivre des coutumes différentes, ils peuvent déterminer leurs actions en pluſieurs manieres; & lorſqu'on choiſit préférablement à d'autres, celles où il y a le plus de raiſon, l'action devient bonne & ne ſauroit être blâmée; mais on la nomme *déraiſonnable*, dès qu'il y a des *raiſons ſuffiſantes* pour ne la point commettre; & c'eſt ſur ces mêmes principes que l'on peut prononcer qu'une coutume eſt meilleure que l'autre, c'eſt-à-dire, quand elle a plus de raiſon de ſon côté.

Ce principe bannit de la philoſophie tous les raiſonnemens à la ſcholaſtique; car les Scholaſtiques admettoient bien qu'il ne ſe fait rien ſans cauſe; mais ils alléguoient pour cauſes des natures plaſtiques, des ames végétatives, & d'autres mots vuides de ſens; mais quand on a une fois établi qu'une cauſe n'eſt bonne qu'autant qu'elle ſatisfait au principe de *raiſon ſuffiſante*, c'eſt-à-dire, qu'autant qu'elle contient quelque choſe par où on puiſſe faire voir comment, & pourquoi un effet peut arriver; alors on ne peut plus ſe payer de ces grands mots qu'on mettoit à la place des idées.

Quand on explique, par exemple, pourquoi les plantes naiſſent, croiſſent & ſe conſervent, & que l'on donne pour cauſe de ces effets une ame végétative qui ſe trouve dans toutes les plantes, on allegue bien une cauſe de ces effets, mais une cauſe qui n'eſt point recevable, parce qu'elle ne contient rien par où je puiſſe comprendre comment la végétation s'opere; car cette ame végétative étant poſée, je n'entends point de-là pourquoi la plante que je conſidere a plutôt une telle ſtructure que toute autre, ni comment cette ame peut former une machine telle que celle de cette plante.

Au reſte, on peut faire une eſpece d'argument *ad hominem* contre le principe de la *raiſon ſuffiſante*, en demandant à Meſſieurs Leibnits & Wolf comment ils peuvent l'accorder avec la contingence de l'univers. La contingence en effet ſuppoſe une différence d'équilibre. Or, quoi de plus oppoſé à cette indifférence que le principe de la *raiſon ſuffiſante*? Il faut donc dire que le monde exiſte, non contingemment, mais en vertu d'une *raiſon ſuffiſante*, & cet aveu pourroit mener juſqu'aux bords du ſpinoſiſme. Il eſt vrai que ces philoſophes tâchent de ſe tirer d'affaire, en expliquant la contingence par une choſe dont le contraire n'eſt point impoſſible. Mais il eſt toujours vrai que la *raiſon ſuffiſante* ne laiſſe point la contingence en ſon entier. Plus un plan a de raiſons qui ſollicitent ſon exiſtence, moins les autres deviennent poſſibles, c'eſt-à-dire, peuvent prétendre à l'exiſtence.

Néanmoins le principe de la *raiſon ſuffiſante* eſt d'un très-grand uſage. La plûpart des faux raiſonnemens n'ont d'autre ſource que l'oubli de cette maxime. C'eſt le ſeul fil qui puiſſe nous conduire dans ces labyrinthes d'erreur, que l'eſprit humain s'eſt bâti pour avoir le plaiſir de s'égarer. Il ne faut donc rien admettre de ce qui viole cette maxime fondamentale, qui ſert de bride aux écarts ſans nombre que fait l'imagination, dès qu'on ne l'aſſujettit pas aux regles d'un raiſonnement ſévere.

SUFFITIO, (*Littérat.*) eſpece de purification pratiquée par ceux qui avoient aſſiſté à des funérailles; cette purification conſiſtoit ſimplement à paſſer promptement ſur du feu, & à une légere aſperſion d'eau luſtrale. (*D. J.*)

SUFFOCATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) perte de la reſpiration, ſoit en tout, ſoit en partie.

La *ſuffocation* procede de différentes cauſes; mais nous n'expliquerons ici que la *ſuffocation* qui réſulte, 1°. de la ſubmerſion; 2°. de la privation d'air dans la machine du vuide; 3°. lorſqu'on monte ſur des lieux fort élevés; 4°. quand on reſpire un air trop chaud, condenſé, ou rempli de vapeurs nuiſibles aux poumons. Les *ſuffocations* qui proviennent de maladies, dépendent de ces maladies qui ſont fort variées.

Dans la ſubmerſion par l'eau, les noyés meurent comme ceux qui ſont étranglés. Dans les uns & dans les autres, le paſſage de l'air eſt bouché. Ce n'eſt point l'eau qui ſuffoque en entrant dans les poumons, car l'ouverture, c'eſt-à-dire, la glotte, n'eſt qu'une fente très-petite: or l'eau qui couvre cette fente, ne permet point à l'air d'en ſortir, par conſéquent elle ne ſauroit s'y inſinuer; cependant lorſque les cadavres viennent à flotter, l'eau n'y trouve

pas toujours les mêmes obſtacles ; car dans certaines ſituations, elle ne peut couvrir qu'une des extrémités de la glotte, tandis que l'autre répond à l'air ; ainſi dans ces ſituations, qui ne ſont pas rares dans un corps qui flotte, & qui ne garde jamais la même poſition, il eſt certain que l'eau pourra s'introduire dans les poumons, mais cela n'arrive que long-tems après la mort; c'eſt pourquoi on ne trouve pas toujours de l'eau dans les poumons ni dans l'eſtomac des gens noyés, mais ſeulement quelquefois.

L'eſpece de *ſuffocation* artificielle, celle des animaux qui meurent dans la machine du vuide, n'eſt pas embarraſſante à concevoir; cependant pour la comprendre, il faut ſe rappeller que les rameaux des bronches ſortent à angles aigus les uns des autres, & qu'étant élaſtiques, ils réſiſtent quand on les écartera; or on ne ſauroit gonfler les poumons ſans écarter les branches des tuyaux bronchiques; mais les rameaux qui peſent les uns ſur les autres, réſiſtent à la force qui fait effort pour les éloigner. Ajoutez la contractibilité du tiſſu pulmonaire qui tend toujours à raccourcir toutes les fibres, contractibilité qui n'eſt pas même perdue dans les cadavres. Cela poſé, mettez un animal dans la machine du vuide, pompez-en l'air, que doit il arriver quand l'air ſera moins denſe? Il eſt certain qu'il ne pourra point ſoulever les bronches, par conſéquent elles ſe rapprocheront; & d'un autre côté, l'air qui eſt dans le tiſſu intérieur des poumons ſe dilatera: il y aura donc une dilatation & une contraction dans les poumons des animaux qui ſeront dans la machine du vuide, lorſque l'air en aura été pompé.

Il eſt évident que le mouvement progreſſif du ſang ſera difficile dans ces poumons, car d'abord l'air n'aura pas aſſez de force pour élever les rameaux bronchiques; de plus les poumons ſeront tellement diſtendus par l'air du tiſſu intérieur, qu'il faudra de toute néceſſité que les vaiſſeaux ſoient tiraillés, preſſés, crevés; ainſi les animaux qui ſeront dans la machine du vuide, ſeront dans des angoiſſes extraordinaires, mettront en jeu le diaphragme & leurs muſcles intercoſtaux; mais l'action même de ces muſcles leur ſera pernicieuſe, car quand les côtes agrandiront l'eſpace que renferme le thorax, le poumon ſe gonflera davantage, & les vaiſſeaux ſeront plus écartés les uns des autres. Pour avoir une idée de ce qui arrive alors, qu'on ſe ſouvienne que les véſicules des poiſſons crevent ſouvent dans la machine du vuide, & que les grenouilles ſe bourſoufflent; la même choſe doit arriver aux poumons des animaux qui meurent dans le vuide.

Une troiſieme eſpece de *ſuffocation*, eſt celle qu'on éprouve quand on monte ſur des lieux élevés. Il faut regarder les lieux fort élevés comme des eſpeces de machines du vuide, car l'air y eſt très-raréfié; ainſi il ne peut plus contrebalancer l'air qui eſt dans le tiſſu intérieur des poumons. Il faut regarder les poumons comme une veſſie d'air qu'on porte ſur le ſommet des montagnes; or tout le monde ſait que cette veſſie ſe gonfle à-proportion qu'elle eſt dans un lieu plus élevé: il en eſt de même des poumons; ainſi les voilà expoſés à un gonflement ſemblable à celui qui ſurvient dans la machine du vuide. Ainſi on y remarquera les mêmes phénomènes, c'eſt-à-dire que les poumons pourront laiſſer échapper les fluides qu'ils renferment, & qu'ils cauſeront par la dilatation une oppreſſion conſidérable. On ne ſera plus ſurpris à-préſent, de ce qui eſt rapporté par Acoſta, lequel en paſſant par les montagnes du Pérou fut expoſé à des accidens terribles; l'eſtomac ſe bouleverſa; les vomiſſemens furent énormes dans leurs efforts, qui lui firent rendre juſqu'au ſang; & il crut enfin qu'il alloit mourir. D'autres voyageurs ont obſervé que les corps ſont alors comme des cribles, l'eau en découle de tous côtés, comme s'ils étoient dans une ſueur des plus abondante: la preſſion de l'air qui diminue à-proportion qu'il eſt éloigné de la terre, doit produire tous ces ſymptomes.

Une quatrieme eſpece de *ſuffocation* arrive lorſqu'un animal eſt renfermé dans un lieu reſſerré, qui n'a pas commerce avec l'air extérieur; c'eſt qu'alors l'air qu'on reſpire n'étant point renouvellé, ſe charge d'exhalaiſons groſſieres & pernicieuſes à la reſpiration. Le fait ſuivant juſtifie cette explication, & prouve qu'on rétablit la reſpiration léſée, en impregnant l'air de nouveaux corpuſcules qui l'améliorent.

Il eſt rapporté dans les écrits de Boyle, que Corneille Drebel fit un bateau pour aller ſous l'eau; mais il avoit un inconvénient bien fâcheux pour ceux qui haſardoient d'entrer dans ce bateau, c'eſt qu'ils manquoient d'air frais; Drebel trouva le ſecret de remédier à ce défaut par une liqueur. Lorſque l'air étoit ſurchargé des exhalaiſons qui ſortoient de ceux qui étoient dans le bateau, & qu'il ne pouvoit plus ſervir à la reſpiration, on débouchoit une bouteille remplie de ſa liqueur, & dans le moment il s'exhaloit de cette bouteille une grande quantité de corpuſcules qui corrigeoient l'air, & le rendoient plus propre à la reſpiration durant quelque tems.

L'air chaud produit la *ſuffocation*, parce qu'un des principaux uſages de l'air eſt de tempérer la chaleur du poumon. Enfin l'air chargé de vapeurs nuiſibles, irrite par l'âcreté de ces vapeurs le tiſſu du poumon, & gêne par conſéquent la reſpiration. Quant aux autres phénomènes qui rendent la reſpiration difficile, courte, forte & fréquente, *voyez* pour les entendre, l'*article* RESPIRATION, *Phyſiolog.* (*D. J.*)

SUFFOLK, (*Geog. mod.*) province maritime d'Angleterre, au diocèſe de Norwich. Elle eſt bornée au nord par le duché de Norfolck, au midi par le comté d'Eſſex, au levant par le Norfolck encore, & au couchant par la province de Cambridge.

La province de *Suffolk* eſt d'une figure approchante d'une demi-lune. Elle a vingt-cinq milles dans ſa plus grande largeur du nord au ſud, quarante-cinq de longueur de l'orient à l'occident, & cent quarante de circuit. Les anciens icéniens habitoient cette province, ainſi que celle de Norfolck & de Cambridge. Les Saxons firent de tout cela un royaume, auquel ils donnerent le nom d'*Eſt-Angle*.

On compte dans la province de *Suffolk* vingt-deux hundreds ou centaines; vingt-huit villes ou bourgs à marché; cinq cens ſoixante & quinze paroiſſes, & environ un million d'arpens de terre. Il s'y trouve ſept villes ou bourgs à marché, qui ont droit de députer au parlement, ſavoir Ipſwich capitale, S. Edmondbury, Dunwich, Orford, Alborough, Eye & Sudbury.

L'air de cette province eſt fort doux & fort ſain. Son terroir eſt très-fertile, étant pour la plupart & d'argile & de marne. Il produit le meilleur beurre d'Angleterre. Les manufactures de drap & de toile de cette province, contribuent encore à y entretenir l'abondance. Elle a le titre de comté, érigé par Jacques I. en faveur de Thomas Howard, ſecond fils du duc de Norfolck.

Je n'épuiſerai point ici la liſte des hommes de lettres qu'a produit cette province; mais dans cette liſte j'en choiſirai quelques-uns qui ont fait du bruit par leurs écrits, & d'autres que leurs ouvrages ont rendu célebres.

Robert Groſſe-tête, en latin *Capito*, l'un des plus grands théologiens, des plus illuſtres philoſophes, & des plus ſavans hommes du xiij. ſiecle, tems d'ignorance & de barbarie, naquit de pauvres parens dans le comté de *Suffolk* Il devint par ſa ſcience le premier docteur d'Oxford, puis archidiacre de Lei-

ceſter, & enfin évêque de Lincoln, en 1235. Il remplit dignement les fonctions de l'épiſcopat, employant tout ſon tems au bien de ſon troupeau, à l'avancement des lettres & à compoſer des ouvrages. Il défendit avec zele la juriſdiction des ordinaires, tantôt contre les moines, tantôt contre le pape Innocent IV. & mourut en 1253; mais ſes écrits ont conſervé ſon nom. Il en a fait de profanes & de ſacrés. Son *Abregé de la ſphere* a paru à Veniſe en 1504, & ſon *Commentaire ſur les analytiques d'Ariſtote*, a été imprimé dans la même ville en 1537 & en 1552. On a publié à Londres en 1652, un ouvrage de ce prélat touchant les obſervations légales; & M. Brown a fait imprimer pareillement à Londres en 1690, quelques-unes de ſes lettres dans le ſecond volume du *Faſciculus rerum expectundarum*.

Alabaſter (Guillaume), accompagna le comte d'Eſſex en qualité de ſon chapelain, à l'expédition de Cadix. Ebloui par la pompe des égliſes, il ſe fit catholique; cependant, bientôt après, ne trouvant point ce qu'il avoit eſpéré dans ce changement, il reprit ſa premiere religion. Il entendoit fort bien la langue hébraïque, comme le prouve ſon *Lexicon hebraicum*; mais il ſe gâta l'eſprit par l'étude de la cabale. Il étoit poëte, & fit une tragédie latine intitulée *Roxama*, dont la repréſentation dans un college de Cambridge, fut accompagnée d'un accident remarquable. Il y eut une dame à cette piece qui fut tellement épouvantée du dernier mot de la tragédie *ſequar*, *ſequar*, prononcé par l'acteur d'un air furieux, qu'elle en perdit l'eſprit pour toute ſa vie.

Bale (Jean), en latin *Balæus*, hiſtorien du xvj. ſiecle, quitta la religion romaine par les ſoins de mylord Wentworth, & peut-être auſſi, dit Nicholſon, par ceux de la belle Dorothée qu'il épouſa. Le roi Edouard VI. le nomma évêque d'Oſſory en Irlande; mais la reine Marie étant montée ſur le thrône, il s'embarqua en 1553, pour paſſer la mer, & fut pris par des corſaires qui le vendirent. Ayant été racheté, il choiſit Baſle pour ſa demeure. Cependant ſous le regne d'Eliſabeth il revint en Angleterre, où il mourut en 1565, âgé de 68 ans.

Il a publié pluſieurs centuries latines des illuſtres écrivains de la Grande Bretagne: *Scriptorum illuſtrium Majoris Britanniæ*, &c. *Catalogus, continens* xiv. *centurias*, Baſileæ, 1557 & 1559. Cet ouvrage a été proſcrit d'une façon très-particuliere dans l'*Indice*, imprimé *in-fol.* à Madrid en 1667, & c'eſt avec juſtice; car l'auteur fait l'hiſtoire de la religion catholique d'un ſtyle amer, cauſtique, plein d'invectives, & a inventé cent fauſſetés pour multiplier les ennemis de l'égliſe romaine. Tous les habiles & honnêtes gens qui ſe ſont attachés à l'étude de l'antiquité étant dans les mêmes vûes, quoique de religion différente, ont toujours reſpecté la vérité, & n'ont jamais accommodé leurs hiſtoires à leurs opinions particulieres, comme Balæus & Pitſeus. Si l'on compare les odieuſes centuries de ces deux écrivains avec les excellens ouvrages de Leland & de Cambden, on s'appercevra bientôt de l'union intime qui ſe trouve entre le faux zele & l'ignorance, & entre l'érudition & la modération.

Boys (Jean), naquit en 1560 & mourut en 1643, âgé de 83 ans. Son premier deſſein étoit d'apprendre la médecine, & dans cette vûe il acheta quantité de livres ſur cet art; mais comme en les liſant, il s'imaginoit quelquefois être atteint des unes ou des autres maladies dont ſes lectures lui préſentoient la deſcription, cette crainte l'allarma, & lui fit abandonner une ſi triſte étude. Il ſe tourna donc vers d'autres études, & devint par ſon application continuelle, bon grammairien, habile grec & ſavant théologien. Il fut nommé par ſon mérite pour être un des traducteurs de la Bible, dont le roi Jacques I. ordonna la verſion en anglois, au commencement de ſon regne; & les livres apocryphes qui n'étoient pas les plus aiſés à traduire, tomberent en partage à Boys. Il aida auſſi de ſes lumieres le chevalier Saville, pour l'exécution de ſa belle édition des œuvres de S. Chryſoſtome.

Meſſieurs *Echard* (Jean & Laurent), tous deux de la province de *Suffolk*, & tous deux théologiens, ont publié des ouvrages; mais dans un genre différent. Le premier naquit en 1635, & mourut vers l'an 1696. Il abuſa de ſon eſprit par un écrit anonyme & ſatyrique intitulé: *Recherches des cauſes du mépris qu'on a pour le clergé de la Grande Bretagne, & pour la religion.* On lui répondit avec beaucoup de bon ſens & de vérité, 1°. que dans un royaume où il y avoit huit ou neuf mille paroiſſes, & peut-être autant d'eccléſiaſtiques, il étoit mal de s'attacher à recueillir les fautes qui avoient pu échapper pendant ſoixante ans, & dans des tems d'anarchie, à quelques membres d'un corps ſi nombreux, & d'en faire un ouvrage peu propre à plaire aux honnêtes gens, & ſeulement amuſant pour de jeunes libertins. 2°. qu'il abuſoit le lecteur, en attribuant à tout un corps les idées extravagantes de quelques fanatiques, ſans caractere. 3°. qu'il avoit confondu malicieuſement les tems d'ignorance & de licence avec ceux de lumiere & de vertu.

En effet, la bonne morale & la théologie pratique, ſemblent aujourd'hui, pour ainſi dire, particulieres au clergé de la Grande Bretagne. Les ouvrages d'érudition & de piété ſortis depuis un ſiecle de la plume des eccléſiaſtiques de ce royaume, font l'admiration de toute l'Europe. Les choſes étoient différentes avant le regne de la reine Eliſabeth. Alors les univerſités mêmes étoient ſi dépourvues de clercs qui puſſent prêcher d'une maniere édifiante, & la barbarie étoit ſi grande, qu'un ſherif du comté d'Oxford, qui paſſoit pour un génie à cauſe de ſes pointes, monta en chaire, & fit au défaut du prédicateur qui étoit malade, un ſermon qu'on imprima, & dont voici le début.

« Arrivant au mont de Ste Marie, ſur le théatre » graveleux où je ſuis à-préſent, je vous apporte, » mes freres, quelques biſcuits qui ſont cuits au four » de la charité, & que je réſervois pour les poulets » de l'Egliſe, les moineaux de l'eſprit & les hiron» delles du ſalut, *&c.* » Fuller Church, *hiſtory of Britan. lib. IX. p. 65.* Cet exorde ridicule enchanta ſes auditeurs.

Echard (Laurent), étoit dans les ordres. Il s'eſt fait connoître avantageuſement dans ce ſiecle, par des traductions de Plaute & de Térence; par une *hiſtoire eccléſiaſtique univerſelle*, & par l'*hiſtoire d'Angleterre*, en trois vol. *in-fol.* Ce dernier ouvrage eſt louable pour le ſtyle & la méthode, ainſi que pour pluſieurs choſes qui ſont agréables & nouvelles; mais il a mérité, à d'autres égards, la juſte cenſure du docteur Edmund Calamy & de M. Jean Odlmixon. Laurent Echard eſt mort en 1730, dans ſa voiture, en allant prendre les eaux de Scarborough.

Calamy (Benjamin), théologien non-conformiſte, naquit en 1638 & mourut en 1685, à 47 ans. On a deux volumes de ſes ſermons, dont il s'eſt fait ſept ou huit éditions depuis ſa mort.

Wotton (Guillaume), un des illuſtres ſavans de notre ſiecle, naquit en 1666, & mourut en 1726 dans la 61e. année de ſon âge. Ses ouvrages montrent qu'il étoit profondément verſé dans la connoiſſance des langues, & dans celle de la plupart des ſciences. Son livre ſur le ſavoir des anciens & des modernes; imprimé à Londres en 1694 *in-8°.* eſt plein de jugement & d'érudition. Il publia en 1701 *in-8°.* ſon *Hiſtoire de Rome*, depuis la mort d'Antonin le Pieux, juſqu'à la mort de Sévere Alexandre; c'eſt une hiſtoi-

re estimée, parce que l'auteur a eu partout beaucoup d'égard à l'autorité des médailles, pour fixer l'époque des événemens les plus considérables du regne de chaque empereur. Ses discours sur les traditions & les usages des Scribes & des Pharisiens, parurent en 1718 en 2 vol. *in-8°*. Le but du docteur Wotton dans ce livre, est de donner aux jeunes étudians en théologie, une idée de la littérature judaïque, d'en faire connoître l'autorité & l'usage qu'on peut en tirer. Ceux qui ne sont pas en état de lire les grands ouvrages de Selden & de Lightfoot, en trouveront ici le précis.

Le même Wotton a traduit en latin, & publié les anciennes lois ecclésiastiques & civiles du pays de Galles, qu'il a illustrées de notes & d'un glossaire. Enfin il avoit conçu le dessein de publier l'Oraison dominicale en cent cinquante langues; projet plus curieux qu'utile, mais projet qu'il pouvoit mieux exécuter que personne, parce qu'il entendoit lui-même la plupart des langues de l'orient & de l'occident. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.)

SUFFRAGANT, s. m. *suffraganeus*, (*Gram. & Jurisprud.*) signifie en général celui qui a droit de suffrage dans une assemblée.

On donne ce titre aux évêques, relativement à leur métropolitain, parce qu'étant appellés à son synode, ils y ont droit de suffrage; ou bien parce qu'ils ne peuvent être consacrés sans son suffrage ou consentement.

Chaque métropolitain a ses évêques *suffragans*; par exemple l'archevêque de Paris a pour *suffragans* les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orleans & de Blois.

L'appel des sentences rendues par les officiaux des évêques *suffragans* se releve pardevant l'official du métropolitain. *Voyez* Ducange & les *mots* ARCHEVÊQUE, EVÊQUE, MÉTROPOLITAIN, SYNODE. (*A*)

SUFFRAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) se prend en cette matiere pour la voix ou avis que l'on donne dans une assemblée où l'on délibere sur quelque chose; en toute délibération les *suffrages* doivent être libres dans les tribunaux; ces *suffrages* uniformes de deux proches parens, savoir du pere & du fils, de deux freres, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & celui des deux beau-freres ne sont comptés que pour un; c'est le président de l'assemblée qui recueille les *suffrages*: les conseillers donnent leur *suffrage* de vive voix. Quand il s'agit d'une élection par scrutin, on donne quelquefois les *suffrages* par écrit.

Sur la maniere de compter les *suffrages* uniformes, *Voyez* l'édit du mois d'Août 1669, celui du mois de Janvier 1681, la déclaration du 25 Août 1708, & celle du 30 Septembre 1728. *Voyez* aussi les *mots* DÉLIBÉRATION, OPINION, PARTAGE D'OPINIONS, VOIX. (*A*)

SUFFRAGE, (*Antiq. Rom.*) *suffragium*, les Romains donnoient leurs *suffrages* ou dans l'élection des magistrats pour la réception des lois, ou dans les jugemens. Le peuple donna longtems son *suffrage* de vive voix dans les affaires de la république, & le *suffrage* de chacun étoit écrit par un greffier à la porte du clos fait en parc, & qui se nommoit *ovile*.

Cet usage dura jusqu'en l'an 615 de la fondation de Rome. Alors sous le consulat de Q. Calpurnius Piso, & de M. Popilius Lenas, Gabinius tribun du peuple fit passer la premiere loi des bulletins pour l'élection des magistrats, qui ordonnoit qu'à l'avenir le peuple ne donneroit plus son *suffrage* de vive voix, mais qu'il jetteroit un bulletin dans l'urne, où seroit écrit le nom de celui qu'il voudroit élire. On appella cette loi *lex tabellaria*, à cause qu'on nommoit les bulletins *tabellæ*.

Papirius Carbo, autre tribun du peuple, fit passer une autre loi nommée *Papiria* l'an 625, par laquelle il fut ordonné que le peuple donneroit son *suffrage* par bulletins dans l'homologation des lois: enfin Cassius tribun du peuple obligea les juges par une loi expresse de donner sa voix par bulletins dans leurs jugemens.

Toutes ces lois furent extrêmement agréables aux citoyens qui n'osoient auparavant donner librement leurs voix, de peur d'offenser les grands. *Grata est tabella quæ frontes aperit, hominum mentes legit, datque eam libertatem ut quid velint faciant*: & ces tablettes ou bulletins étoient de petits morceaux de bois ou d'autre matiere fort étroits, marqués de diverses lettres, selon les affaires dont on délibéroit. Par exemple, s'il s'agissoit d'élire un magistrat, l'on écrivoit les premieres lettres du nom des candidats, & on en donnoit autant à chacun, qu'il y avoit de compétiteurs pour la charge.

Dans les assemblées pour la réception de quelque loi, on en donnoit deux à chacun, dont l'une étoit marquée de ces deux lettres *U. R.* qui vouloit dire *uti rogat*; & l'autre seulement d'un *A.* qui vouloit dire *antiquo*, je rejette la loi. Dans les jugemens on en donnoit trois, l'une marquée d'un *A.* qui signifioit *absolvo*, j'absous l'accusé; l'autre d'un *C. condemno*, je condamne l'accusé; & la troisieme de ces deux lettres *N. L. non liquet*, l'affaire n'est point suffisamment éclaircie.

Ces tablettes étoient données à l'entrée du pont du parc par des distributeurs nommés *diribitores*, & le bureau où ils les délivroient, *diribitorium*. Le peuple venoit ensuite devant le tribunal du consul, ou de celui qui présidoit à l'assemblée, *qui cistellam deferebat*, & il jettoit dans l'urne celle des tablettes qu'il vouloit, & alors la centurie ou la tribu prérogative qui avoit été tirée au sort la premiere pour donner son *suffrage*, étant passée, on comptoit les *suffrages*, & le crieur disoit tout haut *prærogativa renuntiat talem consulem*; s'il s'agissoit d'une loi, *prærogativa legem jubet*, ou *non accipit*. Le magistrat faisoit ensuite appeller les centuries de la premiere classe, celles de la cavalerie les premieres, & celles de l'infanterie ensuite. Mais lorsqu'un candidat n'avoit pas un nombre suffisant de *suffrages* pour obtenir une charge, le peuple pouvoit choisir qui bon lui sembloit, & cela s'appelloit en latin, *non confiere legitima* suffragia, *& non explere tribus*.

On ne sera peut-être pas fâché de savoir encore quelle étoit la récompense de ceux qui poursuivoient les corrupteurs des *suffrages* pour arriver aux magistratures.

Il y en avoit de quatre sortes. La premiere, c'est que si les accusateurs avoient été eux-mêmes condamnés pour avoir eu des *suffrages* par subornation, ils étoient rétablis dans leurs droits, lorsqu'ils prouvoient suffisamment le délit de ceux qu'ils accusoient. Cic. *orat. pro Cluentio.* La seconde, c'est que l'accusateur ayant bien prouvé son accusation contre un magistrat désigné & élu, obtenoit lui-même la magistrature de l'accusé, si son âge & les loix lui permettoient d'y arriver. L'élection de Torquatus & de Cotta au consulat à la place de Sylla & d'Antonius qu'ils avoient poursuivis, en est une preuve, quoiqu'ils n'aient été désignés qu'aux comices qui se tinrent de nouveau après la condamnation de ces deux derniers. La troisieme récompense étoit le droit qu'avoit l'accusateur de passer dans la tribu de l'accusé, si elle étoit plus illustre que la sienne. Cic. *pro Balbo.* La quatrieme, c'est qu'il y avoit une somme qui se tiroit de l'épargne pour récompenser un accusateur, lorsqu'il ne se trouvoit pas dans le cas de profiter d'aucun des trois avantages dont nous venons de parler. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUFFRAGE *à Lacédémone*, (*Hist. de Lacédém.*) le

peuple à Lacédémone avoit une maniere toute particuliere de donner ſes *ſuffrages*. Pour autoriſer une propoſition, il faiſoit de grandes acclamations, & pour la rejetter il gardoit le ſilence; mais en même tems pour lever tous les doutes en fait d'acclamations ou de ſilence, la loi ordonnoit à ceux de l'aſſemblée qui étoient d'un avis, de ſe placer d'un côté, & à ceux de l'opinion contraire, de ſe ranger de l'autre; ainſi le plus grand nombre étant connu, décidoit la majorité des *ſuffrages* ſans erreur, & ſans équivoque. (*D. J.*)

SUFFRAGE SECRET, (*Hiſt. d'Athènes.*) c'étoit une des deux manieres d'opiner des Athéniens. Ce peuple opinoit de la main dans les affaires d'état; *voyez* ce que nous avons dit de cette pratique; & il opinoit par *ſuffrage ſecret*, ou par ſcrutin, dans les cauſes criminelles. Pour cet effet, on apportoit à chaque tribu deux urnes, l'une deſtinée pour condamner, & l'autre pour abſoudre; la loi ne voulant point commettre ſes miniſtres à la haine de ceux que le devoir ou la tendreſſe intéreſſoit en faveur de l'accuſé, ordonna le *ſuffrage ſecret*, ou le ſcrutin, qui cachoit même aux juges l'avis de leurs confreres. Cet uſage prévenoit encore les animoſités dangereuſes, qui ſouvent à cette occaſion, paſſent des peres aux enfans, & ſe perpétuent dans les familles.

SUFFRUTEX, ſous-arbriſſeau, *en Botanique*, eſt un nom qu'on donne à la plus petite eſpèce de plantes boiſeuſes, & qui durent toute l'année, qui ne jettent point de feuilles de leurs racines, & qui commencent à pouſſer des branches par le haut de leur tige. Tels ſont la lavande, la rüe, la ſauge, &c. *Voyez* PLANTE, ARBRE, &c.

SUFFUMIGATION, *en médecine*, eſt la même choſe que fumigation. *Voyez* FUMIGATION.

SUFFUSION, ſ. f. *terme de chirurgie*, maladie de l'œil, c'eſt la même choſe que la cataracte. *Voyez* CATARACTE & EXTRACTION.

SUGULMESSE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique. *Voyez* SÉGELMESSE. (*D. J.*)

SUGGESTION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſque l'on inſinue à quelqu'un de faire une choſe, comme un teſtament, une donation.

La *ſuggeſtion* eſt un moyen de nullité contre les actes qui en ſont infectés, & ſurtout pour les teſtamens faits en maladie, ou dans une extrême vieilleſſe, parce que les perſonnes âgées ou malades ſont plus ſuſceptibles de *ſuggeſtion* que d'autres.

Quelques coutumes exigeoient pour la validité des teſtamens que l'on y fît mention que le teſtateur l'avoit fait ſans *ſuggeſtion* de perſonne; mais comme cette énonciation pouvoit-elle même être ſuggérée, la nouvelle ordonnance en a abrogé la néceſſité. *Voyez* CAPITATION, TESTAMENT. (*A*)

SUGGESTUM ou SUGGESTUS, ſ. m. (*Littérat.*) c'étoit un endroit du champ de Mars aſſez élevé, où tous les magiſtrats, ſuivant leur rang & leurs titres, ſe rendoient pour haranguer le peuple; car les particuliers n'avoient point ce droit, à-moins qu'ils n'en euſſent obtenu la permiſſion de quelque magiſtrat éminent. Les tribuns faiſoient auſſi monter dans cet endroit les perſonnes qu'ils dénonçoient au peuple comme coupables de quelque crime d'état. (*D. J.*)

SUGGRONDE, ſ. f. (*terme de Couvreur.*) les Couvreurs donnent le nom de *ſuggronde* aux faîllies qu'ils font au bas des couvertures, pour rejetter les eaux pluviales loin du mur, & empêcher qu'elles ne l'endommagent. (*D. J.*)

SUGILLATION, ſ. f. (*Médec.*) on donne quelquefois le nom de *ſugillation*, ou *lividité*, au taches livides qui reſtent après la ſuccion d'une partie vaſculeuſe; en voici l'explication.

Lorſque la preſſion de l'athmoſphere ſur la ſurface de quelque partie du corps que ce ſoit, vient à diminuer, ou à ceſſer tout-à-fait, ſoit par la ſuccion ou par l'application des ventouſes, le ſang ſe porte aux parties qui ſont le moins preſſées par l'air, détend les vaiſſeaux, & entre dans les plus petits qui ſe trouvent dilatés, & qui naturellement ne contiennent point de ſang rouge; il arrive même ſouvent qu'il s'y engorge ſi fort, qu'il produit des taches rouges, livides & noires; ces taches ſont l'effet de cette *ſugillation*. (*D. J.*)

SUI *ou* SSI-NO-KI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un hêtre du Japon, qui a des feuilles de frêne, dont la fleur eſt hexapétale, & ramaſſée en épis. Son fruit eſt une noix renfermée dans une coque écailleuſe, garnie de pointes & de la groſſeur d'une aveline.

SUICIDE, ſ. m. (*Morale.*) le *ſuicide* eſt une action par laquelle un homme eſt lui-même la cauſe de ſa mort. Comme cela peut arriver de deux manieres, l'une directe & l'autre indirecte; on diſtingue auſſi dans la morale le *ſuicide* direct, d'avec le *ſuicide* indirect.

Ordinairement on entend par *ſuicide*, l'action d'un homme, qui de propos délibéré ſe prive de la vie d'une maniere violente. Pour ce qui regarde la moralité de cette action, il faut dire qu'elle eſt abſolument contre la loi de la nature. On prouve cela de différentes façons. Nous ne rapporterons ici que les raiſons principales.

1°. Il eſt sûr que l'inſtinct que nous ſentons pour notre conſervation, & qui eſt naturel à tous les hommes, & même à toutes les créatures, vient du créateur. On peut donc la regarder comme une loi naturelle gravée dans le cœur de l'homme par le créateur. Il renferme ſes ordres par rapport à notre exiſtence. Ainſi tous ceux qui agiſſent contre cet inſtinct qui leur eſt ſi naturel, agiſſent contre la volonté de leur créateur.

2°. L'homme n'eſt point le maître de ſa vie. Comme il ne ſe l'eſt point donnée, il ne peut pas la regarder comme un bien dont il peut diſpoſer comme il lui plaît. Il tient la vie de ſon créateur; c'eſt un eſpece de dépôt qu'il lui a confié. Il n'appartient qu'à lui de retirer ſon dépôt quand il le trouvera à propos. Ainſi l'homme n'eſt point en droit d'en faire ce qu'il veut, & encore moins de le détruire entierement.

3°. Le but que le créateur a en créant un homme, eſt ſûrement qu'il continue à exiſter & à vivre auſſi long-tems qu'il plaira à Dieu: & comme cette fin ſeule n'eſt pas digne d'un Dieu ſi parfait, il faut ajouter qu'il veut que l'homme vive pour la gloire du créateur, & pour manifeſter ſes perfections. Or ce but eſt fruſtré par le *ſuicide*. L'homme en ſe détruiſant, enleve du monde un ouvrage qui étoit deſtiné à la manifeſtation des perfections divines.

4°. Nous ne ſommes pas au monde uniquement pour nous-mêmes. Nous ſommes dans une liaiſon étroite avec les autres hommes, avec notre patrie, avec nos proches, avec notre famille. Chacun exige de nous certains devoirs auxquels nous ne pouvons pas nous ſouſtraire nous-mêmes. C'eſt donc violer les devoirs de la ſociété que de la quitter avant le tems, & dans le moment où nous pourrions lui rendre les ſervices que nous lui devons. On ne peut pas dire qu'un homme ſe puiſſe trouver dans un cas où il ſoit aſſuré qu'il n'eſt d'aucune utilité pour la ſociété. Ce cas n'eſt point du tout poſſible. Dans la maladie la plus déſeſpérée, un homme peut toujours être utile aux autres, ne fût-ce que par l'exemple de fermeté, de patience, *&c.* qu'il leur donne.

Enfin la premiere obligation où l'homme ſe trouve par rapport à ſoi-même, c'eſt de ſe conſerver dans un état de félicité, & de ſe perfectionner de plus en plus. Ce devoir eſt conforme à l'envie que chacun a de ſe rendre heureux. En ſe privant de la vie on né-

glige donc ce qu'on se doit à soi-même ; on interrompt le cours de son bonheur, on se prive des moyens de se perfectionner davantage dans ce monde. Il est vrai que ceux qui se tuent eux-mêmes regardent la mort comme un état plus heureux que la vie ; mais c'est en quoi ils raisonnent mal ; ils ne peuvent jamais avoir une entiere certitude ; jamais ils ne pourront démontrer que leur vie est un plus grand malheur que la mort. Et c'est ici la clé pour répondre à diverses questions qu'on forme suivant les différens cas où un homme peut se trouver.

On demande 1°. si un soldat peut se tuer pour ne pas tomber entre les mains des ennemis ; comme cela est souvent arrivé dans les siecles passés. A cette question on en peut joindre une autre qui revient au même, & à laquelle on doit faire la même réponse, savoir si un capitaine de vaisseau peut mettre le feu à son navire pour le faire sauter en l'air afin que l'ennemi ne s'en rende pas maître. Quelques-uns d'entre les moralistes croient que le *suicide* est permis dans ces deux cas, parce que l'amour de la patrie est le principe de ces actions. C'est une façon de nuire à l'ennemi pour laquelle on doit supposer le consentement du souverain qui veut faire tort à son ennemi de quelque façon que ce soit. Ces raisons quoique spécieuses, ne sont cependant pas sans exception. D'abord il est sûr que dans un cas de cette importance il ne suffit pas de supposer le consentement du souverain. Pendant que le souverain n'a pas déclaré sa volonté expressément, il faut regarder le cas comme douteux : or dans un cas douteux, on ne doit point prendre le parti le plus violent, & qui choque tant d'autres devoirs qui sont clairs & sans contestation.

Cette question a donné occasion à une seconde, savoir s'il faut obéir à un prince qui vous ordonne de vous tuer. Voici ce qu'on répond ordinairement. Si l'homme qui reçoit cet ordre est un criminel qui mérite la mort, il doit obéir sans craindre de commettre un *suicide* punissable, parce qu'il ne fait en cela que ce que le bourreau devroit faire. La sentence de mort étant prononcée, ce n'est pas lui qui s'ôte la vie, c'est le juge auquel il obéit comme un instrument qui la lui ôte. Mais si cet homme est un innocent, il vaut mieux qu'il refuse d'exécuter cet ordre, parce qu'aucun souverain n'a droit sur la vie d'un innocent. On propose encore cette troisieme question, savoir si un malheureux condamné à une mort ignominieuse & douloureuse, peut s'y soustraire en se tuant lui-même. Tous les moralistes sont ici pour la négative. Un tel homme enfreint le droit que le magistrat a sur lui pour le punir, il frustre en même tems le but qu'on a d'inspirer par le chatiment de l'horreur pour des crimes semblables au sien.

Disons un mot du *suicide* indirect. On entend par là toute action qui occasionne une mort prématurée, sans qu'on ait eu précisément l'intention de se la procurer. Cela se fait ou en se livrant aux emportemens des passions violentes, ou en menant une vie déréglée, ou en se retranchant le nécessaire par une avarice honteuse, ou en s'exposant imprudemment à un danger évident. Les mêmes raisons qui défendent d'attenter à sa vie directement condamnent aussi le *suicide* indirect, comme il est aisé de le voir.

Pour ce qui regarde l'imputation du *suicide*, il faut remarquer qu'elle dépend de la situation d'esprit où un homme se trouve avant & au moment qu'il se tue ; si un homme qui a le cerveau dérangé, ou qui est tombé dans une noire mélancolie, ou qui est en phrénésie, si un tel homme se tue, on ne peut pas regarder son action comme un crime, parce que dans un tel état on ne fait pas ce qu'on fait ; mais s'il le fait de propos délibéré, l'action lui est imputée dans son entier. Car quoiqu'on objecte qu'aucun homme jouissant de la raison ne peut se tuer, & qu'effectivement tous les meurtriers d'eux-mêmes puissent être regardés comme des fous dans le moment qu'ils s'ôtent la vie : il faut cependant prendre garde à leur vie précédente. C'est-là où se trouve ordinairement l'origine de leur désespoir. Peut-être qu'ils ne savent pas ce qu'ils font dans le moment qu'ils se tuent, tant leur esprit est troublé par leurs passions ; mais c'est leur faute. S'ils avoient tâché de dompter leurs passions dès le commencement, ils auroient sûrement prévenu les malheurs de leur état présent, ainsi la derniere action étant une suite des actions précédentes, elle leur est imputée avec les autres.

Le *suicide* a toujours été un sujet de contestation parmi les anciens philosophes : les Stoïciens le permettoient à leur sage. Les Platoniciens soutenoient que la vie est une station dans laquelle Dieu a placé l'homme, que par conséquent il ne lui est point permis de l'abandonner suivant sa fantaisie. Parmi les modernes, l'abbé de S. Cyran a soutenu qu'il y a quelques cas où on peut se tuer. Voici le titre de son livre. *Question royale où est montré en quelle extrémité, principalement en tems de paix, le sujet pourroit être obligé de conserver la vie du prince aux dépens de la sienne.*

Quoiqu'il ne soit point douteux que l'Eglise chrétienne ne condamne le *suicide*, il s'est trouvé des chrétiens qui ont voulu le justifier. De ce nombre est le docteur Donne, savant théologien anglois, qui, sans doute, pour consoler ses compatriotes, que la mélancolie détermine assez souvent à se donner la mort, entreprit de prouver que le *suicide* n'est point défendu dans l'Ecriture-Sainte, & ne fut point regardé comme un crime dans les premiers siecles de l'Eglise.

Son ouvrage écrit en anglois, a pour titre BIAΘANATOΣ : *a déclaration of that paradoxe or thesis that self-homicide is not so naturally sin & that it mai never be otherwise, &c. London 1700.* ce qui signifie *exposition d'un paradoxe ou système qui prouve que le* suicide *n'est pas toujours un péché naturel, Londres 1700.* Ce docteur Donne mourut doyen de S. Paul, dignité à laquelle il parvint après la publication de son ouvrage.

Il prétend prouver dans son livre, que le *suicide* n'est opposé, ni à la loi de la nature, ni à la raison, ni à la loi de Dieu révélée. Il montre que dans l'ancien Testament, des hommes agréables à Dieu se sont donné la mort à eux-mêmes ; ce qu'il prouve par l'exemple de Samson, qui mourut écrasé sous les ruines d'un temple, qu'il fit tomber sur les Philistins & sur lui-même. Il s'appuie encore de l'exemple d'Eleazar, qui se fit écraser sous un éléphant en combattant pour sa patrie ; action qui est louée par S. Ambroise. Tout le monde connoit chez les payens, les exemples de Codrus, Curtius, Decius, Lucrèce, Caton, *&c.*

Dans le nouveau Testament, il veut fortifier son système par l'exemple de Jesus-Christ, dont la mort fut volontaire. Il regarde un grand nombre de martyrs comme de vrais *suicides*, ainsi qu'une foule de solitaires & de pénitens qui se sont fait mourir peu-à-peu. S. Clément exhorte les premiers chrétiens au martyre, en leur citant l'exemple des payens qui se dévouoient pour leur patrie. Stromat, *lib. IV.* Tertullien condamnoit ceux qui fuyoient la persécution, *Voyez* Tertullian. *de fugâ, propos. II.* Du tems des persécutions, chaque chrétien pour arriver au ciel affrontoit généreusement la mort, & lorsqu'on supplicioit un martyr, les assistans s'écrioient, *je suis aussi chrétien.* Eusebe rapporte, qu'un martyr nommé Germanus, irritoit les bêtes pour sortir plus promptement de la vie. S. Ignace, évêque d'Antioche, dans sa lettre aux fideles de Rome, les prie de ne point solliciter sa grace, *voluntarius morior quia mihi utile est mori.*

Bodin

Bodin rapporte d'après Tertullien, que dans une persécution qui s'éleva contre les chrétiens d'Afrique, l'ardeur pour le martyre fut si grande, que le proconsul lassé lui-même de supplices, fit demander par le crieur public, *s'il y avoit encore des Chrétiens qui demandassent à mourir.* Et comme on entendit une voix générale qui répondoit qu'*oui*, le proconsul leur dit de s'aller pendre & noyer eux-mêmes pour en épargner la peine aux juges. *Voyez* Bodin, *Demonol. lib. IV. cap. iij.* ce qui prouve que dans l'Eglise primitive les chrétiens étoient affamés du martyre, & se présentoient volontairement à la mort. Ce zele fut arrêté par la suite au concile de Laodicée, *canon 33.* & au premier de Carthage, *Canon 2.* dans lesquels l'Eglise distingua les vrais martyrs des faux; & il fut défendu de s'exposer volontairement à la mort; cependant l'histoire ecclésiastique nous fournit des exemples de saints & de saintes, honorés par l'Eglise, qui se sont exposé à une mort indubitable; c'est ainsi que sainte Pélagie & sa mere se précipiterent par une fenêtre & se noyerent. *Voyez S. Augustin, de civit. Dei, lib. I. cap. xxvj.* sainte Apolloine courut se jetter dans le feu. Baronius dit sur la premiere, qu'il ne faut que dire de cette action, *quid ad hæc dicamus non habemus.* S. Ambroise dit aussi à son sujet, *que Dieu ne peut s'offenser de notre mort, lorsque nous la prenons comme un remede.* Voyez *Ambros. de virginitate, lib. III.*

Le théologien anglois confirme encore son système par l'exemple de nos missionnaires, qui de plein gré s'exposent à une mort assurée, en allant prêcher l'Evangile à des nations qu'ils savent peu disposés à le recevoir; ce qui n'empêche point l'Eglise de les placer au rang des saints, & de les proposer comme des objets dignes de la vénération des fideles; tels sont S. François de Xavier & beaucoup d'autres que l'Eglise a canonisés.

Le docteur Donne confirme encore sa thèse par une constitution apostolique, rapportée au *lib. IV. cap. vij. & cap. ix.* qui dit formellement qu'un homme doit plutôt consentir à mourir de faim, que de recevoir de la nourriture de la main d'un excommunié. Athenagoras dit que plusieurs chrétiens de son tems se mutiloient & se faisoient eunuques. S. Jerôme nous apprend, que S. Marc l'évangeliste se coupa le pouce pour n'être point fait prêtre. Voyez *Prolegomena in Marcum.*

Enfin, le même auteur met au nombre des *suicides* les pénitens, qui à force d'austérités, de macérations & de tourmens volontaires, nuisent à leur santé & accélerent leur mort; il prétend que l'on ne peut faire le procès aux *jansénistes*, sans le faire aux religieux & aux religieuses, qui se soumettent volontairement à une regle assez austere pour abréger leurs jours. Il rapporte la regle des Chartreux, qui leur défend de manger de la viande, quand même cela pourroit leur sauver la vie; c'est ainsi que M. Donne établit son système, qui ne sera certainement point approuvé par les théologiens orthodoxes.

En 1732, Londres vit un exemple d'un *suicide* mémorable, rapporté par M. Smollet dans son histoire d'Angleterre. Le nommé Richard Smith & sa femme, mis en prison pour dettes, se pendirent l'un & l'autre après avoir tué leur enfant; on trouva dans leur chambre deux lettres adressées à un ami, pour lui recommander de prendre soin de leur chien & de leur chat; ils eurent l'attention de laisser de quoi payer le porteur de ces billets, dans lesquels ils expliquoient les motifs de leur conduite; ajoutant qu'ils ne croioient pas que Dieu pût trouver du plaisir à voir ses créatures malheureuses & sans ressources; qu'au reste, ils se résignoient à ce qu'il lui plairoit ordonner d'eux dans l'autre vie, se confiant entierement dans sa bonté. Alliage bien étrange de religion & de crime!

SUICIDE, (*Jurisprud.*) chez les Romains, l'action de ceux qui s'ôtoient la vie par un simple dégoût, à la suite de quelque perte ou autre événement fâcheux, étoit regardée comme un trait de philosophie & d'héroïsme; ils n'étoient sujets à aucune peine, & leurs héritiers leur succédoient.

Ceux qui se défaisoient ou qui avoient tenté de le faire par l'effet de quelque aliénation d'esprit, n'étoient point réputés coupables, ce qui a été adopté par le droit canon & aussi dans nos mœurs.

Si le *suicide* étoit commis à la suite d'un autre crime, soit par l'effet du remord, soit par la crainte des peines, & que le crime fût capital & de nature à mériter le dernier supplice ou la déportation, les biens du *suicide* étoient confisqués, ce qui n'avoit lieu néanmoins qu'en cas que le criminel eût été poursuivi en jugement ou qu'il eût été surpris en flagrant délit.

Lorsque le *suicide* n'avoit point été consommé, parce qu'on l'avoit empêché, celui qui l'avoit tenté étoit puni du dernier supplice, comme s'étant jugé lui-même, & aussi parce que l'on craignoit qu'il n'épargnât pas les autres; ces criminels étoient réputés infames pendant leur vie, & privés de la sépulture après leur mort.

Parmi nous, tous *suicides*, excepté ceux qui sont commis par l'effet d'une aliénation d'esprit bien caractérisée, sont punis rigoureusement.

Le coupable est privé de la sépulture, on en ordonne même l'exhumation si le cas qu'il eût été inhumé; la justice ordonne que le cadavre sera traîné sur une claie, pendu par les piés, & ensuite conduit à la voirie.

Lorsque le cadavre ne se trouve point, on condamne la mémoire du défunt.

Enfin, l'on prononçoit autrefois la confiscation de biens; mais Mornac & l'annotateur de Loysel remarquent, que suivant la nouvelle jurisprudence, cette peine n'a plus lieu. *Voyez* au *dig. & cod.* le *tit. de his qui sibi mortem consciverunt;* le *trait. des crimes*, de M. de Vouglans, *tit. IV. ch. vij.* & le *mot* HOMICIDE. (*A*)

SUIE, s. f. (*Chimie.*) humidité pénétrante, noire, & grasse, qui, quand on brûle des végétaux, s'éleve en fumée & s'insinue dans les parois de la cheminée, & par sa matiere huileuse les peint d'une couleur très-noire. Cette matiere ainsi rassemblée, s'amasse sur la superficie des parois d'une cheminée en forme de flocons noirs, peu adhérens, & se détachant aisément.

La *suie* est proprement un charbon volatil, mais fort gras, & qui lorsqu'elle est seche, est une matiere très-inflammable. Elle est très-amere, comme les huiles brûlées; la quantité d'huile qu'elle contient est ce qui la rend grasse. Sa noirceur lui est donnée par cette même huile brûlée, comme cela arrive à tout charbon. Elle paroît fort simple; mais, cependant si on la résout en ses principes par la distillation, elle donne premierement une assez grande quantité d'eau, qui étant exactement séparée de toute autre chose, éteint la flamme & le feu.

La vapeur aqueuse qui s'éleve encore dans cette premiere distillation, éteint aussi tout-à-fait le feu; de sorte qu'à parler proprement, on ne peut guere l'appeller *esprit*. Si l'on augmente ensuite le feu, il sort de la *suie* une grande quantité d'huile jaunâtre, inflammable, & qui est un aliment très-convenable au feu & à la flamme.

La partie la plus subtile de cette huile qu'on appelle *esprit*, est aussi inflammable: on en tire cependant un sel très-volatil, un autre qui l'est moins, & un troisieme qui est plus fixe. Si l'on sépare exactement ces sels de l'huile & de l'esprit, dont je viens de parler, on n'y trouvera rien d'inflammable, le sel qui restera sera entierement incombustible.

Enfin la derniere chose qu'on trouvera par cette

analyse, c'est du charbon. On voit à présent ce que c'est que la *suie*, & ce qu'elle renferme de véritablement combustible. Si on l'ôte de la cheminée lorsqu'elle est seche, & qu'on la mette ainsi récente sur le feu, elle brûle & elle s'enflamme presqu'aussi-bien que toute autre matiere combustible; c'est ce qu'on n'a que trop souvent occasion de remarquer: combien de fois ne voit-on pas, que si on laisse long-tems des cheminées sous lesquelles on fait ordinairement grand feu sans les nettoyer, la *suie* s'y amasse, le feu y prend, & la flamme sortant par le haut de la cheminée cause de fâcheux incendies. (*D. J.*)

SUIE, (*Agriculture.*) on regarde en Angleterre la *suie* comme très-bonne pour l'engrais des terres, on croit sur-tout qu'elle est très-propre à faire périr les mauvaises herbes & les plantes aquatiques telles que les joncs & les roseaux dans les prairies basses; on assure que lorsqu'on veut les détruire, on ne fait que les enlever avec la bêche, & l'on répand de la *suie* par-dessus, ce qui les empêche de revenir.

SUIE, (*Teinturerie.*) les Teinturiers se servent de *suie* pour faire une couleur fauve qui est assez belle, il est vrai qu'elle est d'une très-mauvaise odeur, mais en récompense elle conserve les draps & autres étoffes de laine, contre cette espece de vers qu'on appelle *teigne*, qui les percent & les rongent; elle est aussi plus propre que la racine de noyer pour faire les feuilles mortes & couleurs de poils de bœuf, surtout quand elle est employée dans un garançage où il y a du terra-merita. Les teinturiers en soie, laine & fil, appellent la *suie*, bidanet. *Diction. du commerce.* (*D. J.*)

SUIE, (*Chim. Mat. médic.*) les médecins-chimistes ont dès long-tems traité la *suie* par la distillation à la violence du feu, pour en retirer des remedes, savoir un alkali volatil & une huile empireumatique, qui sont des produits de cette opération, & qui sont connus, dans les chimies médicinales, sous le nom de *sel volatil de suie* ou d'*esprit de suie*, selon que cet alkali volatil est sous forme concrete, ou sous liquide, & celle d'huile de *suie*. Mais ces produits n'ayant que les qualités très-génériques des matieres de leur genre respectif, sont à peine employés aujourd'hui, ne méritent du-moins aucune préférence. *Voyez* ALKALI VOLATIL sous le *mot* SEL & HUILE EMPIREUMATIQUE à l'*article général* HUILE. Les chimistes du même ordre, c'est-à-dire les chimistes-médecins, entre lesquels Nicolas Lemeri mérite d'être distingué, font mention d'un sel fixe de *suie* qu'ils croient être un alkali fixe. S'il est tel en effet, M. Baron a raison de dire dans ses notes sur Lemeri, que les propriétés médicinales de ce sel lui sont communes avec l'alkali fixe ordinaire, qui se prépare à beaucoup moins de frais, & qui par cette raison mérite la préférence. Mais c'est vraisemblablement accorder trop de confiance à Lemeri que de l'en croire sans examen sur la nature de ce sel, dont la génération ne seroit point cependant difficile à découvrir; mais encore un coup, avant de s'occuper de cette recherche, il faut s'assurer si le sel fixe de la *suie* est un alkali.

Outre les produits dont nous venons de parler, savoir l'alkali volatil, l'huile empireumatique, & un sel fixe lexiviel, les chimistes qui, comme Boerhaave, ont examiné plus soigneusement les produits de la distillation de la *suie*, exécutée dans des vues philosophiques, comptent parmi ces produits un sel ammoniacal, & observent que tous les produits dont nous venons de parler, sont précédés d'une assez bonne quantité d'eau limpide.

Le sel ammoniac vulgaire, est un produit de la distillation à la violence du feu, de la *suie* de cheminée où l'on brûle de la bouse de vache. *Voyez* SEL AMMONIAC.

La *suie* provenue des matieres animales paroît devoir différer de celle que fournissent les matieres végétales. Peut-être que le sel ammoniac fourni par cette derniere *suie*, differe du sel ammoniac vulgaire; mais je ne sache point que les chimistes ayent cherché à s'assurer de cette différence, non plus que des autres principes distinctifs de l'une & de l'autre.

Au reste, ce point de vue est bien différent de celui qu'indique Boerhaave, lorsqu'il dit, à la fin de ses réflexions sur l'analyse de la *suie* végétale, que la *suie* qu'on ramasseroit dans les cheminées de cuisine seroit fort différente de celle-là, parce qu'elle seroit fournie non-seulement par les fumées des matieres qu'on emploiroit à entretenir le feu, mais encore par celles qui s'exhaleroient des viandes qu'on cuit; ce qui paroît à peine pouvoir altérer légerement la *suie;* car cuire des viandes, ce n'est pas les brûler, ou du-moins on ne brûle que très-accidentellement & très-rarement les viandes qu'on cuit dans les cuisines, & les vapeurs qui se détachent des viandes simplement cuites, ne sont presque qu'aqueuses, ou tout-au-plus chargées de la partie aromatique de quelques assaisonnemens qu'on emploie à quelques-unes de ces cuites, & d'une légere émanation qui constitue l'odeur des viandes, toutes matieres peu propres à être retrouvées dans la *suie*. On peut observer encore que l'analyse de la *suie* que Boerhaave donne comme fournissant le complément des connoissances acquises déjà sur les végétaux traités par le secours du feu dans les vaisseaux fermés, & qu'un chimiste françois qui l'a adoptée trouve décrite avec beaucoup d'exactitude & de précision; que cette analyse, dis-je, ne sauroit fournir la moindre connoissance sur l'objet auquel Boerhaave la destine; car cet auteur se promettant de découvrir par cette analyse les matieres que le feu ouvert chasse des corps actuellement brûlans en plein air, a très-mal choisi son sujet en prenant la *suie* ordinaire des cheminées, formée en partie, selon sa propre observation, par des matieres qui se sont élevées en forme de fumée, n'est point-du-tout un produit propre de l'ignition à l'air libre, mais au contraire un produit propre aux substances échauffées dans les vaisseaux fermés. La fumée qui précede l'apparition de la flamme, dans la combustion à l'air libre, est une matiere absolument identique avec les premieres vapeurs salines & huileuses qui s'élevent d'une matiere végétale dans le commencement de la distillation analytique: ainsi la *suie* ordinaire contient pêle & mêle, des produits pareils à ceux que le feu chasse d'un vaisseau dans un autre, selon les termes de Boerhaave, & des produits propres à la combustion dans l'air libre, & par conséquent n'est point propre à démontrer les principes que le feu enleve d'une matiere végétale qui brûle & se consume à l'air libre.

L'analyse méthodique de la *suie* est donc encore une chose intentée; & pour l'exécuter de maniere à mériter véritablement cet éloge d'exactitude & de précision, il faudroit préparer à dessein une *suie* qui fût fournie par des matieres uniquement végétales, ou uniquement minérales, toujours enflammées, en ne les plaçant sous la cheminée destinée à recevoir cette *suie* qu'après qu'elles auroient cessé de fumer, & lorsqu'elles *flamberoient vertement.*

Un principe de la *suie*, qui est évidemment produit par les matieres combustibles actuellement enflammées, c'est la matiere colorante noire, qui n'est autre chose qu'un charbon très-subtil volatilisé, ou pour mieux dire, entraîné par le mouvement rapide de la flamme.

Le noir de fumée, qui est la *suie* des matieres résineuses qui brûlent avec flamme, ne differe de cette matiere colorante de la *suie* vulgaire, qu'en ce que la premiere est un charbon à-peu-près pur, & que dans la derniere ce charbon est mêlé à de l'eau & à des substances huileuses & salines. (*b*)

SUJET, f. m. (*Gouvernement civil.*) on nomme *sujets* tous les membres de l'état, par opposition au souverain, soit que l'autorité souveraine ait été déférée à un seul homme, comme dans une monarchie, ou à une multitude d'hommes réunis, comme dans une république : ainsi le premier magistrat de cette république même, est un *sujet* de l'état.

On devient membre ou *sujet* d'un état en deux manieres, ou par une convention expresse, ou par une convention tacite.

Si c'est par une convention expresse, la chose est sans difficulté ; à l'égard du consentement tacite, il faut remarquer que les premiers fondateurs des états, & tous ceux qui dans la suite en sont devenus membres, sont censés avoir stipulé que leurs enfans & leurs descendans auroient, en venant au monde, le droit de jouir des avantages communs à tous les membres de l'état, pourvu néanmoins que ces descendans, parvenus à l'âge de raison, voulussent de leur côté se soumettre au gouvernement, & reconnoître l'autorité du souverain.

Je dis pourvu que les descendans reconnoissent l'autorité du souverain, car la stipulation des peres ne sauroit avoir par elle-même la force d'assujettir les enfans malgré eux, à une autorité à laquelle ils ne voudroient pas se soumettre ; ainsi l'autorité du souverain sur les enfans des membres de l'état, & réciproquement les droits que ces enfans ont à la protection du souverain, & aux avantages du gouvernement, sont établis sur un consentement réciproque.

Or de cela seul, que les enfans des citoyens parvenus à un âge de discrétion, veulent vivre dans le lieu de leur famille, ou dans leur patrie, ils sont par cela même censés se soumettre à la puissance qui gouverne l'état, & par conséquent ils doivent jouir, comme membres de l'état, des avantages qui en sont les suites ; c'est pourquoi aussi les souverains une fois reconnus, n'ont pas besoin de faire prêter serment de fidélité aux enfans qui naissent depuis dans leurs états.

Les *sujets* d'un état sont quelquefois appellés *citoyens* ; quelques-uns ne font aucune distinction entre ces deux termes, mais il est mieux de les distinguer. Celui de citoyen doit s'entendre de tous ceux qui ont part à tous les avantages, à tous les privileges de l'association, & qui sont proprement membres de l'état, ou par leur naissance, ou d'une autre maniere ; tous les autres sont plutôt de simples habitans, ou des étrangers passagers que des citoyens ; pour les serviteurs, le titre de citoyens ne leur convient qu'en tant qu'ils jouissent de certains droits, en qualité de membres de la famille d'un citoyen, proprement ainsi nommé, & en général, tout cela dépend des lois & des coutumes particulieres de chaque état.

Quant au devoir des *sujets*, nous nous contenterons de remarquer, qu'ils sont ou généraux ou particuliers, les uns & les autres découlent de leur état & de leur condition.

Tous les citoyens ont cela de commun, qu'ils sont soumis au même souverain, au même gouvernement, & qu'ils sont membres d'un même état ; c'est de ces relations que dérivent les devoirs généraux ; & comme ils occupent les uns & les autres différens emplois, différens postes dans l'état, qu'ils exercent aussi différentes professions, de-là naissent leurs devoirs particuliers. Il faut encore remarquer que les devoirs des *sujets* supposent & renferment les devoirs de l'homme considéré simplement comme tel, & comme membre de la société humaine en général.

Les devoirs généraux des *sujets* ont pour objet, ou les conducteurs de l'état, ou tout le corps du peuple & la patrie, ou les particuliers d'entre les concitoyens. A l'égard des conducteurs de l'état, tout *sujet* leur doit l'obéissance que demande leur caractere. Par rapport à la patrie, un bon citoyen se fait une loi de lui faire honneur par ses talens, sa probité, & son industrie : ces devoirs particuliers sont attachés aux différens emplois qu'il a dans la société.

Mais c'est un droit naturel à tous les peuples libres, que chaque *sujet* & citoyen a la liberté de se retirer ailleurs, s'il le juge convenable, pour s'y procurer la santé, les nécessités, & les commodités de la vie, qu'il ne trouve pas dans son pays natal.

Les Romains ne forçoient personne à demeurer dans leur état, & Cicéron appelle cette maxime, le fondement le plus ferme de la liberté, qui consiste à pouvoir retenir ou céder son droit sans y renoncer, comme on le juge à propos ; voici ses propres termes. *O jura præclara atque divinitùs jam indè à principio romani nominis à majoribus nostris comparata..... ne quis invitus civitate mutetur, neve in civitate maneat invitus ; hæc sunt enim fudamenta firmissima nostræ libertatis, sui quemque juris & retinendi, & dimittendi esse dominum. Orat. pro L. Corn. Balbo.*

On cesse aussi d'être *sujet* ou citoyen d'un état, quand on est banni à perpétuité, en punition de quelque crime ; car du moment que l'état ne veut plus reconnoître quelqu'un pour un de ses membres, & qu'il le chasse de ses terres, il le tient quitte des engagemens où il étoit en tant que citoyen ; les Jurisconsultes appellent cette peine *mort civile*. Au reste, il est bien évident que l'état, ou le souverain, ne peut pas chasser un citoyen de ses terres quand il lui plaît, & sans qu'il l'ait mérité par aucun crime.

On peut enfin perdre la qualité de *sujet* d'un état, par l'effet d'une force supérieure de la part d'un ennemi, par laquelle on est obligé de se soumettre à sa domination : c'est encore là un cas de nécessité, fondé sur le droit que chacun a de pourvoir à sa conservation.

Je finis par répondre à la question la plus importante qu'on fasse sur les *sujets*, vis-à-vis des souverains. On demande donc si un *sujet* peut exécuter innocemment un ordre qu'il sait être injuste, & que son souverain lui prescrit formellement ; ou s'il doit plutôt refuser constamment d'obéir, même au péril de perdre la vie.

Hobbes répond qu'il faut bien distinguer, si le souverain nous commande de faire, en notre propre nom, une action injuste qui soit réputée nôtre, ou bien s'il nous ordonne de l'exécuter en son nom & en qualité de simple instrument, & comme une action qu'il répute sienne. Au dernier cas, il prétend que l'on peut sans crainte exécuter l'action ordonnée par le souverain qui alors en doit être regardé comme l'unique auteur, & sur qui toute la faute en doit retomber. C'est ainsi, par exemple, que les soldats doivent toujours exécuter les ordres de leur prince, parce qu'ils agissent comme instrumens, & au nom de leur maître. Au contraire, il n'est jamais permis de faire en son propre nom une action injuste, directement opposée aux lumieres d'une conscience éclairée. C'est ainsi qu'un juge ne doit jamais, quelque ordre qu'il en ait du prince, condamner un innocent ni un témoin à déposer contre la vérité.

Mais, cette distinction ne leve point la difficulté ; car de quelque maniere qu'un *sujet* agisse dans tous les cas illicites, soit en son nom, soit au nom du souverain, sa volonté concourt à l'action injuste & criminelle qu'il exécute. Conséquemment, ou il faut toujours lui imputer en partie l'une & l'autre action, ou l'on ne doit lui en imputer aucune. Il est donc vrai que dans tout ordre du souverain évidemment injuste, ou qui nous paroît tel, il faut montrer un noble courage, refuser de l'exécuter, & résister de toutes ses forces à l'injustice, parce qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, quel que soit

leur rang sur la terre. En promettant au souverain une fidelle obeïssance, on n'a jamais pu le faire que sous la condition tacite qu'il n'ordonneroit rien qui fût contraire aux lois de Dieu, soit naturelles, soit revélées. « Je ne croyois pas, dit Antigone à Créon, » roi de Thebes, que les édits d'un homme mortel » tel que vous, eussent tant de force, qu'ils dûssent » l'emporter sur les lois des dieux mêmes, lois non » écrites à la vérité, mais certaines & immua- » bles; car elles ne sont pas d'hier ni d'aujourd'hui; » on les trouve établies de tems immémorial; per- » sonne ne sait quand elles ont commencé; je ne » devois donc pas par la crainte d'aucun homme, » m'exposer, en les violant, à la punition des dieux. C'est un beau passage de Sophocle, *Tragédie d'Antigone, vers.* 463. (*D. J.*)

SUJET, s. m. (*Log. Gram.*) En *Logique*, le *sujet* d'un jugement, est l'être dont l'esprit apperçoit l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou maniere d'être. En *Grammaire*, c'est la partie de la proposition qui exprime ce sujet logique. Le *sujet* peut être simple ou composé, incomplexe ou complexe; propriétés qui ont été développées ailleurs, & dont il n'est plus nécessaire de parler ici. *Voyez* CONSTRUCTION & *sur-tout* PROPOSITION. (*B. E. R. M.*)

SUJET, (*Poésie.*) c'est ce que les anciens ont nommé dans le poëme dramatique la *fable*, & ce que nous nommons encore l'*histoire* ou le *roman*. C'est le fond principal de l'action d'une tragédie ou d'une comédie. Tous les *sujets* frappans dans l'histoire ou dans la fable, ne peuvent point toujours paroître heureusement sur la scene; en effet leur beauté dépend souvent de quelque circonstance que le théâtre ne peut souffrir. Le poëte peut retrancher ou ajouter à son *sujet*, parce qu'il n'est point d'une nécessité absolue, que la scene donne les choses comme elles ont été, mais seulement comme elles ont pu être.

On peut distinguer plusieurs sortes de *sujets*; les uns sont d'incidens, les autres de passions; il y a des *sujets* qui admettent tout-à-la-fois les incidens & les passions. Un *sujet* d'incidens, est lorsque d'acte en acte, & presque de scene en scene, il arrive quelque chose de nouveau dans l'action. Un *sujet* de passion, est quand d'un fond simple en apparence, le poëte a l'art de faire sortir des mouvemens rapides & extraordinaires, qui portent l'épouvante ou l'admiration dans l'ame des spectateurs.

Enfin les *sujets* mixtes sont ceux qui produisent en même tems la surprise des incidens & le trouble des passions. Il est hors de doute que les *sujets* mixtes sont les plus excellens & ceux qui se soutiennent le mieux. (*D. J.*)

SUJET, (*Peinture.*) On appelle *sujets* en *Peinture*, tout ce que l'art du pinceau peut imiter. Ainsi pour transcrire ici les judicieuses réflexions de M. l'abbé du Bos, nous dirons avec lui, que tout ce qui tombe sous le sens de la vue peut devenir un *sujet* d'imitation. Quand les imitations que la peinture nous en présente, ont le pouvoir de nous attacher; tout le monde dit que ce sont là des *sujets* heureux. La représentation pathétique du sacrifice de la fille de Jephté, de la mort de Germanicus sont, par exemple, des *sujets* heureux. On néglige pour les contempler des *sujets* grotesques; & même les payſages les plus rians & les plus gracieux. L'art de la peinture n'est jamais plus applaudi que lorsqu'elle réussit à nous affliger; & si je ne me trompe fort, généralement parlant, les hommes trouvent encore plus de plaisir à pleurer qu'à rire au théâtre.

Il résulte de cette réflexion, que dès que l'attrait principal du peintre est de nous émouvoir par des imitations capables de produire cet effet, il ne saurroit trop choisir les *sujets* intéressans; car comment serons-nous attachés par la copie d'un original incapable de nous affecter?

Ce n'est pas assez que le *sujet* nous intéresse, il faut encore que ce *sujet* se comprenne distinctement & qu'il imite quelque vérité; le vrai seul est aimable. De plus, le peintre ne doit introduire sur sa toile que des personnages dont tout le monde, du-moins le monde devant lequel il doit produire ses ouvrages, ait entendu parler. Il faut que ce monde les connoisse déja; car le peintre ne peut faire autre chose que de les lui faire reconnoître.

Il est des *sujets* généralement connus; il en est d'autres qui ne sont bien connus que dans certains pays: les *sujets* les plus connus généralement dans toute l'Europe, sont tous les *sujets* tirés de l'Ecriture-sainte. Voilà pourquoi Raphaël & le Poussin ont préféré ces *sujets* aux autres. Les principaux événemens de l'histoire des Grecs & celle des Romains, ainsi que les aventures fabuleuses des dieux qu'adoroient ces deux nations, sont encore des *sujets* généralement connus.

Il n'en est pas ainsi de l'histoire moderne, tant ecclésiastique que prophane. Chaque pays a ses saints, ses rois, & les grands personnages très-connus, & que tout le monde y reconnoît facilement, mais qui ne sont pas reconnus de même en d'autres pays. Saint Pierre vétu en évêque, & portant sur la main la ville de Bologne, caractérisée par ses principaux bâtimens & par ses tours, n'est pas une figure connue en France généralement comme elle l'est en Lombardie. Saint Martin coupant son manteau, action dans laquelle les Peintres & les Sculpteurs le représentent ordinairement, n'est pas d'un autre côté une figure aussi connue en Italie qu'elle l'est en France.

C'est à tort peut-être que les Peintres se plaignent de la disette des *sujets*, la nature est si variée, qu'elle fournit toujours des *sujets* neufs à ceux qui ont du génie. Un homme né avec du génie, voit la nature que son art imite, avec d'autres yeux que les personnes qui n'ont pas de génie. Il découvre une différence infinie entre des objets, qui aux yeux des autres hommes paroissent les mêmes. Il fait si bien sentir cette différence dans son imitation, que le *sujet* le plus rebattu, devient un *sujet* neuf sous sa plume ou son pinceau. Il est pour un grand peintre une infinité de joies & de douleurs différentes qu'il sait varier encore par les âges, par les tempéramens, par les caracteres des nations & des particuliers, & par mille autres moyens. Comme un tableau ne représente qu'un instant d'une action, un peintre né avec du génie, choisit l'instant que les autres n'ont pas encore saisi; ou s'il prend le même instant, il l'enrichit de circonstances tirées de son imagination, qui font paroître l'action un *sujet* neuf. Or c'est l'invention de ces circonstances qui constitue le poëte en peinture.

Combien a-t-on fait de crucifimens depuis qu'il est des peintres? Cependant les artistes doués de génie, n'ont pas trouvé que ce *sujet* fût épuisé par mille tableaux déja faits. Ils ont su l'orner par des traits nouveaux de poésie, & qui paroissent néanmoins tellement propres au *sujet*, qu'on est surpris que le premier peintre qui a médité sur la composition d'un crucifiment, ne se soit pas saisi de ces idées. C'est ce qu'ont prouvé Rubens, le Poussin & Coypel par leurs tableaux sur la crucifixion de Notre-Seigneur. En un mot, les peintres qui tiennent leur vocation du génie, trouveront toujours des *sujets* neufs dans la nature; & pour parler figurément, leurs devanciers ont laissé plus de marbres dans les carrieres qu'ils n'en ont tiré pour le mettre en œuvre.

Ce n'est pas assez d'avoir trouvé des *sujets* heu-

reux, intéreſſans, & connus à imiter; les Peintres doivent obſerver en traitant les *ſujets* qu'ils ont choiſis, de n'y rien mettre contre la vraiſſemblance. Les hommes ne ſont guere touchés d'un événement qui leur paroît ſenſiblement impoſſible.

Enfin, il eſt encore des *ſujets* plus propres à chaque genre de peinture qu'à d'autres genres de peinture. Le ſacrifice d'Iphigénie, par exemple, ne convient qu'à un tableau où le peintre puiſſe donner à ſes figures une certaine grandeur. Un pareil *ſujet* ne veut pas être repréſenté avec de petites figures deſtinées à l'embelliſſement d'un payſage. Un *ſujet* groteſque ne veut pas être traité avec des figures auſſi grandes que le naturel. Des figures plus grandes que nature, ne ſeroient point propres à repréſenter ſur toile une Vénus. (*D. J.*)

SUJET, *en Muſique*, ſe dit du chant principal, ſur lequel roule toute la diſpoſition d'une piece ou d'un morceau de muſique, & dont toutes les autres parties ne ſont que l'accompagnement. Quelquefois le *ſujet* eſt à la baſſe, plus ſouvent dans les deſſus, rarement dans les parties moyennes. Dans les muſiques, qu'on appelle *duo*, *trio*, *quatuor*, *&c.* le *ſujet* eſt ordinairement diſtribué entre pluſieurs parties, ce qui le rend plus difficile à traiter.

Le *ſujet* eſt la partie la plus importante du deſſein. *Voyez* DESSEIN. Toutes les autres ne demandent que du raiſonnement & de l'art. Celle-ci ſeule dépend uniquement du génie, & c'eſt en elle que conſiſte l'invention. Les principaux *ſujets* en *muſique* produiſent des imitations, des fugues, des baſſes-contraintes, *&c.* *Voyez* ces *mots*.

Enfin, *ſujet* ſe dit encore du texte ou des paroles ſur leſquelles on compoſe de la muſique. (*S*)

SUIF, ſ. m. eſt une eſpece de graiſſe qu'on trouve dans les daims, les moutons, les bœufs, les porcs, *&c.* & qui étant fondue & clarifiée, fait ce qu'on appelle *ſuif* dont on fait des chandelles. *Voyez* GRAISSE & SUIF.

Ce *mot* eſt formé du latin *ſuedum*, *ſebum* ou *ſevum* qui ſignifie la même choſe, & qui vient à *ſue* à cauſe de la graiſſe de cet animal.

Les Anatomiſtes, *&c.* diſtinguent quatre ſortes de graiſſe dans le corps d'un animal : la premiere qui ſe lie, & qui après qu'on l'a fondue, ſe refroidit & acquiert beaucoup de conſiſtance, ſe nomme *ſuif*. On la trouve en grande quantité dans le bas-ventre & autour des reins.

Le P. Lecomte fait mention d'un arbre qui vient dans la Chine, & qui porte le *ſuif*. *Voyez* ARBRE A *SUIF*.

SUIF, (*Pharm. & Mat. médic.*) eſpece de graiſſe qui ne mérite une conſidération particuliere, quant à ſes uſages pharmaceutiques, qu'à cauſe de ſa conſiſtence ferme & caſſante juſqu'à un certain point, à laquelle on doit avoir égard lorſqu'on l'emploie dans des compoſitions pharmaceutiques, dont il modifie la conſiſtence générale par cette qualité. Le *ſuif* n'a d'ailleurs que les qualités médicinales communes des graiſſes. *Voyez* GRAISSE, *Chimie*, *&c.*

On diſtingue dans les boutiques le *ſuif* de bélier, celui de mouton, celui de bouc, celui de bœuf, & celui de cerf.

On demande dans la Pharmacopée de Paris le *ſuif* de bélier pour l'onguent de la mere, pour le mondificatif d'ochre & pour le ſparadrap; le *ſuif* de mouton, pour l'emplâtre appellé *ciroëne*, & pour l'onguent de litharge; le *ſuif* du bouc, pour le baume d'arcæus & pour l'emplâtre de mélilot compoſé; le *ſuif* de bœuf, pour l'emplâtre de mélilot ſimple; & le *ſuif* de cerf, pour l'emplâtre de Nuremberg; mais il eſt très-ſûr (& c'eſt aſſurément une infidélité très-pardonnable) que les Apoticaires emploient tous ces *ſuifs* fort indifféremment, à la réſerve ſeulement du *ſuif* de cerf, qu'ils ſe gardent bien d'employer, au-moins dans les contrées où cette drogue eſt rare & chere. Des quatre autres *ſuifs* moins magnifiques, celui de bouc eſt le plus beau & le plus ferme, mais ſes qualités méritent cependant fort peu de préférence dans l'uſage pharmaceutique. (*b*)

SUIF, *bois de*, (*Hiſt. nat.*) on trouve à la Chine un arbre qui fournit une ſubſtance parfaitement ſemblable à du *ſuif*. Le fruit de cet arbre eſt renfermé dans une enveloppe qui, lorſque le fruit eſt mûr, s'ouvre d'elle-même comme celle de nos châtaignes, il en ſort deux ou trois fruits de la groſſeur d'une noiſette, dont la pulpe a les mêmes propriétés que le *ſuif*, & qui, fondue avec un peu d'huile ou de cire, devient propre à faire des chandelles, dont on fait uſage dans tout l'empire de la Chine. Pour ſéparer cette eſpece de *ſuif* de ſon fruit, on le pulvériſe, après quoi on le fait bouillir dans de l'eau, à la ſurface de laquelle il ſurnage une ſubſtance ſemblable à de l'huile, qui ſe condenſe lorſqu'elle eſt refroidie, & qui prend la même conſiſtence que le *ſuif*. On mêle dix parties de cette ſubſtance avec trois parties d'huile de lin & avec un peu de cire, afin de lui donner de la ſolidité, & pour l'empêcher de s'attacher aux doigts. Les Chinois donnent la forme d'un ſegment de cône aux chandelles faites de cette ſubſtance, que l'on y colore quelquefois en y incorporant des couleurs avec des parfums, pour en rendre l'odeur plus agréable. Les meches que l'on y met ſont de coton.

Le *bois de ſuif* a préciſément l'odeur du *ſuif* ordinaire.

SUIF-NOIR, (*Marine.*) c'eſt un mélange de *ſuif* & de *noir*, dont les corſaires frottent le fond de leurs bâtimens, afin qu'il ne paroiſſe pas qu'on l'a ſuivé.

SUIF, *mettre les cuirs en* ſuif, *terme de Corroyeur & de Hongreur*, qui ſignifie *imbiber* les cuirs avec du *ſuif* chaud par le moyen d'une eſpece de tampon de laine, appellé *gipon*.

SUIFFE, *voyez* VANDOISE.

SUILLATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans l'Umbrie, ſelon Pline, *l. III. c. xiv.* Ils habitoient, à ce que croit Cluvier, *Ital. l. II. p. 617.* le quartier où eſt aujourd'hui *Sigello*, aux confins de la Marche-d'Ancône. (*D. J.*)

SUILLUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) quelques naturaliſtes donnent ce nom à une pierre qui, ſuivant Wallerius, eſt un ſpath brun opaque, elle a l'odeur de la corne brûlée. Il s'en trouve en Suede, dans la Gothie orientale & occidentale. Miſe dans le feu, elle pétille & décrépite comme le ſel marin, devient blanche & ſe convertit en chaux. M. Hiærne en a tiré une huile ſemblable à celle qu'on obtient du charbon de terre ou pétrole, & il s'attacha un ſel au col de la cornue; ce ſel étoit en très-petite quantité, & avoit une odeur urineuſe & le goût du ſel ammoniac. *Voyez* Urban Hiærne, *tentamina chimica*. M. Wallerius dit que cette pierre ſe trouve communément dans le voiſinage des mines d'alun. Il en diſtingue de priſmatique, de ſtriée ou rayonnée & de ſphérique, avec des cercles qui vont du centre à la circonférence. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius.

SUINT *ou* ŒSIPE, ſ. m. (*Lainage.*) eſpece de graiſſe ou axonge qui ſe trouve adhérente à la laine des moutons & brebis; les marchands épiciers-droguiſtes qui en font le négoce, la vendent ſous le nom d'*œſype*.

SUINTEMENT, SUINTER, (*Gram.*) termes relatifs au mouvement d'un fluide qui s'échappe preſqu'inſenſiblement d'un corps. Dans la plûpart des cavernes, l'eau *ſuinte* d'entre les pierres; ce vaiſſeau *ſuinte*; cette plaie ſeroit guérie ſans un léger *ſuintement* d'humeur, qu'il ſeroit dangereux d'arrêter.

SUIONS, LES, *Suiones*, (*Géog. anc.*) peuples ſeptentrionaux, dont parle Tacite, *Germ. c. xvj.* Après avoir décrit la côte de la mer Suévique, aujourd'hui la mer Baltique, il fait mention des Suions; *Suionum*, dit-il, *hinc civitates, ipſo in Oceano :* par le mot *civitates*, il faut entendre des peuples : & quand il dit, *ipſo in Oceano*, cela ſignifie *dans une île de l'Océan*, ſavoir la Scandie ou Scandinavie, que les anciens ont priſe pour une île, quoique ce ne ſoit qu'une péninſule. C'eſt-là qu'habitoient les *Suions*, partagés en divers peuples ou cités. Dans un autre endroit, Tacite, *c. xlv.* donne les *Suions* pour voiſins des Sitons : *Suionibus Sitonum gentes continuantur.* Enfin il dit ailleurs : « Les *Suions* rendent hon- » neur aux richeſſes, ce qui fait qu'ils vivent ſous le » gouvernement d'un ſeul ». Cela ſignifie bien, dit l'auteur de l'*Eſprit des lois*, que le luxe eſt ſinguliere-ment propre aux monarchies. (*D. J.*)

SUIPPE, LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France en Champagne. Elle prend ſa ſource aux confins de l'élection de Châlons & de l'Argonne, & ſe perd dans l'Aiſne, entre Neuchâtel & Roucy. (*D. J.*)

SUISSE, on donne ce nom en Bourgogne à la ſalamandre terreſtre. *Voyez* SALAMANDRE.

SUISSE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Europe, ſéparé de ſes voiſins par de hautes montagnes. Ses bornes ne ſont pas aujourd'hui les mêmes que dans le tems que ce pays étoit connu ſous le nom d'*Helvétie ;* la *Suiſſe* moderne eſt beaucoup plus grande.

L'étendue du pays occupé préſentement par les *Suiſſes*, par les Griſons & par leurs autres alliés, eſt proprement entre les terres de l'Empire, de la France & de l'Italie. Il confine vers l'orient avec le Tirol; vers l'occident, avec la Franche-comté ; vers le nord, avec le Sungtgaw, avec la Forêt-noire & avec une partie de la Suabe ; & vers le midi, avec le duché de Savoie, la vallée d'Aoſte, le duché de Milan, & les provinces de Bergame & de Breſce. Ce pays, en le prenant dans ſa plus grande largeur, s'étend environ l'eſpace de deux degrés de latitude, ſavoir depuis le 45d. 45. juſqu'au-delà du 47. & demi, & il comprend environ quatre degrés de longitude, c'eſt-à-dire depuis le 24. juſqu'au 28. Sa longueur eſt conſéquemment d'environ 90 lieues de France, & ſa largeur de plus de 33.

De cette façon, aujourd'hui comme autrefois, la *Suiſſe* eſt bornée au midi par le lac de Geneve, par le Rhône & par les Alpes, qui la ſéparent des Valaiſans & du pays des Griſons ; mais à l'occident, elle ne ſe trouve bornée qu'en partie par le mont Jura, qui s'étend du ſud-oueſt au nord-eſt, depuis Geneve juſqu'au Botzberg, en latin *Vocetius*, comprenant au-delà du Jura le canton de Bâle, avec deux petits pays, qui autrefois étoient hors de la *Suiſſe*, & dont les habitans portoient le nom de *Rauraci*. A l'orient & au nord, elle eſt encore bornée aujourd'hui par le Rhin, à la réſerve de la ville & du canton de Schaffouſe, qui ſont au-delà de ce fleuve & dans la Suabe.

La *Suiſſe* n'eſt pas ſeulement ſéparée de ſes voiſins, mais quelques cantons le ſont l'un de l'autre par des ſuites de montagnes, qui leur ſervent également de limites & de fortifications naturelles. Elle eſt ſéparée particulierement de l'Italie par une ſi longue chaîne des Alpes, que l'on ne peut pas aller d'un pays à l'autre ſans en traverſer quelqu'une. Il n'y a que quatre de ces montagnes par leſquelles on puiſſe paſſer de la *Suiſſe* en Italie, ou du-moins n'y en a-t-il pas davantage où il y ait des chemins pratiqués communément par les voyageurs. L'une eſt le mont Cenis, par lequel on paſſe par la Savoie dans le Piémont ; la ſeconde eſt le S. Bernard, entre le pays nommé le *bas-Valais* & la vallée d'Aoſte ; la troiſieme eſt le Sampion, ſituée entre le haut-Valais & la vallée d'Oſſola, dans le Milanez ; & la quatrieme eſt le S. Godard, qui conduit du canton d'Ury à Bellinzona, & aux autres bailliages *ſuiſſes* en Italie, qui faiſoient autrefois partie de l'état de Milan. C'eſt dans cette étendue de pays montagneux, dit le comte d'Hamilton,

Que le plus riant des vallons,
Au-lieu de fournir des melons,
Eſt un honnête précipice,
Fertile en ronces & chardons ;
L'on y reſpire entre des monts,
Au ſommet deſquels la geniſſe,
Le bœuf, la chevre, & les moutons,
Ne grimpent que par exercice,
Si fatigués, qu'ils ne ſont bons
Ni pour l'uſage des maiſons,
Ni pour offrir en ſatrifice.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que ces montagnes ſoient des rocs nuds, comme celles de Gènes. Elles portent la plûpart de bons pâturages tout l'été, pour des vaſtes troupeaux de bétail ; & l'on trouve dans certains intervalles des plaines fertiles, & d'une aſſez grande étendue.

La ſubtilité de l'air qu'on reſpire dans la *Suiſſe* & les diverſes rivieres qui y prennent leur ſource prouvent que ce pays eſt extrêmement élevé. L'Adde, le Téſin, la Lintz, l'Aar, la Ruſs, l'Inn, le Rhône & le Rhin en tirent leur origine. On y peut ajouter le Danube, car quoiqu'à la rigueur il prenne naiſſance hors des limites de la *Suiſſe*, néanmoins c'eſt dans le voiſinage de Schaffouſe. La ſource de l'Ille eſt près de Bâle, & celle de l'Adige, quoique dans le comté de Tirol, eſt pourtant ſur les confins des Griſons.

Entre le nombre de lacs de la *Suiſſe*, ceux de Conſtance, de Geneve, de Neufchâtel, de Zurich & de Lucerne ſont très-conſidérables ; les deux premiers ont près de 18 lieues de longueur, & quelquefois 2, 3 ou 4 de largeur ; ils ſont également beaux & poiſſonneux.

Jules Céſar eſt le premier qui ait fait mention du peuple helvétique comme d'une nation. Il rapporte au commencement de ſes commentaires la guerre qu'il eut avec les Helvétiens. Pendant ſon gouvernement des Gaules, ils firent une irruption en Bourgogne, avec le deſſein de ſe tranſplanter dans un pays plus agréable & plus capable que le leur, de contenir le nombre infini de monde dont ils fourmilloient. Pour exécuter d'autant mieux ce projet, ils brûlerent douze villes qui leur appartenoient, & quatre-cens villages, afin de s'ôter toute eſpérance de retour. Après cela, ils ſe mirent en marche avec leurs femmes & leurs enfans, faiſant en tout plus de trois cens ſoixante mille ames, dont près de cent mille étoient en état de porter les armes. Ils voulurent ſe jetter dans le gouvernement de Céſar par la Savoie ; mais ne pouvant paſſer le Rhône à la vue de ſon armée qui étoit campée de l'autre côté de ce fleuve, ils changerent de route, & pénétrerent par la Franche-comté. Céſar les pourſuivit, & leur livra pluſieurs combats avec différens ſuccès, juſqu'à ce qu'à la fin il les vainquit dans une bataille rangée, les obligea de revenir chez eux, & réduiſit leur pays à l'obéiſſance des Romains, le joignant à la partie de ſon gouvernement, appellé la *Gaule celtique.*

Ils vécurent ſous la domination romaine juſqu'à ce que cet empire même fut déchiré par les inondations des nations ſeptentrionales, & qu'il s'éleva de nouveaux royaumes de ſes ruines. L'un de ces royaumes fut celui de Bourgogne, dont la *Suiſſe* fit partie juſque vers la fin du xij. ſiecle. Il arriva pour-lors que ce royaume fut diviſé en pluſieurs petites ſouverainetés, ſous les comtes de Bourgogne, de Mau-

richne, de Savoie, de Provence, ainsi que sous les dauphins du Viennois & sous les ducs de Zéringen.

Par ce démembrement, la *Suisse* ne se trouva plus réunie sous un même chef. Quelques-unes de ses villes furent faites villes impériales. L'empereur Frédéric Barberousse en donna d'autres avec leur territoire (pour les posséder en fief de l'empire), aux comtes de Habspourg, desquels la maison d'Autriche est descendue. D'autres villes furent, du moins leur gouvernement héréditaire, fut accordé au duc de Zéringen. La race de ces ducs s'éteignit dans le xiij. siecle: ce qui fournit l'occasion aux comtes de Habspourg d'aggrandir leur pouvoir dans tout le pays. Mais ce qui mit la liberté de la *Suisse* le plus en danger, ce fut le schisme qui partagea si fort l'empire dans le même siecle, lorsqu'Othon IV. & Frédéric II. étoient empereurs à la fois, & alternativement excommuniés par deux papes qui se succéderent. Dans ce désordre tout le gouvernement fut bouleversé, & les villes de la *Suisse* en particulier sentirent les tristes effets de cette anarchie; car comme ce pays étoit rempli de nobles & d'ecclésiastiques puissans, chacun y exerça son empire, & tâcha de s'emparer tantôt d'une ville, tantôt d'une autre, sous quelque prétexte que ce fût.

Cette oppression engagea plusieurs villes de la *Suisse* & de l'Allemagne d'entrer ensemble en confédération pour leur défense mutuelle; c'est par ce motif que Zurich, Ury & Schwitz conclurent une alliance étroite en 1251. Cependant cette union de villes ne se trouvant pas une barriere suffisante contre la violence de plusieurs seigneurs, la plûpart des villes libres de la *Suisse*, & entr'autres les trois cantons que je viens de nommer, se mirent sous la protection de Rodolphe de Habspourg, en se réservant leurs droits & leurs franchises.

Rodolphe étant devenu empereur, la noblesse accusa juridiquement les cantons de Schwitz, d'Ury & d'Underwald de s'être soustraits à leur domination féodale, & d'avoir démoli leurs châteaux. Rodolphe qui avoit autrefois combattu avec danger ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche, au lieu de suivre les traces de son pere, se conduisit, dès qu'il fut sur le trône, d'une maniere entierement opposée. Il tâcha d'étendre sa puissance sur des pays qui ne lui appartenoient pas, & perdit par sa conduite violente, ce que son prédécesseur avoit acquis par la modération. Ce prince ayant une famille nombreuse, forma le projet de soumettre toute la *Suisse* à la maison d'Autriche, afin de l'ériger en principauté pour un de ses fils. Dans ce dessein, il nomma un certain Grisler bailli ou gouverneur d'Ury, & un nommé Landerberg, gouverneur de Schwitz & d'Underwald; c'étoient deux hommes dévoués à ses volontés. Il leur prescrivit de lui soumettre ces trois cantons, ou par la corruption, ou par la force.

Ces deux gouverneurs n'ayant rien pu gagner par leurs artifices, employerent toutes sortes de violences, & exercerent tant d'horreurs & de traitemens barbares, que le peuple irrité n'obtenant aucune justice de l'empereur, & ne trouvant plus de salut que dans son courage, concerta les mesures propres à se délivrer de l'affreux esclavage sous lequel il gémissoit.

Il y avoit trois hommes de ces trois cantons dont chacun étoit le plus accrédité dans le sien, & qui pour cette raison furent les objets principaux de la persécution des gouverneurs; ils s'appelloient Arnold Melchtal, du canton d'Underwald; Werner Stauffacher, du canton de Schwitz; & Walter Furst, de celui d'Ury. C'étoient de bons & d'honnêtes paysans; mais la difficulté de prononcer des noms si respectables, a nui peut-être à leur célébrité.

Ces trois hommes naturellement courageux, également maltraités des gouverneurs, & unis tous trois par une longue amitié que leurs malheurs communs avoient affermie, tinrent des assemblées secretes, pour délibérer sur les moyens d'affranchir leur patrie, & pour attirer chacun dans leur parti, tous ceux de son canton, auxquels il pourroit se fier, & qu'il sauroit avoir assez de cœur pour contribuer à exécuter les résolutions qu'ils prendroient. Conformément à cette convention, ils engagerent chacun trois amis sûrs dans leur complot, & ces douze chefs devinrent les conducteurs de l'entreprise. Ils confirmerent leur alliance par serment, & résolurent de faire, le jour qu'ils fixerent, un soulevement général dans les trois cantons, de démolir les châteaux fortifiés, & de chasser du pays les deux gouverneurs avec leurs créatures.

Tous les historiens nous apprennent que cette conspiration acquit une force irrésistible par un événement imprévu. Grisler, gouverneur d'Ury, s'avisa d'exercer un genre de barbarie également horrible & ridicule. Il fit planter sur le marché d'Altorff, capitale du canton d'Ury, une perche avec son chapeau, ordonnant sous peine de la vie, de saluer ce chapeau en se découvrant, & de plier le genou avec le même respect que si lui gouverneur eût été là en personne.

Un des conjurés, nommé Guillaume Tell, homme intrépide & incapable de bassesse, ne salua point le chapeau. Grisler le condamna à être pendu, & par un rafinement de tyrannie, il ne lui donna sa grace, qu'à condition que ce pere, qui passoit pour archer très-adroit, abattroit d'un coup de fleche, une pomme placée sur la tête de son fils. Le pere tira, & fut assez heureux ou assez adroit pour abattre la pomme, sans toucher la tête de son fils. Tout le peuple éclata de joie, & battit des mains d'une acclamation générale. Grisler appercevant une seconde fleche sous l'habit de Tell, lui en demanda la raison, & lui promit de lui pardonner, quelque dessein qu'il eût pu avoir. « Elle t'étoit destinée, lui répondit Tell, si » j'avois blessé mon fils. » Cependant effrayé du danger qu'il avoit couru de tuer ce cher fils, il attendit le gouverneur dans un endroit où il devoit passer quelques jours après, & l'ayant apperçu, il le visa, lui perça le cœur de cette même fleche, & le laissa mort sur la place. Il informa sur le champ ses amis de son exploit, & se tint caché jusqu'au jour de l'exécution de leur projet.

Ce jour fixé au premier Janvier 1308, les mesures des confédérés se trouverent si bien prises, que dans le même tems les garnisons des trois châteaux furent arrêtées & chassées sans effusion de sang, les forteresses rasées, & par une modération incroyable dans un peuple irrité, les gouverneurs furent conduits simplement sur les frontieres & relâchés, après en avoir pris le serment qu'ils ne retourneroient jamais dans le pays. Ainsi quatre hommes privés des biens de la fortune & des avantages que donne la naissance, mais épris de l'amour de leur patrie, & animés d'une juste haine contre leurs tyrans, furent les immortels fondateurs de la liberté helvétique! Les noms de ces grands hommes devroient être gravés sur une même médaille, avec ceux de Mons, des Doria & des Nassau.

L'empereur Albert informé de son désastre, résolut d'en tirer vengeance; mais ses projets s'évanouirent par sa mort prématurée; il fut tué à Konigsfeld par son neveu Jean, auquel il détenoit, contre toute justice, le duché de Souabe.

Sept ans après cette avanture qui donna le tems aux habitans de Schwitz, d'Ury & d'Underwald de pourvoir à leur sûreté, l'archiduc Léopold, héritier des états & des sentimens de son pere Albert, assembla une armée de vingt mille hommes, dans le des-

sein de saccager ces trois cantons rebelles, & de les mettre à feu & à sang. Leurs citoyens se conduisirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de cinq cens hommes, la plus grande partie de l'armée autrichienne au pas de Morgarten. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils portèrent le désordre dans la cavalerie de l'archiduc, en faisant tomber sur elle une grêle affreuse de pierres, & profitant de la confusion, ils se jetterent avec tant de bravoure sur leurs ennemis épouvantés, que leur défaite fut entiere.

Cette victoire signalée ayant été gagnée dans le canton de Schwitz, les deux autres cantons donnerent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore souvenir par ce seul nom, des succès brillans qui leur acquirent la liberté.

En vain la maison d'Autriche tenta pendant trois siecles de subjuguer ces trois cantons; tous ses efforts eurent si peu de réussite, qu'au lieu de ramener les trois cantons à son obéissance, ceux-ci détacherent au contraire d'autres pays & d'autres villes du joug de la maison d'Autriche. Lucerne entra la premiere dans la confédération en 1332. Zurich, Glaris & Zug suivirent l'exemple de Lucerne vingt ans après; Berne qui est en *Suisse* ce qu'Amsterdam est en Hollande, renforça l'alliance. En 1481 Fribourg & Soleure; en 1501 Basle & Schaffhouse accrurent le nombre des cantons. En voilà douze. Le petit pays d'Appenzell, qui y fut aggrégé en 1513, fit le treizieme. Enfin les princes de la maison d'Autriche se virent forcés par le traité de Munster de declarer les *Suisses* un peuple indépendant. C'est une indépendance qu'ils ont acquise par plus de soixante combats, & que selon toute apparence, ils conserveront long-tems.

Les personnes un peu instruites conviennent que le corps helvétique doit plutôt être appellé la *confédération* que la république des *Suisses*, parce que les treize cantons forment autant de républiques indépendantes. Ils se gouvernent par des principes tout différens. Chacun d'eux conserve tous les attributs de la souveraineté, & traite à son gré avec les étrangers; leur diete générale n'est point en droit de faire des réglemens, ni d'imposer des lois.

Il est vrai qu'il y a tant de liaison entre les treize cantons, que si l'un étoit attaqué, les douze autres seroient obligés de marcher à son secours; mais ce seroit par la relation que deux cantons peuvent avoir avec un troisieme, & non par une alliance directe, que chacun des treize cantons a avec tous les autres.

Les *Suisses* ne voulant pas sacrifier leur liberté à l'envie de s'agrandir, ne se mêlent jamais des contestations qui s'élevent entre les puissances étrangeres. Ils observent une exacte neutralité, ne se rendent jamais garans d'aucun engagement, & ne tirent d'autre avantage des guerres qui desolent si souvent l'Europe, que de fournir indifféremment des hommes à leurs alliés, & aux princes qui recourent à eux. Ils croyent être assez puissans, s'ils conservent leurs lois. Ils habitent un pays qui ne peut exciter l'ambition de leurs voisins; & si j'ose le dire, ils sont assez forts pour se défendre contre la ligue de tous ces mêmes voisins. Invincibles quand ils seront unis, & qu'il ne s'agira que de leur fermer l'entrée de leur patrie, la nature de leur gouvernement républicain ne leur permet pas de faire des progrès au-dehors. C'est un gouvernement pacifique, tandis que tout le peuple est guerrier. L'égalité, le partage naturel des hommes y subsiste autant qu'il est possible. Les lois y sont douces; un tel pays doit rester libre!

Il ne faut pas croire cependant que la forme du gouvernement républicain soit la même dans tous les cantons. Il y en a sept dont la république est aristocratique, avec quelque mélange de démocratie; & six sont purement démocratiques. Les sept aristocratiques sont Zurich, Berne, Lucerne, Basle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse; les six démocratiques sont Ury, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris & Appenzell. Cette différence dans leur gouvernement semble être l'effet de l'état dans lequel chacune de ces républiques se trouva, avant qu'elles fussent érigées en cantons. Car comme les sept premieres ne consisterent chacune que dans une ville, avec peu ou point de territoire, tout le gouvernement résida naturellement dans le bourgeois, & ayant été une fois restraint à leur corps, il y continue toujours, nonobstant les grandes acquisitions de territoires qu'elles ont faites depuis. Au contraire, les six cantons démocratiques n'ayant point de villes ni de villages qui pussent prétendre à quelque prééminence par dessus les autres, le pays fut divisé en communautés, & chaque communauté ayant un droit égal à la souveraineté, on ne put pas éviter de les y admettre également, & d'établir la pure démocratie.

On sait que la *Suisse* prise pour tout le corps helvétique, comprend la *Suisse* propre, les alliés des *Suisses*, & les sujets des *Suisses*. La *Suisse* propre est partagée en treize souverainetés, savoir treize cantons, deux petits états souverains, qui sont le comté de Neuf-Châtel & l'abbaye de S. Gall, une république qui est la ville de S. Gall. Les alliés des *Suisses* sont les Grisons, les Vallaisans & Genève. Les sujets des *Suisses* sont ceux qui sont hors de la *Suisse*, ou ceux qui obeissent à plusieurs cantons qui les possedent par indivis.

Il y a des cantons qui sont catholiques, & d'autres protestans. Dans ceux de Glaris & d'Appenzell, les deux religions y regnent également sans causer le moindre trouble.

Je me suis étendu sur la *Suisse*, & je n'ai dit que deux mots des plus grands royaumes d'Asie, d'Afrique & d'Amérique; c'est que tous ces royaumes ne mettent au monde que des esclaves, & que la *Suisse* produit des hommes libres. Je sais que la nature si libérale ailleurs, n'a rien fait pour cette contrée, mais les habitans y vivent heureux; les solides richesses qui consistent dans la culture de la terre, y sont recueillies par des mains sages & laborieuses. Les douceurs de la société, & la saine philosophie, sans laquelle la société n'a point de charmes durables, ont penétré dans les parties de la *Suisse* où le climat est le plus tempéré, & où regne l'abondance. Les sectes de la religion y sont tolerantes. Les arts & les sciences y ont fait des progrès admirables. Enfin dans ces pays autrefois agrestes, on est parvenu en plusieurs endroits à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédémone. Que ces pays se gardent bien aujourd'hui d'adopter le luxe étranger, & de laisser dormir les lois somptuaires qui le prohibent!

Les curieux de l'histoire des révolutions de la *Suisse* consulteront les mémoires de M. Bochat, qui forment trois volumes in-4°. Gesner, Scheuchzer & Wagner ont donné l'histoire naturelle de l'Helvétie.

(*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUISSES, *privileges des Suisses en France pour leur commerce*; ils peuvent introduire dans le royaume les toiles du cru & de la fabrique de leur pays sans payer aucuns droits. Ce privilege est fondé sur les traités que nous avons faits avec eux depuis le xv. siecle, ainsi que sur plusieurs arrêts & lettres-patentes qui ont encore expliqué & confirmé ce privilege. Le détail de tous ces titres paroît être ici superflu, il suffira d'en donner les dates. *Voyez* les traités de 1463, 1475, 1512, 1663 & 1715. *Voyez* les lettres-patentes & les arrêts de 1551, 1571, 1594, 1602, 1658, 1693, 1692 & 1698.

Sous le nom de *Suisses*, il faut entendre ici non-seulement les peuples des Treize Cantons, mais encore les habitans des ville & abbaye de Saint-Gal, du Valais, de la ville de Mulhausen, & enfin ceux des

des trois ligues grises & de la comté de Neuchatel. Ils composent tous le louable corps helvétique, & jouissent tous en France des mêmes privileges sans aucune distinction.

L'entrée des toiles étrangeres n'est permise dans le royaume que par les villes de Rouen & de Lyon, en prenant pour cette derniere des acquits à caution aux bureaux de Gax ou de Coulonge, suivant un arrêt du 22 Mars 1692. Mais, en faveur des *Suisses* seulement, le bureau de Saint-Jean-de-Losne est ouvert comme les deux autres, par un arrêt de 1698.

La position du territoire des *Suisses* & de celui de leurs alliés, ne leur permet pas de faire entrer leurs toiles par Rouen; ainsi ce n'est qu'à Lyon qu'ils exercent leurs droits, après avoir rempli néanmoins certaines formalités.

Ils sont obligés de faire inscrire leurs noms & enregistrer leurs marques au bureau de la douane. Chaque particulier n'y est admis qu'après avoir constaté son origine devant le président en la juridiction de la douane, par des certificats authentiques des magistrats des lieux de sa naissance. La vérité de ces certificats doit être attestée avec serment par deux négocians *suisses* déja inscrits. Ensuite le procureur du roi & le directeur de la douane sont entendus; & enfin lorsque rien ne s'y oppose, on expédie des lettres d'inscription, dans lesquelles il est défendu au nouvel inscrit de prêter son nom & sa marque, à peine d'être déchu de son privilege.

Il n'y a que ceux des marchands *suisses* qui ont rempli ces formalités, qui puissent faire entrer leurs toiles à Lyon sans payer des droits. On exige même que les balles de toiles portent l'empreinte de la marque inscrite (qui par conséquent a été envoyée à un correspondant), & qu'elles soient accompagnées des certificats des lieux d'où elles viennent, portant que ces toiles sont du cru & de la fabrique du pays des *Suisses*, conformément aux arrêts de 1692 & 1698.

Il semble que de la teneur de ces deux arrêts, les *Suisses* pourroient inférer que leurs basins doivent être exempts de droits d'entrée comme leurs toiles. Mais il est constant que leurs basins payent les droits ordinaires; peut-être est-ce parce que tout privilege est de droit étroit, & que les basins ne sont point nommés dans ces privileges, ou bien parce que le coton dont ces basins sont en partie composés, empêche que l'on ne puisse les regarder comme marchandises du cru du pays des *Suisses*.

Par une concession de François I. en l'année 1515, qui est motivée *pour services rendus, & entr'autres prêt d'argent*, les marchands des villes impériales avoient obtenu quinze jours de délai, au-delà des quinze jours suivant immédiatement chaque foire, pendant lesquels, conformément aux édits de Charles VII. & de Louis XI. les marchandises ne payent à la sortie de Lyon aucun des droits dûs dans les autres tems. Les *Suisses* qui n'avoient que dix jours de grace, en demanderent quinze comme les Allemands, ce qui leur fut accordé par Henri II. le 8 Mars 1551. Pour jouir de cette faveur, ils doivent se faire inscrire à l'hôtel-de-ville comme ils le font à la douane pour l'affranchissement des droits d'entrée. La raison en est que ces droits de sortie, qui sont domaniaux, ont été aliénés à la ville de Lyon en 1630.

Voyez sur tout cet objet les *différentes histoires* des *Suisses*, ou au moins le *recueil de leurs privileges*, imprimé chez Saugrain en 1715; le *mémoire* de M. d'Herbigny, intendant de Lyon; dans l'*état de la France*, par le comte de Boulainvilliers; & le *recueil des tarifs*, imprimé à Rouen en 1758.

Il peut être important d'ajouter ici que les toiles de *Suisse*, que l'on envoie de France aux îles & colonies françoises, sont assujetties, par l'*article 14.* du réglement du mois d'Avril 1717, concernant le commerce de nos colonies, aux différens droits dûs à la sortie & dans l'intérieur du royaume d'une province à l'autre. *Voyez* PROVINCES *réputées étrangeres.*

L'*article 3.* du même réglement, a exempté de tous ces droits, dans le cas de l'envoi aux colonies, les marchandises & les denrées du cru & de la fabrique de France. Mais comme les toiles de *Suisse* une fois sorties de leurs ballots, n'ont plus rien qui les caractérise, il paroît qu'il seroit aisé de les envoyer à-travers tout le royaume de Lyon à la Rochelle, pour passer à nos colonies comme toiles françoises.

Afin de prévenir tout abus à cet égard, on pourroit exiger que les toiles de *Suisse* reçussent dans leur pays, ou lors de l'ouverture des balles en France, une marque particuliere & distinctive. Cette idée s'est présentée si naturellement, que j'ai cru devoir l'ajouter à cet *article* avant de le terminer. *Article de M. BRISSON, inspecteur des manufactures, & académicien de Ville-Franche en Beaujollois.*

SUITE, s. f. (*Gram.*) enchaînement, liaison, dépendance, qui détermine un ordre successif entre plusieurs choses. On dit les *suites* d'une affaire; la *suite* de la débauche; la *suite* d'un raisonnement; la *suite* d'un prince; c'est à la *suite* d'une affaire; une *suite* d'événemens fâcheux; une *suite* de sottises; la *suite* de l'histoire ecclésiastique; une *suite* de médailles de poëtes.

SUITE, *en Algebre*, est la même chose que *serie*. *Voyez* SERIE.

SUITE, (*Jurisprud.*) signifie la continuation ou la poursuite d'une chose.

Suivre le barreau, c'est le fréquenter, y assister.

Etre à la *suite* de la cour ou du conseil, c'est se tenir auprès & à ses ordres.

Faire *suite* d'une demande ou procédure, c'est continuer les poursuites commencées.

Suites de bêtes, dans la coutume de Berry & autres coutumes, c'est proprement une revendication que fait celui qui a donné du bétail à cheptel, lorsqu'il est vendu à son insçu par le preneur.

Suite se prend quelquefois pour le croît du bétail. On dit *croît* & *suite*; la coutume de Touraine, *article 120*, dit que ceux qui ont droit de faultrage & préage, avec faculté de mettre dans les prés dont ils jouissent des vaches & bêtes chevalines avec leur *suite*, n'y peuvent mettre que le croît & *suite* de l'année seulement, c'est-à-dire, les veaux & poulins de l'année.

Suite de dixme, ou *dixme de suite*. *Voyez* DIXME.

Suite par hypotheque, est lorsqu'en vertu de l'hypotheque on poursuit le détenteur d'un bien qui est hypothéqué à une créance. On dit communément que les meubles n'ont pas de *suite* par hypotheque, c'est-à-dire, que quand ils sont déplacés du lieu où on les avoit donnés en nantissement, on ne les peut pas saisir entre les mains d'un tiers, si ce n'est en cas de banqueroute ou par droit de revendication. *Voyez l'article 270* de la coutume de Paris.

Suite de personnes serves, c'est la revendication que peut faire le seigneur de ses hommes serfs, lorsque sans son consentement ils vont demeurer hors de sa seigneurie. *Voyez* les coutumes de Berry, Nivernois, Bourbonnois, Bourgogne, Comté.

Droit de suite du châtelet de Paris, est un droit particulier, en vertu duquel lorsqu'un commissaire du châtelet de Paris a apposé le scellé, il doit être par lui apposé par droit de *suite* dans tous les lieux où il peut se trouver des effets du défunt, & l'inventaire doit être fait de même par les notaires du châtelet, ou par ceux des lieux auxquels les officiers du châtelet délivrent des commissions à cet effet.

Ce droit de *suite* n'a été établi par aucune loi précise ; il paroît tirer son origine de ce qu'anciennement le scel du châtelet étoit unique & universel pour tout le royaume ; on s'en servoit même, au défaut du grand, pour sceller les actes de chancellerie.

Ce scel étant exécutoire dans toute l'étendue du royaume, il est naturel que les officiers du châtelet ayant commencé à instrumenter en vertu de ce sceau, continuent de le mettre à exécution dans tous les lieux où il y a occasion de le faire.

Ce droit de *suite* résulte d'ailleurs de l'indivisibilité de la matiere, & l'on argumente pour cela du titre du code *ubi de hæreditate agatur*, & des interprétations que les docteurs lui ont donné, tantôt en fixant la compétence du juge par le lieu où se trouvent les choses héréditaires ou la plus grande partie, par le lieu du domicile du défunt, ce qui doit sur-tout avoir lieu en France, où les meubles suivent le domicile du défunt pour la maniere d'y succéder.

Quoi qu'il en soit des motifs qui ont pu faire introduire cet usage, il est certain qu'il a été autorisé par plusieurs réglemens ; il l'est implicitement par un édit du mois de Décembre 1477, qui donne pour motif d'une nouvelle création de commissaires-examinateurs, que le roi avoit recouvré par ses conquêtes plusieurs duchés, comtés, villes, châteaux, seigneuries & possessions, ce qui donnoit, est-il dit, beaucoup plus d'étendue à la juridiction du châtelet, tant à cause des privileges de l'université qu'autrement ; motif qui supposent que les commissaires peuvent appose le scellé dans tout le royaume par droit de *suite*.

Ce même droit a été autorisé par divers arrêts.

On peut néanmoins voir ce que dit à ce sujet l'auteur du *recueil des réglemens sur les scellés & inventaires*, *liv. II. ch. ix.* lequel prétend que ce droit de *suite* n'est point particulier aux offices du châtelet, qu'il ne résulte que de l'indivisibilité du scellé & de l'inventaire ; il prétend même que divers arrêts qu'il rapporte ont mis des bornes à ce privilege, mais il est certain que les officiers du châtelet ont pour eux la possession. *Voyez* le *traité de la police* par de la Mare, *tom. I. liv. I. tit. 12.* le *style du châtelet*.

Quelques autres officiers jouissent aussi du droit de *suite* pour les scellés, comme Messieurs de la chambre des comptes sur les biens des comptables, en quelque endroit du royaume que ces biens soient situés ; mais c'est moins en vertu d'un privilege attaché à leur sceau, qu'en conséquence de leur juridiction, qui s'étend par-tout sur les biens des personnes qui sont leurs justiciables. *Voyez* ATTRIBUTION, COMPÉTENCE, PRIVILEGE. (*A*)

SUITE, (*Art numismat.*) les antiquaires appellent *suite*, l'arrangement qu'ils donnent à leurs médailles, de grand, moyen & petit bronze, comme nous l'avons expliqué au mot *médaille*. *Voyez* MÉDAILLE.

Mais la méthode la plus ordinaire est de former les *suites* par le côté de la médaille qu'on nomme la *tête*, & c'est de cette distribution dont nous allons entretenir ici les curieux.

Il y a dans les médailles parfaites deux côtés à considerer, qui contribuent à leur beauté & à leur rareté ; le côté qu'on appelle la *tête*, & celui qu'on appelle le *revers*. Le côté de la tête détermine les *suites*, & fixe l'ordre & l'arrangement de chacune, soit qu'effectivement l'on y voie la tête d'un personnage, comme d'un dieu, d'un roi, d'un héros, d'un savant, d'un athlete, soit qu'il s'y rencontre autre chose qui tienne lieu de la tête, & qu'on ne laisse pas cependant de nommer ainsi, comme une figure, un nom, ou quelque monument public, dont l'inscription est mise de l'autre côté.

De ces différentes têtes dont nous parlons, se forment cinq ordres différens de médailles, dont on peut composer des *suites* fort curieuses. Dans le premier on met la *suite* des rois. Dans le second celle des villes, soit greques, soit latines ; soit avant, soit après la fondation de l'empire romain. Dans le troisieme se rangent les familles romaines, dont les médailles se nomment aussi *consulaires*. Dans le quatrieme, les impériales, & toutes celles qui y ont rapport. Dans le cinquieme, les déités, soit qu'elles se trouvent sur les médailles en simple buste, soit qu'elles y soient tout de leur haut, & revêtues de leurs qualités, & de leurs symboles. On y voit les héros & les hommes illustres dont on a conservé les médailles, comme Homere, Pythagore, & certains capitaines grecs & latins, *&c.*

Dans le premier ordre, qui est celui des rois, les *suites* peuvent être fort belles, & même très-nombreuses, si l'on veut mêler les métaux, car il nous reste beaucoup de médailles greques de ce genre. M. Vaillant nous a donné les rois de Syrie, dont il a formé une histoire pleine de savantes remarques. Le titre de son livre est *Seleucidarum imperium, sive historia regum Syriæ ad fidem numismatum accomodata*, Paris, 1601, *in-4°*. Il a ramassé dans cet ouvrage la suite complette des rois de Syrie depuis Séleucus I. dit *Nicator*, jusqu'à Antiochus XIII. du nom appellé *Epiphanes*, Philopator, Callinicus, & connu par la qualité d'asiatique, ou comagene ; c'est-à-dire, que M. Vaillant a renfermé dans son histoire numismatique le regne de 27 rois, qui fait l'espace de plus de 250 ans ; puisque Séleucus commença de regner environ l'an 312 avant J. C. & que le dernier Antiochus finit environ l'an 75. On trouve dans cet ouvrage une suite de 120 médailles, gravées & expliquées avec beaucoup de netteté.

Le même auteur nous a donné les rois d'Egypte, dont il a fait un recueil très-curieux, intitulé *historia Ptolemæorum Ægypti regum ad fidem numismatum accommodata. Amst. 1701, in-fol.* Près de 20 ans après la mort de ce savant antiquaire, on a publié en deux volumes de sa main, & achevé avant sa mort, l'ouvrage qui regarde les médailles & l'histoire des rois parthes, des rois du Pont, du Bosphore & de Bithynie. Le premier volume est intitulé, *Arsacidarum imperium sive regum Parthorum historia ad finem numismatum accommodata* ; & le second : *Achæmenidarum imperium, sive regnum Ponti, Bosphori & Bithyniæ historia, ad fidem numismatum accommodata.* Paris, 1425, *in-4°*. Il seroit à souhaiter que quelqu'un nous donnât de même l'histoire des rois de Macédoine, de Thrace, de Cappadoce, de Paphlagonie, d'Arménie, de Numidie, par les médailles ; nous avons celle des rois de l'Osrhoesne, & de la Bactriane, par M. Bayer.

Il se voit des rois goths, dont les médailles ont passé jusqu'à nous, soit en bronze, soit en argent. Quelques-unes ne sont pas mépriſables. Telles sont celles d'Athalaric, de Wiitigez, de Baduela, & de Thela. On en trouve même d'or, mais d'un or très-pâle & très-bas, où M. Patin dit qu'il n'y a que la quatrieme partie de fin. On ne peut point former de *suites* de pareilles médailles.

Dans le deuxieme ordre, qui est celui des villes, on trouve de quoi faire des *suites* considérables ; des seules villes greques, l'on peut en ramasser plus de 250 ; j'entends à n'en prendre qu'une de chaque ville : car les différens revers conduiroient beaucoup plus loin.

Goltzius paroît y avoir travaillé avec beaucoup d'application, parce qu'il regardoit ces monumens non-seulement comme un embellissement, mais encore comme des preuves de son histoire. Il en a composé un gros ouvrage où il y a beaucoup à apprendre

dre; & où l'on trouve de quoi entendre les types différens de ces médailles, qu'il semble n'avoir pas voulu se donner la peine d'expliquer plus distinctement. Nous les avons depuis l'an 1618, gravées autrefois par Goltzius même, réparées & imprimées de nouveau par Jacques de Bie à Anvers, en plus de cent tables, & mises à la tête de deux tomes de l'histoire greque de ce même Goltzius. Le premier contient la grande Grece & la Sicile. Le second comprend la Grece même, les îles de la Grece, & une partie de l'Asie. Le plus grand chagrin des antiquaires, c'est qu'on a perdu la meilleure partie des médailles que Goltzius avoit ramassées, & que de 30 provinces dans lesquelles il avoit divisé toute la *suite*, il n'en est resté que les cinq moindres: la Colchide, la Cappadoce, la Galatie, le Pont, & la Bithynie.

M. de Boze possédoit un volume entier manuscrit des médailles de Goltzius, toutes dessinées fort exactement. Il seroit à souhaiter qu'on les fit graver, parce qu'il y en a quantité de fort rares; le nombre va jusqu'à près de sept mille toutes impériales, depuis Jules César jusqu'à Justinien, outre celles que nous avons déja du même auteur, gravées dans l'histoire qu'il nous a donnée des trois premiers Césars, Jules, Auguste & Tibere. Il est vrai qu'on n'est point d'accord sur la confiance qu'on doit donner à Goltzius. Chez plusieurs antiquaires, ce célebre artiste passe pour avoir rapporté quantité de médailles qui n'ont jamais existé: de sorte que sa destinée est comme celle de Pline entre les naturalistes, que tout le monde admire, & que personne ne veut croire; cependant l'on découvre tous les jours de ces médailles que l'on prétendoit avoir été faites à plaisir par ce fameux antiquaire, comme l'on découvre tous les jours de ces merveilles de la nature, qu'on regardoit comme d'agréables imaginations, que Pline avoit rapportées, sur la foi de gens à qui il avoit trop déféré.

Les médailles des colonies pourroient faire chez les curieux qui aimeroient la géographie ancienne, une *suite* différente de celle-ci, fort nombreuse, fort agréable, & fort aisée, avec le secours que nous avons maintenant pour la former, & pour la bien entendre. Je parle de ces villes où les Romains envoyoient des citoyens, soit pour décharger Rome d'un trop grand nombre d'habitans, soit pour récompenser les vieux soldats, en leur distribuant des terres & des établissemens. On donnoit aussi le nom de *colonies* à des villes que les Romains bâtissoient de nouveau; & l'on accordoit le même titre à d'autres villes, dont les habitans obtenoient le droit de citoyens romains, ou le droit du pays latin, qu'on appelloit *jus civitatis*, ou *jus latii*. Ces villes conservoient le nom de *colonie* ou de *municipe*, soit qu'elles fussent dans la Grece, soit qu'elles fussent ailleurs; car les Grecs regardoient ce mot κολωνια, comme un mot consacré, qu'ils avoient adopté par respect.

Le nombre des médailles de colonies deviendroit encore bien plus grand pour en former des *suites*, si l'on y joignoit toutes les villes qui ont battu des médailles en leur nom, sans considérer si elles sont impériales ou nom; si elles sont greques ou latines: mais pour perfectionner un cabinet en ce genre, il faudroit y placer comme tête, ce qui est revers dans les impériales, enforte que la figure de l'empereur n'y seroit considérée que par accident. Nous avons indiqué au mot *médaille*, les beaux ouvrages qui ont été publiés sur cette matiere; nous ajouterons seulement ici, que les têtes des médailles des villes, ne sont ordinairement que le génie de la ville même, ou de quelqu'autre déité qui y étoit honorée, comme il est aisé de le voir dans le recueil de Goltzius.

Les médailles consulaires sont, dans le troisieme ordre, une *suite* très-nombreuse, comme nous le dirons ci-après. Cette *suite* néanmoins, a peu de choses curieuses, pour les légendes & pour les types; si ce n'est dans les médailles qui ont été frappées depuis la décadence de la république, & qui devroient commencer naturellement la *suite* des impériales. Avant ce tems-là, ces sortes de médailles, représentent simplement la tête de Rome casquée, ou celle de quelque déité, & le revers est ordinairement une victoire traînée dans un char, à deux ou à quatre chevaux.

Il est vrai que vers le septieme siecle de Rome, les triumvirs monétaires se donnerent la liberté de mettre sur les médailles, les têtes des hommes illustres qu'ils comptoient parmi leurs ancêtres, & de les y représenter, soit sous leur figure propre, soit sous celle de la divinité tutélaire de leur famille. Cet usage eut lieu jusqu'à la décadence de la république, que l'on commença à graver sur les médailles les têtes de Jules-César, des conjurés qui le tuerent, des triumvirs qui envahirent la souveraine puissance, & de tous ceux qui eurent depuis part au gouvernement; jusqu'à ces malheureux tems, il n'étoit permis à personne de graver sa tête sur la monnoie: ce privilege étant regardé comme une suite de la royauté, dont le nom même fut toujours odieux aux Romains.

Il faut remarquer ici que Jules-César fut le premier dont on ait mis, de son vivant, la tête sur la monnoie. On trouve ensuite des médailles d'or & d'argent avec la tête de M. Brutus, dont quelques-unes ont au revers une espece de bonnet entre deux poignards; mais il n'y a point d'apparence que ces médailles aient été frappées à Rome, où son parti n'étoit pas le plus fort; elles le furent, selon Dion, lorsque Brutus passa en Asie pour y joindre Cassius, après s'être rendu maître de la Macédoine, & d'une partie de la Grece. Au reste, jusqu'à présent on ne connoit point de médaille de Brutus aussi singuliere que celle qu'a fait graver le savant marquis Scipion Maffei, où l'on voit d'un côté la tête de Jules-César couronné de laurier, avec le bâton augural devant, & pour légende *Julius-Cæsar*; au revers, la tête de Brutus sans couronne, un poignard derriere, & ces mots: *M. Brutus*. Mais il faut avouer que cette médaille est suspecte par trop de raisons, pour ne pas croire que c'est une médaille de coin moderne.

Dans le *Thesaurus Morellianus*, on trouve deux cens six familles romaines, dont on a fait graver deux mille quatre cens quinze médailles, sans comprendre dans ce nombre ni les médailles qu'on n'a pu attribuer à aucune famille particuliere, & qui vont à cent trente-cinq, ni les médailles consulaires qui ne se trouvent que dans les fastes de Goltzius.

Il s'agit maintenant d'indiquer l'arrangement qu'on donne aux familles consulaires. Leur *suite* peut se faire en deux façons; l'une, selon la méthode d'Ursini; l'autre, selon celle de Goltzius.

Ursini a suivi l'ordre alphabétique des noms différens des familles qui se lisent sur les médailles, mettant ensemble toutes celles qui paroissent appartenir à la même maison. Cette maniere manque d'agrément, mais elle a la vérité, la réalité & la solidité.

Goltzius a fait la *suite* des familles par les fastes consulaires, rangeant sous chaque année les médailles des consuls. Cette deuxieme maniere est sans doute belle & savante, mais par malheur elle n'a que de l'apparence; & dans la vérité, l'exécution en est impossible. 1°. Parce que nous n'avons aucune médaille des premiers consuls, depuis l'an 244 jusqu'en l'an 485: ce qui a obligé Goltzius de mettre à leur place seulement les noms de ces magistrats,

selon qu'ils se trouvent dans les fastes. 2°. Depuis l'an 485 jusqu'à l'empire d'Auguste, les médailles que Goltzius rapporte n'ont point été frappées ni par les consuls, ni pour les consuls dont elles portent le nom, mais seulement par les Monétaires qui étant de la même famille, ont voulu conserver leur nom ou celui de leurs ancêtres. C'est ce qu'il est nécessaire d'observer, pour corriger l'erreur des jeunes curieux, qui s'imaginent que les médailles consulaires sont ainsi nommées, parce qu'elles ont été frappées pour les consuls qui entroient toutes les années en charge; quoique dans le vrai, on ne leur ait donné ce nom que parce qu'elles ont été battues du tems que la république étoit gouvernée par les consuls.

Parlons à présent des médailles impériales qui constituent notre quatrieme ordre, & où l'on trouve toutes les têtes nécessaires, pour faire la *suite* complette des empereurs jusqu'à nos jours. On estime particulierement les antiques, & parmi les antiques celles qui composent le haut-empire, que l'on renferme entre Jules-César & les trente tyrans. Il ne laisse pas d'y en avoir d'assez bien frappées & d'assez curieuses jusqu'à la famille de Constantin, où finit toute la belle curiosité. Occo, médecin allemand à Ausbourg, nous en a donné la premiere description dès l'année 1579. Son livre fut imprimé à Anvers, & le nombre des médailles qu'il ramassoit s'étant toujours grossi, il en fit une seconde édition à Ausbourg en 1601, qui est la bonne. Le comte Mezza-Barba en a donné une troisieme édition, augmentée de plusieurs milliers.

On fait un cinquieme ordre de *suites* de médailles; c'est celle des déités, parce que l'on commence à rechercher ces sortes de médailles avec soin, à cause du plaisir qu'il y a d'y voir les noms des divinités, les symboles, les temples, les autels & les pays où elles étoient honorées. On en peut former une belle *suite* de bronze par le moyen des villes greques, où l'on en trouve une très-grande quantité; mais la plus agréable est celle d'argent que fournissent les médailles des familles. Il y en a quantité dans le cabinet du roi, & l'on peut porter cette *suite* beaucoup plus loin que dans l'un & dans l'autre métal, si l'on veut emprunter les revers des impériales, où les déités sont représentées plus agréablement encore que sur les médailles des familles, tant parce qu'elles y ont tous leurs titres différens, que parce qu'elles y sont ordinairement représentées de toute leur grandeur; de sorte que l'on y distingue l'habillement, les armes, les symboles, & les villes où elles ont été plus particulierement honorées.

Le P. Jobert a imaginé une sixieme *suite* qui seroit composée de toutes les personnes illustres dont nous avons les médailles, comme des fondateurs des villes & des républiques. Bizas, Tomus, Nemausus, Taras, *&c.* Smyrna, Amastris, *&c.* des reines, Cléopatre, Zénobie, *&c.* des plus fameux législateurs, Lycurgue, Zaleucus, Pittacus; des grands hommes, comme Pythagore, Archimede, Euclide, Hippocrate, Chrysippe, Homere, & semblables personnages, recommandables par leur science ou par leur sagesse; très-assurément on verroit avec plaisir une *suite* pareille, si, comme le remarque M. de la Bastie, on avoit lieu d'espérer de la porter à une certaine perfection.

Plusieurs antiquaires ont depuis long-tems essayé de nous donner des *suites* de têtes des hommes illustres de l'antiquité; mais la plûpart de ceux qui ont eu cette pensée, ont jugé qu'il étoit impossible d'en ramasser beaucoup, s'ils se contentoient de s'attacher aux têtes qui se trouvent sur les médailles; c'est pourquoi ils y ont ajouté celles qui se sont conservées par le moyen des statues & des bustes, en marbre où en bronze, & même des pierres gravées. Je ne connois pas de recueil en ce genre plus ancien que celui qui fut publié à Rome par Achille Stace, savant portugais, sous ce titre: *Illustrium virorum, ut extant in urbe expressi vultus*, 1569, fol.

Cette collection fut considérablement augmentée par les soins de Fulvio Ursini, & réimprimé à Rome sous ce titre: *Imagines & elogia virorum illustrium, ex lapidibus & numismatibus, expressa cum annotationibus, ex bibliothecâ Fulvii Ursini*, Rom. 1570, fol. Le cabinet d'Ursini ayant encore reçu de nouvelles augmentations, Théodore Gallæus, dans un voyage qu'il fit à Rome, dessina de nouveau les têtes des hommes illustres qu'il y remarqua; il y joignit les desseins de ce qu'il trouva dans les autres cabinets romains; & de retour en France, il les grava, & les publia avec ce titre: *Illustrium imagines ex antiquis marmoribus, numismatibus, & gemmis expressæ, quæ extant Romæ, major pars apud Fulvium Ursinum. Theodorus Gallæus delineabat Romæ ex archetypis, incidebat*, Antuerp. 1598, ex officinâ Plantin. *in-4°.* Il n'y avoit dans ce livre que 151 images; mais l'on y en ajouta 17 nouvelles, lorsqu'on imprima le commentaire de Jean Faber sur ces portraits: *Joannis Fabri Bambergensis medici romani, in imagines illustrium ex Fulvii Ursini bibliothecâ Antuerpiæ à Theodoro Gallæo expressas commentarius, Antuerp. ex off. Plant.* 1606, *in-4°.*

Enfin dans le siecle passé, il parut deux recueils encore plus amples de têtes d'hommes illustres; l'un en italien, l'autre en latin. Le premier est intitulé: *Iconografia, cioè disegni d'imagini di famosissimi monarchi, filosofi, poeti, ed oratori del antichità, cavati del* Angelo Canini, *dè frammenti de marmi antichi, è de gioé, medaglie d'argento, d'oro, è simili metalli*, Romæ 1669, *fol.* Le second a pour titre: *Veterum illustrium philosophorum, poëtarum, rhetorum imagines, ex vetustis nummis, gemmis, hermis, marmoribus, aliisque antiquis monumentis de sumptæ, à Joan. Petro Bellorio expositionibus illustratæ*, Rom. 1685, *fol.*

Quoique dans tous ces recueils il n'y ait pas plus de 200 têtes différentes, on a cependant été obligé d'y faire entrer également les médailles, les médaillons, les contorniates, les statues, les bustes & les pierres gravées. De plus, dans ces mêmes recueils, & principalement dans les trois premiers, il y a près de la moitié des têtes copiées d'après les médailles qui entrent plus naturellement dans d'autres *suites*, comme celles des rois d'Egypte, de Syrie, de Bithynie, du Pont, des familles romaines, & même des empereurs: il faut outre cela prendre garde que quelques-unes de ces têtes ayant été trouvées sans inscription, ont été nommées au hasard, & que les inscriptions de plusieurs autres sont très-certainement fausses & modernes.

Si l'on veut donc se renfermer dans les bornes que le P. Jobert prescrit ici à une *suite* de têtes de personnes illustres représentées sur les médailles, on ne peut se flatter de la rendre bien nombreuse. Il ne seroit cependant pas bien inutile d'essayer jusqu'où l'on pourroit la pousser; mais il faudroit éviter de suivre l'exemple de M. Seguin, qui ayant destiné le second chapitre de son livre de médailles choisies à celles des hommes illustres, ne l'a presque rempli que des têtes de divinités & de rois. Haym en a fait aussi deux articles dans son *Tesoro Britanico*, *tome I. p. 124-149. & tome II. p. 57-76.*

Au reste, la maniere de ranger les cabinets dépend de l'inclination de chaque particulier, & du nombre de médailles qu'il possede. Mais comme il n'y a que les grands princes qui puissent avoir des cabinets complets, c'est-à-dire enrichis de toutes les différentes *suites* dont nous avons parlé, il faut que les autres hommes se bornent à quelques-unes, en

évitant de mêler les métaux & les grandeurs. Quelque grande que soit la tentation, quand on ne veut point gâter son cabinet, il est bon d'avoir le courage d'y résister.

Après tout, les savans ont aujourd'hui la facilité d'étudier les plus nombreuses *suites* dans les catalogues détaillés de médailles qui sont entre les mains de tout le monde. Ces ouvrages, en rendant publiques d'immenses collections, multiplient en quelque sorte les cabinets, les exposent à plus de regards, & mettent les Antiquaires en état de comparer ensemble un plus grand nombre de ces monumens, & de les éclaircir l'un par l'autre. La lecture de tous les catalogues est non-seulement utile par les objets qu'elle offre à la curiosité, mais elle a encore l'avantage d'indiquer ce qui manque aux plus riches cabinets. Enfin elle nous procure quelquefois la connoissance des médailles rares, que leurs possesseurs se déterminent à publier, soit par vanité, soit par un sentiment plus noble. C'est par ce dernier motif que se conduisit M. de Valois en publiant en 1746 les médailles curieuses de la *suite* qu'il avoit formée, & qu'il accompagna de remarques historiques. Toutes ces choses concourent à étendre la connoissance de l'art numismatique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUIVABLE, adj. (*Manuf. en laine.*) un fil *suivable* est un fil filé égal, & qui ne barre point l'étoffe.

SUIVANT, adj. & subst. (*Gram.*) celui qui suit, qui accompagne. Le jour *suivant*; un marchand *suivant* la cour; un *suivant* d'Apollon.

SUIVANTE, s. f. (*Littérat.*) c'est dans la comédie un rôle subalterne de femme. La *suivante* est attachée au service d'une autre femme; c'est la confidente de cette femme; c'est elle qui la conseille bien ou mal, qui la révolte contre ses parens, ou qui la soumet à leurs volontés; qui conduit son intrigue, qui parle à l'amant, qui ménage l'entrevûe, *&c.* en un mot, qui lui rend à-peu-près les mêmes services que l'amant reçoit de son valet, avec lequel la *suivante* est toujours en assez bonne intelligence. La *suivante* est communément rusée, intéressée, fine, à-moins qu'il ne plaise au poëte d'en disposer autrement, & de placer de l'honnêteté, du courage, du bon esprit & de la vertu même dans ce rôle.

SUIVER, (*Marine.*) *voyez* ESPALMER.

SUIVRE, v. act. (*Gram.*) marcher sur les pas d'un autre. Les jeunes animaux *suivent* leur mere. *Suivez* ce chemin, c'est le plus sûr & le plus court: il faut le *suivre*, & voir ce qu'il devient. Quand il parut, tout son monde le *suivoit*; je l'ai *suivi* dans tous ses tours & retours. On *suit* une affaire, un bon exemple, un beau modele, le parti des armes, une femme, un ministre, un discours, un prédicateur, la bonne doctrine, son génie, *&c.*

SUIVRE, *terme de Chasse*, le limier *suit* les voies d'une bête qui va d'assûrance; quand elle fuit, on dit qu'il la chasse.

SUIZE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Champagne. Elle a sa source dans l'élection de Langres, & vient se joindre à la Marne un peu au-dessus de Chaumont. (*D. J.*)

SUKOTYRO *ou* SUCOTARIO, s. m. (*Zoolog.*) nom que les Chinois donnent à un très-gros animal remarquable par ses cornes, & qui paroît être le taureau carnivore des anciens.

Cet animal est de la grandeur d'un grand bœuf; il a le museau approchant de celui d'un cochon; deux oreilles longues & rudes; une queue épaisse & touffue. Ses yeux sont placés perpendiculairement dans la tête, d'une maniere tout-à-fait différente de ce qu'ils sont dans d'autres animaux. De chaque côté de la tête, tout proche des yeux, il sort une longue corne ou plutôt une dent, non pas tout-à-fait aussi épaisse que la dent d'un éléphant. Il paît l'herbe dans les endroits déserts & éloignés.

Nieuhof, dont nous tenons cette description & qui nous a donné la figure de cet animal, ajoute, sans en être peut-être trop instruit, qu'on le prend fort rarement. Nous ne connoissons en Europe de cette bête que sa paire de cornes, qui est d'une grandeur extraordinaire, & dont le chevalier Hans Sloane, qui en avoit dans son cabinet, a communiqué le détail suivant à MM. de l'académie des Sciences.

Ces cornes furent trouvées dans un magasin qu'avoit à Wapping M. Doyly, homme fort curieux, & dont une certaine étoffe d'été porte le nom. Il en fit présent au chevalier Hans. Elles étoient assez gâtées, & les vers les avoient rongées profondément dans leur surface en divers endroits; personne ne put instruire M. Doyly de quel pays elles étoient venues, ni en quel tems, & de quelle maniere elles avoient été mises dans ce magasin. Quoi qu'il en soit, on les a représentées dans les *Mémoires de l'académie de Sciences, année 1727.*

Elles sont assez droites à une distance considérable de la base, & puis se courbant, elles vont insensiblement se terminer en pointe. Elles ne sont pas rondes, mais un peu plates & comprimées, avec des sillons larges & transversaux sur leur surface, ondées par-dessous. La grandeur des deux cornes n'est pas tout-à-fait la même; la plus longue a six piés six pouces & demi, mesure d'Angleterre; son diametre à la base est de sept pouces, & sa circonférence d'un pié & demi. Elle pesoit vingt-deux livres, & contenoit dans sa cavité un galon & une pinte d'eau. L'autre corne étoit un peu plus petite, pesoit par conséquent un peu moins, & ne contenoit pas tout-à-fait autant de liqueur.

Le capitaine d'un vaisseau des Indes ayant considéré ces cornes chez le chevalier Hans, l'assûra que c'étoit celle d'une grande espece de bœuf indien, qu'il avoit eu occasion de voir dans ses voyages. Plusieurs autres raisons ont aussi convaincu le chevalier Hans que cet animal est le bœuf ou le taureau qui se trouve dans l'Ethiopie & d'autres contrées au milieu de l'Afrique, & qui a été décrit par Agatharchide Cnidien, & par les autres anciens écrivains, quoique ce qui doit paroître étrange, peu d'auteurs modernes en ayent fait mention. Nous parlerons au long de cet animal au *mot* TAUREAU SAUVAGE.

C'est assez de dire ici que Bernier, dans sa *relation des états du grand-mogol, tome II. p. 43.* remarque que parmi plusieurs présens qui devoient être offerts par deux ambassadeurs de l'empereur d'Ethiopie à Aureng-Zeb, il se trouvoit une corne de bœuf prodigieuse remplie de civette; que l'ayant mesurée, il trouva que la base avoit demi-pié en diametre. Il ajoute que cette corne, quoiqu'elle fût apportée par les ambassadeurs à Delhi où le grand-mogol tenoit alors sa cour, ne lui fut pourtant pas présentée, parce que se trouvant courts d'argent, ils avoient vendu la civette en route.

Gesner, *Icon. anim. quadrup. Tiguri* 1560, *p. 34.* parle & donne la figure d'une corne fort grande, qu'il dit avoir vue suspendue à une des colonnes de la cathédrale de Strasbourg, & qui paroît être de la même espece que les cornes en question. Il ajoute que l'ayant mesurée le long de la circonférence extérieure, il trouva qu'elle avoit quatre verges romaines en longueur; & il pense que c'étoit la corne d'un grand & vieux *urus*, taureau sauvage, que vrai-semblablement on avoit suspendu dans cet endroit à cause de sa grandeur extraordinaire. Quant aux cornes de la collection du chevalier Hans Sloane, ce savant naturaliste conjecture que du tems que les Anglois avoient un grand commerce à Ormus, elles y furent portées avec d'autres marchandises, & en-

suite envoyées ou apportées en Angleterre par quelque personne curieuse. (*D. J.*)

SULAC ISLE, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Xula* & *Xul*, île de la mer des Indes, & l'une des Moluques. Elle est entre l'île Célebes & la nouvelle Guinée, à cinquante lieues sud-ouest de l'île de Ternate, environ à 142. 35 de longitude, sous le 2 d. de latitude méridionale. Ses habitans vont tous nuds. (*D. J.*)

SULÉVÈS, s. m. pl. (*Mythol.*) divinités champêtres, qu'on trouve au nombre de trois sur un ancien marbre : elles sont assises tenans des fruits & des épis; on ne sait point l'origine de leur nom, & elles n'ont point d'autres symboles qui les fasse connoître. (*D. J.*)

SULLANUM CIVILE BELLUM, (*Antiq. Rom.*) c'est ainsi qu'Eutrope nomme la guerre civile de Sylla, qui jointe à celle des alliés d'Italie *Sociale Italicum*, dura dix ans, pendant lesquelles périrent plus de cent cinquante mille hommes, trente-trois personnages consulaires, sept préteurs, soixante édiles, deux cent sénateurs, sans parler du nombre innombrable d'hommes de toutes les parties d'Italie. (*D. J.*)

SULLONIACIS, (*Géog. mod.*) ou *Sulloniaca*, ou *Sullomaca*, ville de la Grande-Bretagne. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route du retranchement à *Portus-Rutupin*, entre *Verolamium* & *Londinium*, à neuf milles de la premiere de ces places, & à douze milles de la seconde. On s'accorde à dire que c'est présentement Brockley-Hills, où l'on découvre assez souvent des médailles, des urnes sépulcrales, & d'autres monumens d'antiquité. (*D. J.*)

SULLY, (*Géog. mod.*) ou *Sully sur Loire*, petite ville de France dans le Gatinois sur la Loire, à 8 lieues au-dessus d'Orleans, avec titre de duché-pairie erigé en 1606 en faveur de la maison de Béthune. Il y a une collégiale dédiée à St. Ythier, & le duc de Sully nomme aux bénéfices du chapitre. *Long.* 20. 4, *latit.* 47. 48.

Sully, (Maurice de) célebre évêque de Paris, naquit à *Sully* dans le xij. siecle, & prit le nom du lieu de sa naissance. Sa famille étoit obscure, mais sa science & sa vertu lui procurerent l'évêché de Paris après la mort de Pierre Lombard. Il étoit magnifique; car non-seulement il jetta les fondemens de l'église de Nôtre-Dame de Paris, mais il est encore le fondateur des abbayes de Herivaux & de Hermieres. Il mourut l'an 1196, & fut enterré dans l'abbaye de S. Victor, où l'on lit son épitaphe. (*D. J.*)

SULLY *isle*, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre dans le Glomorghan-Shire, un peu au-dessous de l'embouchure du Taf, vers une petite pointe de terre. Cette île est voisine d'une autre appellée Barry, & toutes deux ne sont séparées de la terre que par un petit détroit. (*D. J.*)

SULMO, (*Géog. anc.*) premiere ville d'Italie. C'est une de celles que Ptolomée, *l. III.* donne aux *Peligni*. Cesar fait mention de cette ville au premier livre de la guerre civile, *c. xviij.* Il la connoît seulement sous le nom de ses habitans qu'il nomme *Salmonenses*, & il ajoute qu'elle est à sept milles de Corfinium. Silius Italicus *l. viij. v. 510*, donne à *Sulmo* l'épithete de *gelidus*, à cause de sa situation près des deux rivieres dont les eaux sont très-froides.

Cette ville devint par la suite colonie Romaine; car on lit dans Frontin: *Sulmona eâ lege est adsignata, & ager Esterniæ*: or *Esternia*, selon le même auteur ne fut colonie Romaine que sous Neron. Cette ville subsiste encore présentement. On la nomme *Sulmona*.

C'est la patrie d'Ovide, comme il nous l'apprend lui-même. *Trist. l. IV. Eleg. 9.*

Sulmo mihi patria, & gelidis uberrimus undis.

Ovidius Naso (Publius) chevalier romain, a été le poete le plus galant de l'antiquité. Il ne se contenta pas de faire des conquêtes de galanterie, il apprit aussi au public l'art d'aimer, & l'art de se faire aimer; c'est-à-dire qu'il réduisit en système une science pernicieuse, & qui n'a pour but que le deshonneur des familles. Auguste le relégua fort loin, à Tomer dans la basse-Moësie, pour des raisons qui nous sont inconnues, & que personne n'a pu deviner. Il mourut dans son triste exil âgé de 60 ans, étant né l'an de Rome 711. Il paroît que la meilleure édition de ses œuvres est celle de M. Burman. *Lugd. Batav. 1722. 4. vol. in 4°.*

Le plus bel ouvrage de ce poëte, dont nous entretiendrons ici le lecteur, est celui des Métamorphoses, & c'est aussi de cet ouvrage que l'auteur espéroit principalement l'immortalité de son nom. Il prédit qu'il résistera au fer & au feu, à la foudre & aux injures du tems. On sait par cœur les neuf vers qui en font la conclusion.

Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira, nec ignes,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas; ...
Ore legar populi: perque omnia sæcula famâ,
Si quid habent veri vatum præsagia, vivam.

Cette prédiction n'a point été démentie, & ne le sera que quand le monde tombera dans la barbarie. Il faut croire que la traduction en prose de l'abbé Banier, & ce qui vaut mieux, celle de Dryden & de Garth en vers subsisteront encore longtems; mais il faudroit être bien dupe pour s'imaginer qu'un certain poëme intitulé *de Vetulâ*, est un ouvrage d'Ovide; ce poëme a paru à Wolfembutel l'an 1662, & sa premiere édition est de 1534; cet ouvrage barbare est vraisemblablement la production d'un chrétien du bas Empire.

Ovide avoit composé ses métamorphoses avant le tems de sa disgrace; se voyant condamné au bannissement, il les jetta dans le feu, soit par dépit, soit parce qu'il n'y avoit pas encore mis la derniere main, comme il nous l'apprend lui-même. *Trist. l. I. Eleg. 7. v. 13.* Quelques copies qu'on avoit déja tirées de ce bel ouvrage, ont été cause qu'il n'a point péri.

L'auteur souhaita qu'en cas qu'il mourût au pays des Getes, ses cendres fussent portées à Rome, & que l'on mît sur son tombeau l'épitaphe qu'il se fit lui-même; en voici la fin, *Trist. l. III. Eleg. 3. v. 59.*

Hic ego qui jaceo, tenerorum lusor amorum,
Ingenio perii, Naso poeta, meo.
At tibi qui transis, ne sit grave, quisquis amasti,
Dicere, Nasonis molliter ossa cubent.

Il trouva non-seulement de l'humanité parmi les Gètes, mais aussi beaucoup de bonté & de faveur; ils l'aimerent, l'honorerent singulierement, lui accorderent des exemptions, & lui témoignerent leur estime singuliere par des decrets publics en son honneur. Il est vrai que les descriptions que le poëte fit de leur pays, ne leur plurent pas, mais il les adoucit par des excuses. Un italien délicat & maigre comme lui, souffroit réellement dans une région froide, & voisine d'un peuple qui faisoit continuellement des irruptions. Il écrivit pendant son exil une infinité de vers; comme il manquoit de conversation, & qu'il n'aimoit ni à boire ni à jouer, les muses furent toute sa ressource.

Il faut mettre au nombre de ses bonnes qualités, celle de n'avoir point été satyrique. Il étoit pourtant très-capable de faire des vers piquans, car dans son poëme contre Ibis, qu'il écrivit un peu après son exil, il n'y eut jamais de fiel plus amer que celui qu'il y versa, ni des malédictions ou des anathèmes plus atroces. Bayle & M. de Chaufepié ont fait

un article fort curieux de cet aimable poëte. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SULMONA *ou* SULMONE, (*Géog. mod.*) ancienement *Sulmo* par les Romains, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze-citérieure sur la Sora. Elle a dès le vj. siecle un évêché qui releve aujourd'hui du saint Siege. *Long.* 31. 37. *latit.* 42. 6.

Ciofani, (Ercole) littérateur du xvj. siecle, nâquit à *Sulmone*. L'honneur d'être le compatriote d'Ovide, lui fit entreprendre de donner des observations sur les métamorphoses de ce poëte, & on lui en sait bon gré, car ses observations ne sont pas seulement savantes, mais écrites d'un style pur, élégant & fleuri. (*D. J.*)

SULPICE SAINT, (*Géog. mod.*) ou *S. Sulpice de Lézadois*, petite ville de France dans le haut-Languedoc, au diocèse de Rieux, à deux lieues de Rieux, & à quatre de Toulouse. Cette petite place suit le droit écrit, & fait partie de la commanderie de Reineville de l'ordre de Malthe. Il n'y a point de gabelle dans cette ville, elle est très-pauvre, ne fait aucun commerce, & sa taille est réelle; son premier consul entre aux états de Languedoc, & n'y a nul crédit. (*D. J.*)

SULTAN, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot qui est arabe, signifie *empereur* ou *seigneur*; on croit qu'il vient de *selatat* qui signifie *conquérant* ou *puissant*. Le nom de *sultan* tout court, ou précédé de l'article *el* désigne alors l'empereur des Turcs; cependant le titre de *padischah* est réputé plus excellent; & les Turcs appellent le sultan *Padischahi Alem Penah*, c'est-à-dire, *empereur, le refuge & le protecteur du monde*, ou bien on le nomme *Aliothman Padischahi*, empereur des enfans d'Othman. *Voyez l'article* SCHAH. On donne aussi le titre de *sultan* au fils du kan de la Tartarie Crimée. Le mot *sultanum* est chez les Turcs un titre de politesse qui répond à celui de *monsieur* parmi nous.

Le *sultan* exerce sur ses sujets l'empire le plus despotique. Selon la doctrine des Turcs, leur empereur a le privilege de mettre à mort impunément chaque jour, quatorze de ses sujets, sans encourir le reproche de tyrannie; parce que, selon eux, ce prince agit souvent par des mouvemens secrets, par des inspirations divines, qu'il ne leur est point permis d'approfondir; ils exceptent cependant le parricide & le fratricide qu'ils regardent comme des crimes, même dans leurs *sultans*. Cela n'empêche point que les freres des empereurs n'aient été souvent les premieres victimes qu'ils ont immolées à leur sûreté. Les *sultans* les plus humains les tiennent dans une prison étroite dans l'intérieur même du palais impérial; on ne leur permet de s'occuper que de choses puériles, & très-peu propres à leur former l'esprit, & à les rendre capables de gouverner. Malgré ce pouvoir si absolu des *sultans*, ils sont souvent eux-mêmes exposés à la fureur & à la licence d'un peuple furieux & d'une soldatesque effrénée qui les dépose & les met à mort, sous les prétextes les plus frivoles.

Le lendemain de son avénement au trône, le *sultan* va visiter en grand cortege un couvent qui est dans un des fauxbourgs de Constantinople; là le scheik ou supérieur du monastere, lui ceint une épée, & pour conclure la cérémonie, il lui dit: *allez, la victoire est à vous; mais elle ne l'est que de la part de Dieu.* Jamais l'empereur ne peut se dispenser de cette cérémonie qui lui tient lieu de couronnement.

On n'aborde le *sultan* qu'avec beaucoup de formalité; nul mortel n'est admis à lui baiser la main; le grand visir, lorsqu'il paroit en sa présence, fléchit trois fois le genou droit; ensuite touchant la terre de sa main droite, il la porte à sa bouche & à son front, cérémonie qu'il recommence en se retirant.

Le *sultan* n'admet personne à sa table; nul homme n'ose ouvrir la bouche sans ordre dans son palais; il faut même y étouffer jusqu'aux envies de tousser ou d'éternuer; on ne se parle que par signe; on marche sur la pointe des piés; on n'a point de chaussure, & le moindre bruit est puni avec la derniere sévérité.

Les résolutions prises par le *sultan* portent pour irrévocables, quelqu'injustes qu'elles soient; il ne peut jamais se rétracter. Ses ordres sont reçus comme s'ils venoient de Dieu même, & c'est une impiété que d'y désobéir; quand il veut faire mourir un grand visir, il lui signifie sa sentence par écrit en ces termes: *tu as mérité la mort, & notre volonté est qu'après avoir accompli l'abdest* (c'est-à-dire, l'ablution de la tête, des mains & des piés ordonnée par la loi), *& fait le namaz ou la priere selon la coutume, tu répignes ta tête à ce messager que nous t'envoyons à cet effet.* Le visir obéit sans hésiter, sans quoi il seroit deshonoré & regardé comme un impie & un excommunié. Le *sultan* prend parmi ses titres celui de *zillulah* qui signifie *image* ou *ombre de Dieu*: ce qui donne à ses ordres un caractere divin, qui entraine une obéissance aveugle.

Malgré tout ce pouvoir, le *sultan* ne peut point toucher, sans la nécessité la plus urgente, au trésor public de l'état, ni en détourner les deniers à son usage particulier: ce qui occasionneroit infailliblement une révolte; ce prince n'a la disposition que de son trésor particulier, dont le gardien s'appelle *hasnadar bachi*, & dans lequel du tems du prince Cantemir, il entroit tous les ans jusqu'à vingt-sept mille bourses, chacune d'environ 1500 livres argent de France; c'est dans ces trésors qu'entrent toutes les richesses des bachas & des visirs que le *sultan* fait ordinairement mourir, après qu'ils se sont engraissés de la substance des peuples dans leurs différentes places qu'ils ont occupées. La confiscation de leurs biens appartient de droit à leur maître.

Les *sultans* sont dans l'usage de marier leurs sœurs & leurs filles dès le berceau aux visirs & aux bachas; par-là ils se déchargent sur leurs maris du soin de leur éducation; en attendant qu'elles soient nubiles, ceux-ci ne peuvent point prendre d'autre femme avant que d'avoir consommé leur mariage avec la sultane; souvent le mari est mis à mort avant d'avoir rempli cette cérémonie; alors la femme qui lui étoit destinée, est mariée à un autre bacha. En moins d'un an la sœur d'Amurath IV. eut quatre maris, sans que le mariage eût été consommé par aucun d'eux; aussitôt que la cérémonie nuptiale tiroit à sa conclusion, le mari étoit accusé de quelque crime, on le mettoit à mort, & ses biens étoient adjugés à sa femme; mais on prétend qu'ils entroient dans les coffres de l'empereur.

Les *sultans* ont un grand nombre de concubines. Dans les tems du *Bairam* ou de la pâque des Mahométans, les bachas envoient à leur souverain les filles les plus charmantes qu'ils peuvent trouver; parmi ces concubines il se choisit des maîtresses, & celles qui ont eu l'honneur de recevoir le *sultan* dans leurs bras & de lui plaire, se nomment *sultanes haskis*. Voyez *cet article*. Voyez *l'histoire ottomane* du prince Cantemir.

SULTAN-CHÉRIF, (*terme de relation.*) titre du prince qui gouverne la Mecque. Ce prince étoit d'abord soumis & tributaire du grand-seigneur; mais dans la division de l'empire musulman, la race du prophete s'est conservé la souveraineté & la possession de la Mecque & de Médine, sans être dans la dépendance de personne; c'est alors qu'on a donné à ces princes le titre de *sultans-chérifs*, pour marquer leur prééminence. D'ailleurs tous les autres princes mahométans ont pour eux & pour les lieux qu'ils possedent, une extrême vénération, leur envoyant souvent des offrandes & des presens consi-

dérables. Enfin les *sultans-chérifs* ont usurpé un grand pays sur les Abyssins, lesquels ne possedent plus aujourd'hui de port en propriété sur la mer Rouge. (*D. J.*)

SULTANE, s. f. (*Hist. mod.*) maîtresse ou concubine du grand-seigneur. Nous ne disons pas *son épouse*, parce que la politique des empereurs turcs ne leur permet pas d'en prendre. *Sultane* favorite est une des femmes du serrail que le sultan a honoré de ses faveurs, & qu'on nomme *aseki sultana*. *Voyez* ASEKI.

Sultane regnante est la premiere de toutes qui donne un enfant mâle au grand-seigneur. On l'appelle ordinairement *bujuk aseki*, c'est-à-dire, la premiere ou la grande favorite.

Sultane validé est la mere de l'empereur regnant, comme nous disons la *reine mere*.

Toutes ces *sultanes* sont renfermées dans le serrail sous la garde d'eunuques noirs & blancs, & n'en sortent jamais qu'avec le grand-seigneur, mais dans des voitures si exactement fermées, qu'elles ne peuvent ni voir ni être vues.

Quand le grand-seigneur meurt, ou perd l'empire par quelque révolution, toutes ces *sultanes* sont confinées dans le vieux serrail.

Sultane est aussi le nom que les Turcs donnent à leurs plus gros vaisseaux de guerre.

SULTANE, *en terme de Confiseur*, ce sont des petits ouvrages d'assortiment & de symmétrie dont on se sert pour garnir quelque tourte ou autre chose.

SULTANIE *ou* SULTANIA, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans l'Irac-Agémi, sur les frontieres de l'Azerbijane, dans une plaine terminée par une montagne. Sultan Mahomet Chodabande fit bâtir *Sultanie* des ruines de l'ancienne ville de Tigranocerta, & en fit le siege de son empire; c'est de là qu'elle a pris le nom de *Sultanie*, qui veut dire *ville royale*. Elle devint très-considérable, & les prédécesseurs d'Ismaël sophi y firent souvent leur résidence; mais cette ville ayant été saccagée par Tamerlan, & par d'autres princes turcs & tartares, n'a conservé de son ancien lustre qu'une belle mosquée dans laquelle est le tombeau de Chodabande. On en peut voir la description dans l'histoire de Timur-Bec, *l. III. c. xxj.* *Long.* de *Sultanie*, suivant Tavernier, *76. 15. latit. 39. 40.* (*D. J.*)

SULTANIN, s. m. (*Monnoie.*) le *sultanin* est une monnoie d'or qui se fabrique au Caire, & qui a cours dans tous les états du turc; c'est la seule espece d'or qui se fasse au coin du grand-seigneur; on l'appelle aussi *schérif* & *sequin*; il vaut à-peu-près le ducat d'or. On nomme aussi *sultanins* des especes d'or qui se frappent à Tunis; mais outre que ces *sultanins* sont d'un tiers plus forts que ceux d'Egypte, l'or en est à plus haut titre, & tout du plus fin qu'il puisse être, c'est-à-dire, au plus près de vingt-quatre karats. (*D. J.*)

SULTZ, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, dans la haute-Alsace, dépendant de l'évêché de Strasbourg. Il y a aussi un bourg appellé *Sultz*, en Allemagne, dans la Suabe, chef-lieu d'un comté de même nom, ce comté confine avec les cantons de Zurich, de Schaffhouse, le landgraviat de Stulingen, & la forêt-noire. (*D. J.*)

SULTZ, *comté de*, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, en Suabe; ce comté confine avec les cantons de Zurich & de Schaffhouse, le landgraviat de Stulingen, & la forêt-noire. Le pays en est assez beau, & divisé en quatre bailliages. Son chef-lieu est un gros bourg de même nom. (*D. J.*)

SULTZBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de même nom, qui est située aux confins du haut palatinat, vers la Franconie. Cette seigneurie appartenoit à la branche de Neubourg. (*D. J.*)

SULTZBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le Brisgaw, dépendante des margraves de Bade-Dourlac, qui y ont bâti un château. Le terroir de ce lieu produit des vins rouges fort estimés en Allemagne. *Long. 25. 14. latit. 47. 53.* (*D. J.*

SUMAC, *rhus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond; le pistil sort du calice, & devient dans la suite une capsule arrondie, qui a presque la forme d'un rein, & qui renferme une semence de la même forme. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SUMACH, *rhus*, petit arbre qui vient naturellement dans l'Europe méridionale, dans quelques contrées de l'Amérique septentionale, & en Afrique; mais les *sumachs* d'Afrique sont toujours verds, de plus petite stature, & bien différens de ceux d'Europe & d'Amérique: ces derniers s'élevent à douze ou quinze piés: ils sont rarement une tige droite, leur écorce est lisse sur les vieilles branches, & extrêmement velue sur les jeunes rameaux, ce qui, joint à la direction courbe & oblique de ces rameaux qui sont fort gros, leur donne de loin l'apparence d'un bois de cerf; c'est ce qui a occasionné de donner au *sumach* le nom de *bois de cerf*; leurs feuilles sont composées de plusieurs folioles longues, pointues, dentelées & rangées par paires sur un filet commun qui est terminé par une seule foliole. Ces arbrisseaux donnent en Juin & Juillet de grosses grappes de fleurs un peu jaunâtres, & de peu d'apparence; les graines qui s'étendent, sont de très-petites baies velues, & bien peu charnues, qui contiennent un noyau rond l'automne & le tems de leur maturité.

Les *sumachs* d'Europe & d'Amérique sont très-robustes, & leur accroissement est très-prompt: on les voit réussir par-tout, depuis le sol de pur argile, jusque dans les terreins les plus pierreux: ils s'accommodent de toutes les expositions, ils reprennent aisément à la transplantation, ils souffrent la taille dans toutes les saisons, & ils se multiplient plus que l'on ne veut: on n'est pas en usage de les semer, ce seroit un moyen trop long, & d'ailleurs les graines levent difficilement; mais leurs racines qui rampent près de la surface de la terre, & qui s'étendent au loin, poussent une grande quantité de rejettons: cependant à leur défaut on peut se servir des seules racines, qui étant coupées de la longueur du doigt, & mises en terre au printems, reprennent très-aisément.

On peut tirer quelque parti des *sumachs* pour l'agrément; leur feuillage est fort apparent & d'une belle verdure, quelques especes même donnent des grappes rouges qui sont d'un bel aspect dans l'automne & pendant tout l'hiver, & ces arbrisseaux sont très-propres soit à faire de la garniture dans les bosquets, soit à remplir promptement des places vuides, où quantité d'arbrisseaux ne pourroient réussir à cause de la défectuosité du terrein; mais ces arbrisseaux ne sont pas sans utilité: on se servoit anciennement de leurs graines pour assaisonner différens mets. Belon rapporte que de son tems les Turcs les employoient à cet usage, qui n'a cessé vraisemblablement qu'à cause que cet assaisonnement noircissoit les dents. Il y a tout lieu de présumer cette propriété dans la graine du *sumach*, puisque la décoction de ses feuilles noircit les cheveux, & que le bois peut servir à faire de l'encre: on cultive ces arbrisseaux en Espagne & dans nos provinces méridionales, pour la préparation des cuirs, & on emploie à ce service toutes les parties du *sumach*, le bois, la feuille, & la graine. Ce petit arbre est au nombre des drogues colorantes qui sont communes aux teinturiers du grand & du petit teint; il sert à teindre en verd, & il entre dans l'apprêt des maroquins noirs, & de quelques

quelques autres peaux; c'eſt du Portugal qu'on tire la plus grande partie du *ſumac* qui ſe conſomme en France on peut faire du vinaigre avec les grappes de cet arbriſſeau; en faiſant des inciſions au tronc, il en découle un ſuc réſineux qui pourroit avoir de l'utilité pour les arts: enfin on fait quelqu'uſage des graines de *ſumac* en médecine, par rapport à leur qualité aſtringente & rafraîchiſſante.

Il y a pluſieurs eſpeces de *ſumacs*.

1°. *Le ſumac à feuille d'orme*: c'eſt le ſeul qui vienne naturellement en Europe, & celui qui a le moins d'agrément: on doit appliquer particuliérement à cette eſpece, ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. *Le ſumac de Virginie*: c'eſt celui que l'on cultive le plus communément dans les jardins pour l'agrément de ſes grappes rouges qui reſtent ſur l'arbre pendant tout l'hiver; ſon bois eſt fort tendre, mais il eſt veiné d'une couleur verte de deux nuances aſſez belles.

3°. *Le ſumac de Virginie velouté de rouge*: c'eſt une variété du précédent, il fait un plus grand arbre, ſon accroiſſement eſt plus prompt, ſes jeunes rameaux ſont garnis de duvet d'un rouge fort vif, ſes grappes de fleurs ſont blanches, fort grandes, & éparſes.

4°. *Le ſumac d'Amérique à bois liſſe*: c'eſt l'eſpece qui a la plus jolie apparence, par la verdure bleuâtre de ſon feuillage & de ſes jeunes rameaux, qui ſont ſans aucun duvet; ſes grappes ſont éparſes, & elles n'ont jamais de couleur apparente; cet arbre fait une tige plus droite que les autres.

5°. *Le ſumac de Canada à feuilles longues, ou le vinaigrier*: cet arbriſſeau s'éleve moins que les précédens; ſes feuilles ſont luiſantes & d'une couleur de verd de mer, & ſes grappes de fleurs d'un rouge vif de la plus belle apparence; il eſt vrai que ſes branches viennent fort irrégulierement, & qu'il pouſſe un grand nombre de rejettons, ce qui déprime un peu l'agrément qu'il a d'ailleurs.

6°. *Le petit ſumac de Virginie*: cet arbriſſeau ne s'éleve guere qu'à quatre piés; ſa fleur n'a rien de fort remarquable; toute ſa beauté conſiſte dans la ſingularité de ſes feuilles qui ſont doublement empannées, c'eſt-à-dire que le filet qui ſoutient pluſieurs paires de folioles eſt bordé d'un fanage qui ſe réunit avec les folioles; cet arbriſſeau ne donne point de rejetton du pié, il faut le faire venir de graine.

7°. *Le ſumac de Caroline à fruit écarlate*.

8°. *Le ſumac de Caroline à fruit noir*: ces deux dernieres eſpeces ſont encore très-rares, & peu connues.

9°. *Le ſumach copal, rhus obſoniorum*: cet arbre eſt originaire de la Caroline & de la Virginie, où il s'éleve à plus de vingt piés; ſes feuilles ſont ailées & compoſées de quatre, cinq, ou ſix paires de folioles, mais celle qui termine le filet commun n'a point de pédicule; il ſort du tronc de cet arbre un ſuc épais qui a quelque reſſemblance avec la gomme copal.

On connoit encore de cinq ou ſix ſortes de *ſumacs* qui ſont originaires de l'Afrique: ce ſont de petits arbriſſeaux fort délicats, qui n'ont d'autre agrément que d'être toujours verds.

SUMAC, (*Mat. med.*) ordinaire ou commun; & *ſumac de Virginie*. Les fruits de la premiere eſpece de *ſumac* étoient employés dans la cuiſine des anciens, à titre d'aſſaiſonnement; auſſi portent-ils chez pluſieurs botaniſtes le titre de *ſumac*, ou *rhus obſoniorum*, *rhus culinaria*, &c. les Turcs s'en ſervent encore aujourd'hui, au rapport de Bellon; mais il eſt abſolument inuſité à ce titre parmi nous.

Nous n'employons plus cet arbriſſeau, & principalement celui de la ſeconde eſpece, le *ſumac* de Virginie, qu'à titre de remede; ſes feuilles & ſes fruits ſont comptés parmi les plus puiſſans aſtringens: on en emploie l'infuſion & la décoction dans les cours de ventre & les hémorrhagies qu'il faut arrêter. Ces remedes ſont encore mis au rang des bons anti-ſcorbutiques.

Le fruit de *ſumac* entre dans le ſirop myrtin & dans le vin aſtringent *pro toto*, de la pharmacopée de Paris; les ſemences entrent dans l'onguent de la comteſſe.

SUMAC, ſ. m. (*Teinture.*) drogue propre pour teindre en verd; cette drogue dont on ſe ſert auſſi dans l'apprêt des maroquins noirs & de quelques autres peaux, n'eſt autre choſe que les feuilles & les jeunes branches de l'arbriſſeau, pilées dans un mortier.

Quoique le *ſumac* ſoit du nombre des drogues colorantes, qui ſont communes aux teinturiers du grand & du petit teint, il eſt néanmoins défendu aux uns & aux autres d'en employer de vieux, c'eſt-à-dire qui a déja ſervi à paſſer les maroquins, ou autres peaux. Le meilleur *ſumac* pour la teinture eſt celui qui eſt verdâtre & nouveau. C'eſt du port de Porto, en Portugal, que vient la plus grande partie du *ſumac* qui ſe conſomme en France. (*D. J.*)

SUMATIA, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe dans l'Arcadie. Pauſanias, *liv. VIII. c. xxxvj.* nous apprend que cette ville étoit ruinée de ſon tems, & qu'elle avoit été ſituée au midi de Lycoa, autre ville ruinée. (*D. J.*)

SUMATRA, (*Géog. mod.*) grande île de l'Océan indien, à l'occident de la preſqu'île du Malaca & de l'île de Bornéo, & ſéparée de celle de Java par le détroit de la Sonde.

Cette île s'étend depuis la pointe d'Achem qui eſt par les 5 deg. 30′. nord, juſqu'au détroit de la Sonde, par les 5 deg. 30′. ſud, qui font onze degrés. Ainſi cette île auroit 300 lieues de longueur, & environ 70 de large.

Elle eſt arroſée d'un grand nombre de rivieres, grandes, moyennes & petites. Elle ne manque pas de mines d'étain, de fer & de cuivre. Elle eſt ſemée çà & là de montagnes très-hautes; mais l'air de ce pays eſt fort mal-ſain, à cauſe de la ligne équinoxiale qui le coupe par le milieu, & des pluies qui y regnent une partie de l'année, & qui ſont enſuite ſuivies de calmes qui ſurviennent après des tempêtes. Cependant les côtes de cette île offrent à la vûe des plaines couvertes d'orangers, de cocotiers & d'autres arbres fruitiers; des forêts toujours verdoyantes, des collines ornées de bocages, & des hameaux où brillent toutes les beautés champêtres.

Les terres produiſent une quantité prodigieuſe de riz, d'orge, de miel, de cire & ſur-tout du poivre. Les lieux incultes & ſauvages nourriſſent des éléphans, des ſangliers, des cerfs, des ſinges & des ſerpens. Les rivieres ne manquent pas de crocodiles qu'on nomme *caymans*. Les prairies nourriſſent quantité de buſles, de bœufs & de chevaux.

L'île de *Sumatra* eſt diviſée en pluſieurs royaumes, dont le plus puiſſant eſt celui d'Achem, qui occupe le côté ſeptentrional de l'île. Le côté méridional dépend en partie du royaume de Bantam; & en partie du Matarам de Java.

On parle la langue malaye dans toute l'île, & la plupart des habitans ont embraſſé le Mahométiſme, à l'exemple des Maures. En général ils ſont noirs, de la taille des Javanois, fiers, audacieux, perfides & ſanguinaires. Ils craignent leurs rois qui ſont abſolus, & qui pour des fautes légeres, leur font couper inhumainement les piés & les mains.

Ils ſont preſque tout nus, depuis la ceinture en-haut. Les plus magnifiques ont une légere cabaie, qui eſt de toile de coton. Leurs édifices, pagodes & maiſons, ſont élevés ſur des piliers de bois, & bâtis de légers matériaux, à la maniere des Maures.

Leurs vivres ordinaires sont du riz, du poisson, des noix de cocos, & des herbages. On trouve chez eux d'assez bons ouvriers pour la construction des navires, pour la fonte des vaisseaux de cuivre, & pour forger des couteaux, des poignards, des javelines.

Les Hollandois ont plusieurs fortereſſes dans cette île, où ils ont acquis une grande autorité par leur puissance & leur commerce. Ils se sont fait respecter des rois d'Achem, de Bantam & de Java. Ils enlevent tout le poivre du pays, qui est le plus estimé des Indes après celui de Cochin.

Selon Maffæi l'île de *Sumatra* est la Chersonnèse d'or des anciens; du-moins n'est-ce point la presqu'île de Malacca, car il n'y a point du tout d'or dans tout le pays autour de Malacca, & l'on trouva beaucoup d'or dans l'île de *Sumatra* lorsque les Portugais s'en emparerent. (*D. J.*)

SUMBI, (*Géog. mod.*) province d'Afrique au royaume d'Angola, dans l'Ethiopie occidentale. Elle est située par les 11 deg. de *latitude méridionale*. Plusieurs rivieres la traversent & l'arroseroient suffisamment pour la fertiliser, si elle étoit cultivée, & qu'on détruisît les bêtes sauvages qui la désolent. Ses habitans ont les mêmes coutumes & la même religion que les Chissames. (*D. J.*)

SUMES, (*Mythol.*) les Carthaginois honoroient Mercure sous ce nom, qui signifioit en langue punique, le *messager des dieux*. (*D. J.*)

SUMMANALIE, s. m. (*Mythol.*) gâteau de farine, fait en forme de roue. Les uns dérivent ce mot du dieu Summane auquel on les offroit; d'autres de *sumen*, ou de la mamelle de la truie dont ils avoient la forme.

SUMMANE, (*Mythol.*) un des dieux des enfers: les Mythologues ne s'accordent point sur cette divinité. Ovide parlant des temples qu'on rebâtit en l'honneur de ce dieu, pendant la guerre contre Pyrrhus, témoigne qu'on ne savoit pas bien quel dieu c'étoit. Pline le naturaliste observe qu'on attribuoit à *Summanus*, les foudres & les tonnerres qui arrivoient pendant la nuit, au lieu que ceux qui se faisoient entendre de jour étoient censés venir de Jupiter.

Les anciens romains, au rapport de S. Augustin, avoient eu plus de vénération pour ce dieu infernal, que pour Jupiter même, jusqu'au tems qu'on bâtit le fameux temple du Capitole, qui attirant alors tous les vœux des Romains, fit oublier jusqu'au nom de *Summanus*. Cependant il avoit encore un temple à Rome du tems de Pline, auprès de celui de la Jeunesse, & une fête qu'on célébroit le 24 Juin. On lui immoloit deux moutons noirs, ornés de bandelettes noires.

Macrobe prétend avec beaucoup de vraisemblance, que *Summanus* n'est qu'un surnom de Pluton, que c'est l'abregé de *summus manium*, le chef & le souverain des manes, ou le prince des dieux de l'enfer.

Cicéron raconte que le dieu *Summanus* avoit une statue qui n'étoit que de terre, placée sur le faîte du temple de Jupiter. Cette statue ayant été frappée de la foudre, & la tête ne s'en étant trouvée nulle part, les aruspices consultés répondirent que le tonnerre l'avoit jettée dans le Tibre: elle y fut trouvée toute entiere, à l'endroit qu'ils avoient désigné. (*D. J.*)

SUMMASENTA, (*Hist. nat.*) c'est le nom que les Espagnols donnent à des vents d'est & de sud-est, qui se font quelquefois sentir nuit & jour pendant une semaine entiere; ils sont frais & secs, & regnent pendant les mois de Février, de Mars & d'Avril dans la baie de Campêche, dans un espace d'environ 120 lieues, ils soufflent sur-tout dans les basses marées: on dit qu'ils different également des vents de terre & des vents de mer.

SUMMASENTA, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale. Elle a son embouchure sur la côte de la baie de Campêche. On la trouve à l'est du lac des Marées, lorsqu'on entre à Port-Royal. Elle est petite, mais néanmoins assez grande pour donner entrée aux pirogues. (*D. J.*)

SUMMUS LACUS ou *SUMMO LACO*, (*Géog. anc.*) comme décrit l'itinéraire d'Antonin; bourgade d'Italie dans le pays des Eugani. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route Brigantia à Milan, en prenant par le lac Larius, & il la marque entre Murus & Comum, à vingt milles de la premiere de ces places, & à quinze milles de la seconde. Cette bourgade conserve encore aujourd'hui son ancien nom un peu corrompu, car on l'appelle *Sammoleco*. Mais si elle a été autrefois très-considérable, elle a perdu tout son ancien lustre, par la chûte d'une montagne voisine, qui l'a tellement ruinée qu'à peine en voit-on quelques vestiges à six milles de Chiavenne. Ce lieu avoit pris son nom de sa situation sur la rive de la partie septentrionale du lac Larius, à laquelle on donnoit anciennement le nom de *Lacus summus*, par opposition à la partie méridionale qu'on appelloit *Lacus inferior*. (*D. J.*)

SUMMUS PENINUS ou *SUMMUM PENINUM*, (*Géog. anc.*) lieu des Alpes pénines, marqué dans l'itinéraire d'Antonin sur la route de Milan à Mayence, en prenant par les Alpes pénines. Ce lieu se trouve entre *Augusta Prætoria* & *Octodurum*, à vingt-cinq milles de chacune de ces places. Il avoit été ainsi nommé à cause de sa situation sur le haut de la montagne, où l'on adoroit anciennement le dieu Pennius dont parle Tite-Live, *liv. XXI. ch. xxxviij*, & dont il est fait mention dans une ancienne inscription rapportée par Gudius, *page 54. n°. 6.*

Lucius Lucullus
Deo Pennio
Optimo,
Maximo,
Domum dedit.

Cette montagne s'appelle à-présent le *Grand S. Bernard*. (*D. J.*)

SUMMUS-PYRENÆUS, (*Géog. anc.*) lieu que l'itinéraire d'Antonin place sur une des routes de la Gaule en Espagne, savoir sur celle de Narbonne à Terragone. Ce lieu est marqué entre *ad Centuriones* & *Juncaria*, à seize milles du premier de ces lieux, & à quinze milles du second. Il avoit pris son nom de sa situation au sommet des Pyrénées, & aux confins de la Gaule & de l'Espagne. Ce lieu est appellé aujourd'hui *Port* par les François, & *Puerto* par les Espagnols; & il fait encore la séparation du Lampourdan avec le Roussillon. (*D. J.*)

SUMPTUM, s. m. (*Gram. Jurisprud.*) terme de chancellerie romaine, qui signifie une *copie collationnée*, que les maîtres du registre des suppliques délivrent d'une signature insérée dans leurs registres, au bas de laquelle ils mettent de leur main *sumptum ex registro supplicationum apostolicarum, collationatum per me n... ejusdem registri magistrum.* Voyez le *traité de l'usage & pratique de cour de Rome*, par Castel, *tome I. p. 39.* (*A*)

SUNA, (*Religion mahométane.*) nom du recueil des traditions qui concernent la religion mahométane; c'est leur thalmud; mais les exemplaires de ce thalmud sont fort différens les uns des autres, parce que la tradition est toujours différente, selon les divers pays. Aussi celles des Perses musulmans, des Arabes, des Africains, des habitans de la Mecque, sont opposées les unes aux autres. Cette opposition a produit les diverses sectes de la religion mahométane, & a introduit toutes les variations qui regnent dans les explications de l'alcoran. (*D. J.*)

SUNA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, l'une de celles où les Aborigènes avoient eu des établiſſemens, & qui ſubſiſtoient du tems de Denis d'Halicarnaſſe, *l. I. c. vj.* Cet ancien hiſtorien la met à 40 ſtades de Vesbola; il ajoute que c'étoit une belle ville, remarquable principalement par un ancien temple de Mars. Sylburge croit que c'eſt la ville *Suana* de Ptolomée. (*D. J.*)

SUNCOPULLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que l'on donne dans les Indes orientales à une pierre que l'on fait calciner, & que l'on donne enſuite dans la fievre.

SUND, DÉTROIT DU, (*Géog. mod.*) célebre détroit d'Europe, dans les états de Danemarck; il eſt entre les côtes de Schonen & de Séeland; c'eſt la clé de la mer Baltique. Elſeneur, place de Danemarck, défendue par la fortereſſe de Cronemburg, eſt ſur le bord du *Sund*, & garde le paſſage de ce détroit. De l'autre côté, eſt le château d'Elſinbourg, dans la province de Shonen, qui appartient à la Suede. On donne à ce détroit 16 lieues de longueur, & 5 dans ſa plus grande largeur; mais vis-à-vis la fortereſſe de Cronenburg, il n'a pas au-delà d'une lieue de large, de ſorte que les gros vaiſſeaux n'y peuvent paſſer que ſous le canon de la fortereſſe; c'eſt ce qui produit une ſomme conſidérable au roi de Danemarck, le péage qu'il leve ſur les bâtimens qui paſſent par le détroit, rapporte à ce prince environ 30 mille liv. ſterling par an. Ce tribut procede d'une ancienne convention des villes anſéatiques, avec le Danemarck, pour l'entretien de quelques fanaux le long de la côte. Lorſque ces villes tomberent en décadence, cette convention devint un droit. On y voit paſſer année commune deux milles vaiſſeaux, parmi leſquels il y en a bien mille appartenant aux Hollandois. (*D. J.*)

SUNDERBOURG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans l'île d'Alſen, ſur le petit détroit nommé *Sunderburger-Sund*, à 2 milles de Norodbourg, à 3 de Lensbourg, à ſix au nord de Sleſwick, & à ſept d'Hadersleben, avec un château. *Long. 27. 43. lat. 54. 52.* (*D. J.*)

SUNDERHAUSEN *ou* SONDERSHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, ſur le Wiper, avec un château. Elle appartient avec Arnſtad, à la branche des comtes de Schwartzbourg-Sondershauſen. (*D. J.*)

SUNDERLAND, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à l'embouchure de la Were. Ce bourg qui eſt conſidérable, a droit de marché; & il s'y fait entr'autres commerces, un riche trafic de charbon de terre. Il ſe trouve environné de la mer, & comme ſéparé de la terre, quand la marée eſt haute; de-là lui eſt venu le nom de *Sunderland*. (*D. J.*)

SUNDEWIT, (*Géog. mod.*) petit pays du Jutland, qu'on met dans la principauté de Lugsbourg; il appartient aux ducs de Sleſwick & du Holſtein Sonderbourg. A l'orient & au ſeptentrion, il eſt borné par le détroit qui ſépare l'île d'Alſen de la terre ferme; au midi, il a le golfe de Fleusbourg; à l'occident, il a en partie le même golfe & le territoire de Lundhoffſtharde. (*D. J.*)

SUNDI *ou* SUNDO, (*Géogr. mod.*) province du royaume de Congo, dans l'Ethiopie occidentale, au midi de la riviere de Zaire. Cette province eſt arroſée d'un grand nombre de rivieres, & a dans ſes montagnes pluſieurs mines de fer, & de cuivre. La capitale qui lui donne ſon nom, eſt à ſix lieues de la grande caſcade du Zaire. (*D. J.*)

SUNDIVA, (*Géogr. mod.*) île d'Aſie, dans les Indes, à 6 lieues de la terre ferme de Bengale. On lui donne 30 lieues de tour; ſon commerce conſiſte à faire une grande quantité de ſel, dont tout le pays de Bengale ſe fournit. Les Portugais s'emparerent de cette île en 1602, mais ils furent obligés de l'abandonner l'année ſuivante au roi d'Aracan, qui en eſt reſté le maître. (*D. J.*)

SUNDSWALD, (*Géogr. mod.*) ville de Suede, capitale de la Médelpadie, à l'embouchure d'une grande riviere, dans le golfe de Bothnie, avec un bon port. C'eſt une ville nouvellement bâtie qui proſpere, & dont les habitans s'occupent en partie à la fabrique des armes. (*D. J.*)

SUNIADE, (*Mythol.*) Minerve avoit un temple au haut du promontoire de Sunium, qui étoit à l'entrée de l'Attique, & qu'on appelle aujourd'hui le *cap Colonne*, parce qu'il reſte encore de ce temple de Minerve dix-neuf colonnes qui ſont de bout; Minerve fut appellée de-là *Suniade*. (*D. J.*)

SUNIQUES, LES, (*Géogr. anc.*) *Sunici*, peuples de la Germanie, en deçà du Rhein. La plûpart des géographes conviennent, que ces peuples dont le nom commence à n'être connu que depuis le tems d'Auguſte, faiſoient partie des Suéves, qui furent transférés au deçà du Rhein, & qu'ils habitoient entre les Ubiens & les Tungres. M. Spener, *notit. gem. l. VI. c. v.* ſe joint au ſentiment commun, & dit que les *Sueves* dont les *Sunici* faiſoient partie, étoient ceux auxquels on avoit donné le nom de *Catti*.

Aujourd'hui, quelques géographes prétendent trouver dans les noms de quelques lieux, habités autrefois par les *Sunici*, l'origine du nom de ce peuple; mais il ſeroit encore plus naturel de dire, que ce ſont les *Sunici* qui ont donné leur nom à ces lieux. Quoi qu'il en ſoit, la demeure de ces peuples en deçà du Rhein eſt fixée par Tacite, qui dit que Civilis, après avoir fait alliance avec les habitans de Cologne, réſolut de gagner les cités voiſines, ou de réduire par les armes, celles qui s'oppoſeroient à ſon deſſein: que comme il s'étoit emparé du pays des *Sunici*, & avoit partagé toute leur jeuneſſe en diverſes cohortes; Claudius Labéon s'étoit mis à la tête de quelques troupes qu'il avoit levées à la hâte chez les Béthaſiens, les Tungres & les Nerviens, & avoit entrepris de lui réſiſter, s'aſſurant ſur l'avantage du poſte, ayant commencé de s'emparer du pont de la Meuſe.

On peut conjecturer de ce récit, & de la connoiſſance qu'on a de la demeure des autres peuples, que les *Sunici* habitoient entre les Ubiens & les Tungres; que la Meuſe du côté de l'occident ſéparoit les Tungres & les Ménapiens des *Sunici*, comme du côté de l'orient; la Roër ſéparoit ces derniers des Ubiens & des Gugerni: ces mêmes Gugerni & les Ménapii bornoient au nord les *Sunici*. (*D. J.*)

SUNIUM, (*Géog. anc.*) 1°. promontoire de l'Attique; c'eſt celui où aboutiſſent les côtes orientales & méridionales de cette contrée. Strabon, Tite-Live, Ptolomée & divers autres auteurs anciens parlent de ce promontoire. Stace dit:

Linquitur eois longè ſpeculabile proris
Sunion.

Ce promontoire eſt appellé par Vitruve, *liv. IV. ch. vij. Sunium Palladis*, ſans doute, à cauſe du temple qu'on y avoit bâti à l'honneur de Pallas. Par la même raiſon, il eſt nommé *Palladis promontorium* dans Homere & dans Ariſtophane.

Pauſanias, *liv. I. ch. j.* le décrit ainſi. Dans cette partie du continent de la Grece, qui regarde les Cyclades & la mer Egée, s'éleve à l'entrée de l'Attique, le promontoire *Sunium*. Au bas eſt une rade, & au haut un temple dédié à Minerve Suniade. Il ajoute que quand on a paſſé le promontoire *Sunium*, on voit un peu plus loin la montagne de Laurium, où les Athéniens avoient autrefois des mines d'argent.

Le promontoire *Sunium* eſt nommé par les Grecs

modernes, *capo Colonaïs*; & par les François, le *cap Colonne*; parce qu'on y voit pluſieurs colonnes doriques ſur pié, qui ſont les reſtes du temple de Minerve. On y voit auſſi des ruines d'édifices qui compoſoient le bourg de même nom que le promontoire dont nous parlerons dans l'article ſuivant.

Les colonnes du temple de Minerve ſont blanches, ſelon M. de Wheler, voyage de Grece, *tom. II. p. 261.* & ſe voient de fort loin en mer. Ce temple, ajoute-t-il, eſt ſitué ſur la croupe d'un haut rocher qui s'avance dans la mer. On voit neuf colonnes doriques au ſud-oueſt, & cinq vis-à-vis. Il reſte deux pilaſtres à l'extrémité méridionale, étant partie du pronaos, où ſont gravés pluſieurs noms anciens & modernes. Il ſemble par les fondemens des murailles, que le temple étoit renfermé dans la forteresſe, au-deſſous de laquelle on voit d'autres fondemens de murailles, qui ſont indubitablement ceux de la ville de *Sunium*. Il y a une petite baie à main droite, où étoit l'ancien port qui eſt aujourd'hui abandonné, auſſi-bien que la petite île Patroclea, que la plûpart appellent *Guidroniſa*.

2°. *Sunium*, bourg de l'Attique, ſelon Strabon, *liv. IX. pag. 398.* qui le met ſur le promontoire de même nom; c'eſt apparemment le bourg *Sunium*, qui, au rapport d'Etienne le géographe, faiſoit partie de la tribu Léontide. Il eſt bien vrai que dans le marbre qui contient la liſte des bourgs de l'Attique, *Sunium* eſt mis ſous la tribu Atalide: mais ce doit avoir été l'effet du changement arrivé dans les tribus de l'Attique, au moyen de leur nombre qui fut augmenté de dix à treize. *Sunium*, dit M. Spon, fut célebre pour ſon beau temple de Minerve Suniade, bâti de la maniere de celui de Minerve à Athenes, & d'ordre dorique. Neptune y étoit auſſi adoré ſous le titre de *Suniarator*, & on y faiſoit pendant les fêtes panathénées des combats de galeres.

Ce bourg autrefois fort peuplé, & qu'on pourroit nommer *ville*, eſt aujourd'hui ſans habitans; & l'on ne peut juger de ſa grandeur que par ſes ruines. Le monument le plus entier qui y reſte, eſt le temple de Minerve Suniade, avec dix-ſept colonnes entieres d'un ouvrage tout ſemblable à celui du temple de Théſée à Athènes. On y voit ſur un bas-relief de marbre de Paros, une femme aſſiſe avec un petit enfant, qui comme elle, leve les bras, & paroît regarder avec effroi un homme nud qui ſe précipite du haut d'un rocher. M. Fourmont dans ſon voyage de Grece en 1729, prit les dimenſions de ce temple, leva le plan de la ville & du port. (*D. J.*)

SUNNET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) les Mahométans diſtinguent deux eſpeces de préceptes dans l'alcoran; ils appellent *ſunnet*, ceux dont on peut être diſpenſé en de certaines occaſions; de ce nombre ſont la circonciſion, les rites eccléſiaſtiques, *&c.* On ne peut cependant les omettre ſans péché véniel; à-moins qu'il n'y eût néceſſité. Quant aux préceptes qui ſont d'une néceſſité indiſpenſable, ils les nomment *fars*; tel eſt le précepte appellé *ſalavat*, c'eſt-à dire, la confeſſion de foi mahométane, qu'on ne peut négliger ſans mettre ſon ſalut en danger; tel eſt auſſi le *zekkiat*, ou la néceſſité de donner aux pauvres la cinquantieme partie de ſon bien.

SUNNING, (*Géog. mod.*) village d'Angleterre, dans Berckshire, ſur le bord de la Tamiſe, un peu au-deſſous de Reading. Ce village dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, a été le ſiége de huit évêques, avant que cet honneur fut transféré à Sherborn, & enſuite à Salisbury. (*D. J.*)

SUNNIS *ou* SONNIS, (*Hiſt. mod.*) ſecte des mahométans turcs attachés à la ſunna ou ſonna, & oppoſés à celle des ſchiais, c'eſt-à-dire, des mahométans de Perſe.

Les *Sunnis* ſoutiennent que Mahomet eut pour légitime ſucceſſeur Abubekir, auquel ſuccéda Omar puis Oſman, & enſuite Mortuz-Ali, neveu & gendre de Mahomet. Ils ajoutent qu'Oſman étoit ſecrétaire du prophete & homme d'un génie profond; que les trois autres étoient auſſi fort éclairés, & d'ailleurs très-grands capitaines, & qu'ils ont plus étendu la loi par la force des armes que par celle des raiſons. C'eſt pourquoi dans la ſecte des *Sunnis*, il n'eſt pas permis de diſputer de la religion, mais ſeulement de la maintenir le cimeterre à la main. Les Schiais ou Schiſtes traitent les *Sunnis* d'hérétiques, qualification que ceux-ci ne ménagent pas davantage à l'égard des Schiſtes. Tavern. *Voyage de Perſe.*

SUNTGAW, *ou* SUNDGOW, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Suntgowia*, ou *Sugienſis pagus*, pays d'Allemagne en Alſace. Il eſt borné au ſeptentrion par la haute Alſace; à l'orient par le Rhin, & par le canton de Baſle; au midi par la principauté de Porentru, & par la Franche-Comté; & à l'occident par les états du duc de Lorraine.

Ce pays eſt du territoire des anciens Rauraques, qui faiſoient partie des Séquaniens. Enſuite le *Suntgaw* fit partie du royaume d'Auſtraſie, & puis du royaume de Bourgogne; d'où il paſſa entre les mains de l'empereur Conrard le ſalique. Le *Suntgaw* avoit alors pour capitale Mulhauſen, qui étoit immédiatement ſoumiſe à l'empire; cependant le comte de Pfirt, appellé de nos jours par les François *comte de Frerrette*, en poſſédoit une bonne partie.

Les François ſe rendirent maîtres de ce pays dans le dernier ſiecle, & il fut cédé à la couronne de France en toute ſouveraineté par le traité de Munſter, l'an 1648. Le *Suntgaw* comprend aujourd'hui les bailliages de Frerrette, Lauſer, Altkirc, Tham, & Véfort; ſes lieux principaux ſont Frerrette, Béfort, & Huningue. (*D. J.*)

SUOLA, (*Géog. mod.*) bourg de Grece, dans la Livadie, ſur le golfe de Lépante, au midi du mont Parnaſſe, & à ſix lieues des ruines de Delphes. C'eſt l'ancienne Antieyra, ſuivant les interpretes de Ptolomée. (*D. J.*)

SUOVETAURILIES, ſ. f. pl. (*Antiq. rom.*) *ſuovetaurilia*, où l'on immoloit un verrat, un bélier, & un taureau, comme le prouve le mot même *ſuovetaurilia*, qui eſt compoſé de *ſus*, *ovis*, *taurus*; le mot *ove* eſt pris ici pour un bélier; car c'eſt le mâle de l'eſpece qui n'étoit point coupé, qu'on offroit dans cette cérémonie; d'où vient qu'on l'appelloit autrement *ſolitorilia*, c'eſt-à-dire, ſelon Sextus Pompeius, *ſolida*, mot qui ſignifie que les animaux étoient entiers, & qu'ils n'avoient perdu aucune partie de leur corps.

Les ſacrifices du bélier, du verrat, & du taureau, étoient les plus grands, & les plus conſidérables que l'on faiſoit à Mars. Ce ſacrifice ſe faiſoit pour la luſtration du peuple, après le dénombrement du cenſeur, pour l'expiation des champs, des fonds de terre, des armées, des villes, & de pluſieurs autres choſes, pour les ſanctifier, ou les expier, ou les purifier, & attirer la protection des dieux par cet acte de religion.

Les *ſuovetaurilia* ſe diſtinguoient en grands & en petits: dans les petits, l'on immoloit de jeunes animaux, un jeune verrat, un agneau, un veau; dans les grands, on ſacrifioit des animaux parfaits qui avoient toute leur taille, comme le verrat, le bélier, le taureau. Avant le ſacrifice, on faiſoit faire à ces animaux trois fois le tour de la choſe qu'il s'agiſſoit de purifier. Que la victime qui doit être offerte, ſoit promenée trois fois autour des champs, dit Virgile. Le verrat étoit toujours immolé le premier, comme l'animal qui nuit le plus aux ſemences & aux moiſſons; & ſucceſſivement le bélier & le taureau.

Les *ſuovetaurilies* étoient chez les Romains un ſa-

crifice à Mars ; mais chez les Grecs ce sacrifice s'offroit à d'autres dieux : dans Homere à Neptune, & dans Pausanias à Esculape. (*D. J.*)

SUPANNE, (*Marine.*) quelques marins entendent par ce mot, être en panne. *Voyez* PANNE.

SUPARA, (*Geogr. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, sur le golfe Barigazene, selon Ptolomée, *l. VII. c. j.* qui la donne aux Ariaces. (*D. J.*)

SUPER, v. n. (*Marine.*) on dit qu'une voie d'eau a *supé*, lorsqu'il y est entré quelque chose qui en a bouché l'ouverture.

SUPERÆQUANI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, placés dans la quatrieme région par Pline, *l. III. c. xij.* qui les met dans le pays des Peligni. La ville est nommée *Superequum* par Frontin, *p. 170.* & *colonia Superæquana* par Balbus. Holsten dit que c'est aujourd'hui *Castel-Vecchio subequo*, près de la riviere de Pescara. (*D. J.*)

SUPERATION, s. f. (*Astron.*) différence du mouvement d'une planete comparée à une autre ou à elle-même en deux points différens de son orbite.

SUPERBE, adj. (*Gram.*) s'il se dit d'un homme, il est synonyme à *vain*, *fier*, *orgueilleux* ; un vainqueur *superbe* : d'une chose, il en marque l'éclat, la grandeur, la magnificence ; un ornement *superbe*, un *superbe* édifice, une entrée *superbe*, un vêtement *superbe*.

SUPERBE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *methonica*, genre de plante dont la fleur est en lis, composée de six feuilles rangées autour du même centre. Le pistil devient un fruit ovale, divisé dans sa longueur en trois loges qui renferment des semences assez rondes. Il faut ajouter aux caracteres de ce genre, la racine charnue taillée en éguiere, & les feuilles terminées par une main. Tournefort, *mém. de l'acad. roy. des Sci. an. 1706.* *Voyez* PLANTE.

SUPERBE, *en Anatomie*, nom de l'un des quatre muscles droits de l'œil, appellé aussi le *releveur*. *Voyez* ŒIL & DROIT.

SUPERCESSIONS, s. f. pl. (*Jurisprud.*) arrêts du conseil d'état qui déchargent les comptables.

SUPERFÉTATION, s. f. (*Physiologie.*) en grec ἐπικύησις, comme qui diroit *surconception*, lorsque la mere concevroit en divers tems divers fœtus d'inégale grosseur, & qui naîtroient les uns après les autres.

Quoique les secrets des mysteres de la génération soient couverts d'un voile impénétrable, cependant l'expérience & la théorie se réunissent à faire regarder la *superfétation* comme impossible, ou du-moins si difficile à imaginer, que les meilleurs physiciens en nient généralement l'existence. Il paroit, ainsi que l'a dit Hippocrate, qu'après la conception le cou de la matrice se resserre, & que son orifice se ferme de maniere à ne pouvoir plus laisser rien entrer. Ensuite la semence ne peut plus aller de la matrice aux ovaires par les trompes, dont l'embouchure dans le fond de la matrice est alors fermée par le placenta du fœtus naissant ; ou, si l'on veut, un œuf fécondé ne peut plus entrer dans la matrice par une trompe ainsi bouchée ; car dans ces premiers tems la matrice étant encore fort petite & fort étroite, le fond en est aisément occupé par le placenta, toujours d'autant plus grand à proportion que le fœtus est plus petit : enfin le fœtus accru, abaisse par son poids le fond de la matrice, qui ne répond plus à l'orifice interne, & par conséquent la semence entreroit vainement dans la matrice, elle ne peut plus prendre la route des trompes qui se sont trop abaissées avec le fond auquel elles sont attachées. *Mém. de l'acad. ann. 1705.* (*D. J.*)

SUPERFICIE, s. f. *en Géométrie*, est la même chose que surface : ainsi l'on dit la *superficie* d'un cercle, d'un triangle, pour dire sa surface ou son aire. *Voyez* AIRE & SURFACE. (*E*)

SUPERFICIE, (*Jurisprud.*) on entend dans cette matiere par *superficie*, ce qui se construit, édifie, ou plante sur le sol, comme une maison ou un moulin, des arbres. La maxime en Droit est que, *superficies solo cedit*, c'est-à-dire que celui qui a le sol a le dessus, & que le bâtiment construit sur un fond appartient au propriétaire du fond, sauf à tenir compte à celui qui a bâti de ce dont le fond a été amélioré par la construction du bâtiment. *Voyez aux Institutes, l. II. tit. 1. §. 30. & suiv.* (*A*)

SUPERFICIE, (*Hydraul.*) on ne dit point *surface* en parlant de l'étendue d'eau d'un bassin, mais *superficie*, ainsi les eaux de *superficie* sont celles qui roulent & qui se perdent à mesure qu'elles viennent dans un bassin, ce qu'on appelle encore, *décharge de superficie*. (*K*)

SUPERFICIEL, adj. (*Gram.*) il se dit des choses & des personnes. Un homme *superficiel* est celui qui n'a effleuré des connoissances que la superficie, qui n'a rien appris à fond. Un ouvrage *superficiel* est celui qui a le défaut de l'homme *superficiel*. Plus il y a d'hommes *superficiels* dans une contrée, plus, tout étant égal d'ailleurs, il y aura d'hommes profonds, car il n'y a qu'un seul moyen de se distinguer des autres, c'est de savoir mieux qu'eux.

SUPERFIN, s. m. *terme de Manufacture*, ce mot se dit pour exprimer superlativement la finesse d'une étoffe. Ainsi un drap, un camelot, *&c. superfin*, est celui qui est le plus fin de tous ceux que l'on puisse fabriquer, ou qui a été manufacturé avec de la laine, de la soie, ou autre matiere extrêmement fine. (*D. J.*)

SUPERFIN, *terme de Tireur d'or*, c'est du fil d'or ou d'argent trait, tant fin que faux, qui après avoir passé par une infinité de pertuis ou trous de filiere, toujours en diminuant de grosseur, est enfin parvenu à n'être pas plus gros qu'un cheveu ; soit que ce fil ait été battu, écaché ou mis en lame, ou qu'on l'ait ensuite filé sur la soie ou sur le fil de chanvre ou de lin, on ne laisse pas toujours de lui donner le nom de *superfin*, enforte que l'on dit indifféremment de l'or & de l'argent trait *superfin*, de l'or ou de l'argent battu, écaché, ou en lame *superfin*, du fil d'or ou d'argent *superfin. Savary.* (*D. J.*)

SUPERFLU, adj. & subst. (*Gram.*) ce qui est de trop : un mot *superflu*, une démarche *superflue*.

Le *superflu*, c'est-à-dire tout ce qu'on possede au-delà des besoins de son état : on a dit que c'étoit le patrimoine des pauvres.

En musique, un intervalle est *superflu*, lorsqu'étant rapporté à la gamme d'*ut* en majeur, ou à la gamme de *re* en mineur, cet intervalle est plus grand qu'il ne l'est dans ces deux gammes.

De *superflu*, en morale, on a fait *superfluité*. C'est par la *superfluité* en tout genre, que les grands se piquent de mériter leur opulence : quelque riche qu'un homme puisse être, on lui pardonnera le dégoût de la *superfluité*, s'il fait accorder à la bienfaisance tout ce qu'il supprimera de son faste.

SUPERHUMÉRAL, (*Hist. sacrée.*) ce mot signifie ce qui se met sur les épaules ; c'est le terme latin de la vulgate pour désigner l'éphod, ornement sacerdotal chez les Juifs. *Voyez* ÉPHOD. (*D. J.*)

SUPÉRIEUR, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui est élevé au-dessus des autres, comme le *supérieur* d'une communauté. *Voyez* CONGRÉGATION, COMMUNAUTÉ, COUVENT, MONASTERE, ORDRE. Les cours *supérieures* sont les mêmes qu'on appelle *cours souveraines*. *Voyez* COUR, CONSEIL. Juge *supérieur*, est celui devant lequel se releve l'appel du juge inférieur. *Voyez* APPEL, JUGE, JURISDICTION, RESSORT. (*A*)

SUPÉRIEURS, *caracteres*, *terme d'Imprimeur*, on appelle *caracteres supérieurs*, de petites lettres qui se mettent au-dessus de la ligne courante, ce qui sert

d'ordinaire aux abréviations, comme lorſqu'on marque *primo* avec un *p*, un point, & un petit ° au-deſſus. (*D. J.*)

SUPÉRIEUR, *lac*, (*Géogr. mod.*) nom qu'on donne à un lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans le Canada. C'eſt un prodigieux lac qui reçoit le fleuve Saint-Laurent, & qui paſſe pour avoir trois cens lieues de tour, ſur cinquante de longueur. (*D. J.*)

SUPÉRIORITE, ſ. f. (*Gram.*) avoir la *ſupériorité*, c'eſt exceller ſur quelqu'un en quelque choſe. Il a la *ſupériorité* ſur moi preſque en tout, mais je ſuis ſi jaloux de ſa gloire, que jamais mon amour-propre n'eſt mortifié.

SUPERLATIF, ve. adjectif, qui aſſez ſouvent eſt pris ſubſtantivement, *terme de Grammaire*. Ce mot a pour racines la prépoſition *ſuper* (au-deſſus de), & le ſupin *latum* (porter); de ſorte que *ſuperlatif* ſignifie littéralement, *qui ſert à porter au-deſſus de*. Cette étymologie du mot indique bien nettement ce que penſoient de la choſe les premiers nomenclateurs; le *ſuperlatif* étoit, ſelon eux, un degré réel de comparaiſon, & ce degré marquoit la plus grande ſupériorité: avoient-ils raiſon?

Le *ſuperlatif* latin, comme *ſanctiſſimus*, *maximus*, *facillimus*, *pulcherrimus*, peut bien être employé dans une phraſe comparative, mais il n'exprime pas plus la comparaiſon que la forme poſitive ne l'exprime elle-même. Sanctius en a donné juſqu'à quatorze preuves dans ſa *Minerve II. xj.* ſans rechercher à quoi l'on peut s'en tenir ſur la juſte valeur de toutes ces preuves, je me contenterai d'en indiquer deux ici.

La premiere, c'eſt que l'on trouve des exemples où l'adjectif eſt au poſitif, quoique la phraſe énonce une comparaiſon, comme quand Tite-Live dit (*lib. XXXVI.*), *inter cæteras pugna fuit inſignis*, & Virgile (*Æn. IV.*), *ſequimur te, ſancte deorum, quiſquis es*, de la même maniere que Pline (*lib. XIII.*) dit, *inter omnes potentiſſimus odor*, & (*lib. IX.*) *velociſſimus omnium animalium . . . eſt delphinus*, en employant le *ſuperlatif* au lieu du poſitif. En effet, puiſqu'il faut convenir que la comparaiſon doit être marquée par quelque prépoſition, dans les phraſes où l'adjectif eſt au poſitif, & nullement par l'adjectif même, pourquoi ne donneroit-on pas la même fonction aux mêmes prépoſitions, dans des phraſes toutes ſemblables où l'adjectif eſt au *ſuperlatif*? La prépoſition *inter* marque également la comparaiſon, quand on dit, *inter cæteras pugna inſignis*, & *inter omnes potentiſſimus odor*: pareillement *ſancte deorum* veut dire ſans doute *ſancte* (*in numero* ou *ſuprà cæteram turbam*) *deorum*; & *velociſſimus omnium animalium* ſignifie de même *velociſſimus* (*in numero* ou *ſuprà cæteram turbam*) *omnium animalium*.

Perizonius croit (*Minerv. II. xj. not. 2.*), que cet argument ne prouve rien du tout, par la raiſon que les poſitifs ſe conſtruiſent auſſi de la même maniere que les comparatifs avec la prépoſition *præ*, qui exprime directement la comparaiſon; c'eſt ainſi, dit-il, que nous liſons dans Cicéron, *tu beatus præ nobis*; or de cette reſſemblance de conſtruction, Sanctius ne conclura pas que l'adjectif comparatif n'exprime pas une comparaiſon, & par conſéquent il n'eſt pas mieux fondé à le conclure à l'égard du *ſuperlatif*.

Je ne ſais ce que Sanctius auroit répondu à cette objection; mais pour moi, je prétends que l'on peut également dire du comparatif & du *ſuperlatif*, qu'ils n'expriment par eux-mêmes aucune comparaiſon, & cela pour les raiſons pareilles qui viennent d'être alléguées. S'il eſt auſſi impoſſible avec l'un qu'avec l'autre d'analyſer une phraſe comparative, ſans y introduire une prépoſition qui énonce la comparaiſon; il eſt également néceſſaire d'en conclure que ni l'un ni l'autre n'exprime cette comparaiſon. Or on trouve pluſieurs phraſes effectivement comparatives, où la comparaiſon eſt explicitement énoncée par une prépoſition, ſous quelque forme que paroiſſe l'adjectif: 1°. ſous la forme poſitive: *ô felix una ante alias priameia virgo!* (Virg.) *Præ ſe formoſis invidioſa dea eſt.* (Propert.) *Parvam albam præ eâ quæ conderetur fore* (Liv.) 2°. ſous la forme comparative: *Pigmalion ſcelere ante alios immanior omnes* (Virg.); *Præter cæteras altiorem . . . crucem ſtatui juſſit* (Suet.); *Præ cæteris feris mitior cerva* (Apul.): 3°. ſous la forme *ſuperlative*: *Ante alios pulcherrimus omnes Turnus* (Virg.); *Famoſiſſima ſuper cæteras cœna* (Suet.); *Inter omnes maximus* (Ovid.); *Ex omnibus doctiſſimus* (Val. Maximus.). Il eſt donc en effet raiſonnable de conclure que ni le poſitif, ni le comparatif, ni le *ſuperlatif* n'expriment par eux-mêmes la comparaiſon, & que, comme le dit Sanctius, (*II. xj.*) *vis comparationis non eſt in nomine, ſed in præpoſitione.*

Mais Perizonius ſe déclare contre cette concluſion de la maniere la plus forte: *ferre vix poſſum quod auctor cenſet, vim comparationis eſſe in præpoſitionibus, non in nominibus.* (*not. 12 in Minerv. IV. vj.*) A quoi ſerviroit donc, ajoute-t-il, la formation du comparatif, & que ſignifieroit *doctior*, s'il ne marque pas directement & par lui-même la comparaiſon? Voici ce que je réponds. Dans toute comparaiſon il faut diſtinguer l'acte de l'eſprit qui compare, & le rapport que cette comparaiſon lui fait appercevoir entre les êtres comparés: il y a en effet la même différence entre la comparaiſon & le rapport, qu'entre le téleſcope & les taches qu'il me montre ſur le diſque du ſoleil ou de la lune; la comparaiſon que je fais de deux êtres eſt à moi, c'eſt un acte propre de mon eſprit; le rapport que je découvre entre ces êtres par la comparaiſon que j'en fais, eſt dans ces êtres mêmes; il y étoit avant ma comparaiſon & indépendamment de cette comparaiſon, qui ſert à l'y découvrir & non à l'y établir; comme le téleſcope montre les taches de la lune, ſans les y mettre; cela poſé, je dis que la prépoſition *præ*, qui ſemble plus particulierement attachée à l'adjectif comparatif, exprime en effet l'acte de l'eſprit qui compare, en un mot, la comparaiſon; au lieu que l'adjectif que l'on nomme comparatif, exprime le rapport de ſupériorité de l'un des termes comparés ſur l'autre, & non la comparaiſon même, qui en eſt fort différente.

J'avoue néanmoins que tout rapport énoncé, & conſéquemment connu, ſuppoſe néceſſairement une comparaiſon déjà faite des deux termes. C'eſt pour cela 1°. que l'on a pu appeller *comparatifs* les adjectifs *doctior*, *pulchrior*, *major*, *pejor*, *minor*, &c. parce que s'ils n'expriment pas par eux-mêmes la comparaiſon, ils la ſuppoſent néceſſairement. C'eſt pour cela 2°. que l'uſage de la langue latine a pu autoriſer l'ellipſe de la prépoſition vraiment comparative *præ*, ſuffiſamment indiquée par le rapport énoncé dans l'adjectif comparatif. Mais ce que l'énergie ſupprime dans la phraſe uſuelle, la raiſon exige qu'on le rétabliſſe dans la conſtruction analytique qui doit tout exprimer. Ainſi *ocior ventis* (Hor.) ſignifie analytiquement *ocior præ ventis* (plus vite en comparaiſon des vents) ce que nous rendons par cette phraſe, *plus vite que les vents*. De même *ſi vicinus tuus melior equum habet quàm tuus eſt* (Cic.), doit s'analyſer ainſi, *ſi vicinus tuus habet equum meliorem præ eâ ratione ſecundùm quam rationem tuus equus eſt bonus. Ego callidiorem hominem quàm Parmenonem vidi neminem* (Ter.), c'eſt-à-dire, *ego vidi neminem hominem callidiorem præ eâ ratione ſecundùm quàm rationem vidi Parmenonem callidum. Similior ſum patri quàm matri* (*Minerv. II. x.*), c'eſt-à-dire, *ſum ſimilior patri præ eâ ratione ſecundùm quam rationem ſum ſimilis matri. Major ſum quàm cui poſſit fortuna nocere* (Ovid.),

c'eſt-à-dire, *major ſum præ eâ ratione ſecundùm quam rationem ille homo, cui homini res eſt ita ut fortuna poſſit nocere, eſt magnus. Major, quam pro re, lætitia* (Liv.), c'eſt-à-dire, *lætitia major, præ eâ ratione ſecundùm quam rationem lætitia debuit eſſe magna pro re.* Cette néceſſité de ſuppléer eſt toujours la même, juſques dans les phraſes où le comparatif ſemble être employé d'une maniere abſolue, comme dans ce vers de Virgile (*Æn. I.*): *triſtior, & lachrimis oculos ſuffuſa nitentes*, c'eſt-à-dire, *triſtior præ habitu ſolito.*

Ceux qui ne ſe ſont jamais mis en peine d'approfondir les raiſons grammaticales du langage, les Grammairiens purement *imitatores*, ne manqueront pas de s'élever contre ces ſupplémens, qui leur paroîtront des locutions inſoutenables & non autoriſées par l'uſage. Quoique j'aie déjà répondu ailleurs aux ſcrupules de cette fauſſe & pitoyable délicateſſe, je tranſcrirai ici une réponſe de Périzonius, qui concerne directement l'eſpece de ſupplément dont il s'agit ici. (*Minerv. III. xiv. not. 7.*) *horridiora ea ſunt ſæpe, fateor, ſed & idcircò, ſeu elegantiæ majoris gratiâ, omiſſa ſunt. Nam ſi uteremur integris ſemper & plenis locutionibus, quàm maximè incomta & prorſus abſona foret latina oratio.* Et un peu plus bas : *vides quam alienâ ab aurium voluptate & orationis concinnitate ſint hæc ſupplementa; ſed & idcircò etiam præciſa ſunt, ut dixi, retentâ tantùm illâ voculâ, in quâ vis tranſitionis in comparando conſiſtit, ſed quæ vis non niſi per illa ſupplementa explicari, planè & ut oportet, poteſt.*

Je reviens au comparatif, puiſque j'ai cette occaſion d'en approfondir la nature, & que cela n'a point été fait en ſon lieu par M. Dumarſais. Si l'adjectif ou l'adverbe comparatif, par la raiſon qu'il énonce un rapport, ſuppoſe néceſſairement une comparaiſon des deux termes; on peut dire réciproquement que la prépoſition *præ*, qui eſt comparative en ſoi, ſuppoſe pareillement que l'adjectif ou l'adverbe énonce un rapport découvert par la comparaiſon; ce rapport eſt en latin celui de ſupériorité, comme le ſeul auquel l'uſage ait deſtiné une terminaiſon propre, & le ſeul peut-être auquel il ait été fait attention dans toutes les langues. De-là viennent 1°. ces locutions fréquentes, où la comparaiſon eſt très-ſenſible, quoique l'adjectif ou l'adverbe ſoit au poſitif, comme nous avons vu plus haut : *præ nobis beatus, præ ſe formoſis, parvam præ eâ quæ conderetur.* De-là vient 2°. que les Hébreux ne connoiſſent que la forme poſitive des adjectifs & des adverbes, & qu'ils n'expriment leurs comparaiſons que comme on le voit dans ces exemples latins, ou par la prépoſition *men* ou *me* qui en eſt l'abrégé, & qui a la ſignification extractive de *ex* ou celle de *præ*, ou bien par la prépoſition *al* qui veut dire *ſuper*; c'eſt ainſi qu'il faut entendre le ſens de ce paſſage (*pſ. cxvij. 8. 9.*); *bonum eſt confidere in domino quàm confidere in homine; bonum eſt ſperare in domino quàm ſperare in principibus;* le *quàm* latin étant ramené à ſa valeur analytique, *præ eâ ratione ſecundùm quam rationem bonum eſt*, rend la valeur de la prépoſition hébraïque, & prouve qu'avec *bonum* il faut ſouſentendre *magis* que les Hébreux n'expriment point; c'eſt encore par un hébraïſme ſemblable qu'il eſt dit (*pſ. cxij. 4.*) *excelſus ſuper omnes gentes dominus*, pour *excelſior præ omnibus gentibus.* De-là vient 3°. que l'on trouve le *ſuperlatif* même employé dans des phraſes comparatives, dont la comparaiſon eſt énoncée par une prépoſition, ou déſignée par le régime néceſſaire de la prépoſition, ſi elle eſt ſouſentendue; *ante alios pulcherrimus, famoſiſſima ſuper cæteras, inter omnes maximus, ex omnibus doctiſſimus*, la prépoſition eſt exprimée; *quod minimum quidem eſt omnibus ſeminibus* (*Matth. xiij. 32.*), la prépoſition *præ* eſt indiquée ici par l'ablatif qui en eſt le régime néceſſaire.

Réſumons ce premier argument. On trouve des phraſes comparatives où l'adjectif eſt au poſitif; là comparaiſon n'y eſt donc pas exprimée par l'adjectif, c'eſt uniquement par la prépoſition : on trouve d'autres phraſes où la même prépoſition comparative eſt exprimée, ou clairement déſignée par ſon régime néceſſaire, quoique l'adjectif ſoit au comparatif ou au *ſuperlatif*; donc dans ces cas là même, l'adjectif n'a aucune ſignification comparative : j'ai déterminé plus haut en quoi conſiſte préciſément la ſignification du degré comparatif; pour celle du *ſuperlatif*, nous l'examinerons en particulier, quand j'aurai ajouté à ce que je viens de dire, la ſeconde preuve que j'ai promiſe d'après Sanctuis, & qui tombe directement ſur ce degré.

C'eſt que l'on rencontre quantité de phraſes où ce degré eſt employé de maniere qu'il n'eſt pas poſſible d'y attacher la moindre idée de comparaiſon, ce qui ſeroit apparemment impoſſible, s'il étoit naturellement deſtiné au ſens comparatif. Quand Ciceron par exemple écrit à ſa femme Térence : *ego ſum miſerior quam tu quæ es miſerrima*; la propoſition eſt ſans contredit comparative, & l'adjectif *miſerior*, qui qualifie par un rapport de ſupériorité, ſuppoſe néceſſairement cette comparaiſon, mais ſans l'exprimer; rien ne l'exprime dans cette phraſe, elle n'y eſt qu'indiquée, & pour la rendre ſenſible il faut en venir à l'analyſe, *ego ſum miſerior* (*præ eâ ratione ſecundùm*) *quam* (*rationem*) *tu, quæ es miſerrima*, (*es miſera*) : or il eſt évident que *miſerrima* n'eſt pas plus comparatif, ou ſi l'on veut, pas plus relatif dans *quæ es miſerrima*, que *miſera* ne l'eſt lui même dans *tu es miſera :* au lieu du tour complexe que Ciceron a donné à cette propoſition, il auroit pu la décompoſer de cette maniere, où il ne reſte pas la moindre trace d'un ſens relatif : *equidem tu es miſerrima; ſed ego ſum miſerior quam tu*; vous êtes malheureuſe, j'en conviens, & très-malheureuſe; cependant je le ſuis encore plus que vous.

Cette explication là même nous met ſur les voies du véritable ſens de la forme qu'on a nommée *ſuperlative*; c'eſt une ſimple extenſion du ſens primitif & fondamental enoncé par la forme poſitive, mais ſans aucune comparaiſon prochaine ou éloignée, directe ou indirecte; c'eſt une expreſſion plus énergique de la même idée; ou ſi quelque choſe eſt ajouté à l'idée primitive, c'eſt une addition réellement indéterminée, parce qu'elle ſe fait ſans comparaiſon : je dirois donc volontiers que l'adjectif, ou l'adverbe, eſt pris alors dans un ſens ampliatif, plutôt que dans un ſens *ſuperlatif*, parce que cette derniere dénomination, ſuppoſant, comme on l'a vu plus haut, une comparaiſon de termes qui n'a point lieu ici, ne peut qu'occaſionner bien des erreurs, & des diſcuſſions ſouvent auſſi nuiſibles aux progrès de la raiſon, que l'erreur même.

Que ce ſoit en effet ce ſens ampliatif qui caractériſe la forme particuliere dont il eſt ici queſtion, c'eſt une vérité atteſtée par bien des preuves de fait.

1°. La langue hébraïque & ſes dialectes n'ont point admis cette forme; mais elle y eſt remplacée par un idiotiſme qui préſente uniquement à l'eſprit cette addition ampliative & abſolue; c'eſt la répétition de l'adjectif même ou de l'adverbe. Cette ſorte d'hébraïſme ſe rencontre fréquemment dans la verſion vulgate de l'Ecriture, & il eſt utile d'en être prévenu pour en ſaiſir le ſens, *malum eſt, malum eſt, dicit omnis emptor*, (*Prov. xx. 17.*) c'eſt-à-dire, *peſſimum eſt.* Voyez AMEN, & IDIOTISME. La répétition même du verbe eſt encore un tour énergique, que l'analyſe ne peut rendre que par ce qu'on nomme *ſuperlatif :* par exemple, *fiat!* ſignifie analytiquement *cupio hoc ut res fiat*; mais *fiat, fiat!* c'eſt *cupio vehementiſſimè*, &c.

2°. L'idée de cette répétition pour déſigner le ſens

ampliatif, & celle sur-tout de la triple répétition, n'etoit pas inconnue aux Latins : le *tergeminis tollere honoribus* d'Horace, *I. od. 1 ;* son *robur & æs triplex*, *I. od. 3 ;* le *terveneficus* de Plaute, pour signifier *un grand empoisonneur ;* son *trifur*, voleur consommé ; son *triparens*, fort mesquin ; le mot de Virgile, *I. æn. 98. o terque quaterque beati*, répeté par Tibulle, *o felicem illum terque quaterque diem*, & rendu encore par Horace sous une autre forme, *felices ter & amplius ;* tout cela, & mille autres exemples, démontre assez que l'usage de cette langue attachoit un sens véritablement ampliatif, sur-tout à la triple répétition du mot.

3°. Vossius, *de anal. II. 20.* nous fournit de la même vérité, une preuve d'une autre espece, quoiqu'il en tire une conséquence assez différente ; voici ses propres termes : *non parùm hanc sententiam juvat ;* (il parle de son opinion particuliere, & je l'applique à la mienne avec plus de justesse, si je ne me trompe) ; *quòd* superlativi, *in antiquis inscriptionibus, positivi geminatione exprimi soleant : ita* BB *in iis notat benè benè*, hoc est *optimè : item* BB, *bonis bonis*, hoc est *optimis ; &* FF. PP. FF. *fortissimi, piissimi, felicissimi : item* LL. *libentissimè ;* MM. *meritissimò*, etiam *malus malus*, hoc est *pessimus.* Vossius cite Gruter pour garant de ce qu'il avance, & j'y renvoie avec lui.

4°. Cet usage de répéter le mot pour en amplifier le sens, n'étoit pas ignoré des Grecs, non qu'ils le répétassent en effet, mais ils en indiquoient la répétition : τρις μακαιρες Δαναοι και τετρακις ; (*Odyss. 5.*) *ter beati Danai & quater*, c'est-à-dire, *beatissimi Danaï :* on peut observer que le surnom de Mercure Trismégiste, τρισμεγιστος, a par emphase une double ampliation, puisqu'il signifie littéralement *ter maximus.*

5°. Les Italiens ont un *superlatif* assez semblable à celui des Latins, de qui ils paroissent l'avoir emprunté ; mais il n'a dans leur langue que le sens ampliatif que nous rendons par *très : sapiente*, sage ; *sapientissimo* pour le masculin, & *sapientissimâ* pour le féminin, très-sage. Jamais il n'a le sens comparatif que nous exprimons par *plus* précédé d'un article. « *Le plus*, dit Vénéroni (*part. I. ch. ij.*) s'exprime » par *il più ;* exemples : le plus beau, *il più bello ;* » le plus grand, *il più grande ;* la plus belle, *la più* » *bella ;* les plus beaux, *i più belli ;* les plus belles, » *le più belle* ». Et de même, le plus sage, *il più sapiente ;* la plus sage, *la più sapiente ;* les plus sages, *i più sapienti*, m. ou *le più sapienti*, f. Il me semble que cette distinction prouve assez clairement que le *superlatif* latin n'avoit, de même, que le sens ampliatif, & nullement le comparatif.

Il est vrai, car il faut tout avouer, que les Allemands ont un *superlatif* qui n'a au-contraire que le sens comparatif, & nullement le sens ampliatif : ils disent au positif, *weis*, sage ; & au superlatif ils disent *weisest*, le plus sage ; s'ils veulent donner à l'adjectif le sens ampliatif, ils emploient l'adverbe *sehr*, qui répond à notre *très* ou *fort*, & ils disent *sehr weis*, très-sage, fort sage.

Cette différence des Italiens & des Allemands ne prouve rien autre chose que la liberté de l'usage dans les différens idiomes ; mais l'une des deux manieres ne prouve pas moins que l'autre la différence réelle du sens ampliatif, & du sens *superlatif* proprement dit, & par conséquent l'absurdité qu'il y auroit à prétendre que le même mot pût servir à exprimer l'un & l'autre, comme nos rudimentaires le pensent & le disent du *superlatif* latin. D'ailleurs la plus grande liaison de l'italien avec le latin, est une raison de plus pour croire que la maniere italienne est plus conforme que l'allemande à celle des Latins.

6°. Notre propre usage ne nous démontre-t-il pas la même vérité ? Les premiers grammairiens françois voyant le *superlatif* latin dans des phrases comparatives, & dans des phrases absolues, & se trouvant forcés de le traduire dans les unes par *plus*, précédé d'un article, & dans les autres par *très* ou *fort*, &c. n'ont pas manqué d'établir dans notre langue deux *superlatifs*, parce que la grammaire latine, dont ils ne croyoient pas qu'il fallût s'écarter le moins du monde, leur montroit également le *superlatif* sous les deux formes : c'est à la vérité reconnoître bien positivement la différence & la distinction des deux sens ; mais où les a conduits l'homonymie de leur dénomination ? à distinguer un *superlatif* relatif, & un *superlatif* absolu : le relatif est celui qui suppose en effet une comparaison, & qui exprime un degré de supériorité universelle ; c'est celui que les Allemands expriment par la terminaison *est*, & nous par *plus* précédé d'un article, comme *weisest*, le plus sage : l'absolu est celui qui ne suppose aucune comparaison, & qui exprime simplement une augmentation indéfinie dans la qualité qui individualise le mot ; c'est celui que les Hébreux indiquent par la double ou triple répétition du mot, que les Italiens marquent par la terminaison *issimo* pour le masculin, & *issima* pour le féminin, & que nous rendons communément par la particule *très*, comme *sapientissimo*, masc. *sapientissima*, fem. très-sage. Rien de plus choquant à mon gré, que cette distinction : l'origine du mot *superlatif* indique nécessairement un rapport de supériorité ; & par conséquent un *superlatif* absolu est une forme qui énonce sans rapport, un rapport de supériorité : c'est une antilogie insoutenable, mais cela doit se trouver souvent dans la bouche de ceux qui répetent en aveugles, ce qui a été dit avant eux, & qui veulent y coudre, sans réforme, les idées nouvelles que les progrès naturels de l'esprit humain font appercevoir.

Que conclure de tout ce qui précéde ? que le système des degrés n'a pas encore été suffisamment approfondi, & que l'abus des termes de la grammaire latine, adaptés sans examen aux grammaires des autres langues, a jetté sur cette matiere une obscurité qui peut souvent occasionner des erreurs & des difficultés : ceci est sensible sur le *sapientissimo* des Italiens, & le *weisest* des Allemands ; le premier signifie *très-sage*, l'autre veut dire *le plus sage*, & cependant les grammairiens disent unanimement que tous deux font au *superlatif*, ce qui est assigner à tous deux le même sens, & les donner pour d'exacts correspondans l'un de l'autre, quelque différence qu'ils ayent en effet.

Pour répandre la lumiere sur le système des degrés, il faut d'abord distinguer le sens graduel de la forme particuliere qui l'exprime, parce qu'on retrouve les mêmes sens dans toutes les langues, quoique les formes y soient fort différentes. D'après cette distinction, quand on aura constaté le système des différens sens graduels, il sera aisé de distinguer dans les divers idiomes les formes particulieres qui y correspondent, & de les caractériser par des dénonciations conversables sans tomber dans l'antilogie ni dans l'equivoque.

Or il me semble que l'on peut envisager dans la signification des mots qui en sont susceptibles, deux especes générales de sens graduels, que je nomme le sens *absolu* & le sens *comparatif.*

I. Un mot est pris dans un sens *absolu*, lorsque la qualité qui en constitue la signification individuelle, est considérée en soi & sans aucune comparaison avec quelque degré déterminé, soit de la même qualité, soit d'une autre : & il y a trois especes de sens *absolus*, savoir, le *positif*, l'*ampliatif* & le *diminutif.*

Le sens *positif* est celui même qui présente la signification primitive & fondamentale du mot, sans au-

cune

une autre idée acceſſoire de plus ni de moins : tel eſt le ſens des adjectifs, *bon*, *ſavant*, *ſage*, & des adverbes *bien*, *ſavamment*, *ſagement*, quand on dit, par exemple, *un BON livre*, *un homme SAVANT*, *un enfant SAGE*, *un livre BIEN écrit*, *parler SAVAMMENT*, *conduiſez-vous SAGEMENT*.

Le ſens *ampliatif* eſt fondé ſur le ſens poſitif, & il n'en differe que par l'idée acceſſoire d'une grande intenſité dans la qualité qui en conſtitue la ſignification idividuelle : tel eſt le ſens des mêmes adjectifs *bon*, *ſage*, *ſavant*, & des mêmes adverbes *bien*, *ſavamment*, *ſagement*, quand on dit, par exemple, *un TRÈS-BON livre*, *un homme FORT SAVANT*, *un enfant BIEN SAGE*, *un livre FORT BIEN écrit*, *parler BIEN SAVAMMENT*, *conduiſez-vous TRES-SAGEMENT*.

Le ſens *diminutif* porte de même ſur le ſens poſitif, dont il ne differe que par l'idée acceſſoire d'un degré foible d'intenſité dans la qualité qui en conſtitue la ſignification individuelle : tel eſt encore le ſens des mêmes adjectifs, *bon*, *ſavant*, *ſage*, & des mêmes adverbes *bien*, *ſavamment*, *ſagement*, quand on dit, par exemple, *un livre ASSEZ BON*, *c'eſt un homme PEU SAVANT*, *un enfant PASSABLEMENT SAGE*, *un livre ASSEZ BIEN écrit*, *parler PEU SAVAMMENT*, *vous vous êtes conduit ASSEZ SAGEMENT* ; car il eſt viſible que dans toutes ces phraſes on a l'intention réelle d'affoiblir l'idée que préſenteroit le ſens poſitif des adjectifs & des adverbes.

On ſent bien qu'il ne faut pas prendre ici le mot de *diminutif* dans le même ſens que lui donnent les Grammairiens en parlant des noms qu'ils appellent *ſubſtantifs*, tels que ſont en latin *corculum* diminutif de *cor*, *Terentiola* diminutif de *Terentia* ; & en italien *vecchino*, *vecchieto*, *vecchiettino*, diminutifs de *vecchio* (vieillard) : ces diminutifs de noms ajoutent à l'idée de la nature exprimée par le nom, l'idée acceſſoire de petiteſſe priſe plutôt comme un ſigne de mépris, ou au contraire de careſſe, que dans le ſens propre de diminution phyſique, ſi ce n'eſt une diminution phyſique de la ſubſtance même, comme *globulus* diminutif de *globus*.

Les mots pris dans le ſens diminutif dont il s'agit ici, énoncent au contraire une diminution phyſique, dans la nature de la qualité qui en conſtitue la ſignification fondamentale, un degré réellement foible d'intenſité : tels ſont en eſpagnol *triſteçico* (un peu triſte) diminutif de *triſte*, & en latin *triſticulus* ou *ſubtriſtis*, diminutif de *triſtis*, *ſubobſcenè* diminutif d'*obſcenè*, &c.

II. Un mot eſt pris dans un ſens *comparatif*, lorſqu'un degré quelconque de la qualité qui conſtitue la ſignification primitive & individuelle du mot, eſt en effet relatif par comparaiſon, à un autre degré déterminé, ou de la même qualité, ou d'une autre, ſoit que ces degrés comparés appartiennent au même ſujet, ſoit qu'ils appartiennent à des ſujets différens. Or il y a trois eſpeces de ſens comparatifs, ſelon que le rapport acceſſoire que l'on conſidere, eſt d'*égalité*, de *ſupériorité* ou d'*infériorité*.

Le ſens comparatif d'*égalité* eſt celui qui ajoute au ſens poſitif l'idée acceſſoire d'un rapport d'égalité entre les degrés actuellement comparés.

Le ſens comparatif de *ſupériorité* eſt celui qui ajoute au ſens poſitif l'idée acceſſoire d'un rapport de ſupériorité à l'égard du degré avec lequel on le compare.

Le ſens comparatif d'*infériorité* eſt celui qui ajoute au ſens poſitif l'idée acceſſoire d'un rapport d'infériorité à l'égard du degré avec lequel on le compare.

Ainſi, quand on dit, *Pierre eſt AUSSI SAVANT*, *PLUS SAVANT*, *MOINS SAVANT aujourd'hui qu'hier*, on compare deux degrés ſucceſſifs de *ſavoir* conſidérés dans le même ſujet : & l'adjectif *ſavant*, qui exprime le degré de ſavoir d'aujourd'hui, reçoit de l'adverbe *auſſi* le ſens comparatif d'égalité ; de l'adverbe *plus*, le ſens comparatif de ſupériorité ; & de l'adverbe *moins*, le ſens comparatif d'infériorité.

Quand on dit, *Pierre eſt AUSSI SAVANT*, *PLUS SAVANT*, *MOINS SAVANT que ſage*, on compare le degré de *ſavoir* qui ſe trouve dans Pierre, avec le degré de *ſageſſe* dont eſt pourvu le même ſujet : & au moyen des mêmes adverbes *auſſi*, *plus*, *moins*, l'adjectif *ſavant* reçoit les différens ſens comparatifs d'égalité, de ſupériorité ou d'infériorité.

Si l'on dit, *Pierre eſt AUSSI SAVANT que Paul eſt ſage*, ou bien, *Pierre eſt PLUS SAVANT*, *MOINS SAVANT que Paul n'eſt ſage*, on compare le degré de ſavoir de Pierre avec le degré de *ſageſſe* de l'autre ſujet Paul : & les divers rapports du *ſavoir* de l'un à la *ſageſſe* de l'autre, ſont encore marqués par les mêmes adverbes ajoutés à l'adjectif *ſavant*.

On peut comparer différens degrés de la même qualité conſidérés dans des ſujets, & différencier par les mêmes adverbes les rapports d'égalité, de ſupériorité ou d'infériorité. Ainſi, pour comparer un degré pris dans un ſujet, avec un degré pris dans un autre ſujet, on dira, *Pierre eſt AUSSI SAVANT*, *PLUS SAVANT*, *MOINS SAVANT que Paul*, c'eſt énoncer en quelque ſorte une égalité, une ſupériorité ou une infériorité individuelle : mais pour comparer un degré pris dans un ſujet avec chacun des degrés pris dans tous les ſujets d'un certain ordre, on dira, *Pierre eſt AUSSI SAVANT qu'aucun juriſconſulte*, ou bien, *Pierre eſt LE PLUS SAVANT*, *LE MOINS SAVANT des juriſconſultes* ; c'eſt énoncer une égalité, une ſupériorité ou une infériorité univerſelle, ce qu'il faut bien obſerver.

III. Voici le tableau abregé du ſyſtême des divers ſens graduels dont un même mot eſt ſuceptible.

Syſtême figuré des ſens graduels.

ABSOLUS.	COMPARATIFS.
Poſitif, *ſage.*	d'égalité, *auſſi ſage.*
Ampliatif, *très-ſage.*	de ſupériorité, *plus ſage.*
Diminutif, *un peu ſage.*	d'infériorité, *moins ſage.*

Sans m'arrêter aux dénominations reçues, j'ai ſongé à caractériſer chacun de ces ſens par un nom véritablement tiré de la nature de la choſe ; parce que je ſuis perſuadé que la nomenclature exacte des choſes eſt l'un des plus ſolides fondemens du véritable ſavoir, ſelon un mot de Coménius que j'ai déja cité ailleurs : *Totius eruditionis poſuit fundamentum*, *qui nomenclaturam rerum naturæ & artis perdidicit.* Jan. Ling. *tit. I. period. iv.*

Or il eſt remarquable que le ſens comparatif ne ſe préſente pas ſous la forme unique à laquelle on a coutume d'en donner le nom ; & ſi quelqu'un de ces ſens doit être appellé *ſuperlatif*, c'eſt préciſément celui que l'on nomme excluſivement *comparatif*, parce que c'eſt le ſeul qui énonce le rapport de ſupériorité, dont l'idée eſt nettement déſignée par le mot de *ſuperlatif*.

Sanctius trouvant à redire, comme je fais ici, à l'abus des dénominations introduites à cet égard par la foule des grammairiens, (*Minerv. II. xj.*) Perizonius obſerve (*Ibid. not. I.*) que quand il s'agit de l'uſage des choſes, il eſt inutile d'incidenter ſur les noms qu'on leur a donnés ; parce que ces noms dépendent de l'uſage de la multitude qui eſt inconſtante & aveu-

gle ; & que d'ailleurs il doit en être des noms des différens degrés comme de ceux des cas, des genres, & de tant d'autres par lesquels les Grammairiens se sont contentés de désigner ce qu'il y a de principal dans la chose, vû la difficulté d'inventer des noms qui en exprimassent toute la nature.

Mais je ne donnerai pour réponse à cet habile commentateur de la *Minerve*, que ce que j'ai déja remarqué ailleurs, *voyez* IMPERSONNEL, d'après *Bouhours* & *Vaugelas*, sur la nécessité de distinguer un bon & un mauvais usage dans le langage national, & ce que j'en ai inféré par rapport au langage didactique.

J'ajouterai ici pour ce qui concerne la prétendue difficulté d'inventer des noms qui expriment la nature entiere des choses, qu'elle n'a de réalité que pour ceux à qui la nature est inconnue ; que d'ailleurs, quand on vient à l'approfondir davantage, la nomenclature doit être réformée d'après les nouvelles lumieres, sous peine de ne pas exprimer avec assez d'exactitude ce que l'on conçoit ; & que pour le cas présent, j'ose me flatter d'avoir employé des dénominations assez justes pour ne laisser aucune incertitude sur la nature des sens graduels.

IV. Il ne reste donc plus qu'à reconnoître comment ils sont rendus dans les langues.

De toutes les manieres d'adapter les sens graduels aux mots qui en sont susceptibles, celle qui se présente la premiere aux yeux de la Philosophie, c'est la variation des terminaisons. Cependant, si l'on excepte le positif, qui est par-tout la forme primitive & fondamentale du mot, il n'y a aucun des autres qui soit énoncé par-tout par des terminaisons spéciales. Nous n'en avons aucune, si ce n'est pour le sens *ampliatif* d'un petit nombre de mots conservés au cérémonial, *sérénissime*, *éminentissime*, &c. *Voyez* Bouhours, *Rem. nouv. tome I. page 312.* & pour le sens comparatif de supériorité de quelques mots empruntés du latin sans égard à l'analogie de notre langue, comme *meilleur*, *pire*, *moindre*, *mieux*, *moins*, *pis*, au-lieu de *plus bon*, *plus mauvais*, *plus petit*, *plus bien*, *plus peu*, *plus mal* : mais ces exceptions mêmes en si petit nombre confirment l'universalité de notre analogie.

1°. Le sens *ampliatif* a une terminaison propre en grec, en latin, en italien & en espagnol ; c'est celle que l'on nomme mal-à-propos le *superlatif*. Ainsi *très-sage* se dit en grec σοφώτατος, en latin *sapientissimus*, en italien *sapientissimo*, en espagnol *prudentissimo* ; mots dérivés des positifs σοφὸς, *sapiens*, *sapiente*, *prudente*, qui tous signifient *sage*. Dans les langues orientales anciennes, le sens *ampliatif* se marque par la répétition matérielle du positif ; & ce tour qui est propre au génie de ces langues, a quelquefois été imité dans d'autres idiomes ; j'ai quelquefois vu des enfans, sous l'impression de la simple nature, dire de quelqu'un, par exemple, qui fuyoit, qu'il étoit *loin loin*, d'un homme dont la taille les avoit frappés par sa grandeur ou par sa petitesse, qu'il étoit *grand grand*, ou *petit petit*, &c. notre *très*, qui nous sert à l'expression du même sens, est l'indication de la triple répétition ; mais nous nous servons aussi d'autres adverbes, & c'est la maniere de la plûpart des langues, qui n'ont point adopté de terminaisons *ampliatives*, & spécialement de l'allemand qui emploie sur-tout l'adverbe *sehr*, en latin *valdè*, en françois, *fort*.

2°. Le sens diminutif se marque presque par tout par une expression adverbiale qui se joint au mot modifié, comme *un peu obscur*, *un peu triste*, *un peu froid*. Il y a seulement quelques mots exceptés dans différens idiomes, lesquels reçoivent ce sens diminutif, ou par une particule composante, comme en latin *subobscurus*, *subtristis* ; ou par un changement de terminaison, comme en latin *frigidiusculus*, ou *frigidulus*, *tristiculus*, & en espagnol *tristezico*.

3°. Je ne connois aucune langue où le comparatif d'égalité soit exprimé autrement que par une addition adverbiale ; *aussi sage*, *aussi loin* : si ce n'est peut-être dans quelques mots exceptés par hasard, comme *tantus* qui veut dire en latin *tam magnus*.

4°. Le comparatif de supériorité a une terminaison propre en grec & en latin : de σοφὸς, *sage*, vient σοφώτερος, *plus sage* ; de même les Latins de *sapiens* forment *sapientior*. Comme c'est dans ces deux langues le seul des trois sens comparatifs qui y ait reçu une terminaison propre, on donne à l'adjectif pris sous cette forme le simple nom de *comparatif*. Pourvu qu'on l'entende ainsi, il n'y a nul inconvénient ; sur-tout si l'on se rappelle que ce sens comparatif énonce un rapport de supériorité, quelquefois individuelle & quelquefois universelle. La langue allemande, & peut-être ses dialectes, a deux terminaisons différentes pour ces deux sortes de supériorité : quand il s'agira de la supériorité individuelle, ce sera le *comparatif* ; & quand il sera question de la supériorité universelle, ce sera véritablement le *superlatif* : *weis* (sage) ; *weisser* (plus sage), comparatif ; *weisset* (le plus sage), c'est le *superlatif*. D'où il suit que ce seroit induire en erreur, que de dire que les Allemands ont, comme les Latins, trois degrés terminés ; le *superlatif* allemand *weisset* n'est point du tout l'équivalent du σοφώτατος des Grecs, ni du *sapientissimus* des Latins, qui tous deux signifient *très-sage* ; il ne répond qu'à notre *le plus sage*.

En italien, en espagnol & en françois, il n'y a aucune terminaison destinée ni pour le comparatif proprement dit, ni pour le *superlatif* : on se sert également dans les trois idiomes de l'adverbe qui exprime la supériorité, *piu* en italien, *mas* en espagnol, *plus* en françois ; *più sapiente*, ital. *mas prudente*, esp. *plus sage*, franç. Voilà le comparatif proprement dit.

Pour ce qui est du *superlatif*, nous ne le différencions du comparatif propre qu'en mettant l'article *le*, *la*, *les* ou son équivalent avant le comparatif ; je dis son équivalent, non-seulement pour y comprendre les petits mots *du*, *au*, *des*, *aux*, qui sont contractés d'une préposition & de l'article, mais encore les mots que j'ai appellés *articles possessifs*, savoir *mon*, *ma*, *mes*, *notre*, *nos* ; *ton*, *ta*, *tes*, *votre*, *vos* ; *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs* ; parce qu'ils renferment effectivement, dans leur signification, celle de l'article & celle d'une dépendance relative à quelqu'une des trois personnes, *voyez* POSSESSIF. Nous disons donc au comparatif, *plus grand*, *plus fidele*, *plus tendre*, *plus cruel*, & par exception, *meilleur*, *moindre*, &c. & au *superlatif* nous disons avec l'article simple, *la plus grande de mes passions*, *le plus fidele de vos sujets*, *le plus tendre de ses amis*, *les plus cruels de nos ennemis*, *le meilleur de tes domestiques*, *le moindre de leurs soucis*, ce qui est au même degré que si l'on mettoit l'article possessif avant le comparatif, & que l'on dît, *ma plus grande passion*, *votre plus fidele sujet*, *son plus tendre ami*, *nos plus cruels ennemis*, *ton meilleur domestique*, *leur moindre souci*.

Nous conservons au *superlatif* la même forme qu'au comparatif, parce qu'en effet l'un exprime comme l'autre un rapport de supériorité ; mais le *superlatif* exige de plus l'article simple ou l'article possessif, & c'est par-là qu'est désignée la différence des deux sens : sur quoi est fondé cet usage ?

Quand on dit, par exemple, *ma passion est plus grande que ma crainte*, on exprime tout ; & le terme comparé *ma passion*, & le terme de comparaison, *ma crainte* ; & le rapport de supériorité de l'un à l'égard de l'autre, *plus grande* ; & la liaison des deux termes envisagés sous cet aspect, *que* : ainsi l'esprit voit clairement qu'il y a un rapport de supériorité individuelle.

Mais quand on dit, *la plus grande de mes paſſions*; l'analyſe eſt différente : *la* annonce néceſſairement un nom appellatif, c'eſt ſa deſtination immuable, & les circonſtances de la phraſe n'en déſignent pas d'autres que *paſſion*; ainſi il faut d'abord dire par ſupplément, *la* (paſſion) *plus grande* : la prépoſition *de*, qui ſuit, ne peut pas tomber ſur *grande*, cela eſt évident; ni ſur *plus grande*, nous ne parlons jamais ainſi; elle tombe donc ſur un nom appellatif encore ſous-entendu, & comme il s'agit ici d'une ſupériorité univerſelle, il me ſemble que le ſupplément le plus naturel eſt *la totalité*, & qu'il faut dire par ſupplément, (la totalité) *de mes paſſions* : mais ce ſupplément doit tenir par quelque lien particulier à l'enſemble de la phraſe, & d'ailleurs *plus grande* n'étant plus qu'un ſimple comparatif exige un *que* & un terme individuel de comparaiſon; je ferois donc ainſi l'analyſe entiere de la phraſe, *la* (paſſion) *plus grande* que les autres (paſſions de la totalité) *de mes paſſions*; ce qui exprime bien clairement la ſupériorité univerſelle qui caractériſe le *ſuperlatif*.

Si l'on dit au contraire, *ma plus grande paſſion*, la ſuppreſſion totale du terme de comparaiſon eſt le ſigne autoriſé par l'uſage pour déſigner que c'eſt la totalité des autres objets de même nom, & que la phraſe ſe réduit analytiquement à celle-ci, *ma paſſion plus grande* (que toutes mes autres paſſions).

Dans ces deux cas, l'article ſimple ou poſſeſſif, ſervant à individualiſer l'objet qualifié par le comparatif, eſt le ſigne naturel qu'on doit le regarder comme extrait, à cet égard, de la totalité des autres objets de même nature ſoumis à la même qualification.

1°. Le comparatif d'infériorité eſt exprimé par l'adverbe qui marque l'infériorité, du-moins dans toutes les langues dont j'ai connoiſſance : les Grecs diſent, ἧττον σοφὸς; les Latins, *minus ſapiens*; les Italiens, *meno ſapiente*; les Eſpagnols, *menos prudente*; & nous, *moins ſage*.

Comme *moins* eſt par lui-même comparatif, ſi nous avons beſoin d'en exprimer le ſens *ſuperlatif*, nous le faiſons comme il vient d'être dit, par l'addition de l'article ſimple ou poſſeſſif; *le moins inſtruit des enfans*, *votre moins belle robe*.

V. L'expoſition que je viens de faire du ſyſtème des ſens graduels ſeroit incomplette, ſi je ne fixois pas les eſpeces de mots qui en ſont ſuſceptibles. Tout le monde conviendra ſans doute que grand nombre d'adjectifs & d'adverbes ſont dans ce cas : mais il paroîtra peut-être ſurprenant à quelques-uns, ſi j'avance qu'un grand nombre de verbes ſont également ſuſceptibles des ſens graduels, & qu'il auroit pu arriver dans quelques idiomes, que l'uſage les y eût caractériſés par des terminaiſons propres; cependant la choſe eſt évidente.

Les adjectifs & les adverbes qui peuvent recevoir les différens ſens graduels, & conſéquemment des terminaiſons qui y ſoient adaptées, ne le peuvent, que parce que la qualité qui en conſtitue la ſignification individuelle, eſt en ſoi ſuſceptible de plus & de moins : il eſt donc néceſſaire que tout verbe, dont la ſignification individuelle préſente à l'eſprit l'idée d'une qualité ſuſceptible de plus & de moins, ſoit également ſuſceptible des ſens graduels, & puiſſe recevoir de l'uſage des terminaiſons qui y ſoient relatives.

SENS			Adjectif.	Adverbe.	Verbe.
	Absolus,	Poſitif.	*amoureux.*	*amoureuſement.*	*aimer.*
		Ampliatif.	*très-amoureux.*	*très-amoureuſement.*	*aimer beaucoup.*
		Diminutif.	*un peu amoureux.*	*un peu amoureuſement.*	*aimer un peu.*
	Comparatifs,	d'égalité.	*auſſi amoureux.*	*auſſi amoureuſement.*	*aimer autant.*
		de ſupériorité.	*plus amoureux.*	*plus amoureuſement.*	*aimer plus.*
		d'infériorité.	*moins amoureux.*	*moins amoureuſement.*	*aimer moins.*

Quant à la poſſibilité des terminaiſons qui caractériſeroient dans les verbes ces différens ſens; c'eſt un point qui eſt inſéparable de la ſuſceptibilité même des ſens, puiſque l'uſage eſt d'ailleurs le maître abſolu d'exprimer comme il lui plaît tout ce qui eſt de l'objet de la parole. Cela ſe juſtifie d'ailleurs par pluſieurs uſages particuliers des langues.

1°. La voix active & la voix paſſive des Latins donnent un exemple qui auroit pu être étendu davantage : ſi l'uſage a pu établir ſur un même radical des variations pour deux points de vue ſi différens, rien n'empêchoit qu'il n'en introduiſit d'autres pour d'autres vues; & quoique l'on ne trouve point de terminaiſons graduelles dans les verbes latins, on y rencontre au-moins quelques verbes compoſés qui, par-là, en ont le ſens : *amare* (aimer), eſt le poſitif; *adamare* (aimer ardemment), c'eſt l'*ampliatif* : « la prépoſition *per*, » dit l'auteur des *recherches ſur la langue latine* (*ch. » xxv. p. 328.*) eſt dans tous les verbes, comme auſſi » dans les noms adjectifs & les adverbes, augmenta- » tive de ce que ſignifie le ſimple; & dans le plus » grand nombre des verbes, elle y équipolle à l'un » de ces adverbes françois, *beaucoup*, *grandement*, » *fortement*, *parfaitement* ou *en perfection*, *tout-à-fait*, » *entierement* »; il eſt aiſé de reconnoître à ces traits le ſens *ampliatif* : *malo* eſt en quelque ſorte le comparatif de ſupériorité de *volo*, &c.

2°. Les terminaiſons d'un même verbe hébraïque ſont en bien plus grand nombre, puiſqu'à s'en tenir à la doctrine de Maſclef, laquelle eſt beaucoup plus reſtrainte que celle des autres hébraïſans, le même verbe radical reçoit juſqu'à cinq formes différentes, que l'on appelle des *conjugaiſons*; mais que j'appellerois plus volontiers des *voix* : ainſi l'on dit (meſar) *tradidit*; (noumeſar) *traditus eſt*; (hemeſir) *tradere fecit*; (hemeſar) *tradi fecit*; (hethmeſar) *ſe tradidit*. Sur quoi il faut obſerver que je ſuis ici la méthode de Maſclef pour la lecture des mots hébreux.

3°. La langue laponne, que nous ne ſoupçonnons peut-être pas de mériter la moindre attention de notre part, nous préſente néanmoins l'exemple d'une dérivation bien plus riche encore par rapport aux verbes : on y trouve *laidet*, conduire; *laidelet*, continuer l'action de conduire; *laidetet*, faire conduire; *laidetallet*, ſe faire conduire; *laidegaetet*, commencer à conduire; *laideſtet*, conduire un peu (c'eſt le ſens diminutif); *laidanet*, être conduit de plein gré; *laidanovet*, être conduit malgré ſoi ou ſans s'aider; *laidetalet*, empêcher de conduire. *Voyez* les notes ſur le *ch. iij.* de la *deſcription hiſtorique de la Laponie ſuédoiſe*, traduit de l'allemand par M. de *Kéralio de Gourlay*.

Je terminerois ici cet article, ſi je ne me rappellois d'avoir vu dans les mémoires de Trévoux (Octobre 1759. *II. vol. p. 2668.*) une *lettre de M. l'abbé de Wailly aux auteurs de ces mémoires, ſur quelques expreſſions de notre langue*, laquelle peut donner lieu à quelques obſervations utiles. Ce grammairien y examine trois expreſſions, dont les deux premieres ont déja été diſcutées par Vaugelas, *rem. 514. & 85.* & la troiſieme par M. l'abbé Girard, *vrais princip. diſc. xj. tom. II. p. 218.* Je ne parlerai point ici de la premiere ni de la troiſieme, qui ſont étrangeres à cet article, & je ne m'arrêterai qu'à la ſeconde qui y a rapport

direct. Rien de mieux que les obſervations de M. de W. ſur la *remarque 85.* de Vaugelas, & je ſouſcris à tout ce qu'il en penſe : je crois cependant qu'il auroit encore dû relever ici quelques fautes échappées à Vaugelas, ne fût-ce que pour en arrêter les ſuites, parce qu'on prend volontiers les grands hommes pour modeles.

Cet académicien énonce ainſi ſa regle : *Tout adjectif mis après le ſubſtantif avec ce mot* plus, *entre deux, veut toujours avoir ſon article, & cet article ſe met immédiatement devant* plus, *& toujours au nominatif, quoique l'article du ſubſtantif qui va devant ſoit en un autre cas, quelque cas que ce ſoit.* Il applique enſuite la regle à cet exemple : *c'eſt la coutume des peuples les plus barbares.*

Or indépendamment de la doctrine des cas, qui eſt inſoutenable dans notre langue (*voyez* CAS), il eſt notoirement faux que tout adjectif mis après ſon ſubſtantif, avec ce mot *plus* entre deux, veuille toujours avoir ſon article : en voici la preuve dans un exemple que M. de W. cite lui-même, ſans en faire la remarque ; *je parle d'une matiere plus délicate que brillante :* il n'y a point là d'article avant *plus*, & il ne doit point y en avoir, quoique l'adjectif ſoit après ſon ſubſtantif.

Il ſemble que Vaugelas ait ſenti le vice de ſon énoncé, & qu'il ait voulu en prévenir l'impreſſion. « Au » reſte, dit-il plus bas, quand il eſt parlé de *plus* ici, » c'eſt de celui qui n'eſt pas proprement comparatif, » mais qui ſignifie *très*, comme aux exemples que j'ai » propoſés ». Mais, comme l'obſerve très-bien M. » Patru, « ce *plus* eſt pourtant comparatif dans les » exemples rapportés par l'auteur : car en cette façon de parler (*c'eſt la coutume des peuples les plus* » *barbares*), on ſouſentend *de la terre, du monde*, & » autres ſemblables qui n'y ſont pas exprimées..... » L'adverbe *très* ne peut convenir avec ces manieres » de parler ». J'ajouterai à cette excellente critique de M. Patru, qu'il me ſemble avoir aſſez prouvé que notre *plus* eſt toujours le ſigne d'un rapport de ſupériorité, & conſéquemment qu'il exprime toujours un ſens comparatif ; au lieu que notre *très* ne marque qu'un ſens *ampliatif*, qui eſt eſſentiellement abſolu, d'où vient que ces deux mots ne peuvent jamais être ſynonymes : ce que Vaugelas enviſageoit donc, & qu'il n'a pas exprimé, c'eſt la diſtinction de la ſupériorité individuelle, & de la ſupériorité univerſelle, dont l'une eſt marquée par *plus* ſans article, & l'autre *plus*, précédé immédiatement d'un article ſimple ou d'un article poſſeſſif ; ce qui fait la différence du *comparatif* propre & du *ſuperlatif*.

Outre ce mal-entendu, Vaugelas s'eſt encore apperçu lui même dans ſa regle d'un autre défaut qu'il a voulu corriger ; c'eſt qu'elle eſt trop particuliere, & ne s'étend pas à tous les cas où la conſtruction dont il s'agit peut avoir lieu ; c'eſt pourquoi il ajoute : « Ce que j'ai dit de *plus*, s'entend auſſi de ces au- » tres mots *moins*, *mieux*, *plus mal*, *moins mal* ». Mais cette addition-même eſt encore inſuffiſante, puiſque l'adjectif comparatif *meilleur* eſt encore dans le même cas, ainſi que tous les adverbes qui ſeront précédés de *plus* ou de *moins*, lorſqu'ils précédent eux-mêmes, & qu'ils modifient un adjectif mis après ſon ſubſtantif, pour parler le langage ordinaire : ex. *je parle du vin le meilleur que l'on puiſſe faire dans cette province ; du ſyſteme le plus ingénieuſement imaginé, le moins heureuſement exécuté, le plutot réprouvé*, &c.

Puiſque M. de W. avoit pris cette remarque de Vaugelas en conſidération, il devoit, ce me ſemble, relever tous les défauts de la regle propoſée par l'académicien, & des corrections même qu'il y avoit faites, & ramener le tout à une énonciation plus générale, plus claire, & plus préciſe. Voici comme je rectifierois la regle, d'après les principes que j'ai poſés ſoit dans cet article, ſoit dans tout autre : *ſi un adjectif* ſuperlatif, *ou précédé d'un adverbe* ſuperlatif *qui le modifie, ne vient qu'après le nom auquel il ſe rapporte ; quoique le nom ſoit accompagné de ſon article, il faut pourtant répéter l'article ſimple avant le mot qui exprime le rapport de ſupériorité ; mais ſans répéter la prépoſition dont le nom peut être le complément grammatical.*

Vaugelas, non content d'établir une regle, cherche encore à en rendre raiſon ; & celle qu'il donne, pourquoi on ne répete pas avant le *ſuperlatif* la prépoſition qui peut être avant le nom, *c'eſt*, dit-il, *parce qu'on y ſouſentend ces deux mots*, qui ſont, *ou* qui furent, *ou* qui ſera, *ou quelqu'autre tems du verbe ſubſtantif avec* qui. Voici ſur cela la critique de M. de W.

« Si l'on ne met point, dit-il, la prépoſition *de* ou » *à* entre le *ſuperlatif* & le ſubſtantif, (il auroit dit la même choſe de toute autre prépoſition, s'il n'avoit été préoccupé, contre ſon intention même, de l'idée des cas dont Vaugelas fait mention) ; « ce » n'eſt pas, comme l'a cru Vaugelas, parce qu'on y » ſouſentend ces mots *qui ſont*, *qui furent*, ou *qui ſera*, *&c.* c'eſt parce que la prépoſition n'eſt point » néceſſaire en ce cas entre l'adjectif & le ſubſtantif». Mais ne puis-je pas demander à M. de W. pourquoi la prépoſition n'eſt point néceſſaire entre l'adjectif & le ſubſtantif ; ou plutôt n'eſt-ce pas à cette queſtion-même que Vaugelas vouloit répondre ? Quand on veut rendre raiſon d'un fait grammatical, c'eſt pour expliquer la cauſe d'une loi de grammaire ; car ce ſont les faits qui y font la loi. La remarque de M. de W. ſignifie donc que *la prépoſition n'eſt point néceſſaire en ce cas, parce qu'elle n'y eſt point néceſſaire.* Or aſſurement il n'y a perſonne qui ne voie évidemment juſqu'à quel point eſt préférable l'explication de Vaugelas. La néceſſité de répéter l'article avant le mot comparatif, vient du choix que l'uſage de notre langue en a fait pour déſigner la ſupériorité univerſelle, au moyen de tous les ſupplémens dont l'article reveille l'idée, & que j'ai détaillés plus haut : ce beſoin de l'article ſuppoſe enſuite la répétition du nom qualifié, lequel ne peut être répété que comme partie d'une propoſition incidente, ſans quoi il y auroit pléonaſme ; & cette propoſition incidente eſt amenée tout naturellement par *qui ſont*, *qui furent*, *qui ſera*, *&c.* donc ces mots doivent eſſentiellement être ſuppléés, & dès-lors la prépoſition qui précede leur antécédent n'eſt plus néceſſaire dans la propoſition incidente qui eſt indépendante dans ſa conſtruction, de toutes les parties de la principale.

« Comme il eſt ici queſtion du *ſuperlatif*, dit en- » ſuite M. de W. permettez-moi d'obſerver que le » célebre M. du Marſais pourroit bien s'être trompé » quand il a dit dans cette phraſe, *deorum antiquiſſi-* » *mus habebatur cœlum*, c'eſt comme s'il y avoit *cæ-* » *lum habebatur antiquiſſimus* (*è numero*) *deorum.* Il » me ſemble que c'eſt *deus* qui eſt ſouſentendu : *cæ-* » *lum habebatur antiquiſſimus* (*deus*) *deorum.* En ef- » fet, comme je l'ai remarqué dans ma grammaire, » quand nous diſons, *le Luxembourg n'eſt pas la* » *moins belle des promenades de Paris ;* c'eſt comme » s'il y avoit, *le Luxembourg n'eſt pas la moins belle* » (*promenade*) *des promenades de Paris :* & n'eſt-ce » pas à cauſe de ce ſubſtantif ſouſentendu que le » *ſuperlatif* relatif eſt ſuivi en françois de la prépoſi- » tion *de*, & en latin d'un génitif » ?

M. de W. pourroit bien s'être trompé lui-même en plus d'une maniere. 1°. Il s'eſt trompé en prenant occaſion de ſes remarques, ſur une regle qui concerne les *ſuperlatifs* françois pour critiquer un principe qui concerne la ſyntaxe des *ſuperlatifs* latins, & qui n'a aucune analogie avec la regle en queſtion : *non erat hic locus.* 2°. Il s'eſt trompé, je crois, dans ſa critique ; & voici les raiſons que j'ai de l'avancer.

Il eſt vrai que dans la phraſe latine du P. Jouvenci, interpretée par M. du Marſais, *deus* eſt ſouſentendu; & cela eſt même indiqué par deux endroits du texte: l'adjectif *antiquiſſimus* ſuppoſe néceſſairement un nom maſculin au nominatif ſingulier; & d'autre part *deorum*, qui eſt ici le terme de la comparaiſon énoncée par l'enſemble de la phraſe, demontre que ce nom doit être *deus*, parce que dans toute comparaiſon, les termes comparés doivent être homogenes. Mais il ne s'enſuit point que ce ſoit à cauſe du nom ſouſentendu *deus*, que l'adjectif *antiquiſſimus* eſt ſuivi du génitif *deorum*: ou bien la propoſition n'eſt point comparative, & dans ce cas *cœlum habebatur antiquiſſimus deus deorum* (en regardant *deorum* comme complément de *deus*), ſignifie littéralement, *le ciel étoit reputé le très-ancien dieu des dieux*, c'eſt-à-dire, *le très-ancien dieu* créateur & maître *des* autres *dieux*; de même que *deus deorum dominus locutus eſt* (*Pſ. xlix. 1.*), ſignifie *le ſeigneur dieu des dieux a parlé.* Car le génitif *deorum* appartenant au nom *deus*, ne peut lui appartenir que dans ce ſens, & alors il ne reſte rien pour énoncer le ſecond terme de la comparaiſon, puiſqu'il eſt prouvé qu'*antiquiſſimus* par lui-même n'a que le ſens *ampliatif*, & nullement le ſens *ſuperlatif* ou de comparaiſon.

Quand la phraſe où eſt employé un adjectif *ampliatif*, a le ſens *ſuperlatif*, la comparaiſon y eſt toujours rendue ſenſible par quelque autre mot que cet adjectif, & c'eſt communément par une prépoſition: *ante alios pulcherrimus omnes* (très-beau au deſſus de tous les autres, c'eſt-à-dire *le plus beau de tous*; & afin qu'on ne penſe pas que *ce plus beau de tous* n'eſt que *le moins laid*, l'auteur ne dit pas ſimplement, *ante alios pulcher*, mais *pulcherrimus*, très-beau, réellement beau); de même, *famoſiſſima* SUPER *cæteras cœna*; INTER *omnes maximus*; EX *omnibus doctiſſimus.* Quelquefois auſſi l'idée de la comparaiſon eſt ſimplement indiquée par le génitif qui eſt une partie du ſecond terme de la comparaiſon; mais il n'en eſt pas moins néceſſaire de retrouver, par l'analyſe, la prépoſition qui ſeule exprime la comparaiſon: dans ce cas il faut ſuppléer auſſi le complément de la prépoſition, qui eſt le nom ſur lequel tombe le génitif exprimé.

Il réſulte de-là qu'il faut ſuppléer l'une des prépoſitions uſitées dans les exemples que l'on vient de voir, & lui donner pour complément immédiat un nom appellatif, dont le génitif exprimé dans le texte puiſſe être le complement déterminatif; & comme le ſens préſente toujours dans ce cas l'idée d'une ſupériorité univerſelle, le nom appellatif le plus naturel me ſemble être celui qui énoncera la totalité, comme *univerſa turba*, *numerus integer*, &c. de même que pour la phraſe françoiſe j'ai prouvé qu'il falloit ſuppléer *la totalité* avant la prépoſition *de.*

Ainſi *deorum antiquiſſimus habebatur cœlum*, ne peut pas être mieux intrepreté qu'en diſant: *cœlum habebatur* (*deus*) *antiquiſſimus*, (*ante univerſam turbam*) *deorum*, ou (*ſuper univerſam turbam*) *deorum*, ou (*inter univerſam turbam*) *deorum*; ou enfin (*ex integro numero*) *deorum.* Si M. du Marſais s'eſt trompé, ce n'eſt qu'en omettant *deus*, & l'adjectif *integro*, qui eſt néceſſaire pour indiquer la ſupériorité univerſelle, ou le ſens *ſuperlatif.*

Il en eſt de même de la phraſe françoiſe de M. de Wailly, *le Luxembourg n'eſt pas la moins belle des promenades de Paris*, ſelon l'analyſe que j'ai indiquée plus haut, & qui ſe rapproche beaucoup de celle qu'exige le génie de la langue latine, elle ſe réduit à celle-ci: *le Luxembourg n'eſt pas la* (promenade) *moins belle* (que les autres promenades de la totalité) *des promenades de Paris.* Si ce grammairien trouvoit dans mes ſupplémens trop de prolixité ou trop peu d'harmonie, je le prierois de revoir plus haut ce que j'ai déjà répondu à une pareille objection; & j'ajoute ici que cette prolixité analytique ne doit être condamnée, qu'autant que l'on détruiroit les principes raiſonnés qui en ſont le fondement, & que je crois établis ſolidement. (*E. R M. B.*)

SUPERPATIENT, ad. (*Arithmet. & Géom.*) ſorte de rapport. On dit que deux nombres ou deux lignes ſont *ſuperpatientes*, lorſqu'une des deux contient l'autre un certain nombre de fois avec un reſte, & que ce reſte eſt une de ſes aliquotes.

SUPERPOSITION, ſ. f. (*Géom.*) maniere de démontrer qui conſiſte à appliquer une figure ſur une autre. *Voyez* ſur cela l'*article* GÉOMÉTRIE.

SUPERPURGATION, LA, ſ. f. (*Médecine.*) eſt une purgation exceſſive & trop violente. *Voyez* PURGATION. Elle arrive à la ſuite d'un purgatif trop violent, ou donné à trop grande doſe.

Un homme qui avoit pris intérieurement de la poudre de diacarthame, alla à la ſelle juſqu'à cent fois, & fut guéri de cette *ſuperpurgation* par un bouillon de chapon, dans lequel on avoit mêlé une once de ſucre roſat, cinq grains de laudanum & un jaune d'œuf. Au lieu de laudanum on emploie quelquefois la thériaque nouvelle de Veniſe, à la doſe d'un gros & demi. *Burnet.*

SUPERSEDER, v. n. (*Gramm. & Juriſp.*) du latin *ſuperſedere*; ſignifie en terme de pratique, ſurſeoir la continuation de quelque acte ou procédure. *Voyez* SURSÉANCE. (*A*)

SUPERSTITIEUX, (*Philoſophie.*) c'eſt celui qui ſe fait une idée plus ou moins effrayante de la divinité & du culte religieux.

La crainte continuelle qui agitoit ce malheureux ſur la tête duquel étoit ſuſpendue une pierre énorme, ne rendoit pas ſon état plus triſte, que l'eſt quelquefois la ſituation du *ſuperſtitieux.* Le ſommeil peut délivrer un eſclave de la vûe importune d'un maître qu'il déteſte, & lui faire oublier le poids de ſes chaînes; mais le ſommeil du *ſuperſtitieux* eſt communément agité par des viſions effrayantes. Il craint l'Etre bienfaiſant, & regarde comme tyrannique ſon empire paternel. Inconſolable dans l'adverſité, il ſe juge digne des maux qu'il ſouffre, & ne ſuit que de fauſſes démarches pour en adoucir le fardeau. Il ne croit jamais avoir rempli ſes devoirs, parce qu'il n'en connoît ni l'étendue, ni les bornes. Il s'attache ſur-tout aux formalités, qu'il regarde comme des choſes eſſentielles. Telle eſt la ſource des minuties qui ſont ſi cheres aux ames foibles & aux ignorans. Auſſi voit-on que les perſonnes de peu de génie, celles qui ont été mal élevées, celles qui ont paſſé leur jeuneſſe dans le vice & le libertinage, deviennent naturellement *ſuperſtitieuſes.* En général, il n'y a point d'abſurdité ſi groſſiere, ni de contradiction ſi palpable, que les grands, le petit peuple, les ſoldats, les vieilles femmes & la plupart des joueurs, ne ſe portent à croire ſur les cauſes inviſibles, la religion, la divination, les ſonges, & toutes les pratiques les plus vaines & les plus ridicules. (*D. J.*)

SUPERSTITION, (*Métaphyſ. & Philoſ.*) tout excès de la religion en général, ſuivant l'ancien mot du paganiſme: il faut être pieux, & ſe bien garder de tomber dans la *ſuperſtition.*

Religentem eſſe oportet, religioſum neſas.
Aul. Gell. *l. IV. c. ix.*

En effet, la *ſuperſtition* eſt un culte de religion, faux, mal dirigé, plein de vaines terreurs, contraire à la raiſon & aux ſaines idées qu'on doit avoir de l'être ſuprême. Ou ſi vous l'aimez mieux, la *ſuperſtition* eſt cette eſpece d'enchantement ou de pouvoir magique, que la crainte exerce ſur notre ame; fille malheureuſe de l'imagination, elle emploie pour la frapper, les ſpectres, les ſonges & les viſions; c'eſt

elle, dit Bacon, qui a forgé ces idoles du vulgaire; les génies invisibles, les jours de bonheur ou de malheur, les traits invincibles de l'amour & de la haine. Elle accable l'esprit, principalement dans la maladie ou dans l'adversité; elle change la bonne discipline, & les coutumes vénérables en momeries & en cérémonies superficielles. Dès qu'elle a jetté de profondes racines dans quelque religion que ce soit, bonne ou mauvaise, elle est capable d'éteindre les lumieres naturelles, & de troubler les têtes les plus saines. Enfin, c'est le plus terrible fléau de l'humanité. L'athéisme même (c'est tout dire) ne détruit point cependant les sentimens naturels, ne porte aucune atteinte aux lois, ni aux mœurs du peuple; mais la *superstition* est un tyran despotique qui fait tout céder à ses chimères. Ses préjugés sont supérieurs à tous les autres préjugés. Un athée est intéressé à la tranquillité publique, par l'amour de son propre repos; mais la *superstition* fanatique, née du trouble de l'imagination, renverse les empires. Voyez comme l'auteur de la Henriade peint les tristes effets de cette démence.

Lorsqu'un mortel atrabilaire,
Nourri de superstition
A par cette affreuse chimère,
Corrompu sa religion,
Son ame alors est endurcie,
Sa raison s'enfuit obscurcie,
Rien n'a plus sur lui de pouvoir,
Sa justice est folle & cruelle,
Il est dénaturé par zele,
Et sacrilége par devoir.

L'ignorance & la barbarie introduisent la *superstition*, l'hypocrisie l'entretient de vaines cérémonies, le faux zele la répand, & l'intérêt la perpétue.

La main du monarque ne sauroit trop enchaîner le monstre de *superstition*, & c'est de ce monstre, bien plus que de l'irreligion (toujours inexcusable) que le trône doit craindre pour son autorité, & la partie pour son bonheur.

La *superstition* mise en action, constitue proprement le fanatisme, *voyez* FANATISME; c'est un des beaux & des bons articles de l'Encyclopédie. (*D. J.*)

SUPIN, s. m. *terme de Grammaire.* Le mot latin *supinus* signifie proprement *couché sur le dos*; c'est l'état d'une personne qui ne fait rien, qui ne se mêle de rien. Sur quel fondement a-t-on donné ce nom à certaines formes de verbes latins, comme *amatum*, *monitum*, *rectum*, *auditum*, &c? Sans entrer dans une discussion inutile des différentes opinions des grammairiens anciens & modernes sur cette question, je vais proposer la mienne, qui n'aura peut-être pas plus de solidité, mais qui me paroît du moins plus vraisemblable.

Les verbes appellés *neutres* par le commun des grammairiens, comme *sum*, *existo*, *fio*, *sto*, &c. Diomedes dit, au rapport de Vossius, (*Anal. III.* 2.) que le nom de *supins* leur fut donné par les anciens, *quod nempè velut otiosa resupinaque dormiant, nec actionem, nec passionem significantia.* Si les anciens ont adopté dans ce sens le terme de *supin*, comme pouvant devenir propre au langage grammatical; c'est assurément dans le même sens qu'il a été donné à la partie des verbes qui l'a retenue jusqu'à présent, & c'est avec beaucoup de justice qu'il en est aujourd'hui la dénomination exclusive. Qu'il me soit permis, pour le prouver, de faire ici une petite observation métaphysique.

Quand une puissance agit, il faut distinguer l'*action*, l'*acte* & la *passion*. L'*acte* est l'effet qui résulte de l'opération de la puissance, (*res acta*), mais considéré en soi, & sans aucun rapport à la puissance qui l'a produit, ni au sujet sur qui est tombée l'opération; c'est l'effet vû dans l'abstraction la plus complete. L'*action*, c'est l'opération même de la puissance; c'est le mouvement physique ou moral, qu'elle se donne pour produire l'effet, mais sans aucun rapport au sujet sur qui peut tomber l'opération. La *passion* enfin, c'est l'impression produite par l'*acte*, dans le sujet sur qui est tombée l'opération. Ainsi, l'*acte* tient en quelque maniere le milieu, entre l'*action* & la *passion*; il est l'effet immédiat de l'*action*, & la cause immédiate de la *passion*; il n'est ni l'*action*, ni la *passion*. Qui dit *action*, suppose une puissance qui opere; qui dit *passion*, suppose un sujet qui reçoit une impression; mais qui dit *acte*, fait abstraction, & de la puissance active & du sujet passif.

Or, voilà justement ce qui distingue le *supin* des verbes: *amare* (aimer) exprime l'action; *amari* (être aimé) exprime la passion; *amatum* (aimé) exprime l'acte.

De-là vient, 1°. que le *supin amatum* peut être mis à la place du prétérit de l'infinitif, & qu'il a essentiellement le sens prétérit, dès qu'on le met à la place de l'action. *Dictum est*, l'acte de dire est, & par conséquent l'action de dire a été, parce que l'action est nécessairement antérieure à l'acte, comme la cause à l'effet; ainsi *dictum est* a le même sens que *dicere fuit* ou *dixisse est* pourroient avoir, si l'usage les avoit autorisés.

De-là vient, 2°. que le prétérit du participe passif en françois, en italien, en espagnol & en allemand, ne differe du *supin*, qu'en ce que le participe est déclinable, & que le *supin* ne l'est pas: *supin* indéclinable; *loué*, fr. *lodato*, ital. *alabado*, esp. *gelobett*, all. Prétérit du participe passif, déclinable; *loué*, *ée*, fr. *lodato*, *ta*, ital. *alabado*, *da*, esp. *gelober*, *te*, *tes*, all. & il y a encore à remarquer que le *supin* & le participe, dans la langue allemande, ont tous deux la particule prépositive *ge* qui est le signe de l'antériorité, & qui ne se trouve que dans ces deux parties du verbe *loben* (louer); ce qui confirme grandement mes observations précédentes.

De-là vient, 3°. que le *supin* n'exprimant ni action, ni passion, a pu servir en latin à produire des formes actives & passives, comme il a plû à l'usage, parce que la diversité des terminaisons sert à marquer celle des idées accessoires qui sont ajoutées à l'idée fondamentale de l'acte énoncé par le *supin*: ainsi le futur du participe actif, *amaturus*, *a*, *um*, & le prétérit du participe passif, *amatus*, *a*, *um*, sont également dérivés du *supin*.

Je ne m'étendrai pas davantage ici sur la nature du *supin*, ni sur la réalité de son existence dans notre langue & dans celles qui ont des procédés pareils à la nôtre, *voyez* PARTICIPE, *art. II.* Mais j'ajouterai seulement quelques remarques, qui sont des suites nécessaires de la nature même de la chose.

1°. Le *supin* est véritablement verbe, & fait une partie essentielle de la conjugaison, puisqu'il conserve l'idée différencielle de la nature du verbe, celle de l'existence sous un attribut, qui est marquée dans le *supin* par le rapport d'antériorité qui le met dans la classe des prétérits. *Voyez* VERBE, PRÉTÉRIT & TEMPS.

2°. Le *supin* est véritablement nom, puisqu'il peut être sujet d'un autre verbe, comme les noms ou complément objectif d'un verbe relatif, ou complément d'une préposition. *Itum est*, *itum erat*, *itum erit*; le *supin* est ici le sujet du verbe substantif, & conséquemment au nominatif; c'est la même chose dans cette phrase de Tite-Live, *vij. 8. Diù non perlitatum tenuerat dictatorem*, littéralement, *n'avoir pas fait pendant long-tems de sacrifices agréables aux dieux avoit retenu le dictateur*, car *perlitare* signifie *faire des sacrifices agréables aux dieux*, *des sacrifices heureux & de bon augure*; c'est-à-dire *ce qui avoit retenu le dictateur*,

c'eſt que depuis long-tems on n'avoit point fait de ſacrifices favorables. Dans Varron, *eſſe in arcadiâ ſcio ſpectatum ſuem ;* le *ſupin* eſt complément objectif de *ſcio*, & littéralement *ſcio ſpectatum* veut dire, *je ſais avoir vu.* Enfin, dans Salluſte, *nec ego vos ultum injurias hortor*, le *ſupin* eſt complément de la prépoſition *ad*, ſous-entendue ici, & communément exprimée apres le verbe *hortor*.

3°. Le *ſupin*, à proprement parler, n'eſt ni de la voix active, ni de la voix paſſive, puiſqu'il n'exprime ni l'action, ni la paſſion, mais l'acte : cependant comme il ſe conſtruit plus ſouvent comme la voix active, que comme la voix paſſive, parce qu'on le rapporte plus fréquemment au ſujet objectif, qu'à la puiſſance qui produit l'acte ; il convient plutôt de le mettre dans le paradigme de la conjugaiſon active. En effet, on le trouve ſouvent employé avec l'accuſatif pour régime, & jamais la prépoſition *à* ou *ab* avec l'ablatif, ne lui ſert de complément dans le ſens paſſif ; car *impetratum eſt à conſuetudine* (Cic.) ſe dit comme on diroit à l'actif *impetravimus à conſuetudine.*

4°. Le *ſupin* doit être placé dans l'infinitif, puiſqu'il eſt communément employé pour le prétérit de l'infinitif : *dictum eſt*, pour *dixiſſe eſt*, équivalent de *dicere fuit*, on a dit.

5°. Quelques grammairiens ont prétendu que le *ſupin* en *u* n'eſt pas un *ſupin*, mais l'ablatif d'un nom verbal dérivé de *ſupin*, lequel eſt de la quatrieme déclinaiſon : je crois qu'ils ſe ſont trompés. Les noms verbaux de la quatrieme déclinaiſon, différent de ceux de la troiſieme, en ce que ceux de la quatrieme expriment en effet l'acte, & ceux de la troiſieme l'action ; ainſi *viſio*, c'eſt l'action de voir, *viſus* en eſt l'acte ; *actio*, l'action de traiter ; *actus*, l'acte même ou le traité ; *actio* & *actus*, d'où nous viennent *action* & *acte.* Or le *ſupin* ayant un nominatif & un accuſatif, & ſurtout un accuſatif qui eſt ſouvent régi par des prépoſitions, pourquoi n'auroit il pas un ablatif pour la même fin ? On répond que l'ablatif devroit être en *o* à cauſe du nominatif en *um* : mais il eſt vraiſſemblable que l'uſage a proſcrit l'ablatif en *o*, pour empêcher qu'on ne le confondît avec celui du participe paſſif, & que ce qui a donné la préférence à l'ablatif en *u*, c'eſt qu'il préſente toujours l'idée fondamentale du *ſupin ;* l'idée ſimple de l'acte, ſoit qu'on le regarde comme appartenant au *ſupin*, ſoit qu'on le rapporte au nom verbal de la quatrieme déclinaiſon, quand il en exiſte ; car tous les verbes n'ont pas produit ce nom verbal, & cependant pluſieurs dans ce cas-là même ne laiſſent pas d'avoir le *ſupin* en *u ;* ce qui confirme l'opinion que j'établis ici. (*E. R. M. B.*)

SUPINATEUR, *en Anatomie*, eſt le nom de deux muſcles du bras, dont l'un eſt appellé *long ſupinateur*, & l'autre *court ſupinateur.*

Le court *ſupinateur* vient de la partie externe & ſupérieure du cubitus & du condyle externe de l'humerus, & paſſant autour du radius va s'inſérer à la partie ſupérieure & antérieure de cet os, au-deſſous du tendon du biceps. Voyez *nos planches anatomiques & leur explication.*

Le long *ſupinateur* eſt ſitué à la partie interne de l'avant-bras un peu en dehors, il vient de trois ou quatre travers de doigts au-deſſus du condyle externe de l'humerus, de-là s'avançant le long du radius, il ſe termine à la partie interne de l'apophyſe ſtiloïde de cet os. *Voyez* HUMERUS & RADIUS.

SUPINATION, ſ. f. *en Anat.* eſt l'action des muſcles ſupinateurs, ou le mouvement par lequel ces muſcles font tourner en-haut la paume de la main. *Voyez* SUPINATEUR.

SUPINO, (*Géog. mod.*) en latin *Sæpinum* & *Sepinum ;* ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Moliſe, à la ſource de la Tamara. Elle eſt ſituée entre Vénaſre, à l'occident, & Luceria à l'orient, dans l'Apennin, ſur les confins de la terre de Labour, à 20 milles de Benevent : cette ville étoit un bourg des Samnites, appellé *Sepium*, par Ptolomée ; & *Sepino*, par Léander Alberti. *Long. 32. 39. latit. 40. 51.* (*D. J.*)

SUPPARUM, (*Littérat.*) robe de femme très-légere. Les dames l'attachoient avec une agraffe, & la laiſſoient tomber négligemment ſur leurs épaules. Sidonius nous l'apprend, *Carm. 11. v. 323.*

Perque humeros teretes, rutilantesque lacertos
Pendula gemmiferæ mordebant ſuppara bullæ.

Lucain en parle auſſi ſur le même ton, *liv. II. v. 362.*

Humeriſque hærentia primis
Suppara *nudatos cingunt auguſta lacertos.*

C'étoit la robe des jeunes demoiſelles, ſi nous nous en rapportons à Feſtus, qui dit, ſupparum *puellarum veſtimentum lineum ;* voyez Ferrarius *de re veſtiariâ.* Je m'imagine que cette robe étoit fort à la mode, car elle pare plus d'une jolie fille dans les planches d'Herculanum. (*D. J.*)

SUPPILOTES, (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Mexique & des autres parties de la nouvelle Eſpagne ; ils ſont de la groſſeur d'un corbeau. On en diſtingue deux eſpeces, les uns ont une crête de chair ſur la tête, les autres ont une hupe de plumes. Ces oiſeaux ne vivent que de charognes & d'immondices, & par cette raiſon il eſt défendu de les tuer à la Veracruz, dans l'idée où l'on eſt qu'ils contribuent à purifier l'air.

SUPPLANTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt par des voies adroites, ſecrettes, ou par la force ouverte, écarter quelqu'un de ſa place & s'en emparer ; conduite toujours deshonnête. Il ne faut *ſupplanter* perſonne. On *ſupplante* auprès d'un miniſtre, d'un protecteur, d'une femme.

SUPPLÉER, v. act. & neut. (*Lang. franç.*) ce verbe gouverne le datif & l'accuſatif ; mais *ſuppléer* avec le datif ſignifie d'ordinaire réparer une choſe par une autre. Son mérite *ſupplée* au défaut de ſa naiſſance ; la valeur *ſupplée* au nombre. On ne diroit pas *ſupplée* le défaut de ſa naiſſance, *ſupplée* le nombre. *Suppléer* avec l'accuſatif veut dire proprement *fournir ce qui manque, remplir un vuide.* On *ſupplée* dans une inſcription les lettres que le tems a mangées. (*D. J.*)

SUPPLÉMENT, ſ. m. *en Grammaire ;* on appelle *ſupplément*, les mots que la conſtruction analytique ajoute, pour la plénitude du ſens, à ceux qui compoſent la phraſe uſuelle. Par exemple, dans cette phraſe de Virgile, (*Eccl. xj. 1.*) *Quò te, Mœri, pedes ?* il n'y a que quatre mots ; mais l'analyſe ne peut en développer le ſens, qu'en y en ajoutant pluſieurs autres. 1°. *Pedes* au nominatif pluriel, exige un verbe pluriel dont il ſoit le ſujet ; & *te*, qui paroît ici ſans relation en ſera le régime objectif : d'autre part, *quò* qui exprime un complément circonſtanciel du lieu de tendance, indique que ce verbe doit exprimer un mouvement qui puiſſe s'adapter à cette tendance vers un terme : le concours de toutes ces circonſtances aſſigne excluſivement à l'analyſe le verbe *ferunt.* 2°. *Quò* eſt un adverbe conjonctif, qui ſuppoſe un antécédent ; & la ſuppreſſion de cet antécédent indique auſſi que la phraſe eſt interrogative : ainſi l'analyſe doit *ſuppléer*, & le verbe interrogatif & l'antécédent de *quò* qui ſervira de complément à ce verbe, (*voyez* INTERROGATIF, RELATIF) : le verbe interrogatif eſt *dic*, auquel on peut ajouter *mihi*, ainſi que Virgile lui-même l'a dit au commencement de ſa troiſieme éclogue, *dic mihi, Dameta, cujum pecus :* le

complément objectif de *dic* sera *eum locum*, exigé par le sens de *quò*; par conséquent le *supplément* total qui doit précéder *quò*, c'est *dic mihi eum locum*. La construction analytique pleine est donc : *Mœri* (dic mihi eum locum) *quò pedes* (ferunt) *te*; où l'on voit un *supplément* d'un seul mot *ferunt*, & un autre de quatre, *dic mihi eum locum*.

Quoique la pensée soit essentiellement une & indivisible; la parole ne peut en faire la peinture, qu'au moyen de la distinction des parties que l'analyse y envisage dans un ordre successif. Mais cette décomposition même oppose à l'activité de l'esprit qui pense, des embarras qui se renouvellent sans cesse, & donne à la curiosité agissante de ceux qui écoutent ou qui lisent un discours, des entraves sans fin. De-là la nécessité générale de ne mettre dans chaque phrase que les mots qui y sont les plus nécessaires, & de supprimer les autres, tant pour aider l'activité de l'esprit, que pour se rapprocher le plus qu'il est possible, de l'unité indivisible de la pensée, dont la parole fait la peinture.

Est brevitate opus, ut currat sententia, neu se
Impediat verbis lassas onerantibus aures.

Ce que dit ici Horace, *I. Sat. x. 9. 10.* pour caractériser le style de la satyre, nous pouvons donc en faire un principe général de l'élocution; & ce principe est d'une nécessité si grande & si universellement sentie, qu'il a influé sur la syntaxe de toutes les langues : point de langues sans ellipses, & même sans de fréquentes ellipses.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer, que le choix & la maniere en soient abandonnés au caprice des particuliers, ni même que quelques exemples autorisés par l'usage d'une langue puissent y fonder une loi générale d'analogie : l'ellipse est elle même une exception à un principe général, qui ne doit & qui ne peut être anéanti; & il le seroit par le fait, si l'exception devenoit générale. L'usage, par exemple, de la langue latine, permet de dire elliptiquement, *vivere Romæ*, *Lugduni* (vivre à Rome, à Lyon) au lieu de la phrase pleine, *vivere in urbe Romæ*, *in urbe Lugduni*; mais on feroit un solécisme, si on alloit dire par une fausse analogie, *vivere Athenarum*, pour *in urbe Athenarum* ou pour *Athenis* (vivre à Athènes) *ire Romæ*, *Lugduni*, pour *ire in urbem Romæ*, *in urbem Lugduni* ou pour *ire Romam*, *Lugdunum* (aller à Rome, à Lyon) : c'est que *vivere Romæ*, *Lugduni*, est une phrase que l'usage n'autorise que pour les noms propres de villes qui sont singuliers & de l'une des deux premieres déclinaisons, quand ces villes sont le lieu de la scène, ou comme disent les rudimens, à la question *ubi*; dans d'autres circonstances, l'usage veut que l'on suive l'analogie générale, ou n'en permet que des écarts d'une autre espece.

Or, s'il est vrai, comme on ne peut pas en douter, qu'une ellipse usitée ne peut pas fonder une analogie générale; c'est une conséquence nécessaire aussi, que de l'analogie générale on ne peut pas conclure contre la réalité de l'ellipse particuliere. C'est pourtant ce que fait, dans sa préface, l'auteur d'un *rudiment* moderne. » Il ne rencontre pas plus juste, dit-il, » en parlant de Sanctius, quand il dit que cette phra- » se, *natus Romæ*, est l'abrégé de celle-ci, *natus in* » *urbe Romæ*; puisqu'avec son principe on diroit éga- » lement, *natus Athenarum*, qui seroit aussi l'abrégé » de celle-ci, *natus in urbe Athenarum* ». Il est évident que cet auteur prend acte de l'analogie générale qui ne permet pas de dire à la faveur de l'ellipse, *natus Athenarum*, pour en conclure que quoiqu'on dise *natus Romæ*, ce n'est point une expression elliptique. Mais cette conséquence, comme on vient de le dire, n'est point légitime, parce qu'elle suppose qu'une exception une fois constatée, peut fonder une loi générale & destructive de l'analogie dont elle n'est qu'une exception.

S'il falloit admettre cette conséquence, qui empêcheroit qu'on ne dît à cet auteur qu'il est certain que *natus Romæ* est une phrase très-bonne & très-latine, & que par conséquent on peut dire par analogie, *natus Athenarum*, *natus Avenionis*? S'il donne à cette objection quelque réponse plausible, je l'adopte pour détruire l'objection qu'il fait lui-même à Sanctius; & je reviens à ce que j'ai d'abord avancé, que le choix & la maniere des ellipses ne sont point abondonnées au caprice des particuliers, parce que ce sont des transgressions d'une loi générale à laquelle il ne peut être dérogé que sous l'autorité incommunicable du législateur, de l'usage en un mot.

Quem penes arbitrium est, & jus, & norma loquendi.

Mais si la plénitude grammaticale est nécessaire à l'intégrité de l'expression & à l'intelligence de la pensée, l'usage lui-même peut-il étendre ses droits jusqu'à compromettre la clarté de l'énonciation, en supprimant des mots nécessaires à la netteté, & même à la vérité de l'image que la parole doit tracer? Non sans doute, & l'autorité de ce législateur suprême de la parole, loin de pouvoir y établir des lois opposées à la communication claire des pensées des hommes, qui en est la fin, n'est au contraire sans bornes, que pour en perfectionner l'exercice. C'est pourquoi, s'il autorise un tour elliptique pour donner à la phrase le mérite de la briéveté ou de l'énergie, il a soin d'y conserver quelque mot qui indique par quelque endroit la suppression & l'espece des mots supprimés.

Ici, c'est un cas qui est essentiellement destiné à caractériser ou le complément simple d'une préposition, ou le complément objectif d'un verbe, ou le complément déterminatif d'un nom appellatif; & quoique la préposition, le verbe, ou le nom appellatif ne soient pas exprimés, ils sont indiqués par ce cas, & entierement déterminés par l'ensemble de la phrase : *quem Minerva omnes artes edocuit*, suppl. *ad omnes artes*; *ne sus Minervam*, suppl. *doceat*; *ad Minervæ*, suppl. *ædes*.

Là, c'est un mot conjonctif qui suppose un antécédent, lequel est suffisamment indiqué par la nature même du mot conjonctif & par les circonstances de la phrase; souvent cet antécédent, quand il est *supplé*, se trouve lui-même dans l'un des cas que l'on vient de marquer, & il exige ou un nom appellatif, ou un verbe, ou une préposition : *quando venies?* suppl. *dic mihi illud tempus*, ou *quæro illud tempus*; *quò vadis?* suppl. *dic mihi* ou *quæro illum locum*, &c. *Voyez* RELATIF, INTERROGATIF.

Ailleurs une simple inversion qui déroge à la construction ordinaire, devient le signe usuel d'une ellipse dont le *supplément* est indiqué par le sens : *viendras-tu?* c'est-à-dire, *dis-moi si tu viendras*; *dussions-nous l'acheter*, c'est-à-dire, *quoique nous dussions l'acheter*; *que ne l'ai-je vu!* c'est-à-dire, *je suis fâché de ce que je ne l'ai pas vu*, &c.

Partout enfin ceux qui entendent la langue, reconnoissent à quelque marque infaillible ce qu'il peut y avoir de supprimé dans la construction analytique, & ce qu'il convient de *suppléer* pour en rétablir l'intégrité.

L'art de *suppléer* se réduit en général à deux points capitaux, que Sanctius exprime ainsi (*Minerv. IV. ij.*) : *ego illa tantùm* supplenda *præcipio, quæ veneranda illa* supplevit *antiquitas, aut ea sine quibus grammatica ratio constare non potest*. La premiere regle de ne *suppléer* que d'après les anciens, quand les anciens fournissent des phrases pleines qui ont ou le même sens, ou un sens analogue à celui dont il s'agit; cette premiere regle, dis-je, est fondée évidemment sur ce qu'il faut

faut apprendre à parler une langue comme on la parle, & que cela ne peut se faire que par l'imitation de ceux qui sont reconnus pour l'avoir le mieux parlée.

Mais comme il y a quantité d'ellipses tellement autorisées dans toutes les circonstances, qu'il n'est pas possible d'en justifier les *supplémens* par des exemples où ils ne soient pas supprimés; il faut bien se contenter alors de ceux qui sont indiqués par la logique grammaticale, en se rapprochant d'ailleurs, le plus qu'il est possible, de l'analogie & des usages de la langue dont il est question: c'est le sens de la seconde regle, qui autorise à juste titre les *supplémens*, *sine quibus grammatica ratio constare non potest.*

On objecte que ces additions faites au texte par forme de *supplément*, ne servent qu'à en énerver le style par des paroles superflues & des circonlocutions inouies & fatigantes, *verbis lassas onerantibus aures:* ce qui est expressément défendu par Horace, & par le simple bon sens, qui est de toutes les langues: que d'ailleurs, si au défaut des exemples & de l'autorité, l'on se permet de faire dépendre l'art des *supplémens* des vues de la construction analytique, telle qu'on l'a montrée dans les différens articles de cet ouvrage qui ont pu en donner occasion; il arrivera souvent d'ajouter le barbarisme à la battologie: ce qui est détruire plutôt qu'approfondir l'esprit de la langue.

J'ai déja répondu ailleurs (*voyez* SUBJONCTIF, *à la fin.*), que le danger d'énerver le style par les *supplémens* est absolument chimérique, puisqu'on ne les donne pas comme des locutions usitées, mais au contraire comme des locutions évitées par les bons écrivains, lesquelles cependant doivent être envisagées comme des développemens analytiques de la phrase usuelle. Ce n'est en effet qu'au moyen de ces *supplémens*, que les propositions elliptiques sont intelligibles; non qu'il soit nécessaire de les exprimer quand on parle, parce qu'alors il n'y auroit plus d'ellipse ni de propriété dans le langage; mais il est indispensable de les reconnoître & de les assigner, quand on étudie une langue étrangere, parce qu'il est impossible d'en concevoir le sens entier & d'en saisir toute l'énergie, si l'on ne va jusqu'à en approfondir la raison grammaticale. Il est mieux, à la vérité, de puiser, quand on le peut, ces *supplémens* analytiques dans les meilleures sources, parce que c'est se perfectionner d'autant dans la pratique du bon usage; mais quand ce secours vient à manquer, il faut hardiment le remplacer comme on peut, quoiqu'il faille toujours suivre l'analogie générale: dans ce cas, plus les *supplémens* paroissent lâches, horribles, barbares, plus on voit la raison qui en a amené la suppression, malgré l'enchaînement des idées grammaticales, dont l'empreinte subsiste toujours, lors même qu'il est rompu par l'ellipse. Mais aussi plus on est convaincu de la réalité de l'ellipse, par la nature des relations dont les signes subsistent encore dans les mots que conserve la phrase usuelle, plus on doit avouer la nécessité du *supplément* pour approfondir le sens de la phrase elliptique, qui ne peut jamais être que le résultat de la liaison grammaticale de tous les mots qui concourent à l'exprimer. (*B. E. R. M.*)

SUPPLÉMENT *d'un arc*, en termes de Géométrie ou de Trigonométrie, est le nombre de degrés qui manquent à un arc pour faire le demi-cercle entier, ou 180 degrés, ainsi que *complément* est ce qui manque à un arc pour faire un quart de cercle. *Voyez* COMPLÉMENT.

Ainsi le *supplément* d'un arc ou angle de 30 degrés est 150 degrés, & son complément est 60 degrés. (*E*)

SUPPLÉMENT, *en matiere de Littérature*, se dit d'une addition faite pour suppléer à ce qui manquoit à un livre. *Voyez* APPENDIX & PARERGON.

Frenshemius a composé divers *supplémens* pour rétablir les livres de plusieurs auteurs de l'antiquité, dont on avoit perdu des fragmens.

Les François se servent aussi du mot *supplément*, pour exprimer une espece de taxe, ou d'arriere-payement que l'on exige des propriétaires & possesseurs de terres & de charges, sous prétexte qu'elles ont été vendues d'abord au-dessous de leur juste valeur: c'est ce qu'on appelle *supplément de finances.*

SUPPLÉMENT, *arc de*, c'est l'arc parcouru par le régulateur, apres l'arc de levée, dans quelque échappement que ce soit: ainsi le recul dans l'un & le repos dans l'autre, sont l'objet de l'arc de *supplément.* Cet arc varie d'étendue par le plus ou le moins de force motrice; mais il ne varie point, ou très-peu, dans le tems employé à le parcourir: au lieu que l'arc de levée, qui peut être appellé *arc constant*, ne varie point d'étendue par le plus ou le moins de la force motrice, mais bien dans le tems employé à le parcourir. *Voyez* ARC *de levée.*

SUPPLÉMENT, s. m. (*terme de Finances.*) ce mot se dit d'une taxe ou augmentation qu'on fait payer aux acquéreurs des domaines du roi qu'on croit aliénés au-dessous de leur juste valeur, ou à des officiers pourvus de charges dont le prix paroît trop médiocre; ce qui n'arrive guere dans le dernier cas, que pour des offices de nouvelle création. *Diction. de Finances.* (*D. J.*)

SUPPLIANT, s. m. (*Gram.*) en général celui qui supplie. *Voyez* SUPPLIER, SUPPLIQUE & SUPPLICATION.

SUPPLIANT, (*Antiq. greq. & rom.*) c'étoit la coutume des *supplians* chez les Grecs & les Romains, lorsqu'ils desiroient de faire plus d'impression sur ceux dont ils vouloient obtenir quelque grace, de s'approcher du foyer consacré aux dieux Lares, sous la protection desquels étoient la maison & ceux qui l'habitoient. C'est ainsi qu'Homere nous représente Ulysse dans la maison d'Alcinoüs, dont il venoit implorer le secours; il alla s'asseoir au foyer près des cendres; mais Alcinoüs l'en retira, pour le faire asseoir sur un trône magnifique.

Thucydide dit la même chose de Thémistocle lorsqu'il vint chez Admete, où ne l'ayant point trouvé, il se jetta aux piés de la femme de ce prince, qui lui conseilla de prendre son fils entre ses bras, & d'attendre Admete aux piés du foyer. L'historien ajoute que c'étoit la maniere de supplier la plus efficace.

C'est encore dans le même état que Plutarque met Coriolan, lorsqu'il arriva chez le prince des Volsques; il entre, dit-il, dans la maison de Tullus; & aussi-tôt il s'approche du foyer, où il se tint dans un grand silence; car le silence & l'air affligé, étoient encore des marques affectées par les *supplians*, pour émouvoir la compassion. (*D. J.*)

SUPPLICATION, s. f. (*Gram.*) l'action de supplier. *Voyez* SUPPLIER & SUPPLIQUE.

SUPPLICATION, (*Antiq. rom.*) les *supplications* chez les Romains étoient ou publiques ou particulieres.

Les *supplications* publiques se faisoient ou dans les occasions pressantes, comme dans le tems de peste ou de quelque maladie populaire, ou, comme nous le dirons dans la suite, après quelque victoire inespérée, lorsque celui qui venoit d'être élu général, demandoit au sénat sa confirmation, & en même tems la *supplication*, pour se rendre les dieux favorables, & pour d'autres sujets encore.

Ces *supplications* étoient des jours solemnels, où il n'étoit pas permis de plaider pour quelque sujet que ce fût, & on les célebroit par des sacrifices, des prieres & des festins publics. Quelquefois le sénat bornoit à un jour la durée de cette fête; quelquefois on y en employoit plusieurs; & l'histoire

nous apprend qu'il y en a eu qui ont duré jusqu'à cinquante jours.

Il y avoit une autre espece de *supplication* publique, qu'on nommoit le *lectisterne*. *Voyez* LECTISTERNE.

Les *supplications* particulieres n'étoient autre chose que les prieres que chacun faisoit aux dieux, ou pour obtenir la santé, une bonne récolte, *&c.* ou pour les remercier des biens qu'on en avoit reçus. Une seule formule des prieres des payens, suffira pour en donner quelque idée : je trouve celle-ci, qui a été conservée dans une inscription que Camilla Amata fait à la fievre pour son fils malade. *Divinæ febri, sanctæ febri, magnæ febri*, Camilla Amata *pro filio malè affecto.* « P. Camilla Amata offre ses » prieres pour son fils malade, à la divine fievre, à la » sainte fievre, à la grande fievre ».

Les vœux peuvent encore être regardés comme des *supplications particulieres*. *Voyez* VŒUX.

Les *supplications* publiques qu'on faisoit dans les féries impératives des Romains, avoient beaucoup de rapport à nos processions, car il s'y trouvoit un nombre indéterminé, mais assez considérable d'enfans de l'un & de l'autre sexe, nés libres, ayant encore leurs peres & leurs meres, *patrimi & matrimi*, couronnés de fleurs & de verdure, ou tenant à la main droite une branche de laurier, qui marchoient à la tête, & chantoient des hymnes à deux chœurs.

Dianam teneræ dicite virgines,
Intonsum pueri dicite cynthium.

Ils étoient suivis des pontifes, après lesquels on voyoit les magistrats, les sénateurs, les chevaliers, les plébéiens, tous habillés de blanc, & avec les marques les plus éclatantes du rang que chacun tenoit dans la république : les dames mêmes, séparées des hommes, & avec leurs plus beaux atours, faisoient quelquefois le plus brillant ornement de ces fêtes. Il a eu des tems où il ne leur étoit permis de porter de l'or & des habits de diverses couleurs, que dans ces grandes solemnités : ces jours-là n'étoient point compris dans la loi oppia.

On alloit dans cet ordre se présenter devant les dieux de la premiere classe, *diis majorum gentium*, qu'on trouvoit couchés sur des lits dressés exprès, & rehaussés de paquets ou gerbes de vervene, ou bien debout sur des estrades, d'où ils paroissoient respirer l'encens qu'on leur brûloit, & accepter les victimes qu'on leur immoloit. Toute cette cérémonie est exprimée dans Tite-Live par ces mots, *ire supplicatum ad omnia pulvinaria.*

Ces *supplications* s'ordonnoient pour deux raisons tout-à-fait oppossées, pour le bien & pour le mal. Par exemple, un général d'armée qui avoit remporté une victoire signalée, ne manquoit pas d'envoyer au sénat des lettres ornées de feuilles de laurier, par lesquelles il lui rendoit compte du succès de ses armes, & lui demandoit qu'il voulût bien décerner en son nom des *supplications* en actions de grace aux dieux ; & le decret du sénat étoit souvent une assurance du triomphe pour le vainqueur, *triumphi prærogativa.*

On ne doit pas s'étonner du grand nombre de jours que duroient ces fêtes, sur-tout vers la fin de la république. Le sénat en ordonna quinze au nom de Jules-César pour les victoires qu'il avoit remportées sur les Gaulois ; & ce qui n'avoit encore été fait pour personne, il en ordonna cinquante en faveur de D. Brutus, qui avoit vaincu Marc-Antoine, dont l'ambition devenoit aussi pernicieuse à la république, que l'avoit été celle de Jules-César.

Cicéron en fit ordonner autant au nom de C. Octavien, d'Hirtius & de Pansa, comme il le dit dans la *philippique xiv.* mais environ vingt ans a auparavant il avoit eu le plaisir de voir décerner des *supplications* en son nom, pour autant de jours qu'on en eût jamais accordé aux plus grands capitaines, & cela pour avoir étouffé la conjuration de Catilina, & remis le calme dans toute l'étendue de l'empire romain. L'orateur consul ne manqua pas de faire valoir cette distinction, en exhortant tout le peuple à célebrer ces fêtes avec toute la joie qu'on est capable de goûter, lorsqu'on connoît la grandeur du péril qu'on a couru, & le miracle par lequel on a été préservé.

L'autre occasion de faire des *supplications* n'étoit pas si fréquente ; mais comme l'on est plus sensible au mal qu'au bien, quand il étoit question de parer les traits de la colere céleste, on redoubloit son zele, on n'épargnoit ni peine, ni dépense ; les prieres, les vœux, les sacrifices, les spectacles mêmes, pour lesquels on s'imaginoit que les dieux ne devoient pas avoir moins de sensibilité que les hommes, tout étoit mis en usage. (*D. J.*)

SUPPLICE, s. m. (*Gouvernem.*) peine corporelle, plus ou moins douloureuse, plus ou moins atroce.

Un dictionnaire des divers *supplices*, pratiqués chez tous les peuples du monde, feroit frémir la nature ; c'est un phénomene inexplicable que l'étendue de l'imagination des hommes en fait de barbarie & de cruauté.

Gouverner par la force des *supplices*, c'est vouloir faire faire aux *supplices* ce qui n'est pas en leur pouvoir, je veux dire, de donner des mœurs. Les *supplices* retranchent bien de la société un citoyen qui ayant perdu ses mœurs, viole les lois ; mais si le monde, ou si la plus grande partie d'un état a perdu ses mœurs, les *supplices* les retablissent-ils ? Ils arrêteront, je l'accorde, plusieurs conséquences du mal général, mais ils ne corrigeront pas ce mal.

La vue des Perses dans leurs sages établissemens, au rapport de Xénophon, étoit d'aller au-devant du mal, persuadés qu'il vaut bien mieux s'appliquer à prévenir les fautes qu'à les punir ; & au lieu que dans les autres états on se contente d'établir des punitions contre les méchans, ils tâchoient de faire enforte que parmi eux il n'y eût point de méchans. (*D. J.*)

SUPPLICE DE LA CENDRE, (*Littér. sacrée & profane.*) *supplice* particulier à la Perse, & dont on ne se servoit que pour de grands criminels ; on les faisoit périr en les étouffant dans la cendre. Voici la description qu'en donne le *XI. liv.* des Macch. On rempliſſoit de cendres jusqu'à une certaine élévation, une grande tour. Du haut de cette tour on jettoit le criminel dans la cendre la tête la premiere, & ensuite avec une roue on remuoit cette cendre autour de lui, jusqu'à ce qu'elle l'étouffât. Vous trouverez dans Valere Maxime l'origine de ce *supplice*, *l. I. 9. 2. extern.* § 6. C'est de ce *supplice* qu'Ochus plus connu sous le nom de Darius Nothus, fit périr Sogdien son frere qui s'étoit emparé du trône par des meurtres. Il traita de même Arsites son autre frere, par le conseil de sa femme Paryſatis. On ne voit dans l'histoire que des crimes punis par d'autres crimes. (*D. J.*)

SUPPLICES DES HÉBREUX, on remarque plusieurs sortes de *supplices* usités chez les Hébreux & mentionnés dans l'Ecriture. On peut les réduire à ceux-ci 1°. le crucifiement ou le *supplice* de la croix dont nous avons parlé sous les *mots* CRUCIFIEMENT & CROIX, 2°. la suspension ou la corde, 3°. la lapidation, 4°. le feu, 5°. le tympanum ou le fouet, 6°. la prison, 7°. l'épée ou la décollation, 8°. la scie, 9°. précipiter les coupables du haut d'un rocher, 10°. les précipiter dans une tour remplie de cendres, 11°. les écraser sous des épines ou sous les

piés des animaux, 12°. leur faire perdre les yeux, 13°. les étendre sur le chevalet, 14°. leur couper les cheveux pour marque d'infamie. On en trouve encore un grand nombre d'autres marqués dans le livre des Macchabées, comme celui de la poële ardente, d'arracher la peau avec les cheveux de la tête, de brûler les côtés & les entrailles avec des torches ardentes, de les déchirer avec des peignes de fer, d'étendre sur la roue, de couper les extrémités des piés & des mains, *&c.* mais comme ces derniers étoient moins usités, & plutôt suggérés par la barbarie que prescrits par les lois, nous nous attacherons principalement à donner au lecteur une idée des premiers que nous avons indiqués d'après la dissertation que le P. Calmet a donnée sur cette matiere; avant que d'entrer dans le détail de chacun, il sera bon d'observer les formalités qui précédoient tous les *supplices*.

Les rabbins en racontent plusieurs qui accompagnoient & qui suivoient la décision des juges en matiere criminelle. Quand il étoit question de décider de la vie ou de la mort d'un homme, on y procédoit avec beaucoup de maturité. Lorsque les témoins avoient été ouis, on renvoyoit l'affaire au lendemain; les juges se retiroient chez eux, mangeoient peu, & ne buvoient point de vin; le lendemain ils se rassembloient deux à deux pour examiner de nouveau plus à loisir les circonstances du procès. Après cet examen on pouvoit encore réformer le jugement de maniere que celui qui avoit été pour la condamnation, pouvoit changer de sentiment & absoudre, au lieu que celui qui avoit absous, ne pouvoit varier ni condamner.

La sentence étant confirmée & prononcée, on conduisoit le criminel au *supplice*. Un homme placé à la porte de la cour tenoit un mouchoir à sa main; un peu plus loin étoit posté un cavalier ou un héraut à cheval. S'il se présentoit quelqu'un pour parler en faveur du condamné, la premiere sentinelle faisoit signe avec son mouchoir, & le cavalier couroit & faisoit ramener le coupable. Deux juges marchoient à ses côtés pour entendre s'il avoit lui-même quelque chose à dire pour sa justification. On pouvoit le ramener jusqu'à cinq fois pour entendre ceux qui vouloient parler pour sa défense. S'il n'y avoit rien qui arrêtât l'exécution, on crioit à haute voix: *un tel est abandonné pour un tel crime; tels & tels ont déposé contre lui: si quelqu'un a des preuves de son innocence, qu'il les produise.*

On donnoit aux suppliciés à boire du vin mêlé d'encens, de myrrhe ou d'autres drogues fortes capables d'engourdir les sens, & de leur faire perdre le sentiment de la douleur. Salomon conseille de donner du vin à ceux qui sont accablés de douleur, & nous voyons la pratique de cette œuvre d'humanité envers J. C. dans sa passion; on lui offrit du vin de myrrhe avant qu'il fût crucifié, & du vinaigre lorsqu'il étoit à la croix, *Matth. xxvij. 34. 48.* Ces choses étoient générales, & regardoient tous les *supplices*.

1°. La suspension ou la corde étoit en usage chez les Juifs; mais il n'est pas sûr qu'on y pendît les coupables vivans. Les Juifs disent qu'il n'y avoit que les blasphémateurs & les idolâtres qu'on pendoit ainsi; pour les autres, on leur ôtoit apparemment la vie d'une autre maniere, & l'on suspendoit ensuite leurs corps à un poteau ou une croix. Les exemples du pannetier de Pharaon dans la genèse; du roi d'Hai, dans Josué; de cinq autres rois chananéens que ce général fit encore pendre; d'Aman & de plusieurs autres, prouvent que le *supplice* du gibet étoit connu des Juifs, & que quelquefois on pendoit les hommes vivans, mais que plus souvent on pendoit les cadavres des coupables après les avoir mis à mort.

2°. La lapidation consistoit, comme le nom le porte, à écraser un homme à coups de pierres, que tout le peuple ou la multitude des assistans lançoit contre lui. Cette exécution se faisoit ordinairement hors des villes, comme il paroit par les exemples du blasphémateur, du violateur du sabbat, d'Achan & de saint Etienne. Les Rabbins prétendent que parmi les Hébreux lapider n'étoit point la même chose que chez tous les autres peuples; selon eux, celui qui étoit condamné à ce *supplice*, étoit conduit sur une éminence de la hauteur de deux hommes; les deux témoins le précipitoient de-là sur des cailloux, & s'il n'étoit point mort de sa chûte, le peuple l'accabloit à coups de pierres. Mais cette idée est une vision des docteurs juifs, qui n'a pas le moindre fondement dans l'Ecriture.

3°. La peine du feu. Elle étoit en usage parmi les Hébreux, même avant la loi. Juda ayant appris que Thamar sa belle-fille étoit enceinte, voulut la faire brûler comme adultere. La loi de Moïse impose la peine du feu aux filles des prêtres qui tombent dans l'impureté, *Levit. xxj. 9.* Moïse veut qu'on brûle vif celui qui aura épousé la mere & la fille, & il condamne ces femmes au même genre de mort: ce qui suppose un feu appliqué à l'extérieur. Cependant les auteurs juifs prétendent qu'on ne brûloit point dans les flammes celui qui étoit condamné au feu; on l'enterroit, selon eux, jusqu'aux genoux dans du fumier, on lui enveloppoit la gorge d'un grand linge qui étoit tiré à deux, tant que le patient étoit obligé d'ouvrir la bouche, ou s'il faisoit résistance, on la lui tenoit ouverte de force par deux tenailles, puis on lui faisoit couler du plomb fondu qui consumoit ses entrailles. Il y a grande apparence que cette idée est de l'invention des rabbins.

4°. Le tympanum ou le fouet. Les critiques ont été fort partagés sur la signification du mot *tympanum*; quelques-uns ont cru qu'il vouloit dire *écorcher vif*, d'autres, *trancher la tête*, d'autres, *tourmenter sur le chevalet*. Dom Calmet croit, d'après le scholiaste d'Aristophane, qu'il signifie *la bastonade* ou *le supplice des verges*, dans lequel on faisoit étendre le criminel par terre, & on le frappoit à coups de bâtons, quelquefois jusqu'à lui ôter la vie. A l'égard du fouet, lorsqu'un homme y étoit condamné les exécuteurs de la justice le faisissoient, le dépouilloient depuis les épaules jusqu'à la ceinture, & déchiroient même sa tunique depuis le col jusqu'aux reins. Ils frappoient sur son dos avec un fouet de cuir de bœuf composé de quatre lanieres & assez long pour atteindre jusqu'à sa poitrine; il y en a même qui veulent qu'on ait frappé six coups sur le dos, puis trois coups sur la poitrine, à l'alternatif. Le patient étoit attaché fortement par les bras à une colonne assez basse, afin qu'il fût penché, & celui qui frappoit, étoit derriere lui monté sur une pierre. Pendant l'exécution les trois juges étoient présens, & l'un d'eux crioit: *si vous n'observez point les paroles de cette loi, Dieu vous frappera de plaies extraordinaires, vous & vos enfans.* Le second comptoit les coups, & le troisieme exhortoit le licteur à faire son devoir. Le nombre des coups n'étoit, selon quelques-uns, que de trente-neuf, ni plus ni moins; mais Skikard prétend qu'on le diminuoit pour les moindres fautes, & qu'on le réitéroit pour les grandes.

5°. La prison. C'étoit en général moins un *supplice* qu'une punition; mais quelquefois elle étoit regardée comme *supplice*. Ainsi les Philistins après avoir crevé les yeux à Samson, le garderent dans un cachot où il étoit obligé de tourner la meule. Les liens, les menottes, les entraves, les chaines qui accompagnoient pour l'ordinaire la prison, en aggravoient la peine. Mais les anciens hébreux avoient une espece de joug composée de deux pieces de bois longues & larges, dans lesquelles on faisoit une entaille pour passer le

cou du criminel. Ils se servoient aussi de ceps ou d'entraves, qui étoient des bois ouverts de distance en distance dans lesquelles on faisoit passer les jambes des prisonniers à une plus ou moins grande distance, selon qu'on vouloit les tourmenter. Prudence a exprimé ce *supplice* dans ces deux vers de son hymne 4e.

Lignoque plantas insérit
Divaricatis cruribus.

Il en est aussi parlé dans le livre de Job, *c. xiij. v.* 27, & dans les *proverb. c. vij. v.* 22.

6°. Le *supplice* de l'épée ou la décollation. On en a plusieurs exemples dans l'Ecriture. Le pannetier de Pharaon eut la tête tranchée, & après cela son cadavre fut pendu à un poteau, *Genes. xl. v.* 19. Abimelech, fils de Gédeon, fit décapiter 70 fils de Gédeon ses freres sur une seule pierre, *Indic. ix. v.* 2. Ceux de Samarie firent couper les têtes aux 70 fils d'Achab, & les envoyerent à Jehu dans des paniers. S. Jean fut décapité dans sa prison par le commandement d'Hérode. *Matth. xij.*

7°. Le *supplice* de la scie. On n'en trouve d'exemple que dans la personne d'Isaïe qui fut, dit-on, scié par le milieu du corps depuis la tête jusqu'au cuisses par ordre de Manassé, & l'on ajoute que ce fut avec une scie de bois. Mais le p. Calmet remarque que S. Jérôme & les septante appellent quelquefois du nom de *scie* certains gros rouleaux de bois armés de pointes de fer qu'on faisoit passer sur les gerbes pour les battre & en tirer le grain, & que ce fut sous une semblable machine que le prophete Isaïe fut déchiré & mis en pieces. Que si l'on veut entendre le passage de S. Paul où il en est parlé, d'une scie proprement dite, il faut reconnoître que c'étoit une *scie de fer à scier du bois*, *supplice* qui n'étoit pas inconnu aux anciens, qui est en usage à Siam, & qu'on prétend aussi usité parmi les Suisses.

8°. Précipiter les coupables du haut d'un rocher. On en a quelques exemples parmi les Hébreux. Amasias, roi de Juda, fit sauter à bas d'un rocher dix mille iduméens qu'il avoit pris à la guerre, *II. Paralip. xxv.* 12. Les juifs de Nazareth voulurent précipiter Jesus-Christ du haut de leur montagne. S. Jacques le juste fut jetté en bas de l'endroit le plus élevé du temple dans la vallée qui étoit au pié.

9°. Le précipiter dans une tour remplie de cendre ou de poussiere pour les étouffer. C'est un *supplice* plus en usage chez les Perses & les autres peuples voisins des Hébreux, que chez les Hébreux mêmes, où l'on n'en cite aucun exemple particulier à la nation.

10°. Ecraser sous les épines, sous des traineaux ou sous les piés des éléphans sont des *supplices* inconnus aux peuples d'occident, mais dont on trouve quelques exemples dans l'Ecriture. Il est dit dans les *Juges*, *c. viij. v.* 16, que Gédeon étant de retour de la poursuite des Madianites, écrasa sous les épines & les ronces du désert les principaux de la ville de Socoth qui lui avoient insulté. Il mit apparemment du gros bois ou de grosses pierres sur les épines qui couvroient ces malheureux, afin de les écraser & de les faire mourir. C'est ainsi à peu-près qu'en usoient les Romains envers ceux qu'ils faisoient mourir sous la claie : *sub crate necare ;* on mettoit le patient sous une claie qu'on chargeoit de grosses pierres. David fit encore souffrir un *supplice* plus cruel aux Ammonites pris en guerre ; car il les coupa avec des scies ; il fit passer sur eux des chariots armés de fer, les fit couper en pieces avec des couteaux, & les fit jetter dans les fourneaux où l'on cuit les briques, ainsi qu'il est rapporté dans le *II. liv. des Rois*, *c. xij. v.* 31. mais par les scies il faut entendre les rouleaux de bois armés de pointes de fer dont nous avons parlé ci-dessus. Les chariots étoient des machines propres à briser les gerbes, & à en faire sortir le grain, il y en avoit de plusieurs sortes, mais tous étoient armés de pierre ou de fer. Enfin il les fit passer par des couteaux de fer & par un lieu où l'on cuit la brique, soit qu'on entende ces derniers mots d'un four à brique ou du lieu où l'on broie la terre des tuiliers où on écrasa ces malheureux ; *supplices* horribles, mais tolérés parmi ces peuples qui se permettoient de mettre à mort tout ce qui étoit pris en guerre.

Lex nulla capto parcit, aut pœnam impedit. Senec.

Ptolomée Philopator voulut faire écraser les Juifs sous les piés de ses éléphans ; on dit que c'étoit chez les Carthaginois la peine qu'on infligeoit quelquefois aux deserteurs.

11°. Arracher les yeux & faire perdre la vue, c'étoit des *supplices* peu communs, & dont l'on n'a des exemples que dans la personne de Samson & de Nabuchodonosor.

12°. Le *supplice* du chevalet consistoit à étendre violemment le coupable sur une espece de banc avec des cordes & des poulies, & là on le tourmentoit de diverses manieres. *Voyez* CHEVALET.

13°. Couper les cheveux des coupables, paroit être un *supplice* plus ignominieux que douloureux ; cependant on croit que l'on joignoit la douleur à la honte, qu'on ne se contentoit pas de couper & de raser les cheveux, mais qu'on les arrachoit avec violence, comme on plume un oiseau vivant : c'est la propre signification de l'hébreu & du grec qui se lit dans Néhemie, qui dit qu'il reprit les juifs qui avoient épousé des femmes étrangeres, qu'il en battit quelques-uns & leur arracha les cheveux, *decalvavit eos*, en grec, εμαδαρωσε αυτους. Quelquefois on jettoit de la cendre chaude sur la peau dont on avoit arraché le poil, afin de rendre la douleur plus aiguë & plus vive. C'est ainsi qu'on en usoit à Athènes envers les adulteres, comme le remarque le scholiaste d'Aristophane, & c'est encore ainsi qu'en usent les sauvages d'Amérique qui, lorsqu'ils brûlent leurs prisonniers, leur arrachent la peau de la tête, & leur répandent ensuite de la cendre chaude sur le crâne sanglant & dépouillé.

Ce *supplice* étoit commun en Perse. Artaxerxès y apporta quelques changemens ; il ordonna qu'au lieu d'arracher les cheveux à ceux de ses satrapes ou généraux qui avoient commis quelque faute, on les obligeroit à quitter la tiare. L'empereur Domitien fit raser les cheveux & la barbe au philosophe Apollonius. En France on coupe les cheveux aux sorciers. On a souvent fait souffrir cette peine aux martyrs de la religion chrétienne. Les Juifs, dans le livre impie qu'ils ont composé de la vie de Jesus-Christ sous le nom de *Toledos Jesu*, disent que leurs ancêtres lui firent couper les cheveux, & lui firent ensuite frotter la tête d'une liqueur qui empêcha les cheveux de croître, & qui le rendit chauve pour toute sa vie. Mais il y a bien d'autres calomnies & d'autres impertinences dans cet ouvrage. Calmet, *Dictionn. de la Bibl. tom. III. pag.* 599. *& suiv.* & *dissert. sur les supplices des Hébreux.*

SUPPLICIER, v. act. (*Gram.*) exécuter la sentence de mort prononcée contre un criminel.

SUPPLIQUE, s. f. (*Gram. Jurisprud.*) est un acte qui contient quelque supplication ou réquisition faite à un supérieur, comme la supplique que fait au pape celui qui requiert de lui la provision d'un bénéfice : cette supplique commence en ces termes : *beatissime pater suppl cat humiliter sanctitati vestræ devotus illius orator N...*, *&c.* C'est au bas de cette *supplique* que le pape ou le préfet met la signature qui tient lieu de provision. *Voyez* PROVISION, SIGNATURE.

On appelle aussi *supplique* la réquisition qu'un gra-

dué fait au recteur pour avoir sa nomination, à l'effet d'obtenir un bénéfice en vertu des ses grades. *Voyez* GRADUÉS.

Enfin l'on appelle encore *supplique* la démarche que fait un candidat qui supplie dans quelque faculté, pour y subir un examen ou autre acte. *Voyez* BACCALAURÉAT, EXAMEN, LICENCE, THESE, UNIVERSITÉ. (*A*)

SUPPORT, s. m. (*Gram.*) il se dit en général de tout ce qui soutient quelqu'un ou quelque chose : ôtez cette piece, & le reste s'écroulera faute de *support*. J'ai perdu mon *support* en le perdant.

SUPPORTS, (*Hist. nat. Bot.*) les *supports* sont certaines parties des plantes qui soutiennent & qui défendent les autres: on en compte de dix especes.

1°. Le péduncule qui soutient & porte la fleur & le fruit.

2°. La hampe, *scapus*, qui est uniquement destinée à porter la fructification; elle nait immédiatement de la racine & pas du tronc.

3°. Le pétiole qui soutient les feuilles, comme le péduncule soutient la fructification.

4°. La vrille, *cirrhus*, qui est une espece de lien par lequel une plante s'attache à un autre corps.

5°. La feuille florale, *bractea*, qui est une espece de feuille singuliere; elle se trouve près de la fleur, & ne paroît qu'avec elle.

6°. La stipule qui forme le bourgeon & se trouve aux insertions.

7°. L'aiguillon, qui est une pointe fragile; elle tient si peu à la plante, qu'on l'en détache aisément sans rien déchirer.

8°. L'épine qui est très-adhérente à la plante.

9°. La glande qui sert à la sécrétion des humeurs.

10°. L'écaille qui se trouve d'ordinaire dans les chatons à la base du calice de quelques fleurs, ou sous les fleurs. *Flor. Paris. prodrom. pag. 5. & 6.*

SUPPORT, *en Architecture*, un poteau ou une muraille de brique ajustée entre les deux bouts d'une piece de bois pour empêcher que tout son poids ne porte sur les extrémités seulement. *Voyez* PORTER.

SUPPORT, *outil d'Arquebusier*; c'est un billot de bois rond, lourd & un peu épais, qui est surmonté par le milieu d'un petit pilier de bois de la grosseur d'un pouce, & long de six, & est traversé d'un petit morceau de bois plat en forme de croix, & sert aux arquebusiers pour soutenir le bout d'un canon de fusil, quand l'autre bout est arrêté dans l'étau.

SUPPORT, *en terme de Boutonnier*, est une croix à trois bras. La branche transversale au milieu est percée d'un demi-trou servant à appuyer l'ouvrage, celle du milieu est garnie de deux pointes, l'une plus haute à vis & écrou, pour serrer le *support* contre la poupée, & l'autre plus petit & plus bas, entrant dans la poupée pour l'y fixer: cet instrument sert à creuser les bourrelets de lustre. *Voyez* BOURRELETS DE LUSTRE.

SUPPORT, *dans la pratique de l'Imprimerie*; est une reglette de bois, plus ou moins forte, que l'on colle à l'endroit de la frisquette qui porte sur un vuide dans la forme, pour soutenir la pression de la platine en cet endroit, & pour empêcher que le papier ne creve ou ne casse, ou que l'impression ne vienne trop noire aux endroits découverts où la lettre ne supporte pas assez. Mais comme ces sortes de *supports* laissent toujours sur le papier une empreinte desagréable, on est aujourd'hui dans l'usage d'élever les bois de garniture presque à la hauteur de la lettre, c'est-à-dire, à l'épaisseur d'un papier près: en suivant cette nouvelle méthode, on a la satisfaction de voir que les bois de garnitures soutiennent mieux l'effort de la presse, ménagent même l'œil de la lettre, & empêchent jusqu'à la plus petite apparence de foulage.

SUPPORT, *en terme de Piqueur en tabatiere*, c'est un morceau de bois quarré par un bout, & percé de plusieurs trous de distance en distance. A l'autre extrémité il est arrondi, & se termine en forme de vis. Ce support se plante dans une table, ou sur le coin d'un établi, & y est retenu par le moyen d'une virole au-dessus de l'établi, & d'un écrou à main par-dessous. Les trous qu'on voit sur la partie quarrée du *support* servent à recevoir le porte-aiguille ou le foret qu'on tourne dans la piece en le faisant jouer avec la main.

SUPPORT, *chez les Tourneurs*, est une partie ministrante du tour sur laquelle ils posent leurs outils afin d'avoir plus de force. *Voyez* la description & les figures des différentes sortes de *supports*. *Voyez* au *mot* TOUR.

SUPPORT, *terme de Blason*, ce sont les figures peintes à côté de l'écu, qui semblent le supporter. Les *supports* de l'écu de France sont des anges. Il y en a qui ont des sauvages pour *supports*. Les princes de Monaco ont des moines augustins pour *supports*: les Ursins, des ours, par équivoque à leur nom. On ne doit dire *supports*, que lorsque l'on se sert des figures des animaux; & lorsque ce sont des anges ou des figures humaines, on doit les appeller *tenans*. (*D. J.*)

SUPPORTANT, *terme de Blason*, il se dit de la fasce, lorsqu'elle semble soutenir ou supporter quelqu'animal qui est peint au chef de l'écu, quoiqu'il ne porte que sur le champ, & qui met de la différence avec la chargée, qui se dit lorsqu'il y a des pieces qui posent effectivement sur elle; on le dit aussi des jumelles d'une bande d'un croissant. *Ménestrier.* (*D. J.*)

SUPPORTÉ, *terme de Blason*, ce mot se dit des plus hauts quartiers d'un écu divisé en plusieurs quartiers, qui semblent être *supportés* & soutenus par ceux d'en bas. On appelle aussi chef *supporté* ou soutenu, lorsqu'il est de deux émaux, & que l'émail de la partie supérieure en occupe les deux tiers. En ces cas, il est en effet *supporté* par l'autre émail qui est au-dessous. *Ménestrier.* (*D. J.*)

SUPPOSER, v. act. (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie quelquefois admettre une chose pour un moment & par forme d'hypothèse : quelquefois *supposer* signifie mettre par fraude une chose au lieu d'une autre, comme *supposer* un nom, un testament, un enfant. *Voyez* SUPPOSITION. (*A*)

SUPPOSITIF, v. adj. (*Gram.*) le françois, l'italien, l'espagnol, l'allemand, ont admis dans leur conjugaison un mode particulier, qui est inconnu aux Hébreux, aux Grecs, & aux Latins: *je ferois*, *j'aurois fait*, *j'aurois eu fait*, *je devrois faire*.

Ce mode est personnel, parce qu'il reçoit dans chacun de ses tems les inflexions & les terminaisons personnelles & numériques, qui servent à caractériser par la concordance, l'application actuelle du verbe, à tel sujet déterminé : *je ferois*, *tu ferois*, *il feroit*; *nous ferions*, *vous feriez*, *ils feroient*.

Ce mode est direct, parce qu'il peut constituer par lui-même la proposition principale, ou l'expression immédiate de la pensée : *je lirois volontiers cet ouvrage*.

Enfin, c'est un mode mixte, parce qu'il ajoûte à l'idée fondamentale du verbe, l'idée accidentelle d'hypothese & de *supposition* : il n'énonce pas l'existence d'une maniere absolue, ce n'est que dépendamment d'une *supposition* particuliere : *je lirois volontiers cet ouvrage*, *si je l'avois*.

Parce que ce mode est direct, quelques-uns de nos grammairiens en ont regardé les tems comme appartenant au mode indicatif. M. Restaut en admet deux à la fin de l'indicatif; l'un qu'il appelle *conditionnel présent*, comme *je ferois*; & l'autre qu'il nomme *con-*

ditionnel passé, comme *j'aurois fait*. Le P. Buffier les rapporte auſſi à l'indicatif, & il les appelle *tems incertains*; mais il eſt évident que c'eſt confondre un mode qui n'exprime l'exiſtence que d'une maniere conditionnelle, avec un autre qui l'exprime d'une maniere abſolue, ainſi que le premier de ces grammairiens le reconnoît lui-même par la dénomination de *conditionnel*: ces deux modes, à la vérité, conviennent en ce qu'ils ſont directs, mais ils different en ce que l'un eſt pur, & l'autre mixte; ce qui doit empêcher qu'on ne les confonde: c'eſt de même parce que l'indicatif & l'impératif ſont également directs, que les grammairiens hébreux ont regardé l'impératif comme un ſimple tems de l'indicatif; mais c'eſt parce que l'indicatif eſt pur, & l'impératif mixte, que les autres grammairiens diſtinguent ces deux modes. La raiſon qu'ils ont eu à cet égard, eſt la même dans le cas préſent; ils doivent donc en tirer la même conſéquence: quelque frappante qu'elle ſoit, je ne ſache pourtant aucun grammairien étranger qui l'ait appliquée aux conjugaiſons des verbes de ſa langue; & par rapport à la nôtre, il n'y a que M. l'abbé Girard qui l'ait ſentie & réduite en pratique, ſans même avoir déterminé à ſuivre ſes traces, aucun des grammairiens qui ont écrit depuis l'édition de ſes *vrais principes*; comme s'ils trouvoient plus honorable d'errer à la ſuite des anciens que l'on ne fait que copier, que d'adopter une vérité miſe au jour par un moderne que l'on craint de reconnoître pour maître.

D'autres grammairiens ont rapporté au mode *ſubjonctif*, les tems de celui-ci: l'abbé Régnier appelle l'un *premier futur*, comme *je ferois*, & l'autre *ſecond futur compoſé*, comme *j'aurois fait*. La Touche les place de même au ſubjonctif, qu'il appelle *conjonctif*; *je ferois*, ſelon lui, en eſt un ſecond imparfait, ou l'imparfait conditionnel; *j'aurois fait*, en eſt le ſecond pluſque parfait, ou le pluſque parfait conditionnel. C'eſt la méthode de la plûpart de nos rudimentaires latins, qui traduiſent ce qu'ils appellent l'*imparfait* & le *pluſque parfait* du ſubjonctif: *facerem*, que je fiſſe, ou je ferois; *feciſſem*, que j'euſſe fait, ou j'aurois fait. C'eſt une erreur évidente, que j'ai démontrée au *mot* SUBJONCTIF, *n. 1.* & c'eſt confondre un mode direct avec un oblique.

Cette mépriſe vient, comme tant d'autres, d'une application gauche de la grammaire latine à la langue françoiſe; dans les cas où nous diſons *je ferois*, *j'aurois fait*, les latiniſtes ont vu que communément ils doivent dire *facerem*, *feciſſem*; de même que quand ils ont à rendre nos expreſſions *je fiſſe*, *j'euſſe fait*; & comme ils n'ont pas oſé imaginer que nos langues modernes puſſent avoir d'autres modes ou d'autres tems que la latine, ils n'ont pu en conclure autre choſe, ſinon que nous rendons de deux manieres l'imparfait & le pluſque-parfait du ſubjonctif latin.

Mais examinons cette conſéquence. Tout le monde conviendra ſans doute, que *je ferois* & *je fiſſe*, ne ſont pas ſynonymes, puiſque *je ferois* eſt direct & conditionnel, & que *je fiſſe* eſt oblique & abſolu: or il n'eſt pas poſſible qu'un ſeul & unique mot d'une autre langue, réponde à deux ſignifications ſi différentes entre elles dans la nôtre, à moins qu'on ne ſuppoſe cette langue abſolument barbare & informe. Je ſais bien qu'on objectera que les latins ſe ſervent des mêmes tems du ſubjonctif, & pour les phraſes que nous regardons comme obliques ou ſubjonctives, & pour celles que nous regardons comme directes & conditionnelles; & je conviens moi-même de la vérité du fait; mais cela ne ſe fait qu'au moyen d'une elliſpſe, dont le ſupplément ramene toujours les tems dont il s'agit, à la ſignification du ſubjonctif: *illud ſi ſciſſem, ad id litteras meas accommodaſſem*; Cic. c'eſt-à-dire analytiquement, *ſi res ſuerat ita ut ſciſſem illud*, res ita ut *accommodaſſem ad id meas litteras*; ſi la choſe avoit été de maniere que je l'euſſe ſu, la choſe étoit de maniere que j'y euſſe adapté ma lettre. On voit même dans la traduction littérale, que je n'ai employé aucun des tems dont il s'agit ici, parce que le tour analytique m'en a épargné le beſoin: les latins ont conſervé l'empreinte de cette conſtruction, en gardant le ſubjontif *ſciſſem*, *accommodaſſem*; mais ils ont abregé par une elliſpſe, dont le ſupplément eſt ſuffiſamment indiqué par ces ſubjonctifs mêmes, & par le *ſi*. Notre uſage nous donne ici la même licence, & nous pouvons dire, *ſi je l'euſſe ſu, j'y euſſe adapté ma lettre*; mais c'eſt, comme en latin, une véritable elliſpſe, puiſque *j'euſſe ſu*, *j'euſſe adapté* ſont en effet du mode ſubjonctif, qui ſuppoſe une conjonction, & une propoſition principale, dont le verbe doit être à un mode direct; & ceci prouve que M. Reſtaut ſe trompe encore, & n'a pas aſſez approfondi la différence des mots, quand il rend ſon prétendu conditionnel paſſé de l'indicatif par *j'aurois*, ou *j'euſſe fait*; c'eſt confondre le direct & l'oblique.

C'eſt encore la même choſe en latin, mais non pas en françois, lorſqu'il s'agit du tems ſimple, appellé communément *imparfait*. Quand Ovide dit, *ſi poſſem, ſanior eſſem*; c'eſt au-lieu de dire analytiquement, *ſi res erat ita ut poſſem*, res eſt ita ut *eſſem ſanior*; ſi la choſe étoit de maniere que je puſſe, la choſe eſt de maniere que je fuſſe plus ſage. Dans cette traduction littérale, je ne fais encore uſage d'aucun tems conditionnel; j'en ſuis diſpenſé par le tour analytique que les latins n'ont fait qu'abréger comme dans le premier exemple; mais ce que notre uſage a autoriſé à l'égard de ce premier exemple, il ne l'autoriſe pas ici, & nous ne pouvons pas dire elliptiquement, *ſi je puſſe, je fuſſe plus ſage*: c'eſt l'interdiction de cette elliſpſe qui nous a mis dans le cas d'adopter ou l'ennuyeuſe circonlocution du tour analytique, ou la formation d'un mode exprès; le goût de la briéveté a décidé notre choix, & nous diſons par le mode *ſuppoſitif*, *je ſerois plus ſage, ſi je pouvois*; la néceſſité ayant établi ce tems du mode *ſuppoſitif*, l'analogie lui a accordé tous les autres dont il eſt ſuſceptible; & quoique nous puiſſions rendre la premiere phraſe latine par le *ſubjonctif*, au moyen de l'elliſpſe, nous pouvons le rendre encore par le *ſuppoſitif*, ſans aucune elliſpſe; *ſi je l'avois ſu, j'y aurois adapté ma lettre*.

Il arrive ſouvent aux habitans de nos provinces voiſines de l'Eſpagne, de joindre au *ſi* un tems du *ſuppoſitif*: c'eſt une imitation déplacée de la phraſe eſpagnole qui autoriſe cet uſage; mais la phraſe françoiſe le rejette, & nous diſons, *ſi j'étois, ſi j'avois été*, & non pas, *ſi je ſerois, ſi j'aurois été*, quoique les Eſpagnols diſent *ſi eſtuviéra, ſi uviéra eſtado*.

J'ai mieux aimé donner à ce mode le nom de *ſuppoſitif*, avec M. l'abbé Girard, que celui de *conditionnel*; mais la raiſon de mon choix eſt fort différente de la ſienne: c'eſt que la terminaiſon eſt ſemblable à celle des noms des autres modes, & qu'elle annonce la deſtination de la choſe nommée, laquelle eſt ſpécifiée par le commencement du mot *ſuppoſitif*, qui ſert à la ſuppoſition, à l'hypotheſe; comme *impératif*, qui ſert au commandement; *ſubjonctif*, qui ſert à la ſubordination des propoſitions dépendantes; *&c.* Tous les adjectifs françois terminés en *if* & *ive*, comme les latins en *ivus*, *iva*, *ivum*, ont le même ſens, qui eſt fondé ſur l'origine de cette terminaiſon.

Pour ce qui regarde le détail des tems du *ſuppoſitif*, *Voyez* TEMS. (*B. E. R. M.*)

SUPPOSITION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſque l'on met une choſe au-lieu d'une autre, comme une *ſuppoſition* d'un nom pour un autre, ou d'un teſtament, ou autre acte, ou ſignature, qui n'eſt pas véritable.

La *supposition* de faits est lorsqu'on met en avant des faits inventés.

Supposition de personne est lorsqu'une personne s'annonce pour une autre, dont elle prend le nom pour abuser quelqu'un, ou commettre quelqu'autre fraude. Ce crime est puni selon les circonstances. *Voyez* Papon, *l. XXII. tit. 9.*

La *supposition de part*, ou d'enfant, est lorsqu'un homme ou une femme annoncent pour leur enfant quelqu'un qui ne l'est point. Ce crime est si grave qu'il est quelquefois puni de mort. *Voyez* au *digest.* les titres *ad leg. com. de fall. de inspicien. ventre.* & *de Ca. . . . . edicto.* Soe . . . *tom. I. cant. II. ch. lxxxix.* Dard. . . *tom. II. l. VII. ch. xxxj.* (*A*)

SUPPOSITION *des anciens auteurs*, (*Littérature.*) comme il importe encore d'anéantir l'hypothèse bisarre du pere Hardouin, qui a tenté d'établir la *supposition* de la plûpart des anciens auteurs, je vais rapporter ici cinq argumens décisifs, par lesquels M. des Vignoles a sappé pour toujours le système imaginaire du jésuite trop audacieux.

Le premier argument qu'il emploie, c'est que dans les anciens historiens, comme Thucydide, Diodore de Sicile, Tite-Live, & autres, que le pere Hardouin regarde comme supposés: on trouve plusieurs éclipses de soleil & de lune marquées, qui s'accordent avec les tables astronomiques, & dont les chronologues spécifient le jour dans l'année Julienne proleptique, avec exactitude. Comment concevoir que des moines du xiij^e. siecle, fabricateurs de tous ces anciens ouvrages, selon le P. Hardouin, ayent eu des tables semblables à celles que le roi Alphonse fit faire depuis. M. des Vignoles répond en même tems à une objection tirée de Pline, & il prouve que ce que Pline dit, n'est nullement propre à invalider le témoignage des autres écrivains?

En second lieu, on demande au P. Hardouin, où des moines françois du xiij^e. siecle, auroient trouvé la suite des archontes athéniens, qui quadre parfaitement avec des inscriptions anciennes qu'ils n'avoient jamais vues, & avec toute l'histoire. Les fastes des consuls romains fournissent un argument de la même force; d'où ces faussaires ont-ils eu ces fastes, pour les inférer dans leur Tite-Live, dans leur Diodore, & dans leur Denys d'Halicarnasse, en sorte qu'ils s'accordent avec les fastes capitolins déterrés depuis peu? En quatrieme lieu, M. des Vignoles demande d'où ils ont pû les noms & la suite des mois athéniens, puisque l'on a disputé jusqu'au siecle passé, de leur suite, & que ce n'est qu'alors qu'il a paru par divers monumens, & par les inscriptions, que Joseph Scaliger l'avoit bien marquée? Il falloit que ces moines du treizieme siecle fussent bien habiles, pour savoir ce qui étoit inconnu aux plus savans hommes du seizieme & du dix-septieme siecle. On peut tirer un nouvel argument des olympiades, qui se trouvent si bien placées dans les historiens grecs prétendus supposés: on voit du premier coup d'œil que ces cinq argumens sont sans replique; mais l'on en sentira encore mieux toute la force, si l'on se donne la peine de lire les *vindiciæ veterum scriptorum*, que M. Lacroze publia en 1708. contre l'étrange paradoxe, ou pour mieux dire la dangereuse hérésie du P. Hardouin; car c'en est une que de travailler à détruire les monumens antiques grecs & latins, qui font aujourd'hui la gloire de nos études, & le principal ornement de nos bibliotheques. (*D. J.*)

SUPPOSITION, s. f. ce mot a aujourd'hui deux sens *en Musique.* 1°. Lorsque plusieurs notes montent ou descendent diatoniquement dans une partie sur une même note d'une autre partie, alors ces notes diatoniques ne sauroient toutes faire harmonie, ni entrer à la fois dans le même accord, il y en a donc qui y sont comptées pour rien, & ce sont ces notes qu'on appelle *notes par supposition.*

La regle générale est, quand les notes sont égales, que toutes les notes qui sont sur le tems fort doivent porter harmonie, celles qui passent sur le tems foible, sont des notes de *supposition* qui ne sont mises que par goût pour former des degrés conjoints. Remarquez que par *tems fort* & *tems foible*, j'entens moins ici les principaux tems de la mesure, que les parties mêmes de chaque tems. Ainsi s'il y a deux notes égales dans un même tems, c'est la premiere qui porte harmonie, la seconde est de *supposition;* si le tems est composé de quatre notes égales, la premiere & la troisieme portent harmonie, la seconde & la quatrieme sont par *supposition*, &c.

Quelquefois on pervertit cet ordre, on passe la premiere note par *supposition*, & l'on fait porter la seconde; mais alors la valeur de cette seconde note est ordinairement augmentée par un point aux dépens de la premiere.

Tout ceci suppose toujours une marche diatonique par degrés conjoints; car quand les degrés sont disjoints, il n'y a point de *supposition*, & toutes les notes doivent entrer dans l'accord.

2°. On appelle *accords par supposition*, ceux où la basse continue ajoute ou suppose un nouveau son au-dessous même de la basse fondamentale; ce qui fait que de tels accords excedent toujours l'étendue de l'octave.

Les dissonnances des accords par *supposition* doivent toujours être préparées par des syncopes, & sauvées en descendant diatoniquement sur des sons d'un accord, sous laquelle la même basse supposée puisse tenir comme basse fondamentale, ou du moins comme une consonnance de l'accord. C'est ce qui fait que les accords par *supposition* bien examinés, peuvent tous passer pour de pures suspensions. *Voyez* SUSPENSION.

Il y a trois sortes d'accords par *supposition*, tous sous des accords de la septieme; la premiere quand le son ajouté est une tierce au-dessous du son fondamental, tel est l'accord de neuvieme; si l'accord de neuvieme est formé par la médiante ajoutée au-dessous de l'accord sensible en mode mineur, alors l'accord prend le nom de *quinte superflue.* La seconde espece, est quand le son supposé est une quinte au-dessous du son fondamental, comme dans l'accord de quarte ou onzieme; si l'accord est sensible, & qu'on suppose la tonique, cet accord prend le nom de *septieme superflue.* Enfin la troisieme espece d'accord par *supposition*, est celle où le son supposé est au-dessous d'un accord de septieme diminuée; si c'est une quinte au-dessous, c'est-à-dire que le son supposé soit la médiante, l'accord s'appelle *accord de quarte & quinte superflue*; & si c'est une septieme au-dessous, c'est-à-dire que le son supposé soit la tonique, l'accord prend le nom de *sixte mineure & septieme superflue.* A l'égard des renversemens de ces divers accords, on trouvera au *mot* ACCORD, tous ceux qui peuvent se tolérer. (*S*)

SUPPOSITOIRE, s. m. (*Pharmac.*) en latin *glans, balanus*, βαλάνος, parce qu'on le faisoit autrefois d'ordinaire en forme de gland; c'est un médicament plus ou moins solide, rond ou rond-oblong, en forme de petit globe, de petit cône ou de gland, qu'on introduit dans l'anus pour différens usages.

La matiere & la préparation du *suppositoire* simple, sont connues même du vulgaire. Il en emploie de différentes, & l'effet est néanmoins presque toujours le même. Telles sont un morceau de savon de Venise figuré en petit cône; un petit bout de bougie enduit de beurre; le miel cuit jusqu'à dureté; une racine de mauve, de guimauve, de bete, &c. dépouillée de son écorce, figurée convenablement, & enduite d'huile ou de beurre salé. Ces matieres vulgaires étant pré-

parées comme il convient, & introduites dans le rectum, ſervent dans les enfans, & quelquefois dans les adultes, à provoquer les ſelles & à émouvoir plus ou moins.

Le *ſuppoſitoire* compoſé eſt ou ſtimulant, ou propre aux maladies particulieres de l'anus. La matiere du *ſuppoſitoire* ſtimulant eſt excipiente ou excipiende. L'excipiente eſt le miel cuit juſqu'à dureté; quelquefois le ſavon de Veniſe, ou le mucilage de la gomme tragacanthe. L'excipiende ſont toutes les eſpeces d'âcres ſtimulans, ſoit ſecs en poudre, ſoit épais & qui different les uns des autres par leurs degrés d'acrimonie; tels ſont le ſavon, le ſel commun, le nitre, le ſel ammoniac, l'alun, l'aloës, la myrrhe, les maſſes de pilules purgatives cochées, le ſuc d'abſynthe épaiſſi, le fiel de bœuf épaiſſi, le caſtoreum; enfin les purgatifs & les émétiques les plus âcres, comme la coloquinthe, le jalap, la ſcammonée, l'euphorbe, le ſafran des métaux.

Les *ſuppoſitoires* d'Hippocrate étoient compoſés de miel, de ſuc de mercuriale, de ſel de nitre & de poudre de coloquinte, qu'il faiſoit introduire dans le fondement en forme longuette comme le petit doigt, & moins encore, pour irriter le muſcle ſphincter & procurer l'évacuation des matieres.

Le *ſuppoſitoire* propre aux maladies particulieres du rectum, eſt compoſé d'une matiere qui varie ſelon la différence de la maladie. Elle eſt ſtimulante, déterſive, balſamique, conſolidante, aſſoupiſſante, émolliente, aſtringente, *&c.*

On prépare cette matiere de trois façons; ou 1°. on la réduit en maſſe dure, emplaſtique, & on l'introduit ainſi dans l'anus; on ſe ſert quelquefois ſeulement d'un morceau d'emplâtre officinal enduit d'une huile appropriée. 2°. On lui donne encore la conſiſtance d'onguent, qu'on étend ſur de la charpie; on en forme une petite tente, & on y attache un fil qu'on laiſſe pendre en-dehors pour ſervir à la retirer de l'anus. 3°. On en fait une eſpece de pâte renfermée dans un linge dont on forme un nouet qu'on introduit dans le fondement.

Le choix de tous les *ſuppoſitoires* eſt fixé par le différent but qu'on ſe propoſe, par la vertu connue de la matiere, par le prix qu'elle coûte & par la maladie.

La grandeur du *ſuppoſitoire* détermine la quantité de matiere dont il a beſoin, & qui va depuis une drachme juſqu'à ſix. De plus l'âge différent, l'ouverture plus ou moins grande du rectum malade, & l'action plus ou moins lente du *ſuppoſitoire*, convenablement à l'eſpece de maladie qu'on traite, détermine ſa forme & ſa groſſeur.

Les *ſuppoſitoires* qui ſont durs, doivent être toujours enduits d'huile douce, de beurre, de graiſſe, *&c.* avant de les introduire. Il eſt encore néceſſaire d'évacuer auparavant les excrémens contenus dans les inteſtins, à-moins qu'on n'emploie le *ſuppoſitoire* dans cette vûe.

Le *ſuppoſitoire* peut ſouvent remplacer l'uſage des lavemens purgatifs; il peut être d'un grand ſecours dans les affections ſoporeuſes & apoplectiques. On emploie avantageuſement des *ſuppoſitoires* appropriés, dans les maladies particulieres du rectum, des fiſtules, de petits ulceres, *&c.* Mais il faut ſe défier des *ſuppoſitoires* qui ſont âcres, & l'on ne doit point les ordonner aux perſonnes dont les fibres ſont délicates, ou qui ſont attaquées de fiſſures, d'ulceres, de douleurs au rectum; ni à celles qui ſont ſujettes au flux hémorrhoïdal, *&c.* On a vu des femmes enceintes accoucher avant le terme, pour avoir fait uſage de *ſuppoſitoires* trop ſtimulans.

Les *ſuppoſitoires* ſimples qu'on emploie pour relâcher le ventre, ſont compoſés communément d'une drachme de ſavon de Veniſe, d'une demi-drachme de ſel commun & d'une quantité ſuffiſante de miel épaiſſi par la coction; ce *ſuppoſitoire* eſt pour un adulte, & on a ſoin de l'enduire de quelque huile douce. La matiere médicale de Boerhaave, & M. Gaubius dans ſon *Art de dreſſer les formules de médecine*, ont pris la peine de donner quelques exemples de *ſuppoſitoires* compoſés. (*D. J.*)

SUPPRESSION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt l'anéantiſſement de quelque choſe.

La *ſuppreſſion* d'une charge eſt lorſqu'on en éteint le titre.

Suppreſſion d'une communauté ou confrérie, c'eſt lorſqu'on l'anéantit & qu'on lui défend de s'aſſembler.

Suppreſſion d'une piece, eſt lorſqu'on la détourne pour en dérober la connoiſſance.

On entend auſſi par *ſuppreſſion* d'un écrit, la condamnation qui eſt faite de quelque écrit ou de certains termes qui ſont dangereux pour le public, ou injurieux à quelque particulier.

Suppreſſion d'un fait, c'eſt la réticence de ce fait. (*A*)

SUPPRESSION DE PART, eſt lorſqu'une fille ou femme cache la naiſſance de ſon enfant, ou le fait périr auſſitôt qu'il eſt né, ſoit en le ſuffoquant, ſoit en le jettant dans un puits, riviere, cloaque ou autre endroit, pour en dérober la connoiſſance au public.

La loi *penult. cod. ad leg. corr. de ſicariis*, qui eſt de l'empereur Valentinien, déclare ceux qui ſont convaincus d'avoir fait périr l'enfant, ſujets à la peine capitale.

Les ordonnances de nos rois prononcent auſſi la peine de mort contre les meres coupables de ce crime.

L'édit d'Henri II. du mois de Février 1566, veut même que toute femme qui aura célé ſa groſſeſſe, ſoit reputée avoir homicidé ſon enfant, & qu'elle ſoit punie de mort. Il eſt enjoint aux curés de publier cet édit au prône tous les trois mois. *Voyez* le *tr. des crimes*, par M. de Vouglans, *tit. 17. ch. v.* & les *mots* ACCOUCHEMENT, ENFANS, EXPOSITION, PART. (*A*)

SUPPRESSION DES ÉCOULEMENS, (*Médecine.*) les obſervations des terribles accidens qui ſurviennent à la *ſuppreſſion des écoulemens*, ſont en très-grand nombre, & aſſez généralement connues; tous les livres de Médecine en ſont remplis, & il eſt peu de perſonnes qui ne puiſſent rapporter comme témoins oculaires des exemples effrayans dans ce genre.

Le danger qui accompagne cette *ſuppreſſion*, peut varier ſuivant la nature des écoulemens, leur ancienneté, le tempérament & la conſtitution particuliere du ſujet; on peut diſtinguer en général trois ſortes d'*écoulemens*, eu égard à la gravité & la *ſubitanéité* des accidens qu'entraîne leur *ſuppreſſion*. Dans la premiere claſſe, la moins dangereuſe, je comprends ceux qu'on appelle communément *excrétions*, & qui ſont des fonctions propres & conſtamment attachées à l'état de ſanté, telles ſont les excrétions des urines, de la tranſpiration, des ſueurs, de la ſalive, des regles dans les femmes, & des hémorroïdes dans certains ſujets; leur *ſuppreſſion* occaſionne plus ou moins promptement des maladies de différent caractere, ſuivant la nature de l'humeur ſéparée & l'importance des fonctions auxquelles elle ſert, & l'utilité ou la néceſſité de ſon excrétion. *Voyez tous ces différens articles.* La ſeconde claſſe renferme ces mêmes excrétions lorſqu'elles paroiſſent ou ſont augmentées dans le cours de quelque maladie, auxquelles on peut ajouter les hémorrhagies par le nez, les éruptions cutanées, les abcès, les dévoyemens & l'expectoration; & on peut les conſidérer ſous deux points devue différens, ou comme ſymptomatiques, ou comme critiques. Dans le

premier

premier cas, leur *suppression* n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi grave; elle n'eſt cependant pas toujours exempte de danger; mais la *suppreſſion* des excrétions critiques cauſe mille ravages, & ſouvent entraîne une mort prochaine. Elle peut être occaſionnée par les paſſions d'ame, & ſur-tout par la frayeur ſubite, par le froid, & ſur-tout par des remedes contraires, c'eſt-à-dire, des aſtringens trop forts donnés inconſidérément, ou des remedes qui procurent une excrétion oppoſée: enfin les écoulemens de la troiſieme eſpece, qui méritent par le danger preſſant attaché à leur *suppreſſion* une attention particuliere, ſont ceux que la nature établit ou entretient lorſqu'ils ſont formés par accident, pour guérir ou prévenir des maladies fâcheuſes, pour dépurer le ſang, *&c.* & que l'art, dans les mêmes vues, imite quelquefois; de ce nombre ſont les crevaſſes qui ſe font aux jambes des hydropiques, les ulceres familiers aux vieillards & aux perſonnes cacochymes, les vieux ulceres, les fiſtules anciennes, les larmoyemens devenus habituels, la teigne, la croute de lait, le fluement des oreilles dans les enfans, les crachats purulens, les cauteres, les ſetons, *&c.* Il eſt inconcevable avec quelle rapidité les ſymptomes les plus fâcheux, avant-coureurs d'une mort prochaine, ſuccedent à la *suppreſſion* de la plûpart de ces *écoulemens:* outre le grand nombre de faits atteſtés par différens auteurs que je pourrois alléguer en preuve de cette vérité, & qu'on pourra trouver dans les recueils ordinaires d'obſervations, je n'en rapporterai qu'un ſeul qui s'eſt paſſé ſous mes yeux.

Un vieillard cacochyme avoit depuis quelques années un ulcere à la jambe, qu'il n'avoit jamais pu venir à-bout de faire fermer; après avoir conſulté différentes perſonnes qui, ſoit par prudence, ſoit par ignorance, avoient laiſſé ſon ulcere dans le même état; il s'adreſſa à moi, me priant de le débarraſſer d'un mal auſſi incommode & deſagréable. Je vis le danger qu'il y auroit à ſe rendre à ſes deſirs; cependant pour l'empêcher d'aller chercher ailleurs des ſecours d'autant plus dangereux qu'ils ſeroient plus efficaces, je lui promis de le guérir, & demandai pour cela beaucoup de tems; cependant je l'amuſai par des remedes indifférens, qui laiſſerent continuer l'*écoulement* avantageux de l'ulcere; enfin ennuyé & rebuté de ce peu de ſuccès, il a recours à un chirurgien, qui n'étant pas aſſez éclairé pour ſentir les conſéquences de ce qu'il faiſoit, n'oublia rien pour cicatriſer l'ulcere, & il n'y réuſſit que trop bien; mais à l'inſtant que la cicatrice fut parfaitement fermée, le malade tombe comme apoplectique, preſque ſans pouls & ſans connoiſſance, & avec beaucoup de difficulté de reſpirer; ayant été appellé, & arrivant au bout de quelques heures, je trouve le malade au râle, déja le froid de la mort occupoit les parties extérieures; je n'eus pas de peine à deviner la cauſe de ce terrible état, & pour m'en aſſurer, j'examine la jambe, que je trouvai bien cicatriſée; je fais à l'inſtant appliquer à l'endroit de l'ulcere un cautere actuel & un large véſicatoire derriere le dos, mais ce fut inutilement; le malade en parut ranimé pendant quelques momens, mais il retomba bientôt dans l'agonie, qui fut très-courte. Je fis ouvrir le cadavre, & je trouvai les poumons délabrés & remplis d'une grande quantité de pus; tous les autres viſceres me parurent à-peu-près dans l'état naturel.

La méthode la plus appropriée & la plus ſûre qu'on doit ſuivre dans le traitement des maladies occaſionnées par la *suppreſſion* de quelque *écoulement*, eſt de le rétablir lorſque cela eſt poſſible. Les ſecours qui peuvent remplir cette indication ſont différens ſuivant les eſpeces d'*écoulemens;* ils ſont expoſés à leurs *articles* particuliers. *Voyez* URINE, SUEUR, TRANSPIRATION, REGLES, CRACHATS, DIARRHÉE, & DIURÉTIQUES, SUDORIFIQUES, EMMÉNAGOGUES, BÉCHIQUES, PURGATIFS, *&c.* Pour rappeller les écoulemens attachés aux éruptions cutanées, il faut faire reparoître ces éruptions par le moyen des bains un peu chauds, & ſur-tout en faiſant coucher le malade avec d'autres perſonnes attaquées de la même maladie. *Voyez* PEAU, *maladies de la.* Lorſque ces écoulemens viennent de quelque ulcere, d'une fiſtule, d'un cautere, *&c.* qu'on a fait inconſidérément cicatriſer, le ſeul moyen de s'oppoſer aux accidens ſurvenus, eſt de r'ouvrir ces ulceres par le fer ou les cauſtiques, ou même, quand le mal eſt preſſant, par le feu; & ſi l'on ne peut pas le faire dans l'endroit même de l'ulcere, il faut appliquer les cauteres dans d'autres parties du corps; on peut en ſoutenir & preſſer les effets par les véſicatoires; mais le ſuccès dépend ſur-tout de la promptitude avec laquelle on adminiſtre ces ſecours: le moindre retardement eſt ſouvent funeſte, & la perte de quelques heures eſt irréparable. (*m*)

SUPPRESSION, *feu de*, (*Chimie.*) feu qu'on met deſſous & deſſus un vaiſſeau qui contient les ingrédiens ſur leſquels il s'agit d'opérer, enſorte que la matiere contenue dans le vaiſſeau reçoive une chaleur égale deſſus & deſſous. (*D. J.*)

SUPPRIMER, v. act. (*Gram.*) retrancher, anéantir, abolir, éteindre. On *supprime* un droit, une charge, une piece, une clauſe, une condition.

SUPPURATIF, ſ. m. & adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, médicament qui facilite & procure la formation du pus dans une partie. *Voyez* PUS. Pour bien connoître les propriétés & la maniere d'agir des remedes *ſuppuratifs*, il faut ſavoir préciſément en quoi conſiſte l'action de la nature qui produit le pus. *Voyez* SUPPURATION.

Nous répéterons ici ce que nous avons dit au *mot* SARCOTIQUE ſur la vertu des remedes: elle varie ſuivant les cas où on les applique, de ſorte que le même médicament, qui eſt *ſuppuratif* dans une circonſtance, procure la réſolution dans une autre, *& vice verſâ.* Quand les humeurs qui forment l'engorgement ne ſont pas ſuppurables, & que les vaiſſeaux ont ou trop, ou trop peu d'action, pour convertir les humeurs en pus, les remedes qui ſont réputés les plus favorables à la ſuppuration, ſeroient appliqués vainement. La génération du pus ne peut donc être produite par aucun médicament qui ait ſpécifiquement la vertu ſuppurante; ainſi l'on doit admettre pour *ſuppuratifs* tout remede qui eſt capable dans certains cas déterminés de favoriſer les ſymptomes néceſſaires dans ces mêmes cas pour la formation du pus.

Quand l'inflammation d'une partie eſt conſidérable, les remedes émolliens, humectans & anodyns calment l'érétiſme des vaiſſeaux, rendent leur oſcillation plus libre, & peuvent en conſéquence procurer la ſuppuration. Ainſi dans ce cas le cataplaſme de mie de pain & de lait avec le ſafran paroit ſouvent *ſuppuratif*, ainſi que le cataplaſme fait avec les pulpes émollientes. Quand on croit que la ſuppuration aura lieu, ce qu'on connoît aux ſignes qui annoncent qu'elle ſe fera, on ajoute des remedes gras & onctueux au cataplaſme émollient, tels que l'onguent d'althœa, de l'onguent de la mere, du baſilicum, ou onguent *ſuppuratif*, ou ſimplement de l'axonge ou graiſſe de porc.

Si la tumeur eſt circonſcrite, & qu'il faille pour obtenir la ſuppuration conſerver la chaleur de la partie, & même augmenter un peu l'action des vaiſſeaux, les compoſitions emplaſtiques, en bouchant les pores & ſtimulant les fibres, produiront l'effet

requis. L'emplâtre diachylum gommé, ou l'onguent de la mere rempliront l'intention du chirurgien.

Quand il ne suffit pas de conserver la chaleur de la partie, & qu'il est nécessaire de l'augmenter, on a recours à des remedes plus actifs : le cataplasme avec les oignons de lis & la thériaque, ou avec les farines résolutives & le miel ; les feuilles d'oseille cuites sous les cendres mêlées avec de la graisse de porc ; le levain avec les fientes de pigeon, de chevre, de porc ou de bœuf ; & tous les remedes résineux & gommeux. Il y a donc des *suppuratifs* émolliens, des *suppuratifs* relâchans, des *suppuratifs* irritans ; il y en a d'antiputrides, dans lesquels entrent des substances balsamiques : des especes de différentes classes peuvent être employées successivement, & combinées diversement dans le traitement particulier d'une tumeur humorale qui se termine par suppuration. C'est au chirurgien à varier les remedes, suivant les indications qui se présentent. On trouvera les meilleurs principes sur cette matiere, dans le traité de la *suppuration purulente*, par M. Quesnay ; & dans les mémoires qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie sur les remedes *suppuratifs*, imprimés dans le second tome du *recueil des prix*. (*Y*)

SUPPURATION, s. f. *terme de Chirurgie & de Médecine*, action de la nature qui convertit des humeurs en pus. *Voyez* Pus. Lorsque la matiere purulente coule par une solution de continuité, l'action qui forme ce pus se nomme plus particulierement *digestion*. La *suppuration* proprement dite, est la formation du pus dans une partie enflammée, qui fait de la tumeur inflammatoire un abscès. La production du pus dans les inflammations est un effet immédiat de l'action des arteres sur les humeurs mêmes qu'elles contiennent, & sur les graisses renfermées dans le tissu cellulaire enflammé. Car on remarque que ce ne sont ni les muscles, ni les tendons, ni les nerfs, ni les vaisseaux principaux qui suppurent, c'est toujours la membrane adipeuse qui est le siege de la matiere suppurée ; les autres parties solides peuvent se pourrir, mais elles ne suppurent pas. *Voyez* Inflammation & Phlegmon.

L'attention du chirurgien dans le traitement d'une inflammation, consiste à s'opposer à la *suppuration*, s'il convient & s'il est possible de l'empêcher ; & à la procurer ou à la favoriser, quand elle est avantageuse ou inévitable. La résolution est souvent la terminaison la plus convenable. *Voyez* Résolution & Résolutif. Mais quand il est nécessaire qu'une tumeur suppure, on ne peut compter que sur l'inflammation pour obtenir une *suppuration* louable ; mais cette *suppuration* qui forme un abscès, n'est pas une terminaison naturelle de l'inflammation, puisqu'elle suppose en outre dans le tissu adipeux une solution de continuité accidentelle, dans laquelle l'humeur purulente s'extravase : les indications principales pour conduire une inflammation à *suppuration*, doivent donc être de procurer cette solution de continuité dans l'intérieur de la partie malade, & de faciliter la collection du pus. M. Quesnay, qui a traité à fond cette matiere intéressante dans un traité particulier, dont nous avons recommandé la lecture au *mot* Suppuratif, reconnoît quatre causes principales de la formation de l'abscès, ou de la dilacération du tissu cellulaire ; 1°. l'inflammation portée à un point qui ferme les routes des cellules graisseuses entr'elles, & avec les veines qui reforbent les sucs qui s'épanchent naturellement dans ces cellules ; 2°. l'action violente des vaisseaux, qui produit une humeur âcre & putrescente ; 3°. la surabondance de l'humeur engorgée, qui rompt les parois qui la retiennent ; 4°. les médicamens qui favorisent ces différentes causes.

On voit, par cet exposé, que pour produire du pus il y a quelquefois l'indication de calmer une inflammation excessive, qui suffoque les vaisseaux, & feroit tomber la partie en mortification ; qu'il faut dans d'autres cas ranimer une inflammation foible & languissante ; qu'ainsi il y a des suppuratifs émolliens & des suppuratifs stimulans.

La *suppuration* a un second état, qui est son accroissement : l'abscès est déja commencé, il faut en procurer la maturation. Les remedes suppuratifs sont alors maturatifs ; mais le pus déja formé coopere plus que tout à la destruction du tissu cellulaire, & à l'ampliation du foyer de l'abcès : tous les sucs engorgés s'y déposent ; les accidens de la fievre qui accompagnoient l'inflammation commencent à cesser ; les pulsations locales qui étoient les agens de la formation du pus diminuent ; & lorsque l'abscès est fait, ce dont on s'apperçoit par la mollesse de la tumeur & par la fluctuation des liqueurs épanchées, il leur faut procurer une issue. *Voyez* Abscès, Incision. (*Y*)

SUPPUTATION, s. f. (*Arith.*) c'est l'action d'estimer ou de compter en général différentes quantités, comme l'argent, le tems, les poids, les mesures, &c. *Voyez* Calcul.

SUPPUTER, v. act. (*Arithmét.*) action de compter, calculer, ou examiner par voie d'arithmétique, en additionnant, soustrayant, multipliant, ou divisant certaines sommes ou nombres. (*D. J.*)

SUPRAJONCTAIRES, s. m. (*Hist. mod.*) officiers de justice créés par Jacques II. roi d'Arragon, pour faire exécuter les sentences des juges ; ils étoient, dit-on, en Espagne, ce que sont ici les prevôts des maréchaussées. On les appelloit auparavant *paciaires* & *vicaires*.

SUPRALAPSAIRES, (les) s. m. pl. *en termes de Théologie*, sont ceux qui soutiennent que Dieu, sans avoir aucun égard aux bonnes & aux mauvaises œuvres, a résolu par un decret éternel de sauver les uns & de damner les autres. *Voyez* Réprobation.

On les appelle aussi *Antelapsaires*, & ils sont opposés à ceux qu'on nomme *Sublapsaires* & *Infralapsaires*. Voyez Sublapsaires.

Suivant les *Supralapsaires*, l'objet de la prédestination, est l'homme en tant qu'il peut être créé, & qu'il peut tomber dans le péché ; en suivant les Infralapsaires, c'est l'homme créé & tombé. *Voyez* Prédestination.

Il semble que les *Supralapsaires* dans un seul decret absolu, confondent deux decrets différens, savoir un decret conditionnel qui précede la prévision de l'obéissance ou de la désobéissance de l'homme à la grace de Dieu, & le decret absolu qui suit cette prévision. *Voyez* Prescience.

Les Prédéterminans admettent aussi un decret absolu antérieur à la prévision du péché originel, en quoi ils se conforment au sentiment des *Supralapsaires* ; mais ils se distinguent de ces derniers, aussi-bien que des Jansénistes, en ce que leur decret absolu renferme des moyens suffisans que Dieu ne refuse à personne pour arriver au salut ; de sorte que pour ce qui regarde l'article du pouvoir, rien n'empêche les hommes de se sauver. *Voyez* Grace.

SUPRÉMATIE, (*Gouvernement politique.*) l'Eglise reçue dans l'état sous Constantin, y avoit apporté son culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu seul, mais qu'elle ne pouvoit exercer publiquement que par la permission de l'empereur ; c'étoit lui qui assembloit les conciles ; & quand la religion fut encore plus répandue, les souverains, chacun dans leurs états, exercerent dans les choses ecclésiastiques la même autorité que l'empereur. Ainsi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis ; Carloman & Pepin son frere, n'étant que maires du palais, en convoquerent aussi.

L'assemblée des conciles généraux intéressoit trop l'autorité des princes séculiers, pour qu'il n'y eût point entre eux par la suite des tems, de jalousie au sujet de la convocation. Il falloit, pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendît de personne; c'est ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fideles, maitres de cette convocation, mais avec le concours juste & nécessaire des souverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du saint siége à cet égard; Charles-le-Chauve autorisa leurs entreprises; & on les vit souvent assembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, sans en consulter les souverains. *Henault.* (*D. J.*)

SUPRÉMATIE, *dans la politique angloise*, signifie la supériorité ou la souveraineté du roi sur l'église, aussi-bien que sur l'état d'Angleterre, dont il est établi le chef. *Voyez* ROI.

La *suprématie* du roi fut établie, ou comme d'autres parlent, recouvrée par le roi Henri VIII. en 1534, après avoir rompu avec le pape. Depuis ce tems-là, elle a été confirmée par divers canons, aussi-bien que par les statuts synodaux de l'église anglicane; ce qui a donné lieu au formulaire d'un serment que l'on exige de tous ceux qui entrent dans les charges & emplois de l'église & de l'état, de ceux qui aspirent aux ordres sacrés, des membres de la chambre haute & de la chambre basse du parlement, *&c. Voyez* SERMENT.

Le droit de *suprématie* consiste principalemend ans ces articles.

1°. Que l'archevêque de chaque province ne peut convoquer les évêques & le clergé, ni dresser des canons sans le consentement exprès du roi, comme il paroît par le statut de la vingt-cinquieme année du regne d'Henri VIII. *c. xix.* au lieu qu'auparavant les assemblées ecclésiastiques étoient convoquées, & que l'on y faisoit des lois pour le gouvernement de l'Eglise, sans aucune intervention de l'autorité royale. *Voyez* CONVOCATION.

2°. Aujourd'hui on peut appeller de l'archevêque à la chancellerie du roi; en conséquence de cet appel, on expédie une commission sous le grand sceau adressée à certaines personnes, qui pour la moitié sont ordinairement des juges séculiers, & pour l'autre moitié des juges ecclésiastiques; ce que l'on appelle *la cour des délégués*, où se décident définitivement toutes les causes ecclésiastiques; quoique dans certains cas on permette de revenir de la sentence de cette cour par forme de révision. Avant ce statut d'Henri VIII. on ne pouvoit appeller de l'archevêque qu'au pape seul. *Voyez* DELEGUÉ, APPEL, *&c.*

3°. Le roi peut accorder des commissions à l'effet de visiter les lieux exempts de la juridiction des évêques ou des archevêques; & de-là les appels ressortissent à la chancellerie du roi: au lieu qu'avant le statut d'Henri VIII. il n'y avoit que le pape qui pût ordonner ces visites, & recevoir les appels interjettés de ces cours.

4°. Les personnes revêtues des ordres sacrés ne sont pas plus exemptes de l'autorité des lois temporelles, que les personnes séculieres. *Voyez* EXEMPTION, IMMUNITÉ, *&c.*

5°. Les évêques & le clergé ne prêtent aucun serment, & ne doivent aucune obéissance au pape; mais ils sont obligés de prêter au roi le serment de fidélité & de *suprématie.*

SURA, (*Hist. nat.*) espece de rat qui se trouve en Afrique, sur-tout dans le royaume de Congo; il travaille sous terre comme les taupes; sa chair est un manger excellent, & un festin manqueroit de délicatesse, si l'on n'y servoit de ces animaux; il y a cependant des negres qui par la superstition s'en privent comme d'une viande impure.

SURA, *ou* SURE, (*Relig. mahomét.*) mot arabe qui signifie proprement un *pas*; mais les collecteurs de l'alcoran désignent par ce mot, les différentes sections de cet ouvrage, qui sont au nombre de 114. Le pere Souciet dit *surate* au lieu de *sura*, parce qu'en arabe le *hé* final marqué de deux points, se prononce comme *te.* (*D. J.*)

SURA, (*Géog. anc.*) ville de Syrie, dans la Palmyrène: Ptolomée, *l. V. c. xv.* la marque sur le bord de l'Euphrate. Pline, *l. V. c. xxiv.* dans un endroit, nomme cette ville *Ura*, & plus bas, *l. V. c. xxvj.* il l'appelle *Sura.* Il ajoute qu'elle étoit bâtie dans l'endroit où l'Euphrate tournant vers l'orient, laissoit les deserts de Palmyrène. Ortélius, le pere Hardouin & Cellarius, conviennent que c'est cette ville qui est nommée *Flavia*, *Firma*, *Sura*, dans la notice des dignités de l'empire, *sect.* 24. Le pere Hardouin soutient que quand même on écriroit *Ura*, au lieu de *Sura*, la conjecture de Bochart, *part. I. l. II. c. vj.* qui voudroit en faire l'Ur des Chaldéens, ou de la Babylonie, n'en deviendroit pas plus probable, parce que la Babylonie est trop éloignée de la Palmyrène. Dans une ancienne notice ecclésiastique, cette ville est appellée ζύρμα.

Dans le second passage de Pline, qui vient d'être cité, on lit: *a Sura autem proximè est Phi ſ.um.* Les anciens éditeurs de Pline, au lieu de *a Sura*, lisoient *Aſura*, *Arura*, ou *Aſſur.* Mais cet endroit de Pline suffit pour juger qu'il faut lire *ab Ura*, ou *a Sura.* (*D. J.*)

SURA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique, & l'un de ceux qui se jettent dans la Moselle; Ausone *in Moſillâ*, *v.* 354. le décrit ainsi:

. . . *Pronæa Nemeſæque adjuta meatu*
Sura *tuas properat non degener ire ſub undas*
Sura *interceptus tibi gratificata fluentis.*

Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *Saur*, & les François le nomment le *Sour.* La Pronæa & la Nemesa, qui, selon Ausone, grossissent ses eaux, sont aujourd'hui la Prum ou Pruym, & la Nyuns. (*D. J.*)

SURABONDANCE, s. f. (*Gram.*) abondance excessive & vicieuse: on dit *surabondance* de droit, *surabondance* de grains & de vin.

SURABONDANT, (*Chimie.*) lorsque, outre la proportion requise d'un certain principe pour la formation d'une substance déterminée, d'un tel mixte, d'un tel composé, *&c.* il existe dans un sujet chimique une quantité indéterminée de ce même principe; on dit de cette derniere quantité qu'elle est *surabondante* à ce mixte, à ce composé, *&c.* par exemple, tous les sels cristallisables contiennent une certaine quantité d'eau essentielle à leur cristallisation; si des cristaux d'un sel sont unis à une autre portion d'eau qui les résout en liqueur, *&c.* on dit de cette eau qu'elle est *surabondante* à la cristallisation; une certaine quantité de terre *surabondante* au corps muqueux, paroît constituer l'être spécifique du corps farineux. *Voyez* FARINE & FARINEUX, (*Chimie.*) Une certaine quantité d'acide marin & de mercure, constitue un composé connu dans l'art sous le nom de *mercure ſublimé doux;* si on charge ce composé d'une plus grande proportion d'acide, ce qui arrive lorsqu'on convertit le mercure sublimé doux en un autre sel appellé *mercure ſublimé corroſif*, cette derniere portion d'acide qui spécifie le sublimé corrosif, est dite *ſurabondante.*

Les sels neutres métalliques sont éminemment propres à se surcharger d'acide, ou à recevoir dans leur composition un acide *ſurabondant:* & les différentes proportions de ce principe *ſurabondant*, font considérablement varier leurs effets, les phénomenes qu'ils présentent dans les differens procédés qu'on

exécute sur ces substances ou avec ces substances. M. Rouelle a donné dans les *Mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1754.* un excellent mémoire sur cette importante matiere. (*b*)

SURACHAT, (*Finances.*) on appelle *Surachat* la remise que des particuliers savent se procurer du bénéfice que fait le roi de la monnoie, ou de partie de ce bénéfice, sur une quantité de marcs qu'ils se chargent de faire venir de l'étranger. Traçons d'après l'auteur des *considérations sur les finances*, les idées saines qu'il faut revêtir sur une pareille opération.

Nul homme, dit-il, au fait des principes politiques de l'administration, ne doute qu'il ne soit avantageux de payer au commerce les matieres qu'il apporte suivant la valeur entiere, c'est-à-dire, de rendre poids pour poids, titre pour titre; car si le prince retient un bénéfice sur sa monnoie, il délivre en monnoie une moindre quantité de grains pesant de métal pur, pour une plus grande qui lui est apportée. Ainsi il est évident qu'une telle retenue, est une imposition sur le commerce avec les étrangers; or le commerce avec les étrangers est la seule voie de faire entrer l'argent dans le royaume: d'où il est aisé de conclure, que toute remise générale des droits du prince sur la fabrication de la monnoie, est un encouragement accordé à la culture & aux manufactures; puisque le négociant est en état, au moyen de cette remise, ou de payer mieux la marchandise qu'il exporte, ou de procurer à l'état une exportation plus abondante, en faisant meilleur marché aux étrangers; unique moyen de se procurer la préférence des ventes, & dès-lors du travail.

Cette police occasionne encore des entrepôts de matieres pour le compte des autres nations: or tout entrepôt est utile à celui qui entrepose. On se contente ici de poser ces principes évidens qui suffisent pour détruire les sophismes que peuvent suggérer, sur ce sujet, de petites vûes intéressées. Dans ces matieres, il n'est qu'un intérêt à considérer, c'est celui des hommes qui produisent, c'est-à-dire, du cultivateur, du manufacturier, de l'armateur: mais lorsque l'état n'est pas dans une situation qui lui permette de faire cette gratification entiere au commerce, il est dangereux qu'il l'accorde à des particuliers qui s'offrent de faire venir de grandes sommes dans le royaume. Prétexte ridicule aux yeux de ceux qui sont quelque usage de leur esprit! Nous ne pouvons recevoir de l'argent que par la solde du commerce, lorsqu'il rend les étrangers nos débiteurs. Si nous en recevons d'eux qu'ils ne nous doivent pas, il est clair que nous devenons leurs débiteurs: ainsi ils auront plus de lettres de change sur nous, que nous n'en aurons sur eux: par conséquent le change sera contre nous, le commerce total du royaume recevra moins de valeur de ses denrées, qu'il ne devoit en recevoir, & sa dette à l'étranger lui coutera plus cher à acquitter.

Pour faire cesser cette perte, il n'y auroit qu'un seul moyen, c'est de solder cette dette, en envoyant des marchandises, ou en envoyant des espèces.

Si l'étranger n'a pas besoin de nos marchandises, ou bien elles y resteront invendues, ce qui ne le rendra pas notre débiteur; ou bien elles y seront vendues à perte, ce qui est toujours fâcheux. Si l'étranger a besoin de nos marchandises, il est clair qu'il les auroit également achetées, quand même nous n'aurions pas commencé par tirer son argent; il est également évident qu'ayant été payés avant que d'avoir livré, nous aurons payé l'intérêt de cet argent par le change; & dès-lors nos denrées ne nous auront pas rapporté ce qu'elles nous auroient valu, si nous ne nous étions pas rendus débiteurs de l'étranger par des *surachats* de matiere.

Si nous faisons sortir notre dette en nature pour faire cesser le désavantage du change, il est clair que l'entrée de cet argent n'aura été d'aucune utilité à l'état, & qu'elle aura troublé le cours du commerce général pour favoriser un particulier. Tel sera toujours l'effet de toute importation forcée de l'argent dans les monnoies! Concluons qu'il ne doit entrer que par les bénéfices du commerce avec les étrangers, & non par les emprunts du commerce à l'étranger.

Enfin dans le cas où l'étranger se trouveroit notre débiteur, il est clair que tout *surachat* est un privilege accordé à un particulier pour faire son commerce avec plus d'avantage que les autres; ce qui renverse toute égalité, toute concurrence. En effet, ce particulier pouvant, au moyen du bénéfice du *surachat*, payer les matieres plus cheres que les autres, on le rend maître du cours du change, & c'est positivement lever à son profit un impôt sur la totalité du commerce national, conséquemment sur la culture, les manufactures & la navigation. Voilà au juste le fruit de ces sortes d'opérations, où les propofans font leurs efforts pour ne faire envisager aux ministres qu'une grande introduction d'argent, & une grace particuliere qui ne coute rien au prince. On leur cache que le commerce perd réellement tout ce qu'ils gagnent, & bien au-delà. Hé peut-on dire sérieusement qu'il n'en coute rien au prince quand tous ses sujets perdent, & qu'un monopoleur s'enrichit! (*D. J.*)

SURAL, LE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties relatives au gras de la jambe, appellée en latin *sura*. La veine *surale* est assez grosse, & se divise en deux branches, l'externe & l'interne; chacune de ces branches se subdivise encore en deux, & elle forme avec les branches de la poplitée tout le plexus veineux qu'on voit sur le pié.

SURALLER, v. n. (*terme de Chasse.*) ce mot se dit d'un chien qui passe sur les voies sans crier, & sans donner aucune marque que la bête y est passée. (*D. J.*)

SURANDOUILLER, s. m. (*Venerie.*) c'est un grand andouiller qui se rencontre à quelques têtes de cerf, & qui excede en longueur les autres de l'empaumure.

SURANNATION, LETTRES DE, s. f. (*Gram. Jurisprud.*) on entend par surannation le laps de plus d'une année qui s'est écoulé depuis l'obtention de certaines lettres de chancellerie. Les lettres de surannation sont celles que le roi accorde pour valider d'autres lettres qui sont surannées. Cet usage qui s'est conservé dans les chancelleries vient de ce qu'autrefois chez les Romains toutes les commissions étoient annales. *Voyez le style de la chancellerie* par Ducrot. (*A*)

SURANNÉ, adj. (*Jurisprud.*) terme de chancellerie dont on se sert pour désigner des lettres dont la date remonte à plus d'une année; on dit que ces lettres sont surannées, pour dire qu'elle sont audessus d'un an. Les lettres surannées ne peuvent plus servir, à moins que le roi n'accorde d'autres lettres pour les valider, qu'on appelle *lettres de surannation*. *Voyez le style de la chancellerie* par Ducrot. (*A*)

SURARBITRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui est choisi pour départager les arbitres; on peut prendre pour *surarbitres* tous ceux que l'on prend pour arbitres; mais ordinairement on observe de prendre pour *surabitre* quelqu'un qui soit ou plus qualifié que les arbitres, ou au moins de rang d'âge & de considération égale; on peut prendre un ou plusieurs *surarbitres*, on les choisit ordinairement en nombre impair, afin qu'il n'y ait point de partage. *Voyez* ARBITRAGE, ARBITRE, GREFFIER DES ARBITRAGES, SENTENCE ARBITRALE. (*A*)

SURAS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Arabes Mahométans nomment les chapitres dans les-

quels l'Alcoran eſt partagé. Ce livre en contient 114 qui ſont d'une longueur inégale.

SURATE *ou* SURATTA, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans les états du Mogol au royaume de Guzurate, ſur la riviere de Tapy, vers l'entrée du golfe de Cambaye, avec un château où le grand-Mogol tient toujours un gouverneur. Les dehors de la ville ſont les plus beaux du monde; car outre les jardins où l'on cultive toutes ſortes d'arbres fruitiers, la campagne entiere ſemble vouloir contribuer à tout ce qui peut réjouir la vûe.

Les maiſons des gens aiſés ſont hâties en brique, les autres ſont conſtruites en bambous, & couvertes de feuilles de palmier. C'eſt la ville de toute l'Aſie la plus commerçante, & l'abord des marchands de toutes les nations. Les Anglois & les Hollandois y ont des loges, des magaſins & des commis. Les Anglois particulierement y ont établi le fort de tout leur commerce des Indes.

La ville eſt auſſi peuplée d'Arabes, de Perſans, d'Arméniens, de Turcs & de Juifs qui y demeurent, ou qui s'y rendent perpétuellement pour le commerce. Il conſiſte en étoffes d'or, de ſoie, de coton, en épiceries que les Hollandois y portent, en perles, en diamans, rubis, ſaphyrs, & toutes autres pierres précieuſes.

Toutes les monnoies étrangeres y ſont converties en roupies d'or & d'argent, ſur leſquelles on met la marque affectée à l'empereur regnant. La roupie d'or en vaut quatorze d'argent, & la roupie d'argent vaut environ vingt-ſept ſols d'Angleterre.

Le havre de *Surate* eſt à deux lieues de la ville, au village de Suali; c'eſt-là où les navires déchargent leurs marchandiſes, que l'on acheve de porter par terre à *Surate*. Cette rade a ſept braſſes d'eau dans la haute marée, & cinq dans la baſſe.

Les habitans de *Surate* ſont ou Bénians, ou Bramans, ou Monguls. Ces derniers profeſſent le mahométaniſme, & ſont les plus conſidérés, tant à cauſe de leur religion qu'ils ont commune avec le mogol, & avec les principaux ſeigneurs du pays, qu'à cauſe qu'ils portent volontiers les armes. Les Bénians au contraire s'appliquent au travail, au commerce, & ont une dévotion extraordinaire pour les choſes religieuſes.

Long. de *Surate* ſuivant Caſſini, *89. 51'. 30''. latit. 21. 10'. Long.* ſuivant les P. P. Jéſuites, *90. 21'. 30''. latit. 21. 50'. Lait.* ſur les cartes angloiſes, *20. 56*, & ſur les cartes de M. d'Après de Manvillette, *21. 10*; ce qui eſt conforme aux obſervations de Caſſini. (*D. J.*)

SURBAISSEMENT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le trait de tout arc bandé en portion circulaire ou elliptique, qui a moins de hauteur que la moitié de ſa baſe, & qui eſt par conſéquent au-deſſous du plein ceintre. *Sur hauſſement*, c'eſt le contraire. *Daviler.* (*D. J.*)

SURBAISSER, (*Coupe de pierres.*) c'eſt n'élever une courbure de ceintre *A B C fig. 26*, qu'au-deſſous du demi-cercle *A B D*, c'eſt-à-dire faire un ceintre elliptique, dont le grand axe ſoit horiſontal.

SURBANDE, ſ. f. (*terme d'Artillerie.*) bande de fer qui couvre le tourillon d'une piece ou d'un mortier quand ils ſont ſur leur affut; elle eſt ordinairement à charniere. (*D. J.*)

SURBAY, (*Géog. mod.*) baie ſur la côte d'Angleterre, dans Yorck-Shire. *Surbay* veut dire *baie aſſurée*, nom qui lui vient de la bonté de ſa rade, qui d'ailleurs peut contenir quantité de vaiſſeaux. Les anciens l'appelloient *Eulimenon*, mot qui ſignifie la même choſe. Ptolomée la nomme *Eulimenon Gabrantonicorum*, du nom du peuple qui habitoit le pays d'alentour. (*D. J.*).

SURBOUT ARBRE, (*Charpent.*) on appelle *arbre ſur-bout* une groſſe piece de bois tournante ſur un pivot qui reçoit divers aſſemblages de charpente pour des machines. (*D. J.*)

SURCASE, ſ. f. (*Jeux.*) On appelle *ſurcaſe* au trictrac une caſe remplie de pluſieurs dames, ou les dames ſurnuméraires de cette même caſe. *Académie des jeux.* (*D. J.*)

SURCENS, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt un ſecond cens qui eſt ajouté au premier: c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *croît de cens* ou *augmentation de cens.*

Il differe du chef-cens ou premier cens, en ce que celui-ci eſt ordinairement très-modique, & impoſé moins pour le profit que pour marque de la ſeigneurie, au lieu que le *ſurcens* eſt ordinairement plus conſidérable que le cens, & eſt établie pour tenir lieu du produit de l'héritage.

Le *ſurcens* eſt ſeigneurial ou ſimplement foncier.

Il eſt ſeigneurial, lorſqu'il eſt dû au ſeigneur cenſuel outre le cens; & dans ce cas même il n'a pas les privileges du cens, il n'emporte pas lods & ventes, il ſe purge par decret faute d'oppoſition.

Le *ſurcens* ſimple foncier eſt la rente non-ſeigneuriale impoſée ſur le fonds par le propriétaire depuis le bail à cens. *Voyez* RENTE FONCIERE, BAIL A RENTE, CENS, CENSIVE, FIEF. Brodeau, ſur Paris, *titre des cenſives.* (*A*)

SURCHARGE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt une charge ou redevance impoſée outre & pardeſſus une autre ſur un héritage. Le cens eſt la premiere charge ſur un héritage cenſuel, le ſurcens ou la rente fonciere eſt une ſurcharge.

Mais on entend ordinairement par *ſurcharge* l'augmentation qui ſe trouve faite au cens ou à la rente ſeigneuriale, ſans que l'on en voie la cauſe. Si l'on fait reconnoître deux ſols de cens au lieu d'un ou bien qu'avec le cens ordinaire on faſſe reconnoître d'autres preſtations qui n'étoient point accoutumées, ce ſont des ſurcharges.

Pour connoître s'il y a *ſurcharge*, il faut remonter au titre primitif ou à la plus ancienne reconnoiſſance. *Voyez* Loiſeau, *du déguerpiſſement, liv. VI. ch. ij.* Henrys, Vedel, *ſur M. de Catelan.* (*A*)

SURCHAUFFER, v. act. (*Ouvriers de forge.*) c'eſt brûler le fer en partie par le trop de feu qu'on lui a donné.

SURCHAUFFURE, ſ. f. c'eſt le défaut d'un fer ſurchauffé.

SURCOSTAUX *ou* RELEVEURS DE STENON, *en Anatomie*, noms des muſcles qui s'attachent ſur les côtes.

Ces muſcles ſont au nombre de trente-deux, ſeize de chaque côté, douze courts & quatre longs. Les courts viennent des apophyſes tranſverſes de la derniere vertebre du col & des onze ſupérieures du dos, & s'inſerent obliquement à chaque côte entre la tuberoſité & ſon angle. Les longs viennent de la 7e, 8e, 9e & 10e vertebre du dos, & ſe terminent à la 9e, 10e, 11e & 12e côte.

SURCOT, ſ. m (*Lang. franç.*) vieux mot qui ſignifioit un *riche habillement* que les dames mettoient ſur elles; enſuite il vint à déſigner une ſorte de vêtement que les chevaliers de l'étoile inſtitués par le roi Jean, portoient ſous leurs manteaux. La lettre de leur inſtitution en parle en ces termes. « Les chevaliers qui » ſeront appellés chevaliers de Notre-Dame ou de » la noble maiſon de l'étoile, porteront ſous le man» teau *ſurcot* blanc ou cote blanche.

Le *ſurcot* étoit un habit fort en uſage du tems de S. Louis; les hommes & les femmes en portoient. Joinville raconte que, Robert de Sorbonne lui ayant reproché qu'il étoit plus richement vêtu que le roi, il lui répondit qu'il « portoit encore l'habit que ſon » pere & ſa mere lui avoient donné; mais vous, con» tinua-t-il, qui êtes fils de vilain & de vilaine, avez

» laissé l'habit de vos pere & mere, & vous êtes vêtu » de plus fin camelin que le roi n'est; & lors je prins » la peau de son *surcot* & de celui du roi, que je joi- » gnis près l'un de l'autre; & lui dis, or, regardez » si j'ai dit vrai.

M. Ducange dit, en expliquant ce terme, que parmi les Danois le mot *serk* signifioit un habit de femme. Il pourroit être, ajoute-t-il, que les François ont emprunté ce *mot* des Normands qui vinrent si souvent ravager la France; mais il n'est pas moins probable que cet habillement fut ainsi nommé, parce qu'il se mettoit sur la cote des dames; ensuite on appliqua ce nom aux robes des hommes comme à celles des femmes. (*D. J.*)

SURCROIT, s. m. (*Gram.*) accroissement, augmentation excessive & vicieuse. Un *surcroît* de compagnie, un *surcroît* de fortune, de douleur, de misere.

SURDAONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne tarragonoise. Pline, *l. III. c. iij.* les place sur le bord du fleuve Sicoris, aujourd'hui la *Segre;* & il leur donne pour capitale la ville d'Herda, à-présent *Lerida* qui étoit aussi la capitale des Hergetes. Ainsi les *Ilerdenses* ou les habitans de Ilerda faisoient partie des *Surdaons*. Les *Surdaons* étoient compris sous les Ilergetes, & Ilerda étoit la capitale de ces deux peuples. (*D. J.*)

SURDENT, s. m. (*terme de Maréchal.*) Les Maréchaux appellent *surdent* les dents mâchelieres du cheval, qui viennent à croître en-dehors ou en-dedans; en sorte que cet animal voulant manger du foin, les pointes des dents qui sont crues plus hautes que les autres, pincent le palais ou la langue du cheval, lui causent de la douleur, & l'empêchent de manger. *Soleisel.* (*D. J.*)

SURDITÉ, s. f. (*Malad.*) est l'état d'une personne quie est privée du sens de l'ouïe; ou c'est une maladie de l'oreille, qui empêche cet organe de recevoir les tons. *Voyez* OUIE & OREILLE.

La *surdité* vient en général ou d'une obstruction, ou compression du nerf auditif, ou de quelque amas de matiere dans la cavité interne de l'oreille, ou de ce que le conduit auditif est bouché par quelque excroissance dure; ou enfin de quelque gonflement des glandes, ou de quelque corps étranger qui ferme le conduit, *&c.*

Les sourds de naissance sont aussi muets, au-moins ordinairement; parce qu'ils ne sont pas capables d'apprendre à parler. Cependant comme les yeux aident les oreilles, au-moins en partie, ils peuvent, à la rigueur, entendre ce qu'on dit, en observant le mouvement de levres & de la bouche; ils peuvent même s'accoutumer à faire des mouvemens semblables, & par ce moyen apprendre à parler.

Ainsi le Dr. Wallis parle de deux jeunes gens qui étoient sourds de naissance, & qui ne laissoient pas d'entendre ce qu'on leur disoit, & d'y répondre pertinemment. Le chevalier Digby nous dit avoir vu un autre exemple de la même chose. Il n'y a pas longtems qu'il y avoit à Amsterdam un médecin suisse nommé *Jean Conrad Amman*, qui apprenoit avec succès à parler à des enfans nés sourds: il avoit réduit cette pratique à des regles fixes, & à une espece d'art & de méthode qu'il a publiée dans son *surdus loquens*, *Amst.* 1692. & dans son traité *de loquelâ*, *ibid.* 1700.

M. Waller, secrétaire de la S. R. de Londres, parle dans les Transactions philosophiques, *n°.* 313. d'un frere & d'une sœur, âgés d'environ 50 ans chacun, & nés dans la même ville que M. Waller, qui tous deux étoient entierement sourds: cependant l'un & l'autre savoient tout ce qu'on leur disoit, en examinant seulement le mouvement des levres; & ils y répondoient sur le champ.

Il paroît qu'ils avoient tous deux joui du sens de l'ouïe étant enfans, & qu'ils l'avoient perdu dans la suite; mais qu'ils avoient conservé une espece de langage qui, quoique barbare, étoit cependant intelligible.

L'évêque Burnet nous a rapporté encore un autre exemple de la même chose dans l'histoire de la fille de M. Goddy, ministre de S. Gervais, à Geneve. Cette fille devint sourde à l'âge de deux ans; depuis ce tems, elle n'entendoit plus que le grand bruit, mais rien de ce qu'on lui disoit; mais en observant le mouvement des levres de ceux qui lui parloient, elle apprit un certain nombre de mots, dont elle composa une espece de jargon; au moyen duquel elle pouvoit converser avec ceux qui étoient en état d'entendre son langage. Elle ne savoit rien de ce qu'on lui disoit, à-moins qu'elle ne vît le mouvement des levres de la personne qui lui parloit; de-sorte que pendant la nuit, on ne pouvoit lui parler sans lumiere. Mais ce qui doit paroître plus extraordinaire; c'est que cette fille avoit une sœur, avec laquelle elle converssoit plus aisément qu'avec personne; & pendant la nuit, il lui suffisoit de mettre la main sur la bouche de sa sœur, pour savoir ce qu'elle lui disoit, & pour pouvoir lui parler dans l'obscurité. Burn. *let. IV. p.* 248. C'est une chose digne de remarque, que les sourds, & en général ceux qui ont l'ouïe dure, entendent mieux, & avec plus de facilité, lorsqu'il se fait un grand bruit dans le tems même qu'on leur parle; ce qui doit être attribué sans doute à la grande tension du tympan dans ces occasions. Le sieur Willis parle d'une femme sourde, qui entendoit fort distinctement ce qu'on lui disoit, lorsqu'on battoit du tambour; de sorte que son mari pour pouvoir converser plus aisément avec elle, prit à son service un tymballier. Le même auteur parle d'une autre personne, qui demeuroit proche d'un clocher, & qui entendoit fort bien trois ou quatre coups de cloches; mais rien de plus.

SURDITÉ, (*Médecine séméiotiq.*) les signes que l'on tire de la *surdité* qu'on observe dans les maladies aiguës varient suivant les circonstances où se trouve le malade, de façon que dans certains cas, ils annoncent une crise salutaire; d'autrefois ils font craindre ou la mort, ou quelqu'accident fâcheux; en général la *surdité* au commencement d'une maladie aiguë n'est point d'un mauvais augure, surtout si on n'apperçoit aucun autre mauvais signe; lorsqu'elle paroît sur la fin, & que les évacuations critiques ne la dissipent point, ou qu'elle leur succede, on a tout à craindre pour les jours du malade; & s'il se rencontre en même tems quelque signe funeste, elle en confirme & augmente le danger: c'est sur cette observation qu'Hypocrate a prononcé que la mort étoit prochaine, si la *surdité* étoit jointe à des douleurs de tête & de col, aux tremblemens des mains, à des urines épaisses, à des déjections noires par les selles, à la résolution de la langue, & à l'engourdissement de tout le corps, *coac. prænot. cap. v. n°. 9.* il porte le même prognostic sur la *surdité* qui arrive aux malades extrémement foibles; si lorsque les forces sont tout-à-fait épuisées, l'œil ne voit pas, & l'oreille n'entend pas; le malade n'a plus qu'un instant à vivre, *aphor. 49. lib. IV.* le même auteur, dans les différens ouvrages de qui nous puisons tous ces axiomes de séméiotique, détaille avec une justesse infinie les différens cas où la *surdité* est funeste, & ceux où elle est favorable; nous ne faisons que traduire ses propres paroles, sans entrer dans aucune discussion théorique, & sans les étendre dans un commentaire superflu: la *surdité*, dit-il, qui survient aux fievres aiguës accompagnées de beaucoup d'inquiétude & de trouble est un mauvais signe, *prorrhet. lib. I. sect. 1. n°. 32.* elle annonce le plus souvent un délire fu-

rieux, *coac. prænot. cap. V. n°. 8.* elle eſt auſſi d'un mauvais augure dans les maladies chroniques, & elle préſage d'ordinaire des douleurs aux cuiſſes, *ibid. n°. 2.* Lorſque les évacuations critiques, loin de ſoulager le malade, donnent naiſſance à quelque phénomene qui n'exiſtoit pas auparavant, & que ſur ces entrefaites le malade devient *ſourd*, ſa vie eſt en danger, *prorrhet. iij. text. 36.* de tous les malades dans qui Hippocrate a obſervé ce ſymptome, Horophon ſeul, ſuivant la remarque de Galien, en a échapé; il en eſt de même ſi la *ſurdité* ayant paru avant la criſe, ſubſiſte après qu'elle a eu lieu, Philiſta mourut au cinquieme jour avec ce ſymptome. La *ſurdité*, avons-nous dit, eſt quelquefois un ſigne de délire prochain: nous ajouterons ici, qu'on doit d'autant plus compter ſur la vérité de ce ſigne, qu'il ſera joint dans le cas de douleur de tête avec le vomiſſement de matieres porracées, rugineuſes, & de veilles opiniâtres; alors, dit notre grand obſervateur, le malade ne tarde pas à extravaguer, & d'une maniere violente, *prorrhet. lib. & ſect. I. n°. 10.* de même la *ſurdité* qui ſe rencontre avec des urines rougeâtres ſans ſédiment, qui n'ont que des nuages, annoncent ſurement un dérangement d'eſprit, l'ictere ſurvenant dans ces circonſtances ſeroit pernicieux, & plus encore s'il étoit ſuivi d'imbécillité; *ibid. n°. 31. & coac. prænot. cap. v. n°. 10.*

Dans bien des cas la *ſurdité* fait eſpérer une hémorragie du nez, ou un dévoyement critiques; & ſi ces évacuations ſurviennent, la maladie ſe termine heureuſement. *Aphor. 60 lib. IV.* On peut s'attendre à cette iſſue favorable, lorſque la coction eſt faite, & que les autres ſignes ſont bons; le dévoyement ſurtout bilieux, & la ſurdité, ſe ſuccedent & ſe diſſipent mutuellement, *aphor. 28. lib. IV.* j'ai obſervé cette ſucceſſion à pluſieurs repriſes chez un malade qui guérit très-bien. L'hémorragie eſt plus ſurement indiquée par la *ſurdité*, ſi en même temps la tête eſt ſourde, les hypochondres tendus, & les yeux fatigués par la lumiere. *couc. prænot. cap. v. n°. 7.* ſi dans cet état l'hémorragie eſt petite, il y a quelqu'obſtacle que le vomiſſement ou la diarrhée peuvent emporter avec ſuccès, *ibid. n°. 20.* Si par ces différentes criſes la *ſurdité* ne diſparoît pas en entier, qu'elle ne ſoit que diminuée, c'eſt ſigne qu'elles ont été incomplettes; & il faut s'attendre qu'elles ſeront réitérées tant que la *ſurdité* ſubſiſtera; on voit un exemple frappant de cette remarque dans l'hiſtoire qu'Hippocrate donne de la maladie d'une fille d'Abderos, *epidem. lib. III. text. 78.* au huitieme jour d'une fievre aiguë, la *ſurdité* ſurvint avec dégoût, friſſon ſans délire & ſans aucun changement dans les urines; elle dura ainſi juſqu'au quatorzieme jour; alors il y eut un peu de délire, la fievre s'appaiſa; & le dix-ſeptieme l'hémorragie du nez fut abondante, la *ſurdité* en fut diminuée; les jours ſuivans même ſymptome, *ſurdité*, dégoût & délire: le 20, la malade ſentit une douleur aux piés; à l'inſtant ces ſymptomes diſparurent, la malade ſaigna du nez quelque peu, eut une legere ſueur, & fut tout-à-fait exempte de fievre. Le 24 la *ſurdité*, le délire & la fievre revinrent; la douleur des piés ſe maintint: le 27 il y eut des ſueurs copieuſes, & en même tems la *ſurdité* & la fievre ceſſerent pour toujours & la malade entra en convaleſcence. De tout ce que nous avons dit, nous pouvons conclure avec Waldſmid, que la *ſurdité* qui ſe fait par un effort critique, *critice*, dans les maladies aiguës eſt un bon ſigne; & qu'au-contraire celle qui vient par intervalle, & qui eſt plutôt dûe à la violence du mal, qu'a l'opération critique de la nature, eſt un ſigne fâcheux.

SURDOS, *terme de Bourrelier*; c'eſt une longue bande de cuir qui regne le long de l'épine du dos des chevaux de carroſſe, qui d'un bout ſort de la bricole ou couſſinet, & de l'autre eſt terminé par la croupiere: le *ſurdos* a d'eſpace en eſpace des bandes de cuir qui y ſont attachées, & deſcendent latéralement juſqu'aux fourreaux qui enveloppent les reculemens ou bandes de côtés: l'uſage des *ſordos* eſt de contribuer à l'ornement du harnois, & en même tems à ſoutenir au moyen des bandes latérales qui ſont comme des côtes, les reculemens ou bandes de côté. *Voyez les Pl. & figures du Bourrelier.*

SUREAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſambucus*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de roue, & profondement découpée; le milieu de cette fleur eſt percé par la pointe du calice, comme par un clou: le calice devient dans la ſuite une baie pleine de ſuc, qui renferme des ſemences oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit ſous ce genre de plante 7 eſpeces de *ſureau*, & met à leur tête le *ſureau* commun à fruit noir, *ſambucus fructu in umbella nigro, I. R. H. 606.* en anglois, *the common elder With black berries.*

C'eſt tantôt un arbre de moyenne hauteur qui répand ſes rameaux au large; tantôt un arbriſſeau dont les branches ſont longues, rondes, remplies de beaucoup de moëlle blanche, ayant le bois peu épais, vertes d'abord, & puis griſâtres; ſon tronc eſt couvert d'une écorce rude, crevaſſée & cendrée; ſur cette écorce extérieure il s'en trouve une ſeconde qui eſt verte, & d'uſage en médecine; ſon bois eſt aſſez ſolide, jaunâtre, mais facile à couper; ſes rameaux ſont garnis de nœuds par intervalles; ſes feuilles ſont attachées cinq ou ſix le long d'une côte, comme celles du noyer; mais plus petites, dentelées en leurs bords, & d'une odeur forte.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des branches en ombelles ou paraſols, amples, larges, formées en baſſinets ou roſettes en cinq quartiers, blanches, petites, fort odorantes avec cinq étamines à ſommets arrondies. Après que les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies groſſes comme celles du génévrier, rondes, vertes d'abord, noires dans leur maturité, pleines d'un ſuc rouge foncé; elles contiennent ordinairement dans une ſeule loge trois ſemences menues, convexes d'un côté, & de l'autre anguleuſes. Ses baies s'appellent dans les boutiques, *grana actes.*

Cet arbre croît preſque par-tout, dans les haies, dans les foſſes des villes, dans les vallées, aux lieux ombrageux & humides; il pouſſe de très-bonne heure, & fleurit en Mai & Juin: ſes baies ſont mûres en automne. Si on le cultive dans les jardins, il forme un arbre aſſez gros, élevé, & de longue vie. Il eſt rare en Italie, & dans les pays chauds, parce qu'il aime les terres graſſes. (*D. J.*)

SUREAU, (*Mat. méd.*) ou grand *ſureau*; l'uſage du *ſureau* eſt très-ancien dans la médecine; on y emploie ſon écorce moyenne, ſes feuilles, ſes fleurs & ſes baies, qui ſont connues dans la pharmacie ſous le nom de *grana actes.* Les anciens ont employé la décoction des feuilles & des tendrons de *ſureau*, auſſi-bien que la décoction des racines dans le vin pour vuider les eaux des hydropiques par les ſelles & par les urines. Les fleurs fraîches ſont auſſi laxatives, mais l'écorce moyenne eſt celle des parties du *ſureau*, qui eſt regardée comme poſſédant la vertu purgative au plus haut degré. Auſſi n'eſt-ce que cette partie que les modernes emploient à titre de purgatifs. Ils en donnent la décoction, le ſuc ou l'extrait. Ces remedes ſont véritablement hydragogues, & ils agiſſent aſſez communement par haut & par bas, ſont ordinairement aſſez bien dans les hydropiſies, & agiſſent ſans violence & ſans accident.

La doſe du ſuc eſt d'une once; celle de l'écorce, employée à l'infuſion de demi-once; & celle de l'ex-

trait depuis demi-gros juſqu'à un gros. Les remedes analogues tirés du petit *ſureau* ou yeble, ſont beaucoup plus forts. *Voyez* YEBLE.

Les fleurs ſeches de *ſureau* qu'on n'emploie gueres que dans cet état, paſſent pour diaphorétiques & pour carminatives. On les fait entrer quelquefois à ce dernier titre dans les lavemens. Ses fleurs ſont un remede aſſez peu uſité & aſſez foible. Leur principal uſage eſt diérétique. On en prépare par infuſion pour l'uſage de la table un vinaigre appellé communément *vinaigre ſurat*, qui eſt fort agréable, & qui vraiſſemblablement n'emprunte aucune autre qualité, ſoit bonne, ſoit mauvaiſe, de l'infuſion de ces fleurs; quoique quelques pharmacologiſtes n'aient pas manqué de dire qu'il étoit moins contraire à l'eſtomac & plus ſain que le vinaigre pur & commun; & que quelques perſonnes trouvent peut-être avec plus de fondement que ce vinaigre à une odeur nauſéuſe, & portant à la tête.

L'eau diſtillée des fleurs de *ſureau* eſt regardée comme céphalique, cordiale, diaphorétique, *&c.* mais elle eſt ſi foible, chargée d'un parfum ſi leger, qu'on ne peut guere compter ſur un pareil remede.

On prépare avec le ſuc des baies de *ſureau* & la farine de ſeigle des rotules ou trochiſques qu'on fait cuire au four, & qui ſont connus dans les pharmacies ſous le nom de *trochiſci granorum actes*, qui ſont recommandés pour les diſſenteries, à la doſe de deux gros juſqu'à demi-once; c'eſt un remede peu uſité & peu éprouvé.

On prépare auſſi avec le même ſuc & une quantité convenable de ſucre (demi-livre, par exemple, ſur une livre de ſuc), un rob qui eſt plus uſité que le remede précédent contre la même maladie. Ce rob eſt mis auſſi au rang des bons diurétiques & des ſudorifiques legers.

Les uſages extérieurs du *ſureau* ſont les ſuivans: ſes feuilles, qu'on a fait échauffer & reſſuer ſur le feu, étant appliquées ſur les enflures, ſur les plaies, ſur les vieux ulceres, & ſur les brûlures, ſont regardées comme produiſant de très-bons effets. Ces feuilles ſont auſſi un ingrédient très-efficace des vins aromatiques.

L'écorce moyenne pilée paſſe auſſi pour un excellent remede contre la brûlure. On en compoſe encore contre ce mal pluſieurs onguens, qui ſont tous, ſans en excepter celui de Mathiole, des remedes aſſez mal-entendus, ou au-moins à la vertu deſquels l'écorce de *ſureau* ne contribue en rien.

On prépare avec les fleurs de *ſureau* une huile par infuſion, qui eſt adouciſſante comme huile d'olive, & peut-être un peu réſolutive. On fait auſſi imbiber ces fleurs dans de l'eau, dans du vin, ou dans l'eau diſtillée des mêmes fleurs, & on les applique ſur les éréſipeles, les dartres, *&c.* à titre de remedes anodins, adouciſſans, légerement réſolutifs. On peut aſſurer qu'il eſt au-moins aſſez innocent.

Les fleurs de *ſureau* entrent dans l'eau vulnéraire & le baume tranquille; les feuilles dans l'onguent martiatum, & l'onguent pour la brûlure; les baies dans l'eau hyſtérique; l'écorce dans l'onguent pour la brûlure. (*b*)

SUR-ENCHERE, ſ. f. (*Gram.*) enchere faite ſur une autre.

SUR-EPINEUX, *voyez* SUS-ÉPINEUX.

SURÉROGATION, œuvres de, on appelle ainſi *en Théologie*, les bonnes œuvres faites au-delà de ce qui eſt preſcrit par la loi, tel qu'eſt, par exemple, l'accompliſſement des conſeils évangéliques.

Les Catholiques ſoutiennent, & avec raiſon, que les œuvres de *ſurérogation* ſont méritoires aux yeux de Dieu, puiſqu'elles ne ſont pas commandées à tout le monde, & qu'il y a du mérite à tendre à la perfection. Les Proteſtans, au contraire, qui nient le mérite de toutes ſortes de bonnes œuvres, rejettent conſéquemment les œuvres de *ſurérogation*.

SURETÉ, ſ. f. (*Gram.*) précaution qu'on prend dans les affaires, & qui met à l'abri de la tromperie; prenez vos *ſuretés* avec cet homme. Quelle *ſureté* me donnera-t-il? Y en a-t-il d'autres avec un honnête homme que ſa parole? Ce mot ſe prend auſſi pour le repos, la tranquillité, qui naiſſent de la confiance; la *ſureté* des rues pendant la nuit, la *ſureté* des auberges, la *ſureté* de conſcience. On dit d'un aſyle que c'eſt un lieu de *ſureté*; la *ſureté* de la main, du pié.

SURFACE, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt une grandeur qui n'a que deux dimenſions, longueur & largeur ſans aucune épaiſſeur. *Voyez* DIMENSION & GÉOMÉTRIE.

Dans les corps, la *ſurface* eſt tout ce qui ſe préſente à l'œil. On conſidere la *ſurface* comme la limite ou la partie extérieure d'un ſolide. Quand on parle ſimplement d'une *ſurface*, ſans avoir égard au corps ou au ſolide auquel elle appartient, on l'appelle ordinairement *figure*. *Voyez* FIGURE.

Une *ſurface rectiligne* eſt celle qui eſt compriſe entre des lignes droites.

La *curvi-ligne* eſt compriſe entre des lignes courbes. *Voyez* COURBE.

Une *ſurface plane* eſt la même choſe qu'un plan. *Voyez* PLAN.

L'*aire* d'une *ſurface* eſt l'étendue ou le contenu de cette *ſurface*. *Voyez* AIRE & MESURE; & ſa *quadrature* conſiſte à déterminer cette aire. *Voyez* QUADRATURE.

Pour la meſure des *ſurfaces* des différentes eſpeces de corps, comme les ſpheres, les cubes, les paralélipipedes, les pyramides, les priſmes, les cônes, *&c. Voyez* SPHERE, CUBE, *&c.*

On trouve ſur le compas de proportion la ligne des *ſurfaces*, que l'on appelle communément *ligne des plans*. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION.

Nous ne finirons point cet article, ſans faire remarquer que l'on s'expoſe à des paralogiſmes très-groſſiers, en conſidérant les lignes comme étant compoſées d'un nombre infini de points égaux; les *ſurfaces* comme réſultantes d'un nombre infini de lignes, & les ſolides comme engendrés par un nombre infini de ſurfaces, ainſi qu'on le fait dans la *Méthode des indiviſibles*. *Voyez* INDIVISIBLE. « Ce point de vue eſt » très-fameux, dit M. Stone dans l'édition de 1743 » de ſon dictionnaire de Mathémat. au mot *ſuperfi-* » *cies*, & peut conduire à une multitude d'abſurdités » lorſqu'on s'applique à rechercher les rapports des » ſurfaces des corps, *&c.* Car ſi l'on conçoit une py- » ramide ou un cône comme deux ſolides, dont l'un » ſoit compoſé d'un nombre infini de quarrés égale- » ment diſtincts, & l'autre d'un nombre infini de » cercles également diſtans, paralleles à leurs baſes » reſpectives, & croiſſant continuement comme » les quarrés des nombres naturels, il s'enſuivra que » les *ſurfaces* de deux pyramides, ou de deux cônes » quelconques de même baſe & de même hauteur ſe- » ront égales, ce que l'on ſait être très-faux pour peu » que l'on ait de teinture de Géométrie; & la raiſon » pour laquelle on tire quelquefois une concluſion » vraie de cette fauſſe idée, quand on cherche les rap- » ports des *ſurfaces* planes ou ſolides, compris entre » les mêmes paralleles, c'eſt que le nombre infini de » parallélogrammes, dont une figure plane peut être » compoſée, & de parallélipipedes infiniment petits » qui conſtituent un ſolide, ſont tous d'une même » hauteur infiniment petite; ils ſont donc entre eux » comme leurs baſes: c'eſt pourquoi l'on peut, en » ce cas, prendre ces baſes comme les parallélogram- » mes ou les parallélipipedes correſpondans; & il » n'en réſultera aucune erreur ». Mais cela n'arrive que

que par accident, c'eſt-à-dire, qu'à cauſe de l'égalité des hauteurs. (*E*)

SURFAIRE, v. act. & n. (*terme de Commerce.*) c'eſt demander d'une marchandiſe beaucoup au-delà du prix qu'elle vaut, ou qu'on a reſolu de la vendre. C'eſt toujours une mauvaiſe maxime à un marchand ou négociant de *ſurfaire* ſa marchandiſe. Les négocians anglois, grands & petits, ne *ſurfont* preſque jamais. (*D. J.*)

SURFAIX, ſ. m. (*Corderie.*) eſpece de tiſſu groſſier, ou ſangle non fendue par les deux bouts, compoſée de pluſieurs fils de chanvre, qui ſe fabrique par les cordiers, & qu'on met par-deſſus les autres ſangles du cheval pour rendre la ſelle plus aſſurée.

SURFEUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une petite membrane, qui couvre le bourgeon, & qui s'ouvrant peu-à-peu, n'y laiſſe entrer le vent, la pluie & le ſoleil que par degrés, & à proportion que la plante en a beſoin. (*D. J.*)

SURFONCIERE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) rente très-fonciere, c'eſt celle qui eſt impoſée ſur l'héritage après la premiere rente fonciere. *Voyez* CENS, FONCIER, RENTE FONCIERE. (*A*)

SURGE, LAINE, (*Lainage.*) on appelle *laines ſurges*, les laines graſſes ou en ſuin, qui ſe vendent ſans être lavées ni dégraiſſées; il en vient beaucoup du Levant, & particulierement de Conſtantinople, de Smirne, d'Alep, d'Alexandrie, de Chypre, de Barbarie, de Tunis; on en tire auſſi quantité d'Eſpagne. (*D. J.*)

SURGIR, v. n. (*Marine.*) vieux terme qui ſignifie *arriver*, ou prendre terre, & jetter l'ancre dans un port.

SURHAUSSER, v. a. (*Stéréotom.*) c'eſt élever le cintre au-deſſus du demi-cercle, ou faire un ovale dont le grand axe ſoit à-plomb par le milieu de la clé.

SURI, ſ. m. (*terme de relation.*) liqueur que les Indiens tirent du palmier cocotier, & qui enivre comme du vin; elle eſt agréable au goût dans la nouveauté, mais à la longue, elle devient forte, & propre à produire un eſprit par la diſtillation. On en obtient encore un vinaigre & une eſpece de ſucre que les habitans appellent *jagra*. Pour avoir du *ſuri*, on fait une inciſion au ſommet de l'arbre, on éleve l'écorce en talus, & le *ſuri* qui diſtille ſe recueille dans des vaiſſeaux; celui du matin eſt déja aceſcent, & celui du troiſieme jour eſt acide. Le vinaigre du *ſuri* ſe fait en mettant la liqueur fermenter pendant quinze jours. (*D. J.*)

SURIANE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſuriana*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit qui a pluſieurs capſules réunies en forme de tête, & qui renferme une ſemence le plus ſouvent ronde. Plumier, *nova plant. Americ. gen. Voyez* PLANTE.

SURJAULE, ſ. m. (*Marine.*) on déſigne par ce mot un cable qui a fait un tour au-tour du jas & de l'ancre qui eſt mouillée.

SURICI, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, près de la côte ſeptentrionale de l'île de Negrepont. On prend cette île pour l'ancienne Cicynæthus ou Otulis d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

SURJET, ſ. m. (*terme de Tailleur.*) c'eſt une couture ronde & élevée qui ſe fait dans certains ouvrages du tailleur; & c'eſt ce qu'il appelle *ſurjetter*.

SURJETTER, v. act. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſe dit en quelques lieux pour enchérir, offrir un plus haut prix. Ce terme dérivé de *ſurjet*, qui dans quelques coutumes ſignifie *enchere* ou *augmentation de prix*. Voyez *le Gloſſaire de* M. de Lauriere au *mot* SURJET. (*A*)

SURIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane, ſur l'Océan atlantique. Son nom moderne eſt *Abet* ſelon les uns, & *Goz-Porto*, ſelon les autres.

SURINA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale au pays des Amazones, à l'orient de celui de Cuſignates, nation qui cultive les plaines ſituées ſur le bord méridional du fleuve des Amazones. Les peuples qui habitent cette province ſont les Surines & les Coripunes, nations les plus curieuſes & les plus adroites de toute l'Amérique, en ouvrage de bois. (*D. J.*)

SURINAM, *ou* SURINAME, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la terre ferme, au pays appellé *Guiane*, ou *Goyanne*.

Cette riviere qui a ſon embouchure entre celles de Coupenam & de Soramine, eſt ſituée dans la Guiane ſur les côtes de l'Amérique méridionale, à ſix ou ſept degrés de latitude ſeptentrionale. Elle donne ſon nom à une vaſte étendue de pays, où les Anglois s'étoient d'abord établis, & qu'ils céderent aux Hollandois en 1674.

Ce pays a plus de trente lieues d'étendue le long de la riviere. Les Hollandois y ont aujourd'hui une colonie très-floriſſante, défendue par deux forts, celui de Zélandia & celui de Sommelſdyk.

La colonie de *Surinam* eſt ſujette à trois co-ſeigneurs qui ſont la compagnie des Indes occidentales, la ville d'Amſterdam, & l'héritier du feu M. de Sommelſdyk; mais la ſouveraineté en appartient aux Etats-généraux.

Les principales productions du pays pour le commerce, ſont du tabac, du bois de teinture, du café & du ſucre. Il y croît préſentement aſſez de riz, de cacao & de rocou. Le tabac eſt preſque tout conſommé par les habitans. Le bois de teinture a un aſſez bon débit; mais le café & le ſucre ſont des objets importans; le café a très-bien réuſſi, & le ſucre vaut mieux que celui de l'île des Barbades; on en tire une liqueur diſtillée qu'on nomme *rum*, qui eſt plus forte que l'eau de-vie, & dont on fait un grand négoce dans les colonies angloiſes. Les orangers, limonniers, citronniers, les melons d'eau, & les raiſins de vigne, croiſſent parfaitement bien dans cette colonie. Les rivieres y ſont fertiles en poiſſons.

Les pluies regnent fréquemment dans ce pays depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Juillet, & dans ce tems-là le vent de nord-eſt tempere le climat; pendant le reſte de l'année la chaleur y eſt exceſſive. Les jours & les nuits y ſont preſque toujours égaux, le ſoleil ſe levant & ſe couchant toujours à ſix heures, une demi-heure plutôt, ou plus tard.

Dans de certaines ſaiſons de l'année, on prend ſur le bord de la mer de très-groſſes tortues. On cultive dans la terre ferme la caſſave, le bonanoe & autres racines bonnes pour la nourriture. Les guaves & les pommes de pin y naiſſent naturellement. Les bêtes ſauvages & les animaux venimeux infectent les bois de cette contrée. On y redoute extrêmement trois ſortes de tigres, les uns noirs, les autres marquetés & les autres rouges. Les ſinges & les guenons fourmillent dans les forêts. On y trouve des ſerpens en grand nombre, de différentes ſortes & grandeurs. Les moſquites y ſont extrêmement incommodes, ſur-tout dans les terres baſſes & vers la mer. Les terres ſablonneuſes ſont ravagées par les fourmis. Enfin, il n'y a point de pays au monde où il y ait une plus grande quantité de grenouilles & de crapaux.

La colonie de *Surinam* eſt gouvernée à Amſterdam par un college de directeurs, qui envoie ſes ordres à la régence de *Surinam* pour l'obſervation de la police, & de tout ce qui eſt néceſſaire au maintien de la colonie. Ce ſont auſſi les directeurs qui envoient un gouverneur à *Surinam*; mais il faut qu'il ſoit approuvé par les Etats-généraux, auxquels il doit prêter ſerment de fidélité, de même qu'aux directeurs.

Les troupes qu'on entretient pour la sûreté de la colonie consistent en quatre compagnies d'infanterie. Le gouverneur est colonel de ces quatre compagnies, & capitaine de la premiere. (*D. J.*)

SURINSTITUTION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie une institution faite sur une autre, comme si *A* est admis & institué dans un bénéfice sur un titre, & que *B* soit admis & institué sur la présentation d'un autre. *Voyez* INSTITUTION.

SURINTENDANT, s. m. (*Hist. mod.*) titre usité en France en divers tems & pour différentes charges, dans lesquelles il marque la premiere supériorité.

Surintendant de la navigation & du commerce de France, fut le titre que prit le cardinal de Richelieu, à qui n'auroit pas convenu à cause de son état, celui d'amiral dont la charge avoit toujours été remplie par des militaires du premier ordre.

Surintendant des finances, officier qui avoit le maniment & la direction de toutes les finances ou revenus du roi. Ce titre fut supprimé en 1661, après la disgrace de M. Fouquet. Les fonctions & l'autorité du *surintendant* ont passé au contrôleur général des finances.

Surintendant des bâtimens de France, il y avoit autrefois des *surintendans* particuliers pour les principales maisons royales. Mais les *surintendans* des bâtimens royaux de Paris étant les plus considérables, ils ont eu ensuite le titre de *surintendant général des bâtimens*, auxquels on a joint le soin des arts & manufactures qui servent à la construction & à l'embellissement des maisons royales, comme l'architecture, la peinture, la sculpture, les tapisseries. M. Colbert qui eut le titre de *surintendant des bâtimens du roi*, y ajouta l'inspection sur tous les arts & manufactures du royaume. Après la mort de Mansart on substitua au nom de *surintendant* celui de *directeur général des bâtimens du roi*, c'est ce qu'on appelle en Angleterre *inspecteur des travaux*.

Surintendant général des postes & relais de France, est un ministre chargé de l'inspection des postes. Ce titre est encore subsistant.

Surintendant de la maison de la reine, premier officier de la maison de la reine qui en a la principale administration, pour régler les dépenses, payer les officiers, entendre & arrêter les comptes.

SURINTENDANT, (*Hist. eccléf.*) signifie aussi un *supérieur ecclésiastique* dans les différentes églises protestantes où l'épiscopat n'est point reçu, & particulierement parmi les luthériens d'Allemagne & les calvinistes de quelques autres pays.

Ce *surintendant* differe peu d'un évêque quant à l'autorité; elle est seulement un peu plus restreinte que celle de nos évêques diocésains. Il est le principal pasteur, & a l'inspection sur tous les pasteurs inférieurs de son district ou diocèse. *Voyez* ÉVÊQUE & DIOCESE.

Il y avoit autrefois en Allemagne des *surintendans* généraux en ce genre qui étoient au-dessus des *surintendans* ordinaires, comme sont les archevêques parmi les Catholiques; mais cette dignité ne subsiste plus. Il n'y a que le *surintendant* de Virtemberg qui prenne la qualité de *surintendant général*.

SURJON, (*Géog. mod.*) ville de Perse, célebre par les beaux tapis qu'on y faisoit dans le dernier siecle, & qu'on appelle communément *tapis de Turquie*. *Long.* 74. 40. *latit.* 30. 20. (*D. J.*)

SURIUM *ou* SURION, (*Géog. mod.*) ville de la Colchide. Ptolomée, *l. V. c. x.* la marque dans les terres. Pline, *l. VI. c. iv.* la plaça dans l'endroit où le phase commence à être navigable, & reçoit un fleuve aussi nommé *Surium*. (*D. J.*)

SURJURER, (*Jurisprudence.*) ancien terme de droit. Autrefois quand un criminel tâchoit de s'excuser par son propre serment ou par celui d'un ou plusieurs témoins, & que néanmoins son crime étoit si notoire, qu'il étoit convaincu par le serment d'un plus grand nombre de témoins: cette maniere de le convaincre par une contre-information s'appelloit *surjurer*. *Voyez* PURGATION, SERMENT, *&c.*

SURLETOUT, *en termes de Blason*, se dit d'un écusson qui est sur le milieu d'une écartelure & des pieces qui brochent sur les autres.

Chissey en Génevois, parti d'or & de gueules au lion de sable *sur le tout*.

SURLO, s. m. (*Poids du Levant.*) il pese vingt-sept rottolis un quart, à raison de sept cens vingt dragmes le rottolis, c'est-à-dire, de quatre livres huit treiziemes, poids d'Amsterdam. *Savary*. (*D. J.*)

SURLONGE, s. f. (*Gram. & Boucherie.*) c'est la partie du bœuf qui reste après qu'on en a coupé l'épaule & la cuisse & où se tirent les aloyaux & le flanchet. C'est à la tête de la *surlonge* que se tire la piece parée.

SURMARCHER, v. n. (*Vénerie.*) il se dit de la bête chassée, lorsqu'elle revient sur ses erres, & passe au même lieu.

SURMECH, s. m. (*terme de relation.*) les Turcs appellent *surmech* une poudre d'antimoine crue, de laquelle ils se servent pour noircir les sourcils, usage des plus anciens qui soit dans le monde. Le meilleur *surmech* de l'Orient se fait dans la ville d'Hamadan en Perse, & les plus austeres des derviches, ainsi que les femmes turques, s'en peignent les sourcils & les paupieres. (*D. J.*)

SURMENER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'est la même chose que l'outrer. *Voyez* OUTRER.

SUR-MESURE, s. f. (*Eaux & Forêts.*) dans le recollement des ventes qui se font par les officiers des eaux & forêts, on appelle *sur-mesure* ce qui se trouve entre les piés cormiers de plus que ce qui est porté par le procès-verbal d'arpentage. Par l'ordonnance de 1669, quand il se trouve de la *sur-mesure*, le marchand adjudicataire doit la payer à proportion du prix principal & des charges de sa vente. *Dict. des Eaux & Forêts.* (*D. J.*)

SURMONTÉ, participe de *surmonter*. *Voyez* SURMONTER.

SURMONTÉ, (*terme de Blason.*) ce mot se dit lorsque l'émail de la partie inférieure du chef excede le reste du chef. *Surmonté* se dit aussi d'une piece de l'écu qui en a une autre au-dessus d'elle. Il porte de sable au chevron d'or *surmonté* d'un écusson, d'une fleur de lis, *&c.* Enfin *surmonté* se dit encore lorsqu'une fasce est accompagnée de quelques pieces qui sont mises au chef de l'écu; il porte d'argent à une fasce de gueules *surmontée* de trois roses de même. *Ménestrier.* (*D. J.*)

SURMONTER, v. act. (*Gram.*) c'est vaincre, s'élever au-dessus, franchir; la riviere a *surmonté* le parapet: il se prend au figuré; il n'y a point d'obstacle qu'il ne surmonte, avec l'opiniatreté, la prudence & la force qu'il a; on *surmonte* ses passions, quand elles sont foibles.

SURMULET, *voyez* BARBARIN.

SURMULET, BARBARIN, MOIL, *mullus*, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer dont Rondelet a décrit trois especes; on a donné le nom de *barbarin* au *surmulet* de la premiere espece, parce qu'il a deux barbillons à la partie antérieure de la machoire; il devient long d'un pié. Le dos & la tête sont un peu voûtés; il y a sur les côtés du corps des traits de couleur d'or qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue. La peau est d'un rouge pourpre; cette couleur paroit à-travers les écailles, parce qu'elles ont de la transparence; elles sont grandes, minces & découpées; elles se détachent aisément de la peau; les yeux sont rouges; la bouche est petite, & il n'y a point de dents. Le *surmulet* a deux nageoires rouges près des

ouies, deux blanches à la partie antérieure du ventre, une au-dessous de l'anus, & deux sur le dos; la chair de ce poisson a un très-bon goût, mais elle est dure.

Le *surmulet* de la seconde espece est lisse & sans écailles; il a deux barbillons placés au-dessous des ouies; mais il n'en a point à l'extrémité de la machoire comme le précédent; les côtés du corps sont traversés par des lignes qui s'étendent depuis le dos jusqu'au ventre; le dos est rouge; le ventre & les côtés du corps ont une couleur blanche; la tête est grande & parsemée de taches qui ressemblent à des étoiles; il y a sur toute la longueur du dos depuis la tête jusqu'à la queue, deux rangées de petits os pointus; l'espace qui se trouve entre ces rangées est creux; les os qui recouvrent les ouies, sont terminés en arriere par un aiguillon.

On a donné en Languedoc le nom de *cavillonne* au *surmulet* de la troisieme espece; il n'a point de barbillons à l'extrémité de la machoire; le corps est court, rond & terminé en pointe par son extrémité postérieure à-peu-près comme une cheville; c'est pourquoi on lui a donné le nom de *cavillonne;* il est d'une belle couleur rouge; la tête, les ouies & les nageoires de ce poisson sont semblables à ces mêmes parties du *surmulet* de la seconde espece, dont il differe principalement en ce qu'il a des écailles qui sont petites & découpées tout-au-tour; elles rendent la surface de ce poisson rude & raboteuse: ce qui lui a fait donner le nom de *mullus asperus*. Les nageoires des ouies sont en partie vertes, & en parties noires en-dedans, & blanches en-dehors. La chair de ce poisson est dure & seche. Rondelet, *hist. nat. des poissons, I. part. livre X. chap. iij. iv. & v. Voyez* POISSON.

SURNAGER, v. neut. (*Gram.*) il se dit de tout corps qui plus léger en pareil volume que le fluide sur lequel il est placé, se soutient à sa surface. Le vin, l'esprit-de-vin, l'huile *surnagent* à l'eau: les scories *surnagent* au fer en fusion; il se dit aussi au figuré: je ne sais comment il a *surnagé*.

SURNATUREL, adj. (*Théol.*) signifie en général ce qui est au-dessus de la nature, ce qui surpasse les forces de la nature.

Les théologiens sont fort partagés pour fixer la véritable notion de ce terme: les uns définissent le *surnaturel*, tout ce qui surpasse les forces actives de la nature; d'autres disent que c'est ce qui surpasse les forces tant actives que passives de la nature; mais outre qu'on n'entend pas clairement ce que c'est que ces forces passives, il est certain que la création d'une ame ou d'un ange, surpasse les forces actives de la nature, & n'est pas cependant proprement un effet *surnaturel*.

D'autres disent que par *surnaturel* on doit entendre tout ce qui surpasse l'exigence & les forces tant physiques qu'intentionnelles des substances existentes & des modifications qui leur sont naturelles. Quelques-uns prétendent qu'un être ou un effet est *surnaturel*, dès qu'il se rapporte à Dieu comme auteur de la grace ou de la gloire; mais on sent assez combien ces définitions sont vagues & insuffisantes.

La plûpart des théologiens entendent par *surnaturel*, tout ce qui surpasse les forces & l'exigence de toute nature crée ou à créer, ce qui a un rapport spécial à Dieu, comme auteur de la grace ou de la gloire, & ce qui suppose une union avec Dieu; soit que cette union soit *réelle* & *physique*, comme l'union hypostatique, soit qu'elle soit *intentionnelle*, *immédiate* & *prochaine*, comme la vision béatifique; soit qu'elle soit intentionnelle, mais médiate & moins prochaine, comme la grace sanctifiante, les vertus infuses & théologiques, & les autres dons *surnaturels* qui sont comme autant de degrés pour arriver à la vision béatifique, ou qui ont rapport à l'union hypostatique. D'autres enfin entendent par *surnaturel*, ce qui est au-dessus de toutes les lois naturelles, ce qui surpasse le pouvoir de toutes les créatures existentes ou possibles, ou dans sa substance, ou dans la maniere dont il est produit.

On distingue deux especes de *surnaturel*, l'un par essence, & l'autre par participation: Dieu seul est *surnaturel* par essence; l'union hypostatique, la vision béatifique, la grace, la foi, l'espérance, la charité, *&c.* sont *surnaturelles* par participation, c'est-à-dire par le rapport immédiat ou médiat qu'elles ont avec Dieu considéré comme auteur de la grace & de la gloire. C'est en ce sens qu'on appelle *œuvres surnaturelles*, ou *dans l'ordre surnaturel*, toutes les actions que l'homme fait avec le secours de la grace, & qui peuvent être méritoires pour la vie éternelle, par opposition à celles qu'il produit par les seules forces de la nature & du libre arbitre.

Tout ce qui est *surnaturel* est proprement gratuit par rapport à l'homme, ses forces & sa nature ne l'exigent point. Tout ce qui est *surnaturel* n'est pas toujours miraculeux; par exemple, la justification par les sacremens est *surnaturelle*, cependant elle n'est pas miraculeuse, parce qu'elle n'est pas hors des voies ordinaires de la grace. Quelquefois un effet est en même tems miraculeux & *surnaturel*, telle fut la conversion de S. Paul; & quelquefois aussi un effet est miraculeux, sans être proprement *surnaturel*, par un rapport essentiel à Dieu, comme auteur de la gloire, telle que la guérison subite d'un malade, qui n'a pas toujours un rapport direct à Dieu, comme auteur de la gloire, ni de la part de celui qui opere le miracle, ni de la part de celui sur lequel il est opéré: ainsi ces termes *miraculeux* & *surnaturel* ne sont pas exactement synonymes: cependant dans l'usage ordinaire on les emploie indifféremment. Il est vrai que tout miracle est *surnaturel* en ce qu'il surpasse le pouvoir des créatures, soit dans sa substance, soit dans la maniere dont il est produit; mais tout ce qui est *surnaturel*, n'est pas pour cela un miracle: on peut consulter sur cette matiere, Cajetan, Suarès, Médina, Ripalda, le cardinal d'Aquirre, Tournely, & les théologiens modernes.

SURNEIGÉE, s. f. (*Venerie.*) ce sont les voyes des bêtes sur la neige.

SURNOM, s. m. signifie un nom ajouté au nom propre, ou au nom de baptême, pour désigner la personne de telle ou telle famille. *Voyez* NOM.

Cet usage fut introduit d'abord par les anciens Romains, qui prenoient des noms héréditaires, & ce fut à l'occasion de leur alliance avec les Sabins, dont le traité fut confirmé à condition que les Romains mettroient devant leur nom un nom sabin, & que les Sabins mettroient un nom romain avant leur nom propre.

Ces noms nouveaux devinrent des noms de familles, ou des *surnoms*, & les noms anciens continuerent d'être des noms personnels; les premiers s'appelloient *cognomina*, & *gentilitia nomina*; & les derniers s'appelloient *prænomina*. *Voyez* PRÉNOM.

Quand les François & les Anglois commencerent à faire usage des premiers, on les appella *surnoms*, non pas que ce fussent les noms du pere, mais parce que, selon Cambden, on les ajoutoit aux noms personnels, ou plutôt parce que, selon Ducange, ce nom de famille se mettoit au commencement au-dessus du nom personnel, de cette maniere:

De Bourbon
Louis.

Au lieu de *surnoms*, les Hébreux, pour conserver la mémoire de leurs tribus, ont coutume de prendre le nom de leur pere, en y ajoûtant le mot de *Ben*, fils: comme *Melchi ben Addi*, *Addi ben Cosam*, *&c.*

de même les Grecs disoient, *Icare, fils de Dédale ; Dédale, fils d'Eussalme, &c.* les anciens Saxons disoient *Conrald, fils de Céolwald ; Céolwald, fils de Cut ;* les anciens Normands disoient, *Jean, fitz Robert ; Robert, fitz Ralph, &c.* Ce qui subsiste encore en Irlande, & en Moscovie, où les czars ont joint leurs noms à ceux de leurs peres : ainsi le czar Pierre se nommoit *Pierre Alexiowitz*, c'est-à-dire, *Pierre, fils d'Alexis.*

Scaliger ajoûte que les Arabes prennent le nom ou le *surnom* de leurs peres, sans se servir de leur nom personnel, comme *aven Pace, aven Zoar* ; c'est-à-dire, *fils de Pace, fils de Zoar, &c.* Si Pace avoit un fils, & qu'à sa circoncision on l'eût appellé *Haly*, ce fils auroit pris le nom d'*aven Pace*, sans faire mention d'*Haly ;* mais le fils de ce dernier, se feroit appellé *aven Haly*, quelqu'autre nom qu'il eût reçu à la circoncision, *&c.*

Les Romains, par succession de tems, multiplierent leurs *surnoms ;* & outre le nom général de leur famille, ou *nomen gentilitium*, ils en adoptoient un autre particulier, pour distinguer la branche de la famille, ce qu'ils appelloient *cognomen ;* & quelquefois un troisieme, par rapport à quelque action ou distinction personnelle, comme étoient le nom d'*Africanus*, pris par Scipion, & celui de *Torquatus*, pris par Manlius.

Ces trois différentes sortes de *surnoms* avoient aussi leurs noms différens : savoir *nomen, cognomen*, & *agnomen* ; mais les deux derniers n'étoient point héréditaires, parce que dans le fond, ce n'étoient que des especes de sobriquets, sur-tout quand ces noms ne marquoient ni une bonne, ni une mauvaise qualité. Spanheim a traité avec beaucoup d'exactitude, ce qui regarde les noms & les *surnoms* des Romains, *de præst. & usu numism. diss.* 10. Voyez AGNOMEN.

Les Romains ont été imités en cela par les autres nations, qui outre l'ordre numéral de succession, qui étoit suffisant pour distinguer les princes, leur ont de plus donné divers *surnoms* pour les distinguer, tirés de quelque vertu ou action éclatante, ou même de quelque qualité corporelle : ainsi parmi nos rois, dans ceux-là seuls qui ont porté le nom de *Philipe*, nous trouvons Philipe *auguste* ou *le conquérant* ; Philipe *le hardi*, Philipe *le bel*, Philipe *le long* ; & dans ceux du nom de *Louis*, Louis *d'outremer*, Louis *le débonnaire*, Louis *le gros*, Louis *le jeune*, Louis *le pere du peuple*, Louis *le juste*, Louis *le grand*, &c. Dans l'histoire d'Angleterre nous trouvons qu'Edgar fut surnommé *le paisible*, & Helred, *le paresseux ;* Edmond, *côte de fer ;* Harold, *patte de lievre ;* Guillaume, *le bâtard ;* Henri, *beauclerc ;* Jean, *sans terre ;* &c.

Mais les fils de ces princes n'adopterent point ces noms ; Cambden & autres trouvent étrange que *Plantagenet* ait été le *surnom* de la famille royale d'Angleterre, jusqu'au roi Henri VII ; & celui de *Tydur* ou *Tudor*, le nom des rois d'Angleterre depuis Henri VII. jusqu'à Jacques I ; celui de *Stuard*, le nom des rois depuis Jacques I. jusqu'à George I. Celui de *Valois*, le *surnom* de la derniere race des rois de France ; celui de *Bourbon*, le *surnom* de la famille regnante ; celui d'*Oldenbourg*, le *surnom* des rois de Danemark ; & celui d'*Habsbourg*, le nom de famille des empereurs de la maison d'Autriche. *Voyez* PLANTAGENET.

Duchesne observe que les *surnoms* étoient inconnus en France avant l'année 987. lorsque les seigneurs commencerent à prendre les noms de leurs domaines. Cambden rapporte que l'on commença à les prendre en Angleterre, un peu avant la conquête qui se fit sous le roi Edouard le confesseur ; mais il ajoûte que cette coutume ne fut pas établie parfaitement parmi le commun du peuple, avant le regne d'Edouard II. car jusqu'alors on ne prenoit que le nom de son pere ; si, par exemple, le pere s'appelloit *Richard*, le fils prenoit le nom de *Richard son*, c'est-à-dire *fils de Richard* ; mais depuis ce tems-là, l'usage des *surnoms* fut établi, à ce que disent quelques auteurs, par un acte de parlement.

Les plus anciens *surnoms* sont ceux que l'on trouve dans le grand *cadastre* ou terrier d'Angleterre, & dont la plûpart sont des noms de places, devant lesquelles on met la particule *de*, comme *Godefridus de Mannevilla, Walterus de Vernon, Robert de Oyly*, &c.

D'autres prenoient le nom de leurs peres, comme *Gulielmus filius Osberni ;* d'autres le nom de leurs charges, comme *Eudo Dapifer, Gulielmus Camerarius, Gislebertus Cocus*, &c. mais les simples particuliers ne prenoient que leurs noms de baptême, sans y ajoûter aucun *surnom.*

En Suede, personne ne prit de *surnom* avant l'année 1514. & le commun du peuple n'en prend point encore aujourd'hui, non plus que les Irlandois, Polonois, Bohémiens, *&c.*

Ceux du pays de Galles n'en prennent que depuis peu, encore ne sont ils formés que par la suppression de l'*a* dans le mot *ap*, dont ils ajoutent le *p* au nom de leur pere, comme au-lieu de dire *Evan ap Rice*, ils disent aujourd'hui *Evan' Price*, &c.

Dutillet soutient qu'originairement tous les *surnoms* furent donnés par forme de sobriquets, & il ajoûte que tous ces *surnoms* sont significatifs & intelligibles pour ceux qui entendent les anciennes dialectes des différens pays.

La plûpart des *surnoms* anglois, & ceux des plus grandes familles, sont des noms de terres de Normandie, où ceux qui passerent en Angleterre avec Guillaume le conquerant, & qui porterent les premiers ces noms, avoient leurs domaines, tels sont les noms *Mortimer* ou *Mortemart*, *Warren* ou *Varennes*, *Albigny* ou *Aubigny*, *Piercy*, *d'Evreux*, *Tankerville*, *Neuil*, *Monfort*, &c. Il ajoûte qu'il n'y a pas un village en Normandie, qui n'ait donné le nom à quelque famille d'Angleterre ; les autres *surnoms* dérivent des places d'Angleterre, comme *Aston, Sutton, Wotton*, &c.

Parmi les anciens Saxons, les particuliers prenoient le nom de baptême de leur pere ou de leur mere en y ajoûtant le mot *fitz ;* plusieurs prenoient le *surnom* de leur métier, comme *Jean Maréchal, Paul Charpentier, Jacques Tailleur, François Tixerand*, &c. d'autres, celui de leur office, comme *Portier, Cuisinier, Sommelier, Berger, Charretier*, &c. d'autres, de leur complexion, comme *Fairfax*, c'est-à-dire *beaux-cheveux, blond* ou *jaune ;* d'autres, le nom d'oiseaux, comme *Roitelet, Pinson*, &c. d'autres, les noms d'animaux, comme *Mouton, Lievre, Cerf*, &c. d'autres, les noms des vents ; d'autres, les noms des saints, *&c.*

En France les noms de famille sont héréditaires, tant pour les roturiers que pour les nobles, ceux-ci seulement ajoûtent un nombre au nom de baptême qu'ils peuvent avoir commun avec leurs ancêtres, ainsi l'on dit dans les généalogies, *Jean de Rochechouart, deuxieme du nom ; Charles de Rohan Guemené, troisieme du nom ;* mais cette dénomination numérale n'appartient qu'aux aînés des maisons.

SURNOMMER, v. act. (*Gram.*) c'est ajoûter un nouveau nom à celui de famille, ou de seigneurie. *Voyez l'article* SURNOM.

SURNUMÉRAIRE, adj. & subs. (*Gram.*) qui est par-dessus le nombre fixe & déterminé. Il y a des convives *surnuméraires ;* des officiers, des soldats *surnuméraires ;* des juges *surnuméraires.*

SURNUMÉRAIRE, *en Anatomie*, sont des parties qui ne s'observent pas toujours, ni en même nombre, ni aux mêmes endroits ; c'est dans ce sens que

l'on dit les os *surnuméraires*, les muscles *surnuméraires*.

SURNUMÉRAIRE *ou* AJOUTÉE, s. f. *en Musique*, étoit le nom de la plus basse corde du système des Grecs; ils l'appelloient en leur langue *proslambanomenos*. *Voyez* ce *mot*. (*S*)

SURON *ou* SERON, s. m. (*Comm.*) ballot couvert de peau de bœuf fraîche & sans apprêt, le poil en-dedans, & cousu avec des filets & lanieres de la même peau.

Ces ballots viennent ordinairement de la nouvelle Espagne & de Bunos-Ayres dans l'Amérique méridionale. Les uns sont remplis d'herbe du Paraguai; les autres de cochenille ou autres marchandises. Ce mot est espagnol, mais francisé, *surone* en espagnol signifiant un *ballot*. *Diction. de comm. t. III.*

M. Chambers observe que le *suron* ou *seron* d'amandes pese deux cens livres, celui de semence d'anis depuis trois à quatre cens, & celui de savon de Castille depuis deux cens cinquante jusqu'à trois cens soixante-quinze. *Dict. de Chambers.*

SUR-OS, s. m. *chez les Maréchaux*, est une excroissance ou tumeur calleuse & insensible, qui vient au canon du cheval au-dessous du genou, en-dedans ou en-dehors.

Quand il y en a un autre de l'autre côté en-dehors, on l'appelle *sur-os chevillé*, parce qu'il perce, pour ainsi dire, l'os; il est extrêmement dangereux: les uns l'appellent *sur-os double*, & d'autres *sur-os qui traverse*.

SURPARTICULIERE, SURPATIENTE, *&c.* (*Raison*) *Voyez* RAISON.

SURPASSER, v. act. & n. (*Gramm.*) avoir de l'avantage sur ses semblables & sur soi-même; il s'est *surpassé* dans cette occasion: ce chêne *surpasse* en hauteur tous les arbres de la forêt: cette femme *surpasse* en beauté tout ce que j'ai vu.

SURPAYER, v. act. (*Gramm. & Comm.*) payer une chose plus qu'elle ne devroit valoir, en donner au-delà de son véritable prix. *Diction. de com. & de Trévoux.*

SURPEAU, s. f. (*Anat.*) petite peau qui couvre la peau, & qui la suit par-tout. *Voyez* CUTICULE & EPIDERME.

SURPENTE, s. f. (*Marine.*) grosse corde de trente à quarante brasses, qui est amarrée au grand mât & à celui de misaine, à laquelle on attache le palan, pour embarquer & débarquer les canons, ou quelques grands fardeaux.

SURPLIS, s. m. *terme d'Eglise*, ornement ecclésiastique que les prêtres séculiers portent l'été par-dessus leur soutane lorsqu'ils chantent l'office, ou qu'ils prêchent. Il est fait de toile & va jusqu'à mi-jambe, avec deux ailes de même étoffe qui pendent plus bas. M. Godeau & autres écrivent *surpelis*, & je crois que c'est la bonne ortographe, parce qu'il est assez vraisemblable que ce mot vient du latin *superpellicium*, & parce qu'on le mettoit autrefois sur l'aumusse qui couvroit la tête. (*D. J.*)

SURPLOMB, s. m. (*Archit.*) on dit qu'un mur est en *surplomb*, quand il devers & qu'il n'est pas à-plomb. (*D. J.*)

SURPLOMBER, v. act. (*Stéréotomie.*) c'est faire pencher une ligne ou une surface à angle aigu avec l'horison; c'est précisément tout le contraire de *talud*. *Voyez* TALUD.

SURPLUÉES, *terme de Chasse*, ce sont les voies des bêtes après la pluie.

SURPLUS, s. m. (*Gramm. & Comm.*) ce qui est au-delà d'une certaine quantité, ou d'un certain prix. Les marchands font quelquefois des conventions pour la vente de leurs marchandises, dans lesquelles le *surplus*, c'est-à-dire ce qui excede le prix auquel ils se sont fixés, est pour le commissionnaire qui les leur fait vendre. Souvent aussi dans leurs restes, ou dans l'excédent de leurs aunages, ils donnent aux acheteurs le *surplus*, ce qui s'entend de ce qui est au-delà de la juste mesure que l'acheteur a demandée, & c'est une petite gratification. *Diction. de com. & de Trévoux.*

SURPOINT, s. m. (*Corroyerie.*) on nomme ainsi la raclure que les Corroyeurs ont levée de dessus les cuirs après qu'ils leur ont donné le suif. Les Maréchaux se servent du *surpoint* dans quelques maladies de chevaux. (*D. J.*)

SURPRENANT, adj. (*Gramm.*) qui étonne, qui cause de la surprise. La nouveauté, l'étrangeté & notre ignorance, voilà les fondemens de la surprise.

SURPRENDRE, TROMPER, LEURRER, DUPER, (*Synonym.*) faire donner dans le faux, est l'idée commune qui rend ces quatre mots. Mais *surprendre*, c'est y faire donner par adresse, en saisissant la circonstance de l'inattention à distinguer le vrai. *Tromper*, c'est y faire donner par déguisement, en donnant au faux l'air & la figure du vrai. *Leurrer*, c'est y faire donner par les appas de l'espérance, en la faisant briller comme quelque chose de très-avantageux. *Duper*, c'est y faire donner par habileté en faisant usage de ses connoissances aux dépens de ceux qui n'en ont pas, ou qui en ont moins.

Il semble que *surprendre* marque plus particulierement quelque chose qui induit l'esprit en erreur; que *tromper* dise nettement quelque chose qui blesse la probité ou la fidélité; que *leurrer* exprime quelque chose qui attaque directement l'attente ou le desir; que *duper* ait proprement pour objet les choses où il est question d'intérêt & de profit.

Il est difficile que la religion du prince ne soit pas *surprise* par l'un ou l'autre des partis, lorsqu'il y en a plusieurs dans ses états. Il y a des gens à qui la vérité est odieuse, il faut nécessairement les *tromper* pour leur plaire. L'art des grands est de *leurrer* les petits par des promesses magnifiques; & l'art des petits est de *duper* les grands dans les choses que ceux-ci commettent à leurs soins. Girard, *Synonymes françois*. (*D. J.*)

SURPRENDRE *un cheval*, (*Maréchal.*) c'est se servir des aides trop brusquement: c'est aussi approcher de lui lorsqu'il est à sa place dans l'écurie, sans lui parler auparavant, ce qui lui fait peur & le porte à ruer.

SURPRISE, s. f. (*Gramm.*) mouvement admiratif de l'ame, occasionné par quelque phénomène étrange. Je ne sais s'il y a beaucoup de diversité dans la maniere dont nos organes sont émus. Tout se réduit peut-être aux différens degrés d'intensité & à la différence des objets; & depuis l'émotion la plus légere de plaisir, celle qui altere à-peine les traits de notre visage, qui n'émeut que l'extrémité de nos levres & y répand la finesse du souris, & qui n'ajoute qu'une nuance imperceptible d'éclat à celui de nos yeux, jusqu'aux agitations, aux transports de la terreur qui nous tient la bouche entr'ouverte, le front pâle, le visage transi, les yeux hagards, les cheveux hérissés, tous les membres convulsés & tremblans, ce n'est peut-être qu'un accroissement successif d'une seule & même action dans les mêmes organes, accroissement qui a une infinité de termes dont nous ne représentons que quelques-uns par les expressions de la voix; ces termes dans le cas présent, sont *surprise*, *admiration*, *étonnement*, *alarme*, *frayeur*, *terreur*, *&c.*

SURPRISES, (*Art. milit.*) ce sont à la guerre des évenemens ou plutôt des attaques imprévues auxquelles on ne s'attend point.

Il y a des *surprises* de différentes sortes, comme celles des armées dans le camp ou dans les marches, celles des quartiers, des villes, *&c.*

On surprend une armée lorsqu'on tombe sur elle

dans son camp ou dans la marche, avant qu'elle ait pris aucunne précaution pour se défendre; on surprend les quartiers & les villes, quand on s'y introduit secretement, ou qu'on cherche à les forcer par une attaque brusque & imprévue.

Ce qui peut faire réussir les *surprises*, c'est le secret, & l'art de se conduire de maniere qu'on ne donne aucun soupçon à l'ennemi.

Si l'on considere toutes les regles & les préceptes que prescrit la science militaire pour se garantir des *surprises*, il paroîtra que rien ne doit être plus difficile que la réussite de ces sortes d'entreprises. Mais si l'on fait attention que les hommes se négligent souvent sur les devoirs les plus essentiels de leur état; que tous n'ont pas une assez grande étendue d'esprit pour prévoir tout ce qui peut arriver, & le prévenir; on verra bientôt que les *surprises* conduites avec art & intelligence peuvent réussir dans bien des circonstances, surtout vis-à-vis des généraux bornés ou présomptueux.

Nous avons déja remarqué que les ruses & les *surprises* doivent être la ressource des foibles. *Voyez* RUSES MILITAIRES. C'est par-là qu'ils peuvent se soutenir devant les plus puissans, & leur faire perdre l'avantage de leur supériorité.

Comme cette partie de la guerre dépend absolument de l'esprit & du génie du général; qu'elle est le fruit de l'étude & de la réflexion, & que la routine n'apprend rien sur ce sujet; il arrive que les *surprises* sont plus rares qu'elles ne l'étoient autrefois. Il faut que le général imagine lui-même les différens pieges qu'il veut tendre à son ennemi, & cela relativement aux connoissances qu'il a de son caractere, de sa science, du pays qu'il occupe, & de la maniere dont il fait observer le service militaire. C'est à quoi Annibal donnoit la plus grande attention. Il changeoit sa maniere de faire la guerre, suivant les généraux qui lui étoient opposés, & c'est par cette conduite que ce redoutable ennemi des Romains leur fit éprouver tant de défaites.

Si l'on se trouve opposé à un général qui se croit supérieur en tout à son ennemi, & qui se persuade qu'on le craint, il faut pour le surprendre, l'entretenir dans cette idée, se retrancher avec soin lorsqu'il est à portée, affecter d'éviter avec grande attention toutes les occasions de se commettre avec lui; & lors qu'on s'apperçoit qu'il se conduit relativement à l'idée qu'il croit qu'on a de ses forces & de ses talens, qu'il commence à se relâcher sur l'exactitude du service, il n'est pas bien difficile de lui tendre les piéges pour tomber sur lui, & l'attaquer dans le moment même qu'il pense qu'on n'a dessein que de l'éviter.

Comme les ruses & les moyens qu'il faut employer pour surprendre l'ennemi, doivent varier à l'infini, suivant les circonstances qui peuvent y donner lieu; il est difficile d'entrer dans aucun détail raisonné sur ce sujet. Nous observerons seulement que le secret de se garantir des *surprises* n'est pas impossible, & que la meilleure précaution qu'on puisse prendre à cet égard, consiste à avoir des espions sûrs & fideles, à portée de pénétrer les secrets de l'ennemi, & d'être informés de tous ses desseins. Mais il ne faut pas que la confiance que l'on a dans les espions fasse négliger les autres moyens qui peuvent mettre à l'abri des *surprises*; parce qu'il peut arriver qu'un espion étant découvert, soit obligé de donner des faux avis, comme le prince d'Orange obligea celui de M. de Luxembourg, qui étoit dans son secrétariat, d'écrire à ce général, ce qui manqua de le faire battre à Steinkerque. C'est pourquoi indépendamment des avis que donnent les espions, il faut éclairer toutes les démarches du général ennemi par des partis commandés par des officiers habiles & intelligens, qui puissent rendre compte de tout ce qui entre & qui sort de son camp.

M. le chevalier de Folard prétend, dans son commentaire sur Polybe, que les événemens de la guerre ne sont pas au-dessus de la prévoyance d'un chef habile & expérimenté; & que quand ils ne seroient pas tous prévus, on peut au-moins les rendre vains & inutiles par une défiance: non, dit-il, de celles qui sont assez ordinaires aux esprits trop fins, qui la poussent trop loin, mais de celles qui se bornent aux précautions que la guerre nous enseigne, qui sont de la compétence de tout le monde, & qu'on peut apprendre avant même qu'on ait dormi à l'air d'un camp.

Tous les cas différens qui peuvent arriver à la guerre, quelques singuliers & extraordinaires qu'ils puissent être, sont arrivés; & par conséquent doivent nous être connus, autant par notre propre expérience, que par l'étude de l'histoire qui nous les représente.

Tout ce qui arrive aujourd'hui est arrivé il y a un siecle ou deux; il y en a dix si l'on veut. Tous les stratagèmes de guerre qui se trouvent dans Frontin, dans Polyen, dans une infinité d'historiens anciens & modernes, ont été imités par mille généraux. Ceux de l'Ecriture-sainte, qui en contient un grand nombre de très-remarquables, ont trouvé des imitateurs. Tout est dit, tout est fait: c'est une circulation d'événemens toujours semblables, sinon dans toutes les circonstances, du-moins dans le fond.

Les anciens convenoient qu'ils n'avoient pas besoin de recourir aux oracles pour prévoir les événemens de la guerre, ou pour les faire naître. Un général profond dans la science des armes, & d'ailleurs instruit à fond des desseins primitifs de son ennemi, de la nature de ses forces, du pays où il s'engage pour venir à ses fins, de ce qu'il peut raisonnablement tirer de ses troupes & de sa tête, comme de son courage, peut aisément prévenir les desseins de son adversaire, & les reduire à l'absurde. Les grands capitaines ont tous été remplis de cet esprit prophétique. Qu'on suive M. de Turenne dans toutes ses actions, & l'on verra qu'aucun des anciens ni des modernes ne l'a surpassé sur cet article. Il prévoyoit tout; il faisoit usage de son esprit, de ses talens, de sa capacité; tout cela est très-grand & très-étendu. Il dépend de nous de faire usage du premier, de cultiver les autres, ou de les acquérir par l'étude, & de les perfectionner par l'expérience. *Comment. sur Polybe, tome III.*

Nous n'entrerons point ici dans le détail des *surprises* anciennes & modernes. Nous renvoyons pour ce sujet à l'ouvrage de M. le chevalier de Folard que nous venons de citer, où l'on trouve beaucoup de réflexions & d'observations sur cet important objet; aux *réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Cruz, 2, 11; aux *mémoires* de M. le marquis de Feuquiere, 2, 111, &c. (Q)

SURPRISE, c'est encore, *parmi les Horlogers*, le nom d'une piece de la cadrature d'une montre ou pendule à répétition. Cette piece est représentée *dans nos Planches de l'Horlogerie*; & dans le développement elle est mince & platte, & porte d'un côté une cheville, que l'on ne voit pas dans la figure, parce qu'elle est par-dessous. Cette cheville déborde du côté que l'on voit en *K*, & entre dans une fente 2, faite exprès dans le limaçon des quarts, même *figure*.

Cependant l'usage ordinaire est de ne la point faire déborder de ce côté-là, & de renverser cet ajustement; c'est-à-dire, de fixer la cheville au limaçon des quarts par-dessous, & de faire la fente dans la surprise. Cette piece se pose à-plat contre ce limaçon, sur la face qui regarde la platine, de façon que

la partie *R* se trouve sous la partie *Q*; elle est retenue dans cette situation au moyen d'une petite virolle 4, 4, qui entre sur le canon de la chaussée, & qui en la pressant contre le limaçon lui laisse cependant la facilité de pouvoir se mouvoir horisontalement. Voici comment elle fait son effet; ajustée sur le limaçon des quarts, ainsi que nous venons de le dire, & tournant avec lui sa cheville, située en-dessous, elle fait sauter l'étoile, comme on l'a vu à l'article RÉPÉTITION. Or, la largeur de cette cheville étant telle que l'étoile en sautant, la face de la dent qui succede à celle qui vient d'échapper vienne frapper cette cheville par-derriere; ce coup produit un petit mouvement horisontal dans la surprise, au moyen de quoi elle déborde un peu le degré 2 du limaçon par sa partie *R*; de sorte qu'alors, c'est comme si l'on avoit un limaçon dont ce degré formeroit une plus grande portion de la circonférence; cette piece est nécessaire, parce que si la cheville qu'elle porte étoit fixée au limaçon, elle feroit bien sauter l'étoile de même; mais comme il faut que dans l'instant que l'étoile a sauté, le degré *Q* soit situé de façon, que si l'on fait répéter la pendule ou la montre, la queue de la main vienne s'appuyer dessus, afin que la répétition sonne l'heure juste sans quarts; il arriveroit souvent que ce degré se trouvant ou trop ou pas assez avancé, la répétition sonneroit tantôt l'heure, tandis qu'il ne seroit encore que les trois quarts, & tantôt l'heure & les trois quarts en sus, tandis qu'elle ne devroit sonner que l'heure, parce qu'il seroit fort difficile de faire cet ajustement assez parfait, pour que dans le même tems que l'étoile a sauté, & par-là que le degré du limaçon des heures a changé, il seroit fort difficile, dis-je, que le degré du limaçon des quarts fût assez bien déterminé, pour qu'il ne fit pas sonner à la pendule l'heure trop tôt, ou les trois quarts trop tard. *Voyez* RÉPÉTITION.

SURRENTINUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, sur la côte de la Campanie. Tacite, *annal. l. IV.* dit que ce promontoire est séparé de l'île de Caprée, par un détroit de trois milles, de sorte qu'il est question du promontoire de Minerve, qui prit le nom de *Surrentinum*, à cause de la ville de *Surrentium* qui en étoit voisine. (*D. J.*)

SURRENTIUM PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de la Lybie intérieure, qui selon Pline, *l. V. c. j.* est la partie occidentale du mont Baru, laquelle s'avance par conséquent dans l'Océan atlantique. On croit que c'est aujourd'hui le Cap-Verd. (*D. J.*)

SURRENTUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, sur le bord de la mer. Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* qui décrit cette côte en revenant de la Lucanie, pour aller dans le Latium, place *Surrentum* sur le golfe de Pouzzol, aujourd'hui le golfe de Naples, entre le promontoire de Minerve, & Herculanéum. Pline, *l. III. c. v.* au contraire, qui va du Latium dans la Lucanie, met *Surrentum* entre le Sarnus & le promontoire de Minerve. Ces deux auteurs s'accordent ainsi pour la position de cette ville, qui subsiste aujourd'hui dans le même endroit, & conserve son ancien nom, car on l'appelle à présent *Sorrento*.

C'étoit une colonie romaine, selon Frontin, *de coloniis*, qui l'appelle *Surrentinum oppidum*. Au voisinage sont les collines de Surrente, *colles Surrentini*, vignoble fameux, dont le vin le disputoit aux meilleurs de l'Italie. Ovide, *Métam. l. XV. v. 710.* en fait l'éloge :

Et Surrentino *generosos palmite colles.*

Et Martial dit :

Surrentina *bibis? nec murrhend pocula nec aurum*
Sume, dabunt calices hæc tibi vina suos.

Cette ville étoit évêché dès l'an 500. & on la voit archevêché tout-à-coup vers l'an 1059. (*D. J.*)

SURREY, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre avec titre de comté. Elle est bornée au nord par la Tamise, au midi par la province de Sussex; au levant par celle de Kent & de Sussex encore, & au couchant par les comtés de Northampton & de Back-Shire.

Elle a trente quatre milles de longueur, vingt-deux de largeur, & cent douze milles de circuit. On compte dans cet espace treize hundreds ou quartiers, treize villes ou bourgs à marché, cent quarante paroisses, & plus de trente-quatre mille maisons; ce qui suffit pour faire comprendre combien cette province est peuplée.

Outre la Tamise, elle a deux rivieres qui l'arrosent dans toute sa largeur du sud au nord, savoir le Wey & le Mole; son terroir est sur-tout abondant en pâturage, où l'on nourrit le meilleur mouton du royaume; on y recueille aussi beaucoup de blé; mais les extrémités de ce comté sont beaucoup moins fertiles que le milieu; c'est ce qui fait qu'on le compare à une piece de drap grossier, avec une lisiere fine. Guilford en est la capitale: voyez de plus grands details dans l'ouvrage intitulé: *the natural history, and antiquities of the county of Surrey*. London, *in-fol.*

Saunders (Nicolas), en latin *Sanderus*, théologien catholique, naquit dans le comté de *Surrey*, au commencement du seizieme siecle, devint professeur en droit canon à Oxford, & passa à Rome pour sa religion, peu de tems après qu'Elisabeth fut montée sur le trône, c'est-à-dire en 1560. Il suivit le cardinal Hosius au concile de Trente, en Pologne, & dans ses autres courses. Il fut lui-même envoyé en Espagne, en qualité de nonce, par Grégoire XIII. qui le fit ensuite passer en Irlande avec le même titre, & pour y encourager les catholiques de ce royaume dans la rébellion; mais leur défaite obligea Saunders de se cacher dans des forêts, où il fut long-tems errant, & où il mourut de misere en 1583. Ses deux principaux ouvrages sont: 1°. *De visibili monarchiâ Ecclesiæ, libri octo.* 2°. *De schismate anglicano, libri tres.* Ce dernier ouvrage a été traduit en françois, en Italien, & en anglois. L'évêque Gilbert Burnet l'a réfuté, moins pour la bonté de l'ouvrage, que pour l'importance du sujet. « Il est certain, dit le » P. Niceron, que ce livre est écrit avec trop de » passion, qu'on y trouve bien des faits suspects, » & qu'on y reconnoit sans peine, que son auteur » avoit plus de zele contre la prétendue réformation, » que de discernement dans le choix des moyens » dont il s'est servi pour l'attaquer ».

Hammond (Henri), né dans le comté de *Surrey*, en 1605, mit au jour en 1654, un petit ouvrage sur le schisme, dans lequel il défend l'église anglicane, contre les objections des catholiques romains. Hammond est un des savans théologiens d'Angleterre; il cultiva toutes les sciences, & particulierement les antiquités ecclésiastiques. Il mourut en 1660. dans la 55e année de son âge, après s'être acquis une haute réputation par plusieurs ouvrages qui ont été recueillis, & imprimés à Londres en 1684, en quatre volumes *in-fol.* Ses remarques sur le Nouveau Testament, parurent en 1659. *in-fol.* M. le Clerc traduisit cet ouvrage en latin, & le publia à Amsterdam en 1698; en 2 vol. *in-fol.* sous ce titre: *Novum Testamentum Domini nostri Jesu-Christi, ex editione vulgatâ, cum paraphrasi & adnotationibus Henrici Hammondi;* mais M. le Clerc y a joint ses corrections, & quantité d'excellentes choses.

Evelyn (Jean) naquit à Wotton en *Surrey*, l'an 1620, & employa sept années à voyager dans les pays les plus civilisés de l'Europe. En 1667. il obtint par son crédit auprès du lord Howard, depuis duc de Norfolck, que les marbres d'Arundel, qui étoient

dans les jardins de l'hôtel d'Arundel, fussent remis à l'université d'Oxford, qui l'en remercia par des députés. Il procura la bibliotheque d'Arundel à la Société Royale, & lui fit présent en son particulier de très-belles tables des veines & des arteres, qu'il avoit apportées d'Italie. Non content de contribuer de tout son pouvoir à favoriser les efforts des autres, il perfectionna par ses travaux utiles, les connoissances de ses compatriotes. Il mourut en 1706, dans la 86e. année de son âge. Je citerai quelques-uns de ses ouvrages, dans le grand nombre de ceux qu'il a publiés.

Le principal est sa *sculptura*, ou l'histoire de la Chalcographie, & de l'art de graver en cuivre, avec un catalogue des plus célebres graveurs, & de leurs productions, Londres 1662. *in-8°.* il s'agit dans le premier chapitre de cet ouvrage (qui mériteroit d'être traduit), de la sculpture en général, de ses especes, des stiles, & autres instrumens qu'on y emploie. Le second chapitre traite de l'origine de la sculpture. Le troisieme roule sur ses progrès chez les Grecs & les Romains. Le quatrieme donne l'invention de la chalcographie, avec un catalogue des plus célebres maîtres. Le cinquieme concerne le dessein. Le sixieme expose une nouvelle maniere de graver, ou de demi-teinte, *mezzo-tinto*, communiquée par le prince Robert.

L'auteur, après avoir décrit deux instrumens employés dans le *mezzo-tinto*, le *hatcher*, & le stile, explique la façon de s'en servir; il finit en disant: cette nouvelle maniere de graver est due au hazard, & c'est un soldat allemand qui en a la gloire; ayant remarqué quelques ratissures sur le canon de son mousquet, il rafina là-dessus, jusqu'à ce qu'il eut trouvé le moyen de produire les effets qu'il désiroit, & qui surpassent en délicatesse tout ce qu'on a imaginé dans cet art, pour imiter ces traits admirables que les Italiens appellent *morbidezza*. Je suis le premier anglois, ajoute M. Evelyn, à qui on a fait l'honneur de communiquer ce secret, & son alteſſe qui a bien voulu se donner la peine de me diriger, m'a permis de le rendre public.

Il y a une seconde maniere de graver, en roulant sur une plaque un instrument pareil à celui dont nos notaires se servent pour diriger leur regle sur le parchemin; seulement le nombre des pointes est plus grand dans cet instrument; & lorsque par la fréquente friction sur la surface unie, la plaque est suffisamment couverte de taches, de maniere que le fond soit assez obscur, on emploie le style comme dans la demi-teinte.

Un autre ouvrage de M. Evelyn, est sa *Sylva*, ou discours sur les arbres de forêts, & sur la propagation du mairain dans les domaines de sa majesté, *&c.* Londres, 1664, 1669, & 1679, *in-fol.*

Son *calendrier du jardinier*, a été imprimé sept ou huit fois avant l'année 1684.

L'origine & les progrès de la navigation & du commerce, contenant une histoire du négoce en général, de ses avantages, & de ses progrès, par M. Evelyn, parut à Londres en 1674. *in-8°.*

Son *discours philosophique sur la culture des terres*, pour perfectionner la végétation & la propagation des plantes, a été extrait dans les *transactions philos. n°. 119. p. 454.*

Son *Numismata*, ou *discours touchant les médailles des anciens & modernes*, &c. a été imprimé à Londres en 1697. *in-fol.*

M. Evelyn a aussi traduit plusieurs ouvrages, & entre autres le *parallele de l'architecture ancienne & moderne* de Chambray. Les Anglois lui doivent encore la traduction du *parfait jardinier*, de M. de la Quintinie. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SURSAUT, (*Gram.*) expression métaphorique, empruntée du mouvement d'un corps qui va en frapper un autre en tombant & par rebond, & en sens contraire: il semble que nous éprouvions quelque chose de semblable dans l'interruption subite du sommeil. Je ne sai ce que j'ai entendu, & je me suis reveillé en *sursaut*.

SUR-SCAPULAIRE, *en Anatomie*, nom d'une branche d'artere qui se distribue aux différentes parties qui environnent la partie supérieure de l'omoplate, qu'on appelle en latin *scapula*; elle vient de la souclaviere. Haller, *icon. anat. fas. II.*

SURSÉANCE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est un délai qu'on accorde à ceux qui sont obligés de payer quelque dette, ou de faire quelque chose. Les lettres de répit & celles d'état qu'on accorde en chancellerie contiennent des clauses de *surséance*.

Les arrêts & sentences qui portent défenses d'exécuter les jugemens d'un juge inférieur portent *surséance* à toute poursuite. Ces *surséances* sont levées en connoissance de cause par le juge qui les a accordées. *Voyez* DÉFENSES & SURSIS. (*A*)

SURSÉE, (*Géog. mod.*) petite ville de Suisse, au canton de Lucerne, & à deux lieues au midi de Lucerne, à l'issue du lac que forme la Sur, près de l'endroit d'où elle sort. Cette petite ville est bien bâtie, & ornée de plusieurs fontaines. Elle a son avoyer, une police, un conseil, & point de bailli. *Long. 25. 48. lat. 47. 3.* (*D. J.*)

SURSEMÉ, se dit encore des porcs ladres qui ont des grains semés çà & là à la langue, ce qui annonce que le reste de leur chair en est remplie. Les porcs *surſemés* sont confiscables avec amende. Il y a des officiers, conseillers du roi, langueyeurs de cochons, qui veillent à ce qu'on ne tue point des porcs *surſemés*, & qu'on ne distribue point au peuple de cette chair mal-saine.

SURSEMER, v. act. (*Agricult.*) c'est semer derechef sur une terre déja ensemencée. On *surſeme* soit d'une même graine, soit d'une autre. En plusieurs lieux on *surſeme* de menus grains sur le froment.

SURSEOIR, v. a. (*Gram. & Comm.*) differer l'exécution d'une chose. *Surseoir* le payement d'une dette, la poursuite d'une action contre un débiteur, c'est suspendre le droit qu'on a de se faire payer de son débiteur, ou de le poursuivre en justice. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SURSIS, s. m. (*Jurisprud.*) on dit un jugement *surſis*, pour dire *suspendre*, *différer*. Quelquefois on dit *un surſis* simplement, pour *surséance*. *Voyez* SURSÉANCE. (*A*)

SUR-SOLIDE, adj. *en Arithmétique*, est la cinquieme puissance d'un nombre, ou la quatrieme multiplication d'un nombre considéré comme racine. *Voyez* PUISSANCE & RACINE.

Le nombre 2, par exemple, considéré comme une racine, & multiplié par lui-même, produit 4, qui est le quarré ou la seconde puissance de 2; & 4 multiplié par 2 donnent 8, la troisieme puissance, ou le cube de 2; ensuite 8 multiplié par 2 produit 16, la quatrieme puissance, ou le quarré quarré de 2; & 16 multiplié encore une fois par 2, produit 32, la cinquieme puissance, ou-bien le *sur-solide* de 2.

Un problème *sursolide* est celui qui ne peut être resolu que par des courbes plus élevées que les sections coniques. *Voyez* PROBLEME, ÉQUATION & CONSTRUCTION. *Chambers.* (*E*)

SUR-TAUX, s. m. (*Gram. & Finance.*) taux suspect, & qui excede les moyens de celui qu'on taxe, ou la proportion de ses moyens aux moyens des autres.

SUR-TAXER, v. act. (*Gram.*) c'est taxer trop haut.

SUR-TONDRE LA LAINE, (*Lainage.*) c'est couper avec des forces les extrémités les moins fines des

des toiſons, avant que de les laver; ces extrémités s'appellent *meches : émecher* c'eſt ôter ces meches.

SURTOUT, (*terme de Charretier.*) eſpece de petite charrette à deux roues, fort légere, faite en forme de grande manne, & qui ſert à porter du bagage. (*D. J.*)

SURTOUT, (*Orfévrerie.*) piece de vaiſſelle d'argent ou d'autre métal, que l'on ſert garnie de fruit ſur la table des gens riches. Il a quelquefois pluſieurs bobêches dans leſquelles on met les bougies. Germain a fait des *ſurtouts* de la plus grande beauté pour la cizelure & le goût. (*D. J.*)

SURTOUT, *terme de Tailleur*, nom qu'on a donné à un *juſt-au-corps* qu'on met en hiver par-deſſus les autres habits. Ce mot n'a été mis en vogue qu'en 1684; on l'appelloit anciennement *ſuravit*, comme qui diroit *ſurhabit.* (*D. J.*)

SURVEILLANT, ſ. m. (*Gram.*) celui qui *ſurveille.* On prend des hommes ſages pour *ſurveiller* à l'éducation des enfans.

SURVENANCE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) avénement ſur lequel on n'avoit aucune raiſon de compter. La donation eſt revocable par *ſurvenance* d'enfans.

SURVENANT, ſ. m. celui qui *ſurvient* inattendu. Il y a dans les grandes maiſons toujours quelques couverts pour les *ſurvenans.*

SURVENDRE, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre une choſe plus haut prix qu'elle ne vaut.

SURVENIR, v. act. & neut. (*Gram.*) arriver inattendu. On le croyoit guéri, mais il eſt *ſurvenu* un accident qui a ôté toute l'eſpérance qu'on avoit conçue. Il eſt *ſurvenu* un vent qui a diſſipé l'orage; il m'eſt *ſurvenu* des affaires qui m'ont fait manquer au rendez-vous. Il *ſurvient* dans le plaiſir toujours quelqu'incident léger qui en altere la douceur.

SURVENTE, ſ. f. (*Commerce.*) excès du prix d'une marchandiſe, ce que le marchand exige au-delà de ſa juſte valeur. (*D. J.*)

SURVÊTIR, v. neut. (*Gram.*) c'eſt mettre un vêtement ſur un autre. Le miniſtre prêche *ſurvêtu* d'un ſurplis.

SURVIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action de ſurvivre plus long-tems qu'un autre.

La *ſurvie* eſt une condition ſouſentendue dans les inſtitutions d'héritier & de légataire.

Les donations de *ſurvie* ſont celles qui ne doivent avoir lieu au profit du donataire, qu'au cas qu'il ſurvive au donateur. *Voyez* DONATION.

Les gains de *ſurvie* ſont des gains nuptiaux, qui dépendent de la même condition. *Voyez* GAINS NUPTIAUX. (*A*)

SURVIVANCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le droit que le roi ou quelqu'autre ſeigneur accorde à quelqu'un de ſuccéder à une charge, & de l'exercer lorſqu'elle deviendra vacante.

Loiſeau, en ſon *traité des offices*, *l. I. c. xij.* diſtingue quatre ſortes de *ſurvivance.*

La premiere qu'il appelle *ſimple*, eſt quand on réſigne l'office pour en jouir par le réſignataire au cas qu'il ſurvive le réſignant.

La ſeconde eſt la *ſurvivance* reçue, où le réſignataire eſt reçu & inſtallé dès le moment de la réſignation, de maniere qu'après le décès du réſignant il n'a pas beſoin de nouvelle réception ni inſtallation.

La troiſieme eſt la *ſurvivance* jouiſſante, c'eſt-à-dire celle avec laquelle on accorde dès-à-préſent au ſurvivancier l'exercice par concurrence avec le réſignant.

La quatrieme, qu'on appelle *ſurvivance en blanc*, eſt celle où le nom du *réſignataire* eſt laiſſé en blanc, de maniere qu'on peut la remplir du nom de telle perſonne que l'on juge à propos; ce qui empêche l'office de vaquer par mort.

De cette derniere eſpece ont été les *ſurvivances* accordées par les édits de 1568, 1574, 1577 & 1586, qu'on appelle les *édits des ſurvivances*, qui attribuoient cette *ſurvivance* en finançant le tiers-denier de la valeur de l'office, même avec la clauſe de regres dans les réſignations faites au fils ou au gendre de l'officier, & encore avec la clauſe d'ingres ou accès, ſavoir que ſi l'officier qui avoit financé, délaiſſoit un fils mineur, il ſuccéderoit à l'office & y ſeroit reçu étant en âge, & cependant que l'office ſeroit exercé par commiſſion.

Telle eſt auſſi la *ſurvivance* attribuée par l'édit du 12 Décembre 1604, appellé vulgairement *l'édit de Paulet*, du-moins à l'égard des officiers non ſujets à ſuppreſſion; & à l'égard des autres, quoique ce ne ſoit qu'une diſpenſe des quarante jours, comme il faut réſigner avant ſa mort; cependant comme il ſuffit d'avoir paſſé procuration en blanc pour réſigner ce que les officiers n'obmettent point, c'eſt en effet une *ſurvivance* en blanc qui ſe renouvelle tous les ans.

Dans l'uſage, on appelle *offices à ſurvivance* ceux qui n'ont pas racheté la paulette, & qui payent une ſomme pour jouir de ce droit de *ſurvivance.* *Voyez* ANNUEL, CHARGE, CONCURRENCE, EXERCICE, INSTALLATION, HÉRÉDITÉ, OFFICE, PAULETTE, RECEPTION. (*A*)

SURVIVANCIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui a obtenu la *ſurvivance* d'un office ou autre place, pour l'exercer après le décès de celui qui en eſt actuellement pourvu. *Voyez ci-devant* SURVIVANCE. (*A*)

SURVIVANT, adj. & ſubſt. (*Gram.*) celui qui ſurvit à un autre. Les dons & teſtamens mutuels ſe font au profit du *ſurvivant.*

SURVIVRE, v. act. & neut. c'eſt vivre plus qu'un autre. Le mari a *ſurvécu* à ſa femme. On eſt preſque ſûr de *ſurvivre* à quelques-uns de ceux qu'on aime, & c'eſt une penſée affligeante pour les perſonnes qui ont l'ame délicate & ſenſible. Il y a des contrées où il eſt honteux à une femme de *ſurvivre* à ſon mari; aucune où il ſoit honteux à un mari de *ſurvivre* à ſa femme. Voilà une des plus fortes preuves de notre injuſtice, de notre cruauté, de notre deſpotiſme & de notre jalouſie. On dit au figuré, il a *ſurvécu* à ſa fortune, à ſon eſprit, à ſon honneur, à ſa réputation. Il y a pour les auteurs de mode une eſpece de mort qu'ils ſentent, & qui leur donne bien de l'humeur, c'eſt celle du genre dans lequel ils ont écrit. L'homme vain eſt bien fâché de *ſurvivre* à l'auteur. Faiſons donc, ſi nous pouvons, des ouvrages qui ſoient de tous les tems & de tous les pays.

SURUNGA, (*Géogr. mod.*) une des quinze provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon; elle a deux journées & demie de longueur, s'étendant de l'eſt à l'oueſt, & eſt diviſée en ſept diſtricts; cette province ſe diſtingue par la variété de ſes villes, villages, collines, & plaines fertiles. (*D. J.*)

SURUNGA, (*Géog. mod.*) ville du Japon, capitale de la province de ſon nom, dans l'île de Niphon; elle eſt toute ouverte, & pleine de boutiques fournies d'étoffes à fleurs de toute eſpece. On bat de la monnoie dans cette ville, comme à Jédo & à Méaco; & l'on y fait en particulier des cobangs, qui ſont des pieces d'or plates & en ovale, de la valeur d'environ cinq ducats. Le château qui lui ſert de défenſe eſt un bâtiment quarré, fortifié par des foſſés & de hautes murailles de pierres de taille. *Long. 156. 35. latit. 34. 27.* (*D. J.*)

SUR UN PIÉ, (*Rubanerie.*) paſſer *ſur un pié*,

se dit lorsque dans un patron, il n'y a que 12 marches écrites au lieu de 24 qui devroient y être, ce que l'on verroit dans une Planche où le patron seroit écrit sur un pié, & se comprendroit aisément par la comparaison de cette Planche avec une autre où le dessein seroit sur deux : expliquons ceci ; une haute-lisse qui est toujours la premiere, c'est-à-dire, la plus près du porte-lame de devant venant à lever, leve avec elle, toutes les rames qu'elle porte suivant le passage du patron. La seconde levant à son tour, fait le même effet, excepté que toutes les rames qui laissoient sur la premiere, vont prendre sur celle-ci, & ainsi des autres alternativement. Ceci entendu, on voit que lorsqu'on dit *sur un pié*, on sous-entend que toute rame doit avoir son contraire, & que par conséquent un point noir, autrement appellé *pris*, doit avoir pour répétition un point blanc appellé *laissé*, ou pour mieux le faire entendre, un point désigne deux hautes-lisses ; donc si un point fait un pris sur la premiere haute-lisse, il fera un laissé sur la seconde ; au contraire, s'il fait un laissé sur cette premiere, il fera un pris sur la seconde ; il est donc presque inutile d'écrire un patron sur deux piés ; & ce n'est que pour satisfaire à la routine de certains anciens ouvriers, que l'on s'assujettit encore à cet usage. Des figures montreroient mieux encore ce dont il s'agit. Si on voyoit les rames des extrémités ou bords de l'ouvrage, qui a80 rames de large ; on ne verroit lever sur la premiere marche de ce patron que tous les points noirs de cette largeur de 80, & à l'autre marche le contraire. Ce qui est dit ici, doit servir de regle pour expliquer ce que l'on entend par deux piés.

SURVUIDER, v. act. (*Gram.*) ôter ce qu'il y a de trop dans un vaisseau, un sac, pour le répandre dans un autre.

SUS, (*Géog. anc.*) torrent de la Béotie ; Pausanias, *l. IX. c. xxx.* après avoir dit que ce torrent tombe du mont Olympe, ajoute que les habitans de Lariſſe avoient une tradition qui concernoit ce torrent, & il la rapporte. (*D. J.*)

SUS, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, au royaume de Maroc ; elle est bornée au nord par l'Atlas, au midi par la Numidie, au levant par le fleuve *Sus*, & au couchant par l'océan. Cette province contient la plus grande partie du royaume de Maroc, & renferme les villes de Messe, Tecéut, Garet, Tarudante, Tagoast, Aguer, & Garitguessen. Cette province est fort peuplée ; & sa plus grande partie est un pays plat qui s'arrose avec les eaux du *Sus*, qu'on tire par des canaux & des rigoles ; il y a beaucoup de blé, de troupeaux, de vergers, de légumes, & de palmiers. Les habitans sont Bereberes, & ont plus d'adresse pour les armes que les autres barbares.

SUS LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc ; il y a quelque apparence que c'est l'*Una* de Ptolomée, qui la met au huitieme degré de longitude, sous le 28. 30. de latitude. Elle tire sa source du grand Atlas, traverse les plaines de *Sus* auxquelles elle donne son nom, arrose les pays les plus fertiles de ces quartiers, & vient se perdre dans l'océan, près de Guertessen. (*D. J.*)

SUSA, (*Géog. anc.*) nous disons *Suses* ou *Suzes* en françois. *Voyez* SUSES.

Susa, ville de Perse, & la capitale de la Susiane ; elle fut autrefois la résidence des rois de Perse, comme le remarque Pline, *l. VI. c. xxvij.* Il ajoute qu'elle fut bâtie par Darius fils d'Hystaspes : *vetus regia Persarum Susa à Dario Hystaspis filio condita.* Cela n'est pas juste, à-moins que Pline par le mot *condita*, n'entende un rétablissement, ou une nouvelle enceinte ; car *Susa* est une très-ancienne ville, qui, selon Strabon, *l. XV. p. 228.* a été bâtie par Tahonus, pere de Memnon. Il lui donne un circuit de vingt-six stades, une figure oblongue, & une forteresse nommée *Memnoneum.* Hérodote dit que *Susa* est appellée *ville de Memnon :* Strabon compare les murs de cette ville avec ceux de Babylone. Je ne m'en rapporterai donc pas à Polyclete, qui vouloit que la ville de *Susa* n'eût point de murailles ; cela n'est nullement croyable de la capitale d'un empire, ni d'une ville, où, selon Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxvj.* on gardoit des trésors immenses, que divers rois avoient amassé depuis plusieurs siecles, pour que leur postérité pût s'en servir dans un cas de nécessité.

L'Ecriture-sainte parle beaucoup de *Suses*, qu'elle nomme en hébreu *Susan*, mot qui signifie un *lis* ; c'est dans cette ville qu'arriva l'histoire d'Esther. C'est sur le fleuve qui y couloit, que Daniel eut la vision du bélier à deux cornes, & du bouc qui n'en avoit qu'une ; c'est aussi dans cette ville que Benjamin de Tudele & Abulfarage mettent le tombeau de ce prophete. Enfin, c'est à Susan que Néhémie obtint du roi Artaxerxès la permission de retourner en Judée, & de réparer les murs de Jérusalem. (*D. J.*)

SUSAIN, *ou* SUSIN, s. m. (*Marine.*) c'est un pont brité, ou une partie du tillac, qui regne depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUSANNE, *terme de Pratique*, synonyme à *suranné*, & moins en usage. *Voyez* SURANNÉ.

SUSBANDE, s. f. c'est *dans l'Artillerie*, une bande de fer qui couvre le tourillon d'un canon ou d'un mortier quand ils sont sur leur affut ; elle est ordinairement à charniere. *Voyez* AFFUT. (*Q*)

SUSBEC, s. m. (*Fauconnerie.*) maladie d'oiseaux qui en fait mourir un grand nombre ; c'est une pituite chaude & subtile qui leur distille du cerveau.

SUSCEPTIBLE, adj. (*Gram.*) capable de recevoir ; cette terre est *susceptible* d'amélioration ; cet homme d'amendement ; cet enfant d'éducation ; ce sujet d'ornement ; l'esprit du peuple de toutes sortes de mauvaises impressions. De *susceptible*, on a fait *susceptibilité*, *susception.*

SUSCES, s. f. (*Com.*) étoffes qui se fabriquent au Bengale ; ce sont des especes de taffetas que les Anglois portent à Madras où ils sont de vente.

SUSCITER, v. act. (*Gram.*) produire, faire naître ; Jesus-Christ disoit que de ces pierres qui étoient à ses piés, il en pouvoit *susciter* des enfans à Abraham ; Dieu a *suscité* de tems en tems des prophetes, des martyrs, des docteurs, qui ont uni leurs voix à celle de l'univers pour annoncer aux hommes sa gloire, sa puissance, sa justice, son existence. *Susciter* lignée à son frere, c'est faire revivre son nom, en épousant sa veuve ; on dit *susciter* une affaire fâcheuse, une querelle, un procès, des envieux ; cet Ouvrage nous a *suscité* bien des ennemis.

SUSCRIPTION, s. f. (*Gram.*) adresse qui est écrite sur le dos d'une lettre missive. *Voyez* ADRESSE & LETTRE.

La *suscription* doit contenir le nom, les qualités, la profession, ou la demeure de celui à qui l'on écrit. Sous le mot de *demeure*, est compris le nom de la province, de la ville, du quartier, & même de la rue où celui à qui la lettre s'adresse fait actuellement son séjour ; parce que des erreurs sur ces différens points dans les *suscriptions* ou adresses des lettres, sont quelquefois de la derniere conséquence. *Dictionnaires de Commerce & de Trévoux.*

SUSDAL, (*Géog. mod.*) province de l'empire russien, avec titre de duché. Elle est bornée au nord par le Volga, au midi par le duché de Moskou, au levant par celui de Wolodimer, & au couchant par ceux de Jéroslaw & de Rostow ; c'est un pays en friche, & tout couvert de forêts remplies de bêtes fauves. La capitale & la seule ville de cette province, en a pris le nom ; elle a titre d'archevêché, & est située dans la partie méridionale du pays, mais toutes

ſes maiſons ſont en bois, & ceux qui les habitent dans la pauvreté ou la ſervitude, tant l'empire ruſſe eſt encore barbare. *Long. 59. 38. latit. 56. 14.* (*D. J.*)

SUSE, PROVINCE DE, (*Géog. mod.*) province des états du roi de Sardaigne dans le Piémont, avec titre de marquiſat, & de vallée ou val. Elle eſt bornée au nord par le val de Maurienne, au midi par le val de Carmagnole, à l'orient par la province de Turin, & au couchant par les Alpes. *Suſe* eſt ſa capitale; ſes deux principales rivieres ſont la Doria & le Cénis. Cette province autrefois très-étendue ſous le nom de *Marche Seguſiane*, n'a guere aujourd'hui que vingt-quatre milles de longueur, ſur huit milles de largeur. Sa partie ſeptentrionale eſt inhabitable & impraticable, à cauſe des hautes montagnes qui la couvrent, & qui ſont partie du mont Génevre & des monts Cénis. On ne peut paſſer de la vallée de Prégel dans le val de *Suſe*, que par trois endroits qui ſont le col de Collet, le col de la Rouſſe, & le col de Fénestrelles. (*D. J.*)

SUSE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale de la province à laquelle elle donne ſon nom. Elle eſt ſituée ſur les bords de la Doria, à 15 lieues au nord-oueſt de Turin. Elle eſt environnée de montagnes & de collines fertiles en fruits & en vins. La plaine eſt arroſée par la Doria & par le Cénis, qui fourniſſent aux habitans des eaux ſaines, & à la terre une grande fécondité. Son gouverneur eſt en même tems gouverneur de la province; & la citadelle a ſon gouverneur particulier. *Long. 24. 43. lat. 45. 7.*

Cette ville eſt miſe par les anciens au nombre des villes les plus illuſtres des Alpes. On l'appelloit *Segusio*, *Secuſio*, *Secuſia*, *Seguſium*, & ſes habitans *Segusini*. On y voit encore quelques reſtes des ouvrages des Romains, & entr'autres ceux d'un arc de triomphe élevé à l'honneur d'Auguſte.

Ammian Marcellin nous apprend qu'on y voyoit le tombeau du roi Cottius, qui y avoit fait ſa réſidence. Elle étoit encore très-célebre lorſqu'elle devint la capitale du marquiſat auquel elle donna ſon nom, & qui comprenoit une partie de la Lombardie & de la Ligurie. Mais ſi la ville de *Suſe* eſt fameuſe par ſon ancien luſtre, elle ne l'eſt pas moins par les fureurs de la guerre auxquelles ſa ſituation l'a toujours expoſée.

Bellovèſe, Brennus & les Carthaginois, prirent cette route pour paſſer en Italie, & commirent bien des hoſtilités dans le pays. Flavius Valens qui vint après eux, ruina cette ville & les bourgades voiſines, après avoir mis à feu & à ſang la vallée de Maurienne. Les Goths firent le même ravage lorſqu'ils paſſerent dans les Gaules, ſous le regne de Théodoric. Les Wandales ne furent pas moins barbares; & l'armée de Conſtantin, victorieuſe de Maxence, après avoir pillé & ruiné tous les environs, détruiſit cette ville de fond en comble. Ce ne fut pas là la fin de ſes malheurs: elle eut beaucoup à ſouffrir de la part des Lombards lorſqu'ils paſſerent dans la Gaule, ſous la conduite d'Amon Zaban & de Rodanus. Les Sarraſins, qui vers l'an 900 traverſerent le val de *Suſe* pour pénétrer en Italie, porterent le fer & le feu dans ce val, & n'épargnerent pas la ville.

Mais de toutes ces calamités, la plus déplorable peut-être, fut celle qu'elle ſouffrit de la part de l'empereur Barberouſſe, quand il paſſa d'Allemagne en Italie. *Suſe* fut abſolument réduite en cendres, & dans cet incendie périrent les archives & les anciens monumens qui prouvoient l'origine de cette ville. Enfin la diviſion de ſes habitans mit le comble à ſes malheurs. Il y a environ quatre cens ans qu'il s'y forma deux partis qui ſe firent une longue & cruelle guerre. Elle ſe trouva par-là tellement dépeuplée qu'elle n'eut plus aucune eſpérance de ſe rétablir, ce qui obligea de reſtraindre l'enceinte des murs au point où on les voit à-préſent. (*D. J.*)

SUSE, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis ſur la côte, à 2 lieues de Carvan, & à 35 de Tunis. Elle a été autrefois conſidérable, & a ſoutenu de longs ſieges. Les Turcs en ſont aujourd'hui les maîtres. Son terroir ne rapporte que de l'orge, mais le pays a des huiles, des dattes & des figues. (*D. J.*)

SUS-ÉPINEUX, *en Anatomie*, nom d'un muſcle qui prend ſes attaches dans toute la foſſe ſus-épineuſe de l'omoplate, & ſe termine à la facette ſupérieure de la groſſe tubéroſité de l'humerus.

SUSERAIN *ou* SUZERAIN, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) il faut porter cette affaire pardevant le juge *ſuſerain*; c'eſt-à-dire, le ſupérieur, le juge de reſſort. Les ſeigneurs *ſuſerains* ſont les ducs, comtes & autres grands ſeigneurs. Ils peuvent être juges de reſſort, & les appellations des juges des hauts juſticiers, ſe relevent devant le juge, ſeigneur *ſuſerain*, quand il a le droit de reſſort. Si le ſeigneur *ſuſerain* eſt un ancien pair de France, les appellations des ſentences rendues par ſes juges ſe relevent immédiatement au parlement; s'il n'eſt pas pair, elles ſe relevent devant les baillis ou ſénéchaux. Aujourd'hui on ne vérifie plus lettres de duché & pairie qu'à la charge du reſſort ordinaire. Loyſeau a obſervé que les mots de *ſuſerain* & de *ſuſeraineté* n'avoient été faits que pour déſigner cette portion de la puiſſance publique & de la ſouveraineté qui a été uſurpée par les particuliers, & que ces termes ſont auſſi étranges, que cette eſpece de ſeigneurie eſt abſurde. Du Tillet dit que le droit de reſſort eſt un droit de ſouveraineté; c'eſt pourquoi les modernes, pour ôter l'équivoque, appellent *ſuſeraineté*, le droit de reſſort que quelques grands ſeigneurs du royaume, ont conſervé: il faut avoir un titre pour cela. *Dict. de Trév.*

SUSES *ou* SUZES, (*Géog. mod.*) ville de Perſe capitale du Kuſiſtan, à 34 lieues au ſud-oueſt d'Iſpahan, ſur le Caron qui eſt le fleuve Eulée des anciens. Les Perſans appellent cette ville *Schouſch* & *Schouſchſter*. Ils tiennent par tradition qu'elle a été bâtie par Houdſchenk, troiſieme roi de Perſe de la premiere race nommée des *Piſchdadiens*. Les tables arabiques placent cette ville dans le troiſieme climat. Elles lui donnent *84. 30 de longit.* & *31. 30. de latit. ſeptentrionale.*

Quant à l'ancienne *Suſes*, cette ſuperbe ville autrefois la réſidence des rois de Perſe en hiver, *voyez l'article* SUSA. (*D. J.*)

SUSIANE, (*Géog. anc.*) les Grecs écrivent tantôt *Suſiana*, tantôt *Suris*; c'eſt une contrée de la Perſe; elle prenoit ſon nom de la ville de Suſes ſa capitale. Cette contrée avoit pour bornes l'Aſſyrie au ſeptentrion, à l'orient l'Elymaide, dont elle étoit ſéparée par le fleuve Eulée, au midi le golfe Perſique, & le tigre au couchant. Ptolomée, *liv. VI. ch. iij.* lui donne une plus grande étendue; car il y comprend l'Elymaide, & il lui donne le fleuve Oroatis pour borne du côté de l'orient. Strabon diſtingue les Elyméens des Suſiens; & Pline dit poſitivement que le fleuve Eulée faiſoit la ſéparation entre la *Suſiane* & l'Elymaide. Le nom moderne de la *Suſiane* eſt *Khus*, ou le *Khuſiſtan*. (*D. J.*)

SUSIDÆ-PYLÆ, (*Géog. anc.*) fameux détroit des montagnes, entre la Perſide propre & la Suſiane, & qui a pris quelquefois le nom de l'une de ces contrées, quelquefois de l'autre. Ce détroit, ou pas de montagnes, eſt appellé *Suſidæ-Pilæ* par Quinte-Curſe, *l. V. c. iij.* & *Rupes-Suſiades*, Σουσιάδες Πέτραι, par Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxviij.* comme il ſe trouve au-delà du *Paſitigris*, il étoit dans la Perſe

propre : ce qui fait qu'Arrien, *l. III. c. xviij.* le nomme Περσικαὶ Πύλαι, *PilæPerſides*, & Strabon Περσίκαι Πύλαι, *PortæPerſicæ*. C'eſt ce que nous connoiſſons à-préſent ſous le nom de *Pas-de-Suſe*. (*D. J.*)

SUSOR, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie, en Aſie, dans l'Anatolie, ſur la côte méridionale de la preſqu'île qui s'étend depuis Smyrne juſqu'à l'île de Scio. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Téos, patrie d'Anacréon, & épiſcopale ſuffragante d'Ephèſe. (*D. J.*)

SUSPECT, adj. (*Gram.*) ſur lequel on a des ſoupçons bien fondés : un auteur *ſuſpect*, une femme *ſuſpecte*, une opinion, une doctrine *ſuſpecte*, une conduite *ſuſpecte*, des mœurs *ſuſpectes* ; qui eſt-ce qui n'eſt pas un peu *ſuſpect* en ce monde ?

SUSPENDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt attacher quelque choſe en-haut : on *ſuſpend* une cage, un luſtre, une cloche ; la terre eſt *ſuſpendue* dans l'eſpace ; au figuré, on dit *ſuſpendre* un jugement, *ſuſpendre* ſon jugement, demeurer *ſuſpendu* entre la crainte & l'eſpérance ; *ſuſpendre* les progrès de la corruption, du luxe, de l'impiété ; *ſuſpendre* de ſes fonctions un prêtre, un officier de juſtice, *&c.*

SUSPENS, adj. (*Juriſp.*) du latin *ſuſpenſus*, eſt celui qui a encouru la peine de la ſuſpenſe, c'eſt-à-dire, que l'on a ſuſpendu de quelques fonctions eccléſiaſtiques. *Voyez ci-après* SUSPENSE. (*A*)

SUSPENSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une interdiction faite à un clerc de faire les fonctions de ſon ordre pendant un certain tems, à la différence de l'interdiction à perpétuité qui emporte la dépoſition.

La *ſuſpenſe* eſt une peine propre aux clercs ; elle eſt plus ou moins grave, ſelon la qualité des fautes, & elle varie auſſi quelquefois ſelon les uſages des égliſes.

C'eſt ordinairement la premiere peine que prononce le juge d'égliſe.

Il peut l'ordonner ſur un ſimple interrogatoire de l'accuſé.

Le decret d'ajournement perſonnel emporte *ſuſpenſe* contre les clercs.

On diſtingue la *ſuſpenſe* en locale ou perſonnelle ; elle eſt locale, quand l'eccléſiaſtique n'eſt interdit de ſes fonctions que dans un certain lieu, & perſonnelle, s'il l'eſt en tout lieu.

Elle peut être générale ou bornée à certaines fonctions, comme pour la prédication ſeulement, ou pour la confeſſion, ou pour la célébration de la meſſe.

Elle peut être indéfinie ou bornée à un tems plus ou moins long, auquel cas elle ceſſe de plein droit après l'expiration du terme.

Un clerc peut auſſi être interdit, non des fonctions de ſon ordre, mais de quelqu'autre droit, comme un chanoine que l'on prive pour un tems du droit de ſuffrage, ou de l'entrée au chœur, ou du revenu de ſon bénéfice.

Celui qui n'obſerve pas la *ſuſpenſe*, encourt l'irrégularité. *Voyez l'inſtitution au droit eccléſ.* de M. Fleury, & le *mot* IRRÉGULARITÉ. (*A*)

SUSPENSEUR MUSCLE, (*Anat.*) ce muſcle du teſticule, autrement nommé *cremaſter*, vient non-ſeulement de la partie inférieure du muſcle oblique interne, mais encore de la corde tendineuſe, ou ligament de Fallope, qui eſt formée de l'union des muſcles obliques & tranſverſes dans leur partie inférieure.

Le muſcle *ſuſpenſeur* deſcend le long de la tunique vaginale ; à meſure qu'il approche des teſticules, les fibres charnues qui le compoſent, s'écartent, & leur expanſion ſemble former une eſpece de membrane, que pluſieurs anatomiſtes ont nommé *erythroide* ou *rougeâtre*, laquelle eſt étroitement unie à la vaginale.

Véſale a le premier décrit par lettres le muſcle *ſuſpenſeur* du teſticule & ſon origine, Caſſerius enſuite ; & Cowper beaucoup mieux. (*D. J.*)

SUSPENSIF, adj. (*Juriſprud.*) eſt ce qui a l'effet de ſuſpendre l'exécution d'un jugement ; en général l'appel n'eſt pas ſimplement dévolutif, il eſt auſſi *ſuſpenſif*, excepté dans les cas ou le jugement eſt exécutoire par proviſion. *Voyez* APPEL, EXÉCUTION, DÉFENSES, JUGEMENT, MATIERE SOMMAIRE, PROVISION, SENTENCE PROVISOIRE. (*A*)

SUSPENSION, ſ. f. *en Méchanique*, le point de *ſuſpenſion* d'une balance eſt le point où la balance eſt arrêtée & ſuſpendue. Les points de *ſuſpenſion* des poids de la balance ſont les points où ſont attachés ces poids. Le point de *ſuſpenſion* d'une balance à bras égaux eſt le point de milieu de la balance. Il n'en eſt pas de même de la balance romaine, dont le point de *ſuſpenſion* eſt fort près d'une de ſes extrémités. *Voyez* APPUI, BALANCE, LEVIER, PESON, ROMAINE. (*O*)

SUSPENSION, (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle l'orateur commence ſon diſcours de maniere que l'auditeur n'en prévoit pas la concluſion, & que l'attente de quelque choſe de grand excite ſon attention & pique ſa curioſité. Telle eſt cette penſée de Brebeuf dans ſes entretiens ſolitaires. Il s'adreſſe à Dieu :

Les ombres de la nuit à la clarté du jour ;
Les tranſports de la rage aux douceurs de l'amour ;
A l'étroite amitié la diſcorde & l'envie,
Le plus bruyant orage au calme le plus doux,
La douleur au plaiſir, le trépas à la vie,
Sont bien moins oppoſés que le pécheur à vous.

Autre ſorte de *ſuſpenſion :*

Vel pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras ;
Pallentes umbras erebi, noctemque profundam,
Ante pudor quam te violo, aut tua jura reſolvo.

Didon s'arrête à la fin du premier vers : elle fortifie ſon ſerment, elle s'effraye elle-même par des ſpectres, afin de s'encourager à tenir ſon ſerment.

Voici une même *ſuſpenſion* dans des vers qui ne le cedent point en beauté à ceux de Virgile ; c'eſt Clitemneſtre qui s'adreſſe à Oreſte qui avoit demandé en mourant que ſa cendre fût dépoſée à côté de celle d'Agamemnon ſon pere ; elle lui dit : *tu veux donc*

Que je deſcende au fond de ces grands monumens,
Où la nuit du trépas, cette nuit immobile,
De l'ombre de ton pere eſt l'éternel aſyle.

SUSPENSION, ſ. f. *en Muſique ;* on appelle ainſi tout accord ſur la baſſe duquel on ſoutient un ou pluſieurs ſons de l'accord précédent, avant que de paſſer à ceux qui lui appartiennent ; comme ſi la baſſe paſſant de la tonique à la dominante, je ſuſpens encore quelques inſtans ſur cette dominante l'accord de la tonique qui la précede, avant que de le réſoudre ſur le ſien, c'eſt une *ſuſpenſion.*

Il y a des *ſuſpenſions* qui ſe chiffrent & entrent dans l'harmonie ; quand elles ſont diſſonantes, ce ſont toujours des accords par *ſuppoſition. Voyez* SUPPOSITION. D'autres *ſuſpenſions* ne ſont que de goût ; mais de quelque nature qu'elles ſoient, on doit toujours les aſſujettir aux trois regles ſuivantes.

1°. La *ſuſpenſion* doit ſe faire ſur le frappé de la meſure, ou du moins ſur un tems fort.

2°. Elle doit toujours ſe réſoudre diatoniquement, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, c'eſt-à-dire que chaque partie qui a ſuſpendu, ne doit enſuite monter ou deſcendre que d'un degré, pour arriver à l'accord naturel de la note de baſſe qui a porté la *ſuſpenſion.*

3°. Toute *ſuſpenſion* chiffrée doit ſe ſauver en deſcendant, excepté la ſeule note ſenſible qui ſe ſauve en montant.

Avec ces précautions il n'y a point de *ſuſpenſion* qui ne puiſſe ſe pratiquer avec ſuccès; mais c'eſt au goût ſeul qu'il appartient de les diſtribuer à-propos. (*S*)

SUSPENSION, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois ceſſation, interruption, comme quand on dit qu'il y a eu ceſſation de pourſuites.

Quelquefois *ſuſpenſion* ſignifie *interdiction*; c'eſt ainſi que les défenſes que les cours font aux officiers inférieurs, portent ordinairement la clauſe *à peine de ſuſpenſion de leurs charges*. *Voyez* INTERDICTION.

En matiere canonique on dit plutôt *ſuſpenſe* que *ſuſpenſion*. *Voyez* SUSPENSE. (*A*)

SUSPENSION D'ARMES, *en terme de Guerre*, eſt une treve de peu de jours dont les parties belligerantes conviennent pour avoir le tems d'inhumer leurs morts, d'attendre du ſecours ou les ordres de leurs ſouverains, *&c. Chambers.*

C'eſt auſſi une treve ou un tems pendant lequel on convient de ne faire aucun acte d'hoſtilité de part & d'autre. *Voyez* ARMISTICE. (*Q*)

SUSPENSION, *terme d'Horlogerie*, ſe dit en général des pieces ou parties par leſquelles un régulateur eſt ſuſpendu.

Suſpenſion par des ſoies. La *ſuſpenſion* la plus uſitée du pendule, lorſqu'il eſt court & léger, comme celui des pendules à reſſort, des réveils, *&c.* eſt une ſoie doublée & attachée au coq par ſes deux extrémités; le haut de la verge du pendule qui dans ce cas eſt recourbé, s'accroche au milieu de la ſoie, & le mouvement eſt communiqué à ce pendule au moyen de la fourchette qui le prend aux environs du tiers de ſa longueur. *Voyez* FOURCHETTE & PENDULE.

Suſpenſion par des reſſorts. Dans les pendules à grandes vibrations, au lieu de ſoie on ſe ſert de deux reſſorts très-affoiblis, qui paſſant au-travers du coq ont retenus par les parties de cuivre où ils ſont rivés. Dans cette pratique, la fourchette a le même uſage que dans la précedente. *Voyez* la *fig.*

Suſpenſion par des couteaux. Une autre *ſuſpenſion* qui eſt encore fort uſitée dans les pendules, ſur-tout en Angleterre, c'eſt celle qu'on appelle *ſuſpenſion à couteaux*. Elle n'exige point de fourchette, le pendule y eſt ſuſpendu à une tige, aux extrémités de laquelle on forme des angles d'environ 30 degrés, ou des couteaux, leſquels s'appuient dans des angles internes plus ouverts fixés ſur chacune des platines, ou comme le pratique M. Graham ſur des plans droits paralleles; les angles étant alors le centre de l'arc décrit, le frottement devient peu conſidérable; & l'on remédie au petit retard qui peut naître de la diminution d'élaſticité des reſſorts.

Suſpenſion par des rouleaux. M. Suly, ingénieux artiſte, employoit pour le régulateur de ſes pendules & montres marines, une *ſuſpenſion* que quelques horlogers ont auſſi appliquée aux pendules ordinaires. Elle conſiſtoit en deux grands rouleaux poſés paralellement aux platines, & formant entr'eux un angle curviligne auſſi grand qu'il ſe pouvoit. Le pivot de l'arbre qui portoit le pendule & qui en étoit le plus près venoit s'appuyer dans l'angle ci-deſſus. Quand le pendule étoit en vibration, tout le frottement de la *ſuſpenſion* étoit peu ſenſible; ce frottement ſe tranſportant ſur les pivots des rouleaux, qui parcouroient un eſpace diminué, dans le rapport de leur grandeur à celle de leurs pivots. L'expérience a fait voir que cette *ſuſpenſion*, quoiqu'inférieure aux précédentes dans les pendules, pouvoit devenir fort utile pour diminuer le frottement des pivots des balanciers.

SUSPENSOIRE, LIGAMENT, (*Anatom.*) un des quatre ligamens ainſi nommés du foie; c'eſt celui qui fait le partage de la ſurface convexe du foie en deux lobes. Ce ligament n'eſt que la continuation de ce repli du péritoine qui loge la veine ombilicale: il eſt attaché par ſa partie inférieure tout le long de la ſurface convexe du foie, qui répond directement à ſa ſciſſure, & il diſtingue par-là le grand lobe d'avec le petit; il s'avance même pardevant juſqu'au commencement de la ſciſſure, où il communique avec une capſule particuliere, en s'attachant dans tout ce trajet, non-ſeulement à l'appendice d'un os du ſternum nommé *xiphoïde*, mais même aux portions du diaphragme qui lui répondent; il ſe termine enfin environ le milieu de la partie ſupérieure & poſtérieure du foie à ſon ligament nommé *coronaire*. Ce ligament moyen s'attache auſſi obliquement le long de la partie ſupérieure & poſtérieure de la gaine du muſcle droit. (*D. J.*)

SUSPENSOIRE, *terme de Chirurgie*, bandage qui ſert à contenir l'appareil appliqué ſur le ſcrotum. *Voyez* SCROTUM.

Le *ſuſpenſoire* eſt une eſpece de poche dont on ne peut déterminer la largeur: il faut qu'elle ſoit proportionnée au volume du *ſcrotum*; il ſe fait ordinairement avec une piece de linge ou de futaine de 8 pouces en quarré, pliée en deux parties égales. On la coupe par un côté, depuis le milieu juſqu'à la réunion des deux angles de cette extrémité, en obſervant de décrire une ligne courbe. On coud enſuite l'endroit coupé, ce qui donne une eſpece de poche. On fait un trou au milieu de la partie ſupérieure de cette poche pour paſſer la verge. On coud enſuite un bout de bande de trois quarts d'aune de long, garnie de quelques œillets à l'un des angles ſupérieurs; & un autre bout de bande d'un demi-pié, garni de même à l'autre côté. On place aux angles inférieurs deux autres bouts de bande de demi-aune pour faire paſſer ſous les cuiſſes. Les chefs ſupérieurs s'attachent autour du corps comme une ceinture, & les inférieurs paſſent de devant en arriere; & après avoir croiſé chaque cuiſſe au-deſſous du moignon de la feſſe, ils ſeront attachés aux côtés de la ceinture, un à droite; l'autre à gauche. *Voyez* la *fig. 11. & 12. Pl. XXVII.* le *ſuſpenſoire* eſt lui-même un excellent ſecours, & un moyen curatif du varicocele. *Voyez* VARICOCELE. (*Y*)

SUSPICION, ſ. f. (*Gram.*) ſoupçon, méfiance; il y a de véhémentes *ſuſpicions* qu'il a fait le libelle qu'on lui attribue. La moindre *ſuſpicion* de partialité dans une affaire, doit nous en écarter, par reſpect pour nous-mêmes & pour les autres. C'eſt le caractere de l'accuſé qui affoiblit ou fortifie la *ſuſpicion*.

SUSSEX, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre, dans la partie méridionale de ce royaume, avec titre de comté. Cette province nommée anciennement *Suth-ſex*, a retenu le nom des Saxons méridionaux, dont le royaume comprenoit ce comté avec le province de Surreq. Le *Suſſex* s'étend en long du levant au couchant le long de l'Océan, qui le borne au midi & au ſud-eſt. Du côté du nord, il fait face au comté de Southampton; ſa longueur eſt de 64 milles, ſa largeur de 20 milles, & ſon circuit de 58 milles.

Il eſt partagé en ſix grands quartiers, que les habitans du pays appellent *rapes*; ſavoir, Haſtings, Pevenſey, Lewes, Bramber, Arundel & Chicheſter. Chaque quartier ou rape a une forêt, une riviere & un château, dont il a pris le nom. Ils ſont ſubdiviſés en cinquante-deux hundreds ou centaines, compoſées de trois cens douze égliſes paroiſſiales, dans leſquels ſe trouvent dix-neuf villes ou bourgs à marché, entre leſquels il y en a neuf qui ont droit de députer au parlement; ſavoir, Chicheſter, capitale de la province, Horsham, Midhurſt, Lewes, New-Shoreham, Bramber, Steyning, Eſt-Grinſted & Arundel.

Il y en faut joindre quatre autres, qui ſont des

places maritimes & des ports fameux, & qui avec quatre autres places du comté de Kent, font une espece de corps à part, & envoient ensemble seize députés au parlement, qu'on appelle par honneur les *barons des cinq ports*. Les quatre places du comté de *Sussex*, sont Hastings, Winchelsey, la Rye & Séaford. Les quatre autres de la province de Kent, sont Douvre, Romney, Sandwich & Hyeth.

Le terroir de cette province abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie. La mer fournit quantité de poisson. Les Dunes rapportent du blé abondamment. Le milieu du pays est tapissé de champs, de prés & de riches pâturages. La partie la plus avancée au nord est presque toute couverte de bois, qui procurent l'avantage de pouvoir travailler le fer, dont on trouve des mines dans ce comté.

Enfin cette province est féconde en hommes, qui ont rendu leurs noms célébres dans la poésie, dans les mathématiques & dans les autres sciences. Je me hâte d'en citer quelques-uns de la liste de M. Fuller, The *Worthies*, *in* Sussex.

Dorset (Thomas Sackville, comte de) homme d'une naissance illustre, grand trésorier d'Angleterre, sous la reine Elisabeth, & pour dire quelque chose de plus, beau génie, & excellent poëte. Il naquit dans le comté de *Sussex* en 1556, fit d'excellentes études à Oxford, à Cambridge & au temple.

Après ses études, il voyagea en France & en Italie où il se perfectionna dans les langues, l'histoire & la politique. A son retour en Angleterre, il prit possession des grands biens que son pere mort en 1566 lui avoit laissé, dont il dissipa en peu de tems la meilleure partie par la splendeur avec laquelle il vivoit, ou plutôt par ses magnifiques prodigalités. Il avoit à son service les plus habiles musiciens de l'Europe, & donnoit souvent des festins à la reine & aux ministres étrangers.

Distingué par sa naissance & par ses qualités, tant naturelles qu'acquises, sa maison fut toujours sur un pié honorable, & consista pendant vingt ans en plus de deux cens vingt personnes, sans compter les ouvriers & autres gens à gage; en même tems il recevoit, par sa noble façon de penser, un tiers de moins de relief que les autres seigneurs; charitable envers les pauvres dans les années de disette, il distribuoit du blé gratuitement à plusieurs paroisses du comté de *Sussex*, & en tiroit aussi de ses greniers qu'il faisoit vendre au marché fort au-dessous du prix courant.

Il fut créé baron de Buckhurst en 1567, & bientôt après envoyé en ambassade vers Charles IX. roi de France, pour des affaires importantes qui regardoient les deux royaumes. En 1589, il fut fait chevalier de l'ordre de la Jarretiere; & en 1591, chancelier de l'université d'Oxford.

En 1598, la reine Elisabeth voyant que ses exhortations & les conseils de l'âge avoient modéré le cours des profusions dont une certaine grandeur d'ame héréditaire à sa maison avoit été la principale cause, le nomma *grand trésorier d'Angleterre*. Alors cette princesse en agit en maîtresse judicieuse & indulgente, elle lui tendit la main pour qu'il pût réparer sa fortune, prouvant par-là qu'elle le regardoit comme un enfant qui avoit part à ses bonnes graces. Il mourut subitement d'apoplexie étant au conseil le 19 d'Avril 1608, âgé de 62 ans. Le lord Sackville descend de lui en ligne directe.

On a loué beaucoup l'éloquence du comte de Dorset, mais encore davantage l'excellence de sa plume. On dit que ses secrétaires ne faisoient pas grande chose pour lui, lorsqu'il s'agissoit de dresser des pieces, parce qu'il étoit fort délicat pour le style & le choix des expressions. Il avoit une maniere peu ordinaire de dépêcher ses affaires. Son secrétaire de confiance, qui l'accompagnoit, prenoit par écrit les noms de ceux qui poursuivoient quelque demande, & y joignoit la date du tems où ils s'adressoient au grand trésorier pour la premiere fois, enforte que le nouveau-venu ne pouvoit passer devant un autre plus ancien en date, à-moins que son affaire particuliere ne pût souffrir aucun délai, ou qu'il ne fût question d'affaires d'état pressantes.

Entre ses ouvrages poétiques, on doit mettre 1°. son *Ferrex & Porrex*, fils de Gorboduc, roi de Bretagne, tragédie réimprimée à Londres en 1736, *in*-8°. 2°. le *miroir des magistrats*, où l'on prouve par des exemples avec quelle sévérité le vice est puni. A la suite de l'épitre au lecteur vient l'*introduction* en vers de mylord Sackville. Cette *introduction* est une descente dans les enfers, à l'imitation du Dante. Comme c'est un morceau très-rare & entierement inconnu en France, nous en rapporterons quelques traits qui feront connoître par le pinceau du lord Sackeville les élémens de la poésie pittoresque en Angleterre, sous le regne d'Elisabeth. L'auteur commence par peindre la *Tristesse*, dont la demeure tenoit toute l'enceinte du ténare.

« Son corps semblable à une tige brûlée par l'ardeur du soleil étoit entierement flétri; son visage étoit défait & vieilli; elle ne trouvoit de consolation que dans les gémissemens. Telle qu'une glace inondée de gouttes d'eau, ainsi ses joues ruisseloient de larmes. Ses yeux gros de pleurs auroient excité la compassion des cœurs les plus durs. Elle joignoit souvent ses débiles mains, en jettant des cris douloureux qui se perdoient dans les airs. Les plaintes qu'elle faisoit en conduisant l'auteur aux enfers étoient accompagnées de tant de fréquens soupirs, que jamais objet si pitoyable ne s'est offert à la vue des mortels.

» A l'entrée de l'affreux séjour de Pluton étoit assis le sombre *Remords*, se maudissant lui-même, & ne cessant de pousser d'affreux sanglots. Il étoit dévoré de soucis rongeans, & se consumoit en vain de peines & de regrets. Ses yeux inquiets rouloient de côté & d'autre, comme si les furies le poursuivoient de toutes parts. Son ame étoit perpétuellement désolée de l'accablant souvenir des crimes odieux qu'il avoit commis. Il lançoit ses regards vers le ciel, & la terreur étoit gravée sur son visage. Il désiroit toujours la fin de ses tourmens, mais tous ses desirs étoient infructueux.

» Auprès du *Remords* étoit la *Frayeur* have, pâle & tremblante, courant à l'avanture d'un pas chancelant, la parole embarrassée & le regard tout effaré. Ses cheveux hérissés faisoient relever sa coëffure. Epouvantée à la vue de son ombre même, on s'appercevoit qu'elle craignoit mille dangers imaginaires.

» La cruelle *Vengeance* grinçoit les dents de colere, méditant les moyens d'assouvir sa rage, & de faire périr son ennemi avant que de prendre aucun repos.

» La *Misere* se faisoit aussi remarquer par son visage décharné, par son corps, sur lequel il n'y avoit que quelques lambeaux pendans, & par ses bras consumés jusqu'aux os. Elle tenoit un bâton à la main, & portoit la besace sur l'épaule; c'étoit sa seule couverture dans les rigueurs de l'hiver. Elle se nourrissoit de fruits sauvages, amers ou pourris. L'eau des ruisseaux fangeux lui servoit de boisson, le creux de la main de coupe, & la terre froide de lit.

» Le *Souci*, qu'on reconnoissoit distinctement par ses agitations, faisoit sur l'ame un autre genre de pitié. Il avoit les doigts noués & chargés de rides. A peine l'aurore a-t-elle entr'ouvert nos yeux par les premiers rayons de la lumiere, qu'il est debout,

» ou plutôt ſes paupieres deſſéchées ne ſe ferment » jamais. La nuit a beau faire diſparoître le jour & » répandre ſes voiles ſombres, il prolonge ſa tâche » à la faveur d'une lumiere artificielle.

» Il admiroit d'un œil inquiet le *Sommeil* immo- » bile, étendu par terre, reſpirant profondément, » également inſenſible aux diſgraces de ceux que » maltraite la fortune, & à la proſpérité de ceux » qu'elle éleve. C'eſt lui qui donne le repos au corps, » le délaſſement au laboureur, la paix & la tranquillité » à l'ame. Il eſt le compagnon de la nuit, & fait la meil- » leure partie de notre vie ſur la terre. Quelquefois il » nous rappelle le paſſé par des ſonges, nous annonce » les événemens prochains, & plus ſouvent encore » ceux qui ne ſeront jamais.

» A la porte de la *Mort* étoit ſon meſſager, vieil- » lard décrépit, courbé ſous le poids des années, » ſans dents, & preſque aveugle. Il marchoit ſur » trois piés, & ſe traînoit quelquefois ſur quatre. » A chaque pas qu'il faiſoit, on entendoit le clique- » tis de ſes os deſſéchés. La tête chauve, le corps » décharné, il heurtoit de ſon poing ſec à la porte » de la *Mort*, hâletant, touſſant, & ne reſpirant » qu'avec peine.

» Aux côtés du vieillard étoit la pâle *Maladie* ac- » cablée dans un lit, ſans pouls, ſans voix, ſans goût, » & rendant une haleine infecte, objet d'horreur à » ceux qui la regardent.

» Un ſpectacle non moins déplorable s'offroit » près d'elle; c'étoit la *Famine* qui, jettant d'affreux » regards, demandoit de la nourriture, comme étant » prête à expirer. Sa force eſt ſi grande, que les mu- » railles même ne ſauroient lui réſiſter. Ses ongles » crochus arrachent & déchirent tout ce qui ſe » préſente; elle ſe dévore elle-même, rongeant ſa » carcaſſe hideuſe, dont on peut compter les os, » les nerfs & les veines. Tandis que le poëte avoit » ſur elle les yeux fixés & mouillés de larmes de » ſang à la vue d'un pareil objet, elle jette tout-d'un- » coup un cri dont l'enfer même retentit. On vit à » l'inſtant un dard enfoncé au milieu de ſa poitrine, » & ce dard venoit ouvrir un paſſage à ſa vie.

» Enfin parut la *Mort* elle-même, divinité terri- » ble qui, la faulx à la main, moiſſonne indiſtinc- » tement tout ce qui reſpire ſur la terre, ſans que les » prieres, les larmes, la beauté, le mérite, la gran- » deur, la puiſſance, les royaumes, les empires, » les forces réunies des mortels & des dieux puiſ- » ſent ſouſtraire perſonne à ſon pouvoir irréſiſtible. » Tout eſt contraint de ſubir ſes lois inexorables ».

Kidder (Richard), ſavant évêque de Bath & Wells, naquit en 1649, & publia pluſieurs ouvrages théo- logiques. Il fut tué dans ſon lit à Wells avec ſa fem- me, par la chûte d'une rangée de cheminée que ren- verſa ſur ſa maiſon la violente tempête du 26 No- vembre 1703. On a fait pluſieurs éditions de ſon livre intitulé, *les devoirs de la jeuneſſe*. Sa *démonſtration du Meſſie* parut à Londres en 1684, 1699 & 1700, en trois volumes *in*-8°. Son *commentaire* ſur les cinq li- vres de Moïſe, avec une *diſſertation* ſur l'auteur du Pentateuque, a été imprimé à Londres en 1694, deux volumes *in*-8°.

May (Thomas), poëte & hiſtorien, naquit ſous le regne de la reine Eliſabeth, & mourut ſubitement dans une nuit de l'année 1652. Il a donné 1°. cinq pieces de théâtre. 2°. Un poëme ſur le roi Edouard III. imprimé à Londres en 1635, *in*-8°. Ce poëme commence ainſi: « Je chante les hauts faits du troi- » ſieme & du plus grand des Edouards, qui, par ſes » exploits, éleva tant de trophées dans la France » vaincue, s'orna le premier de ſes fleurs de lis, & » porta ſes armes victorieuſes juſqu'au rivage occi- » dental, où le Tage roulant ſur un ſable d'or, ſe » précipite dans l'Océan ». 3°. Une traduction en vers anglois, de la Pharſale de Lucain, imprimée à Londres en 1630, *in*-8°. 4°. Hiſtoire du parlement d'Angleterre de l'année 1640, Londres 1647, *in-fol.* Il dit dans la préface de cette hiſtoire: *Quod plura de patriæ defenſorum, quàm de partis adverſæ rebus geſtis expoſuerim, mirùm non eſt, quoniàm plus familiaritatis mihi cùm ipſis, & major indagandi opportunitas fuit. Si pars adverſa idem tali probitate ediderit, poſteritas omnia geſta magno cùm fructu, cognoſcet.*

Otway (Thomas), fameux tragique anglois, na- quit en 1651; il quitta l'univerſité ſans y avoir pris aucun degré, & vint à Londres, où il cultiva la poé- ſie, & même monta quelquefois ſur le théâtre, ce qui lui valut les bonnes graces du comte de Plimouth, un des fils naturels de Charles II. En 1677, il paſſa en Flandres en qualité de cornette dans les troupes angloiſes, mais il en revint en pauvre équipage, & ſe remit de nouveau à la poéſie, & à écrire pour le théâtre. Il finit ſes jours en 1685 à la fleur de ſon âge, n'ayant que 34 ans. Quoique royaliſte ouvert, & dans la plus grande miſere, il n'obtint jamais de Charles II. le moindre ſecours, & ſe vit réduit par un ſort ſingulier, à mourir littéralement de faim.

M. Addiſon obſerve, qu'Otway a ſuivi la nature dans le ſtyle de la tragédie, & qu'il brille dans l'ex- preſſion naturelle des paſſions, talent qui ne s'ac- quiert point par le travail ni par l'étude, mais avec lequel il faut être né; c'eſt en cela que conſiſte la plus grande beauté de l'art; il eſt vrai que quoique ce poëte ait admirablement réuſſi dans la partie ten- dre & touchante de ſes tragédies, il y a quelque choſe de trop familier dans les endroits qui auroient dû être ſoutenus par la dignité de l'expreſſion. Ses deux meil- leures pieces ſont *Veniſe ſauvée*, ou la conjuration découverte, & l'*Orpheline*, ou le malheureux maria- ge; c'eſt dommage que cet auteur ait fondé ſa tragé- die de *Veniſe ſauvée* ſur une intrigue ſi vicieuſe, que les plus grands caracteres qu'on y trouve, ſont ceux de rébelles & de traîtres. Si le héros de cette piece eût fait paroître autant de belles qualités pour la dé- fenſe de ſon pays, qu'il en montre pour ſa ruine, les lecteurs n'auroient pu trop l'admirer, ni être trop touchés de ſon ſort. Mais à le conſiderer tel que l'auteur nous le dépeint, tout ce qu'on en peut dire, c'eſt ce que Saluſte dit de Catilina, que ſa mort au- roit été glorieuſe, s'il eût péri pour le ſervice de ſa patrie: *ſi pro patriâ ſic concidiſſet.*

Sa tragédie l'*Orpheline*, quoique toute fictive, peint la paſſion au naturel, & telle qu'elle a ſon ſiege dans le cœur. Mademoiſelle Barry, fameuſe actrice, avoit coutume de dire, qu'en jouant le rôle de *Monime* dans cette piece, elle ne prononçoit jamais ſans ver- ſer des larmes, ces trois mots, *ha! pauvre Caſtalio!* qui par leur ſimplicité font un effet d'un pathétique ſublime.

Pell (Jean), mathématicien du xvij. ſiecle, naquit en 1611. Il fut nommé profeſſeur en mathématiques à Amſterdam, & en 1646 à Breda; en 1654 Crom- well alors protecteur, l'envoya pour réſider auprès des cantons proteſtans. Il revint à Londres en 1658, prit la prêtriſe, & fut nommé un des chapelains do- meſtiques de l'archevêque de Cantorbery. Il mou- rut en 1685. Il a publié quelques livres de mathé- matiques, & entr'autres, 1. celui qui eſt intitulé, *de verâ circuli menſurâ*; 2. table de dix mille nom- bres quarrés; ſavoir, de tous les nombres quarrés, entre 0 & cent millions, de leurs côtés & de leurs racines. Londres 1672, *in-fol.*

Sadler (Jean) naquit en 1615, & mourut en 1674. Son ouvrage intitulé *les droits du royaume*, parut en 1646, *in-4°.* dans le tems que l'auteur étoit ſecré- taire de la ville de Londres. Cet ouvrage fut fort eſ- timé dans ce tems-là, & ne l'a pas été moins de- puis.

Olivier Cromwel faiſoit grand cas de M. Sadlerd, & lui offrit par une lettre du 31 Décembre 1649 la place de premier juge de Mounſter en Irlande, avec mille livres ſterling d'appointemens ; mais il s'excuſa de l'accepter. Voici le précis de la lettre de Cromwell, qui peint ſon caractere, ſa conduite, & ſon attention à nommer les meilleurs ſujets à toutes les places du gouvernement, & à les nommer avec des graces irréſiſtibles. Il n'étoit pas poſſible qu'un homme de cette vigilance & de cette habileté ne vînt à triompher au-dedans & au-dehors. Liſons ſa lettre à Sadler.

» Vous propoſer, monſieur, à l'improviſte une » charge importante, c'eſt peut-être s'expoſer à vous » prévenir de maniere à vous empêcher d'y penſer » du tout, ou à prendre le parti de la négative, quand » il s'agira de vous déterminer. Nous avons mure- » ment réfléchi à ce que nous vous offrons, comme » vous vous en appercevrez par les raiſons dont nous » appuyons notre demande, & nous vous l'offrons » de bon cœur, ſouhaitant que ce ſoit Dieu, & non » pas vous qui nous réponde.

» Que Dieu nous ait viſiblement aſſiſté dans les » grandes révolutions arrivées depuis peu parmi » nous, c'eſt une choſe que tous les gens de bien » ſentent, & dont ils lui rendent graces, perſuadés » qu'il a de plus grandes vues encore : & que com- » me il a manifeſté, par tout ce qui s'eſt paſſé, ſa fé- » vérité & ſa juſtice, il viendra auſſi un tems, où » il fera éclater ſa grace & ſa miſéricorde.

» Quant à nous, dont il s'eſt ſervi comme d'inſ- » trument pour cette œuvre, ce qui cauſe notre joie, » c'eſt que nous faiſons l'œuvre de notre maître ; » qu'il nous honore de ſa protection ; & que nous » vivons dans l'eſpérance qu'il ramenera la paix, & » qu'il nous introduira dans le royaume glorieux & » pacifique qu'il a promis.

» Si cette eſpérance nous conſole, nous ne ſom- » mes pas moins réjouis de voir que les affaires pren- » nent un tour qui donne lieu de croire que l'éter- » nel a deſſein de faire ſentir à cette pauvre île les » effets de ſa miſéricorde. Nous ne pouvons donc » nous diſpenſer de faire tout ce qui dépend de nous, » (en qualité de foible inſtrument), pour répondre » aux vues de Dieu, quand l'occaſion s'en pré- » ſente.

» On avoit coutume d'avoir dans la province de » Mounſter un premier juge, qui, conjointement » avec quelques aſſeſſeurs, décidoit des affaires ; » c'eſt cet emploi que je vous prie d'accepter. Com- » me je crois que rien ne vous conviendra mieux » que d'avoir des appointemens fixes, j'oſe vous » promettre mille livres ſterling par an, payables tous » les ſix mois. J'ignore juſqu'où vous regarderez cet » emploi comme une vocation ; ce dont je ſuis ſûr, » c'eſt que je n'ai jamais rien fait avec plus de plai- » ſir. Informez-moi cependant le plutôt que vous » pourrez de votre réſolution. Je me recommande » à vos prieres, & ſuis votre affectionné ami & ſer- » viteur.

O. CROMWELL.

Corke, le 31 Décembre 1649.

Selden (Jean) eſt regardé des étrangers pour un des ſavans hommes de l'Europe ; mais ils ignorent en général la gloire qu'il s'eſt acquiſe dans ſon pays, en qualité de membre du parlement, & le rôle qu'il y a joué, ſans pour cela diſcontinuer la culture des lettres, & ſans que les traverſes qu'il eſſuya en défendant les droits de la nation, aient eu le pouvoir d'ébranler la force de ſon ame. Il avoit pris pour ſa deviſe ces mots grecs, περι παντος την ελευθεριαν, *la liberté ſur toutes choſes.*

Il naquit en 1584, étudia à Oxford, s'y diſtingua, & ſe fit bientôt une grande réputation par les écrits qu'il mit au jour, ſonſécutivement ſur divers ſujets. En 1621 le roi Jacques I. mécontent du parlement, fit arrêter Selden, avec quelques-uns des membres de la chambre des communes. En 1625, il fut élu député au premier parlement qui ſe tint ſous Charles I. & alors il ſe déclara nettement contre le duc de Buckingham. Il s'oppoſa encore fort vivement au parti de la cour en 1627 & 1628.

» Je ne prens pas la parole, dit-il, dans les dé- » bats qu'il y eut touchant la liberté des ſujets ; je » ne prens pas la parole pour alléguer des raiſons » ſur ce point, le plus important qu'on ait jamais » agité. Cette liberté, qui eſt reconnue, je me flatte » de tout le monde, auſſi bien que des juriſconſul- » tes, a été violée, non ſans qu'on ſe ſoit plaint ; » mais je ne crois pas, que jamais on en ait légitimé » la violation, ſinon en dernier lieu. Le privilege » du *habeas corpus* a été réclamé ; la cauſe a été rap- » portée par ordre du roi ; ſignification s'eſt faite de » la part du conſeil. On a plaidé, on a allégué ſept » actes parlementaires : tout cela n'a ſervi de rien ; » l'autorité ſeule a agi, on a décidé, que quiconque » eſt empriſonné par ordre du roi ou du conſeil, ne » peut être élargi. J'ai toujours vu que dans les af- » faires graves, on a coutume d'alléguer publique- » ment les raiſons qu'on a d'agir : il s'agit ici d'une » affaire où ſa majeſté & ſon conſeil ſont intéreſſés. » Je deſire ſeulement que quelques-uns du conſeil » nous inſtruiſent de ce qui peut fonder un pouvoir » ſi étendu ».

L'an 1629 Selden ſe ſignala de nouveau contre la cour, lorſqu'on agita dans la chambre-baſſe de Votter, ſi la ſaiſie des effets des membres du parlement par les officiers de la douane, n'étoit pas une violation de leurs privileges? L'orateur refuſa de propoſer la queſtion, en conſéquence de la défenſe du roi. Selden lui dit : « il eſt étonnant, M. l'orateur, que » vous n'oſiez faire une propoſition lorſque la cham- » bre vous l'ordonne. Ceux qui vous ſuccéderont, » pourront ainſi déclarer dans tous les cas, qu'ils » ont ordre du roi de ne point faire une propoſition ; » mais ſachez, monſieur, que ce n'eſt point là rem- » plir votre charge ; nous ſommes aſſemblés ici pour » le bien public par ordre du roi, & ſous le grand » ſceau ; & c'eſt le roi lui-même, qui, ſéant ſur ſon » trone, & en préſence des deux chambres, vous a » nommé notre orateur ».

Le roi ayant diſſout le parlement, Selden fut arrêté, & empriſonné dans la priſon du banc du roi, où il courut riſque de la vie, à cauſe de la peſte qui regnoit dans le quartier. Il recouvra la liberté quelque tems après ; & le parlement lui donna cinq mille livres ſterling pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites dans cette occaſion.

En 1630, il fut encore empriſonné avec quelques ſeigneurs, ayant été accuſé d'avoir répandu un libelle intitulé *propoſitions pour le ſervice du roi, de brider l'impertinence des parlemens.* La naiſſance de Charles, prince de Galles, engagea le roi à ordonner qu'on mît Selden, & les autres priſonniers, en liberté.

En 1634, il ſurvint une querelle entre l'Angleterre & la Hollande, pour la pêche du hareng ſur les côtes de la grande-Bretagne ; Grotius ayant publié en faveur des Hollandois ſon *mare liberum*, Selden lui répondit par ſon *mare clauſum, ſeu de dominio maris, libri duo*, Londres 1636, *in-8°*. Cet ouvrage le mit ſi bien avec la cour, qu'il ne tint qu'à lui de s'élever aux premiers emplois, mais il leur préféra le plaiſir de s'appliquer tout entier à l'étude. Le roi lui-même ayant réſolut d'ôter les ſceaux à M. Littleton, eut quelqu'envie de les donner à Selden ; mais les lords Claredon & Falkland déclarerent à ſa majeſté, que

Selden

Selden refuseroit ce poste. Il accepta seulement la garde des archives de la tour, que le parlement lui confia ; & quelque tems après, il fut mis du nombre des douze commissaires établis pour l'administration de l'amirauté.

En 1654, sa santé s'affoiblit au commencement de cette année, & il mourut le 16 Décembre suivant. Ses exécuteurs testamentaires se défaisirent généreusement de sa bibliotheque, pour en faire présent à l'université d'Oxfort. Le docteur Burnet dit que cette bibliotheque étoit estimée quelque mille livres sterling, & qu'on la regardoit comme une des plus curieuses de l'Europe.

Tous les ouvrages de Selden, ont été recueillis par le docteur David Wilkins, en trois volumes *in-folio*, à Londres en 1726. Les deux premiers volumes contiennent les ouvrages latins, & le troisieme les anglois. L'éditeur a mis à la tête une vie fort étendue de Selden, & a ajouté à son édition quelques autres pieces du même auteur qui n'avoient pas encore paru, entre autres des lettres, des poésies, *&c.*

Il est assez surprenant, que l'éditeur n'ait point inséré dans sa collection l'ouvrage intitulé, *recherches historiques & politiques* sur les lois d'Angleterre, depuis les premiers tems jusqu'au regne de la reine Elisabeth. Cet ouvrage est de Selden, & a été publié sous son nom à Londres en 1739, *in-fol.* quatrieme édition. Le but principal est de prouver par des déductions historiques, que les rois d'Angleterre n'ont jamais été revêtus d'un pouvoir arbitraire. Ce livre fut imprimé pour la premiere fois *in-4°.* l'an 1649, peu de tems après la mort de Charles I.

Le savoir de Selden est connu de tout le monde. Le docteur Hicker observe néanmoins, qu'il ne possédoit pas à fond l'anglo-saxon. Son érudition étoit peu commune, toujours variée, & pleine d'observations utiles ; mais il manque à ses ouvrages la méthode & la clarté du style. Ses *analecta anglo-britannica* ne font pas connoître, autant qu'on le desireroit, la religion & le gouvernement des Saxons, ni les révolutions arrivées parmi eux.

Son fameux traité *de diis Syriis*, a trois grands défauts, qui lui sont communs avec la plupart de ceux qui ont écrit sur l'idolâtrie des peuples orientaux. 1°. Le peu de choix des citations ; 2°. c'est que dans ce nombre, la plûpart de ceux qui ont écrit des dieux de l'Orient, confondent perpétuellement les dieux des Grecs avec ceux des peuples barbares ; 3°. l'explication allégorique des fables, que Selden n'a pas toujours évitée.

Son *histoire des dîmes* choqua extrêmement le clergé, & fut attaquée de toutes parts. Le but de cet ouvrage est de prouver que les dîmes ne sont pas de droit divin, quoique l'auteur ne veuille pas en contester aux ecclésiastiques la possession qui est fondée sur les lois du pays.

Ses travaux sur les *marbres d'Arundel*, lui ont fait beaucoup d'honneur, & nous ont valu les belles éditions de Prideaux, en 1676, *in-fol.* & de Mattaire, en 1732.

Ses *titres d'honneur* ont été réimprimés trois ou quatre fois séparément. Nicholson dit, que pour ce qui regarde la haute & petite noblesse d'Angleterre, elle doit avouer qu'il faut lire cet ouvrage pour acquérir une idée générale de tous les différens degrés de distinction, depuis celui d'empereur, jusqu'à celui de gentilhomme campagnard.

Son *mare clausum* est extrêmement loué par les Anglois, qui soutiennent constamment que l'auteur a démontré contre Grotius par les anciens monumens historiques, l'empire des Anglois sur les quatre mers, & que les François, les Flamands & les Hollandois n'ont aucun droit d'y pêcher sans leur permission ; mais Grotius a pour lui le suffrage des étrangers.

Quoi qu'il en soit, la nation angloise estima si fort l'ouvrage de Selden, que ce livre, par ordre exprès du roi & du conseil, fut remis publiquement aux barons de l'Echiquier, pour être déposé dans les archives, comme une piece inestimable, parmi celles qui regardent les droits de la couronne.

Son *fleta, seu commentarius juris anglicani*, parut à Londres, *in-4°.* & c'est un monument de prix pour la nation. On en a donné une seconde édition en 1685, dans laquelle on auroit dû corriger les fautes que Selden lui-même avoit indiquées.

Le livre *de jure naturali, & gentium*, a reçu de grandes louanges de Puffendorf ; mais messieurs le Clerc & Barbeyra, pensent différemment. Le premier lui reproche ses principes rabbiniques, bâtis sur une supposition incertaine de la tradition judaïque. Le second ajoute que Selden se contente de citer les décisions des rabbins, sans se donner la peine d'examiner si elles sont justes ou non. Il est certain que dans un ouvrage de cette nature, il falloit dériver ses principes des pures lumieres de la raison, & non pas uniquement des préceptes donnés à Noé, dont le nombre est fort incertain, & qui ne sont fondés que sur une tradition douteuse. Enfin, dans cet ouvrage de Selden il regne beaucoup de desordre, & sur-tout l'obscurité, qu'on remarque en général dans ses écrits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUSTENTATION, s. f. (*Gram.*) aliment, nourriture en quantité suffisante à l'entretien de la vie. Il faut manger pour la *sustentation* du corps & des forces. On dit aussi *sustenter* ; le pain *sustente* beaucoup : ce prélat a *sustenté* en grain, en riz, tous les pauvres de son diocese pendant les années passées. Au figuré, la lecture de l'Ecriture sainte est plus propre qu'aucune autre à *sustenter* l'ame. Je ne sais si on ne dit pas mieux *subsistenter*, que *sustenter*.

SUSTEREN, (*Géog. mod.*) petite ville, aujourd'hui bourg d'Allemagne dans le cercle de Vestphalie, au duché de Juliers, à l'orient de Maseyck, sur le ruisseau de Zatel. (*D. J.*)

SUSUDATA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Il y en a qui veulent que ce soit aujourd'hui *Wilnach*, dans la marche de Brandebourg. (*D. J.*)

SUTERA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Mazzara, entre Fiume de Platani & Fiume Salso. C'est à peu-près l'endroit où se trouve l'ancienne Petrina. (*D. J.*)

SUTHERLAND, (*Géogr. mod.*) province maritime d'Ecosse, au nord du comté de Soss. Elle est bornée à l'orient par la mer d'Allemagne, au midi par le Taine, & la riviere d'Okell qui la séparent de la province de Ross ; à l'occident par la seigneurie d'Assint ; au nord par la province de Strath-Navern, & au nord-est par celle de Caithness. Sa longueur est d'environ 40 mil. & sa plus grande largeur de 20. Les plus remarquables des rivieres qui l'arrosent sont le Shin, l'Uns, le Brora & l'Ully, qu'on appelle autrement *Helmsdail*. Cette province est toute montueuse, & entrecoupée de trois grandes forêts remplies de bêtes sauvages, & d'oiseaux des bois de diverses especes. Le plus considérable des lacs du pays est le lac de Shin : il est comme tous les autres fécond en poisson. L'orge de cette province est le meilleur qui croisse dans les pays du nord. On tire du *Sutherland* de très-bon fer des mines. Les anciens comtes de cette province étoient de la maison de Murray ; aujourd'hui cette seigneurie est tombée dans la maison des Gordons, dont le chef de la branche aînée prend le titre de duc de *Gordon*. (*D. J.*)

SUTHWELL, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Nottingham-Shire sur la Trent.

SUTRI, (*Géogr. mod.*) en latin *Sutrium*; petite ville d'Italie dans l'état de l'Eglise, au patrimoine de S. Pierre, sur le Pozzuolo, à 10 lieues au nord-oueſt de Rome. Il s'y tint un concile en 1046. Elle fut érigée en évêché au cinquieme ſiecle par le pape S. Hilaire; mais ſon état miſérable a fait réunir cet évêché à celui de Népi. *Long.* 30. 5. *latit.* 42. 10. (*D. J.*)

SUTRIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Etrurie. Cette ville étoit autrefois célebre & une ancienne colonie romaine, ſelon Tite-Live *l. IX. c. xxxij.* La colonie y avoit été conduite ſept ans après que les Gaulois eurent pris la ville de Rome, comme nous l'apprend Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* Auguſte l'augmenta, ce qui fait que dans une inſcription rapportée par Gruter, *pag.* 302. *n.* 1. elle eſt appellée *colonia Julia Sutria.* Pline, *l. III. c.* v. la connoît ſous le nom de *colonia Sutrina*, & nomme ſes habitans *Sutrini.* L'itinéraire d'Antonin qui la marque ſur la voie Claudienne, la met ſur la route de Luques à Rome, entre *Forum Caſſii* & *Baccanæ*, à onze milles du premier de ces lieux, & à douze milles du ſecond. Cette ville conſerve ſon ancien nom. On la nomme préſentement *Suri* (*D. J.*)

SUTURE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt une connexion ou d'articulation particuliere de certains os dans le corps animal; ainſi nommée parce qu'elle reſſemble à une couture. *Voyez* ARTICULATION.

Il y a deux ſortes de *ſutures*, l'une appellée *vraie*, lorſque les os ſont dentelés comme une ſcie, & reçus mutuellement les uns dans les autres.

L'autre appellée *fauſſe* ou *écailleuſe*, lorſque les os avancent l'un ſur l'autre comme les écailles de poiſſon. *Voyez* ÉCAILLEUSE.

Les os du crâne ſont ordinairement joints enſemble par trois *ſutures* vraies; ſavoir la coronale, qui va d'une tempe à l'autre. *Voyez nos Planches Anat.* & *l'article* CORONAL. La *ſagittale* qui unit les os pariétaux. *Voyez l'article* SAGITTALE. Et la *lambdoïde*, ainſi nommée parce qu'elle reſſemble au lambda grec Λ. *Voyez* LAMBDOÏDE.

Outre ces trois *ſutures* il y en a une quatrieme, qui eſt fauſſe ou écailleuſe, & que l'on ſuppoſe fauſſement n'être pas dentelée. Elle joint les os des tempes à l'os ſphénoïde, à l'occipital, *&c.* & on l'appelle auſſi *ſuture temporale.* Voyez *nos Pl. Anat.* & ÉCAILLEUSE.

Les Naturaliſtes diſent qu'en Perſe on trouve ſouvent des gens qui ont le crâne compoſé d'un ſeul os, ſans aucune *ſuture*, & ſans qu'on voye réſulter de-là aucun inconvénient. M. Fléchier, dans ſa *Vie du cardinal Ximenès*, rapporte auſſi la même choſe de ce cardinal. Il ſemble néanmoins que ce défaut de *ſutures* devroit avoir de fâcheuſes ſuites, comme de rendre la tranſpiration fort imparfaite, & de cauſer par-là des peſanteurs de têtes & des vertiges. *Voyez* CRANE.

La *ſuture ſphénoïdale*, eſt une *ſuture* ainſi appellée parce qu'elle environne l'os ſphénoïde qu'elle ſépare du coronal, de l'os des tempes & de l'occipital. *Voyez* SUTURE, CRANE, SPHÉNOÏDE, *&c.*

SUTURE DU CRANE, (*Phyſiolog.*) on nomme *ſuture* du crâne, l'articulation ou la jonction de ſes os enſemble. Selon le ſyſtème des anciens, toutes les *ſutures* du crâne ſe diviſent en *ſutures* vraies ou dentelées, & en *ſutures* fauſſes ou écailleuſes; nous allons parler phyſiologiquement des unes & des autres en général.

Véſale, & après lui des Anatomiſtes de grande réputation, comme Fallope, Spigel, *&c.* prétendent qu'en examinant la calotte du crâne humain, on ne remarque ſur ſa face concave, à l'endroit des *ſutures*, que des lignes plus ou moins régulieres, au lieu qu'à ſa face convexe les dentelures, comme tout le monde ſait, y ſont très-ſenſibles. On peut encore expoſer cette remarque d'une autre façon, en diſant que les dents qui uniſſent les os coronal, pariétaux & occipital entre eux, ne ſe trouvent qu'à la table interne & au diploé, & qu'il n'y a point de dentelure à la table interne de ces os.

M. Hunauld prévenu en faveur d'une obſervation qui vient de ſi bonne part, & qu'il avoit lui-même vérifiée pluſieurs fois, fut fort étonné d'y trouver par la ſuite des exceptions. Il voulut s'aſſurer en examinant quantité de crânes, ſi ces exceptions n'étoient point un jeu de la nature; & voici ce qu'il a découvert.

Les crânes qu'on étudie le plus, & dont on ſépare les os pour la démonſtration, ſont aſſez ſouvent des crânes de ſujets morts apres avoir paſſé l'âge de la jeuneſſe. On ne trouve point pour l'ordinaire de dents à la table interne de ces crânes; & plus les ſujets ſont avancés en âge, & plus l'union des os en-dedans de la calotte du crâne, paroît en forme de lignes; ces lignes même s'effacent entierement dans la vieilleſſe. Au contraire dans le bas âge, il y a des dents à la table interne de la calotte du crâne, & les *ſutures* paroiſſent à ſa ſurface concave. Ces dents & ces *ſutures* y ſont d'autant plus apparentes que les ſujets ſont plus jeunes. Voilà une variété bien certaine, bien conſtante, & qui fait porter à faux l'obſervation de Véſale, & d'autres célebres anatomiſtes. C'eſt de cette variété dont M. Hunauld a tâché de développer les cauſes; & c'eſt ce qu'il a fait avec beaucoup d'eſprit.

Une voûte, dit-il, a plus d'étendue à ſa ſurface convexe qu'à ſa ſurface concave, & plus une voûte eſt épaiſſe, & plus ſa ſurface interne eſt petite par rapport à l'externe. Cette différence d'étendue fait que les pieces qui compoſent une voûte doivent être taillées obliquement, pour être appliquées les unes à côté des autres. Si l'on ſuppoſe que les pieces d'une voûte faſſent également effort pour s'augmenter ſuivant toutes leurs dimenſions, la preſſion de ces pieces les unes contre les autres ſera plus forte vers la ſurface concave, que vers la ſurface convexe. Ces idées ſimples appliquées à ce qui ſe paſſe dans l'augmentation du crâne, ſemblent fournir la raiſon de l'effacement des *ſutures* internes du crâne à un certain âge.

Dans l'enfance, le coronal, les pariétaux, & l'occipital, commencent peu-à-peu à s'ajuſter enſemble par le moyen des dents, & des échancrures qui ſe trouvent à leurs bords. Ces os ſont alors très-minces, & les dents qui ſe trouvent gravées dans toute leur épaiſſeur, ſont auſſi longues à la table interne qu'à l'externe; ainſi les *ſutures* coronale, ſagitale, & lambdoïde, paroiſſent à la ſurface convexe de la calote du crâne, de même qu'à la ſurface convexe; mais enſuite les choſes changent: les os du crâne ſe preſſent mutuellement les uns & les autres, à meſure que leur étendue augmente: comme en même-tems leur épaiſſeur devient plus conſidérable, il faut néceſſairement que les dents aient moins de longueur à la table interne qu'à l'externe, & il faut que la pointe de ces mêmes dents ſoit taillée obliquement, car la calote du crâne ainſi qu'une voûte, a moins d'étendue à ſa ſurface concave, qu'à ſa ſurface convexe; ainſi les bords des os qui la compoſent, pour pouvoir s'appliquer à côté les uns des autres, doivent être taillés obliquement.

A meſure que l'épaiſſeur du crâne augmente, les dents deviennent de plus en plus moins longues à la table interne qu'à l'externe; cette inégalité de longueur fait que les échancrures, qui ne ſont que les interſtices des dents, ont auſſi moins d'étendue à la ſurface concave du crâne, qu'à la ſurface convexe; par conſéquent ſi l'on regarde le dedans de la calote

du crâne, quand il commence à acquérir une certaine épaiſſeur, les *futures* y doivent paroître moins conſidérables qu'à ſa ſurface externe.

Voilà donc déja les dents moins longues, & les échancrures moins profondes à la table interne qu'à l'externe; mais il faut encore quelque choſe de plus, car avec l'âge les échancrures ſe rempliſſent entierement à la table interne, & les dents y diſparoiſſent entierement.

Lorſque les os de la calote du crâne commencent à ſe preſſer réciproquement, par l'augmentation de leur étendue, la partie de la pointe des dents, qui appartient à la table interne, preſſée contre les échancrures de l'os oppoſé, trouve moins de réſiſtance vers la ſubſtance ſpongieuſe du diploë, que contre la table interne des échancrures où ces dents ſont engagées; cette partie de la pointe des dents qui appartient à la table interne, ſe dirigera donc vers le diploë: le peu d'épaiſſeur de la table interne rend cette détermination facile; la table interne de la dent, en ſe portant ainſi vers le diploë, forme un talus, & perd le niveau du dedans du crâne; mais la table interne du fond de l'échancrure, en profite bientôt, en s'avançant ſur le talus de la dent oppoſée, & elle s'y avance d'autant plus, que les os faiſant plus d'effort les uns contre les autres vers leur ſurface concave qu'ailleurs, y ſont plus diſpoſés à s'étendre vers les endroits où il ſe trouve une diminution de réſiſtance.

Voilà donc en même tems deux nouvelles cauſes qui contribuent à effacer les *futures* du dedans de la calote du crâne. 1°. Toute la pointe des dents qui ſe releve vers le diploë, ceſſe de paroître en dedans du crâne. 2°. La table interne qui s'avance du fond de chaque échancrure, diminue la longueur des dents du côté de leur racine, ainſi par ce double moyen, peu-à-peu & avec le tems, les dents ſe trouvent effacées au-dedans du crâne, il n'y paroit plus de figure, & l'union des os ne ſe fait appercevoir que par des lignes.

Les dents qui compoſent les *futures*, ne ſont pas toutes de la même longueur: les petites dents qui ne ſont ſéparées que par de petites échancrures, diſparoiſſent les premieres; pluſieurs dents d'une longueur inégale, placées à côté les unes des autres, ſe confondent, & n'en font plus qu'une d'une largeur conſidérable, lorſque les interſtices qui les ſéparent, ſont remplis. Il ſe trouve encore des dents beaucoup plus longues que les autres: celles-ci diſparoiſſent plus tard, ou ne diſparoiſſent même jamais entierement. Toutes ces inégalités donnent à l'union des os en dedans du crâne, la figure de lignes irrégulieres.

Lors donc qu'il ne paroît point de dents à la ſurface concave du crâne, cela ne ſe fait pas, pour empêcher, comme on le dit ordinairement, que la dure-mere ne ſoit bleſſée dans les cas de fracture, ou d'enfoncement à l'endroit des *futures*; mais c'eſt par une ſuite néceſſaire de la conformation des os du crâne, & de ſa figure.

C'en eſt aſſez pour ce qui concerne les *futures* vraies ou dentelées: la différence qui ſe trouve entre elles, & les *futures* fauſſes ou écailleuſes, montre que leurs uſages doivent être différens. Dans l'une, les os s'uniſſent par le moyen des avances & des enfoncemens qui ſont à leurs bords: dans l'autre le bord d'un os eſt appliqué ſur le bord d'un autre os, & pour s'ajuſter ainſi, ils ſont tous les deux taillés en bizeau. Preſque tous les anatomiſtes ont ou propoſé des raiſons de cette différence, ou ont adopté quelques-unes des raiſons qu'on avoit propoſées avant eux; cependant en les examinant toutes, il paroît qu'on n'en a point encore trouvé de ſuffiſantes, à l'exception de celle que propoſe M. Hunauld, dans les mêmes mémoires de l'acad. des Sciences, an. 1730. (*D. J.*)

SUTURE, *terme de Chirurgie*, couture que l'on fait aux plaies, pour en tenir les levres approchées, afin que le ſuc nourricier puiſſe les réunir. *Voyez* PLAIES.

Les *futures* ne ſont pas le ſeul moyen que la chirurgie emploie pour maintenir les bords d'une plaie dans le contact mutuel qui eſt néceſſaire pour leur conſolidation. *Voyez* RÉUNION. on a beaucoup abuſé en chirurgie de l'opération de la *future*, comme M. Pibrac l'a démontré dans une excellente diſſertation, inſérée au troiſieme tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie.

Les ſcholaſtiques diſtinguent pluſieurs eſpeces de *futures*, qui ſe réduiſent à l'entrecoupée dont nous allons parler dans cet article; à l'enchevillée qui convient aux plaies pénétrantes du bas ventre, *voyez* GASTRORAPHIE; à l'entortillée qui ſert aux plaies des levres, *voyez* BEC DE LIEVRE; & à la *future* du pelletier, dont on preſcrit l'uſage pour les plaies des inteſtins: *Voyez* PLAIES DES INTESTINS. Les trois premieres ont été appellées *futures incarnatives*, & elles ſe font à points ſéparés; la derniere ſe nomme *reſtrictive*, parce qu'elle s'oppoſe à l'iſſue des matieres contenues dans le canal inteſtinal; cette *future* ſe fait à points continus, en ſurjettant le fil, comme les pelletiers font en couſant les peaux.

Quoique la réunion ſoit l'indication générale que donne la cure des plaies, il y a des cas où il ne faut point mettre en uſage les moyens de la procurer. Telles ſont 1°. les plaies ſoupçonnées d'être venimeuſes, parce qu'il eſt à propos de donner iſſue au venin, & de faire pénétrer les remedes dans l'intérieur des parties où il s'eſt inſinué. 2°. Les plaies accompagnées de grandes inflammations, ne permettent pas l'uſage des *futures*, parce que les points d'aiguilles augmenteroient les accidens; mais on peut ſe ſervir des autres moyens uniſſans, s'ils peuvent avoir lieu. 3°. Les plaies contuſes devant néceſſairement ſuppurer, ne peuvent point être réunies, non plus que celles où il y a une déperdition de ſubſtance, qui empêche l'approximation des bords de la plaie. 4°. on ne réunit point les plaies qui pénétrent dans l'intérieur de la poitrine. *Voyez* PLAIES DE POITRINE. 5°. Les plaies où il y a des gros vaiſſeaux ouverts, n'indiquent point la réunion: car il faut faire des ligatures, & comprimer l'orifice des vaiſſeaux ouverts; ces cas, loin de permettre la réunion, exigent au contraire fort ſouvent qu'on faſſe des inciſions pour découvrir le vaiſſeau bleſſé. *Voyez* ANEVRISME FAUX.

Dionis, après pluſieurs auteurs plus anciens, a cru que l'on ne devoit point réunir les plaies où les os ſont découverts, à cauſe des exfoliations qu'il en faut attendre. Ce précepte ne doit pas être pris à la rigueur: on ne doit le ſuivre que quand les os découverts ſont alterés: car s'ils ſont ſimplement découverts, ou même diviſés par un inſtrument tranchant, en approchant les parties nouvellement diviſées, on les préſervera de l'impreſſion de l'air qui eſt nuiſible aux os découverts; & les ſucs nourriciers des parties diviſées & rapprochées, fournira le baume le plus convenable pour leur réunion. On pourroit appuyer la pratique de réunir les plaies avec diviſion des parties oſſeuſes, ſur un grand nombre de faits; nous avons entre autres une obſervation communiquée à l'académie royale de Chirurgie, par feu M. de la Peyronie, ſon préſident, qui eſt très-concluante ſur ce point de l'art. Un homme reçut obliquement un coup d'inſtrument tranchant ſur la partie extérieure & moyenne du bras; l'os en fut coupé net avec les muſcles & les tégumens qui le couvroient, enſorte que ce bras ne tenoit qu'à une bande de peau de la largeur d'un pouce, ſous laquelle étoit le cordon des vaiſſeaux. M. de la Peyronie tenta la réunion, bien per-

ſuadé qu'il ſeroit toujours aſſez à tems d'oter le membre, ſi le cas le requéroit: il mit les deux extrémités de l'os diviſé en leur ſituation naturelle, fit pluſieurs points de *future* pour la réunion des parties molles, & appliqua un bandage capable de contenir la fracture; ce bandage étoit fenétré vis-à-vis la plaie, pour la facilité des panſemens: on employa pour topique l'eau-de-vie, animée d'un peu de ſel ammoniac, dont on fomenta auſſi l'avant-bras & la main qui étoit froide, livide & ſans ſentiment: on parvint à rappeller la chaleur naturelle: on panſa la plaie; le huitieme jour, l'appareil en fut levé par la fenêtre du bandage; le quatorzieme jour, pour le ſecond appareil, & la plaie parut diſpoſée à la réunion. Le dix-huitiéme la cicatrice ſe trouva avancée, la partie preſque dans ſon état naturel, & le battement du pouls ſenſible: alors M. de la Peyronie ſubſtitua un bandage roulé au fénétré: on eut ſoin de lever l'appareil de dix en dix jours; après cinquante jours on l'ôta entierement, & au bout de deux mois de la bleſſure, le malade fut entierement guéri, à un peu d'engourdiſſement près dans la partie. On doit conclure de cette obſervation, qu'on doit tenter la réunion quelque grande que ſoit la plaie, & qu'il n'y a point d'inconvénient à l'eſſayer, pour peu que la conſervation d'un membre ſoit vraiſſemblable; la nature ne demandant ſouvent qu'à être aidée, pour faire des prodiges.

Pour faire la *future* entrecoupée, il faut avoir préparé l'appareil convenable; il conſiſte en aiguilles, fils, plumaceaux, compreſſes & bandes; les aiguilles doivent être plus ou moins grandes, ſelon la profondeur de la plaie. *Voyez* AIGUILLE. Les fils doivent par la réunion de pluſieurs fils cirés, former un cordonnet plat: ce cordonnet ſera proportionné à l'aiguille, comme l'aiguille à la plaie; il ſera plus fort pour une plaie profonde que pour une ſuperficielle.

Tout étant diſpoſé, on lavera la plaie pour la débarraſſer des ordures & autres corps étrangers qui peuvent y être, & en ôter les caillots de ſang qui s'oppoſeroient à la réunion; le chirurgien doit alors conſidérer exactement la grandeur & la profondeur de la plaie: par l'étendue de la plaie, il décidera du nombre de points de *future* qu'il faudra pour la réunir; il ſeroit auſſi mal-à-propos de les multiplier ſans néceſſité, que de n'en pas faire autant qu'il convient; dans les plaies qui n'ont qu'une direction, ſi un point ſuffit, il ſe fait ordinairement au milieu: s'il en faut deux, on les fait à égale diſtance entre eux, qu'il y en aura de chaque point à l'angle de la plaie dont il eſt le plus proche; *Pl. XXX. fig. 9.* s'il faut trois points, on commencera par celui du milieu, & les deux autres ſeront placés entre le premier & l'angle de la plaie, à droite & à gauche; ainſi du reſte. *Voy. Pl. XXXI. fig. 1.* J'ai dit qu'ordinairement un ſeul point de *future* ſe plaçoit au milieu de la plaie: car ſi la plaie étoit plus profonde vers un de ſes angles, ce ſeroit dans cet endroit qu'il conviendroit de faire la *future*.

Lorſque les plaies ont pluſieurs directions, & qu'il y a un ou pluſieurs lambeaux, on doit commencer la *future* par les angles des lambeaux, ſans quoi on riſqueroit de ne pas pouvoir réunir la plaie dans toutes ſes parties. *Pl. XXX. fig. 10 & 11.*

La profondeur de la plaie ſervira à déterminer à quelle diſtance de ſes levres chaque point doit être fait; le fil doit décrire une ligne courbe dans l'épaiſſeur des parties, & il faut que le milieu de cette courbe paſſe à une ligne du fond de la plaie; pour y réuſſir, il faut que l'éguille entre d'un côté, à une diſtance égale à la profondeur de la plaie, & qu'elle ſorte de l'autre côté à pareille diſtance; ſi l'on prenoit moins de parties, le milieu du fil n'iroit point juſqu'au fond de la plaie: on parvient à en réunir la ſuperficie; mais les bouches des vaiſſeaux qui ne ſont point affrontés dans le fond, laiſſent échapper du ſang & de la lymphe; il s'y forme une ſuppuration à laquelle il faut donner iſſue par une inciſion, lorſque la cicatrice eſt bien formée dans toute l'étendue de la ſuperficie de la plaie; ſi l'aiguille pénetre à trop de diſtance, on riſque d'embraſſer les parties au-delà du fond de la plaie, ce qui en cauſant une douleur inutile, ne ſeroit pas ſans danger.

Pour pratiquer la *future*, toutes ces meſures priſes, on rapproche les levres de la plaie: on les fait tenir dans cette ſituation par un aide: on prend l'aiguille avec la main droite; le doigt index & celui du milieu ſeront ſur la convexité de l'aiguille, & le pouce dans la concavité; la pointe ſera tournée du côté de la poitrine de l'opérateur, & le cordonnet dont elle ſera enfilée, ſera jetté extérieurement ſur la main. Le chirurgien appuiera légerement le petit doigt & l'annulaire de ſa main droite ſur la partie bleſſée, & portera la pointe de l'aiguille ſur la peau, à la diſtance convenable; le pouce & le doigt indicateur de la main gauche, appuieront par leurs extrémités ſur le côté oppoſé à l'endroit où l'on doit faire entrer la pointe de l'aiguille, & par ce moyen on percera tout-à-la-fois les deux levres de la plaie; lorſque la pointe de l'aiguille eſt ſuffiſamment ſortie entre les deux doigts de la main gauche, qui par leur compreſſion en favoriſoient le paſſage, on tire l'aiguille par ſa pointe avec ces deux doigts de la main gauche, en obſervant qu'en même-tems qu'ils ſaiſiſſent la pointe de l'aiguille pour la tirer, on porte deux doigts de la main droite pour ſoutenir latéralement les parties que l'aiguille traverſe: on continue de faire les autres points ſans couper les fils que l'on tient fort lâches pour qu'ils forment des anſes aſſez grandes pour faire les nœuds: quand on a fait autant de points que l'étendue de la plaie l'a réquiſe, on coupe les anſes par le milieu, & on fait les nœuds à la partie ſupérieure, ou à la moins déclive de la plaie, afin qu'ils ne s'imbibent ni de ſang ni de pus; le nœud que l'on fait doit d'abord être ſimple, & être aſſujetti par un demi-nœud en roſette, afin de pouvoir être deſſerré ou reſſerré au beſoin: dans cette vue M. le Dran conſeille de graiſſer la ſuperficie du nœud avec quelque huile ou pommade, & de mettre par-deſſus une petite compreſſe auſſi graiſſée. Ces préceptes généraux ſouffrent quelques exceptions.

1°. Lorſque les plaies ſont profondes, on ne prend point les deux levres d'un ſeul coup d'aiguille: on pénetre du dehors au-dedans, à un des côtés de la plaie, & après avoir retiré entierement l'aiguille, on acheve le point en perçant l'autre levre du dedans au-dehors.

2°. Dans les plaies à lambeaux le nœud ne doit pas toujours ſe faire à la partie ſupérieure, ou à la partie la moins déclive de la plaie, car ſi le lambeau eſt fait de bas en haut, la réunion exige que le nœud ſe faſſe en-bas; & on doit déroger à toute regle qui eſt contraire à la fin qu'on ſe propoſe.

L'appareil conſiſte à mettre ſur la plaie un plumaceau trempé dans quelque baume vulnéraire, qui ne ſoit point trop deſſicatif, de crainte qu'il ne s'oppoſe à la tranſudation purulente qui ſe fait toujours du plus ou du moins dans toutes les plaies: on poſe une ou deux compreſſes mollettes ſur la plaie; on entoure le membre avec une autre, & on maintient le tout par quelques tours de bande.

On prévient, ou on calme l'inflammation par la ſaignée & le régime; on fomente la plaie avec l'eau & l'eau-de-vie tiede, & on ne leve l'appareil qu'au bout de trois ou quatre jours, à moins qu'il n'y ait des accidens. S'il ſurvient inflammation, on relâchera les points, juſqu'à ce qu'elle ſoit calmée; pour les reſſerrer enſuite: quand la réunion eſt faite, on ôte les fils en les coupant à la partie oppoſée au nœud:

on les retire doucement & facilement : comme la cicatrice eſt nouvelle, il eſt bon de tenir quelques jours la partie en repos, & même d'appliquer quelques languettes d'emplâtres agglutinatifs pour la ſoutenir. Les plaies faites par les aiguilles, ſe guériſſent aiſément, il ſuffit d'y couler un peu d'eau vulnéraire ou d'eau-de-vie. (*Y*)

SUVARO CAPO, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, dans le royaume de Naples, ſur la côte de la Calabre ultérieure. Magin veut que ce ſoit l'ancien *Brettium Promontorium*. (*D. J.*)

SUVEREAU, *voyez* SAUREL.

SUWA, (*Culte & Mythologie.*) divinité très-révérée des Japonois, & qui préſide à la chaſſe. On célebre pluſieurs fêtes en ſon honneur. *Voyez* SINTOS.

SUWO, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée montagneuſe méridionale de l'empire du Japon. Elle eſt diviſée en ſix diſtricts, & a trois journées d'étendue de l'eſt à l'oueſt. Son pays abonde principalement en plantes & en pâturages. Les côtes de la mer lui fourniſſent du poiſſon, des écreviſſes, des coquillages, & des choſes ſemblables, en auſſi grande quantité que partout ailleurs. (*D. J.*)

SUZAN PORTE DE, (*Hiſt. des Juifs.*) c'eſt ainſi que fut appellée la porte orientale du temple de Jéruſalem. Elle reçut ce nom, parce que l'édit en vertu duquel le temple fut achevé, avoit été donné par Darius, 515 ans avant Jeſus-Chriſt, dans ſon palais de *Suzan* ou *Suze*, ainſi que diſent les Grecs. Cette ville de Suze fut en conſéquence repréſentée en ſculpture au-deſſus de la porte dont nous parlons, & l'ouvrage a ſubſiſté juſqu'à la deſtruction du temple par les Romains. *Voyez* Ligfoot *de templo*, *cap. iij.*

SUZANNE SAINTE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, à dix lieues du Mans, au bord de la petite riviere d'Hervé; c'étoit autrefois une place forte. *Long. 17. 14. latit. 48. 9.* (*D. J.*)

SUZANNE, (*Critiq. ſacrée.*) l'hiſtoire intéreſſante de *Suzanne* ſe trouve dans le *xiij. chap.* de Daniel; c'eſt dommage qu'il y ait lieu de douter de ſon authenticité; mais l'amour de la vérité doit l'emporter ſur tout.

On ſait qu'une partie du livre de Daniel, ſavoir depuis le 4 *v. du ij. chap.* juſqu'à la fin du *chap. vij.* a été écrit originairement en langue chaldaïque. Comme le prophete y parle des affaires de Babylone, il les écrivit en chaldéen, ou langue babylonienne; tout le reſte eſt en hébreu. La verſion greque de ce livre dont les égliſes greques ſe ſervoient, étoit celle de Théodotion. C'eſt ſeulement dans cette verſion greque & dans la vulgate, que ſe trouve l'hiſtoire de *Suzanne*, *chap. iij.* & celle de l'idole Bel & du dragon, *ch. xiv.*

Ces deux hiſtoires n'ont jamais été reçues dans le canon des ſaintes Ecritures par l'égliſe judaïque, comme l'obſerve S. Jérôme. Elles ne ſont point écrites ni en hébreu, ni en chaldaïque; les hébraïſmes qu'on y remarque, prouvent tout au plus qu'elles ont été écrites en grec par un juif qui tranſportoit les manieres de parler de ſa propre langue, dans celle dans laquelle il écrivoit, comme il arrive d'ordinaire dans ces occaſions.

Une preuve démonſtrative qu'elles ont été écrites originairement en grec par quelque juif helléniſte, ſans avoir été tirées d'une ſource plus éloignée, c'eſt que dans l'hiſtoire de *Suzanne*, Daniel dans ſes réponſes aux vieillards fait alluſion aux noms grecs des arbres ſous leſquels ces calomniateurs de la chaſte *Suzanne* diſoient qu'elle avoit commis adultere: alluſions qui ne peuvent avoir lieu dans les autres langues.

En effet, quand Daniel interroge ſéparément les deux anciens, l'un d'eux ayant dit qu'il avoit vu *Suzanne* commettre l'adultere ὑπὸ σχῖνον, c'eſt-à-dire ſous un lentiſque, Daniel lui répond par alluſion à σχῖνον, l'ange de Dieu a reçu ordre, σχίσαι σε μέσον, c'eſt-à-dire, de te couper par le milieu; & l'autre ayant répondu qu'il l'avoit vue ὑπὸ πρῖνον, c'eſt-à-dire ſous un chêne verd, Daniel faiſant alluſion au mot πρῖνον, lui répond: l'ange du ſeigneur eſt prêt avec l'épée, πρίσαι σε μέσον, c'eſt-à-dire, de te couper en deux.

Après ces réflexions, il eſt difficile de comprendre pourquoi l'égliſe romaine a cru devoir attribuer à cette hiſtoire de *Suzanne* la même autorité qu'au reſte du livre de Daniel; car le concile des Trente le range également parmi les livres canoniques; mais les anciens n'ont rien fait de ſemblable. Africanus, Euſebe & Apollinaire rejettent ces pieces non ſeulement comme non canoniques, mais encore comme fabuleuſes. S. Jérôme n'appelle pas autrement l'hiſtoire de Bel & du dragon; enfin ceux qui ſe ſont contentés de les admettre comme des inſtructions pour les mœurs, les ont rejettées comme parties des écritures canoniques; en quoi ils ont été ſuivis par les égliſes proteſtantes qui les placent dans leurs bibles parmi les livres apocryphes, ſans les reconnoître pour canoniques. (*D. J.*)

SUZERAIN, *voyez* SUSERAIN.

S W

SWALE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans la partie ſeptentrionale de ce royaume. Elle naît de hautes montagnes des provinces de Weſtmorland, & ſe jette dans l'Youre. Cette riviere eſt célebre dans l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre, parce que S. Paulin, premier archevêque d'Yorck, y baptiſa un prodigieux nombre d'anglois convertis au chriſtianiſme. (*D. J.*)

SWANSEY *ou* SWINSEY, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Glamorgan, ſur le chemin de Caërmarthen à Londres, à ſept milles de Llogher, à l'embouchure de la riviere de Taw. Ce bourg a été nommé *Swanſey* à cauſe des porcs marins qu'on voit quelquefois dans ſon voiſinage. Son havre eſt fort bon & fort fréquenté. (*D. J.*)

SWARTA LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Bohême, au cercle de Chrudim, où elle prend ſa ſource; elle entre dans la Moravie, mouille Brinn, & au-deſſous de cette ville, elle ſe perd dans la Teya.

SWARTSTEN *ou* SWARTSKIŒI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) ce mot qui eſt ſuédois, ſignifie *pierre noire*. C'eſt la même pierre que l'on trouvera décrite ſous le *nom* de TRAPP. Elle ſe change en verre ſans addition, & eſt très-propre à faire des bouteilles ſolides, & ſur leſquelles les acides n'agiſſent point. *Voyez* TRAPP.

SWÉRIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale de la principauté de même nom, au cercle de la haute Saxe, ſur le lac de *Swerin*, à 18 lieues au ſud-eſt de Lubeck. Cette ville dans le onzieme ſiecle étoit un évêché qui fut converti en principauté ſéculiere par le traité d'Oſnabruck, & cédée au duc de Mekelbourg en compenſation de la ville de Wiſmar, qui devoit demeurer aux Suédois. *Long. 28. 50. lat. 53. 42.* (*D. J.*)

SWERSHAUSEN, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans le duché de Lunebourg, aux confins de l'évêché d'Hildesheim, entre les rivieres d'Awe & de Fuſe. Ce lieu eſt remarquable par la ſanglante bataille qui s'y donna le 7 Juillet 1553, entre Albert, margrave de Brandebourg, qui y fut défait, & Maurice, électeur de Saxe, qui acheta la victoire de pluſieurs bleſſures dont il mourut peu de jours après.

SWIATZK, (*Géog. mod.*) & par Oléarius *Swiatzki*, ville de l'empire ruſſien, au royaume de Cazan, ſur une agréable colline, à la droite du Volga, vis-à-vis de Caſan, avec un château bâti en pierre; car tous

les autres bâtimens, même ſes tours & ſes remparts, ſont en bois. (*D. J.*)

SWILLY LA, ou *la* SUILLIE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Tirconnel. Elle prend ſa ſource au cœur de ce comté, l'arroſe, & ſe jette dans une grande baie à laquelle elle donne le nom de lac de *Swilly*, quoique l'eau de ce lac ſoit ſalée. (*D. J.*)

SWINAR, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Boſnie, aux frontieres de la Hongrie & de l'Eſclavonie, ſur la Sade, à trois milles au midi de Poſega, & aſſez près des ruines de la *Servitium* d'Antonin. *Long.* 35. 48. *latit.* 45. 32. (*D. J.*)

SWORDS, (*Géog. mod.*) ville, ou plutôt bourg à marché d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté de Dublin, proche la mer. (*D. J.*)

SWYNBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, dans l'île de Funen, vis-à-vis celle de Langeland, ſur le bord du détroit qui ſépare la Fionie de l'île de Taſſing. C'eſt de cet endroit que Charles Guſtave, au commencement de Février 1668, fit partir ſon armée, & la conduiſit au milieu des glaces dans les îles de Langeland, de Falſter & de Sélande. (*D. J.*)

S Y

SYAGROS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Arabie heureuſe, ſur l'Océan indien, au pays des Aſcytæ, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* c'eſt préſentement *capo Rizalgate*, ſelon Barri, le *cap Sfalcahat*, ſelon Ramuſio, & le *cap Fartac*, ſelon d'autres. (*D. J.*)

SYALAGOGUE, (*Médecine.*) *voyez* SALIVANT.

SYALITA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de pommier du Malabar, *arbor pomifera, indica, flore maximo, cui multæ innaſcuntur ſiliquæ, Hort. mal.* Il eſt haut de quarante à cinquante piés; ſa fleur eſt très-belle & très odoriférante; elle fait place à un gros fruit approchant en figure, en goût, en odeur, & en chair, des pommes acides de nos climats. (*D. J.*)

SYBARIS, Σύβαρις, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans la Lucanie, à deux cens ſtades de Crotone, entre deux rivieres; le *Sybaris* qui lui a donné ſon nom, & le Crathis. Le *Sybaris* maintenant appellé *Cochilé*, rendoit, ſi l'on en croit Pline, ceux qui buvoient de ſes eaux, d'une complexion plus robuſte, & d'un teint plus noir que les autres; elles faiſoient même crêper leurs cheveux; elles rendoient auſſi les bêtes ombrageuſes; ce qui obligeoit les habitans voiſins de cette riviere, d'abreuver leurs troupeaux ailleurs, parce qu'ils étoient ſaiſis d'éternumens violens, s'ils uſoient des eaux du *Sybaris*. Le Crathis, qui a gardé le nom de *Crathe*, rendoit ceux qui en buvoient plus blancs, & d'une complexion plus foible: apparemment que les Sybarites ne buvoient que des eaux du Crathis.

Solin prétend que *Sybaris* avoit été fondée par les Troézéniens, & par Sagare, fils d'Ajax le Locrien; Strabon veut au contraire qu'elle ait été fondée par les Achéens. Peut-être que cette ville avoit été ſeulement ornée ou agrandie par les Achéens; car ſouvent les anciens auteurs ſe ſervent du mot de *bâtir*, pour ſignifier *agrandir*, *rétablir*. Quoi qu'il en ſoit, cette ville avec le tems s'éleva à un tel point de grandeur, qu'elle commandoit à quatre nations voiſines; qu'elle avoit l'empire ſur vingt-cinq villes, & qu'elle occupoit cinquante ſtades de territoire, couvert de ſes habitations. Diodore de Sicile, *l. XII.* dit que les Sybarites mirent ſur pié une armée de trente mille hommes, dans la guerre qu'ils eurent contre les Crotoniates; ces derniers néanmoins reſterent les vainqueurs, & ôterent aux premiers leur gloire & leurs richeſſes. Milon les repouſſa juſque dans leur ville capitale, dont il forma le ſiége; il s'en rendit le maître & la détruiſit.

Sybaris demeura enſevelie ſous ſes ruines pendant cinquante-huit ans; enſuite ſous l'archontat de Callimaque à Athènes, les anciens habitans diſperſés, qui reſtoient après cette déroute, ſe joignirent à quelques theſſaliens, avec le ſecours deſquels ils entreprirent de rebâtir leur ville ſur ſes anciens débris, & de ſes démolitions; mais les Crotoniates en prirent ombrage, & les en chaſſerent au bout de cinq ans. Ainſi fut détruite & ſans retour, cette ville qui avoit été long-tems le ſcandale de l'univers par ſa molleſſe. *Voyez-en* pour preuve le *mot* SYBARITES.

Cependant peu de tems après, une nouvelle colonie grecque fonda ſous la conduite de Lampon & de Xénocrite, à quelque diſtance de l'ancienne *Sybaris*, la ville de Thurium. *Voyez* THURIUM, *n°. 1.* c'eſt un article curieux.

2°. *Sybaris*, fleuve d'Italie dans la Lucanie.

3°. *Sybaris*. Ceux qui ſont verſés dans les antiquités de l'Italie, dit Pauſanias, *l. VI. c. xix.* veulent que la ville de Lupia, qui eſt entre Brindes & Hydrunte, ait été appellée autrefois *Sybaris*. Cette ville, ajoute-t-il, a un port fait de main d'homme par ordre & ſous l'empire d'Hadrien.

4°. *Sybaris*, fontaine du Péloponnèſe dans l'Achaie propre, près de la ville de Bura. Strabon, *l. VIII. p.* 386. dit qu'on prétendoit que cette fontaine avoit occaſionné le nom du fleuve *Sybaris*, en Italie.

5°. *Sybaris*, ville de la Colchide, ſelon Diodore de Sicile, *l. IV.* qui en fait la réſidence du roi du pays. Il ajoute que le temple de Mars où étoit gardée la toiſon d'or, ne ſe trouvoit qu'à ſoixante & dix ſtades de cette ville. (*D. J.*)

SYBARITES, (*Hiſt.*) peuples de Sybaris, ville de la Lucanie: les terribles échecs qu'ils éprouverent de la part des Crotoniates, ne changerent rien à leur luxe & à leur molleſſe. Athénée & Plutarque vous en feront le détail que je ſupprime ici, perſuadé qu'on aimera mieux y trouver le tableau des *Sybarites* modernes, par le peintre du temple de Gnide.

On ne voit point, dit-il, chez eux de différence entre les voluptés & les beſoins; on bannit tous les arts qui pourroient troubler un ſommeil tranquille; on donne des prix aux dépens du public, à ceux qui peuvent découvrir des voluptés nouvelles; les citoyens ne ſe ſouviennent que des bouffons qui les ont divertis, & ont perdu la mémoire des magiſtrats qui les ont gouvernés.

On y abuſe de la fertilité du terroir, qui y produit une abondance éternelle; & les faveurs des dieux ſur Sybaris, ne ſervent qu'à encourager le luxe & la molleſſe.

Les hommes ſont ſi efféminés, leur parure eſt ſi ſemblable à celles des femmes; ils compoſent ſi bien leur tein; ils ſe friſent avec tant d'art; ils emploient tant de tems à ſe corriger à leur miroir, qu'il ſemble qu'il n'y ait qu'un ſexe dans toute la ville.

Les femmes ſe livrent, au lieu de ſe rendre; chaque jour voit finir les deſirs & les eſpérances de chaque jour; on ne ſait ce que c'eſt que d'aimer & d'être aimé; on n'eſt occupé que de ce qu'on appelle ſi fauſſement *jouir*.

Les faveurs n'y ont que leur réalité propre; & toutes ces circonſtances qui les accompagnent ſi bien; tous ces riens qui ſont d'un ſi grand prix, ces engagemens qui paroiſſent toujours plus grands; ces petites choſes qui valent tant; tout ce qui prépare un heureux moment; tant de conquêtes au lieu d'une; tant de jouiſſances avant la derniere; tout cela eſt inconnu à Sybaris.

Encore si elles avoient la moindre modestie, cette foible image de la vertu pourroit plaire : mais non ; les yeux sont accoutumés à tout voir, & les oreilles à tout entendre.

Bien-loin que la multiplicité des plaisirs donne aux *Sybarites* plus de délicatesse, ils ne peuvent plus distinguer un sentiment d'un sentiment.

Ils passent leur vie dans une ivresse purement extérieure ; ils quittent un plaisir qui leur déplaît, pour un plaisir qui leur déplaira encore ; tout ce qu'ils imaginent est un nouveau sujet de dégoût.

Leur ame incapable de sentir les plaisirs, semble n'avoir de délicatesse que pour les peines : un citoyen fut fatigué toute une nuit d'une rose qui s'étoit repliée dans son lit, plus doux encore que le sommeil.

La mollesse a tellement affoibli leurs corps, qu'ils ne sauroient remuer les moindres fardeaux ; ils peuvent à peine se soutenir sur leurs piés ; les voitures les plus douces les font évanouir ; lorsqu'ils sont dans les festins, l'estomac leur manque à tous les instans.

Ils passent leur vie sur des siéges renversés, sur lesquels ils sont obligés de se reposer tout le jour, sans s'être fatigués ; ils sont brisés, quand ils vont languir ailleurs.

Incapables de porter le poids des armes, timides devant leurs concitoyens, lâches devant les étrangers, ils sont des esclaves tout près pour le premier maître. (*D. J.*)

SYBILLE, voyez SIBILLE.

SYBOTA, (*Géog. anc.*) port de l'Epire : Ptolomée, *l. III. c. xiv.* le marque sur la côte d'Almene, entre l'embouchure du fleuve Thiamis & la ville Torona. (*D. J.*)

SYCÆ, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Cilicie, & d'une ville de la Thrace, selon Etienne le géographe. (*D. J.*)

SYCAMINORUM OPPIDUM, (*Géog. anc.*) *Sycaminus* & *Sycaminon*, ville de Phénicie, au pié du mont-Carmel, du côté du midi, sur la mer Méditerranée, vis-à-vis de Ptolemaïde, qui n'en est éloignée que de la largeur de son port. C'est la position que lui donne dom Calmet. Il est certain que *Sycaminum* étoit une ville maritime & peu éloignée de Ptolemaïde, puisque, selon Josephe, *ant. l. XIII. c. xx.* Ptolomée Latur y fit sa descente avec son armée, lorsqu'il vint pour assiéger Ptolemaïde.

Eusebe, *in onomast. ad vocem*, ιαφθ, dit que *Sycaminos* est une bourgade maritime, entre Césarée & Ptolémaïde, près du mont-Carmel, & que de son tems on la nommoit *Epha*, Εφα. Strabon qui l'appelle *Sycaminorum urbs*, la place entre Ptolemaïde & la tour de Straton : ce qui s'accorde avec la position que lui donne Eusebe.

Dans l'itinéraire d'Antonin elle est aussi marquée entre Ptolémaïde & Césarée, à vingt-quatre milles de la premiere de ces villes, & à vingt milles de la seconde. (*D. J.*)

SYCAMINOS, (*Géog. anc.*) ou *Sycaminon*, ancienne ville de la Béotie, appellée aujourd'hui *Scamino*, ou *Sicamino*, à 5 lieues de Négrepont. 2°. *Sycaminos* est encore une ville que Philostrate met aux confins de l'Egypte & de l'Ethiopie. Pline & l'itinéraire d'Antonin appellent cette ville *Hiera Sicaminos*. (*D. J.*)

SYCOMANCIE, s. f. divination qui se faisoit avec des feuilles de figuier, sur lesquelles on écrivoit la question ou proposition sur laquelle on vouloit être éclairci pour l'avenir. *Voyez* BOTANOMANCIE.

Ce mot vient du grec συκη, *figuier* & μαντεια, *divination*.

SYCOMORE, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre étranger nommé *sycomorus sive ficus agyptia* par J. B. Parhinson, Rauwolf & Ray ; *ficus folio mori fructum in calice ferens. C. B. P.* Son nom est formé de συκη, *figuier*, & μορια *mûrier*, comme qui diroit *plante qui tient du figuier & du mûrier* ; en effet c'est une espece de figuier qui tient beaucoup du mûrier par ses feuilles, & qui devient un grand arbre fort rameux ; son bois est dur & robuste, noirâtre, jettant un suc laiteux quand on y fait des incisions ; ses feuilles sont semblables à celles du mûrier, mais plus rudes & moins vertes ; son fruit est une espece de figue qui croît attachée à son tronc ; il en porte trois ou quatre fois l'année ; ce fruit differe de la figue commune, premierement, en ce qu'il ne mûrit que rarement, à moins qu'on ne l'entame avec l'ongle, ou avec un couteau ; secondement, en ce qu'il ne contient point de grains ; troisiemement, en ce que son goût est plus doux. On peut cultiver cet arbre dans les pays chauds ; il a été apporté d'Egypte en Europe.

Pline, *l. XIII. ch. vij.* Théophraste, *l. IV. c. ij.* & Dioscoride, *l. I.* remarquent que ces figues ne mûrissent point qu'on ne les entame avec le couteau. Amos, *VII. v. 14*, avoit dit la même chose : « je ne » suis pas prophete, dit-il, je suis un simple pasteur » qui me mêle d'égratigner les *sycomores*.

Le goût du fruit du *sycomore* est à-peu-près le même que celui des figues sauvages. On féconde cet arbre en faisant des fentes dans l'écorce ; il découle continuellement du lait de ces fentes : ce qui fait qu'il s'y forme un petit rameau chargé quelquefois de six ou sept figues. Elles sont creuses, sans grains, & on y trouve une petite matiere jaune, qui est ordinairement une fourmiliere de vers. Ces figues sont douces, désagréables au goût, mais elles humectent & rafraîchissent.

Il croît beaucoup de *sycomores* en Egypte, surtout aux environs du Caire ; quelques uns sont si gros, qu'à peine trois hommes les pourroient embrasser. Il y en avoit aussi en Judée, puisque Zachée monta sur un *sycomore* pour voir passer Jesus-Christ, la petitesse de sa taille l'empêchant de le découvrir autrement dans la foule ; le mot *schikamah* traduit par mûrier, *pseaume 77, v. 52*, veut dire un *sycomore*.

L'arbre qu'on appelle à Paris fort improprement *sycomore*, n'est autre chose que le grand érable, *acer majus* ; la beauté de son bois le fait rechercher par les Menuisiers & les Ebénistes. Le véritable *sycomore* ne vient point en France. (*D. J.*)

SYCOPHANTE, s. m. (*Littérat. greq.*) συκοφαντης, c'est-à-dire, *calomniateur* ; mais ce mot dans sa premiere origine, & pris à la lettre, signifie un *délateur*, un *dénonciateur de ceux qui transportent des figues hors de l'Attique*, συκον, *figue*, & φαινω, *j'indique*, je montre, je mets en lumiere. Les Athéniens étoient grands mangeurs de figues, & les aimoient passionnément ; ils firent une loi pour défendre qu'on en transportât hors de l'Attique ; cette loi fut une occasion aux gens du menu peuple de s'entr'accuser, & de se dénoncer les uns les autres ; mais comme assez souvent ces sortes de dénonciations étoient de pures calomnies, on se servit du mot de *sycophante*, pour dire un *calomniateur*. (*D. J.*)

SYCOSE, s. f. (*Gram. Chirurgie.*) tumeur à l'anus qui ne differe du thyme que par sa grosseur, *voyez* THYME ; en grec, συκωσις ; & en latin *matisca*. Celse en distingue de deux sortes : la dure & ronde, l'humide & inégale.

SYCOTA, (*Littérat.*) συκωτα, de σῦκον, *figue* ; c'étoit une espece de mêts fait de caryca, dont la douceur, suivant Galien, étoit amie des visceres. (*D. J.*)

SYCOTE, (*Mythol.*) surnom donné à Bacchus à cause de la nymphe Syca, ou plutôt parce qu'il a le premier planté des figues appellées en grec συκῦ. (*D. J.*)

SYCURIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Thessalie,

dans la Magnéſie, & au pié du mont Oſſa, ſelon Tite-Live, *l. XLII. c. lv.* (*D. J.*)

SYDERITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) Henckel dit que les anciens naturaliſtes ont voulu déſigner ſous ce nom la pyrite à cauſe du fer qui y eſt contenu.

SYDEROPŒCILUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom d'une pierre dont il eſt parlé chez les anciens auteurs, qui ne nous en apprennent rien, ſinon qu'elle ſe trouvoit en Arabie. Son nom ſemble annoncer qu'elle avoit des taches de couleur de fer; on croit que c'étoit un granite.

SYDEROPYRITES, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel quelques auteurs ont voulu déſigner la pyrite martiale. *Voyez* PYRITE.

SIÈNE, (*Géog. anc.*) ville ſituée ſur la rive orientale du Nil dans la haute Egypte, au voiſinage de l'Ethiopie. Le marbre nommé *ſyénites*, & que quelques-uns appellent auſſi *ſignites*, à cauſe qu'il eſt tacheté de points de différentes couleurs, ſe tiroit des montagnes voiſines de cette ville. Comme il eſt très-dur, les Egyptiens s'en ſervoient pour éterniſer la mémoire des grands hommes, dont ils marquoient les actions par des caracteres gravés ſur des pyramides de ce marbre. Ils en ornoient leurs tombeaux; c'eſt celui que nous appellons *granit d'Egypte*.

Mais ce n'eſt pas par ſon marbre que *Syéné* intéreſſe les géographes, c'eſt par la fixation de ſa latitude ſur laquelle M. de la Nauze a fait des remarques très-curieuſes inférées dans les *mém. de Littérat. tom. XXVI. in-4°*. En voici le précis.

Pline, *l. II. c. lxxiij.* aſſure que le jour du ſolſtice à midi, les corps ne font point d'ombre à *Syéné*, & que pour preuve on y a fait creuſer un puits qui dans ce tems-là eſt tout éclairé. Strabon a dit la même choſe, & ſelon tous les modernes, cette obſervation démontre que *Syéné* eſt juſtement ſous le tropique du cancer, à *23 deg. 30 m. de latit. ſept.* M. Deliſle lui-même a embraſſé ce ſentiment dans les *mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1708, pag. 370.*

Ainſi preſque tous les ſavans juſqu'à ce jour, ont établi la latitude de *Syéné* à environ vingt-trois degrés & demi, parce qu'ils ſe ſont fondés ſur la prétendue immobilité de l'écliptique: l'antiquité, diſent-ils, a placé la ville de *Syéné* au tropique, & le tropique eſt environ à vingt-trois degrés & demi de l'équateur; donc la latitude de *Syéné* eſt d'environ vingt-trois degrés & demi; mais tout ce raiſonnement porte à faux, à cauſe de la diminution qui ſe fait inſenſiblement de ſiecle en ſiecle dans l'obliquité de l'écliptique, diminution qui n'eſt plus conteſtée aujourd'hui, ſurtout depuis que M. Caſſini en a donné les preuves dans ſes élemens d'Aſtronomie, & qu'un autre ſavant académicien (M. l'abbé de la Caille) a trouvé l'obliquité de vingt-trois degrés vingt-huit minutes ſeize ſecondes l'année 1752, par des obſervations faites dans l'île de Bourbon, au voiſinage du tropique.

L'obliquité avoit été beaucoup plus conſidérable dans le ſiecle d'Eratoſthène & de Pythéas, vers l'an 235 avant Jeſus-Chriſt. Eratoſthène l'obſerva d'environ vingt-trois degrés cinquante-une minutes vingt ſecondes, ſelon le témoignage de Ptolomée; & Pythéas fit à Marſeille une obſervation d'où réſultoit l'obliquité de vingt-trois degrés quarante-neuf minutes vingt-une ſecondes vers le même tems. Ce ſont deux minutes de différence pour les deux obſervations des deux mathématiciens contemporains; de ſorte qu'en nous arrêtant à l'an 235 avant J. C. & en prenant le milieu des deux obſervations, nous aurons pour cette année-là l'obliquité de vingt-trois degrés cinquante minutes vingt ſecondes. A ce compte la diminution de l'obliquité depuis l'an 235 avant J. C. juſqu'à l'an 1752 de l'ere chrétienne, aura été de vingt-deux minutes quatre ſecondes en dix-neuf cens quatre-vingt-ſix ans: ce qui fait une minute en quatre-vingt-dix années, & l'on trouve en effet aſſez exactement cette proportion par l'évaluation moyenne des autres obſervations de l'obliquité faites dans les ſiecles intermédiaires.

Strabon fit le voyage de *Syéné* avec Cornélius Gallus, gouverneur de l'Egypte, vers l'an 28 avant J. C. L'obliquité de l'écliptique, ſelon l'hypothèſe que nous avons propoſée, étoit cette année-là de 23 degrés 48 minutes 2 ſecondes; le zénith de la ville étoit donc alors à 11 minutes 18 ſecondes en-deçà du centre du ſoleil ſolſticial, & à 4 minutes 31 ſecondes par de-là le limbe ſeptentrional: *Syéné*, par conſéquent recevoit encore la lumiere verticale: auſſi Strabon aſſuroit-il, que le premier canton de l'Egypte qu'on rencontroit, où le ſoleil ne fit point d'ombre, étoit le canton de *Syéné*.

Le ſoleil ſolſticial n'abandonna le zénith de la ville qu'environ l'an 380 de J. C. ainſi les écrivains antérieurs à cette année 380 & poſtérieurs à Strabon, ont eu les mêmes raiſons que lui, de reconnoître pour leur tems la direction verticale des rayons ſolaires ſur *Syéné*. Lucain vers l'an 60 de J. C. qu'il écrivoit ſa pharſale, ſuppoſoit cette direction; Pline vers l'an 75, diſoit qu'il n'y avoit point d'ombre à *Syéné* le jour du ſolſtice à l'heure de midi. Plutarque vers l'an 90 diſoit la même choſe, dans un paſſage pris à contre-ſens par Caſaubon, comme ſi l'écrivain grec eût prétendu que de ſon tems, les gnomons de *Syéné* n'étoient déja plus ſans ombre, pendant qu'il aſſure le contraire. Arrien vers l'an 130, parlant des différentes projections des ombres dans l'Inde, citoit en conformité les expériences de *Syéné*.

Ptolomée vers l'an 140 écrivoit dans le même ſens, que le ſoleil paſſoit une fois l'an au zénith de *Syéné*, quand l'aſtre étoit au tropique. Ariſtide, contemporain de Ptolomée avoit été ſur les lieux: il déclare qu'à Elephantine, ville ſéparée de *Syéné*, par le Nil, tout étoit ſans ombre à midi, temples, hommes & obéliſques. Pauſanias vers le même tems diſoit auſſi, que ni les arbres, ni les animaux, ne jettoient aucune ombre à *Syéné*, quand le ſoleil entroit dans le ſigne du cancer. Servius & Ammien Marcellin, qui ont écrit l'un & l'autre vers l'an 380, quand le ſoleil ceſſoit de répondre même par ſon limbe au zénith de la ville, ont tenu l'ancien langage ſur la nullité des ombres dans *Syéné*; & les écrivains poſtérieurs, quoique le phénomene eut totalement ceſſé, n'ont pas laiſſé de le rapporter, comme un fait toujours ſubſiſtant, ſans que perſonne ſe ſoit jamais aviſé de le vérifier. De-là l'erreur de ceux d'entre les géographes modernes, qui ſuppoſant *Syéné* toujours ſous le tropique, & le tropique toujours à environ 23 degrés & demi de l'équateur, ont prétendu corriger la latitude donnée à *Syéné*, par Eratoſthène, & rapprocher de l'équateur cette ville beaucoup plus qu'il ne falloit.

Il y avoit à *Syéné* un fameux puits, totalement éclairé par les rayons directs du ſoleil ſolſticial. Eratoſthène & les compagnons de ſes voyages avoient apparemment fait creuſer ce puits: on ne peut guere ſe refuſer à cette idée, quand on ſait qu'Eratoſthène choiſit, ſelon Pline, le voiſinage de l'Ethiopie pour le principal début de ſes opérations géodéſiques; & quand on voit d'un autre côté, par le témoignage du même Pline & par celui de Servius, que de ſavans mathématiciens voulurent laiſſer le puits de *Syéné* pour monument de leurs travaux & de leurs découvertes. Il ne faut donc point imaginer que ces anciens obſervateurs, ayant trouvé par haſard le puits totalement éclairé dans le tems du ſolſtice, en ayent conclu la poſition de *Syéné* ſous le tropique proprement dit, & que ce ſoit ce principe fautif que ait rendu défectueuſe leur meſure de la terre. Eratoſthène

tosthène certainement ne supposoit pas le puits sous le tropique, puisqu'il plaçoit, comme nous l'avons vû, le tropique à 23 degrés 51 minutes, & *Syéné* à 24 degrés de l'équateur.

D'ailleurs, ceux d'entre les anciens qui avoient quelque habileté, ne pouvoient pas penser que tout ce qui étoit verticalement éclairé par les rayons solaires, fût dès-lors sous le tropique proprement dit, & sous le centre même du soleil; ils connoissoient, aussi-bien que nous, la grandeur de l'espace où le soleil vertical absorboit les ombres: ils l'évaluoient, selon Cléomede, à 300 stades, qui pris pour des stades de 8 au mille romain, comme ils étoient au tems de Cléomede, sont 37 milles & demi romains. Or, comme les milles romains sont de 75 au degré, les 300 stades donnent un demi degré; & si le diametre du soleil solsticial est un peu plus grand, la différence est si légere, que les 300 stades en nombre rond sont parfaitement excusés. Comment donc prétendre qu'il a suffi aux anciens observateurs de la mesure de la terre, de voir un puits totalement éclairé, pour en placer aussi-tôt le zénith au tropique & prendre de-là leur mesure?

Après tous les caracteres topographiques & astronomiques qui nous restent dans les anciens écrivains sur la position de *Syéné*, il ne seroit pas extrêmement difficile d'en découvrir l'emplacement dans la géographie moderne. Plusieurs pensent que la position & la dénomination de *Syéné*, répondent au lieu nommé présentement *Assuana* ou *Assouan*, dans la haute Egypte; mais le peu qu'ils disent sur ce rapport, mériteroit une plus ample vérification. Si donc des voyageurs bien instruits vouloient s'en assurer, ils n'auroient pas lieu vraisemblablement de se repentir de leur entreprise, à cause de la nature du sol & de celle de l'air, qui partout ailleurs concourant à la destruction des anciens vestiges des villes, semble en favoriser la conservation dans le pays dont nous parlons. Les changemens arrivés au terrein de l'Egypte, ne regardent pas tant les monumens de pierre & de marbre, que les atterrissemens & les alluvions formés par le Nil. Des altérations de cette espece, survenues dans un intervalle de sept cens ans au voisinage de *Syéné*, firent qu'Aristide n'y vit pas tout-à-fait ce qu'Hérodote y avoit vû. La différence des tems devoit donc empêcher l'orateur de Smyrne de critiquer comme il a fait, le pere de l'histoire, & elle devroit à plus forte raison rendre plus circonspects les voyageurs modernes, qui s'en iroient à la découverte de l'ancienne ville de *Syéné*.

Ce ne seroient pas les géographes seuls qui profiteroient d'un tel voyage de *Syéné*; les physiciens y découvriroient un nouveau climat, dont les singularités ne sauroient manquer d'enrichir l'histoire naturelle; ceux qui ont le goût des antiquités retrouveroient dans les ruines d'une ville, autrefois florissante, ces restes d'architecture égyptienne, ces obélisques, ces ornemens en tout genre qui étoient encore plus communs dans la haute que dans la basse Egypte; les savans particulierement, curieux de suivre les traces des Arts & des Sciences dans tous les pays & dans tous les siecles, pourroient dans un endroit qui fut une des principales stations d'Eratosthène, vérifier l'exactitude de ses recherches, & en apprécier le mérite. Enfin, les mathématiciens y feroient des observations au tropique, pour déterminer de plus en plus la figure de la terre; observations qui paroissent manquer à celles de l'équateur & du cercle polaire, qu'on a faites il y a trente ans avec beaucoup de gloire.

Maurus Terentianus qui florissoit sous les derniers Antonins, avoit été gouverneur de *Syéné*; il est auteur d'un petit ouvrage curieux en vers latins, dans lequel il traite de la prononciation des lettres, de la mesure, & de la quantité des vers. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYENITES, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à un granite, parce qu'il se trouvoit en Egypte à Syene.

SYFINUS LAPIS, (*Hist. nat.*) pierre d'un gris de cendre & peu dure, qui frottée d'huile & exposée au feu, devenoit très-dure.

SYLLABAIRE, adject. pris substantivement, (*Gram.*) c'est ainsi que l'on nomme communément le petit livre qui renferme les premier élémens de la lecture, en quelque langue que ce soit. Il en est des élémens de l'art de lire comme de tous les autres; les livres abécédaires ne sont point rares, les bons ne sont pas communs, & les meilleurs ne sont pas sans défauts: c'est que tout livre préparé pour l'instruction, & sur-tout pour celle des enfans, doit être conçu & rédigé par la Philosophie; non pas cette philosophie sourcilleuse, qui méprise tout ce qui n'est pas surprenant, extraordinaire, sublime, & qui ne croit digne de ses regards que les objets éloignés d'elle & placés peut-être hors de la sphere de sa vûe; mais par cette philosophie modeste & rare, qui s'occupe simplement des choses dont la connoissance est nécessaire, qui les examine avec discrétion, qui les discute avec profondeur, qui s'y attache par estime, & qui les estime à-proportion de l'utilité dont elles peuvent être.

Il me semble entendre quelques-uns de ces orgueilleux philosophes dont je viens de parler, reprendre avec dédain le ton élevé dont je me sers ici pour annoncer un genre d'ouvrage qui, à leurs yeux, n'étoit peut-être pas même digne d'être indiqué dans l'Encyclopédie. J'avoue que la lecture est la moindre des parties nécessaires à une éducation; mais au moins c'en est une, & l'on peut même dire qu'elle est fondamentale, puisque c'est la clé de toutes les autres sciences, & la premiere introduction à la Grammaire; *quæ nisi oratori futuro fundamenta fideliter jecerit, quidquid superstruxeris, corruet.* C'est Quintilien qui en parle ainsi. *Inst. I. j. 1.*

Lui-même, dès le premier chapitre de son excellent ouvrage, s'est occupé dans un assez grand détail de ce qui choque ici la fausse délicatesse de nos graves philosophes: & je ne veux leur répondre que par les propres paroles de ce sage rhéteur, qui dès son tems avoit à prévenir de pareilles objections. *Quòd si nemo reprehendit patrem qui hæc non negligenda in suo filio putet, cur improbetur, si quis ea quæ domi suæ rectè faceret, in publicum promit? . . . An Philippus Macedonum rex Alexandro filio suo prima litterarum elementa tradi ab Aristotele summo ejus ætatis philosopho voluisset, aut ille suscepisset hoc officium, si non studiorum* INITIA A PERFECTISSIMO QUOQUE TRACTARI, *pertinere ad summam credidisset?* On le voit; ce n'est pas aux plus malhabiles que Quintilien abandonne le soin de montrer les premiers élémens, *initia*; il juge que l'homme le plus parfait n'est pas de trop pour cette premiere culture, *à perfectissimo quoque tractari*; & il en conclut qu'il ne doit pas avoir honte d'exposer au commencement de son ouvrage ses vûes sur la maniere d'enseigner ces choses: *pudeatne me in ipsis statim elementis etiam brevia discendi monstrare compendia. Inst. I. j. 4.*

Me voilà donc encore bien plus autorisé que Quintilien même à proposer ici mes vûes sur la même matiere: elles deviennent une partie essentielle d'un ouvrage, qui ayant pour objet l'enchaînement de toutes les sciences & de tous les arts, ne peut & ne doit en négliger aucune partie: j'y suis d'ailleurs encouragé par plus d'un exemple dont Quintilien ne pouvoit s'étayer; & le bien même est le principal de tous.

Quelques-uns de nos *syllabaires* les mieux faits

ſont de gros *in-douze*. Ce ſont des livres trop volumineux pour des enfans, qui aiment à changer ſouvent, & qui croient avancer d'autant; ſi c'eſt une illuſion, il eſt utile de la leur laiſſer, parce qu'elle ſert à les encourager. Ajoutez à cette premiere obſervation, que des livres ſi conſidérables ſont par là même beaucoup trop chers pour leur deſtination; la partie la moins aiſée des citoyens eſt la plus nombreuſe, & les enfans ont le tems de déchirer pluſieurs fois des livres un peu gros, avant que d'arriver à la fin.

Un *ſyllabaire* doit donc être d'un volume très-mince, tant pour n'être pas ſi long-tems néceſſaire aux enfans, dont il faut ménager & non pas émouſſer le goût, que pour être d'une acquiſition plus facile pour tous les ordres de citoyens. Il s'en faut beaucoup qu'ils puiſſent tous fournir à leurs enfans, ces ſecours ingénieux mais diſpendieux, que l'art a inventés pour apprendre à lire avec ſuccès, comme des fiches, des cartes, une boëte typographique, *&c.* Mais il y en a peu qui ne puiſſent faire l'acquiſition d'un petit livre élémentaire: & s'il eſt aſſez bien fait pour être utile aux pauvres citoyens, les riches mêmes feront peut-être bien de ne pas le dédaigner. Il n'eſt pas bien sûr que le méchaniſme de l'enſeignement par le bureau typographique, n'accoutume pas les jeunes eſprits à une eſpece de marche artificielle, qu'il n'eſt ni poſſible, ni avantageux de leur faire ſuivre partout.

Mais à quoi faut-il réduire un *ſyllabaire*, pour lui donner toute l'utilité dont il eſt ſuſceptible? A l'expoſition juſte & méthodique de tous les élémens des mots, & à quelque petit diſcours ſuivi qui ſera la matiere préparée des premiers eſſais de lecture.

I. *Elémens des mots.* La premiere choſe qu'il faut faire connoître aux enfans, ce ſont les lettres, & les diverſes combinaiſons de lettres auxquelles l'uſage a attaché la repréſentation des élémens ſimples de la voix. Je n'irai point groſſir cet article d'un détail minutieux qui ne peut pas convenir ici, on trouvera (*articles* LETTRE, CONSONNE, VOYELLE, DIPHTONGUE), de quoi y ſuppléer.

Après les lettres doivent venir les diverſes combinaiſons des conſonnes, & l'on feroit bien de partager ces combinaiſons en ſections, d'après ce qui eſt dit de leur ſociabilité, *au mot* SYLLABE.

Les ſyllabes viendront enſuite: 1°. les ſyllabes phyſiques, où le ſon ſimple eſt précédé d'une conſonne: 2°. celles où il eſt précédé de deux conſonnes: 3°. celles où il eſt précédé de trois conſonnes: 4°. les ſyllabes dont le ſon ſenſible eſt une diphtongue réelle & auriculaire, ſoit ſeule, ſoit précédée d'une, de deux ou de trois conſonnes.

Je ne parle point des ſyllabes artificielles finales, où le ſon ſenſible eſt ſuivi d'une conſonne, parce que je crois qu'il eſt plus utile & plus vrai de détacher cette conſonne finale pour la prononcer à-part avec ſon ſchéva ou *e* muet preſque inſenſible, comme je l'ai montré ailleurs. *Voyez* SYLLABE.

Je ne dis pas non plus qu'il faut nommer toutes les conſonnes avec ce ſchéva ou *e* muet, conformément aux vûes de la grammaire générale, adoptées depuis par MM. Dumas & de Launay, & par les maîtres les plus ſages. Cette épellation me paroît ſi vraie, ſi ſimple & ſi utile; & l'ancienne au contraire, ſi inconſéquente, ſi embarraſſée, & ſi oppoſée aux progrès des enfans, que je penſe qu'il n'eſt plus néceſſaire d'inſiſter ſur cela.

Mais je remarquerai, comme une choſe importante, que pour ce qui concerne les ſyllabes dont j'ai indiqué le détail & les diviſions, il n'en faut omettre aucune dans les tables que l'on en dreſſera: *ſyllabis nullum compendium eſt, perdiſcendæ omnes.* C'eſt l'avis de Quintilien. (*Inſt. l. j. 5.*); & il veut qu'on y arrête les enfans juſqu'à ce qu'on ait toute la certitude poſſible qu'ils ne ſont plus embarraſſés de la diſtinction d'aucune ſyllabe. Je ſuis perſuadé qu'ils ne le feront jamais guere, s'ils nomment les conſonnes par le ſchéva; parce qu'il eſt aiſé de leur faire concevoir, qu'au lieu de ſchéva, il faut mettre le ſon qui ſuit la conſonne.

II. *Eſſais de lecture.* Quand les enfans ſeront fermes ſur leurs lettres & ſur leurs ſyllabes, il faut leur faire lire quelque choſe; mais cela doit être préparé. Je ne trouve rien de mieux imaginé que l'expédient que j'ai vu employé dans quelques *ſyllabaires*. Le diſcours qui doit ſervir de matiere aux premieres lectures, eſt imprimé à droite ſur la page *recto*, ſous la forme ordinaire; & vis-à-vis, à gauche ſur le *verſo*, le même diſcours eſt imprimé en pareils caracteres, mais avec une ſéparation & un tiret entre chacune des ſyllabes de chaque mot. Par exemple:

Dieu tou-ché de la ve-rtu de Jo-ſe-ph, lui fit trou-ver gra-ce de-vant le gou ver-neu-r.

Dieu touché de la vertu de Joſeph, lui fit trouver grace devant le gouverneur.

On commence à faire lire l'enfant au *verſo*; cela eſt aiſé pour lui, il y retrouve dans un autre ordre les mêmes ſyllabes qu'il a vues auparavant: on l'avertit qu'il faut lire de ſuite celles qui ſont attachées par un tiret; que les conſonnes finales qui ſont ſéparées doivent ſe prononcer, comme dans *gou-ve-rneu-r*; que celles qui ne ſont pas ſéparées ſont muettes, comme dans *trou-ver*, *de-vant*: il eſt bientôt au fait, & on peut, après deux eſſais, lui cacher le *verſo*, & lui faire répéter la même lecture au *recto*.

Mais quelle matiere offrira-t-on à ſes premiers eſſais? Il me ſemble que juſqu'ici on n'a apporté guere de diſcernement ou d'attention au choix que l'on en a fait. Dans quelques *ſyllabaires*, c'eſt l'*oraiſon dominicale*, la *ſalutation angélique*, *le ſymbole des apôtres*, la *confeſſion*, les *commandemens de Dieu & de l'Egliſe*, & quelquefois les *pſeaumes de la pénitence*; choſes excellentes en ſoi, mais déplacées ici: 1°. parce qu'elles ne ſont pas de nature à fixer agréablement l'attention des enfans, dont la curioſité n'y trouve aucune idée nouvelle nettement développée & tenant à leur expérience: 2°. parce qu'on a ſoin dans les familles chrétiennes d'apprendre de bonne heure aux enfans les mêmes choſes qu'on leur met ici ſous les yeux, ce qui les expoſe à rendre très-bien l'enchaînement des ſyllabes & la ſuite des mots, ſans être plus intelligens dans l'art de lire, & à tromper ainſi l'eſpérance de leurs maîtres, qui en les faiſant paſſer à un autre livre, les trouvent auſſi embarraſſés & auſſi neufs que s'ils n'avoient encore rien vu de pareil.

D'autres *ſyllabaires* ne renferment que des choſes inutiles, déplacées, ou au-deſſus de la portée des enfans: j'ai vu dans l'un des principes de grammaire, & quels principes! dans un autre, les fables d'Eſope réduites chacune à quatre vers françois, quelquefois difficiles à concevoir pour les lecteurs les plus raiſonnables, tandis qu'on a bien de la peine à proportionner la proſe la plus ſimple à la foible intelligence des enfans.

Il eſt conſtant qu'ils s'occuperont d'autant plus volontiers de leur lecture, qu'ils la trouveront plus à la portée de leur eſprit, & qu'ils auront plus de facilité à l'entendre; que rien n'eſt moins éloigné de leur intelligence que les faits hiſtoriques, parce que ce ſont des tableaux où ils ſe retrouvent eux-mêmes, & dont leur petite expérience les rend déja juges compétens; mais que cette matiere même doit encore être rap-

prochée d'eux par la maniere dont on la leur préſente ; que le ſtyle doit en être concis & clair, les phraſes ſimples & peu recherchées, les périodes courtes & peu compliquées.

L'hiſtoire de Joſeph la plus intéreſſante & la plus inſtructive de toutes pour les enfans, la plus favorable au développement des premiers germes de vertu qui ſont dans leurs cœurs, & la plus propre à mettre dans leurs ames l'idée heureuſe & la conviction utile des attentions perpétuelles de la providence ſur les hommes, me ſemble mériter par tous ces titres, la préférence ſur toute autre hiſtoire pour paroître la premiere ſous les yeux de l'enfance.

Je voudrois qu'elle fût partagée en pluſieurs articles, & que chaque phraſe fût en *alinea*. Ces *alinea* pris un-à-un, deux à-deux, *&c.* ſelon la capacité de chaque enfant, fixeroient naturellement les premieres tâches ; chaque article feroit l'objet d'une répétition totale. Après avoir fait lire à l'enfant un ou deux verſets, on lui feroit relire aſſez pour l'affermir un peu, & on l'exhorteroit à les relire aſſez en ſon particulier pour les redire par cœur : ce moyen, en mettant de bonne heure en exercice ſa mémoire & l'art de s'en ſervir, lui procureroit plus promptement l'habitude de lire, par la répétition fréquente de l'acte même. En allant ainſi de tâche en tâche, on ne manqueroit pas de lui faire reprendre la lecture de tout l'article, quand on ſeroit à la fin, & de lui faire répeter en entier par cœur, avant que d'entamer le ſuivant. Quand on ſeroit parvenu à la fin de toute l'hiſtoire, il ſeroit bon de la reprendre, en faiſant alors de chaque article une ſeule leçon, & enfin de tous les articles une ſeule répétition, ou du moins deux répétitions partielles, qui deviendroient elles-mêmes la matiere d'une répétition totale, tant pour la lecture que pour la récitation.

Qu'il me ſoit permis d'analyſer ici cette hiſtoire telle que je penſe qu'il la faudroit. I. *La haine des enfans de Jacob contre leur frere Joſeph ; ils le vendent à des marchands qui vont en Egypte, & font croire à leur pere qu'une bête l'a devoré.* II. *Joſeph chez Putiphar, puis en priſon ; il eſt établi ſur tous les autres priſonniers.* III. *Ses prédictions au grand échanſon & au grand pannetier du roi.* IV. *Il explique les ſonges du roi.* V. *Années d'abondance & de ſtérilité ; premier voyage des enfans de Jacob en Egypte.* VI. *Second voyage.* VII. *Joſeph reconnu par ſes freres.* VIII. *Etabliſſement de la maiſon de Jacob en Egypte.*

Après l'hiſtoire de Joſeph, imprimée, comme je l'ai dit, ſous deux formes différentes miſes en parallele ; on pourroit ajouter quelqu'autre choſe, ſeulement ſous la forme ordinaire, afin d'accoutumer les enfans à lire ſans trouver les ſyllabes décompoſées. Mais il faut que cette addition tourne encore au profit des jeunes lecteurs, & ſoit relative à leurs beſoins les plus preſſans. Les notions des ſons, des articulations, des voyelles conſtantes, des variables, ſoit orales, ſoit naſales ; des conſonnes labiales, linguales, & gutturales, des dentales, des ſifflantes, des liquides, des mouillées, des naſales, des foibles & des fortes miſes en parallele ; des ſyllabes phyſiques, artificielles, uſuelles : les noms & les uſages des accens, de la cédile, de l'apoſtrophe, du tiret : les les noms des ponctuations, & la meſure des poſes qu'elles indiquent : voilà, ſi je ne me trompe, ce qui doit faire la matiere de cette addition. Ce ſont les principes immédiats de l'art de la lecture, qui ſeront plus intelligibles après les premiers eſſais, & qui contribueront à la perfection des ſuivans ; pourvu que le ſtyle en ſoit auſſi aſſujetti aux petites lumieres de l'enfance, & qu'on les faſſe lire & apprendre aux jeunes éleves avec les mêmes précautions que l'hiſtoire de Joſeph.

Un *ſyllabaire*, bien exécuté dans ſon détail, eſt un ouvrage d'autant plus digne d'un citoyen vraiment philoſophe, que le public même qu'il ſerviroit lui en tiendroit moins de compte : parce qu'en effet *plus habet operis quàm oſtentationis.* Quintil.

SYLLABE, ſ. f. M. Duclos, dans ſes remarques ſur le *ch. iij.* de la *I. partie* de la *grammaire générale*, diſtingue la *ſyllabe* phyſique de la *ſyllabe* uſuelle. « Il » faut obſerver, dit-il, que toutes les fois que pluſieurs conſonnes de ſuite ſe font ſentir dans un mot, » il y a autant de *ſyllabes* réelles (ou phyſiques), qu'il » y a des conſonnes qui ſe font entendre, quoiqu'il » n'y ait point de voyelle écrite à la ſuite de chaque » conſonne ; la prononciation ſuppléant alors un *e* » muet, la *ſyllabe* devient réelle pour l'oreille, au » lieu que les *ſyllabes* d'uſage ne ſe comptent que par » le nombre des voyelles qui ſe font entendre, & qui » s'écrivent... Par exemple, le mot *armateur* eſt de » trois *ſyllabes* d'uſage, & de cinq réelles, parce » qu'il faut ſuppléer un *e* muet après chaque *r* ; on » entend néceſſairement *a-re-ma-teu-re* ».

M. Maillet de Boullay, ſecrétaire pour les belles-lettres de l'académie royale des belles-lettres, ſciences & arts de Rouen, dans le compte qu'il rendit à ſa compagnie, des remarques de M. Duclos & du ſupplément de M. l'abbé Fromant, dit, en anonçant le même chapitre dont je viens de parler : « Nous ne » pouvons le mieux commencer, qu'en adoptant la » définition de l'abbé Girard, cité par M. Fromant. » Suivant cette définition, qui eſt excellente, & qui » nous ſervira de point fixe, *la SYLLABE eſt un ſon » ſimple ou compoſé, prononcé avec toutes ſes articulations, par une ſeule impulſion de voix.* Examinons » ſur ce principe le ſyſtême adopté par M. Duclos. »

Qu'il me ſoit permis de faire obſerver à M. du Boullay, qu'il commence ſa critique par une vraie pétition de principe : adopter d'abord la définition de l'abbé Girard, pour examiner d'après elle le ſyſtême de M. Duclos, c'eſt s'étayer d'un préjugé pour en déduire des conſéquences qui n'en ſeront que la répétition ſous différentes formes. Ne ſeroit-on pas auſſi bien fondé à adopter d'abord le ſyſtême de M. Duclos pour juger enſuite de la définition de l'abbé Girard ; ou plutôt ne vaut-il pas mieux commencer par examiner la nature des *ſyllabes* en ſoi, & indépendamment de tout préjugé, pour apprécier enſuite le ſyſtême de l'un & la définition de l'autre ?

Les élémens de la voix ſont de deux ſortes, les ſons & les articulations. Le ſon eſt une ſimple émiſſion de la voix, dont la forme conſtitutive dépend de celle du paſſage que lui prête la bouche. *Voyez* SON, *Gramm.* L'articulation eſt une exploſion que reçoit le ſon, par le mouvement ſubit & inſtantanée de quelqu'une des parties mobiles de l'organe. *Voyez* H. Il eſt donc de l'eſſence de l'articulation, de précéder le ſon qu'elle modifie, parce que le ſon une fois échapé, n'eſt plus en la diſpoſition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification que ce puiſſe être : & l'articulation doit précéder immédiatement le ſon qu'elle modifie, parce qu'il n'eſt pas poſſible que l'expreſſion d'un ſon ſoit ſéparée du ſon, puiſque ce n'eſt au fond rien autre choſe que le ſon même ſortant avec tel degré de viteſſe acquis par telle ou telle cauſe.

Cette double conſéquence, ſuite néceſſaire de la nature des élémens de la voix, me ſemble démontrer ſans réplique.

1°. Que toute articulation eſt réellement ſuivie d'un ſon qu'elle modifie, & auquel elle appartient en propre, ſans pouvoir appartenir à aucun ſon précédent ; & par conſéquent que toute conſonne eſt ou ſuivie ou cenſée ſuivie d'une voyelle qu'elle modifie, ſans aucun rapport à la voyelle précédente : ainſi, les mots *or*, *dur*, qui paſſent pour n'être que d'une

syllabe, ſont réellement de deux ſons, parce que les ſons *o* & *u* une fois échapés, ne peuvent plus être modifiés par l'articulation *r*, & qu'il faut ſuppoſer enſuite le moins ſenſible des ſons, que nous appellons *e* muet, comme s'il y avoit *o-re*, *du-re*.

2°. Que ſi l'on trouve de-ſuite deux ou trois articulations dans un même mot, il n'y a que la derniere qui puiſſe tomber ſur la voyelle ſuivante, parce qu'elle eſt la ſeule qui la précede immédiatement; & les autres ne peuvent être regardées en rigueur que comme des exploſions d'autant d'*e* muets inutiles à écrire parce qu'il eſt impoſſible de ne pas les exprimer, mais auſſi réels que toutes les voyelles écrites: ainſi, le mot françois *ſcribe*, qui paſſe dans l'uſage ordinaire pour un mot de deux *ſyllabes*, a réellement quatre ſons, parce que les deux premieres articulations *ſ* & *k* ſuppoſent chacune un *e* muet à leur ſuite, comme s'il y avoit *ſe-ke-ri-be*; il y a pareillement quatre ſons phyſiques dans le mot *ſphinx*, qui paſſe pour n'être que d'une *ſyllabe*, parce que la lettre finale *x* eſt double, qu'elle équivaut à *ſ*, *k*, & que chacune de ces articulations compoſantes ſuppoſe après elle l'*e* muet, comme s'il y avoit *ſe-phin-k-ſe*.

Que ces *e* muets ne ſoient ſupprimés dans l'orthographe, que parce qu'il eſt impoſſible de ne pas les faire ſentir quoique non écrits, j'en trouve la preuve non-ſeulement dans la rapidité exceſſive avec laquelle on les prononce, mais encore dans des faits orthographiques, ſi je puis parler ainſi. 1°. Nous avons pluſieurs mots terminés en *ment*, dont la terminaiſon étoit autrefois précédée d'un *e* muet pur, lequel n'étoit ſenſible que par l'alongement de la voyelle dont il étoit lui-même précédé, comme *rallieme-nt*, *éternuement*, *enrouement*, &c. aujourd'hui on ſupprime ces *e* muets dans l'orthographe, quoiqu'ils produiſent toujours l'alongement de la voyelle précédente, & l'on ſe contente, afin d'éviter l'équivoque, de marquer la voyelle longue d'un accent circonflexe, *ralliment*, *éternûment*, *enroûment*. 2°. Cela n'eſt pas ſeulement arrivé après les voyelles, on l'a fait encore entre deux conſonnes, & le mot que nous écrivons aujourd hui *ſoupçon*, je le trouve écrit *ſouſpeçon* avec l'*e* muet, dans le *livre de la préeellence du langage françois*, par H. Eſtiene, (*édit. 1579.*) Or il eſt évident que c'eſt la même choſe pour la prononciation, d'écrire *ſoupeçon* ou *ſoupçon*, pourvu que l'on paſſe ſur l'*e* muet écrit, avec autant de rapidité que ſur celui que l'organe met naturellement entre *p* & *ç*, quoiqu'il n'y ſoit point écrit.

Cette rapidité, en quelque ſorte inappréciable de l'*e* muet ou *ſcheva*, qui ſuit toujours une conſonne qui n'a pas immédiatement après ſoi une autre voyelle, eſt préciſément ce qui a donné lieu de croire qu'en effet la conſonne appartenoit ou à la voyelle précédente, ou à la ſuivante, quoiqu'elle en ſoit ſéparée: c'eſt ainſi que le mot *âcre* ſe diviſe communément en deux parties, que l'on appelle auſſi *ſyllabes*, ſavoir *a-cre*, & que l'on rapporte également les deux articulations *k* & *r* à l'*e* muet final: au contraire, quoique l'on coupe auſſi le mot *arme* en deux *ſyllabes*, qui ſont *ar-me*, on rapporte l'articulation *r* à la voyelle *a* qui précede, & l'articulation *m* à l'*e* muet qui ſuit: pareillement on regarde le mot *or* comme n'ayant qu'une *ſyllabe*, parce qu'on rapporte à la voyelle *o* l'articulation *r*, faute de voir dans l'écriture & d'entendre ſenſiblement dans la prononciation, une autre voyelle qui vienne après cette articulation, pour la relier.

Il eſt donc bien établi, par la nature même des élemens de la voix, combinée avec l'uſage ordinaire de la parole, qu'il eſt indiſpenſable de diſtinguer en effet les *ſyllabes* phyſiques des *ſyllabes* artificielles, & de prendre des unes & des autres les idées qu'en donne, ſous un autre nom, l'habile ſecrétaire de l'académie françoiſe: par-là ſon ſyſtême ſe trouve juſtifié & ſolidement établi, indépendamment de toutes les définitions imaginables.

Celle de l'abbé Girard va même ſe trouver fauſſe d'après ce ſyſtême, loin de pouvoir ſervir à le combattre. *C'eſt*, dit-il, (vrais princip. *tom. I. diſc. I. pag. 12.*) *un ſon, ſimple ou compoſé, prononcé avec toutes ſes articulations, par une ſeule impulſion de voix.* Il ſuppoſe donc que le même ſon peut recevoir pluſieurs articulations, & il dit poſitivement, *pag. 11*, que la voyelle a quelquefois pluſieurs conſonnes attachées à ſon ſervice, & qu'elle peut les avoir *à ſa tête ou à ſa ſuite*: c'eſt préciſément ce qui eſt démontré faux à ceux qui examinent les choſes en rigueur; cela ne peut ſe dire que des *ſyllabes* uſuelles tout au plus, & encore ne paroît-il pas trop raiſonnable de partager comme on fait les *ſyllabes* d'un mot, lorſqu'il renferme deux conſonnes de ſuite entre deux voyelles. Dans le mot *armé*, par exemple, on attache *r* à la premiere *ſyllabe*, & *m* à la ſeconde, & l'on ne fait guere d'exception à cette regle, ſi ce n'eſt lorſque la ſeconde conſonne eſt l'une des deux liquides *l* ou *r*, comme dans *â-cre*, *ai-gle*.

« Pour moi, dit M. Harduin, ſecretaire perpétuel » de l'académie d'Arras, *rem. div. ſur la prononc.* » *pag. 56.* je ne vois pas que cette diſtinction ſoit » appuyée ſur une raiſon valable; & il me paroî» troit beaucoup plus régulier que le mot *armé* s'é» pellât *a-rmé*..... Il n'y a aucun partage ſenſible » dans la prononciation de *rmé*; & au contraire on » ne ſauroit prononcer *ar*, ſans qu'il y ait un par» tage aſſez marqué: l'*e* féminin qu'on eſt obligé de » ſuppléer pour prononcer l'*r*, ſe fait bien moins » ſentir & dure bien moins dans *rmé* que dans *ar*. En » un mot, chaque ſon ſur lequel on s'arrête d'une » maniere un peu ſenſible, me paroît former & ter» miner une *ſyllabe*; d'où je conclus qu'on fait diſ» tinctement trois *ſyllabes* en épellant *ar-mé*, au lieu » qu'on n'en fait pas diſtinctement plus de deux, en » épellant *a-rmé*. Ce qui ſe pratique dans le chant » peut ſervir à éclaircir ma penſée. Suppoſons une » tenue de pluſieurs meſures ſur la premiere *ſyllabe* » du mot *charme*; n'eſt-il pas certain qu'elle ſe fixe » uniquement ſur l'*a*, ſans toucher en aucune ma» niere à l'*r*, quoique dans les paroles miſes en mu» ſique, il ſoit d'uſage d'écrire cette *r* immédiate» ment après l'*a*, & qu'elle ſe trouve ainſi ſéparée » de l'*m* par un eſpace conſidérable? N'eſt-il pas » évident, nonobſtant cette ſéparation dans l'écri» ture, que l'aſſemblage des lettres *rme* ſe prononce » entierement ſous la note qui ſuit la tenue?

» Une choſe ſemble encore prouver que la pre» miere conſonne eſt plus liée avec la conſonne ſui» vante qu'avec la voyelle précédente, à laquelle, » par conſéquent, on ne devroit pas l'unir dans la » compoſition des *ſyllabes*: c'eſt que cette voyelle » & cette premiere conſonne n'ont l'une ſur l'autre » aucune influence directe, tandis que le voiſinage » des deux conſonnes altere quelquefois l'articula» tion ordinaire de la premiere ou de la ſeconde. » Dans le mot *obtus*, quoiqu'on y prononce foible» ment un *e* féminin après le *b*, il arrive que le *b* » contraint par la proximité du *t*, ſe change indiſ» penſablement en *p*, & on prononce effectivement » *optus*.... Ainſi l'antipathie même qu'il y a entre » les conſonnes *b*, *t*, [parce que l'une eſt foible & » l'autre forte], ſert à faire voir que dans *obtus* elles » ſont plus unies l'une à l'autre, que la premiere ne » l'eſt avec l'*o* qui la précede.

J'ajoute que la méthode commune me fournit » elle-même des armes qui favoriſent mon opinion. » Car, 1°. j'ai déja fait remarquer que, ſelon cette

» méthode, on épelle *á-cre* & *E-glé* : on penſe donc » du moins qu'il y a des cas où deux conſonnes placées entre deux voyelles, la premiere a une liaiſon » plus étroite avec la ſeconde, qu'avec la voyelle » dont elle eſt précédée. 2°. La même méthode enſeigne aſſurément que les lettres *ſ t* appartiennent » à une même *ſyllabe* dans *ſtyle*, *ſtatue* : pourquoi » en ſeroit-il autrement dans *vaſte*, *poſte*, *myſtere* ? » [On peut tirer la même conſéquence de *pſeaume*, » pour *rapſodie* ; de *ſpécieux*, pour *aſpect*, *reſpect*, &c. » de *ſtrophe*, pour *aſtronomie* ; de *Ptolomée*, pour *ap-» titude*, *optatif*, &c. C'eſt le ſyſtême même de P. R. » dont il va être parlé.] 3°. Voici quelque choſe de » plus fort. Qu'on examine la maniere dont s'épelle » le mot *axe*, on conviendra que l'*x* tout entier eſt » de la ſeconde *ſyllabe*, quoiqu'il tienne lieu des deux » conſonnes *c*, *ſ*, & qu'il repréſente conſéquemment deux articulations. Or ſi ces deux articulations ſont partie d'une même *ſyllabe* dans le mot » *axe*, qu'on pourroit écrire *acſe*, elles ne ſont pas » moins unies dans *accès*, qu'on pourroit écrire » *acsès* : & dès qu'on avoue que l'*s* ſeul fait une *ſyl-» labe* dans *accès*, ne doit-on pas reconnoître qu'il » en eſt de même dans *armé* & dans tous les cas ſemblables ?

» Dom Lancelot, dans ſa *méthode pour apprendre » la langue latine*, connue ſous le nom de *Port-Royal*, » (*traité des lettres*, *ch. xiv.* §. *iij.*) établit, ſur la » compoſition des *ſyllabes*, un ſyſtême fort ſingulier, qui, tout différent qu'il eſt du mien, peut » néanmoins contribuer à le faire valoir. *Les conſon-» nes*, dit-il, *qui ne ſe peuvent joindre enſemble au » commencement d'un mot, ne s'y joignent pas au mi-» lieu ; mais les conſonnes qui ſe peuvent joindre en-» ſemble au commencement d'un mot, ſe doivent auſſi » joindre au milieu* ; & Ramus *prétend que de faire autrement, c'eſt commettre un barbariſme*. Il eſt bien ſûr » que ſi la jonction de telle & telle conſonne eſt » réellement impoſſible dans une poſition, elle ne » l'eſt pas moins dans une autre. M. D. Lancelot fait » dépendre la poſſibilité de cette jonction d'un ſeul » point de fait, qui eſt de ſavoir s'il en exiſte des » exemples à la tête de quelques mots latins. Ainſi, » ſuivant cet auteur, *paſtor* doit s'épeller *pa-ſtor*, » parce qu'il y a des mots latins qui commencent par » *ſt* ; tels que *ſtare*, *ſtimulus* : au contraire *arduus* » doit s'épeller *ar-duus*, parce qu'il n'y aucun mot » latin qui commence par *rd*. La regle ſeroit embarraſſante, puiſqu'on ne pourroit la pratiquer ſûrement, à moins que de connoître & d'avoir préſens à l'eſprit tous les mots de la langue qu'on voudroit épeller. Mais d'ailleurs s'il n'y a point eu chez » les Latins de mot commençant par *rd*, eſt-ce donc » une preuve qu'il ne pût y en avoir ? Un mot conſtruit de la ſorte ſeroit-il plus étrange que *bdellium*, » *Tmolus*, *Cteſiphon*, *Ptolomæus* ? »

A ces excellentes remarques de M. Harduin, j'en ajouterai une, dont il me préſente lui-même le germe. C'eſt que pour établir la poſſibilité de joindre enſemble pluſieurs conſonnes dans une même *ſyllabe*, il ne ſuffiroit pas de conſulter les uſages particuliers d'une ſeule langue, il faudroit conſulter tous les uſages de toutes les langues anciennes & modernes ; & cela même ſeroit encore inſuffiſant pour établir une concluſion univerſelle, qui ne peut jamais être fondée ſolidement que ſur les principes naturels. Or il n'y a que le méchaniſme de la parole qui puiſſe nous faire connoître d'une maniere ſûre les principes de ſociabilité ou d'incompatibilité des articulations, & c'eſt conſéquemment le ſeul moyen qui puiſſe les établir. Voici, je crois, ce qui en eſt.

1°. Les quatre conſonnes conſtantes *m*, *n*, *l*, *r*, peuvent précéder ou ſuivre toute conſonne variable, foible ou forte, *v*, *f*, *b*, *p*, *d*, *t*, *g*, *q*, *z*, *s*, *j*, *ch*.

2°. Ces quatre conſonnes conſtantes peuvent également s'aſſocier entre elles, *mn*, *nm*, *ml*, *lm*, *mr*, *rm*, *nl*, *ln*, *nr*, *rn*, *lr*, *rl*.

3°. Toutes les conſonnes variables foibles peuvent ſe joindre enſemble, & toutes les fortes ſont également ſociables entre elles.

Ces trois regles de la ſociabilité des conſonnes ſont fondées principalement ſur la compatibilité naturelle des mouvemens organiques, qui ont à ſe ſuccéder pour produire les articulations qu'elles repréſentent : mais il y a peut-être peu de ces combinaiſons que notre maniere de prononcer l'*e* muet écrit ne puiſſe ſervir à juſtifier. Par exemple, *dg* ſe fait entendre diſtinctement dans notre maniere de prononcer rapidement, *en cas de guerre*, comme s'il y avoit *en-ca-dguer-re* ; nous marquons *jv* dans *les cheveux*, que nous prononçons comme s'il y avoit *lé-jveu*, &c. c'eſt ici le cas où l'oreille doit diſſiper les préjugés qui peuvent entrer par les yeux, & éclairer l'eſprit ſur les véritables procédés de la nature.

4°. Les conſonnes variables foibles ſont incompatibles avec les fortes. Ceci doit s'entendre de la prononciation, & non pas de l'écriture qui devroit toujours être à la vérité, mais qui n'eſt pas toujours une image fidele de la prononciation. Ainſi nous écrivons véritablement *obtus*, où l'on voit de ſuite les conſonnes *b*, *t*, dont la premiere eſt foible & la ſeconde forte ; mais, comme on l'a remarqué ci-deſſus, nous prononçons *optus*, en fortifiant la premiere à cauſe de la ſeconde. Cette pratique eſt commune à toutes les langues, parce que c'eſt une ſuite néceſſaire du méchaniſme de la parole.

Il paroît donc démontré que l'on ſe trompe en effet dans l'épellation ordinaire, lorſque de deux conſonnes placées entre deux voyelles on rapporte la premiere à la voyelle précédente, & la ſeconde à la voyelle ſuivante. Si, pour ſe conformer à la formation uſuelle des *ſyllabes*, on veut ne point imaginer de *ſchéva* entre les deux conſonnes, & regarder les deux articulations comme deux cauſes qui concourent à l'exploſion du même ſon ; il faut les rapporter toutes deux à la voyelle ſuivante, par la raiſon qu'on a déja alléguée pour une ſeule articulation, qu'il n'eſt plus tems de modifier l'exploſion d'un ſon quand il eſt déja échappé.

Quant à ce qui concerne les conſonnes finales, qui ne ſont ſuivies dans l'écriture d'aucune voyelle, ni dans la prononciation d'aucun autre ſon que de celui de l'*e* muet preſque inſenſible, l'uſage de les rapporter à la voyelle précédente eſt abſolument en contradiction avec la nature des choſes, & il ſemble que les Chinois en ayent apperçu & évité de propos délibéré l'inconvénient ; dans leur langue, tous les mots ſont *mono-ſyllabes*, ils commencent tous par une conſonne, jamais par une voyelle, & ne finiſſent jamais par une conſonne. Ils parlent d'après la nature, & l'art ne l'a ni enrichie, ni défigurée. Oſons les imiter, du-moins dans notre maniere d'épeller ; & de même qu'il eſt prouvé qu'il faut épeller *charmé* par *cha-rme*, *accès* par *a-ccès*, *circonſpection* par *cir-con-ſpe-cti-on*, ſéparons de même la conſonne finale de la voyelle antécédente, & prononçons à la ſuite le *ſchéva* preſque inſenſible pour rendre ſenſible la conſonne elle-même : ainſi *acteur* s'épellera *a-cteu-r*, *Jacob* ſera *Ja-co-b*, *cheval* ſera *che-va-l*, &c.

On ſent bien que cette maniere d'épeller doit avoir beaucoup plus de vérité que la maniere ordinaire, qu'elle eſt plus ſimple, & par conſéquent plus facile pour les enfans à qui on apprend à lire. Il n'y auroit à craindre pour eux que le danger de rendre trop ſenſible le ſchéva des conſonnes, qui ne ſont ſuivies d'aucune voyelle écrite ; mais outre la précaution de ne pas imprimer le ſchéva propre à la conſonne

finale, un maître intelligent ſaura bien les prévenir là-deſſus, & les amener à la prononciation ferme & uſuelle de chaque mot : ce ſera même une occaſion favorable de leur faire remarquer qu'il eſt d'uſage de regarder la conſonne finale comme faiſant *ſyllabe* avec la voyelle précédente, mais que ce n'eſt qu'une *ſyllabe* artificielle, & non une *ſyllabe* phyſique.

Qu'eſt-ce donc qu'une *SYLLABE phyſique ?* C'eſt *un ſon ſenſible prononcé naturellement en un ſeul coup de voix.* Telles ſont les deux *ſyllabes* du mot *a-mi :* chacune d'elles eſt un ſon *a*, *i :* chacun de ces ſons eſt ſenſible, puiſque l'oreille les diſtingue ſans les confondre : chacun de ces ſons eſt prononcé naturellement, puiſque l'un eſt une ſimple émiſſion ſpontanée de la voix, & que l'autre eſt une émiſſion accélérée par une articulation qui le précede, comme la cauſe précede naturellement l'effet ; enfin chacun de ces ſons eſt prononcé en un ſeul coup de voix, & c'eſt le principal caractere des *ſyllabes*.

Qu'eſt-ce qu'une *SYLLABE artificielle ?* C'eſt *un ſon ſenſible prononcé artificiellement avec d'autres ſons inſenſibles en un ſeul coup de voix.* Telles ſont les deux *ſyllabes* du mot *trom-peur :* il y a dans chacune de ces *ſyllabes* un ſon ſenſible, *om* dans la premiere, *eu* dans la ſeconde, tous deux diſtingués par l'organe qui les prononce, & par celui qui les entend : chacun de ces ſons eſt prononcé avec un ſchéva inſenſible ; *om*, avec le ſchéva que ſuppoſe la premiere conſonne *r*, laquelle conſonne ne tombe pas immédiatement ſur *om*, comme la ſeconde conſonne *r ; eu*, avec le ſchéva que ſuppoſe la conſonne finale *r*, laquelle ne peut naturellement modifier *eu* comme la conſonne *p* qui précede : chacun de ces ſons ſenſibles eſt prononcé artificiellement avec ſon ſchéva en un ſeul coup de voix ; puiſque la prononciation naturelle donneroit à chaque ſchéva un coup de voix diſtinct, ſi l'art ne la précipitoit pour rendre le ſchéva inſenſible ; d'où il réſulteroit que le mot *trompeur*, au-lieu des deux *ſyllabes* artificielles *trom-peur* auroit les quatre *ſyllabes* phyſiques *te-rom-peu-re*.

Il y a dans toutes les langues des mots qui ont des *ſyllabes* phyſiques & des *ſyllabes* artificielles : *ami* a deux *ſyllabes* phyſiques ; *trompeur* a deux *ſyllabes* artificielles ; *amour* a une *ſyllabe* phyſique & une artificielle. Ces deux ſortes de *ſyllabes* ſont donc également uſuelles ; & c'eſt pour cela que j'ai cru ne devoir point, comme M. Duclos, oppoſer l'uſage à la nature, pour fixer la diſtinction des deux eſpeces que je viens de définir : il m'a ſemblé que l'oppoſition de la nature & de l'art étoit plus réelle & moins équivoque, & qu'une *ſyllabe* uſuelle pouvoit être ou phyſique ou artificielle ; la *ſyllabe* uſuelle, c'eſt le genre, la phyſique & l'artificielle en ſont les eſpeces.

Qu'eſt-ce donc enfin qu'une *SYLLABE uſuelle*, ou ſimplement une *ſyllabe ?* C'eſt, en ſupprimant des définitions précédentes les caracteres diſtinctifs des eſpeces, *un ſon ſenſible prononcé en un ſeul coup de voix.*

Il me ſemble que l'uſage univerſel de toutes les langues nous porte à ne reconnoître en effet pour *ſyllabes*, que les ſons ſenſibles prononcés en un ſeul coup de voix : la meilleure preuve que l'on puiſſe donner, que c'eſt ainſi que toutes les nations l'ont entendu, & que par conſéquent nous devons l'entendre ; ce ſont les *ſyllabes* artificielles, où l'on a toujours reconnu l'unité *ſyllabique*, nonobſtant la pluralité des ſons réels que l'oreille y apperçoit ; *lieu*, *lien*, *leur*, voilà trois *ſyllabes* avouées telles dans tous les tems, quoique l'on entende les deux ſons *i*, *eu* dans la premiere, les deux ſons *i*, *en* dans la ſeconde, & dans la troiſieme le ſon *eu* avec le ſchéva que ſuppoſe la conſonne *r ;* mais le ſon prépoſitif *i* dans les deux premieres, & le ſchéva dans la troiſieme ſont preſque inſenſibles malgré leur réalité, & le tout dans chacune ſe prononce en un ſeul coup de voix, d'où dépend l'unité *ſyllabique*.

Il n'eſt donc pas exact de dire, comme M. Duclos, (*loc. cit.*) que nous avons des vers qui ſont à-la-fois de douze *ſyllabes* d'uſage, & de vingt-cinq à trente *ſyllabes* phyſiques. Toute *ſyllabe* phyſique uſitée dans la langue en eſt auſſi une *ſyllabe* uſuelle, parce qu'elle eſt un ſon ſenſible prononcé en un ſeul coup de voix ; par conſéquent on ne trouvera jamais dans nos vers plus de *ſyllabes* phyſiques que de *ſyllabes* uſuelles. Mais on peut y trouver plus de ſons phyſiques que de ſons ſenſibles, & de-là même plus de ſons que de *ſyllabes ;* parce que les *ſyllabes* artificielles, dont le nombre eſt aſſez grand, renferment néceſſairement pluſieurs ſons phyſiques ; mais un ſeul eſt ſenſible, & les autres ſont inſenſibles.

On diviſe communément les *ſyllabes* uſuelles, ou par rapport au ſon, ou par rapport à l'articulation.

Par rapport au ſon, les *ſyllabes* uſuelles ſont ou incomplexes ou complexes.

Une *ſyllabe* uſuelle *incomplexe* eſt un ſon unique, qui n'eſt pas le réſultat de pluſieurs ſons élémentaires, quoiqu'il y ait d'ailleurs quelque ſchéva ſuppoſé par quelque articulation : telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots, *A-mi*, *TA-mis*, *OU-vrir*, *COU-vrir*, *EN-ter*, *PLAN-ter*.

Une *ſyllabe* uſuelle *complexe* eſt un ſon double, qui comprend deux ſons élémentaires prononcés diſtinctement & conſécutivement, mais en un ſeul coup de voix : telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots *OI-ſon*, *CLOI-ſon*, *HUI-lier*, *TUI-lier*.

Par rapport à l'articulation, les *ſyllabes* uſuelles ſont ou ſimples ou compoſées.

Une *ſyllabe* uſuelle *ſimple* eſt un ſon unique ou double, qui n'eſt modifié par aucune articulation : telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots *A-mi*, *OU-vrir*, *EN-ter*, *OI-ſon*, *HUI-lier*.

Une *ſyllabe* uſuelle *compoſée* eſt un ſon unique ou double, qui eſt modifié par une ou par pluſieurs articulations : telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots *TA-mis*, *COU-vrir*, *PLAN-ter*, *CLOI-ſon*, *TUI-lier*.

Pour terminer cet article, il reſte à examiner l'origine du nom de *ſyllabe*. Il vient du verbe grec συλλαμβάνω, *comprehendo ;* R. R. σὺν, *cùm ;* & λαμβάνω, *prehendo*, *capio :* de-là vient le nom συλλαβή, *ſyllabe*. Priſcien & les grammairiens latins qui l'ont ſuivi, ont tous pris ce mot dans le ſens actif : *SYLLABA*, dit Priſcien, *eſt comprehenſio litterarum*, comme s'il avoit dit, *id quod comprehendit litteras*. Mais 1°. cette pluralité de lettres n'eſt nullement eſſentielle à la nature des *ſyllabes*, puiſque le mot *a-mi* a réellement deux *ſyllabes* également néceſſaires à l'intégrité du mot, quoique la premiere ne ſoit que d'une lettre. 2°. Il eſt évidemment de la nature des *ſyllabes*, telle que je viens de l'expoſer, que le *comprehenſio* des Latins & le συλλαβή des Grecs doivent être pris dans le ſens paſſif, *id quod uno vocis impulſu comprehenditur ;* ce qui eſt exactement conforme à la définition de toutes les eſpeces de *ſyllabes*, & apparemment aux vues des premiers nomenclateurs. (*E. R. M. B.*)

SYLLABE, (*Verſif. franç.*) comme le nombre des *ſyllabes* fait la meſure des vers françois, il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût des regles fixes & certaines pour déterminer le nombre des *ſyllabes* de chaque mot ; car il y a des mots douteux à cet égard, & il y en a même qui ont plus de *ſyllabes* en vers qu'en proſe ; les noms qui ſe terminent en *ieux*, en *iel*, en *ien*, en *ion*, en *ier*, *&c.* cauſent beaucoup d'embarras à ceux qui ſe piquent d'exactitude : *odieux*, *précieux*, ſont de trois *ſyllabes*, & cependant *cieux*, *lieux*, *dieux*, n'ont qu'une *ſyllabe*. De même, *fiel*, *miel*, *bien*,

mien, ſont monoſyllabes; mais dans *lien*, *ancien*, *magicien*, *académicien*, *muſicien*, la terminaiſon en *ien* eſt de deux *ſyllabes*. Dans les mots *fier*, *altier*, *métier*, la rime en *ier* eſt d'une ſeule *ſyllabe*, & de deux dans *bouclier*, *ouvrier*, *meurtrier* & *fier* quand il eſt verbe. Toutes ces différences demandent une application particuliere pour ne s'y pas tromper, & ne pas faire un ſolléciſme de quantité. En général, il faut conſulter l'oreille, qui doit être le principal juge du nombre des *ſyllabes*, & pour lors la prononciation la plus douce & la plus naturelle doit être préférée. *Mourgues.* (*D. J.*)

SYLLABE, ſ. f. *en Muſique*, συλλαβὴ, eſt, au rapport de Nicomaque, le nom que donnent quelquefois les anciens à la conſonance de la quarte, qu'ils appelloient communément *diateſſaron*. *Voyez* DIATESSARON.

SYLLABIQUE, adj. (*Gramm.*) qui concerne les ſyllabes, qui appartient aux ſyllabes, qui leur eſt propre. L'unité *ſyllabique*, c'eſt ce qui fait qu'une ſyllabe eſt une, ce qui dépend ſur-tout de l'unité du coup de voix. *Voyez* SYLLABE. Le tems ou la valeur *ſyllabique*, c'eſt la proportion de la durée d'une ſyllabe relativement à celle des autres ſyllabes d'un même diſcours. *Voyez* QUANTITÉ. L'harmonie, le nombre ou le rythme n'eſt pas le réſultat de la ſimple combinaiſon des tems *ſyllabiques* des mots; c'eſt la proportion de cette combinaiſon avec la penſée même dont la phraſe eſt l'image.

SYLLABUB, ſ. m. (*Pharmacie.*) eſpece de boiſſon compoſée de vin blanc & de ſucre, à quoi l'on ajoute du lait nouveau. On en fait principalement uſage pendant les chaleurs de l'été.

Quelquefois on le fait de vin de canarie au-lieu de vin blanc, auquel cas on épargne le ſucre, & l'on y met à la place un peu de jus de citron & de noix de muſcade.

La meilleure façon eſt de mêler le vin avec tous les ingrédiens dès la veille, & de n'y joindre le lait ou la crême que le lendemain matin. La proportion eſt une pinte de vin ſur trois pintes de lait.

Mais pour faire du *ſyllabub* fouetté, on prend une chopine de vin blanc ou de vin du Rhin, & une pinte de crême avec trois blancs d'œuf; on aſſaiſonne le tout avec du ſucre, & on le fouette avec des brins de bouleau; on en ôte l'écume à meſure qu'elle ſe forme, on la met dans un vaiſſeau, & après qu'elle s'y eſt repoſée deux ou trois heures, elle eſt bonne à manger.

SYLLEPSE, ſ. f. (*Gram.*) σύλληψις, *comprehenſio*; c'eſt la même étymologie que celle du mot *ſyllabe*, *voyez* SYLLABE; mais elle doit ſe prendre ici dans le ſens actif, au-lieu que dans *ſyllabe* elle a le ſens paſſif: σύλληψις, *comprehenſio duorum ſenſuum ſub unâ voce*; ou-bien *acceptio vocis unius duos ſimul ſenſus comprehendentis*. C'eſt tout-à-la fois la définition du nom & celle de la choſe.

La *ſyllepſe* eſt donc un trope au moyen duquel le même mot eſt pris en deux ſens différens dans la même phraſe, d'une part dans le ſens propre, & de l'autre dans un ſens figuré. Voici des exemples cités par M. du Marſais. *trop. part. II. art. xj. pag. 151.*

« Coridon dit que Galathée eſt pour lui plus douce que le thym du mont Hybla; *Galathæa thymo mihi dulcior Hyblæ*, Virg. *ecl. vij. 37.* le mot *doux* eſt au propre par rapport au thym, & il eſt au figuré par rapport à l'impreſſion que ce berger dit que Galathée fait ſur lui. Virgile fait dire enſuite à un autre berger; *ibid. 41. Ego Sardois videar tibi amarior herbis*, (quoique je te paroiſſe plus amer que les herbes de Sardaigne, *&c.*). Nos bergers diſent, *plus aigre qu'un citron verd.*

» Pyrrhus, fils d'Achille, l'un des principaux chef des Grecs, & qui eut le plus de part à l'embraſement de la ville de Troie, s'exprime en ces termes dans l'une des plus belles pieces de Racine: *Andromaq. act. I. ſc. jv.*

Je ſouffre tous les maux que j'ai faits devant Troie;
Vaincu, chargé de fers, de regrets conſumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

» *brûlé* eſt au propre, par rapport aux feux que Pyrrhus alluma dans la ville de Troie; & il eſt au figuré, par rapport à la paſſion violente que Pyrrhus dit qu'il reſſentoit pour Andromaque...

» Au reſte, cette figure joue trop ſur les mots pour ne pas demander bien de la circonſpection: il faut éviter les jeux de mots trop affectés & tirés de loin.

Cette obſervation de M. du Marſais eſt très-ſage; mais elle auroit pû devenir plus utile, s'il avoit aſſigné les cas où la *ſyllepſe* peut avoir lieu, & qu'il eût fixé l'analyſe des phraſes ſylleptiques. Il me ſemble que ce trope n'eſt d'uſage que dans les phraſes explicitement comparatives, de quelque nature que ſoit le rapport énoncé par la comparaiſon, ou d'égalité, ou de ſupériorité, ou d'infériorité: *brûlé d'autant de feux que j'en allumai*, ou *de plus de feux*, ou *de moins de feux que je n'en allumai*. Dans ce cas, ce n'eſt pas le cas unique exprimé dans la phraſe, qui réunit ſur ſoi les deux ſens; il n'en a qu'un dans le premier terme de la comparaiſon, & il eſt cenſé répété avec le ſecond ſens dans l'expreſſion du ſecond terme. Ainſi le verſet 70 du *pſ.* 118. *Coagulatum eſt ſicut lac cor eorum*, eſt une propoſition comparative d'égalité, dans laquelle le mot *coagulatum*, qui ſe rapporte à *cor eorum*, eſt pris dans un ſens métaphorique; & le ſens propre qui ſe rapporte à *lac* eſt néceſſairement attaché à un autre mot pareil ſous-entendu; *cor eorum coagulatum eſt ſicut lac coagulatur.*

Il ſuit de-là que la *ſyllepſe* ne peut avoir lieu, que quand le ſens figuré que l'on aſſocie au ſens propre eſt autoriſé par l'uſage dans les occurrences où il n'y a pas de *ſyllepſe*. C'eſt ainſi que *feux* eſt de miſe dans l'exemple de Racine, parce qu'indépendamment de toute comparaiſon on peut dire par métaphore, *les feux de l'amour*. J'ajouterai que peut-être ſeroit-il plus ſage de reſtraindre la *ſyllepſe* aux ſeuls cas où le ſens figuré ne peut être rendu par un mot propre.

M. du Marſais ſemble inſinuer, que le ſens figuré que la *ſyllepſe* réunit au ſens propre, eſt toujours une métaphore. Il me ſemble pourtant qu'il y a une vraie *ſyllepſe* dans la phraſe latine, *Nerone neronior ipſo*, & dans ce vers françois, *Plus Mars que le Mars de la Thrace*; puiſque *Nero* d'une part & *Mars* de l'autre ſont pris dans deux ſens différens: or le ſens figuré de ces mots n'eſt point une métaphore; c'eſt une antonomaſe; ce ſont des noms propres employés pour des noms appellatifs. Je dis que dans ces exemples il y a *ſyllepſe*, quoique le mot pris à double ſens ſoit exprimé deux fois: c'eſt que s'il n'eſt pas répété dans les exemples ordinaires, il eſt ſous-entendu, comme je l'ai remarqué plus haut, & que l'ellipſe n'eſt point néceſſaire à la conſtitution de la *ſyllepſe*.

Il y a auſſi une figure de conſtruction que les Grammairiens appellent *ſyllepſe* ou *ſynthèſe*. Mais comme il me ſemble dangereux pour la clarté de l'enſeignement, de donner à un même mot technique des ſens différens, je n'adopte, pour nommer la figure dont il s'agit, que le nom *ſynthèſe*, & c'eſt ſous ce nom que j'en parlerai. *Voyez* SYNTHESE, *Grammaire.* (*E. R. M. B.*)

SYLLEPSIOLOGIE, ſ. f. *dans l'Economie animale*, c'eſt une partie qui traite de la ſalive.

Ce mot eſt compoſé du grec συλλεψις, *ſalive* & λογος, *diſcours.*

SYLLOGISME, ſ. m. (*Logique.*) le *ſyllogiſme* eſt

un raiſonnement énoncé ſuivant les regles de la logique. Pour le conſtruire, on compare deux idées dont on veut connoître le rapport ou la différence à une troiſieme idée qui ſe nomme *moyenne*. Quand deux idées peuvent être comparées enſemble pour en former immédiatement un jugement affirmatif ou négatif, il n'eſt pas beſoin de recourir au raiſonnement; mais comme cela ne ſe peut pas toujours, c'eſt alors qu'on recourt à l'idée moyenne, qui ſert de principe de comparaiſon. Si j'entreprends, par exemple, de prouver que la terre eſt ſphérique, il m'eſt impoſſible de comparer immédiatement l'idée de la figure ſphérique & celle de la terre; mais avec le ſecours d'une idée moyenne, ſavoir celle de l'ombre de la terre, qui ſe trouve être l'ombre d'un corps ſphérique, je ferai la comparaiſon dont il s'agit; & voici comment j'exprimerai mon argument: *tout corps eſt ſphérique, ſi ſon ombre tombant directement ſur un plan eſt circulaire, quelle que ſoit la ſituation de ce corps; or nous voyons dans les éclipſes de la lune que l'ombre de la terre a cette propriété: donc la terre eſt un corps ſphérique.*

Pour que la concluſion ſoit juſte, il faut 1°. que les prémiſſes qui conſtituent la matiere de l'argument, ſoient vraies: enſuite que la concluſion en ſoit bien déduite, c'eſt-à-dire, que la comparaiſon de l'idée moyenne avec les termes de la concluſion démontre leur relation: ce qui fait la forme de l'argument.

Quand une ſeule idée moyenne ſuffit pour conduire à la concluſion cherchée, ce raiſonnement eſt ſimple; quand il faut pluſieurs idées moyennes pour démontrer la relation qu'ont entr'elles deux idées qu'on veut comparer, le raiſonnement devient compoſé, & ſe forme de l'aſſemblage de pluſieurs raiſonnemens ſimples. Pour avoir une idée diſtincte des *ſyllogiſmes*, il faut connoître les parties qui les compoſent.

Dans chaque *ſyllogiſme* régulier il y a trois termes & trois propoſitions: trois termes, le grand ou l'attribut, le petit ou le ſujet, & le terme moyen: trois propoſitions, la majeure & la mineure, qui forment les deux prémiſſes, & la concluſion. L'attribut de la concluſion s'appelle le *grand terme*; & la propoſition dans laquelle ce terme eſt comparé avec l'idée moyenne, forme la majeure de l'argument. Le ſujet de la concluſion ſe nomme le *petit terme*; & on donne le nom de *mineure* de l'argument à la propoſition dans laquelle ce terme eſt joint avec l'idée moyenne.

Les regles qui ſervent à conſtruire un *ſyllogiſme*, ſont de deux ſortes: les unes générales qui concernent tous les *ſyllogiſmes*, & les autres particulieres, qui déterminent les figures & les modes. *Voyez* les figures & les modes où ces regles ſont expliquées. Nous nous bornerons à parler ici des regles générales: ces regles ſont fondées ſur les axiomes qui ont été établis touchant les propoſitions affirmatives & négatives.

Les propoſitions conſidérées par rapport à leur quantité & à leur qualité, ſe partagent en quatre claſſes, qu'on déſigne par les lettres *A*, *E*, *I*, *O*.

A marque une propoſition univerſelle affirmative.

E, une univerſelle négative.

I, une particuliere affirmative.

O, une particuliere négative.

Voici donc les axiomes qu'on peut regarder comme la baſe ſur laquelle ſont appuyées toutes les regles générales des *ſyllogiſmes*.

1°. Les propoſitions particulieres ſont enfermées dans les générales de même nature, *I* dans *A*, & *O* dans *E*. On pourroit dans la rigueur des termes, conteſter la vérité de cet axiome. On ne peut pas dire, par exemple, dans toute la préciſion philoſophique, que quelque homme eſt raiſonnable, que quelque cercle eſt rond, parce qu'en le diſant, on ſemble reſtraindre la rationalité à certains hommes, & l'exclure des autres, de même qu'on paroit reſtraindre la rondeur à quelques cercles ſeulement, avec l'excluſion des autres. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce qui convient aux ſujets pris dans toute leur univerſalité, convient auſſi à tous les individus ou inférieurs de ces ſujets: ce qui ſuffit par rapport aux regles des *ſyllogiſmes*.

2°. L'univerſalité ou la particularité d'une propoſition dépend de l'univerſalité ou de la particularité du ſujet: donc le ſujet d'une propoſition univerſelle eſt univerſel, & le ſujet d'une propoſition particuliere eſt particulier.

3°. L'attribut eſt toujours particulier quand la propoſition eſt affirmative, parce que l'affirmation ne regarde jamais qu'une partie de l'attribut. En diſant, *tout homme vit*, je ne parle point de toute ſorte de vie.

4°. L'attribut d'une propoſition négative eſt toujours univerſel, à cauſe que ce ſujet eſt ſéparé de l'attribut pris dans toute l'étendue dont il eſt capable. *Un certain homme n'eſt point blanc*; il s'agit ici de toute ſorte de blancheur.

De-là on déduit les conſéquences ſuivantes: toute propoſition univerſelle négative a ſes deux termes pris univerſellement, & cette propriété ne convient qu'à ces ſortes de propoſitions ſeules.

Toute propoſition particuliere affirmative a ſes deux termes pris particulierement, & il n'y a que ces ſortes de propoſitions qui aient cette propriété.

Toute propoſition univerſelle affirmative ou particuliere négative n'a qu'un terme univerſel.

Une propoſition affirmative qui a un terme univerſel, eſt univerſelle.

Une propoſition négative qui n'a qu'un terme univerſel, eſt particuliere.

De ces axiomes nous déduiſons des regles, par le ſecours deſquelles nous déterminons ſi la concluſion du *ſyllogiſme* eſt légitimement tirée des prémiſſes; & ces mêmes regles nous enſeignent ce qu'il faut obſerver dans la conſtruction du *ſyllogiſme*; les voici:

1°. Dans tout *ſyllogiſme* il y a trois termes, & il n'y en peut avoir que trois, chacun deſquels eſt employé deux fois, & pas davantage, de maniere que nous ayons pourtant ſix termes en trois propoſitions.

2°. Le moyen terme doit être pris, au moins une fois, univerſellement; car s'il ſe prend particulierement dans la majeure & dans la mineure, il pourra arriver que dans ces deux propoſitions, ce qu'on prend pour le terme moyen, exprimera des idées différentes, & alors il n'y aura point d'idée moyenne. Ainſi dans cet argument, *quelque homme eſt ſaint; quelque homme eſt voleur: donc quelque voleur eſt ſaint*, le mot d'*homme* étant pris pour diverſes parties des hommes, ne peut unir *voleur* avec *ſaint*, parce que ce n'eſt pas le même homme qui eſt ſaint & qui eſt voleur. Pour déterminer donc ſi un argument eſt en forme, il faut examiner d'abord s'il n'a pas quatre termes, c'eſt-à-dire, ſi les termes majeur & mineur ont le même ſens dans les prémiſſes que dans la concluſion, & ſi c'eſt la même idée qu'on emploie dans chaque prémiſſe, comme idée moyenne.

3°. Les termes de la concluſion ne doivent pas y avoir plus d'étendue que dans les prémiſſes. La raiſon eſt qu'on ne peut rien conclure du particulier au général; car de ce que quelque homme eſt eſtimable, on n'en doit pas conclure que tous les hommes le ſoient.

De-là on déduit les conſequences ſuivantes: 1°. il doit toujours y avoir dans les prémiſſes un terme univerſel de plus que dans la concluſion; car tout terme qui eſt général dans la concluſion, le doit être auſſi dans les prémiſſes; d'ailleurs le moyen terme doit être pris du moins une fois univerſellement;

2°.

2°. lorſque la concluſion eſt négative, il faut néceſſairement que le grand terme ſoit pris généralement dans la majeure; car comme il eſt l'attribut de la concluſion, & que tout attribut de concluſion négative eſt toujours univerſel, s'il n'avoit pas la même étendue dans la majeure, il s'enſuivroit qu'il ſeroit pris plus univerſellement dans la concluſion que dans les prémiſſes: ce qui eſt contraire à la troiſieme regle; 3°. la majeure d'un argument dont la concluſion eſt négative, ne peut jamais être une particuliere affirmative; car le ſujet & l'attribut d'une propoſition affirmative ſont tous deux pris particulierement, comme nous l'avous vu, & ainſi le grand terme n'y ſeroit pris que particulierement; 4°. le petit terme eſt toujours dans la concluſion, comme dans les prémiſſes; la raiſon en eſt bien claire; car quand le petit terme de la concluſion eſt univerſel dans la mineure, tout ce qui en eſt prouvé, ne doit pas plutôt être rapporté à une de ſes parties qu'à l'autre; d'où il s'enſuit qu'étant le ſujet de la concluſion auquel ſe rapporte l'affirmation ou la négation, il ſera auſſi univerſel dans la concluſion, & communiquera à celle-ci ſon univerſalité.

4°. On ne peut rien conclure de deux propoſitions négatives. Le moyen eſt ſéparé dans les prémiſſes, du grand & du petit terme; or de ce que deux choſes ſont ſéparées de la même choſe, il ne s'enſuit ni qu'elles ſoient, ni qu'elles ne ſoient pas la même choſe. De ce que les Eſpagnols ne ſont pas turcs, & de ce que les Turcs ne ſont pas chrétiens, il ne s'enſuit pas que les Eſpagnols ne ſoient pas chrétiens, non plus que les Chinois le ſoient, quoiqu'ils ne ſoient pas plus turcs que les Eſpagnols.

5°. On ne ſauroit déduire une concluſion négative de deux propoſitions affirmatives. Comment deux termes pourroient-ils être ſéparés, parce qu'ils ſont unis l'un & l'autre avec un même moyen?

6°. La concluſion ſuit toujours la plus foible partie. La partie la plus foible, dans la qualité eſt la négation, & dans la quantité, c'eſt la particularité; de ſorte que le ſens de cette regle eſt, que s'il y a une des deux propoſitions qui ſoit négative, la concluſion doit l'être auſſi, comme elle doit être particuliere, ſi une des deux prémiſſes l'eſt. Le moyen, s'il eſt ſéparé d'un des deux termes, ne ſauroit jamais démontrer que la concluſion eſt affirmative, c'eſt-à-dire, que les termes de cette concluſion ſont joints enſemble; c'eſt pourquoi une pareille concluſion ne ſauroit ſubſiſter avec une des prémiſſes qui ſeroit négative.

Nous prouvons auſſi que la concluſion eſt particuliere, ſi l'une des prémiſſes eſt telle. Les prémiſſes ſont toutes deux affirmatives, ou l'une d'elles eſt négative; dans le premier cas, comme une des prémiſſes eſt particuliere, nous aurons au-moins trois termes particuliers parmi les quatre termes des prémiſſes, ſavoir le ſujet & l'attribut de la propoſition particuliere, & le prédicat de l'univerſelle, & il n'y aura au plus qu'un de ces termes, ſavoir le ſujet de l'univerſelle, qui ſera univerſel; mais le moyen eſt pris au-moins une fois univerſellement: donc les deux termes de la concluſion ſeront pris particulierement; ce qui la rend elle-même particuliere.

Dans le ſecond cas, à cauſe d'une propoſition particuliere, il n'y a dans les prémiſſes que deux termes pris univerſellement, ſavoir le ſujet de la propoſition univerſelle & l'attribut de la négative; mais le moyen eſt pris une fois univerſellement: donc il n'y a qu'un ſeul terme univerſel dans la concluſion, laquelle eſt négative, & par cela même particuliere, comme nous l'avons démontré ci-deſſus.

7°. De deux propoſitions particulieres il ne s'enſuit rien; ſi elles ſont l'une & l'autre affirmatives, tous les termes ſeront particuliers, & le moyen ne ſera pas pris univerſellement une ſeule fois: donc la concluſion ne ſauroit être juſte. Si les deux prémiſſes ſont négatives, on n'en peut auſſi rien conclure; mais ſi l'une eſt négative & l'autre affirmative, elles n'ont qu'un ſeul terme univerſel; mais ce terme eſt le terme moyen, & les deux termes de la concluſion ſont particuliers: ce qui ne ſauroit être, à cauſe que la concluſion eſt négative.

Les *ſyllogiſmes* ſont ou ſimples ou conjonctifs.

Les ſimples ſont ceux où le moyen n'eſt joint à la fois qu'à un des termes de la concluſion; les conjonctifs ſont ceux où il eſt joint à tous les deux.

Les *ſyllogiſmes* ſimples ſont encore de deux ſortes: les uns, où chaque terme eſt joint tout entier avec le moyen, ſavoir avec l'attribut tout entier dans la majeure, & avec le ſujet tout entier dans la mineure: les autres où la concluſion étant complexe, c'eſt-à-dire compoſée de termes complexes, on ne prend qu'une partie du ſujet ou une partie de l'attribut pour joindre avec le moyen dans l'une des propoſitions, & on prend tout le reſte qui n'eſt plus qu'un ſeul terme, pour joindre avec le moyen dans l'autre propoſition, comme dans cet argument:

La loi divine oblige d'honorer les rois:
Louis XV. eſt roi:
Donc la loi divine oblige d'honorer Louis XV.

Nous appellerons les premiers des *ſyllogiſmes* incomplexes, & les autres des *ſyllogiſmes* complexes, non que tous ceux où il y a des propoſitions complexes, ſoient de ce dernier genre, mais parce qu'il n'y en a point de ce dernier genre, où il n'y ait des propoſitions complexes.

Il n'y a point de difficulté ſur les *ſyllogiſmes* incomplexes; pour en connoître la bonté ou le défaut, il n'eſt queſtion que de les plier aux regles générales que nous venons de rapporter. Mais il n'en eſt pas tout-à-fait de même des *ſyllogiſmes* complexes; ce qui les rend obſcurs & embarraſſans, c'eſt que les termes de la concluſion qui ſont complexes, ne ſont pas pris tout entiers dans chacune des prémiſſes, pour être joints avec le moyen, mais ſeulement une partie de l'un des termes, comme en cet exemple:

Le ſoleil eſt une choſe inſenſible:
Les Perſes adoroient le ſoleil:
Donc les Perſes adoroient une choſe inſenſible.

où l'on voit que la concluſion ayant pour attribut, *adoroient une choſe inſenſible*, on n'en met qu'une partie dans la majeure, ſavoir *une choſe inſenſible*, & *adoroient* dans la mineure.

On peut réduire ces ſortes de *ſyllogiſmes* aux *ſyllogiſmes* incomplexes, pour en juger par les mêmes regles. Prenons pour exemple ce *ſyllogiſme* que nous avons déja cité.

La loi divine commande d'honorer les rois:
Louis XV. eſt roi:
Donc la loi divine commande d'honorer Louis XV.

Le terme de *roi*, qui eſt le moyen dans ce *ſyllogiſme*, n'eſt point attribut dans cette propoſition: *la loi divine commande d'honorer les rois*, quoiqu'il ſoit joint à l'attribut *commande*, ce qui eſt bien différent; car ce qui eſt véritablement attribut, eſt affirmé & convient: or *roi* n'eſt point affirmé, & ne convient point à la loi de Dieu. Si l'on demande ce qu'il eſt donc, il eſt facile de répondre, qu'il eſt ſujet d'une autre propoſition envelopée dans celle-là. Car quand je dis que la loi divine commande d'honorer les rois, comme j'attribue à la loi de commander, j'attribue auſſi l'honneur aux rois. Car c'eſt comme ſi je diſois, *la loi divine commande que les rois ſoient honorés.* Ainſi ces propoſitions étant ainſi dévelopées, il eſt clair que tout l'argument conſiſte dans ces propoſitions.

Les rois doivent être honorés.
Louis XV. est roi.
Donc Louis XV. doit être honoré.

Et que cette proposition, *la loi divine commande*, qui paroissoit la principale, n'est qu'une proposition incidente à cet argument, à laquelle elle sert de preuve.

Il faut observer qu'il y a beaucoup de *syllogismes* complexes, dont toutes les propositions paroissent négatives, & qui néanmoins sont très-bons; parce qu'il y en a une qui n'est négative qu'en apparence, comme on le peut voir par cet exemple.

Ce qui n'a point de parties ne peut périr par la dissolution de ses parties:
Notre ame n'a point de parties:
Donc notre ame ne peut périr par la dissolution de ses parties.

Il y a des personnes qui apportent ces sortes de *Syllogismes* pour montrer que l'on ne doit pas prétendre que cet axiome de logique, *on ne conclut rien de pures négatives*, soit vrai généralement & sans distinction. Mais ils n'ont pas pris garde que dans le sens, la mineure de ce *syllogisme* & autres semblables, est affirmative, parce que le moyen, qui est le sujet de la majeure, en est l'attribut. Or le sujet de la majeure comprend tous ces mots, *ce qui n'a point de parties.* Donc, pour que le moyen terme, qui est le prédicat dans la mineure, soit le même que dans le majeure; il doit être composé des mêmes mots, *ce qui n'a point de parties.* Ce qui étant, il est manifeste que pour faire de la mineure une proposition, il faut y sous-entendre le verbe *est*, qui servira à unir le sujet & l'attribut, & qui rendra par conséquent cette proposition affirmative. Il importe peu qu'il y ait une négation dans une proposition complexe. Elle conservera toujours sa qualité d'affirmative, pourvu que la négation ne tombe pas sur le verbe de la proposition principale, mais sur la complexion, soit du sujet, soit du prédicat. Ainsi, le sens de la mineure en question est: *notre ame est une chose qui n'a point de parties.*

L'auteur de *l'art de penser* donne une regle plus générale, & par-là plus simple, pour juger tout-d'un-coup de la bonté ou du vice des *syllogismes* complexes, sans avoir besoin d'aucune réduction. Cette regle est qu'une des deux prémisses contienne la conclusion, & que l'autre prouve qu'elle y est contenue.

Comme la majeure est presque toujours plus générale, on la regarde d'ordinaire comme la proposition contenante, & la mineure comme applicative. Pour les *syllogismes* négatifs, comme il n'y a qu'une proposition négative, & que la négation n'est proprement enfermée que dans la négative, il semble qu'on doive toujours prendre la proposition négative pour la contenante, & l'affirmative seulement pour l'applicative.

Il n'est pas difficile de montrer que toutes les regles tendent à faire voir que la conclusion est contenue dans l'une des premieres propositions, & que l'autre le fait voir. Car toutes ces regles se réduisent à deux principales, qui sont le fondement des autres. L'une, que *nul terme ne peut être plus général dans la conclusion que dans les prémisses.* Or cela dépend visiblement de ce principe général, que *les prémisses doivent contenir la conclusion.* Ce qui ne pourroit pas être, si le même terme étant dans les prémisses & dans la conclusion, avoit moins d'étendue dans les prémisses que dans la conclusion. Car le moins général ne contient pas le plus général. L'autre regle générale est, que *le moyen doit être pris au-moins une fois universellement.* Ce qui dépend encore de ce principe, que *la conclusion doit être contenue dans les prémisses.* Car, supposons que nous ayons à prouver que *quelqu'ami de Dieu est pauvre*, & que nous nous servions pour cela de cette proposition, *quelque saint est pauvre*; je dis qu'on ne verra jamais évidemment que cette proposition contient la conclusion, que par une autre proposition, où le moyen qui est *saint* soit pris universellement. Car il est visible, qu'afin que cette proposition, *quelque saint est pauvre*, contienne la conclusion, *quelque ami de Dieu est pauvre*, il faut que *tout saint soit ami de Dieu.* Nulle des prémisses ne contiendroit la conclusion, si le moyen étant pris particulierement dans l'une des propositions, il n'étoit pris universellement dans l'autre. Lisez le onzieme chapitre de la troisieme partie de l'art de penser; & vous y verrez cette regle appliquée à plusieurs *syllogismes* complexes.

Les *syllogismes* conjonctifs ne sont pas tous ceux dont les propositions sont conjonctives ou composées; mais ceux dont la majeure est tellement composée qu'elle enferme toute la conclusion. On peut les réduire à trois genres, les conditionnels, les disjonctifs & les copulatifs.

Les *syllogismes* conditionnels sont ceux où la majeure est une proposition conditionnelle, qui contient toutes les conclusions, comme

S'il y a un Dieu, il le faut aimer:
Or il y a un Dieu:
Donc il le faut aimer.

La majeure a deux parties; la premiere s'appelle l'*antécédent*; la seconde le conséquent. Ce *syllogisme* peut être de deux sortes; parce que de la même majeure on peut former deux conclusions.

La premiere est, quand ayant affirmé le conséquent dans la majeure, on affirme l'antécédent dans la mineure selon cette regle, *en posant l'antécédent, on pose le conséquent.*

Si la matiere ne peut se mouvoir d'elle-même, il faut que le premier mouvement lui ait été imprimé par Dieu.
Or la matiere ne peut se mouvoir d'elle-même:
Il faut donc que le premier mouvement lui ait été imprimé par Dieu.

La seconde sorte est, quand on ôte le conséquent pour ôter l'antécédent, selon cette regle, *ôtant le conséquent, on ôte l'antécédent.*

Si quelqu'un des élus périt, Dieu se trompe:
Mais Dieu ne se trompe point:
Donc aucun des élus ne périt.

Les *syllogismes* disjonctifs sont ceux où la majeure est disjonctive, c'est-à-dire, partagée en deux membres ou plus.

La conclusion est juste quand on observe cette regle; *en niant tous les membres, excepté un seul, ce dernier est affirmé; ou en affirmant un seul, tous les autres sont niés.* Exemple.

Nous sommes au printems, ou en été, ou en automne, ou en hiver:
Mais nous ne sommes ni au printems, ni en automne, ni en été.
Donc nous sommes en hiver.

Cet argument est fautif, quand la division dans la majeure n'est pas complette: car s'il y manquoit une seule partie, la conclusion ne seroit pas juste, comme on le peut voir dans ce *syllogisme.*

Il faut obéir aux princes en ce qu'ils commandent contre la loi de Dieu, ou se révolter contre eux:
Or il ne faut pas leur obéir en ce qui est contre la loi de Dieu:
Donc il faut se révolter contre eux.
ou *Or il ne faut pas se révolter contre eux;*

Donc il faut leur obéir en ce qui eſt contre la loi de Dieu.

Les *ſyllogiſmes* copulatifs ne ſont que d'une ſorte, qui eſt quand on prend une propoſition copulative niante, dont enſuite on établit une partie pour ôter l'autre.

Un homme n'eſt pas tout enſemble ſerviteur de Dieu, & idolâtre de ſon argent :
Or l'avare eſt idolâtre de ſon argent :
Donc il n'eſt pas ſerviteur de Dieu.

Car cette ſorte de *ſyllogiſme* ne conclut point néceſſairement, quand on ôte une partie pour mettre l'autre; comme on peut voir par ce raiſonnement tiré de la même propoſition.

Un homme n'eſt pas tout enſemble ſerviteur de Dieu & idolâtre de l'argent :
Or les prodigues ne ſont point idolâtres de l'argent ;
Donc ils ſont ſerviteurs de Dieu.

Un *ſyllogiſme* parfait ne peut avoir moins de trois propoſitions : mais cela n'eſt vrai que quand on conclut abſolument, & non quand on ne le fait que conditionnellement ; parce qu'alors la ſeule propoſition conditionnelle peut enfermer une des prémiſſes outre la concluſion, & même toutes les deux : prenons pour exemple ce *ſyllogiſme*.

Tout corps qui réfléchit la lumiere de toutes parts eſt raboteux :
Or la lune réfléchit la lumiere de toutes parts,
Donc la lune eſt un corps raboteux.

Pour conclure conditionnellement, je n'ai beſoin que de deux propoſitions.

Tout corps qui réfléchit la lumiere de toutes parts eſt raboteux :
Donc ſi la lune réfléchit la lumiere de toutes parts, c'eſt un corps raboteux.

Je puis même renfermer ce raiſonnement en une ſeule propoſition; ainſi,

Si tout corps qui réfléchit la lumiere de toutes parts eſt raboteux, & que la lune la réfléchiſſe ainſi ; il faut avouer que ce n'eſt point un corps poli, mais raboteux.

Toute la différence qu'il y a entre les *ſyllogiſmes* abſolus, & ceux dont la condition eſt enfermée avec l'une des prémiſſes dans une propoſition conditionnelle, eſt que les premiers ne peuvent être accordés tout entiers, que nous ne demeurions d'accord de ce qu'on nous vouloit perſuader : au lieu que dans les derniers, on peut accorder tout, ſans que celui qui les fait ait encore rien gagné ; parce qu'il lui reſte à prouver, que la condition d'où dépend la conſéquence qu'on lui accorde eſt véritable.

Et ainſi ces argumens ne ſont proprement que des préparations à une concluſion abſolue : mais ils ſont auſſi très-propres à cela ; & il faut avouer que ces manieres de raiſonner ſont très-ordinaires & très-naturelles ; & qu'elles ont cet avantage, qu'étant plus éloignées de l'air de l'école, elles en ſont mieux reçues dans le monde.

Le plus grand uſage de ces raiſonnemens, eſt d'obliger celui à qui on veut perſuader une choſe, de reconnoître, 1°. la bonté d'une conſéquence qu'il peut accorder, ſans s'engager encore à rien, parce qu'on ne lui propoſe que continuellement, & ſéparée de la vérité matérielle, pour parler ainſi de ce qu'elle contient ; & par-là on le diſpoſe à recevoir plus facilement la concluſion abſolue qu'on en tire. Ainſi, une perſonne m'ayant avoué que *nulle matiere ne penſe*, j'en conclurai, *donc ſi l'ame des bêtes penſe, il faut qu'elle ſoit diſtincte de la matiere ;* & comme il ne pourra pas me nier cette concluſion conditionnelle, j'en pourrai tirer l'une ou l'autre de ces deux conſéquences abſolues : *or l'ame des bêtes penſe : donc elle eſt diſtincte de la matiere.* Ou bien au-contraire : *or l'ame des bêtes n'eſt pas diſtincte de la matiere ; donc elle ne penſe pas.*

On voit par-là, qu'il faut quatre propoſitions, afin que ces ſortes de raiſonnemens ſoient achevés, & qu'ils établiſſent quelque choſe abſolument. *Voyez* la *logique de Port-Royal.*

Il ſe préſente ici naturellement une queſtion, ſavoir, ſi les regles des *ſyllogiſmes*, qu'on explique avec tant d'appareil dans les écoles, ſont auſſi néceſſaires qu'on le dit ordinairement pour découvrir la vérité. L'opinion de leur inutilité eſt la plus grande de toutes les héréſies dans l'école ; hors d'elles point de ſalut. Quiconque erre dans les regles, eſt un grand homme ; mais quiconque découvre la vérité d'une maniere ſimple par la connexion des idées claires & diſtinctes que nous fournit l'entendement, n'eſt qu'un ignorant. Cependant, ſi nous examinons avec un peu d'attention les actions de notre eſprit, nous découvrirons que nous raiſonnons mieux & plus clairement, lorſque nous obſervons ſeulement la connexion des preuves, ſans réduire nos penſées à une regle ou forme de *ſyllogiſme*. Nous ſerions bien malheureux, ſi cela étoit autrement ; la raiſon ſeroit alors le partage de cinq ou ſix pédans, de qui elle ne fut jamais connue. Je ne crois pas qu'on s'amuſe à chercher la vérité par le *ſyllogiſme* dans le cabinet des princes, où les affaires qu'on y décide, ſont d'aſſez grande conſéquence pour qu'on doive y employer tous les moyens néceſſaires pour raiſonner & conclure le plus juſtement qu'il eſt poſſible : & ſi le *ſyllogiſme* étoit le grand inſtrument de la raiſon, & le meilleur moyen pour mettre cette faculté en exercice, je ne doute pas que les princes n'euſſent exigé que leurs conſeillers d'état appriſſent à former des *ſyllogiſmes* dans toutes les eſpeces, leur royaume & leur perſonne même, dépendant des affaires dont on délibere dans leurs conſeils. Je ſerois fort étonné qu'on voulût me prouver que le reverend pere profeſſeur de philoſophie du couvent des cordeliers, grand & ſubtil ſcotiſte, fût auſſi excellent miniſtre que le cardinal de Richelieu, ou Mazarin, qui, à coup ſûr, ne formoient pas un *ſyllogiſme* dans les regles auſſi-bien que lui. Henri IV. a été un des plus grands princes qu'il y ait eu. Il avoit autant de prudence, de bon ſens & de juſteſſe d'eſprit, qu'il avoit de valeur. Je ne penſe pourtant pas qu'on le ſoupçonne jamais d'avoir ſu de ſa vie ce que c'étoit qu'un *ſyllogiſme*. Nous voyons tous les jours une quantité de gens, dont les raiſonnemens ſont nets, juſtes & précis, & qui n'ont pas la moindre connoiſſance des regles de la logique.

M. Loke dit avoir connu un homme, qui, malgré l'ignorance profonde où il étoit de toutes les regles de *ſyllogiſme*, appercevoit d'abord la foibleſſe & les faux raiſonnemens d'un long diſcours artificieux & plauſible, auquel d'autres gens exercés à toutes les fineſſes de la logique ſe ſont laiſſés attraper.

« Ces ſubtilités, dit Seneque en parlant des argu-» mens, ne ſervent point à éclaircir les difficultés, » & ne peuvent fournir aucune véritable déciſion ; » l'eſprit s'en ſert comme d'un jouet qui l'amuſe, » mais qui ne lui eſt d'aucune utilité ; & la bonne & » véritable philoſophie en reçoit un très-grand dom-» mage. S'il eſt pardonnable de s'amuſer quelquefois » à de pareilles fadaiſes, c'eſt lorſqu'on a du tems à » perdre ; cependant elles ſont toujours pernicieu-» ſes, car on ſe laiſſe aiſément ſéduire à leur clin-

» quant & à leurs fauſſes & ridicules ſubtilités ».

Si le *ſyllogiſme* eſt néceſſaire pour découvrir la vérité, la plus grande partie du monde en eſt privée. Pour une perſonne qui a quelque notion des formes ſyllogiſtiques, il y en a dix mille qui n'en ont aucune idée. La moitié des peuples de l'Aſie & de l'Afrique n'ont jamais ouï parler de logique. Il n'y avoit pas un ſeul homme dans l'Amérique, avant que nous l'euſſions découverte, qui ſût ce que c'étoit qu'un *ſyllogiſme*; il ſe trouvoit pourtant dans ce continent des gens qui raiſonnoient peut-être auſſi ſubtilement que des Logiciens. Nous voyons tous les jours des payſans avoir dans les choſes eſſentielles de la vie, ſur leſquelles ils ont réfléchi, plus de bon ſens & de juſteſſe que des docteurs de Sorbonne. L'homme ſeroit bien malheureux, ſi ſans le ſecours des regles d'Ariſtote, il ne pouvoit faire uſage de ſa raiſon, & que ce préſent du ciel lui devînt un don inutile.

Dieu n'a pas été ſi peu libéral de ſes faveurs envers les hommes, que ſe contentant d'en faire des créatures à deux jambes, il ait laiſſé à Ariſtote le ſoin de les rendre créatures raiſonnables; je veux dire ce petit nombre, qu'il pourroit engager à examiner de telle maniere les fondemens du *ſyllogiſme*, qu'ils viſſent qu'entre plus de 60 manieres dont trois propoſitions peuvent être rangées, il n'y en a qu'environ quatorze où l'on puiſſe être aſſuré que la concluſion eſt juſte, & ſur quel fondement la concluſion eſt certaine dans ce petit nombre de *ſyllogiſmes* & non dans d'autres. Dieu a eu beaucoup plus de bonté pour les hommes. Il leur a donné un eſprit capable de raiſonner, ſans qu'ils aient beſoin d'apprendre les formes des *ſyllogiſmes*. Ce n'eſt point, dis-je, par les regles du *ſyllogiſme* que l'eſprit humain apprend à raiſonner. Il a une faculté naturelle d'appercevoir la convenance ou la diſconvenance de ſes idées; il peut les mettre en ordre ſans toutes ces répétitions embarraſſantes. Je ne dis point ceci pour rabaiſſer en aucune maniere Ariſtote, qu'on peut regarder comme un des plus grands hommes de l'antiquité, que peu ont égalé en étendue, en ſubtilité, en pénétration d'eſprit, & qui, en cela même qu'il a inventé ce petit ſyſtème des formes de l'argumentation, par où l'on peut faire voir que la concluſion d'un *ſyllogiſme* eſt juſte & bien fondée, a rendu un grand ſervice aux ſavans contre ceux qui n'avoient pas honte de nier tout. Il faut convenir que tous les bons raiſonnemens peuvent être réduits à ces formes ſyllogiſtiques. Mais cependant je crois pouvoir dire que ces formes d'argumentation, ne ſont ni le ſeul ni le meilleur moyen de raiſonner; & il eſt viſible qu'Ariſtote trouva lui-même que certaines formes étoient concluantes, & que d'autres ne l'étoient pas, non par le moyen des formes mêmes, mais par la voie originale de la connoiſſance, c'eſt-à-dire, par la convenance manifeſte des idées. Dites à une dame que le vent eſt ſud-oueſt, & le tems couvert & tourné à la pluie; elle comprendra ſans peine qu'il n'eſt pas ſûr pour elle de ſortir, par un tel jour, légerement vêtue après avoir eu la fievre; elle voit fort nettement la liaiſon de toutes ces choſes, *vent ſud-oueſt*, *nuages*, *pluie*, *humidité*, *prendre du froid*, *rechute*, *danger de mort*, ſans les lier enſemble par une chaine artificielle & embarraſſante de divers *ſyllogiſmes*, qui ne ſervent qu'à retarder l'eſprit, qui ſans leur ſecours va plus vîte d'une partie à l'autre.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement dans l'uſage ordinaire de la ſociété civile, que l'on ſe paſſe très-bien du burleſque étalage des *ſyllogiſmes*: c'eſt encore dans les écrits des ſavans & dans les matieres les plus dogmatiques. Les mathématiques mêmes & la géométrie en particulier, qui portent avec elles l'évidence de la démonſtration, ne s'aviſent point de rechercher le ſecours du *ſyllogiſme*; leurs traités n'en ſont ni moins ſolides, ni moins conformes aux regles de la plus exacte logique.

Ainſi à l'égard de la plus eſſentielle des vérités, je veux dire, l'exiſtence de Dieu, tous les *ſyllogiſmes* du monde ne convaincront pas l'eſprit plus efficacement, que cette ſuite uniforme & ſimple de propoſitions.

1°. L'univers a des parties; 2°. ces parties ont de la ſubordination; 3°. cette ſubordination eſt établie & conſervée par quelque principe d'ordre; 4°. le principe qui établit & qui conſerve l'ordre dans toutes les parties de l'univers, eſt une intelligence ſupérieure à tout; 5°. cette intelligence ſupérieure eſt appellée *Dieu*.

Par cette ſimple ſuite ou liaiſon d'idées, l'eſprit apperçoit toute la vérité qu'on pourroit découvrir, par le plus exact tiſſu de *ſyllogiſmes*; & même on ne pourra former de *ſyllogiſmes* ſur ſes articles, qu'en ſuppoſant cette ſuite d'idées que l'eſprit aura déja apperçues. Car un *ſyllogiſme* ne contribue en rien à montrer ou à fortifier la connexion de deux idées jointes immédiatement enſemble; il montre ſeulement par la connexion, qui a été déja découverte entr'elles, comment les extrêmes ſont liés l'un à l'autre. Cette connexion d'idées ne ſe voit que par la faculté perceptive de l'eſprit qui les découvre jointes enſemble dans une eſpece de *juxta-poſition*; & cela, lorſque les deux idées ſont jointes enſemble dans une propoſition, ſoit que cette propoſition conſtitue ou non la majeure ou la mineure d'un *ſyllogiſme*.

C'eſt dans cette vue que quelques-uns ont ingénieuſement défini le *ſyllogiſme*; *le ſecret de faire avouer dans la concluſion ce qu'on a déja avoué dans les prémiſſes*.

On voit plus aiſément la connexion de ſes idées lorſqu'on n'uſe point du *ſyllogiſme*, qui ne ſert qu'à ralentir la pénétration & la déciſion de l'entendement. Suppoſons que le mot *animal*, ſoit une idée moyenne, & qu'on l'emploie pour montrer la connexion qui ſe trouve entre *homme* & *vivant*, je demande ſi l'eſprit ne voit pas cette liaiſon auſſi promptement & auſſi nettement, lorſque l'idée qui lie ces deux termes, eſt au milieu dans cet argument naturel,

homme .... animal .... vivant....

que dans cet autre plus embarraſſé,

animal.... vivant .... homme.... animal?

Ce qui eſt la poſition qu'on donne à ces idées dans un *ſyllogiſme*, pour faire voir la connexion qui eſt entre *homme* & *vivant*, par l'intervention du *mot* ANIMAL.

De tout ce que nous avons dit juſqu'ici, il en réſulte que les regles des *ſyllogiſmes* ne ſont pas, à beaucoup près, ſi néceſſaires que ſe l'imagine le vulgaire des philoſophes, pour découvrir la vérité. S'il falloit attendre à former un raiſonnement, qu'on s'appliquât à obſerver les regles du *ſyllogiſme*, quand ſeroit-ce fait? Il en ſeroit comme de ceux qui attendroient, pour danſer un ballet, qu'ils euſſent appris par les regles de la méchanique, la maniere dont il faut remuer la jambe: la vie entiere pourroit s'écouler, ſans avoir fait le premier pas du ballet.

Connoître & agir, raiſonner ou marcher, ſont des puiſſances qui ſont en nous ſans que nous nous en mêlions. Ce ſont des préſens de Dieu. L'expérience, l'exercice & nos réflexions, plutôt que les regles, nous apprennent à raiſonner vrai. Combien de gens dans l'étude de la logique, qui ont mis tout leur ſoin à connoître les ſecrets & la pratique du *ſyllogiſme*, ne jugent pas plus ſainement que d'autres hommes, des choſes les plus ordinaires & les plus importantes de la vie! Il eſt donc un autre exercice plus néceſſaire pour découvrir la vérité; & cet exer-

cice eſt l'attention à la liaiſon immédiate qu'a une idéeavec une autre idée, pour former une propoſition juſte & un jugement exact : c'eſt-là ce qu'on peut appeller l'eſſentiel & la derniere fin de la logique. Sans cette attention, l'exercice même du *ſyllogiſme* pourroit éloigner de la vérité, dégénérant en ſophiſme ; au lieu qu'avec cette attention ſeule, on peut ſe mettre à couvert de l'illuſion des ſophiſmes.

Au reſte, dans tout ce que je viens de dire, je n'ai garde de blâmer ceux qui s'aident des regles ſyllogiſtiques pour découvrir la vérité. Il y a des yeux qui ont beſoin de lunettes pour voir clairement & diſtinctement les objets ; mais ceux qui s'en ſervent, ne doivent pas dire pour cela que perſonne ne peut bien voir ſans lunettes. On aura raiſon de juger de ceux qui en uſent ainſi, qu'ils veulent un peu trop rabaiſſer la nature en faveur d'un art auquel ils ſont peut-être redevables. Lorſque la raiſon eſt ferme & accoutumée à s'exercer, elle voit plus promptement & plus nettement par ſa propre pénétration, que lorſqu'elle eſt offuſquée, retenue & contrainte par les formes ſyllogiſtiques. Mais ſi l'uſage de cette eſpece de lunettes a ſi fort offuſqué la vue d'un logicien, qu'il ne puiſſe voir ſans leur ſecours, les conſéquences ou les inconſéquences d'un raiſonnement, on auroit tort de le blâmer parce qu'il s'en ſert. Chacun connoît mieux qu'aucun autre ce qui convient le mieux à ſa vue ; mais qu'il ne conclue pas de-là, que tous ceux qui n'emploient pas juſtement les mêmes ſecours qu'il trouve lui être néceſſaires, ſont dans les ténebres ; quoiqu'à dire le vrai il paroiſſe aſſez plaiſant, que la raiſon ſoit attachée à ces mots *barbara*, *celarent*, *darii*, *ferio*, &c, qui tiennent tant ſoit peu de la magie, & qui ne ſont guere d'un plus grand ſecours à l'entendement, qu'ils ſont doux à l'oreille. Il a été ſans doute permis à M. de Graveſande, de vouloir apprendre aux hommes à parler & à penſer d'une maniere juſte & préciſe, par un certain arrangement de lettres de l'alphabet. Mais il ſeroit fort injuſte à lui de trouver mauvais qu'on ſe moquât d'une méthode ſi extraordinaire. Je penſe, dit un critique moderne, que ces préceptes figureroient fort bien dans le *Bourgeois Gentilhomme* ; il me ſemble ouir M. Jourdain, *a a e*, *a a o*, *o a o*, *e i o*, *e a e*, *e a o*. Que cela eſt beau ! que cela eſt ſavant ! La façon d'apprendre aux hommes à raiſonner eſt bien ſublime & bien élevée.

Montagne ne ſe contente pas de mépriſer, ainſi que Loke, les regles de l'argumentation ; il prétend que la logique ordinaire ne ſert qu'à former des pédans crotés & enfumés. « La plus expreſſe marque, » dit-il, de la ſageſſe, c'eſt une jouiſſance conſtante ; » ſon état eſt comme des choſes au-deſſus de la lune » toujours ſerein. Ces *baroco* & *baralipton* qui ren» dent leurs ſuppôts ainſi crottés & enfumés, ce n'eſt » pas elle, ils ne la connoiſſent que par ouï-dire, » comme elle fait état de ſereiner les tempêtes de » l'ame & d'apprendre à rire la faim & les fievres, » non par épicyles imaginaires, mais par raiſons na» turelles & probables ». Si Montagne avoit vu les *a a* & les *o o* du profeſſeur hollandois, ſans doute qu'il en eût dit ce qu'il a dit des *baroco* & des *baralipton*.

Enfin pour terminer ce que j'ai à dire ſur le *ſyllogiſme*, je dirai qu'il eſt principalement d'uſage dans les écoles, où l'on n'a pas honte de nier la convenance manifeſte des idées, ou bien hors des écoles à l'égard de ceux qui, à l'occaſion & à l'exemple de ce que les doctes n'ont pas honte de faire, ont appris auſſi à nier ſans pudeur la connexion des idées qu'ils ne peuvent s'empêcher de voir eux-mêmes. Pour ceux qui cherchent ſincérement la vérité, ils n'ont aucun beſoin de ces formes ſyllogiſtiques, pour être forcés à reconnoître la conſéquence, dont la vérité & la juſteſſe paroiſſent bien mieux en mettant les idées dans un ordre ſimple & naturel. De-là vient que les hommes ne ſont jamais des *ſyllogiſmes* en eux-mêmes lorſqu'ils cherchent la vérité ; parce qu'avant de pouvoir mettre leurs penſées en forme ſyllogiſtique, il faut qu'ils voient la connexion qui eſt entre l'idée moyenne & les deux autres idées auxquelles elle eſt appliquée, pour faire voir leur convenance ; & lorſqu'ils voient une fois cela, ils voient ſi la conſéquence eſt bonne ou mauvaiſe ; & par conſéquent le *ſyllogiſme* vient trop tard pour l'établir.

On croit, à la vérité, qu'il eſt à-propos de connoître le ſecret du *ſyllogiſme*, pour démêler en quoi conſiſte le vice des raiſonnemens captieux, par leſquels on voudroit nous embarraſſer & nous ſurprendre, & dont la fauſſeté ſe dérobe ſous l'éclat brillant d'une figure de rhétorique, & d'une période harmonieuſe qui remplit agréablement l'eſprit. Mais on ſe trompe en cela. Si ces ſortes de diſcours vagues & ſans liaiſon, qui ne ſont pleins que d'une vaine rhétorique, impoſent quelquefois à des gens qui aiment la vérité, c'eſt que leur imagination étant frappée par quelques métaphores vives & brillantes, ils négligent d'examiner quelles ſont les véritables idées d'où dépend la conſéquence du diſcours, ou bien éblouis de l'éclat de ces figures, ils ont de la peine à découvrir ces idées. Mais pour leur faire voir la foibleſſe de ces ſortes de raiſonnemens, il ne faut que les dépouiller d'un faux éclat, qui impoſe d'abord à l'eſprit, des idées ſuperflues, qui, mêlées & confondues avec celles d'où dépend la conſéquence, ſemblent faire voir une connexion où il n'y en a point ; après quoi il faut placer dans leur ordre naturel ces idées nues, d'où dépend la force de l'argumentation ; & l'eſprit venant à les conſidérer en elles-mêmes dans une telle poſition, voit bientôt, ſans le ſecours d'aucun *ſyllogiſme*, quelles connexions elles ont entr'elles. Les meilleurs ouvrages que nous ayons, les plus étendus, les plus clairs, les plus profonds & les mieux raiſonnés, ne ſont point hériſſés de *ſyllogiſmes*, ils ne ſont qu'un tiſſu de propoſitions ; tant il eſt vrai que l'art du *ſyllogiſme* n'eſt pas le moyen le plus immédiat, le plus ſimple & le plus commode de découvrir & de démontrer la vérité. *Liſez* le *chap. xj.* qui traite de la *raiſon*, *liv. IV.* de l'*eſſai ſur l'entendement humain*, où l'inutilité du *ſyllogiſme* eſt approfondie.

SYLT *ou* SYLOT, (*Géog. mod.*) petite île du royaume de Danemarck, ſur la côte occidentale du duché de Sleſwick, au nord de l'île Fora, dont elle eſt ſéparée par le *Rode-Tiſt*, ou canal rouge. *Sylt* n'a que 4 milles de longueur, dont la plus grande partie eſt couverte de collines de ſable & de bruyeres. Ses habitans au nombre d'environ quinze cens, partagés en quatre paroiſſes, vivent de la pêche de la baleine, qu'ils vont faire du côté de l'Iſlande, de Groënlande & du Spitzberg. Ils parlent la langue des anciens Friſons, & conſervent leur ancienne maniere de s'habiller, particulierement les femmes qui portent des robes qui ne tombent que juſqu'aux genoux. (*D. J.*)

SYLVE, *voyez* SYLVE.

SYLVE, ſ. f. (*Jeux rom.*) en latin *ſylva*, divertiſſement & jeux publics des Romains, qui conſiſtoient dans une eſpece de chaſſe. On conſtruiſoit une forêt artificielle dans le cirque avec de grands arbres que l'on faiſoit apporter par les ſoldats & qu'on y replantoit ; on y lâchoit quantité de bêtes que le peuple pourſuivoit à la courſe, & qu'il falloit prendre vives ; c'eſt pourquoi on n'y lâchoit point de bêtes féroces, comme on faiſoit au pancarpe, qui étoit un autre ſpectacle à-peu-près ſemblable.

Pluſieurs auteurs prétendent, que c'étoit le même divertiſſement, connu ſous deux différens noms. Telle eſt l'opinion de Caſaubon, de Cujas & de Fran-

çois Pithon ; mais Saumaise dans ses notes sur Jules Capitolin, assure que ces deux spectacles étoient différens, & que les *Sylves* ne durerent que jusqu'à Constantin, après quoi l'histoire n'en parle plus, tandis qu'elle fait encore quelquefois mention du pancarpe.

Quoi qu'il en soit, au commencement on ne lâchoit que quelques petits animaux dans cette forêt postiche, mais l'empereur Héliogabale y fit mettre des bœufs, des chameaux & des cerfs. La plus fameuse *sylve* dont parle l'histoire, est celle qui fut donnée par l'empereur Gordien ; il y avoit deux cens cerfs, trente chevaux farouches, cent chevres, dix élans, cent taureaux, trois cens autruches, trente ânes sauvages, cent cinquante sangliers, deux cens chevres sauvages & deux cens dains. (*D. J.*)

SYMÆTHUS, (*Géogr. anc.*) un des principaux fleuves de Sicile, qui se jette dans la mer de Catane. *Voyez* SIMÆTHUS. (*D. J.*)

SYMARE, s. f. (*Habit des dames rom.*) en latin *syrma*, mante à longue queue traînante ; les dames romaines l'attachoient avec une agraffe plus ou moins riche sur l'épaule.

Il faut savoir, que les dames par-dessus leur stole, portoient la mante ou la *symare* dont nous venons de parler. La queue extrêmement traînante de cette *symare*, se détachoit de tout le reste du corps, depuis les épaules, où elle étoit attachée avec une agraffe, le plus souvent garnie de pierreries, & se soutenoit à une longue distance par son propre poids : la partie supérieure portoit ordinairement sur l'épaule & sur le bras gauche, pour donner plus de liberté au bras droit, que les femmes portoient découvert comme les hommes ; elle formoit par-là en descendant, un grand nombre de plis qui donnoient de la dignité & de la grace à cet habillement.

Quelques-uns ont prétendu que la forme en étoit quarrée, *quadrum pallium*. Le fond étoit de pourpre, & les ornemens d'or. Isidore s'est plû à l'enrichir de pierreries : *affixis in ordinem gemmis distincta*. La mode de cette *symare* s'introduisit sur la scene, & les comédiennes balayoient les théâtres avec leur longue queue.

..... *Longo syrmate verrit humum.*

(*D. J.*)

SYMBACCHI, (*Antiq. d'Athenes.*) Συμβακχοι ; c'étoit le nom qu'on donnoit aux deux prêtres, chargés de purifier la ville d'Athènes dans la fête des targelies. (*D. J.*)

SYMBOLE, (*Gramm.*) signe ou représentation d'une chose morale par les images ou propriétés des choses naturelles. *Voyez* SIGNE, FIGURE.

Ce mot est formé du grec *symbolon*, marque, signe, caractere, & du verbe *symballein*, conférer ou comparer. Dans ce sens-là, nous disons que le lion est le *symbole* du courage, le pélican celui de l'amour paternel. Les *symboles* étoient en grande estime parmi les anciens hébreux, & sur-tout parmi les Egyptiens, qui s'en servoient pour couvrir la plûpart de leurs mysteres de morale, & pour représenter non-seulement des choses morales pour des choses naturelles ; mais aussi les naturelles par les morales. *Voyez* HYÉROGLIPHES.

Il y a différentes sortes de *symboles*, comme types, énigmes, paraboles, fables, allégories, emblèmes, hyérogliphes, que l'on trouvera sous leurs articles particuliers, type, énigme, *&c.* La plûpart des lettres chinoises ne sont que des *symboles* significatifs. *Voyez* LETTRE.

SYMBOLE, (*Theologie.*) dans les auteurs ecclésiastiques & dans les Théologiens, signifie quelquefois la matiere des sacremens, ce qu'il y a de sensible & d'exposé aux yeux. Ainsi dans le baptême, l'eau est le *symbole* de la purification intérieure. Dans l'Eucharistie, le pain & le vin sont les *symboles* du corps & du sang de Jesus-Christ, qui sont réellement présens dans ce sacrement. *Voyez* MATIERE, SACREMENT.

Symbole signifie parmi les Chrétiens, une formule de profession de foi. Nous en connoissons quatre, adoptés par l'Eglise ; savoir, le *symbole* des Apôtres, celui du concile de Nicée, celui de S. Athanase & celui du concile de Constantinople, de chacun desquels nous traiterons séparément.

Le *symbole* des Apôtres est une formule de profession de foi, qu'on croit qui nous vient des Apôtres, & qui a été rédigée par eux vers l'an 36 de l'ere vulgaire, avant qu'ils se séparassent pour aller prêcher l'évangile. C'est comme l'abrégé de la doctrine de Jesus-Christ & de l'Eglise chrétienne ; c'étoit comme le signal & la marque à laquelle les Chrétiens se reconnoissoient entr'eux.

Rufin, *de symbol. pag. 339.* dit qu'il a appris par tradition, que les Apôtres étant prêts à se séparer, s'assemblerent, & conférant ensemble les pensées que chacun d'eux avoit sur les principaux articles de la foi, en composerent le *symbole* qui en est comme l'abrégé. S. Jerôme, *épist. lxj.* attribue aussi aux Apôtres le *symbole* que nous avons sous leur nom. S. Léon dit, qu'il comprend douze articles des douze Apôtres. Enfin, quelques-uns prétendent que chaque apôtre a fait son article, & désignent en particulier l'article que chacun a composé. On cite pour cette opinion un manuscrit grec de la bibliotheque de l'empereur, dans lequel le *symbole* se trouve ainsi divisé en douze articles, avec les noms des Apôtres que l'on prétend avoir composé chaque article. Le premier y est attribué à S. Pierre, & les autres successivement, à S. André, à S. Jacques le majeur, à S. Jean, *&c.* Cependant M. Dupin remarque, qu'il y a de fortes raisons pour prouver que ce sentiment n'est pas fondé, qu'on convient que le *symbole* est des Apôtres, pour le fonds & pour la doctrine, mais non pas pour l'expression. Car, s'il étoit vrai, que les Apôtres eussent fait un *symbole*, il eût été par-tout le même dans toutes les Eglises & dans tous les siecles, tous les auteurs l'auroient rapporté dans les mêmes termes ; ce qui n'est pas, puisque non-seulement dans le deux & dans le troisieme siecle de l'Eglise, mais encore dans le quatrieme, il y avoit plusieurs *symboles*, & que ces *symboles*, quoique les mêmes dans la doctrine, étoient différens pour les termes. Par exemple, le premier article de l'ancien *symbole* romain étoit : *Credo in Deum, patrem omnipotentem ;* celui du *symbole* de l'église d'Orient, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem, invisibilem & impassibilem ;* celui d'Aquilée, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem ;* & l'ancien vulgaire porte, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem, creatorem cœli & terræ.* S. Cyrille de Jerusalem rapporte un *symbole* particulier en usage dans l'église de Jerusalem. Enfin S. Augustin, S. Jerôme, S. Pierre Chrysologue, *&c.* remarquent des différences notables quant à l'expression, dans les différens *symboles* connus sous le nom de *symboles des Apôtres.*

On n'est pas non-plus d'accord, pourquoi on a donné le nom de *symbole* à cet abrégé des articles de la foi chrétienne ; quelques-uns disent que c'est parce que le *symbole* est comme la marque caractéristique du chrétien, faisant allusion à l'ancienne coutume des Grecs chez qui l'on donnoit une marque de gage, συμβαλλω, pour se reconnoître entre personnes liées par l'hospitalité. D'autres prétendent que c'est à l'occasion d'une assemblée ou conférence des Apôtres, où chacun d'eux ayant déclaré ce qu'il pensoit sur la foi, on en composa les articles du *credo* ou *symbole*, de συμβαλλω, *confero.* Mais ce que nous avons remar-

qué ci-dessus doit faire juger de la solidité de cette étymologie.

On prétend que S. Cyprien est le premier qui se soit servi du mot de *symbole*. M. Fleury observe, que jusqu'au tems de S. Grégoire le Grand, on n'avoit pas coutume de réciter le *symbole* à la messe de l'église de Rome, parce que cette église n'ayant été infectée d'aucune hérésie n'avoit pas besoin de faire profession de sa foi, *tom. VIII. liv. XXXVI. de l'hist. eccléſiast.*

Au reste, le *symbole* des Apôtres est consacré par le respect de toute l'antiquité. On le récitoit ordinairement avant le baptême, & en quelques endroits, on le prononçoit publiquement sur le jubé en présence de tout le peuple. Comme on l'avoit reçû des Apôtres sans écriture, on le conservoit de vive voix, & il étoit même défendu de l'écrire, comme le témoignent S. Augustin & S. Cyrille. Il paroît par ce qu'ils en rapportent qu'il étoit plus court que celui que nous récitons. S. Ambroise croit que l'église de Rome l'a conservé long-tems tel qu'elle l'avoit reçu d'abord, sans y rien ajouter. Mais Suicer observe qu'on y a ajouté plusieurs mots en différentes occasions & à mesure qu'il s'élevoit de nouvelles hérésies.

Bingham dans ses *antiquités eccléſiaſtiques*, rapporte en entier le *symbole* qui étoit en usage dans l'église de Jérusalem, & qui est un peu plus étendu pour les termes que le *symbole* des Apôtres, quoiqu'il soit le même pour la substance. On n'en trouve que le commencement dans la liturgie de S. Jacques, mais S. Cyrille dans ses catechèses le rapporte dans toute sa teneur, & son autorité en ce point est d'autant moins suspecte, qu'il étoit lui-même évêque de Jérusalem. Au reste, ce *symbole* est plus ancien que celui de Nicée, puisqu'on n'y trouve point le mot de *conſubſtantiel* que les peres de Nicee avoient consacré. Il est aussi plus ancien que celui de Constantinople, puisque de l'aveu de tous les critiques, les catechèses de S. Cyrille sont antérieurs de quelques années à ce dernier concile.

Le même auteur rapporte aussi un *symbole* qui étoit en usage dans l'église de Cesarée de Palestine, il comprend principalement ce qui regarde les mysteres de la Trinité, de l'Incarnation & de la Rédemption, mais il n'y est fait mention ni de la descente aux enfers, ni de la résurrection des morts, ni de l'église, comme dans les autres *ſymboles*; parce qu'il n'y avoit encore eu nulle erreur ou dispute sur tous ces points.

Le *symbole* de l'église d'Alexandrie étoit encore plus court que celui de Césarée, & cependant il exprimoit nettement les articles de la résurrection des morts & de l'église. On croit que c'est celui qu'Arius & Euzoïus présenterent à Constantin, comme s'il eût contenu la foi de Nicée, mais on n'y trouve pas le mot *conſubſtantiel*.

Cassien nous a conservé une partie du *symbole* qu'on récitoit dans l'église d'Antioche depuis le tems des Apôtres, & auquel on ajouta seulement le mot ομοουσιον depuis le concile de Nicée.

Le *symbole* de l'église Romaine, étoit le *symbole* même des Apôtres, & celui d'Aquilée n'en différoit que par quelques additions de termes, faites de tems en tems à mesure qu'il s'élevoit de nouvelles hérésies ou qu'on les avoit condamnées. Bingham, *orig. eccléſiaſt. tom. IV. liv. X. ch. iv. §. 8. 9. 10. 11. 12. & ſeq.*

Le *symbole* de Nicée fut publié l'an 325. par ordre du premier concile général de Nicée, tenu sous Constantin, contre l'hérésie des Ariens.

Le *symbole* attribué à S. Athanase est une confession de foi, fort nette & fort étendue que quelques-uns croient avoir été présentée par ce saint docteur, au pape & au concile de Rome, tenu en 340 pour justifier sa créance. Ils ajoutent qu'on mit cette piece dans les archives avec les actes des conciles, & que long-tems après ayant été retrouvée avec beaucoup d'autres qu'on croyoit perdues, par les révolutions qui avoient agité Rome, on l'inséra dans l'office divin à la fin des matines, comme la plus parfaite expression de la foi de l'Eglise catholique, contre l'hérésie des Ariens; mais tous les savans conviennent que ce *symbole* n'est point de S. Athanase.

Le *symbole* de Constantinople est conforme à celui de Nicée, mais on y ajouta par forme d'explication ce qu'on venoit de définir dans ce concile touchant le S. Esprit, dont Macédonius nioit la divinité. En 477. les peres du concile assemblé en Espagne contre les priscillianistes, ajouterent ces mots à l'article du S. Esprit dans le *symbole* de Constantinople *& du Fils*, pour marquer la foi de l'Eglise par ces paroles, *qui procede du Pere & du Fils*, conformément aux Ecritures; ce que les églises d'Espagne & de France ont retenu depuis. Dans le troisieme concile de Tolede, tenu en 589; on ordonna que dans toutes les églises d'Espagne, le peuple chanteroit pendant la messe le *symbole* de Constantinople. L'Eglise romaine retint néanmoins durant quelques siecles, l'usage du *symbole* des Apôtres dans la cérémonie de la messe; mais enfin, le pape Benoît VIII. ordonna en 1014, qu'on chanteroit dans toute église latine le *symbole* de Constantinople avec l'addition *qui ex Patre filioque procedit*, & cet usage subsiste encore aujourd'hui dans toute l'Eglise latine. Dupin, *bibliot. des auteu. eccléſ.* Voïs. *de trib. ſymbol.* Tenselius, *de ſymbol. Athanaſ.* Suicer, *theſaur. eccleſ. ex patrib. græc.* verb. *ſymbolum.* Calmet, *Dict. de la bibl. tom. III. lettre S au mot* symbole, *p. 607.*

SYMBOLE D'ATHANASE, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) les savans conviennent généralement aujourd'hui que le *symbole* qui porte ce nom, n'est point de ce pere de l'Eglise. Le P. Quesnel avoit conjecturé que ce *ſymbole* étoit de Vigile de Tapse, évêque d'Afrique dans le sixieme siecle, qui a publié d'autres ouvrages sous le nom de S. Athanase, & qui se sert souvent des expressions employées dans ce *ſymbole*. Longtems avant le P. Quesnel, M. Pithou avoit soupçonné que ce *ſymbole* n'étoit point de Vigile de Tapse, mais d'un théologien françois. Enfin Joseph Anthelmi a publié à Paris, en 1693, une savante dissertation latine sur le *ſymbole* d'Athanase: *Nova de* symbolo *Atanaſiano diſquiſitio*, dans laquelle il a fait revivre la conjecture de M. Pithou.

Cette dissertation est divisée en quatre parties. Dans la premiere, il ajoute quelques preuves fort singulieres, à celles qui avoient été données jusqu'ici pour montrer que ce *ſymbole* n'est pas de S. Athanase, & ne peut même être de lui. Dans la seconde, il fait une exacte recherche du tems auquel ce *ſymbole* a été connu & publié depuis sous le nom de S. Athanase, & en remontant depuis le dixieme siecle dans lequel Vossius prétend que cette confession de foi a commencé à paroître, jusqu'aux précédens, il place l'époque de cette piece vers le milieu du cinquieme siecle. Dans la troisieme partie, il examine quel peut être le pays de l'auteur du *ſymbole*, & s'il étoit africain ou françois, & refute le système du P. Quesnel, qui l'attribue à Vigile de Tapse. Les preuves qu'il presse contre lui sont: 1°. que les traités où l'on remarque des formules ou des expressions qui se trouvent dans ce *ſymbole*, ne sont point incontestablement de Vigile de Tapse, au sentiment même du P. Chifflet, qui les a donnés sous le nom de Vigile, & qui avoue néanmoins qu'ils ne peuvent passer que pour des ouvrages douteux. M. Antheimi va plus loin; il allegue plusieurs raisons pour montrer qu'ils sont d'Idace, & répond aux argumens du P. Chifflet: 2°. que quand ces ouvrages seroient de Vigile de Tapse,

la conformité de quelques expreſſions avec celles du *ſymbole* d'Athanaſe, n'eſt pas une conviction que ce *ſymbole* ſoit du même auteur, puiſqu'on en trouve de ſemblables dans S. Auguſtin, à qui perſonne ne s'eſt aviſé d'attribuer ce *ſymbole*: 3°. on dit que Vigile ayant publié quelques-uns de ſes traités ſous le nom de S. Athanaſe, & ſous celui de quelques autres peres pour leur donner plus d'autorité, il y a beaucoup d'apparence qu'il a compoſé le *ſymbole* dans la même vûe, & lui a fait porter le nom de S. Athanaſe. M. Anthelmi prétend que cela ne peut être, parce que ce *ſymbole* a paru d'abord avec le nom de ſon auteur, & non ſous celui de S. Athanaſe. Dans la derniere partie, M. Anthelmi prétend avoir trouvé le françois auteur du *ſymbole*; c'eſt Vincent de Lérins.

Les conjectures ſur leſquelles il ſe fonde, ſont la conformité des expreſſions & des phraſes de cet auteur avec le *ſymbole*, & un paſſage où il promet de retoucher plus au long les expreſſions qui regardent la confeſſion des myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. L'objection que l'on peut faire naturellement, eſt que Gennade ne parle point de ce *ſymbole* dans ſon livre des écrivains eccléſiaſtiques, où il parle de Vincent de Lérins, & de ſon traité contre les héréſies. M. Anthelmi ne s'embarraſſe pas beaucoup de cet argument négatif; & pour l'affoiblir davantage, il dit que Gennade n'a point parlé de pluſieurs auteurs, & qu'il a omis pluſieurs ouvrages de ceux dont il parle, comme l'expoſition du *ſymbole* d'Hylaire d'Arles, dont l'auteur de ſa vie fait mention avec éloge. L'opinion d'Anthelmi ne me paroît pas plus ſolide que celles qu'il combat, & tout prouve qu'on ne connoît point l'auteur du *ſymbole* qui porte fauſſement le nom de S. Athanaſe. (*D. J.*)

SYMBOLE, (*Art numiſmat.*) les Médailliſtes appellent *ſymbole*, ou *type*, certaines marques, attributs, & figures, qui ſe voyent ſur les médailles, pour caractériſer certains hommes, ou certaines divinités; les parties du monde, les royaumes, les provinces, & les villes, ont auſſi leurs différens *ſymboles* dans les médailles.

On ſait que les *ſymboles* ſe trouvent ſur l'une ou l'autre face des médailles, c'eſt-à-dire, ſur la tête, ou ſur le revers, & quelquefois ſur les deux côtés. Nous reſervons à parler au *mot* TÊTE, des ornemens & des *ſymboles* qu'on voit le plus ordinairement ſur ce côté de la médaille. Mais comme c'eſt particuliement ſur les revers, que ſont placés les *ſymboles* ou types, ſans la connoiſſance deſquels les curieux ne peuvent tirer des médailles, ni le plaiſir, ni l'inſtruction qu'ils s'en promettent, il faut en traiter ici avec un peu d'application, d'étendue, & de méthode.

Nous remarquerons d'abord qu'il y a des revers où les *ſymboles* ſont attachés aux figures; d'autres où les figures mêmes ſervent de *ſymboles*; ſoit que ce ſoit des figures d'hommes ou d'animaux, ou de choſes inſenſibles.

Des *ſymboles* attachés aux figures, les uns ſont communs à pluſieurs, qui ne ſe diſtinguent que par la légende: d'autres ſont uniques, & tiennent lieu de légende, lorſqu'il ne s'y en rencontre point; car il ne faut point de légende pour deviner, par exemple, qu'une figure qui tient la foudre à la main, & un aigle à ſes piés, eſt Jupiter; ou qu'une autre qui tient une harpe & une branche de laurier, eſt Apollon.

L'haſte qui eſt un javelot ſans fer, ou plutôt un ancien ſceptre, convient à toutes les divinités, parce qu'il déſigne la bonté des dieux, & la conduite de leur providence, également douce & efficace. Juſtin marque expreſſément que la coutume d'en donner à toutes les déités, vient de la ſuperſtition des anciens, qui dès le commencement du monde avoient adoré le ſceptre comme les dieux mêmes; ſans doute parce que les ſtatues n'étoient point alors ſi communes qu'elles l'ont été depuis; car il ne faut pas s'imaginer qu'ils les adoraſſent comme de véritables déités.

La patere dont on ſe ſervoit pour les ſacrifices, ſe met pareillement à la main de tous les dieux, ſoit du premier, ſoit du ſecond ordre, pour faire connoître qu'on leur rendoit les honneurs divins, dont le ſacrifice eſt le principal. La patere ſe voit auſſi à la main des princes, pour marquer la puiſſance ſacerdotale unie avec l'impériale, par la qualité de ſouverain pontife: c'eſt pourquoi il y a ſouvent un autel, ſur lequel il ſemble que l'on verſe la patere.

La corne d'abondance, ſe donne à toutes les divinités, aux génies, & aux héros, pour marquer les richeſſes, la félicité, & l'abondance de tous les biens, procurés par la bonté des uns, ou par les ſoins & la valeur des autres: quelquefois on en met deux, pour indiquer une abondance extraordinaire.

Le caducée, eſt encore un *ſymbole* commun, quoiqu'attribué à Mercure par préférence; il ſignifie la bonne conduite, la paix, & la félicité. Il eſt compoſé d'un bâton qui marque le pouvoir, de deux ſerpens qui déſignent la prudence, & de deux aîles qui marquent la diligence; toutes qualités néceſſaires pour réuſſir dans ſes entrepriſes.

Les *ſymboles* que j'appelle *uniques*, ſont ſans nombre; il ſuffit de marquer ici les plus ordinaires.

Le thyrſe, qui eſt un javelot entouré de lierre ou de pampre, eſt le *ſymbole* de Bacchus, & caractériſe la fureur que le vin inſpire.

La foudre dans la main d'une figure, & ou à côté ou au-deſſous du buſte, lorſque ce n'eſt pas la tête d'un empereur, marque la tête du Ve-Jove, c'eſt-à-dire, de Jupiter foudroyant & irrité; car il y a quelques empereurs qu'on a flatté juſqu'à leur mettre la foudre en main, comme à Jupiter.

Une branche de laurier à la main d'un empereur, fait voir ſes victoires, ſes conquêtes, & ſon triomphe, comme la branche d'olivier repréſente la paix qu'il a donnée ou conſervée à l'état. Les autres plantes particulieres déſignent les pays où elles naiſſent, comme la roſe marque l'île de Rhodes, *&c.*

Deux mains jointes peignent la concorde des particuliers, ou les alliances, ou l'amitié.

L'enſeigne militaire placée ſur un autel, marque une nouvelle colonie, dont le bonheur doit dépendre de la protection des dieux; j'entens une coloniè faite de vieux ſoldats; car c'eſt ce que l'enſeigne veut dire; & quand il s'en trouve pluſieurs, cela ſignifie que les ſoldats ont été tirés de différentes légions. Le nom s'y diſtingue aſſez ſouvent, comme *Leg. XXII.* dans Septime Severe, dans Gallien, *&c.*

Un gouvernail poſé ſur un globe accompagné de faiſceaux, eſt le *ſymbole* de la ſouveraine puiſſance. Dans la médaille de Jules, où l'on y a joint le caducée, la corne d'abondance, & le bonnet pontifical, on a voulu marquer que Céſar gouvernant la république, y faiſoit fleurir la paix, la félicité, & la religion.

Le bouclier, ſignifie des vœux publics rendus aux dieux pour la conſervation des princes, ou marque que le prince eſt l'aſſurance & la protection de ſes ſujets. Ces ſortes de boucliers s'appelloient *clipei votivi*: on les pendoit aux autels, ou aux colonnes des temples. L'on en voit deux d'une figure extraordinaire ſur une médaille d'Antonin Pie, avec ce mot *Ancilia*: c'eſt par alluſion au bouclier fatal envoyé du ciel, une marque que ce bon prince étoit regardé comme le maître de la deſtinée de l'empire. On portoit ces boucliers aux jeux ſéculaires, & à certaines proceſſions publiques, qui ſe faiſoient dans les néceſſités de l'état.

Des boîtes & des urnes miſes ſur une table, d'où il

il sort des palmes, ou des couronnes placées à côté avec le sympule, qui est un petit vase dont on faisoit les libations, désignent les jeux auxquels on joignoit ordinairement des sacrifices.

Un vaisseau en course, annonce la joie, la félicité, le bon succès, l'assurance. Quand on en voit plusieurs aux piés d'une figure tourelée, ils indiquent que c'est une ville maritime, où il y a un port & du commerce. Quand ils sont aux piés d'une victoire ailée, ils marquent des combats de mer, où l'on a vaincu la flotte ennemie.

Une grappe de raisin, signifie abondance, la joie, & un pays fertile en bon vin.

Une ou deux harpes, marquent les villes où Apollon étoit adoré, comme chef des Muses.

Le boisseau d'où il sort des épis de blé & des pavots, est le *symbole* de l'abondance, & des grains qu'on a fait venir pour le soulagement du peuple, dans un tems de famine.

Les signes militaires qui se trouvent quelquefois jusqu'à quatre, font connoître ou les victoires remportées par les légions, ou le serment de fidélité qu'elles prêtent à l'empereur, ou les colonies qu'elles ont établies; quelquefois ce sont des drapeaux pris par les ennemis, & renvoyés & repris par force. L'aigle est l'enseigne principale de chaque légion; les autres signes militaires sont les enseignes des cohortes; le guidon est l'enseigne de la cavalerie.

Un bâton tourné par en-haut en forme de crosse, est la marque des augures; on l'appelle en latin *lituus*. Ils s'en servoient pour partager le ciel lorsqu'ils faisoient leurs observations. On y joint quelquefois des poulets à qui l'on donne à manger, ou des oiseaux en l'air, dont on observe le vol. Les augures croyoient par les uns & par les autres pouvoir deviner les choses à venir.

Un bonnet surmonté d'une pointe croisée sur le pié, avec deux pendans que les Romains nommoient *apex* & *filamina*, peint la dignité sacerdotale & pontificale, soit que ce bonnet se rencontre seul, soit qu'on le trouve joint aux instrumens dont on se servoit pour les sacrifices; ces instrumens étoient un vase, un plat-bassin, un aspersoir, une hache, avec la tête d'un animal, un couteau, un tranchoir & un sympule. La tête désigne la victime, la hache sert pour l'assommer, le bassin pour recevoir les entrailles, & les chairs qui devoient être offertes, le couteau pour les couper, le vase pour mettre l'eau lustrale, & l'aspersoir pour la répandre sur les assistans afin de les purifier, le sympule pour les libations, & comme l'essai des liqueurs qu'on répandoit sur la tête des victimes.

La chaise curule représente la magistrature, soit des édiles, soit du préteur, soit du consul; car tous avoient droit de s'asseoir dans une chaise d'ivoire en forme de pliant. Quand elle est traversée par une haste, c'est le *symbole* de Junon qui est en usage pour désigner la consécration des princesses.

Quelquefois le sénat décernoit une chaise d'or, qu'il faut savoir distinguer, aussi-bien que les statues de ce métal.

Un ornement de vaisseau recourbé, soit à la poupe que les Grecs nommoient ἀφλαστον, soit à la proue, en grec ἀκροστολιον, marque les victoires navales, & les vaisseaux pris ou coulés à fond; quelquefois les villes maritimes, comme Sidon, *&c.* On arrachoit ces ornemens aux vaisseaux ennemis qu'on avoit pris, & l'on en faisoit comme des trophées de la victoire.

Un char traîné, soit par des chevaux, soit par des lions, soit par des éléphans, veut dire ou le triomphe ou l'apothéose des princes. Quant au char couvert, traîné par des mules, il n'est usité que pour les princesses, dont il marque la consécration, & l'honneur qu'on leur faisoit de porter leurs images aux jeux du cirque.

Une espece de porte de ville ou de tour, qui se trouve depuis Constantin, avec ces mots, *Providentia Augusti*, désigne des magasins établis pour le soulagement du peuple; ou, comme d'autres pensent, la ville de Constantinople, dont l'étoile qui paroît au-dessus de la tour est le *symbole*, aussi-bien que le croissant.

Un panier de fleurs & de fruits signifie la beauté & la fertilité du pays.

Une espece de cheval de frise fait avec des pieux enlacés, comme dans la médaille de Licinius, montre un camp fortifié & palissadé pour la sûreté des troupes.

Le trépié couvert ou non, couvert avec une corneille & un dauphin, est le *symbole* des quinze-virs députés pour garder les oracles des sibylles, & pour les consulter dans l'occasion. On les conservoit au pié de la statue d'Apollon palatin, à qui la corneille est consacrée, & à qui le dauphin servoit d'enseigne dans les cérémonies des quinze-virs.

Le zodiaque avec tous ses signes, le soleil & la lune au milieu; comme dans une médaille d'Alexandre Sévere, figure l'heureuse étoile des princes, & la conservation de tous les membres de l'état, que le prince soutient, comme le zodiaque fait les astres.

Passons aux *symboles* des médailles qui concernent principalement les déités.

L'ancre qui se voit sur plusieurs médailles des rois de Syrie, étoit un signe que tous les Séleucides portoient à la cuisse, depuis que Laodicé mere de Séleucus, s'imagina être grosse d'Apollon, & que ce dieu lui avoit donné un anneau sur lequel une ancre étoit gravée. Dans son sens naturel l'ancre marque les victoires navales.

Un bouquet d'épis est le *symbole* du soin que le prince s'étoit donné de faire venir du blé pour le peuple, ou simplement de la fertilité du pays, comme sur la medaille d'Alexandrie.

La colonne marque quelquefois l'assurance, quelquefois la fermeté d'esprit.

Le char attelé de deux, de quatre ou de six chevaux, ne marque pas toujours la victoire ou le triomphe. Il y a d'autres cérémonies où l'on se servoit de chars; l'on y portoit les images des dieux dans les supplications; on y mettoit les images des familles illustres aux funérailles, & de ceux dont on faisoit l'apothéose. Enfin, on y conduisoit les consuls qui entroient en charge, comme nous l'apprenons par les médailles de Maxence & de Constantin; l'une & l'autre porte, *Felix processus consulis Augusti nostri.*

Les étoiles dénotent quelquefois les enfans des princes regnans, quelquefois au contraire les enfans morts, & mis dans le ciel au rang des dieux.

La harpe est l'attribut d'Apollon. Quand elle est entre les mains d'un centaure, c'est Chiron, le maître d'Achille. On sait que Mercure en fut l'inventeur, & qu'il en fit présent à Apollon. Quand elle est jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires.

Le masque est le *symbole* des jeux scéniques qu'on faisoit représenter pour divertir le peuple, & où les acteurs étoient ordinairement masqués. Il y en a dans la famille Hirtia.

Des branches de palme signifient les enfans des princes, selon Artémidore.

Un panier couvert avec du lierre à-l'entour, & une peau de faon, annoncent les mysteres des bacchanales; on le connoît par la statue de Bacchus qui se trouve souvent au-dessus. On sait que Sémelé, grosse de Bacchus, fut mise par Cadmus dans une corbeille, & jettée dans la riviere.

Une roue désigne les chemins publics raccommodés par ordre du prince, pour la commodité des charrois, comme *via Trajana*. Au pié de la Fortune, elle désigne l'inconstance : à ceux de Néméſis, elle indique le ſupplice des méchans.

Une eſpece de ſiege ſur lequel eſt aſſis Apollon dans le revers des médailles des rois de Syrie, qu'on prendroit pour une petite montagne percée de pluſieurs petits trous, c'eſt le couvercle qu'on mettoit ſur l'ouverture où les prêtres d'Apollon alloient recevoir les oracles, ou ſe remplir de la fureur ſacrée qui les faiſoit eux-mêmes répondre en gens inſpirés à ceux qui les conſultoient.

La toiſe marquée à chaque pié, ſignifie une nouvelle colonie dont on avoit toiſé l'enceinte, & les champs qui lui étoient attribués. Cette toiſe ſe trouve quelquefois accompagnée d'un boiſſeau, qui déſigne le blé qu'on avoit donné pour commencer à enſemencer les terres.

Les déités ſe reconnoiſſent preſque toutes par des *ſymboles* particuliers, dont je ne marquerai que les principaux.

Jupiter par la foudre & par l'aigle; Neptune par le trident & le dauphin. Quelques-uns veulent que le trident marque la troiſieme région que tient l'eau dans le monde après le feu & l'air.

Les dieux marins, Mélicerte, Palémon & Portumne, ſoit qu'ils ne faſſent que la même déité ſous trois noms différens, ſoit qu'on les ait regardés comme trois dieux, n'ont que le même *ſymbole*; car ils ſont repréſentés par un enfant aſſis ſur un dauphin, & ils déſignent les jeux de l'Iſthme, qui furent inſtitués par Siſyphe en l'honneur du premier de ces dieux.

Junon ſe reconnoît par le paon qui devint ſon oiſeau, après qu'elle en eut donné la forme à ſon fidele Argus.

Eſculape, Hygée & Salus, par le ſerpent, qui eſt le premier inventeur de ce que la Médecine cherche inutilement, ſavoir le moyen de rajeunir.

Bacchus eſt couronné de pampres, marque de la joie que le vin inſpire; le pot à la main, toujours prêt à boire, & à faire boire les autres; une panthere eſt à ſes piés, parce que le vin rend furieux. Un tyrſe eſt à la main de ce dieu, & ſon char eſt tiré par des tigres. Il eſt tantôt barbu, tantôt ſans barbe, parce que les jeunes gens boivent par débauche, & les vieillards par néceſſité. Quelquefois nud, d'autrefois habillé, parce que l'excès du vin ruine les buveurs, au-lieu que le vin pris modérement entretient la ſanté, & aide la chaleur naturelle.

Le Canope, dieu d'Egypte, eſt repréſenté par un pot de terre, d'où il ſort une tête qui porte la fleur d'Iſis. Ce pot plein d'eau, percé de tous côtés, mais dont les trous étoient bouchés avec de la cire, éteignit le feu des Perſes qui conſumoit toutes les autres déités. Ainſi furent confondus les prêtres de Mithra, qui ſe vantoient que leur dieu étoit le plus grand de tous les dieux.

Le dieu Lunus eſt diſtingué par le croiſſant, dont il a les épaules chargées; par le bonnet arménien qui lui couvre la tête, & par un coq qu'on met auprès de lui; Latone, mere de Diane, avoit fait du coq ſon oiſeau favori, depuis qu'il lui avoit été d'un grand ſecours à ſes couches.

Aſtarte, la déeſſe des Sidoniens, eſt placée ſur un char à deux roues; c'eſt ainſi qu'on la menoit dans le pays, pour amaſſer de l'argent. Quoique l'on ne convienne ni de ſon nom, ni de ſa figure, on croit avec aſſez peu d'apparence, que c'eſt l'Aſtaroth, dont il eſt parlé dans l'Écriture. On la voit quelquefois ſur un lion, tenant en main la foudre, principalement ſur les médailles de Carthage.

Cybele porte la couronne de tours, parce que la terre porte les villes. Elle a des lions à ſes piés, qui marquent ſes amours furieuſes pour Atys. Le crotale, eſpece de tambour de baſque, eſt l'inſtrument dont ſes prêtres ſe ſervoient, comme ceux d'Iſis du ſiſtre.

Iris a pour *ſymbole* une étoile, c'eſt la canicule : un ſiſtre qui rappelle à l'imagination l'harmonie des cieux dans leur mouvement continuel; une fleur ſur la tête, parce que les immortels ne vieilliſſent point.

Cerès ſe reconnoît par la couronne d'épis, par le char que trainent des ſerpens, & par les flambeaux allumés au mont Ethna, pour chercher Proſerpine.

Proſerpine a pour *ſymbole* une grenade, parce que Cerès ayant preſſé Jupiter de lui faire rendre ſa fille, il la lui promit, pourvu qu'elle n'eût encore rien mangé chez Pluton. Or il ſe trouva qu'elle avoit mangé quelques grains de grenade.

Diane s'annonce par le croiſſant, par l'arc, par le carquois, par l'habit de chaſſeuſe, & par le char où des cerfs ſont attelés.

Pour la Diane d'Ephèſe, ſon type eſt très ſingulier; elle a une infinité de mamelles, parce qu'on la regarde comme la mere de toutes choſes; elle eſt ſoutenue ſur des appuis, ayant à ſes piés, tantôt deux cerfs, tantôt deux bœufs, & ſur la tête un panier de fruits. Tout cela eſt myſtérieux, & ſe trouve expliqué dans le ſavant ouvrage de M. Menêtrier, intitulé, *Symbolica Dianæ Epheſiæ ſtatua*, Rom. 1657, *in-4°*. Il y en a auſſi une édition *in-fol.*

On donne ordinairement à Minerve le chathuant & le ſerpent, tous deux *ſymboles* de la ſageſſe, l'un parce qu'il voit clair au milieu des ténèbres, l'autre parce qu'il ſait garder adroitement ſa tête, & expoſer tout ſon corps pour la couvrir. Il a l'adreſſe de ſe dépouiller de ſa vieille peau pour en prendre une nouvelle; enfin, il ſait ſe précautionner contre les charmes de l'enchanteur en ſe bouchant les oreilles.

Vénus ſe connoît par la pomme que Pâris lui adjugea, par ſon fils Cupidon qui eſt ſouvent auprès d'elle, & par un gouvernail qu'on lui donne, pour montrer le pouvoir de l'amour; quelquefois par le bouclier & le caſque, pour peindre la force de cette paſſion. Dion dit que Jules dans les affaires les plus importantes, ſe ſervoit d'un cachet où étoit gravé *Venus victrix*; & qu'à la bataille de Pharſale, il donna ce mot aux ſoldats, comme Pompée celui d'*Hercules invictus*.

La Vénus adorée à Paphos, n'avoit point d'autre figure qu'une pierre taillée en borne, telle qu'on la voit ſur quelques médailles de cette ville, & ſur celle d'Hadrien, frappée avec ces mots, *παφιη σαρδιανων*.

Jupiter étoit auſſi figuré par une groſſe pierre ronde coupée par la moitié, tel qu'on le voit ſur les médailles avec l'inſcription ΔΕΥC ΚΑCΙΟC. La tête eſt de Trajan, & le revers porte CEΛEYKEΩN *πιερια*, où étoit adoré celui que Cicéron appelle *Jupiter lapis*.

Veſta eſt repréſentée ordinairement aſſiſe, ou debout, tenant d'une main le palladium, & de l'autre une patere, ou la *capeduncula*. On trouve même dans le livre de M. Vaillant, une médaille de Julia Pia, où au-lieu d'une patere, Veſta tient une corne d'abondance. D'autres fois elle tient une haſte, ou droite, ou tranſverſale. On la voit aſſiſe au revers d'une médaille de Vitellius, tenant d'une main la patere, & de l'autre un flambeau allumé; elle eſt debout avec les mêmes *ſymboles* ſur une médaille de Salonine; l'une & l'autre ſe trouvent dans le ſavant ouvrage de M. Spanheim, *de Veſtâ & Prytanibus*, & on verra dans le même livre les différens types de cette déeſſe, tant ſur les médailles greques que ſur les latines.

Mars eſt figuré avec le caſque & la cuiraſſe, tenant une pique ou haſte d'une main, & un trophée de l'autre.

La Paix se fait connoître par la branche d'olivier, ou par un flambeau, avec lequel elle met le feu sur un monceau d'armes.

La Providence porte une baguette dont elle semble toucher un globe, pour marque qu'elle gouverne le monde; elle est très-souvent aussi représentée tenant un globe à la main droite, & de la gauche une longue haste transversale.

L'Abondance étale des épis; elle a à ses piés un boisseau d'où sortent des épis, & un pavot, pour figurer l'attention du prince à entretenir l'abondance dans ses états. Quelquefois on y voit un vaisseau qui montre qu'on a fait venir du blé des pays éloignés.

La Piété est ordinairement couverte d'un grand voile; quelquefois elle a les bras étendus en forme de suppliante. On la voit aussi tenant en main un temple ou une boete d'encens pour jetter sur un autel; à ses piés est une cicogne. Tous ces *symboles* signifient que la piété paroit dans les prieres publiques & particulieres, & dans les devoirs que l'on rend à ses parens. On dit que les cicognes nourrissent les leurs, & qu'elles ont été nommées pour cela par les Hébreux & les Latins *aves piæ*.

La Liberté tient d'une main le bonnet, parce que les esclaves étoient toujours tête nue, & qu'en les affranchissant, on leur mettoit un bonnet. De l'autre main elle porte une baguette nommée *vindicta*, dont le préteur touchoit aussi les esclaves, pour apprendre qu'il les tiroit de la servitude & du pouvoir de leur maître.

La Libéralité tient à la main une tablette quarrée, emmanchée, piquée d'un certain nombre de points qui marquent ce que le prince donnoit de blé ou d'argent. Elle préside à tous les congiaires.

La Clémence porte le plus souvent une branche d'olivier qui caractérise la douceur; quelquefois une branche de laurier, parce qu'on s'en servoit pour expier les criminels.

La Noblesse porte une haste, pour marquer qu'elle nous approche des dieux, & une petite image, parce qu'on consacroit celle de ses ancêtres, & que le nombre de ces images étoit la preuve de l'antiquité de la race.

La Pudicité est couverte d'un grand voile, & a le doigt sur la bouche, pour régler les habits, les regards, & les paroles.

La Sécurité est assise négligemment sur une chaise, la tête appuyée sur la main, pour montrer qu'elle n'a rien à craindre.

La Fortune est tantôt assise, & tantôt debout, tenant un gouvernail, parce que les payens croyoient que le hasard gouvernoit tout. On voit une roue à côté d'elle, pour annoncer son inconstance; & dans sa main une corne d'abondance, parce qu'elle répand aveuglément tous les biens.

La Valeur, *virtus*, est représentée sous la figure d'une femme casquée, tenant d'une main la haste; & de l'autre, le parazonium, type assez semblable à celui de Rome.

La Félicité est peinte par une femme debout, vêtue de la stole, tenant le caducée d'une main, & la corne d'abondance de l'autre.

L'Espérance offre de la main droite une poignée d'herbes naissantes, ou un bouquet de fleurs; & de la gauche releve sa robe par derriere.

La Fécondité est représentée sur une médaille de Julia Domna, par une femme demi-nue, couchée à terre, appuyée le bras gauche sur une corbeille remplie de fruits; de la main droite elle touche un globe, autour duquel sont quatre petits enfans.

La Joie, *hilaritas*, brille sous la figure d'une femme debout, qui tient de la main droite une palme ou une branche d'arbre; & de la gauche, la corne d'abondance.

La Foi, *fides* ou *fides publica*, est le plus souvent figurée tendant la main à quelqu'un en signe d'assurance, suivant ce passage de Valere Maxime: *Venetabile fidei manum dexteram suam, certissimam salutis humanæ pignus, ostentat.* Cependant sur les médailles d'Hadrien, & de plusieurs autres empereurs, elle est désignée par une femme debout, qui tient de la main droite des épis; & de la gauche, un petit plat chargé de fruits.

On ne finiroit point si l'on vouloit décrire tous les types de ces divinités subalternes; on apprendra à les connoître par l'usage même des médailles.

On trouve aussi sur les revers des médailles des figures sans bras & sans piés, que nous appellons *termes*; & si nous en croyons Polibe, la superstition en est venue des querelles que les peuples ont eues pour leurs limites, lesquelles étant appaisées, ils élevoient des statues aux dieux qu'ils croyoient avoir présidé à leur accord. De là vient le *Jupiter terminalis* des Crotoniates & des Sybarites.

L'Equité & la Monnoie portent également la balance; souvent on met trois figures pour la Monnoie, qui ont chacune à leurs piés un fourneau, à cause de l'or, de l'argent, & du cuivre, qui sont les trois métaux sur lesquels on bat la monnoie. On y voit plus souvent trois petits tas de monnoies.

Deux figures, au milieu desquelles est ce mot, OMONOIA, marquent l'alliance que faisoient certaines villes les unes avec les autres, dont elles vouloient que leurs dieux fussent les témoins & les garans.

Deux figures, qui ont à leurs piés une roue, & qui tiennent le doigt sur la bouche, sont les déesses vengeresses des crimes, dites *Nemeses*. La roue dénote la sévérité; & le doigt sur la bouche apprend à ne pas se plaindre de la justice des dieux, comme si leur colere épargnoit les coupables, pour ne tourmenter que les gens de bien: *Lento enim gradu ad sui vindictam divina procedit ira; sed tarditatem supplicii gravitate compensat*, dit Valere Maxime.

Trois figures qui se tiennent par la main, comme pour danser, sont les trois graces.

Trois figures qui supportent un grand voile étendu en arc sur leur tête, marquent l'éternité, ou les trois différences du tems passé, présent & futur, qui sont confondues dans un seul instant, incompréhensible à l'esprit humain. L'éternité est encore marquée par une figure debout, qui tient dans une de ses mains la tête du soleil, & dans l'autre celle de la lune, parce que ce sont les deux dieux que les Egyptiens croyoient éternels.

Trois autres figures armées de flambeaux, de poignards & de serpens, sont les furies, nommées autrement *euménides* & *érynnies*, qui portent la discorde, le fer & le feu par-tout.

Quatre petites figures désignent les quatre *saisons* de l'année. La seule qui est vêtue, marque l'*hiver*; l'*automne* se distingue par un *lievre*, parce que c'est la saison de la chasse; le *printems* porte un panier de fleurs; l'*été* une faucille pour les moissons.

Une espece de grosse pierre en forme de montagne, traînée sur un char, représente le soleil, tel qu'Hélagabale l'adoroit, selon l'opinion de ceux qui croyoient que cet astre étoit une pierre enflammée. L'étoile qui paroît au-dessus, est l'étoile qui précede le soleil, & cette étoile nous sert à distinguer les médailles de ce prince d'avec celles de Caracalle, à ce que prétend le P. Jobert; sa remarque seroit juste, si toutes les médailles de Caracalle avoient une étoile; mais cette étoile ne s'y trouve pas toujours; & quand elle paroît, elle accompagne le plus souvent des types qui ayant un rapport marqué avec le sacerdoce d'Elagabale applanissent toute difficulté.

Quant au soleil levant, il est représenté par une

figure nue, couronnée de rayons, avec un fouet à la main, à cause de la rapidité de sa course.

Les figures couchées & appuyées sur une vase sont les fleuves; quelquefois cependant les rivieres paroissent comme des figures à mi-corps qui nagent dans l'eau.

M. Vaillant assûre que les fleuves ne sont représentés couchés, que quand ils en reçoivent d'autres qui les grossissent, & qu'alors le fleuve qui porte ses eaux dans un autre est représenté debout.

Mais cette remarque de M. Vaillant est détruite par plusieurs médailles; je me contenterai d'en citer deux. La premiere, qui est de Gordien Pie, a été frappée par les Sailténiens dans la Lydie: on y voit au revers deux figures couchées avec des joncs & des urnes; ce sont deux rivieres, dont l'une, qui est le Pactole ou l'Hyllus, se jette dans l'Hermus. Dans la seconde médaille, qui est d'Apamée, on voit le Méandre & le Marsyas, tous les deux couchés, quoique le Marsyas se jette dans le Méandre. Ces deux médailles sont citées par M. Spanheim dans une de ses lettres à Morel.

Les figures couchées dans des lits sont des exemples d'une cérémonie particuliere aux payens, nommée *lectisterne*. En effet, dans les grandes nécessités, comme pour faire cesser les maladies contagieuses, ils mettoient dans des lits magnifiques des idoles de certaines déités, comme Apollon, Diane, Latone, Cérès, la Fortune, Neptune, Hercule, Mercure. Tite-Live prétend que cette superstition, qu'Arnobe reproche aux payens, commença l'an 366 de Rome.

Il faut parler maintenant des *symboles* des provinces & des villes.

Les provinces ont pareillement des marques qui les font connoître, soit dans leur habillement, soit dans les *symboles* qui les environnent.

L'Afrique est coëffée d'une tête d'éléphant. Elle a auprès d'elle un scorpion, un serpent ou un lion, tous animaux qui naissent dans ce pays. On y voit quelquefois des montagnes, à cause de celles qui s'élevent jusque aux nues, dans la Mauritanie Tingitane.

L'Asie est désignée par le serpent & par un gouvernail, pour montrer que c'est un pays où l'on ne pouvoit aller que par mer. Je ne sai si les deux serpens sur la médaille d'Auguste, *Asiâ subactâ*, ne signifient pas plutôt que l'Asie divisée entre lui & M. Antoine revint en entier à Auguste, après la bataille d'Actium.

L'Europe n'a point de *symbole* particulier; car les médailles où l'on voit Europe enlevée par Jupiter transformé en taureau, sont les médailles de Sidon.

L'Orient est figuré par une tête jeune, couronnée de rayons; souvent le mot *Orient* y est exprimé.

La Macédoine est vêtue en cocher, le fouet à la main, ou parce qu'elle fournissoit d'excellens chevaux, ou parce qu'elle honoroit particulierement le soleil. Les médailles de ce pays-là portent aussi la massue d'Hercule, dont les rois de Macédoine se vantoient de descendre.

La Mauritanie se marque par un cheval & par une houssine, à cause de la viteſſe de ſes courſiers, à qui l'on ne donnoit jamais de l'éperon, comme on ne leur mettoit jamais de mors à la bouche.

L'Egypte se connoît par le sistre, par l'ibis & par le crocodile. Alexandrie prend un bouquet d'épics & un sep de vigne.

L'Achaïe se distingue par un lapin, dont elle nourrit grande quantité, ce qui l'a fait nommer par Catulle *Cuniculosa*. On la voit en habit de soldat, avec un petit bouclier, & deux javelots, à cause de la valeur de ses peuples. Elle tient des épics, à cause de sa fertilité.

La Gaule a une espece de javelot, que Virgile nomme *gæsum*. Elle est vêtue d'une saie, assez semblable au juste-au-corps qu'on y porte aujourd'hui. La saie étoit un habit militaire.

La Judée est en robe, & se connoît par le palmier qu'elle porte, ou contre lequel elle est appuyée; c'est parce qu'elle fait partie de la Phénicie, à qui proprement appartient le palmier, dont elle a pris le nom ΦOINIKH.

L'Arabie se marque par le chameau qui, dans ce pays-là, va plus vite que le cheval, à ce que dit Aristote, par la canne parfumée & par l'arbre qui porte l'encens.

La Dace est représentée en habit de femme, portant un javelot avec une tête d'âne, type de sa valeur; les anciens ayant nommé cet animal ζῶον ἀνδρεῖον, & en ayant fait en Orient la monture des princes: quelquefois c'est une tête de bœuf ou de cheval, qui sert de *symbole* à la Dace, à cause des trompettes paphlagoniennes dont le son approchoit fort du cri de ces animaux. Elle est aussi quelquefois assise sur une cotte d'armes, avec une palme & une enseigne, à cause de la bravoure de son peuple.

La Sicile est désignée par une tête au milieu de trois cuisses, qui sont ses trois promontoires. Elle a quelquefois une faucille & des épics, pour faire connoître sa fertilité.

La Pannonie est marquée par deux figures de femmes vêtues à cause de la froideur du climat; elle tient des enseignes militaires à la main, pour caractériser la vaillance de ses habitans.

L'Italie, comme reine du monde, est assise sur un globe, la couronne tourelée sur la tête, à cause de la quantité de villes qu'elle renferme, & qui marque son empire sur l'univers; la corne d'abondance qu'elle tient d'une main, désigne sa fertilité. Ce type de l'Italie se rencontre sur les médailles de Titus, d'Antonin-Pie, de Commode, *&c.* Dans Hadrien, l'Italie est représentée debout, s'appuyant de la main droite sur une haste sans fer, & tenant de la gauche une corne d'abondance. La légende est *Italia*.

La Germanie est taillée en grande femme, avec un javelot & un bouclier, plus long & plus étroit que ceux des Romains. Les Grisons & la ville d'Ausbourg ont pour *symbole* la pomme de pin, à cause de la quantité de pins qui se trouvent sur les Alpes voisines du pays, dit Ortélius.

L'Arménie porte le bonnet en coqueluche, avec l'arc & les fleches.

Le royaume des Parthes est représenté par une femme habillée à la mode du pays, avec l'arc & le carquois, à cause de l'habileté des Parthes à tirer des fleches, même en fuyant.

La Bithynie tient un cartouche pareil à celui qu'on met à la main de la Libéralité. Ce *symbole* pourroit bien être particulier aux médailles d'Adrien, *restitutori Bithyniæ*, & peindre les largesses que fit ce prince, pour rétablir les villes de ce pays que les tremblemens de terre avoient renversées, principalement Nicomédie & Nicée.

La Cappadoce porte la couronne tourelée, & un guidon de cavalerie, qui marque les troupes que les Romains en tiroient. Elle est aussi ordinairement accompagnée du mont Argée, soit qu'elle le tienne à la main, soit qu'on le voie placé à ses piés. On sait que les Cappadociens l'adoroient comme une déité.

La Mésopotamie figure entre deux fleuves, le Tygre & l'Euphrate, avec une espece de mitre sur la tête, dit Antoine Augustin; mais si la médaille de Trajan qu'il cite est celle sur laquelle nous lisons *Armenia & Mesopotamia in potestatem P. R. redactæ*, il y a grande apparence qu'il a pris l'un des deux fleuves, qui figure la Mésopotamie pour la province même.

La grande Bretagne, qui eſt une île, ſe reconnoît par le gouvernail ſur lequel elle s'appuie, & par une proue de navire à ſes piés, ainſi que par la forme du bouclier & du javelot plus long que le romain.

Les villes particulieres ont eu auſſi des *ſymboles*, ſur leſquels je ne m'étends point, parce qu'ordinairement la légende les indique; outre qu'ayant à parler des animaux, je vais être forcé de faire mention de la plûpart de ces *ſymboles*.

L'abeille eſt l'emblême de la ville d'Epheſe, parce que les muſes, ſous la figure d'abeilles, y conduiſoient la flotte des Athéniens, qui, ſelon l'oracle de Delphes, formerent en même tems treize colonies. Les médailles latines où l'on trouve des abeilles repréſentées, ont été frappées à Rome pendant le tems de la république, & elles entrent dans la ſuite des conſulaires. *Voyez* la *diſſertation* intitulée: *Jo. Petri Bellorii notæ in numiſmata, tùm Epheſia, tùm aliarum urbium, apibus inſignita*, Rom. 1658, *in*-4°.

L'aigle eſt le *ſymbole* naturel des légions, dont il étoit la principale enſeigne. Il ſignifie la *puiſſance ſouveraine*, parce que Jupiter s'en ſert pour porter ſon foudre. On le donne auſſi aux miniſtres des princes, dont on veut qu'il marque les bonnes qualités, parce qu'Œlien déclare que ces oiſeaux ne mangent point de chair, ne vont jamais à la proie, & ne vivent que de certaines herbes.

Le bœuf ou le taureau déſigne cent choſes différentes. Sur les médailles d'Egypte, c'eſt Apis; on s'en ſert auſſi pour marquer la conſécration d'Antinoüs, que les Egyptiens mirent au nombre de leurs dieux comme un ſecond Apis. Sur d'autres médailles, ils ſignifient la *force*, la *patience*, la *paix*, favorable au laboureur; enfin les ſacrifices où ces animaux ſervoient de victimes: alors ils ont les cornes chargées de rubans, & on les appelle *tauri vittati*, ou *infutati*, ou *mithrati*.

Quand ils ſont en poſture de frapper de la corne, ils annoncent la guerre ou ſimplement des combats de taureaux qu'on a donnés pour ſpectacle. Quand ils ſont ou paſſans ou accouplés, & conduits par un homme voilé, ils marquent les colonies dont on traçoit l'enceinte avec la charrue.

On ſait peut-être la cérémonie qui ſe pratiquoit pour les villes qu'on vouloit bâtir. On attéloit, non pas une paire de bœufs, mais un bœuf & une vache, & on mettoit le bœuf en-dehors & la vache en-dedans. Le ſens de ce myſtere eſt que le bœuf marque les *hommes* qui doivent aller & venir pour les affaires, & la vache marque les *femmes* qui doivent garder le logis & prendre ſoin du domeſtique.

Le cancre décele les villes maritimes. C'eſt encore le *ſymbole* de la prudence, & il eſt conſacré à Minerve, déeſſe de la ſageſſe, à cauſe de l'induſtrie qu'il a de ſe défaire de ſon écaille, quand il en eſt incommodé. On le trouve joint à un papillon, à cauſe du bon mot d'Auguſte, *feſtina lente*.

Le capricorne, ou ſimple ou double, eſt le *ſymbole* de cet empereur. On croit que c'eſt le ſigne ſous lequel ce prince vint au monde, & qu'il marquoit l'horoſcope qui lui fut faite à Apollonie par Théogene, lorſqu'il lui prédit l'empire. Cette opinion cependant ſe trouve combattue par les ſavans, qui ſoutiennent qu'Auguſte n'eſt point né ſous le capricorne.

Le cerf fait connoître Epheſe & les autres villes où Diane étoit ſingulierement honorée.

Le chameau nous annonce l'Arabie.

Le cheval dans les médailles puniques eſt le *ſymbole* de Carthage, bâtie, ſelon l'oracle, dans le lieu où l'on apperçut une tête de cheval. Les chevaux paiſſans marquent la *paix* & la *liberté*, ou ſimplement un pays abondant en pâturages. Le cheval bondiſſant dénote l'Eſpagne fertile en excellens chevaux. Quelquefois il déſigne les victoires remportées dans les jeux publics, comme ſur les médailles du roi Hiéron. Quelquefois c'eſt le bucéphale d'Alexandre, ou ſimplement l'emblême des rois de Macédoine.

Le chien eſt l'image de la fidélité. On le donne à Mercure, à cauſe de ſa vigilance & de ſon induſtrie à découvrir ce qu'il quête. Diane a ſes levriers pour *ſymbole*. Quand le chien eſt auprès d'une coquille & qu'il a le muſeau barbouillé de rouge, il marque la ville de Tyr; car c'eſt là que le chien d'Hercule, ayant mangé le *murex*, en revint le nez tout empourpré, & fit connoître cette belle couleur. On poſſede une médaille d'argent conſulaire de la famille *Mamilia*, ſur laquelle l'on voit d'un côté la tête de Mercure couverte du pétaſe, & le caducée derriere. De l'autre eſt un homme en habit de voyageur, qui s'appuie de la main gauche ſur un grand bâton, & qui tend la main droite ſur un chien qui ſemble le reconnoître & s'approcher pour le careſſer. Tout le monde reconnoît là l'aventure d'Ulyſſe racontée dans l'Odyſſée d'*Homere*. La légende de ce côté de la médaille eſt C. MAMILLIMEA. Elle a été reſtituée par Trajan.

La cicogne qui nourrit ſon pere & ſa mere durant leur vieilleſſe, eſt le *ſymbole* de la piété. Elle ſe place ordinairement aux piés de cette déeſſe, ou à côté des enfans qui ont ſingulierement honoré leurs parens.

Le coq, eſt l'attribut de la vigilance. On le donne au dieu Lunus & à Mercure; quelquefois à Bacchus, parce qu'on le lui ſacrifioit pour la conſervation des vignes. Il dénote auſſi les combats & la victoire.

La corneille, eſt le *ſymbole* d'Apollon le dieu des devins. Quand elle eſt perchée, elle déſigne la foi conjugale.

Le crocodile, repréſente le Nil & l'Egypte qu'il arroſe, parce qu'il naît dans ce fleuve. Quelquefois il marque des ſpectacles, où l'on avoit donné le plaiſir au peuple de voir ces animaux extraordinaires.

Le dauphin, entortillé à un trident ou à une ancre, ſpécifie la liberté du commerce & l'empire de la mer. Quand il eſt joint à un trépié d'Apollon, il caractériſe le ſacerdoce des quinze-virs, qui pour annoncer leurs ſacrifices ſolemnels, portoient par toute la ville un dauphin au bout d'une perche, & qui regardoient ce poiſſon comme étant conſacré à Apollon, ainſi que la corneille parmi les oiſeaux.

L'éléphant figure l'éternité, parce qu'il eſt d'une très-longue vie. Plus ſouvent néanmoins, il marque les jeux publics, où l'on en expoſoit aux yeux du peuple.

Dans les médailles de Jules, du tems de la république, lorſqu'il n'étoit pas encore permis de mettre ſa tête ſur les monnoies, il fit graver à la place cet animal, dit le P. Jobert, parce qu'en langue punique, *cæſa* ſignifie un *éléphant*. Mais il n'eſt pas vraiſemblable que Céſar ait employé cette frivole équivoque; de plus, l'hiſtoire nous apprend que le ſurnom de *Céſar* étoit dans la famille des Jules, dès le tems de la ſeconde guerre punique.

La harpie, eſt l'emblême de la valeur.

Le hibou, qui voit comme le chat dans les ténebres, eſt le *ſymbole* de la ſageſſe; il eſt conſacré à Minerve, & placé quelquefois ſur ſon caſque, quelquefois à ſes piés.

L'hipopotame, repréſente le Nil & l'Egypte que ce fleuve arroſe.

Le lievre & le lapin ſont le *ſymbole* de l'Eſpagne; on en voit auſſi ſur les médailles de Sicile. Ils caractériſent en général l'abondance, à cauſe de leur fécondité.

Le loup & la louve ſignifient, ou l'origine de la ville de Rome, fondée par les deux freres qu'on publioit avoir été allaités par une louve, ou ſimple-

ment la domination romaine; à laquelle les peuples eroient soumis; peut-être désignent ils le pays où il se trouvoit quantité de loups, comme l'exprime la médaille de la ville de Mérida. Souvent on voit les deux freres, Rémus & Romulus, attachés aux têtes de la louve.

Le paon & l'aigle, peignent la consécration des princesses, comme on peut le voir sur des médailles de Plotine, de Marciana, de Matidie & de Sabine, rapportées par M. Vaillant. Comme on croyoit que ces oiseaux favoris, l'un de Junon & l'autre de Jupiter, portoient les ames au ciel: on les voit quelquefois au-dessus du bûcher.

Le pégase ailé, est le *Symbole* de Corinthe, où Minerve le donna à Bellerophon pour combattre la Chimere. Il se trouve aussi sur les médailles des villes d'Afrique, & sur celles de Sicile, depuis que les Carthaginois s'en furent rendus les maîtres; parce qu'on tenoit que ce cheval miraculeux étoit né du sang de Méduse qui étoit africaine. Syracuse en particulier, qui avoit une etroite alliance avec Corinthe, gravoit un pégase sur ses médailles.

Le phénix, qui renaît à ce qu'on prétend de ses cendres, signifie tantôt l'espérance d'un plus heureux tems, tantôt l'éternité même & la durée de l'empire. On le voit quelquefois seul perché sur un globe; le plus souvent il est dans la main du prince.

Les pigeons sont consacrés à Vénus, & se trouvent quelquefois à son char & à celui de son fils; ils sont ordinairement sur ses temples, & à côté de ses autels.

Les poissons, marquent les villes maritimes; mais les thons, appellés *pélamides*, sont le *Symbole* particulier de Byzance, parce qu'on y en pêche quantité.

Le porc, sur les médailles d'Antonin, signifie les commencemens de Rome, & le lieu où Lavinium fut bâti, selon l'oracle qui avoit ordonné qu'on le plaçât à l'endroit où la truie se feroit arrêtée, promettant qu'après autant d'années qu'elle auroit de petits cochons, on se trouveroit en état d'en bâtir une bien plus considérable.

Le sanglier, est le *Symbole* des jeux séculaires qui se faisoient en l'honneur de Diane à qui cet animal est consacré. Quelquefois il désigne de certaines chasses dont on donnoit le plaisir au peuple.

Le serpent seul, est mis ordinairement pour Esculape, ou pour Glycon le second Esculape; & quand il est ou à l'autel, ou dans la main d'une déesse, c'est toujours le *Symbole* d'Higée ou de la Santé. Le double serpent, est la marque de l'Asie. Quelquefois il signifie la guerre & la discorde, quand il est aux piés de la Paix. Quand il est aux piés de Minerve, à qui Plutarque dit qu'il étoit consacré, il marque le soin qu'on doit prendre des filles, qu'il faudroit, s'il est possible, garder avec le dragon des Hespérides. Quand il sort d'une corbeille, ou qu'il accompagne Bacchus, il marque les orgies de ce dieu. Quand il est au-dessus d'un trépié, il marque l'oracle de Delphes, qui se rendoit par un serpent.

La sirene, dont l'image se trouve sur les médailles de Cumes, est Parthénope qui y est enterrée.

Le sphinx, représente la prudence, & se donne à Apollon & au Soleil, à qui rien n'est caché. On le mettoit à l'entrée des temples, pour marquer la sainteté des mysteres. Sur les médailles d'Auguste, il nous représente le cachet de ce prince, qui prétendoit montrer par-là que les secrets des princes doivent être impénétrables.

La tortue, est un *Symbole* de Vénus; il apprend alors que les femmes mariées doivent se tenir à la maison.

La tourterelle, est l'image de la concorde entre la femme & le mari.

Certains animaux extraordinaires qui se rencontrent sur les revers avec ce mot, *Munificentia Aug.* ou bien avec celui-ci, *Sæculares Aug.* ne signifient autre chose, sinon que les princes dont la médaille porte le nom, les ont fait venir des pays étrangers, afin de les donner en spectacle au peuple.

On a quelquefois pris le soin de spécifier sur les médailles, l'ordre dans lequel on les avoit fait voir au peuple; c'est ce qu'expriment certains chiffres qui se trouvent sur les médailles des Philippes, I. II. III. *&c.* ils veulent dire que cet animal parut le premier, le second, *&c.*

Avec ces notions générales, il n'est personne qui ne puisse agréablement s'appliquer à déchiffrer ces médailles, en attendant que la lecture & l'usage lui découvrent les mysteres cachés d'autres *Symboles* singuliers, dont l'intelligence est reservée aux gens consommés dans l'art numismatique. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SYMBOLIQUE, COLONNE, (*Archit.*) colonne qui, par des attributs, désigne ou une nation, comme une colonne d'ordre françois, semée de fleurs-de-lys, ainsi qu'il y en a au portail des PP. jésuites à Rouen; ou quelque action mémorable, comme la colonne Corvine, contre laquelle étoit un corbeau, & qui fut élevée à Valerius Maximus surnommé *Corvinus*, en mémoire de la défaite d'un géant par le moyen d'un corbeau, ainsi que le rapporte M. Félibien dans ses *Principes des arts*, *l. I. ch. iij.*

On comprend encore sous le nom de colonnes *symboliques*, celles qui servent de symboles, comme on en voit une sur la médaille de Néron, qui marque la stabilité de l'empire romain. *Diction. d'archit.*

SYMBOLON, *ou* SYMBOLORUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port sur les côtes méridionales de la Chersonnèse taurique. Arrien, *Péripl. p. 20.* le place entre la ville de Lampas, & celle de la Chersonnèse, à cinq cens vingt stades de la premiere de ces places, & à cent quatre-vingt stades de la seconde. Dans un fragment d'un périple du Pont-Euxin, & du Palus Méotide, *p. 6.* ce port est appellé *Ebuli portus*, ou *Symbulon*, & placé à trois cens stades, ou quarante milles du promontoire Criù, & à quatre-vingt stades, ou vingt-quatre milles de la ville de Chersonnèse. Strabon, *l. VII. p. 308.* place aussi le port *Symbolum* sur la côte septentrionale de la Chersonnèse taurique, après la ville de Chersonnèse; & Pline, *l. IV. c. xij.* lui donne la même situation; de sorte qu'il doit y avoir faute dans Ptolomée, *l. III. c. vj.* qui met ce port sur la côte occidentale & dans le golfe Carcinite, non-seulement avant la ville de Chersonnèse, mais encore avant le promontoire *Parthenium.* (*D. J.*)

SYMBOLUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Thrace, ainsi appellé par les Grecs, selon Dion Cassius, *liv. XLVII.* parce que le mont *Symbolus*, dans cet endroit, se joint à une autre montagne qui avance dans le milieu du pays. Ce lieu étoit entre les villes de *Néapolis* & de *Philippi*, dont la premiere étoit située sur le bord de la mer, du côté de l'île Thasus, & la seconde dans les terres, au milieu d'une plaine, entre les monts Paugée & Symbolus. (*D. J.*)

SYME, (*Géogr. anc.*) île d'Asie, dans la mer Carpathienne, sur la côte de la Doride, entre Cnide & Loryma, selon Strabon, *l. XIV.* & Ptolomée, *l. V. c. ij.*

Athénée raconte que Glaucus, le dieu marin, ayant enlevé Syme, fille de Jalemus & de Dotis, passa dans une île déserte près de Carie, qu'il appella du nom de sa femme. Diodore prétend néanmoins qu'elle prit son nom de la femme de Neptune: il ajoute que Nirée, ce grand & bel homme, qui amena du secours à Agamemnon pendant la guerre de Troie, fut roi de cette île, que possederent ensuite les Cariens qui se trouvoient les maîtres de la mer; mais

ayant été contraints de l'abandonner par une sécheresse qui y fit de grands ravages, l'île demeura déserte, jusqu'au tems que la flotte des Lacédémoniens y vint aborder.

Homere fait mention de cette île dans son *II. liv. de l'Iliade*, où il dit que Niréus, roi de *Syme*, & le plus beaux d'entre les Grecs, après Achile, vint à la guerre de Troie, mais avec peu de monde. Ce fut devant la même île que les Athéniens furent battus par les Lacédémoniens, dans un combat naval où ils perdirent sept vaisseaux; & alors les Lacédémoniens prirent terre à *Syme*, & y dresserent un trophée en mémoire de la victoire qu'ils venoient de remporter sur leurs ennemis.

On ne peut pas douter que cette île n'ait été autrefois très-cultivée & très-fertile en grain; car on a des médailles anciennes qui le justifient; on voit sur un des côtés de ces médailles, Cérès couronnée d'épics, & de l'autre côté encore une javelle d'épics.

Le nom moderne de *Syme*, est *Simio. Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

SYMMACHIE, (*Mythol.*) surnom que les habitans de Mantinée donnerent à Vénus, parce qu'elle avoit, disoient-ils, combattu pour les Romains, à la journée d'Actium. (*D. J.*)

SYMMETRIA, (*Archit. rom.*) Pline dit que de son tems la langue latine n'avoit point de terme propre, pour exprimer le mot grec συμμετρια, quoique Cicéron se soit servi du verbe *commetiri*, d'où vient le *commensus* dont Vitruve use, & qui contient toute la signification du mot grec: car *commensus*, de même que *Symmetria*, signifient l'amas & le concours, ou rapport de plusieurs mesures, qui dans diverses parties ont entre elles une même proportion, qui est convenable à la parfaite composition du tout. Il est à remarquer que nous n'entendons à présent par *symmétrie*, autre chose que ce que les anciens entendoient par *symmetria*: car leur mot grec & latin ne signifioit que proportion, au-lieu que *symmétrie*, dans notre langue, désigne un rapport de parité, soit de hauteur, de largeur, ou de longueur de parties, pour composer un beau tout; en un mot, en architecture, c'est une disposition réguliere de toutes les parties d'un bâtiment. (*D. J.*)

SYMMETRIE, (*Architect.*) est le rapport, la proportion & la régularité des parties nécessaires pour composer un beau tout. Ce mot est composé du grec *sym*, avec, & *metron*, mesure.

La *symmétrie*, selon Vitruve, consiste dans le rapport & dans la conformité des parties d'un ouvrage à leur tout, & de la beauté de chaque partie, à celle de tout l'ouvrage, eu égard à une certaine mesure; de sorte qu'il regne dans le bâtiment & dans tous ses membres, une aussi juste proportion que celle qu'ont les bras, les coudes, les mains, les doigts, & les autres membres du corps humain, les uns par rapport aux autres, & par rapport à tout le corps.

La *symmétrie* uniforme est celle où la même ordonnance regne dans tout le pourtour.

Et la *symmétrie* respective est celle où il n'y a que les côtés opposés qui soient pareils ou égaux les uns aux autres.

La *symmétrie* qui est le fondement de la beauté en architecture, en est la ruine dans la plûpart des autres beaux arts. Rien n'est plus insipide qu'un discours oratoire symmétrique, bien arrangé, bien distribué, bien compassé; rien n'est plus insipide dans un discours oratoire où le stile doit se conformer naturellement aux passions & aux images, que des phrases bien arrondies, bien arrangées, bien cadencées, bien symmétriques; rien n'est plus insipide dans un poëme où le génie & la verve doivent regner, & où je dois toujours voir le poëte la tête ceinte d'une couronne en désordre, les yeux égarés dans le ciel, les bras agités comme un énergumene, emporté dans les airs sur un cheval ailé, sans éperon qui le dirige, sans mors qui l'arrête, que la méthode, l'équerre, le compas & la regle; rien n'est plus insipide dans un ouvrage de peinture où l'artiste n'a dû suivre dans la distribution de ses personnages sur la toile que la vérité de la nature, qu'un contraste recherché, une balance rigoureuse, une *symmétrie* incompatible avec les circonstances de l'événement, la diversité des intérêts, la variété des caracteres. Je conseille à tous ces esprits froids, analistes & méthodiques, de se mettre sous le même joug avec le bœuf, & de tracer des sillons qui plus ils seront droits & égaux, mieux ils seront. Rien de plus contraire aux grands effets, à la variété, à la surprise, que la *symmétrie*, qui par une seule partie donnée vous annonce toutes les autres, & semble vous dispenser de les regarder.

SYMÉTRIE *des plantations*. (*agricult. décor.*) *Voyez* PLANTATION.

J'ajoute avec M. J. F. Rousseau, que l'homme de goût, capable d'envisager les choses dans le grand, ne s'attache pas à la *symmétrie des plantations*, parce que cette *symmétrie* est ennemie de la nature & de la variété; toutes les allées de nos plantations se ressemblent si fort, qu'on croit toujours être dans la même. Je permets qu'on élague le terrein pour s'y promener commodément; mais est-il nécessaire que les deux côtés des allées soient toujours paralleles, & que la direction soit toujours en ligne droite? Le goût des points de vue, des lointains, vient du penchant qu'ont la plûpart des hommes à ne se plaire que là où ils ne sont pas; avides de ce qui est loin d'eux, l'artiste qui ne sauroit les rendre assez contents de ce qui les entoure, leur perce toujours des perspectives pour les amuser; mais l'homme dont je parle, n'a pas besoin de cette ressource; & quand il est occupé du spectacle des beautés de la nature, il ne se soucie pas des gentillesses de l'art. Le crayon tomba des mains de le Nôtre, dans le parc de Saint-James, étonné, confondu, de voir réellement ce qui donne tout ensemble de la vie à la nature, & de l'intérêt à son spectateur. (*D. J.*)

SYMPATHIE, dans un sens plus naturel & plus vrai, s'emploie pour exprimer l'aptitude qu'ont certains corps pour s'unir ou s'incorporer, en conséquence d'une certaine ressemblance, ou convenance dans leurs figures. Comme *antipathie* signifie une disposition contraire, qui les empêche de se joindre; bien entendu qu'on n'attache à ces mots d'autres idées que celle de la propriété qu'ils expriment, sans prétendre que cette propriété vienne de quelque être métaphysique, ou qualité occulte résidente dans ces corps.

Ainsi, le mercure qui s'unit à l'or, & à beaucoup d'autres métaux, roule dessus le verre, la pierre, le bois, *&c.* & l'eau qui mouille le sel, & qui le dissout, coule sur le suif sans s'y attacher; de même que sur une surface couverte de poussiere, & sur les plumes des oiseaux de riviere.

Deux gouttes d'eau ou de mercure se joindront immédiatement par le contact, & ne feront qu'une; mais si vous versez sur du mercure de l'huile de tartre, de l'esprit-de-vin & de l'huile de térébenthine par-dessus, & enfin qu'il y ait de l'air par-dessus le tout; tout ces fluides resteront dans le vaisseau sans se mêler ou s'unir en aucune sorte les uns avec les autres.

La différence de pesanteur spécifique de ces liqueurs paroît être la principale cause de ce phénomene. Car l'hydrostatique nous apprend que si deux fluides d'inégale pesanteur sont dans un vase, le plus léger se mettra toujours au-dessus du plus pesant. Il faut cependant, pour que les fluides ne se mêlent pas, que la différence de pesanteur soit un peu considérable. Car le vin, par exemple, quoique plus léger

que l'eau, se mêle avec elle, à-moins qu'on ne le verse fort doucement, ou à-moins qu'on ne le verse sur quelque corps nageant sur la surface de l'eau (tel par exemple, qu'une tranche de pain), & qui amortisse la force que le vin peut avoir reçu en tombant. (*O*)

SYMPATHIE, (*Physiolog.*) cette convenance d'affection & d'inclination; cette vive intelligence des cœurs, communiquée, répandue, sentie avec une rapidité inexplicable; cette conformité de qualités naturelles, d'idées, d'humeurs & de tempéramens, par laquelle deux ames assorties se cherchent, s'aiment, s'attachent l'une à l'autre, se confondent ensemble, est ce qu'on nomme *sympathie*. Quelle est rare & délicieuse, sur-tout quand elle est si forte, que pour me servir des termes d'un auteur anglois, il ne peut naître de troisieme amour entre deux! mais ce n'est point de cette heureuse liaison, dont je dois entretenir le lecteur. Il s'agit ici de cette communication qu'ont les parties du corps les unes avec les autres, qui les tient dans une dépendance, une position, une souffrance mutuelle, συνπαθια, & qui transporte à l'une des douleurs, les maladies qui affligent l'autre. Il est vrai pourtant que cette communication produisoit aussi quelquefois par le même méchanisme un transport, un enchaînement de sensations agréables.

La *sympathie*, en physique anatomique, est donc l'harmonie, l'accord mutuel qui regne entre diverses parties du corps humain par l'entremise des nerfs, merveilleusement arrangés, & distribués pour cet effet.

La nature s'est proposé trois choses principales dans leur distribution; 1°. de donner du sentiment aux organes des sens.

2°. De donner du mouvement aux muscles & aux fibres.

3°. De mettre les parties du corps dans une dépendance réciproque les unes des autres. L'œil, comme s'exprime un écrivain sacré (c'est S. Paul), ne peut pas dire à la main, je n'ai que faire de toi, ni la tête aux piés, je n'ai que faire de vous: ainsi les nerfs sont autant de renes dont l'ame se sert pour tourner le corps de tous côtés; ce n'est qu'à eux que les parties doivent leurs mouvemens; les rameaux que leur envoient les mêmes troncs, ou ceux qui se communiquent, les tiennent dans une dépendance mutuelle, & portent à l'une les maux ou les plaisirs, qui affligent l'autre.

Fausse hypothèse sur la sympathie. Quelques auteurs ont attribué cette espece de commerce qui se trouve entre les parties, aux membranes qui leur sont communes; mais il n'y eut jamais d'opinion moins fondée; l'expérience nous apprend que les membranes perdent le sentiment de l'action, dès qu'elles n'ont plus de liaison avec les nerfs; ce n'est donc pas sur elles qu'on doit rejetter les accidens qui s'étendent d'une partie à l'autre; souvent la partie qui partage la couleur d'une autre est fort éloignée, & ce qui se trouve dans l'entredeux, ne souffre point.

Comment pourroit-il se faire qu'une membrane qui transporte ces mouvemens irréguliers, ne fît aucun ravage dans le milieu? D'ailleurs, ceux qui soutiennent l'opinion dont nous parlons, s'imaginent que c'est par des oscillations que les membranes se communiquent leurs mouvemens; mais qui pourra croire que des membranes pressées fortement de tous côtés, attachées à chaque point de leur surface, flottantes dans une infinité d'endroits, lâches presque partout, conduites par plusieurs détours, soient capables de vibrations? Ce n'est donc qu'aux nerfs & aux vaisseaux qu'il faut rapporter la *sympathie* qui se trouve entre les parties du corps. Entrons dans l'explication de ce méchanisme.

Sympathie de la tête avec d'autres parties du corps expliquées. Dans diverses maladies du cerveau, comme dans les contusions, les yeux s'enflamment; le suc nerveux porté dans les nerfs qui vont à l'œil, donne beaucoup de force aux vaisseaux, & pousse le sang dans les arteres lymphatiques; les nerfs de la troisieme, quatrieme & sixieme paires, mettent les muscles en convulsion, & le regard devient féroce, ce qui pronostique le délire prochain.

Les douleurs de l'oreille sont des plus aiguës; le grand nombre de rameaux de la septieme paire, & sa communication avec la huitieme, en donnent la raison; il survient des pustules à la langue, & quelquefois on ne peut plus parler quand le cerveau est abscédé: d'abord les nerfs envoient beaucoup de suc dans les muscles de la langue, y engorgent les vaisseaux, & forment par-là des pustules; enfin par la violente compression des nerfs, la langue devient paralytique.

Dans les blessures de tête, on vomit de la bile; en voici la raison; par l'action des nerfs qui vont à ce viscere, les tuyaux sont resserrés, & comme le sang n'a pas un grand mouvement, il s'accumule & filtre plus de bile; mais l'action ne doit pas se terminer seulement au foie, elle peut s'étendre sur d'autres parties; aussi a-t-on remarqué que dans les blessures de tête, il se répandoit dans la cuisse un engourdissement; l'intercostal qui s'étend aux cuisses, explique ce phénomene.

Sympathie des yeux expliquée. Les parties de la tête qui sont hors du crâne, ont beaucoup d'empire sur les autres. 1°. Les yeux reçoivent des nerfs de la cinquieme paire; ainsi la dure-mere est agitée quand les yeux le sont; de-là vient que l'ophthalmie produit une douleur de tête avec des battemens: 2°. quand un œil est attaqué, l'autre l'est dans la suite, c'est peut-être parce que les deux branches de la troisieme paire sortent du même endroit: 3°. quand les humeurs d'un œil s'écoulent par quelque blessure, l'autre diminue; cet accident vient du vaisseau sympathique, lequel communique avec les deux yeux: 4°. les yeux nous marquent les passions; parce que la cinquieme paire qui se répand dans l'œil, communique avec les nerfs des visceres: dès qu'il y a quelque grande agitation dans le cerveau, le suc nerveux qui est envoyé dans les nerfs des yeux, y imprime divers mouvemens. 5°. La diarrhée, selon Hippocrate, guérit l'ophtalmie; cela doit être ainsi, puisqu'alors les vaisseaux engorgés dans les yeux se desemplissent. 6°. Dans certaines maladies, les yeux se bouffissent, parce que le sang ne peut pas retourner par les veines, car quand on lie la jugulaire d'un chien, son œil se gonfle extraordinairement. 7°. Dans les grandes passions, il succede une inflammation de l'œil; cela vient de ce que les nerfs contractent les extrémités capillaires des arteres; alors le sang étant accumulé, & poussé avec plus de force, se jette dans les arteres lymphatiques de l'œil. 8°. Quand le corps est privé de nourriture, les yeux s'enfoncent, parce que ce qui forme leur masse, & la graisse qui les environne diminue. 9°. Comme il y a beaucoup de houpes nerveuses dans les paupieres, elles doivent être sensibles; & quand elles seront fort irritées, il pourra survenir des convulsions dans tout le corps, à cause des communications de la cinquieme paire d'où elles tirent leur naissance.

Sympathie des narines expliquée. La dépendance mutuelle des narines & du diaphragme s'explique par le nerf intercostal, qui donne un rameau au diaphragme, & en reçoit un de chaque côté des nerfs diaphragmatiques. Baglivi s'est imaginé, que le nez avoit quelque liaison particuliere avec les intestins, parce que quand on fume, on est quelquefois purgé; mais c'est qu'alors, on a avalé de la fumée de tabac.

Pour

Pour ce qui regarde le cerveau, il n'eſt pas ſurprenant que certaines matieres comme l'hellebore, puiſſent cauſer des convulſions; la communication de la cinquieme paire avec le nez explique ce phénomene: mais il y a une choſe ſinguliere qui arrive très-ſouvent, c'eſt qu'on éternue en regardant fixement le ſoleil; cela vient de ce que la branche naſale de l'ophtalmique donne un rameau qui rentre dans le crâne, & en ſort avec l'olfactif, pour s'aller répandre dans la membrane pituitaire.

Sympathie des oreilles expliquée. Nous avons vu la liaiſon du cerveau avec les oreilles; mais il reſte à expliquer pluſieurs phénomenes qui regardent d'autres parties.

1°. Wincler a dit qu'en faiſant faire des mouvemens violens à un homme qui avoit une fluxion à l'oreille, il le délivra de cette incommodité; c'eſt que par des mouvemens violens il agita les nerfs, & rendit le cours aux liqueurs arrêtées.

2°. Fabrice de Hildan rapporte d'une femme, que les douleurs qu'elle ſentoit à l'oreille s'étendoient juſqu'au bras; c'eſt que la portion dure communique avec la ſeconde & troiſieme vertébrale, qui de leur côté, communiquent avec les nerfs brachiaux.

3°. Quelquefois les douleurs s'étendent à la cuiſſe; ce ſymptome ne peut réſulter que de la communication des nerfs lombaires avec l'intercoſtal; le ſuc nerveux étant pouſſé par ce dernier nerf, retrécit les extrémités capillaires des vaiſſeaux, & par les engorgemens qu'il y forme, il y cauſe des douleurs.

4°. Dans les maux d'oreille, il arrive quelquefois une difficulté d'avaler; cet effet procede de ce que les nerfs de la cinquieme paire, qui vont à la langue, communiquent avec la portion dure.

5°. Selon l'obſervation de Baglivi, la ſurdité qui ſurvient dans les maladies, arrête le cours-de-ventre: quand il arrive des dérangemens dans les nerfs de l'oreille, l'intercoſtal étant ſecoué, envoie plus de ſuc nerveux dans les plexus méſentériques, & retrécit les extrémités capillaires des arteres.

6°. Les douleurs d'oreilles naiſſent ſouvent dans les maladies aiguës, & ſont un bon ſigne; c'eſt qu'alors la matiere qui cauſe la maladie, ſe dépoſe dans les glandes parotides; pluſieurs médecins font appliquer un cautere actuel à ces glandes, & cela reuſſit fort bien. Au reſte, ce dépôt arrive par la facilité que trouve la matiere à s'arrêter dans les cellules glanduleuſes.

Sympathie des dents expliquée. Les dents n'ont pas moins de liaiſons que l'oreille avec pluſieurs parties du corps. 1°. Le mal aux dents cauſe une tumeur & une inflammation; nous le concevons en ce que les nerfs de la cinquieme paire qui vont aux dents, envoyent des rameaux aux joues, aux gencives, aux muſcles du viſage; ainſi, quand la douleur de dents eſt violente, les nerfs contractent les extrémités artérielles; les engorgemens qui arrivent alors, forment des inflammations, & font filtrer beaucoup de liqueur dans les interſtices des fibres, ſoit des gencives, ſoit de la joue: en un mot, il arrive ici ce qu'on voit arriver quand on lie la jugulaire d'un chien, c'eſt-à-dire, que ſe voiſinage ſe gonfle.

2°. La douleur des dents s'étend juſqu'aux oreilles, à cauſe de la communication de la portion dure avec la cinquieme paire.

3°. Les yeux ſouffrent du mal des dents; quelquefois il ſurvient une tumeur ſous l'œil, & la paupiere paroit palpiter: la branche qui ſe porte aux dents de la mâchoire ſupérieure, envoie un rameau dans le canal qui eſt ſous l'orbite, va ſe répandre aux tégumens du viſage, & à la levre ſupérieure; or ce nerf étant agité, le ſuc qui y coule contracte les extrémités artérielles ſous l'œil, & y cauſe une tumeur par ce retréciſſement. L'origine commune de cette branche & de l'olphtalmique de Willis, fait voir encore que l'œil doit pâtir du mal des dents.

4°. Quand les dents ſortent aux enfans, ils éprouvent des diarrhées, des fievres, des vomiſſemens. Comme les nerfs de la cinquieme paire ſont fort agités, la huitieme qui communique avec elle dans la bouche, & avec l'intercoſtal, qui tire ſon origine de la cinquieme, contracte à diverſes repriſes les extrémités artérielles des inteſtins, il doit donc s'exprimer une liqueur qui ſe filtrera dans les inteſtins; ſi la contraction eſt telle que tout ſoit bouché, alors la fievre & des vomiſſemens ſuccéderont.

5°. Il ſurvient aux enfans des mouvemens épileptiques, l'agitation de la cinquieme, huitieme paire, & de l'intercoſtal, en donnent la raiſon; d'ailleurs le ſang arrêté dans les viſceres, agite de tous côtés les nerfs par diverſes ſecouſſes qu'il reçoit du cœur; & de-là dépend l'obſervation d'Hippocrate; ſavoir, que les convulſions ne ſurviennent pas aux enfans qui ont des diarrhées, car les vaiſſeaux ſe déſemplifſent.

6°. Les remedes qu'on met dans l'oreille, appaiſent quelquefois le mal de dents; on le conçoit par la communication de la cinquieme paire avec la portion dure.

7°. Les véſicatoires guériſſent quelquefois l'odontalgie. C'eſt un principe conſtant que tout étant en équilibre dans le corps humain, l'effort ſe jette vers l'endroit où cet équilibre eſt interrompu; or par les véſicatoires l'équilibre eſt interrompu dans un point, & alors l'effort ſe portant vers ce point-là, il eſt moindre aux environs des dents.

8°. Pour ce qui regarde la liaiſon du larynx & du pharynx, la paire vague y envoie des rameaux de deſſous le corps olivaire, & le récurrent en donne à l'œſophage & à la trachée-artere.

Sympathie des poulmons expliquée. La poitrine nous offre pluſieurs phénomenes curieux; mais il y a beaucoup de faits qu'on rapporte à la *ſympathie*, qui dépendent d'une autre cauſe. 1°. Les poumons étant attaqués, les nerfs intercoſtaux doivent produire des inſpirations fréquentes; car l'intercoſtal joint aux nerfs dorſaux, communique avec la huitieme paire.

2°. Les inflammations des poulmons font ſentir de la douleur vers les clavicules & l'omoplate, parce que le nerf intercoſtal forme avec la ſeconde paire dorſale le nerf qui ſe porte au muſcle ſouclavier.

3°. Les joues rougiſſent dans les phthiſiques. Pour expliquer ce phénomene, il faut obſerver que le ſang ne coulant pas librement dans les poumons, il ſe trouve arrêté dans la veine cave ſupérieure; les arteres doivent donc néceſſairement ſe gonfler, & envoyer plus de ſang au viſage. Autre remarque, c'eſt que le réſeau eſt conſidérable aux joues; or les parties venant à ſe ſécher dans la phthiſie, & le réſeau du viſage étant plus gros aux joues, il arrive que le ſang s'y jette en plus grande quantité.

4°. Le cerveau ſouffre dans les maladies du poumon; cela peut réſulter de la communication de la huitieme paire avec la cinquieme, laquelle envoie des rameaux à la dure-mere; mais il faut ſurtout avoir égard au ſang qui ne peut pas deſcendre commodément du cerveau.

5°. Baglivi croit qu'il y a de la *ſympathie* entre la poitrine & les teſticules, parce que les maladies du poumon ſe jettent dans les bourſes; mais cet accident rare ne vient pas de leur liaiſon. Les matieres qui forment un abſcès dans le tiſſu pulmonaire, ſe peuvent tranſporter dans tout le corps, ſoit par la diſpoſition des parties, ſoit par quelque accident.

6°. En appliquant des véſicatoires aux jambes, on a ſoulagé quelquefois les pleurétiques. On a dit

que dans l'endroit où agiſſent les véſicatoires, il ſe fait une dérivation, & que la matiere déposée dans les poulmons ſe porte aux jambes; mais cette explication n'eſt qu'un jeu d'eſprit, & le fait meme eſt douteux.

7°. Quand le diaphragme eſt enflammé, on tombe dans la phrénéſie, qui n'eſt quelquefois qu'une inflammation des méninges; cela vient de ce que le diaphragme n'ayant plus de mouvement libre, le ſang s'arrête dans les poumons, & par conſéquent dans le cerveau; d'ailleurs le nerf diaphragmatique communiquant avec l'intercoſtal, agite la cinquieme paire qui donne des rameaux à la dure-mere; ce même nerf ſe rendant au cerveau, peut encore y porter une agitation qui cauſera la phrenéſie.

Sympathie du ventricule expliquée. Les maux qui ſurviennent au ventricule, ſe répandent preſque de toutes parts. 1°. Les douleurs de tête, le délire, le vertige, la rougeur du viſage, les affections ſoporeuſes dépendent très-ſouvent de ce viſcere. Les nerfs du ventricule étant agités, ceux des reins, de la rate, du foie, des plexus méſentériques le ſont auſſi, & contractent les vaiſſeaux. La contraction des extrémités artérielles arrête le ſang dans toutes ces parties; c'eſt donc une néceſſité que les liqueurs ſe portent en plus grande quantité vers la tête, & y produiſent les effets dont nous venons de parler.

2°. Les nerfs qui vont au ventricule, fourniſſent des rameaux au larynx, au pharynx, aux muſcles de l'os hyoïde & à l'œſophage; ainſi le ventricule étant agité, les rameaux le feront, & envoyeront plus de ſuc nerveux dans ces endroits; auſſi l'excrétion de la ſalive précede le vomiſſement. Souvent les eſquinancies ſe guériſſent par les purgatifs; & la langue, ſelon Baillou, ſe ſent toujours de l'état du ventricule.

3°. Pour la poitrine, elle n'a pas moins de liaiſon avec le ventricule. On ſait que la huitieme paire qui donne des rameaux à la trachée-artere, va former les plexus pneumoniques, & ſe répand ſur l'œſophage. Il ne faut donc pas être ſurpris ſi le trouble qui arrive dans ce viſcere, excite des toux opiniâtres, & ſi les matieres qui relachent le ventricule, ſont ſi ſalutaires dans l'inflammation des poumons.

4°. Mais ſi les poumons ſont troublés par le ventricule, le cœur ne l'eſt pas moins. Les rameaux qui vont au plexus cardiaque, au cœur, aux oreillettes, doivent néceſſairement être agités, quand les nerfs du ventricule le ſont; car ils ſortent de la huitieme paire; alors l'eſprit nerveux ſe portera dans le cœur en ſi grande abondance, que ce muſcle demeurera longtems en contraction; or cela ne ſauroit arriver qu'on ne tombe en ſyncope, & les praticiens en rapportent pluſieurs exemples.

Outre les liaiſons dont nous venons de parler, le ventricule en a encore d'autres avec l'abdomen. D'abord, le plexus ſemilunaire qui forme par ſes rameaux le plexus ſplénique, communique avec le plexus ſtomachique; ainſi quand la rate ſera remplie de ſang épais dans les hypocondriaques, ſes mouvemens irréguliers ſe communiqueront au ventricule, & en reſſerrant ſon pylore, ils donneront lieu à l'air de ſe raréfier, & de cauſer des gonflemens. Le foie ne ſouffrira pas moins des mouvemens irréguliers du ventricule; les fibres nerveuſes que la huitieme paire envoie au pylore, ſe joignent au plexus hépatique; ainſi quand elles ſeront agitées, la bile coulera ſur le champ.

Le plexus ſtomachique communique avec le plexus méſentérique: donc les douleurs de l'eſtomac peuvent paſſer dans les inteſtins; en outre le plexus rénal gauche communique avec le plexus ſtomachique; ainſi les reins s'enflammant, le vomiſſement pourra ſuccéder. Les vomiſſemens qui ſurviennent aux femmes groſſes, naiſſent de ce que le ſang qui ſortoit de l'utérus, n'ayant plus cette iſſue, il ſe jette en plus grande quantité dans l'artere cœliaque. Enfin comme les nerfs de la huitieme paire qui ſe terminent preſque au ventricule, communiquent avec les nerfs qui ſe répandent au-dehors, on ne ſera pas ſurpris ſi les maux qui arrivent à l'eſtomac, excitent des ſueurs, ou ſuppriment la tranſpiration; la grande contraction qu'éprouvent alors les vaiſſeaux, exprimera d'abord les liqueurs des couloirs, & finira par boucher les tuyaux ſecrétoires.

Sympathie des inteſtins expliquée. Les inteſtins reçoivent leurs nerfs des intercoſtaux; ces nerfs forment le plexus cardiaque & le ſplénique, qui communiquent avec les nerfs dorſaux, les nerfs de l'eſtomac & ceux de la veſſie; ainſi 1° dans la paſſion iliaque il ſurviendra ſouvent des ſyncopes par l'agitation du plexus cardiaque; 2°. la reſpiration ſera difficile, parce que les nerfs coſtaux ſeront tirés par l'intercoſtal; 3°. on vomira à cauſe de la communication des plexus méſentériques avec le ſtomachique; 4°. il ſurviendra un grand écoulement de bile, & peut-être une inflammation au foie, parce que le plexus hépatique ſort du plexus ſemilunaire, qui jette des rameaux pour former les plexus du méſentere; 5°. l'urine s'arrêtera, parce que les plexus rénaux retréciront les extrémités capillaires des arteres rénales; 6°. les coliques pourront cauſer des maux de tête, puiſque le ſang etant arrêté dans les inteſtins, dans les reins & dans le foie, ſe porte à la tête en plus grande quantité. Les tiraillemens cauſés par les nerfs inférieurs, pourront auſſi produire des convulſions, & ces convulſions pourront cauſer la paralyſie.

Sympathie du foie expliquée. Le foie reçoit ſon plexus du nerf intercoſtal qui lui envoie trois rameaux, après qu'il en a donné un au diaphragme. Voyons ce que doit produire une telle origine. 1°. Dans les inflammations du foie, il arrive des hémorrhagies par la narine droite; cela vient de ce que le nerf intercoſtal droit qui fournit le plexus hépatique, communique avec les nerfs qui vont au nez, & y cauſe des engorgemens qui ſont ſuivis d'une hémorrhagie. 2°. Ceux qui ont le foie trop gros & enflammé, ſentent, ſelon Baillou, une douleur aux clavicules & aux omoplates; il faut remarquer qu'alors on ne reſpire qu'en élevant les côtes; on tient l'omoplate & la clavicule élevés, ce qui ne peut ſe faire quelque tems ſans douleurs. 3°. Il arrive des vomiſſemens, à cauſe que les fibres de la huitieme paire qui vont au pilore, ſe joignent au plexus hépatique. 4°. Hollier rapporte qu'il a vu deux ou trois fois à la cuiſſe des douleurs inſupportables qui ne cédoient à rien, & qu'il a trouvé du pus entre les muſcles. Dans ce cas, le foie avoit quelque vomique; car ce phénomene ne dépend pas des nerfs; peut-être que le pus de la jambe s'étoit dépoſé dans le foie, ou que du foie il étoit venu en circulant au-travers la ſubſtance celluleuſe juſqu'aux extrémités.

Sympathie de la rate expliquée. Nous avons déja dit quelque choſe de la rate. 1°. Ses incommodités ſe font ſentir quelquefois au côté droit; cela doit arriver par la communication du plexus ſémi-lunaire gauche avec le plexus hépatique; car c'eſt ce plexus ſemi-lunaire qui donne origine au plexus ſplénique. 2°. Quand il y a quelque obſtruction, on eſt ſujet au vomiſſement; cela vient de la communication du plexus ſemi-lunaire avec le plexus ſtomachique. 3°. Les hypocondriaques ont une difficulté de reſpirer; les rameaux de l'intercoſtal qui ſe joignent aux nerfs dorſaux, doivent cauſer ce ſymptome, & la branche intercoſtale qui va s'unir à la huitieme paire près des plexus pneumoniques, peut encore contribuer à cet effet, de même que l'union du plexus ſemi-lunaire avec le nerf gauche de la huitieme paire. 4°. Par la

derniere communication dont nous venons de parler, les hypocondriaques sentent du resserrement à la région de l'estomac; il faut y ajouter encore la grande quantité du sang que reçoit le ventricule à cause de l'obstruction de la rate. 5°. Comme le plexus cardiaque reçoit des branches de l'intercostal gauche, le cœur peut participer aux maux de la rate. 6°. On doit sentir un poids, surtout quand on a mangé; car le resserrement causé par les nerfs accumule le sang dans les arteres, & la rate est comprimée par les alimens.

Sympathie des reins expliquée. Une partie qui cause bien des dérangemens dans la machine, c'est les reins. 1°. S'il y a quelque pierre, il survient une difficulté de respirer; cela se conçoit par la communication de l'intercostal avec les nerfs costaux & avec la huitieme paire; d'ailleurs, afin que le diaphragme ne comprime pas le rein, on éleve les côtes, on se tient droit. De cette même cause naissent quelquefois des douleurs de côté semblables à celles de la pleurésie.

2°. Lister remarque qu'il survient des palpitations, quand on a quelque pierre aux reins; cela peut arriver par les contractions fréquentes que causent dans le cœur les branches de l'intercostal qui forment le plexus cardiaque.

3°. Le pouls est petit du côté malade; car comme l'intercostal communique avec les nerfs brachiaux, ces nerfs qui sont alors agités, contractent les arteres, & les empêchent d'obéir comme auparavant, aux mouvemens du cœur.

4°. Il survient des coliques & des vomissemens; la communication des plexus méfentériques & du stomachique avec les plexus rénaux, produisent ces accidens.

5°. Le testicule se retire en haut, à cause des rameaux lombaires qui se jettent dans les vaisseaux spermatiques, & qui vont au muscle crémaster, lequel en se contractant, doit de nécessité soulever le testicule.

6°. On sent un engourdissement à la cuisse, en conséquence de la compression du nerf intercostal près du rein.

7°. Il arrive une suppression d'urine, parce que les nerfs irrités contractent les extrémités artérielles des reins.

8°. On éprouve une douleur aux lombes, parce que vers l'endroit où naissent les branches des plexus rénaux, il y a des filets qui vont se jetter aux lombes; d'ailleurs les plexus semi-lunaires, après avoir donné des plexus aux reins, donnent des branches aux lombes.

9°. Les douleurs d'un rein s'étendent à l'autre; souvent même elles ne se font pas sentir dans le rein qui est affligé, mais dans l'autre. Comme les plexus semi-lunaires communiquent ensemble, lorsqu'un rein est malade, la contraction que les plexus porteront dans les arteres de l'autre rein, y pourront causer une suppression; mais si les pierres causent une grande compression dans un rein, il n'y aura plus de sentiment; cependant les distensions que causeront ces pierres, tirailleront les nerfs de l'autre rein, & y transporteront la douleur.

Sympathie de la vessie expliquée. Nous finirons les mouvemens sympathiques qui regardent les couloirs de l'urine, par le rapport de la vessie avec quelques parties. 1°. Quand elle contient quelque pierre, on sent de la douleur au gland; ce symptome résulte de ce que les nerfs étant irrités par la pierre, contractent les vaisseaux tendres qui sont au gland, & y causent quelque séparation dans les fibres. 2°. Quand on urine avec douleur, on sent de petits mouvemens convulsifs presque par tout le corps; c'est que les nerfs intercostaux agitent les nerfs épineux, qui peuvent porter leur mouvement dans toutes les parties.

3°. La vessie doit communiquer ses mouvemens à l'abdomen, à cause qu'elle reçoit les nerfs du plexus méfentérique inférieur. 4°. A l'anus, aux protastes, aux véficules séminales; car les nerfs que reçoit la vessie, viennent de la même origine, c'est-à-dire, du plexus méfentérique & de l'intercostal.

Sympathie de l'uterus expliquée. Si quelque partie a de la liaison avec les autres, c'est assurement la matrice. 1°. Dans la passion hystérique les femmes sentent quelquefois un froid glaçant derriere la tête; les nerfs vertébraux qui communiquent avec l'intercostal, sont tellement agités par ce dernier nerf, qu'ils envoient dans les tégumens de la tête une grande quantité de suc nerveux; de sorte que les vaisseaux sont entierement resserrés; & comme le sang n'y peut pas couler, la diminution du mouvement fait sentir le froid.

2°. Il survient une grande douleur de tête, parce que le sang arrêté dans les parties inférieures se porte en grande quantité vers les parties superieures; c'est de-là que dépend encore le vertige dont l'origine consiste dans le gonflement des arteres qui vont à l'œil; c'est encore à cette même cause, qu'il faut rapporter le tintement d'oreille; car les vaisseaux qui accompagnent le nerf acoustique, agitent ce nerf par leurs battemens.

3°. La pâleur qui survient dans cette maladie, peut s'expliquer par le gonflement des gros tuyaux qui compriment les petits & empêchent le sang d'y couler.

4°. Les convulsions naissent du sang arrêté, qui, par ses secousses, agite par-tout le genre nerveux.

5°. Il survient un grand resserrement au larynx & aux pharynx; ce resserrement procede de la liaison du plexus glangliforme de l'intercostal, avec la branche de la huitieme paire qui se porte au larynx & au pharynx.

6°. La difficulté de respirer, résulte de l'agitation que cause l'intercostal dans les plexus pneumoniques, par le rameau qui s'infere à la huitieme paire. Le sang étant arrêté dans les poumons, parce qu'il ne peut pas couler vers les parties inférieures, peut encore rendre la respiration pénible: ajoutez la communication du nerf diaphragmatique avec l'intercostal, & vous verrez que toutes ces causes ne seront que trop suffisantes pour déranger la respiration.

7°. Le vomissement peut venir, 1°. du sang qui se jette en trop grande quantité dans le ventricule; 2°. de l'agitation que les plexus méfentériques causent dans les rameaux que la huitieme paire envoie à l'œsophage; & 3°. de l'agitation des branches lombaires, qui vont aux muscles de l'abdomen.

8°. La syncope procede de ce que les plexus cardiaques tiennent le cœur dans une longue contraction, par la grande quantité de suc nerveux qui y est envoyé.

9°. Le foie doit pareillement être attaqué, car le plexus hépatique est formé par l'intercostal: ainsi les vomissemens seront bilieux, comme le remarque Sydenham.

10°. Il se forme souvent une tumeur mobile dans le bas-ventre. Les plexus méfentériques qui naissent de l'intercostal, communiquent avec ce nerf; ils envoient aussi des branches à la matrice, lesquelles contractent les intestins.

11°. On conçoit qu'il pourra survenir des coliques affreuses, ainsi que des douleurs de lombes, en conséquence des branches de nerfs, que les plexus méfentériques & l'intercostal fournissent à ces parties.

12°. L'urine est claire comme de l'eau, parce que l'intercostal étant agité, les plexus rénaux le font aussi; alors la grande quantité de suc nerveux poussé dans les extrémités artérielles des reins, y cause un

resserrement qui ne permet pas aux parties grossieres de s'échapper ; l'eau seule a des parties assez subtiles pour passer par les couloirs.

Ce sont-là les phénomenes que présente ordinairement la passion hystérique, cette maladie si variée dans ses jeux, qu'on peut la comparer au pouvoir qu'avoit Prothée de se changer en toutes sortes de formes.

Passons aux phénomenes sympathiques qui accompagnent la grossesse. Le vomissement dépend plutôt des vaisseaux que des nerfs ; car s'il dépendoit des nerfs, il seroit plus violent. Quand le fœtus croît, le sang qui ne peut se décharger par la matrice, est obligé de se porter en plus grande quantité dans le ventricule, & y cause le vomissement. Les femmes enceintes sentent de la douleur aux cuisses lorsqu'elles se mettent à genoux; cela vient de ce que le cordon que forment les vaisseaux & le nerf crural sont extrêmement tendus dans cette situation. Il y en a qui tomberoient en foiblesse, si elles restoient quelque tems à genoux ; comme l'abdomen est alors fort pressé, le diaphragme ne peut pas descendre, & par conséquent la respiration ne peut se faire qu'avec peine. La vessie, le rectum & la matrice reçoivent des nerfs des mêmes troncs ; on ne sera donc pas surpris que ces parties partagent réciproquement leurs maladies. Enfin dans l'amour, l'utérus partage aussi les impressions des parties du corps qui en sont les plus éloignées. L'on sait les effets que produisent dans cet organe de la génération, les baisers des amans sur les levres, par une suite de la communication des nerfs de la cinquieme paire. Cette cinquieme paire distribuant ses ramifications aux deux levres, à l'œil, à la langue, & par l'inoculation d'un de ses nerfs, au cœur, aux visceres, à la matrice, toutes ces parties sont agitées ; & le léger contact de quelques mamelons veloutés d'un corps spongieux, couvert d'une pellicule très-fine, cause tout cet embrâsement.

Remarques. Je finis par un fait particulier rapporté dans l'*hist. de l'acad. des Scienc.* En 1734, M. Hunauld fit à l'académie la démonstration d'un rameau de nerf assez considérable, qui partant du plexus ganglifor me semilunaire de M. Vieussens, remonte du bas-ventre à la poitrine, & va se perdre à l'oreillette droite, & à la base du cœur, où il se distribue. Comme les nerfs qui portent le sentiment dans la machine, font que des parties assez éloignées sont en commerce de sensations, on comprendra par ce nouveau nerf, le commerce qui se rencontre quelquefois entre les visceres du bas-ventre & le cœur.

Il faut pourtant avouer que si ces sortes de communications servent à un commerce réciproque de mouvemens, il y une communication plus cachée & primitive, qu'il faut chercher dans l'origine des nerfs. Des faits incontestables nous la démontrent, & nous la rendent assez sensible pour que nous puissions la reconnoître. Cette communication est telle, qu'un nerf étant irrité, celui qui lui répond dans le cerveau entre en mouvement. Est-ce à une cause de cette espece que l'on pourroit rapporter le premier mouvement machinal, je veux dire, le mouvement du cœur ?

Tels sont les détails physiologiques de M. Senac sur cette matiere. Willis y a mêlé sans cesse ses fausses hypothèses, mais il nous manque toujours un ouvrage complet sur un sujet si curieux ; cette besogne savante exigeroit tout ensemble un ramas d'observations bien avérées touchant les mouvemens sympathiques des diverses parties du corps humain, beaucoup de génie, de lumieres & de connoissances de la Nevrologie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYMPATHIE, (*Peint.*) les Peintres se servent de ce terme pour signifier l'union & comme l'amitié qui est entre certaines couleurs ; le goût & la pratique apprennent aux artistes à connoître cette union. (*D. J.*)

SYMPATHIQUE, REMEDE, (*Médec.*) c'est ainsi qu'on nomma par excellence, sur la fin du seizieme siecle, l'eau & la poudre de sympathie du chevalier Digby. *Voyez* POUDRE de *sympathie.*

L'ouvrage que cet anglois mit au jour pour justifier la possibilité naturelle des cures *sympathiques*, & ensuite la fameuse imposture de Jacques Aymar par sa baguette devinatoire, furent cause que dans le dernier siecle, quelques personnes renouvellerent le système ridicule des sympathies ; mais ce n'est que dans la bouche des Poëtes, comme, par exemple, dans celle de l'auteur du *Pastor fido*, *atto I. scena j.* qu'un pareil système peut se faire écouter des amans.

Mira d'intorno, Silvio,
Quantò il mondo hà di vago, e di gentile :
Opera è d'amore : amante è il cielo, amante
La terra, amante il mare, &c.

(*D. J.*)

SYMPHONIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par quelques botanistes à l'amaranthe de trois couleurs, que Tournefort appelle *amaranthus, folio variegato.* Cette amaranthe est fort cultivée par les Fleuristes à cause de sa grande beauté ; ils l'appellent *tricolor. Voyez* TRICOLOR. (*D. J.*)

SYMPHONIE, s. f. mot formé du grec *syn*, avec, & *phoné*, voix, signifie dans la musique ancienne, cette union de voix ou de sons qui forme un concert. C'est un sentiment reçu que les Grecs ne connoissoient pas l'harmonie, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Ainsi leur *symphonie* ne formoit pas des accords ; mais elle résultoit du concours de plusieurs voix ou instrumens chantans & jouans la même partie. Cela se faisoit de deux manieres : ou tout concertoit à l'unisson, & alors la *symphonie* s'appelloit plus particulierement *homophonie*, ὁμοφωνία ; ou la moitié des parties étoit à l'octave, ou même à la double octave de l'autre, & cela se nommoit *antiphonie*, ἀντιφωνία. On trouve la preuve de tout cela dans les problèmes d'Aristote.

Aujourd'hui le mot de *symphonie* s'entend de toute musique instrumentale, tant des pieces qui ne sont destinées que pour les instrumens, comme les sonates & concerto, que de celles où les instrumens se trouvent mêlés avec les voix, comme dans nos opéra & dans plusieurs autres sortes de musiques. On distingue la musique vocale en musique sans *symphonie*, qui n'a d'autres accompagnemens que la basse continue, & musique avec *symphonie*, qui a au moins un dessus d'instrumens, violons, flûtes ou hautbois. On dit d'une piece qu'elle est grande *symphonie*, quand outre la basse & les dessus, elle a encore deux autres parties instrumentales ; savoir, taille & quinte de violon. La musique de la chapelle du roi, celle de plusieurs églises, & celle de nos opéra, sont presque toujours en grande *symphonie.*

A cet excellent *article*, je ne joindrai que quelques-unes des réflexions de M. l'abbé du Bos ; après avoir indiqué le sens du mot *symphonie* chez les anciens. Ils attachoient trois significations principales à ce mot *symphonie*, συμφώνον, qui veut dire *consonnance.*

1°. Ils désignoient par-là les rapports entre certains sons qui se succédoient les uns aux autres dans ce qu'on appelle *mélodie*, *chant simple*, *modulation* ; ainsi l'intervalle de la quarte, celui de la quinte, & celui de l'octave avec leur répétition, se nommoient *symphoniques.* Il n'en étoit pas de même des autres intervalles, quoique reçus dans le chant simple ou la mélodie, tels que le ton, la tierce, la sixte, &c. Ils ne formoient point, selon les anciens, une véritable

ſymphonie, mais ſeulement emmelie, c'eſt-à-dire, *concinnitas*, convenance. 2°. On entendoit par ce terme *ſymphonie*, le concert de pluſieurs voix, celui de pluſieurs inſtrumens, ainſi que le mélange de ceux-ci avec les voix, ſoit que les uns & les autres fuſſent à l'uniſſon, ſoit qu'ils fuſſent à la tierce ou à la double octave, ſoit qu'ils jouaſſent ou chantaſſent un ſujet, ſoutenu d'un ſimple bourdon. 3°. Enfin l'on employoit ce même mot, pour ſpécifier plus particulierement cette ſorte de concert de pluſieurs voix, ou de pluſieurs inſtrumens, qui chantoient & jouoient à l'uniſſon ou à la tierce.

La muſique, dit M. l'abbé du Bos, ne s'eſt pas contentée d'imiter dans ſes chants le langage inarticulé de l'homme & tous les ſons naturels dont il ſe ſert par inſtinct. Cet art a voulu encore faire des imitations de tous les bruits qui ſont les plus capables d'agir ſur nous lorſque nous les entendons dans la nature. La muſique ne ſe ſert que des inſtrumens pour imiter ces bruits dans leſquels il n'y a rien d'articulé, & nous appellons communément ces imitations des *ſymphonies*.

La vérité de l'imitation d'une *ſymphonie*, conſiſte dans la reſſemblance de cette *ſymphonie* avec le bruit qu'elle prétend imiter. Il y a une vérité dans une *ſymphonie*, compoſée pour imiter une tempête, lorſque le chant de la *ſymphonie*, ſon harmonie & ſon rithme nous font entendre un bruit pareil au fracas que les vents font dans l'air, & aux mugiſſemens des flots qui s'entrechoquent, ou qui ſe briſent contre les rochers.

Ainſi quoique ces *ſymphonies* ne nous faſſent entendre aucun ſon articulé, elles ne laiſſent pas de pouvoir jouer des rôles dans des pieces dramatiques, parce qu'elles contribuent à nous intéreſſer à l'action, en faiſant ſur nous une impreſſion approchante de celle que feroit le bruit même dont elles ſont une imitation, ſi nous entendions ce bruit dans les mêmes circonſtances que nous entendons la *ſymphonie* qui l'imite. Par exemple, l'imitation du bruit d'une tempête qui va ſubmerger un perſonnage à qui le poëte nous fait prendre actuellement un grand intérêt, nous affecte comme nous affecteroit le bruit d'une tempête prête à ſubmerger une perſonne pour laquelle nous nous intéreſſerions avec chaleur, ſi nous nous trouvions à portée d'entendre cette tempête véritable. Il ſeroit inutile d'ajouter ici que l'impreſſion de la *ſymphonie* ne ſauroit être auſſi ſérieuſe que l'impreſſion que la tempête véritable feroit ſur nous; car on ſait que l'impreſſion qu'une imitation fait ſur nous, eſt bien moins forte que l'impreſſion faite par la choſe imitée.

Il n'eſt donc pas ſurprenant que les *ſymphonies* nous touchent beaucoup, quoique leurs ſons, comme le dit Longin, ne ſoient que de ſimples imitations d'un bruit inarticulé, &, s'il faut parler ainſi, des ſons qui n'ont que la moitié de leur être & une demi-vie.

Voilà pourquoi l'on s'eſt ſervi dans tous les pays & dans tous les tems du chant inarticulé des inſtrumens pour remuer le cœur des hommes, & pour mettre certains ſentimens en eux, principalement dans les occaſions où l'on ne ſauroit leur inſpirer ces ſentimens en ſe ſervant du pouvoir de la parole. Les peuples civiliſés ont toujours fait uſage de la muſique inſtrumentale dans leur culte religieux. Tous les peuples ont eu des inſtrumens propres à la guerre, & ils s'y ſont ſervi de leur chant inarticulé, non-ſeulement pour faire entendre à ceux qui devoient obéir, les ordres de leurs commandans, mais encore pour animer le courage des combattans, & même quelquefois pour le retenir. On a touché ces inſtrumens différemment ſuivant l'effet qu'on vouloit qu'ils fiſſent, & on a cherché à rendre leur bruit convenable à l'uſage auquel on le deſtinoit.

Peut-être aurions-nous étudié l'art de toucher les inſtrumens militaires autant que les anciens l'avoient étudié, ſi le fracas des armes à feu laiſſoit nos combattans en état d'entendre diſtinctement le ſon de ces inſtrumens. Mais quoique nous n'ayons pas travaillé beaucoup à perfectionner nos inſtrumens militaires, & quoique nous ayons ſi fort négligé l'art de les toucher qui donnoit tant de conſidération parmi les anciens, que nous regardons ceux qui exercent cet art aujourd'hui comme la partie la plus vile d'une armée, nous ne laiſſons pas de trouver les premiers principes de cet art dans nos camps: nos trompettes ne ſonnent point la charge comme ils ſonnent la retraite: nos tambours ne battent point la chamade du même mouvement dont ils battent la charge. (*D. J.*)

SYMPHONISTE, ſ. m. (*Gram.*) muſicien qui compoſe ou exécute des ſymphonies, ou de la muſique inſtrumentale.

SYMPHYSE, *en Anatomie*, eſt une ſorte de connexion ou d'union des os. *Voyez* UNION.

Le mot eſt grec, συμφυσις, & ſignifie *une liaiſon* ou *connexion naturelle*.

La *ſymphyſe* ou *union des os*, eſt de deux ſortes, l'une avec moyen & l'autre ſans moyen.

La *ſymphyſe* ſans moyen eſt celle où deux os aſſemblés ſont maintenus dans cet état par eux-mêmes, ſans le ſecours d'une troiſieme choſe, & elle a lieu dans les os articulés par ſuture. *Voyez* SUTURE.

Cette union ſe fait à-peu-près de la même maniere que celle d'une greffe avec un arbre. *Voyez* GREFFE.

La *ſymphyſe* avec moyen eſt de trois ſortes, qui ſont la ſynevroſe, la ſyſſarcoſe & la ſynchondroſe. *Voyez* chacune à leur *article* propre.

SYMPHYTUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, nommé en anglois *confrey*, & en françois *conſoude*; *voyez* ci-ſous ce *mot* les caracteres d'après Tournefort.

Dans le ſyſtème de Linnæus, le calice de ce genre de plante eſt conique, pentagone, diviſé en cinq ſegmens dans les bords, & ſubſiſtant après que la fleur eſt tombée. La fleur eſt compoſée d'une ſeule feuille, qui forme un court tuyau, un peu ventreux, & diviſé à l'extrémité en cinq quartiers; l'ouverture de la fleur eſt à cinq rayons, qui ſe réuniſſent en forme de cône; les étamines ſont cinq filets pyramidaux placés alternativement avec les rayons; les boſſettes des étamines ſont droites, aiguës & couvertes; le piſtil a quatre germes; le ſtile eſt de la même longueur de la fleur; le ſtigma eſt unique; le calice groſſit, tient la place du fruit, & contient quatre ſemences boſſelées, pointues, & dont les ſommets ſe réuniſſent enſemble. Linnæi *gen. plant. p. 38.*

Tournefort compte dix eſpeces de *ſymphytum*; la principale eſt celle qu'il nomme *ſymphytum, ceu conſolida major*, *I. R. H. 138.* en françois, *la grande conſoude*. Sa racine eſt diviſée en pluſieurs branches; elle eſt noire au-dehors, blanche au-dedans, & pleine d'un ſuc épais & tenace. Ses feuilles les plus baſſes ſont aſſez larges, longues, étroites, pointues par le bout, velues & rudes. Ses tiges ſont anguleuſes, s'élevent à deux ou trois piés de haut, ſont couvertes de petites feuilles, & portent à leur ſommet des épis inclinés de fleurs blanches, qui s'ouvrent par degrés. Chaque fleur eſt creuſe, en godet, diviſée dans ſa partie ſupérieure en cinq ſegmens obtus, & placée dans un calice fort velu, où l'on trouve quatre ſemences anguleuſes, après que la fleur eſt tombée. Cette plante croît au bord des rivieres, & fleurit en Juin. Ses racines, ſes fleurs & ſes feuilles ſont d'uſage; ſon ſuc viſqueux rend bonne cette plante dans toutes ſortes de flux, & ſur-tout dans l'exulcération des poumons. *Symphytum* vient de συμφυω, *j'agglutine*, parce que cette plante eſt pleine d'un ſuc

glutineux propre à conſolider les petits ulceres.

Les anciens ont donné le nom de *ſymphytum* à quelques plantes fort différentes; Dioſcoride en particulier nomme tantôt *ſymphytum*, l'énule-campane, & tantôt il appelle ainſi la prêle, *æquicetum*. (*D. J.*)

SYMPLÉGADES, (*Mythol.*) ce ſont deux îles, ou plutôt deux écueils ſitués près du canal de la mer Noire, au détroit de Conſtantinople, & qui ſont ſi près l'un de l'autre, qu'ils ſemblent ſe toucher ou s'entrechoquer, ce qui a donné lieu aux poëtes d'en faire deux monſtres marins redoutables aux vaiſſeaux. (*D. J.*)

SYMPLÉGADES, *îles*, (*Géog. anc.*) les *Symplégades*, ou les *Cyanées*, ſont deux petites îles, ou plutôt un amas de rochers d'une figure irréguliere, qui ſe trouvent à quatre ou cinq lieues de l'entrée du Pont-Euxin, & dont une partie eſt du côté de l'Aſie, l'autre du côté de l'Europe, & aſſez près les uns des autres pour ne laiſſer qu'un paſſage difficile. Les flots de la mer qui viennent s'y briſer avec beaucoup de fracas, font élever une eſpece de fumée qui obſcurcit l'air. Comme, ſelon Strabon, il n'y a entre ces rochers que vingt ſtades de diſtance, & qu'à meſure qu'on en étoit proche ou loin, ils paroiſſoient ſe joindre ou ſe ſéparer, on croyoit en les voyant dans l'éloignement qu'ils ſe rejoignoient pour engloutir les vaiſſeaux qui y paſſoient; ce que Pline exprime ainſi: *Cianeæ ab aliis* Symplegades *appellatæ, traditæque fabulis inter ſe concurriſſe, quoniam parvo diſcretæ intervallo, ex adverſo intrantibus geminæ cernebantur, paulùmque deflexâ acie coeuntium ſpeciem præbebant.* Et c'eſt en effet ce qui leur fit donner le nom de *Symplégades*, pour marquer que ces rochers s'entreheurtoient & s'entrechoquoient. (*D. J.*)

SYMPLOCE, ſ. f. (*Rhétorique.*) figure par laquelle un même mot eſt répété à deſſein pluſieurs fois, ſoit au commencement, ſoit à la fin d'un diſcours. Cicéron nous en fournit un bel exemple dans ſon oraiſon pour Rullus: *Quis legem tulit? Rullus. Quis majorem populi partem ſuffragiis privavit? Rullus. Quis comitiis præfuit? idem Rullus.* (*D. J.*)

SYMPOSIAQUE, ſ. m. (*Littérat.*) entretien ou converſation des philoſophes dans un banquet.

Ce mot eſt formé du grec συμποσιον, *banquet.*

Plutarque a fait neuf livres qu'il a intitulés *ſympoſiaques* ou *queſtions ſympoſiaques*, c'eſt-à-dire, *diſputes*, ou *converſations de table.*

SYMPOSIARQUE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) nom que les Grecs donnoient aux directeurs d'un repas. Cet emploi étoit quelquefois rempli par la perſonne qui donnoit le repas; quelquefois par celle qu'il nommoit lui-même; & d'autres fois ſur-tout dans les repas par écot, le ſort en décidoit, ou les ſuffrages des convives. On le nommoit auſſi *modimperator*, ou *baſileus*, le *roi de la fête*, & c'étoit lui qui faiſoit les lois tendantes à la bonne union & à la gaieté, veillant à ce qu'elles fuſſent bien obſervées; d'où vient qu'on l'appelloit par cette raiſon *ophthalmus*, l'*œil du feſtin.*

Tous les conviés étoient obligés de ſuivre ſes ordres, ſur quoi Cicéron raille un certain homme qui avoit toujours obéi aux lois du cabaret, & n'avoit jamais voulu ſe ſoumettre à celles du peuple romain: *Qui numquam populi romani legibus paruiſſet, is legibus quæ in poculis ponebantur, obtemperabat.*

Les principaux magiſtrats ſe prêtoient de bonne grace à exécuter les lois établies par celui que le ſort avoit nommé le légiſlateur du repas. Plutarque rapporte qu'Agéſilas, roi de Lacédémone, ayant été fait *ſympoſiarque* dans un feſtin, l'échanſon vint lui demander la quantité de vin que chaque convive boiroit, à quoi il répondit: « Si vous avez abandonné dance de vin, que chacun en boive à ſa volonté, » ſinon faites en ſorte que chacun en ait une portion » égale ». (*D. J.*)

SYMPTOMATIQUE, adj. *en Médecine*, eſt un terme ſouvent employé pour marquer la différence entre les cauſes primitives & les cauſes ſecondaires des maladies. Par exemple, une fievre cauſée par la douleur, ſe nomme *ſymptomatique*, parce qu'elle ne provient que de la douleur; c'eſt pourquoi on ne doit pas en pareil cas avoir recours aux remedes ordinaires des fievres, mais à ceux qui éloignent la douleur; car la douleur étant ceſſée, la fievre ceſſera auſſi ſans qu'on ait rien employé directement contre elle. *Voyez* FIEVRE.

Une fievre maligne eſt eſſentielle lorſqu'elle provient d'une inflammation même du cerveau, ou des miaſmes putrides répandus dans la maſſe du ſang; mais elle eſt *ſymptomatique* ſi elle eſt occaſionnée par une autre maladie, telle que l'inflammation de la poitrine, de l'eſtomac, ou la faburre nidoreuſe des premieres voies.

C'eſt ainſi qu'une dyſſenterie eſt diſtinguée en eſſentielle lorſqu'elle provient de l'inflammation même du canal inteſtinal comme primitive cauſe, & *ſymptomatique* lorſqu'elle vient à la ſuite d'une maladie premiere, & qui s'eſt déterminée ſur le canal inteſtinal par metaſtaſe.

Cette diſtinction de *ſymptomatique* & *d'eſſentiel* a lieu au ſujet des maladies aiguës & chroniques, & parmi les premieres dans celles qui ſe terminent par différentes criſes; c'eſt ainſi que l'on diſtingue un dévoiement en *critique* & en *ſymptomatique*: le critique eſt ſalutaire, & ſoulage le malade, le *ſymptomatique* eſt fâcheux, & fatigue le malade.

SYMPTOME, ſ. m. *en Médecine*, ſe confond ordinairement avec le *ſigne*, & on les définit *un ſigne*, ou *un aſſemblage de ſignes* dans une maladie, leſquels indiquent ſa nature & ſa qualité, & font juger quel en ſera l'événement. *Voyez* SIGNE.

Dans ce ſens, le délire eſt regardé comme un *ſymptome* de la fievre. La douleur, les veilles, l'aſſoupiſſement, les convulſions, la ſuppreſſion d'urine, la difficulté de reſpirer ou d'avaler, la toux, le dégoût, les naufées, la ſoif, les défaillances, les pamoiſons, le dévoiement, la conſtipation, la ſéchereſſe & la noirceur de la langue, ſont les principaux *ſymptomes* des maladies aiguës, malignes, ou fâcheuſes.

Boerrhaave donne une plus juſte idée du *ſymptome*. Tout accident contre nature qui provient de la maladie comme de ſa cauſe, en ſorte néanmoins qu'on puiſſe la diſtinguer de la maladie elle-même & de ſa cauſe immédiate, eſt proprement un *ſymptome* de cette maladie. *Voyez* MALADIE.

Si un *ſymptome* provient de la même façon de la cauſe de la maladie, on le nomme *ſymptome de la cauſe. Voyez* CAUSE.

S'il provient de quelque *ſymptome* antérieur, comme de ſa cauſe, on le nomme *ſymptome d'un ſymptome.*

Tout ce qui ſurvient dans une maladie par quelqu'autre cauſe que celles dont nous avons parlé, s'appelle plus proprement *epigennema*, comme qui diroit *ſuperacceſſion.*

Il paroît de-là que les *ſymptomes* rapportés ci-deſſus, ſont de véritables maladies.

Ils ſont différens quant à leur nombre, leur effet, *&c.* Cependant on peut, après les anciens, les rapporter aſſez convenablement à des défauts dans les fonctions, les excrétions & les retentions.

Sous le premier chef doivent être rangées toutes les diminutions, les abolitions, les augmentations & les dépravations des actions animales, particulierement par rapport à la faim, à la ſoif, au ſommeil & à la veille, *&c.*

Sous le ſecond chef doivent être rangées les naufées, les vomiſſemens, les lienteries, les affections

cœliaques, les diarrhées, les dyſſenteries, les paſſions iliaques, *&c.*

Sous le troiſieme chef doit être rangée la jauniſſe, la pierre, l'hydropiſie, la fievre, l'iſchurie, la ſtrangurie, l'aſthme, le rhume, *&c. Voyez* chacune de ces choſes ſous ſon *article* particulier, FAIM, NAUSÉE, LIENTERIE, DIARRHÉE, JAUNISSE, HYDROPISIE, PIERRE, FIEVRE, *&c.*

Les *ſymptomes critiques* ſont ceux qui marquent & annoncent une criſe ſalutaire; telle eſt l'éruption d'une parotide à la fin ou dans l'augmentation d'une fievre maligne; telle eſt une hémorrhagie par l'une des narines, dans le cas de pléthore, qui s'eſt jettée ſur la plevre, ou ſur le poumon.

Les *ſymptomes* en général demandent un traitement particulier, quoiqu'ils diſparoiſſent avec la cauſe de la maladie; mais on doit commencer ſurtout par les abattre dans les maladies aiguës, ainſi la fievre dans toutes les inflammations avec la douleur, fait la premiere indication. *Voyez* MALADIE.

SYMPTOMES *protéiformes*, (*Médec.*) on nomme ainſi dans les fievres & autres maladies des ſymptomes irréguliers ſi peu attendus, & ſi violens, qu'ils mettent en danger la vie du malade, parce qu'ils dérobent au medecin le caractere de la maladie, & ſon état préſent; enſorte qu'il ne peut la reconnoître, ni par le tempérament, ni par le pouls, ni par les urines, ni par aucune autre des voies accoutumées. Souvent il ne remarque qu'un grand friſſon, un vomiſſement continuel, une violente diarrhée, une colique d'eſtomac, des ſpaſmes, une douleur piquante de côté, ou d'autres accidens qui ne ſervent qu'à écarter ſon eſprit de la vraie méthode curative. Il faut alors s'en tenir aux ſeuls remedes propres à calmer des *ſymptômes* les plus urgens, & ne rien entreprendre qui puiſſe détruire les forces de la nature, & arrêter les criſes heureuſes qu'elle peut opérer. (*D. J.*)

SYMPTOSE, ſ. f. (*Lexicogr. Médic.*) συμπτώσις; terme qui compoſé de σὺν & de πίπτω je tombe, déſigne l'affaiſſement ou la contraction des vaiſſeaux, comme il arrive après des évacuations conſidérables. Ce mot ſe prend auſſi quelquefois pour un affaiſſement du corps accablé de laſſitude & de foibleſſe; enfin ce mot ſignifie tout abattement particulier de quelque partie que ce ſoit du corps, des yeux, du viſage, *&c.* (*D. J.*)

SYMPULE, ſ. m. (*Antiq.*) petit vaſe dont les pontifes romains ſe ſervoient dans les ſacrifices pour faire des libations.

SYNAGOGUE DES JUIFS, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot grec qui ſignifie en général toute *aſſemblée*, ſe prend en particulier pour le lieu deſtiné chez les Juifs au ſervice divin, lequel conſiſte principalement dans la lecture de la loi & des prophetes.

Il eſt très-vraiſſemblable que le peuple juif n'avoit point de *ſynagogue* avant la captivité; ce fait paroît juſtifié, non-ſeulement par le profond ſilence de l'Ecriture, du vieux Teſtament, mais même par pluſieurs paſſages qui prouvent évidemment qu'il falloit qu'il n'y en eût point alors: car la maxime des Juifs, que là où il n'y a pas de livres de la loi, il ne peut pas y avoir de *ſynagogue*; c'eſt une propoſition que le bon ſens dicte; en effet, comme le ſervice eſſentiel de la *ſynagogue* conſiſtoit à lire la loi au peuple, il en réſulte que là où il n'y avoit point de livres de la loi, il ne pouvoit pas y avoir de *ſynagogue*.

Quantité de paſſages de l'Ecriture nous marquent combien le livre de la loi étoit rare dans toute la Judée avant la captivité. Quand Joſaphat envoya des miſſionnaires dans tous les pays, pour inſtruire le peuple dans la loi de Dieu, *II Chron. xvij. 9.* ils porterent un exemplaire de la loi, précaution fort inutile, s'il y en eût eu dans les villes où ils alloient: & il y en eût eu, ſans doute, s'il y eût eu des *ſynagogues*: il ſeroit auſſi ridicule de ſuppoſer parmi les Juifs une *ſynagogue* ſans un exemplaire de la loi, que parmi les Proteſtans une égliſe paroiſſiale ſans bible. Or cette particularité prouve qu'on manquoit alors en Judée d'exemplaires de la loi, & qu'il n'y avoit point de *Synagogue*; c'eſt donc vraiſemblablement à la lecture qu'Eſdras établit de la loi en public, après la captivité, que les Juifs ont été redevables de l'érection de leurs *ſynagogues*. Examinons préſentement 1°. dans quel lieu on devoit ériger des *ſynagogues*; 2°. quel étoit le ſervice qui s'y faiſoit; 3°. dans quel tems; 4°. enfin quels miniſtres y officioient.

1°. Voici la regle qu'on obſervoit par rapport au lieu: par-tout où il y avoit dix *batelnim*, c'eſt-à-dire dix perſonnes d'un âge mûr, libres, qui puſſent aſſiſter conſtamment au ſervice, on devoit y établir une *ſynagogue*. Selon les rabbins il falloit dix perſonnes telles qu'on vient de dire, pour former une aſſemblée légitime: & là où ce nombre n'étoit pas complet, on ne pouvoit faire légitimement aucune partie du ſervice de la *ſynagogue*. Mais par-tout où l'on pouvoit s'aſſurer du ſervice de dix perſonnes en état d'aſſiſter aux aſſemblées avec les qualités requiſes; il falloit bâtir une *ſynagogue*. Cela ne ſe trouvoit que dans un endroit aſſez peuplé; & on ne vouloit pas en avoir ailleurs. Car je regarde cette regle comme une défenſe d'en établir où ces conditions ne ſe trouvoient pas; auſſi bien qu'un ordre poſitif d'en bâtir où elles ſe trouvoient, & où le nombre des habitans étoit aſſez grand, pour compter qu'on auroit toujours ſur ſemaine, auſſi bien que le jour du ſabbat, au moins dix perſonnes qui auroient le tems d'aſſiſter au ſervice, qui ne pouvoit pas ſe faire ſans ce nombre complet d'aſſiſtans.

D'abord il n'y eut que fort peu de ces *ſynagogues*; mais dans la ſuite elles ſe multiplierent extrêmement, & devinrent auſſi communes que le ſont parmi nous nos égliſes paroiſſiales, auxquelles elles reſſemblent beaucoup. Du tems même de notre Seigneur, il n'y avoit pas de ville de Judée, quelque petite qu'elle fût, qui n'eût pour le moins une *ſynagoque*. Les Juifs nous diſent, qu'environ ce tems-là, la ſeule ville de Tibérias en Galilée en avoit douze, & celle de Jéruſalem 480. Mais ſi l'on prenoit ce nombre à la lettre, il faudroit pour pluſieurs de ces *ſynagogues*, avoir recours à l'expédient de quelques ſavans qui prétendent que ces dix réſidens de *ſynagogues*, qu'on nomme *batelnim*, étoient des perſonnes gagées; ſans cela, comment s'aſſurer pour tant de *ſynagogues*, d'un nombre ſuffiſant de gens ſur ſemaine, pour former toutes ces aſſemblées? Il y avoit au-moins deux de ces jours qui en demandoient une ſolemnelle, auſſi bien que le ſabbat. Lightfoot, pour lever la difficulté, croit que les *batelnims* étoient les anciens & les miniſtres qui officioient dans la *Synagogue*.

2°. Paſſons au ſervice de la *ſynagogue*: il conſiſtoit dans la priere, la lecture de l'Ecriture & la prédication. La priere des Juifs eſt contenue dans les formulaires de leur culte. D'abord ce culte étoit fort ſimple, mais à préſent il eſt fort chargé & fort long. La partie la plus ſolemnelle de leurs prieres, eſt ce qu'ils appellent *Schémoneh-Eshre*, ou les dix-neuf prieres. Il eſt ordonné à toutes les perſonnes parvenues à l'âge de diſcrétion de les offrir à Dieu trois fois le jour, le matin, vers le midi & le ſoir. On les lit avec ſolemnité tous les jours d'aſſemblée; mais elles ne ſont néanmoins que comme le fondement d'autres prieres.

La ſeconde partie du ſervice de la *ſynagogue*, eſt la lecture du vieux Teſtament. Cette lecture eſt de

trois sortes. 1°. Le *kiriath-shéma* ; 2°. la loi ; 3°. les prophetes.

Le *kiriath-shéma* ne consiste qu'en trois morceaux de l'Ecriture. Le premier est celui qui commence au *v.* 4. du *vj. chap.* du Deutéronome, & finit par le 9. Le second commence au *v.* 13 du *chap. xj.* du même livre, & finit par le 21. Et le troisieme est tiré du *xv. chap.* du livre des nombres, & commence au 37 *v.* jusqu'à la fin du chap. Comme en hébreu le premier mot du premier de ces passages est *shema*, qui signifie *écoute* ; ils donnent à ces trois passages le nom de *shema* ; & à sa lecture celui de *kiriath-shema*, la lecture du *shema*. La lecture de ce *shema* est accompagnée de plusieurs prieres & actions de graces, devant & après ; mais la lecture du *shéma* n'est pas aussi rigide que celle des prieres ; il n'y a que les hommes libres qui y soient obligés le matin & le soir : les femmes & les serviteurs en sont dispensés ; quant à la lecture de la loi & des prophetes, nous en parlerons tout-à-l'heure.

La troisieme partie du service de la *synagogue*, est l'explication de l'Ecriture, & la prédication. La premiere se faisoit en la lisant, & l'autre après la lecture de la loi & des prophetes. Il est clair que Jesus-Christ enseignoit les juifs de l'une & de l'autre de ces manieres, dans leurs *synagogues*. Quand il vint à Nazareth, Luc, *xvj. 17. &c.* la ville où il avoit son domicile, on lui fit lire comme membre de la *synagogue*, le *haphterah*, ou la section des prophetes, qui servoit de leçon pour ce jour-là ; & quand il se fut levé, & qu'il l'eût lue, il se rassit & l'expliqua, comme cela se pratiquoit parmi les Juifs ; car par respect pour la loi & les prophetes, on ne les lisoit que debout ; mais quand on les expliquoit, celui qui officioit étoit assis en qualité de maître. Mais dans les autres *synagogues* dont il n'étoit pas membre, quand il y alloit, ce qu'il faisoit toujours, Luc, *iv. 16.* le jour du sabbat, en quelqu'endroit qu'il se trouvât, il enseignoit le peuple par sa prédication, après la lecture de la loi & des prophetes. C'est aussi ce qu'on voit pratiquer à S. Paul, *act. XIII. xv.* dans la *synagogue* d'Antioche, dans la Pisidie : car l'histoire des actes remarque expressément que la prédication se fit après la lecture de la loi & des prophetes.

III. Le tems des assemblées de la *synagogue*, pour le service divin, étoit trois jours par semaine, sans compter les jours de fêtes & de jeûne : & chacun de ces jours-là, on s'assembloit le matin, l'après midi, & le soir. Les trois jours de *synagogue* étoient le lundi, le jeudi, & sur-tout le samedi jour du sabbat.

On y faisoit la lecture de la loi, ou des cinq livres de Moïse, qu'on partageoit en autant de sections qu'il y a de semaines dans l'année.

IV. Pour ce qui est du ministere de la *synagogue*, il n'étoit pas borné à l'ordre sacerdotal. Cet ordre étoit consacré au service du temple, qui étoit d'une toute autre nature, & ne consistoit qu'en oblations, soit de sacrifices, soit d'autres choses. Il est vrai que pendant le sacrifice du matin & du soir, les lévites & les autres chantres, chantoient devant l'autel, des pseaumes de louange à Dieu ; & que pour conclure la cérémonie, les prêtres bénissoient le peuple ; ce qui ressemble un peu à ce qui se faisoit dans la *synagogue* ; mais dans tout le reste, ces deux services n'avoient rien de commun : cependant pour conserver l'ordre, il y avoit dans chaque *synagogue* un certain nombre d'officiers ou de ministres fixes, qui étoient chargés des exercices religieux qui s'y devoient faire : on les y admettoit par une imposition des mains, solemnelle.

Les premiers étoient les anciens de la *synagogue*, qui y gouvernoient toutes les affaires, & réglotent les exercices. Dans le nouveau Testament, ils se font appellés les principaux de la *synagogue* ; il n'est marqué en aucun endroit quel étoit leur nombre ; tout ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y en avoit plus d'un dans une *synagogue* : car il en est parlé au pluriel dans quelques passages du n. Testament, où il ne s'agit que d'une ; & à Corinthe où vraissemblablement il n'y avoit pas deux *synagogues* : on en voit deux à qui ce titre est donné, Crispe & Sosthènes.

Après ceux-ci, il y avoit le ministre de la *synagogue*. On ne sait pas bien même si ce n'étoit pas un de ceux dont on vient de parler ; mais enfin, il y avoit une personne affectée au service de la *synagogue*, qui prononçoit les prieres au nom de toute l'assemblée ; & par cette raison, comme il les représentoit tous, & étoit leur messager, pour ainsi dire, auprès de Dieu, on l'appelloit en hébreu, *scheliach zibbor*, l'ange, ou le messager de l'église. De-là vient que dans l'apocalypse, les évêques des sept églises d'Asie, sont appellés d'un nom pris de la *synagogue*, les anges de ces églises : car comme le *scheliach zibbor* de la *synagogue* des Juifs, étoit le premier ministre qui offroit à Dieu les prieres du peuple, l'évêque étoit aussi dans l'église de Christ, le premier ministre qui offroit à Dieu celles des chrétiens de son église.

Il est vrai que ce n'étoit pas toujours l'évêque qui faisoit cette fonction, parce que dans chaque église il y avoit des prêtres sous lui, qui la faisoient souvent au-lieu de lui. Mais dans la *synagogue*, ce n'étoit pas non plus toujours le *scheliach zibbor* qui officioit en personne : c'étoit bien son emploi, & ordinairement il le faisoit ; mais il ne laissoit pas d'arriver assez souvent, qu'on le faisoit faire extraordinairement par quelqu'autre, pourvû que ce fût un sujet que l'âge, la bonne conduite, l'habileté, & la piété, en rendissent capables. Celui qu'on choisissoit ainsi, étoit pendant ce tems-là le *scheliach zibbor*, ou l'ange de l'assemblée : car comme un héraut, un messager envoyé de la part de Dieu à son peuple, est un ange de Dieu, puisque le terme d'ange en hébreu, signifie proprement un *messager* ; tout de même un messager de la part du peuple auprès de Dieu, pouvoit fort-bien s'appeller l'*ange du peuple*. Ce n'est qu'en ce dernier sens qu'on donnoit le nom d'*ange* à ce ministre de la *synagogue* ; mais il appartient aux ministres de l'église chrétienne, dans l'un & dans l'autre.

Après le *scheliach zibbor*, venoient les diacres, ou les ministres inférieurs de la *synagogue*, que l'on nommoit en hébreu *chazanim*, c'est-à-dire surintendans. C'étoient des ministres fixes, qui sous la direction des principaux de la *synagogue*, avoient le soin & l'intendance de tout ce qui s'y faisoit : c'étoient eux qui gardoient les livres sacrés de la loi & des prophetes, & du reste de l'Ecriture sainte ; les livres de leur liturgie, & les autres meubles de la *synagogue* ; & qui les donnoient quand il falloit s'en servir. Ils se tenoient auprès de celui qui lisoit les leçons de la loi ou des prophetes, & les corrigeoient, s'il leur arrivoit de se tromper ; enfin c'étoit à eux qu'on rendoit le livre quand la lecture étoit finie. Ainsi il est dit de notre Seigneur, quand il fut appellé à lire la leçon des prophetes dans la *synagogue* de Nazareth, dont il étoit membre, que quand il eut fini la lecture, il rendit le livre au ministre, c'est-à-dire au *chazan*, ou au diacre de la *synagogue*.

Autrefois il n'y avoit point de personne fixe établie pour lire les leçons dans la *synagogue*. Les principaux de la *synagogue* appelloient celui de l'assemblée qu'il leur plaisoit, & qu'ils en connoissoient capable, lorsque le tems de les lire étoit venu ; s'il y avoit des prêtres dans l'assemblée, on appelloit d'abord un prêtre ; ensuite un lévite, s'il y en avoit : au défaut de ceux-là, on prenoit quelque israëlite que ce fût ; & cela alloit jusqu'au nombre de sept. De-là vient qu'autrefois chaque section de la loi étoit

étoit partagée en sept parties : c'étoit pour ces sept lecteurs. Dans quelques bibles hébraïques, elles sont encore marquées à la marge ; la premiere par le mot *choën*, c'est-à-dire le prêtre : la seconde par celui de *lévi*, le lévite : la troisieme par celui de *schelishi*, le troisieme : & ainsi du reste, par les noms hébreux qui marquent les nombres jusqu'à celui de sept, pour montrer par-là ce que devoit lire le prêtre, le lévite, & chacun des cinq autres, dont le choix étoit indifférent, pourvû qu'ils fussent israélites & membres de l'assemblée, & qu'ils sçussent lire l'hébreu, sans distinction de tribu.

Le premier officier de la *synagogue*, après le *chazanim*, étoit l'interprete, dont l'office consistoit à traduire en chaldéen les leçons qu'on lisoit au peuple en hébreu : comme cet emploi demandoit un homme bien versé dans les deux langues, quand ils en trouvoient un assez habile, ils lui faisoient une pension, & le retenoient au service de la *synagogue*, dont il devenoit alors ministre fixe.

Pour la bénédiction, s'il y avoit un prêtre dans l'assemblée, c'étoit lui qui la donnoit ; mais s'il ne s'y en trouvoit point, c'étoit le *schelisch-zibbor*, qui avoit lu les prieres, qui le faisoit par un formulaire qui lui étoit particulier.

Voilà ce qui nous a paru pouvoir être de quelque utilité à nos lecteurs, pour leur faciliter l'intelligence de l'Ecriture, en leur donnant une idée de l'ancien culte de la *synagogue*. Celui que les Juifs pratiquent aujourd'hui, s'en écarte en plusieurs points. Les gens curieux de plus grands détails, pourront consulter la *synagogue* de Buxtorf, & celle de M. Vitringa, écrites en latin, & sur-tout Maimonides ; particulierement dans les traités suivans, *Tephillah*, *Chagigah*, & *Kiriath-shema*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYNAGOGUE, (*Critique sacrée.*) lieu destiné chez les Juifs au service divin, qui consistoit dans la priere, la lecture de la loi & des prophetes, & leur explication, *act. XIII. xv.* Voyez en les détails à SYNAGOGUE *des Juifs*.

Il suffira de remarquer ici que le mot grec συναγωγὴ, ne se prend pas seulement dans l'Ecriture pour l'assemblée religieuse des Juifs ; mais encore pour toute assemblée de juges & de magistrats, au sujet des affaires civiles. Salomon dit par exemple : peu s'en est fallu que je n'aie été maltraité dans la *synagogue* ; il ne s'agit point là d'une assemblée religieuse. De même dans l'Ecclésiast. *j.* 32. que le Seigneur vous abbatte au milieu de la *synagogue* ; & *ch. xxiij.* 34. rendez-vous aux volontés de la *synagogue* : c'est-à-dire soumettez-vous aux grands. Enfin ce mot marque une assemblée d'ennemis. David dit, *psal. lxxxv.* 14. une assemblée (*synagoga*) de gens violens a cherché ma perte. (*D. J.*)

SYNALEPHE, s. f. (*Gram.*) dans la poésie latine, lorsqu'un mot finissoit par une *m*, ou par une voyelle, & que le mot suivant commençoit par une voyelle, on retranchoit dans la prononciation la lettre finale du premier mot : c'est ce qu'on appelle *élision*. Voyez ELISION.

Les grammairiens latins reconnoissent deux sortes d'élision ; 1°. celle de la lettre finale *m*, qu'ils appellent *ecthlipse*, du grec ἐκθλίβειν, *elidere*, briser. 2°. Celle de la voyelle finale, qu'ils appellent *synalephe*, du grec συναλοιφὴ, *counctio*, mot composé de σὺν, *cum*, & de ἀλείφω, *ungo* : le mot de *synalephe* est donc ici dans un sens métaphorique, pour indiquer que les deux voyelles qui se rencontrent, se mêlent ensemble comme les choses grasses ; une couche de la derniere, fait disparoître la premiere.

L'idée générale, & le seul terme d'*élision*, me semblent suffisant sur cette matiere ; & soudiviser un pareil objet, c'est s'exposer à le rendre inintelligible : à force de diviser certains corps, on les réduit en une poudre impalpable, que le vent emporte aisément, & il n'en reste rien. Voyez sur l'élision les *artic.* ELISION, BAILLEMENT, HIATUS. (*E.R.M.B.*)

SYNALLAGMATIQUE, adj. (*Jurispr.*) se dit de ce qui est obligatoire des deux côtés, à la différence de certains actes qui n'obligent qu'une personne envers une autre : ainsi le contrat de louage est un acte *synallagmatique*, parce qu'il oblige le bailleur à faire jouir le preneur, & celui-ci à payer le prix du louage, à la différence d'une promesse, ou billet, qui n'oblige que le débiteur envers le créancier. *Voy.* CONTRAT, ENGAGEMENT, OBLIGATION, PROMESSE. (*A*)

SYNANCHE, s. f. *en Médecine*, est une sorte d'esquinancie, qui attaque les muscles internes du gosier ou pharynx. Voyez ANGINE & ESQUINANCIE. Le mot est formé du grec σὺν, *avec*, & ἄγχειν, *serrer*, *suffoquer*.

Lorsque les muscles externes du pharynx sont attaqués, la maladie s'appelle *parasynanché*. Voyez PARASYNANCHÉ.

SYNAPHE, s. f. *dans la Musique ancienne*, est, selon le vieux Bacchius, la réfonnance de diatessaron ou quarte, qui se fait entre les cordes homologues de deux tétracordes conjoints. Ainsi il y a trois *synaphes* dans le système des Grecs. La premiere, entre le tétracorde *meson* & le tétracorde *hypaton* ; la seconde, entre le tétracorde *synnemenon* & le tétracorde *meson* ; & la troisieme, entre le tétracorde *diezeugmenon* & le tétracorde *hyperboléon* : car tous ces tétracordes sont conjoints. Voyez SYSTÈME, TÉTRACORDE. (*S*)

SYNARTROISME, s. m. (*Rhétor.*) συναρτροισμὸς, cette figure de rhétorique que Longin appelle *arthroisme*, & d'autres rhéteurs *coacervatio*, *collectio*, espece d'amplification qui se fait par un amas de plusieurs choses ou d'espece d'une chose, au-lieu de nommer la chose même. M. Péarse en donne pour exemple ce passage de Cicéron pour Marcellus : *Nihil ex istâ laude centurio, nihil præfectus, nihil cohors, nihil turma decerpit.*

Quelquefois cette figure, pour peindre plus vivement, se plaît à étaler & à accumuler plusieurs faits, plusieurs actions, qui ont une liaison étroite avec la chose dont on parle ; c'est ainsi que le même Cicéron dit avec tant de force & de sentimens. *Qui mihi fratrem optatissimum, me fratri amantissimo, liberis nostris parentes, nobis liberos ; qui dignitatem, qui ordinem, qui fortunas, qui amplissimam rem publicam, qui patriam, quâ nihil potest esse jucundius, qui denique nosmetipsos, nobis reddidistis.* (*D. J.*)

SYNARTHROSE, s. f. *en Anatomie*, est une sorte d'articulation des os du corps, par laquelle ils demeurent sans aucun mouvement, du-moins apparent. Voyez ARTICULATION Le mot est formé du grec σὺν, *avec*, ἄρθρον, *connexion*, *articulation*.

La *synarthrose* est une articulation, par laquelle les os sont joints si étroitement ensemble, qu'ils sont immobiles les uns par rapport aux autres. Dans ce sens, la *synarthrose* est opposée à la *diarthrose*. Voyez DIARTHROSE.

Elle se divise en trois especes. La premiere est la *future*, qui ressemble quelquefois aux dents de deux peignes ou de deux scies qui entrent les unes dans les autres, & quelquefois à des écailles qui avancent l'une sur l'autre. Voyez SUTURE.

La seconde espece de *synarthrose* s'appelle *harmonie* ; & c'est lorsque les os sont unis sans dentelure, soit que la ligne d'union soit droite ou circulaire. Voyez HARMONIE.

La troisieme espece est appellée *gomphose*. C'est lorsqu'un os est arrêté dans un autre en maniere de

clou ou de cheville qui eſt reçue dans un trou. *Voyez* GOMPHOSE.

SYNAULIE, ſ. f. *terme de l'ancienne Muſique*, c'étoit le concert de pluſieurs muſiciens qui jouoient alternativement des chalumeaux ou des flûtes, ſans qu'il y eût des voix de la partie.

M. Malcolm, qui doute ſi les anciens avoient une muſique compoſée uniquement pour les inſtrumens ſans mélange de voix, ne laiſſe point de citer cette *ſynaulie* d'après Athénée. *Voyez* SYMPHONIE, HARMONIE, MUSIQUE, *&c.* (*S*)

SYNAXARION, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſ.*) eſt le nom d'un livre eccléſiaſtique des grecs, où ils ont recueilli en abrégé la vie de leurs ſaints, & où ils expoſent en peu de mots le ſujet de chaque fête. Ce livre eſt imprimé non-ſeulement dans la langue greque ordinaire, mais auſſi en grec vulgaire; car on en fit une verſion en cette langue, afin qu'il fût lu du ſimple peuple. Il y a bien des choſes fauſſes dans ce livre qui a été augmenté; & l'on peut voir dans les deux diſſertations que Léo Ollatius a compoſées ſur les livres eccléſiaſtiques des grecs, ce qu'il dit contre Xantopule, qui a inſéré beaucoup de fauſſetés dans les *ſynaxares*; c'eſt pourquoi l'auteur des cinq chapitres du concile de Florence, attribués au patriarche Gennadius, rejette ces additions de Xantopule, & aſſûre que ces ſortes de *ſynaxares*, qui ſont remplis d'erreurs, ne ſe liſent point dans l'égliſe de Conſtantinople. Il faut remarquer qu'on trouve au commencement ou à la fin de quelques exemplaires grecs manuſcrits du nouveau Teſtament, des indices ou catalogues, appellés auſſi *ſynaxaria*, qui repréſentent les évangiles qu'on lit dans les égliſes greques pendant les jours de toute l'année. Ce qui eſt tiré de leur évangéliſtaire qu'on a accommodé aux évangiles, marquant au haut des pages les jours que chaque évangile ſe doit lire, & par ce moyen on ſupplée au livre de l'évangéliſtaire.

SYNAXE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſ.*) le *ſynaxe* étoit anciennement l'aſſemblée des chrétiens où l'on chantoit les pſeaumes, & où l'on faiſoit les prieres en commun.

SYNCELLE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſ.*) officier de l'égliſe de Conſtantinople, étoit le clerc qui demeuroit continuellement avec le patriarche. Il y en avoit pluſieurs qui ſe ſuccédoient, dont le premier s'appelloit le *porto-ſyncelle*, qui étoit témoin de toutes les actions du patriarche. Cette charge a commencé à être établie dans le ix. ſiecle. Ces *porto-ſyncelles*, comme les archidiacres de Rome, avoient beaucoup de part au patriarchat quand il demeuroit vacant. Les autres patriarches & même les évêques avoient des *ſyncelles*, & l'on a auſſi donné ce nom à quelques officiers de l'évêque de Rome; mais il y a long-tems qu'il n'y en a plus en Occident, & que ce n'eſt qu'un vain titre en Orient. Zonaras, *annal. t. III.*

Le pere Thomaſſin remarque que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe les évêques, pour prévenir les mauvais ſoupçons, devoient toujours avoir un clerc couché dans leur chambre; & que c'étoit ce clerc qu'on appelloit *ſyncelle*. Cet emploi devint ſi conſidérable auprès des patriarches de Conſtantinople, qu'on le vit quelquefois rempli par des fils & des freres des empereurs. Les évêques mêmes & les métropolitains ſe firent un honneur d'en être revêtus, quoiqu'un pareil office convînt fort peu au rang qu'ils tenoient dans l'Egliſe. Les *ſyncelles* prirent delà occaſion de faire entendre que leur dignité les élevoit au-deſſus des évêques & des métropolitains. Auſſi ſe plaçoient-ils au-deſſus d'eux dans les cérémonies eccléſiaſtiques. La faveur & le crédit des *ſyncelles* à la cour n'avoient pas peu ſervi à ſoutenir cette uſurpation. Leurs prérogatives, quoique reſtraintes, ſont encore aujourd'hui très-grandes. Dans le ſynode tenu à Conſtantinople contre le patriarche Cyrille Lucas qui vouloit répandre en Orient les erreurs de Calvin, le *proto-ſyncelle* paroît comme la ſeconde dignité de l'égliſe de Conſtantinople. Thomaſſin, *diſcipl. eccleſiaſt. part. I. l. I. c. xlvj. & part. III. l. I. c. lj. part. IV. l. I. c. lxxvj.*

SYNCHONDROSE, ſ. f. (*Oſtéolog.*) συγχονδρώσις, de χονδρὸς, *cartilage*; connexion de deux os par le moyen d'un cartilage: cette articulation cartilagineuſe paroît dans la connexion commune des os pubis, dans celle des côtes avec le ſternum, de même qu'avec les vertebres, *&c.* Il faut remarquer que les os qui ſont articulés de cette maniere, n'ont qu'un mouvement de reſſort qui eſt proportionné à l'étendue & au volume du cartilage qui les unit. (*D. J.*)

SYNCHYSE, ſ. f. (*Gram.*) συγχύσις, *confuſio*: R. R. σὺν, *cùm*, & χύω, *fundo*. C'eſt une prétendue eſpece d'hyperbate, qui ſe fait quand les mots d'une phraſe ſont mêlés entr'eux, ſans aucun égard ni à la ſucceſſion de l'ordre analytique, ni aux rapports qui lient les mots entr'eux.

C'eſt le reſpect pour les anciens porté juſqu'à l'idolâtrie & à l'enthouſiaſme, qui a fait imaginer un nom honorable pour des écarts réels, plutôt que d'oſer prononcer que ces grands hommes ſe fuſſent mépris. Il y a du fanatiſme à les croire infaillibles, puiſqu'ils ſont hommes: & ſouvent on les compromet davantage en les louant ſans meſure, qu'en les critiquant à propos.

Ajoutons qu'il nous arrive ſouvent de prendre pour confuſion un ordre très-bien ſuivi dont la liaiſon nous échappe, parce que nous manquons des lumieres néceſſaires ou de l'attention requiſe. Il y a dans l'Enéide (*II. 348.*) un paſſage regardé juſqu'ici comme une *ſynchiſe* très-compliquée; & Servius auroit cru manquer à ſon devoir de commentateur, s'il n'en avoit pas débrouillé la conſtruction. « Il ſemble, dit M. Charpentier, (*Déf. de la langue franç. diſc. II, part. III. p. 269.*) que ce pauvre grammairien ait donné lui-même dans une embuſcade des ennemis, dont il a toutes les peines du monde à ſe ſauver; & je crois qu'Enée trouva plus facilement un aſyle pour ſon pere contre la violence des Grecs, qu'il n'en a trouvé un pour ſon auteur contre cette importante *ſynchiſe* qu'il rencontre ici, c'eſt-à-dire une franche confuſion, dont il n'a preſque oſé prononcer le nom en ſa propre langue ». On voit que M. Charpentier regarde auſſi la *ſynchiſe* comme un véritable défaut; mais il eſt perſuadé que ce défaut exiſte dans le paſſage de Virgile dont il s'agit: je n'en crois rien, & il me ſemble avoir prouvé qu'on ne l'a point encore bien entendu, faute d'avoir bien connu les principes de l'analyſe, la propriété de quelques termes latins & la véritable ponctuation de ce paſſage. *Voyez* MÉTHODE.

Si donc l'analyſe elle-même vient à nous démontrer la réalité de quelque *ſynchiſe* bien embarraſſante dans un ancien, diſons nettement que c'eſt une faute: ſi la confuſion ne va pas au point de jetter de l'obſcurité ſur la phraſe, diſons ſimplement que c'eſt un hyperbate. *Voyez* HYPERBATE.

SYNCHISE, (*Médec.*) confuſion cauſée par des coups orbes, reçus ſur l'œil avec perte de la vûe. Quand des coups orbes & violens, des chûtes ſur des corps durs & éminens, ou pareils accidens ont fait tant d'impreſſion ſur l'œil, que ſes parties extérieures ſont déchirées, rompues, ſéparées, confuſes & brouillées, avec perte de la vûe; c'eſt ce que les Grecs nomment *ſynchiſis*. Dans le cas de l'œil crevé ou rompu, état de l'œil que les auteurs appellent *rhexis*, les douleurs & l'inflammation ne ſont pas ſi grandes que dans la confuſion. Dans le *rhexis* tout eſt déja détruit, dans le *ſynchiſis* tout n'eſt que con-

tus, dilacerè, brouillé, mais la destruction de l'œil suit bien-tôt après. (*D. J.*)

SYNCHRONE, adj. Ce mot est d'usage *en Méchanique & en Physique*, pour marquer les mouvemens ou effets qui se font dans le même tems. On peut dire en ce sens, que des vibrations ou des chûtes qui se font dans le même tems ou dans des tems égaux, sont *synchrones*; cependant les mots d'*isochrone* ou de *tautochrone* sont plus usités pour marquer des effets qui se font en tems égal, & le mot de *synchrone* pour marquer des effets qui se font, non-seulement dans un tems égal, mais dans le même tems; ce mot venant de χρόνος, *tems*, & de σὺν, *ensemble*.

M. Jean Bernoully a nommé *courbe synchrone*, une courbe telle qu'un corps pesant parti du centre *C*, *fig. 69 Méch.* & décrivant successivement les courbes *CM*, *Cm*, &c. arrive aux différens points *D*, *m*, *M*, &c. de cette courbe dans le même tems, & dans le plus court tems possible; *voyez* les *actes de Leipsic*, *année 1697.* & le I. volume des *Œuvres* de M. Bernouilly, *imprimées à Lausane*, *en 4. vol.* in-4°. 1743. (*O*)

SYNCHRONISME, s. m. (*Méchan.*) terme dont on se sert pour exprimer l'égalité ou l'identité des tems dans lesquels deux ou plusieurs choses se font.

Ce mot est formé du grec σὺν, *avec*, & χρόνος, *tenûs*, & ainsi les vibrations d'un pendule se faisant toutes en tems égal, on peut exprimer cette propriété par le mot de *synchronisme* des vibrations; cependant elle s'appelle plus proprement *isochronisme* ou *tautochronisme*, quoique certains auteurs confondent ces deux termes. *Voyez* SYNCHRONE, ISOCHRONE & TAUTOCHRONE. (*O*)

SYNCOMISTON, s. m. (*Littérat.*) nom donné par Athenée à une espece de gros pain que mangent les pauvres en plusieurs pays, & qui est fait de farine dans laquelle le son se trouve mêlé. Ce genre de pain est fort nourrissant; mais il ne convient qu'à des laboureurs ou à des gens forts qui font beaucoup d'exercice. (*D. J.*)

SYNCOPE, s. f. (*Gramm.*) c'est un métaplasme ou une figure de diction, par laquelle on retranche du milieu d'un mot quelque lettre ou quelque syllabe. Συγκοπὴ, vient de σὺν, *cùm*, qui marque ici ce qui est originairement *compris* dans le mot, le milieu du mot, & de κόπτω, *scindo*.

Les Latins faisoient grand usage de la *syncope* dans leurs déclinaisons & leurs conjugaisons: *Di* pour *Dii*; *Deûm*, *virûm*, *nummûm*, *sestertiûm*, *liberûm* pour *Deorum*, *virorum*, *nummorum*, *sestertiorum*, *liberorum*; *apûm*, *infantûm*, *adolescentûm*, *loquentûm*, au lieu d'*apium*, *infantium*, *adolescentium*, *loquentium*. *Audii*, *audiero*, *audiissem* ou même *audissem* pour *audivi*, *audivero*, *audivissem*.

Ce métaplasme est d'un usage assez fréquent dans la génération des mots composés ou dérivés, surtout à leur passage d'une langue à une autre. Sans sortir de la même langue, nous trouverons en latin *possum*, *syncopé* de *potis sum*; *scriptum* pour *scribtum*, *syncopé* de *scribitum* qui seroit le supin analogique; & une infinité d'autres pareils. Au passage d'une langue à une autre, *aranea* vient d'ἀράχνη, en supprimant le χ, que nous avions seulement affoibli dans *aragnée*, que nos peres prononçoient comme le latin *dignus*; notre *sur* vient de *super*; *vie* de *vita*; *dortoir* pour *dormitoir*, de *dormitorium*, &c. *Voyez* MÉTAPLASME.

SYNCOPE, *en Musique*, Συνκοπὴ, est le prolongement du son sur une même note, contre l'ordre naturel du tems.

Pour bien entendre cette définition, il faut savoir que dans toute espece de mesure, il y a toujours tems fort & tems foible, & que chaque tems, & même chaque note peuvent encore se concevoir, divisés en deux parties, dont l'une est forte & l'autre foible. *Voyez* TEMS.

Or, l'ordre naturel veut que chaque note ainsi conçue, commence par le tems fort de sa valeur, & finisse pour le tems foible. Toutes les fois donc que cet ordre est perverti, & qu'une note commence sur le tems foible & finit sur le tems fort, il y a *syncope*. Il faut même remarquer que la *syncope* n'existe pas moins, quoique le son qui la forme, au lieu d'être continu, soit refrappé par deux ou plusieurs notes, pourvû que la disposition de ces notes qui repetent le même son, soit conforme à la loi que je viens d'établir.

La *syncope* a ses usages dans la mélodie, pour l'expression & le goût du chant; mais sa principale utilité est dans l'harmonie, pour la pratique des dissonances. La premiere partie de la *syncope* sert à la préparation; la dissonance se frappe sur la seconde; & dans une succession de dissonances, la premiere partie de la *syncope* suivante, sert en même tems à sauver la dissonance qui précéde & à préparer celle qui suit. *Voyez* PRÉPARER.

Syncope de σὺν, *cum*, avec, & κόπτω, *je coupe*, *je bats*; parce que la *syncope* retranche de chaque tems, heurtant pour ainsi dire l'un avec l'autre. M. Rameau veut que ce mot vienne du choc des sons qui s'entre-heurtent en quelque maniere dans la dissonance, comme s'il n'y avoit de *syncope* que dans l'harmonie, & que même alors il n'y en eût point sans dissonance. (*S*)

SYNCOPE, *en Médecine*, est une grande & soudaine pamoison, dans laquelle le malade reste sans aucune chaleur, ni mouvement, ni connoissance, ni respiration sensible: il est saisi par tout le corps d'une sueur froide, & tous ses membres sont pâles & froids, comme s'il étoit mort. *Voyez* DÉFAILLANCE. Le mot est formé du grec σὺν, *avec*, & κοπτειν, *couper*, ou *frapper*.

La *syncope* est produite par plusieurs causes: 1°. par un épuisement de forces, comme après une longue diete, après des évacuations excessives, des exercices violens, des bains trop long-tems continués, *&c.* 2°. par le mouvement irrégulier des esprits, qui les empêche de se distribuer convenablement dans les parties, comme il arrive quelquefois dans la crainte, la colere, & d'autres passions violentes; 3°. par des hémorragies excessives; 4°. par une mauvaise constitution du sang, comme dans la cacochimie, ou dans les personnes qui ont pris quelque chose qui dissout ou coagule le sang; 5°. par des maladies cachées, comme des abscès ou des polypes du cœur, des vers, *&c.* Une cause aussi fort ordinaire, est un accès de vapeurs; les hypochondriaques & les femmes vaporeuses y sont fort sujettes; le resserrement du genre nerveux est la cause de ce symptome. Dans ce cas, l'effet prompt & assuré des calmans, des antispasmodiques, est une preuve de cette théorie.

Dans les assemblées nombreuses & pressées, on tombe quelquefois en *syncope*, à cause de l'air chaud, épais & impur, que l'on respire alors. Certaines femmes y tombent facilement par l'odeur du musc, de la civette, *&c.*

Le remede de la *syncope* varie selon la cause: dans la *syncope* il faut donner des esprits volatils & des aromatiques. Heurnius recommande l'eau thériacale, & l'eau de canelle; Etmuller le sel volatil de vipere, l'esprit de sel ammoniac, l'huile de succin, & la faignée en certains cas.

On doit considérer ici l'accès de la *syncope*, ensuite la cause éloignée; l'un & l'autre méritent l'attention du médecin.

Dans l'accès, on doit employer tout ce qui doit ranimer, réveiller, ou rappeller les esprits; tels sont

l'aſperſion de l'eau froide, les odeurs puantes miſes ſous le nez; tels que l'aſſa fœtida, la corne de cerf brûlée, la ſavatte, le papier brûlé, & autres.

On doit mettre la perſonne couchée ſur le dos, lui ſoulevant un peu la tête, & la mettant à l'abri de la compreſſion de ſes habits, & de tout ce qui peut la gêner.

Les remedes cordiaux, volatils, amers, tels que le lilium, la teinture de ſoufre, d'antimoine, l'élixir de propriété, ſont excellens.

Les anti-hyſtériques, tels que la teinture de caſtor, de laudanum, de benjoin, ſont auſſi indiqués.

La cauſe demande la ſaignée dans la pléthore, & la ſuppreſſion des évacuations ordinaires. *Voyez* PLÉTHORE. Dans l'épaiſſiſſement du ſang, dans la rougeur du viſage, & la peſanteur de la tête.

On doit émétiſer & purger, ſi les premieres voies ſont embarraſſées de crudités, ſi le canal inteſtinal eſt rempli d'une bile épaiſſe, érugineuſe.

On employera les amers combinés avec les cordiaux, ſi le ſang eſt épais; ſi les fibres de l'eſtomac ſont foibles & relâchées, les ſtomachiques ſont indiqués; on aura recours aux ſudorifiques, tels que la ſquine, la ſarſepareille, la bardane, & autres, ſi le ſang eſt trop féreux, & les fibres trop lâches.

Enfin, les eaux thermales, l'exercice moderé, la tranquillité de l'eſprit & du cœur, ſont indiqués dans tous ces cas.

SYNCRESE, (*Chimie.*) *voyez* UNION, (*Chimie.*)

SYNCRÉTISTES, HÉNOTIQUES, *ou* CONCILIATEURS, ſ. m. (*Hiſt. de la Philoſ.*) ceux-ci connurent bien les défauts de la philoſophie ſectaire; ils virent toutes les écoles ſoulevées les unes contre les autres; ils s'établirent entre elles en qualité de pacificateurs; & empruntant de tous les ſyſtèmes les principes qui leur convenoient, les adoptant ſans examen, & compilant enſemble les propoſitions les plus oppoſées, ils appellerent cela *former un corps de doctrine*, où l'on n'appercevoit qu'une choſe; c'eſt que dans le deſſein de rapprocher des opinions contradictoires, ils les avoient défigurées & obſcurcies; & qu'au lieu d'établir la paix entre les Philoſophes, il n'y en avoit aucun qui pût s'accommoder de leur tempérament, & qui ne dût s'élever contre eux.

Il ne faut pas confondre les *Syncrétiſtes* avec les Eclectiques: ceux-ci, ſans s'attacher à perſonne, ramenant les opinions à la diſcuſſion la plus rigoureuſe, ne recevoient d'un ſyſtème que les propoſitions qui leur ſembloient réductibles à des notions évidentes par elles-mêmes. Les *Syncrétiſtes* au contraire ne diſcutoient rien en ſoi-même; ils ne cherchoient point à découvrir ſi une aſſertion étoit vraie ou fauſſe; mais ils s'occupoient ſeulement des moyens de concilier des aſſertions diverſes, ſans aucun égard ou à leur fauſſeté, ou à leur vérité.

Ce n'étoit pas qu'ils ne cruſſent qu'il convenoit de tolérer tous les ſyſtèmes, parce qu'il n'y en avoit aucun qui n'offrit quelque vérité; que cette excluſion qui nous fait rejetter une idée, parce qu'elle eſt de telle ou de telle école, & non parce qu'elle eſt contraire à la nature ou à l'expérience, marquoit de la prévention, de la ſervitude, de la petiteſſe d'eſprit, & qu'elle étoit indigne d'un philoſophe; qu'il eſt ſi facile de ſe tromper, qu'on ne peut être trop reſervé dans ſes jugemens; que les philoſophes qui ſe diſputent avec le plus d'acharnement, ſeroient ſouvent d'accord, s'ils ſe donnoient le tems de s'entendre; qu'il ne s'agit le plus ordinairement que d'expliquer les mots, pour faire ſortir ou la diverſité ou l'identité de deux propoſitions; qu'il eſt ridicule d'imaginer qu'on a toute la ſageſſe de ſon côté; qu'il faut aimer, plaindre & ſervir ceux mêmes qui ſont dans l'erreur, & qu'il étoit honteux que la différence des ſentimens fût auſſi ſouvent une ſource de haine.

Ce n'étoit pas non plus qu'ils s'en tinſſent à comparer les ſyſtèmes, & à montrer ce qu'ils avoient de commun ou de particulier, ſans rien prononcer ſur le fond.

Le *ſyncrétiſte* étoit entre les Philoſophes, ce que ſeroit entre des hommes qui diſputent, un arbitre captieux qui les tromperoit & qui établiroit entre eux une fauſſe paix.

Le *Syncrétiſme* paroîtra ſi biſarre ſous ce coup d'œil, qu'on n'imaginera pas comment il a pu naître, à-moins qu'on ne remonte à l'origine de quelque ſecte particuliere, qui ayant intérêt à attirer dans ſon ſein des hommes diviſés par une infinité d'opinions contradictoires, & à établir entre eux la concorde, lorſqu'ils y avoient été reçus, ſe trouvoit contrainte tantôt à plier ſes dogmes aux leurs, tantôt à pallier l'oppoſition qu'il y avoit entre leurs opinions & les ſiennes, ou entre leurs propres opinions.

Que fait alors le prétendu pacificateur? Il change l'acception des termes; il écarte adroitement une idée; il en ſubſtitue une autre à ſa place; il fait à celui-ci une queſtion vague; à celui-là une queſtion plus vague encore; il empêche qu'on n'approfondiſſe; il demande à l'un, croyez-vous cela? à l'autre, n'eſt-ce pas là votre avis? Il dit à un troiſieme, ce ſentiment que vous ſoutenez n'a rien de contraire à celui que je vous propoſe; il arrange ſa formule de maniere que ſon dogme y ſoit à peu-près, & que tous ceux à qui il la propoſe à ſouſcrire, y voyent le leur; on ſouſcrit; on prend un nom commun, & l'on s'en retourne content.

Que fait encore le pacificateur? Il conçoit bien que ſi ces gens viennent une fois à s'expliquer, ils ne tarderont pas à réclamer contre un conſentement qu'on leur a ſurpris. Pour prévenir cet inconvénient, il faut impoſer ſilence; mais il eſt impoſſible qu'on ſoit long-tems obéi. La circonſtance la plus favorable pour le ſyncrétiſte, c'eſt que le parti qu'il a formé ſoit menacé; le danger réunira contre un ennemi commun; chacun employera contre lui les armes qui lui ſont propres; les contradictions commenceront à ſe développer; mais on ne les appercevra point, ou on les négligera; on ſera tout à l'intérêt général. Mais le danger paſſé, & l'ennemi commun terraſſé, qu'arrivera-t-il? C'eſt qu'on s'interrogera; on examinera les opinions qu'on a avancées dans la grande querelle; on reconnoîtra que, compris tous ſous une dénomination commune, on n'en étoit pas moins diviſés de ſentimens; chacun prétendra que le ſien eſt le ſeul qui ſoit conforme à la formule ſouſcrite; on écrira les uns contre les autres; on s'injuriera; on ſe haïra; on s'anathématiſera réciproquement; on ſe perſécutera, & le pacificateur ne verra de reſſource, au milieu de ces troubles, qu'à éloigner de lui une partie de ceux qu'il avoit enrôlés, afin de ſe conſerver le reſte.

Mais à qui donnera-t-il la préférence? il a ſes propres ſentimens, qui pour l'ordinaire ſont très-abſurdes. Mais rien ne quadre mieux à une abſurdité qu'une abſurdité; ainſi on peut, avant ſa déciſion, prononcer, que ceux qui ſoutiennent des opinions à-peu-près ſenſées, ſeront ſéparés de ſa communion. Son ſyſtême en ſera plus ridicule; mais il en ſera plus un: ce ſera une déraiſon bien continue & bien enchaînée.

Il y a des *Syncrétiſtes* en tout tems, & chez tous les peuples. Il y en a eu de toutes ſortes. Les uns ſe ſont propoſés d'allier les opinions des Philoſophes avec les vérités révélées, & de rapprocher certaines ſectes du Chriſtianiſme. D'autres ont tenté de réconcilier Hippocrate & Galien avec Paracelſe & ſes diſciples en Chimie. D'un autre côté, ils ont propoſé un traité de paix aux Stoïciens, aux Epi-

curiens & aux Aristotéliciens. D'un autre, ils ont tout mis en œuvre pour concilier Platon avec Aristote; Aristote avec Descartes: nous allons voir avec quel succès.

Il faut mettre au nombre des *Syncrétistes* tous ces philosophes qui ont essayé de rapporter leurs systêmes cosmologiques à la physiologie de Moïse; ceux qui ont cherché dans l'Ecriture des autorités sur lesquelles ils pussent appuyer leurs opinions, & que nous appellons *théosophes*.

Un des *Syncrétistes* les plus singuliers fut Guillaume Postel. Il publia un ouvrage intitulé *Panthéonoste* ou *Concordance* de toutes les opinions qui se sont élevées parmi les Infideles, les Juifs, les Hérétiques & les Catholiques, & parmi les différens membres de chaque église particuliere sur la vérité ou la vraisemblance éternelle. C'est un tissu de paradoxes où le Christianisme & la Philosophie sont mis alternativement à la torture. L'ame du Christ est la premiere créature: c'est l'ame du monde. Il y a deux principes indépendans: l'un bon, l'autre mauvais. Ils constituent ensuite Dieu. *Voyez* la suite de folies de *Postel* dans son ouvrage.

En voici un autre qui fait baiser la morale du paganisme & celle des Chrétiens, dans un ouvrage intitulé *Osculum sive Consensus ethnicæ & christianæ philosophiæ, Chaldæorum, Ægyptiorum, Persarum, Arabum, Græcorum*, &c..... C'est Mutius Pansa.

Augustanus Steuchus Eugubinus s'est montré plus savant & non moins fou dans son traité de *perenni philosophiâ*. Il corrompt le dogme chrétien; il altere les sentimens des anciens; & fermant les yeux sur l'esprit général des opinions, il est perpétuellement occupé à remarquer les petites conformités qu'elles peuvent avoir.

L'ouvrage que Pierre-Daniel Huet a donné sous le titre de *Quæstiones alnetanæ de concordiâ rationis & fidei*, mérite à-peu-près les mêmes reproches.

Le *Systema philosophiæ gentilis*, de Tobie Pfannerus est un fatras de bonnes & de mauvaises choses où l'auteur, perpétuellement trompé par la ressemblance des expressions, en conclut celle des sentimens.

Quels efforts n'a pas fait Juste Lipse pour illustrer le Stoïcisme en le confondant avec la doctrine chrétienne?

Cette fantaisie a été celle aussi de Thomas de Gataker: André Dacier n'en a pas été exempt.

Il ne faut pas donner le nom de *Syncrétiste* à Gassendi. Il a démontré à la vérité que la doctrine d'Épicure étoit beaucoup plus saine & plus féconde en vérités qu'on ne l'imaginoit communément; mais il n'a pas balancé d'avouer qu'elle renversoit toute morale.

Bessarion, Pie, Ficin n'ont pas montré la même impartialité ni le même jugement dans leur attachement à la doctrine de Platon.

Les sectateurs d'Aristote n'ont pas été moins outrés: que n'ont-ils pas vu dans cet auteur!

Et les disciples de Descartes, croient-ils que leur maître eût approuvé qu'on employât des textes de l'Ecriture pour défendre ses opinions? Qu'auroit-il dit à Amerpoel, s'il eût vu son ouvrage intitulé *de Cartesio moisante, sive de evidente & facili conciliatione philosophiæ Cartesii, cum historiâ creationis primo capite geneseos per* Mosem *traditi*?

Paracelse avoit soulevé contre lui toute la Médecine, en opposant la pharmacie chimique à la pharmacie galénique. Sennert essaya le premier avec quelque succès de pacifier les esprits. Méchlin, George Martin & d'autres se déclarerent ensuite avec plus de hardiesse en faveur des préparations chimiques. De jour en jour elles ont prévalu dans la pratique de la médecine. Cependant on ne peut pas dire qu'aujourd'hui même cette sorte de syncrétisme soit éteint; il y a encore des médecins & des chirurgiens qui brouillent ces deux pharmacies, & je ne crois pas que ce soit sans un grand inconvénient pour la vie des hommes.

Jean-Baptiste du Hamel travailla beaucoup à montrer l'accord de la philosophie ancienne & moderne. Cet homme étoit instruit, il avoit reçu de la nature un jugement sain; il naquit à Caen en 1524, il y étudia la philosophie & les humanités. Il vint à Paris où il se livra à la théologie, à la physique & aux mathématiques. Il vécut pendant quelque tems d'une vie assez diverse. Il voyagea en Angleterre & en Allemagne; & ce ne fut qu'en 1560 qu'il publia son astronomie physique, ouvrage qui fut suivi de son traité des affections des corps, de celui de l'ame humaine, de sa philosophie ancienne & moderne à l'usage des écoles, de son histoire de l'académie des sciences, de sa concordance de la philosophie ancienne & moderne. Dans ce dernier ouvrage, il parcourt tous les systêmes des philosophes anciens, il montre la diversité & la conformité de leurs opinions, il les concilie quand il peut; il les approuve, ou les refute; il conclut qu'ils ont vu, mais qu'ils n'ont pas tout vu. Il s'attache d'abord à la philosophie de Platon. Après avoir avec ce philosophe élevé l'esprit à la connoissance de la cause éternelle & premiere des choses; il parle d'après Aristote des principes des corps; il examine ensuite le systême d'Epicure; il expose la doctrine de Descartes, & finit par deux livres qui contiennent les élémens de la chimie, avec quelques expériences relatives à cet art.

On ne peut nier que cet auteur n'ait bien mérité de la philosophie, mais ses ouvrages sont tachés de quelques traces de *syncrétisme*. Il avoit trop à cœur la réconciliation des anciens & des modernes, pour qu'ils pût exposer la doctrine des premiers avec toute l'exactitude qu'on desireroit. Du Hamel mourut fort âgé, il avoit quatre-vingt-deux ans: on le perdit donc en 1706.

Mais il n'y a point eu de *syncritisme* plus ancien & plus général que le Platonico-Peripatetico-Stoïcien: Ammonius, Porphire, Themistius, Julien, Proclus, Marin, Origène, Sinesius, Philopones, Psellus, Boëthius, Bessarion, Fran. Pic, Gaza, Patricius, Schalichius, & une infinité de bons esprits en ont été infectés, en Grece, en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne, depuis les tems les plus reculés, jusqu'aux nôtres, les uns donnant la palme à Platon, les autres l'arrachant à Platon pour en couronner Aristote ou Zénon, quelques-uns plus équitables la partageant à-peu-près également entr'eux.

Ce *syncrétisme* divisoit les esprits, & exposoit la philosophie au mépris des gens du monde; lorsqu'il sortit de l'école de Ramus & de Mélanchton, une espèce de secte qu'on pouvoit appeller les philosophes mixtes: de ce nombre furent Paulus Frisius, André Libavius, Heizo-Bucherus, Conrad Dutericus, Alstedius, & d'autres entre lesquels il ne faut pas oublier Keckermann.

Mais personne ne tenta la réconciliation d'Aristote avec les philosophes modernes, avec plus de chaleur & de talent que Jean Christophe Sturmius. Il fut d'abord *syncrétiste*, mais cette maniere de philosopher ne tarda pas à lui déplaire; il devint *Eclectique*; il eut une dispute importante avec Henri Morus, Leibnitz & Schel hammer sur le principe qui agit dans la nature. Morus y répandoit un esprit immatériel, mais brute; Leibnitz une force active, propre à chaque molécule, dans laquelle elle s'exerçoit ou tendoit à s'exercer selon des loix méchaniques; Schel-hammer, le principe d'Aristote.

Leibnitz commença & finit comme Sturmius; je veux dire qu'il passa du *Syncrétisme* à l'*Eclectisme*.

Il paroît par ce que nous avons dit de cette secte,

qu'elle a peu fait pour le progrès de la philosophie ; qu'on lui doit peu de vérités, & qu'il ne s'en est fallu de rien qu'elle ne nous ait engagé dans des disputes sans fin.

Il s'agit bien de concilier un philosophe avec un autre philosophe ; & qu'est-ce que cela nous importe ? Ce qu'il faut savoir, c'est qui est-ce qui a tort ou raison.

Il s'agit bien de savoir si un système de philosophie s'accorde avec l'Ecriture ou non ; & qu'est-ce que cela nous importe ? Ce qu'il faut savoir, c'est s'il est conforme à l'expérience ou non.

Quelle est l'autorité que le philosophe doit avoir pour soi ? celle de la nature, de la raison, de l'observation & de l'expérience.

Il ne doit le sacrifice de ses lumieres à personne, pas même à Dieu, puisque Dieu même nous conduit par l'intelligence des choses qui nous sont connues, à la croyance de celles que nous ne concevons pas.

Tandis que tant d'esprits s'occupoient à concilier Platon avec Aristote, Aristote avec Zénon, les uns & les autres avec Jesus-Christ ou avec Moïse ; le tems se passoit, & la vérité s'arrêtoit.

Depuis que l'éclectisme a prévalu, que sont devenus tous les ouvrages des *syncrétistes* ? ils sont oubliés.

SYNCRITIQUE REMEDE. (*Medec. anc.*) Les méthodistes nommerent *remedes syncritiques* ceux qui sont d'une nature coercitive & astringente ; Thessalus écrivit un volume entier sur ces remedes, & deux pages auroient suffi. (*D. J.*)

SYNDERESE, s. f. (*Gram.*) reproche secret de la conscience. La marque la plus complete de la scélératesse parfaite, seroit le défaut de *syndereſe* ; mais on n'en vient point là.

SYNDESMO-GLOSSE, *en Anatomie*, nom d'une partie de muscles de la langue qui viennent de la partie moyenne du ligament qui unit l'os hyoïde avec le cartilage thiroïde, & se termine à la partie postérieure de la langue, & à la partie latérale du pharynx. *Voyez* SYNDESMO-PHARYNGIEN.

SYNDESMOLOGIE, *en Anatomie*, la partie qui traite des ligamens ; ce mot vient du grec συν ensemble, du verbe δεμειν, *unir*, & λογος, *traité*, c'est-à-dire *discours* sur ce qui unit ensemble, ou *traité* des ligamens.

Weitbrecht, professeur en Anatomie à Petersbourg, nous a laissé un *traité in 4°.* sur les ligamens, intitulé *syndesmologie*, imprimé à Petersbourg en 1742 ; c'est le seul *traité* que nous ayons sur cette matiere, il est orné de figures qui ne sont pas estimées par la beauté de la gravure, comme la plupart des figures anatomiques, mais par leur exactitude. Tous les connoisseurs en font un très-grand cas.

SYNDESMO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles qui viennent de la partie moyenne, & quelquefois de la partie inférieure des ligamens qui unissent les cornes supérieures du cartilage thyroïde avec les grandes cornes de l'os hyoïde ; de-là vont aux parties latérales & supérieures du pharynx & de la langue. *Voyez* SYNDESMO-GLOSSE.

SYNDIC, s. m. *en matiere de Gouvernement & de Commerce*, est un officier chargé des affaires d'une ville ou d'une communauté ; c'est lui qui convoque les assemblées, & qui fait les représentations au ministere & au magistrat, *&c.* suivant l'exigence des cas.

Ce mot dérive du latin *syndicus*, ou plutôt du grec *syndycos*, qui signifie la même chose.

Le *syndic* est chargé de répondre de la conduite du corps ; il fait & reçoit les mémoires qui regardent les affaires ou les intérêts de la communauté ; il contrôle & corrige les actions & les fautes des particuliers qui dépendent de la communauté, ou du-moins il les fait blâmer ou reprimander dans les assemblés publiques. Dans le fond, le *syndic* est en même tems l'agent & le censeur de la communauté. La plûpart des compagnies de Paris & d'autres villes, comme les universités & les communautés des arts & métiers, ont leur *syndic* aussi bien que la plûpart des villes de Provence & de Languedoc.

On appelle aussi *syndic*, celui qui est chargé de solliciter une affaire commune, & où il est intéressé lui-même ; comme il arrive en particulier dans les directions où il se trouve plusieurs créanciers d'un même débiteur qui a fait banqueroute, ou qui est mort insolvable. *Voyez* AVOCAT, *&c.*

Le premier magistrat de la ville de Genève, s'appelle *syndic* ; il y a quatre *syndics* pour chaque année ; le plus ancien préside au conseil des vingt-cinq, qui est conseil principal de la ville, & où l'on décide de toutes les affaires, tant civiles que politiques : les trois autres *syndics* élus ne peuvent revenir en charge qu'au bout de quatre ans ; de sorte que le syndicat roule entre seize personnes, que l'on choisit toujours dans le nombre de ceux qui composent le conseil des vingt-cinq.

Syndic est aussi le nom que le roi Louis XIV. a accordé par les arrêts de son conseil d'état pour l'érection des chambres particulieres de commerce dans quelques villes de son royaume aux marchands, négocians ou autres qui composent lesdites chambres. Ceux de Rouen sont appellés *syndics du commerce de la province de Normandie :* à Lille simplement *syndics de la chambre de commerce :* dans les autre villes ce sont des députés ou directeurs. *Voyez* CHAMBRE DE COMMERCE, DÉPUTÉS DU COMMERCE, *&c. Dictionnaire de commerce, tome III. lettre V. p. 256.*

SYNDIC, (*Littér. grec.*) σύνδικος ; ce mot avoit en grec deux significations ; il signifioit en premier lieu, tout orateur commis pour défendre avec un autre, la même cause. En second lieu, il désignoit un orateur choisi, & député pour soutenir les prérogatives d'une ville, ou d'une nation entiere. Ainsi nous lisons dans Plutarque, que les Athéniens élurent Aristide pour *syndic*, & le chargerent de plaider au nom de leurs citoyens, la cause de toute la Grece, on ne pouvoit pas être deux fois *syndic* dans ce dernier sens. Nous avons emprunté le terme de *syndic*, mais nous en avons un peu détourné la signification, car en France il veut dire celui qui est élu pour prendre soin des affaires d'une communauté, ou d'un corps dont il est membre. (*D. J.*)

SYNDICAT, charge ou fonction de syndic ; il se dit aussi du tems que le syndic reste en charge.

SYNDROME, (*Lexic. méd.*) de δρόμος, *courir*, de συν, & συνδρόμη veut dire un *concours*. C'est un mot introduit en Médecine par la secte des empiriques, qui l'employoient pour exprimer le concours des symptomes ; tels que sont, dans la pléthore, la distension des vaisseaux, la rougeur, la pesanteur du corps, l'inhabilité au mouvement, la tension des membres, un sentiment douloureux de lassitude. Ils joignoient à tous ces signes une vie passée dans l'inaction, une constitution vorace, & la suppression des excrétions ordinaires. Voilà la *syndrome* pléthorique, qui demandoit alors la saignée ; les Empiriques formerent de même la *syndrome* de la plûpart des maladies, bien plus difficile que celle de la pléthore ; mais Galien tourne en ridicule la conduite des empiriques dans leurs *syndromes*, parce que, dit-il, elles arrivent fort rarement, & en même tems lentement ; enforte que si le médecin vouloit attendre sa *syndrome* de tous les symptomes pour des remedes, il lui arriveroit souvent de commencer la cure trop tard. (*D. J.*)

SYNE, (*Chronolog. éthiop.*) nom du dixieme mois de l'année éthiopienne. Il commence le 26 Mai du calendrier Julien. (*D. J.*)

SYNECDOQUE *ou* SYNECDOCHE, *s. f.* (*Gram.*) *cet article est en entier de* M. du Marsais : *trop. part. II. art. iv. p. 97. Ce que j'y ai inséré du mien, je l'ai mis à l'ordinaire entre deux crochets* [ ].

On écrit ordinairement *synecdoche* : [c'est l'ortographe étymologique] ; voici les raisons qui me déterminent à écrire *synecdoque*.

1°. Ce mot n'est point un mot vulgaire qui soit dans la bouche des gens du monde, ensorte qu'on puisse les consulter pour connoître l'usage qu'il faut suivre par rapport à la prononciation de ce mot.

2°. Les gens de lettres que j'ai consultés le prononcent différemment ; les uns disent *synecdoche* à la françoise, comme *roche* ; & les autres soutiennent avec Richelet qu'on doit prononcer *synecdoque*.

3°. Ce mot est tout grec, Συνεκδοχη, *comprehensio* ; il faut donc le prononcer en conservant au χ sa prononciation originale : c'est ainsi qu'on prononce & qu'on écrit *époque*, ἐποχη ; *monarque*, μονάρχης, μόναρχος ; *Pentateuque*, Πεντάτευχος ; *Andromaque*, Ἀνδρομάχη ; *Télémaque*, Τηλέμαχος, &c. On conserve la même prononciation dans *écho*, ἠχω ; *école* (schola) σχολη, &c.

Je crois donc que *synecdoque* étant un mot scientifique, qui n'est point dans l'usage vulgaire, il faut l'écrire d'une maniere qui n'induise pas à une prononciation peu convenable à son origine.

4°. L'usage de rendre par *ch* le χ des Grecs, a introduit une prononciation françoise dans plusieurs mots que nous avons pris des Grecs. Ces mots étant devenus communs, & l'usage ayant fixé la maniere de les prononcer & de les écrire, respectons l'usage ; prononçons *cathéchisme*, *machine*, *chimere*, *archidiacre*, *architecte*, &c. Comme nous prononçons *chi* dans les mots françois : mais encore un coup, *synecdoque* n'est point un mot vulgaire ; écrivons donc & prononçons *synecdoque*.

Ce terme signifie *compréhension* : en effet dans la *synecdoque*, on fait concevoir à l'esprit plus ou moins que le mot dont on se sert, ne signifie dans le sens propre.

Quand au lieu de dire d'un homme qu'il aime *le vin*, je dis qu'il aime *la bouteille* ; c'est une simple métonymie (*voyez* MÉTONYMIE) ; c'est un nom pour un autre ; mais quand je dis, cent *voiles* pour cent *vaisseaux*, non-seulement je prends un nom pour un autre ; mais je donne au mot *voiles* une signification plus étendue que celle qu'il a dans le sens propre ; je prends la partie pour le tout.

La *synecdoque* est donc une espece de métonymie, par laquelle on donne une signification particuliere, à un mot qui, dans le sens propre, a une signification plus générale ; ou au contraire, on donne une signification générale à un mot qui, dans le sens propre, n'a qu'une signification particuliere. En un mot, dans la métonymie, je prends un nom pour un autre, au lieu que dans *synecdoque*, je prends le *plus* pour le *moins*, ou le *moins* pour le *plus*.

Voici les différentes sortes de *synecdoques* que les Grammairiens ont remarquées.

I. *synecdoque du genre* : comme quand on dit, *les mortels* pour *les hommes* ; le terme de *mortels* devroit pourtant comprendre aussi les animaux, qui sont sujets à la mort aussi bien que nous : ainsi, quand par *les mortels* on n'entend que *les hommes*, c'est une *synecdoque du genre* ; on dit le *plus* pour le *moins*.

Dans l'Ecriture-sainte, *créature* ne signifie ordinairement que *les hommes* ; *euntes in mundum universum, prædicate evangelium omni* CREATURÆ : *Marc. xvj 15.* C'est encore ce qu'on appelle la *synecdoque* du genre, parce qu'alors un mot générique ne s'entend que d'une espece particuliere : *créature* est un mot générique, puisqu'il comprend toutes les especes de choses créées, les arbres, les animaux, les métaux, &c. Ainsi lorsqu'il ne s'entend que des hommes, c'est une *synecdoque* du genre, *c. à. d.* que sous le nom du genre, on ne conçoit, on n'exprime qu'une espece particuliere ; on restreint le mot générique à la simple signification d'un mot qui ne marque qu'une espece.

Nombre est un mot qui se dit de tout assemblage d'unités ; les latins se sont quelquefois servi de ce mot en le restreignant à une espece particuliere.

1°. Pour marquer l'harmonie, le chant : il y a dans le chant une proportion qui se compte. Les Grecs appellent aussi ῥυθμὸς *numerus*, tout ce qui se fait avec une certaine proportion : *quidquid certo modo & ratione fit.*

. . . . Numeros *memini, si verba tenerem.*

« Je me souviens de la mesure, de l'harmonie, de » la cadence, du chant, de l'air ; mais je n'ai pas retenu » les paroles ». *Virg. écl. ix. 45.*

2°. *Numerus* se prend encore en particulier pour les vers ; parce qu'en effet les vers sont composés d'un certain nombre de piés ou de syllabes : *scribimus numeros. Pers. sat. j. 3.* nous faisons des vers.

3°. En françois nous nous servons aussi de *nombre* ou de *nombreux*, pour marquer une certaine harmonie, certaines mesures, proportions ou cadences, qui rendent agréable à l'oreille un air, un vers, une période, un discours. Il y a un certain *nombre* qui rend les périodes harmonieuses. On dit d'une période qu'elle est fort *nombreuse*, *numerosa oratio* ; c. à. d. que le nombre des syllabes qui la composent est si bien distribué, que l'oreille en est frappée agréablement : *numerus* a aussi cette signification en latin. *In oratione* numerus *latinè, græcè* ῥυθμος, *ineſſe dicitur. . . . Ad capiendas aures*, ajoûte Cicéron. *Orat. n. 51. aliter 170. 171. 172.* numeri *ab oratore quæruntur* ; & plus bas, il s'exprime en ces termes : *Aristoteles versum in oratione vetat esse*, numerum *jubet* ; Aristote ne veut point qu'il se trouve un vers dans la prose, *c. à. d.* qu'il ne veut point que lorsqu'on écrit en prose, il se trouve dans le discours le même assemblage de piés, ou le même nombre de syllabes qui forment un vers : il veut cependant que la prose ait de l'harmonie ; mais une harmonie qui lui soit particuliere, quoiqu'elle dépende également du nombre des syllables & de l'arrangement des mots.

II. Il y a au contraire la *synecdoque de l'espece* : c'est lorsqu'un mot qui dans le sens propre ne signifie qu'une espece particuliere, se prend pour le genre. C'est ainsi qu'on appelle quelquefois *voleur* un *méchant homme* : c'est alors prendre le moins pour marquer le plus.

Il y avoit dans la Thessalie, entre le mont Ossa & le mont Olympe, une fameuse plaine appellée *Tempé*, qui passoit pour un des plus beaux lieux de la Grece. Les poëtes grecs & latins se sont servis de ce mot particulier pour marquer toutes sortes de belles campagnes. « Le doux sommeil, dit Horace, *III. od. j.* » 22. n'aime point le trouble qui regne chez les » grands ; il se plaît dans les petites maisons de ber- » gers, à l'ombre d'un ruisseau, ou dans ces agréa- » bles campagnes dont les arbres ne sont agités que » par le zéphyre » ; & pour marquer ces campagnes, il se sert de *Tempe* :

. . . . . *Somnus agrestium*
Lenis virorum non humiles domos
Fastidit, umbrosamque ripam,
Non zephyris agitata Tempe.

[M. du Marsais est trop au-dessus des hommes ordinaires, pour qu'il ne soit pas permis de faire sur ses écrits quelques observations critiques. La traduction qu'il donne ici du passage d'Horace, n'a pas, ce me semble, toute l'exactitude exigible ; & je ne sais s'il n'est pas de mon devoir d'en remarquer les fautes. « On peut toujours relever celles des grands hom- » mes, dit M. Duclos, *préf. de l'hist. de Louis XI.* » peut-être sont-ils les seuls qui en soient dignes, & » dont la critique soit utile ».

N'aime point le trouble qui regne chez les grands ; il n'y a rien dans le texte qui indique cette idée ; c'eſt une interpollation qui énerve le texte au-lieu de l'enrichir, & peut-être eſt-ce une fauſſeté.

Non faſtidit n'eſt pas rendu par *il ſe plaît :* le poëte va au-devant des préjugés qui regardent avec dédain l'état de médiocrité ; ceux qui penſent ainſi s'imaginent qu'on ne peut pas y dormir tranquilement, & Horace les contredit, en reprenant négativement ce qu'ils pourroient dire poſitivement, *non faſtidit :* cette négation eſt également néceſſaire dans toutes les traductions ; c'eſt un trait caractériſtique de l'original.

Les petites maiſons de bergers : l'uſage de notre langue a attaché à *petites maiſons*, quand il n'y a point de complément, l'idée d'un hôpital pour les fous ; & quand ces mots ſont ſuivis d'un complément, l'idée d'un lieu deſtiné aux folies criminelles des riches libertins : d'ailleurs le latin *humiles domos* dit autre choſe que *petites maiſons ;* le mot *humiles* peint ce qui a coutume d'exciter le mépris de ceux qui ne jugent que par les apparences, & il eſt ici en oppoſition avec *non faſtidit ;* l'adjectif *petit* ne fait pas le même contraſte.

Virorum agreſtium, ne ſignifie pas ſeulement les *bergers*, mais en général tous ceux qui habitent & cultivent la campagne, *les habitans de la campagne.* Je fais bien que l'on peut, par la *ſynecdoque* même, nommer l'eſpece pour le genre ; mais ce n'eſt pas dans la traduction d'un texte qui exprime le genre, & qui peut être rendu fidélement ſans forcer le génie de la langue dans laquelle on le traduit.

L'ombre d'un ruiſſeau ; c'eſt un véritable barbariſme, les ruiſſeaux n'ont pas d'ombre : *umbroſam ripam* ſignifie *un rivage couvert d'ombre :* au-ſurplus il n'eſt ici queſtion ni de ruiſſeau, ni de riviere, ni de fleuve ; c'eſt effacer l'original que de le ſurcharger ſans beſoin.

Zephyris agitata Tempe : il n'y a dans ce texte aucune idée d'*arbres ;* il s'agit de tout ce qui eſt dans ces campagnes, arbres, arbriſſeaux, herbes, fleurs, ruiſſeaux, troupeaux, habitans, *&c.* La copie doit préſenter cette généralité de l'original. Il me ſemble auſſi, que ſi notre langue ne nous permet pas de conſerver la *ſynecdoque* de l'original, parce que *Tempé* n'entre plus dans le ſyſtême de nos idées voluptueuſes, nous devons du-moins en conſerver tout ce qu'il eſt poſſible, en employant le ſingulier pour le pluriel ; ce ſera ſubſtituer la *ſynecdoque* du nombre à celle de l'eſpece, & dans le même ſens, du *moins* par le *plus*.

Voici donc la traduction que j'oſe oppoſer à celle de M. du Marſais. « Le ſommeil tranquille ne dédaigne ni les humbles chaumieres des habitans de la campagne, ni un rivage couvert d'ombre, ni une plaine délicieuſe perpétuellement careſſée par les zéphyres ».]

Le mot de *corps* & le mot d'*ame* (c'eſt M. du Marſais qui continue), ſe prennent auſſi quelquefois ſéparément pour tout l'homme : on dit populairement, ſur-tout dans les provinces, *ce corps-là* pour *cet homme-là ; voilà un plaiſant corps*, pour dire *un plaiſant perſonnage.* On dit auſſi qu'*il y a cent mille ames dans une ville*, c'eſt-à-dire *cent mille habitans. Omnes animæ domûs Jacob* (Geneſ. *xlvj.* 27.) toutes les perſonnes de la famille de Jacob. *Genuit ſexdecim animas*, (*ibid. 18.*) il eut ſeize enfans.

III. *Synecdoque dans le nombre ;* c'eſt lorſqu'on met un ſingulier pour un pluriel, ou un pluriel pour un ſingulier.

1°. *Le Germain révolté*, c'eſt-à-dire, les Germains, les Allemands. *L'ennemi vient à nous*, c'eſt-à-dire, *les ennemis.* Dans les hiſtoriens latins on trouve ſouvent *pedes* pour *pedites*, *le fantaſſin* pour *les fantaſſins*, *l'infanterie.*

2°. Le pluriel pour le ſingulier. Souvent dans le ſtyle ſérieux on dit *nous* au-lieu de *je* ; & de même, *il eſt écrit dans les prophetes*, c'eſt-à-dire, dans un livre de quelqu'un des prophetes ; *quod dictum eſt per prophetas.* Matt. *ij.* 23.

3°. Un nombre certain pour un nombre incertain. *Il me l'a dit dix fois, vingt fois, cent fois, mille fois*, c'eſt-à-dire, *pluſieurs fois.*

4°. Souvent pour faire un compte rond, on ajoute ou l'on retranche ce qui empêche que le compte ne ſoit rond : ainſi on dit, *la verſion des ſeptante*, au-lieu de dire *la verſion des ſoixante & douze interprètes*, qui, ſelon les peres de l'Égliſe, traduiſirent l'Ecriture-ſainte en grec, à la priere de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, environ 300 ans avant Jeſus-Chriſt. Vous voyez que c'eſt toujours ou le *plus* pour le *moins*, ou au contraire le *moins* pour le *plus.*

IV. *La partie pour le tout, & le tout pour la partie.* Ainſi *la tête* ſe prend quelquefois pour tout l'homme : c'eſt ainſi qu'on dit communément, *on a payé tant par tête*, c'eſt-à-dire, tant pour chaque perſonne ; *une tête ſi chere*, c'eſt à-dire, *une perſonne ſi précieuſe, ſi fort aimée.*

Les poëtes diſent, *après quelques moiſſons, quelques étés, quelques hivers*, c'eſt-à-dire, *après quelques années.*

L'onde, dans le ſens propre, ſignifie *une vague, un flot* ; cependant les poëtes prennent ce mot ou pour la mer, ou pour l'eau d'une riviere, ou pour la riviere même. Quinault, *Iſis, act. I. ſc.* 3.

Vous juriez autrefois que cette onde *rebelle*
Se feroit vers ſa ſource une route nouvelle,
Plutôt qu'on ne verroit votre cœur dégagé :
Voyez couler ces flots dans cette vaſte plaine ;
C'eſt le même penchant qui toujours les entraîne ;
Leur cours ne change point, & vous avez changé.

Dans les poëtes latins, *la poupe* ou *la proue* d'un vaiſſeau ſe prennent pour tout le vaiſſeau. On dit en françois *cent voiles*, pour dire cent vaiſſeaux *Tectum* (le toit) ſe prend en latin pour toute la maiſon. *Æneam in regia ducit tecta*, elle mene Enée dans ſon palais. *Æn. I. 635.*

La porte, & même *le ſeuil* de la porte, ſe prennent auſſi en latin pour toute la maiſon, tout le palais, tout le temple. C'eſt peut-être par cette eſpece de *ſynecdoque* qu'on peut donner un ſens raiſonnable à ces vers de Virgile. *Æn. I. 509.*

Tum foribus divæ, mediâ teſtudine templi,
Septa armis, ſolioque altè ſubnixa reſedit.

Si Didon étoit aſſiſe à la porte du temple, *foribus divæ*, comment pouvoit-elle être aſſiſe en même tems ſous le milieu de la voûte, *mediâ teſtudine ?* C'eſt que par *foribus divæ*, il faut entendre d'abord en général le temple ; elle vint au temple, & ſe plaça ſous la voûte.

[Ne pourroit-on pas dire auſſi que Didon étoit aſſiſe au milieu du temple & aux portes de la déeſſe, c'eſt-à-dire, de ſon ſanctuaire ? Cette explication eſt toute ſimple, & de l'autre part la figure eſt tirée de bien loin.

Lorſqu'un citoyen romain étoit fait eſclave, ſes biens appartenoient à ſes héritiers ; mais s'il revenoit dans ſa patrie, il rentroit dans la poſſeſſion & jouiſſance de tous ſes biens : ce droit, qui eſt une eſpece de droit de retour, s'appelloit en latin, *jus poſtliminii* ; de *poſt* (après), & de *limen* (le ſeuil de la porte, l'entrée).

Porte, par *ſynecdoque* & par antanomaſe, ſignifie auſſi la cour du grand-ſeigneur, de l'empereur turc. On dit, *faire un traité avec la porte*, c'eſt-à-dire, *avec la cour ottomane.* C'eſt une façon de parler qui nous vient des Turcs : ils nomment *porte* par excellence, la porte du ſerrail ; c'eſt le palais du ſultan ou empereur

empereur turc ; & ils entendent par ce mot ce que nous appellons *la cour*.

Nous disons, *il y a cent feux dans ce village*, c'est-à-dire *cent familles*.

On trouve aussi des noms de villes, de fleuves, ou de pays particuliers, pour des noms de provinces & de nations. Ovide, *Métam. I. 61.*

Eurus ad Auroram, Nabathæaque regna recessit.

Les Pélagiens, les Argiens, les Doriens, peuples particuliers de la Grece, se prennent pour tous les Grecs, dans Virgile & dans les autres poëtes anciens.

On voit souvent dans les poëtes *le Tibre* pour les Romains ; *le Nil* pour les Egyptiens ; *la Seine* pour les François.

Cùm Tiberi, Nilo gratia nulla fuit.
Prop. II. *Eleg. xxxiij.* 20.

Per Tiberim, *Romanos ; per* Nilum *Ægyptios intelligito.* Beroald. *in Propert.*

Chaque climat produit des favoris de Mars,
La Seine a des Bourbons, le Tibre a des Césars.
Boileau, *Ep. I.*

Fouler aux piés l'orgueil & du Tage & du Tibre.
Id. Disc. au roi.

Par *le Tage*, il entend les Espagnols ; le Tage est une des plus célebres rivieres d'Espagne.

V. On se sert souvent du nom de LA MATIERE POUR marquer LA CHOSE QUI EN EST FAITE : le pain ou quelqu'autre arbre se prend dans les poëtes pour un vaisseau : on dit communément *de l'argent*, pour des pieces d'argent, de la monnoie. Le *fer* se prend pour l'épée ; *périr par le fer.* Virgile s'est servi de ce mot pour le soc de la charrue : *I. Georg. 50.*

At priùs ignotum ferro quàm scindimus æquor.

M. Boileau, dans son ode sur la prise de Namur, a dit *l'airain*, pour dire *les canons :*

Et par cent bouches horribles
L'airain sur ces monts terribles
Vomit le fer & la mort.

L'airain, en latin *æs*, se prend aussi fréquemment pour la monnoie, les richesses ; la premiere monnoie des Romains étoit de cuivre : *æs alienum*, le cuivre d'autrui, c'est-à-dire, le bien d'autrui qui est entre nos mains, nos dettes, ce que nous devons. Enfin, *æra* se prend pour des vases de cuivre, pour des trompettes, des armes, en un mot pour tout ce qui se fait de cuivre. [Nous disons pareillement *des bronzes*, pour des ouvrages de bronze].

Dieu dit à Adam, tu es poussiere, & tu retourneras en poussiere, *pulvis es, & in pulverem reverteris ; Genes. iij. 19.* c'est-à-dire, tu as été fait de poussiere, tu as été formé d'un peu de terre.

Virgile s'est servi du nom de l'éléphant pour marquer simplement de l'ivoire ; *ex auro, solidoque elephanto*, Georg. III. 26. *Dona dehinc auro gravia sectoque elephanto*, *Æn. III.* 464. C'est ainsi que nous disons tous les jours *un castor*, pour dire un chapeau fait de poil de castor, *&c.*

Tum pius Æneas hastam jacit : illa per orbem
Æris cavum triplici per linea terga, tribusque
Transit intextum tauris opus. Æn. X. 783.

Le pieux Enée lança sa *haste* (pique, lance. *Voyez* le pere de Montfaucon, *tom. IV. p. 65*), avec tant de force contre Mézence, qu'elle perça le bouclier fait de trois plaques de cuivre, & qu'elle traversa les piquures de toile, & l'ouvrage fait de trois *taureaux*, c'est-à-dire, de trois *cuirs*. Cette façon de parler ne seroit pas entendue en notre langue.

Mais il ne faut pas croire qu'il soit permis de prendre indifféremment un nom pour un autre, soit par métonymie, soit par *synecdoque :* il faut, encore un coup, que les expressions figurées soient autorisées par l'usage, ou du-moins que le sens littéral qu'on veut faire entendre, se présente naturellement à l'esprit sans révolter la droite raison, & sans blesser les oreilles accoutumées à la pureté du langage. Si l'on disoit qu'une armée navale étoit composée de cent *mâts*, ou de cent *avirons*, au-lieu de dire cent *voiles* pour cent *vaisseaux*, on se rendroit ridicule : chaque partie ne se prend pas pour le tout, & chaque nom générique ne se prend pas pour une espece particuliere, ni tout nom d'espece pour le genre ; c'est l'usage seul qui donne à son gré ce privilege à un mot plutôt qu'à un autre.

Ainsi quand Horace a dit, *I. od. j. 24.* que les combats sont en horreur aux meres, *bella matribus detestata* ; je suis persuadé que ce poëte n'a voulu parler précisément que des meres. Je vois une mere allarmée pour son fils qu'elle sait être à la guerre, ou dans un combat dont on vient de lui apprendre la nouvelle : Horace excite ma sensibilité en me faisant penser aux allarmes où les meres sont alors pour leurs enfans ; il me semble même que cette tendresse des meres est ici le seul sentiment qui ne soit pas susceptible de foiblesse ou de quelqu'autre interprétation peu favorable : les allarmes d'une maîtresse pour son amant n'oseroient pas toujours se montrer avec la même liberté, que la tendresse d'une mere pour son fils. Ainsi quelque déférence que j'aie pour le savant pere Sanadon, j'avoue que je ne saurois trouver une *synecdoque* de l'espece dans *bella matribus detestata*. Le pere Sanadon, *poésies d'*Horace, *tom. I. pag. 7.* croit que *matribus* comprend ici même *les jeunes filles :* voici sa traduction : *les combats qui font pour les femmes un objet d'horreur.* Et dans les remarques, *p. 12.* il dit, que « les meres redoutent la guerre » pour leurs époux & pour leurs enfans ; mais les » jeunes filles, ajoute-t-il, ne DOIVENT pas moins » la redouter pour les objets d'une tendresse légiti- » me que la gloire leur enleve, en les rangeant sous » les drapeaux de Mars. Cette raison m'a fait pren- » dre *matres* dans la signification la plus étendue, » comme les poëtes l'ont souvent employé. Il me » semble, ajoute-t-il que ce sens fait ici un plus bel » effet ».

Il ne s'agit pas de donner ici des instructions aux jeunes filles, ni de leur apprendre ce qu'elles doivent faire, lorsque *la gloire leur enleve l'objet de leur tendresse, en les rangeant sous les drapeaux de Mars*, c'est à-dire, lorsque leurs amans sont à la guerre ; il s'agit de ce qu'Horace a pensé. [Il me semble qu'il devroit pareillement n'être question ici que de ce qu'a réellement pensé le pere Sanadon, & non pas du ridicule que l'on peut jetter sur ses expressions, au moyen d'une interprétation maligne : le mot *doivent* dont il s'est servi, & que M. du Marsais a fait imprimer en gros caracteres, n'a point été employé pour désigner *une instruction* ; mais simplement pour caractériser *une conséquence naturelle* & connue de la tendresse des jeunes filles pour leurs amans, en un mot, pour exprimer affirmativement un fait. C'est un tour ordinaire de notre langue, qui n'est inconnu à aucun homme de lettres : ainsi il y a de l'injustice à y chercher un sens éloigné, qui ne peut que compromettre de plus en plus l'honnêteté des mœurs, déja trop efficacement attaquée dans d'autres écrits réellement scandaleux]. Or il me semble, continue M. du Marsais, que le terme de *meres* n'est relatif qu'à *enfans* ; il ne l'est pas même à *époux*, encore moins aux *objets d'une tendresse légitime*. J'ajouterois volontiers que les jeunes filles s'opposent à ce qu'on les confonde sous le nom de *meres*. Mais pour parler plus sérieusement, j'avoue

que lorſque je lis dans la traduction du pere Sanadon, que *les combats ſont pour les femmes un objet d'horreur*, je ne vois que des femmes épouvantées; au-lieu que les paroles d'Horace me font voir une mere attendrie : ainſi je ne ſens point que l'une de ces expreſſions puiſſe jamais être l'image de l'autre; & bien loin que la traduction du pere Sanadon faſſe ſur moi un plus bel effet, je regrette le ſentiment tendre qu'elle me fait perdre. Mais venons à la *ſynecdoque*.

Comme il eſt facile de confondre cette figure avec la métonymie, je crois qu'il ne ſera pas inutile d'obſerver ce qui diſtingue la *ſynecdoque* de la métonymie. C'eſt,

1°. Que la *ſynecdoque* fait entendre le *plus* par un mot qui dans le ſens propre ſignifie le *moins*; ou au au contraire elle fait entendre le *moins* par un mot qui dans le ſens propre marque le *plus*.

2°. Dans l'une & l'autre figure il y a une relation entre l'objet dont on veut parler, & celui dont on emprunte le nom; car s'il n'y avoit point de rapport entre ces objets, il n'y auroit aucune idée acceſſoire, & par conſéquent point de trope : mais la relation qu'il y a entre les objets, dans la métonymie, eſt de telle ſorte, que l'objet dont on emprunte le nom, ſubſiſte indépendamment de celui dont il réveille l'idée, & ne forme point un enſemble avec lui; tel eſt le rapport qui ſe trouve entre la *cauſe* & *l'effet*, entre *l'auteur* & ſon *ouvrage*, entre *Cerès* & le *blé*, entre le *contenant* & le *contenu*, comme entre la *bouteille* & le *vin* : au-lieu que la liaiſon qui ſe trouve entre les objets, dans la *ſynecdoque*, ſuppoſe que ces objets forment un enſemble, comme le *tout* & la *partie*; leur union n'eſt point un ſimple rapport, elle eſt plus intérieure & plus indépendante. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans les exemples de l'une & de l'autre de ces figures. *Voyez* TROPE. (*E. R. M. B.*)

SYNECPHONESE *ou* SYNERESE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt une figure de diction, par laquelle on ſe débarraſſe d'une ſyllabe, ſans rien retrancher des élemens du mot; ce qui ſe fait en prononçant, d'un ſeul coup de voix, deux ſons conſécutifs qui, dans l'uſage ordinaire, ſe prononcent en deux coups. C'eſt ainſi que l'on trouve *aureis* en deux ſyllabes longues, à la fin d'un vers hexametre; *dependent lychni laquearibus aũrẽis :* (Virg.) *ſũadet* pour *ſũadet; ſuadet enim veſana fames.* (id.), &c. *Voyez* la *méthode latine de P. R. Traité de la poéſie latine, ch. iij.* §. 5.

Les anciens grammairiens donnoient à cette figure le nom de *ſynecphoneſe*, lorſque l'une des deux voyelles étoit entierement ſupprimée dans la prononciation, & qu'elles faiſoient une fauſſe diphtongue; comme dans *alvearia*, ſi, pour le prononcer en quatre ſyllabes, on dit *alvaria*, de même que nous diſons *ſan* au lieu *Jean*. Au contraire, ils l'appelloient *ſynéreſe*, lorſque les deux ſons étoient conſervés & fondus en une diphtongue vraie, comme dans *cui*, ſi nous le prononçons de même que notre mot françois *lui*.

Mais comme nous ne ſommes plus en état de juger de la vraie prononciation du latin, ni de diſcerner entre leurs vraies & leurs fauſſes diphtongues, & que ces termes ſont abſolument propres à leur profodie; nous ferons mieux de les regarder comme ſynonymes par rapport à nous.

Synecphoneſe vient de *σὺν*, *cùm*, & du verbe *ἐκφωνέω*, *enuncio*; comme pour dire, *duorum ſimul ſonorum enunciatio.*

Synéreſe vient auſſi de *σὺν*, *cùm*, & du verbe *αἱρέω*, *capio*; comme ſi l'on vouloit dire, *duorum ſonorum complexio.* (*E. R. M. B.*)

SYNGRAPHE, ſ. m. (*Droit rom.*) nom que les Romains donnoient aux billets, promeſſes & obligations qu'ils faiſoient quand ils empruntoient de l'argent.

Le *ſyngraphe* étoit ſcellé de l'anneau du débiteur, où étoit gravé ſon cachet; c'eſt dans ce ſens que l'affranchi de Trimalcion, qui querelle ſi vivement Aſcylte & Giton, leur dit : « allons ſur la bourſe » emprunter de l'argent; tu verras ſi l'on n'a pas de la » confiance en cet anneau, quoiqu'il ne ſoit que de » fer. *Voyez* Pline, *l. XXXIII. c. j.* (*D. J.*)

SYNNADA, *ORUM*, (*Géog. anc.*) ville de la grande Phrygie, & voiſine de celle de *Docimia* ou *Docimeum*. Elle n'étoit pas grande du tems de Strabon, *l. XII.* qui en parlant de cette ville dit, *non magna urbs.* Il ajoute que le marbre de *Synnada* étoit en grande réputation. Tite-Live & Ptolomée écrivent auſſi *Synnada* au nombre pluriel.

Etienne le géographe rapporte, qu'on diſoit qu'Acamas errant après la guerre de Troye, arriva dans la Phrygie; qu'y ayant trouvé le prince du pays aſſiégé par ſes ennemis, il lui donna du ſecours, & devint maître d'une contrée où il bâtit cette ville. Il ajoute qu'Acamas, pour peupler ſa ville, raſſembla pluſieurs Macédoniens venus de Grece, & qui s'étoient établis en Aſie; & que de ces gens ramaſſés pour demeurer en un même lieu, que dans la ſuite les habitans du voiſinage corrompirent en celui de *Synnada*, on donna d'abord à la ville le nom de *Synnæa;* on trouve le mot ΣΥΝΝΑΕΩΝ ſur diverſes médailles anciennes. Pluſieurs auteurs écrivent encore le nom de cette ville *Synnas*, *adis;* de ce nombre eſt Martial, *livre IX. épigramme 76.*

De marmore omni, quod Caryſtos invenit
Quod Phrygia Synnas, Aſra quod nomas mittit.

Prudence, *adv. Symmach. l. II. v. 246.* ſuit la même ortographe.

Et quæ ſaxa Paros ſecat, & quæ punica rupes,
Quæ viridis Lacedæmon habet, maculoſaque Synnas.

Stace, *l. I. Silvar. Carn. V. v. 36.* dit auſſi :

Sola nitet flavis Nomadum acciſa metallis
Purpura, ſola cavo Phrygiæ quam Synnados *auro*
Ipſe cruentavit maculis lucentibus Atys.

Ces témoignages nous font voir que la ville de *Synnada*, fourniſſoit un marbre précieux & tacheté. Ce marbre étoit blanc avec des taches rouges, ou couleur de pourpre, comme le remarque Pline, *liv. XXXV. ch. j.* qui au *liv. V. ch. xxix.* écrit *Synnada, dæ*, & donne cette ville pour le lieu où ſe faiſoient les aſſemblées générales de la province. Si cela eſt, il falloit que quoique très-petite, elle fût conſidérable; car les Romains ne mettoient les tribunaux que dans les villes de quelque importance. Dans la ſuite on vit *Synnada*, capitale de la Phrygie ſalutaire, & métropole de la province. (*D. J.*)

SYNNEMENON, adj. *en Muſique;* c'eſt le nom que donnoient les Grecs à leur troiſieme tétracorde, quand il étoit conjoint avec le ſecond, & diviſé d'avec le quatrieme. Quand, au contraire, il étoit conjoint au quatrieme & diviſé d'avec le ſecond, ce même tétracorde prenoit le nom de *diezeugmenon. Voyez* auſſi ce mot, *voyez* auſſi TÉTRACORDE, SYSTEME. (*S*)

SYNNEMENON DIATONOS, étoit *dans l'ancienne Muſique*, la troiſieme corde du tétracorde ſynnemenon dans le genre diatonique; & comme cette troiſieme corde étoit la même que la ſeconde corde du tétracorde diſjoint, elle portoit auſſi le nom de *trite diezeugmenon. Voyez* TRITE, SYSTEME, TÉTRACORDE.

Cette même corde, dans les deux autres genres prenoit le nom du genre où elle étoit employée, mais alors elle ne ſe confondoit pas avec la trite diézeugmenon. *Voyez* GENRE. (*S*)

SYNNEVROSE, ſ. f. (*Anat.*) eſt une eſpece de ſymphyſe ou d'union des os. *Voyez* SYMPHYSE. Ce

mot est formé du grec σὺν, *avec*, & νεῦρον, *nerf*, *ligament*.

La *synnevrose* est la liaison des os par un ligament : c'est ainsi que le fémur est joint à l'os ischium, la rotule au tibia. *Voyez* LIGAMENT.

SYNODAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est relatif au synode, comme un statut *synodal*, une ordonnance *synodale*, c'est-à-dire, qui est émanée du synode. *Voyez* SYNODE. (*A*)

SYNODALES, *épitres*, *terme d'histoire ecclésiastique*, étoient des lettres circulaires écrites par le synode aux prélats absens, ou lettres générales adressées à tous les fideles, pour les informer de ce qui s'est passé dans le synode.

Dans le recueil des conciles, on trouve une grande quantité de ces lettres *synodales*. *Voyez* CONCILE.

SYNODAUX, TÉMOINS, *terme d'histoire ecclésiastique*, étoit le nom que l'on donnoit autrefois aux doyens des villes & aux doyens ruraux, parce qu'ils faisoient des informations, & rendoient compte dans le synode épiscopal des desordres qui regnoient parmi le clergé & le peuple. *Voyez* DOYEN.

Après que ceux-ci furent déchus de leur autorité, on les remplaça par une autre sorte de témoins *synodaux*, qui ressembloient à des jurés; c'étoit un prêtre & deux ou trois laïques députés de chaque paroisse : ensuite on commença de nommer deux de ces jurés pour chaque diocèse; & enfin cet office fut conféré aux marguilliers ou anciens du consistoire.

SYNODATIQUE, adj. (*Jurisp.*) est le droit que les curés & les abbés qui sont obligés d'assister aux synodes des évêques, étoient tenus de leur payer : on l'appelle *synodatique* parce qu'il se payoit ordinairement dans le synode, & cathédratique, parce qu'il se payoit *pro honore cathedræ*.

Hincmar, archevêque de Reims, reprend plusieurs évêques, qui convoquoient de fréquens synodes pour percevoir plus souvent ce droit.

Quelques-uns prétendent que ce droit est le même que celui qu'on appelloit *circada*; mais d'autres tiennent que celui-ci est le même que le droit de procuration.

Quoi qu'il en soit de l'identité de ces deux droits, l'usage des *synodatiques* est très-ancien dans l'Eglise.

Le concile de Braga, en 572, en parle comme d'un usage déjà ancien qui l'autorise.

Ce réglement fut confirmé au septieme concile de Tolede, en 646.

Gratien, dans son decret, rapporte plusieurs décisions des conciles & des papes sur cette matiere.

Suivant un capitulaire de Charles le Chauve, en 844, il étoit au choix de l'évêque de percevoir le droit en deniers ou en argent.

Quelques évêques l'ayant voulu augmenter, le concile de Châlon-sur-Saône, en 813, leur défendit de le faire.

Le pape Honoré III. écrivant à l'évêque d'Assise, confond le cathédratique & le synodatique, & le met au nombre des droits dûs à l'évêque dans les églises soumises à sa juridiction; il fixe ce droit à deux sols, qui se payoient sur le pié que la monnoie étoit lorsque le droit avoit été établi, à moins qu'il n'y eût quelque accord au contraire.

Suivant ce qu'en dit Innocent III. ce droit n'étoit pas par-tout le même, & se payoit ailleurs qu'au synode.

Le concile de Bourges, en 1584, ordonna que le droit de cathédratique & autres seroient payés par tous ecclésiastiques sans distinction, à peine d'excommunication, & autres poursuites extraordinaires.

Le paiement en fut aussi ordonné par l'assemblée de Melun en 1579.

Dans les derniers siecles, ce droit ayant été contesté à plusieurs évêques; la perception en a été négligée dans plusieurs diocèses.

Dans l'assemblée du clergé de 1602, ce droit fut reclamé par l'évêque d'Autun; & en 1605 le clergé fit des remontrances pour la conservation de ce droit & autres, qu'on refusoit de payer aux évêques. Le roi répondit, qu'il vouloit qu'ils leurs fussent conservés; mais qu'ils se contenteroient de ce que leur attribuoit l'article 20 de l'ordonnance de Blois.

M. Bignon portant la parole, le 23 Février 1637, ne traita pas favorablement le *synodatique*; il établit que les curés devoient assister au synode, mais qu'ils n'étoient tenus de payer pour cela aucune chose. *Voyez* les *mémoires du clergé*. (*A*)

SYNODE, s. m. terme dont on se servoit autrefois dans l'*ancienne Astronomie*, pour marquer la conjonction de deux ou de plusieurs étoiles ou planetes dans le même lieu du ciel. *Voyez* CONJONCTION.

Ce mot est formé du grec σύνοδος, *assemblée*, & il est composé de σὺν, *avec*, & ὁδὸς, *voie* ou *chemin*. C'est de-là qu'on dit le *mois synodique* de la lune, pour désigner l'intervalle entre deux conjonctions successives de la lune au soleil. Cette derniere expression est restée, & celle de *synode* a vieilli. (*O*)

SYNODE, (*Jurisprud.*) signifie en général une *assemblée de l'Eglise*.

Quelquefois le terme de *synode* est pris pour une assemblée de l'Eglise universelle ou concile écuménique, quelquefois pour un concile national ou provincial. *Voyez* CONCILE.

Il y a plusieurs sortes de *synodes*.

Synode de l'archidiacre, est la convocation que l'archidiacre fait devant lui de tous les curés de la campagne dans le diocèse de Paris; il se tient le mercredi d'après le second dimanche de Pâques.

Synode de l'archevêque, est celui que tient l'archevêque dans son diocèse propre, comme chaque évêque dans le sien. *Voyez* SYNODE ÉPISCOPAL.

Synode du grand-chantre, est celui que le chantre de la cathédrale tient pour les maîtres & maîtresses d'école.

Synode diocésain, est celui auquel sont convoqués tous les curés & autres ecclésiastiques d'un même diocèse. *Voyez ci-après* SYNODE ÉPISCOPAL.

Synode épiscopal ou *de l'évêque*, est la même chose que *synode diocésain*; l'objet de ces assemblées est de faire quelques réglemens & quelques réformations pour conserver la pureté des mœurs.

Les conciles d'Orléans & de Vernon ordonnent la convocation des *synodes* tous les ans, & que tous les prêtres, même les abbés, seront tenus d'y assister.

Le concile de Trente ordonne aussi la tenue du *synode* diocésain tous les ans, auquel doivent assister les exempts, qui ne sont point sous chapitres généraux, & tous ceux qui sont chargés du gouvernement des églises paroissiales, ou autres séculieres, même annexes.

Ces assemblées se faisoient même anciennement deux fois l'année au mois de Mai, & au calendes de Novembre.

Les curés des paroisses qui dépendent des abbayes & ordres exempts, ne sont pas dispensés d'assister au *synode* de l'évêque, n'étant pas exempts de sa juridiction.

Le réglement de l'assemblée de Melun, en 1579, ordonne aux curés qui viennent au *synode*, de déférer à l'évêque le nom de leurs paroissiens coupables de crimes publics, afin que le *synode* y pourvoie. *Voyez* les *mémoires du clergé*.

Synode national, est celui qui comprend le clergé de toute une nation. *Voyez* CONCILE NATIONAL.

Synode de l'official, est celui que tient l'official, où il convoque tous les curés de la ville, fauxbourgs &

banliene à Paris: ce *synode* se tient le lundi de *quasimodo*.

Synode provincial. *Voyez* CONCILE PROVINCIAL.

Synode des religionnaires. Les églises prétendues reformées avoient leurs *synodes* pour entretenir leur discipline : il y en avoit des nationaux & de provinciaux. Le *synode* de Dordrecht pour la condamnation des Arminiens, est un des plus fameux. Les assemblées de l'Eglise anglicane, s'appelloient aussi du nom de *synode*. (*A*)

SYNODE, *convocation d'un*, (*Droit politiq.*) la plupart des auteurs du droit civil & politique, estiment que c'est aux rois qu'appartient le droit de convoquer les *synodes*, d'en confirmer les décisions, & de faire tout ce que les empereurs ont fait autrefois, & que les évêques de leur tems ont reconnu qu'ils avoient droit de faire.

Il paroît que les princes chrétiens ont seuls le droit de convoquer des *synodes*, par l'histoire des conciles généraux assemblés de leur tems, & par l'exemple de ceux qui se sont tenus dans la suite, sous différens empereurs. Il paroît encore, par l'histoire, qu'ils ont le droit d'examiner, de revoir, d'approuver, & de casser leurs décisions. On sait sur quel ton Constantin écrivit au concile de Tyr. « Vous tous qui avez tenu » le concile de Tyr, rendez-vous auprès de moi, » sans délai, pour y faire voir en ma présence, la » justice du jugement que vous avez rendu ; *auprès* » *de moi*, dis-je, à qui vous ne sauriez refuser la » qualité de *fidele serviteur de Dieu* ». Socrate, *Hist. eccles. l. I. c. xxxiv.* Il est certain qu'on pouvoit refuser à Constantin la qualité qu'il s'arroge de *fidele serviteur de Dieu* ; mais en qualité d'empereur, on ne pouvoit lui refuser le droit de convoquer le concile, & de juger sa conduite.

Ainsi lorsque les princes convoquent le clergé en *synode*, le clergé est, 1°. obligé de s'assembler, 2°. il n'est pas en droit de s'assembler de sa propre autorité, si le prince ne le convoque. Ces deux propositions sont prouvées, 1°. par la loi de Dieu, confirmée par les lois de tous les peuples ; 2°. par des exemples avant J. C. & dans l'église judaïque, non seulement depuis le tems de Moïse jusqu'à celui des Macchabées, mais encore après J. C. depuis Constantin jusque au-delà du dixieme siecle, par les conciles généraux, & par les conciles nationaux & provinciaux, assemblés pendant tout cet espace de tems, sous les empereurs & sous les rois.

Les lois payennes déclarerent illégitimes toutes celles qui se tenoient sans les ordres de l'autorité souveraine, quoiqu'elles fussent ἱερῶν ἔργων ἕνεκα, dit Solon ; sous prétexte de religion, *sub prætextu religionis*, disent les lois romaines. Les empereurs chrétiens n'ont jamais affoibli ce droit ; au contraire ils lui ont donné plus de force & d'étendue. Il se trouva à Nicée trois cens & dix-huit évêques, entre lesquels il n'y en eut aucun qui refusât de venir quand Constantin les convoqua, comme n'étant pas légitimement convoqués ; aucun dans ce premier concile, ne déclara qu'il falloit faire renoncer Constantin à ses droits prétendus, & lui représenter de ne se plus mêler des assemblées & des affaires ecclésiastiques.

Il résulte de cet exemple & de plusieurs autres, que l'Eglise n'a d'autre droit de s'assembler en *synode*, que celui qu'elle tire de la permission du prince chrétien ; que, quand le *synode* est assemblé, il ne sauroit décréter, ou conclure sur quelque matiere de dogme ou de discipline que ce soit, qu'autant que cela aggrée au souverain ; que le prince peut ratifier ou annuller tous les actes du *synode*, & suspendre l'exécution de toutes, ou de quelques-unes de ses ordonnances. Qu'enfin l'autorité des actes synodaux, dépend entierement du monarque, & qu'aucun *synode* n'a le droit de se séparer sans son acquiescement.

En un mot, les plus savans politiques soutiennent que l'autorité civile doit s'étendre sur les affaires ecclésiastiques comme sur les civiles ; & c'est-là, dit Grotius, une des principales prérogatives du souverain ; mais en même tems, ajoute-t-il, la raison & le christianisme nous enseignent que chaque particulier doit jouir du droit de suivre le *dictamen* de sa conscience ; & que la non-conformité avec la religion dominante, ne doit priver personne d'aucun droit naturel, ni d'aucun droit civil. (*D. J.*)

SYNODE D'APOLLON, (*Antiq. rom.*) c'étoit une espece de confrérie d'Apollon, où l'on recevoit des gens de théâtre, appellés *scéniques*, des poëtes, des musiciens, des joueurs d'instrumens : cette société étoit fort nombreuse. Nous trouvons dans Gruter 60 aggrégés au *synode d'Apollon*, désignés par leurs noms & surnoms, entre lesquels je n'en nommerai qu'un seul, *Marc Aurele Septentrion*, affranchi d'Auguste, & le premier pantomime de son tems, qui étoit prêtre du *synode d'Apollon*, parasite du même Apollon, & qui fut honoré par l'empereur de charges considérables. (*D. J.*)

SYNODES *des Calvinistes en France*, (*Hist. du calvinisme.*) nom des assemblées ecclésiastiques formées des ministres & des anciens des églises calvinistes en France. Ces églises ont tenu dans ce royaume vingt-neuf *synodes* nationaux, depuis l'an 1559, jusques à l'année 1659. Le premier *synode* national des églises réformées, se tint à Paris le 25 Mai 1559, au fauxbourg S. Germain. L'on y dressa la confession de foi en quarante articles, & un projet de discipline qui fut souvent retouché par les *synodes* suivans. Dans le dernier *synode* qui se tint à Loudun en 1659, le commissaire du roi declara que ces nombreuses assemblées coûtant beaucoup de frais & d'embarras, & les affaires pouvant être reglées par des *synodes* provinciaux, la majesté avoit résolu qu'on ne convoqueroit plus de *synode* national, que lorsqu'elle le jugeroit expédient. On peut consulter sur ce sujet, l'*Histoire de l'édit de Nantes*, & celle des *synodes nationaux des Calvinistes*, par Aymon. (*D. J.*)

SYNODIES *ou* VENTES SYNODALES, *terme de Droit*, à-présent inusité, aussi-bien que la chose qu'il signifioit, étoient des rentes pécuniaires que chaque curé payoit à l'évêque ou à l'archidiacre, dans le cours des visites qu'ils faisoient vers le tems de Pâques.

Ces rentes s'appelloient *synodales*, parce qu'on les payoit ordinairement dans les synodes, & qu'autrefois les évêques avoient coutume de faire leurs visites, & de tenir leurs synodes diocésains en même tems. On appelloit aussi ces rentes *procurations*. *Voyez* PROCURATION.

SYNODIQUE, adj. (*Astronom.*) le mois *synodique* de la lune est de vingt-neuf jours & demi, & il differe du mois périodique, ou du tems que la lune met à parcourir le zodiaque, ce dernier mois étant de 27 jours 7 heures. La raison de cette différence, est que pendant une révolution de la lune, le soleil fait environ 27 degrés dans le même sens ; il faut donc pour que la lune se retrouve en conjonction avec le soleil, qu'elle le rattrape pour ainsi dire, & elle emploie environ deux jours à parcourir les 27 ou 28 degrés qu'il faut qu'elle parcoure pour cela. *Voyez* LUNE & LUNAISON.

SYNODIQUE, (*Jurisp.*) se dit de ce qui est émané du synode, comme une lettre *synodique*, ou lettre circulaire qu'un concile écrivoit aux prélats absens, aux églises, ou en général aux fideles, pour les instruire de ce qui s'étoit passé dans le concile, & le leur notifier. On trouve de ces lettres *synodiques* dans la *collection des conciles*. (*A*)

SYNŒCIES LES, (*Antiq. grecq.*) συνοίκια, fête instituée par Thésée en mémoire des onze villes de

l'Attique, qu'il avoit engagé à venir habiter conjointement dans Athènes. Συνοικεῖν signifie *demeurer ensemble*. Thucydide ajoute, dès-lors jusqu'à présent, les Athéniens ont célébré la fête χυτρόδια. Il ne faut pas s'arrêter à sa maniere d'écrire ce mot par un χ, tous les écoliers savent que c'est le propre de la dialecte attique, de mettre souvent un χ au lieu d'une S. Le scholiaste de Thucydide dit que cette fête étoit en l'honneur de Minerve; & le scholiaste d'Aristophane assure qu'on y faisoit à la paix un sacrifice, dans lequel on ne répandoit point de sang sur l'autel; ces deux narrations ne sont point incompatibles. (*D. J.*)

SYNONYME, adj. (*Gram.*) mot composé de la préposition grecque συν, *cùm*, & du mot ὄνυμα, *nomen*: de là συνωνυμια, *cognominatio*, & συνώνυμος, *cognòmen*: ensorte que *vocabula synonyma sunt diversa ejusdem rei nomina*. C'est la premiere idée que l'on s'est faite des *synonymes*, & peut-être la seule qu'en aient eu anciennement le plus grand nombre des gens de lettres. Une sorte de dictionnaire que l'on met dans les mains des écoliers qui frequentent nos colleges, & que l'on connoit sous le nom général de *synonymes*, ou sous les noms particuliers de *Regia Parnassi*, de *Gradus ad Parnassum*, &c. est fort propre à perpétuer cette idée dans toutes les têtes qui tiennent pour irréformable ce qu'elles ont appris de leurs maitres. Que faut-il penser de cette opinion? Nous allons l'apprendre de M. l'abbé Girard, celui de nos grammairiens qui a acquis le plus de droit de prononcer sur cette matiere.

» Pour acquérir la justesse, dit-il, (*synonymes franç. préf. page* x.) il faut se rendre un peu difficile sur les mots, ne point s'imaginer que ceux » qu'on nomme *synonymes*, le soient dans toute la » rigueur d'une ressemblance parfaite, ensorte que » le sens soit aussi uniforme entr'eux que l'est la saveur entre les gouttes d'eau d'une même source; » car en les considérant de près, on verra que cette » ressemblance n'embrasse pas toute l'étendue & la » force de la signification, qu'elle ne consiste que » dans une idée principale, que tous énoncent, mais » que chacun diversifie à sa maniere par une idée accessoire qui lui constitue un caractere propre & » singulier. La ressemblance que produit l'idée générale, fait donc les mots *synonymes*; & la différence qui vient de l'idée particuliere qui accompagne la générale, fait qu'ils ne le sont pas parfaitement, & qu'on les distingue comme les diverses nuances d'une même couleur. »

La notion que donne ici des *synonymes* cet excellent académicien, il l'a justifiée amplement dans l'ouvrage ingénieux qu'il a fait exprès sur cette matiere, dont la premiere édition étoit intitulée, *justesse de la langue françoise*, à Paris, chez *d'Houry* 1718, & dont la derniere édition est connue sous le nom de *synonymes françois*, à Paris, chez la veuve *d'Houry*, 1741.

On ne sauroit lire son livre sans desirer ardemment qu'il y eût examiné un plus grand nombre de *synonymes*, & que les gens de lettres qui sont en état d'entrer dans les vues fines & délicates de cet ingénieux écrivain, voulussent bien concourir à la perfection de l'édifice dont il a en quelque maniere posé les premiers fondemens. Je l'ai déja dit ailleurs: il en résulteroit quelque jour un excellent dictionnaire, ouvrage d'autant plus important, que l'on doit regarder la justesse du langage non-seulement comme une source d'agrémens, mais encore comme l'un des moyens les plus propres à faciliter l'intelligence & la communication de la vérité. Les chefs-d'œuvres immortels des anciens sont parvenus jusqu'à nous; nous les entendons, nous les admirons même; mais combien de beautés réelles y sont entierement perdues pour nous, parce que nous ne connoissons pas toutes ces nuances fines qui caractérisent le choix qu'ils ont fait & dû faire des mots de leur langue! Combien par conséquent ne perdons-nous pas de sentimens agréables & délicieux, de plaisirs réels! Combien de moyens d'apprécier ces auteurs, & de leur payer le juste tribut de notre admiration! Nous n'avons qu'à juger par-là de l'intérêt que nous pouvons avoir nous-mêmes à constater dans le plus grand détail l'état actuel de notre langue, & à en assurer l'intelligence aux siecles à venir, nonobstant les révolutions qui peuvent l'altérer ou l'anéantir: c'est véritablement consacrer à *l'immortalité* les noms & les ouvrages de nos Homeres, de nos Sophocles, de nos Eurypides, de nos Pindares, de nos Démosthènes, de nos Thucydides, de nos Chrysostomes, de nos Platons, de nos Socrates: & les consécrateurs ne s'assurent-ils pas de droit une place éminente au temple de Mémoire?

Les uns peuvent continuer sur le plan de l'abbé Girard, assigner les caracteres distinctifs des *synonymes* avec cette précision rare qui caractérise cet écrivain lui-même, & y adapter des exemples qui en démontrent la justesse, & l'usage qu'il faut en faire.

Les autres recueilleront les preuves de fait que leurs lectures pourront leur présenter dans nos meilleurs écrivains, de la différence réelle qu'il y a entre plusieurs *synonymes* de notre langue. Le p. Bouhours, dans ses *remarques nouvelles sur la langue françoise*, en a caractérisé plusieurs qui pourroient bien avoir fait naître l'idée de l'ouvrage de l'abbé Girard. Dans le *journal de l'académie françoise*, par l'abbé de Choisy, que M. l'abbé d'Olivet a inséré dans les *opuscules sur la langue françoise*, on trouve l'examen exprès des différences des mots *mauvais* & *méchant*, *gratitude* & *reconnoissance*, *crainte* & *frayeur*, &c. Il y aura aussi une bonne récolte à faire dans les *remarques de Vaugelas*, & dans les *notes de MM. Patru & Th. Corneille*.

Mais il ne faut pas croire qu'il n'y ait que les Grammairiens de profession qui puissent fournir à cette compilation; la Bruyere peut fournir sans effort une douzaine d'articles tout faits: *docteur* & *docte*; *héros* & *grand-homme*; *galante* & *coquette*; *foible*, *inconstant*, *leger* & *volage*; *infidele* & *perfide*; *émulation*, *jalousie* & *envie*; *vice*, *défaut* & *ridicule*; *grossiereté*, *rusticité* & *brutalité*; *suffisant*, *important* & *arrogant*; *honnête-homme* & *homme de bien*; *talent* & *goût*; *esprit* & *bon-sens*.

Le petit, mais excellent livre de M. Duclos, *considération sur les mœurs de ce siecle*, sera aussi fécond que celui des *caracteres*: il a défini *poli* & *policé*; *conviction* & *persuasion*; *probité* & *vertu*; *avilir* & *deshonorer*; *réputation* & *renommée*; *illustre* & *fameux*; *crédit* & *faveur*; *abaissement* & *bassesse*; *suivre* & *obéir*; *naïveté*, *candeur* & *ingénuité*; *finesse* & *pénétration*, &c.

En général, tous nos écrivains philosophes contribueront beaucoup à ce recueil, parce que l'esprit de justesse est le véritable esprit philosophique; & peut-être faut-il à ce titre même citer l'Encyclopédie, comme une bonne source, non-seulement à cause des articles exprès qu'on y a consignés sur cette matiere, mais encore à cause des distinctions précises que l'examen métaphysique des principes des sciences & des arts a nécessairement occasionnées.

Mais la besogne la plus utile pour constater les vraies différences de nos *synonymes*, consiste à comparer les phrases où les meilleurs écrivains les ont employés sans autre intention que de parler avec justesse. Je dis les meilleurs écrivains, & j'ajoute qu'il ne faut compter en cela que sur les plus philosophes; ce qui caractérise le plus petit nombre: les autres, en se donnant même la peine d'y penser, se contentent néanmoins assez aisément, & ne se doutent pas que l'on puisse leur faire le moindre reproche; en voici

une preuve singulierement frappante.

M. le duc de la Rochefoucault s'exprime en cette sorte (*pens. 28, édit.* de l'abbé de la Roche.) : « La *jalousie* est en quelque maniere juste & raisonnable, » puisqu'elle ne tend qu'à conserver un bien qui nous » appartient, ou que nous croyons nous appartenir; » au lieu que l'*envie* est une fureur qui ne peut souffrir le bien des autres ». *Rien n'est plus commun*, dit là-dessus son commentateur, *que d'entendre confondre ces passions. . . Cependant elles ont des objets bien différens.* Mais lui-même sert bientôt de preuve à ce qu'il observe ici ; car à l'occasion de la *pensée 55*, où l'auteur parle de la haine pour les favoris, *quel est*, dit l'abbé de la Roche, *le principe de cette haine, sinon un fond de* jalousie *qui nous fait* envier *tout le bien que nous voyons dans les autres ?* Il est clair qu'il explique ici la *jalousie* par l'idée que M. de la Rochefoucault devoit lui avoir fait prendre de l'*envie*, d'où il a même emprunté le verbe *envier*. Au reste ce n'est pas la seule faute qu'il ait faite dans ses remarques sur un texte qui n'exigeoit de lui que de l'étude & du respect.

Quoi qu'il en soit, je remarquerai qu'il suit naturellement de tous les exemples que je viens d'indiquer dans différens écrivains, que ce qu'enseigne l'abbé Girard au sujet des différences qui distinguent les *synonymes*, n'est rien moins qu'arbitraire ; qu'il est fondé sur le bon usage de notre langue ; & qu'il ne s'agit, pour en établir les décisions sur cet objet, que d'en extraire avec intelligence les preuves répandues dans nos ouvrages les plus accrédités & les plus dignes de l'être. Ce n'est pas non plus une chose qui appartient en propre à notre idiôme. M. Gottsched vient de donner (1758, *à Leipsick*) des *observations sur l'usage & l'abus de plusieurs termes & façons de parler de la langue allemande :* elles sont dit M. Roux (*annales typogr. Août 1760. bell. lett. n. clviij.*), dans le goût de celles de *Vaugelas* sur la langue françoise, & on en trouve plusieurs qui ressemblent beaucoup aux *synonymes* de l'abbé *Girard*.

Il y a long-tems que les savans ont remarqué que la *synonymie* n'étoit pas exacte dans les mots les plus ressemblans. « Les Latins, dit M. du Marsais (*trop. » part. III. art. xij. pag. 304*), sentoient mieux que » nous ces différences délicates, dans le tems même » qu'ils ne pouvoient les exprimer . . . Varron (*de » ling. lat. 1. v. sub fin.*), dit que c'est une erreur de » confondre *agere*, *facere* & *gerere*, & qu'ils ont chacun leur destination particuliere ». Voici le texte de Varron : *propter similitudinem* agendi, & faciendi, & gerendi, *quidam error his qui putant esse unum ; potest enim quis aliquid* facere *& non* agere, *ut poëta* facit *fabulam*, *& non* agit ; *contrà actor* agit, *& non* facit ; *& sic à poëtâ fabula* fit *& non* agitur, *ab actore* agitur *& non* fit ; *contrà imperator qui dicitur res* gerere, *in eo neque* agit *neque* facit, *sed* gerit, *id est* sustinet, *translatum ab his qui onera* gerunt *quòd sustinent.*

Cicéron observe (*tusc. II. n. 15.*) qu'il y a de la différence entre *dolere* & *laborare*, lors même que ce dernier mot est pris dans le sens du premier. *Interest aliquid inter* laborem *&* dolorem ; *sunt finitima omninò, sed tamen differt aliquid ;* labor *est functio quædam vel animi vel corporis gravioris operis vel muneris ;* dolor *autem motus asper in corpore . . . Aliud, inquam, est* dolere, *aliud* laborare. *Cùm varices secabantur Cn. Mario*, dolebat ; *cùm æstu magno ducebat agmen*, laborabat. Cette remarque de l'orateur romain n'est que l'application du principe général qu'il n'y a point de mots tout-à-fait *synonymes* dans les langues, principe qu'il a exprimé très-clairement & tout-à-la-fois justifié dans ses *topiques* (*n. 34*) : *quanquam enim vocabula propè idem valere videantur, tamen quia res differebant, nomina rerum distare voluerunt.*

Non-seulement Cicéron a remarqué, comme grammairien, les différences délicates des *synonymes*, il les a suivies dans la pratique comme écrivain intelligent & habile. Voici comme il différencie dans la pratique *amare* & *diligere*.

Quis erat qui putaret ad eum amorem quem erga te habebam posse aliquid accedere ? Tantum accessit, ut mihi nunc denique amare *videar, anteà dilexisse.* (*ep. famil. ix. 14.*) & ailleurs : *Quid ego tibi commendem eum quem tu ipse* diligis ? *Sed tamen ut scires eum non à me* diligi *solùm, verùm etiam* amari, *ob eam rem tibi hæc scribo.* (*ib. xiij. 47.*)

Les deux adjectifs *gratus* & *jucundus* que nous sommes tentés de croire entierement *synonymes*, & que nos traducteurs les plus scrupuleux traduiroient peut-être indifféremment de la même maniere, si des circonstances marquées ne les déterminoient à y faire une attention spéciale ; Cicéron en a très-bien senti la différence, & en a tiré un grand parti. Répondant à Atticus qui lui avoit appris une triste nouvelle, il lui dit : *ista veritas etiamsi* jucunda *non est, mihi tamen* grata *est.* (*ep. ad Attic. iij. 24.*) & dans une lettre qu'il écrit à Lucretius après la mort de sa fille Tullia : *amor tuus* gratus *& optatus ; dicerem* jucundum, *nisi hoc verbum ad tempus perdidissem.* (*ep. famil. v. 15.*)

On voit par-là avec quelle circonspection on doit étudier la propriété des termes, & de la langue dont on veut traduire, & de celle dans laquelle on traduit, ou même dans laquelle on veut écrire ses propres pensées. « Nous avons, dit M. du Marsais » (*Trop. III. xij. pag. 304.*) quelques recueils des » anciens grammairiens sur la propriété des mots » latins : tels sont Festus, *de verborum significatione ;* » Nonius Marcellus, *de varia significatione sermonum*, » (voyez *Veteres grammatici.*) On peut encore consulter un autre recueil qui a pour titre, *Autores » linguæ latinæ.* De plus, nous avons un grand nombre d'observations répandues dans Varron, *de lingua latina :* [il fait partie des *grammatici veteres*] » dans les commentaires de Donat & de Servius : » elles font voir les différences qu'il y a entre plusieurs mots que l'on prend communément pour » *synonymes.* Quelques auteurs modernes on fait des » réflexions sur le même sujet : tels sont le P. Vavasseur, jésuite, dans ses *Remarq. sur la langue latine ;* » Scioppius, Henri Etienne, *de latinitate falsò suspectâ*, » & plusieurs autres ». Je puis ajouter à ces auteurs, celui des *Recherches sur la langue latine.* (*2 vol. in-12. Paris*, chez *Mouchet* 1750.) Tout l'ouvrage est partagé en quatre parties ; & la troisieme est entierement destinée à faire voir, par des exemples comparés, qu'il n'y a point d'expressions tout-à-fait *synonymes* entre elles, dans la langue latine.

Au reste, ce qui se prouve dans chaque langue, par l'autorité des bons écrivains dont la maniere constate l'usage, est fondé sur la raison même ; & par conséquent il doit en être de même dans toutes les langues formées & polies. « S'il y avoit des *synonymes* » parfaits, dit encore M. du Marsais, (*ibid. p. 308.*) » il y auroit deux langues dans une même langue. » Quand on a trouvé le signe exact d'une idée, on » n'en cherche pas un autre. Les mots anciens & les » mots nouveaux d'une langue sont *synonymes :* » *maints* est *synonyme* de *plusieurs* ; mais le premier » n'est plus en usage ; c'est la grande ressemblance de » signification, qui est cause que l'usage n'a conservé » que l'un de ces termes, & qu'il a rejetté l'autre » comme inutile. L'usage, ce [prétendu] tyran des » langues, y opere souvent des merveilles, que l'au» torité de tous les souverains ne pourroit jamais » y opérer.

» Qu'une fausse idée des richesses ne vienne pas » ici, dit l'abbé Girard, (*Préf. des Synon. pag. 12.*) » faire parade de la pluralité & de l'abondance. J'a» voue que la pluralité des mots fait la richesse des

» langues ; mais ce n'eſt pas la pluralité pure-
» ment numérale..... C'eſt celle qui vient
» de la diverſité, telle qu'elle brille dans les pro-
» ductions de la nature..... Je ne fais donc cas
» de la quantité des mots que par celle de leur va-
» leur. S'ils ne ſont variés que par les ſons ; &
» non par le plus ou le moins d'énergie, d'étendue
» & de préciſion, de compoſition ou de ſimplicité,
» que les idées peuvent avoir ; ils me paroiſſent plus
» propres à fatiguer la mémoire, qu'à enrichir & fa-
» ciliter l'art de la parole. Protéger le nombre des
» mots ſans égard au ſens, c'eſt, ce me ſemble, con-
» fondre l'abondance avec la ſuperfluité. Je ne ſau-
» rois mieux comparer un tel goût qu'à celui d'un
» maître-d'hôtel qui feroit conſiſter la magnificence
» d'un feſtin dans le nombre des plats plutôt que
» dans celui des mets. Qu'importe d'avoir pluſieurs
» termes pour une ſeule idée ? N'eſt-il pas plus avan-
» tageux d'en avoir pour toutes celles qu'on ſou-
» haite d'exprimer » ? *On doit juger de la richeſſe d'une langue*, dit M. du Marſais, (*Trop. pag.* 309.) *par le nombre des penſées qu'elle peut exprimer, & non par le nombre des articulations de la voix :* & il ſemble en effet que l'uſage de tous les idiomes, tout indélibéré qu'il paroît, ne perde jamais de vue cette maxime d'économie ; jamais il ne légitime un mot *ſynonyme* d'un autre, ſans proſcrire l'ancien, ſi la *ſynonymie* eſt entiere ; & il ne laiſſe ſubſiſter enſemble ces mêmes mots, qu'autant qu'ils ſont réellement différenciés par quelques idées acceſſoires qui modifient la principale.

« Les *ſynonymes* des choſes, dit M. le Préſident » de Broſſes, dans un mémoire dont j'ai déja tiré » bon parti ailleurs, viennent de ce que les hommes » les enviſagent ſous différentes faces, & leur don-» nent des noms relatifs à chacune de ces faces. Si la » roſe eſt un être exiſtant réellement & de ſoi dans » la nature, ſa maniere d'exciter l'idée étant nette » & diſtincte, elle n'a que peu ou point de *ſynony-» mes*, par exemple, *fleur ;* mais ſi la choſe eſt une » perception de l'homme relative à lui-même, & à » l'idée d'ordre qu'il ſe forme à lui-même pour ſa » convenance, & qui n'eſt qu'en lui, non dans la » nature, alors comme chaque homme a ſa maniere » de conſidérer & de ſe former un ordre, la choſe » abonde en *ſynonymes* (mais dans ce cas-là même, les différentes origines des *ſynonymes* démontrent la diverſité des aſpects accidentels de la même idée principale, & juſtifient la doctrine de la diſtinction réelle des *ſynonymes*) ; « par exemple, une certaine éten-» due de terrein ſe nomme *région*, eu égard à ce » qu'elle eſt *régie* par le même prince ou par les mê-» mes lois : *province*, eu égard à ce que l'on y vient » d'un lieu à un autre (*provenire.*) [L'*i* & le *c* de *pro-vincia* me feroient plutôt croire que ce mot vient de *procul* & de *vincere*, conformément à ce qu'en dit Hégéſippe cité par Callepin (*verb. provincia*) ; *ſcribit enim Hegeſippus*, dit-il, *Romanos cùm* vincendo *in ſuam poteſtatem redigerent* procul *poſitas regiones, appellaviſſe* provincias : ou bien du verbe *vincire*, qui rendroit le nom de *provincia* applicable aux régions mêmes qui ſe ſoumettroient volontairement & par choix à un gouvernement : ce qui ſe confirme par ce que remarque Cicéron (*Verrin. iv.*) que la Sicile eſt la premiere qui ait été appellée *province*, parce qu'elle fut la premiere qui ſe confia à l'amitié & à la bonne foi du peuple romain ; mais toutes ces étymologies rentrent également dans les vues de M. le préſident de Broſſes, & dans les miennes] : « *contrée*, parce » qu'elle comprend une certaine étendue circonvoi-» ſine (*tractus, contractus, contrada*) : *diſtrict*, en » tant que cette étendue eſt conſidérée comme à » part & ſéparée d'une autre étendue voiſine (*diſ-» trictus, diſtractus*) : *pays*, parce qu'on a coutume » de fixer les habitations près des eaux : car c'eſt ce » que ſignifie le latin *pagus* du grec πηγὴ, *fons : état*, » en tant qu'elle ſubſiſte dans la forme qui y eſt éta-» blie, *&c.*... Tous ces termes paſſent dans l'uſage : » on les généraliſe dans la ſuite, & on les emploie » ſans aucun égard à la cauſe originelle de l'inſtitu-» tion. Cette variété de mots met dans les langues » beaucoup d'embarras & de richeſſes : elle eſt très-» incommode pour le vulgaire & pour les philoſo-» phes qui n'ont d'autre but en parlant que de s'ex-» pliquer clairement : elle aide infiniment au poëte » & à l'orateur, en donnant une grande abondance » à la partie matérielle de leur ſtyle. C'eſt le ſuperflu » qui fournit au luxe, & qui eſt à charge dans le » cours de la vie à ceux qui ſe contentent de la ſim-» plicité. »

De la diverſité des points de vue énoncés par les mots *ſynonymes*, je conclurois bien plutôt que l'abondance en eſt pour les philoſophes une reſſource admirable, puiſqu'elle leur donne lieu de mettre dans leurs diſcours toute la préciſion & la netteté qu'exige la juſteſſe la plus métaphyſique ; mais j'avoue que le choix peut leur donner quelque embarras, parce qu'il eſt aiſé de ſe méprendre ſur des différences quelquefois aſſez peu ſenſibles. « Je ne diſconviens pas » qu'il n'y ait des occaſions où il ſoit aſſez indifférent » de choiſir ; mais je ſoutiens qu'il y en a encore » plus où les *ſynonymes* ne doivent ni ne peuvent fi-» gurer l'un pour l'autre, ſurtout dans les ouvrages » médités & compoſés avec réflexion. S'il n'eſt queſ-» tion que d'un habit jaune, on peut prendre le ſouci » ou le jonquille ; mais s'il faut aſſortir, on eſt obli-» gé à conſulter la nuance (*préf. des ſynon.*)

M. de la Bruyere remarque (*caract. des ouvrages d'eſprit*) *qu'entre toutes les différentes expreſſions qui peuvent rendre une ſeule de nos penſées, il n'y en a qu'une qui ſoit la bonne :* que *tout ce qui ne l'eſt point, eſt foible, & ne ſatisfait pas un homme d'eſprit qui veut ſe faire entendre.* « Ainſi, dit M. du Marſais, (*trop. pag.* » 307), ceux qui ſe ſont donné la peine de traduire » les auteurs latins en un autre latin, en affectant » d'éviter les termes dont ces auteurs ſe ſont ſervis, » auroient pu s'épargner un travail qui gâte plus le » goût qu'il n'apporte de lumiere. L'une & l'autre » pratique (il parle de la méthode de faire le thème » en deux façons) eſt une fécondité ſtérile qui em-» pêche de ſentir la propriété des termes, leur éner-» gie, & la fineſſe de la langue. » (*E. R. M. B.*)

SYNONYMIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique où l'on emploie pluſieurs mots ſynonymes ou différens termes qui tous ont la même ſignification, dans le deſſein d'amplifier ou d'enfler le diſcours. *Voyez* SYNONYME & AMPLIFICATION.

Tel eſt ce paſſage de Cicéron, *abiit, evaſit, exceſſit, erupit*, pour dire que Catilina eſt ſorti de Rome.

Ce mot eſt formé du grec συν, & ονομα, *nom.*

SYNOQUE, (*Médec.*) σύνοχος, en latin *febris continens*, fievre renfermée dans un ſeul paroxiſme depuis le commencement juſqu'à la fin, & prolongée pendant pluſieurs jours de ſuite ; le terme σύνοχος n'eſt pas proprement grec ; car il faudroit dire avec Hippocrate συνέχιες πυρέτος ; mais il a été forgé par le tems à l'effet de rendre une idée pour laquelle on manquoit d'expreſſion ; enſuite on a établi deux eſpeces de fievres *ſynoques*, ſavoir la fievre *ſynoque* ſimple & la fievre *ſynoque* putride. *Voyez* SYNOQUE SIMPLE & SYNOQUE PUTRIDE. (*D. J.*)

SYNOQUE SIMPLE, (*Médec.*) ſorte de fievre continue ſans redoublement, ni rémiſſion depuis le commencement juſqu'à la fin, & qui s'étend au-delà de quatre jours, ſans être cependant ni dangereuſe ni putride ; c'eſt proprement une fievre éphemere, prolongée au-delà des vingt-quatre heures, mais qui ne va pas juſqu'au ſeptieme jour.

Ces causes sont les mêmes que celles de l'éphemere, mais plus considérables à-proportion des humeurs retenues, & des forces du corps plus foibles pour en produire la coction ou l'expulsion : de-là vient que ces symptomes durent plus long-tems, & que si la coction de la maladie ne se termine pas au bout des quatre jours, la santé revient avec peine, & quelquefois cette fievre se change en *synoque* putride. Il faut modérer la chaleur fébrile par des boissons antiphlogistiques, rafraîchissantes, délayantes & diurétiques. La saignée ne convient que dans la pléthore sanguine, & les purgations ne doivent être employées que dans une surabondance d'humeurs, qui exigent cette méthode curative d'évacuation par les selles. La fievre *synoque* putride demande au contraire des remedes administrés par des mains habiles & prudentes. *Voyez* SYNOQUE PUTRIDE. (*D. J.*)

SYNOQUE PUTRIDE, (*Medec.*) fievre continue sans rémission, & accompagnée de putréfaction.

Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes causes de ces sortes de fievres continues, accompagnées de putréfactions dans les humeurs. D'ailleurs, selon les différentes constitutions des malades, selon les différens degrés d'acrimonie, & selon la quantité des humeurs viciées, la même cause peut produire dans la même maladie différentes complications plus ou moins dangereuses. Mais quand les Médecins connoîtroient même ces causes, ils n'en apperçoivent que les qualités sensibles; ils ignorent la nature de leur malignité, parce qu'elle est inaccessible aux sens; elle leur est seulement indiquée & très-obscurément par ces effets : ainsi étant réduits à tâtonner, ils savent uniquement que toute irritation des nerfs capable d'accélérer excessivement l'action des arteres, produit la fievre, & que lorsque cette irritation est causée par quelque substance hétérogene mêlée avec les humeurs, la fievre ne peut se terminer que par la correction, ou par l'expulsion de cette substance nuisible, quelle qu'elle soit. On ne connoît point dans les fievres continues de remedes capables de corriger les mauvaises qualités d'une telle cause; ce n'est que l'expérience qui leur apprend quand ils doivent provoquer l'expulsion de cette cause, & par quelle voie elle peut être expulsée. Eh! qui ne sait combien cette expérience est fautive? Cependant il faut se borner là, tant que les hommes seront privés de remedes spécifiques, capables de corriger ou de détruire immédiatement les mauvaises qualités des causes qui produisent la *synoque putride*.

Les caracteres de cette fievre, sont une chaleur vive & mordicante, qu'on remarque distinctement quand on touche long-tems la peau du malade, un pouls inégal & un peu concentré, sur-tout dans le commencement de la maladie; les urines sont, à la fin des exacerbations, un peu plus chargées, & d'un rouge plus foncé que dans l'état naturel : cette espece de fievre commence ordinairement par un frisson, ce qui la distingue d'abord de la *synoque* simple, où ce frisson est plus rare.

Souvent cette fievre est accompagnée de quelques épiphénomenes spasmodiques; tels sont au-moins la dureté, l'inégalité, le resserrement du pouls, l'anxiété, les inquiétudes, la douleur de tête, des douleurs dans les lombes, dans les membres, quelquefois même le délire, ou l'assoupissement dans le fort des redoublemens; mais ordinairement ces affections sont moins graves que dans les fievres malignes : elles suffisent cependant pour faire distinguer dès le commencement la *synoque putride* d'avec la *synoque* simple.

Ces épiphénomenes plus ou moins variés, diversifient beaucoup de fievres *synoques*; c'est pourquoi les auteurs n'en donnent guere une description exacte, & même d'autant moins exacte, qu'ils ont attribué à la fievre même tous ces épiphénomenes qui lui sont étrangers, & qui sont des complications de maladie. Il suffit d'appercevoir, par tous les signes qu'on vient d'exposer, que la fievre n'est pas troublée par cette complication à un degré où la coction & la crise ne pourroient pas s'accomplir : ainsi nous nous bornons présentement à la cure particuliere de cette fievre en général.

La *synoque putride* finit rarement avant le quatorzieme jour; elle s'étend souvent plus loin, & paroît devenir plus forte en s'approchant de sa fin; mais la coction s'opere alors plus sûrement, & ce n'est pas un mauvais présage.

L'usage des boissons farineuses & des bouillons légers délayés dans beaucoup d'eau, ne conviennent pas mal au commencement de cette fievre; mais les tisanes légeres faites avec les racines apéritives, la réglisse, les pommes de reinette, les aigrelets & les sels neutres, forment une boisson encore meilleure pour tempérer la chaleur d'acrimonie. Comme il s'agit de laver les humeurs, & de les entraîner principalement par la voie des urines, il faut rendre les boissons légérement apéritives, afin d'exciter l'action des excrétoires qui les séparent de la masse des humeurs. On doit juger ici combien les remedes actifs, tels que les cordiaux, les sudorifiques, *&c.* seroient dangereux dans cette sorte de fievre, où il s'agit d'humecter & de relâcher les solides, en évitant toute irritation.

La saignée n'est un remede essentiel que quand la fievre est accompagnée d'une pléthore sanguine. Lorsqu'il y a dans les premieres voies des matieres dépravées, l'indication de les évacuer est très-pressante, au commencement même de la *synoque putride*, pourvu néanmoins qu'il n'y ait aucun froncement spasmodique remarquable, ni aucune disposition inflammatoire dans les entrailles. Alors il faut répéter la saignée, recourir aux lavemens, à l'huile d'amandes douces, & au petit lait en grande quantité; ensuite dans les jours de rémission, on pourra recourir aux potions laxatives.

La continuation des remedes tempérans & humectans, doit être proportionnée à la dureté, à la contraction du pouls & à la violence de la fievre. Sydenham étoit lui-même très-attentif à n'employer ces derniers remedes qu'autant qu'ils étoient nécessaires; car l'insuffisance de la fievre pour la coction, lui paroissoit avec raison une disposition fort opposée à la guérison de la maladie. Il faut consulter ce grand médecin, & bien profiter de ses lumieres, auxquelles il faut joindre les écrits de Baillou, ouvrage que les Médecins françois lisent peu, & dont ils suivent encore moins les excellens préceptes. (*D. J.*)

SYNOSTÉOGRAPHIE, *en Anatomie. Voyez* SYNOSTÉOLOGIE,

SYNOSTÉOLOGIE, *ou* la SYNOSTOSE, *ou* la SYNOSTÉOGRAPHIE, *f. f. seu synostosis, synosteographia, (Anatomie.)* c'est la partie de l'Ostéologie qui traite de la connexion des os. *Boerh.*

Ce mot est formé du grec συν, *avec*, οστεον, *os*, λογος, *traité de l'articulation des os.*

SYNOVIAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à la synovie.

Les glandes *synoviales* sont du genre des conglomerées, & sont placées dans les cavités inégales des articulations des os, de sorte qu'elle peuvent être légérement comprimées sans être écrasées.

Clopton Havers paroît être le premier qui nous en ait donné une description exacte : de-là elles ont été nommées *haversiennes.*

Humeur *synoviale. Voyez* SYNOVIE.

SYNOVIE, (*Physiolog. Médec.*) en latin *mucilago*; liqueur mucilagineuse qui sert, tant qu'elle est dans

dans ſon état naturel, à oindre & à lubréfier les ligamens & les cartilages des jointures.

Clopton Havers eſt le premier des modernes qui ait exactement décrit l'origine & la nature de la *ſynovie*. Il nous a fait connoître que cette humeur onctueuſe eſt compoſée de la matiere générale de la tranſpiration, & de l'huile médullaire qui vient des cellules ſituées aux jointures des os.

Cette liqueur mucilagineuſe eſt fournie par des glandes diſpoſées dans l'articulation, de maniere à pouvoir être légérement preſſées, mais non point détruites par ſon mouvement. Toutes les fois que cette liqueur eſt la plus néceſſaire, c'eſt-à-dire, que les mouvemens ſont les plus fréquens, il s'en ſépare une plus grande quantité. Ces glandes ſont molles & mucilagineuſes, ſans être friables : elles ſont pour la plûpart conglomérées, c'eſt-à-dire, qu'il ſe trouve un grand nombre de petites glandes enveloppées d'une membrane commune. Leurs conduits excrétoires empêchent les obſtructions qui pourroient ſe former dans le corps de la glande, & facilitent le retour de cette liqueur, quand elle eſt en état d'être reçue par les vaiſſeaux abſorbans, qui doivent ſe trouver dans les articulations auſſi-bien que dans les autres cavités du corps.

On peut, en preſſant ces glandes avec les doigts, faire ſortir de leurs excrétoires la liqueur mucilagineuſe, qui reſſemble quelquefois au blanc d'œuf, ou à la ſérоſité du ſang, & dont le goût eſt manifeſtement ſalé. Elle ne ſe coagule point à la chaleur, comme la ſérоſité ; mais elle devient plus claire, & ne laiſſe, après qu'elle s'eſt évaporée, qu'une pellicule déliée, d'un goût ſalé. Certains ſels produiſent le même effet ſur elle que ſur les autres liqueurs de notre corps, car les acides la coagulent, & les alkalis l'atténuent.

La quantité de cette liqueur mucilagineuſe doit être conſidérable, ſi l'on en juge par l'écoulement de *ſynovie* qui accompagne les plaies ou les ulceres des articulations, & dont ce mucilage compoſe la plus grande partie.

Les vaiſſeaux qui fourniſſent les liqueurs dont ce mucilage ſe ſépare, n'ont pas beſoin de préparation pour être vus ; car on n'a pas plutôt injecté les arteres, que les glandes en paroiſſent toutes couvertes.

Ces glandes n'ont aucune ſenſibilité, tant qu'elles ſont dans un état ſain : mais on y ſent des douleurs cruelles, lorſqu'elles s'enflamment & qu'elles viennent à ſuppuration, ce qui prouve qu'elles ont des nerfs.

Ces glandes mucilagineuſes ſont ordinairement logées dans une ſubſtance cellulaire, qui ſe trouve pareillement dans d'autres parties du ſac formé par les ligamens des articulations, & contiennent une matiere onctueuſe, qui doit néceſſairement être atténuée, & pouſſée à-travers les membranes qui l'enferment dans la cavité de l'articulation, par la preſſion qu'elles ſouffrent de la part des os qui ſe meuvent.

Cette matiere onctueuſe de la ſubſtance cellulaire, mêlée avec la lymphe ſubtile qui s'écoule continuellement des petites artères diſtribuées dans les ligamens, eſt extrêmement propre à entretenir la fléxibilité des parties qui compoſent les articulations, à les faire gliſſer également les unes ſur les autres, & à empêcher qu'elles ne s'échauffent, de même que le vieux-oing dont on graiſſe les roues des chariots, les empêchent de s'uſer & de s'échauffer. Après que cette liqueur des articulations a été ſuffiſamment atténuée, elle rentre dans la maſſe du ſang par les vaiſſeaux abſorbans qu'ont les articulations.

S'il arrive par quelque cauſe que ce ſoit, que la *ſynovie* ne ſoit point diſſipée, repompée ou ſuffiſamment broyée entre les os, elle s'accumulera peu-à-peu, remplira la cavité de la jointure, & ôtera aux os articulés la liberté du mouvement ; cependant la partie la plus ſubtile de ce mucilage ſe diſſipera, & conſéquemment le reſte acquerra de la conſiſtance. Comme le mouvement de la jointure eſt la cauſe principale de la diſſipation de ce mucilage, après qu'il a rempli ſa deſtination ; le mouvement étant gêné ou totalement détruit, le mucilage s'accumulera davantage, & le mal deviendra incurable, tant par l'épaiſſiſſement de la liqueur, que par l'acrimonie qu'elle acquerra dans la ſtagnation, & qui rongera les ſurfaces cartilagineuſes des os, & les ligamens dont les jointures ſont entourées.

On reconnoît cette maladie par une tumeur à la jointure qui eſt d'abord molle, & qui s'étend peu-à-peu. L'articulation du genou y eſt plus ſujette qu'une autre. Hippocrate dit, *Aphor. 25. ſect. 5.* qu'on ſoulagera conſidérablement ceux qui ont des tumeurs & des douleurs aux jointures ſans ulcères, en verſant deſſus une grande quantité d'eau froide. Des Médecins célébres ont adopté depuis peu cette pratique. Peut-être eſt-elle capable de produire des effets ſalutaires lorſque le mal commence, en reſſerrant ſubitement les parties par le froid qu'on leur communique, & en contraignant ainſi l'humeur qui s'accumule à ſe diſſiper, pourvû qu'elle ſoit ſuffiſamment fluide. Mais ſi l'humeur eſt déja épaiſſe ; ſi elle eſt en grande quantité, il n'eſt guere vraiſſemblable que l'eau froide puiſſe procurer un vrai ſoulagement.

On aura recours avec plus de ſuccès aux frictions, au mouvement de la jointure affectée, aux fomentations pénétrantes de vin, de ſel, de vinaigre & d'urine de perſonnes ſaines, avec une addition de plantes aromatiques, comme le marrube, le ſcordium & la rue, & aux cataplaſmes préparés de ſubſtances ſemblables. Dans les cas opiniâtres, les embrocations d'eaux chaudes minérales, ou qu'on fera tomber lentement & de haut ſur la partie affectée, ſoulageront beaucoup & guériront quelquefois radicalement. Au défaut d'eaux minérales, on ſe ſervira des fomentations pénétrantes, & l'on en uſera même en forme d'embrocation.

Nous liſons dans le *traité des maladies des Os*, de M. Petit, qu'on obtiendra les mêmes effets avec l'eau de chaux vive, & une leſſive de ſel ammoniac verſée de haut ſur la partie affectée ; car l'eau de chaux vive & la leſſive de ſel ammoniac, donnent ſur le champ un eſprit de ſel ammoniac très-pénétrant, qui paſſe avec raiſon pour un atténuant des plus énergiques. Mais ſi la quantité de la *ſynovie* accumulée eſt ſi grande, qu'elle ne puiſſe être diſſipée par ces moyens ; M. Petit veut que l'on découvre la partie la plus baſſe de la tumeur avec une lancette, qu'on pénetre juſqu'à la cavité de l'articulation ; qu'on en faſſe ſortir la liqueur qu'elle contient, & qu'on acheve la cure avec les remedes dont nous venons de faire mention.

S'il arrive par quelque cauſe que ce ſoit, que les ligamens ſe roidiſſent, il y aura immobilité, quand même toutes les autres parties de la jointure ſeroient dans leur état naturel. Cette immobilité ſera ſuivie d'une tumeur parce que la *ſynovie* accumulée dans la cavité de la jointure ne ſera point diſſipée par le mouvement, d'où il s'en ſuivra une ankiloſe parfaite. Toutes les cauſes capables de produire trop de roideur dans les fibres ſolides, ou même dans les vaiſſeaux, peuvent donner lieu à l'ankyloſe.

Auſſi voyons-nous, que preſque toutes les perſonnes fort âgées, ont de la roideur & de l'inflexibilité aux jointures ; ce qui provient en partie de la diſette de l'huile graſſe deſtinée à la lubréfication des os, en partie de la calloſité, & quelquefois de l'oſſification de ligamens. On remarque la même choſe dans les hommes qui ont été occupés à des travaux violens, avant que d'arriver à un grand âge ; l'excès du mou-

vement musculaire a endurci en eux les parties fermes du corps. L'ankylose est encore assez fréquemment une suite des violentes inflammations aux ligamens maltraités ; ce qui donne lieu à la stagnation & à la coagulation du fluide dans les vaisseaux qui le contiennent. Ceux qui ont essuyé des attaques fréquentes de goutte, sont aussi quelquefois incommodés de l'immobilité des jointures. Passons aux autres vices de cette humeur onctueuse.

Lorsque la *synovie* devient trop âcre, elle ronge les os & les cartilages, & cela arrive souvent à ceux qui ont la vérole, le scorbut, les écrouelles, ou un *spina ventosa*. Lorsque la sécrétion de cette liqueur est trop petite, l'articulation devient roide, & lorsqu'on veut la mouvoir, on entend un craquement, ainsi que les vieillards l'éprouvent. Lorsque le mucilage & la lymphe abondent trop, & que les vaisseaux absorbans ne s'acquittent point autant qu'il faut de leur office, il peut en résulter une hydropisie des articles dont Hildanus a traité fort au long. Cette même cause relâche quelquefois si fort les ligamens, que les articulations en deviennent extrêmement foibles : de-là naissent des luxations, dont la réduction est plus aisée que la cure ; quelquefois enfin, quand cette liqueur s'épanche en trop grande quantité, elle occasionne plusieurs maux très-facheux ; tels que l'enflure, la douleur des jointures, des ulceres sinueux, des fistules, la carie des os, l'immobilité des articles, la maigreur, l'atrophie, des fievres ectiques & autres maladies semblables. Hippocrate a décrit avec beaucoup d'exactitude, la plûpart des symptomes qui proviennent du mauvais état de la *synovie*, & Hildanus en rapporte des exemples qu'il a vûs. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYNTAGME, s. m. (*Belles Lettres.*) la disposition ou l'arrangement des choses dans un certain ordre. *Voyez* COMPOSITION.

SYNTAXE, s. f. (*Gram.*) mot composé de deux mots grecs ; συν, *cùm*, & τάσσω, *ordino* : de-là σύνταξις, *coordinatio*. J'ai dit, (*voyez* GRAMMAIRE, *de l'Orthologie*, §. *II.*) que l'office de la *syntaxe* est d'expliquer tout ce qui concerne le concours des mots réunis pour exprimer une pensée : & M. du Marsais (*voyez* CONSTRUCTION) dit que c'est la partie de la grammaire qui donne la connoissance des signes établis dans une langue pour exciter un sens dans l'esprit. On voit que ces deux notions de la *syntaxe* sont au fond identiques, quoiqu'énoncées en termes différens.

Il seroit inutile de grossir cet article par des répétitions. Pour prendre une idée nette de tout ce que doit comprendre en détail un traité de *syntaxe* ; il faut voir la partie que je viens de citer de l'*article* GRAMMAIRE, qui en comprend un plan général ; & en suivant les renvois qui y sont marqués, on consultera pour le détail les *articles*, PROPOSITION, CONCORDANCE, IDENTITÉ, APPOSITION, RÉGIME, DÉTERMINATION, CONSTRUCTION, IDIOTISME, INVERSION, MÉTHODE, FIGURE, CAS, *&c.* SUPPLÉMENT, PRÉPOSITION, USAGE, *&c.* (*E. R. M. B.*)

SYNTEXIS, s. f. *en Médecine*, est une exténuation ou colliquation des parties solides d'un corps ; ainsi qu'il arrive souvent dans les atrophies, les inflammations des boyaux, les fievres colliquatives, *&c.* où l'on rend par les selles avec les excrémens, une matiere grasse & d'une odeur fœtide. *Voyez* COLLIQUATION, EXTÉNUATION, *&c.*

SYNTHESE, s. f. (*Philos. & Mathém.*) est une espece de méthode opposée à l'*analyse*. On se sert de la *synthèse* ou *méthode synthétique*, pour chercher la vérité par des raisons tirées de principes établis comme certains, & de propositions que l'on a déja prouvées, afin de passer ainsi à la conclusion par un enchainement regulier de vérités connues ou prouvées.

Telle est la méthode que l'on a suivie dans les élémens d'Euclide, & dans la plûpart des démonstrations mathématiques des anciens, où l'on part des définitions & des axiomes, pour parvenir à la preuve des propositions & problèmes, & de ces propositions prouvées, à la preuve des suivantes.

Cette méthode s'appelle aussi *méthode de composition*, & elle est opposée à la résolution ou analyse ; aussi le mot *synthèse* est formé des mots grecs σύν, *ensemble*, & θέσις, *position*, de sorte que *synthèse* est la même chose que *composition*. *Voyez* COMPOSITION.

La méthode synthétique est par conséquent celle dont on se sert après avoir trouvé la vérité, pour la proposer ou l'enseigner aux autres. Voici ses principales regles.

Avant toutes choses, on doit expliquer les mots dans lesquels il peut y avoir la moindre obscurité. En effet, ce seroit envain qu'on entreprendroit d'expliquer une chose à celui qui n'entendroit pas les mots qu'on emploie ; l'intelligence des mots se donne par les définitions ; il y en a une de nom, & une de chose ; dans l'une & dans l'autre, on se propose de déterminer une idée, soit qu'il s'agisse d'une idée que nous avons besoin d'exprimer par tel ou tel mot, comme dans la définition de nom ; ou qu'il soit question de l'idée d'une chose déterminée, ce qui a lieu dans la définition de chose. Cette idée doit être tellement déterminée, qu'on puisse la distinguer de toute autre, car c'est-là le but de la définition, qui ne doit contenir que cela pour éviter toute confusion ; mais il faut prendre garde de ne pas employer dans les définitions, des termes obscurs ; si cela ne peut s'éviter, il faut commencer par définir ces termes. Les définitions n'ont point lieu pour les idées simples ; tout ce qui a rapport à ces idées, ne sauroit être expliqué à ceux qui ne les ont pas. Les explications des mots sont principalement nécessaires, quand il s'agit de choses ou de termes ordinaires, mais dont les notions ne sont pas exactement déterminées, quoiqu'il n'y ait rien de plus ordinaire que de négliger les définitions dans ces sortes d'occasions. Les mots d'*être*, de *néant*, de *perfection*, de *volonté*, de *liberté*, d'*inertie*, *&c.* ne sont pas entendus dans le même sens par tout le monde. Lorsqu'on a donné une définition, il ne faut pas employer le terme défini, dans un autre sens que celui qu'on lui a attribué dans la définition : défaut dont il est facile de s'appercevoir, en substituant le défini à la place de la définition ; il n'est pas nécessaire de commencer par les définitions de tous les termes qu'il faut expliquer ; c'est assez qu'on explique les mots avant que de les employer, pourvû qu'on prenne garde à ne pas interrompre un raisonnement, en y faisant entrer une définition.

Après avoir expliqué les termes, il faut observer qu'il ne sauroit y avoir de raisonnement dans lequel il n'y ait du moins deux propositions à considérer, de la vérité desquelles dépend celle du raisonnement : ainsi il est clair qu'on ne sauroit rien prouver aux autres par des raisonnemens, à moins qu'ils ne soient persuadés de la vérité de quelques propositions : c'est par-là qu'il faut commencer ; mais pour qu'il n'y ait aucune difficulté à cet égard, il faut choisir des propositions dans lesquelles le sujet puisse être immédiatement comparé avec l'attribut, parce qu'alors tous ceux qui entendent les termes, ne sauroient avoir le moindre doute sur ces propositions. Une telle proposition s'appelle un *axiome*. *Voyez* AXIOME.

II. Il faut proposer clairement les axiomes dont on doit déduire les raisonnemens que l'on a à faire. Il y a des propositions qui ne sont pas des axiomes, mais qu'on emploie comme tels, ce qui est nécessaire en bien des rencontres : on pourroit les appeller des

axiomes rélatifs, c'eſt-à-dire des propoſitions qui à la vérité ne ſont pas claires par elles-mêmes, mais dont la certitude eſt parfaitement connue à ceux auxquels nous propoſons nos raiſonnemens, de ſorte qu'il ſeroit inutile de les démontrer. Il y a des ſciences entieres qui ſervent de fondement à d'autres, & on les ſuppoſe connues à ceux à qui on doit expliquer ces dernieres : au reſte, il n'importe gueres qu'un raiſonnement ſoit déduit d'axiomes, dont la vérité ſe fait appercevoir immédiatement, ou d'axiomes relatifs : car dans l'un & l'autre cas, ſi le raiſonnement eſt bien déduit, il ne ſauroit y avoir aucun doute ſur la concluſion. Si les choſes que nous devons expliquer concernent la pratique, il eſt néceſſaire que celui à qui nous entreprenons d'enſeigner cette pratique, puiſſe agir. Enſeigner la pratique d'une choſe, c'eſt expliquer comment il faut diriger certaines actions ; mais ces actions mêmes doivent être déterminées d'avance : c'eſt cette détermination qu'on appelle *demande*. Je demande que celui à qui j'entreprens d'enſeigner la multiplication des nombres, puiſſe multiplier les nombres exprimés par un ſeul caractere, c'eſt-à-dire, en ait le produit imprimé dans ſa mémoire. Je demande que celui à qui je dois enſeigner la Géométrie, puiſſe tirer des lignes & tracer des cercles. L'on place ordinairement les demandes immédiatement après les axiomes ; mais ce n'eſt pas à dire que les axiomes & les demandes doivent précéder tous les raiſonnemens ; il ſuffit qu'on les place avant les raiſonnemens auxquels ils ont rapport, pourvû que d'ailleurs ils n'interrompent pas le fil de la démonſtration. Aux définitions, aux axiomes, & aux demandes, on ajoute ſouvent des hypothèſes : c'eſt ce qui ſe fait quand on entreprend d'expliquer ce qui doit réſulter de la combinaiſon de certaines circonſtances ; le raiſonnement en ce cas eſt hypothétique, & il faut commencer par poſer les circonſtances ; tout cela étant fait, il faut en venir à traiter le ſujet propoſé, ce qui doit ſe faire par parties.

III. La diviſion du ſujet propoſé doit être faite de telle maniere que toutes les parties en puiſſent être traitées ſeparément. Le ſens de cette regle eſt, qu'entre les parties, il faut qu'il y en ait une qui puiſſe être expliquée, ſans que les autres entrent en conſidération ; & cette partie doit être la premiere, la ſeconde doit être choiſie de même parmi les parties qui reſtent ; & ainſi des autres.

IV. La diviſion que la nature du ſujet indique, doit être préférée, & les parties les plus ſimples de ce ſujet doivent être expliquées avant celles qui ſont plus compoſées : cette regle eſt ſubordonnée à la précédente, c'eſt-à-dire n'a lieu qu'autant qu'elle s'accorde avec l'autre. Si j'entreprenois d'enſeigner les élémens de Géométrie, voici la diviſion & l'ordre que je devrois ſuivre, en ne faiſant attention qu'à la derniere regle que je viens de propoſer ; je devrois commencer par ce qui regarde les lignes, de-là paſſer aux triangles, & puis aux autres figures rectilignes ; enfin je devrois parler du cercle, *&c.* Mais quelle géométrie ſeroit-ce que celle-là ? Ce qui regarde les lignes paralleles & perpendiculaires, doit être déduit de ce qu'on démontre des triangles, *&c.* C'eſt pourquoi quelque naturel que paroiſſe l'ordre que nous venons d'indiquer, il faut pourtant en ſuivre un autre : cependant on ne doit s'écarter de cette quatrieme regle, qu'autant qu'elle ne ſauroit s'accorder avec la troiſieme. Il y a pourtant des occaſions où il faut obſerver la quatrieme regle, en violant la troiſieme : ce qui n'a lieu que lorſque le ſujet n'admet pas de diviſion qui s'accorde avec la troiſieme regle ; alors il faut commencer par ſuppoſer quelque propoſition, qu'on ne peut démontrer que dans la ſuite. Après avoir expoſé la diviſion du ſujet, il faut en traiter les diverſes parties, en rangeant les propoſitions dans un ordre convenable, & en démontrant celles dont la vérité ne paroît pas immédiatement, à moins qu'on ne les enviſage comme déja connues. Toute concluſion eſt déduite de deux prémiſſes, de la vérité deſquelles dépend celle de la concluſion.

V. Il n'eſt permis d'admettre comme vraie, aucune propoſition, à moins qu'elle ne ſoit déduite des axiomes, des demandes, des hypothèſes, ou des propoſitions déja prouvées ; excepté le ſeul cas indiqué tout-à l'heure ; ſavoir, lorſque le ſujet n'admettant point de diviſion, on ſuppoſe quelque propoſition ſans preuve, en ſe réſervant de la démontrer dans la ſuite. Il faut prendre garde auſſi, en employant une hypothèſe, de regarder comme abſolument vraie, une concluſion qui n'eſt vraie qu'hypothétiquement.

VI. Toutes les propoſitions qui ne ſervent ni à démontrer, ni à éclaircir le ſujet qu'on traite, doivent être rejettées. En négligeant d'obſerver cette regle, on ne ſauroit s'empêcher de tomber dans la confuſion.

VII. Les propoſitions ſimples doivent précéder celles qui ſont compoſées, & les propoſitions générales doivent être traitées avant les particulieres. Il eſt quelquefois impoſſible d'obſerver cette regle, à cauſe qu'il arrive ſouvent qu'une propoſition ſimple ne peut être déduite que d'une propoſition compoſée, & qu'une propoſition générale ne peut être expliquée avant que d'en avoir démontré quelque cas particulier ; dans ces occaſions on doit négliger cette ſeptieme regle : c'eſt de quoi nous trouvons pluſieurs exemples dans Euclide, auquel bien des gens ont reproché d'avoir péché contre l'ordre ; mais ceux qui lui ont fait de pareils reproches, n'ont pas fait attention à la ſubordination des regles qui regardent l'ordre des propoſitions.

VIII. Après chaque propoſition il faut premierement démontrer celles qui en ſont des conſéquences, enſuite celles qui y ont quelque rapport, en faiſant précéder celles qui y ont la relation la plus étroite. Cette ſeconde partie de la huitieme regle, doit être entendue de maniere qu'elle ne doive avoir lieu que quand elle ne ſe trouve point en oppoſition avec la regle précédente. Euclide a eu raiſon de ſéparer la ſeizieme, & la trente-deuxieme propoſition du premier livre de ſes élémens, quoique dans l'une & & l'autre propoſition, il ſoit queſtion de l'angle extérieur du triangle.

La difficulté qui ſe trouve à ſuivre toutes les regles de la *ſynthèſe*, qui viennent d'être expoſées, n'eſt pas fort conſidérable. Cependant avant que d'y être accoutumé, on pourra en faciliter la pratique, en obſervant les regles ſuivantes. D'abord on doit marquer, & bien déterminer ce que l'on a entrepris d'expliquer, en faiſant une liſte qui contienne toutes les propoſitions qui doivent être démontrées, exprimées en peu de mots, ou plutôt ſimplement indiquées, enſuite on doit rechercher les argumens par le moyen deſquels on croit pouvoir prouver, avec le plus de facilité & de briéveté, les propoſitions dont il s'agit. Ces argumens contiennent de nouvelles propoſitions, qu'il faut ajouter aux autres : après cela on doit auſſi marquer les principes dont ces dernieres propoſitions peuvent être déduites ; ſoit immédiatement, ſoit par une ſuite de propoſitions déja marquées ſur la liſte : enfin il faut indiquer les mots obſcurs qui doivent être définis, auſſi-bien que les demandes & les hypothèſes, s'il en eſt queſtion. Ces différens matériaux doivent être rédigés en ordre, ſuivant les regles qui viennent d'être preſcrites ; & celà de maniere qu'à l'égard de chacun de ces matériaux en particulier, on apperçoive la raiſon pour

laquelle on lui assigne plutôt telle place que telle autre; les choses ainsi disposées, il ne s'agit plus que d'expliquer les propositions qui auront été simplement indiquées; ce qui pourra se faire, ou par un discours suivi, ou par des propositions séparées, suivant la méthode des mathématiciens.

Cet article, qui nous a été donné par M. Formey, est tiré de l'*introduction à la philosophie* de M. S'Gravesande, *lib. part. II. ch. xxxvj.*

SYNTHÈSE, s. f. (*Grammaire.*) c'est une figure de construction que les Grammairiens appellent encore & même plus communément *syllepse*: mais comme il y a un trope particulier qui a déja le nom de *syllepse*, & qu'il peut être nuisible à la clarté de l'enseignement de designer par le même nom des objets totalement différens, ainsi que je l'ai déja remarqué sous ce mot; je donne uniquement le nom de *synthèse* à la figure dont il est ici question.

« Elle sert, dit M. du Marsais, (*FIGURE*) lorsqu'au-lieu de construire les mots selon les regles » ordinaires du nombre, des genres, des cas, on en » fait la construction relativement à la pensée que » l'on a dans l'esprit; en un mot . . . lorsqu'on fait » la construction selon le sens, & non pas selon les » mots ».

1°. Les Grammairiens ne reconnoissent la *synthèse* que dans le genre, ou dans le nombre, ou dans tous les deux: dans le genre, comme *daret ut catenis fatale monstrum, QUÆ generosùs perire quærens*, &c. *Hor.* dans le nombre, comme *missi, magnis de rebus UTERQUE, legati: id.* enfin dans le genre & dans le nombre tout-à la-fois, comme *par in carcerem ACTI, pars bestiis OBJICII.* (Sall.) Mais aucun d'eux n'a parlé de *synthèse* dans les cas, & aucun n'auroit pu assurément en trouver d'exemples en quelque bon auteur que ce fût. C'est donc par inadvertance que M. du Marsais a compris le cas dans la définition qu'il donne ici de cette figure.

2°. Il me semble que ce grammairien ayant assigné avec tant de justesse & de vérité la différence qu'il y a entre *construction* & *syntaxe* (*voyez* CONSTRUCTION), il auroit dû regarder la *synthèse* comme une figure de syntaxe plutôt que comme une figure de construction; puisque c'est, de son propre aveu, la loi de concordance qui est violée ici dans les mots, quoiqu'elle subsiste encore dans le sens. Or la concordance est l'un des objets de la syntaxe, & la construction en est un autre.

3°. Ce n'est au reste que relativement à la maniere dont ce philosophe a envisagé la *synthèse*, que je dis qu'il auroit dû en faire une figure de syntaxe: car, par rapport à moi, c'est une véritable figure de construction, puisque je suis persuadé que ce n'est qu'une sorte d'ellipse. Les Grammairiens eux-mêmes semblent en convenir, quand ils disent qu'on y fait la construction selon le sens, & non pas selon les mots: cela veut dire que le correlatif discordant en apparence, si l'on n'envisage que les mots exprimés, est dans une exacte concordance avec un autre mot non exprimé, mais indiqué par le sens. Reprenons en effet les exemples de *synthèse* cités plus haut; & l'on va voir que par de simples supplémens d'ellipse ils vont rentrer dans les regles, & de la construction analytique & de la syntaxe usuelle. La premiere se reduit à ceci, *daret ut catenis* Cleopatram, *fatale monstrum, quæ*, &c. on voit que *fatale monstrum* est ajouté à l'idée de *Cleopatram*, qui étoit tout-à-la-fois soutenant & determiné par le genre de *quæ* qui rentre par-là dans les vûes de la concordance. Le second exemple se construit ainsi, *missi legati*, & *uterque* legatus missus *de magnis rebus*, cela est évident & satisfaisant. Enfin quand Salluste a écrit, *pars in carcerem acti, pars bestiis objecti*, c'est comme s'il avoit dit: *divisi sunt in duas partes; ii, qui sunt prima pars, in carcerem acti sunt; ii, qui sunt altera pars, bestiis objecti.*

Il n'y a qu'à voir la maniere dont les exemples de cette figure sont expliqués dans la *méthode latine* de P. R. (*des fig. de constr. ch. iv.*) & l'on ne pourra plus douter que, quoique l'auteur ne songeât pas explicitement à l'ellipse, il en suivît néanmoins les indications, & en envisageât les supplémens peut-être même à son insu. Or il est constant que, si l'on peut par l'ellipse rendre raison de toutes les phrases que l'on rapporte à la *synthèse*, il est inutile d'imaginer une autre figure; & je ne sais même s'il pourroit réellement être autorisé par aucun usage, de violer en aucune maniere la loi de la concordance. *Voyez* IDENTITÉ.

Je ne veux pas dire néanmoins qu'on ne puisse distinguer cette espece d'ellipse d'avec les autres par un nom particulier: & dans ce cas, celui de *synthèse* s'y accommode avec tant de justesse, qu'il pourroit bien servir encore à prouver ce que je pense de la chose même. Σύνθεσις, *compositio*; RR. σὺν, *cùm*, & τίθημι, *pono*: comme si l'on vouloit dire, *POSITIO vocis alicujus subintellectæ CUM voce expressâ*; ce qui est bien le cas de l'ellipse. Mais au fond un seul nom suffit à un seul principe; & l'on n'a imaginé différens noms, que parce qu'on a cru voir des principes différens. Nous retrouvons la chaîne qui les unit, & qui les réduit à un seul; gardons-nous bien de les séparer. Si nous connoissons jamais les vérités, nous n'en connoîtrons qu'une. (*E. R. M. B.*)

SYNTHÈSE, *en Chirurgie*, est un terme générique qui comprend toute opération, par laquelle on réunit les parties qui ont été séparées, comme dans les fractures, les plaies, par le moyen des sutures, &c. *Voyez* PLAIE RÉUNIE, SUTURE, FRACTURE. (*Y*)

SYNTHÈSE, s. f. *synthesis*, (*Usages des Romains.*) espece de robe ample que prenoient les Romains au sortir du bain avant que de se mettre à table. C'étoit un habillement commode pour être à leur aise sur leurs lits: il différoit du pallium des Grecs, étoit léger, flottant, & ne tenoit presque à rien, comme il paroît par les marbres antiques. Juvenal en parle, *sat. ij. vers. 283.* & Martial, *l. XXXIV. épigr. 141.* nous apprend que de son tems il y avoit des personnes qui, par un air de luxe & de magnificence, en changeoient plusieurs fois pendant le festin. La couleur de la *synthèse* étoit blanche, & du-moins jamais noire, pas même dans le repas qu'on donnoit aux funérailles. (*D. J.*)

SYNTHÉTIQUE, adj. (*Géom.*) qui a rapport à la synthèse, méthode *synthétique*. *Voyez* SYNTHÈSE.

SYNTHÉTISME, s. m. (*Chirurgie.*) terme usité en Chirurgie par quelques auteurs, pour comprendre sous un seul mot les quatre opérations nécessaires pour remettre une fracture, qui sont l'extension, la coaptation, la remise & le bandage. (*D. J.*)

SYNTONIQUE, adj. *en Musique*, c'est l'épithete, par laquelle Aristoxeme distingue l'une des deux especes du genre diatonique, dont il donne l'explication. C'est le diatonique ordinaire, dont le tétracorde est divisé en un semi-ton & deux tons égaux: au-lieu que dans le diatonique mol, après le semi-ton, le premier intervalle est de trois quarts de ton, & le second de cinq. *Voyez* GENRES, TÉTRACORDE, *&c.*

Syntonolydien est aussi le nom d'un des modes de l'ancienne Musique. Platon dit que les modes mixolydien & syntonolydien sont propres aux larmes.

On voit dans le premier livre d'Aristide Quintilien une explication de divers modes de l'ancienne Musique, qu'il ne faut pas confondre avec les tons qui portent les mêmes noms, & dont j'ai parlé sous le *mot* MODE, pour me conformer à l'usage moderne, introduit très-mal-à-propos par Glarean. Les modes etoient des manieres differentes de varier l'ordre des

intervalles. Les tons différoient, comme aujourd'hui, par leur corde fondamentale : c'eſt dans le premier ſens qu'il faut entendre le mode ſyntonolydien dont parle Platon. (*S*)

SYNTHRONE, (*Littérature.*) terme qui veut dire *participant au même rang, au même trône ;* c'eſt un ſurnom dont l'empereur Adrien honora ſon cher Antinoüs, lorſqu'il le mit au rang des dieux. (*D. J.*)

SYNUSIASTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſ.*) ſecte d'hérétiques, ſoutenant qu'il n'y avoit dans Jeſus-Chriſt qu'une ſeule nature & une ſeule ſubſtance. Ce mot eſt formé du grec συν, *avec*, & ουσια, *ſubſtance.*

Les *Synuſiaſtes* nioient que le verbe eût pris un corps dans le ſein de la Vierge, mais ils prétendoient qu'une partie du verbe divin s'étant détachée du reſte, s'y étoit changée en chair & en ſang : par conſéquent ils croyoient que Jeſus-Chriſt étoit conſubſtantiel au Pere, non-ſeulement par rapport à ſa divinité, mais auſſi par rapport à ſon humanité, & à ſon corps humain.

SYPA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, au-delà du Gange. Son embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. VII. c. ij.* ſur la côte du golfe *Sabaracus*, au pays des Byſingetes anthropophages, entre *Babyſinga* & *Beraba.* Ce fleuve eſt appellé *Beſinge* dans le manuſcrit de la bibliotheque palatine. (*D. J.*)

SYPHILIS, ſ. m. (*Maladies.*) eſt un terme employé par certains auteurs pour exprimer la vérole. *Voyez* VÉROLE. Quelques-uns le dérivent du grec συν, *avec*, & φιλια, *amour* ou *amitié*, parce que cette maladie provient d'un commerce amoureux avec une perſonne infectée. D'autres le font venir du nom d'un berger ainſi appellé, & qui étoit violemment attaqué de cette maladie. Quoi qu'il en ſoit, pluſieurs auteurs diſtingués emploient le mot de *ſyphilis*, & en particulier Fracaſtor, célebre médecin italien, qui l'a mis pour titre à un beau poëme qu'il a écrit ſur la vérole.

SYPHON, ſ. m. *en Hydraulique*, eſt un tube recourbé, dont une jambe ou branche eſt ordinairement plus longue que l'autre, & dont on ſe ſert pour faire monter les liqueurs, pour vuider les vaſes, & pour différentes expériences hydroſtatiques.

Ce terme qui tire ſon origine du grec, ſignifie *tuyau, tube ;* c'eſt pourquoi on l'applique quelquefois aux tuyaux ou tubes ordinaires.

Le *ſyphon* le plus ordinaire eſt celui dont voici la deſcription. On prend un tube recourbé *A B C*, (*Pl. hydraulique, fig.* 2.) dont la longueur & l'angle ſoit telle, que quand l'orifice *A* eſt poſé ſur un plan horiſontal, la hauteur *D B* n'excede pas 30 piés. Pour l'uſage ordinaire il ſuffit qu'il ait un pié & demi ; alors ſi on trempe la branche la plus courte dans l'eau ou dans tout autre liquide, & que l'on ſuce l'air par l'ouverture *C*, juſqu'à ce que la liqueur monte par *A*, la liqueur continuera de couler hors du vaſe par le tuyau *B C*, tant que l'ouverture *A* ſe trouvera ſous la ſurface de la liqueur.

Remarquez que la même choſe arrivera, ſi au lieu de ſucer l'air, on remplit d'abord le *ſyphon* de quelque fluide, & que l'on bouche avec le doigt l'ouverture *C*, juſqu'à ce que l'ouverture *A* ſoit plongée dans le vaſe.

Ce phénomene eſt confirmé par quantité d'expériences ; la raiſon n'en eſt pas difficile à trouver, du-moins en partie. En ſuçant, l'air qui eſt dans le tube eſt raréfié, & l'équilibre eſt détruit ; par conſéquent, il faut que l'eau monte dans la branche la plus courte *A B*, à cauſe de la preſſion prépondérante de l'atmoſphere. Le *ſyphon* étant rempli, l'atmoſphere preſſe également ſur chacune de ſes extrémités, de façon qu'elle pourroit ſoutenir une quantité égale d'eau dans chaque branche ; mais l'air qui peſe ſur l'orifice de la ſeconde branche, c'eſt-à-dire ſur la branche la plus longue, ayant un plus grand poids d'eau à ſoutenir que l'air qui peſe ſur l'orifice de la branche la plus courte ; ce dernier air ſera donc prépondérant ; il fera donc monter de nouvelle eau dans la branche la plus courte ; mais cette eau nouvelle ne ſauroit monter, qu'elle ne chaſſe devant elle celle qui y étoit auparavant ; au moyen de quoi l'eau eſt continuellement chaſſée dans la branche la plus longue, à proportion qu'il en monte toujours dans la branche la plus courte.

L'air qui tend à rentrer dans la plus longue branche, a dans cette tendance ou action toute la force du poids de l'atmoſphere, moins celle de la colonne d'eau contenue dans cette branche : d'un autre côté, l'air qui tend à entrer dans la plus courte branche a dans cette action toute la force du poids de l'atmoſphere, moins celle de la colonne d'eau contenue dans cette branche. Ainſi voilà deux forces égales en elles-mêmes, mais affoiblies toutes deux par les circonſtances, & qui agiſſent l'une contre l'autre. Si elles ſont également affoiblies, c'eſt-à-dire, ſi les deux branches du *ſyphon* ſont de la même longueur, il y aura équilibre ; & par conſéquent dès qu'on aura ceſſé de ſucer, l'eau ceſſera de monter dans la premiere branche, & de ſortir par la ſeconde. A plus forte raiſon cet effet arrivera-t-il, ſi la ſeconde branche eſt la plus courte ; & par la raiſon contraire, l'eau continuera de ſortir par la ſeconde branche, ſi elle eſt la plus longue, comme elle l'eſt toujours dans les *ſyphons*, qui ne ſont deſtinés qu'à un uſage. La peſanteur de l'air eſt donc la cauſe de l'effet des *ſyphons*, & aucun phyſicien ne le conteſte. Auſſi les *ſyphons* mis en mouvement dans l'air libre, rendent-ils l'eau plus lentement dans la machine pneumatique, à meſure qu'on en pompe l'air, & enfin s'arrêtent tout-à-fait quand l'air eſt pompé, autant qu'il peut l'être. Si on les remet à l'air libre, ils ne recommencent point de couler à-moins qu'on ne les ſuce de nouveau ; & il eſt évident que cela doit être ainſi, puiſqu'ils ſont dans le même cas que s'ils n'avoient jamais coulé.

Quelques-uns prétendent qu'il reſte toujours aſſez d'air dans un récipient épuiſé d'air pour faire monter l'eau à un pouce ou deux : mais comme on trouve que le mercure & l'eau tombent tout-à-fait hors du tube de Torricelli dans le vuide, il s'enſuit que la preſſion de l'air qui reſte dans le récipient, ne peut jamais faire monter le mercure ni l'eau, dans la branche la plus courte du *ſyphon.*

Comme la hauteur du *ſyphon* eſt limitée à 32 piés, par la ſeule raiſon que l'air ne peut pas faire monter l'eau plus haut ; on peut juger par-là de la propoſition de Heron, de tranſporter l'eau au moyen d'un *ſyphon*, par-deſſus le ſommet des montagnes juſque dans les vallées oppoſées. Car Heron ne preſcrit rien autre choſe que de boucher les ouvertures du *ſyphon*, & de verſer l'eau avec un entonnoir dans l'angle ou à la rencontre des branches, juſqu'à ce que le *ſyphon* ſoit plein ; enſuite bouchant le trou qui eſt à l'angle, & ouvrant les deux autres, l'eau coulera continuellement à ce qu'il prétend.

On doit remarquer que la figure du *ſyphon* peut être variée à volonté (*voyez figure* 3. *&c.*) pourvu ſeulement que l'orifice *C* ſoit plus bas que le niveau de la ſurface de l'eau qu'on veut y faire monter : mais quelque plus il en eſt éloigné, plus le fluide ſortira promptement. Et ſi dans le cours de l'écoulement, on tire l'orifice *A* hors du fluide, toute la liqueur qui eſt dans le *ſyphon* ſortira par l'orifice inferieur *C* & celle qui eſt dans la branche *B C*, entraînant pour ainſi dire, après elle celle qui eſt dans la branche la plus courte *A B.*

Enfin, il faut obſerver que l'eau coulera, quand

même le *syphon* seroit interrompu, c'est-à-dire, quand même les branches *A D* & *F B*, (*figure 4.*) seroient jointes ensemble par un tube plus gros & rempli d'air.

Il y a certains *syphons* qui s'étant arrêtés dans le vuide, recommencent à couler d'eux-mêmes quand on les remet à l'air libre. Ce sont ceux qui ont un des petits diametres, comme d'un tiers de ligne; remis à l'air libre, après s'être arrêtés dans le vuide, ils se remettent d'eux-mêmes en mouvement. Pour connoître la force qui produit cet effet, il faut faire les observations suivantes. Quand ces *syphons* sont d'abord en mouvement, ils ne rendent l'eau que goutte à goutte, & par des intervalles d'environ deux secondes, au lieu que les autres d'un plus grand diametre la rendent par filets continus d'un diametre égal à celui de la seconde branche. Cette différence vient de ce que les *syphons* sont menus, & en général les tuyaux capillaires sont pleins d'eau: dès qu'ils sont mouillés dans leur surface intérieure, une goutte d'eau qui mouille un petit endroit de cette surface, se joint à la goutte d'eau qui est vis-à-vis d'elle, & s'y joint par une certaine viscosité que les Physiciens reconnoissent dans l'eau. Quand ces *syphons* sont à l'air libre, & qu'ils sont une fois mouillés par l'eau qui y a passé, il faut pour continuer leur mouvement, que la pesanteur de l'air, outre le poids qu'elle a à élever, en surmonte encore la viscosité; ce qui ne se fait que par une certaine quantité d'eau amassée, & par conséquent avec un certain tems; & de-là vient que ces *syphons* ne coulent que goutte à goutte, & par reprises. Chaque goutte qui sort tombe en partie, parce qu'elle est poussée par le poids des gouttes supérieures. Lorsqu'on met ces *syphons* dans le vuide, non-seulement la pesanteur de l'air agit toujours de moins en moins, & enfin n'agit plus, mais encore l'air contenu dans l'eau s'étend, parce qu'il n'est plus pressé par l'air extérieur; il se dégage de dedans l'eau, & forme de grosses bulles, qui interrompent la suite des gouttes d'eau dont les deux branches étoient mouillées & remplies, & celles qui sont à l'extrémité de la seconde, n'ont plus assez de poids, & ne sont plus assez pressées par les autres pour tomber. Si on remet les *syphons* à l'air libre, l'air qui s'étoit étendu est obligé de reprendre son premier volume; les gouttes d'eau qu'il ne tient plus séparées retombent, les supérieures sur les inférieures, & le *syphon* recommence à couler tant qu'il est mouillé, mais toujours goutte à goutte, & toujours plus lentement, & ne cesse point que la seconde branche ne soit seche, au-moins jusqu'à un certain point. Il suit de cette explication, que si de l'eau étoit renfermée sans air dans ces interstices, un *syphon* capillaire continueroit de couler dans le vuide, tant qu'il seroit mouillé. Aussi est-ce ce que M. Homberg a éprouvé avec de l'eau purgée d'air, soit parce qu'on l'avoit bien fait bouillir, ou parce qu'elle avoit été mise dans la machine pneumatique; & ce phénomene qui paroît d'abord si contraire au système de la pesanteur de l'air, s'y accorde cependant parfaitement, & est même une suite nécessaire du ressort de l'air bandé par sa pesanteur. Il est aisé de prévoir que si pour l'expérience des *syphons* capillaires, on employe des liqueurs qui contiennent plus d'air, ou de l'air qui se dégage plus facilement; telles que sont les liqueurs fermentées, les *syphons* s'arrêteront plutôt dans le vuide. De même tout le reste étant égal, ils doivent s'arrêter plutôt en hiver qu'en été; car en hiver l'air est plus disposé à se dégager, puisque dans les liqueurs qui se sont gelées tout est semé par grosses bulles. On jugera aussi par cette expérience, que les liqueurs grasses comme l'huile ou le lait, contiennent moins d'air, ou de l'air plus engagé; car avec ces liqueurs les *syphons* ne s'arrêtent point dans le vuide dans quelque tems que ce soit. *Hist. de l'acad. année 1714. p. 108. & suiv. article de M. Formey.*

Voici une difficulté que propose Reiselius contre la théorie des *syphons*. Ce savant fait voir que l'eau s'écoule par un *syphon* dont les deux branches *E*, *C*, (*fig. 5. hydraul.*) sont égales; si la branche *E*, par exemple, est plongée dans un vase plein d'eau, M. Musschenbroek, §. 1375, de son *Essai de physique*, explique cette expérience, & remarque que si on y fait attention, le *syphon* cesse d'avoir ses branches égales, lorsque l'on présente l'eau à l'ouverture *E*. (*O*)

Si on prend un *syphon* dont les jambes soient égales ou inégales, tant en hauteur qu'en grosseur, & qu'on place ce *syphon* de maniere que les deux ouvertures *A*, *C*, soient en-haut, & la partie *B* en-bas, qu'ensuite on remplisse ce *syphon* d'un fluide, comme d'eau, ce fluide se mettra à la même hauteur dans les deux branches, quelques inégales qu'elles soient.

Si on met dans les deux branches deux différens fluides, par exemple du mercure dans l'une, & de l'eau dans l'autre, l'eau s'élevera beaucoup plus haut que le mercure, & la hauteur de la colonne d'eau sera à celle du mercure, comme la pesanteur du mercure est à celle de l'eau. *Voyez* FLUIDE.

Si on verse d'abord du mercure dans un *syphon*, ensorte qu'il s'y mette de niveau, & qu'on verse ensuite de l'eau par une des branches, ensorte qu'elle tombe sur le mercure, cette eau repoussera le mercure peu-à-peu, & l'obligera de monter dans l'autre branche; & lorsqu'on aura versé assez d'eau pour que le mercure passe tout entier dans l'autre branche, l'eau se glissera dans cette seconde branche entre les parois du verre & le mercure, & une partie de cette eau viendra se mettre au-dessus du mercure, qui occupera toujours la partie inférieure de la branche, & se trouvera, pour ainsi dire, alors entre deux eaux.

SYPHON *de Wirtemberg*, (*Hydraul.*) c'est un *syphon* à deux jambes égales, un peu courbées par-dessous; dans lequel *syphon*, 1°. les ouvertures de ses deux branches étant mises de niveau, l'eau montoit par l'une, & descendoit par l'autre: 2°. les ouvertures ne se remplissant d'eau qu'en partie, ou même à-demi, l'eau ne laissoit pas que de monter: 3°. quoique le *syphon* demeurât à sec pendant long-tems, il pouvoit également produire le même effet: 4°. l'une des ouvertures quelle qu'elle fût étant ouverte, & l'autre demeurant fermée pendant quelques heures, puis étant ouverte, l'eau couloit comme à l'ordinaire: 5°. l'eau montoit ou descendoit indifféremment par l'une ou l'autre des deux branches: 6°. chaque branche avoit la hauteur de 20 piés, & étoit éloignée de 18 piés l'une de l'autre.

Jean Jordan bourgeois de Stutgard, inventa ce *syphon*, que Fréderic Charles, duc de Wirtemberg, regarda comme une merveille, & dont Salomon Reisel son médecin, publia par son ordre quelques-uns des effets en 1684. A cette nouvelle, la société royale de Londres chargea M. Dionis Papin de tâcher de développer le principe de cette machine hydraulique; & ce savant méchanicien non seulement le découvrit, mais il exécuta un *syphon* qui avoit toutes les propriétés de celui de Wirtemberg, & dont il donna une description fort claire dans ses *Transact. philos. ann. 1685. n°. 167.* On ne douta point alors que ce savant n'eût découvert toute la méchanique du *syphon* de Jordan. Reisel lui-même confirma cette conjecture; car comme il vit que le secret du *syphon* d'Allemagne étoit connu, il n'hésita plus de le rendre public, dans un ouvrage intitulé *Sypho Wirtembergicus, per majora experimenta firmatus. Stutgardiæ, 1690. in-4°.* (*D. J.*)

SYPILE, (*Géog. anc.*) *Voyez* SIPYLE.

SYRA; (*Géog. anc.*) *Voyez* SYROS.

SYRACUSÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, sur la côte orientale de l'île dans le val de Noto. Cette ville autrefois très-grande & très-puissante, & la capitale de l'île, est connue de presque tous les auteurs anciens qui la nomment *Syracusæ*. Quelques-uns cependant écrivent Συρακόσα, *Syracusa*, & Diodore de Sicile, *liv. XIV.* est de ce nombre. Elle conserve encore son ancien nom, un peu corrompu; car les Siciliens l'appellent présentement *Saragiusa* ou *Saragosa*, & les François *Syracuse*. Dans les auteurs grecs, les habitans sont nommés Συρακόσιοι, *Syracusii*; & *Syracusani* dans les auteurs latins. Cependant sur les médailles anciennes, on lit Συρακόσιοι, *Syracosii*, ce qui est un dialecte différent; & c'est ce qui fait qu'on lit Συρακόσας, *Syracosas*, dans Pindare, *Pythior. oda ij.*

L'origine de cette ville est marquée dans Thucydide, qui nous apprend que l'année d'après la fondation de Naxe, dans la même île, Archias, corinthien, l'un des Héraclides, partit de Corinthe, & fonda *Syracuse*, après avoir chassé les Siciliens de l'île où il la bâtit. Or comme la ville de Naxe ou Naxus, fut bâtie, selon Diodore de Sicile, la premiere année de la onzieme olympiade, & 448 ans après la guerre de Troie, il s'ensuit que l'époque de la fondation de *Syracuse*, doit être placée à la seconde année de la même olympiade, & à la 448 année depuis la guerre de Troie.

Si nous en croyons Strabon, *liv. VI. pag. 269.* Archias, averti par l'oracle de Delphes de choisir la santé ou les richesses, préféra les richesses, & passa en Sicile, où il fonda la ville de *Syracuse*. Aussi, ajoute-t-il, les habitans de cette ville devinrent-ils si opulens, que quand on parloit d'un homme extrêmement riche, on disoit en maniere de proverbe, qu'il ne possédoit pas la dixieme partie du bien d'un habitant de *Syracuse*. La fertilité du pays & la commodité de ses ports furent, selon le même auteur, les sources de l'accroissement de cette ville, dont les citoyens, quoique soumis eux-mêmes à des tyrans, devenoient les maîtres des autres peuples; & lorsqu'ils eurent recouvré leur liberté, ils délivrerent les autres nations du joug des barbares: de-là vient que les Syracusains furent tantôt appellés *les princes*, tantôt *les rois*, tantôt *les tyrans* de la Sicile. Plutarque, *in Marcello*, & Tite-Live, *liv. XXV.* remarquent qu'après que les Romains, sous la conduite de Marcellus, eurent pris *Syracuse*, ils y trouverent autant de richesses que dans la ville de Carthage.

On voit dans Cicéron, *in Verrem*, *liv. IV.* une magnifique description de la ville & des ports de *Syracuse*. On vous a souvent rapporté, dit-il, que *Syracuse* est la plus grande & la plus belle des villes des Grecs; tout ce qu'on en publie est vrai. Elle est dans une situation également forte & agréable; on y peut aborder de toutes parts, soit par terre, soit par mer; elle a des ports comme renfermés dans ses murailles, pour ainsi dire sous ses yeux; & ces ports qui ont des entrées différentes, ont une issue commune, où ils se joignent ensemble. Par la jonction de ces ports la partie de *Syracuse* à laquelle on donne le nom d'*île*, & qui est séparée du reste par un petit bras de mer, y est jointe par un pont, & ne fait qu'un même corps.

Cette ville est si vaste qu'on peut la dire composée de quatre grandes villes, dont l'une est celle que j'ai dit être appellée l'*île*, qui ceinte de deux ports, s'avance à l'entrée de l'un & de l'autre. On y voit le palais où logeoit le roi Hiéron, & dont se servent les préteurs. Il y a dans cette ville plusieurs temples; mais deux sur-tout l'emportent sur les autres, savoir celui de Diane & celui de Minerve. A l'extrémité de cette île est une fontaine d'eau douce, appellée *Aréthuse*, d'une grandeur surprenante, abondante en poisson, & qui seroit couverte des eaux de la mer sans une muraille ou une digue de pierre qui l'en garantit.

La seconde ville qu'on voit à *Syracuse*, est celle qu'on nomme *Acradina*, où il y a une place publique d'une très-grande étendue, de très-beaux portiques, un prytanée très-orné, un très-grand édifice où l'on s'assemble pour traiter des affaires publiques, & un fort beau temple de Jupiter olympien. Les autres parties de la ville sont coupées d'une rue large, qui va d'un bout à l'autre, traversée de diverses autres rues, bordées des maisons des particuliers.

La troisieme ville est celle qu'on nomme *Tyche*, à cause d'un ancien temple de la Fortune, qu'on y voyoit autrefois. On y trouve un lieu très-vaste pour les exercices du corps, & plusieurs temples: cette partie de *Syracuse* est très peuplée.

Enfin la quatrieme ville est celle qu'on nomme *Néapolis*, parce qu'elle a été bâtie la premiere. Au haut de cette ville est un fort grand théâtre: outre cela il y a deux beaux temples, l'un de Cérès, l'autre de Proserpine, & la statue d'Apollon téménite, qui est très-belle & très-grande.

Telle est la description que Cicéron donne de *Syracuse*. Tite-Live, *liv. XXIV.* & *XXV.* en décrit la grandeur, la beauté & la force. Plutarque, *in Timoleonte*; Pindare, *Pyth. oda ij.* Théocrite, *idyll. xvj.* Silius Italicus, *liv. XIV.* & Florus, *liv. II. c. vj.* font l'éloge de cette ville. Ausone, dans son poëme des plus illustres villes de l'empire romain, & Silius Italicus, conviennent avec Cicéron, sur le nombre des villes qui composoient *Syracuse*: mais Strabon, *liv. VI.* au lieu de quatre villes, en compte cinq qui étoient, ajoute-t-il, renfermées dans une commune enceinte de 180 stades d'étendue; Tite-Live, Diodore de Sicile & Plutarque, paroissent être du sentiment de Strabon.

En effet, Plutarque, *in Marcello*, nomme trois de ces villes; savoir, *Acradina*, *Tyché* & *Néapolis*; & dans un autre endroit il en nomme deux autres, qui sont *Insula* & *Epipolæ*. Diodore de Sicile, dans le *XI. liv.* connoît trois de ces villes, *Achradina*, *Insula* & *Tyché*; dans le *XVI. liv. Néapolis* & *Achradina*; & dans le *XIV. liv. Epipolæ*: de même que Tite-Live, partie dans le *XXIV. liv.* partie dans le *XXV.* nomme *Epipolæ*, *Acradina*, *Tyché*, *Néapolis*, *Nassos*, qui est le mot grec qui signifie *île*, mais prononcé selon le dialecte dorique. On ne peut pas douter après cela que *Syracuse* n'ait été composée de cinq parties, ou de cinq villes. Lorsque les Athéniens en formerent le siege, elle étoit composée de trois parties, qui sont l'Isle, l'Achradine & Tiqué. Thucydide ne parle que de ces trois parties. On y en ajouta deux autres dans la suite, savoir Néapolis & Epipole.

L'Isle située au midi, étoit appellée *Nassos* & *Ortygia*; elle étoit jointe au continent par un pont. C'est dans cette île qu'on bâtit dans la suite le palais des rois & la citadelle. Cette partie de la ville étoit très-importante, parce qu'elle pouvoit rendre ceux qui la possédoient maîtres des deux ports qui l'environnent. C'est pour cela que les Romains, quand ils eurent pris *Syracuse*, ne permirent plus à aucun syracusain de demeurer dans l'île. Il y avoit dans cette île une fontaine célebre, qu'on nommoit *Aréthuse*. Les Poëtes, fondés sur des raisons qui sont sans aucune vraisemblance, ont supposé que l'Alphée, fleuve d'Elide dans le Péloponnèse, conduisoit ses eaux à-travers ou sous les flots de la mer, sans jamais s'y mêler jusqu'à la fontaine d'Aréthuse. C'est ce qui a donné lieu à ces vers de Virgile, *éclog. x.*

Extremum hunc, Arethusa, mihi concede laborem,

Sic tibi cum fluctus subterlabére Sicanos;
Doris amara suam non intermisceat undam.

Acradine, située entierement sur le bord de la mer, & tournée vers l'orient, étoit de tous les quartiers de la ville le plus spacieux, le plus beau & le plus fortifié, selon Strabon, *liv. VI. pag.* 270.

Tiqué, ainsi appellée du temple de la Fortune, Τύχη, qui ornoit cette partie, s'étendoit le long de l'Achradine au couchant, depuis le septentrion vers le midi. Elle étoit fort habitée; elle avoit une fameuse porte, nommée *Hexapyle*, qui conduisoit dans la campagne, & elle étoit située au septentrion de la ville.

Epipole étoit une hauteur hors de la ville, & qui la commandoit. Elle étoit située entre Hexapyle & la pointe d'Euryelle, vers le septentrion & le couchant. Elle étoit en plusieurs endroits fort escarpée, & pour cette raison d'un accès difficile. Lorsque les Athéniens firent le siege de *Syracuse*, Epipole n'étoit point fermée de murailles; les Syracusains la gardoient avec un corps de troupes contre les attaques des ennemis. Euryele étoit l'entrée & le passage qui conduisoit à Epipole. Sur la même hauteur d'Epipole étoit un fort, nommé *Labdale*. Ce ne fut que long-tems après, sous Denys le tyran, qu'Epipole fut environnée de murs, & enfermée dans la ville, dont elle fit une cinquieme partie, mais qui étoit peu habitée. On y en avoit déjà ajouté une quatrieme, appellée *Néapolis*, c'est-à-dire *ville neuve*, qui couvroit Tyqué.

La riviere Anape couloit à une petite demi-lieue de la ville. L'espace qui les séparoit étoit une grande prairie, terminée par deux marais; l'un appellé *Syraco*, qui avoit donné son nom à la ville, & l'autre *Lysimele*. Cette riviere alloit se rendre dans le grand port. Près de l'embouchure vers le midi, étoit une espece de château, appellé *Olympie*, à cause du temple de Jupiter olympien qui y étoit, & où il y avoit de grandes richesses. Il étoit à cinq cens pas de la ville.

Syracuse, comme nous l'avons vu, avoit deux ports tout près l'un de l'autre, & qui n'étoient séparés que par l'île, le grand & le petit, appellés autrement *lacus*. Selon la description qu'en fait Cicéron, ils étoient l'un & l'autre, environnés des édifices de la ville. Le grand avoit de circuit un peu plus de cinq milles pas, ou de deux lieues.

Ce port avoit un golfe, appellé *Dascon*. L'entrée du port n'avoit que cinq cens pas de large. Elle étoit fermée d'un côté par la pointe de l'île Ortygie, & de l'autre par la petite île, & par le cap de Plemmyrie, qui étoit commandé par un château de même nom. Au-dessus de l'Achradine étoit un troisieme port nommé *le port de Trogile*.

Cette ville fut souvent assiégée sans être prise; mais enfin Marcellus, qui avoit eu la Sicile pour département, réduisit toute cette île sous la puissance du peuple romain, en se rendant maître de *Syracuse*, qui fut emportée, malgré le génie d'Archimede, qui employoit tout son savoir à défendre sa patrie. On prétend que les richesses qui furent pillées par les Romains au sac de *Syracuse*, égaloient celles qui furent trouvées bientôt après à Carthage. Il n'y eut que le trésor des rois de *Syracuse* qui ne fut point pillé par le soldat. Marcellus le réserva pour être porté à Rome dans le trésor public.

On disoit communément que *Syracuse* produisoit les meilleurs hommes du monde, quand ils se tournoient à la vertu, & les plus méchans, lorsqu'ils s'adonnoient au vice; quoique portés naturellement à la volupté, les fâcheux accidens qu'ils essuyerent, les remirent dans le devoir. Ils défendirent aux femmes les robes riches, & mêlées de pourpre, à-moins qu'elles ne voulussent se déclarer courtisanes publiques; & les mêmes lois défendoient aux hommes d'avoir de semblables ornemens, s'ils ne vouloient passer pour gens qui servoient à corrompre les femmes.

Les Syracusains eurent une chanson & une danse particuliere de Minerve cuiraſsée. A l'égard de leurs funérailles, ce que Plutarque raconte de Dion, qui accompagna le corps d'Héraclide à la sépulture, avec toute l'armée qui le suivit, fait juger que leur coutume étoit d'enterrer les morts; cependant Diodore de Sicile dit qu'Hozithemis, envoyé par le roi Démétrius, fit brûler le corps d'Agathocles.

Leurs forces furent bien considérables, puisque Gelon, s'étant fait tyran de *Syracuse*, vers l'an 260 de Rome, promit aux Grecs de leur fournir un secours de deux cens galeres, de vingt mille hommes, armés de toutes pieces, de deux mille chevaux armés de la même façon, de deux mille soldats armés à la légere, de deux milles archers, & de deux mille tireurs de fronde, avec le blé qui leur seroit nécessaire durant la guerre contre les Perses. Denys eut aussi cinquante gros vaisseaux, avec vingt ou trente mille hommes de pié, & mille chevaux. Denis le jeune, son fils, fut encore plus puissant, puisqu'il eut quatre cens vaisseaux ou galeres, cent mille hommes de pié & dix mille chevaux.

Ils avoient une loi, suivant laquelle ils devoient élire tous les ans un nouveau prêtre de Jupiter; ils avoient aussi une confrairie de ministres de Cérès & de Proserpine, & il falloit faire un serment solemnel pour en pouvoir être. Celui qui devoit jurer entroit dans le temple des déesses Thesmosphores, Cérès & Proserpine, se revêtoit après quelques sacrifices, de la chape de pourpre de Proserpine, & tenant en sa main une torche ardente, il prétoit le serment. Mais il faut consulter sur l'ancienne *Syracuse* le cavalier Mirabella. J'ajouterai seulement que cette ville qui avoit un sénat, dont il n'est presque jamais fait mention dans l'histoire, quoiqu'il fût composé de six cens membres, essuya des malheurs que la corruption ordinaire ne donne pas. Cette ville toujours dans la licence ou dans l'oppression, également travaillée par sa liberté & par sa servitude, recevant toujours l'une & l'autre comme une tempête, & malgré sa puissance au dehors, toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étrangere, avoit dans son sein un peuple immense qui n'eut jamais que cette cruelle alternative, de se donner un tyran, ou de l'être lui-même.

Syracuse soutint la guerre contre les Athéniens, les Carthaginois & les Romains; mais elle fut soumise par Marcellus, l'an 452 de la fondation de Rome. Ce grand homme sauva les habitans de la fureur du soldat, qui piqué d'une résistance trop opiniâtre, vouloit tout mettre à feu & à sang. Il conserva à cette ville sa liberté, ses privileges & ses lois. Enfin les Syracusains trouverent dans leur vainqueur un protecteur & un patron. Pour lui marquer leur reconnoissance, ils établirent en son honneur une fête qui se célebroit encore du tems de Cicéron, & que cet orateur compare à celle des dieux.

Marcellus au milieu de sa gloire, fut extrêmement touché de la mort d'Archimede; car il avoit expressément ordonné qu'on prît soin de ne lui faire aucun mal. Archimede étoit occupé à quelque démonstration de géométrie pour la défense de sa patrie, dans le tems même qu'elle fut prise. Un soldat brutal étant entré dans sa chambre, & lui ayant demandé son nom, Archimede pour réponse, le pria de ne le point interrompre. Le soldat piqué de cette espece de mépris, le tua sans le connoître.

Ce savant géometre périt ainsi à l'âge de 75 ans, dans la 142e olympiade, l'an de Rome 452, & 212 ans

ans avant J. C. Archimede avoit souhaité que ceux qui prendroient soin de sa sépulture, fissent graver sur son tombeau une sphere & un cylindre, ce qu'ils ne manquerent pas d'exécuter, & ils y ajouterent une inscription en vers de six piés. Son dessein étoit d'apprendre à la postérité, que si parmi ce grand nombre de découvertes qu'il avoit faites en Géométrie, il en estimoit quelqu'une plus que les autres, c'étoit d'avoir trouvé la proportion du cylindre à la sphere qui y est contenue.

Cicéron nous apprend dans ses tusculanes, *liv. V. n°. 62-66.* que ce monument si remarquable étoit inconnu de son tems à *Syracuse*. « Lors, dit-il, que j'étois questeur en Sicile, la curiosité me porta à chercher le tombeau d'Archimede. Je le démêlai, malgré les ronces & les épines dont il étoit presque couvert; & malgré l'ignorance des Syracusains, qui me soutenoient que ma recherche seroit inutile, & qu'ils n'avoient point chez eux ce monument. Cependant je savois par cœur certains vers sénaires que l'on m'avoit donnés pour ceux qui étoient gravés sur ce tombeau, & où il étoit fait mention d'une figure sphérique, & d'un cylindre qui devoient y être. Etant donc un jour hors de la porte qui regarde Agragas (Agrigente), & jettant les yeux avec soin de tous côtés, j'apperçus parmi un grand nombre de tombeaux qui sont dans cet endroit-là, une colonne un peu plus élevée que les ronces qui l'environnoient, & j'y remarquai la figure d'une sphere & d'un cylindre. Aussi-tôt adressant la parole aux principaux de la ville qui étoient avec moi, je leur dis que je croyois voir le tombeau d'Archimede. On envoya sur le champ des hommes qui nettoyerent la place avec des faulx, & nous firent un passage. Nous approchâmes, & nous vîmes l'inscription qui paroissoit encore, quoique la moitié des lignes fût effacée par le tems. Ainsi la plus grande ville de Grece, & qui anciennement avoit été la plus florissante par l'étude des lettres, n'eût pas connu le trésor qu'elle possédoit, si un homme, né dans un pays qu'elle regardoit presque comme barbare, un arpinate, n'eût été lui découvrir le tombeau d'un de ses citoyens, si distingué par la justesse & par la pénétration de son esprit.

Le peuple de *Syracuse*, si passionné autrefois pour les sciences, qui avoit fourni au monde des hommes illustres en toute espece de littérature; ces hommes si amoureux de la belle poésie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celui qui pouvoit leur réciter les vers d'Eurypide; ces mêmes hommes étoient tombés dans une profonde ignorance, soit par une révolution, qui n'est que trop naturelle aux choses du monde, soit que le changement arrivé plusieurs fois dans le gouvernement en eût apporté dans l'éducation des hommes & dans les manieres de penser. La domination des Romains avoit frappé le dernier coup, & abâtardi les esprits au point qu'ils l'étoient, lorsque Cicéron alla questeur en Sicile.

Le même jour qui met un homme libre aux fers,
Lui ravit la moitié de sa vertu premiere.

Tandis qu'on est obligé à Cicéron de son curieux récit de la découverte du tombeau d'Archimede, on ne lui pardonne pas la maniere mépriſante dont on croit qu'il a parlé d'abord du grand mathématicien de *Syracuse*, immédiatement avant le morceau qu'on vient de lire. L'orateur de Rome voulant opposer à la vie malheureuse de Denys le tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de sagesse, dit: « je ne comparerai point la vie d'un Platon & d'un Archytas, personnages consommés en doctrine & en vertu, avec la vie de Denys, la plus affreuse, la plus remplie de miseres, & la plus détestable que l'on puisse imaginer. J'aurai recours à un homme de la même ville que lui, *un homme obscur*, qui a vécu plusieurs années après lui. Je le tirerai de sa poussiere, & je le ferai paroître sur la scène, le compas à la main, cet homme est Archimede, dont j'ai découvert le tombeau »; & le reste que nous avons d'abord traduit ci-dessus. *Ex eadem urbe hominem homuncionem à pulvere & radio excitabo, qui multis annis post fuit, Archimedem.*

Je ne puis me persuader que Cicéron, si curieux de découvrir le tombeau d'Archimede, triomphant en quelque maniere d'avoir réussi, & d'avoir fait revivre cet *homme si distingué par la pénétration & par la justesse de son esprit*, ce sont ses termes: je ne puis, dis-je, me persuader qu'il ait eu dessein de marquer en même tems du mépris pour lui, & qu'il se soit contredit si grossierement. Disons donc que Cicéron fait allusion à l'oubli dans lequel Archimede étoit tombé, jusques-là, que ses propres concitoyens l'ignoroient. Ainsi la pensée de Cicéron est, qu'il ne mettroit pas Denys en parallele avec des hommes célebres étrangers & connus, mais avec un homme *obscur* en apparence, enseveli dans l'oubli, inconnu dans sa propre patrie, qu'il avoit été obligé d'y déterrer, & qui par cela-même faisoit un contraste plus frappant.

Par ces mots *je le tirerai de la poussiere*, cette poussiere ne doit pas se prendre dans le sens figuré, mais dans le sens propre; c'est la poussiere sur laquelle on traçoit des figures de géométrie dans les écoles d'Athenes. Si cette poussiere, *pulvis*, n'a rien de bas, ce *radius*, cette baguette qui servoit à y tracer des figures, n'a rien qui le soit non-plus: *Descripsit radio totum qui gentibus orbem.* C'est cette baguette que Pythagore tient à la main dans un beau revers d'une médaille des Samiens, frappée à l'honneur de l'empereur Commode, & dans une autre, frappée par les mêmes Samiens, en l'honneur d'Herennia Etruscilla, femme de Trajanus Decius.

Il nous reste plusieurs ouvrages d'Archimede, & l'on sait qu'il y en a plusieurs de perdus. Entre les ouvrages qui nous restent, il faut mettre *assumptorum, sive Lemmatum liber*, qu'Abraham Echellensis a traduit de l'arabe, & qui a paru avec les notes de Borelli à Florence, en 1661, *in fol.* Il y a sous le nom d'Archimede un traité des miroirs ardens, traduit de l'arabe en latin par Antoine Gogava. On a d'ailleurs les ouvrages suivans, qui ne sont pas imprimés: *de fractione circuli*, en arabe, par Thebit. *perspectiva*, en arabe. *Opera geometrica Archimedis in compendium redacta per Albertum.* Bartolocci assure qu'on trouve dans la bibliotheque du Vatican, en hébreu mſ. les élemens de mathématique d'Archimede.

On pourroit mettre au rang des ouvrages perdus de ce grand homme, la description des inventions dont il étoit l'auteur, & qu'on peut recueillir des ses écrits, & des autres anciens. Tels sont 1°. περι της Στεφανης, méthode pour découvrir la quantité d'argent mêlé avec l'or dans une couronne; *voyez* le récit que Vitruve, *l. IX. c. iij.* nous a fait de cette découverte. 2°. Une autre invention d'Achimede, le κοχλιον, machine à vis pour vuider l'eau de tous endroits. Diodore de Sicile nous apprend qu'il inventa la roue égyptienne, qui tire l'eau des lieux les plus profonds. 3°. L'helix, machine à plusieurs cordes & poulies, avec laquelle il remua une galere du roi Hiéron. 4°. Le trispaste ou polyspastes, machine pour enlever les fardeaux. 5°. Les machines dont il se servit pour la défense de *Syracuse*, que Polybe, Tite-Live & Plutarque, ont amplement décrites. 6°. Les miroirs ardens avec lesquels on dit qu'il mit le feu aux galeres des Romains. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Sciences.* 7° Ses machines pneu-

matiques, sur lesquelles il écrivit des très-belles choses.

On doit mettre parmi les beaux ouvrages d'Archimede perdus, sa méchanique, son traité de la composition de la sphere, celui de *de septangulo in circulo*, & ses coniques.

Entre les machines qu'il inventa, les moins connues sont les suivantes; 1°. une sphere de verre; 2°. des lanternes qui s'entretenoient d'elles-mêmes; 3°. un orgue hydraulique; 4°. une machine composée de 14 petites lames d'ivoire, qui servoit à aider la mémoire, & qui étoit amusante par la variété des figures. Tant d'ouvrages & d'inventions prouvent assez qu'Archimede étoit un des plus grands génies qui ait paru dans le monde. Fabricius vous indiquera les diverses éditions de ses œuvres.

Mais Archimede n'est pas le seul homme célebre dont *Syracuse* soit la patrie; Epicharme, poëte philosophe; Lysias, orateur; Moschus, poëte lyrique; Théocrite, poëte bucolique, & Philiste, historien, naquirent dans cette ville.

Epicharme vivoit, selon l'opinion la plus commune, vers l'année 300 de Rome; cependant Aristote, dans sa poétique, le vieillit d'un siecle de plus, à quoi se rapporte aussi l'opinion de Suidas. On le fait auteur de 35 ou 55 comédies, qui ont toutes péri; mais Horace nous a conservé la mémoire du caractere de ses pieces, en louant Plaute de l'avoir imité dans une des qualités qu'il possédoit; cette qualité est de n'avoir jamais perdu son sujet de vue, & d'avoir toujours suivi régulierement le fil de l'intrigue.

Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi.

Pline, *l. VII. c. lvj.* observe qu'Aristote croyoit que le même Epicharme avoit ajouté deux lettres à l'alphabet grec, le Θ & le X; invention que d'autres attribuent à Palamede. Non seulement Epicharme fut un des premiers poëtes de son tems pour la comédie; mais Platon fit tant de cas de ses ouvrages philosophiques, qu'il jugea à-propos de s'en approprier divers morceaux.

Lysias vit la lumiere 455 ans avant J. C. & fut mené à Athènes par Céphales son pere, qui l'y fit élever avec soin. Lysias en profita, & s'acquit une réputation extraordinaire pas ses harangues & par ses ouvrages. Il savoit par un heureux choix de mots propres, & par son adresse à les arranger, répandre sur tout ce qu'il écrivoit, un air de noblesse & de dignité. Il excelloit à peindre les mœurs, à donner à ses personnages les caracteres qui leur convenoient, & à dire tout avec une grace infinie; c'est le jugement qu'en portent Denys d'Halicarnasse, Cicéron, Plutarque & Longin. Cet aimable orateur mourut dans une extrême vieillesse, 374 ans avant J. C. Il nous reste de lui trente-quatre harangues, qui sont écrites en grec, avec une élégance, une pureté de style, & une douceur inexprimables. La meilleure édition des œuvres de Lysias, est celle d'Angleterre, *in-4°*.

Moschus vivoit du tems de Ptolomée Philométor, & se rendit célebre en Sicile, tandis que Bion son maître, brilloit à Smyrne en Ionie. Les fragmens qui nous restent de leurs œuvres, ont paru deux fois dans le siecle passé, à Cambrigde, savoir en 1652 & 1661, *in-8°*. Moschus mit dans ses idylles plus de choix & plus d'esprit que Théocrite. Son idylle sur l'enlévement d'Europe, est extrêmement brillante: il en a fait d'autres qui sont courtes & pleines de finesse. En voici une du nombre des jolies, d'après la traduction de M. Chevreau, en vers françois.

Pour Echo le dieu Pan soupire,
Echo brûle pour un Satyre,
Que les yeux de Lydas consument jour & nuit;
Et dans le feu qui les dévore,
Chacun hait l'objet qui le fuit,
Autant qu'il est haï de l'objet qu'il adore.
Toi qui des feux d'Amour sens ton cœur enflammé,
Pour éviter ce mal extrême,
Aime toujours l'objet qui t'aime,
Et n'aime point celui dont tu n'es point aimé.

Théocrite précéda Moschus. Nous avons déjà beaucoup parlé de cet aimable poëte bucolique aux *mots* ÉGLOGUE, IDYLLE, POÉSIE, PASTORALE, *&c.*

Il vivoit à la cour d'Egypte du tems de Ptolomée Philadelphe, vers la cent-trentieme olympiade. La meilleure édition de ses œuvres est celle d'Oxford en 1699, *in-8°*. Ses idylles écrites en dialecte dorienne, sont des chefs-d'œuvres qui ont servi de modele à Virgile dans ses églogues; mais le poëte grec a sur le poëte latin, l'avantage de la naïveté, de la diction, & du genre de poésie qu'il a choisi. Il n'y a guere de juges recevables sur le mérite de Théocrite, que ceux qui se sont mis en état de l'entendre dans sa langue, & de goûter sa versification. Toute traduction de ce charmant poëte sera nécessairement dépourvue de ce que la langue dorienne, & de ce que la structure du vers bucolique, répandent de graces & de beautés dans l'original.

On peut fixer assez exactement la naissance de l'historien grec *Philistus*, dans la quatre-vingt-septieme olympiade. Gratifié par la fortune de biens très-considérables, il reçut une excellente éducation. On l'envoya étudier l'Eloquence à Athènes sous Isocrate; & comme il avoit beaucoup d'ambition, il cultiva soigneusement un art à la faveur duquel il se flattoit de gouverner un jour sa patrie. Des qualités éminentes, une pénétration peu commune, beaucoup de valeur & de fermeté, le menoient comme par la main aux emplois les plus brillans de la république de *Syracuse*; mais dans la crainte de n'y parvenir que lentement, il ne se fit point scrupule d'entrer dans les complots que Denys tramoit pour la domination, & l'aider de tout son pouvoir. Il se mit bien avant dans ses bonnes graces, après s'être offert de payer une amende considérable à laquelle Denys fut condamné par les magistrats. Philiste ne manqua pas de gagner aussi l'affection du peuple, & ses intrigues le rendirent peu de tems après maître de *Syracuse*.

Plus ami néanmoins de la tyrannie que du tyran, l'intérêt seul fut le motif de ses liaisons avec Denys. Il obtint de lui le gouvernement de la citadelle de *Syracuse*, & ne déchut de sa faveur que pour s'être marié sans la participation de ce prince, avec la fille de Leptine, frere de Denys. Il fut banni par cette raison, & ne revint dans sa patrie que lorsque les courtisans attachés au jeune Denys, le firent rappeller pour l'opposer à Dion & à Platon.

Philiste de retour, séduisit le jeune Denys, éloigna Platon, & engagea le tyran à chasser Dion, sous prétexte qu'il entretenoit des intelligences avec les Carthaginois. Dion touché des malheurs de sa patrie, & comptant sur le mécontentement général des peuples, repassa en Sicile à la tête d'une armée, & battit la flotte que commandoit Philistus, la premiere année de la cent-septieme olympiade. Les uns disent que Philistus ayant perdu la bataille, se tua lui-même; les autres, qu'il tomba au pouvoir de ses ennemis, qui après plusieurs traitemnes ignominieux, lui couperent la tête. Il étoit déjà vieux, & devoit avoir environ 70 ans.

C'étoit un homme de mérite, à le considérer du côté de l'esprit, de la science, de la plume & même de la bravoure; mais les qualités de son cœur sont dignes de tout notre mépris, puisqu'il n'employa ses talens qu'à cacher sous des prétextes spécieux, les in-

juſtices de la tyrannie. A le conſidérer du côté de la république des lettres, il eſt certain qu'il a fait des ouvrages qui ont rendu ſon nom mémorable. Entre pluſieurs livres qu'il compoſa, on fit cas de ſon *Hiſtoire de Sicile*, ſur laquelle néanmoins les écrivains de l'antiquité ont porté des jugemens différens. Contentons-nus de donner ici celui de Denys d'Halicarnaſſe, qui eſt de tous le plus travaillé.

« Philiſte, dit-il, imite Thucydide, au caractere » près. Dans les écrits de l'athénien, regnent une » généreuſe liberté, beaucoup d'élévation & beau- » coup de grandeur. Le ſyracuſain flatte en eſclave » les excès des tyrans; il a affecté, à l'exemple de » Thucydide, de laiſſer imparfait l'ouvrage qu'il » avoit entrepris; il n'a point employé certaines fa- » çons de parler étrangeres & recherchées propres » à Thucydide; il en a très-bien attrapé la rondeur. » Son ſtyle, ainſi que celui de cet hiſtorien, eſt ſer- » ré, plein de nerf & de véhémence. Philiſte ce- » pendant n'a pu atteindre à la beauté de l'expreſ- » ſion, à la majeſté & à l'abondance des penſées de » l'original; il n'en a ni le poids, ni le pathétique, » ni les figures: rien de ſi petit ni de ſi rampant lorſ- » qu'il s'agit de décrire un canton, des combats de » terre & de mer, & la fondation des villes. Son diſ- » cours ne s'égale jamais à la grandeur de la choſe; » il eſt néanmoins délié, & en matiere d'élocution, » bien plus utile que Thucydide, pour ceux qui ſe » deſtinent au maniement des affaires publiques ».

Les ouvrages de Philiſte n'ont point paſſé juſqu'à nous; mais ils étoient en grande réputation dès le tems d'Alexandre. Ce prince ſouhaita les avoir, & ils lui furent envoyés par Harpatus. Pluſieurs ſiecles après on les conſervoit encore dans les bibliotheques; Porphyre du moins les y avoit vus, lui qui ſe plaint de la négligence des copiſtes qui les avoient extrêmement défigurés.

Les littérateurs curieux peuvent lire & l'article de Philiſtus dans Bayle, & dans les *Mémoires de Littérature, tom. XIII. in-4°.* les *Recherches ſur la vie & ſur les ouvrages de Philiſte*, par M. l'abbé Sévin.

Enfin *Vopiſcus* (Flavius), hiſtorien latin, étoit de *Syracuſe*. Il vivoit du tems de Dioclétien, vers l'an 304 de J. C. & mit au jour à Rome, la vie d'Aurélien, de Tacite & de quelques autres empereurs. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SYRACUSE, (*Géog. mod.*) c'eſt ainſi que les François nomment improprement la ville de Sicile, dans le val de Noto, que les Italiens appellent *Saragoſa* ou *Saraguſa*, & qui a ſuccédé à l'ancienne *Syracuſe*. *Voyez*-donc pour l'ancienne *Syracuſe*, SYRACUSÆ, & pour la moderne, *SARAGOSA*. (*D. J.*)

SYRACUSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Sicile, ſelon Ptolomée, *lib. III. c. iv.* qui les place dans la partie méridionale de l'île, en tirant vers le levant, ce qui fait voir qu'ils avoient pris leur nom de la ville de Syracuſe dont ils dépendoient. (*D. J.*)

SYRASTENE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde, en-deçà du Gange. Elle eſt miſe par Ptolomée, *lib. VII. c. j.* ſur la côte du golfe de Canthus, à l'embouchure du fleuve Indus. Le manuſcrit de la bibliotheque Palatine lit *Syraſtrene*, qui paroît être la véritable orthographe; car cette contrée tiroit apparemment ſon nom de la bourgade *Syraſtra*, que Ptolomée place dans cette région; outre qu'Arrien, dans ſon *Périple de la mer Erythrée*, *pag. 25*, écrit *Syraſtrena*. Cette contrée étoit aſſez étendue. (*D. J.*)

SYRGIS *ou* SYRGES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Schytie européenne. C'eſt ſelon Hérodote, *lib. IV. pag. 116*, un des quatre grands fleuves qui prenoient leur ſource dans le pays des Thyſſagetes, & ſe perdoient dans les Palus-Méotides. (*D. J.*)

SYRIACUM MARE, (*Géog. anc.*) c'eſt cette partie de la mer Méditerranée qui baignoit les côtes de la Syrie: Tacite l'appelle *Judaicum mare*, la mer des Juifs. (*D. J.*)

SYRIACUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre judaique. *Voyez* JUDAÏQUE, *pierre*.

SYRIAM, (*Géog. mod*) ville des Indes, dans le royaume de Pégu, au confluent des rivieres de Pégu & d'Ava, prêtes à ſe jetter enſemble dans la mer. Le P. Duchals parle de *Syriam*, comme d'une ville très-peuplée; & auſſi grande que Metz. *Long.* ſelon ce pere, *114. 1. 30. latit. 16. 55.* cependant ſi l'on ſuppoſe la *longitude* de Pondicheri *100. 30.* & la largeur du golfe de Bengale en cet endroit, *16. 30.* la *longitude* de *Syriam* devroit être d'environ 117 degrés. (*D. J.*)

SYRIE, (*Géog. anc.*) *Syria*; grande contrée d'Aſie, qui s'étendoit du nord au midi, depuis les monts Amanus & Taurus, juſqu'à l'Egypte, & à l'Arabie-Pétrée; & d'occident en orient, depuis la mer Méditerranée, juſqu'à l'Euphrate, & juſqu'à l'Arabie déſerte dans l'endroit où l'Euphrate prend ſon cours vers l'orient. Strabon, *l. II.* dit même que les peuples qui demeuroient au-delà de l'Euphrate, & ceux qui habitoient en-deça, avoient la même langue: & dans un autre endroit, il nous apprend que le nom de *Syrien* s'étendoit depuis la Babylonie juſqu'au golfe Iſſicus, & autrefois même depuis ce golfe, juſqu'au Pont-Euxin; il fait voir que les Cappadociens, tant ceux qui habitoient le mont Taurus, que ceux qui demeuroient ſur le bord du Pont-Euxin, avoient été appellés *leuco-Syri*, c'eſt-à-dire Syriens blancs.

La *Syrie* eſt nommée dans l'hébreu, *Aram* ou *Paddam-Aram*; & Laban eſt dit *Araméen* ou *Syrien*, comme traduiſent les ſeptante. Les Araméens, ou les Syriens, occupoient la Méſopotamie, la Chaldée, une partie de l'Arménie, la *Syrie* proprement dite, compriſe entre l'Euphrate à l'orient, la Méditerranée à l'occident, la Cilicie au nord, la Phénicie, la Judée, & l'Arabie déſerte au midi.

Les Hébreux étoient Araméens d'origine, puiſqu'ils venoient de Méſopotamie, & qu'il eſt dit que Jacob étoit un pauvre araméen. L'Ecriture déſigne ordinairement les provinces de *Syrie*, par la ville qui en étoit la capitale; elle dit, par exemple, la *Syrie* de Damas, la *Syrie* d'Emoth, la *Syrie* de Rohob, *&c.* mais les géographes partagent la *Syrie* en trois parties; ſavoir, la *Syrie* propre, ou la haute *Syrie*; la *Céle-Syrie*, c'eſt-à-dire la baſſe-*Syrie*, proprement la *Syrie* creuſe; & la *Syrie* paleſtine.

La haute-*Syrie* contenoit la Comagène, la Cyrrhétique, la Séleucide, & quelques autres petits pays, & s'étendoit depuis le mont Aman au ſeptentrion, juſqu'au Liban au midi; elle fut appellée dans la ſuite, la *Syrie Antiochenne*. La ſeconde commençoit au Liban, & alloit juſqu'à l'anti-Liban; elle renfermoit Damas & ſon territoire; & parce que ce n'étoit preſque que des vallons entre ces deux hautes chaines de montagnes, on l'appelloit *Célé Syrie*, ou *Syrie-creuſe*. De l'anti-Liban juſqu'à la frontiere d'Egypte, étoit la *Syrie* paleſtine. Toute la côte de ces deux dernieres, étoit ce que les Grecs appelloient la Phénicie, depuis Arad juſqu'à Gaza.

La *Syrie* propre devint un grand royaume, lorſque l'empire d'Alexandre fut diviſé entre ſes capitaines, après ſa mort. Ce royaume commença l'an du monde 3692. c'eſt-à-dire, 312 ans avant l'ere vulgaire. Il a duré 249 ans, & a eu vingt-ſept rois. Séleucus I. ſurnommé Nicator, fut le premier de ſes rois; & Antiochus XIII. nommé l'Aſiatique, fut le dernier. Pompée, vainqueur de l'orient, le dépouilla du royaume de *Syrie*, l'an du monde 3941, & ne lui laiſſa que Comagene. Ainſi finit ce royaume, qui étant aſſujetti aux Romains, devint une province romaine.

Les Sarraſins ſe rendirent maîtres de la *Syrie* dans

le septieme & huitieme siecle ; les Chrétiens, dans les croisades, leur en prirent une partie, dont ils jouirent même peu de tems, sous Godefroi de Bouillon. Les Sarrazins y rentrerent bientôt, & laisserent la *Syrie* aux sultans d'Egypte, à qui les Turcs l'enleverent. Ce pays se nomme aujourd'hui *Sourie*, ou *Soristan*. *Voyez* SORISTAN.

C'est dans la *Syrie* propre, soumise aux Romains, que naquit Publius Syrus, célebre poëte mimique, qui florissoit à Rome, vers la sept cent dixieme année de cette ville, & la quarante-quatrieme avant Jesus-Christ. Les anciens goûterent singulierement ce poëte ; Jules César, Cassius Sévérus, & Séneque le philosophe, le préféroient à tous ceux qui l'avoient précédé, soit dans la Grece, soit en Italie ; mais il ne reste plus de ses mimes, que des fragmens ou sentences qui en furent extraites du tems des Antonins ; elles ont été jointes à celles de Laberius, & souvent imprimées ; la meilleure édition a été donnée en Hollande, par Havercamp, en 1708, avec des notes. (*D. J.*)

SYRIE, *rois de*, (*art. numism.*) la partie de l'histoire qui concerne les rois de *Syrie*, est très-obscure ; on sait seulement que dix ans après la mort d'Alexandre le grand, Séleucus, l'un de ses généraux, fonda le royaume de *Syrie*, qui subsista environ deux cent cinquante ans, c'est-à-dire, jusqu'au tems où Pompée ayant conquis la *Syrie* sur Antiochus l'asiatique, en fit une province de l'empire romain. On a tiré peu d'éclaircissement de l'histoire des rois de *Syrie*, par Josephe, & par les livres des Macchabées ; mais un heureux hazard a procuré à M. Vaillant (Jean Foix), l'occasion d'éclaircir l'histoire de *Syrie*, par les seules médailles.

Un ami qu'il avoit connu particulierement à Constantinople, lui fit présent d'un sac rempli de médailles, & entr'autres de médailles des rois de *Syrie* ; ces médailles lui firent naître la pensée d'en chercher d'autres, & d'employer tous les moyens possibles pour en former une suite complete ; il réussit dans son entreprise par le secours de plusieurs savans qui lui communiquerent toutes les médailles qu'ils avoient sur cette partie de l'histoire ancienne.

Enfin il se vit en état de mettre au jour, par les médailles, la représentation des vingt-sept rois qui regnerent dans la *Syrie*, depuis Séleucus I. jusqu'à Antiochus XIII. dont Pompée fut le vainqueur. Il a prouvé la succession chronologique de ces princes, par les époques différentes marquées sur leur médailles ; avec le même secours, il a rétabli la plûpart de leurs surnoms, qui étoient corrompus dans les livres, ou dont on ignoroit la véritable étymologie.

Il a aussi déterminé par le secours des médailles, le commencement de l'ere des Séleucides. Les meilleurs chronologistes le rapportoient unanimement à la premiere année de la cent dix-septieme olympiade, trois cent treize avant Jesus-Christ ; mais ils ne s'accordoient point sur le tems de l'année où cette époque avoit commencé. M. Vaillant l'a fixée à l'equinoxe du printems, parce que Antioche, capitale de la *Syrie*, marquant ses années sur ses médailles, y représenta presque toujours le soleil dans le signe du belier.

Telles sont les découvertes de M. Vaillant dans l'histoire des rois de *Syrie*, par leurs médailles. Cet ouvrage parut sous ce titre : *Seleucidarum imperium, sive historia regum Syriæ, ad fidem numismatum accommodata.* Paris 1681. *in-4°.* Mais l'édition faite à la Haye, en 1732. *in-fol.* est beaucoup plus belle. Le lecteur trouvera dans cet ouvrage également curieux & utile, tout ce que les anciens auteurs ont dit de chaque roi de *Syrie*, les médailles qui s'y rapportent, ou qui y suppléent, & leur explication par notre habile antiquaire. (*D. J.*)

SYRIENNE, LA DÉESSE, (*Mythol.*) il y a en Syrie, dit Lucien, en son *traité de la déesse syrienne*, une ville qu'on nomme *Sacrée* ou *Sérapolis*, dans laquelle est le plus grand & le plus auguste temple de la Syrie ; outre les ouvrages de grand prix, & les offrandes qui y sont en très-grand nombre, il y a des marques d'une divinité présente. On y voit les statues suer, se mouvoir, rendre des oracles ; & on y entend souvent du bruit, les portes étant fermées. Les richesses de ce temple sont immenses ; car on y apporte des présens de toutes parts, d'Arabie, de Phénicie, de Cappadoce, de Cilicie, d'Assyrie, & de Babylone. Les portes du temple étoient d'or, aussi bien que la couverture, sans parler du dedans qui brilloit partout du même métal. Pour les fêtes & les solemnités, il ne s'en trouve pas tant nulle part. Les uns croient que ce temple a été bâti par Sémiramis, en l'honneur de Dérito sa mere : d'autres disent qu'il a été consacré à Cybéle, par Atys, qui le premier enseigna aux hommes les mysteres de cette déesse ; mais c'étoit l'ancien temple dont on entendoit parler : pour celui qui subsistoit du tems de Lucien, il avoit été bâti par la fameuse Stratonice, reine de Syrie.

Parmi plusieurs statues des dieux, on voyoit celle de la déesse qui présidoit au temple : elle avoit quelque chose de plusieurs autres déesses ; car elle tenoit un sceptre d'une main, & de l'autre une quenouille ; sa tête étoit couronnée de rayons, & coeffée de tours, avec un voile au-dessus, comme celui de la Vénus céleste : elle étoit ornée de pierreries de diverses couleurs, entre lesquelles il y en avoit une sur la tête qui jettoit tant de clarté, que tout le temple en étoit éclairé pendant la nuit ; c'est pourquoi on lui donnoit le nom de *lampe*. Cette statue avoit une autre merveille, c'est que de quelque côté qu'on la considérât, elle sembloit toujours vous regarder.

Apollon rendoit des oracles dans ce temple, mais il le faisoit par lui-même, & non par ses prêtres ; quand il vouloit prédire, il s'ébranloit, alors ses prêtres le prenoient sur leurs épaules, & à leur défaut, il se remuoit lui-même & suoit. Il conduisoit ceux qui le portoient, & les guidoit comme un cocher fait ses chevaux, tournant de-çà & de-là, & passant de l'un à l'autre, jusqu'à ce que le souverain prêtre l'interrogeât sur ce qu'il vouloit savoir. Si la chose lui déplait, dit Lucien, il recule, sinon il avance, & s'éleve quelquefois en l'air : voilà comme ils devinent sa volonté ; il prédit le changement des tems & des saisons, & la mort même.

Apulée fait mention d'une autre façon de rendre les oracles, dont les prêtres de la *déesse syrienne* étoient les inventeurs ; ils avoient fait deux vers dont le sens étoit : *les bœufs attelés coupent la terre, afin que les campagnes produisent leurs fruits.* Avec ces deux vers, il n'y avoit rien à quoi ils ne répondissent. Si on venoit les consulter sur un mariage, c'étoit la chose même des bœufs attelés ensemble, des campagnes fécondes ; si on les consultoit sur quelques terres qu'on vouloit acheter, voilà des bœufs pour les labourer, voilà des champs fertiles ; si on les consultoit sur un voyage, les bœufs sont attelés, & tout prêts à partir, & les campagnes fécondes vous promettent un grand gain ; si on alloit à la guerre, les bœufs sous le joug, ne vous annoncent-ils pas que vous y mettrez aussi vos ennemis ?

Cette déesse qui avoit les attributs de plusieurs autres, étoit, selon Vossius, la vertu générative ou productive que l'on désigne par le nom de *mere des dieux.* (*D. J.*)

SYRIENS, (*Hist. ecclésiast. grecq.*) nom qu'on a donné aux chrétiens grecs répandus dans la Syrie, dans la Mésopotamie, dans la Chaldée, & qui suivoient les erreurs d'Eutychés ; erreurs qu'ils communiquerent aux Arméniens. Ils n'admettent qu'une na-

ture en Jesus-Christ, ne donnent l'extrême-onction qu'aux prêtres, & seulement après la mort; ils ne croient point le purgatoire, chantent l'office divin en langue syriaque, consacrent en pain levé, & ont des abstinences plus austeres que celles des latins. Enfin les *Syriens* sont à peu de chose près dans les mêmes opinions que ceux qu'on nomme *Jacobites*. *Voyez* JACOBITES. (*D. J.*)

SYRINGA, s. m. (*Hist. natur. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs petales disposés en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit qui adhere au calice & qui est turbiné comme la pomme du pin; ce fruit s'ouvre ordinairement en quatre parties, & il est divisé en quatre loges qui contiennent de petites semences. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SYRINGA, arbrisseau assez commun qui s'éleve à six ou sept piés, & quelquefois jusqu'à dix. Il pousse quantité de rejettons du pié qui affoiblissent les principales tiges si l'on n'a soin d'en retrancher une partie. Ses feuilles sont oblongues, assez grandes, terminées en pointe, dentelées sur les bords, & d'une verdure agréable. Ses fleurs paroissent au mois de Mai, & leur durée va jusqu'à la mi-Juin, si la saison n'est pas trop seche: elles sont blanches, rassemblées en bouquet, d'une belle apparence & d'une odeur de fleur d'orange un peu trop forte. Sa graine qui est extrêmement menue vient dans des capsules que la maturité fait ouvrir au mois d'Août.

Cet arbrisseau est très-robuste; il endure le froid comme le chaud; il réussit dans tous les terreins. Son principal mérite est de se plaire dans les lieux frais, serrés & couverts, même à l'ombre des autres arbres. Il se multiplie plus que l'on ne veut par ses rejettons qui cependant ne tracent pas au-loin. On peut aussi le faire venir très-aisément de bouture. Plus on taille cet arbrisseau, mieux il réussit.

On peut faire différens usages du *syringa* pour l'agrément dans de grands jardins. Il est propre à venir en buisson dans les plate-bandes, à faire de la garniture dans les massifs des bosquets, mais particulierement à former de moyennes palissades dans des endroits serrés, ombragés, & même écartés, par rapport à l'odeur trop pénétrante de ses fleurs qui n'est agréable que de loin. En Angleterre on se sert de ses fleurs que l'on renouvelle souvent pour parfumer les gants.

Il y a quelques variétés de cet arbrisseau.

1. *Le syringa ordinaire*; c'est à cette espece qu'on doit particulierement appliquer le détail ci-dessus.

Le syringa à fleur double; cet arbrisseau ne s'éleve qu'à trois ou quatre piés. On regarde ses fleurs comme doubles, parce qu'elles ont quelques pétales de plus que la fleur simple; d'ailleurs elles ne se trouvent doubles que quand elles sont seules; car dès qu'elles viennent en bouquet elles sont simples. Il y a dans cette variété plus de singularité que d'agrément.

3. *Le syringa à feuilles panachées*; ses feuilles sont tachées de jaune, & elles ont peu d'éclat. Il faut à cet arbrisseau un terrein sec & beaucoup de soleil; car si on le mettoit dans un lieu frais & à l'ombre, il y prendroit trop de vigueur, & les taches de ses fleurs disparoîtroient.

4. *Le syringa nain*; il ne s'éleve guere qu'à un pié, & il ne donne point de fleurs. Tout le service qu'on en pourroit tirer seroit d'en faire des bordures pour regler les allées dans un lieu vaste, où il n'exigeroit ni taille ni culture, parce que cet arbrisseau ne trace point.

5. *Le syringa de la Caroline*; ses feuilles ne sont point dentelées sur les bords, & ses fleurs sont sans odeur, mais plus grandes que celles du *syringa* ordinaire. Cet arbrisseau est très-rare & encore peu connu.

SYRINGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Hyrcanie à une petite distance de Tambrace. Polybe, *liv. X. c. jv.* dit que cette ville pour sa force & pour les autres commodités, étoit comme la capitale de l'Hyrcanie. Elle étoit entourée de trois fossés, larges chacun de trente coudées, & profonds de quinze. Sur les deux bords de ces fossés, il y avoit un double retranchement, & au-delà une forte muraille. Toutes ces fortifications n'empêcherent pas qu'Antiochus le grand, roi de Syrie, ne se rendit maître de cette ville, après un siege assez long & très-meurtrier. (*D. J.*)

SYRINGÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Egypte, au-delà du Nil & près de Thebes, selon Pausanias, *liv. I. c. xlij.* qui dit qu'on voyoit auprès de ce lieu un colosse admirable. C'est, ajoute-t-il, une statue énorme, qui représente un homme assis: plusieurs l'appellent le *monument de Memnon*; car on disoit que Memnon étoit venu d'Ethiopie en Egypte, & qu'il avoit pénétré même jusqu'à Suses. Les Thébains vouloient que ce fût la statue de Phaménophés, originaire du pays, & d'autres disoient que c'étoit celle de Sésostris. Quoi qu'il en soit, poursuit Pausanias, Cambyse fit briser cette statue, & aujourd'hui toute la partie supérieure depuis la tête jusqu'au milieu du corps est par terre, le reste subsiste comme il étoit; & tous les jours, au lever du soleil, il en sort un son tel que celui des cordes d'un instrument de musique lorsqu'elles viennent à se casser.

Strabon, *liv. XVII.* rapporte ce fait comme Pausanias: il en avoit été témoin comme lui, mais il n'étoit pas tout-à-fait si crédule; car il avertit que le son qu'il entendit, & que la statue sembloit rendre, pouvoit fort-bien venir de quelques uns des assistans. Il aime mieux en attribuer la cause à la supercherie des gens du pays, qu'à la statue.

Ammien Marcellin, *liv. XXII. c. xv.* qui écrit *Syringes*, dit que par ce mot on entend certaines grottes souterraines pleines de détours, que des hommes, à ce qu'on disoit, instruits des rites de la religion, avoient creusées en divers lieux avec des soins & des travaux infinis, par la crainte qu'ils avoient que le souvenir des cérémonies religieuses ne se perdît. Pour cet effet, ajoute-t-il, ils avoient taillé sur la muraille des figures d'oiseaux, de bêtes féroces, & d'une infinité d'autres animaux; ce qu'ils appelloient des *lettres hierographiques* ou *hiéroglyphiques*.

SYRINGITES, s. f. (*Hist. nat. Licholog.*) Pline dit que c'étoit une pierre semblable au nœud d'une paille, & ayant une cavité comme elle. Boot croit que c'est l'*ostéocolle*.

SYRINGOIDE, PIERRE, (*Hist. nat.*) pierre qui ressemble à un amas de roseaux pétrifiés. Quelques naturalistes ont donné le nom de *pierre syringoide* à des especes de madréporites, composés de tuyaux placés perpendiculairement à côté les uns des autres. D'autres ont donné ce nom à des incrustations ou dépôts qui se sont faits dans l'eau sur de vrais roseaux, ce qui a produit avec le tems des pierres qui ont conservé la forme des roseaux sur lesquels le dépôt terreux, qui depuis s'est changé en pierre, est venu se placer. (–)

SYRINGOTOME, s. m. *instrument de Chirurgie*, c'est une espece de bistouri circulaire avec lequel on coupe la peau, la graisse, les duretés, & tout ce qui recouvre un canal fistuleux situé au fondement ou dans une autre partie.

Ce mot est grec; il vient de σύριγξ, *fistula*, roseau, fistule, & de τομὴ, *sectio*, incision, du verbe τέμνω, *seco*, je coupe.

On trouve dans Scultet & dans Aquapendente des figures de *syringotomes*; ce sont des bistouris courbes, des especes de petites faucilles boutonnées par leur extrémité. On ne se sert point de ces instru-

mens. La chirurgie moderne a perfectionné le *syringotome*, en faisant fouder à la pointe du bistouri courbe un stilet d'argent de figure pyramidale : ce stilet a six ou huit pouces de long ; il est plus gros par sa base qui est soudée à l'acier, & il va doucement en diminuant pour se terminer par un petit bouton. Ce stilet doit être recuit, afin que l'argent ayant ses pores plus ouverts, soit mou & flexible. *Voyez la figure* 2. *Pl. XXVII.*

Ce *syringotome* est gravé dans une dissertation sur la fistule à l'anus par Bassius, professeur à Hale, en 1718. On donne l'invention de cet instrument à M. Lemaire, chirurgien major de l'hôpital royal & militaire à Strasbourg, quoiqu'on le trouve dans les anciens.

Pour se servir de cet instrument dans l'opération de la fistule à l'anus, on introduit le stilet dans la fistule, on le fait sortir en-dehors par l'intestin, & en le tirant on coupe la peau, la graisse, les duretés, & tout ce qui couvre le canal fistuleux. *Voyez* FISTULE A L'ANUS. Cet instrument est peu en usage. (*Y*)

SYRINX, s. f. (*Littér. & Mythol.*) ce mot en grec & latin signifie un *tuyau* ou *chalumeau* fait de roseau ; mais les poëtes donnent ce nom à la flûte du dieu Pan. Ils disent que ce dieu courant comme un étourdi après la nymphe Syringa, dont il étoit éperdument épris, il n'attrapa qu'un roseau dans lequel elle fut métamorphosée ; alors, pour se consoler, il coupa d'autres roseaux dont il fit une flûte qui porta le nom de sa nymphe, & devint à la mode parmi les bergers. Ovide en a fait l'histoire agréable dans les vers suivans :

Panaque, cùm prensum sibi jam Syringa putaret
Corpore pro nymphæ calamos tenuisse palustres :
Dumque ibi suspirat, motos in arundine ventos
Effecisse sonum tenuem, similem quærenti ;
Arte novâ vocisque deum dulcedine captum ;
Hoc mihi concilium te cum dixisse manebit :
Atque ita disparibus calamis compagine ceræ
Inter se junctis nomen tenuisse puellæ.

(*D. J.*)

SYRITES, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au saphire. Pline donne ce nom à une pierre qui, selon lui, se formoit dans la vessie du loup.

SYRMA, (*Antiq. rom.*) longue robe commune aux deux sexes, & qui trainoit jusqu'à terre ; elle étoit d'usage sur le théâtre, pour représenter avec plus de dignité les héros & les héroines. (*D. J.*)

SYRMÆA, (*Mat. méd. des anciens.*) συρμαία ; c'est un terme équivoque dans les écrits des médecins grecs ; il signifie quelquefois, 1°. une espece de *raphanus* propre à procurer le vomissement, & à agir par les selles. Galien dit par cette raison que les anciens entendoient par *syrmæsmus*, une évacuation modérée par haut ou par bas. Hérodote parlant des coutumes des Egyptiens, nous apprend que tous les trois mois ils se provoquoient une évacuation avec le *syrmæa*, pour conserver leur santé : 2°. συρμαία désigne une potion purgative, composée de sel & d'eau : 3°. ce même mot signifie une espece de confiture faite de miel & de graisse, qui étoit le prix d'un certain exercice en usage chez les Spartiates : 4°. συρμαία, dans Hippocrate, paroît être quelque potion ou suc, dans lequel il infusoit de certains remedes. C'est ainsi qu'il ordonne de faire une masse de *coniza odorata* avec du miel, & de la poudre dans du vin odoriférant, ou dans du *syrmæa* pour chasser le fœtus ou l'arriere-faix. (*D. J.*)

SYRMÉES, (*Antiq. grecq.*) συρμαία ; jeux établis à Lacédémone, qui prenoient leur nom du prix de ces jeux : il consistoit en un ragoût composé de graisse & de miel, appellé συρμὸ. C'étoit bien-là un ragoût de spartiate. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p. 433.* (*D. J.*)

SYROP *ou* SIROP, s. m. (*Pharm. Thérapeut. Diete.*) on entend par ce mot en Pharmacie, une dissolution de sucre dans une liqueur aqueuse, jusqu'au point de saturation. *Voyez* SATURATION, *Chimie.*

Ce point de saturation se trouve entre le sucre & l'eau pure, lorsqu'une partie de ce liquide est unie à deux parties de sucre ; ou ce qui est la même chose, l'eau commune est capable de dissoudre même à froid un poids de sucre double du sien propre ; la liqueur épaisse & mielleuse qui résulte de la combinaison de ces deux substances, est connue dans l'art sous le nom de *syrop blanc* ; & cet état épais & mielleux dont nous venons de faire mention sous celui de *consistance syrupeuse* ou de *syrop*.

Mais le *syrop* blanc est une préparation, dont l'usage est très-rare en Pharmacie & en Thérapeutique. La liqueur aqueuse employée à la préparation des *syrops* usuels est presque toujours chargée d'une substance à laquelle elle est unie, par une dissolution vraie ou chimique. Les différentes substances qui spécifient les liqueurs aqueuses employées communément à la préparation des *syrops* sont, 1°. le principe aromatique des végétaux, l'alkali volatil spontané végétal ou le principe volatil très-analogue à ce dernier qui se trouve dans plusieurs plantes, & enfin l'acide volatil spontané végétal. 2°. Des parties extractives ou mucilagineuses, retirées des végétaux par infusion ou par décoction ; 3°. le corps doux & le corps acidule, tels qu'ils se trouvent dans le suc doux ou acidule des végétaux ; 4°. les teintures de quelques fleurs ; 5°. la substance musqueuse retirée par décoction de quelques matieres animales.

Selon que chacune de ces matieres occupe plus ou moins d'eau, la proportion du sucre pour la saturation de la liqueur aqueuse déja chargée de cette substance doit varier. Cette variété n'est pourtant pas si considerable dans le fait, ou d'après l'expérience que la simple considération du principe que nous venons d'exposer pourroit le faire soupçonner. Le Febvre, célébre chimiste François, & un des premiers qui ait porté dans la Pharmacie le flambeau de la Chimie, propose trop généralement la proportion de neuf onces de liquide aqueux composé pour une livre de sucre ; mais les Artistes ne sont point obligés d'avoir une table de ces proportions pour se guider dans la composition de chaque *syrop* ; ils employent dans les cas les plus ordinaires, une quantité de liquide aqueux très-surabondante ; & ils dissipent ensuite l'eau superflue par une évaporation à grand feu, qu'ils terminent à l'apparition de certains signes qui annoncent la consistance syrupeuse ou le point de saturation dans tous ces cas : ce qui s'appelle *cuire* un *syrop* à consistance ; & ces signes qu'on n'apprend à saisir sûrement que par l'exercice ou l'habitude d'ouvrier, sont un degré de tenacité, telle qu'une goutte de *syrop* refroidie & serrée entre deux doigts, file ou s'étende entre ces deux doigts, lorsqu'on les écarte doucement ; mais seulement jusqu'à la distance d'une ligne ou de deux, ou que si l'on fait tomber un peu de *syrop* d'une cuilliere ou d'une spatule ; les dernieres gouttes grossissent & s'alongent avant que de tomber.

Avant que la pharmacie fût perfectionnée par les utiles observations du chimiste, dont nous venons de parler, & par celles de Zwelfer ; la maniere de composer les *syrops*, dont nous venons de donner l'idée, étoit la seule employée ; mais ces réformateurs ayant observé que plusieurs substances qu'on faisoit entrer dans la composition des *syrops* étoit altérée, par la longue ébullition employée à la cuite ; ils ajouterent à la méthode ancienne deux nouvelles manieres de préparer les *syrops*. Ils laisserent subsister l'an-

cieme méthode pour ceux qui étoient préparés avec de l'eau, qui n'étoient chargés que de substances fixes, telles que les parties extractives ou mucilagineuses, & le corps doux-exquis qu'on retiroit de plusieurs substances végétales, par l'infusion ou par la decoction, & le suc gélatineux retiré des substances animales par la décoction. Cette méthode qui est très-simple & très-suffisante pour ces substances que l'ébullition n'altere point, fournit d'ailleurs la commodité de clarifier ce *syrop* par le moyen du blanc d'œuf, operation qui exige l'ébullition. *Voyez* CLARIFICATION, *Chimie*, & PHARMACIE.

La seconde maniere de procéder à la composition des *syrops* est propre aux sucs acides, aux sucs alkalis volatils, aux eaux distillées aromatiques, & aux teintures délicates des fleurs, & sur-tout à celle de ces teintures qui sont en même tems aromatiques; car l'ébullition altere diversement toutes ces matieres pour faire un *syrop* avec l'une ou l'autre de ces matieres; par exemple, avec du suc de citron, de verjus, d'épine-vinette, ou avec celui de cochléaria ou de cresson, ou avec une forte teinture de violette ou d'œillet rouge; on prend l'une ou l'autre de ces liqueurs (si c'est le suc acide préalablement dépuré par le repos, ou même par une légere fermentation suivie de la filtration, & si c'est un suc alkali volatil, par la filtration immédiate) *Voyez* DÉPURATION, *Chimie*), & on y unit par le secours de la douce chaleur d'un bain-marie, à laquelle on peut même l'exposer dans des vaisseaux fermés, le double de son poids de beau sucre blanc & très-pur; car il ne peut être ici question de la clarification qui est principalement destinée à emporter les impuretés des sucres communs qu'on emploie à la préparation des *syrops*, selon le premier procédé. Il faut remarquer que les *syrops* acides ne demandent point une si grande quantité de sucre, & qu'il est même bon, tant pour l'agrément du goût, que pour l'utilité médicamenteuse qu'on laisse leurs acides un peu plus à nud que si on recherchoit exactement le point de saturation qui est presque pour les sucs acides végétaux, le même que pour l'eau pure. Le *syrop* d'orgeat (*voyez l'article* ORGEAT) est beaucoup meilleur lorsqu'on le prépare par cette méthode, que lorsqu'on lui fait subir une cuite conformément à l'ancienne maniere, & selon qu'il est prescrit encore dans la cinquieme édition de la Pharmacopée de Paris.

La troisieme maniere de préparer le *syrop* est beaucoup plus compliquée; elle est destinée à ceux qui sont préparés avec des matieres, dont la principale vertu médicamenteuse réside dans un principe mobile & fugitif, tel que sont principalement le principe odorant & l'esprit volatil des plantes cruciferes. D'après la méthode ou plutôt d'après les principes de le Febvre ou de Zwlfer, on prépare ce *syrop* dans un appareil de distillation. L'exemple de la préparation de l'un de ces *syrops* qu'on va donner instruira beaucoup mieux de cette méthode, que l'exposition générale qu'on pourroit en faire.

Syrop de stechas, selon la Pharmacopée de Paris. Prenez épis séchés de stechas, trois onces; sommités fleuries & séches de thin, de calament & d'origan, de chacun une once & demie; de sauge, de bétoine & de romarin, de chacun demi-once; semences de rue, de pivoine mâle & de fenouil, de chacun trois gros; cannelle, gingembre & roseau aromatique, de chacun deux gros: toutes ces drogues étant concassées ou hachées, faites les macérer dans un alambic de verre ou d'étain pendant deux jours, avec huit livres d'eau que vous entretiendrez dans un état tiedé; après cette macération, distillez au bain-marie bouillant, jusqu'à ce que vous ayez obtenu huit onces de liqueur aromatique, avec laquelle vous ferez un *syrop*, en l'unissant par le secours de la chaleur d'un bain-marie, au double de son poids de sucre blanc (d'après le second procédé ci-dessus exposé). D'ailleurs, collez & exprimez la liqueur & le marc qui seront restés au fond de l'alambic; ajoutez à la collature quatre livres de sucre commun; clarifiez au blanc d'œuf & cuisez à consistance de *syrop* auquel, lorsqu'il sera presque refroidi, vous ajouterez votre autre *syrop* ou celui que vous avez préparé avec votre eau distillée; c'est ainsi que se prépare le *syrop* d'éryssimum, le *syrop* d'armoise, le *syrop* antiscorbutique de la Pharmacopée de Paris, avec la seule différence qu'on emploie du vin dans ce dernier, au lieu de l'eau qu'on emploie dans l'exemple cité.

On se propose deux vues principales en composant des *syrops*: la premiere de rendre durable la matiere médicamenteuse, soit simple, soit composée, qu'on réduit sous cette forme; & la seconde, de corriger son goût désagréable, ou même de lui donner un goût véritablement agréable. Le sucre est dans la classe des corps doux, celui qui possede éminemment la qualité assaisonnante, *condiens*, qui est pourtant commune à la classe entiere de ces substances végétales, & que le miel possede en un degré presque égal à celui du sucre. L'eau, ou si l'on veut, la liquidité aqueuse est un instrument très-efficace de destruction pour les corps chimiques composés; par conséquent une dissolution aqueuse d'une substance végétale ou animale d'un ordre très-composé (comme elles le sont pour la plupart), & surtout lorsque cette liqueur est délayée ou très-aqueuse, une pareille liqueur, dis-je, n'est point durable; elle subit bientôt quelque espece de fermentation qui la dénature; le corps doux & le sucre lui-même ne sont point à l'abri de l'activité de cet instrument, lorsqu'il est libre; mais si l'eau est occupée par un corps auquel elle est chimiquement miscible, c'est-à-dire, si elle est chargée de ce corps jusqu'au point de saturation, son influence destructive ou au-moins fermentative est diminuée, & d'autant plus qu'elle peut recevoir ou dissoudre ce corps dans une plus haute proportion; or comme le sucre est de tous les corps connus celui que l'eau peut s'associer en une proportion plus forte (nous avons observé plus haut qu'une partie d'eau peut dissoudre deux parties de sucre), il ne doit point paroître étonnant qu'il soit capable de détruire absolument cette propriété de l'eau, lorsqu'il l'occupe toute entiere, c'est-à-dire, qu'il est mêlé avec elle au point précis de saturation. Il y a une observation remarquable qui confirme cette doctrine: c'est que les matieres mucilagineuses végétales & la matiere gélatineuse animale paroissent être l'extrême opposé au sucre quant à la propriété d'occuper l'eau ou de fixer son activité fermentative; & aussi le mucilage & la gelée saoulent-ils l'eau dans la plus foible proportion connue, c'est-à-dire, qu'une très-petite quantité de matiere propre de mucilage ou de gelée est capable de s'associer une quantité très-considérable d'eau. Il est donc tout simple, & l'expérience le confirme, que les dissolutions de mucilage ou de gelée, même au point de saturation, soient très-peu durables; mais ce qui ne s'ensuit pas si évidemment, & que l'expérience seule a appris, c'est que les liqueurs aqueuses chargées de mucilages ou de gelées animales ne sont point durables, lors même qu'elles sont assaisonnées avec le sucre, & qu'on leur a donné par la cuite, autant qu'il a été possible, la consistence de *syrop*. Le *syrop* de guimauve, le *syrop* de nénuphar, le *syrop* de tortue, *&c.* sont très-sujets à se corrompre par cette cause; tous les autres sont des préparations très-durables, quand elles sont bien faites.

Le *syrop* trop concentré, ou dans laquelle la proportion de sucre est excessive, pourvu que ce ne soit

pas au point d'avoir absolument perdu la consistence liquide, n'est sujet à d'autres inconvéniens qu'à celui de candir, c'est-à-dire, de déposer son sucre superflu par une vraie crystallisation.

Les *syrops* sont divisés communément dans les pharmacopées, en *syrops* simples & en *syrops* composés, & les uns & les autres en *syrops* altérans & *syrops* purgatifs. *Voyez* SIMPLE, COMPOSÉ, ALTÉRANT, PURGATIF. On emploie à la préparation de quelques *syrops*, selon un ancien usage, du miel au lieu de sucre: ceux-là s'appellent vulgairement *miels*. On trouve dans les boutiques un miel de concombre sauvage, un miel rosat, un miel violat, un miel sillitique, un miel mercurial appellé aussi *syrop* de longue vie. *Voyez* MERCURIALE, *&c.*

On trouve aussi dans les boutiques un remede appellé *syrop* très-improprement, & seulement à cause de la ressemblance qu'il a par sa consistence avec le *syrop*: c'est le *syrop* ou extrait de mars. *Voyez l'article* MARS & REMEDES MARTIAUX.

Les *syrops* sont tous des remedes officinaux; & c'est même une suite du principal objet qu'on se propose dans leur préparation, que les médecins n'ordonnent point de remedes magistraux sous cette forme; en effet ce seroit inutilement qu'on s'appliqueroit à rendre durable un remede qui doit être donné sur le champ. Que si les médecins ordonnent cependant des *syrops* pour être employés sur le champ, tels que le *syrop* de pruneaux ou le *syrop* de bourrache, c'est le mot seulement qu'ils emploient, mais non pas la chose; car ces prétendus *syrops* contiennent à peine la sixieme partie du sucre nécessaire pour constituer la vraie consistence du *syrop*.

Les *syrops* officinaux s'ordonnent par gros ou par once, soit seuls, c'est-à-dire, cependant dissous dans de l'eau commune, soit dans les juleps dont ils constituent un ingrédient essentiel, dans des émulsions, des potions, & même dans des apozèmes, quoiqu'ils soient absolument indifférens à la forme de ce remede.

On ne sauroit disconvenir que le sucre ne tempere jusqu'à un certain point l'activité de quelques remedes, & par conséquent que ces remedes chargés de sucre ne soient plus doux *cæteris paribus*, que le suc, l'infusion, la décoction, l'esprit, l'eau aromatique, *&c.* avec laquelle ils sont préparés; mais il faut bien se garder de croire que le sucre opere une correction réelle de ces médicamens, & encore moins qu'il soit une matiere nuisible & dangereuse en soi. *Voyez* CORRECTION, *Pharmacie. Voyez* DOUX. *Voyez* SUCRE.

Au reste l'usage des *syrops* est passé comme bien d'autres genres d'assaisonnemens, de la pharmacie à l'office & à la boutique du limonadier. On prépare plusieurs *syrops* principalement acides, aromatiques ou émulsifs, tels que le *syrop* de limon, le *syrop* de coin, le *syrop* de capillaire, le *syrop* d'orgeat, *&c.* qui étant dissous en une proportion convenable dans de l'eau fournissent une boisson très-agréable & très-salutaire. (*b*)

SYROP, s. m. (*terme de Sucrerie.*) nom d'une des chaudieres dans lesquelles on cuit le vesou ou suc des cannes, dans les sucreries ou atteliers où on travaille au sucre brut. On l'appelle de la sorte, parce que c'est dans cette chaudiere par laquelle le vesou passe avant que d'être réduit sucre, & c'est là où il prend sa consistance, & commence à devenir *syrop*. (*D. J.*)

SYRO-PHENICIE, (*Géog. anc.*) c'est la Phénicie proprement dite, dont Sidon étoit la capitale, & qui ayant été unie par droit de conquête au royaume de Syrie, joignit son ancien nom de Phénicie à celui de Syrie, de même que la Palestine fut surnommée *Syrie*, parce qu'elle étoit considérée comme faisant partie de la Syrie. La chananéenne est nommée *Syrophénicienne* par S. Marc, *viij.* 26, parce qu'elle étoit de Phénicie, qui étoit alors regardée comme faisant partie de la Syrie, & obéissant au gouverneur de cette province. S. Matthieu, *c. xv.* 22. 24. qui avoit écrit en hébreu ou en syriaque, l'appelle *chananéenne*, parce que ce pays étoit véritablement peuplé de Chananéens, Sidon étant le fils aîné de Chanaam. (*D.J.*)

SYROS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Asie mineure dans la Carie; 2°. fleuve du Péloponnèse, dans l'Arcadie, aux confins des Messéniens & des Mégalopolitains; 3°. île de l'Asie mineure sur la côte d'Ionie, suivant Etienne le géographe, qui parle d'une autre île de même nom dans l'Acarnanie; 4°. *Syros* ou Syra, île de l'Archipel voisine de Paros. Elle n'a que vingt-cinq milles de tour, & est bien cultivée. On voit sur le port, les ruines de sa capitale autrefois nommée *Syros*, de même que l'île. Tournefort trouva dans son voisinage la plante qui donne la manne de Perse, en latin *alhagi Mautorum*. Il a cru que Phérécides étoit né dans cette île de *Syros*; mais il s'est trompé; c'est dans Scyros, île de la mer Egée, à l'orient de celle d'Eubée. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

SYRTES, (*Géog. anc.*) écueils de la mer Méditerranée, sur la côte d'Afrique, & appellés présentement Seches de Barbarie, *Baxos de Barbaria*. Il paroit d'un passage de Pline, *l. V. c. iv.* que par le mot de *syrtes* on n'entendoit pas seulement des écueils ou basses, mais des endroits où les vaisseaux entrainés par les vagues viennent échouer.

Les anciens auteurs distinguent deux *Syrtes*, la grande sur la côte de la Cyrénaïque, la petite sur la côte de la Byzacène. Strabon, *l. II. p. 123*, distingue, ainsi que Pomponius Mela, mais moins exactement, la petite *Syrte* de la grande; l'une & l'autre sont très-dangereuses à cause des bans de sable qui s'y amassent, & qui changent souvent de place.

Les poëtes parlent quelquefois des *Syrtes* au nombre singulier, & quelquefois au nombre plurier. Ce n'est pas tout, ils nomment aussi *Syrtes* les campagnes arides & sablonneuses de la Lybie qui s'avancent dans les terres, & où l'on ne peut voyager qu'avec de grandes incommodités. C'est dans ce dernier sens que Claudien & Virgile ont pris le nom de *Syrtes*, quand l'un a dit, *flant pulvere* Syrtes *getulæ*, & l'autre, *hunc ego getulis agerem, si* Syrtibus *exul.* Horace dit pareillement, *sive per* Syrtes *iter æstuosas sitiarus*, soit qu'il traverse les sables brûlans de l'Afrique. Prudence place le temple de Jupiter Ammon dans les *Syrtes*, c'est-à-dire, dans des campagnes sablonneuses; car ce temple étoit bien éloigné de la mer. (*D. J.*)

SYRTES, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont des sables nouveaux, agités par la mer, tantôt ammoncelés, tantôt dispersés, mais toujours très-dangereux pour les vaisseaux.

SYRTITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une pierre prétieuse, dans laquelle on voyoit comme des petites étoiles d'un jaune d'or.

SYRUS LAPIS, (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre, dont on ne nous apprend rien, sinon qu'elle nageoit à la surface de l'eau. Peut-être étoit-ce une pierre ponce.

SYRY, (*Géog. mod.*) province de l'Ethiopie, au nord-est de celle d'Ogara, & dont elle est séparée par la riviere de Tekesel. C'est le pays le plus beau & le plus fertile de toute l'Ethiopie. Les lettres édifiantes disent qu'on y voit de grandes plaines arrosées de fontaines, des forêts d'orangers, de citronniers, de grenadiers, *&c.* & des campagnes couvertes de mille sortes de fleurs qui embaument l'air. La capitale de cette province, porte le même nom, & n'a point été décrite. (*D. J.*)

SYSCIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie, sur la Save, selon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Elle étoit au confluent de la riviere *Colapis*, & au midi de l'île *Segestica*, que forme la Save en cet endroit: c'est

c'eſt auſſi la ſituation que lui donne Pline, *liv. III. c. xxv.*

Strabon, *l. VII.* qui écrit *Syſcia*, en fait une ville fortifiée, ou du-moins il lui donne le titre de *Caſtellum*. Zoſime, *l. II. c. xlviij.* fait mention de la garniſon de la ville *Syſcia*, ſituée ſur le bord de la Save. Velleius Paterculus, *liv. II. ch. cxiij.* parle auſſi de cette ville; & Prudence, *verſet 3.* en décrivant le martyre de ſaint Quirinus, évêque de *Syſcia*, dit:

Urbis mœnia Syſciæ
Conceſſum ſibi martyrem
Complexu patris fovent.

Cette ville, dans l'itinéraire d'Antonin, eſt marquée ſur la route de *Hemona* à *Sirmium*, entre *Quadrata* & *Varianæ*, à 28 milles de la premiere de ces places, & à 23 milles de la ſeconde.

Dans la table de Peutinger, la ville de *Syſcia* ſe trouve au milieu de l'île *Segeſtica*, avec les marques de ville & de colonie. Cette ville ſubſiſte encore aujourd'hui, & conſerve ſon ancien nom, corrompu en celui de *Siſak*, *Siſek* ou *Siſſeg*: ce n'eſt plus qu'une bourgade. La qualité de ville, le nombre des habitans, & la dignité épiſcopale: tout cela a été transféré à Zagrab. (*D. J.*)

SYSPIÉRITIDE, (*Géogr. anc.*) *Syſpieritis*, contrée que Strabon, *l. XI. p. 503.* ſemble placer dans la grande Arménie. Conſtantin Porphyrogénete met ce pays dans la petite Arménie. Cicéron *ad Atticum*, nomme cette région *Syſpira*. (*D. J.*)

SYSSARCOSE, (*Médec.*) συσσάρκωσις; de σὺν, *avec*, & σὰρξ, *chair*, eſpece d'articulation qui ſe fait par l'intervention des chairs, ou plutôt, comme dit M. Monro, par des muſcles communs à un os, & à un autre.

On entend encore par *ſyſſarcoſe* la maniere de traiter les plaies, ſur-tout celles de la tête, lorſque le crâne eſt découvert, & que l'intervalle entre les levres eſt trop grand pour pouvoir les rapprocher, & donner lieu à la réproduction des chairs; ce que les anciens appelloient *granulatio*.

Enfin Paul Eginette ſe ſert du terme *ſyſſarcoſe* pour déſigner une production contre nature des chairs autour des vaiſſeaux, & des tuniques des teſticules, qui donnent lieu au ſarcocele. (*D. J.*)

SYSTALTIQUE, adj. (*Médec.*) ce mot veut dire tout ce qui a le pouvoir de ſe reſſerrer, de ſe contracter. C'eſt une épithete qu'on donne au mouvement du cœur, des arteres, des nerfs & des fibres, qui, par leur vertu élaſtique, ſe contractent alternativement, & accélerent le mouvement progreſſif des liqueurs.

SYSTASE, ſ. f. (*Lexicographie médic.*) ce terme eſt grec, & veut dire en général *amas d'humeurs*; mais Hippocrate s'en ſert quelquefois pour exprimer une eſpece de contraction douloureuſe du corps, cauſée par quelque ſenſation déſagréable. (*D. J.*)

SYSTÊME, ſ. m. (*Métaphyſique.*) *ſyſteme* n'eſt autre choſe que la diſpoſition des différentes parties d'un art ou d'une ſcience dans un état où elles ſe ſoutiennent toutes mutuellement, & où les dernieres s'expliquent par les premieres. Celles qui rendent raiſon des autres s'appellent *principes*, & le *ſyſtême* eſt d'autant plus parfait, que les principes ſont en plus petit nombre: il eſt même à ſouhaiter qu'on les réduiſe à un ſeul. Car de même que dans une horloge il y a un principal reſſort duquel tous les autres dépendent, il y a auſſi dans tous les *ſyſtêmes* un premier principe auquel ſont ſubordonnées les differentes parties qui le compoſent.

On peut remarquer dans les ouvrages des philoſophes trois ſortes de principes, d'où ſe forment trois ſortes de *ſyſtêmes*. Les uns ſont des maximes générales ou abſtraites. On exige qu'ils ſoient ſi évidens où ſi bien démontrés, qu'on ne les puiſſe révoquer en doute. La vertu que les philoſophes leur attribuent eſt ſi grande, qu'il étoit naturel qu'on travaillât à les multiplier. Les métaphyſiciens ſe ſont en cela diſtingués. Deſcartes, Mallebranche, Leibnitz, *&c.* chacun à l'envi nous en a prodigué; & nous ne devons plus nous en prendre qu'à nous-mêmes, ſi nous ne pénétrons pas les choſes les plus cachées. Les principes de la ſeconde eſpece ſont des ſuppoſitions qu'on imagine pour expliquer les choſes dont on ne ſauroit d'ailleurs rendre raiſon. Si les ſuppoſitions ne paroiſſent pas impoſſibles, & ſi elles fourniſſent quelque explication des phénomènes connus, les philoſophes ne doutent pas qu'ils n'aient découvert les vrais reſſorts de la nature. Une ſuppoſition qui donne des dénouemens heureux, ne leur paroît pas pouvoir être fauſſe. De-là cette opinion que l'explication des phénomenes prouve la vérité d'une ſuppoſition, & qu'on ne doit pas tant juger d'un *ſyſteme* par ſes principes, que par la maniere dont il rend raiſon des choſes. C'eſt l'inſuffiſance des maximes abſtraites qui a obligé d'avoir recours à ces ſortes de ſuppoſitions. Les métaphyſiciens ont été auſſi inventifs dans cette ſeconde eſpece de principes que dans la premiere. Les troiſiemes principes ſont des faits que l'expérience a recueillis, qu'elle a conſultés & conſtatés. C'eſt ſur les principes de cette derniere eſpece que ſont fondés les vrais *ſyſtêmes*, ceux qui mériteroient ſeuls d'en porter le nom. Conſéquemment à cela, j'appellerai *ſyſtêmes abſtraits* ceux qui ne portent que ſur des *ſyſtemes* abſtraits; *hypotheſes*, ceux qui n'ont que des ſuppoſitions pour fondement; & vrais *ſyſtêmes*, ceux qui ne s'appuyent que ſur des faits bien prouvés.

M. l'abbé de Condillac, dans ſon traité des *ſyſtêmes*, s'eſt appliqué ſur-tout à décrire tous les *ſyſtêmes* abſtraits. Selon lui, il y a trois ſortes de principes abſtraits en uſage. Les premiers ſont des propoſitions générales exactement vraies dans tous les cas. Les ſeconds ſont des propoſitions vraies par les côtés les plus frappans; & que pour cela on eſt porté à ſuppoſer vraies à tous égards. Les derniers ſont des rapports vagues qu'on imagine entre des choſes de différente nature. Les premiers ne conduiſent à rien. Qu'un géometre, par exemple, médite tant qu'il voudra ces maximes, *le tout eſt égal à toutes ſes parties; à des grandeurs égales, ajoutez des grandeurs égales, les tous ſeront égaux; ajoutez-en d'inégales, ils ſeront inégaux*: aura-t-il là de quoi devenir un profond géometre? S'il n'eſt donné à aucun homme de devenir, après quelques heures de méditation, un Condé, un Turenne, un Richelieu, un Colbert; quoique l'art militaire, la politique & les finances aient comme toutes les autres ſciences leurs principes généraux, dont on peut en peu tems découvrir toutes les conſéquences: pourquoi un philoſophe deviendroit-il tout-à-coup un homme ſavant, un homme pour qui la nature n'a point de ſecrets; & cela par le charme de deux ou trois propoſitions? Ce ſeul parallele ſuffit pour faire voir combien s'abuſent ces philoſophes ſpéculatifs, qui apperçoivent une ſi grande fécondité dans les principes généraux. Les deux autres ne menent qu'à des erreurs. Et c'eſt ce que l'auteur du traité des *ſyſtêmes* prétend prouver, par les différens *ſyſtêmes* qu'il parcourt. Bayle, Deſcartes, Mallebranche, Leibnitz, l'auteur de l'*action de Dieu ſur la créature*, & Spinoſa, lui fourniſſent des exemples de ce qu'il avance. En général le grand défaut des *ſyſtêmes* abſtraits, c'eſt de rouler ſur des notions vagues & mal déterminées, ſur des mots vuides des ſens, ſur des équivoques perpétuelles. M. Loke compare ingénieuſement ces faiſeurs de *ſyſtêmes* à des hommes, qui ſans argent & ſans connoiſſance des eſpeces courantes, compteroient de groſſes ſommes

avec des jettons, qu'ils appelleroient louis, livre, écu. Quelques calculs qu'ils fissent, leurs sommes ne seroient jamais que des jettons: quelques raisonnemens que fassent des philosophes à *systèmes* abstraits, leurs conclusions ne seront jamais que des mots. Or de tels *systèmes*, loin de dissiper le cahos de la métaphysique, ne sont propres qu'à éblouir l'imagination par la hardiesse des conséquences où ils conduisent, qu'à séduire l'esprit par des fausses lueurs d'évidence, qu'à nourrir l'entêtement pour les erreurs les plus monstrueuses, qu'à éterniser les disputes, ainsi que l'aigreur & l'emportement avec lequel on les soutient. Ce n'est pas qu'il n'y ait de ces *systèmes* qui ne méritent les éloges qu'on leur donne. Il y a tels de ces ouvrages qui nous forcent à les admirer. Ils ressemblent à ces palais où le goût, les commodités, la grandeur, la magnificence concourroient à faire un chef-d'œuvre de l'art; mais qui ne porteroient sur des fondemens si peu solides, qu'ils paroîtroient ne se soutenir que par enchantement. On donneroit sans doute des éloges à l'architecte; mais des éloges bien contrebalancés par la critique qu'on feroit de son imprudence. On regarderoit comme la plus insigne folie d'avoir bâti sur de si foibles fondemens un si superbe édifice; & quoique ce fût l'ouvrage d'un esprit supérieur, & que les pieces en fussent disposées dans un ordre admirable, personne ne seroit assez peu peu sage pour y vouloir loger.

Par la seule idée qu'on doit se faire d'un *système*, il est évident qu'on ne peut qu'improprement appeller *système* ces ouvrages, où l'on prétend expliquer la nature par le moyen de quelques principes abstraits. Les hypothèses, quand elles sont faites suivant les regles que nous en avons données, méritent mieux le nom de *système*. Nous en avons fait voir les avantages. *Voyez l'article* HYPOTHESE.

Les vrais *systèmes* sont ceux qui sont fondés sur des faits. Mais ces *systèmes* exigent un assez grand nombre d'observations, pour qu'on puisse saisir l'enchaînement des phénomenes. Il y a cette différence entre les hypothèses & les faits qui surviennent des principes, qu'une hypothèse devient plus incertaine à mesure qu'on découvre un plus grand nombre d'effets, dont elle ne rend pas raison; au lieu qu'un fait est toujours également certain, & il ne peut cesser d'être le principe des phénomenes, dont il a une fois rendu raison. S'il y a des effets qu'il n'explique pas, on ne doit pas le rejetter, on doit travailler à découvrir les phénomenes qui le lient avec eux, & qui forment de tous un seul *système*.

Il n'y a point de science ni d'art où l'on ne puisse faire des *systèmes*: mais dans les uns, on se propose de rendre raison des effets; dans les autres, de les préparer & de les faire naître. Le premier objet est celui de la physique; le second est celui de la politique. Il y a des sciences qui ont l'un & l'autre, telles sont la Chimie & la Médecine.

SYSTÈME, s. m. (*Philos.*) signifie en général un assemblage ou un enchaînement de principes & de conclusions: ou bien encore, le tout & l'ensemble d'une théorie dont les différentes parties sont liées entre elles, se suivent & dépendent les unes des autres.

Ce *mot* est formé d'un mot grec qui signifie *composition* ou *assemblage*.

C'est dans ce sens-là que l'on dit un *système* de Philosophie, un *système* d'Astronomie, *&c.* le *système* de Descartes, celui de Newton, *&c.* Les Théologiens ont formé une quantité de *systèmes* sur la grace.

Gassendi a renouvellé l'ancien *système* des atomes, qui étoit celui de Démocrite, suivi par Epicure, Lucrece, *&c. Voyez* CORPUSCULAIRE, ATOME & MATIERE.

Les expériences & les observations sont les matériaux des *systèmes*. Aussi rien n'est-il plus dangereux en Physique, & plus capable de conduire à l'erreur, que de se hâter de faire des *systèmes*, sans avoir auparavant le nombre de matériaux nécessaires pour les construire. Ce n'est souvent qu'après un très-grand nombre d'expériences qu'on parvient à entrevoir la cause d'un effet, & il y en a même plusieurs, sur lesquelles des expériences répétées & variées à l'infini, n'ont pu encore nous éclairer. Le Cartésianisme qui avoit succédé au Péripatétisme, avoit mis le goût des *systèmes* fort à la mode. Aujourd'hui, grace à Newton, il paroît qu'on est revenu de ce préjugé, & qu'on ne reconnoît de vraie physique que celle qui s'appuie sur les expériences, & qui les éclaire par des raisonnemens exacts & précis, & non pas par des explications vagues. *Voyez* EXPÉRIENCE & EXPÉRIMENTAL.

SYSTÈME, *en terme d'Astronomie*, est la supposition d'un certain arrangement des différentes parties qui composent l'univers; d'après laquelle hypothèse les Astronomes expliquent tous les phénomenes ou apparences des corps célestes, *&c. Voyez* ASTRONOMIE, PLANETE, *&c.*

Il y a dans l'Astronomie trois *systèmes* principaux, sur lesquels les philosophes ont été partagés: le *système* de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brahé.

Le *système* de Ptolomée place la terre immobile au centre de l'univers, & fait tourner le cieux autour de la Terre d'orient en occident; de sorte que tous les corps célestes, astres & planetes suivent ce mouvement. *Voyez* PTOLOMÉE.

Pour ce qui est de l'ordre & des distances des différens corps qui entrent dans ce *système*: les voici. D'abord la Lune tourne autour de la Terre; ensuite Vénus, puis Mercure, le Soleil, Mars, Jupiter & Saturne. Tous ces astres, selon Ptolomée, tournoient autour de la Terre en vingt-quatre heures; & ils avoient outre cela un mouvement particulier par lequel ils achevoient leurs révolutions annuelles. Voyez *Pl. astron. fig. xliij.*

Les principaux partisans de ce *système* sont Aristote, Hipparque, Ptolomée & un grand nombre d'anciens philosophes que tout l'univers a suivi pendant plusieurs siecles, & que suivent encore plusieurs universités & autres colleges d'où l'on a banni la liberté de philosopher; mais les observations des derniers tems ont entierement détruit ce *système*; & même aujourd'hui on ne manque pas de démonstrations pour l'anéantir absolument. *Voyez* TERRE, *&c.*

En effet, les observations nous apprennent qu'en quelque lieu que l'on place le Soleil, il faut nécessairement reconnoître qu'il est renfermé dans l'orbite de Vénus, puisque cette planete paroît passer tantôt derriere le Soleil, tantôt entre le Soleil & la terre. Donc l'orbite du Soleil ne sauroit entourer celle de Vénus, comme elle l'entoure dans le *système* de Ptolomée. Il en est de même de Mercure qui est presque perpétuellement plongé dans les rayons du Soleil, & qui, parce qu'il s'en écarte beaucoup moins que Vénus, doit par cette raison avoir une orbite beaucoup plus petite.

D'ailleurs, nous n'exposons ici que ce qu'il y a de plus simple dans le *système* de Ptolomée. Si nous y ajoutions tous les cieux de cryſtal qu'il imaginoit pour rendre raison des différens phénomenes célestes, c'en seroit assez à un bon esprit pour rejetter entierement cette *hypothèse*.

Le *système* de Copernic place le Soleil immobile au centre de l'univers, si ce n'est qu'il donne au Soleil un mouvement de rotation autour de son axe. *Voyez* SOLEIL.

Autour de lui tournent d'occident en orient, &

dans différentes orbites, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter & Saturne. *Voyez* PLANETE.

La Lune tourne dans une orbite particuliere autour de la Terre, & elle l'accompagne dans tout le cercle qu'elle décrit autour du Soleil. *Voyez* LUNE.

Quatre satellites tournent de-même autour de Jupiter, & cinq autour de Saturne. *Voyez* SATELLITE.

Dans la région des planetes sont les cometes qui tournent autour du Soleil, mais sur des orbites fort excentriques, le Soleil étant placé dans un de leurs foyers. *Voyez* COMETE.

A une distance immense, au-delà de la région des planetes & des cometes, sont les étoiles fixes. *Voyez* ETOILE.

Les étoiles, eu égard à l'immensité de leur distance, & au peu de rapport qu'elles paroissent avoir à notre monde, ne sont pas censées en faire partie. Il est très-probable que chaque étoile est elle-même un soleil & le centre de l'univers & de son immensité, & toutes les observations s'accordent à en prouver la vérité. *Voyez* COPERNIC.

Le *système* qu'on vient d'exposer, est le plus ancien; c'est le premier qui ait été introduit par Pythagore en Grece & en Italie, où il a été appellé pendant plusieurs siecles le *système pythagoricien*: il fut suivi par Philolaüs, Platon, Archimede, *&c.* Il se perdit sous le regne de la philosophie péripatéticienne; mais enfin il fut remis en vigueur heureusement il y a plus de deux cens ans, par Nicolas Copernic dont il porte aujourd'hui le nom. *Voyez*-en le *plan*, *Pl. astron. fig. xliv. Voyez aussi* COPERNIC.

Le *système* de Tycho-Brahé revient, à plusieurs égards, à celui de Copernic; mais dans celui de Tycho-Brahé l'on suppose la terre immobile, on supprime son orbite que l'on remplace par l'orbite du Soleil qui tourne autour de la terre, tandis que toutes les autres planetes, excepté la Lune & les satellites, tournent autour de lui.

Mais il n'y a aucune raison ni aucun phénomene dans la nature qui oblige d'avoir recours à un subterfuge si manifeste, que l'auteur n'a employé lui-même que par le motif de la persuasion superstitieuse où il étoit que c'étoit une chose contraire à l'Ecriture, que de supposer le Soleil immobile & la Terre en mouvement: ce scrupule n'a pas donné un échec bien considérable au vrai *système*.

L'Ecriture, dans les endroits où elle semble supposer le mouvement de la Terre, parle conformément aux idées vulgairement reçues, & aux simples apparences. C'est pourquoi on ne sauroit taxer d'hérésie ceux qui soutiennent l'opinion contraire, une telle matiere n'intéressant ni les mœurs ni la foi. Dailleurs, la loi découverte par Kepler dans les mouvemens des planetes, & expliquée si heureusement par le célebre Newton, fournit une démonstration directe contre le *système* de Ticho-Brahé.

Kepler a observé, que les tems des révolutions des planetes autour du Soleil, avoient un certain rapport avec leurs distances à cet astre, & on a trouvé que la même loi s'observoit dans les satellites de Jupiter & de Saturne; & M. Newton a fait voir que cette loi si admirable étoit une suite nécessaire de la gravitation de toutes les planetes vers le Soleil, & de la gravitation des satellites vers leurs planetes principales, en raison inverse du quarré des distances. De sorte que si la Lune & le Soleil tournoient autour de la terre, il faudroit que ces deux planetes gravitassent ou pesassent vers la terre, comme font les autres planetes vers le Soleil, & que les tems des révolutions du Soleil & de la Lune autour de la Terre fussent entr'eux dans le rapport que la loi de Kepler établit; c'est-à-dire, comme les racines quarrées des cubes de leurs distances à la Terre. Or ces tems ne sont point du tout dans ce rapport; d'où il s'ensuit que le Soleil & la Lune ne tournent point autour de la Terre comme centre commun. *Voyez* le *plan* du *système* de Tycho, *fig. xlv. astron.*

On se sert aussi en général du *mot* de *système* pour marquer une certaine disposition ou arrangement que plusieurs corps ont les uns par rapport aux autres. Ainsi dans la méchanique, l'assemblage de plusieurs corps qui se meuvent ou qui sont en repos, sur un plan ou sur une surface quelconque, s'appelle un *système* de corps; une verge chargée de trois corps, est un *système* de trois corps, *&c. Chambers.* (*O*)

SYSTEME, *en Anatomie*, c'est un assemblage des parties d'un tout; c'est dans ce sens qu'en parlant de tous les vaisseaux sanguins, on dit *le système des vaisseaux sanguins, de tous les nerfs, le système des nerfs*, &c.

SYSTEME, (*Belles-Lettr.*) en poésie, se dit d'une hypothèse que le poëte choisit, & dont il ne doit jamais s'éloigner.

Par exemple, s'il fait son plan selon la Mythologie, il doit suivre le *système* fabuleux, s'y renfermer dans tout le cours de son ouvrage, sans y mêler aucune idée de Christianisme: si au contraire il traite un sujet chrétien, il doit en écarter toute hypothèse de paganisme. *Voyez* INVOCATION, MUSES, *&c.*

Ainsi dès qu'une fois il a invoqué Apollon, il doit s'abstenir de mettre sur la scène le vrai Dieu, les anges ou les saints, afin de ne point confondre les deux *systèmes*. Il est vrai que le *système* fabuleux est plus gai, plus riche, plus figuré; mais d'un autre côté quelle figure font, & quel rôle peuvent jouer dans un poëme chrétien les dieux du paganisme? Le pere Bouhours observe que le *système* de la poésie est de sa nature entierement payen & fabuleux, & plusieurs auteurs l'ont pensé comme lui; mais cette opinion n'est pas universelle, & d'autres écrivains célebres ont prouvé que les fictions de la Mythologie ne sont nullement essentielles à la poésie; qu'aujourd'hui même elles ne sont plus de saison, & qu'un poëme pour plaire & pour intéresser n'a pas besoin de tout cet attirail de divinités & de machines qu'employoient les anciens. *Voyez* MACHINE & MERVEILLEUX.

SYSTEME, *dans l'Art militaire*, est l'arrangement d'une armée, ou la disposition de toutes les parties de la fortification, suivant les idées particulieres d'un général ou d'un ingénieur.

Ainsi l'on diroit qu'un ordre de bataille ou un ordre d'attaque est, suivant le *système* de M. de Folard, s'il étoit conforme à l'arrangement prescrit par cet auteur; & de même qu'une ville est fortifiée selon le *système* de M. de Vauban, lorsque sa fortification est disposée selon les regles de ce fameux ingénieur. *Voyez* à la suite du *mot* FORTIFICATION, les principaux *systèmes* de fortification.

Bien des gens se plaignent de notre fortification actuelle, qu'ils jugent mauvaise par le peu de résistance des places. On souhaiteroit d'avoir une méthode plus parfaite & moins dispendieuse que celle qui est en usage, pour les rendre capables d'une plus longue résistance; mais en attendant qu'on trouve un *système* qui réponde à ces vues, il est un moyen bien simple de rendre les places susceptibles d'une plus longue défense sans en augmenter ou changer les fortifications: il ne s'agit pour cela que de ne les confier qu'à des chefs habiles & expérimentés, fort au fait de la place, de l'artillerie & de tout ce qui concerne le génie; on verra alors ce qu'on peut attendre de la fortification moderne, comme M. Dupuy-Vauban l'a fait voir dans sa belle défense de Béthune. *Voyez* GUERRE DES SIEGES. (*Q*)

SYSTEME, *en Musique*, est tout intervalle composé, ou que l'on conçoit composé d'autres interval-

les plus petits; & ces intervalles premiers, qui sont les élémens du *système* s'appellent par les Grecs *diastêmes*. *Voyez ce mot.*

Il y a une infinité d'intervalles différens; il y a, par conséquent, autant de *systêmes* possibles. Pour nous borner ici à quelque chose de réel, nous parlerons seulement des *systêmes* harmoniques; c'est-à-dire, de ceux dont les élémens sont, ou des consonnances, ou des intervalles engendrés médiatement ou immédiatement par des consonnances. *Voyez* INTERVALLES.

Les anciens divisoient les *systêmes* en *systêmes* particuliers & en *systêmes* généraux. Ils appelloient *système* particulier tout composé d'au-moins deux intervalles, tels que sont l'octave, la quinte, la sixte, & même la tierce. J'ai traité de ceux-ci au *mot* INTERVALLE.

Les *systêmes* généraux qu'ils appelloient plus communément *diagrammes*, étoient formés par la somme de tous les *systêmes* particuliers, & comprenoient par conséquent tous les sons employés dans la mélopée. C'est de ceux-là qu'il me reste à parler dans cet article.

On doit juger des progrès de l'ancien *système* par ceux des instrumens de musique destinés à l'exécution; car ces instrumens accompagnant la voix, & jouant tout ce qu'elle chantoit, devoient nécessairement rendre autant de sons différens qu'il en entroit dans le *système*. Or les cordes de ces premiers instrumens se touchoient à vuide; il y falloit donc autant de cordes que le *système* renfermoit de sons, & c'est ainsi que dès l'origine de la Musique, on peut sur le nombre des cordes de l'instrument déterminer le nombre des sons du *système*.

Tout le *système* des Grecs ne fut donc d'abord composé que de quatre cordes qui formoient l'accord de leur lyre ou cithare. Ces quatre sons, selon quelques-uns, formoient des degrés conjoints, selon d'autres, ils n'étoient pas diatoniques, mais les deux extrêmes sonnoient l'octave, & les deux sons moyens la partageoient en une quarte de chaque côté, & en un ton dans le milieu; de cette maniere:

Ut — trite diezeugmenon,
Sol — lichanos meson,
Fa — parypate meson,
Ut — parypate hypaton.

C'est ce que Boëce appelle *le tetracorde Mercure.*

Ce *système* ne demeura pas long-tems borné à si peu de sons. Chorèbe, fils d'Athis, roi de Lydie, y ajouta une cinquieme corde, Hyagnis une sixieme, Terpandre une septieme, à l'imitation du nombre des planetes, & enfin Lichaon de Samos la huitieme.

Voilà ce que dit Boëce; mais Pline témoigne que Terpandre ayant ajouté trois cordes aux quatre anciennes, joua le premier de la cithare à sept cordes, que Simonide y en joignit une huitieme, & Thimothée une neuvieme. Nicomaque le Géraſénien attribue cette huitieme corde à Pythagore, la neuvieme à Théophraste de Piérie, puis une dixieme à Histyée de Colophon, & une onzieme à Timothée de Milet, *&c.* Phérécrate, dans Plutarque, fait faire au *système* un progrès plus rapide; il donne douze cordes à la cithare de Mélanippide, & autant à celle de Timothée; & comme Phérécrate étoit contemporain de ces musiciens, son témoignage est d'un grand poids sur un fait qu'il avoit, pour ainsi dire sous les yeux.

Mais comment pourroit-on à un certain point s'assurer de la vérité parmi tant de contradictions, soit entre les auteurs, soit dans la nature même des faits qu'ils rapportent? Par exemple, le tétracorde de Mercure donne évidemment l'octave ou le diapazon. Comment donc s'est-il pu faire qu'après l'addition de trois cordes, tout le diagramme se soit trouvé diminué d'un degré & réduit à un intervalle de *septieme?* c'est pourtant ce que font entendre la plûpart des auteurs anciens, & entr'autres Nicomaque, qui dit que Pythagore trouvant tout le *système* composé seulement de deux tétracordes conjoints qui formoient entre leurs extrêmes un intervalle dissonnant, il le rendit consonnant en divisant ces deux tétracordes par l'intervalle d'un ton, ce qui produisit l'octave.

Quoi qu'il en soit, c'est du-moins une chose certaine que le *système* des Grecs s'augmenta insensiblement, tant en haut qu'en bas, & qu'il atteignit, & passa même l'étendue du disdiapason, ou de la double octave; étendue qu'ils appellent *systema perfectum*, *maximum*, *immuatum*, le *grand* système, *le* système *parfait*, *immuable* par excellence, à cause qu'entre ces extrémités, dont l'intervalle formoit une consonnance parfaite, étoient contenues toutes les consonnances simples, doubles, directes & renversées, tous les *systêmes* particuliers, &, selon eux, les plus grands intervalles qui pussent avoir lieu dans la mélodie.

Ce *système* étoit composé de quatre tétracordes; trois conjoints & un disjoint, & d'un ton de plus, qui fut ajouté au-dessous du tout pour achever la double octave, d'où la corde qui le formoit prit le nom de *proslambanomene* ou d'*ajoutée*. Cela n'auroit dû produire que quinze sons dans le genre diatonique; il y en avoit pourtant seize. C'est que la disjonction se faisant sentir tantôt entre le second & le troisieme, tantôt entre le troisieme tétracorde & le quatrieme, il arrivoit dans le premier cas qu'après le son *la*, le plus aigu du second tétracorde, suivoit en montant le son *si* qui commençoit le troisieme; ou-bien, dans le second cas, que ce même son *la* commençant lui-même le troisieme tétracorde étoit immédiatement suivi du *si* bémol; car le premier degré de chaque tétracorde étoit toujours d'un semi-ton. Cette différence produisoit donc un seizieme son, à cause du *si* naturel qu'on avoit d'un côté, & de l'autre le *si* bémol. Ces seize sons étoient représentés par dix-huit noms, c'est-à-dire que l'*ut* & le *re* étant, ou les deux derniers sons, ou les sons moyens du troisieme tétracorde, selon ces deux différens cas de disjonction, on donnoit à chacun de ces deux sons des noms qui marquoient ces diverses circonstances.

Mais comme le son fondamental varioit selon le mode, il s'ensuivoit pour chaque mode dans le *système* total, une différence du grave à l'aigu qui multiplioit de beaucoup les sons. Car si les divers modes avoient plusieurs sons communs, ils en avoient aussi de particuliers à chacun ou quelques-uns seulement. Ainsi, dans le seul genre diatonique l'étendue de tous les sons admis dans les quinze modes dénombrés par Alypius, est de trois octaves & un ton; & comme la différence de chaque mode à son voisin étoit seulement d'un semi-ton, il est évident que tout cet espace gradué de semi-ton en semi-ton, produisoit dans le diagramme général la quantité de 39 sons pratiqués dans la musique ancienne. Que si déduisant toutes les repliques des mêmes sons on se renferme dans les bornes d'une seule octave, on la trouvera divisée chromatiquement par douze sons différens, comme dans la musique moderne; ce qui est de la derniere évidence par l'inspection des tables mises par Meibomius à la tête de l'ouvrage d'Alypius. Ces remarques sont nécessaires pour relever l'erreur de ceux qui s'imaginent, sur la foi de quelques modernes, que toute la musique ancienne n'étoit composée que de seize sons.

On trouvera, *dans nos Pl. de Musiq.* une table du *système* général des Grecs pris dans un seul mode & dans le genre diatonique. A l'égard des genres enharmoniques & chromatiques, les tétracordes s'y trouvoient bien divisés, selon d'autres proportions; mais comme ils contenoient toujours également quatre sons &

trois intervalles consécutifs, de même que dans le genre diatonique, ces sons portoient chacun dans leur genre le même nom que chaque son qui leur correspondoit portoit dans le diatonique. C'est pourquoi je ne donne point de tables particulieres de chacun de ces genres. *Voyez* GENRE. Les curieux pourront consulter celles que Meibomius a mises à la tête de l'ouvrage d'Aristoxene; on y en trouvera six, une pour le genre en harmonique, trois pour le chromatique, & deux pour le diatonique, selon les diverses modifications de chacun de ces genres.

Ce *système* demeura à-peu-près dans cet état jusqu'à l'onzieme siecle, où Guy d'Arezze y fit des changemens considérables. Il ajouta dans le bas une nouvelle corde, qu'il appella *hypoproslambanomene*, & dans le haut, un cinquieme tétracorde qu'il appella *le tétracorde des suvaigues*. Outre cela, il inventa, dit-on, le bémol, nécessaire pour distinguer le *si*, deuxieme note d'un tétracorde conjoint d'avec le *si* du même tétracorde disjoint, c'est-à-dire qu'il fixa cette signification de la lettre *b*, que S. Grégoire, avant lui, avoit déja assignée à la note *si*: car puisqu'il est certain que les Grecs avoient depuis long-tems ces mêmes conjonctions & disjonctions de tétracordes, & par conséquent des signes pour en exprimer chaque degré dans ces deux différens cas, il s'ensuit que ce n'étoit pas un nouveau son introduit dans ce *système* par Guy, mais seulement un nouveau nom qu'il donnoit à ce son, réduisant ainsi à un même degré ce qui en faisoit deux chez les Grecs.

On conçoit aisément que l'invention du contrepoint, à quelque auteur qu'elle soit due, dut bientôt reculer encore les bornes de ce *système*. Quatre parties doivent avoir bien plus d'étendue qu'une seule. Le *système* fut fixé à quatre octaves, & c'est l'étendue du clavier de toutes les anciennes orgues. Mais enfin on s'est trouvé gêné par des limites, quelque espace qu'elles pussent avoir; on les a franchies, on s'est étendu en haut & en bas: on a fait des claviers à ravallement; on a démanché sans cesse; & enfin, on s'est tant donné de licence à cet égard, que le *système* moderne n'a plus d'autres bornes dans le haut, que le caprice des compositeurs. Comme on ne peut pas de même demancher pour descendre, la plus basse corde des basses ordinaires ne passe pas encore le *c sol ut*; mais on trouvera également le moyen de gagner de ce côté-là en baissant le ton du *système* général: c'est même ce qu'on fait insensiblement; & je tiens pour une chose certaine que le ton de l'opéra est plus bas aujourd'hui qu'il ne l'étoit du tems de Lully. Au contraire celui de la musique instrumentale est monté, & ces différences commencent même à devenir assez sensibles pour qu'on s'en apperçoive dans la pratique.

Voyez dans nos Pl. une table générale du grand clavier à ravallement, & de tous les sons qui y sont contenus dans l'étendue de cinq octaves. (*S*)

SYSTEME, (*Finance.*) on a donné très-bien ce nom vers l'an 1720 au projet connu & exécuté par le sieur Law écossois, de mettre dans ce royaume du papier & des billets de banque pour y circuler, & représenter l'argent monnoyé, comme en Angleterre & en Hollande. J'ai vu plusieurs éloges de ce grand projet, & quelques-uns faits avec éloquence: c'étoit, dit M. Dutot, un édifice construit par un habile architecte, mais dont les fondemens n'avoient été faits que pour porter trois étages. Sa beauté surpassa même les espérances que l'on en avoit conçues, puisqu'il fit mépriser pendant quelques mois l'or & l'argent, espece de miracle que la postérité ne croira peut-être pas. Cependant, sans égard au bien que la postérité pouvoit retirer de cette idée, une puissante cabale formée contre l'architecte, eut assez de crédit pour engager le gouvernement à surcharger ou à élever cet édifice jusqu'à sept étages, en sorte que les fondemens ne pouvant supporter cette surcharge, ils s'écroulerent, & l'édifice tomba de fond en comble. Voilà bien de l'esprit en pure perte.

Je veux croire cependant que le sieur Law en formant une banque, se proposoit d'augmenter utilement la circulation publique, de faciliter le commerce, & de simplifier la perception des revenus du roi; mais comment pouvoit-il se flatter dans la disette la plus générale, d'établir une banque de crédit qui eût la confiance de la nation & des étrangers? Si l'on parut pendant quelques mois donner la préférence des billets de sa banque à l'argent réel, c'étoit dans la vue de les fondre, & d'en tirer du profit dès qu'ils auroient haussé davantage par le délire de la nation. Enfin, les remboursemens du sieur Law n'ont enrichi que des familles nouvelles en ruinant les anciennes, & les débris de son *système* n'ont produit dans l'état qu'une compagnie exclusive de commerce, dont je laisse à de plus habiles que moi à calculer les avantages rélativement au bien public. (*D. J.*)

SYSTEME, (*Rubanier.*) se dit en galon pour la fabrication duquel on se sert de deux navettes, l'une de filé d'or ou d'argent pour travailler en-dessus, & l'autre de soie convenable à la couleur pour le dessous; par ce moyen il ne paroît point de filé du tout en-dessous, ce qui épargne considérablement les étoffes d'or ou d'argent.

SYSTOLE, s. f. *en Médecine*, est la contraction du cœur d'un animal, par laquelle le sang est poussé des ventricules du cœur dans les arteres. *Voyez* CŒUR, SANG, ARTERE, *&c.*

La *systole* du cœur est très-bien expliquée par Lower, qui montre que le cœur est un véritable muscle, dont les fibres sont mises en action, comme celles des autres muscles, par le moyen de certaines branches de la huitieme paire de nerfs qui s'y distribuent, & qui y transmettent du cerveau le fluide nerveux, autrement les esprits animaux. L'abord de ces esprits fait enfler les fibres musculaires du cœur, & ainsi les raccourcit. En conséquence la longueur du cœur diminue, sa largeur ou son épaisseur augmente, la capacité des ventricules devient moindre, les orifices tendineux des arteres se dilatent, ceux des veines sont formés par leurs valvules, & le sang contenu dans les ventricules est exprimé dans les orifices des arteres. *Voyez* MUSCLE.

Tout cela s'appelle *systole* ou *contraction du cœur*. L'état opposé à celui-là se nomme *la diastole*, ou *la dilatation du cœur*. *Voyez* DIASTOLE & POULS.

Drake ajoute à l'explication de Lower, que les muscles intercostaux & le diaphragme contribuent à la *systole*, en ouvrant au sang un passage du ventricule droit du cœur au ventricule gauche à-travers les poumons, sans quoi le sang ne pourroit passer d'un ventricule à l'autre; & par ce moyen l'obstacle que le sang contenu dans le ventricule droit formeroit nécessairement à sa contraction, ne subsiste plus. *Voyez* CONTRACTION.

Lower & Drake prétendent que la *systole* est l'état naturel du cœur, & que la diastole est son état violent. Boerrhaave prétend au contraire que la *systole* est l'etat violent, & la diastole l'état naturel.

SYSTOLE, *dans la Poésie greque & latine*, figure ou licence poétique, par laquelle d'une syllabe longue on en fait une breve, comme dans ce vers de Virgile.

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

SYSTYLE, s. f. (*Architect.*) bâtiment où les colonnes sont placées moins près les unes des autres, que dans les pycnostyles; la mesure de cet espacement est d'ordinaire de deux diametres, ou de quatre modules entre deux fûts. Ce mot est composé de σύν, *avec*, & στύλος, *colonne*.

SYTHAS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, dans la Sicyonie, selon Pausanias, *l. II. cap. xij.* Si vous prenez, dit-il, le chemin qui mene de Titane à Sicyone le long du rivage, vous verrez à gauche un temple de Junon, qui n'a plus ni toît ni statue; on croit que ce temple fut autrefois consacré par Prætus fils d'Abas. Plus loin, en tirant vers le port des Sicyoniens, si vous vous détournez un peu pour voir les aristonautes (c'est ainsi qu'on nomme l'arcénal de Pelline), vous trouverez à la gauche, & presque sur votre chemin, un temple de Neptune. Mais si vous prenez le grand chemin entre les terres, vous ne serez pas long-tems sans côtoyer l'Elysson & le *Sythas*, deux fleuves qui vont tomber dans la mer. (*D. J.*)

SYZYGIES, s. f. pl. (*en Astronomie.*) c'est un terme dont on se sert également pour marquer la conjonction & l'opposition d'une planete avec le soleil. *Voyez* CONJONCTION & OPPOSITION.

Ce terme s'employe sur-tout en parlant de la lune.

On sait dans l'Astronomie physique que la force qui diminue la pesanteur de la lune dans les *syzygies* est double de celle qui l'augmente dans les quadratures; en sorte que dans les *syzygies* la pesanteur de la lune est diminuée en partie par l'action du soleil; & cette partie est à la pesanteur totale, comme 1 est à 89, 36; au lieu que dans les quadratures sa pesanteur augmentée est à la pesanteur totale, comme 1 est à 178, 73. *Voyez* QUADRATURE.

Quand la lune est dans les *syzygies*, ses apsides sont rétrogrades. *Voyez* APSIDE & LUNE.

Quand la lune est dans les *syzygies*, les nœuds se meuvent très-vîte contre l'ordre des signes; ensuite leur mouvement se rallentit petit-à-petit jusqu'à ce qu'ils parviennent au repos, lorsque la lune arrive aux quadratures. *Voyez* NŒUD.

Enfin, quand les nœuds arrivent aux *syzygies*, l'inclinaison de l'orbite est la plus petite de toutes.

Ajoutez que ces différentes inégalités ne sont pas égales à chaque *syzygie*, mais toutes un peu plus grandes dans la conjonction que dans l'opposition. *Voyez* PLANETE, LUNE, *&c.*

C'est au célebre M. Newton que nous devons l'explication de toutes ces inégalités que les Astronomes ont observées si long-tems, sans en pouvoir pénétrer la cause. Ce célebre philosophe a fait voir qu'elles étoient la suite de l'action du soleil sur la lune, & il a employé toute une section du livre premier de ses principes à expliquer en détail ces différentes inégalités, & à faire voir comment l'action du soleil sur la lune les produisoit. Cette section est la onzieme de ce premier livre; & la proposition dans laquelle il développe les causes des inégalités dont il s'agit, est la soixante-sixieme qui a un grand nombre de corollaires. Non-seulement ce grand géometre les a expliquées, il a donné aussi le moyen de les calculer par la théorie de la gravitation; & ses calculs répondent très-bien aux observations. Cet accord a été confirmé depuis d'une maniere plus indubitable par les géometres qui dans ces derniers tems ont travaillé à la théorie de la lune, savoir, par MM. Euler, Clairant & moi. *Voyez* LUNE.

On peut dire que cette correspondance & cette précision sont la pierre de touche de tout système physique. Il n'y a pas d'apparence que la théorie des tourbillons cartésiens puisse jamais conduire à des déterminations aussi exactes & aussi précises; on n'en pourra jamais tirer que des explications vagues des phénomenes, que l'on expliqueroit aussi-bien par ce secours, s'ils étoient tous différens de ce qu'ils sont. (*O*)

S Z

SZASCOWA, *ou* SEZACHSCHOW, (*Géogr. mod.*) petite ville de la basse Pologne, au palatinat de Rava, entre Varsovie & Lencici.

SZEBRZIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Russie, sur la rive gauche du Wicperez, au nord-oueſt de Tomarzon.

SZOPA, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit en Pologne un vaste bâtiment de bois soutenu par des piliers. Autrefois il étoit ouvert de tous côtés; mais actuellement il est fermé pour éviter les violences. Ce bâtiment se construit au milieu du champ où s'assemble la diete de Pologne pour l'élection d'un roi; il est destiné aux sénateurs; & les nonces ou députés de la noblesse assistent à leurs délibérations, dont ils rendent compte à leurs constituans.

SZUCZA, (*Géograp. mod.*) les François disent *Chouza*, ville de la Prusse polonoise au palatinat de Culm, sur le bord de la Vistule, à trois lieues de Culm; elle est bâtie en briques, & a été long-tems possédée par les chevaliers teutoniques. *Long.* 36. 44. *lat.* 53. 15. (*D. J.*)

T, Subſt. maſc. (*Gramm.*) c'eſt la vingtieme lettre, & la ſeizieme conſonne de notre alphabet. Nous la nommons *té* par un *é* fermé; il vaudroit mieux la nommer *te* par l'*e* muet. La conſonne correſpondante chez les Grecs eſt τ *ou* ϯ, & ils la nomment *tau*: ſi elle eſt jointe à une aſpiration; ce qui eſt l'équivalent de *th*, c'eſt θ *ou* ϑ, & ils l'appellent *théta*, expreſſion abrégée de *tau héta*, parce qu'anciennement ils exprimoient la même choſe par ΤΗ. *Voyez* H. Les Hébreux expriment la même articulation par ת, qu'ils nomment *teth*; le *t* aſpiré par ת, qu'ils appellent *thau*; & le *t* accompagné d'un ſifflement, c'eſt-à-dire, *ts* par צ, à quoi ils donnent le nom de *tsade*.

La lettre *t* repréſente une articulation linguale, dentale, & forte, dont la foible eſt *de*. *Voyez* LINGUALE. Comme linguale, elle eſt commuable avec toutes les autres articulations de même organe: comme dentale, elle ſe change plus aiſément & plus fréquemment avec les autres articulations linguales produites par le même méchaniſme; mais elle a avec ſa foible la plus grande affinité poſſible. De-là vient qu'on la trouve ſouvent employée pour *d* chez les anciens, qui ont dit *ſet*, *aput*, *quot*, *haut*, pour *ſed*, *apud*, *quod*, *haud*; & au contraire *adque* pour *atque*.

Cette derniere propriété eſt la cauſe de la maniere dont nous prononçons le *d* final, quand le mot ſuivant commence par une voyelle ou par un *h* aſpiré; nous changeons *d* en *t*, & nous prononçons *grand exemple*, *grand homme*, comme s'il y avoit *grant exemple*, *grant homme*. Ce n'eſt pas abſolument la néceſſité du méchaniſme qui nous conduit à ce changement; c'eſt le beſoin de la netteté: ſi l'on prononçoit foiblement le *d* de *grand écuyer*, comme celui de *grande écurie*, la diſtinction des genres ne ſeroit plus marquée par la prononciation.

Une permutation remarquable du *t*, c'eſt celle par laquelle nous le prononçons comme une *s*, comme dans *objection*, *patient*. *Voyez* S. Scioppius, dans ſon traité *de Orthopoeiâ*, qui eſt à la fin de ſa *Grammaire philoſophique*, nous trouve ridicules en cela: *Maximè tamen*, dit-il, *in eâ efferendâ ridiculi ſunt Galli*, *quos cùm* intentio *dicentes audias*, intentio *an* intenſio *illa ſit*, *diſcernere haud quaquam poſſis*. Il ajoute un peu plus bas: *Non poteſt vocalis poſt* I *poſita eam habere vim*, *ut ſonum illum qui* T *litteræ ſuus ac propius eſt immutet: nam ut ait Fabius*, hic eſt uſus litterarum ut cuſtodiant voces, & velut depoſitum reddant legentibus: *itaque ſi in* juſti, *ſonus litteræ* T *eſt affinis ſono* D, *ac ſine ullo ſibilo*, *non poteſt ille alius atque alius eſſe in* juſtitia.

Il abuſe, comme preſque tous les néographes, de la maxime de Quintilien: les lettres ſont véritablement deſtinées à conſerver les ſons; mais elles ne peuvent le faire qu'au moyen de la ſignification arbitraire qu'elles ont reçue de l'autorité de l'uſage, puiſqu'elles n'ont aucune ſignification propre & naturelle. Que l'on reproche à notre uſage, j'y conſens, de n'avoir pas toute la ſimplicité poſſible: c'eſt un défaut qui lui eſt commun avec les uſages de toutes les langues, & qui par conſéquent, ne nous rend pas plus ridicules en ce point, que ne le ſont en d'autres les autres nations.

La lettre & l'articulation *t* ſont euphoniques chez nous, lorſque, par inverſion, nous mettons après la troiſieme perſonne ſinguliere les mots *il*, *elle*, & *on*, & que cette troiſieme perſonne finit par une voyelle; comme *a-t-il reçu*, *aime-t-elle*, *y alla-t-on*: & dans ce cas, la lettre *t* ſe place, comme on voit, entre deux tirets. La lettre euphonique & les tirets déſignent l'union intime & indiſſoluble du ſujet, *il*, *elle*, ou *on*, avec le verbe; & le choix du *t* par préférence vient de ce qu'il eſt la marque ordinaire de la troiſieme perſonne. *Voyez* N.

T dans les anciens monumens ſignifie aſſez ſouvent *Titus* ou *Tullius*.

C'étoit auſſi une note numérale qui valoit 160; & avec une barre horiſontale au-deſſus, $\overline{T}$ vaut 160000. Le *T* avec une ſorte d'accent aigu par enhaut, valoit chez les Grecs 300; & ſi l'accent étoit en-bas, il valoit 1000 fois 300, $T_{,} = 300000$. Le ת des Hébreux vaut 9; & avec deux points diſpoſés au-deſſus horiſontalement, ת̈ vaut 9000.

Nos monnoies marquées d'un *T*, ont été frappées à Nantes. (*E. R. M. B.*)

T t t, ces trois premiers *t*, dans leur figure ſont de vrais *i* en ôtant le point & barrant la partie ſupérieure. Le quatrieme a de plus une ligne mixte renverſée à ſa partie inférieure. Ils ſe forment dans leur premiere partie du mouvement ſimple du poignet, & dans la ſeconde le poignet agit de concert avec les doigts. *Voyez les Planch. de l'Ecriture.*

T, *terme de Chirurgie*, c'eſt le nom d'un bandage ainſi dit à raiſon de ſa figure. Il eſt deſtiné à contenir l'appareil convenable à l'opération de la fiſtule à l'anus, aux maladies du périnée & du fondement. On le fait avec deux bandes longues d'une aune, & plus ou moins larges, ſuivant le beſoin. La bande tranſverſale ſert à entourer le corps ſur les hanches; la perpendiculaire eſt couſue au milieu de celle-ci; elle eſt fendue juſqu'à ſix ou huit travers de doigt de la ceinture. Le plein de cette bande paſſe entre les feſſes, & s'appuie ſur le périnée; les deux chefs ſont conduits à droite & à gauche entre la cuiſſe & les parties naturelles, pour venir s'attacher à la ceinture par un nœud en boucle de chaque côté. *Voyez* ce que nous avons dit de ce bandage à l'*article* FISTULE A L'ANUS, au *mot* FISTULE. La *figure 14. Planche XXVI.* repréſente un *T* ſimple; & la *figure 13.* montre un double *T*. Dans celui-ci il y a deux branches perpendiculaires, couſues à quatre travers de doigt de diſtance l'une de l'autre. Le double *T* convient plus particulierement pour l'opération de la taille & pour les maladies du périnée; parce qu'on croiſe les deux branches ſur le lieu malade, & qu'on laiſſe l'anus libre & à découvert: avantage que n'a point le *T* ſimple. Sur les conditions du linge propre à faire le bandage en *T*, *voyez le mot* BANDE. (*Y*)

T, *en terme de mines* ou *d'Artillerie*, ſe dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle d'un *T*, & qui ſe forme par la diſpoſition & l'arrangement des fourneaux, chambres, ou logemens, qui ſe font ſous une piece de fortification pour la faire ſauter. *Voyez* MINE. (*Q*)

T, *en Muſique*; cette lettre ſe trouve quelquefois dans les partitions, pour déſigner la partie de la taille, lorſque cette taille prend la place de la baſſe, & qu'elle eſt écrite ſur la même portée, la baſſe gardant le *tacet*. *Voyez* TAILLE.

Quelquefois dans les parties de ſymphonie le *T* ſignifie *tous* ou *tutti*, & eſt oppoſé à la lettre *S*, ou au mot *ſeul* ou *ſolo*, qui alors doit néceſſairement avoir été écrit auparavant dans la même partie.

Enfin, le *T* ou *tr*, ſur une note, marque dans la muſique italienne, ce qu'ils appellent *trillo*, & nous, *tremblement* ou *cadence*. Ce *T*, dans la muſique françoiſe, a pris la forme d'une petite croix. (*S*)

T, *dans le Commerce*, eſt d'uſage dans quelques abréviations; ainſi *TR*^{s}, abregent *traits* ou *traites*, & pour livres ſterlings, on met *L. S T. Voyez* ABRÉVIATION. *Dictionnaire de Commerce.*

T A

TA, *ou* SA, *ou* TSJA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre fruitier du Japon, dont les branches pouſſent ſans ordre dès le pié. Ses feuilles deviennent ſemblables à celles du cerifier, après avoir reſſemblé, dans leur jeuneſſe, à celles de l'évonyme; ſa fleur differe peu de la roſe des champs. La capſule ſéminale, qui eſt comme ligneuſe, s'ouvre dans ſa maturité, & donne deux ou trois ſemences, dont chacune contient un ſeul noyau de la figure d'une châtaigne, & couvert d'une écorce fort ſemblable, mais plus petit.

TAAS, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'empire Ruſſien, au pays des Samoyédes. Cette riviere ſemble tirer ſa ſource d'une vaſte forêt qui n'eſt pas loin de Jéniſcéa; & après avoir arroſé une vaſte étendue de pays, elle ſe jette dans l'Oby, à la gauche de ce fleuve. (*D. J.*)

TAATA, (*Géog. mod.*) ville de haute Egypte, entre Girgé & Cardouſſe, à une centaine de lieues du Caire, & ſeulement à un demi-mille du rivage du Nil. Paul Lucas ne dit que des menſonges ſur cette ville; la montagne qui borne le Nil, les grottes de la montagne, les tombeaux, & le ſerpent qui s'y trouvent. (*D. J.*)

TAAUT, ſ. m. (*Mythol. Egypt.*) *Taautes*, *Taautus*, *Thautes*, *Theuth*, *Thot*, *Thooth*, *Thoith*, &c. car ce mot eſt écrit dans les auteurs de toutes ces manieres différentes; c'eſt le nom propre d'un dieu des Egyptiens, & autres peuples; tout ce que nous en ſavons nous vient de Sanchoniaton, par Euſebe qui même, ſelon les apparences, ne nous a pas toujours rendu les vrais détails de l'auteur égyptien. (*D. J.*)

TABA *ou* TABO-SEIL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel les Negres qui habitent la côte de grain en Afrique déſignent leur roi, dont le pouvoir eſt très-arbitraire, vû que les peuples le regardent comme un être d'une nature fort ſupérieure à la leur. Sentiment qui eſt fortifié par les prêtres du pays, qui, comme en beaucoup d'autres endroits, ſont les plus fermes ſupports de la tyrannie & du deſpotiſme, lorſqu'ils n'y ſont point ſoumis eux-mêmes.

TABAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) herbe originaire des pays chauds, ammoniacale, âcre, cauſtique, narcotique, vénéneuſe, laquelle cependant préparée par l'art, eſt devenue dans le cours d'un ſiecle, par la biſarrerie de la mode & de l'habitude, la plante la plus cultivée, la plus recherchée, & l'objet des délices de preſque tout le monde qui en fait uſage, ſoit par le nez, en poudre; ſoit en fumée, avec des pipes; ſoit en machicatoire, ſoit autrement.

On ne la connoît en Europe, que depuis la découverte de l'Amérique, par les Eſpagnols; & en France, depuis l'an 1560. On dit qu'Hermandès de Tolede, eſt un des premiers qui l'ait envoyée en Eſpagne & en Portugal. Les auteurs la nomment en latin *nicotiana*, *petunum*, *tabacum*, &c. Les Amériquains qui habitent le continent l'appellent *pétun*, & ceux des îles *yolt*.

Les François lui ont auſſi donné ſucceſſivement différens noms. Premierement, ils l'appellerent *nicotiane*, de Jean Nicot, ambaſſadeur de François II. auprès de Sébaſtien, roi de Portugal en 1559, 1560, & 1561; miniſtre connu des ſavans par divers ouvrages, & principalement par ſon Dictionnaire françois-latin, *in-fol.* dont notre langue ne peut ſe paſſer. Il envoya cette plante de Portugal en France, avec de la graine pour en ſemer, dont il fit préſent à Catherine de Médicis, d'où vient qu'on la nomma *herbe à la reine*. Cette princeſſe ne put cependant jamais la faire appeller *médicée*. Enſuite on nomma le tabac, *herbe du grand-prieur*, à cauſe du grand-prieur de France de la maiſon de Lorraine qui en uſoit beaucoup; puis l'*herbe de ſainte-croix* & l'*herbe de tournabon*, du nom des deux cardinaux, dont le dernier étoit nonce en France, & l'autre en Portugal; mais enfin, on s'eſt réduit à ne plus l'appeller que *tabac*, à l'exemple des Eſpagnols, qui nommoient *tabaco*, l'inſtrument dont ils ſe ſervoient pour former leur *pétun*.

Sa racine eſt annuelle; ſon calice eſt ou long, tubuleux, & partagé en cinq quartiers longs & aigus; ou ce calice eſt court, large, & partagé en cinq quartiers obtus. Sa fleur eſt monopétale, en entonnoir, découpée en cinq ſegmens aigus & profonds, étendus en étoile; elle a cinq étamines: ſon fruit eſt membraneux, oblong, rondelet, & diviſé par une cloiſon en deux cellules.

On compte quatre eſpeces principales de *tabac*; ſavoir, 1°. *nicotiana major*, *latifolia*, C. B. P. en françois grand *tabac*, grand *pétun*; 2°. *nicotiana major*, *anguſti folia*, *I. R. B.* C. B. P. 3°. *nicotiana minor*, C. B. P. 4°. *minor*, *foliis rugoſioribus*.

La premiere eſpece pouſſe une tige à la hauteur de cinq ou ſix piés, groſſe comme le pouce, ronde, velue, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles ſont très-larges, épaiſſes, mollaſſes, d'un verd ſale, d'environ un pié de long, ſans queue, velues, un peu pointues, nerveuſes, glutineuſes au toucher, d'un goût âcre & brûlant. Ses fleurs croiſſent au ſommet des tiges; elles ſont d'un rouge pâle, diviſées par les bords en cinq ſegmens, & reſſemblant à de longs tubes creux. Ses vaiſſeaux ſéminaux ſont longs, pointus par le bout, diviſés en deux loges, & pleins d'un grand nombre de petites ſemences brunes. Sa racine eſt fibreuſe, blanche, d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur fort nauſéabonde. Cette eſpece diminue conſidérablement en ſéchant, & comme on dit aux îles, à la pente; cette diminution eſt cauſe que les Anglois en font moins de cas que de la ſeconde eſpece. En échange, c'eſt celle qu'on préfere pour la culture en Allemagne, du côté d'Hanovre & de Strasbourg, parce qu'elle eſt moins délicate.

La ſeconde eſpece differe de la précédente, en ce que ſes feuilles ſont plus étroites, plus pointues, & attachées à leur tige par des queues aſſez longues; ſon odeur eſt moins forte; ſa fumée plus douce & plus agréable au fumeur. On cultive beaucoup cette eſpece dans le Bréſil, à Cuba, en Virginie & en d'autres lieux de l'Amérique, où les Anglois ont des établiſſemens.

La troiſieme eſpece vient des Colonies françoiſes dans les Indes occidentales, & elle réuſſit fort bien dans nos climats.

La quatrieme eſpece nommée petit *tabac* anglois, eſt plus baſſe & plus petite que les précédentes. Ses tiges rondes & velues, s'élevent à deux ou trois piés de hauteur. Ses feuilles inférieures ſont aſſez larges, ovales, émouſſées par la pointe, & gluantes au toucher; elles ſont plus petites que les feuilles des autres eſpeces de *tabacs*; celles qui croiſſent ſur les tiges ſont auſſi plus petites que les inférieures, & ſont rangées alternativement. Ses fleurs ſont creuſes & en entonnoir; leurs feuilles ſont diviſées par le bord en cinq ſegmens; elles ſont d'un verd jaunâtre, & placées dans des calices velus. Ce *tabac* a la ſemence plus groſſe que la premiere eſpece; cette ſemence ſe forme dans des vaiſſeaux ſéminaux; on la ſeme dans des jardins, & elle fleurit en Juillet & en Août.

Toutes les nicotianes dont on vient de parler, ſont cultivées dans les jardins botaniques par curioſité; mais le *tabac* ſe cultive pour l'uſage en grande quan-

rité dans plusieurs endroits de l'Amérique, sur-tout dans les îles Antilles, en Virginie, à la Havane, au Bréfil, auprès de la ville de Comana, & c'est ce dernier qu'on nomme *tabac* de Verine.

Le *tabac* croît aussi par-tout en Perse, particulierement dans la Susiane, à Hamadan, dans la Caramanie déserte, & vers le sein Persique; ce dernier est le meilleur. On ne sait point si cette plante est originaire du pays, ou si elle y a été transportée. On croit communément qu'elle y a passé d'Égypte, & non pas des Indes orientales.

Il nous vient du *tabac* du levant, des côtés de Grece & l'Archipel, par feuilles attachées ensemble. Il s'en cultive aussi beaucoup en Allemagne & en Hollande. Avant que sa culture fût prohibée en France, elle y étoit très-commune, & il réussissoit à merveille, particulierement en Guyenne, du côté de Bordeaux & de Clerac, en Bearn, vers Pau; en Normandie, aux environs de Léry; & en Artois, près Saint-Paul.

On ne peut voir, sans surprise, que la poudre ou la fumée d'une herbe vénéneuse, soit devenue l'objet d'une sensation délicate presque universelle: l'habitude changée en passion, a promptement excité un zele d'intérêt pour perfectionner la culture & la fabrique d'une chose si recherchée; & la nicotiane est devenue par un goût général, une branche très-étendue du commerce de l'Europe, & de celui d'Amérique.

A peine fut-elle connue dans les jardins des curieux, que divers médecins, amateurs des nouveautés, l'employerent intérieurement & extérieurement, à la guérison des maladies. Ils en tirerent des eaux distillées, & de l'huile par infusion ou par distillation; ils en préparerent des sirops & des onguens qui subsistent encore aujourd'hui.

Ils la recommanderent en poudre, en fumée, en machicatoire, en errhine, pour purger, disoient-ils, le cerveau & le décharger de sa pituite surabondante. Ils louerent ses feuilles appliquées chaudes pour les tumeurs œdémateuses, les douleurs de jointures, la paralysie, les furoncles, la morsure des animaux venimeux; ils recommanderent aussi ces mêmes feuilles broyées avec du vinaigre, ou incorporées avec des graisses en onguent, & appliquées à l'extérieur pour les maladies cutanées; ils en ordonnerent la fumée, dirigée dans la matrice, pour les suffocations utérines; ils vanterent la fumée, le suc & l'huile de cette herbe, comme un remede odontalgique; ils en prescrivirent le sirop dans les toux invétérées, l'asthme, & autres maladies de la poitrine. Enfin, ils inonderent le public d'ouvrages composés à la louange de cette plante; tels sont ceux de Monardes, d'Everhartus, de Néander, *&c.*

Mais plusieurs autres Médecins, éclairés par une théorie & une pratique plus savante, penserent bien différemment des propriétés du *tabac* pour la guérison des maladies; ils jugerent avec raison, qu'il n'y avoit presque point de cas où son usage dût être admis. Son âcreté, sa causticité, sa qualité narcotique le prouvent d'abord. Sa saveur nauséabonde est un signe de sa vertu émétique & cathartique; cette saveur qui est encore brûlante & d'une acrimonie qui s'attache fortement à la gorge, montre une vertu purgative très-irritante. Mais en même tems que la nicotiane a ces qualités, son odeur fœtide indique qu'elle agit par stupéfaction sur les esprits animaux, de même que le stramonium, quoiqu'on ne puisse expliquer comment elle possede à la fois une vertu stimulante & somnifere; peut-être que sa *narcoticité* dépend de la vapeur huileuse & subtile, dans laquelle son odeur consiste.

Sa poudre forme par la seule habitude, une titilation agréable sur les nerfs de la membrane pituitaire. Elle y excite dans le commencement des mouvemens convulsifs, ensuite une sensation plus douce, & finalement, il faut pour réveiller le chatouillement, que cette poudre soit plus aiguisée & plus pénétrante. C'est ce qui a engagé des détailleurs pour débiter leur *tabac* aux gens qui en ont fait un long usage, de le suspendre dans des retraits, afin de le rendre plus âcre, plus piquant, plus fort; & il faut avouer que l'analogie est bien trouvée. D'autres le mettent au karabé pour l'imbiber tout-d'un-coup d'une odeur ammoniacale, capable d'affecter l'organe usé de l'odorat.

La fumée du *tabac* ne devient un plaisir à la longue, que par le même méchanisme; mais cette habitude est plus nuisible qu'utile. Elle prive l'estomac du suc salivaire qui lui est le plus nécessaire pour la digestion; aussi les fumeurs sont-ils obligés de boire beaucoup pour y remédier, & c'est par cette raison que le *tabac* supplée dans les camps à la modicité des vivres du malheureux soldat.

La *machication* du *tabac* a les mêmes inconvéniens, outre qu'elle gâte l'haleine, les dents, & qu'elle corrode les gencives.

Ceux qui se sont avisés d'employer pour remede le *tabac*, en petits cornets dans les narines, & de l'y laisser pendant le sommeil, ont bien-tôt éprouvé le mauvais effet de cette herbe; car ses parties huileuses & subtiles, tombant dans la gorge & dans la trachée-artere, causent au réveil, des toux séches & des vomissemens violens.

Quant à l'application extérieure des feuilles du *tabac*, on a des remedes beaucoup meilleurs dans toutes les maladies, pour lesquelles on vante l'efficace de ce topique. Sa fumigation est très-rarement convenable dans les suffocations de la matrice.

L'huile du *tabac* irrite souvent le mal des dents; & quand elle le dissipe, ce n'est qu'après avoir brûlé le nerf par sa causticité. Si quelques personnes ont appaisé leurs douleurs de dents, en fumant la nicotiane, ce sont des gens qui ont avalé de la fumée, & qui s'en sont enyvrés. On ne persuadera jamais aux Physiciens qui connoissent la fabrique délicate des poumons, que le sirop d'une plante âcre & caustique soit recommandable dans les maladies de la poitrine.

La décoction des feuilles de *tabac* est un vomitif, qu'il n'est guere permis d'employer, soit de cette maniere, soit en remede, que dans les cas les plus pressans, comme dans l'apoplexie & la léthargie.

L'huile distillée de cette plante est un si puissant émétique, qu'elle excite quelquefois le vomissement, en mettant pendant quelque tems le nez sur la fiole dans laquelle on la garde. Un petit nombre de gouttes de cette huile injectées dans une plaie, cause des accidens mortels, comme l'ont prouvé des expériences faites sur divers animaux, par Harderus & Redi.

Si quelque recueil académique contient des observations ridicules à la louange du *tabac*, ce sont assurément les mémoires des curieux de la nature; mais on n'est pas plus satisfait de celles qu'on trouve dans la plûpart des auteurs contre l'usage de cette plante. Un Pauli, par exemple, nous assure que le *tabac* qu'on prend en fumée, rend le crâne tout noir. Un Borrhy, dans une lettre à Bartholin, lui mande, qu'une personne s'étoit tellement desséchée le cerveau à force de prendre du *tabac*, qu'après sa mort on ne lui trouva dans la tête qu'un grumeau noir, composé de membranes. Il est vrai que dans le tems de tous ces écrits, le *tabac* avoit allumé une guerre civile entre les Médecins, pour ou contre son usage, & qu'ils employerent sans scrupule, le vrai & le faux pour faire triompher leur parti. Le roi Jacques lui-même, se mêla de la querelle; mais si son regne ne

fut qu'incapacité, ſon érudition n'étoit que pédanterie. (*D. J.*)

TABAC, *culture du*, (*Comm.*) ce fut vers l'an 1520 que les Eſpagnols trouverent cette plante dans le Jucatan, province de la Terre-ferme; & c'eſt delà que ſa culture a paſſé à Saint-Domingue, à Mariland, & à la Virginie.

Vers l'an 1560, Jean Nicot, à ſon retour de Portugal, préſenta cette plante à Catherine de Médicis; ce qui fit qu'on l'appella *la nicotiane*. Le cardinal de Sainte-Croix & Nicolas Tornaboni la vanterent en Italie ſous le nom d'*herbe ſainte*, que les Eſpagnols lui avoient donné à cauſe de ſes vertus. Cependant l'herbe ſainte, loin d'être également accueillie de tout le monde, alluma la guerre entre les Savans; les ignorans en grand nombre y prirent parti, & les femmes mêmes ſe déclarerent pour ou contre une choſe qu'elles ne connoiſſoient pas mieux que les affaires ſérieuſes qui ſe paſſoient alors en Europe, & qui en changerent toute la face.

On fit plus de cent volumes à la louange ou au blâme du *tabac*; un allemand nous en a conſervé les titres. Mais malgré les adverſaires qui attaquerent l'uſage de cette plante, ſon luxe ſéduiſit toutes les nations, & ſe répandit de l'Amérique juſqu'au Japon.

Il ne faut pas croire qu'on le combattit ſeulement avec la plume; les plus puiſſans monarques le proſcrivirent très-ſévérement. Le grand duc de Moſcovie, Michel Féderowits, voyant que la capitale de ſes états, bâtie de maiſons de bois, avoit été preſque entierement conſumée par un incendie, dont l'imprudence des fumeurs qui s'endormoient la pipe à la bouche, fut la cauſe, défendit l'entrée & l'uſage du *tabac* dans ſes états; premierement ſous peine de la baſtonnade, qui eſt un châtiment très-cruel en ce pays-là; enſuite ſous peine d'avoir le nez coupé; & enfin, de perdre la vie. Amurath IV. empereur des Turcs, & le roi de Perſe Scach-Sophi firent les mêmes défenſes dans leurs empires, & ſous les mêmes peines. Nos monarques d'occident, plus ruſés politiques, chargerent de droits exorbitans l'entrée du *tabac* dans leurs royaumes, & laiſſerent établir un uſage qui s'eſt à la fin changé en néceſſité. On mit en France en 1629 trente ſols par livre d'impôt ſur le pétun, car alors le *tabac* s'appelloit ainſi; mais comme la conſommation de ce nouveau luxe eſt devenue de plus en plus conſidérable, on en a multiplié proportionnellement les plantations dans tous les pays du monde. On peut voir la maniere dont elles ſe font à Ceylan, dans les *Tranſact. philoſ. n°. 278. p. 1145 & ſuiv.* Nous avons ſur-tout des ouvrages précieux écrits en anglois, ſur la culture du *tabac* en Mariland & en Virginie; en voici le précis fort abrégé.

On ne connoît en Amérique que quatre ſortes de *tabacs*; le petun, le *tabac* à langue, le *tabac* d'amazone, & le *tabac* de Verine; ces quatre eſpeces fleuriſſent & portent toutes de la graine bonne pour ſe reproduire; toutes les quatre peuvent croître à la hauteur de 5 ou 6 piés de haut, & durer pluſieurs années, mais ordinairement on les arrête à la hauteur de deux piés, & on les coupe tous les ans.

Le *tabac* demande une terre graſſe, médiocrement forte, unie, profonde, & qui ne ſoit pas ſujette aux inondations; les terres neuves lui ſont infiniment plus propres que celles qui ont déja ſervi.

Après avoir choiſi ſon terrein, on mêle la graine du *tabac* avec ſix fois autant de cendre ou de ſable, parce que ſi on la ſemoit ſeule, ſa petiteſſe la feroit pouſſer trop épais, & il ſeroit impoſſible de tranſplanter la plante ſans l'endommager. Quand la plante a deux pouces d'élevation hors de terre, elle eſt bonne à être tranſplantée. On a grand ſoin de ſarcler les couches, & de n'y laiſſer aucunes mauvaiſes herbes, dès que l'on peut diſtinguer le *tabac*; il doit toujours être ſeul & bien net.

Le terrein étant nettoyé, on le partage en allées diſtantes de trois piés les unes des autres, & paralleles, ſur leſquelles on plante en quinconce des piquets éloignés les uns des autres de trois piés. Pour cet effet, on étend un cordeau diviſé de trois en trois piés par des nœuds, ou quelques autres marques apparentes, & l'on plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque.

Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau, on le leve, on l'étend trois piés plus loin, obſervant que le premier nœud ou marque ne correſponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantés, mais au milieu de l'eſpace qui ſe trouve entre deux piquets, & on continue de marquer ainſi tout le terrain avec des piquets, afin de mettre les plantes au lieu des piquets, qui, de cette maniere, ſe trouvent plus en ordre, plus aiſées à ſarcler, & éloignées les unes des autres ſuffiſamment pour prendre la nourriture qui leur eſt néceſſaire. L'expérience fait connoître qu'il eſt plus à-propos de planter en quinconce, qu'en quarré, & que les plantes ont plus d'eſpace pour étendre leurs racines, & pouſſer les feuilles, que ſi elles faiſoient des quarrés parfaits.

Il faut que la plante ait au-moins ſix feuilles pour pouvoir être tranſplantée. Il faut encore que le tems ſoit pluvieux ou tellement couvert, que l'on ne doute point que la pluie ne ſoit prochaine; car de tranſplanter en tems ſec, c'eſt riſquer de perdre tout ſon travail & ſes plantes. On leve les plantes doucement, & ſans endommager les racines. On les couche proprement dans des paniers, & on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci ſont munis d'un piquet d'un pouce de diametre, & d'environ quinze pouces de longueur, dont un bout eſt pointu, & l'autre arrondi.

Ils font avec cette eſpece de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils levent, & y mettent une plante bien droite, les racines bien étendues: ils l'enfoncent juſqu'à l'œil, c'eſt-à-dire, juſqu'à la naiſſance des feuilles les plus baſſes, & preſſent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle ſoutienne la plante droite ſans la comprimer. Les plantes ainſi miſes en terre, & dans un tems de pluie, ne s'arrêtent point, leurs feuilles ne ſouffrent pas la moindre altération, elles reprennent en 24 heures, & profitent à merveille.

Un champ de cent pas en quarré contient environ dix mille plantes: on compte qu'il faut quatre perſonnes pour les entretenir, & qu'elles peuvent rendre quatre mille livres peſant de *tabac*, ſelon la bonté de la terre, le tems qu'on a planté, & le ſoin qu'on en a pris; car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a plus rien à faire, quand la plante eſt une fois en terre. Il faut travailler ſans ceſſe à ſarcler les mauvaiſes herbes, qui conſommeroient la plus grande partie de ſa nourriture. Il faut l'arrêter, la rejettonner, ôter les feuilles piquées de vers, de chenilles, & autres inſectes; en un mot avoir toujours les yeux & les mains deſſus juſqu'à ce qu'elle ſoit coupée.

Lorſque les plantes ſont arrivées à la hauteur de deux piés & demi ou environ, & avant qu'elles fleuriſſent, on les arrête, c'eſt-à-dire, qu'on coupe le ſommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître & de fleurir; & en même tems on arrache les feuilles les plus baſſes, comme plus diſpoſées à toucher la terre, & à ſe remplir d'ordures. On ôte auſſi toutes celles qui ſont viciées, piquées de vers, ou qui ont quelque diſpoſition à la pourriture, & on ſe contente de laiſſer huit ou dix feuilles tout-au-plus ſur chaque tige, parce que ce petit nombre bien entretenu rend beaucoup plus de *tabac*, & d'une qua-

lité infiniment meilleure, que si on laissoit croître toutes celles que la plante pourroit produire. On a encore un soin particulier d'ôter tous les bourgeons ou rejettons que la force de la sève fait pousser entre les feuilles & la tige; car outre que ces rejettons ou feuilles avortées ne viendroient jamais bien, elles attireroient une partie de la nourriture des véritables feuilles qui n'en peuvent trop avoir.

Depuis que les plantes sont arrêtées jusqu'à leur parfaite maturité, il faut cinq à six semaines, selon que la saison est chaude, que le terrein est exposé, qu'il est sec ou humide. On visite pendant ce tems-là, au-moins deux ou trois fois la semaine, les plantes pour les rejettonner, c'est-à-dire en arracher tous les rejettons, fausses tiges ou feuilles, qui naissent tant sur la tige qu'à son extrémité, ou auprès des feuilles.

Le *tabac* est ordinairement quatre mois ou environ en terre, avant d'être en état d'être coupé. On connoît qu'il approche de sa maturité, quand ses feuilles commencent à changer de couleur, & que leur verdeur vive & agréable, devient peu-à-peu plus obscure: elles panchent alors vers la terre, comme si la queue qui les attache à la tige, avoit peine à soutenir le poids du suc dont elles sont remplies: l'odeur douce qu'elles avoient, se fortifie, s'augmente, & se répand plus au loin. Enfin quand on s'apperçoit que les feuilles cassent plus facilement lorsqu'on les ploie, c'est un signe certain que la plante a toute la maturité dont elle a besoin, & qu'il est tems de la couper.

On attend pour cela que la rosée soit tombée, & que le soleil ait desséché toute l'humidité qu'elle avoit répandue sur les feuilles: alors on coupe les plantes par le pié. Quelques-uns les coupent entre deux terres, c'est-à-dire, environ un pouce au-dessous de la superficie de la terre; les autres à un pouce ou deux au-dessus; cette derniere maniere est la plus usitée. On laisse les plantes ainsi coupées auprès de leurs souches le reste du jour, & on a soin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le soleil les échauffe également de tous les côtés, qu'il consomme une partie de leur humidité, & qu'il commence à exciter une fermentation nécessaire pour mettre leur suc en mouvement.

Avant que le soleil se couche, on les transporte dans la case qu'on a préparée pour les recevoir, sans jamais laisser passer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la rosée qui est très-abondante dans ces climats chauds, rempliroit leurs pores ouverts par la chaleur du jour précédent, & en arrêtant le mouvement de la fermentation déjà commencée, elle disposeroit la plante à la corruption & à la pourriture.

C'est pour augmenter cette fermentation, que les plantes coupées & apportées dans la case, sont étendues les unes sur les autres, & couvertes de feuilles de balisier amorties, ou de quelques nattes, avec des planches par-dessus, & des pierres pour les tenir en sujétion: c'est ainsi qu'on les laisse trois ou quatre jours, pendant lesquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles françoises, elles ressuent, après quoi on les fait secher dans les cases ou sueries.

On y construit toujours ces maisons à portée des plantations; elles sont de différentes grandeurs, à proportion de l'étendue des plantations; on les bâtit avec de bons piliers de bois fichés en terre & bien traversé par des poutres & poutrelles, pour soutenir le corps du bâtiment. Cette carcasse faite, on la garnit de planches, en les posant l'une sur l'autre, comme l'on borde un navire, sans néanmoins que ces planches soient bien jointes; elles ne sont attachées que par des chevilles de bois.

La couverture de la maison est aussi couverte de planches, attachées l'une sur l'autre sur les chevrons, de maniere que la pluie ne puisse entrer dans la maison: & cependant on observe de laisser une ouverture entre le toit & le corps du bâtiment, enforte que l'air y passe sans que la pluie y entre, parce qu'on entend bien que le toit doit déborder le corps du bâtiment. On n'y fait point de fenêtres, on y voit assez clair, le jour y entrant suffisamment par les portes & par les ouvertures pratiquées entre le toit & le corps du bâtiment.

Le sol ordinaire de ces maisons est la terre même; mais comme on y pose les *tabacs*, & que dans des tems humides la fraîcheur peut les humecter & les corrompre, il est plus prudent de faire des planchers, que l'on forme avec des poutrelles & des planches chevillées par-dessus. La hauteur du corps du bâtiment est de quinze à seize piés, celle du toit jusqu'au faîte de dix à douze piés.

En-dedans du bâtiment, on y place en-travers de petits chevrons qui sont chacun de deux pouces & demi en quarré; le premier rang est posé à un pié & demi ou deux piés au-dessous du faîte, le deuxieme rang à quatre piés & demi au-dessous, le troisieme de même, *&c.* jusqu'à la hauteur de l'homme: les chevrons sont rangés à cinq piés de distance l'un de l'autre, ils servent à poser les gaulettes, auxquelles on pend les plantes de *tabac*.

Dès que le *tabac* a été apporté dans des civieres à la suerie; on le fait rafraîchir en étendant sur le plancher des lits de trois plantes couchées l'une sur l'autre. Quand il s'est rafraîchi environ douze heures, on passe dans le pié de chaque plante une brochette de bois, d'une façon à pouvoir être accrochée & tenir aux gaulettes, & tout-de-suite on les met ainsi à la pente, en observant de ne les point presser l'une contre l'autre. On laisse les plantes à la pente jusqu'à ce que les feuilles soient bien seches; alors on profite du premier tems humide qui arrive, & qui permet de les manier sans les briser. Dans ce tems favorable on détache les plantes de la pente, & à mesure on arrache les feuilles de la tige, pour en former des manoques; chaque manoque est composée de dix à douze feuilles, & elle se lie avec une feuille. Quand la manoque n'a point d'humidité, & qu'elle peut être pressée, on la met en boucaux.

Le *tabac* fort de Virginie, se cultive encore avec plus de soin que le *tabac* ordinaire, & chaque manoque de ce *tabac* fort, n'est composée que de quatre à six feuilles, fortes, grandes, & qui doivent être d'une couleur de marron foncé; on voit par-là, qu'on fait en Virginie deux sortes de manoques de *tabac*, qu'on nomme premiere & seconde sorte.

Quant au merrain des boucaux, on se sert pour le faire du chêne blanc, qui est un bois sans odeur; d'autres sortes de bois sont également bons pourvu qu'ils n'ayent point d'odeur. On distribue le bois en merrain, au-moins six mois avant que d'être employé. Les boucaux se font tous d'une même grandeur; ils ont 4 piés de haut sur 32 pouces de diametre dans leur milieu; ils contiennent cinq ou 600 liv. de *tabac* seulement pressées par l'homme, & jusqu'à mille livres lorsqu'ils sont pressés à la presse; les boucaux du *tabac* fort, pesent encore davantage.

Telle est la culture du *tabac* que les fermiers de France achetent des Anglois pour environ quatre millions chaque année. Il est vrai cependant que quand le revenu du *tabac* seroit, comme on l'a dit, pour eux de quarante millions par an, il ne surpasseroit pas encore ce que la Louisiane mise en valeur pour cette denrée, produiroit annuellement à l'état au bout de quinze ans; mais jamais les *tabacs* de la Louisiane ne seront cultivés & achetés sans la liberté du commerce. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TABAC, *manufacture de.* Le *tabac* regardé comme plante usuelle & de pur agrément, n'est connu en

France que depuis environ 1600. Le premier arrêt qui survint à ce sujet, fut pour en défendre l'usage, que l'on croyoit pernicieux à la santé; ce préjugé fut promptement détruit par la certitude du contraire, & le goût pour le *tabac* s'étendit assez généralement & en très peu de tems dans toute l'Europe; il est devenu depuis un objet important de commerce qui s'est accru de jour en jour. Cette denrée s'est vendue librement en France au moyen d'un droit de 30 sols qu'elle payoit à l'entrée jusqu'en 1674, qu'il en a été formé un privilege exclusif qui depuis a subsisté presque sans interruption.

A mesure que le goût de cette denrée prenoit faveur en France, il s'y établissoit des plantations, on la cultivoit même avec succès dans plusieurs provinces; mais la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de faire concourir cette liberté avec le soutien du privilege, fit prendre le parti de supprimer toutes plantations dans l'intérieur de l'extension du privilege; on s'est servi depuis de feuilles de différens crûs étrangers en proportion & en raison de qualité des fabriques auxquelles chacun d'eux s'est trouvé propre.

Les matieres premieres que l'on emploie dans les manufactures de France, sont les feuilles de Virginie, de la Louisiane, de Flandres, d'Hollande, d'Alsace, du Palatinat, d'Ukraine, de Pologne & de Levant.

Les feuilles de l'Amérique en général, & surtout celles connues sous le nom de *l'inspection de Virginie*, sont celles qui pour le corps & la qualité conviennent le mieux à la fabrique des *tabacs* destinés pour la rape, celles d'Hollande entrent avec succès dans la composition des mêmes *tabacs*; parmi tous ces crûs différens, les feuilles les plus jaunes, les plus légeres & les moins piquantes, sont celles qui réussissent le mieux pour les *tabacs* destinés à fumer, & par cette raison celles du Levant & celles du Mariland y sont très-propres.

Il seroit difficile de fixer le degré de supériorité d'un crû sur l'autre; cela dépend entierement des tems plus ou moins favorables que la plante a essuyés pendant son séjour sur terre, de la préparation qui a été donnée aux feuilles après la récolte, & des précautions que l'on a prises ensuite pour les conserver & les employer dans leur point de maturité; de même il ne peut y avoir de procédé fixe sur la composition des *tabacs*; on doit avoir pour principe unique, lorsque le goût du consommateur est connu, d'entretenir chaque fabrique dans la plus parfaite égalité; c'est à quoi on ne parvient qu'avec une très grande connoissance des matieres, une attention suivie sur la qualité actuelle, non-seulement du crû, mais, pour ainsi dire, de chaque feuille que l'on emploie; l'expérience dicte ensuite s'il convient de faire des mélanges, & en quelle proportion ils doivent être faits.

Une manufacture de *tabacs* n'exige ni des machines d'une méchanique compliquée, ni des ouvriers d'une intelligence difficile à rencontrer; cependant les opérations en apparence les plus simples demandent la plus singuliere attention; rien n'est indifférent depuis le choix des matieres jusqu'à leur perfection.

Il se fabrique des *tabacs* sous différentes formes qui ont chacune leur dénomination particuliere & leur usage particulier.

Les *tabacs* en carottes destinés à être rappés & ceux en rolles propres pour la pipe, font l'objet principal de la consommation.

On se contentera donc de faire ici le détail des opérations nécessaires pour parvenir à former des roles & des carottes, & on a cru ne pouvoir donner une idée plus nette & plus précise de cette manœuvre, qu'en faisant passer le lecteur, pour ainsi dire, dans chacun des atteliers qui la composent, par le moyen des Planches placées suivant l'ordre du travail, avec une explication relative à chacune.

Mais pour n'être point arrêté dans le détail de la fabrication, il paroît nécessaire de le faire précéder de quelques réflexions, tant sur les bâtimens nécessaires pour une manufacture & leur distribution, que sur les magasins destinés à contenir les matieres premieres & celles qui sont fabriquées.

Magasins. L'exposition est la premiere de toutes les attentions que l'on doit avoir pour placer les magasins; le soleil & l'humidité sont également contraires à la conservation des *tabacs*.

Les magasins destinés pour les matieres premieres doivent être vastes, & il en faut de deux especes, l'une pour contenir les feuilles anciennes qui n'ont plus de fermentation à craindre, & l'autre pour les feuilles plus nouvelles qui devant encore fermenter, doivent être souvent remuées, travaillées & empilées à différentes hauteurs.

La qualité des matieres de chaque envoi est reconnue à son entrée dans la manufacture, & les feuilles sont placées sans confusion dans les magasins qui leur sont propres, afin d'être employées dans leur rang, lorsqu'elles sont parvenues à leur vrai point de maturité; sans cette précaution, on doit s'attendre à n'éprouver aucun succès dans la fabrication, & à essuyer des pertes & des déchets très-considérables.

Il ne faudroit pour les *tabacs* fabriqués que des magasins de peu d'étendue, si les *tabacs* pouvoient s'exposer en vente à la sortie de la main de l'ouvrier; mais leur séjour en magasin est un dernier degré de préparation très-essentiel; ils doivent y essuyer une nouvelle fermentation indispensable pour revivifier les sels dont l'activité s'étoit assoupie dans le cours de la fabrication; ces magasins doivent être proportionnés à la consommation, & doivent contenir une provision d'avance considérable.

A l'égard de l'exposition, elle doit être la même que pour les matieres premieres, & on doit observer de plus d'y ménager des ouvertures en oppositions droites, afin que l'air puisse y circuler & se renouveller sans cesse.

Bâtimens & atteliers. Les magasins de toute espece dans une manufacture de *tabac* devant supporter des poids énormes, il est bien difficile de pouvoir les établir assez solidement sur des planchers; on doit, autant qu'il est possible, les placer à rez-de-chaussée; la plûpart des atteliers de la fabrique sont nécessairement dans le même cas, parce que les uns sont remplis de matieres préparées entassées, & les autres de machines dont l'effort exige le terrein le plus solide; ainsi les bâtimens destinés à l'exploitation d'une manufacture de *tabac*, doivent occuper une superficie considérable.

Cependant rien n'est plus essentiel que de ne pas excéder la proportion nécessaire à une manutention facile; sans cette précaution, on se mettroit dans le cas de multiplier beaucoup la main-d'œuvre, d'augmenter la perte & le dépérissement des matieres, & de rendre la régie plus difficile & moins utile.

Opérations de la fabrique. I. opération, Epoulardage. L'*époulardage* est la premiere de toutes les opérations de la fabrique; elle consiste à séparer les manoques (on appelle *manoque* une poignée de feuilles plus ou moins forte, suivant l'usage du pays, & liée par la tête par une feuille cordée), à les frotter assez sous la main pour démastiquer les feuilles, les ouvrir, & les dégager des sables & de la poussiere dont elles ont pu se charger.

Dans chaque manoque ou botte de feuilles de quelque crû qu'elles viennent, il s'en trouve de qualités différentes; rien de plus essentiel que d'en faire un triage exact; c'est de cette opération que dépend le succes d'une manufacture, il en résulte aussi une très-

grande économie par le bon emploi des matieres; on ne sauroit avoir un chef trop consommé & trop vigilant pour préfider à cet attelier.

Il faut, pour placer convenablement cet attelier, une piece claire & spacieuse, dans laquelle on puisse pratiquer autant de bailles ou cases, que l'on admet de triage dans les feuilles.

Les ouvriers de cet attelier ont communément autour d'eux, un certain nombre de mannes; le maître-ouvrier les change lui-même à mesure, les examine de nouveau, & les place dans les cases suivant leur destination.

Sans cette précaution, ou les ouvriers jetteroient les manoques à la main dans les cases & confondroient souvent les triages, ou ils les rangeroient par tas autour d'eux, où elles reprendroient une partie de la poussiere dont le frottement les a dépouillées.

Mouillade. La *mouillade* est la seconde opération de la fabrique, & doit former un attelier séparé, mais très-voisin de celui de l'époulardage; il doit y avoir même nombre de cases, & distribuées comme celles de l'époulardage, parce que les feuilles doivent y être transportées dans le même ordre.

Cette opération est délicate, & mérite la plus grande attention; car toutes les feuilles ne doivent point être mouillées indifféremment; on ne doit avoir d'autre objet que celui de communiquer à celles qui sont trop seches, assez de soupleſſe pour passer sous les mains des écoteurs, sans être brisées; toutes celles qui ont assez d'onction par elles-mêmes pour soutenir cette épreuve, doivent en être exceptées avec le plus grand soin.

On ne sauroit en général être trop modéré sur la mouillade des feuilles, ni trop s'appliquer à leur conserver leur qualité premiere & leur seve naturelle.

Une légere humectation est cependant ordinairement nécessaire dans le cours de la fabrication, & on en fait usage dans toutes les fabriques; chacune a sa préparation plus ou moins compolée; en France, où on s'attache plus particulierement au choix des matieres premieres, la composition des sauces est simple & très-connue; on se contente de choisir l'eau la plus nette & la plus savonneuse à laquelle on ajoute une certaine quantité de sel marin proportionnée à la qualité des matieres.

L'Ecotage. L'écotage est l'opération d'enlever la côte principale depuis le sommet de la feuille jusqu'au talon, sans offenser la feuille; c'est une opération fort aisée, & qui n'exige que de l'agilité & de la soupleſſe dans les mains de l'ouvrier; on se sert par cette raison par préférence, de femmes, & encore plus volontiers d'enfans qui dès l'âge de six ans peuvent y être employés; ils enlevent la côte plus nette, la pincent mieux & plus vite; la beauté du *tabac* dépend beaucoup de cette opération; la moindre côte qui se trouve dans les *tabacs* fabriqués, les dépare, & indispose les consommateurs; ainsi on doit avoir la plus singuliere attention à n'en point souffrir dans la masse des déchets, & on ne sauroit pour cet effet les examiner trop souvent, avant de les livrer aux fileurs.

On doit observer, que quoique la propreté soit essentielle dans tout le cours de la fabrication, & contribue pour beaucoup à la bonne qualité du *tabac*, elle est encore plus indispensable dans cet attelier que dans tout autre; on conçoit assez combien l'espece d'ouvriers que l'on y emploie, est suspecte à cet égard, & a besoin d'être surveillée.

On choisit dans le nombre des feuilles qui passent journellement en fabrique, les feuilles les plus larges & les plus fortes, que l'on reserve avec soin pour couvrir les *tabacs*; l'écotage de celles-ci forme une espece d'attelier à part, qui suit ordinairement celui des fileurs, cette opération demande plus d'attention que l'écotage ordinaire, parce que les feuilles doivent être plus exactement écotées sur toute leur longueur, & que si elles venoient à être déchirées, elles ne seroient plus propres à cet usage: on distingue ces feuilles en fabrique, par le mot de *robes*.

Toutes les feuilles propres à faire des robes, sont remises, lorsqu'elles sont écotées, aux plieurs.

L'opération du plieur consiste à faire un pli, ou rebord, du côté de la dentelure de la feuille, afin qu'elle ait plus de résistance, & ne déchire pas sous la main du fileur.

Déchets. Le mot de *déchet* est un terme adopté dans les manufactures, quoique très-contraire à sa signification propre: on appelle ainsi la masse des feuilles triées, *écotées*, qui doivent servir à composer les *tabacs* de toutes les qualités.

Ces *déchets* sont transportés de nouveau dans la salle de la mouillade; c'est alors que l'on travaille aux mélanges, opération difficile qui ne peut être conduite que par des chefs très-expérimentés & très-connoisseurs.

Il ne leur suffit pas de connoître le cru des feuilles & leurs qualités distinctives, il y a très-fréquemment des différences marquées, pour le goût, pour la seve, pour la couleur, dans les feuilles de même cru & de même récolte.

Ce sont ces différences qu'ils doivent étudier pour les corriger par des mélanges bien entendus; c'est le seul moyen d'entretenir l'égalité dans la fabrication, d'où dépendent principalement la réputation & l'accroissement des manufactures.

Lorsque les mélanges sont faits, on les mouille par couche très-légerement, avec la même sauce dont on a parlé dans l'*article* de la mouillade, & avec les mêmes précautions, c'est-à-dire uniquement pour leur donner de la soupleſſe, & non de l'humidité.

On les laisse ainsi fermenter quelque tems, jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement ressuyées; bientôt la masse prend le même ton de couleur, de goût, & de fraîcheur: alors on peut la livrer aux fileurs.

Attelier de fileurs. Il y a deux manieres de filer le *tabac*, qui sont également bonnes, & que l'on emploie indifféremment dans les manufactures; l'une s'appelle *filer à la françoise*, & l'autre *à la hollandoise*; cette derniere est la plus généralement en usage; la manufacture de Paris, sur laquelle la Planche qui répond à cet attelier a été dessinée, est montée à la hollandoise.

Il n'y a aucune préférence à donner à l'une ou l'autre de ces manieres, pour la beauté, ni pour la qualité du *tabac*; il n'y a de différence que dans la manœuvre, & elle est absolument imperceptible aux yeux. La facilité ou la difficulté de trouver des ouvriers de l'une ou l'autre espece, décident le choix.

L'opération de filer le *tabac* à la hollandoise, consiste à réunir les *soupes* ensembles, par le moyen d'un rouet, & de les couvrir d'une seconde robe, qui les enveloppe exactement.

La *soupe* est une portion de *tabac* filé à la main, de la longueur d'environ trois piés, & couverte d'une robe jusqu'à trois ou quatre pouces de chaque extrémité, ce sont les chevelures des bouts que le fileur doit réunir & hanter l'un sur l'autre.

L'habileté du fileur est de réunir ces soupes de maniere que l'endroit de la soudure soit absolument imperceptible; ce qui constitue la beauté du filage est que le *boudin* soit toujours d'une grosseur bien égale, qu'il soit bien ferme, que la couverture en soit lisse & bien tendue, & par-tout d'une couleur brune & uniforme.

Le reste de la manœuvre est détaillé dans la Planche, de la maniere la plus exacte.

Les fileurs sont les ouvriers les plus essentiels d'une manufacture, & les plus difficiles à former; il faut pour cette opération des hommes forts & ner-

veux, pour réſiſter à l'attitude contrainte, & à l'action où ils ſont toujours ; les meilleurs ſont ceux qui ont été élevés dans la manufacture, & y ont ſuivi par degré toutes les opérations ; ce qui les accoutume à une juſteſſe dans la filature, qu'une habitude de jeuneſſe peut ſeule donner.

Roleurs. Lorſque les rouets des fileurs ſont pleins, on les tranſporte dans l'attelier des *roleurs*, pour y être mis en roles, dans la forme repréſentée dans la figure.

Les roles ſont de différentes groſſeurs, ſuivant leur deſtination & leurs qualités : on obſerve généralement de tenir les cordons des roles très-ſerrés, afin que l'air ne puiſſe les pénétrer, ce qui les déſſecheroit conſidérablement ; c'eſt le dernier apprêt de ce qu'on appelle la *fabrique des roles* ; chaque role eſt enveloppé enſuite dans du papier gris, & emmagaſiné, juſqu'à ce qu'il y ait acquis par la garde, le point de maturité néceſſaire pour paſſer à la fabrique du ficelage.

Fabrique du ficelage. La fabrique du ficelage eſt regardée dans les manufactures, comme une ſeconde fabrique, parce que les *tabacs* y reçoivent une nouvelle préparation, & qu'ils ont une autre ſorte de deſtination : les *tabacs* qui reſtent en roles ſont cenſés être deſtinés uniquement pour la pipe, & ceux qui paſſent par la fabrique du ficelage, ne ſont deſtinés que pour la rape.

Lorſque les roles ont eſſuyé un dépôt aſſez conſidérable, & qu'ils ſe trouvent au point de maturité déſirable pour être mis en bouts, on les livre à la fabrique du ficelage.

Coupeurs de longueurs. La premiere opération de cette fabrique eſt de couper les cordons du role en longueurs proportionnées à celles que l'on veut donner aux bouts, y compris l'extenſion que la preſſion leur procure ; on ſe ſert à cet effet d'une matrice ferrée par les deux bouts, & d'un tranchoir. Cette manœuvre eſt ſi ſimple qu'elle ne mérite aucune explication, la ſeule attention que l'on doive prendre dans cet attelier, eſt d'accoutumer les ouvriers à ne point excéder les meſures, à tenir le couteau bien perpendiculairement, & à ne point déchirer les robes.

Attelier des preſſes. De l'attelier des coupeurs, les *longueurs* paſſent dans l'attelier des preſſes, où elles ſont employées par différens comptes, ſuivant la groſſeur que l'on veut donner aux carottes : on fait des bouts compoſés depuis deux juſqu'à huit longueurs.

On conçoit que pour amalgamer un certain nombre de bouts, filés très-ronds & très-fermes, & n'en former qu'un tout très-uni, il faut une preſſion fort conſidérable, ainſi il eſt néceſſaire que les preſſes ſoient d'une conſtruction très-forte. *Voyez* la *fig.*

Pour que le *tabac* prenne de belles formes, il faut que les moules ſoient bien ronds & bien polis, qu'ils ſoient entretenus avec la plus grande propreté, & que les arrêtes ſur-tout en ſoient bien conſervées, afin d'éviter qu'il ne ſe forme des bourlets le long des carottes, ce qui les dépare.

Ces moules ſont rangés ſur des tables de différens comptes, & les tables rangées ſous la preſſe, à cinq, ſix, & ſept rangs de hauteur, ſuivant l'intervalle des ſommiers.

Ces tables doivent être poſées bien d'aplomb en tout ſens ſous la preſſe, afin que la preſſion ſoit bien égale par-tout ; le *tabac* & la preſſe ſouffriroient de la moindre inégalité.

On doit obſerver dans un grand attelier, de ne donner à chaque preſſe qu'un certain nombre de tours à la fois, & de les mener ainſi par degré, juſqu'au dernier point de preſſion ; c'eſt le moyen de ménager la preſſe, & de former des carottes plus belles, plus ſolides, & d'une garde plus ſûre.

Cet attelier, tant à cauſe de l'entretien des machines, que pour la garniture des preſſes, eſt d'un détail très-conſidérable, & doit être conduit par des chefs très-intelligens.

Le ficelage. A meſure que les carottes ſortent des moules, on a ſoin de les envelopper fortement avec des liſieres, afin que dans le tranſport, & par le frottement, les longueurs ne puiſſent ſe déſunir, & elles ſont livrées en cet état aux ficeleurs.

Le ficelage eſt la parure d'un bout de *tabac* ; ainſi, quoique ce ſoit une manœuvre ſimple, elle mérite beaucoup de ſoin, d'attention, & de propreté ; la perfection conſiſte à ce que les cordons ſe trouvent en diſtance bien égale, que les nœuds ſoient rangés ſur une même ligne, & que la vignette ſoit placée bien droite ; la ficelle la plus fine, la plus unie, & la plus ronde, eſt celle qui convient le mieux à cette opération.

Lorſque les carottes ſont ficelées, on les remet à quelques ouvriers deſtinés à ébarber les bouts avec des tranchoirs : cette opération s'appelle le *parage*, & c'eſt la derniere de toutes ; le *tabac* eſt en état alors d'être livré en vente, après avoir acquis dans des magaſins deſtinés à cet uſage, le dépôt qui lui eſt néceſſaire pour ſe perfectionner.

TABAC, *preſſer le*, (*Manuf. de tabac.*) c'eſt mettre les feuilles de *tabac* en piles, après qu'elles ont été quelque tems ſéchées à la pente, afin qu'elles y puiſſent ſuer ; quand la ſueur tarde à venir, on couvre la pile de planches, ſur leſquelles on met quelques pierres peſantes. La pile, ou preſſe, doit être environ de trois piés de hauteur. Labat. (*D. J.*)

TABAC, *torquettes de*, (*Manuf. de tabac.*) ce ſont des feuilles de *tabac* roulées & pliées extraordinairement ; elles ſe font à-peu-près comme les andouilles, à la reſerve qu'on n'y met pas tant de feuilles dans le dedans. Lorſque les feuilles de *tabac* dont on veut compoſer la *torquette*, ont été arrangées les unes ſur les autres, on les roule dans toute leur longueur, & l'on plie enſuite le rouleau en deux, en tortillant les deux moitiés enſemble, & en cordonnant les deux bouts pour les arrêter. Dans cet état, on les met dans des barriques vuides de vin, que l'on couvre de feuilles, lorſqu'on n'y veut pas remettre l'enfonçure ; elles y reſſuent, & en achevant de fermenter, elles prennent une belle couleur, une odeur douce, & beaucoup de force. *Savary.* (*D. J.*)

TABAC, *ferme du*, (*Comm. des fermes.*) les fermiers généraux ont enlevé la *ferme du tabac* à la compagnie des Indes ; ils ont réuni les ſous-fermes ; ils ont joint à leur bail une partie des droits annexés à la ferme des octrois de Lyon ; ils ont tenté finalement la réunion de la ferme des poſtes, en ſorte que s'ils vont toujours en augmentant, il leur faudra le royaume & les îles. Mais ſans détailler les inconvéniens de donner continuellement à une compagnie ſi puiſſante, nous nous contenterons d'obſerver au ſujet de la *ferme du tabac*, qu'il ſeroit plus avantageux à l'état de faire adminiſtrer cette ferme en finance de commerce, qu'en pure finance ; & alors une compagnie commerçante, faiſant cultiver ſes *tabacs* à la Louiſiane, à S. Domingue, & dans les autres endroits de nos îles les plus propres à cette plante, tireroit tous ſes beſoins de nos colonies, éviteroit une dépenſe annuelle au-moins de cinq millions, vis-à-vis l'étranger, & peut-être parviendroit à faire du *tabac*, une branche de commerce d'objet avec les étrangers mêmes. Or cinq millions à deux cent livres de conſommation par perſonne, peuvent faire ſubſiſter vingt-cinq mille ames de plus. La culture des *tabacs* à la Louiſiane, ſe feroit, ſuppoſons, par dix mille ames, chefs & enfans ; voilà un total de trente-cinq mille perſonnes l'accroiſſement dans les colonies,

nies, & si le succès des plantations devenoit un peu considérable, il arriveroit que les cinq millions dont nous avons parlé, se trouveroient annuellement dans la balance avec l'étranger, & que par cette seule branche de commerce, la France recueilleroit de quoi nourrir tous les ans trente-cinq mille hommes de plus, qui sont aujourd'hui dans la misere. Ajoutons qu'il est dangereux de mettre en pure finance, une régie qui par sa nature devoit être essentiellement en finance-commerce. Un autre avantage de cette opération, c'est que le commerce, par son activité & ses retours, jette par-tout l'abondance & la joie, tandis que la finance, par sa cupidité, & l'art qu'elle a de parvenir à son but, jette par-tout le dégoût & le découragement. On ose bien assurer qu'il n'entre dans ce jugement, ni haine, ni satyre; mais on croit voir avec la plus grande impartialité, que les choses sont ainsi. (*D. J.*)

TABAC, *voyez* NICOTIANE.

TABACO *ou* TABAGO, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, dans la mer du Nord, au septentrion de l'île de la Trinité, dont elle est séparée par un canal assez large. Cette île n'a commencé à être habitée qu'en 1632, par les Hollandois qui y établirent une petite colonie. La France s'en empara en 1678; une de ses armées navales forte de vingt vaisseaux de guerre, s'attacha à ce misérable rocher qui n'est bon à rien, & qu'il a fallu depuis céder aux Hollandois qui s'y étoient établis. *Voyez* TABAGO.

TABACOS, s. m. (*terme de relation.*) les espagnols du Mexique appellent *tabacos* des morceaux de roseaux creux & percés, longs de trois piés ou environ, remplis de tabac, d'ambre liquide, d'épices & d'autres plantes échauffantes; ils allument ces roseaux par un bout, & ils attirent par l'autre la fumée, qui les endort en leur ôtant toute sensation de lassitude & de travail; c'est là l'opium des Mexiquains, qu'ils nomment dans leur langue *pocyli*. (*D. J.*)

TABÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe connoit trois villes de ce nom: l'une dans la Carie, l'autre dans la Pérée, & la troisieme dans la Lydie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xiij.* en nomme une quatrieme aux confins de la Pisidie, du côté de la mer de Pamphylie. (*D. J.*)

TABAGIE, s. f. (*Hist. mod.*) lieu où l'on va fumer. Celui qui tient la *tabagie*, fournit des pipes & du tabac à tant par tête. On cause, on joue & l'on boit dans les mêmes endroits. Il y a des *tabagies* dubliques en plusieurs villes de guerre ou maritimes; on les appelle aussi *estaminets*. On donne aussi le nom de *tabagie* à la cassette qui renferme la pierre, le briquet, l'amadou, le tabac & la pipe, en un mot, l'attirail du fumeur.

TABAGO *ou* TABAC, *île de*, (*Géog. mod.*) cette île la plus méridionale de toutes les Antilles ou îles Caraïbes, est située par les *11 deg. 23 min.* au nord de l'équateur, à dix-huit ou vingt lieues dans le sud-est de la Grenade; sa figure est oblongue, & son circuit peut être d'environ 20 lieues; toute cette étendue se trouve occupée par des montagnes couvertes de forêts, laissant entr'elles des espaces assez considérables au milieu desquels coulent des torrens & des rivieres qui ne contribuent pas peu à fertiliser le terrein dont on pourroit tirer un très-grand parti, si le pays étoit habité. Cette île a plusieurs bonnes rades; les meilleures sont celle de Jean le more, située vers le nord, & celle de Rocbaye placée sur le côté oriental dans la partie du sud; cette derniere est la plus sûre, étant presque fermée par un banc de caies & de rochers à fleur d'eau, dont la disposition naturelle ne laisse qu'un passage suffisant pour les gros vaisseaux, qui sont obligés de ranger la pointe de tribord, afin d'éviter les rochers qui restent à bas-bord, & de venir mouiller en-dedans sur un fond assez inégal.

Ce fut vers le commencement du siecle dernier, qu'une compagnie de Flessingue jetta les premiers fondemens d'une colonie dans cette île; les Hollandois l'augmenterent considérablement; ils y bâtirent une ville & un fort qui furent détruits par l'armée navale aux ordres du maréchal d'Estrée. Depuis cette conquête les François ont toujours resté en possession de *Tabago*, dont ils ont négligé le rétablissement par des raisons qui seroient trop longues à déduire dans cet article.

TABAKIDES, (*Géog. anc.*) village de Grece, dans la Béotie, à trois cens pas de la ville de Thèbes. On y voit un sépulcre de marbre dans une église grecque, que les papas disent être de S. Luc l'évangéliste, & que M. Spon soupçonne avec plus de raison pouvoir être de S. Luc l'hermite, qui a un monastere de son nom dans une montagne voisine. (*D. J.*)

TABALTHA, (*Géog anc.*) ville de l'Afrique propre, dans la Byzacène. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Tuburbum à Tabacæ, à 20 milles de Septimunicia, & à 32 de Cellæ-Picentinæ: c'étoit une ville épiscopale. (*D. J.*)

TABARCA, (*Géog. mod.*) ville maritime d'Afrique, sur la côte de la mer Méditerrannée, au royaume de Tunis, entre la côte maritime de la ville de Tunis & celle d'Alger, à 20 lieues à l'est de Bonne. *Long. 25. 2. latit. 37. 28.* (*D. J.*)

TABARDILLO, s. m. (*Médec.*) nom espagnol d'une maladie commune aux étrangers nouvellement débarqués en Amérique. C'est une fievre accompagnée des symptomes les plus fâcheux, & qui attaque presque tous les Européens quelques semaines après leur arrivée dans l'Amérique espagnole. La masse du sang & des humeurs ne pouvant pas s'allier avec l'air d'Amérique, ni avec le chyle formé des nourritures de cette contrée, s'altere & se corrompt. On traite ceux qui sont attaqués de cette maladie, par des remedes généraux, & en les soutenant peu-à-peu avec les nourritures du pays. Le même mal attaque les espagnols nés en Amérique, à leur arrivée en Europe; l'air natal du pere est pour le fils une espece de poison.

Cette différence qui est entre l'air de deux contrées, ne tombe point sous aucun de nos sens, & elle n'est pas encore à la portée d'aucun de nos instrumens. Nous ne la connoissons que par ses effets; mais il est des animaux qui paroissent la connoître par sentiment; ils ne passent pas même quelquefois du pays qu'ils habitent dans le pays voisin où l'air nous semble être le même que l'air auquel ils sont habitués. On ne voit pas sur les bords de la Seine une espece de grands oiseaux dont la Loire est couverte. L'instinct des bêtes est bien plus fin que le nôtre. (*D. J.*)

TABASCO, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne. Il est borné au nord par la baie de Campêche, au midi par le gouvernement de Chiapa, au levant par l'Yucatan, & au couchant par la province de Guaxaca. Ce pays a environ quarante lieues de long sur autant de large. Comme il y pleut presque pendant neuf mois continus, l'air y est extrêmement humide, & cependant fort chaud; la terre y est fertile en maïs, miel & cacao; mais cette province abonde aussi en tigres, lions, sangliers, armadilles & en moucherons très-incommodes; aussi est ce un pays fort dépeuplé; les Espagnols n'y ont qu'une seule ville de même nom, & qui est située sur la côte de la baie de Campêche. L'île de *Tabasco* formée par les rivieres de S. Pierre & de S. Paul, peut avoir douze lieues de longueur, & quatre de largeur vers son nord; il y a dans cette île quelques baies sablonneuses d'où les tortues vont à terre poser leurs œufs. (*D. J.*)

TABASCO, *riviere de*, (*Géog. mod.*) riviere de l'A-

mérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de même nom, dans la baie de Campêche. C'est la riviere la plus remarquable de toutes celles qui y ont leur embouchure. Elle prend sa source sur les hautes montagnes de Chiapo, & après s'être grossie d'autres rivieres, elle court dans la mer par une bouche qui a près de deux milles de large; c'est là que cette riviere abonde en veaux marins, qui trouvent de bonne pâture dans plusieurs de ses criques. Le veau marin d'eau douce n'est pas aussi gros que le veau marin qui vit dans la mer, mais il a la même figure & le même goût. (*D. J.*)

TABATIERE, s. f. *en terme de Bijoutier*, sont des boëtes d'or, enrichies de pierres fines ou fausses; il y en a de toute espece, unies, gravées, ciselées, incrustées, émaillées, tournées, *&c.* quarrées, rondes, à huit pans, à contour, à bouge, à doussine, en peloton, *&c.* L'on ne finiroit pas si l'on vouloit nommer tous les noms qu'on a donnés à la *tabatiere* d'or. Il suffit de dire en général que l'on les a tirés des choses naturelles & communes, auxquelles elles ressemblent, comme artichaux, poires, oignons, navettes, *&c.*

TABATIERE PLAINE, *en terme de Bijoutier*, est une boëte dont le corps est massif d'or, & enrichie de diverses manieres, selon le goût du public & de l'ouvrier.

La partie la plus difficile à faire dans une *tabatiere* d'or ou d'argent, ou montée en l'un ou l'autre de ces métaux, c'est la charniere: voici comment on l'exécutera. Il faut d'abord préparer le fil de charniere. Pour cet effet, on prend un brin de fil d'or ou d'argent, quarré ou rond, qu'on applatit partout excepté à son extrémité, à l'épaisseur d'un quart de ligne, ou à peu près, selon la force dont on veut la charniere; il faut que l'épaisseur de la partie soit bien égale: l'on roule cette partie applatie, selon sa longueur, sur un fil de fer ou de cuivre rond, & on la passe à la filiere. Cette opération assemble & applique exactement les deux bords de la lame l'un contre l'autre, détruit la cavité & alonge le fil. On tire à la filiere, jusqu'à ce que le trou soit du diametre qu'on desire; & quand il y est, on a un fil d'acier tiré, bien poli, que l'on introduit dans le trou, & l'on remet le tout ensemble dans la filiere: cette seconde opération applique les parties intérieures de la charniere contre le fil, & diminue son épaisseur sans diminuer le diametre. On a soin de graisser le fil d'acier avant de l'introduire, avec du suif ou de la cire. On tire jusqu'à un trou marqué de la filiere. On retire le fil d'acier, & comment? Pour cet effet, on passe son extrémité dans un trou juste de son diametre de la filiere. Alors l'épaisseur du fil de charniere se trouve appuyée contre la filiere; on prend les tenailles du banc, & on tire le fil d'acier qui vient seul. Ou bien on prend le bout du fil d'acier dans un étau à main: on passe le fil de charniere dans un trou plus grand que son diametre. On prend la pointe resserrée du fil de charniere avec la tenaille du banc, & on tire. Il arrive assez souvent que le fil d'acier se casse dans le fil de charniere, alors on coupe le fil de charniere par le milieu; on fait ensorte que dans la coupure ou entaille puisse être reçu un fil de fer: on le tord autour, & on passe & repasse le tout dans une filiere, plus grande que le fil de charniere, mais moindre que le fil de charniere avec le fil de fer mis dans la coupure, & on tire. Quand le fil d'acier est tiré de la charniere, on la passe dans son calibre, dont la différence des ouvertures n'étant pas perceptible à la vue, l'entrée est marquée. Il y a très-peu de différence entre le trou de la filiere, & le trou du calibre; c'est pour cela qu'on a marqué le trou de la filiere. On tire la charniere plusieurs fois par le calibre, afin qu'il puisse y rentrer plus aisément; & le fil de charniere est fini: c'est de ce fil qu'on fait des charnons.

Les charnons sont des bouts de fil de charniere. Pour avoir des charnons on commence par couper le fil de charniere par bouts d'un pouce & demi ou deux pouces de longueur. On ébarbe un des bouts, & on le présente dans le calibre du côté de son entrée; après l'avoir passé, on a un morceau de bois, dans lequel on place le calibre à moitié de son épaisseur. On fait entrer dans le calibre le fil de charniere avec un maillet, jusqu'à ce qu'il soit à ras du trou de sortie, & un peu au-delà. On a une lame de couteau, taillée en scie, qu'on appelle *scie à charnon*, avec laquelle on coupe le bout de charniere excédant à ras du trou d'entrée. On lime ensuite les deux faces avec une lime douce. Il faut que le calibre soit trempé dans toute sa dureté, afin que les limes ne mordent pas sur ces faces. Cela fait, on fraise les deux entrées du trou du charnon; puis avec un outil appellé *repoussoir*, *voyez* REPOUSSOIR, on fait sortir le charnon, & on le repare. On a une pointe conique, qu'on fait entrer avec force dans le charnon, pour en écarter l'assemblage & l'appercevoir. Il faut observer que la matiere dont on a tiré le fil de charniere, est crud & non recuit, afin de lui conserver son élasticité.

On a un burin, & afin de ne plus perdre de vue l'assemblage que la pointe a fait paroître, on tire un trait de burin dans toute sa longueur, mais qu'on rend plus sensible sur les extrémités. Puis on barre ce trait avec la lime, ou l'on y fait de petites tranchées perpendiculaires; puis avec le burin, on emporte un peu de la vive-arrête du trou libre, car la pointe est toujours dans le charnon; puis on ébarbe le bord extérieur, puis on change la pointe de trou, & l'on en fait autant à l'autre bout: pour lors le charnon est prêt à lier, & à former la charniere.

Il faut avoir les porte-charnieres. Les porte-charnieres sont deux parallélipipedes soudés que les Artistes appellent *quarrés*, que l'on met appliqués l'un au-dessus, & l'autre à la cuvette: celui qui tient à la cuvette est quelque peu profilé. Il faut que les surfaces de ces parallélipipedes s'appliquent l'une contre l'autre, sans se deborder par dehors. Quand cela est fait, on divise la circonférence du charnon en trois parties égales. On prend la moitié de la corde du tiers, & l'on trace la couliſſe sur toute la longueur des quarrés, prenant sur la hauteur de chaque porte-charnieres la moitié de la corde du tiers, & sur la profondeur, les deux tiers du diametre. Il est évident que quand les charnons seront fixés dans les couliſſes, la boëte s'ouvrira d'un angle de 120 degrés. Il est évident que voilà les vive-arrêtes des couliſſes déterminées.

Après cela, je fais sur ces traits qui déterminent les vive-arrêtes, autant de traits de paralleles qui servent de tenons aux précédens; car il est évident que quand on fera la couliſſe, les premiers traits disparoîtront. Pour faire les cent quatre-vingt couliſſes, on commence par enlever les angles; pour évider le reste, on a des échopes à couliſſes. Ce sont des especes de burins qui ont la courbure même du charnon sur leur partie tranchante. On enleve avec cet outil la matiere, & l'on acheve la couliſſe; pour la dresser on a des limes à couliſſes. Ce sont des limes cylindres, rondes, du diametre de la couliſſe, ou un peu plus petit, afin que le charnon ne porte que sur les bords de la couliſſe. Avant que de souder les charnons, on s'assure que la couliſſe est droite au fond par le moyen d'une petite regle tranchante, que l'on pose par-tout, & sur toute la longueur. Il faut que le nombre des charnons soit impair, afin que les charnons des deux bouts qu'on laisse plus longs que les autres, à discrétion, soient tous deux soudés en-haut. On enfile tous les charnons dans un fil de fer, on pose les deux couliſſes l'une sur l'autre, & on y place les

charnons; & l'on marque avec un compas sur les porte-charnieres d'en-haut, la longueur des charnons des deux bouts, ou maîtres charnons; puis avec une pointe on marque au-dessus & au-dessous sur les porte-charnieres, les places de tous les charnons. On désassemble le tout, puis dans les coulisses, partout où il doit y avoir un charnon soudé, on donne 2 ou 3 traits de burin transversalement pour donner de l'air à la soudure. On remet les charnons enfilés dans la coulisse du dessous; on commence par lier les deux charnons du bout avec du fil de fer, puis les autres alternativement. Ensuite on retire le fil de fer passé dans les charnons, & tous les charnons de la coulisse d'en-bas tombent. On les reprend, & on les place & lie dans les intervalles de la coulisse d'en-bas, qui leur ont été marqués par la pointe à tracer, & les coups de burin transversals. Cela fait, on tient avec une pince à charnon, les charnons, & on les range selon l'assemblage marqué par les traits du burin donnés fort sur les bouts, dans le milieu des coulisses; on commence par faire le couvercle sur la cuvette par le devant, & l'on abaisse les coulisses l'une vers l'autre, jusqu'à ce que les charnons se touchent; puis avec une pointe on les fait engager les uns entre les autres, puis on pose un des maîtres charnons sur une enclumot perpendiculairement, & l'on frappe sur l'autre maître charnon avec un petit marteau, pour les serrer tous les uns contre les autres: en observant de se régler sur les traits de compas faits au-dessus qui déterminent la longueur des maîtres charnons. On voit bien qu'il y a entre chaque charnon & la coulisse opposée, l'intervalle au moins du fil de fer; on frotte les fils de fer de sel de verre, pour empêcher la soudure de s'y attacher, puis on les soude ou ensemble, ou séparément. Si ensemble, on sépare beaucoup les coulisses; si séparément, on commence par rocher avec une eau de borax, le dedans de la coulisse. On charge les charnons de soudure, coupée par paillons, qu'on ne met que d'un côté; on roche d'eau de borax, on fait sécher, en posant après sur un feu doux; & l'on observe que les paillons de soudure ne s'écartent point, jusqu'à ce que le borax ait fait son effet d'ébullition. Il est essentiel qu'une charniere soit proprement soudée. Pour cet effet, il faut mettre une juste proportion de soudure, tant pour ne point porter plusieurs fois au feu, s'il en manquoit, que pour éviter d'en charger les coulisses, ou de boucher quelques charnons, ou de souder la cuvette avec le dessus. Si on soude ensemble les deux pieces, on arrange sa piece sur un pot à souder, où l'on a préparé un lit de charbons plats; on arrange sur la piece & autour, d'autres charbons allumés, laissant ou à découvert, ou facile à découvrir, la partie à souder. On a sa lampe allumée; on entretient le feu avec un soufflet de loin, pour échauffer également la piece, en prenant soin de ne lui pas donner trop de chaleur: puis on la porte à la lampe, où on soude au chalumeau. On la tire du feu, on la laisse refroidir, on la déroche, & on la nettoye, c'est-à-dire qu'on enleve exactement toute la soudure, sans toucher au charnon, ni à la coulisse d'aucune façon. Pour cet effet, on a deux échoppes plates & inclinées; l'une pour nettoyer à droite, l'autre à gauche, ou une seule à face droite. La charniere nettoyée, on la rassemble & on y passe une goupille facile. On a eu le soin de frotter les charnons de cire, afin que l'action de la soudure, s'il en est resté sur les charnons, soit moins violente. On fait aller les deux côtés, & si l'on apperçoit des traces sur les charnons, c'est une marque qu'il est resté de la soudure. Il faut tout démonter, & l'ôter; c'est un défaut préjudiciable: & voilà la charniere montée.

TABATIERE DE CARTON, *maniere de fabriquer les*

tabatieres de carton, rondes, quarrées & ovales. Il faut avoir des moules d'un bois bien sec; les plus grands moules pour homme sont du numéro 36.

Ils vont toujours en diminuant d'une ligne jusqu'au numéro 30 inclusivement.

Les moules pour femmes sont des numéros 25 & 24, & plus petits si l'on veut, mais les deux premiers numéros sont les plus en usage.

Il faut observer qu'il faut que le bas des cuvettes aient une ligne de plus que le haut.

Il faut que les couvercles aient une ligne de plus que le haut des cuvettes, & le bas deux lignes, ainsi qu'aux boîtes quarrées & aux ovales.

Pour faire la colle il faut avoir de bonne farine de froment que l'on délaye bien avec de l'eau de fontaine ou de riviere; quand elle est bien délayée & qu'il n'y reste plus de grumeaux, on la met dessus le feu, & on la remue toujours avec une grande spatule de bois de tous côtés, & au milieu du chaudron, afin qu'il n'y ait aucune partie qui s'y prenne; qu'elle ne soit ni trop claire, ni trop épaisse, mais sur-tout qu'elle soit bien cuite.

Il ne faut point s'en servir qu'elle ne soit froide, & lorsqu'elle l'est, on leve la peau qui s'est formée dessus, que l'on jette.

Il faut que les bandes de papier ayent 18 lignes de hauteur, & pour les couvercles 9, & toute la longueur du papier, les feuilles de papier ouvertes en deux.

Les bandes pour les boîtes pour femmes auront 16 lignes, & pour les couvercles 8, & elles seront de la même longueur que les bandes pour les grandes.

Il faut mettre sur les grandes cuvettes pour homme 20 bandes, & autant aux couvercles.

Pour femmes il faut mettre 16 bandes, & autant aux couvercles. Aux cuvettes pour hommes on mettra 36 quarrés, & autant aux couvercles. Aux cuvettes pour femmes on mettra 30 quarrés & autant aux cuvettes. On donnera ci-après la grandeur des quarrés, & la maniere de les arranger.

Pour les boîtes quarrées & les ovales, il faut que les bandes aient 20 lignes de hauteur pour les cuvettes, & 10 pour les couvercles.

Il faut pour celles pour hommes 40 quarrés & 20 pour les couvercles.

A celles pour femmes 36 quarrés, & 18 aux couvercles.

Il faut avoir attention de donner à chaque coleuse le nombre de bandes & de quarrés qu'il lui faut, & prendre bien garde que chacune emploie le nombre qu'on lui aura donné, y en ayant beaucoup qui en cachent pour avoir plutôt achevé leur ouvrage, s'embarrassant fort peu que leurs boîtes soient fortes ou non; ce qui cause beaucoup de préjudice à ceux qui entreprennent cette fabrique.

Il faut aussi avoir l'œil qu'elles ne cassent point leurs bandes & leurs quarrés.

Pour mettre les bandes, il faut avoir soin de coller la table, & de mettre les quatre bandes l'une à côté de l'autre, & mettre de la colle sur les bandes; après quoi l'on prend une bande que l'on tourne autour du moule, ayant attention, lorsqu'on la tourne, de bien faire sortir la colle avant de mettre l'autre, & de même jusqu'à la fin des quatre bandes.

Il faut avoir attention que les quatre premieres bandes ne surpassent point le haut des cuvettes, ainsi que les bandes des couvercles.

Avant de mettre les bandes aux couvercles, il faut mettre aux cuvettes sept quarrés, trois d'abord collés l'un sur l'autre, & croisés, & les quatre autres ensuite, lorsqu'on aura bien fait sortir la colle de dessous les trois premiers, & ensuite faire sortir la colle des quatre autres.

Ensuite vous mettez les cuvettes au four pour les

sécher, pendant lequel tems vous mettez les bandes aux couvercles, & ensuite les quarrés de la même façon qu'aux cuvettes.

Pour les quarrés, il faut mettre aussi de la colle sur la table, & mettre le quarré dessus; ensuite mettre de la colle sur le quarré, & ainsi jusqu'à la fin: il faut se souvenir de mettre les quarrés en triangle; il faut que les pointes des quarrés soient bien applanies, après avoir bien fait sortir la colle, & fassent bien le rond.

Aux moules pour femmes on mettra 3 bandes pour les quatre premieres couches, & quatre à la derniere, ce qui composera les 16 bandes.

On mettra six quarrés à chaque couche trois à trois, ce qui composera les 30 quarrés.

Maniere de monter les boites à l'eau. Il faut commencer par tremper un quarré de papier dans de l'eau, & l'appliquer sur le haut de la cuvette & du couvercle; il faut qu'il déborde, afin qu'il puisse s'abattre un peu sur les côtés de la cuvette; ensuite vous mettez une bande de la hauteur de la cuvette trempée dans l'eau, que vous serrez le plus que vous pouvez au-tour de la cuvette, & prendre garde qu'elle ne se casse, de peur de découvrir le bois; il ne faut pas que la bande soit si longue que celle ci-dessus, il suffit qu'un bout croise de deux ou trois doigts dessus l'autre; il faut aussi observer que la bande ne doit pas passer le haut de la cuvette, ainsi qu'à la premiere couche, parce que cela feroit creuser les boites.

Lorsque les boîtes où l'on aura mis les premieres bandes & les quarrés, seront seches, il faudra qu'un rapeur, avec une rape à bois, rape les pointes des quarrés, & les rende unies aux bandes, & qu'il fasse bien attention s'il n'y a point de vents ou cloches aux bandes; & au cas qu'il y en ait, qu'il les rappe afin qu'il ne reste aucun creux.

Aux quatre dernieres couches, on ne mettra que les quatre bandes, que l'on fera un peu passer le haut des cuvettes, & on mettra sécher; & pendant que les cuvettes sécheront, on mettra les bandes aux couvercles; quand les cuvettes seront seches, on rapera le dessus des quarrés, afin que les bandes qui excéderont les moules soient ôtées, & on mettra les quarrés; on en fera autant jusqu'à la fin; à la derniere couche on mettra huit quarrés, & on observera de ne les mettre que quatre à quatre, & de bien faire sortir la colle.

Le meilleur papier & le plus en usage, est appellé *grand quarré de Caen*; pour la longueur des bandes, on ouvre une main de papier en deux, & on prend toute la longueur pour les bandes.

Pour les quarrés on prend la mesure du haut des moules, & on coupe les quarrés de façon qu'ils débordent un tant soit peu les moules, & cela pour les 2 premieres couches; & ensuite on les fait un peu plus grands, à proportion que les boîtes grossissent.

Ensuite on les donne au tourneur pour les tourner en-dedans & en dehors; lorsqu'elles sont achevées & bien seches, il faut faire attention qu'il ne faut point que le rapeur rape les boîtes lorsque la derniere couche est achevée, parce que c'est l'affaire du tourneur.

Maniere de vernir les boîtes. Quand les boîtes sont tournées, on y met une couche de vernis à l'apprêt, d'un jaune brun; & ensuite on les met sur une grille, la cuvette séparée du couvercle, cependant de façon qu'on puisse reconnoître le couvercle de la cuvette; on les met dessus la grille le cul en haut, & on observe qu'elles ne se touchent point; on les met dans le four: quand elles sont seches, on y met une autre couche, & on fait de même jusqu'à sept couches, observant de les faire sécher à chaque couche, & qu'elles soient bien seches.

Après la derniere couche, on les donne au tourneur pour ôter ce qui pourroit y avoir de graveleux, & les poncer en dedans & en dehors avec de la ponce bien fine trempée dans de l'eau; ensuite on y met sept à huit couches de vernis noir; & surtout qu'elles soient bien seches à chaque couche; & il faut observer que le pinceau ne soit point trop chargé de vernis, & que les couches ne soient point épaisses, ni le vernis trop épais.

Quand toutes les couches sont mises, vous les faites poncer par le tourneur en-dedans, & à la main en-dehors avec de la ponce bien fine, & ensuite du tripoli avec de l'eau; ensuite vous les faites graver, ou guillocher en or creux, ou en or plat; ou vous en faites poser avec de la nacre, du burgos & des feuilles de cuivre très-minces, il en faut avoir de toute espece.

Pour mettre en or les gravées, ou guillochées, il faut passer dessus très-légerement un vernis qu'on appelle *mordant*, & avant qu'il soit tout-à-fait sec, avoir de petits livrets de feuilles d'or; on applique une feuille d'or dessus doucement avec la main; aux boites gravées & guillochées en or creux, on en met deux feuilles.

Pour les boîtes en couleur, il faut mettre deux ou trois couches de couleur l'une après l'autre, c'est-à-dire qu'il faut que l'une soit seche avant que de mettre la suivante, après quoi on les donne au tourneur pour les polir en dedans; ensuite on y met trois ou quatre couches de vernis blanc, l'une après l'autre, la précédente toujours seche avant celle qui suit; & puis on les lustre avec du tripoli bien fin dans de l'eau.

On se sert du mordant avant de poser la nacre, burgos ou le cuivre.

On met toutes ces boîtes dans le four à un feu lent, de peur que l'or ou les couleurs ne noircissent; il faut faire aussi attention qu'il n'y ait point de fumeron dans le charbon; quand ce sont des boîtes gravées, il ne faut mettre de feuilles d'or que sur la gravure; & l'on ôtera quand la boîte sera seche, l'or qui est dans l'entre-deux de la gravure avec un petit outil pointu.

Quand ce sont des boîtes guillochées à-plat, on ne met point de mordant, mais les couleurs à deux ou trois couches; après quoi, trois à quatre couches de vernis blanc; il faut prendre garde que le feu des fours soit bien modéré, de crainte que le vernis ne gerse.

Pour celles que l'on veut mettre en peinture, il ne faut graver qu'autour du couvercle de la cuvette; la peinture se fait au milieu; on grave des cartouches aux côtés, dans lesquelles on représente des fleurs; mais quand elles sont peintes, il ne faut pas les mettre au four, il faut qu'elles sechent d'elles-mêmes.

TABAXIR, s. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) Avicenne désigne par le nom *tabaxir*, la cendre des racines de cannes à sucre brûlées, & les interpretes ont rendu ce mot *tabaxir*, par celui de *spode*; mais, selon les apparences, ce spode prétendu, que l'on n'apportoit en Europe qu'en petite quantité des pays orientaux, étoit une espece de sucre encore impur, & non raffiné; & c'est aussi ce qu'a prouvé Saumaise dans son traité du sucre. Il n'est donc pas surprenant que les Arabes, & ceux qui les ont suivis, aient donné tant d'éloges à ce spode pris intérieurement; car ils avoient été trompés par la couleur de cendre, & par le rapport des marchands, qui disoient que cette poudre de couleur cendrée, avoit été tirée des roseaux; & de-là on s'est persuadé que c'étoit de la cendre de roseaux; Bachin appelle plus justement *tabaxir*, la canne à sucre, *arundo saccharifera*, le maraba des Indiens. *Voyez* MARABA. (*D. J.*)

TABEA, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure

dans la grande Phrygie, selon Strabon, *liv. XII. p. 575.*

TABÉITES, (*Hist. du mahomét.*) c'est-à-dire, *les suivans*, sectateurs, ou adhérens de Mahomet, & ils forment le second ordre de musulmans qui ont vécu de son tems. Les *tabéistes* ont de commun avec les sahabi ou compagnons du prophete, que plusieurs d'entr'eux ont été ses contemporains, mais la différence qu'il y a, c'est qu'ils ne l'ont point vu, ni n'ont conversé avec lui. Quelques-uns ont seulement eu l'honneur de lui écrire, & de l'informer de leur conversion à l'islamisme. Tel fut le Najashi, ou roi d'Ethiopie, le premier prince, selon Abd'al-Baki, que Mahomet invita à embrasser sa religion; mais qui ne le vit jamais, & eut seulement commerce avec quelques-uns de ses compagnons. Tel fut aussi Badhan le persan, gouverneur de l'Arabie heureuse, avec tous les persans, qui, à son exemple, embrasserent sans difficulté l'islamisme. Tels furent enfin tous les peuples de l'Arabie, & les princes que le prophete convertit à sa religion. (*D. J.*)

TABELLION, s. m. (*Jurisprud.*) est un officier public qui expédie les contrats, testamens & autres actes passés par les parties.

On confond quelquefois le terme de *tabellion* avec celui de notaire, sur-tout dans les campagnes, où les notaires des seigneurs sont communément appellés *tabellions*. Cependant ces termes *notaire* & *tabellion* pris par chacun dans leur véritable signification, ne sont point synonymes, & le terme de *tabellion* n'a point été introduit pour désigner des notaires d'un ordre inférieur aux notaires royaux, qui résident dans les grandes villes.

Le terme de *tabellion* vient du latin *tabula*, *seu tabella*, qui dans cette occasion signifioit ces tablettes enduites de cire dont on se servoit autrefois au lieu de papier. On appella chez les Romains *tabularius seu tabellio*, l'officier qui gardoit les actes publics; il exerçoit en même tems la fonction de greffier; c'est pourquoi les termes de *scribæ* & de *tabularii* sont presque toujours conjoints dans les textes du droit, & souvent pris indifféremment l'un pour l'autre.

Les *tabellions* romains faisoient même à certains égards la fonction de juges, tant envers les parties, qu'envers leurs procureurs, & il n'y avoit point d'appel de leurs jugemens; ainsi que le remarque Cassiodore en sa formule des notaires.

Les notaires, qui n'étoient alors que les clercs ou les aides des *tabellions*, recevoient les conventions des parties, qu'ils rédigeoient en simples notes abrégées; & les contrats dans cette forme n'étoient point obligatoires ni parfaits, jusqu'à ce qu'ils eussent été écrits en toutes lettres, & mis au net, *in purum seu in mundum redacti*, ce qui se faisoit par les *tabellions*.

Ces officiers ne signoient point ordinairement la note ou minute de l'acte; ils ne le faisoient que pour les parties qui ne savoient pas signer.

Quand le notaire avoit fait la grosse ou expédition au net, il la délivroit sur le champ à la partie sans être tenu de la faire enregistrer préalablement, ni même de conserver la note ou minute, laquelle n'étoit plus regardée que comme le projet de l'acte.

Mais ce qu'il faut encore remarquer, c'est que les contrats ainsi reçus par les notaires, & expédiés par les *tabellions*, ne faisoient pas à Rome une foi pleine & entiere, jusqu'à ce qu'ils eussent été vérifiés par témoins ou par comparaison d'écritures; c'est pourquoi pour s'exempter de la difficulté de faire cette vérification, on les insinuoit & publioit *apud acta*.

En France les juges se servoient anciennement de leurs clercs pour greffiers & pour notaires; ces clercs recevoient en présence du juge les actes de juridiction contentieuse; & en son absence, mais néanmoins sous son nom, les actes de juridiction volontaire.

Dans toutes les anciennes ordonnances jusqu'au tems de Louis XII. les greffiers sont communément appellés *notaires*, aussi-bien que les *tabellions*, & la fonction de greffiers & *tabellions* y est confondue, comme n'étant qu'une seule & même charge.

Les greffes & *tabelliones* étoient communément donnés à ferme; ce qui continua sur ce pié jusqu'au tems de François I. lequel par un édit de l'an 1542, érigea les clercs des *tabellions* en titre d'office, & en fit un office séparé de celui du maître, voulant qu'en chaque siege royal où il y avoit un *tabellion*, il y eût un certain nombre de notaires, au lieu des clercs ou substituts que le *tabellion* avoit auparavant; & que dans les lieux où il y avoit plusieurs notaires, il y eût en outre un *tabellion*: on attribua aux notaires le droit de recevoir les minutes d'actes, & aux *tabellions* le droit de les mettre en grosse.

Mais depuis, Henri IV. réunit les fonctions de notaire & de *tabellion*, ce qui a eu son exécution, excepté dans un petit nombre d'endroits, où la fonction des *tabellions* est encore séparée de celle des notaires.

On entend par *droit de tabellionage*, le droit de créer des notaires & *tabellions*; ce droit n'appartient qu'au roi, & les seigneurs ne peuvent en établir dans leurs justices qu'autant qu'ils ont ce droit par leurs titres, & que la concession est émanée du roi.

On donne quelquefois le nom de *tabellion* aux notaires des seigneurs, comme pour les distinguer des notaires royaux, quoiqu'ils aient les mêmes fonctions, chacun dans leur district. *Voyez la Novelle 44* de Justinien; Loyseau, *des offices*, *liv. II. ch. v.* le *recueil des ordonnances*, & le *mot* NOTAIRE. (*A*)

TABELLIONAGE, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) charge & fonction du tabellion.

TABELLIONNER, v. act. (*Gramm.*) mettre en forme un contrat, quand on le livre en parchemin & grossoyé, à la différence de la note ou copie de minute de contrat ou obligation qui se délivre en parchemin, & sans faire mention du garde-scel.

TABENNE, (*Géog. anc.*) lieu d'Egypte, dans la haute Thébaïde, sur le bord du Nil, au diocèse de Tentyre. C'est à *Tabenne* que saint Pacôme bâtit le premier un monastere de sa congrégation. Il le gouverna depuis l'an 325 de Jesus-Christ, jusqu'à 349. (*D. J.*)

TABENUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) pays de l'Asie mineure, dans la Mysie, apparemment aux confins de la Phrygie.

TABEOUN, s. m. *terme de relation*, ce mot veut dire *les suivans*; c'est ainsi que les musulmans appellent les personnages qui ont suivi les compagnons de Mahomet, & qui ont enseigné sa doctrine; comme ils n'ont paru qu'après la centieme année de l'hégire, leur autorité est beaucoup moindre que celle de leurs prédécesseurs. (*D. J.*)

TABERNA, (*Géog. anc.*) ce mot a été employé dans la géographie pour désigner certains lieux où les voyageurs s'arrêtoient, où il y avoit une hôtellerie, ou un cabaret; & comme quelquefois il s'est formé des villes dans ces sortes d'endroits, elles en ont pris leur nom. Ainsi *Tabernæ*, aujourd'hui Rheinzabern; un autre *Tabernæ* est Bergzabern, forteresse qui assuroit une des principales gorges de la montagne des Vosges; c'est à celle-ci qu'Adrien de Valois rapporte le *Tabernæ* d'Ausone. *Tres Tabernæ*, Faverne à l'entrée des Vosges; l'Italie & l'Epire avoient aussi des villes de ce même nom. *Voyez* TRES TABERNÆ.

Enfin les Romains ont appellé ainsi quelques places frontieres, à cause des tavernes qui s'y établirent pour la commodité des troupes. (*D. J.*)

TABERNA, PILA, (*Littérat.*) Horace entend par *taberna* non-seulement ce que nous appellons une *taverne*, mais toutes sortes de boutiques où les gens oisifs

s'assembloient pour jaser, & pour apprendre des nouvelles. Les Grecs appellent ces boutiques λεσχαι. Le même poëte désigna par *pila*, les boutiques des libraires, parce que ces boutiques étoient ordinairement autour des piliers des édifices publics, c'est pourquoi Catulle joint ensemble *taberna* & *pila* ;

Salax taberna, *vosque contubernales*
A pileatis nona fratribus pila.

« Infâme boutique, & vous qui l'habitez, & qui vous » tenez au neuvieme pilier à compter depuis le tem- » ple des jumeaux si connus par le bonnet romain » qu'ils portent sur la tête.... (*D. J.*)

TABERNA MERITORIA, (*Antiq. rom.*) l'*hôtel de Mars* ; c'étoit une espece d'hôtel des invalides à Rome, où l'on nourrissoit aux dépens de la république, les soldats qui avoient combattu vaillamment pour elle. (*D. J.*)

TABERNACLE, s. m.ᵉ (*Menuiserie, Orfévrerie.*) ouvrage de menuiserie, ou d'orfévrerie, fait en forme de petit temple que l'on met sur un autel, pour y renfermer le ciboire où sont les saintes hosties.

On appelle *tabernacle isolé*, un *tabernacle* dont les quatre faces, respectivement opposées, sont pareilles. Tel est le *tabernacle* de l'église de sainte Génevieve, & celui des peres de l'Oratoire rue saint Honoré à Paris.

Le mot de *tabernacle* vient du latin *tabernaculum*, une tente.

TABERNACLE, (*Hist. sacr.*) temple portatif où les Israélites, durant leur voyage du désert, faisoient leurs actes de religion, offroient leurs sacrifices, & adoroient le Seigneur. Moyse voulant établir chez les Israélites un culte uniforme, & des cérémonies reglées, fit dresser au milieu de leur camp, ce temple portatif conforme à un état de peuples voyageurs. Ce temple portatif pouvoit se monter, se démonter, & se porter où l'on vouloit.

Il étoit composé d'ais, de peaux, & de voiles ; il avoit trente coudées de long sur dix de haut, & autant de large, & étoit partagé en deux parties. Celle dans laquelle on entroit d'abord, s'appelloit *le saint*, & c'étoit-là qu'étoient le chandelier, la table avec les pains de proposition, & l'autel d'or sur lequel on faisoit brûler le parfum. *Héb. ix.* 2.

Cette premiere partie étoit séparée par un voile, de la seconde partie, qu'on nommoit *le sanctuaire*, ou *le saint des saints*, dans laquelle étoit l'arche d'alliance. L'espace qui étoit au-tour du *tabernacle*, s'appelloit *le parvis*, dans lequel, & vis-à-vis l'entrée du *tabernacle*, étoit l'autel des holocaustes, & un grand bassin d'airain plein d'eau, où les prêtres se lavoient avant que de faire les fonctions de leur ministere. Cet espace qui avoit cent coudées de long, sur cinquante de large, étoit fermé d'une enceinte de rideaux, soutenus par des colonnes d'airain ; tout le *tabernacle* étoit couvert de voiles précieux, par-dessus lesquels il y en avoit d'autres de poil de chevre, pour les garantir de la pluie & des injures de l'air.

Les Juifs regardoient le *tabernacle*, comme la demeure du Dieu d'Israël, parce qu'il y donnoit des marques sensibles de sa présence, & que c'étoit-là qu'on devoit lui offrir ses prieres, ses vœux, & ses offrandes. C'est aussi pour cette raison, que le *tabernacle* fut placé au milieu du camp, & entouré des tentes des Israélites, qui étoient rangées tout-autour selon leur rang. Judas, Zabulon, & Issachar, étoient à l'orient ; Ephraim, Benjamin, & Manassé, à l'occident ; Dan, Azer, & Nephtali, au septentrion ; Ruben, Siméon, & Gad, au midi.

Le grand *tabernacle* fut érigé au pié du mont Sinai, le premier jour du premier mois de la seconde année après la sortie d'Egypte, l'an du monde 2514. Il tint lieu de temple aux Israélites, jusqu'à ce que Salomon en eût bâti un, qui fut le centre du culte des Hébreux. L'Ecriture remarque qu'avant que le grand *tabernacle*, dont nous parlons, fut construit, Moïse en avoit fait un plus petit, qui étoit une espece de pavillon, placé au milieu du camp ; il l'appella le *tabernacle de l'alliance* ; mais il le dressa loin du camp, lorsque les Israélites eurent adoré le veau d'or. (*D. J.*)

TABERNACLE, (*Critiq. sacrée.*) ce mot, dans l'Ecriture, a une signification fort étendue ; il se prend quelquefois pour toutes les parties du *tabernacle*, le sanctuaire, le lieu saint, & le temple même ; il se prend aussi pour *maison*, *I. rois*, *xiij.* 2. pour *tente*, Gen. *ix.* 21. pour l'*église des fideles*, Apoc. *xxj.* 3. enfin pour le *ciel*, Hébr. *viij.* 2. Le monde, dit Philon, est le vrai *tabernacle* de Dieu, dont le lieu très-saint est le ciel. Le même auteur remarque que si les Israélites, en sortant d'Egypte, étoient d'abord arrivés dans le pays qui leur étoit promis, ils auroient bâti un temple solide, mais qu'étant obligés d'errer plusieurs années dans le désert, Moïse leur fit dresser le *tabernacle*, qui étoit un temple portatif, afin de faire par-tout le service divin. (*D. J.*)

TABERNACLES, *fête des*, (*Hist. des Hébr.*) l'une des trois grandes fêtes des Juifs ; ils la célébroient après la moisson, le quinzieme du mois Tizri, pendant sept jours, qu'ils passoient sous des tentes de verdure, en mémoire de ce que leurs peres avoient ainsi campé dans le désert. On offroit chacun des jours que duroit la fête, un certain nombre de victimes en holocauste, & un bouc en sacrifice, pour le péché du peuple. Les Juifs, pendant tout ce tems, faisoient des festins de réjouissance avec leurs femmes & leurs enfans, où ils admettoient les Lévites, les étrangers, les veuves, & les orphelins.

Les sept jours expirés, la fête se terminoit par une solemnité qu'on célébroit le huitieme jour, & où tout travail étoit défendu de même que le premier jour ; tous les mâles, en ce jour, devoient se rendre d'abord au *tabernacle*, & ensuite au temple ; & ils ne devoient point y paroître les mains vuides, mais offrir au Seigneur des dons & des sacrifices d'actions de graces, chacun à proportion de son bien. (*D. J.*)

TABERNACLE, (*Marine.*) terme de galere. C'est une petite élévation vers la pouppe, longue d'environ quatre piés & demi, entre les espaces où le capitaine se place, quand il donne ses ordres. (*Q*)

TABERNÆ MONTANA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée en forme de soucoupe profondément découpée ; le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit en forme de vessie, qui est le plus souvent double ; ce fruit s'ouvre longitudinalement, & contient des semences oblongues, revêtues d'une chair très-tendre. Plumier, *nov. plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

Miller en compte les deux especes suivantes. *Tabernæ montana lactescens, lauri folio, flore albo, siliquis rotundioribus*, Houst. *Tabernæ montana* laiteuse, à feuilles de citron ondées. *Tabernæ montana lactescens, lauri folio, flore albo, siliquis rotundioribus.*

La premiere espece est commune à la Jamaïque, & dans plusieurs autres contrées des climats chauds de l'Amérique, où elle s'éleve à la hauteur de quinze ou seize piés, & a le tronc droit, uni, & couvert d'une écorce blanchâtre ; du sommet du tronc, partent des branches irrégulieres, & couvertes de feuilles d'un verd luisant ; les fleurs sont placées sur le pédicule des feuilles, elles sont jaunes ; & extrémement odoriférantes, elles sont suivies de deux siliques fourchues, qui contiennent les semences.

Ce genre de plantes a beaucoup de rapport à celui du laurier-rose, sous lequel quelques auteurs de botanique les ont rangées ; cependant leurs semences

n'ont point de duvet, ainſi que celles du laurier roſe; elles ſont ſeulement contenues dans une baſſance molle & pulpeuſe.

Le P. Plumier en a fait une claſſe, en l'honneur du docteur Jacques Théodore, qu'on appelloit *tabernæ montanus*, d'un village d'Allemagne où il avoit pris naiſſance. C'étoit un des plus ſavans botaniſtes de ſon ſiecle, & il publia à Francfort un volume *in-fol.* an. 1590. qui contient les figures de 2250 plantes.

On trouva la ſeconde eſpece à la Véra-Cruz, ce fut le docteur Guillaume Houſton, qui en envoya en Angleterre des ſemences qui multiplierent cette plante. *Miller.* (*D. J.*)

TABERNARIÆ COMŒDIÆ, (*Dram. des Rom.*) comédie où l'on introduiſoit les gens de la lie du peuple. On appelloit ces pieces comiques, *tabernariæ*, tavernieres, parce qu'on y repréſentoit des tavernes ſur le théâtre. Feſtus nous apprend que ces pieces tavernieres étoient mêlées de perſonnages de condition, avec ceux de la lie du peuple; ces ſortes de drames tenoient le milieu entre les farces, *exodiæ*, & les comédies; elles étoient moins honnêtes que les comédies, & plus honnêtes que les exodes. (*D. J.*)

TABERON, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. *Longit.* ſelon Tavernier, *80. 34. latit. 35. 20.* (*D. J.*)

TABES, ſ. m. TABILE, adj. *en Médecine*, qui convient généralement à toutes ſortes de conſomptions. *Voyez* CONSOMPTION, PHTHISIE, ATROPHIE, MARASME, *&c.*

TABES *dorſalis* eſt une eſpece, ou plutôt un degré de conſomption, qui vient quelquefois d'excès dans l'acte vénérien.

Le malade n'a ni fievre, ni degoût, mais une certaine ſenſation, comme ſi une multitude de fourmis lui couroit de la tête le long de la moelle de l'épine; & lorſqu'il urine, ou qu'il va à la ſelle, il rend une matiere liquide, qui reſſemble à la ſemence.

Après un violent exercice, il a la tête peſante, & un tintement d'oreille; & à la fin il meurt d'une lipyrie, c'eſt-à-dire d'une fievre où les parties externes ſont froides, tandis que les internes ſont brûlantes.

Les cauſes ſont les mêmes que dans la conſomption, l'atrophie & la phthiſie, en général & en particulier; la cauſe ici eſt un épuiſement, cauſé par la partie la plus ſpiritueuſe de nos fluides qui eſt la ſemence; elle eſt auſſi ordinaire aux femmes épuiſées par des fleurs blanches continuelles. La phthiſie dorſale eſt une maladie incurable; elle eſt ſuivie d'inſomnie, de ſéchereſſe, d'anxiété, de douleurs nocturnes, de tourmens, de tiraillemens dans les membres, & ſur-tout dans l'épine du dos.

La cure eſt la même que celle de la conſomption: ainſi les reſtaurans, les fortifians, les gélées, le vin vieux pris modérément, l'eau de gruau, le lait coupé, les alimens reſtaurans aromatiſés; & ſur-tout les bouillons de veau, de bœuf: on doit aller par degré des alimens légers aux plus nourriſſans.

L'air doit être pur, celui de la campagne dans une plaine, & tempéré, eſt le meilleur, le malade s'y promenera. *Voyez* GYMNASE & EXERCICE.

Le ſommeil ſera long & pris ſur un lit modérément mollet, chaud & ſec. On le placera dans un lieu airé, on en écartera toute vapeur mal ſaine.

Les paſſions ſeront tranquilles, on donnera de la gaieté, on animera l'eſprit par les compagnies. *Voyez* MALADIE DE L'ESPRIT.

La meilleure façon de guérir cette maladie, eſt de rendre au ſang ſa partie balſamique & ſpiritueuſe, emportée par l'excès des plaiſirs de l'amour.

Tous les ſymptomes des autres maladies s'y rencontrant, on doit les calmer; mais la cauſe ſeule étant une fois extirpée, mettra en état d'y remédier. *V.* CONSOMPTION, PHTHISIE. Car cette maladie prend la forme de toutes les différentes eſpeces de conſomption & de phthiſie.

TABIÆ, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie, entre Naples & Surrento, mais plus près de ce dernier lieu. On le nomme aujourd'hui *Monte de la Torre*, ſelon André Baccio. (*D. J.*)

TABIANA, (*Géogr. anc.*) île du golfe Perſique. Ptolomée, *l. VI. c. iv.* la marque près de la côte ſeptentrionale du golfe, au voiſinage, & à l'occident de l'île Sophtha. (*D. J.*)

TABIDIUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique intérieur, ſelon Pline, qui, *l. V. c. v.* la met au nombre des villes ſubjuguées par Cornelius Balba; c'eſt le Tabadis de Ptolomée, *l. IV. c. v.* (*D. J.*)

TABIENA, (*Géogr. anc.*) petite contrée d'Aſie, dans la Parthie, aux confins de la Carmanie, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. v.* (*D. J.*)

TABIS, ſ. m. (*Soierie.*) eſpece de gros taffetas ondé, qui ſe fabrique comme le taffetas ordinaire, hors qu'il eſt plus fort en chaîne & en treme; on donne des ondes aux *tabis*, par le moyen de la calendre, dont les rouleaux de fer, de cuivre, diverſement gravés, & appuyant inégalement ſur l'étoffe, en rendent la ſuperficie inégale, enſorte qu'elle réfléchit diverſement la lumiere quand elle tombe deſſus. *Savary.* (*D. J.*)

Il y a auſſi le *tabis*, Draperie. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

TABISER, v. act. (*Manufacture de Soierie.*) c'eſt paſſer ſous la calandre une étoffe, pour y faire paroître des ondes comme au tabis. On *tabiſe* la moire, les rubans, des toiles à doublure, des treillis, *&c.* (*D. J.*)

TABLÆ, (*Géogr. anc.*) lieu de l'île des Bataves, ſelon la carte de Peutinger, qui le marque à 18 milles de Carpingium, & à 12 de Flenium. On croit que c'eſt aujourd'hui Alblas. (*D. J.*)

TABLALEM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre que l'on donne chez les Turcs à tous les gouverneurs des provinces; on le donne aux viſirs, bachas, begs. *Alem* eſt un large étendart porté ſur un bâton, ſurmonté d'un croiſſant ou d'une demi-lune. Le *tabl* eſt un tambour. Les gouverneurs ſont toujours précédés de ces choſes.

TABLAS, (*Géogr. mod.*) île de l'Aſie, une des Philippines, au couchant de l'île de Panay, dont elle eſt éloignée de quinze milles. On lui donne quatre lieues de largeur, & douze de tour. (*D. J.*)

TABLATURE, ſ. f. *en Muſique;* ce ſont les lettres dont on ſe ſert au lieu de notes, pour marquer les ſons de pluſieurs inſtrumens, tels que le luth, la guitarre, le théorbe, & même autrefois la viole.

On tire pluſieurs lignes paralleles ſemblables à celles d'une portée, & chacune de ces lignes repréſente une corde de l'inſtrument. On écrit enſuite ſur ces lignes des lettres de l'alphabet, qui indiquent le doigt dont il faut toucher la corde. La lettre *a* indique la corde à vuide: *b* indique le premier doigt: *c* le ſecond: *d* le troiſieme, *&c.*

Voilà tout le myſtere de la *tablature;* mais comme les inſtrumens dans leſquels on l'employoit, ſont preſque entierement paſſés de mode, & que dans ceux même dont on joue encore aujourd'hui, on a trouvé les notes ordinaires plus commodes, la *tablature* eſt depuis long-tems entierement abandonnée en France & en Italie. (*S*)

TABLE DE PYTHAGORE *ou* TABLE DE MULTIPLICATION. *Voyez* PYTHAGORE.

TABLE, ſ. f. Ce mot a dans la langue un grand nombre d'acceptions diverſes. *Voyez* les *articles* ſuivans.

TABLES, *en Mathématiques.* Ce ſont des ſuites de nombres tout calculés, par le moyen deſquels on exécute promptement des opérations aſtronomiques, géométriques, *&c.*

TABLES ASTRONOMIQUES, ſont des calculs des

mouvemens, des lieux & des autres phénomenes des planetes premieres & fécondaires. *Voyez* PLANETE, SATELLITE, *&c.*

Les *tables aſtronomiques* les plus anciennes ſont celles de Ptolomée, que l'on trouve dans ſon *Almageſte*; mais elles ſont bien éloignées d'être conformes aux mouvemens des corps céleſtes. *Voyez* ALMAGESTE.

En 1252, Alphonſe XI. roi de Caſtille, entreprit de les faire corriger. Le principal auteur de ce travail fut Iſaac Hazan, aſtronome juif: & on a cru que le roi Alphonſe y avoit auſſi mis la main. Ce prince dépenſa 400000 écus pour l'exécution de ſon projet. C'eſt ainſi que parurent les *tables* alphonſines, auxquelles on dit que ce prince mit lui-même une préface: mais Purbauhius & Regiomontanus en remarquerent bientôt les défauts; ce qui engagea Regiomontanus, & après lui Waltherus & Warnerus, à s'appliquer aux obſervations céleſtes, afin de rectifier ces *tables*, mais la mort les arrêta dans ce travail.

Copernic, dans ſes livres des *Révolutions céleſtes*, au-lieu des *tables* alphonſines, en donne d'autres qu'il a calculées lui-même ſur les obſervations plus récentes, & en partie ſur les ſiennes propres.

Eraſ. Reinholdus ſe fondant ſur les obſervations & la théorie de Copernic, compila des *tables* qui ont été imprimées pluſieurs fois & dans pluſieurs endroits.

Ticho-Brahé remarqua de bonne-heure les défauts de ces *tables*; ce qui le détermina à s'appliquer lui-même avec beaucoup d'ardeur aux obſervations céleſtes. Il s'attacha principalement aux mouvemens du Soleil & de la Lune. Enſuite Longomontanus, outre les théories des différentes planetes publiées dans ſon *Aſtronomia danica*, y ajouta des *tables* de leurs mouvemens, que l'on appelle *tabulæ danicæ*; & après lui Kepler en 1627 publia les *tables* rudolphines qui ſont fort eſtimées: elles tirent leur nom de l'empereur Rodolphe à qui Kepler les dédia.

En 1680, Maria Cunitia leur donna une autre forme.

Mercator eſſaya la même choſe dans ſes *Obſervations aſtronomiques*, qu'il publia en 1676; comme auſſi J. Bapt. Morini qui mit un abregé des *tables* rudolphines à la tête d'une verſion latine de l'aſtronomie caroline de Street publiée en 1705.

Lansberge n'oublia rien pour décrier les *tables* rudolphines; il conſtruiſit des *tables* perpétuelles des mouvemens céleſtes, ainſi qu'il les appelle lui-même: mais Horroxius aſtronome anglois, attaqua vivement Lansberge, dans ſa défenſe de l'aſtronomie de Kepler.

Depuis les *tables* rudolphines, on en a publié un grand nombre d'autres: telles ſont les *tables* philoſophiques de Bouillaud, les *tables* britanniques de Vincent Wing, calculées ſur l'hypothèſe de Bouillaud, les *tables* britanniques de Newton, les *tables* françoiſes du comte de Pagan, par les *tables* carolines de Street, calculées ſur l'hypothèſe de Ward, les *tables* novalmageſtiques de Riccioli.

Cependant parmi ces dernieres, les *tables* philolaïques & carolines ſont les plus eſtimées. M. Whiſton, ſuivant l'avis de M. Flamſtéed, aſtronome d'une autorité reconnue en pareille matiere, jugea à propos de joindre les *tables* carolines à ſes leçons aſtronomiques.

Les *tables* nommées *tabulæ ludoviceæ*, publiées en 1702 par M. de la Hire, ſont entierement conſtruites ſur ſes propres obſervations, & ſans le ſecours d'aucune hypothèſe; ce que l'on regardoit comme impoſſible avant l'invention du micrometre, du teleſcope & du pendule.

M. le Monnier, de l'académie royale des Sciences de Paris, nous a donné en 1746 dans ſes *Inſtitutions aſtronomiques*, d'excellentes *tables* des mouvemens du ſoleil, de la lune, des ſatellites, des réfractions, des lieux de pluſieurs étoiles fixes. L'auteur doit publier de nouvelles *tables* de la Lune, dreſſées ſur ſes propres obſervations. Les Aſtronomes & les Navigateurs attendent avec impatience cet important ouvrage.

Nous avons auſſi d'excellentes *tables* des planetes par M. de la Hire, des *tables* du Soleil par M. de la Caille, *&c.*

Pour les *tables* des étoiles, *Voyez* CATALOGUE.

Quant à celles des ſinus, des tangentes & des ſécantes de chaque degré & minute d'un quart de cercle, dont on fait uſage dans les opérations trigonométriques, *Voyez* SINUS, TANGENTES, *&c.*

Sur les *tables* des logarithmes, des rhumbs dont on fait uſage dans la Géométrie & dans la Navigation, *&c. Voyez* LOGARITHME, RHUMB, NAVIGATION.

TABLES LOXODROMIQUES; ce ſont des *tables* où la différence des longitudes & la quantité de la route que l'on a courue en ſuivant un certain rhumb, ſont marquées de dix en dix minutes de latitude. *Voyez* RHUMB & LOXODROMIQUE. *Chambers.* (*O*)

C'eſt à ces dernieres *tables*, & à celles de M. le Monnier qu'il faut s'en tenir aujourd'hui, comme étant les plus modernes & les plus exactes.

Dans les *tables* d'équations du mouvement des planetes, on met d'abord le nom de l'argument, par exemple, *diſtance du Soleil à la Lune*. Enſuite, comme un ſigne eſt de 30 degrés, on écrit à gauche dans une ligne verticale tous les degrés depuis 0 juſqu'à 30 en deſcendant; & à droite dans une ligne verticale tous les degrés depuis 0 juſqu'à 30 en montant. Cela poſé, ſi on trouve, par exemple, au haut de la *table* ces mots, *ajoutez* ou *ôtez en deſcendant*, & au haut de la même *table* le ſigne VII, par exemple, ou tout autre; cela ſignifie, que ſi on a pour argument VII ſign. + 10 degr. il faudra *ajouter* ou *ôter* l'équation qui eſt au-deſſous de VII, & vis-à-vis de 10 degrés dans la colonne qui eſt à gauche; & ſi on a au-bas de la *table ôtez* ou *ajoutez* en *montant* & au-bas de la même *table* le ſigne IV, par exemple, cela ſignifie, que ſi on a pour argument IV ſignes + 7 degr. il faudra *ôter* ou *ajouter* l'équation qui eſt au-deſſus de 4 & vis-à-vis de 7 dans la colonne qui eſt à gauche, & ainſi des autres. *Voyez* EQUATION.

Sur les *tables* de la Lune, *voyez* LUNE.

TABLES DES MAISONS, *en termes d'Aſtrologie*. Ce ſont certaines *tables* toutes dreſſées & calculées pour l'utilité de ceux qui pratiquent l'Aſtrologie, lorſqu'il s'agit de tracer des figures. *Voyez* MAISON.

TABLES, *pour le jet des bombes*; ce ſont des calculs tout faits pour trouver l'étendue des portées des bombes tirées ſous telle inclinaiſon que l'on veut, & avec une charge de poudre quelconque. *Voyez* MORTIER & JET DES BOMBES.

Les plus parfaites & les plus complettes que l'on ait, ſont celles du *Bombardier françois* par M. Belidor. (*Q*)

TABLES DE LA LOI, (*Théologie.*) on nomme ainſi deux *tables* que Dieu, ſuivant l'Ecriture, donna à Moïſe ſur le mont Sinaï, & ſur leſquelles étoient écrits les préceptes du décalogue. *Voyez* DÉCALOGUE.

On forme pluſieurs queſtions ſur ces *tables*, ſur leur matiere, leur forme, leur nombre; l'auteur qui les a écrites, & ce qu'elles contenoient.

Quelques auteurs orientaux cités par d'Herbelot, *Biblioth. orientale*, *p.* 649. en compte juſqu'à dix, d'autres ſept; mais les Hébreux n'en comptent que deux. Les uns les font de bois, les autres de pierres précieuſes; ceux-ci ſont encore partagés, les uns les font

font de rubis, & les autres d'escarboucle; ceux qui les font de bois les composent d'un bois nommé *sédrou* ou *sedras*, qui est une espece de lot que les Musulmans placent dans le paradis.

Moïse remarque, que ces *tables* étoient écrites des deux côtés. Plusieurs croyent qu'elles étoient percées à jour, ensorte qu'on pouvoit lire des deux côtés; d'un côté à droite, & de l'autre à gauche. D'autres veulent que le légiflateur fasse simplement cette remarque, parce que pour l'ordinaire, on n'écrivoit que d'un côté sur les tablettes. Quelques-uns enfin, comme Oleaster & Rivet, traduisent ainsi le texte hébreu, *elles étoient écrites des deux parties*, qui se regardoient l'une l'autre; ensorte qu'on ne voyoit rien d'écrit en-dehors. Il y en a qui croient que chaque *table* contenoit les dix préceptes, d'autres qu'ils étoient mi-partis, cinq sur chaque *table*; enfin, quelques-uns font ces *tables* de dix ou douze coudées.

Moïse dit expressément, qu'elles étoient écrites de la main de Dieu, *digito Dei scriptas*, ce que quelques-uns entendent à la lettre. D'autres expliquent, par le ministere d'un ange; d'autres de l'esprit de Dieu, qui est quelquefois nommé le *doigt de Dieu*. D'autres enfin, que Moïse inspiré de Dieu & rempli de son Esprit les écrivit, explication qui paroît la plus naturelle.

On sait que Moïse descendant de la montagne de Sinaï, comme il rapportoit les premieres *tables de la loi*, les brisa d'indignation en voyant les Israëlites adorer le veau d'or: mais quand ce crime fut expié, il en obtint de nouvelles qu'il montra au peuple, & que l'on conservoit dans l'arche d'alliance.

Les Musulmans disent que Dieu commanda au burin céleste, d'écrire ou de graver ces *tables*, ou qu'il commanda à l'archange Gabriel de se servir de la plume, qui est l'invocation du nom de Dieu, & de l'encre qui est puisée dans le fleuve des lumieres pour écrire les *tables de la loi*. Ils ajoutent que Moïse ayant laissé tomber les premieres *tables*, elles furent rompues, & que les Anges en rapporterent les morceaux dans le ciel, à la reserve d'une piece de la grandeur d'une coudée, qui demeura sur la terre & qui fut mise dans l'arche d'alliance. D'Herbelot, *biblioth. orientale, p. 649.* Calmet, *Dict. de la Bible.*

TABLE *des pains de proposition*, (*Critiq. sacrée.*) c'étoit une grande *table* d'or, placée dans le temple de Jérusalem, sur laquelle on mettoit les douze pains de proposition en face, six à droite, & six à gauche. Il falloit que cette *table* fût très-précieuse, car elle fut portée à Rome, lors de la prise de Jérusalem, & parut au triomphe de Titus, avec d'autres richesses du temple. Il paroît par les tailles-douces, qu'on porta devant l'empereur, le chandelier d'or & une autre figure, que Villalpand, Cornelius à Lapide, Ribara, & presque tous les savans qui ont vû autrefois l'arc de triomphe à Rome, prennent pour la *table des pains de proposition*. Il est vrai cependant que l'obscurité des figures, presqu'entierement rongées & effacées par le tems, rendroient aujourd'hui le fait des plus douteux; mais dans d'anciennes copies, on a crû voir manifestement la *table* dont nous parlons, sur-tout à cause des deux coupes qui sont au-dessus; car on mettoit toujours sur cette *table* deux de ces coupes remplies d'encens. Enfin, Josephe qui avoit été présent au triomphe de Titus, leve le doute. Il nous parle *de bello judaico, lib. VII. c. xvij.* de trois choses qui furent portées devant le triomphateur: 1°. la *table des pains de proposition*; 2°. le chandelier d'or, dont il fait mention dans le même ordre que cela se trouve rangé dans l'arc de triomphe; 3°. la loi qui ne se voit point sur cet arc, & qui apparemment n'y fut pas sculptée, faute de place. (*D. J.*)

TABLE DU SEIGNEUR, (*Crit. sacrée.*) c'est la *table* de l'Eucharistie, où en mangeant le pain & en buvant le vin sacré, le fidele célebre la mémoire de la mort & du sacrifice de J. C. c'est pourquoi les Chrétiens du tems de Tertullien, appellerent leur culte *sacrifice*, & se servirent du mot d'*autel*, en parlant de la *table du Seigneur*. On donna ce nom d'*autel*, parce que le fidele qui s'approche de la *table du Seigneur*, vient lui-même s'offrir à Dieu, comme une *victime vivante*: car l'expression *être debout à l'autel*, désigne proprement la victime qui se présente pour être immolée; comme il paroît par ce vers de Virgile, Géorg. *l. II.* & *ductus cornu* stabit *sacer hircus ad* aram. Ainsi quand S. Paul dit, *Epit. aux Hebreux*, ch. xiij. v. 10. *nous avons un autel*; c'est une expression figurée, dont le sens est » nous avons une victi- » me, savoir J. C. à laquelle ceux qui sont encore » attachés au culte lévitique, ne sauroient avoir de » part ». En effet, les premiers chrétiens n'avoient point d'*autels* dans le sens propre, & les payens leur en faisoient un crime, ne concevant pas qu'il pût y avoir une religion sans victimes & sans autels. Philon appelle les repas sacrés, la *table du Seigneur*. (*D. J.*)

TABLES, *lois des douze*, (*Hist. Rom.*) code de lois faites à Rome, par les décemvirs vers l'an 301 de la fondation de cette ville.

Les divisions qui s'élevoient continuellement entre les consuls & les tribuns du peuple, firent penser aux Romains qu'il étoit indispensable d'établir un corps de lois fixes pour prévenir cet inconvénient, & en même tems assez amples, pour régler les autres affaires civiles. Le peuple donc créa des décemvirs, c'est-à-dire dix hommes pour gouverner la république, avec l'autorité consulaire, & les chargea de choisir parmi les lois étrangeres, celles qu'ils jugeroient les plus convenables pour le but que l'on se proposoit.

Un certain Hermodore, natif d'Ephèse, & qui s'étoit retiré en Italie, traduisit les lois qu'on avoit rapportées d'Athenes, & des autres villes de la Grece les mieux policées, pour emprunter de leurs ordonnances, celles qui conviendroient le mieux à la république Romaine. Les décemvirs furent chargés de cet ouvrage, auquel ils joignirent les lois royales; c'est ainsi qu'ils formerent comme un code du Droit romain. Le sénat après un sérieux examen, l'autorisa par un sénatus-consulte, & le peuple le confirma par un plébiscite dans une assemblée des centuries.

L'an 303 de la fondation de Rome, on fit graver ces lois sur dix *tables* de cuivre, & on les exposa dans le lieu le plus éminent de la place publique; mais comme il manquoit encore plusieurs choses pour rendre complet ce corps des lois romaines; les décemvirs dont on continua la magistrature en 304, ajouterent de nouvelles lois qui furent approuvées, & gravées sur deux autres *tables*, qu'on joignit aux dix premieres, & qui firent le nombre de douze. Ces douze *tables* servirent dans la suite de jurisprudence à la république Romaine. Ciceron en a fait un grand éloge en la personne de Crassus, dans son premier livre de l'Orateur, *n°. 43. & 44.* Denis d'Halicarnasse, Tite-Live & Plutarque traitent aussi fort au long des lois décemvirales, car c'est ainsi qu'on nomma les lois des douze *tables*.

Elles se sont perdues ces lois par l'injure des tems; il ne nous en reste plus que des fragmens dispersés dans divers auteurs, mais utilement recueillis par l'illustre Jean Godefroy. Le latin en est vieux & barbare, dur & obscur; & même à mesure que la langue se polija chez les Romains, on fut obligé de le changer dans quelques endroits pour le rendre intelligible.

Ce n'est pas-là cependant le plus grand défaut du code des lois décemvirales. M. de Montes qui va nous

l'apprendre ; la sévérité des lois royales faites pour un peuple composé de fugitifs, d'esclaves & de brigands, ne convenoit plus aux Romains. L'esprit de la république auroit demandé que les décemvirs n'eussent pas mis ces lois dans leurs *douze tables* ; mais des gens qui aspiroient à la tyrannie, n'avoient garde de suivre l'esprit de la république.

Tite-Live, *liv. I.* dit, sur le supplice de Métius-Fuffétius, dictateur d'Albe, condamné par Tullus-Hostilius, à être tiré par deux chariots, que ce fut le premier & le dernier supplice où l'on témoigna avoir perdu la mémoire de l'humanité ; il se trompe ; le code des *douze tables* a plusieurs autres dispositions très-cruelles. On y trouve le supplice du feu, des peines presque toujours capitales, le vol puni de mort.

Celle qui découvre le mieux le dessein des décemvirs, est la peine capitale prononcée contre les auteurs des libelles & les poëtes. Cela n'est guere du génie de la république, où le peuple aime à voir les grands humiliés. Mais des gens qui vouloient renverser la liberté, craignoient des écrits qui pouvoient rappeller l'esprit de la liberté.

On connut si bien la dureté des lois pénales, insérées dans le code des *douze tables*, qu'après l'expulsion des décemvirs, presque toutes leurs lois qui avoient fixé les peines, furent ôtées. On ne les abrogea pas expressément ; mais la loi *Porcia* ayant défendu de mettre à mort un citoyen romain, elles n'eurent plus d'application. Voilà le vrai tems auquel on peut rapporter ce que Tite-Live, *liv. I.* dit des Romains, que jamais peuple n'a plus aimé la modération des peines.

Si l'on ajoute à la douceur des peines, le droit qu'avoit un accusé de se retirer avant le jugement, on verra bien que les lois décemvirales s'étoient écartées en plusieurs points de l'esprit de modération, si convenable au génie d'une république, & dans les autres points dont Ciceron fait l'éloge, les lois des *douze tables* le méritoient sans doute. (*D. J.*)

TABLE DE CUIVRE, (*Jurisp. rom.*) *æs*, *table* sur laquelle on gravoit chez les Romains la loi qui avoit été reçue. On affichoit cette *table* dans la place publique ; & lorsque la loi étoit abrogée, on ôtoit l'affiche, c'est-à-dire, cette *table*. De-là ces mots *fixit legem*, *atque refixit*. Ovide déclare que dans l'âge d'or, on n'affichoit point des paroles menaçantes gravées sur des *tables* d'airain,

Nec verba minantia fixo
Ære ligabantur.

Dans la comédie de *Trinummus* de Plaute, un plaisant dit, qu'il vaudroit bien mieux graver les noms des auteurs des mauvaises actions, que les édits. (*D. J.*)

TABLE ABBATIALE, (*Jurisprud.*) est un droit dû en quelques lieux à la mense de l'abbé par les prieurs dépendans de son abbaye. *Voyez* le *Diction. des Arrêts* de Brillon, au *mot* ABBÉ, *n. 107.* (*A*)

TABLE DE MARBRE, (*Jurisprud.*) est un nom commun à plusieurs juridictions de l'enclos du Palais, savoir la connétablie, l'amirauté & le siege de la réformation générale des eaux & forêts. Chacune de ces juridictions, outre son titre particulier, se dit être au siege de la *table de marbre* du palais à Paris.

L'origine de cette dénomination, vient de ce qu'anciennement le connétable, l'amiral & le grand-maître des eaux & forêts tenoient en effet leur juridiction sur une grande *table de marbre* qui occupoit toute la largeur de la grand'salle du palais ; le grand chambrier y tenoit aussi ses séances.

Cette *table* servoit aussi pour les banquets royaux. Du Tillet, en son *recueil des rangs des grands de France*, *pag. 97.* dit que le dimanche 16 Juin 1549, le Roi Henri II. fit son entrée à Paris ; que le soir fut fait en la grand'salle du palais le soupé royal ; que ledit seigneur fut assis au milieu de la *table de marbre*.

Cette *table* fut détruite lors de l'embrâsement de la grand'salle du palais, qui arriva sous Louis XIII. en 1618.

Outre la *table de marbre* dont on vient de parler, il y avoit dans la cour du palais la pierre de marbre, que l'on appelloit aussi quelquefois la *table de marbre*. Quelques-uns ont même confondu ces deux *tables* l'une avec l'autre.

Mais la pierre de marbre étoit différente de la *table de marbre*, & par sa situation, & par son objet. La pierre de marbre étoit au pié du grand degré du palais. Elle existoit encore du tems du roi Jean en 1359. Elle servoit à faire les proclamations publiques. Elles se faisoient pourtant aussi quelquefois sur la *table de marbre* en la grand'salle du palais. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troisieme race*, *tome III. p. 347. aux notes.*

Quand on parle de la *table de marbre* simplement, on entend la juridiction des eaux & forêts qui y tient son siege. Elle connoît par appel des sentences des maîtrises du ressort. Les commissaires du parlement viennent aussi y juger en dernier ressort les matieres de réformation. *Voyez* EAUX & FORÊTS.

Il y a aussi des *tables de marbre* dans plusieurs autres parlemens du royaume, mais pour les eaux & forêts seulement. Elles ont été créées à l'*instar* de celle de Paris ; elles furent supprimées par édit de 1704, qui créa au lieu de ces juridictions une chambre de réformation des eaux & forêts en chaque parlement ; mais par différens édits postérieurs, plusieurs de ces *tables de marbre* ont été rétablies. *Voyez* EAUX & FORÊTS, GRURIE, MAÎTRISE, AMIRAUTÉ, CONNÉTABLIE, MARÉCHAUSSÉE. (*A*)

TABLE DU SEIGNEUR, signifie *domaine du seigneur* ; mettre en sa *table*, c'est réunir à son domaine. Ce terme est usité en matiere de retrait féodal. *Voyez l'article 21 de la coutume de Paris.* Quelques-uns prétendent que *table* en cette occasion signifie *catalogue*, & que mettre en sa *table*, c'est comprendre le fief servant dans la liste des biens & droits qui composent le fief dominant. *Voyez* FIEF RETRAIT FÉODAL. (*A*)

TABLE RONDE, s. f. (*Hist. mod.*) chevaliers de la *table ronde* : ordre militaire qu'on prétend avoir été institué par Arthur, premier roi des Bretons, vers l'an 516. *Voyez* CHEVALIER.

On dit que ces chevaliers, tous choisis entre les plus braves de la nation, étoient au nombre de vingt-quatre, & que la *table ronde*, d'où ils tirerent leur nom, fut une invention d'Arthur, qui voulant établir entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'eviter le cérémonial, & les disputes du rang au sujet du haut & bas bout de la *table*.

Lesly nous assure qu'il a vu cette *table ronde* à Winchestre, si on en veut croire ceux qui y en montrent une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, & qu'ils disent être celle même dont se servoient les chevaliers ; & pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces chevaliers tracés autour de la *table*. Larrey, & plusieurs autres écrivains, ont débité sérieusement cette fable comme un fait historique. Mais outre que Camdem observe que la structure de cette *table* est d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du sixieme siecle, on regarde le roi Arthur comme un prince fabuleux, & le P. Papebrok a démontré qu'avant le dixieme siecle on ne savoit ce que c'étoit que des ordres de chevalerie.

Il paroît au contraire que la *table ronde* n'a point été un ordre militaire, mais une espece de joûte ou

d'exercice militaire entre deux hommes armés de lances, & qui différoit des tournois où l'on combattoit troupe contre troupe. C'eſt ce que Matthieu Paris diſtingue expreſſément. » *Non in haſtiludio illo*, » dit-il, *quod* TORNEAMENTUM *dicitur, ſed potius* » *in illo ludo militari qui* MENSA ROTUNDA *dicitur*». Et l'on croit qu'on donnoit à cette joûte le nom de *table ronde*, parce que les chevaliers qui y avoient combattu venoient au retour ſouper chez le principal tenant, où ils étoient aſſis à une *table ronde*. *Voyez* encore ſur ce ſujet l'abbé Juſtiniani & le pere Helyot.

Pluſieurs auteurs diſent qu'Artus, duc de Bretagne, renouvella l'ordre de la *table ronde*, qu'on ſuppoſoit fauſſement avoir exiſté. Paul Jove rapporte que ce ne fut que ſous l'empire de Frederic Barberouſſe qu'on commença à parler des chevaliers de la *table ronde* : d'autres attribuent l'origine de ces chevaliers aux factions des Guelphes & des Gibelins. Edouard III. fit, ſelon Walſingham, bâtir un palais qu'il appella la *table ronde*, dont la cour avoit deux cens piés de diametre.

TABLE, *en terme de Blaſon*, ſe dit des écus ou des écuſſons qui ne contiennent que la ſimple couleur du champ, & qui ne ſont chargés d'aucune piece, figure, meuble, &c. On les appelle *tables d'attente*, ou *tables raſes*.

TABLES DU CRANE, (*Anatomie.*) les os du crâne ſont compoſés de deux lames oſſeuſes, qu'on appelle *tables* : il y a pourtant quelques endroits du crâne où on ne les trouve pas ; & dans ces endroits-là, il n'y a point de diploé ; c'eſt ce qu'il faut bien obſerver quand il eſt néceſſaire d'appliquer le trépan.

La *table extérieure* eſt la plus épaiſſe & la plus polie ; elle eſt recouverte du péricrâne : l'intérieure eſt plus mince, & la dure-mere eſt fortement attachée à ſa ſurface interne, particulierement au fond & aux futures. De plus, on remarque dans cette *table* pluſieurs ſillons, qui y ont été creuſés par le battement des arteres de la dure-mere, non-ſeulement lorſque les os étoient encore tendres dans la jeuneſſe, mais même juſqu'à leur accroiſſement parfait.

Ruiſch dit qu'il a vu pluſieurs fois le crâne des adultes ſans diploé ; de ſorte que l'on ne remarquoit aucune ſéparation d'une *table* d'avec l'autre.

On trouve entre les deux *tables* du crâne, une infinité de petites cellules oſſeuſes appellées par les Grecs *diploé*, & par les Latins *meditullium*. Ces cellules ſont évidentes dans les crânes de ceux qui ſont nouvellement décédés particulierement à l'os du front, à l'endroit où ces os ſont le plus épais ; on trouve dans ces cellules un ſuc moëlleux, & quantité de vaiſſeaux ſanguins, qui portent non-ſeulement la nourriture aux os, mais auſſi la matiere de ce ſuc médullaire.

Quand on fait l'opération du trépan, & que l'on voit la ſcieure de l'os prendre une teinture rouge, c'eſt une marque que l'on a percé la premiere *table*, & qu'on eſt arrivé au diploé ; il faut percer la ſeconde *table* avec une grande précaution, parce qu'elle eſt plus mince que la premiere, & qu'il ne faut point s'expoſer à donner atteinte à la dure-mere, parce que cette faute ſeroit ſuivie de funeſtes accidens.

A l'occaſion d'un coup reçu ſur la tête, ou d'une chûte, les vaiſſeaux ſanguins peuvent ſe rompre dans le diploé ; & le ſang épanché ſe corrompant, cauſe dans la ſuite par ſon âcreté une éroſion à la *table* intérieure du crâne, ſans qu'il en paroiſſe aucun ſigne à l'extérieur ; la corruption de cette *table* ſe communique bien-tôt aux deux méninges, & à la ſubſtance même du cerveau ; de maniere que l'on voit périr les malades, après qu'ils ont ſouffert de longues & cruelles douleurs, ſans que l'on ſache bien préciſément à quoi en attribuer la cauſe.

Il arrive auſſi à l'occaſion du virus vérolique, dont le diploé peut être infecté, que les deux *tables* du crâne ſe trouvent cariées ; ce qui fait ſouffrir des douleurs violentes aux malades, quand l'exoſtoſe commence à paroître dans ces véroles invétérées, à cauſe de la ſenſibilité du péricrâne ; quelquefois même la carie ayant percé la premiere *table*, on en voit partir des fungus, qui ſont des excroiſſances en forme de champignons. C'eſt un terrible accident ; car un nouveau traitement de la vérole n'y peut rien, & les topiques contre la carie & le fungus, ne font que pallier le mal. (*D. J.*)

TABLE DU GRAND LIVRE, (*Commerce.*) que les marchands, négocians, banquiers, & teneurs de livres, nomment auſſi *alphabet*, *répertoire*, ou *index*. C'eſt une ſorte de livre compoſé de vingt-quatre feuillets dont on ſe ſert pour trouver avec facilité les endroits du grand livre où ſont débitées & créditées les perſonnes avec leſquelles on eſt en compte ouvert. *Voyez* DÉBITER, CRÉDITER, COMPTE & LIVRE.

Les autres livres dont ſe ſervent les négotians, ſoit pour les parties ſimples, ſoit pour les parties doubles, ont auſſi leurs *tables* ou alphabets particuliers ; mais ces *tables* ne ſont point ſéparées ; elles ſe mettent ſeulement ſur deux feuillets à la tête des livres. *Voyez* LIVRES. *Dictionnaire du Commerce.*

TABLE, *poids de*, (*Commerce.*) on nomme ainſi une ſorte de poids en uſage dans les provinces de Languedoc & de Provence. *Voyez* POIDS.

TABLE, (*Archit.*) nom qu'on donne dans la décoration d'Architecture, à une partie unie, ſimple, de diverſes figures, & ordinairement quarré-longue ; ce mot vient du latin *tabula*, planche.

Table à croſſette, *table* cantonnée par des croſſettes ou oreillons ; il y a de ces *tables* à pluſieurs palais d'Italie.

Table couronnée, *table* couverte d'une corniche, & dans laquelle on taille un bas-relief, où l'on incruſte une tranche de marbre noir, pour une inſcription.

Table d'attente, boſſage qui ſert dans les façades, pour y graver une inſcription, & pour y tailler de la ſculpture.

Table d'autel, grande dalle de pierre, portée ſur de petits piliers ou jambages, ou ſur un maſſif de maçonnerie, laquelle ſert pour dire la meſſe.

Table de crépi, panneau de crépi, entouré de naiſſances badigeonnées dans les murs de face les plus ſimples, & de piés droits, montans, ou pilaſtres & bordures de pierre dans les plus riches.

Table de cuivre, *table* compoſée de planches ou de lames de cuivre, dont on couvre les combles en Suede, où on en voit même de taillées en écailles ſur quelques palais.

Tables de plomb, piece de plomb, fondue de certaine épaiſſeur, longueur & largeur, pour ſervir à différens uſages.

Table de verre, morceau de verre de Lorraine qui eſt de figure quarrée-longue.

Table en ſaillie, *table* qui excede le nud du parement d'un mur, d'un pié-deſtal, ou de toute autre partie qu'elle décore.

Table fouillée, *table* renfoncée dans le dé d'un pié-deſtal, & ordinairement entourée d'une moulure en maniere de ravalement.

Table ruſtique, *table* qui eſt piquée, & dont le parement ſemble brut ; il y a de ces *tables* aux grottes & aux bâtimens ruſtiques. *Daviler.* (*D. J.*)

TABLE DE CALANDRE, (*Calandrerie.*) on appelle ainſi deux pieces de bois fort épaiſſes plus longues que larges, qui ſont la principale partie de la machine qui ſert à calandrer les étoffes ou les t-

les. C'eſt entre ces *tables* que ſe mettent les rouleaux ſur leſquels ſont roulés ces toiles & ces étoffes. (*D. J.*)

TABLE A MOULE, *terme de Chandelier*, longue *table* percée de divers trous en forme d'échiquier, ſur laquelle on dreſſe les moules à faire de la chandelle moulée, lorſqu'on veut les remplir de ſuif; au-deſſous de la table eſt une auge pour recevoir le ſuif qui peut ſe répandre. (*D. J.*)

TABLE A MOULE, *terme de Cirerie*, les blanchiſſeurs de cire donnent ce nom à de grands chaſſis ſoutenus de pluſieurs piés, ſur leſquels ils mettent leurs planches à moules, dans leſquels on dreſſe les pains de cire blanche. *Dictionnaire du Com.* (*D. J.*)

TABLES AUX VOILES, *terme de Cirerie*, autrement dites *carrés*, & *établis*; ce ſont chez les mêmes blanchiſſeurs de cire, de grands bâtis de bois, ſur leſquels ſont étendues les toiles de l'herberie, où l'on met blanchir les cires à la roſée & au ſoleil, après qu'elles ont été grélonées. (*D. J.*)

TABLE DE CAMELOT, *terme de Commerce*; on nomme ainſi à Smyrne les ballots de ces étoffes qu'on envoie en chrétienté; ce nom leur vient de ce que les ballots ſont quarrés & plats. (*D. J.*)

TABLE, *en terme de Diamantaire*, eſt la ſuperficie extérieure d'un diamant; les *tables* ſont ſuſceptibles de plus ou moins de pans, ſelon qu'elles ſont plus ou moins grandes, & que le diamant le mérite.

TABLE DE NUIT, *terme d'Ebéniſte*, c'eſt une petite *table* ſans ou avec un deſſus de marbre, qui ſe place à côté du lit, & ſur laquelle on poſe les choſes dont on peut avoir beſoin durant la nuit. (*D. J.*)

TABLE DE PLOMB, (*outil de Ferblantier.*) c'eſt un morceau de plomb de l'épaiſſeur d'un pouce & demi, ſur ſix pouces ou environ de large, & quinze pouces de long, qui ſert aux Ferblantiers pour piquer les grilles de rapes & découper certains ouvrages. *Voyez la figure*, *Planches du Ferblantier.*

TABLE DE LA MACHINE, *en termes de Friſeur d'étoffes*, eſt une eſpece de *table* couverte d'une moquette ſur laquelle on met l'étoffe à friſer. Elle eſt ſoutenue à droite ſur la troiſieme traverſe, & à gauche ſur la ſeconde, & percée d'un trou à chacune de ſes extrémités ſur lequel ſont placées des grenouilles à mi-bois. *Voyez* GRENOUILLE. *Voyez les Planches de la Draperie.*

TABLE, (*Manufact. de glaces.*) les ouvriers qui travaillent à l'adouci des glaces brutes, appellent la *table*, le bâti de groſſes planches ſous lequel eſt maſtiquée avec du plâtre une des deux glaces qui s'adouciſſent l'une contre l'autre; c'eſt au-deſſus de cette *table* qu'eſt couchée horiſontalement la roue dont les adouciſſeurs ſe ſervent pour uſer les glaces. *Savary.* (*D. J.*)

La table *à couler* eſt une *table* de fonte de plus de cent pouces de longueur, & du poids de douze ou quinze milliers, ſur laquelle on coule le verre liquide dont on fait les glaces. La largeur de cette *table* s'augmente ou ſe diminue à volonté, par le moyen de deux fortes tringles de fer mobiles qu'on place au deux côtés plus proches ou plus éloignés, ſuivant le volume de la piece qu'on coule; c'eſt ſur ces tringles que poſe par ſes deux extrémités le rouleau de fonte qui ſert à pouſſer la matiere juſqu'au bout de la *table*. (*D. J.*)

TABLE, *piece de preſſe d'Imprimerie*, eſt une planche de chêne environ de trois piés quatre pouces de long ſur un pié & demi de large, & de douze à quatorze lignes d'épaiſſeur, ſur laquelle eſt attaché le coffre, où eſt renfermé le marbre de la preſſe; elle eſt garnie en-deſſous de deux rangs de crampons ou pattes de fer, cloués à cinq doigts de diſtance l'un de l'autre. *Voyez dans les Planches d'Imprimerie*, & *leur explication*, la table & les crampons qui gliſſent ſur les bandes de fer du berceau de la preſſe.

TABLE dont les *Facteurs d'orgues* ſe ſervent pour couler l'étain & le plomb en tables ou feuilles minces, eſt une forte *table* de bois de chêne inclinée à l'horiſon, au moyen de quelques morceaux de bois qui la ſoutiennent par un bout, ou d'un tréteau. Cette table eſt couverte d'un coutil ſur lequel, au moyen du rable qui contient le métal fondu, on coule les lames de plomb ou d'étain, en faiſant couler le rable en deſcendant le long de la planche. *Voyez la fig. 69. Pl. d'Orgue* & *l'article* ORGUE, où le travail du plomb & de l'étain eſt expliqué.

TABLE D'ATTENTE, (*Menuiſerie.*) eſt un panneau en ſaillie au-deſſus des guichets des grandes portes, ſur leſquels on fait des ornemens en ſculpture. *Voyez les Planches de Menuiſerie.*

TABLE DE BRACELET, *en termes de Metteur en œuvre*, eſt une plaque en pierreries montées ſur des morceaux de velours, ou autres étoffes qui entourent le bras, & qui ſe lient & délient par un reſſort pratiqué ſous cette plaque. *Voyez* BOÎTE DE TABLE.

TABLE DES MIROITIERS, (*uſtenſile des Miroitiers.*) les miroitiers qui mettent les glaces au teint, nomment pareillement *table*, une eſpece de long & large établi de bois de chêne, ſoutenu d'un fort chaſſis auſſi de bois, ſur lequel eſt poſée en baſcule la pierre de liais, où l'on met les glaces au teint. (*D. J.*)

TABLE, *en termes de Paind'épicier*, ce ſont des eſpeces de tours parfaitement ſemblables à ceux des Boulangers & Pâtiſſiers.

TABLE DE BILLARD, (*Paumier.*) c'eſt un chaſſis fait de planches de bois de chêne bien unies & bien jointes enſemble, ſur lequel on applique le tapis de drap verd ſur lequel on joue au billard. Cette table eſt poſée ſolidement & de niveau ſur dix piés ou piliers de charpente ou de menuiſerie joints enſemble par d'autres pieces de bois qui les traverſent.

TABLE DE PLOMB, (*terme de Plombier.*) ou *plomb en table*, c'eſt du plomb fondu & coulé par les plombiers ſur une longue table de bois couverte de ſable. Les plombiers appellent auſſi quelquefois de la ſorte ce qu'ils nomment autrement des *moules*, c'eſt-à-dire, des eſpeces de longs établis garnis de bords tout au-tour, & couverts ou de ſable ou d'étoffe de laine & de toile, ſur leſquels ils coulent les *tables de plomb*. Il y en a de deux ſortes; les unes poſées de niveau pour les grandes *tables de plomb*, & les autres qui ont de la pente pour les petites *tables*. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TABLES D'ESSAI, (*terme de Potier d'étain.*) ou *rouelles d'eſſai*; on appelle ainſi deux plaques d'étain, dont l'une eſt dans la chambre du procureur du roi du châtelet, & l'autre dans celle de la communauté; c'eſt ſur ces tables que les maîtres potiers d'étain ſont obligés d'empreindre ou inſculper les marques des poinçons dont ils doivent ſe ſervir pour marquer leurs ouvrages, afin d'en aſſurer la bonté. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TABLE D'UN MOULIN, (*Sucrerie.*) on appelle la *table d'un moulin*, une longue piece de bois qui eſt placée au milieu du chaſſis d'un moulin; c'eſt dans cette piece que ſont enchâſſées la platine du grand rôle, & les embaſſes des petits tambours, c'eſt-à-dire les crapaudines dans leſquelles roulent les pivots des trois tambours. (*D. J.*)

TABLE A TONDRE, *terme de Tondeurs de draps.*) eſpece d'ais ou planche de chêne ou de noyer, épaiſſe d'environ trois pouces & demi, large de quinze à ſeize pouces & longue de neuf à dix piés. Cette planche eſt garnie par le deſſus de pluſieurs bandes d'une groſſe étoffe appellée *tuf*, miſes l'une ſur l'autre, entre leſquelles ſont pluſieurs lits de paille, d'avoine, ou de bourre tontiſſe très-fine, & par-deſſus le tout eſt

une couverture de treillis attachée par des bouts, & lacée par-dessus. La *table à tondre* est posée sur deux tréteaux de bois inégaux, en sorte qu'elle se trouve un peu en talud, ce que les ouvriers appellent *placée en chasse*; elle sert à étendre l'étoffe dessus pour la tondre avec les forces. Les tondeurs se servent encore d'une autre *table* assez semblable à la premiere, à la reserve qu'elle est faite en forme de pupitre long; & parce que c'est sur cette *table* qu'ils rangent ou couchent le poil d'étoffe avec le cardinal & la brosse, & qu'ensuite ils la nettoyent avec la tuile, ils l'appellent, suivant ces différens usages, tantôt *table à ranger* & *à coucher*, & tantôt *table à nettoyer*. Savary. (*D. J.*)

TABLE DE VERRE, s. f. (*Vitrerie.*) c'est du verre qu'on appelle communément *verre de Lorraine*, qui se souffle & se fabrique à-peu-près comme les glaces de miroirs; il est toujours un peu plus étroit par un bout que par l'autre, & a environ deux piés & demi en quarré de tout sens: il n'a point de boudine, & sert à mettre aux portieres des carrosses de louage ou de ceux où l'on ne veut pas faire la dépense de véritables glaces; on en met aussi aux chaises à porteurs. Les *tables de verre* se vendent au balot ou ballon composé de plus ou moins de lieue, suivant que c'est du verre commun ou du verre de couleur. *Savary.* (*D. J.*)

TABLE se dit au *jeu de trictrac* des deux côtés du tablier où l'on joue avec des dames, & dont on fait des cases.

La *table du grand jan* est celle qui est de l'autre côté vis-à-vis celle du petit jan. On l'appelle *table du grand jan*, parce que c'est là qu'on le fait.

La *table du petit jan*, c'est la premiere *table* où les dames sont empilées.

Le mot de *table* se prend encore quelquefois pour les dames mêmes. *Voyez* DAMES.

TABLE, (*Œconom. domestiq.*) c'est un meuble de bois, dont la partie supérieure est une grande surface plane, soutenue sur des piés; il est destiné à un grand nombre d'usage dans les maisons; il y a des *tables* à manger, à jouer, à écrire. Elles ont chacune la forme qui leur convient.

TABLE, *mensa*, (*Antiq. rom.*) les Romains étalerent une grande magnificence dans les *tables* dont ils orneront leurs salles & leurs autres appartemens; la plûpart étoient faites d'un bois de cedre qu'on tiroit du mont Atlas, selon le témoignage de Pline, *l. XLIII. c. xv.* dont voici les termes: *Atlas mons peculiari proditur sylvâ; confines ei mauri, quibus plurima arbor cedri, & mensarum insania quas fœminæ viris contrà margaritas, tegerunt.* On y employoit encore quelquefois un bois beaucoup plus précieux, *lignum citrum*, qui n'est pas notre bois de citronnier, mais d'un arbre beaucoup plus rare que nous ne connoissons pas, & qu'on estimoit singulierement à Rome. Il falloit être fort riche pour avoir des *tables* de ce bois; celle de Cicéron lui coutoit près de deux mille écus; on en vendit deux entre les meubles de Gallus Asinius, qui monterent à un prix si excessif, que s'il en faut croire le même Pline, chacune de ces *tables* auroit suffi pour acheter un vaste champ. *Voyez* CITRONNIER.

L'excès du prix des *tables* romaines provenoit encore des ornemens dont elles étoient enrichies. Quant à leur soutien, celles à un seul pié se nommoient *monopodia*, celles sur deux piés *bipedes*, & celles sur trois piés *tripedes*; les unes & les autres étoient employées pour manger; mais les Romains ne se servoient pas comme nous d'une seule *table* pour tout le repas, ils en avoient communément deux; la premiere étoit pour tous les services de chair & de poisson; ensuite on ôtoit cette *table*, & l'on apportoit la seconde sur laquelle on avoit servi le fruit; c'est à cette seconde *table* qu'on chantoit & qu'on faisoit des libations. Virgile nous apprend tout cela dans ces deux vers de l'Enéide, où il dit:

Postquam prima quies epulis, mensæque remotæ
Crateras magnos statuunt, & vina coronant.

Les Grecs & les Orientaux étoient dans le même usage. Les Hébreux même dans leurs fêtes solemnelles & dans leurs repas de sacrifice avoient deux *tables*; à la premiere ils se régaloient de la chair de la victime, & à la seconde ils donnoient à la ronde la coupe de bénédiction, appellée la *coupe de louange*.

Pour ce qui regarde la magnificence des repas des Romains & le nombre de leurs services, nous en avons parlé sous ces deux mots. Autant la frugalité étoit grande chez les premiers Romains, autant leur luxe en ce genre étoit extrême sur la fin de la république; ceux même dont la *table* étoit mesquine étaloient aux yeux des convives toute la splendeur de leurs buffets. Martial, *l. IV. épigr.* se plaint agréablement de cet étalage au milieu de la mauvaise chere de Varus.

Ad cœnam nuper Varus me fortè vocavit
Ornatus, dives; parvula cœna fuit.
Auro non dapibus onerabatur mensa, ministri
Apponunt oculis plurima, pauca gulæ.
Tunc ego: non oculos, sed ventrem pascere veni;
Aut appone dapes, Vare, vel aufer opes.

Ces vers peuvent rappeller au lecteur le conte de M. Chevreau, qui est dans le *Chevreana*, *tome II.* « Je me souviens, dit-il, que Chapelle & moi ayant » été invités chez *** qui nous régala suivant sa » coutume, Chapelle s'approcha de moi immédia- » tement après le repas, & me dit à l'oreille: Où » allons-nous dîner au sortir d'ici »?

J'ai parlé ci-dessus des *tables* des Romains, à un, à deux & à trois piés, mais je devois ajouter que leur forme fut très-variable; ils en eurent de quarrées, de longues, d'ovales, en fer à cheval, *&c.* toujours suivant la mode. On renouvella sous le regne de Théodore & d'Arcadius celle des *tables* en demi-croissant, & on les couvroit après avoir mangé d'une espece de courte-pointe ou de matelas pour pouvoir coucher dessus & s'y reposer; ils ne connoissoient pas encore nos lits de repos, nos *duchesses*, nos chaises longues. A cela près, le luxe des seigneurs de la cour du grand Théodore & de ses fermiers méritoit bien la censure de saint Chrysostôme. On voyoit, dit-il, auprès de la *table* sur laquelle on mangeoit, un vase d'or que deux hommes pouvoient à peine remuer, & quantité de cruches d'or rangées avec symmétrie. Les laquais des convives étoient de jeunes gens, beaux, bienfaits, aussi richement vêtus que leur maîtres, & qui portoient de larges braies. Les musiciens, les joueurs de harpes & de flûtes amusoient les conviés pendant le repas. Il n'y avoit point à la vérité d'uniformité dans l'ordre des services, mais tous les mets étoient fort recherchés; quelques-uns commençoient par des oiseaux farcis de poisson haché, & d'autres donnoient un premier service tout différent. En fait de vins, on vouloit celui de l'île de Thasos, si renommé dans les auteurs grecs & latins. Le nombre des parasites étoit toujours considérable à la *table* des grands & des gens riches; mais les dames extrêmement parées en faisoient le principal ornement; c'est aussi leur luxe effréné que saint Chrysostôme censure le plus. « Leur faste, dit- » il, n'a point de bornes: le fard regne sur leurs pau- » pieres & sur tout leur visage; leurs jupes sont en- » trelacées de fils d'or, leurs colliers sont d'or, leurs » bracelets sont d'or; elles vont sur des chars tirés » par des mulets blancs dont les renes sont dorées, » avec des eunuques à leur suite, & grand nombre » de femmes & de filles de chambre ». Il est vrai

que ce train de dames chrétiennes respire excessivement la molesse. Mais quand saint Chrysostôme déclame avec feu contre leurs souliers noirs, luisans, terminés en pointe, je ne sai quels souliers plus modestes il vouloit qu'elles portassent. (*D. J.*)

TABLEAU, s. m. (*Peinture.*) représentation d'un sujet que le peintre renferme dans une espace orné pour l'ordinaire d'un cadre ou bordure. Les grands *tableaux* sont destinés pour les églises, sallons, galeries & autres grands lieux; les *tableaux* moyens, qu'on nomme *tableaux de chevalet*, & les petits *tableaux* se mettent par-tout ailleurs.

La nature est représentée à nos yeux dans un beau *tableau*. Si notre esprit n'y est pas trompé, nos sens du-moins y sont abusés. La figure des objets, leur couleur & les reflets de la lumiere, les ombres, enfin tout ce que l'œil peut appercevoir se trouve dans un *tableau*, comme nous le voyons dans la nature. Elle se présente dans un *tableau* sous la même forme où nous la voyons réellement. Il semble même que l'œil ébloui par l'ouvrage d'un grand peintre croit quelquefois appercevoir du mouvement dans ses figures.

L'industrie des hommes a trouvé quelques moyens de rendre les *tableaux* plus capables de faire beaucoup d'impression sur nous; on les vernit: on les renferme dans des bordures qui jettent un nouvel éclat sur les couleurs, & qui semblent, en séparant les *tableaux* des objets voisins, réunir mieux entr'elles les parties dont ils sont composés, à-peu-près comme il paroît qu'une fenêtre rassemble les différens objets qu'on voit par son ouverture.

Enfin quelques peintres des plus modernes se sont avisés de placer dans les compositions destinées à être vues de loin des parties de figures de ronde-bosse qui entrent dans l'ordonnance, & qui sont coloriées comme les autres figures peintes, entre lesquelles ils les mettent. On prétend que l'œil qui voit distinctement ces parties de ronde-bosse saillir hors du *tableau* en soit plus aisément séduit par les parties peintes, lesquelles sont réellement plates, & que ces dernieres font ainsi plus facilement l'illusion à nos yeux. Mais ceux qui ont vu la voûte de l'Annonciade de Gènes & celle de Jesus à Rome, où l'on a fait entrer des figures en relief dans l'ordonnance, ne trouvent point que l'effet en soit bien merveilleux.

Les hommes qui n'ont pas l'intelligence de la méchanique de la peinture, ne sont pas en état de décider de l'auteur d'un *tableau*, c'est aux gens de l'art qu'il faut s'en rapporter; cependant l'expérience nous enseigne qu'il faut mettre bien des bornes à cette connoissance de discerner la main des grands maîtres dans les *tableaux* qu'on nous donne sous leurs noms. En effet les experts ne sont bien d'accord entr'eux que sur ces *tableaux* célebres qui, pour parler ainsi, ont déja fait leur fortune, & dont tout le monde sait l'histoire. Quant aux *tableaux* dont l'état n'est pas déja certain en vertu d'une tradition constante & non interrompue, il n'y a que les leurs & ceux de leurs amis qui doivent porter le nom sous lequel ils paroissent dans le monde. Les *tableaux* des autres, & sur-tout les *tableaux* des concitoyens, sont des originaux douteux. On reproche à quelques-uns de ces *tableaux* de n'être que des copies, & à d'autres d'être des pastiches. L'intérêt acheve de mettre de l'incertitude dans la décision de l'art, qui ne laisse pas de s'égarer, même quand il opere de bonne foi.

On sait que plusieurs peintres se sont trompés sur leurs propres ouvrages, & qu'ils ont pris quelquefois une copie pour l'original qu'eux-mêmes ils avoient peint. Vasari raconte, comme témoin oculaire, que Jules Romain, après avoir fait la draperie dans un *tableau* que peignoit Raphaël, reconnut pour son original la copie qu'André del Sarte avoit faite de ce *tableau*.

Lorsqu'il s'agit du mérite des *tableaux*, le public n'est pas un juge aussi compétent que lorsqu'il s'agit du mérite des poëmes. La perfection d'une partie des beautés d'un *tableau*, par exemple, la perfection du dessein n'est bien sensible qu'aux peintres ou aux connoisseurs qui ont étudié la peinture autant que les artistes mêmes. Mais il seroit trop long de discuter quelles sont les beautés d'un *tableau* dont le public est un juge non-recusable, & quelles sont les beautés d'un *tableau* qui ne sauroient être appréciées à leur juste valeur que par ceux qui savent les regles de la Peinture.

Ils exigent, par exemple, qu'on observe trois unités dans un *tableau*, par rapport au tems, à la vue & à l'espace, c'est-à-dire qu'on ne doit représenter d'un sujet 1°. que ce qui peut s'être passé dans un seul moment; 2°. ce qui peut facilement être embrassé par une seule vue; 3°. ce qui est renfermé dans l'espace que le *tableau* paroît comprendre.

Ils prescrivent aussi des regles pour les *tableaux* allégoriques, mais nous pensons que les allégories, toujours pénibles & souvent froides dans les ouvrages, ont le même caractere dans les *tableaux*. Les rapports ne se présentent pas tous de suite, il faut les chercher, il en coûte pour les saisir, & l'on est rarement dédommagé de la peine. La peinture est faite pour plaire à l'esprit par les yeux, & les *tableaux* allégoriques ne plaisent aux yeux que par l'esprit qui en devine l'énigme. (*D. J.*)

Maniere d'ôter les tableaux de dessus leur vieille toile; de les remettre sur de neuve, & de raccommoder les endroits enlevés ou gâtés. Il faut commencer par ôter le *tableau* de son cadre, & l'attacher ensuite sur une table extrémement unie, le côté de la peinture en-dessus, en prenant bien garde qu'il soit tendu, & ne fasse aucuns plis. Après cette préparation, vous donnerez sur tout votre *tableau* une couche de colle-forte, sur laquelle vous appliquerez à-mesure des feuilles de grand papier blanc, le plus fort que vous pourrez trouver; & vous aurez soin avec une molette à broyer les couleurs, de bien presser, & étendre votre papier, afin qu'il ne fasse aucun pli, & qu'il s'attache bien également par-tout à la peinture. Laissez secher le tout, après quoi vous déclouerez le *tableau*, & le retournerez, la peinture en-dessous & la toile en-dessus, sans l'attacher; pour lors vous aurez une éponge, que vous mouillerez dans de l'eau tiede, & avec laquelle vous imbiberez petit-à-petit toute la toile, essayant de tems-en-tems sur les bords, si la toile ne commence pas à s'enlever & à quitter la peinture. Alors vous la détacherez avec soin tout le long d'un des côtés du *tableau*, & replierez ce qui sera détaché, comme pour le rouler, parce qu'ensuite en poussant doucement avec les deux mains, toute la toile se détachera en roulant. Cela fait avec votre éponge & de l'eau, vous laverez bien le derriere de la peinture, jusqu'à ce que toute l'ancienne colle, ou à-peu-près, en soit enlevée: vous observerez dans cette opération que votre éponge ne soit jamais trop remplie d'eau, parce qu'il pourroit en couler par-dessous la peinture, qui détacheroit la colle qui tient le papier que vous avez mis d'abord.

Tout cela fait avec soin, vous donnerez une couche de votre colle, ou de l'aprêt ordinaire dont on se sert pour apprêter les toiles sur lesquelles on peint, sur l'envers de votre peinture ainsi bien nettoyée, & sur le champ vous y étendrez une toile neuve, que vous aurez eu soin de laisser plus grande qu'il ne faut, afin de pouvoir la clouer par les bords, pour l'étendre de façon qu'elle ne fasse aucun pli, après quoi avec votre molette vous presserez légerement en frottant pour faire prendre la toile également par-

tout, & vous laisserez sécher ; ensuite vous donnerez par-dessus la toile une seconde couche de colle par partie & petit-à-petit, ayant soin, à-mesure que vous coucherez une partie, de la frotter & étendre avec votre molette, pour faire entrer la colle dans la toile, & même dans la peinture, & pour écraser les fils de la toile ; le tableau étant bien sec, vous le détacherez de dessus la table, & le reclouerez sur son cadre ; après quoi avec une éponge & de l'eau tiede vous imbiberez bien tous vos papiers pour les ôter ; après qu'ils seront ôtés vous laverez bien pour enlever toute la colle & nettoyer toute la peinture ; ensuite vous donnerez sur le *tableau* une couche d'huile de noix toute pure, & le laisserez secher pour mettre ensuite le blanc d'œuf.

Remarques. Lorsque les *tableaux* que l'on veut changer de toile se trouvent écaillés, crevassés ou avoir des empoules, il faut avoir soin sur les endroits défectueux de coller deux feuilles de papier l'une sur l'autre pour soutenir ces endroits, & les empêcher de se fendre davantage, ou de se déchirer dans l'opération, & après avoir remis la toile neuve on rajustera ces défauts de la maniere suivante. Ceux que l'on change de toile se trouvent raccommodés par l'opération même ; mais si la toile est bonne, & que l'on ne veuille pas la changer, on fait ce qui suit.

Il faut avec un pinceau mettre de la colle-forte tiede sur les ampoules, ensuite percer de petits trous avec une épingle dans lesdites ampoules, & tâcher que la collé les pénetre de façon à passer dessous. Il faut après cela essuyer légerement ladite colle, & avec un autre pinceau passer sur les ampoules seulement un peu d'huile de lin ; après quoi on aura un fer chaud, sur lequel on passera une éponge ou un linge mouillé, jusqu'à ce qu'il ne trémisse plus (crainte qu'il ne fût trop chaud), & alors on poussera ledit fer sur les ampoules, ce qui les ratachera à la toile, & les ôtera tout-à-fait.

Il faut cependant remarquer qu'après avoir ôté ces ampoules, il est nécessaire de mettre par-derriere une seconde toile pour maintenir l'ancienne, & empêcher que les ampoules ne viennent à se former de nouveau ; en voici la maniere.

Il faut mettre d'abord sur l'ancienne toile une couche de colle-forte tout le long des bords le long du cadre, & rien dans le milieu, après quoi on appliquera la seconde toile qu'on fera prendre, en passant la molette légerement dessus ; on clouera ensuite le *tableau* sur la table, & on couchera de la colle par parties, que l'on pressera & étendra avec la molette, comme pour changer les *tableaux* de toile.

Pour raccommoder les crevasses & les endroits écaillés tant aux tableaux changés de toile qu'aux autres. Il faut prendre de la terre glaise en poudre & de la terre d'ombre, délayer ensuite ces deux matieres avec de l'huile de noix, de façon qu'elles forment comme une pâte ; on y ajoûte si l'on veut un peu d'huile grasse pour faire secher plus vîte ; on prend ensuite de cette pâte avec le couteau à mêler les couleurs, & on l'insinue dans les crevasses & dans les endroits écaillés, essuyant bien ce qui peut s'attacher sur les bords & hors des trous : cette pâte étant bien seche, on donne sur tout le *tableau* une couche d'huile de noix bien pure, & lorsqu'elle est seche, on fait sur la palette les teintes des couleurs justes aux endroits où se trouvent les crevasses, & on les applique avec le couteau ou avec le pinceau.

Pour faire revivre les couleurs des tableaux, ôter tout le noir, & les rendre comme neufs. Il faut mettre par-derriere la toile une couche de la composition suivante.

Prenez deux livres de graisse de rognon de bœuf, deux livres d'huile de noix, une livre de céruse broyée à l'huile de noix, une demi-livre de terre jaune, aussi à l'huile de noix, une once : faites fondre votre graisse dans un pot, & lorsqu'elle sera tout-à fait fondue, mêlez-y l'huile de noix, ensuite la céruse & la terre jaune, vous remuerez ensuite le tout avec un bâton pour faire mêler toutes les drogues ; vous employerez cette composition tiede.

Pour les tableaux sur cuivre. Prenez du mastic fait avec de la terre glaise & la terre d'ombre délayée à l'huile de noix, rempliſſez-en les endroits écaillés, après quoi vous prendrez du sublimé corrosif, que vous ferez dissoudre dans une quantité suffisante d'eau, vous l'appliquerez dessus, & le laisserez secher ; au-bout de quelques heures vous laverez bien avec de l'eau pure ; & s'il n'est pas encore bien dégraissé, vous recommencerez ; on peut aussi se servir de cette eau de sublimé sur les tableaux sur bois & sur toile.

Pour ôter le vieux vernis des tableaux, il suffit de les frotter avec le bout des doigts, & les essuyer ensuite avec un linge mouillé.

TABLEAU EN PERSPECTIVE, c'est une surface plane, que l'on suppose transparente & perpendiculaire à l'horison. *Voyez* PERSPECTIVE.

On imagine toujours ce *tableau* placé à une certaine distance entre l'œil & l'objet : on y représente l'objet par le moyen des rayons visuels qui viennent de chacun des points de l'objet à l'œil en passant à-travers le tableau. *Voyez* PERSPECTIVE. *Chambers.*

TABLEAU VOTIF, (*Antiq. rom.*) *tabula votiva* ; c'étoit la coutume chez les Romains pour ceux qui se sauvoient d'un naufrage, de représenter dans un *tableau* tous leurs malheurs. Les uns se servoient de ce *tableau* pour toucher de compassion ceux qu'ils rencontroient dans leur chemin, & pour réparer par leurs charités les pertes que la mer leur avoit causées. Juvenal nous l'apprend.

Fractura nate naufragus assem
Dum rogat, & picta se tempestate tuetur.

« Pendant que celui qui a fait naufrage me demande » de la charité, & qu'il tâche de se procurer quelques » secours en faisant voir le triste *tableau* de son infor» tune ». Pour cet effet, ils pendoient ce *tableau* à leur cou, & ils en expliquoient le sujet par des chansons accommodées à leur misere, à-peu-près comme nos pelerins font aujourd'hui. Perse dit plaisamment à ce sujet :

Cantet si naufragus, assem
Protulerim ? Cantas cum fracta te in trabe pictum
Ex humero portes. Sat. 1.

« Donnerois-je l'aumône à un homme qui chante, » après que les vents ont mis son vaisseau en pieces ? » Ne chantes-tu pas toi-même dans le même tems que » ce *tableau* qui est à ton col, te représente parmi les » débris de ton naufrage ?

Les autres alloient consacrer ce même *tableau* dans le temple du dieu auquel ils s'étoient adressés dans le péril, & au secours duquel ils croyoient devoir leur salut.

Cette coutume passa plus avant, les avocats voulurent s'en servir dans le barreau, pour toucher les juges par la vue de la misere de leurs parties & de la dureté de leurs ennemis. « Je n'approuverai pas, » dit Quintilien, *l. VI. c. j.* ce que l'on faisoit autre» fois, & ce que j'ai vu pratiquer moi-même lorsque » l'on mettoit au-dessus de Jupiter, un *tableau* pour » toucher les juges par l'énormité de l'action qu'on y » avoit dépeinte ».

Ce n'est pas encore tout, ceux qui étoient guéris de quelque maladie alloient consacrer un *tableau* dans le temple du dieu qui les avoit secourus, & c'est ce que nous fait entendre ce passage de Tibulle, *Eleg. I, livre I.*

Nunc, dea, nunc succurre mihi, nam posse mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.

« Déesse, secourez-moi maintenant ; car tant de *tableaux* qui sont dans vos temples, témoignent bien » que vous avez le pouvoir de guérir ».

C'est sur cela que les premiers chrétiens, lorsqu'ils relevoient de maladie, offroient au saint dont ils avoient éprouvé le secours, quelques pieces d'or ou d'argent, sur lesquelles étoit gravée la partie qui avoit été malade. Et cette même coutume dure encore aujourd'hui, car on voit des gens qui après être relevés de maladie, se font peindre eux-mêmes dans le triste état où ils étoient, & qu'ils dédient ce *tableau* au saint par l'intercession duquel ils ont obtenu leur guérison.

Récapitulons en deux mots les sujets des *tableaux votifs*. Ceux qui s'étoient sauvés du naufrage, faisoient représenter leur avanture sur un *tableau* qu'ils consacroient dans le temple du dieu à qui ils croyoient devoir leur salut ; ou bien ils le portoient pendu à leur col, pour attirer la compassion & les charités du public. Les avocats employoient aussi quelquefois ce moyen pour toucher les juges, en exposant aux yeux la misere de leurs parties, & la cruauté de leurs ennemis. Enfin ceux qui relevoient de quelque fâcheuse maladie, consacroient souvent un *tableau* au dieu à qui ils attribuoient leur guérison.

Comme Diagoras étoit dans un temple de Neptune, on lui montra plusieurs *tableaux*, monument de reconnoissance offerts par des personnes échappées du naufrage. Douterez-vous après cela, lui dit-on, de l'heureuse puissance de ce dieu ? Je ne vois point, reprit-il, les *tableaux* de ceux qui ont péri malgré toutes leurs promesses. Autre réflexion.

Tant de *tableaux votifs* de voyageurs échappés au naufrage, devoient défigurer étrangement les autels de Neptune ; mais de telles institutions étoient nécessaires pour maintenir les hommes sous la puissance des divinités. Horace se moquoit de ce que lui dit Egnatia, que l'encens brûloit & fumoit de lui-même sur une pierre sacrée ; mais ce prétendu miracle en imposoit utilement aux imaginations foibles de la populace. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Littérat.*) ce sont des descriptions de passions, d'événemens, de phénomenes naturels qu'un orateur ou un poëte répand dans sa composition, où leur effet est d'amuser, ou d'étonner, ou de toucher, ou d'effrayer, ou d'imiter, *&c.*

Tacite fait quelquefois un grand *tableau* en quelques mots ; Bossuet est plein de ce genre de beautés ; il y a des *tableaux* dans Racine & dans Voltaire ; on en trouve même dans Corneille. Sans l'art de faire des *tableaux* de toutes sortes de caracteres, il ne faut pas tenter un poëme épique ; ce talent essentiel dans tout genre d'éloquence & de poésie, est indispensable encore dans l'épique.

TABLEAU, (*Marine.*) partie la plus haute d'une flûte sous le couronnement, où l'on met ordinairement le nom du vaisseau. On l'appelle *miroir* dans les autres bâtimens. *Voyez* MIROIR.

TABLEAU, (*Commerce.*) se dit d'un cadre qui contient une liste imprimée des noms de plusieurs ou de toutes personnes d'un même corps, communauté, métier ou profession par ordre de date & de réception, ou selon qu'elles ont passé dans les charges.

Ces *tableaux* se mettent ordinairement dans les chambres ou bureaux de ces corps ou communautés, & quelquefois dans les greffes des jurisdictions des villes, comme on en voit au châtelet de Paris, où sont inscrits les maîtres jurés maçons, charpentiers, greffiers de l'écritoire, écrivains vérificateurs des écritures, *&c.*

On dit qu'on parvient aux charges d'un corps ou communauté par *ordre de tableau*, lorsque ce n'est pas par le choix du magistrat, ou par l'élection des maîtres, mais selon la date de sa réception qu'on devient garde, juré, ou esgard. *Voyez* GARDE, JURÉ, ESGARD.

TABLEAU MOUVANT, est un *tableau* dans lequel sont inscrits dans les bureaux des communautés les noms de tous ceux qui ont été gardes ou jurés. On l'appelle *tableau mouvant* ; parce que chacun de ces noms est écrit séparement sur une petite carte large d'un pouce, insérée dans le *tableau* ; à mesure qu'il meurt quelqu'un de ceux qui sont ainsi inscrits, le concierge a soin de tirer de sa place le nom du défunt, & de la remplir aussi-tôt du nom de celui qui suit, en faisant remonter tous les autres jusqu'au dernier, ensorte que les places d'en-bas qui demeurent vacantes soient destinées pour les premiers gardes ou jurés qu'on élira. *Diction. de Commerce.*

TABLEAU, on donne aussi ce nom à certaines pancartes, où en conséquence des ordonnances ou par ordre de justice, on inscrit les choses que l'on veut rendre publiques. Ces *tableaux*, lorsque les affaires concernent le commerce, se déposent dans les greffes des jurisdictions consulaires, où il y en a, sinon dans ceux des hôtels-de-ville des juges royaux ou des juges des seigneurs. Selon l'ordonnance de 1673, l'extrait des sociétés entre négocians, & la déclaration de ceux qui sont venus au bénéfice de cession, doivent être inférées dans ces *tableaux* publics. *Voyez* CESSION. *Id. ibid.*

TABLEAU DE BAIE, (*Archit.*) c'est dans la baie d'une porte ou d'une fenêtre, la partie de l'épaisseur du mur qui paroît au-dehors depuis la feuillure, & qui est ordinairement d'équerre avec le parement.

On nommme aussi *tableau* le côté d'un piédroit ou d'un jambage d'arcade sans fermeture. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Courroyer.*) c'est un morceau de cuir fort dont la figure est quarrée. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Jardinage.*) se dit d'une piece de parterre qui occupe tout le terrein en face d'un bâtiment ; ainsi l'on dit un parterre d'un seul *tableau*. On pourroit encore nommer un parterre qui se répete en deux pieces paralelles, un *parterre* séparé en deux *tableaux*.

TABLÉE, s. f. (*Tonder. de draps.*) ce terme se dit de l'étoffe qui est attachée avec des crochets sur la table à tondre, lorsque cette partie de l'étoffe a été entierement tondue. Chaque *tablée* porte ordinairement un tiers d'étoffe de long. (*D. J.*)

TABLER, v. n. (*Trictrac.*) c'est la même chose que caser ou disposer ses dames convenablement pour le gain de la partie. *Voyez* TRICTRAC.

TABLETTE, s. f. (*Archit.*) pierre débitée de peu d'épaisseur pour couvrir un mur de terrasse, un bord de réservoir ou de bassin. Toutes les *tablettes* se font de pierre dure.

On donne aussi le nom de *tablette* à une banquette.

Tablette d'appui, *tablette* qui couvre l'appui d'une croisée, d'un balcon, *&c.*

Tablette de bibliotheque, assemblage de plusieurs ais traversans, soutenus de montans, rangés avec ordre & symmétrie, & espacés les uns des autres à certaine distance, pour porter des livres dans une bibliotheque. Ces sortes de *tablettes* sont quelquefois décorées d'architecture composée de montans, pilastres, consoles, corniches, *&c.* On les appelle aussi *armoires*.

Tablette de cheminée, c'est une planche de bois ou une tranche de marbre profilée d'une moulure ronde, posée sur le chambranle, au-bas d'un attique de cheminée.

Tablette de jambe étriere, c'est la derniere pierre qui couronne une jambe étriere, & qui porte quelque moulure en saillie sous un ou deux poitrails. On la nomme

nomme *impoſte* ou *couſſinet*, quand elle reçoit une ou deux retombées d'arcade. *Daviler.* (*D. J.*)

TABLETTE LA (*Fortification.*) c'eſt dans la fortification le revêtement du parapet au-deſſus du cordon. (*q*)

TABLETTE, (*uſtencile d'ouvriers.*) la *tablette* du boulanger eſt un ais ſur lequel il met le pain dans ſa boutique.

La *tablette* du chandelier eſt une eſpece de petite table ſur laquelle il poſe le moule dont il ſe ſert pour faire de la chandelle. (*D. J.*)

La *tablette* de la preſſe d'imprimerie eſt faite de deux planches de chêne, chacune environ de deux piés de long ſur quatre pouces de large & ſeize à dix-huit lignes d'épaiſſeur, jointes l'une contre l'autre; elles ſont arrêtées par les deux extrémités (au moyen de deux eſpeces de chevilles de bois quarrés, qui vont néanmoins un peu en diminuant d'une extrémité à l'autre; leur longueur eſt de cinq à ſix pouces ſur quatre pouces de diametre; elles ſervent, & on les appelle auſſi *clé de la tablette*), parce qu'elles entrent avec elles dans des mortaiſes priſes dans l'épaiſſeur & dans le dedans de chaque jumelle: ces deux planches ſont cependant entaillées quarrément dans leur milieu, pour donner paſſage à la boëte qu'elles entourent dans ſa circonférence, & maintiennent dans un état fixe & ſtable, ainſi que la platine liée aux quatre coins de cette même boëte. *Voyez* BOETE, PLATINE. *Voyez les Planches de l'Imprimerie.*

TABLETTE EN CIRE, (*Littérat.*) en latin *tabula cerâ linita* ou *illita*; on appelle *tablettes* de cire des feuillets ou planches minces enduites de cire, ſur leſquelles on a longtems écrit, à l'exemple des Romains, avec une eſpece de ſtile ou de poinçon de métal. Ces ſortes de *tablettes* étoient communément enduites de cire noire, & quelquefois de cire verte, pour l'agrément de la vue. On en faiſoit un grand nombre de portatives de différentes grandeurs & largeurs, qu'on renfermoit dans un étui fait exprès, ou dans un coffre, ou même dans un ſac.

Toutes ces ſortes de *tablettes* ne ſont pas encore perdues; on en conſerve à Paris dans la bibliotheque du roi, dans celle qui étoit au college des Jéſuites, dans celle des Carmes déchaux, dans celle de Saint-Germain des prés & de Saint-Victor; on voit encore des *tablettes* en cire à Florence & à Genève.

Les *tablettes* en cire de la bibliotheque du roi ſont dans un maroquin rouge doré, & y ſont conſervées apparemment depuis long-tems, puiſque le porte-feuille a déja été coté trois fois, premierement 1272, enſuite 5653, & enfin 8727 *B*. Ce porte-feuille a huit *tablettes*, toutes enduites de cire noire des deux côtés, excepté une qui ne l'eſt que d'un côté, & qui eſt vraiſſemblablement la derniere du livre. Toutes ces petites planches ſont détachées & ſans numero. On y diſtingue cependant le *folio recto* d'avec le *folio verſo*, par le moyen de la dorure qui eſt ſeulement du côté extérieur qu'on regardoit comme celui de la tranche.

Les huit tables dont nous parlons, contiennent les dépenſes d'un maître d'hôtel; mais elles ſont aſſez difficiles à déchiffrer, à cauſe de la pouſſiere qui couvre la plûpart des mots. Il y a des articles *pro coquinâ*, *pro pullis*, *pro avenâ*: des articles pour les bains, *ad balnea*; tout y eſt ſpécifié en latin; les ſommes ſont toujours cottées en chiffres romains; les jours que ſe ſont faites les dépenſes, y ſont marqués; enſorte qu'on s'apperçoit qu'il n'y a dans chaque *tablette* ou feuillet que la dépenſe de quatre ou cinq jours: ce qui fait que tous les huit enſemble ne renferment que la dépenſe d'un mois ou environ. L'écrivain n'y nomme jamais le lieu où s'eſt faite la dépenſe, non plus que l'année; mais par la reſſemblance pour la grandeur des formes & pour le caractere de l'écriture avec d'autres *tablettes*, on peut conclure que ces tables de cire ſont de la fin du regne de Philippe le hardi. Dans le haut d'une des pages ſe lit diſtinctement *die lunæ*, *in feſto omnium ſanctorum*: ce qui ſuffit pour déſigner l'an 1283, auquel la touſſaint tomba effectivement un lundi; il y a des pages entieres qui paroiſſent avoir été effacées en les préſentant au feu.

Les *tablettes en cire* qui étoient au college des Jéſuites, forment, comme celles de la bibliotheque du roi, ſept ou huit planches dont l'écriture eſt la même que celle des *tablettes* dont je vais bientôt parler. Ce ſont des comptes de dépenſes, autres que pour la bouche, mais toujours pour le roi ou pour la cour. L'année y eſt marquée ſimplement par *anno LXXXIII.* ce qui veut dire, ſelon les apparences, l'an 1283; le comptable fait ſouvent des payemens à un *Marcellus*, lequel ſe trouve nommé fréquemment dans celles que les Carmes conſervent, & qui ſont certainement de l'année 1284.

Les *tablettes* écrites en cire, les moins mal conſervées, & les plus dignes de l'attention des hiſtoriens par rapport au regne de Philippe le hardi, ſont celles qui ſont renfermées avec les manuſcrits de la bibliotheque des Carmes déchaux de Paris. Elles conſiſtent en 12 planches, dont il y en a deux qui contiennent la recette des deniers du roi, & dix autres qui contiennent la dépenſe. Lorſqu'on a lu les quatre pages de la recette, & qu'on veut lire les vingt pages de la dépenſe, il eſt bon de retourner les planches du haut en bas.

Les *tablettes* de Saint-Germain des prés ſont fort gâtées; dans les 16 pages qui les compoſent, & dont les feuillets ſont ſéparés, ſans avoir jamais été chiffrés, on apperçoit ſeulement qu'il y a des dépenſes pour les achats de faucons, pour des meſſagers chargés d'aller préſenter des cerfs à tels ou telles perſonnes; & d'autres meſſagers qui acheterent des drogues à Orléans pour l'impératrice de Conſtantinople qui étoit malade.

Le docteur Antoine Cocchi Muchellani a publié une notice imprimée des *tablettes* de Florence. Elles contiennent les voyages d'été du roi Philippe le bel en 1301; & les *tablettes* de Saint-Victor, dont nous parlerons bientôt, contiennent les voyages d'hiver de la même année. Elles ont été écrites par le même officier qui a rédigé les précédentes, & n'en ſont, à ce qu'on dit, qu'une continuation.

M. Cocchi a fait remarquer en général que dans ces *tablettes*, à chaque jour du voyage, il y a la dépenſe de la cour en ſix articles, ſavoir pour le pain, le vin, la cire, la cuiſine, l'avoine & la chambre, & qu'après une traite d'un mois ou environ, le comptable donne l'état du payement des gages des officiers, puis des chevaliers & des valets pendant cet intervalle. Après cela, il continue les différentes ſtations du voyage; & afin qu'on pût juger de l'utilité de ces *tablettes*, il rapporte les noms des officiers, chevaliers & valets qui furent payés, *&c.* M. Cocchi finit par quelques réflexions ſur l'uſage où l'on étoit alors d'uſer d'eau roſe & de grenade après le repas, & cela à l'occaſion de quelque dépenſe de cette nature.

Les *tablettes* de Saint-Victor ont été écrites par le même officier qui a rédigé les précédentes, & n'en ſont qu'une continuation; elles renferment 26 pages.

Les *tablettes* que la ville de Genève poſſede, ſont des planches fort minces de la grandeur d'un *in-folio*, enduites de cire noire. Elles contiennent la dépenſe journaliere de Philippe le bel durant ſix mois, & la la ſuite de celle de Saint-Germain des prés, ce qui forme onze pages. Les ſavans de Genève ont pris la peine de les déchiffrer, & d'en publier la notice dans la bibliotheque raiſonnée, *tome XXVIII.* Ils en ont

auſſi communiqué une copie très-exactement figurée à M. Schoeſſin, membre de l'académie des Inſcript. de Paris.

Ces *tablettes* poſtérieures à celles de Saint-Victor de 6 ou 7 ans, comprennent les articles des ſommes payées à ceux qui apportoient des préſens au roi, des aumônes diſtribuées dans les lieux de ſon paſſage aux pauvres, à des religieux ou religieuſes, à des gens qui venoient de tous côtés pour être guéris de ce qu'ils appelloient *morbus regis* (des écrouelles), de la dépenſe pour les funérailles des officiers qui mouroient ſur la route, des ſommes données à l'abbaye de S. Denis pour des anniverſaires, aux hôpitaux des lieux par où la cour paſſoit, à certains officiers, lorſque cela étoit d'uſage, outre leurs gages, pour l'achat de chevaux en place de ceux qui mouroient: d'autres ſommes pour les offrandes que le roi & les princes, ou la reine, faiſoient aux égliſes qu'ils viſitoient: pour celles qu'ils employoient aux jeux: les ſommes à quoi étoient évaluées les dixmes, ſoit du pain ſeul, ſoit du pain & du vin que le roi s'obligeoit de payer à quelques monaſteres voiſins des lieux où il s'arrêtoit pour les repas, ſuivant d'anciennes conceſſions: le payement des gages des nouveaux chevaliers, à meſure que le roi en créoit dans ſes voyages, & le coût du cheval, ou au-moins du frein doré dont il leur faiſoit préſent. En général les *tablettes* de Genève paroiſſent très-inſtructives, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on en eût conſervé beaucoup d'autres de ce genre.

On peut tirer pluſieurs utilités de ces ſortes de *tablettes*, par rapport à d'anciens uſages de la cour, du prince, ou de la nation, comme auſſi pour la vérification de certaines époques, ſur leſquelles on n'a pas de monumens plus certains. On y trouve avec plaiſir le prix de diverſes choſes de ce tems-là; par exemple, dans les *tablettes en cire* de Genève on voit que le cheval de ſomme & le rouſſin étoient payés 8 liv. le palfroi 10 liv. le cheval de trait ſimplement appellé *equus*, 12, 14 & 16 liv. un grand cheval (ſans doute de bataille) fut payé 32 liv. Le ſieur de Trie pour avoir employé 24 jours en ſon voyage d'Angleterre, demanda 150 liv. mais pour ſon palfroi & deux rouſſins qui étoient morts, il requit 120 livres: ce qui faiſoit alors une ſomme fort conſidérable. On accorde à un valet du roi 2 ſols 6 deniers pour ſes gages par jour, & au cuiſinier le double: ce qui eſt fort cher, ſi l'on évalue l'argent d'alors à celui de nos jours.

L'article des aumônes de nos rois forme dans les *tablettes* de Geneve plus de trois grandes pages *in-fol.* parce qu'on y marquoit le nom, la qualité & le pays des perſonnes auxquelles elles ſe faiſoient. Mais ce qui mérite d'être obſervé dans ce détail, c'eſt qu'on y apprend que les malades qui étoient alors affligés des écrouelles, venoient trouver le roi de toutes les provinces du royaume, & même d'Eſpagne & d'Italie.

Il n'eſt pas à préſumer que ces gens accouruſſent de ſi loin, ſeulement pour avoir 20 ou 30 ſols qu'on leur donnoit en aumône, mais apparemment parce que Philippe le bel les touchoit, quelque jour que ce fût, & ſans ſe faire attendre. *Voyez* ÉCROUELLES.

Remarquons encore qu'on qualifioit du titre d'aumône, *per elemoſynam*, tout ce qui ſe donnoit gratuitement. En vertu de cet uſage, l'écrivain de ces mêmes *tablettes* marque au jeudi 29 Novembre 1308, que ce jour-là, le roi étant à Fontainebleau, Pierre de Condé, clerc de ſa chapelle, reçut huit livres, *per elemoſynam*.

Le pere Alexandre, dominicain, voulant établir que la tradition des Provençaux ſur la poſſeſſion du corps de la Magdelaine eſt très-ancienne, ſe ſert d'une inſcription écrite ſur une petite *tablette* enduite de cire, & pour donner du poids à cette inſcription, il dit qu'elle eſt du ve. ſiecle de Jeſus-Chriſt, parce qu'on n'a point écrit ſur la cire depuis ce ſiecle-là. M. l'abbé Lebeuf, dans un mémoire ſur cette matiere, inſéré dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres, & dont nous venons de profiter, prouve invinciblement contre le dominicain, que l'uſage d'écrire ſur des *tablettes de cire*, loin d'avoir ceſſé avec le v. ſiecle, a été pratiqué plus ou moins dans tous les ſiecles ſuivans, & même dans le dernier ſiecle.

L'abbé Chatelain de Notre-Dame de Paris témoigne qu'en 1692 les *tables* du chœur de S. Martin de Savigny, au diocèſe de Lyon, qui eſt une maiſon d'anciens religieux de Clugny, étoient de cire verte, & qu'on écrivoit deſſus avec un ſtilet d'argent. La même choſe eſt atteſtée pour la fin du même ſiecle, à l'égard de la cathédrale de Rouen, par le ſieur le Brun des Marettes, auteur du voyage liturgique compoſé alors, & imprimé en 1718, à la réſerve qu'on écrivoit le nom des officiers qu'avec un ſimple poinçon. Peut-être que cet uſage ne ſubſiſte plus aujourd'hui à Rouen; mais il y étoit encore en vigueur en 1722; car M. le Beuf y vit alors les officiers de la ſemaine courante *in tabulis* ſur de la cire. Les Romains s'en ſervoient à d'autres uſages, & preſque toujours pour les lettres qu'ils écrivoient à table, ſouvent entre les deux ſervices, au ſénat, au théatre, en voyage dans leurs litieres, *&c.* Ils nommoient ces petites planches ou *tablettes* enduites de cire, *codicillos*. Cicéron les employoit volontiers pour ſes billets à Atticus. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TABLETTES, (*Hiſt. ancien. & mod.*) les *tablettes* que nous employons pour écrire, ſont une eſpece de petit livre qui a quelques feuilles d'ivoire, de papier, de parchemin préparé, ſur leſquelles on écrit avec une touche, ou un crayon, les choſes dont on veut ſe ſouvenir.

Les *tablettes* des Romains étoient preſque comme les nôtres, excepté que les feuillets étoient de bois, dont elles eurent le nom de *tabellæ*, c'eſt-à-dire, *parvæ tabulæ*; elles contenoient deux, trois, ou cinq feuillets; & ſelon le nombre de ces feuillets, elles étoient appellées *diptycha*, à deux feuillets; *triptycha*, à trois feuillets; *penteptycha*, à cinq feuillets celles qui avoient un plus grand nombre de feuillets, ſe nommoient *polyptycha*, d'où nous avons fait *pulettica*, des poulets, terme dont on ſe ſert encore pour dire des lettres de galanterie, des lettres d'amour. Les anciens écrivoient ordinairement les lettres d'amour ſur des *tablettes*, & la perſonne à qui on avoit écrit la lettre amoureuſe, faiſoit réponſe ſur les mêmes *tablettes*, qu'elle renvoyoit, comme nous l'apprenons de Catulle, *ode* 43. (*D. J.*)

Maniere de faire les tablettes *blanches pour écrire avec un poinçon de cuivre.* Prenez du gypſe criblé & paſſé par le tamis; détrempez-le avec de la colle de cerf, ou autre, & en donnez une couche ſur les feuilles de parchemin; quand elle ſera ſeche, vous la raclerez pour la rendre unie & polie; puis vous donnerez encore une couche comme deſſus, & raclerez une ſeconde fois, après quoi, avec de la céruſe bien broyée & tamiſée, détrempée dans l'huile de la graine de lin cuite, vous oindrez leſdites *tablettes*, & les laiſſerez ſécher à l'ombre pendant cinq ou ſix jours; cela fait, avec un drap ou linge un peu mouillé, vous les frotterez & unirez; cela fait, lorſqu'elles auront encore ſeché dix-huit ou vingt jours, elles ſeront faites.

TABLETTES *de bibliotheque*, (*Antiq. rom.*) les latins appelloient *pegmata*, ou *platei*, les *tablettes* des bibliotheques, ſur leſquelles on plaçoit les livres.

Ciceron écrit à Atticus, *ep. 8. l. IV.* en lui parlant de ſa bibliotheque: la diſpoſition des *tablettes* eſt très-agréable, *nihil venuſtius quam illa tua pegmata.* On avoit coutume de ranger dans un même lieu

tous les ouvrages d'un auteur, avec son portrait. Quand au terme *platei*, Juvenal s'en est servi dans la seconde satyre, *vers* 7. où il se moque de ceux qui veulent paroître savans, par la beauté & la grandeur d'une bibliotheque : car, dit-il, entre eux, celui-là passe pour le plus savant, dont la bibliotheque est ornée d'un plus grand nombre de figures d'Aristote & de Pittacus.

Nam perfectissimus horum est
Si quis Aristotelem similem, vel Pittacon emit,
Et jubet archetypos plateum *servare cleanthas.*
(*D. J.*)

TABLETTE, s. f. *ouvrage de Tablettier*, petit meuble proprement travaillé, composé de deux ou plusieurs planches d'un bois léger & précieux, qui sert d'ornement dans les ruelles, ou dans les cabinets, particulierement des dames, & sur lequel elles mettent des livres d'usage journalier, des porcelaines, & des bijoux de toutes sortes. C'est de ces especes de *tablettes* qu'une communauté des arts & métiers de Paris a tiré son nom. (*D. J.*)

TABLETTE, (*Pharm.*) médicament interne, sec, de différentes figures, composé de différentes matieres, qui, à l'aide du sucre dissout & cuit, prend une forme solide & cassante : on voit par-là en quoi il differe du trochisque.

La matiere est ou *excipiende* ou *excipiente*.

L'*excipiende* est presque tout ce qui entre dans l'électuaire, tant les excipiens, que les excipiendes.

L'*excipiente* est toujours le meilleur sucre dissous, dans une liqueur appropriée, aqueuse, & cuit à consistence convenable.

Le choix demande quelques particularités.

Il faut que le remede dont il s'agit, soit solide & cassant, cohérent sans être visqueux, qu'il se fonde aisément dans la bouche, & qu'il ne soit pas désagréable à prendre.

Ainsi on ne doit guere y faire entrer les gommes, les extraits, les sucs épais, les terreux gras, & autres semblables qui donnent trop de ténacité.

Ce n'est pas ici non plus le lieu des matieres qui ont une saveur ou une odeur désagréable, parce que le remede doit ou se fondre dans la bouche, ou être mâché.

On ne fait point usage ici de sels, sur-tout de ceux qui se fondent, ou qui s'exhalent : on emploie les poudres grossieres, mais qui sont molles ; point d'acides fossiles, ils empêcheroient le sucre de se coaguler.

On doit éviter les noyaux qui sont remplis d'une huile qui se corrompt facilement, si le malade doit user du remede pendant long-tems. La *tablette* étant solide on peut y faire entrer des remedes très-puissans, & qui même pesent beaucoup, pourvû que le mélange soit bien exact.

On peut donner une bonne odeur au remede, en y mettant un peu d'ambre, de musc, de civette, ou bien lorsque la masse est congelée, en la frottant avec des liqueurs qui sentent bon, comme des huiles essentielles, des essences odoriférantes, *&c.* On peut aussi lui donner une couleur gracieuse, en répandant dessus, un peu avant qu'elle se réfroidisse, des feuilles d'or ou d'argent, ou bien des fleurs de différentes couleurs hachées bien menues. Le nombre des ingrédiens doit être en petite quantité ; l'ordre est le même que dans les trochisques, & dans les pillules, quoique souvent il ne s'accorde pas avec celui de la préparation.

La figure est indifférente, comme elle ne fait ni bien ni mal à la vertu du remede, on peut en laisser le choix à l'apoticaire : car ou, lorsque la masse est prête à se geler, on la verse dans une boëte pour qu'elle en prenne la figure, & c'est ce qu'on appelle *pandaléon* ; ou bien l'ayant versée, soit toute entiere, soit par parties, sur un plan, on la forme en petites masses, en maniere de quarrés oblongs, de rhombe, *&c.*

La masse de la *tablette* se détermine très-rarement par les poids, ou par les mesures. Elle n'est pas si limitée, qu'elle ne puisse bien aller depuis une drachme jusqu'à demi-once.

La dose s'ordonne par le nombre, par exemple, suivant que les *tablettes* sont plus grandes ou plus petites ; par morceaux, quand la masse n'est pas divisée ; par le poids, quand on y a fait entrer des ingrédiens efficaces, & alors la dose est plus grande ou plus petite, selon la force & la proportion de ces ingrédiens : elle ne va cependant guere au-delà d'une once.

La quantité générale, quand elle est au-dessous de quatre onces, ne se prépare pas commodément. Si cependant on se sert des *tablettes* officinales, on en prescrit qu'autant qu'il en est besoin pour peu de jours.

La proportion des ingrédiens *excipiendes* entr'eux, se détermine facilement, en ayant égard à la nature de chacun, au but qu'on se propose, aux précautions indiquées ; celle de l'*excipient* à l'égard des *excipiendes*, se connoît par ce qui suit.

En général, on emploie fort bien le quadruple, ou le sextuple de sucre, à raison des *excipiendes*.

Il faut avoir égard à la pesanteur spécifique, & à la consistence des *excipiendes*. Ceux qui sont très-legers par rapport à leur grand volume, demandent une quantité plus considérable d'excipient ; ceux qui sont secs, durs, poreux, joints avec une petite quantité de sucre, deviennent presque aussi durs que la pierre.

Si les *excipiendes* contiennent en eux-mêmes du sucre, on doit diminuer la quantité de l'*excipient* au prorata ; ce qu'il faut observer pour les conserves, les condits, *&c.* cependant on laisse à l'apoticaire à déterminer la quantité de sucre, excepté quand on veut que la dose soit pesée, parce qu'il en coute peu de lever tous les doutes.

La souscription. On laisse à l'apoticaire la maniere & l'ordre de la préparation : on indique aussi, si bon semble, de quelle liqueur on doit arroser la masse, & si on doit l'orner avec des feuilles d'or, ou de petites fleurs : on mentionne quelquefois le poids que doit avoir chaque *tablette*.

Le sucre fait qu'on n'a pas besoin de véhicule ; le but détermine le tems & la maniere d'user du remede, on le mâche, ou on le laisse fondre dans la bouche peu-à-peu.

On donne quelquefois sous la forme de *tablettes* les purgatifs, les antivermineux, les stomachiques, les carminatifs, les cantarides, les antiglutineux, les aphrodisiaques, les alexipharmaques, les béchiques. Cette forme est d'ailleurs utile pour l'usage domestique, & pour les voyageurs ; elle est commode pour faire prendre bien des remedes aux enfans & aux gens délicats ; mais elle ne convient pas dans les cas où il faut que l'action soit prompte, ni à ceux qui ont de la répugnance pour les choses douces. (*D. J.*)

TABLETIER, s. m. (*Corps de métier*) celui qui travaille en tabletterie. Les maîtres *tabletiers* ne font qu'un corps avec les peigniers. Leurs ouvrages particuliers sont des tabliers pour jouer aux échecs, au trictrac, aux dames, au renard, avec les pieces nécessaires pour y jouer ; des billes & billards, des crucifix de buis ou d'ivoire ; d'où ils sont appellés *tailleurs d'images d'ivoire* ; enfin toutes sortes d'ouvrages de curiosité de tour, tels que sont les bâtons à se soutenir, les montures de cannes, de lorgnettes & de lunettes, les tabatieres, ce qu'on appelle des cuisines, des boëtes à savonnettes, *&c.* où ils emploient

l'ivoire, & toutes les especes de bois rares qui viennent des pays étrangers, comme buis, ébene, bresil, noyer, merisier, olivier, *&c. Savary.* (*D. J.*)

TABLETTERIE, s. f. (*Art méchan.*) art de faire des ouvrages de marquetterie, des pieces curieuses de tour, & autres semblables choses, comme des trictracs, des dames, des échecs, des tabatieres, & principalement des tablettes agréablement ouvragées, d'où cet art a pris sa dénomination. (*D. J.*)

TABLIER, s. m. *terme de Lingere*, morceau de toile fine, baptiste ou mousseline, ourlé tout-au-tour, & embelli quelquefois de dentelle, avec une ceinture en-haut, & une bavette que les dames mettent devant elles. Il y a de ces *tabliers* bordés, d'autres lacés, & d'autres bouillonnés, tous agrémens faits de rubans de couleurs, autrefois à la mode. Il y a des *tabliers* de taffetas qui sont tout unis; il y en a de toile commune, de serge pour les femmes du petit peuple, & de toile grossiere pour les cuisinieres. (*D. J.*)

TABLIER, *en terme de Batteur d'or*, c'est une peau clouée à la table de la pierre, que le batteur avance sur ses genoux, pour y recevoir les parcelles d'or qui s'echappent de dessous le marteau.

TABLIER, *ustencile de Boyaudiers*, qui leur sert à garantir leurs hardes.

Les boyaudiers ont trois sortes de *tabliers*, qu'ils mettent les uns par-dessus les autres; le premier est appellé simplement *tablier*; il est fait de grosse toile qui sert simplement à garantir leurs hardes

Le second est appellé le *tablier poissé*; il se met par dessus le premier, & sert à le garantir; on l'appelle *poissé*, parce qu'il reçoit une partie de l'ordure qui passe à-travers le troisieme.

Le troisieme est le *tablier* à ordure; il se met par-dessus le second, & c'est lui qui reçoit toute l'ordure & la saleté qui sort des boyaux.

Ces trois tabliers sont faits de grosse toile forte, & s'attachent au-tour des reins avec des cordons; ils descendent jusqu'au coup de pié.

TABLIER DE CUIR, *des Cordonniers, Savetiers*, est une peau de veau qui a un licol pour retenir la bavette, & une ceinture que l'ouvrier attache autour de lui. *Voyez* la *Planche du Cordonnier bottier.*

TABLIER, *terme d'Ebeniste*, table divisée en soixante quatre carreaux blancs & noirs, sur lesquels on joue aux échecs, aux dames, & à d'autres jeux: on dit aujourd'hui *damier*; mais le mot *tablier* est bien ancien, car nous lisons dans Joinville, que le roi ayant appris que le comte d'Anjou, son frere, jouoit avec messire Gautier de Nemours, « il se leva, » & alla tout chancelant, pour la grande foiblesse de » la maladie qu'il avoit, & quand il fut sur eux, il » print les dez & les tables, & les gesta en la mer, » se courroussant très-fort à son frere, de ce qu'il » s'estoit fitousé prins à jouer au dez, & que autre- » ment ne lui souvenoit plus de la mort de son fre- » re, le comte d'Artois, ne des périls desquels no- » tre Seigneur les avoit délivrés; mais messire Gau- » tier de Nemours en fut le mieux payé, car le roi » gesta tous ses deniers, qu'il vit sur les *tabliers*, » après les dez & les tables, en la mer ». *Dict. du Commerce.* (*D. J.*)

TABLIER DE TYMBALE, *terme de Tymbalier*, c'est le drapeau ou la banderolle en broderie d'or & d'argent, qui est autour des tymbales, & qui les enveloppe. Il y a un pareil drapeau, mais plus petit, qui pend aux trompettes militaires, & ce drapeau se nomme *banderolle.* (*D. J.*)

TABLIER, (*Comm.*) terme usité en Bretagne, particulierement à Nantes, pour signifier un *bureau*, ou *recette* des droits du roi.

TABLIER, on nomme aussi à la Rochelle *droit de tablier & prevôté*, un droit de quatre deniers par livres de l'évaluation des marchandises sortant par mer de cette ville pour les pays étrangers, & la Bretagne seulement. *Voyez* PREVOTÉ. *Dict. du Com.*

TABLINUM, s. m. (*Littér.*) les auteurs donnent des significations différentes à ce mot *tablinum*; les uns disent que c'est un lieu orné de tableaux, les autres un lieu destiné à serrer des titres & papiers, & d'autres enfin prétendent que c'est simplement un lieu lambrissé de menuiserie & de planches. (*D. J.*)

TABLOUIN, s. m. (*terme d'Artillerie.*) planche ou madrier dont est faite la plate-forme où l'on place les canons que l'on met en batterie. Les *tablouins* soutiennent les roues des affuts, & empêchent que la pesanteur du canon ne les enfonce dans les terres. On fait un peu pancher cette plate-forme vers le parquet, afin que le canon ait moins de recul, & qu'il soit plus aisé de le remettre en batterie. (*D. J.*)

TABOGA, (*Géog. mod.*) ile de la mer du Sud, dans la baie de Panama. Elle a trois milles de long sur deux de large, & appartient aux Espagnols; son terroir est en partie aride, & en partie couvert d'arbres fruitiers, sur-tout de cacaotiers. *Latit.* mérid. 1. (*D. J.*)

TABON, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à un oiseau qu'on appelle ailleurs *dai*, & qui est remarquable pour la grosseur des œufs qu'il pond; mais tout ce que le pere Nieremberg dit de cet oiseau est purement fabuleux. (*D. J.*)

TABOÉ, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, dans les montagnes de la Parétacene, sur les frontieres de la Perse & de la Babylonie, suivant Quinte-Curse & Strabon.

TABORITES, s. m. p. (*Hist. eccléf.*) branche ou secte d'anciens Hussites. *Voyez* HUSSITES.

Vers la fin du quinzieme siecle, les Hussites s'étant divisés en plusieurs sectes, il y en eut une qui se retira sur une petite montagne située en Bohême, à 15 lieues de Prague, se mit sous la conduite de Zisca, se bâtit un fort ou château, & lui donna le nom de *Tabor*, soit par rapport à ce que le mot *thabor* signifie en esclavon, *un château*, soit par allusion à la montagne de Tabor, dont il est fait mention dans l'Ecriture; quoi qu'il en soit, c'est de-là qu'ils ont été appellés *Taboriftes.*

Ces sectaires pousserent la prétendue réformation plus loin que Jean Huss ne l'avoit fait lui-même; ils rejetterent le purgatoire, la confession auriculaire, l'onction dans le Baptême, la transubstantiation, *&c.*

Ils réduisirent les sept sacremens de l'église romaine à quatre; savoir le Baptême, l'Eucharistie, le Mariage & l'Ordination.

Ils soutinrent hardiment la guerre contre l'empereur Sigismond; le pape Martin V. fut obligé de publier contre eux une croisade, qui ne produisit aucun effet. Cependant leur château de Thabor fut assiégé en 1458 par Pogebrac, roi de Bohême, & chef des Calixtins. Les *Taboriftes*, après un an entier de résistance, furent emportés d'assaut & passés au fil de l'épée sans en excepter un seul; la forteresse fut ensuite rasée.

TABOT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme, chez les Ethiopiens, une espece de coffre qui sert en même tems d'autel sur lequel leurs prêtres célebrent la messe. Ils ont la plus grande vénération pour ce coffre, dans l'idée que c'est l'arche d'alliance conservée dans le temple de Jérusalem, mais qui, suivant eux, fut enlevée furtivement par des missionnaires juifs, qui furent envoyés en Ethiopie par le roi Salomon pour instruire les peuples dans la loi du vrai Dieu. Les Abyssins, quoique convertis au christianisme, conservent toujours le même respect pour le *tabot*. Le roi lui-même n'a point la permission de le voir. Ce coffre est porté en grande cérémonie

par quatre prélats qui sont accompagnés de beaucoup d'autres ; on dépose le *tabot* sous une tente qui sert d'église dans les camps où le roi fait sa demeure ordinaire. Les missionnaires portugais ayant voulu soumettre les Abyssins au siege de Rome, tâcherent de se rendre maitres de cet objet de la vénération du pays. Mais des moines zéles le transporterent secretement dans des endroits inaccessibles, d'où le *tabot* ne fut tiré qu'après l'expulsion des missionnaires catholiques, que l'on avoit trouvés trop entreprenans.

TABOURET, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) je ne sai pourquoi ce genre de plante est ainsi appellé. Il est mieux nommé *bourse*, ou *malette à berger*. Tournefort en compte cinq especes, dont nous décrirons la principale, *bursa pastoris major, folio sinuato*, *I. R. H.* 216. en anglois : *the great shepherd's-purse*.

Sa racine est blanche, droite, fibreuse, menue, d'une saveur douçâtre, & qui cause des nausées ; sa tige est haute d'une coudée, quelquefois unique, partagée en des rameaux situés alternativement. Ses feuilles inférieures sont quelquefois entieres, mais le plus souvent découpées profondement des deux côtés, & sans découpures.

Les fleurs naissent dans une longue suite au sommet des rameaux ; elles sont petites, en croix, ou composées de quatre pétales arrondis, blancs, & de quelques étamines chargées de sommets jaunes : leur calice est aussi partagé en quatre parties ; le pistil se change en un fruit applati, long de trois lignes, en forme de cœur, ou semblable à une petite bourse un peu large. Il est partagé en deux loges par une cloison mitoyenne, à laquelle sont attachés des panneaux de chaque côté ; ces loges renferment de très-petites graines, de couleur fauve, ou rousâtre.

Cette plante vient sur les vieilles décombres, le long des chemins, & dans les lieux incultes & déserts. Elle est toute d'usage ; on lui donne des vertus vulnéraires, astringentes, rafraîchissantes, & presque spécifiques dans l'épuisement de sang ; on la prescrit par ces raisons dans les diarrhées, les dyssenteries & le piissement de sang ; on en applique le suc sur les plaies récentes pour resserrer les vaisseaux & prévenir l'inflammation. (*D. J.*)

TABOURET, s. m. (*Econ. dom.*) placet, siege quarré qui n'a ni bras, ni dossier.

Droit de tabouret, en france, est le privilege dont jouissent les princesses & duchesses, & qui consiste à s'asseoir sur un *tabouret* en présence de la reine.

TABOURET, (*Charpent.*) espece de lanterne garnie de fuseaux en limande, à l'usage des machines pour puiser les eaux dans les carrieres.

TABOURIN, s. m. *terme de galere* ; c'est un espace qui regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambades, d'où se charge l'artillerie, & d'où l'on jette en mer les ancres. A la pointe de cet endroit est léperon qui s'avance hors le corps de la galere, soutenu à côté par deux pieces de bois qui s'appellent *cuisses*.

TABRA, s. m. (*Superstition.*) c'est le nom d'un rocher qui se trouve en Afrique, sur la côte du cap, & contre lequel les barques des negres font souvent naufrage ; c'est pour cette raison que les habitans en ont fait une divinité ou un *fétiche*, auquel ils offrent des sacrifices & des libations, qui consistent à lui immoler une chevre dont on mange une partie, & dont on jette le surplus dans la mer ; cependant un prêtre, par des contorsions ridicules & des invocations, prétend consulter le dieu pour savoir les momens qui seront favorables pour la navigation, & il se fait récompenser de la peine par les matelots qui lui font quelques présens.

TABROUBA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit qui croît à Surinam sur un grand arbre de même nom, dont les fleurs sont d'un blanc verdâtre. A ces fleurs succede un fruit qui renferme des graines blanches semblables à celles des figues. On en tire un suc qui devient noir au soleil, & qui fournit aux Indiens une teinture pour se peindre le corps. Des branches de cet arbre il sort un suc laiteux fort amer, dont les sauvages se frottent la tête pour écarter les insectes incommodes.

TABUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique. Ptolomée, *liv. II. ch. jx.* le marque dans le pays des *Marini*, entre *Gesforiacum-navale*, & l'embouchure de la Meuse. On le nomme aujourd'hui *l'Escaut*, selon M. de Valois. Dans le moyen âge on l'appella par corruption *Tabul* & *Tabula*.

TABULÆ NOVÆ, (*Antiq. rom.*) c'est-à-dire *nouveaux regîstres* ; c'étoit le nom d'un plébiscite qui se publioit quelquefois dans la république romaine, & par lequel toutes sortes de dettes generalement étoient abolies, & toutes obligations annulées. On l'appelloit *tabulæ*, tablettes, parce qu'avant qu'on se servît du *papyrus* ou du parchemin, pour écrire les actes, on les gravoit avec un petit stile sur de petites tablettes de bois mince enduites de cire. Ce nom latin *tabulæ* demeura même à tous les actes publics, après qu'on eut cessé de les graver sur des plaques de cuivre, & lorsqu'on les écrivit sur du parchemin & sur du papier. On appelloit l'édit du peuple romain *tabulæ novæ*, parce qu'il obligeoit de faire de nouvelles tablettes, de nouveaux regîstres pour écrire les actes, les créanciers ne pouvant plus se servir de leurs anciens contrats d'obligation. Aulu-Gelle, *liv. IX. c. vj.* (*D. J.*)

TABULÆ, NOMINA, PERSCRIPTIONES, (*Littérat.*) *tabulæ*, chez les Romains, étoient leurs livres de comptes, sur lesquels ils écrivoient les sommes qu'ils prêtoient, ou qu'ils empruntoient sans intérêt, ou pour lesquelles ils s'obligeoient. *Nomina* signifie proprement les sommes empruntées sans intérêt. *Perscriptrones* est à-peu-près la même chose que nos billets payables au porteur. Ainsi ces trois mots désignent les livres de compte des Romains, les sommes qu'ils prêtoient ou empruntoient sans intérêt, & leurs billets payables au porteur, soit que lesdits billets fussent à intérêt, ou sans intérêt. (*D. J.*)

TABULÆ, TABULARII, TABULARIA, (*Littér. & Inscrip. rom.*) *tabulæ*, contrat qu'on passe ; *tabularii*, sont les notaires chez qui on passe les contrats : *tabularia* sont les greffes où l'on déposoit les minutes. Il y avoit à Rome un *tabularium* de l'état, où étoient déposés les titres, actes & monumens touchant les biens publics, comme domaines, droits de port, impositions, & autres revenus de la république. Ce dépôt étoit dans une salle du temple de la Liberté. « Le sage cultivateur, dit Virgile, *Georg.* » *liv. II.* borné à cultiver le fruit de ses vergers, & » les dons de la terre libérale, ne connoît ni le greffe du dépôt public, ni la rigueur des lois, ni les » fureurs du barreau :

» *Nec ferrea jura*
» *Insanumque forum, aut populi* tabularia *vidit* ».

(*D. J.*)

TABULARIUM, (*Ant. rom.*) on nommoit ainsi le dépôt au greffe de Rome, où étoient les titres, actes & monumens touchant les biens publics, comme domaines, droits de port, impositions & autres revenus de la république. Ce dépôt étoit dans une salle du temple de la Liberté. (*D. J.*)

TABULCHANA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Turcs l'accompagnement ou le cortege militaire que le sultan accorde aux grands officiers qui sont à son service. Le *tabulchana* du grand vizir est composé de neuf tambours, de neuf fifres, sept trompettes, quatre *zils*, ou bassins de cuivre qu'on heurte les uns contre les autres, & qui rendent un

son aigu & perçant. On porte devant lui trois queues de cheval treſſées avec art. Un étendard de couleur verte, nommé *alem*, & deux autres étendards fort larges, qu'on nomme *bairak*. Les autres bachas n'ont point un *tabulchana* ſi conſidérable; ils ne font porter devant eux que deux queues de cheval avec les trois étendards. Un beg n'a qu'une ſeule queue de cheval avec les étendards. Les officiers inférieurs n'ont qu'un ſanjak, ou étendard, & ils ne font point porter la queue de cheval devant eux. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottomane.*

TABURNE, (*Géog. anc.*) *Taburnus*; montagne d'Italie dans le Samnium, au voiſinage de *Caudicum*, ce qui lui a fait donner le ſurnom de *Caudinus*. Vibius Sequeſter, en parlant de cette montagne dit, *Taburnus Samnitum olivifer*. Gratius, *Cyneget*, *verſ. 8.* néanmoins ne la décrit pas comme une montagne agréable & chargée d'oliviers, mais comme une montagne hériſſée de rochers.

Veniat Caudini *ſaxa* Taburni
Dardanumque trucem, aut Ligurias deſuper Alpes.

Le ſentiment de Vibius eſt appuyé du témoignage de Virgile.

Juvat Imara Baccho
Conſerere, atque oleo magnum veſtire Taburnum.

Tout cela ſe concilie; une partie de cette montagne pouvoit être fertile, & l'autre hériſſée de rochers. (*D. J.*)

TABUT, ſ. m. (*Langue gauloiſe.*) ce vieux mot ſignifie ſelon Nicot, *querelle, débat, vacarme, tracas.* Il ſe trouve dans Cotgrave & dans Montagne. Il n'y a pas long-tems, dit ce dernier, que je rencontrai l'un des plus ſavans hommes de France, entre ceux de non médiocre fortune, étudiant au coin d'une ſalle, qu'on lui avoit rembarrée de tapiſſerie, & autour de lui un *tabut* de ſes valets plein de licence.

TAC, on donne ce nom à la ſalamandre aquatique, dans diverſes provinces de France. *Voyez* SALAMANDRE.

TACAHAMACA, ſ. m. (*Hiſt. des drog. Exot.*) nommé par les Médecins *tacamahaca*, eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, d'une odeur pénétrante, dont on connoît deux eſpeces dans les boutiques de droguiſtes & d'apoticaires.

L'une qui eſt plus excellente, s'appelle communément *tacahamaca ſublimée* ou *en coque*; c'eſt une réſine concrete, graſſe cependant, & un peu molle, pâle, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre; que l'on couvre de feuilles, d'une odeur aromatique; pénétrante, ſuave, qui approche de celle de la lavande, & de l'ambre gris; d'un goût réſineux & aromatique; mais elle eſt très-rare.

L'autre eſpece eſt la *tacamahaca* vulgaire, qui eſt en grains, ou en morceaux blanchâtres, jaunâtres, rouſsâtres, verdâtres, ou de différentes couleurs, à demi tranſparens, d'une odeur pénétrante, approchante de celle de la premiere eſpece, mais moins agréable. Les Eſpagnols l'ont apportée lès premiers de la nouvelle Eſpagne en Europe, où auparavant elle étoit entierement inconnue. On en recueille auſſi dans d'autres provinces de l'Amérique, & dans l'île de Madagaſcar.

L'arbre d'où découle cette réſine, ou par elle-même, ou par inciſion que l'on fait à ſon écorce, s'appelle *arbor populo ſimilis, reſinoſa, altera*, C. B. P. 430. *Tecomahaca*, dans Fernandès, 55. *Tacamahaca foliis crenatis, lignum ad ephippia conficicienda aptum*, dans Pluk. Phyt.

C'eſt un grand arbre qui reſſemble un peu au peuplier, & qui a beaucoup d'odeur. Ses feuilles ſont médiocres, arrondies, terminées en pointe & dentelées. Les auteurs que nous avons cités ne font aucune mention de ſes fleurs. Ses fruits naiſſent à l'extrémité des mêmes branches, ils ſont petits, arrondis, de couleur fauve, & renferment un noyau qui differe peu de celui de la pêche.

Il découle naturellement de cet arbre des larmes réſineuſes, pâles, qui par leur odeur, & la fineſſe de leurs parties, donnent la bonne *tacahamaca*; mais le ſuc réſineux qui découle des inciſions de l'écorce, prend différentes couleurs, ſelon les différentes parties de l'écorce ſur leſquelles il ſe répand; étant épaiſſi par l'ardeur du ſoleil, il forme des morceaux de réſine, tantôt jaune, tantôt rouſſâtre, & tantôt brune, & panachée de paillettes blanchâtres: on préfere avec raiſon la premiere *tacahamaca*; on ne les emploie l'une ou l'autre qu'extérieurement, pour réſoudre & faire mûrir les tumeurs, ou pour appaiſer la paſſion hyſtérique, en en appliquant des emplâtres ſur le nombril. (*D. J.*)

TACATALPO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Tabaſco, ſur la riviere de ce nom, à trois lieues au-deſſus de Halpo. Elle a dans ſon terroir une eſpece de cacao blanc, qu'on ne trouve point ailleurs, & qui fait le chocolat beaucoup plus mouſſeux que le cacao ordinaire. (*D. J.*)

TACATUA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, ſur la côte, entre Ruſicades & Hippone. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* Le P. Hardouin dit que le nom moderne eſt *Mahra*. (*D. J.*)

TACAZE, (*Géogr. mod.*) ou *Tagaze*, petite ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur le bord de la riviere de ſon nom, à une demi-lieue de la Méditerranée. Cette ville fut bâtie par les anciens africains; ſes habitans vivent de pain d'orge, de ſardines ou autres poiſſons, & de quelques herbes potageres. (*D. J.*)

TACAZE *ou* TAGAZE, (*Géogr. mod.*) riviere conſidérable d'Abyſſinie. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent les royaumes d'Angoſte & de Bégameder, & tombe enfin dans le Nil du côté de l'orient.

La riviere de *Tacaze* grande comme la moitié du Nil, pourroit bien être l'Aſtraboras des anciens; c'eſt l'opinion de Jean de Barros, le Tite-Live des Portugais: & c'eſt auſſi le ſentiment de M. Deliſle, par deux raiſons. La premiere, dit-il, eſt que ſelon les jéſuites qui ont été en Ethiopie, elle entre dans le Nil à dix-ſept degrés & demi de *latitude*, qui eſt à quelques minutes près, la même hauteur que Ptolomée donne à l'embouchure de l'Aſtaboras, 700 ſtades au-deſſus de la ville Méroé, comme on voit par Strabon, par Diodore & autres.

La ſeconde choſe qui fait croire à M. Deliſle que le *Tacaze* eſt le même que l'Aſtaboras, eſt que cette riviere s'appelle autrement *Atbara*, comme on le voit par le rapport des ſcheiks du Nubie, & par celui d'un récolet qui a paſſé cette riviere en allant en Ethiopie. Or les noms d'*Atbara* & d'*Aſtaboras* ne ſont pas fort différens. Il ſuppoſe que l'Atbara eſt ſon véritable nom, & que les Grecs l'ont altéré comme ils ont fait tant d'autres mots; puiſque cela arrive encore très-ſouvent à ceux qui ſont obligés d'employer des noms étrangers dans leurs écrits. *Mém. de l'académ. royal. des Scienc. ann. 1708. pag. 374.* (*D. J.*)

TACET, ſ. m. terme latin qu'on emploie *dans la Muſique*, pour indiquer le ſilence. Quand, dans le cours d'un morceau de muſique, on a des meſures à compter, on les marque avec des bâtons & des pauſes. Mais quand quelque partie doit garder le ſilence durant un morceau entier, on indique cela par le mot *tacet*, écrit au-deſſous du nom de l'air, ou des premiers mots du chant. (*S*)

TACHA, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Bohême, aux confins du haut-Palatinat, ſur la riviere

de Mies. Ziskà, chef des Huſſites, la prit d'aſſaut en 1427, & y mit garniſon. *Long.* 30. 42. *latit.* 49. 55. (*D. J.*)

TACHAN, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Tunquin, ſituée dans une plaine vis-à-vis d'une île de même nom, laquelle eſt couverte d'oiſeaux qui viennent s'y retirer dans les grandes chaleurs.

TACHARI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, dans l'Hyrcanie. Selon Strabon, *l. XI. pag. 511.* ils étoient Nomades, & ils furent du nombre de ceux qui chaſſerent les Grecs de la Bactriane. Ortelius croit que ce ſont les *Tachori* que Ptolomée, *l. VI. c. xij.* place dans la Sogdiane, contrée voiſine. (*D. J.*)

TACHE, TÂCHE, ſ. f. (*Lang. franç.*) la prononciation détermine le ſens de ces deux mots, qui ſignifient deux choſes toutes différentes. Le premier veut dire une *marque*, une impreſſion étrangere qui gâte quelque choſe; & le ſecond, un *ouvrage* que l'on doit finir dans un certain tems, ſoit par devoir, ſoit pour de l'argent. La premiere ſyllabe du premier mot eſt breve; on alonge au contraire la premiere ſyllabe du ſecond mot, & l'on y met un accent circonflexe. Ménage avoue qu'il ignore l'origine du mot *tache*; mais Caſſeneuve a remarqué qu'autrefois on s'en ſervoit pour exprimer les bonnes & les mauvaiſes qualités d'un homme, ou d'une bête. L'ancienne chronique de Flandres, parlant de Marguerite, comteſſe de Flandres, dit *ch. xxvj.* « Et » elle avoit quatre *taches*; premierement, elle étoit » une des plus grandes dames du lignage de France; » ſecondement, elle étoit la plus ſage & la mieux » gouvernant terre qu'on ſçeuſt », *&c.* Les autres deux *taches* ſont qu'elle étoit libérale & riche. Le livre intitulé, *Li établiſſement de li roi de France.* « Or » ſi aucun menoit ſa bête au marché, ou entre gens, » & qu'elle mordiſt ou prît aucun, & cil qui ſeroit » bleſſé ſe plaingniſt à la juſtice, & li autres diſt, ſire, je n'en ſçavoye mie qu'elle eût telle *tache*, » *&c.* »

Quant au mot *tâche*, les uns le dérivent de *taxa*, *taxatio*; d'autres nous apprennent pour expliquer ſon étymologie, qu'on appelloit autrefois *tache*, une pochette, parce que plus on travaille à la *tâche*, & plus on raſſemble d'argent dans ſa poche. On prétend même qu'on appelle encore *tâche* en Bourgogne, une pochette.

On dit dans quelques provinces, donner des fonds à *tâche*, c'eſt-à-dire, ſous la redevance d'une certaine partie des fruits, ſelon que l'on en convient. Le fonds eſt appellé *tachable* ou *tachible*. Ce droit reſſemble au champart qui ne porte ni lods, ni mi-lods, & ne change point la qualité de l'héritage. (*D. J.*)

TACHES, *en Aſtronomie*, ou *maculæ*, endroits obſcurs qu'on remarque ſur les ſurfaces lumineuſes du ſoleil, de la lune, & même de quelques planetes. *Voyez* SOLEIL, LUNE, PLANETE, FACE, *&c.*

En ce ſens, taches, *maculæ* eſt oppoſé à facules, *faculæ*; ces taches du ſoleil ſont des endroits obſcurs d'une figure irréguliere & changeante qu'on obſerve ſur la ſurface du ſoleil; entre toutes les *taches* que nous voyons, il y en a qui ne commencent à paroître que vers le milieu du diſque, & d'autres qui diſparoiſſent entierement après s'être détruites peu-à-peu, à meſure qu'elles ſe ſont avancées. Souvent pluſieurs *taches* ſe ramaſſent ou s'accumulent en une ſeule, & ſouvent une même tache ſe reſout en une infinité d'autres extrêmement petites.

Il n'y a pas long-tems qu'on a remarqué des *taches* dans le ſoleil: elles varient beaucoup quant au nombre, *&c.* Quelquefois il y en a beaucoup, & quelquefois point du tout. Galilée eſt le premier qui les ait découvertes auſſitôt après l'invention du téleſcope: Scheiner les obſerva dans la ſuite avec plus de ſoin, & a publié un gros livre à ce ſujet: dans ce tems là on en voyoit plus de cinquante ſur le ſoleil; mais depuis 1753 juſqu'en 1670, à peine en a-t-on découvert une ou deux; depuis elles ont reparu aſſez ſouvent en abondance, & il n'y a preſque point de volume de l'académie des ſciences où il n'en ſoit fait mention. Il ſemble qu'elles ne ſuivent aucune loi dans leurs apparitions.

Quelques-uns s'imaginent que ces *taches* peuvent devenir en ſi grand nombre, qu'elles cachent toute la face du ſoleil, ou du-moins la plus grande partie, & c'eſt à cela qu'ils attribuent ce que dit Plutarque, la raiſon pour laq telle la premiere année du regne d'Auguſte la lumiere du ſoleil fut ſi foible & ſi obſcure, qu'on pouvoit aiſément la conſidérer ſans en être ébloui.

Les hiſtoires ſont pleines de remarques ſur des années entieres où le ſoleil a paru fort pâle & dépouillé de cette vive lumiere à laquelle les hommes ſont accoutumés; on prétend même que ſa chaleur étoit alors ſenſiblement ralentie; ce qui pourroit bien venir d'une multitude de *taches* qui couvroient alors le diſque apparent du ſoleil. Il eſt certain que l'on voit ſouvent des *taches* ſur le ſoleil dont la ſurface excede non-ſeulement l'Aſie & l'Afrique, mais même occupent un plus grand eſpace que n'occuperoit ſur le ſoleil toute la ſurface de la terre. *Voyez* ÉCLIPSE.

A quoi Kepler ajoute qu'en 1547 le ſoleil paroiſſoit rougeâtre, de même que quand on l'apperçoit à-travers d'un brouillard épais; & il conjecture delà que les *taches* qu'on voit dans le ſoleil ſont une eſpece de fumée obſcure, ou nuages qui flottent ſur ſa ſurface.

D'autres prétendent que ce ſont des étoiles ou des planetes qui paſſent devant le corps du ſoleil. Mais il eſt beaucoup plus probable que ce ſont des corps opaques en maniere de croûtes qui s'y forment, comme l'écume ſur la ſurface des liqueurs.

Pluſieurs de ces *taches* paroiſſent n'être autre choſe qu'un amas de parties hétérogenes, dont les plus obſcures & les plus denſes compoſent ce qu'Hevelius appelle le *noyau*, & elles ſont entourées de tous côtés de parties plus rares & moins obſcures, comme ſi elle avoient des atmoſpheres; mais la figure, tant du noyau que des *taches* entieres, eſt variable. En 1644 Hevelius obſerva une petite *tache* qui en deux jours de tems devint deux fois plus groſſe qu'il ne l'avoit vûe d'abord, paroiſſant en même tems plus obſcure, & avec un plus gros noyau, & ces changemens ſoudains étoient fréquens. Il obſerva que le noyau commença à diminuer inſenſiblement, juſqu'à ce que la *tache* diſparut, & qu'avant qu'il ſe fût entierement évanoui, il ſe partagea en quatre portions qui ſe réunirent de nouveau en deux jours de tems: il y a eu des taches qui ont duré 2, 3, 10, 15, 20, 30, & même, quoique rarement, 40 jours. Kirchius en a obſervé une en 1681, depuis le 26 Avril juſqu'au 17 Juin. Les *taches* ſe meuvent ſur le diſque du ſoleil d'un mouvement qui eſt un peu plus lent près du limbe que près du centre, celle que Kirch obſerva fut douze jours viſible ſur le diſque du ſoleil, & elle fut quinze jours derriere le diſque, ſelon la regle ordinaire qu'elles reviennent au limbe 27 ou 28 jours après qu'elles en ſont parties.

Il faut enfin obſerver que les *taches* ſe contractent près du limbe; que dans le milieu du diſque elles paroiſſent plus étendues, y en ayant de ſéparées les unes des autres vers le limbe, qui ſe réuniſſent en une ſeule dans le diſque; que pluſieurs commencent à paroître dans le milieu du diſque, & que pluſieurs diſparoiſſent au même endroit, qu'on n'en a vu aucune qui s'écartât de ſon orbite près de l'horiſon, au-lieu qu'Hevelius obſervant Mercure dans le ſoleil près de l'horiſon, le trouve écarté de 27 ſecondes

au-dessous de la route qu'il avoit d'abord tenue.

On peut conclure de ces phénomenes, 1°. que puisque la dépression apparente de Mercure au-dessous de la route qu'il devroit suivre, vient de la différence des parallaxes de cet astre & du soleil; ces *taches*, dont la parallaxe est la même que celle du soleil, doivent être beaucoup plus près de lui que Mercure; mais puisqu'elles ont été cachées derriere cet astre trois jours de plus qu'elles n'en ont passé sur celui de son hémisphere qui nous est visible: il a y des auteurs qui concluent delà qu'elles n'adherent pas non-plus à la surface du soleil, mais qu'elles en sont un peu éloignées; mais il est d'autres auteurs qui ne sont point de cet avis, & qui croient que les *taches* sont adhérentes à la surface du soleil. *Voyez* SOLEIL.

2°. Puisqu'elles naissent & disparoissent au-milieu du disque, & qu'elles subissent diverses altérations, eu égard à leur grandeur, à leur figure & à leurs densités; on peut conclure delà qu'elle se forment & se dissolvent ensuite fort près du soleil, & que ce sont très-probablement des especes de nuages solaires formés des exhalaisons du soleil.

3°. Puis donc que les exhalaisons du soleil s'élevent de son corps, & se tiennent suspendues à une certaine hauteur de cet astre, il s'ensuit delà, selon les lois de l'hydrostatique, que le soleil doit être entouré de quelque fluide qui puisse porter ces exhalaisons vers en haut, fluide qui comme notre atmosphere doit être plus dense vers le bas, & plus rare vers le haut; & puisque les *taches* se dissolvent & disparoissent au milieu même du disque, il faut que la matiere qui les compose, c'est-à-dire, que les exhalaisons solaires retombent en cet endroit; d'où il suit que c'est dans cet endroit que doivent naître les changemens de l'atmosphere du soleil, & par conséquent du soleil lui-même.

4°. Puisque la révolution des *taches* au-tour du soleil est très-réguliere, & que leur distance du soleil est ou nulle, ou au-moins très-petite, ce ne sont donc pas, à proprement parler, les *taches* qui se meuvent au-tour du soleil, mais c'est le soleil lui-même qui tournant au-tour de son axe, emporte avec lui les *taches*, soit qu'elles nagent sur la surface de cet astre, ou dans son atmosphere, & il arrive de-là que les *taches*, étant vues obliquement près du limbe, paroissent en cet endroit étroites & oblongues.

Les *taches* de la lune sont fixes: quelques-uns prétendent que ce sont les ombres des montagnes ou des endroits raboteux qui se trouvent dans le corps de la lune; mais leur immobilité détruit cette opinion. L'opinion la plus générale & la plus probable est que les *taches* de la lune sont des mers, des lacs, des marais, *&c.* qui absorbent une partie des rayons du soleil, & ne nous en renvoyent qu'un petit nombre, de maniere qu'elles paroissent comme des *taches* obscures; au-lieu que les parties terrestres réfléchissent à cause de leur solidité, toute la lumiere qu'elles reçoivent, & ainsi paroissent parfaitement brillantes. M. Hartsoeker est d'un autre avis, & prétend que les *taches* de la lune, ou du-moins la plûpart, sont des forêts, des petits bois, *&c.* dont les feuilles & les branches interceptent les rayons que la terre réflechit, & les renvoye autre part.

Les astronomes comptent environ 48 *taches* sur la surface de la lune, à chacune desquelles ils ont donné un nom différent. La 21e est une des plus considérables, & est appellée *Tycho*.

Taches des Planetes. Les astronomes trouvent que les autres planetes ont aussi leurs *taches*. Jupiter, Mars & Venus en font voir de bien considérables quand on les regarde avec un télescope, & c'est par le mouvement de ces *taches* que nous concluons que les planetes tournent sur leur axe, de même que nous inférons le même mouvement dans le soleil, à cause du mouvement de ses taches.

Dans Jupiter, outre ces *taches*, nous voyons plusieurs bandes paralleles qui traversent son disque apparent. *Voyez* BANDES, PLANETES, SOLEIL, PHASES, *&c. Wolf*, & *Chambers*.

Le mouvement des *taches* du soleil est d'occident en orient, mais il ne se fait pas précisément dans le plan de l'orbite de la terre: ainsi l'axe au-tour duquel tourne le soleil n'est pas perpendiculaire à cet orbite. Si l'on fait passer par le cercle du soleil une ligne parallele à celle de l'orbite terrestre, on trouve que cette ligne fait avec l'axe du soleil un angle de 7 degrés ou environ: ainsi l'équateur du soleil, c'est-à dire le cercle qui est également éloigné des deux extrémités de son axe, où de ses deux poles, fait un angle de 7 degrés avec l'équateur de la terre; & si on imagine la ligne où ces deux plans se coupent, prolongés de part & d'autre jusqu'à la circonférence de l'orbite terrestre, lorsque la terre arrivera dans l'un ou l'autre de ces deux points diamétralement opposés, la trace apparente des *taches* observée sur la surface du soleil sera pour lors une ligne droite: ce qui est évident, puisque l'œil est alors dans le plan où se fait leur vrai mouvement: mais dans toute autre situation de la terre sur son orbite, l'équateur solaire sera tantôt élevé au-dessus de notre œil, & tantôt abaissé, & pour lors la trace apparente des *taches* observées sur le soleil, sera une ligne courbe.

Si dans un corps aussi lumineux que le soleil il y a différentes matieres, dont la plus épaisse ou la plus grossiere forme les *taches* qui l'obscurcissent, on ne doit pas être étonné si les planetes qui sont opaques, contiennent aussi des parties solides & fluides qui reflechissent une lumiere plus ou moins vive, & qui l'absorbent presque entierement. La surface de toutes les planetes doit donc nous paroître couverte d'une infinité de *taches*, & c'est aussi ce qu'on a reconnu, soit à la vue simple, soit avec des lunettes. *Inst. Astron.* (*O*)

TACHE *de naissance*, (*Physiol.*) un nombre infini d'arteres & de veines aboutissent à la peau. Leurs extrémités réunies y forment un lacis recouvert par l'épiderme. Dans leur état naturel, ces extrémités des vaisseaux sanguins, ne laissent presque passer que la portion séreuse du sang, la partie rouge continue sa route par d'autres vaisseaux dont le diametre est plus grand; mais les vaisseaux qui forment le lacis peuvent acquérir plus de diamêtre, donner un libre passage à la partie rouge du sang, devenir variqueux, & par conséquent causer sur la peau une élévation variqueuse, qui paroîtra rouge ou bleuâtre, selon que dans cette dilatation, les tuniques dont les vaisseaux sont composés, auront plus ou moins perdu de leur épaisseur.

Cet accident qui arrive quelquefois après la naissance, n'arrive que trop souvent sur le corps des enfans renfermés dans le sein de leur mere; les vaisseaux peuvent être trop dilatés lors de la fécondation, & pour peu qu'ils aient été portés au-delà de leur diametre, le mal va presque toujours en augmentant, parce que ce lacis vasculeux n'est contraint par aucune partie voisine. Delà vient que ces *taches* qu'on attribue faussement à l'imagination de la mere qui a desiré de boire du vin, ou sur qui on en a répandu, s'étendent, s'élevent, débordent au-dessus de la peau, & cause souvent une difformité considérable.

Ce lacis des vaisseaux est différemment disposé & figuré dans les divers endroits du corps. Il est tout autre sur la peau du visage qu'ailleurs; il est même différent en divers endroits du visage; on pourroit peut-être expliquer par-là pourquoi une partie du corps rougit plutôt qu'une autre,

C'est

C'eſt ſans doute par la raiſon de cette même différence, que les *taches* de vin ſont plus fréquentes au viſage que dans d'autres parties du corps, car une partie du corps ne rougit plus facilement qu'une autre, qu'autant que la partie rouge du ſang y trouve un moindre obſtacle à paſſer dans le lacis des vaiſſeaux. La rougeur ſe montre plus facilement au viſage qu'ailleurs par cette même raiſon, enſorte qu'un effort léger qui ne produit rien ſur une autre partie, produira ſur le viſage un effet ſenſible; auſſi quand on examine ces *taches* à l'aide d'un bon microſcope, la dilatation des vaiſſeaux s'apperçoit clairement, & l'on y voit couler les parties du ſang qui les colorent. (*D. J.*)

TACHE DU CRYSTALLIN, (*Médecine.*) j'entends par *tache du cryſtallin*, une eſpece de cicatrice qui eſt communément blanche, qu'on remarque ſur ſa ſuperficie, & qui bleſſe la vue.

Elle eſt le plus ſouvent la ſuite d'un très-petit abſcès ou puſtule qui ſe forme ſur la ſuperficie du cryſtallin, dont l'humeur étant en très-petite quantité & bénigne, ſe réſout & ſe conſomme, ſans cauſer d'autre altération au cryſtallin, que celle du lieu où cette petite puſtule ſe trouve; & cet endroit du cryſtallin ſe cicatriſe enſuite.

Dans ſon commencement, on la connoît par un nuage fort léger qui paroît ſur le cryſtallin, & par le rapport du malade qui ſe plaint que ſa vue eſt brouillée; dans la ſuite ce nuage devient plus épais, & blanchit enfin.

On ne peut cependant dans les premiers mois aſſurer poſitivement que ce ne ſoit pas le commencement d'une cataracte, ou d'une ulcération ambulante du cryſtallin, parce qu'on ne peut juger de la nature de la puſtule: mais quand après un, deux ou trois ans, cette *tache* reſte dans le même état, on peut probablement aſſurer qu'elle y reſtera toute la vie.

Quand cette *tache* eſt blanche, on la voit aiſément, & quand elle eſt noirâtre ou très-ſuperficielle, on ne la peut diſtinguer; mais on conjecture qu'elle y eſt par le rapport du malade.

Selon l'endroit que cette *tache* occupe, les malades ſemblent voir devant l'œil, & en l'air, un nuage qui ſuit l'œil en tous les lieux où la vue ſe porte.

Les malades en ſont plus ou moins incommodés, ſuivant qu'elle eſt plus grande, ou plus petite, ou plus profonde, ou plus ſuperficielle.

Les *taches* du cryſtallin ne s'effacent point, ainſi les remedes y ſont inutiles: elles n'augmentent point, à-moins qu'elles ne s'ulcerent de nouveau; & elles ne s'ulcerent pas, ſans qu'il ſe faſſe une nouvelle fluxion d'humeurs ſur cette partie; mais quand cela arrive, le cryſtallin s'ulcere quelquefois entierement, & il ſe forme ainſi une cataracte purulente, ou au-moins une mixte qui tient de la purulente. (*D. J.*)

TACHÉOGRAPHIE, ſ. f. (*Littérat.*) on appelloit ainſi chez les Romains l'art d'écrire auſſi vîte que l'on parle, par le moyen de certaines notes dont chacune avoit ſa ſignification particuliere & déſignée. Dès que ce ſecret des notes eut été découvert, il fut bien-tôt perfectionné; il devint une eſpece d'écriture courante, dont tout le monde avoit la clé, & à laquelle on exerçoit les jeunes gens. L'empereur Tite, au rapport de Suétone, s'y étoit rendu ſi habile, qu'il ſe faiſoit un plaiſir d'y défier ſes ſecrétaires mêmes. Ceux qui en faiſoient une profeſſion particuliere, s'appelloient en grec ταχιγραφοι, & en latin *notarii*. Il y avoit à Rome peu de particuliers qui n'euſſent quelque eſclave ou affranchi exercé dans ce genre d'écrire. Pline le jeune en menoit toujours un dans ſes voyages. Ils recueilloient ainſi les harangues qui ſe faiſoient en public.

Plutarque attribue à Cicéron l'art d'écrire en notes abregées, & d'exprimer pluſieurs mots par un ſeul caractere. Il enſeigna cet art à Tiron ſon affranchi; ce fut dans dans l'affaire de Catilina qu'il mit en uſage cette invention utile, que nous ignorons en France, & dont les Anglois ont perfectionné l'idée, l'uſage & la méthode dans leur langue. Comme Caton d'Utique ne donnoit aucune de ſes belles harangues, Cicéron voulut s'en procurer quelques-unes. Pour y réuſſir, il plaça dans différens endroits du ſénat deux ou trois perſonnes qu'il avoit ſtylées lui-même dans l'art *tachéographique*, & par ce moyen il eut, & nous a conſervé le fameux diſcours que Caton prononça contre Céſar, & que Salluſte a inſéré dans ſon hiſtoire de Catilina: c'eſt le ſeul morceau d'éloquence qui nous reſte de ce grand homme. (*D. J.*)

L'art *tachéographique* eſt encore en uſage en Angleterre.

TACHI-VOLICATI, (*Géogr. mod.*) bourg de Grece dans la Macédoine; Nardus croit que c'eſt l'ancienne Gyrtone. (*D. J.*)

TACHYGRAPHIE, ſ. f. (*Littérat.*) la *tachygraphie* ou *tachéographie*, parole compoſée des mots grecs ταχος, *vîte*, & γραφη, *écriture*, eſt l'art d'écrire avec rapidité & par notes; elle eſt auſſi quelquefois nommée *brachygraphie* de βραχος, *court*, & γραφω, *j'écris*, en ce que pour écrire rapidement, il faut ſe ſervir de manieres abregées.

Auſſi les Anglois qui ſont ceux de tous les peuples du monde qui s'en ſervent le plus généralement & y ont fait le plus de progrès, l'appellent-ils de ce nom *short-hand*, main brieve, courte écriture ou écriture abregée.

Herman Hugo dans ſon traité, de primo ſcrib. origin. en attribue l'invention aux Hébreux, fondé ſur ce paſſage du *pſeaume xliv. Lingua mea calamus ſcribæ velociter ſcribentis.* Mais nous ferons voir, en parlant du *notariacon*, que leurs abréviations ſont beaucoup plus modernes, purement Chaldaïques, & inventées par les rabins, long-tems après la deſtruction de Jéruſalem.

Cependant les anciens n'ignoroient point cet art. Sans remonter aux Egyptiens, dont les hiéroglyphes étoient plutôt des ſymboles qui repréſentoient des êtres moraux, ſous l'image & les propriétés d'un être phyſique. Nous trouvons chez les Grecs des tachéographes & ſemmeiographes, comme on le peut voir en Diogene Laërce & autres auteurs, quoiqu'à raiſon des notes ou caracteres ſinguliers dont ils étoient obligés de ſe ſervir, on les ait aſſez généralement confondus avec les cryptographes.

Les Romains qui avec les dépouilles de la Grece tranſporterent les arts en Italie, adopterent ce genre d'écriture, & cela principalement, parce que ſouvent les diſcours des ſénateurs étoient mal rapportés & encore plus mal interpretés, ce qui occaſionnoit de la confuſion & des débats en allant aux voix.

C'eſt ſous le conſulat de Cicéron qu'on en voit les premieres traces. Tiron, un de ſes affranchis, prit mot à mot la harangue que Caton prononçoit contre Catilina; Plutarque ajoute qu'on ne connoiſſoit point encore ceux qui depuis ont été appellés *notaires*, & que c'eſt le premier exemple de cette nature.

Paul Diacre, cependant attribue l'invention des premiers 1100 caracteres à *Ennius*, & dit que Tiron ne fit qu'étendre & perfectionner cette ſcience.

Auguſte charmé de cette découverte, deſtina pluſieurs de ſes affranchis à cet exercice; leur unique emploi étoit de retrouver des notes. Il falloit même qu'elles fuſſent fort arbitraires & dans le goût de celles des Chinois, puiſqu'elles excédoient le nombre de cinq mille.

L'hiſtoire nous a conſervé le nom de quelques-uns de ces tachygraphes, tels que Perunius, Pilargirus, Faunius & Aquila, affranchis de Mécene.

Enfin Seneque y mit la derniere main en les rédigeant par ordre alphabétique en forme de dictionnaire; auſſi furent-elles appellées dans la ſuite *les notes de Tiron & de Seneque.*

Nous remarquerons à ce ſujet contre l'opinion *des ſavans*, que les caracteres employés dans le pſeautier, que *Tritheme* trouva à Strasbourg, & dont il donne un échantillon à la fin de ſa polygraphie, ne ſauroient être ceux de Tiron, non plus que le manuſcrit qu'on fait voir au *Mont Caſſin*, ſous le nom de caracteres de Tiro. Ceci ſaute aux yeux, lorſqu'on examine combien ces caracteres ſont compoſés, arbitraires, longs & difficiles à tracer, au lieu que Plutarque dit expreſſément en parlant de la harangue de Caton.

Hanc ſolam orationem Catonis ſervatam ferunt Ciceronem conſulem velociſſimos ſcriptores deponente at docente, ut per ſigna quædam & parvas breveſque notas multarum latitarum vim habentes aſſa colligerent: c'eſt à-dire qu'elle fût priſe à l'aide de courtes notes, ayant la puiſſance ou valeur de pluſieurs lettres. Or dans les figures que nous en a conſervé Gruter, la particule *ex*, par exemple, eſt exprimée par plus de 70 ſignes différens, tous beaucoup plus compoſés, plus difficiles, & par conſéquent plus longs à écrire que la propoſition même. Ces vers d'Auſonne, au contraire, font voir qu'un ſeul point exprimoit une parole entiere.

Qui multa ſtudi copia
Punctis notabat ſingulis
Ut una vox abſolveret.

On cependant *punctis* doit ſe prendre en général pour des ſignes ou caracteres abregés dont pluſieurs à la vérité n'étoient que de ſimples points, comme on verra plus bas dans l'hymne ſur la mort de S. Caſſien.

On peut donc hardiment conclure d'après ces autorités, que les notes qu'on nous donne pour être de Tiro, & celles imprimées ſous le titre de, *de notis ciceronianis*, ne ſont point les notes de Tiro, ou au-moins celles à l'aide deſquelles cet affranchi a écrit la harangue de Caton.

Mais comme la *Tachygraphie* eſt une eſpece de cryptographie, il ſe pourroit très-bien que Tiro eût travaillé en l'un & l'autre genre, & que ce fût ces derniers caracteres qui nous euſſent été conſervés.

Ce qui paroît appuyer cette conjecture eſt un paſſage du maître de Tiro; Ciceron à Atticus, *liv. XIII. ép. xxxij* dit lui avoir écrit en chiffre: *Et quod ad te decem legatis ſcripſi parùm intellexiſti credo, quia duæ ſignatæ ſunt præterea.*

Saint Cyprien ajouta depuis de nouvelles notes à celles de Séneque, & *accommoda le tout à l'uſage du Chriſtianiſme*, pour me ſervir de l'expreſſion de Vigenere qui dans ſon *traité des chiffres*, ajoute que *c'eſt une profonde mer de confuſion, & une vraie gêne de la mémoire comme choſe laborieuſe infiniment.*

En effet, de retenir cinq ou ſix mille notes, preſque toutes arbitraires, & les placer ſur le champ, doit être un très-laborieux & très-difficile exercice. Auſſi avoit-on des maîtres ou profeſſeurs en *Tachygraphie*, témoin l'hymne de Prudence ſur la mort de S. Caſſien martyriſé à coups de ſtile par ſes écoliers.

Præfuerat ſtudiis puerilibus, & grege multo.
Septus magiſter literarum ſederat
Verba notis brevibus comprendere cuncta peritus,
Raptimque punctis dicta præcipitibus ſequi.

Et quelques vers après,

Reddimus ecce tibi tam mi lia multa notarum,
Quam ſtando, ſiendo, re accente excepimus.
Non potes raſci, quod ſcribimus ipſe jubebas,
Nunquam quietum dextera ut ferret ſtilum:
Non petimus toties, te præceptore, negatas;
Avare doctor, tam ſodalium fugas.
Pœnæ puella cubat ſubter, ſuper incavere ſulcos;
Flevere cæteri impudere vi gulæ.

Lib. [illegible] Hymn. IX.

Ceux qui exerçoient cet art s'appelloient *curſores* (coureurs), *quia notis curſim ſcribi expediebant*, à cauſe de la rapidité avec laquelle ils traçoient le diſcours ſur le papier; & c'eſt vraiſſemblablement l'origine du nom que nous donnons à une ſorte d'écriture que nous appellons *courante*, terme adopté dans le même ſens par les Anglois, Italiens, &c.

Ces *curſores* ont été nommés depuis *notarii*, à cauſe des notes dont ils ſe ſervoient, & c'eſt l'origine des *notaires*, dont l'uſage principal dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, étoit de tranſcrire les ſermons, diſcours ou homélies des évêques. Euſebe, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, rapporte qu'Origènes ſouffrit à l'âge de ſoixante ans, que des notaires écriviſſent ſes diſcours, ce qu'il n'avoit jamais voulu permettre auparavant.

S. Auguſtin dit dans ſa *CLXIII^me épître*, qu'il auroit ſouhaité que les notaires préſens à ſes diſcours, euſſent voulu les écrire; mais que comme pour des raiſons à lui inconnues, ils s'y refuſoient, quelques-uns des freres qui y aſſiſtoient, quoique moins expéditifs que les notaires, s'en étoient acquittés.

Et dans l'*épître CLII*, il parle de huit notaires aſſiſtans à ſes diſcours; quatre de ſa part, & quatre nommés par d'autres, qui ſe relayoient, & écrivoient deux à deux, afin qu'il n'y eût rien d'obmis ni rien d'altéré de ce qu'il proféroit.

S. Jérôme avoit quatre notaires & ſix libraires: les premiers écrivoient ſous ſa dictée par notes, & les ſeconds tranſcrivoient au long en lettres ordinaires; telle eſt l'origine des libraires.

Enfin, le pape Fabien jugeant l'écriture des notaires trop obſcure pour l'uſage ordinaire, ajouta aux ſept notaires apoſtoliques ſept ſoudiacres, pour tranſferire au long ce que les notes contenoient par abréviations.

Ceux qui voudront connoître plus particuliérement leurs fonctions & diſtinctions, pourront recourir à l'*article* NOTAIRE.

Il paroît par la *44me novelle* de Juſtinien, que les contrats d'abord minutés en caracteres & abregés par les notaires ou écrivains des tabellions, n'étoient obligatoires que lorſque les tabellions avoient tranſcrit en toutes lettres ce que les notaires avoient tracé *tachygraphiquement*. Enfin il fut défendu par le même empereur, d'en faire du-tout uſage à l'avenir dans les écritures publiques, à cauſe de l'équivoque qui pouvoit naître par la reſſemblance des ſignes.

Le peu de littérature des ſiecles ſuivans les fit tellement tomber dans l'oubli, que le pſeautier *tachygraphique* cité par Tritheme, étoit intitulé dans le catalogue du couvent, *pſeautier en langue arménienne.* Ce pſeautier, à ce que l'on prétend, ſe conſerve actuellement dans la bibliotheque de Brunſwick.

Il nous reſte à parler d'un autre genre de *Trachygraphie* qui s'opere par le retranchement de quelques lettres, ſoit des voyelles comme dans l'hébreu, & ſupprimant quelquefois des conſonnes; ce qui eſt auſſi ſuivi par ceux qui écrivent dans les claſſes, comme *ſcd.* pour *ſecundùm*, &c. ſur quoi on peut voir l'*article* ABRÉVIATION.

De cette eſpece eſt le *notariacon*, troiſieme partie de la cabale judaïque, qui conſiſte à ne mettre qu'une lettre pour chaque mot. Les rabbins le diſtinguent en *raſche theboth*, chefs de dictions, lorſque c'eſt la lettre initiale, & *ſophe theboth*, fin des mots, lorſque c'eſt la derniere.

Ils en compoſent auſſi des paroles techniques & barbares, comme par exemple, *ramban* pour *rabbi ; moïſe bar Maiemon*, c'eſt-à-dire, *fils de Maiemon*. Ceux qui voudront connoître plus particulierement ces abréviations, en trouveront plus de mille au commencement de la *Bibliotheque rabbinique* de Buxtorf : ils peuvent auſſi conſulter les *Recueils* de Mercerus, David de Pomis & Schinder. Les rabbins cabaliſtiques vont bien plus loin : ils prétendent que preſque toute l'Ecriture ſainte eſt ſuſceptible de cette interprétation, & qu'en cela & la gémare conſiſte la vraie intelligence ou l'eſprit de la loi.

Ainſi dans la premiere parole de la Geneſe, au commencement, ils ont trouvé : *bara rackia-ares ſchamaim jam theomoth, il créa au commencement les cieux & la terre & l'abîme.*

Il eſt facile d'appercevoir que le but des rabbins, par ces interprétations forcées, étoit d'éluder les paſſages les plus formels des prophetes ſur l'avénement du Meſſie ; prophéties accomplies littéralement dans la perſonne de Jeſus-Chriſt.

Les Grecs ont ainſi trouvé dans le nom d'Adam les quatre parties du monde, ανατολη, *orient*; δυσις, *occident*; αρκτος, *nord* ; μεσημβρια, *midi* ; & il y a beaucoup d'apparence que le fameux *abraxadabra* & autres noms barbares qui ſe trouvent ſur les taliſmans & autres monumens des baſſilidiens & gnoſtiques, noms qui ont donné la torture à tant de ſavans, ne ſont que des mots techniques qui renferment pluſieurs paroles. Ce qui donne plus de probabilité à cette conjecture, eſt qu'un grand nombre de caracteres qui ſe trouvent ſur les taliſmans & dans les œuvres des démonographes ſont viſiblement des monogrammes. On voit dans Agrippa les noms des anges *Michaël*, *Gabriel*, & *Raphaël*, exprimés de cette maniere & à l'aide de la figure quadrilinéaire ou chambrée, rapportée par le même auteur.

On en peut réſoudre un très-grand nombre en leurs lettres conſtituantes. Il ne ſeroit donc pas ſurprenant que ceux qui ſe ſont étudiés à combiner tous les élémens d'un mot dans une ſeule lettre, euſſent réuni les lettres initiales dans une ſeule parole.

Les Romains ſe ſervoient auſſi de lettres initiales pour déſigner certaines formules uſitées dans les inſcriptions long-tems avant Cicéron, comme *S.P.Q.R.* pour *ſenatus populuſque romanus ; D. M. dis manibus*, *&c.* dont Gruter nous a donné une ample collection dans ſon traité *de Inſcriptionibus veterum*. On peut auſſi conſulter Mabillon *de re diplomaticâ*, ainſi que Sertorius, Urſatus, Valerius-Probus, Goltzius, *&c.* qui nous ont laiſſé des catalogues d'abréviations uſitées dans les inſcriptions, les médailles & les procédures. Cet uſage qui ne laiſſe pas de charger la mémoire, & ne s'étend qu'à un petit nombre des mots ou formules, a lieu dans preſque toutes les langues. *Voyez* ABRÉVIATION.

Quant aux caracteres *tachygraphiques* qui ſont plus immédiatement de notre ſujet, il y en a d'univerſels : tels ſont les caracteres numériques, algébriques, aſtronomiques, chimiques, & ceux de la Muſique, dont on peut voir les exemples ſous leurs *articles* reſpectifs & particuliers, telles ſont l'écriture chinoiſe, quelques traités françois manuſcrits à la bibliotheque du roi, & la *tachygraphie* angloiſe.

Les Anglois enfin, ont perfectionné ce genre d'écriture ; & c'eſt parmi eux ce que peut-être étoit l'αντιστολογραφιη. Chez les Egyptiens, ils l'ont pouſſé au point de ſuivre facilement l'orateur le plus rapide ; & c'eſt de cette façon qu'on recueille les dépoſitions des témoins dans les procès célebres, les harangues dans les chambres du parlement, les diſcours des prédicateurs, *&c.* de ſorte qu'on n'y peut rien dire impunément même dans une compagnie, pour peu que quelqu'un ſe donne la peine de recueillir les paroles.

Cet art y eſt fondé ſur les principes de la langue & de la Grammaire ; ils ſe ſervent pour cet effet d'un alphabet particulier, compoſé des ſignes les plus ſimples pour les lettres qui s'emploient le plus fréquemment, & de plus compoſés pour celles qui ne paroiſſent que rarement.

Ces caracteres ſe peuvent auſſi très-facilement unir les uns aux autres, & former ainſi des monogrammes qui expriment ſouvent toute une parole ; tels ſont les élémens des tachéographes anglois, qui depuis un ſiecle & demi ont donné une quarantaine de méthodes, dont nous donnons le titre des principales au-bas de cet article. Elles ſe trouvent actuellement réduites à deux, qui ſont les ſeules uſitées aujourd'hui ; ſavoir celle de Macaulay & celle de Weſton ; nous nous bornerons à donner ici une légere idée de la méthode de ce dernier, comme la plus généralement ſuivie, & parce qu'on trouve pluſieurs livres imprimés dans ſes caracteres ; entre autres, une grammaire ; un dictionnaire, les pſeaumes, le nouveau-Teſtament, & pluſieurs livres d'égliſe.

Le docteur Wilkins & quelques autres, vouloient à l'aide de ce genre d'écriture, former un langage ou plutôt une écriture univerſelle, c'eſt-à-dire, que le même caractere qui ſignifie *cheval*, le françois le lût *cheval* ; l'anglois, *horſe* ; l'allemand, *pferd* ; l'italien, *cavallo* ; le latin, *equus* ; & ainſi des autres.

Mais en outre, la différence de conſtruction dans les différentes langues qui ſeroit un grand obſtacle, & la forme des verbes auxiliaires qui dans l'allemand & l'anglois, different totalement de celle uſitée en françois & en latin, on retomberoit dans l'inconvénient de la méthode de Tiro, qui requéroit preſque autant de ſignes différens qu'il y avoit d'objets à préſenter. Un anglois, par exemple, n'aura pas de peine à comprendre que *n* ſignifie *horſe*, parce que ce ſigne eſt compoſé de la particule *or* ſuivi d'une *ſ*, c'eſt-à-dire, les trois ſeules lettres qui ſe prononcent, *l'h* tenant lieu d'une ſimple aſpiration, & l'*e* muet final ne ſervant qu'à prolonger le ſon ; mais ces trois lettres *orſ* ne communiquent à aucune autre nation l'idée d'un cheval.

En attendant qu'on trouve quelque choſe de mieux, il y auroit peut-être une méthode ſimple & facile à propoſer, à l'aide de laquelle, ſur le champ, & ſans étude, un chacun pourroit ſe faire entendre, & entendre les autres, ſans ſavoir d'autres langues que la ſienne.

Il s'agiroit de numéroter les articles d'un dictionnaire en un idiome quelconque, & que chaque peuple mît le même chiffre après le même terme dans leurs dictionnaires reſpectifs. Ces dictionnaires devroient être compoſés de deux parties ; l'une à l'ordinaire, ſuivant l'ordre alphabétique ; l'autre, ſuivant l'ordre numérique.

Ainſi je ſuppoſe un françois à Londres ou à Rome, qui voudroit dire *je viendrai demain* ; ignorant la langue du pays, il cherchera dans la partie alphabétique de ſon dictionnaire *je*, que je ſuppoſe comme premiere perſonne déſignée par le *n°. 1. venir*, par 2800, *demain*, par 664.

Il écrira 1. 664. 2800. l'anglois ou l'italien cherchant ſuivant l'ordre numérique, liront, *I come to-morrou*, *jo venire domani*.

Et répondront par d'autres chiffres, dont le françois trouvera l'explication en cherchant le numéro.

Je n'ai mis ici que l'infinitif du verbe pour ſuivre l'ordre des dictionnaires ; mais il ſeroit aiſé d'y ajouter un ſigne ou point qui en déterminât le tems.

Nous avons auſſi quelques auteurs françois qui ſe

ſont exercés ſur la *Tachygraphie* ; telle eſt la plume volante, & quelques manuſcrits dans la bibliotheque du roi ; mais ils ne ſe ſont point appliqués à ſimplifier leurs ſignes, ni à en généraliſer l'uſage, ni cette attention ſuffiſante au génie de la langue ; & au lieu de recourir aux racines de l'idiome, ils ſe ſont pris aux branches.

Il ne ſeroit cependant pas impoſſible de rendre à la langue françoiſe le même ſervice qu'à l'angloiſe ; ce ſeroit une très-grande obligation que le public auroit à meſſieurs de l'académie françoiſe, ſi à la ſuite de leur dictionnaire, ils compiloient une méthode facile & analogue à la langue. Il ne faut cependant pas ſe flatter qu'elle puiſſe être auſſi ſimple, ni conſiſter en auſſi peu de caracteres que pour l'anglois, qui n'ayant point de genre, le même article exprime le maſculin & le féminin, & le ſingulier & le pluriel. De plus, les terminaiſons des verbes auxiliaires ne variant guere que dans le préſent, occaſionne une bien plus grande facilité.

La méthode de Weſton eſt fondée ſur cinq principes.

1°. La ſimplicité des caracteres.

2°. La facilité de les joindre, inférer, & combiner les uns aux autres.

3°. Les monogrammes.

4°. La ſuppreſſion totale des voyelles, comme dans les langues orientales.

5°. D'écrire comme l'on prononce ; ce qui évite les aſpirations, les lettres doubles & lettres muettes. Les caracteres ſont en tout au nombre de 72, dont 26 comprennent l'alphabet, y ayant quelques lettres qui s'écrivent de différentes façons, ſuivant les circonſtances ; & cela pour éviter les équivoques que la combinaiſon pourroit faire naître. Les 46 caracteres reſtans ſont pour les articles, pronoms, commencemens, & terminaiſons qui ſe répetent fréquemment, & pour quelques adverbes & propoſitions.

Pour ſe rendre cette méthode familiere, on commence par écrire en entier les paroles dans le nouveau caractere, à l'exception des voyelles que l'on ſupprime ; mais le lieu où commence la lettre ſuivante l'indique, c'eſt-à-dire, ſi le commencement de cette lettre eſt au niveau du haut de la lettre précédente, cela marque la voyelle *a* ; ſi c'eſt au pié, c'eſt un *u* ; ſi c'eſt au milieu, c'eſt un *i* ; un peu plus haut ou un peu plus bas déſigne l'*e* & l'*o*.

On croiroit d'abord que cette préciſion de placer les lettres empêcheroit d'aller vite ; mais cela ne retarde aucunement ; car le ſens fournit naturellement la voyelle au lecteur comme dans les lettres miſſives ou phraſes, dont la plûpart des élémens pris ſéparément, pourroient à peine ſe déchiffrer ; ce qui n'empêche pas qu'on n'en liſe la totalité très-vîte.

Comme rien ne nuit davantage à la célérité de l'écriture que de détacher la plume de deſſus le papier, la perſonne ſe joint au verbe, comme dans l'hébreu celui-ci eſt uni inſéparablement avec ſon verbe auxiliaire, & ordinairement avec ſon adverbe ; ce qui loin d'apporter de la confuſion, donne de la clarté, en ce que par l'étendue & forme de ce grouppe de caracteres, on voit tout-d'un-coup que c'eſt un verbe dans un tems compoſé.

Quand on eſt parvenu à écrire ainſi couramment, on apprend les abréviations ; car chaque lettre iſolée ſignifie un pronom, adverbe, ou propoſition, &c.

Chaque union de deux lettres *ab*, *ac*, *ad*, par exemple, en exprime auſſi un mot relatif aux élémens qui la compoſent. Il y a auſſi quelques autres regles d'abréviations générales, comme au lieu de répéter une parole ou une phraſe, de tirer une ligne deſſous ; quand une colonne ſe trouve répétée dans la même ſyllabe, de la faire plus grande, par exemple même, non — pape ρ où l'*m* *n*, & le *p*, ſont la double de leur grandeur naturelle, en ce qu'ils repréſentent deux *m*, deux *n*, deux *p* ; ceux-ci ſont ordinairement des commencemens de mots, y en ajoutant le s terminaiſons finales, on fait les paroles *mémoire* ϒ— *nonain* ſ *papauté* |: *ciſeaux*. Ainſi pour les terminaiſons, toutes les paroles qui s'uniſſent en *ſon* ou en *ſion*, s'expriment par un point dans la lettre, exemple, *hameçon* ^ en le décompoſant on trouve un *a* ∧ & un *m* ˙ avec un point au milieu de l'*a* coction ⊂ .

Les terminaiſons *ation*, *étion*, *ition*, *otion*, *ution*, s'écrivent avec deux points placés à l'endroit de la voyelle, par exemple, *nation* : *notion* : ſ *pétition* ſ" *paſſion*, la marque du pluriel quand on l'exprime, ſe fait par un point derriere la derniere, exemple, *paſſions*. la terminaiſon *ment*, s'exprime par un *t* final redoublé, exemple, *parlement* ϒ *ſciemment*, *humainement* ⌣ : ces regles peuvent s'appliquer indifféremment à toutes les langues.

Nous avons dit que la *Tachygraphie* angloiſe n'exprime que les ſons, ſans avoir égard à l'ortographe, par exemple, ſi on veut écrire de cette façon en françois *ils aiment*, on retranche l'*nt* final comme ſuperflu, dès que le verbe eſt précédé du ſigne de la troiſieme perſonne du pluriel ; ce qui abrégeroit la parole d'un tiers, & ſeroit *aime*, comme on ne prononce dans cette parole que l'*m* ſeule ; on écriroit en *Tachygraphie ils m*. De plus, comme pour former l'*m*, il faut 7 traits, ſavoir trois lignes droites, & quatre lignes courbes, & que l'*m* eſt fréquemment uſité ; la *Tachygraphie* l'admet parmi ſes caracteres ſimples, & réduit les ſept lignes à une ſimple diagonale, & y joignant le caractériſtique de la troiſieme perſonne du pluriel, *ils aiment*, s'écriroit auſſi en françois ϒ compoſé de deux traits, au lieu de 28 que nous employons. En anglois, ce ſeroit différent ; car *aimer* ſe diſant *to love*, on ſe ſert de *l* au lieu d'*m* ; & *ils aiment* s'écriroit ⊍ *ils aimoient* ϒ, *aima* ⊍ *ntaimer* ⊍ qui dérive du ſubſtantif ⊍ *love au oſar*, ainſi que ϒ *amant loveleſſe* ſans *lovely omour* ϒ· *aimable* ϑ *lovelyneſs*, ſubſtantif d'*aimable*, & qui ne ſe pourroit rendre en françois que par le terme d'*amabilité*.

Quand on ſuit un orateur rapide, on peut ſupprimer entierement les articles qui ſe placent enſuite en reliſant le diſcours.

Il y a apparence que l'écriture chinoiſe, où chaque parole s'exprime par un caractere particulier, n'eſt pas eſſentiellement différent de notre *Tachygraphie*, & que les 400 clés ſont 400 caracteres élémentaires dont tous les autres ſont formés, & dans leſquels ils peuvent ſe réſoudre. En cela la *Tachéographie* angloiſe lui ſeroit fort préférable, à cauſe de ſon petit nombre de caracteres primitifs, qui par la même raiſon, doivent être infiniment moins compoſés que dans un plus grand nombre qui ſuppoſent néceſſairement une multiplicité de traits.

Pour n'avoir rien à deſirer ſur cette matiere, il faut ſe procurer l'alphabet de Weſton, avec ſes 26 caracteres, & 46 abréviations, l'abrége du dictionnaire & des regles, & y joindre l'oraiſon dominicale, le ſymbole des apôtres, & les dix commandemens écrits ſuivant ces principes.

En outre des méthodes de Weſton & de Macaulay, on peut conſulter les ſuivantes, qui ont eu cours en différens tems.

Steganographia, or the art of short writing, by Addy.

Willis's abbreviation, or writing by characters, *London 1618*.

Sheltons, art of short hand writing, *Lond. 1639*.

Mercury, or the ſecret and ſwift meſſengers, by Wilkins, *1641*.

Rich's short hand.
Masons, art of short writing, *London 1672.*
Easy method of short hand writing, *Lond. 1681.*

TACHOSA, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, dans le Turquestan; elle se jette dans le Sihun, & les villes de Cayba & de Tescan, sont situées à son embouchure. (*D. J.*)

TACHUACHE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est le nom sous lequel les Indiens de quelques parties de la nouvelle Espagne désignent la plante appellée *méchoacan*. Voyez *cet article*.

TACINA, (*Géog. mod.*) lieu d'Italie; l'itinéraire d'Antonin le marque sur la route d'*Equotuticum*, à *Rhegium*, entre *Meto* & *Scyllacium*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du second. Simler croit que *Tacina* pourroit être la même chose que le promontoire *Lacinium*. (*D. J.*)

TACINA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Elle prend sa source vers les confins de la Calabre citérieure, & se perd dans le golfe de Squilace, où elle a son embouchure, entre celles du Nascaro & du Dragone-Rio. *Tacina* est le *Targis* ou *Targines* des anciens. (*D. J.*)

TACITA, s. f. (*Mythol.*) déesse du silence; elle fut inventée par Numa-Pompilius, qui jugea cette divinité aussi nécessaire à l'établissement de son nouvel état, que la divinité qui fait parler. (*D. J.*)

TACITURNE, (*Gram.*) il se dit du caractere de l'homme sombre, mélancolique, & gardant le silence. La taciturnité n'a jamais été prise pour une bonne qualité; elle inspire l'éloignement; elle renferme. Elle est si souvent la compagne de la méchanceté, ou du-moins de l'humeur, qu'où l'on remarque l'une, on suppose l'autre. On suppose que l'homme *taciturne* parleroit, s'il ne craignoit de se démasquer, & qu'il laisseroit voir au fond de son ame, s'il n'y recelloit quelque chose de honteux ou de funeste. Ce n'est cependant quelquefois qu'une maladie, ou la suite d'une maladie. Il y a des nations *taciturnes*, des familles *taciturnes*; on devient *taciturne* avec ceux qu'on craint.

TACODRUGITES, s. m. (*Hist. eccléf.*) nom de quelques hérétiques montanistes; il leur fut donné d'une affectation de recueillement qui leur faisoit porter leur second doigt dans une narine, ou plutôt sur leurs levres, comme des harpocrates; ensorte que ce doigt étoit comme le pivot du nez. On les appelloit par la même raison *passalorhinchites*, *phrygiastes* & *montanistes*. *Tacodrugites* est formé de τακος, *pivot*, & de ἀρυγγος, *nez*.

TAÇON, on donne ce nom aux jeunes saumons. *Voyez* SAUMON.

TACON, s. m. (*Imprimerie.*) on appelle *tacon* les morceaux de la frisquette que l'Imprimeur y entaille, pour donner jour aux endroits de la forme qu'on veut imprimer en rouge, & qu'il colle sur le grand tympan, afin de voir si l'ouverture de la frisquette & les morceaux qu'on en a enlevés se rencontrent parfaitement. (*D. J.*)

TACITE, adj. (*Gramm.*) sous entendu, quoique non exprimé. On dit une condition *tacite*, un consentement *tacite*, une paix *tacite*, une clause *tacite*.

TACITE RÉCONDUCTION, (*Jurisprud.*) *voyez ci-devant* RECONDUCTION.

TACITURNITÉ, s. f. (*Morale.*) comme la nation Françoise est fort vive, & qu'elle aime beaucoup à parler, il lui a plû de prendre ce mot en mauvaise part; & d'entendre par *taciturnité*, l'observation du silence, dont le seul principe est une humeur triste, sombre & chagrine; mais nous n'adoptons pas cette idée vulgaire, parce qu'elle ne nous paroît pas trop philosophique.

La *taciturnité*, en latin *taciturnitas* dans Ciceron, est cette vertu de conversation qui consiste à garder le silence quand le bien commun le demande.

Les deux vices qui lui sont opposés dans l'excès, sont le trop parler lorsqu'il est nuisible, & le silence hors de saison, qui est préjudiciable à la communication qu'on doit faire de ses connoissances, & aux principaux services de la société humaine.

La parole étant le principal interprete de ce qui se passe en-dedans de notre ame; & un signe dont l'usage est particulier au genre humain, la loi naturelle qui nous prescrit de donner à-propos des marques d'une sage bienveillance envers les autres, regle aussi la maniere dont nous devons user de ce signe, & en détermine les justes bornes. La *taciturnité*, par exemple, est requise, toutes les fois que le respect dû à la Divinité, à la religion établie, ou aux hommes mêmes qui sont nos supérieurs, exige de nous cette vertu. Elle est encore nécessaire quand il s'agit des secrets de l'état, de ceux qui regardent nos amis, notre famille, ou nous-mêmes, & qui sont de telle nature, que si on les découvroit, on causeroit du préjudice à quelqu'un; sans que d'ailleurs en les cachant, on nuise au bien public. (*D. J.*)

TACRIT *ou* TECRIT, (*Géogr. mod.*) & par M. de la Croix, *Tecrite*; ville d'Asie, sur le Tigre, au voisinage de la ville de Bagdat. Tamerlan s'en rendit maître l'an 796. de l'Hégire. *Long.* selon les tables arabiques de Nassir-Eddin & d'Ulug-Beg, *78. 20. lat. 34. 30.* (*D. J.*)

TACT, LE, (*Physiol.*) le *tact*, le *toucher*, l'*attouchement*, comme on voudra le nommer, est le plus sûr de tous les sens; c'est lui qui rectifie tous les autres, dont les effets ne seroient souvent que des illusions, s'il ne venoit à leur secours; c'est en conséquence le dernier retranchement de l'incrédulité. Il ajoute à cette qualité avantageuse, celle d'être la sensation la plus générale. Nous pouvions bien ne voir ou n'entendre, que par une petite portion de notre corps; mais il nous falloit du sentiment dans toutes les parties pour n'être pas des automates, qu'on auroit démontés & détruits, sans que nous eussions pû nous en apperçevoir; la nature y a pourvû, partout où se trouvent des nerfs & de la vie, on éprouve plus ou moins cette espece de sentiment. Il paroît même que cette sensation n'a pas besoin d'une organisation particuliere, & que la simple tissure solide du nerf lui est suffisante. Les parois d'une plaie fraîche, le périoste, ou un tendon découvert, ont un sentiment très-vif, quoiqu'ils n'ayent pas les houppes nerveuses qu'on observe à la peau: on diroit que la nature, obligée de faire une grande dépense en sensation du *toucher*, l'a établi à moins de frais qu'il lui a été possible; elle a fait ensorte que les houppes nerveuses ne fussent pas absolument nécessaires; ainsi le sentiment du *toucher* est comme la base de toutes les autres sensations; c'est le genre dont elles sont des especes plus parfaites.

Tous les solides nerveux animés de fluides, ont cette sensation générale; mais les mamelons de la peau, ceux des doigts, par exemple, l'ont à un dégré de perfection, qui ajoute au premier sentiment une sorte de discernement de la figure du corps touché. Les mamelons de la langue enchérissent encore sur ceux de la peau; ceux du nez sur ceux de la langue, & toujours suivant la finesse de la sensation. Ce qui se dit des mamelons, n'exclut pas le reste du tissu nerveux, de la part qu'il a à la sensation. Les mamelons y ont plus de part que ce tissu dans certains organes, comme à la peau & à la langue; dans d'autres, ils y ont moins de part, comme à la membrane pituitaire du nez qui fait l'organe de l'odorat. Enfin, ailleurs le tissu du solide nerveux fait presque seul l'organe, comme dans la vûe; ces différences

viennent, de ce que chaque organe eſt proportionné à l'objet dont il reçoit l'impreſſion.

Il étoit à-propos pour que le ſentiment du *toucher* ſe fît parfaitement, que les nerfs formaſſent de petites éminences ſenſibles, parce que ces pyramides ſont beaucoup plus propres qu'un tiſſu uniforme, à être ébranlées par la ſurface des corps. Le goût avoit beſoin de boutons nerveux, qui fuſſent ſpongieux & imbibés de la ſalive, pour délayer, fondre les principes des ſaveurs, & leur donner entrée dans leur tiſſure, afin d'y mieux faire leur impreſſion. La membrane pituitaire qui tapiſſe l'organe de l'odorat a ſon velouté, ſes cornets & ſes cellules, pour arrêter les vapeurs odorantes; mais ſon objet étant ſubtil, elle n'avoit pas beſoin ni de boutons, ni de pyramides groſſieres. La choroïde a auſſi ſon velouté noir pour abſorber les images; mais le fond de ce velours, fait pour recevoir des images, devoit être une membrane nerveuſe, très-polie & très-ſenſible.

Nous appellons donc *tact* ou *toucher*, non pas ſeulement ce ſens univerſel, dont il n'eſt preſque aucune partie du corps qui ſoit parfaitement dépourvue; mais ſur-tout ce ſens particulier, qui ſe fait au bout de la face interne des doigts, comme à ſon véritable organe. La douleur, la tenſion, la chaleur, le froid, les inégalités de la ſurface des corps ſe font ſentir à tous les nerfs, tant intérieurement qu'extérieurement.

Le *tact* cauſe une douleur ſourde dans les viſceres, mais ce ſentiment eſt exquis dans les nerfs changés en papilles, & en nature molle: ce *tact* n'a point une différente nature du précédent, il n'en differe que par degrés.

La peau qui eſt l'organe du *toucher*, préſente un tiſſu de fibres, de nerfs & de vaiſſeaux merveilleuſement entrelacés. Elle eſt collée ſur toutes les parties qu'elle enveloppe par les vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques, nerveux; &, pour l'ordinaire, par une couche de pluſieurs feuillets très-minces, leſquels forment entr'eux des cellules, où les extrémités artérielles, dépoſent une huile graiſſeuſe; auſſi les anatomiſtes nomment ces couches de feuillets le *tiſſu cellulaire*; c'eſt dans ce tiſſu que les bouchers introduiſent de l'air quand ils ſoufflent leur viande, pour lui donner plus d'apparence.

La peau eſt faite de toutes ces parties mêmes qui l'attachent au corps qui l'enveloppe. Ces feuillets, ces vaiſſeaux & ces nerfs capillaires ſont appliqués les uns ſur les autres, par la compreſſion des eaux qui environnent le fœtus dans le ſein de la mere, & par celle de l'air lorſqu'il eſt né. Pluſieurs de ces vaiſſeaux, creux d'abord, deviennent bien-tôt ſolides, & ils forment des fibres comme tendineuſes, qui font avec les nerfs la principale tiſſure de cette toile épaiſſe. Les capillaires nerveux, après avoir concouru par leur entrelacement à la formation de la peau, ſe terminent à la ſurface externe; là ſe dépouillant de leur premiere paroi, ils forment une eſpece de réſeau, qu'on a nommé *corps réticulaire*. Ce réſeau nerveux eſt déjà une machine fort propre à recevoir l'impreſſion des objets; mais l'extrémité du nerf dépouillé de ſa premiere tunique s'épanouit, & produit le mamelon nerveux; celui-ci dominant ſur le réſeau eſt bien plus ſuſceptible d'ébranlement, & par conſéquent de ſenſation délicate. Une lymphe ſpiritueuſe abreuve ces mamelons, leur donne de la ſoupleſſe, du reſſort, & acheve par-là d'en faire un organe accompli.

Ces mamelons ſont rangés ſur une même ligne, & dans un certain ordre, qui conſtitue les ſillons qu'on obſerve à la ſurpeau, & qui ſont ſi viſibles au bout des doigts, où ils ſe terminent en ſpirale. Quand ils y ſont parvenus, ils s'allongent ſuivant la longueur de cette partie, & ils s'uniſſent ſi étroitement, qu'ils forment les corps ſolides que nous appellons *ongles*.

Les capillaires ſanguins, que nous appellons *lymphatiques* & *huileux*, qui entrent dans le tiſſu de la peau, s'y diſtribuent à-peu-près comme les nerfs; leur entrelacement dans la peau forme le réſeau vaſculaire, leur épanouiſſement fait l'épiderme qui recouvre les mamelons, & qui leur eſt ſi néceſſaire pour modérer l'impreſſion des objets, & rendre par-là cette impreſſion plus diſtincte. Enfin, les glandes ſituées ſous la peau ſervent à abreuver les mamelons nerveux.

Il ſuit de ce détail, 1°. que l'organe corporel qui ſert au *toucher*, eſt formé par des mamelons ou des houpes molles, pulpeuſes, médullaires, nerveuſes, muqueuſes, veloutées, en un mot de diverſes eſpeces, infiniment variées en figures & en arrangement, produites par les nerfs durs qui rampent ſur la peau, leſquels s'y dépouillent de leurs membranes externes, & par-là deviennent très-mols, & conſéquemment très-ſenſibles. Il ſuit 2°. que ſes houppes ſont humectées, & arroſées d'une liqueur très-fluide qui abonde ſans ceſſe; 3°. que cette membrane fine & ſolide qu'on appelle *épiderme*, leur prête des fillons, des ſinuoſités, où elles ſe tiennent cachées, & leur ſert ainſi de défenſe, ſans altérer leur ſenſibilité.

Ces houppes ont la vertu de ſe retirer ſur elles-mêmes, & de reſſortir. Malpighi qui a tant éclairci la matiere que nous traitons, a dit une fois qu'en examinant au microſcope les extrémités des doigts d'un homme délicat à un air chaud, il vit ſortir les houpes nerveuſes des ſillons de l'épiderme, qui ſembloient vouloir toucher & prendre exactement quelque choſe au bout du doigt. Mais ailleurs le même Malpighi ne paroiſſant pas bien certain de ce qu'il avoit vu, révoque preſque en doute cette expérience. Il eſt probable cependant que ces houppes s'élevent, comme il arrive dans le bout du teton, qui s'étend par le chatouillement. Quand on préſente des ſucreries à un enfant qui les aime, & qu'on lui fait tirer la langue devant un miroir, on y voit de toutes parts s'élever de petits tubercules. Le limaçon en ſe promenant fait ſortir ſes cornes, à la pointe deſquelles ſont ſes yeux, qui n'apperçoivent jamais de corps durs, ſans que le craintif animal n'entre dans ſa coquille. Nos houppes en petit ſortent comme les cornes du limaçon en grand; ainſi, l'impreſſion que les corps font ſur les houppes de la peau, conſtitue le *tact*, qui conſiſte en ce que l'extrémité du doigt étant appliquée à l'objet qu'on veut toucher, les houpes préſentent leur ſurface à cet objet, & le frottent doucement.

Je dis d'abord que l'extrémité des doigts doit être appliquée à l'objet qu'on veut toucher; j'entens ici les doigts de la main plutôt que du pié; cependant le *tact* ſe feroit preſque auſſi-bien avec le pié qu'avec la main, ſi les doigts du pié étoient plus flexibles, plus ſéparés, plus exercés, & s'ils n'étoient pas encore racornis par le marcher, le poids du corps & la chauſſure. J'ajoute, que les houppes préſentent leur ſurface à l'objet, parce qu'en quelque ſorte, ſemblables à ces animaux qui dreſſent l'oreille pour écouter, elles s'élevent comme pour juger de l'objet qu'elles touchent. Je dis enfin que ces houppes frottent doucement leur ſurface contre celle de l'objet, parce que le *tact* eſt la réſiſtance du corps qu'on touche. Si cette reſiſtance eſt médiocre, le *toucher* en eſt clair & diſtinct; ſi elle nous heurte vivement, on ſent de la douleur ſans toucher, à proprement parler: c'eſt ainſi que lorſque le doigt eſt excorié, nous ne diſtinguons point les qualites du corps, nous ſouffrons de leur attouchement: or, ſuivant la nature de cet attouchement, il ſe communique à ces houppes nerveuſes un certain mouvement dont l'effet propagé

jusqu'au *sensorium commune*, excite l'idée de chaud, de froid, de tiede, d'humide, de sec, de mol, de dur, de poli, de raboteux, de figuré, d'un corps mû ou en repos, proche ou éloigné. L'idée de chatouillement, de démangeaison, & le plaisir naissent d'un ébranlement leger; la douleur d'un tiraillement, d'un déchirement des houppes.

L'objet du *toucher* est donc de tout corps qui a assez de consistance & de solidité pour ébranler la surface de notre peau; & alors le sens qui en procede nous découvre les qualités de ce corps, c'est-à-dire sa figure, sa dureté, sa mollesse, son mouvement, sa distance, le chaud, le froid, le tiede, le sec, l'humide, le fluide, le solide, *&c.*

Ce sens distingue avec facilité le mouvement des corps, parce que ce mouvement n'est qu'un changement de surface, & c'est par cette raison qu'il s'apperçoit du poli, du raboteux, & autres degrés d'inégalité des corps.

Il juge aussi de leur distance; bonne & belle observation de Descartes! Ce philosophe parle d'un aveugle, ou de quelqu'un mis dans un lieu fort obscur, qui distinguoit les corps proches ou éloignés, pourvu qu'il eut les mains armées de deux bâtons en croix, dont les pointes répondissent au corps qu'on lui présentoit.

L'homme est né ce semble, avec quelque espece de trigonométrie. On peut regarder le corps de cet aveugle, comme la base du triangle, les bâtons comme ses côtés, & son esprit, comme pouvant conclure du grand angle du sommet, à la proximité du corps; & de son éloignement, par la petitesse du même angle. Cela n'est pas surprenant aux yeux de ces géometres, qui maniant la sublime géométrie avec une extrême facilité, savent mesurer les efforts des sauts, la force de l'action des muscles, les degrés de la voix, & les *tacts* des instrumens de musique.

Enfin le sens du *toucher* discerne parfaitement le chaud, le froid & le tiede. Nous appellons *tiede*, ce qui n'a pas plus de chaleur que le corps humain, réservant le nom de *chaud* & de *froid*, à ce qui est plus ou moins chaud que lui.

Quoique tout le corps humain sente la chaleur, ce sentiment se fait mieux par-tout où il y a plus de houppes & de nerfs, comme à la pointe de la langue & des doigts.

La sensation du chaud ou de la chaleur est une sorte d'épanouissement leger des parties nerveuses, & un épanouissement de nos solides & de nos fluides, produit par l'action modérée d'une médiocre quantité de la matiere, qui compose le feu ou le principe de la chaleur, soit naturelle, soit artificielle. Quand cette matiere est en plus grande quantité, ou plus agitée; alors au lieu d'épanouir nos solides & nos liqueurs, elle les brise, les dissout, & cette action violente fait la brûlure.

La sensation du froid au contraire, est une espece de resserrement dans les mamelons nerveux, & en général dans tous nos solides, & une condensation ou défaut de mouvement dans nos fluides, causé ou par l'attouchement d'un corps froid, ou par quelqu'autre accident qui supprime le mouvement de notre propre feu naturel. On conçoit que nos fluides étant fixés ou ralentis par quelqu'une de ces deux causes, les mamelons nerveux doivent se resserrer; & c'est ce resserrement, qui est le principe de tous les effets du froid sur le corps humain.

Le sens du *toucher* nous donne aussi les sensations différentes du fluide & du solide. Un fluide differe d'un solide, parce qu'il n'a aucune partie assez grosse pour que nous puissions la saisir & la toucher, par différens côtés à la fois; c'est ce qui fait que les fluides sont liquides; les particules qui le composent ne peuvent être touchées par les particules voisines, que dans un point, où dans un si petit nombre de points, qu'aucune partie ne peut avoir d'adherence avec une autre partie. Les corps solides reduits en poudre, mais impalpable, ne perdent pas absolument leur solidité, parce que leurs parties se touchant de plusieurs côtés, conservent de l'adhérence entr'elles. Aussi peut-on en faire des petites masses, & les serrer pour en palper une plus grande quantité à-la-fois. Or par le *tact* on discerne parfaitement les especes qu'on peut réunir, serrer, manier d'avec les autres; ainsi le *tact* distingue par ce moyen les solides des fluides, la glace de l'eau.

Mais ce n'est pas tout-d'un-coup qu'on parvient à ce discernement. Le sens du *toucher* ne se développe qu'insensiblement, & par des habitudes réitérées. Nous apprenons à *toucher*, comme nous apprenons à voir, à entendre, à goûter. D'abord nous cherchons à toucher tout ce que nous voyons; nous voulons toucher le soleil; nous étendons nos bras pour embrasser l'horison; nous ne trouvons que le vuide des airs. Peu-à-peu nos yeux guident nos mains; & après une infinité d'épreuves, nous acquérons la connoissance des qualités des corps, c'est-à-dire, la connoissance de leur figure, de leur dureté, de leur mollesse, *&c.*

Enfin le sens du *toucher* peut faire quelquefois, pour ainsi dire, la fonction des yeux, en jugeant des distances, & réparant à cet égard en quelque façon chez des aveugles, la perte de leur vue. Mais il ne faut pas s'imaginer que l'art du *toucher* s'étende jusqu'au discernement des couleurs, comme on le rapporte dans la république des lettres (Juin 1685) d'un certain organiste hollandois; & comme Bartholin dans les *acta medica Hafnienſia, anno 1676*, le raconte d'un autre artisan aveugle, qui, dit-il, discernoit toutes les couleurs au seul *tact*. On lit encore dans Aldrovandi, qu'un nommé *Ganibasius*, natif de Volterre & bon sculpteur, étant devenu aveugle à l'âge de 20 ans, s'avisa, après un repos de 10 années, d'essayer ce qu'il pourroit produire dans son art, & qu'il fit à Rome une statue de plâtre qui ressembloit parfaitement à Urbain VIII. Mais il n'est pas possible à un aveugle, quelque vive que soit son imagination, quelque délicat qu'il ait le *tact*, quelque soin qu'il se donne à sentir avec ses doigts les inégalités d'un visage, de se former une idée juste de la figure de l'objet, & d'exécuter ensuite la ressemblance de l'original.

Après avoir établi quel est l'organe du *toucher*, la texture de cet organe, son méchanisme, l'objet de ce sens, son étendue, & ses bornes, il nous sera facile d'expliquer les faits suivans.

1°. Pourquoi l'action du *toucher* est douloureuse, quand l'épiderme est ratissée, macérée ou brûlée? c'est ce qu'on éprouve après la chûte des ongles, après celle de l'épiderme causée par des fievres ardentes, par la brûlure, & dans le gerse des levres, dont est enlevé l'épithélion, suivant l'expression de Ruysch. Tout cela doit arriver, parce qu'alors les nerfs étant trop à découvert, & par conséquent trop sensibles, le *tact* se fait avec trop de force. Il paroît que la nature a voulu parer à cet inconvénient, en mettant une tunique sur tous les organes de nos sensations.

2°. Pourquoi le *tact* est-il détruit, lorsque l'épiderme s'épaissit, se durcit, devient calleuse, ou est deshonorée par des cicatrices, *&c.*? Par la raison que le *toucher* se fait mal quand on est ganté. Les cals sont ici l'obstacle des gants: ce sont des lames, des couches, des feuillets de la peau, plusieurs fois appliqués les uns sur les autres par une violente compression, qui empêche l'impression des mamelons nerveux; & ces cals se ferment sur-tout dans les parties où la peau est épaisse, & serrée comme au creux de

la main, ou à la plante des piés. C'eſt à la faveur de ces cals, de ces tumeurs dures & inſenſibles, dans leſquels tous les nerfs & vaiſſeaux entamés ſont détruits, qu'il y a des gens qui peuvent, ſans ſe brûler, porter du fer fondu dans la main; & des verriers manier impunément le verre brûlant. Charriere, Kaw & autres, ont fait la même obſervation dans les faiſeurs d'ancres.

Plus le revêtement de la peau eſt dur & ſolide, moins le ſentiment du toucher peut s'exercer; plus la peau eſt fine & délicate, plus le ſentiment eſt vif & exquis. Les femmes ont entr'autres avantages ſur les hommes, celui d'avoir la peau plus fine, & par conſéquent le *toucher* plus délicat. Le fœtus dans le ſein de la mere pourroit ſentir par la délicateſſe de ſa peau, toutes les impreſſions extérieures; mais comme il nage dans une liqueur, & que les liquides reçoivent & rompent l'action de toutes les cauſes qui peuvent occaſionner des chocs; il ne peut être bleſſé que rarement, & ſeulement par des corps ou des efforts très-violens. Il a donc fort peu, ou plutôt il n'a point d'exercice de la ſenſation du *tact* général, qui eſt commune à tout le corps; comme il ne fait aucun uſage de ſes mains, il ne peut acquérir dans le ſein de ſa mere aucune connoiſſance de cette ſenſation particuliere qui eſt au bout des doigts. A peine eſt-il né, qu'on l'en prive encore par l'emmaillottement pendant ſix ou ſept ſemaines, & qu'on lui ôte par-là le moyen d'acquérir de bonne heure les premieres notions de la forme des choſes, comme ſi l'on avoit juré de retarder en lui le développement d'un ſens important duquel toutes nos connoiſſances dépendent.

Par la raiſon que les cals empêchent l'action du *toucher*, la macération rend le *toucher* trop tendre en enlevant la ſurpeau; c'eſt ce qu'éprouvent les jeunes blanchiſſeuſes, en qui le ſavon amincit tellement l'épiderme, qu'il vient à leur cauſer un ſentiment déſagréable, parce que le *tact* des doigts ſe fait chez elles avec trop de force.

3°. Quelle eſt la cauſe de ce mouvement ſingulier & douloureux, de cette eſpece d'engourdiſſement que produit la torpille, quand on la touche? C'eſt ce que nous indiquerons au *mot* TORPILLE. Mais pour ces engourdiſſemens univerſels qu'on obſerve quelquefois dans les filles hyſtériques, ce ſont des phénomenes où le principe de [illegible] genre nerveux eſt attaqué, & qui ſont très-difficiles à comprendre.

4°. D'où vient que les doigts ſont le principal organe du *toucher*? C[illegible] uniquement, répond l'auteur ingénieux de l'hiſtoire naturelle de l'homme, parce qu'il y a une plus grande quantité de houppes nerveuſes à l'extrémité des doigts que dans les autres parties du corps; c'eſt encore parce que la main eſt diviſée en pluſieurs parties toutes mobiles, toutes flexibles, toutes agiſſantes en même tems, & obéiſſantes à la volonté; enſorte que par ce moyen les doigts ſeuls nous donnent des idées diſtinctes de la forme des corps. Le *toucher* parfait eſt un contact de ſuperficie dans tous les points; les doigts peuvent s'étendre, ſe racourcir, ſe plier, ſe joindre & s'ajuſter à toutes ſortes de ſuperficies, avantage qui ſuffit pour rendre dans leur réunion l'organe de ce ſentiment exact & précis, qui eſt néceſſaire pour nous donner l'idée de la forme des corps.

Si la main, continue M. de Buffon, avoit un plus grand nombre d'extrémités, qu'elle fût, par exemple, diviſée en vingt doigts, que ces doigts euſſent un plus grand nombre d'articulations & de mouvemens, il n'eſt pas douteux que doués comme ils ſont de houpes nerveuſes, le ſentiment de leur *toucher* ne fût infiniment plus parfait dans cette conformation qu'il ne l'eſt, parce que cette main pourroit alors s'appliquer beaucoup plus immédiatement & plus préciſément ſur les différentes ſurfaces des corps.

Suppoſons que la main fût diviſée en une infinité de parties toutes mobiles & flexibles, & qui puſſent toutes s'appliquer en même tems ſur tous les points de la ſurface des corps, un pareil organe feroit une eſpece de géométrie univerſelle, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, par le ſecours de laquelle nous aurions dans le moment même de l'*attouchement*, des idées préciſes de la figure des corps que nous pourrions manier, de l'égalité ou de la rudeſſe de leur ſurface, & de la différence même très-petite de ces figures.

Si au contraire la main étoit ſans doigts, elle ne pourroit nous donner que des notions très-imparfaites de la forme des choſes les plus palpables, & il nous faudroit beaucoup plus d'expérience & de tems que nous n'employons, pour acquérir la même connoiſſance des objets qui nous environnent. Mais la nature a pourvu ſuffiſamment à nos beſoins, en nous accordant les puiſſances de corps & d'eſprit convenables à notre deſtination. Dites-moi quel ſeroit l'avantage d'un *toucher* plus étendu, plus délicat, plus rafiné, ſi toujours tremblans nous avions ſans ceſſe à craindre que les douleurs & les agonies ne s'introduiſiſſent en nous par chaque pore? C'eſt Pope qui fait cette belle réflexion dans le langage des dieux:

Say what the uſe, were finer ſenſes given
And touch, if tremblingly alive all o'er
To ſmart and agonize at ev'ry pore?

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TACT DES INSECTES, (*Hiſt. nat.*) la plûpart des inſectes ſemblent être doués d'un ſeul ſens qui eſt celui du *tact*; car ils ne paroiſſent pas avoir les organes des autres ſens. Les limaçons, les écreviſſes, les cancres ſe ſervent du toucher pour ſuppléer au défaut des yeux.

Ce ſens unique & univerſel, quel qu'il ſoit dans les inſectes, eſt ſans comparaiſon plus fin & plus exquis que le nôtre. Quoiqu'il s'en trouve pluſieurs qui ont l'uſage de l'odorat, de la vue & de l'ouïe, il eſt aiſé de comprendre que la délicateſſe de leur *tact* peut ſuffire à toutes leurs connoiſſances; l'exhalaiſon de la main qui s'avance pour prendre une mouche, peut recevoir par le mouvement une altération capable d'affecter cet inſecte d'une maniere qui l'oblige à s'envoler. D'ailleurs on a lieu de douter qu'une mouche voie la main qui s'approche, parce que de quelque côté qu'on l'avance, elle ſent également, & qu'il n'y a pas plus de facilité à la prendre par-derriere que par-devant. Quand un papillon ſe jette dans la flamme d'une chandelle, il y eſt peut-être plutôt attiré par la chaleur que par la lumiere; enfin parmi les inſectes qui excellent dans la ſubtilité du toucher, on doit compter les fourmis & les mouches; je croirois même que la ſubtilité du *tact* de la mouche l'emporte ſur celui de l'araignée; en échange la mouche ne paroit avoir ni goût fin, ni odorat ſubtil. Il eſt du moins conſtant qu'on empoiſonne les mouches avec de l'orpin minéral, dont l'odeur & le goût ſont aſſez forts pour devoir détourner cet inſecte d'en goûter. (*D. J.*)

TACT *en Chirurgie, de la guériſon des maladies par le tact.* Les auteurs anciens & modernes rapportent comme une choſe merveilleuſe, & en même tems comme un fait poſitif, la guériſon de pluſieurs maladies incurables ou opiniatres, par le ſeul attouchement. Le roi Pyrrhus paſſoit pour avoir la vertu de guérir les rateleux, en preſſant doucement de ſon pié droit le viſcere des malades couchés ſur le dos, après avoir fait le ſacrifice d'un coq blanc. On lit dans Plutarque qu'il n'y avoit point d'homme ſi pauvre ni ſi abject auquel il ne fît ce remede, quand il en étoit prié; pour toute reconnoiſſance il prenoit le coq même qui avoit été ſacrifié, & ce préſent lui étoit très-agréable. Suetone attribue pareillement aux empereurs

reurs Adrien & Vespasien la vertu de guérir plusieurs maladies ; & Dion rapporte qu'Agrippa faisoit des cures singulieres par le pouvoir d'un anneau qui avoit appartenu à Auguste. Des naturalistes ne voyant aucun rapport entre la cause & l'effet prétendu, ont regardé ces œuvres comme des illusions & des prestiges dont le diable étoit l'opérateur, par la raison que ces princes étoient payens, & qu'il est impossible au diable de faire de vrais miracles. C'est une des raisons que donne Gaspard à Rejes dans son livre intitulé *Elysius jucundarum quæstionum campus*. Mais cet auteur qui n'a point de principes fixes, prétend ailleurs que la vanité des princes, la bassesse des courtisans & la superstition des peuples ont été la source des singulieres prérogatives qu'on a attribuées aux maîtres du monde qui vouloient exciter l'admiration en s'élevant au-dessus de la condition humaine. Bientôt après il change d'opinion, & croit que la nature opere des merveilles en faveur de ceux qui doivent commander aux autres hommes, & que Dieu a pu accorder, même à des princes payens, des dons & des privileges extraordinaires. C'est ainsi, dit-il, que les rois d'Angleterre guérissent de l'épilepsie, les rois de France des écrouelles ; mais en bon & zélé sujet de la couronne d'Espagne, il croit qu'il convenoit que le plus grand roi de la chrétienté eût un pouvoir supérieur, c'est celui de faire trembler le démon à son aspect, & de le chasser par sa seule présence du corps de ceux qui en sont possédés. Tel est, selon lui, le privilege des rois d'Espagne.

André Dulaurens, premier médecin du roi Henri IV. a composé un traité de la vertu admirable de guérir les écrouelles par le seul attouchement, accordée divinement aux seuls rois de France très-chrétiens. Cette cérémonie se pratiquoit de son tems aux quatre fêtes solemnelles, savoir à pâques, à la pentecote, à la toussaint & à noël, souvent même à d'autres jours de fête, par compassion pour la multitude des malades qui se présentoient ; il en venoit de tous les pays, & il est souvent arrivé d'en compter plus de quinze cens, surtout à la fin de la pentecote, à cause de la saison plus favorable pour les voyages. Les médecins & chirurgiens du roi visitent les malades pour ne recevoir que ceux qui sont véritablement attaqués d'écrouelles. Les Espagnols avoient le premier rang, sans aucun titre que l'usage, & les François le dernier ; les malades des autres nations étoient indifféremment entre-deux. Le roi en revenant de la messe où il a communié, arrive accompagné des princes du sang, des principaux prélats de la cour romaine & du grand aumonier, trouve les malades à genoux en plusieurs rangs ; il récite une priere particuliere, & ayant fait le signe de la croix, il s'approche des malades ; le premier médecin passe derriere les rangs, & tient à deux mains la tête de chaque écrouelleux, à qui le roi touche la face en croix, en disant, *le roi te touche, & Dieu te guérit*. Les malades se levent aussitôt qu'ils ont été touchés, reçoivent une aumône, & s'en vont. A plusieurs, dit Dulaurens, les douleurs très-aiguës s'adoucissent & s'appaisent aussitôt ; les ulceres se dessechent à quelques-uns, aux autres les tumeurs diminuent ; enforte que dans peu de jours, de mille il y en a plus de cinq cens qui sont parfaitement guéris.

L'auteur fait remonter l'origine de ce privilege admirable à Clovis qui le reçut par l'onction sacrée. Il rapporte tout ce que différens écrivains ont dit à ce sujet, & il refute Polidor Virgile qui attribue la même vertu aux rois d'Angleterre. Il est vrai qu'on tient pour certain qu'Edouard a guéri une femme de scrophules ; mais c'est un cas particulier, & cette guérison fut accordée au mérite de ce roi qui pour sa grande piété a été mis au rang des saints. On traite dans cet ouvrage avec beaucoup plus d'érudition que de goût, de tout ce qui a été écrit d'analogue à ce sujet par les anciens ; on prouve que l'imagination ne peut en aucune façon contribuer à la guérison des écrouelles à l'occasion de l'attouchement des rois, & l'on réfute une objection qui méritoit une discussion particuliere. Pour contester le pouvoir surnaturel qui fait le sujet de la question, l'on convenoit que les Espagnols, & en général les étrangers, recouvroient effectivement la santé, & que c'étoit l'effet du changement d'air & de la façon de vivre, ce qui réussit pour la guérison de plusieurs autres maladies ; mais des considérations pathologiques sur le caractere du mal & sur la guérison radicale des François sans changement d'air ni de régime, on conclud que ce n'est point à ces causes que les étrangers doivent rapporter le bien qu'ils reçoivent, mais à la bonté divine, qui par une grace singuliere a accordé le don précieux de guérir aux rois très-chrétiens.

L'application de la main d'un cadavre ou d'un moribond sur des parties malades, a été regardée par quelques personnes comme un moyen tres-efficace de guérison. Suivant Van-Helmont, la sueur des mourans a la vertu merveilleuse de guérir les hémorrhoïdes & les excroissances. Pline dit qu'on guérit les écrouelles, les parotides & les goëtres, en y appliquant la main d'un homme qui a péri de mort violente : ce que plusieurs auteurs ont répété. Boyle s'explique un peu plus sur l'efficacité de ce moyen, à l'occasion d'une personne qui a été guérie d'une tumeur scrophuleuse par la main d'un homme mort de maladie lente, appliquée sur la tumeur jusqu'à ce que le sentiment du froid eût pénétré ses parties intimes. Quelques-uns recommandent qu'on fasse avec la main du mort des frictions assez fortes & assez longtems continuées, jusqu'à ce que le froid ait gagné la tumeur, ce qu'il est difficile d'obtenir, puisque le mouvement doit au contraire exciter de la chaleur. Il y en a qui préferent la main d'un homme mort de phthisie, à raison de la chaleur & de la sueur qu'on remarque aux mains des phthisiques, qu'on trouve très-souvent fort humides à l'instant de leur mort. Suivant Bartholin, des personnes dignes de foi ont usé avec succès de ce moyen, & croyent que la tumeur se dissipe à mesure que le cadavre se pourrit, ce qui arrive plutôt en été qu'en hiver. J'ai vu plusieurs femmes venir dans les hôpitaux me demander la permission de tenir la plante du pié d'un homme à l'agonie sur un goëtre jusqu'à ce que cet homme fût mort, assurant très-affirmativement que leurs meres ou d'autres gens de leur connoissance avoient été guéries par ce moyen. L'expérience doit tenir ici lieu de raisonnement : comment nier à des gens la possibilité des faits qu'ils attestent, & qui leur donne de la confiance pour une pratique qui par elle-même ne peut inspirer que de l'aversion ? (*Y*)

TACTILE, adj. (*Phys.*) se dit quelquefois de ce qui peut tomber sous le sens du tact ou du toucher.

Quoique les petites parties des corps soient matérielles, cependant elles ne sont ni *tactiles*, ni visibles, à cause de leur petitesse.

Les principales qualités *tactiles* sont la chaleur, le froid, la sécheresse, la dureté & l'humidité. *Voyez* CHALEUR, FROID, DURETÉ, *&c. Chambers*.

TACTIQUE (LA), est proprement la science des mouvemens militaires, ou, comme le dit Polybe, l'art d'assortir un nombre d'hommes destinés pour combattre, de les distribuer par rangs & par files, & de les instruire de toutes les manœuvres de la guerre.

Ainsi la *tactique* renferme l'exercice ou le maniement des armes ; les évolutions, l'art de faire marcher ses troupes, de les faire camper, & la disposition des ordres de bataille. C'étoit-là ce que les anciens Grecs faisoient enseigner dans leurs écoles mi-

litaires, par des officiers appellés *tacticiens*. *Voyez* GUERRE.

Il eſt aiſé de s'appercevoir de l'importance de la *tactique* dans la pratique de la guerre; c'eſt elle qui en contient les premieres regles ou les principaux élémens, & ſans elle une armée ne ſeroit qu'une maſſe confuſe d'hommes, également incapable de ſe mouvoir régulierement, & d'attaquer ou de ſe défendre contre l'ennemi. C'eſt par leurs grandes connoiſſances dans la *tactique*, que les anciens capitaines faiſoient ſouvent ces manœuvres inattendues au moment du combat, qui déconcertoient l'ennemi, & qui leur aſſuroient la victoire. « Ils étoient plus aſſurés que nous de la réuſſite de leurs projets, parce » qu'avec des troupes dreſſées ſelon les vrais principes de l'art militaire, ils pouvoient calculer avec » plus de juſteſſe le tems & la diſtance que les différens mouvemens requéroient. Auſſi ne bornoient-» ils pas les exercices aux ſeules évolutions. Ils faiſoient faire des marches d'un endroit à l'autre, en » donnant attention au tems qu'ils y employoient, » & aux moyens de remettre aiſément les hommes » en bataille. Ces principes, d'après leſquels tout le » monde vouloit paroître ſe conduire, aſſuroient la » ſupériorité du général qui les poſſédoit le mieux. » C'étoient les généraux qui décidoient du ſort des » guerres. Le victorieux pouvoit écrire, *j'ai vaincu* » *les ennemis*, & on ne le taxoit point de vanité. Le » ſage Epaminondas s'approprioit les victoires gagnées ſous ſon commandement. N'en déplaiſe à » Ciceron, Céſar pouvoit en faire autant de la plûpart des ſiennes. Un ſavant architecte ne fait point » injuſtice à ſes maçons, en prenant pour lui ſeul » l'honneur de la conſtruction d'un bel édifice ». *Mém. milit.* par M. Guiſchardt, *tom. I. p. 70.*

C'eſt aux Grecs qu'on doit les premiers principes ou les premiers écrits ſur la *tactique*; & c'eſt dans Thucydide, Xenophon & Polybe qu'on voit les progrès de cet art, qui des Grecs paſſa aux Romains, chez leſquels il parvint à ſa plus haute perfection. Du tems de Xénophon, la ſcience de la guerre s'étoit déja beaucoup accrue; elle augmenta encore ſous Philippe, pere d'Alexandre, & ſous ce prince, dont les ſucceſſeurs, formés par ſon exemple & ſes principes, furent preſque tous de grands capitaines.

On peut obſerver les mêmes progrès de l'art militaire chez les Romains. « Toujours prêts à renoncer » à leurs uſages pour en adopter de meilleurs, ils » n'eurent point honte d'abandonner les regles » que leurs peres leur avoient laiſſées. La *tactique* du » tems de Céſar n'a preſque rien de commun avec » celle de Scipion & de Paul-Emile. On ne voit plus » dans la guerre des Gaules, du Pont, de Theſſalie, » d'Eſpagne & d'Afrique, ni ces manipules de cent » vingt hommes rangés en échiquier, ni les trois » lignes des haſtaires, des princes & des triaires » diſtinguées par leur armure. *Voyez* LÉGION. Le » chevalier de Folard a tort, quand il dit que cet » ordre de bataille en quinconce ſubſiſta juſqu'au » tems de Trajan. Céſar lui-même nous décrit la légion ſous une autre forme. Toutes ces manipules » étoient réunies & partagées enſuite en dix cohortes équivalentes à nos bataillons, puiſque chacune » étoit depuis cinq juſqu'à ſix cens hommes. L'élite » des troupes miſes autrefois en un corps ſéparé, » qu'on appelloit les *triaires*, n'étoit plus à la troiſieme ligne. On trouve dans Saluſte une diſpoſition » de marche & un ordre de bataille qu'on prendroit » pour être de Scipion. C'eſt le dernier trait que » l'hiſtoire fourniſſe de cette ancienne *tactique*. D'exactes obſervations fixent l'époque de la naiſſance » de la nouvelle après le conſulat de Métellus, & en » font attribuer l'honneur à Marius.

» En ſuivant les Romains dans leurs guerres ſous » les empereurs, on voit leur *tactique* perdre de ſiecle en ſiecle, ainſi qu'elle avoit gagné. La progreſſion eſt en raiſon de la décadence de l'empire. Sous » Léon & Maurice, il eſt auſſi difficile de reconnoître » la *tactique* que l'empire de Céſar ». *Diſcours préliminaire des mém. milit.* par M. Guiſchardt.

Pluſieurs anciens ont traité de la *tactique* des Grecs. *V.* GUERRE. Outre ce que Xenophon & Polybe en ont écrit, il nous reſte l'ouvrage d'Elien & celui d'Arrien, qui ne ſont que des extraits des meilleurs auteurs ſur ce ſujet. M. Guiſchardt, qui a traduit la *tactique* d'Arrien, lui donne la préférence ſur celle d'Elien; parce que, dit-il, l'auteur a retranché judicieuſement tout ce que l'autre contenoit de ſuperflu & d'inutile dans la pratique, & que d'ailleurs les définitions ſont plus claires que celles d'Elien. Comme Arrien n'a écrit que quelque tems après Elien, on croit aſſez communément que ſa *tactique* n'eſt qu'une copie abrégée de celle de ce dernier auteur; mais c'eſt une copie rectifiée par un maître de l'art, très conſommé dans la ſcience des armes, au lieu qu'on peut préſumer qu'Elien n'avoit jamais été à la guerre. Je parierois, dit M. le chevalier de Folard, que cet auteur n'avoit jamais ſervi, & que s'il étoit vrai qu'il eût fait la guerre, il en raiſonnoit très-mal. Ce jugement eſt ſans doute trop rigoureux. Car comme Elien n'a travaillé que d'après les auteurs originaux, dont les écrits ſubſiſtoient de ſon tems, ce qu'il enſeigne doit naturellement ſe trouver conforme à la doctrine de ces auteurs; & en effet, comme l'obſerve M. Bouchaud de Buſſy, qui vient de donner une nouvelle traduction de la *tactique* d'Elien, la plûpart des choſes que cet ouvrage contient, ſe trouvent confirmées par le témoignage des hiſtoriens grecs. Il eſt vrai qu'Elien, dans ſon traité, paroît s'être plus attaché à la *tactique* des Macédoniens qu'à celle des Grecs; mais comme ils exécutoient les uns & les autres les mêmes évolutions ou les mêmes mouvemens, le livre d'Elien n'en eſt pas moins utile pour connoître l'eſſentiel de leur *tactique*.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît qu'Arrien ne trouvoit pas les auteurs qui l'avoient précédé ſuffiſamment clairs & intelligibles, & que ſon objet a été de remédier à ce défaut. M. Guiſchardt prétend en avoir tiré les plus grands ſecours pour l'intelligence des faits militaires rapportés par les auteurs grecs.

A l'égard de la *tactique* des Romains, il ne nous reſte des différens traités des anciens, que celui de Vegece, qui n'eſt qu'une compilation & un abrégé des auteurs qui avoient écrit ſur ce ſujet. On lui reproche, avec aſſez de fondement, de n'avoir pas aſſez diſtingué les tems des différens uſages militaires, & d'avoir confondu l'ancien & le moderne. « Quand Vegece parut, dit M. Guiſchardt, le militaire romain étoit tombé en décadence: il crut le » relever en faiſant des extraits de pluſieurs auteurs » déja oubliés. Le moyen étoit bon, ſi Vegece avoit » eu de l'expérience & du diſcernement; mais il » compila ſans diſtinction, & il confondit, comme » Tite-Live, la *tactique* de Jules-Céſar avec celle des » guerres puniques. Il ſemble avoir tiré de la diſcipline militaire de Caton l'ancien, ce qu'il y a de » moins mauvais dans ces inſtitutions.... En général, il eſt maigre dans ſes détails, & il ne fait » qu'effleurer les grandes parties de l'art militaire ». Il eſt certain que cet auteur ne donne qu'une très-légere idée de la plûpart des manœuvres militaires; les évolutions y ſont ſur-tout traitées avec une briéveté exceſſive; Vegece ne fait, pour ainſi dire, qu'énoncer les principales. Cependant, malgré tous les défauts de cette eſpece qu'on peut lui reprocher, *il n'y a*, dit M. le chevalier de Folard, *rien de mieux à lire ni de mieux à faire, que de le ſuivre dans ſes pré-*

ceptes. Je ne vois, ajoute ce même auteur, *rien de plus instruit f. Cela va jusqu'au merveilleux dans ses trois premiers livres, le quatrieme est peu de chose.* Aussi l'ouvrage de Vegece est-il regardé comme un reste précieux échappé à la barbarie des tems. Les plus habiles militaires s'en sont utilement servi, & l'on peut dire qu'il a beaucoup contribué au rétablissement de la discipline militaire en Europe ; rétablissement qu'on doit particulierement au fameux Maurice prince d'Orange, à Alexandre Farneze duc de Parme, à l'amiral Coligny, à Henri IV. Gustave Adolphe, *&c.* Ces grands capitaines chercherent à s'approcher de l'ordre des Grecs & des Romains autant que le changement des armes pouvoit le permettre ; car les armes influent beaucoup dans l'arrangement des troupes pour combattre, & dans la pression des rangs & des files.

Pour ce qui concerne l'arrangement particulier des troupes greques & romaines, ou le détail de leur *tactique*, *voyez* PHALANGE & LÉGION. A l'égard de la *tactique* moderne, *voyez* ARMÉE, EVOLUTIONS, ORDRE DE BATAILLE, MARCHE & GUERRE.

Le fond de la *tactique* moderne est composé de celle des Grecs & des Romains. Comme les premiers, nous formons des corps à rangs & à files serrés ; & comme les seconds, nous avons nos bataillons qui répondent assez exactement à leurs cohortes, & qui peuvent combattre & se mouvoir aisément dans tous les differens terreins.

Par la pression des rangs & des files, les troupes sont en état de résister au choc des assaillans, & d'attaquer elles-mêmes avec force & vigueur. Il ne s'agit pour cet effet que de leur donner la hauteur ou la profondeur convenable, suivant la maniere dont elles doivent combattre.

Notre intention n'est point d'entrer ici dans un examen raisonné de notre *tactique*, le détail en seroit trop long, & il exigeroit un ouvrage particulier. Nous nous contenterons d'observer qu'il en doit être des principes de la *tactique*, comme de ceux de la fortification, qu'on tâche d'appliquer à toutes les différentes situations des lieux qu'on veut mettre en état de défense.

Qu'ainsi la disposition & l'arrangement des troupes doit varier selon le caractere & la façon de faire la guerre de l'ennemi qu'il faut combattre. Lorsqu'on est bien instruit des regles de la *tactique*, que les troupes sont exercées aux à-droite, aux à-gauche, doublemens & dédoublemens de files, de rangs & aux quarts de conversion qu'elles ont contracté d'ailleurs l'habitude de marcher & d'exécuter ensemble tous les mouvemens qui leur sont ordonnés, il n'est aucune figure ni aucun arrangement qu'on ne puisse leur faire prendre. Les circonstances des tems & des lieux doivent faire juger de la disposition la plus favorable pour combattre avec le plus d'avantage qu'il est possible. En général la *tactique* sera d'autant plus parfaite, qu'il en resultera plus de force dans l'ordre de bataille ; que les mouvemens des troupes se feront avec plus d'ordre, de simplicité & de promptitude ; qu'on sera en état de les faire agir de toutes les manieres qu'on jugera à-propos, sans les exposer à se rompre ; qu'elles pourront toujours s'aider & se soutenir réciproquement, & qu'elles seront armées convenablement pour résister à toutes les attaques des troupes de differentes especes qu'elles auront à combattre. Il est encore important de s'appliquer dans l'ordre & l'arrangement des différens corps de troupes, à faire ensorte que le plus grand nombre puisse agir offensivement contre l'ennemi, & cela, en conservant toujours la solidité nécessaire pour une action vigoureuse, & pour soutenir le choc ou l'impétuosité de l'ennemi.

De ce principe, dont il est difficile de ne pas convenir, il s'ensuit qu'une troupe formée sur une trop grande épaisseur, comme par exemple, sur seize rangs, ainsi que l'étoit la phalange des Grecs, n'auroit pas la moitié des hommes dont elle seroit composée, en état d'offenser l'ennemi, & qu'un corps rangé aussi sur très-peu de profondeur, comme deux ou trois rangs, n'auroit aucune solidité dans le choc.

Comme il est des positions où les troupes ne peuvent se joindre pour combattre la bayonnette au bout du fusil, & que la trop grande hauteur de la troupe n'est pas favorable à une action où il ne s'agit que de tirer, on voit par-là qu'il est nécessaire de changer la formation des troupes, suivant la maniere dont elles doivent combattre.

Dans les actions de feu, les troupes peuvent être sur trois ou quatre rangs, & dans les autres sur six ou huit. *Voyez* sur ce sujet les *élémens de tactique*, *p.* 10. 33 & 34.

Nous finirons cet article, en observant que les Romains perfectionnerent leur *tactique* en prenant des nations qu'elles avoient à combattre tout ce qui leur paroissoit meilleur que ce qu'ils pratiquoient. C'est le véritable moyen d'arriver à la perfection, pourvu que l'on sache distinguer les choses essentielles de celles qui sont indifférentes, ou qui ne conviennent point au caractere de la nation. Par exemple, on prétend qu'on a tort en France de vouloir imiter nos voisins dans l'usage qu'ils font de la mousqueterie, *parce que nous leur envions à cet égard une propriété qu'ils n'ont peut-être éminemment que parce qu'ils ne peuvent pas avoir les nôtres.*

« L'on n'entend parler, dit l'auteur du traité manuscrit de *l'essai de la légion*, que de cette espece » d'imitation, qui est pernicieuse en ce qu'elle répugne au caractere national. Les Prussiens, les Allemands sont des modeles trop scrupuleusement » détaillés. On pousse jusqu'à l'excès la vénération » qu'on a pour leurs usages, même les plus indifférens. Il est très-raisonnable sans doute de chercher » à acquérir les bonnes qualités dont ils sont pourvus, mais sans renoncer à celles que l'on a, où » que l'on peut avoir supérieures à eux. Si l'on veut » imiter, que ce soit dans les choses de principe, & » non d'usage & de détail (*a*). Par exemple, pense-t-on à la discipline? il faut chercher à en introduire » une équivalente à celle des étrangers, mais conforme au génie de la nation. Imitons-les particulierement dans l'attention qu'ils ont eue à ne pas » nous imiter, & à faire choix avec discernement » d'une discipline & d'un genre de combat assorti » à leur génie & à leur caractere. Il résultera alors » de cette imitation l'effet précisément contraire à » l'action de les copier dans les détails. Car nous » prendrions d'aussi bonnes mesures pour mettre notre vivacité dans tout son avantage, qu'ils en prennent pour tirer parti de leur flegme & de leur docilité. Soyons comme les gens de génie, qui avec » un caractere & une façon de penser qui leur est » propre, ne dédaignent point d'ajouter à leurs qualités celles qu'ils apperçoivent dans les autres, » mais qui se les approprient si bien, qu'ils ne sont » jamais les copies ni l'écho de qui que ce soit. Il » faut de l'instruction & des modeles sans doute, » mais jamais l'imitation scrupuleuse ne doit passer » en principes.

» Il fut un tems où notre infanterie formée par les » guerres d'Italie, sous François I. fut assujettie à un

(*a*) On pourroit dire sur ce sujet comme *Armand* dans les *Femmes savantes* de Moliere :

Quand sur une personne on pretend se regler,
C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler ;
Et ce n'est point du tout les prendre pour modeles,
Ma sœur, que de tousser & de cracher comme elles.

» bel ordre & à une belle discipline par le maréchal » de Brissac ; mais elle perdit bientôt tous ces avan- » tages par le désordre & la licence des guerres ci- » viles.

» L'histoire de France, depuis Henri II. jusqu'à » Henri IV. n'expose que de petites guerres de par- » tis & des combats sans ordre ; les batailles étoient » des escarmouches générales. Cela se pratiquoit » ainsi faute de bonne infanterie. La cessation des » troubles nous fit ouvrir les yeux sur notre barba- » rie ; mais les matieres militaires étoient perver- » ties, ou plutôt perdues. Pour les recouvrer il fal- » loit des modeles. Le prince Maurice de Nassau » éclairoit alors toute l'Europe par l'ordre & la dis- » cipline qu'il établissoit chez les Hollandois. On cou- » rut à cette lumiere ; on se forma, on s'instruisit » sous ses yeux à son école ; mais l'on n'imita rien » servilement. On prit le fond des connoissances » qu'il enseignoit par sa pratique, & l'on en fit l'ap- » plication relativement au génie de la nation.

» Les grands principes sont universels ; il n'y a » que la façon de les appliquer qui ne peut l'être. On » établit alors le mélange des armes & des forces ; » on fixa le nombre des hommes du bataillon, & les » corps furent armés des différentes armes qui se prê- » toient un mutuel secours. On vit sous les mêmes » drapeaux des enfans perdus, des mousquetaires, » des piques, des hallebardes & des rondaches. Les » exercices qui nous restent de ce tems-là annoncent » des principes de lumiere & de méthode dans l'inf- » truction, mais ils n'indiquent point l'abandon de » l'espece de combat qui nous étoit avantageux : au » contraire, sans imiter précisément les Hollandois, » nous profitâmes des lumieres du prince Maurice, » conformément à notre génie, & nous surpassâmes » bientôt notre modele.

» C'est ainsi que l'on peut & que l'on doit imiter, » sans s'attacher aux méthodes particulieres. Car » quelque bonnes qu'elles puissent être chez les » étrangers, il faut toujours penser que puisqu'elles » leur sont habituelles & dominantes, elles sont ana- » logues à leur caractere. Car le caractere national » ne peut se communiquer ; il ne s'imite point ; c'est, » s'il est heureux, le seul avantage d'une nation sur » une autre que l'ennemi ne puisse pas s'approprier ; » mais quand on y renonce par principe, & qu'on » se dépouille de son naturel pour imiter, on finit » par n'être ni soi ni les autres, & l'on se trouve fort » au-dessous de ceux qu'on a voulu imiter.

» Je ne doute pas que les étrangers ne voient » avec plaisir que nous nous sommes privés volon- » tairement de l'avantage de notre vivacité dans le » choc qu'ils ont toujours redouté en nous, & qu'ils » ont cherché à éluder parce qu'ils n'ont pas cru » pouvoir y résister, & encore moins l'imiter. Cette » imitation étoit hors de leur caractere ; elle leur a » paru impraticable ; ils se sont servi de leur propre » vertu, & ils se sont procuré des avantages dans » un autre genre, en se faisant un principe constant » de se dévoyer autant qu'ils le peuvent à l'impé- » tuosité de notre choc.

» Il faut chercher sans doute à se rendre propre » au genre de combat auquel ils nous forcent le plus » souvent ; mais il est nécessaire en même tems de » s'appliquer à employer cette force qu'ils redou- » tent en nous, & dont ils nous apprennent la va- » leur par l'attention qu'ils ont à l'éviter.

» Il est donc nécessaire que notre ordre habituel » n'ait pas cette tendance uniquement destinée à la » mousqueterie, & à la destruction de toute autre » force. C'est pourquoi il faut fixer des principes & » un ordre également distant de l'état de foiblesse, & » celui d'une force qui n'est propre qu'à certaines » circonstances, ou qui est employé au-delà de la » nécessité ». (Q)

TADGIES, (*terme de relation.*) nom qu'on donne aux habitans des villes de la Transoxane, & du pays d'Iran, c'est-à-dire à tous ceux qui ne sont ni tartares, ni mogols, ni turcs, mais qui sont naturels des villes ou des pays conquis.

TADINÆ, ou TADINUM, (*Géogr. anc.*) & ses habitans *Tadinates ;* ville d'Italie au pié du mont Apennin, & des frontieres de l'Umbrie. Elle étoit sur la voie Flaminienne, & le fleuve Rasina mouilloit ses murs. On la nomme aujourd'hui *Gualdo ;* cependant Gualdo n'est pas dans le même lieu que *Tadinæ*, mais sur une colline voisine. (*D. J.*)

TADMOR, (*Géogr. mod.*) on écrit aussi *Thadmor*, *Tamor*, *Thamor*, *Thedmor*, *Tedmoor* & *Tedmor ;* mais qu'on écrive comme on voudra, c'est l'ancien nom hébraïque & syriaque de la ville célebre, que les Grecs & les Romains ont nommée *Palmyre. Voyez* PALMYRE.

TADORNE, TARDONNE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *tadorna bellonii*, oiseau de mer qui est plus petit que l'oie, & plus gros que le canard ; il a le bec court, large, un peu courbe, & terminé par une espece d'ongle ; cet ongle & les narines sont noires ; tout le reste du bec a une couleur rouge ; il y a près de la base de la piece supérieure du bec, une prééminence oblongue & charnue ; la tête & la partie supérieure du cou sont d'un verd foncé & luisant ; le reste du cou & le jabot ont une belle couleur blanche ; les plumes de la poitrine & des épaules sont de couleur de feuille morte, cette couleur forme un cercle au-tour de la partie antérieure du corps ; le bas de la poitrine & le ventre sont blancs ; les plumes du dessous de l'anus ont une couleur tirant sur l'orangé, à-peu-près semblables à celle des plumes du dessus de la poitrine ; les plumes du dos & des ailes, à l'exception de celles de la derniere articulation de l'aile, sont blanches ; les longues plumes des épaules ont une couleur noire ; celles de la queue sont blanches, à l'exception de la pointe qui est noire. Rai, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

TADOUSSAC *ou* TADOUSAC, (*Géog. mod.*) port & établissement de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, au bord du fleuve S. Laurent, à 30 lieues au-dessous de Québec, près de l'embouchure de la riviere Saguenai ; c'est un petit port capable au plus de contenir vingt navires. *Longit.* 309. *lat.* 48. 33. (*D. J.*)

TÆDA, s. m. (*Botan. & Littérat.*) *tæda* en botanique, est le pin des montagnes converti en une substance grasse. Rai, Dalechamp, Clusius & Parkinson ont, je crois, raison de penser que le mot *tæda* est homonyme, & signifie quelquefois le *bois gras* & résineux, τὴν δᾷδα, du pin que l'on brûle en forme de torche ; & quelquefois une espece particuliere d'arbre que Théophraste n'a point connue. On tire de la partie inférieure du pin des montagnes, qui est près de la racine, des morceaux de bois résineux dont on se sert pour allumer du feu, & pour éclairer dans plusieurs endroits de l'Allemagne ; la seve se jettant sur la racine cause une suffocation, par le moyen de laquelle l'arbre se convertit en *tæda*. Le sapin & la melèse se convertissent quelquefois en *tæda* ; mais cela est assez rare, car c'est une maladie particuliere au pin des montagnes.

L'usage que l'on faisoit des morceaux de *tæda* pour éclairer, est cause que l'on donne le même nom à toutes sortes de flambeaux, & sur-tout au flambeau nuptial. Aussi le mot de *tæda* se prend-il dans les poëtes pour le *mariage*. Catule appelle un heureux mariage, *felices tædæ ;* & Séneque nomme *tæda*, l'épithalame ou la chanson nuptiale. Aristenete, dans sa description des noces d'Acoucés & de Cydippé, dit qu'on mêla de l'encens dans les flambeaux nuptiaux, afin qu'ils répandissent une odeur agréable avec leur

lumiere ; c'eſt un luxe qui nous manque encore.

Λαὶς, ou δὰς, ſignifie proprement *un flambeau* ou *une torche*, de δαίω, *j'allume* ; d'où eſt venu le latin *tæda*, comme de δαῖον, *teſcum*, δ'ῖνος, *tina*. On appelloit ainſi une torche faite de pluſieurs petits morceaux de bois réſineux attachés enſemble, & enduits de poix. Pline ſe ſert du mot *tæda* pour ſignifier *un arbre* de l'eſpece du pin. On tiroit les *tædæ* du *piceæ*, du pin, & *ex omnibus* δαδυφόροις, c'eſt-à-dire, *de tous les arbres tédiferes*. Saumaiſe vous en diroit bien davantage, mais je n'oſe tranſcrire ici ſes remarques d'érudition. (*D. J.*)

TAEL, ſ. m. (*Poids chinois.*) les Portugais diſent *telle*, & les Chinois, *leam*. C'eſt un petit poids de la Chine, qui revient à une once deux gros de France, poids de marc; il eſt particulierement en uſage du côté de Canton. Les ſeize *taels* font un catis, cent catis ſont le pic, & chaque pic fait cent vingt-cinq livres poids de marc. *Savary*. (*D. J.*)

TAEL D'ARGENT, (*Monnoie du Japon*) monnoie de compte du Japon, qui paſſe encore à la Chine pour vraie monnoie. Le *taël d'argent* japonois, vaut trois guldes & demi d'Hollande. (*D. J.*)

TAEL-PE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom d'un animal auſſi petit qu'une hermine, dont les Chinois de Pékin font des fourrures. Ces animaux ſe trouvent dans la Tartarie orientale, chez les Tartares appellés *Kalkas* ; ce ſont des eſpeces de rats, qui forment dans la terre des rangées d'autant de trous qu'il y a de mâles dans la ſociété ; l'un d'eux fait toujours ſentinelle pour les autres à la ſurface de la terre, dans laquelle il rentre à l'approche des chaſſeurs ; ces derniers entourent leur retraite, ils ouvrent la terre en deux ou trois endroits, jettent de la paille allumée dans les trous qu'on y a faits, & par là ils font ſortir ces petits animaux de leurs trous.

TÆNARUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, près la ville Aenus, ſelon Chalcondyle, cité par Ortelius. Leunclavius dit que le nom vulgaire eſt *Tunza*, & que ce fleuve ſe jettoit dans l'Hébrus, aux environs d'Hadrianopolis. M. de Liſle, dans ſa carte de la Grece, appelle ce fleuve *Tuncia*.

TÆNIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectologie.*) autrement le *ruban* ; c'eſt une eſpece de ver fort irrégulier du corps humain ; il eſt d'une grandeur indéfinie, car on prétend en avoir vû de dix à vingt toiſes de long ; en même tems il n'a guere que quatre à cinq lignes de largeur ; enfin il eſt plat comme un lacet, d'où lui vient ſon nom de *ruban*. Son corps eſt compoſé d'anneaux enchâſſés régulierement les uns dans les autres, mais avec quelques différences ; les onze premiers anneaux, du côté de la tête, ſont unis par une membrane fine, qui les ſépare tant-ſoit-peu les uns des autres ; ils ſont encore un peu plus épais, & plus petits que les anneaux du reſte du corps ; au-deſſous des ſix premiers articles, il y a pluſieurs petites éminences rondes, placées en long, comme les piés des chenilles ; la partie ſupérieure de chaque articulation, c'eſt-à-dire celle qui eſt vers la tête, eſt reçue dans l'articulation précédente, & la partie inférieure reçoit l'articulation ſuivante; ce qui fait une articulation perpétuelle ; la cavité où chaque articulation eſt jointe, paroît traverſée par des fibres muſculeuſes, qui laiſſent entre elles de petits eſpaces, par où les viſceres communiquent d'un anneau à l'autre. Sur les côtes de chaque articulation, on apperçoit une petite ouverture en forme d'iſſue, où aboutit un canal qui s'étend juſqu'au milieu de l'articulation. M. Andry a le premier obſervé ces ouvertures ; il les prend pour des trachées, parce que certaines eſpeces d'inſectes en ont effectivement qui ſont diſpoſées ainſi tout le long de leur corps, à chaque articulation ou inciſion.

La peau du *tænia* en fait toute la ſubſtance ; c'eſt un véritable muſcle, formé de fibres diſpoſées en pluſieurs ſens, & entrecoupées aux jointures. Elle ne paroiſſent cependant qu'à l'intérieur de la peau. Le ver ſe plie facilement dans toute ſon étendue, mais principalement aux jointures.

Il eſt à préſumer que ce ver vient d'un œuf comme tous les autres animaux ; mais comment cet œuf ſe trouveroit il dans le corps d'un homme ? y eſt-il venu de dehors, enfermé dans quelque aliment, ou même, ſi l'on veut, porté par l'air? on devroit donc voir ſur la terre des *tænia*, & l'on n'en a jamais vu. On pourroit bien ſuppoſer que le chyle dont ils ſe nourriſſent dans le corps humain, leur convient mieux que toute autre nourriture qu'ils pourroient trouver ſur la terre, ſans y parvenir jamais à pluſieurs toiſes de longueur ; mais du moins devroit-on connoître les *tænias* de terre, quelque petits qu'ils fuſſent, & l'on n'en connoit point.

Il eſt vrai qu'on pourroit encore dire que leur extrême petiteſſe les rend abſolument méconnoiſſables, & change même leur figure, parce que tous leurs anneaux ſeront roulés les uns dans les autres ; mais que de cette petiteſſe qui les change tant, ils puiſſent venir à avoir dix à vingt toiſes de longueur, c'eſt une ſuppoſition un peu violente ; quel animal a jamais crû ſelon cette proportion ? il ſeroit donc commode de ſuppoſer que puiſque le *tænia* ne ſe trouve que dans le corps de l'homme, ou de quelqu'autre animal, l'œuf dont il eſt éclos, eſt naturellement attaché à celui dont cet animal eſt venu ; & ceux qui ſoutiennent l'hypothèſe des vers héréditaires, s'accommoderoient fort de cette idée.

Ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt qu'on peut longtems nourrir un *tænia*, ſans s'en appercevoir. Cet hôte n'eſt nuiſible que par des mouvemens extraordinaires, & il n'y a peut-être que de certains vices particuliers des humeurs, qui l'y obligent en l'incommodant, & en l'irritant ; hors de-là il vit paiſiblement d'un peu de chyle, dont la perte ſe peut aiſément ſupporter, à moins que le ver ne ſoit fort grand, ou qu'il n'y ait quelqu'autre circonſtance particuliere, difficile à deviner. (*D. J.*)

TÆNIOLONGA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, ſur l'Océan ibérique, ſelon Ptolomée, *liv. IV. j.* Le nom moderne, ſelon Caſtald, eſt *Meſenna*. (*D. J.*)

TAFALLA, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Navarre, proche la riviere de Cidaço, à cinq lieues de Pampelune. Elle eſt fortifiée, & dans un terroir fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TAFARA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, dont la décoction & le marc appliqué, ont une vertu admirable pour la guériſon des hernies.

TAFFETAS, ſ. m. (*Soierie*) on donne le nom de *taffetas* à toutes les étoffes minces & unies, qui ne ſont travaillées qu'avec deux marches, ou faites comme la toile, de façon que toutes les étoffes de cette eſpece pourroient être travaillées avec deux liſſes ſeulement ; ſi la quantité de mailles dont chaque liſſe ſeroit compoſée, & qui doit être proportionnée au nombre de fils, ne gênoient pas le travail de l'étoffe, chaque maille occupant plus de place que le fil dont la chaîne eſt compoſée, qui doit être très-fin, ſurtout dans les *taffetas* unis. C'eſt uniquement pour parer aux inconvéniens qui proviendroient de la quantité de mailles, ſi cette étoffe étoit montée avec deux liſſes, qu'on s'eſt déterminé à les monter ſur quatre, afin que le fil de la chaîne ait plus de liberté, & ne ſoit point coupé par le reſſerrement des mailles beaucoup plus fortes & plus groſſes que le même fil. Les moëres qui ne ſont qu'une eſpece de *taffetas*, ont juſqu'à dix liſſes, pour lever moitié par moitié ; & cela, pour que les mailles ne ſoient pas ſerrées.

L'armure du *taffetas* eſt donc la même que celle du poil du double fond, ou de la perſienne ; & quoiqu'elle ſoit très-ſimple, nous en ferons la démonſtration,

parce qu'on se servira du terme d'*armer* les poils en *taffetas*, dans les étoffes riches dont nous parlerons, de même que de les armer en raz de saint Maur, dans les occasions où il sera nécessaire.

Démonstration de l'armure des taffetas.

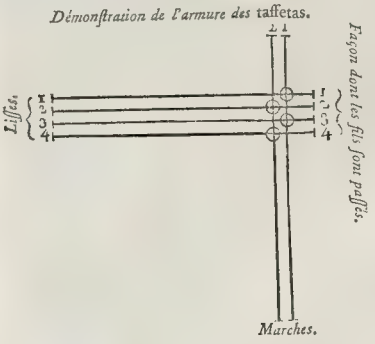

Les fils sont passés dans la maille du *taffetas*, comme il est démontré ailleurs.

Il est établi par cette démonstration, que la premiere lisse répond à la troisieme, & la seconde à la quatrieme, & qu'il se trouve toujours un fil entre les lisses qui se rapportent, ou qui doivent lever ensemble, ce qui fait que suivant l'armure, & le passage, ou remettage des fils, chacun doit lever alternativement, & l'étoffe doit être de même façon dessus que dessous; ce qui ne sauroit être de même dans les satins, soit à cinq lisses, soit à huit, où la trame dominera toujours à l'envers, n'étant couverte ou arrêtée que par la cinquieme ou huitieme partie de la chaine. Par la même raison, si la trame se montre plus d'un côté que d'autre, ou domine d'un côté, suivant les termes de l'art, il faut que le côté opposé soit dominé par la chaîne, comme la partie qui garnit davantage.

Tous les *taffetas*, sous quelque dénomination qu'ils puissent être, sont montés & travaillés comme il vient d'être démontré; est-ce un *taffetas* noir, tramé d'organsin, il sera nommé *taffetas* lustré; est-il chiné par la chaine, c'est un *taffetas* flambé; a-t-il $\frac{3}{4}$ d'aunes de large, $\frac{7}{8}$ ou une aune, c'est une laise; a-t-il $\frac{5}{8}$ de large, & de couleur, c'est un *taffetas* d'Angleterre; a-t-il demi-aune de large, & des bandes de différentes couleurs, c'est un *taffetas* rayé; a-t-il soixante portées & tramé à deux bouts, c'est un *taffetas* à la bonne femme; est-il tramé à un bout, & $\frac{1}{8}$ de large, c'est un *taffetas* mince; a-t-il demi-aune, & cinquante-quatre portées, c'est la même chose; est-il très-mince, c'est un armoisin; est-il tramé de coton, c'est une toulousine; la chaîne est-elle teinte par parties, c'est un *taffetas* flambé; est-elle tramée de fil blanc, c'est une bourre; est-il à chaîne & trame crue, c'est une gaze; a-t-il un poil de couleur, c'est un simplet; en a-t-il deux, c'est un doubleté; en a-t-il trois, c'est un tripleté; a-t-il une chaîne double & tramée à trois bouts, c'est un petit gros-de-tours; est-il tramé à cinq, c'est la même chose; est-il tramé à huit bouts, c'est un gros-de-naple; est-il tramé à douze bouts, c'est un poulx de soie; la chaîne est-elle d'un grand nombre de fils, c'est une moire. Enfin le *taffetas*, & le gros-de-tours n'ayant d'autre différence que l'un est à chaîne double, & a moins de portées; & l'autre à chaine simple; on donne autant de noms à ces étoffes, qu'il y a de portées, de largeurs différentes, & de brins de fil à la trame, quoique le tout ne soit que *taffetas*.

Taffetas façonnés. On donne le nom de *taffetas façonnés* à tous les *taffetas* brochés, soit en soie, soit en dorure, soit dorure & soie. Ces *taffetas* sont distingués des gros-de-tours, & par la trame, & par le liage.

Un *taffetas* broché doit recevoir deux coups de trame, chaque fois qu'on passe les espolins, ou qu'on broche les lacs, de façon que la trame doit être fine, afin que les croisures des deux duites, ou des deux coups passés, n'empêchent pas la jonction de la dorure & de la soie. Le liage d'ailleurs doit être de trois à quatre, par conséquent doit se trouver toujours sur la même lisse, ce qui fait que l'ouvrier doit toujours avoir soin de faire lever au premier coup de navette, la lisse sur laquelle se trouve le liage, afin qu'elle baisse au second, & que le fil qui doit baisser pour lier, ne se trouve pas contrarié, étant nécessaire de répéter que dans toutes les étoffes en général, il est d'une nécessité indispensable que le fil qui doit lier ou la dorure ou la soie, n'ait point levé au coup qui a précédé le broché; ce qui gâteroit totalement l'étoffe, & la rendroit invendable, à quelque prix qu'on voulût la donner.

Il est inutile de faire la démonstration de l'armure du *taffetas*, qui est de deux marches à l'ordinaire pour la navette, & quatre marches pour le liage. Elle est d'ailleurs suffisamment expliquée.

Il se fabrique actuellement à Lyon des *taffetas* liserés ou rebordés & cannelés. Le liseré est celui dont une navette particuliere passe sous un lac tiré qui forme des mosaïques, des feuilles, des tiges, même des fruits, & dont la trame est de la couleur de la chaîne ou d'une nuance qui en approche. Le *taffetas* rebordé est celui dont la trame qui est ordinairement obscure sert à former le terne dans les fleurs, les feuilles & les fruits nuancés. Le *taffetas* cannelé est celui dont une portée de la couleur de la chaîne ne travaillant que par intervalle, forme un cannelé qui s'exécute en ne faisant lever le poil que tous les quatre coups une fois. Il se fait encore des *taffetas* cannelés à bandes. Ces bandes sont composées d'une certaine quantité de portées ombrées & disperfées dans des parties séparées de la chaîne, suivant le goût du fabriquant. Les portées ombrées sont ourdies d'une quantité de fils de différentes couleurs dans la bande, commençant par un fil brun d'un côté, finit de l'autre par un fil très-clair, en suivant une dégradation très-exactement menagée. Il y a aussi des *taffetas* unis, rayés & ombrés.

On a dit plusieurs fois que la chaîne du *taffetas* étoit composée de quarante portées doubles, ainsi que celle du gros-de-tour, ce qui vaut autant pour la quantité de fils que quatre-vingt portées simples. Or comme dans le *taffetas* liséré ou rebordé l'organsin est un peu plus fin que dans le gros-de-tour, & que la navette qui passe pour l'une de ces deux couleurs, principalement celle qui reborde, est garnie d'une trame différente pour la couleur de celle de la chaîne, & que cette chaîne n'est passée que sur quatre lisses; si l'on passoit la trame sur une des quatre lisses levées qui contient le quart de la chaîne, il arriveroit que la trame transpireroit (c'est le terme) au-travers du fond de l'*étoffe*, c'est-à-dire que si la chaîne étoit d'une couleur claire, elle noirciroit le fond; on a trouvé le moyen pour parer à cet inconvénient de monter le métier d'une autre façon.

On ourdit la chaîne avec un fil double & un fil simple, ce qui ne compose à la fin de l'ourdissage que quarante portées, moitié doubles & moitié simples, ou pour la quantité des fils soixante portées; on ourdit ensuite avec la même soie un poil ou une seconde chaîne de vingt portées simples, lesquelles avec les soixante composent la quantité ordinaire de quatre-vingt portées simples, qui cependant ne font ensemble que la même quantité de quarante portées doubles.

Au-lieu de quatre liſſes pour paſſer la chaîne à l'ordinaire, on en met ſix pour faire cette étoffe, deux deſquelles ſont deſtinées pour les fils doubles de la chaîne, les quatre autres ſervent à y paſſer les fils ſimples de la premiere chaîne & ceux du poil; de façon qu'au remettage le premier fil étant un fil double paſſé dans la liſſe, viennent enſuite le fil ſimple de la chaîne & celui du poil qui ſont paſſés ſur deux liſſes différentes, enſuite un fil double qui eſt ſuivi de deux autres fils ſimples paſſés comme les premiers, qui rempliſſent les ſix mailles des ſix liſſes qui compoſent le courſe ou les ſix mailles des ſix liſſes.

Pour travailler l'étoffe, on fait lever au premier coup de navette les quatre liſſes qui contiennent les fils ſimples, & au ſecond coup les deux liſſes qui contiennent les fils doubles, & baiſſer à chaque coup pour le rabat les liſſes qui ſe rapportent à celles qui ne levent pas. Les deux coups de navette étant paſſés, l'on fait lever une des quatre liſſes ſimples, & on paſſe la rebordure ou liſéré. On comprend aiſément qu'une liſſe ſimple ne contenant que la huitieme partie de la chaîne, les ſept huitiemes qui reſtent empêchent que la trame obſcure ne noirciſſe le fond. Il ſe trouve un ſecond avantage dans cette façon de monter le métier, qui eſt que le liage étant pris ſur une des quatre liſſes ſimples, la dorure ou la ſoie ne ſe trouve jamais liée par un fil double comme dans les autres *taffetas* ou gros-de-tours qui ne ſauroient lier que par un fil double; ce qui n'eſt pas auſſi beau que par un fil ſimple. L'on entend les gros-de-tours & *taffetas* qui n'ont point de poil pour lier la figure, qui eſt compriſe par le broché, le rebordé ou le liſéré.

Les *taffetas* cannelés ſont montés comme les gros-de-tours de ſemblable eſpece. Dans les uns le poil qui fait le cannelé n'eſt paſſé que dans le corps; dans les autres, il eſt paſſé dans le corps & dans les liſſes. Pour faire le cannelé dans les *taffetas* dont le poil n'eſt paſſé que dans le corps, on fait lire le fond qui doit être peint ſur le deſſein par une barre qui eſt peinte tous les quatriemes lacs; & comme ce poil n'a point travaillé pendant trois coups en tirant le fond, tout le poil étant levé, on paſſe un coup de navette entre le poil levé & la partie de la chaîne qui eſt baiſſée, ce qui arrête le poil au-travers de la piece & forme le cannelé.

A l'égard de ceux dont le poil eſt paſſé dans les liſſes, au-lieu de faire tirer le fond pour le lier, on fait lever au quatrieme coup toutes les liſſes dans leſquelles le poil eſt paſſé, & on paſſe la navette pour qu'il ſoit arrêté par la trame.

Les *taffetas* cannelés ombrés ſont fabriqués comme les précédens, avec cette différence néanmoins que les bandes ombrées doivent être paſſées dans les liſſes à jour. On a expliqué la façon de faire ces liſſes dans le détail qui contient la méthode de faire les moires à bandes ſatinées, ainſi on ne la répétera pas.

On fait encore des *taffetas* avec un liage à l'angloiſe pour lier des parties brochées qui ne ſont qu'un fond, dans lequel fond on broche des nuances de différente façon; ce liage qui n'a peut-être jamais été connu en Angleterre, n'eſt autre choſe que deux liſſes de liage paſſées à l'ordinaire comme dans les autres *taffetas* qui forme une eſpece de gaze, & qui ne vaudroit rien pour les autres nuances qui compoſent des fleurs, des feuilles & des fruits, mais qui fait très-bien dans cette eſpece de fond, qui ordinairement fait bande, ou droite, ou en forme de S.

Taffetas ſimpletés, doubletés & tripletés. Dans les *taffetas* de cette eſpece, la chaîne n'eſt point paſſée dans le corps. On appelle *taffetas ſimpleté* celui qui n'a qu'un ſeul corps dans lequel eſt paſſé le poil, qui ſeul ſe tire & fait la figure.

Les *taffetas* de cette eſpece ont un poil ou uni, ou à bandes de différentes couleurs ou ombrées. Le poil uni ou d'une ſeule couleur fait les fleurs, feuilles ou fruits de même. Les *taffetas* à bandes de différentes couleurs donnent des fleurs conformes à la diſpoſition de l'ourdiſſage; cette diſpoſition doit être marquée ſur le deſſein pour que l'ourdiſſage la ſuive. Les *taffetas* dont le poil eſt ombré donnent des fleurs de même dans l'étoffe, mais il faut obſerver que l'ombrure ou les parties ombrées des fleurs ne peuvent ſe trouver que ſur le côté, & non dans la hauteur de l'étoffe, puiſque le poil ombré ne ſauroit en former que les côtés, attendu ſon égalité ſuivie pendant la longueur de l'ourdiſſage.

Les *taffetas doubletés* donnent deux couleurs aux fleurs dans la hauteur de l'étoffe. Dans cette étoffe, il faut deux corps & deux poils, conſéquemment le deſſein doit être lu deux fois, & diſpoſé de façon qu'une couleur de la fleur ſoit lue ſur le cordage relatif à un corps, & l'autre couleur ſur le cordage relatif à l'autre.

Les *taffetas tripletés* donnent trois couleurs aux fleurs dans la hauteur de l'étoffe, & doivent être lus trois fois; ce liſage ſe fait de ſuite, c'eſt-à-dire que quand on a lu une couleur une fois ſeulement, il faut ſur le champ paſſer aux autres avec la même embarbe ſi le deſſein eſt lu ſur un ſemple; & s'il eſt lu au bouton, il faut que le même bouton retienne les trois couleurs lues pour qu'un même lac tire le tout.

On a eſſayé de faire des quadrupletés, mais la quantité des poils fait que l'étoffe ne peut pas ſe ſerrer aiſément, attendu que chaque poil doit contenir quarante portées ſimples pour que les fleurs ſoient garnies; cependant comme il arrive que toutes les couleurs enſemble ne ſauroient paroître dans la largeur de l'étoffe ſuivant la diſpoſition du deſſein, s'il ſe trouve diſpoſé tel, pour-lors le fabriquant fait ourdir le poil, de façon qu'il ne met de portées préciſément que dans les parties où il voit que la couleur devra paroître, de façon que certains poils n'auront que dix, quinze, vingt portées plus ou moins; pour-lors il faut que l'ouvrier ait un grand ſoin de faire plier le poil quand il le met ſur l'enſuple de derriere, de facon que chaque partie ſe trouve à droit ou vis-à-vis des mailles du corps dans lequel elle doit être paſſée; c'eſt pour cela qu'il doit ſe trouver des vuides lorſque le poil eſt tendu à proportion de la ſoie qui manque dans les poils, par la même raiſon il doit s'en trouver de même dans les corps dès que le deſſein eſt diſpoſé pour cela.

Les *taffetas* de cette eſpece ne ſauroient être faits à grands deſſeins, parce que pour un tripleté il faudroit 1200 cordes de rames & de ſemples, pour un doubleté 800, *&c.* ils ſont tous à 8, 10 & 12 répétitions de fleurs dans la largeur de l'étoffe; de ſorte qu'un deſſein ſur 100 cordes ſera 8 répétitions dans la réduction ordinaire de 800 mailles de corps; s'il contient 10 répétitions, il faudra 1000 mailles & 500 arcades à cinq arcades chaque corde de rame; s'il contient 12 répétitions, il faudra 1200 mailles & 600 arcades à 6 chaque corde de rame, pour-lors un tripleté contiendroit 3600 mailles de corps, & un doubleté 2400, ainſi des autres en diminuant à proportion ou en augmentant. Il faut néanmoins obſerver qu'il n'eſt pas poſſible de porter la réduction du *taffetas* plus haut que 1200 mailles, attendu que ce genre d'étoffe ayant à chaque lac deux coups de navette qui croiſent, il ſeroit impoſſible de ſerrer, ſi elle étoit portée plus haut. Tous les fabriquans ſont au fait d'une ſemblable manœuvre; il y a d'ailleurs à Lyon des monteurs de métiers pour ces genres d'étoffes, de même que pour les droguets de toute eſpece, qui liſent les deſſeins, attachent les cordages, enſeignent au deſſinateur la diſtribution de ſon

ouvrage ; de façon que s'il y a deux mille métiers travaillant dans ce genre, peut-être ne se trouveroit-il pas dix maîtres en état de les monter. Il y en a actuellement plus de deux mille travaillant qui fabriquent les uns dans les autres, à raison de trois aunes & plus sur chaque métier, dont il y en a eu jusqu'à trois mille travaillant dans ce seul genre, mais beaucoup plus de droguets que de *taffetas*.

TAFFIA, s. m. (*Art distill.*) le *taffia*, que les Anglois appellent *rhum*, & les François *guildive*, est un esprit ardent ou eau-de-vie tirée par le moyen de la distillation des débris du sucre, des écumes & des gros sirops, après avoir laissé fermenter ces substances dans une suffisante quantité d'eau.

Voici de quelle façon on opere. On commence par mettre dans de grandes auges de bois construites d'une seule piece, deux parties d'eau claire, sur lesquelles on verse environ une partie de gros sirop, d'écumes & de débris de sucre fondus ; on couvre les auges avec des planches, & on donne le tems à la fermentation de produire son effet. Au bout de deux ou trois jours, selon la température de l'atmosphere, il s'excite dans les auges un mouvement intestin, qui chasse les impuretés grossieres, & les fait monter à la surface de la grappe, c'est-à-dire de la liqueur, laquelle acquiert une couleur jaune & une odeur aigre extrêmement forte, signe évident que la fermentation a passé de son état spiritueux à celui d'acidité. C'est à quoi les Distillateurs de *taffia* ne font nulle attention, se conduisant d'après une ancienne routine : on croit devoir les avertir de veiller soigneusement à saisir l'instant juste entre ces deux degrés de fermentation, ils y trouveront leur avantage par la bonne qualité de la liqueur qu'ils distilleront.

C'est ordinairement à la couleur, aussi-bien qu'à l'odeur, que l'ouvrier juge si la grappe est en état d'être passée à l'alembic. Alors on enleve fort exactement toutes les ordures & les écumes qui surnagent, & on verse la grappe dans de grandes chaudieres placées sur un fourneau, dans lequel on fait un feu de bois. Ces chaudieres, dont on peut voir la figure *dans nos Planches de Sucrerie*, sont de grandes cucurbites de cuivre rouge, garnies d'un chapiteau à long bec, auquel on adapte une couleuvre, espece de grand serpentin d'étain en spirale, formant plusieurs circonvolutions au milieu d'un tonneau plein d'eau fraîche, qu'on a grand soin de renouveller lorsqu'elle commence à s'échauffer, l'extrémité inférieure du serpentin passe au-travers d'un trou fort juste percé vers le bas du tonneau ; c'est par cette extrémité que coule la liqueur distillée dans des cruches ou pots de rafinerie servant de récipiens.

Lorsqu'il ne monte plus d'esprit dans le chapiteau, on délute les jointures du collet; & après avoir vuidé la chaudiere, on la remplit de nouvelle grappe, & on recommence la distillation, pour avoir une certaine quantité de premiere eau distillée, laquelle étant foible, a besoin d'être repassée une seconde fois à l'alembic. Par cette rectification, elle acquiert beaucoup de limpidité & de force. Elle est très-spiritueuse ; mais par le peu de précaution, elle contracte toujours de l'âcreté, & une odeur de cuir tanné fort désagréable à ceux qui n'y sont pas accoutumés. Les Anglois de la Barbade distillent le *taffia* avec plus de soin que nous ne faisons. Ils l'emploient avec de la limonnade, pour en composer le punch dont ils usent fréquemment. *Voyez* PUNCH. C'est encore avec le *taffia*, mêlé des ingrédiens convenables, qu'ils composent cette excellente liqueur connue sous le nom *d'eau des Barbades*, qui cependant est beaucoup plus fine & bien meilleure lorsqu'elle est faite avec l'eau-de-vie de Coignac. On emploie communément le *taffia* pour frotter les membres froissés, pour soulager les douleurs rhumatismales. On y ajoute quelquefois des huiles de frégate, de soldat, ou de serpent tête-de-chien : si on le mêle avec des jaunes d'œufs cruds & du baume de copahu un peu chaud, on en compose un excellent digestif propre à nettoyer les plaies.

Quoique le fréquent usage de l'eau-de-vie & des liqueurs spiritueuses soit pernicieux à la santé, on a remarqué que de toutes ces liqueurs le *taffia* étoit la moins malfaisante. Cela paroît démontré par les excès qu'en font nos soldats & nos negres, qui résisteroient moins long-tems à la malignité des eaux-de-vie qu'on fait en Europe. *Art. de M.* LE ROMAIN.

TAFILET, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, en Barbarie, compris dans les états de Maroc. Il est borné au nord par les royaumes de Tremecen & de Fez, au midi par le desert de Barbarie, au levant par le pays des Béréberes, & au couchant par les royaumes de Fez, de Maroc & de Sus. On le divise en trois provinces, qui sont Dras, Sara & Thuat. Les grandes chaleurs qu'il y fait, & les sables en rendent le terroir stérile ; cependant il y croît beaucoup de dattes. Ses principales villes sont Tafilet, capitale, Sugulmesse, Timescuit & Taragale. (*D. J.*)

TAFILET, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, capitale du royaume, & sur une riviere de même nom. Elle est peuplée d'environ deux mille béréberes, & son terroir produit les meilleures dattes de Barbarie. *Long. 16. 5. lat. 28. 30.* (*D. J.*)

TAFILET, *riviere*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Barbarie, au royaume du même nom qu'elle traverse. Elle a sa source dans le mont Atlas, au pays des Sagars, & se perd dans les sables du Sara, ou desert de Barbarie. (*D. J.*)

TAFOE, (*Géog. mod.*) ou *Tafou*; province d'Afrique, dans la Guinée proprement dite, au royaume d'Akim. Vers le midi de cette province, est la montagne de Tafou, où l'on prétend qu'il y a des mines d'or.

TAFURES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans l'Archipel des Moluques, à 80 lieues de Ternate. Elle a trois lieues de circuit, des palmiers, du coco, plusieurs autres fruits, un grand étang, *&c.* en un mot, elle est fertile, & néanmoins fort dépeuplée par les ravages qu'y commirent les Espagnols en 1631, & dont elle n'a pu se relever. (*D. J.*)

TAGÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Parthie aux confins de l'Hyrcanie, près du fleuve Oxus, selon Polybe, *l. X. n°. 26.* & selon Solin.

TAGAMA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Lybie intérieure, sur le bord du Niger, entre Vellégia & Panagra, selon Ptolomée, *l. IV. c. vj.* Elle a été épiscopale.

TAGAOST, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Sus, à 20 lieues de la mer. Les Juifs qui s'y trouvent vivent dans un quartier séparé, & y font un bon commerce. *Long. 10. lat. 28. 30.* (*D. J.*)

TAGASTE, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Numidie, entre Hippone & Sicca-Veneria, ou comme le marque l'itinéraire d'Antonin, sur la route d'Hippone à Carthage, entre Hippone & Naraggara, à 53 milles de la premiere de ces villes, & à 25 de la seconde. Pline nomme *Tagaste*, *Tageſtenſe oppidum*. C'étoit un siege épiscopal, qui a subsisté long-tems après les ruines de Carthage & d'Hippone.

Cette ville a été encore célebre par la naissance de S. Augustin, en l'an 354 de J. C. & d'Alypius son bon ami, qui en devint évêque l'an 394. Tandis que S. Augustin refutoit les Pélagiens avec la plume, Alypius obtint contre eux de l'empereur Honorius,

rius, les arrêts les plus séveres. Ce sont ces arrêts, dit le P. Maimbourg, qui exterminerent l'hérésie pélagienne de l'empire, parce qu'on chassa de leurs sieges tous les évêques qui ne voulurent pas souscrire à la condamnation impériale. Le P. Maimbourg goûtoit fort la conversion produite par le glaive; celle de la persuasion n'est-elle pas au contraire dans l'esprit du Christianisme? Notre Sauveur n'en vouloit point d'autre. (*D. J.*)

TAGAT, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Fez, à 2 lieues au couchant de la ville de Fez. Elle est fort longue & étroite: toute sa face du côté de Fez est couverte de vignes; mais de l'autre côté & sur le sommet, ce sont des terres labourables. Les habitans de cette montagne sont tous des gens de travail, & demeurent dans des hameaux. (*D. J.*)

TAGE, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuse, sur la route de Moka, entre Manzéri & Manzuel, à 18 lieues de la premiere de ces villes. Celle-ci a quelques belles mosquées; elle est fermée de murs, & a un château pour la commander ou la défendre.

TAGE, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tagus*; grande riviere d'Espagne, qui selon les anciens, rouloit des paillettes d'or avec son sable. *Tagus auriferis arenis celebratur*, dit Pline, *l. IV. c. xxij.* Elle ne roule plus d'or aujourd'hui, mais elle en porte beaucoup à l'Espagne & au Portugal, par le commerce.

Ce fleuve a sa source dans la partie orientale de la nouvelle Castille, aux confins du royaume d'Arragon. Il traverse toute la Castille de l'orient à l'occident, & baigne Tolede: de-là il passe à Almaraz & à Alcantara, dans l'Estramadoure d'Espagne, d'où entrant dans l'Estramadoure de Portugal, il lave Santaren, & va former un petit golfe d'une lieue de largeur, qui sert de port à Lisbonne; & deux lieues au-dessous il se décharge dans l'Océan atlantique. La marée monte à Lisbonne ordinairement douze piés à pic, & plus de dix lieues en avant vers sa source.

Le Camoens, dans sa *Lusiade*, apostrophe ainsi les nymphes du *Tage*. « Nymphes, dit-il, si jamais vous » m'avez inspiré des sons doux & touchans, si j'ai » chanté les bords de votre aimable fleuve, don- » nez-moi aujourd'hui des accens fiers & hardis! » Qu'ils aient la force & la clarté de votre cours! » Qu'ils soient purs comme vos ondes, & que dé- » formais le dieu des vers préfere vos eaux à celles » de la fontaine sacrée »!

Cette apostrophe est charmante, quoiqu'elle ne renferme point le beau contraste qui se trouve dans celle de Denham à la Tamise, comme le lecteur en pourra juger en lisant le *mot* TAMISE. (*D. J.*)

TAGERA, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) cette plante croît aux Indes orientales dans les lieux sablonneux, & s'éleve à la hauteur de trois ou quatre piés. Sa racine est fibreuse & noirâtre; ses tiges sont rondes, ligneuses & vertes. Ses feuilles viennent par paires sur des pédicules courts; elles sont d'un verd-pâle, lisses, larges, oblongues, émoussées par la pointe, & cannelées vers la queue. Ses fleurs ont la couleur & la figure de celles du saphora. Cette plante est le *sena spuria Malabarica*, de l'Hort. Malab. (*D. J.*)

TAGÈS, s. m. (*Mythologie.*) demi-dieu trouvé endormi sous une motte de terre, & reveillé par un laboureur avec le soc d'une charrue. On lui attribue d'avoir porté l'art de la divination en Etrurie; c'est-là qu'Ovide le fait naître de la terre. D'autres poëtes nous le donnent pour le fils du Génie, & petit fils de Jupiter. C'étoit un homme obscur, mais qui se rendit célebre, en enseignant aux Etruriens l'art des aruspices qui fit fortune à Rome, & immortalisa le nom de l'inventeur; d'où vient que Lucain dit:

Puisse l'art de Tagès *être un art captieux,*
Et toute ma science un songe spécieux!

(*D. J.*)

TAGETES, s. m. (*Botan.*) Tournefort distingue dix especes de ce genre de plante, nommée par les Anglois *the african marygold*, & par les François *œillet-d'inde*. L'espece la plus grande à fleur double, nommée *tagetes maximus, rectus, flore maximo, multiplicato, J. R. H.* 488. pousse à la hauteur d'environ trois piés une tige menue, nouée, rameuse, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles sont semblables, en quelque maniere, à celles de la tanesie, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, vertes, rangées plusieurs sur une côte terminée par une seule feuille, d'une odeur qui n'est pas bien agréable; ses fleurs naissent seules sur chaque sommet de la tige & des branches, belles, radiées, rondes, & quelquefois grosses comme le poing, composées d'un amas de fleurons de couleur jaune dorée, soutenus sur un calice oblong, ou formé en tuyau dentelé par le haut. Quand cette fleur est tombée, il lui succede des semences longues, anguleuses, noires, contenues dans le calice.

Cette plante nous vient de Catalogne. Quelques auteurs la recommandent dans la suppression des regles & des urines, tandis que d'autres prétendent que c'est une plante dangereuse, ainsi que toutes les especes d'œillets-d'Inde. Il est vraisemblable que le *tagetes* est du nombre de ces plantes qui sont venéneuses dans un pays & salutaires dans un autre. On peut donc négliger celle-ci dans le nôtre, puisque Dodonée prétend avoir éprouvé, par plusieurs expériences, qu'elle devoit être mise au nombre des plantes nuisibles; mais il est certain qu'elle fait un des ornemens de nos jardins par la beauté de ses fleurs, dont cependant l'odeur est dangereuse. Miller vous en enseignera la culture. (*D. J.*)

TAGGAL, *ou* TEGGAL, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java, sur la côte septentrionale, vers le milieu de l'île; entre Japara au levant, & Tséribon au couchant. On y voit de vastes campagnes de ris, & les Hollandois y ont un fort, qui porte le nom de *Taggal*. Au midi de cette ville, est un volcan, appellé par les mêmes Hollandois, *Berg Taggal*. (*D. J.*)

TAGHMOND, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté de Wexford, à sept milles à l'orient de Wexford. Elle envoye deux députés au parlement de Dublin. *Long. 11. 16. latit. 52. 10.* (*D. J.*)

TAGIOUAH, (*Géog. mod.*) ville du pays des Negres, qui confine à la partie occidentale de la Nubie. Cette ville donne son nom à une province, dont les peuples sont appellés *Tagiouins*, gens qui ne sont attachés à aucune religion, c'est-à-dire, qui ne sont ni juifs, ni chrétiens, ni musulmans. (*D. J.*)

TAGLIACOZZO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, à huit milles au couchant du lac Célano, avec titre de duché. Quelques géographes ont avancé qu'elle a été bâtie des ruines de l'ancienne Carséoli; mais outre que l'identité de lieu ne s'y rapporte point, les restes de Carséoli se voyoient encore dans le dernier siecle dans une plaine qui en conserva le nom, & qu'on appelle *piano di Carsoli*, où est un bourg nommé *Carsoli*.

Argoli (André), né à *Tagliaccozzo* sur la fin du seizieme siecle, publia en Médecine & en Astronomie quelques ouvrages latins, qui lui valurent la chaire de Padoue, avec le titre de chevalier de saint Marc. Il mourut vers l'an 1655. (*D. J.*)

TAGOLANDA ÎLE, (*Géog. mod.*) île d'Asie, dans l'Archipel des Moluques. Elle a six lieues de tour, une bonne riviere, deux ports & un volcan,

qui n'empêche point qu'elle ne soit fertile en palmiers de coco, en ris, en sagou & en fruits. (*D. J.*)

TAGOMAGO ILE, (*Géog. mod.*) petite île presque ronde de la mer Méditerranée, près du cap le plus oriental de l'île d'Yvica. (*D. J.*)

TAGONIUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Espagne, dont Plutarque parle dans la vie de Sertorius. C'est aujourd'hui l'*Henarés*, selon Amb. Morales. Les traducteurs de Plutarque rendent *Tagonius* par le Tage. (*D. J.*)

TAGRUM, (*Géog. anc.*) nom que Varron, *rei ruſtic. l. II. c. v.* donne à un cap de la Lusitanie, appellé aujourd'hui *monte di ſintra*. (*D. J.*)

TAGUMADERT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, aux états du royaume de Maroc, dans le royaume de Tafilet, proche la riviere de Dras, avec un château sur une montagne, où on tient garnison. Les environs de cette ville sont fertiles en blé, en orge & en dattes. (*D. J.*)

TAGUZGALPA, (*Géog. mod.*) Wafer écrit *Téguzigalpa*; province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne; c'est un petit pays aux confins de Guatimala & de Nigaragua, entre la riviere de Yairepa & celle de Défaguadéro. (*D. J.*)

TAHABERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suede, dans la province de Smaland. Elle est très-haute, & peut-être la montagne du monde où il se trouve le plus de fer. (*D. J.*)

TAHNAH, *ou* TAHANAH, (*Géog. mod.*) ville du Zanguebar, au pays des Caffres. Elle est sur la côte de Sofala, c'est-à-dire, sur le rivage de l'Océan éthiopique. (*D. J.*)

TAHON. *Voyez* TAON.

TAJACU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede, auquel on a donné le nom de *ſanglier* du Mexique: en effet, il a beaucoup de ressemblance au sanglier & au cochon par la figure du corps, de la tête, & même du groin. Il a le pié fourchu; il est couvert de piquans, qui ont plus de rapport aux piquans du hérisson, qu'aux soies du sanglier & du cochon, & qui sont en partie blanches ou fauves, & en partie noires ou brunes. Il y a au-dessus de la croupe un orifice qui communique au centre d'une grosse glande; il en sort une liqueur qui a une odeur très-desagréable & très-forte: on l'a comparée à celle du musc; c'est pourquoi on a donné au *tajacu* le nom de *porcus moſchiferus*.

TAJAMENTO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tilaventum majus*; riviere d'Italie dans le Frioul. Elle prend sa source dans la partie orientale du pays qu'on appelle *Cargua*, arrose plusieurs bourgs, reçoit dans son sein quelques rivieres, & va se jetter dans le golfe de Venise, où elle forme à son embouchure un petit port qui prend son nom.

TAJAOBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Brésil qui a beaucoup de ressemblance avec les choux, mais à qui l'on attribue une vertu purgative.

TA-JASSOU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'est le nom que les habitans sauvages du Brésil donnent à une espece de sanglier, qui a sur le dos une ouverture naturelle qui sert à la respiration; quant aux autres parties de cet animal, elles ressemblent parfaitement à celles de nos sanglers; ses défenses sont tout aussi dangereuses, mais il en differe par son cri, qui est effrayant.

TAIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. & Chim.*) *cruſta*, l'espece d'écaille ou de coquille des crustacées. *Voyez* CRUSTACÉE & SUBSTANCE ANIMALE. (*b*)

TAIE, ſ. f. (*maladie de l'œil.*) tache blanche qui se forme à la cornée transparente. *Voyez* ALBUGO & LEUCOMA, termes que l'usage a francisés.

TAIE, (*Marechallerie.*) mal qui vient aux yeux des chevaux. Il y a deux sortes de *taies*; l'une est une espece de nuage qui couvre l'œil; l'autre une tache ronde, épaisse & blanche, qui se forme sur la prunelle. On appelle cette *taie* la *perle*, parce qu'elle lui ressemble en quelque façon. Ces maux peuvent venir d'un coup, ou d'une fluxion, & ne sont autre chose que des concrétions d'une lymphe épaissie sur la cornée. On les dissipe en mettant sur la *taie* de la poudre de fiente de lézard jusqu'à guérison, ou de la couperose blanche, sucre candi, & tutie, parties égales, ou du sucre.

TAIF, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Arabie, au midi de la montagne de Gazouan. Son terroir, quoique le plus froid de tout le pays d'Hégiaz, abonde en fruits.

TAIIBI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zool.*) nom d'un animal d'Amérique décrit par Marggrave & par d'autres auteurs, qui nous le donnent pour être le mâle de l'opossum. Les Portugais appellent cet animal *cachorro de mato*, & les Hollandois *boſchratte*. Son corps est alongé; sa tête est faite comme celle du renard; son nez est pointu, & ses moustaches sont comme celles du chat. Il a les yeux noirs, sortant de la tête; les oreilles sont arrondies, tendres, douces & blanches. La queue a des poils blancs près de son insertion, ensuite de noirs, & en est dénuée au bout, où elle est couverte d'une peau semblable à celle d'un serpent.

TAIKI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Tartares monguls, les chefs qui commandent à chaque horde ou tribu de ces peuples. La dignité de *taiki* est héréditaire, & passe toujours à l'aîné des fils. Il n'y a point de différence entre ces chefs, sinon celle qui résulte du nombre des familles qu'ils ont sous leurs ordres. Ces chefs sont soumis à un kan dont ils sont les vassaux, les conseillers & les officiers généraux.

TAI-KI, (*Hiſt. mod. Philoſophie.*) ce mot en chinois signifie le *faîte d'une maiſon*. Une secte de philosophes de la Chine, appellée *la ſecte des ju-kiau*, se sert de ce mot pour désigner l'Etre suprême, ou la cause premiere de toutes les productions de la nature. *Voyez* JU-KIAU.

TAIL, se dit *dans l'Ecriture*, d'une plume que l'on prépare avec le canif à tracer des caracteres quelconques. Pour le faire comme il faut, mettez le tuyau de la plume sur le doigt du milieu gauche, tournez-la du côté de son dos; faites une légere ouverture à l'extrémité, retournez-la ensuite sur son ventre, sur lequel vous ouvrirez un grand *tail*; de-là sur le dos, pour commencer une fente entre les deux angles de la plume, en mettant perpendiculairement l'extrémité de la lame du canif sous le milieu de ces angles; pour faire une ouverture nette & proportionnée à la fermeté ou à la molleſſe de la plume, tenez le pouce gauche fermement appuyé sur l'endroit où vous voulez terminer la fente; ensuite inférez l'extrémité du manche du canif, qui par un petit mouvement de coude, mais vif, achevera la fente: cela fait, remettez la plume sur son ventre, pour en former le bec, que vous déchargerez proportionnément à sa foibleſſe ou à sa fermeté: le bec étant déchargé, & le grand *tail* & les angles formés comme il convient, selon le volume ou le ſtyle que vous voulez donner à votre caractere, inférez une autre plume dans celle dont vous voulez achever le bec; coupez légerement le dessus de son extrémité, le canif horizontal du côté de la plume. Enfin pour donner à la plume le dernier coup, coupez le bec vivement, obliquement pour le caractere régulier, & également pour l'expédition. *Voyez les Planches.*

TAILLABLE, adj. (*Gramm. Gouvern. & Polit.*) qui est sujet à la taille. *Voyez* TAILLE.

TAILLADE, ſ. f. (*Gramm.*) grande coupure. On portoit autrefois des sabots à *taillades*, c'est-à-dire ouverts en plusieurs endroits par de grandes coupures.

TAILLADIN, ſ. m. *en Confiſerie*, ſe dit de petites bandes de la chair de citron ou d'orange, *&c.* fendues extrêmement minces, & en longueur comme des lardons.

TAILLANDERIE, ſ. f. (*Fabrique de fer.*) la *taillanderie* déſigne ou l'art de fabriquer les ouvrages de fer, ou les ouvrages mêmes que font les taillandiers.

L'on peut réduire à quatre claſſes les ouvrages de *taillanderie;* ſavoir les œuvres blanches, la vrillerie, la groſſerie, & les ouvrages de fer blanc & noir.

Les œuvres blanches ſont proprement les gros ouvrages de fer tranchant & coupant qui s'aiguiſent ſur la meule, & qui ſervent aux charpentiers, charrons, menuiſiers, tonneliers, jardiniers, bouchers, *&c.*

La claſſe de la *vrillerie*, ainſi nommée des vrilles, comprend tous les menus ouvrages & outils de fer & d'acier qui ſervent aux orfevres, graveurs, ſculpteurs, armuriers, tabletiers, épingliers, ébéniſtes, *&c.*

Dans la claſſe de la groſſerie ſont tous les plus gros ouvrages de fer qui ſervent particulierement dans le ménage de la cuiſine, comme toutes ſortes de crémaillers, poëles, poëlons, lichefrites, marmites, chenets de fer, feux de cuiſine & de chambre, chaudron, chaîne, chaînon, *&c.* C'eſt auſſi dans la groſſerie qu'on met les piliers de boutique, les pinces, coupret à paveurs, valet & fergent des menuiſiers, toutes les eſpeces de marteaux de maçons, les fers de poulies & autres ſemblables.

Enfin, la quatrieme claſſe comprend tous les ouvrages qui ſe peuvent fabriquer en fer blanc & noir par les taillandiers-ferblantiers; comme des plats, aſſiettes, flambeaux, rapes, lampes, plaques de tole, chandeliers d'écurie, & quantité d'autres.

La *taillanderie* eſt compriſe dans ce qu'on nomme *quincaillerie*, qui fait une des principales parties du négoce de la mercerie. (*D. J.*)

TAILLANDIER, ſ. m. (*Corps d'ouvriers.*) artiſan qui travaille aux ouvrages de taillanderie. La communauté des *Taillandiers* de Paris, eſt très-conſidérable; & l'on peut dire qu'il y a en quelque ſorte quatre communautés réunies en une ſeule. Les maîtres de cette communauté ſont qualifiés *Taillandiers* en œuvres blanches, groſſiers, vrilliers, tailleurs de limes, & ouvriers en fer blanc & noir. La qualité de maître *Taillandier* eſt commune à tous les maîtres; les autres qualités ſans diviſer la communauté, ſe partagent entre quatre eſpeces d'ouvriers, qui ſont les *Taillandiers* travaillans en œuvres blanches, les *Taillandiers* groſſiers; les *Taillandiers* vrilliers, tailleurs de limes; & les *Taillandiers* ouvriers en fer blanc & noir. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLANT, ſ. m. (*Art méchaniq.*) c'eſt le côté tranchant de tout inſtrument, propre à diviſer & à couper.

TAILLANS, (*Groſſes forges.*) on appelle *taillans*, les parties tranchantes de la machine appellée *machine à fendre.*

TAILLAR, CAP, (*Géog. mod.*) cap de France ſur la côte de Provence, dans le golfe de Gènes, entre Aiguebonne & le cap Lardier.

TAILLE DES ARBRES; c'eſt l'art de les diſpoſer & de les conduire, pour en tirer plus d'utilité ou plus d'agrément. C'eſt le talent primitif qui doit conſtituer l'habileté du jardinier; c'eſt l'opération la plus eſſentielle pour ſoutenir la fécondité & pour amener l'embelliſſement; c'eſt, en un mot, le chef-d'œuvre du jardinage. On n'a guere écrit juſqu'à préſent que ſur la *taille* des arbres fruitiers; il eſt vrai que c'eſt la ſorte d'arbre qui exige le plus d'être ſoignée; mais tous les autres arbres n'ont pas moins beſoin de cette culture relativement aux différens partis qu'on ſe propoſe d'en tirer. Il eſt donc également indiſpenſable d'être inſtruit de la *taille* qui eſt néceſſaire aux arbres qu'on éleve dans les pepinieres; à ceux que l'on eſt dans le cas de tranſplanter, ſoit pour les couper en tête, ſoit pour tailler les racines; aux arbriſſeaux pour les former, & aux grimpans pour les diriger. Il ne faut pas moins être verſé dans la *taille* ou *tonte* des paliſſades, des portiques & des allées couvertes; des avenues & des grandes allées. Il eſt encore intéreſſant de ſavoir, de quelle conſéquence il eſt de receper & d'élaguer les arbres toujours verds & les ſemis de bois. Enfin, il eſt à-propos de connoître dans certains cas les avantages qu'on peut eſpérer de la *taille*, & les inconvéniens qu'on en doit craindre.

Ce genre de culture devant s'étendre à toutes les ſortes d'arbres & arbriſſeaux que l'on cultive, pour l'utilité ou pour l'agrément, il faudroit entrer dans des détails infinis pour expliquer la *taille* qui convient à chaque eſpece; mais comme on pourra recourir à l'*article* de chaque arbre pour s'en inſtruire plus particuliérement; on ſe contentera de donner ici des régles générales qui puiſſent s'appliquer aux différentes claſſes d'arbres qui ſont l'objet de la diviſion ſuivante.

Taille des arbres fruitiers. On les diſtingue en fruits à pepin & fruits à noyau; la taille qui convient aux premiers eſt différente à pluſieurs égards, de celle qui eſt propre aux autres; la *taille* des fruits à pepin eſt moins difficile, moins importante, moins indiſpenſable que celle des fruits à noyau. Les arbres fruitiers à pepin ſe cicatriſent plus aiſément que ceux à noyau, ſont plus robuſtes, ſe prêtent plus volontiers à la figure qu'on veut leur donner, & peuvent ſe réparer avec plus de ſuccès, lorſqu'on les a négligés pendant quelques années; mais les fruitiers à noyau croiſſent plus promptement, ſont plus précoces pour la fleur, donnent plutôt du fruit & en plus grande quantité que les arbres à pepin: d'où il ſuit qu'il faut s'attacher à reſtraindre les fruits à noyau & à diſpoſer à fruit ceux à pepin; que l'on doit beaucoup plus ſoigner les premiers que ces derniers, & que les meilleures expoſitions doivent être deſtinées aux fruits à noyau.

La premiere notion de la *taille* des arbres fruitiers conduit à diſtinguer cinq ſortes de branches; 1°. les *branches à bois*, ſont celles qui doivent contribuer à l'arrangement de la forme qu'on veut donner à l'arbre. Son âge, ſa force, ſa figure, & le ſujet ſur lequel il a été greffé, doivent décider chaque année du retranchement à faire. 2°. Les *branches chiffonnes*, ont de menus rejettons qui ne peuvent donner de fruit & qui n'étant pas néceſſaires pour la garniture de l'arbre, doivent être ſupprimées. 3°. Les *branches de faux bois*, ſont des rejettons élancés, dont les yeux ſont plats & éloignés, & qu'on peut ſupprimer comme inutiles. 4°. Les *branches gourmandes*, ſont de gros & puiſſans rejettons qui ont pris tout-à-coup naiſſance ſur les ſortes branches de bois, & qu'il faut abſolument retrancher, à moins qu'ils ne fuſſent propres à garnir une place vuide. 5°. Enfin, les *branches à fruit* ſont petites, aſſez courtes, garnies d'yeux gros & ſerrés; on accourcit celles qui ſont trop longues, & même s'il y en a des ſuperflues on les ſupprime.

Deux choſes enſuite à obſerver, 1°. de couper fort près de la branche les rejettons qu'on veut ſupprimer en entier; 2°. de couper près de l'œil & en talus les branches qu'on ne veut retrancher qu'en partie, & de conſerver par préférence l'œil tourné du côté où l'on veut que la nouvelle pouſſe puiſſe ſe diriger.

Après cela, toute l'adreſſe de la *taille* peut ſe réduire à trois points; propreté, économie, prévoyance. Par la *propreté*, on entend la belle forme de l'arbre & l'agrément qui doit réſulter du retranchement de tout ce qui peut jetter de la confuſion & de l'iné-

galité. L'*économie* consiste à ménager également la sève, en taillant plus long ou plus court, selon que les arbres sont foibles ou vigoureux. Dans ce dernier cas même, on peut *tailler* court en laissant beaucoup de branches capables de diviser la séve; car c'est en raison de sa marche qu'il faut diriger toute l'opération; d'où il arrive quelquefois que dans cette vûe, il y a des parties de l'arbre que l'on ne *taille* point du-tout. La *prévoyance* n'est pas moins nécessaire; elle consiste à juger par avance du sort des branches, à disposer celles qui doivent donner du fruit, à ménager des ressources pour remplir les vuides, & à conserver tout ce qui doit soutenir la perfection de la forme, quand même le produit devroit en souffrir.

Les arbres fruitiers se cultivent ordinairement sous quatre formes différentes; en arbres de tiges, en buisson, en espalier, & en contr'espalier: il faut peu d'art pour la *taille* des *arbres de tiges*, ou de plein vent; sur-tout si ce sont des fruitiers à pepin. Tout-au-plus doit-on prendre soin dans les commencemens de façonner leur tête, afin de les disposer pour toujours à une forme agréable. Mais les fruitiers à noyau étant plus sujets à se lancer, exigent une attention plus suivie pour contribuer à leur durée, au moyen d'un retranchement bien ménagé. L'art consiste ici à diviser la séve, sans trop lui couper chemin; car dans ce dernier cas, elle s'extravase & se tourne en un suc glutineux que l'on appelle *gomme*, & cette gomme est pour les arbres à noyau un fléau qui les fait périr immanquablement. Du reste, la *taille* des fruitiers de plein vent, tant à pepin qu'à noyau, consiste à retrancher le bois mort, croisé ou superflu, & à raccourcir les branches qui tombent trop bas ou qui s'élancent trop sur les côtés. La *taille* des fruitiers en *buisson*, consiste à les former sur une tige très-basse, à les disposer en rond, à les bien évider par le milieu en maniere de vase, à les tenir également épais & garnis dans leur contour, & à ne les laisser s'élever qu'à la hauteur de 6 ou 7 piés. La *taille* des arbres fruitiers en *espalier* est plus difficile; cette forme exige des soins suivis, une culture entendue & beaucoup d'art pour en tirer autant d'agrément que de produit; c'est le point qui décelle l'ignorance des mauvais jardiniers, & c'est le chef-d'œuvre de ceux qui ont assez d'habileté pour accorder la contrainte que l'on impose à l'arbre, avec le produit qu'on en attend. Les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau, dont quelques especes y réussissent mieux que sous aucune autre forme. Un arbre en espalier doit avoir une demi-tige, s'il est destiné à garnir le haut de la muraille, & n'en avoir presque point s'il doit occuper le bas: il faut ensuite leur donner une forme qui en se rapprochant le plus qu'il soit possible de la façon dont les arbres prennent naturellement leur croissance, soit autant agréable à l'œil, que favorable à la production du fruit. La figure d'une main ouverte ou d'un éventail déplié, a paru la plus propre à remplir ces deux objets. L'attention principale, est que l'arbre soit également garni de branches sur les côtés pour forcer la séve à se diviser également; on retranche celles qui sont mortes, chiffonnes, superflues & mal placées, toujours eu égard à l'agrément & au produit. On accourcit les branches qui doivent rester, selon l'âge de l'arbre, sa force, son étendue & la qualité de son fruit. Les arbres en *contr'espalier* exigent à-peu-près la même *taille*, on les conduit & on les cultive de même, si ce n'est que l'on ne permet pas aux fruitiers en contr'espalier de s'élever autant que ceux en espalier, & que ceux-ci ne présentent qu'une face, au lieu que les autres en ont deux.

Taille des arbres en pépiniere. Cette sorte de culture demande également des attentions & des ménagemens. On plante les jeunes arbres en pépiniere après qu'on les a multipliés de graine, de boutures, ou de branches couchées. Ceux venus de graine se plantent à différens âges, depuis un an jusqu'à trois ou quatre, selon leur force ou leurs especes. Il y en a quelques unes privilégiées en ce point, c'est qu'on ne leur doit jamais couper la cime. Tels sont le frêne, le châtaignier, le marronnier d'inde, le noyer, le pin, le bonduc, le tulipier, *&c.* on les altéreroit, on les retarderoit, & en un mot, on leur nuiroit beaucoup si on en usoit autrement. Le commun de tous les autres arbres se traite différemment. Il faut couper leur tige jusqu'à deux ou trois yeux au-dessus du niveau de la terre; on doit aussi retrancher de moitié les racines pivotantes de tout arbre quelconque, & réduire les autres racines à-proportion de leur longueur. On en use à-peu-près de même pour la taille des jeunes plants venus de bouture, de branches couchées, ou de rejettons. S'ils ont de la force & de bonnes racines on peut se contenter de réduire seulement leurs branches latérales à deux ou trois yeux. Dans les années qui suivront la plantation en pépiniere, il faudra chaque année les tailler au printems, mais avec un grand ménagement, qui consiste à ne jamais retrancher les branches en entier, & seulement peu à-peu, à mesure que l'arbre prend assez de corps pour se défendre de lui-même des vents impétueux, & se soutenir contre le poids de la pluie. C'est ce qu'on ne sauroit trop recommander aux jardiniers pépinieristes; car c'est en quoi ils péchent principalement. Leur attention du reste doit se porter à former des arbres d'une tige unie, proportionnée & bien droite. Quand aux plants qui s'y refusent en devenant tortus, raffaux, défectueux ou languissans; le meilleur expédient est souvent de le couper au pié.

Taille des arbres que l'on se propose de transplanter. C'est la sorte de *taille* que l'on pratique avec le moins d'attention, & qui en mérite le plus: car c'est de-là que dépend souvent tout l'agrément d'une plantation. Presque tous les jardiniers ont la fureur de couper à sept piès de hauteur tous les arbres qu'ils transplantent. Il semble que ce soit un point absolu au-delà duquel la nature doive se trouver dans l'épuisement. Ils ne voient pas que cette vieille routine de planter des arbres si courts, retarde beaucoup leur accroissement, & les prépare à une défectuosité qui n'est que trop souvent irréparable. Des arbres ainsi rabattus, font presque toujours, à l'endroit de la coupe, un genouil difforme d'un aspect très-désagréable; on ne peut prévenir ce défaut qu'en laissant au-moins douze piés de tige aux arbres destinés pour des allées, des avenues, des quinconces, *&c.* On laisse croître pendant quelques années les rejettons qu'ils ont poussés au-dessous des dix premiers piés, ensuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laisser que les principales tiges qui s'élancent à la cime. C'est ainsi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès toujours accompagnés d'agrément.

Taille ou tonte des palissades. Quand on n'a pas employé des plantes d'une bonne hauteur pour former des palissades, il faut de grands soins pour les conduire & les traiter dans les commencemens. On doit plus s'occuper pendant les deux premieres années à les dresser & à les diriger, qu'à y faire du retranchement. La tonte au croissant ne doit guere commencer qu'à la troisieme année. Leur grande beauté est d'avoir peu d'épaisseur; mais comme elles s'épaississent toujours en vieillissant, il faut alors forcer la tonte jusqu'à deux ou trois pouces près du tronc. Cette opération fait pousser de nouveau branchage, qui renouvelle la palissade, & la remet à sa juste épaisseur. Si malgré ce retranchement elle se trouve dégarnie dans le bas, la derniere ressource sera de la

rabaiſſer de quelques piés en-deſſus. Ceci ſe doit faire au printems ; & la tonte ordinaire après la premiere ſeve, dans le commencement de Juillet.

Taille ou élagage des avenues & des allées. L'uſage eſt pour les avenues & les grandes allées de laiſſer monter les arbres tant que leur vigueur peut y fournir. La grande élevation en fait la principale beauté. Quant aux allées de médiocre étendue, on ſe détermine quelquefois à les arrêter par le haut pour les faire garnir, pour leur donner plus de régularité, ou plutôt pour ménager les vues des bâtimens qu'elles avoiſinent: mais le point principal eſt de donner aux avenues & aux allées la forme d'un berceau, ſoit à une hauteur moyenne, ſoit à une grande élevation, ſuivant la nature de l'arbre & la qualité du terrein. On ne peut y parvenir avec ſuccès qu'en s'y prenant de bonne heure, afin de n'être pas obligé de ſupprimer de groſſes branches qui laiſſent du vuide, ou dont le retranchement endommage ſouvent les arbres. Pendant les 3 ou 4 premieres années de la plantation, on ne doit s'attacher qu'à retrancher les rejettons inutiles, à ſimplifier la tête des arbres, & à diriger les maîtreſſes branches qui peuvent garnir la ligne, ou qui doivent prendre de l'élevation. Après ce tems on ſera tous les ans au printems une tonte au croiſſant des branches qui prennent leur direction, ſoit en-dedans de l'allée, ſoit en-dehors ; d'abord à environ un demi-pié du tronc des arbres. Enſuite on ſe relâche peu-à-peu de cette préciſion, afin d'éviter le chiffonnage des branches. Le but doit être ici de former une ſorte de palliſſade ſur de 8 à 10 piés d'élevation. On ſera bien de ne diſcontinuer ce ſoin de culture que quand la plantation aura 20 ans. C'eſt le tems où les arbres auront pris leur force ; on pourra leur permettre alors d'étendre leurs branches ſupérieures pour faire du couvert, & il ſuffira d'y donner un coup de main tous les trois ans pour entretenir les premieres diſpoſitions, & donner faveur à tout ce qui peut procurer de l'ombre & former un aſpect agréable.

Taille des arbres toujours verds. On doit pour cette culture diſtinguer ſpécialement les arbes réſineux qui demandent plus de précaution que les autres arbres toujours verds, pour les retranchemens qu'on eſt obligé de faire, ſoit dans leur premiere éducation, ou lorſqu'on veut leur donner une forme réguliere à meſure qu'il avancent en âge. Si l'on veut leur faire une tête, il ne faut couper les branches que peu-à-peu, & avoir attention de laiſſer ſur l'arbre plus de rameaux que l'on n'en retranche ; & comme la plûpart de ces arbres réſineux par la régularité de leur croiſſance pouſſent pluſieurs branches raſſemblées au-tour de la tige dans un même point circulaire, enſorte qu'elles ſe touchent à leur inſertion ; il ne faut ſupprimer ces branches qu'alternativement. Parce que ſi on les ôtoit toutes à-la-fois, cela formeroit une plaie au-tour de la tige, d'où il réſulteroit le même inconvenient, que ſi on avoit enlevé une zone d'écorce, & on fait le tort que cette opération fait à un arbre. Une autre obſervation importante, c'eſt que les arbres réſineux qui ont été coupés au pié à quelqu'âge que ce ſoit, ne repouſſent preſque jamais, à-moins qu'il ne ſoit reſté à leur pié quelques rameaux de verdure ; encore cela ſouffre-t-il des exceptions. Mais il n'y a nul riſque à les étêter légerement, ſi ce n'eſt de mettre en retard leur accroiſſement, parce que la plus vive des branches voiſines de la coupure ſe dreſſe naturellement. Du reſte on peut tailler & tondre ces arbres, & les reſtreindre à la régularité autant que l'on veut, pourvu que l'on ne retranche que partie des rameaux, & qu'il en reſte plus ſur l'arbre que l'on n'en aura enlevé ; exception faite des arbres réſineux, les autres toujours verds ſe conduiſent pour la taille ou la tonte, comme ceux qui quittent leurs feuilles. Le mois de ſeptembre eſt le moment le plus propre à cette opération pour tous les arbres verds. Alors leur ſeve n'eſt plus en mouvement, les plaies ont le tems de s'affermir avant l'hiver, & on les diſpoſe pour cette ſaiſon, qui eſt celle de leur agrément.

Récépage & élagage des ſemis de bois. Le récépage eſt l'opération la plus profitable dont on puiſſe faire uſage pour accélerer l'accroiſſement des jeunes ſemis. On ne peut même guere s'en diſpenſer, que quand le ſemis a été fait dans un excellent terrein, ou que ſi c'eſt dans un ſol de médiocre qualité, on a contribué au ſuccès par des ſoins de culture. Mais ſi dans un terrein quelconque les jeunes plants ſe trouvent foibles, languiſſans, de baſſe venue, même dépériſſant, comme il arrive quelquefois, il faut les récéper au-bout de quatre à cinq ans ; c'eſt l'unique moyen de les remettre en vigueur, & d'exciter leur accroiſſement de façon que la plûpart pouſſent dès la premiere année, des rejettons auſſi élevés qu'étoient les tiges récepées. Si après cette premiere opération on apperçoit encore quelque langueur, il faudra la recommencer au-bout de quatre ans. C'eſt encore un expédient propre à remédier au fléau d'une forte grêle, au dégât des grands hivers, & aux dégradations du bétail. Mais on peut mettre en queſtion s'il eſt utile d'élaguer les ſemis de bois. Cette ſorte de culture, encore peu miſe en uſage, n'a pas non-plus montré de grands ſuccès juſqu'à préſent. On retarde les jeunes arbres en leur retranchant des branches entieres ; il faudroit donc les conduire comme les plans des pépinieres, ce qui n'eſt pas plus propoſable qu'une culture complette.

Avantages & inconveniens de la taille. On tire avantage de la taille lorſqu'elle a été faite avec ménagement, qu'elle a été ſuivie avec exactitude, & qu'elle a été appliquée avec intelligence. Ce ſoin de culture accélere la jouiſſance, prolonge la durée & conſtitue l'agrément ſous toutes les différentes formes dont les arbres ſont ſuſceptibles. C'eſt le plus grand moyen qu'on puiſſe employer pour remettre en vigueur les arbres languiſſans, pour donner de la force à ceux qui ſe chiffonnent & s'arrêtent dans des terreins de mauvaiſe qualité, pour hâter le progrès de tous les arbres en général, & leur faire prendre des belles tiges. Il peut réſulter au-contraire les plus grands inconvéniens d'une *taille* forcée, ou négligée, ou mal entendue. Par une *taille* forcée on entend le retranchement qui a été fait tout-à-la-fois de pluſieurs branches entieres ſur un même arbre. Cette culture mal-adroite & précipitée affoiblit l'arbre, amaigrit la tige & retarde conſidérablement ſa croiſſance. Une *taille* négligée peut quelquefois ſe reparer ſous une main habile ; mais quand elle a été mal appliquée, il eſt bien plus difficile d'y remédier. *Article de M.* DAUBENTON, *ſubdélégué.*

Nous allons ajouter à ces généralités, le précis ſur la nouvelle *taille* des arbres, ſuivant la méthode de Montreuil, proche de Vincennes, par le ſieur abbé Roger Schabot. Ce précis eſt extrait de l'ouvrage que cet auteur eſt ſur le point de donner au public, qui a pour titre la *théorie & la pratique du Jardinage*, d'après la phyſique des végétaux.

I. M. de la Quintinie parlant de la *taille des arbres*, dit, *tout le monde coupe, mais peu ſavent tailler.* La *taille des arbres* eſt contre nature. Ils ne furent point faits originairement pour être troublés & arrêtés dans leur action de végéter, & par conſéquent pour être coupés, taillades, racourcis, élagués, ébottés & tourmentés en mille & mille maniere. Ces opérations toujours douloureuſes pour eux dans un ſens, & ces inciſions dérangent à coup ſûr, & troublent l'ordre & le mécaniſme de leurs parties organiques ; elles dérangent auſſi la circulation & le mouvement de la ſeve, à qui on fait prendre un cours tout oppoſé à celui

qui eſt réglé par la nature. Ainſi donc en abattant toutes les branches du devant & du derriere d'un arbre en eſpalier, réduiſant un arbre en buiſſon, en lui faiſant prendre une forme évaſée horiſontalement, ou bien encore en réduiſant les branches de tout arbre que ce puiſſe être à une certaine longueur ſeulement: enfin en les ſupprimant les unes ou les autres, on force la ſeve qui alloit vers ces branches, ou taillées ou ſupprimées, de ſe porter déſormais vers celles qui reſtent, & à pouſſer de nouvelles branches, à la place de celles qu'on lui ravit.

Les arbres des forêts & ceux de la plûpart des vergers ne ſont point taillés; des uns & des autres la ſeule nature prend ſoin. Cette ſage mere pourvoit à leur renouvellement par quantité de moyens qu'il ſeroit trop long de rapporter ici.

II. Les ſeules maîtres & les modeles les plus parfaits que nous ayons pour la *taille*, ainſi que pour la culture des arbres, ſont les gens de Montreuil, proche de Paris, au-deſſus de Vincennes. Là eſt un nommé *Pepin*, le plus expert, ſans contredit pour la *taille* & le régime des arbres de toute nature, pour les raiſins chaſſelas & pour tout ce qui eſt du reſſort de l'agriculture jardiniere. Leurs alteſſes madame la Princeſſe de Conti & le prince ſon fils, ont fait l'honneur à ce grand agriculteur de viſiter ſes arbres; ils ont été émerveillés de leur vaſte étendue, ainſi que de la beauté & de la quantité des fruits. Jamais les Girardots, qui furent en leurs tems ſi renommés, & les copiſtes de Montreuil, ne pouſſerent ſi loin la capacité & la perfection en ce genre.

Il eſt néceſſaire de dire ici, que tous les jardiniers vulgaires qui s'ingerent de parler de Montreuil, n'en ſavent pas le premier mot, pas davantage que l'auteur du *traité de la culture des pêchers*, le plus novice de tous, tant pour les arbres, que pour ce qui concerne le travail de Montreuil. Il eſt dans les habitans de ce lieu un goût inné, & une phyſique inſtrumentale & expérimentale pour la *taille* & la culture des arbres, qui ſont tels qu'il n'y a que ceux qui ſont initiés aux grands myſteres de la végétation, qui puiſſent y connoître quoique ce ſoit; c'eſt l'alcoran pour tous les autres.

III. On doit conſidérer principalement deux choſes dans la *taille* des arbres; ſavoir le matériel & le formel. Le premier conſiſte dans l'action de la *taille*, qui eſt de racourcir & d'amputer les branches, ce pourquoi il ne faut que des bras & un inſtrument en main. Le deuxieme eſt le modus ou l'art, l'induſtrie, le goût, l'ordre & la méthode de racourcir & d'amputer; ce point eſt l'art des arts.

On peche, quant à l'action de tailler les arbres, en quantité de manieres. Jettez les yeux ſur tous les arbres de tous les jardins. Qu'apperçoit-on autre choſe que des chicots, des argots, des onglets, des bois morts, des mouſſes, des galles, de vieilles gommes cariant les arbres de fruit à noyau, des chancres, de vieilles plaies non recouvertes & deſſéchées, des faux bois, des branches chiſonnes, à quoi ajoutez les coupes défectueuſes?

Le plus grand nombre des jardiniers eſt tellement accoutumé à voir toutes ces choſes, qu'ils ne les apperçoivent point, & le commun des hommes qui ne s'y connoît pas, n'y prend point garde. Mais pour donner une idée de toutes ces choſes, qui ſont la ſource de la ruine & de l'inféconditié des arbres: voici en abregé ce qu'elles ſont.

Chicots. On appelle ainſi les reſtes des branches, ſoit mortes, ſoit vivantes, qui au lieu d'être coupées près de l'écorce, ont été laiſſées de la longueur d'un pouce plus ou moins, & jamais là ſeve ne peut recouvrir ces reliquats de branches, qui en mourant, cauſent une ſorte de gangrene horiſontalement à toutes les parties voiſines. La figure les repréſente.

Les argots: aſſez communément on les confond, & néanmoins ce ſont choſes fort différentes. Les argots ſont un talus en forme de ce qu'on appelle *courçons* en Jardinage, leſquels au lieu de couper tout près, on laiſſe aux arbres, par négligence, par inadvertence ou par pareſſe, ainſi que les précédens, & ils produiſent les mêmes effets.

Les onglets. Onglet en terme de Jardinage, eſt cette partie qui eſt à l'extrémité de la *taille*, laquelle au lieu de couper à environ une ligne près de l'œil ou bouton de la branche, on coupe à une ligne, ou une ligne & demi au-deſſus. On les appelle *onglets*, à cauſe qu'ils imitent la ſaillie de nos ongles, qui débordent les chairs de nos doigts; les Jardiniers diſent qu'ils les rabattront l'année ſuivante à la *taille*; mais outre qu'ils ne le font point, ce ſont deux plaies pour une.

Il eſt un autre excès, qui eſt de couper tout raſibus de l'œil pour éviter les onglets: alors on court riſque de faire avorter l'œil. Il eſt un milieu, c'eſt la coupe faite à environ une demi-ligne, au-deſſus de l'œil, comme le preſcrit M. de la Quintinie, & la plaie ſe recouvre promptement. Voici la forme des onglets & celle de la *taille* faite dans les regles. Ori les met ici en parallele, afin de pouvoir juger des uns & de l'autre.

Les bois morts. Il ne ſont autres que des branches ſeches, ſoit groſſes, ſoit petites, ſoit moyennes, que par inattention, par impéritie ou ignorance, par pareſſe & de propos délibéré, les Jardiniers laiſſent ſur les arbres durant des tems conſidérables. Toujours ils doivent les ôter, ſi on leur en parle, & jamais ne les ôtent. On n'a que faire de s'efforcer de montrer le tort que la préſence des bois morts fait aux arbres. Il n'eſt ici queſtion que de celles qu'il eſt à-propos de couper, ſoit d'hiver, ſoit au printems, & non de certaines groſſes branches qui meurent durant l'été. Celles-là on les abat juſqu'à une certaine longueur, & ce qui reſte on le couvre au paliſſage avec quelque rameau verd du voiſinage, & lors de l'hiver on les coupe, mais il faut les couper juſqu'au vif, afin que la ſeve puiſſe recouvrir la plaie; & quand ce ſont de groſſes branches, il faut y appliquer l'emplâtre d'onguent ſaint fiacre; ſavoir de la bouze de vache, ou du terreau gras, ou de la bonne terre qu'on enveloppe avec quelque chifon & de l'oſier pour le tenir: par ce moyen la plaie ſe recouvre promptement, & n'eſt point ſujette à être deſſéchée par l'air, ni incommodée par les humidités.

Il eſt néceſſaire de dire ici, que tous les onctueux de quelque nature qu'ils ſoient, ne valent rien pour les arbres; tels que le vieux-oing, les vieux beures, la cire toute ſimple ou compoſée, qu'on applique ſur les plaies des orangers & autres ſemblables. On ne donne ici aucune raiſon phyſique; mais on s'en tient à l'expérience. Mettez ſur la plaie d'un oranger ou de tout autre arbre, de la cire ou des autres onctueux uſités pour empêcher les chenilles & les fourmis d'y monter. Mettez également de la bouze de vache ſur une plaie du même arbre, laquelle ſera ſemblable en tout à l'autre; la premiere eſt communément 3 ans à cicatriſer pleinement, & ſouvent 4, 5, & 6, au lieu que la derniere n'eſt qu'un an ou deux au plus.

Il n'eſt pas néceſſaire de dire ici qu'il faut ſcier ces bois morts, & qu'après avoir ſcié, on doit unir avec la ſerpette, non pas parce que ſuivant le dire des Jardiniers, la ſcie brûle; mais pour ôter les petites eſquiles que la ſcie produit, & que la ſeve ne pourroit recouvrir.

Les mouſſes. L'enlévement des mouſſes appartient à la *taille* des arbres, comme les précédens, & en eſt un préliminaire. La ſouſtraction de ces plantes paraſites eſt abſolument néceſſaire pour la ſanté des arbres. Ce ſont des plantes vivantes dont les petites

griffes, qui leur servent de racines, entrent dans la peau de l'arbre & la sucent. De plus ces petites plantes, qui ne manquent point de pulluler & de s'étendre, empêchent la respiration & la transpiration, aussi nécessaire aux arbres qu'à tous les corps vivans. L'humidité encore que ces sortes de plantes qui durant les hivers, & sur-tout lors des gelées, retiennent les pluies & autres influences de l'air semblables, attendrissent la peau & la pourrissent, y causent des chancres, & morfondent la seve en passant. Il faut donc détruire de tels ennemis des végétaux. On ne dit rien ici sur la maniere d'émousser, & sur le tems propre à cette opération. On ne parle pas non-plus de toutes les différentes especes de mousses, on dit seulement ici qu'il en est une que personne n'apperçoit, & que par conséquent on ne se met point en devoir d'ôter. Elle est comme une sorte de galle qui se fait voir sur les arbres, laquelle est d'un verd un peu plus jaunâtre que la mousse ordinaire, mais qui est mince & platte, éparse de côté & d'autre en forme de taches de place en place, & qui cause également du dommage aux arbres. Toutes les différentes sortes de mousses ont encore plus lieu dans les endroits aquatiques qu'ailleurs.

Les vieilles gommes. On entend par *vieilles gommes* sur les arbres à noyau, non celles qui fluent d'ordinaire durant le tems de la végétation, mais de ces mêmes gommes qui, pour n'avoir point été enlevées alors, se sont séchées, & par leur séjour sur les branches les ont cariées, & y ont formé des chancres.

C'est donc au tems de la *taille* qu'il faut travailler à débarrasser les arbres de ces gommes carriantes, & à guérir les chancres produits par elle. Voici comme on y procede.

Il faut durant ou après un tems mou, quand ces gommes sont délayées, les enlever avec la pointe de la serpette, plonger même jusqu'au fond de la plaie, pour n'en point laisser du tout; puis avec un chiffon ou un linge, un torchon, bien nettoyer la place. Si les plaies sont considérables, il faut recourir à l'emplâtre d'onguent S. Fiacre, autrement la carie gagne toujours, & la branche meurt. Ces gommes sont sur les branches le même effet que la gangrenne dans les parties du corps humain.

Les chancres. Ils ont tous différentes causes, mais ils sont dans le fond les mêmes. Ceux dont je viens de parler dans les fruits à noyau par la gomme, se guérissent ainsi que je viens de le dire. Quant aux autres qui arrivent par différens accidens, soit internes, soit externes, tels que sont les fractures, les contusions, les écorchures, *&c.* auxquels on n'a point remédié, ou les autres qui viennent du dedans & du vice de la seve, ou de caducité & de vieillesse, ou de défaut de bonne constitution dans les arbres, de même que de la part des racines gâtées, pourries & gangrenées, se traitent de différentes façons qu'il seroit trop long de rapporter ici. Mais il est quantité de petits chancres disséminés de toutes parts sur la peau des arbres, à la tige & aux branches, que personne n'apperçoit, & qui peu à peu se multiplient & s'étendent au point que s'en ensuivent la stérilité & la mortalité des arbres. Ce sont de petites taches noirâtres & livides, plus ou moins étendues, & sous lesquelles la peau n'est plus vivante, ou est jaune au lieu d'être verdâtre, comme dans les endroits sains des arbres. Qu'on leve la superficie de cette peau & on la verra seche. Ces petits chancres doivent être enlevés comme les grands, à peu de différence près.

Vieilles plaies non recouvertes & desséchées. C'est aussi à la *taille* qu'on doit s'appliquer à guérir ces sortes de plaies: voici ce que c'est.

On a coupé anciennement de grosses branches, & on les a laissées sans y rien mettre. Le hâle après qu'on a fait ces sortes de coupes, les gelées durant l'hiver, les humidités, les givres, les brouillards ont transpiré entre l'écorce & le bois; le soleil a ensuite desséché & en a séparé les parties; le bois ou la partie ligneuse de la branche s'est ouverte: de plus des millions d'animaux, comme punaises, fourmis, pucerons, vers, chenilles, araignées, perce-oreilles, mouches & moucherons, limaçons, lisettes, coupebourgeons, papillons de toutes especes, cloportes, *&c.* se sont cantonnés dans ces fentes & ces ouvertures; entre la peau & la partie ligneuse, ils y ont déposé leurs œufs, & y ont fait leurs progénitures; nombre d'entr'eux ont avec leurs pinces sucé & rongé les endroits qui étoient imprégnés de seve, au moyen de quoi ces plaies n'ont pu se recouvrir. La mortalité de ces branches coupées, sans y avoir appliqué l'emplâtre d'onguent S. Fiacre pour prévenir tous ces accidens funestes, a toujours gagné.

Ces sortes de vieilles plaies non recouvertes se traitent de la sorte. Avec la scie à main on coupe jusqu'au vif, puis avec la serpette on unit, après quoi l'emplâtre d'onguent S. Fiacre. On parle ici des arbres qui donnent encore suffisamment des signes de vigueur, & non de ceux où il n'y a point de remede.

Les faux bois. On nomme ainsi certaines branches qui ne poussent point d'aucun œil ou bouton, mais de l'écorce directement, à-travers laquelle la seve perce & se fait jour en produisant un rameau verdoyant. Communément parlant, ces sortes de branches ne sont point fructueuses, ou ne le deviennent qu'après un très-long-tems. On ne taille dessus que dans la nécessité, faute d'autres. Ces branches pullulent à tous les arbres mal taillés & mal dirigés, & à proportion qu'on décharge trop un arbre, à proportion il en produit davantage quand il est vigoureux. Ces branches sont d'ordinaire bien nourries & gourmandes la plupart du tems. En voici en passant une raison. Quand on taille trop un arbre qui regorge de seve, on lui ôte les récipiens, les vases & les reservoirs de cette même seve, & comme elle est abondante, & qu'il faut qu'elle se loge quelque part, les racines en fournissant davantage qu'il n'y a de reservoirs pour l'y recevoir, elle s'en fait de nouveaux à la place de ceux qu'on lui ôte; aussi n'y a-t-il que les arbres fort vigoureux qui sont taillés trop court, parmi les arbres de fruits à pepin sur-tout, qui produisent de ces faux bois. On ôte ces derniers quand on taille, & il s'en produit une foule de nouveaux à la saison suivante. Remarquez que les arbres qui ne sont point vifs, ou qui sont malades, ne produisent que peu de faux bourgeons, ou de fort petits; on en sent la raison.

Ces faux bourgeons se traitent différemment, mais à la *taille* communément tous les jardiniers les abbattent, & les arbres en fourmillent à la pousse suivante. Le remede & le secret pour n'en point avoir, ou pour en avoir moins, est de donner d'abord aux arbres qui en produisent une *taille* plus longue & plus multiple, en taillant également sur un plus grand nombre de branches qu'on ne faisoit: ensuite au lieu de couper ces faux bois, il faut les casser à environ un demi-pouce tout près des sous yeux. Ceci ne regarde que les arbres à pepin. L'effet de ce cassement, dont il sera amplement parlé dans l'ouvrage promis au public, est de donner par le moyen de ces sous yeux près desquels on a cassé, ou des lambourdes, ou des brindilles, ou des boutons à fruit pour l'année suivante. Dans l'ouvrage dont on parle, on rend une raison physique de cet effet qui est immanquable.

Branches chifonnes ou *branches folles.* Les branches appellées *chifonnes* ou *folles*, ont une double origine; ou elles croissent naturellement, faute de vigueur

de la part de l'arbre ; ou par accident, conſéquemment au mauvais gouvernement. Dans le premier cas, il faut employer les moyens enſeignés en tems & lieu pour remedier à la foibleſſe de l'arbre. Dans l'autre cas, il faut s'abſtenir de donner lieu à la production de ces ſortes de branches ; puis à la *taille* les recéper, à-moins qu'on ne ſoit forcé de fonder ſa *taille* ſur quelques-unes d'elles.

L'origine & la cauſe la plus ordinaire des branches chifonnes dans les arbres vigoureux, tant à pepin qu'à noyau, eſt la pratique maudite de tous les jardiniers, de pincer, d'arrêter, & de couper les bouts des branches. Ils ne voient point, & ne ſentent point que ſuivant l'ordre de la nature, chaque branche a beſoin de ſon extrémité pour la circulation & l'action de la ſeve, pour ſa filtration & ſa perfection, pour y être tamiſée & affinée : on lui ôte cette partie organique, & comme elle ne peut s'en paſſer, elle en produit une nouvelle : on ſupprime cette derniere, & elle en produit enſuite juſqu'à la fin de la végétation, ou juſqu'à l'épuiſement de la ſeve, & d'ordinaire les branches pincées, ſur-tout dans les arbres à noyaux, forment aux extrémités de ces branches ainſi mutilées, ce que M. de la Quintinie appelle des *toupillons hériſſés de branchettes*, ou vulgairement des *têtes de ſaules*.

Il faut donc d'abord ſe défaire de cette pratique ruineuſe de pincer, *&c.* enſuite, autant que la néceſſité le requiert, ſupprimer toutes branches chifonnes, qui ſont par elles-mêmes infertiles. Quand faute de branches de bon aloi, on eſt forcé & réduit à tailler ſur les branches chifonnes, il faut les tailler toutes à un ſeul œil, pour leur faire pouſſer de bons bourgeons.

Coupe défectueuſe. On appelle *coupe défectueuſe*, toute taille, toute inciſion qui eſt ou trop grande ou trop petite, trop alongée ou trop courte : on peche quant à la coupe des arbres, en deux manieres, ſavoir, quant à l'inciſion en elle-même, & quant à la forme, ce vice a pour principe la maladreſſe & l'impéritie du jardinier. Je m'explique quant à l'un & l'autre point.

Un jardinier taille une branche, ſur-tout une forte, & au-lieu de faire ſa coupe courte & horiſontale, tant-ſoit-peu en bec de flute, il coupe à un demi pouce près plus bas, tirant ſon inciſion tout-à-fait au bec de flute alongé, de façon qu'elle ſe trouve par-derriere plus baſſe de beaucoup que l'œil qui eſt par-devant. La figure donnée me fera entendre par ceux qui ne ſont point ſuffiſamment verſés dans le jardinage ; ou bien encore, ſans regarder ſi la branche eſt dans ſon ſens ou non, il la *taille* comme elle ſe préſente ſous ſa ſerpette, tantôt à l'un, tantôt à l'autre côté de l'œil.

La coupe eſt encore vicieuſe quand on coupe par devant l'œil, au-lieu de couper par derriere : alors on laiſſe des onglets que cette double coupe vicieuſe produit infailliblement, & jamais le recouvrement de cette ſorte de coupe ne peut ſe faire.

Le même arrive encore, ſi après avoir ſcié une branche, il omet d'unir la plaie avec la ſerpette, la laiſſant toute graveleuſe avec les eſquiles & les dentelures que produit la ſcie à main. Les jardiniers traitent ces choſes de bagatelles ; mais en voici en peu de mots les effets funeſtes.

1°. En tirant ſa coupe trop en longueur, on ôte à la ſeve ſon paſſage pour arriver juſqu'à l'œil, à raiſon de ce que cette coupe eſt beaucoup plus baſſe par-derriere, qu'au-deſſus de l'œil ; à raiſon encore de ce que toutes les fois qu'on coupe quelque branche que ce ſoit, le bois meurt toujours à une demi-ligne près de l'extrémité de cette coupe, & dès-lors il eſt indubitable qu'il faut que l'œil périſſe.

2°. Qui ne voit que par cette coupe ſi tirée on entame la moëlle de l'arbre, qu'on la met à l'air, & qu'on l'évente, & que par conſéquent cette moëlle qui eſt poreuſe & ſpongieuſe, reçoit les gelées d'hiver & les printanieres, les neiges & les frimats qui ne peuvent qu'incommoder cruellement l'arbre. De plus durant l'été, le grand ſoleil donnant deſſus, la deſſéche, & là il ſe forme un chicot, ou un onglet, auxquels jamais la ſeve ne peut arriver.

3°. Aux arbres à noyau, la gomme eſt infaillible pour ces *tailles* alongées.

4°. Toujours la coupe eſt irréguliere quand ayant une mauvaiſe ſerpette, on hache au-lieu de couper net, laiſſant des filandres, ou éclatant la peau, & même la partie ligneuſe de la branche.

Voici maintenant les qualités de la coupe reglée & bien entendue, elle doit être courte, ronde, un peu en bec de flute, liſſe & unie, ſuivant qu'elle eſt ici repréſentée.

Voilà ce qui regarde la *taille* priſe en elle-même, & conſiderée materiellement. Il eſt queſtion de l'examiner formellement, de dire quelques mots ſur le *modus*, quant à ce qui eſt de pratique pour la longueur des branches, leur choix, leur nombre. Il s'agit d'établir ici des regles certaines pour la *taille* des arbres de toute eſpece, de tout âge, & dans toutes les différentes circonſtances. On a bien donné des préceptes à ce ſujet, mais ceux qui en ont écrit, n'étoient point phyſiciens, & n'avoient point connu Montreuil ; il eſt queſtion d'entrer dans un certain détail inévitable.

On ne parle point ici de la *taille* du pêcher, differée juſqu'au printems ; cette queſtion nous meneroit trop loin ; il ſuffit de dire ici que ce délai eſt fondé ſur des raiſons péremptoires, comme on le prouve en ſon lieu : ce qui régle en général pour le tems de la *taille* de quelqu'arbre que ce ſoit, c'eſt le climat, la nature du terrein plus ou moins hâtif, la poſition, les fonds par exemple & les hauts, les expoſitions particulieres, les circonſtances des tems, *&c.*

Il faut, pour procéder ici avec ordre, partager la *taille* des arbres quelconques, en eſpalier à plein vent, & autres, en trois tems, ſavoir ce qui eſt à faire avant, pendant, & après la *taille*.

Conditions préliminaires & préparatoires de la taille *des arbres.* On ſuppoſe que les arbres qu'on doit tailler ont été préparés & ont eu toutes leurs façons d'hiver, comme labours après la chute des feuilles, *&c.* que s'ils ſont attaqués par la tigne, la punaiſe, *&c.* on les aura lavés, épongés, broſſés & eſſuyés, qu'on aura enlevé les gommes cariantes, les mouſſes dévorantes, qu'on les aura fumés ſi beſoin eſt, qu'on aura changé de terre au pié dans le cas, qu'on aura fouillé les racines de ceux qui feroient montre de maladies qui viennent de chancres internes, & qu'un jardinier intelligent ne manque point de conjecturer habilement, par les ſymptômes extérieurs.

Après tous ces préliminaires qui ſont eſſentiels pour la ſanté des arbres, on requiert deux choſes indiſpenſables, ſavoir d'abord une inſpection générale ſur l'arbre, pour en voir le fort & le foible, conſidérer la diſpoſition de ſes branches, voir s'il ſe porte plus d'un côté que de l'autre, afin de le mettre droit en *taillant* plus ou moins d'un côté ou de l'autre, ſuivant ſa poſition ; voir encore la quantité des branches, ſoit à bois ſoit à fruit, ſa forme, ſa figure, & ſa façon d'être à tous égards. La ſeconde eſt de dépaliſſer l'arbre en entier, ſans quoi il eſt impoſſible de bien *tailler*. Cette ſeconde condition, M. de la Quintinie, (*ch. vij. de la taille, p. 56.*) la requiert comme une condition *ſine quâ non*, pour bien faire l'ouvrage.

Outre ce qui vient d'être énoncé, il eſt une obſervation non moins importante, qui concerne les outils

outils pour opérer, savoir une grosse serpette pour les branches fortes, une demi serpette à long manche, le tout bien afilé; une grosse & une petite scie à main pour les grosses & les menues branches; enfin une pierre douce pour aiguiser, afin de faire une taille propre & unie.

On ne parle point ici de la dextérité requise dans celui qui *taille*, pour ne point endommager par des plaies les branches voisines; on la suppose.

Taille actuelle des arbres. Commencer par émonder son arbre, en le débarrassant de tous chicots, onglets, argots, bois mou, *&c.*

Tailler plutôt que les autres ceux qui poussent davantage & qui pressent.

Si on est obligé, pour remplacer un vuide dans l'arbre, d'amener des branches de loin, les ménager doucement de peur de les casser.

Commencer par un côté de l'arbre, procéder ensuite par l'autre, & finir par le milieu, en observant une distribution proportionnelle, afin que l'arbre soit également plein par-tout.

Ne point *tailler* qu'à mesure on ne palisse.

En *taillant*, prendre garde de trop secouer, de peur de casser en coupant.

Observer de ne point, avec ses habits, ses manches, ses bras, abattre les boutons à fruit, les brindilles, les lambourdes, & autres branches, comme il n'arrive que trop souvent au plus grand nombre des jardiniers.

Regle particuliere concernant la taille *actuelle.* Conserver précieusement les branches à fruit, ménager toujours des branches appellées par les gens de Montreuil *branches crochets*, ou *branches de côté*, dans le voisinage des branches à fruit; parce que ces *branches crochets*, appellées ainsi à cause qu'elles ont la figure des crochets, sont les pourvoyeuses & les meres nourrices des branches à fruits, qui toujours sont seches par elles-mêmes, & n'ont jamais de seve, mais elles tirent leur subsistance des branches à bois.

En même tems qu'il faut éviter le dénuement des arbres en *taillant* trop, on doit fuir la confusion en laissant trop de bois.

Alonger beaucoup, & charger amplement les arbres vigoureux, & tenir de court les arbres foibles.

Dans un même arbre où il y a des branches fortes, soit d'un seul côté, soit à un endroit ou à l'autre, *tailler* fort long, & tenir fort courtes toutes les foibles. Les jardiniers appellent *couronner* leurs arbres, quand ils taillent toutes les branches, soit fortes, soit foibles, à l'égalité les unes des autres. Alors seulement leurs arbres ont une forme réguliere, mais à la pousse les branches fortes font des jets monstrueux, tandis que les foibles ne font que des jets rabougris & mesquins; s'ils rabatent à la pousse les fortes, pour les mettre à la hauteur des foibles, comme il n'arrive que trop, ils ruinent & perdent leurs arbres. Quant aux branches fortes qu'on est forcé de *tailler* long dans une année, afin de les fatiguer par des pousses multipliées, on les rabat l'année suivante, & on les *taille* encore fort long aux endroits où l'on a affis sa *taille*; les foibles cependant qu'on a *taillées* fort court, n'ayant que peu a fournir au bois qu'on leur a laissé, se fortifient, & sont en état de souffrir une plus longue *taille* par la suite.

Quatre sortes de branches, des fortes, des demi-fortes, des foibles, & des branches folles ou chiffonnes.

Les branches fortes, parmi lesquelles sont les gourmands, dont il va être parlé, doivent être taillées fort long, quand elles sont bien placées pour la bonne figure & pour la constitution de l'arbre. Ces branches on les *taille* à un pié, un pié & demi, deux piés, & jusqu'à trois piés & plus de longueur, suivant l'occurence, pour les matter, sauf à rabattre, comme on vient de le dire.

Les demi fortes, depuis 7, 8, 9 pouces & un pié même, suivant aussi l'occurrence.

Tailler trop court les branches fortes & les demi-fortes, on n'a que des branches gourmandes, de ces branches que, suivant le terme dont Virgile se sert, on peut appeller *luxurieuses*; tailler sur une trop grande quantité de bois, on n'a point où loger les bourgeons de la pousse future. Ainsi on doit espacer beaucoup à distance convenable les branches fortes & les demi-fortes, afin d'avoir place pour y ranger les bourgeons à venir lors de la pousse. De plus en taillant court les branches fortes & les demi-fortes, jamais vous n'avez de fruit, & toujours des forêts de ces branches de faux bois dont on a parlé ci-devant; mais en les alongeant, on est sûr d'avoir une ample moisson de fruit les années suivantes, & fort peu ou point de ces branches de faux bois. Tout ceci gît dans l'expérience & la pratique. Avec la routine ordinaire, jusqu'ici vous n'avez eu que des arbres chiffons, qui la plûpart du tems rechignent, puis meurent; & s'ils donnent des fruits, ce n'est qu'après un long tems; & le tout est de jouir, on ne plante qu'à cette fin.

Avoir soin de ménager toujours des branches dans le bas & dans le milieu, afin de concentrer la seve, de peur que les arbres ne s'emportent, & que la seve délaissant le bas & le milieu, ne se porte vers le haut par irruption. Cette maxime est fondée sur une expérience invariable. Pour cet effet, tailler fort courtes à un œil ou deux les branches foibles, pour leur faire pousser de plus beaux jets & des brindilles, ou du moins des lambourdes pour avoir du fruit; au lieu qu'en chargeant les branches foibles, on n'a que des branches chiffonnes.

Ces dernieres, les extirper rase écorce, à moins qu'on n'en eût besoin absolument: alors les tailler à un seul œil, pour les raisons qui viennent d'être rapportées.

Pour tout ce que dessus, il faut du jugement, du goût, du discernement, de la réflexion & une grande expérience.

Ne tailler jamais les lambourdes ni les brindilles, ces dernieres n'y point toucher; mais quant aux premieres, on les casse par le bout, afin de ne leur point laisser une si grande quantité de boutons à fruit à former & à nourrir.

Les branches à fruit qui poussent aux branches, qu'on appelle *bourses à fruit*, dont on verra la *figure*, les tailler à deux ou trois yeux seulement, mais conserver précieusement ces bourses à fruit; elles sont la base & la source des plus beaux fruits; & en quantité pendant longues années.

Conduite & direction des branches appellées gourmandes. Il faut supposer comme un point incontestable, fondé sur une expérience invariable, que la seve qui passe aux gourmands ne peut absolument refluer dans les branches fructueuses quand on abat les premiers.

La raison en est simple. La seve qui passe dans les gourmands étant grossiere, non digérée ni affinée, il est impossible qu'elle puisse entrer dans les branches fructueuses. De même que la seve destinée pour les brindilles & pour les lambourdes ne peut refluer dans les gourmands, parce qu'elle n'est travaillée que pour être envoyée dans celles-là: de même la seve propre aux gourmands ne peut être reçue dans les branches fructueuses, dont les pores & les fibres sont toujours maigres & secs. La preuve en résulte du fait. Vous abattez les gourmands, & les autres branches non-seulement n'en profitent pas davantage; mais il arrive toujours que dès que vous

ſevrez tout arbre de ſes gourmands, dès-lors il languit, & la tige ne groſſit plus : au contraire quand vous faites des gourmands le fondement de votre *taille*, la tige profite à vue d'œil, & vous avez des arbres d'une étendue coloſſale, & des fruits à l'infini.

Mais comment faut-il tailler les gourmands ? en quelle quantité doit-on les laiſſer ? & dans quels emplacemens ſur les arbres ? On doit les tailler toujours fort longs, conformément à la vigueur de l'arbre. Il faut les eſpacer dans l'arbre, & lui en laiſſer de diſtance en diſtance pour ſervir de branches meres, d'où dérivent toutes les autres. Ils doivent faire la baſe des arbres. Dans un arbre fort, on doit laiſſer ſur la totalité des branches environ une demi-douzaine de gourmands. Toujours ménager à chaque côté de tout arbre en eſpalier des gourmands aux côtés, pour alonger l'arbre deſſus.

Moyens, pratiques & ſecrets pour faire des gourmands des branches fructueuſes. Il faut conſidérer les gourmands à la pouſſe durant la belle ſaiſon, & à la *taille* d'hiver & du printems. Comme le gouvernement des gourmands à la pouſſe regarde l'ébourgeonnement, je ne dis qu'un mot, ſavoir qu'alors il ne faut laiſſer que ceux qui étant bien placés pour la *taille* prochaine, pourront reſter en place, ou bien on ravale alors quelques-uns d'eux pour leur faire pouſſer deux ou trois branches latérales, qui porteront fruit l'année ſuivante dans les arbres à noyau, & qui dans les arbres à pepins donnent force lambourdes. Le vrai moyen de ne point avoir de gourmands, ce n'eſt pas de les ſupprimer (car plus on les extirpe & plus on en a), c'eſt de les laiſſer autant que l'arbre en peut ſouffrir en les taillant prodigieuſement longs, ſur-tout aux extrémités des côtés : puis quand l'arbre eſt ſage, comme diſent les gens de Montreuil, on ravale ces branches ſi alongées dans le tems, & on les *taille* plus courtes.

Il s'agit d'expoſer ici la façon de tailler les arbres de tout âge, depuis la plantation juſques dans leur âge le plus avancé. Ceci eſt un corollaire de ce qui vient d'être dit au ſujet des gourmands.

Taille des arbres du premier âge ſur la pouſſe de la premiere année. Ne jamais laiſſer aucunes branches verticales perpendiculaires au tronc & à la tige ; mais ſupprimer le canal direct de la ſeve, en faiſant prendre à tout arbre quelconque la forme d'un V déverſé. Les gens de Montreuil pratiquent ce point fort ſcrupuleuſement depuis plus de cent ans, & juſqu'ici ſe ſont cachés. Il faut néceſſairement diviſer & partager la ſeve ; & toutes les fois qu'elle monte verticalement & en ligne droite, elle ſe porte vers le haut par irruption, abandonnant les branches latérales, tandis que les branches verticales ſurpaſſent ſouvent la tige en groſſeur. Or la ſeve ne ſe portant qu'obliquement, eſt diſtribuée par égalité proportionnelle, ſe cuit, ſe digere, s'affine & ſéjourne : alors tout profite également, & un arbre eſt fécond en 2, 3, 4 & 5 années, au lieu que tout le contraire arrive quand on laiſſe des branches verticales. Une expérience de cent ans, & de la part de gens qui font leur profeſſion & leur commerce de fruits, eſt un grand préjugé en faveur d'une telle méthode.

Sur ces deux branches meres, taillées comme il vient d'être dit en V déverſé, on *taille*, ſuivant la vigueur de l'arbre, à 2, 3, 4, 5 ou 6 yeux ; & dans le cas où l'arbre a pouſſé une branche plus forte d'un côté que de l'autre, on *taille* fort longue la plus forte, & on tient très-courte la plus foible, qui, comme il a été dit, rattrape la plus forte, qu'on a beaucoup chargée pour la réduire.

A tout arbre que ce puiſſe être, lors de la pouſſe de la premiere année, on ſupprime, outre les branches verticales qui pouſſeroient, toutes les branches chiffonnes & celles de faux bois. On ne met ces dernieres à fruit par le caſſement, ainſi qu'il a été dit, que lorſque l'arbre eſt plus avancé en âge.

Taille de la ſeconde année. A cette *taille* de 2, 3, 4 ou 5 yeux qu'on a laiſſés ſur chaque branche formant l'V déverſé, ont pouſſé autant de branches ; & à la ſeconde *taille*, au lieu de ravaler, comme font tous les Jardiniers, ſur la branche d'en bas, en la taillant à 2 ou 3 yeux, ont laiſſé une ou deux branches, qu'on *taille* en branches crochets à 3 ou 4 yeux, puis on en ôte une après, en la coupant raſe écorce, & enſuite on alonge fortement, ſuivant la vigueur de l'arbre, celle des extrémités. C'eſt ainſi qu'on ſe comporte envers chacune des branches meres formant l'V déverſé. Les gens de Montreuil ont obſervé qu'en ſuivant la méthode ordinaire & ravalant ſur celle d'en bas, l'arbre fait tous les ans, à pure perte, la pouſſe de 4 ou 5 branches, & ou ne produit que fort tard, ou eſt épuiſé dès ſon jeune âge. Ils ont jugé à-propos de conſerver à la ſeve ſes agens & ſes réſervoirs qui ſont ſes branches. La *figure* démontrera ce que l'on avance.

Rien de plus juſte à cet égard que la comparaiſon que font les gens de Montreuil des arbres à pleinvent, qu'on ne *taille* point, ni qu'on n'ébourgeonne jamais, avec nos arbres d'eſpaliers & nos buiſſons, & qui cependant profitent bien autrement.

Ils font encore une réflexion non moins ſenſée ſur nos arbres d'eſpaliers. On leur ôte, diſent-ils, toutes les branches du devant & celles du derriere, & par conſéquent ils ne forment plus que des demi-arbres, ayant ſeulement des branches de côté ; par conſéquent, pour les dédommager de tant de ſouſtractions, il faut les alonger d'autant plus, & les charger à-proportion qu'on leur ôte davantage. De plus, diſent-ils encore, les arbres d'eſpaliers ſont abriés, fumés & ſoignés, & par conſéquent ont plus le moyen & la faculté de nourrir leurs pouſſes que ceux-là qui ſont abandonnés à la nature, & qui ſont privés de tous ſes ſecours. Ces réflexions ſont de bon ſens.

Comment doit-on ſe comporter pour la *taille* envers les arbres ſoit à pepin, ſoit à noyau, qui ne pouſſent que des brindilles & des lambourdes ? Mauvais ſigne pour un arbre, les raiſons ſeroient trop longues à déduire ; mais il faut les jetter à bas dans le plus grand nombre, & tailler celles qu'on conſerve à un ou deux yeux ſeulement pour leur faire pouſſer du bois. C'eſt un axiome de jardinage, que toujours on a du fruit & des arbres quand on a du bois ; mais qu'il eſt impoſſible d'avoir fruit & arbre, quand on n'a point de bois à ſes arbres, il faut que dans peu ils périſſent.

Quand il y a trop de brindilles & de boutons à fruit ſur un arbre de quelqu'âge qu'il ſoit, comment le tailler ? Il faut en ôter une partie, ſur-tout quand on voit que les boutons à fruit s'alongent tous les ans ſans jamais fleurir. C'eſt ainſi qu'en le déchargeant d'une partie de ſes boutons uſés & où la ſeve ne coule plus, on force cette ſeve à produire & des branches à bois, & de rendre fructueux les boutons qui reſtent. Il n'eſt point d'ordinaire d'autre moyen de renouveller de tels arbres, qu'en les taillant ſur ce qu'on appelle le *vieux bois*, ou les *pouſſes des années précédentes*.

Taille des arbres formés. Durant les 3, 4, 5 & 6 années depuis qu'on a planté, on continue de conduire les arbres de la façon dont il a été parlé, ſavoir la conſervation & l'uſage des branches obliques & latérales ſeulement & la ſouſtraction de toutes les verticales, l'emploi des gourmands quand ils ſont bien placés, ſur-tout aux extrémités des côtés, en les tirant beaucoup & les alongeant, en laiſſant toujours grand nombre de branches crochets ou de côté pour

attraire la seve & l'y fixer, afin qu'elle ne se porte point par irruption vers le haut; en espaçant ses branches, afin qu'il n'y ait point de confusion, & qu'il y ait toujours de quoi loger les pousses futures; en ne dégarnissant pas trop non plus, de peur qu'il n'y ait du vuide; en ravalant également, & en concentrant la seve, reservant toujours auprés des branches à fruit, qu'on *taille* longuettes, des branches à bois, qu'on *taille* fort courtes, pour que la seve ne se porte pas uniquement vers le haut, mais afin qu'elle se rabatte; en traitant enfin les arbres, tant en santé qu'en maladie, de la façon dont il a été dit.

Taille des vieux arbres. Parmi les arbres âgés il en est de très-sains & très-vigoureux; il en est de foibles, & il en est de caducs. Les uns & les autres doivent être taillés différemment.

Quant aux arbres anciens qui sont encore vigoureux, tout ce qui vient d'être dit des arbres formés leur convient.

A l'égard des foibles, on les ménage beaucoup à la *taille*, en les tenant fort de court, & on ne laisse pas d'en tirer abondamment des fruits & d'excellens. Assez souvent ces arbres foibles font des poussses sauvages qui partent du tronc & des racines; leurs branches usées à force d'y recevoir la seve, ne sont plus en état de la contenir. Les fibres sont rapprochées, raccourcies, & comme crispées, & les pores de la peau sont fermés & obtus. Les racines néanmoins sont encore nerveuses & dans leur force. La seve ne rencontrant par-tout que des obstructions dans les parties de l'arbre, s'épanche assez souvent, & produit ces sauvageons dont je parle. On les greffe, & ils renouvellent l'arbre; & alors ils sont préférables à des jeunes. Au lieu de récéper tout l'arbre, comme on fait d'ordinaire, il faut pendant deux ou trois ans laisser du-moins la souche, pour servir de tuteur à la nouvelle pousse, & pour lui donner le tems de grossir, & de faire un empatement assez ample pour pouvoir être sevré sans danger & sans altération. Alors on scie tout le reste de l'arbre, on unit bien la plaie, & on y met l'emplâtre de l'onguent saint Fiacre, qu'on renouvelle, en cas de besoin, au bout de quelques années; puis on taille cette pousse comme les autres arbres.

Taille des arbres caducs. La façon de tous les Jardiniers de traiter ces arbres, est de les ébotter, en récépant à une certaine hauteur toutes les vieilles branches. Mais une expérience invariable qui ne s'est point encore démentie, a fait voir que ces arbres étant trop vieux pour soutenir de pareilles opérations, périssoient peu-à-peu, après avoir langui pendant plusieurs années. Jamais ces sortes de grosses plaies ne cicatrisent, & la partie ligneuse de ces branches se carie par les pluies, les gelées, les frimats, & est desséchée par l'air, le hâle & les sécheresses de l'été.

Tout ce qu'on peut faire à ces arbres caducs, c'est de les tailler fort court sur les meilleurs bois; c'est de ravaler amplement sur les vieux bois; rapprocher & *rappeller*, comme disent es gens de Montreuil. Cependant on les laboure amplement, & on leur met au pié de bon fumier consommé. Alors ils ne laissent pas que de rapporter des fruits souvent meilleurs que ceux des jeunes, à raison d'une grande filtration de la seve à-travers leurs fibres plus serrées & plus rapprochées.

Opérations subséquentes de la taille. Quelque expert que puisse être un jardinier, quelque consommé qu'il soit dans l'art de tailler, quelques précautions qu'il puisse prendre d'ailleurs, & quelque envie qu'il ait de bien faire, en observant ses regles, néanmoins, comme nul n'est infaillible, peut arriver, & il n'arrive que trop souvent qu'en nombre de choses essentielles on manque sans s'en appercevoir.

Il est aussi quantité de petites perfections requises pour la propreté & la régularité de l'ouvrage, pour l'élégance même, lesquelles se trouveront manquer. Comment donc passant soudain à un autre arbre, peut-on s'appercevoir s'il est quelques coups de main à donner encore à celui qu'on quitte, si on ne revoit son ouvrage. Le détail nous meneroit trop loin.

Communément après la taille, on laboure les arbres, a raison de ce qu'en piétinant autour pour les travailler, on l'a battue; & pour la rendre mobile, on fait le labour du printems, comme on a dû faire celui d'hiver.

Il seroit question ici de dire un mot sur les moyens de mettre à fruit une grande quantité d'arbres qui ne poussent que du bois, ou bien qui fleurissent, & dont les fleurs ne nouent jamais. C'est par le moyen de la *taille* accompagnée de divers expédiens, qu'on peut réussir. Tous ceux que le jardinage a mis en avant jusqu'ici, n'ont fait autre chose que fatiguer stérilement les arbres, & un a réussi entre mille. Mais comme ce sujet demanderoit une certaine étendue, & que cet article en a déjà beaucoup, on s'arrêtera ici.

TAILLE, s. f. (*Jurisprud.*) est une imposition que le roi ou quelqu'autre seigneur leve sur ses sujets.

Elle a été ainsi nommée du latin *talea*, & par corruption *tallia*, parce qu'anciennement l'usage de l'écriture étant peu commun, l'on marquoit le payement des *tailles* sur de petites buchettes de bois appellées *taleæ*, sur lesquelles on faisoit avec un couteau de petites *tailles*, fentes ou coches pour marquer chaque payement. Cette buchette étant refendue en deux, celui qui recevoit la *taille*, en gardoit un côté par-devers lui, & donnoit l'autre au redevable; & lorsqu'on vouloit vérifier les payemens, on rapprochoit les deux petits morceaux de bois l'un de l'autre, pour voir si les *tailles* ou coches se rapportoient sur l'un comme sur l'autre; de maniere que ces *tailles* ou buchettes étoient comme une espece de charte-partie.

Ces buchettes qui furent elles-mêmes appellées *tailles*, étoient semblables à celles dont se servent encore les Boulangers pour marquer les fournitures du pain qu'ils font à crédit à leurs pratiques ordinaires, & c'est sans doute de-là qu'on les nommoit anciennement *talemarii* ou *talemelarii*, & en françois *talemeliers*.

La *taille* étoit aussi appellée *tolta* ou *levée*, du latin *tollere*. Les anciennes chartes se servent souvent de ces termes *talliam vel toltam*, & quelquefois *maletoltam*, à cause que cette levée paroissoit onéreuse, d'où l'on a donné le nom de *maltotiers* à ceux qui sont chargés de la levée des impôts publics.

La *taille* est royale ou seigneuriale : celle qui se paie au roi, est sans doute la plus ancienne; & il y a lieu de croire que la *taille* seigneuriale ne fût établie par les seigneurs sur leurs hommes, qu'à l'imitation de celle que le roi levoit sur ses sujets.

L'origine de la *taille* royale est fort ancienne; on tient qu'elle fut établie pour tenir lieu du service militaire que tous les sujets du roi devoient faire en personne; nobles, ecclésiastiques, roturiers, personne n'en étoit exempt.

On convoquoit les roturiers ou villains lorsque l'on avoit besoin de leur service, & cette convocation se nommoit *halbannum seu heribannum*, herban ou arriere-ban; & ceux qui ne comparoissoient pas, payoient une amende qu'on appelloit le *hauban*.

Les nobles faisant profession de porter les armes, & les ecclésiastiques étant aussi obligés de servir en personne à cause de leurs fiefs, ou d'envoyer quelqu'un à leur place, n'étoient pas dans le cas de payer une contribution ordinaire pour le service militaire;

& c'eſt de-là que vient l'exemption de *taille* dont jouiſſent encore les nobles & les eccléſiaſtiques.

Les roturiers au contraire qui par état ne portoient point les armes, ne ſervoient qu'extraordinairement, lorſqu'ils étoient convoqués; & ce fut pour les diſpenſer du ſervice militaire que l'on établit la *taille*, afin que ceux qui ne contribueroient pas de leur perſonne au ſervice militaire, y contribuaſſent au moins de leurs deniers pour fournir aux frais de la guerre.

On attribue communément l'établiſſement des *tailles* à S. Louis; elles ſont cependant beaucoup plus anciennes. Pierre Louvet, médecin, en ſon hiſtoire de la ville de Beauvais, rapporte une chartre de l'an 1060, par laquelle il paroît que la *taille* étoit déjà établie, puiſqu'il eſt parlé d'une décharge qui fut donnée de pluſieurs coutumes injuſtes, ſavoir la *taille* & autres oppreſſions, *talliam videlicet & alias oppreſſiones*.

La plus ancienne ordonnance qui faſſe mention de la *taille*, eſt celle de Philippe Auguſte en 1190, appellée communément *le teſtament de Philippe Auguſte*. Elle défend à tous les prélats & vaſſaux du roi de faire aucune remiſe de la *taille* ou tolte, tant que le roi ſera outre-mer au ſervice de Dieu; & comme la *taille* n'étoit point encore alors ordinaire ni perpétuelle, & qu'on la levoit ſeulement pour les beſoins extraordinaires de l'état, il y a grande apparence que celle dont il eſt parlé dans ce teſtament, avoit été impoſée à l'occaſion du voyage que Philippe Auguſte ſe diſpoſoit à faire outre-mer.

Les ſeigneurs levoient quelquefois des *tailles* non pour eux, mais pour le roi. Les prélats en levoient en trois cas, 1°. pour l'oſt ou la chevauchée du roi, 2°. pour le pape, 3°. pour la guerre que leur égliſe avoit à ſoutenir.

Lorſque la *taille* ſe levoit pour l'oſt du roi, elle duroit peu, parce que le ban qui étoit la convocation & aſſemblée des nobles & eccleſiaſtiques pour le ſervice militaire, ne duroit alors que 40 jours.

En général les nobles & eccléſiaſtiques non mariés & non marchands ne payoient point de *taille*.

Les clercs mariés payoient la moitié de ce qu'ils auroient payé, s'ils n'euſſent pas été clercs.

Les nobles & les clercs contribuoient même en certains lieux ou pour certains biens, ſuivant des lettres du mois d'Avril 1331, pour la ſénéchauſſée de Carcaſſonne, dans leſquelles il eſt dit que les nobles & eccléſiaſtiques avoient coutume ailleurs de contribuer aux *tailles* & collectes pour les maiſons & lieux qu'ils habitoient.

On exempta auſſi de la *taille* quelques autres perſonnes, telles que ceux qui étoient au ſervice du roi, les baillis royaux, les ouvriers de la monnoie.

Les bourgeois & même les villains ne pouvoient auſſi être impoſés à la *taille* la premiere année qu'ils s'étoient croiſés; mais ſi la *taille* avoit été aſſiſe avant qu'ils ſe fuſſent croiſés, ils n'en étoient affranchis que pour la ſeconde année, à moins qu'il ne ſe fît quelque levée pour l'armée: ce qui fait connoître que l'impoſition qui ſe faiſoit pour l'oſt & chevauchée du roi, étoit alors différente de la *taille*.

C'eſt ce que l'on trouve dans une ordonnance de Philippe Auguſte de l'an 1214, touchant les croiſés, où ce prince dit encore qu'ils ne ſont pas exempts de l'oſt & de la chevauchée, ſoit qu'ils aient pris la croix avant ou après la convocation.

Suivant cette même ordonnance, quand un croiſé poſſédoit des terres ſujettes à la *taille*, il en payoit la *taille* comme s'il n'étoit pas croiſé: ce qui fait voir qu'il y avoit dès-lors deux ſortes de *taille*, l'une perſonnelle qui étoit une eſpece de capitation dont les croiſés étoient exempts, l'autre réelle qui étoit dûe pour les maiſons & terres taillables, c'eſt-à-dire, roturieres; les gentilshommes même payoient la *taille* pour une maiſon de cette eſpece, lorſqu'ils ne l'occupoient pas par eux-mêmes.

La *taille* fut levée par S. Louis en 1248, à l'occaſion de la croiſade qu'il entreprit pour la terre ſainte; mais ce n'étoit encore qu'une impoſition extraordinaire.

Les lettres de ce prince du mois d'Avril 1250, contenant pluſieurs réglemens pour le Languedoc, portent que les *tailles* qui avoient été impoſées par le comte de Montfort, & qui peu après avoient été levées au profit du roi, tandis qu'il occupoit en paix ce pays, demeureroient dans le même état où elles avoient été impoſées, & que s'il y avoit eu quelque choſe d'ajouté, il ſeroit ôté.

Que ſi dans certains lieux il y avoit eu des confiſcations conſidérables au profit du roi, la *taille* ſeroit diminuée à proportion juſqu'à ce que les héritages confiſqués parvinſſent à des gens taillables.

Il eſt encore dit que dans les lieux où il n'y auroit plus de *taille*, les anciens droits qui étoient dûs dans le pays d'Alby, & qui avoient ceſſé d'être payés depuis l'impoſition des *tailles*, ſeront confiſqués; qu'à l'égard des *tailles* de Calviſon & autres lieux des environs de Niſmes & des places qui avoient été miſes dans la main du roi, & qui ſervoient aux uſages publics, on en compoſeroit ſuivant ce qui ſeroit juſte.

Le roi permettoit quelquefois aux communes ou villes & bourgs érigés en corps & communautés, de lever ſur elles-mêmes des *tailles* autant qu'il en falloit pour payer leurs dettes ou les intérêts qui en étoient échus.

Les Juifs levoient auſſi quelquefois ſur eux des *tailles* pour leurs affaires communes.

S. Louis fit un réglement pour la maniere d'aſſeoir & de lever la *taille*; nous en avons déja parlé au *mot* ELECTION.

La *taille* n'étoit pas encore perpétuelle ſous le roi Jean en 1358, puiſque Charles V. ſon fils, en qualité de lieutenant du royaume, promit que moyennant l'aide qui venoit d'être accordée par les états, toutes *tailles* & autres impoſitions ceſſeroient.

Dans une ordonnance du roi Jean lui-même du 20 Avril 1363, faite en conſéquence de l'aſſemblée des trois états de la ſénéchauſſée de Beaucaire & de Niſmes, il eſt parlé des charges que les peuples de ce pays avoient ſouffert & ſouffroient tous les jours par le fait des *tailles* qui avoient été impoſées tant pour la rançon de ce prince que pour l'expulſion des ennemis, que pour les gages des gens d'armes & autres dépenſes.

Les autres cas pour leſquels le roi levoit la *taille*, étoient pour la chevalerie de ſon fils aîné, pour le mariage de leurs filles. Ces *tailles* ne ſe levoient que dans les domaines du roi.

Dans ces mêmes occaſions les vaſſaux du roi tailloient auſſi leurs ſujets pour payer au roi la ſomme dont ils devoient contribuer; & ordinairement ils trouvoient bénéfice ſur ces levées.

Ce ne fut qu'en 1445, ſous le regne de Charles VII. que la *taille* fut rendue annuelle, ordinaire & perpétuelle. Elle ne montoit alors qu'à 1800000 liv. & la cotte de chacun étoit ſi modique, que l'on s'empreſſoit à qui en payeroit davantage.

Depuis ce tems les *tailles* ont été augmentées par degré & quelquefois diminuées; elles montent préſentement à une ſomme très-excédente.

La *taille* eſt perſonnelle ou plutôt mixte, c'eſt-à-dire, qu'elle s'impoſe ſur les perſonnes à raiſon de leurs biens. En quelques provinces, comme en Languedoc, elle eſt réelle: ce ſont les biens qui la doivent.

Dans les pays où la *taille* eſt perſonnelle, elle n'eſt dûe que par les roturiers; les nobles & les eccléſiaſtiques en ſont exempts. Il y a encore beaucoup

d'autres personnes qui en sont exemptes, soit en vertu de quelque office, commission ou privilege particulier.

L'édit du mois de Novembre 1666 veut que tous sujets taillables qui se marieront avant ou dans leur vingtieme année, soient exempts de *taille* jusqu'à ce qu'ils aient 25 ans. Mais l'arrêt d'enregistrement porte que ceux qui contracteront mariage en la vingt-unieme année de leur âge ou au-dessous, & qui prendront des fermes, seront taillables, à proportion du profit qu'ils y feront.

Le grand âge n'exempte point de la *taille*.

Le montant général de la *taille* & des autres impositions accessoires, telles que taillon, crue, ustensile, cavalier, quartier d'hiver, capitation, est arrêté tous les ans au conseil du roi; on y fixe aussi la portion de ces impositions que chaque généralité doit supporter.

Il se fait ensuite deux départemens de ces impositions, l'un *général*, l'autre particulier.

Ce département général se fait sur chaque élection par les trésoriers de France en leur bureau, en conséquence du brevet ou commission qui leur est adressé par le roi. L'intendant préside au bureau, & après avoir oüi le rapport de celui qui a fait les chevauchées, on expédie en présence de l'intendant les attaches & ordonnances qui contiennent ce que chaque élection doit porter de *taille*.

Le département particulier sur chaque paroisse se fait aussi par l'intendant avec celui des trésoriers de France qui est député à cet effet, & trois des présidens & élus nommés & choisis par l'intendant; on appelle à ce département le procureur du roi, le receveur des *tailles* & le greffier de l'élection.

Cette répartition faite, l'intendant & les officiers de l'élection adressent des mandemens aux maires & échevins, syndics & habitans de chaque paroisse, par lesquels il leur notifie que la paroisse est imposée à une telle somme pour le principal de la *taille*, crues & impositions y jointes.

Ce mandement porte aussi que cette somme sera par les collecteurs nommés à cet effet repartie sur les habitans, levée par les collecteurs, & payée ès mains du receveur des *tailles* en exercice, en quatre payemens égaux: le premier au 1er Décembre, le second au 1er Février, le troisieme au dernier Avril, le quatrieme au 1er Octobre.

Ces rôles se font ordinairement dans le mois de Novembre.

On y impose aussi 6 deniers pour livre de la *taille* attribués aux collecteurs pour leur droit de collecte, & une certaine somme pour le droit de sceau, suivant le tarif.

Quand il y a quelque rejet à faire sur la paroisse, on ajoute la somme au rôle des *tailles* en vertu d'ordonnance de l'intendant.

Les taxes d'office sont marquées dans le mandement qui est adressé aux collecteurs, & doivent être par eux employées dans le rôle sans aucune diminution, si ce n'est qu'il fût survenu depuis quelque diminution dans les facultés du taillable.

Ceux qui étant taxés d'office, se prétendent surchargés, doivent se pourvoir par opposition devant l'intendant.

On ne doit pas comprendre dans les rôles des *tailles* les ecclésiastiques pour les biens d'église qu'ils possedent, les nobles vivant noblement, les officiers des cours supérieures, ceux du bureau des finances, ceux de l'élection qui ont domicile ou résidence dans le ressort d'icelle, & tous les officiers & privilégiés dont les privileges n'ont point été révoqués ou suspendus.

Les gens d'église, nobles vivans noblement, officiers de cour supérieure & secrétaires du roi ne peuvent faire valoir qu'une seule ferme du labour de quatre charrues à eux appartenante, les autres privilégiés une ferme de deux charrues seulement.

Les habitans qui vont demeurer d'une paroisse dans une autre, doivent le faire signifier aux habitans en la personne du syndic, avant le premier Octobre, & faire dans le même tems leur déclaration au greffe de l'élection dans laquelle est la paroisse où ils vont demeurer.

Nonobstant ces formalités, ceux qui ont ainsi transféré leur domicile, sont encore imposés pendant quelque tems au lieu de leur ancienne demeure, savoir les fermiers & laboureurs pendant une année, & les autres contribuables pendant deux, au cas que la paroisse dans laquelle ils auront transféré leur domicile, soit dans le ressort de la même élection, & si elle est d'une autre, les laboureurs continueront d'être imposés pendant deux années, & les autres contribuables pendant trois années.

Ceux dont les privileges ont été révoqués, qui transferent leur domicile dans des villes franches, abonnées ou tarifées, sont compris pendant dix ans dans le rôle du lieu où ils avoient auparavant leur domicile.

Les habitans qui veulent être imposés dans le lieu de leur résidence pour tout ce qu'ils possedent ou exploitent en diverses paroisses, doivent en donner leur déclaration au greffe de l'élection avant le premier Septembre de chaque année.

Les rôles sont écrits sur papier timbré avec une marge suffisante pour y écrire les payemens.

Aussi-tôt que le rôle est fait, les collecteurs doivent le porter avec le double d'icelui à l'officier de l'élection qui a la paroisse dans son département, pour être par lui vérifié & rendu exécutoire.

Lorsqu'il est ainsi vérifié, il doit être lu par les collecteurs à la porte de l'église, à l'issue de la messe paroissiale, le premier dimanche ou jour de fête suivant.

Ceux qui étant cottisés à l'ordinaire, se prétendent surchargés, doivent se pourvoir devant les officiers de l'élection; mais le rôle est toujours exécutoire par provision. *Voyez le glossaire de* du Cange & *celui de* Lauriere au mot *taille*, *le code & le mémorial alphabétique des tailles*, & les *mots* AIDES, COLLECTEURS, COTTE, SURTAUX. (*A*)

TAILLE ABONNÉE, est celle qui est fixée pour toujours à une certaine somme.

L'abonnement est ou général pour une province, ou particulier pour une ville, bourg ou village.

Ces abonnemens se font en considération de la finance qui a été payée au roi pour l'obtenir.

Il y a des *tailles* seigneuriales qui ont été abonnées de même avec les seigneurs.

Pour l'abonnement de la *taille* royale on obtient des lettres en la grande chancellerie, par lesquelles, pour les causes qui y sont exprimées, sa majesté décharge un tel pays ou un tel lieu de toutes *tailles* moyennant la somme de ..... qui sera payée par chacun an, au moyen de quoi, dans les commissions qui sont adressées pour faire le département des *tailles*, il est dit qu'un tel pays ou lieu ne sera taxé qu'à la somme de .... pour son abonnement. (*A*)

TAILLE ABOURNÉE, est la même que *taille abonnée* ou *jugée*. (*A*)

TAILLE ANNUELLE, est celle qui se leve chaque année, à la différence de certaines *tailles* seigneuriales qui ne se levent qu'en certain cas & extraordinairement. *Voyez* TAILLE AUX QUATRE CAS. (*A*)

TAILLE ÈS CAS ACCOUTUMÉS, c'est la *taille* seigneuriale dûe dans les cas déterminés par la coutume ou par les titres du seigneur. *Voyez* TAILLE SEIGNEURIALE & TAILLE AUX QUATRE CAS. (*A*)

TAILLE ÈS CAS IMPERIAUX, étoit celle que les

dauphins de Viennois levoient, comme plusieurs autres seigneurs en certains cas. On l'appelloit ainsi parce qu'apparemment les dauphins tiroient ce droit des empereurs, & on lui donnoit ce surnom pour la distinguer de la *taille* serve ou mortaille. *Voyez l'hist. de Dauphiné* par M. de Valbonay, *quatrieme discours sur les finances.* (*A*)

TAILLE COMTALE, *tallia comitalis*, étoit une *taille* générale que les dauphins étoient en possession de lever dans plusieurs de leurs terres, comme dans celle de Beaumont, de la Mure d'Oysans, de Vallouyse, de Queras, d'Exille & d'Aulx; celle-ci étoit différente de l'ancienne *taille* ou mortaille, qui conservoit encore quelques traces de la servitude. La recette s'en faisoit sur tous les corps de la châtellenie; elle étoit toujours réglée sur le même pié. On voit dans un compte de 1336, qu'elle y est distinguée du subside du seigneur, qui étoit apparemment le fouage. Cette *taille comtale* n'a pas été supprimée dans les lieux où elle étoit anciennement établie; elle fait encore partie de la dotation du monastere de Montfleury, lequel a conservé les portions qui lui en furent cédées par le dauphin Humbert dans le tems de sa fondation. *Voyez l'histoire de Dauphiné* par M. de Valbonay, *quatrieme discours sur les finances.* (*A*)

TAILLE COUTUMIERE, est celle qu'en vertu d'un ancien usage on a accoutumé de percevoir en certains tems de l'année. Ces *tailles* sont ainsi nommées dans plusieurs anciennes chartes, notamment dans la charte de commune de la ville de Laon en 1128. Les termes ordinaires étoient à la Toussaints, à Noël, à Pâque & à la St. Jean. Quelquefois la *taille* contumiere ne se levoit que trois fois l'an, savoir en Août, Noël & Pâque. *Voyez la coutume de Bourbonnois*, *art.* 202.

TAILLE A DISCRÉTION, *voyez* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE DOMICILIAIRE, est la même chose que *taille personnelle*; c'est celle que l'on paye au-lieu de son domicile. *Voyez* Collet *sur les statuts de Bresse*, *part.* 359. *col.* 1.

TAILLE FRANCHE *ou* LIBRE, est une *taille* seigneuriale qui ne rend point la personne serve, quoiqu'elle soit imposée sur son chef. Cette *taille* franche est dûe dans les cas portés par la coutume, ou fixés par l'usage ou la convention par l'homme franc, ou tenant héritage en franchise à devoir d'argent. *Voyez la coutume de Bourbonnois*, *art.* 189. *celle de la Marche*, *art.* 69 & 132. & *les mots* MORTAILLE, TAILLE SERVE & TAILLE MORTAILLE.

TAILLE HAUT ET BAS, dans la coutume du duché de Bourgogne, est la *taille* aux quatre cas qui se leve sur les taillables hauts & bas, c'est-à-dire tant sur les vassaux & autres tenanciers libres, que sur les serfs & main-mortables. *Voyez le ch. x. de cette coutume*, *art.* 97.

TAILLE JUGÉE *ou* ABONNÉE est la même chose.

TAILLE JURÉE, étoit celle qui se payoit sans enquérir de la valeur des biens des habitans, parce qu'elle étoit abonnée & jugée. Il en est fait mention ès arrêts de Paris du 26 Mai & 1 Juin 1403, & 3 Juillet 1406 & dernier Mai 1477. *Voyez le glossaire* de M. de Lauriere, au mot *taille*.

TAILLE LIBRE, *ou* FRANCHE, *voyez ci-devant* TAILLE FRANCHE.

TAILLE A MERCI, *voyez ci-après* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE A MISÉRICORDE, *voyez ci-après* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE MIXTE, est celle qui est partie personnelle, & partie réelle, c'est-à-dire qui est dûe par les personnes à proportion de leurs biens: dans tous les pays où la *taille* est proportionnelle, on peut dire qu'elle est mixte. *Voyez* Collet *sur les statuts de Bresse*, *p.* 362.

TAILLE MORTAILLE, *tributum mortalium*, est celle que le seigneur leve sur ses hommes de corps & de condition servile; savoir la *taille* une fois l'an, soit à la volonté du seigneur, ou selon quelque abonnement, & la *mortaille* se paye au décès seulement de l'homme serf sur les biens par lui délaissés, soit qu'il ait des enfans ou non. (*A*)

TAILLES NÉGOCIALES, sont des *tailles* extraordinaires qui sont pour le général de la province, ou pour les lieux & les communautés particulieres. *Voyez* Collet *sur les statuts de Bresse*, *p.* 359.

TAILLE DU PAIN ET DU VIN, *tallia panis & vini*, étoit une levée qui se faisoit sur le pain & le vin en nature au profit du roi ou autre seigneur.

Suivant une charte de Philippe-Auguste, de l'an 1215, pour la ville d'Orléans, il est dit que cette levée seroit faite depuis deux ans.

Louis VIII. accorda en 1225 aux chanoines de l'église de Paris, que la taille du pain & du vin qui avoit coutume de se lever à Paris tous les trois ans, seroit levée par eux dans toute leur terre de Garlande, & dans le cloître St. Benoît, depuis le commencement des moissons, & depuis le commencement des vendanges jusqu'à la St. Martin d'hiver, & que depuis cette fête jusqu'à Pâques, le roi auroit ladite *taille*, excepté sur les propres blés & vins des chanoines, & autres personnes privilégiées.

Le roi levoit néanmoins les *tailles* sur les terres de certains seigneurs, & même de quelques églises, comme il paroît par une charte de Philippe le Hardi de l'an 1273, pour l'église de St. Merry de Paris, laquelle charte porte que le roi aura dans toute la terre de cette église & sur ses hôtes le droit de dan, le guet, la *taille*, host & chevauchée, la *taille* du pain & du vin, *talliam panis & vini*, les mesures, la justice, *&c.*

Dans une délibération de la chambre des comptes de Paris, de vers l'an 1320, il est dit qu'il seroit à propos que le roi fît refondre tous les vieux tournois & parisis qui étoient usés, que le roi est tenu de les tenir en bon point, ou état, *car il en a la taille du pain & du vin de sa terre*, *&c.* On voit par-là que cette *taille* étoit donnée au roi pour la fonte des monnoies. *Voyez le glossaire* de du Cange, au mot *tallia*, & Sauval *aux preuves*, *p.* 72 & 77. (*A*)

TAILLES PATRIMONIALES, on entendoit autrefois sous ce nom les impositions qui se faisoient pour les réparations des chemins, des ponts, des édifices publics & des décorations. *Voyez* Collet, *sur les statuts de Bresse*, *p.* 361.

TAILLE PERSONNELLE, est celle qui s'impose sur les personnes à proportion de leurs facultés; elle est opposée à la *taille* réelle, qui est due par les biens, abstraction faite de la qualité des personnes. La *taille* personnelle a lieu dans dix-sept généralités. *Voyez* TAILLE RÉELLE.

TAILLE DE POURSUITE, est la *taille* serve qui se leve sur le main-mortable en quelque lieu qu'il se transporte. *Voyez la coutume de Troies.*

TAILLE PROPORTIONNELLE, (*Finances.*) le beau rêve de l'abbé de St. Pierre ne s'accomplira-t-il jamais? Avant sa mort la *taille proportionnelle* fut établie à Lizieux en 1717, & cet établissement transporta les habitans d'une telle joie, que les réjouissances publiques durerent pendant plusieurs jours. Depuis toutes les paroisses du pays supplierent instamment que la même grace leur fût accordée. Diverses villes présenterent d'un vœu unanime des placets. Des raisons qu'il ne nous appartient pas de deviner, firent rejetter ces demandes; tant il est difficile de faire un bien dont chacun discourt beaucoup plus pour paroître le vouloir, que dans le dessein de le pratiquer! La ville de Lizieux vit même avec douleur diverses atteints données à une régie qui dans un seul jour ré-

tabliſſoit l'aiſance & les conſommations. Un trait déciſif achevera de donner une idée des avantages que le roi en retireroit; l'impoſition de 1718, avec les arrérages des cinq années précédentes, fut acquittée dans douze mois, ſans frais ni diſcuſſion. Par un excès le plus capable peut-être de dégrader l'humanité, le bonheur commun fit des mécontens de tous ceux dont la proſpérité dépend de la miſere d'autrui. C'eſt alors que le peuple en gémiſſant s'écrie, ſi le Prince étoit ſervi comme nous l'aimons!

Depuis ce tems on a eſſayé d'introduire la même nature d'impoſition en diverſes provinces du royaume; mais elle n'a point réuſſi dans les campagnes, parce qu'on l'a dénaturée en voulant impoſer le fermier à raiſon de ſon induſtrie particuliere, au-lieu de l'impoſer uniquement à raiſon de l'occupation du fonds: dès-lors l'arbitraire continue ſes ravages, éteint toute émulation, & tient la culture dans l'état languiſſant où nous la voyons. C'étoit préciſément ſur cette répartition plus juſte des *tailles* que ſe fondoient les plus grandes eſpérances pour l'avenir; parce qu'on voyoit clairement qu'augmenter l'aiſance du peuple, c'eſt augmenter les revenus du prince. *Conſidérat. ſur les finances.* *Voyez* TAILLE. (*D. J.*)

TAILLE AUX QUATRE CAS, eſt une *taille* ſeigneuriale que dans certains lieux les ſeigneurs ont droit de lever ſur leurs hommes taillables en quatre cas différens.

On l'appelle *taille aux quatre cas*, parce qu'elle ſe leve communément dans quatre cas qui ſont les plus uſités; ſavoir, pour voyage d'outre-mer du ſeigneur, pour marier ſes filles, pour ſa rançon quand il eſt fait priſonnier, & pour faire ſon fils chevalier.

Quelques coutumes n'admettent que trois cas.

Dans les pays de droit écrit, cette *taille* eſt perçue en certains lieux dans ſept ou huit cas, ſelon que les ſeigneurs ont été plus ou moins attentifs à étendre ce droit par leurs fermiers. Les barons de Neuf-Châtel en Suiſſe la levoient dans un cinquieme cas; ſavoir, pour acheter de nouvelles terres.

En pays coutumier, ce droit ne ſe leve ordinairement qu'en vertu d'un titre; les coutumes qui l'admettent ſont celles d'Anjou & Maine, Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Lodunois, Poitou, Tours. Les trois premieres ne reconnoiſſent que trois cas, les autres en admettent quatre.

Dans la coutume de Bourgogne ce droit eſt appellé *aide*, en Normandie, *aide-chevel*; en Poitou & ailleurs, *loyaux-aides*; en Anjou & Maine, *doublage*; en Bourbonnois, *quête* ou *taille aux quatre cas*; en Forez, *droit de muage*; en d'autres lieux, *droit de complaiſance*, *coutumes volontaires*.

L'origine de ce droit eſt fort ancienne. Quelques-uns la tirent des Romains, chez leſquels les cliens étoient obligés d'aider leurs patrons lorſque ceux-ci manquoient d'argent, & qu'il s'agiſſoit de ſe rédimer eux ou leurs fils de captivité, ou de marier leurs filles.

D'autres rapportent cet uſage au tems de l'inſtitution des fiefs.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît qu'au commencement cette *taille* ne conſiſtoit qu'en dons & préſens volontaires que les vaſſaux & tenanciers faiſoient à leurs ſeigneurs dans des cas où il avoit beſoin de ſecours extraordinaires, que les ſeigneurs ont depuis tourné en obligation & en droit.

Cette *taille* extraordinaire eſt différente de la *taille* à volonté, à miſéricorde & à merci, qui ſont auſſi des *tailles* ſeigneuriales, mais qui ne ſe levent que ſur les ſerfs, à la différence de la *taille* aux quatre cas, qui eſt auſſi due par les vaſſaux & autres tenanciers non main-mortables.

Le cas de chevalerie étoit autrefois lorſque l'on recevoit la ceinture ou le baudrier; préſentement c'eſt lorſque l'on reçoit le collier de l'ordre du Saint-Eſprit, qui eſt le premier ordre du roi.

Le cas de rançon n'a lieu que quand le ſeigneur eſt pris priſonnier portant les armes pour le ſervice du roi.

Quand les titres ne fixent pas la quotité de la *taille* aux quatre cas, l'uſage eſt de doubler les cens & rentes des emphitéotes, c'eſt pourquoi quelques coutumes appellent ce droit *doublage*.

Cette *taille* eſt différente de la *taille* à volonté, qui eſt annuelle & ordinaire.

Chaque ſeigneur ne peut la lever qu'une fois en ſa vie dans chacun des cas dont on a parlé; encore les voyages d'outre-mer n'ont-ils plus lieu, ni les cas de rançon, vû que le ſervice militaire ne ſe fait plus pour les fiefs, ſi ce n'eſt en cas de convocation du ban & de l'arriere-ban; mais dans ce cas même les priſonniers de guerre ne payent plus eux-mêmes leur rançon.

A l'égard du cas de mariage, quelques coutumes ne donnent la *taille* que pour le premier mariage de la fille aînée, d'autres pour le premier mariage de chaque fille.

Les coutumes qui admettent cette *taille* ſont celles de Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Anjou, Maine, Lodunois, Poitou, Tours; elles ne reconnoiſſent en général que quatre cas, Anjou & Maine n'en admettent même que trois.

Dans les pays de droit écrit on en admet un plus grand nombre, ce qui dépend de la juriſprudence de chaque parlement.

En général la quotité de cette *taille*, & les cas où elle peut-être perçue, deſcendent des titres & de l'uſage, leſquels ne doivent point recevoir d'extenſion, ces droits étant peu favorables.

Ce droit eſt pourtant impreſcriptible parce qu'il eſt de pure faculté, à-moins qu'il n'y eût eu refus & contradiction de la part du taillable, auquel cas la preſcription courroit ſeulement du jour de la contradiction. *Voyez* Cujas, *liv. II. de fundis, tit. 7.* Dolive, *liv. II. ch. vij.* Lapeirere, *let. T, n°. 8.* Deſpeiſſes, *tom. III. tit. 6. ſect. 1.* Salvaing, *des fiefs, ch. xljx.* (*A*)

TAILLE RAISONNABLE *ou* A VOLONTÉ RAISONNABLE. *Voyez* TAILLE A MERCI, A PLAISIR & A VOLONTÉ.

TAILLE RÉELLE, eſt celle qui eſt dûe par les héritages taillables, abſtraction faite de la qualité du propriétaire, ſoit qu'il ſoit noble ou non.

Les héritages ſujets à la *taille réelle* ſont les biens roturiers, il n'y a d'exempts que les héritages nobles.

Le clergé & la nobleſſe, & autres privilégiés, payent la *taille réelle* pour les héritages roturiers; elle eſt établie en Languedoc, Guyenne, Provence & Dauphiné.

TAILLE SERVE, eſt celle qui ne ſe leve que ſur les perſonnes de condition ſerve & qui les rend mortaillables ou mainmortables. *Voyez* MAINMORTE, MORTAILLE, TAILLE FRANCHE, & *les coutumes de Bourbonnois, art. 189. & la Marche, art. 69. & 132.*

TAILLE TARIFÉE, eſt la même choſe que la *taille* proportionnelle.

TAILLE A VOLONTÉ *ou* A DISCRETION, A MERCI *ou* A MISERICORDE, *ad beneplacitum*, c'eſt une *taille* ſerve que le ſeigneur leve annuellement ſur ſes hommes; on l'appelle *taille à volonté*, non pas que le ſeigneur ſoit le maître de la lever autant de fois que bon lui ſemble, mais parceque dans l'origine le ſeigneur faiſoit ſon rôle auſſi fort & auſſi léger qu'il le vouloit; préſentement il ſe fait *arbitrio boni viri*, & ſelon la poſſibilité. *Voyez* la Peyrere, *lettre T. n. 8.*

L'hiſtorique de cette impoſition eſt court, mais

les réflexions sur la nature de la chose sont importantes.

Les états généraux de France, dit M. de Voltaire, ordonnerent la partie de la France qui combattoit pour son roi Charles VII. contre l'usurpateur Henri V. accorda généreusement à son maître une *taille* générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la disette, dans le tems même où l'on craignoit de laisser les terres sans culture. Les rois auparavant vivoient de leurs domaines, mais il ne restoit presque plus de domaines à Charles VII. & sans les braves guerriers qui se sacrifierent pour lui & pour la patrie, sans le connétable de Richemont qui le maîtrisoit, mais qui le servoit à ses dépens, il étoit perdu.

Bientôt après les cultivateurs qui avoient payé auparavant des *tailles* à leurs seigneurs dont ils avoient été serfs, payerent ce tribut au roi seul dont ils furent sujets. Ce n'est pas que, suivant plusieurs auteurs, les peuples n'eussent payé une *taille* dès le tems de saint Louis, mais ils le firent pour se délivrer des gens de guerre, & ils ne la payerent que pendant un tems; au-lieu que depuis Charles VII. la *taille* devint perpétuelle, elle fut substituée au profit apparent que le roi faisoit dans le changement des monnoies.

Louis XI. augmenta les *tailles* de trois millions, & leva pendant vingt ans quatre millions sept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt trois millions d'aujourd'hui, au-lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens mille livres.

Les guerres sous Louis XII. & François I. augmenterent les *tailles*, mais plusieurs habitans de la campagne ne pouvant les payer, vinrent se réfugier à Paris, ce qui fut la cause de son accroissement & du dommage des terres.

Ce fut bien pis sous Henri III. en 1581, car les *tailles* avoient augmenté depuis le dernier regne d'environ vingt millions.

En 1683 les *tailles* montoient à trente-cinq millions de livres, ou douze cens quatre-vingt-seize mille deux cens quatre-vingt-seize marcs d'argent, ce qui fait sept pour cent de la masse de l'argent qui existoit alors. Aujourd'hui, c'est-à-dire avant les guerres de 1754, les recettes générales de la *taille* & de la capitation, étoient estimées à soixante & douze millions de livres, ou quatorze cens quarante mille marcs d'argent, ce qui fait environ six pour cent de la masse de l'argent. Il paroit d'abord que la charge des campagnes de France est moins pesante qu'alors, proportionnellement à nos richesses; mais il faut observer que la consommation est beaucoup moindre, qu'il y a beaucoup moins de bestiaux dans les campagnes, & que le froment vaut moins de moitié; au-lieu qu'il auroit dû augmenter de moitié. Mais passons à quelques réflexions sur l'impôt en lui-même; je les tirerai de nos écrivains sur cette matiere.

M. de Sully regardoit l'impôt de la *taille* comme violent & vicieux de sa nature, principalement dans les endroits où la *taille* n'est pas réelle. Une expérience constante lui avoit prouvé qu'il nuit à la perception de tous les autres subsides, & que les campagnes avoient toujours dépéri à mesure que les *tailles* s'étoient accrues. En effet, dès qu'il y entre de l'arbitraire, le laboureur est privé de l'espérance d'une propriété, il se décourage; loin d'augmenter sa culture il la néglige pour peu que le fardeau s'appesantisse. Les choses sont réduites à ce point parmi les taillables de l'ordre du peuple, que celui qui s'enrichit n'ose consommer, & dès-lors il prive les terres du produit naturel qu'il voudroit leur fournir jusqu'à ce qu'il soit devenu assez riche pour ne rien payer du-tout. Cet étrange paradoxe est parmi nous une vérité que les privileges ont rendu commune.

L'abus des privileges est ancien; sans cesse attaqué, quelquefois anéanti, toujours ressuscité peu de tems après, il aura une durée égale à celle des besoins attachés au maintien d'un grand état, au désir naturel de se soustraire aux contributions, & plus encore aux gênes & à l'avilissement. Les privileges sont donc onéreux à l'état, mais l'expérience de tant de siecles devroit prouver qu'ils sont enfantés par le vice de l'impôt, & qu'ils sont faits pour marcher ensemble.

Un premier président de la cour des aides, M. Chevalier, a autrefois proposé de rendre la *taille* réelle sur les biens. Par cette réforme le laboureur eût été véritablement soulagé; ce nombre énorme d'élus & officiers qui vivent à ses dépens devenoit inutile; les frais des exécutions étoient épargnés; enfin le roi étoit plus ponctuellement payé. Malgré tant d'avantages, l'avis n'eut que trois voix. Ce fait est facile à expliquer; l'assemblée étoit composée d'ecclésiastiques, de gentilshommes, de gens de robe, tous riches propriétaires de terres, & qui n'en connoissant pas le véritable intérêt, craignirent de se trouver garants de l'imposition du laboureur, comme si cette imposition leur étoit étrangere. N'est-ce pas en déduction du prix de la ferme, & de la solidité des fermiers, que se payent les contributions arbitraires? La consommation des cultivateurs à leur aise ne retourneroit-elle pas immédiatement au propriétaire des terres? Ce que la rigueur de l'impôt & la misere du cultivateur font perdre à la culture, n'est-il pas une perte réelle & irréparable sur leur propriété?

Les simples lumieres de la raison naturelle développent d'ailleurs les avantages de cette *taille* réelle, & il suffit d'avoir des entrailles pour désirer que son établissement fût général, ou du-moins qu'on mit en pratique quelque expédient d'une exécution plus simple & plus courte, pour le soulagement des peuples.

Il y auroit beaucoup de réflexions à faire sur l'imposition de la *taille*. Est-il rien de plus effrayant, par exemple, que ce droit de suite pendant dix ans sur les taillables qui transportent leur domicile dans une ville franche, où ils payent la capitation, les entrées, les octrois, & autres droits presque équivalens à la *taille*? Un malheureux journalier qui ne possede aucun fonds dans une paroisse, qui manque de travail, ne peut aller dans une autre où il trouve de quoi subsister sans payer la *taille* en deux endroits pendant deux ans, & pendant trois s'il passe dans une troisieme élection. J'entends déjà les gens de loi me dire, que c'est une suite de la loi qui attachoit les serfs à la terre. Je pourrois répondre, que tous les taillables ne sont pas, à beaucoup près, issus de serfs; mais sans sonder l'obscurité barbare de ces tems-là, il s'agit de savoir si l'usage est bon ou mauvais, & non pas de connoître son origine. Les rois trouverent avantageux pour eux & pour leur état d'abolir les servitudes, & comme l'expérience a justifié leur sage politique, il ne faut plus raisonner d'après les principes de servitude. (*D. J.*)

TAILLE, f. f. *terme de Chirurgie*, c'est l'opération de la lithotomie, par laquelle on tire la pierre de la vessie. *Voyez* CALCUL.

Cette opération est une des plus anciennes de la Chirurgie; on voit par le serment d'Hippocrate qu'on la pratiquoit de son tems, mais on ignore absolument la maniere dont elle se faisoit. Aucun auteur n'en a parlé depuis lui jusqu'à *Celse*, qui donne une description exacte de cette opération. L'usage s'en perdit dans les siecles suivans; & au commencement du seizieme, il n'y avoit personne qui osât la pratiquer, du-moins sur les grands sujets. Les vestiges que l'ancienne Chirurgie a laissés de l'opération de la *taille* ne sont que les traces d'une timidité ignorante;

vanté : la plûpart de ceux qui avoient la pierre, ne trouvoient aucun ſoulagement : les enfans pouvoient eſpérer quelque reſſource juſqu'à l'âge de quatorze ans ; après cet âge, l'art étoit ſtérile pour eux.

C'eſt en France qu'on a d'abord tenté d'étendre ce ſecours ſur tous les âges ; les tentatives effrayerent ; les préjugés des anciens médecins les rendoient ſuſpectes. Selon Hippocrate, les plaies de la veſſie étoient mortelles. Germain Collot mépriſa enfin cette fauſſe opinion ; pour tirer la pierre, il imagina une opération nouvelle. Ce cas eſt célebre dans notre hiſtoire. *Voyez l'hiſtoire de Louis XI. par* Varillas, *page* 340. Un archer de Bagnolet (d'autres diſent *un franc-archier de Meudon*) étoit condamné à mort ; heureuſement pour lui, il avoit une maladie dangereuſe. Le détail n'en eſt pas bien connu ; l'ignorance des tems l'a obſcurci ; la deſcription qu'en ont donnée les hiſtoriens, eſt confuſe & contradictoire : on y entrevoit ſeulement que ce miſerable avoit la pierre. Mezeray aſſure ſans fondement que cette pierre étoit dans les reins ; il paroît évident qu'elle étoit dans la veſſie. Quoi qu'il en ſoit, il ne dut la vie qu'à ſa pierre. L'opération qui pouvoit le délivrer de ſes maux, fit la ſeule punition des crimes qu'il avoit commis : c'étoit un eſſai qui paroiſſoit cruel ; on ne voulut pas même y ſoumettre ce miſérable par la violence ; on le lui propoſa comme à un homme libre, & il le choiſit. Germain Collot tenta l'opération avec une hardieſſe éclairée, & le malade fut parfaitement rétabli en quinze jours. *Voyez les recherches hiſtoriques ſur l'origine, ſur les divers états, & ſur les progrès de la Chirurgie en France*, Paris 1744. La plus ancienne des méthodes connues de faire l'opération de la *taille* eſt celle de Celſe, à laquelle on a donné le nom de *petit appareil*. Voici la maniere d'y procéder.

Méthode de Celſe ou *petit appareil*. Un homme robuſte & entendu, dit cet auteur, *lib. VII. c. xxvj.* s'aſſied ſur un ſiege élevé, & ayant couché l'enfant ſur le dos, lui met d'abord ſes cuiſſes ſur les genoux ; enſuite lui ayant plié les jambes, il les lui fait écarter avec ſoin, lui place les mains ſur ſes jarrets, les lui fait étendre de toutes ſes forces, & en même tems les aſſujettit lui-même en cette ſituation ; ſi néanmoins le malade eſt trop vigoureux pour être contenu par une ſeule perſonne, deux hommes robuſtes s'aſſeyent ſur deux ſieges joints enſemble, & tellement attachés qu'ils ne puiſſent s'écarter. Alors le malade eſt ſitué de la même maniere que je viens de le dire, ſur les genoux de ces deux hommes, dont l'un lui écarte la jambe gauche, & l'autre la droite, ſelon qu'ils ſont placés, tandis que lui-même embraſſe fortement ſes jarrêts.

Mais ſoit qu'il n'y ait qu'un homme qui tienne le malade, ou que deux faſſent cette même fonction, les épaules du malade ſont ſoutenues par leur poitrine, ce qui fait que la partie d'entre les îles qui eſt au-deſſus du pubis eſt tendue ſans aucunes rides, & que la veſſie occupant pour-lors un moindre eſpace, on peut ſaiſir la pierre avec plus de facilité ; de plus, on place encore à droite & à gauche deux hommes vigoureux, qui ſoutiennent & empêchent de chanceler celui ou ceux qui tiennent l'enfant. Enſuite l'opérateur, de qui les ongles ſont bien coupés, introduit dans l'anus du malade le plus doucement qu'il lui eſt poſſible l'index & le doigt du milieu de la main gauche, après les avoir trempés dans l'huile, tandis qu'il applique légerement les doigts de la main droite ſur la région hypogaſtrique, de peur que les doigts venant à heurter violemment la pierre, la veſſie ne ſe trouvât bleſſée. Mais il ne s'agit pas ici, comme dans la plûpart des autres opérations, de travailler avec promptitude, il faut principalement s'attacher à opérer avec ſûreté ; car lorſque la veſſie eſt une fois bleſſée, il s'enſuit ſouvent des tiraillemens & diſtenſions des nerfs qui mettent les malades en danger de mort. D'abord il faut chercher la pierre vers le col de la veſſie ; & lorſqu'elle s'y trouve, l'opération en eſt moins laborieuſe. C'eſt ce qui m'a fait dire qu'il ne falloit en venir à l'opération, que lorſqu'on eſt aſſuré par des ſignes certains que la pierre eſt ainſi placée ; mais ſi la pierre ne ſe trouve pas vers le col de la veſſie, ou qu'elle ſoit placée plus avant, il faut d'un côté paſſer les doigts de la main gauche juſqu'au fond de la veſſie, tandis que la main droite continue d'appuyer ſur l'hypogaſtre juſqu'à ce que la pierre y ſoit parvenue. La pierre une fois trouvée, ce qui ne peut manquer d'arriver en ſuivant la méthode preſcrite, il faut la faire deſcendre avec d'autant plus de précaution, qu'elle eſt plus ou moins petite, ou plus ou moins polie, de peur qu'elle n'échappe, & qu'on ne ſoit obligé de trop fatiguer la veſſie ; c'eſt pourquoi la main droite poſée au-delà de la pierre s'oppoſe toujours à ſon retour en arriere, pendant que les deux doigts de la main gauche la pouſſent en-bas, juſqu'à ce qu'elle ſoit arrivée au col de la veſſie, vers lequel, ſi la pierre eſt de figure oblongue, elle doit être pouſſée, de façon qu'elle ne ſorte point par l'une de ſes extrémités ; ſi elle eſt plate, de maniere qu'elle ſorte tranſverſalement ; la quarrée doit être placée ſur deux de ſes angles, & celle qui eſt plus groſſe par un de ſes bouts, doit ſortir par celle de ſes extrémités qui eſt la moins conſidérable ; à l'égard de la pierre de figure ronde, on ſait qu'il importe peu de quelle maniere elle ſe préſente ; ſi néanmoins elle ſe trouvoit plus polie par une de ſes parties, cette partie la plus liſſe doit paſſer la premiere.

Lorſque la pierre eſt une fois deſcendue au col de la veſſie, il faut faire à la peau vers l'anus une inciſion en forme de croiſſant qui pénetre juſqu'au col de la veſſie, & dont les extrémités regardent un peu les cuiſſes ; enſuite il faut encore faire dans la partie la plus étroite de cette premiere ouverture & ſous la peau une ſeconde inciſion tranſverſale qui ouvre le col de la veſſie, juſqu'à ce que le conduit de l'urine ſoit aſſez dilaté, pour que la grandeur de la plaie ſurpaſſe celle de la pierre, car ceux qui par la crainte de la fiſtule, que les Grecs appellent συρριγδα, ne font qu'une petite ouverture, tombent, & même avec plus de danger, dans l'inconvénient qu'ils prétendent éviter, parce que la pierre venant à être tirée avec violence, elle ſe fait elle-même le chemin qu'on ne lui a pas fait ſuffiſant, & il y a même d'autant plus à craindre, ſuivant la figure & les aſperités de la pierre : de là peuvent naître en effet des hémorragies & des tiraillemens & diviſions dans les nerfs ; & ſi le malade eſt aſſez heureux pour échapper à la mort, il lui reſte une fiſtule qui eſt beaucoup plus conſidérable par le déchirement du col, qu'elle ne l'auroit été ſi on y avoit fait une inciſion ſuffiſante.

L'ouverture une fois faite, on découvre la pierre dont le corps & la figure ſont ſouvent très-différens ; c'eſt pourquoi ſi elle eſt petite, on la pouſſe d'un côté avec les doigts, tandis qu'on l'attire de l'autre. Mais ſi elle ſe trouve d'un volume conſidérable, il faut introduire par-deſſus la partie ſupérieure un crochet fait exprès pour cela : ce crochet eſt mince en ſon extrémité, & figuré en eſpece de demi-cercle, applati & mouſſe, poli du côté qui touche les parois de la plaie, & inégal de celui qui ſaiſit la pierre : dès qu'on l'a introduit, il faut l'incliner à droit & à gauche pour mieux ſaiſir la pierre & s'en rendre le maître, parce que dans le même inſtant qu'on l'a bien ſaiſie, on penche auſſi-tôt le crochet : il eſt néceſſaire de prendre toutes ces précautions, de peur qu'en voulant retirer le crochet, la pierre ne s'échappe au-dedans, & que l'inſtrument ne heurte contre les levres de la plaie, ce qui ſeroit cauſe des inconvéniens dont j'ai déjà parlé.

Quand on eſt ſûr qu'on tient ſuffiſamment la pierre, il faut faire preſque en même tems trois mouvemens, deux ſur les côtés & un en-devant, mais les faire doucement, de façon que la pierre ſoit d'abord amenée peu-à-peu en-devant; enſuite il faut élever l'extrémité du crochet, afin que l'inſtrument ſoit plus engagé ſous la pierre, & la faſſe ſortir avec plus de facilité; que s'il arrive qu'on ne puiſſe pas ſaiſir commodément la pierre par ſa partie ſupérieure, on la prendra par ſa partie latérale, ſi on y trouve plus de facilité; voilà la maniere la plus ſimple de faire l'opération.

Celſe dit plus loin, que Mege imagina un inſtrument droit, dont le dos étoit large, le tranchant demi-circulaire & bien affilé; il le prenoit entre l'index & le doigt du milieu, en mettant le pouce par-deſſus, & le conduiſoit de façon qu'il coupoit d'un ſeul coup tout ce qui faiſoit faillie ſur la pierre.

Telle eſt la deſcription que Celſe fait de la lithotomie. Tous les auteurs qui l'ont ſuivi, n'ont preſque fait que le copier. Gui de Chauliac donna aſſez de réputation à cette méthode, pour qu'elle en prît le nom; & c'eſt à elle que l'art a été borné juſqu'au commencement du xvj. ſiecle. Elle ne peut être pratiquée que ſur des petits ſujets, & la chirurgie étoit abſolument ſans reſſource pour les grands, à-moins que la pierre ne fût engagée dans le col de la veſſie; car hors cette circonſtance, il n'eſt pas poſſible d'atteindre la pierre avec les doigts, & de la fixer au périnée.

C'eſt cette opération à laquelle on a donné depuis le nom de *petit appareil*. On appelle encore ainſi l'inciſion qu'on fait ſur la pierre engagée dans l'uretre. Pour la pratiquer on tire un peu la peau de côté; on inciſe la peau, & le canal de l'uretre dans toute l'étendue de la pierre; on la tire avec le bout d'une ſonde, ou une petite curette. La peau reprenant ſa ſituation naturelle, couvre l'ouverture qu'on a faite à l'uretre, & empêche que l'urine ne ſorte par la plaie, qui très-ſouvent eſt guerie en vingt-quatre heures.

Du grand appareil. La méthode de Celſe étoit une méthode imparfaite à pluſieurs égards: les grands ſujets attaqués de la pierre étoient abandonnés aux tourmens & au déſeſpoir. Le petit appareil étoit la reſſource des ſeuls enfans; encore cette opération ſe faiſoit ridiculement. Gui de Chauliac preſcrivoit la précaution de faire ſauter le malade, pour que la pierre ſe précipitât vers les parties inférieures. On fouilloit ſans lumiere dans la veſſie, on n'avoit aucun égard à la ſtructure & à la poſition des parties que le fer intéreſſoit. Enfin on chercha des regles pour conduire les inſtrumens avec certitude; Germain Collot tenta le premier une opération nouvelle qu'il imagina. Cette tentative entrepriſe avec une hardieſſe éclairée, donna les plus grandes eſpérances; le malade qui en fut le ſujet fut parfaitement gueri en moins de 15 jours, comme nous l'avons dit au commencement de cet article.

Cette opération, malgré de ſi heureux commencemens, eſt reſtée long-tems dans l'oubli. Jean des Romains rechercha la route qu'on pouvoit ouvrir à la pierre, & enfin par ſes travaux l'art de la tirer dans tous les âges devint un art éclairé. Marianus Sanctus ſon diſciple, publia cette méthode en 1524. Elle a ſouffert en différens tems & chez différentes nations des changemens notables en pluſieurs points, & principalement dans l'uſage des inſtrumens.

Pour la pratiquer, on fait ſituer le malade convenablement. *Voyez* LIENS. On lui paſſe un cacheter dans la veſſie, ſur lequel on fait avec un lithotome à lancette, une inciſion commune à la peau & à l'uretre, avec les précautions que nous avons preſcrites en parlant de l'opération de la boutonniere; laquelle ne differe point de l'ancienne méthode de faire le grand appareil pour l'extraction de la pierre.

Les bornes de cette inciſion expoſoient les malades, pour peu que leurs pierres euſſent de volume, à des contuſions & à des déchiremens dont les ſuites étoient preſque toujours fâcheuſes; après l'inciſion, on mettoit le conducteur mâle dans la cannelure de la ſonde, & on le pouſſoit juſque dans la veſſie. On gliſſoit un dilatatoire ſur le conducteur, afin d'écarter tout le paſſage; on retiroit le dilatatoire pour placer le conducteur femelle, & à la faveur de ces deux inſtrumens on portoit une tenette dans la veſſie pour tirer la pierre.

Toutes ces précautions ne mettoient point à l'abri du déchirement & de la contuſion du col de la veſſie. On tentit la néceſſité d'etendre davantage l'ouverture vers cette partie. C'eſt cette coupe à laquelle on a donné le nom de *coup de maître*: elle a donné lieu à la variation des lithotomes, comme nous l'avons expliqué à cet article. *Voyez* LITHOTOME.

M. Maréchal a ſupprime le dilatatoire; il ſuppléa à ſon uſage par l'écartement des branches de la tenette, lorſqu'elle eſt introduite dans la veſſie. Il trouva de même qu'il étoit moins embarraſſant de ſe ſervir du gorgeret que des conducteurs, & il abandonna totalement ceux-ci. *Voyez* GORGERET.

Quelque perfection qu'on ait tâché de donner à cette opération, elle a des défauts eſſentiels: la diviſion forcée d'une portion de l'uretre, du col de la veſſie, & de ſon orifice, la contuſion des proſtates, leur ſéparation du col de la veſſie, comme ſi elles euſſent été diſſéquées, ſont des marques du délabrement qui ſuit néceſſairement cette opération. Si la pierre eſt groſſe, & que le malade ait eu le bonheur d'échapper aux accidens primitifs de l'opération, il reſte le plus ſouvent incommodé d'une incontinence d'urine, & ſouvent de ſiſtules. La conſidération de ces inconvéniens & du danger abſolu de cette méthode, a fait recouvrir au haut appareil, ou taille hypogaſtrique, opération au moyen de laquelle on tire la pierre hors de la veſſie par une inciſion que l'on fait à ſon fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au-deſſus de l'os pubis. On doit cette méthode à Franco, chirurgien provençal. *Voyez* HAUT APPAREIL.

Corrections du grand appareil, connu ſous le nom d'appareil latéral. Le grand appareil, tel que nous l'avons décrit, conſiſte à faire une inciſion au périnée parallellement & à côté du raphé cette inciſion, comme nous l'avons dit, a été étendue inférieurement du côté du col de la veſſie par une coupe interne. Pour la faire cette coupe interne, ſans riſque de couper le rectum, on a diminué la largeur du lithotome, on l'a même échancré, pour que le tranchant ſupérieur pût gliſſer dans la cannelure de la ſonde, en s'ajutant à ſa convexité. *Voyez* LITHOTOME. Toutes ces précautions, & l'attention tant recommandée de ne point faire violemment l'extraction de la pierre, & d'en préparer le paſſage par des dilatations lentes au moyen de l'écartement des branches des tenettes, précédé de l'introduction du doigt trempé dans l'huile roſat tiede, & coulé dans la gouttiere du gorgeret, toutes ces précautions & ces attentions ne mettent point à l'abri des accidens que nous avons rapportés. Il n'eſt pas poſſible d'ouvrir à toutes les pierres un paſſage qui leur ſoit proportionné, & l'on ne peut éviter un délabrement fâcheux, pour peu que la pierre ait de volume, parce qu'on eſt obligé de la tirer par la partie la plus étroite de l'angle que forment les os pubis par leur réunion. On eſt même fort borné pour l'inciſion des tégumens; on ne peut la porter en-bas à cauſe du rectum; & ſi on coupe trop haut, la peau des bourſes qu'on a été obligé de tirer vers l'os pubis, ſe remettant dans ſa ſituation naturelle, recouvre toute la partie ſupérieure de l'inci-

ſion de l'uretre, ce qui donne lieu à l'infiltration de l'urine & de la matiere de la ſuppuration dans le tiſſu graiſſeux du ſcrotum, ſource des abſcès qui ſurviennent fréquemment à cette méthode, & dont on accuſe, ſouvent mal-à-propos, celui qui a trouſſé les bourſes.

On évite ces inconvéniens en faiſant une inciſion oblique qui commence un peu au-deſſus de l'endroit où finit celle du grand appareil décrit, & qui ſe porte vers la tubéroſité de l'iſchion. C'eſt à cette coupe oblique & plus inférieure que celle du grand appareil ordinaire, que les modernes ont donné le nom d'*appareil latéral*. Mais doit-on donner ce nom à une méthode qui ne permet l'entrée de la veſſie qu'en ouvrant l'uretre & le col de cet organe ? La taille de frere Jacques n'étoit que le grand appareil ; ſon peu de lumieres en anatomie, ſur-tout dans les premiers tems, permet de croire qu'il n'étoit que l'imitateur d'un homme plus éclairé que lui, à qui il avoit vu pratiquer cette opération qu'on croyoit nouvelle. On lit dans Fabricius Hildanus, *lib. de lithotom. veſicæ*, que l'inciſion de la *taille* au grand appareil ſe doit faire obliquement, *ab oſſe pubis verſus coxam ſiniſtram*. La pratique de notre opération au grand appareil étoit défectueuſe ; c'étoit un des effets de la décadence de la chirurgie par l'état d'aviliſſement où elle avoit été plongée quarante ans auparavant que frere Jacques ſe fît connoître en France. *Voyez* le *mot* CHIRURGIEN.

De l'opération de frere Jacques. Frere Jacques étoit une eſpece de moine originaire de Franche-Comté, qui vint à Paris en 1697. Il s'annonça comme poſſeſſeur d'un nouveau ſecret pour la guériſon de la pierre. Il fit voir aux magiſtrats une quantité de certificats qui atteſtoient ſon adreſſe à opérer. Il obtint la permiſſion de faire des eſſais de ſa méthode à l'hôtel-Dieu ſur des cadavres, ſous les yeux des chirurgiens & des médecins de cet hôpital. M. Mery, qui en étoit alors chirurgien major, fut pareillement chargé par M. le premier préſident d'examiner les épreuves de frere Jacques, & de lui en faire ſon rapport.

M. Mery dit que « frere Jacques ayant introduit » dans la veſſie une ſonde ſolide, exactement ronde, » ſans rainure, & d'une figure différente de celles » des ſondes dont ſe ſervent ceux qui taillent ſuivant l'ancienne méthode, il prit un biſtouri ſemblable à ceux dont on ſe ſert ordinairement, mais » plus long, avec lequel il fit une inciſion au côté » gauche & interne de la tubéroſité de l'iſchium, & » coupant obliquement de bas en haut, en profondant, il trancha tout ce qui ſe trouva de parties » depuis la tubéroſité de l'iſchium juſqu'à ſa ſonde » qu'il ne retira point. Son inciſion étant faite, il » pouſſa ſon doigt, par la plaie, dans la veſſie, pour » reconnoître la pierre. Et après avoir remarqué ſa » ſituation, il introduiſit dans la veſſie un inſtrument (qui avoit à-peu-près la figure d'un fer à » polir de relieur) pour dilater la plaie, & rendre » par ce moyen la ſortie de la pierre plus facile ſur » ce dilatatoire qu'il appelloit ſon *conducteur*, il » potiſſa une tenette dans la veſſie, & retira auſſitôt ce conducteur ; & après avoir cherché & chargé » la pierre, il retira la ſonde de l'uretre, & enſuite ſa » tenette avec la pierre de la veſſie par la plaie, ce » qu'il fit avec beaucoup de facilité, quoique la pierre » fût à-peu-près de la groſſeur d'un œuf de poule.

» Cette opération étant faite, je diſſéquai, continue M. Méry, en préſence de MM. les médecins & » chirurgiens de l'hôtel-Dieu, les parties qui avoient » été coupées. Par la diſſection que j'en fis, & en » les comparant avec les mêmes parties oppoſées » que je diſſéquai auſſi, nous remarquâmes que frere » Jacques avoit d'abord coupé des graiſſes environ » un pouce & demi d'épaiſſeur, qu'il avoit enſuite » conduit ſon ſcalpel entre le muſcle érecteur & acélérateur gauche ſans les bleſſer, & qu'il avoit » enfin coupé le col de la veſſie dans toute ſa longueur par le côté, à environ demi-pouce du corps » même de la veſſie.

Sur ce rapport on permit à frere Jacques de faire ſon opération ſur les vivans. Il tailla environ cinquante perſonnes ; mais le ſuccès ne répondit pas à ce qu'on en attendoit ; on fit de nouveau l'examen des parties bleſſées, & on reconnut que les unes étoient tantôt intéreſſées, & tantôt les autres, en ſorte qu'on peut dire de frere Jacques qu'il n'avoit point de méthode ; car une méthode de tailler doit être une maniere de tailler ſuivant une regle toujours conſtante, au moyen de laquelle on entame les mêmes parties toutes les fois. Ce ſont les termes de M. Morand, dans ſes *Recherches ſur l'opération latérale* inſérées dans les *Mém. de l'ac. royale des Scienc. ann. 1731*. Frere Jacques n'avoit donc point de méthode : il entamoit la veſſie, tantôt dans ſon col tantôt dans ſon corps ; il ſéparoit quelquefois le col du corps ; ſouvent il traverſoit la veſſie, & l'ouvroit en deux endroits ; enfin il intéreſſoit l'inteſtin rectum qui ne doit point être touché dans cette opération, *&c.*

M. Méry publia en 1700 un traité ſous le titre d'*Obſervations ſur la maniere de* tailler *dans les deux ſexes pour l'extraction de la pierre*, pratiquée par frere Jacques. L'auteur releve vivement toutes les fautes commiſes par le nouveau lithotomiſte, en donnant des louanges à ſa fermeté inébranlable dans l'opération.

Frere Jacques profita de la critique de M. Mery & des conſeils qui lui furent donnés par MM. Fagon & Felix, premiers médecin & chirurgien du roi. La principale cauſe des déſordres de l'opération venoit du défaut de guide. Frere Jacques opéroit ſur une ſonde cylindrique ; mais lorſqu'il eut fait uſage de la ſonde cannelée, il pratiqua ſon opération avec beaucoup de ſuccès. On a de lui un écrit intitulé, *Nouvelle méthode de tailler*, munie des approbations des médecins & des chirurgiens de la cour, qui lui virent faire à Verſailles trente-huit opérations ſans perdre un ſeul de ſes malades. Frere Jacques y reproche à MM. Mery & Saviard de l'avoir décrié comme ſectateur d'un nommé *Raoulx* qui étoit un fripon, de n'avoir pas aſſez examiné par eux-mêmes, & d'avoir écrit contre lui ſur des ouï-dires, par plaiſir de blâmer l'opérateur & l'opération.

M. Raw, fameux profeſſeur en Anatomie & en Chirurgie à Leyde, vit opérer frere Jacques, & pratiqua enſuite l'opération de la *taille* avec un ſuccès étonnant ; mais il ne publia rien là-deſſus. M. Albinus a donné un détail circonſtancié de tout ce qui regarde l'opération de M. Raw ſon prédéceſſeur. Il prétend qu'il avoit perfectionné la *taille* du frere Jacques, & qu'il coupoit le corps même de la veſſie au-delà des proſtates. Mais en ſuivant la deſcription de M. Albinus, & ſe ſervant de la ſonde de M. Raw, on voit qu'il eſt impoſſible de couper le corps de la veſſie ſans toucher aux proſtates, à ſon col & à l'uretre, & on penſe que M. Albinus s'eſt mépris ſur la méthode de M. Raw dont nous ignorons abſolument les particularités, autres que les ſuccès extraordinaires dont elle étoit ſuivie.

Opération de Cheſelden. La diſſertation de M. Albimes ſur la *taille* de Raw, excita l'émulation des chirurgiens, & les porta à faire des expériences propres à les conduire à la perfection annoncée dans cet ouvrage.

M. Cheſelden fit les premieres tentatives ; il rencontra en ſuivant ponctuellement la deſcription de M. Albinus, des inconvéniens qui le conduiſirent à une nouvelle opération ; voici la méthode de la pratiquer.

On fait situer le malade à l'ordinaire: on introduit un cacheter dans la vessie par l'uretre : on couche le manche de la sonde sur l'aine droite du malade, où, un aide qui doit être très-adroit & très-attentif, la tient assujettie d'une seule main, pendant que de l'autre il soutient les bourses ; par cette situation de la sonde, l'uretre est collé & soutenu contre la simphyse des os pubis, ce qui l'éloigne du rectum autant qu'il est possible de le faire, & la cannelure de la sonde regarde l'intervalle qui est entre l'anus & la tubérosité de l'ischion.

L'opérateur prend un lithotome particulier (*Pl. VIII. fig. 3.*), avec lequel il fait une très-grande incision à la peau & à la graisse, commençant à côté du *raphé*, un peu au-dessus de l'endroit où finit la section dans le grand appareil ordinaire, & finissant un peu au-dessous de l'*anus*, entre cette partie & la tubérosité de l'ischion. Cette incision doit être poussée profondément entre les muscles, jusqu'à ce qu'on puisse sentir la glande prostate : alors on cherche l'endroit de la sonde, & l'ayant fixée où il faut, supposé qu'elle eût glissé, on tourne en-haut le tranchant du bistouri : comme la main gauche de l'opérateur n'est pas occupée à tenir la sonde, le doigt index de cette main étant introduit dans la plaie, reconnoit la cannelure de la sonde, & sert à y conduire surement la pointe du lithotome, & en le poussant de bas en haut, entre les muscles érecteur & accélérateur, on coupe toute la longueur des prostates de dedans en dehors, poussant en même-tems le rectum en-bas, avec un ou deux doigts de la main gauche ; par ces précautions on évite toujours de blesser l'intestin : l'opération se termine de la maniere ordinaire, par l'introduction du gorgeret sur la cannelure de la sonde, & par celle des tenettes sur la gouttiere du gorgeret.

Cette opération a l'avantage d'ouvrir une voie suffisante pour l'extraction des pierres, par la partie la plus large de l'ouverture de l'angle des os pubis, & on est sûr de ne point intéresser le rectum. Toutes les parties qu'on déchire & qu'on meurtrit dans le grand appareil ordinaire, sont coupées dans l'opération de Chesselden ; & c'est un principe reçu que la section des parties est plus avantageuse que leur déchirement, sur-tout lorsque ce déchirement est accompagné de contusion.

M. Chesselden pratiquoit cette opération en Angleterre avec de grands succès ; il avoit abandonné le haut appareil pour cette nouvelle façon de *tailler*, dont M. Douglass donna la description; mais les maîtres de l'art ne la jugerent point suffisamment détaillée, pour savoir en quoi consistoit positivement la nouvelle méthode. M. Morand voulut s'assurer des choses par lui-même, il passa en Angleterre, & vit opérer M. Chesselden ; il lui promit de ne rien publier de cette opération, avant la description que l'auteur se proposoit de communiquer à l'académie royale des Sciences. *Voyez* les *recherches sur l'appareil latéral ;* mém. de l'acad. des Sciences, année 1731.

Pendant le voyage de M. Morand à Londres, M. de Garengeot, & M. Perchet, premier chirurgien du roi des deux Siciles, qui gagnoit alors sa maitrise à l'hôpital de la Charité, firent dans cet hôpital plusieurs tentatives sur des cadavres : guidés par les fautes de frere Jacques, & par les observations de M. Mery, ils parvinrent à faire le grand appareil obliquement, entre les muscles erecteur & accélérateur gauches, & à inciser intérieurement le col de la vessie & un peu de son corps. M. Perchet, après bien des expériences, pratiqua cette opération avec réussite. *Voyez* ce détail dans le *traité des opérations*, par M. de Garengeot, *sec. édit. tom II.*

L'opération de la *taille* étoit, comme on voit, l'objet des recherches des grands maîtres de l'art. Feu M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, aussi distingué par ses grandes connoissances que par la place qu'il occupoit, fut consulté de toutes parts sur la matiere en question. Les chirurgiens lui rendoient compte de leurs travaux, & demandoient qu'il les éclairât de ses conseils ; les magistrats des villes du royaume où il y avoit, ou bien où l'on vouloit avoir des lithotomistes pensionnés pour exercer l'opération, & y pour former des éleves, écrivoient au chef de la chirurgie, pour qu'il décidât quelle étoit la meilleure méthode de *tailler*. Il travailla en conséquence à la description d'une méthode où l'on incise les mêmes parties que dans l'opération de M. Chesselden, mais par un procédé différent. L'opérateur, entre autres choses, tient lui-même le manche de la sonde ; ce que M. Chesselden fait faire à un aide, & qui, selon quelques auteurs, est un inconvénient, parce que la position juste de la sonde, fait toute la sûreté de l'opération ; un aide mal adroit, ou plus attentif à ce que fait l'opérateur qu'à ce dont il est chargé, peut donc faire manquer la route que l'on doit tenir. Je vais donner ici la description dont M. de la Peyronie est auteur, parce qu'elle est faite avec beaucoup de précision, & qu'elle n'a jamais été imprimée.

Opération de M. de la Peyronie. « Il faut situer le » malade sur une table, le lier, & le faire tenir à » l'ordinaire, le couchant un peu plus sur le dos que » dans le grand appareil ; dans cette situation, la » partie inférieure du périnée, sur laquelle on doit » opérer, se présentant mieux, on opere avec plus » de facilité ; la sonde cannelée doit être d'acier ; on » l'introduit dans la vessie (*voyez* CACHETERISME), » & ensuite l'aide qui est chargé de trousser, assujet- » tit avec le creux de la main droite, tout le paquet » des bourses, qu'il range sans le blesser, vers l'aine » droite : il étendra le doigt indicateur de la même » main, le long du raphé sur toute la longueur du » muscle accélérateur gauche, qu'il cache tout en- » tier sous le doigt, il ne découvre tout-au-plus » qu'une très-petite portion latérale gauche de ce » muscle.

» Cet aide couche le doigt indicateur de la main » gauche, à trois ou quatre lignes de l'indicateur » droit, sur le muscle érecteur gauche, & le cou- » vre entierement aussi, suivant sa direction ; enfin » ce même aide étendra autant qu'il pourra la peau » qui se trouve entre ses deux doigts indicateurs, » en faisant effort comme pour les écarter l'un de » l'autre.

» L'opérateur panche vers l'aine droite la tête de » la sonde, qu'il tient de la main gauche : alors la » partie convexe de la courbure de la sonde, où est » la rainure, s'applique à gauche sur toutes les par- » ties où l'on doit opérer ; car premierement elle » répond à la partie latérale gauche du bulbe, qui est » le premier endroit où le canal de l'uretre sera ou- » vert, ensuite à la partie latérale gauche de la por- » tion membraneuse de l'uretre ; enfin à la prostate » du même côté, & l'extrémité de la sonde s'étend » dans la cavité de la vessie, environ à deux ou trois » lignes au-delà de son col ; cette courbure de la son- » de ainsi placée, fait extérieurement entre les deux » doigts de l'aide, une petite éminence à la peau, » dont l'endroit le plus saillant répond à-peu-près au » bulbe, qui est le lieu par où l'on commencera » l'incision.

» Pendant que l'opérateur tient de la main gauche » la sonde assujettie en cet état, il s'assure au juste, » avec l'indicateur de la main droite, du point le » plus saillant de la convexité de la sonde, lequel » doit répondre à la partie inférieure latérale gau- » che du bulbe de l'uretre. Il coupe ensuite avec son » bistouri la peau qui couvre cette portion du bulbe,

» & il continue son incision de la longueur de deux » ou trois travers de doigts, ou davantage, selon la » grandeur du sujet, en suivant toujours le milieu » de l'intervalle qui se trouve entre les doigts indi- » cateurs de l'aide; cette incision coupe seulement la » peau & la graisse, car pour les muscles, il n'y a » tout au plus que l'accélérateur qui puisse être ef- » fleuré dans sa partie latérale gauche.

» Après cette incision, les parties du conduit qui » sont poussées par la courbure de la sonde, forment » dans l'endroit où la peau & les graisses sont cou- » pées, une bosse fort sensible, sur-tout vers la par- » tie inférieure latérale gauche du bulbe. Il faut com- » mencer alors par couper cette partie; pour cet ef- » fet on porte la pointe du bistouri au point le plus » éminent de cet endroit qui fait bosse, on pénetre » jusque dans la cannelure de la sonde, que l'on tient » toujours bien assujettie, & l'on coupe la partie » latérale gauche du bulbe; on continue de glisser la » pointe du bistouri le long de la cannelure, on cou- » pe tout de suite la partie membraneuse de l'uretre, » le muscle transversal gauche, & la bande tendi- » neuse située derriere ce muscle: on coupe enfin la » prostate gauche & le bourelet de la vessie: la pros- » tate se trouve coupée dans une épaisseur de deux » ou trois lignes, & environ deux lignes à côté du » verumontanum.

» Après cette derniere incision, on fait tenir le » manche du bistouri par l'aide, avant de retirer la » pointe dudit bistouri hors de la cannelure de la son- » de, le chirurgien prend le gorgeret avec sa main » droite, & le conduit, à la faveur de la lame du bis- » touri, dans cette cannelure; lorsqu'il y est placé, » l'aide retire le bistouri, afin que l'opérateur puis- » se glisser ce conducteur, le long de la rainure » qu'il ne doit jamais abandonner jusqu'à ce qu'il » soit arrivé dans la vessie; dès qu'il y est, il retire » la sonde; il prend ensuite le manche du gorgeret » de la main gauche, & le baisse doucement vers le » fondement, pour glisser le long de ce conducteur » le doigt indice de la main droite, graissé d'huile: » on écartera peu-à-peu avec ce doigt, sans secouf- » ses, les levres de l'incision, jusque dans la vessie, » afin de dilater l'ouverture que l'on a faite, & de » détruire les brides s'il s'y en trouve, & même de » les couper s'il y en avoit quelqu'une qui résistât au » doigt, ou qui empêchât de l'introduire facilement. » Il sera aisé de les couper avec un bistouri ordinai- » re, conduit sur ce doigt, ou bien le long de la rai- » nure du conducteur; outre tous ces avantages que » l'on retire de l'introduction du doigt dans la ves- » sie, on a souvent celui de toucher la pierre, de » s'assurer du lieu où elle est située, de sa figure, de » son volume, & de la maniere la plus facile de la » charger, & la plus avantageuse pour la tirer: on » peut d'ailleurs s'assurer de son adhérences'il y en a.

» Après avoir ainsi préparé les voies, on introduit » aisément la tenette à la faveur du gorgeret; on tou- » che la pierre avec la tenette, que l'on ouvre & que » l'on tourne ensuite de façon qu'une des serres passe » dessous la pierre & l'embrasse en maniere de cuil- » lere; on la charge, & on la tire doucement & sans » effort.

» L'opération faite selon cette méthode n'est su- » jette à aucune variation. On coupe toujours les » mêmes parties; ce qu'on incise, ce qu'on divise ou » écarte avec le doigt ou les instrumens, n'est sus- » ceptible par lui-même d'aucun accident fâcheux. » La seule artere qu'on peut ouvrir, est une branche » de la honteuse interne qui se distribue dans le bulbe » de l'uretre. Elle se trouve rarement sur la route de » l'incision; quand même on ouvriroit cette artere, » l'inconvénient ne seroit pas grand; elle n'est pas » considérable, elle se retire dans les graisses, & ta- » rit ordinairement sans secours. Si elle s'opiniâtre à » fournir, il est facile d'en arrêter le sang par la com- » pression. S'il y a des fragmens, ou une seconde ou » troisieme pierre dans la vessie, on se conduit com- » me on a fait pour la premiere pierre.

» Les instrumens pour faire cette opération sont;

» 1°. La sonde canelée, qui est la même que dans » le grand appareil ordinaire. *Voyez* CACHETER. » Cependant elle satisferoit mieux aux vues de cette » méthode, si elle étoit un peu plus convexe, & que » le bec fût plus long de deux lignes ou environ que » les sondes ordinaires.

2°. » Il faut un bistouri (*voyez* LITHOTOME.), » dont le tranchant soit large environ de quatre ou » cinq lignes, & long environ de neuf ou dix, & » que la pointe soit courte. Le manche doit être fixé » à la lame; s'il est mobile, on l'assujettira à l'ordi- » naire, avec une bandelette.

3°. » Le gorgeret, comme pour l'opération ordi- » naire. (*Voyez* GORGERET).

4°. » On a besoin de tenettes de toutes especes, » pour employer celle qui paroîtra la plus convena- » ble à chaque opération en particulier ».

Toutes ces différentes manieres de pratiquer la *taille* au périnée, ont été imaginées dans la vue d'ouvrir un passage suffisant aux pierres qui ont un volume plus que médiocre, & d'éviter les contusions inévitables dans l'opération du grand appareil tel qu'on le pratiquoit avant frere Jacques. Malgré ces perfections, il faut avouer qu'il n'est pas possible de faire, par l'uretre & par le col de la vessie, une ouverture proportionnée au volume des grosses pierres, c'est-à-dire, une ouverture qui mette à l'abri de meurtrissures & de déchiremens violens. On n'exagere point en disant que depuis vingt ans cent chirurgiens plus ou moins versés dans l'opération de la *taille*, ont imaginé des instrumens particuliers pour inciser le col de la vessie avec les prostates, des bistouris lithotomes, des gorgerets à lames tranchantes, qui agissent par des méchaniques différentes; mais quelqu'attention qu'on donne pour étendre ensuite par l'introduction du doigt & par l'écartement gradué des branches de la tenette la plaie du col de la vessie par de-là son orifice, on sent toujours beaucoup de résistance pour l'extraction d'une grosse pierre; sa sortie est difficile, la nature des parties s'y oppose: l'uretre est tissu de fibres aponévrotiques qui ne cedent pas aisément; leur déchirement sera d'autant plus douloureux & accompagné de meurtrissure, que les parties extérieures auront été plus ménagées; car plus l'incision extérieure sera étendue, moins il y aura de résistance, & plus l'extraction sera facile, sur-tout lorsqu'on aura coupé obliquement fort bas pour pouvoir tirer la pierre par la partie la plus large de l'ouverture de l'angle que les os pubis forment par leur réunion.

Les expériences qui nous ont procuré les différentes méthodes dont nous venons de parler, avoient pour objet d'ouvrir le corps même de la vessie. Tous les praticiens à qui nous en sommes redevables cherchoient à découvrir la route que l'on disoit avoir été tenue par M. Raw. On convenoit généralement qu'une pierre passeroit avec moins de difficulté entre des parties charnues, capables de prêter ou de se déchirer sans peine, qu'entre des parties aponévrotiques qui offroient beaucoup de résistance. Ce seroit sans contredit un avantage des plus grands, surtout dans le cas des pierres molles, qui, malgré toutes les attentions de l'opérateur, se brisent au passage par la résistance des parties; cet inconvénient oblige à reporter plusieurs fois les tenettes dans la vessie; on fatigue cet organe, & pour peu qu'il y ait de mauvaise disposition de la part du sujet,

les accidens qui ſurviennent cauſent ſouvent des déſordres irréparables.

C'eſt par toutes ces conſidérations qu'on déſiroit pouvoir mettre communément en uſage le haut appareil ; il met à l'abri des délabremens du col de la veſſie, d'où réſultent les fiſtules & les incontinences d'urine : dans cette méthode la pierre ne trouve à ſon paſſage que des parties d'une tiſſure aſſez lâche : l'inciſion des parties contenantes peut être ſuffiſamment étendue ; le corps de la veſſie ſouffre ſans réſiſtance une extenſion aſſez conſidérable, & une diviſion qui diſparoît preſque tout-à-fait auſſi-tôt que la pierre en eſt ſortie ; ce ſeroit donc la méthode de préférence, ſi certainees circonſtances que nous avons rapportées ne la rendoient ſouvent impraticable ; il y a même des cas où elle ſeroit poſſible ſans qu'on dût la mettre en uſage, comme lorſqu'il faut faire ſuppurer & mondifier une veſſie malade. Tout concourt donc à faire ſentir le prix d'une méthode par laquelle on ouvriroit le corps même de la veſſie par une inciſion au périnée, ſans intéreſſer le col de la veſſie ni l'uretre. Cette méthode a été trouvée par M. Foubert ; elle eſt le fruit des recherches qu'il a faites pour découvrir la maniere de tailler attribuée à M. Raw par M. Albinus.

La méthode de M. Foubert eſt la ſeule à laquelle on a pu donner légitimement le nom de *taille latérale*. Nous allons en donner la deſcription, d'après le mémoire communiqué par l'auteur à l'académie royale de Chirurgie, & qui eſt inſéré dans le premier volume des *recueils* de cette compagnie.

Opération de M. Foubert. La méthode de M. Foubert conſiſte à ouvrir un paſſage aux pierres, par l'endroit le plus large de l'angle que forment les os pubis, ſans intéreſſer le col de la veſſie ni l'uretre. Toutes les perfections qu'on a données au grand appareil, en procurant une ouverture plus grande que celle qu'on pratiquoit anciennement, tendoient à diminuer les inconvéniens de cette opération, parce qu'elles facilitent l'introduction des inſtrumens, & qu'elles épargnent une partie du déchirement que feroit la pierre ſi l'ouverture étoit moins étendue. Cependant il eſt toujours vrai qu'elles n'empêchent pas que les pierres un peu groſſes ne faſſent une dilacération fort conſidérable, & qu'elles ne remédient point à d'autres inconvéniens qui dépendent du lieu où l'on opere, qui eſt trop ſerré par l'angle que forment les os pubis, ce qui rend l'extraction de la pierre fort difficile, & occaſionne des contuſions qui ont ſouvent des ſuites fâcheuſes. D'ailleurs on ne peut éviter de couper ou de déchirer diverſes parties organiques qui accompagnent le col de la veſſie, comme un des muſcles accélérateurs, le vérumontanum, le proſtate, le col même de la veſſie & le conduit de l'urine. Le déchirement ou la ſection de ces parties, qui de plus ſont meurtries par la pierre, peuvent avoir beaucoup de part aux accidens qui arrivent à la ſuite de l'opération, & ſur-tout aux incontinences d'urine, & aux fiſtules incurables qui reſtent après ces opérations, comme nous l'avons dit plus haut.

La méthode de M. Foubert n'eſt point ſujette à ces inconvéniens. Il entre dans la veſſie par le lieu le plus favorable, en ouvrant cet organe à côté de ſon col & au-deſſus de l'uretere. On n'a dans cet endroit d'autres parties à couper que la peau, le tiſſu des graiſſes, le muſcle triangulaire, un peu du muſcle releveur de l'anus, un peu du ligament de l'angle du pubis & la veſſie. La *figure 3. de la Planche XIII.* repréſente le périnée, où eſt marquée la direction de l'inciſion extérieure, ſelon la méthode de M. Foubert. La *figure 4. de cette Planche* eſt une diſſection des muſcles du périnée, & montre l'endroit de la veſſie coupée par l'opération.

Pour pratiquer cette opération, il faut des inſtrumens particuliers. On pénetre dans la veſſie à-travers la peau & les graiſſes avec un long trocar dont la cannule eſt cannelée. (*Voyez* TROCAR.) La ponction de la veſſie eſt ou impoſſible ou dangereuſe, ſi ce viſcere ne contient pas une ſuffiante quantité d'urine. Ainſi cette opération ne convient pas à ceux qui ne gardent point du tout ce liquide. Les perſonnes fort graſſes ne ſont pas non plus dans le cas d'être taillées par cette méthode, parce que leur veſſie n'eſt pas ordinairement ſuſceptible d'une ſuffiſante extenſion, & qu'il y a de l'inconvénient à chercher la veſſie cachée profondément ſous l'épaiſſeur des graiſſes qui recouvrent la partie de cet organe qu'il faut inciſer. Dans les cas où la veſſie eſt capable de s'étendre ſuffiſamment & de retenir l'urine, on pratique la méthode de M. Foubert d'une maniere brillante. La difficulté de mettre la veſſie d'un pierreux dans l'état convenable à cette opération, n'a été ſurmontée qu'après bien des tentatives & des réflexions. M. Foubert eſſaya d'abord les injections : c'eſt à ce moyen qu'il eut recours pour dilater la veſſie du premier malade qu'il tailla en Mai 1731. Il remarqua qu'il étoit extrêmement difficile d'injecter la veſſie : car non-ſeulement l'injection fut fort douloureuſe au malade, mais elle ne ſe put faire même que fort imparfaitement, parce que la douleur l'engageoit à faire des mouvemens ou des efforts qui chaſſoient une grande partie de l'eau qu'on pouſſoit dans la veſſie. Dans un ſecond malade, M. Foubert s'étant apperçu, en le ſondant, que ſa veſſie étoit ſpatieuſe, & en ayant jugé encore plus ſûrement par la quantité d'urine qu'il rendoit à chaque fois qu'il piſſoit, il lui recommanda, la veille de l'opération, de retenir le lendemain matin ſes urines, ce qu'il fit facilement, M. Foubert l'ayant trouvé endormi lorſqu'il arriva pour le tailler.

La circonſtance avantageuſe d'une grande veſſie ſe trouve rarement dans ceux qui ont des pierres, ſur-tout lorſqu'elles ſont groſſes ; & c'eſt dans ce cas préciſément où il convient le plus de pratiquer la méthode dont nous parlons. L'auteur, conſulté par un malade dont la veſſie étoit fort étroite & qui rendoit avec beaucoup de douleur très-peu d'urine à-la-fois, crut que ſon opération ne pouvoit convenir dans ce cas. Il lui vint cependant en l'idée que s'il accoutumoit le malade à boire beaucoup, la quantité d'urine que formeroit cette boiſon pourroit dilater peu-à-peu la veſſie : cette tentative eut tout le ſuccès poſſible ; car non-ſeulement la veſſie parvint à contenir une quantité d'urine aſſez conſidérable pour permettre l'opération, mais de plus le malade ſentoit beaucoup moins de douleur en urinant.

M. Foubert eut recours au même expédient pour pouvoir *tailler* par ſa méthode un homme qui urinoit à tout inſtant & très-peu à-la-fois. Il commença à lui faire boire par verrées, de demi-heure en demi-heure, le matin une chopine de tiſane faite avec du chiendent, de la reglisſe & de la graine de lin. Il lui augmenta cette boiſon de jour en jour de demi-ſeptier, juſqu'à ce qu'il fût parvenu à deux pintes. On s'appercevoit chaque jour de la dilatation de la veſſie par la quantité d'urine que le malade rendoit à chaque fois. Au bout de huit jours, il en urinoit au-moins un verre & demi à-la-fois, & avec bien moins de douleur qu'auparavant.

Je me ſuis étendu ſur cette préparation, parce qu'elle eſt d'une grande utilité. En cherchant à étendre l'uſage de la méthode, M. Foubert a rendu un ſervice eſſentiel à toutes les autres, dont le ſuccès dépend très-ſouvent de l'état de la veſſie. Si cet organe eſt racorni, les inſtrumens qu'on y introduira le fatigueront, & pourront même le bleſſer, quoique conduits par les mains les plus habiles. J'ai éprouvé

plusieurs fois l'utilité de la préparation prescrite par M. Foubert ; elle doit passer en dogme, & être mise au rang des découvertes les plus avantageuses qu'on ait faites sur la *taille*, depuis cinquante ans qu'on travaille sans relâche dans toute l'Europe, à la perfection de cette opération.

Il ne suffit pas que la vessie soit capable de contenir une suffisante quantité d'urine, il faut qu'elle en contienne effectivement pour que l'on puisse *tailler* suivant la méthode de M. Foubert. Cet auteur a manqué quelquefois d'entrer dans la vessie avec le trocar dans des cas où il ne s'y trouva point d'urine, les malades ayant pissé un peu avant l'opération, sans en avoir donné avis. Pour se garantir de cet inconvénient, il a trouvé un moyen bien simple, par lequel on peut s'assurer du degré de plénitude de la vessie. On introduit un doigt dans l'anus, & avec la main appuyée sur l'hypogastre, on fait plusieurs mouvemens alternatifs, par lesquels on peut connoître exactement à-travers les membranes du rectum le volume ou la plénitude de la vessie. On s'apperceviot facilement, par cet examen, si la vessie n'étoit pas assez remplie d'urine ; alors on différeroit l'opération.

Pour s'assurer de la plénitude de la vessie, il y a encore un autre moyen très-facile & bien sûr. C'est qu'après avoir accoutumé les malades à boire plusieurs jours, jusqu'à ce que leur vessie soit parvenue à contenir un verre ou deux d'urine : il faut, le jour qu'on doit faire l'opération, que le malade boive le matin une ou deux pintes de sa tisane ordinaire, & attendre pour opérer que le besoin d'uriner le presse : dans ce moment, on appliquera le bandage de l'urètre pour retenir les urines (*Planche IX. fig. 6.*), & on fera sur le champ l'opération.

Elle exige différentes précautions : on doit être attentif, sur-tout dans les personnes âgées, à examiner la capacité du rectum, parce qu'il y a des sujets où cet intestin est extrêmement dilaté au-dessus du sphincter. Dans ce cas, on risqueroit non-seulement dans cette méthode, mais dans toutes les autres d'ouvrir le rectum, s'il se trouvoit rempli de matieres, alors il vaudroit mieux remettre l'opération & vuider l'intestin.

Cette précaution est d'ailleurs nécessaire pour que la vessie puisse, lorsqu'on la comprime, comme nous le dirons dans l'instant, affaisser le rectum & approcher davantage de l'os sacrum, afin d'être percée plus sûrement par le trocart à l'endroit qu'il convient : dans cette vue, il ne faut pas manquer la veille de l'opération de faire donner le soir un lavement au malade.

Pour pratiquer cette opération, on place le malade comme dans le grand appareil. *Voyez Planche XII. fig. 3 & 4.* Un aide releve les bourses de la main droite, & de la main gauche il comprime l'hypogastre avec une pelotte. *Voyez Planche XIII. fig. 3.* Le chirurgien introduit le doigt index de sa main gauche dans l'anus ; il pousse le rectum du côté de la fesse droite pour bander la peau du côté gauche à l'endroit où il doit opérer, & pour éloigner l'intestin du trajet de l'incision qu'il faut faire. Ensuite il cherche à-travers la peau & les chairs avec le doigt index de la main droite, la tubérosité de l'ischium & le bord de cet os depuis l'extrémité de cette tubérosité jusqu'à la naissance du scrotum. Dans les premieres épreuves sur les cadavres, M. Foubert marqua avec un crayon de pierre noire un peu mouillé par le bout, un point environ à deux lignes du bord de la tubérosité & environ à un pouce au-dessus de l'anus, abaissé & tiré du côté opposé par le doigt placé dans le fondement ; il marqua un autre point à quatorze ou quinze lignes plus haut que le premier, environ à deux lignes du raphé, & environ aussi à deux lignes du bord de l'os pubis. Il tira une ligne de l'un de ces points à l'autre pour marquer extérieurement le trajet de l'incision qu'il devoit faire, & qui devoit regner le long du muscle érecteur sans le toucher (*Planche XIII. fig. 4.*), & aller se terminer au bord de l'accélérateur. Ces mesures bien prises, la ligne qui devoit regler toute l'opération marquée avec exactitude, & le doigt toujours placé dans le fondement pour abaisser le rectum & le porter du côté droit, il prit son trocart de la main droite, il en plaça la pointe à l'extrémité inférieure de la ligne. La cannelure du trocart regardoit le scrotum : il enfonça cet instrument jusque dans le corps de la vessie, en le conduisant horisontalement sans l'incliner ni d'un côté ni d'autre ; il perça la vessie à quatre ou cinq lignes au-dessus de l'uretere, & à-peu-près à la même distance à côté du col de la vessie. La *figure 1. de la Planche XIV.* est une coupe latérale de l'hypogastre, qui représente la direction du trocart plongé dans la vessie.

Aussi-tôt qu'on a pénétré dans la capacité de ce viscere, on en est averti par la sortie de l'urine qui s'échappe par la cannelure du trocart ; alors on retire le doigt du fondement : on quitte le manche du trocart qu'on tenoit avec la main droite pour le prendre de la main gauche, sans le déranger ; on tire le poinçon de sa cannule de quatre ou cinq lignes seulement, afin que la pointe de cet instrument ne déborde pas le bout de la cannule. On prend le lithotome (*voyez Planche XXII. fig. 1.*) de la main droite ; on glisse le dos de sa lame dans la cannelure jusqu'à ce que la pointe de cet instrument soit arrêté par le petit rebord, qui est à l'extrémité de cette cannelure. La résistance qu'on sent à la pointe du lithotome & une plus grande quantité d'urine qui s'écoule, font connoître avec certitude que l'instrument est suffisamment entré dans la vessie. Il faut alors faire l'incision aux membranes de la vessie ; & pour cet effet, la main droite, avec laquelle on tient le lithotome, étant appuyée fermement sur la main gauche, avec laquelle on tient le manche du trocart, on leve la pointe du lithotome, & dans le même moment on abaisse un peu le bout du trocart, pour faciliter l'incision des membranes de la vessie ; *voyez la fig. 2. de la Planche XIV.* on incline un peu le tranchant de la lame du couteau du côté du raphé, afin de donner à cette incision une direction pareille à celle de la ligne que nous avons dit avoir été tracée extérieurement pour les épreuves sur les cadavres. Lorsque l'extrémité du lithotome paroît assez écartée de celle du trocart, pour avoir fait à la vessie une ouverture suffisante, qui, sur un sujet adulte de *taille* ordinaire, doit être d'environ treize ou quatorze lignes ; on rabat la pointe du couteau dans la cannelure du trocart en le retirant d'environ un pouce ; & l'on fait ensuite une manœuvre contraire à celle que je viens de décrire. Car au-lieu d'écarter le trocart, la pointe du lithotome, c'est le manche de cet instrument qu'il faut éloigner de celui du trocart, afin d'achever entierement l'incision qu'on a faite à la peau, aux chairs & aux graisses qui se trouvent depuis la surface de cette peau jusqu'à la vessie, & on dirige le tranchant du lithotome selon la ligne que nous avons dit avoir été tracée dans les premiers essais de cette méthode, mais il ne faut pas trop l'étendre, de crainte d'approcher trop de l'uretere & de couper l'accélérateur. On est moins retenu sur l'incision de la peau & des graisses : en retirant le lithotome, on peut étendre cette incision extérieure jusque proche le scrotum. La *fig. 2. de la Planche XIV.* est une coupe latérale de l'hypogastre qui représente l'incision de la vessie, & les lignes ponctuées montrent l'incision des chairs.

Lorsque l'incision est entierement achevée, on

quitte le lithotome, & on prend le gorgeret particulierement deſtiné à cette opération. *Voyez* GORGERET. On gliſſe ſon bec dans la cannelure du trocart, pour le conduire dans la veſſie de la même maniere qu'on y a conduit le lithotome, c'eſt-à-dire juſqu'à ce que l'on ſoit arrêté par le rebord de la cannelure : alors on retire le trocart ; on retourne en-deſſus la gouttiere, qui étoit en-deſſous lorſqu'on a introduit le gorgeret : ce gorgeret eſt formé de deux pieces ou branches, qui peuvent s'écarter & ſervir s'il eſt beſoin de dilatation. On porte le doigt dans cette gouttiere pour examiner l'étendue de l'inciſion, on introduit les tenettes, on retire le gorgeret, & l'on termine l'opération à la façon ordinaire.

Après l'extraction de la pierre, il faut mettre une cannule dans la veſſie, *voyez figure 2. Planche XIII.* pour entretenir, autant de tems qu'il eſt néceſſaire, le cours des urines & des matieres de la ſuppuration. Sans cette méthode de panſer, lorſque les urines s'arrêtent, ou bien lorſque les ſuppurations deviennent abondantes, & qu'elles n'ont pas un cours aſſez libre, le tiſſu cellulaire s'enflamme & s'engorge ; ce qui occaſionne des infiltrations, & même des abſcès gangréneux qui cauſent quelquefois la mort. La canule a encore un autre uſage que je ne dois pas omettre, qui eſt que lorſqu'une pierre trop groſſe ou irréguliere a ouvert quelques vaiſſeaux conſidérables, on peut facilement par ſon moyen ſe rendre maître du ſang, parce qu'elle ſert à contenir la charpie qu'on emploie pour comprimer les vaiſſeaux.

Quelques mauvais ſuccès ont fait découvrir un avantage très-important dans cette nouvelle maniere de tailler.

Aucunes méthodes n'ont pu ouvrir aux groſſes pierres une iſſue ſuffiſante pour pouvoir les tirer, ſans expoſer les parties par où elles paſſent à une violence, qui a ordinairement des ſuites funeſtes ; & quoique M. Foubert ait eu dans ſes premieres opérations la ſatisfaction de tirer heureuſement des pierres d'un volume conſidérable, il lui eſt cependant arrivé en tirant des pierres extrêmement groſſes d'avoir eu à forcer une ſi grande réſiſtance, que ces pierres ont cauſé dans leur paſſage des contuſions & des déchiremens qui ont fait périr les malades, les uns fort promptement, & les autres à la ſuite d'une ſuppuration très-conſidérable & très longue.

Ces malheurs porterent M. Foubert à faire l'examen des parties qui paroiſſoient former le plus d'obſtacle à la ſortie de ces pierres. Il reconnut que c'étoit le cordon des fibres du bord inférieur du muſcle triangulaire, & la partie du muſcle releveur qui deſcend, à la marge du ſphincter de l'anus, qui cauſoient la principale réſiſtance. *Voyez Planche XIII. figure 4.* Lorſque le volume de la pierre excede l'inciſion que l'on fait à ces muſcles, elle entraîne avec elle vers le fondement les portions de ces muſcles qui s'oppoſent à ſon paſſage, & forme en ramaſſant leurs fibres, une bride très-difficile à rompre. Quand M. Foubert eut reconnu que la réſiſtance dépendoit principalement de ces portions de muſcles, il comprit qu'il étoit aiſé de lever l'obſtacle, non-ſeulement parce qu'il n'y avoit aucun inconvénient à couper la bride qui le forme, mais encore parce que la pierre qui la porte vers le dehors, rend cette petite opération très-facile. Dans cette idée il fit faire un biſtouri courbe à bouton (*voyez fig. 1. Pl. XIII.*) qui pût être porté facilement entre les branches de la tenette ſur la pierre, à l'endroit de la bride, pour la couper. On a quelquefois recours au même expédient dans les autres méthodes, mais avec bien moins d'avantage, parce que l'on coupe la proſtate & le col de la veſſie ; au lieu que M. Foubert ne coupe qu'un petit paquet de fibres qui eſt ſans conſéquence : & depuis qu'il a obſervé cette pratique, il a tiré des pierres fort groſſes avec un heureux ſuccès.

Nouvelle méthode latérale. M. Thomas, perſuadé des avantages de la méthode dont nous venons de parler, a travaillé à la rendre plus facile, & a cru pouvoir y ajouter des perfections, en la pratiquant de haut en-bas ; au lieu que M. Foubert inciſe les parties de bas en-haut : le procédé eſt tout-à-fait différent ; c'eſt une autre méthode d'inciſer le corps de la veſſie vis à-vis le périnée, à côté de ſon col. Il y a auſſi quelque différence dans la coupe des parties. M. Thomas a préſenté à l'académie royale de Chirurgie un mémoire dans lequel il admet la ſupériorité de l'opération, par laquelle on fait la ſection du corps de la veſſie, à la pratique de couper ſon col ; enſuite il met ſa méthode d'opérer en parallele avec celle de M. Foubert. Dans celle-ci le trajet du trocart dans la ponction qui fait le premier tems de l'opération, devient la partie inférieure de l'inciſion complettée, parce qu'on la fait ſur la cannelure du trocart de bas en-haut. M. Thomas agit différemment ; il porte le trocart immédiatement au-deſſous de l'os pubis, un peu latéralement ; & le trajet de cet inſtrument forme la partie ſupérieure de l'inciſion. Par cette inverſion de méthode, ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme, M. Thomas craint moins de manquer la veſſie ; il y pénetre ſûrement, quoiqu'elle contienne une moindre quantité d'urine. L'inciſion ſe fait enſuite de haut en-bas, & l'inſtrument tranchant après avoir fait l'ouverture ſuffiſante au corps de la veſſie, coupe en gliſſant vers l'extérieur, du côté de la tubéroſité de l'iſchion, & fait juſqu'aux tégumens une gouttiere, que M. Foubert n'obtient qu'acceſſoirement par un débridement, au moyen d'un biſtouri boutonné, dans le cas de réſiſtance des parties externes à la ſortie des pierres conſidérables : encore la borne-t-il aux fibres du muſcle tranſverſal. La ſection prolongée juſqu'à la peau, eſt eſſentiellement de la méthode de M. Thomas, & elle prévient l'infiltration de l'urine dans le tiſſu cellulaire dont M. Foubert a reconnu les mauvais effets, & qu'il empêche par l'uſage d'une canule : mais dans la nouvelle méthode il n'en faut point, ſi ce n'eſt en cas d'hémorrhagie ; & l'expérience a déja montré que cet accident n'étoit point ordinaire. M. Thomas pour pratiquer ſon opération, a un inſtrument qui réunit au trocart une lame tranchante qui s'ouvre à différens degrés, & un petit gorgeret pour conduire les tenettes dans la veſſie lorſque l'inciſion eſt faite.

J'ai donné dans un mémoire imprimé, à la fin du *III. tome des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, mes réflexions pour la perfection de cet inſtrument, & pour le plus grand ſuccès de la méthode. J'avois vu à Bicêtre un malade opéré deux mois auparavant par M. Thomas, il étoit reſté un petit trou par où ſuintoit de l'urine fort claire ; la cicatrice étoit d'ailleurs très-ſolide dans toute ſon étendue. Quoique cet homme guérît par le ſeul ſecours de l'embonpoint qu'il recouvra, je crus pouvoir dire d'après les expériences que j'avois faites de cette méthode de *tailler* ſur différens cadavres, que la fiſtule pouvoit avoir lieu lorſque l'angle inférieur de la plaie de la veſſie ſeroit au-deſſous du niveau de ſon orifice ; parce que l'urine trouveroit moins de réſiſtance à paſſer par-là, qu'à reprendre ſa route naturelle. Je propoſai un moyen fort ſimple d'éviter cette cauſe de fiſtule ; c'étoit de faire coucher le taillé ſur le côté oppoſé à la plaie, & de placer dans la veſſie par l'uretre, une algalie, pour déterminer conſtamment le cours de l'urine par cette voie ; j'avançai même, comme on peut le voir dans le mémoire cité, qu'on obtiendroit en peu de jours la conſolidation parfaite de la plaie, lorſque rien d'ailleurs n'y mettroit obſtacle. Le ſuccès a paſſé mes eſpérances. M. Thomas a taillé en ma préſence, & de pluſieurs de nos confreres, un jeune homme de vingt

ans

ans ou environ : il suivit le conseil donné, & au bout de cinquante heures la plaie étoit très-parfaitement cicatrisée. Cet exemple est très-frappant, & mérite bien qu'on en conserve la mémoire. M. Busnel a pratiqué cette méthode avec succès, & il y a apparence que ceux qui voudront s'y exercer trouveront qu'elle est aussi facile à pratiquer qu'avantageuse. Il en sera sans doute fait une mention plus étendue, dans une dissertation particuliere qu'on lira dans la suite des volumes de l'académie royale de Chirurgie.

Méthode de tailler les femmes. Les femmes sont en général moins sujettes aux concrétions calculeuses dans la vessie que les hommes. La conformation des parties permet en elles la sortie de germes ou de noyaux pierreux assez gros. Cette construction particuliere des organes fait aussi que les différentes manieres de *tailler* les hommes ne leur sont point appliquables. Je ne rapporterai point ici les différentes méthodes qu'on a proposées, ou mises en usage, pour tirer la pierre de la vessie des femmes. J'en ai fait le parallele dans un ouvrage particulier sur cette matiere, destiné à être publié dans un des premiers volumes que l'académie royale de Chirurgie mettra au jour; je me bornerai à la description sommaire des opérations d'usage, & auxquelles les Chirurgiens paroissent s'être fixés.

Celle qui est la plus généralement pratiquée se nomme *le grand appareil.* Elle est fort facile, & c'est probablement cette raison qui en a si long-tems caché les défauts. Pour y procéder, on place la malade de même que les hommes : un aide écarte les levres & les nymphes; l'opérateur introduit au moyen d'une sonde cannelée, le conducteur mâle dans la vessie, puis le conducteur femelle, *voyez* CONDUCTEUR; & à l'aide de ces deux instrumens, on pousse la tenette dans la vessie; on retire les conducteurs; on charge la pierre & l'on en fait l'extraction. Les instrumens tranchans sont bannis de cette maniere d'opérer; on croit dilater simplement l'uretre & le col de la vessie très-susceptible d'extension, comme on le prouve par des exemples bien constatés, de la sortie spontanée de très-grosses pierres. J'ai eu occasion d'examiner ces sortes de faits; j'ai vu à la vérité, des pierres considérables poussées naturellement hors de la vessie, mais ç'a toujours été par un travail très-long & très-pénible. Les pierres sont quelquefois plus de six mois au passage avant que de le pouvoir franchir, & les malades pendant ce tems souffrent beaucoup, & sont incommodées d'une incontinence d'urine dont ordinairement elles ne guérissent jamais, à raison de la perte du ressort des parties prodigieusement dilatées, & depuis un si long tems. Pour juger du grand appareil, il faut observer ce qui se passe dans les différens tems de l'opération. Les conducteurs se placent assez commodément; mais l'introduction des tenettes n'est pas à beaucoup près si facile. C'est un coin que l'on pousse, & qui ne peut pénétrer qu'aux dépens du canal de l'uretre, dont le déchirement est fort douloureux. En forçant ainsi tout le trajet, on meurtrit le col de la vessie; & il faut avoir grand soin de retenir les croix des conducteurs avec la main gauche; de les tirer même un peu à soi, pendant que par une action contraire, on pousse les tenettes avec la main droite. Faute de cette précaution, on pourroit par l'effort de l'impulsion, percer le fond de la vessie avec l'extrémité des conducteurs. On lit dans Saviard, *observ. xxxvij.* un fait sur cet accident.

Lorsque les tenettes sont introduites, & qu'on a chargé la pierre le plus avantageusement qu'il a été possible, on en vient à l'extraction qui ne se fait qu'avec beaucoup de désordre & de difficultés : en tirant du dedans au dehors, on étend forcément le corps de la vessie à la circonférence de son orifice; on meurtrit & on déchire le col de cet organe; on en détache entierement le canal de l'uretre, effet nécessaire de l'effort considérable qu'il faut faire, parce que les parties en se rapprochant les unes sur les autres du dedans au dehors, forment un obstacle commun très-difficile à surmonter, ou du moins qu'on ne surmonte jamais qu'avec violence. Le délâbrement que cette opération occasionne est plus ou moins grand, suivant le volume des pierres; il est de conséquence même dans le cas des petites : je l'ai remarqué dans toutes les épreuves que j'ai faites avec attention, pour m'assurer de l'effet de cette méthode dans différentes circonstances; & ces épreuves ont été considérablement multipliées pendant six ans que j'ai passés à l'hôpital de la Salpêtriere, où j'ai disposé à mon gré d'un très-grand nombre de cadavres féminins.

C'est à ces extensions forcées & à ces déchiremens inévitables, que l'on doit attribuer les incontinences d'urine que tous les praticiens disent être fréquemment la suite de cette opération; maladies fâcheuses dont il n'est pas possible d'espérer le moindre soulagement lorsque la pierre est grosse, & qu'en conséquence le délâbrement a été considérable. En supposant même, comme le dit M. Ledran dans son *traité d'opérations*, que la malade ne périsse pas de l'inflammation; ce que plusieurs personnes préféreroient, s'il étoit permis, à une guérison qui leur laisse une infirmité aussi désagréable que l'est une incontinence d'urine.

Pour éviter les déchiremens que cause une grosse pierre, M. Ledran pratiquoit la méthode suivante. Il introduit une sonde dans la vessie; il tourne la cannelure de cette sonde de maniere qu'elle regarde l'intervalle qui est entre l'anus & la tubérosité de l'ischion. On passe le long de cette cannelure un petit bistouri, jusque par-delà le col de la vessie, pour l'inciser. L'opérateur a un doigt dans le vagin, pour diriger la cannelure de la sonde, afin de ne pas couper le vagin. Après avoir fendu par l'introduction du bistouri, l'uretre & le col de la vessie, on retire le bistouri; on introduit un gorgeret, le long duquel on porte le doigt dans la vessie, pour frayer le passage à la tenette avec laquelle on saisit la pierre.

Cette opération est précisément pour les femmes, ce qu'est l'opération attribuée à M. Cheselden pour les hommes. C'est la même méthode d'opérer; il faut dans l'une & dans l'autre un aide pour tenir la sonde : ce sont les mêmes parties qui sont intéressées, l'uretre & le col de la vessie; elles doivent donc avoir les mêmes inconvéniens. On peut les voir dans le parallele des *tailles* de M. Ledran, à l'*article* de la méthode qu'il attribue à M. Cheselden. J'ai pratiqué la méthode de M. Ledran sur les cadavres; elle permet l'introduction des tenettes sans résistance : mais pour peu que la pierre ait de volume, elle ne sort pas sans effort. M. Ledran a parfaitement observé les déchiremens que produit la sortie de la pierre dans cette méthode; & il décrit en praticien éclairé, les pansemens méthodiques qui conviennent pour donner issue aux suppurations qui en sont la suite. J'ai examiné en différentes occasions, quelles pouvoient être les causes de ces désordres; je me suis apperçu que l'ouverture intérieure étoit, dans cette méthode, plus étendue que l'extérieure; & qu'ainsi toutes les parties à-travers lesquelles la pierre doit passer, se rassemblant pendant l'extraction, formoient une résistance commune qu'on ne pouvoit vaincre qu'en froissant, meurtrissant & déchirant comme dans le grand appareil. Si au contraire la coupe externe avoit plus d'étendue, la pierre passeroit toujours d'un endroit étroit par un plus large; la résistance des fibres ne seroit point commune, leur rupture seroit successive : on éviteroit par-là les in-

convéniens de meurtrissures & des déchiremens forcés.

J'ai cru qu'une opération, au moyen de laquelle on feroit une incision des deux côtés, auroit tous ces avantages. Il n'y a certainement par rapport à la plaie, aucun inconvénient à faire des deux côtés, ce qui se pratique à un. Je fis faire d'abord une sonde fendue des deux côtés, pour pouvoir faire deux sections latérales à l'uretre en même tems. Les épreuves de cette opération sur les cadavres, m'y firent remarquer des avantages essentiels. 1°. On peut tirer des grosses pierres avec facilité, l'uretre étant coupé latéralement dans toute son étendue, & le bourrelet musculeux de l'orifice de la vessie, étant incisé intérieurement. J'ouvre par cette double incision une voie d'autant plus libre à la sortie des pierres, que l'ouverture est toujours plus grande à l'extérieure que dans le fond, parce que l'instrument tranchant qui entre horisontalement, fait son effet en poussant vers l'intérieur les parties externes qui sont les premieres divisées: de façon, qu'en retirant du dedans au-dehors les tenettes chargées de la pierre, elles passent successivement par une voie plus large. Le second avantage essentiel, est de pouvoir mettre dans beaucoup de cas, les malades à l'abri de l'incontinence d'urine, parce que la plaie étant faite par un instrument bien tranchant, & les parties divisées faisant peu d'obstacles pendant l'extraction, elles n'en sont pas fatiguées; leur réunion peut donc se faire d'autant plus facilement, que l'incision qui a été faite transversalement, lorsque le sujet étoit en situation convenable, ne forme plus ensuite que deux petites plaies latérales & paralleles, qui viennent obliquement du col de la vessie aux deux côtés de l'orifice du vagin; plaies dont les parois s'entretouchent exactement même sur le cadavre, en mettant un peu de charpie mollette dans le vagin, pour lui servir de ceintre.

Assuré par un grand nombre d'épreuves, de l'effet que produisoit cette méthode, je fis faire un instrument qui la rend plus prompte, plus sûre & plus facile à pratiquer. Cet instrument réunit à la fois les avantages de la sonde, du lithotome & du gorgeret. Il est composé de deux parties, dont l'une est le bistouri, & l'autre un étui ou chappe, dans laquelle l'instrument tranchant est caché. *Voyez* la description que j'en ai donnée au mot LITHOTOME.

Pour faire l'opération, il faut mettre le sujet en situation convenable, & qu'un aide souleve & écarte les nymphes. Je prends alors l'instrument, la soie du bistouri dégagée du ressort qui la fixoit. J'en introduis le bec dans la vessie. Je le contiens avec fermeté par l'anneau avec le doigt index & le pouce de la main gauche. Mon instrument étant placé, & dans une direction un peu oblique, enforte que l'extrémité soit vis-à-vis du fond de la vessie, je presse le lithotome, & je fais invariablement deux sections latérales d'un seul coup. Je retire de suite le tranchant dans la chappe, & je tourne mon instrument d'un demi-tour de poignet gauche, en rangeant la canule dans l'angle de l'incision du côté droit. J'introduis les tenettes dans la vessie à l'aide de la crête qui est sur la chappe, après leur avoir fait le passage par l'introduction du doigt index de la main droite, trempé dans l'huile rosat. On cherche la pierre & on la tire avec facilité: cette opération se fait très-promptement, & l'on est sûr des parties qu'on coupe, l'instrument ne pouvant faire ni plus ni moins que ce que l'on a dessein qu'il fasse. M. de la Peyronie, dont le nom est si cher à la Chirurgie, approuva les premiers essais de cette méthode: je l'ai pratiquée avec le plus grand succès, & entr'autres sur une dame âgée de plus de soixante ans, qui souffroit depuis dix ans de la présence d'une pierre considérable dans la vessie. Au bout de huit jours elle a été parfaitement guérie; & dès le quatrieme elle conservoit ses urines. M. Buttet, maître ès arts, & en Chirurgie à Etampes, témoin de cette opération, l'a pratiquée depuis avec un pareil succès, dans un cas qui en promettoit moins, puisque les pierres étoient multipliées, & que la plus grosse se brisa en plusieurs parties, les fragmens sortirent d'eux-mêmes dans la suite du traitement, & le malade malgré une réunion plus tardive de la plaie, guérit sans incontinence d'urine. M. Caqué, Chirurgien en chef de l'hôtel-dieu de Rheims, a aussi adopté ma méthode qui lui a réussi; je donnerai l'histoire de l'origine & des progrès de cette opération dans un plus grand détail, mais qui seroit déplacé dans un dictionnaire universel. (*Y*)

TAILLE, s. f. (*Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les mines de France, l'endroit où des ouvriers détachent la mine ou le charbon de terre.

TAILLES DE FOND, *&* TAILLES DE POINT. (*Marine.*) *Voyez* CARGUES DE FOND, & CARGUES POINT.

TAILLE, s. f. *tenor*, s. m. la seconde, après la basse, des quatre parties de la Musique. C'est la partie qui convient le mieux à la voix ordinaire des hommes; & qui fait qu'on l'appelle aussi *voix humaine*.

La *taille* se divise quelquefois en deux autres parties; l'une plus élevée, qu'on appelle *premiere* ou *haute-taille*; l'autre plus basse, qu'on appelle *seconde* ou *basse-taille*.

Cette derniere est, en quelque maniere, une partie mitoyenne ou commune entre la *taille* & la basse, & s'appelle aussi à cause de cela *concordant*. *Voyez* PARTIES. (*S*)

TAILLE DE HAUT-BOIS, (*Lutherie.*) instrument de Musique à vent & à anche, & qui est en tout semblable au haut-bois ordinaire, au-dessous duquel il sonne la quinte. Son étendue est compriſe depuis le *fa* de la clé de *f ut fa* des clavecins, jusqu'au *sol*, à l'octave au-dessus de celui de la clé de *g re sol* des mêmes clavecins. *Voyez la table du rapport de l'étendue des instrumens, & l'article* HAUT-BOIS.

TAILLE DE VIOLON, (*Lutherie.*) instrument de Musique, est la même chose que la quinte de violon. *Voyez* QUINTE DE VIOLON.

TAILLE, (*Gravure.*) incision qui se fait sur les métaux, ou sur d'autres matieres, particulierement sur le cuivre, l'acier & le bois. Ce mot se dit aussi de la gravure qui se fait avec le burin sur des planches de cuivre & *tailles* de bois, de celles qui sont gravées sur le bois. Les Sculpteurs & Fondeurs appellent *basses-tailles*, les ouvrages qui ne sont pas de plein ronde-bosse; on les nomme autrement *bas-reliefs*. *Taille* se dit aussi de la gravure des poinçons quarrés qui servent pour frapper les diverses especes de monnoies, d'où les ouvriers qui y travaillent sont appellés *tailleurs*. (*D. J.*)

TAILLES, c'est *dans la gravure en bois* la même chose que *traits* ou *hachures* dans celle de cuivre.

Les *tailles courtes* ou *points longs*, servent comme dans celles en cuivre, à ombrer les chairs, & doivent se retoucher à-propos, mais elles ne sont guere d'usage dans la premiere, parce qu'on y fait rarement des figures assez grandes pour devoir y être finies avec cette propreté que donne le burin dans les estampes gravées en cuivre.

Les *tailles perdues*, ce sont des *tailles* ou traits rendus trop fin & plus bas que la superficie des autres, ce qui les empêche de marquer à l'impression, particulierement quand elles se trouvent dans une continuité de *tailles* égales, & toutes d'une même teinte; c'est un défaut irrémédiable, parce qu'on ne peut remettre le bois qui aura été ôté mal-à-propos à de telles *tailles*.

TAILLES TROISIEMES, se dit dans la *gravure en cuivre* des *tailles* qui passent sur les contre-tailles ou secondes *tailles ;* on les appelle aussi *triples-tailles*, mais particulierement dans la gravure en bois.

TAILLE, (*Joaillerie.*) ce terme se dit des diverses figures & facettes que les Lapidaires donnent aux diamans & autres pierres précieuses, en les sciant, les limant & les faisant passer sur la roue. (*D. J.*)

TAILLE, (*Marchands Détailleurs.*) morceau de bois sur lequel ils marquent par des hoches ou petites incisions, la quantité de marchandise qu'ils vendent à crédit à leurs divers chalans: ce qui leur épargne le tems qu'il faudroit employer à porter sur un livre tant de petites parties. Chaque *taille* est composée de deux morceaux de bois blanc & léger, ou plutôt d'un seul fendu en deux dans toute la longueur, à la réserve de deux ou trois doigts de l'un des bouts; la plus longue partie qui reste au marchand, se nomme *la souche*; l'autre qu'on donne à l'acheteur, s'appelle *l'échantillon*. Quand on veut tailler les marchandises livrées, on rejoint les deux parties, enforte que les incisions se font également sur toutes les deux; il faut aussi les rejoindre, quand on veut arrêter le compte; l'on ajoute foi aux *tailles* représentées en justice, & elles tiennent lieu de parties arrêtées. *Dict. de Savary.* (*D. J.*)

TAILLE, (*Monnoyage.*) c'est la quantité d'especes que le prince ordonne être faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre: ce qui fait proprement le poids de chaque piece. On dit que des especes sont de tant à la *taille*, pour signifier qu'on en fait une certaine au marc. Ainsi l'on dit que les louis d'or sont à la *taille* de vingt-quatre pieces, & les louis d'argent ou écus à la *taille* de six pieces, lorsqu'on fait vingt-quatre louis d'or d'un marc d'or, & six écus du marc d'argent. La *taille* des especes a de tout tems été réglée sur le poids principal de chaque nation, comme de livre chez les Romains qui étoit de douze onces; en France la *taille* se fait au poids de marc qui est de huit onces; c'est aussi au marc que se fait la *taille* de la monnoie en Angleterre & dans d'autres états: ce qui s'entend selon que le marc est plus fort ou plus foible dans tous ces endroits. *Boisard.* (*D. J.*)

TAILLE, (*Maréchal.*) les chevaux sont de diverses *tailles*; les plus petits ont trois piés, & les plus grands cinq piés quatre ou six pouces. Différens corps de cavalerie sont fixés pour leurs chevaux à des *tailles* différentes; ainsi il y a des chevaux *taille* de dragons, de mousquetaires, de gendarmes, &c. Les chevaux de belle *taille* pour la selle ne doivent être ni trop grands ni trop petits.

TAILLE, (*terme de Peigniers.*) on nomme *taille* dans la fabrique & commerce des peignes à peigner les cheveux, la différence qui se trouve dans leur longueur, & ce qui sert à en distinguer les numeros. Chaque *taille* est environ de six lignes, qui ne commencent à se compter que depuis les oreilles, c'est-à-dire entre les grosses dents que les peignes ont aux deux extrémités. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLE se dit de la hauteur & de la grosseur du corps humain. Cet homme est d'une haute *taille*; il se dit plus particulierement de la partie du corps des femmes comprise depuis le dessous des bras jusqu'aux hanches; si elle est toute d'une venue, grosse, courte, on dit que cette femme n'a point de *taille*, & qu'elle est mal faite; si elle est légere, svelte, qu'elle aille depuis la poitrine jusqu'aux hanches en diminuant selon une belle proportion, & qu'au-dessus des hanches elle soit très-menue, on dit qu'une femme a la *taille* belle. Les vêtemens de nos femmes sont destinés à leur donner de la *taille* quand elles en manquent, & à la faire valoir, quand elles en ont; pour cet effet on tient ce qu'on appelle leurs *corps* très-évasés par le haut, & très-étroits par le bas, d'où il arrive qu'on les étrangle, qu'on les coupe en deux comme des fourmis, & qu'on rend mal par art ce que la nature avoit bien fait. Grace aux précautions qu'on prend pour faire la *taille*, à l'usage des jarretieres & à celui des mules étroites & des petits souliers, il est presque impossible de trouver une femme qui n'ait le pié, la jambe, la cuisse & le milieu du corps gâté.

TAILLE, *au pharaon*, *à la bassette*, *au lansquenet* & autres jeux pareils, où l'on retourne les cartes deux-à-deux, dont l'une fait perdre & l'autre gagner le banquier ou celui qui taille, les pontes, ou ceux qui jouent contre le banquier. Ces deux cartes retournées s'appellent une *taille*.

TAILLÉ, (*Gram.*) participe du verbe *tailler*. *Voyez* les *articles* TAILLE & TAILLER.

TAILLÉ *en gouttiere*, c'est ainsi que les botanistes expriment la figure des feuilles de quelques plantes qui sont creusées en forme de gouttiere de toit. *Voyez* FEUILLE.

TAILLÉ, on appelle, *en termes de Blason*, *écu taillé* celui qui est divisé en deux parties par une diagonale tirée de l'angle fenestre du chef au dextre de la pointe. Lorsqu'il y a une tranche au milieu de la taille, on dit *taillé tranché*, & quand il y a une entaille sur la tranche, on dit *tranché taillé*. Ce mot vient du latin *talea*, qui signifie un *rejetton*, une petite branche d'arbre qu'on plante en terre. Clercy au pays de Vaud près des Suisses, *taillé* d'or & de gueules, à un sanglier issant de sable & mouvant de gueules sur l'or.

TAILLEBOURG, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Talleburgus* & *Talebourgus*, autrefois petite ville, maintenant bourg de France, dans la Saintonge, sur la Charente, élection de Saint-Jean d'Angely, à trois lieues de Saintes. *Long. 37. 5. latit. 45. 41.* (*D. J.*)

TAILLE-MAR *ou* TAILLE-MER, (*Marine.*) c'est la partie inférieure de l'éperon. *Voyez* GORGERES.

TAILLE-MECHE, s. m. *en terme de Cirier*, c'est une planche d'environ trois pouces de large, & dont la longueur n'est point fixée. Elle est percée d'un bout à l'autre de plusieurs trous dans lesquels on plante deux chevilles dans une distance égale à la longueur qu'on veut donner aux meches; on remplit ces chevilles dans toute leur hauteur, & on coupe ensuite les meches toutes ensemble. *Voyez les fig. Planches du Cirier.*

TAILLER, v. act. (*Gram.*) c'est couper, séparer, diviser, donner la forme & la grandeur convenables avec un instrument tranchant convenable. On *taille* la pierre, les arbres, la vigne, un habit, un homme attaqué de la pierre, une armée en pieces, *&c. Voyez les articles suivans.*

TAILLER, (*Charp.*) c'est couper, retrancher. La taille du bois se fait en long avec des coins, de travers avec la scie, & en d'autres sens avec la coignée, la serpe & le ciseau. *Dict. de Charpent.* (*D. J.*)

TAILLER LA FRISQUETTE, (*terme d'Imprimerie.*) c'est découper le morceau de parchemin qui couvre la frisquette, pour que la forme ne porte que sur les endroits qui doivent être imprimés dans les feuilles qu'on tire. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLER EN ACIER, *en terme de Fourbisseur*, c'est l'art d'orner une garde d'acier de toutes sortes de figures qu'il plaît à l'ouvrier d'y graver; cet art tient beaucoup de la sculpture & de la gravure: de l'une, en ce qu'il consiste à découvrir dans une piece d'acier les figures qu'on y a imaginées; de l'autre, en ce que dans ses opérations il se sert des burins, comme elles. Pour l'exercer avec succès, non-seulement il faut posséder le dessein, & avoir du goût, mais encore une attention & une adresse particuliere pour

finir des morceaux d'hiſtoire entiers dans un ſi petit eſpace.

TAILLER, L'ART DE, *les pierres précieuſes* eſt très-ancien; mais cet art comme bien d'autres, étoit fort imparfait dans ſes commencemens. Les François y ont réuſſi le mieux, & les Lapidaires de Paris, qui depuis 1290 ſe ſont formés en corps, ont porté cet art à ſon plus haut point de perfection, ſur-tout pour la taille des brillans.

Ils ſe ſervent de différentes machines pour *tailler* les pierres précieuſes, ſuivant la qualité de celles qui doivent paſſer par leurs mains. Le diamant le plus dur ſe taille & ſe forme ſur une roue d'un acier fort doux, tournée par une eſpece de moulin avec de la pouſſiere de diamant, trempée dans l'huile d'olive; ce qui ſert à polir le diaman tauſſi-bien qu'à le tailler. *Voyez* DIAMANT.

Les rubis, ſaphirs & topazes d'Orient, ſe forment & ſe taillent ſur une roue de cuivre avec de l'huile d'olive & de la pouſſiere de diamant, & on les polit ſur une autre roue de cuivre, avec du tripoli & de l'eau. *Voyez* RUBI.

Les émeraudes, hyacinthes, améthiſtes, les grenats, agates & autres pierres moins dures, ſe taillent ſur une roue de plomb, avec de l'émeril & de l'eau, & on les polit ſur une roue d'étain avec du tripoli. *Voyez* EMERAUDE, *&c.*

La turquoiſe de l'ancienne & de la nouvelle roche, le lapis lazuli, le giraſol & l'opale ſe taillent & ſe poliſſent ſur une roue de bois avec du tripoli. *Voyez* TURQUOISE, *&c.*

TAILLER, v. act. *terme de Monnoie;* c'eſt faire d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre, la juſte quantité des eſpeces qui ſont ordonnées dans les réglemens ſur le fait des monnoies. Il y a dans chaque monnoie, des ouvriers & ouvrieres; ces dernieres s'appellent plus ordinairement *taillereſſes*, qui taillent & coupent les flaons ou flans, c'eſt-à-dire les morceaux d'or, d'argent ou de cuivre, deſtinés à être frappés & qui les liment & les ajuſtent au juſte poids des eſpeces. (*D. J.*)

TAILLER CARREAU, *terme d'ancien monnoyage;* c'étoit emporter des lames de métal, des morceaux quarrés, pour enſuite les arrondir & en former des flancs.

TAILLER UN HABIT, *terme de Tailleur;* qui ſignifie *couper* dans l'étoffe les morceaux néceſſaires pour en compoſer un habit, & leur donner la largeur & la longueur requiſe, pour pouvoir ſervir à l'uſage de la perſonne qui le fait faire.

Pour *tailler* un habit, l'ouvrier étale ſur ſa table ou établi l'étoffe deſtinée pour le faire, & comme toutes les pieces ou morceaux d'un habit, ainſi que de la doublure, doivent être doubles, afin d'être employées, l'une du côté droit, & l'autre du côté gauche; il met ordinairement l'étoffe en double pour *tailler* les deux morceaux à la fois. Alors il applique ſur cette étoffe un patron ou modele de la piece qu'il veut couper; & avec de gros ciſeaux faits exprès pour les gens de cette profeſſion, il coupe l'étoffe tout-au-tour du patron, en obſervant cependant de donner aux pieces qu'il coupe l'ampleur néceſſaire pour en former de tous les morceaux couſus & joints enſemble, un tout de la longueur & de la largeur qu'on lui a preſcrite.

TAILLER LE PAIN, LE VIN, (*Commerce.*) ou les autres denrées ou marchandiſes, qu'on vend ou qu'on prend à crédit; c'eſt faire des entailles ſur un double morceau de bois, dont l'un eſt pour le vendeur, & l'autre pour l'acheteur, afin de ſe ſouvenir des choſes qu'on livre ou qu'on reçoit, ce qui ſert comme d'une eſpece de journal; on appelle ce morceau de bois *taille*. *Voyez* TAILLE. *Dict. de Commerce.*

TAILLER, v. n. (*Jeux de cartes.*) c'eſt tenir les cartes & les paris mis ſur ces cartes. *Voyez* l'*article* TAILLE.

TAILLERESSE, ſ. f. *à la Monnoie*, ſont les femmes ou filles de monnoyeurs, qui nétoient, ajuſtent les flancs au poids que l'ordonnance preſcrit; elles répondent de leurs ouvrages, & les flancs qu'elles ont trop diminués ſont rebutes & cizaillés.

Les *taillereſſes* ajuſtent les pieces avec une écouane, après avoir placé le flanc au bilboquet. *Voyez* BILBOQUET.

On leur a donné le nom de *taillereſſe*, dans le tems que l'on fabriquoit les eſpeces au marteau, parce qu'elles tailloient alors les carreaux (les monnoies anciennes étoient quarrées) les ajuſtoient, *&c.*

TAILLEROLLE, ſ. f. (*Soirie.*) inſtrument pour couper le poil des velours, coupés & friſés.

La *taillerolle* n'eſt autre choſe qu'un fer plat de 3 pouces de long & un pouce & demi de large, il a une petite échancrure à un bout, laquelle forme une lancette qui entre dans la cannelure du fer & qui ſert à couper le poil du velours.

TAILLETTE, ſ. f. (*Ardoiſiere.*) petite eſpece d'ardoiſe qui ſe coupe dans les carrieres d'Anjou.

TAILLEVAS, ſ. m. (*Lang. gaul.*) c'étoit une eſpece de bouclier différent de la targe, en ce qu'il étoit courbé des deux côtés, comme un toît; depuis il a été appellé *pavois*, ſelon Fauchet. (*D. J.*)

TAILLEVENT, ſ. m. (*Ornitholog.*) oiſeau maritime, qu'on trouve en revenant de l'Amérique en Europe; je dis *en revenant*, parce qu'on prend route beaucoup plus au nord en revenant, qu'en allant. Cet oiſeau eſt gros comme un pigeon; il a le vol de l'hirondelle & raſe la mer de fort près, ſans doute que c'eſt pour y chercher pâture, ſoit de quelques petits poiſſons ou de quelques inſectes qui volent ſur l'eau. Les *taillevents* ſont toujours dans un mouvement rapide, & ſans interruption; ils ne perchent ni jour, ni nuit ſur les vaiſſeaux; comme on en voit à des centaines de lieues de terre, il y a grande apparence, qu'ils ſont leur ſéjour ſur la mer même, & qu'ils ſe repoſent ſur la lame quand ils ſont las: ce qui fortifie cette opinion, c'eſt qu'ils ont les jambes courtes, & les piés comme ceux d'une oie. (*D. J.*)

TAILLEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui taille. *Voyez* TAILLE & TAILLER.

TAILLEUR-GRAVEUR SUR MÉTAL, (*Corps de jurande.*) on le dit des maîtres d'une des communautés des Arts & Métiers de la ville de Paris, à qui il appartient excluſivement à tous autres de graver ſur l'or, l'argent, le cuivre, le léton, le fer, l'acier & l'étain, des ſceaux, cachets, poinçons, armoiries, chiffres, *&c.* ſoit en creux, ſoit en relief. (*D. J.*)

TAILLEUR D'HABITS, eſt celui qui taille, coud, fait & vend des habits.

Les maîtres-marchands *tailleurs*, & les marchands pourpointiers formoient autrefois deux communautés ſéparées, qui furent réunies, en 1655, ſous le nom de maîtres-marchands *tailleurs*-pourpointiers; & il fut dreſſé de nouveaux ſtatuts, qui ayant été approuvés par les lieutenant civil & procureur du roi au Châtelet, le 22 Mai 1660, furent confirmés par lettres-patentes, & enregiſtrés au parlement les mêmes mois & an.

Ces ſtatuts ordonnent qu'il ſera élu tous les ans deux jurés, maîtres & gardes de ladite communauté pour la régir, avec deux anciens qui reſtent en charge.

Ils défendent à tous marchands fripiers, drapiers, *&c.* qui ne ſeront point reçus *tailleurs*, de faire ni vendre aucuns habits d'étoffe neuve, ni de façon neuve.

Ils fixent le tems d'apprentiſſage à trois ans, défendent de recevoir un apprenti à la maîtriſe, s'il n'a travaillé outre cela trois autres années chez les

maîtres, & ordonnent que l'aſpirant fera chef-d'œuvre.

Ces ſtatuts contiennent en tout trente articles, dont la plûpart concernent la diſcipline & la police de cette communauté.

TAILLEUR DE LIMES, (*Taillandiers.*) ce ſont les mêmes que parmi les maîtres taillandiers de la communauté de Paris; on les nomme *taillandiers-vrilliers*. Ils ont le nom de *tailleurs de limes*, parce qu'entr'autres ouvrages ils taillent & coupent les limes d'acier de diverſes hachures, avant que de les tremper. On les appelle *vrilliers*, parce que les vrilles, petits outils de menuiſiers, ſont du nombre de ceux qu'ils fabriquent. (*D. J.*)

TAILLEUR DE PIERRE, (*Coupe des pierres.*) c'eſt l'ouvrier qui travaille à tailler la pierre, il ſe ſert pour cette fin de pluſieurs outils, qui ſont 1°. un teſtu ou maſſe de fer marquée *A* dans la *Pl. III. fig. 28.* ſes deux extrémités ont chacune un redent pour que l'outil ait plus de priſe ſur la pierre, ſur les bords de laquelle on frappe pour en faire fauter des éclats: le plan du même outil eſt en *a*.

B, Laye ou marteau brételé, qui a du côté étroit un tranchant uni, & de l'autre un tranchant denté, qui fait des ſillons; ſon plan eſt en *b*.

C, Ciſeau à ciſeler, il y en a de pluſieurs grandeurs.

D, Maillet pour pouſſer le ciſeau.

E, Marteau à deux pointes pour la pierre dure; lorſqu'il eſt un peu plus long, on l'appelle *pioche*; ſon plan eſt en *e*.

F, Rifflard brételé pour la pierre tendre.

G, Crochet.

H, Ripe.

I, Compas à fauſſe équerre. *Voyez* COMPAS D'APPAREILLEUR.

TAILLEUR GÉNÉRAL DES MONNOIES, (*Monn.*) c'eſt celui à qui il appartient ſeul de graver & tailler les poinçons & matrices ſur leſquelles les *tailleurs* particuliers frappent & gravent les quarrés qui doivent ſervir à la fabrique des eſpeces dans les hôtels des monnoies, où, ſuivant leur office, ils ſont attachés. *Boizard.* (*D. J.*)

TAILLEUR DE SEL, (*Saline.*) on nomme ainſi à Bourdeaux, & dans toute la direction, des commis prépoſés à la meſure & viſite des ſels qui y arrivent. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLEUR, (*Jeux de hazard.*) c'eſt au pharaon, lanſquenet, *&c.* celui qui tient les cartes & les paris que les pontes propoſent ſur chacune, & qui les retourne deux-à deux, ce qui s'appelle une *taille*.

TAILLIS, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) bois que l'on met en coupe réglée, ordinairement de neuf en neuf ans; on le dit par oppoſition à bois de futaye. *Richelet.* (*D. J.*)

TAILLOIR, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la partie ſupérieure d'un chapiteau; elle eſt ainſi nommée, parce qu'elle reſſemble aux aſſiettes de bois qui anciennement avoient cette forme. On l'appelle auſſi *abaque*, particulierement quand elle eſt échancrée ſur ſes faces.

TAILLON, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) étoit une nouvelle taille ou augmentation de taille qui fut établie par Henri II. en 1549, pour l'entretenement, vivres & munitions de la gendarmerie. Ce *taillon* montoit au tiers de la taille principale; mais il a depuis été aboli & confondu avec le pié de taille. *Voyez* TAILLE. (*A*)

TAILLURE, ſ. f. *terme de Brodeur;* ce mot ſe dit quand on ſe ſert de diverſes pieces couchées de ſatin, de velours, de drap d'or & d'argent, qui s'appliquent comme des pieces de rapport ſur l'ouvrage, & qui s'élevent quelquefois en relief. On l'appelle plus communément *broderie de rapport*.

TAIN, ſ. m. (*Miroiterie.*) feuille ou lame d'étain fort mince, qu'on applique derriere la glace d'un miroir, pour y fixer la repréſentation des objets. (*D. J.*)

TAINE, (*Géog. mod.*) bourg à marché de l'Ecoſſe ſeptentrionale, dans la preſqu'île de Cromarty, proche le golfe de Dornock, à quarante-cinq lieues au nord-oueſt d'Edimbourg. *Long. 14. 5. latit. 57. 48.* (*D. J.*)

TAINFU, (*Géog. mod.*) état d'Aſie vers la Chine; il forme une eſpece de petit royaume à dix journées de Gonſe. Sanſon croit que c'eſt le pays que Ptolomée nomme *Aſpachara*. (*D. J.*)

TAINS, (*Marine.*) *voyez* TINS.

TAIPARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) nom d'une eſpece de perroquet du Bréſil. Il eſt de la groſſeur d'une alouette; ſon plumage eſt d'un jaune citron; ſa queue eſt courte, & ne s'étend pas au-delà du bout des aîles; ſes jambes ſont griſes; ſon bec eſt rouge, avec une petite tache en demi-cercle de la même couleur près de la tête; il fait ſon nid ſur les arbres des lieux déſerts, où ſe trouvent les fourmis. (*D. J.*)

TAIRE, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt garder le ſilence, renfermer au-dedans de ſoi, ne communiquer à perſonne. On dit *taire* un ſecret; ſe *taire* ſur une affaire; faire *taire* un impertinent. Il eſt des occaſions où il eſt bien difficile de ſe *taire*, quoiqu'il ſoit très-dangereux de parler. Si on ne parloit que quand on eſt aſſez inſtruit pour dire la vérité, on ſe *tairoit* ſouvent: on ſe *tairoit* bien ſouvent encore, ſi on ſe reſpectoit aſſez pour ne dire que des choſes qui valuſſent la peine d'être écoutées d'un homme de ſens. C'eſt mentir quelquefois que de ſe *taire*. On a fait *taire* le canon de l'ennemi. Les vents ſe ſont *tus*. Les lois ſe *taiſent* au milieu des armes, cela n'eſt que trop vrai. La terre ſe *tut* en ſa préſence.

TAISSON, (*Zoolog.*) en latin *taxus*, *melis*, en anglois *the badger*, animal à quatre piés qui tient du chien, du cochon & du renard; nous le connoiſſons communément en françois ſous le nom de blaireau, *voyez-en l'article.* (*D. J.*)

TAJUNA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, elle prend ſa ſource à quelques lieues au midi de Siquença, & ſe perd dans le Xarama, un peu avant que ce fleuve ſe jette dans le Tage.

TAIYVEN, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, premiere métropole de la province de Xanci, ſur le bord du fleuve Fuen. Elle eſt grande, peuplée & décorée de ſuperbes édifices. Son territoire eſt d'une vaſte étendue, & renferme pluſieurs villes & pluſieurs temples dédiés à des héros. Elle eſt, ſelon le P. Martini, de 4 degrés 35 minutes plus occidentale que Péking, ſous *38°. 33'. de latitude.* (*D. J.*)

TAKIAS, *terme de relation;* nom que les turcs donnent aux monaſteres des dervis, & dans leſquels ces moines logent avec leurs femmes. Il leur eſt néanmoins défendu d'y danſer, & d'y jouer de la flûte. Les *takias* ſont plus ou moins grands. Il y en a en Turquie de très-beaux, & d'autres très-médiocres. (*D. J.*)

TALABO *ou* TALANO, (*Géog. mod.*) golfe de l'île de Corſe, ſur la côte occidentale de cette île, entre Capo-Negro & Calo di Agnelo. Il n'eſt ſéparé du golfe d'Ajazzo que par une preſqu'île. C'eſt le *Titanus Portus* de Ptolomée. Deux rivieres aſſez conſidérables ont leur embouchure dans ce golfe; ſavoir, Fiuminale d'Ornano & Fiume Bozzo. (*D. J.*)

TALABONG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une eſpece de héron commun dans le pays, plus petit que notre héron, & entierement blanc ſur tout le corps. (*D. J.*)

TALABRIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie,

selon Ptolomée, *l. II. c. v.* & Appien le premier, la place dans les terres, entre Concordia & Rusticana. Aretius juge que c'est aujourd'hui Talavera della Reyna. L'itinéraire d'Antonin marque *Talabrica* sur la route de Lisbonne à Bracara Augusta, entre Æmium & Lagobriga, à 40 milles de la premiere de ces places, & à 18 milles de la seconde.

TALÆDITES, s. m. (*Antiq. gréq.*) ταλαιδιτης, exercices gymniques des Grecs en l'honneur de Jupiter Ταλαιος, Téleien. Potter, *archaol. græc. l. II. c. xx. tit. j. p. 432.*

TALAIRES, s. m. pl. (*Littérat.*) *talaria*, nom qu'on donne aux ailes que Mercure porte aux talons, & qu'on appelle aussi *talonnieres*. Comme il est le messager des dieux, les poëtes ont feint qu'ils lui avoient donné des *talaires*, afin de faire leurs messages plus vîte. Au revers d'une médaille d'Antinoüs, on voit un Pégase avec Mercure, ayant ses *talaires* & son caducée. (*D. J.*)

TALANDA, *ou* THALENDA, *ou* THALANDA, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dans la Bœotie. Elle est située sur la croupe d'une montagne; il paroît par les ruines qui sont au-dehors, dans l'étendue d'une demi-lieue, qu'elle étoit autrefois fort grande. On le connoît aussi par quelques vieilles églises, & par quelques tours qui sont encore debout au-dessus sur la montagne.

Wheler qui parle de cette ville dans son voyage d'Athenes, dit qu'elle est trop grande pour être le village *Halæ*, que Pausanias place au bord de la riviere Platania, sur la côte de la mer, qu'elle paroît la métropole du pays, & que s'il entend bien Strabon, ce ne peut être qu'*Opus*, ville des anciens, qui donnoit le nom à la campagne & à la mer, & d'où les habitans du pays étoient appellés *Locri-Opuncii*. La distance où Strabon la met de la mer, qui est d'une lieue ou de 15 stades y est conforme. D'ailleurs, la petite île dont il parle auparavant appellée alors *Atalanta*, & qui n'a point aujourd'hui de nom, donne lieu de croire que la ville qui subsiste présentement l'a pris & l'a conservé jusqu'à ce jour, le tems ayant seulement fait retrancher la premiere lettre.

Quant au village d'*Halæ*, il peut avoir été à l'embouchure de la riviere qui s'étend davantage à l'est, & avoir fait les limites de la Bœotie & des Loires. Enfin, toute cette plaine fertile entre *Talanda* & le mont Cnémis, étoit, selon toutes les apparences, le πεδιον ὑδαιμον, la *plaine heureuse* des anciens. (*D. J.*)

TALAPOINS *ou* TALEPOIS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Siamois & les habitans des royaumes de Laos & de Pégu donnent à leurs prêtres: cependant, dans les deux derniers royaumes, on les désigne tous le nom de *Fé*. Ces prêtres sont des especes de moines qui vivent en communauté dans des couvens, où chacun, comme nos chartreux, a une petite habitation séparée des autres.

Le P. Marini, jésuite missionnaire, nous dépeint ces moines avec les couleurs les plus odieuses & les plus noires; sous un extérieur de gravité qui en impose au peuple, ils se livrent aux débauches les plus honteuses; leur orgueil & leur dureté sont poussées jusqu'à l'excès. Les *talapoins* ont une espece de noviciat, ils ne sont admis dans l'ordre qu'à l'âge de vingt-trois ans; alors ils choisissent un homme riche ou distingué qui leur sert, pour ainsi dire, de parrein lorsqu'ils sont reçus à la profession; elle se fait avec toute la pompe imaginable. Malgré cette profession, il leur est permis de quitter leurs couvens & de se marier, ils peuvent ensuite y rentrer de nouveau si la fantaisie leur prend. Ils portent une tunique de toile jaune qui ne va qu'aux genoux, & elle est liée par une ceinture rouge; ils ont les bras & les jambes nuds, & portent dans leurs mains une espece d'éventail pour marque de leur dignité; ils se rasent la tête & même les sourcils, le premier jour de chaque nouvelle lune. Ils sont soumis à des chefs qu'ils choisissent entr'eux. Dès le grand matin ils sortent de leurs couvens en marchant d'abord deux à deux; après quoi ils se répandent de divers côtés pour demander des aumônes, qu'ils exigent avec la derniere insolence. Quelques crimes qu'ils commettent, le roi de Laos n'ose les punir; leur influence sur le peuple les met au-dessus des lois, le souverain même se fait honneur d'être leur chef. Les *talapoins* sont obligés de se confesser de leurs fautes dans leur couvent, cérémonie qui se fait tous les quinze jours. Ils consacrent de l'eau qu'ils envoient aux malades, à qui ils la font payer très-chérement. Le culte qu'ils rendent aux idoles consiste à leur offrir des fleurs, des parfums, du riz qu'ils mettent sur les autels. Ils portent à leurs bras des chapelets composés de cent grains enfilés. Ces indignes prêtres sont servis par des esclaves qu'ils traitent avec la derniere dureté: les premiers de l'état ne font point difficulté de leur rendre les services les plus bas. Le respect qu'on a pour eux vient de ce qu'on les croit sorciers, au moyen de quelques secrets qu'ils ont pour en imposer au peuple, qui se dépouille volontairement de tout ce qu'il a pour satisfaire l'avarice, la gourmandise & la vanité d[illegible] de superstitieux inutiles & ridicules à l'esprit. [illegible] des *talapoins* consiste à prêcher pendant les solemnités dans les temples de *Sha-ka* [illegible] *Sommona-Kodom* qui est leur législateur & leur dieu. *Voyez* cet *article*. Dans leurs sermons ils exhortent leurs auditeurs à dévouer leurs enfans à l'état monastique, & ils les entretiennent des vertus [illegible] saints de leur ordre. Quant à leur loi, elle se borne, 1°. à ne rien tuer de ce qui a vie; 2°. à ne jamais mentir; 3°. à ne point commettre l'adultere, 4°. à ne point voler; 5°. à ne point boire du vin. Ces commandemens ne sont point obligatoires pour les *talapoins*, qui moyennant des [illegible] en dispensent les autres, ainsi qu'eux-mêmes. Le précepte que l'on inculque avec le plus de soin, est de faire la charité & des présens aux moines. Tels sont les *talapoins* du royaume de Laos. Il y en a d'autres qui sont beaucoup plus [illegible] que les premiers; ils vivent dans les bois; le peuple, & les femmes sur-tout, vont leur rendre leurs hommages; les visites de ces dernieres leur sont fort agréables: elles contribuent, dit-on, beaucoup à la population du pays.

A Siam les *talapoins* ont des supérieurs nommés *sancrats*. Il y en a, comme à Laos, de deux especes; les uns habitent les villes, & les autres les forêts.

Il y a aussi des religieuses *talapoines*, qui sont vêtues de blanc, & qui, suivant la regle, devroient observer la continence, ainsi que les *talapoins* mâles. Les Siamois croient que la vertu véritable ne réside que dans les *talapoins:* ces derniers ne peuvent jamais pécher, mais ils sont faits pour absoudre les péchés des autres. Ces prêtres ont de très-grands privileges à Siam; cependant les rois ne leur font point si dévoués qu'à Laos; on ne peut pourtant pas les mettre à mort, à-moins qu'ils n'aient quitté l'habit de l'ordre. Ils sont chargés à Siam de l'éducation de la jeunesse, & d'expliquer au peuple la doctrine contenue dans leurs livres écrits en langue *balli* ou *palli*, qui est la langue des prêtres. *Voyez* Laloubere, *description de Siam.*

TALARIUS, LUDUS, (*Littérat.*) Je suis obligé de ne point mettre de mots françois, ne sachant comment on doit appeller dans notre langue le *talarius ludus* des Romains. Il est vrai seulement que c'étoit une sorte de dez d'or ou d'ivoire, qu'on re-

mueit comme les nôtres, dans une espece de cornet (*pyrrus*) avant que de les jetter; mais il y avoit cette différence qu'au lieu que nos dez ont six faces, parce qu'ils sont cubiques, les *tali* des Romains n'en avoient que quatre, parce qu'il y en avoit deux opposées des six qu'ils auroient dû avoir, qui étoient arrondies en cone.

On s'en servoit, pour deviner aussi bien que pour jouer, & l'on en tiroit bon ou mauvais augure, selon ce qu'on amenoit. Comme on en jettoit d'ordinaire quatre à la fois, la plus heureuse chance étoit quand on amenoit les quatre points différens. Parce qu'on appelloit ces deux faces du nom de quelques animaux, comme le chien, le vautour, le basilic, ou de quelques dieux, comme Vénus, Hercule.

Il y a des auteurs qui ont cru qu'elles étoient marquées des figures de ces animaux, & non pas de nombres ni de points, comme nos dez. Mais si cela est, il faut que ces images fussent affectées à signifier chacune un certain nombre particulier; car il est constant que de deux faces opposées l'une valoit un, & l'autre six; & de deux autres opposées, l'une valoit trois, & l'autre quatre.

Ce jeu étoit bien ancien, puisque les amans de Pénelope y jouoient déja dans le temple de Minerve, car c'étoit la coutume de jouer dans les temples. C'étoit un jeu de vieillard chez les Romains, comme Auguste même le dit, & chez les Grecs un jeu d'enfant; comme il paroit 1°. par la description d'un excellent tableau de Polyclete cité dans Pline; 2°. par Apollodore qui y fait jouer Cupidon avec Ganymede; 3°. par Diogene de Laërce, qui dit que les Ephésiens se moquoient d'Héraclite, parce qu'il y jouoit avec les enfans. (*D. J.*)

TALASIUS, s. m. (*Mythol.*) tout le monde sait l'histoire de ce romain célebre par sa valeur, par ses vertus, & par la jeune sabine d'une beauté admirable, que ses amis enleverent pour lui. Il la rendit heureuse, & fut pere d'une belle & nombreuse famille, enforte qu'après la mort on souhaitoit aux gens mariés le bonheur de *Talasius*; bien-tôt on en fit un dieu du mariage, que les Romains chanterent comme les Grecs hyménée. (*D. J.*)

TALASSA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, qui ne produit ni plante, ni fleurs, ni fruits. Ses feuilles servent à assaisonner les alimens; mangées vertes, elles excitent à la volupté.

TALAVERA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, sur le bord septentrional du Tage, à 20 lieues au sud-ouest de Madrid. Cette ville fut prise sur les maures l'an 949 par Ramire II. Il s'y est tenu un synode l'an 1498; les archevêques de Tolede en jouissent, & y ont un vicaire général; cependant cette ville est gouvernée par un juge de police, & douze recteurs perpétuels. Elle est grande, fortifiée, contient 7 paroisses & plusieurs couvens. *Long. 13. 27. lat. 39. 45.*

Mariana (Jean), célebre jésuite, & l'un des plus habiles hommes de son siecle, naquit à *Talavera* en 1537, & mourut à Tolede en 1624, à 87 ans. Son traité du changement des monnoies, lui fit des affaires à la cour d'Espagne, car il y découvrit si bien la déprédation des finances, en montrant les voleries qui se commettoient dans la fabrique des especes, que le duc de Lerne qui se reconnut là visiblement, ne put retenir sa colere. Il ne lui fut pas mal-aisé de chagriner l'auteur, parce que Philippe III. étoit censuré dans cet ouvrage comme un prince oisif qui se reposoit du soin de son royaume sur la conduite de ses ministres. Mariana sortit de prison au bout d'un an; mais il ne s'étoit pas trompé en annonçant que les abus qu'il représentoit, plongeroient l'Espagne dans de grands desordres.

On auroit eu bien plus de raison de l'inquietter au sujet d'un autre livre, que l'Espagne & l'Italie laisserent passer sans blâme, & qui fut brûlé à Paris par arrêt du parlement, à cause de la pernicieuse doctrine qu'il contenoit. Ce livre a pour titre, *de rege & regis institutione*, & parut à Tolede l'an 1598 avec privilege du roi, & avec les approbations ordinaires. C'est un ouvrage capable d'exposer les trônes à de fréquentes révolutions, & la vie des princes au couteau des assassins, parce que l'auteur affecte de relever le courage intrépide de Jacques Clément, sans ajouter un mot qui tende à le rendre odieux au lecteur. Ce livre valut aux jésuites de France mille sanglans reproches, & des insultes très-mortifiantes.

Un autre traité de Mariana a fait bien du bruit, c'est celui où il remarque les défauts du gouvernement de sa compagnie; mais ses confreres ne demeurent pas d'accord qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, intitulé *del governo de la compania di Jesus.* Il se trouve tout entier en espagnol & en françois, dans le second tome du mercure jésuitique, imprimé à Genève en 1630. Il a aussi paru à Bordeaux en espagnol, en françois, en italien & en latin; l'édition est de 1625, *in-8°.*

Les scholies du P. Mariana sur l'Ecriture, ont mérité l'approbation de M. Simon, & l'on ne peut disconvenir qu'il n'y regne beaucoup de jugement & de savoir. Il choisit d'ordinaire le meilleur sens, & il n'est point ennuyeux dans les différentes interprétations qu'il rapporte.

Son histoire d'Espagne en XXX livres, est son ouvrage le plus important, & le plus généralement estimé dans la république des lettres. Il nous seroit facile d'en indiquer les différentes éditions, les traductions, les continuations, les critiques & les apologies. Mais pour en abréger le détail nous nous contenterons de remarquer

1°. Que l'édition latine la plus ample, est celle de la Haye, en 1733, *in-fol. 4. vol.* cependant on auroit pu rendre cette édition encore plus belle & plus complette, en y ajoutant le *summarium* de Mariana, qui l'auroit conduite jusqu'en 1611. les tables chronologiques des souverains des divers états de l'Espagne, l'explication des mots difficiles qui se trouvoient dans les anciennes éditions, & sur-tout les additions & corrections de l'édition espagnole de 1608, soit dans le texte entre des crochets, soit à la marge par des renvois.

2°. Que les traductions espagnoles sont de l'auteur même, qui nous apprend qu'entre les raisons qui le déterminerent à ce nouveau travail, la principale fut l'ignorance où les Espagnols étoient alors de la langue latine. Mariana mit au jour son ouvrage dans cette langue, à Tolede, en 1601. *in-fol. 2. vol.* & l'enrichit de quantité de corrections & d'augmentations, qui rendent la traduction préférable à l'original latin. Cette traduction fut réimprimée à Madrid en 1608, 1617, 1623, 1635, 1650, 1670, 1678. Cette derniere est la meilleure de toutes, ou quelqu'autre postérieure, bien entendu qu'elle ait été faite exactement sur celle de 1608, à laquelle l'auteur donnoit la préférence, en quoi il a été suivi par les savans de son pays; mais cette édition de 1608, ne va que jusqu'en 1516; au-lieu que celle de 1678, continuée par dom Felix de Luzio Espinoza, va jusqu'en 1678.

3°. Qu'il y en a deux traductions françoises, l'une par Jean Rou, non encore imprimée; & l'autre par le pere Joseph-Nicolas Charenton, jésuite. Cette derniere, tout-à-fait semblable au manuscrit de la premiere, a été très-bien reçue du public, & a paru à Paris en 1725, *in-4°.* en cinq gros vol.

4°. Que la traduction angloise faite sur l'espagnole, par le capitaine Stevens, & publiée à Londres, en 1699, *in-fol. 2 vol.* est beaucoup plus complette

que la traduction françoise, parce qu'elle renferme les deux continuations de Ferdinand Camargo, & de F. Basil de Soto, jusqu'en 1669.

5°. Enfin, nous remarquerons que pour faire à l'avenir une bonne édition de l'histoire de Mariana, dans toutes les langues dont nous venons de parler, il conviendroit de suivre le plan de la traduction angloise, y joindre Miniana, & Luzio Espinoza, avec les critiques de Pedro Mantuano, & de Cohon-Truel, ou Ribeyro de Macedo, *&c.* suivie de l'apologie de Tamaio de Vargas; & mettre à la tête du tout, la vie de Mariana, composée par ce dernier auteur. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TALAURIUM, (*Géogr. anc.*) campagne dans l'endroit où le Danube se courbe, pour couler du côté de la mer *Cronium*, selon Ortellius qui cite Apollonius. Par la mer *Cronium*, Apollonius entend la mer Adriatique; ainsi la campagne en question, devoit être au voisinage de Strigonie, ou de Bude. (*D. J.*)

TALBE, s.m. *terme de relation*, nom qu'on donne à un docteur mahométan, dans les royaumes de Fez & de Maroc. (*D. J.*)

TALC, (*Hist. nat.*) *talcum*; c'est le nom qu'on donne à une pierre, composée de feuilles très-minces, qui sont luisantes, douces au toucher, tendres, flexibles, & faciles à pulvériser; l'action du feu le plus violent, n'est point capable de produire aucune altération sur cette pierre; les acides les plus concentrés n'agissent point sur elle. Le *talc* varie pour les couleurs, pour la transparence, pour l'arrangement, & pour la grandeur des feuilles qui le composent.

M. Wallerius compte quatre especes de *talcs*; 1°. Le *talc* blanc dont les feuillets sont demi-transparens; on lui a donné les noms d'*argyro damas*, de *talcum lunæ*, *stella terræ*. 2°. Le *talc* jaune, composé de lames opaques; on le nomme quelquefois *talcum aureum*. 3°. Le *talc* verdâtre, tel que celui que les François appellent très-improprement, *craie de Briançon*. Voyez *cet article*. 4°. Le *talc* en cubes, qui est octogone, & qui a la figure de l'alun. *Voyez la minéralogie de Wallerius*, *tom. I.* Ce savant auteur auroit pu y joindre un *talc* noir, qui, suivant Borrichius, se trouve en Norwége, & qui devient jaune lorsqu'il a été calciné. Il y a aussi du *talc* gris.

Il paroît que c'est à tort que M. Wallérius a distingué le *mica* du *talc*, & qu'il en en a fait un genre particulier; en effet le *mica* n'est autre chose qu'un *talc* jaune ou blanc, en particules plus ou moins déliées, qui quelquefois se trouve à la vérité répandu dans des pierres d'une autre nature, mais qui ne perd pas pour cela ses propriétés essentielles, qui sont les mêmes que celles du *talc*.

Il faut en dire autant du *verre de Russie*, qui est un *talc* en grands feuillets transparens, ainsi nommé parce qu'il tient lieu de vitres en plusieurs endroits de la Russie & de la Sibérie. *Voyez l'article* VERRE DE RUSSIE.

Le *talc* est une des pierres sur laquelle les naturalistes ont raisonné avec le plus de confusion, & à laquelle ils ont le plus donné de noms différens. On croit que le mot *talc* vient du mot allemand *talch*, qui signifie du *suif*, parce que cette pierre paroît grasse au toucher comme du suif; cependant comme il a été employé par Avicenne, on pourroit le croire dérivé de l'arabe. Cette pierre a été appellée par quelques auteurs, *stella terræ*, à cause de son éclat: d'autres ont cru que c'est le *talc* que Dioscoride a voulu désigner sous le nom de *aphroselme* & de *sélénites*; ce que nous entendons par sélénite est une substance toute différente: Avicenne l'appelle *pierre de lune*; les Allemands le nomment *glimmer*, lorsqu'il est en petites particules: on le nomme aussi *or de chat*, ou *argent de chat*, selon qu'il est jaune ou blanc: Quelques auteurs l'ont confondu avec la *pierre spéculaire* qui est une pierre gypseuse que l'action du feu change en plâtre. *Voyez cet article.* Enfin on le trouve désigné sous le nom de *glacies mariæ*, c'est un *talc* transparent comme du verre.

Ces différentes dénominations, & ces erreurs, viennent de ce que les anciens naturalistes n'avoient point recours aux expériences chimiques, pour s'assurer de la nature des pierres, & ils ne s'arrêtoient qu'à l'extérieur, & à des ressemblances souvent trompeuses. Le célebre M. Pott a suppléé à ce défaut, par un examen suivi qu'il a fait du *talc*; le résultat de ses expériences est qu'il n'y a aucun acide qui agisse sur le *talc*, cependant l'eau régale concentrée, versée sur le *talc* noir calciné, ou sur le *talc* jaune, devient d'une belle couleur jaune, ce qui vient de ce qu'elle se charge d'une portion ferrugineuse, qui étoit jointe à ces *talcs*, & qui les coloroit; c'est-là ce qui a donné lieu aux alchimistes de travailler sur le *talc*, pour y chercher cet or qu'ils croient voir par-tout. Après que cette extraction est faite, on retrouve le *talc* entierement privé de couleur.

Le *talc* ayant été exposé pendant quarante jours au feu d'un fourneau de verrerie, n'y a éprouvé aucune altération; le grand feu ne diminue ni son éclat, ni son poids, ni son onctuosité; il ne fait que le rendre un peu plus friable, & plus aisé à partager en feuillets; mais on prétend que le miroir ardent fait entrer le *talc* en fusion, & le change en une matiere vitrifiée; il reste encore à savoir si c'est véritablement du *talc* qui a été employé dans cette expérience, rapportée par Hofmann & Neumann. Ainsi Morhoff & Boyle se sont trompés doublement, lorsqu'ils ont dit que le *talc* se changeoit en une heure de tems, & à un feu doux en chaux; ils auront pris de la pierre spéculaire, ou du gypse feuilleté, pour du *talc*, & du plâtre pour de la chaux. M. Pott a combiné le *talc* avec un grand nombre de sels & d'autres substances, ce qui lui a donné différens produits. *Voyez* la traduction françoise de la *lithogeognosie*, *tom. I.* Le même auteur a observé que le *talc* uni avec des terres argilleuses, forme une masse d'une très-grande dureté, & l'on peut se servir de ce mélange pour faire des vaisseaux très-propres à soutenir l'action du feu, & des creusets capables de contenir le verre de plomb, qui est si sujet à traverser les creusets ordinaires. Les Chinois se servent d'un *talc* très-fin, jaune ou blanc, pour faire ces papiers peints en figures ou en fleurs, dont le fond paroît être d'or ou d'argent.

On mêle aussi du *talc* fin dans les poudres brillantes dont on se sert pour répandre sur l'écriture.

Le *talc* se trouve en beaucoup d'endroits de l'Europe; mais on n'en connoit point de plus beau que celui de Russie & de Sibérie, que l'on nomme *verre de Russie*. Voyez *cet article*.

Comme l'action du feu ne peut rien sur cette pierre, il est très-difficile de connoître la nature de la terre qui lui sert de base; toutes les conjectures qui ont été faites là-dessus, sont donc très-douteuses & hasardées. Les grenats & les mines d'étain sont ordinairement accompagnés de pierres talqueuses, qui leur servent de matrices ou de minieres. (—)

TALC, *huile de*, (*Chimie cosmétique.*) c'est une liqueur fort vantée par quelques anciens chimistes, qui lui attribuoient des qualités merveilleuses & incroyables, pour blanchir le teint, & pour conserver aux femmes la fraîcheur de la jeunesse, jusque dans l'âge le plus avancé. Malheureusement ce secret, s'il a jamais existé, est perdu pour nous: on prétend que son nom lui vient de ce que la pierre que nous appellons *talc*, étoit le principal ingrédient de sa composition.

M. de Justi, chimiste allemand, a cherché à faire revivre

revivre un secret si intéressant pour le beau sexe : pour cet effet il prit une partie de *talc* de Venise, & deux parties de borax calciné; après avoir parfaitement pulvérisé & mêlé ces deux matieres, il les mit dans un creuset, qu'il plaça dans un fourneau à vent, après l'avoir fermé d'un couvercle; il donna pendant une heure un feu très-violent; au bout de ce tems il trouva que le mélange s'étoit changé en un verre d'un jaune verdâtre; il réduisit ce verre en poudre, puis il le mêla avec deux parties de sel de tartre, & fit refondre le tout de nouveau dans un creuset; par cette seconde fusion il obtint une masse, qu'il mit à la cave sur un plateau de verre incliné, au-dessous duquel étoit une soucoupe; en peu de tems la masse se convertit en une liqueur dans laquelle le *talc* se trouvoit totalement dissout.

On voit que par ce procedé, l'on obtient une liqueur de la nature de celle qui est connue sous le nom d'*huile de tartre par défaillance*, qui n'est autre chose que de l'alkali fixe, que l'humidité a mis en liqueur. Il est très-douteux que le *talc* entre pour quelque chose dans ses propriétés, ou les augmente; mais il est certain que l'alkali fixe a la propriété de blanchir la peau, de la nétoyer parfaitement, & d'emporter les taches qu'elles peut avoir contractées; d'ailleurs il paroît que cette liqueur peut être appliquée sur la peau sans aucun danger. *Voyez les œuvres chimiques* de M. de Justi. (—)

TALC *de verre de Venise*, (*Verrerie.*) nom qu'on donne au verre de Venise dont on a soufflé un globe très-mince, & qu'on a ensuite réduit en poudre. Les Emailleurs vendent cette poudre brillante toute préparée. (*D. J.*)

TALCAN, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la partie occidentale du Turquestan; c'étoit proprement une forte citadelle, que Genghiscan ne put prendre en 1221 qu'après sept mois de siege. M. de Lisle place le canton, auquel elle a donné son nom, vers les 36 deg. de *latitude* entre les *85. & 90. deg. de longitude.* (*D. J.*)

TALCATAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans le Khorasan, sur la riviere de Margab. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Nissa ou Nisæa, ville de la Margiane. (*D. J.*)

TALCINUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'île de Corse; elle étoit dans les terres, selon Ptolomée, *l. III. c. iij.* qui la marque entre *Sermicium* & *Venicium.* Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, appellé *Talcini*, à deux lieues de la ville de Corse, vers le levant. (*D. J.*)

TALED, s. m. (*Hist. judaïq.*) nom que les Juifs donnent a une espece de voile quarré, fait de laine blanche ou de satin, & qui a des houpes aux quatre coins. Ils ne prient jamais dans leurs synagogues qu'ils ne mettent ce voile sur leur tête ou autour de leur col, afin d'éviter les distractions, de ne porter la vue ni à droite ni à gauche, & d'être plus recueillis dans l'oraison, si l'on en croit Léon de Modene. Mais dans le fond, ce *taled* n'est qu'une affaire de cérémonial; les Juifs le jettent sur leur chapeau qu'ils gardent sur la tête pendant la priere, à laquelle ils sont si peu attentifs qu'ils y parlent de leur négoce & autres affaires, & qu'ordinairement ils la font avec une extrême confusion.

TALEMELIER, TALMELIER, TALLEMANDIER, s. m. termes synonymes, qui signifioient anciennement *boulanger*, en latin *talemetarius seu talemarius.*

Il y a lieu de croire que ce mot *talemetarius* venoit de *taleâ metari*, compter sur une *taille*, parce qu'en effet de tout tems les Boulangers sont dans l'usage de marquer sur des tailles de bois la quantité de pain qu'ils fournissent.

Les statuts donnés par S. Louis aux Boulangers de Paris, & leurs lettres de maîtrise, leur donnent la qualité de *Boulangers talemeliers.* L'ordonnance du roi Jean, du pénultieme Février 1350, *tit. II. art. 8.* dit que nuls boulangers ou *talemeliers* ne pourront mettre deux sortes de blés dans le pain; & *art. 9.* que les prud'hommes qui visiteront le pain, ne seront mi *talemeliers.* Le *tit. 4.* des *talemeliers* & pâtissiers porte, *art. 1.* que toute maniere de *talemeliers*, fourniers & pâtissiers, qui ont accoutumé à cuire pain à bourgeois, le prépareront ès maisons desdits bourgeois, & l'apporteront cuire chez eux. Dans une autre ordonnance du même roi du 16 Janvier 1360, il est parlé des *taillemeliers*, sur quoi M. Secousse a noté en marge qu'il y a *taillemandiers* dans la premiere des deux copies de cette ordonnance envoyées de Montpellier, & que ce sont les Pâtissiers, ce qui peut en effet convenir aux Pâtissiers dans les endroits où ils étoient confondus avec les Boulangers. Il est encore parlé des *talmeliers*, qui sont les Boulangers, dans une ordonnance de Charles V. du 9 Décembre 1372; les pâtisseries, appellées *talemouses*, ont pris leur nom des *talemeliers.* (*A*)

TALENT, s. m. (*Gram.*) c'est en général de l'aptitude singuliere à faire quelque chose, soit que cette aptitude soit naturelle, soit qu'on l'ait acquise. On dit le *talent* de la Peinture, de la Sculpture, de la Poésie, de l'Eloquence; la nature a partagé les *talens.* Il est rare qu'on ait deux grands *talens*; il est plus rare encore qu'on ne fasse pas plus de cas dans la société des *talens* agréables que des *talens* utiles, & des uns & des autres que de la vertu. On dit encore, il a du *talent* dans son métier. Il a le *talent* de plaire.

TALENT, (*Monnoie anc.*) fameux poids & monnoie des anciens, qui étoit de différente valeur non-seulement dans les divers pays, mais dans le pays même, selon que les especes qui composoient le *talent* étoient plus ou moins fortes.

Le *talent* d'argent en poids chez les Hébreux pesoit trois mille sicles, ou 125 livres de 12 onces chacune, ou 12 mille drachmes. Quant à sa valeur, cinquante mines faisoient le *talent* hébraique d'argent; ce qui revient à 450 livres sterlings. Le *talent* d'or des Hébreux sur le pié de seize d'argent, reviendroit à 7200 livres sterlings.

Le *talent* d'Athènes comprenoit soixante mines, qui reviendroient, selon le docteur Bernard, à 206 livres sterlings 5 schellings. Le *talent* d'or, à raison de 16 d'argent, 3300 livres sterlings.

Le *talent* d'argent de Babylone contenoit 7000 dragmes d'Athènes, faisant 240 livres sterlings 12 schellings 6 sols. Le *talent* d'or, à raison de 16 d'argent, 3850 livres sterlings.

Cinquante mines faisoient le *talent* d'argent d'Alexandrie, qui revient à 450 livres sterlings. Le *talent* d'or, à raison de 16 d'argent, 7200 livres sterlings.

Le *talent* de Cyrène étoit égal à celui d'Alexandrie. Le *talent* de Corinthe étoit le même que celui d'Egine, savoir de cent mines attiques. Le *talent* de Rhodes étoit de 4502 deniers romains. Le *talent* thracien étoit du poids de 120 livres, l'égyptien de 80 livres.

Les Romains avoient de grands & de petits *talens.* Soixante douze livres romains faisoient leur grand *talent*, que le docteur Bernard évalue à 216 livres sterlings. Plaute désigne toujours le grand *talent* romain par *magnum talentum*; considéré comme poids, il pesoit 125 livres.

Hérodote, en parlant du *talent* de Babylone, dit qu'il valoit 70 mines d'Eubée. Elien, en parlant du même *talent*, dit qu'il valoit 72 mines d'Athènes. De-là il s'ensuit que 70 mines d'Eubée en valoient 72 d'Athènes; & comme le *talent* étoit toujours de

60 mines, on voit par-là la différence du *talent* d'Eubée & de celui d'Athènes.

Mais il faut qu'il y eût encore deux autres sortes de *talens* d'Eubée, ou que les auteurs se contredisent; Festus dit: *Euboicum* talentum *nummo græco septem millium, nostro quatuor millium denariorum*: le *talent* d'Eubée est de 7 mille drachmes greques, & de 4 mille deniers romains. Tout le monde convient qu'il y a ici quelque faute de copiste, & qu'au-lieu de 4 mille deniers romains, il doit y avoir 7 mille; la preuve en est que, selon le même Festus, la drachme des Grecs & le denier des Romains étoient de même valeur. En effet il dit que le *talent* d'Athènes, qui étoit de six mille drachmes, contenoit aussi six mille deniers romains. Selon lui donc, le denier romain & la drachme d'Athènes etoient de même valeur, & il y en avoit sept mille au *talent* d'Eubée. Cependant le *talent d'Eubée* de la somme que devoit payer Antiochus aux Romains étoit bien plus fort; Polybe dit, *legat. XXV. p. 817.* & Tite-Live aussi, *l. XXXVII. & XXXVIII.* qu'il contenoit 80 livres romaines. Or la livre romaine contenoit 96 deniers romains, & par conséquent 10 de ces livres faisoient 7680 deniers romains, c'est-à-dire 240 livres sterlings.

Mais il faut remarquer qu'il y a une différence dans le traité entre Tite-Live & Polybe; car quoique Tite-Live, dans le projet du traité, dise, aussi-bien que Polybe, que les 15 mille *talens* étoient des *talens* d'Eubée; dans le traité même, il les appelle *talens* d'Athènes; Tite-Live en traduisant ici Polybe, a fait une faute; car Polybe dit seulement que l'argent du payement qu'on donneroit aux Romains seroit, ἀργυρίου Ἀττικοῦ ἀρίστου, *du meilleur argent d'Athènes*, & Tite-Live ne faisant pas assez d'attention à ces expressions qui marquent la qualité de l'argent, & non pas l'espece de monnoie, a traduit des *talens* d'Athènes. Or comme le *talent* d'Eubée étoit le plus pesant, la monnoie d'Athènes étoit aussi la plus fine de toutes; &, selon le traité, le payement se devoit faire de la maniere la plus favorable aux Romains. Ils obligerent Antiochus, pour acheter la paix, de leur payer cette somme, déja prodigieuse en elle-même, de la maniere la plus onéreuse pour lui, en *talens* les plus forts, & pour la qualité du meilleur ou du plus fin argent.

On ne trouve jamais nos auteurs françois d'accord sur l'évaluation des *talens* des anciens, parce qu'ils ne l'ont jamais faite d'après le poids & le titre, mais toujours d'après le cours variable de nos monnoies; ainsi Budée évalue le *talent* d'Athènes à 1300 livres; Tourreil à 2800, & nos derniers écrivains à 4550 livres. (*D. J.*)

TALENT HÉBRAIQUE, (*Monnoie des Hébreux.*) monnoie de compte des Hébreux, qui valoit trois mille sicles; &, selon le docteur Bernard, 450 livres sterlings. *Voyez*-en les preuves détaillées à *l'article* MONNOIES *des Hébreux*. (*D. J.*)

TALENT, *peintre à*, (*Peint.*) c'est le nom qu'on donne à un artiste qui s'applique à quelque genre particulier de peinture, comme à faire des portraits, à peindre des fleurs, à représenter des animaux, des payſages, des noces de village, des tabagies, *&c.* (*D. J.*)

TALEVA, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau aquatique de l'île de Madagascar; il est de la grosseur d'une poule; ses plumes sont violettes; sa tête, son bec & ses piés sont rouges.

TALI, f. m. *terme de relation*, nom que les Indiens de Carnate donnent au bijou que l'époux, dans la cérémonie du mariage, attache au cou de l'épouse, & qu'elle porte jusqu'au décès de son mari, pour marque de son état; à la mort du mari, le plus proche parent lui coupe ce bijou, & c'est-là la marque du veuvage. (*D. J.*)

TALICTRUM, f. m. (*Hist. nat. & Mat. méd.*) nom donné dans la matiere médicale à la graine d'une espece de sisymbrium à feuilles d'absynthe; on estime cette graine astringente; on en introduit la poudre dans les narines, pour arrêter les petites hémorrhagies du nez, mais je crois cette pratique assez mauvaise. (*D. J.*)

TALIR-KARA, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand arbre de Malabar toujours verd; son tronc est blanchâtre; son écorce est unie, poudreuse & cendrée. Il porte quantité de branches, qui s'étendent au loin, & qui sont armées d'épines oblongues, dures & roides. Sa racine est cendrée & couverte d'une écorce obscure. Son odeur est forte, & son goût astringent. Ses feuilles sont vertes en-dessus, & verdâtres en-dessous, elliptiques, pointues, légerement dentelées par les bords, fortes, épaisses, luisantes, très-odorantes & très-âcres au goût; les feuilles tendres qui croissent au sommet sont pour la plûpart d'un rouge purpurin. On n'a point encore vu de fleurs, ni de fruits sur cet arbre. C'est pourquoi dans le livre du jardin de Malabar on le nomme *arbor indica spinosa, flore & fructu vidua.* (*D. J.*)

TALINGUER, ÉTALINGUER, v. n. (*Marine.*) c'est amarrer les cables à l'arganeau de l'ancre.

TALION, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) *talio*, loi du *talion*, *lex talionis*, est celle qui prononçoit contre le coupable la peine du *talion*, *pœna reciproca*, c'est-à-dire, qu'il fût traité comme il avoit traité son prochain.

Le traitement du *talion* est la vengeance naturelle, & il semble que l'on ne puisse taxer la justice d'être trop rigoureuse, lorsqu'elle traite le coupable de la même maniere qu'il a traité les autres, & que ce soit un moyen plus sûr pour contenir les malfaiteurs.

Plusieurs jurisconsultes ont pourtant regardé le *talion* comme une loi barbare, & contraire au droit naturel; Grotius entre autres, prétend qu'elle ne doit avoir lieu ni entre particuliers, ni d'un peuple à l'autre; il tire sa décision de ces belles paroles d'Aristide: « ne seroit-il pas absurde de justifier & d'imiter ce que l'on condamne en autrui comme une » mauvaise action ».

Cependant la loi du *talion* a son fondement dans les livres sacrés; on voit en effet dans l'Exode, que Moïse étant monté avec Aaron sur la montagne de Sinaï, Dieu après lui avoir donné le Décalogue, lui ordonna d'établir sur les enfans d'Israël plusieurs lois civiles, du nombre desquelles étoit la loi du *talion*.

Il est dit, *chap. xxj.* que si deux personnes ont eu une rixe ensemble, & que quelqu'un ait frappé une femme enceinte, & l'ait fait avorter, sans lui causer la mort, il sera soumis au dommage tant que le mari le demandera, & que les arbitres le jugeront; que si la mort de la femme s'est ensuivie, en ce cas Moïse condamne à mort l'auteur du délit; qu'il rende ame pour ame, dent pour dent, œil pour œil, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

On trouve aussi dans le Lévitique, *ch. xxjv.* que celui qui aura fait outrage à quelque citoyen, il sera traité de même, fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent.

Dieu dit encore à Moïse, suivant le Deutéronome, *ch. xix.* que quand quelqu'un sera convaincu de faux témoignage, que les juges lui rendront ainsi qu'il pensoit faire à son frere; tu ne lui pardonneras point, dit le Seigneur; mais tu demanderas ame pour ame, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié.

Il semble néanmoins que la peine du *talion* doive s'entendre dans une proportion géométrique plutôt qu'arithmétique, c'est-à-dire, que l'objet de la loi

ſoit moins de faire ſouffrir au coupable préciſément le même mal qu'il a fait, que de lui faire ſupporter une peine égale, c'eſt-à-dire, proportionnée à ſon crime; & c'eſt ce que Moïſe lui-même ſemble faire entendre dans le Deutéronome, *ch. xxv.* où il dit que ſi les juges voient que celui qui a péché ſoit digne d'être battu, ils le feront jetter par terre & battre devant eux ſelon ſon mesfait, *pro menſurâ peccati erit & plagarum modus.*

Jéſus-Chriſt prêchant au peuple ſur la montagne (ſuivant ſaint Matthieu, *chap. v.*) dit: vous avez entendu que l'on vous a dit œil pour œil, dent pour dent; mais moi je vous dis de ne point réſiſter au mal; & que ſi quelqu'un vous frappe ſur la joue droite, de lui tendre la gauche; mais il paroît que cette doctrine eut moins pour objet de réformer les peines que la juſtice temporelle infligeoit, que de réprimer les vengeances particulieres que chacun ſe croyoit mal-à-propos permiſes, ſuivant la loi du *talion*, n'étant réſervé qu'à la juſtice temporelle de venger les injures qui ſont faites à autrui, & à la juſtice divine de les punir dans l'autre vie.

Il eſt encore dit dans l'Apocalypſe, *chap. xiij.* que celui qui aura emmené un autre en captivité, ira lui-même; que celui qui aura occis par le glaive, ſera occis de même; mais ceci ſe rapporte plutôt à la juſtice divine qu'à la juſtice temporelle.

Les Grecs à l'exemple des Juifs, pratiquerent auſſi la loi du *talion.*

Par les lois de Solon, la peine du *talion* avoit lieu contre celui qui avoit arraché le ſecond œil à un homme qui étoit déja privé de l'uſage du premier, & le coupable étoit condamné à perdre les deux yeux.

Ariſtote écrit que Rhadamante roi de Lycie, fameux dans l'hiſtoire par ſa ſévérité, fit une loi pour établir la peine du *talion* qui lui parut des plus juſtes; il ajoute que c'étoit auſſi la doctrine des Pythagoriciens.

Charondas, natif de la ville de Catane en Sicile, & qui donna des lois aux habitans de la ville de Thurium, rebâtie par les Sybarites dans la grande Grece, y introduiſit la loi du *talion;* il étoit ordonné: *ſi quis cui oculum eruerit, oculum reo pariter eruito;* mais cette loi fut réformée, au rapport de Diodore de Sicile, à l'occaſion d'un homme déja borgne, auquel on avoit crevé le bon œil qui lui reſtoit, il repréſenta que le coupable auquel on ſe contenteroit de crever un œil, ſeroit moins à plaindre que lui qui étoit totalement privé de la vue; qu'ainſi la loi du *talion* n'étoit pas toujours juſte.

Les décemvirs qui formerent la loi des 12. tables, prirent quelque choſe des lois de Solon par rapport à la peine du *talion*, dans le cas d'un membre rompu; ils ordonnerent que la punition ſeroit ſemblable à l'offenſe, à moins que le coupable ne fît un accommodement avec ſa partie, *ſi membrum rupit, ni cum eo pacit, talio eſto:* d'autres liſent, *ſi membrum rupit, ut cum eo pacit, talio eſto.*

Lorſqu'il s'agiſſoit ſeulement d'un os caſſé, la peine n'étoit que pécuniaire, ainſi que nous l'apprend Juſtinien, dans ſes inſtitutes, *tit. de injur. §. 7.* On ne ſait pas à quelle ſomme la peine étoit fixée.

Cette portion de la loi des 12 tables eſt rappellée par Cicéron, *de legibus*, Feſtus, ſous le mot *talionis*, par le juriſconſulte Paul, *receptarum ſentent. liv. V. tit. 4.* & autres juriſconſultes.

Il paroît néanmoins que chez les Romains la loi du *talion* n'étoit pas ſuivie dans tous les cas indiſtinctement; c'eſt pourquoi Sextus Cæcilius dans Aulugelle, *liv. XX.* dit que toutes les injures ne ſe réparent pas avec 25 as d'airain; que les injures atroces, comme quand on a rompu un os à un enfant ou à un eſclave, ſont punies plus ſévérement, quelquefois même par la loi du *talion;* mais avant d'en venir à la vengeance permiſe par cette loi, on propoſoit un accommodement au coupable; & s'il refuſoit de s'accommoder, il ſubiſſoit la peine du *talion;* ſi au contraire il ſe prêtoit à l'accommodement, l'eſtimation du dommage ſe faiſoit.

La loi du *talion* fut encore en uſage chez les Romains long-tems après la loi des 12 tables, au-moins dans les cas où elle étoit admiſe; en effet, Caton cité par Priſcien, *liv. VI.* parloit encore de ſon tems de la loi du *talion*, comme étant alors en vigueur, & qui donnoit même au couſin du bleſſé le droit de pourſuivre la vengeance, *ſi quis membrum rupit, aut os fregit, talione proximus agnatus ulciſcitur.*

On ne trouve pas cependant que la loi des 12 tables eût étendu le droit de vengeance juſqu'au couſin de l'offenſé; ce qui a fait croire à quelques auteurs, que Caton parloit de cette loi par rapport à quelque autre peuple que les Romains.

Mais l'opinion de Théodore Marſilius, qui eſt la plus vraiſſemblable, eſt que l'uſage dont parle Caton, tiroit ſon origine du droit civil.

Les juriſconſultes romains ont en effet décidé que le plus proche agnat ou couſin du bleſſé pouvoit pourſuivre au nom de ſon parent, qui étoit ſouvent trop malade ou trop occupé pour agir lui-même. On chargeoit auſſi quelquefois le couſin de la pourſuite du crime, de crainte que le bleſſé emporté par ſon reſſentiment, ne commençât par ſe venger, ſans attendre que le coupable eût accepté ou refuſé un accommodement.

Au reſte, il y a toute apparence que la peine du *talion* ne ſe pratiquoit que bien rarement; car le coupable ayant le choix de ſe ſouſtraire à cette peine par un dédommagement pécuniaire, on conçoit aiſément que ceux qui étoient dans le cas du *talion*, aimoient mieux racheter la peine en argent, que de ſe laiſſer mutiler ou eſtropier.

Cette loi ne pouvoit donc avoir lieu que pour les gens abſolument miſérables, qui n'avoient pas le moyen de ſe racheter en argent; encore n'en trouve-t-on pas d'exemple dans les hiſtoriens.

Il en eſt pourtant encore parlé dans le code théodoſien, *de exhibendis reis, l. III.* & au titre *de accuſationibus, l. tit. queſt. 14.* on peut voir Jacques Godefroy, ſur la loi 7 de ce titre, *formule 29.*

Ce qui eſt de certain, c'eſt que long-tems avant l'empereur Juſtinien, la loi du *talion* étoit tombée en déſuétude, puiſque le droit du préteur appellé *jus honorarium*, avoit établi que le bleſſé feroit eſtimer le mal par le juge; c'eſt ce que Juſtinien nous apprend dans ſes inſtitutes, *liv. IV. tit. 4. de injur. §. 7:* la peine des injures, dit-il, ſuivant la loi des 12 tables, pour un membre rompu, étoit le *talion*, pour un os caſſé il y avoit des peines pécuniaires ſelon la grande pauvreté des anciens; les interpretes prétendent que ces peines pécuniaires avoient été impoſées comme étant alors plus onéreuſes.

Juſtinien obſerve que dans la ſuite les préteurs permirent à ceux qui avoient reçu quelque injure, d'eſtimer le dommage, & que le juge condamnoit le coupable à payer une ſomme plus ou moins forte, ſuivant ce qui lui paroiſſoit convenable: que la peine des injures qui avoit été introduite par la loi des 12. tables, tomba en déſuétude: que l'on pratiquoit dans les jugemens celle qui avoit été introduite par le droit honoraire des préteurs, ſuivant lequel l'eſtimation de l'injure étoit plus ou moins forte, ſelon la qualité des perſonnes.

Il y a pourtant certains cas dans leſquels les lois romaines paroiſſent avoir laiſſé ſubſiſter la peine du *talion*, comme pour les calomniateurs; celui qui ſe trouvoit convaincu d'avoir accuſé quelqu'un injuſtement étoit puni de la même peine qu'auroit ſubi l'accuſé, s'il eût été convaincu du crime qu'on lui imputoit; il n'y avoit qu'un ſeul cas où l'accuſateur fût

exempt de cette peine, c'eſt lorſqu'il avoit été porté à intenter l'accuſation par une juſte douleur pour l'offenſe qu'il avoit reçue dans ſa perſonne ou dans celle de ſes proches. *Voyez* au code la loi derniere *de accuſation.* & la derniere du titre *de calomniat.*

Les prévaricateurs ſubiſſoient auſſi la peine du *talion*, *l. ab imp. ff. de prævar.*

Il en étoit de même dans quelques autres cas qui ſont remarqués au digeſte *quod quiſque juris*, &c.

Le droit canon ſe conformant à la pureté de l'évangile, paroît avoir rejetté la loi du *talion*, ainſi qu'il réſulte du canon *hæc autem vita xxx. queſt. 4* du canon *quod debetur*, *xiv. queſt. 1.* du canon *ſex differentiæ*, *xxiij. queſt. 3*, & le canon *ſex differentiæ* dans la ſeconde partie du decret, *cauſe 23*, *queſt. 3*; mais ce que ces canons improuvent, & ſingulierement le dernier, ce ſont les vengeances particulieres. Nous ne parlons ici que de ce qui appartient à la vindicte publique.

Ricard, roi des Wiſigots, dans le *VI. liv.* des lois des Wiſigots, *tit. 4*, *c. iij.* ordonne que la peine du *talion* ſoit ſubie par le coupable, de maniere qu'il ait le choix ou d'être fouetté de verges, ou de payer l'eſtimation de l'injure, ſuivant la loi ou l'eſtimation faite par l'offenſé.

La peine du *talion* avoit auſſi lieu anciennement en France en matiere criminelle. On en trouve des veſtiges dans la charte de commune de la ville de Cerny, dans le Laonnois, de l'an 1184, *quòd ſi reus inventus fuerit*, *caput pro capite*, *membrum pro membro reddat*, *vel ad arbitrium majoris & juratorum*, *pro capite aut membri qualitate dignam perſolvet redemptionem.*

Il en eſt auſſi parlé dans la charte de commune de la Fere de l'an 1207 rapportée par la Thomaſſiere, dans ſes coutumes de Berry, dans les coutumes d'Arques de l'an 1231, dans les archives de l'abbaye de S. Bertin, dans la 51e. lettre d'Yves de Chartres.

Guillaume le Breton rapporte qu'après la conquête de la Normandie, Philippe Auguſte fit une ordonnance pour établir la peine du *talion* dans cette province : qu'il établit des champions, afin que dans tout combat qui ſe feroit pour vuider les cauſes *de ſang*, il y eût, ſuivant la loi du *talion*, des peines égales, que le vaincu, ſoit l'accuſateur ou l'accuſé, fût condamné par la même loi à être mutilé ou à perdre la vie; car auparavant c'étoit la coutume chez les Normands, que ſi l'accuſateur étoit vaincu dans une cauſe de ſang, il en étoit quitte pour payer une amende de 60 ſols; au lieu que ſi l'accuſé étoit vaincu, il étoit privé de tous ſes biens, & ſubiſſoit une mort honteuſe : ce qui ayant paru injuſte à Philippe Auguſte, fut par lui abrogé, & il rendit à cet égard les Normands tous ſemblables aux Francs : ce qui fait connoître que la peine du *talion* avoit alors lieu en France.

Les établiſſemens faits par S. Louis en 1270, *liv. I. ch. iij.* contiennent une diſpoſition ſur le *talion.* Si tu veux, eſt-il dit, appeller de meurtre, tu feras ois; mais il convient que tu te lies à ſouffrir telle peine comme tes adverſaires ſouffriroient, s'ils en étoient atteints, ſelon droit écrit en digeſte, novel, *de privatis l. finali.* Au tiers livre on a eu en vue la loi derniere *de privatis deliciis*, qui ne parle pourtant pas clairement du *talion.*

Le *chap. ij. du II. livre* de ces mêmes établiſſemens parle auſſi de la dénonciation ou avertiſſement que la juſtice devoit donner à celui qui ſe plaignoit de quelque meurtre. La juſtice, dit cette ordonnance, lui doit dénoncer *la peine qui eſt dite ci-deſſus*; ce que l'on entend du *talion.*

Cette peine a été abrogée dans quelques coutume, comme on voit dans celle de Hainaut, *chap. xv.*

On tient même communément que la loi du *talion* eſt preſentement abolie en France; & il eſt certain en effet que l'on n'obſerve plus depuis long-tems cette juſtice groſſiere & barbare, qui faiſoit ſubir à tous accuſés indiſtinctement le même traitement qu'ils avoient fait ſubir à l'accuſateur. L'on n'ordonne plus que l'on crévera un œil, ni que l'on caſſera un membre à celui qui a crevé l'œil ou caſſé un membre à un autre; on fait ſubir à l'accuſé d'autres peines proportionnées à ſon crime.

Il eſt cependant vrai de dire que nous obſervons encore la loi du *talion* pour la proportion des peines que l'on inflige aux coupables.

On obſerve même encore ſtrictement cette loi dans certains crimes des plus graves; par exemple, tout homme qui tue, ſelon nos lois, mérite la mort; les incendiaires des égliſes, villes & bourgs ſont condamnés au feu.

Les princes uſent encore entr'eux en tems de guerre du droit de repréſailles, qui eſt proprement une eſpece de juſtice militaire qu'ils ſe font, conformément à la loi du *talion.* *Voyez* REPRÉSAILLES, *voyez* Alberic, Balde, Bartole, Felix *ſpeculator Auguſtinus*, les *conſtitutions du royaume d'Arragon*, Imbert, le *gloſſ.* de du Cange au mot *talio*, *celui* de Lauriere, l'*hiſt. de la Juriſprud. romaine de* M. Terraſſon. (*A*)

TALISMAN, ſ. m. (*Divination.*) figures magiques gravées en conſéquence de certaines obſervations ſuperſtitieuſes, ſur les caracteres & configurations du ciel ou des corps céleſtes, auxquelles les aſtrologues, les philoſophes hermétiques & autres charlatans attribuent des effets merveilleux, & ſurtout le pouvoir d'attirer les influences céleſtes. *Voyez* THÉRAPHIM.

Le mot *taliſman* eſt purement arabe; cependant Menage, après Saumaiſe, croit qu'il peut venir du grec τελεσμα, *opération* ou *conſécration.* Borel dit qu'il eſt perſan, & qu'il ſignifie littéralement une *gravure conſtellée*; d'autres le derivent de *talamaſeis litteris*, qui ſont des caracteres myſtérieux ou des chiffres inconnus dont ſe ſervent les ſorciers, parce qu'ajoutent-ils, *talamaſca* veut dire *phantôme* ou *illuſion.* M. Pluche dit qu'en Orient on nommoit ces figures *tſelamim*, des images; & en effet, comme il le remarque, « lorſque dans l'origine, le culte des ſignes céleſtes & des planetes fut une fois introduit, on en » multiplia les figures pour aider la dévotion des » peuples & pour la mettre à profit. On faiſoit ces » figures en fonte & en relief, aſſez ſouvent par maniere de monnoie, ou comme des plaques portatives qu'on perçoit pour être ſuſpendues par un » anneau, au cou des enfans, des malades & des » morts. Les cabinets des antiquaires ſont pleins de » ces plaques ou amulettes, qui portent des empreintes du ſoleil ou de ſes ſymboles, ou de la lune, » ou des autres planetes, ou des différens ſignes du » zodiaque. » *Hiſt. du ciel*, *tom. I. pag. 480.*

L'auteur d'un livre intitulé *les taliſmans juſtifiés*, prétend qu'un *taliſman* eſt le ſceau, la figure, le caractere ou l'image d'un ſigne céleſte, d'une conſtellation, ou d'une planete gravée ſur une pierre ſympathique ou ſur un métal correſpondant à l'aſtre ou au corps céleſte pour en recevoir les influences.

L'auteur de l'hiſtoire du ciel va nous expliquer ſur quoi étoient fondées cette ſympathie & cette correſpondance, & par conſéquent combien étoit vaine la vertu qu'on attribuoit aux *taliſmans.*

« Dans la confection des *taliſmans*, dit-il, la plus » légere conformité avec l'aſtre ou le dieu en qui l'on » avoit confiance, une petite précaution de plus, » une légere reſſemblance plus ſenſible faiſoit préférer une image ou une matiere à une autre; ainſi » les images du ſoleil, pour en imiter l'éclat & la » couleur, devoient être d'or. On ne doutoit pas » même que l'or ne fût une production du ſoleil; » cette conformité de couleur, d'éclat & de mérite » en étoit la preuve. Le ſoleil devoit donc mettre ſa

» complaisance dans un métal qu'il avoit indubitablement engendré, & ne pouvoit manquer d'arrêter ses influences dans une plaque d'or où il voyoit son image empreinte, & qui lui avoit été religieusement consacrée au moment de son lever. Par un raisonnement semblable, la lune produisoit l'argent, & favorisoit de toute l'étendue de son pouvoir les images d'argent auxquelles elle tenoit par les liens de la couleur, de la génération, de la consécration. Bien entendu que Mars se plaisoit à voir ses images, quand elles étoient de fer; c'étoit-là sans doute le métal favori du dieu des combats... Vénus eut le cuivre, parce qu'il se trouvoit en abondance dans l'île de Chypre dont elle chérissoit le séjour. Le langoureux Saturne fut préposé aux mines de plomb. On ne délibéra pas long-tems sur le lot de Mercure; un certain rapport d'agilité lui fit donner en partage le vif-argent. Mais en vertu de quoi Jupiter sera-t il borné à la surintendance de l'étain? Il étoit incivil de présenter cette commission à un dieu de sa sorte: c'étoit l'avilir; mais il ne restoit plus que l'étain, force lui fut de s'en contenter. Voilà certes de puissans motifs pour assigner à ces dieux l'inspection sur tel ou tel métal, & une affection singuliere pour les figures qui en sont composées. Or telles sont les raisons de ces prétendus départemens; tels sont aussi les effets qu'il en faut attendre. » *Hist. du ciel, tom. I. pag. 482 & 483.*

Il étoit aussi aisé de faire ces raisonnemens, il y a deux mille ans, qu'aujourd'hui; mais la coutume, le préjugé, l'exemple de quelques faux sages qui, soit persuasion, soit imposture, accréditoient les *talismans*, avoient entraîné tous les esprits dans ces superstitions. On attribuoit à la vertu & aux influences des *talismans* tous les prodiges qu'opéroit Appollonius de Tyane; & quelques auteurs ont même avancé que ce magicien étoit l'inventeur des *talismans*; mais leur origine remonte bien plus avant dans l'antiquité; sans parler de l'opinion absurde de quelques rabbins qui soutiennent que le serpent d'airain que Moïse fit élever dans le désert pour la destruction des serpens qui tourmentoient & tuoient les Israëlites, n'étoit autre chose qu'un *talisman*. Quelques-uns en attribuent l'origine à un Jacchis qui fut l'inventeur des préservatifs que les Grecs appelloient περίαπτα, des remedes cachés contre les douleurs, des secrets contre les ardeurs du soleil & contre les influences de la canicule. Ce Jacchis vivoit, selon Suidas, sous Sennyés, roi d'Egypte. D'autres attribuent cette origine à Necepsos, roi d'Egypte, qui étoit postérieur à Jacchis, & qui vivoit cependant plus de 200 ans avant Salomon. Ausone, dans une lettre à S. Paulin, a dit:

Quique magos docuit mysteria vana Necepsos.

Le commerce de ces *talismans* étoit fort commun du tems d'Antiphanes, & ensuite du tems d'Aristophane; ces deux auteurs font mention d'un Phertamus & d'un Eudamus, fabricateurs de préservatifs de ce genre. On voit dans Galien & dans Marcellus Empiricus, quelle confiance tout le monde avoit à leur vertu. Pline dit qu'on gravoit sur des émeraudes des figures d'aigle & de scarabées; & Marcellus Empiricus attribue beaucoup de vertus à ces scarabées pour certaines maladies, & en particulier pour le mal des yeux. Ces pierres gravées ou constellées étoient autant de *talismans* où l'on faisoit entrer les observations de l'astrologie. Pline, en parlant du jaspe qui tire sur le verd, dit que tous les peuples d'Orient le portoient comme un *talisman*. L'opinion commune étoit, dit-il ailleurs, que Milon de Crotone ne devoit ses victoires qu'à ces sortes de pierres qu'il portoit dans les combats, & à son exemple ses athletes avoient soin de s'en munir. Le même auteur ajoute qu'on se servoit de l'hématite contre les embûches des barbares, & qu'elle produisoit des effets salutaires dans les combats. Aussi les gens de guerre en Egypte, au rapport d'Elien, portoient des figures de scarabées pour fortifier leur courage, & la grande foi qu'ils y avoient, venoit de ce que ces peuples croyoient que le scarabée consacré au soleil étoit la figure animée de cet astre qu'ils regardoient comme le plus puissant des dieux, selon Porphyre. Trébellius Pollion rapporte que les Macriens révéroient Alexandre le grand d'une maniere si particuliere, que les hommes de cette famille portoient la figure de ce prince gravée en argent dans leurs bagues, & que les femmes la portoient dans leurs ornemens de tête, dans leurs bracelets, dans leurs anneaux & dans les autres pieces de leur ajustement; jusque-là même que de son tems, ajoute-t-il, la plûpart des habillemens des dames de cette famille en étoient encore ornés, parce que l'on disoit que ceux qui portoient ainsi la tête d'Alexandre en or ou en argent, en recevoient du secours dans toutes leurs actions: *quia dicuntur juvari in omni actu suo qui Alexandrum expressum, vel auro gestitant vel argento.*

Cette coutume n'étoit pas nouvelle chez les Romains, puisque la bulle d'or que portoient au col les généraux ou consuls dans la cérémonie du triomphe, renfermoit des *talismans*. *Bulla*, dit Macrobe, *gestamen erat triumphantium, quam in triumpho præ se gerebant, inclusis intrà eam remediis, quæ crederent adversus invidiam valentissima.* On pendoit de pareilles bulles au col des enfans, pour les défendre des génies malfaisans, ou les garantir d'autres périls, *ne quid obsit*, dit Varron; & Asconius Pedianus, sur un endroit de la premiere verrine de Cicéron où il est mention de ces bulles, dit qu'elles étoient sur l'estomach des enfans comme un rempart qui les défendoit, *sinus communiens pectusque puerile*, parce qu'on y renfermoit des *talismans*. Les gens de guerre portoient aussi des baudriers constellés. *Voyez* BAUDRIERS & CONSTELLÉS.

Les *talismans* les plus accrédités étoient ceux des Samothraciens, ou qui étoient fabriqués suivant les regles pratiquées dans les mysteres de Samothrace. C'étoient des morceaux de métal sur lesquels on avoit gravé certaines figures d'astres, & qu'on enchâssoit communément dans des bagues. Il s'en trouve pourtant beaucoup dont la forme & la grosseur font voir qu'on les portoit d'une autre maniere. Pétrone rapporte qu'une des bagues de Trimalcion étoit d'or & chargée d'étoiles de fer, *totum aureum, sed planè ferreis veluti stellis ferruminatum.* Et M. Pithou convient que c'étoit un anneau ou un *talisman* fabriqué suivant les mysteres de l'île de Samothrace. Trallien, deux siecles après, en décrit de semblables, qu'il donne pour des remedes naturels & physiques, φυσικὰ, à l'exemple, dit-il, de Galien, qui en a recommandé de pareils. C'est au *livre IX. de ses traités de médecine, ch. jv. à la fin*, où il dit que l'on gravoit sur de l'airain de Chypre un lion, une lune & une étoile, & qu'il n'a rien vu de plus efficace pour certains maux. Le même Trallien cite un autre philactere contre la colique; on gravoit sur un anneau de fer à huit angles ces mots, φεῦγε, φεῦγε, ιὸβ, χολὴ, ἡ κερκωπὸς σε ζητεῖ, c'est-à-dire, *fuis, fuis, malheureuse bile, l'alouette te cherche.* Et ce qui prouve que l'on fabriquoit ces sortes de préservatifs sous l'aspect de certains astres, c'est ce que ce médecin ajoute à la fin de l'article: il falloit, dit-il, travailler à la gravure de cette bague au 17 ou au 21 de la lune.

La fureur que l'on avoit pour les *talismans* se répandit parmi des sectes chrétiennes, comme on le voit dans Tertullien, qui la reproche aux Marcionites qui faisoient métier, dit-il, de vivre des étoiles

du créateur : *nec hoc erubescentes de stellis creatoris vivere.* Peut-être cela doit-il s'entendre de l'Astrologie judiciaire en général. Il est beaucoup plus certain que les Valentiniens en faisoient grand usage, comme le prouve leur *abracadabra*, prescrit par le médecin *Serenus Sammonicus*, qui étoit de leur secte, & par leur *abrasax*, dont l'hérésiarque Basilides lui-même fut l'inventeur. *Voyez* ABRACADABRA & ABRASAX.

Des catholiques eux-mêmes donnerent dans ces superstitions. Marcellus, homme de qualité & chrétien, du tems de Théodose, dans un recueil de remedes qu'il adresse à ses enfans, décrit ce *talisman*. Un serpent, dit-il, avec sept rayons, gravé sur un jaspe enchâssé en or, est bon contre les maux d'estomaç, & il appelle ce philactere un remede physique : *ad stomachi dolorem remedium physicum sit, in lapide laspide exsculpe draconem radiatum, ut habeat septem radios, & claude auro, & utere in collo.* Ce terme de *physique* fait entendre que l'Astrologie entroit dans la composition de l'ouvrage. *Mém. de l'acad. des Inſc. tom. XI. p. 355. & suiv.*

On y croyoit encore sous le regne de nos rois de la premiere race ; car au sujet de l'incendie général de Paris, en 585, Grégoire de Tours rapporte une chose assez singuliere, à laquelle il semble ajouter foi, & qui rouloit sur une tradition superstitieuse des Parisiens : c'est que cette ville avoit été bâtie sous une constellation qui la défendoit de l'embrâsement, des serpens & des souris ; mais qu'un peu avant cet incendie, on avoit, en fouillant une arche d'un pont, trouvé un serpent & une souris d'airain, qui étoient les deux *talismans* préservatifs de cette ville. Ainsi ce n'étoit pas seulement la conservation de la santé des particuliers, c'étoit encore celle des villes entieres, & peut-être des empires, qu'on attribuoit à la vertu des *talismans* ; & en effet, le *palladium* des Troyens & les boucliers sacrés de Numa étoient des especes de *talismans*.

Les Arabes fort adonnés à l'Astrologie judiciaire, répandirent les *talismans* en Europe, après l'invasion des Mores en Espagne ; & il n'y a pas encore deux siecles qu'on en étoit infatué en France, & même encore aujourd'hui ; présentés sous le beau nom de *figures constellées*, dit M. Pluche, ils font illusion à des gens qui se croyent d'un ordre fort supérieur au peuple. Mais on continue toujours d'y avoir confiance en Orient.

On distingue en général trois sortes de *talismans* ; savoir, les astronomiques, on les connoît par les signes célestes, ou constellations que l'on a gravées dessus, & qui sont accompagnées de caracteres inintelligibles.

Les magiques qui portent des figures extraordinaires, des mots superstitieux, & des noms d'anges inconnus.

Enfin les mixtes sur lesquels on a gravé des signes célestes & des mots barbares, mais qui ne renferment rien de superstitieux, ni aucun nom d'ange.

Quelques auteurs ont pris pour des *talismans* plusieurs médailles rhuniques ou du-moins celles dont les inscriptions sont en caracteres rhuniques ou gothiques, parce qu'il est de notoriété que les nations septentrionales, lorsqu'elles professoient le paganisme, faisoient grand cas des *talismans*. Mais M. Keder a montré que les médailles marquées de ces caracteres, ne sont rien moins que des *talismans*.

Il ne faut pas confondre non plus avec des sicles ou des médailles hébraïques véritablement antiques, certains *talismans*, & certains quarrés composés de lettres hébraïques toutes numérales, que l'on appelle *sigilla planetarum*, dont se servent les tireurs d'horoscope, & les diseurs de bonne aventure, pour faire valoir leurs mysteres ; non-plus que d'autres figures magiques dont on trouve les modeles dans Agrippa, & qui portent des noms & des caracteres hébraïques. *Science des médailles, tom. I. p. 308.*

TALISMAN, (*terme de relation.*) nom d'un ministre inférieur de mosquée chez les Turcs. Les *talismans* sont comme les diacres des imans, marquent les heures des prieres en tournant une horloge de sable de quatre en quatre heures ; & les jours de bairan, ils chantent avec l'iman, & lui répondent. *Du Loir.*

TALLAGH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Mounster, au comté de Waterford, sur les frontieres du comté de Corck, à douze milles au sud de Lismore. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long. 11. 44. latit. 53. 10.*

TALLAR, s. m. (*Marine.*) terme de galere. C'est l'espace qui est depuis le courtier jusqu'à l'apostis, & où se mettent les escomes.

TALLARD, (*Géog. mod.*) bourg & petit comté de France, dans le Dauphiné, au diocèse de Gap, sur la droite de la Durance, avec un bailliage qui ressortit au parlement de Grenoble.

TALLE, (*Jardinage.*) c'est ordinairement une branche qu'un arbre pousse à son pié, laquelle est enracinée, & que l'on sépare du maître pié avec un couteau ou coin de bois, quand elles sont trop fortes. Chaque *talle*, pour être bonne, doit avoir un œil au-moins & des racines. On peut avec de la cire d'Espagne recouvrir les grandes plaies qu'on a faites en les séparant.

On appelle encore *talle*, le peuple que l'on détache avec la main, au pié des plantes bulbeuses & ligamenteuses.

TALLEVANNE, s. f. (*Poterie.*) pot de grès propre à mettre du beurre : c'est ordinairement dans ces sortes de pots que viennent les beures salés ou fondus d'Issigni, & de quelques autres endroits de basse Normandie. Les *tallevannes* sont du poids depuis six livres jusqu'à quarante. (*D. J.*)

TALLIPOT, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) le *tallipot* est un arbre qui vient dans l'île de Ceylan ; il est de la hauteur d'un mât de navire, & il est admirable pour son feuillage. Les feuilles en sont si grandes, qu'une seule est capable de mettre un homme à couvert de la pluie, & par sa texture souple, on peut la plier comme un évantail. (*D. J.*)

TALLOPHORE, s. m. (*Mythol.*) on nommoit *tallophores*, des personnes choisies qui alloient aux processions des Panathénées, tenant en main des branches d'arbres : θαλλὸς, *un rameau.*

TALMONT, *ou* TALLEMONT, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Talemundum castrum*, petite ville de France, en Saintonge, sur le bord de la Gironde, dans une espece de presqu'île ou rocher, entre Mortagne au midi, & Rohan au nord. Le terroir de ses environs est couvert de vignobles, & son petit port est assez commode. *Longit. 16. 59. latit. 45. 30.*

Talmont est encore un bourg de Poitou, à trois lieues de la ville des sables d'Olonne, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée en 1040, & qui vaut 4000 liv. à l'abbé. *Long. 16. 2. lat. 42. 32.* (*D. J.*)

TALMOUSE, s. f. (*Patissier.*) c'est une piece de pâtisserie, faite avec une farce de fromage, de beurre, & d'œufs.

TALMUD, s. m. (*Critiq. hébraïq.*) ouvrage de grande autorité chez les Juifs ; cet ouvrage est composé de la Misna & de la Gémare ; la Misna fait le texte, la gémare, le commentaire, & les deux ensemble sont le *talmud*, qui comprend le corps complet de la doctrine traditionelle, & de la religion judaïque ; mais les Juifs distinguent deux *talmuds*, le *talmud* de Jérusalem, composé en Judée ; & le *talmud* de Babylone, fait en Babylone. Le premier fut achevé environ l'an 300, & forme un gros ouvra-

ge ; le second parut vers le commencement du sixieme siecle, & a été imprimé plusieurs fois. La derniere édition est d'Amsterdam, en 12 *vol. in-fol.*

Ces deux *talmuds*, qui étouffent la loi & les prophetes, contiennent toute la religion des Juifs, telle qu'ils la croient & qu'ils la professent à présent. Mais celui de Babylone est le plus suivi : l'autre à cause de son obscurité & de la difficulté qu'il y a à l'entendre, est fort négligé parmi eux. Cependant comme ce *talmud* de Jérusalem & la Misna, sont ce que les Juifs ont de plus ancien, excepté les paraphrases chaldaiques d'Onkelos & de Jonathan ; & que l'un & l'autre sont écrits dans le langage & le style de Judée ; le docteur Lightfoot s'en est servi utilement pour éclaircir quantité de passages du N. Testament, par le moyen des phrases & des sentences qu'il y a déterrées ; car la Misna étant écrit environ l'an 150 de Nôtre Seigneur, il n'est pas surprenant que les idiomes, les proverbes, la phrase & le tour qui étoient en usage du tems de Nôtre Seigneur, se soient conservés jusque-là.

Mais pour l'autre *talmud*, dont le langage & le style sont de Babylone, & qui n'a été composé qu'environ cinq cens ans après Notre Seigneur, ou même plus tard, selon quelques-uns ; on n'en peut pas tirer les mêmes secours à beaucoup près. Quoi qu'il en soit, c'est l'alcoran des Juifs ; & c'est-là qu'est renfermée toute leur créance & leur religion : il y a cette différence entre ces deux ouvrages, que si l'un est plein d'impostures, que Mahomet a données comme apportées du ciel ; l'autre contient mille rêveries auxquelles on attribue ridiculement une origine céleste. C'est cependant ce livre qu'étudient parmi les Juifs, tous ceux qui prétendent au titre de savans. Il faut l'avoir étudié pour être admis à enseigner dans leurs écoles & dans leurs synagogues, & être bien versés, non-seulement dans la misna, qui est le texte, mais aussi dans la gémare qui en est le commentaire. Ils préferent si fort cette gémare à celle de Jérusalem, qu'on ne donne plus parmi eux ce titre à la derniere ; & que quand on nomme la gémare sans addition, c'est toujours celle du *talmud* de Babylone qu'on entend ; la raison est, qu'en regardant la misna & cette gémare, comme contenant le corps complet de leur religion, auquel rien ne manque pour la doctrine, les régles & les rites ; le nom de *gémare* qui en hébreu signifie *accomplissement* & *perfection*, lui convient mieux qu'à aucun autre.

Maimonides a fait un extrait de ce *talmud*, où en écartant la broderie, les disputes, les fables & les autres impertinences, parmi lesquelles étoit confondu ce qu'il en tire, il ne rapporte que les décisions des cas dont il y est parlé. Il a donné à cet ouvrage le titre de *Yadhachazakah*. C'est un digeste de lois des plus complets qui se soient jamais faits, non pas par rapport au fonds, mais pour la clarté du style, la méthode & la belle ordonnance de ses matieres. D'autres juifs ont essayé de faire la même chose ; mais aucun ne l'a surpassé ; & même il n'y en a aucun qui approche de lui. Aussi passe-t-il à cause de cet ouvrage & des autres qu'il a publiés, pour le meilleur auteur qu'ayent les Juifs, & c'est à fort juste titre. (*D. J.*)

TALON, s. m. *en terme d'Anatomie*, signifie la partie postérieure du pié. *Voyez* PIÉ.

En hiver, les enfans sont sujets à avoir des mules au *talon* ; ce sont des angelures fort dangereuses & incommodes. *Voyez* MULE.

L'os du *talon* s'appelle *calcaneum* ou l'*os de l'éperon*. *Voyez* CALCANEUM.

TALONS DU CHEVAL, les *talons* sont toujours deux à chaque pié, & forment la partie du pié qui finit le sabot, & commence à la fourchette. Leurs bonnes qualités sont d'être hauts, ronds & bien ouverts ; c'est-à-dire séparés l'un de l'autre. Leurs mauvaises qualités sont d'être bas & ferrés. *Voyez* ENCASTELURE.

Talon se dit en parlant du cavalier, de l'éperon dont il arme ses *talons*, & on dit en ce sens, qu'un cheval entend les *talons*, obéit, répond aux *talons* ; qu'il est bien dans les *talons*, pour dire qu'il est sensible à l'éperon, qu'il y obéit, qu'il le craint & le fuit. Le *talon* de *dedans*, de *dehors*, *voyez* DEDANS & DEHORS. On dit promener un cheval dans la main & dans les *talons*, pour dire le gouverner avec la bride & l'éperon, lui faire prendre finement les aides de la main & des *talons*. *Voyez* AIDES.

TALON, s. m. (*Botan.*) on appelle *talon*, la petite feuille échancrée qui soutient la feuille des orangers ; on appelle aussi *talon*, la partie basse & la plus grosse d'une branche coupée. Enfin, on appelle *talon*, l'endroit d'où sortent les feuilles de l'œilleton que l'on détache d'un pié d'artichaud. (*D. J.*)

TALON, (*Conchyl.*) ce mot se dit de la partie la plus épaisse d'une moule, faite en forme de bec, où est la charniere. (*D. J.*)

TALON, s. m. (*Archit.*) moulure concave par le bas, & convexe par le haut, qui fait l'effet contraire de la doucine ; on l'appelle *talon renversé*, lorsque la partie concave est enhaut. (*D. J.*)

TALON, (*Marine.*) c'est l'extrémité de la quille, vers l'arriere du vaisseau, du côté qu'elle s'assemble avec l'étambord.

TALON DE RODE, *terme de Galere* ; c'est le pié de la rode de proue ou de la rode de poupe qui s'enchâsse à la carene.

TALON, (*terme de Cordonnier.*) ce sont plusieurs petits morceaux de cuir collés & chevillés les uns sur les autres, qu'on attache au bout du soulier ou de la botte, pour répondre à la partie du pié de l'homme qu'on nomme le *talon*. (*D. J.*)

TALON DE POTENCE, *terme d'Horlogerie. Voyez* POTENCE, *& les fig. de l'Horlogerie, & leur explication.*

TALON, (*Jardinage.*) se dit d'un artichaut, & exprime la partie basse d'une branche d'arbre où il se trouve un peu du bois de l'année précédente. Ce sont ces branches que l'on prend pour planter, & que l'on appelle *boutures*.

TALONS, (*Lutherie.*) dans l'orgue, sont de petits morceaux de bois (*a*, *o*, *fig. 17.*), collés les uns comme *a* sur les touches du clavier inférieur, les autres *o* au-dessus du clavier inférieur. Ces petits morceaux de bois sont faits en console, comme on le peut voir dans la *figure* : lorsque l'on a tiré le second clavier sur le premier, les *talons*, rencontrant ceux du clavier inférieur au-dessus desquels ils sont alors ; si donc l'organiste abaisse une touche du clavier supérieur, le *talon* de cette touche rencontrant celui de la touche correspondante du clavier inférieur, la fera baisser en même tems, ce qui fera parler les tuyaux qui répondent à cette touche.

TALON, *en terme de Metteur en œuvre*, c'est la partie inférieure de la brisure d'une bouche d'oreille, à l'extrémité de laquelle est attachée la beliere, à qui elle donne son nom. *Voyez* BELIERES *du talon*.

TALON, (*Serrur. & autres ouvriers en fer.*) c'est, dans un pêne de serrure, l'extrémité qui est dans la serrure vers le ressort. Elle est derriere le pêne, & fait arrêt contre le cramponnet. Le *talon* sert de barbe pour le demi-tour, quand on le souhaite. (*D. J.*)

C'est, dans un couteau à ressort, la partie inférieure de la lame ; le *talon* est percé d'un trou où l'on passe un clou ; la lame tourne sur ce clou, & l'échancrure du *talon* va se placer sur la tête du ressort qui l'arrête.

TALONS *gros & petits*, ou *ébauchoirs de fer*, dont

se servent les Sculpteurs en plâtre & en stuc. *Voyez* STUC, & *Pl. de stuc.*

TALON, (*terme de Talonnier.*) petit morceau de bois léger, propre, bien plané, qu'on met aux souliers & aux mules de femmes, & qui répond, quand elles sont chaussées, à la partie du pié qu'on appelle le *talon.* (*D. J.*)

TALON, (*Vénerie.*) le *talon* est au haut du pié du cerf; il sert à distinguer son âge; dans les jeunes, le *talon* est éloigné de quatre doigts des os ou ergots; dans les vieux, il joint presque les os; plus il est près, plus le cerf est vieux.

TALON, (*Jeu de cartes.*) c'est la portion de cartes qui reste après qu'on a distribué à chaque joueur celles qu'il doit avoir pour jouer.

TALONNIER, s. m. (*Art méchaniq.*) ouvrier qui fait des talons de bois pour les Cordonniers. *Voyez* FORMIERS-TALONNIERS.

TALONNIERE, s. f. (*Gram. Hist. eccléf. & Mithology.*) ce sont les ailes que Mercure & la Renommée portent à leurs talons.

Certains religieux déchaux donnent le même nom à une portion de leur chaussure. C'est un morceau de cuir qui embrasse leur talon, & qui vient se rendre sur le coup de pié où il s'attache. La *talonniere* n'est d'usage qu'en hiver.

TALOU, *ou* TALLOU, (*Géog. mod.*) contrée de France, proche du pays de Caux en Normandie. Les anciens titres l'appellent *Talogienſis pagus.* Ses habitans sont nommés *Talvois* dans le roman de Vace. (*D. J.*)

TALPA, *terme de Chirurgie*, en françois *taupe* ou *taupiere*, & en latin *talparia*, & *topinaria*, tumeur qui se forme sous les tégumens de la tête, ainsi appellée, parce qu'elle ressemble aux élévations que les taupes font dans les prés en fouillant la terre.

Le siege ordinaire de cette tumeur est dans le tissu cellulaire qui est entre le cuir chevelu & la calotte aponevrotique des muscles frontaux & occipitaux. Quelques auteurs assurent en avoir vu qui étoient adherentes au crâne. *Amatus Luſitanus* rapporte l'*obſervation* d'une taupe, à l'extirpation de laquelle on trouva le crâne carié, avec ulcération des meninges & de la propre substance du cerveau.

Il faut donc exactement distinguer l'espece de tumeur qui se présente sous l'apparence de celle qu'on nomme *talpa*. Souvent le virus vénérien produit ces sortes de tubercules, & à l'ouverture de la tumeur suppurée, on trouve le crâne carié: la maladie a ses racines au crâne même; c'est le periosste tumefié & suppuré qui occasionne la tumeur des tégumens. *Voy.* VÉROLE.

Le *talpa* simple & proprement dit, est une tumeur de la nature de l'athérome, formée par congestion, & qui contient une humeur suiffeuse. Ce n'est qu'une maladie locale, assez commune à gens qui se portent bien d'ailleurs. Beaucoup de personnes ont trois, quatre & même un plus grand nombre de ces tumeurs sans en être incommodées. Il y en a qui s'élevent & forment une tumeur ronde, qui a un pédicule susceptible d'être lié avec autant de facilité que de succès pour la cure radicale.

Fabrice d'Aquapendente multiplie les remedes internes & externes pour la guérison du *talpa*; mais il faut toujours, selon cet auteur même, en venir à l'ouverture. Il ne conseille qu'une simple incision, lui qui, dans les abscès folliculeux, ou, ce qui est la même chose, dans les tumeurs enkystées recommande si expressément de disséquer les tégumens, & d'emporter exactement la poche qui contient la matiere. C'est le sentiment de Marc-Aurele Severin sur le *talpa*, & qui a été adopté par Hellwigius, dont on trouve les observations sur cette maladie dans la *médecine ſeptentrionale* de Bonet, *tome I.* J'ai souvent réussi par la seule ouverture; on vuide la tumeur comme une simple atanne, & elle guérit de même. (*Y*)

TALUCTÆ, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Inde, aux environs du Gange, selon Pline, *liv. VI. c. xix.* Le P. Hardouin dit que ces peuples habitoient le pays qu'on nomme aujourd'hui le *royaume d'Aſtracan.* (*D. J.*)

TALUD, s. m. *ou* TALUS, *ou* TALUT, (*Archit.*) c'est l'inclinaison sensible du dehors d'un mur de terrasse, causée par la diminution de son épaisseur en haut, pour pousser contre les terres. (*D. J.*)

TALUD, (*Coupe des pierres.*) c'est l'inclinaison d'une ligne ou d'une surface au-delà de l'à-plomb en angle obtus *AFD*, *fig.* 29. plus grand qu'un droit & moindre que 135°. Car dès que la surface est plus inclinée, cette inclinaison s'appelle en *glacis. Voyez* GLACIS.

TALUD, *en terme de Fortification*, est la pente des terres ou de la maçonnerie qui soutient le rempart.

Pour juger de la quantité d'un *talud*, il faut imaginer une ligne *AB*, tirée à-plomb ou perpendiculairement du haut du *talud A* sur un plan de niveau *DC*, (*Pl. I. de Fortification*, *fig.* 14.) & une autre ligne *BC*, prise sur le plan *DC*, depuis le point *B* jusqu'au bas *C* du *talud AC.* Il faut ensuite comparer cette ligne de niveau *BC*, (qui dans le plan s'appelle proprement le *talud*) avec la perpendiculaire *AB*, qui exprime l'élevation des terres ou de la maçonnerie, soutenues par *AC.* Par exemple, si *AB* est de 5 toises & *BC* d'une toise, on dit que le *talud* est d'une toise sur 5 de hauteur, ou, ce qui est la même chose, qu'il est la cinquieme partie de la hauteur.

On peut encore juger du *talud* en menant une ligne *EF*, (*Pl. I. de Fortification*, *fig.* 15.) de niveau à la hauteur de l'ouvrage, & laissant tomber de *F* en *G* par le moyen d'un plomb, ou autrement une ligne à-plomb *FG.* Il est évident alors que le rapport de *EF* à *FG*, sera celui du *talud* à la hauteur des terres dont il s'agit.

Le *talud* intérieur d'un ouvrage de fortification est celui qui est en-dedans l'ouvrage. Ainsi le *talud* intérieur du rempart est celui qui est du côté de la place. Il sert à soutenir les terres du rempart & à donner la facilité de monter au terre-plein. On lui donne assez ordinairement une fois & demi sa hauteur, parce que l'expérience fait voir que les terres qui ne sont point soutenues, prennent elles-mêmes naturellement cette pente. C'est pourquoi si la hauteur du rempart est de 3 toises ou de 18 piés, ce *talud* sera de 27 piés.

Le *talud* extérieur est la pente des terres ou du revêtement du rempart du côté de la campagne. Il forme ce qu'on appelle la *contreſcarpe. Voyez* CONTRESCARPE.

On le fait aussi petit qu'il est possible, & de maniere seulement qu'il soutienne la poussée des terres du rempart.

On s'est autrefois assez conduit au hazard dans la détermination de l'épaisseur du revêtement & des *talud* qu'on doit leur donner relativement à la hauteur des terres qu'ils doivent soutenir. Mais en 1726, 1727 & 1728, M. Couplet a donné dans les mémoires de l'académie des Sciences plusieurs mémoires *ſur la pouſſée des terres contre leurs revêtemens, & la force des revêtemens qu'on leur doit oppoſer. Voyez* REVÊTEMENT. Cette matiere a été aussi traitée par M. Bélidor, dans *la ſcience des ingénieurs.* Elle l'avoit été avant M. Couplet par MM. Bulet & Gautier, mais d'une maniere défectueuse.

Dans les remparts revêtus de maçonnerie, le *talud* extérieur finit au haut du rempart, c'est-à-dire, au cordon ou au pié de la tablette du parapet, c'est-à-dire, de son revêtement.

Lorsque

Lorſque le rempart n'eſt revêtu que de gazon, le *talud* extérieur a communement les deux tiers de la hauteur du rempart. (*Q*)

TALUD, (*Jardinage.*) bien de gens le confondent avec *glacis*; il n'en differe qu'en ce qu'il eſt plus roide que le glacis qui doit être doux & imperceptible.

C'eſt une pente de terrein revêtu de gazon, laquelle ſert à ſoutenir des terraſſes, les bords d'un boulingrin, ou les recordemens de niveaux de deux allées parallelles.

La proportion des grands *talus* de gazon eſt ordinairement des deux tiers de leur hauteur; pour les petits la moitié ou le tiers ſuffit, afin de ne pas priver le haut du *talus* de l'humidité qui tombe toujours en-bas.

On reglera encore cette pente ſuivant la qualité de la terre: ſi elle eſt forte, 6 pouces par pié ſuffiront; ſi elle eſt mouvante on en donnera 9.

La maniere de dreſſer les *talus* & de les gazonner ſe trouvera aux *mots* GAZON & CLAYONNAGE.

Talud ſe dit encore dans la taille des arbres fruitiers & ſauvages, & alors le *talud* veut dire *pié de biche*. *Voyez* PIÉ DE BICHE.

TALUDER, v. act. & neut. (*Coupe des pierres.*) c'eſt mettre une ligne, une ſurface en *talud*.

TAMAGA, LA, (*Géog. mod.*) riviere du Portugal. Elle a ſa ſource dans la Galice, entre enſuite dans la province de Tra-los-Montes, baigne les murailles de Chiavez, d'Amarante, & ſe jette dans le Douro. (*D. J.*)

TAMALAMÉQUE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, ſur la rive droite du Rio-Grandé, au gouvernement de Sainte-Marthe, à quelques lieues au-deſſus de Ténérife. Elle appartient aux Eſpagnols, qui la nomment *Villa-de-las-Palmas*. Quoiqu'il y faſſe une chaleur exceſſive par les vents du ſud, qui y ſoufflent la plus grande partie de l'année, cependant ſes environs ne manquent pas de pâturages, qui nourriſſent beaucoup de bétail. (*D. J.*)

TAMALAPATRA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) nom que quelques auteurs, & entr'autres Garzias, ont donné à la feuille indienne des modernes, qui paroît être le malabathrum des anciens. *Voyez* MALABATHRUM.

Cette feuille eſt ſemblable à celle du cannelier, dont elle ne differe que par le goût; elle eſt cependant d'une odeur agréable, aromatique, & approchant un peu du clou de geroſle; on ne s'en ſert en médecine que comme un ingrédient qui entre dans les compoſitions thériacales; l'arbre qui porte cette feuille, eſt communement nommé *Tamalapatrum*. *Voyez ſon article.* (*D. J.*)

TAMALAPATRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre qui porte la feuille indienne, ou la tamalapatra. Cet arbre eſt un des *enneandria monogynia* de Linæus, & des *arbores fructu caulyculato* de Ray. Voici ſes ſynonymes, *canella ſylveſtris malabarica*, Rai hiſt. 1562, *katon-karna*, H. Malab. P. 5, 105, *canella arbor, ſylveſtris*. Munt. *tamalapatrum, ſive folium*, C. B. P. 409.

Cet arbre reſſemble aſſez au cannelier de Ceylan, ſoit pour l'odeur, ſoit pour le goût; mais il eſt plus grand & plus haut. Ses feuilles, quand elles ont acquis toute leur étendue, ſont de dix à douze pouces de longueur & de ſix ou huit de largeur; leur forme eſt ovalaire. Il ſe trouve depuis la queue juſqu'à la pointe trois nervures aſſez groſſes, deſquelles ſortent tranſverſalement pluſieurs veines. De petites fleurs diſpoſées en ombelles, partent de l'extrémité des rameaux; elles ſont ſans odeur, d'un verd blanchâtre, à cinq pétales, ayant cinq étamines très-petites, d'un verd jaune, garnies de petits ſommets, leſquels occupent le milieu. A ces petites fleurs ſuccédent de petites baies qui reſſemblent à nos groſeil les rouges. Cet arbre croît dans les montagnes du Malabar: il fleurit au mois de Juillet & d'Août, & ſes fruits ſont mûrs en Décembre & en Janvier. (*D. J.*)

TAMAN, (*Géog. mod.*) ville des états du turc, dans la Circaſſie, avec un méchant château, où quelques janiſſaires ſont en garniſon. Il y a des géographes qui prennent cette ville pour l'ancienne Corocondama de Ptolomée, mais cela ne ſe peut, car la Corocondama étoit à l'entrée du Boſphore cimmérien. (*D. J.*)

TAMANDUA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie exot.*) nom d'un animal à quatre piés d'Amérique, nommé par Piſon *myrmecophagus*, mangeur de fourmis; les Anglois l'appellent *the ant-bear*, l'ours aux fourmis; ils l'appellent *ours*, parce que ſes piés de derriere ſont faits comme ceux de l'ours; il reſſemble aſſez au renard, mais il n'en a pas la fineſſe, au contraire, il eſt timide & ſot; il y en a de deux eſpeces, un grand qui porte une queue large & garnie de ſoies ou de poils longs, comme ceux d'un cheval, noirs & blancs; l'autre petit, dont la queue eſt longue, raſe ou ſans poil; l'un & l'autre ſont fort friands de fourmis, dont la trop grande quantité nuit beaucoup aux biens de la terre. Le petit entortille ſa queue aux branches des arbres, & y demeure ſuſpendu pour attendre les fourmis, ſur leſquelles il ſe jette, & les dévore. Les muſeaux de l'un & de l'autre ſont longs & pointus, n'ayant qu'une petite ouverture pour leur bouche, en maniere de trompe; ils n'ont point de dents, mais quand ils veulent attrapper les fourmis, ils élancent hors de leur muſeau une langue fort longue & déliée, avec laquelle ils aglutinent ces petits inſectes, la pliant & repliant pour les y attacher, puis ils les avalent à belles lampées. Leur peau eſt épaiſſe; leurs piés ſont garnis d'ongles aigus, avec leſquels ils ſe défendent puiſſamment quand on les a irrités. Le grand *tamandua* eſt nommé par les habitans du Bréſil *tamandua-guacu*; il a une longue queue garnie de poils rudes comme des vergettes; il s'en ſert comme d'un manteau pour s'en couvrir tout le corps; *voyez* Jean de Laet, Lery, Piſon, Marggrave, & Barlæus dans leurs deſcriptions du Bréſil. (*D. J.*)

TAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans l'île de Socotora, à l'entrée de la mer Rouge, ſur la côte ſeptentrionale de l'île. La rade s'ouvre entre eſt-par-nord, & oueſt-par-nord-oueſt. On y mouille ſur dix braſſes d'eau, & ſur un bon fond. *Latit.* 12. 30. (*D. J.*)

TAMARA, *les îles de*, (*Géog. mod.*) autrement les îles de *los-Idolos*; îles d'Afrique ſur la côte de la haute Guinée, le long de la côte de Serra Liona: on en tire du tabac, de l'ivoire, en échange de ſel & d'eau-de-vie.

TAMARACA *ou* TAMARICA, (*Géog. mod.*) capitainerie du Bréſil, dans l'Amérique méridionale; elle eſt bornée au nord par celle de Parayba, au midi par celle de Fernambuc, au levant par la mer du Nord, & au couchant par les Tapuyes. Elle a pris ſon nom de l'île de *Tamaraca*, qui eſt à 5 lieues d'Olinde ou de Fernambuc. Son port eſt aſſez commode du côté du ſud, & eſt défendu par un château bâti ſur une colline. Quoique cette capitainerie ſoit fort tombée par le voiſinage de celles de Fernambuc & de Parayba, elle ne laiſſe pas néanmoins de produire encore un grand profit à celui qui la poſſede. (*D. J.*)

TAMARE, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux *Domnonii*. Son nom moderne eſt *Tamerton*.

TAMARIN, *tamarindus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales

disposés en rond ; le pistil sort du calice qui est profondément découpé, & il devient dans la suite une silique applatie, qui en renferme une autre dans laquelle on trouve une semence plate & ordinairement pointue. L'espace qui se trouve entre les deux siliques est rempli par une pulpe, le plus souvent noire & acide. Tournefort, *inst. rei herb. App.* *Voyez* PLANTE.

TAMARIN, (*Hist. des drog. exot.*) les *tamarins* sont nommés *tamar-heudi* par les Arabes, ὀξυφοινικες par Actuarius, & *tamarindi* dans les ordonnances de nos médecins.

Ce sont des fruits dont on nous apporte la pulpe, ou la substance médullaire, gluante & visqueuse, réduite en masse, de couleur noirâtre ; d'un goût acide. Elle est mêlée d'écorce, de pellicules, de siliques, de nerfs ou de filamens cartilagineux, & même de graines dures, de couleur d'un rouge-brun, luisantes, plus grandes que celles de la casse solutive, presque quadrangulaires & applaties.

Il faut choisir cette pulpe récente, grasse ou gluante ; d'un goût noirâtre, acide, pleine de suc, & qui ne soit point falsifiée par la pulpe de pruneaux. Avant que de la mettre en usage, on la nettoie & on en ôte les peaux, les filamens & les graines. On l'apporte d'Egypte & des Indes.

On ne trouve aucune mention de ce remede dans les anciens grecs. Les Arabes l'ont appellé *tamarhendi*, comme si l'on disoit *fruit des Indes* ; car le mot *tamar*, pris dans une signification étendue, signifie toutes sortes de fruits.

C'est donc mal-à-propos que quelques interpretes des Arabes nomment ce fruit *petit palmier indien*, ou *dattes indiennes*, puisque le fruit & l'arbre sont bien différens des dattes & du palmier.

L'arbre qui produit ces fruits s'appelle *tamarinier*, *tamarindus*. Rai, hist. 1748. *Siliqua arabica*, *quæ* tamarindus. C. B. P. 403.

Sa racine se divise en plusieurs branches fibreuses, chevelues, qui se repandent de tous côtés & fort loin. Cet arbre est de la hauteur d'un noyer : il est étendu au large & touffu. Son tronc est quelquefois si gros, qu'à peine deux hommes ensemble pourroient l'embrasser ; il est d'une substance ferme, roussâtre, couvert d'une écorce épaisse, brune, cendrée & gersée : ses branches s'étendent de toutes parts & symmétriquement ; elles se divisent en de petits rameaux, où naissent des feuilles placées alternativement, & composées de neuf, dix & quelquefois de douze paires de petites feuilles, attachées sur une côte ; aucune feuille impaire ne termine ces conjugaisons, quoique dans les figures de Prosper Alpin, & dans celles du livre des plantes du jardin de Malabar, on représente une feuille impaire qui les termine. Ces petites feuilles sont longues d'environ neuf lignes, & larges de trois ou quatre, minces, obtuses, plus arrondies à leur base, & comme taillées en forme d'oreille ; elles sont acidules, d'un verd-gai, un peu velues en-dessous & à leurs bords.

Les fleurs sortent des aisselles des feuilles comme en grappes, portées par des pédicules grêles ; elles sont composées de trois pétales, de couleur rose, parsemés de veines sanguines, longs d'un demi-pouce, larges de trois ou quatre lignes & comme crépus ; l'un de ces pétales est toujours plus petit que les deux autres. Le calice est épais, pyriforme, partagé en quatre feuilles blanchâtres ou roussâtres, qui se refléchissent d'ordinaire en bas, & qui sont plus longues que les pétales ou feuilles de la fleur.

Le pistil qui sort du milieu de la fleur est crochu, accompagné seulement de trois étamines ; après que la fleur est passée, il se change en un fruit, semblable par sa grandeur & par sa figure aux gousses de feves : ce fruit est distingué par trois ou quatre potubérances, & muni de deux écorces, dont l'extérieure est rousse, cassante & de l'épaisseur d'une coque d'œuf ; & l'intérieure est verte & plus mince. L'intervalle qui se trouve entre ces écorces, ou le diploé, est occupé par une pulpe molle, noirâtre, acide, vineuse, un peu âcre ; il y a quantité de fibres capillaires qui parcourent ce fruit dans toute sa longueur, depuis son pédicule jusqu'à sa pointe ; l'écorce intérieure renferme des semences très-dures, quadrangulaires, applaties, approchant des lupins, d'un brun luisant & taché.

Le *tamarinier* croît en Egypte, en Arabie, dans les deux Indes, en Ethiopie, & dans cette partie de l'Afrique que l'on appelle *le Sénégal*. On nous en apporte les fruits concassés, ou plutôt la pulpe mêlée avec les noyaux, qui se vend sous le nom de *tamarins*.

Cet arbre produit quelquefois dans les étés chauds, une certaine substance visqueuse, acide & roussâtre, laquelle imite ensuite la crême de tartre, soit par sa dureté, soit par sa blancheur.

Les Turcs & les Arabes, étant sur le point de faire un long voyage pendant l'été, achetent, dit Belon, des *tamarins*, non pour s'en servir comme d'un médicament, mais pour se désaltérer. C'est pour la même fin qu'ils font confire dans le sucre, ou dans le miel, des gousses de *tamarins*, soit petites & vertes, soit plus grandes & mûres, pour les emporter avec eux lorsqu'ils voyagent dans les deserts de l'Arabie. En Afrique, les Negres en composent une liqueur, avec de l'eau & du sucre ou du miel, pour appaiser leur soif, & c'est un moyen très-bien trouvé. Ils appliquent les feuilles de l'arbre pilées sur les érésypeles. Les Egyptiens se servent du suc des mêmes feuilles pour faire périr les vers des enfans.

Les Arabes assurent tous d'un consentement unanime, que les *tamarins* ont la vertu purgative quand on les donne en dose suffisante ; il est vrai que c'est un purgatif doux & léger. Mais ce qui convient à peu de purgatifs, c'est que les *tamarins* non seulement purgent, mais sont encore légérement astringens. L'usage les a rendus très-recommandables dans les inflammations, les diarrhées bilieuses, les fievres ardentes & putrides, la jauniſſe, le diabète, le scorbut alkalin & muriatique. On en donne la pulpe dépouillée des pepins, des filamens, des pellicules, & passée par un tamis sous la forme de bol avec du sucre, ou délayée dans une liqueur convenable, en infusion ou en décoction.

Les *tamarins* sont encore propres à corriger par leur sel acide, & par leurs parties huileuses, les vices de quelques autres purgatifs violens, comme la scammonée, la lauréole, & les différentes especes de tithymale ; mais n'empêchent pas la vertu émétique des préparations d'antimoine, au contraire ils l'accroissent.

Il est singulier que les acides tirés des végétaux augmentent la vertu émétique, tandis que les acides minéraux la diminuent, & même la détruisent. (*D. J.*)

TAMARIN, *voyez* SINGE.

TAMARINIER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre qui porte les tamarins ; on l'a déja décrit en parlant des tamarins, il ne s'agit ici que de le caractériser d'après Linnæus.

Le calice est à quatre feuilles ovales & égales. La fleur est composée de trois pétales, ovoïdes, un peu applatis, & cependant repliés ; ils sont plus petits que les feuilles du calice, dans lesquelles ils sont insérés, laissant une espace vuide au fond du calice. Les étamines sont trois filets qui naissent ensemble dans le calice, finissent en pointes, & se penchent vers les petales de la fleur ; leurs hoffettes sont simples ; le pistil a un germe ovale ; le style est aigu, &

penché vers les étamines ; le ſtigma eſt unique. Le fruit eſt une longue gouſſe, de forme applatie, & couverte d'une double peau, entre laquelle eſt la pulpe ; cette gouſſe ne contient qu'une loge. Les ſemences ſont angulaires, applaties, & au nombre de trois dans chaque gouſſe. Linnæi. *gen plant. pag. 9.* (*D. J.*)

TAMARIS, *tamariſcus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite une capſule ſemblable au fruit du ſaule ; elle eſt oblongue & membraneuſe, elle s'ouvre en deux parties, & elle renferme des ſemences garnies d'une aigrette. Tournefort. *Inſt. rei herb. app.* *Voyez* PLANTE.

TAMARIS, *tamariſcus*, petit arbre qui ſe trouve en Eſpagne, en Italie, & dans les provinces méridionales de ce royaume. Il fait une tige aſſez droite, quand on a ſoin de le conduire, ſans quoi il ſe charge de quantité de rameaux qui pouſſent horiſontalement, & dont les plus vigoureux en exténuant la maîtreſſe tige, forment tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, des coudes auſſi défectueux qu'impoſſibles à redreſſer. Ce petit arbre s'éleve eu peu de tems à 15 ou 20 piés. Son écorce eſt unie, rougeâtre, & d'un joli aſpect ſur les branches, au-deſſous de l'âge de 4 ou 5 ans, mais fort rude & rembrunie ſur le vieux bois. Ses racines ſont longues, éparſes, peu fibreuſes, & d'une écorce liſſe & jaune. Les feuilles de cet arbre ſont ſi petites, qu'à peine peut-on les appercevoir en les regardant de fort près. Ce ſont moins des feuilles qu'un fanage, qui de loin a la même apparence, à-peu-près, que celui des aſperges. Ce ſont les plus tendres rameaux qui conſtituent ce fanage, parce qu'ils ſont entierement verds, & qu'ils ſe fannent & tombent pendant l'hiver ; à la différence des branches qui ſont rougeâtres, & qui ne tombent pas : ce fanage eſt d'un verd tendre & bleuâtre, d'un agrément fort ſingulier. Quoique tous ceux de nos auteurs modernes qui ont parlé de cet arbre, s'accordent à dire que cet arbre fleurit trois fois ; il n'en eſt pas moins vrai qu'il ne donne qu'une fois des fleurs pendant les mois de Juin & de Juillet. Elles ſont très-petites, & raſſemblées fort près en grapes d'un pouce environ de longueur, ſur autant de circonférence : leur couleur purpurine blanchâtre avant de s'ouvrir, lorſqu'elles ſont épanouies, les rend aſſez apparentes. Les graines qui ſuccedent ſont extrêmement petites & renfermées dans une capſule triangulaire & oblongue, qui s'ouvre & laiſſe tomber les ſemences à la fin de l'été.

Le *tamaris*, quoiqu'originaire des pays chauds, réſiſte au froid de la partie ſeptentrionale de ce royaume. Son accroiſſement eſt très-prompt, il vient aſſez bien dans toutes ſortes de terreins, pourvu qu'il y ait de l'humidité, ou au moins de la fraîcheur : il ſe plaît le longs des rivieres & des ruiſſeaux, au-tour des étangs & des eaux dormantes ; mais plus particulierement ſur les plages maritimes & les bords des marais ſalans. On a même remarqué que le *tamaris* étoit preſque le ſeul bois que produiſent les terres ſalées des environs de Beaucaire. Néanmoins on le voit réuſſir dans différens terreins, quoique médiocres & éloignés des eaux. Il ſe multiplie très-aiſément de branches couchées, & ſur-tout de bouture qui eſt la voie la plus courte ; elles réuſſiſſent aſſez généralement de quelque façon qu'on les faſſe, quand même on les planteroit à rebours ; & quoiqu'on les laiſſe expoſées au grand ſoleil. Il faut préférer pour cela les branches qui ſont de la groſſeur du doigt : elles pouſſent ſouvent de 4 piés de hauteur dès la premiere année. On les fait au printems.

La ſingularité du fanage & des fleurs de cet arbre, & la durée de ſa verdure qui ne ſe flétrit que fort tard en hiver, & qui n'eſt ſujette à aucuns inſectes, peuvent engager à l'employer pour l'agrément dans des boſquets d'arbres curieux.

Le bois du *tamaris* eſt blanc, aſſez dur & très-caſſant. On en fait dans les pays chauds de petits barils, des gobelets & autres vaiſſeaux, dans leſquels on met du vin, que l'on fait boire quelque tems après, comme un ſouverain remede aux perſonnes attaquées d'obſtructions, & ſur-tout pour prévenir les opilations de la rate. Mais la Médecine tire encore d'autres ſervices des différentes parties de cet arbre. Les Teinturiers ſe ſervent des graines pour leur tenir lieu de noix de galles, & teindre en noir.

On connoît deux eſpeces de *tamaris*.

I. *Le tamaris de France ou de Narbonne* ; c'eſt à cette eſpece qu'il faut particulierement appliquer le détail que l'on vient de faire.

II. *Le tamaris d'Allemagne.* Il s'éleve moins que le précédent. Son fanage a plus de conſiſtance, & il eſt bien plus précoce, ſa verdure eſt bleuâtre & plus agréable ; ſes fleurs ſont plus apparentes, & durent pendant tout l'été. Son écorce eſt jaunâtre ; ſon accroiſſement eſt auſſi prompt, & ſa multiplication auſſi aiſée ; mais il exige abſolument un terrein humide, du reſte il a les mêmes propriétés.

Notre *tamaris* ou *tamariſc*, nommé *tamariſcus Narbonenſis*, *J. R. H. 661*, a la racine groſſe, à-peu-près comme la jambe ; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges en abriſſeau, lequel forme quelquefois un arbre, à-peu-près comme un coignaſſier, ayant le tronc couvert d'une écorce rude, griſe en dehors, rougeâtre en dedans, & le bois blanc. Ses feuilles ſont petites, longues & rondes, approchantes de celles du cyprès, d'un verd pâle.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige & des rameaux ſur des pédicules oblongs, diſpoſées en grapes petites, purpurines, compoſées chacune de cinq pétales. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des capſules ou fruits pointus, qui contiennent pluſieurs ſemences menues, & chargées d'aigrettes.

Cet arbre croît principalement dans les pays chauds comme en Italie, en Eſpagne, en Languedoc & ailleurs, proche des rivieres & autres lieux humides. Il fleurit d'ordinaire trois fois l'année, au printems, en été & en automne. Il ſe dépouille de ſes feuilles pendant l'hiver & tous les ans, il en repouſſe de nouvelles au printems ; il demande une terre humide & noire ; il ſe multiplie de bouture, & de rejettons.

TAMARIS, (*Mat. méd. & Chimie.*) *tamaris*, petit *tamaris* ou *tamaris* d'Allemagne ; & *tamaris* de Narbonne, *tamaris* ordinaire ou commun.

On attribue les mêmes vertus à l'un & à l'autre de ces abriſſeaux.

L'écorce du bois & de la racine eſt très-communément employée dans les apoſèmes & les bouillons apéritifs, & principalement dans ceux qu'on ordonne contre les obſtructions des viſceres du bas-ventre, & les maladiesde la peau.

Cette écorce eſt regardée auſſi comme un bon diurétique. Quelques auteurs ont aſſuré qu'elle étoit très-utile contre les maladies vénériennes, mais cette propriété n'eſt rien moins qu'éprouvée.

Les anciens pharmacologiſtes lui ont attribué la vertu très-ſinguliere, mais vraiſſemblablement très-imaginaire, de detruire & conſumer la rate.

Le ſel lixiviel du *tamaris*, eſt d'un uſage très-commun dans les bouillons & les apoſèmes fondans, puriſians, diurétiques, fébrifuges, & dans les opiates & les poudres fébrifuges. La nature de ce ſel a été parfaitement inconnue des Chimiſtes, juſqu'au commencement de l'année 1759, tems auquel M.

Montel, célebre apoticaire de Montpellier, de la societe royale des Sciences, démontra que c'étoit un vrai sel de Glauber absolument pur. (*b*)

TAMARIS, (*Géogr.*) fleuve de l'Espagne tarragonnoise, au voisinage du promontoire Celtique, selon Pomponius Mela, *l. III. c. j.* Ce fleuve est nommé *Tamara* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui marque son embouchure entre celle du fleuve Via; & le port des Artabreres. Le *tamaris* donnoit son nouveau nom aux peuples qui habitoient sur ces bords. On les appelloit *Tamarius*. On nomme aujourd'hui ce fleuve, *Tambra*, qui signifie *délices*; il se jette dans l'Occéan, auprès de Maros, sur la côte de la Galice. *Plin. l. XXXI. c. ij.* lui donne trois sources, qu'il nomme *Tamaricifontes*. (*D. J.*)

TAMARO LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure. Elle a sa source au mont Apennin, & se perd dans le Calore, un peu au-dessus de la ville de Benevent. (*D. J.*)

TAMARUS, (*Géogr. anc.*) 1°. Fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque son embouchure sur la côte méridionale de l'île, entre l'embouchure du Céciou, & celle de l'Isaca. Je crois, dit Ortelius, que ce pourroit être aujourd'hui le *Tamer*, mais Cambden l'affirme.

2°. *Tamarus*, est encore une montagne de la Macédoine vers l'Epire, selon Strabon, *l. VII.* 327.

3°. *Tamarus*, est aussi le nom d'un lieu d'Italie, aux environs de la Campanie. (*D. J.*)

TAMASA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Asie, dans la Mingrélie. Elle se jette dans la mer noire, au nord de l'embouchure du Fazzo. C'est le *Charistus* ou *Charisle* de Pline, de Ptolomée & de Strabon. (*D. J.*)

TAMASSE, (*Géogr. anc.*) *Tamassus*; ville de l'île de Cypre, selon Ptolomée, *l. V. c. iv.* qui dit qu'elle étoit dans les terres. Pline & Etienne le géographe lisent *Tamasus*, leçon qui n'est pas à rejetter, parce qu'on lit le mot Ταμασιτων, *Tamasitarum*, sur une médaille rapportée dans le trésor de Goltzius, outre qu'on trouve dans Ovide, métamorph. *l. X. v. 643.*

Est ager indigenæ Tamaseum *nomine dicunt.*
Telluris Cypriæ pars optima.

(*D. J.*)

TAMATIA, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom d'un oiseau fort singulier du Brésil; il est du genre des poules, & cependant bien différent de toutes celles que nous connoissons en Europe. Sa tête est fort grosse, ses yeux sont gros & noirs, son bec est long de deux travers de doigt, large d'un, fait en quelque maniere comme celui du canard, mais pointu à l'extrémité; la lame supérieure est noire, l'inférieure jaune; ses jambes & ses orteils sont longs, & ses cuisses en partie chauves; sa queue est fort courte; sa tête est noire; son dos & ses ailes sont d'un brun obscur; son ventre est de même couleur, avec un mélange de blanc. (*D. J.*)

TAMAVOTA, *ou* TAMOUTIATA, s. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson qui se trouve dans les rivieres du Brésil; il a la tête fort grosse, les dents très-aiguës, & des écailles si dures qu'elles sont à l'épreuve du fer; sa grandeur est la même que celle d'un hareng.

TAMBA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Décan, entre Visapour & Dabul, sur une riviere nommée Cogna; Mandesio dit que cette ville est assez grande & assez peuplée. Ses habitans sont banians de religion. (*D. J.*)

TAMBA-AURA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Nigritie, au royaume de Bambuc, à trente lieues à l'est de la riviere de Tralemé. Elle est remarquable par sa mine d'or qu'on dit la plus abondante du pays, & qui lui a valu le nom de *Tamba-aurea*.

TAMBASINE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la haute-Guinée, elle vient des montagnes nommées *Machamba*, & coule au royaume de Sierra-Lione. (*D. J.*)

TAMBOS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les anciens Péruviens, sous le gouvernement des Incas, c'est-à-dire, avant la venue des Espagnols, donnoient à des especes de magasins établis de distance en distance, où l'on conservoit des habits, des armes & des grains, enforte que par tout l'empire une armée nombreuse pouvoit être fournie en chemin, de vivres & d'équipages, sans aucun embarras pour le peuple. Les *tambos* étoient en même tems des hôtelleries où les voyageurs étoient reçus gratis.

TAMBOULA, s. m. instrument des negres de l'Amérique, servant à marquer la cadence lorsqu'ils s'assemblent en troupe pour danser le *calinda*; c'est une espece de gros tambour, formé du corps d'un tonneau de moyenne grosseur, ou d'un tronçon d'arbre creusé, dont l'un des bouts est couvert d'une peau préparée & bien tendue; cet instrument s'entend de fort loin, quoique le son en soit sourd & lugubre: l'action de frapper le *tamboula* s'appelle *baboula*, & la maniere de s'en servir est de le coucher par terre, en s'asseyant dessus, les jambes écartées à-peu-près comme on represente Bacchus sur son tonneau; le negre, dans cette situation, frappe la peau du plat de ses deux mains, d'une façon plus ou moins accélerée, & plus ou moins forte, mais toujours en mesure, pour indiquer aux danseurs les contorsions & les mouvemens vifs ou ralentis qu'ils doivent exécuter; ce qu'ils font tous avec une extrême justesse & sans confusion; leur principale danse, qu'ils nomment *calinda*, s'exécute presque toujours terre-à-terre, variant les attitudes du corps avec assez de graces, & agitant les piés devant eux & par le côté, comme s'ils frottoient la terre: ce pas a ses difficultés pour l'exécuter avec précision, sur-tout en tournant par intervalles reglés. Nos chorégraphes pourroient en tirer parti dans la composition de leurs ballets, & le nommer *pas de calinda* ou *de frotteur*.

Dans les assemblées nombreuses, le *tamboula* est toujours accompagné d'une ou deux especes de guitarre à quatre cordes, que l'on appelle *banzas*; les négres entremêlent cette musique de chansons à voix seule, dont les refrains se repétent en chorus par toute la troupe, avec beaucoup de justesse; ce qui de loin, ne produit pas un mauvais effet. *Article de M. LE ROMAIN.*

TAMBOUR, (*Art milit.*) ce mot signifie également l'instrument militaire qu'on nomme autrement *la caisse*, & celui qui en bat.

L'instrument de guerre qu'on nomme *tambour*, est moins ancien que la trompette: on ne voit pas que les romains s'en soient servis à la guerre. La partie sur laquelle frappent les baguettes, a toujours été une peau tendue: on se sert depuis long-tems de peau de mouton. Ce qu'on appelle maintenant la *caisse*, parce qu'elle est de bois, a été souvent de cuivre ou de laiton, comme le corps de tymbale d'aujourd'hui. Le *tambour* est pour l'infanterie, comme la trompette pour la cavalerie; & les batteries de *tambour* sont différentes, suivant les diverses rencontres: on dit *battre la diane, &c.*

On se sert du *tambour* pour avertir les troupes de différentes occasions de service, soit pour proposer quelque chose à l'ennemi; cette derniere espece de batterie s'appelle *chamade*. Chaque régiment d'infanterie a un tambour major, & chaque compagnie a le sien particulier. Battre aux champs, ou battre le premier, est avertir un corps particulier d'infanterie, qu'il y a ordre de marcher; mais si cet ordre s'étend sur toute l'infanterie d'une armée, cette batterie

s'appelle la *générale*. Battre le ſecond, ou battre l'aſſemblée, c'eſt avertir les ſoldats d'aller au drapeau. Battre le dernier, c'eſt pour aller à la levée du drapeau. Battre la marche, c'eſt la batterie ordonnée, quand les troupes commencent à marcher.

Dans un camp, il y a une batterie particuliere pour regler l'entrée & la ſortie du camp, & déterminer le tems que les ſoldats doivent ſortir de leurs tentes. Battre la charge, ou battre la guerre, c'eſt la batterie pour aller à l'ennemi; battre la retraite, c'eſt la batterie ordonnée après le combat, c'eſt auſſi celle qui eſt ordonnee dans une garniſon, pour obliger les ſoldats à ſe retirer ſur le ſoir dans leurs caſernes ou chambrées; battre en tumulte & avec précipitation, ſe dit pour appeller promptement les ſoldats, lorſque quelque perſonne de qualité paſſe inopinément devant le corps de-garde, & qu'il faut faire la parade; on bat la diane au point du jour, dans une garniſon, mais lorſqu'une armée fait un ſiege, il n'y a que les troupes d'infanterie qui ont monté la garde, & ſur-tout celles de la tranchée, qui faſſent battre la diane au lever de l'aurore, alors cette batterie eſt ſuivie des premieres décharges de canon que l'obſcurité de la nuit avoit interrompues, par l'impoſſibilité de pointer les pieces à propos ſur les travaux des aſſiegés. Quand un bataillon eſt ſous les armes, les *tambours* ſont ſur les aîles, & quand il défile, les uns ſont poſtés à la tête, les autres dans les diviſions & à la queue. *Dict. mil.* (*D. J.*)

TAMBOUR, (*Luth.*) cet inſtrument a pluſieurs parties qu'il faut diſtinguer; il y a le corps ou la *caiſſe*. On peut la faire de laiton ou de bois. Communément on la fait de chêne ou de noyer. Sa hauteur eſt égale à ſa largeur. Les peaux dont on la couvre ſe bandent par le moyen de cerceaux, auxquels ſont attachées des cordes qui vont d'un cerceau à l'autre; ces cordes ſe ſerrent par le moyen d'autres petites cordes, courroies ou nœuds mobiles ſur les premieres. Chaque nœud embraſſe deux cordes. Le nœud eſt fait de peau de mouton. Les facteurs, au-lieu de nœud, diſent *tirant*. Les peaux du *tambour* ſont de mouton, & non d'âne. On les choiſit fortes ou foibles, ſelon l'étendue du *tambour*. Il y a la peau de deſſus, ſur laquelle on frappe avec les baguettes; & la peau de deſſous, qui eſt traverſée d'une corde à boyau qui s'étend auſſi, & qu'on appelle le *timbre du tambour*. Le timbre eſt fait d'une ſeule corde miſe en double, ou de deux cordes. Il eſt fixé d'un bout ſur le cerceau, & de l'autre il paſſe par un trou, au ſortir duquel on l'arrête avec une cheville, qui va en diminuant comme un fuſeau ou cone. La corde ou le timbre ſe tend plus ou moins, ſelon qu'on force plus ou moins la cheville, dont le diametre augmentant à meſure qu'on l'enfonce davantage, bande le timbre de cet accroiſſement. Les cercles qui tiennent ou ſerrent les peaux ſur la caiſſe s'appellent *vergettes*. Il en eſt des baguettes comme des battans de cloches, il faut les proportionner à la groſſeur du *tambour*.

Ce *tambour* s'appelle *tambour militaire*; mais il y en a de deux autres ſortes; l'un qu'on appelle *tambour de Provence*. Il ne differe proprement du premier qu'en ce qu'il eſt plus long; on l'appelle plus communément *tambourin*. L'autre, qui s'appelle *tambour de baſque*: c'eſt une eſpece de tas couvert d'une ſeule peau, dont la caiſſe qui n'a que quelques doigts de hauteur, eſt garnie tout-autour ou de grelots ou de lames ſonores. On le tient d'une main, & on le frappe avec les doigts de l'autre.

La hauteur & la largeur des *tambours* doivent garder entr'elles les mêmes proportions que les cloches, pour faire les accords qu'on ſouhaite. Si l'on veut que quatre *tambours* ſonnent *ut*, *mi*, *ſol*, *ut*, il faut que leurs hauteurs ſoient entr'elles comme les nombres 4, 5, 6, 8.

Les plus grandes peaux qu'on puiſſe trouver pour ces inſtrumens n'ont que deux pies & demi de large.

Il faut de l'oreille pour accorder des *tambours* entr'eux. Il en faut auſſi beaucoup pour battre des meſures, & une grande légereté & fermeté de mains pour battre des meſures compoſées & des mouvemens vifs. C'eſt la force des coups plus ou moins violens qui doit ſéparer les meſures, & diſtinguer les tems. Il faut que les intervalles des coups répondent à la durée des notes de l'air.

TAMBOUR, *membrane du*, (*Anatomie.*) autrement dite le *tympan de l'oreille* eſt une pellicule mince, tranſparente, & un peu plate, dont le bord eſt rond & fortement engagé dans la rainure orbiculaire, qui diſtingue le conduit oſſeux de l'oreille externe d'avec la caiſſe du *tambour*. Elle eſt très-bandée ou tendue, ſans être tout-à-fait plate; car du côté du conduit externe, elle a une concavité légerement pointue dans le milieu; & du côté de la caiſſe, elle a une convexité qui va pareillement en pointe dans le milieu qui eſt fait comme le centre.

Cette membrane, en partie connue dès le tems d'Hippocrate, eſt ſituée obliquement. La partie ſupérieure de ſa circonférence eſt tournée en-dehors, & la partie inférieure eſt tournée en dedans, conformément à la direction de la rainure oſſeuſe. Elle eſt compoſée de lames très-fines & très-adroitement collées enſemble, arroſées de vaiſſeaux ſanguins découverts & injectés par Ruiſch. La lame externe eſt une production de la peau & de l'épiderme du conduit auditif externe. On les en peut tirer enſemble comme un doigt de gant. La lame interne n'eſt que la continuation du périoſte de la caiſſe. On peut encore diviſer chacune de ces lames en d'autres, principalement après avoir fait macérer la membrane entiere dans de l'eau. Elle eſt couverte extérieurement d'une toile mucilagineuſe très-épaiſſe dans la premiere enfance.

L'enfoncement du centre de la *membrane du tambour* ou peau du tympan ſe fait par l'attache de l'oſſelet, appellé *marteau*, dont le manche eſt fortement collé à la face interne de la membrane, depuis la partie ſupérieure de ſa circonférence juſqu'au centre où eſt attaché le bout du manche.

Le périoſte du tympan produit celui des oſſelets; il devient aſſez viſible par l'injection anatomique qui fait paroître des vaiſſeaux capillaires, très-diſtinctement ramifiés ſur la ſurface de ces oſſelets. Il ſe continue ſur les deux fenêtres, & s'inſinue dans le conduit d'Euſtachi où il s'efface en ſe confondant avec la membrane interne du conduit.

On ſait des gens qui peuvent éteindre une bougie en faiſant ſortir de l'air par le conduit de l'oreille; d'autres, en fumant, en font ſortir de la fumée de tabac, ce que j'ai vu exécuter par quelques perſonnes quand j'étois en Hollande.

Quelques-uns croient que cela ne peut arriver que parce que le tympan eſt percé; mais la perforation du tympan cauſeroit une ſurdité quelque-tems après; or comme je n'ai point vu les perſonnes de ma connoiſſance qui rendoient la fumée par l'oreille, perdre l'ouie en tout, ni en partie, pendant pluſieurs années, cette explication tombe d'elle-même. D'autres veulent, avec Dionis, que la *membrane du tambour* ne tient pas également à toute la circonférence du cercle oſſeux dans lequel elle eſt enchâſſée, mais qu'il y a à la partie ſupérieure un endroit auquel elle eſt moins collée, & par où quelques-uns peuvent faire paſſer la fumée qu'ils ont dans la bouche. Il eſt certain qu'il faut qu'il y ait alors quelque ouverture; mais Dionis ne dit point avoir vu cet endroit décollé ou détaché dont il parle. Divers anatomiſtes l'ont inutilement cherché avec beaucoup de ſoin, & dans pluſieurs ſujets. Valſalva, en faiſant des injections dans le canal d'Euſtachi, n'a jamais pu

faire passer aucune liqueur dans le conduit de l'oreille, mais cette expérience ne prouve rien contre le passage de la fumée ou de l'air. Il imagine pourtant d'avoir trouvé un passage dans un autre endroit du *tambour*, dans des têtes de personnes mortes de maladie & de mort violente. Cowper assûre qu'on trouve cette ouverture à l'endroit supérieur de cette membrane. Rivinus & quelques autres soutiennent que le *tambour* est percé dans l'endroit où le manche du marteau s'attache à sa tête, & que c'est par-là que la fumée du tabac passe. Cependant plusieurs anatomistes du premier ordre cherchent en vain ce petit trou oblique dont parle Rivinus, & ce n'est vraisemblablement qu'un jeu de la nature : car Ruysch dit avoir rempli la caisse du *tambour* de vif-argent par le canal d'Eustachi, & que rien de ce métal fluide ne trouva d'issue vers l'oreille extérieure.

On ne regarde plus la *membrane du tambour* comme le principal organe de l'ouïe depuis une expérience qu'on fit à Londres sur deux chiens, & qui est mentionnée dans Willis & dans les actes de la société royale. On prit deux chiens, on leur creva le tympan, & ils n'entendirent pas moins bien qu'auparavant la voix de ceux qui les appelloient, cependant peu de tems après ils perdirent l'ouïe. Peut-être cette membrane sert-elle de prélude ou de préparation à l'ouïe même. Derham pense qu'un de ses grands usages est de proportionner les sons à l'organe intérieur ; que par sa tension & son relâchement elle se met à l'unisson avec toutes sortes de sons, comme la prunelle se proportionne aux divers degrés de lumiere. Une preuve de l'usage de cette tension & de ce relâchement de la *membrane du tambour* pour entendre distinctement les sons, c'est que les sourds entendent plus facilement au milieu d'un grand bruit. Or, suivant Derham, qui a fait sur ce sujet de profondes recherches, voici la maniere dont les impressions du son se communiquent au nerf auditif.

Premierement, elles agissent sur le tympan & sur le marteau, ensuite le marteau agit sur l'enclume, celui-ci sur l'os orbiculaire & sur l'étrier, & enfin l'étrier communique cette action au nerf auditif ; car la base de l'étrier ne couvre pas seulement la fenêtre ovalaire au-dedans de laquelle le nerf est situé, mais une partie de ce nerf même se répand sur cette base. Il est vraisemblable que c'est-là la maniere dont se fait l'ouïe, ajoute-t-il, parce que le tympan étant remué, on peut voir tous les petits osselets se remuer en même-tems, & pousser la base de l'étrier alternativement dehors, dans le trou & dans la fenêtre ovalaire. On le voit dans la taupe, on le peut voir aussi dans les oreilles des autres animaux avec soin, & de maniere que les parties gardent leur situation naturelle.

Le tympan est bandé & relâché par le moyen des petits muscles qui s'attachent au marteau : mais comment cette membrane se bande & se relâche-t-elle si promptement ? comment communique-t-elle sans notre volonté & avec tant de proportion les divers tremblemens de l'air aux autres parties de l'oreille interne ? C'est, répond-on, une membrane seche, mince, transparente, ces conditions la rendent très-propre à cet usage ; s'il lui survient quelque altération en ces qualités, il en arrive des duretés d'oreille ; tout cela est vrai, mais tout cela n'explique point une infinité de phénomenes qui concernent l'ouïe, les sons & la musique.

Les usages que quelques anatomistes assignent au tympan, comme les seuls & les principaux, savoir de fermer l'entrée à l'air froid du dehors, à la poussiere & à d'autres choses nuisibles, ne sont que des usages subalternes ou du second ordre : c'est comme si l'on disoit, que la peau d'un *tambour* ne sert qu'à empêcher qu'il n'entre de l'air & de la poussiere dans la caisse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TAMBOUR, c'est, *dans la Fortification*, une traverse dont on se sert pour empêcher les communications du chemin couvert aux redoutes & lunettes d'être enfilées. *Voyez* REDOUTE. *Voyez* aussi *Pl. IV. de Fortification, fig. 3.* les traverses des communications des places-d'armes *R* & *P*, aux lunettes ou redoutes *A* & *B*.

Le *tambour*, outre l'avantage qu'il a de couvrir les communications de l'enfilage, sert encore à les défendre ou à flanquer. (*Q*)

TAMBOUR, (*Marine.*) c'est un assemblage de plusieurs planches clouées sur les jettereaux de l'éperon, & qui servent à rompre les coups de mer qui donnent sur cette partie de la proue.

TAMBOUR, s. m. (*Hydraul.*) est un coffre de plomb, dont on se sert dans un bassin pour rassembler l'eau qu'on doit distribuer à différentes conduites, ou à plusieurs jets. *Voyez* MARMITE.

Ce peut être encore un tuyau triangulaire, fait d'une table de plomb, dont on forme un tuyau de différentes grosseurs par les deux bouts, pour raccorder un tuyau de six pouces de diametre sur un de trois. (*K*)

TAMBOUR, *en Architecture*, c'est un mot qui se dit des chapiteaux corinthiens & composites, à cause qu'ils ont quelques ressemblances à l'instrument que les François appellent *tambour* ; quelques-uns l'appellent *vase*, & d'autres *campan*, *cloche*, &c.

On se sert aussi du mot *tambour* pour exprimer un retranchement de bois couvert d'un plafond ou d'un lambris pratiqué dans le côté d'un porche ou vestibule, ou en face de certaines églises, afin d'empêcher la vue des passans & l'incommodité du vent par le moyen des doubles portes.

Tambour signifie aussi un *arrondissement* de *pierre*, dont plusieurs forment le fût d'une colonne qui n'est pas aussi haut qu'un diametre.

On appelle encore *tambour* chaque pierre, pleine ou percée, dont le noyau d'un escalier à vis est composé. (*D. J.*)

TAMBOUR, *en Méchanique*, est une espece de roue placée au-tour d'un axe ou poutre cylindrique, au sommet de laquelle sont deux leviers ou bâtons enfoncés pour pouvoir plus facilement tourner l'axe, afin de soulever les poids qu'on veut enlever. *Voyez* AXE *dans le tambour*, TOUR & TREUIL.

TAMBOUR, maniere de broder au *tambour*. Le *tambour* est un instrument d'une forme circulaire, sur lequel, par le moyen d'une courroie & d'une boucle, ou de différens cerceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres, on tient tendue une toile ou une étoffe légere de soie, sur laquelle on exécute avec une aiguille montée sur un manche, & qui a sa forme particuliere, le point de chaînette, soit avec un fil de soie nue, ou couvert d'or ou d'argent, & cela avec une vîtesse & une propreté surprenante. Avec ce seul point, on forme des feuilles, des fleurs, des ramages, & une infinité d'objets agréables dont on embellit l'étoffe destinée à des robes & autres usages. *Voyez* dans nos *Planches* le *tambour* & ses détails, l'aiguille, & même la maniere de travailler, qu'elles feront concevoir plus clairement que tout ce que nous en pouvons dire.

Pour broder au *tambour* lorsque l'étoffe est montée sur le métier, on prend la soie, on y fait un nœud, on la prend de la main gauche, on en étend une portion en prenant le nœud entre le bout du pouce & le bout de l'index, & passant le fil entre le doigt du milieu & le troisieme sous l'étoffe tendue ; on tient l'aiguille de la droite ; on passe l'aiguille à-travers l'étoffe en-dessus ; on accroche la partie de la soie tendue avec le crochet de l'aiguille ; on tire l'aiguille, la soie vient en-dessus & forme une boucle. On retourne

l'aiguille, la soie sort de son crochet ; on renfonce l'aiguille entre les deux brins de la boucle ; on tourne la soie en-dessous sur l'aiguille ; on tire l'aiguille, la soie se place dans son crochet lorsque sa pointe est sur le point de sortir de l'étoffe ; quand elle en est sortie, elle attire la soie de-rechef en boucle ; on fait passer cette boule sur la premiere ; & l'on continue de faire ainsi des petites boucles égales, serrées, & passées les unes dans les autres, ce qui a fait appeller l'ouvrage *chaînette*.

L'aiguille, l'écrou du manche & le crochet sont dans la même direction. C'est l'écrou qui dirige le mouvement.

Si l'on travaille de bas-en-haut, on tourne le fil autour de l'aiguille sur l'aiguille, c'est-à-dire que quand le fil commence à passer sur elle, elle est entre le fil & le corps de celui qui brode.

Si l'on travaille de bas-en-haut, au contraire quand on commence le tour du fil sur l'aiguille, c'est le fil qui est entre le brodeur & l'aiguille.

Comme l'aiguille est grosse par en-bas, & est menue par la pointe, le trou qu'elle fait est large, & le crochet qui est à la pointe passe sans s'arrêter à l'étoffe.

TAMBOUR, s. m. (*Lutherie.*) machine ronde qui toute seule sert à faire jouer des orgues sans le secours de la main. Sur ce *tambour* il y a des reglets comme sur un papier de musique, & à la place des notes, il y a des pointes de fer qui accrochent & font baisser les touches selon le son qu'on desire en tirer. (*D. J.*)

TAMBOUR, (*terme de Boisselier.*) les ouvriers qui les font les appellent *chauffe chemises*. C'est une machine de bois ou d'osier en forme de caisse de véritable *tambour*, haute de quatre à cinq piés, & large d'un pié & demi, avec un couvercle. Au milieu de cette machine est tendu un réseau à claire voie, sur lequel on met une chemise ou autre linge. Il y a dessous un réchaud plein de charbon pour chauffer ou sécher cette chemise ou autre linge. (*D. J.*)

TAMBOUR, *en terme de Confiseur*, est un tamis fort fin pour passer du sucre en poudre. *Voyez les Pl. du Confiseur & leur explic.* La premiere est le couvercle ; la seconde est le tamis, & la troisieme la boîte qui reçoit les matieres qui ont passé au-travers du tamis. Ces trois pieces s'ajustent ensemble, en sorte que le tamis entre dans les deux autres.

TAMBOUR, (*Horlogerie.*) nom que l'on donne ordinairement à cette piece d'une montre que les horlogers appellent le *barillet*. *Voyez* BARILLET, *& les Planches de l'Horlogerie.*

TAMBOUR, *ouvrage de Menuiserie*, qui se plaçoit autrefois devant les portes pour empêcher l'entrée du vent ; il n'est plus d'usage que pour les églises.

Tambour se dit aussi de la menuiserie qui recouvre quelque saillie dans un appartement.

TAMBOUR, (*Paumier.*) c'est une partie du grand mur d'un jeu de paume, qui avance dans le jeu de quatre ou cinq pouces. Le *tambour* commence à-peu-près à la moitié de la distance de la corde de la grille, & continue jusqu'à la grille, ce qui retrécit le jeu de paume d'environ quatre ou cinq pouces dans cet espace. Les jeux de paume appellés *quarrés* n'ont point de *tambour* ; il n'y a que ceux qu'on nomme des *dedans*.

TAMBOUR, (*Serrur.*) piece d'une figure ronde qui en renferme d'autres, comme on voit aux serrures des coffres-forts. Les pertuis sont montés dans le *tambour*.

TAMBOUR, (*Soierie.*) machine sur laquelle on porte les chaînes pour les plier, ou pour les chiner.

TAMBOURS, s. m. pl. (*Sucrerie.*) espece de gros cylindres de fer qui servent à écraser les cannes, & en exprimer le suc dans les moulins à sucre. On les nomme quelquefois *rouleaux* ; mais c'est improprement, le rouleau n'étant que le cylindre de bois dont on remplit le *tambour*, à-travers duquel passe l'axe ou pivot sur lequel il tourne. *Savary.* (*D. J.*)

TAMBOURE-CISSA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar, qui produit un fruit semblable à une pomme, dont la propriété est de s'ouvrir en quatre lorsqu'il est parvenu à maturité ; sa chair est remplie de grains orangés, couverts d'une peau tendre qui donne une teinture semblable à celle du rocou.

TAMBOURIN, s. m. sorte de danse fort à la mode aujourd'hui sur nos théâtres. L'air en est très-gai, & se bat à deux tems vifs. Il doit être à l'imitation du flûtet des Provençaux, & la basse doit toujours refrapper la même note, à l'imitation du *tambourin* ou *galoubé*, dont celui qui joue du flûtet s'accompagne ordinairement. (*S*)

TAMBOURIN, *voyez l'article* TAMBOUR.

TAMBOURIN, (*Lutherie.*) il y a un instrument à cordes & de percussion de ce nom. C'est un long coffre de bois, sur lequel sont montées des cordes de laiton, que l'on frappe avec des baguettes. Celui qui joue de cet instrument le tient debout de la main ou plutôt du bras gauche, & le frappe de la main droite.

TAMBOURIN, (*terme de Jouaillier.*) *ou* TABOURIN ; c'est une perle ronde d'un côté & plate de l'autre, qui ressemble à une tymbale.

TAMBRE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Espagne, en Galice. Elle prend sa source dans les montagnes, au nord de Compostelle, d'où elle court au sud-oueſt & va se rendre dans la mer.

TAME, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Oxfordshire, sur la riviere de *Tame*, qui se joignant à l'Isis, prend le nom de Thamise. *Voyez* THAMISE.

TAMER, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans Devonshire, qu'elle sépare de la province de Cornouaille ; son embouchure est dans le havre de Plimouth. (*D. J.*)

TAMETANES, (*Hist. nat. Botan.*) fruit de l'île de Madagascar, dont la racine est aussi jaune que du safran, & dont on se sert pour la teinture. C'est la même qui est connue en Europe sous le nom de *terra merita*.

TAMIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* la donne aux *Vacomagi*, & la place au voisinage de *Banatia* & d'*Alata-Castra*. Cambden croit que ce pourroit être aujourd'hui Tanéa, lieu d'Ecosse au comté de Ross. (*D. J.*)

TAMINES, (*Géog. anc.*) *Tamynæ* ; ville de l'Eubée, dans le territoire de la ville d'Erétrie, selon Strabon, *liv. X. p. 447.* & Etienne le géographe. C'est près de cette ville que les Athéniens défirent les Chalcidiens qui étoient commandés par Callias, & par Taurosthene freres.

TAMIS, s. m. (*Crainier.*) instrument qui sert à passer des drogues pulvérisées quand on en veut séparer la partie la plus fine d'avec celle qui est la plus grossiere. On s'en sert aussi pour couler les liqueurs composées & en ôter le marc. Le *tamis* est fait d'un cercle de bois mince & large à discrétion, au milieu duquel est placé un tissu de toile, de soie, de crin, ou de quelqu'autre toile claire, suivant l'usage qu'on en veut faire. C'est dans la partie supérieure du *tamis* que l'on met la drogue pulvérisée, & où l'on verse la liqueur qu'on veut épurer. Lorsque les drogues qu'on a dessein de tamiser, s'évaporent facilement, on met un couvercle au *tamis*, quelquefois tout de bois, & quelquefois avec le cercle de bois, & le dessus de cuir. *Savary.* (*D. J.*)

TAMIS, *en terme de Blanchisserie*, est un cerceau garni d'un tissu de corde formant divers quarrés, avec lequel on ramasse les pains.

TAMIS, *instrument de Chimie & de Pharmacie ;*

ſert à hâter la préparation des poudres ſubtiles ; en ſéparant les parties les plus atténuées des parties les plus groſſieres, auxquelles on fait eſſuyer une nouvelle trituration, qu'on tamiſe de nouveau, & ainſi ſucceſſivement, *&c.* Les *tamis* dont on ſe ſert dans les laboratoires de chimie & les boutiques des Apoticaires, ſont couverts ou découverts. Les derniers ne different en rien des *tamis* les plus vulgaires, du *tamis* ou ſas à paſſer la farine, *&c.* Il eſt de crin ou de ſoie, ſelon qu'on le veut, d'un tiſſu plus ou moins ſerré ; cette eſpece de *tamis* ne ſert qu'à préparer les poudres les plus groſſieres & les moins volatiles, ou qui ſont tirées des matieres les plus viles. Les *tamis* ſont compoſés de trois pieces ; celle du milieu eſt un *tamis* ordinaire ; les deux autres ſont un couvercle & un fond formé par un parchemin ou une peau tendue ſur un cercle de bois mince. Ces *tamis*, qui ſont les plus uſités & les mieux entendus, ſervent à la préparation des poudres les plus ſubtiles, les plus volatiles & les plus précieuſes. *Voyez* PULVÉRISATION, *Chimie & Pharmacie.*

TAMIS, (*inſtrument de Chapelier.*) les Chapeliers ſe ſervent du *tamis* de crin, au lieu de l'inſtrument qu'ils appellent *arçon*, pour faire les capades de leurs chapeaux. (*D. J.*)

TAMIS, (*terme d'Organiſte.*) piece de bois percée, à-travers de laquelle patient les tuyaux de l'orgue, & qui ſert à les tenir en état. (*D. J.*)

TAMIS, (*Tapiſſerie de tonture.*) les laineurs qui travaillent aux tapiſſeries de tonture de laine, ont pluſieurs *tamis*, comme de grands pour paſſer & préparer leurs laines hachées, & de très-petits, qui n'ont pas quelquefois deux pouces de diametre, pour placer ces laines ſur le coutil peint & préparé par le peintre. (*D. J.*)

TAMISAILLE, ſ. f. (*Marine.*) petit étage d'une flûte, qui eſt pratiqué entre la grande chambre & la dunette, & dans laquelle paſſe la barre du gouvernail.

TAMISE, LA, (*Géog. mod.*) *Voyez* THAMISE. (*D. J.*)

TAMISE, ſ. f. (*Phyſ. & Géog.*) grande riviere qui paſſe à Londres. L'eau de cette riviere que l'on garde dans des tonneaux à bord des vaiſſeaux, s'enflamme apres avoir rendu long-tems une odeur puante, lorſqu'on expoſe une chandelle allumée au trou du bondon tout récemment ouvert. M. Muſchenbrock conjecture que cela vient des huiles des inſectes qui ſe ſont pourris, & que la pourriture a enſuite convertis en une eſpece d'eſprit volatil. Muſſch. *eſſ. de phyſ.*

TAMISER, L'ACTION DE, (*Pharmac.*) en latin *cribratio* ; c'eſt l'action de paſſer une ſubſtance au tamis, pour ſéparer ſes parties fines d'avec les groſſieres, ſoit que la ſubſtance miſe au tamis ſoit ſeche, pulvériſée ou humide, comme la pulpe des graines, les fruits ou les racines.

Quelles que ſoient les ſubſtances réduites en poudre dont le mélange doit former un médicament, il convient de les paſſer toutes enſemble à-travers un tamis ; ſans quoi le médicament pourra être différemment énergique dans ſes différentes parties, & par conſéquent agir inégalement, c'eſt-à-dire, plus fortement dans un endroit que dans l'autre. Lors donc qu'on aura à mêler des ſubſtances plus friables & plus fortes les unes que les autres, d'un tiſſu différent, & plus ou moins adhérentes : comme les unes ne manqueront pas de paſſer dans le tamis plus promptement que les autres, il eſt néceſſaire de les remuer enſemble après qu'elles auront été tamiſées. Cet avis paroîtra ſuperflu à quelques perſonnes, qui ne jugeront pas fort eſſentiel de prendre cette précaution ; mais elles changeroient d'avis, ſi elles connoiſſoient les accidens qui ſurviennent tous les jours, lorſque le jalap, l'ipécacuanha & autres ingrédiens ſemblables, dont les vertus conſiſtent dans les parties les plus réſineuſes, ont été mal mélangés : or cela peut arriver d'autant mieux, que ces parties réſineuſes étant auſſi les plus fragiles, ſe broyent plus facilement dans le mortier, & paſſent les premieres à-travers le tamis.

D'ailleurs, rien n'eſt plus commun chez les Droguiſtes, que de mettre tout d'un coup dans un mortier, deux ou trois fois plus d'un ingrédient qu'il n'en faut pour l'uſage actuel ; de prendre ſur cette quantité la doſe marquée par le médecin, & d'enfermer le ſuperflu dans un petit vaiſſeau. Or toutes les parties d'un ingrédient, n'ayant pas la même vertu, ſi l'on ne prévient les inconvéniens réſultans de cette eſpece d'hétérogénéité, les premiers malades auront une doſe trop forte ; & les derniers, qui ne trouveront plus que la partie fibreuſe & ligneuſe, auront une doſe trop foible, & ſeront trompés dans leur attente. (*D. J.*)

TAMISEUR, ſ. m. (*Verrerie.*) on nomme ainſi celui qui prépare & tamiſe les charrées qui ſervent à la fonte des matieres dont on fait le verre. (*D. J.*)

TAMLING, ſ. m. (*Com.*) c'eſt le nom que les Siamois donnent à cette eſpece de monnoie & de poids que les Chinois appellent *taël*. Le taël de Siam eſt de plus de la moitié plus foible que le taël de la Chine ; enſorte que le cati ſiamois ne vaut que huit taëls chinois, & qu'il faut vingt taëls ſiamois pour le cati chinois. A Siam, le *tamling* ou *taël* ſe ſubdiviſe en quatre tícals ou baats, le tical en quatre mayons ou ſelings, la mayon en deux ſouangs, chaque ſouang en deux ſompayes, la ſompaye en deux payes, & la paye en deux clams, qui n'eſt qu'une monnoie de compte ; mais qui, en qualité de poids, peſe douze grains de ris ; enſorte que le *tamling* ou taël ſiamois eſt de ſept cens ſoixante-huit grains. *Voyez* TAEL, *Dictionn. de Commerce.*

TAMMESBRUCK, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Aggeripontum* ; petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, près de l'Unſtrutt. Elle appartient à l'électeur de Saxe, & ce n'eſt proprement qu'un bourg. (*D. J.*)

TAMNA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe. Pline, *l. VI. c. xxviij.* la ſurnomme *Tamna templorum* ; c'eſt la même ville que Ptolomée, *liv. VI. ch. 7.* appelle *Thumna.* (*D. J.*)

TAMNUS, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort diſtingue deux eſpeces de ce genre de plante, nommée par les anciens Botaniſtes *bryonia nigra*, nom que les Anglois lui donnent encore *black bryony*, & vulgairement appellée en françois *ſceau de Notre-Dame*, ou *racine vierge.* La premiere eſpece eſt à fleur jaune pâle, *tamnus racemoſa, flore minore, luteo palleſcente, I. R. H. 102.*

C'eſt une plante ſarmenteuſe, auſſi-bien que la bryone blanche ; mais elle pouſſe de menus ſarmens ſans mains, qui s'élevent en ſerpentant, & s'entortillant autour des plantes voiſines : ſes feuilles ſont attachées par des queues longues, & rangées alternativement ; elles ont preſque la figure de celles du cyclamen, mais deux ou trois fois plus grandes, & ſouvent plus pointues, d'une belle couleur verte luiſante, tendres, d'un goût viſqueux. Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles ; elles ſont diſpoſées en grappes, ayant chacune la forme d'un petit baſſin, taillé ordinairement en ſix parties, de couleur jaune-verdâtre, ou pâle. Quelques-unes de ces fleurs qui ne ſont point nouées, tombent ſans laiſſer aucun fruit ; mais celles qui ſont nouées, laiſſent après elle une baie rouge, ou noirâtre, qui renferme une coëffe membraneuſe, remplie de quelques ſemences : ſa racine eſt grande, groſſe, tubéreuſe, preſque ronde,

noire

noire en dehors, blanche en dedans, profonde dans la terre, d'un goût âcre.

La seconde espece est appellée, par le même Tournefort, *tamnus baccifera, flore majore albo, I. R. H.* 202. Ses feuilles sont assez semblables à celles du liseron. Ses fleurs sont faites comme celles de l'espece précédente, mais plus grandes, & de couleur blanche. Ses baies naissent une à une, séparées & attachées chacune à un pédicule court, qui sort de l'aisselle des feuilles; chaque baie n'est guere moins grosse qu'une cerise, & contient quatre ou cinq semences; sa racine est empreinte d'un suc gluant.

L'une & l'autre espece de *tamnus* croissent dans les bois; leurs racines sont un peu purgatives hydragogues. (*D. J.*)

TAMOATA, s. m. (*Hist. nat. Ichthiologie.*) nom d'un poisson d'eau douce d'Amérique, appellé par les Portugais *soldido*. C'est un petit poisson oblong, à tête applatie, en quelque maniere comme celle de la grenouille; son museau est petit, ayant à chaque angle un filet en guise de barbe; il n'a point de dents, & ses yeux sont extrêmement petits. Il a huit nageoires, deux aux ouies, dures comme des cornes; deux sur le ventre, moins dures; une sur le milieu du dos, une autre près de la queue, & une autre à l'opposite sur le ventre; sa queue fait la huitieme nageoire; sa tête est couverte d'une peau dure comme de l'écaille; son corps est revêtu d'une espece de cotte de mailles, faite d'une substance dure, écailleuse, dentelée dans les bords, de couleur de rouille de fer; ce poisson passe pour être un manger délicieux. Margravii, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

TAMOATARANA, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom d'une plante bulbeuse qui croît au Brésil, & dont on mange les bulbes, comme nous mangeons les patates. Ray, *hist. plant.* (*D. J.*)

TAMOLE, s. m. (*Hist. mod.*) les *tamoles* sont les chefs du gouvernement des Indiens, des îles Caroline; ils laissent croître leur barbe fort longue, commandent avec empire, parlent peu, & affectent un air fort reservé. Lorsqu'un *tamole* donne audience, il paroit assis sur une table élevée, les peuples s'inclinent devant lui, reçoivent ses ordres avec une obéissance aveugle, & lui baisent les mains & les piés, quand ils lui demandent quelque grace; il y a plusieurs *tamoles* dans chaque bourgade. (*D. J.*)

TAMORISA, (*Géogr. anc.*) contrée des états du Turc, en Europe; cette petite contrée est dans la haute Albanie, au couchant de l'Ochrida, & a pour chef-lieu un bourg de son nom. (*D. J.*)

TAMPER, *en terme de Friseur d'étoffes*, c'est appuyer le frisoir sur l'étoffe, par le moyen d'une *tampe*, *voyez* TAMPE, de maniere qu'elle entre bien dans les inégalités du sable dont il est enduit, & que la laine puisse suivre l'ordre du friser.

TAMPES, s. f. *en terme de Friseur d'étoffes*, sont des morceaux de bois ronds qui se mettent à force, entre le frisoir & une piece de bois qui regne, comme nous l'avons déja dit, le long du chassis, au milieu du sommet. *Voyez les fig. & les Planches de la Draperie.*

TAMPICO, (*Géog. mod.*) lac de l'Amérique septentonale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Panuco, & au sud de la riviere de Panuco, dont une des branches sort du lac. (*D. J.*)

TAMPLON, s. f. *terme de Tisserand*, sorte de petits rots dont les Tisserands de servent, lorsqu'ils veulent augmenter la laise ou largeur de leurs toiles.

TAMPOÉ, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom d'un fruit des Indes orientales, approchant en figure du mangoustan, mais bien moins bon; son écorce est encore plus épaisse que celle du mangoustan, il est sans couronne, & de la couleur de nos pommes-poires. Les Indiens le mangent dans les endroits où de meilleurs fruits leur manquent. (*D. J.*)

TAMPON, (*Fortificat.*) espece de bouchon qui sert à fermer l'ouverture d'un vaisseau, ou à retenir la poudre dans une arme à feu. *Voyez* BOURRE & BOUCHON.

Ce mot est françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'anglois *tap*, canelle ou robinet.

Quand on charge un mortier ou quelque autre piece d'artillerie, on met ordinairement après la poudre, une petite piece ronde de bois pour séparer la bombe, le boulet ou la cartouche, de la poudre à canon; cette piece s'appelle un *tampon*, & sert à donner plus de force au coup de la piece d'artillerie. *V.* MORTIER. *Chambers.*

Le *tampon* ou le bouchon, dont on recouvre le fourrage & le boulet, ne contribue en rien à augmenter la violence du coup; il sert seulement à rassembler la poudre, & à diminuer l'intervalle qui est entre la poudre & le boulet; c'est une erreur de croire qu'un bouchon plus gros qu'un autre & refoulé par un plus grand nombre de coups, porte plus loin. Si en refoulant le bouchon, il pouvoit acquérir la dureté d'un corps solide, & une forte adhésion aux parois de l'ame de la piece, comme cela arrive aux balles des carabines ou aux *tampons*, chassés avec force pour les petards pratiqués dans le roc; il est constant que la difficulté que la poudre qui s'enflamme, rencontreroit à chasser le boulet, donnant lieu à une inflammation plus complette, il en recevroit une plus grande impulsion: mais l'on doit avoir de ces deux objets un sentiment bien différent, car comme le fourrage est composé de parties flexibles & détachées, qui n'ont aucune adhésion avec les parois de la piece; quelle résistance peut-il opposer à la violence de la poudre? A l'égard de la poudre, lorsqu'elle est réunie dans le plus petit volume qu'elle peut occuper naturellement; il ne faut pas penser qu'en la refoulant pour la réduire dans un plus petit espace, elle en acquiert plus d'activité, puisque ce n'est qu'autant qu'il y a des interstices sensibles entre les grains, que le feu de celle qui s'enflammera la premiere, peut s'introduire pour allumer le reste: ce qui est si vrai, que quand elle est battue & réduite en pulverain dans une arme à feu, elle ne s'allume que successivement; ainsi l'on peut conclure que le seul avantage qu'on tire du bouchon posé sur la poudre, est seulement de la rassembler dans le fond de la chambre, & d'empêcher quand elle est enflammée, qu'elle ne se dilate autour du vent du boulet.

Quant au bouchon qu'on met sur le boulet, il est absolument inutile, si ce n'est dans les cas où l'on est obligé de le soutenir pour tirer horisontalement ou de haut en-bas; mais peu importe qu'il soit refoulé ou non, pourvû qu'il ne permette pas au boulet de rouler dans la piece. *Saint-Remy*, troisieme édition des *mémoires d'Artillerie.* (*Q*)

TAMPON, s. m. (*Hydr.*) est une cheville de bois ou un morceau de cuivre applati, rivé & soudé au bout d'un tuyau, à deux piés de la souche d'un jet. Quand on ne se sert que d'un *tampon* de bois, on le garnit de linge, on frette le tuyau d'une rondelle de fer afin de pouvoir coigner le *tampon*, sans craindre de fendre le tuyau.

On se sert encore de *tampons* de bois dans les jauges, pour boucher les trous qui ne servent point. (*K*)

TAMPONS, (*Marine.*) ce sont des plaques de fer, de cuivre ou de bois, qui servent à remédier aux dommages que causent les coups de canon qu'un vaisseau peut recevoir dans un combat.

TAMPONS *ou* TAPONS DE CANON, (*Marine.*) plaques de liége, avec lesquelles on bouche l'ame du canon, afin d'empêcher que l'eau n'y entre.

TAMPONS *ou* TAPONS D'ECUBIERS, (*Marine.*)

pieces de bois, longues à-peu-près de 2 piés & demi qui vont en diminuant, & dont l'uſage eſt de fermer les écubiers, quand le vaiſſeau eſt à la voile. Il y en a qui ſont échancrées par un côté, afin de boucher les écubiers ſans ôter les cables, qu'on fait paſſer par l'échancrure; au défaut de bois, on fait des *tampons* avec des ſacs de foin, de bourre, &c.

TAMPONS, ſ. m. pl. (*Archit.*) ce ſont des chevilles de bois, que l'on met dans des trous percés dans un mur de pierre, pour y faire entrer une patte, un clou, &c. ou que l'on met dans les rainures des poteaux d'une cloiſon, pour en tenir les panneaux de maçonnerie, ou dans les ſolives d'un plancher, pour en arrêter les entrevoux.

On appelle auſſi *tampons* de petites pieces dont les menuiſiers rempliſſent les trous des nœuds de bois, & qui cachent les clous à tête perdue, des lambris & des parquets. *Daviler.* (*D. J.*)

TAMPONS, *en termes de Cloutier d'épingles*, ne ſont autre choſe que deux oreilles de fer qui ſont ſcellées dans une pierre, & dans leſquelles tourne le fuſeau ou axe de la meule. *Voyez les figures, Pl. du Cloutier d'épingles.*

TAMPON, ſ. m. (*terme de Graveur.*) les graveurs en taille douce ſe ſervent d'une eſpece de molette faite d'une bande de feutre roulée qu'ils appellent un *tampon*.

TAMPON, ſ. m. (*terme d'Imprimeur en taille-douce.*) c'eſt un morceau de linge tortillé pour ancrer la planche.

TAMPON, ſ. m. (*terme de Luthier.*) c'eſt la partie de la flûte, ou du flageolet, qui aide à faire l'embouchure de la flûte ou du flageolet, & ſert à donner le vent.

TAMPON, dans les tuyaux de bois des orgues, eſt une piece de bois *E*, *fig.* 30. *Pl. n°.* 1. *d'Orgue*, doublée de peau de mouton, le duvet en-dehors, dont l'uſage eſt de boucher le tuyau par en-haut; ce qui le fait deſcendre d'une octave au-deſſous du ſon que le tuyau rend quand il eſt ouvert. Le *tampon* eſt armé d'une poignée *F*, placée à ſon centre, laquelle ſert à le retirer ou à l'enfoncer à diſcrétion, juſqu'à ce que le tuyau rende un ſon qui ſoit d'accord avec celui d'un autre tuyau ſur lequel on l'accorde.

TAMPONNER, v. act. (*Gram.*) c'eſt fermer avec un tampon.

TAMUADA, *ou* TAMUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane, ſelon Pomponius Méla, *liv. I. ch. iij.* Ce fleuve ſe nomme aujourd'hui la *Bédie*, & il arroſe le pays des Arabes. C'eſt vraiſemblablement le *Thaludu* de Ptolomée. (*D. J.*)

TAMUSIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée la marque ſur la côte de l'Océan, entre le port d'Hercule & le promontoire *Uſadium*. Le nom moderne eſt *Fiſelfeld*, ſelon Marmol; *Teſeltner*, ſelon Caſtald, & *Freſſa*, ſelon Niger.

TAMWORTH, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Staffordshire. Il eſt arroſé par le Tamer, & envoie deux députés au parlement.

TAMUZ, ſ. m. (*Calendrier des Hebreux.*) mois des Juifs, quatrieme de l'année ſainte, & dixieme de l'année civile, qui répondoit aux mois de Juin & de Juillet. Le dix-ſeptieme jour de ce mois, les Juifs célebroient un jeûne, en mémoire du châtiment dont Dieu punit l'adoration du veau d'or. (*D. J.*)

TAMYNA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eubie, dans le territoire d'Erétrie, ſelon Strabon, *liv. X. p.* 447. Plutarque parle de la plaine de Tamynes, dans la vie de Phocion.

TAMYRACA, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie européenne, près du golfe Carcinite, ſelon Ptolomée, *l. III. ch. v.* Etienne le géographe & le périple d'Arrien, Strabon, *liv. VII, pag.* 308. connoît dans le même endroit un promontoire nommé *Tamyracès*, & un golfe appellé *Tamyracus ſinus*; mais il ne parle point de ville, ni ſur ce promontoire, ni ſur ce golfe. (*D. J.*)

TAMYRSA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Phénicie. Strabon, *liv. XVI. p.* 755. le met entre Béryte & Sidon. Le nom moderne eſt *Damor*, ſelon quelques-uns.

TAN, ſ. m. (*Tannerie & Jardinage.*) l'écorce du chêne hachée & moulue en poudre par les roues d'un moulin à tan; on s'en ſert à la préparation des cuirs. *Voyez* ECORCE & TANNERIE.

Le *tan* nouveau eſt le plus eſtimé, car lorſqu'il eſt vieux & ſuranné, il perd une partie de ſa qualité qui le rend propre à condenſer ou à boucher les pores du cuir; de ſorte que plus on laiſſe les peaux dans le *tan*, plus elles acquierent de force & de fermeté.

Toute autre partie du chêne, de quelque âge ou grandeur qu'il puiſſe être, & tout taillis de chêne, ſont pour le moins auſſi bons à faire du *tan*, que l'écorce de cet arbre.

Après que l'on a amaſſé cette matiere, il faut la faire bien ſécher au ſoleil, la ſerrer dans un endroit ſec, & la garder dans cet état juſqu'à ce qu'on l'emploie; & pour la réduire en pouſſiere, on peut ſcier ou fendre menu le plus gros bois, afin de pouvoir être diminué encore par un inſtrument dont les tanneurs ſe ſervent pour cet effet. Après quoi on le fait ſécher de nouveau dans un four, & enfin on le fait moudre au moulin à *tan*. *Voyez* MOULIN. Au défaut du bois de chêne, on peut ſe ſervir de celui d'épine.

Ce *tan* eſt un engrais fort chaud propre aux ananas qui ne peuvent ſupporter la vapeur du fumier de cheval.

TANA, (*Géog. anc.*) *ou* TANAS, fleuve d'Afrique, dans la Mauritanie, entre *Lares* & *Capſa*. Saluſte en parle, *in Jugurth. c. x.*

TANAGER, (*Géog anc.*) fleuve d'Italie, dans la Lucanie, aujourd'hui le *Negro*: Virgile, *Géorg. l. III. v.* 151. lui donne l'épithete de *ficus*:

Furit mugitibus æther
Concuſſus, ſilvæque, & ficci ripa Tanagri.

Mais ou les choſes ont changé depuis le tems de Virgile, ou ce poëte ne connoiſſoit ce fleuve que de nom; reproche que l'on peut faire également à Pomponius Sabinus, qui fait un torrent de *Tanager*.

Celſus Cittadinus, écrivant à Ortelius, nie abſolument que ce fleuve ſoit un torrent, qui n'a d'eau que dans le tems des pluies. Le *Tanager*, dit-il, préſentement le *Négro*, eſt un fleuve qui en reçoit d'autres dans ſon lit; par exemple, celui que l'on appelle la *botta di Picorno*, ainſi nommé de l'ancienne ville Picernum, auprès de laquelle il prend ſa ſource. Le *Tanager* a la ſienne dans le mont Albidine, maintenant *il monte Portiglione*, & il ſe jette dans le Siler, connu maintenant ſous le nom de *Sélo*. Peut-être Virgile a-t-il appellé le *Tanager ficcus*, parce qu'il ſe perd ſous la terre, pendant un eſpace de quatre & non pas de vingt milles, comme le dit Pline, *liv. II. ch. iij.* (*D. J.*)

TANAGRA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Grece, dans la Béotie, au voiſinage de Thebes; Dicéarque la met au nombre des villes ſituées ſur l'Euripe: Strabon néanmoins, *l. IX. p.* 400, 403, & 410, & Ptolomée, *l. III. c. xv.* la marquoient à quelque diſtance de la mer, quoique ſon territoire pût s'étendre juſqu'à la côte. *Tanagra* étoit à cent trente ſtades de la ville Oropus, à deux cens de celle de Platée. Etienne le géographe appelle cette ville *Géphyra*, & Strabon donne à ſes habitans, le nom de *Gephyréens*.

Tanagra de Béotie, eſt la patrie de Corinne, fille d'Achélodore & de Procratie; elle étoit contempo-

raine de Pindare, avec lequel elle étudia la Poéſie ſous Myrtis, femme alors très-diſtinguée par ce talent. Corinne n'acquit pas moins de gloire que ſa maîtreſſe, & ſe mêloit quelquefois de donner à Pindare d'excellens avis, ſoit comme étant plus âgée, ſoit à titre de plus ancienne écoliere. Elle lui conſeilloit, par exemple, au rapport de Plutarque, de négliger moins le commerce des muſes, & de mettre en œuvre dans ſes poéſies la fable qui en devoit faire le fonds principal, auquel les figures de l'élocution, les vers, & les rythmes, ne devoient ſervir que d'aſſaiſonnemens. Pindare, dans le deſſein de profiter de cette leçon, fit une ode que nous n'avons plus, mais dont Plutarque & Lucien nous ont conſervé les premiers vers : en voici la traduction.

« Chanterons-nous le fleuve Iſmene, ou la nymphe Mélie à la quenouille dorée, ou Cadmus, ou » la race ſacrée de ces hommes nés des dents qu'il » ſema, ou la nymphe Thébé à la coëffure bleue, » ou la force d'Hercule à toute épreuve, ou la gloire » & les honneurs du réjouiſſant Bacchus, ou les nô» ces d'Harmonie aux blanches mains » ?

Pindare ayant fait voir cette ode à Corinne, celle-ci lui dit en riant, qu'il falloit ſemer avec la main, & non pas à plein ſac, comme il avoit fait dans cette piece, où il ſembloit avoir pris à tâche de ramaſſer preſque toutes les fables.

Corinne dans la ſuite entra en lice contre Pindare, & le vainquit, dit-on, juſqu'à cinq fois, quoiqu'elle lui fût fort inférieure. Mais deux circonſtances, remarque Pauſanias, contribuerent à ce grand ſuccès : l'une, que ſes poéſies écrites en dialecte éolien, ſe faiſoient entendre beaucoup plus facilement à ſes auditeurs, que celles de Pindare compoſées en dorien : l'autre, qu'étant une des plus belles femmes de ſon tems, ainſi qu'on en pouvoit juger par ſon portrait, les agrémens de ſa perſonne avoient pû ſéduire les juges en ſa faveur ; Pindare appella de ce jugement inique à Corinne elle-même.

Le tombeau que les Tanagréens éleverent à la gloire de cette dame, ſubſiſtoit encore du tems de Pauſanias, ainſi que ſon portrait, où elle étoit repréſentée la tête ceinte d'un ruban, pour marque des prix qu'elle avoit remportés ſur Pindare à Thebes. Il ne nous reſte que quelques fragmens de ſes poéſies, ſur leſquels on peut conſulter la bible grecque de Fabricius.

2°. *Tanagra* eſt encore dans Ptolomée, *l. VI. c. jv.* une ville de la Perſide dans les terres.

3°. Stace parle d'une *Tanagra* de l'Eubée. (*D. J.*)

TANAIDE, (*Mythol.*) ſurnom de Vénus : Clément Alexandrin dit qu'Artaxercès roi de Perſe, fils de Darius, fut le premier qui érigea à Babylone, à Suſe, & à Ecbatane, la ſtatue de Vénus *Tanaïde*, & qui apprit par ſon exemple aux Perſes, aux Bactres, & aux peuples de Damas & de Sardes, qu'il falloit l'honorer comme déeſſe. Cette Vénus étoit particulierement vénérée chez les Arméniens, dans une contrée appellée *Tanaïtis*, près du fleuve Cyrus, ſelon Dion Caſſius, d'où la déeſſe avoit pris ſon ſurnom, & d'où ſon culte a pu paſſer chez les Perſes. C'étoit la divinité tutélaire des eſclaves de l'un & de l'autre ſexe ; les perſonnes mêmes de condition libre, conſacroient leurs filles à cette déeſſe ; & en vertu de cette conſécration, les filles étoient autoriſées par la loi à accorder leurs faveurs à un étranger avant leur mariage, ſans qu'une conduite auſſi extraordinaire éloignât d'elles les prétendans. (*D. J.*)

TANAIS, (*Géog. anc.*) fleuve que Ptolomée, *l. V. c. jx.* Pline, *l. III. c. iij.* & la plûpart des anciens géographes donnent pour la borne de l'Europe & de l'Aſie. Il étoit appellé *Sylus* ou *Silis* par les habitans du pays, ſelon Pline, *l. VI. c. vij.* & Euſtathe, l'auteur du livre des fleuves & des montagnes, dit, qu'avant d'avoir le nom de *Tanaïs*, il avoit celui d'*Amazonius*. Le nom moderne eſt le *Don* ; les Italiens l'appellent *Tana* ; on lui a quelquefois donné le nom de *Danube*, ce qui n'eſt pas ſurprenant ; puiſque ceux du pays donnent indifféremment le nom de *Don* au Danube & au *Tanaïs* ; Ciofanus dit que les habitans du pays appellent ce fleuve *Améüne* ; on doit s'en rapporter à ſon témoignage. Ptolomée & Pline diſent que le *Tanaïs* prend ſa ſource dans les monts Riphées ; il auroit mieux valu dire dans les forêts Riphées ; car il n'y a point de montagnes vers la ſource du *Don*, mais bien de vaſtes forêts.

Le Don eſt maintenant un fleuve de la Ruſſie, qui vient du Reſſan, & tombe dans la mer Noire, au-deſſous d'Aſoph, dans la Turquie européane, après un cours de plus de trois cens lieues.

La ville d'Aſoph eſt auſſi nommée *Tanaïs* par Ptolomée, *l. IV. c. v.* Etienne le géographe lui donne le titre d'*entrepôt*. Enfin, les peuples de la Sarmatie européane qui habitoient ſur le bord du *Tanaïs*, dans l'endroit où ce fleuve ſe courbe, ſont nommés *Tanaitæ* par le même Ptolomée. (*D. J.*)

TANAPE, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie, ſous l'Egypte ; c'eſt la même que *Napatæ* ; & c'étoit, ſelon Dion Caſſius, *l. LIV.* la réſidence de la reine de Candace. (*D. J.*)

TANARO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tanarus*, riviere d'Italie ; elle prend ſa ſource dans l'Apennin, ſur les confins du comté de Tende, arroſe dans ſon cours les provinces de Foſſano, de Chéraſco, d'Albétano, ſe groſſit de diverſes rivieres, & va ſe jetter dans le Pô, près de Baſſignana. (*D. J.*)

TANATIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœſie, au voiſinage du Danube, ſelon Ptolomée, *l. III. c. jx.* qui la marque entre *Viminatium legio* & Treta ; Niger la nomme *Teriana*. (*D. J.*)

TANAVAGÉE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulſter ; elle ſépare le comté d'Antrim de celui de Londonderri, & tombe enſuite dans l'Océan ſeptentrional. (*D. J.*)

TANBA, autrement TANSJU, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord, de l'empire du Japon ; on la diviſe en ſix diſtricts, & on lui donne deux journées d'étendue ; elle eſt paſſablement bonne, & produit beaucoup de ris, de pois, & d'autres légumes. (*D. J.*)

TANCAZÉ, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Abyſſinie. Elle prend ſes ſources dans les montagnes qui ſéparent les royaume d'Angoſte & de Bagameder, ſépare une partie du royaume de Teghin, & tombe dans le Nil. Les anciens la nommoient *Aſtaboras*. (*D. J.*)

TANCHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *tinca*, poiſſon de riviere, qui eſt ordinairement plus petit que la carpe ; on trouve cependant quelquefois des *tanches* très-groſſes & qui peſent juſqu'à vingt livres. Ce poiſſon eſt court & épais ; il a en longueur trois fois ſa largeur ; le bec eſt court & mouſſe ; le dos a une couleur noirâtre, & les côtés ſont d'un verd jaunâtre, ou de couleur d'or. La queue eſt large ; les écailles ſont petites & très-adhérentes à la peau. Tout le corps de ce poiſſon eſt couvert, comme l'anguille, d'une eſpece de mucilage, qui le rend très-gliſſant, & qui empêche qu'on puiſſe le retenir dans les mains ; ſa chair a peu de goût ; il ſe plaît dans les étangs & dans les rivieres marécageuſes dont le cours eſt lent. Rai, *ſynop. meth. piſcium.* *Voyez* POISSON.

TANCHE DE MER, *tinca marina*. On a donné le nom de *tanche de mer* à l'eſpece de tourd la plus commune ; ce poiſſon reſſemble, par ſa figure, à la *tanche* d'eau douce, mais ſes écailles ſont plus grandes. Il a neuf pouces de longueur ; il eſt en partie d'un rouge-jaunâtre, & en partie brun ; ces couleurs ſont diſ-

posées par bandes alternatives au nombre de cinq ou six, qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue. Le bec est oblong & relevé en-dessus; les levres sont épaisses, charnues, & excedent les mâchoires; l'ouverture de la bouche est petite; les dents des mâchoires ressemblent à celles d'une scie. Les nageoires ont de belles couleurs, telles que le rouge, le bleu & le jaune, disposés par petits traits: la nageoire de la queue a une figure arrondie quand elle est étendue. Rai, *synop. meth. pisc.* Voyez POISSON.

TANDELET, s. m. (*Jardinage.*) terme de Fleuriste, qui exprime de petites couvertures légeres qui préservent du hâle les belles fleurs plantées en pleine terre; ces *tandelets* reviennent à nos bannes de toile que l'on tend sur les cerceaux de fer pratiqués au-dessus des belles plate-bandes de fleurs.

TANDELINS, s. m. (*Salines.*) ce sont des hottes de sapins qui sont étalonnées sur la mesure de deux vaxels. Mais cet étalonnage n'est pas juridique. Il n'a lieu que pour l'interieur de la saline. *Voyez* VAXELS.

TANESIE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *tanacetum*; genre de plante à fleur, composée de plusieurs fleurons profondément découpés, soutenus par un embryon, & renfermés dans un calice écailleux & presque hémisphérique; l'embryon devient dans la suite une semence qui n'a point d'aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs sont épaisses, & qu'elles naissent par bouquets. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte trois especes de ce genre de plante, la commune, celle qui est à feuilles frisées, & celle que nous nommons la *menthe-coq*, l'*herbe au coq*, le *coq des jardins* qui est décrite ailleurs.

La *tanesie* vulgaire, *tanacetum vulgare, luteum*, C. B. P. 132. *I. R. H.* 461. en anglois, *the common yellow-flowerr'd garden-tanzy*, a sa racine vivace, longue, divisée en plusieurs fibres qui serpentent de côté & d'autre. Elle pousse des tiges à la hauteur de deux ou trois piés, rondes, rayées, un peu velues, moëlleuses. Ses feuilles sont d'un verd-jaunâtre, grandes, longues, ailées, dentelées en leurs bords, d'une odeur forte & d'un goût amer. Ses fleurs naissent au sommet des tiges par gros bouquets arrondis, rangés comme en ombelles, composés chacun de plusieurs fleurons évasés & dentelés par le haut, d'une belle couleur jaune dorée, luisantes, rarement blanches, soutenues par un calice écailleux. Il succede aux fleurs des semences menues & ordinairement oblongues, qui noirciſſent en mûrissant. Cette plante croît par-tout, le long des chemins & des prés, dans les champs, aux bords des fossés, & dans des lieux humides; elle fleurit en Juillet & Août. (*D. J.*)

TANESIE, (*Mat. méd.*) *tanesie ordinaire*, ou *herbe aux vers*; on emploie en médecine les feuilles, les fleurs & les semences de cette plante.

La *tanesie* a une odeur forte, desagréable, qui porte à la tête, & une saveur amere, aromatique, un peu âcre. Elle donne dans la distillation de l'huile essentielle, mais en petite quantité.

Ses vertus les plus reconnues sont les qualités vermifuges, utérines & carminatives. L'infusion des fleurs, feuilles ou des sommités, soit fleuries, soit en graines, est un remede fort ordinaire dans les affections vermineuses & venteuses. On donne aussi les mêmes parties desséchées & réduites en poudre dans les mêmes cas, soit seules, soit mêlées à d'autres remedes carminatifs & vermifuges. (*Voyez* CARMINATIFS & VERMIFUGES.) La teinture tirée avec le vin est aussi d'usage dans les mêmes maladies, & plus encore dans les suppressions des regles. L'infusion de *tanesie* convient encore très-bien pour faire prendre dans cette derniere maladie, par-dessus des bols emmenagogues.

Le suc, qui est moins usité que tous ces autres remedes, est encore plus puissant, & doit être regardé comme un très-bon remede contre les maladies dont nous venons de parler. On peut le donner à la dose de deux gros jusqu'à demi-once, soit seul, soit étendu dans quatre onces d'eau distillée de la même plante.

Cette eau distillée possede une partie des vertus de la *tanesie*. Elle fournit un excipient approprié des juleps & des mixtures vermifuges, & des potions emmenagogues & hystériques.

La *tanesie* est encore mise au rang des meilleurs fébrifuges, des diaphorétiques-alexipharmaques, & des diurétiques appellés *chauds*. Cette derniere vertu a été donnée même pour être portée dans la *tanesie* à un assez haut degré, pour que l'usage de cette seule plante ait guéri l'hydropisie en évacuant puissamment par les urines.

La semence de *tanesie* est employée quelquefois au-lieu de celle de la barbotine ou poudre à vers; mais elle est bien moins efficace que cette derniere semence.

On emploie aussi la *tanesie* extérieurement comme résolutive, fortifiante, bonne contre les douleurs & les enflures des membres, & même contre les dartres, la teigne, *&c.*

On la fait entrer dans les demi-bains & les fomentations fortifiantes & discussives, dans les vins aromatiques, *&c.* On croit qu'appliquée sur le ventre, elle chasse & tue les vers, & qu'elle peut provoquer les regles.

On dit que son odeur chasse les punaises & les puces.

Les feuilles de *tanesie* entrent dans l'eau vulnéraire; les fleurs dans la poudre contre les vers de la pharmacopée de Paris; les feuilles & les fleurs, dans l'orviétan, *&c.*

Cette plante a beaucoup d'analogie avec la grande absynthe. (*b*)

TANETUS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Tanedo*, bourgade d'Italie, que Polybe, *lib. III. num.* 40. donne aux Boiens. Tite-Live, *liv. XXX. ch. 19.* semble aussi la donner à ce peuple, en disant que C. Servilius & C. Lutatius avoient été pris au village de *Tanetus* par les Boiens, *qui ad vicum* Tanetum *à Boiis capti fuerant.* Pline met les *Tanetani* dans la huitieme région, qui est la Cispadane; & Ptolomée, *liv. III. ch. 1.* marque *Tanetum* dans la Gaule appellée *Togata.* La table de Peutinger, & l'itinéraire d'Antonin, font aussi mention de ce lieu. Il étoit sur la route d'Areminum à Dertona, entre Reggio & Parme, à dix milles de la premiere de ces villes, & à neuf milles de la seconde. Ce fut dans ce lieu, suivant Paul Diacre, que Narcès défit Buccellinus, général des troupes de Theudebert, assisté du secours des Goths qui avoient ravagé Milan. (*D. J.*)

TANEVOUL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagascar, dont les feuilles croissent sans queue autour des branches, auxquelles on croiroit qu'elles sont collées; elles sont longues & étroites.

TANFANÆ-LUCUS, (*Géog. anc.*) bois sacré dans la Germanie, au pays des Marses, entre l'Ems & la Lippe, selon Tacite, *annal. l. I. c. ly.* avec un temple fameux, qui fut détruit par Germanicus. Il n'est pas aisé de décider quel lieu, ou quelle déesse les Marses adoroient sous ce nom: il falloit pourtant que son culte fût célebre, puisque contre l'usage du pays, on lui avoit consacré un temple.

La plûpart des historiens interpretent le nom de *Tanfana*, par la déesse *Tellus*, & il seroit assez naturel de dire que cette déesse *Tanfana*, étoit l'herthus des Suéves, ou la terre mere & productrice de toutes choses, que les Marses pouvoient adorer à l'exemple des Suéves.

On pourroit demander si les Marses avoient effec-

tivement élevé un temple à la déesse *Tanfana*, ou si Tacite ne donne point le nom de temple à quelque grotte, ou à quelqu'endroit retiré dans le bois sacré; mais Tacite lui-même décide en quelque maniere la question, lorsqu'il dit que Germanicus rasa ou détruisit jusqu'aux fondemens, le temple de *Tanfana*. (*D. J.*)

TANG, s. m. *terme de Commerce*; c'est une des especes de mousselines unies & fines, que les Anglois rapportent des Indes orientales: elle a seize aunes de longueur sur trois quarts de largeur. *Tang* est aussi une mousseline brodée à fleurs; elle est de même aunage que l'unie. (*D. J.*)

TANGA, s. f. (*Commerce.*) monnoie d'argent, qui a cours chez les Tartares de la grande Bukharie, & qui vaut environ trente sols argent de France. Elle est frappée par le kan de ces provinces: d'un côté est le nom du pays, l'autre marque l'année de l'hégire ou de l'ere des mahometans.

TANGAGE, s. m. (*Marine.*) c'est le balancement du vaisseau dans le sens de sa longueur. Ce balancement peut provenir de deux causes: des vagues qui agitent le vaisseau, & du vent sur les voiles, qui le fait incliner à chaque bouffée: le premier dépend absolument de l'agitation de la mer, & n'est pas susceptible d'examen; & le second est causé par l'inclinaison du mât, & peut être soumis à des regles.

Lorsque le vent agit sur les voiles, le mât incline, & cette inclinaison est d'autant plus grande que ce mât est plus long, que l'effort du vent est plus considérable, que le vaisseau est plus ou moins chargé, & que cette charge est différemment distribuée.

La poussée verticale de l'eau, s'oppose à cette inclinaison, ou du-moins la soutient d'autant plus que cette poussée excéde le moment ou l'effort absolu du mât sur lequel le vent agit: à la fin de chaque bouffée, où le vent suspend son action, cette poussée releve le vaisseau, & ce sont ces inclinaisons & ces relevemens successifs qui produisent le *tangage*; ce mouvement est très-incommode, & quand il est considérable, il est très-nuisible au sillage du vaisseau. Il est donc important de savoir comment on peut le modérer lorsqu'il est trop vif, ou l'accélérer, si cette accélération peut être utile à ce même sillage. Ces deux questions forment le fond de toute la théorie du *tangage*; & comme tout ceci s'applique aux balancemens du vaisseau dans tous sens, la théorie du roulis sera aussi comprise dans les solutions suivantes.

On a vû que le mât avoit deux résistances à vaincre pour pouvoir incliner: premierement la pesanteur du vaisseau & sa charge; & en second lieu la poussée verticale de l'eau. *Voyez* MATURE. Mais quand le vaisseau a incliné, & que la bouffée a cessé, cette poussée n'a d'autre obstacle à vaincre que son propre poids: or il est évident que ce soulevement dépend, 1°. de sa distance à la verticale, qui passe par le centre de gravité; 2°. de sa situation à l'égard de ce même centre. Dans le premier cas, plus cette distance sera grande, plus grand sera l'effort de l'eau pour soulever le vaisseau, parce que la poussée sera multipliée par cette distance qui lui servira de bras de levier: ainsi le *tangage* sera d'autant plus grand, que l'inclinaison du mât, & par conséquent du vaisseau, sera considérable.

Considerons maintenant la situation du centre de la poussée verticale, à l'égard du centre de gravité du vaisseau; & voyons ce que cette situation peut produire sur le *tangage*. Si le centre de gravité du vaisseau, & la poussée verticale de l'eau, coincidoient dans un même point, il n'y auroit rien à changer à ce que je viens de dire, & ce second cas reviendroit au premier; mais si le centre de gravité est supérieur au centre de la poussée verticale, il est évident que la moindre impulsion peut faire tanguer le vaisseau, puisque le centre de sa pésanteur sera au-dessus de son point de suspension, conformément aux lois de la méchanique; la poussée verticale de l'eau aura donc un grand avantage alors pour le relever, & par conséquent le *tangage* sera alors extrémement prompt. Le contraire aura lieu, si le centre de gravité est au-dessous du centre de la poussée verticale, parce que le poids du vaisseau qui resistera à l'effort de l'eau, sera multiplié par sa distance à cette poussée; d'où il faut conclure: 1°. que les balancemens du vaisseau seront d'autant plus grands, que l'inclinaison du vaisseau sera plus considérable: 2°. que la promptitude de ces balancemens augmentera en même proportion que l'accroissement de l'élévation du centre de gravité du vaisseau, au-dessus de la poussée verticale: & 3°. que les balancemens seront d'autant plus lents, que le centre de la poussée verticale sera élevé au-dessus du centre de gravité du vaisseau.

Tout ceci est dit en général sans aucune considération pour la figure du vaisseau; cette figure peut encore contribuer à ralentir ou à favoriser le *tangage*, suivant qu'elle résistera à l'impulsion de l'eau, lors de l'inclinaison; & il est certain que moins cette figure aura de convexité, plus elle résistera au *tangage*. Ce seroit donc un avantage de donner peu de rondeur aux vaisseaux; mais cet avantage est balancé par d'autres pour le moins aussi importans.

TANGAPATAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Travançor, sur la côte de Malabar, à huit lieues du cap de Comorin. *Long.* 96. 20. *latit.* 8. 19. (*D. J.*)

TANGARA, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiseau du Bresil, dont on distingue deux especes. La premiere est de la grosseur d'un verrier; sa tête & son col sont d'un beau verd de mer lustré, avec une tache noire sur le front, précisément à l'insertion du bec; le dessus du dos est noir, & le bas est jaune; son ventre est d'un très-beau bleu, & le pennage de ses ailes est nuancé de bleu & de noir, ainsi que sa large queue. Il se nourrit de graines, & on en tient en cage à cause de sa beauté; mais il n'a pour tout chant que la note zip, zip.

La seconde espece de *tangara* est de la grosseur du moineau domestique; sa tête est d'un rouge éclatant & agréable; son dos, son ventre, & ses ailes, sont d'un noir de jais; ses cuisses sont couvertes de plumes blanches, avec une grosse tache rouge sanguine; ses jambes sont grises; sa queue est courte. Marggravii, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

TANGENTE, s. f. (*Géom.*) *tangente du cercle*, c'est une ligne droite qui touche un cercle, c'est-à-dire qui le rencontre de maniere qu'étant infiniment prolongée de part & d'autre, elle ne le coupera jamais, ou bien qu'elle n'entrera jamais au-dedans de la circonférence. *Voyez* CERCLE.

Ainsi la ligne *A D* (*Planch. Géométr. fig.* 50.) est une *tangente* du cercle au point *D*.

Il est démontré en Géométrie, 1°. que si une *tangente A D* & une sécante *A B* sont tirées du même point *A*, le quarré de la *tangente* sera égal au rectangle de la sécante entiere *A B*, & de sa portion *A C* qui tombe hors du cercle. *Voyez* SÉCANTE.

2°. Que si deux *tangentes A D*, *A E* sont tirées au même cercle du même point *A*, elles seront égales entre elles.

TANGENTE, *en Trigonométrie*. Une *tangente* d'un arc *A E* est une ligne droite *E F* (*fig.* 1. *Trigonométr.*) élevée perpendiculairement sur l'extrémité du diametre, & continuée jusqu'au point *F* où elle coupe la sécante *C F*, c'est-à-dire une ligne tirée du centre par l'autre extrémité *A* de l'arc *A E*. *Voyez* ARC & ANGLE.

Ainsi la *tangente* de l'arc *E A* est une partie d'une

tangente d'un cercle, c'eſt-à-dire d'une ligne droite qui touche un cercle ſans le couper, interceptée entre deux lignes droites tirées du centre *C* par les extrémités de l'arc *E A*. La ligne *F E* eſt la *tangente* de l'angle *A C E*, comme auſſi de l'angle *A C I*; de ſorte que deux angles adjacens n'ont qu'une même *tangente* commune.

Co-tangente ou *tangente du complément*, c'eſt la *tangente* d'un arc qui eſt le complément d'un autre arc à un quart de cercle. *Voyez* COMPLÉMENT.

Ainſi la *tangente* de l'arc *A H* ſeroit la co-*tangente* de l'arc *A E*, ou la *tangente* du complément de l'arc *A E*.

Trouver la longueur de la tangente *d'un arc quelconque, le ſinus de l'arc étant donné.* Suppoſons l'arc *A E*, le ſinus donné *A D*, & la *tangente* cherchée *E F*. Puiſque le ſinus & la *tangente* ſont perpendiculaires au rayon *E C*, ces lignes ſont paralleles entre elles: ainſi le co-ſinus *D C* eſt au ſinus *A D* comme le ſinus total eſt à la *tangente E F*. *Voyez* SINUS.

C'eſt pourquoi ayant une table des ſinus, on conſtruit facilement une table des *tangentes*.

Les *tangentes* artificielles ſont les logarithmes des *tangentes* des arcs. *Voyez* LOGARITHME.

La ligne des *tangentes* eſt une ligne que l'on met ordinairement ſur le compas de proportion. *Voyez* en la deſcription & l'uſage à l'*article* COMPAS DE PROPORTION.

Tangente d'une ſection conique, comme d'une parabole, c'eſt une ligne droite qui ne touche ou qui ne rencontre la courbe qu'en un point, ſans la couper ou ſans entrer dedans. *Voyez* CONIQUE, COURBE, *&c.*

En général, *tangente* d'une ligne courbe eſt une ligne droite qui étant prolongée de part & d'autre du point où elle rencontre cette courbe, eſt telle que les deux parties à droite & à gauche de cette ligne, tombent hors de la courbe, & qu'on ne puiſſe mener par ce même point aucune ligne droite qui ſoit entre la courbe & la *tangente*, & dont les deux parties ſoient ſituées hors de la courbe.

Méthode des tangentes. C'eſt une méthode de déterminer la grandeur & la poſition de la *tangente* d'une courbe quelconque algébrique, en ſuppoſant que l'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe.

Cette méthode renferme un des plus grands uſages du calcul différentiel. *Voyez* DIFFÉRENTIEL.

Comme elle eſt d'un très-grand ſecours en Géométrie, elle ſemble mériter que nous nous y arrêtions ici particulierement. *Voyez* SOUTANGENTE.

Trouver la ſoutangente d'une courbe quelconque algébrique. Soit la demi-ordonnée *p m* infiniment proche d'une autre ordonnée *P M* (*Pl. anal. fig. 13.*), *P p* ſera la différentielle de l'abſciſſe; & abaiſſant la perpendiculaire *m R* = *P p*, *R m* ſera la différentielle de la demi-ordonnée. C'eſt pourquoi tirant la *tangente T M*, l'arc infiniment petit *M m* ne différera pas d'une ligne droite. Ainſi *M m R* ſera un triangle rectangle rectiligne appellé ordinairement le *triangle différentiel* ou *caractériſtique de la courbe*; à cauſe que les lignes courbes ſont diſtinguées les unes des autres par le rapport variable des côtés de ce triangle.

Or à cauſe du paralléliſme des lignes droites *m R* & *T P* l'angle *M m R* = *M T P*; ainſi le triangle *M m R* eſt ſemblable au triangle *T M P*. Soit donc *A P* = *x*, *P M* = *y*, on aura *P p* = *m R* = *d x*, & *R M* = *d y*. Par conſéquent

$$R M . m R :: P M . P T$$
$$d y . d x :: y . \frac{y\,d x}{d y}$$

Préſentement ſi on ſubſtitue, dans l'expreſſion générale $\frac{y\,d x}{d y}$ de la ſous-*tangente P T*, la valeur de *d x* priſe de l'équation donnée d'une courbe quelconque, les quantités différentielles s'évanouiront, & la valeur de la ſous-*tangente* ſera exprimée en quantités ordinaires; d'où l'on déduit aiſément la détermination de la *tangente*; ce que nous allons éclaircir par quelques exemples.

1°. L'équation qui exprime la nature de la parabole ordinaire eſt $a x = y^2$.

d'où l'on tire $a\,d x = 2 y\,d y$.

& $d x = \frac{2 y\,d y}{a}$

donc $P T = \frac{y\,d x}{d y} = \frac{2 y^2 d y}{a\,d y} = \frac{2 y^2}{a} = \frac{2 a x}{a} = 2 x$. C'eſt-à-dire que la ſous-*tangente* eſt double de l'abſciſſe.

2°. L'équation du cercle eſt

$$a x - x x = y y$$

donc $a\,d x - 2 x\,d x = 2 y\,d y$

& $d x = \frac{2 y\,d y}{a - 2 x}$

donc $P T = \frac{y\,d x}{d y} = \frac{2 y^2 d y}{a - 2 x \times d y} = \frac{2 y^2}{a - 2 x} = \frac{2 a x - 2 x x}{a x - x x} = \frac{a x - x x}{\frac{a}{2} - x}$.

3°. L'équation d'une ellipſe eſt

$$a y^2 = a b x - b x^2$$

ainſi $2 a y\,d y = a b\,d x - 2 b x\,d x$. $\frac{2 a y\,d y}{a b - 2 b x} = d x$

$P T = \frac{y\,d x}{d y} = \frac{2 a y^2}{a b - 2 b x} = \frac{2 a b x - 2 b x^2}{a b - 2 b x} = \frac{2 a x - 2 x^2}{a - 2 x}$.

Soit $a y^m + b x^n + c y^r x^s + e = o$, qui eſt l'équation pour un grand nombre de courbes algébriques,

$$m a y^{m-1} d y + n b x^{n-1} d x + s c y^r x^{s-1} d x + r c y^{r-1} x^s d y = o$$

$$n b x^{n-1} d x + s c y^r x^{s-1} d x = - m a y^{m-1} d y - r c y^{r-1} x^s d y$$

$$d x = - \frac{m a y^{m-1} d y - r c y^{r-1} x^s d y}{n b x^{n-1} + s c y^r x^{s-1}}$$

$$P T = \frac{y\,d x}{d y} = \frac{- m a y^m - r c y^r x^s - 1}{n b x^{n-1} + s c y^r x^{s-1}}$$

Suppoſons, par exemple $y^2 - a x = o$; alors, en comparant avec la formule générale, on a

$a y^m = y^2$; $b x^n = - a x$

$a = 1$. $m = 2$; $b = - a$. $n = 1$

$c y^r x^s = o$; $e = o$

$c = o$. $r = o$. $s = o$

En ſubſtituant ces valeurs dans la formule générale de la ſous-*tangente*, on a la ſous-*tangente* de la parabole du premier genre = $2 y^2 : a$.

Suppoſant $y^3 - x^3 + a x y = o$, alors on aura

$a y^m = y^3$; $b x^n = - x^3$; $a = 1$; $m = 3$; $b = 1$; $n = 3$.

$c y^r x^s = - a x y$; $e = o$

$c = - a^{r-1}$; $s = 1$

En ſubſtituant ces valeurs dans la formule générale de la ſous-*tangente*, on a la ſous-*tangente* de la courbe dont l'équation eſt donnée, $P T = (- 3 y^3 + a y x) : (- 3 x^2 - a y) = (3 y^3 - a x y) : (3 x^2 + a y)$; par conſéquent $A T = (3 y^3 - a x y) : (3 x^2 + a y) - x = = (3 y^3 - a x y - 3 x^3 - a x y) : (3 x^2 + a y) = (3 a x y - 2 a x y) : 3 x^2 + a y$; la valeur de $y^3 - x^3$, c'eſt-à-dire $a x y : (3 x^2 + a y)$ étant ſubſtituée après l'avoir priſe de l'équation de la courbe.

Quand l'expreſſion de la ſous-*tangente* eſt négative, c'eſt une marque que cette ſous-*tangente* tombe du côté oppoſé à l'origine *A* des *x*, comme dans la *fig. 13.* Au contraire, quand la ſous-*tangente* eſt poſitive, elle tombe du côté de *A*, comme dans les *fig. 12. 14. n°. 1. & 14. n°. 2.*

Quand la ſous-*tangente* eſt infinie, alors la *tangente* eſt parallele à l'axe des *x*, comme dans les *fig. 15. 16. 17.*

Méthode inverse des tangentes. C'eſt une méthode de trouver l'équation ou la conſtruction de quelque courbe par le moyen de la *tangente* ou de quelque autre ligne, dont la détermination dépend de la *tangente* donnée.

Cette méthode eſt une des plus grandes branches du calcul intégral. *Voyez* INTÉGRAL.

Nous allons donner ſon application dans ce qui ſuit. Les expreſſions différentielles de la *tangente*, de la ſous-*tangente*, &c. ayant été expoſées dans l'article précédent; ſi l'on fait la valeur donnée égale à l'expreſſion différencielle, & que l'on integre l'équation différencielle, ou qu'on la conſtruiſe, ſi on ne peut pas l'intégrer, on aura la courbe que l'on cherche: par exemple.

1°. Trouver la ligne courbe, dont la ſous-*tangente* $= 2yy : a$. Puiſque la ſous *tangente* d'une ligne algébrique eſt $= y\,dx : dy$, on a $y\,dx : dy = 2yy : a$

& $ay\,dx = 2y^2\,dy$

donc $ad\,x = 2y\,dy$

donc $ax = y^2$

ainſi la courbe cherchée eſt une parabole dont on a donné la conſtruction à l'*article* PARABOLE.

2°. Trouver la courbe, dont la ſous-*tangente* eſt une troiſieme proportionnelle à $r - x$ & y.

puiſque $r - x : y = y : \frac{y\,dx}{dy}$

nous avons $r - x : y = dy : dx$

& $rdx - x\,dx = y\,dy$

donc $rx - \frac{1}{2}x^2 = \frac{1}{2}y^2$

donc $2rx - xx = y^2$

ainſi la courbe cherchée eſt un cercle.

3°. Trouver une ligne où la ſous-*tangente* ſoit égale à la demi-ordonnée.

Puiſque $y\,dx : dy = y$

$y\,dx = y\,dy$

$dx = dy$

$x = y$

il paroît donc que la ligne cherchée eſt une ligne droite.

4°. Pour trouver une courbe dont la ſous-*tangente* ſoit conſtante, on aura $\frac{y\,dx}{dx} = a$, donc $\frac{dy}{y} = \frac{dz}{a}$; c'eſt l'équation d'une logarithmique, qui ſe conſtruira par la quadrature de l'hyperbole. *Voyez* HYPERBOLE & LOGARITHMIQUE.

Ces exemples ſuffiſent dans un ouvrage tel que celui-ci, pour donner une idée de la méthode.

La méthode des *tangentes* eſt expliquée avec beaucoup de clarté, & appliquée à beaucoup d'exemples dans la ſeconde & la neuvieme ſections de l'analyſe des infiniment petits par M. le marquis de l'Hôpital. *Voyez* auſſi, ſur quelques difficultés de cette méthode, les *Mém. de l'acad. de 1716 & 1723*. Ces difficultés ont lieu, lorſque le numérateur & le dénominateur de la fraction qui expriment la ſous-*tangente*, deviennent l'un & l'autre égaux à zéro. C'eſt ce qui arrive dans les points où il y a pluſieurs branches qui s'entrecoupent; alors il faut différentier deux fois l'équation de la courbe, & la fraction $\frac{dx}{dy}$ ſe trouve avoir autant de valeur qu'il y a de branches. On peut voir ſur cela, outre les mémoires cités, un mémoire de M. Camus, dans le volume de l'académie 1747, où cette matiere eſt expoſée & diſcutée fort clairement. (*O*)

TANGER, (*Géog. mod.*) par les anciens Romains *Tingis*, & par les Africains *Tanja*, ville d'Afrique au royaume de Fez. C'étoit la capitale de la colonie romaine dans la Mauritanie tangitane, & c'eſt de-là que partirent depuis les Maures qui ſoumirent l'Eſpagne. Tant qu'elle leur appartint elle brilla par ſa ſplendeur, par ſes édifices, & par ſes environs, décorés de jardins & de maiſons de plaiſance, à cauſe des eaux qui s'y trouvent. Elle eſt bâtie dans une belle ſituation, à 50 lieues de Fez, du côté du nord, ſur la côte de l'Océan, près du détroit de Gibraltar, qu'on y traverſe en quelques heures. La mer s'élargit en avançant vers l'eſt. Son terrein n'eſt pas fertile, mais ſes vallons ſont arroſés par des ſources, où l'on recueille en abondance des fruits de toute eſpece.

Les rois de Portugal firent des efforts dans le quinzieme ſiecle pour s'emparer de *Tanger*. Edouard roi de Portugal, y envoya ſon fils don Ferdinand pour aſſieger cette place en 1437, & ce fut ſans ſuccès. Le roi Alphonſe fut encore obligé d'en lever le ſiege en 1463; mais ayant pris Arzile en 1471, les habitans de *Tanger* effrayés de cet événement, abandonnerent eux-mêmes leur ville, dont le duc de Bragance ſe mit en poſſeſſion, l'on chanta des *te Deum* de cette conquête, non-ſeulement en Portugal, mais dans toute l'Andalouſie, la Caſtille, & le royaume de Grenade.

En 1662, cette place fut donnée à Charles II. roi d'Angleterre, pour la dot de ſa femme, l'infante de Portugal. Elle étoit alors défendue par deux citadelles; mais comme les frais qu'il en coutoit pour entretenir les ouvrages & la garniſon, conſommoient & au-delà, les avantages qu'on pouvoit en retirer; les Anglois céderent la place démantelée en 1684, aux rois de Maroc, qui en jouiſſent aujourd'hui. *Long.* ſuivant Ibn-Saïd, *8. 31. lat. 35. 30. Long.* ſuivant Harris, *15. 54. 15. lat. 35. 55.* (*D. J.*)

TANGER, *le*, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Allemagne, dans la vieille marche. Elle a ſa ſource près du village de Colbits, & ſe jette dans l'Elbe à Tangermund, petite ville à laquelle elle donne ſon nom.

TANGERMUND, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la baſſe-Saxe, à l'embouchure du Tanger dans l'Elbe, à dix lieues au nord-oueſt de Brandebourg, & à deux de Standel. *Long. 29. 43. latit. 62. 34.*

TANGIBLE, *voyez l'article* TACTILE.

TANGO, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord de l'empire du Japon; elle a une journée & demie de largeur du ſud au nord, & ſe partage en cinq diſtricts; c'eſt un pays paſſablement bon, & la mer le fournit abondamment de poiſſons, d'écreviſſes, *&c.* (*D. J.*)

TANGUE DE MER, (*Hiſt. nat.*) ſorte de ſable marin. Ce ſable que les riverains des côtes maritimes de la baſſe Normandie ramaſſent ſur les terres baſſes de la mer, pour la culture & l'engrais de leurs terres, ou pour en former le ſel au feu, eſt une eſpece de terre ſablonneuſe beaucoup plus legere que les ſables communs des fonds de la mer & du bord des côtes; ces derniers ſont ordinairement blancs, rouſſâtres, jaunes, & d'autres nuances, ſuivant la nature de ces fonds; ils ſont auſſi lourds, denſes & pierreux; la *tangue* au-contraire eſt très-légere, & approche plus de la qualité de la terre; c'eſt auſſi par cette raiſon qu'elle ſe charge plus aiſément du ſel de l'eau de la mer.

La marée rapporte journellement la *tangue* le long des côtes des amirautés de Granville, Coutances, Port-Bail & Carteret, Cherbourg & d'Iſigny; les riverains voiſins de ces côtes, & même les laboureurs éloignés de pluſieurs lieues de la mer, viennent la chercher.

Les uns répandent la *tangue* telle qu'ils l'apportent du rivage; les autres en font des tas, qu'ils nomment *tombes* & *foriere*, qu'ils forment de cette *tangue*, & de bonnes terres qu'ils mêlent enſemble, & quand ce mélange a reſté quelque-tems en maſſe, où il ſe meurit, les laboureurs le répandent ſur les terres qu'ils veulent enſemencer.

Les laboureurs & les sauniers connoissent quatre especes de *tangue*; ils nomment la premiere la *tangue legere*; elle est de couleur de gris-blanc ou cendrée claire, & la vivacité du soleil en rend la superficie toute blanche; il y a *tangue* usée, que ces ouvriers rejettent après qu'ils en ont deux ou trois fois tiré le sel.

La *tangue* legere est celle que l'on ramasse sur la superficie des marais salans, & sur les terres voisines des embouchures des rivieres où la marée l'apporte facilement à cause de sa légereté; cette espece de sable est fort impregnée de la qualité du sel marin, on le ramasse avec un rateau formé du chanteau du fond d'un tonneau; plus le soleil est vif, plus cette *tangue* a de qualité, parce qu'elle est plus chargée de sel; ceux qui la ramassent n'en enlevent souvent que l'épaisseur au-plus de deux lignes; c'est cette espace de sable que les saumiers recueillent pour la formation du sel au feu, & celle que prennent les laboureurs éloignés du bord de la mer pour échauffer leurs terres; cette *tangue* étant par sa légereté plus facile à transporter. On la trouve quelquefois à plusieurs lieues de la côte.

On ramasse la *tangue* ordinairement en hiver, tems où l'on n'est point occupé à la culture de la terre, ni à leurs récoltes, & où les sauniers la négligent; ils préférent pour ce travail les chaleurs de l'été.

La deuxieme espece de *tangue* se nomme par les riverains *tangue forte*; elle est poussée, de même que la premiere, par la marée, vers la côte où elle se repose, & souvent s'augmente de maniere qu'il s'y en trouve de l'épaisseur de 15 à 18 pouces; cette *tangue* se pourrit en quelque maniere; elle devient alors d'une couleur de noir d'ardoise, elle n'est d'aucun usage pour les sauneries, elle ne sert qu'aux riverains bordiers voisins de la mer; elle est trop lourde pour être emportée loin comme la *tangue* legere; elle n'a pas aussi tant de qualité, mais on y supplée par la quantité qu'on en met sur les terres, les laboureurs la font ramasser en tout tems; on la tire avec la bêche, comme on fait la terre forte, & ceux qui en ont besoin l'enlevent avec des charrois, ou sur des chevaux.

La troisieme espece de *tangue* est celle qui provient des *tangues* légeres qui ont déja servi à l'usage des sauniers, & dont ils font pendant les chaleurs de l'été des amas ou meulons autour de leurs sauneries; & lorsqu'ils en ont tiré, autant qu'il leur est possible, le sel, ils la transportent durant les chaleurs sur le fond de leurs marais salans qu'ils labourent; ils y passent ensuite la herse, & unissent cette terre sablonneuse avec un instrument, qu'ils nomment *haveau*, ce qu'ils font peu de tems avant les pleines mers des grandes marées qui couvrent alors leurs marais.

Cette culture échauffe le sol, & rend cette *tangue* plus propre à s'imbiber de nouveau du sel marin; les sauniers ramassent ensuite la *tangue*, l'ardeur du soleil la fait blanchir, & la rapportent autour de leurs sauneries pour en faire un nouvel usage.

La derniere espece de *tangue* est la *tangue* usée; c'est celle que les sauniers avoient ramassée sur le terrain de leurs salines qu'ils avoient cultivé & dont ils ont tiré une seconde fois le sel; ces ouvriers après ce second usage rebutent ordinairement cette *tangue*, comme moins propre à reprendre de nouveau la qualité du sel; les riverains la viennent enlever, comme on fait la *tangue* forte, & s'en servent de même pour la culture de leurs terres; il reste à cette derniere assez de qualité pour l'usage des labours, & d'ailleurs elle est beaucoup moins lourde que la *tangue* forte, & se peut enlever plus loin.

Il ne se fait aucun commerce de la *tangue*, parce que ce sont ceux qui en ont besoin qui la viennent eux-mêmes enlever pour la transporter sur les terres; cette sorte d'engrais est libre comme le sable marin; & le varechs de flot que la marée rejette journellement à la côte, & qui appartient aux premiers qui le ramassent, soit qu'ils soient du territoire où ces engrais se prennent ou des paroisses éloignées qui n'ont pas droit de faire la coupe & la recolte du varech vif, croissant sur les côtes des paroisses maritimes, aux habitans desquelles ces herbes appartiennent exclusivement.

Quelques seigneurs riverains prétendent cependant avoir le droit exclusif de vendre cette *tangue*, poussée par la mer le long des côtes de leurs territoires, ce qui ne peut se soutenir sans titres de la qualité prescrite par l'ordonnance.

Quelquefois aussi les riverains pour s'exempter de la peine de ramasser la *tangue*, achetent celle que les sauniers ont recueillie pour avancer leur travail, & ne point perdre leur tems à ramasser la *tangue*, dont ils ont besoin pour la culture de leurs terres.

TANGUER, v. n. (*Gramm.*) c'est balancer de poupe à proue. *Voyez* TANGAGE.

TANGUEURS *ou* GABARIERS, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont des porte-faix, qui servent à charger & à décharger les grands bâtimens.

TANGUT, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie, dans la Tartarie chinoise. Il est borné au nord par les états du grand chan des Calmoucks, au midi par la province d'Ava, au levant par la Chine, & au couchant par les états du Mogol. On le divise en deux parties, dont la septentrionale est appellée *le Tibet*, & la méridionale *le Tangut* propre. C'est le patrimoine du dalaï-lama qui est le souverain pontife de tous les Tartares payens; mais il ne se mêle que du spirituel: le contaïsch, grand chan des Calmoucks, gere le temporel. Le dalaï-lama habite un couvent qui est sur le sommet d'une haute montagne, dont le pié est occupé par plusieurs centaines de prêtres de sa secte. Le royaume de *Tangut* s'étend depuis le 94 jusqu'à 100 degré de *longit.* & depuis le 30 deg. jusqu'au 35 de *latit.* (*D. J.*)

TANGUT, (*Géog. mod.*) ville du Turquestan, que les Arabes appellent *Tanghikunt*; elle est fort proche de la ville d'Illock, au-delà des fleuves Gihon & Sihon. *Long.* selon Aboulfeda, 91. *lat. septent.* 43.

TANHÉTANHÉ, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar; elle est très-astringente: on s'en sert pour arrêter le sang des plaies.

TANI, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) espece de prunier des Indes orientales, qui porte un fruit en forme de poire, de la grosseur d'une bonne prune, dont la pulpe est verte, succulente, insipide & pleine de suc. Cette prune est couverte d'une peau unie, rouge & luisante; elle contient un noyau oblong, dans lequel il y a une amande blanche, agréable au goût, & assez semblable à celle de l'aveline. (*D. J.*)

TANI, *terme de Commerce*, c'est la meilleure des deux especes de soie crue que les Européens tirent du Bengale; l'autre s'apelle *monta*, qui n'est proprement que le fleuret.

TANJA *ou* TANJOU, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les anciens turcs ou tartares donnoient à leurs souverains, avant que de sortir de la Tartarie pour faire des conquêtes en Asie.

TANJAOR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) *ou* TANJAOUR, petit royaume des Indes sur la côte de Coromandel. Il est borné au nord par celui de Gingi, au midi par le Marava, au levant par le royaume de Maduré. C'est le meilleur pays de toute l'Inde méridionale: le fleuve Caveri l'arrose & le fertilise. Les principaux lieux de la côte sont Tranquebar, qui appartient aux Danois, & Négapatan aux Hollandois. Le chef-lieu dans les terres, est *Tanjaor* capitale. (*D. J.*)

TANJAOR, (*Géog. mod.*) *ou* TANJOUR, ville de l'Inde

l'Inde méridionale, capitale du royaume de même nom, sur la côte de Coromandel, au bord d'un bras du fleuve Caveri: c'est la résidence d'un roi du pays. *Long.* suivant le P. Boucher jésuite, *96. 33. latit. 11. 27.*

TANJEBS, s. m. *terme de Commerce*, on appelle ainsi certaines mousselines, ou toiles de coton doubles, cependant un peu claires, qui viennent des Indes orientales, particulierement de Bengale. Les unes sont brodées de fil de coton, & les autres unies; les brodées ont seize aunes à la piece, sur trois quarts de large; & les unies seize aunes de long, sur sept à huit de large. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

TANIERE, s. f. (*Gramm.*) retraite des bêtes sauvages. C'est ou le fond d'un rocher, ou quelque cavité souterraine, ou le touffu d'une forêt. On dit la *taniere* d'un renard, d'un ours, d'un lion. Il se prend aussi quelquefois au figuré, & l'on appelle *taniere*, la demeure d'un homme vorace, solitaire & méchant.

TANIS, (*Géogr. anc.*) ville de la basse Egypte, située près de la seconde embouchure, ou du second bras du Nil, qui en fut appellé bouche Tanitique, *Taniticum ostium*.

La fameuse *Tanis* qui étoit, suivant les itinéraires, à 44 milles de Pérufe vers l'occident, & sur un canal qui portoit son nom, subsiste encore aujourd'hui auprès de la même embouchure. Les Portulans qui la placent 60 milles marins à l'orient de Damiette, la nomment la *bouche de Tennès* ou *Ténexe*. Edrissi fait mention dans sa géographie, de la ville & du lac de Tinnis, qui a 30 milles de longueur d'orient en occident, & qui communique à un autre lac qui s'étend jusqu'auprès de Damiette. Le P. Sicard parle de ces deux lacs, & leur donne 66 milles pas de l'est à l'ouest. Ils commencent au château de Tiné, & s'étendent jusqu'à Damiette, étant joints en cet endroit au bras du Nil, par un canal de 1500 pas: l'eau en est jaunâtre; ils sont très-poissonneux, & contiennent plusieurs îles, entre lesquelles est celle de Tanah, où il y a un ancien siege épiscopal, qui a toujours subsisté sous les Mahométans: Elmacin en fait mention à l'année 939 de J. C. Les Arabes fonderent, l'année même de la conquête de l'Egypte, une seconde ville de *Tanis*, dans une autre île de ce lac, où il y avoit quelques anciennes ruines. Cette nouvelle *Tanis* est devenue dans la suite assez considérable pour avoir une chronique particuliere, sous le titre de *tarickh Tinnis*.

La ville de *Tanis* est une des plus anciennes de l'Egypte: car sans vouloir rien conclure de ce qu'il en étoit parlé dans l'histoire fabuleuse d'Isis & d'Osiris, tradition qui prouve cependant l'idée qu'on avoit de son antiquité; je me contenterai d'observer que dans le *livre des Nombres*, il est dit en parlant de la ville d'Hébron, déjà florissante au tems d'Abraham, que sa fondation précédoit de sept ans celle de Tzoan: les septante, qui ont fait leur traduction en Egypte, rendent ce nom par celui de *Tanis*.

Cette ville subsiste donc depuis près de 4000 ans; & elle est encore sur le bord de la mer. Le lac dans lequel est la ville de *Tanis*, n'est séparé de la mer que par une langue de sable de trois milles de largeur. Il faut conclure de-là que cette partie de la côte d'Egypte n'a reçu aucun changement. Si cette côte s'avançoit sans cesse dans la mer, comme on le suppose, ce progrès, quelque lent qu'il fût, auroit éloigné la mer de la ville de *Tanis*, pendant cette durée de 4000 ans; & cette ville se trouveroit aujourd'hui à une assez grande distance en-deçà de la mer. *Mém. des Inscrip. tome XVI. p. 369.* (*D. J.*)

TANISTRIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) ou loi *tanistria*, ainsi appellée de *tanistri*, terme anglois qui signifie *héritier présomptif*, étoit une loi municipale d'Angleterre qui déferoit les biens du défunt à son parent le plus âgé & le plus capable de gouverner les biens, sans avoir égard à la proximité du degré. C'étoit proprement la loi du plus fort: ce qui causoit souvent de sanglantes guerres dans les familles. C'est pourquoi cette loi fut abolie sous le regne de Jacques premier, roi d'Angleterre, & sixieme roi d'Ecosse de ce nom. *Voyez* Larrey. (*A*)

TANITICUM OSTIUM, (*Géog. anc.*) nom que Strabon, *l. XVII. p. 802.* donne à la sixieme embouchure du Nil, & qui, à ce qu'il dit, étoit appellée par quelques-uns *flaiticum ostium*. Hérodote, *l. II. c. xvij.* dit que l'eau de cette embouchure venoit du canal, ou de la riviere Sébennytique; mais Ptolomée, *l. IV. c. v.* fait une autre disposition des bouches du Nil, & cette disposition s'accorde avec ce que disent Diodore de Sicile, Strabon & Pline. Il ne fait pas venir l'eau de la bouche *tanitique*, du canal sebennitique, mais du canal bubastique ou pélusiaque. Le *taniticum ostium* étoit la sixieme embouchure du Nil, en comptant ses embouchures d'occident en orient; mais elle étoit la seconde, en comptant d'orient en occident. (*D. J.*)

TANITICUS NOMUS, (*Géog. anc.*) ou *TANITES*, la *Tanitide*, préfecture de la basse Egypte, le long de la branche du Nil, appellée *taniticum ostium*, bouche tanitique. Sa métropole étoit Tanis. (*D. J.*)

TANNAIM, s. m. (*Hist. des Juifs.*) nom ancien des savans Juifs qui enseignerent dans les synagogues jusqu'au tems de la Misna, la loi orale ou la doctrine des traditions. Le mot *Tannaim* est un dérivé de *tanah* qui signifie en chaldéen *donné par tradition*; & il revient au mot hébreu *shanah*, d'où est tiré celui de *misna*, ce livre si célebre parmi les Juifs, & qui n'est composé que de la tradition de leurs docteurs. *Voyez* MISNA. (*D. J.*)

TANNE, s. f. (*Physiolog.*) Les *tannes* sont l'humeur sébacée de la sueur & de la transpiration retenue dans ses petits canaux excrétoires.

La portion qui couvre le bout du nez, des ailes du nez & du menton, *&c.* est chargée d'un grand nombre de follicules sébacées qui produisent une secrétion d'un liquide huileux, lequel demeure arrêté dans les petits canaux excrétoires par une transpiration retenue, à cause du défaut de chaleur qui la rend moins abondante dans cette partie. Cette humeur arrêtée s'épaissit & se durcit dans les follicules, d'où on la fait sortir en forme de petits vers par l'expression, & avec une épingle.

Les *tannes* ne sont donc autre chose qu'une humeur blanchâtre, huileuse & terreuse de la sueur retenue dans les follicules sébacées du menton, du bout du nez, qui forme comme des mailles, tandis que la matiere qui leur servoit de véhicule s'évapore par la chaleur & la transpiration. Cette matiere remplit peu-à-peu ces follicules ou mailles; alors il en regorge une partie par les petits trous excrétoires qui sont sur la peau.

Comme cette matiere est tenace & gluante, elle retient la crasse & la poudre qui vole sur le visage; & quoiqu'on l'essuie souvent, non-seulement on n'emporte pas la crasse qui s'est placée sur les extrémités des *tannes* qui sont dans les enfoncemens de ces trous; mais au contraire le linge qui essuie le visage, la ramasse & la presse dans ces creux, où elle reste & produit ces petits points noirs, qui paroissent dans les pores de presque tous les nez, & qui forme le petit bout noir de la *tanne* quand on la fait sortir de son trou, en la pinçant d'une certaine façon.

Voilà ce qui persuade les personnes peu instruites, que les *tannes* sont des vers qui s'engendrent dans la peau, & que ce petit point en est la tête, au-lieu que c'est un petit peloton de l'humeur sébacée &

desséchée dans les réseaux de la peau, dont la petite extrémité qui regarde le jour, est sale & crasseuse par la poudre qui sans cesse vole dessus, & en est retenue par la matiere gluante de la *tanne* même. Il doit paroître plus de *tannes* sur le nez & sur le menton qu'aux autres endroits du visage, à cause de leur plus grand nombre de follicules sébacées.

C'est donc sans fondement qu'on a pris les *tannes* pour des vers, mais je crois plus, c'est que très-souvent on s'est trompé, quand on a cru, par des incisions, avoir tiré des vers du nez, des sourcils & des différentes parties du visage. En effet, sans vouloir nier qu'effectivement il se trouve quelquefois des vers dans le nez, dans les sourcils & dans d'autres parties extérieures du corps humain, il est constant qu'on se fait très-souvent illusion sur cet article, & que ce que l'on prend pour des vers, n'est communément que du pus épaissi. Lorsqu'un bouton a suppuré sans qu'on en ait fait sortir la matiere, elle s'y fige, & devient de la consistance d'une pâte. Le bouton reste ouvert, & le pus qui le remplit paroît sur cette ouverture comme une tache brune, parce que l'air en a séché & durci le dessus; c'est cette tache que l'on prend pour la tête d'un ver, il faut le faire sortir. On presse le bouton; le pus en sortant par l'ouverture du bouton, prend une forme cylindrique, c'est le ver qui sort la tête la premiere. La pression n'étant pas de tous côtés égale, ce pus ne sort pas par-tout en égale quantité, cela fait qu'il se recoquille en divers sens, & voilà le ver qui sort vivant, & qui fait des contorsions. En faut-il davantage pour établir une opinion populaire? On n'auroit cependant qu'à toucher ce prétendu ver, pour se convaincre qu'il n'étoit rien moins que ce qu'on le croyoit, & c'est ce dont on ne s'avise pas.

Mais les dames seront plus curieuses d'un bon remede contre les *tannes*, que de toute notre physiologie, il faut bien les satisfaire. Le fiel de bœuf dégage de sa partie terreuse & grasse, de la maniere que M. Homberg l'enseigne dans les *Mém. de l'acad. des Sciences, année 1709. p. 360.* sera ce remede qu'il convient d'employer de la maniere suivante.

Prenez une drachme & demie de la liqueur rouge & clarifiée du fiel de bœuf, après qu'elle aura été deux ou trois mois exposée au soleil en été, & autant d'huile de tartre par défaillance; ajoutez-y une once d'eau de riviere; mêlez-les bien ensemble, & tenez-les dans une phiole bien bouchée; il ne faut pas faire beaucoup de ce mélange à-la-fois, parce qu'il ne se conserve pas long-tems. Pour s'en servir, l'on mouille un doigt dans ce mélange, on en tappe l'endroit où sont les *tannes*, on le laisse sécher, & on en remet; l'on fait cela sept à huit fois par jour, jusqu'à ce que l'endroit étant sec, commence à devenir rouge, alors on cesse d'en mettre; on sentira une très-légere cuisson, ou plutôt une espece de chatouillement, & la peau se fera un peu farineuse pendant un jour ou deux; la farine étant tombée, les *tannes* seront effacées pendant cinq ou six mois de tems; ensuite il faudra recommencer le même remede: si après sa premiere application, c'est-à-dire, la farine étant tombée, les *tannes* n'étoient pas tout-à-fait effacées, il en faudroit appliquer deux fois de suite.

Ce remede du fiel de bœuf étant une espece de lessive, elle entre peu-à-peu dans les pores, où elle détrempe & dissout entierement la *tanne*. Et comme dans cet état la *tanne* occupe beaucoup plus de place qu'elle ne faisoit auparavant, la plus grande partie de sa substance sort de son creux, & s'en va en farine; il faut un tems assez considérable pour remplir de nouveau ces creux. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TANNES, s. f. pl. (*Mégiss.*) petites marques qui restent sur les peaux des bêtes fauves, même apprêtées: ce sont les marques des insectes qui les ont piquées. (*D. J.*)

TANNÉ, participe du verbe *tanner*. *Voyez* TANNER.

TANNÉ, s. m. (*terme de Tanneur.*) c'est du tan mêlé de chaux, tel qu'on le retire des fosses lorsqu'on les vuide, & qui a servi à préparer les cuirs. Le *tanné* n'est pas perdu, pour avoir servi; on en fait des mottes à brûler.

TANNÉ, *en termes de Blason*, se dit d'une couleur brillante, faite de rouge & de jaune mêlés ensemble. Les Graveurs l'expriment par des lignes diagonales, qui partent du chef senestre, comme le pourpre dont ils distinguent cette couleur par un *T. Voyez* POURPRE.

Dans les cottes d'armes de tous ceux qui en Angleterre sont au-dessous du degré des nobles, cette couleur s'appelle *tanné*, dans celles des nobles *hyacinthe*, & dans celles des princes, *tête* ou *sang de dragon*.

TANNÉE *couleur*, (*Teinturerie.*) sorte de couleur qui ressemble à celle du tan ou de la chataigne, & qui tire sur le roux obscur. Une étoffe *tannée*, un drap *tanné* sont une étoffe, un drap de cette couleur. (*D. J.*)

TANNÉE *fleurs de la*, (*Botan.*) les ouvriers employés au tan ont donné le nom de *fleurs de la tannée* à plusieurs touffes d'une espece de gazon de belle couleur jaune matte, dispersées en différens endroits sur le haut des monceaux de tan qui ont servi plusieurs mois à tanner & couvrir des cuirs de bœufs, qu'on range par lits l'un sur l'autre dans des fosses faites à cet usage; ensuite de quoi ce tan retiré des mêmes fosses est mis en gros tas.

Ce tan, après avoir servi, est alors appellé par les ouvriers *de la tannée*, & cette matiere ne sert plus qu'à faire des mottes, dont on fait que les pauvres se servent, faute de bois, pendant l'hiver.

Les touffes en maniere de gazon dont on vient de parler, sont donc la végétation connue chez les Tanneurs sous le nom de *fleurs de la tannée*. Cette végétation sort de la substance de la *tannée* en une espece d'écume, qui peu-à-peu s'épaissit en consistance de pâte molle, de couleur jaune-citron, & de l'épaisseur de six à huit lignes.

A mesure que cette plante végete, sa surface devient porreuse & spongieuse, bouillonnée, remplie d'une infinité de petits trous de différent diametre, dont les interstices forment une espece de rézeau plus ou moins régulier, & souvent interrompu par des bouillons qui s'élevent un peu au-dessus de la superficie de cette matiere; quand elle est à son dernier point d'accroissement, elle a plus de rapport à la surface d'une éponge plate & fine, qu'à toute autre végétation. Sa couleur augmente toujours jusqu'au jaune doré, & alors elle devient un peu plus solide en se desséchant en l'air.

On n'apperçoit dans la matrice de cette végétation aucunes fibres qu'on puisse soupçonner être ou faire les fonctions de racine pour la production de cette végétation qui a d'abord une légere odeur de bois pourri, laquelle augmente par la suite. Sa saveur a quelque chose du stiptique.

La *tannée* sur laquelle elle croît, est alors de couleur brune, dure, foulée & plombée, quoique fort humide, & dans l'instant de cette production, la tannée a une chaleur aussi considérable depuis sa surface jusqu'à un demi-pié de profondeur, que si elle avoit été récemment abreuvée d'eau tiede.

Pendant le premier jour de la naissance de la végétation, elle paroît fort agréable à la vue, légere, & comme fleurie, lorsque les portions de gazon qu'-

elle forme, s'étendent circulairement en façon de lobes, jusqu'à dix ou douze pouces de diametre; mais si par hazard elle se trouve naître en un lieu exposé au midi (ce qui lui est favorable pour sa production, & non pour sa durée), les rayons du soleil la résolvent dès le second jour en une liqueur bleue-jaunâtre, laquelle en peu de tems se condense, & se convertit entierement en une croute seche épaisse d'environ deux lignes.

La végétation ayant ainsi disparu, on trouve quelques jours après sous cette croute, une couche, ou lit de poussiere noire, très-fine, qui a assez de rapport à la poussiere qu'on découvre dans le lycoperdon, & qui ici pourroit être de la *tannée* dissoute, puis desséchée, & enfin convertie en une espece de terreau réduit en poudre impalpable.

La *fleur de la tannée* paroît tous les ans vers le commencement du mois de Juin, ou quelquefois plutôt, suivant la chaleur du printems. Il est donc assez vraisemblable que le tan qui a servi à tanner les cuirs, est la matrice de cette végétation. En effet la chaux qu'on emploie pour faire tomber le poil des cuirs, les sels, les huiles & les soufres contenus dans les cuirs, joints à l'acide du tan, macérés ensemble dans des fosses pendant plusieurs mois, & dont le tan a été parfaitement imbibé, contient des substances qui aidées de l'air, sont toujours prêtes à produire la végétation dont il s'agit.

Il semble que si l'on compare cette végétation à l'éponge reconnue pour plante, & dans laquelle on n'apperçoit presque ni racines, ni feuilles, ni fleurs, ni graines, on pourroit la ranger sous le genre des éponges, & la nommer, en attendant de plus amples découvertes, *spongia fugax, mollis, flava, in pulvere coriario nascens.* Mém. de l'acad. des Sciences, *année 1727.* (*D. J.*)

TANNER, v. act. (*Gram. Arts & Métiers.*) *Maniere de tanner les cuirs.* Les peaux, telles que sont celles de bœuf, de vache, de cheval, de mouton, bélier ou brebis, de sanglier, cochon ou truie, *&c.* peuvent être *tannées*, c'est-à-dire qu'on peut les rendre propres à différens usages, selon leur force & les différentes manieres de les apprêter, par le moyen du tan dont on les couvre dans une fosse destinée à cet effet, après qu'on en a fait préalablement tomber le poil, soit avec la chaux détrempée dans l'eau, & cela s'appelle *plamer à la chaux*, soit avec de la farine d'orge, & cela s'appelle *plamer à l'orge*, soit enfin par la seule action du feu & de la fumée, maniere que l'on pratique déja depuis long-tems à Saint-Germain-en-Laie, & que les tanneurs des autres endroits ignorent en partie, ceux de cette ville la regardant comme un secret; ce dernier moyen ne pourroit cependant paroître surprenant qu'à ceux qui ignorent les effets les plus naturels & les plus à portée d'être remarqués; tout le monde sait qu'une peau même vivante perd beaucoup de son poil pendant les chaleurs de l'été, ce que nous appellons *muer*; à plus forte raison le poil doit-il quitter une peau morte, lorsqu'elle est exposée à l'action d'un feu & d'une fumée dont la chaleur peut égaler, & même surpasser celle de l'été; cette derniere façon s'appelle *plamer à la gigée* ou *à la gigie*, terme que nous n'avons trouvé employé nulle part, & dont nous ne connoissons ni l'étymologie, ni les rapports.

Nous allons exposer avec le plus d'ordre & de clarté qu'il nous sera possible, ces trois façons de traiter les cuirs. Quelques personnes que nous avons eu occasion de voir, & qui nous ont assuré avoir voyagé en Perse, nous ont rapporté qu'on s'y servoit dans quelques tanneries, de sel & de noix de galle pour dépouiller la peau de son poil; nous le croyons assez volontiers, vû que les plus légers mordans peuvent à la longue occasionner cette dépilation; on s'y sert aussi, suivant leur rapport, de la chaux; mais ce qui nous cause quelque surprise, c'est que la sécheresse qui regne dans ce pays, acheve, à ce que disent ces personnes, l'ouvrage, dans l'un & l'autre cas, les Persans ignorant absolument l'usage du tan. Peut-être que ces personnes douées d'une bonne mémoire se sont plûs à nous débiter ce qu'elles en avoient pu lire dans le dictionnaire du Commerce, dont nous aurons occasion de relever quelques erreurs, & réparer des omissions essentielles sur cet article.

Article I. Maniere de plamer à la chaux. Plamer un cuir à la chaux, c'est lui faire tomber le poil ou bourre, après l'avoir fait passer dans le plain pour le disposer à être *tanné* ensuite de la maniere que nous allons détailler.

Lorsque les Bouchers ont dépouillé les bœufs qu'ils ont tués, c'est-à dire, lorsqu'ils ont levé les cuirs de dessus, on les sale avec le sel marin & l'alun ou avec le natron, qui est une espece de soude blanche ou salpêtre, ce qu'il faut absolument faire, si on veut les garder quelque tems ou les envoyer au loin; car dans le cas où le tanneur les apprêteroit aussitôt qu'ils auroient été abattus, il seroit inutile de les saler, cette opération n'étant nécessaire que pour en prévenir la corruption. Lorsque les cuirs auront été salés, & qu'ils seront parvenus entre les mains des Tanneurs, la premiere chose qu'il faudra faire pour les apprêter, sera d'en ôter les cornes, les oreilles & la queue, & c'est ce que les Tanneurs appellent *l'émouchet*; on commencera aussi par cette même opération, quand même les cuirs n'auroient point été salés, après quoi on les jettera dans l'eau pour les dégorger du sang caillé, & en faire sortir les autres impuretés qui pourroient y être jointes; on ne peut déterminer le tems fixe que les peaux doivent y rester, moins dans une eau vive comme celle de fontaine, plus dans celle de riviere, & plus encore dans une eau croupie & dormante; ce tems doit aussi s'évaluer selon la fraîcheur des peaux, & du plus ou du moins de corps étrangers qui y sont joints, dont il faut qu'elles soient absolument purgées; cependant un jour & demi doit ordinairement suffire, & pour peu que l'ouvrier soit intelligent, il augmente ou diminue ce terme, suivant les circonstances, après quoi on les retire; on les pose sur le chevalet, & on y fait passer sur toutes leurs parties un couteau long à deux manches qui n'a point de tranchant, que l'on appelle *couteau de riviere*, dont l'action est de faire sortir l'eau qui entraîne avec elle le sang caillé en les pressant sur le chevalet; quelques-uns n'en retirent les cornes, les oreilles & la queue, qu'après avoir été ainsi nettoyées; mais c'est s'éloigner de l'ordre naturel. Cette opération finie, on doit les replonger dans la riviere, & les y laver jusqu'à ce que l'eau dont elles s'imbibent, en sorte nette & pure, ensuite on les met égoutter; quoique le tanneur, pour s'épargner de la peine, puisse s'exempter de passer le couteau de riviere au tems que nous venons d'indiquer, peu cependant y manquent; autrement les peaux n'auroient point la netteté requise pour les opérations suivantes, & le dictionnaire du Commerce n'auroit pas dû passer cet article sous silence, vû que la bonté du cuir dépend en plus grande partie de la maniere dont il est apprêté.

Les peaux étant ainsi nettoyées & égouttées, on les met dans un *plein*, c'est-à-dire dans une grande cuve de bois ou de pierre, mastiquée en terre, remplie d'eau jusqu'à la moitié ou environ, & de chaux tout-à-fait usée, ce qui lui fait donner le nom de *plain-vieux* ou *mort-plain*; c'est donc dans un mort-plain que les peaux doivent premierement entrer, autrement on courroit risque de les brûler, ce qui fait que les différens plains par où les peaux doivent successivement passer, doivent aller de degrés

en degrés, jusqu'à ce qu'elles puissent entrer sans danger dans le plain-vif. On doit les laisser dans ce mort plain environ dix à douze jours, en observant cependant de les en retirer tous les deux jours, quelquefois même tous les jours, sur-tout si la chaux n'étoit point tout-à-fait usée ou que les chaleurs fussent excessives; on les met égoutter sur le bord du plain qu'on appelle la *traite*, & on les laisse ainsi en retraite à-peu-près le même tems qu'elles ont séjourné dans le mort-plain, c'est-à-dire un ou deux jours. Quoique nous ayons fixé le tems du séjour des peaux dans le mort-plain à dix ou douze jours, nous nous garderons cependant bien de les faire passer immédiatement après dans le plain-vif, comme nous avons remarqué qu'on indiquoit dans le dictionnaire du Commerce, quoique l'auteur ne les fasse séjourner qu'une nuit dans le mort-plain, ce qui doit encore les rendre beaucoup plus susceptibles des impressions du plain-vif, ce que nous n'osons faire même, après un séjour de dix à douze jours dans le mort-plain, séjour qui auroit pû accoutumer insensiblement les peaux à l'action de la chaux dans toute sa force; cette marche & ces observations paroîtront peut-être de peu de conséquence à ceux qui ignorent la vraie & unique maniere de *tanner*, ou qui n'ont eu sur cet article que des connoissances fort bornées & fort imparfaites par la difficulté d'en acquerir de justes; mais nous sommes persuadés qu'un bon ouvrier les mettra à leur juste valeur, & sentira que nous indiquons la maniere de traiter parfaitement les peaux, & non pas celle de gâter les cuirs. Si le poil quitte facilement les peaux en sortant du mort-plain, ce qu'il est facile de connoître; on les jette à l'eau pour les nettoyer en plus grande partie de la chaux dont elles peuvent être couvertes; on les retire ensuite & on les pose sur le chevalet pour les ébourer, ce qui se fait avec le même couteau de riviere, dont nous avons parlé ci-dessus. Lorsque la dépilation est complette, on les lave exactement & on les met ensuite égoutter; bien entendu cependant, que si le poil ne quittoit point facilement les peaux, il faudroit les faire passer dans un plain dont la chaux fût moins usée; on doit alors les en retirer tous les jours pour les mettre en retraite égoutter, comme lorsqu'elles étoient dans le mort-plain, & les y laisser jusqu'à ce qu'elles soient parvenues au point d'être facilement ébourées. Ce premier & léger apprêt donné, il faut les remettre dans un plain qui tienne le milieu entre le mort & le vif; elles y doivent rester environ six semaines, en observant de les en retirer au plus tard tous les deux jours, & de les laisser en retraite au moins le même tems; ce terme expiré, on doit les plonger dans un plain-vif & les y laisser environ cinq à six jours & autant en retraite, & cela alternativement pendant un an & même dix-huit mois. Au reste, le tems du séjour dans les différens plains, sans en lever les peaux pour les mettre en retraite, doit s'évaluer suivant la saison, c'est-à-dire le plus ou moins de chaleur; car en hiver, & sur-tout lorsqu'il gele, elles peuvent rester six semaines, même deux mois sans être mises en retraite; l'usage & l'attention sont seuls capables de donner de la précision & de la justesse à toutes ces différentes opérations. Le tems que les peaux sont en retraite doit être pour la plus grande partie employé à remuer le plain, afin que la chaux ne s'amasse point au fond, qu'elle soit bien délayée, & qu'elle puisse ainsi agir également sur toutes les peaux & sur toutes les parties de chacune. Si les plains qui doivent être ou en partie, ou tout-à-fait vifs avoient notablement perdu de leur force, il faudroit y remettre une quantité suffisante de chaux, eu égard à la quantité de peaux qui doivent y entrer & à l'action qu'on en exige, & c'est ce qu'on appelle *pancer un plain*, ce qui se fait aussi, lorsque les peaux sont en retraite. Les peaux ayant été parfaitement plamées & ayant séjourné suffisamment dans les plains, il faut les porter à la riviere & les y laver; on les pose ensuite sur le chevalet pour les écharner, ce qui se fait avec un couteau à-peu-près semblable à celui dont on se sert pour ébourer, à l'exception que ce dernier doit être tranchant. Après quoi, on doit les *quioffer*, c'est-à-dire les frotter à force de bras sur le chevalet avec une espece de pierre à éguiser, que l'on nomme *quioffe* ou *queux*, pour achever d'ôter la chaux qui pourroit être restée du côté où étoit le poil, qu'on appelle le *côté de la fleur*; on ne doit faire cette derniere opération qu'un ou deux jours après que les peaux auront été lavées & écharnées. Aussi-tôt que les peaux auront été ainsi quioffées; on les met dans les fosses; on les y étend avec soin, & on les poudre à mesure avec du tan, c'est-à-dire avec de l'écorce de jeune chêne, concassée & réduite en grosse poudre dans des moulins destinés à cet usage, & que l'on appelle pour cela *moulins à tan*. Il est bon d'observer ici, que plus le tan est nouveau, plus il est estimé, car il perd beaucoup de sa qualité à mesure qu'il vieillit; sa principale action sur les cuirs étant d'en resserrer les pores, il est constant qu'il doit être moins astringent lorsqu'il est suranné, & si les Tanneurs avoient à cœur de ne livrer des cuirs que parfaitement apprêtés, ils se serviroient toujours du tan le plus nouveau, vû que la bonté du cuir ne consiste, que dans la densité & le resserrement de ses parties; d'où il est facile de conclure, que plus les cuirs restent dans le tan pourvû qu'il soit nouveau, & plus ils acquierent de force & de consistance pour résister aux différens usages auquels on peut les employer.

On donne aux cuirs forts cinq poudres, & même six, au lieu que trois ou au plus quatre doivent suffire lorsqu'ils le sont moins, en observant de les imbiber d'eau à chaque poudre qu'on leur donnera, ce que les Tanneurs appellent *donner de la nourriture*; pour nous, nous croyons effectivement que l'eau peut bien être aux cuirs une espece de nourriture, en ce qu'elle dissout le tan, & qu'elle en doit par conséquent rendre les parties astringentes, beaucoup plus faciles à pénétrer; mais il faut aussi pour agir sur la quantité de cuirs étendus dans la fosse, qu'il y ait une quantité suffisante de tan, que nous regardons comme la principale & la vraie nourriture qui doit donner aux cuirs sa perfection. La premiere poudre doit durer environ deux mois. La seconde trois ou quatre, & les autres cinq ou six plus ou moins, suivant la force du cuir qui pourra s'évaluer par la grandeur & l'épaisseur de la peau, par l'âge de l'animal, & par le travail où il aura pu être assujetti; de sorte que pour qu'un cuir fort ait acquis le degré de bonté requis pour être employé, il faut qu'il ait séjourné dans les fosses un an & demi, même deux ans, autrement on tanneroit par extrait, comme dans le dictionnaire du Commerce, qui ne donne aux cuirs les plus forts, qui exigent au moins cinq poudres, que neuf mois & demi de séjour dans les fosses. Nous savons bien que peu de Tanneurs les y laissent le tems que nous assurons être absolument nécessaire pour qu'ils soient parfaitement *tannés*; mais c'étoit une raison de plus pour l'auteur du dictionnaire, de relever l'erreur occasionnée, ou par l'avidité du gain, ou par l'impuissance de soutenir un métier qui demande de grosses avances; quelques spécieuses que peuvent être les raisons des Tanneurs pour déguiser, ou leur avarice, ou leur impuissance, nous n'en serons jamais dupes. La preuve la plus claire & la plus facile à être apperçue par les yeux même les moins clairs-voyans, que les cuirs n'ont point séjourné assez de tems, soit dans les plains, soit dans les fosses, ou dans les deux ensemble, & qu'ils

n'ont pas été suffisamment nourris dans les fosses ; c'est lorsqu'en les fendant, on apperçoit dans le milieu une raie blanchâtre, que l'on appelle la *corne* ou *la crudité du cuir* ; c'est ce défaut qui est cause que les semelles des souliers ou des bottes s'étendent, tirent l'eau, & enfin se pourrissent en très-peu de tems. Les cuirs une fois suffisamment *tannés*, on les tire de la fosse pour les faire sécher en les pendant en l'air ; ensuite on les nétoie de leur tan, & on les met dans un lieu ni trop sec ni trop humide, on les étend après, on les empile les uns sur les autres, & on met dessus de grosses pierres ou des poids de fer afin de les redresser ; c'est en cet état que le Tanneur peut alors recueillir légitimement le fruit de ses travaux, de sa patience, & de son industrie. Les cuirs ainsi apprêtés s'appellent *cuirs plaqués*, pour les distinguer des autres différemment travaillés ; cette maniere de *tanner*, s'appelle *tanner en fort*. On peut *tanner*, & on *tanne* effectivement en fort des cuirs de vaches & de chevaux, & ils se traitent de la même maniere que nous venons d'exposer ; mais il ne faut, eu égard à leur force qui est moindre, ni qu'ils séjournent aussi long-tems dans les plains & dans les fosses, ni qu'ils soient aussi nourris ; l'usage indiquera la quantité de tems & de nourriture qu'exigeront les cuirs, sur-tout lorsque le Tanneur saura en distinguer exactement la force. Lorsqu'on destine les cuirs de vaches ou de chevaux à faire les empeignes & les quartiers des souliers, & des bottes, on doit les rougir, ce qui s'appelle les mettre en *coudrement*, ce qui se fait de la maniere suivante ; après qu'ils ont été plamés à la chaux de la façon que nous avons indiquée, ce qui exige beaucoup moins de tems, vu qu'ils ne sont pas à beaucoup près si forts que les cuirs de bœufs. On les arrange dans une cuve de bois, appellée *emprimerie*, on y met ensuite de l'eau froide en assez grande quantité pour pouvoir remuer les cuirs, en leur donnant un mouvement circulaire ; & c'est précisément dans ce tems qu'on verse peu-à-peu & très-doucement le long des bords de la cuve, de l'eau un peu plus que tiede en assez grande quantité pour échauffer le tout, ensuite on jette par-dessus plein une corbeille de tan en poudre ; il faut bien se donner de garde de cesser de remuer les cuirs en tournant, autrement l'eau & le tan pourroient les brûler ; cette opération s'appelle *coudrer les cuirs*, ou *les brasser* pour faire lever le grain ; après que les cuirs ont été ainsi tournés dans la cuve pendant une heure ou deux plus ou moins, suivant leur force & la chaleur du coudrement ; on les met dans l'eau froide pendant un jour entier, on les remet ensuite dans la même cuve & dans la même eau qui a servi à les rougir, dans laquelle ils restent huit jours : ce tems expiré on les retire, on les met dans la fosse, & on leur donne seulement trois poudres de tan dont la premiere dure cinq à six semaines, la seconde deux mois, & la troisieme environ trois. Tout le reste se pratique de même que pour les cuirs forts. Ces cuirs ainsi apprêtés, servent encore aux Sellieis & aux Malliers. Les peaux de veaux reçoivent les mêmes apprêts que ceux des vaches & chevaux qu'on a mis en coudrement, cependant avec cette différence que les premiers doivent être rougis ou tournés dans la cuve plus de tems que les derniers. Quand les cuirs de chevaux, de vaches & de veaux ont été plamés, coudrés & *tannés*, & qu'on les a fait sécher au sortir de la fosse au tan ; on les appelle *cuirs* ou *peaux en croute*, pour les distinguer des cuirs plaqués, qui ne servent uniquement qu'à faire les semelles des souliers & des bottes. Les peaux de veaux en coudrement servent aux mêmes ouvrages que les cuirs des vaches qui ont eu le même apprêt ; mais elles servent à couvrir les livres, à faire des fourreaux d'épée, des étuits & des gaînes à couteaux, lorsqu'elles ont été outre cela passées en alun. Les peaux de mouton, béliers ou brebis en coudrement qu'on nomme *bazannes*, servent aussi à couvrir deslivres, & les Cordonniers les employent aux talons des souliers & des bottes pour les couvrir. Enfin les Tanneurs passent encore en coudrement & en alun, des peaux de sangliers, de cochons ou de truies ; ces peaux servent à couvrir des tables, des malles & des livres d'église. Il est à-propos d'observer ici, que presque tous les artisans qui employent ces différentes especes de peaux, ne se servent de la plûpart qu'après qu'elles ont encore été apprêtées par les Courroyeurs ; nous traiterons cet article en son tems & passons à la façons de plamer les peaux à l'orge.

Article II. Maniere de plamer les peaux à l'orge. Après avoir ôté les cornes, les oreilles & la queue aux peaux & les avoir lavées & nettoyées comme nous l'avons indiqué pour les plamer à la chaux ; on les met dans des cuves, soit de bois, soit de pierre, & au lieu de chaux, on se sert de farine d'orge, & on les fait passer successivement dans quatre, six & même huit cuves, suivant la force des cuirs : ces cuves s'appellent *bassemens* & équivalent aux plains ; il est à remarquer, que quoique les Tanneurs n'ayent pas effectivement le nombre de plains ou de bassemens que nous indiquons être necessaires ; les peaux sont cependant censées passer par ce nombre de plains ou de bassemens, parce que la même cuve peut, en remettant, ou de la chaux, si c'est un plain, ou de la farine d'orge, si c'est un bassement, tenir lieu d'une, de deux, même de trois, soit plains, soit bassemens ; de sorte que pour ce qui regarde les plains, la cuve qui aura servi au mort-plain, peut servir après de plain-vif, si on le pence pour cet effet, & ainsi des bassemens. Les peaux restent dans ces différens bassemens, environ quinze jours dans chaque, & cette progression successive des peaux de bassement en bassement, peut durer quatre, cinq, même six mois, selon que le tanneur les a poussées & nourries, & selon la force des cuirs qu'il y a posés.

Ordinairement les peaux sortant du premier bassement sont en état d'être ébourrées ; l'ouvrier attentif peut seul décider de cet instant, & le saisir. Lorsque les peaux ont suffisamment séjourné dans les bassemens, on les lave, on les nettoie & on les écharne, comme nous l'avons indiqué en traitant la maniere de plamer à la chaux ; après quoi on les pose dans les fosses, & on les y traite de la même façon que ci-dessus. La seule différence qu'il pourroit y avoir, c'est qu'elles ne séjournent pas à beaucoup près si long-tems dans les bassemens, sur-tout s'ils sont bien nourris, que dans les plains qu'il n'est guere possible de hâter, crainte de brûler les cuirs. Nous appellerons ces sortes de bassemens *bassemens blancs*, pour les distinguer des bassemens rouges, dont nous allons parler en expliquant la maniere de plamer les peaux à la gigée.

Article III. Maniere de plamer les cuirs à la gigée. Les peaux sorties des mains du boucher, on les nettoie comme pour les plamer des deux façons que nous venons de traiter ; lorsqu'elles sont bien lavées & bien égouttées, on les met dans des étuves, on les étend sur des perches les unes sur les autres ; quand la chaleur les a pénétrées, & quand elles sont échauffées au point que le poil les puisse facilement quitter, on le met sur le chevalet pour les ébourrer ; & s'il se trouve des endroits où le poil résiste, on se sert du sable que l'on seme sur la peau ; & en la frottant avec le couteau de riviere, dont nous avons parlé en traitant la maniere de plamer à la chaux, on enleve le poil qui avoit d'abord résisté à la seule action du couteau. Les peaux ne restent ordinairement que trois ou quatre jours dans ces étuves ; au reste, le plus ou moins de tems dépend absolument du plus

ou moins de chaleur ; lorſque les peaux ſont bien ébourées, écharnées & lavées, on les fait paſſer dans huit à dix baſſemens plus ou moins, ſuivant la force des cuirs. Ces ſortes de baſſemens, qu'on appelle *baſſemens rouges*, ſont compoſés de jus d'écorce, à qui l'on donne tel degré de force que l'on veut, & que l'on connoît au goût & à l'odeur. Le tems ordinaire que doivent reſter les peaux dans chaque baſſement, eſt de vingt à trente jours. Lorſque les peaux ont ſéjourné un tems ſuffiſant dans les différens baſſemens par où elles ont été obligées de paſſer, qu'elles ſont bien imbibées, & que le jus en a pénétré toutes les parties, on les met dans les foſſes avec la poudre de tan, avec les mêmes précautions que nous avons indiquées ci-deſſus, à l'exception cependant qu'on ne donne ordinairement que trois poudres aux peaux qui ont été ainſi plamées, mais il faut obſerver de charger davantage les peaux, & de ſe ſervir de tan moins pulvériſé, c'eſt-à-dire que l'écorce ne ſoit que concaſſée. Les peaux ne doivent ordinairement reſter que trois ou quatre mois au plus ſous chaque poudre ; ce qui peut être évalué à un an pour le total : ainſi cette façon d'apprêter les cuirs, eſt beaucoup plus courte que les autres, & ne doit pas les rendre inférieurs en bonté lorſqu'ils ſont traités avec ſoin. Lorſque les cuirs ſortent de leur troiſieme & derniere foſſe, on les met ſécher, & le reſte ſe pratique comme ci-deſſus.

Les outils & inſtrumens en uſage chez les Tanneurs ſont ſimples & en petit nombre, ils conſiſtent en de grandes tenailles ; un couteau, nommé *couteau de riviere*, qui ſert à ébourer ; un autre pour écharner qui differe peu du premier ; de gros ciſeaux, autrement nommés *forces* ; le chevalet, & la quioſſe ou queue.

Les tenailles ont au-moins quatre piés de longueur, & conſiſtent en deux branches de fer d'égale grandeur, & attachées enſemble par une petite cheville de fer ou ſommier qui les traverſe à environ ſix à huit pouces loin de ſon extrémité ; ce ſommier eſt rivé aux deux côtés, & contient les deux branches, de façon qu'elles ne peuvent ſe disjoindre, mais elles y conſervent la facilité de tourner comme ſur un axe. Ces tenailles ſervent à retirer les peaux des plains pour les mettre égoutter ſur le bord ; quelquefois cependant on ſe ſert de crochets, ſur-tout lorſque les plains ſont profonds ; ces crochets ne ſont autre choſe qu'une petite branche de fer recourbée, & emmanchée au bout d'une perche plus ou moins longue.

Le couteau eſt une lame de fer, longue d'environ deux piés & demi, large de deux doigts, dont les deux bouts ſont enchâſſés chacun dans un morceau de bois arrondi & qui ſert de poignée, de ſorte que le tout reſſemble aſſez à la plane dont ſe ſervent les Charrons. Ce couteau ſe nomme *couteau de riviere*, & ſert à ébourer ; on s'en ſert d'un ſemblable pour écharner, avec cette différence néanmoins que le tranchant de ce dernier eſt fin, au lieu qu'il eſt fort gros dans le premier, & qu'il ne coupe point.

Les ciſeaux ou forces ſervent à couper les oreilles & la queue aux peaux que l'on diſpoſe à plamer ; & c'eſt ce qu'on appelle l'*émouchet*.

Le chevalet eſt une piece de bois creuſe & ronde, longue de quatre à cinq piés, diſpoſée en talus, ſur laquelle on étend les peaux, ſoit pour les ébourer, ſoit pour les écharner, ſoit enfin pour les quioſſer.

La quioſſe ou queue eſt une eſpece de pierre à aiguiſer, longue de huit à dix pouces, & aſſez polie ; on la fait paſſer ſur la peau à force de bras du côté de la fleur qui eſt l'endroit où étoit le poil, pour achever d'ôter la chaux & les ordures qui pourroient être reſtées ; & c'eſt ce qu'on appelle *quioſſer les cuirs*. Le quioſſage ne ſe fait, comme nous l'avons obſervé, qu'après les avoir lavés & écharnés.

Avec quelque attention que nous ayons traité cet article, il nous paroîtroit cependant imparfait ſi nous ne donnions ici le plan d'une tannerie avec toutes les commodités néceſſaires à cette profeſſion.

Pour conſtruire donc une tannerie utile & commode, ſur-tout lorſqu'on n'eſt pas gêné par le terrein, on doit la diſpoſer en quarré long, comme, par exemple, quarante piés ſur cent vingt ; d'un bout au milieu de ſa largeur doit ſe trouver la porte dont l'ouverture ſoit ſuffiſante pour le paſſage des charrois ; aux deux côtés de la porte, on fera élever un bâtiment qui ſervira de logement au tanneur & à ſa famille. La hauteur du rez-de-chauſſée ſeroit celle de la porte ſur laquelle regneroit le bâtiment ; après ce bâtiment doit etre une grande cour, au milieu de laquelle on conſervera un chemin de la largeur au-moins de l'entrée, & qui réponde en droite ligne à la porte. Aux deux côtés de cette voie, on pratiquera des foſſes à tan, que l'on peut multiplier ſelon la force du tanneur, & le terrein dont il peut diſpoſer. Ces foſſes à tan doivent porter environ cinq piés de profondeur & cinq piés de diametre, ce qui ſeroit par conſéquent quinze piés cinq ſeptiemes de circonférence ; il faudroit obſerver de ne point approcher trop près de la voie ces foſſes à tan aux deux bouts de la cour, afin que les charrois euſſent la liberté de tourner. A la ſuite de la cour doit ſe trouver un autre bâtiment, dont le rez-de-chauſſée ſoit de toute la largeur du terrein. La porte de ce bâtiment doit être en face de la porte de la maiſon & auſſi large ; c'eſt dans cette piece que l'on doit pratiquer les plains qu'on peut diſpoſer à droite & à gauche, & multiplier également comme les foſſes à tan, & dont les dimenſions ſont à-peu-près les mêmes ; enfin il doit y avoir une porte ſur le derriere qui réponde à celle de l'entrée, afin d'aller à la riviere, car il eſt très-à-propos, pour ne pas dire indiſpenſable, qu'elle paſſe en travers à environ dix à douze piés de diſtance du mur du dernier bâtiment où ſont les plains. Le rez-de-chauſſée de cet endroit doit ne point être ſi élevé, afin que la chaleur ſe conſerve & ſe concentre. Au-deſſus de ce rez-de-chauſſée, on peut bâtir des magaſins, on en peut auſſi pratiquer dans la cour un de chaque côté, & adoſſé contre l'endroit où ſont les plains ; ce qui éviteroit la peine de monter les cuirs, de même que les tourbes ou mottes qu'on peut également mettre dans la cour ſur des claies deſtinées à cet uſage. Ces mottes ſe font avec le tan qui ſort des foſſes, & ſont d'un grand ſecours l'hiver pour les pauvres qui n'ont pas les moyens de brûler du bois. Une tannerie ainſi diſpoſée pourroit paſſer pour belle & commode ; mais comme ſouvent on ne peut diſpoſer du terrein ſelon ſes deſirs, on eſt alors obligé de ſe conformer aux lieux, ſe contentant de ſe procurer par la façon de diſtribuer, les commodités indiſpenſablement néceſſaires. *Voyez ſur cet article les Pl. & leur explic.*

TANNERIE, ſ. f. (*Archit.*) grand bâtiment près d'une riviere, avec cours & hangars, où l'on façonne le cuir pour tanner & durcir, comme les *tanneries* du fauxbourg S. Marcel à Paris. (*D. J.*)

TANNEUR, ſ. m. c'eſt un marchand ou artiſan qui travaille à la tannerie, & qui prépare les cuirs avec la chaux & le tan.

Les *Tanneurs* préparent les cuirs de pluſieurs manieres, ſavoir en coudrement ou plaqués, comme les peaux de bœufs qui ſervent à faire les ſemelles des ſouliers & des bottes.

Ils préparent les cuirs de vache en coudrement ; ces cuirs ſervent aux cordonniers pour les empeignes des ſouliers & des bottes ; aux felliers pour les caroſſes & les ſelles, & aux bourreliers pour les harnois des chevaux.

Ils préparent les cuirs de veaux en coudrement ou à l'alun ; les veaux en coudrement servent aux mêmes usages que les vaches ; ceux qui sont passés en alun servent aux couvertures des livres, *&c.*

Les peaux de mouton passées en coudrement ou basanne, servent à couvrir des livres, à faire des cuirs dorés, *&c.*

Enfin les *Tanneurs* passent aussi en coudrement & en alun les peaux de sangliers, *&c.* qui servent à couvrir des coffres.

Les *Tanneurs* de Paris forment une communauté considérable, dont les statuts accordés par Philippe-le-Bel en 1345, contiennent 44 articles. Il n'y en a que 16 qui concernent les *Tanneurs* ; les autres concernent les Courroyeurs.

Les articles de ces statuts qui regardent en particulier les *Tanneurs*, sont communs à tous les *Tanneurs* dans l'étendue du royaume.

Les *Tanneurs* de Paris ont quatre jurés dont la jurande dure deux ans, & on en élit deux tous les ans. Ils ont outre cela deux jurés du marteau pour la marque des cuirs.

Pour être reçu maître *tanneur* à Paris, il faut être fils de maître ou apprenti de Paris. L'un & l'autre doivent faire preuve de leur capacité ; le premier par la seule expérience, & l'autre par un chef-d'œuvre. L'apprentissage est de cinq années au-moins, & les maîtres *Tanneurs* ne peuvent avoir qu'un apprenti à la fois, ou deux tout-au-plus.

Chaque *tanneur* est obligé de faire porter ses cuirs aux halles, pour y être visités & marqués ; il ne leur est pas permis d'en vendre sans cela.

Si les cuirs se trouvent mal apprêtés, ils sont rendus au *tanneur* pour les remettre en fosse, s'il y a du remede, sinon on les brûle, & le *tanneur* est condamné en l'amende, qui consiste dans la perte de ses cuirs pour la premiere fois, & qui est plus forte en cas de récidive.

Enfin, il est défendu par l'article 16. aux *Tanneurs*, tant forains, que de la ville, de vendre leurs cuirs ailleurs que dans les halles & aux foires publiques qui se tiennent cinq fois l'année.

TANOR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) petit royaume des Indes méridionales, sur la côte de Malabar ; son étendue n'est que d'environ dix lieues en quarré, mais d'un terroir fertile, & dans un air très-pur. Il est borné au nord par le royaume de Calicut, au midi & au levant par les états du Samorin, & au couchant par la mer. Son chef-lieu emprunte son nom, il est à quinze milles au midi de Calicut. *Lat.* suivant le pere Thomas, jésuite, *11. 4.* (*D. J.*)

TANOR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, sur la côte de Malabar, capitale d'un petit royaume de même nom, à cinq lieues au midi de Calicut. *Latit. 11. 4.*

TANOS, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une pierre précieuse qui se trouvoit en Perse. Pline dit que c'étoit une espece d'émeraude ; mais elle étoit, dit-on, d'un verd desagréable, & remplie de saletés & de défauts.

TANQUEUR, s. m. (*Ouvrier.*) les *tanqueurs* sont des portefaix qui aident à charger & décharger les vaisseaux sur les ports de mer. On les nomme aussi *gabarriers*, du mot de *gabarre*, qui signifie une *allege*, ou *bateau* dans lequel on transporte les marchandises du vaisseau sur les quais, ou des quais aux navires. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TAN-SI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que dans le royaume de Tonquin l'on nomme les lettrés ou savans du premier ordre, qui ont passé par des degrés inférieurs distingués par différens noms. Le premier degré par lequel ces lettrés sont obligés de passer, est celui des *sin-de* ; il faut pour y parvenir avoir étudié la rhétorique, afin de pouvoir exercer les fonctions d'avocat, de procureur & de notaire. Le candidat, après avoir acquis la capacité requise, subit un examen, à la suite duquel on écrit son nom sur un registre, & on le présente au roi ; qui lui permet de prendre le titre de *sin-de*. Le second degré s'appelle *dow-cum* ; pour y parvenir il faut avoir étudié pendant cinq ans les mathématiques, la poésie & la musique, l'astrologie & l'astronomie. Au bout de ce tems, on subit un nouvel examen, à la suite duquel on prend le titre de *dowkum*. Enfin le troisieme degré, qui est celui des *tan-si*, s'acquiert par quatre années d'étude des lois, de la politique & des coutumes. Au bout de ce tems le candidat subit un nouvel examen en présence du roi, des grands du royaume & des lettrés du même ordre. Cet examen se fait à la rigueur ; & si le candidat s'en tire bien, il est conduit à un échaffaud dressé pour cet effet ; là il est revêtu d'un habit de satin que le roi lui donne, & son nom est écrit sur des tablettes suspendues à l'entrée du palais royal. On lui assigne une pension, & il fait partie d'un corps parmi lequel on choisit les mandarins ou gouverneurs, les ministres & les principaux magistrats du pays.

TANSIFT, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle tire sa source des montagnes du grand Atlas, & se perd dans l'Océan, aux environs de Safi.

TANTALE, s. m. (*Mythol.*) ce roi de Lydie, de Phrygie, ou de Paphlagonie selon quelques-uns, est un des princes à qui l'antiquité a reproché les plus grands crimes ; & par cette raison les poëtes l'ont condamné dans les enfers à être altéré de soif au milieu d'une eau cristalline, qui montoit jusqu'à sa bouche, & dévoré de faim parmi des fruits délicieux qui descendoient sur sa tête. *Tantale*, dit Ovide, court après l'onde qui le fuit, & tâche vainement de cueillir le fruit d'un arbre qui s'éloigne.

Les anciens cependant ne sont pas d'accord, ni sur la nature du châtiment de *Tantale*, ni sur celle de ses forfaits. D'abord pour ce qui regarde sa punition, la tradition d'Homere & de Virgile differe de celle d'Euripide & de Pindare, qui représentent *Tantale* ayant la tête au-dessous d'un rocher dont la chute le menace à tout moment. Cicéron, dans sa quatrieme Tusculane, parlant des tourmens que cause la crainte, dit : « c'est de ce supplice que les poëtes ont entendu » nous tracer l'image, en nous peignant *Tantale* dans » les enfers avec un rocher au-dessus de sa tête, tou» jours prêt à tomber pour le punir de ses crimes ».

Quels étoient donc les crimes de *Tantale* ? Les uns l'accusent d'avoir fait servir aux dieux, dans un festin, les membres de son fils Pélops qu'il avoit égorgé, pour éprouver leur divinité ; c'est-à-dire, suivant l'explication d'un mythologue moderne, d'avoir voulu faire aux dieux le barbare sacrifice de son fils. D'autres lui reprochent d'avoir révélé le secret des dieux dont il étoit grand-prêtre ; ce qui signifie d'avoir découvert les mysteres de leur culte. Enfin Cicéron pense que les forfaits de ce prince étoient la fureur & l'orgueil. Horace l'appelle aussi superbe, *superbum Tantalum*. Il s'enorgueillit follement de ses richesses immenses, qui donnerent lieu au proverbe, *les talens de Tantale*, & au supplice qu'il éprouva dans les enfers. (*D. J.*)

TANTALE, s. m. (*Hydraul.*) on propose de construire un *tantale* qui soit couché sur le bord d'un vase, & jusqu'aux levres duquel l'eau s'approche, & ensuite s'écoule dès qu'elle y est arrivée. Il ne faut pour cela que construire un vase *A F G B*, *fig. n°. 2. Hyd.* dans lequel on placera un syphon renversé *C D E*, tel que la plus longue branche *C D* sorte hors du vase, & que l'orifice *C* de la plus petite branche soit fort proche du fond du vase, sans pourtant y toucher. Si on verse de l'eau dans le vase *A F G B*, cette eau

rontera en même tems par l'ouverture *C* dans le ſyphon juſqu'à ce qu'elle ſoit arrivée en *D*, après quoi elle s'écoulera par l'ouverture *E* ; de ſorte que ſi on place une figure ſur les bords du vaſe *A F*, cette figure ſera une eſpece de *tantale*. (*O*)

TANTAMOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) racine d'une plante de l'île de Madagaſcar, qui reſſemble au nénuphar, & dont la fleur eſt violette. On fait cuire cette racine dans l'eau ou ſous la braiſe. Elle eſt recherchée par la propriété qu'elle a d'exciter à l'acte vénérien.

TANTE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) terme relatif par lequel on déſigne la ſœur du pere ou de la mere de quelqu'un. La *tante* paternelle ou ſœur du pere eſt appellée en droit *amita*, la *tante maternelle*, ou ſœur de la mere, *matertera*. La grande *tante* eſt la ſœur de l'aïeul ou aïeule de quelqu'un ; on l'appelle *grande tante*, parce qu'elle eſt *tante* du pere ou de la mere de celui dont il s'agit ; cette qualité eſt relative à celle de petit neveu ou petite niece. Il y a grande-*tante* paternelle & grande-*tante* maternelle.

Dans la coutume de Paris, la *tante* comme l'oncle ſuccede à ſes neveux & nieces avant les couſins-germains ; elle concourt comme l'oncle avec le neveu du défunt qui n'a point laiſſé de freres ni de ſœurs. *Paris, art. 338 & 339.* (*A*)

TANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Argie ; il avoit ſa ſource au mont Parnou, & ſon embouchure dans le golfe Thyréatique, ſelon Pauſanias, *liv. II. chap. xxxviij.* Ortelius croit que c'eſt le *Tanaüs* d'Euripide, qui dit qu'il ſervoit de borne entre le territoire d'Argie & celui de Sparte.

TAOCE, (*Géog. anc.*) nom d'une ville & d'un promontoire de la Perſide, ſelon Ptolomée, *liv. VI. ch. jv.* qui place la ville dans les terres, & le promontoire entre le fleuve Oroatis & le Rhogomanus.

TAON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) *tabanus* ; mouche à deux ailes. M. Linnæus fait mention de ſix eſpeces de *taons* ; cet inſecte incommode beaucoup en été les animaux, & principalement les chevaux, par les piquûres qu'il leur fait avec ſon aiguillon ; il leur ſuce le ſang qui ſort de ces plaies, & il s'en nourrit. Swammerdam a reconnu que cet inſecte a, indépendamment de cet aiguillon, une trompe avec laquelle il pompe le ſuc des fleurs, qui lui ſert de nourriture quand il n'eſt pas à portée d'avoir du ſang des animaux. *Collection acad. tom. V. de la partie étrangere.* *Voyez* INSECTE.

TAON, (*Science microſc.*) le *taon* dépoſe ſes œufs ſur l'eau ; ils produiſent une eſpece de petits vers, dont l'extrémité de la queue eſt cerclée de poils mobiles, qui étant étendus ſur la ſurface de l'eau, les mettent en état d'y flotter. Lorſqu'il veut deſcendre vers le fond, ces poils s'approchent les uns des autres, & forment une figure ovale, dans laquelle ils enferment une petite bulle d'air ; par le moyen de cette bulle, le ver eſt capable de remonter ; ſi cette bulle s'échappe, comme il arrive quelquefois, le ver exprime d'abord de ſon propre corps une autre bulle ſemblable, pour ſuppléer à la premiere.

Sa gueule a trois diviſions, d'où ſortent trois petits corps pointus, qui ſont dans un mouvement continuel, comme les langues des ſerpens. Ces vers ſe rencontrent ſouvent dans l'eau que l'on prend à la ſurface des foſſés. Le mouvement de leurs inteſtins eſt aſſez facile à diſtinguer. Il faut lire ſur le *taon* Swammerdam, *hiſt. des inſect.* (*D. J.*)

TAON MARIN. Rondelet a donné ce nom à un inſecte que l'on trouve ſur le corps de divers poiſſons, tels que le thon, l'empereur, les dauphins, *&c.* Cet inſecte ſuce le ſang de ces poiſſons comme la ſangſue, & les tourmente beaucoup pendant le tems de la canicule. Rondelet, *hiſt. des inſect. & zoophites, ch. viij.* *Voyez* INSECTE.

TAOS, (*Géog. anc.*) *Teus* ; nom moderne de *Téos*, ville de l'Aſie mineure, dans la partie méridionale de la péninſule Myoneſus, au ſud du cap *Calonborum*, anciennement *Argennum*. Elle avoit un port, & étoit à ſoixante & onze mille pas de Chio, & à-peu-près à la même diſtance d'Erythrée. *Voyez* TÉOS. (*D. J.*)

TAOS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens Naturaliſtes à une agathe de différentes couleurs, & qui reſſembloit aux plumes de la queue d'un paon.

TAP, ſ. m. (*Marine.*) on appelle *taps de pierriers*, ſix pieces de bois de deux piés de longueur, ſur ſix pouces d'équarriſſage, que l'on fixe ſur l'apoſtil pour ſoutenir les pierriers.

TAPABOR, ſ. m. (*Marine.*) ſorte de bonnet à l'angloiſe qu'on porte ſur mer, & dont les bords ſe rabattent ſur les épaules.

TAPACAOU, ſ. m. (*Hiſt. mod. terme de relation.*) valet au ſervice des Talapoins de Siam. Chaque talapoin a pour le ſervir un ou deux *tapacaous*. Ces domeſtiques ſont ſéculiers, quoiqu'ils ſoient habillés comme leurs maîtres, excepté que leur habit eſt blanc, & que celui des Talapoins eſt jaune. Ils reçoivent l'argent que l'on donne pour les Talapoins. Ils ont ſoin des jardins & des terres du couvent, & font tout ce que les Talapoins ne peuvent faire ſelon la loi. (*D. J.*)

TAPACRI, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le diocèſe de la Plata. Elle a vingt lieues de long, ſur douze de large, & ſon terroir nourrit grand nombre de brebis. (*D. J.*)

TAPACURES, LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique méridionale, au Pérou, au levant de l'audience de los Charcos ; ils ont donné le nom aux montagnes qu'ils habitent. Leurs mœurs ne different point de celles des Moxes, dont ils tirent leur origine. (*D. J.*)

TAPAYAXIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) nom d'une eſpece bien remarquable de lézard du Mexique, appellée par Hernandés *lacertus orbicularis*. Il eſt auſſi large que long, ayant quelquefois quatre pouces en longueur comme en largeur. Il eſt cartilagineux, nué des plus belles couleurs, froid au toucher, & ſi pareſſeux qu'il ſe remue à peine de ſa place, même quand on l'y excite. Sa tête eſt élevée, dure, & munie d'une couronne de piquans pour ſa défenſe. C'eſt néanmoins un animal très-innocent, très-apprivoiſé, qui ne bouge, & qui paroît content d'être touché & manié ; mais ce qui eſt fort extraordinaire, c'eſt que, ſi on le bleſſe à la tête ou aux yeux, il darde quelques gouttes de ſang de l'une ou de l'autre de ſes parties bleſſées. Hernandez, *l. IX. ch. xiij.* (*D. J.*)

TAPAYSE, *ou* TAPAYOSOS, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones ; elle eſt arroſée de la grande riviere de ſon nom. On vante la fertilité de ſon terrein, qui eſt peuplé de pluſieurs habitations, dont la nation eſt vaillante & redoutée de ſes voiſins, parce qu'elle ſe ſert de fleches empoiſonnées. (*D. J.*)

TAPAYSE, LA, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones. Son origine n'eſt pas encore connue. On eſt perſuadé, à voir ſa grandeur, que ſa ſource eſt entre la côte du Bréſil & le lac Xaraye. Son embouchure eſt ſur la rive méridionale du fleuve des Amazones, entre les bouches des rivieres Madere & Paranayba. (*D. J.*)

TAPE, ſ. f. (*Marine.*) la *tape* eſt un bouchon dont l'on ferme l'ouverture ou la bouche du canon des vaiſſeaux, afin que quand la mer eſt groſſe, l'eau ne puiſſe pas entrer dans l'ame du canon, ce qui gâteroit la poudre. *Aubin.* (*D. J.*)

TAPE, *en terme de Braſſerie*, eſt la même choſe que bonde ;

bonde; la *tape* sert à boucher les trous qui sont dans les fonds des cuves ou des bacs.

TAPE, *en terme de Raffineur*, est un bouchon de linge, plié de maniere qu'il ferme parfaitement le trou de la forme, sans qu'on soit obligé de l'enfoncer trop avant; car dans ce cas, il endommageroit la tête du pain.

TAPÉ, *sucre, terme de Sucrerie*; on appelle du *sucre tapé*, du sucre que les affronteurs vendent aux îles Antilles, pour du sucre royal, quoique ce ne soit véritablement que du sucre terré, c'est-à-dire, de la cassonade blanche, préparée d'une certaine maniere. *Voyez* SUCRE. (*D. J.*)

TAPEÇON, RASPEÇON, RESPONSADOUX, RAT, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *unaroscopus*; poisson de mer qui reste sur les rivages; il a un pié de longueur: on lui a aussi donné le nom de *contemplateur du ciel*, parce que ses yeux sont placés sur la face supérieure de la tête, de façon qu'il semble regarder le ciel: l'ouverture de sa bouche est fort grande: il a la tête grosse: les couverteres des ouies ont à l'extrémité, des pointes dirigées en arriere: le dos a une couleur noire, & le ventre est blanc: il y a sur les côtés du corps deux traits formés par des écailles, ils s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue: le reste du corps est couvert d'une peau dure sans écailles. Ce poisson a auprès de l'ouverture des ouies, deux nageoires longues & fortes, de diverses couleurs: deux nageoires plus petites & blanches, près de la machoire inférieure, une au-dessous de l'anus, & deux sur le dos: la premiere des nageoires du dos, est petite, noire, & placée près de la tête; l'autre s'étend jusqu'à la queue, qui est terminée par une nageoire fort large: il y a après chaque nageoire de la machoire inférieure, un os garni de trois aiguillons. La chair de ce poisson est blanche, dure, & de mauvaise odeur. Rondelet, *hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. X. ch. xij.* *Voyez* POISSON.

TAPÉEN, s. m. (*Marine.*) c'est une voile dont on se sert sur les vaisseaux marchands, lorsqu'ils vont vent arriere, pour empêcher que la marée & les courans n'emportent le vaisseau, & ne le fassent dériver: on la met à une vergue suspendue vers le couronnement, enforte qu'elle couvre le derriere de la pouppe, & qu'elle déborde tant à stribord qu'à basbord, de deux brassées à chaque côté: on en fait aussi usage sur les petits yachts & sur les buches, pour continuer de filler pendant le calme, ou pour mieux venir au vent. Celui de ces derniers bâtimens est quarré.

TAPECUL, *terme de Charpentier*, c'est la partie chargée d'une bascule qui sert à lever ou à baisser plus facilement un pont levis, & qui est presque en équilibre avec lui. *Jousse.* (*D. J.*)

TAPÉINOSE, *lisez* TAPAINOSE, s. m. (*Rhétor.*) c'est-à-dire *diminution*; c'est la figure opposée à l'*hyperbole*, ou si l'on aime mieux, c'est l'hyperbole de diminution. Un poëte comique grec a dit assez plaisamment, pour faire rire le peuple: « Cet » homme possédoit une terre à la campagne, qui » n'étoit pas plus grande qu'une épître de lacédé» monien ». (*D. J.*)

TAPER, v. act. (*Gram.*) c'est frapper de la main à petits coups. *Voyez* les *articles suivans.*

TAPER, *terme de Coëffeuse*, c'est peigner les cheveux courts contre l'ordre ordinaire, en faisant aller le peigne de la pointe à la racine: cela les enfle, & les fait paroître plus épais. (*D. J.*)

TAPER, v. act. *terme de Doreur*; on met le blanc en *tapant*, quand c'est pour dorer des ouvrages de sculpture, c'est-à-dire, qu'on le couche en frappant plusieurs coups du bout du pinceau, afin de mieux faire entrer la couleur dans les creux des ornemens. (*D. J.*)

TAPER *une forme, terme de Sucrerie*; c'est boucher le trou qui est à la pointe d'une forme de sucre, avec du linge ou de l'étoffe, pour empêcher qu'elle ne se purge, c'est-à-dire, que le sirop n'en sorte, jusqu'à ce qu'elle soit en état d'être percée avec le poinçon. *Savary.* (*D. J.*)

TAPERA, s. f. (*Hist. nat. Ornithol.*) hirondelle du Brésil, nommée par les Portugais qui l'habitent, *audorintra*. Elle a la taille, la figure, & le vol de nos hirondelles; sa tête, son col, son dos, ses aîles, & sa queue, sont d'un brun grisâtre; sa gorge & sa poitrine sont d'un gris-blanc. (*D. J.*)

TAPETI, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) espece de lapin commun aux Indes occidentales, & nommé par quelques naturalistes, *cuniculus americanus*. Il est de la taille de nos lapins, dont il a les oreilles ainsi que le poil, qui est un peu rougeâtre sur le front, avec une espece de collier blanc autour du col, quelquefois sur la gorge, ou sur le ventre; ses yeux sont noirs; sa moustache est semblable à celle de nos lapins, mais il n'a point de queue. (*D. J.*)

TAPHIUSIENNE PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis taphiusius*; Pline donne ce nom à une pierre qui étoit une espece d'étite, ou de pierre d'aigle, qu'on trouvoit près de Léucadie, dans un endroit appellé *Taphiusius*.

TAPHNIS, (*Géog. sacr.*) ville d'Egypte. Jérémie en parle souvent, *ch. xj. v. 16. ch. xliij. v. 7, 8, 9, &c.* & on prétend qu'il y fut enterré. Les savans croient que *Taphnis*, ou *Taphnæ*, est la même ville que *Daphnæ Peluſiæ*, à seize milles au sud de Péluse, suivant l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

TAPHRON, *ou* TAPHROS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuse. Ammien Marcellin, *l. XXIII. c. vj.* la met au nombre des plus belles villes du pays; mais les manuscrits varient par rapport à l'ortographe de ce nom. Il y en a plusieurs qui lisent *Taphra*, au-lieu de *Taphron*. (*D. J.*)

TAPHRURA, ou *TAPHRA*, (*Géog. anc.*) selon Pline & Pomponius Méla; ville de l'Afrique propre, sur le golfe de Numidie. L'anonyme de Ravenne, *l. III. c. xv.* la nomme *Taparura*, de même que la table de Peutinger. (*D. J.*)

TAPIE, TAPIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de quatre pétales dirigés en-haut; le pistil sort du milieu du calice, il est attaché à un long pédicule, & il devient dans la suite un fruit rond charnu, dans lequel on trouve plusieurs semences qui ont presque la forme d'un rein. Plumier, *nov. plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

TAPIJERETE, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) nom d'un animal qu'on trouve dans quelques endroits de l'Amérique, & que les Portugais appellent *auta*. Il est de la taille d'un petit veau, & à-peu-près de la figure d'un cochon; sa tête est plus grosse que celle du cochon, & finit en pointe vers le sommet; il a une espece de bourse pendante à l'ouverture du groin, qui est attachée à un fort muscle au moyen duquel il la resserre à sa volonté; chacune de ses mâchoires est garnie de dix dents incisives, avec une espace vuide entre ces dents & les molaires, qui sont grosses, & au nombre de cinq de chaque côté; de sorte que cette bête a vingt dents incisives, & vingt dents molaires; ses yeux, semblables à ceux du cochon, sont fort petits; ses oreilles sont arrondies & mobiles; ses jambes sont grosses & basses comme celles de nos cochons; les cornes de ses piés sont divisées en quatre parties; il n'a point de queue; sa peau est dure & coriace, couverte d'un poil court, brun, mêlangé de tachures blanches. Il vit dans l'épaisseur des bois, dort le jour, & ne paît que la nuit, ou de grand matin; il recherche sur-tout les tiges de canne de sucre; il se rafraîchit quelquefois dans

l'eau, & nage à merveille; sa chair est d'un fort mauvais goût, mais les naturels du pays s'en accommodent. (*D. J.*)

TAPIROUSSOU, s. m. (*Hist. nat.*) grand animal quadrupede du Brésil. Il est de la grandeur d'un bœuf, mais il n'a point de cornes, son cou est plus court, ses oreilles sont longues & pendantes, ses piés ne sont point fendus, & semblables à ceux d'un âne; sa queue est courte, ses dents sont aiguës & tranchantes; son poil est assez long & d'une couleur rougeâtre. Les Sauvages le tuent à coups de fleches, ou le prennent dans des piéges. Sa peau sert à leur faire des boucliers; lorsqu'elle a été séchée, elle est à l'épreuve de la fleche. La chair de cet animal, soit fraîche, soit boucannée, est très-bonne, & ressemble à celle du bœuf.

TAPIS, s. m. (*Comm.*) espece de couverture travaillée à l'aiguille sur le métier, pour mettre sur une table, sur une armoire, ou même sur le carreau. Les *tapis* de Perse & de Turquie sont les plus estimés, sur-tout les premiers. Les *tapis* qui n'ont que du poil ou de la pluche sur un côté seulement, étoient nommés par les anciens *tapetes*; & ceux qui en avoient des deux côtés, *amphitapetes*.

Les *tapis* qui viennent en France des pays étrangers (car il ne s'agit pas ici de ceux de ses manufactures), sont des *tapis* de Perse & de Turquie, ceux-ci ou velus ou ras, c'est-à-dire ou à poil court, ou à long poil. Les uns & les autres se tirent ordinairement de Smyrne; il y en a de trois sortes. Les uns qu'on appelle *mosquets*, se vendent à la piece suivant leur grandeur & leur finesse, & sont les plus beaux & les plus fins de tous. Les autres se nomment *tapis de pié*, parce qu'on les achete au pié quarré. Ce sont les plus grands de ceux qui s'apportent du Levant. Les moindres *tapis* qu'on reçoit de ce pays, se nomment *cadene*. (*D. J.*)

TAPIS. *Manufacture royale de* tapis *façon de Turquie, établie à la Savonnerie au fauxbourg de Chaillot, près Paris.* Les métiers pour fabriquer les *tapis* façon de Turquie, sont montés comme ceux qui servent à faire les tapisseries de haute-lisse aux Gobelins, c'est-à-dire, que la chaîne est posée verticalement; savoir, le rouleau ou ensuple des fils en-haut, & celui de l'étoffe fabriquée en bas.

La façon de travailler est totalement différente de celle de faire la tapisserie. Dans le travail des *tapis*, l'ouvrier voit devant lui l'endroit de son ouvrage, au lieu que dans la tapisserie, il ne voit que l'envers.

L'ourdissage des chaînes est différent aussi; dans celles qui sont destinées pour les *tapis*, l'ourdisseur ou l'ourdisseuse doit avoir soin de ranger les fils de façon que chaque portée de dix fils ait le dixieme d'une couleur différente des neuf autres qui tous doivent être d'une même couleur, afin de former dans la longueur une espece de dixaine.

Le dessein du *tapis* doit être peint sur un papier tel que celui qui sert aux desseins de fabrique, mais beaucoup moins serré, puisqu'il doit être de la largeur de l'ouvrage que l'on doit fabriquer. Chaque carreau du papier doit avoir 9 lignes verticales, & une dixieme pour faire la distinction du quarré qui réponde au dixieme fil de la chaîne ourdie.

Outre ces lignes verticales, le papier est encore composé de dix lignes horisontales chaque carreau, qui coupent les dix lignes verticales, & servent à conduire l'ouvrier dans le travail de son ouvrage.

Les lignes horisontales ne sont point distinguées sur la chaîne comme les verticales, mais l'ouvrier supplée à ce manquement par une petite baguette de fer, qu'il pose vis-à-vis la ligne horisontale du dessein lorsqu'il veut fabriquer l'ouvrage.

Le dessein est coupé par bandes dans sa longueur, pour que l'ouvrier ait moins d'embarras, & chaque bande contenant plus ou moins de carreaux est posée derriere la chaîne vis-à-vis l'ouvrier.

Lorsque l'ouvrier veut travailler, il pose sa baguette de fer vis-à-vis la ligne horisontale du dessein, & passant son fuseau sur lequel est la laine ou soie de la couleur indiquée par le dessein, il embrasse la baguette de fer & le fil de la chaîne un par un jusqu'à la dixieme corde, après quoi il s'arrête, & prenant un fil il le passe au-travers de la même dixaine, de façon qu'il y en ait un pris & un laissé, après quoi il en passe un second où il laisse ceux qu'il a pris, & prend ceux qu'il a laissés, ce qui forme une espece de gros-de-tours ou taffetas, qui forme le corps de l'étoffe, ensuite avec un petit peigne de fer il serre les deux fils croisés qu'il a passé, de façon qu'ils retiennent le fil de couleur, qui forme la figure du *tapis* ferré, de façon qu'il peut les couper sans craindre qu'ils sortent de la place où ils ont été posés.

La virgule de fer sur laquelle les fils de couleur sont passés est un peu plus longue que la largeur de la dixaine: elle est courbée du côté droit, afin que l'ouvrier puisse la tirer, & du côté opposé elle a un tranchant un peu large, ce qui fait que quand l'ouvrier la tire, elle coupe tous les fils dont elle étoit enveloppée; que si par hazard il se trouve quelques fils plus longs les uns que les autres après que la virgule est tirée, pour lors l'ouvrier avec des ciseaux a soin d'égaliser toutes les parties.

En continuant le travail, il faut que l'ouvrier passe dix fois la baguette dans le carreau, pour que son ouvrage soit parfait; quelquefois il n'en passe que huit, si la chaîne est trop serrée, parce que la chaîne doit être ourdie & serrée proportionnellement aux lignes verticales du dessein. Quoique toutes les couleurs différentes soient passées dans toute la largeur de l'ouvrage; néanmoins il est indispensable d'arrêter & de couper dixaine par dixaine, attendu que si avec une baguette plus longue, on vouloit aller plus avant ou en prendre deux, la quantité de fils ou soie de couleur dont elle se trouveroit enveloppée, empêcheroit de la tirer, & c'est la raison qui fait que chaque dixaine on coupe, ce qui n'empêche pas néanmoins, que si la même couleur est continuée dans la dixaine suivante, on ne continue avec la même laine ou soie dont le fil n'est point coupé au fuseau.

Les jets de fils que l'ouvrier passe pour arrêter la laine ou soie qui forment la figure de l'ouvrage, doivent être passés & encroisés dans tous les travers où il se trouve de la laine ou soie arrêtée, il n'en faut pas moins de deux passées ou jettées bien croisées, & bien serrées, parce qu'elles forment ce qu'on appelle *trame* dans les velours ciselés, & composent, avec la croisée de la chaîne, ce que nous appellons ordinairement *le corps de l'étoffe*.

TAPIS *de lit*, (*Littérat.*) les *tapis* de pourpre servoient pour les lits des tables chez les Grecs & les Romains. Théocrite, *Idylle 15*, en parlant des lits préparés pour Vénus dans la fête d'Adonis, n'oublie point les *tapis* de la pourpre faits à Milet & à Samos. Horat. *sat. vj.* fait aussi mention de ces *tapis* ou couvertures de pourpre étendues sur des lits d'ivoire.

In locuplete domo vestigia, rubro ubi croco
Tincta super lectos canderet vestis eburnos.

Ce n'étoit pas seulement le prix de la matiere, mais aussi l'excellence de l'ouvrage, & entr'autres des représentations de figures giganteſques, ou de fables héroïques, qui anciennement rehaussoient déja la beauté de ces sortes de *tapis*; témoin celle du lit nuptial de Thétis, dont parle Catulle, & qu'il appelle, pour le dire en passant du nom général de *Vestis*, comme fait Horace à son exemple dans le passage,

que je viens de rapporter. Voici celui de Catulle.

Hæc Veſtis priſcis hominum variata figuris
Heroum mirâ virtutes indicat arte.

(*D. J.*)

TAPIS, (*Jardinage.*) ſont de grandes pieces de gazon pleines & ſans découpures qui ſe trouvent dans les cours & avant-cours des maiſons, dans les boſquets, les boulingrins, les parterres à l'angloiſe, & dans le milieu des grandes allées & avenues dont le ratiſſage demanderoit trop de ſoins.

TAPIS, *raſer le tapis*, *en terme de manege*, c'eſt galoper près de terre, comme font les chevaux anglois qui n'ont pas le galop élevé. Lorſqu'un cheval ne leve pas aſſez le devant, qu'il a les allures froides, & les mouvemens trop près de terre, il raſe le *tapis*. *Voyez* ALLURE, GALOP.

TAPIS DE BILLARD, (*Paumier.*) c'eſt une grande piece de drap verd, qu'on bande avec force, & qu'on attache avec des clous ſur la table du billard. C'eſt ſur ce *tapis* qu'on fait rouler les billes, en les pouſſant avec une maſſe ou une queue.

TAPIS VERD, (*Gram. Juriſprud.*) on entend par ce terme une certaine aſſemblée de fermiers généraux du roi, où ils tiennent conſeil entr'eux ſur certaines affaires contentieuſes. (*A*)

TAPISSENDIS, ſ. f. pl. *terme de Commerce*; ſorte de toiles de coton peintes, dont la couleur paſſe des deux côtés. On en fait des *tapis* & des courtes-pointes. (*D. J.*)

TAPISSER, v. act. (*Tapiſſier.*) c'eſt tendre une tapiſſerie & en couvrir les murailles d'un appartement ou quelqu'autre endroit. C'eſt ordinairement l'emploi des maîtres tapiſſiers & de leurs garçons. *Voyez* TAPISSIER.

TAPISSERIE, ſ. f. (*Tapiſſier.*) piece d'étoffe ou d'ouvrage dont on ſe ſert pour parer une chambre, ou tel autre appartement d'une maiſon.

On peut faire cet ameublement de toutes ſortes d'étoffes, comme de velours, de damas, de brocards, de brocatelle, de ſatin de Bruges, de calemande, de cadis, *&c.* mais quoique toutes ces étoffes taillées & montées ſe nomment *tapiſſeries*, on ne doit proprement appeller ainſi que les hautes & baſſes liſſes, les Bergames, les cuirs dorés, les *tapiſſeries* de tenture de laine, & ces autres que l'on fait de coutil, ſur lequel on imite avec diverſes couleurs les perſonnages & les verdures de la haute-liſſe.

Ce genre de tableaux, ou ſi l'on veut cette ſorte d'ameublement, dans lequel les ſoies, la laine & les pinceaux

Tracent de tous côtés
Chaſſes & payſages,
En cet endroit des animaux,
En cet autre des perſonnages.

n'eſt point d'une invention nouvelle; les Latins avoient de riches *tapiſſeries*, qu'ils nommoient *aulæa*, & les Grecs les appelloient avant eux *peripetaſmata*. Pline nous apprend que les Romains donnerent ſeulement le nom *aulæa* aux *tapiſſeries*, lorſqu'Attale, roi de Pergame, eut inſtitué le peuple romain héritier de ſes états & de tous ſes biens, parce que parmi les meubles de ſon palais, il y avoit des *tapiſſeries* magnifiques brodées d'or; ainſi *aulæa* eſt dit *ab aulæâ*. (*D. J.*)

Tapiſſerie de haute & baſſe-liſſe. Voyez *l'article* LISSE.

Tapiſſerie de Bergame. *Voyez* BERGAME.

Tapiſſerie de cuir doré. *Voyez* CUIR DORÉ.

Tapiſſerie de coutil. *Voyez* COUTIL.

TAPISSERIE DES GOBELINS; l'on nomme ainſi une manufacture royale établie à Paris au bout du fauxbourg ſaint Marceau, pour la fabrique des *tapiſſeries* & meubles de la couronne. *Voyez* TAPISSERIE.

La maiſon où eſt préſentement cette manufacture, avoit été bâtie par les freres Gobelins, célebres teinturiers, qui avoient les premiers apporté à Paris le ſecret de cette belle teinture d'écarlate qui a conſervé leur nom, auſſi-bien que la petite riviere de Biévre, ſur le bord de laquelle ils s'établirent, & que depuis l'on ne connoît guere à Paris que ſous le nom de *riviere des Gobelins*.

Ce fut en l'année 1667, que celui-ci changea ſon nom de *Tobie Gobelin*, qu'il avoit porté juſques-là, en celui d'*hôtel royal des Gobelins*, en conſéquence de l'édit du roi Louis XIV.

M. Colbert ayant rétabli & embelli les maiſons royales, ſur-tout le château du Louvre, & le palais des Tuileries, ſongea à faire travailler à des meubles qui répondiſſent à la magnificence de ces maiſons. Dans ce deſſein, il raſſembla une partie de ce qu'il y avoit de plus habiles ouvriers dans le royaume en toutes ſortes d'arts & de manufactures, particulierement de peintres, de tapiſſiers, de ſculpteurs, d'orfévres, & d'ébéniſtes, & en attira d'autres de différentes nations par des promeſſes magnifiques, des penſions, & des priviléges conſidérables.

Pour rendre plus ſtable l'établiſſement qu'il projettoit, il porta le roi à faire l'acquiſition du fameux hôtel des Gobelins, pour les y loger, & à leur donner des réglemens qui aſſuraſſent leur état, & qui fixaſſent leur police.

Le roi ordonne & ſtatue que leſdites manufactures ſeront régies & adminiſtrées par le ſur-intendant des bâtimens, arts, & manufactures de France; que les maîtres ordinaires de ſon hôtel prendront connoiſſance de toutes les actions ou procès qu'eux, leur famille, & domeſtique, pourroient avoir; qu'on ne pourra faire venir des pays étrangers des *tapiſſeries*, *&c.*

La manufacture des Gobelins eſt juſqu'à préſent la premiere de cette eſpece qu'il y ait au monde; la quantité d'ouvrages qui en ſont ſortis, & le grand nombre d'excellens ouvriers qui s'y ſont formés, ſont incroyables.

En effet, c'eſt à cet établiſſement que la France eſt redevable du progrès que les arts & les manufactures y ont fait.

Rien n'égale ſur-tout la beauté de ces *tapiſſeries*; ſous la ſur-intendance de M. Colbert & de M. de Louvois ſon ſucceſſeur, les *tapiſſeries* de haute & de baſſe-liſſe, y ont acquis un degré de perfection fort ſupérieur à tout ce que les Anglois & les Flamands ont jamais fait.

Les batailles d'Alexandre, les quatre ſaiſons, les quatre élémens, les maiſons royales, & une ſuite des principales actions du roi Louis XIV. depuis ſon mariage juſqu'à la premiere conquête de la Franche-Comté, exécutés aux Gobelins, ſur les deſſeins du célebre M. le Brun, directeur de cette manufacture, ſont des chefs-d'œuvre en ce genre.

TAPISSERIE DE PAPIER; cette eſpece de *tapiſſerie* n'avoit long-tems ſervi qu'aux gens de la campagne, & au petit peuple de Paris, pour orner, & pour ainſi dire, tapiſſer quelques endroits de leurs cabanes, & de leurs boutiques & chambres; mais ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle, on les a pouſſées à un point de perfection & d'agrément, qu'outre les grands envois qui s'en font, pour les pays étrangers & pour les principales villes du royaume, il n'eſt point de maiſon à Paris, pour magnifique qu'elle ſoit, qui n'ait quelque endroit, ſoit garde-robes, ſoit lieux encore plus ſecrets, qui n'en ſoit tapiſſé, & aſſez agréablement orné.

Pour faire ces *tapiſſeries*, qui ſont préſentement le principal objet du commerce de la dominoterie, les Dominotiers, s'ils en ſont capables, ſinon quelque

deſſinateur habile, fait un deſſein de ſimples traits ſur pluſieurs feuilles de papier, collées enſemble de la hauteur & largeur que l'on deſire donner à chaque piece de *tapiſſerie*.

Ce deſſein achevé ſe coupe en morceaux, auſſi hauts & auſſi longs que les feuilles du papier que l'on a coutume d'employer en ces ſortes d'impreſſions; & chacun de ces morceaux ſe grave enſuite ſéparément ſur des planches de bois de poirier, de la maniere qu'il a été dit à l'*article* DES GRAVEURS SUR BOIS.

Pour imprimer ces planches ainſi gravées, on ſe ſert de preſſes aſſez ſemblables à celles des Imprimeurs en lettres; à la réſerve que la platine n'en peut être de métal, mais ſeulement de bois, longue d'un pié & demi, ſur dix pouces de large; & que ces preſſes n'ont ni chaſſis, ni tympans, ni friſquettes, ni cornieres, ni couplets, hors de grands tympans, propres à imprimer hiſtoires, comme portent les anciens réglemens de la Librairie.

L'on ſe ſert auſſi de l'encre & des balles des Imprimeurs; & de même qu'à l'Imprimerie, on n'eſſuie point les planches, après qu'on les a noircies, à cauſe du relief qu'elles ont, qui les rend plus ſemblables à une forme d'imprimeur, qu'à une planche en taille-douce.

Les feuilles imprimées & ſéchées, on les peint, & on les rehauſſe de diverſes couleurs en détrempe, puis on les aſſemble pour en former des pieces; ce que font ordinairement ceux qui les achetent; ſe vendant plus communément à la main, que montéees.

L'on ne dit point ici quels ſont les ſujets repréſentés ſur ces legeres *tapiſſeries*, cela dépendant du goût & du génie du peintre; mais il ſemble que les groteſques & les compartimens mêlés de fleurs, de fruits, d'animaux, & de quelques petits perſonnages, ont juſqu'ici mieux réuſſi que les payſages & les eſpeces de haute-liſſes, qu'on y a quelquefois voulu peindre.

TAPISSERIE DE TONTURE DE LAINE; c'eſt une eſpece de *tapiſſerie* faite de la laine qu'on tire des draps qu'on tond, collée ſur de la toile ou du coutil.

On l'a d'abord fait à Rouen, mais d'une maniere groſſiere; car on n'y employoit au commencement que des toiles pour fonds, ſur leſquelles on formoit des deſſeins de brocatelles avec des laines de diverſes couleurs qu'on colloit deſſus après les avoir hachées. On imita enſuite les verdures de haute-liſſe, mais fort imparfaitement; enfin, une manufacture de ces ſortes de *tapiſſeries* s'étant établie à Paris dans le fauxbourg ſaint Antoine, on y haſarda des perſonnages, des fleurs, & des groteſques, & l'on y réuſſit aſſez bien.

Le fond des *tapiſſeries* de cette nouvelle manufacture peut être également de coutil ou de forte toile. Après les avoir tendues l'une ou l'autre exactement ſur un chaſſis de toute la grandeur de la piece qu'on a deſſein de faire, on trace les principaux traits & les contours de ce qu'on y veut repréſenter, & on y ajoute les couleurs ſucceſſivement, à meſure qu'on avance l'ouvrage.

Les couleurs ſont toutes les mêmes que pour les tableaux ordinaires, & on les détrempe de la même maniere avec de l'huile commune mêlée avec de la térébenthine ou telle autre huile, qui par ſa ténacité puiſſe haper & retenir la laine, lorſque le tapiſſier vient à l'appliquer.

A l'égard des laines, il faut en préparer de toutes les couleurs qui peuvent entrer dans un tableau, avec toutes les teintes & les dégradations néceſſaires pour les carnations & les draperies des figures humaines, pour les peaux des animaux, les plumages des oiſeaux, les bâtimens, les fleurs; enfin, tout ce que le tapiſſier veut copier, ou plutôt ſuivre ſur l'ouvrage même du peintre.

On tire la plûpart de ces laines de deſſus les différentes eſpeces de draps que les tondeurs tondent; c'en eſt proprement la tonture: mais comme cette tonture ne peut fournir toutes les couleurs & les teintes néceſſaires, il y a des ouvriers deſtinés à hacher des laines, & d'autres à les réduire en une eſpece de poudre preſque impalpable, en les paſſant ſucceſſivement par divers ſas ou tamis, & en hachant de nouveau ce qui n'a pu paſſer.

Les laines préparées, & le deſſein tracé ſur la toile ou ſur le coutil, on couche horiſontalement le chaſſis ſur lequel l'un ou l'autre eſt étendu ſur des traiteaux élevés de terre d'environ deux piés; & alors le peintre commence à y peindre quelques endroits de ſon tableau, que le tapiſſier-lainier vient couvrir de laine avant que la couleur ſoit ſeche; parcourant alternativement l'un après l'autre toute la piece, juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée. Il faut ſeulement obſerver que lorſque les pieces ſont grandes, pluſieurs lainiers & pluſieurs peintres y peuvent travailler à-la-fois.

La maniere d'appliquer la laine eſt ſi ingénieuſe, mais en même tems ſi extraordinaire, qu'il ne faut pas moins que les yeux même pour la comprendre. On va pourtant tâcher de l'expliquer.

Le lainier ayant arrangé autour de lui des laines de toutes les couleurs qu'il doit employer, ſéparées dans de petites corbeilles ou autres vaiſſeaux ſemblables, prend de la main droite un petit tamis de deux ou trois pouces de longueur, de deux de largeur, & de douze ou quinze lignes de hauteur. Après quoi mettant dans ce tamis un peu de laine hachée de la couleur convenable, & le tenant entre le pouce & le ſecond doigt, il remue légerement cette laine avec quatre doigts qu'il a dedans, en ſuivant d'abord les contours des figures avec une laine brune, & mettant enſuite avec d'autres tamis & d'autres laines les carnations, ſi ce ſont des parties nues de figures humaines; & les draperies, ſi elles ſont nues, & à proportion de tout ce qu'il veut repréſenter.

Ce qu'il y a d'admirable & d'incompréhenſible, c'eſt que le *tapiſſier* lainier eſt tellement maître de cette pouſſiere laineuſe, & la ſait ſi bien ménager par le moyen de ſes doigts, qu'il en forme des traits auſſi délicats qu'on pourroit le faire avec le pinceau, & que les figures ſphériques, comme eſt, par exemple, la prunelle de l'œil, paroiſſent être faites au compas.

Après que l'ouvrier a lainé toute la partie du tableau ou *tapiſſerie* que le peintre avoit enduite de couleur, il bat légerement avec une baguette le deſſous du coutil ou de la toile à l'endroit de ſon ouvrage, ce qui le dégageant de la laine inutile, découvre les figures, qui ne paroiſſoient auparavant qu'un mélange confus de toutes ſortes de couleurs.

Lors enfin que la *tapiſſerie* eſt finie par ce travail alternatif du peintre & du lainier, on la laiſſe ſécher ſur ſon chaſſis qu'on dreſſe de haut en bas dans l'attelier; après qu'elle eſt parfaitement ſeche, on donne quelques traits au pinceau dans les endroits qui ont beſoin de force, mais ſeulement dans les bruns.

Ces ſortes de *tapiſſeries*, qui, quand elles ſont faites de bonne main, peuvent tromper au premier coup d'œil, & paſſer pour des hautes-liſſes, ont deux défauts conſidérables auxquels il eſt impoſſible de remédier; l'un, qu'elles craignent extrêmement l'humidité, & qu'elles s'y gâtent en peu de tems; l'autre, qu'on ne ſauroit les plier comme les *tapiſſeries* ordinaires pour les ſerrer dans un garde-meuble, ou les tranſporter d'un lieu dans un autre, & qu'on eſt obligé, lorſqu'elles ne ſont pas tendues, de les tenir roulées ſur de gros cylindres de bois, ce qui oc-

cupe beaucoup de place, & eſt extrêmement incommode.

TAPISSIER, ſ. m. marchand qui vend, qui fait ou qui tend des tapiſſeries & des meubles. *Voyez* TAPISSERIE.

La communauté des marchands *Tapiſſiers* eſt très-ancienne à Paris; elle étoit autrefois partagée en deux; l'une ſous le nom de *maîtres-matchands Tapiſſiers* de haute-liſſe, ſarazinois & rentrayure; l'autre ſous celui de courtepointiers, neuſtrés & couſtiers.

La grande reſſemblance de ces deux corps pour leur commerce donnant occaſion à de fréquens différens entr'eux, la jonction & l'union en fut ordonnée par arrêt du Parlement du 11 Novembre 1621; & par trois autres des 3 Juillet 1627, 7 Décembre 1629, & 27 Mars 1630, il fut enjoint aux maîtres des deux communautés de s'aſſembler pour dreſſer de nouveaux Statuts, & les compiler de ceux des deux corps; ce qui ayant été fait, les nouveaux ſtatuts furent approuvés le 25 Juin 1636 par le lieutenant civil du châtelet de Paris, ſur l'approbation duquel le roi Louis XIII. donna ſes lettres patentes de confirmation au mois de Juillet ſuivant, qui furent enregiſtrées en parlement le 23 Août de la même année.

Ces nouveaux articles ſont rédigés en cinquante-huit articles; le premier permet aux maîtres d'avoir deux apprentis, qu'ils ne doivent prendre toutefois qu'à trois ans l'un de l'autre, à la charge de les engager au moins pour ſix ans. Ce grand nombre d'apprentis étant devenu à charge à la communauté, & les maîtres ayant délibéré dans une aſſemblée générale ſur les moyens de remédier à ce déſordre, leurs délibérations préſentées au lieutenant de police; il fut reglé par jugement du 19 Septembre 1670, qu'à l'avenir les maîtres ne pourroient engager qu'un ſeul apprenti, & non à moins de ſix ans.

Le dix-ſeptieme parle de la réception des apprentis à la maîtriſe, après avoir ſervi outre leur apprentiſſage, trois ans de compagnons chez les maîtres, & après avoir fait chef-d'œuvre.

Le xxxij. & les ſuivans juſqu'au xlviij. incluſivement, reglent la largeur, longueur, maniere & tiſſures des coutils, dont le commerce eſt permis aux maîtres *Tapiſſiers*.

Dans le xlviij. juſqu'au lij. incluſivement, il eſt pareillement établi les qualités, longueurs & largeurs des mantes ou couvertures de laine, dont le négoce eſt auſſi accordé auſdits maîtres.

Le lvj. traite de l'élection des maîtres, de la confrérie le lendemain de la S. Louis, & de celle des jurés le lendemain de la S. François. Les jurés doivent être au nombre de quatre; un de haute-liſſe ſarazinois, deux courtepointiers & un neuſtré. Deux des quatre jurés ſortent chaque année, enſorte qu'ils ſont tous deux années de ſuite en charge. Ils ſont obligés de faire leurs viſites tous les deux mois.

Les autres articles ſont de diſcipline, & marquent les marchandiſes que les maîtres *Tapiſſiers* peuvent vendre, & les ouvrages qu'ils peuvent faire.

Tapiſſier-lainier; on appelle ainſi l'ouvrier, qui dans les manufactures où l'on fabrique les tapiſſeries de tonture de laine, applique cette laine réduite en pouſſiere ſur les parties de l'ouvrage du peintre à meſure qu'il le peint, & avant que la peinture ſoit tout-à-fait ſéche. *Voyez* TONTURE.

Tapiſſier en papier. C'eſt une des qualités que prennent à Paris les dominotiers-imagers, c'eſt-à-dire ces ſortes de papetiers-imprimeurs qui font le papier-marbré, ou qui en mettent en diverſes autres couleurs. On les appelle *Tapiſſiers*, parce qu'en effet, ils gravent, impriment & vendent des feuilles de papier, où ſont repréſentés par parties différens deſſeins, dont on compoſe, en les réuniſſant & les collant enſemble, des tapiſſeries rehauſſées de couleurs qui font un effet très-agréable. *Voyez* DOMINOTIER & GRAVURE *en* BOIS.

TAPISSIERE ABEILLE, (*Hiſt. nat. des Inſect.*) la tapiſſerie dont elle décore ſon appartement eſt d'un rouge vif; elle ſe ſert de feuilles de coquelicot. Cette abeille eſt plus velue que les autres mouches à miel; elle conſtruit ſon nid le long des grands chemins & dans les ſentiers qui ſont voiſins des blés. (*D. J.*)

TAPITI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) c'eſt une eſpece d'agouti particuliere au Bréſil; il eſt de la grandeur d'un cochon de lait d'un mois; il a le pié fourchu, la queue très-courte, le muſeau & les oreilles d'un liévre; ſa chair eſt excellente à manger.

TAPON, *voyez* TAMPON.

TAPOSIRIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Egypte, à une journée au couchant d'Aléxandrie, ſelon Strabon, *liv. XVII. p. 799*.

2°. Ville d'Egypte, un peu au-delà de la précédente, ſelon Strabon: mais il eſt le ſeul des anciens qui mette deux villes de *Capoſiris*, à l'occident d'Aléxandrie. Tous les autres géographes n'en marquent qu'une dans ce quartier-là; de ſorte qu'on ne ſait à laquelle des deux villes on doit rapporter ce qu'ils diſent de *Tapoſiris*, dont ils n'écrivent pas même le nom de la même maniere. Plutarque, *in Oſiride*, auſſi-bien que Procope, *Ædif. liv. VI. c. j.* écrivent *Taphoſiris*. Ce dernier, après avoir remarqué que la côte qui s'étend depuis la frontiere d'Aléxandrie juſqu'à Cyrene, ville du pays de Pentapole, a retenu le nom général d'Afrique, dit, il y a dans cette côte une ville appellée *Taphoſiris*, à une journée d'Alexandrie, & où l'on dit qu'Oſiris, dieu des Egyptiens, eſt entré. Juſtinien a fait bâtir dans cette ville un bain public, & des palais pour loger les magiſtrats. (*D. J.*)

TAPOUYTAPERE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *demeure des Tapuys*; contrée de l'Amérique méridionale au Bréſil, dans la capitainerie de Para; elle fait une partie du continent, & n'en eſt ſéparée que par un canal, qui va juſque dans la baie de Marannan. (*D. J.*)

TAPROBANE, (*Géogr. anc.*) *Taprobana* ou *Taprobane*, île célébre que Ptolomée, *liv. VII. ch. iv.* marque à l'oppoſite du promontoire de l'Inde appellé *Cory*, entre les golfes Colchique & Argarique.

Les anciens; ſavoir, Pomponius-Mela, Strabon, Pline & Ptolomée, ont donné des deſcriptions ſi peu reſſemblantes de *Taprobane*, que pluſieurs habiles gens ont douté, ſi l'île de *Taprobane* de Pline étoit la même que celle de Ptolomée: & comme la plûpart ſe ſont accordés à dire, que l'ancienne *Taprobane*, étoit l'île de Ceylan d'aujourd'hui, il s'eſt trouvé des auteurs de nom, qui, voyant que tout ce qu'on diſoit de cette ancienne île ne convenoit pas à l'île de Ceylan, ont été la chercher dans l'île de Sumatra. De ce nombre ſont Oroſe, Mercator, Jule Scaliger, Rhamuſio & Stukius; mais il n'eſt guere probable que les Romains ni les habitans d'Alexandrie, ayent navigé juſqu'à Sumatra; c'eſt en partie ce qui a obligé Saumaiſe, Samuel Bochart, Cluvier & Iſaac Voſſius, à prendre l'île de Ceylan pour l'île de *Taprobane*. En effet, tout ce que dit Ptolomée de l'île de *Taprobane*, convient aſſez à l'île de Ceylan, pourvû que l'on convienne que la deſcription qu'il donne doit l'emporter ſur celle de Pline, & qu'il s'eſt trompé en la faiſant trop grande, en la plaçant trop au midi, & en l'avançant juſqu'au-delà de l'équateur. Cependant les difficultés qui ſe trouvent à concilier toutes ces différentes opinions, ont porté M. Caſſini à placer l'île de *Taprobane* dans un autre endroit; & voici le ſyſtême qu'il a imaginé.

La ſituation de l'île de *Taprobane*, ſuivant Ptolomée, au ſeptieme livre de ſa géographie, étoit vis-

à-vis du promontoire Cory. Ce promontoire eſt placé par Ptolomée, entre l'Inde & le Gange, plus près de l'Inde, que du Gange. Cette île *Taprobane* étoit diviſée par la ligne équinoxiale en deux parties inégales, dont la plus grande étoit dans l'hémiſphere boréal, s'étendant juſqu'à 12 ou 13 degrés de latitude boréale. La plus petite partie étoit dans l'hémiſphere auſtral, s'étendant juſqu'à deux degrés & demi de latitude auſtrale. Autour de cette île, il y avoit 1378 petites îles parmi leſquelles il s'en trouvoit dix-neuf plus conſidérables, dont le nom étoit connu en occident.

Le promontoire Cory ne ſauroit être autre que celui qui eſt appellé préſentement *Comori* ou *Comorin*, qui eſt auſſi entre l'Inde & le Gange, & plus près de l'Inde que du Gange. Vis-à-vis ce cap, il n'y a pas préſentement une auſſi grande île que la *Taprobane* qui ſoit diviſée par l'équinoxial, & environnée de 1378 îles: mais il y a une multitude de petites îles appellées *Maldives*, que les habitans diſent être au nombre de 12000, ſuivant la relation de Pirard qui y a demeuré cinq années; ces îles ont un roi, qui ſe donne le titre de *roi de treize provinces, & de douze mille îles.*

Chacune de ces treize provinces eſt un amas de petites îles, dont chacune eſt environnée d'un grand banc de pierre, qui la ferme tout-au-tour comme une grande muraille: on les appelle *attolons.* Elles ont chacune trente lieues de tour, un peu plus ou un peu moins, & ſont de figure à-peu-près ovale. Elles ſont bout à bout l'une de l'autre, depuis le nord juſqu'au ſud; & elles ſont ſéparées par des canaux de mer, les unes larges, les autres fort étroites. Ces bancs de pierre qui environnent chaque attolon, ſont ſi élevés, & la mer s'y rompt avec une telle impétuoſité, que ceux qui ſont au milieu d'un attolon, voient ces bancs tout-au-tour avec les vagues de la mer qui ſemblent hautes comme des maiſons. L'enclos d'un attolon n'a que quatre ouvertures, deux du côté du nord, & deux du côté du ſud, dont une eſt à l'eſt, l'autre à l'oueſt, & dont la plus large eſt de deux cens pas, & la plus étroite un peu moins de trente. Aux deux côtés de chacune de ces entrées, il y a des îles, mais les courans & les plus grandes marées en diminuent tous les jours le nombre.

Pirard ajoute, qu'à voir le dedans d'un de ces attolons, on diroit que toutes ces petites îles, & les canaux de mer qu'il enferme, ne ſont qu'une plaine continue, & que ce n'étoit anciennement qu'une ſeule île coupée depuis en pluſieurs. On voit preſque par-tout le fond des canaux qui les diviſent, tant ils ſont peu profonds, à la reſerve de quelques endroits; & quand la mer eſt baſſe, l'eau n'y monte pas à la ceinrure, mais ſeulement à mi-jambe preſque par-tout. Il y a un courant violent & perpétuel, qui, depuis le mois d'Avril juſqu'au mois d'Octobre, vient impétueuſement du côté de l'oueſt, & cauſe des pluies continuelles qui y font l'hiver; pendant les autres ſix mois, les vents ſont fixes du côté de l'eſt, & portent une grande chaleur, ſans qu'il y pleuve jamais, ce qui cauſe leur été. Au fond de ces canaux, il y a de groſſes pierres, dont les habitans ſe ſervent à bâtir, & il y a quantité de brouſſailles, qui reſſemblent au corail: ce qui rend extrêmement difficile le paſſage des bateaux par ces canaux.

Linſcot témoigne que, ſuivant les Malabares, ces petites îles ont été autrefois jointes à la terre ferme, & que par la ſucceſſion des tems, elles en ont été détachées par la violence de la mer, à cauſe de la baſſeſſe du terrein. Il y a donc apparence que les Maldives ſont un reſte de la grande île *Taprobane*, & des 1378 îles qui l'environnoient, qui ont été emportées par les courans, ſans qu'il en ſoit reſté autre choſe que ces rochers, qui devoient être autrefois les baſes des montagnes; de ſorte qu'elle n'eſt plus capable que de diviſer les terres qui ſont enfermées en-dedans de leur circuit. Il eſt du-moins certain que ces îles ont la même ſituation à l'égard de l'équinoxial, & à l'égard du promontoire, & de l'Inde & du Gange, que Ptolomée aſſigne à divers endroits de l'île *Taprobane.*

Les anciens ont donné plus d'un nom à cette île, mais celui de *Taprobane* eſt le plus célebre. On l'a appellée l'île de *Palæſimundi*; & on l'a quelquefois nommée *Salice.* (*D. J.*)

TAPSEL, ſ. m. (*terme de Commerce.*) c'eſt une groſſe toile de coton rayée, ordinairement de couleur bleue, qui vient des Indes orientales, particuliérement de Bengale. (*D. J.*)

TAPSIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *tapſia*; genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences longues, ſtriées, & entourées d'une grande aîle plate & échancrée le plus ſouvent de chaque côté. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

TAPSUS, (*Géog. anc.*) ſelon Virgile, *Æneid. liv. III. v. 689.* & *Thapſus* ſelon Theucydide; péninſule de la partie de Sicile, qu'on nomme *Val-di-Noto*; elle eſt à dix-huit milles d'Agouſte, ſur la côte orientale, entre *Hylla paroa*, ou Megara, vers le nord, & Syracuſe vers le midi. Cette péninſule, à laquelle le P. Catrou donne le nom d'*île*, eſt ſi baſſe & ſi enfoncée dans la mer, qu'on la croiroit enſevelie dans les flots. On l'appelle aujourd'hui *Iſola delli Manghiſi.* Il y avoit anciennement une petite ville de même nom ſur l'iſthme; Plutarque en parle dans la vie de Nicias. (*D. J.*

TAPTI, LE, *ou* TAPHI, (*Géog. mod.*) riviere des Indes, dans les états du Mogol. Elle a ſa ſource aux confins des provinces de Candish & de Balagate, & ſe jette auprès de Surate dans le golphe de Cambaye. (*D. J.*)

TAPUYAS, (*Géog. mod.*) nom commun à pluſieurs nations ſauvages de l'Amérique, au Bréſil. Ces peuples habitent dans les terres, ſans avoir ni bourgades, ni villages, ni demeures fixes. Ils ſont grands, robuſtes, hardis & redoutés des européens. (*D. J.*)

TAPYRA-COAYNANA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand arbre du Bréſil, dont les branches s'étendent au loin, & dont l'écorce eſt cendrée; ſes feuilles ſont oppoſées les unes aux autres, placées ſur des pédicules fort courts, & ſemblables à celles du ſéné. Ses fleurs forment des épis, & ont cinq pétales à trois petites cornes ſemi-lunaires, qui s'élevent avec les étamines.

Il ſuccede à ces fleurs des ſiliques vertes avant que d'être mûres, noires ou brunes dans la maturité, inclinées vers la terre, longues d'environ un pié, & tant-ſoit-peu recourbées. Ces ſiliques ſont dures, ligneuſes, & ne ſe briſent que ſous le marteau; elles ſont compoſées d'un grand nombre de cellules, de la capacité d'une plume, ſéparées par des cloiſons, & contenant chacune une amande de la figure & de la groſſeur de celles de l'amandier, blanches, tirant ſur le jaune, unies, luiſantes, dures comme de la corne, & couvertes d'une pulpe glutineuſe, noirâtre, ſemblable à la caſſe, amere & deſagréable au goût, aſtringente dans ſa verdeur, & laxative dans ſa maturité.

Le *tapyra-coaynana* eſt proprement le caſſier du Bréſil, & ſa pulpe purge mieux que celle du caſſier d'Egypte; auſſi cet arbre eſt-il nommé *caſſia fiſtula Braſiliana*, par C. B. P. *ſolativa Braſiliana Park. caſſia fiſtula Braſiliana, flore incarnato*, par Breynius. (*D. J.*)

TAPYRA-PECIS, (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de laiteron du Bréſil. Cette plante n'a qu'une tige, qui s'éleve à la hauteur de la jambe de l'homme. Ses feuilles ſont étroites, oblongues, dentelées & velues. Ses fleurs croiſſent au ſommet de la tige, & ſont couvertes de duvet. (*D. J.*)

TAPYRI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, que Pline, *liv. VI. ch. 16.* & Strabon, *liv. XI. pag. 514.* joignent avec les *Amariacæ* & les *Hyrcaniens*. Ils ſont différens des *Tapori* de Ptolomée, mais ce ſont les mêmes qu'il nomme *Tapuri*. Le P. Hardouin dit que les *Tapyri* & les *Amariacæ*, habitoient le pays qu'on nomme préſentement le *Gilan*. Ils étoient grands voleurs, & ſi adonnés au vin, qu'ils ſe ſervoient de cette liqueur pour tout remede. Les hommes portoient des robes noires & des cheveux longs; les femmes avoient des robes blanches, & portoient les cheveux courts. Les *Tapyris* étoient ſi peu attachés aux femmes qu'ils avoient priſes, qu'ils les laiſſoient épouſer à d'autres, après qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans. Celui d'entr'eux qui avoit donné les plus grandes marques de valeur & de courage, avoit le pouvoir de choiſir celle qui étoit le plus à ſon gré. (*D. J.*)

TAQUE, ſ. f. (*Jeu de billard.*) inſtrument dont on ſe ſert pour jouer au billard, & qui differe d'un autre inſtrument qu'on nomme auſſi *billard*. La *taque* eſt compoſée d'une longue verge de bois flexible de la groſſeur d'un pouce, & qui va toujours en diminuant imperceptiblement juſqu'à l'autre bout, qui entre dans une maſſe poſtiche de bois, qui eſt à-peu-près ſemblable à la maſſe de l'inſtrument appellé *billard*. (*D. J.*)

TAQUER, *terme d'Imprimerie*; c'eſt avant que de ſerrer entierement une forme, & après avoir arrêté foiblement les coins, abaiſſer les lettres hautes, ou plus élevées qu'elles ne doivent être, avec le taquoir, ſur lequel on frappe légerement avec le manche du marteau, en parcourant tout l'eſpace de la forme. *Voyez* TAQUOIR.

TAQUET-FILIEUX *ou* FITEUX, (*Marine.*) nom qu'on donne à différentes ſortes de crochets de bois petits, où l'on amarre diverſes manœuvres. *Voyez encore* SEP DE DRISSE.

TAQUET A CORNES, (*Marine.*) c'eſt un *taquet* à cornes ou à branches, qui ſert à lancer les manœuvres. Il y a des *taquets* dans les ſarques, au grand mât & au mât de miſaine; on amarre les cornets à ceux de ce dernier mât.

TAQUET A GUEULE *ou* A DENT, (*Marine.*) *taquet* qui ſe cloue par les deux bouts, & qui eſt échancré par le dedans.

TAQUET DE FER, (*Marine.*) eſpece de *taquet* à gueule, qui ſert dans les conſtructions & le radoub des vaiſſeaux, à faire approcher & joindre les membres, les préceintes & les bordages.

TAQUET DE LA CLÉ DES ÉTAINS, (*Marine.*) *Voyez* CLÉ DES ÉTAINS.

TAQUET DE MAST DE CHALOUPE, (*Marine.*) *taquet* à dents qui eſt vers le bas du mât, & où l'on amarre la voile.

TAQUETS D'AMURE, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois courtes & groſſes, rouées, qu'on applique de chaque côté du vaiſſeau, pour ſervir de dogue d'amure. *Voyez* DOGUE D'AMURE.

TAQUETS DE CABESTAN, (*Marine.*) *Voyez* CABESTAN & FUSEAUX.

TAQUET D'ÉCHELLE, (*Marine.*) pieces de bois qui ſervent d'échellons, ou de marches aux échelles des côtés du vaiſſeau.

TAQUETS D'ÉCOUTES, (*Marine.*) *Voyez* BITTES.

TAQUETS DE HAUBANS, (*Marine.*) longues pieces de bois amarrées aux haubans d'artimon, où il y a des chevillots, qui ſervent à élancer les cargues.

TAQUETS DE HUNE A L'ANGLOISE, (*Marine.*) ce ſont deux demi-ronds, qui ſervent de hune, étant mis aux deux côtés du bout du mât de beaupré.

TAQUETS DE PONTON, (*Marine.*) gros *taquets*, ſemblables à ceux qui ſervent de dogue d'amure aux vaiſſeaux, par où paſſent les attrapes lorſqu'on les carene.

TAQUETS DE VERGUE, (*Marine.*) ce ſont deux *taquets* qui ſont à chaque vergue.

TAQUETS SIMPLES, (*Marine.*) *taquets* qui ont la forme d'un coin, & qui ſervent à divers uſages.

TAQUETS, PIQUETS, (*Jardinage.*) petits piquets que l'on enfonce à tête perdue & à fleur de terre, à la place des jalons qui ont été dreſſés ſur l'alignement, ou qui ont été buttés ou déchargés ſuivant le nivellement. Ces *taquets* ainſi enfoncés, ne s'arrachent point, reglent le niveau ou la pente d'une allée, & ſervent à faire des repaires pour dreſſer le terrein.

TAQUET, ſ. m. (*Tonneler.*) petit morceau de cercle aiguiſé par les deux bouts, qu'on met en rabattant les tonneaux entre les torches pour les maintenir. (*D. J.*)

TAQUET, *terme de Fauconnerie*, c'eſt un ais ſur le bout duquel on frappe pour faire revenir l'oiſeau, lorſqu'il eſt au ſoleil en liberté.

TAQUIS, ſ. m. (*Corn.*) on appelle *toile en taquis*, des toiles de coton qui ſe fabriquent à Alep ou aux environs.

TAQUOIR, ſ. m. *uſtenſile d'Imprimerie*, c'eſt un morceau de bois tendre, ordinairement de ſapin, très-uni, au moins d'un côté, lequel eſt de ſept à huit pouces de long, ſur trois à quatre de large, & huit à dix lignes d'épaiſſeur, dont on ſe ſert pour taquer les formes, c'eſt-à-dire pour abaiſſer les lettres qui ſe trouvent trop hautes, parce que leur pié n'eſt pas de niveau avec celui des autres: à quoi il faut faire attention avant de ſerrer les formes, telles qu'elles doivent l'être pour être garanties d'accidens. *Voyez* TAQUER.

TAQUONS, ſ. m. pl. *terme d'Imprimerie*, ce ſont des eſpeces de hauſſes, faites avec de petits morceaux de papier que l'on met ſous la forme, ſur le carton, ou que l'on colle ſur le tympan, pour faire paroître des lettres un peu baſſes, ou des lignes qui viennent trop foibles. On appelle encore *taquons*, les découpures de papier ou de parchemin, que l'on retire d'une friſquette taillée pour imprimer rouge & noir. *Voyez* HAUSSES, CARTON, TYMPAN.

TARABAT, ſ. m. *terme de religieux*, ſorte d'inſtrument groſſier, ſervant à reveiller les religieux dans la nuit, pour les avertir d'aller prier Dieu au chœur. Il y a un *tabarat* en forme de creſſelle, dont on ſe ſert dans la Semaine Sainte pour avertir d'aller à tenebres. Il y en a d'autres qui ne conſiſtent qu'en une petite planche avec de gros clous mis en haut & en bas, & une verge de fer qui frappe deſſus. (*D. J.*)

TARABE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un perroquet du Bréſil, tout verd excepté ſur la tête, la gorge & le commencement des aîles qui ſont rouges; ſon bec & ſes jambes ſont d'un gris-brun. Margravii. *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TARABITES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des machines, auſſi ſimples que ſinguliers, dont les habitans du Pérou ſe ſervent pour paſſer les rivieres, & pour ſe faire tranſporter d'un côté à l'autre, ainſi que les chevaux & les beſtiaux. La *tarabite* eſt une ſimple corde faite de liane, ou de courroies très-fortes de cuir, qui eſt tendue d'un des bords d'une riviere à l'autre. Cette corde eſt attachée au cylindre d'un tourniquet, au moyen duquel on lui donne le degré de tenſion que l'on veut. A cette corde ou *tarabite*, ſont attachés deux crocs mobiles qui peuvent par-

courir toute sa longueur, & qui soutiennent un panier assez grand pour qu'un homme puisse s'y coucher, en cas qu'il craigne les étourdissemens auxquels on peut être sujet en passant des rivieres qui sont quelquefois entre des rochers coupés à pic d'une hauteur prodigieuse. Les Indiens donnent d'abord une secousse violente au panier, qui par ce moyen coule le long de la *tarabite*; & les Indiens de l'autre bord, par le moyen de deux cordes, continuent d'attirer le panier de leur côté. Quand il s'agit de faire passer un cheval ou une mule, on tend deux cordes ou *tarabites*, l'une près de l'autre; on suspend l'animal par des sangles qui passent sous son ventre, & qui le tiennent en respect sans qu'il puisse faire aucun mouvement. Dans cet état, on le suspend à un gros croc de bois qui coule entre les deux *tarabites*, par le moyen d'une corde qui l'y attache. La premiere secousse suffit pour faire arriver l'animal à l'autre rive. Il y a des *tarabites* qui ont 30 à 40 toises de longueur, & qui sont placées à 25 ou 30 toises au-dessus de la riviere.

TARABOQUE, s. m. (*Hist. eccléſ.*) ce fut ainsi qu'on appella dans le quatorzieme siecle quelques habitans d'Ancone qui tenoient le parti de Louis de Baviere, & qu'on accusoit d'hérésie & de débauche. Un frere mineur, inquisiteur, eut ordre de les faire arrêter en Esclavonie, où il paroît qu'il se retirerent.

TARAC, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom d'une pierre qui nous est inconnue, & dont on ne nous apprend rien, sinon qu'elle avoit des vertus médicinales, & que l'on substitue le sang de dragon à sa place. *Voyez* Boëce de Boot.

TARAGALE, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique au royaume de Tafilet, dans la province, sur la gauche de la riviere de même nom. Cette ville a pour défense un château fortifié, où on tient garnison. Son terroir est planté de palmiers, & fertile en pâturages. *Long.* 11. 48. *lat.* 27. (*D. J.*)

TARAGUICO-AYCURABA, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) nom d'une espece de lésard du Brésil, dont la queue est couverte de petites écailles triangulaires, marquetées de quatre taches brunes régulieres; son dos est joliment ondé de rayeures brunes.

TARAGUIRA, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) nom d'un lésard d'Amérique, qui est de la longueur d'un pié; son corps est tout couvert de petites écailles triangulaires, grises-brunes: il est très-commun aux environs des maisons du sud de l'Amérique. Il court avec une grande rapidité, mais toujours en tortillant son corps; & d'abord qu'il apperçoit quelque chose, il a une maniere singuliere de branler sa tête avec une extrême viteſſe. (*D. J.*)

TARAIJO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de laurier cerise du Japon, dont les fleurs sont à quatre pétales, odorantes, d'un jaune pâle, & ramassées en grand nombre sous les aisselles des feuilles. Son fruit, qui contient quatre semences, est rouge, de la grosseur & de la figure d'une poire; on le cultive dans les jardins, où il conserve toujours sa beauté.

TARAMA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, à 24 lieues de la ville de ce nom: son terroir est fertile en maïs. (*D. J.*)

TARANCHE, s. f. *terme de Vigneron*, grosse cheville de fer qui sert à tourner la vis d'un pressoir par le moyen des omblets & des leviers. *Trévoux.*

TARANDE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) c'est un animal sauvage gros comme un bœuf. Il a la tête plus grande que le cerf, est couvert d'un poil comme celui d'un ours, & naît dans les pays les plus septentrionaux, comme en Laponie. (*D. J.*)

TARANJA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre d'Afrique & des Indes orientales. Il est petit & rempli d'épines; son fruit est rond & couvert d'une écorce jaunâtre; le dedans est rouge & a le goût d'une orange, quoique sa chair soit plus ferme.

TARANIS, s. m. (*Mythol. des Gaul.*) nom que les Gaulois donnoient à Jupiter, & sous lequel ils lui immoloient des victimes humaines. *Taranis* répondoit au Jupiter tonnant des Romains, mais ce dieu n'étoit pas chez les Gaulois le souverain des dieux, il n'alloit qu'après Esus, le dieu de la guerre, & la grande divinité de ces peuples. (*D. J.*)

TARANTAISE, LA, (*Géogr. mod.*) province de Savoie, avec titre de comté. Elle est bornée au nord par le duché de Savoie, au midi par le comté de Maurienne, au levant par le duché d'Aoſt, & au couchant encore par le comté de Maurienne. C'est le pays qu'habitoient les Centrons, peuples bien marqués dans César, au premier livre de ses Commentaires. Pline les place aussi dans les Alpes graïennes, qu'il nomme *Centroniques*, à cause de ses peuples, qui étoient, comme il dit, limitrophes des Octoduriens ou des Vallaisans, *Octodurenſes & eorum finitimi Centrones.* Les Centrons étoient les premiers des Alpes graïennes. Leur capitale étoit nommée *Forum Claudii*: c'est le nom romain marqué par Ptolomée.

La ville des Centrons n'est plus qu'un village qui a conservé son nom. *Darentaſia* ou Tarentaise, devint la capitale, non-seulement des Centrons, mais des Alpes grecques & pennines; elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la carte de Peutinger. Elle étoit alors évêché, & fut archevêché dans le neuvieme siecle. Cette ville de *Tarentaiſe*, en donnant son nom au pays, a perdu le sien elle-même, & s'appelle aujourd'hui Monstiers, *Monaſterium*, à cause d'un monastere fondé en ce lieu, où les archevêques demeuroient. *Voyez* MONSTIERS.

La *Tarentaiſe* est un pays stérile & plein d'affreuses montagnes. La riviere d'Isere la traverse d'orient en occident, & y prend une de ses sources.

Innocent V. appellé *Pierre de Tarentaiſe*, parce qu'il étoit né dans la ville de ce nom en 1249, se fit religieux de l'ordre de saint Dominique, devint provincial de son ordre, archevêque de Lyon, cardinal d'Ostie, grand pénitencier de l'égliſe romaine, & enfin pape après la mort de Grégoire X. Il fut élu à Arezzo le 21 Février 1276, & mourut au bout de cinq mois. Il a laissé des ouvrages que personne ne lit aujourd'hui, tant ils respirent la barbarie. (*D. J.*)

TARAPACA, VALLÉE DE, (*Géogr. mod.*) vallée de l'Amérique septentrionale, au Pérou, dans l'audience de Los-Charcas, près de la côte de la mer du Sud. On dit qu'il s'y trouve quelques mines d'argent. Au-devant du continent il y a une île nommée *l'île de Gouane*, & que M. de Lisle marque à dix-neuf degrés quelques minutes. (*D. J.*)

TARARE, (*Géog. mod.*) nom commun à une montagne d'Afrique, au royaume de Tremecen, & à une montagne qui est à six lieues de Lyon, sur le chemin de Roanne, & dont on a rendu le passage très-commode. Cette derniere montagne a pris son nom du gros bourg qui est situé au-bas, dans une vallée, sur la petite riviere de Tordive. *Tarare*, en latin du moyen âge, *Tararia*, est encore une montagne de France, qui sépare le Lyonnois du Beaujolois. (*D. J.*)

TARAS, s. m. (*Médailles.*) fils de Neptune, passe pour le fondateur des Tarentins, qui le mettoient sur leurs médailles sous la forme d'un dieu marin, monté sur un dauphin, & tenant ordinairement le trident de son pere; ou la massue d'Hercule, symbole de la force; ou une chouette, pour désigner Minerve, protectrice des Tarentins; ou bien une corne d'abondance, pour signifier la bonté du pays où il avoit bâti Tarente; ou enfin avec un pot à deux anses,

&

& une grappe de raisin avec le tyrse de Bacchus, symbole de l'abondance du vin chez les Tarentins. *Taras* avoit une statue dans le temple de Delphes, où on lui rendoit les honneurs dûs aux héros. (*D. J.*)

TARAS, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve d'Italie, dans la Japigie, près de la ville de Tarente, selon Pausanias, *l. XX. c. x.* & entre Métaponte & Tarente, selon Appien, *civil. l. V.* Il conserve son ancien nom, à la terminaison près; car les uns le nomment présentement *Tara*, & les autres *Taro*. Ce n'est proprement qu'un ruisseau qui se jette dans le golfe de Tarente, près de *Torre* de *Taro*.

2°. *Taras*, fleuve de l'Epire, selon Vibius Sequester, *de fluminibus, p. 83.*

3°. *Taras*, ville de l'Asie mineure, selon Curopalate cité par Ortelius.

4°. *Taras*, fleuve de Scythie, selon Valerius Flaccus. (*D. J.*)

TARASCON, (*Géog. mod.*) il y a en France deux petites villes de ce nom; l'une est dans le pays de Foix, sur le bord de la riviere, à trois lieues au-dessus de la ville de Foix. *Long. 19. 12. lat. 43.*

L'autre *Tarascon* beaucoup plus considerable, est en Provence, au diocèse d'Avignon, sur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis Beaucaire, avec laquelle elle communique par un pont de bateaux. Sa situation est à 4 lieues au midi d'Avignon, & à 5 d'Arles. Il y a une viguerie, un chapitre & quelques couvens. Son terroir est délicieux, & l'on y respire un air fort tempéré. Elle députe aux assemblées générales de la Provence, & ses députés y ont le premier rang. *Long. 22. 20. latit. 43. 48.*

Cette ville est très-ancienne; car Strabon & Ptolomée en font mention sous le même nom qu'elle porte aujourd'hui; ils la nomment *Tarasco.*

Molitres (Joseph Privat de) physicien cartésien, y naquit en 1677; il devint professeur au college royal en 1723, membre de l'académie des Sciences en 1729, & mourut à Paris en 1742. Il a publié des leçons de physique en quatre vol. *in-12*, dans lesquelles il admet non-seulement les tourbillons de Descartes, mais il croit pouvoir en démontrer l'existence dans le système du *plein*. Les leçons de cet auteur ne passeront pas à la postérité. (*D. J.*)

TARASQUE, s. f. animal chimérique dont on effraie les enfans en quelques provinces de France; on le représente à leur imagination ayant sur son dos un panier d'où sort une marionnette qui danse & qui saute.

TARASUN, s. f. (*Diete.*) espece de biere ou de liqueur fermentée que font les Chinois; elle est très-forte & très-propre à enivrer. Pour faire cette liqueur, on prend de l'orge ou du froment qu'on fait germer, & on le fait moudre grossierement; on en met une certaine quantité dans une cuve, on l'humecte foiblement avec de l'eau chaude; alors on couvre la cuve avec soin; on verse ensuite de la nouvelle eau bouillante, & on remue le mélange, afin que l'eau le pénetre également, après quoi on recouvre encore la cuve; on continue à verser de l'eau bouillante, & à remuer jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que l'eau qui surnage, a parfaitement extrait le malthe ou le grain germé, ce qu'on reconnoit lorsqu'elle est fortement colorée, & devenue gluante & visqueuse. On laisse refroidir le tout jusqu'à devenir tiede; alors on verse la liqueur dans un vaisseau plus étroit, que l'on enfouit en terre, après y avoir joint un peu de houblon chinois, qui est pressé, & à qui on donne à-peu-près la forme d'une tuile; on recouvre bien de terre le vaisseau qui y a été enterré, & on laisse la liqueur fermenter dans cet état. Le houblon des Chinois qui a été pressé dans des moules, porte déja son levain avec lui; ainsi il n'est pas besoin d'y joindre aucune matiere fermentante. En Europe où l'on n'a point de ce houblon préparé on pourroit y suppléer en mettant du houblon bouilli en petite quantité, pour ne point rendre la liqueur trop amere, & en y joignant un peu de levûre ou de mie de pain, ce qui produiroit le même effet. Lorsque la matiere est entrée en fermentation; on observe si la fermentation est cessée, ce qu'on reconnoît lorsque matiere qui s'étoit gonflée, commence à s'affaisser; alors on la met dans des sacs de grosse toile que l'on ferme en les nouant, que l'on met sous un pressoir, & la liqueur que le pressoir fait sortir de ces sacs, se met sans délai dans des tonneaux que l'on met dans la cave, & que l'on bouche avec soin; de cette façon l'on a une biere qui est très-bonne, lorsqu'elle a été faite proprement & avec soin. *Voyez* le *voyage de Sibérie* par M. Gmélin.

TARATES, (*Géog. anc.*) *Tarati*, peuples montagnards de l'île de Sardaigne. Strabon, *l. V. p. 225*, dit qu'ils habitoient dans des cavernes, & que quoiqu'ils eussent un terrein propre pour le froment, ils en négligeoient la culture, aimant mieux piller les champs d'autrui. Ils s'adonnoient aussi à la piraterie; car Strabon ajoute qu'ils désoloient les Pisans, soit dans l'île, soit dans le continent. (*D. J.*)

TARAXIPPUS, s. m. (*Mythol. & Gymnast.*) génie malfaisant, dont la statue placée dans les hippodromes de la Grece rempliſſoit d'épouvante les chevaux attelés au char de ceux qui disputoient les prix de la course.

La lice ou l'hippodrome étoit composé de deux parties, dont l'une étoit une colline de hauteur médiocre, & l'autre étoit une terrasse faite de main d'homme.

A l'extrémité de cette partie de la lice qui étoit en terrasse, il y avoit un autel de figure ronde consacré à un génie que l'on regardoit comme la terreur des chevaux, & que par cette raison l'on nommoit *Taraxippus.*

Quand les chevaux venoient à passer devant cet autel, dit Pausanias, sans que l'on sache pourquoi, la peur les saisissoit tellement, que n'obéissant plus ni à la voix, ni à la main de celui qui les menoit, souvent ils renversoient & le char & l'écuyer; aussi faisoit-on des vœux & des sacrifices à *Taraxippus* pour l'avoir favorable.

L'auteur qui étoit assez mauvais physicien & fort superstitieux, recherche les raisons de cette épouvante; mais au lieu d'en donner la cause physique, il ne rapporte que des opinions populaires fondées sur la superstition qui a été de tous les tems, de tous les pays, & autant de la nation greque que des autres.

Dans l'isthme de Corinthe il y avoit aussi un *Taraxippus* que l'on croyoit être ce Glaucus, fils de Sisyphe, qui fut foulé aux piés de ses chevaux dans les jeux funebres qu'Acaste fit célébrer en l'honneur de son pere. A Nemée on ne parloit d'aucun génie qui fît peur aux chevaux; mais au tournant de la lice, il y avoit une grosse roche rouge comme du feu, dont l'éclat les éblouissoit, & les étonnoit de la même maniere qu'eût fait la flamme; cependant, si l'on en croit Pausanias, à Olympie, *Taraxippus* leur faisoit bien une autre frayeur.

Il finit en disant que, selon eux, *Taraxippus* étoit un surnom de Neptune Hippius: ce n'est pas-là satisfaire la curiosité du lecteur qui attend qu'on lui apprenne la véritable cause d'une épouvante si subite. L'auteur pouvoit bien dire ce qu'il est si naturel de penser, que les hellanodices ou directeurs des jeux usoient de quelque artifice secret pour effaroucher ainsi les chevaux, afin que le succès des courses de char devenu par-là plus hazardeux & plus difficile, en devînt aussi plus glorieux, Abbé Gédouin *sur Pausanias.* (*D. J.*)

TARAXIS, (*Lexicog. médic.*) ταράξις, déréglement, trouble, confusion. Hippocrate emploie souvent ce mot, de même que le verbe ταράττω, *je trouble*, dont il est dérivé, pour signifier ce désordre ou déréglement du ventre & des intestins, qui est causé par un cathartique, ou telle autre cause que ce soit. L'adjectif *tarachodes*, ταραχώδης, s'applique aussi aux maladies, aux fievres & au sommeil inquiet, qui sont accompagnés de rêveries.

Ταραξις désigne encore dans les médecins grecs une chaleur & pleurs de l'œil, accompagnée d'une rougeur contre nature, laquelle procede de quelque cause externe, comme du soleil, de la fumée, de la poussiere, du vent, *&c.* Cette légere ophthalmie cesse d'elle-même par la cessation de la cause. (*D. J.*)

TARAZONA *ou* TARACONA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, sur les confins de la vieille Castille, au bord de la riviere nommée *Chilés*, à 50 lieues de Madrid, & à 66 de Tolede, dont son évêque est suffragant. Elle a trois paroisses, divers couvens, & un hôpital bien renté.

Tarazona est fort ancienne; on la nomma d'abord *Tyria-Ausonia*. Auguste en fit une ville municipale; les Maures y demeurerent jusqu'en 1120, qu'Alfonse, roi d'Aragon & de Castille, la leur enleva, & y établit un siege épiscopal. Son diocèse étend sa juridiction en Castille & en Navarre, & vaut, dit-on, à son évêque quinze mille ducats de rente. On tint dans cette ville un concile l'an 1229, & les états y ont été quelquefois convoqués. Le terrein abonde en blé, vin, huile, fruits, légumes, bétail, gibier, volaille. *Long.* 16. 7. *latit.* 41. 52.

Cano, en latin *Canus* (Melchior), religieux dominicain, & l'un des plus savans théologiens espagnols du xvj. siecle, naquit à *Tarazona*, & se rendit habile dans les langues, la philosophie & la théologie. Il enseigna cette derniere science avec beaucoup d'éclat dans l'université de Salamanque. Il assista, comme théologien, au concile de Trente, sous Paul III. & fut ensuite fait évêque des Canaries en 1552. Comme il vouloit s'attacher à la cour, il ne garda pas longtems son évêché. Philippe II. le considéra beaucoup. Il fut provincial de Castille, & mourut à Tolede en 1560.

Nous avons de lui plusieurs ouvrages, entr'autres, son traité latin intitulé, *locorum theologicorum libri duodecim*, & qui ne parut qu'après sa mort; il est écrit avec élégance, mais il a le défaut de contenir de longues digressions & des questions étrangeres au sujet. L'auteur s'y montre néanmoins un homme d'esprit très-versé dans les belles-lettres & dans la connoissance de l'histoire ecclésiastique moderne, je n'en veux pour preuve que le passage suivant.

« Je le dis avec douleur, & non dans le dessein » d'insulter personne (c'est Canus qui parle), Laër- » ce a écrit avec plus de circonspection les vies des » philosophes, que les Chrétiens n'ont écrit celles » des saints; Suetone est plus impartial & plus vrai » dans l'histoire des empereurs, que ne le sont les » écrivains catholiques, je ne dirai pas dans celles » des princes, mais dans celles des martyrs, des » vierges & des confesseurs, d'autant que Laërce & » Suétone ne cachent ni les défauts réels des philoso- » phes & des empereurs les plus estimés, ni même » ceux qu'on leur a attribués; mais la plûpart de nos » écrivains sont ou si passionnés, ou si peu sinceres, » qu'ils ne donnent que du dégoût; outre que je suis » persuadé que bien loin d'avoir fait du bien à l'é- » glise, ils lui ont au contraire fait beaucoup de » tort... De plus il est incontestable que ceux qui » écrivent l'histoire ecclésiastique, en y mêlant des » fausletés ou des déguisemens, ne peuvent être des » gens droits & sinceres, & que leurs ouvrages ne » sont composés que dans quelques vues d'intérêt, » ce qui est une lâcheté, ou pour en imposer aux » autres, ce qui est pernicieux. (*D. J.*)

TARBES, (*Géog. mod.*) *ou* TARBE, ville de France, capitale du comté de Bigorre, sur la rive gauche de l'Adour, dans une belle plaine, à neuf lieues au sud-ouest d'Ausch, & à six au levant de Pau.

Cette ville a succédé à l'ancienne Bigorre, nommée *Bigora*, *castrum begorense*, qui fut ruinée avec la plupart des autres villes de Gascogne, par les invasions des Barbares. *Tarbes* s'est accrûe de ses ruines, & a été bâtie à plusieurs reprises. Son église cathédrale est dans le lieu où étoit *castrum begorrense*, appellé par cette raison aujourd'hui la *Sede*. Il y a dans cette ville, outre la cathédrale, une église paroissiale & deux couvens, l'un de cordeliers & l'autre de carmes. Les PP. de la doctrine ont le college & le séminaire. La sénéchaussée de *Tarbes* est du ressort du parlement de Toulouse.

L'évêché de *Tarbes*, ou pour mieux dire, de l'ancienne Bigorre, n'est pas moderne; car son évêque assista au concile d'Agde en 506. Cet évêque est suffragant d'Ausch, & président-né des états de Bigorre. Son diocese renferme trois cens quatre-vingt-quatre paroisses ou annexes, & vaut environ vingt-cinq mille liv. de revenu. La ville de *Tarbes* éprouva en 1750 une secousse de tremblement de terre, qui combla seulement une vallée voisine. *Long.* 17. 35. *latit.* 43. 10. (*D. J.*)

TARCOLAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans le royaume de Carnate, au nord de Cangivouran dont elle dépend. C'étoit une ville assez considérable, pendant que les rois de Golconde en étoient les maîtres; mais elle a perdu tout son lustre sous le grand-mogol, qui a réduit son enceinte à une très-petite étendue. (*D. J.*)

TARDENOIS, LE (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *tardenensis ager*, petit pays de France dans le Soissonnois au gouvernement de l'Isle de France. Son chef-lieu est la Fere en Tardénois. (*D. J.*)

TARDER, v. neut. & act. (*Gram.*) n'arriver pas assez tôt. Ne *tardez* pas. Les pluies ont fait *tarder* les couriers. Le crime ne *tarda* pas à être puni. On dit que la lune *tarde*; qu'une horloge *tarde*. *Tarder* se prend aussi pour *différer*; ne *tardez* pas votre réconciliation: pour attendre avec impatience; il me *tarde* bien d'avoir cette épine hors du pié.

TARDIF, adj. (*Gram.*) qui vient trop tard, qui est lent à produire, à croître, à venir, à exécuter, *&c.* Il se dit des choses & des personnes; un arbre *tardif*; un fruit *tardif*; un esprit *tardif*. Une mort prompte vaut mieux pour celui qui connoît les maux de la vie, qu'une guérison *tardive*. Le bœuf & la tortue sont des animaux *tardifs*. De *tardif*, on a fait *tardivité*; mais il est peu d'usage: on lit cependant dans la *Quintinie*, *hâtivité* & *tardivité*.

TARDONE. *Voyez* TADORNE.

TARDOUERE, LA *ou* LA TARDOIRE, (*Géog. mod.*) riviere de France, qui est souvent à sec. Elle a sa source dans le Limousin, près de Charlus, arrose le Poitou, l'Angoumois, & tombe dans la Charente. Ses eaux sont sales, bourbeuses & propres pour les tanneries. (*D. J.*)

TARD-VENUS, s. m. pl. (*Hist. de France.*) *ou* MALANDRINS; c'étoient de grandes compagnies composées de gens de guerre, qui s'assembloient sans être autorisées par le prince, & se nommoient un chef; elles commencerent à paroître en France, suivant le continuateur de Nangis en 1360, & furent nommés *tard-venus*. Jaquet de Bourbon, comte de la Marche, fut tué à la bataille de Briguais, en voulant dissiper ces grandes compagnies qui avoient désolé la France, & qui passerent ensuite en Italie. *Hénault*, (*D. J.*)

TARE, ſ. f. (*Com.*) ſignifie tout défaut ou déchet qui ſe rencontre ſur le poids, la qualité ou la quantité des marchandiſes. Le vendeur tient ordinairement compte des *tares* à l'acheteur.

Tare ſe dit encore du rabais ou diminution que l'on fait ſur la marchandiſe par rapport au poids des caiſſes, tonneaux & emballages. Ces *tares* ſont différentes ſuivant la diverſe nature des marchandiſes, y ayant même beaucoup de marchandiſes où l'on n'accorde aucune *tare* : quelquefois elle eſt réglée par l'uſage; mais le plus ſouvent, pour obvier à toute conteſtation, l'acheteur doit en convenir avec le vendeur. Les *tares* ſont beaucoup plus communes en Hollande qu'en France. Le ſieur Ricard, dans ſon *traité du négoce* d'Amſterdam, *ch. vij.* de l'*édit.* de 1722, eſt entré ſur cette matiere dans un grand détail dont voici quelques exemples.

La *tare* de l'alun de Rome eſt de quatre livres par ſac :

De l'azur, trente-deux livres par baril :

Du beurre de Bretagne & d'Irlande, vingt pour cent :

Du poivre blanc, quarante livres par baril; du poivre brun, cinq livres :

Du quinquina, douze & quatorze livres par ſeron, *&c. Diction. de Comm.*

TARE D'ESPECES, (*Com.*) diminution que l'on ſouffre par rapport au changement des monnoies. *Dict. onn. de Comm.*

TARE DE CAISSE, (*Com.*) perte qui ſe trouve ſur les ſacs d'argent, ſoit ſur les fauſſes eſpeces, ſoit ſur les mécomptes en payant & en recevant. On paſſe ordinairement aux caiſſiers des *tares de caiſſes.*

TARE, ſ. f. (*Monnoie.*) c'eſt une petite monnoie d'argent de la côte de Malabare, qui vaut à-peu-près deux liards. Il en faut ſeize pour un fanon, qui eſt une petite piece d'or de la valeur de huit ſols. Ce ſont-là les ſeules monnoies que les rois malabares faſſent fabriquer & marquer à leur coin. Cela n'empêche pas que les monnoies étrangeres d'or & d'argent, n'aient un libre cours dans le commerce ſelon leur poids; mais on ne voit guere entre les mains du peuple que des *tares* & des fanons. (*D. J.*)

TARE, ſ. m. (*Marine.*) nom que les Normands & les Picards donnent au goudron. *Voyez* GOUDRON.

TAREFRANKE. *Voyez* GLORIEUSE.

TAREIBOIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ophiolog.*) nom d'une eſpece de ſerpent d'Amérique, qui ainſi que le caraboia, eſt amphibie, vivant dans l'eau comme ſur terre; ce ſont l'un & l'autre de petits ſerpens entierement noirs; ils mordent quand on les attaque, mais leur bleſſure n'eſt pas dangereuſe. (*D. J.*)

TAREIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) nom d'un poiſſon des mers d'Amérique, où on en pêche pour les manger, mais dont le goût eſt aſſez médiocre. Son corps oblong & épais s'amenuiſe graduellement vers la queue. Sa tête s'élevé en deux éminences au-deſſus des yeux, qui ſont jaunes avec une prunelle noire. Son nez eſt pointu; ſa gueule eſt large, jaunâtre en-dedans, armée à chaque mâchoire & ſur le palais, de dents extrémement pointues; ce poiſſon a huit nageoires, en comptant ſa queue fourchue pour une; mais toutes ſont d'une ſubſtance tendre, mince, douce, avec des rayons pour ſoutien. Ses écailles, délicatement couchées les unes ſur les autres, ſont fort douces au toucher. Son ventre eſt blanc, mais ſon dos & ſes côtés ſont marqués de raies longitudinales, vertes & jaunes. Magravii, *Hiſt. braſil.* (*D. J.*)

TARENTASIA, (*Géog. anc.*) ville des Alpes Graïennes, chez les Centrons. C'eſt aujourd'hui Mouſtier-en-Tarentaiſe. (*D. J.*)

TARENTE, (*Géogr. mod.*) en latin *Tarentum*; voyez ce mot où l'on a fait toute ſon hiſtoire. *Tarente* moderne, en italien *Taranto*, n'occupe aujourd'hui qu'une des extrémités de l'ancienne *Tarentum*, & l'on n'y trouve aucun veſtige de la grandeur & de la ſplendeur qu'elle avoit autrefois; tout le pays de ſon voiſinage eſt preſque déſert.

C'eſt une petite ville d'Italie, dans la terre d'Otrante; au royaume de Naples, ſur le bord de la mer, dans un golfe de même nom, à 15 lieues au ſud-eſt de Bari & à 55 eſt de Naples. La riviere Galeſo en paſſe à trois milles, quoiqu'elle en fût éloignée de cinq du tems de Tite-Live; vraiſſemblablement ſon lit s'eſt élargi du côté de *Tarente*. Les habitans de cette ville ſont de miſérables pêcheurs, & même des eſpeces de barbares redoutés des voyageurs. *Long. 35. 8. latit. 40. 30.* (*D. J.*)

TARENTULE *ou* TARANTULE, *dans l'hiſtoire naturelle* eſt un inſecte venimeux, dont la morſure a donné le nom à la maladie appellée *tarantiſme*. *Voyez* TARANTISME.

La *tarentule* eſt une eſpece d'araignée, ainſi appellée à cauſe de la ville de Tarente dans la Pouille, où elle ſe trouve principalement. Elle eſt de la groſſeur environ d'un gland; elle a huit piés & huit yeux; ſa couleur eſt differente; mais elle eſt toujours garnie de poils. De ſa bouche ſortent douze eſpeces de cornes un peu recourbées, dont les pointes ſont extrêmement aiguës, & par leſquelles elle tranſmet ſon venin.

M. Geoffroy obſerve que ſes cornes ſont dans un mouvement continuel, ſur-tout lorſque l'animal cherche ſa nourriture, d'où il conjecture qu'elles peuvent être des eſpeces de narines mobiles.

La *tarentule* ſe trouve en pluſieurs autres endroits de l'Italie, & même dans l'île de Corſe; mais celles de la Pouille ſont les ſeules dangereuſes. On prétend même que celles-ci ne le ſont plus lorſqu'elles ſont tranſportées ailleurs. On ajoute que même dans la Pouille il n'y a que celles des plaines qui ſoient fort à craindre, parce que l'air y eſt plus chaud que ſur les montagnes.

M. Geoffroy ajoute que, ſelon quelques-uns, la *tarentule* n'eſt venimeuſe que dans la ſaiſon de l'accouplement; & Baglivi dit qu'elle l'eſt ſeulement pendant les chaleurs de l'été, mais ſur-tout pendant la canicule; & qu'alors étant comme enragée, elle ſe jette ſur tout ce qu'elle rencontre.

Sa morſure cauſe une douleur qui d'abord paroît à-peu-près ſemblable à celle que cauſe la piquure d'une abeille ou d'une fourmi. Au bout de quelques heures, on ſent un engourdiſſement, & la partie affectée ſe trouve marquée d'un petit cercle livide, qui bientôt après devient une tumeur très-douloureuſe. Le malade ne tarde pas à tomber dans une profonde mélancolie, ſa reſpiration eſt très-difficile, ſon pouls devient foible, la connoiſſance diminue; enfin il perd tout-à-fait le ſentiment & le mouvement, & il meurt à-moins que d'être ſecouru. Mais ces ſymptomes ſont un peu différens, ſuivant la nature de la *tarentule* & la diſpoſition de la perſonne. Une averſion pour le noir & le bleu; & au contraire une affection pour le blanc, le rouge & le verd ſont d'autres ſymptomes inexplicables de cette maladie.

Tous les remedes que la Médecine a pu découvrir par le raiſonnement, conſiſtent en quelques applications extérieures, en des cordiaux & des ſudorifiques; mais tout cela eſt peu efficace. Ce qui vaut infiniment mieux, & que la raiſon ne pouvoit jamais découvrir, c'eſt la muſique. *Voyez* MUSIQUE.

Dès que le malade a perdu le ſentiment & le mouvement, on fait venir un muſicien qui eſſaie diffé-

rens airs sur un instrument ; & lorsqu'il a rencontré celui qui plaît au malade, on voit aussi-tôt celui-ci faire un petit mouvement : ses doigts commencent à se remuer en cadence, ensuite ses bras, puis ses jambes & tout le corps successivement. Enfin il se leve sur ses piés & se met à danser, devenant toujours plus fort & plus actif. Quelques-uns continuent à danser pendant six heures sans relâche.

On met ensuite le malade au lit ; & quand on juge qu'il est suffisamment reposé de sa danse, on le fait lever en jouant le même air pour danser de nouveau.

On continue cet exercice pendant plusieurs jours, c'est-à-dire pendant six ou sept au plus. Alors le malade se trouve excessivement fatigué & hors d'état de danser plus long-tems, ce qui est la marque de la guérison ; car tant que le poison agit sur lui, il danseroit, si l'on vouloit, sans discontinuer jusqu'à ce qu'il mourût de foiblesse.

Le malade se sentant fatigué, commence à revenir à lui-même, & se réveille comme d'un profond sommeil, sans aucun souvenir de ce qui lui est arrivé dans son paroxysme, & pas même d'avoir dansé.

Quelquefois il est entierement guéri après un premier accès. Si cela n'est pas, il se trouve accablé de mélancolie, il évite la vue des hommes & cherche l'eau ; & si on ne veille exactement sur lui, il se jette dans quelque riviere. S'il ne meurt pas de cette fois, il retombe dans son accès au bout de douze mois, & on le fait danser de nouveau. Quelques-uns ont régulierement ces accès pendant vingt ou trente ans.

Chaque malade aime particulierement un certain air de musique ; mais les airs qui guérissent sont tous en général très-vifs & très-animés. *Voyez* AIR & TON.

Ce que nous venons de rapporter fut communiqué en 1702 à l'académie royale des Sciences, par M. Geoffroy, à son retour d'Italie, & fut confirmé par les lettres du P. Gouye. Baglivi nous donne la même histoire dans une dissertation composée exprès sur la *tarentule*, & publiée en 1696.

Il n'est pas étonnant qu'on ait ajouté quelques fables à des faits si extraordinaires ; comme par exemple, que la maladie ne dure que tant que la *tarentule* vit ; & que la *tarentule* danse elle-même pendant tout ce tems-là le même air que la personne mordue.

Théorie des effets de la morsure de la tarentule, par M. Geoffroy. Cet auteur conçoit que le suc empoisonné que transmet la *tarentule*, peut donner aux nerfs un degré de tension plus grand que celui qui leur est naturel, ou qui est proportionné à leurs fonctions ; de-là vient la perte de connoissance & de mouvement. Mais en même tems cette tension se trouvant égale à celle de quelques cordes d'un instrument, met les nerfs à l'unisson avec certains tons, & fait qu'ils vont ébranlés & agités par les ondulations & les vibrations de l'air qui sont propres à ces tons. De-là cette guérison merveilleuse qu'opere la musique : les nerfs étant par ce moyen rétablis dans leur mouvement naturel, rappellent les esprits qui auparavant les avoient abandonnés. *Voyez* UNISSON & ACCORD.

On peut ajouter, avec quelque probabilité & sur les mêmes principes, que l'aversion du malade pour certaines couleurs vient de ce que la tension de ses nerfs, même hors du paroxysme, étant toujours différente de ce qu'elle est dans l'état naturel, les vibrations que ces couleurs occasionnent aux fibres du cerveau sont contraires à leur disposition, & produisent une dissonnance qui est la douleur.

Théorie des effets de la morsure de la tarentule, par le D. Mead. La malignité du venin de la *tarentule* consiste dans sa grande force & sa grande activité par laquelle il excite aussi-tôt dans tout ce fluide artériel une fermentation extraordinaire qui altere considérablement son tissu ; en conséquence de quoi il arrive nécessairement un changement dans la cohésion des particules de ce liquide ; & par ce moyen les globules de sang qui auparavant se pressoient les uns les autres avec une égale force se trouvent avoir une action irréguliere & fort différente ; enforte que quelques-uns sont si fortement unis ensemble qu'ils forment des molecules, & comme de petits pelotons. Sur ce pié-là, comme il y a alors un plus grand nombre de globules enfermés dans le même espace qu'il n'y avoit auparavant, & que l'impulsion de plusieurs d'entre eux, lorsqu'ils sont unis ensemble, varie suivant le degré de leur cohésion, suivant leur grosseur, leur figure, *&c.* l'impétuosité avec laquelle ce sang artériel est poussé vers les parties, ne sera pas seulement plus grande quelquefois qu'à l'ordinaire ; mais encore la pression sur les vaisseaux sanguins sera nécessairement irréguliere & fort inégale ; ce qui arrivera particulierement à ceux qui se distendent le plus aisément, tels que ceux du cerveau, *&c.*

En conséquence le fluide nerveux doit subir divers mouvemens ondulatoires, dont quelques-uns seront semblables à ceux que différens objets agissant sur les organes du corps ou sur les passions de l'ame excitent naturellement. De-là s'ensuivent nécessairement certains mouvemens du corps qui sont les suites ordinaires de la tristesse, de la joie, du désespoir, & d'autres passions de l'ame. *Voyez* PASSIONS.

Il y a alors un certain degré de coagulation du sang, laquelle étant accompagnée d'une chaleur extraordinaire, comme il arrive dans le pays où les *tarentules* abondent, produira encore plus sûrement les effets dont nous avons parlé : car les esprits séparés du sang ainsi enflammé & composé de particules dures, fines & seches, ne sauroient manquer d'avoir part à cette altération, c'est-à-dire qu'au-lieu que leur fluide est composé de deux parties, l'une plus active & plus volatile, l'autre plus visqueuse & plus fixe, qui sert en quelque façon de véhicule à la premiere, leur partie visqueuse se trouvera alors trop semblable à la partie active ; par conséquent ils auront plus de volatilité & de force qu'à l'ordinaire ; c'est pourquoi à la moindre occasion ils se porteront irrégulierement à chaque partie.

De-là s'ensuivront des sauts, de la colere, ou de la crainte pour le moindre sujet ; une extrême joie pour des choses triviales, comme des couleurs particulieres, & choses semblables ; & d'un autre côté de la tristesse dès qu'une chose ne plaît pas à la vue ; des ris, des discours obscenes & des actions de même nature, & d'autres pareils symptomes qui surviennent aux personnes mordues par la *tarentule* ; parce que dans la disposition où est alors le fluide nerveux, la plus légere cause le fait refluer avec ondulation vers le cerveau, & produit des images aussi vives, que pourroit faire la plus forte impression dans l'état naturel de ce fluide. Dans une telle confusion, les esprits ne peuvent manquer, même sans aucune cause manifeste, de se jetter quelquefois avec précipitation sur les organes vers lesquels ils se portoient le plus souvent en d'autres tems ; & l'on sait quels sont ces organes dans les pays chauds.

Les effets de la musique sur les personnes infectées du venin de la *tarentule*, confirment la doctrine précédente. Nous savons que le mouvement musculaire n'est autre chose qu'une contraction des fibres, causée par le sang arteriel, qui fait une effervescence avec le fluide nerveux, lequel par la légere vibration & le trémoussement des nerfs, est déterminé à se porter dans les muscles. *Voyez* MUSCULAIRE.

Ainsi la musique a un double effet, & agit égale-

ment sur le corps & sur l'ame. Une harmonie vive excite dans l'ame des mouvemens violens de joie & de plaisir, qui sont toujours accompagnés d'un pouls plus fréquent & plus fort, c'est-à-dire, d'un abord plus abondant du fluide nerveux dans les muscles; ce qui est aussi-tôt suivi des actions conformes à la nature des parties.

Quant au corps, puisqu'il suffit pour mettre les muscles en action, de causer aux nerfs ces trémoussemens qui déterminent leur fluide à couler alternativement dans les fibres motrices, c'est tout un que cela se fasse par la détermination de la volonté, ou par les impressions extérieures d'un fluide élastique.

Ce fluide élastique, c'est l'air. Or, on convient que les sons consistent en des vibrations de l'air: c'est pourquoi étant proportionnés à la disposition du malade, ils peuvent aussi réellement ébranler les nerfs que pourroit faire la volonté, & produire par conséquent des effets semblables.

L'utilité de la musique pour les personnes mordues de la *tarentule*, ne consiste pas seulement en ce que la musique les fait danser, & leur fait ainsi évacuer par la sueur une grande partie du venin; mais outre cela, les vibrations réitérées de l'air que cause la musique, ébranlant par un contact immédiat les fibres contractiles des membranes du corps, & spécialement celles de l'oreille, qui étant contiguës au cerveau, communiquent leurs trémoussemens aux membranes & aux vaisseaux de ce viscere; il arrive que ces secousses & ces vibrations continuées détruisent entierement la cohésion des parties du sang, & en empêchent la coagulation; tellement que le venin étant évacué par les sueurs; & la coagulation du sang étant empêchée par la contraction des fibres musculaires, le malade se trouve guéri.

Si quelqu'un doute de cette force de l'air, il n'a qu'à considérer, qu'il est démontré dans le méchanisme, que le plus léger mouvement du plus petit corps peut surmonter la résistance du plus grand poids qui est en repos; & que le foible trémoussement de l'air, que produit le son d'un tambour, peut ébranler les plus grands édifices.

Mais outre cela, on doit avoir beaucoup d'égard à la force déterminée, & à la modulation particuliere des trémoussemens de l'air; car les corps capables de se contracter, peuvent être mis en action par un certain degré de mouvement de l'air qui les environne; tandis qu'un plus grand degré de mouvement, différemment modifié, ne produira aucun effet semblable. Cela ne paroît pas seulement dans deux instrumens à cordes, montés au même ton; mais encore dans l'adresse qu'ont certaines gens de trouver le ton particulier qui est propre à une bouteille de verre, & en réglant exactement leur voix sur ce ton, la poussant néanmoins avec force & longtems, de faire d'abord trembler la bouteille, & ensuite de la casser, sans cependant la toucher; ce qui n'arriveroit pas, si la voix étoit trop haute, ou trop basse. *Voyez* SON.

Cela fait concevoir aisément, pourquoi les différentes personnes infectées du venin de la *tarentule*, demandent différens airs de musique pour leur guérison; d'autant que les nerfs & les membranes distractiles ont des tensions différentes, & par conséquent ne peuvent toutes être mises en action par les mêmes vibrations de l'air.

Je n'ajouterai que quelques réflexions sur ce grand *article*. Il est assez singulier que ce soit dans la musique qu'on ait cru trouver le remede du tarantisme; mais les dépenses d'esprit qu'ont fait quelques physiciens pour expliquer les effets de la musique dans cette maladie, me semblent encore plus étranges: si vous en croyez M. Geoffroy, par exemple, la raison de la privation de mouvement & de connoissance, vient de ce que le venin de la *tarentule* cause aux nerfs une tension plus grande que celle qui leur est naturelle. Il suppose ensuite, que cette tension, égale à celle de quelques cordes d'instrument, met les nerfs à l'unisson d'un certain ton, & les oblige à frémir, dès qu'ils sont ébranlés par les ondulations propres à ce ton particulier; enfin il établit que le mouvement rendu aux nerfs par un certain mode, y rappelle les esprits qui les avoient presque entierement abandonnés, d'où il fait dériver cette cure musicale si surprenante. Pour moi je ne trouve qu'un roman dans toute cette explication.

D'abord elle suppose une tension extraordinaire de nerfs qui les met à l'unisson avec la corde d'un instrument. Si cela est, il faut que les membres du malade soient roides & dans la contraction, selon l'action égale ou inégale des muscles antagonistes: or l'on ne nous représente pas les malades dans un état de roideur pareille. D'ailleurs, si c'est par l'effet de l'unisson ou de l'accord qu'il y a entre le ton de l'instrument & les nerfs du malade qu'ils reprennent leurs mouvemens; ils semble qu'il s'agiroit de monter l'instrument sur le ton qui le met en accords avec ces nerfs, & c'est néanmoins ce dont le musicien ne se met pas en peine. Il paroît bien étrange que tant de nerfs de différente grosseur & longueur puissent sans dessein, se trouver tendus de maniere à former des accords; ou ce qui seroit encore plus singulier, & même en quelque sorte impossible, à être à l'unisson avec le ton de l'instrument dont on joue. Enfin, si les esprits ont presqu'entierement abandonné ces nerfs, comme le suppose encore M. Geoffroy, je ne conçois pas comment il peut en même tems supposer que ces nerfs soient tendus au-delà du naturel, puisque suivant l'opinion la plus généralement reçue, ce sont les esprits, qui par leur influence tendent les nerfs.

Je pourrois opposer à l'hypothèse de M. Méad de semblables difficultés, mais j'en ai une bien plus grande qui m'arrête, c'est la vérité des faits dont je voudrois m'assurer auparavant que d'en lire l'explication. MM. Geoffroy, Méad, Grube, Schuchzer & autres, n'ont parlé de la *tarentule*, que sur le témoignage de Baglivi qui n'exerçoit pas la médecine à Tarente; par conséquent l'autorité de ce médecin n'est pas d'un grand poids, & ses récits sont fort suspects, pour ne rien dire de plus. D'abord une araignée qui par une petite piquûre semblable à celle d'une fourmi, cause la mort malgré tous les remedes, excepté celui de la musique, est une chose incroyable. Une araignée commune en plusieurs endroits de l'Italie, & qui n'est dangereuse que dans la Pouille, seulement dans les plaines de ce pays, & seulement dans la canicule, saison de son accouplement, où pour lors elle se jette sur tout ce qu'elle rencontre; une telle araignée, dis-je, est un insecte unique dans le monde! on raconte qu'elle transmet son venin par ses cornes, qui sont dans un mouvement continuel, nouvelle singularité! on ajoute pour completter le roman, que les personnes qui sont mordues de cette araignée, éprouvent une aversion pour les couleurs noire & bleue, & une affection pour les couleurs blanche, rouge & verte. Il me prend fantaisie de simplifier toutes ces fables, comme on fait en Mythologie; & voici ce que je pense.

La plûpart des hommes ont pour les araignées une aversion naturelle; celles de la Pouille peuvent mériter cette aversion, & être réellement venimeuses. Les habitans du pays les craignent beaucoup; ils sont secs, sanguins, voluptueux, ivrognes, impatiens, faciles à émouvoir, d'une imagination vive, & ont les nerfs d'une grande irritabilité; le délire

les saisit au moindre mal, & dans ce délire, il est bien naturel qu'ils s'imaginent avoir été piqués de la *tarentule*. Les cordiaux & les sudorifiques leur sont nuisibles, & empirent leur état; on met donc en usage le repos, la fraicheur, les boissons, ainsi que la musique qui calme leurs sens, & qu'ils aiment avec passion: voilà comme elle guérit la prétendue morsure si dangereuse de la *tarentule*. Cette exposition n'est pas merveilleuse, mais elle est fondée sur le bon sens, la vraisemblance, & la connoissance du caractere des habitans de la Pouille. (*D. J.*)

TARENTUM, ou *TARAS*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille Messapienne, au fond d'un golfe; elle étoit à cinq milles du Galesus. Tous les historiens & géographes, Strabon, Pline, Pomponius Méla, Tite-Live, Florus, Trogus Pompée, Solin, Tacite, & Procope parlent de cette célebre ville fondée 708 ans avant l'ere chrétienne.

La diversité des sentimens sur son origine, prouve qu'elle nous est inconnue. Antiochus veut qu'elle ait été fondée par quelques Barbares de Crète, qui, venus de Sicile, aborderent dans cet endroit avec leur flotte, & descendirent à terre. Solin en attribue la fondation aux Héraclides. Servius croit qu'elle est due à Tara fils de Neptune. Enfin d'autres prétendent plus vraisemblablement, que *Tarente* étoit une colonie de Lacédémoniens, qui furent conduits sur les côtes de la Tapygie Messapienne par Phalante, environ 696 ans avant l'ere chrétienne, & 55 ans depuis la fondation de Rome. Horace adopte cette origine; il appelle Tarente, *Oebalia tellus*, du nom d'Oebalus, compagnon de Phalante, venus de Lacédémone dans la Lucanie, où il établit une colonie, & bâtit la ville de *Tarente*.

Le même poëte faisant ailleurs, *l. II. od. 5.* l'éloge de cette ville, dit: « si les injustes parques me refusent la consolation que je leur demande, je me » retirerai dans le pays où Phalante amena jadis une » colonie de Lacédémoniens, où le Galaso serpente » à-travers de gras pâturages, où les troupeaux sont » chargés d'une riche toison que l'on conserve avec » grand soin; ce petit canton a pour moi des charmes, que je ne trouve nulle part ailleurs; là, coule un miel délicieux, qui ne céde point à celui de » l'Attique; là, les olives le disputent en bonté à » celles de Vénafre. Le printems y regne une grande partie de l'année; les hivers y sont tiedes, & » l'âpreté des aquilons n'altéra jamais la douce température de l'air qu'on y respire; enfin les côteaux » y étalent aux yeux les riches présens du dieu de » la treille, & n'ont rien à envier aux raisins de » Falerne. Ces riantes collines nous invitent tous » deux à nous y retirer; c'est-là, mon cher Septimius, que vous me rendrez les derniers devoirs, » & que vous arroserez de vos larmes les cendres de » votre poëte bien-aimé.

Undè si parcæ prohibent iniquæ,
Dulce pellitis ovibus Galesi
Flumen, & regnata petam Laconi
Rura Phalantho.
Ille terrarum mihi præter omnes,
Angulus ridet; ubi non Hymetto
Mella decedunt, viridique certat
Baccа Venafro.
Ver ubi longum, tepidasque præbet
Jupiter brumas; & amicus Aulon,
Fertili Baccho, minimum Falernis
Invidet uvis.
Ille te mecum locus, & beatæ,
Postulant arces: ibi tu calentem
Debita sparges lacryma favillam,
Vatis amici.

Tarente, située si favorablement par la nature, devint en peu de tems très-puissante. Elle avoit une flotte considérable, une armée de trente mille hommes de pié, & de trois mille chevaux montés par d'excellens officiers; c'étoit de la cavalerie légere, & leurs cavaliers avoient l'adresse de sauter d'un cheval sur l'autre; cette cavalerie étoit si fort estimée, que ταραντιζειν signifioit *former de bonnes troupes de cavalerie.*

Mais la prospérité perdit *Tarente*; elle abandonna la vertu pour le luxe, & son goût pour le plaisir fut porté si loin, que le nombre des jours de l'année ne suffisoit pas aux *Tarentins* pour leurs fêtes publiques. Ils abatoient tout le poil de leur corps, afin d'avoir la peau plus douce, & sacrifioient aux restes de cette nudité; les femmes ne se paroient que de robes transparentes, pour qu'aucuns de leurs charmes ne fussent voilés; les hommes les imiterent, & portoient aussi des habits de soie; ils se vantoient de connoître seuls le prix du moment présent, tandis, disoient-ils, que par-tout ailleurs on remettoit sans cesse au lendemain à jouir des douceurs de la vie, & l'on perdoit son tems dans les préparatifs d'une jouissance future; enfin, ils porterent si loin l'amour de la volupté, que l'antiquité mit en proverbe les délices de *Tarente*. Tite-Live, *l. IX.* & *XII.* a détaillé les jeux qu'on faisoit dans cette ville, en l'honneur de Plutus: il ajoute qu'on les célebra magnifiquement dans la premiere guerre entre les Carthaginois & les Romains.

Des mœurs si différentes des premieres qu'eurent les Tarentins dans leur institution, d'après l'exemple de Pythagore & d'Archytas, amollirent leur courage, énerverent leur ame, & peu-à-peu la république déchue de son état florissant, fe vit réduite aux dernieres extrémités; au-lieu qu'elle avoit coutume de donner des capitaines à d'autres peuples, elle fut contrainte d'en chercher chez les étrangers, sans vouloir leur obéir, ni suivre leurs conseils; aussi devinrent-ils la victime de leur molesse & de leur arrogance.

Strabon marque deux causes principales de la ruine de *Tarente*: la premiere, qu'elle avoit dans l'année plus de fêtes que de jours; & la seconde, que dans les guerres qu'elle eut avec ses voisins, ses troupes étoient indisciplinables. Enfin, après bien des revers, elle perdit sa liberté pendant les guerres d'Annibal; & devenue colonie romaine, elle fut plus heureuse qu'elle n'avoit jamais été dans l'état de son sybarisme.

Florus écrivant les guerres entre les Romains & les Tarentins, fait le récit de la fortune & de la disgrace de cette ville; il dit que *Tarente* étoit autrefois la capitale de la Calabre, de la Pouille, & de la Lucanie. Sa circonférence étoit grande, son port avantageux, sa situation merveilleuse, à cause qu'elle étoit placée à l'embouchure de la mer Adriatique, à la portée d'un grand nombre de places maritimes où ses vaisseaux alloient; savoir en Istrie, dans l'Illyrique, dans l'Epire, en Achaie, en Afrique, & en Sicile.

Au-dessus du port, du côté de la mer, étoit le théâtre de la ville qui a occasionné sa ruine: car le peuple s'y étant rendu un jour pour voir des jeux qui s'y faisoient, observa que des hommes passoient près du rivage; on les prit pour des paysans. Les Tarentins sans autre éclaircissement, se moquerent d'eux, & les tournerent en ridicule. Il se trouva que c'étoient des Romains qui, choqués des railleries de ceux de *Tarente*, envoyerent bientôt des députés pour se plaindre de pareils affronts. Les Tarentins ne se contenterent point de leur faire une réponse hautaine, ils les chasserent encore honteusement de leur ville. Ce fut là la cause de la guerre que les Romains leur

déclarerent ; elle fut sanglante & dangereuse de part & d'autre.

Les Romains mirent sur pié une grosse armée pour venger les injures de leurs concitoyens. Celle des Tarentins n'étoit pas moindre, & pour être mieux en état de se défendre, ils appellerent à leur secours Pyrrhus, roi des Epirotes. Celui-ci vint en Italie avec tout ce qu'il put ramasser de troupes dans l'Epire, en Thessalie, & en Macédoine. Il battit d'abord les Romains ; il en fut ensuite battu deux fois, & obligé d'abandonner l'Italie ; ce qui entraina la perte de *Tarente*, qui fut soumise aux Romains.

Tite-Live & Plutarque, dans la vie de Fabius qui s'empara de *Tarente*, détaillent la grandeur, la puissance, & les richesses de cette ville : ils remarquent que l'on comptoit trente mille esclaves faits prisonniers, & envoyés à Rome, avec quantité d'argent, & quatre-vingt mille livres pesant d'or en monnoie. Ils ajoutent qu'il y avoit de plus un si grand nombre d'étendarts, de tables, & d'autres meubles de prix, qu'on mettoit un si riche butin en parallele avec celui que Marcellus avoit apporté de la ville de Syracuse, à Rome.

On ignore en quel tems & par qui *Tarente* a été ruinée, ni quand elle a été rebâtie sur le pié qu'on la voit aujourd'hui ; peut-être ce dernier événement arriva-t-il par des habitans de Calabre, chassés de leur patrie, lorsque Totila, roi des Goths, pilla la ville de Rome. Quoi qu'il en soit, *Tarente* n'eut alors qu'une petite partie de son ancienne grandeur.

Après la décadence de l'empire romain en occident, les Tarentins furent soumis aux empereurs de Constantinople, jusqu'à l'arrivée des Sarrasins en Italie, qui s'emparerent du golfe de *Tarente*, & conquirent la grande Grece, la Lucanie, la Calabre, la Pouille, une partie de la Campanie, & le pays des Salentins & des Brutiens. *Tarente* tomba dans la suite sous la domination des princes & rois de Naples, qui honorerent ce pays du titre de principauté. Plusieurs particuliers en ont porté le nom, entre lesquels on compte quelques personnes de la famille des Ursins de Rome. Le dernier prince de *Tarente* de cette famille, se nommoit Jean, & possedoit de belles qualités.

Aujourd'hui *Tarente* n'est plus qu'une bicoque, érigée en archevêché : on n'y retrouve aucun vestige de son ancienne splendeur, de son théâtre, de ses bâtimens publics, & de l'embouchure de son fameux port.

Octavien & Antoine, aspirant tous deux à la souveraine puissance, ne manquerent pas de se brouiller souvent. Leur réconciliation étoit toujours peu durable, parce qu'elle n'étoit jamais sincere. Parmi les négociations qui se firent pour les raccommoder, l'histoire nous en marque deux principales, l'une en 714. & l'autre en 717. Cette derniere se fit à *Tarente*, par les soins d'Octavie, & Mécene qui fut toujours un des entremetteurs, à cause de son attachement pour Octavien, mena Horace avec lui pour l'amuser, & lui fit voir Brindes & *Tarente* ; c'est pourquoi j'ai tiré de ce poëte la description des agrémens du territoire de cette ville, *molle Tarentum*. Il n'a pas beaucoup changé, il est toujours gras & fertile. Varron faisoit comme Horace l'éloge de son miel. Pline en vantoit les figues, les noix, les châtaignes, & le sel, qu'il dit surpasser en douceur & en blancheur tous les autres sels d'Italie ; ses porreaux étoient forts, Ovide en parle ainsi :

Fila Tarentini graviter redolentia porri
Edisti, quoties oscula clausa dato.

Mais je me garderai bien d'oublier les hommes célebres, tels qu'Archytas, Lysis, Aristoxene, *&c.* à qui *Tarente* a donné le jour. On sait aussi que Pythagore y demeura long-tems, & qu'il y fut en très-haute considération.

Archytas, grand philosophe, grand astronome, grand géometre, grand général, grand homme d'état, & ce qui releve encore tous ses talens, citoyen aussi vertueux qu'éclairé, gouverna *Tarente* sa patrie, en qualité de premier magistrat. Il vérifia cette maxime souvent répétée, que les états sont heureux qui ont de grands hommes pour conducteurs. Archytas fut un modele de conduite & de probité ; on le tira souvent de l'obscurité de son cabinet, pour lui confier les emplois les plus épineux, & il les exerça toujours avec gloire. Il commanda sept fois l'armée de la république, & ne fut jamais vaincu. Il florissoit un peu plus de 400 ans avant J. C. puisqu'il étoit contemporain de Platon, qu'il acheta de Polide, capitaine de vaisseau. Quel esclave, & quel maître ! On trouve dans Diogene Laërce deux lettres, que ces deux grands hommes s'écrivirent.

Archytas est le premier qui a fait servir la connoissance des mathématiques à l'usage de la société, & il n'a été surpassé que par Archimède. Au milieu de ses études, si souvent interrompues par les soins du gouvernement & par le tumulte des armes, il trouva la duplication du cube, & enrichit les méchaniques de la vis & de la poulie ; Fabricius, *bib. græc. tom. I. p. 483.* vous instruira de quelques autres découvertes qu'on lui attribue.

Ce grand homme écrivit & laissa divers ouvrages de tous genres, de mathématiques, de philosophiques, & de moraux, du-moins à en juger par les titres qui nous en restent & qu'on trouve dans les anciens. Fabricius & Stanley vous en donneront la liste. Porphyre nous a conservé un fragment d'un traité des mathématiques, qu'il assure être le moins suspect des ouvrages attribués à Archytas. Henri Etienne a fait imprimer ce fragment en grec avec d'autres ouvrages ; & M. Jean Gramm, savant Danois, l'a fait réimprimer avec une version latine de sa main, & une dissertation sur Archythas, à Coppenhague, 1707, *in-4°*. Platon avoit recueilli soigneusement tous les ouvrages d'Archytas, & il avoue généreusement, dans une de ses lettres, qu'il en tira beaucoup de profit.

Cicéron nous a conservé la substance d'un discours d'Archytas contre l'amour de la volupté, qui dans sa durée étouffe toutes les lumieres de l'esprit ; *voyez* le livre *de Senect. cap. xj. &* Stanley, *hist. philos. part. VIII. p. 821.* La conduite d'Archytas répondit à ses écrits moraux, & c'est-là ce qui doit rendre sa mémoire vénérable. Il s'attira l'estime générale par sa modestie, par sa décence, & par le frein qu'il mit à ses passions. Plutarque rapporte que ce grand homme étant de retour de la guerre, où il avoit commandé en qualité de capitaine général, trouva toutes ses terres en friche, & rencontrant son fermier : « il » t'en prendroit mal, lui dit-il, si je n'étois dans une » grande colere ».

Diogène Laërce parle de quatre autres personnes du nom d'Archytas, & qui tous quatre ont eu de la réputation ; l'un de Mitylene, qui étoit musicien ; un second qui a écrit sur l'agriculture ; le troisieme étoit poëte, & le quatrieme architecte ; il ne faut les confondre les uns ni les autres avec notre Archytas éleve de Pythagore.

Horace nous apprend la particularité qui regarde sa mort. Il périt par un naufrage sur la mer Adriatique, & fut jetté sur les côtes de la Pouille, à Matine, ville maritime des Salentins sur le mer Ionienne, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la *terre d'Otrante*. *Voyez* comme en parle le poëte de Vénuse, *ode xxviij. liv. I.*

« Archytas, vous qui pouviez mesurer la vaste » étendue des terres & des mers, & compter le nom-

» bre infini des grains de sable, vous êtes arrêté au-
» jourd'hui sur le rivage de Matine faute d'un peu de
» poussiere. Que vous sert maintenant d'avoir par
» votre intelligence percé le vuide immense des airs,
» & parcouru tout l'univers d'un pole à l'autre, puis-
» que tant de sublimes connoissances n'ont pu vous
» garantir d'un funeste trépas »?

Te maris & terræ, numeroque carentis arenæ
Mensorem cohibent, Archyta,
Pulveris exigui, propè littus, parva Matinum
Munera! nec quidquam tibi prodest
Aërias tentasse domos, animoque rotundum
Percurrisse polum, morituro.

Lysis fut dans sa jeunesse disciple de Pythagore déja vieux. Ce philosophe ayant refusé l'entrée de son école à Cylon, l'un des premiers de Crotone, mais dont le caractere d'esprit ne lui convenoit pas; celui-ci à la tête d'une partie des citoyens, qu'il avoit ameutés pour se venger, mit le feu au logis de l'athlete Milon, où étoient assemblés environ quarante pythagoriciens qui furent tous brûlés, ou accablés de pierres, à la reserve de Lysis & d'Archippe, ou, selon d'autres, de Philolaüs, qui étant jeunes & dispos, eurent le courage de se sauver. Lysis se retira en Achaye, puis à Thèbes, où il devint précepteur d'Epaminondas. Il y établit une école publique, y mourut & y fut enterré. Le pythagoricien Théanor y vint dans la suite à dessein de faire transférer en Italie les os du défunt, au rapport de Plutarque, lequel raconte assez au long cette histoire.

On vante sur-tout en la personne de Lysis son exactitude à tenir sa parole, même dans les occasions de très-petite importance; & c'est de quoi Iamblique allégue l'exemple qui suit. Lysis ayant fait un jour sa priere dans le temple de Junon, rencontra, comme il en sortoit, Euryphâme de Syracuse, l'un de ses condisciples, qui venoit y faire la sienne. Celui-ci dit à Lysis qu'il le rejoindroit incessamment, & le pria de l'attendre. Lysis le lui promit, & s'assit sur un banc de pierre qui étoit à l'entrée du temple. Euryphâme, après sa priere, se trouva tellement absorbé dans ses profondes méditations, qu'il en oublia son ami; il sortit par une autre porte. Lysis l'attendit le reste du jour, la nuit suivante, une partie du lendemain, & l'auroit attendu plus long-tems, si Euryphâme en entrant dans l'école, & ne l'y voyant pas, ne se fût ressouvenu de la rencontre de la veille. Cela le fit retourner au temple, d'où il ramena Lysis, qui l'avoit attendu constamment; & il lui dit que quelque dieu l'avoit ainsi permis pour faire éclater en lui une exactitude si scrupuleuse à tenir sa parole. Telle étoit celle des Pythagoriciens à garder celle de leur maître!

Lysis composa des commentaires sur la philosophie de Pythagore, lesquels sont perdus. Diogene Laërce témoigne que de son tems on lisoit quelques ouvrages de Lysis, sous le nom de Pythagore. Plusieurs attribuent à ses disciples les vers dorés, que d'autres donnent à Philolaüs, mais que M. Fabricius prétend être l'ouvrage d'Empédocle, comme il s'efforce de le prouver dans sa bibliotheque greque. Il reste aujourd'hui sous le nom de Lysis, une lettre adressée à Hipparque, où ce philosophe reproche à cet ami de divulger les secrets de la philosophie de leur maître commun. On trouve cette lettre dans différens recueils indiqués par M. Fabricius, entre autres dans celui de Thomas Gale, publié sous le titre d'*opuscula mythologica & philosophica.*

Il est parlé dans Strabon & dans Athénée d'un autre Lysis poëte, auteur des vers ioniens effeminés & impudiques, lequel succéda en ce genre d'écrire à Sotades, & à l'étolien Alexandre, qui s'y étoient, dit-on, exercés en prose, d'où on les avoit tous surnommés Κιναιδολόγους; les disciples de ce Lysis s'appelloient *Lysiodi*, Λυσιῳδοι, de même que ceux de Simus, autre poëte du même goût, mais plus ancien que Lysis, se nommoient *Simodi*, Σιμῳδοι. *Mém. de litter. tome XIII. in-4°. p. 234.*

Aristoxène étoit fils du musicien Mnésias, autrement appellé *Spintharc*. Etant dans la ville de Mantinée, il y prit du goût pour la Philosophie, & s'étant de plus appliqué à la Musique, il n'y perdit pas son tems. Il fut en premier lieu disciple de son pere, & de Lamprote d'Erythrée, puis du Pythagoricien Xénophile, enfin d'Aristote, sous lequel il eut Théophraste pour compagnon d'étude. Aristoxène vivoit donc, comme l'on voit, sous Alexandre le Grand & ses premiers successeurs, & il fut contemporain du messénien Dicéarque, historien très-fameux.

De tous les ouvrages philosophiques, historiques, philologiques & autres qu'Aristoxène avoit composés, & dont on trouve une exacte notice dans la bibliotheque greque, *liv. III. c. x. tom. II. p. 267.* de M. Fabricius, il ne nous reste aujourd'hui que ses trois livres des *élémens harmoniques*; & c'est le plus ancien traité de musique qui soit venu jusqu'à nous. Meursius pour la premiere fois en publia le texte, suivi de ceux de Nicomaque & d'Alypius, autres musiciens grecs, & des notes de l'éditeur, le tout imprimé à Leyde en 1616, *in-4°.* La version latine d'Aristoxène & celle des harmoniques de Ptolomée faites par Antonin Gogavin, avoient paru conjointement à Venise dès l'année 1561, *in-4°.* Mais on a vu reparoître avec un nouvel éclat le texte grec d'Aristoxène, revu & corrigé sur les manuscrits, accompagné d'une nouvelle version latine, & des savantes notes de Marc Meibom, qui l'a fait imprimer à la tête de la belle édition qu'il nous a donnée des musiciens grecs, à Amsterdam en 1652, *in-4°. deux vol.* Il est parlé de cet ouvrage d'Aristoxène touchant la musique dans plusieurs auteurs anciens, tels qu'Euclide, Cicéron, Vitruve, Plutarque, Athénée, Aristide, Quintilien, Ptolomée, Boëce, *&c.*

A l'égard de ses autres traités concernant la Musique, & qui sont perdus, ils rouloient, 1°. sur les joueurs de flûte, les flûtes & autres instrumens de Musique; 2°. sur la maniere de percer les flûtes; 3°. sur la Musique en général, ouvrage différent des harmoniques & dans lequel il s'agissoit, non-seulement des autres parties de cet art, telles que la rhythmique, la métrique, l'organique, la poétique & l'hypocritique, mais encore de l'histoire de la Musique & des musiciens; 4°. sur la danse employée dans les tragédies; 5°. sur les poëtes tragiques. De tous les musiciens dogmatiques grecs que le tems nous a conservés, Aristoxène est le seul dont Plutarque fasse mention. *Mém. de littér. tom. X. in-4°. p. 309.*

Pacuve, né à Brindes, mourut à *Tarente*, âgé de près de 90 ans. Il étoit petit-fils d'Ennius, & vivoit vers la cent cinquante-sixieme olympiade. Doué de beaucoup d'esprit, il le cultiva soigneusement par la lecture des auteurs grecs, dont il fit passer les richesses dans ses compositions. Rome n'avoit point eu de meilleur poëte tragique avant lui, & il s'en est même trouvé très-peu qui l'ayent égalé jusqu'au tems des Césars. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TARER, v. act. (*terme de Comm.*) c'est peser un pot ou une bouteille avant que d'y mettre la drogue ou la liqueur, afin qu'en la repesant après, on puisse savoir au juste combien il y en est entré.

Dans le commerce des sucres, on *tare* une barique, & l'on en met le poids sur un des fonds pour en tenir plus aisément compte à l'acheteur, en comparant ce qu'elle pese vuide avec ce qu'elle pese pleine. *Savary.* (*D. J.*)

TARE-RONDE, *voyez* PASTENAGUE.

TARFALE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Ecosse, dans

dans la province de Nithesdale ; elle se jette dans le Bladnoch, après avoir coulé quelque tems à l'occident de Krée.

TARGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, sur la côte de la Méditerranée, dans une plaine, à sept lieues de Tétuan, avec un château bâti sur un rocher. La pêche y est très-abondante, mais les environs de la ville n'offrent que des forêts remplies de singes, & des montagnes escarpées. Marmol prétend que *Targa* est le Taga de Ptolomée, à *8.* 20. de *longitude* & à *35. 6.* de *latitude*. (*D. J.*)

TARGE, s. f. *ou* TALLEVA, (*Art. milit.*) espece de grand bouclier, dont on s'est servi autrefois pour couvrir les troupes. Elles avoient à-peu-près le même usage que nos mantelets, excepté que les mantelets sont roulés ou poussés par les travailleurs, au-lieu que les *targes* étoient portées par des gens particuliers pour couvrir les combattans ou les attaquans. *Voyez* PAVOIS. (*Q*)

TARGE, s. f. (*Jardin.*) ornement en maniere de croissant, arrondi par les extrémités, fait de traits de buis, & qui entre dans les compartimens des parterres. Il est imité des *targes*, ou *targues*, boucliers antiques dont se servoient les Amazones, & qui étoient moins riches que ceux de combat naval des Grecs. C'est ce que Virgile nomme *pelta lanata*. (*D. J.*)

TARGETTE, s. f. (*Serrur.*) espece de petit verroux monté sur une platine, avec deux cramponets. Elle se pose aux guichets & croisées, à la hauteur de la main, & derriere les portes. Il y en a à panache, d'ovales & de quarrées.

On les appelle *targettes à panaches*, quand les bouts de la platine sont découpés, & représentent quelques fleurons ; *targettes ovales*, lorsque la platine est ovale ; *targettes quarrées*, lorsque la platine est quarrée. On les fixe à vis ou à clous.

TARGETTE, s. f. (*terme de Lainage.*) petit morceau de gros cuir que les ouvriers laineurs ou épleigneurs s'attachent sur le dos des doigts de la main, qu'ils nomment *main de devant*, pour empêcher de les écorcher en travaillant avec la croix où sont montées les brosses de chardon vif dont ils se fervent pour lainer ou éplaigner les étoffes sur la perche. *Savary.*

TARGETTE *ou* TERGETTE, sont de petites regles de bois de chêne, qui ont à leurs extrémités un trou dans lequel passe un morceau de fil de laiton recuit, que l'on fait tenir en le tortillant avec des pincettes ; il doit y avoir environ trois pouces du fil de laiton qui ne doit pas être tortillé. Pour pouvoir attacher la *targette*, soit aux pattes de la brege, ou aux anneaux des bourfettes ou des demoiselles pour faire des *targettes*, on prend des lates à ardoises, qui sont les lates sur lesquelles les couvreurs attachent les ardoises ; on les rabote bien, & on les réduit à une ligne d'épaisseur ; on dresse ensuite le champ d'un côté seulement, & avec le trusquin des menuisiers armé d'une pointe coupante ; on trace un trait à 5 ou 6 lignes de la rive, & en passant plusieurs fois le trusquin, on détache entierement la *targette*.

TARGINES ou *TARGIS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Pline, *liv. III. ch. x.* le met dans le pays de Locres. C'est aujourd'hui le *Tacina*. Ortelius remarque que Gabriel Barri place une ville de même nom près de ce fleuve, & que cette ville est présentement nommée *Vernauda*. (*D. J.*)

TARGOROD, (*Géogr. mod.*) ville de la Moldavie, au confluent de la Sereth & de la Moldaw, à 15 lieues au-dessous de Soczowa. Quelques géographes la prennent pour la Ziridava de Ptolomée, *liv. III. ch. viij.* mais Lazius prétend que le nom moderne de Ziridava est Scareften. (*D. J.*)

TARGUM, (*Critique sacrée.*) c'est une paraphrase chaldaïque.

Les *targums* ou paraphrases chaldaïques sont des versions du vieux Testament, faites sur l'original, & écrites en chaldéen, qu'on parloit dans toute l'Assyrie, la Babylonie, la Mésopotamie, la Syrie & la Palestine. On se sert encore de cette langue dans les églises nestoriennes & maronites, comme on fait du latin dans celles des catholiques romains en Occident. Le mot *targum* ne veut dire autre chose que *version* en général ; mais parmi les Juifs ce terme est consacré, & marque toujours les versions chaldaïques, dont j'ai promis de parler avec recherche ; je vais remplir ma parole.

Ces versions furent faites à l'usage & pour l'instruction des juifs du commun, apres le retour de la captivité de Babylone ; car quoique plusieurs des personnes de distinction eussent entretenu l'hebreu pendant cette captivité, & l'eussent enseigné à leurs enfans ; & que les livres de la sainte Ecriture qui furent écrits depuis ce retour, excepté quelques endroits de Daniel & d'Esdras, & le *vers. 11. du x. ch.* de Jérémie, fussent encore écrits dans cette langue : cependant le peuple en général à force de converser avec les Babyloniens, avoit appris leur langue, & oublié la sienne propre. Il arriva de-là que quand Esdras lut la loi au peuple (Néhém. *viij. v. 4. 8.*) il lui fallut plusieurs personnes, qui sachant bien les deux langues, expliquassent au peuple en chaldaïque ce qu'il leur lisoit en hébreu. Dans la suite, quand on eut partagé la loi en cinquante-quatre sections, & que l'usage se fut établi d'en lire une toutes les semaines dans les synagogues, on employa la même méthode de lire d'abord le texte en hébreu, & d'en donner immédiatement après l'explication ou la traduction en chaldaïque. Dès que le lecteur avoit lu un verset en hébreu, un interprete, qui étoit auprès de lui, le mettoit en chaldaïque : & donnoit ainsi de verset en verset toute la traduction de la section au peuple.

Voilà ce qui fit faire les premieres traductions chaldaïques, afin que ces interpretes les eussent toutes prêtes. Et non-seulement on les trouva nécessaires pour les assemblées publiques dans les synagogues, mais très-commodes pour les familles, afin d'y avoir l'Ecriture dans une langue que le peuple entendit.

On ne fit d'abord des *targums* ou paraphrases chaldaïques que pour la loi, parce qu'on ne lisoit d'abord que la loi, ou les cinq livres de Moïse dans les synagogues ; ce qui dura jusqu'à la persécution d'Antiochus Epiphanes. Comme dans ce tems-là on commença à lire dans les synagogues les prophetes, il fallut nécessairement en faire des versions, tant pour l'usage public que pour celui des particuliers ; car puisque l'Ecriture est donnée aux hommes pour leur édification, il faut que les hommes l'aient dans une langue qu'ils entendent. De-là vient qu'à la fin toute l'Ecriture fut traduite en chaldaïque.

Cet ouvrage fut entrepris par différentes personnes & à diverses reprises par quelques-uns même dans des vues différentes ; car les unes furent faites comme des versions pures & simples, pour l'usage des synagogues ; & les autres, comme des paraphrases & des commentaires, pour l'instruction particuliere du peuple ; tout cela fit qu'il se trouva quantité de ces *targums* assez différens les uns des autres ; de même il se rencontra de la différence entre les versions de l'Ecriture, qui se firent en grec dans la suite, parce que les auteurs de ces versions se proposoient chacun un différent but, comme l'octaple d'Origene le montroit suffisamment. Sans doute qu'il y avoit aussi autrefois un bien plus grand nombre de ces *targums*, dont la plûpart se sont perdus, & dont il n'est pas même fait mention aujour-

d'hui. On ne sait pas s'il y en a eu quelqu'un de complet, ou qui ait été fait sur tout le vieux Testament par la même personne; mais pour ceux qui nous restent, ils sont de différentes mains; l'un sur une partie, & l'autre sur une autre.

Il y en a huit, 1°. celui d'Onkelos, sur les cinq livres de Moïse; 2°. Jonathan Ben-Uzziel, sur les prophetes, c'est-à-dire, sur Josué, les Juges, Samuel, les Rois, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, & les xij. petits prophetes; 3°. un autre sur la loi, attribué au même Jonathan Ben-Uzziel; 4°. le *targum* de Jérusalem, aussi sur la loi; 5°. le *targum* sur les cinq petits livres appellés *megilloth*; c'est-à-dire, sur Ruth, Esther, l'Ecclésiaste, le cantique de Salomon & les lamentations de Jérémie; 6°. le second *targum* sur Esther; 7°. le *targum* de Joseph le borgne, sur Job, les pseaumes & les proverbes; enfin, 8°. le *targum* sur les deux livres des chroniques.

Sur Esdras, Néhémie & Daniel, il n'y a point de *targum*. La raison qu'on en donne ordinairement, c'est qu'une grande partie de ces livres est déja en chaldaïque dans l'original, & n'a point par conséquent besoin de version chaldaïque. Et cela est vrai des livres de Daniel & d'Esdras; mais il ne l'est pas de celui de Néhémie. Sans doute qu'autrefois il y avoit des versions de l'hébreu de ces livres, qui aujourd'hui sont perdues. On a cru long-tems qu'il n'y avoit point de *targum* sur les chroniques non-plus; parce qu'on ne le connoissoit pas, jusqu'à ce que Beckius en a publié un à Augsbourg; celui du premier livre, l'an 1680, & le *targum* du second, l'an 1683.

Comme le *targum* d'Onkélos est le premier en rang, parce qu'il est sur le pentateuque; je crois que c'est aussi le premier composé, & le plus ancien de tous ceux qui sont parvenus jusqu'à nous. Le style de ce *targum* prouve aussi son antiquité; car il approche le plus de tous de la pureté du chaldaïque de Daniel & d'Esdras, qui est ce que nous avons de plus ancien dans cette langue.

Le *targum* d'Onkélos est plutôt une version qu'une paraphrase; en effet, il suit son original mot-à-mot, & le rend pour l'ordinaire fort exactement. C'est sans comparaison le meilleur ouvrage de cette espece. Aussi les juifs l'ont-ils toujours préféré de beaucoup à tous les autres; & ont-ils pris la peine d'y mettre les mêmes notes de musique, qui sont à l'original hébreu; de sorte qu'il se peut lire avec une espece de chant dans leurs synagogues, en même tems que l'original, & sur le même air, si cette espece de chant se peut appeller *air*. Elias le lévite nous apprend qu'on l'y lisoit alternativement avec le texte hébreu, de la maniere dont j'ai dit ci-dessus que cela se pratiquoit. Il faut remarquer que cet auteur est de tous les écrivains juifs qui ont traité de cette matiere, celui qui en parle le plus pertinemment. Au reste l'excellence & l'exactitude du *targum* d'Onkélos nous font juger que cet Onkélos étoit juif. Il ne falloit pas moins pour réussir, comme il a fait dans un ouvrage si pénible, qu'un homme élevé dès l'enfance dans la religion & dans la théologie des juifs, & long-tems exercé dans leurs cérémonies & leurs dogmes, & qui possédât aussi parfaitement l'hébreu & le chaldéen, que cela étoit possible à un juif de naissance.

Le *targum* qui suit celui d'Onkélos, est de Jonathan Ben-Uzziel sur les prophetes. C'est celui qui approche le plus du premier pour la pureté du style: mais il n'est pas fait sur le même plan; car au lieu que le *targum* d'Onkélos est une version exacte qui rend l'hébreu mot-à-mot, Jonathan prend la liberté de paraphraser, d'étendre & d'ajouter tantôt une histoire & tantôt une glose, qui ne font pas toujours beaucoup d'honneur à l'ouvrage; en particulier son travail sur les derniers prophetes est encore moins clair, plus négligé & moins littéral que ce qu'il a fait sur les premiers. On appelle *premiers prophetes* le livre de Josué, les Juges, Samuël & les Rois; & derniers prophetes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel & les xij. petits prophetes.

Le troisieme *targum*, dans l'ordre où je l'ai placé, est celui qu'on attribue au même Jonathan Ben-Uzziel sur la loi; mais le style de cet ouvrage prouve clairement qu'il n'est pas de lui; car il est fort différent de celui de son véritable *targum* sur les prophetes que tout le monde lui donne; & pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer l'un avec l'autre avec un peu d'attention. Outre cela cette paraphrase s'étend bien davantage; & est encore plus chargée de gloses, de fables, de longues explications, & d'autres additions, que n'est celle de Jonathan sur les prophetes. Mais ce qui prouve clairement que cette paraphrase est plus moderne, c'est qu'il est parlé de diverses choses dans ce *targum*, qui n'existoient pas encore du tems de Jonathan, ou qui n'avoient du-moins pas encore le nom qui leur est donné dans ce *targum*. Par exemple, on y voit les six ordres ou livres de la Misna, près de deux cens ans avant qu'elle fût composée par R. Judah. On y trouve aussi Constantinople & la Lombardie, dont les noms ne sont nés que plusieurs siecles après Jonathan.

On ne sait pas qui est le véritable auteur de ce *targum*, ni quand il a été composé. Il faut qu'il ait été long-tems dans l'obscurité parmi les juifs eux-mêmes; car Elias le lévite, qui a fait le traité le plus étendu sur les paraphrases chaldaïques, ne l'a point connu; puisqu'il parle de tous les autres, sans dire un seul mot de celui-ci; & jamais on n'en avoit ouï parler avant qu'il parût imprimé à Venise, il y a environ deux siecles. Apparemment qu'on n'y mit le nom de Jonathan que pour lui donner du relief, & faire que l'ouvrage se débitât mieux.

Le quatrieme *targum* est aussi sur la loi, & écrit par un inconnu; personne ne sait ni qui en est l'auteur, ni quand il a été composé. On l'appelle le *targum* de Jérusalem; apparemment par la même raison qui a fait donner ce nom à un des talmuds; c'est-à-dire, parce que c'est le dialecte de Jérusalem, car le chaldéen ou la langue d'Assyrie avoit trois dialectes. Le premier étoit celui de Babylone, la capitale de l'empire d'Assyrie. Le second dialecte est celui de Comagene ou d'Antioche, qu'on parloit dans toute l'Assyrie; c'étoit dans ce dialecte qu'étoient écrites les versions de l'Ecriture & les liturgies des chrétiens de Syrie & d'Assyrie d'autrefois, & de ceux d'aujourd'hui-même; sur-tout des Maronites, qui demeurent sur le Mont-Liban, où le syriaque est encore la langue vulgaire du pays. Le troisieme de ces dialectes est celui de Jérusalem, ou celui que parloient les juifs à leur retour de la captivité. Celui de Babylone & celui de Jérusalem s'écrivoient avec les mêmes caracteres; mais les caracteres d'Antioche étoient différens; & ce sont ceux que nous appellons *syriaques*.

Ce *targum* de Jérusalem n'est pas au reste une paraphrase suivie, comme le sont tous les autres. Elle n'est que sur quelques passages détachés, que l'auteur a cru avoir plus besoin d'explication que les autres. Tantôt il ne prend qu'un verset, ou même une partie de ce verset; tantôt il en paraphrase plusieurs à la fois; quelquefois il saute des chapitres entiers; quelquefois il copie mot à mot le *targum* qui porte le nom de Jonatham sur la loi; ce qui a fait croire à Drusius, que c'étoit le même *targum*.

Le cinquieme *targum*, est la paraphrase sur les livres qu'on appelle *mégilloth*: le sixieme, est la seconde paraphrase sur Esther: & le septieme, est la paraphrase sur Job, les Pseaumes & les Proverbes. Ces trois *targums* sont du style le plus corrompu du dialecte de Jérusalem, On ne nomme point les au-

teurs des deux premiers ; mais on prétend que pour le troisieme, il a été composé par Joseph le borgne, sans nous apprendre pourtant quand a vécu ce Joseph, ni quel homme c'étoit. Quelques juifs même assurent, que l'auteur de celui-ci est tout aussi peu connu que le sont ceux des deux précédens. Le second *targum* sur Esther est une fois aussi long que le premier, & semble avoir été écrit le dernier de tous ceux-ci, à en juger par la barbarie du style. Celui qui est sur le *mégilloth*, dont le premier sur Esther fait partie, parle de la misna & du talmud, avec l'explication. Si par-là il entend le talmud de Babylone, comme il n'y a pas lieu d'en douter, ce *targum* est écrit depuis le talmud dont il parle, c'est-à-dire, depuis l'an 500, qui est la plus grande antiquité qu'on puisse donner à la compilation du talmud de Babylone.

Le huitieme & dernier de ces *targums*, dans l'ordre où nous les avons mis, est celui qui est sur deux livres des chroniques ; & c'est celui qui a paru le dernier : car il n'étoit point connu jusqu'en l'an 1680, que Beckius en publia la premiere partie à Augsbourg sur un vieux manuscrit, & trois ans après la seconde. Jusques-là tous ceux qui avoient parlé des paraphrases chaldaïques, avoient insinué qu'il n'y en avoit jamais eu sur ces deux livres, excepté Walton, qui marque avoir ouï-dire, qu'il y avoit un *targum* manuscrit sur les chroniques dans la bibliotheque de Camdbrige ; mais cet avis ne lui vint qu'après que sa polyglotte fut achevée ; & cela fit qu'il ne se donna pas la peine de l'aller déterrer. On sait qu'effectivement parmi les livres d'Erpenius, dont le duc de Buckingham a fait présent à l'université d'Oxford, il y a une bible hébraïque manuscrite en trois volumes, qui a un *targum* ou paraphrase chaldaïque sur les chroniques ; mais cette paraphrase ne va pas plus loin que le *6. v. du ch. 23. du premier liv.* & n'est pas trop suivie ; ce sont seulement quelques courtes gloses qu'on a mises par-ci par-là à la marge. Ce manuscrit a été écrit l'an 1347, comme cela paroît par un mémoire qui est à la fin ; mais il n'y a rien dans ce mémoire qui marque quand cette glose chaldaïque a été composée, ni par qui.

Les juifs & les chrétiens s'accordent à croire, que le *targum* d'Onkélos sur la loi, & celui de Jonathan sur les prophetes, sont du-moins aussi anciens que la venue de Jesus-Christ au monde. Les historiens juifs le disent positivement, quand ils rapportent que Jonathan étoit l'éleve le plus considérable que forma Hillel ; car Hillel mourut à-peu-près dans le tems de la naissance de N. S. & qu'Onkélos étoit contemporain de Gamaliel le vieux, sous qui saint Paul fit ses études. D'ailleurs ce témoignage est soutenu par le style de ces deux ouvrages, qui est le plus pur de tout ce qu'on a du dialecte de Jérusalem, & sans mélange des mots étrangers que les juifs de Jérusalem & de Judée adopterent dans la suite. Il est donc vraisemblable que l'un & l'autre *targum* ont été composés avant la venue de N. S. & que celui d'Onkélos est le plus ancien, parce que c'est le plus pur des deux.

La seule objection qu'on peut faire contre l'antiquité des *targums* d'Onkélos & de Jonathan, c'est que ni Origene, ni saint Epiphane, ni saint Jérôme, ni finalement aucun des anciens peres de l'Eglise n'en ont parlé ; mais cet argument négatif ne prouveriens, parce que les Juifs d'alors cachoient leurs livres & leur science autant qu'il leur étoit possible. Les rabins même qui enseignerent l'hébreu à saint Jérôme, le seul des Peres qui ait étudié le chaldaïque, ne venoient chez lui qu'en cachette, & toujours de nuit, comme Nicodeme à J. C. craignant de s'exposer au ressentiment de leurs freres. Enfin les chrétiens ont été plus de mille ans sans connoître ces deux *targums* ; & à-peine y a-t-il trois cens ans qu'ils sont un peu communs parmi nous.

Quant aux autres *targums*, ils sont incontestablement plus nouveaux que ceux dont nous venons de parler ; le style barbare le prouve en général ; & les fables tamuldiques dont ils sont remplis, justifient qu'ils n'ont paru qu'après le talmud de Jérusalem, ou même le talmud de Babylone, c'est-à-dire, depuis le commencement du quatrieme siecle, ou plutôt vers le commencement du sixieme.

Je ne saurois décider si ces *targums* d'Onkélos & de Jonathan étoient déja reçus & autorisés du tems de Notre Seigneur ; mais il est bien sûr qu'il y en avoit déja dont on se servoit, & en public, & en particulier, pour l'instruction du peuple, & qu'il y en avoit non-seulement sur la loi & sur les prophetes, mais sur tout le reste du vieux Testament, car les Juifs n'avoient jamais pratiqué la maxime de ne donner au peuple la parole de Dieu, que dans une langue inconnue. Dispersés parmi les Grecs, ils la lui donnoient en grec : dans les pays où le chaldéen étoit la langue vulgaire, ils l'avoient en chaldéen. Quand on fit lire à J. C. la seconde leçon dans la synagogue de Nazareth, dont il étoit membre, il y a beaucoup d'apparence que ce fut un *targum* qu'il eut : car le passage d'*Isaïe, lxj. 1.* tel qu'il se trouve dans *S. Luc, iv. 18.* n'est exactement ni l'hébreu, ni la version des septante : d'où l'on peut fort bien conclure, que cette différence venoit uniquement de la version chaldaïque dont on se servoit dans cette synagogue. Et quand sur la croix il prononça le *pseaume xxij. v. 1. eli, eli, lama sabachthani ?* mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ? ce ne fut pas l'hébreu qu'il prononça, ce fut le chaldéen ; car en hébreu il y a, *eli, eli, lama azabtani ?* & le mot *sabachthani* ne se trouve que dans la langue chaldaïque.

Les *targums* sont fort anciens parmi les Juifs après l'Ecriture sainte. Cela est bien certain par rapport à celui d'Onkélos & de Jonathan ; & quoique les autres ne soient pas, à beaucoup près, si anciens, il est pourtant vrai qu'ils sont presque tous tirés d'autres anciennes gloses, ou paraphrases chaldaïques, dont on s'étoit servi fort long-tems avant que ceux-ci reçûssent la forme qu'ils ont aujourd'hui.

Il faut convenir que tous les *targums* en général servent à expliquer quantité de mots & de phrases hébraïques, qui, sans ce secours, embarrasseroient beaucoup aujourd'hui. Enfin ils nous transmettent plusieurs anciens usages & coutumes des Juifs, qui éclaircissent extrêmement les livres sur lesquels ils ont travaillé.

La meilleure édition des *targums*, est la seconde grande bible hébraique de Buxtorf le pere *à Bâle* en 1620. Cet habile homme s'y est donné beaucoup de peine, non-seulement à publier le texte chaldaïque correct, mais il a poussé l'exactitude jusqu'à en corriger avec soin les points qui servent de voyelles. Ces *targums* s'écrivoient d'abord, aussi-bien que toutes les autres langues orientales, sans points-voyelles. Dans la suite, quelques juifs s'aviserent d'y en mettre ; mais comme ils s'en étoient assez mal acquittés, Buxtorf entreprit de les corriger, suivant les regles qu'il se fit sur la ponctuation de ce qu'il y a de chaldaïque dans Daniel & dans Esdras. Quelques critiques prétendent que c'est trop peu que ce qui est dans ces deux livres, pour en former des regles pour toute la langue ; & que Buxtorf auroit mieux fait de n'y point toucher, & de les faire imprimer sans points : enforte qu'on n'eût pour guide que les lettres *alep, he, vau* & *jod*, qu'on appelle *matres lectionis*. Mais Buxtorf connoissoit mieux ce qu'il falloit que ceux qui se mêlent de le critiquer. C'est l'homme de son siecle à qui le public ait le plus d'obligation en ce genre. Ses ouvrages sont savans & judi-

cieux ; & son nom mérite d'être transmis avec honneur à la postérité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARI, ALTÉRÉ, adj. (*Jardinage.*) se dit d'une plante qui a besoin d'eau, & que les sécheresses d'une saison, ou la négligence que l'on a eue de la mouiller à-propos, ont rendu altérée.

TARIER. *Voyez* TRAQUET.

TARIF, s. m. (*Financ. Comm. Douane.*) table ou catalogue ordinairement dressé par ordre alphabétique, contenant en détail les noms des marchandises, & les droits pour leur passage, les entrées ou les sorties du royaume.

L'ordonnance du prince, *art. 6.* enjoint au fermier d'avoir dans chaque bureau, en un lieu apparent, un *tarif* des droits ; cela est juste & exécuté en partie, puisque par-tout on voit quelques lambeaux d'une pancarte enfumée, qui ressemble à quelque chose de pareil. Mais ne devroit-on pas proscrire les pancartes à la main ? Tous les changemens survenus dans les *tarifs*, ne devroient-ils pas être connus ? La sûreté publique n'exigeroit-elle pas aussi que dans chaque chambre de commerce du royaume, il y eût sous la garde des consuls, un livre que les négocians pourroient consulter, & où tous les arrêts survenus sur chaque espece, se trouveroient déposés ? C'est le fermier qui propose la loi, qui la rédige, & lui seul en a connoissance. On imprime à la vérité quelques arrêts du conseil ; mais les plus intéressans ne sont pas publiés, sur-tout lorsqu'ils sont favorables au commerce. Rien n'est plus propre à introduire l'arbitraire dans la perception, police aussi ruineuse pour les revenus publics que pour le contribuable ! Cela explique la différence qui se trouve souvent entre les entrées ou les sorties du royaume, les droits perçus dans un port ou dans un autre ; ce cas n'est pas si rare qu'on l'imagine.

Enfin si l'usage qu'on propose eût été établi depuis long-tems, beaucoup de nouveautés qui ont aujourd'hui pour titre la prescription, n'auroient point été admises, & le commerce auroit moins de charges à porter. Personne ne peut nier que la loi ne doive être connue dans tous ses détails par tous ceux qui y sont soumis ; mais dans les contestations qui s'élevent entre le négociant & le fermier, celui-ci a l'avantage d'un homme fort & robuste qui se battroit avec un aveugle.

Il y a plus, tout *tarif* des droits d'entrée & de sortie des marchandises dans un royaume, doit sans doute être reglé sur la connoissance intime du commerce, des étrangers qui vendent en concurrence, & des convenances réelles des consommateurs.

Quant au *tarif* exorbitant que les fermiers ont obtenu sur la sortie de plusieurs denrées qui paroissent surabondantes dans ce royaume, il a sa source dans cet ancien préjugé que les étrangers ne peuvent se passer de la France, en quoi l'on se trompe beaucoup. Cette idée ridicule a été fondée en partie dans le tems où la France vendoit des blés presque exclusivement, où les Polonois n'avoient point encore l'art de dessécher leurs grains ; où la Hollande n'en faisoit pas le commerce ainsi que l'Angleterre, où le Portugal & l'Espagne n'avoient pas autant de vignes qu'ils en ont planté depuis ; où la sortie des vins n'étoit point affranchie comme elle l'est aujourd'hui dans ce dernier pays ; où l'Allemagne fabriquoit peu de toiles ; enfin dans ces tems où tous ces commerces de concurrence n'existoient point encore.

Concluons que tant que les *tarifs* ne seront pas regardés comme une affaire de raison & non de forme, il n'y a rien à espérer des soins qu'on se donnera dans ce royaume en faveur de la prospérité du commerce. *Considérat. sur les finances.* (*D. J.*)

TARIF, (*Manufact. des glaces.*) la compagnie des glaces établie à Paris, a aussi son *tarif*, qui contient toutes les largeurs & hauteurs des glaces qu'elle fait fabriquer, & le prix qu'elle les vend, ce qui est d'une grande commodité pour les bourgeois & pour les miroitiers. *Savary.* (*D. J.*)

TARIF, (*Monnoie.*) c'est cette partie des déclarations & édits, qui marque le titre des nouvelles espèces, & combien il doit y en avoir de chacune à la taille de l'or ou de l'argent ; ce mot désigne encore ces petits livrets que dressent d'habiles arithméticiens, pour aider au public à faire plus exactement & facilement leurs calculs, & qui ont été nécessaires dans les fréquentes remarques, refontes, augmentations, & diminutions des espèces d'or & d'argent, qui n'ont été que trop souvent faites pour le malheur de l'état. (*D. J.*)

TARIFS *ou* COMPTES FAITS, (*Comm.*) ce sont des espèces de tables, dans lesquelles on trouve des réductions toutes faites de différentes choses, comme des poids, mesures, monnoies, rentes à divers deniers, *&c.* ces *tarifs* sont extrêmement commodes dans le commerce, quand ils sont faits avec exactitude & précision. *Id. ibid.*

TARIFFE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur le détroit de Gibraltar, à 5 lieues au sud-ouest de la ville de ce nom ; elle est pauvre & dépeuplée, quoique dans un climat doux, tempéré & fertile. *Long. 12. 25. lat. 35. 30.* (*D. J.*)

TARIJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, à cinquante lieues au sud-ouest du Potosi, dans une grande vallée, dont elle a pris le nom, entre les montagnes de Chiriguanos, presque à l'embouchure d'une petite riviere qui se décharge dans Rio-Grandé. *Lat. méridionale 21. 48.* (*D. J.*)

TARIN *ou* TIRIN, s. m. (*Hist. nat. Ornithologie.*) *citrinella*, oiseau qui ressemble à la linotte par la forme de la tête & de tout le corps ; il a la tête & le dos verds, & le croupion d'un verd jaunâtre ; le derriere de la tête & le cou ont une couleur cendrée ; il y a cependant des individus dont le sommet de la tête, la face supérieure du cou, & les plumes des épaules sont en partie d'un jaune verdâtre & en partie bruns ; toute la face inférieure de cet oiseau a une couleur verte, à l'exception des plumes qui entourent l'anus qui sont blanchâtres. Les mâles ont le dessus de la poitrine & le ventre d'un beau jaune. La queue a deux pouces de longueur, elle est entierement noire, à l'exception de l'extrémité des barbes des plumes qui a une couleur verdâtre. Les grandes plumes des ailes ont la même couleur que la queue, & les petites sont vertes ; certains individus ont l'extrémité des grandes plumes, & celles du second rang blanches, & la queue un peu fourchue. Cet oiseau chante très-agréablement. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

TARIN, (*Monnoie.*) monnoie de compte, dont les banquiers & négocians de Naples, de Sicile & de Malthe, se servent pour tenir leurs livres. Le *tarin* à Naples vaut environ dix-huit sols de France, & à Malthe il vaut vingt grains, ce qui revient presqu'au même. *Savary.* (*D. J.*)

TARINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Sabine, selon Pline, *liv. III. ch. xij.* Il y a encore aujourd'hui dans la Sabine une bourgade appellée *Tarano* ; on croit qu'elle retient le nom de ces peuples. (*D. J.*)

TARIR, v. act. & neut. (*Gramm.*) c'est s'épuiser d'eau, devenir à sec. Les ruisseaux ont *tari* & les prés ont souffert. On a dit que l'armée de Xercès étoit si nombreuse qu'elle *tarissoit* les rivieres. Il se prend au figuré ; cet homme ne *tarit* point dans la conversation ; c'est un esprit *intarissable*.

TARKU, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Tirk*, *Tarki*, *Targhve*, petite ville d'Asie, dans les états de l'em-

pire ruſſien, & la capitale du Dagheſtan. Elle eſt ſituée ſur la côte occidentale de la mer Caſpienne, à quinze lieues au nord de Derbent, entre des rochers eſcarpés, pleins de coquillages. (*D. J.*)

TARLATANE, ſ. f. (*Comm.*) eſpece de toile fine qui a beaucoup de rapport à la mouſſeline. Les femmes faiſoient autrefois des coëffes, des manchettes, & des fichus de *tarlatane*. Lorſque les hommes portoient des cravates longues, amples, tortillées, elles étoient auſſi ſouvent de *tarlatane*. (*D. J.*)

TARMON, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province d'Uiſter, au comté de Fermagnach, au nord du lac Earnes, ſur les frontieres du comté Dunnegal. Cette ville a un château pour ſa défenſe. (*D. J.*)

TARN, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tarnis*, riviere de France, en Languedoc. Elle prend ſa ſource dans le Gévaudan, au mont de Loſere, près de Florac, traverſe le Rouergue, rentre dans le Languedoc, mouille Alby, Montauban, & ſe jette dans la Garonne, au-deſſous de Moiſſac. Elle commence à être navigable a Gaillac, & facilite le trafic des vins de ce pays avec les Anglois. (*D. J.*)

TARNANTANT-CHARONIS, ſ. f. (*Com.*) mouſſeline ou toile de coton, blanche & très-claire, qui vient des Indes orientales, & ſur-tout à Pondichery.

TARNE, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de l'Achaïe, ſelon Etienne le géographe; 2°. d'une ville de la Lydie, ſelon Strabon, *l. IX. p. 193.* 3°. d'une fontaine de Lydie, ſelon Pline, *l. V. c. xxiv.* qui dit qu'elle ſortoit du mont Tmolus. (*D. J.*)

TARNIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule aquitanique. Pline, *l. IV. c. xix.* & Sidonius Apollinaris parlent de ce fleuve. Quelques-uns l'ont pris pour la Dordogne; mais comme Pline dit que le *Tarnis* ſéparoit les *Tolosani* des *Petrocori*, c'eſt-à-dire, les Toulouſains, des Périgourdains, ce ne peut être que le *Tarn*, qui conſerve ainſi ſon ancien nom. (*D. J.*)

TARNOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Cracovie, entre les rivieres de Dunajec & de Wiſtoc, à environ 15 lieues eſt de Cracovie.

En 1561 mourut dans ſon palais de cette ville le général Tarnow (Jean) âgé de 73 ans, homme d'un mérite rare, & qui rendit de grands ſervices à la Pologne ſa patrie. Après l'étude des arts & des ſciences dans ſa jeuneſſe, il ſe mit à voyager; il parcourut toute l'Aſie mineure, la Paleſtine, la mer Rouge, l'Egypte & la côte d'Afrique, où il ſignala ſa valeur contre les Maures. A ſon retour, Sigiſmond, roi de Pologne, le nomma général de toutes ſes troupes. Il défit les Moldaves, les Moſcovites & les Tartares. Couronné des mains de la victoire, il eut tout à eſſuyer de la jalouſie de ſes compatriotes; mais pour la faire ceſſer, il ſe retira volontairement dans ſon château, & y vécut en ſimple particulier. Il y trouva dans le témoignage de ſa conſcience, dans la gloire qu'il s'étoit acquiſe, dans le commerce de ſes amis & dans la lecture, de quoi ſe conſoler, & paſſer avec douceur le reſte de ſes jours. (*D. J.*)

TARNOWITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, à quatre milles de Strélitz. (*D. J.*)

TARO, (*Géog. mod.*) ou *Val-di-Taro*, petit pays d'Italie, aujourd'hui l'une des dépendances du Plaiſantin. Il eſt ſitué entre le Parméſan, le Plaiſantin & l'état de Gènes. Son chef-lieu prend ſon nom, & s'appelle *Borgo-di-Val-di-Taro*. Ce petit pays dont le duc de Parme fit l'acquiſition en 1682, a eu longtems ſes ſeigneurs particuliers. (*D. J.*)

TARO, (*Géog. mod.*) ou *Borgo di val di Taro*, petite ville d'Italie, dans le Plaiſantin, ſur la rive droite du *Taro*, & capitale du petit pays appellé *Val-di-Taro*, à douze lieues au ſud-oueſt de Parme. *Long. 27. 25. latit. 44. 35.* (*D. J.*)

TARO *le*, (*Géog. mod.*) en latin *Tarus*, riviere d'Italie. Elle a ſa ſource dans la partie méridionale du duché de Milan, traverſe le Parméſan, & tombe dans le Pô entre les embouchures de l'Ongina & de la Parma. (*D. J.*)

TARODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* la marque près du Danube, au voiſinage d'*Aræ Flaviæ*; Lazius croit que le nom moderne eſt *Dornſtet*. (*D. J.*)

TARONA, (*Géog. anc.*) ville de Cherſonnèſe Taurique. Elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. III. c. vj.* qui la place entre Taphros & Portigia. (*D. J.*)

TAROPECZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Reſcow, aux confins de la Lithuanie & du duché de Smolensko. (*D. J.*)

TAROT, ſ. m. (*terme de Luther.*) inſtrument à anches & à vent qui a onze trous, & qui ſert de baſſe aux concerts de muſettes. (*D. J.*)

TAROTS, *terme de Cartier*, ce ſont des eſpeces de cartes à jouer, dont on ſe ſert en Eſpagne, en Allemagne & d'autres pays. Ces cartes ſont marquées différemment de celles dont on ſe ſert en France; & au lieu que les nôtres ſont diſtinguées par des cœurs, des carreaux, des piques & des treffles, elles ont des coupes, des deniers, des épées & des bâtons appellés en eſpagnol, *copas*, *dineros*, *eſpadillas*, *baſtos*. L'envers des cartes appellées *tarots* eſt communément orné de divers compartimens.

TAROT, ſ. m. (*terme de joueur de dés.*) c'eſt une eſpece de dé d'ivoire, dont chaque côté porte ſon nombre de trous noirs, depuis 1 juſques & compris 6, & dont on ſe ſert pour jouer. (*D. J.*)

TAROTIERS, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ouvriers qui font des tarots. C'eſt un des noms que l'on donne aux maîtres cartiers faiſeurs de cartes à jouer, dans leurs ſtatuts de l'année 1594. *Voyez* CARTIER.

TAROUPE, ſ. f. (*Anatom.*) eſpace qui eſt entre les deux ſourcils; il eſt chargé de poils dans quelques perſonnes, & c'étoit-là le cas de M. de Turenne; le comte de Buſſy trouvoit que la *taroupe* velue lui rendoit la phyſionomie malheureuſe; quoi qu'il en ſoit, c'eſt une difformité à nos yeux; mais les anciens penſoient tout le contraire; car ils employoient l'art pour faire naître du poil dans cette partie, & réunir les deux ſourcils: *arte ſupercilii confinia nuda repletis*, dit Ovide. (*D. J.*)

TARPEIEN, (*Hiſt. anc.*) épithete que l'on a donné à un rocher de Rome, dont la hauteur eſt conſidérable, & d'où la loi des 12 tables avoit ordonné de précipiter les coupables de certains crimes capitaux. C'eſt ſur ce rocher qu'on avoit bâti le capitole. *Voyez* CAPITOLE.

Il ſe peut que le mont *Tarpeien* fût autrefois aſſez eſcarpé d'un côté pour tuer ſur le champ ceux que l'on précipitoit de ſa cime, mais il eſt impoſſible qu'il ait été jamais de cette élévation ſurprenante que lui ont donnée quelques auteurs, s'il en faut juger par celle qu'on lui voit à préſent. *Voyez les lettres de* Burnet, *p. 238*, & *le voyage de* Miſſon, *p. 103.*

Ce rocher reçut ſon nom d'une veſtale appellée *Tarpeia*, qui livra aux Sabins le capitole dont ſon pere étoit gouverneur, à condition que les ennemis lui donneroient tout ce qu'ils portoient à leurs bras gauches, entendant parler de leurs bracelets; mais les Sabins, au lieu de lui préſenter ces joyaux, lui jetterent leurs boucliers qu'ils portoient auſſi au bras gauche, & l'écraſerent ſous le poids de ces armes.

D'autres attribuent la trahiſon du capitole à ſon pere Spurius Tarpeius; ils ajoutent qu'il fut précipité du rocher par ordre de Romulus, & que depuis ce tems-là on fit ſubir le même ſupplice à tous ceux qui s'étoient rendus coupables du crime de trahiſon.

TARPEIENS *jeux*, (*Antiq rom.*) jeux inſtitués à

Rome par Romulus en l'honneur de Jupiter Feretrius ; mais comme on les nommoit plus communément *jeux Capitolins*, *voyez* CAPITOLINS. (*D. J.*)

TARPEIUS, (*Mythologie.*) Jupiter a quelquefois ce surnom à cause du temple qui lui étoit consacré sur le mont *Tarpéien*, depuis appellé *Capitole* ; il y avoit aussi les jeux *tarpeiens* ou *capitolins*, que l'on célébroit en l'honneur de ce dieu. (*D. J.*)

TARQUINIE, *Tarquinii*, (*Géog. anc.*) ville de la Toscane, selon Tite-Live, *l. I. c. xxxiv.* ses habitans sont nommés *Tarquinienses*. *Voyez* ce *mot*.

Tanaquille, femme de Tarquinius Priscus, roi de Rome, étoit née à *Tarquinie*, où elle fut mariée à Lucumon, homme très-riche, & qui par cette alliance espéra de s'avancer aux dignités ; cependant, comme il y trouva de grands obstacles en Toscane, Tanaquille son épouse l'engagea de venir s'établir à Rome avec elle. Il s'y rendit, se fit nommer *Tarquinius*, & s'insinua de telle sorte dans les bonnes graces du roi, que les charges qu'il en obtint lui donnerent lieu d'aspirer à la couronne, & de réussir dans cette ambition. Il fut tué dans son palais l'an 38 de son regne.

Tanaquille, sans se déconcerter de ce rude coup, fit tomber la couronne sur la tête de Servius Tullius son gendre. La mémoire de cette habile femme fut vénérée dans Rome pendant plusieurs siecles ; on y conservoit les ouvrages de ses mains, & l'on attribuoit de grandes vertus à sa ceinture.

Varron, contemporain de Cicéron, assûre qu'il avoit vu au temple de Sangus la quenouille & le fuseau de Tanaquille, chargés de la laine qu'elle avoit filée ; il ajoute que l'on gardoit au temple de la Fortune une robe royale qu'elle avoit faite, & que Servius Tullius avoit portée. Pline nous apprend que c'étoit à cause de cela que les filles qui se marioient étoient suivies d'une personne qui portoit une quenouille accommodée, & un fuseau garni de fil. Il dit aussi que cette reine fut la premiere qui fit de ces tuniques tissues, que l'on donnoit aux jeunes garçons quand ils prenoient la robe virile, & aux filles qui se marioient.

Les Romains attribuoient de grandes vertus à la ceinture de cette princesse, non comme à une cause morale, mais comme à une cause physique. Ils supposoient que Tanaquille avoit trouvé d'excellens remedes contre les maladies, & qu'elle les avoit enfermés dans sa ceinture. C'est pourquoi ceux qui en ôtoient quelques raclures se persuadoient qu'elles leur apporteroient la guérison, non pas à cause que l'ame de cette reine récompenseroit leur foi, mais à cause qu'ils enleveroient quelques particules des remedes qu'elle y avoit mis. Ainsi l'on ne peut pas faire des comparaisons exactes entre ceux qui recouroient à la statue de Tanaquille pour en frotter la ceinture, & ceux qui tâchent d'avoir une piece d'étole de saint Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelques reliques. De part & d'autre, il y a beaucoup de crédulité ; mais laissons, dit Bayle, aux gens de loisir à examiner si l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle. (*D. J.*)

TARQUINIENSES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans la Toscane ; c'est ainsi que Pline, *l. III. c. v.* appelle les habitans de la ville, qui est nommée par Tite-Live, *l. I. c. xxxiv. & xlvij. Tarquinii*, & *Tarquinia* par Ptolomée, *l. III. c. j.* Justin, *l. XX. c. j.* dit qu'elle tiroit son origine des Grecs. Elle devint ensuite colonie romaine, & enfin un siege épiscopal. Le nom moderne de cette ville est *la Tarquinia*, & par corruption *la Tarquina*.

On a trouvé, selon Labat, *voyage d'Italie*, *t. V.* en travaillant dans les environs de Cornette, à mi-côte d'une colline, les anciennes sépultures de la ville *Tarquinia*. Ces sépultures ou ces grottes sont à mi-côte de la colline, sur laquelle étoit cette ville infortunée ruinée depuis tant de siecles, qu'on n'en avoit presque plus aucune mémoire. Ces grottes, qui ont servi de sépulchre aux héros de ce tems, sont creusées dans le tuf dont cette montagne est composée. Ce sont, pour la plûpart, des chambres de dix à douze piés en quarré, sur neuf à dix piés de hauteur. On voyoit dans quelques-unes des restes de peintures, c'est à-dire du rouge, du bleu, du noir, qui sembloient marquer des compartimens plutôt que des figures, car l'humidité a tout effacé. On y a trouvé des armes que la rouille avoit presque consommées, comme des épées & des lames de couteaux. Ce qu'on a rencontré de plus entier & en plus grande quantité, ce sont des vases de terre & des pots assez gros. A la vérité ces pieces & particulierement celles qui étoient vernissées étoient ollaires, d'une espece de talc blanchâtre, qui en couvroit toute la superficie sans endommager le vernis. La montagne Tarquinia est à présent un bois, où il n'est pas aisé de rien découvrir qui puisse faire connoître quelle étoit la grandeur de la ville. (*D. J.*)

TARRABENI, (*Géog. anc.*) peuples de l'île de Corse. Ptolomée, *l. III. c. ij.* les place au midi des *Cervini*, & au couchant de l'île. Le territoire qu'ils occupent est appellé par Léander *Bastilica-Paese*.

TARRAGENSES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne citérieure ; ils étoient alliés à des Romains, selon Pline, *l. III. c. iij.* Leur ville étoit nommée *Tarraga* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la place dans les terres, & la marque dans le pays des Vascones. On la nomme aujourd'hui *Tarrega* ; elle est dans la Catalogne, à six lieues de Lérida. (*D. J.*)

TARRAGONE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur une colline, dont la pente s'étend jusqu'au rivage de la mer Méditerranée, entre deux rivieres, le Gaya & le Francoli. Elle est située à 20 lieues au couchant de Barcelone, & à 90 de Madrid. L'air y est pur, & il s'y fait du commerce en huile, en lin & en vin. Son territoire est très-fertile, & offre un des plus beaux payſages du monde ; mais son port n'est pas bon, à cause des rochers qui en empêchent l'entrée aux gros vaisseaux.

Tarragone est honorée d'une université & d'un siege archiépiscopal, qui a disputé la primatie à celui de Tolede. Son diocese s'étend sur 197 paroisses. L'archevêque jouit de vingt mille ducats de revenu, & a pour suffragans les évêques de Barcelone, de Tortose, de Lérida, de Girone, *&c.*

Tarragone est fortifiée de bastions & d'autres ouvrages réguliers à la moderne. Plusieurs de ses maisons sont presque toutes bâties de grosses pierres de taille quarrées. *Long. 18. 55. latit. 41. 10.*

Les Romains la nommerent *Taraco*, d'où les Espagnols ont fait *Tarragona*. Les Scipions s'en étant rendu maîtres dans les guerres puniques, en firent le lieu de leur résidence, ainsi qu'une belle place d'armes contre les Carthaginois. Auguste s'y trouvant dans la vingt-troisieme année de son regne, lui donna le titre d'*Augusta*, & y reçut plusieurs ambassadeurs. Ses habitans, par reconnoissance, bâtirent un temple en son honneur. L'empereur Antonin le Pieux aggrandit son port, & le garnit d'un grand mole. Enfin cette ville devint si puissante & si considérable, que, dans la répartition qui fut faite de l'Espagne, les Romains donnerent son nom à la plus grande partie de ce vaste continent, en l'appellant *Espagne tarragonoise*.

Après cela faut-il s'étonner qu'on ait trouvé dans cette ville & aux environs beaucoup de monumens anciens, comme des médailles, des inscriptions, & les ruines d'un cirque où se faisoient les courses des chevaux dans une place nommée aujourd'hui la *plaça de la Fuente* ?

On y a auſſi trouvé les ruines d'un théatre, qui étoit en partie taillé dans le roc & en partie bâti de gros quartiers de marbre, dans l'endroit où eſt à préſent l'égliſe de Notre-Dame du miracle. Cette égliſe, ainſi que la cathédrale, doivent leur conſtruction aux pierres & au marbre qu'on a tirés des débris de cet ancien théatre des Romains.

Les Maures prirent *Tarragone* en 719, & la démantelerent. Le pape Urbain II. y envoya une colonie en 1038, & enſuite céda cette ville à Raymond Berenger, comte de Barcelone. Les François aſſiégerent *Tarragone* en 1641, ſans pouvoir s'en rendre maîtres.

Elle eſt la patrie d'Oroſe (*Paul*), prêtre, & hiſtorien eccléſiaſtique du v. ſiecle. Il lia grande connoiſſance avec S. Auguſtin, qui l'envoya en 415 à Jéruſalem auprès de S. Jérôme, pour le conſulter ſur l'origine de l'ame.

Quoi qu'il en ſoit de la réponſe qu'a pû faire S. Jérôme, ce fut au retour du voyage de Paleſtine que le prêtre de *Tarragone* compoſa ſon *hiſtoire générale*, qui commence avec le monde & qui finit l'an 416 de Jeſus-Chriſt. Il y en a pluſieurs éditions; la premiere eſt, je penſe, à Veniſe en 1500; la ſeconde eſt à Paris en 1506, chez Petit; la troiſieme en 1524, à Paris, *in-fol.* Ces trois éditions ſont moins correctes que les ſuivantes, à Cologne 1536, 1542, 1561, 1572.

On ne peut contredire raiſonnablement le jugement que Caſaubon porte de cet ouvrage, qui néanmoins n'eſt pas ſans utilité. On voit à-travers les termes honnêtes du ſavant critique de Genève, qu'il n'en faiſoit pas grand cas. En effet la tâche que prit Oroſe étoit au-deſſus de ſes forces. Il ignoroit le grec, & connoiſſoit fort peu l'hiſtoire romaine. D'ailleurs il peche ſouvent contre la chronologie, & croit trop aux bruits populaires.

On dit qu'il avoit intitulé ſon livre *de miſeriâ hominum*; mais j'imagine que c'eſt quelque homme d'eſprit qui lui a prêté ce titre ſi convenable à l'hiſtoire en général, & plus encore à l'hiſtoire eccléſiaſtique qui eſt le miroir des miſeres de l'eſprit humain & des maux que ſon intempérance fait dans le monde. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARRAS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne, ſur la côte occidentale de l'île. Ptolomée, *l. III. c. iij.* la marque entre le port *Coracodès* & l'embouchure du fleuve *Cirſus*. Le nom moderne eſt *Largo*, ſelon Marius Niger. (*D. J.*)

TARRATE, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Ethiopie, au royaume de Tigré & au nord de Caxumo. (*D. J.*)

TARREAU, ſ. m. (*Art méchaniq.*) outil d'acier trempé, fait en vis, & ſervant à faire les écrous des vis. Il doit s'ajuſter au trou de la filiere; & chaque trou d'une filiere ſimple doit avoir ſon *tarreau*.

TARREAU, (*Arquebuſ.*) c'eſt un morceau d'acier trempé, rond, de la groſſeur d'un pouce par en-bas, & quarré par en-haut: le bas eſt garni de vis fort aiguës. Les Arquebuſiers s'en ſervent pour marquer des vis creuſes, ou des écrous en introduiſant le *tarreau* dans un trou, & le faiſant tourner avec le porte-*tarreau*. Ils en ont de plus gros & de plus petits les uns que les autres.

TARREAU DE CHARRON, eſpece de tarriere en forme de cône, qui ſert à donner de l'entrée aux eſſieux dans le moyeu des roues. Le *tarreau* eſt accompagné d'un crochet qui aide à faire ſortir le copeau.

Pour forger une tarriere ſimple, une tarriere en cuillere & un *tarreau*, on prend une barre de fer, on étend le bout deſtiné à former la cuilliere de la largeur & de l'épaiſſeur convenables; on l'acere; on rend les côtés & l'extrémité tranchans; on menage plus d'épaiſſeur au milieu. Quand la piece eſt forgée, on la forme à la lime, & on l'acheve en la trempant.

TARREAUDER, v. act. *terme de Serrurier*, c'eſt faire avec un tarreau, un trou dans une piece de métal ou de bois, qui ſerve d'écrou, pour y faire entrer une vis. (*D. J.*)

TARREGA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Catalogne, ſur une colline, près de la riviere Cervera, 6 lieues de Lérida, ſur la route de cette ville à Barcelone. Les anciens romains connurent cette ville ſous le nom de *Tarraga*. Les Maures en ont été les maîtres, & Raymond Bérenger la leur enleva en 1163. C'eſt aujourd'hui le chef-lieu d'une viguerie, dans un terroir abondant en blé, vin, huile & bétail. (*D. J.*)

TARRER, v. act. *terme de Blaſon*, ce verbe ſignifie donner un certain tour au heaume ou timbre de l'écu. On dit *tarrer* de front, de côté ou de profil. Ce terme employé pour les caſques, vient de leurs grilles qui étoient autrefois repréſentées à la maniere des tarots de cartes. *Meneſt.*

TARRIERE, ſ. f. (*Arts méchan.*) outil de fer ſervant aux Charpentiers & aux menuiſiers; il y en a de pluſieurs ſortes, & de différentes groſſeurs. Ce mot, ſelon Félibien, vient du grec τερεω, *terebro*, percer avec un inſtrument. Quand la *tarriere* eſt groſſe, les ouvriers diſent une *groſſe tarriere*; & quand elle eſt petite, ils diſent un *laceret*, ou une *petite tarriere*.

Il y a trois ſortes de *tarrieres*: les unes tournées en vis tranchantes; les autres avec une pointe aiguë en vis, *&c.* les autres ont le bout en forme de cuilliere de table, dont tous les bords ſont tranchans. Cette derniere ſorte de *tarriere* eſt ſur-tout à l'uſage des Sabotiers: ils s'en ſervent pour façonner & polir la place du pié dans le ſabot. (*D. J.*)

TARRIERE A RIVET, *outil de Charron*, cet outil eſt fait comme les autres *tarrieres*, & eſt plus menu, plus court & plus fin; il leur ſert à former des petits trous pour mettre des clous rivés. *Voyez les fig. & Pl. du Charron.*

TARRIERE A CHEVILLE OUVRIERE, *outil de Charron*, cet outil eſt fait comme les autres *tarrieres*, excepté qu'il eſt un peu plus gros & plus court, & qu'il ſert aux charrons à former des trous dans l'avant-train pour poſer la cheville ouvriere.

TARRIERE A GENTIERE, *outil de Charron*, cet outil eſt exactement fait comme la *tarriere* à goujon, & eſt un peu plus mince; elle ſert aux charrons à percer les trous aux gentes des roues.

TARRIERE A GOUJON, *outil de Charron*, cet outil eſt exactement fait comme l'eſſeret long, à l'exception qu'il eſt plus fort, plus grand & plus large, & qu'il ſert à former les trous dans les moyeux.

TARRIERE, (*Charpent.*) outil de fer aceré, qui eſt emmanché de bois en potence, & qui en tournant, fait que le fer perce le bois où il touche, & fait de grands trous propres à mettre les chevilles. Il y en a de pluſieurs ſortes en groſſeur & grandeur. (*D. J.*)

TARRIERE, *terme de Mineur*, inſtrument dont le mineur ſe ſert pour percer les terres. Quelquefois la *tarriere* eſt tout d'une piece; d'autres fois elle a des briſures qui s'ajuſtent les unes aux autres. Son uſage eſt pour ſe précautionner contre le contre-mineur. Quand le mineur l'entend travailler; il perce la terre du côté qu'il entend le bruit avec ſa *tarriere*, qu'il alonge tant qu'il veut par le moyen des briſures; & dans ce trou il pouſſe une groſſe gargouille, à laquelle il met le feu pour étouffer le contremi-

neur. D'autres fois le mineur donne par ce trou un camouflet au contre-mineur. *Dict. milit.* (*D. J.*)

TARROCK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) oiſeau de mer de la claſſe du *larus* ou mouette, & diſtingué chez les Ornithologiſtes par le nom de *larus cinereus Bellonii*. Il eſt de la groſſeur & de la forme de nos pigeons, excepté que ſa tête eſt plus large & plus groſſe. Sa queue n'eſt pas fourchue; ſa gorge, ſa poitrine & ſon ventre ſont d'un blanc de neige; ſa tête eſt du même blanc, avec une tache noire de chaque côté. Le bas du cou eſt tout noir; le milieu du dos & des épaules ſont griſes; les grandes plumes de ſes ailes ſont noires & blanches: mais ce qui le diſtingue véritablement de tous les autres oiſeaux de ſon genre, c'eſt qu'il n'a point d'orteil de derriere. Il eſt très-commun ſur quelques côtes d'Angleterre, & en particulier ſur celles de Cornouailles. Raii. *Ornithol. page* 264. (*D. J.*)

TARSATICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Illyrie, ſelon Pline, *l. III. c. xxvij.* & Ptolomée, *l. II. c. vij.* On croit que c'eſt aujourd'hui la ville de *Fiume*. (*D. J.*)

TARSE, ſ. m. *en Anatomie*, eſt ce qu'on appelle communément le *cou du pié*. C'eſt le commencement du pié, ou l'eſpace qui eſt entre la cheville du pié & le corps du pié, qu'on appelle *métatarſe*. *Voyez* PIÉ & MÉTATARSE.

Le *tarſe* répond au carpe ou poignet de la main. Il eſt compoſé de ſept os, dont le premier eſt appellé *aſtragale*, & par les Latins, *talus* & *os baliſtæ*. (*Voyez* ASTRAGALE); le ſecond *calcaneum*; le troiſieme eſt l'os *naviculaire*, que les Grecs appellent *ſcapho.de*; le quatrieme, cinquieme & ſixieme ſont *innommés*, & appellés par Fallope *cunéiformes*, à cauſe de leur figure; le ſeptieme eſt le *cuboïde*. *Voyez* chacun de ces os décrit dans ſon *article* propre, NAVICULAIRE, CUNÉIFORMES, *&c.*

TARSE, eſt auſſi le nom que quelques anatomiſtes donnent aux cartilages qui terminent les paupieres, & d'où naiſſent les cils ou poils des paupieres. *Voyez* PAUPIERE.

Ces cartilages ſont extrêmement minces & deliés, ce qui les rend légers & flexibles. Leur figure eſt demi-circulaire; celui de la paupiere ſupérieure eſt un peu plus long que celui de l'inférieure: ils ſervent tous deux également à fermer l'œil. *Voyez* CILS.

TARSE, (*Géog. anc.*) *Tarſus*, ville d'Aſie dans la Cilicie, la plus belle, la plus ancienne & la plus peuplée de la province.

Sans nous arrêter à toutes les fables qu'on a débitées ſur le nom & l'origine de *Tarſe*, il eſt conſtant que cette ville avoit été fondée par les Argiens, ou du moins qu'elle avoit été augmentée par une colonie greque, & que ſes habitans excellerent dans l'étude des belles lettres, de la philoſophie & de toutes les ſciences qui étoient cultivées chez les Grecs, puiſque Strabon ne craint point de dire qu'ils ſurpaſſerent en cela Athènes, Alexandrie & toutes les autres académies du monde; il ajoute que leur ville étoit fort puiſſante, & ſoutenoit avec éclat ſa dignité de métropole.

Le Cydnus traverſoit la ville de *Tarſe*, ſelon le témoignage de Denys le périégete, de Strabon, de Pomponius Mela, de Pline, d'Arrien & d'Ammien Marcellin. Pline l'appelle *ville libre*; elle l'avoit apparemment été anciennement, comme colonie greque, & il nous apprend qu'elle jouiſſoit auſſi de ſa liberté ſous les Romains.

Quelques-uns croyent qu'elle mérita auſſi les privileges de colonie par ſon grand attachement à Jules Céſar, & que ce privilege communiqua à tous ſes concitoyens la qualité de *citoyens romains*. S. Paul qui étoit né à *Tarſe*, comme il le dit lui-même, *act. xxij. 3*, jouiſſoit de ce droit par ſa naiſſance. D'autres ſoutiennent que *Tarſe* étoit ſeulement ville libre, & non colonie romaine, du tems de S. Paul, parce que l'on ne trouve dans les médailles aucun veſtige de ce titre de *colonie romaine*, avant le regne de Caracalla ou celui d'Héliogabalus, & qu'ainſi le privilege de *citoyen romain* n'appartenoit pas à l'apôtre ſimplement comme citoyen de *Tarſe*, mais par quelque droit particulier que ſon pere ou ſes ayeux avoient acquis.

C'eſt à *Tarſe* que ſe rendit Cléopatre mandée par Antoine, & c'eſt-là qu'il en devint amoureux. Elle fit ce voyage, dit Plutarque, ſur un vaiſſeau brillant d'or & orné des plus belles peintures; les voiles étoient de pourpre, les cordages d'or & de ſoie, & les rames d'argent. Ces rames étoient maniées au ſon des flutes, qui joint à celui des chalumeaux & des lyres, faiſoit un concert délicieux.

Cléopatre parée galamment comme on peint la déeſſe Vénus, étoit couchée ſous un pavillon broché d'or; ſes femmes toutes d'une excellente beauté repréſentoient les nymphes & les graces. La poupe & la proue étoient remplies des plus beaux enfans déguiſés en amour, & quelques-uns d'eux étoient à ſes côtés, avec des éventails dont ils l'éventoient pour la rafraîchir. Elle avançoit dans cet équipage ſur le fleuve Cydnus, au ſon de mille inſtrumens de muſique.

Les deux rives du fleuve étoient embaumées de l'odeur de parfum que l'on brûloit dans ſon vaiſſeau. Tout le peuple de *Tarſe* la prit pour Vénus qui venoit chez Bacchus pour le bien de l'Aſie. On quitta le tribunal d'Antoine pour courir au-devant d'elle; ce romain lui-même alla la recevoir, & en devint éperdument amoureux.

Il ſoupa chez elle, & y trouva des préparatifs d'une magnificence qui lui étoit inconnue. Ce qui le ſurprit davantage, ce fut la quantité de flambeaux dont les appartemens étoient éclairés; ils étoient ſuſpendus, appliqués & rangés avec tant d'art, de variété & de ſymmétrie, que de toutes les fêtes qui ſe trouvent décrites dans l'hiſtoire, l'on prétend que c'étoit celle qui faiſoit le ſpectacle le plus raviſſant.

J'ai dit à l'*article* de SOLI *en Cilicie*, que Chryſippe y vit le jour; cependant quelques auteurs lui donnent *Tarſe* pour patrie. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit un eſprit fort ſubtil en matiere de raiſonnement; l'art de la dialectique la plus déliée ne lui échappoit point; & la ſolution de ſes argumens étoit ſi difficile, qu'elle paſſa en proverbe pour exprimer une choſe impoſſible. Il compoſa un grand nombre d'ouvrages qui ont péri. Après ſa mort les Athéniens éleverent en ſon honneur une ſtatue dans le cérамique.

Hermogène nâquit à *Tarſe* en Cilicie dans le ſecond ſiecle de l'ere chrétienne. Ce fut un prodige en toute maniere. A l'âge de dix-ſept ans il publia ſes livres de rhétorique que nous avons encore. Il mit au jour à vingt ans ſon livre des idées, & à vingt-cinq ans il oublia tout ce qu'il ſavoit.

Athénodore, célebre philoſophe ſtoïcien, étoit auſſi de *Tarſe* en Cilicie; il vint à la cour d'Auguſte, qui l'éleva aux plus grands honneurs, & le fit précepteur de Tibere; mais il n'eut pas le bonheur de pouvoir corriger le mauvais caractere de ce prince. Il mit au jour divers ouvrages qui ne nous ſont pas parvenus. Strabon en cite un ſur l'Océan & ſur ſon flux & reflux.

Nectaire, évêque de Conſtantinople vers la fin du quatrieme ſiecle, eut *Tarſe* pour patrie. Il n'étoit pas moins diſtingué par ſes vertus, que par ſa naiſſance & par ſon rang; car il exerçoit la préture. Il fut fait évêque n'étant pas encore baptiſé, de ſorte qu'il paſſa de l'état de cathécumene à celui de paſteur de l'égliſe.

gliſe. Sa douceur envers les autres ſectes, & les Apollinariſtes en particulier, lui attira une lettre de Grégoire de Naziance, où il le preſſoit de ſévir contre les hérétiques, & de gagner l'empereur Théodoſe. Il mourut en 397, & les Grecs l'honorent dans quelques-uns de leurs livres, comme un ſaint; il étoit dumoins un évêque ſage, modéré & pieux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARSE *ou plutôt* TARSON, (*Géog. mod.*) en latin *Tarſus*; cette ville d'Aſie autrefois la plus belle de la Cilicie, n'eſt aujourd'hui qu'un tas de ruines, dans la Caramanie, à huit lieues d'Adana. Il y a dans le voiſinage de ſes ruines une égliſe d'Arméniens paſſablement belle. *Latit.* 37. 12. (*D. J.*)

TARSIA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, environ à douze milles au midi de Caſſano. On croit communément que c'eſt l'ancienne Capraſæ. (*D. J.*)

TARSIUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xvj.* C'eſt la ville de Tarſum d'Aurelius Victor, *epitom. p.* 51, qui dit que les empereurs Tacite & Maximin y finirent leurs jours. (*D. J.*)

TARSO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Italie à des petits cailloux blancs roulés & arrondis, qui ſe trouvent en grande abondance dans le lit de la riviere d'Arne qui paſſe à Florence. On s'en ſert pour compoſer la fritte du verre blanc appellé *cryſtal*. On en trouve auſſi près de la ville de Piſe au pié du mont Verrucola, & près de Maſſa, ſuivant Néri, qui prétend que ces pierres ſont une eſpece de marbre: mais il eſt viſible qu'il ſe trompe en cela, vû que le marbre ne ſeroit point propre à entrer dans la compoſition du verre qu'il rendroit laiteux, étant une pierre calcaire; ainſi le *tarſo* doit être regardé comme une eſpece de caillou ou de quartz, roulé & arrondi par le mouvement des eaux.

TARSURA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Colchide. Arrien met ſon embouchure entre celles des deux fleuves *Singames* & *Hippus*. (*D. J.*)

TARTANE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une barque dont on ſe ſert ſur la Méditerranée, qui ne porte qu'un arbre de meſtre ou un grand mât, & un mât de miſaine. Lorſqu'il fait beau, ſa voile eſt à tiers point, & on fait uſage d'un tréou de fortune dans les gros tems. *Voyez* TRÉOU. Cette mâture forme la principale différence qu'il y a de ce bâtiment à une barque; je dis *la principale différence*, parce que les dimenſions de ces deux bâtimens ne ſont point ſemblables, comme on en jugera, en comparant celle d'une barque avec les ſuivantes.

Proportions d'une tartane. Longueur de la quille portant ſur terre,	piés. 38	pouces.
Epaiſſeur de la quille,	0	5½
Largeur de la quille,	0	7½
Hauteur de la façon de l'arriere,	3	3½
Hauteur de la façon de l'avant,	3	3½
Hauteur du premier querat en avant,	9	0
Hauteur du ſecond querat en avant,	11	0
Hauteur de l'étrave,	14	0
Guête de l'étrave,	12	0
Hauteur de l'étambord,	14	3
Quête de l'étambord,	4	6
Hauteur du premier querat en arriere,	9	0
Hauteur du ſecond querat en arriere,	11	0
Largeur de la préceinte,	0	5
Epaiſſeur de la préceinte,	0	4
Largeur du maître gabarit,	15	
Hauteur du premier querat au milieu,	4	
Hauteur du fond de cale,	7	
Hauteur du plat-bord,	9	

TARTARE, ſ. m. (*Mythol.*) lieu du ſupplice des tyrans & des coupables des plus grands crimes. C'eſt l'abîme le plus profond ſous la terre. Le mot ταρταρίζειν ſe trouve dans Plutarque pour *geler* ou *trembler de froid*; & d'autres auteurs, comme Héſiode, s'en ſont auſſi ſervi dans ce ſens, parce qu'ils penſoient, que qui dit le *primum obſcurum* dans la nature, dit auſſi le *primum frigidum*.

Homere veut que cette priſon ne ſoit pas moins éloignée des enfers en profondeur, que les enfers le ſont du ciel. Virgile ajoute qu'elle eſt fortifiée de trois enceintes de murailles, & entourée du Phlégéton, torrent impétueux, dont les ondes enflammées entraînent avec fracas les débris des rochers; une haute tour défend cette affreuſe priſon, dont la grande porte eſt ſoutenue par deux colonnes de diamans, que tous les efforts des mortels & toute la puiſſance des dieux ne pourroient briſer; couverte d'une robe enſanglantée, Tiſiphone eſt aſſiſe nuit & jour à la porte de cette priſon terrible, qui retentit de voix gémiſſantes, de cruels coups de fouet & d'un bruit affreux de chaînes. Mais je ſuis bien ridicule de ne pas laiſſer parler le prince des poëtes dans ſon beau langage.

Sub rupe ſiniſtrâ
Mœnia lata videt triplici circumdata muro:
Quæ rapidus flammis ambit torrentibus amnis
Tartareus Phlegeton, torquetque ſonantia ſaxa;
Porta adverſa ingens, ſolidoque adamante columnæ
Vis ut nulla virûm, non ipſi exſcindere ferro
Cœlicolæ valeant: ſtat ferrea turris ad auras.
Tiſiphoneque ſedens, pallâ ſuccinctа cruentâ,
Veſtibulum inſomnis ſervat noctesque dieſque.
Hinc exaudiri gemitus, & ſæva ſonare
Verbera; tùm ſtridor ferri, tractæque catenæ.
Conſtitit Æneas, ſtrepitumque exterritus hauſit.
Æn. lib. VI. v. 548.

Un de nos poëtes lyriques s'eſt auſſi ſurpaſſé dans la deſcription du *tartare*; liſons-la.

Qu'entens-je! le tartare s'ouvre,
Quels cris! quels douloureux accens!
A mes yeux la flamme y découvre
Mille ſupplices renaiſſans.
Là ſur une rapide roue,
Ixion dont le ciel ſe joue,
Expie à jamais ſon amour.
Là le cœur d'un géant rebelle
Fournit une proie éternelle
A l'avide faim d'un vautour.

Autour d'une tonne percée
Se laſſent ces nombreuſes ſœurs,
Qui ſur les freres de Lincée
Vengerent de folles terreurs;
Sur cette montagne gliſſante
Elevant la roche roulante,
Siſiphe gémit ſans ſecours;
Et plus loin cette onde fatale
Inſulte à la ſoif de Tantale,
L'irrite, & le trahit toujours.

Si l'on trouvoit dans toutes les odes de M. de la Motte le feu & la verve qui brillent dans celle-ci, elles auroient eu plus d'approbateurs; mais c'eſt Milton qui a le mieux réuſſi de tous les modernes dans la peinture du *tartare*. Elle glace d'effroi, & fait dreſſer les cheveux de ceux qui l'a liſent.

Selon l'opinion commune, il n'y avoit point de retour, ni de grace à eſpérer pour ceux qui étoient une fois précipités dans le *tartare*: Platon néanmoins n'embraſſe pas tout-à-fait ce ſentiment. Ceux, dit-il, qui ont commis ces grands crimes, mais qui ne ſont pas ſans remede, comme ceux qui ſont coupables d'homicide, mais qui en ont eu enſuite du regret, ceux là ſont néceſſairement précipités dans le *tartare*; & après y avoir ſéjourné une année, un flot les en

retire; & lorsils passent par le Cocyte, ou le Péryphlégéton, delà ils vont au lac Acherusa, où ils appellent par leur nom ceux qu'ils ont tués, & les supplient instamment de souffrir qu'ils sortent de ce lac, & de leur faire la grace de les admettre en leur compagnie. S'ils peuvent obtenir d'eux cette faveur, ils sont d'abord délivrés de leurs maux, sinon ils sont de nouveau rejettés dans le *tartare*; ensuite une autre année ils reviennent au fleuve, comme ci-devant, & réiterent toujours leurs prieres, jusqu'à ce qu'ils aient fléchi ceux qu'ils ont offensés. C'est la peine établie par les juges.

Quelques mythologistes croient que l'idée du *tartare*, a été formée sur le Tartesse des anciens, qui étoit une petite île à l'embouchure du Bétis, aujourd'hui Guadalquivir en Espagne: mais c'est plûtôt du fameux labyrinte d'Egypte qu'est tirée la prison du *tartare*, ainsi que toute la fable des enfers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TARTARES *ou* TATARS, (*Géogr. mod.*) peuples qui habitent presque tout le nord de l'Asie. Ces peuples sont partagés présentement en trois nations différentes; savoir, 1°. les *tartares* ainsi nommés; 2°. les Callmoucks; 3°. les Moungales: car les autres peuples payens dispersés par toute la Sibérie, & sur les bords de la mer Glaciale, sont proprement des peuples sauvages, séparés, quoique descendant des anciens *Tartares*.

Les *Tartares* particulierement ainsi nommés, professent tous le culte mahométan, quoique chez la plûpart ce culte tient beaucoup plus du paganisme, que du mahométisme. Tous les *Tartares* se subdivisent en plusieurs nations, qu'il importe de faire connoître: les principales sont.

1°. Les *Tartares Barabinskoi*; 2°. les *Tartares Baskirs, & ceux d'Uffa*; 3°. les *Tartares* de *Budziack*. 4°. les *Tartares Calmoucks*; 5°. les *Tartares* de la *Casatschia Orda*; 6°. les *Tartares* de la *Crimée*; 7°. les *Tartares Circasses*; 8°. les *Tartares* du *Dagheſtan*; 9°. les *Tartares Koubans*; 10°. les *Tartares Moungales*; 11°. les *Tartares Nogais*; 12°. les *Tartares Tilangouts*; 13°. les *Tartares Tonguses*; 14°. les *Tartares* de la grande *Boucharie*. 15°. Enfin les *Tartares Usbecks*.

Les *Tartares Barabinskoi*, sont des peuples payens de la grande Tartarie. Ils habitent le désert de Baraba, qui s'étend entre Tara & Tomskoi; ils demeurent dans des huttes creusées en terre, avec un toit de paille, soutenu par des pieux élevés de trois piés; cette nation est tributaire du czar.

Les *Tartares Baskirs*, ou de *Baskain* & d'*Uffa*, occupent la partie orientale du royaume de Casan, & les *Tartares d'Uffa* occupent la partie méridionale. Les uns & les autres sont grands & robustes; ils ont le teint un peu basané, les cheveux noirs, & les sourcils fort épais; ils portent une robe longue de gros drap blanc, avec une espece de capuchon attaché dont ils se couvrent la tête en hiver. Les femmes sont habillées à la façon des paysanes de Russie, sur-tout depuis qu'ils sont soumis à cette couronne; leur langue est un mélange de langue *tartare* & russienne. Quoiqu'ils observent encore la circoncision, & quelques autres cérémonies mahométanes, ils n'ont plus aucune connoissance de l'alcoran, & n'ont par conséquent ni moullhas, ni mosquées; enforte que leur religion tient beaucoup du paganisme, chez ceux qui n'ont pas embrassé le culte grec. Comme le pays qu'ils habitent est situé entre les 52 d. 30. de longitude, & le 57. d. de latitude; ce pays est fertile en grains, en fruits, en miel & en cire. Aussi les *Tartares* Baskirs & d'Uffa, sement de l'orge, de l'avoine & d'autres grains, habitent dans des villages bâtis à la maniere de Russie, & se nourrissent de leur bétail & de la chasse.

Les *Tartares* de *Budziack*, habitent vers le rivage occidental de la mer Noire, entre l'embouchure du Danube & la riviere de Bog. Quoique ces *Tartares* soient une branche de ceux de la Crimée, & qu'ils en aient la religion & les coutumes, cependant ils vivent indépendans de la Porte, & du chan de la Crimée. Ils n'obéissent qu'à des murses, chefs des différens ordres qui composent leur corps. Ils font même quelquefois des incursions sur les terres des Turcs, & se retirent chez eux après le pillage. On dit que leur nation peut faire environ trente mille hommes.

Les *Tartares Callmoucks*, occupent une grande partie du pays qui est entre le Mongul & le Wolga. Ils sont divisés en plusieurs hordes particuliers, qui ont chacune leur aucoes, ou chan, à part. Les Callmoucks n'ont point d'habitation fixe, mais seulement des tentes de feutre, avec lesquelles ils campent & décampent en un instant. Ils se mettent en marche au printems, le long des pâturages, sur les bords du Wolga, & menent avec eux quantité de chameaux, de bœufs, de vaches, de chevaux, de moutons & de volailles. Ils viennent de cette maniere en forme de caravanes à Astracan, avec toutes leurs familles pour y commercer. Ils échangent leurs bestiaux pour du blé, du cuivre, du fer, des chauderons, des couteaux, des ciseaux, du drap, de la toile, *&c.*

Les Callmoucks sont robustes & guerriers. Ils y en a toujours un corps dans les troupes du czar, suivant le traité d'alliance fait avec eux, & ce corps monte à environ six mille hommes.

Les *Tartares de la Casatschia Orda*, sont une branche des *Tartares* mahométans, qui habitent dans la partie orientale du pays de Turkestan, entre la riviere de Jemba & celle de Sirth. Ils ont la taille moyenne, le teint fort brûlé, de petits yeux noirs brillans & la barbe épaisse. Ils coupent leurs cheveux qu'ils ont extrêmement forts & noirs, à quatre doigts de la tête, & portent des bonnets ronds d'un empan de hauteur, d'un gros drap ou feutre noir, avec un bord de pelleterie; leur habillement consiste dans une chemise de toile de coton, des culottes de peau de mouton, & dans une veste piquée de cette toile de coton, appellée *Kiatha* par les Russes; mais en hiver ils mettent par-dessus ces vestes une longue robe de peau de mouton, qui leur sert en été de matelats; leurs bottes sont fort lourdes & faites de peau de cheval, de sorte que chacun peut les façonner lui-même; leurs armes sont le sabre, l'arc & la lance, car les armes à feu sont jusqu'à présent fort peu en usage chez eux.

Ils sont toujours à cheval, en course, ou à la chasse, laissant le soin de leurs troupeaux & de leurs habitations à leurs femmes, & à quelques esclaves. Ils campent pour la plûpart sous des tentes ou hutes, vers les frontieres des Callmoucks & la riviere de Jemba, pour être à portée de butiner. Dans l'été ils passent fort souvent les montagnes des Aigles, & viennent faire des courses jusque bien avant dans la Sibérie, à l'ouest de la riviere d'Irtis.

Les Cara-Kalpaks, qui habitent la partie occidentale du pays de Turkestan, vers les bords de la mer Caspienne, sont les fideles alliés & parens des *Tartares* de la Casatschia Orda, & les accompagnent communément dans leurs courses, lorsqu'il y a quelque grand coup à faire.

Les *Tartares* de la Casatschia-Orda, font profession du culte mahométan, mais ils n'ont ni alcoran, ni moulhas, ni mosquées, enforte que leur religion se réduit à fort peu de chose. Ils ont un chan qui réside ordinairement en hiver dans la ville de Taschkant, & qui en été va camper sur les bords de la riviere de Sirth, & les frontieres des Callmoucks; mais leurs

murſes particuliers qui ſont fort puiſſans, ne laiſſent guere de pouvoir de reſte au chan. Ces *Tartares* peuvent armer tout-au-plus trente mille hommes, & avec les Cara-kalpaks cinquante mille, tous à cheval.

Les *Tartares de la Crimée* ſont préſentement partagés en trois branches, dont la premiere eſt celle des *Tartares* de la Crimée; la ſeconde, celle des *Tartares* de Budziach; & la troiſieme celle des *Tartares* Koubans. Les *Tartares* de la Crimée ſont les plus puiſſans de ces trois branches; on les appelle auſſi les *Tartares de Perékop*, ou les *Tartares Saporovi*, à cauſe que par rapport aux Polonois qui leur donnent ce nom, ils habitent au-delà des cataractes du Boryſthène.

Ces *Tartares* occupent à-préſent la preſqu'île de la Crimée, avec la partie de la terre ferme au nord de cette preſqu'île, qui eſt ſéparée par la riviere de Samar de l'Ukraine, & par la riviere de Mius du reſte de la Ruſſie. Les *Tartares* de la Crimée ſont ceux de tous les *Tartares* mahométans qui reſſemblent le plus aux Calmoucks, ſans être néanmoins ſi laids; mais ils ſont petits & fort quarrés; ils ont le tein brûlé, des yeux de porc peu ouverts, le tour du viſage plat, la bouche aſſez petite, des dents blanches comme de l'ivoire, des cheveux noirs qui ſont rudes comme du crin, & fort peu de barbe. Ils portent des chemiſes courtes de toile de coton, & des caleçons de la même toile; leurs culottes ſont fort larges & faites de quelque gros drap ou de peau de brebis; leurs veſtes ſont de toile de coton, piquée, à la maniere des caffetans des Turcs; & au-deſſus de ces veſtes ils mettent un manteau de feutre, ou de peau de brebis.

Leurs armes ſont le ſabre, l'arc, & la fleche. Leurs chevaux ſont vilains & infatigables. Leur religion eſt la mahométane. Leur ſouverain eſt un chan allié de la porte Ottomane, & dont le pays eſt ſous la protection du grand-ſeigneur. C'eſt dans la ville de Baſcia-Sarai, ſituée vers le milieu de la preſqu'île de Crimée, que le chan fait ordinairement ſa réſidence. La partie de la terre ferme au nord de Perékop, eſt occupée par des hordes de *Tartares* de la Crimée, qui vivent ſous des huttes, & ſe nourriſſent de leur bétail, lorſqu'ils n'ont point occaſion de brigander.

Les *tartares* de ce pays paſſent pour les plus aguerris de tous les *Tartares*. Ils ſont preſque toujours en courſe, portant avec eux de la farine d'orge, du biſcuit, & du ſel pour toute proviſion. La chair de cheval & le lait de jument ſont leurs délices. Il coupent la meilleure chair de deſſus les os, par tranches, de l'épaiſſeur d'un pouce, & les rangent également ſur le dos d'un autre cheval, ſous la ſelle, & en obſervant de bien ſerrer la ſangle, & ils font ainſi leur chemin. Au bout de trois ou quatre lieues ils levent la ſelle, retournent les tranches de leur viande, remettent la ſelle comme auparavant, & continuent leur traite. A la couchée le ragoût ſe trouve tout prêt; le reſte de la chair qui eſt à l'entour des os ſe rôtit à quelques bâtons, & ſe mange ſur-le-champ au commencement de la courſe.

Au retour du voyage, qui eſt ſouvent d'une centaine de lieues & davantage, le chan prend la dixme de tout le butin, qui conſiſte communément en eſclaves; le murſe de chaque horde en prend autant ſur la part qui peut revenir à ceux qui ſont ſous ſon commandement, & le reſte eſt partagé également entre ceux qui ont été de la courſe. Les *Tartares* de la Crimée peuvent mettre juſqu'à quatre-vingt mille hommes en campagne.

Les *Tartares Circaſſes* habitent au nord-oueſt de la mer Caſpienne, entre l'embouchure de la riviere de Wolga & la Géorgie. Le peuple qui eſt préſentement connu ſous le nom des *Circaſſes*, eſt une branche des *tartares* mahometans. Du-moins les Circaſſes conſervent-ils juſqu'aujourd'hui la langue, les coutumes, les inclinations, & même l'extérieur des *Tartares*, nonobſtant qu'on puiſſe s'appercevoir facilement qu'il doit y avoir bien du ſang des anciens habitans du pays mêlés chez eux, parmi celui des *Tartares*.

Il y a beaucoup d'apparence que les *Tartares* Circaſſes, auſſi-bien que les Dagheſtans, ſont de la poſtérité de ceux d'entre les *Tartares* qui furent obligés, du tems que les ſofis s'emparerent de la Perſe, de ſe retirer de ce royaume pour aller gagner les montagnes qui ſont au nord de la province de Schirvan, d'où les Perſes ne les pouvoient pas chaſſer ſi facilement, & où ils étoient à portée d'entretenir correſpondance avec les autres tribus de leur nation, qui étoient pour-lors en poſſeſſion des royaumes de Caſan & d'Aſtracan.

Les *Tartares* Circaſſes ſont aſſez laids, & preſque toutes leurs femmes ſont très-belles. En été elles ne portent qu'une ſimple chemiſe d'une toile de coton, fendue juſqu'au nombril, & en hiver elles ont des robes ſemblables à celles des femmes ruſſiennes: elles ſe couvrent la tête d'une ſorte de bonnet noir qui leur ſied fort bien; elles portent autour du cou pluſieurs tours de perles de verre noir, pour faire d'autant mieux remarquer les beautés de leur gorge; elles ont un tein de lys & de roſe, les cheveux & les plus beaux yeux noirs du monde.

Les *Tartares* Circaſſes ſe font circoncire, & obſervent quelques autres cérémonies mahométanes; mais la religion grecque commence à faire beaucoup de progrès dans leur pays. Ils habitent en hiver dans des villages, & ont pour maiſons de chetives chaumieres; en été ils vont camper la plûpart du tems dans les endroits où ils trouvent de bons pâturages, ſavoir vers les frontieres du Dagheſtan & de la Géorgie, où le pays eſt fort beau, & fertile en toutes ſortes de légumes & de fruits. C'eſt de la partie montueuſe de la Circaſſie que viennent les chevaux circaſſes, tant eſtimés en Ruſſie, pour leur viteſſe, la grandeur de leurs pas, & la facilité de les nourrir.

Les Circaſſes ont des princes particuliers de leur nation auxquels ils obéiſſent, & ceux-ci ſont ſous la protection de la Ruſſie, qui poſſede Terki, capitale de tout le pays: les Circaſſes peuvent faire une vingtaine de mille hommes armés.

Les *Tartares du Dagheſtan* s'étendent en longueur depuis la riviere de Buſtro, qui tombe dans la mer Caſpienne, à 43^{d}. 20′. de *latitude* juſqu'aux portes de la ville de Derbent; & en largeur, depuis le rivage de la mer Caſpienne, juſqu'à ſix lieues de la ville d'Erivan. Le pays eſt par-tout montueux, mais il ne laiſſe pas d'être d'une grande fertilité dans les endroits où il eſt cultivé.

Ces *Tartares* ſont les plus laids de tous les *Tartares* mahométans. Leur tein eſt fort baſané, & leur taille au-deſſous de la médiocre eſt très-renforcée; leurs cheveux ſont noirs & rudes comme des ſoies de cochon; leurs chevaux ſont fort petits, mais leſtes à la courſe, & adroits à grimper les montagnes; ils ont de grands troupeaux de bétail, dont ils abandonnent le ſoin à leurs femmes & à leurs eſclaves, tandis qu'ils vont chercher à voler dans la Circaſſie & dans la Géorgie, des femmes & des enfans, qu'ils expoſent en vente à Derbent, à Erivan, & à Tifflis.

Ils obéiſſent à divers petits princes de leur nation qui prennent le nom de ſultans, & qui ſont tout auſſi voleurs que leurs ſujets; ils nomment leur grand chan *ſchemkal*, dont la dignité eſt élective. Ce ſchemkal réſide à Boinac. Tout barbares que ſont les *Tartares* Dagheſtans, ils ont un excellent uſage pour le bien de leur pays, ſavoir que perſonne ne ſe peut marier chez eux, avant que d'avoir planté dans un certain endroit marqué, cent arbres fruitiers, d'où

vient qu'on trouve par-tout dans les montagnes du Dagheſtan, de grandes forets d'arbres fruitiers de toute eſpece.

Ces mêmes montagnes, dont ils connoiſſent ſeuls les ſentiers, ont ſervi à conſerver juſqu'ici les *Tartares* Dagheſtans dans l'indépendance des puiſſances voiſines; cependant la fortereſſe de Saint-André que les Ruſſes ont bâtie dans le cœur de leur pays, ſur le bord de la mer Caſpienne, entre Derbent & Terki, non ſeulement les tient en bride, mais porte bien la mine de les contraindre un jour à l'obéiſſance de la Ruſſie, d'autant plus que toutes leurs forces ne montent guere qu'à quinze ou vingt mille hommes.

Les *Tartares Koubans* habitent au ſud de la ville d'Aſſof, vers les bords de la riviere de Koucan, qui a ſa ſource dans la partie du mont Caucaſe, que les Ruſſes appellent *Turki-Gora*, & vient ſe jetter dans le Palus Méotide, à 46d. 15′. de *latitude* au nord-eſt de la ville de Daman.

Ces *Tartares* ſont encore une branche de ceux de la Crimée, & étoient autrefois ſoumis au chan de cette preſqu'île; mais préſentement ils ont leur chan particulier, qui eſt d'une même famille avec les chans de la Crimée. Il ne reconnoît point les ordres de la Porte, & ſe maintient dans une entiere indépendance, par rapport à toutes les puiſſances voiſines. La plus grande partie de ces *tartares* ne ſubſiſtent que de ce qu'ils peuvent piller ſur leurs voiſins, & fourniſſent aux Turcs quantité d'eſclaves circaſſes, géorgiennes & abaſſes, qui ſont fort recherchées.

C'eſt pour couvrir le royaume de Caſan contre les invaſions de ces *Tartares*, que le czar Pierre a fait élever un grand retranchement qui commence auprès de Zariſta ſur le Wolga, & vient aboutir au Don, vis-à-vis la ville de Twia. Lorſque les *Tartares* de la Crimée ont quelques grands coups à faire, les Koubans ne manquent pas de leur prêter la main: ils peuvent former enſemble trente à trente-cinq mille hommes.

Les *Tartares Moungales*, *Mogoules*, ou *Mungales*, occupent la partie la plus conſidérable de la grande Tartarie, que nous connoiſſons maintenant ſous le nom du pays des *Moungales*. Ce pays, dans l'état où il eſt à préſent, eſt borné à l'eſt par la mer orientale, au ſud par la Chine, à l'oueſt par le pays des Callmoucks, & au nord par la Sibérie. Il eſt ſitué entre les 40 & 50 degrés de *latitude*, & les 110 & les 150 degrés de *longitude*; en ſorte que le pays des Moungales n'a pas moins de quatre cens lieues d'Allemagne de longueur, & environ 150 de largeur.

Les Moungales qui habitent à-préſent ce pays, ſont les deſcendans de ceux d'entre les Mogoules, qui après avoir été pendant plus d'un ſiecle en poſſeſſion de la Chine, en furent rechaſſés par les Chinois vers l'an 1368; & comme une partie de ces fugitifs s'étant ſauvée par l'oueſt, vint s'établir vers les ſources des rivieres de Jéniſéa & Sélinga, l'autre partie s'en étant retirée par l'eſt, & la province de Léaotung, alla s'habituer entre la Chine & la riviere d'Amur.

On trouve encore à l'heure qu'il eſt deux ſortes de Moungales, qui ſont fort différens les uns des autres, tant en langue & en religion, qu'en coutumes & manieres; ſavoir les Moungales de l'oueſt, qui habitent depuis la Jéniſéa juſque vers les 134 degrés de longitude, & les Moungales de l'eſt, qui habitent depuis les 134 degrés de longitude juſqu'au bord de la mer orientale.

Les Moungales de l'oueſt vivent du produit de leur bétail, qui conſiſte en chevaux, chameaux, vaches & brebis. Ils conſervent le culte du Dalaï-Lama, quoiqu'ils ayent un grand-prêtre particulier appellé *Kutuchta*. Ils obéiſſent à un kan, qui étoit autrefois comme le grand kan de tous les Moungales; mais depuis que les Moungales de l'eſt ſe ſont emparés de la Chine, il eſt beaucoup déchu de ſa puiſſance: cependant il peut encore mettre cinquante mille chevaux en campagne. Pluſieurs petits kans de Moungales, qui habitent vers les ſources de la Jéniſéa & les déſerts de Gobi, lui ſont tributaires, & quoiqu'il ſe ſoit mis lui-même ſous la protection de la Chine pour être d'autant mieux en état de tenir tête aux Callmoucks, cette ſoumiſſion n'eſt au fonds qu'une ſoumiſſion précaire & honoraire. Il ne paye point de tribut à l'empereur de la Chine, qui le redoute même plus qu'aucun autre de ſes voiſins, & ce n'eſt pas ſans raiſon; car s'il lui prenoit jamais fantaiſie de s'unir avec les Callmoucks contre la Chine, la maiſon qui regne préſentement dans cet empire, n'auroit qu'à ſe tenir ferme ſur le trône.

Les Moungales de l'eſt reſſemblent aux Moungales de l'oueſt, excepté qu'ils ſont plus blancs, ſur-tout le ſexe. Ils ont des demeures fixes, & même des villes & des villages; mais leur religion n'eſt qu'un mélange du culte du Dalaï-Lama & de celui des Chinois. Ils deſcendent preſque tous des Mogouls fugitifs de la Chine; & quoiqu'ils ayent encore quelques petits princes qui portent le titre de *kan*, c'eſt une légere ſatisfaction que la cour de Pekin veut bien leur laiſſer. Leur langue eſt un mélange de la langue chinoiſe & de l'ancienne langue mogoule, qui n'a preſque aucune affinité avec la langue des Moungales de l'oueſt.

Les *Tartares Nogais*, *Nogaiens*, de *Nagaï*, de *Nagaïa* ou *Nagaiski*, occupent la partie méridionale des landes d'Aſtracan, & habitent vers les bords de la mer Caſpienne, entre le Jaïck & le Wolga: ils ont les Coſaques du Jaïck pour voiſins du côté de l'orient; les Callmoucks dépendans de l'Ajuka-Chan du côté du ſeptentrion; les Circaſſes du côté de l'occident, & la mer Caſpienne les borne vers le midi.

Les *Tartares* Nogais ſont à-peu-près faits comme ceux de Dagheſtan, excepté que pour ſurcroît de difformité, ils ont le viſage ridé comme une vieille femme. Ils logent ſous de petites huttes, & campent pendant l'été dans les endroits où ils trouvent les meilleurs pâturages. Ils vivent de la chaſſe, de la pêche & de leur bétail. Quelques-uns même s'attachent à l'agriculture. Ils ſont maintenant ſoumis à la Ruſſie, mais ſans être ſujets à d'autre contribution que celle de prendre les armes toutes les fois que l'empereur de Ruſſie le demande; & c'eſt ce qu'ils font avec plaiſir, parce qu'ils ont les mêmes inclinations que tous les autres *tartares* mahométans, c'eſt-à-dire d'être fort âpres au butin. Ils peuvent armer juſqu'à vingt mille hommes, & ne vont à la guerre qu'à cheval.

Les *Tartares Télangouts* habitent aux environs du lac que les Ruſſes appellent *Oſero-têleskoi*, & d'où la grande riviere Obi prend ſa ſource. Ils ſont ſujets du Coutaïſch, & menent à-peu-près la même vie que les autres callmoucks.

Les *Tartares Tongous* ou *Tunguſes*, ſont ſoumis à l'empire ruſſien. Ces peuples occupent à-préſent une grande partie de la Sibérie orientale, & ſont diviſés par les Ruſſes en quatre branches principales, ſavoir:

1°. Les Podkamena-Toungouſi, qui habitent entre la riviere de Jéniſéa & celle de Léna, au nord de la riviere d'Angara. 2°. Les Sabatski-Toungouſi, qui habitent entre la Léna, & le fond du golfe de Kamtzchatka, vers les 60 degrés de latitude au nord de la riviere d'Aldan. 3°. Les Olenni-Toungouſi, qui habitent vers les ſources de la Léna, & de la riviere d'Aldan, au nord de la riviere d'Amur. 4°. Les Conni-Toungouſi, qui habitent entre le lac Baïkal & la ville de Nerzinſkoi, & le long de la riviere d'Amur.

Il n'eſt pas difficile d'appercevoir que ces peuples

ſont iſſus d'un même ſang avec tous les autres *tartares*, parce qu'ils ont à-peu-près les mêmes inclinations & la même phyſionomie ; cependant ils ne ſont pas tout-à-fait ſi baſanés & ſi laids que les Calmoucks, ayant les yeux beaucoup plus ouverts, & le nez moins écraſé que ne les ont ces derniers. Ils ſont pour la plûpart d'une taille haute & robuſte, & ſont généralement plus actifs que les autres peuples de la Sibérie.

Les Podkamena-Tougouſi & les Sabatski-Tougouſi ne different guere en leur maniere de vivre des Oſtiakes & des Samoyedes leurs voiſins. Ils portent en hiver des habits de peaux de cerfs ou de rennes, le poil en dehors, & des culottes, bas & ſouliers de ces mêmes peaux tout d'une piece. Ils vivent en été de la pêche, & dans l'hiver de la chaſſe. Ils n'ont point d'autres prêtres que quelques ſchammans, qu'ils conſultent plutôt comme des ſorciers, que comme des prêtres.

Les Olenni-Tougouſi vivent pareillement de la chaſſe & de la pêche ; mais ils nourriſſent en même tems des beſtiaux, & s'habillent tant en été qu'en hiver de peaux de brebis, ou de jeunes daims ; ils ſe ſervent de bonnets de peaux de renards qu'ils peuvent abattre à l'entour du cou lorſqu'il fait bien froid.

Les Conni-Tougouſi ſont les moins barbares de tous ces peuples ; ils ſe nourriſſent quaſi tous de leur bétail, & s'habillent à-peu-près comme les Moungales, auxquels ils reſſemblent beaucoup en toutes choſes. Ils coupent leurs cheveux à la façon des Calmoucks & des Moungales, & ſe ſervent des mêmes armes qu'eux ; ils ne cultivent point de terres ; mais au-lieu de pain, ils ſe ſervent des oignons de lis jaunes qui croiſſent en grande quantité en ces quartiers, dont ils font une ſorte de farine après les avoir ſéchés ; & de cette farine ils préparent une bouillie qu'ils trouvent délicieuſe : ils mangent auſſi bien ſouvent les oignons lorſqu'ils ſont ſéchés, ſans en faire de la farine ; ils ſont bons hommes de cheval, & leurs femmes & leurs filles montent également à cheval, & ne ſortent jamais ſans être armées.

Tous les Tougouſes en général ſont braves & robuſtes ; ils habitent des huttes ou maiſons mouvantes ; leur religion eſt à-peu-près la même par-tout, & ils prennent autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir. Il n'y a qu'un petit nombre de conni-tougouſi qui obéiſſent à la Chine ; le reſte de ce peuple eſt ſous l'obéiſſance de la Ruſſie, qui en tire les plus belles pelleteries de la Sibérie.

Les *Tartares Usbecks* habitent la grande Bucharie & le pays de Charaſ'm. La grande Bucharie eſt une vaſte province de la grande Tartarie, & elle renferme les royaumes de Balk, de Samarcande & de Boikkahrah. Les Usbecks de la grande Bucharie viennent camper ordinairement aux environs de la riviere d'Amur, & dans les autres endroits où ils peuvent trouver de bons pâturages pour leur bétail, en attendant des occaſions favorables de brigandage. Ils font des courſes ſur les terres voiſines des Perſans, ainſi que les Usbecks du pays de Charaſ'm ; & il n'y a ni paix, ni treve qui puiſſe les empêcher de piller, parce que les eſclaves & autres effets de prix qu'ils raviſſent, font toute leur richeſſe. Lorſque leurs forces ſont réunies, ils peuvent armer une quarantaine de mille hommes d'aſſez bonne cavalerie.

Tous les *Tartares* tirent leur nom d'un des fils d'Alanza-Cham, appellé *Tatar*, qui le donna à ſa tribu, d'où il a paſſé aux alliés de cette tribu, & enſuite à toutes les branches des peuples barbares de l'Aſie, qui butinoient ſur leurs voiſins, tant en tems de paix qu'en tems de guerre ; cependant ils ont porté le nom de *turcs*, juſqu'à ce que Genghis-Chan les ayant rangés ſous ſon joug, le nom de *turcs* eſt inſenſiblement venu à ſe perdre, & a fait place à celui de *tartares*, ſous lequel nous les connoiſſons à-préſent. Quand Genghis-Chan eut envahi l'Aſie méridionale, & qu'on eut conçu que ce prince des Mogoules étoit en même tems le ſouverain des *Tartares*, on choiſit de donner à tous les peuples de ces quartiers le nom de *Tartares* qu'on connoiſſoit, par préférence à celui de *Mogoules* dont on n'avoit jamais entendu parler.

Les *Tartares* tant mahométans que Calmoucks Moungales, prennent autant de femmes légitimes qu'ils veulent, ainſi qu'un grand nombre de concubines, qu'ils choiſiſſent d'ordinaire parmi leurs eſclaves ; mais les enfans qui naiſſent des unes & des autres ſont également légitimes & habiles à hériter de leurs peres.

Tous les *Tartares* ſont accoutumés de tirer la même nourriture des chevaux que nous tirons des vaches & des bœufs ; car ils ne mangent communément que de la chair de cheval & de brebis, rarement de celle de bœuf ou de vache, qu'ils n'eſtiment pas à beaucoup près ſi bonne. Le lait de jument leur ſert aux mêmes uſages qu'à nous le lait de vache, & on aſſure que le lait de jument eſt meilleur & plus gras. Outre cela, il eſt bon de remarquer que preſque dans toute la Tartarie, les vaches ne ſouffrent point qu'on les traye ; elles nourriſſent à la vérité leurs veaux, mais d'abord qu'on les leur ôte, elles ne ſe laiſſent plus approcher, & perdent inceſſamment leur lait, en ſorte que c'eſt une eſpece de néceſſité qui a introduit l'uſage du lait de jument chez les *Tartares*.

Ils ont une maniere ſinguliere de combattre, dans laquelle ils ſont fort habiles. En allant à l'action, ils ſe partagent ſans aucun rang, en autant de troupes qu'il y a d'hordes particulieres qui compoſent leur armée, & chaque troupe a ſon chef à la tête. Ils ne ſe battent qu'à cheval, & tirent leurs fleches en fuyant avec autant d'adreſſe qu'en avançant ; en ſorte qu'ils trouvent toujours leur compte à harceler les ennemis de loin, en quoi la viteſſe de leurs chevaux leur eſt d'un grand ſecours.

Ils ont tous une exacte connoiſſance des *aimacks* ou tribus dont ils ſont ſortis, & ils en conſervent ſoigneuſement la mémoire de génération en génération. Quoique par la ſuite du tems une telle tribu vienne à ſe partager en diverſes branches, ils ne laiſſent pas pour cela de compter toujours ces branches pour être d'une telle tribu ; en ſorte qu'on ne trouvera jamais aucun *tartare*, quelque groſſier qu'il puiſſe être d'ailleurs, qui ne ſache préciſément de quelle tribu il eſt iſſu.

Chaque tribu ou chaque branche ſéparée d'une tribu, a ſon chef particulier pris dans la tribu même, qui porte le nom de *murſa* ; & c'eſt proprement une eſpece de majorat qui doit tomber d'aîné en aîné dans la poſtérité du premier fondateur d'une telle tribu, à moins que quelque cauſe violente ne trouble cet ordre de ſucceſſion. Un tel murſa doit avoir annuellement la dixme de tous les beſtiaux de ceux de ſa tribu, & la dixme du butin que ſa tribu peut faire lorſqu'elle va à la guerre.

Les familles qui compoſent une tribu, campent d'ordinaire enſemble, & ne s'éloignent pas du gros de l'horde ſans en faire part à leur murſa, afin qu'il puiſſe ſavoir où les prendre lorſqu'il veut les rappeller. Ces murſes ne ſont conſidérables à leur chan, qu'à proportion que leurs tribus ſont nombreuſes ; & les chans ne ſont redoutables à leurs voiſins, qu'autant qu'ils ont beaucoup de tribus, & des tribus compoſées d'un grand nombre de familles ſous leur obéiſſance. C'eſt en quoi conſiſte toute la puiſſance, la grandeur & la richeſſe d'un chan des *Tartares*.

C'eſt une coutume qui a été de tout tems en uſage chez les *Tartares*, que d'adopter le nom du prince, pour lui marquer leur affection ; j'en citerai pour preuve le nom de *Moguls* ou *Mungales*, & celui de

Tartars, que cette partie de la nation turque qui obéiſſoit à Mogull, ou Mungul-Chan, & à ſon frere Tartar-Chan, prit anciennement. C'eſt auſſi la véritable dérivation du nom d'*Usbecks* que les *Tartares* de la grande Bucharie & du pays de Charaſſin, portent en mémoire d'Usbeck-Chan. Les Mungales de l'eſt ont adopté le nom de *Manſueurs*, de *Manſueu-Chan*, empereur de la Chine. Semblablement les Calmoucks-Dzongari, ſujets de Contaiſch, ou grand chan des Callmoucks, ont pris le nom de *Contaiſchi*, pour témoigner leur attachement à ce ſouverain.

Tous les *Tartares*, même ceux qui ont des habitations fixes, emportent avec eux dans leurs voyages, leurs effets de prix, non-ſeulement quand ils changent de demeure, mais même en allant à la guerre. De-là vient que lorſqu'il leur arrive de perdre une bataille, une partie de leur bagage reſte ordinairement en proie au vainqueur; mais ils ſont en quelque maniere néceſſités d'emporter leurs effets avec eux, parce qu'ils laiſſeroient autrement leurs biens & leurs familles en proie aux autres *Tartares* leurs voiſins, qui ne manqueroient pas de profiter de leur abſence pour les enlever.

On remarque que preſque tous les *Tartares* conſervent non-ſeulement les mêmes uſages en général, mais auſſi la même façon de bâtir leurs cabanes; car ſoit qu'ils habitent dans des huttes, ou qu'ils aient des demeures fixes, ils laiſſent toujours une ouverture au milieu du toît, qui leur ſert de fenêtre & de cheminée. Toutes leurs habitations, ſoit fixes ſoit mouvantes, ont leurs portes tournées au midi, pour être à l'abri des vents du nord, qui ſont fort pénétrans dans la grande Tartarie.

Les *Tartares* devroient être libres, & cependant ils ſe trouvent tous dans l'eſclavage politique. L'auteur de *l'eſprit des lois* en donne d'excellentes raiſons, que perſonne n'avoit développées avant lui.

Les *Tartares*, dit ce beau génie, n'ont point de villes, ils n'ont point de forêts; leurs rivieres ſont preſque toujours glacées; ils habitent une immenſe plaine; ils ont des pâturages & des troupeaux, & par conſéquent des biens: mais ils n'ont aucune eſpece de retraite, ni de défenſe. Sitôt qu'un kan eſt vaincu, on lui coupe la tête, & ſes ſujets appartiennent au vainqueur: on ne les condamne pas à un eſclavage civil, ils ſeroient à charge à une nation qui n'a point de terres à cultiver, & n'a beſoin d'aucun ſervice domeſtique; ils augmentent donc la nation; mais au-lieu de l'eſclavage civil, on conçoit que l'eſclavage politique a dû s'introduire.

En effet, dans un pays où les diverſes hordes ſe ſont continuellement la guerre, & ſe conquiérent ſans ceſſe les unes les autres; dans un pays où par la mort du chef, le corps politique de chaque horde vaincue eſt toujours détruit, la nation en général ne peut guere être libre: car il n'y en a pas une ſeule partie, qui ne doive avoir été un très-grand nombre de fois ſubjuguée.

Les peuples vaincus peuvent conſerver quelque liberté, lorſque par la force de leur ſituation, ils ſont en état de faire des traités après leur défaite: mais les *Tartares*, toujours ſans défenſe, vaincus une fois, n'ont jamais pu faire des conditions.

D'ailleurs, le peuple *Tartare* en conquérant le midi de l'Aſie, & formant des empires, doit demeurer dans l'eſclavage politique, parce que la partie de la nation qui reſte dans le pays, ſe trouve ſoumiſe à un grand maître qui, deſpotique dans le midi, veut encore l'être dans le nord; & avec un pouvoir arbitraire ſur les ſujets conquis, le prétend encore ſur les ſujets conquérans. Cela ſe voit bien aujourd'hui dans ce vaſte pays qu'on appelle la *Tartarie chinoiſe*, que l'empereur gouverne preſque auſſi deſpotiquement que la Chine même.

Souvent une partie de la nation *Tartare* qui a conquis, eſt chaſſée elle-même, & elle rapporte dans ſes déſerts un eſprit de ſervitude, qu'elle a acquis dans le climat de l'eſclavage. L'hiſtoire de la Chine nous en fournit des exemples, & notre hiſtoire ancienne auſſi. Les *Tartares* détruiſant l'empire grec, établirent dans les pays conquis, la ſervitude & le deſpotiſme. Les Goths, conquérant l'empire romain, fonderent la monarchie & la liberté.

A moins que toute la grande Tartarie ne ſoit entre les mains d'un ſeul prince, comme elle l'étoit du tems de Genghis-Chan, il eſt impoſſible que le commerce y fleuriſſe jamais: car maintenant que ce pays eſt partagé entre pluſieurs princes, quelque porté que puiſſe être l'un ou l'autre d'entr'eux à favoriſer le commerce, il ne peut y parvenir ſi ſes voiſins ſe trouvent dans des ſentimens oppoſés. Il n'y a même que du côté de la Sibérie, de la Chine, & des Indes, où les marchands peuvent aborder d'ordinaire en toute liberté, parce que les Callmoucks & Mougales négocient paiſiblement avec les ſujets des états voiſins, qui ne leur font pas la guerre.

Diſons un mot du droit des gens des *Tartares*. Ils paroiſſent entr'eux doux & humains, & ils ſont des conquérans très-cruels: ils paſſent au fil de l'épée les habitans des villes qu'ils prennent; ils croient leur faire grace lorſqu'ils les vendent, ou les diſtribuent à leurs ſoldats. Ils ont détruit l'Aſie depuis les Indes juſqu'à la Méditerranée; tout le pays qui forme l'orient de la Perſe, en eſt reſté déſert. Voici ce qui paroît avoir produit un pareil droit des gens.

Ces peuples n'avoient point de villes; toutes leurs guerres ſe faiſoient avec promptitude & avec impétuoſité; quand ils eſperoient de vaincre, ils combattoient; ils augmentoient l'armée des plus forts, quand ils ne l'eſperoient pas. Avec de pareilles coutumes, ils trouvoient qu'il étoit contre leur droit des gens, qu'une ville qui ne pouvoit leur réſiſter, les arrêtât: ils ne regardoient pas les villes comme une aſſemblée d'habitans, mais comme des lieux propres à ſe ſouſtraire à leur puiſſance. Ils n'avoient aucun art pour les aſſiéger, & ils s'expoſoient beaucoup en les aſſiégeant; ils vengeoient par le ſang tout celui qu'ils venoient de répandre.

L'idée naturelle aux peuples policés qui cultivent les terres, & qui habitent dans des maiſons, a été de bâtir à Dieu une maiſon où ils puſſent l'adorer; mais les peuples qui n'ont pas de maiſons eux-mêmes, n'ont point ſongé à bâtir un temple à la divinité. C'eſt ce qui fit que Genghis-Chan marqua le plus grand mépris pour les moſquées, ne pouvant comprendre qu'il fallût adorer Dieu dans un bâtiment couvert. Comme les *Tartares* n'habitent point de maiſons, ils n'élevent point de temples.

Les peuples qui n'ont point de temples, ont un léger attachement à leur religion. Voilà pourquoi les *Tartares* ſe font peu de peine de paſſer du paganiſme au mahométiſme, ou à la religion grecque. Voilà pourquoi les Japonois, qui tirent leur origine des *Tartares*, permirent de prêcher dans leur pays la religion chrétienne. Voilà pourquoi les peuples barbares, qui conquirent l'empire romain, ne balancerent pas un moment à embraſſer le chriſtianiſme. Voilà pourquoi les Sauvages de l'Amérique ſont ſi peu attachés à leur propre religion; enfin, voilà pourquoi, depuis que nos miſſionnaires leur ont fait bâtir au Paraguai des égliſes, ils ſont devenus zelés pour la nôtre.

Mais l'immenſité des pays conquis par les *Tartares*, étonne, & confond notre imagination. Il eſt humiliant pour la nature humaine, que ces peuples barbares ayent ſubjugué preſque tout notre hémiſphère, juſqu'au mont Atlas. Ce peuple, ſi vilain de figure, eſt le dominateur de l'univers: il eſt également

le fondateur & le destructeur des empires. Dans tous les tems, il a donné sur la terre des marques de sa puissance; dans tous les âges il a été le fleau des nations. Les *Tartares* dominent sur les vastes pays qui forment l'empire du Mogol: maîtres de la Perse, ils vinrent s'asseoir sur le trône de Cyrus, & d'Hystaspes: & pour parler de tems moins reculés, c'est d'eux que sont sortis la plûpart des peuples qui renverserent l'empire romain, s'en partagerent de l'Europe, & de ce que les Romains possedoient en Afrique.

On les vit ensuite assujettir les califes de Babylone. Mahmoud, qui sur la fin du onzieme siecle, conquit la Perse & l'Inde, étoit un *Tartare*. Il n'est presque connu aujourd'hui des peuples occidentaux, que par la réponse d'une pauvre femme qui lui demanda justice dans les Indes, du meurtre de son fils, commis dans l'Iraque persienne. Comment voulez-vous que je rende justice de si loin, dit le sultan? Pourquoi donc nous avez-vous conquis, ne pouvant nous gouverner, répondit la même mere?

Les *Tartares* moungales, ou mongoules, ont conquis deux fois la Chine, & la tiennent encore sous leur obéissance. Voici comme l'auteur de l'*essai sur l'histoire* a peint cette étrange révolution, arrivée au treizieme siecle, c'est un morceau très-intéressant.

Gassar-chan, ayeul de Genghis-chan, se trouvant à la tête des tribus mongoules, plus aguerries & mieux armées que les autres, força plusieurs de ses voisins à devenir ses vassaux, & fonda une espece de monarchie parmi des peuples errans. Son fils affermit cette domination naissante, & Genghis-chan son petit fils, l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Après avoir vaincu un rival de gloire, qui possedoit un puissant état entre les siens & ceux de la Chine, il se fit élire souverain des chans *tartares*, sous le nom de *Genghis-chan*, qui signifie *le grand chan*. Revêtu de cette suprême dignité, il établit dans ses troupes la plus belle discipline militaire, & entre autres lois, il en porta une toute nouvelle qui devoit faire des héros de ses soldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui dans le combat, appellés au secours de leurs camarades, suivoient au-lieu de les défendre. En même tems il mit en œuvre un ressort qu'on a vu quelquefois employé dans l'histoire. Un prophete prédit à Genghis-chan, qu'il seroit roi de l'univers, & les vassaux du grand chan s'encouragerent à remplir la prédiction. Bientôt maître de tous les pays qui sont entre le Wolga & la muraille de la Chine, il attaqua cet ancien empire qu'on appelloit alors le *Catai*; prit Cambalu, que nous nommons aujourd'hui *Peking*, soumit tout, jusqu'au fond de la Corée, & prouva qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne soit grand politique.

Un conquérant est un homme dont la tête se sert, avec une habileté heureuse du bras d'autrui; Genghis gouvernoit si adroitement la partie de la Chine qu'il avoit conquise, qu'elle ne se révolta point pendant qu'il couroit à d'autres triomphes; & il sçut si bien régner dans sa famille, que ses quatre fils, qu'il fit ses quatre lieutenans généraux, mirent leur jalousie à le bien servir, & furent les instrumens de ses victoires.

Mohammed Kotbeddin Kouaresm-Schah, maître de Turkestan & de presque toute la Perse, marcha contre Genghis, avec quatre cens mille combattans. Ce fut au-delà du fleuve Iaxartes, près de la ville Otrar, capitale du Turkestan, & dans les plaines immenses qui sont par-delà cette ville, au 43 degré de latitude, que l'armée de Mohammed rencontra l'armée *tartare*, forte de sept cens mille hommes, commandée par Genghis, & par ses quatre fils: les mahométans furent taillés en pieces, & la ville d'Otrar fut prise.

De ces pays qui sont vers la Transoxane, le vainqueur s'avance à Bokharah, capitale des états de Mohammed, ville célebre dans toute l'Asie, & qu'il avoit enlevée aux Samanides, ainsi que Samarcande, l'an de J. C. 1197. Genghis s'en rendit maître l'an 1220. de J. C. Par cette nouvelle conquête, les contrées à l'orient & au midi de la mer Caspienne, furent soumises, & le sultan Mohammed, fugitif de provinces en provinces, traînant après lui ses trésors & son infortune, mourut abandonné des siens.

Genghis pénétra jusqu'au fleuve de l'Inde, & tandis qu'une de ses armées soumettoit l'Indostan, une autre, sous un de ses fils, subjugua toutes les provinces qui sont au midi & à l'occident de la mer Caspienne, le Corassan, l'Irak, le Shirvan & l'Aran; elle passa les portes de fer, près desquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par Alexandre. C'est l'unique passage de ce côté de la haute Asie, à travers les montagnes escarpées du Caucase. De-là, marchant le long du Volga vers Moscow, cette armée par-tout victorieuse ravagea la Russie. C'étoit prendre ou tuer des bestiaux & des esclaves; chargée de ce butin, elle repassa le Volga, & retourna vers Genghis-chan, par le nord-est de la mer Caspienne. Aucun voyageur n'avoit fait, dit-on, le tour de cette mer; & ces troupes furent les premieres qui entreprirent une telle course par des pays incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des *Tartares*, auxquels il ne falloit ni provisions ni bagages, & qui se nourrissoient de la chair de leurs chevaux.

Ainsi, dans la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indoustan, presque toute la Perse jusqu'à l'Euphrate, les frontieres de la Russie, Casan, Astracan, toute la grande Tartarie, furent subjugués par Genghis, en près de dix-huit années. En revenant des Indes par la Perse & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-est du fleuve Jaxarte, comme au centre de son vaste empire. Ses fils victorieux, les généraux, & tous les princes tributaires, lui apporterent les trésors de l'Asie. Il en fit des largesses à ses soldats, qui ne connurent que par lui, cette espece d'abondance. C'est de-là que les Russes trouvent souvent des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les pays sauvages de la Tartarie. C'est tout ce qui reste de tant de déprédations.

Genghis tint dans les plaines de Toncat une cour triomphale, aussi magnifique qu'avoit été guerriere celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, & de luxe asiatique; tous les chans & leurs vassaux, compagnons de ses victoires, étoient sur ces anciens chariots scythes, dont l'usage subsiste encore jusque chez les *Tartares* de la Crimée; mais les chars étoient couverts des étoffes précieuses, de l'or, & des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de Genghis, lui fit dans cette diete, un present de cent mille chevaux. Ce fut ici qu'il reçut les adorations de plus de cinq cens ambassadeurs des pays conquis.

De-là, il courut à Tangut royaume d'Asie, dans la Tartarie chinoise, pour remettre sous le joug ses habitans rébelles. Il se proposoit, âgé d'environ 70 ans, d'achever la conquête du grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de son ambition; mais une maladie l'enleva dans son camp en 1226, lorsqu'il étoit sur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Jamais ni avant, ni après lui, aucun homme n'a subjugué tant de peuples. Il avoit conquis plus de dix-huit cens lieues de l'orient au couchant, & plus de mille du septentrion au midi. Mais dans ses conquêtes, il ne fit que détruire; & si on excepte Bozharah, & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, son empire de la frontiere

de Ruſſie juſqu'à celle de la Chine, fit une dévaſtation.

Si nous ſongeons que Tamerlan qui ſubjugua depuis une ſi grande partie de l'Aſie, étoit un *tartare*, & même de la race de Genghis; ſi nous nous rappellons qu'Uſſon-Caſſam qui régna en Perſe, étoit auſſi né dans la Tartarie; ſi nous nous ſouvenons qu'Attila deſcendoit des mêmes peuples; enfin, ſi nous conſidérons que les Ottomans ſont partis du bord oriental de la mer Caſpienne, pour mettre ſous le joug l'Aſie mineure, l'Arabie, l'Égypte, Conſtantinople, & la Grece : tout cela nous prouvera, que les *Tartares* ont conquis preſque toute la terre.

Les courſes continuelles de ces peuples barbares, qui regardoient les villes comme les priſons des eſclaves des rois; leur vie néceſſairement frugale; peu de repos goûté en paſſant ſous une tente, ou ſur un chariot, ou ſur la terre, en firent des générations d'hommes robuſtes, endurcis à la fatigue, qui n'ayant rien à perdre, & tout à gagner, ſe porterent loin de leurs cabanes, tantôt vers le Palus Méotide, lorſqu'ils chaſſerent au cinquieme ſiecle les habitans de ces contrées, qui ſe précipiterent ſur l'empire romain; tantôt à l'orient & au midi, vers l'Arménie & la Perſe; tantôt enfin, du côté de la Chine, & juſqu'aux Indes. Ainſi ce vaſte réſervoir d'hommes ignorans, forts, & belliqueux, a vomi ſes inondations dans preſque tout notre hémiſphere : & les peuples qui habitent aujourd'hui leurs déſerts, privés de toutes connoiſſances, ſavent ſeulement que leurs peres ont conquis le monde.

Mais depuis que les *Tartares* de l'orient, ayant ſubjugué une ſeconde fois la Chine dans le dernier ſiecle, n'ont fait qu'un état de la Chine, & de la Tartarie orientale : depuis que l'empire ottoman s'eſt abâtardi dans la molleſſe & l'oiſiveté; depuis que l'empire de Ruſſie s'eſt étendu, fortifié, & civilité; depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'artillerie, les grandes émigrations de tels peuples ne ſont plus à craindre; les nations polies ſont à couvert des irruptions de ces nations barbares. Toute la Tartarie, excepté la Chine, ne renferme plus que des hordes miſérables, qui ſeroient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valoit pas encore mieux être libre que civiliſé. Toutes ces réfléxions par leſquelles je finis, ſont de M. de Voltaire.

J'ai parlé des *Tartares* avec un peu d'étendue & de recherches, parce que c'eſt le peuple le plus ſingulier de l'univers. J'ai mis du choix dans mon extrait, parce que cet ouvrage le requiert néceſſairement, & parce que les curieux trouveront tous les détails qu'ils peuvent deſirer dans l'hiſtoire des *Tartares*, imprimée à Paris en 1758, en 5 *vol. in-4°*. Ce livre de M. de Guignes eſt excellent, & mérite d'orner toutes les bibliotheques, où l'on raſſemble l'hiſtoire des nations. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARTARIE, (*Géog. mod.*) vaſte pays qui comprend une partie de l'Aſie, en allant vers le nord, depuis les états du turc, la Perſe, & la Chine, juſqu'à la mer Glaciale. On diviſe la *Tartarie* en trois grandes parties; ſavoir en *Tartarie* chinoiſe, qui appartient à l'empereur de la Chine; en *Tartarie indépendante*, qui eſt gouvernée par divers chans; & en *Tartarie ruſſienne*, qui occupe un terrein immenſe.

La *Tartarie Crimée*, eſt l'ancienne Cherſonnèſe taurique célebre autrefois par le commerce des Grecs, & plus encore par leurs fables; contrée toujours fertile & barbare; elle eſt nommée *Crimée*, du titre des premiers chans, qui s'appelloient *Crim*, avant les conquêtes des enfans de Genghis.

La *petite Tartarie*, eſt une province tributaire de la Turquie, & qui eſt ſituée au nord du Pont-Euxin; elle eſt habitée par divers tartares. On l'a nommée *petite Tartarie*, pour la diſtinguer de la grande Tartarie en Aſie, ſur laquelle on peut lire le livre intitulé, *Relation de la grande Tartarie*, *Amſt. 1737. 2 volumes in-12.*

On doit à M. Witſen (Nicolas), un des plus habiles & des plus illuſtres magiſtrats de la Hollande dans le dernier ſiecle, une excellente carte de la *Tartarie* ſeptentrionale & orientale.

Pour ce qui eſt des peuples tartares qui habitent l'une & l'autre *Tartarie*, & qui ſont ou payens, ou mahométans; nous avons fait une énumération détaillée de leurs diverſes branches & nations, au *mot* TARTARES. (*D. J.*)

TARTARIN, *voyez* MARTIN-PÊCHEUR.

TARTARISER, v. act. (*Chim.*) c'eſt rectifier par le tartre. *Voyez* RECTIFIER & TARTRE. On dit de l'eſprit-de-vin *tartariſé*.

TARTARO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans l'état de Veniſe; elle a ſa ſource dans le Veroneſe, & au-deſſous de la ville Adria; elle ſe partage en deux bras, dont l'un ſe jette dans l'Adige, & l'autre ſe perd dans le Pô. (*D. J.*)

TARTAS, (*Geogr. mod.*) petite ville de France dans la Gaſcogne, ſur la Midouze, à vingt lieues de Bourdeaux, à ſix d'Acqs, & dans ſon diocèſe. Elle doit ſon origine aux Gaſcons qui la bâtirent, & elle a eu ſes vicomtes ſous les comtes de Gaſcogne, dès l'an 960. Elle n'a que deux petites paroiſſes; mais elle étoit fort peuplée, lorſque les Proteſtans en étoient les maîtres ſous la protection du roi de Navarre; ils la tenoient alors pour une de leurs places de ſureté. *Long. 16. 45. latit. 43. 50.* (*D. J.*)

TARTE, ſ. f. *terme de Pâtiſſier*, piece de pâtiſſerie de fruits, de confitures, de crême, *&c.* compoſée d'une abaiſſe & d'un couvercle découpé, ou par petites bandes proprement arrangées, à quelque diſtance les unes des autres. (*D. J.*)

TARTELETTE, ſ. f. *en Pâtiſſerie*, c'eſt une eſpece de petits pâtés qu'on garnit de confitures ou de crêmes.

TARTESIORUM, SALTUS, (*Géog. mod.*) forêts d'Eſpagne. Juſtin en parle, *l. XLIV. c. iv.* & dit qu'on prétendoit que ces forêts avoient été habitées par les Curètes. (*D. J.*)

TARTESSE, (*Géog. anc.*) *Tarteſſus*, ville de la Bétique. Strabon, *l. III. p. 148.* dit que le fleuve Bœtis ſe jettoit dans la mer par deux embouchures, & qu'entre ces deux embouchures il y avoit eu autrefois une ville appellée *Tarteſſus*, & il ajoute que le pays des environs s'appelloit *Tarteſſida*. Mais ſi nous nous en rapportons à Pomponius Méla, *l. II. c. vj.* dont le témoignage eſt préférable, puiſqu'il étoit né dans ce quartier-là, nous trouverons que *Tarteſſus* étoit la même choſe que *Cartéja*; qu'elle étoit voiſine de Calpe & ſur la baie que formoit ce promontoire, appellée aujourd'hui la *baie de Gibraltar*. (*D. J.*)

TARTESSIDE, (*Géog. anc.*) *Tarteſſis*, contrée d'Eſpagne dans la Bétique, vers l'embouchure du fleuve Bœtis. C'étoit, ſelon Strabon, *l. III. p. 148.* le pays qu'habitoient de ſon tems les Turdales, & il avoit été ainſi nommé de la ville *Tarteſſus* qui ne ſubſiſtoit plus du tems de Strabon. Eratoſthène donnoit auſſi le nom de *Tarteſſis* au pays voiſin de Calpe & à l'île Erythéa : & Scaliger remarque que cette *Tarteſſide* eſt appellée par Autone *campi argauthonii*, du nom d'un certain Argauthonius qui, ſelon les anciennes hiſtoires, régna dans ce pays-là. (*D. J.*)

TARTI, LAPIS, (*Hiſt. nat. Lythol.*) pierre dont parlent quelques auteurs qui lui attribuent de grandes vertus & ne nous apprennent rien à ſon ſujet, ſinon qu'elle reſſembloit à des plumes de paon, & qu'elle étoit très-belle.

TARTONRAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de

de thymelée qui croît en arbrisseau aux environs de Marseille, dans les sables près le bord de la mer. Elle differe de la lauréole & du mézéréon par ses feuilles très-courtes, un peu arrondies, soyeuses & blanchâtres. Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles, & sont très-petites. C. Bauhin & Tournefort appellent cette plante, *thymelæa foliis candicantibus, serici instar mollibus.* Lobel la nomme, *tartonaria, gallo-provinciæ Massiliensium.* Les feuilles de cet arbrisseau sont mises au nombre des purgatifs violens. (*D. J.*)

TARTRE, s. m. (*Chim.*) On appelle *tartre* un des produits de la fermentation vineuse qui s'attache au parois des tonneaux dans lesquels s'exécute cette fermentation, sous la forme d'une croûte saline.

Le nom de *tartre* a été donné par Paracelse; ce *mot* est barbare; le *tartre* étoit auparavant connu sous le nom de *pierre de vin* & de *sel essentiel de vin.*

On donne encore le nom de *tartre* à cette matiere qui s'attache aux dents, & à cette croûte que dépose l'urine dans les pots-de-chambre; mais ce n'est pas de ces matieres dont il est ici question : elles appartiennent l'une & l'autre à la classe des concrétions pierreuses qui se forment dans les animaux. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN.

Le *tartre* de vin dont nous traitons seulement dans cet *article*, fait des couches plus ou moins épaisses, 1°. suivant que le vin a resté long-tems dans le tonneau; 2°. selon que le vin est plus ou moins coloré, plus ou moins spiritueux. Les vins acidules, disent certains chimistes, sont ceux qui donnent le plus de *tartre* : tels sont, par exemple, les vins du Rhin : cette loi n'est pas générale. Les vins des environs de Montpellier comme ceux de Saint-Georges, qui ne sont point acides, donnent beaucoup de *tartre*, sans compter la lie qui est fort abondante & qui est très-chargée de *tartre. Voyez* LIE.

Nos vins rouges de Languedoc, tirés du tonneau, & que l'on met dans du verre, se décolorent entierement au bout de dix ou quinze ans, & forment sur les parois du verre une croûte fort épaisse qui est un excellent *tartre.* Le vin décoloré qu'on verse dans une autre bouteille, dépose encore du *tartre* qui est meilleur que le premier.

On distingue le *tartre* en blanc & en rouge : le premier est fourni par les vins blancs, & le second par les vins rouges. Nous n'avons à Montpellier & aux environs que du *tartre* rouge. Quoique tous les auteurs, & principalement les Pharmacologistes, dans toutes leurs formules, recommandent de prendre le *tartre* blanc de Montpellier : ils ont confondu avec le *tartre* blanc la crême ou crystal de *tartre* qu'on prépare dans le bas Languedoc, & qui est en effet très-blanc.

On tire le vrai *tartre* blanc de plusieurs pays.

Certains cantons de l'Allemagne en fournissent beaucoup à Montpellier. On en retire du Vivarais; & les teinturiers qui en emploient beaucoup, le font venir de Florence.

Le blanc est toujours préferé au rouge, à cause qu'il contient moins des parties étrangeres; car le *tartre* rouge ne differe du blanc que parce qu'il contient beaucoup de parties colorantes du vin rouge, qui est une substance absolument étrangere à la composition propre du *tartre.*

Le *tartre* rouge est celui que nos vins nous fournissent en abondance & le seul qu'on emploie dans le bas Languedoc, dans nos fabriques de crystal de *tartre*, ce qui n'empêche point que ce crystal ne soit très-parfait; puisque la purification dont il sera question plus bas, & par laquelle on convertit le *tartre* en crystal de *tartre*, lui enleve entierement toute cette partie colorante & étrangere. Il faut choisir l'un & l'autre en grosses croûtes, épaisses, dures, pesantes, & dont les surfaces qui touchent au vin, soient hérissées de plusieurs petits points brillans, car ces points sont des crystaux, & dès-lors on est assuré qu'un tel *tartre* donnera dans la purification beaucoup de crystal.

Les vins blancs donnent beaucoup moins de *tartre* que le rouge; on le retire l'un & l'autre des parois du tonneau auxquels il est fort adhérent, par le moyen d'un instrument de fer tranchant qu'on appelle *racloire.*

Le *tartre* non purifié, tel qu'on le retire du tonneau, s'appelle *tartre* crud; & celui qui est purifié par la manœuvre que nous exposerons plus bas, s'appelle *crême* ou *crystal.*

Le *tartre* crud paroît formé par un sel acide d'une nature fort singuliere, & principalement remarquable par son état naturel de concrétion, & par sa difficile solubilité dans l'eau, propriétés que les Chimistes déduisent de l'union de cet acide à une matiere huileuse, & à une quantité considérable de terre, le tout chargé d'une terre surabondante & d'une matiere colorante, qui sont précisément les matieres qu'on en sépare par la purification.

On retire par la distillation du *tartre* crud à feu nud & graduellement élevé, dans une cornue les produits suivans; 1°. une eau insipide; 2°. une eau légerement acide; 3°. quelque gouttes d'huile claire, un peu jaunâtre, pénétrante; il passe en même tems un esprit que le sentiment dominant donne pour un acide, mais qui est un alkali volatil foible; c'est dans le tems que commencent à passer ces produits, que l'air se dégage de la composition du *tartre*, & qu'il sort avec violence; 4°. de l'huile plus épaisse & de l'air; 5°. de l'alkali volatil qui est quelquefois concret & qui s'attache au col de la cornue, ou dans le balon; 6°. le résidu ou produit fixe n'est pas un charbon pur, il contient un alkali fixe tout formé. C'est un fait unique en Chimie, il n'est pas du tout semblable aux charbons qui restent après la distillation des végétaux, qu'il faut brûler pour détruire la partie phlogistique, afin de pouvoir en retirer le sel lixiviel. Le résidu du *tartre* donne au contraire, par la simple lixiviation & évaporation, & sans avoir fait précéder la calcination, le sel alkali pur & bien blanc; c'est ce sel qu'on appelle improprement *sel de tartre. Voyez* ALKALI FIXE sous le *mot générique* SEL.

L'alkali fixe de *tartre* peut se préparer aussi en brûlant le *tartre* à l'air libre. Ce sel est la base du nitre, ce sont les alkalis fixes de cette espece les plus purs, & les plus employés dans les travaux chimiques; c'est ce sel tombé en *deliquium*, qui est connu dans le langage vulgaire de l'art sous le nom d'*huile de tartre*, par défaillance. *Voyez DELIQUIUM & ALKALI FIXE sous le mot* SEL.

Le *tartre* crud est d'un grand usage dans les arts, mais principalement dans les teintures; un célebre teinturier de cette ville m'a dit, qu'il l'employoit avec succès dans la teinture en noir, pour les étoffes de laine; il sert encore pour les débouillis. Nous parlerons plus amplement de son emploi par rapport aux teintures, en parlant de la crême de *tartre* à la fin de cet article.

En Médecine, on se sert peu du *tartre* crud, on le fait entrer dans quelques opiates officinales apéritives dans les dentifrices, *voyez* DENTIFRICE, mais on préfere ordinairement celui qui est purifié : quant aux propriétés de l'alkali fixe du *tartre*, *voyez* ALKALI FIXE *sous le mot* SEL.

L'esprit de *tartre*, c'est-à-dire son alkali volatil sous forme liquide, est mis par les auteurs au rang des remedes destinés à l'usage intérieur, & sur-tout lorsqu'il est rectifié. Il passe pour diurétique, diaphorétique, hystérique, bon contre l'asthme, la paralysie,

l'épilepsie. Ce remede est peu usité; & il n'a que les qualités communes des esprits alkalis volatils, huileux. On pourroit pourtant le donner à la dose moyenne d'un gros, dans une liqueur appropriée.

L'huile distillée de *tartre* est rarement employée, même dans l'usage extérieur, & cela à cause de sa puanteur, qu'on peut lui enlever, il est vrai, en très-grande partie en la rectifiant à l'eau; mais comme cette huile n'a que les vertus communes des huiles empireumatiques traitées de la même maniere; il est très-peu important de préparer celle-ci par préférence pour l'usage médicinal. *Voyez* ALKALI VOLATIL *sous le mot générique* SEL, & HUILE EMPIREUMATIQUE *sous le mot* HUILE.

Les Chimistes employent le *tartre* crud, rouge & blanc, comme fondant simple, & comme fondant réductif, dans la métallurgie; mêlé à parties égales de nitre & brûlé, fait l'alkali fixe *extemporaneum*, il s'appelle encore *flux blanc*, avec demi-partie de nitre flux noir, *voyez* FLUX DOCISMATIQUE, il entre dans le régule d'antimoine ordinaire, dans la teinture de mars, dans les boules de mars, dans le *tartre* chalibé dans le *lilium* de Paracelse, & dans le sirop de roses pâles, composé du *codex*, &c.

Voici la maniere dont on prépare, l'on dépure & on blanchit la crême ou le crystal de *tartre*. La description de cette opération est tirée d'un mémoire de M. Fizes, qui est imprimé dans le volume de l'académie royale des Sciences pour l'année 1725.

Je ferai observer auparavant, que les fabriques de crystal de *tartre* se sont fort multipliées depuis la publication du mémoire de M. Fizes; nous en avons à Montpellier, il y en a du côté d'Uzès, à Bedarieux, &c. On m'assure qu'il y en a en Italie, dans le duché de Florence. M. Fizes a composé son mémoire d'après celles qui étoient établies, à Aniane & à Calvisson.

» Les instrumens qui servent pour faire le crystal » de *tartre* sont; 1°. une grande chaudiere de cuivre » appellée *boulidou*, qui tient environ quatre cens » pots de la mesure du pays; elle est enchâssée toute » entiere dans un fourneau.

» 2°. Une cuve de pierre plus grande que la chau» diere, & placée à son côté à deux piés de distance.

» 3°. Vingt-sept terrines vernissées, qui toutes » ensemble tiennent un peu plus que la chaudiere; » ces terrines sont rangées en trois lignes paralleles, » neuf sur chaque ligne; la premiere rangée est à 3 » ou 4 piés de la chaudiere & de la cuve, les deux » autres sont entr'elles à une petite distance, comme » d'un pié.

» 4°. Neuf manches ou chausses d'un drap grossier » appellé *cordelat*; ces manches aussi larges par le » bas que par le haut, ont environ 2 piés de lon» gueur sur neuf pouces de largeur.

» 5°. Quatre chauderons de cuivre qui tous en» semble tiennent autant que la chaudiere, ils sont » à-peu-près égaux, & d'environ cent pots chacun; » ils sont placés sur des appuis de maçonnerie éloi» gnés du fourneau.

» 6°. Un moulin à meule verticale pour mettre le » *tartre* crud en poudre. Il y a encore quelques au» tres instrumens de moindre conséquence, dont il » sera fait mention dans la suite de ce mémoire.

» L'on commence à travailler vers les deux à trois » heures du matin, en faisant du feu sous la chau» diere que l'on a remplie la veille de deux tiers de » l'eau qui a servi aux cuites du *tartre* de ce même » jour, & d'un tiers d'eau de fontaine. Lorsque » l'eau commence à bouillir, on y jette trente li» vres de *tartre* en poudre; & un quart-d'heure » après, on verse avec un vaisseau de terre la liqueur » bouillante dans les neuf manches, qui sont suspen» dues à une perche placée horisontalement sur trois » fourches de bois de trois piés & demi de haut. Les » neuf premieres terrines qui se trouvent sous ces » manches étant presque pleines, on les retire, & » on place successivement sous ces manches les au» tres terrines.

» Dans l'espace de moins d'une demi-heure; & » l'eau filtrée étant encore fumante dans ces terri» nes, on voit des crystaux se former sur la surface, » il s'en forme aussi dans le même tems contre les » parois & aux fonds des terrines.

» Pendant que les crystaux se forment ainsi, les » ouvriers, sans perdre de tems, versent dans la » chaudiere l'eau qui a été retirée des quatre chau» derons, où s'est achevé le jour précédent le crystal » de *tartre*; & quand elle commence à bouillir, on y » jette trente livres de *tartre* crud en poudre: ce» pendant l'on verse par inclination l'eau des vingt» sept terrines dans la cuve de pierre, ayant eu soin » avant de la verser de remuer avec la main la sur» face de cette eau, afin d'en faire précipiter sur le » champ les crystaux au fond de la terrine. Après » que ces terrines ont été vuidées, on y voit les » crystaux attachés au fond & aux côtés; pour-lors » le *tartre* se trouvant avoir bouilli un quart-d'heure, » on filtre comme auparavant la liqueur bouillante » dans les mêmes vingt-sept terrines chargées des » crystaux précédens; & pendant que cette liqueur » se refroidit & qu'il se forme de nouveaux crystaux, » on fait, sans perdre de tems, passer l'eau de la » cuve dans la chaudiere, en la versant avec un vais» seau de terre; & lorsqu'elle commence à bouillir, » on y jette la même quantité de *tartre* crud en pou» dre qu'aux deux autres cuites. On filtre ensuite » dans les mêmes terrines dont on vient de vuider » l'eau dans la cuve, & qui sont chargées de plus en » plus de crystaux: en un mot, on fait dans la jour» née successivement cinq cuites & cinq filtrations » semblables, en se servant pour les trois dernieres » cuites, de l'eau qu'on a versée des terrines dans » la cuve.

» Il s'employe environ deux heures & demie à » chaque cuite, y comprenant la filtration qui la suit » & qui se fait en peu de tems, ensorte que la cin» quieme cuite finit vers les trois heures du soir. On » laisse alors refroidir les terrines pendant deux heu» res; & après en avoir versé l'eau dans la cuve, on » les trouve fort chargées de crystaux, que les ou» vriers appellent *pâtes*. Quand ils ont versé l'eau » des terrines dans la cuve, ils ont laissé ces pâtes » avec assez d'humidité pour pouvoir les détacher » plus commodément avec une racloire de fer; & » les ayant ainsi ramassées, ils en rempliſſent quatre » terrines, où ils les laissent rasseoir un quart-d'heure » pour que l'eau qui surnage s'en sépare, afin de » pouvoir la verser dans la cuve. Ces pâtes paroissent » pour-lors grasses, rousses, & pleines de crystaux » blanchâtres: on lave par trois fois avec de l'eau » de fontaine dans ces mêmes terrines ces pâtes, les » y agitant avec les mains, & les retournant plu» sieurs fois les unes sur les autres, l'eau qui a servi à » la premiere de ces lotions que l'on verse après est » très-foncée, celle de la deuxieme est roussâtre, & » celle de la troisieme un peu trouble; enfin les pâ» tes deviennent d'un blanc tirant sur le roux.

» L'on remarquera ici, 1°. qu'après chaque fil» tration qui suit la cuite, on nettoie les manches; » 2°. que les eaux que l'on verse par inclination des » terrines dans la cuve après la formation des crys» taux, sont d'un roux foncé & d'un goût aigrelet; » 3°. qu'après la derniere cuite l'on retire de la cuve » l'eau du dessus, dont on emplit les deux tiers de » la chaudiere pour servir avec un tiers d'eau de » fontaine à la premiere cuite qui doit se faire le len» demain matin, comme on l'a dit au commence-

» ment de l'opération : on fait écouler le reste de » l'eau de la cuve en débouchant un trou dont elle » est percée auprès du fond ; & comme l'on trouve » ordinairement encore quelques quantités de pâtes » ramassées au fond de la cuve, on les lave dans quatre ou cinq pots d'eau froide différente pour les » mettre avec les autres.

» Toutes ces pâtes ayant été formées par le travail de toute la journée, elles sont mises en ré» serve dans un baquet pour être employées le lendemain, comme nous l'allons dire.

» A dix heures du matin, on remplit d'eau de fontaine les quatre chauderons de cuivre, qui sont » placés sur une même ligne au fond de l'attelier » sur des petits murs de la hauteur de deux piés, » afin de pouvoir aisément faire du feu dessous, & » le retirer ensuite quand il le faut. Cependant on a » détrempé un peu auparavant dans une terrine avec » quatre ou cinq pots d'eau, quatre ou cinq livres » d'une terre qui se trouve à deux lieues de Mont» pellier auprès d'un village appellé *Merviel*. Cette » terre est une sorte de craie blanche (*a*), compo» sée d'une substance grasse, qui blanchit l'eau & la » rend comme du lait épais, & d'une substance sa» blonneuse, dure, qui ne peut se dissoudre & qui » reste au fond de la terrine. On verse doucement » cette eau blanchie dans deux chauderons, on fait » sur le champ une nouvelle détrempe de pareille » quantité de cette terre blanche, & on l'emploie » comme la premiere pour blanchir l'eau des deux » autres chauderons, prenant garde en versant qu'il » ne tombe rien de la partie sablonneuse qui doit » rester toute entiere au fond de la terrine en petits » morceaux ».

J'ai remarqué moi-même que ces petits morceaux indissolubles méchaniquement dans l'eau, & qui restent au fond du vaisseau, étant bien lavés faisoient le plus souvent effervescence avec les acides minéraux. Ce qui démontre ce que j'ai avancé dans la note précédente.

« L'eau des quatre chauderons étant ainsi blan» chie, on allume le feu ; & lorsqu'elle est bouillante, » on y jette les pâtes qu'on distribue également dans » chacun ; on continue l'ébullition, & il se forme » bientôt une écume blanchâtre & sale, que l'on » retire par le moyen d'une sorte d'écumoire de » toile grossiere : peu de tems après & la liqueur » continuant à bouillir, il se forme sur la surface une » crême ; & lorsqu'on a encore laissé bouillir un » quart-d'heure, on retire entierement le feu de » dessous les chauderons. La crême pour-lors durcit » peu-à-peu, & paroît inégale, raboteuse & comme » ondée. On laisse ces chauderons sans feu, & sans » y toucher que le lendemain vers les trois ou qua» tre heures du matin, tems suffisant pour que l'opé» ration soit achevée. Cette crême, de molle qu'elle » étoit, est devenue une croute blanche & rabo» teuse, qui couvre entierement la surface de l'eau ; » elle est épaisse d'une ligne & demie, & n'est pas » si dure que celle que l'on trouve attachée à toute » la surface du fond & des côtés du chauderon, la » premiere se nomme *crême de tartre*, & la seconde » *cryſtal de tartre* ; celle-ci est épaisse d'environ trois » lignes, & a ses cryſtaux plus distincts. Quoique » je n'aye pu cependant y rien observer de régulier, » on voit seulement d'un côté & d'autre qu'ils ont » différentes facettes luisantes (*b*).

» Voici la maniere dont on retire toutes ces con» crétions salines. On creve en différens endroits la » croute de la surface, on jette par-dessus de l'eau » avec la main ; & quoiqu'elle ne soit secouée qu'as» sez foiblement, on la voit précipiter sur le champ. » On vuide ensuite l'eau des baquets, en faisant pan» cher le chauderon, elle sort rousse & assez claire » jusque vers le fond où elle devient alors épaisse, » trouble & plus foncée. Quand on est parvenu à la » voir de cette couleur, on jette dans le chauderon » cinq ou six pots d'eau de fontaine que l'on ren» verse d'abord ; & en frappant les bords de ce » chauderon avec une piece de fer, on fait par cet » ébranlement séparer & tomber par morceaux le » cryſtal de *tartre* dans le fond du chauderon où il » se mêle avec la crême de *tartre* qui y a déja été » précipitée. On jette encore de l'eau de fontaine, » & on remue le tout ensuite avec la main, ensorte » que cette eau qui a servi à cette lotion, n'en sort » que trouble, blanchâtre, & chargée de cette terre » que l'on avoit employée ; on continue ces lotions » jusqu'à ce que l'eau sorte claire. On ramasse en» suite le cryſtal de *tartre* mêlé avec la crême ; on » l'étend sur des toiles pour le faire sécher, ou au » soleil, ou à l'étuve, & on a pour-lors le cryſtal de » *tartre* très-dépuré & bien blanc.

» Il faut être attentif à séparer dans les tems mar» qués le cryſtal de *tartre*, parce que si on le laissoit » quelques heures de plus dans le chauderon, les » cryſtaux rougiroient.

» Lorsqu'on fait cette séparation, l'eau est encore » un peu tiede & a un goût aigrelet ; si on la laissoit » entierement refroidir, la crême de *tartre* ne se sou» tiendroit plus sur la surface, mais se précipiteroit » d'elle-même.

» L'on retire de chaque chauderon vingt-deux à » vingt-trois livres de cryſtal & de crême de *tartre* » prises ensemble ; en sorte que cent cinquante li-

(*a*) Cette terre n'est pas une craie ; si elle l'étoit, elle feroit union avec l'acide du *tartre*, avec laquelle elle a plus de rapport qu'avec la partie grasse & colorante, & formeroit un sel neutre, & ne convertiroit point le *tartre* en cirre. C'est une terre argileuse d'un blanc fale, qui contient quelquefois un peu de sable ou de terre calcaire, mais en si petite quantité, que les trois acides primitifs versés sur cette glaise ne font point d'effervescence. J'ai cependant apperçu quelquefois sur certains morceaux de cette terre que l'acide nitreux donnoit quelques légeres marques d'effervescence. Ce qui prouve seulement que cette terre est mélangée de quelque peu de terre calcaire, mais le fond de la terre employée est une argille. Dans certaines fabriques nouvellement établies & qui sont éloignées de Merviel, on a trouvé d'autres mines de cette argile pour s'en servir aux mêmes usages que de la terre de Merviel, & toutes ces découvertes ont été faites par des simples ouvriers qui ignorent la Chimie.

(*b*) Voici ce que j'ai observé, tant sur la cryſtallisation du *tartre* crud, que du cryſtal de *tartre*. Le *tartre*, tel qu'on le retire des tonneaux de vin, a de très-petits cryſtaux, dont la plûpart sont terminés par des faces inclinées entr'elles sous un angle droit ; mais dès que ce sel est blanchi & purifié par la terre de Merviel, sa cryſtallisation est assez changée, & on n'y voit guere plus de parallelipipedes rectangles. Ce sel qui, à cause de son peu de dissolubilité, exige une grande quantité d'eau & même bouillante, se cryſtallise toujours avec précipitation lorsque la dissolution se refroidit ; aussi ne donne-t-il que de très-petits cryſtaux, même dans le travail en grand, ces cryſtaux sont composés de groupes, d'une grande quantité de prismes assez irréguliers, dont les faces brillantes sont toutes paralleles & rangées dans trois plans. On distingue très-bien que ce ne sont ni des lames ni des aiguilles. Pour observer la forme la plus réguliere du cryſtal de *tartre*, il faut le faire dissoudre dans de l'eau bouillante : quand cette eau en est bien chargée, on en verse sept ou huit gouttes sur une glace de miroir non étamée ; dès qu'on s'appercevoit qu'après le refroidissement il s'est formé sur la glace un nombre suffisant de cryſtaux pour l'observation, on incline la glace doucement pour faire écouler l'eau, qui autrement auroit continué de donner des cryſtaux, & le grand nombre de ces cryſtaux qui sont disposés à se groupper, auroit empêché qu'ils eussent été isolés ; ce qui est nécessaire pour l'observation. On a, par ce moyen, des cryſtaux assez régulierement terminés, mais fort petits, on se sert d'un microscope ou d'une lentille d'environ une demi-ligne de foyer pour les bien observer. Ce sont des prismes un peu applatis, dont la plus grande face est le plus souvent exagone, quelquefois octogone, & qui paroissent avoir six faces. Si l'eau est moins chargée & la cryſtallisation plus prompte, leur applatissement est un peu plus considérable.

» vres de *tartre*, qui ont été employées en cuites ; » fourniſſent quatre-vingt-huit ou quatre-vingt-douze livres, tant de cryſtal, que de crême. Ainſi le » *tartre* crud ordinaire fournit les trois cinquiemes » de ſon poids ou environ ; mais le *tartre* blanc cryſtallin & bien choiſi, en fournit les deux tiers ».

On voit par ce procédé qui eſt fort ſimple, qu'on dépouille le *tartre* de ſa partie colorante & d'une partie de ſa terre. Le *tartre* étant un des ſels des plus difficiles à diſſoudre dans l'eau, on eſt obligé de le faire bouillir à grande eau, pour le tenir en diſſolution, afin que la terre de Merviel, ou toute autre terre argilleuſe blanche, s'uniſſe à la partie graſſe & colorante, avec laquelle elle a plus de rapport qu'avec le ſel. Par cette manœuvre ingénieuſe on a un ſel bien blanc & bien pur, ce qui eſt d'une grande utilité pour les arts, & un grand avantage pour l'uſage qu'on en fait en médecine & dans les travaux chimiques.

Le cryſtal ou crême de *tartre* eſt d'un emploi immenſe dans l'art de la teinture ; cette grande conſommation de ce ſel eſt la cauſe qu'on en a dans le bas Languedoc multiplié les fabriques. Ce ſel eſt employé principalement dans les teintures de laines, conjointement avec l'alun pour les préparer à recevoir les parties colorantes de matieres végétales qui font le fondement de la couleur. Avant de teindre les laines en écarlate ou autres rouges, *&c.* on les fait paſſer par une préparation que les Teinturiers appellent *bouillon*, & on fait entrer du *tartre* dans preſque tous les bouillons employés aux teintures de bon teint ; mais on préfere le cryſtal de *tartre*. Ces bouillons contiennent d'ailleurs preſqu'auſſi conſtamment de l'alun. Un teinturier de cette ville m'a dit que le cryſtal de *tartre* étoit mis dans ce bouillon pour détruire cette grande ſtipticité que l'alun exerce ſur les laines. D'ailleurs le cryſtal de *tartre* adoucit beaucoup les fibres de la laine, & les diſpoſe à recevoir les corpuſcules colorans. Le cryſtal de *tartre* eſt encore ſi fort employé dans les teintures par ſa qualité de ſel très-dur, & preſque indiſſoluble dans l'eau froide, ouvrant les pores du ſujet qu'on veut teindre, y développant les atomes colorans, & les fixant de maniere que l'action de l'air & du ſoleil ne les puiſſe détruire.

Je ne finirois point ſur l'emploi du cryſtal de *tartre* dans la teinture des laines & des ſoies, ſi j'étois obligé de nommer toutes les couleurs où préliminairement l'on fait entrer la crême de *tartre*. *Voyez* TEINTURE, *voyez* auſſi *l'article de la teinture* par M. Hellot.

On ſe ſert encore de la crême de *tartre* pour diſſoudre avec l'eau commune le verd-de-gris, ce qui donne un beau vert céladon ; cette couleur s'emploie ſur le papier, par exemple, pour les plans, pour les cartes géographiques, pour les eſtampes à découpures : on appelle cette couleur *verd d'ingénieur*. Lorſque la diſſolution eſt trop chargée de crême de *tartre*, elle luit ſur le papier, comme ſi on l'avoit chargée de beaucoup de gomme arabique ; ainſi il n'eſt point néceſſaire de faire entrer dans cette couleur, la moindre doſe de cette gomme.

Le cryſtal de *tartre* eſt fort employé en médecine & en chimie. Pluſieurs chimiſtes ſe ſont occupés à rechercher à le rendre plus ſoluble qu'il n'eſt. M. le Fevre, médecin d'Uzès, a trouvé que le borax uni à la crême de *tartre*, ou cryſtal de *tartre*, le rendoit plus ſoluble dans une moindre quantité d'eau qu'il ne ſe diſſout ordinairement. *Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, pour l'année 1728.* MM. Duhamel & Groſſe ont trouvé que le ſel de ſoude produiſoit le même effet ; l'eau de chaux, la chaux d'écailles d'huitres, celle de la ſtalactite, celle du gips, la ſtalactite, les écailles d'huitres, les yeux d'écreviſſes non calcinés, les différentes craies, la corne de cerf calcinée, rendent la crême de *tartre* ſoluble, & forment des ſels neutres par leur combinaiſon. *Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1732, page 323 ; & 1733, page 260.* M. de la Sône a trouvé qu'une partie de ſel ſédatif rendoit ſolube quatre parties de crême de *tartre*. Voyez *les mémoires de la même académie, année 1755.*

M. Pott, fameux chimiſte de Berlin, dit dans ſa *Diſſertation ſur l'union de l'acide du vitriol avec l'acide du tartre*, que l'huile de vitriol mêlée avec deux parties de *tartre* ſec en poudre, ou à parties égales, ne fait point d'efferveſcence, d'écume, ni de vapeur ; mais qu'en remuant le mélange, il s'échauffe un peu, devient mol, & forme une poix artificielle. Si on diſtille ce mélange, on a 1°. un acide de *tartre* très-actif, que M. Venel a dit dans les ſéances de la ſociété Royale, être un vrai acide nitreux qui pouvoit en être retiré immédiatement, par un procédé particulier, dans un état pur, nud ; ce qui étoit un des faits par leſquels il démontroit le nitre entier dans le *tartre* : 2°. de l'acide ſulphureux volatil. Quand on a pris parties égales d'huile de vitriol & de *tartre*, on n'obtient point d'huile dans la diſtillation ; au contraire, avec deux parties de *tartre* il ſe manifeſte un peu d'huile vers la fin de la diſtillation.

J'ai remarqué en faiſant du ſel végétal avec certaines crêmes de *tartre*, qu'il ſe précipitoit beaucoup de terre ; & avec quelques autres, qu'il s'en précipitoit moins. La plupart de ces terres faiſoient efferveſcence avec les acides. Une partie de cette terre pourroit avoir été unie à la crême de *tartre* dans la purification, puiſque la terre argilleuſe qu'on y emploie contient quelquefois un peu de terre calcaire.

La crême de *tartre* eſt employée efficacement en médecine, dans les fievres ardentes, dans toutes ſortes d'obſtructions, dans les maladies cachectiques & hypocondriaques. On l'ordonne ſouvent avec ſuccès, dans les accès de fievre ; on la mêle aux doux laxatifs, comme la caſſe. Son indiſſolubilité eſt la cauſe qu'on ne peut l'ordonner qu'à petite doſe dans les purgations où il n'entre pas de caſſe ; car j'ai remarqué que la moëlle, ou les bâtons de caſſe qu'on fait bouillir avec la crême de *tartre* bien en poudre fine, étoit propre à en diſſoudre une plus grande quantité que l'eau ſeule. Il ſuffit de la faire entrer dans les purgations ſans caſſe, à la doſe d'un gros juſqu'à deux ; on peut la donner à la doſe de demi-once, quand on l'emploie avec la caſſe, & ſur-tout pour une médecine en deux verres. Je crois qu'elle s'y diſſoudra parfaitement en ſoutenant l'ébullition un bon quart d'heure.

La crême de *tartre* eſt très-employée pour cailler le lait, dont on fait le petit-lait. On fait entrer la crême de *tartre* dans les opiates fébrifuges, apéritives, purgatives, méſentériques, *&c.* Elle entre dans la poudre cornachine, dans la poudre pour la goutte purgative, dans la conſerve de roſes rouges ſolide, dans la poudre tempérante de Sthal, *&c.*

La chimie s'en ſert dans beaucoup de ſes opérations ; elle entre dans le ſel végétal ou *tartre* ſoluble, dans le ſel de ſeignette, dans le *tartre* émétique, dans la panacée antimoniale, & dans la teinture de Mars tartariſée, extrait ou ſirop de Mars, dans la teinture martiale de Ludovic, *&c. Article de M.* MONTET, *maître apoticaire, & membre de la ſociété royale des Sciences de Montpellier.*

TARTRE, (*Médecine.*) ce ſel & ſes différentes préparations ſont d'uſage en médecine ; on les emploie dans tous les cas où il faut ouvrir les voies & pouſſer par les ſelles & par les urines.

Le *tartre* purifié avec la terre de Merviel eſt d'uſage ſous le nom de *crême de tartre* ; on l'ordonne dans les potions purgatives & apéritives en qualité

de laxatif & de sel neutre. La dose est de demi-once: on l'emploie même pour les goutteux, ce qui prouve que le médicament est par lui-meme innocent, mais il se dissout facilement.

Le *tartre* alkalisé ou l'alkali du *tartre* est aussi d'usage; c'est le meilleur de tous les alkalis que la médecine puisse employer. C'est un grand diaphorétique, un absorbant & un stomachique.

La liqueur acide tirée par la distillation du *tartre*, est calmante, rafraîchissante, bonne dans les fievres ardentes; on en donne dans les tisanes, dans les juleps.

Tartre soluble. Le *tartre* par lui-même est insoluble dans l'eau froide; mais lorsque le feu l'a pénétré, & que l'acide est incorporé de nouveau avec l'alkali, il est plus aisé à fondre, & c'est le *tartre* soluble.

Ce sel est un purgatif doux, ci-devant fort à la mode, que l'on ordonnoit à la dose d'une demi-once ou d'une once dans une pinte d'eau de riviere. Il entre encore aujourd'hui dans les médecines ordinaires; mais son crédit est tombé depuis que le sel de la Rochelle & le sel d'Epsom ont fait fortune en médecine.

TARTRE STIBIÉ *ou* ÉMÉTIQUE, est une préparation d'antimoine faite avec son foie & son verre à parties égales avec le double de crême de *tartre*.

Cet émétique est le meilleur & le plus assuré de tous. On peut le donner sous telle forme & à telle dose que l'on veut; & d'autant que l'on connoît sa dose & sa vertu, on peut l'augmenter ou le diminuer plus aisément au gré du médecin, selon les forces du malade & l'exigence des maladies; car, selon les observations des plus habiles chimistes, le *tartre* émétique qui contient un quart de grain de régule par grain est trop violent, mais celui qui ne contient que trois seiziemes de grains par grain est fait en proportion qui est bonne & sûre; car il fait vomir efficacement à la dose de deux ou deux grains & demi; car il introduit alors dans l'estomac six ou sept seiziemes de grains & de régule.

La façon la plus sûre de donner l'émétique d'antimoine, est de le prescrire dans un poisson ou deux d'eau à la dose de deux grains, lorsqu'on veut faire vomir efficacement. Sur quoi il faut savoir que le grand lavage ou véhicule l'étend trop & émousse ses pointes, de même que donné à trop petite dose, comme à un grain, à un quart de grain, il fatigue violemment sans exciter de vomissement; il faut un milieu.

C'est la vertu émétique du *tartre stibié*, qui le rend le spécifique assuré dans toutes les maladies qui proviennent de plénitude d'estomac; c'est un grand préservatif dans les maladies inflammatoires, dans les engorgemens du cerveau, parce qu'en irritant l'estomac, il agit violemment sur le cerveau, & lui donne des secousses qui aident à dégorger ses vaisseaux du sang qui n'y peut circuler. L'émétique stibié donne à-propos dans le cas de saburre ou de crudité, l'évacue puissamment, & empêche les mauvais effets que son passage dans les secondes voies pourroit y causer. Mais pour produire sûrement cet effet, il faut connoître cet état avant de l'ordonner, & y préparer dûment le malade selon les circonstances, par la saignée & la boisson, quoiqu'il est bien des cas où il faut employer cet émétique sans aucun préliminaire, comme dans l'apoplexie, dans l'indigestion, dans la plénitude des premieres voies sans aucune marque de chaleur, & souvent même dans la foiblesse, dans l'engourdissement des membres, la pesanteur de tête, l'accablement, la lassitude. Qui connoîtra sûrement les indications & la façon de placer ce remede, pourra s'assurer de pratiquer avec succès dans toutes sortes de maladies, soit aiguës & chroniques. C'est le plus court moyen d'abréger le traitement des maladies, quelle qu'en soit la cause.

Le *tartre stibié* devient altérant, apéritif, & diaphorétique ou tonique, lorsqu'il est donné à grande dose & en lavage; alors continué pendant long-tems, il rétablit au mieux le ressort de l'estomac affoibli par les crudités ou la trop grande quantité d'alimens. Les convalescens se trouvent bien de son usage en guise d'eau minérale.

TARTRE SOLUBLE, *teinture de*, elle est apéritive, diurétique, emmenagogue & purgative; elle est aromatique; elle échauffe, consolide les plaies, déterge les ulceres.

Tartre regénéré, ou terre foliée du tartre. C'est le plus grand résolutif que nous ayons, un fondant, un désobstructif savonneux, huileux & acide en même tems, combiné avec un alkali; il est volatil, & peut passer pour le sel volatil de *tartre* de Vanhelmont, aussi efficace que l'alkaest, & préférable à beaucoup de remedes inventés par la chimie; c'est le vinaigre radical des Chimistes. La teinture de *tartre* régénéré est aussi un remede efficace; car elle unit l'alkali, l'acide & l'esprit huileux des végétaux. Ce *tartre* folié dissout ainsi dans l'alkool, est le petit elixir des anciens chimistes; il leve les obstructions; il pénetre dans les plus petits vaisseaux; il ranime les facultés vitales & guérit par les sueurs; il peut surmonter les maladies les plus opiniâtres.

Tartre regénéré plus commun. On peut, selon M. Boerhaave, faire un *tartre* regénéré moins dispendieux, en mêlant la potasse avec quinze fois autant de vinaigre; en coulant la solution & la faisant épaissir, ce qui est une opération facile.

Pline parle de ce remede, & dit que la cendre de sarment dissoute dans le vinaigre guérit les maladies de la rate.

TARTRE VITRIOLÉ, (*Médecine.*) ce sel a toutes les propriétés des sels vitriolisés; il est composé de l'acide vitriolique, qui est un grand apéritif, & du *tartre* alkalisé, qui est aussi fort attenuant. Les deux réunis doivent former un grand désobstruant; aussi s'en sert-on dans les apozèmes atténuans & désobstruans, dans les affections du foie & de la rate.

Ce sel est un des plus actifs que nous ayons; il est plus actif que le sel de Glauber, & le même que le sel de *duobus* & le sel polychreste de Glaser.

La dose est d'un gros dans une potion ordinaire; mais en lavage on l'ordonne à deux gros, & jusqu'à trois.

Nota. Que si l'huile de vitriol qui a servi à faire ce sel étoit chargée de particules cuivreuses, ce que l'on reconnoît par la couleur verte de l'eau où se fait la dissolution, & par la couleur terne & bleue du sel, il faut le calciner, ou le refondre pour lui ôter ce cuivre qui le rendroit émétique.

Ce remede n'est pas autant employé qu'il le devroit être.

TARTRE, (*Teinture.*) les Teinturiers mettent le *tartre* au nombre des drogues non colorantes, c'est-à-dire, qui ne servent point à donner de la couleur aux étoffes, mais qui les préparent à la recevoir. Cette drogue bien ou mal employée dans les bains ou bouillons, met une grande différence dans les teintures.

La crême ou cristal de *tartre* qu'emploient les Teinturiers du grand teint, n'est autre chose que le *tartre* blanc ou rouge mis en poudre, & ensuite par le moyen de l'eau bouillante, de la chausse & de la cave, réduit en petits cristaux blancs. (*D. J.*)

TARTRE MARTIAL *ou* CALIBÉ, (*Mat. méd.*) *voyez* MARTIAL.

TARUDANT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de Sus, dont elle porte aussi le nom. Elle est à deux lieues au midi du grand Atlas, & passe encore pour une des

bonnes villes d'Afrique par ſon commerce. *Long. 9. 52. latit. 29. 18.* (*D. J.*)

TARUIDUM, ou *TARUEDUM*, (*Géog. anc.*) promontoire de la Grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le marque ſur la côte ſeptentrionale après l'embouchure du fleuve Nabœus. On croit que c'eſt préſentement *Dungisbehéad* en Etolie, dans la province de Cathnet. (*D. J.*)

TARUNTIUS, ſ. m. (*Aſtronom.*) c'eſt le nom de la quarantieme tache de la lune, ſuivant le catalogue que le p. Riccioli nous en a donné dans ſa *ſélénographie*. (*D. J.*)

TARUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Gaule ciſpadane, ſelon Pline, *l. III. c. xvj.* Il a conſervé ſon nom; on l'appelle *Taro*. (*D. J.*)

TARUSATES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule aquitanique, & dont Céſar, *liv. III. ch. xxiij. & xxvij.* fait mention. M. Samſon, dans ſes *remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule*, dit: on ne diſpute preſque plus aujourd'hui que le pays des *Taruſates* ne ſoit le *Turſau*, & Aire eſt la capitale du Turſau. (*D. J.*)

TARY, ſ. m. (*terme de relation.*) c'eſt ainſi que les voyageurs appellent la liqueur qui diſtille des cocotiers; c'eſt le ſeul vin que l'on recueille dans le pays de Malabar, & même dans toute l'Inde; car la liqueur qui ſe tire des autres eſpeces de palmiers, eſt preſque de même nature que celle qui ſort du cocotier. Ce vin n'eſt pas à beaucoup près ſi agréable que celui que l'on exprime des raiſins, mais il enivre tout de même. Quand il eſt récemment tiré, il eſt extrêmement doux; ſi on le garde quelques heures, il devient plus piquant, & en même tems plus agréable; il eſt dans ſa perfection du ſoir au matin; mais il s'aigrit au bout de vingt-quatre heures.

On n'a point dans les Indes d'autre vinaigre que celui-là. En diſtillant le jus du cocotier, lorſqu'il eſt parvenu à ſa plus grande force, & avant qu'il ait commencé de contracter de l'aigreur, on en fait d'aſſez bonne eau-de-vie; on peut même la rendre très-forte en la paſſant trois fois par l'alembic.

Les Bréſiliens ne s'adonnent point, comme les Indiens, à tirer le *tary* des cocos; ils n'en font pas non plus d'eau-de-vie, parce que les cannes de ſucre leur en fourniſſent ſuffiſamment, & que d'ailleurs on leur en porte beaucoup de Lisbonne qui eſt bien meilleure que celle qu'ils pourroient faire. (*D. J.*)

TAS, MONCEAU, ſ. m. (*Synonym. Gram.*) ils ſont également un aſſemblage de pluſieurs choſes placées les unes ſur les autres, avec cette différence que le *tas* peut être rangé avec ſymmétrie, & que le *monceau* n'a d'autre arrangement que celui que le hazard lui donne.

Il paroit que le mot de *tas* marque toujours un amas fait exprès, afin que les choſes n'étant point écartées, occupent moins de place, & que celui de *monceau* ne déſigne quelquefois qu'une portion détachée par accident d'une maſſe ou d'un amas.

On dit un *tas* de pierres, lorſqu'elles ſont des matériaux préparés pour faire un bâtiment: & l'on dit un *monceau* de pierres, lorſqu'elles ſont les reſtes d'un édifice renverſé.

Tas ſe dit également au figuré en proſe & en vers: l'orateur ne doit point étouffer ſes penſées ſous un *tas* de paroles ſuperflues.

Un tas *d'hommes perdus de dettes & de crimes.*
Corneille.

Quoiqu'un tas *de grimauds vantent notre éloquence,*
Le plaiſir eſt pour nous de garder le ſilence.
Deſpreaux.

(*D. J.*)

TAS, (*Architect.*) c'eſt le bâtiment même qu'on éleve. On dit retailler une pierre ſur le *tas*, avant que de l'aſſurer à demeure. (*D. J.*)

TAS DE CHARGE, (*Architect. Coup. de pierres.*) c'eſt une ſaillie de pierres dont les lits avançant les uns ſur les autres, ſont l'effet d'une voûte; de ſorte qu'il faut des pierres longues pour balancer la partie qui eſt ſans appui. Mais ce genre d'ouvrage n'eſt bon qu'en petit, ou ſeulement pour les premieres pierres de la naiſſance d'une voûte. On voit de tels ouvrages au château de Vincennes près Paris, pour porter les creneaux.

TAS, (*Arts mechaniques.*) eſpece d'enclume ſans talon ni bigorne, & par conſéquent quarrée. Il y en a de différentes groſſeurs. Le *tas* des Orfevres ſont plus forts que ceux des autres ouvriers. Un gros *tas* ſe forge, comme l'enclume, & s'aciere de même. Pour faire un *tas* à queue, on ſoude pluſieurs barres de fer enſemble de la longueur & groſſeur qu'on ſe propoſe de donner au *tas*. On commence par corroyer deux barres, puis davantage, pour parvenir à ce qu'on appelle *enlever le tas*; cela fait, on tourne une virole de fer plat autour du bout des barres corroyées, pour former la tête du *tas* & lui donner plus de largeur qu'au reſte du corps de la piece, & empêcher en même tems que les barres ſoudées enſemble ne s'écartent par quelque défaut de ſoudure, ce qui n'arrive que trop ſouvent, ou par la mauvaiſe qualité du fer, ou par la négligence du forgeron qui laiſſe des craſſes entre les fers; on prépare enſuite la table du *tas*, comme celle de l'enclume; on prend une barre d'acier quarré que l'on dreſſe en petites billes de la longueur d'un pouce & demi; on les range debout toutes les unes à côté des autres, ſelon l'étendue de la table; on les entoure d'une bande de fer plat que l'on nomme *à marechal*; cette bande tient les billes preſſées; on les ſoude, on les corroie; la barre de fer qui les ceint, s'appelle *étrier*; on laiſſe à l'étrier une queue qu'on nomme *réſigard*: cette queue ſert à manier la piece au feu & ſur l'enclume; après qu'on a ſoudé & corroyé les billes, on coupe avec la tronche l'étrier tout-au-tour, excepté à l'endroit où le réſigard tient à la table, parce que c'eſt par le moyen de cette queue que l'on portera la table ſur le *tas*; on ſoude la table au *tas*; cela fait, on ſépare la queue. Il y a une autre maniere de faire la table d'un *tas*; on prend une longue barre d'acier que l'on tourne pluſieurs fois ſur elle-même, juſqu'à ce que ſes circonvolutions aient pris l'étendue que l'on veut donner à la table; on y ſoude enſuite une barre de fer plat pour empêcher l'acier de brûler, lorſqu'on ſoudera la table au *tas*. On en fait autant aux têtes des marteaux.

Il y a des *tas* de différens noms, des *tas* à carreler, à emboutir.

Ils ſervent à un grand nombre d'ouvriers différens. *Voyez les articles ſuivans.*

TAS, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une eſpece de petite enclume à queue qui entre dans un billot, dont la partie groſſe & ronde eſt gravée au milieu du bord d'un trou d'une certaine grandeur, lequel l'eſt lui-même d'un deſſein en creux, dans ſon fond, pour imprimer ce deſſein ſur la calotte. On a pluſieurs *tas* de différens deſſeins & grandeurs, ſelon l'exigence des cas. *Voyez* CALOTTE.

TAS, (*Coutellerie.*) inſtrument dont ſe ſervent les Couteliers pour retenir les mitres des couteaux de table, c'eſt-à-dire, y former ce rebord qui eſt entre la lame du couteau & la ſoie ou qui ſert à l'emmancher. *Savary.*

TAS A PLANER, (*outil de Ferblantier.*) c'eſt un morceau de fer quarré dont la face de deſſus eſt fort unie & polie, & la face de deſſous eſt faite en queue, pour être poſée & aſſujettie ſur un billot. Les Ferblantiers s'en ſervent pour planer & emboutir les

pieces de ferblanc qu'ils emploient. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

TAS A SOYER, *outil de Ferblantier*, ce *tas* eſt fait à-peu-près comme une bigorne dont les deux pans ſont quarrés, & forment une eſpece de demi-cercle en-dedans; la face de deſſus ce *tas* eſt garnie de pluſieurs fentes faites dans le large de cette face, les unes un peu plus larges & profondes que les autres. Les Ferblantiers s'en ſervent pour faire le rebord ou ourlet des entonnoirs & autres ouvrages. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

TAS, les *Graveurs* ſe ſervent de ce terme pour exprimer une eſpece de petite enclume qui leur ſert à repouſſer le cuivre par-derriere la gravure, lorſqu'il ſe trouve quelque défaut ſur les planches. *Voyez les Planches de la Gravure.* La pointe que l'on voit au bas, eſt pour entrer dans le billot ſur lequel le *tas* eſt poſé.

TAS, (*Horlogerie.*) petite enclume qu'on met dans un étau par ſa partie inférieure. *Voyez les Pl. & les fig. de l'Horlogerie.*

Il y en a de pluſieurs eſpeces. La ſtructure de la piece que l'on veut forger ou redreſſer par leur moyen, indique celui dont on doit ſe ſervir.

Les Horlogers, Orfevres & Metteurs-en-œuvre ſont ceux qui font le plus d'uſage de cet outil.

TAS, *en terme d'Orfevre*, eſt une petite enclume à huit pans en quarré comme la grande; elle n'en differe que par ſa grandeur, & une queue qui entre dans le billot. Elle ſert pour les petits ouvrages & pour planer. *Voyez* PLANER; pour lors il faut qu'elle ſoit bien polie, de même que les marteaux. *Voyez les Planches.*

PETIT TAS, *en terme d'Orfevre*, c'eſt un morceau de fer plat de figure ovale & portatif, dont on ſe ſert au lieu d'enclume pour les ouvrages qui peuvent ſe frappper ſur l'établi. *Voyez* ETABLI. *Voyez les Planches.*

TAS CANELÉ, (*Orfevr.*) c'eſt un *tas* de fer dans lequel on a gravé ou limé des moulures, & qu'on forme ſur l'argent en frappant à coup de marteau. Il y a beaucoup de vaiſſelle ronde ancienne dont les moulures étoient frappées ſur le *tas*; mais depuis que l'on a perfectionné la vaiſſelle, ces ſortes de *tas* ne ſont plus guere d'uſage.

TAS DROIT, *terme de Paveur*; c'eſt une rangée de pavés ſur le haut d'une chauſſée, d'après laquelle s'étendent les aîles en pente, à droite & à gauche, juſques au ruiſſeau d'une large rue, ou juſque aux bordures de pierre ruſtique d'un grand chemin pavé. (*D. J.*)

TAS, *en terme de Planeur*, eſt une eſpece de petite enclume fort unie ſur laquelle on plane les vaiſſelles plates. On le couvre de cuir, de bois, *&c.* quand il eſt queſtion de polir l'ouvrage au marteau. *Voyez les Planches.*

TAS *ou* TASSEAU, (*Tailland.*) cet outil, de la nature des précédens, ſert au taillandier à former le collet aux ciſeaux, becs-d'âne, & autres outils ſemblables. Ses différentes parties ſont la tête où l'on a pratique le quart où ſe place la ſoie des ciſeaux; le corps où il y a une ouverture qui ſert à faire ſortir la ſoie du ciſeau lorſqu'elle adhere; la ſoie du *tas* même par laquelle elle ſe fixe dans le belier qui ſert de baſe au *tas*.

TAS, (*Tireur d'or.*) c'eſt une eſpece d'enclume, dont l'acoutreur ſe ſert pour battre ſes filieres en rebouchant les trous trop grands.

TAS, (*Jeu de trictrac.*) en terme de trictrac on appelle le *tas*, l'amas des dames qu'on fait aux coins du trictrac avant que de commencer le jeu. C'eſt la même choſe que la maſſe & la pile. Quand après avoir jetté ſon dé on porte ſa main au *tas*, ſans dire *j'adoube*, on eſt obligé de jouer du-moins une des dames du *tas*, ſuivant la loi, dame touchée dame jouée. *Régles du trictrac.* (*D. J.*)

TASAGORA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienſe, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de *Cala* à *Ruſſocurum*.

TASCHE, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville. C'eſt une ſorte de pêche pratiquée par les pêcheurs de ſur Somme, qui ſe ſervent de leurs heuillots ou goblettes, ſorte de petits bateaux, pour faire la pêche des anguilles d'une maniere particuliere. Ils nomment cette pêche la *taſche*. Pour la faire ils prennent une quantité de vers de terre qu'ils enfilent d'un bout à l'autre avec un gros fil à coudre, juſqu'à ce que ce fil, d'une longueur proportionnée, en ſoit entierement rempli; ils font avec ce fil ainſi amorcé, une pelote ou paquet qu'ils attachent avec une petite ficelle au bout d'une perche legere, dont ils mettent le bout ainſi garni ſur le fond de l'eau, & tiennent l'autre bout à la main, & lorſqu'ils s'apperçoivent par le mouvement de la perche que l'anguille mord à l'appât, ils la relevent promptement, & emportent en même tems ſe poiſſon.

Chaque pêcheur a un ſemblable inſtrument, ceux de ſur Somme ont trois petits bateaux plats, du port environ d'un demi-tonneau, ſemblable au picoteur des pêcheurs d'Honfleurs; cette pêche ſe fait de nuit ſeulement, & elle ſeroit de jour infructueuſe.

TASCHKANT, (*Géog. mod.*) petite ville de la Tartarie, ſur la droite de la Sirri; c'eſt la réſidence d'hiver du chan des Tartares de la Caſatſchia-Orda. *Long.* 92. 40. *latit.* 43. (*D. J.*)

TASCIA, (*Géog. mod.*) petite ville des états de la Turquie aſiatique, dans la province de Toccat, au-deſſous des montagnes Noires.

TASCODRUGITES, *voyez* TACODRUGITES.

TASCODUNITARI & CONONIENSES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonoiſe, ſelon quelques manuſcrits de Pline, *l. III. c. iv.* au lieu de quoi d'autres manuſcrits & quelques exemplaires imprimés portent *Taſcoduni*, *Taruſconenſes*; d'autres *Taſconi*, *Taracunonienſes*. Le P. Hardouin, qui ſuit cette derniere leçon, regarde les autres comme des noms corrompus. Il ſe fonde ſur le manuſcrit de la bibliotheque royale, & ſur l'ordre alphabétique que Pline eſt accoutumé de ſuivre. Les *Taſconi*, ajoute-t-il, habitoient vraiſſemblablement dans l'endroit où eſt aujourd'hui Montauban, ville que mouille la petite riviere *Teſco*, qui pouvoit avoir donné ſon nom au peuple *Taſconi* ou *Teſconi*. Quant aux *Taruſconienſes*, dit le P. Hardouin, ils tirent leur nom de *Taruſco*, ville des Salis, & aujourd'hui appellée *Taraſcon*. (*D. J.*)

TASIMA, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord de l'empire du Japon; cette province a deux journées de longueur de l'eſt à l'oueſt, & ſe diviſe en huit diſtricts.

TASOT, ſ. m. (*Meſure de longueur, Com.*) c'eſt la vingt-quatrieme partie du cobit, ou aune de Surate. Chaque *taſot* a un peu plus qu'un pouce de roi, enſorte que le cobit eſt de deux piés ſeize lignes.

TASSAO *ou* TASSAIE, ſ. m. (*Cuiſine exotiq.*) chair de bœuf, mais plus communément de vache, coupée par grandes aiguillettes, un peu ſalée & ſéchée au ſoleil, cette chair ſe conſerve long tems, & peut être tranſportée fort loin; il s'en fait une grande conſommation ſur les côtes de Caraque, de Cartagene & de Portobello. Pour la manger, il faut la mettre deſſaler, la bien laver, & la faire revenir dans de l'eau tiede avant de la faire cuire; elle ſe renfle beaucoup, s'attendrit & a fort bon goût. On prépare de la même maniere des aiguillettes de cochon, qui étant deſſalées & cuites peuvent paſſer pour un mets très-appétiſſant.

TASSE, f. f. (*Ouvrages de différens ouvriers.*) sorte de vaſe de bois, de terre, de fayance, de porcelaine ou de métal, dont on ſe ſert pour boire; il y en a de toute grandeur, & de toutes figures; les unes ſans anſes, d'autres avec une ou deux petites anſes, ſimples ou façonnées, *&c.* (*D. J.*)

TASSE, (*Littérat.*) chez les Romains celui qui verſoit à boire étoit obligé, pour remplir une ſeule *taſſe*, de puiſer avec un petit gobelet nommé *cyathe*, à pluſieurs repriſes, & juſqu'à neuf ou dix fois dans le crater, qui étoit un grand vaiſſeau plein de vin. Le buveur s'impatientoit, le vin même verſé du crater dans le cyathe, & renverſé du cyathe dans la *taſſe*, pouvoit s'évanter & perdre de ſa force.

Pour remédier à tous ces petits inconvéniens, on inventa l'uſage des *taſſes* inégales. On en fit faire de petites, de moyennes & de grandes:

Les petites étoient

Le *ſextans*, qui tenoit	2 cyathes.
Le *quadrans*	3 cyathes.
Le *triens*	4 cyathes.

Les moyennes étoient

Le *quincunx*, qui tenoit . . .	5 cyathes.
Le *ſemis* ou l'*hémine*	6 cyathes.
Le *ſeptunx*	7 cyathes.
Le *bes*	8 cyathes.

Les grandes étoient

Le *dodrans*, qui tenoit	9 cyathes.
Le *dextrans*	10 cyathes.
Le *deunx*	11 cyathes.

Torrentius ſur les vers d'Horace, *pocula cum cyatho*, *&c.* rapporte un paſſage d'Athénée, par où il paroît que les Grecs auſſi-bien que les Romains, ont fait uſage du cyathe & des *taſſes* inégales. Athénée introduit un homme qui ſe fait verſer dix cyathes de vin dans une ſeule *taſſe*; & voici comme il le fait parler. « Echanſon, apporte une grande *taſſe*. Verſe-y » les cyathes qui ſe boivent à ce que l'on aime; quatre pour les perſonnes qui ſont ici à table, trois pour » l'amour. Ajoute encore un cyathe pour la victoire » du roi Antigonus. Holà. Encore un pour le jeune » Démétrius. Verſe préſentement le dixieme en » l'honneur de l'aimable Vénus.

Chez les Romains du tems de Martial, lorſqu'on vouloit boire à un ami ou une amie, on demandoit autant de cyathes qu'il y avoit de lettres au nom de la perſonne à qui l'on alloit boire. C'eſt le ſens de l'épigramme de Martial.

Nævia ſex cyathis, ſeptem Juſtinia libatur,
Quinque Lycas, Lyde quatuor, Ida tribus, &c.

C'eſt auſſi le ſens de ces deux vers du même Martial:

Quincunces & ſex cyathos, beſſemque bibamus,
Caïus ut fiat, Julius & Proculus.

Horace a dit:

Qui muſas amat impares
Ternos ter cyathos attonitus petet
Vates. Tres prohibet ſupra
Rixarum metuens tangere gratia.

Ce qui vouloit dire, qu'un bon bûveur ami des muſes, doit en l'honneur de ces neuf déeſſes, boire en un ſeul coup neuf cyathes; mais que les graces ne permettent pas que l'on boive plus de trois cyathes à la fois; car il y a bien de la différence entre boire neuf cyathes, & boire neuf fois. Boire neuf cyathes, c'eſt ne boire qu'une *taſſe*, boire neuf fois, c'eſt boire neuf *taſſes*. (*D. J.*)

TASSE *à boire des Gaulois*, (*Uſages des Gaulois.*) en latin *galeola*, *ſinum*. Les anciens Gaulois avoient leurs *taſſes* à boire, faites en forme d'ovale, qu'ils appellent *galeolas*, & qu'ils ont enſuite nommé *gondoles*, d'un mot corrompu par les Vénitiens, qui ont baptiſé de ce nom leurs nacelles pour aller dans les rues de Veniſe. Varron dit, *l. I. de vitâ roman. Ubi erat vinum in menſâ poſitum* galeato, *vel* ſino *utebantur*: de-là les Romains forgerent leur verbe *gallare*, boire à la mode gauloiſe. Il reſte encore chez les ſuppôts de Bacchus du mot *gallare*, dans ce qu'ils appellent *boire à la régalade*; c'eſt une façon de boire qui ne differe du ſabler qu'en ce que le ſabler ſe fait en un ſeul coup, & que la régalade ou le gallet ſe fait en pluſieurs. (*D. J.*)

TASSE, *terme de Tourneur*; petit vaiſſeau de bois en forme de *taſſe*, qu'on place au-deſſus de la tournette, & dans laquelle *taſſe* on met la pelote de coton, de fil, ou de ſoie qu'on a dévidé.

TASSE, (*Géog. mod.*) les géographes donnent le nom de *taſſe*, aux lieux où ſe font les amas d'eau que l'on appelle *lacs*. La *taſſe* eſt ce qui contient l'eau d'un lac, enſorte que la *taſſe* eſt à un lac, ce que le lit eſt à une riviere.

TASSE, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne à un bâtiment qui a pris ſa charge dans ſon étendue, ou dans une ſeule partie. (*D. J.*)

TASSEAU, ſ. m. (*Arts méchan.*) c'eſt en général un outil que l'on met dans l'étau pour relever les ouvrages en tôle, ou qui eſt fixe ſur l'établi, & ſert à poſer l'ouvrage pour les petites rivures, & à dreſſer de petites pieces.

Les *taſſeaux* prennent différens noms, ſuivant les formes que l'on donne à la tête.

Le *taſſeau quarré* eſt celui dont la tête eſt quarrée, & plate.

Le *taſſeau cannelé* eſt celui ſur la tête duquel on a formé des cannelures.

Le *taſſeau à côte* eſt celui dont la tête eſt faite en forme de côte, ou de tranchant arrondi.

Le *taſſeau à emboutir* eſt celui dont la tête eſt creuſée de la forme que l'on ſe propoſe de donner aux pieces à emboutir.

Le *taſſeau à pié de biche* eſt celui dont la tête eſt faite en pié de biche. Toutes ces ſortes de *taſſeaux*, qui ſervent à relever les ornemens en tôle, ou en cuivre, qui ſe poſent ſur les grilles, balcons, rampes d'eſcalier, *&c.* ſont faits d'une barre de fer quarrée & acierée des deux bouts, qui forment deux têtes; au milieu du corps on pratique ſur les faces une entaille à chaque face, pour recevoir les mâchoires de l'étau, & empêcher le *taſſeau* de s'en échapper, lorſqu'on frappe deſſus pour relever l'ouvrage.

TASSEAUX, ſ. m. pl. (*Archit.*) petits dés de moilons, maçonnés de plâtre, où l'on ſelle des ſapines, afin de tendre ſûrement des lignes pour planter un bâtiment. *Daviler.* (*D. J.*)

TASSEAUX, *terme de Charon*; il y a quatre *taſſaux*, ce ſont des morceaux de bois plats, longs de dix pouces, épais de trois, & larges d'environ trois, qui ſont attachés tant ſur le devant que ſur le derriere, de chaque côté du brancard, pour élever les planches qui ſervent ſur le derriere, aux domeſtiques, & ſur le devant aux pages. *Voyez les fig. & les Pl. du Sellier.*

TASSEAU, ſ. m. (*Charp.*) petit morceau de bois, arrêté par tenon & mortaiſe ſur la force d'un comble, pour en porter les paimes.

On appelle auſſi *taſſeaux*, les petites tringles de bois qui ſervent à ſoutenir les tablettes d'armoire. (*D. J.*)

TASSEAU *ou* MANICLE, ſ. m. (*Lainage.*) inſtrument qui ſert aux tondeurs de draps, pour faire aller les forces avec leſquelles ils tondent les étoffes. *Savary.* (*D. J.*)

TASSEAU, *terme de Luthier*, moule, ou forme sur laquelle on colle les écliſſes qui font le corps d'un luth, ou d'un autre inſtrument. (*D. J.*)

TASSER, v. n. (*Stéréotom.*) on appelle de ce nom l'affaiſſement d'une voûte, dont la charge fait diminuer la hauteur, & reſſerrer les joints. (*D. J.*)

TASSETTE, ſ. f. *terme d'Armurier*, c'eſt tout le fer qui eſt au-bas de la cuiraſſe, & qui couvre les cuiſſes de l'homme armé: on appelle auſſi les *taſſettes*, *cuiſſardes*. (*D. J.*)

TASSING, (*Géog. mod.*) petite île de Dannemarck, entre les îles de Fionie & de Langeland. Elle n'a qu'une lieue de long, & autant de large, & cependant elle contient deux bourgs & quelques hameaux. (*D. J.*)

TASSIOT, ſ. m. les vanniers appellent ainſi une latte fort mince, & miſe en croix, par laquelle ils commencent certains ouvrages de cloture, comme les vans, les vannettes, *&c.*

TASSOT, on donne ce nom dans diverſes provinces de France à la ſalamandre aquatique. *Voyez* SALAMANDRE.

TASTA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule, dans l'Aquitaine, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vij.* M. de Valois ſoupçonne que ce ſeroit aujourd'hui Monteſquiou, bourg ſitué ſur l'Oſſe, en latin *Oſſida* ou *Oſſidus*. (*D. J.*)

TASTATURA, ſ. f. (*Muſiq. ital.*) ce mot qui ſignifie les touches du clavier de quelque inſtrument de muſique, a été ſouvent employé pour ſignifier les *préludes*, ou *fantaiſies*, que les maîtres jouent ſur le champ, comme pour tâter & s'aſſurer ſi l'inſtrument eſt d'accord. (*D. J.*)

TASTO. (*Muſiq. ital.*) ce mot veut dire *touche*. on trouve quelquefois dans des baſſes-continues ces mots, *taſto ſolo*, qui ſignifie *avec une touche ſeule*, pour marquer que les inſtrumens qui accompagnent, doivent jouer les notes de la baſſe-continue ſimplement & ſans accompagnement des notes qui pourroient faire accord. *Broſſard.* (*D. J.*)

TASZMIN, LE, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne, dans le palatinat de Kiovie, où elle a ſa ſource, vers les confins du palatinat de Braclaw; après un aſſez long cours, elle ſe perd dans le Boryſthène, près de Krilaw. (*D. J.*)

TATAH, *ou* TATA, (*Géog. mod.*) province des Indes, dans les états du grand-mogol. Elle eſt riche en blé & en bétail; elle paye au grand-mogol ſoixante laqs, & deux mille roupies. Sa capitale porte ſon nom de *Tatah*. La riviere de Sinde traverſe cette province du nord au midi, d'où vient qu'on l'appelle auſſi *Sinde*. *Voyez* SINDE. (*Géograph. mod.*) (*D. J.*)

TATAH *ou* TATA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans les états du grand-mogol, dans la province de *Tatah*, ou de Sinde, dont elle eſt la capitale; elle eſt ſituée ſur le bras occidental de l'Inde, & dans un terroir fertiliſé par la riviere. Les Portugais y faiſoient autrefois un grand commerce. *Long. 86. 10. lat. 23. 15.* (*D. J.*)

TATAJIBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) genre de plante, dont les botaniſtes ne nomment qu'une eſpece: *arbor baccifera braſilienſis, fructu tuberculis inæquali, mori æmulo.*

C'eſt un arbre du Bréſil, dont l'écorce eſt de couleur de cendre, & le bois de couleur de ſafran, ou rougeâtre; ſes feuilles ſont pointues, dentelées, & approchantes de celles du bouleau; ſon fruit eſt gros comme une mûre moyenne, rond, & compoſé de tubercules pâles, d'où ſortent pluſieurs filamens noirâtres & peu longs: on mange ce fruit de même que les mûres, ou ſeul, ou avec du ſucre & du vin; ſa chair contient une infinité de petits grains blanchâtres.

Le bois de cet arbre eſt extrémement dur, il ne perd jamais ſa verdure, & ſe conſerve long-tems dans la terre & dans l'eau; il eſt ſupérieur à tous les autres bois, même à celui du *maſarandiba*, de quelque maniere qu'on l'emploie. Il donne lorſqu'il eſt vieux, une teinture d'un très-beau jaune; cet arbre croît par-tout au Bréſil, dans les bois, ſur-tout dans les lieux maritimes, & ſon fruit eſt mûr au mois de Mai. *Ray.* (*D. J.*)

TATARIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont les botaniſtes ont établi les deux eſpeces ſuivantes: *Hungarica edulis, panacis heraclei folio, ſemine libanotidis cachryophoræ J. B. panaci heracleo ſimilis*, tataria *Hungarica dicta*. P. C. B.

Cette plante n'eſt pas commune, elle donne une racine longue & épaiſſe, puiſque Cluſius dit en avoir vû d'auſſi groſſes que le bras d'un homme, & d'une coudée ou plus de longueur; elles lui avoient été données par Balthaſar de Bathian, qui en avoit fait venir de Hongrie, d'au-delà du Danube, pour les planter dans le jardin qu'il avoit à Vienne. Ses feuilles reſſemblent aſſez à celles du navet par leurs dentelures, mais elles ſont plus courtes, & d'une figure plus approchante de celles du panais; elles ſont couvertes d'une ſubſtance rude & lanugineuſe, & d'un verd extrémement pâle; il leur ſuccede d'autres feuilles auſſi rudes, mais plus finement dentelées; du milieu d'elles, s'éleve une tige cannelée, creuſe, noueuſe, haute d'une coudée au plus, groſſe comme le poing, garnie d'autres feuilles plus petites, découpées en pluſieurs ſegmens, & pareillement couverte d'une ſubſtance rude & lanugineuſe.

Le ſommet de la tige porte une ombelle pareille à celle du *panax heracleus*, compoſée de fleurs de même figure & de même couleur, auxquelles il ſuccede quelques ſemences (car toutes les fleurs ne ſont point fertiles) fort groſſes & approchantes de celles du *libanotis cachryophora*.

Cluſius fut deux ans à attendre que la racine qu'il avoit plantée dans ſon jardin, produiſît des tiges & des ſemences; mais ce tems paſſé, elle ſe pourrit, & répandit une ſi mauvaiſe odeur, qu'il fut obligé de la jetter.

Les Hongrois qui habitent aux environs d'Agria, de même que ceux qui confinent à la Valachie & à la Moldavie, uſent de cette racine dans le tems de diſette, faute de pain, ainſi que Cluſius dit l'avoir appris du gentilhomme dont on a parlé, & de quelques autres perſonnes de qualité. *Ray.* (*D. J.*)

TATÉE, LIGNE, (*Archit.*) c'eſt celle qu'on trace à la main pour voir l'effet d'une courbure. (*D. J.*)

TATÉ, *ouvrage*, (*Peinture.*) on nomme *ouvrage tâté* ou *tâtonné*, un ouvrage qui eſt fait d'une main ſervile & peu ſûre; c'eſt ordinairement à ce défaut que l'on diſtingue les tableaux qui ne ſont que ſimples copies d'avec les tableaux originaux. Un peintre qui n'a point aſſez réfléchi ſur les principes, & qui n'a point ſu ſe les rendre familiers, ne travaille qu'en tâtonnant; il n'a jamais cette touche libre & préciſe qui caractériſe le grand maître. (*D. J.*)

TATER, v. act. (*Gram.*) c'eſt reconnoître par le toucher ou par le goût; on dit *tâter* un corps avec les mains; *tâter* du vin; *tâter* le pouls; ſe *tâter*; & au figuré, *tâter* un homme, le preſſentir, le ſonder; *tâter* le courage; *tâter* du bonheur & de la peine; *tâter* un problème, *&c.*

TATER SON CHEVAL, *en terme de Manége*, c'eſt ſolliciter un cheval qu'on a peu monté, pour connoître s'il a quelque vice, ou le degré de ſa vigueur. *Tâter le pavé* ou *le terrein*, ſe dit d'un cheval qui ayant la jambe fatiguée ou quelque douleur au pié, n'appuie pas hardiment ſur le pavé ni ſur le terrein, de peur de ſe faire mal.

TATE-VIN, s. m. *terme de Marchands de vin*, instrument de fer blanc, long, rond, & étroit par le haut, où il est percé dans toute sa largeur; il n'a qu'un petit trou au bout d'en-bas. On s'en sert pour tirer le vin par le bondon, en mettant le pouce sur le bout d'en-haut, afin d'empêcher que l'air ne fasse couler le vin qui est entré par le petit trou. (*D. J.*)

TATIANISTES, s. m. plur. (*Hist. eccléſ.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés de Tatien disciple de saint Justin.

Ce Tatien, un des plus savans hommes de l'antiquité, ne cessa d'être parfaitement orthodoxe tant que vécut son maître; il étoit, comme lui, samaritain de nation, mais non pas de religion, ainsi qu'Epiphane semble l'avoir insinué. Saint Justin & Tatien appartenoient à ces colonies grecques, qui s'étoient répandues dans les contrées des Samaritains.

Après la mort de saint Justin, Tatien tomba dans les erreurs des Valentiniens, & forma une secte d'hérétiques appellés quelquefois *Tatianites*, & quelquefois *Encratites*. *Voyez* ENCRATITES.

TATOU, *ou* ARMADILLE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *Pl. VII. fig.* 2. on a donné ce nom à des animaux quadrupedes, qui n'ont ni dents incisives, ni dents canines, mais seulement des dents molaires de figure cylindrique. Leur corps est couvert d'un test osseux, comme d'une sorte de cuirasse; ce test est divisé en plusieurs parties; l'antérieure & la postérieure forment chacune dans la plûpart des *tatous* une espece de bouclier; il y a entre ces deux grandes parties du test plusieurs bandes étroites jointes ensemble par une peau membraneuse qui leur donne la facilité de glisser les unes sur les autres; de sorte que l'animal peut se pelotonner comme un hérisson; le dessous de la tête & du cou & le ventre sont couverts d'une peau épaisse & parsemée de quelques gros poils; il y a aussi des poils entre les écailles du test osseux; on distingue plusieurs especes de *tatoux*.

1°. L'armadille ou *tatou*; il a environ dix pouces de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue, qui est longue de sept pouces, composée de six anneaux à son origine, & terminée en pointe; ce *tatou* a le front large & applati; les yeux petits, & les oreilles nues; les doigts sont au nombre de cinq à chaque pié; il n'y a point de grandes pieces de test sur la partie postérieure du corps; elle est couverte par dix-huit bandes.

2°. L'armadille ou *tatou* oriental; il est un peu plus grand que le précédent; il n'a que trois bandes entre les deux grandes pieces du test; la queue est courte, applatie en-dessus & en-dessous.

3°. L'armadille ou *tatou* des Indes; son test est composé d'une grande piece en-avant, d'une plus grande en-arriere, & de quatre bandes entre les deux grandes pieces.

4°. L'armadille ou *tatou* du Mexique; il y a six bandes entre les deux grandes pieces du test de cet animal: la queue est grosse à son origine, & pointue à l'extrémité.

5°. L'armadille ou *tatou* du Bréſil; il a quatre doigts aux piés de devant, & cinq à ceux de derriere; les bandes qui se trouvent entre les deux grandes pieces du test, sont au nombre de huit.

6°. L'armadille ou *tatou* de Cayenne; il ressemble au précédent pour le nombre des doigts. Il a un pié dix pouces de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue, qui est longue d'un pié, grosse à son origine, & terminée en pointe; sa partie antérieure est composée de dix ou douze anneaux; il y a neuf bandes entre les deux grandes pieces du test; les oreilles sont longues & couvertes de petites écailles.

7°. L'armadille ou *tatou* d'Afrique; il a environ dix pouces de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue, qui est longue de sept pouces. Le test est composé de douze bandes placées entre deux grandes pieces. *Reguanien. Voyez* QUADRUPEDE.

TATTA, (*Géog. anc.*) marais de la grande Cappadoce, dans la Morimene; Strabon, *l. XII. p. 568.* qui en parle, dit que le sel de ce marais s'épaississoit de façon, que si des oiseaux y touchoient de leurs aîles, le sel s'y attachoit & s'y coaguloit au point de les empêcher de voler. Pline, *l. XXXI. c. vij.* & Dioscoride, *l. V. c. lxxxv.* font aussi mention de ce lac & de son sel; ils nomment ce lac *Tattæi lacus*, & ils le mettent dans la Phrygie. (*D. J.*)

TATUETE, s. m. (*Zoologie.*) espece de tatou ou armadille, plus petit que le tatou ordinaire, & qui en differe à plusieurs autres égards. Sa tête est petite & pointue; ses oreilles sont grandes & droites; sa queue a environ trois doigts de longueur; ses jambes sont plus longues que celles des gros tatous; mais sa différence essentielle est d'avoir seulement quatre orteils aux piés de devant, & cinq aux piés de derriere; les deux orteils du milieu sont les plus longs dans les piés de devant, & les trois du milieu dans les piés de derriere; toute la taille du *tatuete* n'excede pas sept travers de doigt; son corps & son front sont défendus par une bonne cuirasse, assez grande pour que l'animal puisse y cacher sa tête & ses jambes; l'écaille du dos consiste en neuf pieces artistement jointes ensemble; sa queue est cuirassée de même; elle a neuf articulations, & finit en pointe; son dos est couleur de fer, blanchâtre sur les côtés; son ventre est entierement cendré, presque nud, & n'ayant çà & là que quelques poils; sa chair est très-bonne à manger. (*D. J.*)

TAU, s. m. dix-neuvieme lettre de l'alphabet grec. *Voyez l'article* T.

TAU, (*terme de blaſon.*) c'est la figure d'un *T* qui est une espece de croix potencée, dont on a retranché la partie qui est au-dessus de la traverse. Cette espece de croix se trouve dans les blasons des commandeurs de l'ordre de saint Antoine; les évêques & les abbés du rit grec la portent encore à présent de cette maniere, & quand on l'a mise sur l'habit de saint Antoine, c'étoit pour montrer seulement qu'il étoit abbé. *Menestr.* (*D. J.*)

TAUA, (*Géogr. anc.*) 1°. Golfe de la Grande-Bretagne, sur la côte orientale, selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui le marque entre l'embouchure de la Dée & celle de la Tine. Ce golfe est sur la côte orientale de l'Ecosse, & se nomme aujourd'hui *Tay*, aussi bien que la riviere qui s'y jette.

2°. *Tava*, ville d'Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. v.* marque cette ville dans le Nome Phthemphuthus dont elle étoit la métropole.

3°. *Tava*, ville de l'Arrie, selon le même Ptolomée, qui la place entre *Namaris* & *Augara*. (*D. J.*)

TAVANSAY, (*Géog. mod.*) petite île d'Ecosse, une des Westernes, située au couchant de celle d'Harries. Elle n'a que trois milles de tour, & est assez fertile. (*D. J.*)

TAVASTLAND, (*Géogr. mod.*) province de Suede, dans la Finlande. Elle est bornée au nord par la Caianie ou Bothnie orientale, à l'orient par la grande Savolax, au midi par la Nylande, & à l'occident, partie par la Finlande proprement dite, partie par la Caianie. Cette province a huit lacs & plusieurs mines de fer. Sa capitale se nomme *Tavastus*. (*D. J.*)

TAVASTUS, (*Géogr. mod.*) ville de Suede, dans la Finlande, capitale de la province de Tavastland, dans sa partie méridionale, sur une petite riviere qui se jette un peu au-dessus, dans le lac de Wana. *Long.* 42. 29. *latit.* 61. 15. (*D. J.*)

TAVAYOLE, s. f. (*terme de relation.*) grand mou-

choir qu'on met sur la tête en Turquie, pour recevoir l'odeur des parfums. Chez les Turcs dans les visites des cérémonies, un peu de tems après qu'on est assis, le maître de la maison fait apporter une cassolette auprès de son ami, & deux valets lui couvrent la tête d'une *tavayole*, afin que la fumée du parfum qu'on lui présente ne s'échappe pas, & qu'il la respire toute entiere. (*D. J.*)

TAVAYOLE, s. f. (*terme de Lingere.*) grand linge quarré fort fin, enrichi de dentelles ou de points, lequel sert à mettre sur les pains bénits, ou à couvrir les enfans qu'on porte baptiser. (*D. J.*)

TAUBER LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie. Elle a sa source un peu au-dessus de Rotembourg, & se rend dans le Meyn, au-dessous de la ville de Wertheim. (*D. J.*)

TAUCHEL, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Pomerelle, sur la petite riviere de Verde, à 20 lieues au sud-oueſt de Marienbourg. Elle est entierement délabrée, ayant été pillée & incendiée dans les anciennes guerres des Polonois & des Prussiens. (*D. J.*)

TAUCOLES, s. m. (*Hist. mod.*) feuilles d'arbres dont les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan se servent pour écrire; elles reçoivent facilement l'impression du stilet, mais on ne peut point les plier sans les rompre.

TAUDIS, s. m. (*Archit.*) petit grenier pratiqué dans le fond d'un comble, d'une mansarde. C'est aussi un petit lieu pratiqué sous la rampe d'un escalier, pour servir de bucher, ou pour quelqu'autre commodité. *Daviler.* (*D. J.*)

TAVE LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre, au pays de Galles. Elle a sa source dans Breknokshire, traverse Glamorgan-shire, & après avoir mouillé Landaf & Cardif, elle tombe dans le golfe qui forme l'embouchure de la Saverne. (*D. J.*)

TAVEBROTECH, s. m. (*Hist. nat. Médecine.*) arbre de l'île de Madagascar; on assure qu'en le mettant en décoction avec du miel & le bois de mer appellé par les habitans *tangouarach*, il fournit un remede excellent contre la pleurésie, la pulmonie, & toutes les maladies de la poitrine.

TAVELE, adj. (*Pelletier.*) qui a des taches ou des marques sur la peau. On dit qu'une peau de tigre ou autre animal, propre à faire des fourrures, est *tavelée*, c'est à-dire qu'elle est tachetée ou mouchetée.

TAVELER, *terme de Pelletier-Fourreur*, qui signifie moucheter l'hermine avec de petits morceaux de peaux d'agneau de Lombardie, dont la laine est luisant & très-noire.

TAVELLE, s. f. (*Lainage.*) espece de petite tringle de bois très-plate, qui sert à battre la treme de ce qu'on appelle un petit métier. *Trévoux.* (*D. J.*)

TAVELLE, s. f. (*Passementerie.*) espece de passement fort étroit, qu'on met quelquefois en guise de passepoil, sur les coutures des habits, pour les marquer. *Trévoux.* (*D. J.*)

TAVELURE, c'est la bigarrure d'une peau qui est tavelée. On dit, la *tavelure* de cette peau de tigre est très-belle.

TAVELURE, *terme de Fauconnerie*, ce mot signifie des mailles ou taches de différentes couleurs qui se trouvent sur les plumes de l'oiseau de proie. (*D. J.*)

TAVERNA, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur l'Alli. Cette ville a été épiscopale; mais en 1222, l'évêché fut transféré à Catanzaro. *Long. 34. 25. latit. 38. 42.* (*D. J.*)

TAVERNAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie quelquefois le droit que les vendans vin payent au seigneur pour la permission de tenir taverne; souvent il se prend pour l'amende qui est dûe par les taverniers, quand ils ont vendu le vin à plus haut prix qu'il n'avoit été taxé par le juge, comme dans l'ancienne coutume de Normandie, *c. xvj.* Voyez le *gloss.* de Lauriere. (*A*)

TAVERNE, CABARET, HOTELLERIE, AUBERGE, (*Lang. franç.*) *taverne* & *cabaret* signifient à-peu-près la même chose; c'est un lieu où l'on vend le vin à pot & à pinte. *Hôtellerie* signifie une maison où des voyageurs logent & mangent. *Auberge* est une maison où l'on prend des personnes en pension, & où l'on va manger ordinairement.

Mais pour m'étendre un peu davantage, j'ajoute que les *tavernes*, à parler proprement, sont les lieux où l'on vend le vin par assiete, & où l'on donne à manger. Les *cabarets* sont les lieux où l'on vend seulement du vin sans nappe & sans assiette, qu'on appelle *à huis coupé* & *pôt renversé*; cependant le mot de *taverne* emporte avec soi quelque idée moins honnête & plus basse que celui de *cabaret*; la principale raison en est que *taverne* est plus en usage dans les édits & dans les discours publics contre les ivrognes, que dans la bouche des Parisiens qui se servent du mot de *cabaret* au lieu de celui de *taverne*, & qui lorsqu'ils parlent des *cabarets* de province, disent *hôtellerie*. *Taverne* doit venir du latin. Horace dit:

Nec vicina subest vinum præbere taverna,
Quæ possit.

Hôtellerie est un logis garni que tient un hôtellier, où il reçoit les voyageurs, les passans; les loge, les couche & les nourrit pour de l'argent: c'est un gîte sur une route.

Auberge est une maison où l'on donne à manger, soit en pension, soit par repas, pour une certaine somme. Les François ont décoré la plûpart de leurs *auberges* du nom d'*hôtel*, & les Flamands les ont imités. (*D. J.*)

TAVERNES LES TROIS, *voyez* TRES TABERNÆ. (*D. J.*)

TAVERTIN, (*Géog. mod.*) montagne de l'Afrique, au royaume de Fez, proche la ville de Fez, du côté du nord. Elle a des creux de roches souterraines où l'on conserve du blé fort long-tems. (*D. J.*)

TAUGASTE, (*Géog. mod.*) ville du Turquestan, au voisinage de la Sogdiane, près de l'Indus, selon Nicéphore Calliste. (*D. J.*)

TAUGOURS, s. m. pl. (*Méchan.*) petits leviers dont on se sert pour tenir un essieu de charette bande sur les brancards. (*D. J.*)

TAVIGNANO LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'île de Corse. Elle a sa source vers le milieu de l'île, & se dégorge dans la mer, entre l'embouchure de l'étang de Diane & celle de l'étang d'Urbain. (*D. J.*)

TAVIRA *ou* TAVILA, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'Algarve, dont elle est la capitale. Elle est située sur le bord de la mer, à l'embouchure du Gilaon, entre le cap de S. Vincent & le détroit de Gibraltar. Elle n'a que deux paroisses, un hôpital & quatre ou cinq couvens. Sa forteresse a été bâtie par le roi Sébastien. Son port est un des meilleurs du royaume, & la campagne des environs est également agréable & fertile. *Long. 9. 55. latit. 37. 10.* (*D. J.*)

TAVISTOCK *ou* TAVESTOCK, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, en Devonshire, sur la droite du Taw. Elle doit son origine à un ancien monastere qui fut détruit par les Danois. Malmesbury rapporte que de son tems cette ville étoit agréable par la commodité de ses bois, par la structure de ses églises & par les canaux tirés de la riviere, qui couloient devant les boutiques, & qui emportoient toutes les immondices. *Long. 13. 35. latit. 50. 30.*

Le poëte Browne (Guillaume) naquit dans cette ville, vers l'an 1590, & mourut en 1645. Après avoir fait ses études à Oxford, il entra chez le comte

de Pui Brobe qui l'éleva, lui a beaucoup d'estime, & il fit si bien ses affaires dans cette maison, qu'il se vit en état d'acheter une terre; mais ses poésies pastorales imprimées en 1625 à Londres, en deux tomes *in 8°.* lui procurerent une grande réputation, & elle n'est pas encore perdue, si je m'en rapporte au jugement de M. Philips & autres, dans leurs vies des poëtes anglois. (*D. J.*)

TAVIUM, (*Geogr. anc.*) ville de la Galatie, dans le pays des *Trocmi*. Strabon, *liv. XII. p. 567*, après avoir donné à cette ville le titre de *Castellum*, lui donne celui d'*Emporium*. Pline, *l. V. ch. xxxij.* dit que c'étoit la premiere place des *Trocmi*, & Ptolomée, *l. V. c. iv.* la nomme la premiere, comme la métropole de ces peuples. (*D. J.*)

TAULAC, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par les peuples des Indes orientales à une espece d'orpiment qui y est fort commun. Il est d'un jaune sale, en partie composé d'une masse irréguliere, & en partie de petites lames semblables à des écailles de poisson; toute la masse étant exposée au feu, brûle, jette des fumées abondantes, & se fond lentement; les Indiens, après l'avoir calciné plusieurs fois, en font usage dans les fievres intermittentes. Woodward, *catal. fossil.* (*D. J.*)

TAULANTII, (*Géog. anc.*) peuples de l'Illyrie, selon Thucydide, *liv. I.* qui les dit voisins d'Epidamnum. Polybe, *l. II.* Tite-live, *l. XLIII. c. xx.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* font aussi mention de ce peuple. (*D. J.*)

TAUMALIN *ou* TAOMALI, s. m. ce mot en langage caraïbe, signifie *sauce*, à quoi la graisse des crabes & des tourlouroux a beaucoup de rapport par son état naturel; aussi dit-on communément dans le pays un *taumalin* de crabe, un *taumalin* de tourlouroux; cette substance étant cuite, n'a point le fastidieux des autres graisses ordinaires: c'est une espece de farce composée par la nature dans le corps des animaux de l'espece des chancres; elle n'a besoin d'aucun assaisonnement; sa délicatesse surpasse celle des sauces les plus fines; son goût est exquis, & ne peut se comparer.

TAUNTON, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre en Sommersetshire, sur la rive droite du Taw, dans une agréable situation. Elle députe au parlement, & a droit de marché. Ses environs offrent de charmantes prairies, de beaux jardins, & un grand nombre de jolies maisons de campagne. *Long. 14. 18. latit. 51. 22.* (*D. J.*)

TAVOLARO, (*Géog. mod.*) petite île sur la côte orientale de la Sardaigne, à l'embouchure du golphe de Terra-Nova. C'est, à ce qu'on croit l'*Hermæa Insula* de Ptolomée, *l. III. c. iij.* (*D. J.*)

TAVON, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau de mer des îles Philippines; il est noir, plus petit qu'une poule, mais il a les piés & le cou fort longs. Ses œufs qu'il pond sur le sable, sont aussi gros que ceux d'une oie; on assure que lorsque les petits sont éclos, on y trouve le jaune entier, & qu'ils sont aussi bons à manger qu'auparavant. On prétend que la femelle rassemble ses œufs quelquefois au nombre de quarante ou cinquante, qu'elle enterre sous le sable; lorsque la chaleur du soleil les a fait éclore, ils sortent du sable, & la mere qui est perchée sur un arbre, par ses cris les excite à forcer les obstacles & à venir auprès d'elle.

TAUORMINA *ou* TAORMINA, (*Géog. mod.*) anciennement *Tauromenium*, ville de Sicile, dans le val Demona, sur la côte orientale de l'île, entre le golphe de Saint-Nicolas au nord, & Castel-Schiso au midi. Elle a eu le titre de *colonie*, & l'on y voyoit encore dans le seizieme siecle, quelques ruines d'un temple d'Apollon, où les habitans alloient consulter son oracle, lorsqu'ils entreprenoient de voyager hors de l'île. *Long. 33. 12. latit. 37. 49.* (*D. J.*)

TAUPE, s. f. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui a environ cinq pouces de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue. La *taupe* vit sous terre; elle est noire; cependant il y en a aussi des blanches, & d'autres qui ont le corps comme marbré de taches noires & de taches blanches. Le poil est doux, court & épais; le museau ressemble au groin du cochon; le cou, les jambes & la queue sont très-courts. Il y a cinq doigts à chaque pié; ceux de devant sont très-larges, & ont des ongles plus grandes que ceux d'aucun autre animal à proportion de la grandeur du corps. Les piés de devant ont par leur conformation plus de rapport à des mains qu'à des piés; la paume est tournée en-arriere, & les doigts sont dirigés obliquement en-dehors & en-bas, & tres-propres à jetter la terre à côté & en-arriere, lorsque l'animal la fouille pour s'y cacher. Les yeux sont extrêmement petits, en partie recouverts par la peau, & entierement cachés sous le poil; on ne peut les trouver qu'en l'écartant à l'endroit de chaque œil.

La *taupe* de Virginie differe de la *taupe* de ce pays en ce qu'elle a le poil de couleur noirâtre, luisant & mêlé d'un pourpre foncé.

La *taupe* rouge d'Amérique n'a que quatre doigts aux piés de derriere, & seulement trois à ceux de devant; le doigt extérieur des piés de devant est plus grand que les deux autres; il a aussi un ongle plus fort, plus long, pointu & un peu recourbé. Le poil est d'un roux tirant sur le cendré clair. Au reste la *taupe* rouge d'Amérique ressemble à la *taupe* de ce pays-ci.

La *taupe* dorée de Sibérie ressemble à la précédente par la conformation des piés; elle a le nez plus court que celui de la *taupe* de ce pays-ci; mais elle est de la même grandeur. Le poil a diverses couleurs; le verd & la couleur d'or y dominent. *Regn. anim.* *Voyez* QUADRUPEDE.

TAUPE, (*Mat. méd.*) Le sage Juncker lui-même compte le cœur & le foie de *taupe* parmi les bons remedes des convulsions épileptiques: mais c'est un éloge bien modeste, en comparaison de celui que les anciens pharmacologistes ont fait de la *taupe*; ils ont mis parmi les remedes sa chair, sa tête, son sang, sa graisse & sur-tout ses cendres. Mais tous ces prétendus remedes, & même celui dont parle Juncker, sont absolument inutiles.

Le bouillon de *taupe* est un remede de bonne-femme pour guérir les enfans de l'incommodité de pisser au lit. (*b*)

TAUPE DE MER. *Voyez* SCOLOPENDRE.

TAUPE-GRILLON. *Voyez* COURTILLIERE.

TAUPE, s. f. (*Chirurg.*) espece de tumeur dure, qui survient à la tête, avec une ouverture par laquelle on peut exprimer la matiere ténace. Cette tumeur est un follicule membraneux, contenant une matiere groffiere, & ayant un trou au milieu. Ce petit réservoir qui contenoit auparavant une humeur fluide, se remplit d'une matiere épaisse, parce que ce qu'il y a de plus constant s'évapore, & ce qui reste s'épaissit toujours davantage, la tumeur recevant toujours une nouvelle matiere, devient toujours plus dure; les liqueurs qui couloient dans la membrane s'y arrêtent & la gonflent; d'un autre côté, les vaisseaux sanguins étant comprimés, le sang y coule plus lentement, s'y dépouille de sa partie fluide, & forme une couleur noire. Il semble résulter de-là qu'il y a des réservoirs où se ramasse la matiere que filtrent les arteres des réservoirs qui sont voisines des conduits excrétoires. *Voyez* TALPA. (*D. J.*)

TAUPIERE, s. f. *terme de Jardinier.* sorte de ratiere de forme ronde ou quarrée, qu'on fait de fer blanc ou de bois, & dont on se sert dans les jardins

pour prendre les rats & les taupes. (*D. J.*)

TAUPINIERE, s. f. *terme de Jardinier*, petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en creusant dessous.

TAUPKANE, s. m. *terme de relat.* arsenal d'artillerie chez les Turcs : il est situé à la pointe qui regarde le serrail hors des murs de Galata; *taupkane* veut dire *place des canons.* (*D. J.*)

TAURANIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Campanie : elle ne subsistoit déja plus du tems de Pline, *l. III. c. v.* Il est fait mention dans Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* d'une ville nommée *Taurinum*; & dans Strabon, *l. VI. p. 254.* d'une contrée appellée *Tauriana*; mais tout cela n'a rien de commun avec la *Tauriana* de Pline, quoique Casaubon ait cru le contraire. Le *Taurinum* de Pomponius Méla, & la *tauriana regio* de Strabon, étoient dans le Brutium, au-lieu que Pline marque la ville de *Taurania* dans la Campanie. (*D. J.*)

TAURASINI, CAMPI, (*Géog. anc.*) plaine d'Italie, dans la Sabine, au voisinage de la ville *Maleventum*, selon Tite-Live, *l. IV. c. xx.* Le même auteur l'appelle dans un autre endroit, *lib. XL. c. xxxviij*, *taurasinorum ager*, & il dit qu'on y transporta des Liguriens. (*D. J.*)

TAURCA, (*Géog. mod.*) peuplade de Béréberes en Afrique, au royaume de Tunis, & au-dedans du pays. Son circuit est de plus de vingt lieues. Cette contrée abonde en dattes & en froment. (*D. J.*)

TAURE, s. f. (*Econom. rust.*) ce mot se dit non-seulement d'une génisse qui n'a pas souffert les approches du taureau, mais encore d'une jeune vache qui n'a point encore vélé, quoiqu'elle soit pleine. C'est l'usage général des gens de la campagne : ils étendent même ce nom de *taure* à toute jeune vache qui a eu un ou deux veaux. (*D. J.*)

TAUREA, (*Littérat.*) punition d'usage chez les Romains : elle consistoit à fouetter avec un fouet fait de lanieres de cuir de taureau. (*D. J.*)

TAUREAU, NERF, (*Mat. méd.*) *priapus tauri. Voyez* BŒUF.

TAUREAU-VOLANT. *Voyez* MOUCHE-CORNUE.

TAUREAU-CERF, *ou* TAUREAU-CARNIVORE, *taurus-carnivorus* des anciens, dont on a promis au mot *Sukotyro*, de parler avec quelqu'étendue, on va tenir parole.

Agatharchide le cnidien qui vécut autour de la cent cinquantieme olympiade, environ cent quatre-vingt ans avant la naissance de Jesus-Christ, est le premier parmi les anciens, qui fasse mention de ce bœuf grand & carnacier. Il en donne une description fort ample dans les restes de son *traité de la mer Rouge*, conservés par Photius dans sa bibliotheque, & qui ont été pareillement imprimés avec sa vie dans les *Geographiæ veteris scriptores græci minores*, publiés par M. Hudson.

Il paroîtra par ce qui suit, que la plupart des auteurs qui ont vécu après lui, n'ont fait que le copier. Voici le chapitre où il traite de cet animal, selon la traduction de Laurentius Rhodomannus, *de* tauro-carnivoro. *Omnium, quæ adhuc commemoravi, immaniſſimum & maximè indomitum est* taurorum *genus, quòd carnes vorat, magnitudine craſſius domeſticis, & pernicitate antecellens, inſigniter rufum. Oculi ad aures uſque deductum. Viſus glauco colore magis rutilat quàm leoni. Cornua aliàs non ſecùs atque aures movet, ſed in pugnâ, ut firmo tenore conſiſtant facit. Ordo pilorum inverſus contrà quàm aliis animantibus. Beſtias etiam validiſſimas aggreditur, & cæteras omnes venatur, maximèque greges incolarum infeſtos reddit maleficio. Solum eſt arcu & lanceâ vulnerabile. Quod in cauſa eſt, ut nemo id ſubigere, quamvis multi id tentarint, valuerit; in foſſam tamen, aut ſimilem ei dolum, ſi quando incidit, præ animi feroci cùm ſuffocatur. Ideò recte putatur, etiam à troglodytis, fortitudine leonis & velocitate equi, & robore* tauri *præditum, ferroque cedere nefcium.*

Diodore de Sicile, dans le *III. liv.* de sa *Bibliotheque*, n'a fait que copier Agatharchide, même jusqu'à se servir, à peu de choses près, de ses propres paroles. Il a ajouté néanmoins les particularités suivantes : que ses yeux reluisent de nuit; qu'après avoir tué d'autres bêtes, il les dévore; & que ni la force & le courage des bergers, ni le grand nombre de chiens, ne sont pas capables de l'effrayer quand il attrape des troupeaux de bétail.

Le passage suivant qui a du rapport au même animal, est tiré de Strabon. *Sunt & ibidem, in Arabiâ,* tauri *feri, ac qui carnem edant, noſtros & magnitudine & celeritate longè ſuperantes, colore ruſo.*

Pline paroît aussi avoir copié Agatharchide. Ses paroles sont : *Sed atrociſſimos habet Æthiopia* tauros *ſylveſtres, majores agreſtibus, velocitate ante omnes, colore fulvos, oculis cæruleis, pilo in contrarium verſo, rictu ad aures dehiſcente, juxtà cornua mobilia, tergori duritia felicis, omne reſpuens vulnus. Feras omnes venantur, ipſi non aliter quàm ſoveâ capti feritate intereunt.* Le même auteur, dans le *xlv. chapitre du VIII. livre* de son *Histoire naturelle*, fait mention d'une espece de bœufs d'Inde : *Boves indici, quibus camelorum altitudo traditur, cornua in latitudinem quaternorum pedum.*

Il est très-probable que ces bœufs-d'Inde sont les mêmes que ceux d'Ethiopie décrits ci-dessus, principalement si on suppose que les copistes de Pline ont écrit *latitudinem*, au-lieu d'*altitudinem*.

Salinus n'a fait que copier Pline, avec cette seule différence, qu'il les appelle *indicos* tauros, *taureaux des Indes*; au-lieu que Pline lui-même les décrit parmi les animaux d'Ethiopie. Ceci ne doit pas pourtant paroître étrange, quand on considere que l'Ethiopie a été comprise parmi les Indes par quelques auteurs anciens.

La description qu'Elien donne de ces animaux est parfaitement conforme à celle d'Agatharchide, & il semble l'avoir empruntée de lui : il en fixe la grandeur au double de la grandeur des bœufs d'Europe de la Grece.

Il y a encore un autre passage dans Elien sur ces bœufs d'Ethiopie; le voici. *Ptolomæo ſecundo ex Indiâ cornu allatum ferunt, quod tres amphoras caperet; undè conjicere poſſumus bovem illum, à quo ejuſmodi tantùm cornu extitiſſet, maximum fuiſſe.*

Ludolf, dans son histoire d'Ethiopie, parlant de ces grands bœufs éthiopiens, conjecture que ce sont les *taurelephantes* que Philostorgius le cappadocien dit avoir vu à Constantinople de son tems. Les paroles de Philostorgius citées par Ludolf, sont; *habet & terra illa, maximos & vaſtiſſimos elephantas, imò & taurelephantes, ut vocantur, quorum genus quoad cætera omnia, bos maximus eſt, cornuaque veros coloreque elephas, & formè etiam magnitudine.*"

Il paroît des passages que je viens de citer, qu'il y a en Ethiopie, & selon toutes les apparentes, aussi dans les contrées Méditerranées de l'Afrique, où fort peu de voyageurs ont jamais pénétré, une très-grande espece de bœufs, pour le moins deux fois aussi grands que nos bœufs ordinaires, avec des cornes d'une grandeur proportionnée, quoiqu'autrement ils en different en bien des choses. Il faut cependant se défier de toutes les relations des choses extraordinaires faites par les anciens, le fabuleux y étant presque toujours mêlé avec le vrai.

Mais quant à cette grande espece de bœufs, quelques auteurs modernes nous assurent qu'il y a un pareil animal dans ce pays-là, quoiqu'aucun, que je sache, n'en ait donné une description satisfaisante. Ludolf dit seulement qu'il y a en Ethiopie des bœufs

d'une grandeur extraordinaire, deux fois auſſi grands que les bœufs de Hongrie, & qu'ayant montré quelques bœufs d'Allemagne des plus grands à Grégoire Abyſſinien (les écrits & la converſation duquel lui fourniſſoient les mémoires pour ſon ouvrage), il fut aſſuré qu'ils n'étoient pas d'une grandeur moyenne comparable à ceux de ſon pays.

Il eſt fait mention auſſi dans divers endroits de lettres des jéſuites, de la grandeur de ces bœufs; & le même Ludolf cite le paſſage ſuivant, tiré d'une lettre d'Alphonſe Mendez, patriarche d'Ethiopie, datée le 1 Juin 1626: *buoi grandiſſimi, di corna ſmiſuratamente groſſe è lunghe, talmente che nella corna di ciaſcuno di eſſe potea capire un otre piccolo di vino*: c'eſt-à-dire, des bœufs très-grands, avec des cornes ſi longues & ſi épaiſſes, que chacune pourroit contenir un petit outre de vin. *Voyez l'article* SUKOTYRO. (*D. J.*)

TAUREAU-FARNÈSE, (*Sculpt. antiq.*) morceau de ſculpture antique qu'on a trouvé tout entier, & qui ſubſiſte aujourd'hui à Rome; il eſt ainſi nommé, parce qu'il ſe voit dans le palais *Farnèſe*.

Cet ouvrage de la main d'Apollonius & de Tauriſcus a été fait d'un même bloc de marbre juſqu'aux cornes, & fut apporté de Rhodes à Rome. C'eſt un grouppe de ſept figures. Une femme (Dircé) paroît attachée par ſes cheveux à une des cornes du *taureau*; deux hommes s'efforcent de la précipiter avec le *taureau* dans la mer du haut d'un rocher; une autre femme & un petit garçon, accompagnés d'un chien, regardent ce ſpectacle effrayant.

Ce monument eſt fort conſidérable par ſon étendue & par ſa conſervation. Il y a dix-huit palmes de hauteur qui font douze de nos piés & quatorze palmes de largeur en tout ſens, qui valent 9 piés & $\frac{1}{2}$. Ce grand grouppe a été pluſieurs fois expliqué depuis le renouvellement des arts, parce que ſon étendue a frappé les ſavans. Properce lui-même en parle, *l. III. eleg. xiij.* En voici le ſujet en peu de mots:

Dircé, femme de Lycus, roi de Thebes, traita fort inhumainement pendant pluſieurs années la reine Antiope que Lycus avoit répudiée, & qui étoit la mere de Zéthus & d'Amphion; mais Dircé étant enſuite tombée ſous la puiſſance de ces deux princes, ils l'attacherent aux cornes d'un *taureau* indompté, & la firent ainſi périr miſérablement. Voilà le trait d'hiſtoire qu'Apollonius & Tauriſcus ont voulu repréſenter; voici préſentement quelques remarques de M. de Caylus ſur l'exécution de l'art.

On a peine, dit-il, à reconnoître Dircé dans l'ouvrage des deux artiſtes. Les deux freres ſont d'un aſſez bon ſtyle, ils ont l'air ſeulement de vouloir arrêter le *taureau* qui paroît ſe défendre, & être au moment de renverſer une figure de jeune femme drapée, qui ſemble, par ſon mouvement, aller plutôt au-devant de ce même *taureau*, que d'être condamnée au ſupplice qu'on lui prépare; & la diſpoſition de toute la figure n'indique rien qui ait rapport à ſa triſte ſituation. A côté, preſque derriere le *taureau*, on voit une figure de femme drapée & debout, qui vraiſemblablement eſt Antiope; mais elle ne grouppe avec les autres figures ni d'action, ni de compoſition. La cinquieme figure à demi-drapée & qui repréſente un pâtre, eſt diminuée de près de moitié, quoiqu'elle ſoit poſée ſur le plan le plus avancé. Indépendamment de ce ridicule, elle eſt de mauvaiſe maniere, & n'eſt liée en aucune façon au reſte du grouppe. Le chien, dans ſa poſture, paroît ne ſervir à rien. En un mot, ſelon M. de Caylus, il y a plus de magnificence dans ce morceau, que de ſavoir & de goût. Il eſt vrai que Pline n'en fait aucun éloge. (*D. J.*)

TAUREAU DE MITHRAS, (*Monum. antiq.*) on voit communément Mithras ſur un *taureau*, dont il tient les cornes de la main gauche, tandis que de l'autre il lui enfonce un poignard dans le cou. On ne ſait pas trop ce que veut dire cet emblème; du-moins je n'en connois point de bonne explication. Si Mithras repréſente le ſoleil, que déſignent les cornes du *taureau*? Eſt-ce la lune, eſt-ce la terre? Et ſi c'eſt l'une ou l'autre, que ſignifie ce poignard qu'il lui plonge dans le cou? (*D. J.*)

TAUREAU, ſ. m. *en Aſtronomie*, c'eſt un des douze ſignes du zodiaque, & le ſecond dans l'ordre des ſignes. *Voyez* SIGNE & CONSTELLATION.

Suivant le catalogue de Ptolémée, il y a quarante-quatre étoiles dans la conſtellation du *taureau*; quarante-un, ſelon celui de Tychon; dans le catalogue anglois, cent trente-cinq.

TAUREAUX, *combats de*, (*Hiſt. mod.*) fêtes très-célebres & très-uſitées parmi les Eſpagnols qui les ont priſes des Mores, & qui y ſont ſi attachés, que ni le danger qu'on court dans ces ſortes d'exercices, ni les excommunications que les papes ont lancées contre ceux qui s'y expoſent, n'ont pu les en déprendre.

Ces ſpectacles ſont partie des réjouiſſances publiques dans les grands événemens, comme au mariage des rois, à la naiſſance des infans; on les donne dans de grandes places deſtinées à cet uſage en préſence du roi & de la cour, des miniſtres étrangers, & d'un nombre infini de ſpectateurs placés ſur des amphithéatres dreſſés autour de la place. Voici à-peu-près ce qui s'y paſſe de plus remarquable.

A l'un des coins de la place eſt un réduit appellé *tauril* ou *toril*, capable de contenir trente ou quarante *taureaux* qu'on y enferme dès le matin. Lorſque le roi eſt placé ſur ſon balcon, ſes gardes s'emparent de la place, en chaſſent toutes les perſonnes inutiles pour la laiſſer libre aux combattans; quatre huiſſiers-majors viſitent les portes de la place; & lorſqu'ils ont aſſûré le roi qu'elles ſont fermées, ſa majeſté commande qu'on faſſe ſortir un *taureau*. Ces jours-là les combattans ſont des perſonnes de qualité, & ils ne ſont vêtus que de noir, mais leurs *creados* ou *eſtafiers* ſont richement habillés à la turque, à la moreſque, *&c.* On ne lâche qu'un *taureau* à-la-fois, & on ne lui oppoſe qu'un combattant qui l'attaque ou avec la lance, ou avec des eſpeces de javelots qu'on appelle *rejonnes*. On ouvre le combat ſur les quatre heures du ſoir, le champion entre dans la carriere à cheval, monté à la genette, ſuivant l'uſage du pays, c'eſt-à-dire ſur des étriers tellement racourcis que ſes piés touchent les flancs du cheval. Le cavalier, accompagné de ſes creados, va faire la révérence au roi, aux dames les plus apparentes, tandis que, dans le tauril, on irrite le *taureau*, qu'on en lâche quand il eſt en furie. Il en ſort avec impétuoſité & fond ſur le premier qui l'attend, mais le combattant le prévient en lui jettant ſon manteau, ſur lequel l'animal paſſe ſa premiere fougue en le déchirant en mille pieces; c'eſt ce qu'on appelle *ſuerte buena*. A ceux qui l'attendent de pié ferme, le *taureau* n'enleve quelquefois que leur chapeau, quelquefois il les pouſſe en l'air avec ſes cornes, & les bleſſe ou les tue. Cependant le cavalier, en l'attaquant de côté, tâche de lui donner un coup de javelot ou de lance dans le cou, qui eſt l'endroit favorable pour le tuer d'un ſeul coup. Tandis que le *taureau* attaque & combat, il eſt défendu de mettre l'épée à la main pour le tuer. Mais ſi le cheval du combattant vient à être bleſſé, ou lui-même deſarçonné, alors il eſt obligé d'aller à pié & le ſabre à la main ſur le *taureau*; c'eſt ce qu'on nomme *empeno*; & les trompettes donnent le ſignal de ce nouveau genre de combat, dans lequel les creados & les amis du cavalier accourent dans l'enclos l'épée à la main, & tâchent de couper les jarrets au *taureau*; la précipitation ou la témérité

font qu'il en coute ſouvent la vie à pluſieurs : cependant il s'en trouve d'aſſez adroits pour couper une jambe au *taureau* d'un ſeul coup, ſans lui donner priſe ſur eux : dès qu'il eſt une fois abattu, tous les combattans fondent ſur lui l'épée nue, le frappent d'eſtoc & de taille juſqu'à ce qu'il ſoit mort, & quatre mules richement caparaçonnées le tirent hors de la carriere. Enſuite de quoi on en lâche un autre, & ainſi juſqu'à vingt-trois. Ce n'eſt pas ſeulement à Madrid & dans les autres grandes villes, mais encore dans les bourgs & les villages qu'on prend ces divertiſſemens. Jouvain, *voyage d'Eſpagne.*

TAUREAU, *l'île du*, (*Géogr. mod.*) petite île de France, en Bretagne, dans le diocèſe de Tréguier. Elle eſt ſituée à l'embouchure de Morlaix, & défendue par un port. (*D. J.*)

TAUREDUNUM CASTRUM, (*Géogr.*) château du Vallais, ſur une montagne près du Rhône, ſelon Gregoire de Tours, *hiſt. l. IV. c. xxxj.* Belleforêt & M. Corneille, trompés par la reſſemblance du nom, ont dit que *Tauredunum caſtrum* étoit la ville de Tournon dans les Cévennes : mais ils n'ont pas fait attention que ce château devoit être au-deſſus de Genève, par conſéquent bien loin des Cévennes. Une ancienne chronique met *Tauredunum Caſtrum*, ou *mons Tauretuneus*, poſitivement dans le Vallais. *Hoc anno*, dit cette chronique, (ann. 583 de J. C.) *mons validus Tauretunenſis in territorio Valenſi, ita ſubito ruit, ut caſtrum cui vicinus erat & vicos cum omnibus habitantibus, oppreſſiſſet*, &c. Cette chronique ajoute que, par la chûte de cette montagne, le lac de Genève ſe déborda tellement, qu'il renverſa pluſieurs anciens villages qui étoient bâtis ſur ſes bords, & un grand nombre d'égliſes ; que le pont de Genève en fut emporté, ainſi que les moulins, & qu'il entra dans cette ville une ſi grande quantité d'eau que pluſieurs perſonnes furent ſubmergées. Ce deſaſtre eſt rapporté plus au-long dans Gregoire de Tours. (*D. J.*)

TAUREIA, ſ. f. (*Antiq. greq.*) ταυρεία, fête chez les Grecs en l'honneur de Neptune, d'où la ville de Cyzique a pu donner le nom de ταυρέιον au mois où elle célébroit cette fête. On appelloit auſſi, à ce qu'il ſemble, *Tauréon* le lieu de l'aſſemblée. Elle étoit ſolemnelle & compoſée de trois colleges de prêtreſſes, & les ſacrifices qui étoient offerts occaſionnoient une dépenſe conſidérable. Les ſacrificatrices, ſurnommées *maritimes*, devoient être conſacrées aux divinités de la mer, & principalement à Neptune. Cette fête duroit pluſieurs jours. Il paroît que les prêtreſſes étoient chargées par fondation ou autrement des frais de la fête. Clidicé, grande prêtreſſe de Neptune, leur avoit fait préſent de ſept cens ſtateres pour la dépenſe d'une ſeule ſolemnité, ce qu'on peut évaluer à la ſomme de vingt mille trois cens livres de notre monnoie. *Antiq. greq.* du C. de Caylus, *tome II.* (*D. J.*)

TAURENTINUM, (*Géogr. anc.*) lieu de la Gaule, ſur le bord de la Méditerranée, au voiſinage de Marſeille. L'itinéraire d'Antonin écrit *Taurentum*. On croit que c'eſt aujourd'hui le port de Toulon. (*D. J.*)

TAURESIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dardanie européenne, au-delà du territoire de Duras, proche du fort de Bédériane, ſelon Procop. *Ædif. l. IV. c. j.* C'eſt de cette ville, ajoute-t-il, d'où Juſtinien, le réparateur de l'empire, a tiré ſa naiſſance. Il la fit clore d'une muraille en quarré, éleva quatre tours aux quatre coins, & fonda tout proche une autre ville, qu'il nomma la premiere *Juſtiniene*. *Taureſium* eſt donc la patrie de Juſtinien ; & voici le tableau de ſon regne, par l'auteur de la grandeur & de la décadence des Romains.

Quoique Bélifaire eût envahi l'Afrique, repris Carthage, Rome & Ravenne ſur les ennemis, la mauvaiſe conduite de l'empereur, ſes profuſions, ſes vexations, ſes rapines, ſa fureur de bâtir, de changer, de réformer, ſon inconſtance dans ſes deſſeins, un regne dur & foible devenu plus incommode par une longue vieilleſſe, furent des malheurs réels, mêlés à des ſuccès inutiles & une gloire vaine.

Les conquêtes de Bélifaire qui avoient pour cauſe non la force de l'empire, mais de certaines circonſtances particulieres, perdirent tout. Pendant qu'on y occupoit les armées, de nouveaux peuples paſſerent le Danube, déſolerent l'Illyrie, la Macédoine & la Grece ; & les Perſes, dans quatre invaſions, firent à l'Orient des plaies incurables. Plus ces conquêtes furent rapides, moins elles eurent un établiſſement ſolide ; l'Italie & l'Afrique furent à peine conquiſes, qu'il fallut les reconquérir.

Juſtinien avoit pris ſur le théatre une femme qui s'y étoit long-tems proſtituée : elle le gouverna avec un empire qui n'a point d'exemple dans les hiſtoires ; & mettant ſans ceſſe dans les affaires les paſſions & les fantaiſies de ſon ſexe, elle corrompit les victoires & les ſuccès les plus heureux.

Le gouvernement de ce prince n'étoit pas ſeulement peu ſenſé, mais cruel. Juſtinien non-content de faire à ſes ſujets une injuſtice générale en les accablant d'impôts exceſſifs, les déſoloit par toutes ſortes de tyrannies dans leurs affaires particulieres.

Enfin ce qui mit le comble à l'injuſtice de ſon gouvernement, c'eſt d'avoir détruit par l'épée ou par ſes lois les ſectes qui ne dominoient pas, c'eſt-à-dire des nations entieres. Quant aux forts qu'il fit bâtir, dont la liſte couvre des pages dans Procope, ce ne ſont que des monumens de la foibleſſe de l'empire ſous le regne de ce prince. Il mourut l'an 566 de Jeſus-Chriſt à 84 ans, après en avoir regné 38. (*D. J.*)

TAURI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne, ſelon Tacite, *Annal. l. XII.* Ces peuples ſont auſſi connus ſous le nom de *Tauroſcythes*. (*D. J.*)

TAURIANA REGIO, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, dans la Lucanie, au-deſſus du pays des Turions, ſelon Strabon, *l. VI. p. 254.* (*D. J.*)

TAURIANUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, ſelon Pomponius-Mela, *liv. II. c. iv.* & Pline, *lib. III. c. v.* quelques exemplaires de ce dernier portent *Toroenum* pour *Taurianum* ; on voit encore les ruines de cette ville auprès du village de Palena ; elle étoit voiſine du port d'Oreſte, appellé aujourd'hui *Porto-Ravaglioſo*. (*D. J.*)

TAURIANUS-SCOPULUS, (*Geog. anc.*) rocher d'Italie, chez les Brutiens, ſelon Ptolomée, qui, *l. III. c. iv.* le marque ſur la côte de la mer de Tyrrhene ; on nomme aujourd'hui ce rocher *pietra della nave*, ou ſimplement *nave*. (*D. J.*)

TAURICORNE, (*Mythol.*) ſurnom donné à Bacchus, parce qu'on le repréſentoit quelquefois avec une corne de taureau à la main ; cette corne étoit un ſymbole fort convenable à Bacchus. (*D. J.*)

TAURIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes célébrées chez les Grecs, en l'honneur de Neptune. Dans les *tauries*, on n'immoloit à ce dieu que des taureaux noirs. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. I. p. 432.* & les détails au *mot* TAUREIA. (*D. J.*)

TAURILIENS, JEUX, (*Antiq. rom.*) *Taurilia* ; jeux inſtitués par Tarquin le Superbe, en l'honneur des dieux infernaux. On les nommoit *Tauritia*, ſelon Servius, parce qu'on leur immoloit une vache ſtérile, *taura* ; mais Feſtus croit avoir plus de raiſon, que ces jeux furent appellés *taurilia*, parce qu'on leur ſacrifioit un taureau, dont la chair étoit diſtribuée au peuple. Il y avoit chez les Romains trois ſortes de jeux, en l'honneur des divinités infernales ; ſavoir, les jeux *tauriliens*, les compitaux & les ré-

rentins. Les premiers étoient célébrés rarement, & toujours hors de Rome, dans le cirque Flaminien, de crainte d'évoquer en la ville les dieux des enfers. Les seconds se solemnisoient dans les carrefours, en l'honneur des dieux Lares; & les derniers se faisoient dans le champ de Mars, de cent en cent ans, à la gloire de Pluton & de Proserpine. (*D. J.*)

TAURINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, au-delà du Pô, par rapport à la ville de Rome. Pline, *l. XV, c. x.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* en font mention. Ces peuples habitent aujourd'hui le Piémont. (*D. J.*)

TAURIQUE, (*Mythol.*) surnom de Diane, parce qu'elle étoit honorée dans la Chersonèse *taurique*. (*D. J.*)

TAURIQUE, *sacrifice*, (*Antiq. rom.*) *sacra taurica*, sacrifices qui se faisoient à l'honneur de Diane, surnommée *Taurique*, parce qu'elle étoit spécialement honorée chez les Taures, peuples de la Chersonèse *taurique*. (*D. J.*)

TAURIS *ou* TABRITZ, (*Géog. mod.*) ville de Perse, capitale de la province d'Adherbigian qui fait partie de l'ancienne Médie. Elle est située au bout d'une plaine, & environnée de montagnes de trois côtés, de la même maniere qu'Erzeron, & elle jouit d'un air aussi inconstant qu'Erivan. Un ruisseau, ou plutôt un torrent, baigne une partie de cette ville.

Le circuit de *Tauris* est, dit-on, de 30 milles; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle est remplie de jardins & de grandes places publiques, qui sont de vrais champs. Les mosquées sont belles & nombreuses. Les vivres sont à grand marché dans cette ville. Ses habitans y font un commerce continuel avec les Turcs, les Arabes, les Géorgiens, les Mingréliens, les Indiens, les Moscovites & les Tartares. Ses Bazars sont couverts & garnis de riches marchandises, entr'autres d'étoffes de soie, & de belles peaux de chagrin. On compte dans *Tauris* plus de cent mille ames. On estime sa fondation à l'an de l'hégire 175. Tamerlan s'empara de *Tauris* l'an 795. de l'hégire. Soliman s'en rendit maître sur Schah Thamas, roi de Perse, l'an 955. de l'hégire. Amurat III. sultan des Turcs, reprit la même ville que Soliman avoit abandonnée, l'an 992 de l'hégire.

Tauris est la *Gabris* de Ptolomée, nom qui convient fort bien à la situation de *Tauris*, que les Arabes appellent *Tabris*.

Je sai que l'opinion commune est que *Tauris* répond à la ville d'Ecbatane; Chardin, Oléarius, Herbert & autres, sont de cette opinion, qui a aussi été adoptée par de célèbres géographes; mais elles ne peut subsister, si l'on a égard à tout ce que les anciens nous ont dit de la Médie, & aux distances qu'ils nous ont données de cette capitale aux autres villes de ce pays. D'ailleurs, si Ecbatane avoit été à la partie septentrionale de la Médie, comme est la ville de *Tauris*, elle n'auroit pas été à portée d'envoyer du secours à Babylone, comme le dit Xénophon, & auroit aussi été trop éloignée vers le nord, pour avoir été sur la route d'Alexandre, qui alloit d'Opis aux portes Caspiennes, comme il paroît par les historiens qui ont décrit les expéditions de ce prince. Ces particularités reviennent parfaitement à la situation de la ville d'Amadan, qui est la seconde ville de Perse, pour la grandeur: ce qui est d'autant plus vraisemblable, que lorsque l'Ecriture-Sainte parle d'Ecbatane, la version syriaque rend le nom de cette ville par le nom d'*Amathan*, très-approchant du nom d'*Amadan*.

Les tables arabiques de Nassir-Eddin & d'Ulug-Beg, donnent à *Tauris* 82. degrés de *longitude*, & 38. degrés de *latitude* septentrionale. (*D. J.*)

TAURISANO, (*Géog. mod.*) bourg du royaume de Naples, où naquit en 1585, *Vanini* (Lucilio), qui à l'âge de 34 ans, en 1616, fut emprisonné & brûlé à Toulouse pour ses impiétés, par arrêt du parlement de cette ville.

Je ne dirai rien ici de sa vie, me contentant de renvoyer le lecteur aux livres suivans qu'il peut consulter. J. M. Schrammaii *de vitâ & scriptis famosi athæi Jul. Cæs. Vanini.* Custrini 1713, *in-4°.* La Croze, *Entretiens sur divers sujets d'histoire & de littérature.* Amst. 1711. *Apologia pro Jul. Cæs. Vanino.* Cosmopoli 1714. Durand. *La vie & les sentimens de Lucilio Vanini.* Rotterdam 1717, *in-12.*

Les deux ouvrages de Vanini qui ont fait le plus de bruit, sont son Amphitéâtre & ses Dialogues. Le premier parut à Lyon en 1615, *in-8°.* sous ce titre: *Amphitheatrum æternæ providentiæ, divino-magicum, christiano-physicum, astrologico-catholicum, adversus veteres philosophos atheos, epicureos, peripateticos & stoicos, autore Julio Cæsare Vanino, philosopho, theologo, ac juris utriusque doctore.* Il est approuvé par Jean-Claude de Ville, docteur en théologie; François de Soleil, official & vicaire-général de Lyon; Jacques de Vegne, procureur du roi; & M. Seve, lieutenant-général de Lyon, qui s'expriment en ces termes: *Fidem facimus, nos hoc opus evolvisse, nihilque in eo catholicæ & romanæ fidei contrarium aut repugnans, sed peracutas & prævalidas rationes juxtà sanam sublimiorum in sacrâ theologiâ magistrorum doctrinam (ó quàm utiliter!) contineri, &c.*

Presque tous les habiles critiques jugent aussi que ce livre est très-innocent du côté de l'Athéisme, & que tout au contraire, l'existence de Dieu y est démontrée; mais on y découvre en même tems beaucoup de scholastique, des idées bisarres, hasardées, obscures; un esprit peu judicieux, vainement subtil, courant apres les paradoxes, & plein d'assez bonne opinion de lui-même.

Ses Dialogues parurent à Paris en 1616, *in-8°.* sous ce titre: *Julii Cæsaris Vanini, neapolitani, theologi, philosophi, & juris utriusque doctoris, de admirandis naturæ, reginæ, deæque mortalium, arcanis, libri quatuor*, imprimé avec privilege du roi; & au revers du titre, on lit l'approbation suivante: *Nos subsignati, doctores in almâ facultate theologicâ Parisiensi, fidem facimus, vidisse & legisse dialogos Julii Cæsaris Vanini philosophi præstantissimi, in quibus nihil religioni catholicæ, apostolicæ & romanæ repugnans aut contrarium reperimus, imò ut subtilissimos, dignissimosque qui typis demandentur. Die 20 mensis Maii 1616.* Signé, *Franciscus-Edmundus* Corradin, *guard. conv. fr. min.* Paris; *F. Claudius* le Petit, *doctor regens.*

On dit, pour excuser les approbateurs, que Vanini fit plusieurs additions aux cahiers qu'il leur avoit fait voir, & qu'il attacha au front de son livre ces mots impies: *De admirandis naturæ, reginæ, deæque mortalium, arcanis.* Il est tout-à-fait vraisemblable que Vanini n'avoit pas d'abord mis ce titre; & c'est peut-être ce qui a donné lieu d'assurer qu'il avoit supposé d'autres cahiers à ceux du manuscrit.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est aussi méprisable qu'il est ridicule, extravagant & impie. En rendant raison de la figure ronde du ciel, Vanini dit qu'elle étoit convenable à un animal éternel & divin, parce que cette figure est circulaire. Dans le cinquante-deuxieme dialogue, il attribue l'origine & la décadence des religions aux astres, par la vertu desquels se font les miracles. Dans le cinquante-troisieme, il déclare que le pouvoir de prédire l'avenir vient de ce que l'on est né sous la constellation qui donne la faculté de prophétiser. Ailleurs, il soutient qu'il n'est pas hors de vraisemblance qu'un nouveau législateur reçoive des astres la puissance de ressusciter les morts. Ce petit nombre de traits suffit pour faire connoître le caractere de ces pitoyables *Dialogues*, & le génie de leur auteur. Venons aux procédures que le parlement de Toulouse fit contre lui, & tirons-en l'extrait

du

du récit de M. Gramond, qui étoit alors président de ce parlement.

Presque dans le même tems (au mois de Février 1619, dit ce président), fut condamné à mort, par arrêt de notre cour, Lucilio Vanini, que j'ai toujours regardé comme un athée. Ce malheureux faisoit le médecin, & étoit proprement le séducteur de la jeunesse imprudente & inconsiderée; il ne connoissoit point de Dieu, attribuoit tout au hasard, adorant la nature comme une bonne mere, & comme la cause de tous les êtres. C'étoit là son erreur principale, & il avoit la hardiesse de la répandre chez les jeunes gens pour s'en faire autant de sectateurs; il se moquoit en même tems de tout ce qui est sacré & religieux.

Quand on l'eut mis en prison, il se déclara catholique, & contresit l'orthodoxe. Il étoit même sur le point d'être élargi à cause de l'ambiguité des preuves, lorsque Francon, homme de naissance & de probité, déposa que Vanini lui avoit souvent nié l'existence de Dieu, & s'étoit moqué en sa présence des mysteres du Christianisme. On confronta le témoin & l'accusé, & le témoin soutint sa déposition.

Vanini fut conduit à l'audience, & étant sur la sellette, on l'interrogea sur ce qu'il pensoit de l'existence de Dieu: il répondit, qu'il adoroit avec l'Eglise, un Dieu en trois personnes, & que la nature démontroit évidemment l'existence d'une divinité. Ayant par hasard apperçu une paille à terre, il la ramassa, & étendant la main, il parla à ses juges en ces termes: « cette paille me force à croire qu'il y a un » Dieu ». De-là ayant passé à la Providence, il ajouta: « Le grain jetté en terre semble d'abord détruit, » & commence à blanchir, il devient verd & sort de » terre, il croît insensiblement; les rosées l'aident à » se développer; la pluie lui donne encore plus de » force; il se garnit d'épis, dont les pointes éloi- » gnent les oiseaux, le tuyau s'éleve & se couvre de » feuilles; il jaunit & monte plus haut; peu après il » commence à baisser, jusqu'à ce qu'il meure; on le » bat dans l'aire, & la paille ayant été separée du » grain, celui-ci sert à la nourriture des hommes, » celle-là est donnée aux animaux créés pour l'usa- » ge du genre humain ». Il concluoit de cela seul, que Dieu est l'auteur de toutes choses.

Pour répondre à l'objection qu'on auroit pû faire, que la nature étoit la cause de ces productions, il reprenoit son grain de blé, & remontoit de cause en cause à la premiere, raisonnant de cette maniere.

Si la nature a produit ce grain, qui est-ce qui a produit l'autre grain, qui l'a précédé immédiatement? Si ce grain est aussi produit par la nature, qu'on remonte jusqu'à un autre, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au premier, qui nécessairement aura été créé, puisqu'on ne sauroit trouver d'autre cause de sa production. Il prouva ensuite fort au long que la nature étoit incapable de créer quelque chose; d'où il conclut que Dieu étoit l'auteur & le créateur de tous les êtres. Vanini, continue M. Gramond, disoit tout cela par crainte plutôt que par une persuasion intérieure; & comme les preuves étoient convaincantes contre lui, il fut condamné à la mort. *Voyez* Gabr. Barthol. *Grammundi historiæ, liv. III. pag. 208. 210.*

Quel qu'ait été Vanini, les procédures du parlement de Toulouse, & sa rigueur envers ce malheureux, ne peuvent guere s'excuser. Pour en juger sans prévention, il faut considérer ce misérable tel qu'il parut dans le cours du procès, peser les preuves sur lesquelles il fut condamné, & l'affreuse sévérité d'une sentence par laquelle il fut brûlé vif, & au préalable sa langue arrachée avec des tenailles par la main du bourreau.

Il y a toutes les apparences du monde que Vanini s'étoit depuis long tems échappé en discours libres, injurieux à la religion, fous & impies; mais la retractation qu'il en fit devoit suffire à des juges, quelles que fussent ses pensées secrettes que Dieu seul connoissoit. La déposition d'un unique témoin ne suffisoit pas, eussé été celle d'un dauphin même. Le président du parlement ne cite que M. Francon, homme de naissance & de probité tant qu'on voudra; la loi requéroit au-moins outre des preuves par écrit, deux hommes de cet ordre; & la loi ne doit jamais être violée, sur-tout quand il s'agit de la peine capitale.

Ce qui prouve qu'on n'opposoit rien de démontré & de concluant pour la condamnation à un supplice horrible, c'est que quelques-uns des juges déclarerent qu'ils *ne pensoient point avoir de preuves suffisantes*, & que Vanini ne fut condamné qu'à la *pluralité des voix*. C'est encore une chose remarquable, qu'il ne paroît point qu'on ait allégué ses ouvrages en preuve contre lui, ni le crime qu'on assure qu'il avoit commis dans un couvent en Italie.

Après tout, le parlement de Toulouse pouvoit & devoit reprimer l'impiété de ce malheureux par des voies plus adaptées à la foiblesse humaine, & plus conformes à la justice, à l'humanité & à la religion. En détestant l'impiété qui excite l'indignation, on doit avoir compassion de la personne de l'impie. Je n'aime point voir M. Gramond, président d'un parlement, raconter dans son histoire le supplice de Vanini avec un air de contentement & de joie. Il avoit connu Vanini avant qu'il fût arrêté; il le vit conduire dans le tombereau; il le vit au supplice, & ne détourna pas les yeux, ni de l'action du bourreau qui lui coupa la langue, ni des flammes du bucher qui consumerent son corps.

Cependant tous les bons esprits qui joignent les lumieres à la modération, ont regardé Vanini, après un mûr examen, comme un misérable fou digne d'être renfermé pour le reste de ses jours. Il joignoit à une imagination ardente peu ou point de jugement. La lecture de Cardan, de Pomponace, & d'autres auteurs de cette espece, lui avoient de fois à autre troublé le sens commun. Il rafoloit de l'astrologie, mêlant dans ses ouvrages le faux & le vrai, le mauvais & le bon, disputant à-tort & à-travers; de sorte qu'on voit moins dans ses écrits un système d'athéisme, que la production d'une tête sans cervelle & d'un esprit déréglé.

Voilà l'idée que s'en font aujourd'hui des hommes de lettres très-respectables, & c'est en particulier le jugement qu'en porte le savant Brucker dans son *hist. crit. philos. tom. IV. part. IV. pag. 680-682.* dont je me contenterai de citer quelques lignes qui m'ont paru très-judicieuses; les voici:

Superstitioni itaque, enthusiasmo & inani de rebus nihili morologiæ, stultissimum Vanini se addixisse ingenium, eò minùs dubitandum est, quò minùs paucæ illæ lucis clarioris scintillæ, quæ hinc indè micant, superare istas tenebras potuerunt. Ast his se junxerat ineptâ ambitio, quâ se veteris & recentioris ævi heroibus tantâ eruditionis jactantiâ præferebat, ut risum tenere legentes nequeant...

Sufficere hæc pauca possunt, ut intelligamus Anticyris opus habuisse cerebrum Vanini, & extremæ stultitiæ notam sustinere. Quæ infelicitas exorbitantis sine regente judicio imaginationis, non potuit non valdè augeri, cùm ineptissimi illi præceptores contigissent, qui oleum camino addere, quàm aqua ignem dolosè latentem extinguere maluerunt, qualis Pomponatii & Cardani libri, atque disciplina fuerunt. His totus corruptus Vaninus, quid statuerit, de quo certam sententiam figeret, ipse ignoravit; & sine mente philosophâ blaterans, bona, mala, recta, iniqua, vera, falsa, ambigua, disputandâ

acie inter se commissa attulit, non satis gnarus, ita subrui pietatis & veritatis revelatæ, mœnia.

Quid quid igitur vel in philosophiam, vel in christianam fidem peccavisse autem levem, futilemque scriptorem plurima fatentur, non tàm impietati directæ & systematii inædificatæ, quàm extremæ dementiæ hominis mente capti adscribendum esse putamus; digni qui non flammis, sed ergastulo sapere docuissent.

Tous ces détails ne tomberont point en pure perte pour les jeunes gens avides de s'instruire, & amateurs de la vérité. Ces jeunes gens deviennent quelquefois des magistrats, qui éclairent à leur tour les tribunaux dont ils sont membres, & les dirigent à ne porter que des arrêts qui puissent être approuvés par la postérité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TAURISCI, (*Géog. anc.*) 1°. peuples de la Pannonie, selon Strabon, *liv. VII. pag. 314.* & Pline, *liv. III. c. xxv.* Ce sont aujourd'hui les habitans de la Styrie appellés *Stiermarck* en allemand. *Stier*, dans cette langue, signifie la même chose que *taurus* en latin, en sorte que *Stiermarck* ne veut dire autre chose que les limites des Tauri.

2°. *Tauristi*, peuples des Alpes. Selon Polybe, *liv. II. n. 15.* les *Taurisques* n'habitoient pas loin de la source du Rhône. Ce sont ces mêmes peuples qui du tems de César, inspirerent aux habitans de l'Helvétie le dessein de passer en Italie, & de s'emparer de ce pays abondant en vins & en fruits excellens. Ils furent les premiers des Gaulois celtiques, & même du canton de Zurich, dont ils faisoient alors partie, qui entreprirent cette grande expédition, & qui oserent essayer de forcer les passages des Alpes. Leurs descendans, les *Taurisques* modernes, sont les habitans du canton d'Uri. (*D. J.*)

TAUROBOLE, s. m. (*sacrifice des Payens.*) *taurobolium*, mot composé de ταυρὸς, *taureau*, & de βολὴ *effusion*; effusion du sang d'un taureau. Espece de sacrifice expiatoire & purificatoire du paganisme, dont on ne trouve point de trace avant le regne d'Antonin, & dont l'usage paroît avoir cessé sous les empereurs Honorius & Théodose le jeune; mais comme c'est une des plus bizarres & des plus singulieres cérémonies du paganisme, je crois qu'on ne sera pas fâché de la connoître. Prudence qui pouvoit l'avoir vue, nous la décrit assez au long.

On creusoit une fosse assez profonde, où celui pour qui se devoit faire la cérémonie, descendoit avec des bandelettes sacrées à la tête, avec une couronne, enfin avec tout un équipage mystérieux. On mettoit sur la fosse un couvercle de bois percé de quantité de trous. On amenoit sur ce couvercle un taureau couronné de fleurs, & ayant les cornes & le front orné de petites lames d'or. On l'égorgeoit avec un couteau sacré; son sang couloit par un trou dans la fosse, & celui qui y étoit le recevoit avec beaucoup de respect. Il y présentoit son front, ses joues, ses bras, ses épaules, enfin toutes les parties de son corps, & tâchoit à n'en point laisser tomber une goutte ailleurs que sur lui. Ensuite il sortoit de-là hideux à voir, tout souillé de ce sang, ses cheveux, sa barbe, ses habits tout dégouttans; mais aussi il étoit purgé de tous ses crimes, & régénéré pour l'éternité; car il paroît positivement par les inscriptions, que ce sacrifice étoit pour ceux qui le recevoient, une régénération mystique & éternelle. Il falloit le renouveller tous les vingt ans, autrement il perdoit cette force qui s'étendoit dans tous les siecles à venir.

Les femmes recevoient cette régénération aussi bien que les hommes; on y associoit qui l'on vouloit; & ce qui est encore plus remarquable, des villes entieres la recevoient par députés. Quelquefois on faisoit ce sacrifice pour le salut des empereurs. Les provinces envoyoient un homme se barbouiller en leur nom, de sang de taureau, pour obtenir à l'empereur une longue & heureuse vie. Tout cela est clair par les inscriptions.

Les *tauroboles* avoient principalement lieu pour la consécration du grand-prêtre, & des autres prêtres de Cybele. On trouva en 1705, sur la montagne de Fourvieres à Lyon, une inscription d'un *taurobole*, qui fut célébré sous Antonin le pieux, l'an 160 de J. C. Elle nous apprend qu'il se fit par ordre de la mere des dieux Idéenne, pour la santé de l'empereur & de ses enfans, & pour l'état de la colonie lyonnoise. *Voyez* là-dessus les *mém. de l'acad. des Inscript.* (*D. J.*)

TAURO-CASTRO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Grece, dans la Livadie, vis-à-vis de l'île de Negrepont, dans l'isthme d'une presqu'île qui borne la plaine de Marathon, au-delà du marais, où la côte fait un promontoire: c'étoit l'ancienne ville de *Rhamus*, & ce ne sont aujourd'hui que des ruines. Cent pas au-dessus, sur une éminence, on voit les débris du temple de la déesse Némésis; il étoit quarré, & avoit quantité de colonnes de marbre, dont il reste à peine quelques pieces. Ce temple étoit fameux dans toute la Grece, & Phidias l'avoit encore rendu plus recommandable par sa belle statue de Némésis, dont Strabon fait honneur à Agéracrite de Paros. (*D. J.*)

TAUROCHOLIES, (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit à Cysique en l'honneur de Neptune; c'étoient proprement des combats de taureaux; ensuite on les immoloit au dieu après les avoir long-tems agacés & mis en fureur; *taurus*, un *taureau*, & χόλη, *fureur*. (*D. J.*)

TAUROCINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la grande Grece, au voisinage de la ville *Rhegium*, selon Probat le grammairien, *in vita Virgilii*, qui cite les origines de Caton. Ces peuples tiroient leur nom du fleuve *Taurocinum*, sur le bord duquel ils habitoient; ce fleuve s'appelle aujourd'hui *Rezzo*, selon Léander. (*D. J.*)

TAUROCINIUM, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la grande Grece; ce fleuve s'appelle aujourd'hui *Rezzo*, selon Léander. (*D. J.*)

TAUROCOLLE, (*Littérat.*) s. f. *taurocolla*, c'est-à-dire *colle de taureau*; les anciens la faisoient avec les oreilles & les parties génitales de cet animal; les modernes la font encore à-peu-près de la même maniere, & elle est estimée; cependant la colle de poisson mérite de beaucoup la préférence, comme plus durable, plus ténace, & plus simple. (*D. J.*)

TAUROMENIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, dans la Péloriade, sur la côte. Pline, *liv. III. c. viij.* qui en fait mention, lui donne le titre de colonie, & ajoute qu'on la nommoit auparavant *Naxos*. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Tauromenium Naxon*; c'est qu'après la ruine de Naxos, les habitans furent transportés à *Tauromenium*, comme le dit Diodore de Sicile, *l. XIV. p. 182.* & *l. XVI. p. 401.*

La ville de *Tauromenium* étoit située sur le mont *Taurus*, & celle de Naxos avoit été bâtie sur la pente de cette montagne du côté du midi. Au-lieu de *Tauromenium*, quelques manuscrits de Pline portent *Taurominium*, & les habitans de cette ville sont quelquefois appellés *Tauromenitani*, & quelquefois *Taurominitani*. Cicéron, *orat. frument. cap. vj.* qui donne à cette ville le nom de *confœdérée*, écrit *Tauromenitana civitas*; & Silius Italicus, *l. XIV. v. 257.* suit l'autre ortographe.

Tauromenitana *cernunt de sede Charybdim.*

On lit sur une médaille de l'empereur Tibere ces mots: *Col. Aug. Tauromen.* le nom moderne est *Taormina.*

Timée, historien grec, naquit à *Tauromenium*, &

floriſſoit au tems d'Agathocles, qui mourut l'an 4. de la 123. olympiade. Il écrivit pluſieurs livres qui ſont tous perdus. Il écouta le ſeul eſprit de vengeance à l'égard d'Agathocles dans ſon hiſtoire de Sicile; d'ailleurs Diodore & Cicéron avouent qu'il étoit très-docte & très-éloquent. (*D. J.*)

TAUROMINIUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de Sicile, ſelon Vibius Sequeſter, qui le marque entre Syracuſe & Meſſine, & ajoute qu'il avoit donné ſon nom à la ville *Tauromenium*, qu'on appelloit autrement *Euſeboncora*. Ce fleuve eſt l'Onobala d'Appien, *bel. civ. l. V.* & c'eſt aujourd'hui le *Cantara*. (*D. J.*)

TAUROPHAGE, (*Mythol.*) mangeur de taureau; on trouve ce ſurnom donné à Bacchus, peut-être parce qu'on lui ſacrifioit plus ſouvent des taureaux qu'aux autres dieux. (*D. J.*)

TAUROPOLIE, (*Antiq. grecq.*) cette épithete qui veut dire *protectrice des taureaux*, fut donnée à Diane par les habitans de l'île Nicaria, qui lui conſacrerent un temple ſous ce nom. On trouve dans Goltzius une médaille frappée dans cette île, où d'un côté Diane paroît en équipage de chaſſe, & de l'autre une perſonne montée ſur un taureau. C'eſt de l'île de Nicaria que le culte de cette déeſſe paſſa, ſelon Tite-Live, *l. XLIV.* à Andros & à Amphipolis, ville de Thrace. (*D. J.*)

TAUROPOLIES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) fête en l'honneur de Diane & d'Apollon *tauropoles*; on la célébroit dans les deux îles Icaries, celle de l'Archipel & celle de la mer Egée.

Dans l'Icarie de l'Archipel on voyoit un temple de Diane appellé *Tauropolium*, & Callimaque aſſure que de toutes les îles, il n'y en avoit pas de plus agréable à cette déeſſe.

Denis d'Alexandrie prétend qu'on ſacrifioit dans celle du ſein perſique à Apollon *Tauropole*. Euſtathe ſon commentateur dit qu'on vénéroit fort reſpectueuſement Apollon & Diane *Tauropoles* dans l'île d'Icarie de la mer Egée: concluons de-là que ces divinités faiſoient l'objet du culte des habitans de ces deux îles. *Tauropole* ſignifie ici *protecteur des taureaux*, & non pas *marchand*, ainſi que le nom ſemble le faire entendre.

Je ne rapporterai point ce que les anciens auteurs ont penſé ſur ce nom, le mieux eſt de s'en tenir à Suidas; mais je dois remarquer que Diane *Tauropole* n'étoit pas ſeulement honorée dans les îles Icaries, mais encore dans celle d'Andros & à Amphipolis en Thrace, comme nous l'apprenons de Tite-Live.

Il ne faut pas confondre le nom de *tauropole* avec celui de *taurobole*. Le taurobole étoit un ſacrifice tout particulier, que Prudence a décrit, & qui a été encore plus ſavamment expliqué par M. de Boze. *Voyez* TAUROBOLE. (*D. J.*)

TAUROPOLION, (*Géog. anc.*) nom d'un temple conſacré à Diane dans l'île d'Icarie, ſelon Strabon; c'eſt auſſi le nom d'un autre temple d'Artémide ou de Diane dans l'île de Samos, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

TAUROPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, ſelon Etienne le géographe. Ortelius dit qu'on l'appelle à préſent *Stauropoli*.

TAURO-SCYTHES, LES, (*Géog. anc.*) *Tauro-Scythæ* ou *Tauri-Scythæ*; peuples qui faiſoient partie des Tauri, & qui habitoient au voiſinage de la péninſule appellée *la courſe d'Achille*. Ptolomée, *l. III. ch. xij.* fixent la demeure des *Tauro-Scythes* dans ce quartier.

TAURUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, à l'embouchure du Save dans le Danube. On l'appelle aujourd'hui *Alba-Græca*, ou *Belgrade*, en allemand *Grichiſch-Weiſſemburg*. La notice des dignités de l'empire, *ſect. 37*, fait mention de cette ville, auſſi-bien que l'itinéraire d'Antonin, & la table de Peutinger. (*D. J.*)

TAURUS, nom latin de la conſtellation du taureau. *Voyez* TAUREAU.

TAURUS, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques montagnes; mais la principale de ce nom eſt le *Taurus* d'Aſie, & c'eſt la plus grande montagne que nous connoiſſons, d'où vient auſſi qu'on l'a nommée *Taurus*, car la coutume des Grecs étoit d'appeller ταυροι, *tauri*, ce qui étoit d'une grandeur démeſurée. Le plus grand nombre des auteurs, entr'autres Strabon, Pline & Pomponius Mela font commencer cette montagne au promontoire *Sacrum* ou *Chelidonium*, quoiqu'elle traverſe toute la Carie juſqu'à la Perée, mais ſes branches de ce côté-là n'ont pas ſemblé mériter le nom de *Taurus*. Dans tous les pays où s'étend cette montagne, elle prend des noms différens & nouveaux, comme par exemple Taurus, Imaüs, Emodus, Paropamiſus, Pariades, Niphates, Caucaſus, Sarpedon, Tragus, Hircanus, Carpius, Scythicus, *&c.* Pline dit que ces diverſes branches du *Taurus*, étoient appellées en général *monts Cérauniens* par les Grecs. Dans les endroits où le mont *Taurus* laiſſe des ouvertures & des paſſages, on leur donne le nom de *Portes* ou de *Pyles*, il y a les Portes arméniennes, les Portes caſpiennes, & les Pyles de Cilicie.

2°. *Taurus*, montagne de la Germanie, ſelon Tacite, *annal. l. I. c. lvj.* & *l. XII. c. xxviij.* Spener croit que c'eſt celle qu'on nomme aujourd'hui *der Heyrich*, ou *Dunsberg*, montagne de la Heſſe près de Gieſſen.

Taurus eſt auſſi le nom 1°. d'un fleuve de l'Aſie mineure, au voiſinage de la Pamphylie, ſelon Tite-Live; 2°. d'un fleuve de Péloponnèſe près de Troëzene; 3°. d'un lieu de Sicile à 60 ſtades de Syracuſe.

TAUSIHEB, ſ. m. *terme de relation*; tribunal chez les Perſes, qui connoît de toutes les finances, & qui juge toutes les affaires qui s'y rapportent.

TAUSTE, (*Géog. mod.*) bourgade d'Eſpagne, que Silva nomme *ville*, & qu'il met au nombre des cinq premieres de l'Aragon, à deux lieues des confins de la Navarre, ſur la petite riviere de Riguel. Cette bourgade a droit de ſuffrage dans les aſſemblées, & ne peut pas être aliénée. Ses magiſtrats ſont réputés nobles, & ſes habitans jouiſſent de pluſieurs franchiſes. (*D. J.*)

TAUTOCHRONE, ſ. m. ſe dit *en Méchanique & en Phyſique*, des effets qui ſe font dans le même tems, c'eſt-à-dire, qui commencent & qui finiſſent en tems égaux.

Ce mot vient des mots grecs ταυτος, *idem*, le même, & χρονος, *tems*.

Les vibrations d'un pendule, lorſqu'elles n'ont pas beaucoup d'étendue, ſont ſenſiblement *tautochrones*, c'eſt-à-dire, ſe font en tems égaux. *Voyez* VIBRATION.

TAUTOCHRONE, COURBE, *en Méchanique*, eſt une courbe *QAB*, (*fig. Méch.*) dont la propriété eſt telle, que ſi on laiſſe tomber un corps peſant le long de la concavité de cette courbe, il arrivera toujours dans le même tems au point le plus bas *A*, de quelque point qu'il commence à partir, de ſorte que s'il met par exemple, une ſeconde à venir de *B* en *A*, il mettra pareillement une ſeconde à venir de *C* en *A*, s'il ne commence à tomber que du point *C*, & de même une ſeconde à venir de *M* en *A*, s'il ne commence à tomber que du point *M*, & ainſi de tous les autres points.

On appelle encore *courbe tautochrone* une courbe telle que ſi un corps peſant part de *A* avec une viteſſe quelconque, il emploie toujours le même tems à remonter le long de l'arc *AM*, ou *AC*, ou *AB*, lequel arc ſera d'autant plus grand, que la viteſſe avec laquelle il eſt parti de *A* eſt plus grande.

On nomme la premiere eſpece tautochrones, *tautochrones en deſcendant*, & la ſeconde eſpece, *tautochrones en montant*.

M. Huyghens a trouvé le premier que la cycloïde étoit la *tautochrone* dans le vuide, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, en ſuppoſant la peſanteur uniforme. *Voyez* ſon *horologium oſcillatorium*.

MM. Newton & Herman ont auſſi trouvé les *tautochrones* dans le vuide, en ſuppoſant que la gravité tendît vers un point, & fût reglée ſuivant une loi quelconque.

Pour ce qui regarde les *tautochrones* dans les milieux réſiſtans, M. Newton a auſſi fait voir que la cycloïde étoit encore la *tautochrone*, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, lorſque le milieu réſiſte en raiſon de la ſimple viteſſe. *Voyez* le *II. liv.* des *principes mathématiques*, *prop. xxvj.* & on pourroit démontrer ce que perſonne que je ſache, n'a encore fait, que la cycloïde ſeroit auſſi la *tautochrone* dans un milieu dont la réſiſtance ſeroit conſtante. Il eſt vrai que le point où les chutes *tautochrones* ſe terminent, ne ſeroit pas alors le point plus bas, ou le ſommet de la cycloïde, mais un point placé entre le ſommet de la cycloïde & ſon origine.

M. Euler eſt le premier qui ait déterminé la *tautochrone* dans un milieu réſiſtant, comme le quarré de la viteſſe. *Voyez les mém. de l'acad. de Petersbourg*, *t. IV.* ſon mémoire eſt du mois d'Octobre 1729, & dans les *mém. de l'acad. des Sciences de Paris*, *pour l'année 1730*. On trouve un mémoire de M. Jean Bernoully, où il réſout le même problème. On n'attend pas de nous que nous entrions ſur ce ſujet dans un détail qui ne pourroit être à portée que des ſeuls géometres. M. Euler a continué cette matiere dans le *II. vol.* de ſa *méchanique*, imprimée à Pétersbourg 1736, & on y trouve un grand nombre de très-beaux problèmes ſur ce ſujet.

Enfin M. Fontaine a donné dans les *mém. de l'acad. de 1734*, un écrit ſur cette matiere, dans lequel il réſout ce problème par une méthode toute nouvelle, & au moyen de laquelle il découvre la *tautochrone* dans des hypotheſes de réſiſtance, où on ne peut la trouver par d'autres méthodes. Nous croyons devoir ſaiſir cette occaſion de faire connoître aux géometres un ſi excellent ouvrage, qu'on peut regarder comme un des plus beaux qui ſe trouvent parmi les mémoires de l'académie des Sciences de Paris. C'eſt ce que nous ne craignons point d'aſſurer après avoir lu ce mémoire avec attention, & nous pourrions nous appuyer ici du témoignage que lui a rendu un géometre célebre, qui a travaillé ſur cette matiere fort long-tems, & avec beaucoup de ſuccès.

Lorſque le milieu ne réſiſte point, ou que la réſiſtance eſt conſtante, la *tautochrone* eſt aſſez facile à trouver, parce qu'il ne s'agit alors que de trouver une courbe *AM*, telle que la force accélératrice qui meut le corps en chaque point *M* ſoit proportionnelle à l'arc *AM*; c'eſt ce qu'on trouve démontré dans pluſieurs ouvrages. Quelques géometres ont voulu appliquer cette méthode à la recherche des *tautochrones* dans des milieux réſiſtans, & ſe ſont imaginés les avoir trouvées. Mais il faut prendre garde que quand le milieu eſt réſiſtant comme une puiſſance ou une fonction quelconque de la viteſſe, la force accélératrice ſe combine alors avec la réſiſtance, qui eſt plus ou moins grande, ſelon que la viteſſe l'eſt plus ou moins. Ainſi, pour un même point *M* la force accélératrice eſt différente, ſelon que le corps a plus ou moins de viteſſe en ce point, c'eſt-à-dire, ſelon qu'il eſt tombé d'un point plus ou moins élevé. On ne ſauroit donc ſuppoſer alors qu'en général la force accélératrice *M* ſoit proportionnelle à l'arc *AM*. Nous avons cru devoir avertir de cette erreur, où pourroient tomber des géometres peu attentifs en voulant réſoudre ce problème. (*O*)

TAUTOCHRONISME, ſ. m. (*Méch.*) eſt la propriété par laquelle deux ou pluſieurs effets ſont tautochrones, ou la propriété par laquelle une courbe eſt tautochrone; ainſi on dit le *tautochroniſme* des vibrations d'un pendule, le *tautochroniſme* de la cycloïde, *&c.* (*O*)

TAUTOGRAMME, adj. (*Poéſie.*) de ταυτὸς, *même*, & γραμμὰ, *lettre*; on appelle un poëme *tautogramme* & des vers *tautogrammes*, ceux dont tous les mots commencent par une même lettre. Baillet cite un Petrus Placentius, allemand, qui publia un poëme *tautogramme*, intitulé, *pugna porcorum*, dont tous les mots commençoient par un *P*. Le poëme eſt de 350 vers, & l'auteur s'y cacha ſous le nom de Publius Porcius. Un autre allemand, nommé Chriſtianus Pierius, a compoſé un poëme de près de 1200 vers ſur J. C. crucifié, dont tous les mots commencent par un *C*. Un bénédictin nommé Hubaldus, avoit préſenté à Charles le chauve un poëme *tautogramme* en l'honneur des chauves, & dont tous les mots de ce poëme commençoient auſſi par un *C*. On appelle encore ces ſortes de fadaiſes des *vers lettriſés*, ſur leſquels on a dit depuis long-tems, *ſtultum eſt difficiles habere nugas*. (*D. J.*)

TAUTOLOGIE, ſ. f. (*Gram.*) pléonaſme de mots, d'idées, ou répétition inutile des mêmes choſes; la *tautologie* ne ſert qu'à rendre le diſcours long & faſtidieux. Le premier & le plus agréable tautologue eſt le poëte Ovide.

TAUTOLOGIQUE, adj. (*Phyſ.*) *échos tautologiques*, ſont ces échos qui répetent pluſieurs fois le même ſon ou la même ſyllabe. *Voyez* ECHO.

TAUT-SE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une ſecte de la Chine, dont *Lao-kiun* eſt le fondateur, & qui a un grand nombre de partiſans dans cet empire. Les livres de *Lao kiun* ſe ſont conſervés juſqu'à ce jour; mais on aſſure qu'ils ont été altérés par ſes diſciples, qui y ont ajouté un grand nombre de ſuperſtitions. Ces ouvrages renferment des préceptes de morale propres à rendre les hommes vertueux, à leur inſpirer le mépris des richeſſes, & à leur inculquer qu'ils peuvent ſe ſuffire à eux-mêmes. La morale de Lao-kiun eſt aſſez ſemblable à celle d'Epicure; elle fait conſiſter le bonheur dans la tranquillité de l'ame, & dans l'abſence des ſoins qui ſont ſes plus grands ennemis. On aſſure que ce chef de ſecte admettoit un dieu corporel. Ses diſciples ſont fort adonnés à l'alchimie, ou à la recherche de la pierre philoſophale; ils prétendent que leur fondateur avoit trouvé un élixir au moyen duquel on pouvoit ſe rendre immortel. Ils perſuadent de plus au peuple qu'ils ont un commerce familier avec les démons, par le ſecours deſquels ils operent des choſes merveilleuſes & ſurnaturelles pour le vulgaire. Ces miracles, joints à la faculté qu'ils prétendent avoir de rendre les hommes immortels, leur donnent de la vogue, ſur-tout parmi les grands du royaume & les femmes; il y a eu même des monarques chinois à qui ils en ont impoſé. Ils ont pluſieurs temples dédiés aux démons en différens endroits de l'empire; mais la ville de Kiang-ſi eſt le lieu de la réſidence des chefs de la ſecte; il s'y rend une grande foule de gens qui s'adreſſent à eux pour être guéris de leurs maladies, & pour ſavoir l'avenir; ces impoſteurs ont le ſecret de leur tirer leur argent, en place duquel ils leur donnent des papiers chargés de caracteres magiques & myſtérieux. Ces ſorciers offrent en ſacrifice aux démons un porc, un oiſeau & un poiſſon. Les cérémonies de leur culte ſont accompagnées de poſtures étranges, de cris effrayans, & d'un bruit de tambour qui étourdit ceux qui les conſultent, & leur fait voir tout ce que les impoſteurs veulent. *Voyez* Duhalde, *hiſt. de la Chine*.

TAVURNO, (*Géog. mod.*) montagne d'Italie, au royaume de Naples, dans la partie occidentale de la principauté citérieure, aux confins de la terre de Labour, près d'une riviere qui se jette dans le Volturno. (*D. J.*)

TAW, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Angleterre. Elle traverse une partie du Dévonshire, & après s'être jointe à la Turridge, à trois milles de la mer d'Irlande, elles s'y jettent de compagnie dans l'Océan. (*D. J.*)

TAUX, TAXE, TAXATIONS, (*Lang. franc.*) le premier signifie, 1°. ce qu'on paye pour la taille; 2°. le prix qu'on met sur les denrées & sur les marchandises; 3°. la fixation des intérêts & des monnoies; enfin il s'emploie quelquefois au figuré. Regnier a dit: il met au même *taux* le noble & le coquin. *Taxe* est ce que les aisés, les comptables, & quelques autres personnes doivent payer. *Taxations* est ce qui est accordé aux tréforiers & aux receveurs généraux sur l'argent qu'ils reçoivent, pour les dédommager des frais qu'ils font dans l'exercice de leurs charges, & ces sortes de dédommagemens les enrichissent avec rapidité. *Taxe* signifie aussi le réglement sur le prix des denrées, & le prix même établi par le réglement; faire la *taxe* des vivres, la *taxe* de la livre de pain. On dit aussi au palais *taxe* de dépens, pour signifier la procédure qu'on fait pour régler & liquider les dépens adjugés. Ce mot a bonne grace au figuré. Il y a des livres, des feuilles périodiques, qui ne sont autre chose que des *taxes*, que la cabale met sur les préjugés des hommes. (*D. J.*)

TAUX DU ROI, (*Jurisprud.*) est le denier auquel le roi fixe les arrérages des rentes perpétuelles & les intérêts des sommes qui en peuvent produire.

Ce *taux* est présentement au denier vingt, & il n'est pas permis au particulier de l'excéder, parce que cette fixation est de droit public. *Voyez* ARGENT, ARRÉRAGES, DENIER, INTÉRÊT, RENTE.

Surtaux, en fait de taille, est un *taux* excessif, ou répartition exorbitante. *Voyez* SURTAUX & TAILLE. (*A*)

TAUX, s. m. (*Police de commerce.*) prix établi & fixé sur des marchandises & denrées par autorité publique, ou quelquefois par la seule volonté ou fixation du marchand; c'est le grand prevôt de l'hôtel qui fixe le *taux* de certaines marchandises qui se vendent à la suite de la cour. *Savary.* (*D. J.*)

TAXCOTE, s. m. (*Hist.*) officier dans l'empire grec, dont la fonction étoit celle des appariteurs ou huissiers des princes & des magistrats.

TAXATEUR, s. m. (*Jurisprud.*) signifie celui qui taxe quelque chose, qui l'évalue, qui y met le prix.

Les *taxateurs* de dépens sont des procureurs tiers, qui taxent & reglent le taux des dépens entre leurs confreres. Ils ont été créés en 1635, ensuite supprimés, puis rétablis en 1689. *Voyez* DÉPENS, PROCUREUR, TAXE, TIERS RÉFÉRENDAIRE. (*A*)

TAXE, (*Jurisprud.*) signifie la fixation d'une chose.

On appelle *taxe* ou *cote d'office*, l'imposition que les élus ou l'intendant mettent sur certains taillables, tels que les officiers & bourgeois. *Voyez* TAILLE.

Taxe seche, est une espece d'amende à laquelle on condamne ceux qui sont convaincus du crime de péculat. *Voyez* PÉCULAT.

Taxe des dépens, est la liquidation, ou l'évaluation & fixation des dépens adjugés à une partie contre l'autre. Pour parvenir à cette *taxe*, le procureur de la partie qui a obtenu la condamnation de dépens, fait signifier au procureur adverse sa déclaration de dépens; le procureur défendant met ses apostilles en marge de la déclaration, pour faire rayer ou modérer les articles qu'il croit en être susceptibles; le procureur tiers arrête & fixe les articles.

Les dépens ainsi taxés, on en délivre un exécutoire.

Quelquefois le défendeur interjette appel de la *taxe*, & même de l'exécutoire, si c'est devant un juge inférieur. *Voyez* COMMISSAIRE AU CHASTELET, DÉPENS, EXÉCUTOIRE, FRAIS, PROCUREURS, RÉFÉRENDAIRE, TIERS. (*A*)

TAXE, (*Gouv. politiq.*) *Voyez* IMPÔTS, SUBSIDES; je n'ajouterai qu'un petit nombre de réflexions.

Il faut éviter soigneusement dans toutes les impositions, des préambules magnifiques en paroles, mais odieux dans l'effet, parce qu'ils révoltent le public. En 1616, on doubla la *taxe* des droits sur les rivieres *pour soulager le peuple*, portoit le préambule de l'édit; quel langage? Pour soulager le peuple, on doubloit les droits qu'il payoit auparavant dans le transport de ses récoltes. Pour soulager le peuple, on arrêtoit la vente des denrées qui le faisoient vivre, & qui le mettoient en situation de payer d'autres droits.

On doit chercher dans tous les états à établir les *taxes* les moins onereuses qu'il soit possible au corps de la nation. Il s'agiroit donc de trouver pendant la paix, dans un royaume, comme la France, un fonds dont la perception ne portât point sur le peuple; telle seroit peut-être une *taxe* proportionnelle & générale sur les laquais, cochers, cuisiniers, maîtres-d'hôtels, femmes de chambre, carrosses, *&c.* parce que la multiplication de ce genre de luxe, devient de jour en jour plus nuisible à la population & aux besoins des campagnes. Cette *taxe* se leveroit sans frais comme la capitation, & son produit ne s'éloigneroit pas de douze millions, en ne taxant point le premier laquais ou femme de chambre de chaque particulier; mais en mettant trente-six livres pour le second laquais, soixante & douze livres pour le troisieme, & ainsi des secondes & troisiemes femmes de chambre. On n'admettroit d'exception qu'en faveur des officiers généraux dans leur gouvernement & conformément à leur grade.

On pourroit créer sur ce fonds environ cinquante millions d'annuité à 4 pour cent, remboursable en six années, capitaux & intérêts. Ces cinquante millions seroient donnés en payement de liquidation de charges les plus onéreuses d'aliénation, de domaines & droits domaniaux. Le produit de ces remboursemens serviroit à diminuer d'autres impositions.

Au bout des six ans après l'extinction des premieres annuités, il en seroit créé de nouvelles pour un pareil remboursement. Dans l'espace de vingt ans, on éteindroit pour deux cent millions d'aliénations, & on augmenteroit les revenus publics de douze millions au moins. Les annuités étant à court terme, ce qui est toujours le plus convenable au public, & dès-lors aux intérêts du Roi, & affectées sur un bon fonds, elles équivaudroient à l'argent comptant, parce que cet effet a la commodité de pouvoir se négocier sans frais, & sans formalités.

On sentira en particulier l'avantage d'une *taxe* qui se perçoit sans frais, si l'on considere seulement qu'il y a en France plus de quatre-vingt mille hommes chargés du recouvrement des *taxes* du royaume, qui à raison de mille livres l'un dans l'autre, font quatre-vingt millions de perdus sur la perception des droits imposés par le roi. *Considerat. sur les finances.* (*D. J.*)

TAXE DES JUIFS, (*Critique sacrée.*) *Voyez* TRIBUT, & PUBLICAIN. (*D. J.*)

TAXE DE CONTRIBUTION, (*Art milit.*) ou simplement *contributions*; droits, *taxe*, que le général fait payer aux places & pays de la frontiere, pour se racheter des insultes & du pillage. Le prince qui fait la guerre ne se contente pas de prendre de l'argent sur ses sujets, il prend encore des mesures avec son général, pour trouver les moyens d'augmenter

ou d'épargner ses fonds. Ces moyens sont les *contributions*. Il y en a de deux sortes, celles qui se tirent en subsistances ou commodités, & celles qui se tirent en argent.

Celles qui se tirent en commodités ou subsistances, sont les grains, les fourrages, les viandes, les voitures tant par eau que par terre, les bois de toute espece, les pionniers, le traitement particulier des troupes dans les quartiers d'hiver, & leurs logemens. On ne fait aucune levée, qu'on n'ait fait un état juste du pays qu'on veut mettre en contribution, afin de rendre l'imposition la plus équitable, & la moins onéreuse qu'il se peut. On ne demande point, par exemple, des bois aux lieux qui n'ont que des grains ou des prairies, & des chariots aux pays qui font leurs voitures par eau. La levée des blés se fait sur les pays qui ont paisiblement fait leur récolte, & comme par forme de reconnoissance pour la tranquillité dont ils ont joui par le bon ordre & la discipline de l'armée. Celle de l'avoine & autres grains pour les chevaux a le prétexte du bon ordre, par lequel un pays est infiniment moins chargé, que s'il étoit abandonné à l'avidité des cavaliers, qui indifféremment enleveroient les grains où ils les trouveroient, sans ordre & sans regle. Celle des fourrages se fait de même, mais on prend un tems commode pour les voitures, & on la fait dans les lieux, où on a résolu de les faire consumer par les troupes.

Celles des viandes se fait, s'il est possible, sur les pays où on ne peut faire hiverner les troupes, afin qu'elles ne portent pas la disette dans celui où seront les quartiers d'hiver. Les voitures soit par terre, soit par eau, l'exigent pour remplir les magasins, faits sur les derrieres des armées de munition de guerre & de bouche, pour la conduite de la grande armée, & des munitions devant une place assiégée, ou pour le transport des malades & des blessés, ou pour le transport des matériaux destinés à des travaux. On fait les impositions de bois, ou pour des palissades, ou pour la construction des casernes & écuries, ou pour le chauffage des troupes pendant l'hiver. On assemble des pionniers pour fortifier des postes destinés à hiverner les troupes, pour faire promptement des lignes de circonvallation autour d'une place assiégée; pour la réparation des chemins & ouverture des défilés, pour la construction des lignes, qu'on a faites à dessein de couvrir les lignes, & de l'exempter des contributions, & pour combler les travaux faits devant une place qu'on aura prise.

L'ustencile pour les troupes prise sur le pays ennemi, se tire de deux manieres. Les lieux où elles hivernent, ne la doivent fournir que pour les commodités que le soldat trouve dans la maison de son hôte, supposé qu'il n'y ait ni ne puisse avoir de casernes dans ce lieu; s'il y en a, la contribution en argent est compensée avec ces commodités, & doit être moindre que celle qui se leve sur le plat pays, ou dans les villes où il n'y a point de troupes logées.

La *contribution* en argent s'étend plus loin qu'il est possible. On l'établit de deux manieres: volontairement sur le pays à portée des places, & des lieux destinés pour les quartiers d'hiver: par force, soit par l'armée même pendant qu'elle est avancée, soit par les gros partis qui en sont détachés pour pénétrer dans le pays qu'on veut soumettre à la *contribution*. Elle s'établit aussi derriere les places ennemies, & les rivieres par la terreur; soit par des incendiaires déguisés, qui sement des billets; soit par les différentes manieres dont on peut faire passer les rivieres à de petits partis, qui s'attachent à enlever quelques personnes considérables du pays, ou autrement.

Enfin on tient des états de toutes les *contributions* qui se levent, & le prince doit avoir une attention bien grande sur les gens qu'il en charge, parce qu'il n'est que trop ordinaire qu'ils en abusent pour leur profit particulier; & lorsque les *contributions* ne sont pas judicieusement établies & demandées, l'intérêt particulier de ceux qui les imposent ou perçoivent, prévaut toujours sur l'intérêt du prince. (*D. J.*)

TAXE DES TERRES, (*Hist. d'Angleterre.*) Il n'y a point en Angleterre de taille ni de capitation arbitraire, mais une *taxe* réelle sur les terres; elles ont été évaluées sous le roi Guillaume III.

La *taxe* subsiste toujours la même, quoique les revenus des terres aient augmenté; ainsi personne n'est foulé, & personne ne se plaint; le paysan n'a point les piés meurtris par les sabots, il mange du pain blanc, il est bien vêtu, il ne craint point d'augmenter le nombre de ses bestiaux, ni de couvrir son toît de tuiles, de peur que l'on ne hausse ses impôts l'année suivante. Il y a dans la grande-Bretagne beaucoup de paysans qui ont environ cinq ou six cent livres sterling de revenu, & qui ne dédaignent pas de continuer à cultiver la terre qui les a enrichis, & dans laquelle ils vivent libres. *Hist. Universf. t. IV.* (*D. J.*)

TAXER, v. act. (*Gram.*) c'est fixer un prix à une chose. *Voyez* les *articles* TAXE.

TAXGÆTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Rhétie, selon Ptolomée, *l. II. c. xij.* On croit que c'est peut-être Tussenberg. (*D. J.*)

TAXIANA, (*Géog. anc.*) île du golfe persique, sur la côte de la Susiane, à l'occident de l'île Tabiana, selon Ptolomée, *l. VI. c. iij.* (*D. J.*)

TAXIARQUE, s. m. (*Antiq. d'Athènes.*) ταξιαρχος; commandant d'infanterie d'une tribu d'Athènes. (*D. J.*)

TAXILA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange. Strabon, Ptolomée, & Etienne le Géographe, parlent de cette ville. Ses peuples sont nommés *Taxili* dans Strabon, & *Taxilæ* dans Pline.

TAXIS, *dans l'ancienne architecture*, étoit ce qu'on appelle *ordonnance* dans la nouvelle; & Vitruve dit que c'est ce qui donne les justes dimensions à chaque partie d'un bâtiment, eû égard aux usages auxquels il est destiné. *Voyez* ORDONNANCE, PROPORTION, & SYMMÉTRIE.

TAXIS, *terme de Chirurgie*, qui signifie la réduction de quelque partie du corps dans sa place naturelle. Telle est dans les hernies la réduction de l'intestin, ou de l'épiploon, qu'on fait rentrer dans la capacité du bas-ventre, en les maniant artistement avec les doigts. *Voyez* REDUCTION, INTESTIN, & EPIPLOON.

C'est aussi par le *taxis* que se fait la réduction des os déplacés dans les luxations & les fractures.

Ce mot est grec ταξις, εως, *ordinalis*, arrangement. (*Y*)

TAXOCOQUAMOCHITL, (*Botan.*) nom américain d'une plante du Mexique, qui est une espece de phaséole; la gousse de cette plante a été décrite & représentée dans Bauhin, *t. I. c. xj.* elle a cinq pouces de longueur, demi-pouce de largeur, & finit en pointe; elle est partagée en vingt ou vingt-quatre loges distinctes, composées par autant de fines membranes qui les séparent, pour loger à part autant de graines qu'il y a de cloisons; ces graines sont d'un bai-brun, & approchant en figure de celles du genêt. (*D. J.*)

TAY, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tavus*, *Taas*, riviere d'Ecosse. Elle a sa source dans la province de Broad-Albain, au mont Grantsbain, & se jette dans la mer du Nord, par une embouchure de deux milles de large, à sept milles au-dessous de Dondée, & à six de saint André & d'Aberden. C'est après le Fith, la plus grande riviere d'Ecosse, & elle divise ce royau-

me en deux parties, la septentrionale & la méridionale. Cette riviere est navigable dans le cours de vingt milles; elle baigne Dunkeld, Perth, Abernet, Dondée, & Storton; ses bords sont en quelques endroits fort escarpés. (*D. J.*)

TAYAMOM, s. m. (*Hist. mod. Superst.*) c'est ainsi que les mahométans nomment une espece de purification ordonnée par l'alcoran; elle consiste à se frotter avec de la poussiere, du sable, ou du gravier, lorsqu'on ne trouve point d'eau pour faire les ablutions ordinaires; cette sorte de purification a lieu pour les voyageurs, ou pour les armées qui passent par les déserts arides, & où l'on ne trouve point d'eau; pour lors elle tient lieu de la purification connue sous le nom de *wodu*, ou d'*abdest*.

TAY-BOU-TO-NI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans du Tonquin donnent à des jongleurs, ou prétendus magiciens, qui, au moyen de quelques charmes, persuadent au peuple qu'ils peuvent guérir toutes sortes de maladies; leur maniere de procéder à la guérison d'un malade, est de danser autour de lui, en faisant un bruit horrible, soit avec une trompette, soit avec une espece de tambour, soit avec une clochette, *&c.* & en proférant des paroles mystérieuses pour conjurer les démons, auprès desquels ils prétendent avoir beaucoup de crédit.

TAYDELIS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme au royaume de Tonquin des especes de devins, qui n'ont d'autre fonction que de chercher & d'indiquer les endroits les plus avantageux pour enterrer les morts; ces endroits, suivant les Chinois & les Tonquinois, ne sont rien moins qu'indifférens, & l'on apporte le plus grand scrupule dans leur choix. Les *taydelis* examinent pour cet effet, la position des lieux, les vents qui y regnent, le cours des ruisseaux, *&c.* & jamais un tonquinois n'enterreroit ses parens sans avoir consulté ces prétendus devins sur la sépulture qu'il doit leur donner. Le devin, suivant l'usage, ne lui donne point ses conseils gratuitement.

TAYGETA, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans l'Arcadie; mais elle étoit d'une telle étendue, qu'elle couroit dans toute la Laconie, jusqu'au voisinage de la mer, près du promontoire *Tanarum*. Cette montagne est haute & droite, si ce n'est dans l'Arcadie, où s'approchant des montagnes de cette contrée, elle forme avec elles un coude aux confins de la Messénie & de la Laconie.

La ville de Sparte étoit bâtie au pié de cette montagne, qui étoit consacrée à Castor & Pollux. Servius dit pourtant qu'elle a été consacrée à Bacchus. Comme il y avoit quantité de bêtes fauves dans cette montagne, la chasse y étoit abondante, & les filles de Sparte s'y exerçoient; ce qui a fait dire à Properce, *lib. III. eleg. 14.*

Et modo Taygeti *crines adsperſa pruinâ,*
Sectatur patrios per juga longa canes.

Virgile, au-lieu de dire *Taygetus* dit *Taygeta*, en sous-entendant le *mot* juga:

. . . . . *Virginibus bacchata lacænis*
Taygeta.

Et Stace a dit:

Nuſquam umbræ veteres, minor othris & ardua ſidunt;
Taygeta, *exalti viderunt æëra montes.*

Le mont *Taygete* est bien connu; il forme trois chaînes de montagnes, une à l'oueſt vers Calamata & Cardamylé, une autre au nord vers Néocastro en Arcadie, & une autre au nord-est du côté de Misitra. Ces diverses branches ont aujourd'hui des noms différens: celle qui va de la Marine vers Misistra s'appelle *Vouni-tis-Portais*; & auprès de Misitra elle prend le nom de *Vouni-tis-Misitras*. La terre est creuse de ce côté-là, & on y trouve une infinité de cavernes. Anciennement un coupeau du *Taygetus* emporté par un effroyable tremblement de terre, fit périr vingt mille habitans de Lacédémone, & ruina la ville toute entiere, ce qui arriva la quatrieme année de la soixante-dix-septieme olympiade, c'est-à-dire 469 ans avant Jesus-Christ. Thucydide, Diodore, Pausanias, Plutarque, Ciceron, Pline, Elien, en un mot toute l'histoire a parlé de cet événement.

TAYN, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'Ecosse septentrionale, dans la province de Ross, sur la rive du golfe de Dornock. La riviere à laquelle elle donne son nom, baigne cette ville & celle de Dornock. Cette riviere est formée de trois autres qui sont assez considérables, savoir le Synn, l'Okel, & l'Avon-charron, qui coulent dans le comté de Sutherland; le *Tayn* se jette ensuite dans la mer par une fort large embouchure, appellée le golfe de *Dornock*. (*D. J.*)

TAYOLLES, s. f. pl. (*Langue françoise.*) especes de ceintures de fil ou de laine.

TAYOM, s. m. (*Hist. nat.*) plante qui croît en Amérique, dans la Guiane, & dont on ne nous apprend rien, sinon que ses feuilles se mangent comme celles des épinars. M. Barrére l'appelle *arum maximum ægyptiacum, quod vulgò colocaſia.*

TAYOO, (*Vénerie.*) c'est le terme du chasseur quand il voit la bête, savoir le cerf, le dain & le chevreuil.

TAYOVAN *ou* TAYVAN, (*Géog. mod.*) petite île de la Chine, sur la côte occidentale de l'île Formose: ce n'est proprement qu'un banc de sable aride de près d'une lieue de longueur, & d'un mille de large; mais ce banc est fameux dans les relations des voyageurs, parce que les Hollandois s'en rendirent maîtres & y bâtirent une forteresse qu'ils nommerent le *fort de Zélande*. Les Chinois s'en emparerent en 1662, & y tiennent une garnison. Le havre de *Tayovan* est très-commode, parce qu'on y peut aborder en toutes saisons. *Lat.* 22. 23. (*D. J.*)

TAZARD, s. m. (*Ichthiolog.*) poisson fort commun sur les côtes de l'Amérique, & dans les îles situées sous la zone torride; on en trouve assez souvent qui portent quatre à cinq piés de longueur, & même plus. La figure du *tayard* approche de celle du brochet; il a la tête pointue, la gueule profonde & bien garnie de dents aiguës & très-fortes. Ce poisson est vigoureux, hardi & vorace, engloutissant tout ce qu'il rencontre avec une extrême avidité; il a peu d'arêtes; sa chair est blanche, ferme, nourrissante, d'un très-bon goût, & peut s'accommoder à différentes sauces.

TAZI, (*Hist. mod. Cult.*) c'est le nom que les Méxiquains donnoient à la déesse de la terre: on dit que ce mot signifioit l'*ayeule commune*.

TAZUS, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de la Chersonnèse taurique, selon Ptolomée, *l. III. c. vj.* 2°. D'une ville de la Sarmatie asiatique, sur la côte septentrionale du Pont-Euxin, selon le même Ptolomée, *l. V. c. ix.* (*D. J.*)

T C

TCHA-HOA, (*Hist. nat. Botan. exot.*) genre de plante d'un grand ornement dans les jardins de la Chine, il y en a quatre especes, dit le P. Duhalde, qui portent toutes des fleurs, & qui ont du rapport à notre laurier d'Espagne, par le bois & par le feuillage; son tronc est gros comme la jambe; son sommet a la forme du laurier d'Espagne, son bois est d'un gris blanchâtre & lisse. Ses feuilles sont rangées alternativement, toujours vertes, de figure ovale, terminées en pointe, crenelées en forme de scie par les bords, épaisses & fermes, d'un verd obscur par-dessus, comme la feuille d'oranger, & jaunâtre en-dessous, atta-

chées aux branches par des pédicules assez gros.

De l'aisselle des pédicules, il sort des boutons, de la grosseur, de la figure & de la couleur d'une noisette; ils sont couverts d'un petit poil blanc & couché, comme sur le satin. De ces boutons, il se forme des fleurs de la grandeur d'une piece de 24 sols; ces fleurs sont doubles, rougeâtres comme de petites roses, & soutenues d'un calice: elles sont attachées à la branche immédiatement, & sans pédicules.

Les arbres de la seconde espece sont fort hauts; la feuille en est arrondie, & ses fleurs qui sont grandes & rouges, mêlées avec les feuilles vertes, font un fort bel effet.

Les deux autres especes en portent aussi, mais plus petites & blanchâtres; le milieu de cette fleur est rempli de quantité de petits filets, qui portent chacun un sommet jaune & plat, à-peu-près comme dans les roses simples, avec un petit pistil rond au milieu, soutenant une petite boule verte, laquelle en grossissant, forme le péricarpe qui renferme la graine. (*D. J.*)

TCHAOUCH, s. m. *terme de relation*, cavalier turc, de la maison du grand-seigneur; les *tchaouck* ont le pas devant les spahis; ils portent des pistolets aux arçons de leurs selles, & des turbans d'une figure plate & ronde. *Dulour.* (*D. J.*)

TCHELMINAL, *voyez* CHELMINAR.

TCHENEDGIR, s. m. *terme de relation*, officier de la table du grand-seigneur; ils sont au nombre de cinquante pour le servir, & leur chef se nomme *Tchenedgir-Bachi*. *Dulour.* (*D. J.*)

TCHIAOUSCH-BACHI, s. m. *terme de relation*, commandant ou chef des chiaoux; il garde avec le capidgi-bachi la porte du divan, quand il est assemblé, & ces deux officiers menent au grand-seigneur les ambassadeurs, quand il leur donne audience. *Dulour.* (*D. J.*)

TCHIGITAI, (*Hist. nat.*) grand animal quadrupéde, semblable à un cheval bai, clair, avec cette différence, qu'il a une queue de vache & de très-longues oreilles. Cet animal se trouve daus le pays des Tartares monguls, & en Sibérie où l'on en rencontre quelquefois des troupeaux entiers; il court extrêmement vîte. M. Messerschmid qui en avoit vû, a appellé cet animal un *mulet*; en effet, il ressemble beaucoup à un mulet, mais il a la faculté de se propager, ainsi il faudroit l'appeller *mulet qui provigne*. Voyez le *voyage de Sibérie*, de M. Gmelin.

TCHITCHECLIC, (*Géog. mod.*) ville du Mogolistan, *long.* selon M. Petit de la Croix, *117. 30. lat. 50.* (*D. J.*)

TCHOHAGAR, s. m. *terme de relation*, porte-manteau du grand-seigneur; c'est le troisieme page de la cinquieme chambre appellé *khas-oda*, c'est-à-dire *chambre privée*, qui a cet emploi. *Dulour.* (*D. J.*)

TCHORBA, *terme de relation*, c'est une espece de crême de ris, que les Turcs avalent comme un bouillon; il semble que ce soit la préparation du ris dont les anciens nourrissoient les malades. (*D. J.*)

TCHORVADGI, s. m. *terme de relation*, capitaine de janissaires; les *tchorvadgis* portent dans les cérémonies des turbans pointus, du sommet desquels sort une haute & large aigrette, plus grande encore que ne sont les panaches qu'on met en France sur la tête des mulets. *Dulour.* (*D. J.*)

TCHUCHA, s. m. (*Minéralog.*) espece de minéral; c'est peut-être le cinnabre si rare de Dioscoride. Le meilleur vient de la ville de Chienteou, dans la province de Houguang: on le trouve dans les mines; il est plein de mercure. On assure même que d'une livre de *tchucha*, on pourroit tirer un quart de livre de mercure; mais le *tchucha* est trop cher pour faire cet essai: les grosses pieces sont de grand prix; lorsqu'on le garde, il ne perd rien de sa vivacité & de sa couleur. Il a son rang parmi les remedes internes: pour cela on le réduit en une poudre fine; & dans la lotion, on ne recueille que ce que l'eau agitée éleve & soutient. C'est alors un cordial chinois pour rétablir les esprits épuisés; mais je crois qu'il ne produit guere cet effet. (*D. J.*)

TCHUKOTSKOI, (*Hist. mod.*) peuple de l'Asie orientale, qui habite les confins de la Sibérie, sur les bords de l'Océan oriental; ils sont au nord de Korekis, & de la peninsule de Kamtchatka, qui est soumise à l'empire de Russie; ils sont séparés du pays des Korekis, par la riviere Anadir, & vivent dans l'indépendance. Ces peuples habitent dans des cabanes sous terre, à cause de la rigueur du froid qui regne dans ce climat; ils se nourrissent de poisson qu'ils pêchent dans la mer, ou de la chair des rennes, dont ils ont de grands troupeaux, & qu'ils emploient aux mêmes usages que l'on fait ailleurs des chevaux; ils se font tirer par ces animaux attelés à des traîneaux, & voyagent de cette maniere. Ces peuples, ainsi que ceux de leur voisinage, n'ont ni idée de Dieu, ni culte, ni tems marqué pour faire des sacrifices; cependant de tems à autre, ils tuent une renne ou un chien, dont ils fixent la tête & la langue au haut d'un pieu; ils ne savent point eux-mêmes à qui ils font ces sacrifices, & ils n'ont d'autre formule que de dire; *c'est pour toi, puisse-tu nous envoyer quelque chose de bon.*

Les *Tchukotskoi* n'ont point une morale plus éclairée que leur religion. Le vol est chez eux une chose estimable, pourvû que l'on ne soit point découvert. Une fille ne peut être mariée à moins qu'elle n'ait fait preuve de son savoir faire en ce genre. Le meurtre n'est pas non plus regardé comme un grand crime, à moins que ce ne soit dans sa propre tribu, alors ce sont les parens du mort qui se vengent sur le meurtrier. La polygamie est en usage parmi eux; ils font part de leurs femmes & de leurs filles à leurs amis, & regardent comme un affront, lorsqu'on refuse leur politesse. Les *Tchukotskoi* sont de dangereux voisins pour les Korekis & pour les sujets de la Russie, chez qui ils font de fréquentes incursions.

TCHUPRIKI, (*Hist. mod. économie.*) c'est le nom que les habitans de Kamtschatka donnent à du poisson, moitié cuit & moitié fumé, dont ils se nourrissent, & qu'ils font aussi sécher pour le manger comme du pain. On assure que le poisson préparé de cette maniere est assez bon.

Fin du quinzieme Volume.

SPECIAL 84-B
OVERSIZE 31186
AE
4
E50
1751
V.15
C.2

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY